DICTIONNAIRE

DE

MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE,

DES SCIENCES ACCESSOIRES

ET DE L'ART VÉTÉRINAIRE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

DICTIONNAIRE

DE MÉDECINE

DE CHIRURGIE, DE PHARMACIE

DES SCIENCES ACCESSOIRES ET DE L'ART VÉTÉRINAIRE

D'APRÈS LE PLAN SUIVI PAR

NYSTEN

DOUZIÈME ÉDITION ENTIÈREMENT REFONDUE

PAR

É. LITTRÉ,
De l'Institut de France
et de l'Académie impériale de médecine.

CH. ROBIN,
De l'Académie impériale de médecine
et Professeur à la Faculté de médecine de Paris.

OUVRAGE CONTENANT

LA SYNONYMIE LATINE, GRECQUE, ALLEMANDE, ANGLAISE, ITALIENNE ET ESPAGNOLE

ET

LE GLOSSAIRE DE CES DIVERSES LANGUES

Illustrée de 531 figures intercalées dans le texte.



PARIS

J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE

Rue Hautefeuille, 19.

Londres, HIPPOLYTE BAILLIÈRE. | Madrid, C. BAILLY-BAILLIÈRE. | New-York, CH. BAILLIÈRE.

LEIPZIG, E. JUNG-TREUTTEL, QUERSTRASSE, 10.

1865

PRÉFACE

Il y aura bientôt soixante ans que parut pour la première fois ce *Dictionnaire de médecine*, devenu classique par un succès de onze éditions : en 1806, il était signé du nom de Joseph Capuron. En 1810, seconde édition par J. Capuron en collaboration avec P. H. Nysten ; en 1814, nouvelle édition, la troisième (quoiqu'elle ne portât pas cette mention), avec le nom de Nysten seulement. Puis, après la mort de Nysten, survenue le 3 mars 1818, six éditions se succèdent, constamment tenues au courant des progrès de la science et de l'art par des savants distingués, qui ont tous apporté à ce *Dictionnaire* le tribut de leurs connaissances spéciales et de leur expérience personnelle et qui lui ont imprimé le cachet de leur profonde et laborieuse érudition ; ce sont : MM. I. Bricheteau, Ossian Henry, J. Briand, A. J. L. Jourdan, et surtout J. Simon Chaudé, dont le nom n'a jamais figuré comme celui d'un auteur sur le titre du *Dictionnaire*, mais qui néanmoins a été pour ce livre plus qu'un éditeur, et à qui, déjà en 1814, Nysten se plaisait à rendre hommage pour le concours qu'il lui avait prêté. L'édition de 1847 est la dernière à laquelle contribua M. Chaudé.

En 1855, le progrès incessant et rapide des sciences médicales ne permettait plus que l'on se contentât d'une révision : il en fallut venir à une refonte générale. MM. É. Littré et Ch. Robin s'en sont chargés et ils ont continué leur travail pour la onzième édition qui parut en 1858, et pour la douzième qui paraît en ce moment.

Dans ces révisions successives et dans cette refonte générale, le texte primitif de Nysten a disparu, mais le nom demeure cependant, en mémoire de celui qui avait su s'approprier le plan suivi par Capuron, et conservé par ses continuateurs ; il demeure surtout parce que Nysten n'est plus ainsi un nom propre d'auteur, mais bien un titre de livre : on dit un *Nysten* comme on dit un *Calepin*, un *Barrème*, un *Buffon* (L. Peisse).

Ce dictionnaire donne le moyen de comprendre toutes les locutions usitées dans les sciences médicales et facilite la lecture des auteurs anciens et modernes : il permet, par la multitude de ses articles et par toutes les indications topiques qu'ils fournissent à l'occasion de chaque mot, d'éviter des recherches dont l'érudition la plus vaste ne saurait aujourd'hui se dispenser. Mais ce n'est pas seulement un vocabulaire, une liste de mots accompagnée d'explications succinctes : il est descriptif non moins qu'explicatif ; il forme une encyclopédie complète présentant, à cause de la rapidité avec laquelle les éditions se succèdent, un tableau exact de la science. C'est ainsi qu'il peut servir à la fois de vade-mecum au praticien et au savant, de mémorial au maître et à l'élève, de guide à tous ceux qui désirent, au milieu de la diffusion actuelle des sciences, ne pas rester étrangers à ce mouvement.

Voilà le but que se sont proposé d'atteindre les auteurs de ce dictionnaire, qui, dans son universalité, embrasse l'ensemble des connaissances qui de loin ou de près se rattachent à l'art de guérir.

Avec un cadre aussi vaste, assujetti à l'ordre alphabétique, il semblait difficile de subordonner la rédaction du dictionnaire à des idées philosophiques sur l'étude des sciences en général et de la médecine en particulier : cependant il était important qu'une philosophie, par un lien secret, réunît les parties éparses. Grâce à la notion qui de la pathologie fait un cas particulier de la biologie ; grâce à la notion d'un ordre plus élevé qui, rangeant les sciences abstraites suivant une hiérarchie ascendante de complication (Mathématique, Astronomie, Physique, Chimie, Biologie et Histoire ou Science sociale ou Sociologie), donne l'enchaînement du savoir humain, il a été possible d'établir une unité réelle et profonde dans l'œuvre entière ; il a de plus été possible d'éviter le double écueil, soit d'admettre implicitement des principes qui émanent de systèmes différents et se contredisent, soit de renoncer misérablement à toute idée générale, à toute doctrine supérieure.

Ensemble cohérent et logique, ce *Dictionnaire* comprend les sciences accessoires ou mieux auxiliaires qui forment la base et le fondement de la biologie : c'est la physique et la chimie dont les renouvellements, opérés pendant ces dernières années sur des portions considérables de leur système, ont été analysés en détail ; c'est l'histoire naturelle qui a reçu d'amples développements, surtout au point de vue de ses relations, soit avec la physiologie, soit avec la pathologie, soit avec la pharmacie.

L'anatomie comparée, l'anatomie générale, normale et morbide, la physiologie générale et la

pathologie générale, enrichies, depuis peu, de notions nombreuses et importantes qui en raison de leur nouveauté sont encore peu répandues, ont pris, pour cela même, une place considérable ; c'est pour cela aussi que l'emploi du microscope, avec ses applications fécondes et pourtant parfois controversées, a été l'objet d'une critique judicieuse.

Quant à la médecine et à la chirurgie proprement dites, on trouve pour chaque organe ses usages et ses maladies; pour chaque appareil ses fonctions ; pour chaque maladie ses causes, ses symptômes, sa nature, sa marche et son traitement; pour chaque médicament son origine, son mode de préparation, ses caractères distinctifs, ses propriétés et ses doses; pour chaque instrument ou appareil sa construction, ses applications, son manuel opératoire.

L'hygiène et la salubrité publiques, qui attirent de plus en plus l'attention générale, n'ont pas été omises.

Enfin une place a été faite aux facultés morales et intellectuelles, cette part si importante de la physiologie cérébrale, et à quelques renseignements sur l'histoire de la médecine et sur la pathologie historique.

L'art médical et la médecine vétérinaire s'éclairant et se complétant mutuellement par les rapprochements et les comparaisons que fait naître leur étroite liaison, la médecine comparée a reçu des développements en rapport avec l'intérêt qui s'attache à son étude ; l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la thérapeutique, l'hygiène, l'élève des animaux domestiques, la zootechnie et la jurisprudence vétérinaire sont devenues l'objet d'articles spéciaux qui seront consultés avec fruit et pour lesquels de précieux matériaux ont été puisés dans le *Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaire* par Hurtrel d'Arboval.

Dans cette *Douzième édition*, nombre d'articles ont été complétés ou améliorés ; nombre d'autres ont été rédigés à nouveau ou ajoutés pour des faits et des objets de découverte récente, ou omis dans les éditions précédentes, et même dans la plupart des dictionnaires.

Quant aux figures qui rendent l'intelligence du texte plus facile et permettent d'abréger les descriptions tout en donnant des choses une idée nette et précise, elles ont été multipliées à dessein.

L'addition des articles nouveaux et des figures nouvelles permet d'offrir la description et la représentation du plus grand nombre des découvertes modernes, et c'est ainsi que ce *Dictionnaire de médecine* ne vieillit pas, tout ancien qu'il est.

La langue médicale, qui, dans sa composition première, est presque toute grecque, n'a cessé, suivant les besoins d'un néologisme inévitable, de recourir à cette source. Mais, en bien des circonstances, ce néologisme s'est fourvoyé, tantôt fabriquant des mots sans nécessité pour ne plus parler et écrire français qu'en grec, comme disait déjà Capuron en 1806 ; tantôt formant des mots qui violent les lois de l'analogie; tantôt adoptant une orthographe incorrecte. Tout rectifier serait impossible, car l'usage, même vicieux, par cela seul qu'il est l'usage, impose de grands ménagements. Toutefois, des corrections ont été introduites, des analogies étymologiques ou grammaticales ont été rétablies : le bon langage et l'orthographe correcte sont, en tout état de cause, d'utiles auxiliaires de l'instruction et de la pensée.

Une addition qui sera justement appréciée, c'est la synonymie latine, grecque, allemande, anglaise, italienne et espagnole, qui, avec les six glossaires contenant les mots principaux de la langue médicale dans chacun de ces idiomes, fait de ce dictionnaire un dictionnaire polyglotte.

Ces indications ne seraient pas complètes si elles ne mentionnaient que ce *Dictionnaire* doit à M. Bertillon, les articles de *Statistique médicale;* à M. Boudin, des articles d'*Hygiène* et de *Climatologie;* à MM. Camille Desjardins et Eug. Fournier, plusieurs articles d'*Histoire naturelle médicale;* à M. Duchenne (de Boulogne), les articles *Électricité* et *Électrisation;* à M. Guardia, la révision du glossaire espagnol; à M. Magitot, les articles *Dents*, etc; à M. Marey, les articles *Sphygmographe* et *Thermographe;* à M. Peniston (de la Nouvelle-Orléans), l'article *Fièvre jaune;* à M. Raynal, l'article *Mal de coït;* à M. Segond, les articles *Parole* et *Voix;* à M. Auguste Voisin, l'article *Secours publics;* enfin à M. Henri Baillière, des soins vigilants qui ont accompagné l'impression de cette douzième édition dans tout son cours, et ont procuré plus d'une rectification, prévenu plus d'une omission.

Toutes les indications et observations seront accueillies avec reconnaissance et mises à profit avec empressement pour rendre chaque édition de ce *Dictionnaire* plus complète, plus exacte et plus utile.

31 Janvier 1865.

POIDS ET MESURES.

Les *poids et mesures* usités en France à l'époque de 1789 étaient la *livre poids de marc* et la *pinte.* En 1790, l'Assemblée constituante ramenant toutes les mesures de longueur, de capacité, de poids, à un système unique, prit pour unité première et linéaire la *dix-millionième* partie du quart du méridien terrestre, l'appela *mètre* (3 pieds 11 lignes 296 millièmes), et la divisa en 10 parties nommées *décimètres* (3 pouces 8 lignes 33 centièmes), celles-ci en 10 autres nommées *centimètres* (4 lignes 43 centièmes), et ces dernières en 10 parties nommées *millimètres* (44 centièmes de ligne). Pour former l'unité de capacité, on prit un vase cubique ayant 1 décimètre de côté. Cette unité, appelée *litre*, contient 2 livres 5 gros 35 grains d'eau distillée prise à son maximum de densité, (+ 4° centigrades). La millième partie de cette quantité (18 grains 83 centièmes) devint l'unité de poids, sous le nom de *gramme*. Ainsi :

1 litre d'eau	= 1000 grammes ou 1 kilogramme d'eau	=	2 livres 5 gros 35 grains } poids
1/10e de litre d'eau	= 100 grammes ou 1 hectogramme	=	3 onces 2 gros 11 grains } de marc.
Par conséquent 1 livre poids de marc (ou 2 marcs)		=	489gr,506.
1 marc ou 8 onces		=	244gr,753.

Poids médicaux. — En 1812, un arrêté ministériel simplifia les rapports de la livre avec le poids décimal, en autorisant la fabrication de *livres* de 500 grammes et leur division par demi-livres, quarts de livre, onces, gros, grains, à l'instar de la livre poids de marc ; et plus tard il fut ordonné aux pharmaciens de ne plus se servir d'autre livre que celle de 500 grammes (*livre métrique*).

Rapport de la livre métrique et de ses divisions avec les poids décimaux.

1 livre	ou	16 onces	=	500 grammes.
1/2 livre	ou	8 onces	=	250
1 quarteron	ou	4 onces	=	125
1 once	ou	8 gros	=	31,25
1/2 once	ou	4 gros	=	15,60
1 gros	ou	72 grains	=	3,90
2 scrupules	ou	48 grains	=	2,60
1/2 gros	ou	36 grains	=	1,95
1 scrupule	ou	24 grains	=	1,30
		1 grain	=	0,054

Rapport des poids décimaux avec la livre métrique.

			liv.	onc.	gros.	grains.
1 kilogr. ou 1000 grammes		=	2	»	»	
1 hectogr. ou 100		=	»	3	1	43,20
1 décagr. ou 10		=	»	»	2	40,32
1 gramme		=	»	»	»	18,43
1 décigr. ou	0gr,1	=	»	»	»	1,84
1 centigr. ou	0gr,01	=	»	»	»	0,184

Il est rare qu'en thérapeutique ou en pharmacie, on cherche le rapport exact de la livre métrique au poids décimal ; le plus souvent on se contente d'un rapport approximatif, qui ne diffère du rapport exact que par une fraction de grain infiniment petite. On établit alors :

1 grain..........	=	0gr,05 (5/100es de gram. ou 5 centigram.).
2 grains..........	=	0gr,1 (1/10e de gramme ou 1 décigramme).
18 grains..........	=	1 gramme.
36 grains ou 1/2 gros.	=	2 id.
72 grains ou 1 gros.	=	4 id.

1 once..........	=	32 grammes.
4 onces..........	=	125 id.
1/2 livre ou 8 onces.	=	250 id.
1 livre..........	=	500 id.
2 livres..........	=	1000 grammes (1 kilogramme).

Multipliez le poids du kilogramme par 0,4895, vous aurez celui de la livre.
Multipliez le poids de la livre par 2,0429, vous aurez celui du kilogramme.

Le kilogramme ou le poids d'un décimètre cube d'eau distillée, considéré au maximum de densité, à + 4° centigr., et dans le vide = 18827,15 grains.

La livre..................	=	9216 grains.
Donc, la livre..........	=	0kil,489505846
Et le kilogramme..........	=	2livr,042876302

Mesures de capacité. — La bouteille ordinaire est en moyenne de 3/4 de litre. La pinte, réduite en 1789, à 30 onces 3 gros 38 grains, équivalait à un peu moins de 1 litre (à 0,931) ; mais aujourd'hui on ne fait plus de différence entre la pinte et le litre :

1 litre ou pinte....................	=	1000 grammes (1 kilogramme) d'eau distillée.
1/2 litre, chopine ou setier..........	=	500 grammes (ou 1 livre métrique).
1/4 de litre ou demi-setier..........	=	250 grammes (ou 8 onces).
1/5 de litre ou canon..........	=	200 grammes (ou 6 onces 1/3).
1/10 de litre ou petit canon..........	=	100 grammes (ou 3 onces 1/5).
1/8 de litre ou poisson..........	=	125 grammes (ou 4 onces).
1/16 de litre ou demi-poisson..........	=	62,5 (62 grammes et demi ou 2 onces).
1 muid ou 36 veltes..........	=	251 litres, 37 cent.
1 velte ou 7 pintes 1/2..........	=	6 litres, 98 cent.
1 boisseau de Paris ou 4 pintes..........	=	13 litres.
1 décalitre..........	=	10 litres.
1 double décalitre..........	=	20 litres.
1 hectolitre..........	=	100 litres.
1 hectolitre de froment..........	=	75 kil. (poids moyen).

Rapport du litre avec la pinte.

		Litre.
1 pinte..........................	=	0,931
1 bouteille de Sèvres ou de Paris ..	=	0,750
1 chopine ou setier..............	=	0,466
1/2 setier.......................	=	0,233
1 poisson (pot ou poisson)..	=	0,116
1 roquille........................	=	0,029

Rapport des toises, pieds, pouces avec le mètre.

Toise.	Mètres.	Pieds.	Mètre.	Pouces.	Mètre.
1 =	1,94904	1 =	0,32484	1 =	0,02707
2 =	3,89807	2 =	0,64968	2 =	0,05414
3 =	5,84711	3 =	0,97452	3 =	0,08121
4 =	7,79615	4 =	1,29936	4 =	0,10828
5 =	9,74518	5 =	1,62420	5 =	0,13535

Rapport des lignes avec les millimètres.

Lig.	Millim.	Lig.	Millim.
1 =	2,256	6 =	13,535
2 =	4,512	7 =	15,791
3 =	6,767	8 =	18,047
4 =	9,023	9 =	20,302
5 =	11,279	10 =	22,558

Rapport des millimètres avec les lignes.

Mil.	Lignes.	Mil.	Lignes.
1 =	0,443	6 =	2,660
2 =	0,887	7 =	3,103
3 =	1,330	8 =	3,546
4 =	1,773	9 =	3,990
5 =	2,216	10 =	4,433

Rapport des toises carrées et cubes avec les mètres carrés et cubes.

Tois. car.	Mètres carrés.	Tois. cub.	Mètres cubes.
1	3,7987	1	7,4039
2	7,5975	2	14,8078
3	11,3962	3	22,2117
4	15,1950	4	29,6156
5	18,9937	5	37,0195

Rapport des pieds carrés et cubes avec les mètres carrés et cubes.

Pieds car.	Mètre carré.	Pieds cub.	Mètre cube.
1	0,1055	1	0,03428
2	0,2110	2	0,06855
3	0,3166	3	0,10283
4	0,4221	4	0,13711
5	0,9276	5	0,17139

Rapport des pouces cubes avec les centimètres cubes.

Pouces cubes		Centimètr. cub.
1	=	19,836
2	=	39,673
3	=	59,509
4	=	79,345
5	=	99,182
6	=	119,018
7	=	138,855
8	=	158,691

Rapport des lignes cubes avec les millimètres cubes.

Lignes cubes.		Millim. cubes.
1	=	11,479
2	=	22,959
3	=	34,438
4	=	45,918
5	=	57,397
6	=	68,876
7	=	80,356
8	=	91,835

Allemagne. — *Rapport des mesures allemandes avec les mesures françaises.*

		Millim.
Le pied de Vienne..............	=	316,103
— du Rhin ou de Berlin....	=	313,854
— de Munich.......... ...	=	291,859
Le pouce de Vienne..............	=	26,340
La ligne de Vienne..............	=	2,195
1/100ᵉ id.	=	0,022
Le pouce du Rhin................	=	26,148
La ligne du Rhin................	=	2,179
1/10 id.	=	0,218

Angleterre. — *Rapport des poids et mesures anglais avec les poids et mesures français.*

Poids. — Troy.

Grain (24ᵉ de pennyweight).	0,0647 gramme.
Pennyweight (20ᵉ d'once)..	1,5545 gramme.
Once (12ᵉ de livre troy)...	31,0913 grammes.
Livre troy impériale......	373,0956 grammes.

Poids. — Avoir du pois.

Drachm (16ᵉ d'once).....	1,7712 gramme.
Once (16ᵉ de la livre)....	28,3384 grammes.
Livre avoirdupois impériale.	453,4148 grammes.
Quintal (112 livres).......	50,782 kilogram.
Ton (20 quintaux)........	1015,649 kilogram.

Mesures de capacité.

Pint ($\frac{1}{8}$ de gallon).......	0,56793 litre.
Quart ($\frac{1}{4}$ de gallon)......	1,13586 litre.
Gallon impérial..........	4,54345 litres.
Peck (2 gallons)..........	9,08691 litres.
Bushel (8 gallons)........	36,34766 litres.
Sack (3 bushels).........	1,09043 hectolitre.

Mesures de longueur.

Une ligne..............	2,1166 millimètres.
Pouce ($\frac{1}{36}$ du yard)........	2,5399 centimètres.
Pied ($\frac{1}{3}$ du yard)........	30,4794 centimètres.
Yard impérial............	91,4383 centimètres.
Fathom (2 yards).........	1,8287 mètre.
Pole ou perch (5 $\frac{1}{2}$ yards)...	5,0291 mètres.
Furlong (220 yards)	201,1643 mètres.
Mile (1760 yards)........	1609,3149 mètres.

Rapport des poids français avec les poids anglais.

Gramme..............	15,438 grains troy. 0,643 pennyweight. 0,032 once troy.
Kilogramme..........	2,680 livres troy. 2,205 liv. avoir du pois.

Belgique. — *Equivalent des poids médicaux en poids décimaux.*

Le grain................	=	0,05 (5 centig.).
Le scrupule......... ...	=	1,25 (1 gr. 25 cent.).
Le gros.................	=	3,75 (3 gr. 75 cent.).
L'once..................	=	30, » (30 grammes).
La livre médicale de 12 onces	=	360, » (360 gram.).

Rapport des poids médicaux belges avec les poids décimaux.

Poids belge.		Valeur exacte.		Valeur approximative.
1 ℔ ou 12 ℥	=	375 gr.	ou	3/8 kil.
1 ℥	=	31,25 »	=	32 gram.
1 ʒ	=	3,906 »	=	4 »
20 grains ou 1 ℈	=	1,302 »	=	1 1/3 »
1 grain	=	0,065 »	=	0,06 »

Rapports des poids belges avec les poids français.

L'ancienne livre française qui pèse à peu près 500 grammes, se divise en 16 onces dont chacune a le même poids que l'once belge. — Le scrupule français est divisé en 24 grains ; le grain français ne fait donc que les 5/6 du grain belge et pèse 0,054 grammes, ou un peu plus de 5 centigrammes.

1 gramme	vaut à	peu près	15 grains belges	ou	18 grains français
1 décigr.	»	»	1 1/2 »	»	2 » »
1 centigr.	»	»	0,15 (ou 3/20 ou 1/6)	»	1/5 » »
1 milligr.	»	»	0,015 (ou 3/200 ou 1/60	»	1/50 » »

Suisse, Espagne, Portugal, Russie. — *Rapport des mesures suisses, espagnoles, portugaises et russes avec les mesures françaises.*

		Millim.
Le pied de Zurich	=	301,379
— d'Espagne	=	282,655
— de Lisbonne	=	338,600
— de Russie................	=	538,151



DICTIONNAIRE

DE

MÉDECINE, DE CHIRURGIE,

DE PHARMACIE, ET DES SCIENCES QUI S'Y RAPPORTENT.

A

A ou AA. V. Abréviations.

ABAIRUCU. s. m. Dans le Paraguay, fruit du genre *Cynometra*, famille des légumineuses césalpiniées. Le *Cynometra ramiflora*, L., des Indes orientales, possède des propriétés purgatives; ses semences donnent une huile employée contre les dartres.

ABAISSEMENT. s. m. [*depressio*, it. *abbassamento*]. Action d'abaisser, ou état d'une chose abaissée : *abaissement du diaphragme*, *du baromètre*, *de lat empérature*. — *Méthode dite par abaissement* [all. *Depression*, angl. *couching*]. Une des manières d'opérer la cataracte (V. ce mot). — *Abaissement de la matrice*. Descente de cet organe dans le vagin.

ABAISSEUR. adj. pris subst. [*depressor*, it. *abbassatore*]. Muscles qui abaissent certaines parties du corps.

Abaisseur de l'angle des lèvres. V. Triangulaire *des lèvres*.

Abaisseur de l'angle du nez. V. Myrtiforme.

Abaisseur de l'épiglotte. Faisceau charnu qui, de chaque côté, s'étend des cartilages aryténoïde et thyréoïde au bord de l'épiglotte, qu'il abaisse sur l'entrée du larynx.

Abaisseur de la langue ou *de l'hyoïde*. V. Sterno-hyoïdien.

Abaisseur du larynx. V. Sterno-thyréoïdien.

Abaisseur de la lèvre inférieure. V. Carré *de la lèvre inférieure*.

Abaisseur de la mâchoire inférieure. V. Digastrique.

Abaisseur de l'œil. V. Droit *inférieur de l'œil*.

Abaisseur externe de la tête. Portion du sterno-clido-mastoïdien qui s'insère à la clavicule.

Abaisseur interne de la tête. Portion du même muscle qui s'attache au sternum.

Abaisseur de la vessie. Faisceau musculaire qui, du pubis et de la prostate, s'étend sur la face antérieure de la vessie.

ABAISSEUR DE LA LANGUE. V. Glossocatoche.

ABAJOUE. s. f. [*sacculus buccalis*, all. *Hangebacke*, *Backentasche*, esp. *abazones*]. Poche située de chaque côté de la bouche, entre les joues et les mâchoires, chez certains quadrumanes, chiroptères et rongeurs, qui y mettent leurs aliments en réserve pendant quelques instants. Elle s'emplit quand les massèters sont relâchés, et se vide par leur contraction.

ABAPTISTA, sous-entendu *terebella*, ou **ABAPTISTON,** sous-entendu *trepanum*. s. m. [ἀβάπτιστον, de α priv., et βαπτίζειν, plonger]. Trépan avec une pointe conique, et qui par conséquent ne peut s'enfoncer profondément. V. Trépan.

ABARTHROSE ou **ABARTICULATION.** s. f. Synonyme inusité de *diarthrose*. V. ce mot.

ABATAGE. s. m. [all. *Niederwerfen*, *Schlachten*]. Mise à mort des grands animaux domestiques, soit parce qu'ils sont vieux ou incurables, soit par précaution sanitaire, quand ils sont atteints ou suspects d'une maladie contagieuse. On a recommandé, dans les épizooties très-graves, de tuer les animaux sans effusion de sang et dans le lieu même où l'enfouissement doit être fait. — Action de renverser et de fixer les grands animaux sur un lit de paille, quand ils doivent subir des opérations chirurgicales.

ABÂTARDISSEMENT. s. m. [all. *Entartung*]. Détérioration quelconque qu'une race animale ou végétale éprouve dans son type, dans l'ensemble de ses formes et de ses aptitudes.

ABATTEMENT. s. m. [*virium defectio*, all. *Niedergeschlagenheit*, it. *abbatimento*, esp. *abatimiento*]. Diminution notable et soudaine des phénomènes vitaux soumis à l'action nerveuse, des mouvements, des sensations, de l'entendement, des affections, des instincts. Elle peut ne porter que sur quelques-uns de ces phénomènes, ou les intéresser tous à la fois; elle peut aussi ne frapper que ceux d'un certain ordre, comme la faculté de se mouvoir, ou l'intelligence, ou les facultés affectives. Tout ce qui, au physique et au moral, exerce une influence brusque, très-vive, trop prolongée, ou délétère, sur l'appareil cérébro-spinal, diminue plus ou moins sensiblement et rapidement les phénomènes de l'action du système nerveux. L'abattement, dont les caractères varient selon les âges, les sexes et les conditions qui l'ont produit, fournit des signes diagnostiques importants chez l'homme et les animaux. V. Adynamie.

ABATTOIR. s.m.[all. *Schlachthaus*, esp. *matadero*]. Lieu destiné à l'abatage des animaux, tels que bœufs, veaux, moutons, etc., qui servent à la nourriture de l'homme. Ce sont des pavillons dont chacun contient plusieurs tueries pourvues d'échaudoirs et de fontaines. Ces pavillons sont renfermés dans une seule enceinte,

qui a en outre des étables et des greniers à peaux et à fourrages, ainsi que des logements et une fonderie de suif. Les abattoirs sont placés hors du mur d'enceinte des villes. Ils permettent de surveiller la qualité des animaux qui y entrent et des viandes qui en sortent; d'empêcher l'altération de l'air des villes par la putréfaction du sang et autres matières qui séjournent toujours dans les boucheries particulières; d'éloigner des yeux du public les opérations sanglantes de l'abatage, et de le préserver des accidents causés par les animaux furieux qui s'échappent quelquefois.

ABATTRE. v. a. [all. *schlachten*]. Mettre à exécution l'abatage (V. ce mot), enlever la *sueur* chez les animaux, une portion du *sabot*, les *cornes*, les *onglons* des ruminants, tout le *cuir* sur un animal tué.

ABATTRE (S'). v. réfl. Se dit d'un animal qui tombe tout à fait ou seulement sur les deux genoux.

ABCÉDER. v. n. — *Tumeur abcédée*. Tumeur qui se termine par un abcès.

ABCÈS. s. m. [*abscessus*, d'*abscedere*, s'éloigner, s'écarter, *cedere abs* ou *ab*; ἀπόστημα, all. *Geschwür*, *Eitergeschwulst*, angl. *abscess*, *imposthume*, it. *ascesso*, esp. *abceso*]. Amas de pus dans une cavité accidentelle dont la formation est due à la production de ce liquide au milieu des tissus. Ce caractère distingue les abcès des *épanchements* purulents qui ont lieu dans les cavités normales du corps. Dans les abcès anciens, le pus n'est point en contact immédiat avec les tissus eux-mêmes, il en est séparé par une couche molle, qui n'est pas villeuse à sa face interne, comme on l'a dit à tort, et se confondant en dehors avec les tissus voisins. Elle est composée de matière amorphe granuleuse, de corps fusiformes fibro-plastiques peu abondants, et quelquefois de fibres lamineuses. Beaucoup d'auteurs ont appelé cette couche *membrane muqueuse de formation nouvelle*, mais elle n'a aucun des caractères de structure des muqueuses. Les *kystes* purulents diffèrent des abcès en ce que la membrane qui tapisse le foyer a plus d'épaisseur et de permanence. Un abcès est toujours la conséquence d'une inflammation. Celle-ci a parcouru ses périodes avec rapidité ou avec lenteur, dans le lieu même qui recèle le pus, ou dans une région éloignée : de là les dénominations d'*abcès chauds* ou *aigus*, *froids* ou *chroniques*, et *par congestion*. On appelle encore *abcès*, des amas d'urine, de matière stercorale, etc., hors des voies qui leur sont destinées; mais le nom de *dépôts*, qu'on emploie souvent comme synonyme, conviendrait mieux à ces collections, du moins jusqu'au moment où elles ont provoqué la manifestation de phénomènes inflammatoires. — Le signe le plus positif de la présence d'un abcès est une tumeur, au contenu de laquelle on peut communiquer un mouvement désigné sous le nom de *fluctuation* (V. ce mot). — Les abcès disparaissent par résorption ou par enkystement, mais rarement. Le plus souvent ce liquide se rapproche graduellement de la surface, et se fraye une ouverture par laquelle il s'échappe peu à peu au dehors, à mesure que s'opère la rétraction des parois du foyer, qui finissent par s'unir ensemble au moyen d'une cicatrice, dont le temps efface la trace. — Les indications générales du traitement sont de débarrasser la partie du pus qu'elle contient, de favoriser l'agglutination des parois du foyer, et, si le pus provient d'une source éloignée, de combattre la maladie qui l'a produit. L'ouverture d'un abcès aigu peut être hâtée ou différée, en raison d'une foule de circonstances. Celle d'un abcès froid peut généralement être retardée jusqu'à ce que la tumeur devienne gênante. Quant aux abcès par congestion, il est prudent, tout en combattant la lésion qui est la source du pus, de les ouvrir avant qu'ils aient acquis une grande étendue et causé des désordres considérables. Une incision proportionnée à la profondeur de la collection convient dans les abcès chauds, en laissant ensuite s'écouler le contenu, et en se bornant à des pansements à plat, avec des topiques émollients. Dans les abcès froids, une injection stimulante tiède, après la sortie du pus, est souvent utile; et parfois, pour les ouvrir, il est bon de recourir à la potasse caustique, au lieu du bistouri. Dans les abcès par congestion, la meilleure méthode est celle des ponctions successives, à chacune desquelles on laisse sortir une certaine quantité de pus; après quoi on affronte bien les lèvres de la petite plaie, et on les couvre d'un emplâtre agglutinatif. Les abcès ouverts avec l'instrument tranchant ont en général plus de tendance à guérir que ceux qu'on a laissés s'ouvrir par amincissement graduel de la peau, parce que par l'incision on évite la destruction des tissus interposés au liquide et aux surfaces cutanées ou muqueuses. Si le foyer se compose de plusieurs clapiers, on pratique des contre-ouvertures, quand la situation et une compression graduée ne suffisent pas. Quelquefois l'abcès refuse de se cicatriser et se convertit en ulcère, ce qui tient à la présence d'un corps étranger, au décollement de la peau, à l'adhérence des parois avec des parties peu mobiles, à la maigreur du sujet, ou au mauvais état de sa constitution. V. BUBON et PYOGÉNIQUE.

ABDOMEN. s. m. [*abdomen* (rien ne prouve que *abdomen* vienne de *abdere*, cacher); γαστήρ, all. *der Unterleib*, angl. *the belly*, it. *addomine*, esp. *abdomen*, *bajo vientre*]. La plus grande des trois cavités splanchniques. Il est borné supérieurement par le diaphragme, inférieurement par le bassin, en arrière par les vertèbres lombaires, sur les côtés et antérieurement par plusieurs plans musculeux. On y distingue trois régions antérieures, de haut en bas : les régions épigastrique, ombilicale (ventre proprement dit), et hypogastrique (bas-ventre, *venter infimus*). Chacune de ces régions est elle-même divisée en trois, une moyenne et deux latérales. Ainsi la région épigastrique comprend l'épigastre et les hypochondres; la région ombilicale comprend l'ombilic et les flancs; la région hypogastrique, enfin, l'hypogastre et les fosses iliaques. Aucune de ces régions n'a de limites bien déterminées. Cependant on suppose communément une ligne horizontale (Fig. 1) AA s'étendant d'un côté à l'autre de la base de la poitrine à la hauteur des fausses côtes, une autre ligne horizontale BB se portant de l'une à l'autre crête iliaque, et deux lignes verticales CC partant, de chaque côté, de l'épine iliaque antérieure, coupant à angles droits les lignes horizontales, et s'élevant jusqu'à la partie correspondante du thorax. Dans la Figure 1, E indique la région supérieure moyenne, ou épigastre; D, F, les régions supérieures latérales, ou hypochondres; G, la région ombilicale; H, I, les flancs; J, la région moyenne inférieure, ou hypogastre; K, L, les régions iliaques. A la partie inférieure de l'hypogastre est le pubis M, et sur les côtés de cette même région sont les aines ou régions inguinales. Dans cette même figure, la ligne *bb* indique la limite entre la poitrine et l'abdomen, dans le point correspondant au muscle diaphragme; *c*, la place de l'appendice sternal, et les lignes *gg* le lieu où viennent aboutir les cartilages de prolongement des côtes inférieures; *e*, *e*, *e*, la situation

de l'estomac ; *f*, la région occupée par le pylore ; *h*, la rate ; *i*, l'intestin cæcum ; *j*, le côlon ascendant ; *k*, le côlon transverse ; *l*, le côlon descendant ; *m*, l'S du côlon ; *n*, le commencement du rectum ; *o*, la région occupée par la vessie ; *p*, *p*, toute la portion de la cavité abdominale où sont logées les circonvolutions de l'intestin grêle. — La disposition de l'abdomen est la même chez tous les mammifères que dans l'espèce humaine ; mais on l'y appelle plus ordinairement *ventre*.

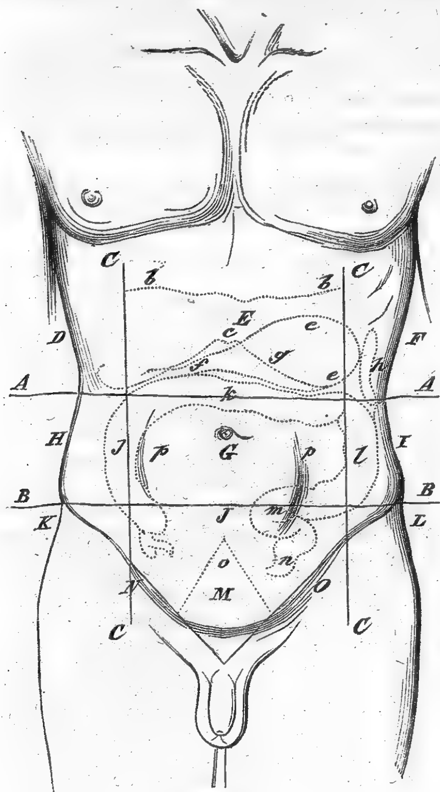


Fig. 1.

Chez les reptiles, la poitrine est confondue avec le ventre, par l'absence du diaphragme ; chez les poissons, qui n'ont pas de poitrine, l'abdomen est la partie inférieure et molle du corps qui renferme les organes de la digestion et de la génération. On nomme *abdomen*, dans les animaux articulés, la portion du tronc qui fait suite au thorax, et qui ne porte pas d'organes locomoteurs, mais des appendices particuliers ayant des usages qui varient souvent d'un ordre à un autre.

ABDOMINAL, ALE. adj. [*abdominalis*]. Qui appartient ou se rapporte à l'abdomen. — *Anneau abdominal.* V. Anneau *inguinal.* — *Aorte abdominale.* Portion de l'aorte descendante, située au-dessous du diaphragme. — *Aponévrose abdominale.* Réunion des aponévroses des muscles obliques et transverses du bas-ventre, qui forme la ligne blanche et la gaîne des muscles droits. — *Cavité abdominale.* V. Abdomen. — *Côtes abdominales.* Les cinq dernières paires de côtes. — *Hernie abdominale.* V. Éventration. — *Membres abdominaux.* Ceux qui tiennent au bassin, et que, pour cette raison, on nomme aussi *pelviens*, dénomination préférable à celle de *membres inférieurs*, qui n'est applicable qu'à l'homme et ne convient pas aux autres animaux vertébrés. — *Muscles abdominaux.* Plans musculeux qui entrent dans la composition des parois de l'abdomen et qui sont formés, de chaque côté de la ligne médiane, par cinq muscles, le grand oblique, le petit oblique, le transverse, le droit et le pyramidal, représentant trois couches superposées. — *Nerfs abdominaux.* Branches antérieures des nerfs intercostaux ; situés depuis le huitième jusqu'au douzième espace intercostal, ils se distribuent aux muscles du bas-ventre. — *Organes* ou *viscères abdominaux.* Tous ceux qui sont contenus dans l'abdomen. — *Veine cave abdominale.* La veine cave inférieure. — *Vertèbres abdominales.* Les vertèbres lombaires.

ABDOMINAUX. s. m. pl. [*abdominales*]. Poissons malacoptérygiens qui ont les nageoires ventrales sous l'abdomen, derrière les pectorales. — Insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, qui se distinguent par la prédominance de l'abdomen sur le thorax ou corselet (Latreille).

ABDOMINOSCOPIE. s. f. [mot hybride, du latin *abdomen*, et du grec σκοπεῖν, examiner]. Examen de l'abdomen qui se fait à l'aide du palper et de la percussion sur le doigt ou sur le plessimètre.

ABDUCTEUR. adj. pris subst. [*abducens*, *abductor*, de *ab*, indiquant écartement, et *ducere*, mener ; all. *abziehend*, it. *abduttore*, esp. *abductor*]. Se dit de certains muscles qui produisent le mouvement d'*abduction*. — *Nerf abducteur.* La sixième paire de nerfs cérébraux, qui se distribue en entier au muscle droit externe de l'œil.

Abducteur de l'aile du nez. V. Élévateur *commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure.*

Abducteur du doigt indicateur. Premier interosseux externe de la main, selon Riolan.

Abducteur du petit doigt (pisi-phalangien, Ch.). Il s'étend de l'os pisiforme au côté cubital de la première phalange.

Abducteur de l'œil. V. Droit *externe de l'œil.*

Abducteur de l'oreille. Portion de l'auriculaire postérieur.

Abducteur du gros orteil (métatarso-sous-phalangien du premier orteil, Ch.). Il s'étend des os du métatarse au côté péronier de la première phalange.

Abducteur du petit orteil (calcanéo-sous-phalangien du cinquième orteil, Ch.). Il s'étend du calcanéum au côté externe de la première phalange.

Abducteur (court) du pouce (carpo-sus-phalangien du pouce, Ch.). Il s'étend du ligament annulaire du carpe au côté radial de la première phalange.

Abducteur (long) du pouce (cubito-sus-métacarpien du pouce, Ch.). Il s'étend du bord externe du cubitus au côté radial du premier os métacarpien.

ABDUCTION. s. f. [*abductio*, it. *abduzione*, esp. *abduccion*]. Mouvement qui écarte un membre ou une partie quelconque du plan mitoyen qu'on suppose partager le corps longitudinalement en deux moitiés semblables ou symétriques. Quant à la main et au pied, beaucoup d'anatomistes y ont admis une ligne médiane particulière, et ont appelé *abduction* le mouvement par lequel les autres doigts s'écartent de celui du milieu ; mais Desault et ceux qui ont écrit depuis lui supposent que les pieds sont parallèles, les bras pendants le long du tronc et les paumes des mains tournées en devant ; et ils ont appelé *abduction* le mouvement par lequel un doigt quelconque est éloigné du

plan médian général du corps. Il résulte de là que, pour le gros orteil et le suivant, pour le petit doigt et le doigt annulaire, ce que Gavart, Bichat, Boyer et Cloquet nomment *abduction*, les anciens auteurs l'appellent *adduction*, et *vice versâ*.

ABEILLE. s. f. [de *apicula*, diminutif de *apis*; μέλισσα, all. *Biene*, angl. *bee*, it. *ape*, esp. *abeja*]. Genre d'insectes hyménoptères ayant pour type l'*abeille domestique* (*Apis mellifica*, L.), à laquelle nous devons le *miel* et la *cire* (V. ces mots). Les femelles et les neutres sont armés d'un aiguillon long de 5 à 6 millimètres. Cet aiguillon est composé de deux dards accolés l'un à l'autre, mobiles dans l'intérieur d'une espèce de fourreau, laissant entre eux inférieurement une étroite rainure, et se terminant chacun par quinze ou seize petites dentelures crochues qui forment par leur réunion une sorte de flèche. Ces dards sont renfermés dans un étui long d'environ 2 à 3 millimètres, entouré à sa base de neuf écailles cartilagineuses ou cornées, pourvues de muscles, dont huit paraissent destinées à porter au dehors la pointe de l'instrument, et dont la neuvième a pour fonction d'en opérer la rétraction. Ce n'est pas par sa piqûre mécanique que l'aiguillon de l'abeille cause quelquefois des accidents graves; ce fait tient à ce qu'il est le conducteur d'un venin sécrété dans deux vésicules placées sur les côtés du canal intestinal.

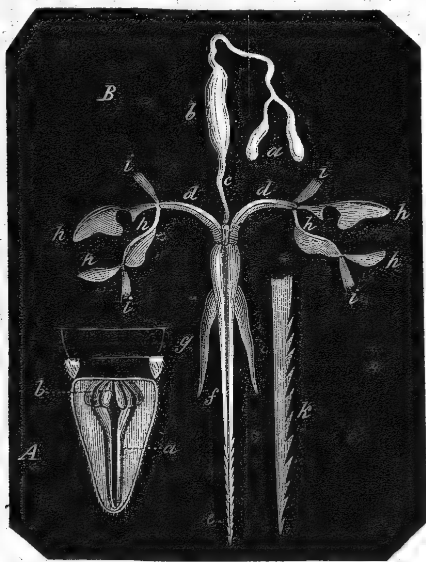


Fig. 2.

Fig. 2. — A, extrémité de l'abdomen avec l'aiguillon rétracté : *a*, aiguillon dans son fourreau; *b*, sa base, composée de cartilages et de muscles. — B, appareil développé : *a*, glandes venimeuses; *b*, réservoir du venin; *c*, son canal excréteur; *d*, *d*, racine des dards composant l'aiguillon; *e*, les deux dards appliqués l'un contre l'autre; *f*, gaîne de l'aiguillon, ouverte en dessus; *g*, appendices écailleux formant ensemble une pièce fourchue; *h*, *h*..., huit pièces chitineuses qui soutiennent les racines des dards et les fixent à l'abdomen; *i*, *i*..., muscles protracteurs et rétracteurs de ces pièces; *k*, extrémité d'un dard très-grossie, pour montrer sa pointe et les denticules inclinées de son bord extérieur.

— La douleur que cause la piqûre de cet aiguillon est le plus ordinairement suivie du développement d'une petite tumeur ronde, dure et circonscrite, de rougeur érysipélateuse. Ces symptômes disparaissent presque toujours au bout de peu d'instants; cependant, s'il y a plusieurs piqûres, ou si une piqûre unique a rencontré un filet nerveux, il peut se développer une douleur très-intense. La première indication est d'extraire l'aiguillon que l'insecte a presque toujours laissé dans la plaie. On fait ensuite sur la plaie des fomentations avec l'eau, l'alcool, l'eau de Cologne, l'eau-de-vie, l'extrait de Saturne ou l'ammoniaque liquide. A défaut d'autres substances, on emploie avec succès une dissolution de sel commun. Dans le cas de vive douleur, il faut recourir aux narcotiques. Les mêmes moyens conviennent, en général, contre toutes les piqûres des insectes de nos climats.

ABELMOSCH. s. m. [du mot *habb el mosk*, dont les Arabes se servent pour désigner la *graine d'ambrette*]. V. Ambrette.

ABEPITHYMIA. Synonyme mal formé de *anépithymie* (Lobstein).

ABERRATION. s. f. [*aberratio*, d'*aberrare*, de *errare ab*, s'écarter; all. *Abweichung*, *Abirrung*]. Dérangement, irrégularité dans l'état habituel, l'aspect, la structure, l'action d'un organe ou l'exercice d'une faculté : *aberration des sens*, *du jugement*. — *Aberration des fluides*. Transport d'un liquide, du sang surtout, vers un organe autre que celui où il se porte ordinairement, comme lorsqu'une hémorrhagie nasale ou pulmonaire remplace les règles. — *Aberration de réfrangibilité*. Diffusion du foyer des rayons lumineux concentrés par un verre biconvexe, diffusion qui dépend de ce que, les rayons diversement colorés n'ayant pas la même réfrangibilité, la lentille ne peut pas les concentrer tous dans le prolongement de son axe. — *Aberration de sphéricité*. Autre genre de diffusion du foyer des rayons lumineux concentrés par un verre biconvexe, qui tient à ce que la figure des lentilles ne permet qu'aux rayons très-voisins de l'axe de concourir sensiblement en un point commun, tous les autres, qui éprouvent une réfraction plus forte, coupant l'axe en deçà de ce point; d'où il suit que le foyer, au lieu de représenter un point, est réellement un espace d'une certaine étendue, et que l'image principale, celle qui se produit à l'endroit où se réunissent le plus de rayons, est comme offusquée par une multitude d'autres images qui rendent la vision confuse. L'iris concourt à prévenir l'aberration de sphéricité dans l'œil; mais il est reconnu aujourd'hui que le cristallin n'agit pas seulement dans l'œil comme les lentilles employées en optique, et qu'il a en outre la propriété de faire converger tous les rayons sous un même foyer, quel que soit le point qu'ils aient traversé. De cette manière, la netteté et l'éclat de l'image ne sont point compromis.

ABIÉTATE. s. m. [esp. *abetato*]. Genre de sels formés par la combinaison des bases avec l'acide abiétique. Ces composés, incristallisables, se présentent, soit en flocons blancs, soit en masses gélatineuses, ou friables et opaques.

ABIÉTINE. s. f. [de *abies*, sapin; all. et angl. *Abietin*, esp. *abetina*]. Substance cristallisable trouvée dans les térébenthines de Strasbourg, du Canada et des Vosges, où elle est accompagnée d'une essence, d'un peu d'acide succinique, d'une résine neutre insoluble dans l'alcool (sous-résine), et d'une résine soluble acide, *acide abiétique* (Caillot). L'abiétine a la forme

d'aiguilles, de pyramides plus ou moins allongées, qui se groupent en rosaces, en étoiles, en sphères creuses, etc. Elle est inodore, très-facilement fusible en résine, presque incolore, transparente à chaud, opaque par le refroidissement, sans action sur les couleurs bleues végétales. Insoluble dans l'eau, elle se dissout dans l'alcool à 36°, dans l'éther, l'acide acétique, le naphte, et cristallise par l'évaporation des dissolvants.

ABIÉTINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des conifères. Le genre *Abies*, ou sapin, en est le type.

ABIÉTIQUE (ACIDE). V. ABIÉTINE.

ABIRRITATIF, IVE. adj. — *Maladies abirritatives.* Celles qui sont produites par un défaut d'irritation (Broussais). V. ce mot.

ABIRRITATION. s. f. [d'*ab* privatif, et *irritatio*, irritation]. Rigoureusement, absence ou défaut d'irritation. État opposé à l'irritation, diminution des phénomènes vitaux (Broussais) : en ce sens, il serait alors synonyme de *faiblesse*, d'*asthénie*, etc.

ABLACTATION. s. f. [*ablactatio*, d'*ablactare* (*a lacte removere*), sevrer, cesser d'allaiter ; ἀπογαλακτισμός, all. *die Entwöhnung*, angl. *the weaning*, it. *ablattazione*]. Cessation de la lactation, considérée par rapport à la mère, le mot *sevrage* s'appliquant plus particulièrement à l'enfant qu'on cesse d'allaiter.

ABLATION. s. f. [*ablatio*, d'*ablatum*, supin d'*auferre* (*ferre ab*), ôter, enlever ; ἀφαίρεσις, all. *Abnahme*, it. *ablazione*, esp. *ablacion*]. Action d'emporter, de retrancher ou d'extraire du corps une partie quelconque. L'*ablation* est un des trois genres d'*exérèse* (V. ce mot). On dit l'*ablation* d'un membre, soit en totalité, soit en partie ; l'*ablation* d'un organe ou d'une portion d'organe ; mais on se sert plus particulièrement de cette expression lorsqu'il s'agit d'une tumeur, d'une exostose, etc. V. EXTRACTION.

ABLE. s. m., ou **ABLETTE.** s. f. Nom vulgaire du *Cyprinus alburnus*, L., appelé aussi *poisson blanc*.

ABLÉPHARON. s. m. (de α privatif, et βλέφαρον, paupière]. Absence des paupières.

ABLEPSIE. s. f. [de α privatif, et βλέπειν, voir]. Synonyme de *cécité*.

ABLUANT. adj. et s. m. V. ABSTERGENT.

ABLUTION. s. f. [*ablutio*, ἀπόνιψις, it. *abluzione*, esp. *ablucion*]. V. LOTION.

ABNORMITÉ. s. f. [*abnormitas*, de *ab*, et *norma*, règle]. S'est dit pour *anomalie*, ou mieux comme substantif correspondant à l'adjectif *anormal : abnormité congénitale*, *acquise*, etc.

ABOBRA DO MATO. Au Chili, espèce du genre *Bryonia*, de la famille des cucurbitacées, dont la résine purge à la dose de 4 grammes.

ABOI ou **ABOIEMENT.** s. m. [*latratus*, ὑλακή, all. *Bellen*, *Gebelle*, angl. *barking*, it. *abbaiamento*, esp. *ladrido*]. Cri du chien. Dans la rage, il est modifié : il ne s'opère plus par le rapprochement subit des mâchoires ; la gueule reste béante lorsqu'il se produit ; il provient du fond de la gorge et se convertit en une sorte de hurlement saccadé en trois temps, en trois notes plus aiguës que l'aboiement ordinaire et d'un timbre tout spécial.

ABOLITION. s. f. [*abolitio*]. — *Abolition de la sensibilité*, *du mouvement*, etc. V. ANESTHÉSIE et PARALYSIE.

ABOMASUM ou **ABOMASUS.** s. m. [*ab*, après, et *omasum*, panse]. Synonyme inusité de *caillette*.

ABORTIF, IVE. adj. [*abortivus*, de *ab* indiquant suppression, et *ortus*, naissance]. Né avant le temps. — *Fœtus abortif*, ou *avorton* [ἀπόφθαρμα]. Celui qui est né avant d'avoir acquis le développement nécessaire pour pouvoir vivre, avant l'époque où il est réputé viable. — En botanique, *étamine abortive*, se dit de celle qui n'a pas d'anthère, ou n'en a qu'une ébauchée ou indéhiscente ; *fleur abortive*, celle qui tombe sans laisser aucune trace de fécondation, etc. — *Abortifs* (adj. pris subst.) [ἐκβόλιον, φάρμακον φθόριον, all. *abtreibend*]. Substances auxquelles on attribue la propriété de provoquer l'avortement : ce sont le plus ordinairement de violents emménagogues ou des drastiques.

ABOUCHEMENT. s. m. Se dit de l'arrivée d'un conduit dans un autre plus large, soit de même nature, soit différent, comme dans le cas de l'ouverture du canal thoracique dans la veine sous-clavière. L'abouchement diffère de l'*anastomose*, en ce que celle-ci indique une communication réciproque de vaisseaux de même nature et de même volume, ou à peu près, dont chacun continue son trajet au delà. *Anastomose* (V. ce mot) se dit aussi de la communication de cordons pleins, comme les nerfs ; *abouchement* ne s'emploie pas dans ce sens.

ABOUTIR. v. n. [all. *aufbrechen*]. Proprement venir à bout, finir, se terminer, et, par extension, venir à suppuration.

ABOYEURS (DÉLIRE DES). Névrose caractérisée par un cri perçant, convulsif, parfois musical, qui représente, tantôt le chant du coq ou le cri du paon, tantôt le bêlement des brebis, tantôt le miaulement du chat, tantôt le jappement du chien. Cette affection a parfois régné d'une manière épidémique, et a été observée alors surtout chez les femmes appelées ordinairement *aboyeuses*, d'après la nature du cri. A l'époque de la sorcellerie, elle a été plus d'une fois attribuée à une possession démoniaque et traitée par les exorcismes. Les recherches modernes ont montré que cette affection est une des formes de la chorée, si nombreuses, selon les muscles qu'elle atteint. Souvent l'aboiement choréique est une simple complication de la chorée générale ; plus rarement il y a chorée des muscles expirateurs et laryngiens seuls, cas qui constitue plus spécialement la forme dite *délire des aboyeurs*.

ABRACADABRA. s. m. [peut-être d'*abraxas*, nom mystique de la Divinité chez l'hérésiarque Basilide]. Un papier sur lequel ce nom était écrit formait, d'après Serenus Sammonicus, un amulette efficace contre la fièvre hémitritée et la fièvre quarte. On l'écrivait en retranchant à chaque ligne deux lettres.

ABRANCHES. s. m. pl. [α privatif, βράγχια, branchies]. Ordre d'annélides sans branchies, contenant la famille des lombrics et celle des hirudinées. V. BATRACIENS.

ABRASION. s. f. [*abrasio*, de *ab*, et *radere*, racler, désunir en raclant, ξύσις]. Séparation, par petits fragments, de l'épithélium qui recouvre la cornée, les membranes muqueuses, etc., dans la kératite, l'entérite, etc. Ce mot s'applique plus particulièrement à la membrane muqueuse intestinale, dont l'irritation donne lieu à des déjections alvines mêlées de petites portions membraniformes vulgairement appelées *raclures de boyaux*. — On a aussi appelé *abrasion* l'action de gratter la surface des os cariés, de la cornée ulcérée, et celle d'enlever le tartre des dents.

ABRE. s. m. [ἁβρός, délicat]. Plante légumineuse, appelée aussi *liane à réglisse* (*Abrus precatorius*, L.), des feuilles de laquelle on retire un extrait qui, à la

Guadeloupe, remplace celui de réglisse. Les graines se mangent comme les haricots ou autres légumes secs dans l'Inde et l'Égypte.

ABREUVEMENT. s. m. [all. *Tränken*]. Action d'abreuver les animaux domestiques, qui exige certaines précautions, comme celles de *couper* l'eau avec du son ou de la farine, ou de la faire tiédir quand les animaux sont en sueur. On donne l'avoine plutôt après l'abreuvement qu'avant. On risque d'amener des ruptures d'organes abdominaux ou la *pousse*, si l'on fait courir l'animal aussitôt après l'abreuvement.

ABRÉVIATION. s. f. [*abbreviatio*, de *ab*, et *brevis*, bref; all. *Abkürzung*]. Lettres d'un mot mises à la place de celui-ci. Il ne faut pas confondre les abréviations avec les *signes* et les *formules* (V. ces mots).

Abréviations usitées dans les prescriptions de médicaments :

A, *aa* ou *ana*, placé à côté d'une accolade qui embrasse l'indication de plusieurs substances, signifie *de chacune de ces substances.*

Add. (*adde* ou *addatur*), ajoutez.

B. a. (*balneum arenæ*), bain de sable.

B. m. (*balneum Mariæ*), bain-marie.

B. v. (*balneum vaporis*), bain de vapeur.

Cochleat. (*cochleatim*), par cuillerées.

Colat. (*colatura*), colature.

Coq. (*coque* ou *coquatur*), faites cuire.

Cyat. (*cyathus*), tasse ou verre.

Dec. (*decoctio*), décoction.

F. s. a. (*fac* ou *fiat secundum artem*), faites selon l'art.

Gutt. ou *gt.* (*gutta*), goutte.

Inf. (*infundatur*), qu'on fasse infuser.

M. (*misce*), mêlez.

Man. (*manipulus*), poignée.

N° 1, *N° 2*, etc., expriment le nombre. Ainsi on dit : *Jaunes d'œufs N° 2* ; ce qui signifie *deux jaunes d'œufs.*

P. æ. ou *p. é.* (*partes æquales*), parties égales.

Pug. (*pugillus*), pincée.

Pul. (*pulvis*), poudre.

Q. p. (*quantum placet*), à volonté.

Q. s. (*quantum satis*), quantité suffisante.

R., au commencement d'une formule (*recipe*), prenez. On emploie souvent, au lieu d'une *R*, un *P*, ou ce signe ♃.

S. a. (*secundum artem*), selon l'art.

T., au bas d'une formule, signifie qu'il faut que le pharmacien transcrive au bas de l'étiquette du médicament la manière dont il doit être administré.

Pour les *poids*, V. SIGNE.

Abréviations usitées en botanique :

On écrit 3-*fide*, 4-*fide*, pour *trifide*, *quadrifide*, etc.

0, placé après le nom d'un organe, en indique la non-existence. Ainsi : *calice* 0 signifie *point de calice.*

Abréviations usitées en chimie :

On se sert souvent aujourd'hui de lettres initiales pour indiquer la nature et la composition chimique de certains corps. Ainsi : *Na*, *Ka*, *Cu*, *Ag*, désignent le sodium (natrium), le potassium (kalium), le cuivre, l'argent. — Quelquefois ces lettres initiales sont surmontées de certains signes, ou bien de chiffres placés comme les exposants dans les formules algébriques. Ainsi $\dot{Na}$ signifie protoxyde de sodium, $\dot{Ka}$ protoxyde de potassium, $\ddot{Cu}$ deutoxyde de cuivre, $\dot{Ka}\dddot{S}$ le sulfate de potasse, *HHO* l'eau. Les symboles chimiques sont de véritables abréviations. *Équivalent* s'exprime par *éq.* L'*eau de cristallisation* se marque par 1 *aq.*, 2 *aq.*, 3 *aq.*, etc., selon le nombre d'équivalents, tandis que l'*eau de combinaison* se désigne par la formule *HO*, 2*HO*, 3*HO*, etc. V. SIGNE et SYMBOLE.

Abréviations usitées en zoologie. V. SIGNE.

ABRICOT. s. m. [*armeniacum*, πραικόκιον, all. *Apricose*, angl. *apricot*, it. *albercocca*, esp. *albericoque :* le français vient de l'espagnol ; l'espagnol, de l'arabe *al berkok*, de l'article arabe *al* et du grec πραικόκιον, qui vient du latin *præcocia*, fruits précoces]. Fruit du *Prunus armeniaca*, L., dont la chair est sucrée et pulpeuse, et dont le noyau renferme une amande amère, susceptible de produire, sous l'influence de l'eau, une huile volatile pesante, semblable à celle des semences de l'*Amygdalus amara*, et qui peut aussi se transformer en partie en acide cyanhydrique. Il découle de l'abricotier une gomme solide, translucide, ordinairement rougeâtre, à peine soluble dans l'eau, qui est une des espèces de *gommes du pays.*

ABROTONE. s. f. Synonyme d'*aurone*. V. ce mot.

ABRUPTION. s. f. [*abruptio*, de *ab* et *rumpere*, rompre]. Fracture transversale d'un os, avec des fragments qui sont rugueux.

ABSCISION ou **ABSCISSION**. s. f. [ἀποκοπή]. Synonyme d'*excision*. V. ce mot.

ABSINTHE. s. f. [*absinthium*, αψίνθιον, all. *Wurmtod*, *Wermuth*, angl. *wormwood*, it. *assenzio*, esp. *ajenjo*]. L'*absinthe commune*, ou *grande absinthe* (*absinthe majeure*, *aluyne* ou *aluine*, *Artemisia absinthium*, L.), est tonique et vermifuge. On emploie les feuilles et les sommités sèches en infusion (16 gram. par kilogr. d'eau), ou en décoction (32 à 64 gram. pour 500 gram. de liquide), ou en poudre (130 à 260 gram.). Infusées dans du vin blanc (32 gram. pour un litre de vin), avec addition d'alcool (32 gram.), elles constituent le *vin d'absinthe* (*absinthites*) des anciens. On emploie aussi quelquefois la teinture alcoolique, le sirop, et l'essence d'absinthe qui est isomère avec le camphre. La teinture alcoolique est la *liqueur* connue sous le nom d'*absinthe* ou d'*absinthe suisse*. L'usage et l'abus de cette liqueur l'ont fait remplacer, sous le même nom, depuis quelques années, par une teinture alcoolique dans laquelle aux absinthes majeure et mineure on ajoute des racines d'angélique et de canne aromatique, des semences de badiane, de cumin, des feuilles de dictamne de Crète, d'origan, de fenouil, de menthe, de mélisse, avec addition d'un gramme, par litre, d'essence de cumin. Si elle ne blanchit pas bien par le mélange avec l'eau, on y ajoute de l'indigo ou du sulfate de cuivre sous le nom de *bleu éteint*, et dans d'autres cas de la teinture de curcuma. Or, on sait que les essences hydrocarbonées et les camphres, ou essences oxygénées, ingérés et absorbés à l'état d'émulsion ou de dissolution, sont vénéneux (Meynier); il n'est par conséquent pas étonnant de voir l'absinthe prise pure à la dose d'un quart de litre ou d'un demi-litre en une heure ou environ amener une excitation bientôt suivie de torpeur habituellement mortelle. Prise à dose fractionnée de plusieurs petits verres, elle finit par amener l'*absinthisme* (V. ce mot). L'absinthe ne jouit aucunement des qualités apéritives qu'on lui attribue ; lorsqu'elles se montrent, elles sont dues à l'eau fraîche dont on l'étend. — La *petite absinthe* ou *mineure* (*Artemisia pontica*, L.) et l'*absinthe maritime* (*A. ma-*

ritima) ont les mêmes propriétés, mais sont moins énergiques.

ABSINTHÉ, ÉE. adj. [*absinthiatus*]. Qui contient de l'absinthe.

ABSINTHINE. s. f. Principe amer de l'absinthe; blanc, cristallisable, probablement non azoté, soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau.

ABSINTHIQUE. adj. — *Acide absinthique* [all. *Wermuthsauer*]. C'est l'*acide succinique*.

ABSINTHISME. s. m. Nom donné (Motet) à la variété d'alcoolisme, soit aigu, soit chronique, que cause l'abus de la liqueur dite *absinthe*. L'absinthisme est suivi plus fréquemment que l'alcoolisme proprement dit, de manie, de ramollissement cérébral ou de paralysie générale; ce qui paraît dû à l'action vénéneuse des essences qui entrent dans la composition de cette liqueur dangereuse.

ABSOLU, UE. adj. Se dit, en chimie, de l'alcool, de l'éther, etc., qui ne contiennent pas d'eau.

ABSORBABLE. adj. Qui est susceptible d'être absorbé. La plupart des aliments se composent de principes absorbables et d'autres qui ne le sont pas.

ABSORBANT, ANTE. adj. et s. m. [*absorbens*, de la préposition *ab*, de, et de *sorbere*, boire : qui boit, qui pompe; ἀναπίνων]. — En chirurgie, *absorbants*, substances molles, spongieuses, propres à s'imbiber des liquides épanchés, comme la charpie, l'amadou, l'agaric, etc. — *Médicaments absorbants*, ou simplement *absorbants*. Substances que l'on croit propres à absorber les acides développés dans les voies digestives : tels sont en général les carbonates calcaires, la magnésie, etc.; telles sont aussi la *poudre absorbante* du Codex, que l'on prépare en triturant ensemble parties égales de magnésie pure et de sucre blanc; et les *tablettes absorbantes* ou *de magnésie*, composées de : magnésie, 30 gram.; sucre blanc, 120 gram., et q. s. de gomme adragant réduite en mucilage avec l'eau de fleur d'oranger. — *Système absorbant*. Ensemble des vaisseaux et des glandes lymphatiques, ou système lymphatique. Bichat le faisait naître de toutes les parties du corps, même de parties où il n'y en a pas : cela tient à ce que, ne connaissant pas la propriété physique d'endosmose, commune à tous les tissus, il était forcé d'imaginer un système pour se rendre compte des phénomènes d'absorption et d'assimilation qu'il avait observés dans toutes les parties de l'organisme. V. LYMPHATIQUE.

ABSORPTION. s. f. [*absorptio*, all. *Einsaugung*, it. *assorzione*, esp. *absorcion*]. Phénomène qui consiste dans l'attraction et la condensation d'un fluide élastique ou d'un liquide par un corps solide ou liquide. — En physiologie, propriété des tissus par laquelle pénètrent dans leur substance des molécules extérieures, assimilées, suivant leur nature, à cette substance, l'entretenant, l'augmentant ou l'altérant. La plupart des éléments, et, par suite, des tissus, se laissent pénétrer et traverser par des substances liquides qu'ils modifient, chemin faisant, en leur enlevant ou en leur ajoutant quelques-uns de leurs principes, par le double mouvement nutritif de combinaison et de décombinaison. Les exemples de ce fait élémentaire s'accomplissant, indépendamment des autres, sur un seul élément anatomique, sont difficiles à rencontrer; mais l'existence en peut être déduite de ce qui se passe quand un liquide pénètre des tissus formés d'une ou de deux espèces d'éléments (comme les *séreuses*). D'autres exemples nous sont offerts par les capillaires des muscles, qui empruntent à ce tissu la créatine, la créatinine, et ne lui enlèvent pas de chlorure de potassium, ou du moins ne lui en enlèvent que fort peu. L'absorption n'est point une fonction, c'est-à-dire un acte accompli par un appareil seulement, c'est une propriété de tous les tissus; mais elle est plus ou moins développée dans chacun d'eux. Elle a pour condition physique la propriété d'endosmose ou d'imbibition dont jouissent tous les tissus; mais l'absorption vitale diffère de l'endosmose physique en ce que la substance qui pénètre molécule à molécule dans un tissu est modifiée, chemin faisant, par ce tissu qui lui emprunte ou lui cède quelques principes, suivant la nature des propriétés chimiques de l'humeur et des siennes propres; d'où il résulte que le liquide absorbé est, au delà du tissu absorbant, autre qu'il n'était en deçà. Selon que les propriétés chimiques des tissus seront de telle ou telle nature, et qu'ils seront plus ou moins vasculaires, ils absorberont plus ou moins vite ou quelquefois n'absorberont pas une même substance : en ce sens, l'école de Bichat a raison contre l'école qui nie toute espèce de *choix* de la part des tissus à l'égard des composés qu'ils absorbent. C'est ainsi que l'épithélium et le mucus, dans la muqueuse digestive, ne laissent pas absorber le *curare*, tandis qu'aux bronches ils le laissent absorber. Des composés divers placés successivement sur un même tissu pourront être absorbés plus ou moins vite, selon les propriétés chimiques dont ils jouissent, et passer au delà de ce tissu, ou bien rester fixés chimiquement aux substances organiques de ses éléments anatomiques. Ce fait nous rend compte de l'accumulation de certains poisons dans certains organes de préférence aux autres. L'absorption est une propriété de tous les éléments anatomiques, et, par suite, de tous les tissus, mais il n'y a pas de vaisseaux (ou *conduits absorbants*) spécialement chargés d'absorber; il n'y a pas non plus de *pores* ou *orifices* absorbants. Les éléments anatomiques creux, comme les parois des capillaires, sont entièrement homogènes et sans orifices, aussi bien que les cellules épithéliales, les fibres de divers tissus, etc., que les substances sont obligées de traverser d'abord pour arriver aux capillaires. L'absorption faite, les substances peuvent être transportées du lieu où elle se passe dans un autre, ou ne pas l'être, selon la disposition des tissus; lorsque le transport a lieu, c'est un des phénomènes de la fonction de circulation consécutif à l'absorption, mais ce fait n'est point un acte faisant partie de celui d'absorption. V. NUTRITION.

Absorption chyleuse. V. PÉNÉTRATION.

Absorption cutanée. Nom donné au fait de l'absorption d'une petite quantité d'eau et de gaz par la peau des mammifères, quantité qui devient très-considérable chez les batraciens et nulle chez les reptiles écailleux.

Absorption externe ou *de composition*. V. ASSIMILATION et DIGESTION.

Absorption interne ou *de décomposition*, *moléculaire*, *nutritive*, *organique* ou *interstitielle*. Synonymes de *désassimilation*. V. ce mot et URINE.

Absorption intestinale ou *digestive*. V. DIGESTION.

Absorption lymphatique. V. LYMPHATIQUES.

Absorption pathologique. V. RÉSORPTION.

Absorption pulmonaire ou *respiratoire*. V. RESPIRATION.

Absorption récrémentitielle. V. DIGESTION.

Absorption veineuse. V. ABSORPTION et VEINES.

ABSTÈME. s. [*abstemius*, de *abs*, qui indique privation, et de *temetum*, vin pur; ἄοινος, angl. *abstemious*, it. et esp. *abstemio*]. Qui s'abstient de vin, et en général de toute liqueur alcoolique.

ABSTERGENT. adj. pris subst. [*abstergens*, de *abstergere*, nettoyer; all. *reinigend*, angl. *abstersive*, it. *astergente*, *astersivo*, esp. *abstergente*]. Anciennement, remèdes qu'on employait pour enlever les matières visqueuses ou putrides des surfaces organiques auxquelles elles adhèrent. Ce terme est synonyme d'*abluant;* cependant celui-ci était particulièrement employé pour désigner des substances qui agissent surtout par leurs particules aqueuses, tandis qu'on donnait spécialement le nom d'*abstergents* à des médicaments qu'on supposait agir par un principe savonneux. On sait aujourd'hui que ces médicaments ne font qu'exciter les tissus sur lesquels on les applique. En chirurgie, l'expression de *détersif* ne diffère d'*abstergent* qu'en ce que l'acception en est bornée aux applications extérieures qui se font sur des parties suppurantes.

ABSTERSION. s. f. [*abstersio*, it. *astersione*]. Effet immédiat des remèdes abstergents.

ABSTINENCE. s. f. [*abstinentia*, de *abstinere*, s'abstenir, qui lui-même vient de *tenere*, tenir, et *abs*, de: comme si l'on disait *se passer de;* it. *astinenza*, esp. *abstinencia*]. En général, privation volontaire: *abstinence des plaisirs*, *abstinence des boissons*, etc. Particulièrement employé pour indiquer la privation de certains aliments. On emploie aussi quelquefois *abstinence* comme synonyme de *diète* [ἀσιτία, νηστεία].

ABSTRACTIF. adj. [*abstractivus*, de *ab*, de, et *trahere*, tirer]. Anciennement, *produits abstractifs*, produits retirés des plantes par la distillation.

ABSTRACTION. s. f. Opération intellectuelle par laquelle nous étudions les qualités, les attributs indépendamment des êtres, des substances qui ont ces attributs, ces qualités; ce qui ouvre la voie à la généralisation. V. LOGIQUE. — On donne aussi le nom d'*abstraction* aux résultats de cette opération.

ABSUS. s. m. [*Cassia absus*, L.]. Espèce de petite casse. Les Égyptiens pulvérisent les graines de cette plante avec une égale quantité de sucre, et mettent un peu de cette préparation sous les paupières, au commencement de leur ophthalmie.

ABULIE. s. f. [de α priv., et βούλεσθαι, vouloir; all. *Unüberlegtheit*]. Absence de volonté; espèce de folie où ce symptôme est dominant.

ACACIA. s. m. [de ἀκακία, nom de la gomme et de l'arbre qui la fournit; de ἀκακία, bonté, innocence (dit, soit par antiphrase, à cause des épines qui l'arment, soit à cause de la gomme qu'il fournit); de α priv., et κακὸς, mauvais]. Genre de plantes légumineuses mimosées, séparé du genre *Mimosa* de Linné, et dont une espèce fournit la *gomme arabique* (V. GOMME). Les *acacias* sont généralement des arbrisseaux. On appelle vulgairement *acacia* le *Robinia pseudo-acacia*, L., qui est un arbre de la famille des légumineuses papilionacées. En exprimant les gousses pilées du *Mimosa nilotica*, et évaporant le produit jusqu'à consistance d'extrait, on obtient le *suc d'acacia* (*acacia vera*). Cette substance, qu'on trouve dans le commerce sous la forme de petits pains orbiculaires, est d'un brun noirâtre, sans odeur, d'une saveur astringente et amère. Comme elle est fort rare aujourd'hui, on l'a remplacée par le *suc d'acacia indigène* (*acacia nostras*), tiré du fruit non encore mûr du prunellier (*Prunus spinosa*, L.). Suivant Guibourt, l'acacia vrai, traité par l'alcool, donne un acide libre très-énergique, du tannin analogue à celui de la noix de galle, et un sel calcaire très-abondant. L'acacia indigène est un peu soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool; il laisse une matière ayant l'apparence de l'albumine coagulée.

ACAJOU. s. m. [angl. *cashew nut*].—*Noix d'acajou*. Fruit réniforme, lisse, coriace, et d'un brun grisâtre, employé jadis en médecine. Sous l'enveloppe coriace du fruit se trouvent des alvéoles pleins d'un suc huileux, noir, âcre et caustique, bornés intérieurement par une seconde enveloppe coriace, renfermant une amande blanche, huileuse, douce, bonne à manger et de saveur agréable. Ce fruit est fourni par l'*Anacardium occidentale*, grand arbre de la famille des térébinthacées. La noix d'acajou contient beaucoup d'acide gallique (Vicira de Mattos), du tannin, une matière extractiforme, un principe colorant vert, et une substance gommo-résineuse. Cette résine est fluide à 15° et congelable à + 10°; elle est soluble dans l'alcool, l'éther, les acides fixes et volatils, et les alcalis caustiques. Ses propriétés vésicantes l'ont fait proposer comme un puissant révulsif: on enduit la peau avec cette résine, et on la recouvre d'un emplâtre de poix de Bourgogne; au bout d'un quart d'heure, on panse la plaie avec une pommade composée de cérat et de cette même résine, ou de parties égales de cette résine, de cire et d'axonge.

ACALÈPHE. s. m. Ces animaux, appelés aussi *discophores* ou *polypo-méduses*, formaient autrefois une classe à part, distincte de celle des polypes tubulaires, campanulaires, etc., dont ils ne sont qu'une phase d'évolution, et *vice versâ*. Tous sont digénèses, de formes et d'organisation très-différentes à chacun des états de leur évolution. Ils se divisent en quatre tribus: les *Siphonophores*, les *Médusaires* (V. ce mot), les *Sertulaires* et les *Hydraires*. Les premiers ont aussi été appelés *Acalèphes hydrostatiques*. L'embryon ou proscolex, à la sortie de l'œuf, est cilié; plus tard, à l'un de ses pôles se forme par gemmation un corps polypiforme, ou scolex, qui devient une vésicule aérienne, appelée poche hydrostatique. Ce scolex engendre par gemmation une colonie *strobilaire* d'individus agames nageurs ou nourriciers; ceux-ci donnent naissance aussi par gemmation à une dernière génération d'individus sexués, ou proglottis, qui se séparent et vivent isolément sous la forme de méduses (voy. SCOLEX), et acquièrent des organes sexuels après leur séparation. Dans les *Sertulaires*, l'embryon est d'abord libre, cilié au sortir de l'œuf. Ce scolex se fixe à un corps solide; sa base s'étend comme un disque, et donne peu à peu naissance par gemmation à une colonie strobilaire d'individus pourvus de tentacules, dont tous les tubes digestifs, sans parois distinctes du corps, communiquent ensemble: ils forment une masse ramifiée à surface durcie. Ces individus pourvus de tube digestif donnent par gemmation des *proglottis* sans forme régulière, sans bouche et sans tentacules, qui ne se séparent pas de la colonie comme les siphonophores sexués; ce sont des sacs à œufs et des sacs à sperme, portés les uns par une colonie, les autres exclusivement par une colonie différente.

ACALICAL, ALE. adj. [de α privatif, et *calice*]. L'insertion des étamines est *acalicale* lorsque ces organes partent du réceptacle, sans adhérer au calice.

ACALICINE. adj. f. [de *α* privatif, et *calice*]. Se dit d'une plante dépourvue de calice.

ACALICULÉ, ÉE. adj. S'emploie par opposition à *caliculé*, pour désigner une fleur dépourvue de *calicule*.

ACAMPSIE. s. f. [de *α* priv., et κάμπτειν, fléchir]. Impossibilité de fléchir une articulation.

ACANTHACÉES. s. f. pl. [de ἄκανθα, épine]. Famille de plantes dicotylédones qui a pour caractères : Calice monosépale à 4 ou 5 divisions régulières ou irrégulières, toujours persistant; corolle monopétale, irrégulière, ordinairement bilabiée, staminifère, hypogyne et caduque; étamines didynames, dont deux avortent souvent; ovaire libre, biloculaire, dont chaque loge renferme deux ou plusieurs graines, environné, à sa base, d'un disque ou bourrelet glanduleux; style simple, terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule à deux loges, quelquefois monosperme par avortement, s'ouvrant avec élasticité en deux valves, qui emportent avec elles la moitié de la cloison; les graines sont attachées à des podospermes filiformes saillants.

ACANTHE. s. f. [*Acanthus mollis*, L., ἄκανθος]. Plante de la famille des acanthacées, dont toutes les parties sont émollientes. On a spécialement employé la décoction de ses feuilles en lavements.

ACANTHICHTHYOSE. s. f. Ichthyose épineuse (*ichthyosis spinosa*). V. ICHTHYOSE.

ACANTHOBOLE. s. m. [*acanthobolus*, ἀκανθοβόλος, de ἄκανθα, épine, et de βάλλειν, jeter dehors; all. *Grätenzange*]. Instrument de chirurgie en forme de pince à disséquer, mais dont les mors, plus longs, plus droits et plus grêles, se correspondaient et s'engrenaient dans une plus grande étendue (Paul d'Egine). Cet instrument servait à l'extraction des petits corps étrangers, etc. — Fabrice d'Acquapendente a décrit sous le même nom deux longues pinces, l'une coudée et l'autre courbée en demi-cercle, boutonnées à leur extrémité, propres à extraire les corps étrangers engagés dans le pharynx ou dans toute autre cavité.

ACANTHOCÉPHALE. adj. et s. m. [de ἄκανθα, épine, et κεφαλή, tête]. Tribu d'helminthes comprenant le genre *Échinorrhynque* seulement (V. ce mot).

ACANTHOPTÉRYGIEN. adj. et s. m. [de ἄκανθα, épine, et πτερύγιον, petite aile]. Ordre de poissons caractérisés par la présence de rayons durs et piquants aux nageoires (Artedi) : telles sont les *perches*, les *épinoches*, etc.

ACARDIE. s. f. [de *α* priv., et καρδία, cœur]. Absence du cœur. L'absence congénitale du cœur, chez un sujet d'ailleurs bien conformé, est une chose inadmissible, quoique quelques auteurs l'aient supposée possible.

ACARE, ACARUS. s. m. [de ἄκαρι, sorte de petits insectes; all. *Krätzmilbe*, esp. *acaro*]. Les animaux autrefois rangés dans le genre *acare* ou *Acarus* de Linné forment un ordre très-naturel de la classe des arachnides, celui des *Acariens*. V. ce mot.

Acare des follicules. V. DEMODEX.

Acare ou *acarus de la gale*. V. SARCOPTE.

ACARIASIS. s. f. [de *acare*]. La gale (Fuchs).

ACARIEN. s. m. et adj. Se dit d'un animal du groupe des acares, ou de ce qui se rapporte à ces arachnides. L'ordre des *Acariens*, Walckenaer (*Acaridies*, *Acaridiens*, *Acarides*, *Acarins*, *Acarés* des auteurs, considérés tantôt comme familles; sous-classe des *Arachnides hologastres* ou *Acarulistes* de Dugès), comprend les arachnides ayant un : Corps plus ou moins aplati en dessous, convexe en dessus; appareil buccal ou rostre disposé en organes propres à diviser ou à sucer, enveloppés ou supportés par une lèvre inférieure ou sternale en cuiller, ou en étui (thécostome, Walckenaer), rapprochés en forme de tête saillante ou cachée sous l'épistome (nuque, labre ou bandeau), insérés dans une dépression du céphalothorax, le plus souvent non segmenté, largement uni à un abdomen non annelé dont parfois rien ne le sépare (thoracogastre, Dugès). Demi-métamorphose ou partielle, caractérisée par la naissance à l'état de nymphe ou demi-nymphe (et non de larve) portant six pattes seulement. Cet ordre comprend plusieurs familles, qui sont celles des Ixodes, des Gamasides, des Oribatides, des Cheylétides et des Sarcoptides (V. ces mots).

ACAROTOXIQUE. adj. Se dit des substances qui, appliquées sur la peau, etc., ont la propriété de faire périr les acariens et de guérir la gale (Aubé).

ACARPE. adj. [*acarpus*, ἄκαρπος, de *α* priv., et καρπὸς, fruit; all. *unfruchtbar*]. Se dit des plantes privées de fruit.

ACARPELLÉ, ÉE. adj. [angl. *acarpellous*]. Se dit de fleurs privées de carpelles (Lindley).

ACARUS. V. ACARE et SARCOPTE.

ACATAPOSE. s. f. [*acataposis*, de *α* priv., et κατάποσις, déglutition]. Impossibilité d'avaler.

ACATASTATIQUE. adj. [ἀκατάστατος, de *α* priv., et κατάστασις, constance]. S'est dit autrefois des fièvres dont les périodes n'ont rien de constant; s'appliquait aussi aux urines qui changent à chaque instant d'aspect.

ACATHARSIE. s. f. [ἀκαθαρσία, *α* priv., et καθαίρειν, purifier]. Impureté d'humeurs.

ACAUDÉ, ÉE. adj. [*acaudatus*, *acoccygeus*]. Anomalie par manque de coccyx (Gurlt).

ACAULE. adj. *acaulis*, de *α* priv., et καυλὸς, tige]. Se dit, en botanique, des plantes qui n'ont pas de tige, ou dont la tige est peu apparente, à cause de sa brièveté.

ACAWERIA. s. m. (*Ophioxylum serpentinum*, L., de la famille des apocynées.) Arbuste de Ceylan, dont la racine amère s'emploie contre les morsures des animaux venimeux.

ACCABLEMENT. s. m. [*virium oppressio*, it. *oppressione*, *aggrevamento*]. Diminution des forces morales et physiques un peu plus prononcée que celle qui a lieu dans l'*abattement*. V. ce mot.

ACCÉLÉRATEUR, TRICE. adj. [all. *beschleunigend*, esp. *acelerador*]. — *Force accélératrice*, en physique, celle qui, continuant à agir sur un corps mobile, après son départ, le sollicite sans cesse à se mouvoir et lui communique à chaque instant une nouvelle vitesse. — *Accélérateur de l'urine*. V. BULBO-CAVERNEUX.

ACCÉLÉRATION. s. f. [*acceleratio*, *ad* et *celer*, rapide, augmentation de vitesse; it. *accelerazione*]. En physiologie et en pathologie, vitesse plus grande avec laquelle s'accomplissent et se répètent certains actes de la vie : le pouls et la respiration sont *accélérés* lorsque, dans un temps donné, le nombre des pulsations artérielles et des mouvements respiratoires est plus considérable qu'à l'ordinaire.

ACCÈS. s. m. [*accessio*, de *accedere*, *cedere ad*, s'approcher; παροξυσμὸς, all. *Anfall*, it. *accesso*, esp. *acceso*]. Ensemble de symptômes qui cessent et re-

viennent à des intervalles plus ou moins éloignés. C'est à tort que l'on a souvent confondu les mots *accès* et *paroxysme* ou *exacerbation :* ces deux dernières expressions indiquent, non le retour d'une maladie intermittente, mais l'accroissement, le redoublement des symptômes continus d'une maladie. On doit donc dire un *accès* de fièvre intermittente, un *paroxysme* de fièvre continue ou rémittente. L'*accès* de fièvre intermittente se compose de trois temps ou *stades :* le froid, la chaleur, la sueur. L'accès *complet* est celui qui présente ces trois stades; l'accès est *incomplet* si un ou deux de ces stades viennent à manquer. L'intervalle qui sépare les accès est l'*apyrexie* ou l'*intermission*. Les trois temps ou stades n'existent point dans les accès des névroses. Les accès forment, par leur réapparition successive, une seule et même maladie. — A la suite des opérations sur l'urèthre, il survient deux sortes d'accès fébriles : les accès simples et les accès pernicieux. Les simples ne demandent qu'un traitement en quelque sorte hygiénique et guérissent sans sulfate de quinine. Les pernicieux peuvent se diviser en *ordinaires*, qui semblent céder toujours à l'emploi des antipériodiques; en *foudroyants*, qui restent au-dessus des ressources de l'art, et en *compliqués*, dans lesquels on doit tenir le plus grand compte de la maladie complicante, sous peine de voir succomber le malade, malgré la modification le plus souvent heureuse apportée aux accès par l'antipériodique. Si l'on recherche la cause productrice de ces accidents, on est obligé de reconnaître l'influence, toujours facile à constater, d'une manœuvre chirurgicale pratiquée sur l'urèthre. Tout en laissant à l'infection purulente, qui peut se produire ici comme dans tous les traumatismes, la part qui lui revient, elle est le plus souvent insuffisante pour donner l'explication des faits cliniques.

ACCESSOIRE. adj. [de *accedere*, *ad* et *cedere*, aller vers; it. *accessorio*]. Qui s'ajoute, auxiliaire. — *Accessoire du sacro-lombaire*. Muscle que l'on confond actuellement avec le sacro-lombaire. — *Accessoire du long fléchisseur commun des orteils*. Muscle situé à la partie supérieure de la plante du pied. — *Glande accessoire de la parotide*. Petite glande qui accompagne le canal parotidien et qui n'est qu'une portion de la parotide (Haller). — *Nerf accessoire de Willis*. V. SPINAL. — *Nerf accessoire de Wrisberg*. Racine sensitive de la septième paire. — *Sciences accessoires*. Celles qui, sans faire partie intégrante de la médecine, sont cependant indispensables à son étude régulière et complète. On donne souvent à tort ce nom aux sciences qui en sont la base, telles que l'*anatomie* et la *physiologie*. — *Éléments accessoires*. V. ÉLÉMENT.

ACCIDENT. s. m. [*accidens*, de *accidere*, arriver, survenir, de *ad* et *cadere*; συμβεβηκός, all. *Zufall*, it. et esp. *accidente*]. Dans l'acception la plus étendue, tout événement fâcheux et fortuit : une chute est un *accident*. Proprement, *accidents* d'une maladie, ou *symptômes accidentels*, symptômes qui tendent à la rendre plus grave, comme une hémorrhagie, des convulsions, etc., lorsque toutefois ces symptômes ne lui sont point essentiels. Néanmoins on comprend encore généralement sous le nom d'*accidents*, de *symptômes accidentels*, tous les phénomènes qui surviennent dans le cours d'une maladie, soit que leur apparition ajoute ou non à sa gravité : dans ce sens, *accident* est synonyme d'*épiphénomène*, qui doit être employé de préférence. — On distingue parfois l'*accident* de la maladie proprement dite. L'accident est un trouble des fonctions avec lésion des tissus et des humeurs, dans lequel la cause est tout extérieure, comme une fracture, un empoisonnement. La maladie proprement dite est cet état particulier de l'économie graduellement survenu comme conséquence de l'activité de ses diverses parties. Par suite de la différence fondamentale de ces causes, les bases du traitement de l'un diffèrent complétement de celles de l'autre.

ACCIDENTALISME. s. m. Système médical qui consiste à regarder toutes les maladies comme un accident, une modification éventuelle extérieure de l'état normal ou de santé sans racine originelle en nous.

ACCIDENTALISTE. adj. et s. m. — *Médecins accidentalistes*. Ceux qui étudient et traitent toutes les maladies d'après les données du système appelé *accidentalisme*.

ACCIDENTEL, ELLE. adj. Se dit des *symptômes* qui surviennent dans le cours d'une maladie sans connexion nécessaire avec elle; des *tissus* qui se développent à la suite d'un travail morbide : ex., les *brides* de tissu lamineux qui unissent la plèvre costale à la pulmonaire, etc.

ACCLIMATATION. s. f., ou **ACCLIMATEMENT**. s. m. [de *à*, et *climat*; it. *acclimamento*]. Modification plus ou moins profonde produite dans l'organisme par un séjour prolongé dans un climat qui diffère notablement de celui que l'on a jusqu'alors habité. Il y a une différence entre *acclimatement* et *naturalisation*. *Acclimatement* se dit à la fois des individus et des espèces; *naturalisation* ne se dit que des espèces.

ACCOMBANT, ANTE. adj. Se dit, en botanique, des cotylédons sur le bord desquels est appliquée la radicule.

ACCOMMODATION. s. f. — *Accommodation de l'œil*. Changements qui s'y opèrent pour rendre la *vision distincte à des distances diverses*. Si l'on compare l'œil avec une chambre obscure, on est tenté de croire que les objets ne sont visibles que dans une position déterminée. Cependant tout le monde sait que l'œil a la faculté de donner des notions nettes sur des objets placés à des distances très-différentes entre elles. On peut rapporter à trois types les opinions nombreuses qui ont été émises sur l'*accommodation*. Les unes sont dites de l'*adaptation*, attribuant le fait à ce que les milieux de l'œil se modifient physiquement, de manière à s'adapter les uns aux autres, et à faire tomber exactement le sommet du cône lumineux sur la rétine. Les autres sont dites *théories des milieux réfringents*, un changement dans la réfraction de la lumière, selon la distance de l'objet, étant regardé comme cause de l'accommodation. Les autres sont dites *théories des mathématiciens*, étant fondées sur un essai de solution du problème par le calcul. Les seules hypothèses méritant examen sont celles de l'*adaptation*. Les différentes opinions qui ont été émises sur les causes de l'adaptation sont : 1° allongement et raccourcissement de l'axe du cristallin (Young, Hunter); 2° convexité plus grande de la cornée (Home, Englefield, Ramsden); 3° déplacement du cristallin par le cercle et les parois ciliaires (Kepler, Scheiner, Portefield, Camper, etc., etc.); 4° influence compressive des muscles sur la forme de l'œil (Olbers, Rohault, Bayle, Home, Schrœder van der Kolk). Parmi ces causes, le déplacement léger du cristallin a seul été démontré.

ACCOMPAGNEMENT. s. m. — *Accompagnements de la cataracte*. Matière blanchâtre et molle qui reste

quelquefois dans la capsule après l'extraction ou l'abaissement du cristallin malade, et qui, malgré son nom, est alors la cause principale de l'opacité. Des portions de la membrane cristalline devenue opaque peuvent aussi former des *accompagnements*, dont le déplacement est nécessaire au succès de l'opération.

ACCORD. s. m. [de *à*, et *corde* d'un instrument]. Liaison étroite et régulière des moyens employés par le cavalier pour obtenir de l'ensemble et de l'harmonie dans tous les mouvements du cheval.

ACCOUCHEMENT. s. m. [*partus*, τόκος, all. *Niederkunft*, *Gebären*, it. *puerperio*, esp. *parto* : de *accubare*, se mettre au lit; *accoucher*, dans l'ancien français, ne signifiait que se mettre au lit]. Expulsion spontanée ou extraction du fœtus à terme ou au moins viable, et de ses annexes, hors du sein de sa mère. Ce

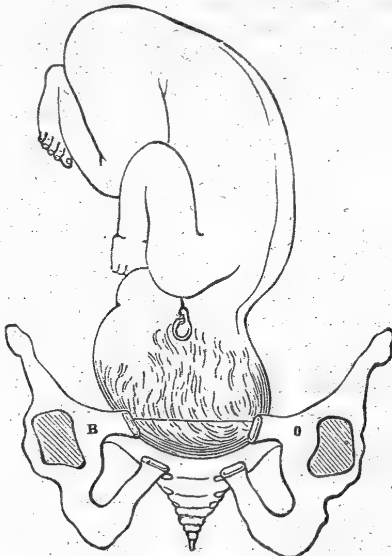


Fig. 3. — Diamètre occipital, OF.

mot exprime donc tantôt la fonction naturelle de l'enfantement, ou la *parturition*, tantôt l'action d'accoucher une femme, de lui administrer pendant le travail les secours que son état demande, action soumise à des principes dont l'ensemble constitue l'*art obstétrical* ou l'*obstétrique*. — L'époque de l'accouchement à terme varie entre 260 et 280 jours depuis la conception. On dit l'accouchement *tardif*, quand il dépasse ce dernier terme, et *prématuré*, quand il a lieu avant le 260e jour, mais après le 180e, car, plus tôt, il prend le nom d'*avortement*. — Les auteurs attachent à divers accouchements des épithètes sur la valeur desquelles ils ne s'accordent pas, ce qui nous engage à reproduire la définition même de chacun d'eux. — *Accouchements artificiels*. Ceux qui obligent de recourir à la main seule ou armée d'instruments (Millot); ceux dans lesquels l'art est obligé d'intervenir d'une manière plus ou moins active (Moreau). — *Accouchements contre nature*. Ceux dans lesquels il se présente toute autre partie que la tête (Denman), ou que la tête et les fesses (Lamotte); ceux qui exigent le concours de la main de l'accoucheur (Baudelocque), de la main ou d'un instrument (Gardien); ceux qui exigent de tirer l'enfant par les pieds, ou de délivrer le corps avant la tête (Smellie); ceux dans lesquels il y a nécessité de pratiquer une route artificielle à l'enfant (Millot); ceux qui exigent l'application d'instruments divisants sur le

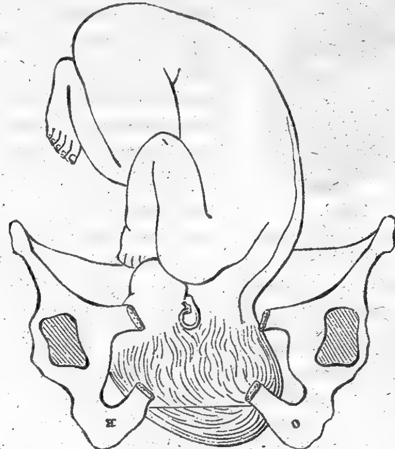
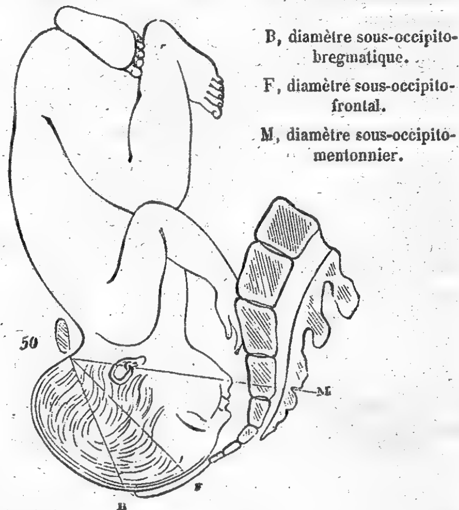


Fig. 4. — Diamètre occipito-bregmatique, OB.

fœtus, sur la mère, ou sur tous deux à la fois (Flamant). — *Accouchements irréguliers*. Ceux qui réclament l'intervention de l'art, ne durassent-ils pas plus d'une demi-heure (Denman). — *Accouchements laborieux*. Ceux qui, malgré la position avantageuse de l'enfant, exigent quelques secours de l'art (Lamotte); ceux qui



B, diamètre sous-occipito-bregmatique.

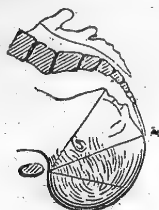
F, diamètre sous-occipito-frontal.

M, diamètre sous-occipito-mentonnier.

Fig. 5.

se prolongent au delà de vingt-quatre heures (Denman); ceux qui réclament l'emploi des instruments (Baudelocque). — *Accouchements mixtes*. Ceux que la nature ne peut point, en général, terminer par ses seules forces, mais qui rentrent dans son domaine lorsqu'on a remédié à la complication qui les rendait im-

possibles (Gardien). — *Accouchements naturels* ou *spontanés*. Ceux qui se font d'eux-mêmes, le fœtus présentant la tête ou les fesses (Lamotte); ceux qui se terminent par les seuls efforts de la nature (Baudelocque, Denman, Gardien, Nægele, Moreau); ceux qui s'opèrent par la seule force des organes de la mère, ou dans lesquels la nature développe assez de ressources pour les terminer, lors même que quelques circonstances les rendent longs et difficiles (Flamant). — *Accouchements non naturels*. Ceux qui exigent l'application de la main seule ou armée d'instruments propres à favoriser l'extraction du fœtus, sans intéresser l'intégrité de ses parties, ni celle des parties de la mère (Flamant). — *Accouchements vicieux*. Ceux qui exigent l'intervention de l'art (Nægele). — Les phénomènes de l'accouchement peuvent être rapportés à quatre temps. 1[er] *temps :* Signes précurseurs : deux ou trois jours avant l'accouchement, écoulement muqueux, gonflement des parties génitales externes, douleurs faibles, courtes et intermittentes, connues sous le nom de *mouches*, dans les lombes et l'abdomen. 2[e] *temps :* Douleurs particulières, dites *expulsives*, qui, de la région lombaire, se propagent vers la matrice; tension et dilatation du col et de l'orifice de cet organe; saillie dans le vagin des enveloppes du fœtus, qui forment ce qu'on appelle la *poche des eaux;* rupture de cette poche. 3[e] *temps :* Contraction de la matrice et des muscles abdominaux; douleurs plus aiguës; la tête du fœtus s'engage dans le bassin; l'occiput, situé le plus ordinairement au-dessus de la cavité cotyloïde gauche, vient se placer derrière l'arcade pubienne. 4[e] *temps :* Après quelques instants de repos, les contractions recommencent; la tête se présente à la vulve; distension extraordinaire; douleurs conquassantes; la tête franchit enfin la vulve, et le reste du corps est facilement dégagé; mais il tient encore à la mère par le cordon ombilical, dont on fait la ligature et la section. — Haller avait fixé la durée du travail de l'accouchement à 100 minutes. Ce délai est trop court. Moreau l'évalue, terme moyen, dans les villes, à cinq ou six heures; mais, si l'on n'a égard qu'aux primipares, il faut lui donner une durée de huit à dix heures. — L'enfant se présente ordinairement par la tête, l'occiput dirigé en avant et la face en arrière. Sur 21 723 accouchements, on en a compté 20 698 par le vertex, 103 par la face, 804 par l'extrémité pelvienne, et 118 par les épaules. Les accouchements par l'extrémité pelvienne sont beaucoup plus dangereux que ceux par la tête : 20 567 de ceux-ci n'ont donné que 635 morts; 88 par la face, 3 seulement; et 790 par l'extrémité pelvienne, 101.


Fig. 6.
F, sous-occipital déjà sorti du pubis.

Accouchement prématuré artificiel. Il est des cas dans lesquels le médecin est obligé de recourir à l'expulsion forcée du fœtus ou de l'œuf pour sauver la vie de la mère. Il est, en effet, admis comme principe de morale sociale, que l'homme de l'art doit songer à la vie de la mère, nécessaire à la famille et utile à la société, avant de songer à celle du fœtus, parce que celui-ci n'offre pas encore ces conditions, et parce qu'il est reconnu que ses chances de mort naturelle sont plus nombreuses que celles d'une personne adulte. Cette expulsion ne s'effectue pas toujours dans les mêmes conditions; aussi est-il nécessaire de distinguer les deux états dans lesquels elle se fait. Dans le premier, la grossesse a atteint le septième mois; dans le second, elle n'y est pas encore parvenue; dans l'un, ce sera un *accouchement prématuré artificiel;* dans l'autre, un *avortement provoqué* (V. ce mot). L'accouchement prématuré, qui a soulevé tant d'oppositions en France, à une époque qui n'est pas très-éloignée de la nôtre, est passé maintenant dans la pratique; il a pour but de sauver à la fois deux existences, qui seraient très-compromises si l'on voulait abandonner la grossesse à elle-même. Cette opération, admise pour remédier à quelques accidents graves, tels que métrorrhagies, rétrécissements du bassin, doit être acceptée aussi pour les vomissements incoercibles. « La provocation de l'enfantement avant le terme, dit Fodéré, est licite et même obligatoire, lorsque la femme est éminemment frêle, nerveuse, sujette aux spasmes, qu'elle vomit sans cesse tous les aliments, qu'elle ne se nourrit pas, et qu'il est à craindre qu'elle ne s'épuise, elle et son enfant, avant le terme ordinaire de l'enfantement. » L'opération est alors pleinement justifiée par les dangers auxquels est exposée la mère et par la possibilité de voir le fœtus continuer à vivre après son expulsion. Elle est d'autant plus admissible, que le succès a presque toujours couronné les tentatives; en effet, sur six cas d'accouchement prématuré, il n'y a eu qu'une seule mort : cinq fois on a sauvé la mère et l'enfant. L'opportunité de cette opération est d'autant moins contestable, que le fœtus a plus de chances de vie. Voyez l'article Avortement, pour les conditions dans lesquelles on doit y recourir, car elles sont les mêmes dans les deux cas, ainsi que les moyens à employer.

ACCOUCHEUR. s. m. [*adjutor partûs, obstetricans*]. Celui qui exerce l'art des accouchements : *médecin* ou *chirurgien accoucheur*.

ACCOUCHEUSE. s. f. [*obstetrix*, μαῖα, μαιεύτρια, all. *Hebamme*, it. *levatrice*, esp. *partera, comadre*]. Femme qui pratique l'art des accouchements. On dit plus souvent *sage-femme*.

ACCOUPLEMENT. s. m. [*copulatio*, συνδυασμός, all. *Paarung, Begattung*, it. *copritura, monta*]. Rapprochement du mâle et de la femelle pour accomplir l'acte de la génération.

ACCOUTUMANCE. s. f. — *Accoutumance à un médicament*. Se dit lorsqu'un médicament donné à petites quantités successivement croissantes finit par être supporté sans accidents à une dose qui, prise de prime abord, aurait certainement causé des troubles.

ACCRÉMENTITIEL, ELLE, adj. [d'*accrementum*, accroissement]. — *Génération accrémentitielle*. Celle qui consiste en ce qu'une partie organique, brisant les liens qui l'unissaient à l'individu par lequel elle a été formée, et avec lequel elle ne faisait primordialement qu'un, se développe en un nouvel individu distinct et tout à fait semblable à celui d'où elle procède (Burdach). Ce cas a lieu dans beaucoup de végétaux et d'animaux inférieurs.

ACCRÉMENTITION. s. f. — *Génération par accrémentition*. Phénomène caractérisé par la naissance d'éléments anatomiques entre ceux qui existent déjà et semblables à eux, à l'aide et aux dépens d'un blastème qu'ils fournissent; d'où accroissement des tissus, et, par suite, du corps entier. On doit dire à l'aide et aux dépens du blastème qu'ils fournissent; car, bien que ce soient les capillaires qui donnent principa-

lement le blastème, les éléments entre lesquels ils rampent contribuent à en modifier la nature. La génération accrémentitielle s'observe pendant toute la durée du développement de chaque être, végétal ou animal, dans tous les tissus, qui augmentent ainsi de volume à la fois : 1° par multiplication du nombre des éléments, et 2° par amplification de ceux qui sont primitivement nés. Sur les végétaux, on l'observe lors de la formation de chaque couche nouvelle entre l'aubier et le liber, c'est-à-dire dans le mésoderme, lors de la formation de chaque bourgeon adventif ou autre, à l'extrémité des radicules, etc. Ce sont, comme on voit, les éléments des tissus constituants qui naissent ainsi, et non les éléments des produits. Toutefois, à ce mode de génération se rattache la naissance de l'ovule dans le nucelle des phanérogames, des sporanges de certaines cryptogames, et de l'ovule mâle dans les anthères et anthéridies. — A l'état morbide, chez les animaux, le mode de génération est le même dans un très-grand nombre de circonstances, mais avec cette particularité que les éléments qui naissent dans un tissu complexe, au lieu d'être de telle ou telle espèce déterminée, sont toujours semblables aux plus simples de ceux qui concourent à former ce tissu. Ainsi, le blastème étant épanché pathologiquement dans le tissu musculaire, ce n'est pas la fibre musculaire, le plus complexe de tous les éléments de ce tissu, qui se formera, mais seulement les fibres du tissu lamineux. Lorsque le tissu est altéré, l'influence en varie naturellement d'une manière proportionnelle, et il donne lieu à la génération de *produits* très-variés. V. NAISSANCE.

ACCRESCENT, ENTE. adj. [*accrescens*, de *ad*, vers, et *crescere*, croître]. Se dit, en botanique, des parties de la fleur, autres que l'ovaire, qui prennent de l'accroissement après la fécondation.

ACCRÉTION. s. f. [*accretio*, de *crescere*, croître]. Action de croître, de se développer. On emploie plus ordinairement le mot *accroissement*, qui indique tout à la fois l'action de croître et le résultat de cette action. Suivant quelques auteurs, *accrétion* exprime spécialement le mode d'accroissement par juxtaposition.

ACCROISSEMENT. s. m. [*accretio*, *incrementum*, αὔξησις, all. *Wachsthum*, it. *accrescimento*]. Augmentation de la masse d'un corps par l'agglomération de nouvelles parties constituantes. V. ACCRÉMENTITION.

Accroissement par juxtaposition. Mode d'accroissement des corps bruts quand de nouvelles molécules s'appliquent à la surface externe des anciennes couches.

Accroissement par intussusception. Mode d'accroissement des éléments anatomiques. V. DÉVELOPPEMENT.

ACCULEMENT. s. m. Mouvement précipité de marche en arrière du cheval, la croupe contractée et l'encolure tendue.

ACCULER. v. a. Acculer un cheval, l'amener à l'acculement.

ACCULER (S'). v. réfl. Se dit d'un cheval qui, après avoir reculé contre un obstacle, y reste appuyé, ou de celui qui, manié par les voltes, recule en marchant de côté, les hanches avant les épaules.

ACEDIA [mot de la basse latinité, anc. fr. *acide*, de ἀκηδία, nonchalance]. Sorte de mélancolie qui était commune dans les monastères. Elle était produite par l'ennui de la solitude, les jeûnes, et des lectures trop assidues. Elle affligeait particulièrement les nouveaux moines. Elle était caractérisée par la tristesse, la confusion de l'esprit, une amertume infinie de l'âme qui ôtait tout charme spirituel, et précipitait le malade dans un abîme de désespoir.

ACÉPHALE. adj. et s. [*acephalus*, de α priv., et de κεφαλή, tête : sans tête ; all. *kopflos*, it. et esp. *acefalo*]. — En histoire naturelle, ordre de la classe des mollusques, comprenant les espèces qui n'ont réellement pas de tête, et dont la bouche est cachée sous le manteau : telles sont les huîtres, les moules, etc. — En anatomie pathologique, fœtus qui naissent privés d'une portion de la tête ou de la tête entière, et quelquefois, en outre, du cou et d'une portion plus ou moins considérable du tronc. De là la distinction des *acéphales* en *incomplets*, chez lesquels on retrouve encore les os de la base du crâne et quelques vestiges de la base de l'encéphale ; et *complets*, chez lesquels la tête manque entièrement. V. ACÉPHALIEN.

ACÉPHALIE. s. f. État d'un embryon ou d'un fœtus privé de tête, et souvent aussi d'une portion de la partie supérieure du tronc. V. ANENCÉPHALIE.

ACÉPHALIENS. adj. pris subst. Famille de monstres totalement privés de tête, ou n'en ayant tout au plus que de simples vestiges, appréciables seulement par l'analyse anatomique, et trop faibles pour produire une saillie sensible à l'extrémité supérieure du tronc, en sorte que les organes des sens ne sont pas même ébauchés (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ACÉPHALOBRACHE. adj. [*acephalobrachius*, de βραχίων, bras]. Se dit d'un fœtus privé de tête et de bras.

ACÉPHALOBRACHIE. subst. f. [*acephalobrachia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et des bras.

ACÉPHALOCARDE. adj. [*acephalocardius*, de καρδία, cœur]. Se dit d'un fœtus acéphale privé de cœur.

ACÉPHALOCARDIE. s. f. [*acephalocardia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et du cœur.

ACÉPHALOCHIRE. adj. [*acephalochirus*, de χείρ, main]. Se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni mains.

ACÉPHALOCYSTE. s. f. [*acephalocystis*, de α priv., κεφαλή, tête, et κύστις, vessie ; all. *Acephalocyst*, *Wasserblase*, it. et esp. *acefalocisto*]. *Hydatides* de la plupart des auteurs anciens. Les acéphalocystes se présentent sous la forme de vésicules ovoïdes ou arrondies, du volume d'un grain de chènevis jusqu'à celui de la tête d'un fœtus à terme. Leurs parois sont minces, homogènes, sans fibres, ordinairement incolores, quelquefois grisâtres, verdâtres, ou d'une teinte laiteuse. Leur cavité est pleine d'un liquide limpide non coagulable. Elles offrent souvent dans leurs parois des épaississements en forme de choux-fleurs, qui ont été admis à tort comme étant des acéphalocystes naissantes, lesquelles, après avoir atteint un degré suffisant de développement, se détacheraient de leur mère, tomberaient dans la cavité intérieure, et y prendraient de l'accroissement. D'après la forme de ces poches et de ces épaississements d'aspect végétant, on distinguait comme espèce, mais à tort, les *A. ovoidea*, *A. granulosa*, *A. surculigera*. L'acéphalocyste rameuse (*A. ramosa*) est la môle hydatique de l'utérus (V. MÔLE). On a rencontré des acéphalocystes dans presque toutes les parties du corps humain ; elles se développent particulièrement dans le tissu même des organes, plus rarement dans les cavités naturelles. *Hydatide* (V. ce mot) est actuellement synonyme d'*acéphalocyste*, et *vice versâ*. La vessie, ou kyste

mou, tremblotant, demi-transparent, est un produit parasitique de l'économie, sans communication vasculaire avec les tissus, et enfermé généralement dans un kyste fibreux (kyste adventif); ce n'est pas un animal, mais seulement un organe de protection ou d'enveloppe d'un ver cestoïde en voie de développement, l'*échinocoque* (V. ce mot). Le tissu de la vésicule est une substance homogène, finement granuleuse, sans fibres ni cellules; les bourgeons qu'on observe quelquefois à la face interne, et dont il vient d'être question, offrent la même structure. Les acéphalocystes, ou hydatides, peuvent être *fertiles* ou *stériles*, c'est-à-dire contenir des échinocoques, ou n'en pas contenir. Les *hydatides stériles* ne sont composées que d'une seule membrane, celle qui vient d'être décrite. Les *acéphalocystes*, ou *hydatides fertiles*, contiennent la même membrane, plus une deuxième (Ch. Robin), la *membrane fertile* : transparente, fort mince, continue ou discontinue, tapissant la face interne de la précédente ou flottant dans son liquide; formée d'une substance homogène très-granuleuse, et contenant de grosses gouttes d'huile dans son épaisseur. C'est à la face interne de la tunique fertile que naissent, en continuité de substance avec elle, les échinocoques, isolés ou par faisceaux, qui, adhérents, pédiculés ou non, finissent par se détacher, et tombent dans le liquide de l'hydatide, où ils flottent librement. — *Hydatide cancéreuse*. Kystes des tumeurs dites *cancer de la mamelle* (Hunter).

ACÉPHALOGASTRE. adj. et s. [*acephalogaster*, de γαστήρ, ventre]. Fœtus privé de la tête et de la partie supérieure du ventre.

ACÉPHALOGASTRIE. subst. f. [*acephalogastria*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et du tronc, jusques et y compris la partie supérieure de l'abdomen.

ACÉPHALOPODE. adj. [*acephalopodus*, de πούς, pied]. Fœtus privé de la tête et des pieds.

ACÉPHALOPODIE. s. f. [*acephalopodia*]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et des pieds.

ACÉPHALORACHIE. s. f. [*acephalorachia*, de ῥάχις, rachis]. Monstruosité qui consiste dans l'absence de la tête et de la colonne vertébrale.

ACÉPHALOSTOME. adj. [*acephalostomus*, de στόμα, bouche]. Se dit d'un fœtus acéphale à la partie supérieure duquel on trouve une ouverture semblable à une bouche.

ACÉPHALOTHORACIE. s. f. [*acephalothoracia*, de θώραξ, poitrine]. Monstruosité qui a pour caractère l'absence de la tête et de la poitrine.

ACÉPHALOTHORE. adj. [*acephalothorus*]. Se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni poitrine.

ACÉRATIE. s. f. [*aceratia*, *defectus cornuum*, de α priv., et κέρας, corne]. Monstruosité des ruminants caractérisée par le manque de cornes.

ACÉRATOTHÉRION. s. m. [de α priv., κέρας, corne, et θήριον, animal]. Animal dont la monstruosité consiste en l'absence des cornes.

ACERBE. adj. [*acerbus*, de *acer*, âcre; στρυφνός, it. et esp. *acerbo*]. Se dit des substances qui déterminent sur l'organe du goût une certaine astriction mêlée d'amertume et d'acidité.

ACERBITÉ. s. f. [*acerbitas*, it. *acerbità*]. Qualité des substances qui, comme les fruits non mûrs, ont une saveur acerbe. L'acerbité tient ordinairement à la présence d'une certaine quantité de tannin et d'acide gallique.

ACERDÈSE. s. m. Sesquioxyde de manganèse hydraté, minéral très-commun, d'un gris de fer, plus dur que la chaux carbonatée, donnant une poudre brune, employé dans la fabrication du chlore et les chlorures d'oxyde.

ACÉRÉ, ÉE. adj. [de *acérer*, rendre dur, tranchant, affilé comme l'acier; *acérer* vient d'*acier*, et *acier* du bas lat. *aciarium*, d'*acies*; all. *nadelförmig*]. Pointu comme une aiguille : les feuilles du pin sont *acérées*.

ACÉRINÉES ou **ACÉRACÉES**. s. f. pl. Famille de plantes de la classe des hypopétales, qui a pour caractères : Fleurs hermaphrodites ou unisexuées; calice à 5 divisions ou entier; corolle à 5 pétales; étamines en nombre double des pétales, insérées sur un disque hypogyne occupant tout le fond de la fleur; ovaire didyme et comprimé, à 2 loges, contenant chacune 2 ovules attachés à l'angle interne; style simple, quelquefois très-court; 2 stigmates. Fruit composé de deux samares indéhiscentes, prolongées en aile d'un côté; embryon des graines roulé en spirale.

ACERVULE. s. m. [*acervulus*, dimin. de *acervus*, monceau]. Petits grains de *sable* des *plexus choroïdes* (*acervulus plexuum choroïdeorum*) et de la *glande pinéale* (*acervulus cerebri*). Ce sont des concrétions formées de couches concentriques, à surface lisse, ou, plus fréquemment, mûriforme, souvent réunies ensemble et alors visibles à l'œil nu. Après dissolution dans les acides, ces grains laissent une légère trame organique de même forme et avec les mêmes lignes concentriques. Les sels sont : beaucoup de carbonate et de phosphate de chaux, un peu de phosphate ammoniaco-magnésien et de carbonate de potasse.

ACESCENCE. s. f. [*acescentia*, de *acescere*, s'aigrir; all. *Sauerlichkeit*, it. *acescenza*]. Disposition à s'aigrir, à devenir légèrement acide.

ACÉTABULE. s. m. [*acetabulum*, sorte de vase; de *acetum*, vinaigre, κοτύλη, mesure contenant 0l,27]. Les anatomistes appelaient autrefois *acétabules* les cavités articulaires profondes qu'on nomme aujourd'hui *cavités cotyloïdes*. Ils donnaient aussi le nom d'*acétabules*, ou *cotylédons*, à des enfoncements qui se voient à l'intérieur de la matrice, chez les chèvres, brebis, etc.

ACÉTAL. s. m. Combinaison d'aldéhyde et d'oxyde d'éthyle ou éther ($C^8H^9O^3$). Incolore, fluide, odeur d'éther nitrique; bout à 75°, brûle avec flamme; miscible à l'eau. S'obtient en oxydant à la température ordinaire l'alcool à l'aide de la mousse de platine. L'acétal se change en acide acétique par la mousse de platine à l'air.

ACÉTATE. s. m. [*acetas*, d'*acetum*, vinaigre; all. *essigsaures Salz*, it. et esp. *acetato*]. Genre de sels formés par l'union, en proportions définies, de l'acide acétique avec les bases salifiables. Ces composés n'existent qu'à l'état neutre et à l'état de sels basiques (sous-sels). Ils sont généralement plus ou moins solubles dans l'eau et l'alcool, et décomposés par l'acide sulfurique, qui en dégage une odeur d'acide acétique très-facile à reconnaître. Exposés à l'action de la chaleur, ils donnent, soit leur acide en totalité et leur base ou son métal (comme l'acétate d'argent), soit une partie seulement de cet acide, puis des gaz hydrocarbonés, oxycarbonés, et de l'acétone ou *esprit pyro-acétique* (exemple, les acétates de cuivre, de plomb), soit enfin les produits ordinaires de la décomposition des matières végétales, tels que l'acide carbonique, l'eau

l'hydrogène carboné, l'oxyde de carbone, l'huile empyreumatique, quelques traces d'acide acétique, et leur base réduite à l'état de carbonate (tels sont les acétates de potasse, de baryte, de chaux, etc.). Ils s'obtiennent, soit par l'action de l'acide acétique sur les oxydes ou leurs carbonates, soit par double décomposition. Comme, parmi les oxydes d'un métal, il y en a souvent deux ou trois qui peuvent s'unir à l'acide acétique et former autant d'acétates particuliers, on est convenu de leur donner différentes dénominations : celle de *proto* et *deuto-acétates*, si le sel neutre est composé d'acide combiné avec un proto ou un deutoxyde, et d'*acétates bibasique*, *tribasique*, s'il résulte de l'union de l'acide avec un excès double ou triple de la base contenue dans les sels neutres.

Acétate d'alumine ($Al^2O^3.C^4H^3O^3$). On l'emploie en teinture, comme mordant. Il se prépare ou directement ou par double décomposition de l'acétate de plomb et du sulfate d'alumine. Celui des arts est obtenu avec l'alun, et renferme une certaine quantité d'acétate de potasse ou d'acétate d'ammoniaque, qui n'ont aucune action désavantageuse pour les usages auxquels on le destine.

Acétate d'ammoniaque ($AzH^3 + HO.C^4H^3O^3$). Il s'obtient en saturant par le carbonate d'ammoniaque l'acide acétique pur à 3° de l'aréomètre des sels de Baumé. Liquide et incolore, il devient jaunâtre avec le temps; saveur âcre, brûlante, et odeur piquante. Il est très-volatil, et perd une partie de sa base par l'action de la chaleur et par l'exposition à l'air. Quand on laisse refroidir lentement une solution saturée d'acétate d'ammoniaque faite à chaud dans un vase bien bouché, le sel cristallise en longues aiguilles très-hygrométriques. On l'obtient encore plus facilement solide, en mêlant parties égales d'acétate de potasse ou de chaux sec et de sel ammoniac, et distillant dans une cornue : l'acétate d'ammoniaque formé passe dans le récipient, et s'y concrète. L'acétate d'ammoniaque liquide est un produit presque incolore, dont la densité est de 1,056. On l'a employé comme stimulant, particulièrement dans les fièvres adynamiques. Masuyer assure que 20 à 25 gouttes dans un verre d'eau sucrée dissipent l'ivresse en quelques minutes. En pharmacie, on prépare l'acétate d'ammoniaque toujours sous forme de liquide incolore, d'une saveur salée, et désigné souvent sous le nom d'*esprit de Mindererus;* mais celui-ci constituait un médicament réellement différent, que l'on préparait autrefois avec le dernier produit de la distillation du vinaigre et du sel volatil de corne de cerf. Aujourd'hui le Codex confond l'esprit de Mindererus avec l'acétate d'ammoniaque liquide.

Acétate d'argent. Ce sel cristallise en aiguilles nacrées, légères, exigeant 100 parties d'eau froide pour se dissoudre. Il se décompose en totalité par la chaleur, et laisse dégager l'acide, sans éther pyro-acétique. ($AgO.C^4H^3O^2$.)

Acétate de baryte. Ce sel n'existe pas dans la nature; on le fait avec le carbonate, et plus ordinairement avec le sulfhydrate de baryte et l'acide acétique. Il cristallise à 15° en prismes qui s'effleurissent à l'air sans perdre leur forme; sa saveur est âcre et vénéneuse. Il se dissout dans 1,75 d'eau froide et dans 1,03 d'eau bouillante. ($BaO.C^4H^3O^3$.)

Acétate de chaux (*terre foliée calcaire*, *acétate calcique*). On le prépare avec la chaux et l'acide acétique, ou mieux avec le carbonate calcaire; il cristallise en aiguilles soyeuses, satinées, très-solubles dans l'eau, hygrométriques même, moins solubles dans l'alcool, inaltérables à l'air sec. Séché à 100°, il devient pulvérulent, blanc et anhydre. Il se rencontre naturellement dans le règne organique, surtout dans la séve de quelques végétaux. L'acétate de chaux est aujourd'hui assez usité dans les arts, mais employé rarement en médecine; cependant on l'a recommandé, à la dose de 10 à 40 décigrammes, contre les engorgements scrofuleux. ($CaO.C^4H^3O^3$.)

Acétates de cuivre. Le deutoxyde de cuivre se combine, en plusieurs proportions, avec l'acide acétique, et forme un acétate neutre et plusieurs sels basiques (bi, tri, sesqui et surbasiques). L'acétate neutre et l'acétate bibasique sont seuls employés. — 1° L'*acétate neutre de cuivre* (*acétate cuivrique*), connu communément sous les noms de *verdet cristallisé*, de *cristaux de Vénus*, etc. ($CuO.C^4H^3O^3 +$ aq.), s'obtient en grand, dans les arts, en traitant le vert-de-gris (acétate bibasique) par le vinaigre distillé, à l'aide de la chaleur, évaporant le liquide en sirop, et le laissant cristalliser. — 2° *Acétate bibasique de cuivre* (*verdet* ou *vert-de-gris*, *sous-acétate de cuivre* de quelques auteurs, *acétate de cuivre brut*, all. *Grünspann*). On le prépare en grand, dans le midi de la France, en exposant des lames de cuivre au contact du marc de raisin en fermentation, et détachant ensuite avec de l'eau ou un peu de vinaigre les croûtes qui se sont formées, puis les pétrissant avec du vin. Ce sel renferme souvent quelques corps étrangers; il est tantôt bleu, tantôt vert, caractères qu'il doit à des proportions d'eau différentes ou à des mélanges d'autres acétates basiques. Il ne faut pas confondre le vert-de-gris du commerce avec l'oxyde carbonaté qui se forme sur le cuivre exposé à l'air humide ou au contact de l'eau, et qu'on nomme aussi vulgairement *vert-de-gris* (*ærugo*). — L'acétate neutre et l'acétate bibasique sont des poisons très-actifs : aussi ne les emploie-t-on guère que dans les arts. Cependant on en a fait usage contre les ulcères cancéreux. L'acétate bibasique ($2CuO.C^4H^2O^3 + 6$ aq.) entre dans l'onguent divin, l'onguent égyptiac, le baume vert de Metz, l'onguent basilicum vert de la Pharmacopée de Londres.

Acétate de cuivre et d'ammoniaque (*acétate de cuivre ammoniacal*, *acétate d'ammoniaque et de deutoxyde de cuivre*). On l'obtient en traitant par l'ammoniaque une dissolution d'acétate de cuivre, et laissant évaporer spontanément jusqu'à cristallisation. Il fait partie de divers collyres résolutifs.

Acétate de fer. Il résulte de l'action de l'acide acétique sur le fer, et n'est guère employé que dans la teinture. Il portait autrefois le nom d'*extrait de Mars*, de *vinaigre martial* ou *chalybé;* il entrait dans un oxymel vanté par Fuller comme fondant et résolutif, dans la teinture de Zwelfer, dans l'éther acétique ferré de Klaproth, etc. [$Fe^2O^3.3(C^4H^3O^3)$.]

Acétates de mercure. On connaît deux combinaisons de l'acide acétique avec le mercure : — 1° Le *proto-acétate de mercure* ($Hg^2O.C^4H^3O^3$), appelé aussi *terre foliée mercurielle*, est en lames nacrées, argentées, très-peu solubles dans l'eau froide, d'un aspect gras noircissant par la lumière. Mis en ébullition dans l'eau, il laisse précipiter une petite quantité de mercure à l'état de poudre noire, et forme un peu de deuto-acétate; la portion non altérée se dissout et cristallise par le refroidissement. Pour préparer ce sel, suivant le Codex, on dissout du nitrate de mercure

dans trois ou quatre fois son poids d'eau légèrement acidulée ; on fait, d'une autre part, une dissolution d'acétate de soude marquant 15° à l'aréomètre ; on verse peu à peu ce dernier soluté dans le premier, jusqu'à ce qu'il ne se forme plus de précipité ; on met un léger excès d'acétate ; on réunit le précipité, qu'on lave avec un peu d'eau distillée froide, et qu'on met égoutter et sécher à l'abri de la lumière. — 2° Le *deuto-acétate de mercure* ($HgO.C^4H^3O^3$) est beaucoup plus soluble. On l'obtient en faisant agir l'acide acétique à 4° sur le deutoxyde de mercure ; par la concentration, le deuto-acétate cristallise en lames micacées. Lorsqu'on pousse assez loin l'évaporation, il se prend en masses blanches, et se tuméfie en figurant une espèce de champignon, comme l'alun calciné. Cet acétate laisse précipiter du deutoxyde rouge par l'action de l'alcool, de l'éther, des alcalis et de la chaleur. Ses cristaux sont très-friables, et d'un aspect plus terne que ceux du proto-acétate. Le proto-acétate et le deuto-acétate ont été employés l'un et l'autre comme antisyphilitiques. Ils entrent (du moins le proto-acétate) dans la composition des dragées de Keyser.

Acétate de morphine. Ce sel, souvent employé en thérapeutique, cristallise en aiguilles soyeuses très-solubles dans l'eau et dans l'alcool ; il se décompose en grande partie par la dessiccation, et n'est plus alors qu'un mélange de morphine et d'acétate non décomposé, comme cela arrive à celui qu'on prépare habituellement pour l'usage médical. On obtient l'acétate de morphine en réduisant la morphine en poudre fine, que l'on délaye dans un peu d'eau chaude, et sur laquelle on verse suffisante quantité d'acide acétique pour la dissoudre ; on évapore, à une douce chaleur, jusqu'à siccité ; on pulvérise la masse restante avec un pilon de verre légèrement chauffé, et l'on conserve la poudre dans un flacon bien sec et bien bouché. Il faut, lorsqu'on fait entrer ce sel dans une potion, le dissoudre à l'aide de quelques gouttes d'acide acétique. Il peut remplacer l'extrait d'opium.

Acétates de plomb. Le protoxyde de plomb produit, avec l'acide acétique, quatre combinaisons distinctes. Nous citerons : l'*acétate neutre*, l'*acétate tribasique* et l'*acétate sexplombique*. — 1° L'*acétate neutre* (*sel* ou *sucre de Saturne*, *acétate plombique*) s'obtient en traitant la litharge par l'acide acétique, évaporant la solution bouillante jusqu'à 62° ou 68°, et laissant cristalliser ($PbO.C^4H^3O^3$). Ses cristaux sont des prismes quadrilatères, aplatis, solubles dans l'eau et l'alcool, d'une saveur d'abord sucrée, puis astringente ; efflorescents, et perdant leur eau de cristallisation, soit dans le vide, soit par une chaleur convenable. Ce sel, exposé à 56° centigr., entre en fusion ; il se solidifie à 100° centigr., après avoir perdu seulement l'eau qu'il contenait ; chauffé à 280° centigr., il se fond de nouveau, et ne se décompose qu'à 656° centigr., en laissant dégager de l'acide acétique et de l'éther pyro-acétique, et donnant un résidu d'acétate tribasique. L'acétate neutre de plomb est vénéneux ; néanmoins on l'administre pour diminuer les sueurs colliquatives des phthisiques, et contre certaines diarrhées ou écoulements trop abondants. La dose est de 5 à 10 centigrammes par jour, dans une potion de 120 à 180 gram. faite avec l'eau distillée : on augmente successivement la proportion du sel jusqu'à 40 à 50 centigrammes. On emploie souvent à l'extérieur, dans la première période des brûlures, un mélange d'acétate de plomb dissous et d'eau de chaux. — 2° L'*acétate tribasique* (*sous-acétate de plomb*, *extrait de Saturne*) est préparé en faisant bouillir dans 9 parties d'eau distillée 1 partie de litharge en poudre avec 3 parties d'acétate neutre de plomb, jusqu'à ce que la litharge soit dissoute et que la liqueur marque 30° à l'aréomètre ($3PbO.C^4H^3O^3$). Le sous-acétate de plomb verdit le sirop de violette, et précipite par l'acide carbonique et l'alcool. Évaporé à siccité dans un vase distillatoire, il cristallise en une masse blanche. — 3° L'*acétate sexplombique* se forme en ajoutant au précédent une certaine quantité de litharge, ou en le précipitant par l'ammoniaque. ($6PbO.C^4H^3O^3$.)

Acétate de potasse (*terre foliée végétale*, *acétate potassique*). Ce sel se rencontre dans la séve de certains végétaux, dans quelques eaux minérales, etc. Il est très-soluble dans l'eau et l'alcool, et attire fortement l'humidité de l'air ; il peut cristalliser en filets aiguillés ou en lames nacrées lorsqu'il a été fondu. On l'obtient en versant peu à peu du carbonate de potasse dans de l'acide acétique à 3° ou 4°, jusqu'à saturation exacte, filtrant et faisant évaporer à siccité. Pour l'avoir très-blanc, il faut le fondre dans une bassine d'argent, dans un creuset ou dans un vase d'argent, et le laisser refroidir. Quand il est froid, on le dissout dans l'eau ; on sature par un peu d'acide acétique la portion décomposée ; on filtre et l'on évapore. Rangé parmi les diurétiques et les fondants, l'acétate de potasse est employé dans certains engorgements du bas-ventre, dans les hydropisies, dans certains ictères, etc. La dose est de 15, 20 ou 30 grammes par jour, dans une décoction quelconque. ($KO.C^4H^3O^3$.)

Acétate de quinine. Sel peu soluble dans l'eau froide, qui cristallise en aiguilles soyeuses. Inusité.

Acétate de soude (*terre foliée minérale*, *terre foliée de tartre cristallisable*, *acétate sodique*). Ce sel cristallise en prismes rhomboïdaux obliques, solubles dans l'eau, moins solubles dans l'alcool, d'une saveur piquante et amère, inaltérables à l'air et à l'humidité. Il s'obtient en grand, pour la fabrication de l'acide pyroligneux, en mettant l'acétate de chaux en contact avec le sulfate de soude. Comme il contient toujours une certaine quantité de goudron, résultant de la carbonisation du bois, on lui fait subir une sorte de calcination, qui porte le nom de *fritte*, et qui détruit cette matière. Il est ensuite purifié par l'eau, et soumis à des cristallisations convenables, avant de subir la transformation en acide acétique. Il y en a dans la séve de quelques végétaux et dans les excréments de vache et de cheval. ($NaO.C^4H^3O^3 + 6$ aq.)

ACÈTE. s. m. Nom ancien des acétates.

ACÉTÈNE. s. m. (*méthyle*). Carbure d'hydrogène (C^4H^6) obtenu par la décomposition oxydante de l'éther iodhydrique et par divers moyens indirects de désoxydation de l'alcool. ($C^4H^6O^2$.)

ACÉTEUX, EUSE. adj. Qui produit le vinaigre, qui en a le goût. — *Acide acéteux*. Vinaigre distillé que l'on regardait comme un acide moins oxygéné que l'acide acétique, mais qui seulement est moins concentré. Voy. aussi ALDÉHYDIQUE.

ACÉTIFICATION. s. f. [*acetificatio*]. Transformation de certaines substances en acide acétique. L'observation montre que les corps poreux minéraux ou végétaux, ainsi que les substances azotées au contact de l'air, favorisent la combinaison directe de l'oxygène avec l'alcool étendu. La réaction produite s'exprime ainsi : $C^4H^6O^2$ (alcool) $+ O^4 = C^4H^4O^4$ (acide acétique) $+ 2HO$. C'est ce qui a lieu dans l'acétification du vin

au contact des copeaux ou de la *mère du vinaigre*, etc. L'amidon, les gommes, passant, à la longue, à l'état de sucre dans ces conditions, puis celui-ci à l'état d'alcool, s'acétifient ensuite parfois, lorsqu'ils se trouvent dans certaines conditions de température (25° à 35°) et de dilution : dans les sirops, par exemple.

ACÉTINE. s. f. Nom des combinaisons analogues aux stéarines que l'acide acétique forme avec la glycérine (Berthelot). L'existence fréquemment signalée de l'acide acétique dans les corps gras naturels semble indiquer la présence d'une acétine naturelle, analogue aux butyrine et phocénine naturelles. On connaît la *monacétine*, la *diacétine* et la *triacétine* (V. ces mots).

ACÉTIQUE. adj. [esp. *acetico*). Qui a rapport au vinaigre. — *Acide acétique* ou *acétène trioxé* [all. *Essigsäure*]. L'acide acétique *anhydre* ($C^4H^3O^3$) est liquide, incolore très-mobile, très-avide d'eau; d'une odeur rappelant celle de l'acide hydraté et des fleurs d'aubépine. Il bout à 137°. L'acide acétique *hydraté* ($C^4H^3O^3.HO$) est dit aussi monohydraté, ou *cristallisable*, quand il est pur, parce qu'il est solide, en lames hexagonales qui ne fondent qu'à 17°. Il bout à 120°. Il est incolore, très-corrosif à cet état. Il s'en forme, soit dans la fermentation acide de l'alcool, du vin, de la bière, soit dans la décomposition, par le feu, de nombre de matières, surtout végétales. On lui donne, dans ce dernier cas, le nom d'*acide pyroligneux*. Pour l'usage de la médecine, on l'obtient en chauffant l'acétate de cuivre dans une cornue de grès; on recueille les produits qui se condensent, et on les distille de nouveau dans une cornue de grès. L'acide acétique est un liquide incolore, diaphane, très-volatil, d'une odeur forte et pénétrante; il doit marquer 10° à 11° à l'aréomètre de Baumé. Lorsqu'on le prépare ainsi, il contient presque toujours une certaine quantité d'acétone, et parfois est appelé *acide acétique du verdet*. Quand on l'obtient par la décomposition de l'acétate de plomb anhydre au moyen de l'acide sulfurique, il peut cristalliser, à 8° au-dessous de zéro, en lames entrelacées, irrégulières; se volatilise à 100°, et, une fois chauffé, s'enflamme, comme l'alcool, à l'approche d'un corps en ignition. L'acide acétique ne peut être employé à l'intérieur, mais il peut servir extérieurement à former des vésicatoires : pour cela on en humecte un morceau de taffetas, qu'on applique sur la peau.

Éther acétique. On l'obtient par la distillation d'un mélange d'acides acétique et sulfurique concentrés et d'alcool, ou bien en distillant 3 parties d'acétate de potasse, 3 d'alcool rectifié à 85° centésim. et 2 d'acide sulfurique. Il a une odeur agréable, qui tient de celle de ces deux acides. Il est liquide, incolore, d'une saveur particulière; il pèse 23° à 24° à l'aréomètre, et sa densité est de 0,917; il ne rougit pas le tournesol; traité par la potasse et distillé, il produit un acétate et donne de l'alcool. Il est insoluble dans 7 fois et demie son poids d'eau. Moins volatil que les autres, il est préférable pour la composition des liniments employés contre les rhumatismes chroniques. ($C^4H^3O^3.C^4H^5O$.)

Fermentation acétique. V. FERMENTATION.

ACÉTITE. s. m. Nom donné autrefois aux acétates que l'on croyait formés par un acide acéteux, qui n'était que l'acide acétique mal connu. V. ALDÉHYDIQUE.

ACÉTOLAT. s. m. Médicaments liquides qui résultent de la distillation du vinaigre sur une ou plusieurs substances végétales aromatiques, et qui sont formés de vinaigre et d'essences ou autres principes volatils (Béral).

ACÉTOLATURE. s. f. Teintures qui résultent de l'action du vinaigre sur une seule ou sur plusieurs substances végétales susceptibles de céder à ce menstrue des principes médicamenteux plus ou moins compliqués (Béral). Les acétolatures fournissent des extraits par la concentration, indépendamment des principes qui constituent le vinaigre.

ACÉTOLÉ. s. m. Médicament formé de vinaigre distillé et de principes médicamenteux qui y sont unis en totalité par solution directe (Béral).

ACÉTOLIQUE. adj. pris subst. Médicaments qui consistent en vinaigre chargé de principes médicamenteux (Béral). Cette classe comprend les acétolats, les acétolatures et les acétolés.

ACÉTOLOTIF. s. m. Vinaigres chargés de principes médicamenteux que leur composition spéciale ou l'énergie de leur action fait réserver exclusivement pour être employés à l'extérieur (Béral).

ACÉTOMEL. s. m. Sirop simple de vinaigre à base de miel (Béral).

ACÉTOMELLÉ. s. m. Médicaments qu'on obtient en mêlant de l'acétomel aux acétolatures ou teintures acétiques, et concentrant ensuite le mélange jusqu'à la consistance de sirop (Béral).

ACÉTONE. s. f. (*esprit pyro-acétique*, $C^6H^6O^2$). Liquide inflammable, incolore, limpide, d'une saveur âcre et brûlante, et dont la densité est égale à 0,792, quand il a été bien rectifié sur du chlorure de calcium. On l'obtient lorsqu'on distille les acétates alcalins de chaux, de baryte, etc., préalablement bien desséchés. Dans cette opération, l'acide acétique se transforme en partie en acide carbonique, qui reste uni à la base, et en *acétone*, qui se volatilise. Ce corps peut, sans s'altérer, rester dans un flacon à moitié vide, ce qui n'a pas lieu pour le chloroforme. Il a une odeur pénétrante comme l'éther, et qui n'est pas sans analogie avec celle de la menthe poivrée ou du coing; son goût a quelque chose de mordant suivi d'une sensation de froid. Comme anesthésique, Kidd pense qu'il n'est pas aussi désagréable que l'amylène. L'action en est moins durable, et c'est peut-être là une supériorité sur le chloroforme et l'amylène; elle est rapide, quoique passagère : les lapins, bien que promptement anesthésiés, ne sont pas tués. Les principaux avantages de l'acétone paraissent être de se mêler en toutes proportions avec l'eau (en sorte qu'on peut l'employer sur des éponges mouillées et chaudes), et de pouvoir se conserver sans se corrompre. — *Acétone* est aujourd'hui un terme générique pour un grand nombre de composés oxygénés neutres se formant dans la distillation sèche des sels calcaires dont les acides organiques ont 4 équivalents d'oxygène.

ACÉTONITRILE. s. m. V. VALÉRONITRILE.

ACÉTOSELLE. s. f. [diminutif de *acetosa*]. L'*Oxalis acetosella*, L., famille des oxalidées, dont on retirait des oxalates et de l'acide oxalique.

ACÉTYLE. s. m. Radical hypothétique (C^4H^3) de l'acide acétique, de l'aldéhyde, etc. (Liebig).

ACHAINE. s. m. V. AKÈNE.

ACHE. s. f. (*persil* ou *céleri des marais*, *Apium graveolens*, L., pentandrie digynie, L., ombellifères, J.). Toutes les parties de cette plante sont aromatiques, d'une saveur piquante, un peu âcre et amère. La semence est une des quatre semences chaudes majeures, et la racine une des cinq racines apéritives majeures des anciens. Cette racine s'emploie encore quelquefois comme diurétique, à la dose de 16 à 32 grammes en in-

fusion dans 1 kilogramme d'eau. Elle entre dans le sirop des cinq racines, le sirop de chicorée composé, etc.

Ache d'eau. V. BERLE.

ACHÉIRIE. V. ACHIRIE, l'ει du grec devenant *i* en latin et en français.

ACHEMINÉ. adj. Se dit d'un cheval qui a des dispositions au travail ou à être dressé.

ACHÈNE. s. m. V. AKÈNE.

ACHEVÉ. adj. Se dit d'un cheval dont le dressage est complet. *Commencé*, *acheminé* et *achevé*, indiquent les trois états successifs du dressage.

ACHILIE, et non **ACHEILIE**. s. f. [de α priv., et χεῖλος, lèvre]. Monstruosité caractérisée par le manque de lèvres.

ACHILLE (TENDON D'). s. m. V. TENDON.

ACHILLÉE. s. f. [de Ἀχιλλεύς, Achille, qui avait reçu de Chiron la connaissance des propriétés des plantes]. Un des noms de la *millefeuille*. V. ce mot.

ACHILLÉIQUE. adj. — *Acide achilléique*. On le retire de la millefeuille ; il cristallise en prismes incolores, se dissout dans 2 parties d'eau à 10° ; il est sans odeur, et bout à 80°.

ACHIRIE. s. f. [de α priv., et χείρ, main]. Absence des mains.

ACHLYS. s. m. [de ἀχλύς, brouillard]. Nuage ou obscurcissement de la cornée, quelles qu'en soient les causes.

ACHOLIE. s. f. [de α priv., et χολή, bile : absence de la bile]. Choléra asiatique, dans lequel la sécrétion de la bile paraît suspendue. (Quelques auteurs.)

ACHORES. s. m. pl. [ἀχῶρες]. Chez les Grecs, éruption à la tête et à la face, composée de nombreux petits ulcères fournissant un liquide semblable au miel. Les modernes ont donné à cette maladie le nom de *teigne muqueuse*. — Les vétérinaires appelaient ainsi autrefois les ulcérations superficielles de la peau des poulains à la sortie des pâturages.

ACHORÈSE. s. f. [*achoresis*, de α priv., et χώρησις, place, capacité]. Diminution de capacité des réservoirs destinés à contenir les liquides, tels que la vessie, etc.

ACHORION. s. m. (Link et Remak). Genre de champignons voisins du genre *Oidium*, de la tribu des oïdiés, division des arthrosporés. Espèce unique, l'*Achorion de la teigne*. « Orbiculare, flavum, coriaceum, cuti humanæ præsertim capitis insidens, Mycelium molle, pellucidum, floccosum, floccis tenuissimis, non articulatis, ramosissimis, in stromate granuloso plerumque affixis. Receptaculum floccis crassioribus e cellulis elongatis formatum, subramosis distincte articulatis, articulis inæqualibus, irregularibus, in sporidio abeuntibus. Sporidia rotunda, ovalia vel irregularia, in uno vel pluribus lateribus germinantia. OIDIO affine. » *Achorion Schœnleinii*, Remak. [Synonymie : *Oidium Schœnleinii*, Lebert ; *mycoderme de la teigne*, Gruby ; *porrigophyte* et *cryptogame de la teigne faveuse*, Gruby; *champignon de la teigne scrofuleuse*, Vogel ; *champignon de la teigne faveuse* (*Porrigo favosa* et *scutulata*), Bazin.] Caractères du genre : Habite surtout la peau de la tête de l'homme, et accidentellement celle de toute autre partie du corps. Quant aux points précis où se trouve le champignon, ils sont au nombre de deux. Ce sont : 1° Le *follicule pileux*. Dans la profondeur du follicule pileux, contre le poil, mais habituellement en dehors de la couche unique de cellules d'épiderme qui lui donnent l'aspect réticulé en travers, se trouve adhérent le végétal. Ce sont des spores seulement qu'on y rencontre et des filaments qu'elles forment en s'articulant bout à bout. 2° Les dépressions de la surface de la peau ; il est réuni en amas, et forme ce qu'on appelle le godet ou *favus*. C'est seulement dans les *favi* ou dans leurs débris qu'on rencontre toutes les parties constituant anatomiquement le végétal, *mycélium*, *réceptacles* ou *tubes sporophores* et *spores*. V. FAVEUX.

ACHROMA. s. m. [de α privatif et χρῶμα, couleur ; *chloasma album*, *leucopathia partialis acquisita*]. Décoloration partielle de la peau. C'est l'*achrome vitiligue* d'Alibert, la *leucopathie accidentelle* de Rayer, les *éphélides blanches* de divers auteurs.

ACHROMASIE. s. f. [*coloris defectus*]. Se dit de la décoloration du corps ou de la pâleur cachectique ; d'autres l'emploient comme synonyme d'*achromatie*, pour désigner le fait d'un instrument d'optique ou de l'œil qui montre les objets sans coloration de leur contour.

ACHROMATIE. s. f. — *Achromatie de l'œil*. V. CHROMATIE.

ACHROMATIQUE. adj. [*achromaticus*, de α priv., et χρῶμα, couleur]. Se dit, en physique, d'une lunette qui fait voir les objets nettement terminés et sans aucune frange de couleurs empruntées.

ACHROMATISME. s. m. [*achromatismus*]. Destruction des couleurs étrangères qu'on aperçoit dans l'image d'un objet quand on le regarde à travers un prisme ou un verre lenticulaire. Cette destruction s'obtient en superposant deux corps d'une faculté dispersive différente. Elle ne peut jamais être absolue, parce que nul corps ne jouit d'une même faculté dispersive pour tous les rayons colorés.

ACHROMATOPSIE. s. f. [de α priv., χρῶμα, couleur, et ὄψις, vue]. Daltonisme dichromatique, dans lequel toutes les couleurs paraissent blanches ou gris clair et noires ou gris foncé (Helling et Wartmann). Impossibilité de distinguer une ou plusieurs couleurs (Jüngken).

ACHRONIZOÏQUE adj. [de α priv., et χρονίζειν, durer]. Se dit des médicaments qu'on ne peut conserver longtemps sans qu'ils s'altèrent. Synonyme de *magistral* (Chéreau).

ACHYLIE ou **ACHYLOSE**. s. f. [de α priv., et *chyle*]. Manque de formation du chyle.

ACHYMOSE. s. f. [de α priv., et *chyme*]. Mauvaise digestion, manque de formation du chyme.

ACICULAIRE. adj. [*acicularis*, d'*acus*, aiguille]. Se dit, en botanique, des feuilles allongées, menues, roides et piquantes ; en chimie, des cristaux en forme d'aiguille.

ACICULÉ, ÉE. adj. [*aciculatus*, d'*acus*, aiguille]. Se dit, en botanique, d'une graine dont la surface est marquée de raies fines, qui semblent avoir été faites avec la pointe d'une aiguille. — Se dit aussi des feuilles, d'organes divers et des cristaux qui sont terminés en une pointe comparable à celle d'une aiguille.

ACIDE. s. m. [*acidum*, d'ἀκίς, pointe; ὀξύ, all. *Säure*, angl. *acid*, it. et esp. *acido*]. Corps composés qui ont pour caractères : 1° d'avoir la saveur dite *acide*, *forte* ou *faible* ; 2° de *rougir la teinture bleue de tournesol* (et la teinture violette de la violette) ; 3° de saturer complétement ou incomplétement les alcalis et les oxydes à réaction alcaline (V. OXYDE) ; et 4° de *se porter au pôle positif* de la pile dans la décomposition. Le mot *acide* a donc, comme le mot *alcali*, un sens générique et absolu, qui sert à désigner un ensemble de composés qui jouissent de propriétés toujours

les mêmes. Mais il n'en est pas de même du mot *base* (V. ce mot). — Outre ce sens générique, les acides en ont un autre plus général et *relatif* (comme le mot *base*) aux composés avec lesquels ils se combinent. A cet égard, on dit d'un corps qu'*il joue le rôle d'acide* toutes les fois qu'en se séparant d'un autre avec lequel il était combiné, il se *porte au pôle positif*, tandis que celui qui va au *pôle négatif* prend le nom de *base*, quelles que soient, du reste, les réactions *neutres*, *alcalines* ou *acides* des composés. C'est ainsi qu'on voit des acides se combiner entre eux, et l'un d'eux être *électro-négatif* (V. ce mot), c'est-à-dire jouer le rôle d'*acide*, tandis que l'autre est *électro-positif*, c'est-à-dire remplit le rôle de *base;* et ces deux mêmes acides, séparément, joueront le rôle d'acides, ou rôle électro-négatif, au contact d'un alcali (ex. : les acides sulfurique et azoteux, etc.). On voit aussi deux alcalis se combiner ensemble, et l'un jouer le rôle d'acide par rapport au second (ex. : alumine et potasse, etc.); tandis qu'au contact d'un acide, chacun reprendra son rôle de base ou électro-positif. On voit enfin des corps neutres, comme l'eau, jouer le rôle d'acide par rapport à beaucoup d'oxydes alcalins, et remplir le rôle de base au contact des acides sulfurique, phosphorique, etc. Dans ce sens relatif, la propriété de jouer le rôle d'acide ne tient ni à la substance à laquelle on est obligé de l'attribuer pour s'entendre, ni à la manière dont la combinaison s'effectue; elle indique seulement un état contraire à la propriété d'être base, c'est-à-dire, comme cette dernière, une chose purement relative. — Au point de vue historique, on a successivement appelé *acides :* 1° tous les composés qui ont une saveur aigre et qui rougissent le tournesol; 2° les seuls corps oxydés qui réunissent ces deux propriétés; 3° ceux qui possèdent la dernière au moins; 4° ceux qui, n'ayant ni l'une ni l'autre, sont susceptibles de saturer les oxydes verdissant le sirop de violette et les alcalis. — On est convenu de terminer par la terminaison *ique* le nom des acides en général, si ce n'est que, parmi les oxacides, ceux d'un degré inférieur d'oxydation se terminent en *eux*. Cette terminaison est ajoutée au nom du radical uni à l'oxygène, dans le cas des *oxacides* (V. ce mot), à celui des deux ou trois composants réunis, dans le cas des *hydracides* (V. ce mot), et à un nom rappelant généralement la substance qui les fournit ou leur mode de préparation, lorsqu'il s'agit des *acides organiques*. Le carbone, le soufre, la silice, le fluor et l'hydrogène, etc., peuvent former des acides : les noms d'*acides sulfocarbonique*, *hydro-fluosilicique*, etc., montrent comment on les nomme. — Les acides sont dits *oxacides* ou *hydracides*, suivant que le corps qu'on en considère comme le radical est uni à de l'*oxygène* ou à de l'*hydrogène*. Les acides qui, d'après leur origine, sont dits *organiques*, sont très-nombreux. On donne le nom particulier d'*acides gras* à ceux qui sont fournis par les matières grasses, directement ou à l'aide de réactions particulières, sous l'influence de la chaleur, de l'air, de certains oxydes ou d'autres acides.

Acides conjugués. Ceux qui sont formés par la combinaison d'un premier acide, tantôt minéral, tantôt organique, avec un composé organique défini, acide ou neutre, ou avec l'ammoniaque. Ces acides sont aussi appelés *acides copulés*, et l'on donne le nom de *copule* au corps qui s'unit à l'acide sans cependant le saturer. L'accouplement d'un acide bibasique avec un corps neutre produit un acide copulé ou conjugué monobasique; celui d'un acide bibasique avec un monobasique donne un acide bibasique; celui de deux acides bibasiques donne un acide copulé tribasique. La *basicité* de l'acide résultant, c'est-à-dire le nombre d'équivalents de base avec lesquels il peut se combiner, diminue ainsi en raison directe du nombre d'équivalents du principe défini ou d'ammoniaque combinés avec l'acide primitif. L'acide taurocholique résultant de la combinaison de l'acide cholalique avec la *taurine*, l'acide pneumique résultant de la combinaison de l'acide lactique avec la *taurine* également, en sont des exemples. Les acides hippurique, cholique et hyocholique en sont d'autres exemples plus complexes.

ACIDIFIABLE. adj. [*säuerungsfähig*]. Se dit d'une substance qui, placée dans des circonstances convenables, est susceptible de se convertir en acide.

ACIDIFIANT, ANTE. adj. [de *acidum*, acide, et *facere*, faire]. Qui fait passer à l'état acide. Épithète donnée à plusieurs principes qu'on supposait la cause des propriétés acides que leurs combinaisons avec certains autres principes manifestent en quelques cas. Elle ne fut d'abord accordée qu'à l'oxygène, que l'on considéra comme le seul principe acidifiant, parce que tous les acides analysés jusqu'alors en contenaient, et qu'on avait observé que tous les corps combustibles, en s'oxygénant, finissent par s'acidifier. On l'étendit ensuite à l'hydrogène, puis au sélénium et au tellure. Enfin on reconnut qu'il n'est pas possible d'admettre le principe *acidifiant*, et que, lorsque deux ou plusieurs corps donnent naissance à un acide en se combinant ensemble, chacun d'eux contribue pour sa part à la production du nouveau corps. V. ACIDE, ALCALI et BASE.

ACIDIFICATION. s. f. [all. *Säuerung*]. Conversion en acide, passage à l'état d'acide.

ACIDIFIÉ, ÉE. adj. Qui est converti en acide.

ACIDIMÉTRIE. s. f. V. OXYMÉTRIE.

ACIDITÉ. s. f. [*acor*, *aciditas*, ὀξύτης, all. *Säure*, angl. *acidity*, it. *acidezza*, esp. *acidez*]. Dans le langage vulgaire, qualité d'une substance qui est douée d'une saveur aigre et piquante. En chimie, qualité de détruire les propriétés caractéristiques des bases dans les composés qui en sont doués. V. ACIDE et BASE.

ACIDOSTÉOPHYTE. s. m. [de ἀκίς, pointe, et *ostéophyte*]. Nom donné par Lobstein à la lésion que A. Cooper nomme *fungous exostosis*, ou exostoses et ostéophytes en forme d'aiguilles.

ACIDULE. adj. [*acidulus*, all. *säuerlich*]. Diminutif d'*acide*. Qui est faiblement acide : *eaux acidules*, *sels acidules*. — *Fruits* et *plantes acidules*. Ceux qui ont une saveur un peu aigre, qu'ils doivent à des sels solubles de potasse, et notamment à l'oxalate, au malate, au tartrate, etc. En pharmacologie : *Substances acidules*. Médicaments tempérants et rafraîchissants qui sont d'un usage fréquent en thérapeutique. — *Acidules*. s. m. Combinaison d'un acide avec une certaine quantité d'alcali qui, sans le neutraliser tout à fait, en diminue l'acidité : ainsi on a appelé *acidule oxalique*, l'oxalate acidule de potasse.

ACIDULÉ, ÉE. adj. [*acidulatus*]. Qui a acquis des propriétés légèrement acides ou une saveur aigrelette, par l'addition ou la mise en liberté d'un acide.

ACIDUM PINGUE. Principe qui, se dégageant du feu pendant la calcination de la chaux, se combinait avec elle, suivant Mayer, et qu'il regardait comme la source de la causticité.

ACIER. s. m. [*chalybs*, χάλυψ, all. *Stahl*, angl. *stell*, it. *acciaio*, esp. *acero*] (sous-carbure de fer). Combinaison de carbone avec le fer. L'acier contient

depuis 1 millième jusqu'à 20 millièmes de son poids de charbon : le meilleur en contient 7 à 8 millièmes. On trempe l'acier en le plongeant subitement dans l'eau ou dans tout autre liquide froid, après l'avoir fortement chauffé : il devient alors plus élastique, plus dur, moins pesant, fragile. Si on le chauffe de nouveau fortement, et qu'on le laisse refroidir lentement, il se *détrempe* et revient à son premier état. En combinant avec l'acier plusieurs métaux, tels que le rhodium, l'argent, le chrome, l'aluminium, etc., on lui a communiqué des propriétés particulières, et il a pu être *damassé*, comme le *wootz*, qui nous vient de Bombay. — On prescrit comme tonique la *limaille d'acier* de préférence à celle de fer, parce que celle-ci contient souvent des parcelles de cuivre qui peuvent être nuisibles. On fait avec l'acier une pommade excitante peu usitée, connue sous le nom de *baume d'acier*.

ACIÉRATION. s. f. [*chalybeatio*]. Opération par laquelle se produit l'acier ; formation elle-même de ce composé.

ACIÉRÉ, ÉE. adj. Se dit du fer converti en acier. On dit quelquefois *aciéreux*.

ACIÉSIE. Mauvaise orthographe. V. ACYÉSIE.

ACINACIFORME. adj. [*acinaciformis*, de *acinaces*, sabre, et *forma*, forme]. Qui a la forme d'un sabre. Beaucoup de légumineuses et d'iridées ont les feuilles *acinaciformes*.

ACINE ou **ACINUS.** s. m. [*acinus*, de ἄκινος, grain de raisin]. Nom donné aux petites baies transparentes, succulentes, uniloculaires, à graines dures, telles que les groseilles, les raisins, etc.—En anatomie, on nomme *acini*, dans les glandes dites conglomérées ou en grappe : 1° Les extrémités en cul-de-sac des conduits sécréteurs. Malpighi décrit et figure les *acini* comme de petits corpuscules appendus à des conduits excréteurs. Le microscope a fait voir que chaque corpuscule ou *acinus* n'est point la terminaison en cul-de-sac d'autant de branches des conduits excréteurs, mais est formé par un certain nombre de culs-de-sac (5 à 50 environ, selon les glandes). Ces culs-de-sac se réunissent tous dans une branche du conduit auquel ils sont appendus, et, comme ils sont entourés d'une couche de tissu lamineux où se ramifient les vaisseaux, leur ensemble a l'aspect d'un petit grain ; mais leur épithélium et leur paroi diffèrent de ceux du conduit excréteur. L'*acinus* est donc, non pas un cul-de-sac ou extrémité close de conduit excréteur, comme le croyait Malpighi, mais la réunion de plusieurs culs-de-sac microscopiques sécréteurs, différant du conduit excréteur par leur structure. 2° On a aussi nommé ainsi les vésicules closes des glandes vasculaires sanguines sans conduits excréteurs. 3° On a, mais à tort, donné ce nom aux cellules des grains glanduleux du foie.

ACINÉSIATROPHIE. s. f. [d'*acinésie* et *atrophie*]. Atrophie par défaut d'action (Hutin).

ACINÉSIE. s. f. [*acinesia*, ἀκινησία, de α priv., et κινεῖν, mouvoir]. Intervalle qui sépare la systole de la diastole, à chaque pulsation.

ACINEUX, EUSE. adj. Qui a rapport aux *acines*, qui en est formé. — *Glande acineuse* est synonyme de *glande en grappe*. V. ACINE.

ACINI. V. ACINE.

ACINIFORME. adj. [*aciniformis*, *acinosus*, de *acinus*, raisin]. Qui a la forme ou l'apparence d'un grain de raisin : *tunique aciniforme*. Ingrassias appelait ainsi l'*uvée*.

ACMASTIQUE. adj. [*acmasticus*, de ἀκμή, vigueur]. Les anciens donnaient cette épithète à toute maladie qui augmente graduellement d'intensité jusqu'à un certain point, et décroît ensuite dans la même proportion.

ACMÉ. s. f. [C'est ainsi qu'on devrait dire au lieu de *acné*, car ἀκνή est une faute de copiste dans Aétius, pour ἀκμή, efflorescence. Cette faute a pris place dans la langue médicale, d'où l'on devrait dorénavant la bannir.]

ACMELLE. s. f. [*Spilanthus acmella*, L., syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J.]. Plante de l'Inde et de l'Amérique méridionale, d'une saveur âcre et poivrée lorsqu'elle est fraîche. Les propriétés en sont analogues à celles du pyrèthre.

ACNÉ. s. f. V. ACMÉ. Variété de la couperose (Sauvages) ; couperose, dartre pustuleuse miliaire et dartre pustuleuse disséminée d'Alibert (Willan et Bateman) ; dartre pustuleuse disséminée (Rayer). Il définit cette maladie : Une inflammation chronique des glandes sébacées, caractérisée par des pustules isolées, acuminées, développées à la face et le plus ordinairement sur les régions scapulaires et sternales, suivies, après leur dessiccation, de taches violacées, d'indurations tuberculeuses, ou de petites cicatrices, et presque toujours entremêlées de tannes et d'élevures folliculeuses.

ACOGNOSIE. s. f. [de ἄκος, remède, et γνῶσις, connaissance]. Connaissance des moyens thérapeutiques chirurgicaux et médicaux (Küster).

ACOLOGIE ou **AKOLOGIE.** s. f. [de ἄκος, remède, et λόγος, discours]. Matière médicale.

ACOMIE. s. f. [de α priv., et κόμη, chevelure]. S'est dit pour *calvitie*.

ACONIT. s. m. [*aconitum*, all. *Eisenhut*, angl. *aconite*, *monkshood*, *wolf's bane*, it. et esp. *aconito*]. Genre de plantes (renonculacées, J., polyandrie trigynie, L.) dont toutes les espèces sont vénéneuses. — L'*aconit napel*, ou le *napel* (*Aconitum napellus*, L.), ainsi appelé parce que sa racine ressemble à celle du navet (*napus*), a cependant été employé en médecine, et l'on se sert encore de son extrait à l'intérieur, à la dose d'abord de 3 centigrammes, qu'on élève progressivement jusqu'à 1 gramme et plus. On l'a employé contre les rhumatismes et les névralgies chroniques, les affections arthritiques et la syphilis. On l'a prescrit avec quelques succès dans les cas de paralysie à la suite d'apoplexie et pour combattre l'hydropisie. L'aconit augmente la sécrétion urinaire. Ses jeunes pousses ont été prises quelquefois pour du céleri, et ont déterminé l'empoisonnement.— La racine de l'*anthore* (*Aconitum anthora*, L., *aconit salutaire*), regardée autrefois comme le contre-poison du *thora*, espèce de renoncule, est aussi dangereuse que celle des autres aconits.

ACONITINE. s. f. Principe alcalin végétal indiqué par Brandes dans l'*Aconitum napellus*. On l'a trouvé aussi dans l'*Aconitum lycoctonum*. Il est probable qu'il est le principe actif des aconits. L'aconitine est solide, blanche, cristallisable, très-fusible, et se prend en masse résineuse ; elle est âcre, très-amère, non volatile ; elle sature les acides, et donne des sels à peine cristallisables. Elle est très-vénéneuse. Sa formule est $C^{60}H^{47}AzO^{14}$.

ACONITIQUE. adj. Qui concerne les aconits ou les combinaisons de l'aconitine. — *Acide aconitique*. Synonyme d'*acide équisétique*. V. ce mot.

ACOPE. adj. [*acopus*, ἄκοπος, de α priv., et κόπος, lassitude]. Les Grecs donnaient ce nom à des médica-

ments auxquels ils attribuaient la propriété de faire cesser la lassitude.

ACORE, ACORUS CALAMUS, ACORUS VERUS. V. CANNE *aromatique*.

ACOROÏDÉES ou **ACORACÉES**. s. f. pl. Tribu de la famille des aroïdées dont l'*Acorus* est le type.

ACOSMIE. s. f. [*acosmia*, de α privatif, et κόσμος, ordre]. Dérangement des jours critiques.

ACOTYLÉ et **ACOTYLÉE**. adj. et s. m. et f. Synonymes d'*acotylédone* ou *acotylédoné*.

ACOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. [de α priv. et κοτυληδών, cotylédon : sans cotylédon ; all. *samenlappenlos*]. — *Plantes acotylédonées*, ou simplement *acotylédones*. Celles qui sont dépourvues de cotylédons, formant, dans la méthode de Jussieu, la première des trois grandes divisions du règne végétal. Les acotylédones renferment les plantes les plus simples. Les unes sont unicellulaires (V. ce mot), les autres filamenteuses, formées de cellules placées bout à bout ; d'autres (*plantes cellulaires* proprement dites) sont composées de cellules parenchymateuses et filamenteuses (V. CELLULE), mais réunies en masse sous forme de tige ou de support, d'expansions foliacées, etc. (algues, champignons, mousses, hépatiques) ; d'autres enfin, herbacées ou ligneuses, renferment en outre des vaisseaux (*cryptogames* ou *acotylédones vasculaires* : fougères, rhizocarpées). Leur reproduction a lieu, soit par scission de la cellule unique qui représente la plante (V. MULTIPLICATION et SCISSION), soit par séparation d'une cellule particulière (V. CONIDIE), soit par production de *spores* dans un *sporange* (V. ces mots), rudiment d'organe sexuel femelle, soit par ce dernier mode, auquel en succède un autre plus complexe dans le cours de l'évolution (V. ARCHÉGONE et MÉTAGÉNÈSE). En même temps que se montrent les sporanges, qui sont des organes sexuels femelles, se montrent sur beaucoup d'espèces des organes mâles pourvus de *spermatozoïdes* (V. ce mot et ANTHÉRIDIE). Ces organes, mâles et femelles, sont petits, quelquefois cachés dans la profondeur des tissus, accompagnés ou non d'organes ou d'enveloppes protectrices, mais ils n'ont pas figure de fleurs. Les acotylédones forment un embranchement qui correspond à la *cryptogamie* de Linné. Il comprend les classes suivantes : Algues, Characées, Champignons, Lichénacées, Hépatiques, Mousses ou Muscinées, Fougères ou Filicinées, Lycopodiacées, Psilotées, Équisétacées, Azollées et Rhizocarpées. V. ces mots.

ACOTYLÉDONES. s. f. pl. V. ACOTYLÉDONÉ.

ACOTYLÉDONIE. s. f. Première classe de la méthode naturelle de Jussieu. V. ACOTYLÉDONÉ.

ACOUMÈTRE. s. m. [de ἀκούειν, entendre, et μέτρον, mesure]. Instrument imaginé par Itard pour mesurer l'étendue de l'ouïe chez l'homme.

ACOUSMATE. s. m. [ἄκουσμα, audition]. Bruit imaginaire.

ACOUSMÉTRIQUE, plutôt **ACOUSMOMÉTRIQUE**. adj. [de ἄκουσμα, son, et μέτρον, mesure]. Sens de l'ouïe (Récamier, 1829), le deuxième des seize sens qu'il admettait.

ACOUSTICO-MALLÉEN. adj. et s. m. Muscle externe du marteau. V. OREILLE.

ACOUSTIQUE. s. f. [de ἀκούω, j'entends ; all. *Akustik*, angl. *acustics*, it. et esp. *acustica*]. Partie de la physique qui traite des lois suivant lesquelles le son se produit et se transmet. — Pris adjectivement, ce mot s'applique à diverses parties de l'organe de l'ouïe : *conduit acoustique* (V. CONDUIT *auditif*) ; *nerf acoustique* (V. AUDITIF). — *Remèdes acoustiques*. Ceux qu'on croyait propres à guérir la surdité. — *Cornets acoustiques*. Instruments dont les personnes qui ont l'ouïe dure se servent pour entendre. V. CORNET *acoustique*.

ACQUETTA [mot italien, diminutif de *acqua*, eau]. (*Acqua toffana, acqua della Toffana, acquetta di Napoli*.) Poison célèbre préparé par une femme nommée Toffana. C'était une solution concentrée d'arsenic.

ACQUIS, ISE. adj. [*adventitius*, it. *acquisito*]. Épithète donnée aux maladies qui surviennent après la naissance et sans disposition héréditaire ni organique.

ACQUISIVITÉ. s. f. Instinct qui porte l'homme et les animaux à acquérir les matériaux nécessaires à la satisfaction des besoins de la nutrition et de la conservation personnelle, suivant Spurzheim et Broussais.

ACRANIE. s. f. [*acrania*, de α priv., et κρανίον, crâne]. Absence totale ou partielle du crâne.

ACRASIE. s. f. [*acrasia*, de α priv., et κρᾶσις, modération]. Toute espèce d'intempérance.

ACRATIE. s. f. [*acratia*, α priv., et κράτος, force : débilité]. Ce mot et le précédent ont souvent été pris l'un pour l'autre.

ÂCRE. adj. [*acer*, de ἀκίς, pointe, piquant ; it. et esp. *acre*]. — *Saveur âcre*. Saveur particulière qui se fait sentir au fond de la gorge, où elle occasionne un picotement désagréable, joint à une certaine astriction. Une substance est *âcre* lorsque, ratissée ou contuse, elle exhale une vapeur subtile qui excite le prurit dans les narines, le larmoiement et parfois l'éternument, et qu'elle imprime sur la langue la saveur *âcre*. On compte parmi les substances âcres un grand nombre de médicaments : tels sont la scille, le pyrèthre, l'arnica, le cresson, le raifort, etc. Employées à l'intérieur, elles agissent comme diurétiques, antiscorbutiques, toniques ; extérieurement, comme excitants ou irritants. — En pathologie, *chaleur âcre*, celle qui est accompagnée d'un sentiment d'ardeur et de picotement. — Les médecins humoristes employaient le mot *âcre* substantivement : les *âcres* étaient certains principes qu'ils supposaient exercer dans l'économie une action irritante particulière. Dénaturant complétement la signification de ce mot, ils admettaient des *âcres chimiques* et des *âcres mécaniques* : les premiers étaient les substances acerbes, les seconds toutes les poudres insolubles, celles des métaux, des cristaux, etc. C'est d'après les mêmes vues théoriques qu'on a supposé l'*âcreté du sang*. V. ACRIMONIE.

ACRIBOMÈTRE. s. m. [de ἀκριβής, exact, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer les objets très-petits (Zincken).

ACRIDOPHAGES. s. m. pl. [ἀκρίς, sauterelle, et φαγεῖν, manger]. Se dit de populations qui mangent des sauterelles. *Acridophage* a été improprement appliqué à des ulcères où naissent des insectes ailés.

ACRIMONIE. s. f. [*acrimonia*]. Synonyme d'*âcreté*. Altération particulière que l'on supposait se développer dans les humeurs du corps humain sous l'influence de certaines substances introduites dans l'économie, et qu'on regardait comme la cause de quelques maladies.

ACRINIE. s. f. [de α priv., et κρίνειν, séparer]. Absence ou diminution de sécrétion.

ACRISIE. s. f. [de α priv., et κρίσις, crise]. Absence de crise, soit que la crise manque au temps voulu, soit que la maladie n'y soit pas encore parvenue. *Acritique* s'emploie dans le même sens : *pouls acritique*.

ACROBYSTIOLITHE. s. m. [de ἀκροβυστία, prépuce, et λίθος, pierre]. Calcul préputial.

ACROBYSTITE, et non **ACROBUSTITE**. s. f. [de ἀκροβυστία, prépuce]. Inflammation du prépuce. Irritation du fourreau chez les animaux domestiques (Vatel).

ACROCHORDON. s. m. [*acrochordon*, ἀκροχορδὼν, de ἄκρος, extrémité, élévation, et χορδή, corde]. Petites tumeurs des paupières, dures, grêles, surtout vers leur extrémité adhérente, auxquelles on a trouvé quelque ressemblance, soit par leur forme, soit par leur mobilité, avec un bout de corde. Ce sont tantôt des verrues ou poireaux (*pensiles verrucæ*), tantôt de petites glandes sébacées hypertrophiées.

ACRODYNIE. s. f. [*acrodynia*, de ἄκρος, extrémité, et de ὀδύνη, douleur]. Affection épidémique qui a régné à Paris en 1828 et 1829, et dont les symptômes les plus remarquables étaient : Fourmillements et douleurs plus ou moins vives aux mains et aux pieds, particulièrement dans ces dernières parties, avec altération de la sensibilité et de la motilité ; trouble plus ou moins grand des fonctions digestives ; irritation plus ou moins vive de la conjonctive et de tout l'appareil cutané, et insomnie opiniâtre, mais le plus ordinairement sans fièvre notable. Cette affection, dont la durée était très-variable, mais toujours assez longue, ne présente pas moins d'incertitude quant aux causes qui l'ont produite que quant à son véritable caractère et au traitement qui doit lui être opposé. Cependant on l'a rapprochée, avec quelque raison, ce semble, de la pellagre de l'Italie et du mal de rose de l'Espagne. En cas où de pareils phénomènes se reproduiraient, il y aurait lieu de chercher s'ils ne sont pas sous la dépendance de quelque épiphyte vénéneux.

ACROGÈNE. adj. et s. m. [de ἄκρος, sommet, et d'un radical usité seulement en composition, γενής, engendré]. Acotylédonées qui croissent surtout par le sommet (Lindley). — Aujourd'hui, adjectivement, se dit d'un corps reproducteur (des cryptogames en particulier), pour indiquer qu'il croît au sommet d'une cellule qui lui sert de support ou de baside, etc.

ACROLÉINE. s. f. [de *acer*, âcre, et *oleum*, huile]. ($C^4H^4O^2$.) Produit qu'on obtient par la distillation des graisses à feu nu. Il est remarquable par son odeur d'une âcreté extrême, qui est légèrement éthérée quand ce corps est fort étendu, et par son action énergique sur l'appareil lacrymal, dont il excite la sécrétion. Il se dissout bien dans l'éther et dans l'eau, et absorbe l'oxygène de l'air très-rapidement.

ACROMIAL, ALE. adj. [*acromialis*]. Qui appartient à l'acromion. — *Artère acromiale*. Une des branches de l'axillaire. — *Veine acromiale*. Elle correspond à l'artère.

ACROMIO-CORACOÏDIEN. adj. et s. m. Ligament tendu transversalement entre les apophyses coracoïde et acromion, de manière à compléter l'espèce de voûte qu'elles forment au-dessus de la tête de l'humérus.

ACROMION. s. m. [*acromium*, ἀκρώμιον, de ἄκρος, sommet, et ὦμος, épaule]. Apophyse considérable qui termine l'épine de l'omoplate en haut et en dehors, s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule, et donne attache aux muscles trapèze et deltoïde.

ACROMPHALE. s. m. [de ἄκρος, extrémité, et ὀμφαλὸς, nombril]. Extrémité du cordon ombilical qui reste attachée au fœtus après la naissance.

ACROPOSTHIE. s. f. [de ἄκρος, extrémité, et πόσθη, prépuce]. Extrémité du prépuce.

ACROPOSTHITE. s. f. Synonyme d'*acrobystite*.

ACROSARQUE. adj. [de ἄκρος, sommet, et σάρξ, chair, pulpe]. Plantes à fruits arrondis, charnus, bacciformes (Desvaux).

ACROTÉRIASME. s. m. [*acroteriasmus*, de ἀκρωτηριάζειν, mutiler, de ἄκρος, extrémité]. Amputation d'un membre.

ACROTÉRIOSE. s. f. [de ἀκρωτήριον, extrémité]. S'est dit de la gangrène sénile des extrémités des membres, de leur manque tératologique et de leur ablation.

ACROTHYMION. s. m. [de ἄκρος, élevé, et θύμιον, verrue]. Les anciens appelaient ainsi de petites tumeurs verruqueuses, dures, rugueuses à leur sommet, s'excoriant facilement et donnant une certaine quantité de sang. V. PAPILLOMA.

ACTA. s. m. pl. Mot latin, employé quelquefois par les auteurs qui ont traité de la matière de l'hygiène, comme synonyme de *gesta*.

ACTÉE DES ALPES. s. f. [*Actæa spicata*, L., *herbe de Saint-Christophe*]. Plante renonculacée, très-âcre, dont la racine est souvent substituée à celle de l'ellébore noir.

ACTIF, IVE. adj. [*activus*, de *agere*, faire, agir ; δραστικὸς, all. *thätig*, it. *attivo*, esp. *activo*]. Qui agit avec force. — *Traitement actif, remède actif*. Celui dont l'effet est prompt et énergique. — *Organes actifs de la locomotion*. Ceux qui déterminent les mouvements par leur action (les muscles). — *Sensations actives*. Celles qui sont perçues lorsque l'attention dirige l'organe d'un sens vers l'objet dont on veut recevoir l'impression, lorsqu'on regarde, qu'on écoute, qu'on flaire, qu'on palpe, qu'on goûte. — Buisson a nommé *vie active* ce que Bichat avait appelé *vie animale*, *vie de relation*. — En pathologie : *Hémorrhagies actives*. Celles qui proviennent d'un surcroît d'énergie dans les organes qui en sont le siége. — *Anévrysmes actifs du cœur*. Ceux qui résultent de l'hypertrophie de cet organe, et non de sa simple dilatation.

ACTINENCHYME. s. m. [de ἀκτὶν, rayon, et ἔγχυμα, parenchyme]. Variété de tissu utriculaire des plantes, caractérisée par la forme étoilée des utricules composants (Hayne). Ex. : feuilles de *Nymphæa*, etc.

ACTINIE. s. f. [de ἀκτὶν, rayon]. Genre type des actiniaires, famille de polypes charnus composant les animaux appelés ordinairement *anémones* ou *orties de mer*, qui souvent sont *urticants* (V. ce mot).

ACTINOBOLISME. s. m. [de ἀκτὶν, rayon, et βόλος, coup]. Phénomènes (appelés depuis *hypnotisme*) observés sur les oiseaux et autres animaux (Kircher, 1646). Van Helmont les appelle *actinobolisme* et *diradiation* (*diradiatio*), étudiés chez l'homme et les animaux.

ACTINOPHTHALME. adj. et s. m. [*oculus radians*, *oculus lucens*, de ἀκτὶν, rayon, et ὀφθαλμὸς, œil]. Œil des animaux dont le *tapis* réfléchit la lumière. Ex. : le chat. Voy. aussi SYNCHYSIS.

ACTINOSTÉOPHYTE. adj. et s. m. [*osteophytum radiatum*, de ἀκτὶν, rayon, et *ostéophyte*]. Ostéophyte rayonné.

ACTION. s. f. *actio* [de *agere*, *actum*, agir]. Manière dont une cause agit. D'après cette définition, *action* et *acte* diffèrent essentiellement : l'*acte* est le produit ou le résultat de l'*action*. On distingue : 1° Les *actions physiques*, qui ne sont autre chose que le mouvement résultant du choc, de l'impulsion, ou de certaines attractions s'exerçant à des distances plus ou moins éloignées : telle est l'action de l'aimant, de la pesanteur, etc. 2° Les *actions chimiques*, qui ont lieu

entre les molécules des corps, et ont pour effet leur séparation, leur rapprochement ou leur combinaison. 3° Les *actions physiologiques*, qui se passent dans les êtres organisés, et caractérisent la vie, comme la nutrition, l'action des muscles, ou contraction, celle des nerfs, ou innervation, etc. Lorsque plusieurs actions combinées concourent au même but, elles prennent le nom de *fonctions*. En même temps qu'un corps de la nature agit sur un autre pour le modifier, celui-ci agit à son tour sur le premier; c'est ce qui constitue la *réaction*. V. Organique et Vital.

Action de contact. V. Catalyse et Électricité.

Action de présence. V. Catalyse.

Action réflexe. V. Réflexe.

ACTIVITÉ. s. f. [*activitas*, ἐνέργεια, all. *Thätigkeit*, angl. *activity*, it. *attività*]. Faculté d'entrer en action dès que les conditions se rencontrent et partout où elles existent. L'étude de la physique et de la chimie a montré que la matière, même à l'état de corps brut, est active. La matière est active par elle-même, contrairement aux suppositions des premiers physiciens philosophes et des métaphysiciens. Ce sont les différents modes de cette activité qui constituent ce qu'on appelle des *forces*. Ces forces, non connues autrement que par leurs effets les plus saillants, avaient été supposées indépendantes de la matière, hypothèse qui conduisait naturellement à dire qu'elle n'est point active par elle-même. Il importe de ne pas confondre entre elles les diverses sortes d'activités que présente la matière, activités qui s'échelonnent depuis les activités physiques, en passant par les activités chimiques, jusqu'aux activités vitales, et dont les dernières supposent nécessairement les premières. V. Vie.

ACTUEL. adj. [*actualis*, de *ago*, j'agis, qui agit avec énergie; it. *attuale*, esp. *actuale*]. Qui agit réellement. — *Cautère actuel*. Fer rougi au feu dont on se sert pour cautériser une tumeur, une plaie, etc. Il brûle *immédiatement*, ce qui le distingue du cautère *potentiel*.

ACUITÉ. s. f. [ὀξύτης, it. *acutezza*]. Se dit du son, en physique, pour exprimer le caractère qui le constitue à l'état aigu. — En pathologie, caractère aigu d'une maladie.

ACUMINÉ, ÉE. adj. [*acuminatus*, de *acumen*, pointe; all. *zugespitzt*]. Pointu, rétréci, allongé et terminé en pointe : *feuilles acuminées*.

ACUOPHONIE, et non **ACOUOPHONIE**. s. f. [de ἀκούειν, entendre, et φώνη, voix]. Emploi combiné de l'auscultation et de la percussion pratiquées simultanément.

ACUPRESSURE. s. f. Moyen destiné à arrêter les hémorrhagies traumatiques et à remplacer les ligatures généralement employées en pareille circonstance (Simpson). Le procédé de l'acupressure consiste à passer l'aiguille deux fois à travers la substance de la plaie, de manière à comprimer, au moyen de la partie moyenne de l'aiguille, le bout cardiaque de l'artère blessée, dans l'étendue d'une ou de deux lignes. La seule partie de l'aiguille qui reste exposée à la surface saignante de la plaie, est cette petite portion moyenne qui passe pardessus le tube artériel et le comprime. L'aiguille est retirée vers le deuxième ou le troisième jour; et comme on suppose que l'artère est exactement oblitérée, en agissant ainsi, on ne laisse rien qui ressemble à un corps étranger dans les tissus composant les lambeaux ou les bords de la plaie. Pour produire exactement l'occlusion d'un tube artériel que l'on désire comprimer, il faut que l'aiguille, passée au-dessus de ce tube, le presse avec une force suffisante contre quelque corps résistant. Ce corps résistant se trouve le plus souvent dans les parois cutanées ou autres tissus formant les bords de la plaie; quelquefois dans un os voisin, ou quelque autre corps dur, contre lequel l'artère est très-solidement prise et comprimée par l'aiguille.

ACUPUNCTURE. s. f. [de *acus*, aiguille, et *pungere*, piquer; it. *agopuntura*, esp. *acupuntura*]. Piqûre faite avec une aiguille. *Acupuncture*, introduction volontaire d'une ou de plusieurs aiguilles dans les tissus vivants. L'*acupuncture* a été quelquefois un mode d'infanticide, soit qu'une aiguille longue et déliée ait été introduite par l'une des fontanelles pour atteindre le cerveau, soit qu'elle ait été dirigée sur quelques autres organes non moins essentiels, tels que le cœur, la moelle épinière, etc. — *Acupuncture*. Opération chirurgicale en usage à la Chine et au Japon, et qui consiste à introduire une aiguille à une profondeur déterminée, soit dans une partie malade, soit dans une partie que l'on présume avoir des rapports avec celle qui est le siége de la maladie. On se sert, à cet effet, d'une aiguille d'or ou d'argent, de 10 à 15 centimètres de long, que l'on enfonce, soit par ponction, soit par rotation entre les doigts, soit en la frappant légèrement avec un petit maillet destiné à cet usage. Les Chinois et les Japonais pratiquent l'acupuncture dans presque toutes les maladies, et même comme prophylactique. Ce moyen curatif était oublié en Europe, lorsque Dujardin et Vicq d'Azyr, Berlioz et Jules Cloquet en firent mention de nouveau. V. Électropuncture.

ACUTANGULÉ, ÉE. adj. [*acute-angulatus*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui a des angles aigus.

ACUTÉNACLE. s. m. [*acus*, aiguille, et *tenaculum*, ce qui sert à tenir, à porter]. Porte-aiguille. V. ce mot.

ACYANOBLEPSIE. s. f. [*acyanoblepsis*, de α privatif, κυανός, bleu, et βλέψις, vue]. Lésion de la vue caractérisée par l'impuissance de distinguer la couleur bleue.

ACYCLIE. s. f. [de α priv., et κύκλος, cercle]. Suspension générale du mouvement des fluides dans l'économie (Grossi).

ACYÉSIE. s. f. [α priv., et κυεῖν, concevoir]. Synonyme de *stérilité*.

ACYSTIE. s. f. [de α priv., et κύστις, vessie]. Monstruosité par absence de la vessie urinaire.

ACYSTINERVIE. s. f. [de α priv., κύστις, vessie, et νεῦρον, nerf]. Paralysie de la vessie.

ADAMANTIN, INE. adj. [de *adamas*, diamant]. — *Croûte* ou *couche adamantine des dents*. L'émail dentaire.

ADAMIQUE. adj. Race d'hommes primitive supposée originaire d'Abyssinie (Bory de Saint-Vincent).

ADANSONIA DIGITATA [de *Adanson*, botaniste du XVIII[e] siècle]. V. Baobab.

ADAPTATION. s. f. V. Accommodation.

ADARTICULATION. s. f. Synonyme de *diarthrose*.

ADD. V. Abréviation.

ADDÉPHAGIE ou **ADÉPHAGIE**. s. f. [de ἄδην ou ἄδδην, beaucoup, et φαγεῖν, manger]. Voracité.

ADDUCTEUR. adj. et s. m. [*adductor*, it. *adduttore*, esp. *adductor*]. Qui opère l'*adduction*. V. ce mot.

Adducteurs de la cuisse. Ils sont au nombre de trois: le *court* (sous-pubio-fémoral, Ch.), le *grand* (ischio-fémoral, Ch.), et le *long* (pubio-fémoral), qui, partant, le second de l'ischion, et les deux autres du pubis, s'étendent jusqu'à la ligne âpre du fémur.

Adducteur du petit doigt. Nommé aussi *opposant du petit doigt* (carpo-sus-phalangien du petit doigt, Ch.). Il s'étend du crochet de l'os crochu au cinquième os du métacarpe.

Adducteur de l'œil. V. Droit *interne de l'œil*.

Adducteur du gros orteil (métatarso-sous-phalangien du gros orteil, Ch.). Il s'étend de deux ou trois os du métatarse au côté péronier de la première phalange.

Adducteur du pouce (métacarpo-phalangien du pouce, Ch.). Il s'étend du troisième os métacarpien au côté cubital de la première phalange.

ADDUCTION. s. f. [*adductio*, de *adducere* (*ducere ad*), amener; it. *adduzione*, esp. *adduccion*]. Mouvement qui rapproche de l'axe du corps une partie qui en avait été écartée. S'il s'agit de la main ou du pied, voyez l'article Abduction.

ADÉLIDE. adj. [mot mal fait de ἄδηλος, occulte]. S'est dit par quelques auteurs pour *insensible* : *transpiration adélide*. V. Transpiration *insensible*.

ADÉLIPARIE. s. f. [de ἄδην, beaucoup, et λιπαρὸς, gras]. Mauvais synonyme de *polysarcie*, forgé par Alibert.

ADELPHE. adj. [de ἀδελφὸς, frère]. — *Étamines adelphes* [all. *bündelige Staubfaden*]. Celles qui sont réunies par leurs filets. V. Adelphie.

ADELPHIE. s. f. Réunion des étamines par leurs filets, de manière que plusieurs anthères n'ont qu'un seul support.

ADÉMONIE. s. f. [de ἀδημονία, abattement]. Abattement d'esprit, accablement.

ADÉNALGIE. s. f. [*adenalgia*: de ἀδὴν, glande, et ἀλγεῖν, souffrir]. Douleur qui a son siége dans une glande.

ADÉNECTOPIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et *ectopie*]. Situation d'une glande hors de sa place normale.

ADÉNEMPHRAXIE. s. f. [*obstructio glandularum*, de ἀδὴν, glande, et *emphraxie*]. Obstruction glandulaire.

ADÉNITE. s. f. [*adenitis*, de ἀδὴν, glande; all. *Drüsenentzündung*]. Inflammation d'une glande. On se sert de ce mot pour désigner surtout l'inflammation des ganglions lymphatiques.

Adénite cervicale syphilitique. Le gonflement des ganglions cervicaux, signalé avec insistance par M. Ricord, est l'un des meilleurs signes par lesquels on puisse découvrir une vérole à peine née ou une vérole partout éteinte et dont il ne reste plus que cette trace, présage presque certain de récidives ultérieures.

Adénite meibomienne. Nom donné par quelques auteurs, soit à l'inflammation des glandes de Meibomius (V. Paupière), soit au chalazion (voy. ce mot) envisagé comme une hypertrophie inflammatoire de ces glandes.

ADÉNOCHIRAPSOLOGIE. s. f. [de ἀδὴν, glande; χειραψία, imposition des mains, et λόγος, discours]. Titre d'un ouvrage publié, en 1684, par Browne, médecin de Charles II, sur le pouvoir attribué aux rois d'Angleterre de guérir les scrofules par l'apposition de leur main.

ADÉNODIASTASE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et *diastase*]. Dissociation anormale des lobes glandulaires habituellement conglomérés.

ADÉNOGRAPHIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et γράφειν, décrire]. Description des glandes.

ADÉNOÏDE. adj. [*adenoides*, de ἀδὴν, glande, et εἶδος, forme]. Qui a la forme ou l'aspect du tissu d'une glande. — *Corpora seu plasmata adenoidea*, nom proposé par Blasius (1837) pour remplacer le nom de *mélanoses* donné à beaucoup de tumeurs dont la structure analogue à celle des glandes, et non le pigment, fait le caractère essentiel. La prostate était autrefois appelée *corps adénoïde*. V. Glandulaire.

ADÉNOLOGADITE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et λογάδες, blanc de l'œil]. Conjonctivite des nouveau-nés. Inflammation des glandes de Meibomius et de la conjonctive (Graefe et Sonnemayer).

ADÉNOLOGIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et λόγος, discours]. Traité des glandes.

ADÉNOMALACIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement des glandes.

ADÉNOME. s. m [ἀδὴν, glande, et la terminaison *ome*, adoptée généralement pour marquer, à la fin d'un mot, qu'il désigne une tumeur]. Tumeur formée par le tissu des glandes. V. Glandulaire.

ADÉNO-MÉNINGÉE (Fièvre). adj. f. [de ἀδὴν, glande, et μήνιγξ, membrane]. Nom donné par Pinel à la fièvre communément appelée *muqueuse* ou *pituiteuse*, parce qu'elle lui a paru avoir son siége dans la membrane intestinale, et spécialement dans ses cryptes muqueux. C'est souvent une des formes de la dothiénentérie.

ADÉNONCOSE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et ὄγκωσις, tumeur]. Tuméfaction des glandes.

ADÉNO-NERVEUSE (Fièvre). adj. f. [de ἀδὴν, glande, et *nerveux*]. Peste du Levant, à cause des symptômes nerveux et de l'engorgement des glandes dont elle est accompagnée (Pinel).

ADÉNOPATHIE. s. f. [ἀδὴν, glande, et πάθος, maladie]. Affection des glandes en général, des ganglions lymphatiques en particulier. V. Adénite.

ADÉNO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [de ἀδὴν, glande, et φάρυγξ, pharynx]. Qui appartient au pharynx et à la glande thyréoïde. — *Muscle adéno-pharyngien*. Petit faisceau de fibres musculaires qui se rencontre quelquefois de chaque côté de la glande thyréoïde; il fait partie du constricteur inférieur (Winslow).

ADÉNO-PHARYNGITE. s. f. Inflammation des amygdales et de l'arrière-gorge.

ADÉNOPHTHALMIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et ὀφθαλμὸς, œil]. Inflammation des glandes de Meibomius.

ADÉNOSCLÉROSE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et σκληρὸς, dur]. Induration des glandes (Swediaur).

ADÉNOSES. s. f. pl. Maladies chroniques des glandes (Alibert).

ADÉNOSYNCHITONITE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et συγχιτὼν, mot qui n'est pas grec, de σὺν, avec, et χιτὼν, tunique, pour dire la conjonctive]. Mauvais mot qui a la signification d'*adénologadite*.

ADÉNOTOMIE. s. f. [de ἀδὴν, glande, et τέμνειν, couper]. Dissection des glandes.

ADÉPHAGIE. V. Addéphagie.

ADHÉRENCE. s. f. [*adhærentia*, de *adhærere* (*hærere ad*), être attaché; σύμφυσις, all. *Verwachsenseyn*, *Werwachsung*, it. *aderenza*, esp. *adherencia*]. En physique, union intime de deux corps par leurs surfaces, en vertu de l'attraction qu'ils exercent réciproquement l'un sur l'autre. — En botanique, soudure de parties qui, originairement, sont distinctes. — En pathologie, union de certaines parties qui, dans l'état naturel, doivent être séparées : tels sont les bords des ouvertures naturelles, les viscères intérieurs, les membranes qui revêtent les cavités, les conduits excré-

teurs, etc. En mettant de côté les cas dans lesquels l'enfant nouveau-né a la langue appliquée par simple contiguïté sur le plancher de la bouche d'une manière si intime, qu'on serait tenté de croire à l'absence de cet organe, on rencontre parfois des adhérences organisées entre la langue et la muqueuse buccale qui correspond à sa face inférieure ou à ses bords; ces adhérences sont congénitales ou la conséquence d'une adhésion pathologique. — Les adhérences attribuées à ce qu'on a faussement nommé *inflammation adhésive* résultent de la naissance d'éléments anatomiques enchevêtrés de part et d'autre avec les éléments des organes dont auparavant les couches épithéliales n'étaient qu'appliquées les unes contre les autres. La chute de ces épithéliums contigus précède la naissance des éléments anatomiques qui établissent bientôt la continuité là où il n'y avait que contiguïté. — Certaines adhérences donnent lieu à des accidents plus ou moins graves; il y en a, au contraire, que l'art cherche quelquefois à développer, et qui mettent fin à des désordres organiques.

ADHÉRENT, ENTE. adj. [*adhærens*]. Se dit d'une partie quelconque d'un animal ou d'un végétal qui s'est réunie d'une manière plus ou moins intime avec les parties environnantes.

ADHÉSIF, IVE. adj. [*adhærens*]. Qui adhère. — *Emplâtre adhésif*. Celui qui adhère à la peau. — *Inflammation adhésive*. Celle qu'on croyait opérer l'adhésion des parties divisées. V. INFLAMMATION et NAISSANCE.

ADHÉSION. s. f. [*adhæsio*]. Force en vertu de laquelle s'opère le phénomène de l'adhérence; tendance de deux corps à s'attacher l'un à l'autre; union plus ou moins intime que sont susceptibles de contracter entre eux les corps solides mis en contact le plus exact possible par des faces planes et bien polies.

ADHÉSIVITÉ. s. f. Faculté d'adhérer fortement à une série d'idées, de fixer fortement son attention sur elles, et dont l'organe serait dans les circonvolutions qui correspondent à la région supérieure de l'occipital (Broussais).

ADIANTE. s. m. [de α priv., et διαίνειν, mouiller: c'est-à-dire, non mouillé; all. *Krulfarn*. *Adiante*. s. f. est une faute de la 6e édition du *Dictionnaire de l'Académie*, qui a induit en erreur. Dans les éditions antérieures, *adiante* est du masculin; les livres de botanique lui donnent ce genre; il est du neutre en grec et en latin. Richard et autres écrivent *adianthe*, faute à éviter]. Genre de plantes (*Adiantum*, L., fougères, J.) ainsi appelées parce que leur feuillage, lisse et comme vernissé, ne conserve pas l'humidité. Deux espèces sont employées en médecine. V. CAPILLAIRE.

ADIAPHORÈSE. s. f. [α priv., et διαφόρησις, diaphorèse]. Suppression de la transpiration.

ADIAPNEUSTIE. s. f. [de α priv., et διαπνεῖν, transpirer]. Suppression de la transpiration.

ADIARRHÉE. s. f. [*adiarrhœa*, de α priv., et διαῤῥεῖν, couler]. Suppression ou rétention d'une évacuation quelconque.

ADIATHÉSIQUE. adj. [α priv., et διάθεσις, diathèse, it. *adiatesico*]. Dans le système du *contre-stimulisme*, les maladies adiathésiques sont celles qui sont nées sans diathèse antécédente.

ADIPEUX, EUSE. adj. [de *adeps*, graisse; λιπαρὸς, all. *fettartig*, *fettich*t, angl. *adipose*, it. et esp. *adiposo*]. Le tissu lamineux a été longtemps confondu avec le *tissu adipeux*, parce qu'on croyait que c'était dans ses aréoles que la graisse se trouvait immédiatement contenue. On sait aujourd'hui que la graisse est renfermée dans de petites vésicules particulières formant le *tissu adipeux*, tout à fait distinct du *tissu lamineux*. — Les *cellules adipeuses*, en général arrondies, ne sont visibles qu'au microscope, et ont de 3 centièmes à 8 centièmes de millimètre de diamètre; leurs parois, extrêmement minces et transparentes, laissent apercevoir la couleur jaunâtre de la graisse. Les vésicules adipeuses sont agglomérées en grains plus volumineux, qui eux-mêmes forment, par leur réunion, de petites masses de 1 à 6 millimètres de diamètre, sur lesquelles se jettent les capillaires en se subdivisant autour des vésicules, qui sont les éléments anatomiques caractéristiques du tissu adipeux. Le tissu adipeux constitue sous la peau le *pannicule graisseux* (couche adipeuse). Il est en masses irrégulières autour des reins et dans l'épaisseur des joues, en petites masses pédiculées dans l'épiploon; il fait ordinairement la vingtième partie

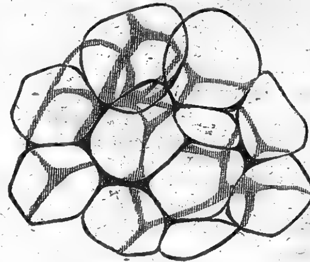


FIG. 7.

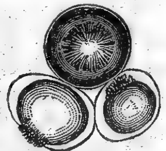


FIG. 8.

du poids du corps, mais cette proportion est très-variable. On a confondu à tort la moelle des os (qui, suivant les cas, a ou n'a pas de vésicules adipeuses) avec le tissu adipeux. Fig. 7 : Vésicules prenant la forme polyédrique en raison de leur pression réciproque; 300 diamètres. Fig. 8 : Vésicules adipeuses isolées, prises sur un sujet émacié, et telles qu'elles se présentent souvent dans les parties enflammées, dans les tumeurs, etc. Les cristaux irradiés qu'elles offrent, vus de face et de côté, sont des cristaux de margarine se séparant de l'oléine, laquelle reste liquide. Sur deux d'entre elles, un liquide incolore est interposé entre la membrane azotée excessivement mince ($0^{mm},001$) et le contenu graisseux, ce qui s'observe dans les mêmes circonstances, etc. La résorption de la graisse peut aller jusqu'à être à peu près complète, dans beaucoup de cas d'émaciation, avant que l'enveloppe de la cellule se résorbe. Cette enveloppe reste alors sous forme de vésicule plissée ou non, souvent irrégulièrement polyédrique; on voit alors dans la paroi de la cellule un noyau ovoïde, pâle, régulier, sans nucléole. — On a improprement appelé *ligament adipeux*, un repli de la membrane synoviale de l'articulation du genou, qui se porte du ligament rotulien vers la cavité comprise entre les condyles du fémur.

Tumeurs adipeuses. V. LIPOME.

ADIPIQUE. adj. — *Acide adipique* ($C^{12}H^8O^6.2HO$). Produit de la réaction de l'acide azotique sur l'acide oléique. Les acides subérique et pimélique se déposent ensuite. Cristallisable, il peut être distillé sans altération; donne des *adipates* bien définis à 2 équivalents de base. — *Éther adipique* ($2C^4H^5O.C^{12}H^8O^6$). S'obtient

en saturant de gaz chlorhydrique la solution alcoolique de l'acide adipique. C'est une huile d'odeur de pomme reinette.

ADIPOCIRE. s. f. [de *adeps*, graisse, et *cera*, cire; all. *Fettwachs*, angl. *adipocere*, it. et esp. *adipocera*]. Fourcroy avait réuni sous cette dénomination trois substances qu'il croyait identiques, mais qui diffèrent essentiellement : la cholestérine, le blanc de baleine (V. CÉTINE), et le gras des cadavres, qui est un savon (V. GRAS *des cadavres*).

ADIPOCIRIFORME. adj. Qui a l'aspect de l'adipocire. Nom donné par Leprêtre aux tumeurs plus connues sous le nom de *cholestéatomes*.

ADIPSIE. s. f. [*adipsia*, de *α* priv., et *δίψα*, soif]. Absence de la soif.

ADJUVANT. adj. et s. m. [*adjuvans*, de *adjuvare*, aider; all. *beihelfend*, it. *adjuvante*, esp. *adyuvante*]. Médicament qu'on fait entrer dans une formule pour seconder l'action de celui qu'on regarde comme plus énergique.

ADMINICULE. s. m. [*adminiculum*, aide]. Ce qui facilite le bon effet d'un remède.

ADNÉ, ÉE. adj. [*adnatus*, de *natus*, né, et *ad*, à, sur; angl. *adnate*]. Qui est immédiatement attaché à une chose, et paraît faire corps avec elle. — La conjonctive est ordinairement désignée en latin sous le nom de *tunica adnata*.

ADOLESCENCE. s. f. [*adolescentia*, de *adolescere*, croître, grandir; all. *Jünglingsalter*, it. *adolescenza*, esp. *adolescencia*]. Age qui succède à l'enfance et qui s'étend depuis les premiers signes de la puberté jusqu'à l'époque où le corps a acquis toute sa perfection physique.

ADONIDE ou **ADONIS.** s. f. [Ἀδῶνις, à cause de la couleur de ses teintes, dues, suivant la mythologie, au sang d'Adonis]. Genre de la famille des renonculacées, dont les espèces sont toutes âcres, vénéneuses, et ont été conseillées comme épispastiques. L'*Adonis autumnalis* est l'espèce la plus commune; elle est connue sous le nom vulgaire de *goutte-de-sang*.

ADOUCISSANT, ANTE. adj. et s. m. [*demulcens*, θελκτικός, all. *mildernd*, angl. *lenitive*, it. *addolcitivo*]. Anciennement, médicaments auxquels on attribuait la propriété de corriger les âcretés qu'on supposait dans les humeurs; aujourd'hui, médicaments mucilagineux ou mucoso-sucrés qu'on emploie dans la première période des phlegmasies, surtout des catarrhes, et dans tous les cas d'irritation, soit locale, soit générale. Les principaux adoucissants sont les liquides émulsifs, le lait, les plantes mucilagineuses.

ADRAGANT (GOMME) [de τραγάκανθα, *Astragalus tragacantha*, de τράγος, bouc, et ἄκανθα, épine; all. *Tragant*, angl. *tragacanth*, it. *adragante*, *dragante*]. Gomme qui sort spontanément, en filets ou bandelettes tortillées, des tiges et des rameaux de plusieurs *Astragalus*, et particulièrement des *A. verus*, *A. gummifer*, *A. creticus* (Fig. 9). Elle est en morceaux allongés, quelquefois aplatis, d'autres fois filiformes et irrégulièrement tordus ou en grumeaux. Elle est mate, blanche ou légèrement jaunâtre, inodore, insipide. Suivant Bucholz, sur 100 parties de cette gomme pulvérisée, 57 seulement se dissolvent dans l'eau froide, et il reste 43 parties d'une substance gélatineuse qui a reçu le nom d'*adraganthine*. La gomme adragant contient, sous le même volume, 25 fois plus de principe gommeux que la gomme arabique : 5 à 6 grammes suffisent pour faire un mucilage avec 500 grammes d'eau. On ne l'emploie guère que dans les loochs, et comme intermède dans la fabrication des pilules.

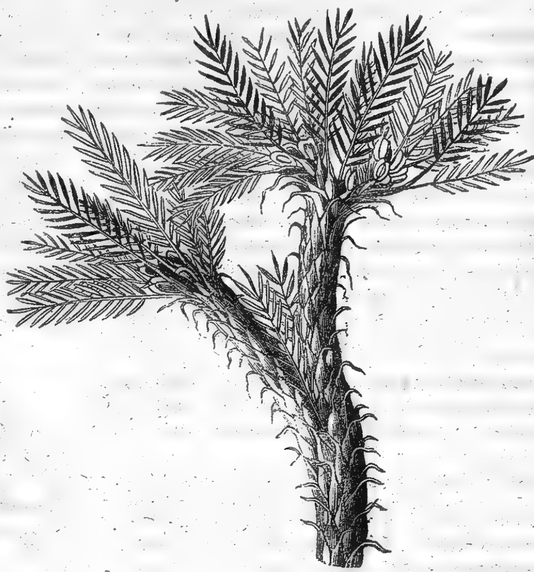


FIG. 9.

ADRAGANTHINE. s. f. [all. *Tragantstoff*]. Nom donné par Desvaux au principe immédiat de la *gomme adragant*. C'est une substance d'un blanc sale, insoluble dans l'eau froide, qui la gonfle, en formant une gelée épaisse, soluble dans l'eau chaude, qui l'altère et la rend ensuite soluble dans l'eau froide. Traitée par l'acide azotique, elle donne de l'acide mucique en abondance; ce caractère la distingue de la bassorine, qui donne beaucoup plus d'acide oxalique. Ce principe existe également dans la *gomme du pays*, qui exsude de presque tous nos arbres à fruits à noyau.

ADSTITE. s. f. [de *ad* et *stare*, être placé près]. —*Adstites conglomérées*. Nom donné par Terranneus aux *glandes de Méry*, qu'il croyait avoir découvertes. V. GLANDES *de Méry*.

ADULTE. adj. [*adultus*, de *adolescere*, se fortifier : fortifié, formé; angl. *adult*, it. et esp. *adulto*]. — *Age adulte*. Celui qui succède à l'adolescence et précède la vieillesse. On le nomme encore *âge mûr*, *âge viril*, *virilité*. — *Adulte* se prend aussi substantivement, et signifie alors celui qui est dans l'âge adulte.

ADULTÉRATION. s. f. [*adulteratio*, de *adulterare*, falsifier; all. *Verfälschung*]. Synonyme de *sophistication*.

ADUSTE. adj. [*adustus* de *adurere*, brûler; all. *verbrannt*]. On donnait autrefois cette épithète au sang et aux humeurs du corps humain dans certaines maladies; la sécheresse de la constitution, la chaleur, la soif, la couleur noire du sang tiré des veines, le peu de sérosité qui s'en séparait, étaient les indices de cet état prétendu du sang.

ADUSTION. s. f. [*adustio*]. Cautérisation d'une partie du corps à l'aide du feu.

ADVENTICE. adj. [*adventitius*, de *advenire*, de *venire ad*; angl. *adventitious*, it. *adventizio*]. Se dit d'une maladie qui ne tient pas à la constitution. — *Membrane adventice*, *kyste adventice* ou *adventif*. Se dit de la paroi propre ou fibreuse des kystes qui est en continuité vasculaire avec les tissus de l'animal affecté par les hydatides, mais qui n'appartient pas à ces dernières.

ADVENTIF, IVE, adj. Se dit, en botanique, des bourgeons produits par le développement de germes latents, et qui n'ont pas, comme les autres, de place déterminée, en sorte qu'ils naissent souvent sur des organes qui n'ont pas coutume d'en porter.

ADYNAMICO-ATAXIQUE. adj. Fièvre à la fois adynamique et ataxique (Bégin).

ADYNAMIE. s. f. [*adynamia*, ἀδυναμία, de α privatif, et δύναμις, force, it. et esp. *adinamia*]. Débilité, prostration physique et morale, affaiblissement des mouvements musculaires. — *Adynamies* (Vogel). Maladies dans lesquelles il y a abolition ou diminution d'énergie des sensations et des mouvements volontaires (apoplexies, paralysies, dyspnée, syncope, anorexie, impuissance, stérilité, etc.). Pour Cullen, les *adynamies* sont le 2e ordre des névroses, et sa division embrasse à peu près exactement les mêmes maladies que celle de Vogel. C'est surtout depuis Pinel que l'expression *adynamie* a été souvent employée en médecine, pour désigner l'extrême faiblesse musculaire qui s'observe dans les fièvres autrefois dites *putrides*, et depuis lors dites *adynamiques*, parce que cette extrême faiblesse musculaire en est le symptôme principal. Peu à peu le sens de ce mot a été étendu à la désignation de la stupeur, de l'abattement des traits, de la flaccidité des parties molles, de la faiblesse des contractions cardiaques, de la fétidité des excrétions, de la tendance aux hémorrhagies et d'autres symptômes graves communs à beaucoup de maladies générales.

ADYNAMIQUE. adj. [*adynamicus*]. Qui est caractérisé par l'adynamie : *état adynamique*, *fièvre adynamique*.

ÆDOEITE. s. f. [*ædœitis*, de αἰδοῖα, les parties génitales]. Inflammation des parties génitales.

ÆDOEOBLENNORRHÉE. s. f. [de αἰδοῖα, parties génitales, et *blennorrhée*]. Écoulement muqueux par les parties génitales.

ÆDOEODYNIE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et ὀδύνη, douleur]. Douleur ressentie dans les organes génitaux.

ÆDOEOGRAPHIE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et γράφειν, décrire]. Description des organes génitaux.

ÆDOEOLOGIE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et λόγος, discours]. Traité sur les organes génitaux.

ÆDOEOMYCODERMITE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, μύξος, mucus, et δέρμα, membrane]. Inflammation de la membrane muqueuse de l'appareil génito-urinaire.

ÆDOEOPSOPHIE. s. f. [de αἰδοῖα, parties génitales, et ψόφος, bruit]. Émission bruyante de gaz par l'urèthre chez l'homme, et par le vagin chez la femme. Meckel a publié en 1795 un ouvrage sous ce titre.

ÆDOEOSCOPIE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et σκοπεῖν, contempler]. Exploration des parties génitales.

ÆDOEOTOMIE. s. f. [de αἰδοῖα, les parties génitales, et τέμνειν, couper]. Anatomie des organes génitaux.

ÆGAGRE. s. m. [de αἴξ, chèvre, et ἄγριος, sauvage; *Capra ægagrus*, Gmelin]. Paraît être l'une des souches de certaines variétés de nos chèvres domestiques, dont il a la taille et les allures. Gris roussâtre en dessus, avec une ligne dorsale noire et la queue noire; tête noire, rousse sur les côtés; cornes arquées en arrière, sans retour sur les côtés chez le mâle; cornes petites chez la femelle. Habite par troupes le Caucase, le Tibet, l'Arménie, la Perse. C'est le *pasen* des Persans. Le *bézoard oriental* résineux se trouve dans ses intestins.

ÆGAGROPILE, ÆGILOPS, ÆGOPHONIE. V. ÉGAGROPILE, ÉGILOPS, ÉGOPHONIE.

ÆGIS. s. f. [αἰγίς, peau de chèvre ou égide]. Tache blanche sur la cornée.

ÆGYPTIAC. V. ÉGYPTIAC (*onguent*).

AÉRAGE. s. m., **AÉRATION.** s. f. [de *aer*, air; all. *Auslüftung*]. Synonymes de *ventilation*. Se dit aussi de la présence ou de l'introduction des éléments de l'air dans les eaux potables ou médicinales, dites alors *eaux aérées* ou *non aérées*.

AÉRÉLATÉROMÈTRE. s. m. V. ÉLATÉROMÈTRE.

AÉRENTÉRECTASIE. V. ENTÉRAÉRECTASIE.

AÉRHÉMOTOXIE. s. f. [de ἀήρ, air, αἷμα, sang, et τοξικόν, poison. Ce mot est mauvais : τοξικὸν donne une fausse idée, l'air introduit ne tue pas comme un poison; il faudrait dire *aérhémoctonie*, de κτόνος, action de tuer]. Mort par introduction de l'air dans les veines. Dans le cours des opérations chirurgicales portant sur les régions du cou, de l'aisselle et du haut des bras, il arrive parfois qu'au moment de l'ouverture d'une veine, on entend un sifflement ou gargouillement léger tout particulier. En même temps le malade pousse un cri de détresse, pâlit et s'affaisse dans une syncope généralement mortelle. Cependant on a ramené des malades à la vie par la respiration artificielle, l'excitation du cœur et du diaphragme à l'aide de l'électricité, etc. Cet accident arrive lorsque la veine est blessée dans des conditions physiques telles, qu'elle ne s'affaisse pas complétement, et alors a lieu la pénétration de l'air dans le vaisseau béant. Au moment de l'incision, il peut rester ouvert, soit par suite d'adhérence des veines (jugulaires, sous-clavières, axillaires, et leurs branches) aux aponévroses voisines, soit par suite d'une traction exercée sur le vaisseau. La tendance au vide que produit dans le thorax chaque inspiration s'étend dans les veines ainsi adhérentes jusqu'à 14 centimètres et plus du thorax, et la pression de l'air favorise le cours du sang dans ces conduits. Ce gaz, qui y pénètre dès qu'ils sont ouverts, arrive au cœur droit avec le sang, et de là dans les capillaires du poumon, dont il interrompt la circulation; d'où syncope et mort.

AÉRIEN, IENNE. adj. [*aerius*, *aereus*, it. et esp. *aerio*]. Qui a rapport à l'air. — *Météores aériens*. Ce sont la pluie, la neige, etc. (V. MÉTÉORE). — *Voies aériennes* ou *conduits aériens*. On donne ce nom à l'ensemble des canaux qui conduisent l'air dans les poumons : ce sont le larynx, la trachée-artère, les bronches et leurs ramifications. — *Acide aérien*. V. CARBONIQUE (*acide*).

AÉRIFÈRE. adj. [de *aer*, air, et *ferre*, porter]. Qui porte l'air. — Les *voies aérifères* sont l'ensemble des fosses nasales, de l'arrière-bouche, du larynx, de la

trachée et des bronches. Chez les articulés, ce sont les *trachées*.

AÉRIFICATION. s. f. [de *aer*, air, et *facere*, faire]. Opération par laquelle on fait passer à l'état gazeux une matière solide ou liquide.

AÉRIFORME. adj. [*aeriformis*, de *aer*, air, et *forma*, forme; all. *luftförmig*]. Qui ressemble à l'air. Tous les gaz sont des fluides *aériformes*, parce qu'ils ont la transparence et l'élasticité de l'air atmosphérique; plusieurs même avaient été appelés *airs* avant la nouvelle nomenclature chimique.

AÉROCYSTES. s. f. pl. [de ἀὴρ, air, et de κύστις, vessie]. Nom donné à des vésicules des frondes de quelques fucus, qui, souvent volumineuses et remplies de gaz, permettent à ces plantes de se soutenir entre deux eaux ou à la surface de l'eau.

AÉRODERMECTASIE. s. f. [de ἀὴρ, air, δέρμα, peau, ἔκτασις, distension]. Distension des téguments par les gaz.

AÉRODIAPHANOMÈTRE. V. Diaphanomètre.

AÉRODYNAMIQUE. s. f. [de ἀὴρ, air, et δύναμις, force]. Partie de la physique qui traite des lois présidant aux mouvements des fluides élastiques.

AÉROGRAPHIE. s. f. [de ἀὴρ, air, et γράφειν, décrire]. Description de l'air.

AÉROHYDROPATHIE. s. f. [de ἀὴρ, air, ὕδωρ, eau, et πάθος, affection]. Ce mot, qui, littéralement, voudrait dire maladie causée par l'air et l'eau, a été employé pour désigner une méthode de traitement des maladies dans laquelle l'air et l'eau sont les principaux moyens curatifs dont on se sert.

AÉROLITHE. s. m. [de ἀὴρ, air, et λίθος, pierre]. Pierre tombée du ciel. V. Bolide.

AÉROLOGIE. s. f. [de ἀὴρ, air, et λόγος, discours]. Partie de la physique qui traite de l'air.

AÉROMÈTRE. s. m. [de ἀὴρ, air, et μέτρον, mesure]. Instrument qui fait connaître la densité ou la raréfaction de l'air et des autres gaz.

AÉROMÉTRIE. s. f. Partie de la physique qui traite de la densité et de l'expansibilité de l'air, ou des gaz en général, et des moyens de les mesurer.

AÉROPHOBIE. s. f. [de ἀὴρ, air, et φόβος, peur : horreur de l'air]. Symptôme assez fréquent de la rage, quelquefois aussi de l'hystérie et des autres affections nerveuses. Les *aérophobes* ne peuvent pas supporter l'action, sur la peau, de l'air en mouvement.

AÉROPHYTES. s. f. pl. [ἀὴρ, air, et φύτον, plante]. Nom proposé pour les plantes qui vivent habituellement dans l'air, par opposition à celles qui vivent dans l'eau, ou hydrophytes.

AÉROPLEURIE. V. Pneumothorax.

AÉROSTATIQUE. s. f. [de ἀὴρ, air, et *statique*]. Partie de la physique qui recherche les lois de l'équilibre de l'air et de tous les fluides expansibles.

AÉROTHÉRAPEUTIQUE ou **AÉROTHÉRAPIE**. s. f. Application artificielle de l'air au traitement des maladies (Jourdanet). V. Air *comprimé*, *marin*, *des montagnes* et *raréfié*.

ÆSCULINE ou **ESCULINE**. s. f. ($C^{16}H^{9}O^{10}$). Cazonieri l'a retirée des fruits et de l'écorce du marronnier d'Inde (*Æsculus hippocastanum*). Ce principe est neutre, légèrement amer, soluble dans 12 parties d'eau bouillante, plus soluble dans l'alcool, dont il se dépose par évaporation en groupes formés de petites aiguilles. Il a été appelé aussi *énallochrome* ou *polychrome*. Les acides le dédoublent en *esculétine* et en glycose.

ÆSCULINIQUE ou **ÆSCULIQUE**. V. Saponique.

ÆSPING. s. m. Un des noms de la vipère rouge. V. Vipère.

ÆSTHÉSIOLOGIE ou **ESTHÉSIOLOGIE**. s. f. [de αἴσθησις, sensation, et λόγος, discours]. Traité des organes des sens. Cette branche de l'anatomie descriptive étudie : 1° les organes spéciaux de l'œil ou globe oculaire; 2° les organes spéciaux de l'oreille moyenne et interne; 3° les organes spéciaux du nez et l'organe de Jacobson; 4° les organes du toucher (papilles, tentacules, ongles, poils, plumes, cornes, piquants (avec leurs bulbes et matrices), corpuscules du tact et de Pacini; 5° les organes du goût (langue, etc.)

AÉTHÉOGAMIE. s. f. [de α privatif, ἦθος, habitude, et γάμος, noce]. Cryptogamie; les cryptogames seraient alors appelés *aéthéogames* (Palisot de Beauvois).

ÆTHIOPS. s. m. V. Éthiops.

ÆTHRIOSCOPE. s. m. [de αἰθρία, sérénité et fraîcheur de l'air, et σκοπεῖν, explorer]. Instrument propre à mesurer la chaleur qui rayonne de la surface de la terre vers les espaces célestes. C'est une sorte de thermoscope placé au foyer d'un miroir creux tourné vers le ciel, et couvert d'une plaque métallique, qu'on enlève quand on veut observer de combien descend l'acide sulfurique coloré que contient l'instrument.

ÆTHUSE. s. f. [αἴθουσα, de αἴθειν, brûler, à cause de l'âcreté des ombellifères auxquelles les anciens donnaient ce nom; all. *Gleisse*]. Genre de plantes ombellifères (pentandrie digynie, L.), dont deux espèces ont été employées en médecine. 1° L'*æthuse fétide* (*faux persil*, *petite ciguë*, *ciguë des jardins*, *Æthusa cynapium*, L.), plante vénéneuse, qui croît souvent dans les jardins, avec le cerfeuil, dont il faut avoir soin de la distinguer (V. Cerfeuil). 2° L'*æthuse meum* (*Æthusa meum*, L.; *meum*, *Meum athamanticum*). La racine de cette plante, assez grosse, rameuse, brune en dedans, est d'une saveur âcre. Sa propriété excitante, qui lui est commune avec les autres ombellifères aromatiques, la faisait passer autrefois pour stomachique, diurétique, emménagogue.

AÉTITE (*pierre d'aigle*). s. f. [*aetites*, de ἀετός, aigle; all. *Adlerstein*]. Oxyde de fer hydraté naturel géodique, ainsi appelé parce qu'on en trouve, disait-on, dans l'aire des aigles. On lui supposait des vertus merveilleuses; c'est du tritoxyde de fer.

AFFADISSEMENT. s. m. [all. *Eckel*]. Altération particulière du sens du goût, caractérisée par un affaiblissement et une langueur notables de l'appétit et des forces digestives.

AFFAIBLISSEMENT. s. m. [*debilitatio*, ἀσθένημα, all. *Entkräftung*, it. *affiebolimento*]. Diminution des forces. *Affaiblissement* indique la faiblesse qui arrive, qui survient.

AFFAISSEMENT. s. m. [*depressio*, *collapsus*]. Se dit de la chute des forces (V. Abattement). On dit aussi l'*affaissement d'une tumeur*, l'*affaissement de la cornée*, etc., pour exprimer que ces parties ne sont plus tendues, résistantes.

AFFECTIF, IVE. adj. [it. *affettivo*, esp. *afectivo*]. — *Facultés affectives*. Celles qui comprennent le moral de l'homme, sentiments, penchants, passions, par opposition aux facultés intellectuelles. — *Phénomènes affectifs*. Ceux qui dépendent de ces facultés. V. Ame et Instincts.

AFFECTION. s. f. [*affectio*, πάθος, πάθημα, it. *affezione*, esp. *afeccion*]. Manière dont l'âme ou le corps est affecté. — On nomme *affections de l'âme* (*affectus animi*), non-seulement les diverses passions, comme

l'amour, la jalousie, la haine, mais encore tout état de l'âme accompagné d'un sentiment agréable ou pénible, comme le plaisir, la crainte, la tristesse, etc. Gall et d'autres physiologistes pensent que le mot *affection* ne doit s'employer que dans ce dernier sens. — Le mot *affection* est très-souvent employé comme synonyme de *maladie* : on dit une *affection* aiguë, chronique, nerveuse, vénérienne, une *affection* catarrhale, etc., pour une *maladie* aiguë, chronique, nerveuse, vénérienne, une *maladie* catarrhale, etc. On a proposé de ne pas regarder ces deux mots comme synonymes, et de considérer le mot *affection* comme une expression générique, dont la maladie ne représenterait qu'un point de vue spécial. Il signifierait alors toute condition contre nature de l'organisme, et, outre les maladies, comprendrait comme espèces, les monstruosités, les difformités acquises, les vices de conformation, les infirmités, etc., qui ne constituent pas toujours, à beaucoup près, des maladies proprement dites. V. MALADIE.

AFFÉRENT, ENTE. adj. [*afferens*, de *afferre* (*ferre ad*), apporter ; esp. *aferente*]. — *Vaisseaux afférents*. Les vaisseaux lymphatiques qui arrivent aux ganglions situés sur leur trajet. Par opposition, on appelle ces mêmes vaisseaux *efférents*, lorsqu'on les considère à leur sortie des ganglions : ainsi les vaisseaux lymphatiques sont tour à tour *efférents* à l'égard des ganglions d'où ils sortent, et *afférents* à l'égard des ganglions suivants. V. DÉFÉRENT.

AFFINITÉ. s. f. [*affinitas*, de *affinis*, voisin, de *ad*, à, et *finis*, limite, frontière ; all. *Wahlverwandtschaft*, angl. *affinity*, it. *affinità*, esp. *afinitad*]. En chimie, *affinité*, force en vertu de laquelle des molécules de différente nature se combinent ou tendent à se combiner : c'est ce que quelques auteurs ont nommé *affinité de composition*, donnant le nom d'*affinité d'agrégation* à celle qui a lieu entre des molécules homogènes ; mais celle-ci n'est autre chose que la *cohésion*. — Le mot *affinité* est souvent employé comme synonyme de *ressemblance*. En botanique et en zoologie, il se dit des rapports organiques qui existent entre les êtres vivants, et dont l'intimité ou le nombre détermine les groupes dans lesquels on doit les réunir.

AFFIUM. s. m. Dans les lieux où l'on récolte l'opium, on désigne par ce nom les larmes laiteuses qui s'écoulent des incisions faites aux capsules du pavot. Ce produit précieux est réservé pour les familles riches et puissantes ; on ne livre au commerce que les produits inférieurs. Aubergier a proposé de donner le nom d'*affium* à son opium indigène extrait du pavot pourpre.

AFFLUX. s. m. [*affluxus*, de *affluere*, de *ad*, à, et *fluere*, fluer ; ἐπίῤῥοια, all. *Zustrœmen*, it. *afflusso*]. Arrivée d'une quantité surabondante, et plus grande qu'à l'état naturel, de liquides dans une partie quelconque du corps.

AFFOURRAGER. v. a. Action de donner du fourrage aux bestiaux. Pour les bêtes à laine, on dit plus particulièrement *affourer*.

AFFRANCHIR, AFFRANCHISSEMENT. V. CHATRER.

AFFRONTEMENT. s. m. Action d'affronter les bords d'une plaie. L'affrontement s'opère en rapprochant avec le pouce et l'index, ou les quatre autres doigts de la main, les surfaces saignantes d'une plaie, de manière que la face épidermique de chacune des lèvres de la plaie soit au même niveau. On maintient l'affrontement à l'aide des bandelettes agglutinatives, des serres-fines, du collodion ou des sutures.

AFFRONTER. v. a. En chirurgie, rapprocher les lèvres d'une plaie de manière à placer au même niveau et au contact autant que possible les bords de la peau ou de la muqueuse coupées. C'est la suture qui affronte et tient le plus exactement réunies les lèvres des solutions de continuité. La suture, en affrontant parfaitement les lèvres d'une plaie, peut donner une réunion complétement immédiate. Les bandelettes, n'agissant que superficiellement, ne peuvent affronter complétement que les plaies cutanées. C'est surtout par la suture à points entrecoupés ou séparés que les bords des solutions de continuité sont exactement affrontés.

AFFUSION. s. f. [*affusio*, de *affundere* (*fundere ad*), verser sur ; πρόσχυσις, all. *Begiessung*, it. *affusione*, esp. *afusion*]. Moyen thérapeutique qui consiste à verser en nappe, et seulement de quelques pouces de hauteur, une certaine quantité d'eau sur une partie quelconque du corps. L'affusion diffère de la *douche*, en ce que, dans celle-ci, l'eau est versée d'un lieu plus élevé. Les *affusions* se font ordinairement avec l'eau froide, c'est-à-dire de 12° à 18° centigr. ; néanmoins la température du liquide doit être subordonnée à la chaleur du corps ; et en général l'eau peut être d'autant plus froide et l'opération plus prolongée, que la température du corps est plus élevée. Or l'affusion de 12° à 18° centigr. suppose que le corps a une température normale de 40° centigr. La durée de l'affusion varie depuis deux minutes jusqu'à douze ou quinze, selon la chaleur de la peau, la force du pouls, et le degré de réaction qu'a éprouvé le malade après les premières affusions, ce moyen n'étant convenable qu'autant que la réaction se fait promptement. Les affusions sont employées pour modérer la chaleur fébrile, et surtout pour calmer des symptômes nerveux et opérer une révulsion salutaire.

AGACEMENT. s. m. [αἱμωδιᾶν ; on traduit ce mot par *hebetudo*, mais il n'y a pas de mot latin qui y corresponde exactement ; all. *Stumpfwerden*, angl. *setting on edge*, it. *allegamento*, esp. *dentera*]. — *Agacement des dents*. Mode particulier d'irritation des dents, causé par l'usage d'aliments acides, et particulièrement de ceux qui contiennent les acides oxalique et malique, tels que l'oseille, la groseille, etc. Le meilleur moyen à employer est de neutraliser le principe acide par le carbonate de chaux, ou, plus simplement, de faire usage de fromage qui contienne des principes alcalins. — *Agacement des nerfs*. Sensation désagréable qu'éprouvent les sens à l'occasion de tout excitant capable d'accroître la susceptibilité et de rompre en quelque sorte l'harmonie du système nerveux.

AGALACTE. adj. [de α privatif, et γάλα, lait]. Qui n'a pas de lait, en parlant d'une femme ; qui n'a pas teté ou qui ne tette pas, en parlant d'un enfant.

AGALACTIE ou **AGALAXIE.** s. f. [*agalactia*, de α privatif, et γάλα, lait]. Absence du lait dans les mamelles, chez les nouvelles accouchées ou les nourrices.

AGALLOCHE. s. m. V. ALOÈS (*bois d'*).

AGALUCHIN. s. m. Synonyme d'*agalloche*.

AGAMIE. s. f. [*agamia*, de α privatif, et de γάμος, noces, mariage ; all. *Geschlechtslosigkeit*]. Plantes qui n'ont pas d'organes sexuels (Necker). Les plantes *agames* sont une sous-division de la classe des *Cryptogames*. On doit réserver ce dernier nom aux plantes dont la fructification n'est que cachée, et appeler *agames* celles qui, étant ou paraissant dépourvues de fructification, se reproduisent au moyen de propagules (ex. : quelques champignons et algues).

AGAR-AGAR. s. f. Algue avec laquelle on prépare une colle qui est l'objet d'un grand commerce à Java. C'est avec cette algue, disait-on, que les hirondelles salanganes (*Hirundo esculenta*, L.) font leur nid; mais on sait actuellement que ces nids ne renferment des fragments de tissus végétaux qu'à leur surface, et que la substance qui les compose, employée comme aliment, est formée par la salive concrétée de ces animaux.

AGARIC. s. m. [*agaricum*, ἀγαρικόν, all. *Blätterschwamm*, angl. *agaric*, it. et esp. *agarico*]. On donne ce nom à plusieurs champignons, dont quelques-uns appartiennent au genre *bolet* (cryptogames, L., champignons, J.). Le genre *agaric* de Linné, caractérisé par des lames s'irradiant sous le chapeau à partir du point d'attache au chapeau comme centre, est si nombreux en espèces, qu'actuellement il forme un ordre, celui des *Agaricinés*, divisé en un grand nombre de genres.

Agaric comestible, ou *champignon de couche* (*Agaricus campestris*, L., dit aussi *alutarius*, Persoon, *arvensis*, Schæffer, *candidus*, Schum., *edulis*, Bulliard, *pratella*, Fl. Wett, *sylvaticus* et *pratensis*, Schæffer, *Amanita edulis*, Lam.). Il appartient à la section ou genre *Pratella*. Il est caractérisé par un chapeau charnu, persistant, uni en dessus, sauf des variétés accidentelles, d'un blanc pur ou jaunâtre de peau de gant. Les feuillets, d'abord blancs ou un peu jaunâtres, deviennent bientôt rosés, puis bruns, et même noirs, à mesure que le chapeau s'étale. Le pédicule est charnu, un peu filamenteux, pourvu d'un anneau ou collier. Sur couche, dans les prés, dans les pâturages, le chapeau peut être large de 2 à 10 centimètres; mais, dans la mousse, sous les bois, il atteint 15 à 20 centimètres. Il est de bon goût, très-nourrissant, et n'est vénéneux à aucun âge, tant qu'il n'est pas en putréfaction. Son goût est plus prononcé et plus fin lorsque le chapeau est étalé et les feuillets bruns qu'à l'époque où ils sont blancs ou roses et le chapeau encore globuleux; il exige seulement alors d'être cuit un peu plus.

Agaric blanc ou *des pharmaciens*. V. POLYPORE *du mélèze*.

Agaric du chêne, *des chirurgiens*, ou *amadouvier*. V. AMADOU et POLYPORE *amadouvier*.

Agaric mousseron. V. MOUSSERON.

AGARICINÉS. s. m. pl. Nom d'un ordre de champignons *hyménomycètes* (Fries) ou *basidiosporés* (Léveillé), caractérisés par un réceptacle nu ou enfermé dans un *volva*; basides situés sur des lames généralement disposées en rayons ou en éventail. Les principaux genres sont les genres *Agaric*, *Amanite*, etc.

AGATE. s. f. [*achates*, ἀχάτης, all. *Achat*]. Variété de quartz ou cristal de roche: c'est de la silice à peu près pure, à cassure terne et cireuse, de couleurs variées après le poli.

AGAVE. s. f. [lat. *agave*, d'ἀγαυός, admirable]. Genre de la famille des amaryllidées, plantes vivaces ayant le port des aloès, mais propres à l'Amérique du Sud. Une espèce, l'*Agave americana*, L., s'est naturalisée sur les côtes de la Méditerranée; on l'appelle *pite* ou *aloès*. L'*Agave cubaensis*, Jacquin, *maguey* ou *pulque* des Américains, croît à Cuba et au Mexique; on en retire une liqueur sucrée qui fermente et prend la saveur du cidre (*vin de pulque*); la racine est substituée à celle de salsepareille, mais est inerte; les faisceaux de fibres des feuilles de ces espèces servent à faire des cordes.

ÂGE. s. m. [anc. français *aage*, *eage*, *edage*, représentant le latin fictif *ætaticum*, dérivé de *ætas*; ἡλικία, all. *Alter*, angl. *age*, it. *età*, esp. *edad*]. Temps qui s'est écoulé depuis la naissance; période d'un certain nombre d'années. A partir de l'instant de la fécondation, l'être nouveau, qui se développe dans l'ovule à l'aide et aux dépens du vitellus, offre une série continue de changements graduels, que l'on appelle *phases*, ou *périodes de l'évolution*, ou *âges*. — Chez tous les mammifères, la vie offre d'abord deux phases principales bien tranchées; elle est *intra-utérine* (V. ce mot) ou *extra-utérine*. Chacune d'elles, à son tour, se subdivise en plusieurs autres périodes ou âges, la première en trois, la seconde différemment, suivant les auteurs qui en ont traité à divers points de vue. Les anciens comptaient six âges: enfance, de la naissance à cinq ans; adolescence, jusqu'à vingt-cinq; jeunesse, jusqu'à trente-cinq; âge adulte, jusqu'à cinquante; vieillesse, jusqu'à soixante, et extrême vieillesse. — Chez les animaux, on détermine l'âge par l'examen du système dentaire principalement. Il donne des données approximatives assez justes qui vont en diminuant de précision, à mesure qu'on approche davantage de la vieillesse. Chez le bœuf, on se guide aussi sur l'examen de l'état des cornes. — Chez le *cheval*, on compte 40 à 44 dents. Le poulain ne porte aucune incisive jusqu'au sixième jour. Du sixième au huitième jour, les *pinces* font éruption, puis viennent les *mitoyennes* du trentième au quarantième jour, suivies des *coins*, qui sortent du sixième au dixième mois au plus tard. Le rasement de ces incisives a lieu de dix moix à deux ans; ainsi le rasement des pinces a lieu du sixième au dixième mois, époque à laquelle le germe de fève a disparu; il disparaît deux mois plus tard dans les mitoyennes et du douzième au dix-huitième mois dans les *coins*. La première molaire tombe de deux ans à deux ans et demi; alors aussi les incisives deviennent branlantes, colletées et se déchaussent, surtout vers les pinces supérieures, ce qui annonce le travail de remplacement. L'éruption des incisives inférieures de remplacement a lieu de deux ans et demi à trois ans pour les pinces, de trois ans et demi à quatre ans pour les mitoyennes et de quatre ans et demi à cinq ans pour les coins. De ces dents incisives, les premières se rasent elles-mêmes de cinq à six ans, les secondes de six à sept ans, et les dernières de sept à huit ans. Le cul-de-sac ou fond du cornet dentaire est atteint par l'usure, et disparaît de six à dix ans dans les pinces inférieures, de dix à onze ans dans les mitoyennes, de onze à douze ans dans les coins, et de douze à treize ans dans les coins supérieurs. La table d'usure, qui jusque-là était ovalaire à grand diamètre transversal, devient circulaire après la disparition du cul-de-sac, qui marque une usure de 12 à 15 millimètres de hauteur. La table d'usure devient bientôt triangulaire, et cela de treize à quatorze ans pour les pinces, de quatorze à quinze ans pour les mitoyennes, de quinze à seize ans pour les coins, et la forme triangulaire est complète pour toutes de seize à dix-sept ans. Plus tard on voit la table d'usure redevenir ovalaire, mais à grand diamètre antéro-postérieur de dix-sept à dix-neuf ans sur les pinces, de dix-neuf à vingt et un ans sur les mitoyennes, et enfin de vingt et un à vingt-trois ans sur les coins. — Chez le bœuf, qui a 36 dents, les incisives caduques, plus étroites et plus courtes que celles de remplacement, font éruption de la naissance au vingtième jour. Le bord supérieur de ces dents forme une courbe régulière ou est *mis au rond* du vingtième jour au sixième mois au plus tard. Ce bord est *mis au*

ras ou *se nivelle* entre le sixième et le vingtième mois; savoir, de six à sept mois pour les pinces, de onze à treize mois pour les premières mitoyennes, de treize à quinze mois pour les secondes mitoyennes, et après quinze mois seulement pour les coins. Les incisives de remplacement apparaissent : les pinces du dix-neuvième au vingtième mois, les premières mitoyennes du trentième au trente-sixième, les secondes mitoyennes de trois ans et demi à quatre ans, et les coins de quatre ans et demi à cinq ans; leur arcade forme un rond parfait de cinq à six ans. Bientôt se rasent et se nivellent ces incisives, savoir : les pinces de cinq ans et demi à six ans, les premières mitoyennes de six ans et demi à sept ans, les secondes de sept ans et demi à huit ans, et les coins de huit ans et demi à neuf ans. Elles sont au ras à dix ans. Alors la table d'usure montre une bande transversale jaunâtre qui correspond à l'étoile dentaire du cheval, et devient carrée de dix à onze ans sur les pinces, et de onze à douze ans sur les mitoyennes et les coins. Elle devient ronde de douze à quatorze ans sur les pinces, et de quatorze à dix-sept ans sur les mitoyennes et les coins. Chez le bœuf, le cercle de la pousse des cornes, visible à la base de celles-ci, est peu marqué dans les deux premières années, mais très-prononcé à partir de la troisième année. En ajoutant autant d'années à ce nombre qu'il y a de cercles au-dessous de celui-ci, de la pointe vers la base, on a l'âge du bœuf. — Chez le *mouton*, qui a 32 dents, l'éruption et l'arrondissement des incisives caduques ont lieu de la naissance au troisième mois. Les pinces et les mitoyennes se rasent du troisième au douzième mois, et les coins du douzième au quinzième mois. Les pinces de remplacement se montrent de quinze à dix-huit mois, les premières mitoyennes de vingt à vingt-sept mois, les secondes de trois ans à trois ans et demi, et les coins de quatre ans à quatre ans et demi, et l'arrondissement de l'arcade incisive a lieu dans les dix-huit mois qui suivent. Les pinces se rasent et se nivellent de six à sept ans, les premières mitoyennes de sept à huit ans, les secondes de huit à neuf ans, et les troisièmes mitoyennes de neuf à dix ans. Comme chez le bœuf, la race, l'alimentation et l'état de santé avancent ou retardent un peu ces phénomènes. — Chez le *porc*, qui a 44 dents, les coins et les canines ou crochets sont sortis à la naissance; les autres incisives caduques sortent de la naissance à quatre mois, et ces dents se rasent : les coins inférieurs vers six mois, les supérieurs vers dix mois, les crochets à onze mois, les pinces supérieures et inférieures de vingt mois à deux ans, et les mitoyennes d'en haut et d'en bas de deux ans et demi à trois ans; alors l'animal *a tout mis*, sa *gueule est faite*. — Chez le *chien*, qui a 42 dents, les incisives et les canines caduques sortent de la naissance au troisième mois. Celles de remplacement sortent de deux à sept mois; les coins, de cinq à huit mois. A neuf mois, la gueule est faite. A un an, les incisives, très-fraîches, n'ont subi aucune usure; à deux ans, les pinces inférieures ont rasé; à trois ans, les mitoyennes; à quatre ans les pinces supérieures; à cinq ans, les mitoyennes supérieures et les coins inférieurs se rasent. On ne peut plus ensuite se régler que sur la fraîcheur des dents, qui varie beaucoup suivant le genre de nourriture de l'animal.

AGÉDOÏTE. s. f. Synonyme d'*asparagine*.

AGÉNÉSIE. s. f. [*agenesis*, de α priv., et γένεσις, génération]. Impossibilité d'engendrer, impuissance. — Quelques auteurs ont désigné par le mot *agénésie* l'absence d'un ou de plusieurs organes chez le fœtus. Dans cette acception, l'absence du cœur, chez les acéphales, est une *agénésie* de cet organe.

AGÉNOSOME. s. m. [de α privatif, γεννάω, j'engendre, et σῶμα, corps]. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire donne ce nom aux monstres appelés *agènes* par son père, monstres qui offrent une éventration latérale ou médiane occupant principalement la portion inférieure de l'abdomen, et dont les organes génito-urinaires n'existent pas, ou sont réduits à de simples rudiments.

AGENT. s. m. [de *agere*, agir, faire; it. et esp. *agente*]. Tout corps qui peut avoir une influence ou déterminer un effet quelconque est un *agent*; de là des *agents hygiéniques*, *morbifiques*, *thérapeutiques*, *pharmaceutiques*, etc. — En chimie, ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *réactif*.

AGÉRASIE. s. f. [*agerasia*, de α priv., et γῆρας, vieillesse]. Absence de vieillesse. Vieillesse exempte des infirmités ordinaires à cet âge.

AGEUSTIE. s. f. [*ageustia*, ἀγευστία, de α privatif, et γεῦσις, goût]. Absence de goût; diminution ou abolition de la faculté de percevoir les saveurs.

AGGLOMÉRÉ, ÉE. adj. [*agglomeratus*, de *ad*, à, et *glomerare*, mettre en pelote; all. *geknäuelt*]. Employé en botanique pour désigner des organes entassés ou rapprochés en masse compacte, qu'ils soient ou non adhérents ensemble.

AGGLUTINATIF, IVE, ou **AGGLUTINANT, ANTE**. adj. et s. m. [*agglutinans*, de *agglutinare*, coller; dérivé de *gluten*, colle; all. *anklebend*]. On appelait autrefois *remèdes agglutinants*, ceux auxquels on supposait la propriété de recoller les parties divisées. On appelle aujourd'hui *agglutinants*, ou mieux *agglutinatifs*, les substances emplastiques qui adhèrent fortement à la peau : tels sont le diachylon gommé, l'emplâtre d'André de la Croix, le taffetas d'Angleterre. On nomme *bandelettes agglutinatives*, ou *emplâtres agglutinatifs*, de petites bandes de toile forte, coupées à droit fil, et enduites de diachylon ou de toute autre substance analogue : on les emploie pour tenir rapprochés les bords d'une plaie, ou pour maintenir appliqués plusieurs pièces d'appareil, un vésicatoire, etc.

AGGLUTINATION. s. f. [*agglutinatio*]. Recollement de parties contiguës accidentellement divisées : c'est la première période de l'adhésion des plaies. Recollement d'abord purement physique, produit par un blastème interposé aux tissus divisés, dont il exsude, s'organise ensuite comme eux, et devient leur moyen d'union.

AGGLUTINÉ, ÉE. adj. [*agglutinatus*, all. *zusammengeleimt*]. Employé en botanique pour désigner des organes collés comme avec de la glu, de manière à pouvoir être détachés sans déchirure.

AGGRAVÉE. s. f., ou **AGGRAVEMENT**. s. m. Maladie du pied du chien qui consiste en une inflammation du réseau vasculaire situé au-dessous de l'épiderme épais et dur dont les tubercules plantaires sont recouverts à leur surface d'appui. Elle est due surtout aux courses en terrain pierreux par les temps chauds. On a aussi observé chez les porcs surmenés des aggravées que l'on guérit en conduisant à l'eau les animaux malades, ou en enveloppant de cataplasmes argileux ou astringents les pieds affectés.

AGISSANT, ANTE. adj. [*agens fortiter*, all. *thätig*]. On appelle *médecine agissante*, une méthode de traitement d'après laquelle on use de remèdes très-actifs. V. EXPECTATION.

AGITATION. s. f. [*agitatio*, de *agitare*, fréquentatif d'*agere; ἀλυσμὸς*, all. *Aufgeregtheit*, esp. *agitacion*]. On dit qu'un malade a de l'*agitation*, qu'il est *agité*, quand il éprouve un malaise qui le fait changer continuellement de position. — *Agitation morale*. V. Folie *héréditaire*, *lucide ou morale*, et Folie *transitoire*.

AGITÉ. s. m. et adj. Nom donné aux aliénés de diverses sortes qui, soit momentanément, soit d'une manière continue, exécutent des mouvements et des actes violents et rapides. Devenant parfois dangereux pour les autres malades ou pour les personnes qui les entourent, on est obligé souvent de recourir à des moyens de contention qui leur enlèvent le libre usage de leurs mains et de leurs pieds. Ce sont la camisole, les entraves, le fauteuil à liens et le décubitus forcé. V. Délire *aigu*.

AGLACTATION. Mauvais mot pour *agalactie*.

AGLOSSIE. s. f. [*aglossia*, de *α* priv., et γλῶσσα, langue]. Absence ou privation de la langue.

AGLOSSOSTOMATOGRAPHIE. s. f. [de *α* priv., γλῶσσα, langue, στόμα, bouche, et γράφω, je décris]. Description d'une bouche sans langue; titre d'une dissertation de Roland, chirurgien de Saumur.

AGLOSSOSTOME. s. m. Monstre dont la bouche manque de langue.

AGMATOLOGIE. s. f. [de ἄγμα, fracture, et λόγος, discours]. Traité des fractures.

AGMINÉ, ÉE. adj. [de *agminari*, aller en troupe]. Se dit, en anatomie, de divers organes réunis, ou rapprochés les uns des autres, par opposition à ceux de même espèce qui sont *isolés* ou *solitaires*. — *Follicules agminés*. V. Intestin.

AGNATHE. s. m. [*agnathus*, de *α* privatif, γνάθος, mâchoire]. Qui manque de mâchoire. Espèce de monstruosité qui se rattache au genre *Otocéphale*.

AGNELAGE, AGNÈLEMENT. s. m. Mise bas des bêtes à laine.

AGNUS-CASTUS. s. m. [*Vitex agnus-castus*, L., *gattilier commun*; ἄγνος, de ἁγνὸς, chaste; all. *Keuschlammstrauch*]. Arbrisseau (verbénacées, J., didynamie angiospermie, L.) dont les feuilles sont digitées et les fleurs en longs épis d'un blanc violet (emblème de la chasteté chez les anciens). Toutes les parties de cette plante, et particulièrement les semences, ont été réputées antiaphrodisiaques; cependant leur odeur forte et aromatique et leur saveur chaude, un peu âcre, indiquent plutôt une vertu stimulante.

AGOMPHIASE ou **AGOMPHOSE**. s. f. [de *α* priv., et γόμφωσις, lien, jonction]. État des dents lorsqu'elles sont vacillantes dans leurs alvéoles.

AGONIE. s. f. [de *agonia*, angoisse, de ἀγὼν, combat; all. *Todeskampf*, angl. *agony*, it. et esp. *agonia*]. État dans lequel le malade lutte contre la mort. L'agonie, dont la durée est plus ou moins longue, est caractérisée par une altération profonde dans la physionomie, l'abolition progressive du sentiment et du mouvement, l'aphonie, la sécheresse ou la lividité de la langue et des lèvres, le gargouillement des liquides dans l'œsophage, le râle, la petitesse et l'intermittence du pouls, le froid des extrémités, qui s'étend graduellement au tronc. Cet état n'a lieu que dans les maladies où la vie s'éteint par degrés.

AGONISTIQUE. s. f. [ἀγὼν, combat]. Art des athlètes dans l'antiquité par lequel ils apprenaient à paraître dans les jeux publics de la Grèce. L'agonistique n'était qu'une application particulière de la gymnastique.

AGOUTI. s. m. Genre de rongeurs à queue courte, pieds postérieurs pourvus de trois doigts seulement, clavicules imparfaites.

AGRAFE DE VALENTIN. Espèce de pince à branches parallèles, employée par Valentin dans l'opération du bec-de-lièvre, pour opérer le rapprochement des bords de la plaie.

AGRÉGAT. s. m. [*aggregatum*, de *aggregare*, agréger, de *ad*, à, et *grex*, troupeau]. Masse produite par la réunion de plusieurs substances diverses qui ont été agglutinées ensemble à l'époque de leur formation. V. Cohésion.

AGRÉGATIF, IVE. ad. [de *aggregare*, agréger]. Qui rapproche, qui réunit. — *Pilules agrégatives*. Ainsi appelées parce qu'on pensait qu'elles rapprochaient, qu'elles réunissaient les propriétés d'un grand nombre de médicaments, et qu'elles en pouvaient tenir lieu : c'est comme si l'on disait *pilules polychrestes*.

AGRÉGATION. s. f. [*aggregatio*]. Assemblage de parties sans liaison; propriété par laquelle les molécules des corps sont assez attirées et rapprochées les unes des autres pour adhérer plus ou moins fortement entre elles, et opposer un obstacle plus ou moins grand à leur séparation.

AGRÉGÉ, ÉE. adj. [*aggregatus*]. Se dit en général de tout corps dont les molécules sont adhérentes les unes aux autres. — *Animaux agrégés*. Nom donné à certains polypes réunis en une masse commune, tels que les coralliaires. — *Fleurs agrégées*. Celles qui, simplement et distinctement pédicellées, naissent plusieurs ensemble d'un même point de la tige, ou sont réunies de manière à paraître n'en former qu'une seule, mais alors ont leurs anthères distinctes, ce qui les distingue des fleurs composées. — *Fruits agrégés*. Ceux qui proviennent de plusieurs ovaires appartenant à des fleurs distinctes.

AGRIELCOSE. s. m. [de ἄγριος, sauvage, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcère malin.

AGRIOTHYMIE. s. f. [de ἄγριος, sauvage, et θυμὸς, le moral]. Folie furieuse (Sauvages).

AGRIPAUME. s. f. [*Leonurus cardiaca*, L., didynamie gymnospermie L., labiées, J.]. Plante réputée tonique et sudorifique.

AGRIPPA. s. m. Signifie en latin un enfant qui vient par les pieds.

AGROSTEMMINE. s. f. Base cristallisable jaune, peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, formant des sels cristallisables, et retirée de la *nielle des blés* (*Agrostemma githago*, L.).

AGROSTIOGRAPHIE, et non **AGROSTOGRAPHIE**. s. f. [de ἄγρωστις, gramen, et γράφειν, décrire]. L'étude des graminées; par extension, ouvrage qui traite de cette famille de plantes.

AGRYPNIE. s. f. [*agrypnia*, ἀγρυπνία, de *α* priv., et ὕπνος, sommeil; all. *Schlaflosigkeit*]. Insomnie.

AGRYPNOCOMA. s. m. [*agrypnocoma*, de ἄγρυπνος, sans sommeil, et κῶμα, assoupissement]. Insomnie jointe à une grande envie de dormir.

AGRYPNODE. adj. [ἀγρυπνώδης, sans sommeil]. — *Fièvre agrypnode*. Celle qui prive de sommeil.

AGYNAIRE. adj. [de *α* priv., et γυνή, femme]. De Candolle nomme ainsi les fleurs formées par les téguments floraux et par les étamines transformées, et dans lesquelles le pistil manque.

AGYNIQUE. adj. [de *α* priv., et γυνή, femme]. On dit que l'insertion des étamines est *agynique*, quand ces organes n'ont pas d'adhérence avec l'ovaire.

AHOUAI. s. m. Nom de deux plantes de la famille des apocynées, qui sont l'*ahouai des Antilles* (*Thevetia neriifolia*, J.) et l'*ahouai du Brésil* (*Th. ahouai*, J.). Ce sont des arbres assez grands, dont le suc laiteux est très-vénéneux. Le fruit est une drupe presque sèche, dont le noyau osseux, à quatre loges monospermes, contient des amandes qui sont un poison énergique et rapide.

AÏ. s. m. Crépitation douloureuse des tendons. Nom donné par M. Velpeau à un gonflement accompagné d'une crépitation particulière, et siégeant dans les coulisses fibro-synoviales des tendons en général, et le plus souvent dans le trajet des tendons radiaux externes du long abducteur et du court extenseur du pouce. *Aï* est le nom donné dans la Gascogne par les paysans à cette maladie. On l'appelle aussi *laï*. Elle survient à la suite d'une violence ou d'efforts fatigants. La tuméfaction, la douleur, la chaleur, la crépitation, une fois commencées, augmentent généralement pendant quatre à six ou huit jours. Si aucune imprudence n'est commise, le mal, se maintenant au même degré jusqu'au douzième ou quinzième jour, prend ensuite la voie de la résolution. Traitement : repos, immobilité des membres ; applications émollientes d'abord, résolutives ensuite ; compression modérée à l'aide d'un bandage roulé.

AIDES. s. m. pl. [οἱ ὑπηρετοῦντες]. Ceux qui aident le chirurgien dans ses opérations. Le chirurgien vétérinaire a également besoin d'aides qui contiennent, assujettissent les animaux malades, ou qui l'assistent dans ses opérations.

AIGE. s. f. Forme incorrecte pour *ægis*. V. ce mot.

AIGRE. adj. [all. *sauer*, angl. *sour*, it. *agro*, esp. *agrio*]. Terme vague dont on se sert pour désigner ce qui exerce une impression désagréable, soit sur l'organe du goût, en l'affectant à la manière des acides (*saveur aigre*, *liquide aigre*) ; soit sur celui de l'odorat, en produisant le même effet sur lui (*odeur aigre*) ; soit sur celui de l'ouïe, en faisant naître la sensation d'un son perçant (*voix aigre*, *son aigre*). — *Aigre* se dit aussi de ce qui manque de liant, soit au moral (*esprit aigre*, *caractère aigre*), soit au physique : c'est en ce dernier sens qu'on appelle *aigres* les métaux qu'on ne peut forger, parce qu'ils se brisent sous le choc du marteau.

AIGRE-DOUX, OUCE. adj. [*dulcamarus*, it. *agrodolce*, esp. *agridulce*]. Qui tient de l'acide et du doux.

AIGRELET, ETTE. adj. [*acidulus*]. Un peu aigre. — *Saveur aigrelette*. Telle que celle d'une eau qui contient du gaz acide carbonique.

AIGREMOINE. s. f. [*Agrimonia eupatoria*, L., dodécandrie digynie, L., rosacées, J. ; all. *Odermennig*]. Plante un peu amère et astringente, employée spécialement pour faire des gargarismes détersifs.

AIGRETTE. s. f. [*pappus*, all. *Federchen*, angl. *tuft*, it. *pennachino*]. Petite touffe de filaments simples ou plumeux qui couronne les graines de certaines plantes, particulièrement dans la famille des synanthérées. L'aigrette est ou *sessile*, ou *pédicellée* ; elle est ou *soyeuse*, ou *paléacée*, ou *écailleuse*, etc. ; et de ces modifications résultent des caractères importants pour la distinction des genres.

AIGREUR. s. f. [*acor*, all. *Säure*, angl. *sourness*, it. *agrezza*, esp. *agrura*]. Qualité de ce qui est aigre, au physique et surtout au moral. — On nomme *aigreurs*, en pathologie, certains rapports acides qui sont le résultat d'une mauvaise digestion.

AIGU, UË. adj. [*acutus*, pointu, ὀξύς, all. *hitzig*, angl. *acute*, it. *acuto*, esp. *agudo*]. — *Maladies aiguës*. Celles qui, ayant une certaine gravité, parcourent promptement leurs périodes. On les divisait autrefois en *subaiguës*, celles dont la durée est de vingt et un à quarante jours ; *aiguës* proprement dites, celles qui durent quatorze jours ; *sub-très-aiguës*, celles qui en durent sept ; *très-aiguës*, ou *suraiguës*, celles qui se terminent en deux, trois ou quatre jours. On donnait le nom de *chroniques* à celles qui se prolongent au delà du quarantième jour. Mais cette distinction scolastique ne saurait être rigoureusement admise dans la pratique ; car, par exemple, une fièvre intermittente tierce est toujours une maladie aiguë, même après vingt-cinq ou trente accès ; une affection tuberculeuse est, dès son début, une maladie chronique, bien qu'elle puisse quelquefois se terminer avant le quarantième. C'est donc plus particulièrement de la nature et de l'intensité des symptômes que l'on doit déduire la distinction des maladies en *aiguës* et en *chroniques*. — On appelle *douleur aiguë*, une douleur très-vive et semblable à celle qui résulterait d'une plaie faite avec un instrument piquant.

AIGUAYER. v. a. [de l'anc. franç. *aigue*, eau]. *Aiguayer un cheval*, c'est le faire entrer dans l'eau jusqu'au ventre, et l'y promener pour le laver et pour le rafraîchir.

AIGUILLE. s. f. [*acus*, dont le diminutif *acicula* a donné *aiguille* ; ῥαφίς, βελόνη, all. *Nadel*, angl. *needle*, it. *ago*, esp. *aguja*]. En chirurgie, on a donné ce nom à un grand nombre d'instruments de formes différentes, mais consistant tous en une verge ou tige métallique destinée à être introduite dans les parties molles, soit pour y conduire une ligature ou une mèche, soit pour y séjourner elle-même plus ou moins longtemps pendant que s'opèrent le rapprochement et la réunion des parties divisées. L'or, l'argent, le platine, sont employés à la confection des aiguilles lorsqu'elles demandent de la flexibilité ; on emploie l'acier lorsqu'on veut leur donner de la roideur et les rendre acérées. Elles sont ou droites ou courbes, cylindriques, plates ou triangulaires ; leur tête présente le plus ordinairement une ouverture appelée *œil* ou *chas* ; quelquefois cependant cette tête est arrondie ou échancrée. Quelques-unes sont fixées sur un manche.

Aiguille à acupuncture. V. Acupuncture.

Aiguille à appareil. Aiguille à coudre ordinaire.

Aiguille à bec-de-lièvre. Instrument employé dans l'opération du bec-de-lièvre, pour pratiquer la suture entortillée (V. Suture). Ambroise Paré se servait d'aiguilles d'acier anguleuses, ayant un chas dont on ne voit pas l'utilité. J. L. Petit employait des aiguilles d'or ou d'argent, présentant à chaque extrémité une tête renflée : il les introduisait à l'aide d'une sorte de lardoire terminée par une pointe à deux tranchants, et dont l'autre extrémité avait une fente dans laquelle il engageait l'aiguille. On a aussi fait usage d'aiguilles dont la pointe pouvait être détachée de la tige après l'introduction de l'instrument. Aujourd'hui on emploie des aiguilles longues de 40 millimètres, dont une extrémité, aplatie en fer de lance, est pointue et tranchante sur les bords, et dont l'autre extrémité est arrondie et sans tête ; leur tige est d'or, d'argent ou de platine, et la pointe est d'acier. Néanmoins quelques chirurgiens donnent la préférence à de longues épingles d'Allemagne, de cuivre étamé, dont ils ont soin d'aiguiser la pointe. M. Charrière a imaginé des aiguilles

d'acier terminées en fer de lance, et renfermées dans des gaînes d'argent : après l'introduction de l'instrument, on retire la tige d'acier, et la gaîne reste pour supporter les fils de suture.

Aiguille à cataracte. Instrument pour opérer la dépression, l'abaissement du cristallin. Toutes les aiguilles à abaissement se composent d'un manche et d'une tige. Autrefois on se servait d'une aiguille droite conique et déliée, d'acier, d'argent ou d'or, que l'on vissait, au moment d'en faire usage, sur un manche à pans qui lui servait aussi d'étui. Aujourd'hui on se sert encore, surtout en Allemagne, de l'aiguille droite de Beer, consistant en une tige d'acier conique, de 27 à 40 millimètres de longueur, qui, diminuant graduellement de volume à partir du manche, se termine en s'aplatissant, et prend la forme d'un fer de lance rhomboïdal à pointe aiguë et à bords tranchants, d'une ligne environ de longueur. Le manche est taillé à pans, et présente un point blanc correspondant à l'une des faces du fer de la lance, afin que, l'aiguille étant introduite dans l'œil, on puisse toujours savoir de quel côté ses plats se trouvent dirigés. Les aiguilles de Siebold, de Schmidt, de Græfe (Fig. 10), de Himly, sont droites et terminées en fer de lance comme celle de Beer. Les aiguilles courbes de Hay, de Scarpa, de Dupuytren, sont généralement préférées aux aiguilles droites. Celle de Hey a environ 27 millimètres de longueur ; elle est conique ; son extrémité, aplatie dans une longueur d'environ 3 à 4 millimètres, est recourbée, et se termine par un tranchant semi-circulaire, affilé comme celui d'une lancette. L'*aiguille de Scarpa* a une tige un peu plus longue que celle de Hey ; elle se termine, en se recourbant, par une pointe fort aiguë, prismatique et triangulaire, dont les bords latéraux sont plus tranchants que l'arête qui correspond à sa concavité. L'*aiguille de Dupuytren* présente la même courbure que celle de Scarpa ; mais elle n'a pas d'arête, et elle est plus large, de sorte qu'elle est aplatie et très-acérée. Cette aiguille est la plus employée en France. L'*aiguille de Langenbeck* est aiguë, prismatique, triangulaire et recourbée comme celle de Scarpa. Celle de *Walter* est aplatie, recourbée et tranchante sur ses bords, comme celle de Dupuytren.



Fig. 10.

Aiguille à contre-ouverture. Instrument presque inusité, composé d'une lame d'acier longue et étroite, dont la pointe est aiguë et tranchante des deux côtés, dont le talon est percé d'un chas pour recevoir une mèche ou une bandelette de linge, et d'une gaîne d'argent aplatie, plus courte que la lame, dont elle est destinée à couvrir la pointe, tandis qu'elle chemine au milieu des parties qu'elle doit respecter.

Aiguille à fistule. Tige d'argent, longue de 20 centimètres, aplatie et flexible, d'environ 5 millimètres de largeur vers sa tête, et diminuant insensiblement jusqu'à la pointe. La tête présente une ouverture de 1 centimètre de longueur, destinée à porter une mèche jusque dans la fistule, et une rainure se prolonge sur l'une des faces de l'instrument, jusque près de la pointe, pour servir à conduire au besoin un bistouri dans les trajets fistuleux.

Aiguille à inoculation. Lame d'acier, étroite, mince, terminée par une pointe acérée en fer de lance, et présentant sur l'une de ses faces une rainure destinée à recevoir la matière qu'on veut inoculer. Quelques-unes de ces aiguilles sont fixées sur un manche ; la plupart sont montées sur une châsse, comme la lame d'une lancette.

Aiguille à ligature. Les aiguilles employées pour la ligature des vaisseaux sont toutes des aiguilles courbes, dont la longueur et le degré de courbure varient suivant l'épaisseur des parties molles qu'elles doivent traverser, soit qu'on ait à faire la ligature médiate d'artères béantes à la surface d'une plaie, soit qu'on ait à passer des ligatures sous une artère mise à nu dans l'opération de l'anévrysme. Celle de J. L. Petit était plate, à bords émoussés, et percée de deux trous pour passer le fil et le faire ressortir du même côté. Celle de Desault était une tige élastique percée d'une fente pour l'introduction des fils, et renfermée dans une gaîne d'argent, recourbée en demi-cercle vers son extrémité inférieure. L'aiguille de Deschamps se compose d'un manche droit, aplati, de 82 millimètres de longueur, et d'une tige arrondie, longue de 109 millimètres, fixée à angle droit sur le manche. L'extrémité de cette tige se recourbe en un demi-cercle de 1 centimètre de rayon ; elle s'élargit et s'aplatit insensiblement vers la pointe, qui est obtuse, et qui a 5 millimètres de largeur ; à peu de distance de cette pointe est l'ouverture dans laquelle la ligature doit être engagée. Elle est employée pour la ligature des artères profondes. Sabatier en revendique l'invention en faveur de Paupe, son élève ; mais elle avait été décrite et représentée auparavant par Casamajor. Pour les pédicules très-épais, Vidal a imaginé l'*aiguille à lance* (Fig. 11), et, pour la ligature directe des artères comprises dans une plaie, l'aiguille de la Figure 12.

Fig. 11. Fig. 12.

Aiguille à séton. C'est une lame d'acier, à deux tranchants dans la moitié environ de sa longueur, terminée par une pointe acérée, un peu plus large dans son milieu qu'à ses deux extrémités, et percée vers sa tête d'un chas quadrilatère. On l'emploie pour, d'un seul coup, pratiquer la plaie et introduire la mèche. Lorsque la

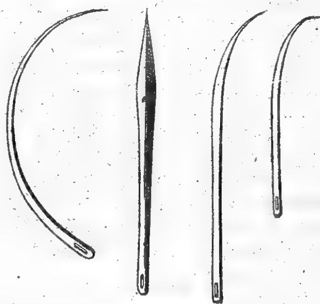


Fig. 13.

plaie est déjà établie, l'aiguille à séton n'est qu'un stylet d'argent, mousse par un bout et percé par l'autre d'une ouverture où l'on engage la mèche.

Aiguille à suture. Pour la suture entortillée, c'est l'aiguille à bec-de-lièvre ; pour la suture à points passés et à surjet, c'est l'aiguille à coudre ordinaire. Pour la suture des tendons, Maynard et Bienaise inventèrent des aiguilles formant un demi-cercle vers la pointe et droites vers le talon ; le corps en est arrondi dans la partie convexe, et présente un tranchant dans la partie concave ; le talon est plat et percé comme dans les aiguilles ordinaires (Fig. 13).

AIGUILLON. s. m. [*aculeus*, all. *Stachel*, angl. *sting*, it. *aguglione*, esp. *aguijon*]. Espèce de dard piquant et rétractile par lequel se termine le dernier anneau de l'abdomen chez quelques insectes (V. ABEILLE). — Production dure et pointue que présentent certaines plantes, comme la rose, beaucoup de solanées, etc. L'*aiguillon* diffère de l'*épine* en ce qu'il naît seulement de l'épiderme, dont on le détache très-facilement, tandis que l'épine est un prolongement de la partie ligneuse. — Sous le nom d'*aiguillon*, Vicq d'Azyr a traité de la cause prochaine et déterminante de l'inflammation ; cette expression n'est autre chose que la traduction du mot *spina*, que van Helmont avait employé, par une sorte de métaphore, pour mieux expliquer sa théorie de l'inflammation.

AIGUISEUR. s. m. V. PHTHISIE *des aiguiseurs*.

AIL. s. m. [*allium*, σκόροδον, all. *Lauch*, angl. *garlick*, it. *aglio*, esp. *ajo*]. Genre de plantes (hexandrie monogynie, L., asphodélées, J.) dont plusieurs espèces sont employées comme assaisonnement : l'*Allium cepa*, L., l'oignon ; l'*Allium porrum*, L., le poireau ; l'*Allium schœnoprasum*, L., la civette ; l'*Allium sativum*, L., l'ail cultivé ; l'*Allium scorodoprasum*, L., la rocambole ; l'*Allium ascalonicum*, L., l'échalote (σκόροδον, de Dioscoride). Les bulbes de ces trois dernières espèces ont entre eux beaucoup d'analogie ; cependant celui de l'échalote est d'une saveur plus douce et d'une odeur moins désagréable que les deux autres. Le bulbe de l'*Allium sativum* est celui qu'on connaît spécialement sous le nom d'*ail*, dans l'usage tant économique que médical. C'est un stimulant très-actif. Appliqué sur la peau, il détermine d'abord la rubéfaction, puis une vésication suivie d'ulcérations. On le fait quelquefois entrer dans des cataplasmes maturatifs et des sinapismes, pour les rendre plus excitants. A l'intérieur, il est employé comme vermifuge, infusé dans du lait.

AILANTE. s. m. Genre de grands arbres de la famille des térébinthacées, voisins des xanthoxylées. Une espèce, appelée *vernis de la Chine* (*Ailantus glandulosa*, Desf.), donne un suc qu'on dit fébrifuge et des feuilles qui servent à élever le *ver à soie de l'ailante*.

AILE. s. f. [*ala*, πτέρυξ, all. *Flügel*, angl. *wing*, it. et esp. *ala*]. On donne ce nom, en botanique, aux deux pétales latéraux des fleurs papilionacées, et à de minces appendices, membraneux ou foliacés, qui garnissent une partie quelconque de certains végétaux. — En zoologie, le mot *aile* désigne les organes de locomotion dans l'air, organes qui tantôt procurent à l'animal la faculté de voler réellement, comme le bras des oiseaux, la main des chauves-souris, et les membranes articulées sur le dos de la plupart des insectes hexapodes ; tantôt n'agissent que comme des espèces de parachutes, en retardant la chute du corps, comme les expansions cutanées de quelques mammifères et d'une espèce de reptile saurien, et les nageoires pectorales prolongées des poissons volants ; tantôt, enfin, tout à fait semblables aux ailes des oiseaux, ne peuvent cependant, comme chez l'autruche, servir au vol, à cause de leur brièveté, et n'ont d'autre usage alors que de rendre la course plus rapide. — En anatomie, on donne le nom d'*ailes* à certaines parties similaires situées de chaque côté d'un organe impair et symétrique. C'est ainsi qu'on dit les *ailes du nez*, les *grandes* et *petites ailes de l'os sphénoïde*, etc.

AILÉ, ÉE. adj. [*alatus*, qui a des ailes, it. *alato*, esp. *alado*]. En botanique, on appelle *tige ailée*, *pétioles ailés*, ceux qui sont garnis d'une expansion marginale de même nature que les folioles ; *capsules ailées*, celles qui sont pourvues d'appendices membraneux, comme dans l'érable, le frêne, etc. — On dit quelquefois, en sémiotique, *omoplates ailées*, pour indiquer les saillies que ces os forment chez les personnes qui ont le corps frêle et fluet et la poitrine étroite, ou qui sont phthisiques.

AILERON. s. m. [*extrema ala*, ou *pinnula*, diminutif d'*aile*]. Bouquet de trois à cinq petites plumes roides qui sont implantées sur le pouce de la main des oiseaux. — *Ailerons de la matrice.* Les replis que présente le bord libre des ligaments larges.

AIMANT. s. m. [ancien franç. *aimant*, de *adamas*, diamant et aussi aimant ; *magnes*, μάγνης, vulgairement *pierre d'aimant* (*lapis heraclius*, *lapis sideritis*, *lapis nauticus*) ; all. *Magnet*, angl. *magnet*, *load-stone*, it. *calamita*, esp. *iman*]. Mine de fer oxydulé, remarquable par plusieurs propriétés, dont les principales sont les suivantes : 1° L'aimant attire le fer, et communique, par le contact ou le frottement prolongé, les propriétés magnétiques à ce métal, qui prend alors le nom d'*aimant artificiel*. 2° Lorsqu'un aimant, soit naturel, soit artificiel, est suspendu librement, l'une de ses extrémités se dirige constamment vers le nord, et l'autre vers le sud. La première a été appelée *pôle nord*, et la seconde *pôle sud*. 3° Dans l'hémisphère boréal, le pôle nord de l'aimant suspendu s'incline au-dessous du niveau naturel ; et, dans l'hémisphère austral, le pôle sud éprouve la même inclinaison. 4° Dans deux aimants, les pôles analogues se repoussent, et les pôles opposés s'attirent mutuellement. — On s'est servi quelquefois de l'aimant pour extraire, de l'œil ou d'une plaie, des particules ferrugineuses qui s'y étaient engagées. On a même proposé d'y recourir pour l'extraction des pièces de fer qui auraient été introduites accidentellement dans la vessie. On a employé, mais sans effet, l'aimant isolé ou des armatures magnétiques, disposées de manière que le courant traversât la partie malade, contre des douleurs, des dyspnées. V. HYDRO-ÉLECTRIQUE.

AINE. s. f. [*inguen*, βουβὼν, all. *Leiste*, angl. *groin*, it. *anguinaia*, esp. *ingle*]. Pli de l'aine. Enfoncement oblique qui sépare l'abdomen de la cuisse : ce n'est, à proprement parler, qu'une ligne qui s'étend depuis l'épine antérieure et supérieure de l'os des iles jusqu'à la partie moyenne de la branche horizontale du pubis. Dans un sens plus étendu, le mot *aine* désigne tout l'espace triangulaire compris entre le bord inférieur de l'aponévrose abdominale et les muscles couturier et premier adducteur : c'est la région inguinale, l'espace inguinal proprement dit. V. INGUINAL.

AIR. s. m. [*aer*, ἀὴρ, all. *Luft*, angl. *air*, it. *aere*, esp. *aire*]. Fluide invisible, transparent, sans odeur ni saveur, pesant, compressible, élastique, qui forme

autour de la terre une couche d'environ 60 à 64 kilomètres de hauteur. L'air est un mélange de gaz et de vapeur, mais non une combinaison. Ces gaz sont :

	En volume.	En poids.
Oxygène.	20,93	23,13
Azote	79,07	76,87
Acide carbonique. . .	»	4 à 6 dix-millièmes (3 à 7 gram. par mètre cube).

On y a signalé des traces d'hydrogène pur ou carboné et d'azotate d'ammoniaque, d'*oxygène ozoné* (V. OZONE). L'iode, qu'on a cru y exister, ne s'y trouve point, non plus que les germes d'animaux ou de plantes, si ce n'est dans la poussière (V. ce mot). Plusieurs disent, d'après l'hypothèse des fluides, que l'air contient du calorique, de la lumière et de l'électricité ; mais il importe de noter que ce sont là des états d'électricité, de lumière et de température des corps constituant l'air, mais nullement des substances fluides ajoutées à ceux-ci. L'air est nécessaire pour la respiration, et agit sur l'homme par chacune des propriétés physiques et chimiques de ses composants. — Les anciens donnaient le nom d'*airs* à tous les fluides aériformes que l'on appelle aujourd'hui *gaz :* de là le nom d'*air atmosphérique* que l'on donne souvent à l'air proprement dit.

Air comprimé. Celui dont la pression à la surface du corps est augmentée par suite de son introduction de force dans un espace clos. Il détermine un accroissement dans le nombre des inspirations, une diminution des battements du cœur, et le pouls devient filiforme. On a proposé d'en tirer parti dans le traitement de quelques affections pulmonaires ; car les hémoptysies et les saignements de nez cessent dans l'air comprimé. Lorsque cette pression est portée plus loin, comme dans les cloches à plongeur, il survient des bourdonnements, puis des douleurs d'oreilles ; celles-ci disparaissent ou diminuent par les mouvements de déglutition qui distendent la trompe d'Eustache et permettent que l'équilibre s'établisse entre l'air du tympan et celui des fosses nasales ou ambiant. Les ouvriers sentent moins la fatigue qu'à l'air libre et ne s'essoufflent pas autant. La faim les prend vite, mais non la soif, bien qu'ils suent beaucoup. Au retour dans l'air libre, il survient souvent un peu de saignement de nez ou des crachements sanguins insignifiants, avec une légère congestion à la face et parfois un peu de loquacité, signe de congestion légère au cerveau.

Air confiné [all. *eingeschlossene Luft*, angl. *confined air*]. Désigne, par opposition à *air libre*, l'air des enceintes dans lesquelles séjournent des êtres vivants, et qui se trouve, par conséquent, plus ou moins vicié. C'est à cette viciation de l'air qu'on oppose la *ventilation* (V. ce mot). L'air des enceintes closes peut être altéré par la respiration et les sécrétions des êtres vivants qui les habitent, et aussi par la combustion des corps servant au chauffage ou à l'éclairage (V. PNÉOMÉTRIE). L'homme adulte expire par heure environ 21 litres d'acide carbonique à zéro, représentant 11gr,3 de carbone. Voici, d'après diverses expériences, les quantités de carbone contenues dans l'acide carbonique expiré en une heure par divers animaux : cheval, 187 grammes ; taureau, 146 ; chèvre, 29 ; chien, 10. L'air expiré par l'homme renferme en moyenne, à peu près, 4 parties d'acide carbonique sur 100 parties d'air. D'autre part, la muqueuse pulmonaire, les fosses nasales et la bouche, exhalent une quantité de vapeur d'eau (tenant en suspension une petite quantité de substances organiques très-altérables) estimée à 500 grammes par Sanctorius et à 470 grammes par Seguin. L'air est encore vicié par les produits de la transpiration cutanée et par les gaz qui s'échappent de l'estomac et du rectum. Quant à l'éclairage, voici le nombre de litres d'acide carbonique produits par heure : bec d'huile, 15 litres ; bec de gaz d'huile distillée, 42 ; bec de gaz de houille, 128. Enfin, la combustion de 1 kilogramme exige les nombres ci-après de mètres cubes d'air froid : bois sec, 6,75 ; bois ordinaire, 5,40 ; charbon, 16,4 ; tourbe à 0,20 d'eau, 9,02 ; houille moyenne, 18,1 ; coke à 0,15 de cendres, 15. — Indépendamment des produits de la combustion, il est des agents bien autrement dangereux, quoique moins accessibles aux investigations de la chimie, qui peuvent vicier l'atmosphère. Tels sont, par exemple, les *miasmes* (V. ce mot), dont l'absorption détermine souvent les accidents les plus graves. C'est à leur influence qu'il est permis d'attribuer le développement d'une foule de maladies dans les grandes agglomérations, maladies parmi lesquelles il suffit de citer la variole, le typhus, la pourriture d'hôpital, la morve, etc. — Pour remédier aux vices de l'air confiné, on a proposé des minima de capacité à affecter à chaque personne ; en d'autres termes, on a *rationné la place*. Toutefois ce n'est point la place qu'il s'agit de rationner, mais bien la quantité d'air pur dont l'être vivant a besoin dans un temps donné. V. VENTILATION.

Air déphlogistiqué, *air du feu*, *air vital* (Condorcet). V. OXYGÈNE.

Air fixe. V. CARBONIQUE (*acide*).

Air inflammable. V. HYDROGÈNE.

Air dans les veines. V. AERHÉMOTOXIE.

Air marin. Nom donné à l'atmosphère des côtes de la mer et de la pleine mer. Cet air est favorable aux hommes qui ne sont pas phthisiques, mais il est dangereux pour les cas de phthisie au deuxième et au troisième degré. Cette influence varie suivant les conditions du climat sur les côtes et selon les latitudes en pleine mer.

Air des montagnes. Il n'a pas d'autres propriétés que celles qui lui sont départies par les divers degrés d'altitude auxquels on le considère. Son influence est due à la diminution de pression de l'atmosphère que l'on respire. Il est corroborant à des hauteurs modérées et affaiblissant au delà de 2000 mètres d'altitude (Jourdanet). V. AIR *raréfié*.

Air phlogistiqué. V. AZOTE.

Air raréfié. Se dit de l'air dont la pression à la surface du corps est rendue moindre : 1° soit dans des conditions naturelles, par suite de l'habitation à des altitudes considérables, telles que celles de 2000 et 3000 mètres, auxquelles la pression atmosphérique est très-diminuée par rapport aux lieux plus voisins du niveau de la mer ; 2° soit dans des conditions artificielles, par suite d'un commencement de vide opéré à l'aide de pompes dans des chambres à parois parfaitement closes. La raréfaction de l'air amène un ralentissement dans la respiration et dans le nombre des battements du cœur, dont on a proposé de tirer parti dans le traitement de certaines affections pulmonaires.

AIRAIN. s. m. [*æs*, χαλκός, all. *Erz*, angl. *brass*, it. *rame*, esp. *alambre*]. Alliage de cuivre et d'étain, jaune rougeâtre, plus dur, plus sonore, plus fusible que le cuivre. En ajoutant 1 à 2 centièmes de fer, l'alliage a plus de force et de résistance : c'est le métal

des canons. L'alliage de 22 parties d'étain avec 78 de cuivre constitue le *métal de cloches*, blanc grisâtre et plus fusible. Ces divers alliages sont aujourd'hui connus indistinctement sous le nom de *bronze*.

AIRE. s. f. [*area*]. — *Aire embryonnaire*, *aire du germe*, *aire obscure*, et *aire transparente* ou *lucide*. V. LIGNE *primitive*.

AIRELLE. s. f. [*vaccinium*, all. *Heidelbeere*]. Genre de plantes de la famille des éricacées ou bruyères (octandrie monogynie, L.). Les fruits du *Vaccinium myrtillus*, L., que l'on rencontre partout dans les bois, et que l'on nomme spécialement *airelles*, sont de petites baies de la grosseur des merises, d'un noir violacé, aigrelettes. Les baies de l'*airelle ponctuée* (*Vaccinium vitis idæa*, L.) et de la *canneberge* (*Vaccinium oxycoccos*, L.) sont aussi d'une agréable acidité et rafraîchissantes. Souvent les feuilles de l'airelle pontuée sont mélangées dans le commerce avec celles de la busserole, qui ont beaucoup plus d'astringence.

AIRIGNE. V. ÉRIGNE.

AISSELLE. s. f. [*ala*, *axilla*, μασχάλη, all. *Achselhöhle*, angl. *arm-pit*, it. *ascella*, esp. *sobaco*]. Cavité qui se trouve au-dessous de la jonction du bras avec l'épaule : on l'appelle communément *creux de l'aisselle*. Le bord antérieur de l'aisselle est formé par la saillie des muscles grand et petit pectoral, et son bord postérieur par les muscles grand dorsal et grand rond. Au fond se trouvent une couche épaisse de tissu cellulaire et adipeux, de nombreux ganglions lymphatiques, l'artère et la veine axillaires, et le plexus brachial. La peau de l'aisselle est fine, garnie de poils chez l'adulte, et abondamment pourvue de follicules enroulés qui sécrètent une sueur *alcaline* odorante, assez active pour décolorer les vêtements et en altérer le tissu. Les anciens donnaient aux aisselles, à cause de cette excrétion, le nom de *cordis emunctoria* (émonctoires du cœur). — En botanique, l'*aisselle* d'une feuille ou d'un pédoncule est l'angle que forment cette feuille ou ce pédoncule sur la tige qui les porte. — En art vétérinaire, l'aisselle s'appelle *ars*.

AKCÉTHINE. s. f. Produit de décomposition de l'acétone par l'action du soufre et de l'ammoniaque. C'est un corps qui cristallise en rhomboïdes, fond à 150° en un liquide clair, jaune de soufre ; il brunit et se distille à une température plus élevée. Il est sans saveur, se dissout mal dans l'eau, mieux dans l'éther, l'alcool et surtout dans l'acétone.

AKÈNE. s. m. [de α priv., et χαίνειν, s'ouvrir]. Nom donné par Richard à un fruit monosperme, ordinairement sec, dont le péricarpe est distinct du tégument propre de la graine, comme dans les synanthérées. Il y a des *diakènes* (aspérules, caille-lait), des *triakènes* (capucine), des *tétrakènes* (labiées, borraginées), et des *pentakènes* ou *polyakènes* (araliacées, simaroubées).

AKIURGIE. s. f. [*acidurgie*, *akidurgie*, *aciurgie*, de ἀκὶς, ἀκίδος, pointe, et ἔργον, œuvre]. Médecine opératoire, en ce qui concerne les opérations sanglantes particulièrement ; c'est le titre de plusieurs traités allemands.

AKNÉMIE. s. f. [de α priv., et κνήμη, jambe]. Absence des jambes.

AKOLOGIE. V. ACOLOGIE.

AKYANOBLEPSIE. s. f. [de α priv., κυανὸς, bleu, et βλέπειν, voir]. V. ACYANOBLEPSIE.

ALAIRE. adj. [*alaris*, πτερυγώδης]. Qui est relatif aux ailes. — *Portion alaire du sphénoïde*. Les deux ailes de cet os.

ALAISE. V. ALÈZE.

ALALIE. s. f. [*alalia*, de α priv., et λαλεῖν, parler]. Privation de la parole, mutisme.

ALAMBIC. s. m. [de la particule arabe *al*, le, et ἄμβιξ, pot, marmite ; all. *Destillirblase*, angl. *alambic*, it *limbicco*, esp. *alambique*]. On appelle ainsi l'appareil au moyen duquel se fait la distillation. La forme de l'*alambic*, le nombre des pièces qui le composent et leurs proportions varient beaucoup ; mais, pour l'usage habituel de la pharmacie, il peut être réduit aux pièces représentées ici (fig. 14) : A, la *cucurbite* ; B, le *seau* ou *bain-marie* ; C, le *chapiteau* ; D, le *serpentin* ou *réfrigérant* ; F, le *récipient*. La *cucurbite*, ou chaudière de cuivre étamé, est la pièce qui reçoit l'action immédiate du feu ; elle a la forme d'un cône tronqué et renversé A, surmonté d'une partie renflée et arrondie *aa*, qui repose sur les fourneaux XX, et terminé supérieurement par un collet *bb*, d'un diamètre un peu plus petit que le fond de la chaudière. *c* est une douille qui sert au besoin à introduire du liquide ; *dd* sont les anses. — Le *bain-marie* B est un vase cylindrique, d'étain ou de cuivre étamé, pouvant entrer dans la cucurbite A, et la fermer exactement au moyen de son collet *m*, qui s'appuie sur le collet *bb*. — Le *chapiteau* C peut s'appliquer également sur la cucurbite ou sur le bain-marie, dont on a eu le soin de faire les ouvertures égales. Il est muni d'un large tuyau recourbé, destiné à conduire les vapeurs dans le serpentin. *n* est une ouverture fermée pendant l'opération avec un bouchon à vis *e* ; elle sert à introduire, au besoin, de nouveau liquide dans le bain-marie, sans

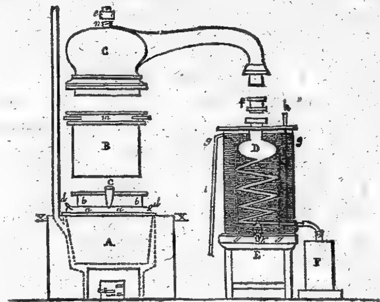


FIG. 14.

démonter l'alambic. — Le *serpentin* D est un long tuyau d'étain renfermé dans un seau de cuivre ou de bois rempli d'eau froide. Il reçoit du bec du chapiteau les vapeurs produites par la distillation, et sa partie inférieure verse dans le récipient F la liqueur condensée. *gg* sont les montants d'étain qui soutiennent et fixent l'hélice du serpentin dans le seau. *h* est un tuyau vertical ouvert aux deux bouts, et évasé supérieurement en entonnoir. Ce tuyau sert à renouveler l'eau du réfrigérant : on y verse de l'eau froide ; ce liquide descend jusqu'au fond du seau, soulève l'eau chaude, et la force à sortir par le tuyau du trop-plein *i*. Le robinet *k* sert à vider complétement le seau du serpentin. — Lorsque la distillation peut se faire à feu nu, on met la liqueur à distiller dans la cucurbite ; on supprime le bain-marie ; le chapiteau est placé immédiatement dans la cucurbite, et son bec entre immédiatement aussi dans le col du serpentin. — Si, au lieu d'opérer à feu nu, on veut opérer au bain-marie, on ne met que de l'eau dans la cucurbite, on y introduit

le bain-marie, et c'est dans celui-ci qu'on met la liqueur à distiller; on applique alors le chapiteau sur le bain-marie, et l'on adapte entre le bec du chapiteau et le collet du serpentin le haut du tuyau *f*, pour compenser la hauteur du collet et du bain-marie, et n'être pas obligé de hausser le serpentin.

ALANTINE. s. f. L'*inuline* (Trommsdorff).

ALATERNE. s. m. V. NERPRUN.

ALBARAS. Nom arabe de la lèpre des Grecs, ou lèpre tuberculeuse.

ALBÂTRE. s. m. [*alabastrum*, ἀλάβαστρον, it. et esp. *alabastro*]. Nom de deux espèces de pierres tendres, blanches, demi-transparentes : l'une, l'*albâtre gypseux*, ou *alabastrite* de quelques auteurs, est la chaux sulfatée compacte; l'autre, l'*albâtre calcaire*, est la chaux carbonatée compacte. Cette dernière seule a été employée en médecine comme absorbante; elle entrait aussi dans l'onguent d'albâtre, *unguentum alabastrinum*, employé pour ramollir certaines tumeurs.

ALBINISME. s. m. [de *albus*, blanc; all. *Leucäthiopie*, angl. *albinism*, it. et esp. *albinismo*]. Anomalie congénitale d'organisation qui consiste dans la diminution ou même l'absence du pigment cutané, iridien et choroïdien, d'une race quelconque, humaine ou animale. On a aussi donné à cet état les noms de *kakerlakisme*, *leucéthiopie*, *leucopathie*, *leucose*. Pendant longtemps on a cru que les nègres seuls en offraient des exemples; de là le nom de *nègres blancs* donné aux *albinos*. On pensait que ceux-ci constituaient une race distincte. Aujourd'hui on sait que l'albinisme est le résultat d'une modification purement individuelle et accidentelle, dont il y a des exemples dans toutes les races humaines et dans presque tous les climats, et qu'il se montre aussi chez divers animaux appartenant à des classes très-différentes, comme mammifères, oiseaux, poissons, etc. L'albinisme peut être total ou partiel; dans ce dernier cas, il produit, chez la race noire, ce qu'on appelle les nègres *pies*. Il peut aussi être incomplet, c'est-à-dire ne consister qu'en une simple diminution du pigment. Les *albinos*, qu'on appelle aussi *bedas*, *kakerlaques* et *dondos*, ont la peau d'un blanc fade, comparable, en cela, au lait, au papier ou au linge; les cheveux et les poils sont blancs, avec une demi-transparence ou un ton jaunâtre spécial, et d'une mollesse particulière; l'iris d'un rose pâle, et la pupille d'un rouge prononcé, comme dans les yeux des lapins blancs. Ils supportent avec peine les rayons du soleil, ce qui leur a fait donner le nom d'*héliophobes*. Les facultés intellectuelles de quelques-uns sont faibles. — *Albinisme des plantes*. État maladif d'une plante dont les parties, ordinairement vertes, sont blanchies par suite de la résorption de la matière colorante. On l'obtient en faisant végéter une plante en un lieu obscur; il se produit quelquefois sur une plante ou une branche cultivée en plein air.

ALBINOS. s. m. V. ALBINISME.

ALBIONIEN, IENNE. adj. Savigny a donné le nom d'*Hirudinées albioniennes* à celles qui ont le corps composé d'anneaux distincts, la ventouse orale unilabiée, séparée du corps par un fort étranglement, et le sang rouge. Cette division comprend les genres *Branchellion*, *Pontobdelle* (*Pontobdella*) et *Piscicole*, dont les espèces sont parasites des poissons.

ALBIPERLE. s. f. Moretti a donné ce nom à une matière qui existait, unie à l'adipocire, dans un calcul trouvé dans les parois abdominales; c'est sans doute de la margarine ou de l'acide margarique.

ALBRAN, ALEBRAN et **HALBRAN.** s. m. Jeunes canards sauvages domestiqués, ou jeunes des canards domestiques nés de couvées libres au bord des étangs voisins des fermes. Ils sont recherchés en raison de la délicatesse de leur chair, et parce que, devenus adultes, ils sont moins sujets que les autres aux maladies de basse-cour. Aussi essaye-t-on souvent à faire *albrener* des canards domestiques.

ALBUGINÉ, ÉE. adj. [*albugineus*, de *albugo*, tache blanche]. Qui est tout à fait blanc. — *Tunique albuginée de l'œil*. La sclérotique. — *Tunique albuginée du testicule*. La membrane fibreuse, forte et résistante, qui enveloppe immédiatement cette glande. Ce mot se prend aussi comme subst. fém. — *Albuginée de l'épididyme*. Enveloppe fibreuse de cet organe, de structure analogue à l'albuginée du testicule, mais beaucoup plus mince. — *Fibre albuginée*. Nom donné par Chaussier à l'un des quatre genres de fibres élémentaires qu'il admettait. Ces fibres ne sont que les faisceaux des fibres du tissu lamineux constituant les tendons, les ligaments articulaires et les aponévroses : de là le nom de *membranes albugineuses* donné par ce professeur aux membranes fibreuses. Gerdy a appelé *tissus albuginés*, ou *tissus blancs*, le tissu aponévrotique, le fibreux proprement dit, celui du derme, des séreuses, le tissu lamineux sous-cutané et interstitiel; ce sont tous les tissus qui ont pour élément anatomique fondamental la fibre dite du *tissu cellulaire* ou *lamineuse*, et, pour élément accessoire, des fibres élastiques généralement peu nombreuses, tous les tissus qui se réduisent en colle par coction dans l'eau. V. RÉTRACTION *des tissus*.

ALBUGINEUX, EUSE. adj. [*albuginosus*]. Qui concerne la prétendue fibre albuginée (Chaussier).

ALBUGINITE. s. f. Phlegmasie aiguë ou chronique du tissu albuginé ou fibreux.

ALBUGO. s. m. [de *albus*, blanc; en grec, ἄργεμα]. Mot latin conservé en français pour désigner une tache blanche qui dépend du dépôt de fines granulations moléculaires graisseuses dans le tissu de la cornée transparente. L'*albugo* diffère du *nuage* ou *nubécule*, en ce qu'il est plus opaque; et du *leucoma*, en ce que celui-ci succède à une plaie de la cornée, et offre toujours une dépression sensible, une surface lisse et luisante qui tranche fortement avec celle de la cornée transparente.

ALBUM GRÆCUM. Mots latins par lesquels on a désigné la partie blanche des excréments du chien, séparée et séchée. Cette substance, formée en grande partie du *phosphate calcaire* provenant des os dont les chiens se nourrissent, est tout à fait inerte.

ALBUMEN. s. m. [de *albus*, blanc; τὸ λευκὸν τοῦ ὠοῦ, all. *Eiweiss*, it. *albume*]. Mot latin employé quelquefois en français pour désigner le blanc d'œuf. — Gærtner a donné le nom d'*albumen* à la substance qui environne l'embryon dans quelques graines, telles que celles du froment, etc. C'est le *périsperme* de Jussieu, l'*endosperme* de Richard. V. ALBUMINE *d'œuf*.

ALBUMINATE. s. m. Nom donné autrefois à l'albumine, ou aux corps analogues, qui, dans les analyses, fixait et retenait des carbonates, chlorures et autres sels de soude, de chaux, etc. On donne encore quelquefois ce nom au genre de combinaison mal défini dans lequel l'albumine retient des oxydes ou des sels métalliques, de manière à empêcher leurs propriétés de se manifester au contact de leurs réactifs ordinaires.

ALBUMINE. s. f. [*albumen*, de *albus*, blanc; all. *Eiweisstoff*, it. et esp. *albumina*]. (*Lymphe animale coagulable*, Rouelle, 1771-1776; *matière* ou *lymphe*

coagulable du sérum, Sénac, 1749, et Hunter, 1795; *deuxième espèce de gelée animale*, ou *matière albumineuse* ou *albumen animal*, Fourcroy; *albumine*, Fourcroy, 1792.) Principe immédiat des animaux. On connaît deux espèces d'albumines. La première est celle qu'on trouve dans le sérum du sang, de la lymphe et du chyle, ainsi que dans quelques liquides sécrétés, normaux ou pathologiques; l'autre se rencontre dans les œufs des oiseaux surtout, où elle forme une couche particulière enveloppant le jaune. V. Blanc *d'œuf*.

Albumine du sang. L'état naturel de l'albumine est l'état fluide. Ce liquide est incolore; il n'est pas très-fluide, très-coulant; il est d'une certaine densité qui se rapproche, sans l'atteindre, de celle qu'on observe dans l'albumine du blanc d'œuf, corps bien différent de celui-ci. L'albumine est lævogyre. La proportion d'albumine ramenée à l'état solide par dessiccation, admise jusqu'à présent en moyenne dans le sang de l'homme, était de 69,40 pour 1000 et de 70,50 pour 1000 chez la femme. M. Becquerel, à l'aide de l'albuminimètre, a montré que, dans l'état normal, le sérum du sang humain contient entre 75 et 85 pour 1000 d'albumine, en moyenne 80. Le chyle, la lymphe, le sérum du pus, en contiennent, et le lait en montre des traces. L'albumine est sans odeur; elle a une saveur fade qui se joint à une sensation tactile particulière qu'elle fait éprouver à la langue. Au toucher, elle facilite le glissement des doigts les uns sur les autres en causant une sensation spéciale que partagent, du reste, quelques autres principes immédiats liquides voisins de l'albumine. Elle contient du carbone (plus de 50 pour 100), de l'hydrogène (7), de l'azote (15), de l'oxygène (21), et du soufre et du phosphore. Un mélange d'albumine et d'eau se trouble lorsqu'on élève la température du liquide à 60°, commence à se coaguler à 63°; et, à 70° ou 75° seulement, l'albumine se sépare complétement de l'eau et devient insoluble. Si la dissolution est très-étendue, l'albumine ne se coagule complétement qu'à l'ébullition. Celle de l'œuf est coagulée à 60°. Elle se trouve, dans le corps des animaux, en contact avec des liquides tantôt légèrement acides, comme l'urine, etc., tantôt légèrement alcalins, comme le sang, et ne perd jamais sa liquidité dans l'organisme. Il est reconnu que l'albumine n'existe pas à l'état coagulé dans l'organisme, pas plus que la fibrine; c'est donc à tort qu'on a voulu voir, dans les fausses membranes, de l'albumine coagulée. Elle filtre sur la poudre de sulfate de magnésie sans se coaguler, tandis que la substance analogue à l'albumine, et confondue avec elle, qui existe dans les sérosités normales et morbides de la plèvre et du péritoine, est coagulée et retenue par ce sel pendant la filtration (Ch. Robin et Moyse). L'alcool dilué précipite l'albumine, mais ce précipité peut se redissoudre dans l'eau; ajoute-t-on de l'alcool absolu dans de l'albumine peu étendue d'eau, celle-ci se précipite, mais ne se redissout plus par l'eau. Les acides azotique, sulfurique, chlorhydrique, phosphorique à un seul équivalent d'eau, coagulent l'albumine. La formule de l'albumine du sang est $10(C^{40}H^{31}O^{12}Az^{5} + Ph^{\frac{1}{2}}S$; tandis que celle du blanc d'œuf est $10(C^{40}H^{31}O^{12}Az^{5}) + Ph^{\frac{1}{2}}S^{2})$.

Albumine d'œuf. Liquide transparent légèrement verdâtre, inodore et presque insipide, qui compose à lui seul presque entièrement le blanc d'œuf. C'est le produit de la sécrétion de glandes, en grappe simple de l'oviducte des oiseaux, et, par conséquent, c'est le type des mucus, dont il offre l'aspect strié, etc., sous le microscope, avant sa coagulation. Cette albumine, réduite en poudre après une dessiccation lente, forme une masse jaunâtre, brillante, cassante, transparente, qui se dissout complétement dans l'eau froide. Chauffée à 60°, elle se coagule et devient insoluble, sans cependant avoir changé de composition. Elle se dissout dans les acides très-étendus; un excès d'acide la précipite, et les acides concentrés la redissolvent, en la décomposant. Les alcalis concentrés la coagulent; étendus, ils l'empêchent d'être coagulée par la chaleur. Elle se combine, tant avec les acides, jouant alors le rôle de base, qu'avec les bases jouant alors le rôle d'acide: ces dernières combinaisons ont été appelées *albuminates*, mais à tort, car elle ne sature ni les uns ni les autres. D'après Mitscherlich, elle se combine avec les sels, notamment ceux de cuivre et de mercure, et forme ainsi des composés qui ont à peine de l'action sur l'économie, ce qui la rend précieuse dans un grand nombre d'empoisonnements. Des blancs d'œufs délayés dans l'eau, ou battus avec ce liquide, sont donc le contre-poison le plus efficace lorsque les accidents sont dus à quelqu'une de ces substances délétères, et particulièrement au sublimé corrosif; mais il faut administrer le blanc d'œuf dès le début et en grandes proportions. Lassaigne a reconnu que le sublimé formait avec l'albumine une combinaison insoluble, ou à peine soluble, que peut dissoudre le chlorure de sodium. Ce composé est sans doute aussi celui qui a lieu dans la préparation des *biscuits mercuriels* d'Ollivier, où l'analyse a annoncé l'existence d'un produit différent du mercure doux. — La propriété qu'a l'albumine de se coaguler par la chaleur est mise à profit pour la clarification de divers liquides: les substances que ces liquides tiennent en suspension se trouvent rassemblées et enveloppées à mesure que la coagulation a lieu, et on les sépare ainsi facilement du liquide sur lequel on opère. On s'en sert aussi à froid, par un mécanisme analogue, pour clarifier les vins, les vinaigres, etc. V. Mucus et Mucosine.

Albumine cérébrale ou *du cerveau*. V. Neurine.

Albumine coagulée ou *modifiée des cheveux, du sabot, des cornes et des ongles*. V. Kératine.

Albumine des globules du sang. V. Globuline.

Albumine du pus. V. Pyine

Albumine salivaire. V. Ptyaline.

Albumine du suc pancréatique. V. Pancréatine.

Albumine végétale. V. Glutine.

ALBUMINÉ, ÉE, adj. [*albuminatus*]. Se dit, en botanique, d'une graine qui est pourvue d'*albumen*.

ALBUMINEUX, EUSE. adj. [*albuminosus*]. Contenant de l'albumine.

ALBUMINIMÈTRE. s. m. Appareil de polarisation, qui est une modification de celui de Mitscherlich, et fondé sur les mêmes principes que celui de Biot, c'est-à-dire sur la mesure de la rotation directe. Il sert à déterminer la quantité d'albumine contenue dans un liquide (Becquerel). V. Rotatoire.

ALBUMININE. s. f. V. Oonin.

ALBUMINOÏDE, adj. et s. m. On désigne sous le nom de *matières albuminoïdes*, un groupe de corps azotés neutres, incristallisables, décomposables au feu, putrescibles, assimilables, et par conséquent nutritifs; telles sont les albumines, la caséine, la fibrine, et leurs analogues dans le règne végétal, la vitelline retirée du jaune d'œuf, la glutine, l'émulsine et la légumine, spéciales aux végétaux.

ALBUMINOSE, s. f. (*caséine du sang*, Dumas et Cahours, etc.). On donne le nom d'*albuminose* à une substance organique liquide que ne coagule pas la chaleur; les acides ne la coagulent que d'une manière incomplète, et un excès d'acide dissout le précipité. Elle se trouve dans le sang, celui de la veine porte surtout. V. aussi BIOXYPROTÉINE et PEPTONE.

ALBUMINOSE CHRONIQUE. Nom donné par Engel à la pléthore.

ALBUMINURIE, s. f. [de *albumine*, et οὐρεῖν, pisser]. Pissement d'albumine. C'est un *symptôme*, et non une maladie spéciale. On a donné ce nom à la *maladie de Bright*, parce que les urines contiennent alors de l'albumine; mais il ne vaut rien, l'urine contenant de l'albumine en beaucoup d'autres affections, temporairement ou continuellement, et l'urine, dans cette maladie, ayant subi en même temps d'autres altérations non moins importantes. On a distingué dans ces derniers temps l'albuminurie en *passagère* et en *permanente*. La première est un symptôme de peu de gravité, quand on ne le laisse pas empirer. La lésion qui l'accompagne est un état finement granuleux des cellules épithéliales du rein, devenues presque opaques. Ces granulations ne sont pas graisseuses, mais azotées; elles sont assez abondantes pour masquer le noyau ou même en déterminer assez rapidement l'atrophie. De cet état résultent des changements variés de coloration du rein, selon ses divers degrés, que l'organe soit ou non congestionné (V. ECLAMPSIE). L'albuminurie passagère se subdivise : 1° En albuminurie par desquamation; elle s'observe dans la scarlatine, le choléra, l'érysipèle; l'urine, coagulable à des degrés divers, contient beaucoup de lamelles d'épithélium. 2° En albuminurie inflammatoire; elle marche avec les hydropisies par suite de scarlatine. 3° En albuminurie critique; elle s'observe dans la pneumonie et le typhus. L'urine devient tout à coup foncée en couleur et bourbeuse, chargée d'urates amorphes qui se déposent bientôt par leur densité plus considérable. Débarrassée, par une première application de la chaleur, de l'urate d'ammoniaque, elle donne ensuite par la chaleur et par l'acide nitrique la réaction caractéristique de l'albumine. 4° En albuminurie par compression des gros vaisseaux de l'abdomen (albuminurie de la grossesse des femmes en couches, etc.). L'*albuminurie permanente* (Becquerel), ou albuminurie chronique, doit préoccuper davantage le médecin; c'est le symptôme qui correspond plus particulièrement à la *maladie de Bright*. Elle s'accompagne d'une hypertrophie souvent considérable des cellules épithéliales du rein, de celles de sa portion corticale du moins, avec état granuleux un peu différent du précédent. Le tout est compliqué de la présence d'une quantité plus ou moins grande de granulations, ou gouttes graisseuses grosses et petites, dans les portions du rein devenues jaunâtres particulièrement. L'albuminurie se complique souvent d'amaurose (amaurose albuminurique). Cet accident est assez fréquent pour entrer dans la catégorie des symptômes de la maladie de Bright. Cette amaurose se trouve aussi dans d'autres affections entraînant à la longue des troubles nutritifs, tels que la glycosurie. V. AMAUROSE.

ALBUMINURIQUE. adj. et s. Qui concerne l'albuminurie. Celui ou celle qui sont atteints d'albuminurie.

ALCAHEST. s. m. Mot inventé par Paracelse pour désigner une liqueur qui, suivant lui, était propre à guérir toute sorte d'engorgements. — Van Helmont nommait ainsi un dissolvant universel, capable de ramener tous les corps de la nature à leur première vie.

Alcahest de Glauber. Liqueur épaisse que l'on obtient en faisant détoner sur les charbons ardents du nitrate de potasse, ce qui le transforme en sous-carbonate de potasse.

Alcahest de Respour. Mélange de potasse et d'oxyde de zinc.

ALCALESCENCE, s. f. [*alcalescentia*, it. *alcalescenza*, esp. *alcalescencia*]. État d'un corps qui devient alcalin, ou qui l'est à un faible degré. État des substances animales et végétales dans lesquelles il s'est formé spontanément de l'ammoniaque : les humoristes désignaient ainsi une disposition, qu'ils supposaient dans les humeurs du corps, à éprouver la fermentation alcaline et putride : *alcalescence des humeurs*.

ALCALESCENT, ENTE. adj. [*alcalescens*]. Se dit d'une substance dans laquelle les propriétés alcalines commencent à se développer, ou même prédominent déjà. Tous les corps qui contiennent de l'azote (un des principes de l'ammoniaque) peuvent devenir *alcalescents*; toutes les substances animales, et un assez grand nombre de végétaux, sont dans ce cas.

ALCALI. s. m. [de l'article arabe *al*, et du mot, également arabe, *kali*, par lequel on désigne le *Salsola soda*, L., plante marine d'où l'on retire la soude, l'un des principaux alcalis; all. *Alkali*, angl., it. et esp. *alcali*]. Corps composés qui ont pour caractères distinctifs de verdir le sirop de violette, de rougir la couleur jaune de curcuma, de ramener au bleu les couleurs bleues végétales rougies par les acides, de remplir le rôle de base en présence des acides dans les combinaisons connues sous le nom de *sels*. Les alcalis sont des corps composés, soit d'un métal et d'oxygène (la potasse, la soude, la lithine, la baryte, la strontiane, la chaux, la magnésie), soit d'hydrogène et d'azote (ammoniaque), soit d'hydrogène et de carbone, ou d'oxygène, d'hydrogène, d'azote et de carbone : ces derniers ont été nommés *alcalis végétaux*, ou *alcaloïdes* (V. ce mot), pour les distinguer des premiers, appelés *alcalis minéraux*. Les *alcalis* proprement dits sont regardés, un seul excepté, comme de véritables oxydes, dont l'affinité pour les acides est beaucoup plus grande que celle des terres et des anciens oxydes métalliques. Les alcalis sont solides, gazeux ou liquides; presque tous sont vénéneux; beaucoup sont très-caustiques. Les boissons acidulées, et particulièrement l'eau vinaigrée donnée en abondance, sont les moyens les plus efficaces de neutraliser les alcalis minéraux dans les cas d'empoisonnement. V. BASE.

Alcali aéré. Bergmann, qui donnait à l'acide carbonique le nom d'*acide aérien*, appelait *alcali aéré* la combinaison d'un alcali avec cet acide. De là le nom d'*alcali volatil aéré* qu'il donnait à l'ammoniaque; celui d'*alcali végétal aéré* donné au sous-carbonate de potasse; celui d'*alcali minéral aéré* donné au sous-carbonate de soude.

Alcali caustique. On appelle ainsi tout alcali pur, tout alcali entièrement privé d'acide carbonique. En se combinant avec les alcalis, cet acide leur fait perdre en effet leur causticité, et l'on a alors ce que Black appelait les *alcalis doux*.

Alcali déliquescent. On appelait ainsi autrefois la potasse, pour la distinguer de la soude. En effet, le premier de ces alcalis tombe en *deliquium*, et devient entièrement liquide, en absorbant l'humidité de l'air, tandis que la soude ne passe d'abord qu'à l'état de bouillie par son exposition à l'air et s'effleurit.

Alcali effervescent. On appelait ainsi anciennement tout alcali carbonaté, en raison de l'effervescence que ces substances font avec les acides.

Alcali fixe. A l'époque où l'on n'admettait que trois alcalis, on nommait *alcalis fixes* la potasse et la soude, par opposition au nom d'*alcali volatil* donné à l'ammoniaque.

Alcali marin. Ancien nom de la soude, qui fait la base du sel marin.

Alcali minéral. Ancien nom de la soude, parce que le chlorure de sodium, dont elle fait la base, est très-répandu dans le règne minéral.

Alcali du nitre. Ancien nom de la potasse retirée du nitre.

Alcali du tartre. On appelait ainsi l'alcali obtenu par la calcination du tartre avec du charbon : c'est du carbonate de potasse.

Alcali phlogistiqué. On donnait autrefois ce nom au chlorure de potassium, parce qu'on supposait que le phlogistique se combinait avec la potasse et la saturait.

Alcali végétal. Ancien nom de la potasse, qui se trouve en grande quantité dans les végétaux.

Alcali volatil. V. AMMONIAQUE.

Alcali volatil concret. On appelait ainsi autrefois le sous-carbonate d'ammoniaque solide, pour le distinguer de l'*alcali volatil fluor* ou *liquide*, qui est l'ammoniaque liquide, c'est-à-dire dissoute dans l'eau.

ALCALIFIANT, ANTE. adj. [*alcalifaciens*]. Quelques chimistes ont pensé que l'azote était le *principe alcalifiant*, et l'oxygène le principe acidifiant ; opinion erronée, puisque beaucoup d'alcalis ne contiennent pas d'azote et nombre d'acides manquent d'oxygène.

ALCALIGÈNE. adj. V. ALCALIFIANT.

ALCALIMÈTRE. s. m. [*alcalimetrum*, de *alcali*, et μέτρον, mesure]. Instrument propre à mesurer la quantité réelle d'alcali que contient une soude ou une potasse du commerce, d'après celle d'acide sulfurique qu'il faut employer pour saturer une quantité donnée de l'une ou de l'autre de ces substances. L'instrument est gradué de telle sorte qu'on reconnaît exactement la quantité d'acide que peut saturer l'alcali, et l'acide est titré de manière que chaque mesure ajoutée représente des centièmes du poids de la soude ou de la potasse. Cet instrument, imaginé par Descroizilles en 1804, a éprouvé depuis diverses modifications.

ALCALIMÉTRIE. s. f. Nom donné aux procédés de dosage à l'aide desquels on détermine la proportion d'alcali contenu dans un liquide, dans les soudes et les potasses du commerce en particulier.

ALCALIN, INE. adj. [*alcalinus*]. Qui contient un alcali. Qui réagit comme les alcalis. V. ce mot.

ALCALINITÉ. s. f. [*alcalinitas*]. Propriété de ce qui est alcalin.

ALCALINULE. adj. Épithète jadis donnée à tout sel dans lequel la quantité d'alcali dépasse le terme qui constitue l'état neutre.

ALCALISATION. s. f. [*alcalisatio*]. Action d'alcaliser.

ALCALISER. v. a. Dégager d'un sel neutre, par l'action du feu, l'acide qui y était contenu, de manière qu'il ne reste plus que la partie alcaline. Aujourd'hui ce mot désigne plutôt l'action de rendre alcalins un liquide, une potion, etc., par l'addition d'un alcali ou d'un carbonate alcalin.

ALCALOÏDE. s. m. [de *alcali*, et εἶδος, ressemblance]. On nomme ainsi certains corps qu'on extrait des végétaux, et qui neutralisent les acides comme les alcalis. Le nombre en est considérable ; tels sont : la morphine, la narcotine, la quinine, la strychnine, la théine, la vératrine, etc. — Les alcaloïdes sont, en général, blancs, pulvérulents, cristallisables, solubles dans l'alcool, peu solubles dans l'eau, ordinairement âcres et amers, composés d'hydrogène, d'oxygène, de carbone et d'azote. On peut se les procurer presque tous en traitant à chaud, par l'alcool acidulé, les matières végétales qui les renferment, ajoutant dans la liqueur alcoolique un excès de chaux, et quelquefois un peu d'acétate de plomb, chauffant l'alcool sur le dépôt, filtrant bouillant, et distillant. Le résidu de l'opération, repris à saturation exacte par un acide très-étendu d'eau, et filtré, donne un liquide d'où il est facile de précipiter l'alcaloïde par l'ammoniaque. Cet alcaloïde est ensuite dissous convenablement dans l'alcool bouillant, et cristallisé par évaporation spontanée. — Plusieurs alcaloïdes ont sur l'économie animale une action très-prononcée. Beaucoup sont vénéneux, et souvent il est difficile d'en retrouver des traces après la mort ; cependant on a maintenant quelques moyens d'investigation plus précis pour isoler les alcaloïdes introduits dans le canal alimentaire, et pour les reconnaître au bout de quelque temps, lorsqu'ils n'ont pas été décomposés. — Outre les alcaloïdes précédents, qui sont les alcaloïdes naturels non volatils, on distingue encore les *alcaloïdes naturels volatils*, qui sont la nicotine et la cicutine ou conicine, et les *alcaloïdes artificiels*, tous volatils, qui sont la quinoléine obtenue par action de la potasse sur la quinine, l'aniline, l'éthyliaque, la méthyliaque, l'amyliaque et la butyriaque, corps très-voisins de l'ammoniaque, et qu'on a considérés comme formés par la réunion d'un équivalent d'ammoniaque avec un d'hydrogène carboné. La nicotine et la conicine offrent une composition analogue. V. ces mots.

Alcaloïdes azotés ou *animaux*. (Syn. : *Bases organiques animales*, Gorup-Besanez ; *combinaisons ammoniacales copulées*, Berzelius.) Principes immédiats des animaux, qui sont des composés neutres (créatine, allantoïne), ou jouant le rôle de base près de quelques acides (urée, créatinine), brûlant avec peu de flamme, en donnant des produits empyreumatiques azotés ou ammoniacaux sans laisser de résidu minéral. Tous sont des corps de composition élémentaire quaternaire ou même quinquennaire (cystine). V. ces mots.

ALCALOÏMÉTRIE. s. f. Sous ce nom, M. Ossian Henry a désigné un ensemble de procédés analogues à ceux de l'alcalimétrie, propres à apprécier exactement les quantités d'alcaloïdes contenus dans certains végétaux. Ils ne sont plus usités.

ALCANNA. s. m. On donne ce nom à diverses espèces de plantes : 1° au henné (*Lawsonia inermis*, L.), nommé aussi *alhenna*, et, par corruption, *alcanna ;* 2° à une espèce de *Filaria* (*Phillyrea*, L.) ; 3° à l'orcanette (*Anchusa tinctoria*, L.). Cette identité de noms est probablement due à un même emploi du suc retiré de la racine du henné et de l'orcanette, pour teindre les dents et les ongles, usage auquel ces plantes sont employées par quelques peuples du Levant.

ALCARRAZA. s. m. On appelle ainsi, en Espagne, des vases de terre très-poreuse destinés à rafraîchir l'eau en été. Ces vases se placent à l'ombre, dans un endroit exposé à un courant d'air : l'eau qui suinte à travers leurs parois s'évapore à la surface, et cette évaporation se fait en partie aux dépens du calorique interposé dans le liquide intérieur, qui, perdant ainsi

plus de chaleur qu'il n'en reçoit du dehors, parvient en peu de temps à un degré sensible de refroidissement.

ALCARSINE. s. f. V. KAKODYLE.

ALCÉE. s. f. [*alcea*]. Genre de plantes de la monadelphie polyandrie, L., malvacées, J., dont une espèce, l'*Alcea rosea* (rose trémière ou passe-rose), est émolliente, comme la guimauve.

ALCHIMIE. s. f. [*alchemia*, de *al*, article arabe, et de χημία, chimie; angl. *alchemy*, it. *alchimia*, esp. *alquimia*]. Pendant longtemps les mots *chimie* et *alchimie* ont été regardés comme synonymes; mais ensuite ce dernier nom a été réservé à l'art mystérieux des chimistes du VIIe au XVIe siècle, qui n'étaient occupés qu'à chercher les moyens de faire de l'or et de découvrir un remède universel. L'alchimie a été aussi nommée *science* ou *philosophie hermétique*, de Hermès ou Mercure, qu'on disait en être l'inventeur. Les alchimistes se donnaient le nom d'*adeptes* ou de *philosophes;* celui de *souffleurs* leur a été donné par dérision, parce qu'ils étaient continuellement occupés à souffler leurs fourneaux. Ils croyaient à la *transmutation des métaux*, fondant sur cette idée la possibilité de faire de l'or, et appelant cette opération le *grand œuvre* ou la *pierre philosophale:* l'or était le *roi;* son dissolvant, le *bain du roi* ou l'*eau régale*. Pourtant l'alchimie a été la préparation de la vraie chimie, et, scientifiquement, distingue le moyen âge de l'antiquité.

ALCHIMILLE. s. f. [*pied-de-lion*, *alchemilla*]. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, L., rosacées, J. Les sommités d'une seule espèce, l'*Alchemilla vulgaris*, L., ont été employées, à l'extérieur, comme légèrement astringentes, vulnéraires et détersives.

ALCHORNINE. s. f. Principe très-amer retiré de l'*Hedwigia virgilioides*, famille des térébinthacées.

ALCOOL. s. m. [*al*, le, et *cohol*, mot arabe qui signifie ce qui est très-subtil, et par lequel on désignait proprement une poudre impalpable; all. *Alkohol*, angl. *alcool*]. *Alcool* est aujourd'hui un terme générique désignant tout principe neutre formé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, apte à se combiner avec un acide quelconque, avec élimination d'eau, d'où résulte la formation de composés neutres (les éthers) doués de la propriété de reproduire leurs générateurs en fixant de nouveau les éléments de l'eau.

Alcool de vin ou *esprit-de-vin* ($C^4H^6O^2$). L'alcool est un liquide inflammable, plus léger que l'eau, d'une saveur âcre et chaude, incolore, transparent, d'une pesanteur spécifique égale à 0° quand il est privé d'eau, d'une odeur piquante et aromatique. Il est le produit de la distillation du vin. Il varie pour la force suivant le temps qu'a duré la distillation et l'activité avec laquelle on l'a poussée. Le plus fort est celui qui passe le premier. L'alcool que l'on a distillé une seconde fois au bain-marie est appelé *alcool rectifié*. L'alcool le plus fort, le plus concentré, le plus rectifié, est le plus léger. On en calcule les degrés de concentration au moyen de l'aréomètre : l'alcool pur marque 42° ou 43° à l'aréomètre de Baumé. L'alcool ou esprit-de-vin du commerce est affaibli par plus ou moins d'eau, et ne marque communément que 30° à 36° : il porte le nom de *trois-six*, parce que, mêlé à environ son poids d'eau, il constitue l'*eau-de-vie* commune, dont 6 parties ne représentent par conséquent que 3 parties de cet alcool. L'eau-de-vie n'est donc que l'alcool affaibli et ne marquant plus que 16° à 22°. — Chauffé avec le contact de l'air, l'alcool s'enflamme et se transforme en eau et en acide carbonique; avec les acides oxalique, benzoïque, sulfurique, azotique, phosphorique, etc., il donne naissance à des liquides connus sous le nom d'*éthers*. Il est employé comme dissolvant dans un très-grand nombre d'opérations chimiques. Toutes les matières végétales qui contiennent du sucre donnent, par la fermentation, des liqueurs vineuses qui fournissent de l'alcool par la distillation : de là les expressions *alcool de vin*, *alcool de cerise*, etc. On en prépare aussi avec le produit de la fécule transformée en matière sucrée, et il porte alors le nom d'*eau-de-vie* ou *alcool de fécule*. L'alcool étendu d'eau (eau-de-vie ou vin) ingéré dans l'estomac, même en faible quantité, est absorbé avec une grande rapidité, passe dans le sang, arrive au poumon, qui est, sinon l'organe principal de l'élimination de l'alcool, au moins l'organe d'élimination le plus sensible. Quelques minutes après l'ingestion de l'alcool, on en retrouve déjà des traces dans l'air exhalé des poumons; et cette exhalation peut durer plusieurs heures, suivant la quantité d'alcool ingérée. La transpiration cutanée et la sécrétion urinaire sont encore deux autres voies d'élimination, plus tardives, il est vrai, que les poumons, mais dont la réalité a été démontrée expérimentalement (Ludger Lallemand, Perrin et Duroy). Recherchant si l'alcool se détruisait bien réellement dans l'organisme, et si l'on devait continuer à considérer cette substance comme un aliment dit respiratoire, ces expérimentateurs ont prouvé que l'alcool devait être considéré comme une substance non assimilable, agissant en nature et comme un excitant local des tissus. Introduit dans la circulation, il se répand dans tous les tissus; il s'accumule dans le foie et dans les centres nerveux; il fait un séjour assez long dans l'économie. La localisation de l'alcool dans certains organes en explique l'influence pathogénique sur quelques maladies constitutionnelles et organiques du foie, du système nerveux et des reins : pour l'encéphale, l'ivresse, le *delirium tremens*, la folie alcoolique, l'épilepsie des ivrognes, le tremblement ébrieux, la paralysie alcoolique, etc.; pour le système gastro-hépatique, la dyspepsie, l'ictère grave des ivrognes, la cirrhose du foie; pour les reins, la maladie de Bright.

Alcool amylique. V. AMYLIQUE.

Alcool butylique. V. BUTYLIQUE.

Alcool cétylique, *cétique* ou *éthalique*. V. ÉTHAL.

Alcool méthylique, *formique*, *liqueur*, *esprit* ou *alcool de bois*. V. MÉTHYLIQUE.

Alcool polyatomique. Celui qui a la propriété de s'unir avec 2 équivalents d'un même acide (*alcool diatomique*), ou avec 3 équivalents (*alcool triatomique*), ou avec un équivalent de deux ou trois acides différents, au lieu de s'unir avec un seul équivalent d'acide, comme les alcools ordinaires ou monoatomiques (Berthelot). Le glycol est un alcool diatomique, la glycérine un alcool triatomique.

ALCOOLAT. s. m. On donne ce nom à tout médicament liquide qui résulte de la distillation de l'alcool sur une ou plusieurs substances aromatiques, végétales ou animales. Ces produits, composés d'alcool et d'huiles essentielles ou autres principes volatilisables, sont incolores et entièrement volatils. On les prépare tantôt avec l'alcool rectifié, tantôt avec l'alcool chargé d'une plus ou moins grande quantité d'eau. Ils sont simples ou composés. Autrefois on les nommait *esprits*.

ALCOOLATURE. s. f. Béral appelle ainsi des médicaments liquides qu'on obtient en faisant macérer avec l'alcool des substances organiques susceptibles de

céder quelques parties extractives à ce menstrue. Les alcoolatures fournissent des extraits par la concentration, ce qui les distingue des alcoolats. Elles sont *simples* ou *composées*, selon qu'elles résultent de l'action de l'alcool sur une seule substance ou sur plusieurs. Elles correspondent par conséquent aux anciennes *teintures alcooliques* et à une partie des *alcoolés* de la plupart des pharmacies modernes, c'est-à-dire à ceux qu'on prépare par macération ou digestion. On les divise en *alcoolatures* proprement dites et *alcoolatures hydralcooliques* ou *hydralcoolatures*, selon que l'alcool employé à leur préparation marque plus ou moins de 30°. Elles prennent l'épithète d'*ammoniacales* quand l'ammoniaque en fait partie.

ALCOOLÉ. s. m. On a proposé d'appeler ainsi tous les composés alcooliques chargés de principes médicamenteux, qui ont été préparés par solution, macération ou digestion. Béral restreint ce nom aux médicaments liquides formés d'alcool rectifié ou plus ou moins aqueux, et de principes médicamenteux qui s'y sont unis en totalité, par solution directe ou par simple mélange. D'après cette distinction, un alcoolé résulte, soit du mélange de l'alcool avec d'autres liquides, soit de la dissolution, dans ce menstrue, d'un corps simple, d'un acide, d'un sel ou d'un produit immédiat des animaux et des végétaux. Aucun alcoolé ne donne d'extrait par la concentration. On les distingue en acides, alcalins, résineux et oléoliques, selon la nature des corps qui sont unis à l'alcool.

ALCOOLIQUE. adj. [*alcoolicus*]. Qui contient de l'alcool. — *Liqueurs alcooliques.* Le vin, l'eau-de-vie et toutes les liqueurs de table. — *Médicaments alcooliques.* Sous ce nom, Béral a désigné tous ceux qui sont constitués par de l'alcool rectifié ou plus ou moins mêlé d'eau, et qui tient en dissolution une substance quelconque, minérale, végétale ou animale. Cette classe comprend trois genres, les alcoolats, les alcoolatures et les alcoolés, qui diffèrent par leur mode de préparation. — *Alcoolique (intoxication) aiguë.* V. Delirium *tremens.* — *Alcoolique (intoxication) chronique.* V. Alcoolisme.

ALCOOLISATION. s. f. Développement dans un liquide des propriétés qui caractérisent l'alcool.

ALCOOLISÉ, ÉE. adj. Se dit d'un liquide qui contient de l'alcool, ou dans lequel il s'en est développé.

ALCOOLISME. s. m. [*alcoolismus*, all. *Alkools-Krankheit*]. Magnus Huss a fait connaître sous le nom d'*alcoolisme chronique* (*alc. chronicus*) une affection différente du *delirium tremens*, qui s'observe surtout dans les pays froids, où les travaux pénibles exigent l'emploi des boissons alcooliques de la part des ouvriers, ce qui en conduit beaucoup à en abuser. Que l'abus soit poussé jusqu'à l'enivrement, ou seulement à six ou huit verres par jour sans enivrement, au bout de huit à dix ans, l'appétit est troublé, le malade mange peu et boit de plus en plus ; puis viennent des tremblements de main et un peu d'affaiblissement des forces, un peu d'hésitation de la langue le matin surtout, et même du bégayement, des mouches ou taches volantes devant les yeux. Le sommeil devient, plus tard, agité ; on observe des fourmillements des membres inférieurs et des crampes ; le fourmillement, prenant de la permanence, remonte au tronc et aux membres supérieurs ; les jambes vacillent ; la débilité musculaire gagne tout le corps ; la sensibilité s'émousse de plus en plus, et il survient de fréquents vertiges, de l'hébétement, de l'abrutissement, et quelquefois des hallucinations, des terreurs soudaines, surtout le soir ; les pupilles se dilatent, la rétine devient moins sensible à la lumière. Des vomituritions acides succèdent à des douleurs gastralgiques, ainsi qu'un dégoût marqué pour les aliments et une tension douloureuse de l'épigastre ; l'amaigrissement, l'état terreux de la peau, des secousses convulsives des membres, des attaques d'épilepsie même surviennent. Enfin, l'œdème et le délire généralement calme précèdent la mort, lorsque la cessation des boissons alcooliques, une bonne nourriture, les antispasmodiques, la noix vomique, et l'huile empyreumatique de pomme de terre (*fermentoleum solani*) à la dose de 5 à 10 centigrammes, prise cinq ou six fois par jour en potions ou en pilules, ne viennent pas interrompre la marche du mal ; ce qui s'obtient assez facilement par ce traitement. Souvent l'alcoolisme amène une grave complication, la maladie de Bright, et amoindrit les forces génératrices. A l'autopsie, on trouve le *foie gras*, de la sérosité dans les cavités cérébrales et séreuses, le rein pâle, et diverses lésions peu caractéristiques. Les antécédents, l'absence d'accidents apoplectiformes, distinguent cette affection de la *paralysie générale progressive*, qui lui ressemble beaucoup, surtout dans le principe. De plus, le paralytique, avant que les conceptions délirantes surviennent, pèche par excès d'activité alternant avec un engourdissement absolu, plutôt que par hébétement permanent ou à peu près ; la raison est plus désordonnée qu'impuissante, et ce désordre masque en grande partie un affaiblissement réel, qui devient bientôt évident par comparaison avec l'état intellectuel antérieur au début du mal. V. Absinthisme.

ALCOOLOMÈTRE. s. m. [*alcoolometrum*; de *alcool*, et μέτρον, mesure]. Pèse-liqueur employé pour déterminer par la pesanteur ce qu'un liquide contient d'alcool absolu. Les divers *alcoolomètres* sont analogues pour la forme à l'aréomètre de Baumé ; mais ils varient par les principes sur lesquels en est fondée la graduation. L'*alcoolomètre centésimal*, que l'on doit à Gay-Lussac, est généralement employé aujourd'hui. L'échelle en est divisée en 100° inégaux en longueur, dont le 0 correspond à l'eau pure, et le nombre 100 à l'alcool absolu. Chaque degré intermédiaire exprime en centièmes la quantité d'alcool absolu renfermée dans la liqueur essayée : ainsi, lorsque l'instrument s'enfonce dans un liquide alcoolique jusqu'à 40°, par exemple, on doit en conclure que ce liquide contient, sur 100 parties, 60 parties d'eau et 40 d'alcool pur. Cet instrument a été gradué pour la température de 15° du thermomètre centigrade ; il faut donc avoir soin d'amener à cette température les liquides qu'on veut éprouver.

ALCOOLOTIF. s. m. Béral nomme ainsi tout médicament alcoolique, simple ou composé, préparé par solution, macération ou digestion, qu'on emploie principalement à l'extérieur.

ALCOOMEL. s. m. Béral donne ce nom à un excipient pharmaceutique formé d'une partie d'alcool et de 3 parties de miel.

ALCOOMELLÉ. s. m. Béral appelle ainsi tout liquide sirupeux résultant de l'union de 3 parties de miel avec une partie d'une alcoolature hydrolique quelconque.

ALCORNOQUE. s. f. Écorce préconisée depuis quelques années comme tonique et astringente. Suivant Poudenx, qui l'a fait connaître en 1821, elle provient d'un arbre voisin des guttiers, qui croît abondamment

dans l'Amérique espagnole. A la Martinique, on la regarde comme très-efficace dans le traitement de la phthisie : on en prescrit la poudre (2 à 8 grammes), et l'infusion dans le vin (30 à 60 grammes par litre), dont on prend deux ou trois cuillerées par jour.

ALCYON. s. m. L'alcyon est la salangane ou l'hirondelle de rivage de la Cochinchine, de Brisson (*Hirundo esculenta*, L.). Les nids de l'alcyon sont construits avec une matière gélatineuse que les cryptes du jabot de cet oiseau sécrètent au temps de la ponte. Ils sont employés, à la Chine, comme aliment.

ALCYONAIRES ou **ALCYONIENS.** adj. et s. m. pl. Un des ordres de polypes à huit tentacules foliacés, corps allongés, agrégés, formant un polypier solide. Ex. : le *corail rouge*.

ALDÉHYDE. s. m. [Mot formé de *al*, abréviation de *alcool*, de la particule *de*, qui indique absence ou privation, et de *hyde*, abréviation du mot *hydrogène*.] Ce mot est aujourd'hui usité comme nom générique d'un ensemble de composés correspondant aux alcools dont ils diffèrent par 2 équivalents d'hydrogène en moins ($C^4H^4O^2$, aldéhyde ordinaire ; $C^4H^6O^2$, alcool ordinaire) ; en acquérant 2 équivalents d'oxygène de plus, les aldéhydes forment des acides ($C^4H^4O^4$, acide acétique), de sorte qu'ils tiennent en quelque sorte le milieu entre les alcools et les acides d'origine organique. La plupart des essences oxygénées jouent le rôle d'aldéhyde : le camphre ordinaire, par exemple, est chimiquement l'aldéhyde campholique. Il y a des aldéhydes à 2 et à 4 équivalents d'oxygène. Les aldéhydes peuvent se combiner avec les acides minéraux et autres, avec les alcools, d'autres aldéhydes, l'ammoniaque, etc. Le vin et le vinaigre renferment souvent un peu d'aldéhyde ordinaire. — *Aldéhyde ordinaire* ou *vinique* (Dœbereiner). L'aldéhyde (*acétène bioxé*) est incolore, très-inflammable, d'une odeur éthérée pénétrante ; il bout à 21°, est miscible à l'eau, à l'alcool et à l'éther, et donne, à la flamme de l'éponge de platine, de l'*acide aldéhydique*. L'aldéhyde ($C^4H^4O^2$) est très-avide d'oxygène, et se change aussi en acide acétique. V. ACÉTIFICATION.

ALDÉHYDIQUE. adj. Qui concerne les aldéhydes. — *Acide aldéhydique* (*acide lampique*, *acide de lampe sans flamme*, *acide acéteux* de quelques écrits récents). Il se forme lorsqu'on soumet l'alcool à une combustion incomplète, au contact des corps poreux, de la mousse de platine, etc. Il se produit facilement aussi lorsque l'aldéhyde, soumis à l'action des corps oxydants, prend un seul équivalent d'oxygène. Sa formule est $C^4H^3O^2.HO$ ou $C^4H^4O^3$. Il est très-volatil, d'une odeur et d'une saveur empyreumatiques particulières. Il donne avec les bases des sels (*aldéhydates*) cristallisables bien caractérisés, monobasiques. Il s'en produit dans la fabrication de l'acide acétique, dont il modifie ainsi la saveur. V. ACÉTEUX.

ALDERNEY (RACE). Race de vaches laitières, élevées dans les îles anglaises de la Manche, et transportées en Angleterre autour des grandes villes. Elles fournissent le meilleur lait.

ALE. s. f. Sorte de bière anglaise.

ALECTOR. s. m. [de ἀλέκτωρ, coq.] Genre d'oiseaux gallinacés voisins des dindons, des paons, etc.

ALEMBROTH. adj. et s. m. Les alchimistes ont nommé *sel alembroth*, ou *sel de la sagesse*, le produit que l'on obtient en sublimant ensemble du deutochlorure de mercure et du chlorure ammonique. Soubeiran a reconnu que ce mode de préparation ne donne qu'un mélange variable de sublimé et de chlorure ammonique, et qu'il vaut mieux mêler dans l'eau parties égales de sel ammoniac et de deutochlorure de mercure, puis concentrer à différents degrés jusqu'à ce qu'on obtienne, dans les eaux mères, des cristaux blancs, rhomboïdaux, prismatiques, comprimés. Ces cristaux sont transparents, prennent de l'opacité par la chaleur, et sont très-solubles. Soubeiran les considère comme formés de 4 atomes de chlorure ammonique et de 1 atome de deutochlorure de mercure. Ce sel double soluble diffère d'un autre sel blanc insoluble produit par l'action de l'ammoniaque sur le sublimé corrosif. C'est un stimulant très-actif.

ALÉNÉ, ÉE. adj. Synonyme peu usité de *subulé*.

ALEURONE. s. f. [ἄλευρον, farine]. Nom donné par Hartig (1855) à une substance disposée en granules, accompagnant l'amidon dans beaucoup de plantes, mais soluble dans l'eau, les acides faibles et les alcalis ; elle est insoluble dans l'huile, l'alcool et l'éther. Elle est regardée comme un isomère de l'amidon ; cependant quelques auteurs la considèrent comme constituée par des principes gras végétaux unis à des substances azotées. La surface de ces granules est, en effet, fovéolée, et ils se teignent en brun jaune par la teinture d'iode. Leur couleur naturelle varie d'une plante à l'autre entre des tons presque incolores, jusqu'au jaune et au brun.

ALEVIN. s. m. V. PISCICULTURE.

ALEVINAGE. s. m. V. PISCICULTURE.

ALEXÉTÈRE, et non **ALEXITÈRE.** adj. et s. m. [de ἀλεξητήριος, secourable : τὸ ἀλεξητήριον, sous-entendu φάρμακον, le médicament secourable]. Préservatif, antidote, contre-poison.

ALEXIPHARMAQUE. adj. et s. m. [*alexipharmacus*, de ἀλέξειν, repousser, et φάρμακον, venin, poison ; synonyme d'*antidote ;* all. *giftwidrig*]. Les alexipharmaques des anciens étaient des toniques, des excitants, des sudorifiques.

ALEXIPYRÉTIQUE. adj. et s. m. [*alexipyreticus*, de ἀλέξειν, repousser, et πυρετός, fièvre]. Synonyme de *fébrifuge*.

ALEZAN, ANE. adj. [all. *fuchsroth*, angl. *a sorrel horse*, it. *sauro*, esp. *alazan*]. Couleur élémentaire des robes chez les animaux domestiques (chevaux et bœufs surtout), variant du jaune au rouge-cerise et au brun marron. On distingue l'*alezan* proprement dit et l'*alezan à crinière blonde*. *Robe alezane*, *poil alezan*. On dit aussi substantivement : un *alezan*, une *alezane*.

ALÈZE, ALÈSE ou **ALAISE.** s. f. [all. *Untertuch*]. Linge d'une certaine étendue dont on se sert pour garnir le lit des malades, afin de le garantir du sang, du pus, de l'urine, etc. Un drap ordinaire, plié en plusieurs doubles, fait une bonne *alèze*.

ALFA. s. m. Nom donné par les Arabes au *Stipa tenacissima*, Desf., graminée de la tribu des stipacées, qui est généralement cultivée en Algérie comme céréale.

ALGALIE. s. f. [bas latin *argalia*, du bas grec ἀργαλεῖον, du grec ἐργαλεῖον, instrument, de ἔργον, œuvre ; *catheter*, καθετήρ, all. *Harnblasensonde*, esp. *algalia*]. *Cathéter* n'est pas tout à fait synonyme d'*algalie*, dans le langage actuel. On entend effectivement par *algalie* une sonde creuse destinée à être introduite dans la vessie par le méat urinaire, pour évacuer l'urine ou pour explorer cet organe : *algalie* est par conséquent synonyme de *sonde ;* tandis qu'on appelle particulièrement *cathéter* l'espèce de sonde solide et cannelée qui sert pour l'opération de la taille.

ALGAROBIA. s. m. [angl. *muskeet-tree*, esp. *mesquito*]. Résine extraite dans l'Arkansas de l'*Algarobia glandulosa*, Torr et Gray, arbre de la famille des légumineuses mimosées. Cette résine ressemble à la gomme arabique pour le goût, la couleur et la consistance.

ALGAROTH ou **ALGEROTH** (POUDRE D'). C'est un oxychlorure d'antimoine. On l'obtient en traitant le chlorure d'antimoine par l'eau distillée. On l'a aussi appelée *mercure de vie*. Elle est émétique, purgative, et diaphorétique.

ALGAZELLE. s. f. Antilope à longues cornes courbes (*Antilope gazella*, L., ou *A. leucoryx*, Licht.). Habite la Nubie et le Sénégal. On pense que c'est l'*Oryx* des anciens.

ALGEDO. s. m. [d'ἀλγέω, je souffre]. Cockburne a appelé ainsi des douleurs vives à l'anus, aux testicules et à la vessie, qui succèdent quelquefois à la suppression brusque de la blennorrhagie.

ALGIDE. adj. [*algidus*, qui glace]. Torti a nommé *fièvre algide* une espèce de fièvre intermittente pernicieuse, dans laquelle le commencement de l'accès est marqué par un froid glacial, qui se prolonge pendant la plus grande partie de sa durée. La fièvre algide a été souvent vue en Algérie. — On dit la *période algide* du choléra, à cause du refroidissement qui s'y remarque.

ALGIDITÉ. s. f. État des malades arrivés à la période algide de la fièvre, du choléra, de l'agonie, etc.

ALGUES. s. f. pl. [*algœ*, φῦκος, all. *Alge*, angl. *sea-weed*, it. et esp. *alga*]. Classe de plantes acotylédones, entièrement composée de végétaux d'une structure très-simple, et vivant pour la plupart dans l'eau. Les genres de cette classe sont divisés en trois ordres : 1. *A. isocarpées*, formées d'utricules, vivant librement ou en colonies dans une gangue granuleuse ou gélatineuse. 2. *A. filamenteuses*, formées d'une seule cellule allongée ou de plusieurs articulées bout à bout. 3. *A. à fronde*, la plupart marines (*thalassiophytes*), divisées elles-mêmes en *Fucacées* ou *Phycées*, qui ont les organes mâles et femelles sur le même individu, et en *Floridées*, dont les organes mâles et femelles sont portés par des individus séparés. Dans les deux premiers ordres se trouvent plusieurs plantes parasites. Chez l'HOMME et les MAMMIFÈRES, ce sont sur les muqueuses : les *Cryptococcus cerevisiœ*, Kützing (intestin); *Cr. guttulatus*, Ch. R. (lapin); *Merismopedia ventriculi*, Ch. R. (sarcine de l'estomac); *Leptothrix buccalis*, Ch. R.; Oscillaire? de l'intestin, Farre; *Leptomitus urophilus*, Mont. (vessie); *Leptomitus?* de Hannover, Ch. R. (pharynx et œsophage); *Leptomitus?* de l'épiderme; *Leptomitus?* de l'utérus; *Leptomitus?* du mucus utérin; *Leptomitus?* de l'œil. — Un grand nombre d'espèces d'algues sont alimentaires, comme, par exemple, les *Ulves*. La plupart des *Ceramium* et des *Varecs* ou *Fucus* sont anthelminthiques, particulièrement le *Fucus helminthocorton* : la *mousse de Corse* n'est qu'un mélange de ces plantes. Enfin, c'est de différentes espèces de varecs que l'on extrait l'iode. Cette classe ne contient pas de plantes vénéneuses.

ALHAGI. s. m. [*Hedysarum alhagi*, L., diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.]. Sous-arbrisseau épineux qui croît dans la Perse et l'Arabie. Ses branches et ses feuilles se couvrent, pendant les chaleurs de l'été, d'une espèce de manne, d'abord liquide, qui se condense en petits grains. Cette manne est purgative, mais beaucoup moins que celle de Calabre.

ALHANDAL. s. m. *V.* COLOQUINTE.

ALIBILE. adj. [*alibilis*, de *alere*, nourrir ; all. *nahraft*]. Propre à la nutrition. Quelques auteurs n'entendent par *substance alibile* que la portion du chyme destinée à notre nutrition, à notre alimentation, celle qui se convertit en notre propre substance. *Substance alibile* diffère alors essentiellement de *substance alimentaire* ; car les substances alimentaires, ou les *aliments*, contiennent, outre la partie nutritive ou *alibile*, une substance *non alibile* ou excrémentitielle.

ALIBILITÉ. s. f. Nom donné par Burdach à cette qualité d'un aliment, de renfermer plus ou moins de substance assimilable.

ALIBOUFIER. s. m. [*Styrax*, L., décandrie monogynie, L., styracinées, J. ; all. *Storaxbaum*, esp. *estoraque*]. Deux espèces de ce genre intéressent la médecine : 1° le *Styrax officinal*, arbre de la Syrie, qui fournit le styrax ou *storax* calamite ; 2° le *Styrax benzoin*, arbre de Sumatra, de Java, etc., qui fournit le benjoin. V. BENJOIN, STORAX et STYRACINÉES.

ALIÉNATION. s. f. [*mentis alienatio*, de *alienus*, étranger ; all. *Geisteszerrüttung*, it. *alienazione*, esp. *alienacion*]. — *Aliénation d'esprit*. Égarement, folie. Pinel a employé *aliénation mentale*, ou simplement *aliénation*, comme terme générique destiné à exprimer le caractère commun des diverses espèces de folie. L'expression *aliénation mentale* a un sens plus général que le mot *folie*, parce qu'elle désigne à la fois l'idiotisme, le crétinisme et tous les troubles intellectuels sans exception, même temporaires, tels que ceux que causent l'ivresse, une passion violente, l'hystérie, la chorée, la catalepsie, etc., qui, à un degré différent, enlèvent parfois au malade la juste appréciation de la portée de ses actes. V. FOLIE.

ALIÉNÉ, ÉE. adj. et s. [all. *geisteskrank*, it. *alienato*]. Qui est atteint d'aliénation mentale. A moins qu'il ne soit arrivé à la période du plus grand affaiblissement intellectuel, l'aliéné conserve la conscience de son existence, de son individualité, des lieux qui l'entourent, des personnes qui l'approchent. La suppression des idées intermédiaires, la multiplicité de celles qui se pressent sans se compléter, donnent seules l'apparence d'incohérence à ses discours. Il montre de la ruse, de la finesse, de la préméditation, de la persévérance dans l'exécution plus que les hommes à l'état normal ; aussi n'a-t-il pas conscience de son état morbide et proteste-t-il contre sa réclusion. Il se rend compte de l'état de ceux qui l'entourent, et par suite a ou n'a pas confiance en eux ; comme, de plus, il est trop vivement absorbé par ses pensées pour les abandonner et adopter celles des autres ou les reporter sur eux, chacun vit généralement isolé, et ce n'est qu'en cédant à une pression morale qu'il se réunit aux autres pour un but de travail ou de distraction.

ALIÉNISTE. s. m. Médecin de fous.

ALIFORME. adj. [de *ala*, aile, et *forma*, forme ; πτερυγώδης]. En forme d'aile. — *Muscles aliformes* (*musculi aliformes*). Les muscles ptérygoïdiens.

ALIMENT. s. m. [*alimentum* de *alere*, nourrir ; τροφή, σιτίον, all. *Nahrungsmittel*, angl. *aliment*, it. et esp. *alimento*]. Terme générique qui sert à désigner toutes les matières, quelle qu'en soit la nature, qui servent habituellement ou sont susceptibles de servir à la *nutrition*. La nutrition se compose de deux actes élémentaires simultanés, l'*assimilation* et la *désassimilation* (V. ces mots). Or on constate que, parmi les aliments, les uns servent surtout à l'assimilation et réparent les pertes que cause la désassimilation, tandis

que les autres *favorisent* ou *règlent* cette dernière. Comme il est d'expérience que nul principe ne peut faire partie de la substance organisée au delà d'un certain temps (qui n'est encore précisé pour aucun principe) sans devenir nuisible, les corps qui seulement favorisent l'assimilation ne sont pas moins des aliments. Ce sont eux surtout qu'on a appelés *aliments respiratoires* ou *combustibles*, croyant que la désassimilation était un acte de combustion, tandis qu'on sait qu'elle a lieu par une succession d'actes chimiques indirects ou de contact dits *catalyses dédoublantes* (V. ce mot). Ceux au contraire qui servent à l'assimilation, sont appelés *réparateurs* ou *plastiques*. Ce sont l'*eau*, qui sert aussi de véhicule, et les *carbonates*, *sulfates*, *phosphates, chlorures calcaires*, *alcalins*, *de fer et de manganèse;* ce sont surtout les *substances coagulables* ou *organiques* (V. ce mot), d'origine animale et d'origine végétale. Les aliments *désassimilateurs* (ou *respiratoires*; il aurait fallu ajouter pour être complet, et *urinatoires*) sont l'*eau* et quelques *sels solubles* qui servent de véhicule, des chlorures alcalins, les *féculents* et les *gommes*, à ce qu'il paraît, et spécialement les *sucres*, les *corps gras* huileux ou solides, certaines huiles essentielles, divers *principes neutres cristallisables* d'origine végétale (théine ou caséine, etc.), des *sels* et des *acides* d'origine végétale (tartrates, malates, acide citrique, etc.), et enfin des principes définis volatils, la plupart produits artificiellement par l'homme, le vin, l'eau-de-vie, pure ou associée à des essences. Le rôle des aliments de ce dernier groupe n'a pu être compris que lorsqu'on a su que les uns *facilitent* la désassimilation (c'est-à-dire la production des principes cristallisables solubles ou volatils, à l'aide et aux dépens des principes coagulables qui ont été assimilés), *tandis que les autres la règlent;* c'est-à-dire qu'ils la diminuent, la ralentissent et mettent les principes coagulables assimilés en état de servir plus longtemps sans être renouvelés: tels sont la caféine, l'eau-de-vie, le vin et quelques autres principes analogues. Les aliments de ce groupe sont nombreux en espèces, mais la masse en est toujours bien moindre que celle des aliments du premier groupe, ou *réparateurs*. L'eau et les sels qu'elle tient en dissolution ont quelquefois été rejetés du nombre des aliments, mais c'est lorsqu'on ne savait pas encore que la substance organisée (V. ce mot) est composée constamment de principes essentiels de trois ordres dont l'un est représenté par les corps d'origine minérale. — Les *aliments* du deuxième groupe se distinguent des *médicaments*: quelques-uns par la proportion seulement dans laquelle ils sont communément employés (caféine, tartrates, etc.); d'autres, en ce qu'ils n'ont pas, comme les principes analogues appelés *médicaments*, une action spéciale sur tel ou tel tissu dont ils modifient les propriétés, et, par suite, l'action des organes. — Les *aliments* se distinguent des *poisons* en ce qu'ils n'ont pas d'action énergique sur les tissus en troublant ou en détruisant la sensibilité, la contractilité ou la nutrition, ou même en altérant la texture. La neutralité et l'absence de propriétés chimiques très-saillantes font distinguer quelques aliments des poisons avant l'expérience directe; mais beaucoup de poisons, surtout d'origine végétale et même minérale (comme les *arsenics*), exigent l'expérience pour être distingués des aliments. — Au point de vue des *besoins* qu'ils satisfont, les aliments ont été divisés en: 1° *Boissons*. Elles étanchent la soif, et réparent surtout les pertes d'eau évaporée et urinée. Toutes les boissons sont des aliments liquides, mais tous les aliments liquides ne sont pas des boissons (ex.: les huiles); il y a des *boissons naturelles* (eaux) et *artificielles* (vin, bière) auxquelles on rattache, en raison de leur état fluide, divers liquides servant bien plus à satisfaire des *besoins artificiels* ou à favoriser la digestion (eau-de-vie, café, etc.) qu'à apaiser la soif. 2° *Condiments* ou *assaisonnements*, qui excitent et favorisent les sécrétions salivaire et gastrique, satisfont ainsi au besoin naturel ou artificiel d'une digestion prompte ou plus complète. Ce sont des aliments solides ou liquides, mais à saveur très-prononcée, acide, alcaline, spéciale; ils sont *naturels* (sel marin, acide citrique, sels d'origine végétale, huiles essentielles du poivre, des labiées, des oignons etc.), ou *artificiels* (acide acétique, essence de la moutarde, etc.). 3° *Aliments proprement dits:* ce sont surtout les principes d'origine végétale ou animale, et accessoirement les graisses, les sucres, les phosphates. — *Aliments azotés:* ce sont les substances organiques contenant de l'azote; comme elles prédominent chez les animaux, ces expressions sont synonymes d'*aliments animaux*. — *Aliments carbonés* ou *hydrogénés:* les sucres, les fécules, les graisses. — *Aliments féculents, farineux, amylacés:* les farines, les céréales, les légumes secs, les pommes de terre, etc. — *Aliments mucilagineux* ou *aqueux:* légumes frais, fruits charnus, pulpeux, sucrés, acidules. — *Aliments oléagineux:* beurres, graisses, huiles fixes. — *Aliments albumineux:* œufs, cervelles, huîtres, moules. — *Aliments fibrineux:* chair musculaire. — *Aliments gélatineux:* tissus cellulaire, fibreux, aponévroses, cartilages.

ALIMENTAIRE. adj. [*alimentarius*]. Qui a rapport aux aliments. — *Bol alimentaire*. V. BOL. — *Canal* ou *conduit alimentaire*. V. DIGESTIF (*appareil*). — *Régime alimentaire*. V. ALIMENT. — *Substances alimentaires*. V. ALIMENT.

ALIMENTATION. s. f. [*alimentatio*]. L'*alimentation* est l'action de nourrir; la *nourriture* est la substance qui nourrit, etc. — Par les mots *alimentation insuffisante*, on désigne que la quantité d'aliments digérés et absorbés, puis assimilés, n'est pas proportionnelle à la quantité des principes désassimilés, ou n'est pas en rapport avec les conditions de développement chez les jeunes sujets. L'alimentation insuffisante amène un affaiblissement général, favorise les affections diathésiques, l'infiltration œdémateuse et les hydropisies des séreuses; elle diminue le nombre des naissances et la durée moyenne de la vie en élevant le chiffre de la mortalité.

ALIMENTEUX, EUSE. adj. Qui nourrit, qui sert d'aliment.

ALIMENTIVITÉ. s. f. Nom donné par les phrénologistes à l'*instinct nutritif*.

ALIPTIQUE. s. f. [*aliptice*, de ἀλείφειν, oindre; all. *Salbekunst*]. Partie de l'ancienne médecine qui traitait des onctions considérées comme un moyen d'entretenir la santé. V. IATRALIPTIQUE.

ALISIER. s. m. [*Cratægus*, L., icosandrie digynie, L., rosacées, J.; all. *Els*, angl. *lote-tree*, it. *loto*, esp. *almer*]. Les fruits du *Cratægus aria*, ou *alisier blanc* (*alouche*, *alouchier*), de la grosseur d'une petite poire, sont un peu astringents. Ils ont été quelquefois employés contre la diarrhée.

ALISMA. s. m. [*Alisma plantago*, L.]. Plante vivace

(hexandrie polygynie, L.), croissant sur le bord des étangs, à feuilles cordiformes semblables à celles du plantain, ayant une grande panicule de petites fleurs rosées. Sa racine a été, à tort, préconisée contre la rage, la fièvre et la phthisie.

ALISMACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédonées hermaphrodites ou monoïques régulières; périanthe à 6 divisions, les trois extérieures herbacées, persistantes, les trois intérieures pétaloïdes plus grandes; 6 et 12 étamines ou 20 et au delà, hypogynes; fruit composé de carpelles en nombre indéfini, plus rarement 6 et 12, secs, monospermes, plus rarement bispermes et libres; périsperme nul.

ALIZARINE. s. f. [de *alizari*, nom commercial de la racine de garance]. Principe colorant (Robiquet et Collin) de la garance. C'est une matière colorante d'un jaune rougeâtre, volatile, cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, et qui est accompagnée d'une autre substance colorante dite *purpurine*. Elles reproduisent l'une et l'autre, avec l'alun et les corps employés à la teinture, les plus belles nuances de la garance.

ALIZIER. s. m. V. ALISIER.

ALK... Pour les mots commençant ainsi, et qui manquent, V. ALC.

ALKÉKENGE ou **COQUERET.** s. m. [*Physalis alkekengi*, L.]. Plante vivace (pentandrie monogynie, L., solanées, J.) dont les baies arrondies, d'un rouge foncé, renfermées dans un calice vésiculeux très-large, rougeâtre, sont acidules, légèrement rafraîchissantes et diurétiques. Il faut les séparer du calice, qui est amer, et par conséquent tonique. Ces baies sont peu usitées de nos jours; elles entrent encore cependant dans les sirops de *chicorée*.

ALKERMÈS. adj. et s. m. [de la particule arabe *al*, et de *kermès*]. — *Confections alkermès de Mésué.* Électuaire excitant très-composé, qui contient des *grains* de kermès (*Coccus ilicis*, L.). V. KERMÈS.

ALLAGOSTÉMONE. adj. [de ἀλλαγὴ, changement, et στήμων, filament]. Plantes sur le réceptacle desquelles les étamines et les pétales occupent une place différente de leur insertion normale (Gleditsch et Mœnch).

ALLAITEMENT. s. m. [*lactatio*, θηλασμὸς, all. *Säugen*, angl. *suckling*, it. *allattamento*]. Action de nourrir un enfant avec du lait. On distingue l'*allaitement maternel*; l'*allaitement étranger*, c'est-à-dire par une autre femme que la mère; l'*allaitement artificiel*, c'est-à-dire au moyen du lait de vache ou autre, donné à l'enfant à l'aide d'un vase ou de quelque instrument approprié à cet usage; et l'*allaitement animal* par une femelle de quelque animal domestique, particulièrement par une chèvre. — *Allaitement mixte.* Emploi simultané de l'allaitement maternel ou étranger et de l'allaitement artificiel. — *Allaitement par adoption* se dit, en vétérinaire, quand le jeune puise à des mamelles étrangères et non à celles de sa mère.

ALLANTOÏDE. s. f. [*allantois*, ἀλλαντοειδὴς, de ἀλλᾶς, saucisse, et εἶδος, forme; all. *Wursthaütchen*]. Organe fort important du fœtus, il ne dure pas au delà des deux premiers mois de la gestation. L'allantoïde sort de l'extrémité inférieure de l'embryon. Pendant que la vésicule ombilicale s'isole de l'intestin, on voit naître à l'extrémité postérieure de ce même intestin une petite vésicule d'abord ronde, puis pyriforme, recevant de nombreux *vaisseaux* (*allantoïdiens*): c'est l'*allantoïde*. Elle reçoit deux artères qui semblent alors les bifurcations de l'aorte inférieure, et plus tard ne sont que deux branches des artères iliaques; elle a, suivant les espèces, une ou deux veines gagnant le vestibule du cœur, en traversant le foie. Ces divers vaisseaux seront plus tard les vaisseaux ombilicaux ou placentaires. La formation de l'ombilic cutané, fermant les parois ventrales, divise bientôt l'allantoïde (Fig. 15) en deux portions, l'une interne, l'autre externe, séparées par une partie moyenne. La portion interne formera la *vessie urinaire*; la partie moyenne, l'*ouraque*; la partie externe reçoit alors seule le nom d'*allantoïde* (A, V) et contient dans sa cavité le *liquide allantoïdien*. Elle est formée d'un tissu lamineux mou et très-vasculaire. Elle s'accroît rapidement, gagne l'enveloppe extérieure de l'œuf (chorion, E″), s'applique à sa face interne tout entière, et ses vaisseaux se prolongent dans la cavité que présentent les villosités choriales (V). Ce sont ces villosités qui, plus tard, s'hypertrophiant en certains points pendant qu'elles s'atrophient ailleurs, forment le placenta, dont le tissu est constitué par les ramifications entrecroisées de ces villosités vasculaires. Une fois le placenta ainsi formé, les vaisseaux allantoïdiens prennent le nom de *vaisseaux placentaires* ou *ombilicaux*. Ce sont ces villosités dépourvues de vaisseaux, et dilatées par un liquide d'espace

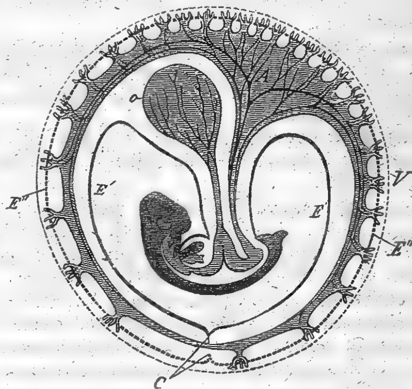


FIG. 15.

en espace, qui forment ce qu'on appelle les *môles hydatiformes* de l'utérus, ou *hydropisie des villosités choriales* (Ch. Robin). — En même temps que la vessie se développe, la communication avec l'intestin s'efface, et il se produit un canal excréteur qui doit devenir l'urèthre. Ainsi l'allantoïde sert de conducteur aux vaisseaux qui, de l'embryon, vont gagner la mère, établir ainsi une liaison organique entre les deux êtres, et changer totalement le mode de nutrition vitelline qu'avait eu jusqu'alors le fœtus. Chez les ruminants et le porc, l'allantoïde constitue un long boyau placé entre le chorion et l'amnios, qui a une partie moyenne continue à l'ouraque et deux branches; il y a quelquefois de petites *allantoïdes supplémentaires*.

ALLANTOÏDIEN, IENNE. adj. Se dit du liquide contenu dans la cavité de l'allantoïde; il est incolore d'abord, puis roussâtre dans les fœtus approchant du terme. C'est un produit de sécrétion excrémentitiel, comme l'urine le sera plus tard.

ALLANTOÏNE. s. f. Substance neutre (prise d'abord pour un acide) qui existe dans le liquide allantoïque de la vache, par l'évaporation duquel on l'obtient. Elle

affecte la forme de cristaux limpides, brillants, durs, à quatre pans, insipides, inodores, qui n'ont aucune réaction ni acide ni alcaline. Elle est douze ou quatorze fois plus soluble dans l'eau froide que dans l'eau chaude. Les alcalis caustiques la transforment en ammoniaque et en acide oxalique. ($C^4H^3Az^2O^3$.)

ALLANTOÏQUE, adj. Qui a rapport à l'allantoïde (V. ALLANTOÏDIEN). — *Acide allantoïque* (*acide amnique* ou *amniotique*). V. ALLANTOÏNE, dont ces mots sont synonymes.

ALLANTOTOXICON. s. m. [de ἀλλᾶς, saucisse, boudin, et τοξικὸν, poison]. Poison qui se développe dans les boudins, les saucisses, et en général dans la charcuterie, et qui cause de très-graves accidents, et souvent la mort. V. CHARCUTERIE.

ALLÉGER, ALLÉGÉRIR. v. a. Alléger un cheval consiste, de la part du cavalier, à porter son corps en arrière, rapprocher les jambes et tendre les rênes, afin que le cheval, *allégé*, entame plus librement le terrain.

ALLELUIA. s. m. [*Oxalis acetosella*, L., *oxalide*, *surelle*, *pain de coucou*]. Ainsi appelé parce qu'il fleurit vers le temps de la fête d'Alleluia. Plante herbacée de la famille des oxalidées, fort analogue à l'oseille, dont elle peut tenir lieu. Elle contient une grande quantité d'*oxalate acidule de potasse*, sel qu'on retire surtout de cette plante.

ALLENTHÈSE. s. f. [*allenthesis*, de ἄλλος, étranger, et ἔνθεσις, introduction]. Nom donné par Walther à la pénétration ou à la présence de corps étrangers dans l'organisme.

ALLIACÉ, ÉE. adj. [*alliaceus*, de *allium*, ail]. Qui a rapport à l'ail, qui tient de l'ail : *plante alliacée*, *odeur alliacée*.

ALLIAGE. s. m. [*connubium metallicum*, all. *Gemisch*, angl. *alloy*, esp. *aleacion*]. Union de deux ou d'un plus grand nombre de métaux opérée par la fusion. Le fer-blanc, le bronze, sont des *alliages*.

ALLIAIRE. s. f. [*Erysimum alliaria*, L., tétradynamie siliqueuse, L., crucifères, J.]. Plante bisannuelle, qui tire son nom de l'odeur d'ail qui la distingue. Elle est regardée comme diurétique et antiscorbutique.

ALLOCHÉZIE. s. f. [de ἄλλος, autre, et χέζειν, décharger le ventre]. Évacuation des matières fécales par un anus artificiel ou autre ouverture accidentelle ou anormale de l'intestin.

ALLOCHROMASIE. s. f. [de ἄλλος, autre, et χρῶμα, couleur]. Changement des couleurs ; vue des couleurs autrement qu'elles ne sont.

ALLOEOTIQUE. adj. [de ἀλλοίω, je change]. Épithète donnée jadis aux substances qu'on croyait propres à changer la composition du sang, à purifier ce liquide.

ALLOMORPHIE. s. f. [de ἄλλος, autre, et μορφὴ, forme]. Métamorphose ; passage d'une forme à une autre toute différente.

ALLONGE. s. f. Mode de claudication du cheval, dû à l'écart violent des membres postérieurs en arrière ou en abduction forcée, suite de glissement sur le pavé. Elle est attribuée à une lésion des ligaments de l'articulation coxo-fémorale ou des muscles de la hanche voisins. Quelques auteurs écrivent *alonge*.

ALLONGE. s. f. Instrument de verre, ordinairement de la forme d'un fuseau, qu'on adapte au col d'une cornue ou d'un ballon, dans certaines opérations chimiques.

ALLOPATHIE. s. f. [de ἄλλος, autre, et πάθος, maladie]. Suivant Hahnemann, méthode de traitement dans laquelle on fait usage de médicaments dont l'action sur l'homme sain produit des phénomènes morbides autres que ceux qu'on observe chez le malade. De ce mot sont dérivés : *allopathe*, *allopathique*, *allopathiquement*, *allopathiser*.

ALLOTRIODONTIE. s. f. [de ἀλλότριος, étranger, et ὀδοὺς, dent]. Implantation anormale des dents.

ALLOTRIOPHAGIE. s. f. [*allotriophagia*, de ἀλλότριος, étranger, insolite, et φαγεῖν, manger]. Dépravation de l'appétit qui porte à manger des substances non alimentaires. Vogel a donné ce nom au *pica*.

ALLOTRIOTECNIE. s. f. [de ἀλλότριος, étranger, et τέκνον, enfant]. Expulsion d'un produit fœtal monstrueux, d'une môle, etc.

ALLOTROPHIQUE. adj. [ἄλλος, autre, et τροφὴ, nourriture]. Se dit des substances organiques qui, en conservant leurs caractères physiques et chimiques ordinaires, perdent leurs propriétés physiologiques ou nutritives normales, ou en prennent de nuisibles par suite de changements ou *lésions moléculaires* reconnaissables seulement aux modifications survenues dans les propriétés physiques, chimiques et organiques de ces corps. Dans presque toutes les affections générales, ou altérations du sang, l'albumine et la fibrine offrent un état allotrophique, ou plus exactement l'affection morbide générale ou l'altération du sang reconnaît pour cause cet état allotrophique de ces substances. Du reste, une observation attentive prouve que l'altération de la fibrine, etc., ne se manifeste pas seulement par un changement dans les qualités trophiques ou nutritives, mais bien aussi dans les caractères physiques et chimiques ; car la coagulation se fait alors, soit plus, soit moins facilement. Ces substances deviennent plus ou moins solides par cette coagulation et se rétractent ensuite moins qu'à l'ordinaire.

ALLOTROPIE. s. f. [ἄλλος, autre, et τρόπος, manière d'être]. Quelques corps simples peuvent se présenter sous des états différents, et jouir de propriétés chimiques et physiques très-distinctes. Cette circonstance particulière, analogue à l'isomérie dans les corps composés, et que quelques auteurs avaient désignée sous ce dernier nom, a été dite par Berzelius *allotropie*, *état allotropique*. Le carbone, sous la forme de charbon ou de diamant, offre un exemple frappant d'allotropie. Le *phosphore rouge* et l'*ozone* sont d'autres exemples importants. V. ces mots et ANTOZONE.

ALLOXANE. s. f. Substance qu'on obtient par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique. Très-soluble dans l'eau, elle donne de gros cristaux brillants, transparents et efflorescents. Sa saveur est acidule et salée, désagréable. ($C^8H^4Az^2O^{10}$.)

ALLOXANTHINE. s. f. Un des produits de l'action de l'acide azotique sur l'acide urique. Elle cristallise en prismes incolores. Comme l'alloxane, elle rougit la teinture de tournesol, mais l'une et l'autre ne possèdent aucun autre des caractères des acides. À 150°, les cristaux perdent 3 atomes d'eau, et se colorent en rouge au contact de la vapeur d'ammoniaque. Elle se dissout à peine dans l'eau chaude. ($C^8H^5Az^2O^{10}$.)

ALLURE. s. f. [all. *Gang*]. Manière dont un animal, un cheval surtout, exécute les divers mouvements progressifs qui le transportent d'un lieu à un autre.

ALLYLE. s. m. Carbure d'hydrogène (C^6H^5) obtenu en décomposant l'éther allyliodhydrique par le

sodium (C^6H^5I). L'*essence d'ail rectifiée* contient un corps appelé *éther allylique* ou *oxyde d'allyle* (C^6H^5O), et un autre appelé *monosulfure d'allyle* (C^6H^5S). Celui-ci fait les deux tiers du mélange; il est liquide, incolore, plus léger que l'eau; il possède une forte odeur d'ail, et forme des sels avec les oxydes d'argent, de mercure, etc.

ALLYLIQUE. adj. Qui se rapporte à l'allyle. On connaît plusieurs *éthers allyliques*, et l'*alcool allylique* ($C^6H^6O^2$), qui est liquide, d'odeur alliacée et volatil à 103°.

ALOÈS. s. m. [*aloe*, ἀλόη, all. *Aloesaft*, angl. *aloe*]. Substance extracto-résineuse que l'on retire des feuilles épaisses et charnues de plusieurs *aloès*, genre de plantes de la famille des asphodélées. Il en existe trois espèces dans le commerce : 1° L'*aloès socotrin* (*aloe socotorina*), qui est le meilleur (Fig. 16), nous venait autrefois de Socotora, île située près des côtes d'Arabie, d'où il a tiré son nom. On l'apporte maintenant du cap de Bonne-Espérance et de la Jamaïque. Il est en masses d'un brun foncé, d'une cassure résineuse et brillante, rouge et translucide sur les bords; réduit en poudre, il est d'un jaune doré ou safrané; sa saveur est amère et un peu aromatique; son odeur un peu balsamique et tout à fait particulière. Il se dissout en totalité dans l'alcool et dans l'eau bouillante. On trouve depuis quelque temps dans le commerce un aloès très-pur, parfaitement jaune et transparent, qui ne diffère pas du socotrin : on l'appelle *aloès en calebasse*, *aloès lucide*, *aloès du Cap* ou *des Barbades*. 2° L'*aloès hépatique* (*aloe hepatica*) : il est moins pur, et tire son nom de sa couleur, analogue à celle du foie; sa cassure est terne et opaque; sa poudre, d'un jaune rougeâtre; son odeur, forte et désagréable. 3° L'*aloès caballin* (*aloe caballina*, de *caballus*, cheval): c'est le moins estimé. Il est presque noir et contient beaucoup de matières étrangères; son odeur et sa saveur sont beaucoup plus fortes et plus désagréables. On retire ces trois espèces des *Aloe socotorina* (Fig. 16), *spicata* et *vulgaris*; leurs différences proviennent sans doute des procédés suivis pour leur extraction et leur évaporation. Le socotrin s'obtient en incisant transversalement les feuilles; l'hépatique en est retiré par la pression; le caballin, en broyant les débris des feuilles : ce dernier n'est employé que dans la médecine vétérinaire. Tous sont formés d'une matière résinoïde, âcre, amère et échauffante. Le socotrin en renferme environ un quart de son poids; l'hépatique en contient, dit-on, un tiers, avec une fécule; celle-ci est plus abondante encore dans le caballin. L'aloès est tonique, purgatif et drastique, suivant les doses : comme tonique, 5 centigrammes à 20 en poudre; comme purgatif, 30 centigrammes à 1gr,40. Il peut provoquer les hémorrhoïdes et la menstruation. Guibourt a fait connaître deux autres aloès. Le premier, appelé *aloès socotrin vrai*, est envoyé de Bombay. Il a une surface luisante, claire, une odeur agréable qui se rapproche de la myrrhe. Sa couleur est rouge jaunâtre, avec un reflet pourpre. Il est dur, cassant, et se ramollit entre les doigts comme de la cire. Sa poudre est jaune d'or. Le deuxième, apporté aussi de Bombay, est l'*hépatique vrai*. Cet aloès a la couleur opaque du foie; il coule comme la poix, quoiqu'il paraisse très-dur; l'odeur en est analogue à celle du précédent. — En dissolvant au bain-marie de l'aloès socotrin dans l'eau bouillante, et évaporant ensuite jusqu'à siccité, on a l'*extrait d'aloès*. — *Bois d'aloès*. V. BOIS.

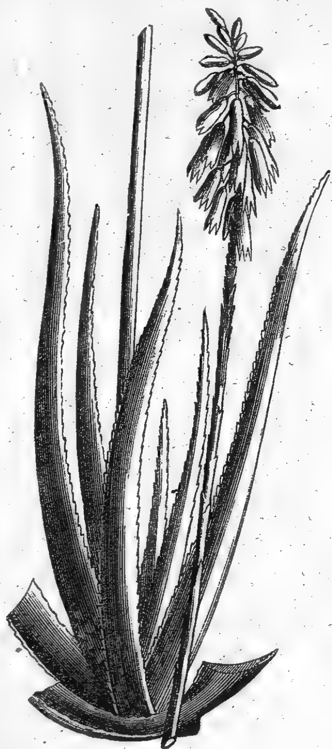


FIG. 16.

ALOÉTINE. s. f. Suc d'aloès purifié. L'aloétine pure se présente sous forme d'aiguilles prismatiques, d'un beau jaune soufré. L'aloétine a une saveur d'abord presque nulle, à cause de sa faible solubilité dans l'eau; mais son amertume caractéristique ne tarde pas à se développer. L'aloétine brute est sous forme de grains cristallins jaunâtres et radiés, s'écrasant sous la dent, à la manière de la cire, se colorant rapidement en rouge au contact de l'acide nitrique, et même, simplement, de l'air humide. L'aloétine, principe immédiat du suc d'aloès officinal, doit être considérée comme un purgatif tout à fait nul, ou au moins très-lent et fort douteux. L'aloétine pure devient purgative lorsqu'elle a été altérée par l'action de l'air et de la chaleur, et c'est elle qui alors donne aux sucs d'aloès leur vertu purgative; mais elle devient ainsi amorphe et incristallisable (Robiquet).

ALOÉTIQUE. adj. [*aloeticus*]. Qui contient de l'aloès : *pilules aloétiques*.

ALOGOTROPHIE. s. f. [de ἄλογος, disproportionné, et τροφή, nutrition]. Irrégularité dans la nutrition, qui donne un accroissement anormal à certaines parties, en même temps qu'elle en altère la forme.

ALOIN. s. m. Aloétine impure.

ALOÏNÉES. s. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des liliacées, à feuilles charnues, racines fibreuses; elle renferme les genres *Aloe* et *Yucca*.

ALOPÉCIE. s. f. [*alopecia*, de ἀλώπηξ, renard, parce que le renard est sujet à une maladie qui lui fait tomber les poils; all. *Fuchsräude*, angl. *alopecia*, *the fox evil*, it. et esp. *alopecia*]. Chute des poils et des cheveux, qu'elle soit accidentelle ou prématurée, sénile, partielle ou totale; on a même désigné sous le nom d'*alopécie* l'absence naturelle et congénitale de ces productions pileuses sur les parties qui en sont ordinairement pourvues. Néanmoins on désigne plus particulièrement sous le nom d'*alopécie*, la chute des cheveux déterminée par l'inflammation érythémateuse que peut produire un cosmétique irritant ou quelque autre cause externe. D'autres fois, elle paraît dépendre d'une

maladie des bulbes pileux, sans aucune lésion superficielle. On donne aussi le nom d'*alopécie* à la chute des poils des animaux domestiques.

Alopécie idiopathique. V. MICROSPORON.

ALOUCHE, s. f. **ALOUCHIER**. s. m. V. ALISIER.

ALOYAU. s. m. [all. *Rückenstück*, angl. *sirloin*]. Terme de vétérinaire pour désigner une région du bœuf aussi nommée le *travers*, ou le *râble* (maniement pair ou double, commun aux deux sexes). L'aloyau répond à l'extrémité des apophyses transverses lombaires recouvertes en dessus par les différents muscles qui s'y attachent (*muscles sus-lombaires*, comprenant la *masse* commune des muscles spinaux postérieurs ou de l'ilio-spinal, les transversaires épineux et intertransversaires des lombes). Il est limité en bas par le creux ou la concavité de la région du flanc. La main doit être d'abord appliquée sur les reins, tandis que le pouce est engagé dans la concavité ou dans le creux du flanc. La main étant ainsi placée perpendiculairement relativement à la ligne d'ensemble (d'avant en arrière) des apophyses transverses des vertèbres lombaires, on apprécie quelle est l'épaisseur des couches diverses qui recouvrent ces apophyses. Cette épaisseur doit être aussi considérable que possible.

ALPACA. s. m. [*Auchenia paco*]. Espèce de ruminant sans cornes de l'Amérique du Sud, dont le poil laineux, long et d'une grande finesse, est très-recherché pour les étoffes.

ALPHÉNIC. s. m. V. PÉNIDE.

ALPHITÉDON. s. m. [ἀλφιτηδὸν, en forme de farine d'orge]. — *Fracture alphitédon*. Fracture du crâne dans laquelle les os sont tellement écrasés, qu'ils sont comme réduits en farine.

ALPHITOMORPHE. s. m. [de ἄλφιτον, farine d'orge, et μορφή, forme]. Nom donné aux champignons microscopiques pulvérulents parasites des plantes.

ALPHONSIN. s. m. [*alphonsinum*]. Instrument de chirurgie, espèce de tire-balle, ainsi appelé du prénom de son inventeur, Alphonse Ferri (en 1552). Il est composé de trois branches élastiques renfermées dans une canule, qui, en jouant sur elles, les rapproche ou leur permet de s'écarter.

ALPHOS. s. m. [*alphus*, de ἀλφὸς, blanc (*lepra alphos*, *lepra leuce*, *vitiligo alba*, *albaras* d'Avicenne), it. et esp. *alfo*]. On distinguait deux degrés de cette affection : l'*alphos* proprement dit, qui se borne à l'épiderme, et la *leucé*, qui s'étend jusqu'au derme. On admettait aussi une variété de l'alphos que l'on appelait *melas* (*lepra melas*), à cause de la couleur gris noirâtre des écailles. L'affection de la peau appelée au moyen âge *morphée blanche* paraît aussi devoir être rapportée à l'*alphos* proprement dit. De la sorte, l'alphos semble renfermer deux affections très-distinctes : l'une qui peut être le psoriasis (V. ce mot) ; et l'autre qui se confond avec la lèpre du moyen âge, la lèpre tuberculeuse, l'éléphantiasis des Grecs. V. LÈPRE.

ALQUIFOUX. s. m. Nom commercial du minerai de plomb sulfuré.

ALTÉRANT, ANTE. adj. [*siticulosus*, esp. *alterante*]. Qui cause la soif.

ALTÉRANT. adj. pris subst. [de *alterare*, changer, all. *alterirend*, angl. *alterative*, it. et esp. *alterante*]. On a appelé *altérants*, les médicaments qui changent, d'une manière insensible et sans provoquer d'évacuations, l'état des solides et des liquides. Dans ce sens, les relâchants, les toniques, les excitants et les calmants sont des *altérants* ; mais cette expression a été spécialement appliquée à des stimulants donnés à doses trop petites pour produire des effets immédiats apparents : tels sont beaucoup de médicaments qu'on administre dans les maladies chroniques des viscères abdominaux et du système lymphatique.

ALTÉRATION. s. f. [*alteratio*, de *alter*, autre ; all. *Veränderung*, it. *alterazione*, esp. *alteracion*]. On entend par cette expression un changement quelconque dans la nature, la forme, les qualités et les propriétés d'un corps, d'un tissu, d'une substance simple ou composée. Le plus ordinairement, ce mot exprime un changement en mal : *altération des traits de la face*, *altération d'un médicament*. — Quelquefois il indique seulement le changement de nature et de propriétés : l'*altération des aliments* dans l'estomac est une condition nécessaire à leur transformation en chyme et ensuite en chyle. — On entend aussi par *altération*, une soif accompagnée de sécheresse de la langue et du gosier. *Altérer*, dans le sens de donner la soif, n'est pas autre que le mot *altérer*, changer : un *changement* en général ayant fini par être pris dans l'usage pour un *changement* en particulier.

ALTERNE. adj. [*alternus*, dérivé de *alter*, autre ; all. *abwechselnd*, angl. *alternate*, it. et esp. *alterno*]. Disposé alternativement de deux côtés. — *Feuilles alternes*. Feuilles situées d'un et d'autre côté d'un axe, mais non sur le même plan, en sorte qu'elles ne sont ni opposées ni verticillées : telles sont celles du rosier, du tilleul, etc. — *Hémiplégie alterne*. V. HÉMIPLÉGIE.

ALTHÆA. s. m. [*althœa*, ἀλθαῖα, de ἄλθειν, guérir]. Nom latin de la *guimauve* (V. ce mot), que l'on emploie souvent au lieu du nom français. — *Onguent d'althœa*. V. ONGUENT.

ALTHÉINE. s. f. [all. et angl. *Althein*, it. *alteina*, esp. *alteino*]. V. ASPARAGINE.

ALTHIONIQUE (ACIDE). Corps isomère avec l'acide isothionique, et obtenu en chauffant pendant longtemps l'alcool avec de l'acide sulfurique en excès. On ne le connaît que combiné avec des bases (Magnus).

ALTIMÉTRIE. s. f. V. HYPSOMÉTRIE.

ALTITUDE. s. f. [*altitudo*, hauteur]. Se dit de la hauteur des parties du globe, par rapport au niveau de la mer. L'habitation à des altitudes graduellement plus élevées a été considérée comme favorable dans le traitement de certaines formes de la phthisie.

ALTRUISME. s. m. [de *autrui*]. Terme employé par M. Comte pour désigner l'état mental opposé à celui qui a reçu le nom d'*égoïsme*. En physiologie, ce terme désigne un ensemble de *penchants* ou d'*instincts* (V. ce mot) qui ont reçu aussi le nom d'*instincts sympathiques*, tels que l'attachement ou l'amitié, la vénération, la bonté. Ces *penchants altruistes* dirigent l'entendement et la conduite d'après des motifs autres que les motifs purement individuels. Ces penchants existent non-seulement chez l'homme, mais dans beaucoup d'espèces animales, ainsi que Gall l'a démontré physiologiquement. Ils sont la source de l'état de domesticité et de sociabilité (V. ce mot) de plusieurs d'entre elles, chez les ruminants en particulier, bien plus que l'instinct de conservation ou de nutrition et que l'impossibilité de fuir, de se défendre, etc.

ALTRUISTE. adj. Qui a rapport à l'*altruisme*.

ALUDEL. s. m. [all. *Sublimirgefäss*]. Espèce de chapiteau de terre sans fond et conique, de manière qu'on peut en emboîter plusieurs l'un dans l'autre, et former ainsi un tuyau plus ou moins long. On s'en sert pour la sublimation du soufre.

ALUINE. s. f. Synonyme d'*absinthe*.

ALUMINE. s. f. [*alumina*, all. *Alaunerde*, angl. *alumine*, it. *allumina*, esp. *alumine*, de *alumen*, alun]. Guyton-Morveau a, le premier, donné ce nom à une base salifiable retirée de l'alun, longtemps confondue avec la chaux et la silice. Elle est formée de 46,7 d'oxygène, et de 53,3 d'un métal appelé *aluminium :* c'est l'*oxyde d'aluminium*. Dans son état de pureté, elle est blanche, douce au tact, infusible, insipide, adhérente à la langue ; elle forme une pâte avec l'eau, mais elle est presque insoluble dans ce liquide (Al^2O^3). Cette terre n'est point employée en médecine dans son état de pureté, mais elle entre dans la composition de l'alun et des terres bolaire et sigillée. Elle existe en grande quantité dans les diverses argiles ; elle s'y trouve à l'état de silicates, ou jouant le rôle d'acide près de certaines bases, comme la magnésie. On la trouve cristallisée pure et incolore (*corindon hyalin*), ou colorée par des oxydes métalliques, soit en bleu (*saphir*), soit en rouge (*rubis*). D'autres fois elle est à l'état d'hydrate (*diaspore*, *gibsite*).

ALUMINEUX, EUSE. adj. [*aluminosus*]. Qui contient de l'alumine : *sels alumineux*, *terres alumineuses*.

ALUMINITE. s. f. (*webstérite*). Alumine sulfatée et hydratée, qu'on trouve dans les terrains où gît la craie.

ALUMINIUM. s. m. Métal découvert en 1827 par Wöhler. Par ses combinaisons, il se place entre le magnésium et le glycinium, mais près de l'argent par beaucoup de ses propriétés intrinsèques. Équivalent : 170,98. Densité : non laminé, 2,56 ; laminé, 2,67. Blanc bleuâtre après l'écrouissage ; blanc mat d'argent après lavage par la soude caustique diluée. Malléable et ductile comme l'or et l'argent, élastique comme l'argent, sonore comme le cristal. Fond à une température plus élevée que le zinc en un liquide visqueux qui se coule dans des moules de sable ou de métal. Cristallisable en aiguilles ; non volatil au feu de forge. Très-bon conducteur de la chaleur et de l'électricité. Pur, il est inaltérable dans l'eau chaude ou froide et dans l'air sec ou humide, mais il devient altérable par alliage. La vapeur de soufre, l'hydrogène sulfuré et l'acide sulfurique concentré ou étendu ne l'attaquent pas. L'acide azotique l'attaque difficilement, mais le chlorhydrique le dissout. Les dissolutions de potasse et de soude l'attaquent fortement en dégageant de l'hydrogène et donnant des aluminates. L'aluminium forme des alliages avec la plupart des métaux. On l'extrait en grand en chauffant au rouge vif, dans un four à soude, 10 parties de chlorure double d'aluminium et de sodium concassé, 5 de fluorure de calcium, et 2 de sodium en lingot (H. Deville).

ALUN. s. m. [*alumen*, στυπτηρία, all. *Alaun*, angl. *alum*, it. *allume*, esp. *alumbre*]. (*Sulfate acide d'alumine et de potasse* ou *d'ammoniaque*, *vitriol d'argile*, *vitriol d'alumine*, *alumine vitriolée*.) Ce sel, dont la forme cristalline primitive est l'octaèdre régulier, a une saveur astringente ; il est transparent, incolore, légèrement efflorescent, peu soluble dans l'eau froide ; l'eau chaude en dissout un peu moins que son propre poids. On le rencontre rarement dans la nature à l'état de pureté. Celui dont l'aspect est jaunâtre et onctueux a été nommé *beurre de montagne*. Ce qu'on appelle, dans les pharmacies, *sel halotric de Scopoli*, est un mélange de fer et de magnésie sulfatée. L'alun le plus pur se trouve ordinairement en efflorescences plus ou moins épaisses, qui ont la forme de filaments soyeux parallèles, que l'on a quelquefois confondus avec l'amiante flexible : c'est ce qu'on appelle communément *alun de plume*. L'alun du commerce s'extrait des mines qui le contiennent tout formé, ou de schistes alumineux, qui sont composés d'alumine, de soufre et de fer, ou bien il est fabriqué de toutes pièces. Lorsque les mines d'alun le contiennent tout formé, on se contente de lessiver et de faire cristalliser : c'est ainsi qu'on extrait l'alun en Italie, à la solfatare de Pouzzoles, et à la Tolfa, à quatorze lieues de Rome. Pour obtenir l'alun des schistes, qui n'en contiennent que les principaux éléments, on les expose à l'air pour les faire effleurir ; on les calcine, pour faire passer au maximum d'oxydation le sulfate de fer formé par l'efflorescence, et le rendre par là insoluble ; on lessive, on ajoute de la potasse, et l'on fait cristalliser. On distingue dans le commerce plusieurs variétés d'alun, en raison des pays où il a été extrait : 1° l'*alun de Roche*, du nom de la ville de Roche, en Syrie, suivant Bergmann : il est en masses transparentes et à cassure vitreuse ; 2° l'*alun de Rome :* on le prépare à Civita-Vecchia avec les mines de la Tolfa ; il est en petits morceaux cubiques et couverts d'une efflorescence farineuse rose, due à un peu d'oxyde de fer ; 3° l'*alun du Levant*, qui est en fragments irréguliers également couverts d'une efflorescence rougeâtre ; 4° l'*alun d'Angleterre*, qui est en gros morceaux blanchâtres, dont la cassure a l'aspect gras ; 5° l'*alun de Liége*, qui est le plus impur, en raison de la quantité de sulfate de fer qu'il contient. On donnait autrefois une préférence exclusive à l'alun de Rome, à cause de sa pureté ; mais, aujourd'hui, nos fabriques font d'excellents aluns avec les plus ferrugineux. — Pour faire l'alun de toutes pièces, il suffit de soumettre de l'argile à l'action de l'acide sulfurique, et d'ajouter un peu de potasse ou d'ammoniaque ; on lessive ensuite, et l'on fait cristalliser. Chauffé, l'alun fond dans son eau de cristallisation, et donne une masse transparente qui constitue l'*alun de Roche ;* à une température élevée, il se boursoufle, perd son eau, devient opaque : c'est alors l'*alun calciné*. Chauffé au rouge avec du charbon très-divisé, il fournit le *pyrophore* (V. ce mot). — L'alun cristallisé est astringent ; on ne l'emploie guère qu'à l'extérieur. L'alun calciné et réduit en poudre est employé comme dessiccatif et escharotique. — L'alun est un sulfate double d'alumine et de potasse ($KO.SO^3 + Al^2O^3.3SO^3 + 24HO$). On conserve le nom générique d'*aluns* à beaucoup de sels qui offrent la même constitution, mais dans lesquels la potasse a été remplacée par la soude (*alun sodique*), ou par l'ammoniaque (*alun ammoniacal*), ou même dans lesquels des sesquioxydes de fer (*aluns ferri-potassique*, *ferri-sodique*, *ferri-ammonique*), de manganèse (*alun mangani-potassique*, etc.), ou de chrome (*alun chromi-potassique*, etc.), ont remplacé l'alumine.

ALUNAGE. s. m. Addition de l'alun à un liquide pour un but médicamenteux, hygiénique ou industriel.

ALUNATION. s. f. Formation de l'alun, soit naturelle, soit artificielle.

ALUNIÈRE. s. f. Fabrique d'alun et lieux d'où l'on retire l'alun naturel.

ALUNITE. s. f. *Alumine sous-sulfatée alcaline* de Haüy, qui se trouve dans beaucoup de terrains volcaniques anciens et modernes, au milieu des trachytes et des ponces, à Tolfa, à Piombino, en Amérique, etc.

ALUNOGÈNE. s. m. Alumine trisulfatée hydratée, de saveur acerbe, qu'on trouve dans les solfatares de Pouzzoles et de la Guadeloupe.

ALVÉOLAIRE. adj. [*alveolaris*]. Qui est relatif aux alvéoles des dents. — *Arcades alvéolaires.* V. ALVÉOLE. — *Artère* et *veine alvéolaires.* Branche des artère et veine maxillaires internes. — *Nerfs alvéolaires* (ou dentaires postérieurs). Rameaux du nerf maxillaire supérieur.

ALVÉOLE. s. m. [*alveolus*, diminutif d'*alveus*, loge; all. *Zahnhöhle*, angl. *sockets of the teeth*, it. et esp. *alveolo*]. Petites cellules formées par les abeilles avec la cire. — Par analogie, on appelle *alvéoles*, en anatomie, les cavités dans lesquelles les racines des dents se trouvent comme enchâssées. Leur grandeur et leur figure sont déterminées par celles des dents qu'ils logent. Ils sont percés, à leur fond, de trous par lesquels passent les vaisseaux et nerfs dentaires, et tapissés intérieurement par un prolongement de la gencive, qui se continue ensuite dans la cavité de la dent.

ALVÉOLÉ, ÉE. adj. [*alveolatus*]. Qui est creusé de fossettes comparables aux alvéoles des gâteaux d'abeilles.

ALVÉOLO-DENTAIRE. adj. Qui a rapport aux alvéoles et aux dents. — *Vaisseaux* et *nerfs alvéolo-dentaires.* Les rameaux des vaisseaux et du nerf dentaires qui se rendent aux dents et aux parois de l'alvéole. V. CANAL, DENTAIRE et GOUTTIÈRE.

ALVÉOLO-LABIAL. V. BUCCINATEUR.

ALVÉOLO-NASAL. V. ABAISSEUR *de l'aile du nez.*

ALVIN, INE. adj. [*alvinus*, de *alvus*, bas-ventre; angl. *alvine*]. Qui a rapport au bas-ventre ou qui en sort : *évacuations alvines.*

ALYMPHIE. s. f. [de α priv., et *lympha*, lymphe]. Manque de lymphe.

ALYXIE. s. f. [*Alyxia stellata*, Rœm. et Schl., *A. aromatica*, Rein.]. Plante de la famille des apocynées, dont l'écorce mondée ressemble à la cannelle blanche, et a une odeur de mélilot agréable et une saveur aromatique amère. Elle est employée à Batavia contre les fièvres pernicieuses. La plante, appelée aussi *pulassari*, croît dans les îles de la Malaisie et de l'Océanie.

AMADOU. s. m. [*igniarium*, all. *Zündschwamm*, *Zunder*, it. *esca*, esp. *yesca*]. Agaric, ou mieux polypore du chêne que l'on a fait macérer dans une eau chargée d'azotate ou de chlorate de potasse, puis sécher à l'air. Il peut être substitué à l'agaric pour arrêter les écoulements de sang légers. L'agaric des chirurgiens n'en diffère qu'en ce qu'il n'a pas été trempé dans la solution de salpêtre.

AMAIGRISSEMENT. s. m. [*extenuatio*, λέπτυνσις, all. *Abmagerung*, angl. *a growing lean*, it. *smagrimento*]. État du corps ou d'une partie du corps qui *devient* maigre. L'amaigrissement diffère de la *maigreur*, qui indique l'état de ce qui *est* maigre, soit qu'il ait été précédé ou non d'un état opposé, c'est-à-dire de l'embonpoint. Il précède l'émaciation, comme la maigreur précède le marasme.

AMALGAMATION. s. f. Opération métallurgique qui consiste à extraire l'or et l'argent de leurs gangues par le moyen du mercure.

AMALGAME. s. m. [*amalgama*, all. *Verquickung*, angl. *amalgam*, it. et esp. *amalgama*]. Alliage du mercure avec un autre métal.

AMANDE. s. f. [*amygdalum*, ἀμύγδαλον, all. *Mandel*, angl. *almond*, it. *mandola*, esp. *almendra*]. On appelle communément *amande* toute graine renfermée dans un noyau; mais les botanistes distinguent dans la graine l'*épisperme* ou tégument propre, et l'*amande* proprement dite : l'*amande* est donc, dans le langage botanique, ce qui est contenu dans l'épisperme. V. ÉPISPERME et GRAINE. — On appelle aussi *amandes* les fruits de l'amandier (*Amygdalus communis*, L.), arbre de la famille des rosacées, J., icosandrie monogynie, L. (Fig. 17), dont on distingue deux variétés principales, l'une à fruits doux, l'autre à fruits amers. — Les *amandes douces* du commerce nous viennent des côtes d'Afrique et de la Provence. Elles doivent être sèches, entières, blanches et cassantes. Elles contiennent en poids : huile grasse, jaunâtre et très-douce, 0,54; albumine, 0,24; sucre, 0,06; gomme, 0,03; eau, 0,03; pellicules extérieures, 0,05; parties fibreuses, 0,05; et un peu d'acide acétique. — Les *amandes amères* ont une composition analogue, mais une saveur forte d'acide cyanhydrique. Distillées avec de l'eau, elles donnent un produit laiteux d'une très-forte odeur d'acide cyanhydrique, qui en contient effectivement, et qui laisse déposer une huile âcre et vénéneuse, semblable à celle du laurier-cerise. Lorsqu'on les broie et exprime sans eau, elles fournissent une huile fixe aussi douce et aussi inodore que celle des amandes douces; elles ne dégagent non plus aucune odeur lorsqu'on les chauffe sans eau jusqu'à la température de l'eau bouillante (V. AMYGDALINE). — Les *amandes douces* sont employées comme adoucissantes, sous forme d'émulsion, de sirop, de looch. — L'*huile d'amandes douces*, souvent employée comme adoucissante et laxative, est obtenue en réduisant les amandes avec leur pellicule en poudre grossière au moyen d'un moulin à bras, mettant la poudre dans des sacs de toile, la soumettant à l'action d'une forte presse, et filtrant ensuite au papier. Le marc laissé à la presse est la *pâte d'amandes*, employée comme cosmétique.

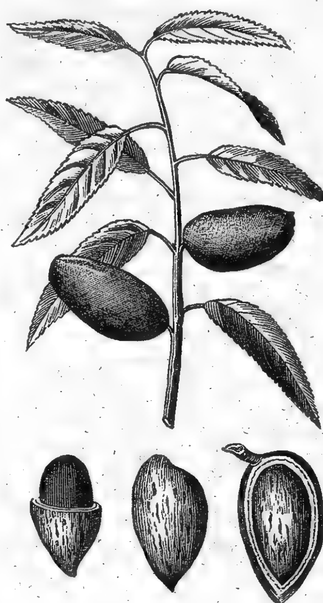


FIG. 17.

AMANDÉ. s. m. [all. *Mandelmilch*]. Synonyme inusité d'*émulsion* ou *lait d'amande*.

AMANDINE s. f. V. LÉGUMINE.

AMANITE. s. f. [*amanita*, ἀμανίτης, de Ἄμανος, montagne de la Cilicie où l'on en trouvait beaucoup; all. *Blätterschwamm*]. Genre de champignons basidiosporés ectobasides, du groupe des agaricinés, et séparé du genre *Agaricus* de Linné. Il est caractérisé par un chapeau sous lequel les lames sont disposées en éventail, serrées, nombreuses. Le chapeau est charnu;

le pédicule est allongé, tantôt nu, tantôt pourvu d'un anneau ; surtout dans le jeune âge, tout le champignon est entouré d'un volva, qui plus tard se rompt et se dissocie. Pour les espèces, V. ORONGE.

AMANITINE. s. f. Nom donné par Letellier au principe vénéneux de l'oronge (*amanita*), principe combiné dans les champignons avec le fungate de potasse. A très-petite dose, c'est un poison narcotique violent. Substance brune, non cristallisable, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

AMARANTACÉES ou **AMARANTÉES.** s. f. pl. [*amarantaceæ*, de α priv., et μαραίνειν, se faner]. Famille de plantes dicotylédones apétales, qui a pour caractères : Calice coloré, divisé profondément, accompagné d'écailles ; 3 ou 5 étamines, distinctes ou réunies par les filets ; ovaire supère, terminé par un ou trois styles ; capsule polysperme, s'ouvrant circulairement ou perpendiculairement en plusieurs valves ; embryon recourbé autour d'un endosperme farineux. Feuilles alternes ou opposées, quelquefois accompagnées de stipules. Fleurs petites, souvent hermaphrodites ou unisexuées, en épis, en panicules ou en capitules. Tige ordinairement herbacée.

AMARINE. s. f. [d'*amarus*, amer ; all. *Bitterstoff*]. Alcaloïde découvert par Laurent en faisant agir l'ammoniaque sur l'essence d'amandes amères. Berzelius a proposé de remplacer ce nom par celui de *picramine*.

AMARINITE ou **AMARINE.** s. f. Nom sous lequel Desvaux a proposé de réunir plusieurs principes immédiats des végétaux, tous plus ou moins amers.

AMARONE. s. f. Corps obtenu par décomposition du nitrobenzoyle, cristallisable, incolore, insoluble dans l'eau, peu dans l'éther. ($AzC^{32}H^{11}$.)

AMARYLLIDÉES ou **AMARYLLIDACÉES.** s. f. pl. Famille de végétaux monocotylés, à ovaire infère, séparée des *Narcissées*, J. Fleurs grandes, solitaires, en ombelle simple, enveloppées d'abord dans une spathe scarieuse. Quelques-unes renferment un principe purgatif (*narcisses*) contenu dans les bulbes.

AMARYTHRINE. s. f. (*amer d'érythrine*). Corps obtenu par action de l'eau ou de l'air sur l'*érythrine* des lichens (*Parmelia* et autres) (V. ÉRYTHRINE). Saveur amère ; soluble dans l'eau et l'alcool, non dans l'éther. ($C^{22}H^{13}O^{14}$.)

AMASATINE. s. f. Un des corps que l'on obtient indirectement par action de l'ammoniaque sur l'*isatine*. C'est un corps pulvérulent d'un beau jaune. On l'a aussi appelé *isatamide*, *isamamide*. ($C^{32}Az^{4}A^{15}O^{7}$.)

AMATIVITÉ. s. f. Instinct de la progéniture (Spurzheim et Broussais). V. INSTINCT.

AMAUROSE. s. f. [*amaurosis*, de ἀμαυρόω, j'obscurcis ; *goutte sereine*, *cataracte noire* ; all. *der schwarze Staar*, it. *amaurosi*, esp. *gota serena*]. Affaiblissement ou perte totale de la vue qui survient sans qu'il existe aucun obstacle à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil, soit que cet affaiblissement ou cette perte de la vue dépende uniquement d'une lésion de la rétine (*amaurose idiopathique*), soit qu'elle résulte d'une altération du nerf optique ou de la partie du cerveau chargée de percevoir les impressions lumineuses (*amaurose symptomatique*), soit même qu'elle dépende de lésions d'organes tout à fait étrangers à l'appareil de la vision (*amaurose sympathique*). — Grâce à l'examen ophthalmoscopique, on sait aujourd'hui que l'amaurose est un symptôme de lésions du corps vitré, de la choroïde, de la rétine, de la papille du nerf optique, de toutes les parties du globe oculaire en général, etc. Aussi un traitement unique, souvent cruel, ne lui est plus appliqué ; il varie selon la nature et la cause de chacune de ces affections qui doivent être étudiées séparément. V. OPHTHALMOSCOPE. — *Amaurose albuminurique*, *glycosurique*. Celle qui se montre chez les albuminuriques et les glycosuriques. Dans la première période, période apoplectique, on ne voit avec l'ophthalmoscope d'autres signes qu'une forte congestion et l'infiltration de la papille, avec des épanchements multiples de sang tout autour d'elle. Les taches rouges sont placées le plus souvent le long des vaisseaux, et présentent de longues stries rouges un peu plus larges que les vaisseaux, qui sont en partie masqués par ces derniers. Ces plaques rouges sont le plus souvent disséminées assez régulièrement en éventail. Dans la seconde période, on voit apparaître des taches blanchâtres à côté des épanchements sanguins. Elles ont la forme plus ou moins ronde, et leurs contours se perdent insensiblement. Ces taches augmentent de nombre et s'étendent de plus en plus. Les vaisseaux de la rétine sont accompagnés de traînées blanches, presque transparentes, et toute la membrane a pris l'aspect particulier caractéristique de l'œdème rétinien, avec infiltration de la papille (Desmarres). Chez les glycosuriques, on constate spécialement l'atrophie des deux papilles sans la moindre trace d'infiltration rétinienne, et l'on voit que les épanchements de sang, paraissant provenir des artères capillaires, sont plus ou moins ronds et très-petits ; qu'ils ne sont pas très-nombreux ni disposés en forme d'éventail autour de la papille, comme cela a lieu dans l'albuminurie ; que les plaques blanches dites exsudatives, ainsi que les épanchements sanguins, se trouvent disséminées sur tout le fond de l'œil et de préférence le long des gros vaisseaux de la rétine. La papille devient d'un blanc sale ; les contours s'en confondent avec les parties environnantes de la rétine ; les veines présentent des incurvations notables, les artères sont amincies. Dès qu'on observe quelqu'un des signes précédents, il faut rechercher s'il y a du sucre ou de l'albumine dans l'urine.

AMAUROTIQUE. adj. [*amauroticus*]. Qui a rapport à l'amaurose : *amblyopie amaurotique*. V. AMBLYOPIE.

AMAZIE. s. f. [*amazia*, de α priv., et μαζός, mamelle]. Absence des mamelles.

AMBER-HAPPI. s. m. Électuaire dans la composition duquel on faisait entrer du musc, du cachou, de l'opium, et qui était fort usité à Constantinople, où on le regardait comme un calmant doux.

AMBI. s. m. [par iotacisme, du grec ἄμβη, *ambe*, qui signifie proprement *rebord ;* all. *Hebstock*]. Nom donné par les Grecs à une machine qui leur servait à réduire la luxation de l'humérus. Elle était composée de deux pièces de bois : l'une verticale, fixe, soutenue par un pied ; l'autre horizontale et mobile. Celle-ci était réunie par l'une de ses extrémités au sommet de la première au moyen d'une charnière. Lorsqu'on s'en servait, la pièce verticale était parallèle au corps du blessé ; l'angle d'union des deux pièces se trouvait sous son aisselle ; le bras était fixé par des lacs sur la pièce horizontale, qui formait angle droit avec l'autre, et qui servait de levier. En abaissant alors ce levier, on opérait à la fois l'extension, la contre-extension et la réduction de l'os. Les inconvénients de cette machine ont fait renoncer à son usage, malgré les modifications avantageuses qu'y avait faites J. L. Petit.

AMBIANT, ANTE. adj. [*ambien*, de *ambire*, entourer, de *amb*, autour, et *ire*, aller ; it. et esp. *ambiente*]. — *Air ambiant.* Celui dans lequel un corps est plongé, avec lequel il est en contact par toute ou presque toute sa surface.

AMBIDEXTRE. adj. et s. [*ambidexter*, de *ambo*, deux, et *dextera*, la main droite ; comme si l'on disait *qui a deux mains droites ; ἀμφιδέξιος*, it. *ambidestro*, esp. *ambidiestro*]. Celui qui se sert indifféremment des deux mains.

AMBIOPIE. s. f. Mot hybride et mauvais pour *diplopie*. V. ce mot.

AMBITIEUX, EUSE. s. et adj. [du latin *ambitiosus*, all. *ehrsüchtig*, angl. *ambitious*, it. *ambitioso*]. Épithète donnée par les aliénistes aux manifestations morbides d'orgueil et de vanité. Dans la *manie* ou *monomanie ambitieuse*, les malades ne s'occupent plus que de l'illustre origine dont ils se croient issus, des honneurs dont ils se pensent entourés, ou de la fortune immense qu'ils supposent posséder ou leur avoir été injustement enlevée. Cette forme d'aliénation à l'état simple et susceptible de guérison complète est rare ; mais elle constitue, sous le nom de *délire ambitieux*, une forme ordinaire des symptômes de la paralysie générale au début.

AMBLE. s. m. [*tolutaris incessus*, all. *Passgang*, angl. *amble*, it. *ambio*, *portante*, esp. *amble*, *portante*]. Allure dans laquelle le cheval lève ensemble les deux jambes du même côté, alternativement avec celles du côté opposé.

AMBLOTIQUE. adj. et s. m. [*amblotícus*, de ἄμβλωσις, avortement]. Synonyme d'*abortif*.

AMBLYOPE. s. m. Celui qui est atteint d'amblyopie.

AMBLYOPIE. s. f. [*amblyopia* ; ἀμβλυωπία, de ἀμβλὺς, émoussé, obtus, et de ὤψ, œil]. Affaiblissement de la vue. L'amblyopie n'est pas une maladie, mais un trouble de la vision, symptomatique de lésions des membranes ou des milieux de l'œil, ainsi que d'altérations diverses, directes ou indirectes, du sang, avec ou sans albuminurie, glycosurie, etc. On la dit *sthénique*, *asthénique* et *congestive*, selon que les causes en sont une surexcitation nerveuse, un affaiblissement local ou général, ou une congestion oculaire.

AMBRE. s. m. [*ambarum*, du mot arabe *amb'r*, qui a la même signification ; all. et angl. *Amber*, it. *ambra*, esp. *ambar*]. Nom donné à deux substances très-différentes. L'*ambre jaune* est le *succin* (V. ce mot). L'*ambre gris* (*ambre* proprement dit) est une matière concrète, ayant la consistance de la cire et une couleur cendrée, parsemée de tâches jaunes et noirâtres, répandant une odeur particulière très-forte, que beaucoup de personnes trouvent suave. Cette substance se présente en masses irrégulières, arrondies, qu'on rencontre flottant sur la mer, aux environs de Madagascar, du Coromandel, des Moluques et du Japon. L'ambre contient un principe animal analogue à la cholestérine, mais plus fusible, auquel Pelletier et Caventou ont donné le nom d'*ambréine* (V. ce mot). La nature et l'origine de l'ambre gris ont suscité une foule d'hypothèses. On le regarde aujourd'hui comme une excrétion morbide du cachalot, analogue aux calculs biliaires humains. On lui attribuait jadis des propriétés excitantes très-prononcées : aussi entrait-il dans une foule de poudres, d'électuaires, etc., réputés aphrodisiaques. — *Ambre blanc de Cayenne* et *ambre blanc du Brésil* (Rio-Janeiro), ou *animé tendre du Brésil en sortes*. Noms de deux variétés de *résine animé*.

AMBRÉ, ÉE. adj. Qui a la couleur jaune du succin ou *ambre jaune*. C'est la teinte que présentent beaucoup de corps gras, de granulations solubles dans l'acide acétique, de cristaux d'origine minérale ou organique, vus par transparence au microscope.

AMBRÉINE. s. f. [all. *Amberfett*, angl. *ambrein*, it. *ambreina*, esp. *ambreino*]. Retirée de l'ambre gris par Pelletier et Caventou, cette substance, très-voisine de la cholestérine, blanche, sans saveur, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, n'est ni azotée ni saponifiable. Elle donne par l'acide azotique un acide particulier (*acide ambréique*) analogue à l'acide cholestérique.

AMBRETTE. s. f. [all. *der Abelmosch*, angl. *the target-leaved hibiscus*]. On appelle *ambrette* les semences de l'*Hibiscus abelmoschus*, L. (*ketmie musquée*, *graine de musc*, *herbe à la poudre de Chypre*). Ces semences, qui ont une odeur ambrée, servent, dans le Levant, pour faire la poudre connue sous le nom de *poudre de Chypre*, qu'on emploie comme parfum.

AMBROISIE. s. f. [de ἀμβροσία, aliment immortel, de ἄμβροτος, immortel, de α priv., et βροτὸς, mortel]. — *Ambroisie du Mexique* ou *thé du Mexique*. Nom d'une plante de la famille des chénopodées (*Chenopodium ambrosioides*, L.), à odeur forte et agréable, saveur âcre et aromatique, employée en infusion comme tonique digestif, et ses fruits comme anthelminthiques.

AMBULACRE. s. m. [*ambulacrum*, de *ambulare*, se promener]. En horticulture, se dit d'un lieu planté d'arbres en rangées régulières. — En anatomie comparée, on donne ce nom aux rangées régulières de saillies cylindriques ou mamelonnées, rétractiles, que porte la face inférieure du corps des échinodermes, et qui servent à leur locomotion directement ou par l'intermédiaire des cirres qu'ils portent.

AMBULANCE. s. f. [de *ambulare*, voyager, se transporter d'un lieu dans un autre ; all. *Feldlazareth*, angl. *ambulance*, it. *ambulanza*]. On appelle ainsi tout établissement hospitalier temporaire, formé près des corps ou des divisions d'armée, pour en suivre les mouvements, et destiné à assurer les premiers secours aux blessés et aux autres malades. Le personnel de l'ambulance d'une division d'infanterie se compose de 1 médecin-major, 1 aide-major, 4 sous-aides, 3 pharmaciens, 5 officiers d'administration, 3 infirmiers-majors et 17 infirmiers. Le matériel de cette ambulance forme le chargement d'un caisson léger, de 3 caissons ordinaires, et de 1 caisson-magasin. Les ambulances n'emploient que des demi-fournitures. On ajoute un dixième de fournitures complètes pour les blessés et les officiers. Au moment du combat, la section active d'ambulance se subdivise en *ambulance volante* et en *dépôt d'ambulance*. L'*ambulance volante* porte des secours partout où ils sont nécessaires ; les blessés sont dirigés sur le *dépôt d'ambulance*, établi dans un endroit abrité et ayant de l'eau dans son voisinage. Un drapeau rouge est placé sur le point culminant.

AMBULANT, ANTE. adj. [*ambulans*, it. et esp. *ambulante*]. Qui n'est pas fixe. On appelle *hôpitaux ambulants*, de petits hôpitaux provisoires que l'on établit à la suite d'une armée ou d'un corps d'armée pour recevoir immédiatement tous les militaires blessés ou malades jusqu'à ce qu'on puisse les diriger sur un *hôpital sédentaire*, ou les faire rentrer à leurs corps, si leur blessure ou leur maladie est peu grave. — *Érysipèle ambulant*. Celui qui s'étend de proche en proche, qui quitte peu à peu une partie en se manifestant sur

une autre qui lui est contiguë. — *Vésicatoires ambulants*. Ceux qu'on applique successivement sur différentes parties du corps.

AMBULATION. s. f. [*ambulatio*, βάδισις]. L'action de se promener, promenade.

AMBULATOIRE. adj. [*ambulatorius*]. On donne cette épithète aux mouvements que les animaux exécutent sur des corps solides, comme point d'appui, et qui ont lieu le plus souvent par le moyen de pattes, quelquefois aussi à l'aide d'organes spéciaux.

AMBUSTION. s. f. [*ambustio*, de la particule inséparable *amb*, autour, et du verbe *urere*, brûler; πυρίκαυστον, κατάκαυμα]. Synonyme d'*ustion* ou *cautérisation*.

ÂME. s. f. [*anima*, ψυχή, all. *Seele*, angl. *soul*, it. *anima*, esp. *alma*]. Terme qui, en biologie, exprime l'ensemble des fonctions du cerveau ou l'innervation encéphalique, c'est-à-dire la perception, tant des objets extérieurs que des sensations intérieures; la somme des besoins, des penchants qui servent à la conservation de l'individu et de l'espèce et aux rapports avec les autres êtres; les aptitudes qui constituent l'imagination, le langage, l'expression; les facultés qui forment l'entendement; la volonté; et enfin le pouvoir de mettre en jeu le système musculaire, et d'agir par là sur le monde extérieur. Cette définition résulte du dogme scientifique actuel, qui n'admet ni propriété ou force sans matière, ni matière sans propriété ou force, tout en déclarant ignorer absolument ce que c'est en soi que force et matière. — *Ame de la plume*. Tissu mou, spongieux, formé de petites cellules polyédriques incolores, pleines d'air, qui remplit l'intérieur de la gaîne desséchée, lorsque la plume a pris tout son accroissement.

AMÉLIDE. s. f. V. AMMÉLIDE.

AMÉLIE-LES-BAINS ou **AIRE** (France, département des Pyrénées-Orientales, arrond. de Céret). Eau sulfurée sodique, température 20° à 61°; altitude, 278 mètres. Deux établissements particuliers, un hôpital militaire. Applications thérapeutiques: dermatoses, catarrhes, rhumatismes, phthisie.

AMÉLINE. s. f. V. AMMÉLINE.

AMÉNIE. s. f. [de α privatif, et μήν, mois]. Mot proposé par Flamant comme synonyme d'*aménorrhée*.

AMÉNOMANIE. s. f. [de *amœnus*, agréable, et μανία, manie]. Mot barbare, étant mi-latin et mi-grec. Rush a désigné sous ce nom, par opposition à *tristimanie*, la variété de la mélancolie caractérisée par un délire partiel, avec excitation de l'imagination, ou avec une passion excitante et gaie.

AMÉNORRHÉE. s. f. [*amenorrhœa*, de α privatif, μήν, mois, et ῥεῖν, couler; it. et esp. *amenorrea*]. *Aménorrhée* signifie proprement *absence du flux menstruel* chez une femme en âge d'être réglée; et ce mot s'applique particulièrement à la suppression de la menstruation, par suite d'un état de faiblesse générale de la femme ou de l'inertie de l'utérus. Néanmoins on comprend souvent sous le nom d'*aménorrhée* toute absence du flux menstruel, de quelque cause qu'elle dépende (hors l'état de grossesse), soit qu'il y ait seulement absence d'excrétion du sang des règles, et que ce sang, exhalé par l'utérus, se trouve retenu dans l'organe par une cause quelconque; soit que l'exhalation elle-même n'ait point lieu et qu'il y ait absence complète du fluide menstruel.

AMENTACÉES. s. f. pl. [*amentaceæ*, d'*amentum*, chaton]. Ordre de la quinzième classe de la méthode de Jussieu, dont on a formé les familles des salicinées, des myricées, des cupulifères et des celtidées.

AMER, ÈRE. adj. [*amarus*, πικρός, all. et angl. *bitter*, it. *amaro*, esp. *amargo*]. Qui a de l'amertume. — On appelle quelquefois *amer* (s. m.), la vésicule du fiel du bœuf ou d'autres animaux. — On donne le nom d'*amers* (s. m. pl.), à cause de leur saveur, à un grand nombre de substances médicamenteuses végétales qui appartiennent à la classe des toniques. Dans les unes, le principe amer paraît pur, et uni seulement à un extractif féculent, qui en est inséparable: tels sont la gentiane, la petite centaurée, le trèfle d'eau, la fumeterre, l'aunée, le quassia, le simarouba, la chicorée et le pissenlit. Dans d'autres, le principe amer est uni à un aromate: telles sont la camomille, l'absinthe, la plupart des labiées, etc. — Les feuilles sèches de germandrée, les sommités fleuries de petite centaurée et celles d'absinthe, mêlées à parties égales en poids, constituent les *espèces amères* du Codex.

Amer de Welter. Premier nom de l'acide carbazotique ou nitropicrique. V. PICRIQUE.

AMÉTRIE. s. f. [*ametria*, de α privatif, et μήτρα, matrice]. Absence d'utérus.

AMÉTROPE. adj. [de α priv., μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil dans lequel le point de la vision distincte, ou foyer de l'appareil dioptrique de l'œil, est situé hors du plan rétinien de la vision distincte, c'est-à-dire en avant (*myopie* ou *brachymétropie*), ou en arrière (*presbytie* ou *hypermétropie*) de ce plan (Donders). Toute anomalie de la réfraction lumineuse dans l'œil conduit à l'un ou à l'autre de ces états, le rend amétrope.

AMÉTROPIE. s. f. [de *amétrope*]. Nom collectif de la myopie et de l'hypermétropie (Donders).

AMIANTACÉ, ÉE. adj. [*amiantaceus*]. Qui a quelque ressemblance avec l'amiante. — *Teigne amiantacée*. V. TEIGNE.

AMIANTE. s. m. [de α privatif, et μιαίνειν, gâter]. Substance minérale naturelle (silicate de magnésie), se présentant sous forme de masses divisibles en filaments nacrés, à reflet blanchâtre particulier, soyeux, infusibles, incombustibles, dont on se sert pour faire des mèches pour lampes à alcool. Imbibée d'acide sulfurique, elle sert à dessécher les gaz dans les analyses des composés d'origine organique. Dumont (de Monteux) a fait divers essais pour convertir l'amiante en charpie; il est convaincu des avantages de cette substitution, principalement dans les grandes ambulances.

AMIDALIQUE. adj. V. AMIDOLIQUE.

AMIDES. s. f. pl. M. Dumas a compris sous cette dénomination une série de produits organiques dont la composition élémentaire représente un sel ammoniacal moins 1 atome d'eau ou de ses éléments; de telle sorte que, sous certaines influences, ces matières, reprenant cette eau, passent à l'état de sel à base d'ammoniaque. Ainsi l'urée égale 2 atomes de carbonate d'ammoniaque moins 1 atome d'eau, savoir: $C^2O^2Az^2H^6 - H^2O$. L'oxamide égale 1 atome d'oxalate d'ammoniaque moins 1 atome d'eau, ou $C^3O^3Az^2H^6 - H^2O = C^4O^2Az^2H^4$. La benzamide égale 1 atome de benzoate d'ammoniaque moins 1 atome d'eau, ou $C^{28}H^{10}O^3.Az^2H^6 - H^2O = C^{28}H^{14}O^2Az^2$. L'asparamide (asparagine) égale 1 atome d'aspartate d'ammoniaque moins 1 atome d'eau, ou $C^{16}H^{10}O^{13}Az^2.Az^2H^6$. Ces substances sont sapides et susceptibles de cristalliser. Elles sont volatiles (comme l'oxamide et la benzamide), ou fixes et décomposables par la chaleur (comme les

deux autres). En présence de l'eau à une haute température, ou des bases, des acides, et même de quelques sels, elles s'approprient l'atome d'eau (ou ses éléments) qui manque, et deviennent sels ammoniacaux, c'est-à-dire oxalate, carbonate, benzoate et aspartate d'ammoniaque.

AMIDIN. s. m. [esp. *almidina*]. Guérin a donné le nom d'*amidin soluble* à la matière soluble qu'on croyait constituer la partie interne de chaque grain d'amidon, et le nom d'*amidin tégumentaire* à la partie dure extérieure. V. AMIDON et FÉCULE.

AMIDINE ou **AMIDONE.** s. f. [all. et angl. *Amidin*, it. *amidina*, esp. *almidino*]. Un des noms de l'*amidin soluble* (Guérin).

AMIDOLIQUE. adj. Béral appelle *médicaments amidoliques*, ceux qui doivent leur existence et leurs propriétés générales à la présence de l'amidon, ou à celle de quelque autre fécule, comme les *pâtes*, les *colles* et les *bouillies*. V. ces mots.

AMIDON. s. m. [*amylum*, ἄμυλον, de α privatif, et μύλη, meule; all. *Stärke*, *Stärkmehl*, angl. *starch*, it. *amido*, esp. *almidon*]. L'amidon est la *fécule* (V. ce mot) de blé extraite d'une manière spéciale. C'est une substance blanche, sèche, pulvérulente, inaltérable à l'air, insipide, insoluble dans l'eau froide, mais très-soluble dans l'eau bouillante, avec laquelle elle forme une gelée par le refroidissement. L'amidon du commerce est préparé avec la farine gâtée, l'orge ou le froment grossièrement moulus, que l'on fait d'abord fermenter avec une certaine quantité d'eau, pour en séparer le gluten; on passe ensuite, et on laisse reposer : l'amidon se précipite le premier, en vertu de sa pesanteur spécifique plus grande. On lave le dépôt, on passe de nouveau; on laisse précipiter, on décante l'eau, et l'on fait sécher le plus promptement possible. La pâte d'amidon se divise, par la dessiccation, en prismes quadrangulaires irréguliers, mais semblables entre eux, qui ont fait donner à l'amidon entier le nom d'*amidon en aiguilles*. Dans les plantes où l'amidon n'est point uni au gluten, on l'obtient par de simples lotions, sans fermentation préalable. ($C^{12}H^9O^9.HO$.) — En médecine, on emploie l'amidon sous forme de lavements (16 à 32 grammes dans un litre d'eau, qu'on fait bouillir pour le dissoudre).

AMIDONNÉ, ÉE. adj. Qui contient de l'amidon ou est fait à l'aide de l'amidon. V. BANDAGE *de Seutin*.

AMILAMIDE. V. AMYLIAQUE.

AMILÈNE. V. AMYLÈNE.

AMINE. s. f. Nom donné à un groupe de composés chimiques analogues aux amides, mais dans lesquels le caractère chimique de l'ammoniaque est conservé. Les alcaloïdes animaux et végétaux en font partie, ainsi que les alcaloïdes artificiels. On subdivise ce groupe en *monamines*, *diamines*, *triamines*, etc., selon que ces composés dérivent de une, deux, trois, etc., molécules d'ammoniaque. V. IMIDE.

AMMÉLIDE. s. f. Substance particulière qui se produit quand on dissout dans l'acide sulfurique le *mélam*, la *mélamine*, l'*amméline* (V. MÉLAM). L'alcool la précipite en flocons blancs, épais, qui, lavés à l'eau et séchés, donnent une poudre blanche, insipide, cristallisable dans les acides, et convertie par la potasse à chaud en cyanate alcalin et en ammoniaque. ($C^6H^4Az^4O^4$.)

AMMÉLINE. s. f. Substance d'un blanc éclatant, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, mais soluble par les alcalis caustiques, que Liebig a obtenue en traitant le *mélam* (V. ce mot) par l'acide chlorhydrique. L'amméline forme avec les acides de véritables sels. On peut la considérer comme un alcaloïde artificiel. ($C^6H^5Az^5O^2$.)

AMMI. s. m. [*Ammi majus*, pentandrie digynie, L., ombellifères, J.; all. *Ammey*, it. *ammi*]. Plante dont les semences sont menues, verdâtres, striées, oblongues, terminées par deux pointes. Elles ont une saveur un peu amère, une odeur faible, mais agréable, et sont rangées parmi les carminatifs. L'*Ammi majus* est l'*ammi verum*, *ammi vulgare* des officines. L'*ammi de Candie* (*Sison ammi*, L., *ammi veterum* des officines), qui est rare, n'a pas plus de propriétés.

AMMOLINE. s. f. [formé des premières syllabes d'*ammoniacum* et d'*oleum*, huile]. L'une des quatre bases salifiables trouvées dans l'huile animale de Dippel. C'est un corps liquide plus lourd que l'eau.

AMMONIAC, AQUE. adj. [de *Ammon*, lieu dans la Libye où Jupiter avait un temple, et où l'on préparait le sel ammoniac]. — *Sel ammoniac*. Le chlorure ammoniac. — *Gaz ammoniac*. V. AMMONIAQUE.

AMMONIACAL, ALE. adj. [*ammoniacalis*]. Qui est formé par l'ammoniaque : *vapeur ammoniacale*, *sel ammoniacal*, etc.

AMMONIACÉ, ÉE. adj. [*ammoniaceus*]. Qui contient de l'ammoniaque.

AMMONIACO-MAGNÉSIEN. adj. Qui contient de l'ammoniaque et de la magnésie. V. PHOSPHATE.

AMMONIACO-MERCURIEL. adj. Qui contient de l'ammoniaque et du mercure. V. MERCURE *soluble*.

AMMONIAQUE. s. f. [*ammoniaca*, all. *Ammoniak*, angl. *ammoniac*, esp. *amoniaco*]. (*Alcali volatil de sel ammoniac, d'urine, de corne de cerf; alcali volatil, alcali volatil fluor, alcali caustique.* Mêlé au carbonate d'ammoniaque, c'était l'*alcali urineux* ou *animal*, le *sel volatil du sang, de la vipère*, le *sel urineux volatil* des anciens. *Hydrogène azoté, hydrure d'azote, amidure et ammoniure d'hydrogène.*) Alcali gazeux ainsi appelé parce qu'on le retire du sel ammoniac. On ne trouve l'ammoniaque qu'en combinaison avec les acides, dans l'urine de l'homme et des animaux, dans les excréments des chameaux, dans quelques mines d'alun. Elle se produit lorsque l'on expose certaines substances à l'air, ou qu'on les oxyde par le concours de l'eau ou de l'air. On la rencontre dans les volcans, dans certains oxydes hydratés, et notamment dans celui de fer. Enfin, c'est un des produits constants de la décomposition putride ou pyrogénée des matières organiques azotées, seules ou unies aux alcalis. Elle accompagne ordinairement les acides carbonique, acétique, cyanhydrique, etc., qui se forment en même temps. Le *gaz ammoniac* pur (*gaz ammoniacal, ammoniaque gazeuse*) est incolore, très-âcre, très-caustique, coercible en un liquide par un froid de 40° centigr. (AzH^3). Il a une odeur vive et piquante; il provoque les larmes, verdit fortement le sirop de violette, et éteint les bougies allumées, après avoir d'abord agrandi le disque de la flamme, phénomène dû à la combustion de l'hydrogène du gaz par l'oxygène de l'air. Il y a beaucoup d'analogie entre les propriétés alcalines de l'ammoniaque et celles de la potasse ou de la soude (V. AMMONIUM). Le gaz ammoniac se liquéfie par le froid ou par une forte pression. Ce liquide est incolore, d'une densité de 0,76; soumis à l'action de l'abaissement de température que cause l'évaporation du mélange d'éther et d'acide carbonique liquide, il se

solidifie. L'ammoniaque solide est blanche, cristalline, transparente, plus lourde qu'à l'état liquide et d'odeur faible. L'évaporation de l'ammoniaque liquide cause un abaissement de température considérable, utilisé dans l'industrie pour faire de la glace. — Ce n'est jamais qu'en dissolution dans l'eau qu'on emploie le gaz ammoniac ; il constitue alors l'*ammoniaque liquide :* l'eau en absorbe plusieurs fois son volume, augmente de volume et diminue de densité. L'ammoniaque liquide, exposée à — 40° centigr., se fige comme du beurre, et peut cristalliser en aiguilles soyeuses. Elle a la même odeur et la même saveur qu'à l'état gazeux ; elle jouit des propriétés communes à tous les alcalis, et est, en outre, très-volatile : de là son nom d'*alcali volatil* (*alcali fluor*, *esprit de sel ammoniac*). La force, pour l'usage médicinal, en doit être de 22° Baumé. Étendue d'eau, elle est administrée à l'intérieur comme stimulant diffusible (5 ou 6 gouttes dans une potion de 150 à 180 grammes convenablement édulcorée, ou simplement dans un verre d'eau sucrée). Concentrée, elle est très-caustique et vénéneuse : l'eau vinaigrée est le meilleur moyen à opposer à l'empoisonnement causé par l'ammoniaque ou par un sel ammoniacal. — *Ammoniaques composées*. V. ALCALOÏDES *artificiels*.

Ammoniaque (*gomme*). V. GOMME.

AMMONIATE. s. m. (Klaproth). V. AMMONIURE.

AMMONIÉMIE. s. f. [de *ammoniaque*, et αἷμα, sang]. Nom donné par Treitz à la présence d'ammoniaque ou de ses sels dans le sang. Il est démontré aujourd'hui qu'ils n'existent pas en quantité plus grande qu'à l'état normal pendant la durée des accidents morbides qu'on leur attribuait et qu'on réunissait à tort sous les noms d'*urémie* et d'*ammoniémie*.

AMMONIFELLIQUE (ACIDE). Ce corps acide se rencontre dans la bile abandonnée à l'air pendant un mois. Ce n'est par conséquent pas un principe immédiat. $[(C^5OH^{36}O^{10}.4HO)^2.AzH^3.]$

AMMONIO-MERCURIQUE. adj. Nom d'une série de combinaisons d'ammoniaque et d'oxyde de mercure. — *Oxyde ammonio-mercurique hydraté*. Composé obtenu en traitant le protoxyde de mercure (HgO) par un grand excès d'ammoniaque liquide parfaitement caustique, à l'abri du contact de l'air. C'est une poudre jaune ($3HgO.HgAzH^2 + 3HO$). On peut, dans le vide, obtenir un hydrate à un seul équivalent d'eau (HO). — *Oxyde ammonio-mercurique anhydre*. Par le vide sec prolongé, ou en chauffant à 130°, on obtient ce corps, qui est une poudre brune non décomposable par la potasse. C'est une base énergique ($3HgO.HgAzH^2$) qui chasse l'ammoniaque de ses sels, comme font la chaux et la baryte, et absorbe l'acide carbonique comme ces dernières. Elle donne comme elles des sulfates, carbonates, oxalates, azotates et bromates bien définis ; puis deux chlorures ($2HgO.HgCl.HgAzH^2$ et $3HgCl.HgAzH^2$), un iodure ($2HgO.HgIO.HgAzH^2$).

AMMONITE. s. f. [de *Ammon :* Jupiter Ammon était représenté sous la forme d'un bélier; angl. *snake-stone*]. Nom d'un genre de mollusques céphalopodes, fossiles, appelés *cornes d'Ammon*, à cause de la ressemblance de la volute de leur coquille avec des cornes de bélier.

AMMONIUM. s. m. On a donné ce nom à un radical hypothétique composé, que quelques chimistes considèrent comme formant la base de l'ammoniaque. Ce corps n'a pu être isolé : on ne l'a vu qu'à l'état d'amalgame avec le mercure, après avoir exposé le métal et le sel ammoniac à l'action d'un courant électrique. L'état particulier de l'amalgame, gris plombé, métallique, plus léger que l'eau, solide, cristallisable en cubes, ou seulement d'une consistance butyreuse, le dégagement d'hydrogène qu'il donne en se convertissant en alcali, sa ressemblance avec les amalgames de potassium et de sodium, ainsi que d'autres considérations, ont conduit Berzelius à admettre l'existence de ce radical. On regarderait alors l'*ammonium* comme formé d'hydrogène et de nitrium (radical de l'azote); et l'ammoniaque résulterait d'une certaine quantité d'oxygène combinée avec ce radical composé.

AMMONIURE. s. m. [angl. *ammoniure*, it. *ammoniuro*, esp. *amoniuro*]. Davy a proposé ce nom pour désigner un composé d'ammoniaque et d'un oxyde métallique. Il existe plusieurs composés dans cette catégorie : ceux, par exemple, de cuivre, de nickel, d'argent, d'or, de mercure, de platine, etc. On les obtient, soit par l'action directe de l'ammoniaque sur les oxydes hydratés, soit par la précipitation de leurs sels au moyen de ce composé. Quelques-uns, comme les quatre derniers, détonent avec violence, par l'action d'un choc, du feu, ou quelquefois par un léger contact, propriété qui paraît due à leur facile décomposition et à l'eau, ainsi qu'au gaz ammoniac, qui entrent subitement en expansion. Ils ne doivent pas être confondus avec les *fulminates*. V. ce mot.

AMNÉSIE. s. f. [*amnesia*, ἀμνησία, de α priv., et μνῆσις, mémoire ; all. *Gedächtnisschwäche*, angl. *forgetfulness*, it. et esp. *amnesia*]. Diminution notable ou perte totale de la mémoire.

AMNESTIQUE. adj. [*amnesticus*]. S'est dit des substances vénéneuses ou des accidents cérébraux qui font perdre la mémoire.

AMNIORRHÉE. s. f. Perte ou écoulement du liquide de l'amnios.

AMNIOS. s. m. [*amnium*, ἄμνιον, all. *Schafhaütchen*, angl. *amnion*, it. *amnio*, esp. *amnios*]. La plus interne des membranes qui enveloppent le fœtus. Cette membrane est mince, entièrement formée de cellules épithéliales, diaphane, et unie au chorion par sa face externe. Sa face interne, lisse et polie, n'est séparée du fœtus que par un liquide à peine albumineux, et que l'on appelle *eau de l'amnios*. Ce liquide est limpide, jaunâtre ou blanchâtre, d'une odeur fade, d'une saveur légèrement salée. Il environne l'embryon dès l'instant de son développement, et s'amasse pendant la durée de la gestation. Il est peu probable que ce liquide soit exhalé par l'amnios, membrane purement épithéliale ; il est certain que, pendant la gestation, l'urine du fœtus est versée dans la cavité de l'amnios, car ce liquide en contient les principes, tels que la créatine, le sucre du foie jusqu'au cinquième mois, etc. Il préserve l'utérus de l'action immédiate du fœtus, et réciproquement ; dans l'accouchement, il est poussé, avec les membranes qui le contiennent, vers le col de l'utérus, et forme ce qu'on appelle la *poche des eaux*. Quand il n'existe qu'une seule cavité amniotique pour les deux fœtus, leurs appareils circulatoires communiquent largement l'un avec l'autre dans le placenta. Toutes les fois que la cloison de séparation des deux œufs, ou plutôt des deux cavités amniotiques, n'est formée que par *deux feuillets* (les amnios adossés), le chorion étant unique pour les deux œufs, il y a communication entre les deux appareils circulatoires des fœtus dans le placenta. Toutes les fois, au contraire, qu'il y a dans la cloison *quatre feuillets* (deux amnios et deux chorions), il n'y a jamais de communication vasculaire entre les deux

systèmes circulatoires, et l'injection poussée par un seul des cordons ne pénètre que dans la portion correspondante du placenta. — *Liqueur* ou *liquide de l'amnios*. Nom donné quelquefois, en botanique, à la portion ou liquide du *sac embryonnaire* ou *ovule* proprement dit des plantes, qui reste autour de l'embryon végétal après que celui-ci s'est formé ; il passe presque aussitôt à l'état de tissu cellulaire très-délicat, qui se résorbe, ou augmente de quantité pour former l'*albumen* (V. ce mot). C'est de là qu'on a été conduit à appeler *sac de l'amnios*, chez les plantes, le *sac embryonnaire* ou *ovule femelle* proprement dit.

AMNIQUE ou **AMNIOTIQUE**. adj. Qui a rapport à l'amnios ou à ses eaux. — *Acide amnique*. V. ALLANTOÏNE. — *Liquide amniotique*. V. AMNIOS.

AMOMACÉES ou **AMOMÉES**. s. f. pl. [*amomaceæ*]. Famille de plantes monocotylédones, vivaces, à une ou deux étamines fertiles seulement, à une seule anthère uniloculaire, ou soudées et formant une seule anthère biloculaire. Les genres *Amomum*, *Curcuma*, *Zingiber*, etc., rentrent dans cette famille.

AMOME. s. m. [*amomum*, ἄμωμον]. Genre de plantes (monandrie monogynie, L., balisiers, J., amomacées) auquel appartiennent le *gingembre*, les *cardamomes*, la *graine de paradis*, le *zérumbet*. V. ces mots.

AMORPHE. adj. [ἄμορφος, de α priv., et μορφή, forme, figure ; all. *formlos*, angl. *amorphous*, it. et esp. *amorfo*]. Qui n'a pas de forme déterminée. — *Substances* ou *matières amorphes*. Nom commun donné à plusieurs espèces d'éléments anatomiques ; tous sont de la matière organisée qui entre comme accessoire dans la constitution de divers tissus normaux et morbides, à côté des fibres et des cellules, etc. ; mais ils n'ont aucune forme particulière autre que celle des interstices qu'ils remplissent, d'où le nom qui leur est donné. Ces éléments se distinguent en plusieurs espèces, d'après leur composition immédiate, leurs réactions, et le plus ou moins de granulations moléculaires qui les accompagnent. Il y a une espèce de matière amorphe fort abondante dans la substance grise de l'encéphale et de la moelle rachidienne ; une autre dans la moelle des os ; une autre très-granuleuse, abondante dans le tissu tuberculeux ; les tumeurs fibroplastiques, cellulo-fibreuses, en contiennent ; les tumeurs qui ont l'aspect *colloïde* (V. ce mot) doivent leur aspect gélatiniforme, chacune selon sa nature, à une espèce différente de matière amorphe. Les matières amorphes jouent un grand rôle dans la constitution des produits morbides au point de vue de la masse, de la consistance, de la couleur, etc. Ce n'est qu'après avoir étudié tous les éléments anatomiques normaux et morbides qu'il devient possible de reconnaître peu à peu qu'il y en a qui sont purement amorphes (ou amorphes et fibroïdes, *cirrhose*, etc.), bien qu'ils concourent aussi à la constitution du produit. On observe alors dans le champ du microscope une certaine quantité de matière amorphe plus ou moins granuleuse interposée aux fibres, aux cellules, aux culs-de-sac ou aux épithéliums déformés, ou aux corps fibro-plastiques (accessoires à côté de la masse de matière amorphe), quand, ce qui est l'ordinaire, la matière amorphe a pris la place des éléments glandulaires ou autres et s'y est substituée. — *Fœtus amorphe*. V. ANIDIEN.

AMORPHIE. s. f. [*amorphia*]. Absence de forme déterminée ; difformité ; désordre dans la conformation.

AMOUILLE. s. f. Nom vulgaire du *colostrum* chez la vache.

AMOUR. s. m. [*amor*, ἔρως, all. *Liebe*, angl. *love*, it. *amore*, esp. *amor*]. En physiologie, ce mot désigne un ensemble de phénomènes cérébraux qui constituent l'instinct sexuel. Ils deviennent eux-mêmes le point de départ d'actes intellectuels et d'actions nombreuses, variant suivant les individus, les conditions sociales, etc., qui rendent très-complexe cet ensemble de phénomènes, et qui souvent alors sont la source d'aberrations que l'hygiéniste, le médecin légiste et le législateur même sont appelés à prévenir ou à interpréter, afin de savoir si elles ont été accomplies dans des conditions normales ou d'aliénation mentale. Chez la plupart des mammifères (et même quelquefois chez l'homme), l'instinct de destruction entre en jeu en même temps que le penchant sexuel, et cet ensemble de phénomènes porte le nom de *rut* (V. ce mot). Chez les oiseaux, c'est l'instinct constructeur qui se trouve stimulé.

AMOVO-INAMOVIBLE (BANDAGE). V. BANDAGE *de Seutin*.

AMPÉLIDÉES. s. f. pl. [*ampelideæ*, de ἄμπελος, vigne]. Famille de plantes dicotylédones polypétales, hypogynes, comprenant des arbustes ou arbrisseaux volubiles, sarmenteux, et munis de vrilles opposées aux feuilles. Celles-ci sont alternes, pétiolées, simples ou digitées, garnies de deux stipules à leur base. Les fleurs sont en grappes, opposées aux feuilles. Calice très-court, souvent entier, et presque plan ; corolle à 5 pétales ; étamines, au nombre de 5, dressées, libres et opposées aux pétales ; ovaire appliqué sur un disque hypogyne, annulaire et lobé dans son contour : il est à 2 loges contenant chacune 2 ovules dressés ; style épais et très-court ; stigmate à peine bilobé. Baie globuleuse contenant 1 à 4 graines dressées (vigne).

AMPÉLINE. s. f. Huile retirée des matières huileuses obtenues par distillation des schistes bitumineux.

AMPHÉMÉRINE. s. f. [de ἀμφημέρινος, de ἀμφί, autour, et ἡμέρα, jour]. Fièvre quotidienne rémittente.

AMPHIARTHROSE. s. f. [*amphiarthrosis*, de ἀμφί, qui, dans les composés, signifie *de part et d'autre*, et ἄρθρωσις, articulation ; it. *anfiartrosi*, esp. *anfiartrosis*]. Winslow a désigné, le premier, par ce mot, une espèce d'articulation qui tient de la diarthrose quant à la mobilité, et de la synarthrose quant au mode de connexion : telle est celle des corps des vertèbres entre eux. L'*amphiarthrose* consiste alors dans l'union intime de deux surfaces articulaires par un corps intermédiaire fibro-cartilagineux simple et élastique. Néanmoins on a aussi donné ce nom aux articulations serrées, comme celles du carpe. Walter a distingué deux genres d'*amphiarthrose*, sous les noms de *diarthrose synarthrodiale* (par exemple l'articulation carpienne), et de *synarthrose diarthrodiale* (amphiarthrose de Winslow). Sœmmering adopte le sens donné à ce mot par Winslow ; mais il distingue deux espèces d'amphiarthrose, la symphyse et la synchondrose. On voit, d'après cela, que le sens précis de ce mot est difficile à déterminer.

AMPHIBIE. adj. et s. m. [*amphibius*, de ἀμφί, de part et d'autre, et βίος, vie ; all. *beidlebig*, angl. *amphibious*, it. et esp. *anfibio*]. — *Animaux amphibies*. Ceux qui fréquentent l'eau pour y chercher leur nourriture ou pour d'autres motifs (hippopotame) ; ceux qui se tiennent habituellement dans les lieux humides (beaucoup de reptiles) ; ceux qui, pouvant plonger longtemps, se tiennent le plus souvent, ou toujours, sur ou dans l'eau, quoiqu'ils aient besoin de respirer

l'air de temps en temps, et ne puissent jamais respirer que ce fluide (phoques); ceux qui respirent l'eau à certaines époques de leur vie et l'air à certaines autres (grenouilles); enfin, ceux qui respirent à la fois l'air et l'eau (protées). Ces derniers sont les seuls auxquels le nom d'*amphibies* soit rigoureusement applicable. — Les *amphibies*, l'une des trois sections des carnassiers. — *Plantes amphibies*. Celles qui croissent indiféremment dans l'eau ou hors de l'eau.

AMPHIBLESTROÏDE. adj. [de ἀμφίβληστρον, filet, et εἶδος, apparence]. On a appelé la rétine *membrane amphiblestroïde* (*membrana retiformis*), parce qu'elle a la forme d'un filet à pêcher.

AMPHIBLESTROÏDITE. s. f. Inflammation de la rétine.

AMPHIBLESTROÏDOMALACIE. s. f. Ramollissement de la rétine.

AMPHICARPIDE. s. m. [de ἀμφὶ, tout autour, et καρπὸς, fruit]. Fruit formé d'un gynophore charnu parsemé d'akènes à sa surface. La *fraise* en est le type.

AMPHIDE. adj. [de ἀμφὶ, de part et d'autre]. Berzelius donne cette épithète aux sels qui résultent de la combinaison d'un oxacide avec une oxybase, d'un sulfide avec un sulfure, d'un sélénide avec un séléniure, d'un telluride avec un tellurure, parce qu'ils sont dus à la combinaison de composés produits par des corps amphigènes.

AMPHIDERME. s. m. [*amphidermis*, de ἀμφὶ, autour, et δέρμα, derme]. Synonyme de *cuticule* de l'épiderme des plantes. V. CUTICULE.

AMPHIGAME. adj. [*amphigamius*, de ἀμφὶ, des deux côtés, et γάμος, mariage]. S'est dit, en botanique, pour *agame* et *cryptogame* (V. ces mots). Ces plantes ont été nommées ainsi, lorsque, leur fructification n'étant pas connue, on croyait qu'elles pouvaient être des deux sexes.

AMPHIGÈNE. adj. [de ἀμφὶ, de part et d'autre, et γεννάω, j'engendre]. Nom par lequel Berzelius désigne des corps capables, en se combinant avec les métaux, de donner des composés électro-positifs et électro-négatifs (bases et acides). Il les appelle aussi *acido-basigènes*, ou simplement *basigènes*, et il comprend sous cette dénomination l'*oxygène*, le *soufre*, le *sélénium* et le *tellure*.

AMPHIMÉRINE. Fausse formation au lieu d'*amphémérine*. V. ce mot.

AMPHISARQUE. s. m. [*amphisarca*, de ἀμφὶ, autour, et σὰρξ, chair]. Certains fruits secs, indéhiscents, multiloculaires, ligneux à l'intérieur, pulpeux à l'extérieur, tels que celui du baobab.

AMPHISBÈNE. s. m. [de ἀμφὶς, dans les deux sens, et βαίνειν, aller]. Serpents non venimeux, dont la tête n'est pas distincte du corps, et la queue obtuse est aussi grosse au bout que la tête, ce qui leur permet de cheminer aussi bien dans un sens que dans l'autre; d'où le nom de *doubles-marcheurs*. Les anciens croyaient qu'ils avaient deux têtes.

AMPHISMILE. s. f. [*amphismila*, de ἀμφὶ, de part et d'autre, et σμίλη, scalpel]. Scalpel à deux tranchants.

AMPHISTOME. s. m. [de ἀμφὶ, des deux côtés, et στόμα, bouche]. Nom donné par Rudolphi à un genre de vers intestinaux de l'ordre des trématodes, à cause de la disposition des pores ou suçoirs.

AMPHITHÉÂTRE. s. m. [*amphitheatrum*, de ἀμφὶ, autour, et θεᾶσθαι, regarder, it. et esp. *anfiteatro*]. Lieu où un professeur donne ses leçons et fait ses démonstrations, ainsi appelé parce qu'ordinairement les auditeurs sont placés sur des gradins demi-circulaires. — Par extension, on a donné ce nom aux salles de dissection. Les amphithéâtres de dissection sont la source d'émanations fétides, et il est important de les assainir autant que possible. Pour prévenir le développement de la putréfaction chez les sujets destinés aux dissections, ils sont, à leur arrivée dans les amphithéâtres, injectés avec l'*hyposulfite de soude* : les sujets entiers, par la carotide, où l'on pousse quatre litres de liquide; les sujets ouverts, par les artères sous-clavière, iliaque et carotide. Le liquide injecté, transsudant à travers les parois des vaisseaux, ne tarde pas à imbiber tous les tissus, et, au bout de quelques heures, on peut injecter au suif les sujets destinés à l'étude de l'angiologie. Chez les sujets ainsi préparés, à mesure que l'on découvre les tissus, on les trouve fermes et doués de toutes leurs apparences normales. On peut au besoin remplacer l'hyposulfite de soude par une solution concentrée de sel marin, par des sels d'alumine, par l'essence de térébenthine brute, etc.

AMPHITROPE. adj. [*amphitropus*, de ἀμφὶ, des deux côtés, et τρέπειν, tourner]. — *Embryon amphitrope*. Celui qui est tellement couché, que ses deux bouts se dirigent vers le hile (comme dans les caryophyllées, les crucifères).

AMPHODIPLOPIE. s. f. [de ἄμφω, deux, διπλοῦς, double, et ὤψ, vue]. Vice de la vision qui fait voir les objets doubles des deux yeux.

AMPHORE. s. f. [*amphora*, ἀμφορεὺς, esp. *anfora*]. Nom donné par quelques botanistes à la partie inférieure du fruit appelé *pyxide* ou *boîte à savonnette*.

AMPHORIQUE (RÉSONNANCE). Son stéthoscopique qui est une variété du tintement métallique.

AMPHOTÈRE. adj. [ἀμφότερος, l'un et l'autre]. S'est dit, en chimie, des corps qui ne sont ni acides, ni alcalins, ni basiques, dits aussi *indifférents*, tels que la glycose, les gommes, etc.

AMPLECTIF, IVE. adj. [*amplectivus*, de *amplecti*, embrasser; esp. *amplectivo*]. On dit que les rudiments des feuilles non encore développées sont *amplectifs*, quand ces feuilles sont plissées longitudinalement, et ont leurs deux bords pliés et serrés dans une autre feuille, qui elle-même est pliée de la même manière.

AMPLEXATILE. adj. [*amplexatilis*, it. *amplessatile*, esp. *amplexatil*]. Se dit, en botanique, de la radicule, quand elle enveloppe le reste de l'embryon.

AMPLEXICAULE. adj. [*amplexicaulis*, de *amplecti*, embrasser, et *caulis*, tige]. Qui embrasse la tige : *feuilles amplexicaules*, *pétioles amplexicaules*, etc.

AMPLIATION. s. f. [de *ampliare*, augmenter]. Augmentation de dimension dans tous les sens de la cavité thoracique pendant l'inspiration, de l'abdomen pendant la grossesse ou par accumulation de liquide dans le péritoine, etc.

AMPOULE. s. f. [*ampulla*, πομφόλυξ, all. *Wasserblase*, angl. *ampulla*, it. et esp. *ampolla*]. Synonyme de *cloche* ou *phlyctène*. On appelle ainsi une petite tumeur formée par de la sérosité épanchée entre le derme et l'épiderme. On donne plus particulièrement le nom d'*ampoules* aux petites tumeurs de cette nature qui viennent aux pieds, à l'occasion de marches forcées ou de l'usage de chaussures neuves ou trop étroites, et à celles qui surviennent aux mains par l'effet de travaux rudes ou de froissements réitérés. Il faut avoir soin de piquer ces ampoules à leur partie la plus déclive, pour donner issue à la sérosité; mais il faut se garder d'enlever l'épiderme, à moins que la sérosité,

trop longtemps contenue, ne soit devenue ichoreuse et fétide. Quand l'ampoule est le résultat d'une pression violente et subite, d'un coup, par exemple, la sérosité épanchée est mêlée de sang, l'ampoule est violacée ou noirâtre : on la nomme alors vulgairement *pinçon*. — En anatomie, *ampoule* est le nom du renflement que chacun des canaux semi-circulaires de l'oreille interne présente à l'une de ses extrémités. — On a nommé ainsi, en botanique, les organes celluleux qui se développent à l'aisselle des feuilles des utriculaires, et que M. H. Schacht regarde comme des rameaux avortés.

Ampoule de Vater. V. PANCRÉAS.

AMPULLAIRE. adj. Qui concerne les ampoules ; qui en a la forme.

AMPUTATION. s. f. [*amputatio*, d'*amputare*, couper ; ἀποκοπή, all. et angl. *amputation*, it. *amputazione*, esp. *amputacion*]. Opération par laquelle on sépare du corps, avec l'instrument tranchant, un membre, une portion d'un membre, ou une partie saillante, telle que la mamelle, le pénis, etc. Le mot *amputation*, employé seul, s'entend toujours du retranchement d'un membre. Les amputations se pratiquent, ou dans la continuité des membres, ou dans leur contiguïté, c'est-à-dire dans les articulations : en ce dernier cas, l'opération prend le nom d'*amputation dans l'article*. Que l'opération se fasse dans la continuité des os ou dans leur contiguïté, le chirurgien peut choisir, pour la division des parties molles, entre trois modes opératoires ; de là la distinction des *amputations circulaires*, *à lambeaux*, et *obliques*. — 1° Autrefois on pratiquait l'amputation *circulaire* en coupant les chairs d'un seul trait, perpendiculairement à l'os ; mais ce mode de division des parties molles avait l'inconvénient de produire la dénudation de l'os et la conicité du moignon, par la rétraction plus ou moins grande des chairs et des téguments : aussi J. L. Petit, Cheselden, Louis, Valentin, Alençon, B. Bell, etc., ont-ils imaginé divers procédés pour ne couper les parties molles qu'en deux ou trois temps, eu égard au degré de contractilité des tissus incisés, et de manière que la plaie représente un cône creux, au fond duquel se trouve l'extrémité de l'os. Pour arriver à ce but, il est de principe, dans les amputations circulaires, de couper d'abord la peau circulairement, de la relever d'environ deux travers de doigt, puis de couper les chairs à une hauteur de plus en plus grande à mesure qu'elles sont plus voisines de l'os, et de scier ce dernier plus haut encore que les chairs les plus profondes. — 2° L'*amputation à un seul lambeau* a été pratiquée d'abord par Lowdham, chirurgien d'Oxford, en 1679 ; Verduin (d'Amsterdam), en 1696, et Sabourin (de Genève), en 1702, en renouvelèrent la pratique. Malgré les modifications avantageuses faites par Garengeot, Lafaye, O'Halloran, chirurgien irlandais, etc., on l'a presque généralement abandonnée. Ravaton et Vermalle proposèrent chacun, en 1739, un nouveau procédé par lequel ils conservaient deux lambeaux. Pour pratiquer l'amputation *à lambeaux*, on plonge, comme Vermalle, l'instrument tranchant à travers les chairs près du point où l'on veut scier l'os, là où doit être la base des lambeaux ; et, le membre étant traversé de part en part, on taille de haut en bas, sans retirer l'instrument, un lambeau conique à son extrémité. On fait ensuite un semblable lambeau de l'autre côté de l'os. — 3° Les *amputations obliques*, appelées par Scoutetten *amputations ovalaires*, à raison de la forme de leur surface, sont en quelque sorte une transition des amputations circulaires aux amputations à lambeaux ; elles ont pour caractère essentiel la section des parties molles sur un plan oblique ou en bec de flûte. — De quelque manière que les parties molles aient été divisées, il reste ensuite à scier l'os ou les os ; puis, l'amputation étant terminée, il faut lier les artères et procéder au pansement, qui diffère suivant que l'on a en vue l'adhésion primitive ou secondaire des bords de la plaie. — L'*appareil à amputation* doit se composer des instruments nécessaires pour l'opération, et de tout ce qui peut être utile pour les ligatures et le pansement. Toutes les pièces doivent être rangées dans l'ordre où elles deviendront nécessaires : c'est dans cet ordre que nous les énumérerons. Pour l'*opération* : 1° un tourniquet, un garrot, ou simplement une pelote, suivant la manière dont on veut suspendre le cours du sang ; 2° plusieurs couteaux droits, de diverses longueurs, à un ou à deux tranchants ; 3° un couple de bistouris, l'un droit, l'autre convexe sur le tranchant ; 4° une scie à amputation, plus ou moins forte, suivant le cas, mais toujours avec lames de rechange ; 5° des tenailles incisives, pour le cas où il y aurait quelque esquille à retrancher ; 6° une compresse de toile forte, fendue en deux ou trois chefs (selon que l'on doit scier un ou deux os), et destinée à faire l'office de rétracteur des chairs pendant l'application de la scie. Pour la *ligature des vaisseaux et le pansement* : 1° des pinces à disséquer, un ténaculum, des aiguilles courbes garnies de fils cirés, des ligatures de plusieurs grosseurs ; 2° des fils de nature diverse et de grosseurs différentes ; 3° des bandelettes de diachylon gommé, de différentes largeurs et longueurs ; 4° de la charpie disposée en bourdonnets et en plumasseaux ; 5° des compresses carrées et longuettes, fines et nombreuses ; 6° plusieurs bandes roulées à un globe, longues de 6 à 7 mètres et larges de trois travers de doigt, 7° de petits linges fins, enduits de cérat, pour placer les extrémités des fils à ligature ; 8° enfin, des éponges fines, de l'eau tiède, du vinaigre, des ciseaux, des épingles, et un réchaud pour faire chauffer les bandelettes agglutinatives.

AMULETTE. s. m. [*amuletum*, de *amoliri*, éloigner ; περίαπτον, φυλακτήριον, all. et angl. *Amulet*, it. et esp. *amuleto*]. Image, figure ou substance quelconque que l'on porte sur soi dans l'intention de se préserver d'un danger ou d'une maladie.

AMYDOLÉ, ÉE. adj. Se dit des médicaments préparés par extraction et contenant des fécules (Chéreau).

AMYÉLIE. s. f. [de α privatif, et μυελὸς, moelle]. Monstruosité caractérisée par l'absence de la moelle épinière.

AMYÉLONÉVRIE. s. f. [de α priv., μυελὸς, moelle, et νεῦρον, nerf]. Défaut d'action, paralysie de la moelle épinière.

AMYÉLOTROPHIE. s. f. [de α privatif, μυελὸς, moelle, et τροφή, nourriture]. Atrophie de la moelle épinière.

AMYGDALE. s. f. [de ἀμυγδάλη, amande ; all. *Mandel*, *Tonsille*, angl. *tonsil*, it. *gavigne*, *amigdale*, esp. *amigdalas*, *agallas*]. On nomme *amygdales* (glandes amygdales, tonsilles, *tonsillæ*), deux organes ovoïdes, d'un rouge grisâtre, d'une longueur de 13 à 18 millimètres, situés de chaque côté entre les piliers du voile du palais. Leur face interne, saillante dans l'isthme du gosier, est recouverte par la membrane muqueuse, et présente les orifices d'une douzaine de

dépressions, d'où la pression fait suinter un mucus transparent et visqueux destiné à faciliter la déglutition en lubrifiant l'isthme du gosier. Elles sont composées de vésicules closes sphéroïdales, larges de 2 à 5 dixièmes de millimètre, rangées en amas autour des dépressions, lacunes ou vacuoles dont leur surface est creusée, mais au-dessous de la muqueuse de l'organe. La paroi propre de ces vésicules est molle, assez épaisse, tapissée d'un riche réseau capillaire. Le contenu demi-liquide grisâtre est formé d'amas d'épithélium nucléaire à noyaux sphériques, mêlés de cellules sphéroïdales renfermant un ou deux noyaux semblables aux précédents. Des vésicules closes semblables à celles des amygdales sont disposées sur un seul rang autour des dépressions que présente la muqueuse de la base de la langue entre les deux amygdales.

AMYGDALIN, INE. adj. [*amygdalinus*, de ἀμυγδάλη, amande]. Qui est fait avec des amandes : *looch amygdalin*, *savon amygdalin*.

AMYGDALINE. s. f. [de ἀμυγδάλη, amande]. Principe des amandes amères (Robiquet et Boutron-Charlard). Cette matière est blanche, cristallisable, d'une saveur d'abord sucrée, suivie d'amertume ; soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau ; elle ne peut être volatilisée. L'acide azotique la convertit en acide benzoïque (Liebig et Wöhler). Elle donne instantanément, à 20° centigr., en présence de l'*émulsine*, une certaine quantité d'acide cyanhydrique, d'essence d'amandes amères et de sucre, ou d'acide formique et d'ammoniaque. Cette transformation n'a pas lieu avec d'autres albumines végétales. Amygdaline : $C^{40}H^{27}AzO^{22} + 4HO = 2C^{12}H^{12}O^{12}$ (glycose) $+ C^{14}H^{6}O^{4}$ (essence d'amandes amères ou aldéhyde benzoïque) $+ C^{2}AzH$ (acide cyanhydrique).

AMYGDALITE. s. f. [all. *Mandelbräune*, angl. *tonsillitis*, it. *amigdalite*]. Inflammation des amygdales ou tonsilles, appelée aussi *angine tonsillaire*, *esquinancie*. Elle est le plus souvent produite par les refroidissements subits, par les variations de température. Les premiers symptômes sont la difficulté d'avaler et la sensation d'un corps étranger dans l'arrière-bouche ; en déprimant la base de la langue, on voit les amygdales tuméfiées dépasser les piliers du voile du palais. Le plus ordinairement, les symptômes augmentent d'intensité pendant trois ou quatre jours, et diminuent ensuite sous l'influence d'un traitement antiphlogistique. On prescrit les boissons délayantes et mucilagineuses, les cataplasmes émollients autour du cou, et les vapeurs de même nature dirigées vers l'arrière-bouche. Les révulsifs cutanés, tels que sinapismes et pédiluves associés à un vomitif répété au besoin, surtout s'il y a embarras gastrique, constituent le traitement le plus efficace. V. ESQUINANCIE.

AMYGDALOÏDE. adj. Qui ressemble à une amande ; qui est parsemé de corps blancs ressemblant aux amandes. Ex. : *benjoin amygdaloïde*.

AMYGDALOTOME. s. m. [de *amygdale*, et τέμνειν, couper]. V. TONSILLITOME.

AMYLACÉ, ÉE. adj. [*amylaceus*, de *amylum*, amidon ; all. *stärkmehlartig*, angl. *amylaceous*]. Qui est de la nature de l'*amidon* (V. ce mot) ; qui renferme de l'amidon. Ex. : céréales, pommes de terre, etc. *Amylacés* (*corpuscules*). V. AMYLOÏDE et CELLULOSE.

AMYLE. s. m. Hydrogène carboné ($C^{10}H^{11}$) retiré de l'*huile de pomme de terre*, ou *alcool amylique*.

AMYLÈNE. s. m. ($C^{10}H^{10}$). Découvert par Balard en 1844. Le produit que Cahours avait désigné sous ce nom a pris celui de *paramylène* ($C^{20}H^{20}$). On l'obtient en chauffant dans une cornue de l'alcool amylique avec une dissolution de chlorure de zinc marquant 70° à l'aréomètre ; on agite fréquemment pendant que la température s'élève ; l'alcool amylique finit par se dissoudre complétement, et l'on chauffe alors jusqu'à distillation. Le liquide distillé est rectifié de nouveau dans une cornue tubulée munie d'un thermomètre, et l'on ne recueille que la partie la plus volatile. Celle-ci est agitée à plusieurs reprises avec l'acide sulfurique concentré et soumise à une dernière distillation. C'est un simple carbure d'hydrogène liquide, clair, incolore. L'amylène bout à 39° ; sa pesanteur spécifique à 56° est de 0,659, et celle de sa vapeur est représentée par 2,45. Soluble en toutes proportions dans l'alcool et l'éther, il demande plus de 10 000 parties d'eau pour se dissoudre. Son odeur se rapproche de celle du naphte. Snow a proposé les vapeurs d'amylène comme anesthésiques, mais l'emploi en a été abandonné parce qu'il n'a pas plus d'innocuité que le chloroforme, sans en offrir les avantages.

AMYLIAQUE. s. f. (*amylamine*, *amylamide*, ou *amylammoniaque*). Alcaloïde artificiel ($C^{10}H^{10}.AzH^{3}$) qu'on obtient par action de la potasse sur l'éther que donne l'huile de pomme de terre (ou alcool amylique) avec l'acide cyanique (éther amylcyanique). C'est un liquide incolore, d'odeur très-ammoniacale, très-soluble dans l'eau, offrant presque toutes les réactions de l'ammoniaque, mais dissolvant moins facilement l'azotate d'argent.

AMYLIQUE. adj. — *Acide amylique* (*valérianique*, *valérique*, *valérylique*, *phocénique*, *delphinique*, *baldrianique*) ($C^{10}H^{9}O^{3}.HO$). Ce corps appartient à la série *amylique*, et s'obtient par oxydation de l'*alcool amylique*. Il est à l'état de sel dans les racines de valériane, d'angélique. Il a été découvert par Chevreul dans l'huile de dauphin traitée par la potasse ; il existe aussi à l'état de liberté ou de sel dans la plante appelée *Viburnum opulus*. Il a une odeur citrine, une forte odeur aromatique, une saveur acide et très-piquante ; il est liquide, même à — 15°. V. VALÉRIANATE. — *Alcool amylique* (*huile de pomme de terre*, *bihydrate d'amylène* ou mieux *de paramylène*, *essence de pomme de terre*). Liquide huileux, incolore, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur âcre et brûlante ; cristallise à — 20° ; tache le papier à la manière des essences, mais la tache disparaît promptement, parce que l'essence se volatilise. Il bout à 132°, ne s'enflamme que lorsqu'il est porté à 50° ou 60°. Insoluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool et dans l'éther ; polarise à gauche. On le retire surtout en distillant les produits de la fermentation alcoolique de la fécule de pomme de terre ; il se produit aussi dans la fermentation alcoolique des céréales et du raisin. Le nom d'*alcool amylique* ($C^{10}H^{12}O^{2}$) lui a été donné bien plus parce qu'il fournit des dérivés analogues à ceux qui proviennent de l'alcool proprement dit ($C^{4}H^{6}O^{2}$), que parce qu'il se forme pendant toutes les fermentations alcooliques. — *Éther amylique* ($C^{10}H^{11}O$). Cet éther s'obtient par action de la solution alcoolique de potasse sur l'éther amylchlorhydrique. C'est un liquide incolore, d'odeur agréable, bouillant à 110°. — L'*éther amylazoteux* s'obtient en recueillant les vapeurs nitreuses dans l'alcool amylique. C'est un liquide jaunâtre, qui bout à 96° ($C^{10}H^{11}O.AzO^{3}$). — L'*éther amylbiborique* ($C^{10}H^{11}O.2BO^{3}$) est produit par action de l'acide borique sur l'alcool amylique. Il

est solide, décomposé par l'eau. Avec le chlorure de bore on obtient l'*éther triamylborique* ($3C^{10}H^{11}O.BO^3$). Avec le chlorure de silicium on obtient l'*éther triamylsilicique* ($3C^{10}H^{11}O.SiO^3$). Avec l'acétate de potasse et l'acide sulfurique concentré, on forme l'*éther amylacétique* ($C^{10}H^{11}O.C^4H^3O^3$), liquide aromatique, incolore, bouillant à 125°.—En chauffant l'alcool amylique et l'acide oxalique, on obtient l'*acide amyloxalique* ($C^{10}H^{11}O.2C^2O^3$), qui, saturé par la chaux, donne, par double décomposition, des *amyloxalates* nombreux. En distillant le mélange des deux corps précédents, on obtient l'*éther amyloxalique* ($C^{10}H^{11}O.C^2O^3$), liquide bouillant à 160°, polarisant à droite, qui, dissous dans l'alcool absolu et traversé par le gaz ammoniac, laisse déposer des cristaux d'*éther amyloxamique* ($C^{10}H^{11}O.C^4O^5AzH^2$). En distillant l'alcool amylique et le perchlorure de phosphore, on obtient l'*éther amylchlorhydrique* ($C^{10}H^{11}Cl$), liquide incolore, bouillant à 102°. — L'*éther amyliodhydrique* s'obtient d'une manière analogue ($C^{10}H^{11}I$). On connaît aussi l'*éther amylcyanhydrique* ($C^{10}H^{11}.C^2Az$) et l'*éther amylsulfhydrique* ($C^{10}H^{11}S$), incolore, d'odeur désagréable, bouillant à 206°. — L'*alcool sulfamylique*, ou *mercaptan amylique* ($C^{10}H^{11}S.HS$), s'obtient en distillant l'éther amylchlorhydrique avec le sulfhydrate de sulfure de potassium; liquide oléagineux, d'odeur alliacée, bouillant à 117°. Au contact de l'oxyde de mercure, il donne l'*alcool sulfamylmercurique* ($C^{10}H^{11}S.Hg^2S$). — L'*acide amylique* donne des sels dont l'un, celui de baryte, distillé à feu nu, fournit l'*aldéhyde amylique* ou *valérique*, qui bout à 100° ($C^{10}H^{10}O^2$).

AMYLOÏDE. s. m. Nom donné par Schleiden et Vogel à un principe végétal qui compose la *paroi des cellules* des cotylédons des *Schotia latifolia*, *speciosa*, et *Hymenæa courbaril*. On traite par l'eau bouillante les cotylédons réduits en morceaux; ils se dissolvent presque totalement : il en résulte un liquide épais, d'aspect de colle, qui ne se prend pas en masse gélatineuse. La solution aqueuse d'iode le colore en jaune d'or; la teinture alcoolique d'iode y forme un précipité d'un beau bleu, entièrement soluble dans l'eau avec une couleur jaune d'or qui est changée en brun par l'acide sulfurique.

Amyloïde animal. Nom donné par quelques médecins à un corps qu'ils supposaient être très-répandu dans l'organisme et former les *corpuscules amylacés* de Valentin (V. CORPUSCULE et CELLULOSE), les concrétions particulières de la rate et des glandes lymphatiques devenues cireuses (V. RATE *cireuse*). Schmidt a démontré (1859) que ce composé n'existait pas, et que les concrétions dites *amylacées* ou *amyloïdes* étaient formées de principes azotés.

AMYLOÏDE. adj. S'est dit pour *amylacé*.

AMYOTROPHIE. s. f. L'atrophie musculaire.

AMYOTROPHIQUE. adj. Qui se rapporte à l'amyotrophie. — *Paralysie amyotrophique*. Celle qui est due à l'atrophie musculaire.

AMYRINE. s. f. [all. *Amyrin*]. Matière cristallisée, blanche, insoluble dans l'eau, et à peine soluble dans l'alcool froid, que Bonastre a découverte dans la résine élémi, et qu'il range parmi les sous-résines.

AMYRIS. s. m. V. BAUMIER.

AMYXIE. s. f. [*amyxia*, de α priv., et μύξα, mucus]. Manque de mucus; absence de sécrétion du mucus normal.

ANA [ἀνά]. Mot grec qui, dans les formules, signifie *autant de l'un que de l'autre*. V. ABRÉVIATION.

ANABÆNE, et non **ANABAINE**. s. f. [ἀναβαίνειν, monter, de ἀνὰ, en haut, et βαίνειν, aller]. Nom générique d'algues filamenteuses microscopiques formant des masses de *glairine* (V. ce mot) dans quelques eaux thermales.

ANABATIQUE. adj. [ἀναβατικὸς, de ἀναβαίνειν, monter]. V. ACMASTIQUE.

ANABROCHISME. s. m. [*anabrochismus*, de ἀνὰ, avec, à travers, et βρόχος, nœud, lacet; it. *anabrochismo*, esp. *anabroquismo*]. Opération imaginée autrefois pour remédier au renversement des cils contre le globe de l'œil. Elle consistait à traverser, avec une aiguille enfilée d'un cheveu en double, la partie extérieure de la paupière; à engager dans l'anse de ce cheveu le cil qui, par sa direction vicieuse, irritait le globe de l'œil; à le ramener sur la partie extérieure de la paupière, et à l'y fixer par un petit emplâtre agglutinatif. On entendait aussi par là l'arrachement de deux ou trois cils à l'aide d'un fil.

ANABROSE. s. f. [*anabrosis*, ἀνάβρωσις, de ἀναβρώσκω, je ronge, de ἀνὰ, indiquant extension, et βρώσκειν, manger]. Corrosion, ulcération superficielle.

ANABROTIQUE. adj. et s. m. [*anabroticus*, ἀναβρωτικός]. Il se disait jadis des substances qui corrodent, qui rongent les surfaces avec lesquelles on les met en contact.

ANACARDE. s. m., et **ANACARDIER**. s. m. [*anacardium*, de ἀνὰ, selon, et καρδία, cœur; all. *Elephantenlaus*, angl. *cashew-nut tree*, it. *anacardio* et *anacardo*, esp. *anacardos*]. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, J. On confond souvent l'acajou (*Anacardium occidentale*, V. ACAJOU) avec l'anacardier vrai (*Anacardium orientale* ou *Anacardium longifolium*, *Semicarpus anacardium* de Linné fils). C'est le fruit de ce dernier qu'on désigne dans le commerce sous le nom d'*anacarde oriental*, et que l'on confond aussi quelquefois avec la noix d'acajou. L'anacarde a la forme d'un cœur, comme son nom l'indique; il est d'un beau noir. Sa disposition intérieure et ses propriétés sont les mêmes que celles de la noix d'acajou. V. ACAJOU.

ANACATHARSIE. s. f. [*anacatharsis*, de ἀνὰ, en haut, et καθαίρειν, purger]. Expectoration d'une matière quelconque. V. EXPECTORANT.

ANACATHARTIQUE. adj. et s. m. [*anacatharticus*, ἀνακαθαρτικός]. Qui excite l'expectoration.

ANACOLUPPA. s. m. Nom malabare d'une plante rampante que l'on rapporte au *Zapania nodiflora*, Lamk, et dont le suc passe, dans le pays, pour être un antidote de la morsure d'un serpent du genre *Naja*.

ANADOSE. s. f. [*anadosis*, ἀνάδοσις, de ἀνὰ, distributivement, et δίδωμι, je donne]. Distribution des principes nutritifs dans les différents vaisseaux.

ANADROME. s. f. [*anadrome*, ἀναδρομὴ, de ἀνὰ, en haut, et δρόμος, course]. Transport d'une humeur des parties inférieures vers les supérieures.

ANÆDOÉ, ÉE. adj. [*anædœus*, de αν privatif, et αἰδοῖον, parties génitales]. Qui manque de tous les organes sexuels, ou des organes sexuels externes seulement.

ANÆMIE, ANÆSTHÉSIE. V. ANÉMIE, ANESTHÉSIE.

ANAÉROBIE. adj. V. AZYMIQUE.

ANAÉROÏDE (BAROMÈTRE). adj. [de αν priv., et ἀὴρ, air]. Nom donné à un appareil destiné à remplir l'office de baromètre. Il consiste en une boîte plate circulaire, profonde d'environ 7 millimètres, faite de quelque métal blanc, et ayant les faces supérieure et inférieure marquées de rugosités concentriques. Cette

boîte, étant vidée d'air à l'aide d'un tube court qu'on rend imperméable à l'air en le soudant, constitue un ressort qui est affecté par chaque variation de la pression atmosphérique ; les rugosités à la surface augmentent l'élasticité.

ANAÉROPLASTIQUE. adj. [de αν privatif, ἀήρ, air, et πλάσσειν, former]. Valette a donné ce nom à une méthode de pansement qui consiste à faire cicatriser les plaies sous l'eau tiède à l'aide d'un appareil particulier, afin d'éviter le contact de l'air, et par suite l'infection purulente.

ANAGALLIS. s. m. V. MOURON.

ANAGÉNÈSE. s. f. [de ἀνὰ, indiquant restauration, et γένεσις, génération]. Régénération de parties détruites.

ANAGYRE. s. m. [*Anagyris fœtida*, L., *bois puant;* all. *Stinkbaum.*] Arbrisseau de la famille des légumineuses, dont les feuilles sont purgatives, mais employées seulement dans le midi de la France.

ANAL, ALE. adj. [*analis*]. Qui a rapport à l'anus.

ANALEPSIE. s. f. [*analepsis*, de ἀνὰ, derechef, et λαμβάνειν, prendre]. Rétablissement des forces après une maladie.

ANALEPTIQUE. adj. et s. m. [*analepticus*, ἀναληπτικὸς, all. *stärkend*, angl. *analeptic*, it. *analettico*, esp. *analeptico*]. Tout ce qui tend à rétablir les forces des convalescents. Les fécules, les bouillons, les gelées animales, sont des *aliments analeptiques*. La classe des toniques fournit les *médicaments analeptiques*.

ANALGÉSIE ou **ANALGIE.** s. f. [de α privatif, et ἄλγος, douleur]. Absence de douleur, indolence. Beau a dénommé ainsi ce fait de physiologie pathologique que, dans la plupart des cas d'hystérie, de chorée, etc., il y a insensibilité à la piqûre, au pincement, etc.

ANALOGIE. s. f. [*analogia*, ἀναλογία, de ἀνὰ, selon, et λόγος, raison ; angl. *analogy*]. En anatomie, l'*analogie* est la ressemblance qu'offrent entre elles les parties de l'organisme, en tant que constituées d'après les mêmes règles, aux points de vue, soit de la forme, soit de la structure, ou en tant qu'ayant les mêmes rapports. V. HOMOLOGIE.

ANALOGUE. adj. et s. m. [de ἀνάλογος, de ἀνὰ, selon, et λόγος, la raison, la règle ; all. *analog*, angl. *analogous*, it. et esp. *analogo*]. — *Théorie des analogues.* G. Saint-Hilaire a donné le nom d'*analogues* à des organes qui, sans avoir la même forme, les mêmes proportions dans les divers animaux, offrent les mêmes connexions avec les organes voisins, reçoivent des vaisseaux et des nerfs correspondants par leur origine artérielle, rachidienne ou encéphalique, et sont constitués par les mêmes tissus ou par des tissus différents, mais se succédant pendant les phases du développement, comme l'os au cartilage. Les nerfs et les vaisseaux guident facilement dans l'établissement des analogies, parce que, n'étant pas interrompus, on peut facilement les suivre et remonter aux organes principaux, dont l'analogie dans les diverses classes n'est mise en doute par personne, tels que le cœur, l'aorte, le cerveau, la moelle, etc. Il y a également analogie entre les autres organes ; mais leur discontinuité avec simple *contiguïté*, au lieu de la *continuité* des éléments de leur tissu d'une extrémité du corps à l'autre, est la source de grandes variations de forme et de volume qui en ont fait nier puérilement les analogies. L'observation a montré que, là où les *connexions* sont les mêmes, il y a identité ou analogie de tissu et de nature élémentaire. Ce fait général, ou *principe des connexions*, conduit, pour les muscles, les os, les ligaments, les glandes, etc., à déterminer de proche en proche leurs analogies (en partant de ceux qui se ressemblent, sans laisser de doute, d'un animal à l'autre, comme le crâne, etc.) avec autant de certitude qu'on en a pour ceux qui sont continus. La *contiguïté* fait pour ceux qui sont *discontinus* ce que fait la *continuité* pour ceux qui ne sont pas *interrompus* dans toute leur longueur. Partant de là, on a reconnu certaines *analogies* réelles (qui ont été niées parce qu'on s'est à tort servi du mot *identité*), non-seulement entre les pièces du crâne et du rachis d'un animal à l'autre, mais du rachis et du crâne, et de certains organes de la moitié supérieure avec la moitié inférieure du corps. Qui dit *analogue* ne dit point *identique :* ces deux mots sont loin d'être synonymes, fait que ne semblent pas avoir compris ceux qui se sont élevés contre les études de cet ordre. Le principe des analogies de constitution (*théorie des analogues*), là où il y a analogie de connexion, a conduit au principe des *affinités électives* ou de *soi pour soi*, caractérisé par ce fait, que, dans toutes les monstruosités par accolement, ce sont toujours les parties *analogues par leurs connexions* qui s'unissent ensemble : le côté gauche avec le côté gauche, l'os des iles avec l'os des iles, et non avec un autre os ; ce qu'on indique en disant qu'il y a *union similaire des parties homologues*. Le principe des analogies de connexion a conduit à reconnaître aussi celui du *balancement des organes*, caractérisé par ce fait, que, toutes les fois qu'au milieu d'organes connexes, l'un d'entre eux a acquis un grand développement, les autres restent avec des dimensions rudimentaires et une forme modifiée en conséquence. Ce fait méconnu a souvent conduit à donner des noms différents à des organes réellement analogues. La théorie des analogues est un résultat de l'application du procédé intellectuel de comparaison à l'étude des *organes* (V. ce mot). Mais un fait resté inaperçu doit être signalé : c'est que l'analogie des organes est dominée par les analogies de la composition élémentaire des tissus et de leur texture. Ainsi, par exemple, la théorie des analogues s'applique à tous les animaux vertébrés et invertébrés, lorsqu'il s'agit du système des parties formées par le tissu nerveux et par les parenchymes testiculaire et ovarien ; elle est vraie dans tous les vertébrés pour les parties des systèmes osseux et cartilagineux ; elle est vraie dans tous les articulés pour les parties formées par le tissu de leur squelette, ou *chitonéal;* mais, ce tissu différant de l'osseux, il n'y a plus d'analogie ou il n'y a que des analogies fort éloignées entre les parties du système osseux et celles du squelette des articulés. V. UNITÉ *de composition*.

ANALYSE. s. f. [*analysis*, de ἀνὰ, distributivement, et λύω, je dissous, je résous ; all. *Zerlegung*, *Zersetzung*, angl. *analysis*, it. *analisi*, esp. *analysis*]. Action de ramener une chose à ses éléments. — *Analyse chimique.* Décomposition d'un composé au moyen de réactifs appropriés, et séparation de ses principes constituants. En chimie, on arrive à la séparation des principes d'un composé par des moyens directs ou indirects : tantôt c'est en isolant les éléments tels qu'ils existent dans les composés ; tantôt c'est en les présentant sous d'autres états, par des équivalents qui permettent néanmoins de bien les apprécier. — *Analyse qualitative.* Celle qui détermine la nature ou qualité des parties d'un composé, sans s'occuper de leur quantité. — *Analyse quantitative.* Celle dans laquelle on détermine le poids et le volume, absolus ou pro-

portionnels, des parties obtenues par l'analyse qualitative. — *Analyse immédiate*. Celle qui sépare les parties dont un corps complexe est composé. Ex. : séparation d'un sel en son acide et sa base ou ses bases, isolement successif des principes immédiats de la substance organisée végétale et animale. — *Analyse élémentaire*. Celle dans laquelle on ne s'occupe que du poids et de la nature des éléments chimiques ou corps simples. — On a quelquefois, mais à tort, distingué l'analyse chimique en *minérale* ou en *organique*, suivant l'origine des composés qu'on analyse ; mais la méthode reste la même, les instruments seuls varient. — *Analyse anatomique*, ou mieux *organique*, c'est-à-dire des corps organisés. Séparation les unes des autres des parties constituantes d'un corps organisé (V. ANATOMIE). Les moyens qu'elle emploie sont en rapport avec la nature simple ou complexe de ces divers ordres de parties. En *anatomie descriptive*, les moyens sont principalement mécaniques, et constituent ce qu'on appelle la *dissection* (V. ce mot). En *anatomie générale*, les moyens, procédés et instruments d'analyse anatomique sont surtout *physiques* dans l'étude des *systèmes*, des *tissus* et des *humeurs* (emploi du microscope, *dissection microscopique :* V. ANATOMIE) ; les agents chimiques leur viennent en aide. Mais, dans l'analyse du *sérum* des humeurs et dans celle des éléments anatomiques, les instruments et les agents de séparation sont surtout chimiques, en raison du mode d'union, molécule à molécule, des principes immédiats pour constituer la substance organisée des éléments anatomiques et des sérums : c'est le mode dit *analyse immédiate* qu'on emploie. La nécessité de se servir de moyens chimiques pour faire l'analyse anatomique des sérums et des éléments anatomiques (laquelle est toujours immédiate) a fait, à tort, croire que cette partie de l'anatomie était une division de la chimie, qui fut alors appelée des noms de *chimie animale*, *chimie végétale*, *chimie physiologique*, *chimie anatomique*, *chimie pathologique*, *zoochimie*, *chimie microscopique*, *microchimie*, etc. — Les philosophes entendent par *analyse*, l'opération au moyen de laquelle l'esprit sépare, en différents groupes, des objets ou qualités qui se trouvent réunis : c'est dans ce sens que l'on dit faire l'*analyse des symptômes d'une maladie compliquée*, pour indiquer que l'on ramène chacun d'eux à ce qu'il a d'irréductible, en remontant aux phénomènes organiques élémentaires, dont il représente une perturbation, et en laissant de côté pour un instant les phénomènes moins généraux qui sont sous sa dépendance.

Analyse spectrale ou *spectrométrique*. V. SPECTROMÉTRIE.

ANALYSEUR. adj. et s. m. V. ROTATOIRE.

ANAMIRTINE. s. f. ($C^{76}H^{72}O^4$). Corps gras particulier retiré de la coque du Levant, fruit de l'*Anamirta cocculus*, L. Blanc, cristallisable, fusible à 36°, saponifiable. Donne de l'acroléine à la distillation, mais pas d'acide sébacique.

ANAMIRTIQUE. adj. — *Acide anamirtique*. Produit de la saponification de l'*anamirtine*. Blanc, cristallisable, fond à 68° ($C^{70}H^{68}O^3.HO$). On peut l'obtenir anhydre. Il donne des *anamirtates* cristallisables. — *Éther anamirtique* ($C^{70}H^{68}O^3.C^8H^{10}O$). Solide, demi-transparent, volatil, fond à 32°, de saveur butyreuse. S'obtient quand un courant d'acide chlorhydrique traverse une solution alcoolique concentrée d'*acide anamirtique*.

ANAMNESTIQUE. adj. [*anamnesticus*, ἀναμνηστικός, de ἀνὰ, derechef, et μνῆσις, souvenir]. Qui rappelle le souvenir. — *Signes anamnestiques* ou *commémoratifs*. Signes à l'aide desquels on découvre ce qui a précédé. On a aussi appelé *anamnestiques*, des remèdes qu'on supposait propres à rendre la mémoire.

ANAMORPHOSE. s. f. [de ἀνὰ, indiquant renouvellement, et μορφὴ, forme]. Nom donné à l'ensemble des changements qui chez certains lichens et autres cryptogames se manifestent sur l'ensemble ou sur une certaine partie de la plante dans certaines conditions, de manière à faire placer dans trois ou quatre genres différents les individus modifiés d'une même espèce. Ces changements portent, ou sur les apothécies seules, ou sur le thalle seulement, ou bien sur ces différentes parties à la fois.

ANANAS. s. m. [*Bromelia ananas*, angl. *pine-apple*, it. *ananasso*, esp. *ananas*]. Plante de l'Inde et de l'Amérique méridionale, qui produit le fruit délicieux et rafraîchissant appelé aussi *ananas*. Ce fruit, formé par la réunion et l'adhérence mutuelle d'un certain nombre de baies, est de la grosseur des deux poings ; il a la forme d'un cône de pin, une belle couleur jaune doré, une saveur sucrée, suave et parfumée. On donne aussi le nom d'*ananas* à une fraise très-parfumée.

ANANDRIE. s. f. [de αν privatif, et ἀνὴρ, homme]. Synonyme d'*anaphrodisie*.

ANAPHONÈSE. s. f. [*anaphonesis*, de ἀνὰ, en haut, et φωνὴ, voix]. Exercice ou éclats de la voix ; action de crier. En thérapeutique, emploi des exercices vocaux pour fortifier les voies respiratoires.

ANAPHRODISIAQUE. V. ANTIAPHRODISIAQUE.

ANAPHRODISIE. s. f. [*anaphrodisia*, de αν privatif, et Ἀφροδίτη, Vénus ; all. *Impotenz*, it. et esp. *anafrodisia*]. Ce mot signifie seulement absence des désirs vénériens, diminution ou abolition de la sensibilité génitale ; il n'a pas un sens aussi étendu que le mot *impuissance*.

ANAPHRODITE. s. m. [it. *anafrodito*, esp. *anafrodita*]. Celui qui n'éprouve pas de désirs vénériens, et qui se trouve par conséquent *actuellement* inapte à exercer le coït.

ANAPHRODITIQUE. adj. [*anaphroditicus*]. Se dit d'un corps organisé qui se développe sans le concours de sexes, c'est-à-dire qui n'est pas le produit d'une génération proprement dite.

ANAPHYSE. s. f. [de ἀνὰ, derechef, et φύσις, nature]. Régénération, action de renaître.

ANAPLASIE. s. f. [de ἀνὰ, derechef, et πλάσσειν, former]. N'a pas d'autre sens que *anaplastie*. V. ce mot.

ANAPLASTIE. s. f. [*anaplastice*, de ἀναπλάσσειν, refaire, de ἀνὰ, indiquant rénovation, et πλάσσειν, former]. Art de rétablir la forme normale des parties mutilées. On emploie plus généralement le mot *autoplastie*, qui n'a pourtant pas le même sens.

ANAPLASTIQUE. adj. Qui se rapporte aux procédés de restauration des parties. — *Lambeau anaplastique*. Celui qui est taillé dans la peau saine pour servir à la restauration des parties voisines.

ANAPLÉROSE. s. f. [*anaplerosis*, de ἀναπληρόω, je remplis, je complète, de ἀνὰ, indiquant renouvellement, et πληροῦν, emplir]. Action des substances anaplérotiques. — Synonyme de *prothèse*.

ANAPLÉROTIQUE. adj. et s. m. [*anapleroticus*]. On a appelé ainsi des médicaments que l'on supposait propres à déterminer la reproduction des chairs, et à

faciliter la cicatrisation des plaies avec perte de substance. V. INCARNATIF.

ANAPNOÏQUE. adj. [de ἀνάπνοή, respiration, de ἀνά, indiquant répétition, et πνεῖν, souffler]. — *Remèdes anapnoïques.* Ceux qui favorisent l'expectoration.

ANARRHIQUE. s. m. [*anarrhichas*, de ἀναῤῥιχᾶσθαι, aller en haut]. Nom de genre du poisson appelé aussi *loup de mer*, *chat marin* (*A. lupus*, L.), de l'Islande et des mers du Nord, long quelquefois de 2 mètres à 2m,30, dont le foie sert à faire l'*huile de poisson* employée en médecine. V. HUILE, MORUE.

ANASARQUE. s. f. [*anasarca*, de ἀνά, autour, et σάρξ, chair; all. *Hautwassersucht*, it. et esp. *anasarca*]. Intumescence générale, ou du moins très-étendue, du corps et des membres, produite par de la sérosité infiltrée dans le tissu lamineux. C'est proprement l'hydropisie générale de ce tissu. Lorsque cette hydropisie n'est que partielle, elle constitue l'*œdème*. Il faut distinguer l'anasarque *essentielle* ou *primitive* de celle qui n'est que *symptomatique*. Celle-ci dépend souvent d'une lésion organique du cœur, du poumon, du foie, etc., et ne survient ordinairement que dans la dernière période des maladies. L'*anasarque primitive* est la conséquence de troubles de la nutrition; c'est une affection générale, qui est le plus souvent chronique. Elle commence presque toujours par les extrémités inférieures, d'où elle s'étend peu à peu à toute l'économie; quelquefois cependant elle se manifeste d'abord par la bouffissure de la face ou de quelque autre partie du corps. La peau est pâle, d'un blanc laiteux, froide, et conserve l'impression du doigt; le pouls est petit, mou et lent. Dans l'*anasarque aiguë*, au contraire, la peau est rosée ou de couleur naturelle, elle n'est point froide, et l'impression du doigt disparaît tout de suite; le pouls est dur, plein, fort. L'anasarque aiguë guérit souvent, mais l'anasarque chronique ou symptomatique est rarement curable. — L'anasarque a été désignée, chez le cheval, par les noms de *charbon blanc*, de *mal de tête*, *mal de contagion*, de *diastashémie*.

ANASPADIAS. s. m. [de ἀνά, en haut, et σπάω, je divise]. Ouverture, par vice de conformation, de l'urèthre à la face supérieure de la verge.

ANASTALTIQUE. s. m. [*anastalticus*, de ἀνά, sur, et στέλλειν, serrer]. Styptique ou astringent énergique.

ANASTOECHIOSE. s. f. de ἀνά, indiquant séparation, et στοιχεῖον, élément]. Réduction ou résolution d'un corps en ses premiers éléments.

ANASTOMOSE. s. f. [*anastomosis*, de ἀνά, avec, ensemble, et στόμα, bouche; all. *Zusammenmündung*, it. *anastomosi*]. Communication entre deux vaisseaux. Lorsqu'on croyait que les nerfs étaient des canaux où circulait un fluide nerveux, on a aussi donné à leurs communications le nom d'*anastomoses;* mais il y a erreur: car ceux de leurs tubes qui, sous forme de rameau, s'écartent d'un faisceau pour se joindre à un autre, ne font que s'accoler aux éléments de ce dernier, sans s'aboucher avec eux. V. ABOUCHEMENT.

ANASTOMOTIQUE. adj. [*anastomoticus*]. Qui a rapport aux anastomoses. — *Rameaux anastomotiques.* Ceux qui établissent une communication entre deux vaisseaux ou deux nerfs.

ANATOMIE. s. f. [*anatome*, ἀνατομή, de ἀνά, distributivement, et τομή, section; all. *Zergliederung*, angl. *anatomy*, it. *anatomia*, *notomia*, esp. *anatomia*]. Le mot *anatomie* signifie proprement *dissection;* mais on a donné ce nom à l'étude, à la connaissance du nombre, des formes, de la situation, de la structure, en un mot de tous les caractères apparents des corps organisés. L'anatomie est donc la science qui a pour sujet les corps organisés considérés à l'état de repos, et pour but la connaissance de leur organisation ou constitution. Cette connaissance pouvant se réduire à la notion d'un certain nombre de faits généraux ou lois, on dit quelquefois qu'elle a pour but la connaissance des lois de l'organisation. La première chose à faire en anatomie est donc d'envisager le corps à étudier, considéré dans son ensemble comme un tout, et d'en poursuivre tous les caractères successivement (*somatologie*). Or, en tant que corps, l'homme, ainsi que les autres êtres végétaux et animaux, a, en premier lieu, les caractères que présentent tous les corps quelconques. Ainsi il a des caractères d'*ordre mathématique*, savoir, une situation, des dimensions, une forme, une durée. Il a de plus des caractères d'*ordre physique :* tels sont sa consistance, son élasticité, poids, densité, hygrométricité, odeur, saveur, température, couleur, propriétés électriques. Puis il a des caractères d'*ordre chimique*, qui comprennent: 1° l'étude de l'action chimique des agents physiques sur lui, action toujours décomposante; 2° les actions chimiques des corps simples ou composés, qui sont des actions de combinaison; 3° l'étude des actions précédentes conduit à reconnaître le corps comme un composé de *principes immédiats*, qui sont, les uns des composés chimiques définis cristallisables, les autres des *substances organiques* non cristallisables; 4° enfin, de la connaissance de ces principes immédiats, on peut déduire la composition médiate ou élémentaire du corps. Il a enfin des caractères qui n'appartiennent à aucun des corps du règne minéral, sans analogues avec eux, caractères qui sont essentiellement propres aux êtres organisés, qui ne sont ni physiques ni chimiques, et qui, en raison de cela, ont mérité un nom particulier, différent des précédents. La dénomination adoptée est celle de caractères d'*ordre organique* (V. ce mot). Ces caractères, pour le corps pris dans son ensemble, consistent en ce qu'il se divise en *parties extérieures* ou *superficielles*, et *parties intérieures*, *profondes* ou *internes*. Les parties extérieures sont la *tête*, supportée par le *cou*, qui repose sur le *tronc*, auquel sont attachés les *membres*, et qui est terminé par la *queue*. C'est à l'étude des parties externes qu'on donne le nom de *morphologie*, anatomie externe, ou morphologique, ou des formes. Les parties intérieures sont les *appareils*, qui se subdivisent en *organes* (*anatomie descriptive*), lesquels se groupent en *systèmes*, divisibles en *tissus*, et en *humeurs*, lesquels sont susceptibles d'être ramenés à un certain nombre d'*éléments anatomiques* et de *principes immédiats* (*anatomie générale*). C'est au tout, formé par la réunion de ces diverses parties, qu'on donne le nom d'*organisme;* car l'énumération précédente pourrait être faite en sens inverse, du simple au composé, des éléments anatomiques aux parties extérieures et au corps tout entier, ou organisme. Chacune des parties extérieures du corps, et chacune de celles qui rentrent dans les cinq groupes de parties internes, doivent être étudiées successivement aux points de vue indiqués plus haut, car elles présentent des caractères de même ordre que l'organisme lui-même, mathématiques, physiques, etc. — Plusieurs des *parties extérieures* du corps peuvent manquer ou n'être que rudimentaires, comme la *queue* chez l'homme et le chimpanzé, les *membres* chez les

ophidiens, le *cou* chez les crustacés et arachnides, la *tête* chez les mollusques acéphales, les rayonnés. Enfin, chez les spongiaires et beaucoup d'infusoires, le corps n'est plus subdivisible en parties extérieures. — Cette division est applicable aux végétaux comme aux animaux ; leur analyse anatomique extérieure y démontre des parties externes, *tiges*, *branches*, et autres appendices, correspondant à ceux des animaux, mais recevant des noms différents qui sont en rapport avec leurs usages, etc. — Plusieurs des *parties intérieures* du corps peuvent aussi manquer ou n'être que rudimentaires ; il y a des animaux et végétaux représentés par un seul élément anatomique, n'ayant par conséquent ni tissus ni systèmes, etc. (*Sphærella nivalis*, Ehr., *Astasia sanguinea*, Ehr., *Monas*, *Amibes*, etc.) ; d'autres sont formés, au moins pendant un certain temps de leur vie, par plusieurs éléments réunis en tissus, sans organes ni appareils (*Spathidies*, *Trémelles*, etc.). L'anatomie prend différents noms, suivant qu'il s'agit de l'étude d'un être organisé considéré comme appartenant à une espèce ou à une classe d'êtres : ainsi on appelle *androtomie*, ou *anthropotomie*, l'anatomie de l'homme ; *zootomie*, celle des autres espèces du règne animal ; *anatomie vétérinaire*, celle des animaux domestiques. Le mot *anatomie*, employé seul, s'entend particulièrement des parties des êtres organisés dans l'état de santé. V. ORGANIQUE.

Anatomie artificielle. Art de modeler et de représenter avec la cire ou le carton les différents organes ou les différentes parties du corps humain dans l'état sain ou dans l'état de maladie. V. CLASTIQUE.

Anatomie chirurgicale et médicale. Application de toutes les notions d'anatomie, soit normale, soit pathologique, à l'étude des maladies dites chirurgicales et internes, considérées dans leurs causes, leurs symptômes et leur thérapeutique.

Anatomie comparée. Étude comparative de chaque partie des êtres par rapport aux modifications de leur structure dans les diverses classes d'animaux et de végétaux. V. COMPARATIF.

Anatomie descriptive. Partie de l'anatomie qui a pour sujet les parties du corps dont l'examen doit être fait spécialement, et qui a pour but la connaissance de leur mode de connexion et de leur constitution. Ces parties sont : 1° les organes (*organologie*, *organographie*, *anatomie descriptive* des auteurs classiques) ; 2° les appareils. L'anatomie descriptive a été divisée en *squelettologie*, qui comprend l'*ostéologie* et la *syndesmologie* ; et en *sarcologie*, qui se subdivise en *myologie*, *névrologie*, *æsthésiologie* (V. ce mot), *angiologie*, *adénologie*, *splanchnologie* et *dermologie*.

Anatomie générale. Partie de l'anatomie qui a pour sujet les espèces de parties du corps qui, une fois observées dans une région de l'économie, sont connues pour toutes les autres, et qui a pour but la connaissance de leur organisation. Ces parties sont : 1° les parties simples ou élémentaires (*mérologie*), tant principes immédiats qu'éléments anatomiques ; 2° les tissus (*histologie*) et les humeurs (*hygrologie*) ; 3° les systèmes (*homœomérologie*.)

Anatomie microscopique. Les changements des tissus et des humeurs, sous l'influence de l'action chimique, des agents physiques et des réactifs divers, prenant de l'importance, ainsi que l'étude des impressions tactiles, de l'odeur, de la saveur, on ajoute, à l'inspection que permet de faire la dissection proprement dite, l'emploi de moyens divers : comme la filtration, pour séparer les éléments en suspension dans le sérum, la coagulation, la coction, la dessiccation ; l'action de l'électricité, des acides, des alcalis, etc. Pour l'étude des éléments anatomiques et des principes immédiats, ce sont bien encore les mêmes moyens ; seulement, par leur petit volume ou leur petite quantité, les parties devenant invisibles à l'œil nu, il faut entre le corps étudié et l'œil interposer le microscope ou la loupe. L'emploi de ces instruments étant assez long et compliqué à côté des moyens de dissection devenus familiers avec le temps, beaucoup d'auteurs ont été trompés par ce fait, et ont considéré comme base des divisions scientifiques, non plus le but et le sujet des études, mais le moyen employé pour atteindre ce but (V. ANALYSE) ; d'où l'on voit que l'expression *anatomie microscopique* doit être rejetée.

Anatomie pathologique. Étude des altérations que peuvent éprouver les organes, les tissus, les différents ordres de parties qui composent l'organisme. Elle renferme naturellement les mêmes subdivisions que l'anatomie normale ; car on ne saurait sans erreur faire autrement que de *rattacher la lésion d'une partie à l'état normal de la partie correspondante dans ses divers âges*. Hunter, Bichat, Broussais, sont les promoteurs de cette marche qui est la seule logique. De la sorte, l'anatomie pathologique puise sa méthode dans celle de l'anatomie normale, dont elle étudie les excès, les diminutions et les aberrations au point de vue de la forme, de la structure, etc. Il faut, au contraire, repousser le système établi par Laennec et Meckel, et adopté par les anatomo-pathologistes de nos jours, qui ont cru arriver à des résultats utiles en puisant dans l'anatomie pathologique elle-même une méthode qui lui fût propre, en supposant qu'elle formait un monde à part, et avait une classification fondée sur les lésions considérées indépendamment des lieux où elles siégent, comme si une altération ne supposait pas une substance qui s'altère et un lieu où se passe le phénomène. Cette école, qui se proclame purement anatomique et dit se concentrer dans l'*examen des formes* pour s'efforcer par une dissection sagace de tracer la meilleure description possible de ces produits anormaux, oublie ainsi que la forme est subordonnée à la composition anatomique élémentaire, et qu'une description de la forme, de la couleur ou de la consistance ne conduit à rien, si l'on ne sait à quoi sont dus ces caractères.

Anatomie topographique, ou *anatomie des régions*. Étude de toutes les parties que l'on rencontre dans telle ou telle région considérée de la superficie au centre ; l'étude de la position respective des muscles, nerfs, vaisseaux, os, etc., qui se présentent successivement sous le scalpel de l'opérateur : de manière qu'un instrument tranchant ou acéré devant traverser, dans une direction déterminée, tel ou tel point de l'économie, on sache d'avance, et avec précision, quelles sont les parties que l'on rencontrera.

Anatomie végétale et *anatomie animale*. Étude de l'anatomie des plantes et des animaux.

ANATOMIQUE. adj. Qui a rapport à l'anatomie. — *Piqûre anatomique*. V. ANATOMISTE et PIQÛRE. — *Procédés* et *analyse anatomiques*. V. ANALYSE. — *Tubercule anatomique*. V. TUBERCULE.

ANATOMISME. s. m. S'est dit de l'abus qui consiste à vouloir trouver, dans les parties de structure simple, des dispositions compliquées qu'on suppose susceptibles de rendre compte, physiquement ou chimiquement, des phénomènes organiques ou vitaux

qu'elles offrent, tels que ceux de sécrétion, de sensibilité spéciale, etc. V. ZOOTOMIQUES (*lois*).

ANATOMISTE. s. m. [*anatomicus*, all. *Zergliederer*, angl. *anatomist*, it. et esp. *anatomico*]. Celui qui cultive l'anatomie.

Maladies des anatomistes. L'anatomiste s'expose à une série d'accidents souvent redoutables et même mortels. Ces accidents peuvent l'atteindre, tantôt par l'inoculation d'une matière organique en putréfaction, tantôt par l'absorption des gaz ou des miasmes qui l'environnent. Quelque prudent et habile qu'il soit, l'anatomiste ne peut éviter de se blesser. Ces blessures sont produites : 1° par instruments piquants (scalpels, ciseaux, érignes, esquilles) ; 2° par instruments tranchants (scalpels, couteaux, etc.) ; 3° par instruments contondants (billots, os, etc.). Les plaies qui en résultent se comportent souvent comme des plaies simples, et alors elles guérissent par première intention ou après suppuration. Mais il n'en est pas toujours ainsi ; une blessure faite en disséquant est souvent une plaie compliquée de l'inoculation d'un virus susceptible de produire dans l'organisme des altérations graves. La plaie peut *s'enflammer*, *suppurer* pendant un temps très-long, quelquefois elle donne lieu à une véritable *ulcération chancreuse*, et alors, après une durée variable, elle pourra guérir ou se transformer en ce que l'on désigne sous le nom de *tubercule anatomique*. Cette affection, qui siége le plus souvent sur les doigts, autour de l'ongle, se présente sous la forme d'une petite tumeur grosse comme une lentille, un pois et même plus, à base mal limitée et à surface lisse, mais humide et produisant du pus sous certaines influences. Ce tubercule peut durer pendant des mois, des années (V. TUBERCULE *anatomique*). Les garçons d'amphithéâtre, qui ne prennent pas toujours beaucoup de soins de leur personne, portent souvent sur les mains des ulcérations qui ont reçu le nom de *crevasses*. On les observe rarement sur les anatomistes. L'inflammation produite par la piqûre ne se borne pas toujours à la partie blessée, souvent elle atteint le tissu cellulaire sous-cutané, ou bien les vaisseaux lymphatiques et peut-être les veines. De là des *phlegmons simples*, des *phlegmons diffus* ou mieux *gangréneux* ; de là des *angioleucites*, des *adénites* et des *phlébites*, avec toutes leurs conséquences graves. Ajoutons aussi que l'inflammation peut atteindre des tissus profonds ; de là encore des *arthrites*, des *périostites*. Il faut noter que les cicatrices sont difformes, plus élevées, plus irrégulières que dans une plaie simple. Ces plaies, compliquées d'un véritable état virulent, présentent des phénomènes consécutifs semblables, par exemple, à ceux qui sont la conséquence de l'inoculation du virus syphilitique. Béraud a observé des individus qui, à la suite d'une *piqûre anatomique* (V. PIQÛRE), ont eu des accidents locaux très-légers avec des accidents généraux graves. Ainsi, quelques heures après une piqûre, l'individu est pris de frissons, de fièvre, d'agitation, de délire, la plaie est peu enflammée ; puis cet état dure quelques heures, et on le voit se terminer par des coliques très-vives bientôt suivies de selles excessivement fétides. Le lendemain, généralement, tout rentre dans l'ordre. Ainsi : absorption du poison, intoxication, élimination du poison, voilà une suite de phénomènes qui démontrent l'existence d'un empoisonnement ou inoculation d'un virus. Mais, outre ces accidents primitifs, il peut se faire qu'au bout de quelque temps, l'anatomiste maigrisse, et alors il n'est pas rare de voir se déclarer les *accidents secondaires* de la *piqûre anatomique*. Ces accidents ont consisté en *pustules*, qui rappelaient les petites pustules de la varicelle, en *papules*, *ulcérations pharyngiennes* et l'*alopécie* même quelquefois. — Les accidents qui peuvent survenir en dehors des blessures sont encore assez nombreux. Les anatomistes savent combien le séjour dans un amphithéâtre de dissection est suivi de *fatigue*, de *courbature*. Cette fatigue, cette prostration des forces, survient d'autant plus vite chez les individus non habitués à l'amphithéâtre, que les cadavres sont plus avancés en putréfaction. Béraud a remarqué que les jeunes gens qui travaillent dans un cabinet mal aéré sont sujets à des *bâillements*, à des *pandiculations*. Les miasmes, les matières organiques en suspension dans le milieu, pénètrent dans les voies respiratoires et ensuite dans tout l'organisme, et l'on voit bientôt des accidents se déclarer. Les gaz sont éliminés le plus souvent par la muqueuse intestinale ; de là des *diarrhées*, des *dysenteries*, des *coliques*, des *vents* ayant l'odeur du cadavre, fréquemment observés surtout sur les jeunes étudiants. Mais si le miasme n'est pas éliminé, il peut donner lieu à de l'*inappétence*, de l'*anorexie*, de l'*embarras gastrique*. Béraud a aussi constaté la manifestation d'une maladie assez analogue à la *varioloïde*, survenue chez de jeunes étudiants qui ne s'étaient pas piqués : fièvre, malaise, puis éruption analogue à celle de la varioloïde du deuxième au troisième jour ; durée, huit à dix jours. Ces derniers accidents n'arrivent qu'au début des études ; plus tard, ils n'atteignent pas les anatomistes. Cependant ceux qui fréquentent longtemps les amphithéâtres peuvent toujours éprouver les accidents des piqûres, et ils présentent quelquefois une haleine fétide toute particulière, et souvent ils portent avec eux les odeurs du cadavre indépendantes des vêtements, sans en avoir conscience, mais dont s'aperçoivent bientôt les gens étrangers aux dissections. Pour éviter tous ces inconvénients, les jeunes étudiants commenceront par faire des séances courtes et à quelques jours d'intervalle, puis plus longues et plus rapprochées. Quand ils éprouveront des accidents du côté des voies digestives, ils prendront du vin de quinquina, et ils auront toujours soin de ne venir à l'amphithéâtre qu'après leur déjeuner. Ils changeront de vêtements en entrant et en sortant ; ils auront du savon pour se laver fréquemment les mains. L'emploi de quelques cuillerées d'essence de térébenthine versée sur le cadavre, ou de quelques gouttes sur les mains, suffit pour empêcher la putréfaction pendant plus d'un jour et pour enlever l'odeur des matières fétides ou des objets qui les ont touchées. S'ils viennent à se piquer, ils suceront la plaie longtemps, comprimeront le doigt pour la faire saigner le plus possible, puis la laveront et la panseront avec une bandelette de diachylon. Quelques personnes emploient, à tort, le nitrate d'argent pour cautériser la plaie ; les Anglais préconisent l'alun. Rien n'est préférable à la succion, qui remplit l'indication capitale de ne pas laisser pénétrer le virus.

ANATRÈSE. s. f. [*anatresis*, de ἀνὰ, indiquant cheminement, et τράω, je perce]. Perforation, trépanation.

ANATRIPSIOLOGIE. s. f. [de ἀνάτριψις, friction, et λόγος, discours, traité]. Traité sur les frictions.

ANATROPE. adj. [de ἀνὰ, re, et τρέπειν, tourner]. Se dit de l'ovule végétal qui est réfléchi. L'ovule peut éprouver diverses courbures en raison de l'inégalité du développement de ses parties. Un développement excessif se faisant au niveau du hile, ce point d'insertion

du pédicule (funicule ou podosperme) occupera toute la longueur de l'ovule, et plus tard de la graine lors de la maturité. Ce développement du hile produit sur un des côtés de l'ovule et de la graine la saillie longitudinale appelée *raphé*. L'extrémité supérieure du raphé est la *chalaze* (ou *hile interne*). L'ovule ainsi modifié dans sa forme, etc., est dit *anatrope* ou *réfléchi*, parce qu'on suppose qu'il se réfléchit ou s'incline sur son funicule allongé et se soude avec lui. Il n'y a pas flexion de l'ovule sur son support, mais développement de l'ovule au niveau du hile plus grand dans quelques espèces que dans les autres.

ANAZOTIQUE. adj. [*anazoticus*, de αν privatif, et *azote*]. Se dit au lieu de *non azoté*.

ANAZOTURIE. s. f. [de αν privatif, *azote*, et οὖρον, urine]. Affection dans laquelle, l'urine étant rendue en quantité régulière, on trouve une diminution notable, ou même la disparition complète de l'urée.

ANCHE. s. f. [*ligula*, all. *Mundstück*, angl. *reed*, it. *linguetta*, esp. *estrangul*]. Languette mobile qui ouvre et ferme alternativement le passage de l'air dans un tuyau, où on le fait vibrer. La glotte remplit les fonctions d'anche dans le larynx, qui est un véritable instrument à vent.

ANCHILOPS. s. m. [*anchilops*, ἀγχίλωψ, de ἀγχί, proche, et ὤψ, œil; it. *anchilope*, esp. *anguilops*]. Petite tumeur située vers le grand angle de l'œil, au devant ou à côté du sac lacrymal, et non dans ce sac, ce qui distingue l'*anchilops* de la *tumeur lacrymale*. Souvent l'anchilops venant à s'ouvrir, il y succède un petit ulcère arrondi, qu'on appelle *égilops* (V. ce mot). L'anchilops est inflammatoire ou enkysté. L'*anchilops inflammatoire* est un petit phlegmon ou un furoncle qui cède à un traitement antiphlogistique. L'*anchilops enkysté* reste fort longtemps stationnaire; il faut enlever le kyste, ou le fendre dans sa partie antérieure, et favoriser le resserrement et les adhérences de ses parois.

ANCHOIS. s. m. [all. *Anschove*, angl. *anchovy*, it. *acciuga*, esp. *anchoa*]. Petit poisson du genre *Clupea* (*Clupea encrasicholus*, L., *Engraulis encrasicholus*, Cuv.), commun dans la Méditerranée. Salé avec soin, il devient stimulant et passe pour aphrodisiaque.

ANCHUSINE. s. f. Matière d'aspect résineux, se dissolvant dans l'alcool, qu'elle colore en rouge carmin, qu'on retire de l'*Anchusa tinctoria*, L., ou orcanette.

ANCHYLOSTOME. V. ANKYLOSTOME.

ANCIPITÉ, ÉE. adj. [*anceps*, all. *zweischneidig*]. Se dit, en botanique, de toute partie de plantes qui est comprimée sur ses deux faces, et qui a deux bords tranchants.

ANCOEUR. V. AVANT-CŒUR.

ANCOLIE. s. f. [*Aquilegia*, L., polyandrie pentagynie, L., rénonculacées, J.; all. *Aglei*, angl. *columbine*, it. *aquilegia*]. Genre de plantes dont l'espèce vulgaire, *Aquilegia vulgaris*, L., qu'on rencontre communément en été dans les bois, était autrefois en grande réputation, sous le nom de *gant de Notre-Dame*, comme antiscorbutique, apéritive et diurétique.

ANCONAGRE. s. f. [*anconagra*, de ἀγκὼν, coude, et ἄγρα, proie, capture]. Douleur arthritique à l'articulation du coude.

ANCONÉ. adj. et s. m. [*anconeus*, de ἀγκὼν, olécrâne, all. *Knorrenmuskel*]. Nom donné aux muscles qui s'attachent à l'olécrâne. Winslow en distingue quatre : le grand *anconé*, l'externe, l'interne et le petit. Les trois premiers ne sont réellement que les divisions du muscle appelé aujourd'hui *triceps brachial*. Le dernier seul a retenu le nom d'*anconé* (épicondylo-cubital, Ch.); situé à la partie postérieure supérieure de l'avant-bras, il s'étend de la tubérosité externe de l'humérus au tiers supérieur et au bord postérieur du cubitus.

ANCONOCACE. s. f. [de ἀγκὼν, coude, et κακὸς, malade]. Maladie de l'articulation du coude (Lobstein).

ANCY et ses dérivés. V. ANKY.

ANCYROÏDE. adj. [de ἄγκυρα, ancre, et εἶδος, forme]. Qui a la forme d'une ancre. — *Apophyse ancyroïde*. V. CORACOÏDE. — *Cavité ancyroïde*. Portion postérieure des ventricules latéraux du cerveau, qui est celle où ils se recourbent pour changer de direction, et qui se prolonge plus ou moins dans l'épaisseur du lobe cérébral postérieur correspondant.

ANDASSU, ANDA-AÇU, ANDA DE PISON. s. m. (*Anda Gomesii*, A. Juss.). Grand arbre de la famille des euphorbiacées, dont l'écorce jetée dans l'eau sert à enivrer les poissons; dont le fruit, gros comme le poing, a un noyau volumineux, de deux loges, contenant chacune une amande employée en électuaire purgatif au Brésil; on en retire une huile qui purge comme celle de ricin.

ANDERS. s. m. pl. Nom donné en Auvergne à une maladie cutanée légère qui survient chez les veaux, et qu'on attribue à une alimentation insuffisante.

ANDERSH (GANGLION D'). V. GLOSSO-PHARYNGIEN.

ANDIRA. s. m. V. ANGELIN.

ANDRALOGOMÈLE. s. m. [de ἀνὴρ, gén. ἀνδρὸς, homme, ἄλογος, privé de raison, μῆλον, qui signifie toute espèce d'animaux domestiques]. Nom donné par Malacarne à des monstres chez lesquels il supposait l'existence simultanée d'un corps d'homme et des membres d'une brute.

ANDRANATOMIE ou **ANDROTOMIE**. s. f. [*andranatome* ou *androtome*, de ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme, et ἀνατομὴ, anatomie]. Anatomie de l'homme.

ANDROCÉE. s. m. Mot mal formé, par imitation de *gynécée*. Mais *gynécée* venant de γυναικεῖον, à le κ par le génitif γυναικὸς, tandis que les dérivés de ἀνὴρ, ἀνδρὸς, ne peuvent avoir le κ pour former *androcée* : il faut dire *andrœcie*. V. ce mot.

ANDROECIE. s. f. [*andrœcia*, de ἀνὴρ, ἀνδρὸς, mâle, et οἰκία, demeure]. Ensemble des étamines, soit que cet ensemble se compose d'un seul ou de plusieurs verticilles, d'une seule étamine ou de plusieurs faisceaux d'étamines. Ce mot est pour les organes mâles ce que les mots *calice* et *corolle* sont pour les enveloppes.

ANDROGÉNIE. s. f. [de ἀνὴρ, homme, et γεννᾶν, engendrer]. Reproduction de l'homme, ou ce qui concerne l'homme dans la reproduction.

ANDROGYNAIRE. adj. [de ἀνὴρ, gén. ἀνδρὸς, homme, et γυνὴ, femme]. De Candolle appelle *fleurs androgynaires*, les fleurs doubles qui sont devenues telles par la transformation des deux sortes d'organes sexuels, sans que le périanthe soit altéré.

ANDROGYNE. adj. et s. m. [ἀνδρογύνης, all. *Mannweib*, it. et esp. *androgino*]. Individu chez lequel les organes des deux sexes sont réunis : *androgyne* est, par conséquent, synonyme d'*hermaphrodite*. — Les botanistes appellent *plantes androgynes*, celles qui, étant *monoïques*, portent des fleurs mâles et des fleurs femelles sur un même pédoncule.

ANDROMANIE. s. f. [*andromania*, de ἀνὴρ, gén. ἀνδρὸς, homme, et μανία, fureur, folie]. Synonyme de *nymphomanie*.

ANDROME. s. m. [grec moderne ἀνδρομὴ]. Nom donné par Jak (*Voyage de Ræser*, 1837) à l'éléphantiasis des bourses (*œdemosarcoma scroti* de Severin, *pseudo-sarcocèle*) qu'on observe dans les îles de la Grèce et en Égypte. V. PÉRICAL.

ANDROMÈDE. s. f. Genre de plantes voisines des bruyères, famille des éricacées, dont une espèce (*Andromeda polifolia*, L.), narcotico-âcre, est très-dangereuse pour les moutons. Elle croît en Laponie.

ANDROPÉTALAIRE. adj. Nom donné par de Candolle aux fleurs dans lesquelles les étamines se sont transformées en pétales, le pistil restant sain.

ANDROPÉTALE. s. m. [de ἀνὴρ, mâle, et *pétale*]. Pétale provenant d'une étamine métamorphosée.

ANDROPHORE. s. m. [de ἀνὴρ, gén. ἀνδρὸς, mâle, et φέρω, je porte]. Nom donné par Mirbel au support des anthères lorsque les étamines sont réunies. L'androphore n'est autre chose que les filets staminaux soudés ensemble. Si tous les filets sont réunis en un seul *androphore*, les étamines sont dites *monadelphes*; elles sont *diadelphes* si les étamines sont soudées en deux faisceaux, etc.

ANDROPOGON. s. m. [*Andropogon schœnanthus*, L.]. Graminée dont l'infusion est usitée aux Indes comme succédanée de celle du thé. On lui attribue des propriétés stimulantes et toniques.

ANDROSÈME. s. m. [*toute-saine*, *Androsæmum officinale*, Allioni; angl. *all-heal* ou *St-Peter's wort*]. Plante de la famille des hypéricinées, voisine du millepertuis, et employée comme lui. V. MILLEPERTUIS.

ANDROSPORE. s. m. Anthéridie ciliée, mobile, des algues œdogoniées, se fixant lors de la fécondation.

ANDROSTYLIUM. s. m. Organe aussi appelé *gynostème* (*gynostemium*) ou *colonne*, formé par les étamines soudées avec le style, de manière que les anthères sont tout à côté du stigmate. Ex. : les orchidées.

ANDROTOMIE. s. f. V. ANDRANATOMIE.

ANDRUM. s. m. Nom donné par Kæmpfer (1712) à un épaississement œdémateux considérable du scrotum, endémique en Asie méridionale et dans le Japon; ce n'est qu'une forme de l'*éléphantiasis des Arabes*.

ÂNE. s. m. [*asinus*, ὄνος, all. *Esel*, angl. *ass*, it. *asino*, esp. *asno*, du sanscrit *asva*, cheval, *Equus asinus*]. L'âne appartient au genre *Cheval;* on le croit originaire de l'Asie ou de l'Afrique, du moins le trouve-t-on à l'état sauvage dans les déserts de la Syrie, au voisinage du golfe Persique et dans la Tartarie. L'âne sauvage est aussi appelé *onagre*, d'après les anciens; sa peau préparée se nomme *chagrin*. L'âne domestique est éminemment propre au service du bât, et peut être employé au trait. Ses membres sont très-forts, son pied est fin; il ne manque pas d'intelligence. Dans l'Asie et dans quelques contrées de l'Europe, il est même employé au service de la selle, concurremment avec le cheval et la mule. Sa longévité est remarquable. Il peut travailler depuis l'âge de dix-huit mois à deux ans jusqu'à vingt-cinq ou trente ans. L'ânesse porte, comme la jument, environ trois cent cinquante jours; elle est unipare. Elle commence à devenir propre à la reproduction dès l'âge de trois ou quatre ans, et elle continue jusqu'à celui de dix ou douze ans, et même au delà. — Le lait d'ânesse est employé en médecine comme nourriture adoucissante, particulièrement dans les affections de poitrine. V. LAIT.

ANÉANTISSEMENT. s. m. V. ABATTEMENT.

ANECTASIE. s. f. [*anectasis*, de αν priv., et ἔκτασις, extension]. Nom donné par Grossi au manque d'extension habituelle d'un organe.

ANÉLECTRIQUE. adj. [de αν priv., et ἤλεκτρον, succin]. Épithète donnée aux corps conducteurs de l'électricité, non qu'on ne puisse développer en eux la propriété électrique, mais seulement parce qu'ils la perdent au moment même où elle est produite.

ANÉMASE. s. f. V. ANÉMIE *épidémique des mineurs*.

ANÉMIE. s. f. [*anæmia*, de αν priv., et αἷμα, sang; all. *Blutmangel*, angl. *anemy*, it. et esp. *anemia*]. État opposé à la pléthore, qui consiste, non pas, comme le mot l'indique, en une diminution absolue de la masse du sang, mais en un abaissement des globules de ce liquide à un nombre proportionnel plus ou moins inférieur à leur nombre normal. La moyenne normale des globules est de 127 sur 1000. L'abaissement de ce nombre à 113 (Andral et Gavarret) et même au-dessous, n'est pas incompatible avec l'état de santé, quoiqu'il se lie souvent à des troubles morbides, et particulièrement aux commencements de la chlorose. Le chiffre 80 est la limite où le vice du sang commence à être décidément morbide par lui-même. Les globules tombent à 60 ou à 50 dans la chlorose confirmée. L'eau augmente dans le sang à proportion que les globules y diminuent; les autres principes constituants ne subissent, en général, aucune variation pathologique pendant cette interversion des rapports naturels entre les quantités d'eau et de globules; la proportion s'en maintient dans les limites normales de 75 à 94. Les symptômes essentiels de l'anémie sont la décoloration et l'affaiblissement. Quand elle est portée à un haut degré, il y a pâleur extrême de la peau et des surfaces muqueuses visibles, et toutes les fonctions sont plus ou moins troublées. — L'anémie essentielle réclame l'emploi des ferrugineux, des amers, des toniques de la nature du quinquina, et un régime analeptique. — *Anémie* ou *maladie des mineurs*. Cette maladie a régné épidémiquement parmi les ouvriers des mines de Schemnitz, dans la Hongrie, en 1777, et depuis 1785 jusqu'en 1792, et en France, parmi les ouvriers d'Anzin, de Fresnes et Vieux-Condé, près de Valenciennes, en 1803. Invasion marquée par des coliques violentes, gêne dans la respiration, palpitation, prostration des forces, météorisme du ventre, déjections vertes et noires; cet état dure dix à douze jours et plus. Alors les douleurs abdominales se calment, le pouls reste faible, concentré, accéléré; la peau se décolore et prend une teinte jaunâtre; la marche est pénible, le visage bouffi; sueurs habituelles, dépérissement lent et progressif, émaciation; enfin, les premiers symptômes se renouvellent avec douleurs de tête, défaillances fréquentes, intolérance de la lumière et du son, diarrhée et mort. La peau est décolorée, les veines sont invisibles. Cette maladie est chronique et dure souvent un grand nombre de mois. Les martiaux ont été ce qui a réussi le mieux. On a aussi donné le nom d'*anémase* à cette affection.

ANÉMOCYMÈTRE. s. m. [de ἄνεμος, vent, ὠκὺς, rapide, et μέτρον, mesure]. V. ANÉMOMÈTRE.

ANÉMOGRAPHIE. s. f. [de ἄνεμος, vent, et γράφειν, décrire]. Description des vents.

ANÉMOMÈTRE. s. m. [de ἄνεμος, vent, et μέτρον, mesure; all. *Windmesser*, it. et esp. *anemometro*]. Instrument au moyen duquel on mesure la vitesse de l'air ou l'intensité du vent, soit pendant les temps ordinaires, soit pendant les ouragans. On a proposé, pour

ce but, divers appareils, parmi lesquels on distingue surtout celui de Wolff, celui de Bouguer, celui de Poléni et celui d'Ons-en-Bray.

ANÉMONE. s. f. [*Anemone*, L., ἀνεμώνη, de ἄνεμος, vent, parce que sa fleur ne s'ouvre que par le vent, selon Pline; all. *Windblume*, angl. *anemony*, it. *anemone*, *anemolo*, esp. *anemona*]. Genre de plantes de la polyandrie polygynie, L., renonculacées, J., dont plusieurs espèces, âcres et caustiques, ont été employées autrefois en médecine, et sont aujourd'hui abandonnées. Tels sont : 1° l'*Anemone pulsatilla*, L., ou *Pulsatilla vulgaris*, Miller (*pulsatille*, *coquelourde*), qui a été recommandé comme cathérétique, apéritif, fébrifuge; 2° l'*Anemone pratensis*, L., ou *Pulsatilla pratensis*, Miller, dont l'extrait a été employé par Störck contre l'amaurose et les taches de la cornée; 3° l'*Anemone nemorosa*, L., préconisé par Chomel comme détersif contre la teigne; 4° l'*Anemone hepatica*, L., ou mieux *Hepatica triloba*, Chaix, qui a été employé contre les obstructions du foie, et dont l'eau distillée est recommandée par Simon Pauli pour enlever les taches de rousseur.

Anémones de mer. Synonyme d'*actinies*.

ANÉMONINE. s. f. [all. *Anemonin*]. Matière âcre, cristallisable, vénéneuse, de l'*Anemone pratensis*, L., de l'*Anemone nemorosa*, L., et de l'*Anemone pulsatilla*, L., étudiée par Heyer, Störck, Jacquin et Robert. Elle n'est soluble qu'à chaud dans l'eau ou l'alcool, et elle s'en précipite par le refroidissement. C'est l'*acide anémonique* de Schwartz. Les alcalis la changent en effet en acide anémonique.

ANÉMOSCOPE. s. m. [de ἄνεμος, vent, et σκοπεῖν, regarder]. Instrument qui fait connaître la direction des vents.

ANENCÉPHALE. adj. et s. [de αν priv., et de ἐγκέφαλος, encéphale, cerveau; it. et esp. *anencefalo*]. Qui manque d'encéphale. Isid. Geoffroy St-Hilaire appelle ainsi des monstres privés de cerveau et de moelle épinière, chez lesquels le crâne est ouvert dans toute son étendue, en haut et en arrière, le canal vertébral étant converti en une large gouttière sans profondeur.

ANENCÉPHALIE. s. f. État des monstres anencéphales. V. ACÉPHALIE.

ANENCÉPHALIENS. s. m. pl. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à une classe de monstres qui sont privés de tête. Cette classe comprend les *acéphales* et les *dérencéphales*. V. ces mots.

ANENCÉPHALIQUE. adj. Qui a rapport à l'anencéphalie.

ANENCÉPHALOHÉMIE. s. f. [de αν priv., ἐγκέφαλος, encéphale, et αἷμα, sang]. Défaut du sang vers le cerveau, syncope.

ANENCÉPHALONEURIE ou **ANENCÉPHALONÉVRIE.** s. f. [de αν priv., ἐγκέφαλος, encéphale, et νεῦρον, nerf]. Défaut d'action nerveuse de l'encéphale.

ANENCÉPHALOTROPHIE. s. f. [de αν priv., ἐγκέφαλος, encéphale, et τροφή, nourriture]. Diminution de volume du cerveau.

ANÉPIPLOÏQUE. adj. [de αν priv., et *épiploon*]. S'est dit des monstres dépourvus d'épiploon.

ANÉPISCHÈSE. s. f. [de αν priv., et ἐπίσχω, j'arrête]. Incontinence, paralysie d'un sphincter.

ANÉPITHYMIE. s. f. [*anepithymia*, de αν priv., et ἐπιθυμία, désir]. Perte des désirs, des appétits, comme de la faim, de la soif, de l'appétit vénérien, etc.

ANÉRYTHROBLEPSIE. s. f. [de αν priv., ἐρυθρός, rouge, et βλέπειν, voir]. Cas de daltonisme caractérisé par l'impossibilité de distinguer le rouge, qui est confondu avec le gris cendré : c'était le cas de Dalton lui-même (Ruete).

ANESTHÉSIE. s. f. [*anæsthesia*, de αν priv., et αἴσθησις, sensibilité; all. *Unempfindlichkeit*, angl. *insensibility*, it. *anestesia*]. Privation générale ou partielle de la faculté de sentir. On entend par *anesthésie*, toute privation ou affaiblissement de la sensibilité en général, ou de la sensibilité d'un organe en particulier, produits soit par une maladie, soit par des agents anesthésiques. V. CHLOROFORME, ÉTHÉRISME, FROID.

Anesthésie asphyxique. Nom donné par Faure à la paralysie de la sensibilité qui survient dans tous les genres d'asphyxie proprement dite, savoir : 1° par inspiration de gaz simplement irrespirables, comme l'air confiné privé de son oxygène et chargé d'acide carbonique par le fait de la respiration même, comme l'acide carbonique, l'azote, l'hydrogène, etc.; 2° par inspiration de gaz qui, purs ou mêlés d'air, se fixant aux globules rouges, les rendent incapables d'absorber l'oxygène de l'air : tel est par-dessus tout l'*oxyde de carbone* (V. OXYDE); 3° par impossibilité d'introduire de l'air dans le poumon, comme dans l'étouffement, la strangulation, la submersion. Cette paralysie du sentiment survient dans des conditions où l'oxygène de l'air, cessant d'être introduit dans le sang, cesse, dans l'intimité des tissus, de les *vivifier* en s'y fixant, et de remplacer l'acide carbonique produit par désassimilation. Il faut donc se garder de la confondre, comme ont fait quelques auteurs, avec l'anesthésie produite par l'action, sur les éléments nerveux, de certains composés particuliers, comme l'éther, l'amylène, etc.; ceux-ci, en effet, sont introduits mêlés à l'air, sans que l'oxygène cesse de s'échanger avec l'acide carbonique, de se fixer aux globules rouges et aux tissus, et sans qu'il y ait altération des propriétés du plasma et des globules sanguins. La paralysie de la sensibilité dans l'asphyxie est graduelle; elle commence aux extrémités des membres, des jambes d'abord, pour gagner le tronc. C'est vers le haut de la poitrine, sous les clavicules, à la région mammaire et près des aisselles, que la sensibilité disparaît en dernier lieu. Lorsque les asphyxiés reviennent à la vie, la sensibilité reparaît sur toute la poitrine, puis sur le tronc, à la partie supérieure des membres, et enfin aux extrémités.

ANESTHÉSIER. v. a. Déterminer l'anesthésie.

ANESTHÉSIQUE. adj. et s. m. Qui appartient à l'anesthésie, qui produit l'anesthésie. On donne ce nom à diverses substances dont la propriété est d'éteindre momentanément la sensibilité. On a utilisé cette propriété pour supprimer la douleur dans les opérations chirurgicales. Les substances de ce genre sont l'éther, le chloroforme, et diverses autres substances volatiles, l'aldéhyde, l'huile de naphte artificielle, l'amylène, etc. Les anciens avaient aussi des préparations anesthésiques dont la mandragore paraît avoir été l'élément principal. L'acide carbonique, le froid, l'éther vaporisé rapidement à la surface de la peau, le chloroforme maintenu appliqué sur une partie, sont les moyens *anesthésiques locaux* qui amènent l'insensibilité plus ou moins complète de la partie seule où ils ont été appliqués. — *Méthode anesthésique*. V. ÉTHÉRISATION.

ANETH. s. m. [ἄνηθον, all. *Dill*, it. *aneta*, *aneto*, *finocchio*]. Genre de plantes de la famille des ombellifères (pentandrie digynie, L.), dont deux espèces sont employées en médecine : 1° l'*aneth odorant*, vulgairement *aneth* ou *aneth puant* (*Anethum graveolens*, L.),

dont le fruit, composé de deux petites semences accolées, brunâtre, ovale, strié, un peu convexe d'un côté, et bordé tout autour d'une membrane qui en double le diamètre, a une odeur forte et une saveur chaude et aromatique, et a été rangé parmi les carminatifs; 2° le *fenouil* (*Anethum fœniculum*, L.). V. FENOUIL.

ANÉTHÈNE ou **ANÆTHÈNE**. s. m. ($C^{20}H^{16}$.) Partie la plus volatile de l'essence de fenouil amer (Cahours, Dumas). Il bout à 190°, est isomère au térébenthène.

ANÉTIQUE. adj. [*aneticus*, ἀνετικὸς, de ἀνίημι, je relâche]. Synonyme de *rémittent*.

ANÉVRIE ou **ANEURIE**. s. f. [*aneuria*, de α priv., et νεῦρον, nerf]. Défaut d'action nerveuse, paralysie.

ANÉVRISME. s. m. Il vaut mieux écrire ANÉVRYSME.

ANÉVRYSMAL, ALE, ou **ANÉVRYSMATIQUE**. adj. [it. *aneurismale*, esp. *aneurismal*]. Qui a rapport à l'anévrysme. — *Sac* ou *kyste anévrysmal*. La poche formée par la dilatation des tuniques artérielles et par les tissus voisins, et dans laquelle se trouvent contenus le sang et les caillots constituant la tumeur anévrysmale. — *Tumeur anévrysmale*. V. ANÉVRYSME.

ANÉVRYSME. s. m. [*aneurysma*, ἀνεύρυσμα, de ἀνευρύνειν, dilater, distendre, de ἀνὰ, indiquant extension, et εὐρὺς, large; all. *Pulsadergeschwulst*, angl. *aneurism*, it. et esp. *aneurisma*]. On appelle proprement *anévrysme*, une tumeur produite sur le trajet d'une artère par la dilatation des membranes (*anévrysme vrai*); mais on a étendu ce nom aux tumeurs formées par le sang épanché hors d'une artère (*anévrysme faux*) et aux dilatations du cœur. On a divisé les anévrysmes en *traumatiques* et en *spontanés*, selon qu'ils sont ou non la suite d'une blessure. Les anévrysmes spontanés sont *vrais* ou *mixtes*. Les *anévrysmes vrais* sont ceux dans lesquels toutes les tuniques artérielles, également dilatées, concourent à former les parois de la tumeur sanguine. On appelle *anévrysmes mixtes*, ceux qui résultent de la dilatation d'une ou de deux de ces tuniques, avec division ou rupture de l'autre ou des deux autres : on les nomme *mixtes externes*, si c'est la tunique externe ou celluleuse qui est dilatée; *mixtes internes*, si c'est la tunique interne qui forme le sac anévrysmal saillant à travers la division des deux autres. Les anévrysmes traumatiques se divisent en *faux primitifs*, *faux consécutifs*, *varices anévrysmales* et *anévrysmes variqueux*. L'*anévrysme faux primitif* (anévrysme faux non circonscrit, anévrysme diffus, tumeur hémorrhagique non circonscrite) est une tumeur irrégulière, quelquefois très-étendue, formée par l'épanchement et l'infiltration du sang dans le tissu cellulaire, à la suite de la blessure d'une artère. L'*anévrysme faux circonscrit* (anévrysme faux enkysté ou sacciforme, tumeur hémorrhagique circonscrite) est une tumeur circonscrite par les parois celluleuses, communiquant avec une artère par une ouverture étroite, arrondie ou ovale, de peu d'étendue, produite par une blessure plus ou moins ancienne. On appelle *varice anévrysmale*, une tumeur qui survient à la suite de la double lésion d'une artère et d'une veine correspondante, lorsque par une sorte d'anastomose contre nature le sang, passant de l'artère dans la veine, *distend les parois* de ce dernier vaisseau. Hunter l'a décrite sous le nom d'*anévrysme par anastomose*, et beaucoup d'auteurs sous celui d'*anévrysme variqueux;* mais aujourd'hui on appelle *anévrysme variqueux*, l'anévrysme faux consécutif qui se forme quelquefois entre une varice anévrysmale et une artère blessée, si l'artère et la veine ne sont pas intimement unies, et si l'obliquité de la blessure de la veine empêche le sang artériel d'y pénétrer avec facilité; et l'on nomme *anévrysme par anastomose* (anévrysme par érosion, anévrysme de Pott, anévrysme des plus petites artères), les tumeurs sanguines plus connues sous le nom de *tumeurs érectiles*. — On a aussi distingué les anévrysmes, par rapport à leur siége, en *externes* et en *internes*. Ceux-ci se développent dans les artères des cavités splanchniques, et leur position les rend, pour la plupart, inaccessibles aux moyens chirurgicaux. Les premiers, au contraire, sont ainsi appelés parce que leur siége permet l'emploi de ces moyens. — Les médecins combattent les anévrysmes internes par le traitement débilitant (méthode de Valsalva et d'Albertini), qui consiste en saignées répétées et en une diète tellement sévère, que le malade ne prend d'aliments qu'autant qu'il en faut pour soutenir sa vie; mais quand il s'agit d'anévrysmes externes, l'oblitération de l'artère est le moyen de guérison. On obtient quelquefois cette oblitération par une compression méthodique longtemps continuée, exercée, selon les circonstances, soit sur la tumeur elle-même, soit au-dessus de la tumeur, de manière à arrêter le cours du sang; mais on est souvent obligé de recourir à la ligature de l'artère. Celle-ci se pratique par divers procédés, qui se rapportent à deux méthodes principales : la *méthode ancienne* ou ordinaire, qui consiste à ouvrir le sac anévrysmal après avoir suspendu le cours du sang, et à lier l'artère au-dessus et au-dessous; et la *méthode d'Anel* ou *de Hunter*, qui consiste à lier l'artère au-dessus de la tumeur sans toucher à celle-ci. Une troisième *méthode*, dite *de Brasdor*, consiste au contraire à lier l'artère au-dessous de la tumeur anévrysmale, dans l'intention que le sang, en se coagulant, produise la solidification de la tumeur, et oblitère du côté du cœur une portion du canal artériel, jusqu'à l'endroit d'où part la branche collatérale immédiatement supérieure. Pravaz a proposé d'injecter dans l'intérieur du sac du perchlorure de fer. Cette substance y coagule le sang. V. COMPRESSION *digitale* et PERCHLORURE.

Anévrysme artérioso-veineux, *varice anévrysmale* et *anévrysme variqueux*. V. ARTÉRIOSO-VEINEUX.

Anévrysme cirsoïde, *dilatation cirsoïde* ou *varice artérielle*. Dilatation avec allongement d'une ou de plusieurs artères qui, repliées en circonvolutions sur elles-mêmes, forment une tumeur plus ou moins étendue et pourvue de battements.

Anévrysmes du cœur. On les divise en *actifs* et en *passifs*. Les premiers sont improprement nommés *anévrysmes*, puisqu'ils consistent le plus ordinairement en un épaississement des parois de cet organe, qui en rétrécit les cavités au lieu de les dilater : la dénomination d'*hypertrophie* indique beaucoup mieux la nature de cette affection, qui coïncide avec une augmentation de la force contractile du cœur (d'où la dénomination d'*anévrysme actif*, donnée par Corvisart). Quant aux *anévrysmes passifs*, ils présentent, au contraire, un amincissement des parois du cœur, d'où résultent l'agrandissement de ses cavités et l'affaiblissement de ses fonctions.

Anévrysme dentaire et *anévrysme des os*. Tumeurs de la mâchoire, du tibia, de l'humérus, etc., présentant des pulsations isochrones aux battements du cœur. On trouve l'os creusé de cavités communiquant entre elles et avec le canal médullaire distendu (ou avec le canal dentaire), pleines de sang liquide ou coagulé, et

dans lesquelles pénètre l'injection poussée par les artères correspondantes. On a encore décrit, mais à tort, sous le nom d'*anévrysmes des os :* 1° des tumeurs érectiles (inexactement nommées *anévrysmes par anastomose*) siégeant surtout aux extrémités spongieuses ou aux mâchoires, et à surface fongueuse et saignante quand elles s'ulcèrent ; 2° des tumeurs solides pulsatiles comme les précédentes, dérivant des éléments de la moelle. V. PULSATILE.

Anévrysme disséquant. Variété d'*anévrysme externe*, dans laquelle le sang, au lieu de soulever la tunique externe en un point, la décolle dans une grande étendue de la membrane moyenne.

Anévrysme hernieux. Synonyme d'*anévrysme mixte interne*.

Anévrysme par rupture. Synonyme d'*anévrysme mixte externe*.

ANFRACTUOSITÉ. s. f. [*anfractus*, détour, circuit]. Il ne se dit que des enfoncements sinueux qui séparent les circonvolutions du cerveau.

ANGÉIOGRAPHIE, ANGÉIOLOGIE, etc. V. ANGIOGRAPHIE, ANGIOLOGIE, etc.

ANGÉLICATE. s. m. V. ANGÉLICINE.

ANGÉLICINE. s. f. Substance cristallisable qu'on retire, avec l'*angélicate de potasse*, de la racine d'*Angelica archangelica*, L.; d'abord sans goût, elle prend bientôt une saveur brûlante.

ANGÉLICIQUE. adj.—*Acide angélicique* ($C^{10}H^8O^4$). Acide cristallisé, blanc, fusible à 45°, volatil et distillant sans altération à 190°, qu'on retire de la racine d'angélique en même temps que l'acide valérianique et l'acide acétique, à ce qu'il paraît.

ANGELIN. s. m. Nom employé au Brésil pour désigner les semences de plusieurs plantes de la famille des légumineuses, genre *Andira*. Elles sont anthelminthiques (*A. rosea*, Benth., *anthelminthica*, *vermifuga*, etc.). Les fruits sont ovoïdes, charnus d'abord, puis secs et ligneux, contenant une seule graine amylacée pourvue d'un principe âcre, d'où leur propriété anthelminthique.

Angelin coco. Fruit de l'*Andira stipulacea*, Benth., qui, entier, ressemble à la noix de coco ou noyau osseux de certains palmiers du Brésil (*Diplothemium maritimum*, Martius).

Angelin de la Guyane. V. BOIS.

ANGÉLIQUE. s. f. [*Angelica archangelica*, L., all. *Engelwurzel*, angl. *lungwort*, it. et esp. *angelica*]. Plante (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont la racine nous est apportée sèche de la Bohême, des Alpes et des Pyrénées. Elle est grise à l'extérieur, rameuse et très-ridée, blanchâtre intérieurement, d'une odeur forte et agréable, d'une saveur amère, musquée, âcre et persistante. Elle s'altère facilement ; elle passe pour être stomachique, diaphorétique, emménagogue. On l'administre en poudre (2 à 32 grammes) ou en infusion (8 grammes pour 500 grammes d'eau). On prépare, avec les tiges fraîches confites dans le sucre cuit, une conserve qui jouit des mêmes propriétés.

ANGICO. s. m. Nom brésilien du bois de l'*Acacia angico*, Martius, qui, ainsi que celui de quelques plantes voisines de la tribu des mimosées, est employé en ébénisterie. On l'appelle aussi *inzica* ou *angica*. L'écorce est employée comme astringente.

ANGIDIOSPONGUS. s. m. [de ἀγγείδιον, petit vaisseau, et σπόγγος, champignon]. Tumeurs érectiles capillaires, télangiectasie. (Divers auteurs allemands.)

ANGIECTASIE. s. f. [*angiectasis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et ἔκτασις, dilatation, extension]. Mot proposé par Gräfe pour désigner toutes les dilatations des vaisseaux et celles du cœur, organe central de la circulation. Les *angiectasies* se subdivisent en : *cardiectasie* (dilatation du cœur), *artériectasie* (dilatation des artères), *phlébectasie* (dilatation des veines), *lymphangiectasie* (dilatation des vaisseaux lymphatiques), et *télangiectasie* (dilatation des vaisseaux capillaires). — *Angiectasie* ne peut jamais signifier spécialement, comme on l'a voulu naguère, la dilatation des petits vaisseaux, les tumeurs érectiles. V. ÉRECTILE.

ANGIECTOPIE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et *ectopie*]. Déplacement accidentel d'un vaisseau, anomalie caractérisée par la situation d'un vaisseau ailleurs qu'à sa place habituelle.

ANGIELCOSE. s. f. [*exulceratio vasorum*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération d'un vaisseau.

ANGIEMPHRAXIE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et *emphraxie*]. Engorgement vasculaire.

ANGIITE, et non **ANGÉITE.** s. f. [d'ἀγγεῖον, vaisseau, et de la désinence *ite*, commune à toutes les dénominations de phlegmasies]. Inflammation des vaisseaux en général. Comme chaque ordre de vaisseaux porte un nom particulier, de même l'inflammation de chacun d'eux a reçu une dénomination spéciale : l'inflammation des veines est appelée *phlébite ;* celle des artères, *artérite*, etc. ; et le mot *angiite* n'est qu'une dénomination générique. Récemment, par un abus de mots et par de fausses idées sur l'inflammation, on a voulu faire *angiite* synonyme d'*inflammation*.

ANGINE. s. f. [*angina*, de *angere*, suffoquer, étrangler ; all. *Bräune*, angl. *sore throat*, it. *angina*, *scheranzia*, esp. *angina*]. Les Grecs appelaient κυνάγχη, παρακυνάγχη, συνάγχη et παρασυνάγχη, les diverses espèces d'angine ; mais les commentateurs ne s'accordent point sur le sens particulier de chacun de ces mots. Les Latins ont appelé *angina*, toute maladie dans laquelle il y a lésion de la déglutition et de la respiration, ensemble ou séparément, pourvu que la cause de cette lésion ait son siége au-dessus de l'estomac et des poumons. On appelle encore communément *angine*, toute affection inflammatoire plus ou moins intense de l'arrière-bouche, du pharynx, du larynx ou de la trachée-artère ; et de là la distinction de l'angine en deux espèces principales : celle qui a son siége dans les voies alimentaires, caractérisée par la gêne de la déglutition, et celle qui affecte les voies respiratoires, dont le symptôme principal est la difficulté de respirer. La première espèce d'angine est l'*angine gutturale :* elle consiste dans l'inflammation de la membrane muqueuse qui revêt l'isthme du gosier, le voile du palais, ses piliers, les amygdales, la luette, etc. Elle se subdivise, suivant la partie spécialement affectée, en *angine tonsillaire*, qui n'occupe que les amygdales et le voile du palais ; *angine pharyngée*, qui se borne aux parois du pharynx ; et *angine œsophagienne*, caractérisée par une douleur plus ou moins vive dans le trajet que parcourt l'œsophage, depuis le milieu du cou jusqu'au milieu de la neuvième vertèbre dorsale. — L'angine qui a son siége dans les voies de la respiration se subdivise en *laryngée* et en *trachéale*, selon qu'elle affecte la membrane muqueuse qui revêt les cartilages du larynx et l'intérieur de la glotte, ou celle de la trachée-artère. Le *croup* est une angine trachéale, que quelques auteurs ont désignée sous les noms d'*an-*

gine membraneuse, *polypeuse*, *striduleuse*, *diphthéritique*, etc. (V. Croup). — On a appelé *angine laryngée*, *œdémateuse* ou *œdème de la glotte*, le gonflement œdémateux de la membrane muqueuse qui tapisse l'ouverture supérieure du larynx par l'infiltration séreuse ou purulente du tissu cellulaire sous-jacent. — Les auteurs ont désigné sous le nom d'*angine maligne*, d'*angine gangréneuse*, de *mal de gorge gangréneux*, une espèce d'angine qui se présente d'abord sous l'apparence d'une angine pharyngienne peu intense, mais qui bientôt après est caractérisée par le développement de taches irrégulières, d'un blanc jaunâtre ou grisâtre, et d'un aspect lardacé, qui souvent s'étendent rapidement sur les amygdales, sur les côtés du pharynx et sur le voile du palais. Ces taches ne sont pas, comme on le croyait autrefois, des ulcères gangréneux de la gorge, mais bien des plaques membraneuses, de fausses membranes ; et ce sont les lambeaux de ces fausses membranes, rejetés par les malades, que l'on prenait pour des eschares. De là le nom d'*angine membraneuse* ou *couenneuse*, que Guersant a donné à cette affection, désignée par Bretonneau sous celui de *diphthérite* (V. ce dernier mot). Il faut savoir toutefois que les angines gutturales peuvent se terminer par gangrène d'une partie plus ou moins considérable des amygdales et de la muqueuse pharyngienne. Parfois aussi cette grave complication survient dans le cours de l'angine diphthéritique.

Angine glanduleuse, Gueneau de Mussy, 1855 ; *angine granuleuse*, Chomel, 1846 ; *pharyngite granuleuse*, Baron, 1851 ; *angine papillaire*, *laryngite chronique*, *mal de gorge des ecclésiastiques* (*clergymen's sore throat*, *chronic bronchitis*, *follicular disease of the pharyngo-laryngeal membrane*, Green, 1846), *phthisie laryngée dartreuse*, Trousseau et Belloc, 1837. Affection très-commune chez toutes les personnes que leur profession conduit à parler beaucoup, et chez celles qui sont sujettes aux affections cutanées dites herpétiques ou autres. Elle est caractérisée par une altération de la voix, continue ou intermittente, par un besoin fréquent de faire une respiration brusque et bruyante pour débarrasser le larynx d'un obstacle qui s'oppose au libre exercice de ses usages, et enfin par le développement morbide des glandules du palais, du pharynx et du larynx, qui viennent faire saillie à la surface de la muqueuse, en formant des granulations de volume et de configurations diverses (Gueneau de Mussy). On doit, indépendamment du traitement des affections générales cutanées ou autres qu'elle complique, attaquer cette affection par l'habitation d'un climat chaud, les eaux sulfureuses en boisson, en gargarismes et en douches, les balsamiques, employés comme dans toutes les affections des voies aériennes, et surtout par les topiques, comme le nitrate d'argent dissous du dixième au quart de la quantité d'eau, la teinture d'iode, le mélange de gomme en poudre et de calomel, ou d'alun porphyrisé.

Angine de poitrine, ou *sternalgie*. Dyspnée intense localisée dans la région du cœur et derrière le sternum, accompagnée de palpitations et d'une sensation de douleur variable qui s'irradie dans la région rétro-sternale, dans les épaules et dans le bras gauche. La face est altérée, le pouls est modifié sous le rapport du rhythme et surtout du volume, qui est toujours diminué. Pendant tout le temps que durent ces symptômes, le malade a un sentiment d'inquiétude et le pressentiment d'une fin immédiate. Cette collection de symptômes arrive tout à coup et finit de même, après avoir duré de quelques minutes à une demi-heure environ ; elle est provoquée surtout par la marche sur un plan incliné. Dans l'intervalle des accès, le malade peut vaquer à ses occupations. Il finit par succomber à cette maladie comme il l'avait pressenti, tout à coup, soit dans un accès, soit dans l'intervalle des accès. Parmi les symptômes qui peuvent manquer, il faut compter les palpitations, qui sont loin d'être ordinaires dans cette affection. Il en est de même de l'irradiation névralgique dans le bras gauche. Les symptômes de l'*angine de poitrine* indiquent visiblement une lésion fonctionnelle intermittente du cœur. Par conséquent, cette maladie est, à vrai dire, une *angine du cœur*.

ANGINEUX, EUSE. adj. [*anginosus*, all. *bräuneartig*]. Qui a rapport à l'angine ; qui est accompagné d'angine.

ANGIOCARPE. s. m. [*angiocarpus*, de ἀγγεῖον, vase, réceptacle, et καρπὸς, fruit]. Mirbel nomme ainsi tout fruit recouvert d'un organe étranger : tels sont les fruits des conifères.

ANGIOCARPIEN, IENNE. adj. Mirbel donne ce nom à tout végétal phanérogame qui porte des fruits *angiocarpes*.

ANGIODIASTASE. s. f. [*angiodiastasis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et διάστασις, dilatation]. Dilatation des vaisseaux.

ANGIOGÉNIE. s. f. [*angiogenia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et γένεσις, génération]. Formation ou développement des vaisseaux.

ANGIOGRAPHIE. s. f. [*angiographia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et γράφειν, décrire]. Description des vaisseaux.

ANGIOHÉMIE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et αἷμα, sang]. Congestion sanguine.

ANGIOÏTIS. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau]. Inflammation des vaisseaux.

ANGIOLEUCITE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, λευκὸς, blanc, et de la terminaison *ite*, commune à toutes les dénominations des phlegmasies ; all. *Lymphgefässentzündung*, esp. *angioleucitis*]. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. Cette affection est caractérisée par l'augmentation de volume de ces vaisseaux, qui deviennent bosselés, inégaux, douloureux à la pression, par l'épaississement, la rougeur et la friabilité de leurs parois, par la formation de pus à leur surface interne, quelquefois par celle de dépôts plastiques qui en obstruent la cavité. Elle est presque toujours consécutive soit à des contusions, soit à des blessures, soit à des piqûres faites avec des instruments imprégnés de matières âcres ou virulentes.

ANGIOLOGIE, et non **ANGÉIOLOGIE.** s. f. [*angiologia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et λόγος, discours ; all. *Gefässbeschreibung*, angl. *angiology*, it. et esp. *angiologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des vaisseaux. Elle comprend l'*artériologie*, ou description des artères ; la *phlébologie*, ou description des veines ; et l'*angio-hydrologie*, ou *angioleucologie*, ou description des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOLYMPHITE. s. f. Inflammation des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOMYCÈS. s. m. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et μύκης, champignon]. Synonyme d'*angidiospongus*.

ANGIONOSE. V. Angioses.

ANGIOPATHIE. s. f. [*angiopathia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et πάθος, affection]. Maladie des vaisseaux.

ANGIOPLANIE. s. f. [*angioplania*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et πλάνη, erreur]. Anomalie dans la structure et la distribution des vaisseaux.

ANGIOPLÉROSE. s. f. [*angioplerosis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et πλήρωσις, réplétion]. Réplétion des vaisseaux, congestion sanguine.

ANGIOPLOCE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et πλοκή, plissement]. Nodosités morbides des vaisseaux, causées par des caillots (Stilling).

ANGIOPYRIE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et πῦρ, fièvre]. Alibert nommait ainsi la fièvre inflammatoire.

ANGIORRHAGIE. s. f. [*angiorrhagia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et l'inusité ῥαγία, éruption, de ῥήγνυμι, je romps, je coule]. Hémorrhagie active. On a entendu par là, dans ces derniers temps, l'écoulement de sang par les capillaires.

ANGIORRHÉE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et ῥέειν, couler]. Hémorrhagie passive; ou, autrement, écoulement des fluides blancs par les capillaires, suivant quelques modernes. Il peut y avoir exsudation de ces liquides; mais, quand ils s'écoulent réellement par rupture des parois capillaires, les globules rouges passent toujours avec eux. V. HÉMORRHAGIE.

ANGIOSES. s. f. pl. Nom donné par Alibert à une famille comprenant toutes les maladies qui ont pour siége le système vasculaire sanguin.

ANGIOSPERME. adj. [*angiospermus*]. Qui appartient à l'*angiospermie*.

ANGIOSPERMIE. s. f. [*angiospermia*, de ἀγγεῖον, vase, et σπέρμα, semence]. Nom donné, dans le système de Linné, à un ordre de plantes didynames qui ont leurs graines revêtues d'un péricarpe distinct.

ANGIOSPONGUS. s. m. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et σπόγγος, champignon]. Synonyme de *angidiospongus*.

ANGIOSPORE. adj. [*angiosporus*, de ἀγγεῖον, vase, réceptacle, et σπορά, semence]. On donne cette épithète à tout champignon dont les sporules sont enveloppées dans un péridium.

ANGIOSTEGNOTIQUE. adj. [*angiostegnoticus*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et στεγνοῦν, resserrer]. Qui détermine le resserrement des vaisseaux.

ANGIOSTÉNOSE. s. f. [*angiostenosis*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et στένωσις, rétrécissement]. Resserrement des vaisseaux.

ANGIOSTÉOSE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et ὀστέον, os]. Ossification, ou mieux, incrustation calcaire des vaisseaux. V. ARTÈRE et INCRUSTATION.

ANGIOSTROPHE. s. f. [*angiostrophe*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et στροφή, torsion]. On a proposé ce mot pour désigner la torsion des artères, employée comme moyen d'arrêter les grandes hémorrhagies.

ANGIOTÉLECTASIE. V. TÉLANGIECTASIE.

ANGIOTÉNIQUE, et non **ANGÉIOTÉNIQUE**. adj. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et τείνειν, tendre; all. *Entzündungsfieber*, angl. *angiotenic*, it. et esp. *angiotenico*]. Pinel a nommé *fièvre angioténique* la fièvre communément appelée *inflammatoire*, parce qu'il l'attribuait inexactement à une irritation essentielle du système vasculaire, caractérisée par la plénitude, l'irritation et la tension des vaisseaux.

ANGIOTOMIE, et non **ANGÉIOTOMIE**. s. f. [*angiotomia*, de ἀγγεῖον, vaisseau, et τομή, section; angl. *angiotomy*, it. et esp. *angiotomia*]. Dissection des vaisseaux.

ANGLAIS, AISE. adj. — *Cheval anglais*, *jument anglaise*. Race de chevaux d'extraction orientale améliorée, grâce à l'industrie de l'homme, par le choix des reproducteurs et les soins assidus donnés aux produits. Ils sont supérieurs pour la vitesse à tous les autres chevaux du monde, même aux chevaux arabes. Toutes les dispositions anatomiques sont modifiées en faveur de la vitesse, mais aux dépens de la force et de la solidité.

ANGLAISER. v. a. [all. *englisiren*, *stumpschwänzen*]. Se dit, en hippiatrique, pour désigner une opération inventée par les maquignons anglais, qui consiste à enlever les muscles abaisseurs de la queue.

ANGLE. s. m. [*angulus*, γωνία, all. *Winkel*, angl. *angle*, it. *angolo*, esp. *angulo*]. Coïncidence de deux lignes; ouverture ou degré d'écartement de deux lignes qui se rencontrent. — En anatomie, on donne le nom d'*angles* à diverses parties qui offrent effectivement des angles plus ou moins réguliers : tels sont l'*angle des lèvres*, ou la commissure formée, de chaque côté de la bouche, par la jonction de la lèvre supérieure avec l'inférieure; les *angles de l'œil*, ou les *canthus*, distingués en *interne* et en *externe*, et formés également par la jonction des paupières; l'angle interne est aussi nommé le *grand angle*.

Angles de la mâchoire. Angles que les branches de l'os maxillaire inférieur forment avec le corps de cet os.

Angle du pubis. Angle formé par la jonction des os pubis, au sommet de l'arcade pubienne.

Angles tubaires de l'utérus. Les deux angles latéraux supérieurs de cet organe considéré à l'extérieur.

En botanique, on distingue les *angles internes des loges du fruit*, *des loges de l'ovaire* : l'angle interne est celui qui correspond à la suture des deux bords de chaque carpelle; dans les fruits composés, il est au centre du fruit. Les cordons placentaires ou trophospermiques, qui portent les ovules ou les graines, occupent ordinairement cet angle. — *Angle de divergence*. Celui qui résulte de l'écartement existant entre deux feuilles qui se suivent dans une spire ou un verticille de feuilles. V. PHYLLOTAXIE.

Angle optique ou *visuel*. — C'est l'angle fictif ayant comme sommet le centre optique du cristallin (Fig. 18), que forment les rayons qui partent des points extrêmes d'un objet (AB). On conçoit aisément que l'ouverture

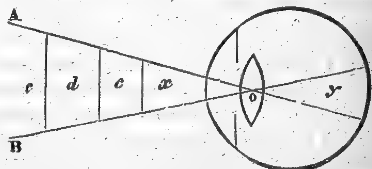


FIG. 18.

de cet angle dépend du diamètre de l'objet (*e*) d'une part, et, d'autre part, de la distance des objets par rapport à l'œil (*c*, *d*, *e*). A distance égale, l'angle est d'autant plus ouvert que le diamètre est plus grand, et réciproquement. La seule notion que la vue nous fournisse directement sur la grandeur des objets dépend de l'ouverture de l'angle optique; car l'éloignement des points de l'image AB sur la rétine croît avec l'angle visuel *x*, *y*. Aussi nous pouvons être trompés sur la grandeur réelle d'un objet quand nous en ignorons la distance véritable. Cet angle décide de la grandeur apparente des corps, et l'ouverture qu'il a est réglée par deux conditions : la dimension des objets et la distance qui les sépare de l'œil. Munke admet que le plus petit angle visuel est de 30 secondes. Treviranus distinguait jusqu'à une distance de 109 millimètres un

point noir de 0,0170 de millimètre de diamètre sur un fond blanc, et Volkmann calcule d'après cela que le diamètre de la plus petite image sur la rétine est de 0,000130 de millimètre.

Angle facial [all. *Gesichtswinkel*, esp. *angolo facial*]. Pour obtenir l'angle facial, d'après Camper, on tire une ligne, nommée *faciale* (Fig. 19, AB), depuis

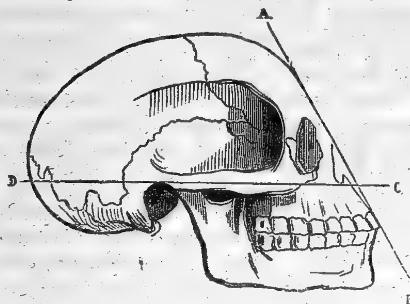


Fig. 19.

l'angle antérieur de la mâchoire supérieure, ou, si les dents font saillie au delà de la mâchoire, depuis les dents mêmes jusqu'à la partie la plus saillante du front, qui est constituée ordinairement par l'espace compris entre les arcades sourcilières. On mène une seconde ligne, ou *ligne horizontale* (CD), à travers l'ouverture du conduit auditif jusqu'à la rencontre de la base des narines, ou épine nasale inférieure, entre les sommets des racines des incisives moyennes, et, de ce point, on la prolonge jusqu'à ce qu'elle coupe la *ligne faciale*. Mais, afin d'avoir un point fixe pour la terminaison antérieure de cette ligne horizontale, le docteur Morton la dirige toujours au-dessous de l'épine nasale inférieure, au-dessus et entre les racines des dents incisives. L'intersection de ces deux lignes est pour lui le sommet de l'angle facial (C). La seule manière précise de mesurer l'angle facial, c'est d'évaluer l'angle

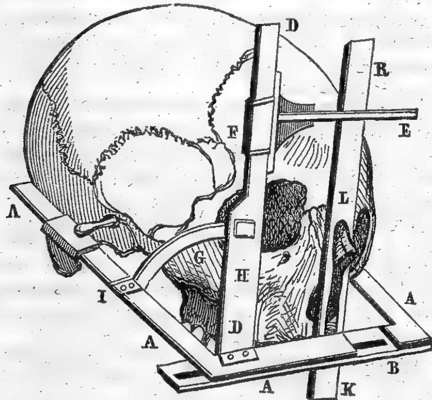


Fig. 20.

plan que forment entre eux le plan frontal et le plan qui, passant par le milieu des deux conduits auriculaires et l'un des points déjà indiqués ci-dessus, soit le bord alvéolaire du maxillaire, soit au-dessous de l'épine nasale inférieure, ou enfin même le tranchant des incisives, forme le plan horizontal. C'est sur ce principe que le docteur Morton a construit son goniomètre (Fig. 20). Les lettres AAA représentent les bords de la base de l'instrument (qui est de cuivre). Le bord antérieur est divisé, en B, en deux parties qui glissent l'une sur l'autre, de manière à pouvoir augmenter ou diminuer la distance entre les branches latérales gauche

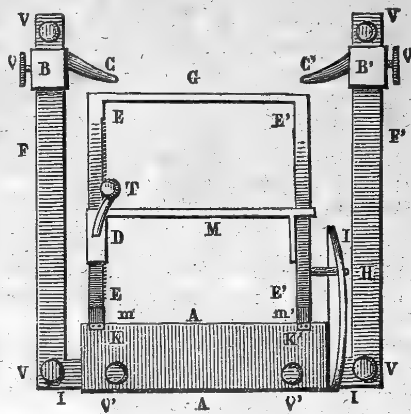


Fig. 21.

et droite. Le docteur Jacquart a fait connaître un nouvel instrument qui donne plus de précision que les autres dans la mensuration de l'angle facial (Fig. 21 et 22). AA', pièce dont la face supérieure fait partie du plan horizontal. Deux charnières KK' unissent l'un des bords (fortement taillé en biseau) de cette pièce aux deux pièces EE, E'E', qui correspondent par leur face antérieure à la face postérieure de la pièce mobile D, laquelle face est dans le plan frontal. D est échancrée en M pour donner passage à la saillie du nez ou à la bosse nasale ; elle glisse à l'aide de deux coulisses et d'une vis à crémaillère T sur les montants EE, E'E' ; sa course est bornée en haut par la traverse G, qui est destinée à donner plus de fixité aux deux montants, et, en bas, elle est arrêtée par la rencontre des deux

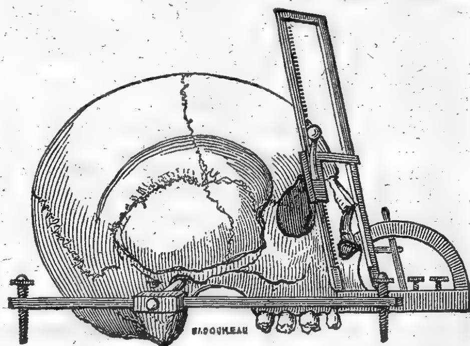


Fig. 22.

petites pièces *mm'*, qui recouvrent la moitié correspondante des deux charnières. Dans la pièce AA est une coulisse dans laquelle glissent à frottement les deux règles II' soudées en équerre avec les règles FF'. Des vis de pression *v' v'* servent au besoin à fixer les deux premières. — L'angle facial est plus ou moins ouvert, en raison non pas précisément de la plus ou moins grande capacité du crâne, de manière qu'il puisse, comme on l'a prétendu, donner jusqu'à un certain point la mesure de l'intelligence, mais bien en raison

du plus ou moins de saillie des mâchoires, qui entraîne une apparente dépression proportionnelle du front. L'angle facial est rarement tout à fait droit (de 90°); mais il approche beaucoup de l'angle droit chez certains individus, et il est communément de 80° chez les Européens (Fig. 20 et 22); il n'est plus que de 70° chez les nègres (Fig. 19). Il varie de 65° à 30° dans les diverses espèces de singes, et il s'éloigne de plus en plus de l'angle droit à mesure que l'on descend dans l'échelle des êtres. Ainsi il est de 11° chez le cheval et le porc; de 16° à 17° chez le bœuf; de 25° à 26° chez le mouton et la chèvre; de 26° à 30° chez le chien; de 35° et même de 36° chez le chat.

ANGOISSE. s. f. [*angor*, de *angere*, presser; all. *Beengung*, angl. *anguish*, it. *angoscia*, esp. *congoja*]. Sentiment de resserrement à la région épigastrique, accompagné d'une grande difficulté de respirer et d'une tristesse excessive : c'est le dernier degré de l'*anxiété*. — *Angoisses circulatoires*. V. Besoin.

ANGONE. s. f. [*angone*, *præfocatio faucium*]. Sentiment de constriction du larynx, avec crainte de suffocation. C'est un symptôme fréquent de l'hystérie et de quelques autres affections nerveuses.

ANGORA (Chèvre). Race propre à l'Asie Mineure, élevée pour son long poil soyeux et son lait. — *Lapin angora*. Race à longs poils et soyeux utilisés dans la chapellerie. — *Chat angora*. Race à longs poils soyeux.

ANGRÉC. s. m. [altération du nom indigène *angurek*]. Genre de plantes orchidées de Madagascar et de Bourbon (*Angræcum*), dont les feuilles forment le *taham* ou *thé de l'île Bourbon*.

ANGUILLE. s. f. [*Muræna anguilla*, L., ἔγχελυς, all. *Aal*, angl. *eel*, it. *anguilla*, esp. *anguila*]. Poisson malacoptérygien apode, commun dans les eaux douces et à l'embouchure des rivières des climats tempérés. Chair sapide, un peu indigeste. La peau est employée par les femmes pour nouer les cheveux.

Anguille électrique. V. Électrique.

Anguille de mer. V. Congre et Montée.

ANGULAIRE. adj. et s. m. [*angularis*, de *angulus*, angle; angl. et esp. *angular*]. Qui appartient à un angle. — *Angulaire de l'omoplate*. Muscle (trachélo-scapulaire, Ch.) qui s'étend de l'angle de l'omoplate aux apophyses transverses des premières vertèbres cervicales. — *Apophyses angulaires* ou *orbitaires du coronal*. Ce sont celles qui répondent aux angles des yeux. — *Artères* et *veines angulaires*. On a donné ce nom : 1° à la terminaison de l'artère faciale et à la veine qui l'accompagne, parce qu'elles passent à la racine du nez, près du grand angle de l'œil; 2° aux artères et veines maxillaires inférieures, parce qu'elles passent sous l'angle de la mâchoire inférieure. — *Nerf angulaire*. Filet nerveux fourni par le maxillaire inférieur, et qui passe près du grand angle de l'œil. — *Dents angulaires* ou *canines*. Celles qui correspondent à l'angle des lèvres.

ANGULÉ, ÉE. adj. [*angulatus*, all. *winklig*, *eckig*, angl. *angulate*, esp. *angulado*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui offre des angles en nombre déterminé. Ce mot n'est guère en usage que dans les composés *triangulé*, *quadrangulé*, etc. : on se sert ordinairement de l'adjectif *anguleux* pour désigner les parties des plantes qui ont un nombre d'angles indéterminé ou que l'on n'exprime point.

ANGURIE ou **ANGOURIE**. s. f. [ἀγγούριον, sorte de petit melon]. Nom linnéen d'un genre de cucurbitacées américaines voisines des bryones (*Anguria*, L., et *Psiguria*, Necker), à plantes sarmenteuses; sans intérêt. V. Pastèque.

ANGUSTIE. s. f. [*angustia*, στενοχωρία]. Synonyme de *rétrécissement* ou d'*étroitesse accidentelle*, souvent usité en médecine en parlant de l'urèthre et autres conduits. V. Rétrécissement.

ANGUSTURE. s. f. [de *Agustura*, ville de la Sud-Amérique, où Humboldt trouva pour la première fois cette substance; it. *angustura*, esp. *angostura* et *angustura*]. On trouve dans le commerce, sous le nom d'*angusture*, deux écorces très-différentes. — L'*angusture vraie* (*cortex angusturæ veræ*), qui vient du *Bonplandia trifoliata*, Willdenow (*Galipea cusparia*, St-Hil., *Cusparia febrifuga*, Humboldt), famille des rutacées. Elle arrive de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale. Elle est en morceaux plats, longs de 16 à 27 centimètres, de 2 à 5 millimètres d'épaisseur, plus minces sur les bords, un peu roulés en gouttière. Sous un épiderme mince et lisse, quelquefois cependant un peu raboteux, d'un gris blanc ou jaunâtre, se trouve l'écorce proprement dite, qui est, intérieurement, d'un jaune fauve, souvent rosé; la cassure en est d'un brun jaunâtre, nette et résineuse. La saveur de l'angusture vraie est amère, aromatique, et laisse à l'extrémité de la langue un sentiment d'âcreté. On l'administre en poudre par doses de 60 à 75 centigrammes, répétées quatre et cinq fois par jour; en infusion (16 grammes dans 500 gram. d'eau bouillante), ou en décoction (même proportion). — La *fausse angusture* (*cortex pseudo-angusturæ*) est au contraire un poison très-actif. V. Vomiquier.

ANGUSTURINE. s. f. V. Vomicine.

ANHALTINES (Eaux) [de *Anhalt*, ville]. Certains esprits distillés et aromatiques auxquels on attribuait des propriétés analeptiques.

ANHÉLATION. s. f. [*anhelatio*, all. *Keuchen*, angl. *anhelation*, it. *anelazione*, *anclito*, esp. *anhelacion*]. Respiration courte et fréquente, essoufflement. Quelques auteurs ont employé ce mot comme synonyme d'*asthme*.

ANHÉLEUX, EUSE. adj. [*anhelosus*, *anhelans*, all. *keuchend*, it. *anelante*, *affannoso*, esp. *anheloso*]. La respiration est dite *anhéleuse*, lorsqu'elle est à la fois fréquente et laborieuse.

ANHÉMASE. s. f. [de αν privatif, et αἷμα, sang]. Gellé a donné le nom d'*anhémase épizootique* à une maladie qui se montra dans le département des Deux-Sèvres, et fit périr un grand nombre de mulets dès les premiers jours de leur naissance. Presque toujours mortelle, cette affection, caractérisée par l'abattement, par la petitesse et la fréquence du pouls, la respiration fréquente, et par les excréments secs et noirs, durait de six à vingt-quatre heures. A l'autopsie, le sang était d'une couleur rose très-pâle, séreux, dépourvu de fibrine et toujours liquide.

ANHINGAS. s. m. pl. Genre d'oiseaux palmipèdes totipalmes (*Plotus* ou *Plautus* de Linné), voisin des pélicans.

ANHISTE. adj. [*anhistus*, de αν priv., et ἱστὸς, tissu; angl. *anhistous*]. Qui n'a pas de texture déterminée.

ANHYDRE. adj. [de αν privatif, et ὕδωρ, eau; all. *wasserloss*, angl. *anhydrous*, it. *anidro*, esp. *anhidro*]. Qui ne contient pas d'eau. En chimie, on donne l'épithète d'*anhydre* à un sel, à un acide, à un corps quelconque qui ne contient pas d'eau étrangère à sa composition intime : tels sont les sels auxquels on a enlevé leur eau de cristallisation, etc. V. Acide.

ANHYDROMYÉLIE. s. f. [de αν privatif, ὕδωρ, eau, et μυελός, la moelle]. Défaut de liquide dans la cavité rachidienne, absence du liquide céphalo-rachidien.

ANIDES. V. ANIDIENS.

ANIDIENS. s. m. pl. [de αν priv. et de εἶδος, forme]. Sous ce nom, Isid. Geoffroy Saint-Hilaire a établi une famille de monstres caractérisés par une organisation très-simple, à peine ébauchée, et tellement éloignée du type normal de l'espèce, que c'est parmi les animaux des classes inférieures qu'il faut lui chercher des analogues.

ANIDROSE. s. f. [*anidrosis*, de αν priv., et ἱδρώς, sueur, it. *anidrosi*]. Absence de sueur.

ANILIDE. s. f. Nom d'un groupe de composés chimiques analogues aux *amides*, tant pour le mode de formation que pour les caractères, mais dans lesquels l'*aniline* joue le rôle rempli dans les amides par l'ammoniaque. D'autres bases organiques produisent des familles analogues, lorsqu'on enlève à leurs sels les éléments d'un ou plusieurs équivalents d'eau.

ANILINE. s. f. Alcaloïde artificiel ($C^{12}H^7Az$), aussi appelé *benzidam*, *kyanol* ou *cyanol*, *cristalline* et *phénolamine*, qu'on obtient en faisant agir le bisulfhydrate d'ammoniaque sur la nitrobenzine. Corps liquide, incolore, d'odeur vineuse agréable; il bout à 182°. Le chlore, le brome et l'iode peuvent se substituer à un ou plusieurs équivalents d'hydrogène, et donnent les *anilines chlorées*, *bromées*, et *iodées*, à un ou plusieurs équivalents de ces corps. L'aniline se rencontrerait aussi dans le *pipérin* et dans l'huile obtenue par distillation des os et autres matières animales. V. ROSANILINE.

ANIMAL, ALE. adj. [*animalis*, all. *thierisch*, *animalisch*, angl. *animal*, it. *animale*]. Qui a rapport ou qui appartient aux animaux. — *Chimie animale*. Celle qui s'occupe de l'analyse des parties du corps et des produits des animaux. — *Magnétisme animal*. V. MAGNÉTISME. — *Règne animal*. Ensemble des êtres connus sous le nom d'*animaux*. — *Vie animale*. V. ANIMALITÉ, FONCTION et VIE.

ANIMAL. s. m. [*animal*, de *anima*, vie; ζῶον, all. *Thier*, angl. *animal*, it. *animale*, esp. *animal*]. Organisme (V. CORPS, SUBSTANCES et MATIÈRE *organisée*) dont les parties constituantes essentielles sont formées d'éléments anatomiques ayant pour principes immédiats fondamentaux des substances organiques azotées. — Les éléments anatomiques (V. ÉLÉMENT) des animaux sont : soit des substances homogènes amorphes demi-solides et finement granuleuses (et il est des animaux qui en sont uniquement formés); soit des fibres pleines, des tubes non cloisonnés et des *cellules* le plus souvent sans cavité distincte de la paroi, éléments dits *figurés* qui entrent dans la constitution de la plupart des animaux. — Le fait d'être un *organisme* (V. ce mot) distingue suffisamment l'animal des corps bruts; le fait d'avoir pour parties constituantes essentielles des *substances organiques* azotées le distingue facilement des végétaux, quelque simples que soient l'animal et le végétal. Dès que des êtres les plus simples on passe aux plus complexes, la définition précédente reste vraie, et la distinction de l'animal et de la plante devient des plus faciles : en effet, on distingue dans le premier, outre les parties constituantes essentielles dont il a été question dans cette définition, d'autres parties appelées des *produits*, tels que les *coquilles*, *carapaces*, *spicules*, *écailles*, *poils*, *plumes*, *ongles*, *becs*, etc..... Or, la *structure* de ces produits s'éloigne beaucoup de celle des végétaux. Bien que certains produits aient, dans quelques mollusques, soit la cellulose pour principe immédiat fondamental, et non des substances azotées, soit des sels calcaires ou siliceux chez quelques radiaires, leur structure éloigne tellement ces animaux des végétaux, qu'il n'est pas possible un moment de les confondre. Il est surtout erroné de se fonder sur cette présence de la cellulose dans quelques produits pour dire qu'il n'y a pas de caractère qui sépare les plantes des animaux. En effet, cette distinction entre les *produits* et les *constituants*, ou parties essentielles, n'existe pas dans les plantes les plus simples, et ne se montre qu'à l'état d'ébauche comparativement aux animaux dans les espèces les plus élevées en complication. De plus, ordinairement, les êtres chez lesquels se rencontrent des *produits*, ou parties protectrices formées de cellulose, possèdent déjà une cavité digestive, des nerfs distincts, etc., qui ne permettent plus de rapprochement anatomique; ou au moins de confusion, ni avec les plantes, ni avec les corps bruts. Il n'est pas fait mention du tube digestif dans cette définition des animaux, parce qu'il n'existe pas dans tous les animaux : tels sont les *spongiaires*, les *vibrioniens*, les *monadiens*, et les larves de beaucoup d'invertébrés aquatiques. C'est parce qu'on ne connaissait pas d'une manière encore assez exacte la structure des *éléments anatomiques* et leurs autres caractères, ainsi que les *principes immédiats*, surtout les substances organiques, que l'on a cru jusqu'à présent que la présence d'un tube digestif pouvait seule faire distinguer les animaux des végétaux et seule rendre compte de leur nutrition. C'est la même raison qui a fait dire jusqu'à présent partout qu'on ne saurait donner du mot *animal* une définition susceptible d'embrasser tous les êtres auxquels on l'applique. Or la définition précédente embrasse tous les caractères rigoureusement communs à l'ensemble des animaux, et ne renferme que ceux qui s'appliquent à eux. — Si, au lieu de prendre l'animal au point de vue anatomique, c'est-à-dire à l'état de repos ou de mort, on l'envisage en action, c'est-à-dire au point de vue physiologique, au point de vue des actes qu'il accomplit, on le définit ainsi : Organisme qui se nourrit, se développe, se reproduit et qui en même temps est sensible et contractile. — C'est *qui se contracte*, et non qui se transporte d'un lieu à un autre, qu'il faut dire; car beaucoup d'animaux se contractent sans se mouvoir, et beaucoup de plantes, telles que diverses diatomées, se transportent d'un lieu à un autre sans se contracter. Il faut ajouter aussi que les êtres les plus simples, comme les infusoires et les rhizopodes, en se contractant, modifient leur forme de diverses manières, et la reprennent ensuite sans changer de place. Ces modifications de forme sont un des caractères les plus tranchés qui servent à distinguer les animaux des plantes et des spermatozoïdes qui se transportent d'un lieu à un autre. Dans le cas où il s'agit d'êtres pourvus d'un test de forme invariable, cette propriété de se contracter ne s'observe pas moins, mais seulement sur les appendices des parties essentielles de l'animal. Du reste, la structure des tests suffirait déjà à elle seule pour distinguer ces animaux des plantes infusoires ou microscopiques (V. VÉGÉTAL). Dans la pratique, la distinction anatomique entre divers infusoires et certains spermatozoïdes peut quelquefois être difficile; mais, en suivant les phases de leur vie, on voit bientôt que les spermatozoïdes meurent au bout de quelque temps, sans croître davantage à partir du mo-

ment où ils sont arrivés au degré de développement qui leur permet de se mouvoir, et surtout sans se reproduire par segmentation, scission directe, etc., comme le font les infusoires, ni par des ovules. V. CELLULES et INFUSOIRES. — *Animal domestique*. V. DOMESTICATION.

ANIMALCULE. s. m. [*animalculum*, all. *Thierchen*, angl. *animalcule*, it. *animalculo*, esp. *animallilo*]. Animal si petit, qu'il n'est visible qu'au microscope. Tous les liquides qui tiennent en suspension des matières animales ou végétales renferment des animalcules ou infusoires (V. ce mot).—*Animalcules spermatiques*. V. SPERMATOZOÏDE.

ANIMALCULISME. s. m. [all. *Samenthiersystem*]. Système physiologique dans lequel on suppose que l'embryon animal est produit par les animalcules spermatiques. V. ÉPIGÉNÈSE et FÉCONDATION.

ANIMALCULOVISME. s. m. Système physiologique dans lequel on suppose que l'embryon animal est produit par le concours des animalcules spermatiques et de l'œuf. V. ÉVOLUTION et OVISME.

ANIMALISATION. s. f. [*animalisatio*, all. *Animalisirung*, it. *animalizzazione*, esp. *animalizacion*]. Changement de nature qu'éprouvent les aliments végétaux, et qui les rend propres à concourir à l'entretien et à la réparation des corps animaux. Quelques auteurs entendent par *animalisation*, le résultat de l'action élaboratrice qui donne aux aliments, de quelque nature qu'ils soient, le caractère d'animalité propre à l'individu qui s'en nourrit, et confondent ainsi l'animalisation avec l'assimilation. V. ce mot.

ANIMALITÉ. s. f. [*animalitas*, all. *Thierheit*, it. *animalità*, esp. *animalidad*]. Ensemble des qualités ou facultés qui sont les attributs des êtres composant le règne animal; phénomènes généraux résultant des propriétés et des fonctions que manifeste la substance organisée chez les êtres doués de propriétés dites animales. L'*animalité* est un des trois ordres d'actes dont l'ensemble porte en physiologie le nom de *résultats généraux* (V. RÉSULTAT), et dont chacun offre à examiner par conséquent plusieurs phénomènes fondamentaux, ou lois qu'on peut résumer ainsi qu'il suit. La vitalité (V. ce mot) présente trois degrés : I. VÉGÉTALITÉ. 1re loi : *loi de rénovation moléculaire* ou *matérielle*, fondée sur la propriété de nutrition, d'où chaleur et peut-être électricité. 2e loi : *loi d'accroissement*, reposant sur la propriété de *développement*, d'où les âges et la mort. 3e loi : *loi de propagation* ou de *multiplication*, reposant sur la propriété élémentaire de *reproduction*, d'où hérédité. — II. ANIMALITÉ. 1re loi : *loi d'intermittence d'action*. L'observation montre que par cela seul qu'un appareil animal existe, il a besoin de repos et d'exercice, d'où influence sur les êtres extérieurs. 2e loi : *loi d'habitude et d'imitation*. 3e loi : *loi de perfectionnement*, résultat des deux autres, d'où progrès. — III. SOCIALITÉ. 1re loi : *loi des trois états*, théologique ou fictif, métaphysique ou des entités, positif ou réel. 2e loi : *loi de classement* ou de coordination et de filiation des faits. 3e loi : *loi d'activité pratique*, résultat complémentaire des deux autres lois. — L'*être végétal* est caractérisé physiologiquement par la *végétalité seule*, ou 1er degré de vie ; il n'a que ses trois lois. L'*être animal* est caractérisé par la végétalité, plus l'*animalité*, ou 2e degré de vie, reposant sur le précédent ; il en a les trois lois, plus les trois qui lui sont propres. L'*être social* est caractérisé par la *socialité*, ou 3e degré de vie, qui repose immédiatement sur le précédent, comme celui-ci sur le premier ; il est doué des trois degrés de vitalité et assujetti aux lois de chacun d'eux. V. VÉGÉTAL et VIE.

ANIMATION. s. f. [*animatio*, de *anima*, âme ; all. *Beseelung*, *Belebung*]. Manifestation des actes qui caractérisent l'animalité. *Parler*, *se mouvoir avec animation*, etc. *Animation exagérée*, *morbide*, *délirante*, *maniaque*, etc. — Première manifestation de l'animalité, c'est-à-dire de l'exercice des muscles et de la sensibilité chez l'embryon, que l'on a supposé être due à la réunion de l'âme au corps (V. ANIMISME), mais qui n'est que la manifestation des propriétés d'ordre vital dont l'essence est inconnue (contractilité et innervation), ayant lieu dès que les éléments anatomiques auxquels elles sont inhérentes sont arrivés à un degré convenable de développement.

ANIMÉ. s. f. (ou *résine copale du Brésil*) [all. *Flussharz*]. Nom donné à une résine d'un jaune de soufre et très-odorante, qui découle d'incisions faites au tronc de l'*Hymenæa courbaril*, L., arbre de la famille des légumineuses cassiées. Elle est en fragments jaunâtres, demi-transparents, d'une odeur suave ; elle ressemble à la résine copale, mais elle en diffère par sa grande solubilité dans l'alcool.

ANIMINE. s. f. L'une des quatre bases salifiables de l'huile animale de Dippel (Unverdorben).

ANIMISME. s. m. [all. *Animismus*, esp. *animismo*]. Doctrine physiologico-médicale qui, pour expliquer chaque phénomène de la vie et chaque maladie, fait intervenir dans les corps organisés, considérés comme inertes, l'*âme* pour principe d'action, pour cause première : telle a été la doctrine soutenue par Stahl. Stahl considère les phénomènes vitaux en eux-mêmes et indépendamment de la texture des organes, et des actions chimiques et physiques qui s'y passent. C'est l'être immatériel supposé, appelé *âme* par Stahl, qui est la cause de l'activité du corps organisé, qui veille à sa réparation, à sa conservation, qui préside à tous les actes de la nutrition, des sécrétions, des sensations, etc. ; et, la mission de l'âme étant de maintenir l'intégrité des fonctions que tendent à troubler les causes morbifiques, c'est de la lutte qui s'établit entre l'effort des unes et la résistance de l'autre que naissent les phénomènes morbides ; c'est aussi par le développement des mouvements toniques que s'exprime la réaction de l'âme. Une telle conception a été déterminée par les aberrations où conduisait la chimiatrie alors régnante. Il importait de restituer à l'organisme ses droits méconnus, et d'expulser les usurpations grossières d'une mauvaise physique et d'une mauvaise chimie. Naturellement, Stahl dépassa le but, et, appartenant à des idées spiritualistes, il donna à l'âme des théologiens et des métaphysiciens l'autonomie. Les travaux subséquents ont résolu la difficulté alors insoluble, et établi qu'en effet les corps organisés ont des propriétés d'ordre organique ou vital qui leur sont propres (sans quoi la biologie se confondrait avec la chimie ou la physique), mais que ces propriétés sont subordonnées elles-mêmes à l'exercice de toutes les propriétés chimiques et physiques, qui, étant plus générales, interviennent dans toutes les fonctions des corps vivants.

ANIMISTE. s. m. [esp. *animista*]. On appelle ainsi ceux qui, à l'exemple de Stahl, rapportent à l'âme tous les phénomènes de l'économie animale.

ANIRIDIE. s. f. [*aniridia*, de αν priv., et *iris*]. Absence de l'iris ; anomalie dont quelques auteurs ont parlé, mais dont on ne connaît pas encore d'exemple bien constaté.

ANIS. s. m. [all. *Anis*, angl. *anise*, it. *anice*, esp. *anis*]. Semence du *Pimpinella anisum*, L., plante ombellifère herbacée (pentandrie digynie, L.). L'*anis*, ou *anis vert*, est verdâtre, recourbé, strié, d'une saveur piquante, légèrement sucrée. Il en vient beaucoup de Tours; mais celui de Malte et d'Alicante est le plus estimé. Le péricarpe renferme en abondance une huile volatile très-odorante, qu'on peut obtenir par la distillation, et qui se concrète à + 12° Réaumur, et une huile grasse, verte, soluble dans l'alcool. L'anis est très-stimulant; on le range parmi les carminatifs. Il détermine un sentiment de chaleur et d'excitation bien prononcée dans l'estomac, à la dose de 1gr,30 à 2 grammes; et l'emploi en peut être favorable quand les coliques et les flatulences dépendent d'un état de faiblesse du canal intestinal, ou qu'elles sont dues à la présence de substances indigestes dans les voies alimentaires : il serait nuisible en toute autre circonstance. L'anis s'administre ordinairement en infusion théiforme, à la dose de 4 à 8 grammes par litre d'eau, mais il en faudrait le double pour avoir un effet marqué. On l'emploie souvent pour masquer la saveur des purgatifs.

Anis étoilé [*anisum stellatum*]. On appelle ainsi le fruit d'un grand arbre de la Chine et de la Tartarie, *Illicium anisatum*, L., de la famille des magnoliacées. Ce fruit est composé de 6 à 12 capsules épaisses, dures, ligneuses, disposées en forme d'étoile, et contenant chacune une semence ovale, rougeâtre, dans laquelle se trouve une amande blanchâtre et huileuse. L'anis étoilé a une odeur agréable qu'il doit à la présence de l'acide benzoïque et d'une huile volatile particulière.

ANISCHURIE. s. f. [de αν priv., et *ischurie*]. Incontinence d'urine.

ANISHYDRAMIDE ou **ANISYLIMIDAMIDE.** s. f. Corps cristallin qu'on obtient par action de l'ammoniaque liquide sur l'acide anisylique. ($C^{48}H^{24}O^6Az^2$.)

ANISIQUE. adj. — *Acide anisique* ($C^{16}H^7O^5.HO$). Produit de l'action oxydante de l'acide azotique sur l'*essence d'anis concrète* ($C^{20}H^{12}O^2$). L'acide cristallise en aiguilles incolores, fusibles à 175°; volatil sans altération; soluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. Il donne des sels (*anisates*) et des acides dérivés, bromés, chlorés et nitranisique. — *Série anisique*. Nom donné à la série des composés que l'on produit à l'aide de l'*essence d'anis concrète* obtenue en séparant de l'essence brute d'anis la partie liquide de la partie cristallisable, à l'aide du froid et du papier joseph.

ANISOÏNE. s. f. Corps cristallisable volatil, qui est un des produits de décomposition du camphre d'anis. ($C^{40}H^{24}O^4$.)

ANISOL ou **DRACOL.** s. m. Produit de décomposition de l'hydrate d'acide anisique distillé en présence d'un excès de baryte; c'est un corps fluide, incolore, d'odeur aromatique. ($C^{14}H^8O^2$.)

ANISOSTÉMONE. adj. [de ἄνισος, inégal, et στήμων, chose dressée]. Se dit des étamines dont le nombre est différent de celui des pétales.

ANISOTOME. adj. [*anisotomus*, de ἄνισος, inégal, et τομή, section]. Se dit, en botanique, des corolles ou calices dont les divisions sont inégales.

ANISYLE ou **DRACONYLE.** s. m. Radical hypothétique de l'*acide anisique*, *draconylique* ou *draconique* ($C^{16}H^7$). — *Hydrure d'anysile* ($C^{16}H^8O^4$). Corps neutre qui se forme en même temps que l'acide anisique. C'est une huile incolore qui s'oxyde à l'air.

ANKYLENTÉRIE ou **ANCYLENTÉRIE.** s. f. [*intestinum coalitu obstructum*, de ἀγκύλη, frein, et ἔντερον, intestin]. Cohérence accidentelle des intestins par de fausses membranes.

ANKYLOBLÉPHARON ou **ANCYLOBLÉPHARON.** s. m. [de ἀγκύλη, frein, et βλέφαρον, paupière; all. *Ankyloblepharon*, it. *anciloblefaro*, esp. *anquiloblepharon*]. On donne ce nom à l'union contre nature, soit congénitale, soit accidentelle, du bord libre des deux paupières, et quelquefois aussi à l'adhérence des paupières avec le globe de l'œil; mais le nom de *symblépharon* convient mieux à cette dernière adhérence.

ANKYLOCHILIE, et non **ANKYLOCHEILIE.** s. f. [*ancylochilion*, de ἀγκύλη, frein, et χεῖλος, lèvre]. Union accidentelle des lèvres.

ANKYLOCOLPE. s. m. [*ancylocolpus*, de ἀγκύλη, frein, et κόλπος, vagin]. Atrésie du vagin.

ANKYLOCORE. s. f. [*ancylocore*, de ἀγκύλη, frein, et κόρη, pupille]. Oblitération de la pupille.

ANKYLODONTIE ou **ANCYLODONTIE.** s. f. [de ἀγκύλη, frein, et ὀδούς, dent]. Ankylose ou soudure des dents.

ANKYLOGLOSSE ou **ANCYLOGLOSSE.** s. m. [*ancyloglossum*, de ἀγκύλη, frein, et γλῶσσα, langue; it. *anciloglosso*, esp. *anquiloglosso*]. Adhérence de la langue, soit avec la face postérieure des gencives, soit avec la paroi inférieure de la bouche : dans ce dernier cas, l'adhérence est causée le plus ordinairement par le filet ou frein trop prolongé vers l'extrémité de la langue, ou n'ayant pas assez de laxité.

ANKYLOGLOSSOTOME ou **ANCYLOGLOSSOTOME.** s. m. [de *ankyloglosse*, et τέμνειν, couper]. Instrument destiné à opérer l'ankyloglosse.

ANKYLOMÈLE ou **ANCYLOMÈLE.** s. f. [de ἀγκύλος, courbé, et μήλη, sonde]. Sonde recourbée.

ANKYLOMÉRISME. s. m. [*ankylomerismus*, de ἀγκύλη, frein, et μέρος, partie]. Adhérence contre nature d'une partie quelconque.

ANKYLOPODIE. s. f. [*ankylopodia* ou *ancylopodia*, de ἀγκύλη, frein, et πούς, pied]. Ankylose du cou-de-pied.

ANKYLOPROCTIE. s. f. [*atresia ani*, de ἀγκύλη, frein, et πρωκτός, anus]. Rétrécissement du rectum ou de l'anus. V. APROCTIE.

ANKYLOPS ou **ANCYLOPS.** V. ANCHILOPS.

ANKYLORRHINIE. s. f. [*ancylorrhinia*, de ἀγκύλη, frein, et ῥίν, nez]. Coalition des parois des narines.

ANKYLOSE. s. f. [*ankylosis*, ἀγκύλωσις, all. *Gelenkverwachsung*, angl. *ancylosis*, it. *anchilosi*, esp. *anquilosis*]. Diminution ou impossibilité absolue des mouvements d'une articulation naturellement mobile. L'ankylose est *vraie* ou *fausse* : elle est *vraie*, lorsqu'il y a soudure des extrémités articulaires entre elles; elle est *fausse*, lorsqu'elle résulte d'une adhérence des feuillets de la membrane synoviale, ou d'une simple sécheresse de cette membrane, ou de la rigidité des faisceaux ligamenteux et des muscles qui avoisinent cette articulation. L'ankylose, vraie ou fausse, suppose toujours que le membre est resté longtemps immobile. — *Ankylose extracapsulaire*. Ankylose produite par des altérations survenues en dehors de l'articulation (rétraction des ligaments et aponévroses, V. ALBUGINÉ, et dépôts autour de l'articulation, etc.). C'est à peu près la seule dont le traitement soit quelquefois couronné de succès. — *Ankylose intracapsulaire*. Celle qui reconnaît pour cause des changements survenus dans l'articulation même; elle est *membraneuse* ou *osseuse*, suivant la nature des adhérences établies entre les surfaces articulaires.

ANKYLOSTOME. s. m. [*ankylostoma*, de ἀγκύλος, courbe, et στόμα, bouche]. Genre de vers nématoïdes dont la seule espèce connue, l'*ankylostome duodénal* (*Ankylostoma duodenale,* Dubini), habite le duodénum et le jéjunum de l'homme. Il a été découvert par Dubini, à Milan, 20 fois sur 100 cadavres. On l'a vu aussi en Égypte et en Irlande. Ver long de 3 à 4 millimètres, cylindrique, un peu courbé, transparent dans le quart antérieur, jaunâtre, rougeâtre, ou quelquefois brun en arrière avec une tache noire au niveau du commencement de l'intestin. Bouche ouverte au côté dorsal, circulaire quand elle est ouverte; quatre dents crochues au fond de la bouche du côté abdominal. Il est fixé en quantité souvent considérable à la muqueuse de l'intestin, au centre d'une ecchymose lenticulaire qu'il détermine. Il y a un mâle à pénis double pour trois femelles environ.

ANKYLOTIE. s. f. [*ankylotia*, de ἀγκύλη, frein, et οὖς, gén. ὠτός, oreille]. Coalescence des parois du conduit auditif.

ANKYLOTOME ou **ANCYLOTOME.** s. m. [de ἀγκύλος, courbé, et τομή, section]. Toute espèce de couteau courbe. Scultet désignait spécialement sous ce nom l'instrument avec lequel on faisait, de son temps, la section du frein de la langue.

ANKYLURÉTHRIE. s. f. [*urethra coalita*, de ἀγκύλη, frein, et *urèthre*]. Rétrécissement de l'urèthre.

ANKYROÏDE ou **ANCYROÏDE.** adj. [de ἄγκυρα, crochet, et εἶδος, forme]. En forme de crochet. Synonyme de *coracoïde*. V. ce mot.

ANNEAU. s. m. [*annulus*, κρίκος, all. et angl. *Ring*, it. *anello*, esp. *anillo*]. Les anatomistes donnent le nom d'*anneaux* à des ouvertures naturelles, circulaires ou obrondes, que présentent des parois musculaires ou aponévrotiques, et qui, le plus souvent, servent au passage de quelque vaisseau ou conduit : tels sont l'*anneau ombilical,* l'*anneau inguinal* ou *sus-pubien*, l'*anneau diaphragmatique*, etc. V. OMBILICAL, INGUINAL, etc. — *Anneau ciliaire*. V. CERCLE *ciliaire*. — Gimbernat appelle *anneau crural*, le canal crural; Hey lui donne le nom d'*anneau fémoral*. V. CANAL *crural*. — *Anneau du champignon*. Débris du bord infléchi du chapeau (appelé *voile*), déchiré en raison de la croissance rapide de la partie charnue du chapeau, et resté autour du pédicule. — *Anneau élastique*. Anneau crénelé qui constitue le bord circulaire des sporanges de fougères, et qui, se détendant avec force, détermine la rupture du sporange et la dissémination des spores.

ANNELÉ, ÉE. adj. [*annulatus*, all. *ringelig*, esp. *anillado*]. Se dit des parties de plantes qui ont un anneau au collet. — On dit aussi de certains reptiles qu'ils sont *annelés*, lorsque leur corps présente des raies circulaires d'une couleur différente de celle des parties voisines. — *Animaux annelés* [*annulata*, all. *geringelt*, angl. *annulates*]. Animaux invertébrés pairs, et articulés ou annelés extérieurement. Ils constituent le premier des quatre embranchements en lesquels se subdivise la grande division des invertébrés de Lamarck (*Annelés*, *Mollusques*, *Radiaires* et *Spongiaires*). Cet embranchement se divise en deux sections ou sous-embranchements : 1° les *Articulés*, dont les membres sont pourvus de véritables articulations, et souvent aussi le corps; 2° les *Vers* (Lamarck), dont le corps est simplement annelé et les membres non articulés ou nuls (V. ces mots). On dit un *annelé* (s. m.).

ANNÉLIDE. adj. et s. m. [*Annelides* de Lamarck, de *annellus*, petit anneau. L'Académie fait ce mot masculin; plusieurs auteurs le font féminin; quelques-uns écrivent *annelide*, sans accent. De fait, le mot n'est pas régulier : s'il vient d'*annellus*, on devrait l'écrire *annellide;* et *annelide*, s'il vient de l'ancienne forme *annel*: la finale *ide* indique la filiation, la famille, et non pas la forme. Allem. *Ringwurm*]. Animaux invertébrés du type des vers, dont le corps est annelé, déprimé, pourvu de soies locomotrices, non cilié chez l'adulte, à bouche et anus sans ventouses. Ce sont les *Annelides antennés* et *sédentaires* de Lamarck, qui a établi cette classe; les *Chétopodes* de Blainville, les *Annélides sétigères* des autres auteurs. Les *Annelides apodes* de Lamarck, ou *Hirudinées* des auteurs, rapprochés des précédents animaux, parce que, comme ceux-ci, beaucoup ont le sang rouge (*Vers à sang rouge*, Cuvier), en diffèrent par leur forme, leur organisation et leur évolution. Les annélides ont presque tous des branchies pour la respiration, et beaucoup ont un sang dont le sérum est rougeâtre. Les embryons sont ciliés et subissent des métamorphoses véritables; le nombre des articles varie avec l'âge. Avant qu'il y ait des sexes, de nouveaux individus se développent entre le dernier et l'avant-dernier anneau, dont ils se séparent par scission. Leur système nerveux offre une double chaîne ganglionnaire. On les divise en *Chétopodes dorsibranches*; *Chétopodes abranches*, qui renferment les lombrics; *Géphyriens* (siponcles et échiures), et *Tomoptérides*, qui sont parasites.

ANNEXE. s. f. [*appendix*, προσφυόμενον, all. *Anhang*, angl. *annex*, it. *annesso*, esp. *anexo*]. Tout ce qui dépend d'un organe principal. Ainsi les *annexes* de l'utérus sont les *trompes*, les *ovaires*, les *ligaments*, etc.

ANNUEL, ELLE. adj. [*annuus*, ἐνιαύσιος, all. *jährig*, angl. *annual*, it. *annuale*, esp. *anual*]. — *Plantes annuelles*. Celles qui ne vivent qu'un an. On les désigne par ce signe ⊙. — *Maladies annuelles*. Celles qui se manifestent chaque année à la même époque.

ANNULAIRE. adj. [*annularis*, de *annulus*, anneau; κρικοειδής, all. *ringförmig*, angl. *annular*]. En forme d'anneau ou qui en remplit les fonctions. — *Cartilage annulaire*. V. CRICOÏDE. — *Protubérance annulaire*. V. PONT *de Varole*. — *Ligaments annulaires*. On donne ce nom à plusieurs bandelettes fibreuses qui servent à maintenir et à diriger les tendons dans le voisinage des articulations carpiennes et tarsiennes. — *Ligament annulaire du radius*. Bandelette fibrocartilagineuse qui forme avec la cavité sigmoïde du cubitus une espèce d'anneau dans lequel tourne la tête du radius. — *Doigt annulaire*. Quatrième doigt de la main, ainsi appelé parce que c'est à ce doigt que l'on met les anneaux ou bagues.

ANO-CAVERNEUX. V. BULBO-CAVERNEUX.

ANOCOELIADELPHE. adj. et s. m. [de ἄνω, en haut, κοιλία, ventre, et ἀδελφός, frère]. Nom donné par Gurlt aux monstres cœliadelphes (V. ce mot), qui ont pour caractère la soudure de deux corps par la partie supérieure du tronc.

ANODE. s. f. [ἀνά, en haut, et ὁδός, voie]. Nom donné par Faraday à cette partie de la surface d'un corps décomposant que pénètre le courant électrique; la partie touchant immédiatement le pôle positif.

ANODIN ou **ANODYN.** adj. et s. m. [*anodynus*, ἀνώδυνος, de αν priv., et ὀδύνη, douleur; all. *schmerzstillend*, angl. *anodyne*, it. et esp. *anodino*]. Tout ce qui calme ou fait cesser la douleur. V. CALMANT. —

Cataplasme anodin (Codex). Cataplasme préparé avec les farines émollientes (120 grammes) et une décoction de têtes de pavot (30 grammes) et de feuilles fraîches de jusquiame noire (60 grammes).

ANODONTE. adj. [*anodus*, ἀνόδους, de αν priv., et ὀδοὺς, dent]. Qui manque de dents.

ANODONTIE. s. f. Anomalie caractérisée par l'absence de toutes les dents. Cette anomalie a été observée plusieurs fois sans que rien, dans la santé des jeunes enfants, ait pu la faire prévoir ni l'expliquer. Les sujets observés ont atteint un âge avancé sans grands inconvénients, si ce n'est l'obligation d'user d'aliments tendres. Malgré le peu de développement des gencives et du rebord des mâchoires, on obvie assez facilement à cette anomalie par un râtelier artificiel.

ANODYNIE. s. f. [ἀνωδυνία, all. *Schmerzlosigkeit*, it. et esp. *anodinia*]. Absence de douleur.

ANOLIS. s. m. — *Petit anolis des Antilles* (*Anolis bullaris*, L.). Reptile saurien employé par des empiriques comme sudorifique et antivénérien, pourvu qu'il soit mangé cru.

ANOMAL, ALE. adj. [*anomalus*, ἀνώμαλος, de α privatif, et νόμος, loi, règle ; all. *unregelmässig*, angl. *anomalous*, it. et esp. *anomalo*]. Qui est irrégulier ou contraire à l'ordre naturel. — *Glandes anomales*. Nom donné par Lieutaud aux glandes sans conduits excréteurs ou glandes vasculaires, la thyréoïde, le thymus, etc. — Albinus a décrit sous le nom de *muscle anomal de la mâchoire supérieure*, un petit muscle que l'on trouve constamment au-dessous de l'élévateur commun de la lèvre supérieure et de l'aile du nez, et qui a cela de particulier que ses deux points d'attache sont immobiles. — *Fièvres anomales*, *éruptions anomales*. Celles qui n'ont aucun caractère particulier, qu'on ne peut rapporter à aucune espèce connue ; ou bien celles dont les périodes ne suivent pas la marche ordinaire. — *Fleurs anomales*. On appelle ainsi, dans la classification de Tournefort, celles qui sont formées de pétales irréguliers, et que l'on n'a pu ranger dans aucune des autres classes.

ANOMALIE. s. f. [*anomalia*, ἀνωμαλία, all. *Unregelmässigkeit*, angl. *anomaly*, esp. *anomalia*]. Irrégularité, état contraire à l'ordre naturel. Ce mot, qu'on rend aussi en latin par *abnormitas*, est employé aujourd'hui pour désigner toute particularité organique que présente un individu comparé à la grande majorité des individus de son espèce, de son âge, de son sexe. En ce sens, il est synonyme de *déviation organique*, de *déviation du type spécifique*.

ANOMALOECIE. s. f. [de *anomal*, et οἰκία, maison]. Nom donné par Cl. Richard à la classe de plantes appelée *polygamie* par Linné. V. ce mot.

ANOMALONOMIE. s. f. [de *anomal*, et νόμος, loi]. Traité des règles d'après lesquelles se développent les anomalies de l'organisation. V. TÉRATOLOGIE.

ANOMOCÉPHALE. s. m. [de α privatif, νόμος, règle, et κεφαλή, tête]. Nom générique sous lequel Ét. Geoffroy Saint-Hilaire comprend tous les êtres dont la tête présente quelque difformité.

ANONACÉES. s. f. pl. [*anonaceæ*]. Famille de plantes de la classe des dicotylédones polypétales hypogynes de Jussieu. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, simples, sans stipules ; à fleurs ordinairement axillaires, quelquefois terminales. Calice persistant, à 3 divisions ; corolle à 6 pétales, sur deux rangs ; étamines fort nombreuses, à anthères presque sessiles ; carpelles uniloculaires, réunis en grand nombre au centre de la fleur, distincts ou soudés entre eux ; ovules attachés à la suture interne, ordinairement sur deux rangées longitudinales ; graines pourvues d'un endosperme charnu, sillonné profondément. L'une d'elles (*Uvaria odorata*, Lamarck) croît aux Moluques. Les fleurs, à odeur suave, entrent, avec l'huile de coco, de curcuma et diverses fleurs, dans une pommade liquide (*borbori* ou *boribori*) qui sert à frictionner le corps dans la saison des fièvres, et qu'on imite ou transporte en Europe sous le nom d'*huile de Macassar*.

ANONYCHIE. s. f. [de αν privatif, et ὄνυξ, ongle]. Absence d'ongles.

ANONYME. adj. [*anonymus*, ἀνώνυμος, de αν privatif, et ὄνομα, nom ; all. *ungenannt*, angl. *anonymous*, esp. *anonimo*]. Qui n'a pas de nom. Les anatomistes avaient donné cette épithète à plusieurs objets qui n'avaient pas encore reçu un nom. — *Artère* ou *tronc anonyme*. Celle des branches de la crosse de l'aorte (tronc brachio-céphalique) qui se divise en carotide et sous-clavière droites. — *Cartilage anonyme*. C'est le cricoïde. — *Lobe anonyme du foie*. Le lobe antérieur ou carré de cette glande. — *Os anonyme* ou *innominé*. L'os des iles. — *Trou anonyme*. L'orifice externe de l'aqueduc de Fallope, l'hiatus de Fallope, ou trou stylo-mastoïdien.

ANOOPSIE. s. f. [de ἄνω, en haut, et ὤψ, œil]. Strabisme dans lequel l'œil est tourné vers le haut.

ANO-PÉNIEN, IENNE. adj. — *Aponévrose ano-pénienne* (Velpeau). Couche fibreuse qui fait suite à la gaîne fibreuse propre de la verge et se continue en arrière avec l'aponévrose inférieure du périnée.

ANO-PÉRINÉAL, ALE. adj. Qui intéresse l'anus et le périnée.

ANOPHTHALMIE. s. f. [*anophthalmia*], de αν privatif, et ὀφθαλμὸς, œil]. Absence de l'œil.

ANOPHTHALMOHÉMIE. s. f. [de αν privatif, ὀφθαλμὸς, œil, et αἷμα, sang]. Défaut de sang dans l'œil, faiblesse de la circulation dans cet organe.

ANOPLOTHÉRIUM. s. m. [de αν privatif, ὅπλον, arme, et θηρίον, animal]. Genre d'animaux fossiles des *terrains tertiaires*, des *sédiments supérieurs* ou *thalassiques* des environs de Paris, etc. Ce sont des *pachydermes*, voisins des ruminants par un pied fourchu, et des carnassiers par trois espèces de dents, mais qui sont placées, comme on le voit chez les *primates* seuls, en série continue, sans espace vide ou barre.

ANOPLOURES. s. m. pl. [de αν privatif, ὅπλον, arme, et οὐρὰ, queue]. Nom de l'un des ordres de la classe des insectes ; ils sont aptères, ont une bouche disposée pour la succion et ne subissent aucune métamorphose. On appelle aussi cet ordre : *Ordre des insectes parasites*. Le genre type est le genre *Pou*.

ANOPSIE. s. f. [*anopsia*, de αν privatif, et ὤψ, œil]. Privation de la vue, cécité. — On a dit aussi, à tort, *anopsie*, pour *anoopsie*. V. ce mot.

ANOPTICONERVIE. s. f. [de αν privatif, ὀπτικὸς, qui sert à la vue, et *nervus*, nerf]. Mauvais mot qu'on a proposé de substituer à celui d'*amaurose*.

ANO-PUBIEN, IENNE. adj. — *Aponévrose ano-pubienne* (Velpeau). Aponévrose moyenne du périnée ou ligament de Carcassonne.

ANORCHIDE. adj. et s. m. [de αν privatif, et ὄρχις, testicule]. Qui n'a pas de testicules.

ANOREXIE. s. f. [*anorexia*, de αν privatif, et ὄρεξις, appétit ; all. *Appetitlosigkeit*, angl. *anorexy*, it. *anoressia*, esp. *desgana*]. Absence d'appétit, qu'il ne faut pas confondre avec le *dégoût*. V. ce mot.

ANORGANIQUE. adj. [de αν privatif, et *organique*]. S'est dit pour *inorganique*.

ANORGANOCHIMIE. s. f. [*anorganochemia*, de αν priv., ὄργανον, organe, et *chimie*]. Chimie minérale, ou des corps bruts (Zenneck, 1826).

ANORGANOGRAPHIE et **ANORGANOLOGIE.** s. f. [de αν privatif, ὄργανον, organe, et γραφὴ, description, ou λόγος, discours]. Description des corps inorganiques, ou discours sur les corps inorganiques.

ANORMAL, ALE. adj. [mot hybride, de α priv. et *norma*, règle; *abnormis*, all. *abnorm*, esp. *anormal*]. Ce mot est souvent employé comme synonyme d'*anomal*, et il est en effet difficile d'établir entre eux une distinction bien précise. *Anomal* est synonyme d'*irrégulier*, et *anormal* est plutôt synonyme de *déréglé*. De ces deux adjectifs, le premier signifie *sans règle*, *sans régularité*, *inconstant*, *variable*; et le second signifie, *qui est contre les règles*.

ANORTHOSE. s. f. [de αν priv., et ὀρθὸς, droit]. Manque d'érectilité des tissus (L. Grossi).

ANOSMIE, ANOSPHRÉSIE. s. f. [*anosmia*, *anosphresia*, de αν privatif, et ὀσμὴ, odeur, ou ὄσφρησις, odorat; all. *Geruchlosigkeit*]. Diminution ou perte complète de l'odorat.

ANOSTOSE. s. f. [de αν priv., et ὀστέον, os]. Bruns appelle *anostose interstitielle*, l'atrophie sénile des os. On a étendu cette expression à leur atrophie morbide, telle qu'elle a lieu dans les os des membres soumis à un repos très-prolongé, comme dans les cas de tumeurs blanches, etc.

ANOTE. adj. [*anotus*, de αν priv., et οὖς, oreille]. Monstre qui manque d'oreille.

ANOTTO. s. m. L'*anotto*, aussi appelé *jaune d'Orléans*, *bixine* et *roucou*, est la matière résineuse colorante du *Bixa orellana*, L., de la famille des bixinées ou bixacées, séparée de celle des tiliacées. Chevreul a montré que c'est un mélange de deux principes colorants : 1° l'*orelline*, corps blanc ou jaunâtre, cristallisable, qui devient très-jaune à l'air; 2° l'*orelléine*, qui n'est peut-être qu'un produit de décomposition de l'orelline par l'air et l'ammoniaque : c'est un corps non cristallisable, rouge brun.

ANOURE ou **ANURE.** adj. et s. m. [de αν privatif, et οὐρὰ, queue]. Qui manque de queue. — *Batraciens anoures*, ou *Anoures*. s. m. pl. Ceux qui manquent de queue à l'état adulte (grenouilles, crapauds, etc.).

ANOXOLYINE, et non **ANOXOLUINE.** s. f. V. Oxolyine.

ANSE. s. f. [*ansa*, it. *ansa*]. On donne ce nom, par comparaison, à tout ce qui est recourbé comme l'anse d'un vase : on dit une *anse d'intestin*, une *anse nerveuse* ou *vasculaire*, une *anse de fil*, etc. — *Anse mémorable de Wrisberg*. Anastomose entre l'anse de l'hypoglosse et le nerf phrénique, qui est admise par Wrisberg, Haller, etc., et niée par d'autres anatomistes.

ANSÉRINE. s. f. [*Chenopodium*, L., all. *Gänsefuss*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., famille des chénopodées, J.) dont plusieurs espèces sont quelquefois employées : 1° l'*ansérine vermifuge* (*Chenopodium anthelminthicum*, L.), dont le nom indique la propriété; 2° le *bon-Henri* (*Ch. bonus-Henricus*, L.), dont on mange les feuilles comme celles de l'épinard; 3° le *thé du Mexique*, ou *ambroisie du Mexique* (*Ch. ambrosioides*, L.), préconisé comme stomachique, sudorifique et emménagogue; 4° le *botrys* (*Ch. botrys*, L.); et 5° la *vulvaire*, ou *ansérine fétide* (*Ch. vulvaria*, L.), qui sont réputés antispasmodiques. V. aussi Potentille.

ANSÉRINE. adj. [de *anser*, oie]. — *Maladie ansérine*. V. Maladie. — *Peau ansérine* [all. *Gänsehaut*]. Ce qu'on appelle vulgairement *chair de poule*.

ANTACIDE. adj. *V.* Antiacide.

ANTAGONISME. s. m. [de ἀντὶ, contre, ἀγωνίζειν, agir, faire effort; all. *Antagonismus*, angl. *antagonism*, it. et esp. *antagonismo*]. Résistance que s'opposent deux puissances contraires. — *Antagonisme des maladies*. Condition qui fait que, dans un même pays, certaines maladies sont exclusives d'autres. C'est ainsi qu'on a dit que, dans les contrées marécageuses, les fièvres paludéennes excluaient la phthisie. Indépendamment de ce dernier fait, qui ne paraît pas se vérifier, l'étude de l'antagonisme des maladies mérite de l'attention.

ANTAGONISTE. adj. et s. m. [angl. *antagonist*, esp. *antagonista*]. Se dit de toute puissance qui est en opposition avec une autre : ainsi on dit d'un muscle qu'il est *antagoniste* d'un autre muscle, c'est-à-dire qu'il tend à communiquer à la partie à laquelle il s'attache un mouvement opposé à celui que produit l'autre muscle. Quelquefois deux muscles sont *antagonistes* dans l'exécution de certains mouvements, et agissent cependant de concert pour la production d'un autre mouvement : dans ce dernier cas, ils sont *congénères*. Ainsi, pour la rotation de la tête, le sterno-mastoïdien d'un côté est *antagoniste* de celui du côté opposé; mais ces deux muscles deviennent *congénères* pour la flexion de la tête en avant.

ANTALGIQUE. adj. et s. m. [*antalgicus*, de ἀντὶ, contre, et ἄλγος, douleur]. Synonyme d'*anodin*.

ANTAPHRODISIAQUE, ANTARTHRITIQUE, etc. V. Antiaphrodisiaque, Antiarthritique, etc.

ANTÉCÉDENT. adj. et s. m. Ce qui précède. D'une manière générale, en pathologie, on donne le nom d'*antécédent* à tout ce qui, pendant la vie, précède un état morbide déterminé ou la mort. Les antécédents d'un malade sont ses habitudes, son régime, ses maladies antérieures, etc. Les antécédents d'un sujet dont on fait l'autopsie sont ces mêmes choses et les symptômes de la maladie qui ont causé sa mort.

ANTÉFLEXION. s. f. [de *ante*, en avant, et *flexion*]. — *Antéflexion de l'utérus*. Le fond de l'utérus vient en avant, par courbure de l'organe, au niveau de la jonction du corps avec le col, sans que l'orifice utérin soit de beaucoup porté en arrière. V. Déviation.

ANTÉMÉDIAIRE. adj. [*antemediarius*]. Mirbel appelle *pétales antémédiaires* ceux qui sont opposés aux sépales du calice.

ANTENNE. s. f. [*antenna*, de *ante*, devant; all. *Fühlhorn*, angl. *feelers*, it. *antenna*, esp. *antena*]. On appelle ainsi, probablement parce qu'on a supposé qu'ils servaient, comme les antennes d'un vaisseau, à diriger le vol des insectes, certains appendices articulés et mobiles que ces animaux portent à la partie antérieure et supérieure de la tête, et dont la forme varie beaucoup. Les antennes sont certainement des organes de toucher. Les zoologistes pensent qu'elles peuvent aussi servir à l'odorat, ou même à quelque sens dont nous n'avons pas l'idée. *V.* Insectes.

ANTENNULE. s. f. [*antennula*, all. *Fühlspitze*]. Diminutif d'*antenne*. Quelques entomologistes donnent ce nom à deux filets articulés, semblables à de petites antennes, que présente la lèvre inférieure d'un grand nombre d'insectes; d'autres les nomment *palpes*.

ANTENOIS, OISE. adj. et s. [de *ante*, avant, et *annus*, année]. Nom que prend l'agneau ou l'agnelle au

moment où les pinces caduques sont remplacées, c'est-à-dire à douze ou quinze mois. Ils portent ce nom jusqu'au vingt-cinquième ou trentième mois, où, étant pleinement aptes à la procréation, ils prennent le nom de *bélier* ou de *brebis*.

ANTÉPHIALTIQUE. adj. et s. m. [*antephialticus*, de ἀντί, contre, et ἐφιάλτης, cauchemar]. Mot employé par Fréd. Hoffmann pour désigner les remèdes contre le cauchemar.

ANTÉRIEUR, EURE. adj. [*anterior*, *anticus*, all. *vorder*, esp. *anterior*]. Situé devant. Plusieurs muscles ont été ainsi appelés à cause de leur position relative : *Muscle antérieur du nez*, ou pyramidal ; *muscle antérieur de l'oreille*, ou auriculaire antérieur ; *muscle antérieur de la luette*, ou glosso-staphylin ; *muscle antérieur du marteau*, ou sphéno-malléen.

ANTÉVERSION. s. f. [*anteversio*, de *ante*, en devant, et *vertere*, tourner ; all. *Umbeugung nach vorn*, it. *anteversione*]. Inclinaison du fond de l'utérus en avant, dans l'excavation du bassin, de manière que cet organe vient s'appuyer par son fond sur la vessie et par son col sur le bas du rectum, et que le doigt introduit dans le vagin rencontre la face antérieure de la matrice. Les moyens thérapeutiques consistent dans le décubitus prolongé et l'emploi des bandages ou ceintures abdominales, et des antiphlogistiques locaux (bains et injections adoucissantes), pour combattre la métrite chronique, cause ordinaire de ce déplacement.

ANTHÈLE. s. f. Inflorescence en *cyme anormale*, ou *fausse panicule*, des *Juncus*, des *Luzula* et de quelques cypéracées.

ANTHÉLITRAGIEN. adj. [*anthelitrageus*]. Qui a rapport à l'anthélix et au tragus.

ANTHÉLIX. s. m. [*anthelix*, de ἀντί, contre, opposé, et ἕλιξ, l'hélix]. Éminence du pavillon de l'oreille qui s'étend depuis la conque jusqu'à la rainure de l'hélix, et qui est située au devant de celui-ci.

ANTHELMINTHIQUE. adj. et s. m. [*anthelminthicus*, de ἀντί, contre, et ἕλμινς, ver]. Synonyme de *vermifuge*. V. ce mot.

ANTHÉMIS. s. f. V. CAMOMILLE et PYRÈTHRE.

ANTHÉMIUM. s. m. [de ἄνθημα, floraison]. Synonyme d'*inflorescence*.

ANTHÉRAL, ALE. adj. [*antheralis*]. Qui appartient aux anthères.

ANTHÈRE. s. f. [*anthera*, de ἀνθηρὸς, fleuri, qui lui-même vient de ἄνθος, fleur ; all. *Staubbeutel*, angl. *anther*, it. et esp. *antera*]. La partie supérieure de l'*étamine* (V. ce mot), ainsi nommée parce qu'elle ne devient apparente que quand la fleur est épanouie. L'*anthère*, partie essentielle de la fleur, celle qui renferme le pollen ou poussière fécondante, est le plus ordinairement formée de deux *loges* ou petites poches membraneuses, adossées immédiatement l'une à l'autre par un de leurs côtés, ou réunies par un corps intermédiaire particulier, appelé *connectif*. Chacune de ces loges est le plus souvent partagée intérieurement en deux parties par une cloison longitudinale, et s'ouvre à l'époque de la fécondation pour laisser sortir le pollen ; quelquefois aussi l'anthère, au lieu d'être biloculaire, est uniloculaire ou quadriloculaire. L'anthère est communément fixée au sommet du filet staminal, soit par sa base (*anthère basifixe*), soit par la partie moyenne de son dos (*anthère médifixe*), soit par son sommet (*anthère apicifixe*). Tantôt la face de l'anthère est tournée vers le centre de la fleur (*anthère introrse*), tantôt elle regarde la circonférence de la fleur (*anthère extrorse*). Chaque loge de l'anthère, considérée anatomiquement, présente une membrane extérieure, qui est un prolongement de l'épiderme général, et qu'on a appelée *exothèque* [de ἔξω, au dehors, et θήκη, enveloppe] ; au dedans de cette membrane se trouve une couche de cellules fibreuses, formant ce qu'on a nommé l'*endothèque* [de ἔνδον, au dedans, et θήκη], et dont les fibres, très-élastiques, ont pour principale fonction de rompre la suture de la loge et de disperser le pollen lors de la fécondation V. POLLEN.

ANTHÉRIDIE. s. f. [diminutif formé d'*anthère*, petite anthère]. Organe mâle de tous les cryptogames (moins les algues les plus simples, les champignons et les lichens, dont les *spermogonies* sont probablement, du reste, les *anthéridies*). Tantôt elle se développe sur la plante adulte (algues, rhizocarpées, etc.), tantôt sur le *prothallium* ou *proembryon* (hépatiques, mousses, fougères, équisétacées, etc.), qui, provenant de la germination des spores, donne naissance ensuite aux *archégones*, d'où naîtront après la fécondation les individus qui doivent porter les spores. L'anthéridie précède l'apparition des archégones, et c'est dans sa cavité, aux dépens de son contenu, que naissent des cellules dont chacune produit un *spermatozoïde* des cryptogames ; ceux-ci, devenus libres par rupture ou liquéfaction de la cellule, s'échappent par rupture de l'*anthéridie*. Cet organe est généralement ovoïde ou sphérique, à paroi transparente et homogène. Quelquefois, comme dans les ulves, il est représenté par certaines cellules du parenchyme, sans changement de la forme ordinaire. Son volume et sa situation varient selon les ordres de plantes ; il peut ou non être protégé d'une enveloppe de tissu cellulaire ou de filaments paraphysaires. V. ARCHÉGONE.

ANTHÉROGÈNE. adj. [de *anthère*, et γεννής, engendré]. Qui est produit par les anthères. De Candolle désigne par ce mot les parties qui naissent accidentellement dans les anthères ou à leurs dépens, comme les pétales des fleurs doubles.

ANTHÉROSYMPHYSIE. s. f. [de *anthère*, et *symphyse*]. Soudure des anthères normale ou tératologique. V. SYMPHYSANDRIE.

ANTHÉROZOÏDE. s. m. V. SPERMATOZOÏDE.

ANTHÉRYTHRINE, et non **ANTHÉRÉTHRINE**. s. f. [de ἄνθος, fleur, et ἐρυθρὸς, rouge]. La matière colorante rouge des plantes, qui n'est autre chose que la *cyanine* passant au rouge au contact de l'acide carbonique tenu en dissolution dans le liquide des cellules de ces fleurs. V. CYANINE.

ANTHÈSE. s. f. [*anthesis*, de ἄνθησις, floraison ; all. *das Blüthen*]. Temps où les parties de la fleur sont dans leur parfait développement ; ensemble des phénomènes qui accompagnent l'épanouissement des fleurs.

ANTHIN ou **ANTHINE**. adj. [*anthinus*, de ἀνθινὸς, fleuri, de ἄνθος, fleur]. Qui contient des fleurs ou qui consiste en fleurs. — *Vin anthin* ou *anthine*. Vin médicinal qu'on a obtenu en y faisant macérer ou infuser des fleurs.

ANTHOCYANE. s. f. [de ἄνθος, fleur, et κύανος, bleu]. Principe colorant bleu des plantes. V. CYANINE.

ANTHODE. s. m. [*anthodium* de ἄνθος, fleur]. Synonyme de *calathide*, de *céphalanthie*, ou capitule de fleurs dans la famille des composées ou synanthérées.

ANTHOFLES ou **ANTHOPHYLLES**. s. m. pl. Nom ancien des fruits du giroflier (clous de girofle), appelés d'abord par les botanistes *anthophyllus*. V. GIROFLE.

ANTHOLOGIE. s. f. [*anthologia*, de ἄνθος, fleur et λόγος, discours; all. *Blumenlehre*]. Traité des fleurs, — On a aussi donné le nom d'*anthologie* [de ἄνθος, fleur, et λέγειν, choisir] à certains ouvrages contenant un recueil ou choix d'articles remarquables sur tel ou tel sujet.

ANTHOPHORE. s. m. [*anthophorus*, de ἄνθος, fleur, et φέρω, je porte; all. *blüthentragend*, esp. *antoforo*]. Nom donné par de Candolle à un prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les pétales, les étamines et le pistil. V. Réceptacle.

ANTHOPHORE. s. m. [*anthophorium*]. Synonyme d'*androstylium*. V. ce mot.

ANTHORE. s. m. V. Aconit.

ANTHORRHIZE. adj. [de ἄνθος, fleur, et ῥίζα, racine]. Se dit d'une plante dont la fleur se détache de la racine, ou mieux de la tige souterraine ou rhizome. Ex. : *Convallaria maialis*, L.

ANTHOS. s. m. [de ἄνθος, fleur]. Nom que portent, dans les officines, les fleurs du romarin.

ANTHOSÉES. s. f. pl. V. Rhizanthées.

ANTHOXANTHÉINE. s. f. Principe colorant jaune soluble dans l'eau, qui se trouve dans d'autres fleurs jaunes que celles qui donnent l'anthoxanthine. C'est la *xanthéine* de quelques auteurs (Fremy et Cloez).

ANTHOXANTHINE. s. f. [de ἄνθος, fleur, et ξανθὸς, jaune]. Principe colorant jaune des plantes, résinoïde, incristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'il colore en jaune d'or, insoluble dans l'eau. On la retire de plusieurs espèces de fleurs jaunes. Mélangée en proportions variables à la cyanine, elle donne aux fleurs des colorations orangées, écarlates et rouges. C'est la *xanthine* de quelques auteurs (Fremy et Cloez).

ANTHRACÈNE, ANTHRACINE ou **PARANAPHTALINE.** s. f. Produit voisin de la naphtaline, qu'on retire avec elle par distillation des houilles, mais qui bout à 300° au lieu de 180°. ($C^{30}H^{12}$.)

ANTHRACÉNUSE, ANTHRACIDOXYDE ou **PARANAPHTALÈSE.** s. f. Produit obtenu indirectement par action de l'acide nitrique sur l'anthracine. Elle est volatile, cristallisable, incolore, sans goût, ni saveur, soluble dans l'acide sulfurique, dont l'eau la précipite. ($C^{30}H^{7}O^{5}$ ou $C^{30}H^{8}O^{5}$.)

ANTHRACIDES. s. m. pl. Famille de corps simples comprenant le carbone et l'hydrogène (Ampère).

ANTHRACIE. s. f. Nom donné par Mason Good aux affections analogues à l'anthrax. — *Anthracia rubula*. Le frambœsia.

ANTHRACIQUE. adj. Qui concerne l'anthrax, ou le charbon. — *Peste anthracique* (Pinel). Peste charbonneuse, épidémie de charbon, de *sang de rate* (V. ce mot) chez les animaux.

ANTHRACITE. s. m. [de ἀνθρακίτης, qui ressemble à du charbon]. Carbone presque entièrement privé de principes volatils pyrogénés, dont on peut reconnaître comme dans la houille (dont les caractères précédents le distinguent) l'origine végétale. On le trouve dans les terrains de transition, au milieu des roches schisteuses et arénacées, au-dessous des houilles, ou formant des veines au milieu des couches de houille.

ANTHRACOÏDE. adj. [de ἄνθραξ, charbon, et εἶδος, forme]. Qui ressemble au charbon, qui en a la couleur ; s'est dit des tumeurs mélaniques (V. Mélanose). — Qui ressemble à l'anthrax. *Furoncle anthracoïde*. Celui qui a beaucoup d'analogie avec l'anthrax.

ANTHRACOKALI. s. m. [de ἄνθραξ, ἄνθρακος, charbon, et *kali*, nom de la potasse]. Nom donné à un carbure de potassium qu'on a vivement recommandé contre les dartres. Il est préparé en faisant bouillir 160 gram. de charbon de terre porphyrisé dans 224 grammes d'une dissolution de potasse pure, desséchant le tout, et réduisant le résidu en poudre. La dose est de 5 centigrammes à 1 décigramme. Ce médicament provoque, dit-on, d'abondantes sueurs.

ANTHRACOSE. s. f. [ἀνθράκωσις, de ἀνθρακοῦν, transformer en charbon]. Suivant l'auteur de l'*Introduction à la médecine*, attribuée à Galien, c'est un ulcère escharotique avec fluxion, gonflement et parfois épiphénomène de fièvre, ulcère survenant sur tout le corps et quelquefois à l'œil.

ANTHRACOSIS. s. f. (Synonymie : *Fausse mélanose du poumon*, *pseudo-mélanose pulmonaire*, *matière noire des poumons*, Guillot; *anthracosis*, Stratton; *mélanose*, Bayle, Laennec, Melsens, etc., et *charbon pulmonaire*.) On donne ce nom à une matière essentiellement caractérisée par sa couleur noire résistant au chlore et aux acides minéraux, qui existe dans les poumons et les ganglions bronchiques de l'homme adulte, particulièrement des vieillards et de quelques animaux domestiques (chien). Elle n'existe pas dans le poumon des chevaux. L'analyse chimique a reconnu à cette substance tous les caractères du charbon. Le charbon, distribué dans la substance des éléments du tissu pulmonaire ou dans leurs interstices, constitue un véritable corps étranger déposé sous forme de granulations extrêmement fines, et ne devenant lésion, ne causant des symptômes morbides qu'après accumulation considérable. Le dépôt n'est accompagné d'aucune autre modification de la substance organisée que la disparition de portions des fibres du tissu lamineux surtout. Les terminaisons bronchiques et les vaisseaux sanguins sont à l'état normal. Il n'y a pas trace d'épanchement sanguin. Chez d'autres individus généralement plus âgés, le charbon forme des amas, pouvant être constatés par le toucher et la vue ; là les bronches et vaisseaux atrophiés sont remplacés par la masse charbonneuse plutôt qu'oblitérés par compression. Les petites bronches arrivent jusqu'à ces amas et s'arrêtent là brusquement ; plus loin leurs ramifications plus petites ont disparu. On trouve ainsi de petits îlots, devenus impropres à la respiration, séparés par des parties saines ou parsemées de granulations noires. Dans les ganglions lymphatiques, ce n'est pas non plus uniformément qu'a lieu la distribution de la matière noire ; on voit toujours çà et là des parties de la substance du ganglion qui sont saines, ou devenues grisâtres seulement à côté d'îlots noirs, plus ou moins volumineux et compactes. Malgré la coloration noire, uniforme, plus ou moins foncée de ces masses, il faut se garder de croire qu'elles soient entièrement formées de matière charbonneuse. L'étude de leur structure intime fait reconnaître qu'à cette matière noire et aux fibres des tissus lamineux et élastique, se sont ajoutées des granulations calcaires et graisseuses. Le charbon pulmonaire vient des poussières du dehors, soit par les voies respiratoires, soit quelquefois par le tube digestif, lorsqu'on en introduit dans les aliments. Il arrive au poumon par *pénétration*. V. ce mot.

ANTHRACOTYPHUS. s. m. V. Typhus.

ANTHRAX. s. m. [*anthrax*, ἄνθραξ, all. *Carbunkel*, angl. *anthrax*, it. *antrace*, *carbone*, esp. *anthrax*]. Tumeur inflammatoire affectant le tissu lamineux sous-cutané et le derme, et se terminant toujours par gangrène. Quelques auteurs ont distingué deux espèces

d'*anthrax*, le *bénin* ou anthrax proprement dit, et l'*anthrax malin*, qui n'est autre que le *charbon* (V. ce mot); mais cette division est rejetée par tous les observateurs, car il n'y a aucune analogie réelle entre l'anthrax et le charbon. L'*anthrax* est une tumeur inflammatoire circonscrite, très-dure, très-douloureuse, d'un rouge foncé, avec chaleur brûlante, qui, dans l'espace de quelques jours, acquiert plusieurs pouces de diamètre, et devient saillante au-dessus du niveau de la peau. L'anthrax consiste dans l'inflammation de *plusieurs* des prolongements que le tissu lamineux sous-cutané envoie dans les aréoles fibreuses du derme, pour accompagner les vaisseaux et les nerfs qui se portent de la face profonde à la face superficielle de celui-ci. La rougeur est très-foncée dans l'anthrax; la peau devient même violacée ou noirâtre, surtout chez les vieillards, et au sommet de la tumeur lorsque la peau s'y mortifie ou s'ouvre. De là le rapprochement établi entre l'anthrax et le charbon, qui d'ailleurs marche d'une manière très-différente. La peau sur l'anthrax se perce généralement en plusieurs endroits et se crible de trous laissant sortir du pus sanguinolent. Comme le furoncle, l'anthrax se termine par la formation et la chute d'un *bourbillon* formé aux dépens du tissu lamineux enflammé qui s'est mortifié. Le traitement de l'anthrax, dès son début, consiste d'abord dans l'application d'un grand nombre de sangsues et de cataplasmes émollients, et ensuite dans le débridement de la tumeur au moyen d'incisions cruciales plus ou moins multipliées. Pendant les premiers jours après l'opération, on expulse par des pressions méthodiques le pus et les bourbillons détachés, et l'on panse avec des plumasseaux de charpie enduits d'onguent détersif, par-dessus lesquels on place un cataplasme émollient. Ordinairement des symptômes d'irritation gastro-intestinale nécessitent en même temps un traitement approprié. C'est surtout au dos, sur les épaules et au cou que se montre l'anthrax. Il peut se compliquer de dyspnée et d'étouffement, d'œdème de la glotte même, s'il siége sur les côtés du cou, et de pleurésie, s'il siége au thorax.

ANTHROPOCHIMIE. s. f. [*anthropochemia*, de ἄνθρωπος, homme, et χυμία, chimie]. Nom donné par quelques chimistes à cette partie de l'anatomie qui a pour objet l'analyse des humeurs et des tissus de l'homme.

ANTHROPOFORME. adj. [de ἄνθρωπος, homme, et *forma*, forme]. Mot hybride auquel on doit substituer celui d'*anthropomorphe*.

ANTHROPOGÉNIE. s. f. [*anthropogenesis*, de ἄνθρωπος, homme, et γένεσις, génération]. Ensemble ou théorie des phénomènes de la génération considérés dans l'espèce humaine.

ANTHROPOGRAPHIE. s. f. [*anthropographia*, de ἄνθρωπος, homme, et γραφή, description]. Description anatomique de l'homme. C'est le titre d'un ouvrage de Riolan.

ANTHROPOLOGIE. s. f. [*anthropologia*, de ἄνθρωπος, homme, et λόγος, discours; all. *Anthropologie*, it. et esp. *antropologia*]. Histoire naturelle de l'homme, soit qu'on le considère comme un *individu*, dans sa structure, dans sa composition et dans ses phénomènes physiologiques et intellectuels, soit qu'on l'étudie comme une *espèce* ou un genre présentant plusieurs races, vivant en société, et se perfectionnant par la civilisation. — Des auteurs ont donné à ce mot le sens de *psychologie*, mais c'est restreindre l'idée de ἄνθρωπος plus qu'il ne convient. V. Homme.

ANTHROPOMAGNÉTISME. s. m. [de ἄνθρωπος, homme, et μάγνης, aimant]. Nom donné par Spindler au magnétisme animal.

ANTHROPOMÉTRIE. s. f. [de ἄνθρωπος, homme, et μέτρον, mesure]. Mesure du corps humain. Étude du corps humain, considéré par rapport aux dimensions et aux proportions de ses diverses parties, dans toutes les variétés de race, d'âge, de sexe, etc.

ANTHROPOMORPHOLOGIE. s. f. [*anthropomorphologia*, de ἄνθρωπος, homme, μορφή, forme, et λόγος, description]. Traité de la forme des diverses parties du corps de l'homme. C'est aussi un synonyme d'*anatomie descriptive*.

ANTHROPONOMIE. s. f. [*anthroponomia*, de ἄνθρωπος, homme, et νόμος, loi]. Connaissance des lois particulières qui président à l'exercice des fonctions du corps humain.

ANTHROPONOSOLOGIE. s. f. Nosologie humaine.

ANTHROPOPHAGE. s. m. et adj. [ἀνθρωποφάγος, de ἄνθρωπος, homme, et φαγεῖν, manger; all. *Menschenfresser*, *Anthropofag*, angl. *man-eater*, it. et esp. *antropofago*]. Celui qui mange de la chair humaine. Les peuples anthropophages appartiennent aux populations dites sauvages. On les a rencontrés en Amérique et dans les îles de l'océan Pacifique et de la Malaisie. Ce sont les prisonniers de guerre que l'on mange. On mange aussi quelquefois des hommes dans certaines pratiques religieuses ou politiques. Pour l'ancien monde, Pline parle d'anthropophagies prescrites par des cérémonies religieuses chez les populations barbares.

ANTHROPOPHAGIE. s. f. [ἀνθρωποφαγία, de ἄνθρωπος, homme, et φαγεῖν, manger; it. et esp. *antropofagia*]. Action de manger de la chair humaine. Penchant de certaines peuplades à manger de la chair humaine, qu'on voit apparaître chez quelques individus civilisés, comme forme isolée ou monomaniaque d'aliénation mentale.

ANTHROPOSCOPIE. s. f. [de ἄνθρωπος, homme, et σκοπεῖν examiner]. Examen de l'homme, de ses actions physiologiques. Synonyme de *physiognomonie*.

ANTHROPOSOMATOLOGIE. s. f. [*anthroposomatologia*, de ἄνθρωπος, homme, σῶμα, corps, et λόγος, discours]. Description anatomique du corps humain.

ANTHROPOSOPHIE. s. f. [*anthroposophia*, de ἄνθρωπος, homme, et σοφία, connaissance]. Science ou connaissance de l'homme considéré par rapport à ses facultés intellectuelles.

ANTHROPOTHÉRAPIE. s. f. [de ἄνθρωπος, homme, et θεραπεία, traitement]. Thérapeutique des maladies de l'homme.

ANTHROPOTOMIE. s. f. [*anthropotomia*, de ἄνθρωπος, homme, et τομή, section]. Dissection du corps humain.

ANTHURUS. s. m. Nom inusité donné à l'inflorescence fasciculée des amarantacées et chénopodées.

ANTHYDRIASE ou **ANTIHYDRIASE**. s. f. [de ἀντὶ, contre, et ὕδωρ, eau]. Nom donné par C. Nasse (1832) à l'exposé des raisonnements montrant que l'eau chaude agit d'une manière désavantageuse contre les maladies de notre temps.

ANTHYDROPIQUE. adj. et s. m. [*anthydropicus*]. Se dit des moyens employés contre l'hydropisie.

ANTHYPNOTIQUE. adj. et s. m. [*anthypnoticus*, de ἀντὶ, contre, et ὕπνος, sommeil]. Épithète donnée aux moyens propres à combattre le sommeil.

ANTHYPOCHONDRIAQUE. adj. et s. m. [*anthypochondriacus*]. Qui sert contre l'hypochondrie.

ANTHYSTÉRIQUE. adj. et s. m. [*anthystericus*]. Qui sert contre l'hystérie.

ANTI [de ἀντὶ, contre]. La préposition *anti*, placée devant un adjectif tiré du nom d'une maladie, désigne des médicaments appropriés au traitement de cette maladie : ainsi on appelle *antisyphilitiques*, tous les moyens thérapeutiques que l'on emploie contre la syphilis. Souvent, lorsque l'adjectif qui suit la préposition *anti* commence par une voyelle ou une *h* muette, on supprime la voyelle *i* : ainsi on dit indifféremment *antiacide* ou *antacide*, etc.

ANTIACIDE. V. ABSORBANT.

ANTIADITE. s. f. [*antiaditis*, de ἀντιάδες, les amygdales]. Inflammation des amygdales.

ANTIALCALIN, INE. adj. et s. m. Qui est propre à corriger l'alcalinité morbide des humeurs : ce sont les acides étendus et les sels acides.

ANTIAPHRODISIAQUE. adj. et s. m. [*antiaphrodisiacus*, it. et esp. *antiafrodisiaco*]. On appelle ainsi les substances auxquelles on attribue une vertu contraire à celle des *aphrodisiaques* (V. ce mot), c'est-à-dire qui passent pour amortir les désirs vénériens, comme le camphre, le nénuphar, etc. Les débilitants généraux, l'abstinence ou un régime peu substantiel, les bains tièdes, les exercices du corps, et, au besoin, des saignées abondantes, sont les seuls véritables *anti-aphrodisiaques*.

ANTIAR VÉNÉNEUX. V. UPAS ANTIAR.

ANTIARINE. s. f. Principe actif de l'*Upas antiar*. Il cristallise en feuilles d'un blanc d'argent. Il est neutre, sans odeur, soluble dans les acides faibles et les alcalis, mais seulement dans 251 parties d'eau et 70 parties d'alcool.

ANTIARTHRITIQUE. adj. et s. m. [all. *gichtwidrig*]. Remède propre à combattre la goutte.

ANTIASPHYCTIQUE. adj. — *Appareil antiasphyctique*. Boîte où sont déposés les objets nécessaires au traitement des asphyxiés.

ANTIASTHMATIQUE. adj. et s. m. Qui combat l'asthme.

ANTIBALLOMÈNE. adj. [ἀντιβαλλόμενον, mis à la place de]. Synonyme de *succédané*.

ANTIBRACHIAL, ALE. adj. [*antibrachialis*, de *antibrachium*, l'avant-bras]. Qui a rapport à l'avant-bras.

ANTICACHECTIQUE. adj. et s. m. Remède contre la cachexie.

ANTICANCÉREUX, EUSE. adj. et s. m. [all. *krebswidrig*, angl. *anticancerous*]. On a donné cette épithète aux médicaments et aux topiques employés contre le cancer ; ce sont particulièrement des préparations arsenicales. Tels sont le *cataplasme anticancéreux de Swédiaur*, préparé avec : acide arsénieux, 16 gram. ; camphre, 32 gram. ; vinaigre, 500 gram. ; suc de carotte, 1 kilogr. ; poudre de ciguë, q. s. ; — le *liniment anticancéreux* du même, fait avec acide arsénieux, 5 centigr. à 1 décigr., et huile d'olive, 32 gram. Tels étaient aussi les *remèdes anticancéreux* de Davidson, de Guy, de Chenet.

ANTICARCINOMATEUX. adj. et s. m. [*anticarcinomaticus*]. Synonyme d'*anticancéreux*.

ANTICARDIUM. s. m. [de ἀντὶ, en avant, et καρδία, cœur]. Le creux à la partie inférieure de la poitrine, appelé vulgairement le *creux de l'estomac*.

ANTICARIEUX, EUSE. adj. et s. m. Qui est bon contre la carie.

ANTICATARRHAL, ALE. adj. et s. m. [*anticatarrheus*, *anticatarrhoicus*]. Qui sert contre le catarrhe.

ANTICAUSTIQUE. adj. et s. m. Qui sert à combattre l'action ou les effets des caustiques.

ANTICHIR. s. m. [ἀντίχειρ, de ἀντὶ, contre, et χείρ, la main]. Le pouce.

ANTICHIROTONE. adj. [de ἀντίχειρ, pouce, et τόνος, contraction]. S'est dit des épileptiques chez lesquels l'inflexion spasmodique du pouce était un des symptômes précurseurs ou prédominants de l'attaque.

ANTICHOLÉRIQUE. adj. et s. m. [*anticholericus*]. Qui est propre à combattre le choléra.

ANTICIPANT, ANTE. adj. [*anticipans*, προλαμβάνων, all. *vorgreifend*, angl. *anticipating*]. Se dit des phénomènes périodiques qui se reproduisent à des intervalles progressivement plus courts. Une fièvre anticipe quand l'accès, au lieu de revenir à la même heure, revient plus tôt.

ANTICOEUR. s. m. V. AVANT-CŒUR.

ANTICOLIQUE. adj. et s. m. [*anticolicus*]. Qui sert contre la colique.

ANTICOPOSCOPE. s. m. [*anticoposcopium*, de ἀντικοπή, résonnance, et σκοπεῖν, examiner]. On a proposé ce mot pour remplacer celui de *plessimètre*. En effet, l'instrument nommé sert, non pas à mesurer le coup, comme l'indique le terme de plessimètre, mais à produire un son de la nature duquel on tire des conclusions utiles au diagnostic.

ANTICRITIQUE. adj. [*anticriticus*]. Se dit des phénomènes qui contrarient la manifestation des crises, ou des moyens qui, appliqués mal à propos, empêchent celles-ci de se prononcer.

ANTIDARTREUX, EUSE. adj. et s. m. [all. *flechtenwidrig*]. Qui combat les dartres.

ANTIDIARRHÉIQUE. adj. Qui combat la diarrhée.

ANTIDINIQUE. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et δῖνος, vertige]. Qui est propre à combattre le vertige.

ANTIDOTAIRE. s. m. [*antidotarium*]. V. ANTIDOTE.

ANTIDOTE. s. m. [*antidotus*, *antidotum*, de ἀντὶ, contre, et δοτός, donné ; all. *Gegenmittel*, angl. *antidote*, it. *antidoto*]. Galien appelait *antidotes* tous les remèdes donnés à l'intérieur ; de là le mot *antidotaire*, employé jadis comme synonyme de *dispensaire* ou *pharmacopée*. Aujourd'hui *antidote* est seulement synonyme de contre-poison. — L'antidote est une substance non toxique, capable de neutraliser les propriétés toxiques d'autres corps. Les antidotes peuvent se diviser : en ceux qui annulent complétement les qualités délétères des poisons ; et ceux qui en diminuent notablement les effets nuisibles. A la première division appartiennent : contre l'acide arsénieux, le peroxyde de fer hydraté, la magnésie faiblement calcinée et délayée dans l'eau ; contre les sels de cuivre, le carbonate de soude ; contre le sublimé corrosif, contre les sels de cuivre, contre les sels de plomb, le protosulfure de fer hydraté ; contre les composés d'antimoine, contre les alcalis organiques, contre les préparations d'opium, le tannin, les décoctions de quinquina ou de noix de galle, ou, à leur défaut, de bois, de racines et d'écorces astringentes ; contre les sels solubles de plomb ou de baryte, les sulfates de magnésie, de potasse ou de soude ; contre les sels d'argent, une solution de sel marin ; contre les préparations de chrome, les carbonates alcalins en solution, qui neutralisent l'acide chromique ; contre les acides, la magnésie calcinée ; contre l'acide oxalique, la chaux en suspension dans l'eau ; contre les alcalis, l'eau vinaigrée ; contre les sulfures alcalins, le foie de soufre, l'acétate de zinc ; contre l'acide sulfhydrique, le chlore ; contre l'acide cyanhydrique,

l'eau chlorée; contre les eaux distillées de laurier-cerise et d'amandes amères, les combinaisons cyaniques ou métalliques, un mélange de sulfure de fer, de protoxyde de fer hydraté et de magnésie tenus en suspension dans l'eau; ce mélange convient également contre l'acide cyanhydrique. A la seconde division appartiennent : contre le sublimé corrosif, l'albumine, le jaune d'œuf; contre les sels de cuivre, l'eau albumineuse sucrée; contre les sels de plomb, l'eau albumineuse; contre les sels de zinc, de fer, d'étain, de bismuth, les boissons albumineuses et mucilagineuses; le lait contre le chlore en solution; contre les hypochlorites, l'eau albumineuse.

ANTIDYSENTÉRIQUE. adj. et s. m. [it. et esp. *antidisenterico*]. Contre la dysenterie. Longtemps on a décoré de ce nom des médicaments astringents, qui étaient presque toujours plus nuisibles qu'utiles. Les véritables *antidysentériques* sont les préparations opiacées. La *mixture antidysentérique* de la Pharmacopée de Wurtemberg était composée de : émétique, 5 centigrammes; gomme arabique, 5 gram.; sirop de têtes de pavot, 32 gram.; eau de camomille, 200 gram. On a employé avec succès les injections d'iode. V. IODÉ.

ANTIÉMÉTIQUE ou **ANTÉMÉTIQUE.** adj. et s. m. Remède qui calme les vomissements excessifs. — *Potion antiémétique de Rivière*. V. POTION.

ANTIÉPHIALTIQUE. adj. et s. m. V. ANTÉPHIALTIQUE.

ANTIÉPILEPTIQUE. adj. et s. m. [*antiepilepticus*]. Qui sert à combattre l'épilepsie.

ANTIFARCINEUX. adj. et s. m. Médicaments employés contre le farcin.

ANTIFÉBRILE. adj. et s. m. [*antifebrilis*]. Synonyme peu usité de *fébrifuge*.

ANTIGALACTIQUE. adj. V. ANTILAITEUX.

ANTIHECTIQUE. adj. et s. m. Remède contre la fièvre hectique. — *Antihectique de Poterius*. C'est l'oxyde blanc d'antimoine.

ANTIHÉMORRHAGIQUE. adj. et s. m. Qui combat l'hémorrhagie.

ANTIHERPÉTIQUE. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et ἕρπης, dartre]. Ce qui est propre à guérir les dartres. Remèdes contre les *dartres* et autres affections cutanées attribuées autrefois à un prétendu *virus* ou *principe herpétique* : c'étaient le soufre, ses composés, la patience, la fumeterre, etc.

ANTIHYDROPIQUE. adj. V. ANTHYDROPIQUE.

ANTIHYPNOTIQUE. adj. V. ANTHYPNOTIQUE.

ANTIHYSTÉRIQUE. adj. V. ANTHYSTÉRIQUE.

ANTILAITEUX, EUSE. adj. et s. m. [it. *antilatteo*, esp. *antilactico*]. On a donné ce nom à des médicaments auxquels on supposait la propriété de diminuer la sécrétion du lait, et à ceux qu'on employait contre les maladies dites *laiteuses*, c'est-à-dire causées par la rétrocession du lait. On ne connaît aucune substance qui tende directement à diminuer la sécrétion du lait sans affecter primitivement les glandes mammaires, ou agir d'abord sur d'autres organes. La propriété *antilaiteuse* de la menthe, prise à l'intérieur ou appliquée comme topique, celle de l'alaterne, de la pervenche (l'infusion des feuilles), de la racine de canne de Provence (en décoction), sont tout à fait hypothétiques. Les substances alcalines, appliquées sur les seins, ont bien la propriété d'exciter une activité locale plus grande, et par suite la résorption des fluides et du lait; mais ces moyens sont dangereux, et doivent être sévèrement proscrits dans le plus grand nombre de cas. Les diurétiques, les sudorifiques, les bains, tendent à diminuer secondairement la sécrétion laiteuse. Les purgatifs un peu énergiques suspendent ou ralentissent manifestement la sécrétion du lait, au moins momentanément et quelquefois définitivement. Le remède *antilaiteux* de Weiss n'est qu'un apozème purgatif et légèrement diaphorétique, composé d'infusions de plantes sudorifiques, de follicules de séné et de sulfate de potasse.

ANTILEPTIQUE. adj. [de ἀντιληπτικὸς, qui est propre à saisir, de ἀντὶ, contre, et λαμβάνειν, prendre]. S'est dit pour *révulsif* et pour *dérivatif*.

ANTILÉTHARGIQUE. adj. et s. m. [*antilethargicus*]. Qui est propre à combattre la léthargie.

ANTILITHIQUE. adj. et s. m. [de λίθος, pierre]. Qui combat la formation des calculs ou qui les dissout.

ANTILOBE. s. m. [*antilobium*, de ἀντὶ contre, opposé, et λόβος, lobe; all. *Gegenläppchen*, it. *antilobio*, esp. *antilobo*]. Nom donné par quelques auteurs à l'éminence tragus de l'oreille externe.

ANTILOEMIQUE. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et λοιμὸς, peste]. Qui sert contre la peste.

ANTILOPE. s. f. [de ἀνθόλοψ, animal inconnu, dont le nom a été appliqué par les modernes à l'*antilope* : on le tire de ἄνθος, fleur, et ὤψ, regard, à cause de l'œil, qui est dans cet animal d'une grande beauté; mais cette dérivation est une pure hypothèse]. Genre de ruminants à cornes creuses non caduques, chez lesquels la protubérance de l'os frontal qui supporte les cornes est solide, sans cavité centrale proprement dite. La *gazelle*, le *chamois*, le *bubale* des anciens (*Antilope bubalis*, L.), appartiennent à ce genre.

ANTILYSSE. adj. [de ἀντὶ, contre, et λύσσα, rage]. Qui sert contre la rage.

ANTIMÉPHITIQUE. adj. et s. m. [*antimephiticus*]. Qui sert à combattre les émanations méphitiques.

ANTIMOINE. s. m. [*antimonium*, *stibium*, στίβι, στίμμι, all. *Antimonium*, *Spiessglanz*, *stibium*, angl. *antimony*, it. et esp. *antimonio*. On a supposé à tort que le nom de ce métal venait de l'action énergique et funeste qu'il aurait eue sur des *moines* qui en étudiaient les propriétés. Il paraît être une altération, assez facile d'ailleurs, de l'arabe *athmoud*, antimoine, dont la forme propre est *ithmid*; et à son tour *ithmid* paraît une corruption du grec στίμμι]. C'est un métal d'un blanc bleuâtre, brillant, cassant et pulvérisable, d'une texture lamelleuse ou grenue, très-oxydable par la chaleur ou l'acide azotique. Frotté entre les doigts, il leur communique une odeur sensible. Sa pesanteur spécifique est de 6,70. Dans le commerce, l'antimoine est en pains orbiculaires, dont la surface présente une sorte de cristallisation que l'on compare, pour la forme, aux feuilles de fougère. L'antimoine existe : 1° à l'état natif, au Hartz, en Suède, au Mexique, et en France près de Grenoble; il est alors uni à l'argent, ou à l'arsenic, au cobalt, etc.; 2° combiné avec le soufre, à l'état d'oxyde et à l'état d'oxysulfure. L'*antimoine natif*, ou *antimoine cru*, est le sulfure de ce métal. — L'antimoine pur, ou le *régule d'antimoine*, était administré autrefois sous la forme de *pilules* dites *perpétuelles*, parce que les malades les rendaient telles qu'ils les avaient prises; pilules inertes ou qui n'avaient quelque action qu'à raison de l'oxyde formé sur leur surface par le contact de l'air. On faisait aussi, avec le régule, des tasses dans lesquelles on laissait séjourner du vin blanc, qu'on administrait ensuite comme émétique et purgatif; ce *vin antimonié* n'agissait, comme les pilules, que grâce à l'oxyde d'antimoine qui se formait

par le contact de l'air, et qui, dans ce cas, était dissous par l'acide contenu dans le vin (V. VIN *antimonié*). Le régule d'antimoine du commerce contenant, terme moyen, 1/50e d'arsenic, l'antimoine *pur*, destiné aux usages thérapeutiques, doit être obtenu par le pharmacien lui-même, et non pris dans le commerce, comme le permettent à tort quelques pharmacopées.

Antimoine diaphorétique. Deux préparations antimoniales ont été désignées sous ce nom. En projetant dans un creuset chauffé au rouge parties égales d'antimoine métallique et d'azotate de potasse pulvérisés, on obtient une masse composée d'antimoine et de beaucoup de potasse : c'est l'*antimoine diaphorétique non lavé* (sorte d'antimoniate de potasse). En traitant cette masse par l'eau, le liquide dissout l'excès de potasse et l'antimoniate neutre anhydre de potasse insoluble, qui, en s'hydratant, est devenu soluble ; il reste une poudre blanche (surantimoniate de potasse ou biantimoniate de potasse, $KO.2Sb^2O^5$), qui est l'*antimoine diaphorétique lavé.* On administrait autrefois l'antimoine diaphorétique (lavé ou non lavé) à l'effet d'exciter la transpiration cutanée. On le regardait aussi comme fondant et apéritif, surtout lorsqu'il était uni à des extraits amers. On préparait aussi autrefois l'antimoine diaphorétique en mettant le feu avec un charbon rouge à un mélange de 3 parties d'azotate de potasse et une de sulfure d'antimoine : il constituait alors le *fondant de Rotrou*, et, lavé, c'était la *chaux d'antimoine.* — *Chlorure*, *muriate* ou *beurre d'antimoine* ou *protochlorure d'antimoine.* V. CHLORURES *d'antimoine.* — *Oxychlorure* ou *oxydochlorure d'antimoine.* V. ALGAROTH. — *Oxydosulfures* ou *oxysulfures d'antimoine.* Combinaisons, en proportions diverses, de sulfure et d'oxyde d'antimoine qui forment le *kermès*, le *verre d'antimoine*, le *foie d'antimoine*, la *rubine d'antimoine*, le *crocus metallorum* (V. ces mots et SOUFRE *doré d'antimoine*). — *Sulfhydrate d'antimoine.* V. KERMÈS.

ANTIMONIAL, ALE. adj. [*antimonialis*]. Qui est fait avec l'antimoine : *préparations antimoniales.*

ANTIMONIATE. s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide antimonique avec une base. — *Antimoniate d'oxyde d'antimoine* ($Sb^2O^3.Sb^2O^5$), appelé à tort *acide antimonieux* ou *deutoxyde d'antimoine.* On l'obtient en traitant l'antimoine par l'acide azotique et calcinant fortement le résidu. Il est blanc, pulvérulent, et acquiert, quand on le chauffe, une teinte jaune, qu'il perd par le refroidissement. On le disait jadis sudorifique, et on l'employait (dose, 1gr,30 à 4 grammes) dans les scrofules et les maladies de peau répercutées. Il n'est ni émétique ni purgatif. On connaît aussi l'*antimoniate neutre de potasse* ($KO.Sb^2O^5 + 5HO$), et le *biantimoniate de potasse* ($KO.2Sb^2O^5$), le *méta-antimoniate neutre* ($2KO.Sb^2O^5$), le *méta-antimoniate acide* ($KO.Sb^2O^5 + 7HO$), etc.

ANTIMONIAUX. s. m. pl. Médicaments dont le principe actif est l'antimoine. V. ANTIMOINE, ÉMÉTIQUE.

ANTIMONIÉ, ÉE, et ANTIMONIFÈRE. adj. [*stibiatus*]. Qui contient de l'antimoine. V. STIBIÉ et VIN.

ANTIMONIEUX. adj. [*antimoniosus*]. — *Acide antimonieux.* V. ANTIMONIATE.

ANTIMONIQUE. adj. [*antimonicus*]. — *Acide antimonique*, appelé aussi *peroxyde d'antimoine.* On le prépare avec l'antimoine et l'eau régale, en évaporant à siccité, et chauffant le résidu à une température qui ne doit pas aller jusqu'au rouge. Il est pulvérulent, jaune-paille, insipide et soluble dans l'eau (Sb^2O^5). Il donne des sels avec plusieurs bases.

ANTIMONITE. s. m. Alors qu'on prenait l'*antimoniate d'oxyde d'antimoine* ($Sb^2O^3.Sb^2O^5$) pour un *acide antimonieux*, on admettait des *antimonites* correspondants. Mais le prétendu acide antimonieux, mis au contact des bases, forme des antimoniates et laisse l'*oxyde d'antimoine* libre (Sb^2O^3), tandis que l'acide tartrique ou le bitartrate de potasse lui enlèvent l'oxyde d'antimoine et laissent l'acide antimonique (Sb^2O^5).

ANTIMONIURE. s. m. Alliage d'antimoine.

ANTIMONYLE. s. m. Radical hypothétique (SbO) admis pour expliquer la constitution des composés d'antimoine. Le *protoxyde d'antimoine* est l'*oxyde d'antimonyle* ($SbO^3 = SbO^2 + O$). V. OXYDE.

ANTIMORVEUX. adj. et s. m. Qui combat la morve. Jusqu'à présent aucun moyen ne mérite ce nom.

ANTINÉPHRÉTIQUE. adj. et s. m. [*antinephriticus*]. Qui convient contre la colique néphrétique.

ANTIODONTALGIQUE. adj. et s. m. [*antiodontalgicus*]. Qui est propre à combattre les maux de dents.

ANTIORGASTIQUE. adj. et s. m. [*antiorgasticus* de ἀντὶ, et ὀργᾷν, être en orgasme]. Qui convient contre l'état d'excitation ou d'orgasme. Synonyme de *calmant* ou *sédatif.*

ANTIPARALYTIQUE. adj. et s. m. [*antiparalyticus*]. Qui sert contre la paralysie.

ANTIPATHIE. s. f. [*antipathia*, ἀντιπάθεια, de ἀντὶ, contre, et πάθος, affection ; angl. *antipathy*, it. *antipatia*]. Dégoût et horreur à la présence de certains objets. — *Antipathie sensible.* Antipathie excitée par le moyen de sens externes. — *Antipathie insensible.* Antipathie qui n'est pas excitée par les propriétés apparentes des objets.

ANTIPÉDICULEUX, EUSE. adj. et s. m. [*antipediculosus*, *antiphthiriacus*]. Se dit des substances propres à faire périr les poux ou *pediculi.*

ANTIPÉRIODIQUE. adj. et s. m. Qui combat les maladies périodiques.

ANTIPÉRISTALTIQUE. adj. [*antiperistalticus*, de ἀντὶ, et *péristaltique*]. On nomme *mouvement antipéristaltique* de l'estomac ou des intestins, le mouvement de contraction de ces organes de bas en haut, de manière que les matières qu'ils contiennent se trouvent reportées en sens inverse de leur cours habituel, qui est déterminé par les mouvements normaux ou péristaltiques.

ANTIPESTILENTIEL, ELLE. adj. et s. m. Qui convient contre la peste.

ANTIPHARMAQUE. s. m. [de ἀντὶ, contre, φάρμακον, poison]. Contre-poison.

ANTIPHLOGISTIQUE. adj. et s. m. [*antiphlogisticus*, de ἀντὶ, contre, et φλὸξ, φλογὸς, flamme ; all. *antiphlogistisch*, angl. *antiphlogistic*, it. et esp. *antiflogistico*]. Propre à combattre l'inflammation : *régime*, *traitement antiphlogistique.* Le traitement *antiphlogistique* consiste dans l'emploi des saignées, générales ou locales, des boissons aqueuses, amylacées, mucilagineuses ou acidules, selon les circonstances, des bains tièdes, des applications émollientes et de l'abstinence plus ou moins complète des aliments. — La chimie pneumatique, c'est-à-dire la théorie créée par Lavoisier, a été appelée aussi *chimie antiphlogistique*, parce qu'elle a renversé la doctrine du phlogistique, dont Stahl avait été l'inventeur.

ANTIPHLOGOSE. s. f. L'action des antiphlogistiques.

ANTIPHTHIRIAQUE ou ANTIPHTHIRIQUE. adj. [de ἀντὶ, contre, et φθεὶρ, pou ; it. *antiftirico*]. Qui est

propre à tuer les poux. Ce mot vaut mieux que *anti-pédiculeux*.

ANTIPHTHISIQUE. adj. et s. m. [it. *antiftisico*]. Qui convient contre la phthisie.

ANTIPHYSÉTIQUE. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et φυσητικὸς, venteux]. Ce terme sert à désigner les substances propres à combattre les flatuosités, ou *carminatifs*.

ANTIPHYSIQUE. adj. [de ἀντὶ, contre, et φύσις, nature]. Qui est contre la nature.

ANTIPLEURÉTIQUE. adj. et s. m. [*antipleureticus*]. Contre la pleurésie.

ANTIPODAGRIQUE. adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et ποδάγρα, la goutte]. Synonyme d'*antiarthritique*, d'*antigoutteux*.

ANTIPROSTATES. s. f. pl. V. GLANDES *de Cowper*.

ANTIPSORIQUE. adj. et s. m. [*antipsoricus*, esp. *antipsorico*]. Qui convient contre la gale.

ANTIPUTRIDE. adj. et s. m. Synon. d'*antiseptique*.

ANTIPYIQUE. adj. et s. m. [*antipyicus*]. Qui est propre à combattre la suppuration, à la prévenir, à la diminuer quand elle est trop abondante, à la corriger lorsqu'elle est de mauvaise nature.

ANTIPYROTIQUE. adj. et s. m. [*antipyroticus*]. Qui est propre à combattre ou le *pyrosis*, affection de l'estomac, ou les effets des brûlures.

ANTIRHUMATISMAL, ALE. adj. [*antirrheumaticus*]. Qui sert contre le rhumatisme.

ANTIRRHINÉES. s. f. pl. V. SCROFULARIÉES.

ANTIRRHININE. s. f. Matière colorante jaune que Rigel a retirée des fleurs de l'*Antirrhinum linaria*.

ANTISCORBUTIQUE. adj. et s. m. [it. *antiscorbutico*, esp. *antiescorbutico*]. Qui sert contre le scorbut. Les racines du raifort, les feuilles du cochléaria, du cresson, et un grand nombre de plantes crucifères, sont désignées comme antiscorbutiques. Les *sucs antiscorbutiques* sont obtenus, selon le Codex, par expression de parties égales de feuilles de cochléaria, de cresson et de trèfle d'eau. On prépare le *vin antiscorbutique* en mettant macérer pendant huit jours dans une bouteille de vin blanc : racine fraîche de raifort sauvage coupée menu, 32 gram.; feuilles fraîches de cochléaria, de trèfle d'eau et graines de moutarde noire, āā 16 gram.; sel ammoniac, 8 gram., et alcoolat de cochléaria, 16 gram.; passant avec expression et filtrant. Les feuilles fraîches de cochléaria, de trèfle d'eau, de cresson de fontaine, la racine de raifort sauvage, les oranges amères et la cannelle entrent, avec le vin blanc et le sucre, dans la composition du *sirop antiscorbutique*.

ANTISCROFULEUX, EUSE. adj. et s. m. [it. *antiscrofoloso*, esp. *antiescrofuloso*]. Qui sert contre les scrofules. — *Elixir antiscrofuleux* (Codex) : racine de gentiane, 32 gram.; carbonate d'ammoniaque, 8 gram.; alcool à 56° centésim., 1 kilogr.; après huit jours de macération, passez avec expression et filtrez. Si l'on remplace le carbonate d'ammoniaque par 10 grammes de carbonate de soude, on a l'*élixir antiscrofuleux de Peyrilhe*. — *Pilules antiscrofuleuses*. Pilules composées de : scammonée et sulfure de mercure noir, āā 64 gram.; oxyde d'antimoine blanc, cloportes préparés et savon amygdalin, āā 12 gram.; avec sirop des cinq racines, 160 gram. : le tout divisible en pilules de 2 décigrammes.

ANTISEPTIQUE. adj. et s. m. [*antisepticus*, de ἀντὶ, contre, et σῆψις, putréfaction; all. *antiseptisch*, angl. *antiseptic*, it. *antisettico*, esp. *antiseptico*]. Qui prévient la putréfaction dans les maladies. Les *antiseptiques* sont pris parmi des acides, des astringents, des toniques, des stimulants. La *potion antiseptique* contient : serpentaire de Virginie, 8 gram.; sirop de quinquina, 32 gram.; teinture alcoolique de quinquina, 8 gram.; camphre, 6 décigr.; acétate d'ammoniaque liquide, 32 gram. Le *cataplasme antiseptique* se prépare avec : farine d'orge, 180 gram.; eau, 500 gram.; écorce du Pérou en poudre, 32 gram.; on ajoute ensuite camphre en poudre, 4 gram. — On donne aussi le nom d'*antiseptiques* aux substances qui préviennent la putréfaction. Pour les substances végétales : le tannin, la créosote, le sel marin, l'arsénite de cuivre, le sublimé corrosif, le sulfate de fer, une solution d'iode aiguisée d'acide chlorhydrique, l'huile de goudron, l'huile de lin siccative, enfin l'acide pyroligneux et des pyrolignites mélangés de chlorures, introduits par l'aspiration vitale en des bois récemment abattus, selon le procédé de Boucherie. Pour la conservation des matières animales, voyez DÉSINFECTANT.

ANTISIALAGOGUE. adj. et s. m. [*antisialagogus*, de ἀντὶ, et *sialagogue*]. Qui sert à combattre la salivation. *Antisialique* vaudrait mieux.

ANTISPASE. s. f. [ἀντίσπασις, révulsion, de ἀντί, en sens contraire, et σπάω, je tire]. Terme employé quelquefois comme synonyme de *révulsion*, de *dérivation*, surtout lorsqu'il s'agit d'une action thérapeutique qui, appliquée loin d'un point douloureux, fait cesser la douleur.

ANTISPASMODIQUE. adj. et s. m. [*antispasmodicus*, de ἀντὶ, et *spasmodique*; all. *krampfstillend*]. Qui sert contre les spasmes. On a employé à ce titre les gommes-résines fétides, le camphre et toutes les plantes qui, comme les sauges, les menthes, les mélisses, etc., contiennent du camphre. Les eaux distillées de lis, de muguet, de fleur d'oranger, les éthers et les teintures éthérées, sont dits aussi antispasmodiques. La *potion antispasmodique* du Codex contient : sirop de fleur d'oranger, 32 gram.; eau distillée de fleurs de tilleul, et eau de fleur d'oranger, āā 64 gram.; éther sulfurique, 2 grammes. Les affections spasmodiques n'étant parfois que les symptômes d'une irritation plus ou moins intense des centres et des cordons nerveux, les antispasmodiques doivent alors être pris dans la classe des antiphlogistiques.

ANTISPASTIQUE. adj. et s. m. [*antispasticus*, de ἀντὶ, contre, et σπάω, je tire, je cause des spasmes]. Synonyme d'*antispasmodique*.

ANTISUDORAL, ALE. adj. Épithète donnée aux substances qui ont la propriété de modérer la production de la sueur, comme les préparations de plomb, et, à ce qu'il paraît, l'agaric blanc administré à doses faibles.

ANTISYPHILITIQUE. adj. et s. m. [*antisyphilliticus*, all. *antisyphilitisch*]. Qui sert contre la syphilis. — *Bois* et *plantes antisyphilitiques*. Le gaïac, la squine, le sassafras, la salsepareille, et beaucoup d'autres sudorifiques. Ils sont la base des médicaments dits *antisyphilitiques*, tels que *robs*, *sirops*, *extraits*.

ANTITHÉNAR. s. m. [de ἀντὶ, opposé, et θέναρ, le thénar; all. *Gegenklopfer*]. Portion de la main qui s'étend depuis la base du petit doigt jusqu'au poignet. — *Muscle antithénar du pouce*. Portion du court fléchisseur de ce doigt. — *Muscle antithénar du gros orteil*. Portion de l'abducteur oblique de cet orteil.

ANTITOXIQUE adj. et s. m. [de ἀντὶ, contre, et τοξικὸν, poison]. Qui est employé contre un poison; contre-poison.

ANTITRAGIEN. adj. et s. m. [*antitrageus*]. Qui appartient à l'*antitragus*.

ANTITRAGUS. s. m. [all. *Gegenbock*]. Éminence conique du pavillon de l'oreille, qui est située en face et un peu au-dessous du tragus.

ANTITROPE. adj. [*antitropus*, de ἀντὶ, opposé, et τρέπειν, tourner; all. *verkehrtliegend*]. — *Embryon antitrope*. Les botanistes nomment ainsi l'embryon qui a une direction contraire à celle de la graine, c'est-à-dire dont l'extrémité cotylédonaire correspond au hile.

ANTITYPIQUE. adj. et s. m. Synonyme de *fébrifuge*. On emploie surtout ce mot en parlant des moyens propres à combattre les maladies qui affectent un certain type régulier.

ANTIVÉNÉRIEN, IENNE. adj. et s. m. [*antivenereus*, angl. *antivenereal*]. Qui sert contre la maladie vénérienne.

ANTIVERMINEUX, EUSE. adj. et s. m. Qui sert contre les vers.

ANTIZYMIQUE. adj. [de ζύμη, levain]. Qui s'oppose à la fermentation.

ANTOZONE. s. m. Troisième état allotropique de l'oxygène. On le retire du bioxyde d'hydrogène et du peroxyde de baryum. Il ne brunit pas le papier imprégné de sous-acétate de plomb, et au contraire le blanchit s'il a déjà été bruni par l'ozone ordinaire ou oxygène négatif. Celui-ci brunit le sel précédent en faisant passer le protoxyde de plomb à l'état de peroxyde (Schœnbein). V. OZONE.

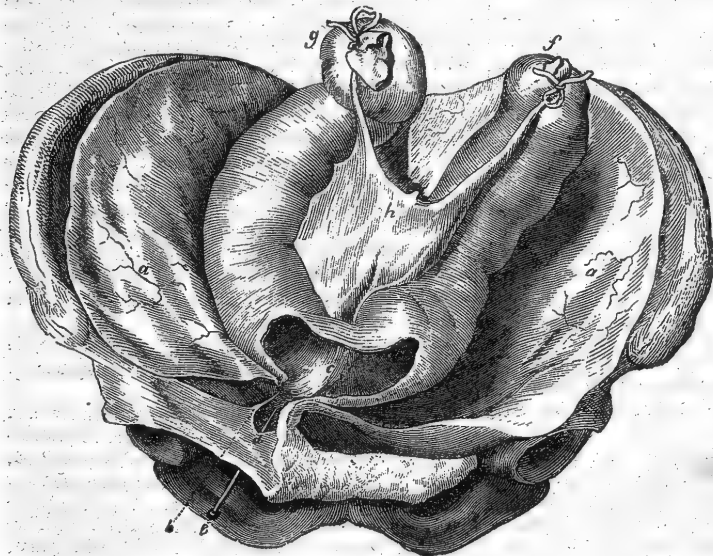


FIG. 23.

ANTRE. s. m. [*antrum*, all. *Höhle*, it. et esp. *antro*]. Nom donné à certaines cavités des os. — *Antre buccineux*. V. LABYRINTHE. — *Antre ethmoïdal* ou *olfactif*. Cellules de l'ethmoïde. — *Antre d'Highmore*. V. MAXILLAIRE (*sinus*). — *Antre mastoïdien*. V. MASTOIDIEN.

ANURÈSE. s. f. V. ANURIE.

ANURIE. s. f. [de αν priv., et οὖρον, urine]. Suppression de la sécrétion urinaire.

ANUS. s. m. [ἀρχός, πρωκτός, all. *After*, angl. *anus*, it. et esp. *ano*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'orifice du rectum. Cet orifice, très-extensible, situé à un pouce environ au-devant du coccyx, est environné d'un tissu cellulaire graisseux abondant; le pourtour, que l'on appelle *marge de l'anus*, présente des plis ou rides formées par la contraction d'un muscle circulaire nommé *sphincter de l'anus*, qui est en partie soumis à l'empire de la volonté, et qui fronce l'orifice anal et le ferme de manière à empêcher la sortie des matières contenues dans l'intestin (V. EXCRÉTION). Quelques auteurs ont décrit ce muscle sous le nom de *sphincter externe*, admettant l'existence d'un *sphincter interne* au-dessus de l'orifice du rectum; mais ce dernier muscle n'est autre chose que les fibres circulaires de l'intestin, plus nombreuses et plus pressées à son extrémité, de manière à faire un relief assez considérable. — On a aussi appelé *anus*, l'orifice antérieur de l'aqueduc de Sylvius, entre les couches des nerfs optiques.

L'*anus* est *contre nature*, lorsque, au lieu de se trouver à l'endroit où il est ordinairement, il s'ouvre, soit à l'ombilic, soit dans le vagin, dans la vessie ou dans toute autre région. Un *anus contre nature accidentel* se forme quelquefois à la suite des plaies pénétrantes de l'abdomen, lorsque, l'intestin ayant été percé ou divisé, son bout supérieur a contracté adhérence avec les lèvres de la plaie des parois abdominales, ou à la suite des hernies étranglées lorsqu'une portion d'intestin s'est gangrenée. La Figure 23, empruntée à Scarpa, représente une portion de l'iléon qui a été comprise dans une hernie étranglée, s'est gangrenée, et puis ouverte après être devenue adhérente; elle a formé un *anus contre nature* (*c*, *d*, *e*). On a enlevé tous les viscères et laissé le péritoine (*a a*) qui tapisse les fosses iliaques, et le mésentère qui correspond à l'intestin, lequel a été ouvert en avant pour montrer l'*anus contre nature* (*c*, *d*, *e*). *b* indique l'endroit où le péritoine vient former l'*entonnoir membraneux* ou *infundibulum*, sorte de canal établi entre le trou de l'intestin et celui des parois abdominales, canal plus ou moins long, suivant que l'intestin est fixé plus ou moins près des parois du ventre. *c* est le point de jonction des deux bouts d'intestin, dont l'un est *supérieur* ou *stomacal*, l'autre *inférieur*, ou du côté du rectum; celui-ci s'atrophie, se rétrécit, faute de matières qui le traversent. Vis-à-vis de la perte de substance et entre ses deux bouts, est le *promontoire* ou *éperon* (*c*), saillie anguleuse placée de champ, produite par l'adossement, sous un angle plus ou moins aigu, de la portion d'intestin épargnée par la gangrène : il manque quelquefois. *d* indique l'ouverture intérieure du conduit qui, commençant à l'intestin et à l'*infundibulum*, va s'ouvrir à l'extérieur, *e*. De chaque côté de *d*, on voit le péritoine formant l'entonnoir; *f* est le bout *supérieur* de l'intestin; *g*, le

bout inférieur; *h* est la portion de mésentère qui correspond aux deux bouts d'intestin. — *Anus artificiel.* Ouverture faite par l'art pour suppléer à l'anus naturel, lorsqu'il y a imperforation du rectum ou absence de cet intestin. — Quelquefois aussi les chirurgiens établissent un *anus contre nature artificiel* dans certaines lésions graves de l'extrémité inférieure du canal intestinal. Pour pratiquer cette opération, ils font aux téguments abdominaux, au flanc gauche, ou vis-à-vis de la fosse iliaque (selon le siége de la lésion), une incision plus ou moins étendue; les muscles sont successivement divisés; le péritoine, mis à nu, est également ouvert; la portion d'intestin qu'on se propose d'inciser est attirée au dehors à l'aide du doigt, et maintenue en rapport avec la plaie au moyen d'un fil passé à travers le mésentère, et dont les deux extrémités sont fixées sur les téguments voisins à l'aide d'un emplâtre agglutinatif. L'intestin ayant été ensuite ouvert et débarrassé des matières qu'il contient, le pansement est fait avec de la charpie, des compresses et un bandage de corps peu serré. V. APROCTIE.

ANXIÉTÉ. s. f. [*anxietas*, ἀλυσμὸς, all. *Beklemmung*, angl. *anxiety*, it. *ansietà*, esp. *ansietad*]. État de trouble et d'agitation, avec sentiment de gêne et de resserrement à la région précordiale. *Inquiétude, anxiété* et *angoisse*, sont trois degrés du même état.

AORTARCTIE. s. f. [*aortarctia*, de ἀορτὴ, aorte, et *arctare*, rétrécir]. Diminution du calibre normal de l'aorte. Mot mauvais et hybride.

AORTE. s. f. [*aorta*, *arteria magna*, ἀορτὴ, all. *die grosse Schlagader*, *Aorta*, angl. *aorta*, it. et esp. *aorta*]. Principale artère du corps humain. Elle naît du ventricule gauche du cœur, ou plutôt ses fibres et sa membrane celluleuse sont fixées solidement à une espèce d'anneau tendineux qui borde l'ouverture aortique de ce ventricule; la membrane interne est seule commune au cœur et à l'artère. L'aorte se dirige d'abord en haut et à droite (*aorte ascendante*); puis elle se recourbe de droite à gauche et d'avant en arrière, passe obliquement au-devant de la colonne vertébrale, et se recourbe de nouveau (*crosse de l'aorte*) de haut en bas sur le côté gauche de cette colonne, le long de laquelle elle descend ensuite verticalement (*aorte descendante*), pour sortir de la poitrine (avec la veine azygos et le canal thoracique) par l'ouverture aponévrotique que présente l'écartement des piliers du diaphragme. L'aorte descendante prend successivement le nom d'*aorte pectorale* et d'*aorte abdominale* pendant son trajet dans la poitrine et dans l'abdomen. Arrivée dans cette dernière cavité, elle descend jusqu'au-devant de la quatrième ou cinquième vertèbre lombaire, où elle se termine par les deux iliaques primitives. Les artères qui naissent de l'aorte supérieurement sont: l'innominée, la carotide et la sous-clavière gauches; et inférieurement: les diaphragmatiques inférieures, le tronc cœliaque, les mésentériques, les lombaires, etc. C'est par l'aorte que le sang rouge part du cœur pour se répandre dans toutes les parties du corps. Valsalva a donné le nom de *petits sinus de l'aorte* à trois petites dilatations qu'elle présente très-près de son origine, et qui répondent aux trois valvules sigmoïdes; une dilatation plus considérable, vers la convexité de la crosse, est appelée *grand sinus aortique*. Chez les animaux domestiques, le tronc commun qui sort du ventricule gauche, et sert d'origine à toutes les artères, n'a pas reçu de nom propre. Ce sont les divisions de ce tronc qui portent les noms d'*aorte antérieure* et *aorte postérieure*. La première fournit quelques artères collatérales et se divise en deux troncs (donnés par la crosse aortique chez l'homme); ce sont: 1° le *brachial droit*, ou *brachio-céphalique*, qui fournit les carotides et les artères du membre antérieur droit; 2° le *brachial gauche*. L'*aorte postérieure* fournit l'*aorte thoracique*, qui est *abdominale* au delà du diaphragme et fournit aux mêmes membres que chez l'homme. Chez les oiseaux, l'aorte ne diffère pas essentiellement de celle des mammifères. Celle des crocodiliens a deux crosses: la *gauche* naît du *ventricule droit*; la *droite* naît du *ventricule gauche*. Ces deux crosses se réunissent pour former l'aorte proprement dite. Il en est de même chez les serpents; mais ici les deux ventricules communiquent par des trous de leur cloison. Chez les tortues, la crosse gauche naît d'un ventricule unique; la droite vient du même ventricule et donne l'artère qui porte le sang à la tête. Ces deux crosses ne se réunissent pas directement, mais une grosse branche établit anastomose entre elles deux. Chez les lézards, deux troncs naissent du ventricule commun et se bifurquent, ce qui fait quatre branches, dont les deux gauches vont s'unir chacune à l'une des deux droites, ce qui fait deux *aortes* s'unissant ensuite en *une seule aorte abdominale*. Chez les poissons, l'aorte est formée par réunion des veines branchiales.

AORTECTASIE. s. f. [ἀορτὴ, aorte, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation ou anévrysme de l'aorte.

AORTÉVRYSME. s. m. [*aorteurysma*, de ἀορτὴ, aorte, et εὐρὺς, dilaté]. Anévrysme de l'aorte.

AORTIQUE. adj. [*aorticus*]. Qui appartient ou qui a rapport à l'aorte. — *Courbure aortique*. C'est la crosse de l'aorte. — *Ouverture aortique du diaphragme*. V. DIAPHRAGME. — *Sinus aortique*. V. AORTE. — *Système aortique*. Ensemble des artères fournies par l'aorte. — *Valvules aortiques*. Ce sont les valvules sigmoïdes ou semi-lunaires. — *Ventricule aortique*. C'est le ventricule gauche du cœur.

AORTITE. s. f. [*aortitis*, all. *Aortitis*]. Inflammation qui affecte la tunique externe de l'aorte, la seule qui soit vasculaire. À l'époque où l'on croyait vasculaire toutes les tuniques, on a avancé que la tunique interne de l'aorte était la plus sujette à l'inflammation; mais on a reconnu que la rougeur prise pour signe d'inflammation était un phénomène de teinture de la tunique interne par la matière colorante du sang, et que les prétendues fausses membranes étaient des couches fibrineuses minces. Ces faits s'appliquent également à ce qu'on a dit des lésions caractéristiques de l'artérite.

AOUAZÉ. s. m. Épice composée employée en Abyssinie; pâte faite avec du piment, du sel, du gingembre, du *zega-kébié* (espèce de thym) et du girofle. L'aouazé sert à assaisonner la chair de bœuf crue, ou *brondo*, qui est un aliment recherché des Abyssins.

APALACHINE. s. f. Arbrisseau qui croît sur les monts Apalaches, dans l'Amérique septentrionale, et que l'on rapporte aujourd'hui au genre du *Houx*, sous le nom d'*Ilex vomitoria*, Aiton (ilicinées ou aquifoliacées), parce que l'infusion de ses feuilles est, dit-on, employée comme vomitive.

APANTHROPIE. s. f. [*apanthropia*, de ἀπὸ, loin, et ἄνθρωπος, homme]. Désir de la solitude.

APATHIE. s. f. [*apathia*, ἀπάθεια, de α priv., et πάθος, passion; all. *Apathie*, angl. *apathy*, it. et esp. *apatia*]. État d'engourdissement des facultés morales,

dans lequel on est comme insensible à la peine ou au plaisir, et où l'on éprouve une sorte de paresse à se mouvoir.

APELLE. s. m. [de *Apella*, nom propre d'un juif chez les auteurs latins, et transporté aux circoncis]. On a désigné sous ce nom ceux dont le prépuce, rétracté ou excisé, ne peut recouvrir entièrement le gland, comme chez les individus circoncis.

APEPSIE. s. f. [*apepsia*, ἀπεψία, de α privatif, et de πέψις, coction, digestion]. Proprement, mauvaise digestion. Quelques auteurs emploient à tort ce mot comme synonyme de *dyspepsie*.

APERCEPTION. s. f. [all. *Anschauung*]. Opération de l'esprit quand il se considère comme le sujet qui perçoit ou sent une impression quelconque.

APÉRISPERMÉ, ÉE. adj. [de α priv., et *périsperme*]. Se dit, en botanique, d'une graine qui est privée de périsperme.

APÉRITIF, IVE. adj. et s. m. [*aperitivus*, *aperiens*, de *aperire*, ouvrir; all. *auflösend*, angl. *aperient*, it. et esp. *aperitivo*]. Qui ouvre le passage, qui rétablit la liberté dans les voies biliaires, urinaires, etc. On a rangé parmi les *apéritifs* les sels purgatifs employés à petites doses. On a décoré du nom d'*apéritifs majeurs* les racines d'ache, de fenouil, de persil, d'asperge, de petit houx. On a appelé *apéritifs mineurs* les racines de capillaire, de chiendent, de chardon roulant, d'arrête-bœuf et de fraisier. On a encore regardé comme *apéritifs* des substances toniques amères (la scorsonère, le pissenlit, la chicorée et autres plantes de la même famille), et divers ferrugineux (les oxydes et sels de fer, et les eaux minérales ferrugineuses). On a ainsi réuni sous un nom commun des substances très-différentes par leur manière d'agir, les unes laxatives, les autres diurétiques, d'autres même excitantes.

APÉRITROPE. adj. [de α priv., et περιτροπὴ, changement]. Qui manque de changements successifs habituels dans l'évolution normale intime des organes (L. Grossi).

APÉTALE ou **APÉTALÉ, ÉE**. adj. [*apetalus*, de α priv., et de πέταλον, pétale; angl. *apetalous*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui n'a point de pétales, et par conséquent point de corolle.

APÉTALES. s. f. pl. Nom donné à un groupe de plantes dicotylédones qui manquent de pétales. Il comprend les *apétales* proprement dites : 1° amentacées, 2° non amentacées (polygonées, urticées, euphorbiacées, buxinées, mûriers, figuiers, etc.); et les *apétales gymnospermes*, ou simplement *gymnospermes* (conifères et cycadées).

APEX. s. m. Nom de l'étamine dans Tournefort. Il est actuellement employé comme synonyme de *sommet*.

APHANIPTÈRES. s. m. pl. [ἀφανὴς, invisible, et πτερὸν, aile]. Ordre d'insectes : Corps et tête comprimés sur les côtés; deux antennes à quatre articles; bouche en suçoir formée de trois soies entre deux lames articulées, dont la base est couverte de deux écailles. Le suçoir est entre les hanches des pattes antérieures. Les hanches des six pattes sont fort développées, ce qui fait paraître celles-ci formées de quatre divisions. Le genre *Puce* est le type de cet ordre.

APHÉMIE. s. f. [α privatif, et φημί, je parle]. Abolition du langage articulé, malgré la persistance de la faculté d'expression, de la voix, de l'audition, des contractions volontaires des muscles du larynx et de la face (Broca). C'est le symptôme de l'altération avec destruction de la substance nerveuse de la troisième circonvolution frontale du cerveau.

APHÉRÈSE. s. f. [*aphæresis*, ἀφαίρεσις, de ἀπὸ, de, et de αἱρεῖν, ôter; all. *Wegnahme*, *Ablösung*]. Action de retrancher; partie de la chirurgie qui traite des opérations dans lesquelles on retranche du corps une partie quelconque. Ce mot est opposé à *prothèse*.

APHIDIENS. s. m. pl. [all. *Blattlaus*, angl. *plant-louse*, it. *mescherino*, esp. *pulgon*]. Famille d'insectes hémiptères, à antennes filiformes plus longues que la tête; tarses à deux articles seulement. Elle renferme les genres *Psylle* et *Puceron*.

APHONE. adj. [*aphonus*, ἄφωνος, all. *stimmlos*]. Qui est sans voix, qui est atteint d'aphonie. Il se dit quelquefois, en physiologie et en pathologie, des phénomènes de l'économie qui se passent normalement ou accidentellement sans bruit.

APHONIE. s. f. [*aphonia*, ἀφωνία, de α priv., et φωνὴ, son, voix; all. *Stimmlosigkeit*, angl. *speechlessness*, it. et esp. *afonia*]. Privation de la voix. L'*aphonie* diffère de la *mutité*, qui est la privation de la parole. Dans celle-ci, la voix se fait entendre, mais elle n'est pas articulée; dans l'aphonie, au contraire, le malade ne peut produire aucun son. L'aphonie diffère aussi de l'*extinction de voix*, dans laquelle les sons, articulés, mais extrêmement faibles, se font entendre. L'aphonie survenue par suite de l'impression du froid n'a ordinairement rien de grave; mais celle qui a été causée par une émotion vive, et en général celle qui se manifeste sans lésion appréciable de l'appareil vocal, résiste souvent au traitement le mieux dirigé.

APHORIE. s. f. [ἀφορία, de α priv., et φέρειν, porter]. Stérilité.

APHORISME. s. m. [*aphorismus*, ἀφορισμὸς, de ἀφορίζειν, définir; all. *Lehrspruch*, it. et esp. *aforismo*]. Sentence qui définit nettement un objet quelconque, ou qui expose en peu de mots ce qu'il importe de connaître de cet objet.

APHORISMES. Titre d'un ouvrage d'Hippocrate, qui est formé de sentences détachées, et où, en général, un grand sens est renfermé en peu de paroles.

APHORISTIQUE. adj. [*aphoristicus*]. Qui tient de l'*aphorisme*. V. ce mot.

APHRODISIAQUE. adj. et s. m. [*aphrodisiacus*, ἀφροδισιακὸς, de ἀφροδίσια, plaisirs de Vénus, de Ἀφροδίτη, Vénus; angl. *aphrodisiac*, it. et esp. *afrodisiaco*]. Ce qui porte aux plaisirs de l'amour. Les substances auxquelles on a donné le nom d'*aphrodisiaques* sont presque toutes des stimulants, ou plutôt des irritants, dont les effets sont la plupart du temps pernicieux. Les cantharides, le phosphore, sont les aphrodisiaques les plus puissants et aussi les plus dangereux. On regarde encore comme aphrodisiaques les aromates, les gommes odorantes, les baumes, les résines, les huiles essentielles, le musc, l'opium uni aux aromates, le safran, etc.

APHRODISIOGRAPHIE. s. f. [de ἀφροδίσια, et γραφὴ, description]. Ce mot, qui, conformément à l'étymologie, devrait signifier la description des plaisirs de l'amour, a été employé par quelques auteurs dans le sens de *description de la maladie vénérienne*.

APHRODITE. s. f. [de Ἀφροδίτη, Vénus]. Nom de genre d'annélides dorsibranches dont une espèce de France, l'*Aphrodita aculeata*, L., est remarquable par deux rangs de larges écailles membraneuses recouvrant les branchies, et cachées dans des filaments ayant

l'aspect de l'étoupe, qui naissent sur les côtés du corps et entre lesquels sortent de fortes épines et des faisceaux de soies brillantes qui reflètent des teintes irisées très-vives.

APHTHE. s. m. [*aphthæ*, ἄφθαι, de ἅπτειν, brûler; all. *Aphthen*, angl. *aphtha*, it. *afte*, esp. *aftas*]. On a désigné sous ce nom de petites ulcérations blanchâtres qui se développent sur la muqueuse de la bouche et du tube digestif. Quelques auteurs refusent le nom d'*aphthes* à toutes les petites phlegmasies de la bouche qui se présentent sous la forme de plaques plus ou moins larges, ou de surfaces ulcérées ou non ulcérées, et ne considèrent comme *aphthes* que les éruptions qui commencent par de petites vésicules transparentes, arrondies, blanches, ou d'un gris de perle, au-dessous et autour desquelles se développe, dès le lendemain, et souvent le jour même de leur apparition, un bourrelet gris ou blanc, dur à sa base, qui leur donne l'apparence de petites pustules; le second ou le troisième jour, les vésicules laissent écouler un liquide transparent, sont remplacées par de petites ulcérations, qui durent plus ou moins longtemps, et se cicatrisent sans laisser aucune trace. Les aphthes sont *discrets* ou *confluents*; c'est dans ce dernier cas surtout que la maladie se propage au pharynx et aux voies digestives et qu'il existe une fièvre plus ou moins vive. Les aphthes, dans leur état de simplicité, sont une indisposition légère, qui cède très-promptement aux boissons adoucissantes et relâchantes (décoction de guimauve, de laitue, coupées avec du lait). Si les ulcérations sont très-douloureuses, fait ordinaire, on les touche avec du mucilage de coing, soit pur, soit avec addition d'un peu de laudanum; dès qu'elles ont cessé de l'être, il faut remplacer les émollients et les narcotiques par les astringents et les boissons acidulées. On fait disparaître presque instantanément la douleur vive des aphthes et la gêne qu'ils opposent à la mastication en les touchant avec une petite goutte d'acide chlorhydrique pur ou alcoolisé, ou d'alcool et mieux encore d'eau de Cologne, ou bien en déposant à leur surface une petite pincée d'alun calciné en poudre. L'insensibilité succède à une cuisson vive, mais de courte durée. On trouve souvent des champignons du genre *Leptomitus* sur les aphthes, mais il ne faut pas confondre cette affection avec le *muguet*. V. ce mot.

APHTHEUX, EUSE. adj. [*aphthosus*]. Qui tient aux aphthes : *éruption aphtheuse*, *angine aphtheuse*. — *Maladie*, *fièvre* et *stomatite aphtheuse* chez les animaux. V. STOMATITE.

APHTHOÏDE. adj. Qui ressemble aux aphthes.

APHYLLE. adj. [*aphyllus*, de α priv., et φύλλον, feuille; all. *blätterlos*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui n'a pas de feuilles.

APICAL, ALE. adj. [*apex*, sommet]. Qui est relatif au sommet d'un organe.

APICULÉ, ÉE. adj. [*apiculatus*, de *apex*, pointe]. Indique, en botanique, un organe terminé au sommet en pointe courte et aiguë.

APICULUM. s. m. Pointe terminale d'un organe.

APIINE. s. f. [de *apium*, persil]. Substance découverte dans le persil par Braconnot. Elle est sous forme d'une poudre d'un blanc jaunâtre.

APIOL. s. m. V. PERSIL.

APLEURIE. s. f. [*apleuria*, de α priv., et πλευρὰ, plèvre]. Absence des plèvres.

APLOMB. s. m. Se dit, en physiologie, de la *répartition* régulière du poids du corps sur les membres, et de la direction la plus favorable de ceux-ci considérés comme supports pour le soutien du tronc, et dans l'appui des sabots sur le sol par toute leur circonférence, quand il s'agit des animaux domestiques.

APNÉE. s. f. [*apnœa*, ἄπνοια, de α priv., et πνεῖν, respirer]. Défaut de respiration, suspension de la respiration. On a proposé de substituer ce mot à celui d'*asphyxie*, comme beaucoup plus exact.

APNEUMIE. s. f. [*apneumia*, de α priv., et πνεύμων, poumon]. Monstruosité caractérisée par l'absence des poumons.

APNEUSTE. adj. [ἄπνευστος, de α priv., et πνεῖν, respirer]. Qui manque de respiration.

APNEUSTIE. s. f. [ἀπνευστία, de ἄπνευστος]. Manque de respiration.

APOCÉNOSE. s. f. [*apocenosis*, de ἀπὸ, hors, et κένωσις, évacuation]. Ce mot signifie *évacuation partielle*, selon quelques auteurs, par opposition à *cénose*, qui signifie *évacuation générale*.

APOCOPE. s. f. [*apocope*, de ἀπὸ, de, et κόπτειν, couper]. Blessure avec perte de substance, et, plus particulièrement, fracture dans laquelle une portion de l'os a été enlevée.

APOCRÉNIQUE. adj. [*apocrenicus*, de ἀπὸ, de, et κρήνη, fontaine; all. *Apocrensäure*, angl. *apocrenic acid*]. Nom donné par Berzelius à un acide organique azoté qu'il a retiré de certaines eaux minérales.

APOCRISIE. s. f. [de ἀποκρίνειν, séparer]. Évacuation des liquides en excès dans l'économie, ou des substances morbides, évacuation s'opérant par une sécrétion qui se manifeste sous forme de crise.

APOCYN. s. m. [*apocynum*, de ἀπὸ, marquant éloignement, et κύων, chien, la plante étant regardée comme vénéneuse pour les chiens]. Genre de plantes de la famille des apocynées, composé d'herbes vivaces de l'Amérique et de l'Asie boréales. Les racines des *Apocynum androsæmifolium*, L., et *A. cannabinum*, L., sont employées comme vomitif à la dose de 1 à 2 grammes en Amérique.

APOCYNÉ ou **APOCYNINE.** s. f. Principe actif extrait par M. J. Griscom de la racine d'*Apocynum cannabinum*, L.

APOCYNÉES. s. f. pl. [*apocyneæ*, de ἀπὸ, loin, et κύων, chien]. Famille de plantes de la classe des dicotylédones monopétales hypogynes, J., qui a pour caractères : Feuilles simples et opposées, entières. Fleurs axillaires ou terminales, solitaires ou diversement réunies; calice monosépale, étalé ou tubuleux, à 5 divisions; corolle monopétale régulière; 5 étamines, tantôt libres, tantôt réunies; anthères biloculaires, renfermant un pollen pulvérulent (si les étamines sont libres), ou un pollen en masse solide (si les étamines sont réunies); deux ovaires libres, sur un disque hypogyne, soudés ensemble par leur côté interne ou par leur sommet, et offrant chacun une loge renfermant un grand nombre d'ovules placés à la suture interne; deux styles, quelquefois soudés, et un stigmate plus ou moins discoïde. Le fruit est un follicule simple ou double, rarement charnu et indéhiscent. Graines attachées à un trophosperme sutural, nues ou aigrettées; embryon droit dans un endosperme charnu ou corné.

APODACRYTIQUE. adj. et s. m. [de ἀπὸ, sans, et δάκρυ, larmes]. Qui est propre à arrêter l'écoulement des larmes.

APODE. adj. [*apus*, plur. *apodes*, de α priv., et ποῦς, ποδὸς, pied]. Sans pied. — *Apodes.* s. m. pl. En zoologie, poissons qui n'ont pas de nageoires ventrales.

APODÈME. s. m. [de ἀπὸ, et δέμα, lien]. Chez les articulés, lames intérieures et parfois aussi extérieures, dont la nature est la même que celle du squelette tégumentaire, et qui se trouvent au niveau des lignes de soudure de deux anneaux ou de deux pièces contiguës d'un même segment dont elles prolongent ainsi les bords ; aussi elles sont toujours formées de deux lames adossées et soudées entre elles, dépendant de chacun des anneaux ou de chacune de leurs pièces qui se réunissent deux à deux. Ce caractère les distingue des *épidèmes*, qui ne sont formés que d'une seule lame, et avec lesquels il ne faut pas les confondre.

APODÉMIALGIE. s. f. [de ἀποδημία, voyage, et ἄλγος, souffrance]. Nom donné par Hoger à une affection morale offrant en sens inverse tous les caractères du mal du pays ; c'est-à-dire consistant en une violente impulsion à quitter son pays.

APODICTIQUE. s. f. [de ἀποδεικτικὸς, démonstratif]. Nom donné en Allemagne à la doctrine médicale et philosophique qui tend ou prétend à la démonstration directe de toutes les notions que nous pouvons acquérir.

APODIE. s. f. [*apodia*, de α priv., et ποῦς, ποδὸς, pied]. Monstruosité caractérisée par l'absence des pieds.

APOGALACTISME. s. m. [ἀπογαλακτίζειν, sevrer, de ἀπὸ, marquant séparation, et γάλα, lait]. Sevrage.

APOLÉPISME. s. m. [ἀπολέπισμα, de ἀπὸ, de, et λεπὶς, squame]. Synonyme de *desquamation*.

APOLEPSIE. s. f. [*apolepsia*, *apolepsis*, de ἀπόληψις, suppression]. Suppression d'un acte naturel.

APOLINOSE. s. f. [*apolinosis*; ἀπολίνωσις, de λίνον, lin]. Action de lier avec un fil de lin. On donnait autrefois le nom d'*apolinose* à l'un des modes opératoires de la fistule à l'anus, qui consistait à introduire par le trajet fistuleux un fil que l'on ramenait ensuite en dehors en le retenant par l'anus de manière à comprendre dans l'anse toutes les parties situées entre l'anus et les deux orifices de la fistule: les deux extrémités du fil étaient alors nouées, ou plutôt engagées dans un serre-nœud, de manière à opérer sur les parties comprises dans l'anse une certaine constriction. En ayant soin de resserrer la ligature, à mesure que les tissus cédaient, on finissait par en faire la section complète; et, la cicatrisation s'opérant aussi à mesure, la fistule se trouvait cicatrisée lorsque la ligature tombait. Foubert substitua un fil de plomb au fil ordinaire ou au cordonnet. Ce procédé est aujourd'hui abandonné à cause des douleurs longues et souvent insupportables qu'il détermine, et du peu de certitude du succès.

APOMORPHOSE. s. f. [de ἀπὸ, hors, et μορφὴ, forme]. Genre particulier de métamorphose organique où une substance, en se fixant sur une autre, en soustrait quelque chose. Ainsi les agents oxygénants, en se portant sur l'hydrogène ou sur le carbone d'une matière organique, forment de l'eau ou de l'acide carbonique. Le chlore, le brome, les chlorures, les bromures, enlèvent de l'hydrogène pour former de l'acide chlorhydrique, bromhydrique. (Gerhardt.)

APOMYTTOSE. s. f. [*apomyttosis*, de ἀπὸ, de, hors, μύττειν, se moucher]. Sorte de spasme qui consiste dans un tremblement de la tête, avec respiration sonore et agitation du tronc, et qui a pour but d'expulser quelque mucosité des narines, ou d'écarter de la peau quelque chose qui l'irrite ; phénomène qui a du rapport avec l'éternument, dont il diffère cependant par la respiration comme stertoreuse (Sauvages).

APONÉVROGRAPHIE. s. f. [*aponeurographia*, de ἀπονεύρωσις, aponévrose, et γραφὴ, description]. Description des aponévroses.

APONÉVROLOGIE. s. f. [*aponeurologia*, de ἀπονεύρωσις, aponévrose, et λόγος, discours]. Traité des aponévroses.

APONÉVROSE. s. f. [*aponeurosis*, ἀπονεύρωσις, de ἀπὸ, de, et νεῦρον, nerf, parce que les anciens, qui appelaient νεῦρον toutes les parties blanches, regardaient les aponévroses comme des expansions nerveuses ; all. *Aponeurose*, it. *aponeurosi*]. Membranes blanches, luisantes, très-résistantes. Les *aponévroses générales*, ou *aponévroses d'enveloppe*, ont la forme des membres, dont elles recouvrent et maintiennent les muscles ; leur face interne, en contact avec ces derniers, envoie entre eux des prolongements membraneux qui donnent aussi insertion aux fibres musculaires ; l'externe est recouverte par la peau ; leurs extrémités se perdent sur les tendons ou s'attachent au périoste. Elles sont formées de faisceaux entrecroisés. Ceux-ci sont constitués : 1° de fibres lamineuses serrées; 2° de fibres du tissu jaune élastique accompagnant les faisceaux de fibres lamineuses ; 3° de capillaires peu abondants, à mailles anguleuses, larges, peu serrées, suivant le mode d'entrecroisement des faisceaux. — *Aponévroses d'insertion*. Ce sont de véritables tendons aplatis ; elles ont la structure de ceux-ci, la forme seule diffère. Chez les grands mammifères, certaines d'entre elles et des précédentes sont renforcées extérieurement d'une lame de tissu jaune élastique qui leur adhère fortement sans pourtant se confondre avec elles. — *Aponévroses d'intersection* ou *partielles*. Courts faisceaux tendineux disposés en membrane qui interrompent la continuité des faisceaux musculaires (ex. : le muscle droit abdominal).

APONÉVROTIQUE. adj. [*aponeuroticus*]. Qui a rapport aux aponévroses, ou qui est de la nature des aponévroses : *tissu aponévrotique*, *fibres aponévrotiques*. V. APONÉVROSE. — *Muscle aponévrotique* ou *du fascia lata*. V. FASCIA *lata*.

APONÉVROTOME. s. m. Instrument particulier qui sert à diviser l'aponévrose abdominale dans la cystotomie sus-pubienne.

APONÉVROTOMIE. s. f. [*aponeurotomia*, de ἀπονεύρωσις, aponévrose, et τομὴ, section]. Dissection des parties aponévrotiques.

APOPHLEGMATISANT. adj. et s. m. [de ἀπὸ, de, hors, et φλέγμα, phlegme, pituite; angl. *apophlegmatic*, it. *apoflemmatizzante*]. Les anciens désignaient par ce nom les substances qui provoquent la sécrétion des membranes muqueuses, nasales et buccales, ainsi que celle des glandes salivaires, et, par *apophlegmatisme*, cette sécrétion provoquée.

APOPHTHORE. adj. et s. m. [de ἀποφθείρειν, détruire]. Se dit des substances qui provoquent l'avortement.

APOPHYSE. s. f. [*apophysis*, de ἀπὸ, de, et φύναι, naître, croître, comme si l'on disait *excroissance* ; all. *Fortsatz*, angl. *apophysis*, it. *apofise*]. On appelle *apophyses*, les éminences naturelles des os, lorsque ces éminences sont allongées et très-saillantes. Elles ont reçu différents noms, qui en expriment la forme : *apophyse styloïde*, *apophyse coracoïde*, etc. ; ou bien elles portent le nom de quelque anatomiste, comme l'*apophyse d'Ingrassias*, nom donné aux petites ailes du sphénoïde. Les os se développant toujours par plusieurs points d'ossification, qui finissent par se réunir,

la plupart des éminences osseuses qui ont reçu le nom d'*apophyses* ne sont d'abord que contiguës à l'os ; et, dans ce cas, tant qu'il reste entre elles et le corps de l'os une partie qui n'est encore que cartilagineuse, elles sont appelées *épiphyses*. — En botanique, renflement qui existe à la base de l'urne dans certains genres de mousses.

APOPHYSÉ, ÉE. adj. [*apophysatus*]. Muni d'une apophyse.

APOPLECTIQUE. adj. [*apoplecticus*, ἀποπληκτικός, angl. *apoplectic*, it. et esp. *apopletico*]. Qui a rapport à l'apoplexie : *sommeil apoplectique*, *état apoplectique*. On avait appelé anciennement *veines apoplectiques*, les veines jugulaires. — Quelquefois ce mot a été employé substantivement en parlant d'individus frappés d'apoplexie : un *apoplectique*. — Parfois aussi on l'a fait, mal à propos, synonyme d'*antiapoplectique*; c'est dans ce sens qu'on a dit *médicaments apoplectiques*. — *Constitution apoplectique*. On dit que la constitution est *apoplectique* chez les individus pléthoriques, replets, à cou court, à figure habituellement congestionnée, à tête volumineuse, bien que l'hémorrhagie cérébrale se présente souvent chez les personnes offrant toute autre constitution. — *Caillot apoplectique*. Celui qui résulte de la coagulation du sang épanché et caractérisant l'apoplexie.

APOPLECTOÏDE. adj. Marshall- Hall a donné ce nom aux phénomènes de paralysie suite de congestion des centres nerveux, qui, dans le strychnisme, ressemblent à ceux de l'apoplexie.

APOPLEXIE. s. f. [*apoplexia*, ἀποπληξία, de ἀποπλήσσω, je frappe de stupeur, de ἀπό, *ex*, et πλήσσειν, frapper ; all. *Schlagfluss*, *Schlag*, angl. *apoplexy*, it. *apoplessia*, esp. *apoplegia*]. Maladie caractérisée par une paralysie soudaine, spontanée, plus ou moins complète, plus ou moins étendue, plus ou moins durable, du sentiment et du mouvement ; paralysie produite, dans le plus grand nombre de cas, par un épanchement de sang dans les membranes cérébrales, dans les ventricules du cerveau, ou dans la substance même de l'encéphale. Quelquefois, au lieu de sang, c'est une sérosité plus ou moins abondante que l'on trouve dans l'arachnoïde ou dans les ventricules cérébraux (*apoplexie séreuse* ou *pituiteuse*) ; parfois aussi on ne reconnaît aucune lésion matérielle appréciable (*apoplexie nerveuse* de quelques auteurs). De là les diverses formes sous lesquelles se présente l'apoplexie et que l'on peut rapporter à trois principales : 1° Le malade tombe privé de sentiment et de mouvement ; la face est ordinairement injectée, la respiration stertoreuse, le pouls plein, sans fréquence. Quelquefois il y a des convulsions ; la stupeur cesse au bout de quelques instants ou persiste pendant plusieurs jours (V. COUP DE SANG). Le malade succombe ou se rétablit sans conserver aucune trace notable de son attaque, ou le coma laisse après lui une hémiplégie, ou la perte de la parole ou de la vue, état qui peut être persistant ou passager. — 2° D'autres fois le malade éprouve une céphalalgie violente et subite ; il tombe dans un état voisin de la syncope ; la face est pâle, le pouls faible, le corps froid ; les idées deviennent incohérentes, le coma survient : l'hémiplégie est plus rare dans le cas de cette espèce. — 3° D'autres fois, enfin, le malade est subitement paralysé d'une moitié du corps, et perd la parole : cet état persiste à des degrés divers pendant un temps plus ou moins long. — Aujourd'hui on ne donne le nom d'*apoplexie* qu'à l'hémorrhagie encéphalique ou rachidienne, c'est-à-dire à l'extravasation du sang dans le tissu du centre cérébro-spinal. — *Apoplexie méningée*. Affection constituée par un épanchement de sang dans la cavité de l'arachnoïde, dans les ventricules du cerveau ou dans le tissu cellulaire sous-arachnoïdien, observée à tous les âges, mais notamment chez les enfants d'un à deux ans, et chez les aliénés dans la démence paralytique. — Le traitement des différentes espèces d'apoplexie, tant que le diagnostic en sera aussi incertain qu'il l'est, ne présentera pas d'autres indications que celles que fournit l'apoplexie avec épanchement sanguin : seulement on insisterait moins sur les émissions sanguines, et l'on agirait davantage sur la peau et sur le canal digestif, si l'on soupçonnait avoir affaire à l'apoplexie dite *séreuse* ou à l'apoplexie sans lésion matérielle. — Par analogie avec la lésion qui caractérise le plus ordinairement l'apoplexie cérébrale, on a appelé *apoplexie*, toute affection qui présente pour caractère essentiel la formation brusque et spontanée d'un foyer sanguin dans un organe quelconque, et notamment dans le poumon. C'est ainsi qu'on a décrit une *apoplexie pulmonaire*, une *apoplexie du cœur*, une *apoplexie musculaire*, une *apoplexie du foie*, *de la rate*, *du placenta*, *de l'utérus*, etc. — *Apoplexie des nouveau-nés*. État de mort apparente dans lequel peut se trouver un enfant au moment de la naissance, lorsqu'une cause quelconque a entravé la circulation et occasionné une stase dans les vaisseaux cérébraux ; de là une rougeur universelle, et surtout le boursouflement et la couleur violette de la face. On doit laisser écouler par le cordon ombilical une petite quantité de sang, soit en une seule fois, soit à plusieurs reprises. — *Apoplexie de la rate*. V. MALADIE *de sang*. — *Apoplexie foudroyante*. Celle qui détermine la mort en trois, quatre ou vingt-quatre heures. Autrefois on donnait ce nom à presque tous les cas de mort subite, en particulier à ceux qui sont dus à la rupture d'un anévrysme, etc. — *Apoplexies traumatique*, *phlegmoneuse*, *suppurative*, *hydrocéphalique*, *fébrile*, *épileptique*, *hystérique*, *narcotique*, *méphitique*, *suffocante*. Noms donnés aux états soporeux ou comateux qui surviennent à certaines périodes ou accidentellement pendant les maladies inflammatoires, l'hydrocéphalie, etc. — *Apoplexie idiopathique*. Celle qu'on supposait survenue sans cause intérieure, placée en dehors du cerveau. — *Apoplexie sympathique*, *métastatique*, *vermineuse*, *arthritique*, etc. Celles que l'on supposait dues à la suppression de quelque excrétion normale, à des vers dans l'intestin, etc. — *Apoplexie sanguine* (*A. vera seu exquisita*). Celle qui est due à un épanchement sanguin par rupture des vaisseaux capillaires ou autres ; c'est l'*apoplexie* ou *hémorrhagie cérébrale interstitielle*. V. HÉMIPLÉGIE.

APORRHÉTINE, mieux que **APORÉTINE**. s. f. [de ἀπό et ῥητίνη, résine]. L'une des trois résines isolées de la racine de rhubarbe (Dœpping et Schlossberger).

APORRHINOSE. s. f. [de ἀπό, hors, et ῥίν, nez]. Écoulement par les narines.

APOSÉPÉDINE. s. f. [de ἀποσήπεσθαι, se pourrir]. Leucine impure (Braconnot). V. LEUCINE.

APOSEPSIE. s. f. [de ἀποσήπεσθαι, se corrompre]. Fermentation putride.

APOSITIE. s. f. [*apositia*, ἀποσιτία, de ἀπό, loin, et σῖτος, aliment ; esp. *aposicia*]. Répugnance pour les aliments.

APOSITIQUE. adj. [*apositicus*, ἀποσιτικός]. Qui ôte l'appétit.

APOSKÉPARNISMOS. s. m. [*aposkeparnismus*, de ἀπὸ, indiquant ablation, et σκέπαρνον, doloire]. Plaie oblique du crâne, faite par un instrument tranchant qui a agi en dédolant, et dans laquelle une pièce d'os a été entièrement détachée.

APOSPASTIQUE. adj. [ἀποσπαστικός, de ἀπὸ, hors, et σπάω, je tire]. — *Remèdes apospastiques*. Les révulsifs et les dérivatifs.

APOSTASE. s. f. [ἀπόστασις, de ἀπὸ, hors, et στάσις, stase]. La formation d'un abcès; quelques auteurs l'ont employé comme synonyme d'*apostème*.

APOSTÈME. s. m. [*apostema*, ἀπόστημα, de ἀφίστημι, je divise, j'écarte, de ἀπὸ, indiquant écartement, et ἵστημι, je pose]. Synonyme peu usité d'*abcès;* on a dit aussi *apostume*. Des auteurs ont compris sous le nom d'*apostème* toutes les espèces de tumeurs humorales.

APOSTOLÉ. s. m. Nom générique donné aux extraits par Chéreau.

APOSYRME. s. m. [de ἀπόσυρμα, ἀποσύρειν, racler]. Ulcération superficielle de la peau.

APOTHÉCIE. s. f., ou **APOTHÉCION.** s. m. [*apothecia*, *apothecium*, all. *Fruchtlager der Lichenen*]. Corps fructifère femelle des lichens. Selon sa forme, il a reçu les noms synonymiques suivants, qui tendent à être abandonnés : *Pelta* (bouclier), *scutella*, *patellula*, *cephalodium*, *trica* (gyrome), *tuberculum*, *lirella*, *globulus*, *pilidium*, *cistula*, *orbiculus*, *orbillus*, *stroma* et *sphærula*. L'apothécie se compose d'un *réceptacle* ou *excipulum* (quelquefois aussi appelé, à tort, *sporange*), qui peut être discoïde, ovoïde, linéaire simple ou rameux. Dans le réceptacle se trouve le *noyau fructifère* (*nucleus* ou *thalamium*), composé d'une masse de cellules allongées simples ou rameuses (nommées *thèques avortées* ou *paraphyses*), entre lesquelles se trouvent les véritables *thèques*, ou *sporanges*, verticales, cylindroïdes ou en massue, contenant les spores ou sporidies globuleuses, ellipsoïdes ou fusiformes. V. CONIDIE et STYLOSPORE.

APOTHÈME. s. m. [de ἀποτίθεσθαι, déposer, de ἀπὸ, en, et τίθεσθαι, mettre; all. *Apothema*]. Nom donné par Berzelius à un précipité brun qui se forme peu à peu dans les dissolutions des extraits végétaux, et qu'on avait appelé *extractif oxydé*.

APOTHÉRAPIE. s. f. [de ἀποθεραπεία, de ἀπὸ, après, et θεραπεία, traitement; all. *Nachcur*]. Chez les anciens, terminaison de la cure par les bains et autres soins.

APOTHÉRIOSE. s. f. [de ἀπὸ, de, et θηρίον, bête]. Changement ou passage d'un corps à la forme animale (Velschius, *De vena medinensi*, 1674).

APOTHERMON. s. m. [de ἀπόθερμον, de ἀπὸ, après, et θερμός, chaud]. Boisson excitante qu'on donnait chez les anciens après le bain, les exercices, etc.

APOTHÈSE. s. f. [*apothesis* ἀπόθεσις, de ἀποτίθεσθαι, déposer]. Position qu'il convient de donner à un membre fracturé, après que la fracture a été réduite et maintenue par un bandage.

APOTHICAIRE. s. m. [de ἀποθήκη, serre, lieu de réserve, de ἀπὸ, à l'écart, et θήκη, loge, du même radical que τίθεσθαι, poser; all. *Apotheker*, angl. *apothecary*, it. *speziale*, esp. *boticario*]. V. PHARMACIEN.

APOTHICAIRERIE. s. f. Boutique dans laquelle on vend les substances médicinales. Le mot *officine* est plus usité.

APOZÈME. s. m. [*apozema*, ἀπόζεμα, de ἀποζεῖν, faire bouillir; all. *Absud*, angl. *apozema*]. Décoction infusion aqueuse d'une ou de plusieurs substances végétales, à laquelle on ajoute divers autres médicaments simples ou composés, tels que des sels, des sirops, des électuaires, des teintures, des extraits. On prépare des *apozèmes purgatifs*, *fébrifuges*, *antiscorbutiques*, etc. La tisane royale, la décoction blanche, sont des *apozèmes*. L'apozème est toujours très-composé ou très-chargé de principes végétaux, ce qui le distingue de la décoction simple; aussi ne sert-il jamais, comme la tisane, de boisson habituelle.

APPAREIL. s. m. *apparatus*, de *ad*, à, et *parare*, préparer; all. *Apparat*, angl. *apparatus*, it. *apparecchio*, esp. *aparato*]. En chirurgie, on appelle *appareil*, l'assemblage méthodique de tous les instruments et objets nécessaires pour pratiquer une opération ou faire un pansement. Par extension, on a donné le nom d'*appareil* (*capsa chirurgica*) au plateau à compartiments sur lequel sont placées les diverses pièces d'appareil nécessaires pour les pansements, telles que bandes, compresses, bandelettes agglutinatives, fils cirés, attelles, fanons, coussins, lacs, plumasseaux, gâteaux de charpie, bourdonnets, tentes, mèches, sétons, etc. — On a aussi nommé *appareils*, les divers procédés pour l'opération de la *cystotomie* (V. ce mot). — On appelle *appareil antiasphyctique*, la boîte dans laquelle sont disposés tous les instruments ou médicaments nécessaires pour donner des secours aux asphyxiés. — En anatomie, on donne le nom d'*appareils* à des subdivisions complexes du corps constituant un tout coordonné, et se subdivisant à leur tour en parties plus simples de diverses natures, appelées *organes;* ou *vice versâ*, un *appareil* est un assemblage d'organes divers solidaires qui, par leur disposition réciproque et leur agencement, constituent un tout coordonné dont l'action a un résultat unique (Bichat). C'est ce résultat qu'en physiologie on nomme une *fonction;* de là vient qu'on dit souvent qu'un *appareil* est l'ensemble des organes qui concourent à une même fonction. Les appareils sont, de toutes les parties intérieures, celles qui, par leur réunion, constituent le plus immédiatement l'organisme (*appareils digestif*, *urinaire*, *respiratoire*, *circulatoire*, *sexuels mâle et femelle*, *des sens*, *de la locomotion*, *de la phonation*, *encéphalique* ou *de la pensée*).—Un *système* comprend toutes les parties qui sont formées d'un tissu semblable; un *appareil* comprend toujours des organes de nature très-différente. Chaque appareil accomplit une *fonction*, mais n'en accomplit qu'une; tandis que chaque *organe* a ordinairement plusieurs *usages* (V. ces mots). Il n'est pas d'appareil qui n'accomplisse une fonction; et il n'y a pas de fonction sans appareil. On a pourtant admis, de la manière la plus irrationnelle, des fonctions sans appareils, qui ne sont autres que des propriétés des éléments anatomiques ou des tissus. En voici l'énumération : 1° La *nutrition*. C'est une propriété de tous les éléments anatomiques, et, par suite, de tous les tissus, sur laquelle reposent les autres propriétés, et sans laquelle les corps vivants ne seraient pas (V. NUTRITION). 2° La *sécrétion*. C'est une propriété de tissu qui appartient à la plupart d'entre eux, et spécialement aux parenchymes. Elle varie dans chacun d'eux selon leur *texture* et les éléments qui les constituent; mais les organes qui sécrètent les liquides spéciaux ne sont pas en relation les uns avec les autres, de manière à former un appareil ayant pour résultat de son activité l'accomplissement d'une fonction; ils sont seulement annexés à tous les autres appareils; ils concourent à les former tous, et leur fournissent chacun quelque principe spécial. 3° L'*ab-*

sorption n'est également qu'une propriété de tissu, qui varie dans chacun d'eux, comme la *sécrétion*, suivant la texture, et surtout suivant la quantité des vaisseaux qui emportent les principes absorbés au fur et à mesure de leur pénétration. Elle repose sur le fait physique élémentaire d'*endosmose*, comme la sécrétion sur celui d'*exosmose*, modifiés l'un et l'autre par le double fait chimique continu de combinaison et de décombinaison qui caractérise la nutrition, propriété vitale ou élémentaire fondamentale. Il en est, à plus forte raison, de même de l'*exhalation*, mot qui ne s'applique qu'au simple fait physique d'évaporation des substances volatiles. Ne serait-ce pas oublier les notions scientifiques les plus élémentaires qui établissent la relation de la cause à l'effet, des conditions d'action à l'acte lui-même, que d'admettre encore l'existence de *fonctions* sans *appareils?* Qui ou quoi donc les exécute? *Fonction* vient de *fungi*, s'acquitter de. Or, qui est-ce qui s'acquitte de ces fonctions-là? Où est l'ensemble d'organes reliés entre eux de manière à former un tout, dont l'action a un résultat unique? Est-ce que tous les tissus sans exception ne jouissent pas des propriétés énoncées tout à l'heure! Comment ne pas reconnaître que, si tous les éléments et les tissus ne jouissaient de la propriété d'*endosmose*, d'où *absorption*, de celle d'*exosmose*, d'où *sécrétion*, et ne *se combinaient* ni ne *se décombinaient incessamment* avec ce qui entre et ce qui sort, d'où *nutrition*, comment ne pas reconnaître, dis-je, qu'ils n'existeraient pas? Ce n'est pas là une chose qu'ils soient chargés d'accomplir, puisque ce sont précisément les faits qui caractérisent leur existence. C'est là ce qui les fait dire vivants, et sans cela même ils ne pourraient s'acquitter de rien, rien exécuter, ni respirer, ni sentir, ni se contracter, etc. Les fonctions, au contraire, sont un résultat de la mise en action, par les éléments qui en jouissent, de ces propriétés irréductibles, de nature intime, inabordable. Chacune manifeste au dehors l'accomplissement d'un de ces actes primordiaux et se rattache spécialement à l'un deux. — En chimie, on appelle *appareil*, un assemblage de vaisseaux ou d'ustensiles pour une opération chimique. — *Appareil de Marsh*. Appareil aujourd'hui

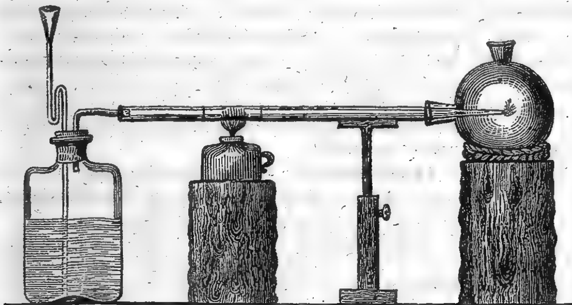


Fig. 24.

très-employé dans les recherches médico-légales relatives aux empoisonnements. Il est fondé sur la propriété dont jouit l'hydrogène, à l'état naissant, de former avec l'arsenic une combinaison gazeuse susceptible de se décomposer par la chaleur, et de donner pour produit de l'arsenic métallique ou de l'acide arsénieux, suivant les circonstances dans lesquelles on opère. Celui que proposa James Marsh avait de graves inconvénients : aussi l'a-t-on modifié de plusieurs manières. — *Appareil de Woulf*. Appareil composé d'un certain nombre de flacons munis de tubes de sûreté, et communiquant entre eux et avec une cornue, un ballon ou un matras, par le moyen de tubes intermédiaires : il sert pour saturer de gaz les liquides.

APPAREILLEMENT ou **APPATRONNEMENT**. s. m. Choix raisonné, selon le but qu'on se propose, de deux animaux domestiques reproducteurs de même race ou de race différente, qu'on associe entre eux par l'acte de la génération. Celle-ci est dite *en dedans*, si les parents sont de même race; elle est *croisée*, si les parents sont de race différente. On dirige l'appareillement de manière que les qualités des parents se complètent ou s'ajoutent dans le produit, et que les vices se corrigent.

APPAUVRI, IE. adj. [de *à* et *pauvre; effœtus*, *depauperatus*, devenu pauvre]. Les médecins se servent de cette expression pour désigner une humeur qui a perdu, du moins en partie, ses principes constitutifs : ils disent que le *sang est appauvri*, quand il est pâle et sans consistance, qu'il contient moins de globules et d'albumine; ils appellent au contraire *sang riche*, celui qui a une couleur vermeille et qui se coagule facilement.

APPAUVRISSEMENT. s. m. Détérioration des caractères et des qualités d'une humeur, d'une race domestique.

APPENDICE. s. m. [*appendix*, de *ad*, et *pendere*, pendre : tenir à; πρόσφυσις, all. *Anhang*, angl. *appendix*, it. *appendice*; esp. *apendice*]. Partie adhérente ou continue à un corps, auquel elle est comme surajoutée : tels sont : l'*appendice xiphoïde* ou *sternal*, l'*appendice vermiculaire*, *vermiforme* ou *cœcal*, les *appendices épiploïques*, etc. (V. ces mots). — En botanique, on donne le nom d'*appendices* aux prolongements de la fleur ou de la feuille qui accompagnent le pédoncule ou le pétiole. — En histoire naturelle, on appelle *appendices* toutes les parties ajoutées symétriquement sur les côtés du tronc d'un animal quelconque. Par exemple, chaque anneau du corps d'un articulé *peut* avoir trois sortes d'*appendices* : appendices pour la locomotion (*pieds* ou *mâchoires*), appendices pour la respiration (*branchies* ou *trachées*), appendices pour la sensibilité (*yeux*, *antennes* ou *cirres tentaculaires*). Souvent c'est du nombre et de la disposition de ces appendices que sont tirés les caractères des genres ou des espèces.

APPENDICULAIRE. adj. De la nature des appendices ou qui appartient à un appendice. — *Organes appendiculaires*. Se dit, en botanique, des *feuilles*, *écailles*, *bractées*, *sépales*, *pétales*, *étamines* et *carpelles*.

APPENDICULE. s. m. [*appendicula*, all. *Läppchen*, it. *appendicula*, esp. *apendiculo*]. Diminutif d'*appendice*. Petit appendice.

APPENDICULÉ, ÉE. adj. [*appendiculatus*]. Garni d'un ou de plusieurs appendices.

APPERT (Procédé d'). V. Conserve.

APPÉTENCE. s. f. [*appetentia*, de *appetere*, désirer; ὄρεξις, all. *Gelüst*, *Naturtrieb*, angl. *appetence*, it. *appetenza*, esp. *apetencia*]. Désir, modification inappréciable de l'organisme, qui nous porte vers tel ou tel objet propre à satisfaire un besoin naturel.

APPÉTIT. s. m. [*appetitus*, de *appetere*, désirer; all. *Appetit*, angl. *appetite*, it. *appetito*, esp. *apetito*]. Sentiment intérieur qui avertit du besoin d'exercer certaines fonctions, particulièrement celles de la génération et de la digestion. Le premier se nomme *appétit vénérien;* le second est l'*appétit* proprement dit, le désir instinctif de prendre des aliments solides. Si ce désir des aliments, occasionné par un besoin réel, est porté à un certain degré, il prend le nom de *faim*. *Appétit* et *faim*, quoique souvent synonymes, offrent encore d'autres différences. La *faim* est essentiellement l'expression d'un besoin; elle ne peut être ni provoquée ni excitée, comme l'*appétit*. Celui-ci se prononce pour tel aliment de préférence à un autre; la *faim* appète également toute espèce d'aliment pour lequel on n'a pas de répugnance. En mangeant, on apaise toujours la *faim*, tandis qu'on donne quelquefois lieu à l'*appétit* de se développer.

APPLICATA. s. m. pl. [de *applicare*, appliquer, de *ad*, à, et *plicare*, plier]. Ce mot, qui signifie *choses appliquées*, a été transporté du latin dans notre langue pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont appliquées à la surface du corps, comme les vêtements, les cosmétiques, les bains, etc.

APPOSITION. s. f. (*génération par apposition*). *Production*, à la surface de tissus déjà existants (à l'aide et aux dépens du blastème qu'ils fournissent), d'éléments anatomiques qui diffèrent de ceux qui les constituent eux-mêmes. Ce n'est pas entre les éléments préexistants qu'ils naissent, mais à la surface des tissus. Il y a ainsi apposition des éléments nouvellement formés les uns aux autres et contre ceux qui sont formés avant eux, et non pas interposition à ces derniers, comme dans le cas de génération sécrémentitielle proprement dite. Les conditions sont donc toutes différentes de celles des autres générations; aussi les éléments produits diffèrent de ceux qui leur ont fourni les matériaux ayant servi à leur production. Ce mode de production des éléments s'observe à la surface de la peau, des séreuses, de toutes les surfaces glandulaires et des muqueuses. Les éléments qui naissent sont des cellules d'épithélium, des ovules mâles et femelles dans les vésicules et tubes ovariens et testiculaires. Ce sont, en un mot, les éléments des *produits* qui se forment de la sorte, et non ceux des *constituants* (V. ces mots). Chez les plantes, ce mode de production s'observe à peu près à la surface de tout l'organisme, sauf les cas où manque l'épiderme sur certains organes, comme les feuilles aquatiques, etc.

APPRIMÉ, ÉE. adj. [*appressus*]. Se dit, en botanique, des poils lorsqu'ils sont couchés et appliqués sur l'organe qui les porte.

APPROBATIVITÉ. s. f. Un des modes de l'instinct de vanité (Spurzheim et Broussais).

APPROXIMATION. s. f. [*approximatio*, de *ad*, vers, et *proximus*, proche; esp. *approximacion*]. Action d'approcher. Ettmüller donne le nom d'*approximation* à une prétendue méthode de guérir les maladies en les faisant passer de l'homme dans un animal ou un végétal, à l'aide du contact immédiat.

APPUI. s. m. [*fulcrum*, all. *Stütze*, angl. *prop*, it. *appoggio*, esp. *apoyo*].— *Point d'appui*. Point fixe sur lequel se meut un levier.

ÂPRE. adj. [*asper*, στρυφνὸς, τραχὺς, all. *rauh*, angl. *rough*, it. *aspro*, esp. *aspero*]. Se dit, au physique, de ce qui cause une impression désagréable, soit sur le goût (*fruit âpre*, *saveur âpre*), soit sur le toucher, par la vivacité de son action (*feu âpre*), ou par les inégalités de surface, dernière acception où le mot est synonyme de *rude* (*tige âpre*, en botanique, celle qui présente des aspérités produites par les poils durs dont elle est couverte); au moral, de ce qui est violent, aigre, désagréable (*caractère âpre*). — En anatomie, on appelle *ligne âpre*, une saillie longitudinale de la face postérieure du fémur, qui donne attache aux muscles nombreux des régions crurales interne et postérieure, et au triceps fémoral, ainsi qu'au tendon supérieur des jumeaux de la jambe.

ÂPRETÉ. s. f. [*asperitas*, στρυφνότης, all. *Rauhigkeit*, it. *asprezza*]. Qualité de ce qui est âpre. Il ne se dit que de ce qui est âpre au goût : *âpreté* d'un fruit. *Aspérité* se dit de ce qui est âpre au toucher.

APROCTIE ou **APROCTOSE**. s. f. [de α priv., et πρωκτὸς, anus]. Manque d'anus, imperforation de l'anus; anomalie assez commune à laquelle on remédie par une incision dans l'endroit où devait se trouver l'orifice, par une ponction, ou par l'opération de l'anus artificiel, lorsque le rectum manque. Cette monstruosité entraîne presque toujours la mort dans les huit jours qui suivent la naissance, par inanition précédée de ballonnement du ventre et de vomissements. Les diverses variétés d'aproctie sont les suivantes : 1° Il n'y a pas trace d'anus. Cette disposition se lie, dans la grande majorité des faits, à une déviation tératologique du rectum. C'est, sauf quelques modifications, la persistance du cloaque; l'intestin s'ouvre dans la vessie, l'urèthre ou le vagin, qui laissent écouler du méconium ou des urines méconiales. Parfois l'orifice est très-étroit, ou même il y a fusion d'organes sans communication des cavités. Le rectum distendu est presque toujours dans le petit bassin couché sous la vessie ou le vagin, mais quelquefois il manque dans une plus grande étendue ou même dans sa totalité. 2° Il y a des vestiges d'anus. On a affaire alors à une atrésie ano-rectale plus ou moins étendue, très-rarement à un abouchement anormal. Souvent le rectum est très-voisin, mais les exceptions ne sont pas absolument rares. 3° L'anus est bien conformé, mais il y a une imperforation rectale. Presque toujours, en pareil cas, il n'y a qu'une cloison plus ou moins épaisse; les deux bouts de l'intestin sont en rapport l'un avec l'autre. 4° L'anus et le rectum sont perméables; il y a une oblitération, mais elle est inaccessible. L'obstacle siége soit auprès de la valvule iléo-cæcale, soit dans un point plus élevé de l'intestin grêle. Dans ce dernier cas, la précocité des vomissements et leur nature indiqueront la hauteur relative de l'oblitération (Verneuil).

APROSOPIE. s. f. [*aprosopia*, de α priv., et πρόσωπον, visage; all. *Gesichtlosigkeit*]. Monstruosité qui consiste en l'absence de la face.

APSYCHIE. s. f. [*apsychia*, de α priv., et ψυχὴ, âme, vie; all. *Bewusstlosigkeit*, it. *apsichia*, esp. *apsiquia*]. Syncope.

APTÈRE. adj. et s. m. [*apterus*, de α priv., et πτερὸν, aile; all. *ungeflügelt*]. Sans ailes. Il se dit des insectes qui n'ont point d'ailes, et, en botanique, de certaines graines.

APTITUDE. s. f. [all. *Anlage*, angl. *aptness*, it. *attitudine*]. Disposition naturelle d'un animal ou d'une race pour un usage déterminé : telle est la disposition à prendre facilement la graisse, à donner beaucoup de lait, à courir très-vite, etc. Les aptitudes sont innées et d'origine; puis, une fois créées, elles sont trans-

missibles par l'hérédité. Les aptitudes prononcées s'excluent presque toujours : le bœuf qui a de la disposition à engraisser jeune et vite est mauvais travailleur; les races de travail s'engraissent presque toujours mal, etc.

APTYALIE. s. f. [de α priv., et πτύαλον, salive]. Manque momentané ou morbide de la salive.

APYRE. adj. [*apyrus*, de α priv., et πῦρ, feu; all. *feuerfest*, angl. *apyrous*, it. et esp. *apiro*]. Se dit de toute substance qui est inaltérable et surtout infusible au feu, quelque élevée que soit la température à l'action de laquelle on la soumet.

APYRÉNOMÈLE. s. f. [de α priv., πυρὴν, noyau, et μήλη, sonde]. Sonde sans bouton.

APYRÉTIQUE. adj. [*apyreticus*, de α privatif, et πυρετὸς, fièvre; all. *fieberfrei*, angl. *apyretic*, it. et esp. *apiretico*]. Qui n'est point accompagné de fièvre.

APYREXIE. s. f. [*apyrexia*, de α priv., et *pyrexie;* angl. *apyrexy*, it. *apiressia*]. Absence de fièvre; l'état dans lequel se trouve le malade dans l'intervalle des accès de fièvres intermittentes : la durée de l'apyrexie dépend, par conséquent, du type de ces fièvres.

APYRINE. s. f. Substance découverte par Bizio dans les noyaux d'une espèce de *cocotier* (*Cocos lapidea*, Gærtner, ou *Attalea funifera*, Martius). C'est un corps analogue à l'amidon, mais, bien que soluble dans l'eau chaude, il s'en dépose par le refroidissement. Il ne se ramollit pas à la chaleur, ne se gonfle pas et n'est pas fusible.

AQUATILE. adj. [*aquatilis*, de *aqua*, eau]. Qui vit dans l'eau : *plante aquatile*.

AQUATIQUE. adj. [*aquaticus*, de *aqua*, eau; all. *wasserlebend*, it. *acquatico*, esp. *acuatico*]. Qui est plus souvent dans l'eau ou sous l'eau : *oiseaux aquatiques*, *terrain aquatique*, *plantes aquatiques*.

AQUEDUC. s. m. [*aquæductus*, de *aqua*, eau, et *ducere*, conduire; ὑδροχόη, angl. *aqueduct*, it. *acquidotto*, esp. *acueducto*]. Mot employé figurément par les anatomistes pour désigner certains conduits.

Aqueduc de Fallope (canal spiroïde de l'os temporal, Ch.). Conduit long et étroit creusé dans l'épaisseur du rocher, s'ouvrant d'une part au fond du conduit auditif interne, remontant en dehors et en arrière jusqu'à la partie supérieure du rocher, où il est percé par l'hiatus de Fallope, se dirigeant ensuite tout à fait en arrière sur la caisse du tympan, pour redescendre dans les parois internes de cette cavité, et aller se terminer au trou stylo-mastoïdien. Ce conduit, qui loge le nerf facial, est percé de plusieurs petites ouvertures, il en part un petit canal qui donne passage à la corde du tympan.

Aqueduc du limaçon. Conduit très-étroit qui va de la rampe du limaçon au bord postérieur du rocher.

Aqueduc de Sylvius (canal intermédiaire des ventricules, Ch.). Conduit creusé obliquement dans l'épaisseur de la protubérance cérébrale, commençant sous la commissure postérieure, et faisant communiquer le ventricule moyen du cerveau avec le ventricule du cervelet.

Aqueduc du vestibule. Ce conduit, découvert, ainsi que celui du limaçon, par Cotugno, commence dans le vestibule, très-près de l'orifice des deux canaux demi-circulaires, et vient s'ouvrir à la face postérieure du rocher.

AQUEUX, EUSE. adj. [*aquosus*, de *aqua*, eau; ὑδατώδης, all. *wässerig*, angl. *aqueous*, it. *acquoso*, esp. *acuoso*]. Qui contient beaucoup d'eau ou qui en est formé : *fruits aqueux*, *météores aqueux* (V. MÉTÉORE). — *Humeur aqueuse de l'œil*. V. ŒIL.

AQUIFOLIACÉES. s. f. pl. [*aquifoliaceæ*]. Famille de plantes (de la classe des diclines irrégulières) à laquelle le *houx* (*Ilex aquifolium*, L.) a donné son nom, et qui a pour caractères : Calice à 4 ou 6 sépales petits et imbriqués; même nombre de pétales à la corolle, soudés par leur base, et formant ainsi une corolle monopétale à divisions profondes et hypogynes; étamines alternes avec les lobes de la corolle, et insérées à sa base; ovaire libre, épais, tronqué, à 2 ou 6 loges, contenant chacune un ovule pendant du sommet de la loge, et porté sur un podosperme cupuliforme; stigmate sessile et lobé. Fruit charnu, contenant de 2 à 6 nucules indéhiscents, ligneux ou fibreux, monospermes.

AQUILA ALBA. Ancien nom du protochlorure de mercure, ou *calomel*.

AQUILAIRE. s. f. [*aquilaria*]. Nom de genre de la plante qui fournit le *bois d'aigle* (V. BOIS), famille des aquilarinées.

AQUILARINÉES ou **AQUILARIACÉES**. s. f. pl. Nom d'une famille de plantes dicotylédones, à 5 ou 6 étamines périgynes, voisine des thymélées.

ARABES (MÉDECINE DES). Histoire : Vers les VIIIe et IXe siècles de l'ère chrétienne, les Arabes, ayant fondé un grand et florissant empire, prirent goût aux sciences des Grecs, dont ils traduisirent, sur des versions syriaques antécédentes, un grand nombre de livres. De là naquit la médecine des Arabes. Alors l'empire grec ne produisait plus rien que des compilations, qui allaient toujours en devenant plus sèches et plus écourtées; il en était de même des peuples latins. Les Arabes, sans renouveler, il est vrai, la médecine, reprirent les grands travaux, publièrent des livres considérables, des encyclopédies importantes. Au fond, ils suivirent toujours Galien; cependant ils y introduisirent des notions prises à la médecine indienne (V. ce mot); ils firent aussi de nouvelles observations, de nouvelles descriptions, et enrichirent la pharmacie. En somme, ils méritèrent, pendant la torpeur médicale du moyen âge, de tenir le sceptre, et la postérité doit reconnaître les services rendus par eux.

ARABINE. s. f. [all. *Arabin*]. M. Chevreul a donné ce nom à la partie, soluble dans l'eau, de la gomme arabique et de la gomme du Sénégal, des gommes de Bassora et adragant, de la gomme de cerisier, du mucilage des graines de lin.

ARABISTES. s. m. pl. Histoire de la médecine : Médecins occidentaux qui se firent les disciples de la médecine arabe. Vers le XIe siècle de l'ère chrétienne, les livres arabes commencèrent à être traduits en latin; bientôt ils se répandirent dans tout l'Occident, et remplacèrent les traductions latines de quelques livres grecs qui, jusqu'alors, avaient servi à l'enseignement. La médecine arabe devint, dès lors, celle des peuples latins jusqu'à la renaissance, époque où la médecine grecque, puisée aux sources, la remplaça.

ARACÉES. s. f. pl. V. AROÏDÉES.

ARACHIDE. s. f. [*Arachis hypogæa*, L., all. *Erdeichel*]. Plante légumineuse papilionacée (diadelphie décandrie, L.), dont les fruits contiennent 1, 2 ou 3 graines rougeâtres, vulgairement nommées *pistaches de terre*, parce qu'après la fécondation, le jeune ovaire s'enfonce en terre, s'y développe et y mûrit. Ces graines fournissent, par la pression, une huile blanche, limpide, de saveur agréable, et qui peut remplacer l'huile d'olive.

ARACHINE. s. f. Mélange de *monarachine*, de *diarachine*, et de *triarachine*. V. ces mots. (Scheren et Gœssmann.)

ARACHIQUE (Acide) [$C^{40}H^{40}O^{4}$]. Acide gras, analogue à l'acide stéarique, retiré par Gœssmann de l'huile d'*Arachis hypogœa*, L. Il se comporte à l'égard de la glycérine comme l'acide stéarique, et forme, dans des conditions analogues, trois *arachines*, corps neutres analogues aux stéarines.

ARACHNIDES. s. m. pl. [de ἀράχνη, araignée; all. *Arachniden*]. Deuxième classe des annelés articulés, comprenant tous les animaux qui ont huit pattes à l'état adulte, dépourvus d'ailes et d'antennes, subissant, chez les petites espèces des derniers groupes, des demi-métamorphoses qui consistent en l'addition d'une quatrième paire de pattes aux trois qui d'abord existaient seules (*araignées*, *faucheurs*, *scorpions*, *acares*, etc.).

ARACHNITIS ou **ARACHNOÏDITIS**. s. f. [*arachnitis*, all. *Arachnoiditis*, angl. *arachnitis*, it. *aracnite*, *aracnoidite*, esp. *aracnitis*, *arachnoiditis*]. Inflammation de l'arachnoïde. V. Méningite.

ARACHNOÏDE. s. f. [*arachnois*, de ἀράχνη, toile d'araignée, et εἶδος, ressemblance; *meninx media*, Sœmmering; all. *Spinnenwebenhaut*, angl. *arachnoid*, it. *aracnoide*, esp. *aracnoidea*, *aracnoides; lame externe de la méningine* de Chaussier]. On appelle *arachnoïde*, à cause de sa ténuité, une des trois membranes qui servent d'enveloppe à l'encéphale. Cette membrane, intermédiaire à la dure-mère et à la pie-mère, appartient à la classe des séreuses (V. Séreuse); elle a, vu son office, un parcours assez compliqué. Intimement unie à la dure-mère dans une grande partie de son trajet, elle tapisse, comme elle, les parois intérieures du crâne et du canal vertébral, et s'en sépare seulement au niveau des trous, dans lesquels la dure-mère s'enfonce, tandis que l'arachnoïde se replie du côté du cerveau. Ces deux membranes sont également séparées au niveau de la selle turcique, où la glande pituitaire se trouve logée dans leur intervalle. Pour la description de l'arachnoïde, on la suppose communément divisée en deux portions, l'une extérieure, l'autre intérieure. — L'*arachnoïde extérieure* revêt la convexité des hémisphères, sans pénétrer dans les anfractuosités, tapisse ensuite leur surface interne et le corps calleux, en formant des gaînes aux veines; elle couvre les lobes antérieurs du cerveau, et passe de l'un à l'autre en bas, sans pénétrer dans la scissure qui les sépare. Après avoir recouvert de même les lobes postérieurs, ainsi que la protubérance et le cervelet, et s'être réfléchie sur les veines des sinus, elle tapisse toute la base de l'encéphale, en formant aux nerfs, aux artères et aux veines, des enveloppes qui se réfléchissent sur la dure-mère; elle se prolonge dans le canal vertébral, autour de la moelle, fournit une gaîne conique à chacun des nerfs vertébraux, et forme à l'extrémité de ce canal un cul-de-sac d'où elle se réfléchit sur la dure-mère. — L'*arachnoïde intérieure*, continue à la précédente, pénètre dans le ventricule moyen par une ouverture très-étroite placée vers l'origine de la toile choroïdienne, entre le corps calleux et les tubercules quadrijumeaux; elle tapisse le ventricule moyen, la toile choroïdienne, les ventricules latéraux et celui du cervelet, où elle s'enfonce par l'aqueduc de Sylvius.

ARACHNOÏDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à l'arachnoïde. — *Liquide arachnoïdien*, ou *sous-arachnoïdien*, ou *céphalo-rachidien*. Liquide placé entre la pie-mère et le feuillet viscéral de l'arachnoïde, mais non dans la cavité de celle-ci. On dit que l'arachnoïde a pour usages : 1° d'isoler le centre nerveux de ses enveloppes fibreuse et osseuse, et de lui assurer ainsi une indépendance favorable à l'exercice de ses fonctions; 2° de maintenir à sa surface le liquide céphalo-rachidien, dans lequel il est plongé comme le fœtus est plongé dans les eaux de l'amnios. Ce liquide serait sécrété, selon M. Cruveilhier, par le feuillet viscéral de l'arachnoïde, et, selon Haller, Magendie et M. Longet, par la pie-mère. Il présente une saveur salée. Sa nature est alcaline. Il contient, outre 98,5 d'eau pour 100, des traces de sucre, d'albumine et de carbonates alcalins. Sa quantité, qui s'élève à 60 grammes environ, varie selon l'état de santé et de maladie, selon les individus et selon les âges. Son usage est de combler, d'une part, les espaces anfractueux qui existent entre les diverses parties de l'encéphale; de l'autre, le vide variable qui résulte de la différence établie entre le volume de l'axe cérébro-spinal et la capacité de ses enveloppes osseuse et fibreuse. Lorsqu'à la suite d'une fracture du crâne, un fragment déchire la dure-mère et le feuillet d'arachnoïde qui la tapisse, puis le feuillet viscéral de cette membrane, le liquide s'écoule. On a observé le fait : 1° à la voûte du crâne (de la Motte et Hofling); 2° dans la région olfactive : Robert a constaté, à l'autopsie, la déchirure de la tige pituitaire coïncidant avec une fracture du corps du sphénoïde, en sorte que le liquide tombait directement, soit de son confluent antérieur, soit des ventricules, dans le sinus sphénoïdal, et de là dans les fosses nasales; 3° dans la région auriculaire : c'est dans cette dernière qu'il s'est montré le plus souvent. Ce siége de prédilection s'explique facilement par l'extrême fréquence des fractures du rocher, qui occupent ordinairement la partie moyenne de celui-ci, et intéressent par conséquent le conduit auditif interne, dans lequel le feuillet viscéral de l'arachnoïde envoie un prolongement.

ARACHNOÏDITE. s. f. Inflammation de l'arachnoïde.

ARACK. s. m. Nom d'une liqueur spiritueuse usitée dans l'Inde et extraite du riz. On la fait aussi avec du sucre et du jus de noix de coco qui fermentent ensemble, souvent aussi avec le jus qui exsude d'incisions pratiquées au cocotier, et qui est nommé *toddy*. Il est employé comme les autres spiritueux, mais paraît d'une nature plus échauffante.

ARACOUCHINI. s. m. Nom, à Cayenne, de l'*Icica aracouchini*, Aublet, qu'on suppose fournir une variété de *résine alouchi*.

ARAIGNÉE. s. f. [*aranea*, ἀράχνη, all. *Spinne*, angl. *spider*, it. *ragno*, esp. *araña*]. On a donné le nom d'*araignées* à des animaux articulés de l'ordre des arachnides pulmonaires. Elles se distinguent, au premier coup d'œil, des crustacés et des insectes, en ce qu'elles n'ont point d'antennes; toutes ont sous le ventre des ouvertures qui conduisent à des organes respiratoires lamelleux; toutes ont un cœur et des vaisseaux, 6 à 8 yeux lisses, deux mandibules avec des palpes en crochet, 8 pieds, la tête (Fig. 25) réunie au corselet, l'abdomen ovale et sans queue; sous l'extrémité supérieure du crochet mobile des mandibules *a*, est une petite ouverture *b* pour la sortie d'un venin; et sous l'abdomen, près de l'anus, sont de petits mamelons percés d'un grand nombre de trous d'où l'animal tire des fils d'une extrême ténuité, dont la matière est contenue dans des réservoirs intérieurs. Dans les pays chauds, le venin de quelques araignées détermine des accidents. — La toile de l'araignée domestique est em-

ployée pour arrêter de petites hémorrhagies capillaires; elle n'a, comme l'agaric, qu'une action mécanique. Cette toile aussi a été préconisée, en pilules, contre les fièvres intermittentes. — Fig. 25. Tête d'araignée grossie : *c*, les mâchoires; *d*, les palpes maxillaires;

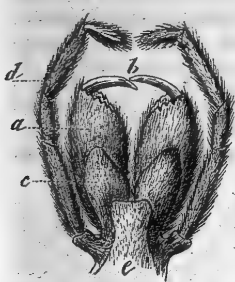


Fig. 25.



Fig. 26.

e, lèvre ou menton. — Fig. 26. Glande à venin *a*, et mandibule, antenne-pince ou chélicère traversée par le canal de la glande *b*, arrivant au crochet *cd*; *e*, gouttière recevant le crochet replié au repos.

ARANÉEUX, EUSE. adj. [*araneosus*, de *aranea*, araignée]. Se dit, en botanique, de poils fins et longs lâchement entrecroisés, et dont l'ensemble simule plus ou moins des toiles d'araignée. Le *Cirsium eriophorum* en porte entre les écailles de l'involucre, etc. L'adjectif latin *arachnoideus* se dit des plantes qui présentent des poils aranéeux.

ARBITRE (Libre). s. m. En médecine légale et en physiologie, on donne le nom de *libre arbitre* à ce mode de l'activité cérébrale qui a pour résultat la volonté d'accomplir telle ou telle action. Toutes les fois qu'un homme sain et normalement organisé a voulu et fait, ou dit une chose, et aurait pu en vouloir faire ou dire une autre, non pas sans motif, ce qui serait absurde, mais d'après d'autres motifs, cet homme est dit jouir de son libre arbitre, de sa liberté morale et intellectuelle. Mais il est des conditions organiques individuelles, morbides ou de naissance, dans lesquelles l'homme n'est pas le maître d'empêcher que quelque impulsion ne devienne irrésistible; dans ces cas, il n'est plus libre de vouloir telle ou telle chose, le choix des motifs lui est ôté, le penchant est involontaire : cet homme est dit ne pas jouir de son libre arbitre, ou de sa liberté morale. C'est ce que le médecin légiste est appelé souvent à constater dans les accusations de meurtre, d'incendie, de viol, etc., et il ne le peut faire que d'après les notions acquises sur la physiologie du cerveau et la pathologie mentale; là sont les deux sources de connaissance desquelles découle l'application des soins médicaux ou des peines, etc.

ARBORESCENT, ENTE. adj. [*arborescens*, de *arbor*, arbre; all. *baumartig*]. Se dit d'une plante à tige ligneuse, dont la hauteur approche de celle d'un arbre.

ARBORISATION. s. f. [*arborisatio*, esp. *arborisacion*]. Agrégation de cristaux représentant une espèce de petit arbre, une touffe étendue à la surface des corps, et y formant, soit une pellicule assez épaisse, soit un mince enduit, qui ne se distingue que par sa couleur; dessin figurant des arbrisseaux que présente la coupe de certaines pierres, et qui est dû à des infiltrations de fer ou de manganèse entre les feuillets de celles-ci, ou à des substances enveloppées après coup par une matière consolidée autour d'elles. — Les vaisseaux capillaires développés par l'effet d'une inflammation apparaissent très-souvent sous la forme d'arborisations.

ARBOUSIER. s. m. [*arbutus*, all. *Bärentraube*, angl. *bear's whortleberry*, it. *corbezzelo*, esp. *madroño*]. Genre de plantes de la décandrie monogynie, L., éricinées. J. Les feuilles de l'*Arbutus uva-ursi*, L. (*raisin d'ours*), ont beaucoup de ressemblance avec celles du buis : de là le nom de *busserole* qu'on donne souvent à cette plante. Elles ont passé pour diurétiques. On les emploie en infusion ou en décoction (8 gram. dans 500 gram. d'eau), ou en poudre (2 à 4 gram.).

ARBRE. s. m. [*arbor*, δένδρον, all. *Baum*, angl. *tree*, it. *albero*, esp. *arbol*]. On appelle *arbres*, les végétaux ligneux et vivaces dont la tige est épaisse, élevée d'au moins trois fois la hauteur d'un homme, non ramifiée à sa partie inférieure, couronnée de branches, de rameaux et de feuilles à son sommet.

Arbre de Diane. Amalgame d'argent (*Diane* étant, dans le langage des alchimistes, le surnom de l'argent) qui se dépose en petites aiguilles prismatiques groupées de manière à représenter un arbrisseau.

Arbre de fer ou *de Mars.* Végétation métallique qui se forme lorsqu'on met un fragment d'un sel dans la liqueur des cailloux (solution de silicate et de carbonate de potasse).

Arbre de Jupiter. Végétation métallique qu'on obtient en précipitant l'étain par le zinc.

Arbre de Saturne. Cristallisation que l'on produit avec une lame de zinc plongée dans l'acétate de plomb.

Arbre de vie (*arbor vitæ*). Disposition que présentent les prolongements de la substance médullaire dans les lobes du cervelet, et qui est telle que, lorsqu'on coupe verticalement un de ces lobes, on a une image assez exacte des belles ramifications végétales.

Arbre de vie ou *lyre de la cavité du col de l'utérus et du vagin.* Saillie verticale des parois antérieure et postérieure de la cavité du col, saillie de laquelle partent, sous des angles plus ou moins aigus, un certain nombre de colonnes plus petites ou rugosités en forme de feuillets ou de nervures saillantes. On a aussi donné quelquefois ce nom aux plis ou rugosités transversales qui partent du raphé médian des faces antérieure et postérieure du vagin, surtout près de l'orifice inférieur, et sont plus développées à la face antérieure qu'à l'autre; on les nomme plus souvent *colonnes du vagin.*

Arbre à pain ou *jaquier.* Nom des *Artocarpus incisa*, L. fils (*rima* des naturels), et *integrifolia*, L. fils (*jaca*), dont le fruit pulpeux amylacé pèse, dans la deuxième espèce, jusqu'à 30 ou 40 kilogrammes, se cuit et se mange comme du pain dans les îles de l'Océanie. La première espèce est préférée, parce qu'elle n'a pas d'odeur comme la deuxième; on la cultive actuellement aux Antilles. Avant la maturité, la pulpe renferme 16 pour 100 de fécule. Son nom est *maioré* à Tahiti, et *ruica* en Malaisie.

Arbre à la vache. Nom du *Galactodendron utile*, Humboldt et Bonpland, de la Colombie, et, comme les précédents, de la famille des artocarpées. Son liquide, blanc, se boit comme du lait.

Arbre aveuglant. Nom de l'*Excœcaria agallocha*, L., de la famille des euphorbiacées, dont le suc âcre et laiteux cause des ophthalmies dangereuses s'il tombe sur la conjonctive.

Arbre à suif de la Chine (*Croton sebiferum*, L.), naturalisé dans la Caroline du Sud. Les semences, indépendamment de l'huile qu'elles contiennent à l'inté-

rieur, sont couvertes d'une substance sébacée blanche, qu'on exploite pour la fabrication des chandelles.

Arbre à l'huile du Japon (*Elæococcus racemosus*, A. J.). Arbre de la famille des euphorbiacées, dont le fruit, ordinairement à quatre loges, renferme autant de graines dont l'huile est employée pour l'éclairage.

Arbre au corail. Nom donné à deux plantes de la famille des légumineuses : 1° *Erythrina corallodendron*, L., des Antilles, a des graines arrondies, plus grosses que des pois, lisses, d'un rouge vif, avec une tache noire ; 2° *Condori* ou *Adenanthera pavonina*, L., a des graines lenticulaires rouges, sans tache, du poids de 212 milligrammes, assez constant pour qu'elles servent d'unité de poids dans l'Inde à l'effet de peser l'or et les pierres précieuses. Il ne faut pas confondre ces plantes avec une autre de la même famille, le *Pterocarpus draco*, L., qui fournit le *bois de corail* des ébénistes.

ARBRISSEAU ou **ARBUSCULE**. s. m. [*frutex*]. Plante dont la tige ligneuse se ramifie dès sa base et s'élève peu.

ARBUSTE. s. m. [*fruticulus*, esp. *arbusto*]. Plante dont la tige ligneuse n'atteint pas trois fois la hauteur du corps d'un homme, et se ramifie près de sa base.

ARBUTINE. s. f. Principe neutre indifférent, cristallisable, de l'*Arbutus uva-ursi*, L. Il se dissout facilement dans l'eau et dans l'alcool, peu dans l'éther.

ARC. s. m. [*arcus*, τόξον, all. *Bogen*, angl. *bow*, it. et esp. *arco*]. Portion quelconque d'une ligne courbe, mais plus particulièrement de la circonférence du cercle. Dans les expériences sur le galvanisme, on nomme *arc animal*, la suite des parties d'un animal comprises entre les deux extrémités de la pile ; et *arc excitateur*, celui qui est formé par les métaux ou autres substances qui en tiennent lieu.

Arcs branchiaux ou *viscéraux*. V. LAME.

Arc du côlon. Portion moyenne du côlon, appelée aussi *côlon transverse*.

Arc-en-ciel. Météore lumineux consistant en un ou plusieurs arcs concentriques formés de bandes colorées, qui a lieu quand le soleil, ou quelquefois la pleine lune, darde ses rayons sur un nuage près de se résoudre en pluie, et que l'observateur se trouve placé devant ce nuage, le dos tourné à l'astre éclairant.

Arc sénile. Altération qui consiste en un dépôt de granulations graisseuses dans l'épaisseur du tissu propre de la périphérie de la cornée, et qui offre sur l'un et l'autre œil une même étendue, un même développement. On a prétendu aussi que cet état de la cornée coïncidait avec une transformation graisseuse du cœur ; mais cela n'a pas été confirmé.

ARCADE. s. f. [de *arcus*, arc ; all. *Bogen*, *Arcade*, it. *arcata*, esp. *arcada*]. Partie courbée en arc.— *Arcades alvéolaires*. Sorte d'arcs formés par la série des alvéoles et des dents, sur le bord libre des os maxillaires. — *Arcade anastomotique*. La ligne courbe formée quelquefois par deux vaisseaux à l'endroit de leur anastomose : ainsi les vaisseaux du mésentère s'anastomosent par *arcade*.— *Arcade crurale* ou *fémorale*. V. CRURAL. — *Arcades orbitaires*. Rebords saillants des voûtes orbitaires. — *Arcades palmaires*. Elles sont formées par les veines et artères radiales et cubitales. *Arcades plantaires*.— Elles sont formées par les veines et artères plantaires.— *Arcardes sourcilières*. Saillies de la face frontale de l'os coronal qui correspondent aux sourcils, et donnent attache aux muscles sourciliers. — *Arcades temporales* ou *zygomatiques*. Elles sont formées par l'union de l'apophyse de l'os malaire avec l'apophyse zygomatique du temporal.

ARCANE. s. m. [*arcanum*, ἀπόῤῥητον, all. *Geheimniss*, *Arcanum*, angl. *arcanum*, *nostrum*, it. et esp. *arcano*]. Remède secret.

Arcane corallin. Deutoxyde de mercure obtenu en décomposant par le feu l'azotate de mercure cristallisé.

ARCANSON. s. m. Galipot liquéfié dans des chaudières, filtré et coulé dans des moules creusés au milieu du sable, pour lui donner la forme de pains. On le nomme aussi *brai sec* et *colophane*. Il n'est employé que dans la préparation des onguents et des emplâtres.

ARCANUM DUPLICATUM. Nom donné jadis au sulfate de potasse.

ARCEAU. s. m. [*arculus*, all. *Schutzbogen*, it. *archetto*, esp. *arco de fractura*]. Demi-cercle de bois mince, semblable à la moitié de ce que nous nommons communément un *cerceau*, qu'on place sous les couvertures du lit d'un blessé, pour préserver de leur contact et de leur poids les parties malades.

ARCHÉE. s. m. [*archeus*, de ἀρχεὺς, chef, commandant ; it. *archeo*, esp. *arqueo*]. Mot inventé par Basile Valentin, et adopté ensuite par Paracelse et Van Helmont, pour désigner un être imaginaire qui leur servait à expliquer les divers phénomènes de l'économie vivante. L'*archée*, d'après Van Helmont, est un principe immatériel, existant dans la semence avant la fécondation, et présidant à tous les phénomènes que présente le corps organisé. Suivant lui, ce principe n'est pas le même que l'âme intelligente ; cependant il lui suppose de l'intelligence et même à un très-haut degré. Outre cet *archée* principal, dont il place le siége à l'orifice supérieur de l'estomac, il en admet plusieurs autres secondaires chargés d'exécuter ses ordres.

ARCHÉGONE. s. m. [de ἀρχή, commencement, et γόνος, naissance ; *archegonium*, *pistillidium*]. Nom proposé par Bischoff pour désigner le premier état du *sporange*. L'archégone serait à ce dernier ce que l'*ovaire* des phanérogames est au fruit, ou l'*ovule* à la *graine*. Ce mot est actuellement employé pour désigner : 1° Le sporange des mousses et des hépatiques pendant la période qui correspond à celle de la floraison dans les autres plantes. Ici l'archégone se compose d'une membrane interne de tissu cellulaire transparent (*epigonium*), ouverte en haut, enveloppant un sac intérieur rougeâtre, sans ouverture (*endogonium*). Après la période de floraison, la base de l'*endogonium* s'allonge en un *pédicule* grêle (*pedicellus*, *pedunculus*, *thecaphora*, *seta*), qui soulève l'*endogonium* lui-même au-dessus de son premier niveau, en déchirant l'*epigonium*. Celui-ci se brise près de son sommet chez les *hépatiques*, et se trouve réduit à une gaîne membraneuse (*ocrea*), qui reste vers la base du *pédicule*. Chez les mousses, il se déchire circulairement à sa base même, et se trouve soulevé par l'*endogonium* (devenu capsule ou *urne*, *urna*), qui est recouvert comme d'un capuchon ou *coiffe*, *calyptra*. 2° On donne encore ce nom à un organe du *proembryon* ou *prothallium* (V. ces mots), qui provient de la germination des spores des fougères, mousses, marchantia, équisétacées. Cet organe est constitué par une grande cellule (à parois propres, très-minces, disparaissant bientôt), et par une couche de tissu cellulaire se prolongeant en saillie canaliculée, à plusieurs mamelons celluleux autour de l'orifice du canal. Ce conduit sert probablement à la pénétration des spermatozoïdes de ce même *prothallium* ou de ses voisins, jusqu'à la cavité ou cellule de

l'archégone. Cette cavité, pleine d'un contenu granuleux, donne naissance par segmentation aux cellules embryonnaires, qui forment l'embryon définitif, lequel se développe avec la forme de fougère, de mousse, etc., pendant que la masse du *prothallium* se détruit peu à peu. V. Acotylédoné et Anthéridie.

ARCHÉLOGIE. s. f. [*archelogia*, de ἀρχὴ, principe, et λόγος, discours]. Traité dogmatique des principes fondamentaux de la science de l'homme.

ARCHET. s. m. [all. *Wippe*]. Outil à l'usage des tourneurs. On se sert d'un archet, en lithotritie, pour mettre la tige du trilabe en action, lorsqu'on est obligé de recourir à la perforation du calcul.

ARCHIATRE. s. m. [*archiater*, de ἀρχὸς, premier, et ἰατρὸς, médecin; all. *Oberartzt*, angl. *archiater*, it. et esp. *archiatro*]. On n'est point d'accord sur la signification originaire de ce mot, qui n'est plus en usage. Les uns pensent, avec Mercuriali, qu'il signifie *médecin d'un prince, d'un roi, d'un empereur*, etc.; les autres, avec C. Hoffmann, l'appliquent à tout médecin qui, par sa place, se trouve élevé au-dessus de ses collègues, comme l'est, par exemple, un doyen. Il paraît, néanmoins, que la première opinion a prévalu.

ARCHILE. s. m. Un des noms de l'*orseille*.

ARCHOPTOSE. s. f. [*archoptosis*, de ἀρχὸς, le rectum, et πτῶσις, chute]. Chute du rectum.

ARCHYLE. s. m. [de ἀρχὴ, principe, et ὕλη, matière]. La matière primitive, l'essence de la matière (Ritgen, 1835).

ARCIFORME. adj. [de *arcus*, arc, et *forma*, forme]. — *Fibres arciformes*. Nom donné à des fibres souvent très-puissantes, mais manquant quelquefois, qui partent de la *ligne blanche*, dépendent de l'aponévrose du grand oblique du côté opposé, entrecroisée avec celle du côté correspondant, et viennent renforcer l'angle de séparation des deux piliers de l'anneau inguinal externe. Elles brident et croisent presque à angle droit la direction de ces piliers; elles renforcent ainsi l'extrémité supérieure et externe de l'anneau inguinal. Ces fibres ont une courbe à concavité inférieure et interne; arrivées à l'arcade crurale, elles la contournent en s'appliquant au pilier externe de l'anneau.

ARCTATION. s. f. [de *arctare*, resserrer]. Rétrécissement d'une ouverture naturelle ou d'un canal.

ARCTURE. s. f. [de *arctus*, étroit]. Mot proposé par Linné pour désigner l'état pathologique produit par un ongle recourbé et entrant dans les chairs.

ARCUATION. s. f. [*arcuatio*, de *arcus*, arc; all. *Krümmung*]. Courbure des os chez les enfants devenant rachitiques.

ARDENT, ENTE. adj. [de *ardere*, brûler; καυσώδης, all. *brennend*, angl. *ardent*, *burning*, it. *ardente*, esp. *ardiente*]. Qui brûle, qui cause une vive sensation de chaleur. V. Mal *des ardents*.

ARDEUR. s. f. [*ardor*, καῦμα, all. *Hitze*, *Brennen*, angl. *burning*, it. *ardore*, esp. *ardor*]. Sentiment d'une chaleur vive. — *Ardeur d'urine*. Sentiment de chaleur ardente que l'on éprouve, dans certaines maladies, au col de la vessie ou dans le canal de l'urèthre, lors de l'émission de l'urine. — *Ardeur d'estomac*. V. Pyrosis.

AREC. s. m. [*Areca*, L., all. *Arecapalme*]. Genre de plantes de la famille des palmiers, dont une espèce a été nommée par Linné *Areca catechu*, parce qu'il croyait, d'après les écrits des voyageurs, que c'était de cet arbre qu'on tirait le cachou. L'*Areca catechu* fournit un fruit dont l'amande, semblable à une noix muscade, est très-astringente, et employée dans la composition du *bétel*. Une autre espèce de ce genre, le chou-palmiste (*Areca oleracea*, L.), a son stipe terminé par un bourgeon central d'une saveur analogue à celle de notre artichaut, qui sert d'aliment dans le pays où elle croît.

ARÉFACTION. s. f. [*arefactio*, de *arefacere*, sécher, de *aridus*, aride, et *facere*, faire; ξήρανσις, all. *Dörren*, it. *arefazione*, esp. *arefaccion*]. Dessiccation qu'on fait subir aux médicaments qu'on veut réduire en poudre.

ARÉNATION. s. f. [*arenatio*, de *arena*, sable; ψαμμισμὸς, all. *Sandbad*, it. *arenazione*, esp. *arenacion*]. Opération qui consiste à couvrir de sable chaud une partie du corps ou tout le corps d'un malade. L'*arénation* n'est guère employée aujourd'hui que pour entretenir la chaleur d'un membre dont on a lié l'artère principale. On met le sable chaud dans des sachets qu'on maintient en contact avec le membre, et qu'on renouvelle dès que la chaleur n'est plus suffisante.

ARÉNICOLE. s. m. [*arenicola*, de *arena*, sable, et *colere*, habiter]. Genre d'annélides dorsibranches, dont une espèce, l'*arénicole des pêcheurs* (*A. marina*, L., Lamk), longue de 30 centimètres, vit dans le sable et sert d'appât à la pêche en mer.

ARÉOLAIRE. adj. Ce qui se rapporte aux aréoles ou en est pourvu. — *Cavités aréolaires des os*. Celles du tissu spongieux des os, par opposition aux conduits vasculaires et au canal médullaire des os longs. — *Cavités aréolaires de la rate*. Celles qui sont interposées à ses vaisseaux et pleines de la pulpe formée de noyaux et de cellules, par opposition à ses cavités veineuses et artérielles.

ARÉOLE. s. f. [*areola*, dim. de *area*, aire; angl. *areola*, it. et esp. *areola*]. Les anatomistes entendent par *aréoles* ou *vacuoles*, les petits espaces que laissent entre eux les faisceaux de fibres, les lamelles ou les vaisseaux dans certains tissus (os) et dans quelques organes. Les aréoles peuvent être remplies soit par des substances solides (*moelle* dans le tissu spongieux des os), soit par des liquides (tissu lamineux œdématié). Dans ce dernier cas, les aréoles ne préexistent pas à la production du liquide, contrairement à ce qu'admettent encore beaucoup de pathologistes. Elles sont formées par écartement des fibres ou faisceaux de fibres, à mesure de la production du liquide morbide. Les prétendues aréoles, ou petits espaces laissés entre les fibres des tissus, admises autrefois, étaient supposées remplies par une vapeur séreuse, ce qui n'est pas. — *Aréole du mamelon*. Cercle qui entoure le mamelon. — *Aréole inflammatoire*. Cercle plus ou moins étendu qui entoure le point enflammé.

ARÉOLÉ, ÉE. adj. [*areolatus*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est marquée d'inégalités ou de rides peu sensibles.

ARÉOMÈTRE. s. m. [*areometrum*, de ἀραιὸς, léger, poreux, peu dense, et de μέτρον, mesure; all. et angl. *areometer*, it. et esp. *areometro*]. On donne le nom d'*aréomètre* à des instruments destinés à faire connaître la densité des liquides. Leur construction est fondée sur ce principe de physique, que, *lorsqu'un corps plonge dans un liquide et surnage en partie, le poids du volume de liquide déplacé est égal à celui du corps entier*. Les aréomètres sont, en général, des tiges cylindriques de verre ou de métal, terminées inférieurement par des renflements lestés avec du plomb ou du mercure, pour que l'instrument soit maintenu dans une position verticale. Quand on les plonge dans un liquide, il surnage une portion plus ou moins grande de leur

tige, suivant le degré de densité du liquide. Les principaux aréomètres sont : l'*aréomètre à poids* (Fig. 27), l'*aréomètre à tige graduée* (Fig. 28), celui de *Baumé* (Fig. 29 et 30), celui de *Cartier* et le *centésimal*. Ces

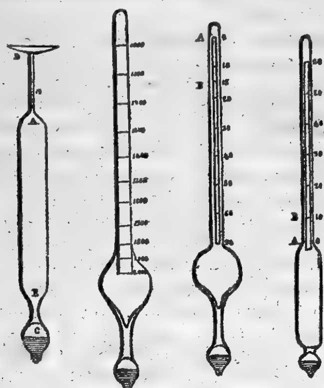


FIG. 27. FIG. 28. FIG. 29. FIG. 30.

trois derniers sont les seuls employés, et le centésimal tend de plus en plus à l'être seul.

L'*aréomètre de Baumé* consiste en un tube de verre cylindrique, terminé inférieurement par un renflement et par une boule lestée de mercure. Mais sa construction diffère selon qu'il est destiné pour des liquides *plus denses* que l'eau (pèse-sel, pèse-acide, pèse-sirop), ou pour des liqueurs *plus légères* (pèse-liqueur, pèse-esprit, pèse-alcool, pèse-éther). Le *pèse-acide* (Fig. 29) est lesté de manière à enfoncer dans l'eau distillée jusqu'en A, où est le zéro de l'échelle ; plongé dans un mélange de 85 parties d'eau et de 15 de sel pur, l'instrument surnage jusqu'au point B, qui forme le 15e degré ; on divise cet intervalle en 15 parties, et l'on reporte la même graduation sur le reste du tube, en comptant de haut en bas. — Le *pèse-esprit* (Fig. 30) est lesté de manière à n'enfoncer que jusqu'à A dans un liquide composé de 10 parties de sel en solution dans 90 d'eau ; plongé dans l'eau distillée, il s'enfonce davantage et s'affleure au point B, qui forme le 10e degré. L'espace entre A et B est divisé en 10 parties, et cette graduation est reportée de bas en haut sur le reste de la tige. Pour les liqueurs plus légères que l'eau, on se sert ou de celui de Baumé, ou plutôt de celui de Cartier, qui en diffère fort peu. Nous indiquons ici leur concordance, et nous plaçons en regard de chaque degré la densité correspondante des liquides.

BAUMÉ.	CARTIER.	DENSITÉ.	BAUMÉ.	CARTIER.	DENSITÉ.
10	10,00	1,000	30	28,38	0,878
11	10,92	0,993	31	29,29	0,872
12	11,84	0,986	32	30,31	0,867
13	12,76	0,979	33	31,13	0,862
14	13,67	0,973	34	32,04	0,857
15	14,59	0,966	35	32,96	0,852
16	15,51	0,960	36	33,88	0,847
17	16,43	0,953	37	34,80	0,842
18	17,35	0,947	38	35,72	0,837
19	18,26	0,941	39	36,63	0 832
20	19,18	0,935	40	37,55	0,827
21	20,10	0,929	41	38,46	0,823
22	21,02	0,923	42	39,40	0,818
23	21,94	0,917	43	40,31	0,813
24	22,85	0,911	44	41,22	0,809
25	23,77	0,905	45	42,44	0,804
26	24,69	0,900	46	43,06	0,800
27	25,61	0,894	47	43,98	0,795
28	26,53	0,889	48	44,90	0,791
29	27,44	0,883			

On doit à Gay-Lussac un aréomètre qui s'applique exclusivement à l'alcool, et que l'on connaît sous le nom d'*alcoolomètre centésimal*, parce que l'échelle en est divisée en 100 degrés qui expriment en centièmes la quantité d'alcool absolu que contient la liqueur essayée. Le zéro correspond à l'eau pure et le nombre 100 à l'alcool absolu. Lorsque l'instrument s'enfonce dans une liqueur alcoolique jusqu'à 40 (par exemple), on en conclut que le liquide contient, sur 100 parties, 40 parties d'alcool pur et 60 d'eau. Cet instrument a été calculé à une température de 15° centigrades, et il faut avoir soin d'amener à cette température les liqueurs qu'on veut éprouver. Nous indiquons ici le rapport de l'alcoolomètre centésimal avec le pèse-liqueur de Cartier :

CARTIER.	CENTÉSIMAL.	CARTIER.	CENTÉSIMAL.
10	0,2	28	74,0
11	5,1	29	76,3
12	11,2	30	78,4
13	18,2	31	80,5
14	25,2	32	82,6
15	31,6	33	84,4
16	36,9	34	86,2
17	41,5	35	88,0
18	45,5	36	89,6
19	49,1	37	91,2
20	52,5	38	92,7
21	55,6	39	94,1
22	58,7	40	95,4
23	61,5	41	96,6
24	64,2	42	97,7
25	66,9	43	98,8
26	69,4	44	99,8
27	71,8		

ARÉOTIQUE. adj. [*aræoticus*, ἀραιωτικός, de ἀραιός, rare, peu dense]. Qui a la propriété de raréfier. On donnait autrefois cette épithète à des substances médicamenteuses auxquelles on supposait la propriété de raréfier les humeurs.

ARÊTE. s. f. [*arista*, all. *Gräte*, it. *resta*, esp. *arista*]. En histoire naturelle, on donne vulgairement le nom d'*arêtes* aux diverses pièces qui composent le squelette des poissons : leur colonne vertébrale, armée de longues apophyses épineuses, est la *grande arête* ; leurs côtes nombreuses, soudées avec les apophyses transverses, sont les *arêtes* proprement dites ; mais on comprend aussi sous cette dénomination les *rayons*, petites pièces osseuses, longues et grêles, soutenant les nageoires, et les stylets allongés qui, chez certains poissons, partent des vertèbres et des côtes, et supportent les chairs. — En botanique, on appelle *arête*, le filet grêle, sec et plus ou moins roide, qui naît des paillettes florales des graminées. — En anatomie, on nomme *arête* (*acies*), une élévation oblongue que la bandelette demi-circulaire forme à une ligne de l'ouverture de Monro, dans le cerveau. — Les vétérinaires appellent *arêtes* ou *queues-de-rat*, des croûtes dures, écailleuses, qui viennent aux jambes des chevaux et s'étendent ordinairement depuis le jarret jusqu'au boulet, soit avec écoulement de matières purulentes, soit sans écoulement.

ARGALI. s. m. L'*Ovis ammon*, L., est appelé *argali de Sibérie*. Il habite les montagnes de toute l'Asie et a la grandeur du daim ; son poil d'été est ras ; celui d'hiver est épais, mais dur.

ARGEL, ARGHEL. s. m. V. SOLÉNOSTEMME.

ARGÉMA ou **ARGÉMON**. s. m. [ἄργεμα, ἄργεμον, de ἀργὸς, blanc]. Ulcère de la cornée arrondi et superficiel qui commence par une phlyctène presque transparente, et dont la rupture laisse une excavation trans-

parente aussi, qu'on n'aperçoit bien qu'en regardant l'œil un peu de côté.

ARGÉMONE. s. f. [*argemone*]. Genre de plantes de la famille des papavéracées, dont une espèce, l'*argémone du Mexique* (*Argemone mexicana*, L., *pavot épineux du Mexique*, *chardon bénit des Antilles*, *figue infernale*), contient un suc jaune et âcre, analogue à celui de la chélidoine. Ses graines sont purgatives.

ARGENT. s. m. [*argentum*, ἄργυρος, de ἀργὸς, blanc; all. *Silber*, angl. *silver*, it. *argento*, esp. *plata*]. Métal très-malléable et qui s'oxyde difficilement lorsqu'il est pur; il est d'un blanc terne, mou, peu résistant, d'une pesanteur spécifique de 10,47; il acquiert de l'éclat, de la dureté, de la solidité, par son alliage avec le cuivre en petite proportion. Nous n'avons en France que deux mines d'argent: celle d'Allemont (Isère), et celle de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).

Argent corné ou *lune cornée d'argent*. C'est le chlorure d'argent, qui, chauffé, se fond, et par refroidissement se prend en masse cornée. Il devient noir violet à la lumière.

Argent fulminant ou *ammoniure d'argent* (*deutoammoniate d'argent*). Produit brunâtre, insoluble dans l'eau et soluble dans l'ammoniaque, que Berthollet a obtenu par la digestion de l'oxyde d'argent avec l'ammoniaque, et qui a la propriété de faire explosion au moindre frottement.

Argent (*nitrate d'*). V. Azotate.

Argent vif ou *vif-argent*. Le *mercure* était autrefois appelé ainsi, à cause de sa ressemblance avec l'argent, et de la *vie* que sa fluidité semble lui donner.

ARGENTÉ, ÉE. adj. [*argenteus*]. Se dit, en botanique, des feuilles couvertes de poils soyeux, blancs, et apprimés.

ARGENTINE. s. f. (*Potentilla anserina*, L.). Plante de la famille des rosacées, semblable au fraisier, dont elle diffère cependant par ses fruits secs portés sur un réceptacle non charnu; elle a des feuilles pennées couvertes d'un duvet blanc et soyeux, qui sont légèrement astringentes.

ARGILE. s. f. [*argilla*, ἄργιλλος, de ἀργὸς, blanc; all. *Thon*, angl. *argil*, it. *argilla*, esp. *arcilla*]. Terre blanchâtre, douce au toucher, composée principalement de silice et d'alumine, mais contenant souvent du carbonate de chaux et souvent aussi colorée par de l'oxyde de fer. On l'appelle communément *glaise*. Les terres argileuses ont été employées autrefois en médecine, mais elles ont été abandonnées comme inertes.

ARGILLACÉ, ÉE. adj. [*argillaceus*, *argillodes*]. Qui a l'aspect ou la consistance de l'argile.

ARGONAUTE. s. m. [*argonauta*, de Ἀργὼ, le vaisseau Argo, et ναύτης, matelot]. Mollusque céphalopode à huit pieds, dont la paire la plus voisine du dos se dilate à son extrémité en une large membrane. Il a le corps enveloppé dans une mince coquille, cannelée symétriquement et roulée en spirale, dont le dernier tour est très-grand. Le corps ne pénètre pas jusqu'au fond de la coquille, et n'y est fixé que par contact. C'est le *nautile* ou *pompile* des anciens. L'espèce dont la coquille nous arrive est l'*A. Argo*, Favanne.

ARGUEL. s. m. V. Solénostemme.

ARGYRIASIS. s. m. [de ἀργύριον, argent, et la finale médicale *asis* ou *ase*]. Nom donné aux dépôts métalliques, aux granules microscopiques qui s'observent dans la muqueuse intestinale, le rein, le poumon, etc., chez les sujets ayant pris de l'azotate d'argent à l'intérieur ou des préparations analogues.

ARGYRIDES. s. m. pl. [de ἄργυρος, argent]. Famille de corps simples qui comprend le bismuth, le mercure, l'argent et le plomb (Ampère).

ARGYROCOME. s. m. Le *Gnaphalium muricatum*, L.

ARGYROPÉE. s. f. [de ἄργυρος, argent, et ποιεῖν, faire; all. *Silbermacherkunst*]. Art prétendu de faire de l'argent. Synonyme d'*alchimie*.

ARHIZE. V. Arrhize.

ARICINE. s. f. Base organique (Pelletier et Corriol) d'une écorce de quinquina venant d'Arica (Pérou). Elle est blanche, cristalline, transparente, plutôt acerbe qu'amère, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible, mais non volatile. Son caractère principal est de former avec l'acide sulfurique un sel neutre incristallisable, en masse gélatineuse, et de prendre avec l'acide azotique une teinte verte des plus intenses. Elle a été aussi appelée *cusconine* et *chinovatine*. ($C^{20}H^{12}O^3Az$.)

ARIDE. adj. [*aridus*, καρφαλέος, all. *dürr*, angl. *dry*, it. et esp. *arido*]. Se dit de la surface d'un corps, quand elle présente sécheresse et âpreté au doigt qui passe dessus. — En botanique, on emploie quelquefois ce mot comme synonyme de *sec*.

ARIDITÉ. s. f. [*ariditas*, ξηρασία, all. *Dürre*, angl. *aridity*, *dryness*, it. *aridezza*, esp. *aridez*]. Sécheresse extrême: *aridité de la langue*.

ARIDURE. s. f. [*aridura*, de *aridus*, aride, sec; all. *Darrsucht*, esp. *aridura*]. Synonyme d'*atrophie*.

ARILLE. s. m. [*arillus*, mot bas latin, qui signifie *grain de raisin sec*; all. *Samenmantel*]. Expansion caronculaire, capsulaire ou sacciforme, le plus souvent succulente et membraneuse, que le funicule ou podosperme produit autour de certaines graines, qui les enveloppe toujours d'une manière incomplète, et qui n'y adhère que par le hile. V. Podosperme.

ARILLÉ, ÉE. adj. [*arillatus*]. Épithète donnée aux graines qui sont revêtues d'un arille.

ARILLODE. s. m. Nom donné, ainsi que celui de *faux arilles*, à des arilles qui naissent, non du funicule ou podosperme (*arillus funiculicus seu podospermicus*), mais du testa, au pourtour du micropyle (*arillus exostomicus*), pourtour ou orifice externe appelé *exostome*: tel est le cas du *macis* de la *noix muscade*; ils sont formés de tissu cellulaire, quelquefois disposé en aigrette (asclépiadées, *Epilobium*). On a appelé *strophioles* ou *caroncules*, des arilles qui naissent du raphé (*arillus rapheicus*), comme dans les *Corydalis*; il en est qui proviennent du testa (*arillus testaicus*), comme chez les *Luzula multiflora*, *vernalis*, etc. Il en est qui viennent de la chalaze (*arillus chalazicus*).

ARION. s. m. [all. *Arion*]. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés terrestres, à quatre tentacules, sans coquille apparente, rangé autrefois dans le genre *Limace*. Le type est la *Limace rouge* (*Limax* ou *Arion rufus*).

ARISTÉ, ÉE. adj. [*aristatus*, de *arista*, arête; all. *gegrannt*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est munie d'un appendice en forme d'arête.

ARISTOLOCHE. s. f. [*Aristolochia*, L., de ἄριστος, très-bon, et λοχεῖα, lochies; all. *Osterluzei*, esp. *aristoloquia*]. Genre de plantes (gynandrie hexandrie, L., aristolochiées, J.) ainsi appelé parce que les anciens attribuaient aux espèces qu'ils connaissaient la propriété de favoriser l'écoulement des lochies et des règles. Les racines de plusieurs espèces d'aristoloches sont employées en médecine: 1° Celle de l'*Aristo-*

loche ronde (*Aristolochia rotunda*, L.) nous est apportée du Languedoc et de la Provence ; elle est tubéreuse, assez grosse, pesante, mamelonnée et grise à sa surface, jaunâtre intérieurement, d'une saveur amère, d'une odeur désagréable. 2° Celle de l'*aristoloche longue* (*Aristolochia longa*, L.) ne diffère de la précédente que par sa forme ; elle est cylindrique et quelquefois longue d'un pied. 3° Celle de l'*aristoloche clématite* (*Aristolochia clematitis*, L.) est composée de quelques fibres brunes fort longues, de la grosseur d'une plume d'oie, serpentant de tous côtés, et de quelques radicules ; son odeur est plus forte, sa saveur âcre, amère et désagréable. 4° Celles de l'*aristoloche menue* (*Aristolochia pistolochia*, L., *Aristolochia tenuis* de beaucoup d'auteurs) sont fibreuses et petites, comme l'indique ce dernier nom. Ces racines sont employées comme toniques ; on les regarde aussi comme emménagogues. 5° *Aristoloche serpentaire*. V. SERPENTAIRE *de Virginie*.

ARISTOLOCHIÉES. s. f. pl. [*aristolochiæ*). Famille de plantes dicotylédones apétales à étamines épigynes, J., qui a pour caractères : Calice régulier à 3 divisions valvaires, ou irrégulier, tubuleux et à languettes ; 10 à 12 étamines épigynes, libres ou soudées avec le style ou le stigmate, de manière à former un mamelon au sommet de l'ovaire ; une capsule ou une baie à 3 ou 6 loges contenant chacune beaucoup de graines.

ARISTOLOCHIQUE. adj. et s. m. [*aristolochicus*]. Propre à faire couler les lochies et les règles. V. EMMÉNAGOGUE.

ARMADILLE. s. m. [*Armadillo officinalis*, Cuv.]. Crustacé peu différent du *cloporte* (V. ce mot), dont on faisait autrefois usage en médecine sous le nom de *cloporte préparé*, et qui venait particulièrement d'Italie. On le croyait aussi diurétique.

ARMATURE. s. f. [de *armatura*, armure ; all. *Armatur*]. On donne ce nom, en physique, aux plaques métalliques qui font partie de condensateurs, et notamment de la bouteille de Leyde.

ARMÉE (BOUGIE). V. BOUGIE.

ARMOISE. s. f. (*Artemisia*, L., ἀρτεμισία, all. *Beifuss*, angl. *mugwort*, it. *artemisia*, esp. *artemisa*]. Genre de plantes de la syngénésie superflue, L., synanthérées, J., dont plusieurs espèces sont toniques et emménagogues. — Les sommités de l'*armoise vulgaire* (*Artemisia vulgaris*, L.) s'emploient en poudre (2 grammes à 4 grammes), en infusion (8 grammes à 16 grammes par litre d'eau), en macération dans du vin blanc (32 grammes dans un litre). Son eau distillée sert comme véhicule de potions emménagogues. On prépare un *sirop d'armoise* avec sommités 64 grammes, eau bouillante 5 hectogrammes, et sucre 1 kilogramme, par solution en vases clos et à la chaleur du bain-marie. On prépare aussi un *sirop d'armoise composé*, dans lequel les sommités fleuries et fraîches d'armoise (192 grammes) sont associées à celles de pouliot, de cataire, de sabine (ãã 192 grammes), à celles de marjolaine, d'hysope, de matricaire, de rue, de basilic (ãã 112 grammes), aux racines fraîches d'aunée, de livêche, de fenouil (ãã 16 grammes), à l'anis et à la cannelle (ãã 36 grammes), avec miel blanc 1000 grammes, et sucre 2500 grammes. La racine de l'armoise a été jadis préconisée comme antiépileptique. —L'*Artemisia absinthium*, L., et l'*A. pontica*, L., sont la *grande* et la *petite absinthe* ; l'*A. abrotanum*, L., est l'*aurone* ; l'*A. dracunculus*, L., l'*estragon* ; les *A. rupestris* et *A. umbelliformis* sont le *génépi* des Alpes et des Pyrénées. Les semences de l'*A. contra*, de l'*A. judaica* constituent le *semen-contra* des pharmaciens, qui est employé comme vermifuge. C'est avec les feuilles desséchées de l'*Artemisia chinensis* que les Chinois préparent leur *moxa*. V. ce mot.

ARMURE. s. f. [*armatura*]. Assemblage de lames de fer doux qu'on associe aux aimants naturels, et qui, soumises continuellement à l'action des pôles auxquels elles sont appliquées, exercent sur eux une réaction capable non-seulement de conserver la vertu magnétique, que le temps affaiblit quand on les abandonne à eux-mêmes, mais encore d'augmenter en eux cette vertu, qu'ils ne manifestent communément qu'à un degré médiocre quand on les tire du sein de la terre.

ARNALDIE. s. f. [bas lat. *arnaldia*]. Nom d'une maladie qu'on trouve mentionnée dans les chroniqueurs anglais du moyen âge, qui était très-grave, et dont un des symptômes était la chute des cheveux.

ARNICA. s. f. [*Arnica*, L., *Ptarmica montana*, Willd. : *ptarmica* vient πταίρω, j'éternue, l'odeur de l'arnica provoquant l'éternument, ce qui a fait employer ses feuilles au lieu de tabac, sous le nom de *tabac des Vosges* ; all. *Wolverlei*]. L'*Arnica montana*, L., est une plante de la syngénésie polygamie superflue, L., synanthérées, J., commune sur les montagnes d'Europe. Sa racine est brune à l'extérieur, blanchâtre à l'intérieur, menue, très-fibreuse, d'une odeur forte et âcre, d'une saveur âcre, aromatique, non désagréable. On lui substitue quelquefois, dans le commerce, la racine d'*aunée* (*Inula dysenterica*, L.), que l'on a même appelée *arnica de Suède* ; mais la racine d'aunée est ronde, jaune brunâtre, d'une saveur mucilagineuse amère, d'une odeur beaucoup plus faible. Les fleurs d'arnica sont aussi très-souvent mêlées de fleurs d'aunée ; mais elles se reconnaissent à leurs demi-fleurons d'un jaune doré, aux semences noires, couronnées d'une aigrette gris de lin, qu'elles renferment toujours, à leur odeur forte et sternutatoire. — Cette plante a été préconisée comme stimulante et éminemment fébrifuge (Stahl l'appelait le *quinquina des pauvres*), et quelquefois aussi comme une panacée contre tous les accidents des chutes (*panacea lapsorum*). La dose est de 8 grammes de fleurs en infusion dans 500 grammes d'eau, à prendre dans la journée ; 25 à 30 centigrammes de la racine en poudre, dans les vingt-quatre heures ; ou bien 8 grammes de cette racine en décoction : les feuilles sont employées à la même dose que les racines. On désigne vulgairement sous le nom d'*arnica* la *teinture aromatique de fleurs d'arnica*, qui doit en partie ses propriétés stimulantes à la cannelle et à l'anis qui entrent dans sa composition ; elle se donne à la dose d'une cuillerée dans un verre d'eau sucrée.

ARNICINE. s. f. Résine amère, jaune brunâtre, ayant l'odeur de l'arnica, extraite (Chevallier et Lassaigne) des fleurs de l'*Arnica montana*, L.

AROÏDÉES ou **ARACÉES**. s. f. pl. [*aroideæ*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines hypogynes, à racine ordinairement tubéreuse ; à feuilles souvent toutes radicales, ou alternes sur la tige ; fleurs en spadice, ordinairement environnées d'une spathe, unisexuées, monoïques, sans enveloppes florales, ou hermaphrodites avec un périanthe à 4, 5 ou 6 divisions ; ovaire en général uniloculaire ; stigmate sessile ou porté sur un style court ; une baie ou rarement une capsule quelquefois monosperme par avortement.

AROMATE. s. m. [*aroma*, ἄρωμα, parfum, all. *Gewürz*, angl. *aromatics*, it. *aromato*, esp. *aromas*]. Substances odoriférantes, tirées spécialement des végétaux, comme la cannelle, le poivre, le gingembre, et employées dans les assaisonnements, dans les parfums, etc.

AROMATIQUE. adj. [*aromaticus*, ἀρωματικὸς, angl. *aromatic*]. Qui tient de l'aromate : *odeur aromatique*, *substances aromatiques*. Les substances aromatiques, presque toutes tirées du règne végétal, doivent leur odeur suave à des huiles essentielles, ou quelquefois aux acides benzoïque et cinnamique. Leur saveur est ordinairement piquante, chaude et quelquefois amère. Elles sont excitantes et antispasmodiques.

AROMATISER. v. a. Ajouter à une tisane, à une potion, etc., une substance aromatique pour en masquer la saveur ou pour la rendre plus agréable : on emploie très-souvent à cet effet l'eau de fleur d'oranger.

AROME. s. m. [*aroma*, de ἄρωμα, parfum ; all. *Gewürzstoff*, esp. *aroma*]. On appelle *arome*, le principe odorant d'un grand nombre de substances végétales : c'est l'*esprit recteur* de Boerhaave. L'odeur des substances aromatiques, leur *arome*, réside le plus ordinairement dans un corps entièrement volatil (l'essence) qu'elles contiennent tout formé; mais quelquefois il résulte (comme dans le tabac, les amandes amères) de leurs principes inodores qui se dédoublent en composés odorants. V. ESSENCE et ODORANT.

ARONDE. s. f. V. AVICULE.

ARQUÉ, ÉE. adj. Un cheval est *arqué* lorsqu'il fléchit les genoux dans le repos, de sorte que, portés en avant, ils sortent de la ligne naturelle de l'aplomb. Ce défaut peut venir de la conformation primitive, mais, le plus ordinairement, il est l'effet de trop grandes fatigues.

ARQUEBUSADE. s. f. [esp. *arcabuzazo*]. Coup d'arquebuse (ancienne arme à feu). — *Plaies d'arquebusade.* Ancien nom des plaies faites par une arme à feu. — *Eau d'arquebusade* [all. *Schusswasser*]. Infusion ou macération des plantes vulnéraires, fort usitée dans le peuple.

ARRACACHE. s. f. Nom indigène de l'*Arracacha xanthorrhiza*, Bancr., ou *esculenta*, Decaisne, plante ombellifère, vivace, de l'Amérique du Sud, cultivée à cause de ses tubercules comestibles.

ARRACHEMENT. s. m. [de *arracher*, de *à*, et *radix*, racine ; *avulsio*, *evulsio*, esp. *arrancamiento*]. Action d'arracher, d'enlever avec effort : *plaie par arrachement*. L'*arrachement* est aussi une opération de chirurgie à laquelle on a recours pour extraire une dent, enlever un polype, etc., et une opération de chirurgie vétérinaire : l'arrachement de l'ongle dans plusieurs maladies du pied, la castration par arrachement, etc. V. CASTRATION et ONGLE.

ARRAK. V. ARACK et RAK.

ARRÊT. s. m. Instrument de chirurgie qui sert à arrêter ou à assujettir certaines parties. — *Arrêt de développement.* Le développement d'un ou de plusieurs éléments peut ne pas atteindre les limites ordinaires : arrivé à un certain degré, le développement cesse, l'*assimilation* ne l'emporte plus sur la *désassimilation;* il y a égalité entre ces deux actes élémentaires, égalité qui peut durer plus ou moins longtemps. Dans ce cas on dit qu'il y a *arrêt de développement*. C'est là un fait *anormal*, dit *spontané* ou *tératologique :* beaucoup de cellules végétales et animales, des épithéliums ou autres, des ovules ainsi que des fibres ou des organes et des appareils entiers, chez le fœtus surtout, en offrent des exemples.

ARRÊTE-BOEUF. s. m. [*Ononis spinosa*, L., all. *Hauhechel*]. Plante de la diadelphie décandrie, L., légumineuses papilionacées, J., ainsi appelée à cause de la résistance que ses racines opposent au soc de la charrue. Sa racine est diurétique. C'est une des cinq racines apéritives mineures des anciens.

ARRHÉNOTOCIE. s. f. [ἄῤῥην, mâle, et τόκος, mise au monde]. Se dit, en histoire naturelle, de la faculté que possèdent les abeilles de pondre, dans certaines circonstances, des œufs qui n'ont pas reçu l'action fécondante du sexe mâle, et d'où ne sortent que des mâles.

ARRHIZE. adj. [de α privatif, et ῥίζα, racine; all. *wurzellos*]. Qui est dépourvu de racine ou de radicule, selon qu'il s'agit d'une plante ou d'un embryon. Les corps reproducteurs des acotylédones manquant de radicule, comparativement à la plupart des plantes cotylédonées, on a quelquefois appelé *arrhizes* les *inembryonnées*. V. ce mot.

ARRHIZOBLASTÉ, ÉE. adj. [de *arrhize*, et βλαστὸς, germe]. Nom donné par Willdenow aux plantes pourvues d'embryon, chez lesquelles ce dernier manque de radicule : telles sont diverses cotylédonées parasites et aquatiques.

ARRHYTHME et **ARRHYTHMIQUE.** adj. [*arrhythmus*, de α priv., et ῥυθμὸς, rhythme]. Synonyme d'*irrégulier*. Il se dit spécialement du pouls.

ARRIÈRE-BOUCHE. s. f. [*os posterum*]. Synonyme de *pharynx*.

ARRIÈRE-FAIX. s. m. [*secundæ*, *secundinæ* (on dit aussi en français *secondines*), δευτεραῖα, ὕστερα, all. *Nachgeburt*, it. *secondina*, esp. *secundina*]. Ce qui reste dans la matrice après l'expulsion du fœtus, savoir : le placenta, le chorion, l'amnios et la caduque, qui ordinairement ne sont chassés qu'après le fœtus luimême. Ce sont donc les restes du *faix* ou *fardeau* dont la femme était chargée pendant sa grossesse. Synonyme de *délivre*.

ARRIÈRE-GORGE. s. f. [*postremum guttur*]. La portion du pharynx située derrière les amygdales, derrière le bord mobile du voile du palais, et tout ce que l'on peut apercevoir en faisant ouvrir la bouche et abaisser la langue.

ARRIÈRE-NARINES. s. f. pl. [*postremæ nares*]. On appelle ainsi les ouvertures postérieures des cavités nasales, qui établissent une communication entre ces cavités et le pharynx. Elles sont bornées : en haut, par le corps du sphénoïde ; en bas, par l'os du palais et la base ou voile du palais ; en dehors, par l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde. Elles sont séparées l'une de l'autre par une cloison dont le vomer forme la partie osseuse.

ARROCHE. s. f. [*Atriplex*, L., all. *Melde*, esp. *armuelle*]. Genre de plantes de la polygamie monœcie, L., dont une espèce, l'*arroche des jardins* (*bonnedame*, *belle-dame*, *Atriplex hortensis*, L.), se mange avec l'oseille, dont elle adoucit l'acidité. Elle est rafraîchissante et un peu laxative. — *Arroche puante.* V. VULVAIRE.

ARROW-ROOT. s. m. [angl. *arrow-root*, proprement *racine pour les flèches*, parce que les indigènes regardent cette racine comme bonne pour les blessures faites par les traits]. Fécule extraite du rhizome des *Maranta indica* et *arundinacea*, L., plante mono-

cotylédone de la famille des marantacées, originaire des Indes orientales, cultivée maintenant à la Jamaïque. Il paraît que les racines ou plutôt les tiges souterraines de plusieurs amomées fournissent aussi de l'arrow-root. Cette fécule est blanche; ses particules sont moins fines que celles de l'amidon et plus éclatantes; elle donne à l'eau moins de consistance que l'amidon. Ses propriétés sont les mêmes que celles des autres fécules; elle paraît cependant convenir mieux que quelques autres dans certains cas d'irritation du canal intestinal.

ARS. s. m. [de *arc*, qui, dans l'ancien français, s'écrivait au pluriel *ars;* ainsi dit par comparaison des deux membres de devant du cheval avec un *arc*, une *arcade;* all. *Bug*]. Les vétérinaires nomment ainsi le pli qui se remarque à la réunion de la poitrine et du membre antérieur du cheval, endroit où l'on pratique quelquefois la saignée.

ARSÉNIATE. s. m. [*arsenias*]. Sel formé par la combinaison de l'acide arsénique avec une base quelconque. Tous les arséniates sont décomposés à une haute température, par le charbon, qui s'empare de l'oxygène de l'acide arsénique, et met l'arsenic à nu. L'azotate d'argent, versé dans une dissolution d'un arséniate, y fait naître un précipité rouge-brique, composé d'acide arsénique et d'oxyde d'argent. L'acide chlorhydrique ne trouble pas ces dissolutions, tandis qu'il précipite en blanc celles des arsénites. Les arséniates sont ou neutres, ou avec excès d'acide (surarséniates), ou avec excès de base (sous-arséniates). Les arséniates acides, ou surarséniates, contiennent deux fois autant d'acide que les neutres pour la même quantité de base : ils doivent donc être appelés *biarséniates*. Les sous-arséniates, au contraire, contiennent une fois et demie autant de base : ils doivent être appelés *arséniates sesquibasiques*.

Arséniate d'ammoniaque. On l'obtient en versant un léger excès d'ammoniaque liquide dans une dissolution d'acide arsénique concentré, jusqu'à ce qu'on voie paraître un précipité. Par l'évaporation spontanée, l'arséniate neutre cristallise en gros prismes obliques qui, à l'air, s'effleurissent et deviennent un sel acide. — Pour avoir le biarséniate, il faut sursaturer d'acide la combinaison neutre, et laisser cristalliser spontanément. — Le sous-sel est peu soluble. — Ces différentes combinaisons sont très-vénéneuses. — L'arséniate d'ammoniaque a été conseillé comme excitant, à l'intérieur, dans le traitement des dartres : on se sert d'une solution dont 32 grammes contiennent 5 centigrammes du sel, et dont la dose est de 13 décigrammes à 4 grammes par jour.

Arséniate acide ou *surarséniate de potasse* (sel neutre arsenical de Macquer). On l'obtient en chauffant au rouge un mélange, à parties égales, de deutoxyde d'arsenic ou d'azotate de potasse, dissolvant le résidu dans l'eau, et faisant évaporer la liqueur. Ce sel cristallise en octaèdres à base carrée, inaltérables à l'air. Il a été employé en pilules contenant de 35 dix-milligrammes à 7 milligrammes d'arséniate et quantité suffisante de mie de pain.

Arséniate neutre de soude. Sel très-soluble dans l'eau, cristallisable en prismes hexaèdres réguliers, efflorescents, que l'on obtient en versant dans une dissolution d'acide arsénique une dissolution de soude jusqu'à saturation, et évaporant la liqueur. L'arséniate neutre de soude est très-vénéneux; néanmoins il a été administré dans les fièvres intermittentes, à la dose d'un huitième de grain (6 milligrammes), deux ou trois fois par jour. — Le *surarséniate* de soude est déliquescent et incristallisable. — La *liqueur de Pearson* est une solution d'arséniate de soude cristallisé 1 gram., et eau distillée 500 grammes. Elle est moins active et moins dangereuse que la solution de Fowler (V. ARSÉNITE). On peut la donner à la dose de 20 gouttes par jour, dans un verre d'eau sucrée. — Cet arséniate fait aussi la base de la *solution de Heineke :* arséniate, 3 décigr.; eau de menthe, 64 gram.; eau de cannelle vineuse, 48 gram.; teinture d'opium, 4 gram.

ARSENIC. s. m. [*arsenicum*, ἀρσενικὸν, de ἄρσην, mâle; all. *Arsenik*, angl. *arsenic*, it. et esp. *arsenico*]. Le régule d'arsenic est un corps solide, gris d'acier, brillant lorsque sa cassure est récente, fragile, d'une texture grenue, quelquefois un peu écailleuse. Frotté entre les mains, il leur donne une odeur sensible; chauffé, il se volatilise en répandant une odeur d'ail. Exposé à l'air, il se ternit et devient noir; à la chaleur, il donne, à l'air également, un sublimé blanc, soluble dans l'eau chaude, et formant, par le sulfide hydrique, un précipité jaune que l'ammoniaque dissout facilement. Il n'a point de saveur. Sa pesanteur est de 5,959. On le trouve, soit à l'état natif, soit à l'état d'oxyde, à l'état d'arséniate, ou combiné avec le soufre et d'autres métaux. L'*arsenic métallique*, *arsenic noir*, ou *régule d'arsenic*, porte dans le commerce le nom de *mort-aux-mouches :* il ne fournit aucun médicament.

ARSENICAL, ALE. adj. [*arsenicalis*]. Qui est formé par l'arsenic, qui contient de l'arsenic. Une foule de préparations *arsenicales* ont été employées contre les ulcères cutanés et les autres maladies de la peau; quelques-unes ont été et sont encore aujourd'hui employées comme fébrifuges. Les *arsenicaux* agissent, en effet, d'une manière efficace comme antipériodiques dans les fièvres intermittentes et autres affections paludéennes récentes ou anciennes, même lorsque le sulfate de quinine n'a plus aucune action. C'est surtout l'acide arsénieux qui est employé à la dose de 5 centigrammes par jour en dissolution. On l'administre à doses fractionnées; on augmente ou l'on diminue selon la tolérance de l'estomac.

ARSENICIASE. s. f. [all. *Arsenikaldarre*]. Intoxication arsenicale chronique (Hünefeld).

ARSENICIQUE. V. ARSÉNIQUE.

ARSENICOPHAGE. s. m. [ἀρσενικὸν, arsenic, et φαγεῖν, manger]. Mangeur d'arsenic. L'usage de l'arsenic est assez répandu dans les montagnes de l'Autriche, de la Styrie, et surtout à Salzbourg et dans le Tyrol, parmi les paysans de ces divers pays. Ils arrivent peu à peu à en prendre 15 à 20 centigrammes. Non-seulement ils ingèrent cette quantité d'acide arsénieux pour un double but, qu'ils atteignent souvent, celui de se donner un air frais et de l'embonpoint, et de faciliter la respiration pendant la marche ascendante; non-seulement ils ne présentent aucune trace de cachexie arsenicale, lorsqu'ils savent approprier la dose, parfois très-considérable, du toxique à leur constitution et à leur tolérance; mais encore la suspension de l'usage de l'arsenic, pour quelque cause que ce soit, est toujours suivie de phénomènes morbides ressemblant à ceux qui sont produits par l'intoxication arsenicale à faible degré. Tels sont : un grand malaise joint à une indifférence considérable pour tout ce qui les entoure, de l'anxiété pour leur personne, du trouble dans la digestion, de l'anorexie, une sensation de plénitude stomacale, des vomissements glaireux le matin,

avec ptyalisme, du pyrosis, la contraction spasmodique du pharynx, des tranchées, de la constipation, et surtout des difficultés respiratoires. Ce poison ne produit autre chose qu'une raucité de la voix. Dans l'élève des animaux, en ces pays, l'emploi de l'arsenic est chose vulgaire pour donner du feu et de l'embonpoint aux chevaux, et pour pousser à l'engraissement des bœufs et des veaux. Mais on a remarqué que les animaux ainsi engraissés ont un poids moindre qu'à l'apparence on ne leur attribuerait. Les paysans qui se livrent à cette pratique sont même connus sous le nom de *Arsenikbauer* (paysan à l'arsenic). La dose ne dépasse que très-rarement 15 ou 20 centigrammes, et l'on donne quelquefois à la suite un purgatif aloétique.

ARSÉNIÉ, ÉE, ARSÉNIFÈRE ou **ARSÉNIQUÉ, ÉE.** adj. [*arseniatus*]. Qui contient de l'arsenic : *gaz hydrogène arsénié*. V. ARSÉNIURE.

ARSÉNIEUX. adj. — *Acide arsénieux* (AsO^3), ou *oxyde blanc d'arsenic*. Rare dans la nature, il se produit pendant le grillage de certains minéraux arsénifères. Il est d'un blanc de lait, opaque ou translucide et opalin, cristallisable en octaèdres réguliers, et volatilisable au feu, en répandant une odeur d'ail. Dissous dans l'eau, il précipite en jaune par l'acide sulfhydrique, et le précipité est soluble dans l'ammoniaque. Il fait la base de diverses poudres et pâtes escharotiques, telles que celles de Rousselot et du frère Côme. Il est vénéneux, souvent employé comme poison sous le nom d'*arsenic blanc*, *mort-aux-rats* (V. APPAREIL *de Marsh* et EMPOISONNEMENT). Il est employé aussi comme antipériodique dans les fièvres et les névralgies. V. ARSENICAL.

ARSÉNIOPHTHISIE. s. f. V. ARSENICIASE.

ARSÉNIQUE. adj. — *Acide arsénique* (AsO^5). Il s'obtient en chauffant l'acide arsénieux avec un mélange d'acides azotique et chlorhydrique, et évaporant à siccité, à une température assez élevée. Cet acide est très-avide d'eau et cristallise difficilement. La solution aqueuse n'est pas décomposée par l'acide sulfhydrique, et précipite en rouge briqueté par le nitrate d'argent.

ARSÉNITE. s. m. [*arsenis*]. Combinaison de l'acide arsénieux avec une base quelconque. Les arsénites de potasse, de soude et d'ammoniaque sont solubles dans l'eau, d'où ils sont précipités : en vert, par les sels de cuivre ; en jaune, par l'azotate d'argent ; en blanc, par les sels de chaux. L'acide sulfhydrique n'y fait un précipité jaune que par l'addition d'un acide. Dissous dans beaucoup d'eau et mêlé avec une certaine quantité d'alcool de mélisse, l'arsénite de potasse constitue la *liqueur arsenicale* de Fowler, que l'on a prescrite dans les fièvres intermittentes. La recette indiquée consiste à faire bouillir dans un vase de verre : acide arsénieux pulvérulent et carbonate de potasse, āā 5 grammes, dans eau distillée 500 grammes. Quand la dissolution est opérée, on ajoute : alcoolat de mélisse composé, 16 grammes, et assez d'eau pure pour que le liquide total pèse 500 grammes. La solution contient alors 1 centième d'acide arsénieux.

ARSÉNIURE. s. m. Combinaison d'arsenic avec un autre corps simple.

Arséniure d'hydrogène gazeux, *hydrure d'arsenic gazeux* ou *gaz hydrogène arséniqué*. Gaz incolore, qui brûle avec une odeur alliacée, et laisse déposer l'arsenic en une couche noire (AsH^3). Sa densité est 2,59 ; il se liquéfie à — 30°. Il est absorbé par les dissolutions de sulfate de cuivre. Il est extrêmement vénéneux. L'eau en dissout un peu. — *Arséniure d'hydrogène solide*. Il est brun, pulvérulent ; sa composition n'est pas connue. Il se forme lorsque le gaz précédent se décompose par son séjour dans une cloche sur la cuve à eau.

ART. s. m. [*ars*, τέχνη, all. *Kunst*, angl. *art*, it. et esp. *arte*]. La médecine est un art, c'est-à-dire l'emploi déterminé de certaines connaissances pour obtenir non pas une vérité scientifique, mais un résultat pratique. Elle repose sur un ensemble de notions spéculatives qu'on nomme *pathologie*, comprenant l'anatomie morbide et les maladies. A son tour, la *pathologie* dépend de la biologie ; la lésion anatomique et la maladie n'étant jamais qu'un trouble de la texture ou des propriétés normales. V. SCIENCE.

ART SACRÉ [*ars hermetica*, *ars philosophica*]. Nom donné aux doctrines et pratiques des philosophes hermétiques qui cherchaient la pierre philosophale. Il est synonyme d'*alchimie*, et paraît avoir pris naissance en Égypte et dans les écoles alexandrines.

ARTÈRE. s. f. [*arteria*, ἀρτηρία, all. *Pulsader*, *Schlagader*, angl. *artery*, it. et esp. *arteria*. Les Grecs nommaient ἀρτηρία le tronc commun des conduits aériens, que nous appelons la *trachée*, la *trachée-artère* : aussi les auteurs font-ils dériver ce mot de ἀήρ, air, et τηρεῖν, conserver, comme si l'on disait *où se conserve l'air* ; puis, dans l'opinion que les artères contiennent de l'air, ils ont donné le nom de ἀρτηρία, à cet ordre de vaisseaux]. Vaisseaux destinés à porter le sang, soit du cœur aux poumons, soit du cœur à toutes les parties du corps. Il y a en conséquence deux systèmes d'artères : l'un tire son origine du ventricule droit, et porte aux poumons du sang noir, c'est l'*artère pulmonaire* ; l'autre est l'*aorte* (nommée aussi *grande artère*) et ses nombreuses divisions, qui reçoivent du ventricule gauche le sang *rouge* ou *artériel*, et vont le distribuer dans tous les organes. Les parois artérielles sont en général d'une couleur jaune grisâtre et deviennent plus ou moins rouges dans les artères d'un petit calibre. Elles sont composées de trois tuniques superposées. L'externe, seule vasculaire, *fibro-celluleuse*, se confond en partie avec le tissu cellulaire voisin. La moyenne (*tunique artérielle*) est la *membrane propre*, *élastique* ou *fragile* des artères. Elle est constituée : 1° par des fibres élastiques jaunâtres, souvent ramifiées et anastomosées, formant ainsi un réseau dont les mailles ont leur grand diamètre perpendiculaire à celui du vaisseau ; 2° par de l'*élastique* lamelleuse se divisant facilement en lamelles perforées d'espace en espace, d'où le nom de *substance fenêtrée* qui lui a été donné : elle est mélangée aux fibres élastiques ; 3° par des fibres musculaires de la vie organique qu'on rencontre principalement vers la face interne de cette tunique et dans les artères plus petites que les carotides et les iliaques primitives surtout. La tunique élastique est seule le siége du dépôt des gouttes graisseuses qui, prenant la place des fibres, constituent les *plaques jaunâtres* séniles des artères, les *concrétions athéromateuses* et les *dépôts méliceriques*. Ces dépôts ne sont que les concrétions ramollies et dans lesquelles une partie de la cholestérine est passée à l'état cristallin. C'est elle aussi qui est le siége des dépôts calcaires dits *ossifications artérielles*, mais qui n'ont de l'os que la consistance, et nul autre caractère. La tunique interne, ou *tunique commune du système vasculaire à sang rouge* de Bichat, tapisse aussi l'endocarde ; elle est extrêmement mince, complétement dépourvue de vaisseaux, comme la précédente. Elle a été appelée

séreuse des artères par quelques auteurs, et *membrane nerveuse* par Haller et Morgagni. Elle a été considérée comme formée de deux feuillets par quelques anatomistes qui, en la détachant, détachaient aussi une portion de la précédente. Elle est respectée par les altérations qui atteignent la tunique moyenne.

ARTÉRIALISATION. s. f. — *Artérialisation du sang*. Transformation du sang veineux en sang artériel, dans son passage à travers le poumon.

ARTÉRIAQUE. adj. et s. m. [de ἀρτηριακὸς, de ἀρτηρία, trachée-artère]. Se disait autrefois de médicaments divers qu'on croyait propres à combattre les maladies de la trachée.

ARTÉRIECTASIE. s. f. [de ἀρτηρία, artère, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation morbide des artères.

ARTÉRIECTOPIE. s. f. [de *artère*, et *ectopie*]. Déplacement tératologique ou pathologique d'une artère.

ARTÉRIEL, ELLE. adj. [*arteriosus*]. Qui a rapport aux artères. — *Canal artériel*. Tronc vasculaire qui n'existe que chez le fœtus, et par lequel l'artère pulmonaire, après avoir fourni deux petites branches aux poumons, se termine dans l'aorte près de sa crosse, et concourt ainsi à former l'aorte descendante. Ce vaisseau est très-riche en fibres musculaires de la vie organique ; lors de la naissance, il se convertit en une sorte de ligament arrondi, qu'on a aussi quelquefois nommé *ligament artériel*.—*Sang artériel*. Sang rouge, ainsi dit parce qu'il est charrié par les artères. Cependant les veines pulmonaires contiennent aussi du sang rouge : de là le nom de *veines artérielles* sous lequel on les a quelquefois désignées.—*Système artériel*. Ensemble des artères considérées depuis leur origine au cœur jusqu'à leur terminaison.

ARTÉRIEUX, EUSE. adj. — *Veine artérieuse*. L'artère pulmonaire.

ARTÉRIOGRAPHIE. s. f. [*arteriographia*, de ἀρτηρία, artère, et γραφὴ, description]. Description des artères.

ARTÉRIOLE. s. f. [*arteriola*]. Petite artère.

ARTÉRIOLOGIE. s. f. [*arteriologia*, de ἀρτηρία, artère, et λόγος, discours]. Traité des artères.

ARTÉRIOMALACIE. s. f. [de ἀρτηρία, artère, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement des artères (Lobstein).

ARTÉRIO-PHLÉBOTOMIE. s. f. Saignée capillaire par les mouchetures, les scarifications, etc.

ARTÉRIOPLANIE. s. f. [de *artère*, et πλάνος, errant]. Allongement exagéré des artères.

ARTÉRIOSCLÉROSE. s. f. [de ἀρτηρία, artère, et σκληρὸς, dur]. Durcissement des artères (Lobstein).

ARTÉRIOSTÉNOSE. s. f. [*arteriostenosis*, de ἀρτηρία, artère, et στενὸς, resserré]. Resserrement ou oblitération des artères.

ARTÉRIOSTÉOSE ou **ARTÉRIOSTOSE.** s. f. [de *artère*, et ὀστέον, os]. L'incrustation calcaire des artères, dite à tort *ossification* des artères.

ARTÉRIOTOMIE. s. f. [*arteriotomia*, de ἀρτηρία, artère, et τομὴ, section ; angl. *arteriotomy*]. Ce mot signifie, selon quelques auteurs, *dissection des artères ;* mais, plus ordinairement, on entend par *artériotomie*, une opération chirurgicale qui consiste à ouvrir une artère pour en tirer du sang. Cette opération se pratique seulement sur les artères temporale superficielle et auriculaire postérieure, à cause de leur position superficielle, et parce qu'il est facile d'arrêter ensuite le sang, les os du crâne servant de point d'appui pour la compression.

ARTÉRIOTREPSIE. s. f. [de *artère*, et τρέψις, torsion]. L'opération dite *torsion des artères*, destinée à les oblitérer.

ARTÉRIO-VEINEUX ou **ARTÉRIOSO-VEINEUX, EUSE.** adj. Qui concerne les rapports des artères et des veines. — *Anévrysme artério-veineux*. Se dit des anévrysmes dans lesquels la poche communique à la fois avec une artère et une veine. Il y en a cinq variétés principales : 1° Dans le cas le plus simple, les deux vaisseaux ont été divisés au même niveau, il y a eu soudure des deux parois ; mais la communication est maintenue, et le sang passe de l'un à l'autre vaisseau, sans tumeur : c'est la phlébartérie (Broca). 2° La lésion est la même au début ; mais, en vertu de dispositions particulières, la veine offre une dilatation ampullaire qui forme une tumeur de la paroi veineuse au niveau de l'orifice de communication ; dans les trois autres variétés, c'est dans un kyste que le sang est contenu. 3° Les deux parois vasculaires sont séparées par une poche sanguine, le kyste anévrysmal étant situé entre les deux vaisseaux dont les ouvertures restent toujours. 4° La lésion de la veine n'est pas simple ; il y a eu transfixion du vaisseau, ce qui ressemble au premier cas, seulement la tumeur anévrysmale va se former sur la veine elle-même. 5° Dans la communication artério-veineuse, il y a eu transfixion de l'artère, le sac anévrysmal est alors placé sur l'artère, et communique avec celle-ci, qui communique avec la veine.

ARTÉRITE. s. f. [*arteritis*]. Inflammation des artères. Cette phlegmasie est bornée à la membrane externe ou celluleuse, seule vasculaire (V. AORTITE), et dépend, soit d'une lésion de l'artère, soit du voisinage d'une partie enflammée. Les symptômes de l'artérite sont : l'augmentation de la force des battements artériels, et un sentiment de chaleur et de malaise dans la partie qu'occupe l'artère enflammée.

ARTHANITA. s. m. Nom ancien du *Cyclamen europæum*, L. (V. ce mot), et qu'on a conservé à un onguent dans lequel entre cette plante. L'*onguent d'arthanita*, en frictions sur l'abdomen, était employé comme purgatif par les anciens ; mais l'inconstance de son action l'a fait presque généralement abandonner.

ARTHANITINE. s. f. Synonyme de *cyclamine*.

ARTHRALGIE. s. f. [*arthralgia*, de ἄρθρον, articulation, et ἄλγος, douleur]. Douleurs dans les articulations ; névralgie articulaire.

ARTHREMBOLE. s. m. [*arthrembola*, *arthrembolum*, *arthrembolus*, *reductor articulationum ;* de ἄρθρον, articulation, et ἐμβάλλειν, réduire]. Nom donné aux machines destinées à la réduction des luxations.

ARTHRÉMIE. s. f. [de ἄρθρον, articulation, et αἷμα, sang]. Congestion sanguine d'une articulation.

ARTHRITE. s. f. [*arthritis*, ἀρθρῖτις, de ἄρθρον, articulation, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Gelenkentzündung*, angl. *arthritis*, it. *artrite*, esp. *artritis*]. Inflammation articulaire. Quelques auteurs comprennent sous la dénomination d'*arthrite*, l'arthrite traumatique ou par lésion externe, le rhumatisme articulaire et la goutte, maladies qui affectent, en effet, les mêmes tissus. Néanmoins ces maladies présentent des différences assez importantes pour être isolées l'une de l'autre : aussi réserve-t-on aujourd'hui le nom d'*arthrite* à l'arthrite ordinaire, c'est-à-dire à l'inflammation simple des tissus fibreux et séreux articulaires, n'occupant qu'une articulation

et produite par une violence extérieure. Ces trois maladies ont pour symptômes communs la douleur, le gonflement et la chaleur de l'articulation malade, la difficulté des mouvements, quelquefois une coloration rosée de la peau, et une chaleur fébrile plus ou moins vive. Mais l'arthrite est toujours bornée à l'articulation sur laquelle la cause a agi. Le rhumatisme articulaire et la goutte occupent, soit à la fois, soit successivement, plusieurs articulations. L'arthrite, étant accidentelle et résultant d'une cause locale, ne peut être sujette à déplacement ; elle est nécessairement fixe, continue, régulière. — *Arthrite sous-diarthrodiale*. Nom appliqué aux tumeurs blanches dans lesquelles la moelle osseuse enflammée a donné naissance à des bourgeons charnus interposés entre l'os et le cartilage articulaire et soulevant celui-ci ; on les croyait provenir d'une couche de tissu cellulaire passant entre l'os et le cartilage, couche qui n'existe pas ; les bourgeons soulèvent quelquefois la couche mince compacte de l'os avec le cartilage qui y adhère. V. GOUTTE et RHUMATISME.

ARTHRITIE. s. f. [de ἄρθρον, articulation]. Nom donné à la goutte par quelques médecins.

ARTHRITIQUE. adj. [*arthriticus*, de ἄρθρον, articulation ; all. *arthritisch*, *gichtisch*, angl. *arthritic*, it. *artetico*]. Qui a rapport aux articulations. — *Douleurs arthritiques*. Douleurs de goutte. — *Remèdes arthritiques*. Remèdes contre la goutte.

ARTHRITOLITHE ou **ARTHROLITHE**. s. m. [de ἄρθρον, articulation, et λίθος, pierre]. Concrétions articulaires et goutteuses.

ARTHROCACE. s. f. [de ἄρθρον, jointure, articulation, et κακόν, mauvais]. Ce mot n'a pas de sens bien déterminé : on a appelé ainsi tantôt des ulcères fongueux des articulations, tantôt l'ostéosarcome, plus souvent la carie des surfaces articulaires. Rust donne ce nom aux inflammations des surfaces articulaires des os, à l'ostéite articulaire, et il admet autant d'espèces que d'articulations particulières : de là les dénominations de *spondylarthrocace*, si la maladie a son siége aux surfaces articulaires des vertèbres, et ainsi des autres.

ARTHROCÈLE. s. f. [de ἄρθρον, articulation, et κήλη, tumeur]. Tumeur articulaire, tumeur blanche.

ARTHRODIE. s. f. [*arthrodia*, de ἄρθρον, articulation ; esp. *artrodia*]. Articulation qui résulte du concours de la saillie peu prononcée d'un os avec une cavité osseuse peu profonde, comme l'articulation temporo-maxillaire.

ARTHRODYNIE. s. f. [*arthrodynia*, de ἄρθρον, articulation, et ὀδύνη, douleur]. Douleur vague et indéterminée des articulations, sans chaleur ni gonflement. Cullen a donné ce nom aux rhumatismes chroniques.

ARTHROGRYPOSE. s. f. [*arthrogryposis*, de ἄρθρον, articulation, et γρυπός, courbé]. Flexion permanente des articulations.

ARTHROHYDRINE. s. f. [de ἄρθρον, articulation, et ὕδωρ, eau]. V. SYNOVINE.

ARTHROKAKOLOGIE ou **ARTHROCACOLOGIE**. s. f. Titre du traité des tumeurs blanches et autres maladies articulaires, publié par Rust en 1817.

ARTHRONALGIE. V. ARTHRALGIE.

ARTHROPATHIE. s. f. [de ἄρθρον, articulation, et πάθος, maladie]. Maladie articulaire.

ARTHROPLASTIQUE. s. f. [*arthroplastice*, de ἄρθρον, articulation, et πλάσσειν, former ; angl. *arthroplastice*, all. *die künstliche Gelenkbildung*]. Nom donné par Rhea Barton (1827) à la production des articulations accidentelles ou fausses articulations, pour remédier à l'ankylose.

ARTHROPYOSE. s. f. [*arthropyosis*, de ἄρθρον, articulation, et πῦον, pus]. Abcès des articulations. Cullen a décrit sous ce nom une maladie des articulations qui paraît être la tumeur blanche.

ARTHROSIE. s. f. Nom donné par Feuerstein aux douleurs articulaires passagères. V. DOULEURS.

ARTHROZOAIRE. adj. et s. m. Nom donné par Burmeister (1830) aux animaux *articulés*. V. ce mot.

ARTICHAUT. s. m. [*cynara*, all. *Artischoke*, angl. *artichoke*, it. *artichiocco*, esp. *alcachofa*]. Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J. Dans l'état sauvage, l'artichaut a le port de nos chardons : c'est par la culture que les différentes parties de cette plante acquièrent un développement considérable. Les capitules des fleurs de l'artichaut commun (*Cynara scolymus*, L.), coupés avant leur épanouissement, donnent un aliment agréable et de facile digestion ; on en mange le réceptacle charnu (phoranthe) et la base des folioles de l'involucre. On attribuait à sa racine des propriétés diurétiques.

ARTICLE. s. m. [*articulus*, jointure, all. *Gelenk*, it. *articolo*, esp. *articulo*]. On a appelé *articles*, les articulations mobiles ; de là l'expression d'amputation dans l'*article*. V. AMPUTATION. — En histoire naturelle, on donne ce nom, dans les animaux articulés, les insectes surtout, à différentes pièces mobiles les unes sur les autres, qui, par leur réunion, constituent les antennes, les palpes et les tarses. — Certaines algues et certains fruits des papilionacées, qui sont formés de plusieurs parties superposées avec un étranglement ou resserrement au niveau de la jonction, sont dits *constitués de plusieurs articles*.

ARTICULAIRE. adj. [*articularis*, it. *articolare*, esp. *articular*]. Qui appartient à quelque articulation. — *Artères* et *veines articulaires*. Elles naissent des artères et veines poplitées, et appartiennent à l'articulation du genou. — *Capsules articulaires*. Ligaments capsulaires qui environnent certaines articulations. Quelques auteurs ont donné ce nom aux membranes synoviales. — *Facettes articulaires*, *apophyses articulaires*. Celles au moyen desquelles des os sont articulés entre eux : telles sont les apophyses *articulaires* des vertèbres. — Botan. *Feuilles articulaires*. Celles qui naissent des nœuds ou articulations de la tige ou de ses ramifications.

ARTICULATION. s. f. [*articulus*, ἄρθρον, jointure ; all. *Gelenk*, angl. *articulation*, *joint*, it. *articolazione*, esp. *articulacion*]. Assemblage et mode de connexion de deux ou de plusieurs pièces osseuses, qu'elles soient ou non mobiles l'une sur l'autre. Les *articulations* sont mobiles (*diarthroses*), immobiles (*synarthroses*), ou mixtes (*amphiarthroses*). Bichat distinguait les articulations mobiles, ou diarthroses, en articulations à surfaces continues et articulations à surfaces contiguës : il donnait au premier de ces deux modes d'articulation le nom de *diarthrose de continuité* (c'est l'amphiarthrose), et au second celui de *diarthrose de contiguïté* (c'est la diarthrose proprement dite). L'*amphiarthrose* est caractérisée par la présence d'une substance intermédiaire attachée aux surfaces osseuses, et jouissant d'une certaine flexibilité qui permet à l'articulation de légers mouvements. La *diarthrose* proprement dite comprend : 1° l'*énarthrose*, ou articulation d'une tête

saillante avec une cavité profonde; elle est *étendue*, si l'articulation jouit de tous les mouvements; *bornée*, si elle jouit seulement des mouvements d'opposition vague et de circumduction; 2° le *ginglyme*, qui n'a de mouvement qu'en deux sens opposés, et que l'on divise en *ginglyme latéral* (articulation trochoïde), qui ne jouit que du mouvement de rotation (telle est l'articulation de l'arc antérieur de l'atlas avec l'apophyse odontoïde), et en *ginglyme angulaire* (articulation à charnière), qui n'a qu'un mouvement d'opposition borné (telle est l'articulation du coude); 3° l'*arthrodie*, qui présente une saillie moins prononcée et une cavité moins profonde que dans l'énarthrose (articulation maxillo-temporale); 4° l'*articulation serrée* ou *diarthrose planiforme* de quelques auteurs, qui a lieu au moyen de surfaces planes ou presque planes (telles que celles des os du carpe). Quant aux articulations immobiles (*synarthroses*), on distingue : 1° la *suture*, qui a lieu au moyen d'engrenures plus ou moins prononcées (*engrenure*), ou d'une surface taillée en biseau pour recouvrir l'os voisin (*suture écailleuse*); 2° l'*harmonie*, ou simple juxtaposition des surfaces; 3° la *gomphose*, ou implantation d'une éminence osseuse dans une cavité profonde (telle est celle des dents dans les alvéoles); enfin, 4° la *schindylèse*, ou articulation au moyen d'une lame osseuse reçue dans une rainure d'un autre os (telle est celle du vomer avec le sphénoïde). L'ensemble des moyens d'union des os est ce qu'on nomme *symphyse*. On distingue plusieurs espèces de symphyses, suivant que l'union a lieu au moyen de cartilages (*synchondrose*), de muscles (*syssarcose*), de membranes (*synnévrose*), ou de ligaments (*syndesmose*). On a aussi donné le nom de *symphyse* en particulier à certaines articulations ligamenteuses : *symphyse du pubis*, *symphyse sacro-iliaque*.

Articulation accidentelle, *articulation contre nature*, *pseudarthrose*, *fausse articulation*. Celle qui s'établit soit entre les deux fragments d'une fracture non consolidée, soit entre l'extrémité d'un os luxé non réduit et la partie non articulaire de l'os voisin, avec laquelle elle est venue se mettre en contact. Dans le premier cas, l'*articulation* est dite *surnuméraire*; les fragments ne tiennent quelquefois l'un à l'autre que par des liens fibreux; d'autres fois leurs extrémités s'arrondissent, deviennent lisses comme du cartilage, et sont revêtues d'une capsule fibreuse, ou même le fragment inférieur se creuse dans le supérieur une cavité articulaire. Dans le second cas, c'est une *articulation supplémentaire* : l'os luxé se creuse d'une nouvelle cavité, qu'entoure un bourrelet d'abord fibreux, puis osseux, et que revêt le périoste.

ARTICULÉ, ÉE. adj. et s. m. [*articulatus*, esp. *articulado*]. Pourvu d'articulations : *os articulés*, *tiges articulées*. On appelle la parole *voix articulée*. — En zoologie, les *animaux articulés* forment l'une des quatre grandes divisions du règne animal, et, parmi les invertébrés annelés (V. Annelés), la première division; ils comprennent tous ceux qui ont un squelette extérieur disposé sous la forme d'anneaux qui entourent le corps en s'articulant les uns avec les autres. Ils se subdivisent en cinq classes : les *Arachnides*, les *Insectes*, les *Myriopodes*, les *Crustacés*, les *Cirripèdes*. V. Vers.

ARTIFICIEL, ELLE. adj. [*fictitius*, all. *künstlich*, angl. *artificial*, esp. *artificial*]. En histoire naturelle, *caractères artificiels*, ceux qui sont énoncés dans la vue seulement de faire distinguer les êtres naturels les uns des autres, et qu'on emprunte indifféremment à telle ou telle de leurs parties, pourvu qu'elle soit bien apparente. — *Méthode artificielle*. Celle qui, pour ses divisions correspondantes, emploie des caractères divers, choisis indifféremment dans tous les organes, suivant le besoin ou la commodité, et sans nul égard aux rapports naturels qui peuvent exister entre les êtres. — *Systèmes artificiels*. Ceux qui, en botanique, ont été imaginés dans la seule intention de faire trouver aisément le nom des espèces, sans qu'il soit besoin à celui qui les crée, et à ceux qui en font usage, de connaître l'organisation approfondie des plantes. Ils sont fondés sur des considérations relatives à un seul organe ou à un petit nombre d'organes. Tel est le *système sexuel* de Linné.

ARTOCARPE. s. m. [de ἄρτος, pain, et καρπὸς, fruit]. V. Arbre *à pain*.

ARUM. s. m. [*Arum*, L., esp. *aro*]. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille naturelle des aroïdées, et dont plusieurs espèces, notamment l'*Arum esculentum*, L. (*chou caraïbe*), fournissent des fécules nutritives. L'*arum tacheté* (*gouet*, *pied-de-veau*, *Arum maculatum*, L.) croît abondamment dans les environs de Paris. La racine est ovoïde, garnie par le bas de quelques fibres, brunâtre à l'extérieur, blanche en dedans; sa saveur, d'abord douce, est bientôt très-caustique. Mais son principe âcre se perd très-promptement par la dessiccation; on le lui enlève facilement aussi par des lavages, et elle peut devenir alors, à raison de la grande quantité de fécule qu'elle contient, un aliment précieux et sans danger. La racine de l'*Arum* a été recommandée comme fébrifuge et comme incisive dans les affections asthmatiques et dans les cachexies séreuses. Appliquée à l'état frais sur la peau et les muqueuses, elle produit la rubéfaction et la vésication. Les accidents qu'elle peut déterminer l'ont fait abandonner. — *Arum serpentaire*. V. Serpentaire.

ARY-ARYTÉNOÏDIEN. adj. et s. m. [*ary-arytænoideus*]. Nom donné par Morgagni et Santorini au muscle aryténoïdien transversal, qui s'attache aux deux cartilages aryténoïdes.

ARYTÉNO-ÉPIGLOTTIQUE ou **ARY-ÉPIGLOTTIQUE.** adj. [*arytæno-epiglotticus*]. Winslow a décrit sous le nom de *muscle aryténo-épiglottique*, des faisceaux musculaires qui vont du cartilage aryténoïde à l'épiglotte : ils font partie de l'aryténoïdien des auteurs modernes.

ARYTÉNOÏDE. adj. et s. m. [*arytænoideus*, de ἀρύταινα, entonnoir, et εἶδος, forme]. On appelle *aryténoïdes*, deux petits cartilages situés en haut et en arrière du larynx, au-dessus du cartilage cricoïde. Ils ont la forme d'une pyramide triangulaire un peu contournée sur elle-même. Ils se correspondent par leur face interne, et sont unis entre eux par le muscle aryténoïdien, qui s'étend de l'un à l'autre, et par la membrane muqueuse qui les tapisse. Le sommet des aryténoïdes, mince et recourbé en arrière et en dedans, est formé d'un petit appendice cartilagineux ovale, que l'on appelle *tête du cartilage aryténoïde* ou *petit cartilage aryténoïde*. — *Glandes aryténoïdes* ou *glandes aryténoïdiennes*. Petits corps d'aspect glanduleux, blanchâtres, situés au devant des cartilages de ce nom, dans un repli de la membrane muqueuse. Ils sont formés de tissu adipeux seulement.

ARYTÉNOÏDIEN, adj. et s. m. [*arytænoideus*]. Qui appartient aux cartilages aryténoïdes : *muscles aryténoïdiens*. Winslow en distingue trois : un *trans-*

versal, qui est, dit-il, le *vrai aryténoïdien*, et les deux *aryténoïdiens croisés*, qu'il appelle aussi *crico-aryténoïdiens supérieurs*. Les anatomistes de nos jours regardent ces trois muscles comme ne formant qu'un seul muscle impair et quadrilatère, qu'ils nomment *aryténoïdien*.

ARYTHME. V. ARRHYTHME.

ARZEL. s. m. Les hippiatres appellent ainsi le cheval qui a les pieds de derrière blancs, avec le chanfrein blanc.

ASA, qu'on écrit à tort **ASSA**, s. f. [all. *Asant*, esp. *asa fœtida*]. — L'*asa dulcis* est le benjoin. — L'*asa fœtida* est une gomme-résine fétide qu'on obtient par des incisions faites à la tige et au collet de la racine du *Ferula asa fœtida* L., plante ombellifère. Elle est en masses assez considérables, brunes-rougeâtres, parsemées de larmes blanches un peu transparentes; elle a une odeur alliacée, forte et fétide, une saveur amère, âcre et repoussante. Elle est composée de : résine, 65; bassorine, 11; gomme, 19; huile volatile, 3. L'asa fœtida se dissout facilement dans le vinaigre, l'alcool faible et le jaune d'œuf. L'eau, sans la dissoudre, la tient en suspension pendant quelque temps. Son odeur et sa saveur désagréables empêchent ordinairement de l'administrer en solution. On la prescrit plutôt en pilules recouvertes d'une feuille d'argent (65 à 130 centigrammes et même plus, à prendre dans la journée); ou sous forme de teinture alcoolique, qu'on prépare en faisant macérer pendant quinze jours 1 partie d'asa fœtida dans 4 d'alcool à 86° centésim., et filtrant. On l'emploie aussi en lavement (4 à 8 grammes dissous préalablement dans un jaune d'œuf).

ASAPHIE. s. f. [ἀσάφεια, de α priv., et σαφής, clair]. Vice de la prononciation qui fait articuler indistinctement les mots.

ASARCIE. s. f. [de α priv., et σάρξ, chair]. Manque de chair, maigreur.

ASARET. s. m. V. CABARET.

ASARINE. s. f. Substance cristalline retirée de la racine de l'*Asarum europæum*, L. ($C^{20}H^{13}O^{3}$.)

ASARITE. s. f. Corps cristallisant en fines aiguilles qu'on retire de l'*Asarum*, en même temps que le précédent, et que quelques auteurs considèrent comme n'en différant pas. Il est sans goût ni odeur.

ASBESTE. s. m. [de ἄσβεστος, de α priv., et σβέννυμι, j'éteins; all. *Asbest*, it. et esp. *asbesto*]. Synonyme d'*amiante*. V. ce mot.

ASBOLINE. s. f. Huile azotée, fixe, isolée de la suie (ἀσβόλη) par Braconnot, au moyen de l'éther sulfurique qui la dissout. C'est elle qui fait la base des mélanges où la suie entre comme médicament.

ASBOLIQUE. adj. [de ἀσβόλη, suie]. On a donné le nom de *carcinome asbolique du scrotum* au *cancer des ramoneurs*. V. ce mot.

ASCARIDE. s. m. [*ascaris*, ἀσκαρίς de ἀσκαρίζειν, sautiller, remuer; all. *Ascaride*, angl. *ascaris*, it. et esp. *ascaride*]. Genre d'entozoaires caractérisés par leur corps long, cylindrique, sillonné d'une rainure de chaque côté, et aminci aux deux bouts, et par leur bouche garnie de trois papilles charnues, entre lesquelles elle se présente quelquefois sous la forme d'un petit tube. On en trouve deux espèces chez l'homme : 1° l'*ascaride lombricoïde* (*ver lombric*, *Ascaris lombricoides*, L., *Asc. gigas*, Gœze, *Fusaria lombricoides*, Landerer), dont la longueur moyenne est de 16 à 22 centimètres; il séjourne ordinairement dans l'intestin grêle; 2° l'*Ascaris alata*, Bellingham, dans l'intestin grêle, chez les Irlandais. Le semen-contra (30 centigrammes à 1 gramme en poudre) et les infusions d'absinthe conviennent particulièrement pour combattre les ascarides lombricoïdes et vermiculaires. Des lotions faites à l'anus avec l'infusion d'absinthe, ou mieux encore une onction ou deux avec l'onguent mercuriel, font cesser les démangeaisons insupportables que causent les ascarides vermiculaires. — *Ascaride vermiculaire*. V. OXYURE.

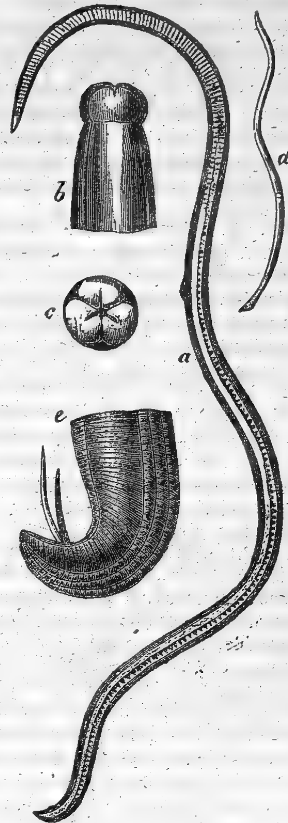


FIG. 31.

a. ASCARIDE LOMBRICOÏDE femelle de l'homme; *b*, son extrémité antérieure grossie, vue de côté; *c*, la même, vue de face, montrant la bouche au centre, entourée de trois mamelons ayant chacun un sillon qui empiète sur leur angle interne; *e* est l'extrémité postérieure grossie. — *d*. Individu mâle, grandeur naturelle.

ASCARIDIASIS. s. f. Affection causée par les ascarides.

ASCENDANT, ANTE. adj. [*ascendens*, de *ascendere*, monter, de *ad* et *scandere*; all. *aufsteigend*, esp. *ascendente*]. Dont la direction est plus ou moins verticale, ou qui est censé prendre naissance dans une partie inférieure. — *Aorte ascendante*. V. AORTE. — *Côlon ascendant*. Portion lombaire droite du côlon. — *Veine cave ascendante* ou *inférieure*. Celle qui rapporte au cœur le sang des parties inférieures. — *Douches ascendantes*. Douches que l'on dirige de bas en haut. — En botanique, tous les organes, tiges ou autres parties, qui sont coudés à la base, puis redressés, sont dits ascendants; les ovules qui naissent un peu au-dessus de la

base de la loge de l'ovaire qui les renferme, et sont dirigés vers le sommet de cette loge, sont dits ascendants.

ASCHISTODACTYLIE. s. f. [de α priv., σχιστὸς, divisé, et δάκτυλος, doigt]. Monstruosité qui consiste dans la non-division des doigts ou des orteils.

ASCIDIE. s. f. [ἀσκὸς, outre, *ascidium*]. Ordre de la classe des *Tuniciers* dans l'embranchement des mollusques. Leur reproduction est digénèse (V. ce mot); le scolex sorti de l'œuf donne par gemmation des individus sexués (proglottis) qui restent simples comme lui dans certaines espèces, ou se réunissent en colonies dans d'autres espèces. Parmi celles-ci, il en est qui servent d'aliment, malgré leur goût amer (*Ascidia* ou *Cynthia sulcata*).

ASCIGÈRE. adj. Mot mauvais. V. ASCOPHORE.

ASCITE. s. f. [*ascitis*, ἀσκίτης, de ἀσκὸς, outre; all. *Brüchwassersucht*, angl. *ascites*, it. *ascite*, esp. *ascitis*]. Hydropisie abdominale, amas de sérosité dans la cavité du péritoine. On dit quelquefois *hydropisie ascite*. Cette affection consiste, comme toutes les hydropisies, en une hypersécrétion morbide de la très-petite quantité de sérosité que produit normalement le péritoine. Elle peut être due soit à une inflammation chronique du péritoine, soit à d'autres altérations mal déterminées de cette membrane, qui entraînent en même temps la production, dans son épaisseur ou à sa surface, de *granulations grises*, de productions *fibro-plastiques* ou autres, etc. Dans le premier cas, qui correspond plus particulièrement à ce qu'on nommait naguère *hydropisie active*, la sérosité est limpide, de couleur citrine, rarement un peu sanguinolente, et contient souvent un peu de fibrine. Dans le second, elle est souvent trouble, louche, ce qui est dû à des leucocytes, à quelques cellules épithéliales et à des flocons de substances organiques coagulées; presque toujours elle est filante et devient écumeuse par l'agitation. L'hypersécrétion est due, dans d'autres circonstances (*hydropisie passive* des auteurs), à ce que la circulation de la veine porte est empêchée par une tumeur ou une altération comprimant le tronc de ce vaisseau, ou par une lésion du foie, comme la cirrhose, qui détermine l'atrophie des réseaux de la veine porte dans le foie. Dans ces cas, la sérosité est généralement limpide. Le signe caractéristique de l'ascite est une tuméfaction du bas-ventre égale et régulière, quand le malade est debout ou couché sur le dos; dans toute autre position, le liquide, cédant à son propre poids, distend le côté sur lequel le malade est couché. Il y a fluctuation manifeste; plus tard, gonflement des extrémités inférieures et du scrotum, urine rare et rouge, soif intense, dyspnée, amaigrissement. — Le traitement de l'ascite est à peu près le même que celui des autres hydropisies: on a particulièrement recours aux diurétiques, associés aux autres médicaments que réclament les altérations des organes qui ont déterminé la sécrétion exagérée de sérosité. La *paracentèse*, ou ponction, n'est le plus ordinairement qu'un moyen palliatif.

ASCITIQUE. adj. [*asciticus*, it. et esp. *ascitico*]. Qui est affecté d'ascite; qui a rapport à l'ascite.

ASCLÉPIADE. s. f. V. DOMPTE-VENIN.

ASCLÉPIADÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales. Herbes, arbustes ou arbrisseaux sarmenteux lactescents; leur suc contient une variété de caoutchouc; les racines de plusieurs espèces sont émétiques. Les principaux genres sont les *Asclepias* et *Vincetoxicum*. V. DOMPTE-VENIN.

ASCLÉPIADES. s. m. pl. Nom donné chez les Grecs à certaines familles médicales qui faisaient remonter leur origine à *Asclépios*, l'Esculape des Grecs. Hippocrate était un asclépiade.

ASCLÉPIADINE ou **ASCLÉPINE**. s. f. [all. *Asclepiadin*]. Substance particulière retirée de la racine de l'asclépiade (*Asclepias gigantea*, L.).

ASCLÉPIION, s. m. de ἀσκληπιεῖον, temple d'Esculape]. Les temples d'Esculape étaient les lieux où les malades venaient chercher des secours. Ces temples étaient ordinairement situés en des endroits très-salubres. Les prêtres avaient quelques connaissances médicales, et ils faisaient suivre un traitement. Les malades, très-fréquemment, déposaient dans le temple une espèce d'ex-voto où leur cas et le traitement étaient relatés.

ASCLÉPION. s. m. Corps cristallin, ternaire, insipide, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, soluble dans les essences et dans l'éther, retiré par List de l'*Asclepias syriaca*, L.

ASCOPHORE. adj. [*ascophorus*, ἀσκοφόρος, de ἀσκὸς, outre, et φέρειν, porter]. Se dit des cryptogames qui portent des sacs sporifères, autrement dits *sporanges*.

ASIALIE. s. f. [*asialia*, de α privatif, et σίαλον, salive]. Défaut de salive.

ASILE. s. m. [de *asylum*, grec ἄσυλον, temple, lieu de refuge]. Se dit des diverses sortes d'établissements destinés à recevoir des enfants ou des malades qui demandent à être surveillés ou soignés dans des conditions particulières d'isolement, de surveillance et de direction morale. — *Asiles d'aliénés*. V. COLONISATION *des aliénés* et MAISONS *d'aliénés* ou *de fous*.

ASITIE. s. f. [*asitia*, ἀσιτία, de α priv., et σῖτον, aliment]. Abstinence forcée et aussi perte de l'appétit.

ASKÉLIE. s. f. [*askelia*, de α priv., et σκέλος, jambe]. Monstruosité caractérisée par l'absence des jambes.

ASKOSE, s. f. [ἀσκὸς, outre]. Nom proposé pour désigner le fruit des cypéracées, de quelques polygonées et chénopodées; fruit monosperme indéhiscent, dont le péricarpe est distinct du tégument propre de la graine, et peut en être séparé. Ce terme n'est pas adopté; car ce fruit ne se distingue de l'akène qu'en ce qu'il est supère et que la base du calice n'entre pas dans la constitution de ses parois. Il en est de même du mot *askosaire*, proposé pour désigner le tétrakène de la famille des labiées, etc.

ASMONICH. s. m. [*Cinchona rosea*, R. et P., *Lasionema rosea*, Don]. Grand arbre de la famille des rubiacées, dont l'écorce est très-astringente, peu amère.

ASODE. adj. [ἀσώδης, de ἄση, dégoût]. Galien donnait ce nom aux fièvres accompagnées d'un grand malaise et d'anxiété, avec nausées. Gendrin a réuni sous le nom de *fièvres asodes* ou *assodes*, ou de dyspepsies pyrétiques, toutes les maladies appelées fièvres gastriques, bilieuses, pituiteuses, muqueuses, stomacales, intestinales, mésentériques, cholériques.

ASPALASOME. s. m. [*aspalasomus*, de ἀσπάλαξ, taupe, et σῶμα, corps]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à un genre de monstres ayant pour caractère une éventration latérale ou médiane occupant principalement la portion inférieure de l'abdomen, et chez lesquels l'appareil génital et le rectum s'ouvrent au dehors, comme chez la taupe, par trois orifices distincts.

ASPARAGINE. s. f. [all. et angl. *Asparagin*]. Séchée à 100°, elle a pour formule $C^8H^7Az^2O^5.HO$; cristallisée, elle est $C^8H^7Az^2O^5.HO + 2HO$. Principe immédiat cristallisable (aussi appelé *agédoïte*, *malate acide*

d'althéine et *asparamide*) du suc d'asperge (Vauquelin et Robiquet), et qui existe aussi dans la pomme de terre et les racines de guimauve (où il a reçu le nom d'*althéine*) et de grande consoude. L'asparagine est en prismes rhomboïdaux transparents, incolores, très-durs, d'une saveur fraîche et nauséabonde. Elle n'est ni acide ni alcaline, peu soluble dans l'eau froide, plus à chaud; insoluble dans l'alcool; elle ne précipite par aucun réactif. Elle se produit en assez grande quantité dans les graines de *vesce* pendant leur germination, et dans la plante avant la floraison. Si sa dissolution conserve quelques-uns des principes qui l'accompagnaient dans la plante, elle se change en *succinate d'ammoniaque*, en prenant 2 équivalents d'eau et 2 d'hydrogène. — *Asparagine biliaire*. V. TAURINE.

ASPARAGINÉES. s. f. pl. [*asparagineæ*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines périgynes, à laquelle l'asperge (*asparagus*) a donné son nom. Elle a pour caractères : Fleurs hermaphrodites ou unisexuées; calice souvent coloré et pétaloïde, à 6 ou 8 divisions, autant d'étamines attachées à la base des divisions; ovaire libre, triloculaire, rarement à une loge; style simple surmonté d'un stigmate trilobé, ou bien tripartit et portant trois stigmates; capsule triloculaire ou baie globuleuse.

ASPARTIQUE. adj. — *Acide aspartique*. Produit de l'action des acides sulfurique ou chlorhydrique sur l'asparagine. Il est, comme celle-ci, lævogyre; cristallisable, peu soluble dans l'eau. Dissous dans les acides, il devient dextrogyre. L'acide aspartique et l'asparagine sont deux amides de l'acide malique, ou combinaisons d'acide malique et d'ammoniaque. ($C^8H^5AzO^6.2HO$.) — *Acide aspartique inactif*. Le bimalate d'ammoniaque chauffé au bain d'huile donne de l'acide aspartique quand on le chauffe entre 160° et 200°, et qu'on traite par l'acide chlorhydrique. Mais cet acide, séparé du chlorhydrique, est *inactif* sur la lumière polarisée.

ASPERGE. s. f. [*Asparagus officinalis*, L., all. *Spargel*, angl. *asparagus*, it. *asparago*, esp. *esparrago*]. Hexandrie monogynie, L., asparaginées, J. ♃. Sa racine, composée d'un paquet de radicules de la grosseur d'une plume, fort longues, adhérentes à une souche commune, est une des cinq racines apéritives majeures (30 à 60 grammes par litre d'eau). Les jeunes pousses ou turions de l'asperge sont un aliment sain; elles communiquent à l'urine une odeur particulière, désagréable. On en prépare un sirop connu sous le nom de *sirop de pointes d'asperges*, en dissolvant simplement au bain-marie 2 parties de sucre blanc dans une de suc dépuré de pointes d'asperges.

ASPÉRIFOLIÉES. s. f. pl. Nom linnéen de la famille des borraginées.

ASPERMATISME. s. m. [*aspermatismus*, de α priv., et σπέρμα, sperme]. Impossibilité ou difficulté d'évacuer le sperme; reflux de la liqueur séminale de l'urèthre dans la vessie, pendant l'orgasme éjaculateur.

ASPERME. adj. Qui manque de sperme ou de graine: *plantes aspermes*.

ASPÉRULE. s. f. [all. *Waldmeister*]. Genre de plantes de la famille des rubiacées, J., tétrandrie monogynie, L. L'*aspérule odorante*, ou *muguet des bois* (*Asperula odorata*, L.), est légèrement astringente et tonique. L'infusion de l'*Asperula cynanchica*, L. (*herbe à l'esquinancie*), a été employée en gargarismes contre l'esquinancie, ainsi que son nom l'indique. L'*Asperula tinctoria*, L., fournit une couleur analogue à celle de la garance.

ASPHALTE. s. m. (*bitume solide*, *bitume de Judée*) [*asphaltus*, ἄσφαλτος, all. *Asphalt*, it. et esp. *asfalto*]. Bitume solide, sec, friable, inflammable, presque inodore à froid, répandant en brûlant une odeur empyreumatique, acquérant par le frottement l'électricité résineuse. On le trouve particulièrement à la surface du lac Asphaltite ou mer Morte, en Judée. Il fournit à la distillation une huile d'un blanc clair, regardée comme antispasmodique, et encore employée en Allemagne.

ASPHALTÈNE. s. m. Corps solide noir, à cassure conchoïde, formant la partie principale de certains bitumes. ($C^{40}H^{20}O^6$.)

ASPHALTIAS. s. f. [*asphaltias*, ἀσφαλτίας, de ἀσφαλίζειν, fortifier]. Nom donné à la cinquième vertèbre lombaire, parce qu'elle soutient toutes les autres vertèbres.

ASPHODÈLE. s. m. [*asphodelus*, ἀσφόδελος, all. *Asphodille*, it. *asfodillo*, esp. *asfodelo*]. Plante de la famille des liliacées. Le bulbe de l'*asphodèle* (*Asphodelus ramosus*, L.) a été employé contre la gale.

ASPHODÉLÉES. s. f. pl. Tribu des liliacées, comprenant le genre *Asphodèle*. Jussieu en avait fait une famille.

ASPHYXIE. s. f. [*asphyxia*, ἀσφυξία, de α priv., et σφύξις, pouls : proprement, *privation* ou *absence du pouls*; all. *Asphyxie*, angl. *asphyxy*, it. *asfissia*, esp. *asficsia*]. Longtemps, en effet, ce mot a été employé dans le sens que nous donnons au mot *syncope*; mais, aujourd'hui, on appelle *asphyxie* la suspension des phénomènes de la respiration, et, par suite, celle des fonctions cérébrales, de la circulation et de toutes les autres fonctions. On a distingué plusieurs variétés d'asphyxie: 1° *Asphyxie par submersion*. Celle des noyés, qui ne périssent, en effet, que parce que la respiration ne peut plus avoir lieu dans le liquide où ils sont plongés. 2° *Asphyxie par strangulation* ou *par suffocation*. Elle s'effectue lorsqu'une cause externe ou interne s'oppose au libre accès de l'air, soit qu'une tumeur ou une fausse membrane, comme dans le croup, ou une constriction extérieure, comme dans le supplice de la corde, déterminent l'occlusion des voies respiratoires. 3° *Asphyxie par des gaz non respirables* (gaz azote, hydrogène, acide carbonique, protoxyde d'azote). Ces gaz font périr, parce qu'ils sont impropres à entretenir la respiration, mais non en agissant comme délétères. 4° *Asphyxie par des gaz délétères*. C'est à cette espèce d'asphyxie que se rapporte celle qui a lieu dans les fosses d'aisances (V. PLOMB) et par l'*oxyde de carbone*. Les asphyxies par les gaz délétères sont de véritables empoisonnements, et les phénomènes varient nécessairement suivant la nature du gaz et l'intensité de son action. Dans toutes les autres espèces d'asphyxies, la mort est le résultat de la non-conversion du sang veineux en sang artériel. V. RESPIRATION.

Asphyxie des nouveau-nés. État de mort apparente et imminente, dû souvent à l'extrême faiblesse de l'enfant chez qui la respiration, nécessaire à son nouveau mode de vie, ne s'établit point convenablement. L'enfant est pâle, décoloré, ses chairs sont flasques; dans l'apoplexie, la peau est colorée, la face est gonflée, bleuâtre, livide, la poitrine est gorgée de sang et comme ecchymosée; souvent il existe au vertex une tumeur molle. Il faut différer de couper le cordon ombilical de l'enfant *asphyxié*, relever sa tête et la laisser à l'air, envelopper le reste du corps d'une couverture chaude, introduire dans la bouche ou les narines le doigt ou la barbe d'une plume pour les vider des mucosités qui les

obstruent. Si ces moyens ne sont pas suffisants, on insuffle de l'air dans les poumons, soit de bouche à bouche, soit plutôt avec le tube laryngien, soit avec un soufflet dont on adapte le tuyau à une sonde introduite par l'une des narines ; on frictionne tout le corps, et surtout le dos et la plante des pieds, avec des linges chauds ; on administre un petit lavement contenant quelques grains de sel.

ASPHYXIQUE. adj. Qui a rapport à l'asphyxie. V. ANESTHÉSIE.

ASPIC. s. m. [*aspis*, ἄσπις, all. *Otter*, angl. *aspic*, it. *aspide*, esp. *aspid*]. L'aspic des anciens est l'haje (*Vipera haje*). En Europe, on donne ce nom, parmi le peuple, à une espèce de vipère. — On désigne quelquefois sous le nom d'*aspic* (mot formé par corruption de *spica*) [all. *Spieke*], une espèce de lavande (*Lavandula spica*, L.) d'où l'on retire une huile volatile connue sous le nom d'*huile d'aspic*.

ASPIDOPHORE. adj. [*clypeatus*, de ἀσπὶς, bouclier, et φέρειν, porter]. Qui est pourvu d'un bouclier ou tégument écailleux.

ASPIRATION. s. f. [*aspiratio*, εἰσπνοὴ, all. *Einathmen*, it. *aspirazione*, esp. *aspiracion*]. Action d'aspirer l'air (*ad spirare*). Synonyme d'*inspiration*.

ASPLÉNIUM. s. m. [de α priv. et σπλὴν, rate, all. *Milzkraut*]. Genre de fougères dont l'espèce *Asplenium ruta muraria*, vulgairement *rue des murailles*, a été employée comme légèrement astringente.

ASSA. s. f. V. ASA.

ASSAINISSEMENT. s. m. V. DÉSINFECTION et DESSÉCHEMENT.

ASSAISONNEMENT. s. m. V. CONDIMENT.

ASSAMARE. s. f. [de *assare*, rôtir, et *amarus*, amer]. Nom donné par M. de Reichenbach à la substance particulière qui communique, suivant lui, la saveur amère que le pain, le malt, le sucre, le café, etc., acquièrent par un grillage plus ou moins prolongé.

ASSATION. s. f. [*assatio*, de *assare*, rôtir ; ὄπτησις, all. *Braten*]. Coction des aliments et des médicaments dans leurs propres sucs, sans addition d'aucune liqueur.

ASSIDENT, ENTE. adj. [*assidere*, être placé auprès, de *ad*, à, et *sedere*, seoir]. Les *symptômes assidents* sont, dans une maladie, les symptômes concomitants, accessoires ou généraux.

ASSIDÉRATION. s. f. [de *ad*, à, et *sidération*]. *Homicide par assidération* s'est dit, en médecine légale, du meurtre (des enfants surtout) par immersion dans un bain glacé, en les forçant d'y rester ; d'où la production d'accidents mortels de nature telle, que la cause réelle peut rester cachée ou être méconnue.

ASSIMILABILITÉ. s. f. Nom donné par Burdach à cette qualité des substances alibiles d'acquérir, dans l'intestin, avant même d'être absorbées, un état voisin de celui des principes du sang.

ASSIMILABLE. adj. Qui est susceptible d'assimilation.

ASSIMILATEUR, TRICE. adj. Qui assimile : *faculté assimilatrice*.

ASSIMILATION. s. f. [*assimilatio*, de *assimilare*, rendre semblable, de *ad*, à, et *similis*, semblable ; ἐξομοίωσις, all. et angl. *Assimilation*, it. *assimilazione*]. Action commune à tous les êtres organisés, et en vertu de laquelle ils transforment en leur propre substance les matières dont ils se nourrissent. Cette action suppose une série de modifications préparatoires subies par les substances alibiles, c'est-à-dire l'insalivation, la digestion stomacale, l'absorption et la chylification. Ce n'est qu'alors, en effet, que les organes reçoivent les matériaux *assimilables*. L'assimilation n'est qu'un des actes de la *nutrition*. Ainsi le mot ASSIMILATION désigne d'une manière générale le *phénomène par lequel une espèce de corps qui a pénétré moléculairement dans l'organisme par une voie quelconque* S'UNIT ET DEVIENT SEMBLABLE *aux espèces qui constituent la substance de celui-ci et participe aux actes qu'elle accomplit*. 1° Certains principes, tels que l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, l'eau, le chlorure de sodium, le chlorure de potassium, le chlorhydrate d'ammoniaque très-probablement, le carbonate de chaux, le carbonate de magnésie, le carbonate de potasse, le carbonate de soude, le sulfate de potasse, le sulfate de soude, le sulfate de chaux, le phosphate neutre de soude, le phosphate acide de soude, le phosphate de potasse, le phosphate de magnésie, le phosphate acide de chaux, le phosphate basique de chaux ou des os, restent généralement dans l'organisme ce qu'ils étaient au dehors. Quelques-uns ne restent pas à l'état liquide, mais se combinent avec la substance du corps et passent à l'état solide. Tels sont les phosphate et carbonate de chaux, qui se fixent à l'ostéine pour former la substance des os, etc. ; mais pour cela ils ne cessent pas d'être ce qu'ils étaient. L'*assimilation* des principes immédiats de ce dernier groupe est caractérisée, suivant qu'ils sont liquides ou solides, par un simple mélange ou dissolution de ces principes dans ceux qui existent déjà. Chez d'autres, on observe le phénomène à un plus haut degré d'intensité : c'est la fixation des sels de chaux et de quelques sels de magnésie ou de soude, etc., aux substances organiques. L'assimilation des principes immédiats d'origine minérale est au fond un phénomène chimique direct des plus simples, de ceux qui sont connus sous le nom de *dissolution*, et quelquefois de ceux, plus fixes, qui constituent de véritables combinaisons. Mais, ayant lieu entre un composé défini et une substance organique, cela suffit pour donner à ces combinaisons un cachet que n'ont pas les combinaisons entre deux corps cristallisables. Ce mode d'assimilation est commun aux plantes et aux animaux. 2° Chez les végétaux, et peut-être chez quelques animaux des plus simples, on trouve en outre un *mode d'assimilation* plus élevé : c'est celui dont l'accomplissement a pour résultat la formation des *substances organiques* à l'aide des matériaux fournis par les principes puisés directement dans les milieux minéraux. La formation d'un corps nouveau nous montre qu'il s'agit ici, comme plus haut, d'un phénomène chimique; seulement c'est un phénomène d'ordre indirect et non pas l'union directe d'un corps à un autre : c'est une *catalyse combinante*. 3° Enfin, chez les animaux plus élevés, il y a des principes immédiats dont la formation a lieu dans l'organisme par assimilation. Ces principes sont : l'albumine, la fibrine, la caséine, l'albuminose, la globuline, la pancréatine, la kératine, la musculine, l'élasticine, l'ostéine, la cartilagéine, l'hématosine, la biliverdine, la mélanine et l'urrosacine. Ces principes immédiats, dont la formation a lieu ainsi dans l'organisme par assimilation, sont, chez les animaux (et chez quelques végétaux élevés), ceux dont les matériaux, venant du dehors, ont déjà vécu. Le mode de formation s'effectue de la manière suivante. Les substances alimentaires végétales ou animales éprouvent pendant la digestion une modification isomérique qui en a changé les modes de coagulabilité et de solubilité; ces matériaux, qui sont des substances organiques,

quelquefois modifiées par la coction, passent dans le sang à l'état d'albumine, de fibrine et d'albuminose. Ce sont là trois substances presque identiques au point de vue de l'analyse élémentaire, mais non de l'analyse anatomique. Elles fournissent à leur tour des matériaux à toutes les substances qui constituent la partie fondamentale des solides, comme l'ostéine, la musculine, la kératine, etc.; celles-ci leur sont à peu près semblables quant aux proportions des éléments, mais en diffèrent par les propriétés. Cette formation de musculine, etc., nous ne pouvons pas l'obtenir artificiellement hors de l'organisme vivant, même avec les substances qui nous servent d'aliments. Sans parler des conditions de température, de dissolution, etc., ce n'est qu'en présence, au contact de substances semblables (chez l'adulte) ou analogues (chez l'embryon), que cette formation a lieu. Ainsi, d'une part, la formation de ces substances montre qu'il se passe là un phénomène moléculaire, et, par suite, chimique au fond; d'autre part, la nécessité de la présence d'un corps semblable ou très-analogue à celui qui se forme montre que c'est un phénomène chimique indirect ou de contact. V. Désassimilation.

ASSION. s. m. Nom donné par Faraday à la partie d'un corps décomposé par la pile qui passe à l'*anode* ou au pôle positif; c'est le corps électro-négatif : ainsi, dans la décomposition de l'eau par la pile, l'*assion* est l'oxygène. V. Acide et Électricité.

ASSOCIATION. s. f. [*associare*, de *ad*, à, et *socius*, compagnon]. — *Association des médicaments*. Mélange méthodique et raisonné des substances médicamenteuses simples pour en faire des médicaments composés. Il donne la faculté d'augmenter ou de diminuer l'activité des substances médicinales, d'obtenir des effets multiples, d'en produire d'intermédiaires, de mixtes, qu'un seul médicament ne saurait déterminer.

Association des actes de l'économie animale. Le principe de l'*association des idées*, qui est caractérisé par ce fait que la production de l'une d'elles entraîne fatalement et involontairement telle ou telle autre idée, n'est point borné aux seules actions cérébrales qui concernent les idées. Il s'étend : 1° des sensations aux idées, de telle sorte que telle sensation entraîne nécessairement et involontairement tel ou tel ordre d'idées; 2° des sensations aux mouvements, de telle sorte que l'une d'elles entraîne plus particulièrement tel ou tel ordre de mouvements. 3° Enfin il s'étend aussi des parties qui pensent à celles qui sont douées de la motricité, des *idées* aux *mouvements*, de telle sorte qu'il y a association de l'un de ces actes à l'autre, comme des idées entre elles. Ainsi le principe de l'association des actes cérébraux n'est point un principe isolé et borné aux seules idées. Il y a, en effet, une liaison aussi intime des parties de l'encéphale qui pensent avec celles qui suscitent les mouvements qu'entre celles-là et celles qui perçoivent. En un mot, le principe de l'association des idées s'applique, dans la physiologie du cerveau, non-seulement à celles-ci, mais encore s'étend des idées aux mouvements en raison de l'homogénéité de structure du cerveau. Cet enchaînement des idées aux mouvements peut même, par l'habitude, devenir aussi intime que celui des idées entre elles.

ASSOCIÉS (Mouvements). Mouvements consensuels; mouvements qui, sans notre connaissance, accompagnent les efforts volontaires.

ASSODE. adj. V. Asode.

ASSOUPISSANT. V. Narcotique.

ASSOUPISSEMENT. s. m. [de *ad*, à, et *sopor*, sommeil; *sopor*, esp. *addormecimiento*]. État voisin du sommeil, et dans lequel les fonctions de relation sont complétement suspendues ou ne s'exercent qu'imparfaitement. La *somnolence*, le *cataphora*, le *carus* ou le *coma*, la *léthargie*, sont autant de degrés de l'*assoupissement*.

ASTATHE, et non **ASTHATE.** s. f. [de ἀσταθής, instable, de α priv., et σταθής, stable]. Nom donné par Hartig à la couche de cellulose la plus intérieure des cellules végétales, celle qui se gonfle le plus par l'action de l'acide sulfurique. On l'appelle aussi *couche secondaire intérieure* ou *interne*, ou *membrane cellulaire secondaire* (H. Mohl). Pour lui, elle est, dans quelques cellules de l'if (*Taxus baccata*), tapissée en dedans par la *ptychode*.

ASTATIQUE. adj. [de α privatif, et *statique*]. Qui n'est point stable. — *Aiguille astatique*. Celle qui, dans les appareils électro-magnétiques, dans les boussoles, sous l'influence des courants terrestres, ne reste jamais stable.

ASTÉRIE. s. f. [*asteria*, de ἀστήρ, astre]. Nom d'un genre d'invertébrés radiaires échinodermes, aussi appelés *étoiles de mer*, en raison des divisions de leur corps, en général, au nombre de cinq. Leur frai, appelé *qual*, cause, dit-on, un gonflement avec démangeaison douloureuse de la peau. On lui a attribué, mais à tort, l'action vénéneuse des *moules* sur quelques personnes.

ASTERNAL, ALE. adj. [de α priv., et στέρνον, le sternum]. — *Côtes asternales*. Celles qui ne s'articulent point avec le sternum.

ASTERNIE. s. f. [*asternia*]. Monstruosité qui consiste dans l'absence du sternum.

ASTHÉNIE. s. f. [*asthenia*, ἀσθένεια, faiblesse, de α priv., et σθένος, force; all. *Asthenie*, it. et esp. *astenia*]. Manque de force, débilité, faiblesse. Selon la doctrine dite *physiologique*, l'*asthénie* est une diminution générale ou partielle de l'action organique, diminution qui survient souvent sous l'influence des causes excitantes. Dans le système de Brown, l'asthénie était l'abaissement de l'excitabilité au-dessous du degré qui est la condition de la santé.

ASTHÉNIQUE. adj. Qui tient de l'asthénie : *maladies asthéniques*.

ASTHÉNOPIE. s. f. [ἀσθενής, faible, et ὤψ, œil]. Nom donné par Mackenzie à un trouble de la vision symptomatique de diverses lésions des membranes ou des milieux de l'œil, qui est un des premiers degrés de l'amblyopie ou affaiblissement de la vue.

ASTHÉNOPYRE. s. f. [de πῦρ, fièvre]. Fièvre avec asthénie.

ASTHMATIQUE. adj. [*asthmaticus*, all. *engbrüstig*, it. et esp. *asmatico*]. Qui est affecté de l'asthme.

ASTHME. s. m. [*asthma*, ἆσθμα, de ἄω, j'aspire; all. *Engbrüstigkeit*, angl. *asthma*, esp. *asma*]. Respiration difficile, essoufflement. Le mot *asthme* est depuis longtemps, dans le langage vulgaire, le nom banal de toutes les espèces de dyspnées; et les auteurs eux-mêmes ont confondu et confondent encore, sous cette dénomination, des maladies très-différentes. L'*asthme* véritable est une névrose de l'appareil respiratoire, le plus ordinairement périodique, revenant par des accès que séparent des intervalles plus ou moins longs. Quelquefois subits, d'autres fois annoncés par des flatuosités, des bâillements, une gêne dans la poitrine, une toux

sèche, une urine abondante, aqueuse et limpide, les accès reviennent le plus ordinairement le soir ou pendant la nuit. Au moment de l'invasion, le malade, brusquement réveillé par un sentiment d'oppression, ne peut supporter une position horizontale, et aspire l'air de toutes ses forces; la respiration est précipitée, haletante, entrecoupée, bruyante; la toux est pénible et suffocante; la figure est altérée, pâle et fatiguée, ou au contraire gonflée et livide. Au bout d'un temps très-variable, les accidents se calment, la toux s'humecte, l'expectoration s'établit, et souvent une urine colorée et sédimenteuse annonce la fin du paroxysme. Le premier soin doit être d'éloigner tout ce qui pourrait empêcher le libre accès de l'air. Les saignées générales sont souvent utiles, mais seulement chez les individus pléthoriques; il faut insister particulièrement sur les dérivatifs (cataplasmes sinapisés aux pieds ou aux jambes, manuluves chauds). A l'intérieur, on prescrit les antispasmodiques, les narcotiques (surtout la jusquiame ou la belladone), l'eau distillée de laurier-cerise, etc. Les ventouses sèches nombreuses, appliquées sur le ventre et la poitrine, ont fréquemment le pouvoir d'écarter ou de diminuer promptement les accès. — L'asthme est souvent confondu avec une lésion organique du cœur; il peut être, en effet, symptomatique d'une maladie de cet organe. Chez les sujets atteints de rhumatisme chronique ou de névralgie, on voit quelquefois survenir des douleurs névralgiques violentes du cœur avec angoisses précordiales et respiratoires, étouffement et gêne de la respiration analogues à ceux de l'asthme, se reproduisant à la manière des accès de névralgie, sans qu'il y ait de lésion anatomique du cœur ni des poumons. Le traitement des accès doit être le même que le précédent, et il faut y associer celui du rhumatisme chronique et celui des névralgies en général, tels que le séjour dans les pays chauds, douches, hydrothérapie interne et externe. — La maladie décrite par Millar sous le nom d'*asthme aigu des enfants*, et regardée par quelques auteurs comme le croup, est, selon d'autres, un véritable asthme nerveux. — *Asthme thymique*. Espèce de dyspnée attribuée à l'hypertrophie du thymus (Kopp). V. SPASME.

ASTICOT. s. m. Nom vulgaire des larves de mouches, surtout des *Musca vivipara*, *carnaria* et *Cæsar*. Les volailles qui s'en nourrissent pondent beaucoup, mais peu de temps, parce qu'elles engraissent rapidement. Associées au grain, ces larves constituent une bonne nourriture de basse-cour. V. LARVE.

ASTIGMATISME. s. m. [de α privatif, et στίγμα, point]. Mot proposé par Whewell pour indiquer que les rayons lumineux partis d'un centre ne se réunissent plus en un seul point, ne sont plus homocentriques, sont affectés d'aberration monochromatique. Il se présente des cas où la réfraction n'est pas la même dans les divers méridiens de l'œil humain : elle peut être exacte dans l'un (*emmétropie*) et inexacte dans l'autre (*amétropie*); elle peut varier dans les divers méridiens quant au degré et à la nature de l'amétropie. L'asymétrie qui en est cause est propre à tous les yeux, mais à un si faible degré, que la netteté de la vision n'en est pas affectée sensiblement. Parfois elle devient assez considérable pour occasionner une aberration monochromatique qui rend la vue trouble, et reçoit le nom d'*astigmatisme* (Donders). C'est un état anormal de la réfraction de la lumière, qui dépend de l'état anatomique et physique du système dioptrique. Il ne faut pas confondre celle-ci avec l'accommodation qui dépend principalement de l'action physiologique des muscles, dont les anomalies sont des crampes ou des paralysies des muscles accommodateurs. L'astigmatisme est *régulier* et peut être corrigé par des lentilles cylindriques lorsque l'aberration tient à une différence dans la courbure des divers méridiens de la cornée et du cristallin; il est *irrégulier*, lorsqu'il tient à des irrégularités d'un seul méridien, lesquelles dépendent surtout du cristallin et donnent lieu à la polyopie monoculaire, etc.

ASTOME. adj. [*astomus*, de α priv., et στόμα, bouche; all. *mundlos*]. Qui n'a point de bouche.

ASTRAGALE. s. m. [*astragalus*, de ἀστράγαλος, qui signifie un *dé*; all. *Sprungbein*, esp. *astragalo*]. Os court, ainsi appelé à cause de sa forme à peu près cuboïde; il est situé à la partie supérieure et moyenne du tarse, où il s'articule avec les os de la jambe, de manière que sa portion moyenne est enclavée entre les deux malléoles. On appelle *tête de l'astragale*, la facette qui s'étend de la face antérieure de cet os à l'inférieure.

ASTRAGALE. s. m. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, L., légumineuses, J., dont quelques espèces fournissent la gomme adragant (V. ADRAGANT). La racine de l'*astragale sans tige* (*Astragalus exscapus*, L.) a été préconisée comme sudorifique, et employée dans le traitement de la syphilis et de la gale.

ASTRICTION. s. f. [*astrictio*, de *astringere*; all. *Zusammenziehung*, it. *astrizione*, esp. *astriccion*]. Effet produit par une substance astringente.

ASTRINGENCE. s. f. Qualité de ce qui est astringent.

ASTRINGENT, ENTE. adj. et s. m. [*astringens*, de *astringere*, resserrer, de *ad*, à, et *stringere*, serrer; στρυφνὸς, all. *zusammenziehend*, angl. *astringent*, it. et esp. *astringente*]. On donne le nom d'*astringents* à une classe de médicaments qui ont la propriété de déterminer une sorte de crispation dans les parties avec lesquelles on les met en contact, et de diminuer ou d'arrêter une évacuation quelconque en resserrant les orifices par lesquels elle s'opère. Les astringents employés à l'extérieur sont plus particulièrement appelés *styptiques*. Les substances astringentes sont, ou des acides très-étendus, ou des sels (tels que l'acétate de plomb, le sulfate de potasse et d'alumine); ou bien elles doivent leur propriété à l'acide gallique et au tannin qu'elles contiennent (tels sont la noix de galle, le cachou, la gomme kino, les racines de tormentille, de fraisier, le brou de noix, les coings, etc.). Les *espèces astringentes* du Codex sont les racines sèches de bistorte et de tormentille, et l'écorce de grenadier (parties égales en poids).

ASTROBOLISME. s. m. [de ἄστρον, astre, et βάλλειν, lancer]. 1° Paralysie soudaine attribuée à une influence des astres; 2° coup de soleil.

ASTRUM DUPLICATUM. Arcane stomachique, composé d'antimoine, de corail, d'ambre et de musc.

ASYMÉTRIE. s. f. [de α privatif, et *symétrie*]. État des parties des plantes et des animaux qui, pathologiquement ou tératologiquement, manquent de la symétrie qui leur est habituelle.

ASYMÉTRIQUE. adj. Qui manque de symétrie; qui concerne l'asymétrie.

ASYNERGIE. s. f. [de α priv., et *synergie*]. Défaut de synergie.

ASYSTOLIE. s. f. [de α priv., et συστολή, systole]. Seconde période des maladies du cœur, dans laquelle la systole est incomplète, ou du moins ne suffit plus

à débarrasser le cœur de tout le sang qui y afflue. (Beau.)

ATARAXIE. s. f. [*ataraxia*, de α priv., et de τάραξις, émotion ; all. *Seelenruhe*, it. *atarassia*]. Tranquillité morale, état paisible de l'âme.

ATAVISME. s. m. [de *atavus*, aïeul ; angl. *atavism*]. En botanique, tendance des hybrides à retourner à leur type primitif. En physiologie, ressemblance avec les aïeux. Cette ressemblance se retrouve, et dans les formes, et dans les aptitudes. Les espèces chevaline et bovine donnent souvent des exemples d'atavisme.

ATAXIE. s. f. [*ataxia*, ἀταξία, de α priv., et de τάξις, ordre ; it. *atassia*, esp. *ataxia*]. Désordre, irrégularité. Hippocrate appelait ainsi tout état morbide, tout désordre de l'organisme. Galien désignait particulièrement par cette expression l'irrégularité du pouls. Sydenham attribuait les affections nerveuses à l'ataxie des esprits animaux (*ataxia spirituum*). Pinel a employé ce mot pour exprimer un ensemble de phénomènes nerveux remarquables par l'irrégularité de la marche et la gravité des maladies auxquelles ils sont liés, et qui indiquent toujours une affection cérébrale plus ou moins grave, primitive ou secondaire. Les principaux phénomènes ataxiques sont l'affaiblissement, l'abolition ou la perversion des fonctions des sens, une mobilité extrême et convulsive, ou une immobilité absolue des muscles de la face, l'affaiblissement ou l'exaltation instantanée de la force musculaire, des soubresauts, une roideur tétanique, l'aphonie, des paralysies partielles, l'insomnie ou un sommeil agité, la somnolence, la stupeur, etc.

Ataxie locomotrice. Affection caractérisée par : 1° des désordres très-considérables dans les mouvements ayant leur raison dans un défaut de coordination et d'équilibre ; 2° des phénomènes paralytiques survenant un peu plus tard et portant sur des nerfs du mouvement, tels que les nerfs de la troisième et de la sixième paire ; 3° enfin, dans la dernière période de la maladie, il survient parfois de l'anesthésie ; et ce symptôme peut être assez prononcé chez quelques malades pour qu'ils ne sentent même plus le sol sous leurs pieds. Mais l'anesthésie est loin d'être essentielle à la maladie : c'est un symptôme qui peut manquer dans des ataxies locomotrices même très-prononcées, et qui n'a pas la valeur des désordres de coordination qui sont les symptômes essentiels de cette affection. Dans les autopsies, on a trouvé un état gris jaunâtre, d'un aspect semi-transparent, ayant pour siége constant les cordons postérieurs, et dans quelques cas la substance grise de la moelle épinière ; il y avait de plus une atrophie des racines spinales postérieures ; quelquefois altération du nerf optique, et, dans un cas, des tubercules quadrijumeaux ; *atrophie des tubes nerveux et des cellules nerveuses* des parties que nous venons d'indiquer ; grande quantité de corpuscules amyloïdes. Enfin, circonstance importante à noter, tant au point de vue clinique qu'au point de vue physiologique, dans toutes les autopsies, les cordons latéro-antérieurs et les racines spinales correspondantes ont été trouvés à l'état sain ; le cerveau et le cervelet n'ont présenté aucune lésion qui mérite d'être mentionnée.

ATAXIQUE. adj. [*atactus*, it. *atassico*, esp. *ataxico*]. Hippocrate emploie le mot ἄτακτος, en parlant de tout symptôme qui offre quelque chose d'irrégulier, et particulièrement de la fièvre dont les accès ne suivent aucun type déterminé. Pinel avait établi dans sa *Nosographie*, sous le nom de *fièvre ataxique* (*febris atacta* de Selle), un ordre de la classe des fièvres auquel il assignait pour caractères essentiels les phénomènes énumérés ci-dessus au mot ATAXIE.

ATAXO-ADYNAMIQUE. adj. Fièvre où se combinent l'ataxie et l'adynamie.

ATECNIE. s. f. [*atecnia*, ἀτεκνία, de α privatif, et τέκνον, enfant]. Impuissance.

ATÉLECTASIE. s. f. [*atelectasis*, de ἀτελής, incomplet, ἔκτασις, extension]. Défaut d'extension, de dilatation. On donne le nom d'*atélectasie des poumons* à la distension incomplète de ces organes, cause fréquente de l'asphyxie des nouveau-nés. C'est aussi le nom donné par Jorg (1835) à des indurations rouges, disséminées dans le poumon, chez les jeunes enfants, depuis la naissance jusqu'à deux à quatre ans, considérés comme des portions des canalicules respirateurs revenus à l'état qu'ils présentaient avant l'établissement de la respiration (*étal fœtal*, *status fœtalis redivivus*). Friedleben considère ces masses comme étant des portions du poumon qui ont échappé à la réplétion aérienne des canalicules par suite de lésions des organes circulatoires ou des bronches, état pouvant se conserver pendant plusieurs années. Il nie avec raison le retour du poumon à un état qu'il aurait présenté autrefois.

ATÉLIE. s. f. (ἀτέλεια, de ἀτελής, incomplet, de α priv., et τέλος, fin]. Monstruosité caractérisée par le défaut de quelques membres.

ATHAMANTINE. s. f. Matière cristallisable extraite par Winckler de la racine et de la graine d'*Athamanta oreoselinum*, L. (Berzelius). ($C^{24}H^{15}O^{7}$.)

ATHANOR. s. m. Fourneau chimique disposé de manière qu'une chaleur douce et égale puisse y être maintenue très-longtemps. Raymond Lull est le premier où l'on trouve ce mot, disant qu'il signifie *feu immortel*.

ATHERMANE ou **ATHERMIQUE.** adj. [de α priv., et θέρμη, chaleur]. Se dit des corps qui ont la propriété d'arrêter les rayons de calorique qui tombent sur leur surface. L'alun est athermane : il laisse passer la lumière et non la chaleur, ou du moins il ne laisse passer que les rayons caloriques les moins réfrangibles.

ATHÉROMATEUX, EUSE. adj. Qui ressemble à l'athérome ou en a la nature.

ATHÉROME. s. m. [*atheroma*, ἀθέρωμα, de ἀθήρα, bouillie ; all. *Breigeschwulst*, it. et esp. *ateroma*]. Espèce de loupe *enkystée*, oblongue, élastique, formée par une matière blanchâtre, jaunâtre ou grisâtre, qui ressemble quelquefois à un pus épais, et dont la consistance surpasse toujours celle du fluide mélicérique. Souvent l'athérome est confondu, sous le nom générique de *loupes*, avec les lipomes, etc., qui sont essentiellement distincts. Il affecte spécialement le cuir chevelu, et les anciens lui donnaient le nom de *taupe*, de *tortue*, selon sa forme. La substance de l'athérome n'est autre chose que la matière sébacée fournie par la glande dilatée qui forme le kyste de la tumeur. Elle est formée : 1° de cellules épithéliales pavimenteuses, larges, pâles, quelquefois excavées, quelquefois parsemées de granulations graisseuses ; 2° de granulations ou gouttes graisseuses libres ; 3° de granulations de carbonates calcaire et magnésien, souvent très-abondants ; 4° on trouve en même temps des cristaux de cholestérine, des globules de pus et un peu de liquide donnant à la substance sa consistance de bouillie.

ATHLÈTE. s. m. [ἀθλητής, de ἆθλος, combat]. Ceux dont l'unique occupation était, dans l'antiquité, les exercices corporels, afin de pouvoir remporter le prix

dans les jeux publics. Les athlètes étaient soumis à un régime rigoureux destiné à développer le genre de force dont ils avaient besoin pour la lutte, le pugilat, le saut, la course, etc. Ce régime ressemblait beaucoup à l'entraînement auquel on soumet, en Angleterre, les boxeurs et les chevaux de course.

ATHLÉTIQUE. adj. [*athleticus*, it. *atletico*]. Se dit du tempérament dans lequel il y a prédominance du système musculaire. Il est caractérisé par une petite tête, des cheveux courts, le cou large et court, les épaules carrées, la poitrine développée, les muscles fortement dessinés.

ATLAS. s. m. [*atlas*, ἄτλας, all. *Atlas*, angl. *atlas*, it. *atlante*, esp. *atlas*]. Nom donné à la première vertèbre du cou, parce qu'elle supporte la tête, comme la Fable suppose qu'Atlas supporte la sphère céleste. Chaussier l'appelait *atloïde*. Cette vertèbre, qui ne ressemble nullement aux autres, est une sorte d'anneau irrégulier, partagé par un ligament en deux parties, dont l'antérieure reçoit l'apophyse odontoïde de l'axis, et la postérieure donne passage à la moelle vertébrale.

ATLODYME. s. m. [*atlodymus*, de ἄτλας, et δίδυμος, d'où, par contraction arbitraire, *dyme*, pris pour désigner tout monstre simple inférieurement et double supérieurement]. Monstres qui, avec un seul corps, ont deux têtes séparées, mais contiguës, et portées sur un cou unique (Isidore Geoffroy Saint-Hilaire).

ATLOÏDE. s. f. V. ATLAS.

ATLOÏDE et **ATLOÏDIEN, IENNE.** adj. Qui se rapporte à la vertèbre atlas.

ATLOÏDO-AXOÏDIEN, IENNE. adj. [*atloido-axoideus*]. Qui a rapport aux vertèbres atloïde (atlas) et axis. — *Articulation atloïdo-axoïdienne*. Articulation résultant de la jonction de l'apophyse odontoïde à l'arc antérieur de l'atlas au moyen du ligament transverse, et de celle de l'atlas avec l'axis par des facettes articulaires qu'unissent aussi deux ligaments, l'un antérieur, l'autre postérieur. C'est cette articulation dont la luxation peut être produite par le mouvement de rotation forcée de la tête.

ATLOÏDO-OCCIPITAL, ALE. adj. [*atloido-occipitalis*]. Qui a rapport à l'atloïde et à l'occipital. — *Articulation atloïdo-occipitale*. Elle est formée par les condyles occipitaux et les facettes articulaires supérieures de l'atlas. — *Muscle atloïdo-occipital*. V. DROIT *postérieur de la tête (petit)*.

ATLOÏDO-SOUS-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. V. OBLIQUE *supérieur de la tête*.

ATLOÏDO-SOUS-OCCIPITAL. adj. et s. m. V. DROIT *latéral de la tête*.

ATMIATRIE. s. f. [de ἀτμὸς, vapeur, et ἰατρεία, médecine]. Martin-Solon a donné le nom d'*atmiatrie pulmonaire* (1834) à une méthode thérapeutique qui consiste à diriger des vapeurs ou des gaz sur la membrane muqueuse de l'appareil respiratoire pour un but thérapeutique. Le chlore, les vapeurs des sels ammoniacaux, l'oxygène, l'acide carbonique, les divers éthers, les vapeurs d'iode et de brome, d'arsenic, celles de diverses essences, celle d'eau pure ou chargée d'essences aromatiques, la fumée de datura, de belladone, etc., ont été successivement employés, celles-ci dès les temps hippocratiques, les autres par les modernes, surtout contre la phthisie, l'asthme, etc.

ATMIDIATRIQUE. s. f. [*atmidiatrice*, de ἀτμὶς, ἀτμίδος, vapeur, et ἰατρική, médecine]. Méthode thérapeutique consistant particulièrement dans l'emploi des vapeurs ou des gaz en bains ou en fumigations.

ATMOMÈTRE ou **ATMIDOMÈTRE.** s. m. [de ἀτμὸς, ou ἀτμὶς, vapeur, et μέτρον, mesure; all. *Atmometer*]. Instrument employé à mesurer la rapidité de l'évaporation de l'eau sur la surface de la terre, dans une étendue donnée.

ATMOSPHÈRE. s. f. [*atmosphæra*, de ἀτμὸς, vapeur, et σφαῖρα, sphère : comme si l'on disait *sphère de vapeur;* all. *Luftkreis*, angl. *atmosphere*, it. et esp. *atmosfera*]. Couche de corps gazeux entourant de toutes parts, dans une étendue d'environ seize à vingt lieues (V. AIR), le globe terrestre, qui l'emporte avec lui dans ses mouvements diurnes et annuels. Chaque pied carré de cette surface supporte, à 76 centimètres d'élévation du mercure dans le baromètre, un poids de 2 216 livres 2/3, qui, à chaque ligne d'élévation ou d'abaissement dans le baromètre, change d'à peu près 6 9/10es. D'après ces données, on évalue à plus de 33 000 livres le poids que porte la surface moyenne du corps humain, que l'on suppose être de 15 pieds carrés; et cette pression n'est jamais sensiblement augmentée ou diminuée sans qu'il en résulte quelque trouble dans les fonctions vitales chez l'homme et les animaux. La température, dans les couches inférieures de l'atmosphère, dépend non-seulement du rayonnement terrestre et du rayonnement céleste, mais encore du rayonnement direct du soleil. Les sols, suivant leur nature, élèvent ou abaissent la température jusqu'à une certaine hauteur, quand ils sont échauffés par le rayonnement solaire ou refroidis par le rayonnement nocturne. Les diverses terres, une fois échauffées par l'action solaire, ne se refroidissant pas dans le même temps, ne réagissent pas également par voie de rayonnement sur l'air ambiant, de sorte qu'à un instant donné, la température de l'air n'est pas égale à même hauteur pour chacune d'elles. D'où il résulte qu'à latitude égale, dans les mêmes conditions d'abri, dans des lieux peu éloignés et dont le sol n'est pas le même, la température moyenne est différente. La température s'accroît avec la hauteur jusqu'à 21 mètres. Il est difficile d'admettre que la température de l'air observée au nord, comme on le fait ordinairement, représente exactement la température de l'air résultant du mélange de couches d'air qui n'ont pas la même température. Le rayonnement terrestre, selon que le sol a été échauffé par l'action solaire ou refroidi par le rayonnement céleste, exerce une grande influence sur la température de l'air, jusqu'à une hauteur qui dépend de la nature du sol et de celle des corps qui le recouvrent. Pendant la nuit, la tranche superficielle du sol se refroidit moins que la couche d'air en contact avec elle; et l'émission de chaleur de cette tranche superficielle réchauffe les corps placés au-dessus d'elle à une faible hauteur. (Becquerel).

ATMOSPHÉRIQUE. adj. [*atmosphæricus*]. Qui appartient à l'atmosphère : *air*, *météore*, *phénomène atmosphérique*.

ATMOSPHÉROLOGIE. s. f. Traité de l'air atmosphérique considéré en masse.

ATOCIE. s. f. [*atocia*, de α privatif, et τόκος, accouchement]. Synonyme de stérilité chez la femme.

ATOME. s. m. [*atomus*, ἄτομος, de α privatif et τομή, section; all. *Atom*, angl. *atom*, it. et esp. *atomo*]. Tous les corps sont susceptibles d'être divisés en particules très-ténues que l'on désigne sous le nom de *molécules*; mais il est une limite au delà de laquelle la division ne peut plus s'effectuer. Cependant toutes les inductions physiques et chimiques se réunissent

pour faire penser que cette limite n'est pas la dernière ; aussi suppose-t-on aujourd'hui les corps permanents, de dimension sensible, comme composés de particules disjointes, ayant, dans leur petitesse inappréciable, des configurations ainsi que des propriétés attachées à leur individualité actuelle. Ce sont ces particules qu'on est convenu d'appeler *atomes*. On suppose aux atomes, ou la forme primitive du corps auquel ils appartiennent, ou, suivant quelques chimistes, la forme sphéroïdale. On les dit indivisibles, impénétrables ; *simples*, quand ils sont homogènes dans leur nature ; *composés*, quand ils résultent de l'union d'un plus ou moins grand nombre d'atomes hétérogènes, ainsi que cela a lieu dans les acides, les sels, les matières végétales, animales, etc. Les atomes, en s'unissant pour donner naissance aux matières complexes, organiques et inorganiques, suivent des lois fixes qui font la base de la *théorie corpusculaire* ou des *proportions chimiques*. Plusieurs chimistes, tels que Wenzel, Richter, Dalton, Proust, etc., avaient depuis longtemps entrevu que les combinaisons, dans les corps, étaient régies par des lois invariables. Depuis cette époque, les travaux de Gay-Lussac sur la composition des gaz, qui s'unissent toujours dans des rapports simples ou multiples, ont encore conduit à étendre les mêmes lois aux composés solides ou liquides. Aujourd'hui, ces principes, développés par Berzelius, et partout adoptés, servent de base à la chimie, et lui ont donné un caractère philosophique qu'elle n'avait pas jusqu'alors. — Les atomes, en s'unissant entre eux pour former les atomes complexes du premier, du deuxième, du troisième, du quatrième ordre, etc., se combinent toujours dans des rapports simples, et tels que, dans un composé, le nombre des uns est toujours un multiple ou un sous-multiple du nombre d'un de ces atomes. Ainsi, dans les composés du soufre avec l'oxygène, le rapport de ce dernier corps au premier est comme 1 à 1, 1 à 2, 1 à 2 1/2, 1 à 3 ; et alors, le soufre étant représenté par 1 atome, on aura pour le principe oxygénant 2 atomes, 2 1/2, etc.; ou plutôt, comme les atomes sont indivisibles, on aura, pour 2 atomes de soufre, 2, 4, 5, 6 atomes d'oxygène. — Dans la nature organique, les rapports sont quelquefois très-étendus. Ainsi, pour le sucre, on obtient : carbone, 12 ; hydrogène, 23 ; oxygène, 11. — On représente la composition des corps à l'aide de signes abréviatifs. Ainsi les atomes simples, *élémentaires*, sont annoncés par la lettre initiale du corps auquel ils appartiennent : C indique le carbone, K le potassium (kalium), Cl le chlore, H l'hydrogène, O l'oxygène, etc. Les atomes composés sont indiqués par ces initiales suivies de celles d'autres atomes élémentaires : ainsi C + O, C + 2O, Cl + H, annoncent l'*oxyde de carbone*, l'*acide carbonique*, l'*acide chlorhydrique*. On rend ces formules plus simples en représentant l'oxygène par des points qui surmontent la lettre initiale de l'autre corps élémentaire : l'oxyde de carbone est alors représenté par $\dot{C}$, et l'acide carbonique par $\ddot{C}$. Quelquefois aussi on se sert de chiffres placés comme exposants : ainsi KS^2 indique la composition du bisulfure de potassium, de même que K + 2 S annonce un composé de 1 atome de métal et 2 atomes de soufre. — Pour les combinaisons plus compliquées, les formules les font également reconnaître : par exemple, le sulfate de potasse est indiqué par $\dot{K}\,\dddot{S}$, le sulfate de potasse et d'alumine cristallisé par $\dot{K}\,\dddot{S} + 2\,\dot{Al}\,S^3 + 24\,H^2$. Les acides végétaux sont représentés par une lettre surmontée d'un trait ou par leurs éléments : ainsi $\overline{A}$, $\overline{T}$, $\overline{C}$, annoncent les *acides acétique*, *tartrique*, *citrique* ; ou bien on les formule de la manière suivante : le premier, $H^6C^4H^3$; le deuxième, $H^4C^4O^5$; le troisième, $H^4C^4O^4$, etc. A l'aide de ces moyens représentatifs, on peut facilement concevoir et expliquer le jeu des éléments et des transformations variées si communes qui résultent des réactions que subit la nature organique. — Pour les *gaz permanents*, l'expression *atome* équivaut à celle de volume, car le volume d'un composé gazeux résultant de l'union de deux gaz est toujours dans un rapport simple avec les volumes des composants ; d'où l'on pense que les *gaz contiennent sous le même volume le même nombre d'atomes*, et l'on suppose que *tous les atomes sont à égale distance les uns des autres*. Si les volumes n'ont pas la même densité, c'est que l'atome de chacun de ces corps n'a pas le même poids. — On comprend que les atomes n'ont jamais été vus et ne pourront jamais l'être. Il ne faut pas croire à leur existence comme à quelque chose de réel et d'objectif. Ce n'est pas autre chose qu'un artifice logique à l'aide duquel on enchaîne les faits. Mais, à ce titre, la conception atomistique mérite toute l'attention des savants. V. ÉQUIVALENT et SIGNE.

ATOMICITÉ. s. f. Par *atomicité* d'un corps on désigne le nombre d'équivalents d'un autre corps qu'il faut employer pour le saturer. Le premier est dit mono-di-triatomique, etc., et d'une manière générale, *polyatomique*, selon qu'il faut 1, 2, 3..., équivalents pour épuiser sa capacité de combinaison. L'atomicité d'un corps diminue d'une unité chaque fois qu'il se combine avec un équivalent de quelque autre corps (avec élimination de 2 équivalents d'eau, s'il s'agit d'un alcool). L'atomicité d'un alcool diminue d'une unité par le seul fait de la perte de 2 équivalents d'eau.

ATOMIQUE. adj. [*atomicus*]. Les quantités suivant lesquelles les diverses substances se réunissent étant entre elles dans une proportion fort exacte, on peut assigner à chacune de ces substances un poids déterminé, qui a été appelé *poids atomique*. Ce poids exprime la proportion dans laquelle elle se combine avec une quantité déterminée d'une autre substance. Comme il est purement relatif, on prend pour unité le poids d'un corps quelconque, à partir duquel on calcule tous les autres, soit celui de l'hydrogène, parce qu'il est le plus faible, soit celui de l'oxygène, parce que ce corps est celui de tous qui contracte le plus de combinaisons.

ATOMISME. s. m. [all. *Atomismus*, it. et esp. *atomismo*]. Système philosophique dans lequel on explique la formation de l'univers par le moyen des atomes. Ce système, purement hypothétique, n'a rien de commun avec la théorie atomistique des chimistes et des physiciens modernes. V. ÉLÉMENTS *chimiques*.

ATOMISTE. s. m. [all. *Atomist*]. Partisan des doctrines de l'atomisme.

ATOMISTIQUE. adj. Épithète donnée à une théorie qui considère les corps comme formés de particules matérielles infiniment petites eu égard à nos sens, et dont les formes, ainsi que les propriétés particulières, constituent la nature chimique de chaque corps.

ATOMOGYNIE. s. f. [*atomogynia*, de ἄτομος, indivisible, et γυνή, femme]. Richard remplace par ce mot celui d'*angiospermie*, par lequel Linné désignait la réunion des plantes labiées à fruit capsulaire.

ATONIE. s. f. [*atonia*, ἀτονία, de α privatif, et τόνος, ton, ressort; all. *Atonie*, angl. *atony*, it. et esp. *atonia*]. Défaut de ton, faiblesse d'un organe contractile. *Atonie* diffère d'*asthénie: atonie* exprime un état de relâchement des tissus; *asthénie*, l'affaiblissement de leurs fonctions. — *Atonie nutritive*. Nom donné par Dupuytren à l'*atrophie*. V. ce mot.

ATONIQUE. adj. [*atonicus*, it. et esp. *atonico*]. Qui tient à l'atonie. — *Ulcère atonique*. Celui où les actions vitales sont languissantes. Schwilgué admettait des médicaments *atoniques*, qui produisent une diminution de l'état d'excitation.

ATRABILAIRE. adj. [*atrabilarius*, μελαγχολικός, all. *atrabilarisch*, angl. *atrabiliary*, it. *atrabilare*, esp. *atrabiliar*]. Qui a rapport à l'atrabile. Ce mot est, d'après son étymologie, exactement synonyme de *mélancolique*. On attribuait à l'atrabile les affections tristes, les accès d'hypochondrie des individus dits *atrabilaires*. — *Capsules atrabilaires*. On a donné ce nom aux capsules surrénales, auxquelles on attribuait la formation de l'atrabile: de là le nom d'*artères* et de *veines atrabilaires* donné aux artères et aux veines surrénales.

ATRABILE. s. f. [*atrabilis*, de *atra*, noire, et *bilis*, bile: bile noire; μέλαινα χολή]. Les anciens appelaient ainsi une humeur épaisse, noire, âcre, qu'ils supposaient sécrétée par les capsules surrénales. L'existence de cette humeur est imaginaire. Ce qu'on a dit de l'atrabile ne peut s'entendre que de la bile elle-même, qui offre quelquefois dans les maladies une couleur très-foncée. V. BILIVERDINE.

ATRACHÉLIE. s. f. [de α priv., et τράχηλος, cou]. Anomalie caractérisée par l'absence ou par la brièveté extrême du cou.

ATRACTYLIS. s. f. Nom d'une plante synanthérée carduacée (*Atractylis gummifera*, L., *Carlina gummifera*, Lessing), de la Grèce et de l'Europe méridionale. Fournit une gomme-résine vénéneuse.

ATRAMENTAIRE. adj. [de *atramentum*, atrament, encre]. Qui a l'aspect et la saveur de l'encre.

ATRÉSIE. s. f. [*atresia*, de α priv., et τρῆσις, trou]. Occlusion des ouvertures naturelles. Synonyme d'*imperforation*.

ATRÉTÉLYTRIE. s. f. [*atretelytria*, de ἄτρητος, imperforé, et ἔλυτρον, vagin]. Imperforation du vagin.

ATRÉTENTÉRIE. s. f. [*atretenteria*, de ἄτρητος, imperforé, et ἔντερον, intestin]. Imperforation de quelque partie du tube intestinal.

ATRÉTOBLÉPHARIE. s. f. [*atretoblepharia*, de ἄτρητος, imperforé, et βλέφαρον, paupière]. Non-séparation ou accolement des paupières.

ATRÉTOCÉPHALE. adj. et s. m. [de ἄτρητος, imperforé, et κεφαλή, tête]. Dont les orifices de la tête sont imperforés.

ATRÉTOCORME. adj. et s. m. [de ἄτρητος, imperforé, et κορμός, tronc]. Dont les orifices du bassin (vulve, anus, urèthre) sont imperforés.

ATRÉTOCYSIE. s. f. [*atretocysia*, de ἄτρητος, imperforé, et κυσός, anus]. Imperforation de l'anus.

ATRÉTOCYSTIE. s. f. [*atretocystia*, de ἄτρητος, imperforé, et κύστις, vessie]. Imperforation de la vessie.

ATRÉTOGASTRIE. s. f. [*atretogastria*, de ἄτρητος, imperforé, et γαστήρ, estomac]. Imperforation de l'estomac.

ATRÉTOLÉMIE. s. f. [*atretolemia*, de ἄτρητος, imperforé, et λαιμός, gosier]. Imperforation de la partie supérieure des voies digestives, le pharynx et l'œsophage.

ATRÉTOMÉTRIE. s. f. [*atretometria*, de ἄτρητος, imperforé, et μήτρα, matrice]. Imperforation de la matrice.

ATRÉTOPSIE. s. f. [*atretopsia*, de ἄτρητος, et ὤψ, œil]. Imperforation de la pupille.

ATRÉTORRHINIE. s. f. [*atretorrhinia*, de ἄτρητος, imperforé, et ῥίν, nez]. Imperforation du nez.

ATRÉTOSTOMIE. s. f. [*atretostomia*, de ἄτρητος, imperforé, et στόμα, bouche]. Imperforation de la bouche.

ATRÉTURÉTHRIE. s. f. [*atreturethria*, de ἄτρητος, imperforé, et οὐρήθρα, urèthre]. Imperforation de l'urèthre.

ATRICHIASIS ou **ATRICHIE**. s. f. [α priv., et θρίξ, cheveu]. Absence des cheveux. V. CALVITIE et POIL.

ATRIPLICÉES. s. f. pl. V. CHÉNOPODÉES.

ATROPA. V. BELLADONE.

ATROPE. adj. [de α priv., et τρέπειν, tourner, τρόπος, tour]. Se dit de l'*ovule droit*, c'est-à-dire dont le micropyle occupe l'extrémité diamétralement opposée au hile. On dit plus souvent *homotrope* et *orthotrope*. V. ces mots.

ATROPHIE. s. f. [*atrophia*, ἀτροφία, de α priv., et τροφή, nourriture; all. *Darrsucht*, angl. *atrophy*, it. et esp. *atrofia*]. Le développement des éléments achevé, ou avant qu'il le soit, il peut se faire que plusieurs, un seul ou tous, décroissent sensiblement, qu'ils diminuent, que l'acte de désassimilation l'emporte sur celui d'assimilation; il peut se faire, en un mot, qu'ils présentent le phénomène inverse du développement. Cette propriété des éléments anatomiques a reçu le nom d'*atrophie*. Outre les atrophies normales, il y en a d'*anormales* ou *tératologiques*, et de *morbides* ou *pathologiques*. 1° On l'observe normalement dans la disparition des éléments des appareils transitoires, comme celui de Wolff, dans la résorption des vésicules adipeuses au fur et à mesure des progrès de l'âge, etc. 2° On l'observe tératologiquement dans les cas où des ovules de plantes en voie de développement sont comprimés par d'autres, qui les font avorter, et non-seulement se dessécher, mais disparaître en partie. 3° On l'observe pathologiquement dans l'amaigrissement par résorption des vésicules adipeuses. Par l'atrophie arrive la fin ou mort des éléments. Ainsi les propriétés secondaires de s'atrophier et de s'hypertrophier se rattachent immédiatement à la propriété de développement, et ce n'est que par son intermédiaire qu'elles sont liées à la nutrition. Il arrive souvent dans les éléments, tissus, etc., que l'*atrophie* est complète, ce qui est la fin (ou mort) la plus naturelle qu'on puisse concevoir. Elle n'envahit que des éléments anatomiques ou un tissu, et jamais l'organisme en totalité; mais l'embryon s'atrophie quelquefois en entier. — On donne aussi le nom d'*atrophie* au défaut de nutrition, amaigrissement extrême ou diminution notable dans le volume et la masse d'un organe quelconque. Toute cause qui empêche ou ralentit l'abord du sang dans un organe en détermine l'atrophie. Ainsi l'*atrophie partielle* est ordinairement le résultat de la compression, du défaut d'exercice, de la diminution ou de la suspension de l'influence nerveuse; l'*atrophie générale* est produite par les maladies des organes respiratoires ou des viscères essentiels à la vie: on la désigne sous le nom de *consomption* ou *phthisie*, etc.

Atrophie mésentérique. V. CARREAU.

Atrophie musculaire avec substitution graisseuse. V. MUSCULAIRE.

Atrophie musculaire progressive, paralysie muscu-

laire atrophique, atrophie musculaire primitive ou *idiopathique*. On a décrit sous ces différents noms une affection dont le système musculaire entier ou par partie est le siége. Après des contractions tremblotantes, fibrillaires, involontaires des muscles, survient un affaiblissement notable; souvent ils se contractent encore volontairement, et pourtant ils ont cessé d'être influencés par l'électricité. Les muscles diminuent de volume, mais cette diminution n'est pas d'abord en rapport avec l'affaiblissement des forces. Peu à peu, soit qu'il y ait douleur, soit pendant les tremblotements, soit que ceux-ci n'aient pas lieu, la station verticale devient impossible, et, lorsque l'application de l'électricité à tous les muscles successivement n'a pas amené la guérison, la mort survient par suite d'impossibilité de mâcher et d'avaler les aliments, et parce que la respiration ne peut plus se faire. L'altération est caractérisée par une teinte jaune rosé pâle des muscles avec diminution de moitié aux neuf dixièmes du volume de leurs faisceaux striés. Ils deviennent en même temps granuleux, et la plupart des granulations sont grisâtres, quelques-unes graisseuses, puis beaucoup de faisceaux disparaissent complétement. A cette atrophie ne succède pas le remplacement des faisceaux par des séries de vésicules adipeuses, comme cela a lieu dans les cas de paralysie des nerfs moteurs avec *substitution graisseuse* des muscles. On a à tort confondu cette dernière altération avec l'atrophie musculaire progressive, qui est une maladie complétement différente. Celle-ci ne survient pas à la suite de lésion des nerfs moteurs comme celle-là; elle reconnaît pour cause l'action répétée trop continue, sans intervalles suffisants de repos, des centres nerveux, ou des muscles, qui s'atrophient, soit dans une partie du corps, soit partout. Les fonctions des centres nerveux restent intactes jusqu'au moment de la mort. La paralysie dans cette affection est consécutive à l'atrophie avancée des faisceaux musculaires striés et ne la précède point. Le résultat de l'examen des tubes nerveux est en rapport avec la conservation de la contraction volontaire jusqu'aux dernières phases du mal, c'est-à-dire qu'ils restent intacts sans offrir aucune des lésions que l'œil nu avait cru y reconnaître d'après l'hypothèse que le système nerveux est le point de départ. L'expression de *paralysie musculaire atrophique* doit être rejetée. V. PARALYSIE *générale progressive*.

ATROPHIQUE. adj. Qui a rapport à l'atrophie. — *Dissolution atrophique*. Nom donné par Magendie à l'ulcération des tissus qui survient par suite d'inanition.

ATROPINE. s. f. [*atropium*, all. *Atropin*, it. et esp. *atropina*]. Alcaloïde retiré par Brandes de la belladone (*Atropa belladona*, L.) et des graines du *Datura stramonium*, L. (*daturine*). Cristallisable en aiguilles d'un blanc brillant, soluble dans l'alcool bouillant, insoluble dans l'eau et dans l'éther sulfurique. On l'obtient en traitant par l'alcool chaud à 90° centésim. la racine de belladone sèche et pulvérisée, exprimant, filtrant la liqueur alcoolique, et la mettant pendant vingt-quatre heures en contact avec l'hydrate de chaux; on sépare par le filtre le dépôt, on acidule très-légèrement le liquide avec de l'acide sulfurique; puis, après avoir filtré, on distille la moitié, on étend d'eau, et l'on ajoute en deux fois du carbonate de potasse dans la solution. La première addition précipite la résine; la seconde, l'*atropine* sous forme blanche et gélatineuse. L'atropine est vénéneuse, et dilate fortement la pupille. ($C^{34}H^{24}O^{6}$.) — *Sulfate d'atropine*. Sel neutre cristallin que forme l'atropine avec l'acide sulfurique. Dans l'iritis aiguë on l'emploie pour dilater la pupille à la dose de 5 centigrammes de sulfate neutre dans 10 grammes d'eau, qu'on instille par gouttes d'heure en heure, afin d'éviter les adhérences iriennes; on l'emploie de même toutes les fois qu'il s'agit d'éviter ces adhérences, ou pour dilater la pupille lors de l'examen ophthalmoscopique.

ATTACHEMENT. s. m. [all. *Zuneigung*, angl. *attachment*, it. *attaccamento*, esp. *afecion*]. Sous ce nom et celui d'*amitié*, Gall décrit une fonction cérébrale, commune à l'homme et aux animaux, dont l'appareil serait placé près de celui de l'*amour de la progéniture*.

ATTAQUE. s. f. [*insultus*, εἰσβολή, all. *Anfall*, esp. *ataque*]. Invasion ordinairement subite d'une maladie périodique, telle que la goutte, le rhumatisme, l'épilepsie; ou d'une affection qui, sans être périodique, est sujette à des retours plus ou moins fréquents: telle est l'apoplexie (V. ACCÈS). — On appelle vulgairement *attaque de nerfs*, des spasmes accompagnés ou non de mouvements violents ou convulsifs, de cris ou de pleurs, attaques qu'on observe particulièrement chez les femmes et les individus très-irritables.

ATTEINTE. s. f. [*petitio*, *ictus*]. Blessure que se fait un cheval à la partie interne du boulet, soit avec un de ses fers, soit de toute autre manière. Lorsque la blessure pénètre au-dessous de la corne, on l'appelle *atteinte encornée;* s'il n'existe qu'une contusion sans solution de continuité, on la nomme *atteinte sourde*.

ATTELLE ou **ÉCLISSE**. s. f. [*assula*, *ferula*, νάρθηξ, all. *Schiene*, angl. *splinters*. *Attelle*, anc. franç. *astelle*, vient, par une légère mutation, du bas latin *astula*, planchette, dit pour *assula*, de *assis*, ais, planche. *Éclisse*, anc. franç. *esclice*, paraît venir d'un

FIG. 32.





FIG. 33.

mot germanique *kliozan*, diviser]. On appelle *attelles*, des lames de bois flexibles, mais résistantes, plus ou moins longues, que l'on applique, garnies de linge, le long d'un membre fracturé, pour le maintenir dans l'immobilité et prévenir le déplacement des fragments. On a fait aussi des attelles d'écorce d'arbre, de fer-blanc, de baleine, de cuir, etc. On emploie encore, dans certains cas, des attelles faites avec un carton fort épais, que l'on mouille avant de les appliquer, et qui se moulent alors sur le membre, auquel on les fixe par un bandage roulé. Les attelles sont ou simples (Fig. 33), ou creusées de mortaises et d'échancrures (Fig. 32), dans lesquelles sont introduits les lacs destinés à exercer l'extension et la contre-extension.

ATTENTION. s. f. [*attentio*, *ad*, vers, et *tendere*, tendre, se porter; all. *Aufmerksamkeit*, angl. *attention*, it. *attenzione*, esp. *atencion*]. L'attention est un phénomène physiologique complexe, bien étudié par Gall, un *résultat* auquel concourent à la fois d'ordinaire un ou plusieurs instincts et une ou plusieurs facultés intellectuelles (V. RÉSULTAT). Plus l'instinct, le penchant sont énergiques, plus est énergique l'action des facultés intellectuelles; plus est intime, *profond*, le

rapport entre l'intelligence et l'objet extérieur, plus est grande ou profonde l'attention. Le renard affamé évente le lièvre, le faucon dans les airs entrevoit l'alouette : ils deviennent *attentifs*. L'attention peut aussi avoir pour point de départ l'activité d'une fonction intellectuelle en particulier ; l'esprit d'analyse ou de synthèse conduit le philosophe à une idée belle, l'artiste à une idée heureuse : toutes les autres facultés entrant aussitôt en rapport avec la précédente, l'homme se trouve dans l'acte d'attention. Suivant le degré de développement des instincts ou des facultés intellectuelles, le résultat appelé attention sera plus ou moins grand. L'attention est un résultat de l'activité des facultés innées, mais n'est pas du tout la *source*, la *cause*, le *principe générateur* de ces facultés, comme l'ont soutenu quelques métaphysiciens.

ATTÉNUANT, ANTE. adj. et s. m. [*attenuans*, de *attenuare*, atténuer, diminuer, de *ad*, à, et *tenuis*, ténu ; all. *verdünnend*, angl. *attenuant*, it. *attenuante*, esp. *atenuante*]. On appelait autrefois *atténuants* des médicaments auxquels on supposait la propriété de rendre les humeurs plus ténues, moins épaisses.

ATTÉNUATION. s. f. [*attenuatio*, λέπτυνσις]. Emploi de la diététique de manière à produire l'amaigrissement régulier. Les anciens pratiquaient beaucoup cet art, qui consistait à combiner un régime alimentaire atténuant avec des purgatifs, des sudorifiques et un exercice réglé. Il y aurait lieu de le mettre en usage en beaucoup de cas où l'on veut diminuer l'embonpoint.

ATTÉNUÉ, ÉE. adj. [*attenuatus*, λελεπτυσμένος]. Se dit des organes insensiblement rétrécis ou amincis.

ATTITUDE. s. f. [*situs corporis*, angl. *attitude*, it. *attitudine* : le mot français vient de l'italien, qui est lui-même dérivé de *aptitudo*, venant de *aptus*, apte]. Situation durable du corps, position qu'il conserve pendant un certain laps de temps. L'étude en offre une grande importance pour le diagnostic des maladies générales, des affections des muscles, des articulations et de certaines formes d'aliénation mentale.

ATTRACTIF, IVE. adj. et s. m. [*attractivus*, *attrahens*, de *ad trahere*, tirer vers : qui attire ; all. *attractorisch*, it. *attractivo*, esp. *atractivo*]. On appelle particulièrement *attractifs*, les vésicants et les suppuratifs, parce que l'irritation qu'ils déterminent *attire* les fluides vers le lieu où ils sont appliqués. — *Attractif d'Estanque* (du nom de son inventeur). Genre de levier dont le point d'appui se produit dans la main de l'opérateur et hors de la bouche, à l'aide d'une poignée garnie d'un pignon comme celui du brise-pierre. Ce point d'appui donne à l'attractif toute la puissance que peuvent nécessiter les diverses opérations pour l'extraction des dents, tout à la fois par un mouvement que l'opérateur peut maîtriser à sa volonté ; la dent, étant saisie, glisse sur le mors inférieur par l'attraction du pignon. On peut adapter à volonté sur cet instrument tous les genres et toutes les formes de mors employés dans les daviers et pinces.

ATTRACTION. s. f. [*attractio*, même étym. que le précédent ; all. *Attractionskraft*, angl. *attraction*, it. *attrazione*, esp. *atraccion*]. Tendance que les corps célestes paraissent avoir à s'attirer les uns les autres en raison directe des masses et inverse du carré des distances, sans qu'il existe en eux ou autour d'eux rien de sensible à quoi on puisse la rapporter. C'est en ce sens seulement que Newton a employé le mot *attraction*, et qu'il faut toujours le prendre ; c'est-à-dire qu'il exprime un *fait* et non une *cause*. Outre cette attraction céleste, qu'on nomme aussi *gravitation*, et qui, transportée sur le globe terrestre, produit le phénomène de la *pesanteur*, on en admet un autre, la *cohésion*, qui sollicite les molécules du corps à adhérer entre elles, tendance mutuelle apparente, qui n'a lieu qu'à des distances infiniment petites, et qui cesse quand l'œil peut saisir le moindre intervalle entre les corps qui s'attirent. Considérée au point de vue chimique, cette dernière prend le nom d'*attraction chimique* ; on l'appelle aussi *affinité* ou *attraction de composition*.

ATTRIBUT. s. m. Ce qui est permanent et essentiel dans une espèce, dans un individu ou dans une de ses parties. L'énoncé méthodique des attributs sert à former les définitions. En physiologie, on dit quelquefois *attributs des systèmes*, au lieu de dire *usages généraux* dont les systèmes sont chargés. V. ANATOMIE et SYSTÈME.

ATTRITION. s. f. [*attritio*, de *ad*, à, et de *terere*, *tritum*, broyer ; all. *Zerschmetterung*, angl. *attrition*, it. *attrizione*, esp. *atricion*]. Broiement, frottement ou écorchure superficielle résultant d'un frottement. On a aussi appelé *attrition* le plus haut degré de la contusion, l'écrasement d'une partie quelconque.

ATYPIQUE. adj. [*atypicus*, de α priv., et τύπος, type ; all. *atypisch*, angl. *atypic*]. On donne ce nom aux maladies périodiques, et surtout aux fièvres intermittentes, dont les accès reviennent sans aucune régularité.

AUBÉPINE. s. f. [de *alba spina*, blanche épine ; all. *Hagedorn*, angl. *hawthorn*, it. *biancospino*, esp. *espina blanca*]. *Mespilus oxyacantha*, L. Arbuste du genre *Néflier*, dont les baies sont astringentes.

AUBÈRE, et non **AUBERT.** adj. et s. m. [all. *falb*]. Genre de robe dans lequel le corps est recouvert d'un mélange de poils rouges et de poils blancs, la crinière et la queue étant de même couleur ou de nuance plus claire. La proportion relative des poils blancs et des poils rouges, et de plus la teinte plus ou moins foncée de ces derniers, ont fait distinguer plusieurs espèces, qui sont : l'*aubère clair*, l'*aubère ordinaire*, et l'*aubère foncé* ou *vineux*.

AUBERGINE. s. f. [all. *Eierpflanze*]. Nom vulgaire de la morelle mélongène (*Solanum melongena*, L.]. La culture en est très-répandue dans tout le midi de l'Europe, et en France même, pour l'alimentation de l'homme.

AUBE-VIGNE. s. f. V. CLÉMATITE *viorne*.

AUBIER. s. m. [du bas lat. *albarius*, de *albus*, blanc ; *alburnum*, all. *Splint*, *Weissholz*, angl. *blea*, *bleack*, it. *alburno*, esp. *albura*]. On appelle *aubier* ou *faux bois*, dans les arbres et arbrisseaux dicotylédonés, les couches ligneuses les plus extérieures, celles qui touchent le liber. Ce n'est point un organe autre que le bois : c'est du bois, mais encore jeune, et qui ne diffère des couches situées au-dessous qu'en ce que ses fibres sont moins fortes, moins serrées, et d'une teinte plus claire. C'est un bois imparfait dont, chaque année, la couche la plus intérieure devient bois.

AUBIN. s. m. Allure défectueuse des vieux chevaux qui ont trop galopé, dans laquelle l'animal galope encore du devant, mais ne peut que trotter du train de derrière.

AUBRAC (RACE D'). Nom d'une race de bœufs.

AUDITIF, IVE. adj. [*auditivus*, de *auditus*, l'ouïe ; ἀκουστικός, angl. *auditory*, it. et esp. *auditivo*]. Qui a rapport à l'ouïe. — *Bulbe auditif*. Espèce de poche

membraneuse, pleine d'un liquide clair et albumineux, à la surface de laquelle s'épanouit le nerf auditif, autour de laquelle se groupent l'appareil des canaux semi-circulaires et l'appareil du limaçon, et qui fait la base de la partie sensitive de l'oreille. — *Conduits auditifs.* Il y en a deux, l'*externe* et l'*interne*. Le *conduit auditif externe*, ou conduit auriculaire, commence au fond de la conque. Long de 22 à 27 millimètres, et courbé dans sa longueur, il aboutit à la caisse du tympan, dont il est séparé par la membrane du même nom. Le *conduit auditif interne*, ou conduit labyrinthique, est creusé dans l'épaisseur du rocher; son orifice se remarque à la face postérieure de cette apophyse ; de là il se dirige en avant et en dehors, et se termine par une sorte de cul-de-sac percé de plusieurs trous, dont l'un, plus grand et placé à sa partie supérieure, est l'orifice de l'aqueduc de Fallope ou canal spiroïde, et les autres communiquent avec le labyrinthe. — *Trous auditifs.* Ils sont aussi au nombre de deux, l'un *externe* et l'autre *interne :* ce sont les orifices des conduits dont on vient de parler. — *Artères* et *veines auditives.* Vaisseaux qui pénètrent dans les conduits auditifs, et sont, comme ces conduits, distingués en *externes* et en *internes*. L'artère auditive externe (tympanique, Ch.) est fournie par la styloïdienne, branche de la carotide externe ; l'externe est un rameau de la basilaire. Les veines auditives se rendent aux jugulaires interne et externe. — *Nerf auditif.* On a d'abord donné ce nom aux nerfs facial et labyrinthique réunis sous la dénomination de *nerf de la septième paire ;* puis on a appelé *nerf auditif*, le nerf labyrinthique seulement. Le nerf auditif, appelé aussi *nerf acoustique*, naît, en arrière, de l'extrémité latérale du ventricule du cervelet, et, en devant, de la partie antérieure des prolongements de la protubérance cérébrale. Il s'introduit avec le nerf facial dans le conduit auditif interne, au fond duquel il se divise en deux branches, l'une pour le limaçon, l'autre pour le vestibule et les canaux demi-circulaires. V. OREILLE.

AUDITION. s. f. [*auditio*, de *audire*, entendre; ἀκοή, all. *Gehör*, angl. *audition*, it. *udito*, esp. *audicion*]. Action d'entendre ; sensation qui nous fait percevoir les sons. On peut distinguer l'audition proprement dite, ou purement passive, qui consiste à *entendre* les sons qui viennent frapper l'oreille ; et l'audition active, qui a lieu lorsqu'on *écoute*. On nomme cette dernière *auscultation*. V. ce mot et OUÏE.

AUGE. s. f. Espace compris entre les deux ganaches, c'est-à-dire entre les deux branches de la mâchoire inférieure chez le cheval.

AUGMENT. s. m. [*augmentum*, de *augere*, augmenter ; ἀκμή, all. *Zunehmen*, angl. *increase*, it. et esp. *aumento*]. Première période ou période d'accroissement des maladies.

AUGNATHE. s. m. [*augnathus*, de αὖ, qui indique un redoublement, et γνάθος, mâchoire]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont une tête accessoire presque réduite à une mâchoire inférieure attachée à celle de la tête principale.

AULACOMÈLE. s. f. [*specillum sulcatum*, de αὖλαξ, sillon, et μήλη, sonde]. Sonde cannelée.

AULACOSTOME. s. f. [de αὖλαξ, sillon, et στόμα, bouche ; *Aulacostoma gulo*, *Hæmopis nigra*, Savigny, *Hirudo vorax*, Johnston]. Hirudinée, commune en France, d'un brun noir foncé ou d'un noir olivâtre uniforme, velouté, marqué çà et là de points noirs peu apparents. Le ventre est olivâtre, quelquefois cendré ou jaunâtre, plus clair que le dos, ordinairement sans taches. Ventouse anale petite. Elle avale les lombrics, les larves aquatiques avec voracité ; mais elle ne peut attaquer la peau de l'homme. Longueur, 6 à 9 centimètres.

AULASTOME. Mot mal fait. V. AULACOSTOME.

AUMAILLES. adj. et s. f. pl. [*almalia*, basse latinité, de *animalia*, plur. de *animal.*] Se dit des animaux qu'on nourrit pour l'engrais.

AUNE ou **AULNE**. s. m. [*Betula alnus*, L., et mieux *Alnus glutinosa*, Willdenow ; all. *Erlenbaum*, angl. *alder-tree*, it. *alno*, esp. *aliso*]. Arbre indigène de la famille des amentacées, dont l'écorce est astringente et tonique. — On appelle aussi vulgairement *aune noir*, la bourdaine (*Rhamnus frangula*, L.). V. BOURDAINE.

AUNÉE ou **AULNÉE**. s. f. [*Inula helenium*, L., *Inula campana*, all. *Alant*, it. *inula*, esp. *inola*]. Plante de la syngénésie polygamie superflue, L., synanthérées corymbifères, J., dont la racine (*radix helenii* des pharmaciens), grosse, irrégulièrement conique, charnue, rougeâtre à l'extérieur, blanchâtre en dedans, a une forte odeur aromatique, une saveur un peu âcre, amère et camphrée. Thomson en a retiré un principe immédiat particulier qu'il appelle *inuline* (V. ce mot). Elle est employée comme stimulante, emménagogue et diaphorétique. On l'administre en poudre (75 à 125 centigrammes), en infusion (32 grammes pour un litre d'eau). On prescrit aussi sa teinture alcoolique, son extrait (30 à 60 centigrammes), etc. A l'extérieur, sa décoction concentrée, et sa poudre incorporée dans une pommade, ont été employées avec avantage dans le traitement des maladies cutanées. — L'*aunée antidysentérique* (*Inula antidysenterica*, L.), autre espèce du même genre, a été préconisée contre la dysenterie.

AURA s. f. Mot latin qui signifie *souffle*, *vapeur subtile*. Van Helmont nommait le principe vital *aura vitalis ;* d'autres ont appelé *aura seminalis* une vapeur subtile, volatile, qu'ils supposaient exister dans le fluide spermatique, et dans laquelle ils pensaient que résidait la propriété fécondante de cette liqueur, qui appartient, comme on sait, aux spermatozoïdes. — On exprime encore par le mot *aura* la sensation d'une sorte de vapeur qui semble partir du tronc ou des membres, et s'élever vers la tête, avant l'invasion des attaques d'épilepsie et d'hystérie ; de là les expressions *aura épileptique*, *aura hystérique*. V. FLUIDE.

AURADE ou **AURADINE**. s. f. [esp. *auradino*]. Matière découverte par Plisson dans l'huile volatile de fleur d'oranger mise en contact avec l'alcool. Elle est blanche, cristallisable, et soluble dans l'éther ; fusible à 55°, elle prend l'aspect de la cire. Elle pèse 0,913, et se volatilise par la chaleur. L'alcool bouillant la dissout, et la laisse cristalliser en écailles par le refroidissement ($C^{83,76}H^{15,05}O^{1,16}$). V. ESSENCE.

AURANTIACÉES ou **AURANTIÉES**. s. f. pl. [*aurantiaceæ* ou *aurantiæ*]. Famille naturelle de la classe des dicotylédones polypétales hypogynes, à laquelle l'oranger (*Aurantium*) a donné son nom. On les a aussi appelées *hespéridées*. Elle a pour caractères : Fleurs odorantes généralement terminales ; calice monosépale persistant, à 3 ou 5 divisions ; corolle à 3 ou 5 pétales ; étamines en nombre égal, ou double, ou multiple de celui des pétales, insérées sous un disque hypogyne ; ovaire globuleux, pluriloculaire ; style toujours simple, terminé par un stigmate discoïde. Fruit charnu, divisé intérieurement par des cloisons membraneuses ; ex-

térieurement, le péricarpe est épais, indéhiscent, et rempli de vésicules pleines d'huile volatile.

AURANTIINE. s. f. Synonyme d'*hespéridine*.

AURATE. s. m. [all. *goldsaures Salz*, angl. *aurate*, it. et esp. *aurato*]. Sel dans lequel le peroxyde d'or joue le rôle d'acide (acide aurique). L'*aurate de potasse* ($KO.Au^2O^3 + 6HO$), cristallisable en aiguilles, sert à préparer tous les autres aurates par double décomposition. Celui d'ammoniaque ($Au^2O^3.2H^3Az + HO$) est très-détonant.

AURÉOLE. s. f. [*aureola*, du latin *aura*; esp. *aureola*]. Ce mot signifie proprement le cercle lumineux que les peintres placent autour de la tête de certains personnages. Chaussier pensait que le mot *auréole* devait être substitué à *aréole*, lorsqu'il est question d'un cercle coloré : *auréole du mamelon*, *auréole vaccinale*, etc.

AURICULAIRE. adj. et s. m. [*auricularis*, de *auricula*, pavillon de l'oreille; angl. *auricular*, esp. *auricular*]. Qui appartient à l'oreille, principalement à l'oreille externe et au pavillon de l'oreille. — *Conduit auriculaire*. Nom donné par Chaussier au conduit auditif externe. — *Doigt auriculaire*. Petit doigt, ou cinquième doigt de la main, ainsi nommé parce que sa petitesse le rend plus propre que les autres à être introduit, du moins en partie, dans le conduit auditif externe. — *Muscles auriculaires*. Ils sont au nombre de trois, distingués en *antérieur* (zygomato-auriculaire, Ch.), en *postérieur* (mastoïdo-auriculaire, Ch.), et en *supérieur* (temporo-auriculaire, Ch.). — *Artères et veines auriculaires*. Les *artères auriculaires antérieures*, dont le nombre est indéterminé et qui se distribuent au conduit auditif et au pavillon de l'oreille, sont fournies par la temporale. L'*auriculaire postérieure*, beaucoup plus considérable, naît immédiatement de la partie postérieure de la carotide externe, dans l'épaisseur de la parotide, monte entre le conduit et l'apophyse mastoïdes, fournit l'artère stylo-mastoïdienne, et se partage, au bas du pavillon de l'oreille, en deux branches, qui se distribuent aux muscles voisins. Les veines correspondantes se déchargent dans la temporale et la jugulaire externe. — On désigne aussi par le mot *auriculaire* ce qui a rapport aux oreillettes du cœur : on appelle *appendice auriculaire*, une espèce de prolongement qui s'élève de la partie supérieure de chaque oreillette. (Le nom d'*oreillette* provient de la forme de cet appendice.) V. Oreillette. — On appelle *surface auriculaire* de l'os iliaque, la surface rugueuse par laquelle il s'articule avec la facette correspondante du sacrum, parce qu'elle offre d'une manière générale la forme du pavillon de l'oreille.

AURICULE. s. f. [*auricula*, diminutif d'*auris*, oreille; all. *Ohrläppchen*, esp. *auricula*]. On appelle ainsi l'oreille externe ou pavillon de l'oreille (V. Pavillon *de l'oreille*). — Les botanistes appellent *auricules*, de petits appendices arrondis qu'on observe à la base des pétales, étamines, feuilles ou pétioles de certaines plantes; de là l'expression : *feuilles auriculées*, *pétioles auriculés*. V. Orchidées.

AURICULO-VENTRICULAIRE. adj. [*auriculo-ventricularis*]. — *Orifices auriculo-ventriculaires*. Ceux qui établissent la communication entre les oreillettes et les ventricules du cœur. — *Valvules auriculo-ventriculaires*. On désigne quelquefois sous ce nom la valvule mitrale et les valvules tricuspides, parce qu'elles sont situées : la mitrale, à l'ouverture de communication du ventricule avec l'oreillette gauche; les tricuspides, à l'ouverture par laquelle communiquent le ventricule droit et l'oreillette droite. V. Cœur.

AURIFICATION. s. f. [de *aurum*, or, et *facere*, faire]. Opération qui consiste à obturer les dents creuses avec des feuilles d'or. L'or doit, dans tous les cas, être parfaitement pur, battu en feuilles minces, et bien recuit avant d'être employé. Ainsi préparé, il peut être pressé dans toutes les anfractuosités de la cavité, et rendu si ferme et si solide, qu'il soit imperméable aux liquides de la bouche.

AURIFIQUE. adj. et s. m. [*aurificus*, de *aurum*, or, et de *facere*, faire; all. *goldmachend*, esp. *aurifico*]. — *Teinture aurifique*, *élixir aurifique* ou *aurifique minéral*. Solution de kermès minéral dans l'alcool, ainsi nommée sans doute parce que sa couleur approche de celle de l'or. — *Sable aurifique*. Celui qui contient de l'or.

AURIGINEUX, EUSE. adj. [*auriginosus*, de couleur d'or; esp. *aurignoso*]. — *Fièvre aurigineuse*. Nom donné par Vogel à l'ictère.

AURINE. s. f. Principe colorant jaune d'or, cristallisable, trouvé par Chevreul dans le *bois de sable*. Il est accompagné par un principe cristallisable rouge.

AURIQUE. adj. [de *aurum*, or]. Qui se rapporte à l'or. — *Acide aurique* ou *sesquioxyde d'or* (Au^2O^3). On l'obtient en décomposant le sesquichlorure d'or par la potasse et précipitant l'acide par l'acide sulfurique. Hydraté, il forme une poussière jaune ou brune; on peut facilement l'obtenir anhydre. Il se décompose à la température de 250°; la lumière solaire le décompose. Il ne se combine avec aucun acide, mais donne des *aurates* cristallisables.

AURISCALPE. s. m. [de *auris*, oreille, et *scalpere*, gratter; all. *Ohrlöffel*]. Curette pour l'oreille.

AURISTE. adj. et s. m. — *Médecin auriste*. Celui qui s'occupe spécialement des maladies de l'oreille.

AUROCHS. s. m. [*Bos urus*, L., all. *Auerochs*, de *Au*, campagne, et *Ochs*, bœuf]. Espèce de bœuf qui est le plus grand mammifère d'Europe; jambes hautes, cornes petites, queue longue, crinière laineuse. Le mâle répand une forte odeur de musc. L'aurochs a une paire de côtes de plus que les autres bœufs et une vertèbre lombaire de moins. V. Bœuf.

AURONE. s. f. [all. *Feldbeifuss*, angl. *southernwood*, it. *abrotano*, esp. *aurona*]. L'*aurone mâle* est l'*Artemisia abrotanum*, L. Elle a une odeur agréable de citron, ce qui lui a fait donner le nom de *citronnelle*. Elle jouit des mêmes propriétés que l'absinthe et l'armoise, mais à un moindre degré. L'*aurone femelle* est la *santoline*. V. ce mot.

AUROSULFITE. s. m. Lorsqu'on verse du sulfite de potasse sur un aurate, on obtient un sel acide double, un *aurosulfite*. Celui de *potasse* est jaune, cristallisable. [$Au^2O^3.3SO^2 + 5(KO.SO^2) + 5HO$.]

AUSCULTATION. s. f. [*auscultatio*, de *auscultare*, écouter; all. et angl. *Auscultation*, esp. *auscultacion*]. Action d'écouter, de prêter l'oreille. Buisson, qui a introduit ce mot dans le langage médical, l'a défini *la volonté présente dans l'audition*. Laënnec a fait un heureux emploi de l'*auscultation* pour apprécier la nature des différents bruits qui se font entendre dans la poitrine, et pour en tirer des conclusions sur le diagnostic et le traitement des maladies des poumons et du cœur. On se sert, pour pratiquer l'auscultation, d'un instrument de bois, cylindrique, appelé *stéthoscope* (V. ce mot), dont une des extrémités est appliquée successivement sur divers points des parois

thoraciques, et l'autre contre l'oreille de l'observateur : de là le nom d'*auscultation médiate* donné par Laennec à cette méthode d'exploration, pour la distinguer de l'*auscultation immédiate*, qui consiste dans l'application de l'oreille contre les parois de la poitrine du malade que l'on veut *ausculter*. L'auscultation sert aussi à apprécier : le souffle placentaire, qui est un signe de grossesse ou de tumeur dans le ventre; les battements du cœur du fœtus, qui sont un signe que l'enfant est en vie ; enfin le souffle dans les artères le long du sternum, les carotides, etc., qui est un signe, ou de chlorose, ou d'anévrysme, ou d'insuffisance des valvules du cœur.

AUSTÈRE. adj. [*austerus*, αὐστηρὸς, all. *herb*, it. et esp. *àustero*]. On a appelé *saveur austère*, le plus haut degré de l'acerbité.

AUSTRAL, ALE. adj. [*australis*, all. *südlich*, angl. *southern*, it. *australe*, esp. *austral*]. Qui est situé au midi, c'est-à-dire, pour nous, au delà de l'équateur. — *Magnétisme austral*. Celui qui domine dans l'hémisphère méridional de la terre. V. ÉLECTRICITÉ.

AUTARCIE. s. f. [*autarcia*, αὐτάρκεια, de αὐτὸς, soi-même, et ἀρκεῖν, suffire]. Bien-être, contentement de son état.

AUTÉCHOSCOPE ou **AUTOSTÉTHOSCOPE.** s. m. [*autechoscopium*, de αὐτὸς, soi-même, ἠχὼ, son, et σκοπεῖν, examiner]. Nom donné par Krauss à un stéthoscope destiné à pratiquer l'auscultation sur soi-même, qu'il a imaginé et décrit.

AUTÉE. s. f. Expression tombée hors d'usage, employée jadis pour exprimer la phthisie pulmonaire dans l'espèce bovine.

AUTÉMÉSIE. s. f. [*autemesia*, de αὐτὸς, spontané, et ἔμεσις, vomissement]. Vomissement idiopathique. Alibert a nommé ainsi un genre de la famille des gastroses.

AUTOCARPIEN, IENNE. adj. [*autocarpianus*, de αὐτὸς, seul, et καρπὸς, fruit]. Se dit, en botanique, du fruit, quand, l'ovaire se développant sans contracter aucune adhérence avec les parties environnantes, le fruit ne se trouve modifié par aucune addition de parties. V. FRUIT, PISTIL et CARPELLE.

AUTOCHTHONE. s. m. et adj. [de αὐτὸς, même, et χθὼν, terre ; all. *Urbewohner*]. Synonyme d'*aborigène*, d'*indigène*.

AUTOCINÉSIE. s. f. [*autocinesis*, de αὐτὸς, soi-même, et κίνησις, mouvement]. Mouvement volontaire.

AUTOCLAVE. s. m. V. DIGESTEUR *de Papin*.

AUTOCRATIE. s. f. [de αὐτὸς, soi-même, et de κράτος, force, puissance ; all. *Autocratie*, esp. *autocrasia*]. Puissance indépendante. — *Autocratie de la nature*. C'est, suivant Stahl, l'empire qu'exerce la nature ou le principe vital sur le cours et la durée des maladies. V. VITAL et VITALISME.

AUTOGÈNE. adj. [de αὐτὸς, propre, et γενὴς, engendré]. Nom donné par Owen, dans les *Homologies*, aux parties qui se développent ordinairement de centres distincts et indépendants. V. HOMOLOGUE.

AUTOGÉNIE. s. f. [de αὐτὸς, soi-même, et γεννᾶν, engendrer : all. *Selbsterzeugung*]. Naissance indépendante, faculté de naître sans être *reproduit* d'une manière directe par un être semblable à soi préexistant. — *Doctrine de l'autogénie*. Celle dans laquelle on admet que les éléments anatomiques de nos tissus naissent de toutes pièces à l'aide et aux dépens d'un blastème liquide ou demi-liquide, dans lequel rien de semblable à eux n'existait avant leur apparition (V. GENÈSE). L'ovule, dans les ovisacs, est autogène ; il y apparaît par genèse, et non par une *reproduction* qui serait opérée par un élément anatomique semblable à lui. Aux dépens de son vitellus naissent, par segmentation des éléments, les cellules embryonnaires ou blastodermiques qui ne sont pas semblables à lui. Bientôt à celles-ci succèdent d'autres éléments anatomiques dont les premiers individus qui apparaissent, pour toutes les espèces sans exception, naissent par autogénie ; seulement, dans les espèces qui ont forme de *cellule*, la plupart ont la propriété, une fois nées, de se reproduire par segmentation, etc. L'autogénie s'observe d'une manière permanente pendant toute la durée de la vie pour les cellules épithéliales à la surface des téguments.

AUTOGNOSE. s. f. [*autognosis*, de αὐτὸς, soi-même, et γνῶσις, connaissance]. Connaissance acquise par l'étude de soi-même. Au lieu de ce mot, on a employé quelquefois *heautognosie*.

AUTOLABE. s. m. [*autolabis*, de αὐτὸς, soi-même, et λαβὶς, pince]. On a donné ce nom à des pinces qui se ferment d'elles-mêmes au moyen de l'élasticité de leurs branches.

AUTOMATIQUE. adj. [*automaticus*, de αὐτόματος, spontané ; all. *automatisch*, angl. *automatic*, it. *automatico*]. Épithète donnée aux mouvements qui s'exécutent sans qu'on y fasse attention, sans que la volonté y participe. V. ASSOCIATION et RÉFLEXE.

AUTOMNAL, ALE. adj. [it. *autunnale*]. Qui a lieu en automne : *fièvre automnale*.

AUTOMNE. s. m. [*autumnus*, φθινόπωρον, all. *Herbst*, angl. *autumn*, it. *autunno*, esp. *otoño*]. Saison de l'année qui s'étend du jour où le soleil atteint l'équateur à celui où il arrive au tropique, c'est-à-dire, dans notre hémisphère, du 22 septembre au 21 ou 22 décembre. — *Automne de la vie*. L'âge qui précède la vieillesse.

AUTOPHAGIE. s. f. [αὐτὸς, soi-même, et φαγεῖν, manger]. — *Autophagie artificielle*. Manière de prolonger la vie (Anselmier) dans toutes les circonstances de privation absolue de vivres, naufrages et autres séquestrations. Pendant l'inanition, la vie s'entretient un certain temps au détriment de la substance des tissus, ainsi que le prouve la diminution progressive du poids de l'animal. Ce mode de nutrition a reçu depuis longtemps le nom d'*autophagie spontanée*, par opposition à la désignation d'*autophagie artificielle*, réservée au mode de nutrition qui consiste à faire à un animal soumis à l'inanition de petites saignées quotidiennes et à lui faire prendre ce sang comme aliment. Si l'on puise dans l'organisme même des animaux soumis à l'inanition une certaine quantité de sang pour la leur donner comme aliment, on voit se continuer avec le travail gastro-intestinal la production de calorique. Les saignées et les rations qu'elles fournissent doivent être d'autant plus faibles, que l'on s'éloigne davantage du début de l'expérience, et la digestion s'en fait d'autant plus complétement et vite, que l'on est plus avancé dans l'expérience. L'activité gastro-intestinale est annoncée par le retour des excréments, l'élévation et la généralisation de la chaleur et du pouls, une augmentation dans les forces musculaires, la diminution de la sensation de faim et de soif. La calorification ne décroît plus que de 0°,1, en moyenne, en vingt-quatre heures. L'autophagie artificielle permet l'émaciation excessive, c'est-à-dire permet à celle-ci d'être des 6 dixièmes pour les sujets replets, des 5 dixièmes pour les moyens, des 4 dixièmes pour les

jeunes; tandis que l'autophagie spontanée, d'après les expériences de Chossat, ne permet pas plus des 5 dixièmes pour les sujets replets, des 4 dixièmes pour les moyens et des 2 dixièmes pour les jeunes. L'autophagie artificielle prolonge considérablement la vie; la moyenne de cette prolongation est des 4 dixièmes de l'autophagie spontanée, c'est-à-dire presque la moitié en plus (Anselmier).

AUTOPHONIE. s. f. [*autophonia*, de αὐτὸς, soi-même, et φωνὴ, voix]. Phénomène qui a lieu quand celui qui ausculte un individu venant à parler à haute voix, il en résulte, de la part du thorax sur lequel l'oreille est accolée, un retentissement dont la force varie suivant les sujets auscultés, et tantôt si léger, qu'il peut aisément passer inaperçu, tantôt si bruyant, qu'il attire nécessairement l'attention. V. SOUFFLE.

AUTOPHONIQUE. adj. Qui a rapport à l'autophonie.

AUTOPLASTIE. s. f. [de αὐτὸς, soi-même, et πλάσσειν ou πλάττειν, faire, imiter; angl. *autoplasty*, esp. *autoplastia*]. Ce mot devrait signifier l'art ou l'action de faire ou d'imiter *soi-même* un objet quelconque; mais il a été employé récemment pour exprimer un mode de prothèse chirurgicale qui consiste à remplacer une partie détruite, en prenant sur le malade lui-même les matériaux nécessaires pour cette réparation. La *rhinoplastie*, ou l'opération par laquelle on fait à un individu privé du nez par un accident quelconque un nouveau nez au moyen d'un lambeau de peau détaché de son propre front, est un exemple d'*autoplastie*. L'autoplastie a trois méthodes : celle de Celse, qui consiste à réparer la perte de substance aux dépens des téguments disséqués et tirés par différents procédés; l'indienne, qui consiste à tailler dans le voisinage un lambeau pédiculé que l'on met en place en tordant le pédicule; l'italienne, qui consiste à prendre le lambeau dans une région distante, par exemple au bras, pour le mettre à la face. V. PLASTIQUE.

AUTOPLASTIQUE. adj. Qui se rapporte à l'autoplastie. — *Lambeau autoplastique*. Celui qui sert à remplacer la partie détruite. V. GREFFE *animale*.

AUTOPSIE. s. f. [*autopsia*, de αὐτὸς, soi-même, et ὄψις, vue; all. *Leichenöffnung*, angl. *autopsy*, it. *autossia*, esp. *autopsia*]. Inspection, examen attentif que l'on fait soi-même. — *Autopsie cadavérique*. Examen de toutes les parties d'un cadavre, et, par extension, description de l'état de ces différentes parties. L'autopsie est pratiquée, ou à l'effet de reconnaître les altérations morbides, ou bien, en médecine légale, pour déterminer quelle a été la cause de la mort. Dans le premier cas, guidé par la connaissance des symptômes observés pendant la maladie à laquelle l'individu a succombé, on peut se borner à l'ouverture de telle ou telle cavité splanchnique, ou à l'examen spécial de telle ou telle partie; mais, dans ce cas même, les médecins ou chirurgiens ne peuvent procéder à l'ouverture du corps que du consentement de la famille, et après en avoir prévenu l'officier de police (art. 5 et 6 de l'ordonnance de police du 14 messidor an XII); et il ne peut y être procédé sur la réquisition même des particuliers, qu'après la vérification légale du décès, et en présence de l'officier de santé chargé de constater ledit décès (Arrêté du préfet de la Seine, 24 décembre 1821). — Dans les cas de médecine légale, l'*autopsie* cadavérique ne doit être faite qu'après qu'un procès-verbal constatant la *levée* du cadavre, c'est-à-dire l'état extérieur et toutes les circonstances accessoires, a été adressé au procureur du roi; c'est à lui qu'il appartient de juger si l'autopsie est nécessaire, de désigner des hommes de l'art pour la faire, et de donner à ce sujet les réquisitions convenables. Ce n'est que dans des cas urgents, notamment si le procureur du roi demeure trop loin (comme dans beaucoup de cantons ruraux), ou lorsque la putréfaction est trop avancée, que l'officier de police peut autoriser à procéder tout de suite à l'autopsie. (Décision du garde des sceaux, 23 octobre 1824.) Les médecins ou chirurgiens commis pour une autopsie doivent recevoir du procureur du roi ou du juge d'instruction l'ordonnance qui les commet, et ne peuvent procéder qu'après avoir prêté serment. Dans toute autopsie qui peut donner lieu à une action judiciaire, il est indispensable d'ouvrir toutes les cavités, et de constater scrupuleusement l'état de chaque organe.

AUTOSITAIRE. adj. pris subst. [d'αὐτόσιτος, qui se procure soi-même sa nourriture]. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire nomme ainsi les monstres doubles ou composés de deux individus qui offrent le même degré de développement, et contribuent tous deux à la vie commune.

AUTOSITE. adj. pris subst. Nom donné par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres simples qui sont capables de vivre et de se nourrir par le jeu de leurs propres organes, et qui, par conséquent, peuvent subsister plus ou moins longtemps hors du sein de leur mère.

AUTOUR. s. m. [*astur*, all. *Habicht*, angl. *goss-hawk*, it. *astore*, esp. *azor*]. Nom d'un genre d'oiseaux rapaces diurnes voisins des milans. — *Écorce d'autour*. Nom d'une écorce originaire de l'Inde, ressemblant à la cannelle, mais sans odeur ni saveur, et plus épaisse : elle sert à la teinture en rouge. On ne sait quel arbre la fournit. V. ÉCORCE.

AUXILIAIRE. adj. [*auxiliaris*, de *auxilium*, secours; angl. *auxiliary*, esp. *auxiliar*]. Qui aide: *médicament auxiliaire*. V. ADJUVANT.

AUXOMÈTRE. s. m. [*auxometrum*, de αὔξη, augmentation, et μέτρον, mesure]. Instrument dont on se sert pour mesurer la force grossissante d'un appareil optique; l'augmentation de puissance des membres dans l'effort, etc., l'augmentation de la circonférence du corps ou d'une de ses parties.

AVA. s. m. Nom du *Piper methysticum*, Forster, des îles de la Société, dont la racine sert à la préparation d'une boisson enivrante. V. MÉTHYSTICINE.

AVALE. s. f. Synonyme d'*avalure*. *Avale* est aussi le nom de la face postérieure des incisives du bœuf et du chien; chez le premier elle présente deux cannelures séparées par une saillie pyramidale.

AVALÉ, ÉE. adj. Descendu, abaissé. — *Croupe avalée*. Croupe qui va en s'abaissant de la partie antérieure à la partie postérieure, défaut commun dans certaines races. — *Ventre avalé*. Ventre volumineux tendant à s'abaisser. Cette conformation indique un cheval peu propre aux allures rapides.

AVALURE. s. f. [du vieux mot *avaler*, qui signifie aller en descendant; all. *Hufwulst*]. On appelle *avalure*, en hippiatrique, l'accroissement apparent et accidentel de la corne dans une partie seulement ou dans toute l'étendue de la muraille. Cet accroissement commence à l'endroit où le sabot s'unit à la peau, et se projette de haut en bas, en poussant l'ancienne corne jusqu'au bord inférieur de la paroi. Effet naturel du renouvellement de l'ongle, il est constamment marqué par des irrégularités, des bourrelets, qui finissent par disparaître à mesure que l'avalure marche de la couronne vers l'extrémité inférieure du pied. On

dit qu'un cheval fait *pied neuf* ou *quartier neuf*, suivant que l'avalure est générale ou n'intéresse qu'un des quartiers. V. CORNE et PIED.

AVANT-BOUCHE. s. f. [all. *Vordermund*]. Partie de la bouche qui s'étend des lèvres jusqu'aux dents.

AVANT-BRAS. s. m. [*pars inferior brachii, cubitus* de quelques auteurs ; all. *Vorderarm*, it. *cubito*, esp. *antebrazo*]. Partie du membre supérieur ou thoracique comprise entre le bras et la main. On compte à l'avant-bras deux os (le *radius*, qui est le plus externe, et le *cubitus*), et 20 muscles, savoir : 5 dans la région antibrachiale antérieure et superficielle (grand pronateur, grand et petit palmaire, cubital antérieur, fléchisseur superficiel des doigts) ; 3 dans la région antibrachiale antérieure et profonde (fléchisseur profond des doigts, grand fléchisseur du pouce, petit pronateur) ; 4 dans la région antibrachiale postérieure et superficielle (extenseur commun, extenseur du petit doigt, cubital postérieur, anconé) ; 4 dans la région antibrachiale antérieure et profonde (grand abducteur du pouce, grand et petit extenseur du pouce, extenseur de l'index) ; 4 dans la région radiale (grand et petit supinateur, premier et deuxième radial).

AVANT-CŒUR ou **ANTICŒUR.** s. m. Toute tumeur qui naît au poitrail du cheval, et, plus généralement, tumeur charbonneuse qui occupe la pointe du sternum. Cette tumeur s'observe chez les chevaux qui ont le poitrail chargé, c'est-à-dire la partie antérieure du sternum saillante, et qu'on emploie au trait. Elle devient dangereuse quand le sternum est attaqué ; car cet os, très-spongieux, se carie aisément. — On a quelquefois appelé *avant-cœur*, le creux de l'estomac. — *Veine*, ou *avant-cœur*, ou *anticœur*. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes de l'espèce bovine. Il est placé dans un endroit très-rapproché de celui qu'on connaît sous le nom de *poitrine ;* mais il doit en être distingué pour plusieurs raisons, et principalement à cause de sa situation et de ses rapports, qui justifient pleinement le nom qu'il a reçu. Il entoure l'angle de l'épaule ou correspond à la partie antérieure de l'articulation scapulo-humérale. Il s'étend de haut en bas du tiers inférieur environ de la longueur du bord antérieur de l'épaule jusque vers la partie moyenne de la face interne du bras. Dans la région de l'épaule proprement dite, l'amas graisseux de ce maniement est recouvert par la portion scapulaire et par la portion humérale du muscle mastoïdo-huméral ; et, dans la région du bras, il est séparé de la face interne de la peau par un mince feuillet aponévrotique. Dans sa longueur, et de haut en bas, il enveloppe la terminaison de la veine jugulaire, la terminaison de la veine sous-cutanée du bras, et la portion sternale du muscle mastoïdo-huméral.

AVANT-LAIT. s. m. Maniement pair ou double, particulier à la vache. Il est placé à la face interne de la cuisse, à peu près à égale distance du *grasset* (en avant) et du *cordon* ou de l'*entrefesson* (en arrière), à la partie supérieure du pis, et immédiatement en avant des vaisseaux sanguins qui se rendent aux mamelles ou qui en émanent. Pour découvrir les parties qui en forment essentiellement la base, il faut inciser un feuillet aponévrotique qui, de la face interne de la cuisse, où il prend naissance, se répand sur la face correspondante de la glande mammaire. Au-dessus de cette aponévrose on trouve un amas graisseux, peu abondant sur les animaux maigres, qui décrit une courbe d'arrière en avant, et tend à se rapprocher de la ligne médiane, et, par conséquent, de celui du côté opposé, en passant en avant du pis. Cet amas graisseux présente à son centre, dans la région inguinale proprement dite, et précisément à l'endroit où il offre le plus d'épaisseur, un *gros ganglion lymphatique.*

AVANT-MAIN. s. m. [all. *Vorhand*, it. *incollatura*]. En hippiatrique, on appelle *avant-main*, toute la partie antérieure du cheval, celle qui est en avant du cavalier.

AVANT-PIED, AVANT-POIGNET. s. m. Synonyme de *métatarse* et de *métacarpe*. V. ces mots.

AVAOUSSÉ ou **AVAUX.** s. m. Nom vulgaire du *chêne à kermès* (*Quercus coccifera*, L.).

AVELANÈDE. s. f. Nom vulgaire des glands comestibles du *Quercus ægilops*, L.

AVELINE. s. f. Synonyme de *noisette*, fruit du *Corylus avellana*, L.

AVET. s. m. [de *abies*, sapin]. Un des noms vulgaires du *sapin argenté commun*, ou *vrai sapin* (V. ce mot), *Abies pectinata*, DC., *Pinus picea*, L.

AVEUGLE. adj. et s. m. [de *ab*, indiquant privation, et *oculus*, œil ; *cæcus*, τυφλός, all. et angl. *blind*, it. *cieco*, esp. *ciego*]. Qui est privé de la vue, ou qui n'en a jamais joui. V. CÆCAL et CÆCUM.

AVICULE [de *avicula*, diminutif de *avis*, oiseau] ou **ARONDE** [ancienne forme dérivée de *hirundo*, hirondelle]. s. f. Nom, en français, du genre de mollusques acéphales ostracés dimyaires qui renferme l'animal fournissant les deux substances connues, l'une sous le nom de *nacre de perles*, et l'autre sous celui de *perles*. L'animal de l'*avicule*, ou *aronde perlière* (*Avicula margaritifera*, Brug., *Pintadina margaritifera*, Lamk), a le corps très-petit par rapport à la coquille, et le muscle adducteur antérieur est fort mince. Elle est remarquable par l'épaisseur de la substance intérieure, blanche, brillante, feuilletée, ou *nacre*. Les *perles* sont des corps de même nature que la nacre, formés par hypersécrétion de celle-ci dans les points où un grain de sable ou une lésion de la coquille irrite le *manteau ;* ce sont des couches concentriques ou globuleuses de nacre. L'animal habite la mer Rouge, le golfe Persique, le détroit de Manaar et les côtes du Japon. L'*avicule*, ou *aronde oiseau*, ou *hirondelle* (*Avicula hirundo*, L.), de la Méditerranée, produit aussi de la nacre et des perles. V. COQUILLE.

AVILA. s. f. Nom du fruit du *Fevillea cordifolia*, Poiret, ou *nandhirobe des Antilles*, plante de la famille des cucurbitacées. Le fruit, aussi appelé *noix de serpent*, a 11 ou 12 centimètres de diamètre, un épicarpe mince, 3 loges petites contenant chacune deux graines seulement, et l'intérieur de ce fruit est charnu, plein. Chaque graine a 5 ou 6 centimètres de diamètre ; l'amande en est plate, jaunâtre, huileuse, amère, fortement purgative : l'huile qu'on en retire abondamment a les mêmes propriétés, et s'emploie aussi pour l'éclairage. La semence, broyée dans l'eau, est employée contre la morsure des serpents venimeux et l'empoisonnement par le mancenillier. C'est une substance des plus utiles de la matière médicale en Amérique.

AVIVEMENT. s. m. Action d'aviver les bords d'une cicatrice ou d'une plaie. L'avivement est le premier temps de plusieurs opérations d'anaplastie et de la plupart des procédés de l'opération des fistules vésico-vaginales et autres fistules. Il consiste à rendre saignants les bords des parties que l'on veut réunir à l'aide de la suture ou des serres-fines, etc., lorsque ces bords sont déjà cicatrisés ou sont en voie de suppuration. On le

pratique en enlevant la surface de ces parties à l'aide de bistouris ou de ciseaux appropriés à la disposition des organes sur lesquels on opère.

AVIVER. v. a. [*à* et *vif:* rendre vif]. En chirurgie, *aviver les bords d'une cicatrice, d'une plaie*, ou *un tissu*, mettre à nu la portion saine et vasculaire de ces parties en enlevant leur surface déjà cicatrisée, couverte de matières gangréneuses ou de productions morbides nuisibles. V. STAPHYLORRHAPHIE.

AVIVES. s. f. pl. [all. *Feifeln*, esp. *aviva*]. Nom que les vétérinaires donnent à la grande parotide du cheval et à l'engorgement dont elle peut être affectée. Cette affection a été ainsi appelée de *aqua viva*, parce qu'on croyait que les chevaux la contractaient en buvant des eaux vives. — *Battre les avives.* Opération barbare des empiriques, qui consistait à contondre la parotide malade, afin d'en obtenir la guérison.

AVOCATIER. s. m. [all. *Avogadobaum*, *Laurus persea*, Jacquin]. Arbre de l'Amérique du Sud, dont le fruit (*poire d'avocat* ou *d'avocatier*, *aouicate* dans la langue caraïbe), qui a la forme d'une très-grosse poire, est employé comme aliment, et réputé antidysentérique.

AVOINE. s. f. [*Avena sativa*, L., βρόμος, all. *Hafer*, angl. *oat*, it. *vena*, esp. *avena*]. Genre de la famille des graminées, J., triandrie digynie, L. ⨀. Ses semences, dépouillées de leur enveloppe et grossièrement concassées, portent le nom de *gruau*. La décoction, préparée en faisant bouillir pendant une heure 32 grammes de gruau dans deux litres d'eau, s'emploie comme adoucissante. La farine de l'avoine contient, selon Vogel: fécule, 59; albumine, 4,30; gomme, 2,50; sucre et principe amer, 8,25; huile grasse soluble dans l'alcool bouillant, 2; matière fibreuse, quantité variable. Davy y a trouvé en outre 6 pour 100 de gluten. Selon Chevallier, la fécule d'avoine est très-analogue à celle de l'arrow-root. Le péricarpe, ou tégument qui recouvre la graine, contient un principe aromatique qui rappelle un peu l'odeur de la vanille. V. CÉRÉALINE.

AVOIRA ou **AOUARA.** s. m. Nom du *palmier avoira* (*Elæis guineensis*, Jacquin). Grand palmier fournissant deux huiles différentes qui sont extraites séparément: 1° l'une, des parois du fruit, qui est une sorte de drupe dont le sarcocarpe est fibreux et huileux, c'est l'*huile de palme* (V. HUILE); 2° l'autre, de l'amande contenue dans un noyau très-dur; elle est blanche, solide, et sert aux mêmes usages que le beurre, mais n'est pas importée en Europe.

AVORTEMENT. s. m. [*abortus*, de *aboriri*, avorter, naître avant le temps; all. *Fehlgebären*, angl. *miscarriage*, it. et esp. *aborto*]. Expulsion du fœtus avant qu'il soit viable. L'*avortement* diffère par conséquent de l'*accouchement prématuré*, qui est l'expulsion, avant le terme de la grossesse, d'un fœtus viable; *avortement* n'est pas non plus synonyme de *fausse couche*, puisque l'on comprend sous cette dénomination vulgaire non-seulement tout accouchement avant le terme, mais aussi l'expulsion d'un faux germe, d'une môle, etc. Quelques-uns ont appelé *avortement ovulaire*, celui qui a lieu avant le 26ᵉ jour de la grossesse; *embryonnaire*, celui qui a lieu entre le 20ᵉ et le 90ᵉ; *fœtal*, celui qui survient entre le 3ᵉ et le 6ᵉ mois. — L'avortement est *naturel*, *accidentel* ou *provoqué*. *Naturel*, il peut tenir ou à un état particulier de l'utérus, ou à un état de faiblesse générale et de mauvaise santé habituelle, ou au contraire à une constitution pléthorique; *accidentel*, il peut résulter d'exercices forcés, de secousses subites, d'émotions vives; *provoqué*, il peut avoir été déterminé par des coups ou des violences quelconques, par l'action d'un moyen mécanique sur l'utérus, sur le fœtus ou sur ses enveloppes, ou bien encore par l'abus de moyens communément employés comme thérapeutiques (saignées, purgatifs, emménagogues). L'art. 317 Code pén. prononce la peine des travaux forcés à temps contre tout homme de l'art qui aura provoqué l'avortement en indiquant ou administrant des moyens abortifs. — *Avortement provoqué.* Celui qui est déterminé légalement par le médecin pour sauver la vie de la mère, lorsque la présence de l'œuf dans l'utérus détermine des accidents mortels, ou lorsque le fœtus ne pourrait être expulsé après son plein développement, par suite de rétrécissement du bassin, etc. Dans les cas où le fœtus cause des vomissements incoercibles, la vie des femmes enceintes est surtout menacée du troisième au cinquième mois de la grossesse. Si donc on se décide à terminer brusquement la grossesse à l'effet de sauver la mère, on devra faire le sacrifice de l'enfant. C'est une question qui trouble tellement la conscience, qu'on ne la résout dans ce sens qu'avec une extrême répugnance, et pour remplir un des devoirs les plus pénibles de la profession médicale. L'avortement artificiel est-il permis? « Dans les circonstances graves où il serait prouvé que la mère ou l'enfant ne pourraient pas résister à un accouchement à terme, il n'est nullement contraire à la morale de provoquer l'avortement (Marc). Entre deux maux inévitables, choisis le moindre (Fodéré). Dans une alternative aussi sérieuse, on ne saurait comparer l'existence frêle et imparfaite du fœtus à peine doué de quelque sensibilité, ne jouissant d'aucune faculté morale, et qui ne tient au monde par aucun lien extérieur, avec l'existence de la mère, dont les facultés sont développées, qui tient à la société par de nombreux rapports, et dont la conservation, à ces divers titres, est également plus précieuse (Velpeau). » L'avortement est dangereux quand il est pratiqué par une main maladroite, et que la pensée du crime rend plus maladroite encore; mais c'est une opération peu grave, si elle est exécutée par une main prudente et sûre. Les adversaires de l'avortement ont fait intervenir la loi, qui dit: « Faire périr un fœtus dans le sein de sa mère ou l'en chasser, par un moyen quelconque, avant l'époque où la nature lui permet de vivre de sa propre vie, est un crime que les lois poursuivent. » Mais le législateur, qui a pour but d'arrêter les manœuvres honteuses et criminelles, n'adresse pas ces paroles au médecin, qui, en face d'un cas extrêmement grave, ne prend pour guide que la nécessité et sa conscience. Aussi n'est-il pas d'exemple qu'un médecin ait eu à se justifier devant la loi d'un avortement pratiqué dans de semblables circonstances. Du reste, il doit bien se garder d'assumer toute la responsabilité de son action; il ne devra agir qu'avec l'assentiment unanime de la malade, de la famille et des médecins consultants. Cette opération, étant admise en principe, est applicable à la guérison des vomissements incoercibles dans cette période que caractérisent: 1° des vomissements presque incessants par lesquels toutes les substances alimentaires, quelquefois même la moindre quantité d'eau pure, sont infailliblement rejetées; 2° un amaigrissement et une faiblesse qui condamnent la malade au repos le plus absolu; 3° des syncopes qui résultent des moindres mouvements ou de l'émotion la plus légère; 4° une altération profonde des traits; 5° une réaction fébrile forte et continue; 6° une acidité excessive de

l'baleine ; 7° enfin lorsque, l'impuissance des médications les mieux indiquées ayant été reconnue, on voit la fièvre persister au même degré et l'affaiblissement et la maigreur faire des progrès sensibles. L'accoucheur déclare alors la convenance de l'avortement provoqué, laissant à la famille, éclairée et consultée par lui, le soin de décider en dernier ressort. Les moyens à employer doivent être d'une action prompte. Ce sont la dilatation du col au moyen de l'éponge préparée, et le décollement des membranes dans une certaine étendue. La ponction des membranes est encore un autre moyen ; pourtant il faut savoir que, pratiquée à quatre ou cinq mois, elle expose la mère à de graves dangers par la possibilité de la rétention du placenta et des membranes ; mais elle sera souvent nécessaire lorsque, à l'aide d'une éponge, on aura obtenu dans le col un commencement de dilatation et de ramollissement. — En botanique, le mot *avortement* est synonyme d'*atrophie* (V. ce mot), ou d'arrêt de développement. Ce mot s'emploie surtout dans le sens tératologique. Il y a pourtant des avortements ou mieux arrêts de développement normaux, comme dans les espèces du genre *Erodium*, où, sur 10 étamines, 5 ne présentent qu'un filet, parce que l'anthère disparaît au lieu de se remplir de pollen.

AVORTON. s. m. [*abortivus*, all. *Abgängling*]. Qui est né avant d'être viable. V. MORT-NÉ.

AVULSION. s. f. [*avulsio*, d'*avellere*, arracher]. Synonyme d'*arrachement* et d'*extraction*. V. ce mot.

AWLÉ. s. m. (en amhariña, *wayra*). Nom tigray de l'*Olea chrysophylla*, Lam. (*O. ferruginea*, Steud.), arbre de la famille des oléacées, dont les jeunes pousses et les feuilles sont employées, en Abyssinie, à titre d'anthelminthiques, conjointement avec le cousso et d'autres médicaments.

AXE. s. m. [*axis*, ἄξων, all. *Achse*, angl. *axis*, it. *asse*, esp. *eje*]. Ligne droite, réelle ou imaginaire, qui passe ou qui est censée passer par le centre d'un corps auquel elle sert comme d'essieu. — *Axe anatomique de l'œil* ou *axe du nerf optique*. C'est la ligne fictive mesurant la plus grande étendue de l'œil à partir de l'entrée du nerf optique dans la sclérotique (3^{mm},37 en dedans de l'extrémité postérieure de l'axe optique); elle arrive jusqu'au centre de la cornée suivant les uns, jusqu'au tiers interne de la cornée suivant Krause. — *Axe optique* ou *visuel*. Diamètre antéro-postérieur de l'œil, ou ligne fictive passant par le milieu de la face antérieure de la cornée et le milieu de la pupille et du cristallin ; il va tomber sur la *tache jaune* de la rétine. C'est la ligne suivant laquelle on regarde ordinairement les objets et les perçoit le plus nettement. — En botanique, organe central des végétaux, duquel naissent les appendices. La tige est un axe tantôt simple, tantôt ramifié, long ou court. Le pédoncule ou le rameau qui supporte les fleurs est un axe. — *Axe défini*. Celui dont le bourgeon terminal donne naissance à un pédoncule ou pédicelle floral, et alors la plante ne s'élève que par le développement des bourgeons latéraux, constituant autant de rameaux qui ne grandissent aussi qu'en produisant d'autres bourgeons latéraux. Ex. : toutes les plantes à feuilles opposées bifurquées dichotomiquement. — *Axe indéfini*. Celui dont le bourgeon terminal donne naissance à un rameau terminé lui-même par un bourgeon qui, plus tard, donnera naissance à un nouveau rameau, et ainsi de suite, tandis que les pédoncules naissent de l'aisselle des feuilles latérales du rameau.

AXILE. adj. [*axilis*]. Qui forme l'axe : terme de botanique indiquant ce qui tient lieu d'axe.

AXILLAIRE. adj. [*axillaris*, de *axilla*, aisselle ; all. *axillar*, angl. *axillary*, it. *ascellare*, esp. *axilar*]. Qui appartient à l'aisselle. — *Artère axillaire*. Elle fait suite à la sous-clavière, et s'étend depuis le passage de ce tronc entre les muscles scalènes jusqu'à l'insertion du grand pectoral, où elle prend le nom d'*artère brachiale*. Elle fournit six branches principales (artères acromiale, thoraciques supérieure et inférieure, scapulaire inférieure, circonflexes antérieure et postérieure). — *Veine axillaire*. Elle correspond à l'artère de même nom, au-devant de laquelle elle est située ; elle fait suite aux veines brachiales, et prend, à sa terminaison, le nom de veine *sous-clavière*. — *Nerf axillaire* ou *circonflexe* (scapulo-huméral, Ch.). Il naît de la partie postérieure du plexus brachial, particulièrement des deux dernières paires cervicales et de la première dorsale ; il se divise en deux branches qui se perdent dans le deltoïde. — *Glandes axillaires*. On donne ce nom aux nombreux ganglions lymphatiques logés dans le creux de l'aisselle, auxquels aboutissent les vaisseaux lymphatiques du membre supérieur. Ils forment un plexus d'où partent trois ou quatre troncs qui entourent la veine axillaire jusqu'à son entrée dans la poitrine. Là ils s'ouvrent (au côté gauche) dans la veine sous-clavière et dans le canal thoracique ; ou bien (au côté droit) ils se réunissent en un gros tronc (*grande veine lymphatique droite*) qui s'ouvre dans l'angle de réunion des veines jugulaire interne et sous-clavière droite. — En botanique, on appelle *feuilles* ou *fleurs axillaires*, celles qui ont leur insertion dans l'angle que forment le rameau et la tige, ou la feuille et le rameau. V. PHYLLOTAXIE.

AXIS. s. m. [du mot latin *axis*, axe, essieu]. On appelle *axis* la seconde vertèbre du cou, parce que son apophyse odontoïde, logée entre l'arc antérieur de l'atlas et le ligament transverse, sert en quelque sorte de pivot aux mouvements de la tête. Chaussier l'appelait *axoïde* [de ἄξων, axe, et εἶδος, forme]. Pendant la durée de son évolution, l'apophyse odontoïde est traversée dans toute sa longueur par la corde dorsale, comme les corps vertébraux, tandis que le cartilage de l'arc antérieur de l'atlas, déjà formé à cette époque, reste libre sans être traversé par la corde dorsale, comme le sont au contraire les corps des vertèbres. Quant à ce qu'on appelle le corps de l'axis, considéré individuellement, on peut voir qu'il naît par deux noyaux ou centres cartilagineux distincts, se produisant à une petite distance l'un de l'autre autour de la corde dorsale comme axe. L'un de ces corps naît exactement entre l'atlas et la troisième cervicale ; l'autre naît immédiatement au-dessus, derrière l'arc antérieur de l'atlas. Ce dernier noyau cartilagineux est surmonté d'un prolongement qui, dès son apparition, offre la forme de l'apophyse odontoïde chez les divers mammifères. Ce corps cartilagineux se soude de très-bonne heure avec celui qui représente le corps proprement dit de l'axis. La soudure s'opère d'abord sur ses côtés, légèrement prolongés en forme d'aile. Cette soudure n'est pas encore complète chez les embryons humains longs de 18 et 20 millimètres. Avant que la soudure de ces cartilages soit complète sur la ligne médiane, la corde dorsale produit entre elle et le corps proprement dit de l'axis, placé au-dessous, une légère dilatation analogue aux dilatations inter-

vertébrales. Cette dilatation disparaît seulement à l'époque où se montre un point d'ossification dans la portion du cartilage supportant l'apophyse odontoïde, et un second dans celle qui représente le corps proprement dit de l'axis. Il y a ainsi, comme on le voit, deux points d'ossification primitifs pour le corps de l'axis, parce qu'il représente en réalité ce dernier, plus celui de l'atlas, tandis qu'il n'y en a qu'un seul pour toutes les autres vertèbres. On sait en outre que ce n'est que plus tard après la naissance qu'a lieu la soudure complète de ces deux parties, qui restent longtemps séparées par un cartilage non ossifié.

AXIS. s. m. Nom d'une espèce de cerf (*Cervus axis*, L.) de l'Inde, marqué de taches blanches, dont le bois ne porte qu'un andouiller à la base de la perche et un deuxième vers l'extrémité, bois qu'on a employé en médecine comme celui du cerf.

AXOÏDE et **AXOÏDIEN, IENNE.** adj. Qui concerne l'axis. V. ce mot.

AXOÏDO-ATLOÏDIEN, IENNE. adj. [*axoido-atloideus*]. Qui a rapport à l'axis et à l'atloïde : *articulation axoïdo-atloïdienne — Muscle axoïdo-atloïdien*. V. Oblique *inférieur*, *grand oblique de la tête*.

AXOÏDO-OCCIPITAL. adj. et s. m. V. *Grand* droit *postérieur de la tête*.

AXONGE. s. f. [*axungia*, de *axis*, axe de voiture, et *ungere*, oindre ; ἀξούγγια, all. *Schmalz*, angl. *axunge*, it. *sugna*, esp. *mantesa*, *unto*]. L'axonge est la graisse de porc préparée. Le tissu adipeux qui la fournit se trouve en abondance sous la peau de l'animal, particulièrement vers la région des reins ; mais elle est mêlée de portions de membranes et de tissu lamineux. Pour la purifier, on la lave en la malaxant dans l'eau; on la fond au bain-marie ; on la passe et on la tient quelque temps fondue, à la chaleur du même bain. Dans cet état, l'axonge est un corps gras, blanc, mou et demi-transparent, quand il n'y a pas d'eau interposée. Si, au contraire, elle contient de l'eau, elle est opaque et très-blanche, mais elle s'altère beaucoup plus facilement. La saveur de l'axonge doit être douce et sans aucune âcreté; l'odeur fade et presque nulle. Elle entre dans la composition de beaucoup de pommades et d'onguents.

AYAPANA. s. f. Plante du Brésil (*Eupatorium ayapana* ou *triplinerve*, Wahl.) dont les feuilles et les racines sont aromatiques et légèrement stimulantes.

AYLANTE, AYLANTHE, ou **AILANTHE**, doit être écrit **AILANTE** [de *ailanto* ou *arbre du ciel*, des habitants des Moluques, d'après Rumphius ; mais l'étymologie n'est ni grecque ni latine. *Ailantus*, de Jussieu, et non *ailanthus*, Desfontaines]. V. Ailante.

AZADIRINE. s. f. Substance alcaline trouvée par M. Piddington dans le *Melia azedarach*, L.; elle a été proposée comme un succédané de la quinine.

AZALEA. s. m. Genre de la famille des Éricinées. Une espèce (*A. pontica*, L.), qui croît en Asie Mineure, fournit un miel toxique dont les propriétés ont été éprouvées par Xénophon et constatées par Tournefort.

AZE. s. m. ou f. Âne ou ânesse.

AZÉDARACH. s. m. [*lilas des Indes*, *Melia azedarach*, L.]. Arbrisseau originaire d'Asie, et naturalisé en Espagne, dont les racines sont vermifuges.

AZÉLOÏNIQUE (Acide). V. Œnanthylique.

AZEROLIER. s. m. Nom français du *Cratægus azarolus*, L., de la famille des rosacées pomacées, dont les fruits se mangent dans le Midi; ils sont acidules ou acerbes, ce qui est dû à la présence de l'acide malique ou de malates acides.

AZOBENZOÏDE. s. m. Corps qu'on peut obtenir en masse cristalline après qu'il a été fondu ; il se forme par action prolongée de l'ammoniaque sur l'huile jaune retirée de l'émulsion d'amandes douces. ($Az^5C^{84}H^{33}$.)

AZOBENZOÏDINE. s. f. Corps isomérique avec le précédent, obtenu d'une manière analogue, mais soluble dans l'éther au lieu d'être insoluble, et cristallisant en prismes à base rectangle.

AZOBENZOYLE. s. m. Corps obtenu par l'action de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes douces ; c'est une poudre blanche, brillante, formée de prismes ou de lamelles qui sont irrégulières. ($Az^2C^{42}H^{15}$.)

AZOBENZOYLIDE. s. m. Corps isomérique avec les précédents, mais insoluble dans l'alcool, presque insoluble dans l'éther, et cristallisant en lamelles rhomboïdales.

AZOBENZYLE. s. m. Corps cristallisable obtenu par action de l'ammoniaque sur une solution de benzyle. ($AzC^{42}H^{15}O$.)

AZOCARBIDE. s. m. Nom donné aux *cyanides* (Guibourt). — *Azocarbide hydrique*. L'acide cyanhydrique.

AZOCARBIQUE. adj. Guibourt a donné ce nom aux composés ternaires qui ont l'azotide carbonique, ou cyanogène, pour élément électro-négatif : *azocarbique* est, par conséquent, synonyme de *cyanique*.

AZOCARBONIQUE. adj. V. Picrique.

AZOCARBONYLE. s. m. Nom d'un groupe de composés chimiques qui comprendraient le *cyane* ou *cyanogène*, et le *mellane* ou *mellone* (Lœvig). V. ces mots.

AZOCARBURE. s. m. Nom donné par Guibourt aux *cyanures*.

AZOCH, AZOCK, AZOTH. Mots barbares par lesquels les alchimistes désignaient le mercure et quelques-unes de ses combinaisons.

AZOÉRYTHRINE. s. f. Une des substances qui, suivant R. Kane, constituent l'orseille du commerce. V. Érythrine.

AZOLITMINE. s. f. Une des matières colorantes du tournesol (*Litmus*) (R. Kane). V. Tournesol.

AZOMARIQUE (Acide). Corps obtenu par action de l'acide nitrique sur l'acide pimarique. Il est jaune, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, non cristallisable, mais il forme des sels avec les alcalis. ($2HO + O^{20}H^9O^2, AzO^4$.)

AZOODYNAMIE. s. f. [*azoodynamia*, de α privatif, ζωή, vie, et δύναμις, force]. Mot inventé par Gilibert pour exprimer la privation ou la diminution des forces vitales : il est synonyme d'*adynamie*.

AZOSULFATE ou **NITROSULFATE**. s. m. Sels formés par l'*acide azo* ou *nitrosulfurique* ($AzSO^4$); on les obtient par action du bioxyde d'azote sur les sulfites alcalins.

AZOSULFOPICRAMYLE. s. m. (*sulfhydrate*, *hydrosulfure* ou *hydrosulfate d'azobenzoyle*). Corps obtenu par action de l'acide sulfhydrique et du sulfhydrate d'ammoniaque sur l'huile d'amandes douces. Il est cristallisable, sans goût, presque insoluble dans l'éther. ($Az^4C^{84}H^{36}S^6$.)

AZOTATE. s. m. [*nitras*, all. *stickstoffsaures Salz*, it. *azotato*, esp. *azoato*]. Nom générique des combinaisons de l'acide azotique avec les bases salifiables. Ces sels ont tous une saveur fraîche ; ils sont très-solubles ; ils activent la combustion des charbons allumés sur lesquels on les jette (c'est ce qu'on appelle *fuser sur les charbons ardents*) ; ils donnent, à l'air, des vapeurs rouges d'acide azoteux, lorsqu'on les traite par

un mélange de cuivre et d'acide sulfurique : ce qui les distingue des chlorates et de quelques iodates, qui, comme eux, brûlent rapidement le charbon. Si on les mêle à l'acide chlorhydrique et à de l'or métallique, le métal se dissout par la chaleur, et la liqueur devient jaune. On les appelle aussi *nitrates*.

Azotate d'ammoniaque (*nitre ammoniacal*, *nitre détonant*). Il s'obtient par la saturation du sous-carbonate d'ammoniaque au moyen de l'acide azotique. Cet azotate cristallise en prismes allongés flexibles, se décompose en partie lorsqu'on l'expose à la chaleur dans les vaisseaux clos, et donne du *protoxyde d'azote*. [$(AzH^3.HO).AzO^5 + HO$.]

Azotate d'argent (*cristaux de lune*, *nitre lunaire*). On le fait en dissolvant l'argent métallique dans l'acide azotique pur. Ce sel cristallise en belles lames, d'une saveur amère, styptique et caustique ; il n'attire point l'humidité de l'air. Sa dissolution aqueuse est transparente, et colore la peau en violet : il s'y forme un précipité de sulfure d'argent noir par l'acide sulfhydrique et les sulfhydrates, un précipité de chlorure d'argent blanc, caillebotté, par l'acide chlorhydrique et les chlorures, etc. L'azotate d'argent cristallisé, non fondu, a été préconisé contre l'épilepsie, et en injections contre le catarrhe vésical et la blennorrhagie. Privé de son eau de cristallisation par la fusion, et coulé dans une lingotière cylindrique, il constitue la *pierre infernale*, cathérétique fort usité. ($AgO.AzO^5$.)

Azotate de baryte (*nitre barytique*). On le fait en décomposant le sous-carbonate de baryte ou le sulfure de baryum par l'acide azotique ; il n'est d'usage qu'en chimie pour se procurer la baryte pure. Comme tous les sels solubles de baryte, c'est un poison violent. ($BaO.AzO^5$.)

Azotate de bismuth. On le fait en traitant le bismuth, à l'état métallique, avec l'acide azotique à 28° centigrades, et faisant chauffer. Il cristallise par le refroidissement ($BiO^2.3AzO^5 + 10HO$). Si l'on traite ce sel par l'eau, il se partage en deux portions : l'une prend à l'autre une partie de son acide, et se dissout dans le liquide, c'est un *azotate de bismuth* avec excès d'acide ; l'autre, qui contient alors un excès d'oxyde, se précipite sous forme de poudre très-blanche, que l'on connaissait anciennement sous le nom de *magistère de bismuth*, *blanc de fard* ; c'est un *sous-nitrate* ou *sous-azotate de bismuth*. Ce sel se donne dans les digestions pénibles, les coliques, la débilité d'estomac, les gastralgies, et, à l'extérieur, contre les ophthalmies, les ulcères, etc. Une dose élevée est recommandée par MM. Trousseau et Pidoux, qui en donnent de 90 à 180 centigrammes par jour dans les diarrhées chroniques et nombre d'affections lentes de l'intestin dans lesquelles il rend incontestablement de grands services.

Azotate de chaux (*nitre calcaire*, *eau mère du salpêtre*). Ce sel se rencontre, de même que l'azotate de potasse, et en plus grande quantité, dans les plâtras des vieilles habitations. Comme il est, en conséquence, très-abondant dans la lessive de ces plâtras, on le décompose, pour augmenter la quantité de nitre, en versant dans cette liqueur de la lessive de cendres ou de potasse. Autrefois le dépôt qu'on obtenait de sa décomposition au moyen de la potasse du commerce était employé en médecine sous le nom de *magnésie salpêtrée*. Ce n'est autre chose qu'un mélange de sous-carbonate de chaux et de sous-carbonate de magnésie. L'azotate de chaux est très-déliquescent et cependant cristallisable. Il a une saveur chaude et âcre. ($CaO.AzO^5$.)

Azotate de cuivre. On le prépare directement en traitant de la limaille de cuivre par l'acide azotique ; il cristallise en prismes flexibles, accolés les uns aux autres, et d'un beau bleu. On pourrait employer ce sel comme escharotique. Il est très-vénéneux. ($CuO.AzO^5 + 3$ ou $6HO$.)

Azotate de protoxyde de fer ($FeO.AzO^5$, *deutoazotate* de quelques auteurs). On l'obtient en faisant agir l'acide azotique faible et à froid sur la limaille de fer ; mais il se forme toujours une certaine quantité d'azotate d'ammoniaque qui fait un sel double avec l'azotate de fer (*sous-tritoazotate de fer* de quelques auteurs). Il est jaune verdâtre. Le mieux est de l'obtenir par double décomposition du sulfate de fer et du nitrate de baryte.

Azotate de peroxyde de fer ($Fe^2O^3.AzO^5$, *tritoazotate acide*, ou *azotate au maximum*). Il est employé pour faire la *teinture alcaline de Stahl*. On l'obtient, soit en laissant pendant longtemps dans un flacon bouché un mélange de deutoxyde de fer et d'acide azotique (il est alors cristallisé, très-acide et incolore), soit en versant de l'acide azotique concentré sur du fer (il est alors jaune).

Azotate de magnésie (*nitre magnésien*). On rencontre ce sel dans quelques eaux naturelles, et quelquefois dans les eaux salpêtrées ; mais on le fait ordinairement en saturant l'acide azotique par du sous-carbonate de magnésie. Il est très-déliquescent, et cristallise difficilement ; il a une saveur amère ; il n'est pas employé en médecine. ($MgO.AzO$.)

Azotate d'oxydule de mercure (*protoazotate* de quelques auteurs). *Azotate neutre d'oxydule de mercure*, $Hg^2O.AzO^5 + 2HO$ (*protoazotate acide* de quelques auteurs). Il est obtenu en faisant bouillir dans une fiole ou un matras, pendant environ une demi-heure, de l'acide azotique étendu de quatre ou cinq fois son poids d'eau, sur un excès de mercure : la dissolution laisse déposer, par le refroidissement, des cristaux prismatiques, blancs, très-âcres et très-styptiques, qui sont le protoazotate pur. C'est en versant goutte à goutte, dans une dissolution de cet azotate de mercure, de l'ammoniaque étendue, qu'on obtient le *mercure soluble d'Hahnemann* [$(AzH^3.Hg^2O).AzO^5$]. L'*azotate acide d'oxydule de mercure* (*protoazotate très-acide* de quelques auteurs), qui reste dans l'eau quand celle-ci a décomposé l'azotate neutre, n'est pas le *nitrate acide de mercure* des hôpitaux. Il est liquide, incolore, styptique ; on le nommait anciennement *eau mercurielle*, *remède du capucin* ou *du duc d'Antin*. Il est caustique. — *Azotates basiques d'oxydule de mercure*. L'azotate neutre, mis au contact d'une grande quantité d'eau, se décompose en azotate acide qui reste dans l'eau, et en azotate basique ou en plusieurs azotates basiques (*sous-protoazotates insolubles* de quelques auteurs) qui se précipitent en une poudre jaune verdâtre habituellement, employée autrefois pour préparer le sirop de Bellet. L'*azotate basique* proprement dit *d'oxydule de mercure* ($3Hg^2O.2AzO^5 + 3HO$) cristallise en gros cristaux, et s'obtient en faisant agir à froid l'acide azotique sur un grand excès de mercure métallique. L'*azotate bibasique* ($2Hg^2O.AzO^5$) s'obtient en traitant le précédent par l'eau tiède.

Azotates de protoxyde de mercure (*azotates de deutoxyde de mercure*, *azotates mercuriques*, *deutoazotates* des auteurs). Le sel neutre de protoxyde ne s'obtient qu'en soumettant à l'évaporation et au mélange réfrigérant l'*azotate acide de protoxyde de mercure avec excès d'acide* ou *nitrate acide de mercure*, qui

est le sel employé comme caustique par les chirurgiens. Celui-ci précipite en jaune-serin par la soude et la potasse, et en blanc par l'ammoniaque. Pour l'obtenir, on fait bouillir de l'acide azotique sur du mercure; mais on a soin de mettre un excès d'acide. Le sel neutre est en aiguilles cristallines, dont plusieurs sont jaunâtres; il a une saveur plus insupportable encore que celle du nitrate d'oxydule. Il rougit le tournesol; broyé et mis en contact avec l'eau, il se décompose, et fournit un azotate acide (deutoazotate acide des auteurs), qui reste en dissolution, et un sous-azotate insoluble, qui se précipite sous forme d'une poudre jaune appelée autrefois *turbith nitreux*. Tous ces azotates de mercure sont vénéneux, même à petites doses. C'est en calcinant ces sels qu'on fait le *précipité rouge*, et en chauffant le deutoazotate acide avec l'axonge qu'on fait la *pommade citrine*. — *Azotate bibasique de protoxyde de mercure* ($2HgO.AzO^5 + 2HO$). C'est lui qui cristallise lorsqu'on évapore d'une manière directe et *sans excès d'acide* la dissolution azotique de mercure; si l'on dissout ce sel ou le précédent avec une grande quantité d'eau, ils se décomposent en donnant un azotate avec excès d'acide qui reste dans l'eau, et un précipité blanc *tribasique* ($3HgO.AzO^5 + HO$), très-stable, difficile à dissoudre dans les acides azotique et sulfurique.

Azotate de potasse (*nitre*, *sel de nitre*, *salpêtre*). Ce sel se forme naturellement à la surface des murs humides et du sol, dans les lieux habités par l'homme et les animaux. On le trouve en conséquence dans les plâtras des vieilles maisons et des étables, et dans les terres des caves. C'est par l'évaporation des lessives de ces substances qu'on l'obtient pour le besoin des arts et de la médecine. Il se rencontre aussi à la surface du sol (surtout dans l'Inde, l'Espagne, etc.), où il forme une efflorescence; on l'enlève alors avec des espèces de balais, et il porte le nom de *nitre de houssage*. Il est blanc, inodore, d'une saveur fraîche, piquante, légèrement amère; il cristallise en prismes cannelés à six pans; il est très-soluble dans l'eau chaude et beaucoup moins dans l'eau froide. Il présente de la manière la plus marquée la propriété de fuser sur les charbons ardents, et donne, par l'action du feu en vaisseaux clos, un mélange de gaz oxygène, de deutoxyde d'azote et de gaz azote. Il fait la base de la poudre à canon, et est employé en médecine comme stimulant, et surtout comme diurétique, à la dose de 90 centigrammes jusqu'à 4 grammes dans un véhicule liquide. ($KO.AzO^5$.)

Azotate de soude (*nitre cubique*, *nitre rhomboïdal*). On le fait en saturant l'acide azotique par du sous-carbonate de soude. Il cristallise en prismes rhomboïdaux incolores, légèrement déliquescents, et présente à peu près les mêmes propriétés chimiques que l'azotate de potasse. On le rencontre au Chili et au Pérou à l'état natif, en bancs assez considérables. ($NaO.AzO^5$.)

Azotate d'urée. La propriété qu'a l'urée de donner un précipité nettement cristallisé, insoluble ou à peine soluble avec les acides azotique et oxalique, est souvent mise à profit pour abréger la recherche de ce principe dans l'urine ou autres liquides.

AZOTE. s. m. [*azotum*, de α privatif, et ζωή, vie: qui prive de la vie, qui est impropre à entretenir la vie; all. *Stickstoff*, angl. *azote*, it. *azoto*, esp. *azoe*]. Le gaz azote, dont on doit les premières notions à Rutherford, en 1772, a été reconnu par Lavoisier, l'année suivante; il a reçu d'abord les noms de *mophette*, *septon*, *air phlogistiqué*, *air vicié*, *nitrogène*, *alcaligène*, etc. Il n'a pu encore être décomposé, et il est considéré, par conséquent, comme un corps simple. Berzelius l'a regardé toutefois comme un composé d'oxygène et d'un radical (nitrium). Il est incolore, transparent, élastique, un peu plus léger que l'air (sa pesanteur spécifique est de 0,976). Il forme les quatre cinquièmes de l'air atmosphérique; mais lorsque la proportion en est considérablement augmentée, et qu'il ne se trouve plus mélangé avec une suffisante proportion d'oxygène (comme dans l'air des fosses d'aisances), il éteint les corps en combustion et asphyxie les animaux. L'azote est insoluble dans l'eau, et ne rougit pas les couleurs bleues végétales; il fait partie de presque toutes les substances animales et végétales; par sa combinaison avec l'oxygène en quatre proportions différentes, il constitue les protoxyde et deutoxyde d'azote, et les acides appelés *azoteux* et *azotique*.

AZOTÉ, ÉE. adj. [esp. *azoado*]. Qui contient de l'azote.

AZOTÉNÈSE. s. f. Baumes avait établi sous ce nom une classe de maladies qu'il attribuait à la prédominance de l'azote sur les autres principes élémentaires de l'économie. Il rangeait dans cette classe le scorbut, la gangrène, le cancer, etc.

AZOTEUX. adj. — *Acide azoteux* ou *nitreux* (AzO^3). Il se produit quand on met le deutoxyde d'azote en contact avec l'oxygène. C'est un gaz persistant, qui provoque la toux, et que le froid condense en un liquide bleu foncé, qui bout à 0°. — *Éther azoteux*. Il est liquide, blanc jaunâtre, très-inflammable, très-odorant, d'une saveur âcre et caustique, un peu moins léger que l'alcool, dans lequel il est très-soluble; il pèse 0,017; bout à +21° centigrades; est presque insoluble dans l'eau, et lui communique cependant une forte odeur de pomme de reinette. Il s'altère trop facilement pour qu'on puisse en faire habituellement usage en médecine. ($C^4H^5AzO^3 = AzO^3.C^4H^5O$.)

AZOTIDE. s. m. Guibourt a donné ce nom aux combinaisons binaires qui ont l'azote pour principe électro-négatif. — *Azotide carbonique*. Le cyanogène.

AZOTIQUE. adj. — *Acide azotique* ou *nitrique*. On le trouve dans la nature, combiné avec diverses bases. Il se forme sans cesse au milieu des habitations de l'homme et des animaux; il se produit aussi à la surface de la terre dans certains pays, et dans l'air par les temps d'orage, mais sa formation paraît exiger la présence d'une base, avec laquelle il s'unit sur-le-champ. On l'extrait du salpêtre, en distillant ce sel avec de l'argile ou de l'acide sulfurique. C'est un liquide blanc, très-caustique, exhalant à l'air des vapeurs blanches, d'une odeur désagréable et suffocante. Il jaunit toutes les substances animales et végétales, et répand à l'air un gaz rutilant qui est l'acide hypoazotique mêlé d'acide azoteux. Exposé au soleil, il donne de l'oxygène, jaunit, et se convertit en acides azoteux et hypoazotique. Il détruit les substances organiques en cédant de l'oxygène, et se réduit à l'état d'acide hypoazotique. Il cède aussi de l'oxygène à tous les corps qui en sont avides; aussi est-ce un des *agents oxydants* des plus énergiques employés journellement dans les laboratoires. La chaleur et beaucoup de métaux à froid ou à chaud le décomposent. — *Acide azotique anhydre* (AzO^5). On est parvenu depuis peu à obtenir ce corps en traitant par le chlore de l'azotate d'argent bien sec, chauffé à 50° ou 60°. Des cristaux blancs, prismatiques, d'acide anhydre se déposent sur les parois de l'appareil. Il se dégage en même temps

de l'oxygène et des vapeurs hypoazotiques. Il fond à 29°,5, bout à 50°, et se décompose en oxygène et acide hypoazotique à une température peu supérieure. — *Acide azotique fumant* ou *monohydraté* ($AzO^5 + HO$). Il est liquide, incolore quand il est pur, mais se décompose facilement à la lumière en oxygène et acide hypoazotique. Il répand des fumées à l'air humide parce qu'il est avide d'eau, et il se décompose facilement. L'*acide azotique du commerce* est un mélange du précédent hydrate et d'un second beaucoup plus stable ($AzO^5 + 4HO$).—*Acide azotique alcoolisé*. V. ESPRIT *de nitre dulcifié*.—*Éther azotique* ($C^4H^5O.AzO^5$). Obtenu en chauffant de l'acide nitrique, de l'alcool et de l'urée qui décompose l'acide azoteux qui se formerait, et donnerait l'éther azoteux. Liquide, odeur douce et suave, saveur sucrée. Bout à 85°; sa vapeur fait explosion au-dessus de 100°.

AZOTITE. s. m. Nom générique des sels formés d'une base et d'acide azoteux. Ils sont encore désignés sous ceux de *nitrites*, d'*hypoazotites* ou *hyponitrites*. Ils donnent, par l'acide sulfurique, des vapeurs rutilantes; ils sont, en général, basiques.

AZOTURE. s. m. Combinaison d'azote et d'un autre corps simple.

AZOTURIE. s. f. [de *azote*, et οὖρον, urine]. État anormal ou morbide dans lequel l'urine contient beaucoup plus d'urée que dans l'état normal.

AZTÈQUE. adj. Nom d'une race humaine du Mexique, dont les individus vus en Europe sont remarquables par le petit volume de la tête, la saillie du nez, un front et une mâchoire inférieure très-fuyants, deux enfoncements au-dessus des orbites et la brièveté du pouce.

AZULMINE. s. f. et **AZULMIQUE.** adj. V. ULMINE.

AZYGOS. adj. et s. f. [*azygos*, de α priv., et ζυγὸς, pair; all. *die ungepaarte Blutader*, it. *azigo*, esp. *azigos*]. Galien a donné ce nom à une veine qui est située sur le côté droit et antérieur de la portion thoracique du rachis, et qui établit une communication entre la veine cave supérieure et l'inférieure. Cette veine naît de la veine cave supérieure immédiatement au-dessus de la bronche droite, pénètre dans l'abdomen en traversant les piliers du diaphragme, et va s'ouvrir dans la veine cave inférieure, ou quelquefois dans une des veines lombaires. A la hauteur de la septième côte, la veine azygos reçoit une branche considérable que l'on appelle *veine demi-azygos*: celle-ci, ouverte inférieurement dans la veine rénale gauche ou la première veine lombaire, monte sur le côté gauche des vertèbres, derrière l'aorte et l'œsophage, parallèlement à l'azygos, jusqu'à sa jonction avec cette dernière. Chaussier appelait l'azygos, *veine prélombo-thoracique*, et la demi-azygos, *petite prélombo-thoracique*.—Morgagni considérait les deux palato-staphylins comme ne formant qu'un seul muscle, qu'il appelait *muscle azygos* de la luette.

AZYME (PAIN) [ἄζυμος, de α priv., et ζύμη, levain; all. *Oblate*, it. *azimo*]. Vulgairement *pain à chanter*, *oublie*. Le pain azyme est employé pour masquer la saveur désagréable de certaines substances médicamenteuses.

AZYMIQUE. adj. Qui est contraire à la fermentation. Pasteur a proposé les mots d'*aérobies* et d'*anaérobies*, pour indiquer l'existence de deux classes d'êtres inférieurs, les uns incapables de vivre en dehors de la présence du gaz oxygène libre, les autres pouvant se multiplier à l'infini en dehors du contact de ce gaz. La classe nouvelle des anaérobies pourrait être appelée la classe des *zymiques* (ζύμη, levain, ferment), c'est-à-dire des ferments. Les aérobies constitueraient par opposition la classe des *azymiques*. Il réserve néanmoins la question de savoir si les ferments, notamment les vibrions, ne deviennent pas *aérobies* dans certaines circonstances, d'*anaérobies* qu'ils sont lorsqu'ils agissent comme ferments. V. LEPTOTHRIX et VIBRION.

B

B.A. V. ABRÉVIATION.

BABEURRE. s. m. [all. *Buttermilch*, angl. *buttermilk*, it. *siero*]. V. LAIT *de beurre*.

BABICHE ou **BABICHON.** s. m. Nom d'une sous-variété de petits chiens dits *chiens d'appartement*.

BABINES ou **BABOUINES.** s. f. pl. Nom vulgaire des lèvres chez les singes, les chiens, les ruminants, etc.

BABIROUSSA ou **BABIRUSSA.** s. m. [*babi*, cochon, *roussa*, cerf, dans la langue malaie]. Animal aussi appelé *cochon-cerf*, mammifère pachyderme du genre *Sus* (*Sus babirussa*, L.), long de 1 mètre, haut de 0m,75, différant du cochon par ses défenses supérieures qui percent la peau du museau, et se recourbent en haut sur le front. Peau rude, plissée, peu velue. Animal facile à apprivoiser, à domestiquer, et surtout à engraisser. Il habite les parties tempérées et marécageuses des Indes occidentales. V. COCHON.

BABLAH. s. m. Nom indien, adopté dans le commerce, des gousses de l'*Acacia arabica*, Willdenow, qui contiennent beaucoup d'acide gallique, du tannin et de la gomme. Elles servent au tannage et à la teinture, et elles l'emportent, à poids égal, sur la noix de galle.

BACCAIRE. s. m. [de *bacca*, baie]. Nom proposé, mais qui n'est pas adopté, pour désigner un fruit formé d'un certain nombre de baies monospermes implantées sur un gynophore accru.

BACCIEN. adj. [*baccatus*, de *bacca*, baie]. Mirbel nomme *bacciens* tous les fruits simples, succulents, contenant plusieurs graines séparées, quelquefois renfermées dans les nucules.

BACCIFÈRE. adj. [*baccifer*, de *bacca*, baie, et *ferre*, porter; angl. *bacciferous*]. Qui produit des baies.

BACCIFORME. adj. [*bacciformis*, all. *beerförmig*]. Qui a la forme d'une baie.

BACILE. s. m. [*Crithmum*, L.]. Genre de plantes dont une espèce, le *Crithmum maritimum*, L. (*passe-pierre*, *perce-pierre*, *fenouil marin*), a été regardée comme apéritive et diurétique.

BACTÉRIE. s. f. ou **BACTÉRIUM.** s. m. V. VIBRIONIEN. — *Bactérie du sang-de-rate*. V. LEPTOTHRIX.

BADAMIER. s. m. [*Terminalia*, L.]. Genre de plantes exotiques de la polygamie monœcie, L., de la famille des éléagnées, J. — Le *badamier de Malabar* (*Terminalia catappa*, L.) donne des amandes émulsives très-agréables à manger, et qui fournissent par l'expression une huile douce analogue à celle de l'olive. Le *badamier benjoin* (*Terminalia benzoin*, L. fils, ou mieux *angustifolia*, Jacquin) est un arbrisseau des Indes orientales, ainsi appelé parce que, selon quelques auteurs, il fournit le *benjoin* (V. ce mot). Le *badamier au vernis* (*Terminalia vernix*, Lamk) fournit la résine avec laquelle les Chinois préparent le vernis que l'on connaît sous le nom de *laque*.

BADIANE. s. f. V. ANIS *étoilé*.

BADIANIQUE. adj. V. ANISIQUE.

BAF. s. m. Mot inventé pour le prétendu produit du taureau et de la jument.

BAGNE. s. m. [angl. *bagnio*, it. *bagno*, esp. *presidios*]. Établissement maritime où sont détenus les condamnés aux travaux forcés. Il résulte d'une statistique donnée par M. Chaussinat, sur 118 119 hommes ou femmes, forçats ou condamnés dans les maisons de force ou de correction, que les chances de mort annuelle, étant égales à 1 dans la vie en liberté, sont égales à 3,84 pour tous les forçats dans les bagnes, à 5,09 pour les hommes, et 3,59 pour les femmes dans les maisons centrales.

BAGUENAUDIER. s. m. [*Colutea*, L.]. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, L., légumineuses, J. Les feuilles du *Colutea arborescens*, L., sont purgatives (60 grammes, infusées dans 1 kilogramme d'eau); on les mélange souvent avec celles du séné d'Orient. Leurs vertus purgatives ont valu au baguenaudier les noms de *séné d'Europe*, *faux séné*, *séné vésiculeux*.

BAI, IE. adj. et s. [all. *rothbraun*, it. *baio*]. Robe caractérisée par la couleur rouge des poils qui recouvrent le corps, les crins et les extrémités des membres étant de couleur noire. Variétés : *bai fauve*, *bai clair*, *bai cerise*, *bai foncé*, *bai châtain*, *bai marron*, *bai brun*.

BAIE. s. f. [*bacca*, κόκκος, all. *Beere*, angl. *berry*, it. *bacca*, esp. *baya*]. On appelle *baies*, en botanique, les fruits charnus dépourvus de noyau, et dont les graines sont placées au milieu de la pulpe : tels sont les raisins, les groseilles. Cependant on donne aussi, par extension, le nom de *baies* à des fruits dont les graines sont contenues dans des loges, tels que ceux des morelles, de la belladone, etc.

BAIGNOIRE. s. f. [*labrum*, *solium*, *piscina*, κολύμβηθρα, all. *Badewanne*, angl. *bathing-tub*, it. *bagno*, esp. *baño*]. Cuve dans laquelle on prend des bains.— *Baignoire oculaire* ou *gondole*. Petit vase destiné à baigner l'œil.

BÂILLEMENT. s. m. [*oscitatio*, χάσμη, all. *Gähnen*, angl. *yawning*, it. *sbadigliamento*, esp. *bostezo*]. Inspiration grande, forte et longue, indépendante de la volonté, avec écartement plus ou moins considérable des mâchoires, et suivie d'une expiration prolongée. Le bâillement paraît avoir pour effet d'introduire une plus grande quantité d'air dans le poumon, et de la proportionner à la quantité de sang qui a besoin d'être révivifiée : aussi a-t-il lieu toutes les fois qu'une cause quelconque, telle que l'envie de dormir, la faim, l'ennui, tend à diminuer la quantité de l'air ou à accumuler le sang dans le cœur ou le poumon.

BÂILLON. s. m. [*speculum oris*, all. *Knebel*, angl. *gag*, it. *mordacchia*, esp. *mordaza*]. Morceau de liége ou de bois, tampon de linge ou de charpie, que l'on met entre les dents molaires de l'une et de l'autre mâchoire, pour tenir la bouche ouverte pendant que l'on y pratique une opération.

Bâillon dentaire. Plaque de métal, ordinairement d'or ou de platine, que l'on fixe avec des fils sur une dent molaire lorsque l'on veut ramener en avant une ou plusieurs dents incisives ou canines qui se dirigent trop en arrière. Cette petite plaque quadrilatère, qui doit rester longtemps appliquée, et qui gêne fort peu la mastication, a pour effet de tenir les mâchoires un peu écartées, et d'éviter que les dents déviées ne continuent d'être poussées dans leur direction vicieuse par la rencontre des dents de l'autre mâchoire.

BAIN. s. m. [*balneum*, βαλανεῖον, all. *Bad*, angl. *bath*, it. *bagno*, esp. *baño*]. Séjour plus ou moins prolongé du corps ou d'une partie du corps dans un liquide. Les bains se divisent, suivant que le corps y est plongé en totalité ou en partie, en *bains entiers* et en *bains partiels*, qui sont ou des *demi-bains* ou des *bains de siége*, ou des *pédiluves* (V. ce mot), ou des *manuluves*, etc. Le liquide est ordinairement de l'eau. Cette eau peut être courante ou stagnante ; elle peut ne rien contenir d'étranger, ou tenir en dissolution des substances minérales, mucilagineuses, aromatiques, etc. : de là les *bains d'eau simple* et ceux *d'eaux minérales*, les *bains mucilagineux*, *aromatiques*, etc. Les anciens faisaient aussi des bains avec du lait, avec de l'huile ; on en prépare de nos jours avec l'eau dans laquelle on a fait cuire des *issues* de bêtes à cornes, et qu'on peut regarder comme une dissolution de gélatine mêlée d'un peu de graisse : ces bains sont appelés vulgairement *bains de tripes*. La matière du bain est souvent de l'eau en vapeur, quelquefois du sable, du marc de raisin, du marc d'olives; et alors on se sert des dénominations de *bains de vapeurs* ou *étuves humides*, *bain de sable*, *bain de marc de raisin*, *bain de marc d'olives*, pour désigner ces sortes de bains. On fait aussi quelquefois des bains avec des boues de certaines eaux minérales, espèces de limons imprégnés des matières que les eaux contiennent. Par rapport à la température, on distingue les bains *très-froids*, *froids*, *tempérés*, *chauds*. Les bains sont *très-froids* lorsque leur température est moindre de + 10° R. (12° à 13° centigr.). Ils peuvent agir comme toniques chez des sujets peu irritables; mais, en général, ils sont dangereux. Les bains sont *froids* lorsque leur température est de 10° à 15° R. (12° à 18° centigr.) ; ils sont *frais* lorsqu'elle est de 15° à 20 R. (18° à 25° centigr.) : les uns et les autres agissent comme toniques. Le bain *tempéré*, de 20° à 25° R. (25° à 30° centigr.), n'est ni tonique ni débilitant, mais essentiellement hygiénique. Le bain *chaud*, de 25° à 30° R. (30° à 38° c.), augmente la transpiration, et détermine une excitation générale, bientôt suivie d'une faiblesse d'autant plus grande que la température est plus élevée. Les effets toniques des bains de mer diffèrent peu de ceux des bains d'eau ordinaire à la température de 15° à 20° R. (18° à 25° centigr.). — *Bain alcalin*. Carbonate de soude du commerce, 250 gram.; eau, 300 litres. Faites dissoudre ce sel dans une petite quantité d'eau chaude, puis versez le soluté dans l'eau du bain.—*Bain de Baréges artificiel*. Hydrosulfate de soude cristallisé, 60 gram.; chlorure de sodium, 60; carbonate de soude cristallisé, 60; eau pure, 320. Faites dissoudre. Pour un bain. (Codex.) —*Bain gélatineux*. Gélatine pour un bain, 500 gram.; eau chaude, 5 kilogr. Faites dissoudre en remuant, et ajoutez à l'eau du bain. — *Bain d'iodure de potassium*. Iodure potassique, 50 gram.; eau distillée, 450. Faites un soluté à verser dans une baignoire. Pour un adulte.—*Bain d'iodure de potassium ioduré*. Iode, 10 gram.; iodure potassique, 40 ; eau distillée, 450. — *Bain de mer artificiel*. Sel gris, 8000 gram.; sulfate de soude, 3500; chlorure de calcium, 700; de magnésium, 2950. Pour un bain de 300 litres. — *Bain mercuriel*. Sublimé corrosif, 15 gram.; alcool, 100. Faites dissoudre et versez dans une baignoire de bois contenant la quantité d'eau nécessaire pour un bain. — *Bain de Plombières*. Carbonate de soude, 250 gram.; sulfate de soude, 100; sel marin, 50; chlorure de calcium, 50; gélatine, 500 grammes. Pour 300 litres d'eau. — *Bain salé*. Sel commun, 1000 gram.; eau, q. s. pour un bain. — *Bain de son*. Son, 2 kilogr.; eau, 5. Faites bouillir pendant un quart

d'heure, passez et ajoutez à l'eau du bain, ou mettez le son dans un petit sac, et plongez-le dans la baignoire. — *Bain sulfureux.* Sulfure de potasse, 125 gram.; eau, 500. Dissolvez et filtrez; versez dans une baignoire de bois ou de zinc. — *Bain de vapeurs.* On prend communément les bains de vapeurs dans des chambres fortement chauffées au moyen de tuyaux qui en parcourent les parois, et portent la chaleur partout (étuves sèches); ou bien on fait arriver dans ces étuves des vapeurs d'eau en ébullition (étuves humides). — *Bain électrique.* État d'un individu placé sur un isoloir, et communiquant, au moyen d'une tige métallique, avec le conducteur principal de la machine électrique, pendant que celle-ci est en action. Le bain électrique a été employé comme excitant général de toutes les fonctions. — En chimie, on se sert de l'expression *bain* en y ajoutant un autre mot qui en caractérise l'espèce, pour désigner un vase que l'on place sur un fourneau évaporatoire, et qui contient une substance quelconque dans laquelle on plonge le vaisseau où est la matière que l'on veut évaporer ou distiller. Lorsque la substance dans laquelle on plonge ce dernier vaisseau est de l'eau, le vase contenant ce liquide s'appelle *bain-marie* (*balneum Mariæ*), expression qui s'est introduite par corruption, suivant Fourcroy, au lieu de celle de *bain de mer*, qui est la primitive et la véritable (*balneum maris*). Le même vase, lorsqu'il contient du sable, constitue le *bain de sable*; enfin on l'appelle *bain de vapeurs*, lorsqu'il contient de l'eau en vapeurs.

BAJOUE. s. f. [all. *Schweinskinnbacken*]. Dans le cochon, la partie qui s'étend de l'œil aux mâchoires : c'est un terme de charcuterie.

BALANCE. s. f. [*bilanx*, de *bis*, deux, et *lanx*, plateau; τρυτάνη, all. *Wage*, angl. *scales*, it. *bilancia*, esp. *balanza*]. Instrument qui sert à déterminer le poids des corps. Les balances varient de forme, mais elles sont ordinairement composées d'un fléau mobile sur un axe très-sensible, et portant à ses deux extrémités des plateaux où l'on place, d'une part la substance à peser, de l'autre les poids, qui en indiquent la pesanteur lorsque l'équilibre est établi. — On appelle *balance hydrostatique*, celle qui permet de peser les corps d'abord dans l'air, puis dans l'eau, pour déterminer leur pesanteur spécifique.

BALANCEMENT. s. m. — *Balancement fonctionnel.* Rapport inverse existant entre l'énergie ou l'activité de deux ou de plusieurs fonctions. C'est ainsi que la dépuration urinaire supplée au défaut d'action de la peau, et réciproquement. — *Balancement organique.* Sorte d'antagonisme ou de compensation qui s'établit entre les atrophies et les excès de développement dans les anomalies des organes. V. ANALOGUE.

BALANE. s. m. [de βάλανος, gland; all. *Meereichel*]. Nom du principal genre d'animaux articulés de la classe des cirripèdes (cirropodes ou cirripédiens), considérés à tort par Linné, Cuvier, etc., comme des mollusques. Chez l'adulte, les membres seuls restent articulés, et le corps perd ses anneaux pour s'envelopper d'une coquille à 6 valves articulées, avec ou sans support calcaire, et d'un opercule à 4 valves triangulaires, dont 2 plus petites. Cette disposition et leur forme les ont fait appeler du nom de *gland de mer* par les anciens, qui en recherchaient certaines espèces comme alimentaires. Le *Balanus tintinnabulum* se mange en Chine et au Chili comme les écrevisses, dont il a le goût. Une petite espèce (*Lepas balanus*, L.) est commune sur les côtes d'Europe. Il y en a de parasites des baleines. — *Balane* est aussi un nom qui a été employé, mais n'est pas adopté, pour désigner le fruit appelé *gland* dans la famille des cupulifères. V. GLAND.

BALANIDE. s. m. [de βάλανος, gland]. Nom proposé pour désigner les fruits formés de 2 ou 3 glands contenus dans un involucre épineux (châtaignier, hêtre).

BALANITE. s. f. [*balanitis*, de βάλανος, gland, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Eichelentzündung*, it. *balanitide*, esp. *balanitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse qui revêt le gland et la face interne du prépuce. Elle est ordinairement accompagnée d'un suintement mucoso-purulent, ce qui lui a fait donner le nom de *blennorrhagie* ou *blennorrhée du gland*. La balanite peut être causée par le séjour à la base du gland de la matière sébacée que sécrètent les glandes de cette partie; mais, le plus souvent, elle est produite par une cause externe, des frottements violents pendant le coït, l'acte de la masturbation, le contact du fluide leucorrhéique ou du sang menstruel. Un écoulement mucoso-purulent, de la chaleur, de la démangeaison, et souvent un phimosis ou un paraphimosis, en sont les symptômes; des lotions ou des bains locaux avec l'eau de guimauve, des injections de même nature entre le prépuce et le gland, suffisent le plus souvent pour la guérir.

BALANOPHORÉES. s. f. pl. [*balanophoreæ*, de βάλανος, gland, et φέρειν, porter]. Famille de plantes monocotylédones à étamines épigynes, qui comprend des végétaux parasites dont la tige, aphylle, est chargée d'écailles ou nue. Fleurs monoïques, en épis ovoïdes; calice à 3 divisions profondes; 3 étamines, rarement plus, soudées par les anthères et par les filets; ovaire infère, uniloculaire, 1 ou 2 styles filiformes, et autant de stigmates simples. Le fruit est un caryopse globuleux ombiliqué. La graine contient un embryon globuleux placé dans une fossette superficielle d'un très-gros endosperme charnu.

BALANO-POSTHITE. s. f. [de βάλανος, gland, et πόσθη, prépuce]. Inflammation, avec écoulement de pus, de la surface du gland et de la muqueuse préputiale simultanément, et qui peut exister seule ou compliquer la blennorrhagie uréthrale. Les lotions ou bains alumineux suffisent généralement pour la faire disparaître. V. BALANITE.

BALANORRHAGIE ou **BALANORRHÉE.** s. f. [*balanorrhagia*, de βάλανος, gland, et de ῥήγνυμι, je sors avec force]. Écoulement muqueux ayant son siége au gland. V. BALANITE.

BALAUSTE. s. f. [esp. *balaustia*]. Les anciens appelaient βαλαύστιον, *balaustium*, la fleur du grenadier sauvage, et le nom de *balaustes* (*balaustia officinarum*) est employé dans les anciens traités de matière médicale. — Aujourd'hui on donne le nom de *balauste* (*balaustia*) à tout fruit charnu pluriloculaire, polysperme, qui provient d'un ovaire infère, et est couronné par les dents du calice, comme celui du grenadier.

BALBUTIEMENT. s. m. [*balbuties*, τραυλισμός, all. *Stammeln*, angl. *stammering*, it. *balbuzie*, esp. *balbuciencia*]. Vice de la parole qui est hésitante, entrecoupée et peu distincte.

BALDRIANE. (HUILE DE). V. BORNÉÈNE.

BALDRIANIQUE. adj. V. AMYLIQUE.

BALE ou **BÂLE.** s. f. Plusieurs auteurs écrivent ainsi ce que d'autres désignent par *balle*. V. ce mot.

BALEINE. s. f. [*balæna*, *cete*, κῆτος, all. *Wallfisch*, angl. *whale*, it. *balena*, esp. *ballena*]. Genre de mammifères cétacés caractérisé par l'absence de dents, qui sont remplacées par une substance élastique, solide, flexible, garnissant, sous forme de lames plus ou moins étendues, toute la voûte du palais. Ces lames, que l'on appelle *fanons*, et communément *baleines*, sont au nombre de six à sept cents chez chaque individu; elles sont placées comme des dents de peigne, et forment une sorte de claie ou de tamis, à travers lequel l'eau, engloutie dans l'immense gueule de l'animal, s'échappe sans pouvoir entraîner avec elle les petits animaux qu'elle contenait, et qui deviennent ainsi la proie de la baleine. — Ce n'est point la baleine, mais le cachalot, qui fournit la substance connue sous le nom de *sperma ceti* ou *blanc de baleine*.

BALIBABULAH. s. m. Nom des gousses de l'*acacia de Farnèse*, appelées aussi *graines de cassier* ou *de cassie* (*Acacia farnesiana*, Willdenow, *Mimosa farnesiana*, L.). L'arbre a 5 mètres de hauteur environ. Il est cultivé à l'île Maurice et dans le midi de l'Europe, où ses fleurs, d'odeur musquée agréable, sont employées par les parfumeurs sous le nom de *fleurs de cassie*.

BALISIERS. s. m. pl. V. DRIMYRRHIZÉES.

BALLE. s. f. [all. *Balg*, angl. *chaff*, it. *loppa*]. La confusion qui règne parmi les noms donnés aux enveloppes florales des graminées est telle qu'il serait difficile de définir exactement la *balle*. Quelques auteurs, en faisant ce mot synonyme de *glume*, ont désigné ainsi l'espèce d'involucre situé à la base de l'épillet, et renfermant une ou plusieurs fleurs : c'est le *calice* de Linné; *glume extérieure*, *glume calicinale* d'autres auteurs; *lépicène* de Richard. Selon d'autres, *balle* est synonyme de *glumelle*, et indique une espèce de périgone, de nature et de structure analogues à la glume, mais propre à chaque fleur, et situé autour des organes sexuels : c'est ce que Linné nommait *corolle*; d'autres, *glume intérieure*, *périgone*, *stragule*, *glumellule*. Enfin plusieurs donnent le nom de *balle* à la réunion de toutes les écailles ou paillettes qui environnent ou renferment les organes sexuels de chaque fleur graminée : telle est la *balle d'avoine*. V. GLUME.

BALLON. s. m. [*ampulla*, all. *Ballon*, angl. *balloon*, esp. *recipiente*]. Dans les laboratoires de chimie, on appelle ainsi un vase de verre, de forme sphérique, muni d'une ou de plusieurs ouvertures, dont chacune a un col cylindrique ou conique. On emploie les ballons comme récipients, lorsqu'on distille à la cornue. A, cornue; B, allonge destinée à éloigner le récipient du fourneau sur lequel sera placée la cornue; C, ballon servant de récipient.

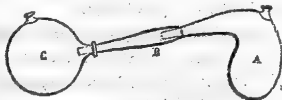


FIG. 34.

BALLONNEMENT. s. m. [*tympanitis*, all. *Aufblähung*]. Distension considérable du ventre par des gaz accumulés dans les intestins : c'est un symptôme des phlegmasies abdominales et de certaines affections nerveuses, particulièrement de l'hystérie.

BALLOTE. s. f. [*ballota*]. Genre de plantes auquel appartient le *marrube noir* (βαλλωτή de Dioscoride et de Pline). V. MARRUBE.

BALLOTTEMENT. s. m. [all. *Ballottement*]. Action de pousser en divers sens; mouvement communiqué au corps qui est ainsi poussé. Le *ballottement*, c'est-à-dire les mouvements que l'on communique au fœtus dans le sein de la mère, en pressant l'utérus de bas en haut au moyen du doigt indicateur introduit dans le vagin, est regardé comme un des indices les moins équivoques de la grossesse. On sent, en effet, que le fœtus, d'abord soulevé au moment où le doigt appuie vivement contre la paroi utérine, retombe ensuite par son propre poids. Ce mouvement a également lieu, que le fœtus soit vivant ou mort; il se manifeste à peu près à la même époque que les doubles battements du cœur.

BALNÉAIRE. adj. Qui concerne les bains : *température balnéaire*.

BALNÉATION. s. f. [*balneum*, bain]. Administration des bains en général.

BALNÉOGRAPHIE, BALNÉOLOGIE, BALNÉOTECHNIE. s. f. Traité des bains.

BALSAMIER. s. m. V. BAUMIER.

BALSAMIFLUÉES. s. f. pl. Section de la famille des amentacées contenant le genre *Liquidambar*.

BALSAMINACÉES ou **BALSAMINÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des géraniées, dont on a fait une famille à part; elle ne renferme que le genre *Balsamina* ou *Impatiens*.

BALSAMINE. s. f. [all. *Balsamine*, esp. *balsamina*]. Genre de plantes herbacées (syngénésie monogamie, L., géraniées, J.). La *balsamine des jardins* (*Impatiens balsamina*, L.) a passé pour être vulnéraire et détersive. La *balsamine des bois* (*Impatiens noli me tangere*, L.) est âcre et vénéneuse.

BALSAMIQUE. adj. [*balsamicus*, de *balsamum*, baume; all. *balsamisch*, angl. *balsamic*, esp. *balsamico*]. Qui tient de la nature des baumes, ou qui leur doit ses propriétés.

BALSAMITE. s. f. [*Balsamita*, all. *Frauenmünze*]. Genre de plantes synanthérées, ainsi nommées à cause de leur odeur balsamique. La *balsamite odorante* (*Balsamita suaveolens*, Persoon, ou *Pyrethrum tanacetum*, L., et *Tanacetum balsamita*, L., *menthe-coq*, *herbe au coq*, *coq des jardins*, *grand baume*) est une plante vivace dont les sommités fleuries sont regardées comme toniques, antispasmodiques et vermifuges.

BALSAMODENDRON. s. m. [de βάλσαμον, baume, δένδρον, arbre]. Genre de la famille des térébinthacées, dont une espèce, le *B. opobalsamum*, Kunth, produit le *baume de la Mecque* ou *de Judée*. V. BAUME.

BALZAN. adj. m. [esp. *calzado*]. Se dit du cheval pourvu de balzanes.

BALZANE. s. f. Tache blanche circulaire, entourant, en forme de ceinture, une partie plus ou moins large de l'extrémité des membres chez le cheval. Les balzanes sont d'un grand secours lorsqu'il s'agit d'établir le signalement d'un cheval.

BAMBOU. s. m. Graminée gigantesque de l'Inde (*Bambusa arundinacea*, Retz.), contenant assez souvent, dans l'intérieur de ses articulations, des concrétions blanches appelées *tabaxir* ou *tabasheer*, formées de silicate de potasse et de chaux (silice, 70; potasse et chaux, 30).

BAMIA ou **GOMBO.** s. m. Nom indigène de l'*Abelmoschus esculentus*, Medik, ou *Hibiscus esculentus*, L. Plante malvacée de l'Asie, Afrique et Amérique méridionale, dont les fruits verts sont mangés en nature ou cuits, ou dont on retire un mucilage abondant à l'aide de l'eau bouillante, pour donner de la consistance aux aliments et médicaments liquides.

BANANIER. s. m. [*Musa*, L., esp. *banano*]. Genre

de plantes de la polygamie monœcie, L. Le *bananier commun* (*Musa paradisiaca*, L.) a une tige surmontée d'un long et large feuillage, et de trois ou quatre régimes renfermant chacun une cinquantaine de baies succulentes. Ces baies (bananes) ressemblent assez à de petits concombres, et la pulpe qu'elles renferment est un aliment sain et agréable dans toutes les régions intertropicales.— Le *figuier-bananier* (*Musa sapientium*, L.) a des fruits plus petits, mais plus nombreux, plus sucrés, et dont la saveur se rapproche de celle de nos figues, comme son nom l'indique.

BANC D'HIPPOCRATE. [*scamnum hippocraticum*, all. *hippokratische Bank*, esp. *banco de Hippocrate*]. Machine inventée par Hippocrate pour la réduction des luxations et des fractures de la cuisse ou de la jambe. C'était une sorte de lit, à la tête et au pied duquel était placé un cylindre de bois qui tournait sur son

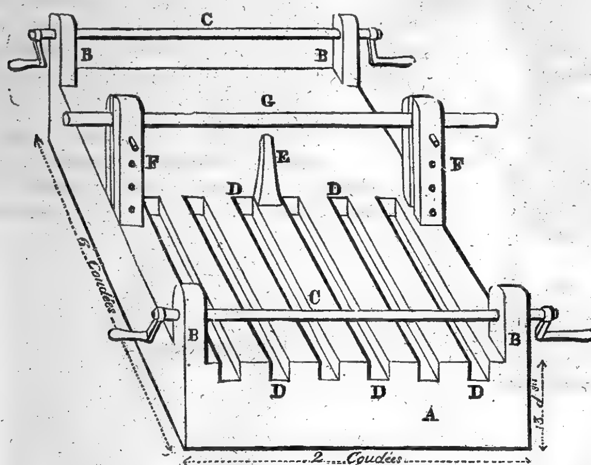


Fig. 35.

A, madrier long de six coudées, large de deux, et épais de douze doigts, et non de treize, comme le porte fautivement la figure.
BBBB, jambes des treuils, lesquelles sont courtes.
CC, axes des treuils.
DD, fosses profondes de trois doigts, larges de trois, écartées les unes des autres de quatre.
E, petit pilier enfoncé au milieu de la machine dans une excavation quadrangulaire.
FF, piliers d'un pied de large.
G, traverse posée sur les deux piliers FF, et qu'on peut mettre à des hauteurs diverses à l'aide des trous dont les piliers sont percés.

axe à l'aide d'une manivelle. Un lacs était fortement attaché, d'un bout autour du bassin du blessé, et de l'autre au cylindre placé à la tête du lit; un second lacs était placé au-dessus des malléoles et aboutissait à l'autre cylindre. Deux aides faisaient alors tourner les cylindres, et opéraient ainsi l'extension et la contre-extension, tandis que le chirurgien faisait la coaptation.

BANDAGE. s. m. [*deligatio*, ἐπίδεσις, all. *Verband*, angl. *bandage*, it. *fasciatura*, esp. *venda*]. On appelle ainsi tout appareil dont les bandes et les compresses forment la partie essentielle; on comprend encore sous cette dénomination les appareils plus ou moins compliqués qu'on emploie pour le traitement des fractures, et dans lesquels entrent des lacs, des attelles, etc. On a même étendu le nom de *bandages* à de véritables machines, telles que les *brayers* ou bandages herniaires (V. Brayer), le garrot, le tourniquet, etc. (V. ces mots). — Les bandages qui ne servent qu'à maintenir en place les pièces d'un pansement sont appelés *bandages simples*, *bandages contentifs*; ils sont encore dits *contentifs*, s'ils servent à maintenir une hernie ou une luxation réduite. On nomme *bandages incarnatifs*, ou mieux *bandages unissants*, ceux qui ont pour effet de rapprocher, de mettre en contact des surfaces divisées; *divisifs*, ceux qui tiennent écartées des parties dont il importe d'empêcher la réunion ou l'adhésion; *expulsifs*, ceux qui expriment le pus qui tend à séjourner au fond d'une plaie; *compressifs*, ceux qui arrêtent une hémorrhagie en comprimant le vaisseau ouvert, et ceux qui servent à exercer une compression méthodique autour d'un membre engorgé. Certains bandages sont appliqués pour soutenir une partie malade et éviter les tiraillements que causerait sa propre pesanteur ; tels sont les suspensoirs, les écharpes. Un bandage est *égal* ou *circulaire*, si les tours de bande se recouvrent exactement; *inégal*, s'ils ne se recouvrent qu'en partie et irrégulièrement; *rampant*, ou *en spirale*, s'ils décrivent autour d'une partie une spirale ascendante ou descendante; *en doloire*, si les tours de bande formant la spirale se recouvrent régulièrement et dans une assez grande portion de leur largeur; *renversé*, lorsque, dans son trajet, la bande est repliée sur elle-même de manière que son bord supérieur devienne inférieur, ou lorsqu'elle est ramenée en sens contraire de sa première direction. — Les bandages ont reçu un grand nombre de noms particuliers dérivés ou de la partie sur laquelle ils sont appliqués, ou de la forme qu'ils présentent, ou du nom de leur inventeur; de là les dénominations de *bandeau*, *capeline*, *couvre-chef*, *chevestre*, *discrimen*, *écharpe*, *épervier*, *étoile*, *étrier*, *fronde*, *huit de chiffre*, *monocle*, *binocle*, *nœud d'emballeur*, *quadriga*, *scapulaire*, *spica*, *suspensoir*, etc. La Figure 36, page 140, à laquelle nous renverrons dans l'occasion, représente quelques-uns de ces bandages.

Bandage à dix-huit chefs. Il est fait avec trois pièces de linge assez longues pour faire un tour et demi autour du membre, et assez larges pour égaler la longueur du membre jusqu'au-dessus de l'os fracturé. On place ces trois pièces de linge l'une sur l'autre, on les plie en travers et on les coud ensemble suivant la longueur du pli, puis on les coupe chacune de chaque côté jusqu'à un pouce environ de la couture médiane, ce qui donne 18 chefs, 9 de chaque côté. Ce bandage est placé sous le membre; après avoir disposé les compresses, la charpie, etc., on lève d'abord les chefs du milieu, que l'on couche sur le membre en les entrecroisant avec ceux du côté opposé; on applique de même successivement les chefs inférieurs, puis les supérieurs.

Bandage de corps. Ce bandage convient lorsqu'il s'agit de maintenir un topique quelconque sur la poitrine, l'abdomen ou les lombes, ou d'exercer une com-

pression sur une de ces parties. On le fait avec une serviette pliée une ou deux fois dans le sens de sa longueur, et placée autour du corps de manière que ses

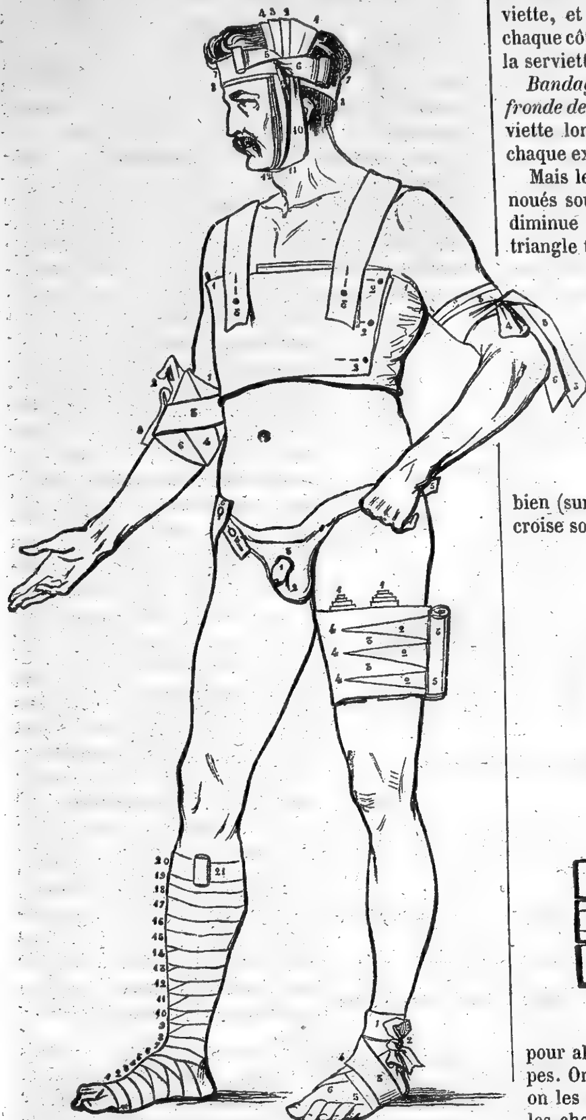


Fig. 36.

extrémités, amenées de chaque côté, se croisent en devant, où on les fixe l'une sur l'autre avec des épingles. Si ce bandage est appliqué sur la poitrine ou la région supérieure de l'abdomen, on y adapte, pour éviter qu'il ne glisse de haut en bas, un *scapulaire*, espèce de bretelles que l'on fait avec une longue bande, large de deux ou trois travers de doigt, dont le milieu est attaché ou cousu en arrière sur le bord supérieur de la serviette, et dont les extrémités, passant chacune par-dessus l'une des épaules, sont fixées en devant sur la partie supérieure du bandage. — Si le bandage de corps doit être appliqué sur la partie inférieure de l'abdomen et sur la région lombaire, au lieu d'y adapter un scapulaire, on y adapte des *sous-cuisses ;* c'est-à-dire que les deux courtes bandes sont cousues en arrière au bord inférieur de la serviette, et viennent d'arrière en avant, en passant de chaque côté dans le pli de l'aine, s'attacher au bas de la serviette.

Bandage des pauvres ou *de Galien*, appelé aussi *fronde de la tête*. On le fait ordinairement avec une serviette longue de $1^{m},20$ et large de $0^{m},30$, divisée à chaque extrémité en trois chefs égaux (Fig. 37).

Mais les chefs du milieu (2,2), étant destinés à être noués sous le menton, sont moins gênants si l'on en diminue l'ampleur de façon qu'ils aient la forme d'un triangle tronqué. Pour cela on retranche une partie de leur largeur, comme l'indique la ligne ponctuée. On pose la pièce de linge de manière que le milieu du plein corresponde au milieu de la tête, que les deux chefs moyens (2,2) pendent à droite et à gauche sur les oreilles, que deux autres chefs (1,1) pendent sur la figure, et les deux derniers (3,3) derrière la tête. On noue sous le menton, comme dans la figure ci-dessous, les deux chefs du milieu (2,2); ou bien (surtout si l'on a conservé des chefs égaux) on les croise sous le menton et on les relève de chaque côté



Fig. 37.

pour aller les attacher avec des épingles vers les tempes. On conduit les chefs antérieurs (1,1) à l'occiput, on les recouvre l'un par l'autre, et on les assujettit par les chefs postérieurs (3,3) qu'on amène sur le front; et là, les recouvrant l'un par l'autre, on attache avec des épingles le plus superficiel.

Bandage de Pott. Il ne diffère de celui de Scultet (V. ci-après) qu'en ce que toutes les bandelettes sont cousues ensemble dans leur milieu.

Bandage roulé ou *compressif.* On le fait avec une bande roulée à un globe, et le plus souvent sur le membre inférieur, pour comprimer des varices ou des ulcères atoniques, ou dans le cas d'œdème ; on se sert alors d'une bande de 6 à 7 mètres, large de trois travers de doigt. On commence par faire, à l'extrémité inférieure du membre, près des orteils, deux ou trois circulaires, pour assujettir le chef de la bande, puis on recouvre successivement tout le membre par des

doloires et des renversés, de manière que la compression soit bien égale. (Voy. la Figure 36, jambe droite : 1, 2, 3, etc., les premiers tours de bande ; 9, 10, 11, 12, etc., les doloires et les renversés ; 21, le reste du globe de la bande, que l'on épuise en faisant quelques circulaires.)

Bandages pour la saignée. La saignée du bras nécessite deux bandages. 1° Il faut d'abord exercer une constriction au-dessus du pli du bras, pour arrêter la circulation veineuse et faire gonfler la veine. A cet effet, on prend une bande de 1m,20 (une aune), large de deux ou trois travers de doigt, pliée en deux dans toute sa longueur, et roulée à un seul globe. On applique ce globe à trois ou quatre travers de doigt au-dessus du pli du coude (V. la Figure 36, bras gauche), en ayant soin de laisser pendre au-dessous du bras un bout de bande d'environ 24 à 27 centimètres (6) ; on déroule le globe en le dirigeant de dehors en dedans et d'avant en arrière ; on fait ainsi deux circulaires l'un sur l'autre (1, 2) ; puis, revenu au côté externe du bras (3), on replie en anse le bout terminal (5) de la bande, et l'on en forme avec l'autre bout une rosette simple (4), que l'on pourra, après la saignée faite, détacher facilement, en tirant sur ce chef terminal. — 2° Après la saignée du bras, la ligature circulaire étant ôtée, un bandage en huit de chiffre est nécessaire pour maintenir la compresse placée sur la veine ouverte (Voy. la figure 36, à la page 140, bras droit). On le fait avec une bande longue d'environ 2 mètres, large de deux travers de doigt et roulée à un seul globe. On laisse pendre, en dehors et au-dessus du coude, un bout d'environ 2 décimètres (7 à 8 pouces) ; de là le globe est porté obliquement en bas et en dedans jusqu'au-dessous du coude, en passant sur la compresse appliquée au pli du bras ; on fait un circulaire autour de l'avant-bras, on revient en dehors et au-dessous du coude, puis on remonte obliquement en dedans, en croisant le premier jet ; on fait un circulaire sur le bras, et l'on continue de faire des jets obliques en huit de chiffre (3, 4), assujettis en haut et en bas par des circulaires (1, 6) ; on termine en nouant en dehors du bras les deux chefs de la bande (2, 5).

Bandage de Scultet ou *à bandes séparées.* Il est composé de bandelettes larges de deux ou trois travers de doigt, assez longues pour faire au moins une fois et demie le tour du membre, assez nombreuses pour en couvrir toute la longueur, tout en se recouvrant de bas en haut les unes les autres dans au moins la moitié de leur largeur. Toutes ces bandes étant disposées d'avance sur une grande pièce de linge, dans l'ordre où elles doivent être appliquées, cette pièce est placée sous le membre malade, et les bandes sont relevées successivement et étendues autour du membre, en commençant par l'inférieure. S'il s'agit du pansement d'une fracture, on ajoute à l'appareil des attelles, des sachets de balle d'avoine, des lacs, etc.

Bandage de Seutin. L'objet que ce bandage atteint est : 1° de comprimer circulairement, au lieu d'exercer une compression latérale comme dans la méthode ordinaire, par les attelles, ou dans celle de Larrey ; 2° de permettre les mouvements généraux tout en conservant les fragments osseux dans un rapport immuable ; 3° d'être à la fois amovible et inamovible, de manière à permettre l'examen du membre fracturé quand on le veut et sans déranger les fragments. Les appareils dont il faut se munir sont : 1° des bandes roulées ou des bandelettes de Scultet ; 2° de la ouate, de l'amadou, des étoupes ; 3° de la colle d'amidon ou d'empois : on se sert aussi de dextrine ; 4° d'un pinceau qui sert à étendre la colle d'amidon sur les bandes ; 5° des attelles de carton en nombre suffisant pour entourer le membre ; 6° un ruban de fil de la largeur d'un travers de doigt, d'une résistance suffisante et d'une longueur telle qu'il dépasse de quelques centimètres chaque extrémité du bandage qu'on se propose de faire, ou les portions de celles-ci qui devront plus tard être divisées. Ce cordon, appelé *compressimètre*, est destiné à être appliqué immédiatement sur le membre, au-dessous des bandes, afin que l'on puisse constamment s'assurer du degré de compression exercé par l'appareil ; 7° des ciseaux forts servant à faire la section du bandage. La Figure 38 représente l'appareil complet ; une fenêtre *a* ouverte pour le pansement de la plaie, et des courroies qui assurent l'immobilité en tenant les valves rapprochées et fixant les attelles de carton. On ne pratique ordinairement la section du bandage que du deuxième au quatrième jour, alors que l'appareil a acquis toute sa solidité, et l'on obtient de la sorte une coque bivalve qui permet d'examiner le membre.

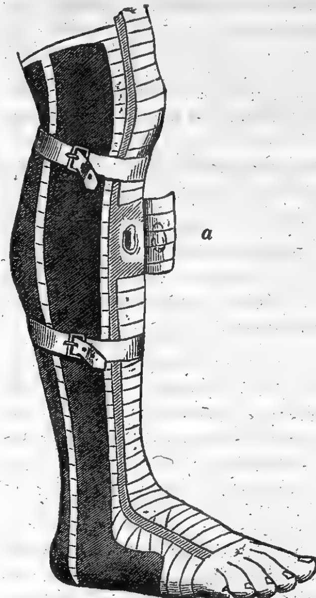


Fig. 38.

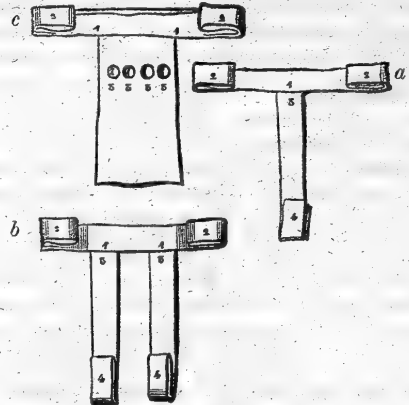


Fig. 39.

Bandage en T. Il est ainsi appelé parce qu'il a la forme de cette lettre.

Le T *simple* (Fig. 39, *a*) consiste en deux bandes de longueur et de largeur variables, dont une (1) est

cousue sur l'autre (3) à angle droit. Le T est *double* (Fig. 39, *b*) lorsque deux bandes (3, 3) sont ainsi cousues à angle droit sur une troisième (1). Souvent, pour le pansement des brûlures de la main, on emploie un T *perforé* (Fig. 39, *c*), c'est-à-dire dont la bande perpendiculaire, très-large, est percée de trous (3, 3, 3, 3), pour donner passage aux doigts, et éviter ainsi qu'ils ne soient en contact et qu'il ne s'établisse entre eux des adhérences.

Bandage unissant. On l'emploie pour opérer le rapprochement des surfaces trop profondément divisées pour que les agglutinatifs puissent suffire. — Pour le *bandage unissant des plaies en long*, voy. la Figure 36 placée page 140, cuisse gauche : 1, 1, compresses graduées ; 2, 2, 2, les chefs de la bande engagés dans les boutonnières 4, 4, 4, et s'entrecroisant avec les pleins 3, 3, 3, qui séparent les boutonnières ; 5, le reste de la bande. — Le *bandage unissant des plaies transversales* se fait d'après les mêmes principes. On prend deux bandes de toile forte, de la largeur de la plaie et aussi longues que le membre ; on en fend une jusqu'à la moitié de sa longueur en autant de chefs qu'elle a de fois 27 millimètres en largeur ; on pratique vers le milieu de la longueur de l'autre autant de boutonnières que l'on a fait de chefs. Ces deux bandes sont placées longitudinalement sur le membre, de manière que les chefs et les boutonnières soient au niveau de la plaie. Chacune est assujettie au moyen d'une longue bande roulée, avec laquelle on fait des circulaires jusqu'à peu de distance des bords de la division ; puis, après avoir placé le long de ces bords des compresses graduées prismatiques, on engage les chefs dans les boutonnières et l'on tire les unes et les autres en sens opposé ; les extrémités des deux bandes sont ensuite assujetties au-dessus et au-dessous de la blessure avec le reste des bandes roulées, qui se croisent au niveau de la plaie.

BANDAGISTE. s. m. [all. *Bandagist*]. Celui qui s'occupe de la confection des bandages, et plus spécialement des bandages herniaires ou *brayers*.

BANDE. s. f. [*fascia*, ὀθόνιον, all. *Binde*, angl. *band*, it. *fascia*, esp. *faja*]. On appelle en général *bande*, tout ce qui est mince, étroit, allongé : c'est ainsi que l'on dit, en anatomie, *bande aponévrotique*, *bande ligamenteuse ;* mais le mot latin *fascia* est plus usité. — En chirurgie, les *bandes* dont on se sert pour faire les pansements sont ordinairement de toile à demi usée, coupée de droit fil, et autant que possible sans ourlet ni couture. Les bandes de calicot ou de tissu de coton peuvent remplacer sans inconvénient les bandes de fil ; elles sont seulement moins solides et se salissent davantage. Les extrémités d'une bande sont communément appelées les *chefs ;* et si ces extrémités, ou l'une des deux, sont fendues dans le sens de leur longueur, les lanières résultant de cette division sont autant de *chefs :* ainsi l'extrémité de la bande représentée ci-après est *à trois chefs*. Toute l'étendue de la bande comprise entre ses extrémités est le *plein*. Si ce plein est percé d'ouvertures ou de boutonnières (Fig. 40, C), la bande est dite *perforée*. Lorsqu'une bande est roulée d'un bout à l'autre en un seul cylindre, on dit qu'elle est *roulée à un globe* (Fig. 40, A) : alors son extrémité, ou chef libre (2), étant la première que l'on applique lorsqu'on fait un bandage, est désignée sous la dénomination de *chef initial ;* et l'extrémité qui se trouve au centre du cylindre, ne devant être appliquée que la dernière, est le *chef terminal*. Lorsqu'une bande est roulée en un cylindre par chacune de ses extrémités, la bande est dite *roulée à deux globes* (Fig. 40, B). — (Fig. 40, A, bande à un globe : 1, le globe ; 2, le chef. — Fig. B, bande à deux globes : 1, 1, les globes ; 2,

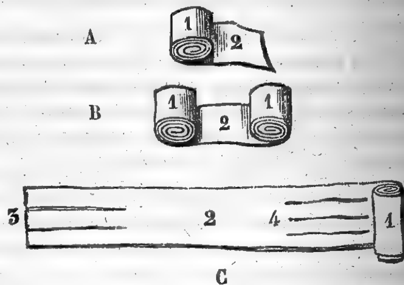


Fig. 40.

le plein. — Fig. C, bande perforée roulée à un globe : 1, le globe ; 2, le plein ; 3, son extrémité à trois chefs ; 4, les fentes ou boutonnières.)

Pour rouler une bande, on commence par en plier un bout (environ 30 centimètres) plusieurs fois sur lui-même, pour en former une sorte d'axe solide. On saisit ce petit rouleau par ses deux bouts, entre le pouce et l'indicateur de la main gauche ; on prend entre la base du pouce et de l'index de la main droite le plein de la bande pendant au-devant du cylindre ; on saisit en même temps le rouleau lui-même entre les trois derniers doigts qui l'embrassent en dessous et la paume de cette main qui l'embrasse en dessus. On lui communique alors un mouvement de rotation de droite à gauche et de haut en bas avec la main droite, entre les deux extrémités du pouce et de l'indicateur de la gauche, en sorte que la bande, attirée et entraînée, s'enroule autour du rouleau primitif comme sur un pivot. Il faut avoir soin que les tours soient aussi serrés que possible.

BANDEAU. s. m. [all. *Stirnbinde*]. Bandage circulaire destiné à maintenir appliqué un topique quelconque sur le front, les yeux, les tempes, ou la région occipitale, ou simplement à garantir les yeux malades de l'impression de la lumière. On le fait avec un morceau de toile d'environ 1m,20, plié en quatre dans le sens de sa longueur, ou simplement avec une bande de 2m,50 à 3 mètres. Dans l'un et dans l'autre cas, les bouts sont fixés avec des épingles sur l'une ou l'autre tempe.

BANDELETTE. s. f. [*fasciola*, bande très-étroite ; all. *Bändchen*]. — *Bandelettes agglutinatives*. Bandelettes ainsi appelées parce que le diachylon dont leur surface est enduite les fait adhérer fortement à la peau de la partie sur laquelle elles sont appliquées, soit pour tenir rapprochés les bords d'une solution de continuité, soit pour maintenir un topique quelconque. Au moment de les appliquer, on les chauffe pour ramollir la substance emplastique et la rendre plus collante. — Les anatomistes appellent *bandelette demi-circulaire* (*tænia semicircularis*), un cordon médullaire situé entre le corps strié et la couche optique, à la partie supérieure de chaque ventricule latéral du cerveau ; *bandelette du corps strié* (*tænia corporis striati*), un autre situé au fond de la corne antérieure de chaque ventricule ; *bandelette cornée* (*stria cornea*), un autre encore qui réunit les fibres de la partie antérieure de la voûte avec celles de la couronne radiante ; *bande-*

lette grise (*tænia grisea*), une strie linéaire grise, qu'on aperçoit dans la masse médullaire du corps strié, au-dessous du noyau lenticulaire. — *Bandelette des nerfs optiques.* La bandelette des nerfs optiques est un faisceau de fibres blanches qui, après avoir pris naissance à la surface des corps genouillés, dépendance de la couche optique, contourne la partie externe des pédoncules cérébraux, dont il croise obliquement la direction pour se porter en avant et en dedans, et s'entrecroiser sur la ligne médiane avec celle du côté opposé. —*Bandelette primitive des tubes nerveux.* V. CYLINDRE-AXE et NERF. — *Bandelettes résinifères* (*vittæ*). Nom des *canaux résinifères* qui parcourent longitudinalement le péricarpe du fruit des ombellifères.

BANG. s. m. Nom donné au chanvre indien (*Cannabis indica*, Lamk) séché pour l'usage des fumeurs; on l'appelle aussi *ganja* ou *gunjah*.

BANNA. s. m. Nom vulgaire donné au *ténia* en Abyssinie. Les gens du peuple emploient ce terme entre eux comme une injure grossière.

BAOBAB. s. m. [*Adansonia digitata*, L.]. Arbre d'Afrique, de la monadelphie polyandrie, L., famille des malvacées, J. C'est le plus grand des végétaux connus. Son fruit, appelé *pain de singe*, de la grosseur d'une petite citrouille, contient une pulpe aigrelette, sucrée et rafraîchissante. C'est la substance charnue et friable de ce fruit que l'on apportait autrefois en Europe sous le nom de *terre de Lemnos*, substance végétale qu'il ne faut pas confondre avec la terre sigillée bolaire qui porte le même nom.

BAQUET MAGNÉTIQUE. Baquet plein d'eau que Mesmer employait pour les pratiques du magnétisme.

BARAQUETTE. s. f. Razous a décrit sous ce nom l'épidémie catarrhale qui a régné en 1761. V. INFLUENZA.

BARBADES (JAMBE DES). L'*éléphantiasis des Arabes*, affectant les jambes, endémique aux îles des Barbades et dans les Indes orientales.

BARBARÉE. s. f. [*Barbarea*]. Genre de plantes crucifères, dont l'une, le *Barbarea vulgaris*, Rob. Brown (*herbe Sainte-Barbe*, *herbe aux charpentiers*, *iulienne jaune*, et *rondotte*), a des feuilles alimentaires et des racines légèrement détersives, peu employées.

BARBATIMÃO (ÉCORCE DE). Nom donné, dans le Brésil, aux écorces astringentes de plusieurs espèces de *Mimosa* et *Acacia*.

BARBE. s. f. [*barba*, πώγων, γένειον, all. *Bart*, angl. *beard*, it. et esp. *barba*]. Ensemble des poils qui recouvrent le menton, une partie des joues et la lèvre supérieure de l'homme, lorsqu'il a atteint l'âge de puberté. — En botanique, on donne ce nom aux prolongements filiformes et pointus des écailles ou paillettes des graminées. — En termes de vétérinaire, nom donné chez le cheval, en extérieur, au point de réunion des deux branches du maxillaire inférieur, qui, dans ce lieu, ne sont recouvertes que par la peau. C'est sur la barbe que s'appuie la gourmette du mors. — *Barbe-de-capucin.* Variété étiolée du *Cichorium endivia*, L. V. CHICORÉE.

BARBE. s. m. et adj. On dit un *barbe* ou *cheval barbe*. Cheval de sang oriental des contrées africaines, du Maroc surtout, souvent confondu avec l'arabe, dont il se distingue par sa tête plus fine à chanfrein convexe, paturon plus long, formes anguleuses.

BARBEAU. s. m. [*Cyprinus barbus*, L., all. *Barbe*, angl. *barbel*, it. *barbio*, esp. *barbo*]. Poisson de rivière dont la chair est estimée, mais dont les œufs causent *parfois*, et surtout au printemps, des vomissements et des superpurgations.

BARBET, ETTE. s. [all. *Pudel*]. Chien à longs poils frisés comme la laine des moutons et généralement de couleur blanche ou noire. Son nom vient de ce que, d'après Buffon, il serait originaire de Barbarie.

BARBIER. s. m. De bonne heure, dans le moyen âge, on trouve les barbiers pratiquant les petites opérations chirurgicales. Les chirurgiens, placés entre les médecins, qui les tenaient au-dessous d'eux, et les barbiers, qui voulaient se rapprocher d'eux, étaient continuellement en lutte contre les uns et les autres. Dans le cours du temps, les barbiers obtinrent, à différentes reprises, des ordonnances qui légalisèrent leurs droits chirurgicaux. Une ordonnance de 1365 les exempta du guet, *pour ce que il eschiet bien souvent*, dit le texte, *que les aucuns d'iceulx exposans, lesquels presque tous s'entremectent du fait de sururgie, sont envoiez querre par nuit à grant besoing, en défaut des mires et surgiens.* En 1505, la corporation prit le titre de *corps des barbiers-chirurgiens;* ce fut par la Faculté de médecine que ce titre fut obtenu. Cet état de choses dura jusqu'à la révolution, époque où cette chirurgie de bas étage fut définitivement éliminée.

BARBIERS. Affection paralytique des tropiques, commençant dans les jambes, mais suivie de perte de la voix, d'émaciation et d'adynamie. Elle a été confondue avec le *béribéri*. V. ce mot.

BARBILLONS. s. m. pl. Replis de la membrane muqueuse de la bouche situés sous la langue des mammifères domestiques et autres, appelés quelquefois *barbes* par le vulgaire. Leur usage est de se prêter aux divers mouvements de cet organe. Ces replis, placés de chaque côté du frein de la langue, forment une sorte de mamelon servant de pavillon à l'orifice extérieur du conduit de la glande maxillaire. Les empiriques les coupent, parce qu'ils prétendent qu'ils empêchent les chevaux de boire; ce qui n'est pas.

BARBOTER. v. a. En chimie, ce verbe sert à désigner l'action de faire passer, à l'état de grosses bulles sortant précipitamment d'un tube, un mélange de gaz dans une petite quantité de liquide, surtout visqueux, comme sont le brome, une solution de potasse, etc., pour retenir certains d'entre eux et obtenir celui qui ne se dissout pas. On dit *laver un gaz*, lorsqu'on le fait passer lentement dans une grande quantité d'eau, de solution de soude, de potasse, etc.

BARBOTINE. s. f. V. SANTOLINE.

BARBOUQUET. s. m. V. BOUQUET.

BARDANE. s. f. [*glouteron*, *Arctium lappa*, L. (*Lappa communis*, Coss. et Germ.; *herba personacia*, Pseudo-Apulée; *herba persolata* ou *persollata*, Pline; ἄρκτιον, Dioscoride, etc.), *bardana officinarum*, all. *Klette*, angl. *burdock*, it. et esp. *bardana*]. Plante indigène de la syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J. Sa racine, allongée, de la grosseur du pouce, noirâtre en dehors, blanche en dedans, d'une saveur douceâtre, un peu amère, d'une odeur agréable, est réputée sudorifique (32 à 128 grammes en décoction dans un litre d'eau). Ses feuilles, contuses et appliquées comme topiques, passent pour raviver les ulcères atoniques; on les a aussi préconisées contre la teigne : de là le nom d'*herbe aux teigneux* donné à la bardane. Cette plante renferme beaucoup d'*inuline*.

BARDOT, et non pas **BARDEAU.** s. m. Produit de l'accouplement du cheval et de l'ânesse. La conforma-

tion est peu régulière : il a une petite taille, la tête longue, l'encolure mince, la croupe et le dos étroits.

BARÉGINE. s. f. [all. *Baregin*, esp. *baregina*]. V. GLAIRINE.

BARILLE. s. f. Nom vulgaire du *Salsola soda.* V. SOUDE.

BARITE et **BARIUM.** V. BARYTE et BARYUM.

BAROMACROMÈTRE. s. m. [*baromacrometrum*, de βάρος, poids, μακρὸς, long, μέτρον, mesure]. Instrument inusité, inventé par Stein, et destiné à faire connaître tout à la fois le poids et la longueur de l'enfant nouveau-né.

BAROMÈTRE. s. m. [*barometrum*, de βάρος, poids, et μέτρον, mesure : mot à mot, *mesure de pesanteur;* all. *Barometer*, angl. *barometer*, it. et esp. *barometro*]. Instrument qui indique la pression ou le poids de l'air atmosphérique, et par conséquent les variations qui surviennent dans la pesanteur de l'atmosphère. Le plus simple consiste en un tube de verre bien calibré, d'au moins $0^m,82$ (30 pouces) de longueur, fermé par un bout. On remplit entièrement ce tube de mercure desséché et privé d'air, on le bouche avec le doigt, et on le renverse verticalement dans une cuvette pleine de mercure. Aussitôt que le doigt est retiré, on voit la colonne de mercure s'abaisser, laisser un vide à la partie supérieure du tube (*vide barométrique* ou *de Torricelli*, ou *chambre barométrique*), et se soutenir, après plusieurs oscillations, à une hauteur qui est déterminée par la pression que l'air atmosphérique exerce sur la surface du liquide de la cuvette. Lorsque quelque circonstance augmente ou diminue cette pression, la colonne de mercure (colonne barométrique) éprouve une élévation ou un abaissement proportionnel, une petite portion de mercure passant de la cuvette dans le tube, ou refluant du tube dans la cuvette. Pour mieux reconnaître ces variations, on adapte l'instrument à une plaque verticale de bois ou de métal, sur laquelle sont marqués des pouces ou des centimètres, à partir du niveau constant de la cuvette. On y adapte de plus un vernier, si on le destine à des observations qui demandent une grande précision. La hauteur moyenne du baromètre, à Paris, à la température de 12°,5 centigrades, est de 28 pouces ou 76 centimètres ; et ses variations sont entre 26 pouces 6 lignes et 28 pouces 4 lignes (717 à 766 millimètres). L'observation a constaté que, dans nos climats, lorsque le baromètre descend, le temps se dispose à la pluie ; qu'il tourne au contraire au beau, lorsque le mercure remonte. Cet instrument sert aussi à déterminer la hauteur des montagnes et de tous les lieux où il est permis à l'homme d'atteindre. A mesure que l'on s'élève au-dessus du *niveau de la mer* (763 millimètres), on diminue d'autant la hauteur et le poids de la colonne d'air, puisqu'on a au-dessous de soi les couches inférieures de l'atmosphère : la pression devient moindre sur le mercure de la cuvette, et la colonne barométrique s'abaisse. On a constaté qu'une différence de $12^m,668$ en hauteur verticale donne $0^m,002$ de diminution dans la colonne de mercure. — Le *baromètre à siphon* diffère peu du *baromètre à cuvette* que nous venons de décrire. Le tube lui-même est recourbé par le bas à la lampe d'émailleur, de manière à former deux branches, l'une de 76 centimètres (28 pouces) de hauteur, fermée comme il a été dit, l'autre plus courte et ouverte à son extrémité. On y adapte, comme au précédent, une échelle graduée. — Le *baromètre à cadran* est un baromètre à siphon attaché derrière un cadran dont l'aiguille correspond à une poulie placée au-dessus de l'orifice de la courte branche. Sur la circonférence de cette poulie est tourné un fil, dont une extrémité tient suspendu un petit poids qui pose légèrement dans le tube, sur la surface du mercure, et dont une extrémité tient suspendu un poids semblable, qui est libre en dehors du tube, et qui équilibre exactement le premier. Le poids intérieur descend plus ou moins dans la courte branche, suivant que le mercure monte ou descend dans la longue branche ; et le fil auquel il est suspendu fait tourner la poulie, qui elle-même fait mouvoir l'aiguille. — Le *baromètre portatif de Gay-Lussac* est un baromètre à siphon ; mais entre la longue et la courte branche, le tube n'a que 1 à 3 millimètres de diamètre, pour que l'air ne puisse pas diviser la colonne de mercure ; et la courte branche, fermée à sa partie supérieure, est percée latéralement d'une ouverture capillaire suffisante pour que la pression atmosphérique puisse s'exercer, mais trop petite pour laisser échapper le mercure lorsqu'on met le baromètre sens dessus dessous, position qu'on lui donne quand on veut le transporter d'un lieu dans un autre. V. ANAÉROÏDE.

Réduction en millimètres des baromètres anglais et français exprimés en pouces.

BAROMÈTRE ANGLAIS.			BAROMÈTRE FRANÇAIS.		
Pouces.	dix.	Millimètres.	Pouces.	lign.	Millimètres.
24	0	609,59	26	0	703,82
	2	614,67		1	706,07
	4	619,75		2	708,33
	6	624,83		3	710,59
	8	629,94		4	712,84
25	0	634,99		5	715,10
	2	640,07		6	717,36
	4	645,15		7	719,61
	6	650,23		8	721,86
	8	655,31		9	724,12
26	0	660,39		10	726,38
	2	665,47		11	728,63
	4	670,55	27	0	730,89
	6	675,63		1	733,15
	8	680,71		2	735,40
27	0	685,79		3	737,66
	2	690,87		4	739,91
	4	695,95		5	742,17
	6	701,03		6	744,42
	8	706,11		7	746,68
28	0	711,19		8	748,94
	2	716,27		9	751,19
	4	721,35		10	753,45
	6	726,43		11	755,70
	8	731,51	28	0	757,96
29	0	736,59		1	760,22
	2	741,67		2	762,47
	4	746,75		3	764,73
	6	751,83		4	766,98
	8	756,91		5	769,24
30	0	761,99		6	771,49

BAROMÉTRIQUE. adj. [all. *barometrisch*]. Qui a rapport au baromètre ; se dit surtout des observations météorologiques faites à l'aide de cet instrument.

BAROSCOPE. s. m. [de βάρος, pesanteur, et σκοπεῖν, examiner ; all. *Baroscop*]. Petit instrument servant à démontrer la poussée verticale de l'air et le principe d'Archimède appliqué aux fluides élastiques. Il se compose d'un pied portant un petit fléau librement suspendu, et aux extrémités duquel sont attachées deux boules d'inégal volume, mais dont le poids est tel qu'elles se font équilibre dans l'air. Placé dans le vide, l'appareil penche du côté de la grosse boule, qui, n'étant plus soutenue par l'air, entraîne la petite, en vertu d'un léger excès de poids qui n'est plus contrebalancé, comme dans l'air, par la poussée du gaz.

BAROTE. s. f. La baryte (Guyton-Morveau).

BARRAS. s. m. Un des noms du *galipot*. V. ce mot.

BARRE. s. f. Prolongement de la symphyse du pubis vers la cavité du bassin, qui diminue le diamètre antéro-postérieur de celui-ci.

BARRE. s. f. [all. *Träger*, it. *morso*, *barra*]. Intervalle qui existe de chaque côté de la mâchoire inférieure, chez le cheval, entre les dents molaires ou mâchelières et les incisives, et dans lequel on place le mors. En zoologie, cette expression s'emploie dans le même sens toutes les fois que les dents cessent de former la rangée continue qu'elles représentent chez l'homme, les singes, les dauphins, etc.—*Blessures des barres*. Lésions produites, dans cette région, chez le cheval, par un mors mal fait, par la pression de la main trop dure du cavalier. — *Barres* (*intortional* ou *inflexural parts* de B. Clark). Prolongements centripètes de la paroi du sabot. Elles commencent à l'arc-boutant, et se continuent le long du bord de l'échancrure de la sole. Elles convergent par leur extrémité vers le centre du sabot en s'inclinant l'une vers l'autre par leur bord supérieur.

BARRÉ, ÉE. adj. Les accoucheurs disent que le bassin est *barré*, quand les pubis se rapprochent de l'angle sacro-vertébral, ou bien lorsque la symphyse pubienne a une longueur trop considérable, et telle que le diamètre antéro-postérieur du détroit périnéal du bassin se trouve diminué. Les anatomistes anciens donnaient le nom d'*os barrés* aux os mêmes du pubis. — On appelle *dents barrées*, les dents molaires dont les racines sont recourbées de manière qu'elles comprennent entre elles une portion d'os maxillaire, et qu'on ne peut les extraire sans briser l'alvéole et arracher des fragments osseux.

BARRER. v. a. — *Barrer la veine*. Opération pratiquée autrefois par les maréchaux pour remédier à quelques engorgements des extrémités du cheval et du bœuf. Elle consistait dans l'extirpation d'une veine superficielle et la ligature des deux bouts du vaisseau dont on pratiquait la section; opération contraire aux lois de la physiologie et abandonnée depuis longtemps. —*Barrer le farcin*. Habitude qu'ont encore quelques empiriques de tracer avec le cautère des raies de feu autour des cordes ou tumeurs farcineuses, pour en empêcher le développement. C'est une pratique absurde. —*Barrer la seime*. Se dit de l'action de river les deux bords de la seime à l'aide de tiges de fer passées en travers.

BARS ou **BAR.** s. m. [all. *Seebars*, angl. *bar* ou *barble*]. Poisson acanthoptérygien, appelé aussi *loup de mer* [*Labrax lupus*, C.]. Un des meilleurs des côtes de France comme aliment.

BAR-WOOD. Nom d'une variété de *santal rouge*, V. ce mot.

BARYECOÏE. s. f. [*baryecoia*, βαρυηκοΐα, de βαρὺς, pesant, et ἀκούω, j'entends; all. *Schwerhörigkeit*]. Dureté de l'ouïe; premier degré de surdité.

BARYENCÉPHALIE. s. f. de [βαρὺς, pesant, et *encéphale*; all. *Dummkopf*]. Imbécillité.

BARYGLOSSIE. s. f. [de βαρὺς, pesant, et γλῶσσα, langue]. Pesanteur, embarras de la langue.

BARYPHONIE. s. f. [*baryphonia*, de βαρὺς, pesant, et φωνή, voix; all. *Lallen*]. Difficulté de parler.

BARYTE. s. f. [de βαρὺς, pesant, all. *Baryt*, angl. *baryta*, it. *barite*, esp. *barit*]. (Syn. : *Barote*, *terre pesante*, *protoxyde de baryum*.) La baryte, le plus pesant des oxydes terreux, a été découverte par Scheele en 1774. Cet oxyde est composé de 100 parties de baryum et de 11,73 d'oxygène. Il est solide, poreux, d'un blanc gris, caustique, inodore; il verdit le sirop de violette et rougit le curcuma. Quand on l'humecte avec de l'eau, il s'échauffe, fait entendre un sifflement et se réduit en poudre blanche. Si l'on ajoute plus d'eau, il peut cristalliser en lames, et donne alors un *hydrate de baryte*. On l'obtient en calcinant l'azotate de baryte jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'oxygène ni d'oxyde d'azote. La baryte est très-vénéneuse. (BaO.)

BARYUM. s. m. [all. *Baryum*, angl. *barium*, it. et esp. *bario*]. Métal d'un blanc d'argent, un peu malléable, découvert par Davy. Traité par l'eau, il s'y précipite, et la décompose en dégageant de l'hydrogène et s'oxydant. On l'a obtenu par l'action de la pile, et amalgamé au mercure, dont on le sépare au moyen de la distillation. Ce métal, très-altérable par l'air, forme avec l'oxygène un protoxyde connu sous le nom de *baryte*, et un deutoxyde qui, en se combinant avec les acides affaiblis, repasse à l'état de protoxyde et abandonne à l'eau son oxygène.

BASE. s. f. [*basis*, βάσις, it. et esp. *base*]. Ce qui sert de fondement ou de soutien à quelque chose; ce qui entre comme matière principale dans une combinaison. *Base* a le premier de ces deux sens en anatomie, quand on dit *base du crâne*, *base d'une apophyse*, etc.; et le second, en thérapeutique, quand on dit que telle ou telle substance est la *base* d'une formule composée. — En chimie, on entend par *base*, tout *corps composé* qui jouit de l'un ou des deux caractères suivants : 1° de se combiner avec un acide en neutralisant complétement ou incomplétement ses propriétés, de manière à former un composé différant des deux composants; 2° de jouer le rôle d'élément *électro-positif* (V. ce mot) dans une combinaison quelconque. Tel est le cas de l'eau, corps neutre pourtant, dans ses combinaisons avec l'acide sulfurique; de la potasse par rapport à l'eau et aux acides; de l'acide azoteux par rapport à l'acide sulfurique dans la combinaison cristallisable $AzO^3.2SO^3$; de la glycérine et des sucres par rapport aux acides, etc. En général, les oxydes, à quelques exceptions près, sont des *bases*; mais beaucoup de bases ne sont pas des oxydes, et le mot *base* n'est point synonyme d'*oxyde*. Les bases n'ont pas d'autres caractères communs que celui-là, et le nombre des corps qui jouent le rôle de base par rapport aux acides est fort nombreux. Le terme *base* appliqué à une espèce de composé n'a donc pas un sens générique, ni spécifique ou absolu, mais seulement relatif à son union moléculaire avec un autre corps. Ce mot a servi d'abord, d'une manière vague, à désigner toute substance qui entre dans une combinaison en conservant, sinon sa nature primitive, du moins quelques-unes de ses propriétés, et qui forme la partie la plus fixe, souvent la plus abondante ou la plus caractéristique de cette combinaison. Puis on a appelé ainsi, non-seulement tout corps composé qui est susceptible de neutraliser plus ou moins complétement les propriétés des acides, mais encore toute substance simple ou composée qui acquiert les propriétés des acides en s'unissant à l'oxygène, à l'hydrogène ou à tout autre corps. Dans ce dernier sens, *base* est synonyme de *radical*, qu'on emploie plus ordinairement. On entend par *base salifiable*, toute substance qui, combinée avec un acide, forme un sel.—En botanique, la *base d'un organe* est le point par lequel il tient à son support, et le *sommet* l'extrémité opposée, quelles que soient

la forme et la situation de l'organe. Dans les ovules et graines recourbés (crucifères), le sommet peut se rapprocher de la base au point de la toucher presque.

BASICITÉ. s. f. Se dit de la propriété de certains composés chimiques de jouer le rôle de base dans quelques combinaisons ou même dans toutes.

BASIDE. s. m. Les *basides* sont de petits corps saillants à la surface du réceptacle, composés le plus souvent d'une seule cellule arrondie, ovoïde ou allongée, qui porte à son sommet une ou plusieurs pointes coniques (*spicules*, *stérigmates*), à l'extrémité desquelles se développe une spore unique et libre ou nue, c'est-à-dire non contenue dans un sporange ou thèque. V. CONIDIE et SPORE.

BASIDIOSPORÉS. s. m. pl. Nom donné à un ordre de champignons dont le caractère essentiel est d'avoir des *basides* pour support de leurs spores. Tels sont les agarics, les bolets et autres champignons les plus élevés dans l'ordre taxinomique.

BASIFICATION. s. f. Acte par lequel un corps passe à l'état de base. On appelle *degrés de basification* d'un corps, celles de ses diverses combinaisons définies avec un autre corps qui, dans les composés, joue le rôle d'électro-positif.

BASIFIXE. adj. [*basifixus*, esp. *basifijo*]. On donne, en botanique, cette épithète à l'*anthère*, quand elle est attachée par sa base au filet ; au *placentaire*, quand, à l'époque de sa maturité, il ne tient qu'à la base du péricarpe. V. ANTHÈRE et ÉTAMINE.

BASIGÈNE. adj. [esp. *basigeno*]. Berzelius donne cette épithète aux corps électro-négatifs qui ne neutralisent pas les métaux, et produisent avec eux des composés électro-négatifs ou des acides, et des composés électro-positifs ou des bases, comme l'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure.

BASIGYNE. s. m. [*basigynium*, de βάσις, base, et γυνή, femelle]. Les botanistes ont quelquefois employé ce mot comme synonyme de *podogyne*. V. PODOGYNE.

BASILAIRE. adj. [*basilaris*, all. *basilar*, angl. *basilary*, it. *basilare*, esp. *basilar*]. Qui sert de base ou qui appartient à une base, et particulièrement à la base du crâne. — *Os basilaire*. Quelques anatomistes ont donné ce nom au sacrum, d'autres au sphénoïde. On a appelé *vertèbre basilaire* la dernière vertèbre des lombes. — *Apophyse basilaire*. Prolongement osseux qui forme l'angle inférieur de l'occipital et s'articule avec le sphénoïde. — *Surface basilaire*. C'est la face inférieure de l'apophyse de ce nom. — *Gouttière* ou *fosse basilaire*. C'est la face supérieure de la même apophyse, ainsi nommée parce qu'elle est creusée en gouttière. — *Artère* ou *tronc basilaire* (méso-céphalique, Ch.). C'est le tronc formé par l'anastomose des deux vertébrales, vers le bord postérieur de la protubérance cérébrale. Elle monte dans le sillon moyen de cette protubérance, et finit en devant dans l'intervalle qui sépare les pédoncules du cerveau ; elle se partage là en deux branches, qui sont les artères cérébrales postérieures. — En botanique, on donne cette épithète à tout organe placé à la base d'une autre partie : le style est *basilaire* s'il naît de la base de l'ovaire, etc.

BASILIC. s. m. [*Ocymum basilicum*, L., all. *Basilicum*, angl. *sweet basil*, it. *basilico*, esp. *basilica*]. Plante indigène ⊙ de la didynamie gymnospermie, L., famille des labiées, J., dont les fleurs et les feuilles sont stimulantes et antispasmodiques.

BASILIC. s. m. [*basiliscus*, βασιλίσκος, petit roi]. Nom d'un genre de reptiles iguaniens pleurodontes, tous de l'Amérique et inoffensifs, vivant sur les arbres. Ce nom leur a été donné par Linné parce qu'ils ressemblent à la description du *basilic* des Grecs, animal fabuleux dont le regard et le contact étaient supposés mortels.

BASILICON. s. m. [*basilicum*, de βασιλικός, royal ; all. *Königssalb*, esp. *basilicon*]. Épithète donnée autrefois à diverses substances auxquelles on attribuait de grandes vertus. On nomme ainsi un onguent composé de poix noire, de résine de pin, de cire jaune (āā 32 gram.), et d'huile d'olive (128 gram.) ; ce qui l'a fait appeler *tetrapharmacum* (τέσσαρα φάρμακα, quatre drogues). — Le *basilicum* ou *onguent de poix et de cire* du Codex, n'en diffère que par la substitution de la colophane à la résine de pin. Il est employé pour exciter la suppuration : aussi porte-t-il quelquefois le nom d'*onguent suppuratif*. Pour le rendre plus actif, on peut ajouter 2 grammes d'oxyde de mercure rouge sur 32 grammes d'onguent : il prend alors le nom d'*onguent brun*. — L'*onguent de l'abbé Pipon* diffère peu de l'*onguent basilicum*. Il est formé de : poix noire, 500 gram. ; cire jaune, 444 ; graisse de porc, 320, et huile d'olive, 80.

BASILIQUE. adj. [*basilicus*, de βασιλικός, royal ; all. *Königsader*, angl. *basilic*, esp. *basilica*]. Épithète donnée par les anatomistes anciens à des veines qu'ils regardaient comme jouant un rôle important dans l'économie animale. — *Veine basilique*. Une des veines sur lesquelles on pratique la saignée du bras. Elle naît, près du pli du coude, de la réunion des veines cubitale antérieure, cubitale postérieure et médiane basilique. Elle monte le long de la partie interne du bras, au devant du nerf cubital, et se termine dans le creux de l'aisselle, en s'ouvrant dans la veine axillaire. Chaussier l'appelait *cubitale cutanée*. — *Veine médiane basilique*. Descend obliquement en dehors du tronc de la basilique, le long du tendon du biceps, et se réunit à la médiane céphalique. Les anciens, pensant que la basilique du bras droit avait des rapports avec le foie, et celle du bras gauche avec la rate, nommaient la première *veine hépatique*, et la seconde, *veine splénique*.

BASIO-CÉRATO-GLOSSE. adj. et s. m. [*basio-cerato-glossus*, de βάσις, base, κέρας, κέρατος, corne, et γλῶσσα, langue]. Nom donné au muscle hyo-glosse, à raison de ses attaches à la corne de l'os hyoïde et à la base de la langue. Riolan et Bartholin l'ont appelé *muscle basio-glosse*.

BASIOCESTRE. s. m. [de βάσις, base, et κέστρος, instrument pointu]. Sorte de céphalotribe.

BASIO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [*basio-pharyngeus*]. Nom donné par Winslow à quelques fibres de la membrane musculeuse du pharynx, qui viennent de la base de l'hyoïde, et font partie du constricteur moyen.

BASIQUE. adj. [all. *basisch*]. Se dit d'un oxyde qui peut produire des sels en se combinant avec les acides ; d'un corps quelconque présentant les caractères de base ; d'un sel qui contient un excès de base. Pour désigner les diverses proportions suivant lesquelles cette base peut entrer dans le sel, on se sert des mots : *basique*, *bibasique*, *tribasique*, etc., suivant qu'il y a un, deux, trois équivalents de base en combinaison. Les mêmes mots ont été appliqués aux acides contenant un ou plusieurs équivalents d'eau qui peuvent être chassés par un ou plusieurs équivalents de base entrant en combinaison avec l'acide.

BASSE-COUR. s. f. Cour où vivent librement ou attachés en plein air les animaux domestiques. Cette

expression comprend aussi, par extension, la désignation des dépendances de cette cour, comme poulailler, colombier, écuries, granges, greniers, etc.

BASSET. s. m. [all. *Dachshund*, *Teckel*]. Chien de chasse à poil ras, au nez souvent fendu, et très-bas sur pattes. Les bassets sont à *jambes droites* ou à *jambes torses*. V. CHIEN.

BASSIN. s. m. [*pelvis*, all. *Becken*, angl. *pelvis*, it. *pelvi*, esp. *bacinete*]. Canal courbe, à parois osseuses, qui termine inférieurement le tronc, auquel il sert de base, et qui fournit un point d'appui aux membres inférieurs. Il est formé par quatre os, le sacrum et le

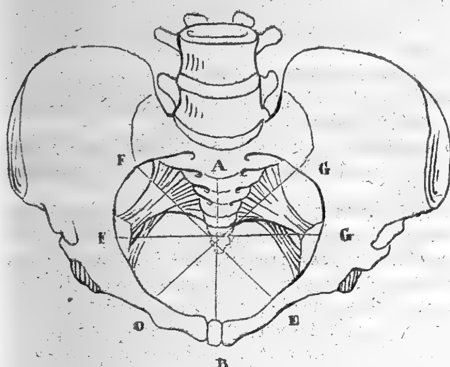


FIG. 41.

coccyx en arrière, les os iliaques sur les côtés et en devant. Ces os sont unis ensemble par quatre symphyses, une pubienne, une sacro-coccygienne et deux sacro-iliaques, et par six ligaments de chaque côté, les grands et petits ligaments sacro-sciatiques et les membranes obturatrices. — Chez la femme adulte, on

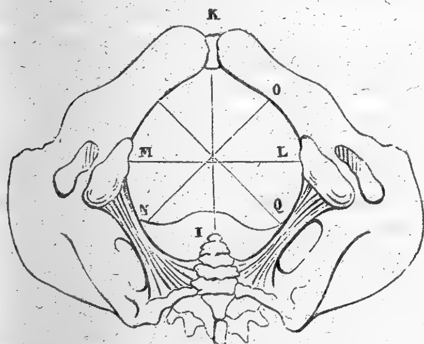


FIG. 42.

compte $0^m,257$ d'une épine iliaque supérieure antérieure à l'autre; $0^m,271$ à $0^m,284$ pour l'écartement de la partie la plus élevée des crêtes iliaques; $0^m,189$ du milieu d'une crête iliaque à la tubérosité sciatique du même côté; $0^m,041$ pour la largeur de la symphyse pubienne, et $0^m,014$ pour son épaisseur; $0^m,068$ d'avant en arrière pour la base du sacrum, et $0^m,108$ transversalement; $0^m,025$ à $0^m,027$ pour la longueur du coccyx; enfin, $0^m,189$ de l'apophyse épineuse de la première vertèbre sacrée à la symphyse pubienne. — Une ligne saillante, qui commence au niveau du pubis, se prolonge sur les os coxaux et la base du sacrum, se termine à l'angle sacro-vertébral, et, portant le nom de *marge du bassin*, divise celui-ci en deux portions appelées *grand* et *petit bassin*. — Le *grand bassin* soutient une partie des intestins et les organes génito-urinaires. — Le *petit bassin* offre deux ouvertures et une partie moyenne : celle-ci porte le nom d'*ouverture pelvienne*, et les deux ouvertures celui de *détroits*, parce qu'elles sont plus étroites. — Le *détroit supérieur* ou *abdominal* (Fig. 41), circonscrit par la marge du bassin, a quatre diamètres : l'*antéro-postérieur* ou *sacro-pubien*; le *transversal* ou *bis-ischiatique*, qui s'étend du point supérieur le plus concave d'une paroi cotyloïdienne au point correspondant de la paroi opposée ; les deux *obliques*, étendus de la symphyse sacro-iliaque d'un côté à l'éminence ilio-pectinée du côté opposé. Chez la femme, le premier de ces diamètres (Fig. 41, AB) a 11 centimètres, le second (GF) ordinairement 13 centimètres et demi, le troisième (CO,EF) 12 centimètres, et la circonférence du diamètre abdominal est d'environ 37 à 38 centimètres. — Le *détroit inférieur* ou *périnéal* a également quatre diamètres (Fig. 42) : l'*antéro-postérieur* ou *coccy-pubien* (IK), qui s'étend de la pointe du coccyx au-dessous de la symphyse pubienne; le *transversal* ou *bis-ischiatique* (LM), qui s'étend de la partie interne et postérieure d'une tubérosité sciatique, à celle du côté opposé ; les deux *obliques* (NO), qui s'étendent du milieu du grand ligament sacro-sciatique d'un côté, à la jonction des branches de l'ischion et du pubis, du côté opposé. Ces diamètres ont 11 centimètres chez la femme ; mais le second seul est invariable ; le premier peut aller jusqu'à 13 centimètres et demi chez certaines femmes, et le troisième augmenter de quelques millimètres pendant l'accouchement. — L'*excavation pelvienne* est plus grande que les détroits, à cause de la concavité du sacrum. Du point le plus concave de cet os au milieu de la symphyse pubienne, son diamètre antéro-postérieur a $0^m,018$ ou $0^m,023$ de plus que celui du détroit abdominal. — Le bassin n'est point horizontal ; il forme avec l'axe du corps un angle d'environ 140 degrés. L'axe du détroit abdominal forme avec celui du corps un angle variable suivant les sujets et les attitudes, qu'on peut évaluer à 45 degrés chez l'adulte bien conformé et debout. Cet axe est représenté par une ligne qui d'un peu audessus de l'ombilic tomberait postérieurement au devant de la pointe du coccyx. Celui du détroit périnéal s'étend de l'angle sacro-vertébral au centre du détroit, et il est parallèle à l'axe du corps. Ces deux axes se rencontrent au milieu de l'excavation pelvienne sous un angle très-obtus en avant : il importe d'en bien connaître la direction, car elle indique la route que le fœtus doit suivre, et qu'au besoin les instruments doivent parcourir dans l'accouchement. V. ce mot.

BASSINE. s. f. [all. *Pfanne*]. On nomme ainsi, dans les laboratoires, les vases ou espèces de chaudières hémisphériques, à fond presque plat ou légèrement concave, destinées à évaporer ou à cuire les sirops ou autres préparations pharmaceutiques.

BASSINET DU REIN. [all. *Nierenbecken*]. V. REIN.

BASSORINE. s. f. [all. *Bassorin*, esp. *basorina*]. Principe trouvé dans la gomme de Bassora, et dans les gommes-résines, le mucilage de semence de lin, le mucilage de coing, la gomme du pays, etc., d'où les noms d'*adraganthine*, *cérasine*, *prunine*, qui lui ont aussi été donnés. Guérin le regarde comme différent de la *bassorine* des gommes-résines. Corps solide, incolore, inodore, demi-transparent, insoluble dans l'eau, mais s'y gonflant beaucoup, n'éprouvant pas la fer-

mentation alcoolique, et donnant, par l'acide azotique, de l'acide mucique mêlé d'un peu d'acide oxalique. ($C^{12}H^{10}O^{10}$.) V. ARABINE et MUCILAGE.

BAS-VENTRE. s. m. V. ABDOMEN.

BÂTARDE (VACHE). Dans le système de Guenon, on désigne ainsi des vaches dont le rendement en lait diminue beaucoup au moment où elles ont conçu de nouveau. On en trouve dans chaque classe, dans chaque ordre.

BATATA DE PURGA. Nom brésilien et commercial des racines purgatives, féculentes et gommo-résineuses de deux plantes de la famille des convolvulacées. La première est nommée *jeticucu*, *mechoacan*, *Convolvulus mechoacanna*, Rœmer et Schultz, et *Piptostegia Pisonis*, Martius. La deuxième est le *Convolvulus operculatus*, Gomez, l'*Ipomœa* ou *Piptostegia operculata*, Martius. V. MÉCHOACAN.

BATATE. s. f. V. PATATE.

BÂTONNAGE. s. m. Opération pratiquée dans le cas de météorisation des ruminants. On introduit dans la bouche de la bête un bâton avec lequel on va titiller le voile du palais; ce qui détermine des éructations abondantes, et soulage très-promptement les animaux, s'il n'y a pas de corps étranger dans l'œsophage.

BÂTONNET. s. m. Petit morceau de bois dense dont on se sert, en vétérinaire, dans la saignée avec la flamme, pour faire pénétrer brusquement la pointe de l'instrument par un coup sec du bâtonnet. — Anatomie. V. RÉTINE.

BATRACHOSIOPLASTIE. s. f. Excision de la membrane muqueuse, et accolement de ses bords avec les lèvres d'une incision que l'on fait au kyste appelé *grenouillette* (Jobert).

BATRACIENS. s. m. pl. [de βάτραχος, grenouille; all. *Batrachier*, esp. *batracios*]. Animaux vertébrés, à peau nue, à épiderme mince non écailleux, ou renfermant des écailles très-petites dans l'épaisseur d'une peau molle (*ichthyobatraciens* et cécilies); membres nuls (*ophidiobatraciens*), ou au nombre de 2 à 4; respiration d'abord branchiale, puis toujours pulmonaire ou pulmonaire et branchiale à la fois. A ces caractères zoologiques, ou reconnaissables à l'extérieur, on peut joindre comme caractères anatomiques, qu'à l'état adulte ils ont un cœur à deux oreillettes et un seul ventricule. Pendant les premiers temps de leur vie, ils respirent à l'aide de branchies seulement et ont un cœur à une oreillette seulement et un ventricule; ils ressemblent alors aux poissons, mais n'ont pas encore d'organes génitaux, qui se développent lorsque se montrent les poumons. Rangés autrefois parmi les reptiles, dont ils constituaient le quatrième ordre, ils sont généralement considérés, avec de Blainville, comme formant, sous le nom d'*Amphibiens* ou *Batraciens*, une classe aussi distincte des reptiles que ceux-ci sont différents des oiseaux. Aux caractères distinctifs tirés de leur peau nue et de leurs métamorphoses, il faut joindre celui de l'existence d'une vésicule ombilicale, seulement pendant l'état embryonnaire, comme chez les poissons, sans vésicule allantoïdienne, qui existe chez tous les autres vertébrés. Cette classe comprend quatre ordres : 1° les *Ophidiobatraciens* (Cécilies, Rhinatrèmes); 2° les *Batraciens anoures* (Grenouilles, Crapauds); 3° les *Batraciens urodèles* (Salamandres, Tritons, etc.); 4° les *Ichthyobatraciens* (Lepidosiren, Protoptère). Dans leur état transitoire, on leur donne le nom de *têtards*. V. ce mot.

BATTEMENT. s. m. [*pulsus*, σφυγμός, all. *Schlagen*, angl. *beating*, it. *battimento*]. On appelle ainsi les contractions et dilatations alternatives du cœur et des artères (V. CHOC et POULS). — On donne aussi le nom de *battements* aux pulsations qui se font sentir dans les parties enflammées sur le point de s'abcéder.

BATTITURES. s. f. pl. Parcelles ou écailles métalliques qui se détachent d'un métal que l'on forge. Les battitures de fer sont du tritoxyde de fer, et ont les mêmes propriétés thérapeutiques que le fer lui-même.

BATTRE. v. a. — *Battre les avives*. V. AVIVES. — *Battre à la main*. Se dit du cheval monté qui relève et abaisse la tête continuellement — *Battre du flanc*. Se dit d'un animal dont les expirations ont plus de fréquence qu'à l'état normal. Cela peut être dû à la pousse ou à d'autres maladies de la poitrine et du ventre ; quelquefois c'est le résultat de l'excès de fatigue seulement.

BATTUE (SOLE). V. SOLBATURE.

BAUDET. s. m. Nom particulier de l'âne mâle employé à la reproduction de l'espèce ou à la production du mulet.

BAUDRUCHE. s. f. [all. *Goldschlägerhäutchen*]. Pellicule membraneuse bien dégraissée de l'intestin de bœuf et de mouton, préparée par les parcheminiers sous le nom de *peau divine*. C'est la couche de tissu lamineux et élastique dite *fibreuse* ou *nerveuse*, qu'on a soin de séparer des plus gros vaisseaux qui la parcourent et des traînées de tissu adipeux qui les accompagnent quelquefois. La baudruche du cæcum de mouton, conservant la forme de cet organe, a été indiquée par le docteur Condom pour la préservation du virus syphilitique et du pus blennorrhagique. En médecine, on l'emploie, recouverte de substances emplastiques, pour garantir du contact de l'air des surfaces malades.

BAUME. s. m. [*balsamum*, βάλσαμον, all. *Balsam*, angl. *balsam*, it. et esp. *balsamo*]. Autrefois on donnait ce nom à toutes les résines liquides, et, par extension, à une foule de préparations pharmaceutiques fort différentes les unes des autres. Aujourd'hui on n'appelle plus *baumes* que les substances résineuses qui contiennent de l'acide benzoïque ou du cinnamique. Ces *baumes naturels* sont le *benjoin*, le *liquidambar*, le *styrax* (V. ce mot), le *baume du Pérou* et le *baume de Tolu*. Ils ont pour caractères communs de posséder une odeur suave, d'être solubles dans l'éther et l'alcool, d'où l'eau les précipite, et de céder à l'eau leur acide benzoïque ou le cinnamique, qu'on peut également en retirer par la sublimation. Ceux qui contiennent de l'acide benzoïque sont le benjoin et le liquidambar; ce dernier renferme en outre de l'acide cinnamique. Ceux qui contiennent de l'acide cinnamique sont le liquidambar, le styrax, les baumes du Pérou et de Tolu, mais ce dernier renferme aussi du benzoïque. On trouve aussi, dans tous les baumes, une essence liquide, odorante, volatile et une ou plusieurs résines solides ou demi-solides. Les prétendus baumes de copahu, du Canada et de Gilead ou de la Mecque, ne sont que des résines liquides ou térébenthines. Quant aux *baumes pharmaceutiques*, ce sont des teintures alcooliques, des huiles médicinales, des onguents, etc., suivant qu'ils ont un excipient alcoolique, huileux, résineux, etc.

Baume acétique. C'est une solution de savon dans l'éther acétique, à laquelle on ajoute quelquefois du camphre (savon animal et camphre, ãã 10 gram.; huile volatile de thym, 30 gouttes; éther acétique, 80 gram.). Il a l'aspect et la consistance de l'opodeldoch, et est employé en frictions contre les douleurs rhumatismales.

Baume d'acier ou *d'aiguilles*. On fait dissoudre à chaud : limaille d'acier, 8 gram., dans acide azotique, 32 gram.; on ajoute : alcool rectifié et huile d'olive, ãã 32 gram.; on chauffe et l'on triture avec soin. Cette pommade est employée en frictions contre les douleurs articulaires.

Baume acoustique. La préparation en varie suivant les pharmacopées, mais il se réduit toujours à un mélange liquide d'huiles, d'essences et de teintures. Il est formé, suivant Baumé : d'huile de rue, 16 gram.; de baume tranquille, 8 gram.; de baume de soufre térébenthiné, de teinture d'asa fœtida, d'ambre gris et de castoréum, ãã 10 gouttes, et d'huile pyrogénée de succin, 10 gouttes. On en imbibe un peu de coton, qu'on introduit dans l'oreille pour combattre certaines surdités.

Baume apoplectique. Préparation de consistance emplastique, formée d'un mélange de baumes proprement dits, de substances résineuses et d'huiles essentielles. On le portait sur soi dans une petite boîte d'ivoire ou de buis pour en respirer de temps en temps l'odeur qui est très-agréable, et qui peut quelquefois agir comme antispasmodique.

Baume d'Arcéus. Onguent composé de : suif de mouton, 128 gram.; térébenthine pure et résine élémi, ãã 96 gram., et graisse de porc, 64 gram., que l'on fait fondre ensemble. On l'emploie quelquefois dans le pansement des ulcères atoniques et des plaies.

Baume blanc liquide, *baume blanc sec*. Noms du *baume du Pérou* (V. ce mot) et du *baume liquidambar*. V. STYRAX.

Baume blanc de Sonsonate. Baume obtenu par expression des fruits d'une variété ou d'une espèce de légumineuse voisine du *Myrospermum balsamiferum*, Péron.

Baume du Caire, *de la Judée*, *de Gilead*, *de la Mecque*, etc. Térébenthine plutôt que baume (car il ne contient point d'acide benzoïque). V. TÉRÉBENTHINE.

Baume Chiron. Mélange d'huile d'olive, de cire jaune, de térébenthine, de camphre, de baume du Pérou noir, coloré au moyen de la racine d'orcanette. S'emploie comme le baume d'Arcéus.

Baume du commandeur de Permes, ou simplement *Baume du commandeur*. C'est un alcool composé, dont l'oliban, la myrrhe, le baume de Tolu et le benjoin font la base; on y joint l'aloès, l'angélique, le millepertuis (Codex, 1837). Ce baume est stimulant : on le donne à l'intérieur, à la dose de 10 à 40 gouttes; à l'extérieur, on l'emploie comme le baume d'Arcéus.

Baume de copahu. V. COPAHU.

Baume copalme, *copaline*, *ambre liquide*. Matière liquide qu'on obtient par incision du *Liquidambar styraciflua*, L. Elle a une odeur forte et une consistance demi-liquide; mais, à zéro ou au-dessous, elle tend à cristalliser. Bonastre y a trouvé, entre autres principes : 1° une huile volatile très-odorante, composée presque uniquement d'hydrogène et de carbone; 2° de l'acide benzoïque; 3° une matière cristallisable soluble dans l'eau; 4° une espèce de sous-résine analogue à la styracine. V. ce mot.

Baume de Fioravanti [du nom de son inventeur, et non *Fioraventi*]. Produit de la distillation de beaucoup de substances résineuses ou aromatiques, telles que la térébenthine, la myrrhe, la résine élémi, la cannelle, le girofle, le gingembre, etc., qu'on a d'abord fait macérer pendant plusieurs jours dans l'alcool. Le premier produit de la distillation de ce mélange, fait au bain-marie, est entièrement alcoolique : c'est le *baume de Fioravanti* proprement dit, ou *baume de Fioravanti spiritueux*, qui est limpide et piquant, et a particulièrement l'odeur de térébenthine. Le second produit, qu'on obtient en enlevant le marc resté dans l'alambic, et le distillant dans une cucurbite de terre vernissée ou de fer, à un feu de cendre chaude, est une huile citrine appelée *baume de Fioravanti huileux*. Enfin, par une chaleur plus forte ou plus prolongée, on obtient une huile noirâtre et une partie aqueuse : celle-ci est rejetée comme inutile; l'huile qu'on a séparée constitue le *baume de Fioravanti noir*. Le baume de Fioravanti spiritueux est un stimulant très-énergique; c'est le seul qu'on emploie aujourd'hui en frictions.

Baume focot. V. TACAMAQUE.

Baume de Geneviève. Il est composé d'huile d'olive, 360 gram.; cire jaune, 60 gram.; poudre de santal rouge, 16 gram.; térébenthine, 120 gram., qu'on fait digérer à une douce chaleur, et auxquelles on ajoute, avant le refroidissement complet : camphre, 2 gram. Il a les propriétés du baume d'Arcéus.

Baume de Gilead, *de Judée*, *de la Mecque faux*. Noms commerciaux de la térébenthine du Canada.

Baume hypnotique. Espèce de liniment préparé avec des sucs de plantes narcotiques, de l'opium, du safran, de l'huile de noix muscade, unis à un corps gras ou à l'onguent populéum. Il est employé en frictions dans les mêmes cas que le baume tranquille.

Baume hystérique. Mélange à peu près solide d'huiles essentielles et de substances résineuses fétides. Il est composé de : bitume de Judée, aloès, galbanum, laudanum, ãã 4 gram.; asa fœtida, 12 gram.; castoréum et opium, ãã 2 gram.; huiles volatiles de rue et de succin, ãã 10 gouttes; huiles volatiles d'absinthe, de sabine, de pétrole, ãã 12 gouttes; beurre de muscade, $4^{gr},30$.

Baume des jardins. Nom de la *menthe baume* (*Mentha gentilis*, L.). V. BALSAMITE.

Baume de Laborde ou *de Fourcroy*. Il est composé de substances résineuses, telles que l'oliban, la térébenthine, le storax, le benjoin, de plantes aromatiques, de genièvre, de thériaque; le tout infusé dans l'huile d'olive. On l'applique sur les gerçures de la peau et du sein, pour calmer les douleurs et faciliter la cicatrisation.

Baume de Lectoure, *de Condom* ou *de Vinceguère*. Mélange d'huiles essentielles tenant en dissolution du camphre, du safran, du musc et de l'ambre gris. Cette mixture est un stimulant très-actif; elle provoque les sueurs. On la prend par gouttes sur du sucre; on la porte sur soi comme aromate, ou on la brûle dans les appartements.

Baume de Lucatel. Mélange de cire, de vin, d'huile d'olive, de térébenthine et de baume du Pérou, coloré par le santal rouge. Il a été recommandé dans la phthisie pulmonaire.

Baume de Marie. Suc résineux obtenu par incision de l'écorce du *Calophyllum calaba*, Jacquin, de la famille des guttifères, et employé comme vulnéraire aux Antilles.

Baume nerval ou *nervin*. Mélange de plusieurs huiles essentielles, de graisses et d'huile fixe de muscade. On le prépare, selon le Codex, avec : moelle de bœuf purifiée, 120 gram.; beurre ou huile concrète de muscade, 120 gram.; huile volatile de romarin, 8 gram.; camphre, 4 gram.; baume de Tolu, 8 gram.; alcool à 86° centésim., 16 gram. On s'en sert en fric-

tions contre les entorses et les douleurs rhumatismales des membres.

Baume opodeldoch. V. OPODELDOCH.

Baume du Pérou (*balsamum peruvianum*). Il provient du *Myroxylum peruiferum*, L., arbre du Pérou et du Brésil (décandrie monogynie, L., légumineuses papilionacées, J.). Dans le commerce, trois variétés : 1° Le *baume du Pérou blanc* est liquide et presque transparent; il découle d'incisions faites à l'arbre. 2° Le *roux*, qui est solide, est recueilli comme le précédent. Ces deux variétés, que l'on désigne quelquefois sous le nom de *baume en coque*, parce qu'elles nous arrivent renfermées dans des coques de coco, sont les plus pures et ont une odeur suave : on substitue souvent au premier le liquidambar, et au second le baume de Tolu. 3° Le *noir* est beaucoup plus commun : il est ainsi appelé à cause de sa couleur brun rougeâtre foncé; il est liquide, de consistance sirupeuse; son odeur est forte, agréable; sa saveur, âcre et amère. On l'obtient par la décoction de l'écorce et des racines du *Myroxylum*. Le baume du Pérou a été spécialement employé dans les catarrhes chroniques. — Le baume du Pérou se compose : 1° de cinnaméine, corps liquide volatil à une température élevée, peu odorant; 2° de métacinnaméine, corps cristallisable ($C^{36}H^{16}O^{2}$), qui par son action à l'air se change : 3° en acide cinnamique : telle paraît être l'origine de l'acide du baume, dans lequel il ne préexisterait pas sur l'arbre, mais se produirait ainsi à mesure de son écoulement; 4° d'une partie résineuse ($C^{108}H^{60}O^{12}$) qui ne préexiste pas non plus, selon toutes probabilités, mais qui, au contact de l'air, se produit aux dépens de la cinnaméine, en absorbant de l'eau. La résine est d'autant plus abondante, que le baume a été plus longtemps exposé à l'air.

Baume du Samaritain. Mélange de vin et d'huile, très-souvent employé par les anciens dans le traitement des plaies. Ce baume a une propriété relâchante, corrigée cependant par l'action tonique du vin. On en fait des embrocations.

Baume de Sanchez, ou *baume antiarthritique*. Ce baume, qui peut très-bien remplacer l'opodeldoch, est composé de savon animal, d'huiles de muscade, de girofle, de menthe et d'éther acétique.

Baume de San-Salvador. Un des noms du *baume du Pérou noir* ou *baume du Pérou du commerce*.

Baume de San-Thomé. Baume rouge orange, d'odeur forte, aromatique, peu agréable, très-amer, entièrement soluble dans l'alcool, ayant l'aspect d'une térébenthine solidifiée, analogue à celle des conifères, mais d'origine inconnue; il vient dans des noix de coco.

Baume saxon. Ce baume, dont le beurre de muscade fait la base, et qui contient plusieurs huiles aromatiques, est âcre et très-odorant; on l'emploie en frictions.

Baume de soufre. Dissolution de 1 partie de fleurs de soufre dans 4 parties d'une huile essentielle. Le *baume de soufre anisé* (*huile d'anis soufrée* du Codex) est ainsi appelé parce que c'est l'huile d'anis qui entre dans sa composition : il a une belle couleur rouge. On l'employait autrefois comme stimulant et carminatif. Il ne sert plus que pour la confection des pilules de Morton. — Le *baume de soufre térébenthiné*, c'est-à-dire préparé avec l'huile essentielle de térébenthine, était employé dans les maladies des reins et de la vessie. Le *baume de soufre de Ruhland* était préparé avec l'huile de noix.

Baume de Tolu (*balsamum tolutanum*). Il provient du *Toluifera balsamum*, L., qu'on range aujourd'hui dans le genre *Myrospermum*, sous le nom de *Myrospermum toluiferum*, Richard, arbre de la décandrie monogynie, L., et de la famille des légumineuses papilionacées, J., qui croît dans la province de Tolu (Amérique méridionale). Ce baume est aussi appelé *baume de Carthagène* et *baume de Saint-Thomas*, selon le lieu d'où on l'exporte. Il découle d'incisions faites au tronc de l'arbre, et nous arrive dans de grandes bouteilles de terre cuite appelées *potiches*, ou quelquefois dans de petites calebasses. Il est ordinairement solide, sec et cassant, d'une couleur fauve clair, demi-transparent, d'une odeur suave et d'une saveur douce et agréable. On le trouve quelquefois mou et coulant : sans doute qu'alors il est plus récent. Il a les mêmes propriétés que le baume du Pérou, avec lequel il est presque identique, et qu'il remplace aujourd'hui dans la plupart des compositions pharmaceutiques. V. SIROP. — Le baume de Tolu se compose : 1° de tolène, 2° de cinnaméine, 3° d'une petite quantité d'acide cinnamique, 4° d'une grande quantité d'acide benzoïque, 5° de résine en quantité variable, provenant sans doute, comme dans le baume du Pérou, de la cinnaméine combinée avec de l'eau après son contact avec l'atmosphère.

Baume tranquille. Infusion de plantes narcotiques et d'un grand nombre de plantes aromatiques dans l'huile d'olive. On l'obtient, selon le Codex, en faisant cuire à un feu doux, dans l'huile d'olive, 3 kilogr. : feuilles fraîches de belladone, de jusquiame, de morelle, de nicotiane, de pavot, de stramonium, āā 128 gram.; laissant ensuite digérer pendant deux heures, passant avec expression, et versant l'huile chaude sur sommités sèches d'absinthe, de lavande, d'hysope, de marjolaine, de menthe aquatique, de menthe-coq, de millepertuis, de rue, de sauge, de thym, et fleurs sèches de sureau et romarin, āā 32 gram.; laissant macérer pendant un mois au soleil et en vaisseau clos; passant, décantant, et conservant à l'abri de l'air et de la lumière. Il a une couleur verte foncée, une odeur aromatique. Il est employé en frictions.

Baume vert. Nom vulgaire de la *menthe verte*.

Baume vert de Metz ou *de Feuillet*. C'est une dissolution de vert-de-gris, de sulfate de zinc, de térébenthine, d'aloès, d'huiles essentielles de genièvre et de girofle, dans un mélange d'huiles d'olive, de lin et de laurier. Ce liquide, d'un beau vert, est un peu phagédénique : on l'emploie dans le traitement des plaies ou ulcères fongueux.

Baume de vie d'Hoffmann. Teinture alcoolique dans laquelle entrent les huiles volatiles de cannelle, de girofle, de macis, de succin, de citron, l'ambre gris, etc. On l'emploie comme excitant à l'intérieur et à l'extérieur.

Baume de vie de Lelièvre. V. ÉLIXIR *de longue vie*.

Baume vulnéraire. Il ne diffère du baume du Samaritain qu'en ce que l'on fait macérer, dans l'huile et le vin, des plantes dites vulnéraires; on y ajoute aussi de l'eau-de-vie.

BAUMIER ou **BALSAMIER**. s. m. [*Amyris*, L., ou *Balsamodendron*, Kunth; all. *Balsambaum*, esp. *balsamero*]. Genre de plantes de l'octandrie monogynie, L., térébinthacées, J., qui a reçu ce nom parce que presque toutes ses espèces fournissent des résines improprement appelées *baumes*. Le *balsamier élémifère* (*Amyris elemifera*, L.), arbre de la Nouvelle-Espagne, produit la résine élémi. Le *balsamier de la Mecque*

(*baumier*, *Amyris* ou *Balsamodendron opobalsamum*, Kunth), arbre de l'Arabie Heureuse, donne le baume de Judée ou de la Mecque. Son fruit est désigné sous le nom de *carpobalsamum*, et son bois sous celui de *xylobalsamum*. — L'*Amyris* ou *Balsamodendron gileadense* fournit le baume de Gilead.

BAVE. s. f. [all. *Geifer*, angl. *slaver*, it. *bava*, esp. *baba*]. Liquide spumeux qui sort de la gueule des chiens épileptiques et enragés. La bave est formée de salive mélangée à l'air et faisant écume. V. SPUME.

BAVEUX, EUSE. adj. Se dit des chairs d'une plaie qui fournissent un liquide séro-purulent, sont molles, et offrent peu de tendance à la cicatrisation.

BAZAN. s. m. Sorte de chèvre originaire de Perse, que l'on croit être le *pasèng* ou *pasen*, ou chèvre sauvage. V. ÆGAGRE.

BDELLÉPITHÈQUE. s. m. [de βδέλλα, sangsue, et ἐπιθήκη, pose]. Pose-sangsues : instrument de verre, d'ivoire, etc., approprié pour poser les sangsues dans les diverses régions du corps.

BDELLÉPITHÈSE. s. f. [de βδέλλα, sangsue, et ἐπίθεσις, apposition]. Application des sangsues.

BDELLIENS. s. m. pl. [de βδέλλα, sangsue]. Nom d'une section des hirudinées, comprenant les sangsues, les aulacostomes, etc. Corps à anneaux très-distincts, opaque; sang rouge; ventouse orale ou buccale bilabiée. V. SANGSUE.

BDELLIUM. s. m. [*bdellium*, βδέλλιον]. Gomme-résine de l'Arabie et des Indes orientales, produite par une plante encore inconnue. Le bdellium est en masses solides, ordinairement arrondies, rougeâtres ou verdâtres, d'une cassure terne comme celle de la cire, d'une odeur aromatique analogue à celle de la myrrhe, d'une saveur amère et âcre. Pelletier l'a trouvé formé de : résine, 59,0 ; gomme soluble, 9,2 ; bassorine ou gomme insoluble, 30,6 ; huile volatile, 1,2. On ne l'emploie point à l'intérieur ; il fait partie du diachylon gommé et de quelques autres préparations.

BDELLOMÈTRE. s. m. [de βδέλλα, sangsue, et μέτρον, mesure ; all. *Bdellometrum*, esp. *bdelometro*]. Nom donné par Sarlandière à un instrument destiné à remplacer les sangsues pour les saignées capillaires, et qui a l'avantage de faire connaître exactement la quantité de sang évacué. Il est inusité.

BEAU. s. m. [de *bellus*, beau ; τὸ καλόν, all. *das Schöne*]. On donne le nom de *beau* à certains caractères qui, dans les formes, dans les couleurs, dans les sons, dans les pensées et le style, forment en l'âme humaine une impression spéciale toute différente de celles qu'y produisent le plaisir, le bon et le vrai. Le laid est l'opposé, et il y forme des impressions que, d'après la même vue, on comparera à celles de la douleur, du mal et du faux. La réaction des facultés intellectuelles ou raison sur l'esthétique engendre le goût.

BÉBEERINE ou **BÉBIRINE.** s. f. Alcaloïde découvert, en 1834, par M. Rodie, dans l'écorce d'un arbre originaire de la Guyane anglaise, appelé *bebeeru* par les habitants, et nommé depuis *Nectandra Rodiei*, famille des laurinées. ($C^{38}H^{21}AzO^{6}$.)

BÉBIRIQUE. adj. — *Acide bébirique*. Il accompagne la bébirine. Blanc, cristallin, déliquescent, soluble dans l'alcool, fusible et volatil.

BEC. s. m. [*rostrum* ῥύγχος, all *Schnabel*, angl. *bill* ou *beak*, it. *becco*, esp. *pico*]. On a donné ce nom à plusieurs espèces de pinces plus ou moins longues et recourbées, dont la forme a quelque ressemblance avec le bec de certains oiseaux, et qui servaient à l'extraction des dents ou à celle de corps étrangers engagés dans une cavité ou dans l'épaisseur d'une partie quelconque. Tels étaient : le *bec-de-cane* (*rostrum anatinum*), le *bec-de-corbin* (*rostrum corvinum*), le *bec-de-cygne* (*rostrum cycneum* s. *olorinum*), le *bec-de-grue* (*rostrum gruinum*), le *bec-de-lézard* (*rostrum lacertinum*), le *bec-de-perroquet* (*rostrum psittacinum*), le *bec-de-vautour* (*rostrum vulturinum*), etc. — En anatomie, on appelle *bec-de-cuiller* (*processus cochleariformis*), une lame osseuse très-mince, recourbée sur elle-même, qui sépare la portion osseuse de la trompe d'Eustache du canal destiné au passage du muscle interne du marteau ; *bec du corps calleux*, la terminaison de l'inflexion antérieure du corps calleux appelée *genou*.

BEC-DE-GRUE. s. m. Nom donné par Mauriceau à un instrument employé pour l'extraction des môles : c'est une espèce de pince très-allongée, dont les deux branches sont garnies de dents vers leur extrémité.

BEC-DE-LIÈVRE. s. m. [*labium leporinum*, all. *Hasenscharte*, angl. *hare-lip*, it. *labro leporino*, esp. *labihendido*]. Difformité résultant de la division de l'une des lèvres, et particulièrement de la supérieure. On a donné à cette difformité le nom de *bec-de-lièvre*, parce que la lèvre supérieure du lièvre est fendue. Le bec-de-lièvre est souvent *naturel*, *congénital*; d'autres fois il est accidentel, et résulte d'une plaie dont les bords,

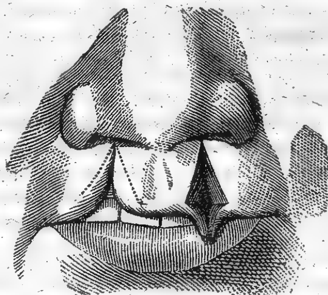


FIG. 43.

n'ayant pas été mis en contact immédiat, se sont cicatrisés chacun isolément. Tantôt il est *simple*, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une division ; tantôt il est *double* (Fig. 43), c'est-à-dire qu'il y a deux divisions ; il est *compliqué*, lorsqu'il y a en même temps écartement des os maxillaires supérieurs et de la voûte palatine, ou saillie des dents entre les divisions de la lèvre. Il y a, dans l'opération du bec-de-lièvre, deux indications à remplir : aviver avec les ciseaux ou le bistouri les bords de la division, puis maintenir en contact immédiat ces bords saignants, pour leur faire contracter adhérence l'un avec l'autre. On parvient à ce dernier résultat au moyen d'aiguilles courbes que l'on enfonce d'avant en arrière dans la portion gauche de la lèvre, près du bord avivé, et que l'on fait ressortir d'arrière en avant à travers la portion droite. Deux ou trois aiguilles sont placées ainsi l'une au-dessus de l'autre, et l'on tourne autour un fil ciré, de manière à pratiquer ce qu'on appelle une *suture entortillée*. On applique ensuite des bandelettes agglutinatives ou un bandage unissant, qui ramène en avant les parties molles et concourt à empêcher la déchirure des bords de la plaie.

BECCABUNGA. V. VÉRONIQUE.

BÉCHIQUE. adj. et. s. m. [*bechicus*, de βήξ, génitif βηχὸς, toux ; it. et esp. *bechico*]. Que l'on emploie contre la toux. La toux, n'étant qu'un symptôme de plusieurs maladies d'un caractère très-différent, ne peut être combattue dans tous les cas par les mêmes moyens : de là des *béchiques adoucissants*, *excitants*, *incisifs*, *calmants*, etc. Néanmoins on a plus particulièrement donné ce nom aux adoucissants et aux calmants. Les *fleurs béchiques* sont celles de mauve ou de guimauve, d'immortelle, de pas-d'âne et de coquelicot (parties égales en poids). Les *fruits béchiques* sont les dattes débarrassées de leurs noyaux, les jujubes, les figues sèches, les raisins secs.

BÉCHORTHOPNÉE. s. f. [de βήξ, génitif βηχὸς, toux, ὀρθὸς, droit, et πνεῖν, respirer]. On a proposé ce nom pour désigner la toux convulsive, la coqueluche.

BECONGUILLE ou **BECONQUILLE.** s. f. Nom d'une racine apportée de l'Amérique du Sud, et ayant des propriétés analogues à celles de l'ipécacuanha.

BÉDÉGAR. s. m. [*spongia cynobasti*, *fungus rosaceus*, esp. *bedegar*]. Excroissance qui se développe sur diverses espèces de rosiers, notamment sur l'églantier, et qui est produite par la piqûre d'un insecte (*Cynips rosæ*, L.). Cette excroissance offre une surface spongieuse, particularité due à des poils ou filaments flexueux formés de cellules végétales placées bout à bout ; sa portion centrale a la structure des galles (V. GALLE), et est remplie intérieurement de cavités où sont logées les larves des cynips. Elle est légèrement astringente.

BÉGAYEMENT ou **BÉGAIEMENT.** s. m. [*linguæ hæsitatio*, ψελλότης, all. *Stottern*, angl. *stammering*, it. *il balbettare*, esp. *tartamudez*]. Le bégayement est une affection caractérisée par la difficulté d'émettre la parole ; cette difficulté consiste dans l'hésitation, la répétition saccadée, la suspension pénible, l'empêchement même complet d'articuler soit toutes les syllabes, soit quelques syllabes en particulier. Le bégayement s'accompagne souvent d'un trouble dans les mouvements des muscles respirateurs. Le bégayement doit se distinguer de tous les embarras de la parole qui sont symptomatiques, soit des affections cérébrales, soit de certaines névroses (chorée), soit d'affaiblissements causés par de longues maladies (fièvre typhoïde), soit enfin de l'hésitation des enfants qui commencent à parler ou des individus voulant s'exprimer dans une langue autre que la leur. Il ne faut pas comprendre dans cette affection, ni la prononciation confuse de certains individus qui, s'exprimant avec une telle volubilité qu'ils n'ont pas le temps de prononcer complétement leurs mots, les mangent en partie, et qu'on dit affectés de *bredouillement ;* ni le grasseyement, caractérisé par la suppression de l'*r* ; ni la blésité, qui consiste dans la substitution d'une consonne plus douce à une consonne plus dure (*zerbe*, *zeval*, au lieu de *gerbe*, *cheval*). Madame Leigh, de New-York, ayant remarqué qu'au moment où les bègues s'efforcent d'articuler un mot, leur langue reste abaissée derrière les dents inférieures, et qu'au moment où ils parviennent à surmonter la difficulté, elle s'élève et se rapproche du palais, a déduit de cette observation une méthode curative, importée en Europe par Malebouche, et consistant particulièrement dans la manière d'exercer la langue. Quand existe cette position déclive de la langue, les efforts que font les bègues n'aboutissent souvent qu'à l'appliquer trop contre le palais et à la porter ensuite en avant : c'est ce que Malebouche appelle *bégayement en avant*. D'autres fois la langue n'est pas portée en avant, elle reste en haut, mais ses mouvements ne coïncident pas avec la production du son vocal, et alors sont répétées des syllabes incomplétement prononcées. Dans une troisième espèce de bégayement, qui est la plus fréquente, la difficulté est dans les mouvements de rétraction de la langue, et par conséquent dans la prononciation des lettres qui exigent cette rétraction, particulièrement du *k*, du *p* et du *t*. En définitive, tout moyen qui entrave les mouvements tumultueux des organes de la parole, qui les assujettit à une certaine régularité, peut, avec de la constance et une volonté ferme, corriger et faire cesser le bégayement. Le bégayement provient en effet d'un trouble, originel ou accidentel, de la partie des centres nerveux (V. CHORÉE) qui préside à la motricité, soit de la langue seule, soit de la langue et des muscles de la face, comme on le voit chez beaucoup de bègues qui offrent en même temps un *tic* ou sorte de chorée de divers muscles du visage. Aussi toute émotion assez vive pour agir sur les facultés intellectuelles, y compris celle d'expression, augmente ou diminue le bégayement suivant les cas, ou même rend bègues momentanément les sujets qui ne le sont pas, fait assez commun sur les hommes dont le système cérébral est très-impressionnable. C'est faute de connaissances physiologiques et pour n'avoir pris en considération que la disposition anatomique d'une partie de l'appareil de la phonation, comme la bouche et la langue, sans tenir compte de l'état cérébral, que quelques chirurgiens ont introduit et appuyé de leur autorité des opérations condamnées aussi bien par l'expérience que par la théorie. Ce sont : 1° la section horizontale de la racine de la langue ; 2° la section sous-muqueuse transversale de la racine de la langue avec conservation de la muqueuse ; 3° la section horizontale de la racine de la langue avec excision d'une pièce triangulaire dans toute sa largeur ; 4° l'excision d'une pièce prismatique triangulaire comprenant tout ou partie de la pointe de la langue ; 5° la section sous-muqueuse des muscles génio-glosses, de leur aponévrose latérale et de la membrane fibreuse de la langue à leur insertion sur la mâchoire près des apophyses géni. Ces opérations regrettables ont plusieurs fois causé la mort des patients, et ont eu toujours un succès immédiat, c'est-à-dire cessation du bégayement, comme le succès qui est amené par une émotion morale ou un grand effort de la volonté. Mais la guérison n'a jamais plus duré que l'impression causée par l'opération, et a disparu à mesure qu'a cessé l'effet moral de l'espérance d'une guérison radicale.

BÉGONIACÉES. s. f. pl. [*begoniaceæ*, de *Begon*, botaniste français]. Famille de plantes monoïques qui a pour type le genre *Begonia*.

BÉGU, UE. adj. Se dit d'un cheval qui conserve la cavité externe de la dent incisive plus longtemps que de coutume. — On appelle *faux bégu*, le cheval chez lequel la cheville d'émail qui fait suite au cornet dentaire persiste au delà du terme ordinaire. L'inspection de la forme des dents doit faire éviter de prendre l'animal pour plus jeune qu'il n'est.

BEHEN. s. m. [all. *Behen*]. On donnait ce nom autrefois à deux racines différentes. L'une, qu'on appelait *behen blanc*, était blanchâtre, d'une saveur austère, d'une odeur aromatique ; on l'attribuait au *Centaurea behen*, L., plante du mont Liban. L'autre, le *behen rouge*, était apportée du Levant, sous la forme de tranches rougeâtres. Toutes deux sont aromatiques. Le behen blanc était regardé comme vermifuge et antispasmodique ; le behen rouge, comme tonique et astringent. Ces deux racines ne se trouvent plus dans le commerce.

BELBELTA. s. m. (écrit par quelques auteurs *bilbilla* et *bilbilta*). Nom abyssinien d'un remède tænifuge qui se compose des sommités de deux amarantacées voisines, les *Celosia trigyna*, L., et *C. populifolia*, Moq. (*Chamissoa populifolia*, Hochst.), qui croissent dans la région montagneuse de l'Abyssinie. Le *Celosia trigyna* est aussi employé contre le tænia par les habitants de Dengolah.

BELA-AYÉ ou **BELAHÉ**. s. m. Nom d'une écorce d'origine inconnue, dite *amère de Madagascar*, où elle est employée comme antidysentérique. Elle paraît être de la famille des rubiacées.

BÉLIER. s. m. [*ariel*, κριός, all. *Widder*, angl. *Wether*, it. et esp. *ariete*]. Mâle de la brebis, qui, châtré, devient le mouton (V. ce mot). Il est bon d'attendre qu'il ait deux ans pour en faire un étalon reproducteur.

BELLADONE. s. f. [*Atropa*, L., all. *Belladona*, angl. *the deadly nightshade*, esp. *belladona*]. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, L., solanées, J., dont deux espèces, vivaces et indigènes, se distinguent par leurs propriétés calmantes et narcotiques, savoir : la *belladone commune* (*belle-dame*, *Atropa belladona*, L.), et la *belladone sans tige* ou *mandragore* (V. ce mot) (*Atropa mandragora*, L.). La racine de la belladone commune (Fig. 44) est rameuse, jaune brunâtre à l'extérieur, blanchâtre en dedans, d'une odeur vireuse. Sa tige est haute de 1 mètre à 1^m,30. Ses feuilles sont alternes, grandes, ovales-aiguës, entières, d'un vert foncé. Ses fleurs sont d'une couleur pourpre obscure. Ses



Fig. 44.

fruits, d'une saveur douceâtre nullement désagréable, sont charnus, d'abord verts, puis rougeâtres et presque noirs, à peu près de la grosseur d'une cerise. Toutes les parties de cette plante sont un poison narcotico-âcre très-actif. Ses fruits sont particulièrement dangereux à cause des méprises funestes qui peuvent résulter de leur ressemblance avec l'espèce de cerises appelées *guignes*. Administrée avec prudence, la belladone est un des narcotiques les plus précieux dont on puisse faire usage pour combattre les toux opiniâtres, particulièrement la coqueluche. On emploie surtout la poudre de la racine ou des feuilles, à des doses d'abord très-petites, que l'on augmente progressivement (depuis 0^{gr},013 jusqu'à 0^{gr},05 dans les vingt-quatre heures, sous forme de pilules). On prépare un extrait avec le suc épaissi des feuilles et des baies, et on le donne à dose moitié moindre que la poudre (V. Sirop). L'oxyde de zinc a été proposé comme antidote dans les cas d'empoisonnement causés par cette plante ou par quelqu'une de ses préparations. On a aussi recommandé la *belladone* dans l'aliénation mentale, et l'on cite des cas de guérison. L'extrait alcoolique de belladone est très-employé en frictions contre les douleurs névralgiques et rhumatismales. Il a la propriété de dilater la pupille (V. Iris), en agissant d'abord du côté seulement où il a été appliqué (V. Cornée). On utilise cette propriété pour l'opération de la cataracte et pour empêcher l'oblitération pseudo-membraneuse de la pupille dans l'iritis. Elle agit ainsi sur tous les sphincters et s'utilise lorsqu'on veut en obtenir le relâchement. V. Atropine.

BELLADONINE. s. f. V. Atropine.

BELLE-DAME. s. f. Nom donné à plusieurs plantes, entre autres à l'*arroche* et à la *belladone*.

BELLE-DE-JOUR. s. f. Nom vulgaire du *Convolvulus tricolor*, L.

BELLE-DE-NUIT. s. f. Nom vulgaire du *nyctage faux jalap* (*Mirabilis jalapa*, L.).

BELLON. s. m. On a donné ce nom à une maladie caractérisée par la plupart des symptômes de la colique métallique, et qui est endémique dans les endroits où l'on travaille les mines de plomb.

BÉLONOÏDES. adj. [de βελόνη, aiguille, et εἶδος, forme], ou **BÉLOÏDES** [de βέλος, flèche, et εἶδος, forme]. Nom des apophyses styloïdes des os temporal et cubitus.

BEN. s. m. [all. *Behennuss*, angl. *ben-nut*, esp. *nuez de ben*]. La *noix de ben* (βάλανος μυρεψική, *balanus myrepsica*, *nux ben*, *glans unguentaria*) est le fruit du *Moringa aptera*, Gærtner, famille des légumineuses césalpiniées ou cassiées. Elle ressemble assez à nos noisettes, et contient une amande qui donne, par l'expression, une huile grasse, inodore, transparente, purgative, appelée *huile de ben*. Cette huile se sépare en deux parties, l'une solide et l'autre liquide, très-difficilement congelable, qu'on emploie aussi pour extraire les huiles essentielles des fleurs dont on ne peut rien retirer par la distillation, telles que celles du jasmin et de la jonquille.

BÉNIGNITÉ. s. f. [εὐήθεια]. En médecine, ce mot exprime l'état d'une maladie dont la guérison est facile à obtenir. La cause de la bénignité des maladies, quelles qu'elles soient, repose sur les inégalités de constitution intime que l'on observe d'un individu à l'autre. Elles sont telles que, sur deux personnes de constitution également bonne, mais de tempérament différent, de même âge, etc., soumises aux mêmes causes morbides, accidentelles ou épidémiques, l'une pourra offrir une série de phénomènes morbides les plus graves, déterminant ou non la mort, et l'autre la même série de symptômes du même ordre, mais sans les dangers ou la durée qui caractérisent la malignité. Ainsi la bénignité n'est point une qualité inhérente à une cause morbifique, comme les accidents de suppuration ou de gangrène au pus de la morve, ni une propriété attachée à une espèce quelconque de tissu accidentel, comme la contractilité à la fibre musculaire. V. Maladie.

BÉNIN, IGNE. adj. [εὐήθης]. Qui possède la bénignité (V. ce mot) pour attribut. — *Tumeur bénigne* [all. *gutartige*, *gelinde*, *sanft wirkende Geschwulst*, angl. *benign tumour*]. Les expressions de *bénigne* et *maligne* (V. MALIN), de *bonne* ou de *mauvaise nature*, applicables seulement aux êtres doués d'instincts et de volonté, ont été importées du langage général dans celui de la science et de l'art, par les anciens, qui, dans toutes leurs explications, faisaient intervenir l'idée de qualités occultes lorsque la connaissance de la réalité leur manquait. Ils transportaient du monde moral au monde physique les idées d'affection ou de haine ; tout était alors *vice* ou *vertu* dans les maladies comme dans les médicaments, et l'on croyait avoir expliqué un phénomène quand on pouvait le rapporter à l'un ou à l'autre de ces principes. Ils supposaient que les tumeurs sont douées, comme certains animaux, de qualités individuelles bonnes ou méchantes, par rapport aux êtres qui les portent ; c'était aussi l'époque où, pour se rendre compte de l'action particulière des organes profonds dont on ne connaissait pas encore la structure intime, on les supposait mus par les archées (V. ce mot et ANIMISME). Bien qu'on doive supposer que la même idée n'est plus attachée à ces mots par ceux qui classent encore les tumeurs en bénignes et en malignes (car aucun n'a jamais défini ce qu'il entendait par ces termes), il est certain que de nos jours on ne fait ainsi que faute de connaître la nature anatomique, la structure intime de ces productions et surtout leurs propriétés réelles. Elles ne sont douées que : 1° de celles de *nutrition* plus ou moins énergiques, 2° de *développement* plus ou moins rapide, et 3° leurs éléments jouissent de celle de *reproduction* d'une manière d'autant plus tranchée qu'ils renferment davantage de cellules, et c'est alors surtout qu'elles envahissent plus rapidement les tissus voisins (V. ÉPITHÉLIOMA et GLANDULAIRE). C'est à une reproduction exagérée des éléments normaux que se rattache la naissance ou production des tumeurs (V. PRODUCTION) ; c'est à la continuation des mêmes phénomènes après ablation qu'est due leur *récidive* (V. ce mot). Comme les conditions (ou causes) de cette reproduction exagérée n'ont pas été étudiées, comme celles qui en font varier la nutrition et le développement sont plus nombreuses et moins connues encore, les tentatives de classer les tumeurs d'après leurs propriétés sont restées vaines, en ce qu'elles ont donné lieu à autant de classements que d'auteurs, de même que celles qui ont été faites d'après l'aspect extérieur, sans tenir compte de la structure intime. Il en a été ainsi des classifications faites pour un *but d'utilité pratique*, où les tumeurs sont divisées en *malignes* ou de *mauvaise nature*, et *bénignes* ou de *bonne nature*, selon qu'elles envahissent les tissus voisins ou récidivent, et selon qu'elles n'offrent pas l'une ou l'autre de ces particularités. En effet, ces propriétés se rencontrent dans des tumeurs très-diverses, selon l'organe et les conditions où elles se développent. Quant à la récidive, elle est soumise à des conditions trop complexes et trop variées pour qu'elle puisse rapprocher des cas réellement semblables. Le reproche fait aux classifications anatomiques, de ne pas être utiles à cet égard, n'est aucunement fondé tant que les conditions de la naissance des tumeurs restent inconnues. Du reste, jamais les classifications anatomiques et autres n'ont eu d'utilité directe dans la pratique de l'art et n'ont été faites pour ce but ; elles sont seulement indispensables pour guider dans l'observation et la distinction de ce vaste ensemble de productions, susceptibles de varier à l'infini par le nombre, la situation, le volume, la consistance, la couleur, etc., quelle que soit leur nature, afin de pouvoir choisir ensuite tel ou tel ordre de moyens usités dans la pratique.

BENJOIN. s. m. [*benzoin*, *asa dulcis*, *benzoe*, *benzoinum*, *balsamum*, *benevivum*, all. *Benzoe*, angl. *benzoin*, it. *belzuino*, esp. *benjui*]. Baume qui découle d'incisions faites au tronc du *Styrax benzoin*, Dryander, famille des styracinées, qui croît à Sumatra, à Java et dans le royaume de Siam. Le benjoin se compose : 1° d'acide benzoïque, 2° d'une essence (V. BENJOÏNE), 3° d'une résine complexe. Ce baume, d'abord liquide et blanchâtre, se colore en rouge brunâtre par le contact de l'air, et se solidifie en masses plus ou moins volumineuses. On en trouve dans le commerce deux variétés : 1° le *benjoin amygdaloïde*, qui est en larmes ovoïdes, blanchâtres, agglomérées dans une pâte plus brune ; 2° le *benjoin en sortes*, qui est moins pur et d'une teinte brunâtre presque uniforme. Il vient en outre de Santa-Fé, en Colombie, une sorte de benjoin de qualité inférieure, en masses d'un rouge terne, uniformes, non larmeuses, d'une odeur et d'une saveur faibles, qui tiennent autant du styrax que du benjoin. Le benjoin, d'une odeur suave, d'une saveur aromatique, un peu acidule et âcre, d'une cassure nette, luisante et comme vitreuse, est friable. C'est un stimulant, qu'on emploie surtout pour exciter la muqueuse bronchique. On prépare un sirop de benjoin, dont la dose est de 32 à 64 grammes, et une teinture alcoolique que l'on donne en potion. Dans certains cas on fait respirer aux malades les vapeurs blanches qui se dégagent du benjoin projeté sur des charbons ardents. La teinture alcoolique, versée goutte à goutte dans de l'eau, forme un liquide blanc et opaque nommé *lait virginal*, et employé comme cosmétique. V. BENZOÏQUE.

BENJOÏNE. s. f. Essence qui se trouve en très-petite quantité dans le benjoin (Desvaux).

BEN MAGNUM (ou *noisette purgative*). Fruit d'une euphorbiacée, le *Jatropha multifida*, L.

BENOÎTE. s. f. [*Geum urbanum*, L., all. *Benedictenkraut*, it. *erba benedetta*, esp. *cariofilata*]. Plante herbacée (icosandrie polygynie, L., rosacées, J.), dont la racine, de la grosseur d'une plume à écrire, brun rougeâtre, d'une saveur astringente, un peu amère et aromatique, a une odeur analogue à celle du girofle ; de là son nom de *radix caryophyllata*. On l'emploie comme tonique, astringente et fébrifuge ; on l'a même proposée comme succédanée du quinquina. — La racine de la *benoîte aquatique* (*Geum rivale*, L.) a les mêmes propriétés.

BENZAMIDE. s. f. [all. *Benzamide*]. Elle représente dans sa composition les éléments du benzoate d'ammoniaque, moins 1 atome d'eau ($C^{28}H^{10}O^3 + Az^2H^6 - H^2O$). Elle est solide, blanche, cristallisable ; elle entre en ébullition à 120° ; elle donne par la distillation un liquide qui a de l'analogie avec l'huile volatile d'amandes amères ; elle est inflammable et brûle avec une flamme fuligineuse. L'eau bouillante la dissout très-bien ; les acides et les alcalis la changent en acide benzoïque et en ammoniaque. On l'obtient en traitant le chlorure de benzoyle par le gaz ammoniac et lavant à l'eau froide la masse cristalline : la partie insoluble est la *benzamide*.

BENZAMILE. s. m. Produit de distillation de l'huile d'amandes amères avec la potasse, obtenu par Laurent ($C^{28}H^{10}AzO^2$). Il est cristallisable.

BENZANILIDE. s. f. Substance homologue de la benzamide. Elle est cristallisable, insoluble dans l'eau; appelée aussi *anilide benzoïque*. On l'obtient par action du chlorure de benzoïde sur l'aniline. ($C^{26}H^{11}AzO^2$.)

BENZHYDRAMIDE. s. f. Corps isomérique avec l'*hydrobenzamide*, l'un des produits obtenus par action de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes amères. Il est cristallisable. ($C^{42}H^{18}Az^2$.)

BENZIDAME ou **BENZIDAM.** V. ANILINE.

BENZIDINE. s. f. Produit de la décomposition de l'*azobenzide* ($C^{12}H^5Az$) à l'aide de l'acide sulfhydrique. Il est d'une saveur amère alcaline, cristallisable, soluble dans l'éther. ($C^{12}H^6Az$.)

BENZILAME ou **BENZILAM.** s. m. Produit de l'action de l'ammoniaque sur le *benzile*, et l'on obtient en même temps la *benzilimide* (V. ce mot). Il cristallise en prismes. Il est soluble dans l'éther et l'alcool. ($C^{28}H^9Az$).

BENZILE ou **BENZYLE.** s. m. ($C^{14}H^5O^2$.) Composé obtenu par Laurent en faisant agir le chlore sur la benzoïne fondue.

BENZILIMIDE. s. f. Corps obtenu en même temps que le *benzilame* (V. ce mot). Il cristallise en aiguilles réunies en faisceaux. ($C^{28}H^{11}AzO^2$?.)

BENZIMIDE. s. f. Nom donné par Laurent à une matière blanche qu'il a trouvée dans quelques essences d'amandes amères du commerce non privées d'acide cyanhydrique ($C^{28}H^{11}AzO^4$). Cette substance a été aussi appelée par quelques chimistes *bibenzamide*.

BENZINE. s. f. Carbure d'hydrogène découvert parmi les produits de la décomposition, au feu, du benzoate de chaux. Il se forme en même temps du carbonate calcaire, de la benzone et de la naphtaline. Il est limpide, incolore, d'une odeur forte, aromatique, pénétrante, cristallisable à zéro. La benzine a été aussi appelée *benzène*, *benzole*, *phène*, *bicarbure* ou *quadricarbure d'hydrogène*. On la retire aujourd'hui des goudrons de houille et des schistes bitumineux. Elle bout à 86°; plus légère que l'eau ($C^{12}H^6$). La facilité avec laquelle elle dissout les corps gras et sa volatilité ont rendu son usage habituel pour enlever les taches qu'ils font. On s'en sert en vétérinaire avec succès pour tuer les poux; elle agit de même sur ceux de l'homme et sur les autres parasites des animaux et des plantes. —*Benzine tribromée* ($C^{12}H^3Br^3$). Corps obtenu à l'aide du brome mis au contact de la benzine au soleil. — *Benzine trichlorée* ($C^{12}H^3Cl^3$). Corps qui se forme par l'action du chlore sec exposé au contact de la benzine au soleil. Huileuse, incolore, insoluble dans l'eau.

BENZOATE. s. m. [*benzoas*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide benzoïque avec une base. Aucun des benzoates n'est employé en médecine. Leur caractère chimique est, lorsqu'ils sont solubles, de laisser précipiter leur acide par les acides sulfurique et chlorhydrique.

BENZOÈNE. s. m. (*toline*, *dracyle*, *rétinaphte*, *toluène*, *toluine*, *toluol*). Liquide incolore, d'une odeur analogue à celle de la benzine, découvert par Delille dans les produits de la distillation sèche du baume de Tolu. ($C^{14}H^8$.)

BENZOÏCINE. s. f. V. TRIBENZOÏCINE.

BENZOÏNAME ou **BENZOÏNAM.** s. m. Produit de décomposition de la benzoïne par l'ammoniaque. Il cristallise en aiguilles et se dissout bien dans l'alcool acidulé par l'acide chlorhydrique. ($C^{56}H^{24}O^2Az^2$.)

BENZOÏNAMIDE. s. f. Corps qui se forme pendant l'action prolongée de l'ammoniaque sur la benzoïne. Il cristallise en aiguilles et peut être distillé sans décomposition. ($C^{84}H^{36}Az^4$.)

BENZOÏNE. s. f. [all. *Benzoin*]. Substance isomérique avec l'essence d'amandes amères pure; elle est concrète, cristallisable, fusible à 120°, volatile, etc. Elle se produit, quand on laisse cette essence en contact avec une dissolution de potasse caustique, à l'aide de l'action de l'air. ($C^{14}H^6O^2$.)

BENZOÏQUE. adj.—*Acide benzoïque* ($C^{14}H^5O^3.HO$). Il existe dans tous les véritables *baumes* (V. ce mot), et se forme aussi par l'action de l'air sur certaines essences. On l'obtient en chauffant du benjoin, et recueillant le produit volatil, qui se condense en aiguilles soyeuses; ou en faisant bouillir cette substance avec de l'eau et de la chaux, filtrant la liqueur bouillante, la décomposant, après refroidissement, par l'acide chlorhydrique, recueillant le dépôt blanc et le sublimant. Cet acide est en aiguilles soyeuses, quelquefois nacrées ou satinées, d'une saveur acerbe et un peu âcre, peu solubles dans l'eau froide, et solubles dans l'alcool. On le prescrit dans les catarrhes pulmonaires chroniques, particulièrement chez les vieillards, à la dose de quelques centigrammes jusqu'à 1gr,50, seul, avec du sucre, ou associé à diverses substances, comme dans les pilules de Morton.

BENZOLINE. s. f. ($C^{42}H^{18}Az^2$). V. AMARINE.

BENZOLONE. s. m. Produit de décomposition de l'*hydrobenzamide*, cristallisable, insoluble dans l'eau et l'alcool, distillant en partie sans se décomposer. ($C^{11}H^4O$.)

BENZONE. s. f. Substance huileuse, plus légère que l'eau, cristallisable à quelques degrés au-dessous de zéro, fusible à 82°, et donnant alors de la naphtaline, de la benzine et de la benzoïne. C'est un des produits de la distillation du benzoate de chaux ($C^{13}H^5O$). Elle est appelée aussi *carbobenzide*.

BENZONITRILE. s. m. Produit de décomposition du benzoate d'ammoniaque par la chaleur. C'est un liquide clair, incolore, d'une odeur d'amandes amères. Il se mêle en toutes proportions à l'alcool et à l'éther; il bout à 191°; il brûle avec une flamme brillante. ($C^{14}H^5Az$.)

BENZOSTILBINE. s. f. Corps obtenu comme le *benzolone* (V. ce mot). Corps cristallisable, peu soluble dans l'alcool, qui se sublime à une haute température, en partie sans se décomposer. ($C^{31}H^{11}O^3$.)

BENZOSULFATE. s. m. Genre de sels formés par l'*acide benzosulfurique*, lequel s'obtient en dissolvant la benzine dans l'acide sulfurique. On a appelé ces sels *sulfobenzidates*, *sulfobenzinates* et *hyposulfobenzidates*.

BENZO-URIQUE. V. ACIDE *hippurique*.

BENZOYLAZOTIDE ou **NITROBENZOYLE.** s. m. Produit de décomposition de l'essence d'amandes amères par l'ammoniaque hydratée. C'est une poudre cristalline soluble dans 400 parties d'alcool bouillant. ($C^{14}H^5Az$.)

BENZOYLE. s. m. [all. *Benzoil*]. Nom donné par Liebig et Wöhler au radical ternaire hypothétique de l'essence d'amandes amères. Sa composition serait $C^{14}H^8O^2$. Avec l'oxygène, il donnerait l'acide benzoïque anhydre; avec l'hydrogène, il fournirait l'*hydrure de benzoyle* ou *acide benzoylique*, ou essence d'amandes amères. V. SPIROYLIQUE.

BERBÉRIDACÉES ou **BERBÉRIDÉES.** s. f. pl. [*berberideæ*]. Famille de plantes comprenant des herbes ou arbrisseaux à feuilles alternes, simples ou composées, accompagnées, à leur base, de stipules souvent persistantes et épineuses. Fleurs ordinairement jaunes, en

épis ou en grappes; calice ordinairement de 4 à 6 sépales, écailleux extérieurement; autant de pétales, toujours opposés aux sépales; autant d'étamines, toujours opposées aux pétales, et dont les anthères sont à deux loges, s'ouvrant chacune par une sorte de valve ou de panneau (caractères essentiels de la famille); ovaire uniloculaire, contenant 2 à 12 ovules dressés ou attachés latéralement sur la paroi interne; style quelquefois latéral, court, épais ou nul. Fruit sec ou charnu, uniloculaire et indéhiscent. Graines contenant, sous un tégument propre, un endosperme charnu ou corné. Le type est *l'épine-vinette* ou *Berberis vulgaris*, L.

BERBÉRINE. s. f. [all. *Berberin*]. Poudre jaune, très-légère, en prismes soyeux aiguillés, d'une saveur amère, peu solubles dans l'alcool et dans l'eau à froid, mais beaucoup à chaud. Ses solutions se prennent en masse aiguillée par le refroidissement. Les alcalis donnent à la berbérine une couleur brune; les acides la précipitent de sa solution aqueuse en sels cristallisés; l'acide sulfurique la change en acide ulmique, et l'acide azotique en acide oxalique. ($C^{42}H^{19}AzO^{10}$.) Cette substance a été rencontrée dans l'*Hydrastis canadensis*, L., et dans le *Xanthorrhiza apiifolia*, Willd., tous deux de la famille des renonculacées, ainsi que chez l'*Unona polycarpa*, de la famille des anonacées, le *Berberis vulgaris*, L., et les *Podophyllum*, de celle des berbéridées, le *Cocculus palmatus*, L., de la famille des ménispermées.

BERCE. s. f. [*Heracleum sphondylium*, L., pentandrie digynie, L., ombellifères, J.; all. *Bärenklau*, angl. *cow-parsnip*, it. *sfondilio*, esp. *esfondilio*]. Plante vivace, un peu aromatique et âcre. En Russie, on en retire, par la fermentation, une liqueur alcoolique très-enivrante.

BÉRENGÉLITE. s. f. Substance résineuse fossile de Saint-Jean de Berengela (Amérique du Sud), d'odeur résineuse, saveur amère, soluble dans les alcalis étendus, l'alcool et l'éther. ($C^{40}H^{30}O^{7}$.)

BERGAMILÈNE. s. m. Un des noms du camphre liquide de bergamote.

BERGAMOTE. s. f. et **BERGAMOTIER**. s. m. Le *bergamotier* est une variété, à rameaux épineux, du *limettier* (V. ce mot). Son fruit, aigre et amer, n'a aucun usage. L'écorce servait autrefois à faire de petites boîtes appelées *bergamotes*. On ne s'en sert plus que pour retirer du zeste l'*essence de bergamote*, qui est d'odeur très-suave, plus dense (0,880) que l'essence de citron, et s'altère plus vite en flacons. Elle contient de l'oxygène, parce qu'elle est hydratée.

BERGAPTÈNE. s. m. Stéaroptène cristallisé que dépose à la longue l'essence de bergamote.

BÉRIBÉRI. s. m. [angl. *beriberi*, de *beri*, mot cingalais qui signifie *faiblesse*, et, répété, *grande faiblesse*]. Maladie particulière au Malabar et à l'île de Ceylan. Quelques auteurs pensent que c'est une espèce de rhumatisme chronique, de myélite ou de lumbago; d'autres la rapprochent de la chorée ou danse de Saint-Guy; d'autres enfin, considérant que cette maladie est caractérisée par un abattement général, des lassitudes spontanées, l'engourdissement des membres, en un mot par un trouble général de la sensibilité et de la motilité, lui trouvent quelque analogie avec une des formes qu'a présentées chez nous l'acrodynie. Les dictionnaires la définissent : affection hydropique aiguë et accompagnée de débilité musculaire et de spasmes.

BERLE. s. f. [*Sium angustifolium*, L., all. *Merk*, angl. *smallage*, it. *sio*, esp. *berra*]. Plante de la pentandrie digynie, L., ombellifères, J., qu'on a regardée comme antiscorbutique, emménagogue et diurétique.

BERLUE. s. f. [*suffusio oculorum*, angl. *dazzled eyes*, it. *bagliore*]. Lésion de la vue, dans laquelle on croit voir des objets que l'on n'a pas réellement devant les yeux, tels que des insectes qui semblent voler dans l'air, des toiles d'araignée, etc. Rien de plus variable que les phénomènes de la berlue, qui, pour cette raison, ont été nommés *imaginations*. C'est souvent un premier degré de l'amaurose; d'autres fois c'est un symptôme précurseur de l'apoplexie.

BÉRYLLIUM. s. m. V. GLYCYNIUM.

BESICLES. s. f. pl. V. LUNETTES.

BESOIN. s. m. [all. *Bedürfniss*, angl. *want*, it. *bisogno*]. On entend ordinairement par *besoin*, le sentiment pénible que fait éprouver la privation des objets servant à réparer les pertes faites par l'économie : tels sont les *besoins de manger*, *de boire*, etc. Mais, en physiologie, l'acception du mot *besoin* doit être étendue à toute sensation interne qui avertit les animaux de la nécessité, soit d'exécuter certains actes, soit de se procurer certaines choses indispensables à l'entretien de la vie, à la reproduction, ou que l'usage et une longue habitude ont rendues nécessaires. Les besoins sont des sensations de l'ordre de celles qui sont dites *sensations internes* (V. ce mot). Ces sensations internes sont de trois ordres : *a*. Sensations relatives aux appareils de la vie animale ou *besoins d'exercice* ou d'activité (V. ANIMALITÉ). Ce sont : 1° Les besoins d'activité du cerveau, en tant que présidant aux *instincts* (V. ce mot); portés à un haut degré, ils prennent le nom de *désirs*, de *passions*. 2° Besoins d'exercer le cerveau, en tant que présidant aux fonctions intellectuelles. Ces deux genres de sensations internes ou de besoins ne pouvant être satisfaits sans exercer les appareils de la vie animale, c'est-à-dire sans voir, écouter, etc., les objets extérieurs, sans parler ou se mouvoir, etc., quelques auteurs les ont attribués à l'appareil de la vue, de l'audition, de la voix, etc.; mais la constitution de ces appareils est telle qu'on n'éprouve qu'à un degré très-peu prononcé le besoin de *voir pour voir*, d'*entendre pour entendre*, de *parler pour parler*. 3° Besoin d'exercer les muscles. Il a pour point de départ l'état dans lequel l'inaction prolongée au delà de certaines limites amène le tissu musculaire et ceux des articulations dans les appareils qui ne fonctionnent pas continuellement. Pour l'appareil locomoteur, il reçoit particulièrement le nom de *besoin d'exercice* : certains modes de cette sensation, tels que l'envie de bâiller, sont le même besoin se manifestant dans l'appareil de mastication et de phonation. — *b*. Besoins ou désirs relatifs aux appareils de reproduction. On distingue : 1° ceux du mâle, et 2° ceux de la femelle, qui, bien que de même ordre, offrent cependant une différence dans chaque sexe. — *c*. Sensations internes ou besoins relatifs aux appareils de nutrition. Ce sont : 1° la *faim*, la *soif* et le *besoin de défécation*. Les uns et les autres ont pour point de départ ou pour siége un état particulier des différentes parties du tube digestif; ils sont transmis au cerveau par les nerfs de l'estomac, du pharynx et du rectum, et ils sont rapportés à ces parties comme pour le cas des nerfs de *sensibilité générale*, car ils peuvent être masqués par la modification de l'état des muqueuses où se distribuent ces nerfs, sans qu'ils aient été réellement satisfaits. Mais les deux premiers ont en outre pour point

de départ l'état de l'appareil circulatoire et, par suite, de tous les tissus, car les bains ou l'injection de liquides dans le sang peuvent les apaiser aussi. 2° *Besoin d'uriner*, ayant pour point de départ un état particulier de l'appareil urinaire transmis par ses nerfs au cerveau et rapporté à cet appareil. 3° *Besoin de respirer*, ayant pour point de départ aussi certains états de l'appareil respiratoire, états que les nerfs de l'appareil transmettent au cerveau. 4° *Angoisses circulatoires*. Sensations vagues, difficiles à déterminer, quoique fort intenses, et précisément à cause de cette intensité même, qui surviennent lorsque la circulation est gênée ou tout à fait interrompue dans quelque point.—Dans le cas des besoins ou sensations internes comme dans celui des sensations externes, certains états accidentels des tissus où se distribuent les nerfs *transmettant l'impression*, ou certaines excitations physiques directement exercées sur le trajet de ces nerfs peuvent déterminer ces sensations ou besoins, sans que l'état des organes qui les cause habituellement existe réellement. Ils peuvent aussi les modifier, les rendre plus intenses ou plus faibles, pénibles ou agréables, en changer plus ou moins le caractère. Ces effets sont produits surtout par l'introduction, dans l'économie, de certains agents (vomitifs, purgatifs, excitants, narcotiques, etc.), allant, selon leur nature, s'unir, molécule à molécule, à ces tissus ou à celui des nerfs; mais il n'y a pas, comme on l'a admis, un sens destiné à cet ordre de modification des sensations. V. DOULEUR et SENS.

BÊTE. s. f. [*bestia*, θηρίον, all. *Thier*, angl. *beast*, it. et esp. *bestia*]. Se dit des animaux autres que l'homme et les quadrumanes. — *Bêtes bovines*. Les diverses races de bœufs. — *Bêtes à cornes*. Les bœufs et les moutons. — *Bêtes fauves*. Les cerfs, daims et chevreuils. — *Bêtes à laine* ou *ovines*. Les races de moutons. — *Bêtes noires*. Les sangliers.

BÊTE (LA). s. f. Nom vulgaire de la *clavelée* dans certaines contrées.

BÉTEL. s. m. Préparation masticatoire, tonique et astringente, en usage dans les régions équatoriales, et qui est composée de feuilles du *Piper betel*, L., de tabac, de chaux vive, et du fruit de l'*Areca catechu*, L.

BÉTOINE. s. f. [*Betonica officinalis*, L., didynamie gymnospermie, L., labiées, J.; *herba vetonica*, Pseudo-Apulée; all. *Betonie*, angl. *betony*, it. *bettonica*, esp. *betonica*]. Plante indigène dont la racine est émétique et purgative à la dose de 2 à 4 grammes dans 190 à 250 grammes d'un véhicule convenable, et dont les feuilles sont sternutatoires. On employait autrefois un *emplâtre de bétoine* dans le traitement des plaies de tête.

Bétoine de montagne. Nom vulgaire de l'*arnica* (*Arnica montana*, L.).

BÉTON. s. m. [*protogala*]. Lait trouble et épais contenu dans les mamelles au moment de l'accouchement. V. COLOSTRUM.

BETTE. s. f. [*beta*, τεῦτλον, all. *Mangold*, angl. *beet*, it. *bietola*, esp. *acelga*]. Genre de plantes de la pentandrie digynie, L., famille des arroches, J., dont une espèce, la *bette ordinaire* (*Beta vulgaris*, L.), plante herbacée, renferme trois variétés principales qui sont alimentaires : 1° la *poirée*, dont on mange les feuilles mêlées à celles de l'oseille, et que l'on emploie pour préparer des cataplasmes émollients et pour panser les vésicatoires; 2° la *carde poirée*, dont on ne mange que la côte ou nervure médiane des feuilles; 3° la *betterave* [all. *Runkelrübe*], dont la racine, charnue, conoïde, très-grosse, fournit un aliment agréable et nourrissant, à raison de la matière sucrée qu'elle contient, et de laquelle on retire du sucre identique avec celui de canne.

BETTERAVE. s. f. V. BETTE.

BÉTULACÉES ou **BÉTULINÉES**. s. f. pl. [*betulineæ*, de *betula*, bouleau]. Famille de plantes appartenant à la diclinie de la méthode de Jussieu. Cette famille, qui ne comprend que les genres *Aune* et *Bouleau*, diffère des salicinées par son ovaire à 2 loges monospermes, ses fruits indéhiscents et ses graines dépourvues des longs poils qui recouvrent celles des salicinées. Elle diffère aussi de celle des myricinées, qui ont leur ovaire uniloculaire et leur ovule dressé.

BÉTULINE. s. f. [all. *Betulin*, angl. *betulina*]. Principe blanc, aussi appelé *résine de bouleau*. On le retire de l'écorce de bouleau (*Betula alba*, L.) à l'aide de l'alcool, dans lequel il se dissout lentement. Il est insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'éther et dans l'essence de térébenthine. Il n'est pas dissous par les alcalis; il est précipité sans altération par l'eau de sa dissolution dans l'acide sulfurique concentré. Il est cristallisable, fusible à 200°, et a une odeur aromatique. ($C^{40}H^{33}O^{3}$.)

BEURRE. s. m. [*butyrum*, βούτυρον, de βοῦς, vache, et de τυρός, fromage; all. et angl. *Butter*, it. *butiro*, esp. *manteca*]. Un des principes constituants du lait de vache et de quelques autres quadrupèdes mammifères, comme la brebis, la chèvre, etc. Pour l'obtenir, il suffit d'agiter ou de battre la crème, qu'on a laissée se séparer spontanément. Le beurre est d'une consistance plus ou moins solide, d'un blanc jaunâtre, d'une saveur douce. Il est composé de trois corps gras, l'oléine, la margarine, et un peu de butyrine, qui lui donne son odeur spéciale, et il y a presque toujours aussi quelques traces d'acide caprique et d'acide caproïque. Il contient en outre, tant qu'il n'a pas été fondu, une certaine quantité de lait de beurre, qui est un mélange des différents sels du lait, de matière caséeuse, d'un peu de beurre, et d'acides lactique et butyrique. Ces substances existent en différentes proportions dans les beurres des divers animaux, et de là la différence que ces beurres présentent dans leur consistance, leur couleur, leur odeur et leur saveur même. Le beurre devient âcre et irritant à mesure qu'il rancit. Cette propriété qu'il a de se rancir facilement à l'air est due surtout aux parties séreuses et caséeuses qu'il contient : aussi se conserve-t-il assez longtemps lorsqu'on l'en a débarrassé par des lavages réitérés ou par la fusion à une douce chaleur. A mesure qu'il s'altère, il s'y produit des acides oléique et margarique, par décomposition d'un peu d'oléine et de margarine; mais l'odeur rance est due à l'acide butyrique, aussi quelquefois aux acides caprique et caproïque mis en liberté, parce que la butyrine se décompose au contact de l'eau (V. TRIBUTYRINE), ainsi que la caprine et la caproïne, et leurs acides volatils se dégagent. — On a donné le nom de *beurres*, par extension, à quelques substances grasses végétales qui se rapprochent du beurre de vache par leurs propriétés : *beurre de cacao*, *beurre de muscade*. V. CACAO, MUSCADE. — Dans l'ancienne chimie, on appelait *beurres* quelques chlorures, à cause de leur consistance et de leur aspect butyreux : *beurre d'antimoine*, *d'arsenic*, *de bismuth*, *d'étain*, *de zinc*. V. CHLORURE *d'antimoine*, *d'arsenic*, etc.

Beurre de cacao. Huile grasse, concrète, qu'on obtient en broyant les amandes de cacao, dépouillées de

leur écorce et de leur germe, les soumettant à la presse ou à l'ébullition dans l'eau, et fondant à une douce chaleur la partie huileuse, qui passe à travers l'étoffe ou se rassemble en écume à la surface du liquide. Le beurre de cacao est d'un jaune pâle, d'une saveur douce et agréable, et fusible à 50° centigrades. Il entre dans des potions et des pilules; on en fait aussi des suppositoires, des pommades, etc.

Beurre de cire. Composé d'acides margarique et oléique, de myricine et de cérine, obtenu par la distillation de la cire, et employé autrefois comme résolutif.

Beurre de coco. Graisse blanche, suave et de consistance onctueuse, renfermée dans les noix de cocotier.

Beurre de Galam, de Shea, de Bambouc, ou *de Bambarra.* Corps gras, blanc, concret, onctueux, d'une saveur et d'une odeur analogues à celles du beurre de cacao, et qui provient du *Bassia Parkii*, DC.

Beurre de ghee ou *de ghi.* Matière grasse solide, extraite des amandes de la graine de *Bassia butyracea*, Roxburgh, famille des sapotées. Elle est utilisée comme aliment et en médecine dans l'Inde.

Beurre de mahwah ou *mahdouca.* Matière grasse, saponifiable, extraite d'un arbre de la famille des sapotées qui croît sur la côte de Coromandel et au Bengale.

Beurre de mango. Matière grasse retirée par M. Avequin des poires du manguier (*Mangifera indica*, L.), arbre de la famille des térébinthacées.

Beurre de palme. Huile végétale de la consistance du beurre, qu'on retire d'un arbre qui croît dans le pays de Bambouc (Afrique), et que l'on croit être l'*Elæis guineensis*, L.

BEVILACQUA. s. m. Nom indigène de l'*Hydrocotyle asiatica* de Linné, employé à l'île Maurice par Boileau contre l'éléphantiasis des Grecs, qu'il a toujours amélioré, et quelquefois fait disparaître. On l'emploie en tisane (30 grammes de plante sèche pour un litre), en bains (1500 grammes de plante fraîche), en fumigations (2500 grammes de plante fraîche), en sirop (de 1 à 8 cuillerées), et en poudre à petite dose. L'*Hydrocotyle asiatica* (*Pes equinus* de Rumphius) porte les noms de *vellârai* en tamoul, *thalkurâ* en hindoustani, *codagen* en malabar, et *eloukatchevikoura* (plante à oreille de rat) en télinga.

BÉVUE. s. f. V. DIPLOPIE.

BEZA. s. m. Nom donné en Abyssinie au favus du cuir chevelu.

BÉZOARD. s. m. [*lapis bezoardicus*, all. *Bezoarstein*, angl. *bezoar*, it. *belzuar*, esp. *bezoard*]. On a donné ce nom aux concrétions calculeuses qui se forment dans l'estomac, les intestins et les voies urinaires des quadrupèdes. On en distinguait deux espèces : le *bézoard oriental*, que l'on trouve dans le quatrième estomac de la gazelle des Indes (*Antilope cervicapra*) et de l'*ægagre* (V. ce mot); et le *bézoard occidental*, qui se trouve dans le quatrième estomac de la chèvre sauvage du Pérou, de l'isard ou du chamois. Ces bézoards, surtout le premier, étaient regardés comme alexipharmaques. Les grandes vertus qu'on leur supposait les ayant rendus très-précieux, on composa des bézoards factices avec des yeux d'écrevisse, des pinces de crabe, broyés et mêlés avec le musc, l'ambre gris, etc. Enfin on appela *bézoards* toutes les substances auxquelles on crut reconnaître les vertus attribuées aux bézoards. Aujourd'hui les bézoards naturels sont abandonnés comme inutiles, et l'on ne cherche plus à les imiter par l'art. — Les calculs urinaires de l'homme ont aussi été préconisés comme alexipharmaques, sous le nom de *bézoards humains*. On a appelé *bézoards d'Allemagne*, les *égagropiles*, et *bézoard minéral*, le deutoxyde d'antimoine.

Bézoard factice, ou *pierre de Goa.* Corps destinés à être substitués aux vrais bézoards, et fabriqués à Goa avec une argile plastique mêlée d'espèces cordiales et même de poudre de vrais bézoards. Ils sont ovales ou ronds, gris à l'intérieur, noirs au dehors et luisants ou recouverts d'une feuille d'or.

Bézoard fauve, ellagique et *noir rayonné.* Concrétion intestinale venant de la Perse, appelée *pierre de Malacca, de porc* ou *de porc-épic*, d'après son origine supposée plutôt que connue. Il se compose de beaucoup d'*acide ellagique* ou *bézoardique* (V. ce mot), d'une matière jaune soupçonnée être un acide particulier (*acide lutéo-gallique* de Guibourt), et de matière résineuse brune qu'enlève complétement l'alcool.

Bézoard lithofellique ou *résineux vert.* Noms du *bézoard oriental.* V. ce mot, et LITHOFELLIQUE.

BÉZOARDIQUE. adj. Qui a rapport au bézoard ou qui en a les propriétés. — *Acide bézoardique. Acide ellagique*, résultant de l'altération de l'acide tannique des matières végétales qui forment en partie les bézoards des ruminants. Ce terme a aussi été employé comme synonyme d'*acide urique*.

BI [du latin *bis*]. On dit généralement *bioxyde, bichlorure, biiodure, bisulfure, bisel*, et ainsi des autres composés chimiques écrits ou non d'un seul mot, au lieu de *deutoxyde*, *deutochlorure*, etc. (V. DEUTO). Les noms des composés chimiques qui commencent ainsi doivent être cherchés aux mots *oxyde, chlorure, iodure, sulfure, sel, carbonate, chromate*, etc.

BIATOMIQUE. adj. Se dit, en chimie, d'un corps qui, ayant la même composition qu'un autre, renferme, sous un même volume, un nombre double d'atomes simples.

BIBASIQUE. adj. Épithète donnée aux oxysels qui contiennent deux fois autant de base que les mêmes sels à l'état neutre, et aux sels haloïdes qui résultent de la combinaison du sel neutre avec 2 atomes de l'oxyde du même radical : *carbonate bicuivrique, sulfate biferrique*. V. ATOMICITÉ.

BIBERON. s. m. [de *bibere*, boire; all. *Saugfläschchen*, angl. *sucking bottle*, it. *zampilletto*, esp. *biberon*]. On appelle *biberons*, des vases de porcelaine, de verre ou de métal, pourvus d'un col ou d'un tube plus ou moins allongé et recourbé, avec lesquels on fait boire les malades qu'une cause quelconque empêche de boire avec un verre ordinaire. — On donne aussi ce nom aux petits appareils employés dans l'allaitement artificiel, pour remplacer le sein maternel. Le plus ordinairement c'est une fiole bouchée avec un morceau d'éponge fine recouvert d'un linge fixé autour du goulot; mais, pour peu qu'on néglige de les changer, le lait s'y aigrit. Pour parer à cet inconvénient, on substitue souvent à l'éponge et au linge un *bout de sein* ou mamelon artificiel fait avec la gomme élastique (biberons de Salmers), ou avec une tetine de vache préparée (biberons de madame Breton). Ces derniers biberons consistent en un flacon de cristal percé à sa partie moyenne d'un trou capable d'admettre une forte épingle, et destiné à permettre l'entrée de l'air. Le bouchon, également de cristal, présente une saillie conoïde creusée d'une double rainure sur laquelle est fixé le pis de vache préparé; il est en outre percé dans

sa longueur d'un étroit canal par lequel arrive le lait, dont on rend l'écoulement plus ou moins facile en laissant libre ou en bouchant avec le doigt le trou indiqué ci-dessus.

BIBROMANILINE. s. f. Produit de distillation de la bibromisatine avec la potasse et l'eau. Elle cristallise en prismes; elle fond en une substance huileuse foncée, à 60°. ($C^{12}H^6AzBr^2$.)

BIBROMISATINE. s. f. Produit de l'action du brome pur sur l'isatine; il est d'un jaune orange plus brillant que la bichlorisatine. ($C^{16}H^3AzO^4Br^2$.)

BIBROMISATYDE. s. f. Corps obtenu par action du brome sur l'*isatyde*. ($C^{16}H^4O^4Br^2$.)

BICAMPHORIMIDE. s. f. Produit obtenu par action de la chaleur sur le camphorate d'ammoniaque neutre ou acide, mais anhydre. C'est un corps cristallin incolore. ($C^{20}H^{15}O^4Az$.)

BICÉPHALE. adj. et s. m. [mot hybride, composé du latin *bis*, deux, et κεφαλὴ, tête : il vaut mieux dire *dicéphale*]. Monstruosité caractérisée par la présence de deux têtes. Cette expression a été appliquée aussi au cas où une tumeur du crâne atteignant le volume de la tête fait sembler double cette dernière.

BICEPS. adj. et s. m. [de *bis*, deux, et *caput*, tête; all. *zweiköpfig*]. Qui a deux têtes. Nom de deux muscles qui ont chacun deux attaches à leur partie supérieure : 1° Le *biceps brachial* (scapulo-radial, Ch.) est situé verticalement à la partie antérieure du bras, et s'étend du contour de la cavité glénoïde et du sommet de l'apophyse coracoïde à la tubérosité bicipitale du radius. 2° Le *biceps crural* (ischio-fémoro-péronier, Ch.) est situé verticalement à la partie postérieure de la cuisse, et s'étend de la tubérosité de l'ischion, et d'une grande portion de la lèvre externe de la ligne âpre du fémur, au sommet du péroné. Les muscles biceps agissent comme fléchisseurs.

BICHLORINDINE. s. f. V. CHLORINDINE.

BICHLORISAMIDE. s. f. Corps qui se forme pendant l'évaporation du *bichlorisatinate d'ammoniaque*. Il est jaune et pulvérulent. ($AzH^2.C^{16}H^2AzO^2Cl^2$.)

BICHLORISATINE. s. f. Corps obtenu en même temps que la *chlorisatine* (V. ce mot). Il cristallise en aiguilles brillantes rouge aurore; il est très-soluble dans l'eau et l'alcool. ($C^{16}H^2O^4AzCl^2$.)

BICHLORISATYDE. s. f. Corps obtenu par action du sulfate d'ammoniaque sur la chlorisatine. La chaleur le décompose en *bichlorisatine*, *bichlorindine* et eau. ($C^{16}H^4O^4AzCl^2$.)

BICHLOROSALICINE. s. f. ($C^{26}H^{16}Cl^2O^{14}.2HO$). Produit de l'action du chlore sur la salicine. Cristallisée, inodore, peu soluble dans l'eau bouillante, fond en une masse vitreuse au-dessus de 100°.

BICHO. s. m. Les Portugais appellent ainsi une espèce de gangrène du rectum, endémique au Brésil, causant d'atroces douleurs et souvent suivie de mort.

BICIPITAL, ALE. adj. [*bicipitalis*]. Qui a rapport au muscle biceps. — *Gouttière* ou *coulisse bicipitale*. Enfoncement longitudinal situé à l'extrémité supérieure de la surface interne de l'humérus entre les deux tubérosités de cet os; elle loge le tendon de la longue portion du biceps. — *Tubérosité bicipitale*. Apophyse située près de l'extrémité supérieure du radius, audessous du col de cet os. Elle donne attache au tendon inférieur du biceps.

BICOLORINE. s. f. [all. *Bicolorin*]. ($C^{16}H^9O^{10}$.) Poudre blanche, insoluble dans l'alcool et dans l'éther, extraite par Trommsdorff de l'écorce du marronnier d'Inde, et qui, d'après lui, est la cause des phénomènes de dichroïsme que présentent les infusions d'écorce de marronnier d'Inde et d'autres végétaux.

BICONJUGUÉ, ÉE. adj. [*biconjugatus*]. Épithète donnée aux feuilles dont le pétiole commun se divise en rameaux chargés chacun de deux folioles.

BICORNE. adj. [*bicornis*, de *bis*, deux, et *cornu*, corne; all. *zweihörnig*]. — *Utérus bicorne*. Celui de la plupart des mammifères, excepté l'homme, les singes (moins les makis), les tardigrades et les édentés.

BICUSPIDE ou **BICUSPIDÉ, ÉE.** adj. [*bicuspidatus*]. Se dit des feuilles et des autres parties végétales fendues au sommet, de manière à être terminées par deux pointes divergentes et dressées. — Chaussier appelait *dents bicuspidées*, les petites molaires de la seconde dentition.

BIDENTÉ, ÉE. adj. [*bidentatus*]. Qui a deux dents. Se dit, en botanique, du calice dont le bord ou limbe a deux dents.

BIDIGITIPENNÉ, ÉE. adj. [*bidigitato-pinnatus*]. Les feuilles de plusieurs *Mimosa* sont *bidigitipennées*, c'est-à-dire composées d'un pétiole commun qui porte à son sommet deux feuilles pennées.

BIENSÉANCE. s. f. [*decens habitus*, εὐσχημοσύνη]. La collection hippocratique contient un petit écrit intitulé : *De la bienséance*. L'auteur y donne de bons conseils sur la manière dont le médecin doit se comporter à l'égard du malade pour remplir le mieux son office. Là, comme en plusieurs autres endroits de cette collection, est manifestée une forte aversion pour le charlatanisme.

BIÈRE. s. f. [*cerevisia*, ζῦθος, all. *Bier*, angl. *beer*, it. *birra*, esp. *cerveza*]. Boisson fermentée faite avec le houblon et les graines céréales, particulièrement avec l'orge. On mouille l'orge, et on la laisse germer, pour y développer le principe sucré; on la soumet à une température de 60°, pour arrêter la germination et lui donner de l'amertume et de la couleur; on sépare alors les germes par le frottement : le grain, ainsi desséché, prend le nom de *malt*. On le moud grossièrement pour former la *drèche*, que l'on fait ensuite bouillir dans l'eau. On ajoute le houblon au liquide fermentescible qui résulte de cette ébullition; on le concentre par l'évaporation, puis on le fait refroidir promptement jusqu'à 12° centigrades. Mêlée alors d'un peu de levûre, la liqueur fermente, s'agite, écume, et constitue au bout de quelques jours, après avoir été collée convenablement, une boisson salutaire, nutritive, qui excite légèrement les organes digestifs et la sécrétion urinaire. Elle contient, outre l'alcool, un peu de matière sucrée, de l'acide acétique, un extrait amer et aromatique, de la fécule, et une matière végéto-animale très-abondante. Les bières varient singulièrement selon le degré de concentration du moût, selon le degré de torréfaction de l'orge, selon la proportion du houblon ou de la substance aromatique et amère qu'on lui a substituée: de là la distinction des *bières faibles* et des *bières fortes*. A Paris, on fabrique particulièrement trois espèces de bières: 1° La *petite bière*, faite avec des moûts peu chargés, s'aigrit facilement, et est en général une mauvaise boisson. 2° La *bière double*, plus concentrée, colorée par une torréfaction plus avancée du grain (souvent aussi par du caramel), claire, d'un jaune doré et légèrement mousseuse, constitue, lorsqu'elle est suffisamment houblonnée, une boisson excellente: dans un grand nombre de maladies, on l'emploie avec avantage au lieu de tisane. 3° La *bière blanche* ne

diffère de la précédente que par le soin que l'on a eu d'empêcher la coloration du malt : c'est à cette classe de bière qu'appartiennent plusieurs *ales* des Anglais. Les bières fortes, le *porter* des Anglais, les bières flamandes, le *faro* de Bruxelles, diffèrent des précédentes par la concentration du moût, qui les rend beaucoup plus alcooliques. On ajoute souvent à la bière des substances amères, telles que la racine de gentiane, de buis, etc.; mais ces additions la rendent moins agréable et souvent malsaine. Pour reconnaître la qualité de la bière, on se sert d'un procédé dû à M. Fuchs, de Munich, et connu sous le nom d'*essai halimétrique*. L'eau de 0° à 32° R. dissout 36 pour 100 de sel marin; les éléments extractifs de la drèche et du houblon cèdent toute leur eau au sel; et l'alcool seul en conserve quelques parties. Des expériences ont permis d'estimer ces quantités d'eau, et le docteur Steinhell, de Munich, a publié une table qui indique ces quantités. L'analyse halimétrique se décompose en deux expériences. Par la première, on arrive à évaluer la quantité d'eau et de partie extractive; par la seconde, on analyse cette dernière. En ajoutant à ce procédé l'examen des propriétés physiques de la bière, on arrive à un résultat satisfaisant. Le poids spécifique varie généralement entre 1,01 et 1,03. Voici quelques chiffres sur la composition de la bière obtenus par la méthode halimétrique. Pour 1000 parties de bière à 12° $\frac{1}{2}$ R. : *Nouvelle bière forte de Munich*, poids spécifique, 1,022 : eau, 840,84 ; alcool, 88,17 ; extrait, 69,19 ; acide carbonique, 1,8. — *Bière de table de Maier*, poids spécifique, 1,013 : eau, 881,67 ; alcool, 74,02 ; extrait, 42,51 ; acide carbonique, 1,8. — *Bière blanche*, poids spécifique, 1,01 : eau, 890,28 ; alcool, 71,35 ; extrait, 36,47 ; acide carbonique, 1,9. (V. VIN.) — On rend la bière médicamenteuse en la chargeant des principes de certaines substances, telles que le quinquina, les bourgeons de sapin, les feuilles de petite centaurée, les plantes antiscorbutiques, etc. Ces composés prennent alors le nom de *bières médicinales* ou de *brutolés*. On les prépare en faisant simplement macérer dans la bière les substances médicamenteuses. Ainsi la *bière de quinquina* se fait en mettant macérer pendant quatre jours dans un litre de bière nouvelle 32 grammes de quinquina qu'on a d'abord imbibés avec 32 grammes d'alcool rectifié. La *bière antiscorbutique*, ou *sapinette*, se fait, suivant le Codex, avec : feuilles récentes de cochléaria et bourgeons secs de sapin, āā 32 grammes, et racines incisées de raifort sauvage, 64 grammes, macérés pendant quatre jours dans bière récente, 2 kilogrammes.

BIÉTHYLURÉE. s. f. ($C^{10}H^{12}Az^2O^2$). Corps obtenu en traitant l'éther cyanique par l'éthyliaque. Cristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool. Donne un composé cristallisable avec l'acide azotique. On peut la considérer comme de l'urée dont 2 équivalents d'hydrogène ont été remplacés par 2 équivalents d'éthyle. V. ÉTHYLURÉE.

BIF. s. m. Prétendu métis provenant de l'alliance du taureau et de l'ânesse.

BIFÉMORO-CALCANIEN. V. JUMEAUX *de la jambe*.

BIFÈRE. adj. [de *bis*, deux fois, et *ferre*, porter]. Epithète donnée aux plantes qui portent deux fois, chaque année, des fleurs et des fruits.

BIFIDE. adj. [*bifidus*, de *bis*, deux fois, et *findere*, fendre; all. *zweispaltig*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est divisée longitudinalement, environ jusqu'à moitié, ou, moins profondément, en deux portions séparées par un angle rentrant aigu.

BIFLEXE. adj. [*biflexus*, de *bis*, deux fois, et *flexus*, fléchi]. — *Canal* ou *sinus biflexe*. Petit organe en forme de poche repliée sur elle-même, situé entre les deux doigts du mouton et sécrétant une humeur sébacée épaisse. On le rencontre encore quelquefois, mais rarement, chez la chèvre. V. FOURCHET.

BIFLORE. adj. [*biflorus*, de *bis*, deux fois, et *flos*, fleur]. Se dit, en botanique, d'un pédoncule qui porte deux fleurs, ou d'une plante qui produit plusieurs fleurs distinctes deux à deux.

BIGARADIER. s. m. Espèce du genre *Oranger*. C'est le *bigaradier* (*Citrus bigaradia*, Nouv. Duhamel, *Citrus vulgaris*, Risso, *Aurantium vulgare acre*, Ferrari), à fleurs blanches, 20 étamines, fruits globuleux, raboteux, à odeur très-pénétrante, écorce interne amère, qui est cultivé en caisses pour les usages pharmaceutiques. Il fournit : 1° les *feuilles d'oranger*; 2° les *fleurs d'oranger*, dont on prépare l'*eau distillée* de ce nom et l'*essence de néroli*; 3° les *orangettes*; 4° l'*écorce d'orange amère*. Ses fruits sont trop amers pour servir d'aliment, si ce n'est en confitures.

BIGÉMINÉ, ÉE. adj. [*bigeminatus*, de *bis*, deux fois, et *geminatus*, doublé]. Se dit, en botanique, des fleurs qui croissent au nombre de quatre, deux à deux, sur un pédoncule commun.

BIGLE. adj. Vieux mot synonyme de *louche*.

BIGNONIACÉES ou **BIGNONIÉES**. s. f. pl. Famille de plantes de la classe des dicotylédones monopétales hypogynes, J., qui a pour caractères : Calice divisé; corolle presque toujours irrégulière, à 4 ou 5 lobes; 5 étamines, dont une presque toujours stérile; ovaire simple, un style, stigmate simple ou bilobé. Le fruit est une capsule sèche, uni- ou biloculaire, bivalve, ou une sorte de drupe sèche à une ou plusieurs loges.

BIJUGUÉ, ÉE. adj. [*bijugatus*, de *bis*, deux, et *jugum*, joug]. Se dit des feuilles pennées dont le pétiole commun porte deux paires de folioles.

BILABIÉ, ÉE. adj. [*bilabiatus*, de *bis*, deux, et *labium*, lèvre]. Se dit des fleurs dont les folioles du calice ou les pétales de la corolle sont disposés comme deux lèvres : telle est la corolle de la sauge.

BILAMELLÉ, ÉE. adj. [*bilamellatus*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est composée de deux petites lames : le stigmate de la gratiole est *bilamellé*.

BILATE. s. m. V. CHOLÉATE.

BILATÉRAL, ALE. adj. [*bilateralis*, de *bis*, deux, et *latéral*]. Se dit, en botanique, des feuilles placées sur deux côtés opposés.

BILE. s. f. [*bilis*, χολή, all. *Galle*, angl. *bile*, it. *bile*, esp. *bilis*]. Matière animale particulière, liquide, amère, jaunâtre ou verdâtre, savonneuse, dont la sécrétion se fait dans le foie, et qui se rend immédiatement dans le duodénum sous le nom de *bile hépatique*, ou séjourne d'abord dans la vésicule du fiel, d'où elle coule ensuite, sous le nom de *bile cystique*, dans le duodénum, pour servir à la digestion. La *bile de bœuf* doit aux sels de soude qu'elle renferme la propriété de dissoudre les matières grasses. On l'emploie en pharmacie pour préparer l'*extrait de fiel*, que l'on administre comme tonique et apéritif. La bile est alcaline chez les herbivores et les omnivores pendant la digestion, mais acide pendant les intervalles; elle est toujours acide chez les carnivores (Bernard). Les principes qu'elle renferme (V. PRINCIPE *immédiat*) sont, pour 100 : — 1re classe : eau, 875 ; sels d'origine minérale (phosphates, chlorures), 10 ; — 2e classe : glycocholate et taurocholate de soude (V. ces mots et HYOCHOLÉATE),

110; cholestérine à l'état normal, 0,10; et des traces d'autres principes gras, tels que la lécithine; — 3e classe : le reste est formé de *mucosine biliaire* et de *biliverdine* (V. ces mots). C'est à tort que Rouelle et quelques chimistes après lui ont dit que la bile était un savon, car il n'y a que des traces de sels à acide gras dans cette humeur. V. MÉCONIUM.

BILIAIRE. adj. [*biliaris*, χολώδης, angl. *biliary*, it. *biliare*, esp. *biliar*]. Qui a rapport à la bile. On appelle *appareil biliaire*, *organes* ou *voies biliaires*, l'ensemble des parties qui concourent à la sécrétion et à l'excrétion de la bile, savoir, les radicules du conduit hépatique, la vésicule biliaire, le conduit cystique, enfin le conduit cholédoque, qui est la continuation des conduits hépatique et cystique réunis. — *Vésicule biliaire*, *vessie* ou *vésicule du fiel* (*cystis fellea*). Réservoir membraneux pyriforme, logé dans un enfoncement superficiel de la face inférieure du lobe droit du foie. Recouverte à l'extérieur par le péritoine, elle est revêtue intérieurement par une membrane muqueuse et possède une couche musculaire de fibres-cellules unie au péritoine au moyen d'une couche de fibres lamineuses dense et serrée. Elle reçoit dans le canal hépatique une partie de la bile sécrétée par le foie, pendant l'état de vacuité de l'estomac. Ce fluide acquiert, par son séjour dans le réservoir, des qualités plus actives, et est ensuite versé dans le duodénum par les canaux cystique et cholédoque, au moment du passage des substances alimentaires.

BILIEUX, EUSE. adj. [*biliosus*, χολώδης, all. *gallig*, angl. *bilious*, esp. *bilioso*]. Qui abonde en bile, ou qui est causé par la bile : *teint bilieux*, *tempérament bilieux*. — *Maladies bilieuses*. Affections que l'on attribuait à la surabondance ou à l'altération des qualités de la bile. — *Fièvres bilieuses*. V. FIÈVRE. — *Tempérament bilieux*. Celui dans lequel le système biliaire prédomine sur le lymphatique. Il a pour caractères : des formes peu arrondies et rudes, des muscles prononcés, une charpente forte, le corps agile, une coloration extérieure foncée, les cheveux noirs, le visage sec, la physionomie hardie, les yeux étincelants, une grande facilité de conception et une imagination vive.

BILIFULVINE. s. f. [*bilifulvinum*, de *bilis*, bile, et *fulvus*, jaune fauve; all. *Bilifulvin*]. Berzelius a donné ce nom à une matière jaune qu'il a trouvée dans la bile du bœuf. C'est un sel acide double de soude et de chaux avec un acide insoluble dans l'eau et l'alcool, qu'il appelle *acide bilifulvique*. On ne sait si elle existe normalement dans la bile, ou si c'est un produit de métamorphose d'un de ses principes. Virchow a trouvé, dans le foie et la vésicule du fiel d'un individu mort du cancer de cet organe, et dans des cas de rétention de la bile et de catarrhe chronique de la vésicule du fiel, des cristaux particuliers d'un jaune rouge et en forme d'aiguilles allongées, qu'il considère comme identiques avec la *bilifulvine* de Berzelius. Ces cristaux sont isolés ou liés par une substance muqueuse; la longueur en est de $0^{mm},011$ à $0^{mm},025$ au moins, pendant que l'épaisseur en est à peine mesurable. En se réunissant, ils forment des groupes quelquefois fasciculés ou arrondis. Ils se dissolvent rapidement dans les alcalis caustiques; la solution est incolore.

BILINE. s. f. [*bilinum*, de *bilis*, bile]. V. GLYCOCHOLATE et TAUROCHOLATE.

BILIPHÉINE. s. f. V. BILIVERDINE.

BILIQUE. adj. — *Acide bilique*. Liebig désignait sous ce nom le corps qui depuis a été décrit sous celui d'*acide choléique* par Demarçay : c'est un mélange d'acide cholique ($C^{52}H^{42}NO^{11}.HO$) et d'acide choléique ($C^{52}H^{45}NS^2O^{14}$). Ce corps, n'étant pas défini, est rejeté; ainsi que les noms qui le désignaient.

BILIVERDINE. s. f. [*biliverdinum*, de *bilis*, bile, et *viridis*, vert; all. *Biliverdin*]. (Synonymie : *vert de la bile; matière colorante de la bile; matière jaune de la bile*, Thenard; *biliverdine* et *cholépyrrhine* (de χολή, bile, et πυῤῥός, orangé), Berzelius; *biliphéine* de Simon, très-probablement.) Substance organique essentiellement caractérisée par sa couleur verte variable entre les teintes jaune verdâtre et vert foncé tirant sur le brun rouge, suivant les conditions de fluidité ou de concentration dans lesquelles elle se trouve. Ce principe immédiat se rencontre normalement dans la bile, dans les parties du tube digestif où elle coule, dans beaucoup de calculs biliaires, et dans le placenta des chiennes, lors des dernières périodes de la grossesse. Il imbibe particulièrement les villosités des deux bords circulaires de cet organe. Il y en a aussi, à l'état normal, des traces dans le sérum sanguin. On peut, en certaines conditions morbides, le rencontrer assez abondamment dans le sérum du sang, et consécutivement dans la plupart des parties de l'économie, et quelquefois dans le pus, qu'il bleuit. Berzelius propose de rejeter le nom de *biliverdine* pour le remplacer par celui de *cholépyrrhine*, car la première, suivant lui, serait identique avec la *chlorophylle* des plantes. Mais cette identité n'est pas réelle. De plus, Berzelius, pour admettre l'existence de deux corps (*biliverdine* et *cholépyrrhine*) là où il n'y en a qu'un, semble ne s'être laissé guider que sur les différences de couleur que présente la matière colorante de la bile suivant les conditions de solidité ou de dissolution dans lesquelles on l'observe. Aussi on a adopté la première des deux dénominations qu'il a créées, sans admettre le changement de nom qu'il a proposé. La formule est $C^{18}H^{16}O^4Az$, plus du fer dont il n'a pas encore été tenu compte dans les analyses ni dans les formules. V. HÉMATOSINE.

BILOBÉ, ÉE. adj. [*bilobus*, *bilobatus*, de *bis*, deux fois, et *lobus*, lobe]. Dont les deux divisions sont séparées par un sinus obtus, ou plus ou moins arrondi à son fond. *Bilobé* a été employé quelquefois comme synonyme de *dicotylédoné*.

BILOCULAIRE. adj. [*bilocularis*, de *bis*, deux fois, et *locus*, lieu, place]. Se dit, en botanique, des fruits qui ont deux loges : *capsules biloculaires*.

BIMANES. s. m. pl. [de *bis*, deux fois, et *manus*, main; all. *zweihändig*, angl. *bimana*, esp. *bimano*]. Ordre de la classe des mammifères, qui a pour caractères d'avoir les membres onguiculés, deux mains à pouces opposables, et les trois sortes de dents (incisives, canines et molaires). Cette famille ne comprend que l'homme. Les bimanes sont considérés aussi comme une famille de l'ordre des *Primates*, dont les singes constituent l'autre famille.

BIMÉTHYLURÉE. s. f. ($C^6H^8Az^2O^2$). Corps obtenu en faisant agir la méthyliaque sur l'éther méthylcyanique. Blanche, cristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool. On peut la considérer comme de l'urée ($C^2H^4Az^2O^2$) dont 2 équivalents d'hydrogène sont remplacés par 2 équivalents de méthyle (C^2H^3).

BINAIRE. adj. [*binarius*, de *bis*, deux; all. *binär*, angl. *binary*, esp. *binario*]. On donne cette épithète, en chimie, aux composés de deux corps simples. Le cinnabre, composé de soufre et de mercure, est un *composé binaire*.

BINÉ, ÉE. adj. V. GÉMINÉ.

BINITROBENZIDE ou **NITROBENZIDE.** s. f. Corps obtenu par Deville en faisant agir à chaud 5 à 6 parties d'acide nitrique fumant sur 1 partie de benzine. Il cristallise en lamelles et en prismes. ($C^6H^2AzO^4$.)

BINITROPHÉNIQUE. adj.—*Acide binitrophénique* [$^{12}H^3(AzO^5)^2O.HO$]. S'obtient en traitant par l'acide nitrique la portion d'huile du goudron de houille qui distille entre 170° et 190°. Cristallisable, décomposé brusquement par la chaleur; peu soluble dans l'eau bouillante, beaucoup dans l'alcool et l'éther. On obtient en même temps l'*acide trinitrophénique* ou *picrique.* V. ce mot.

BINITROTOLINE ou **NITROTOLINE.** s. f. Corps obtenu par action prolongée de l'acide nitrique chaud sur la *toline.* Il cristallise en prismes aciculaires. ($C^{14}H^62AzO^4$.)

BINOCLE. s. m. [de *bis*, deux fois, et *oculus*, œil; all. *Zweihänder*, it. *binoculo*]. Instrument d'optique analogue aux besicles, et au moyen duquel on voit un objet avec les deux yeux en même temps, ce qui le distingue de la simple lorgnette. — On donne, en chirurgie, le nom de *binocle* à un bandage roulé, aussi appelé *diophthalme*, destiné à maintenir un appareil sur les deux yeux, et qui représente un ⋈, dont les croisés se trouvent en arrière sur l'occiput, et en avant sur la racine du nez et sur le front. On le fait avec une bande d'environ 8 à 10 mètres de longueur et large de trois travers de doigt, roulée à deux globes un peu inégaux. On applique d'abord le plein de la bande sur le front; les deux cylindres, conduits horizontalement à la nuque, y sont croisés; puis, ramenés sous les apophyses mastoïdes, ils remontent obliquement sur chaque joue pour revenir sur les yeux et le front, où on les croise de nouveau pour regagner la nuque en passant sur les pariétaux. Un tour horizontal affermit ce premier jet, et les globes, revenus à la nuque, recommencent le même trajet. On achève le bandage par un ou deux tours horizontaux. — Ce bandage se fait aussi avec une bande roulée à un seul globe, de même longueur et de même largeur que ci-dessus. Le jet de la bande est porté à la nuque et fixé par deux circulaires; au troisième tour, la bande est conduite de la nuque sous l'apophyse mastoïde gauche, puis, en remontant obliquement, sur la joue et l'œil correspondants, ensuite sur le pariétal droit et jusqu'à la nuque. Un circulaire affermit ce premier tour, et la bande, revenue à la nuque, est portée ensuite sur le pariétal gauche, l'œil droit et la joue droite, sous l'apophyse mastoïde correspondante et la nuque, d'où part un second tour horizontal. On continue jusqu'à ce que les deux yeux soient complétement couverts, et l'on termine par un ou deux circulaires.

BINOCULAIRE. adj. Qui s'applique aux deux yeux. — *Vision binoculaire.* Celle à laquelle concourent les deux yeux, par opposition à la *vision monoculaire*, dans laquelle on n'use, soit volontairement, soit accidentellement, que d'un seul œil. V. OPHTHALMOSCOPE *binoculaire.*

BIOCHIMIE. s. f. [de βίος, vie, et *chimie*]. Chimie organique. V. ANALYSE *anatomique.*

BIODYNAMIQUE. s. f. [de βίος, vie, et *dynamique*]. Théorie de l'activité vitale.

BIOGNOSE. s. f. [de βίος, vie, et γνῶσις, connaissance]. Étude de la vie.

BIOLOGIE. s. f. [*biologia*, de βίος, vie, et λόγος, discours; all. *Biologie*, angl. *biology*, it. et esp. *biologia*]. *La science qui a pour objet les corps organisés, et pour but ou objet d'arriver, par la connaissance des lois de l'organisation, à connaître les lois des actes que ces êtres manifestent, et réciproquement.* Le terme *biologie* a quelquefois, mais à tort, été pris dans un sens plus restreint, comme synonyme à peu près du terme *physiologie*, ou comme devant désigner seulement l'étude des actes que manifestent les corps organisés. Treviranus et Lamarck se sont servis la même année de ce terme (1803) pour désigner l'ensemble des lois de l'organisation et des actes des êtres vivants.—En biologie, on envisage les êtres organisés sous deux faces distinctes: 1° *statiquement*, c'est-à-dire comme aptes à agir; et 2° *dynamiquement*, c'est-à-dire comme agissant. A la considération *statique* appartiennent : 1° l'*anatomie*, qui étudie l'organisation des êtres, et dont le principal moyen d'investigation intellectuel est la comparaison; 2° la *biotaxie*, qui étudie les lois de l'arrangement des êtres en groupes naturels, d'après la conformité de leur organisation, se traduisant au dehors par des modifications correspondantes des organes extérieurs; 3° la *science des milieux.* Toute idée d'être organisé vivant est impossible, si l'on ne prend en considération l'idée d'un *milieu.* Ainsi l'idée d'être vivant et celle de milieu (air, eau, lumière, chaleur, etc.) sont inséparables. On ne peut concevoir non plus une modification de l'un sans que survienne une modification de l'autre par une réaction inévitable. Aussi l'étude de l'influence du milieu sur l'être organisé vivant, et celle de l'influence de l'être sur le milieu, sont-elles liées l'une à l'autre. C'est sur cette science qu'est en grande partie fondé l'art de conserver la santé, l'*hygiène*, et cependant elle n'a, depuis de Blainville, jamais été envisagée méthodiquement; aussi les matières qu'elle doit comprendre sont-elles éparses dans les livres, tandis qu'elles ne devraient y figurer qu'à titre d'emprunt à la science mère, où le plus souvent même il n'en est pas question. Au point de vue *dynamique*, la biologie comprend : 4° la *physiologie*, qui a pour but spécial la connaissance des lois d'après lesquelles s'opèrent les actes des êtres vivants; 5° les actions réciproques du milieu sur l'être vivant, et de celui-ci sur le premier, point par lequel la biologie touche particulièrement à la science des sociétés.

BIOLOGIQUE. adj. Qui concerne la biologie. — *Phénomènes biologiques.* Ceux qui appartiennent en propre aux corps organisés. V. VIE et VITAL.

BIOLYCHNION. s. m. [de βίος, vie, et λύχνος, flambeau]. Nom donné par Charleton à la prétendue chaleur innée; par Béguin et Burggrave à un influx mystérieux qu'ils prétendaient avoir découvert dans le sang.

BIOMANTIE. s. f. [de βίος, vie, et μαντεία, divination]. Divination de ce qui se rapporte à la vie.

BIOMANTIQUE. adj. Ce qui a rapport à la biomantie. — *Monochorde symbolique biomantique.* Représentation des battements du pouls d'après les règles de l'harmonie musicale (Haffenreffer).

BIOPHILIE. s. f. L'*instinct de conservation individuelle* (Spurzheim et Broussais). V. ÉGOÏSME.

BIOSCOPIE. s. f. [de βίος, vie, et σκοπεῖν, examiner]. Observation de la vie et de ses phénomènes.

BIOSPHÈRE. s. f. [de βίος, vie, et *sphère*]. Nom donné par J. H. Mayer aux granulations moléculaires qui, dans le suc des plantes, sont douées du mouvement brownien, qu'il considérait comme des *animaux élémentaires*, de telle sorte que la plante n'aurait été qu'une enveloppe pour des myriades d'animaux.

BIOTAXIE. s. f. [de βίος, vie, et τάξις, arrangement; all. *Biotaxie*]. Une des branches de la biologie. La *biotaxie*, ou *taxinomie*, *est une science qui a pour sujet les êtres organisés considérés à l'état statique* (en tant qu'aptes à agir), *et pour objet ou but la coordination hiérarchique de tous les organismes connus en une série générale destinée ensuite à servir de base indispensable à l'ensemble des spéculations biologiques*. La biotaxie est *zoologique* ou *botanique*, suivant qu'elle étudie les animaux ou les plantes (V. Zoologie, Botanique *descriptive*, et Classification). La biotaxie repose sur l'anatomie; elle la suppose connue, au moins quant aux faits les plus généraux. La biotaxie s'appuie plus particulièrement sur la connaissance des *parties extérieures* du corps, ou *anatomie extérieure* ou *morphologique*. La physiologie s'appuie, au contraire, en particulier sur l'*anatomie intérieure*, ou anatomie proprement dite. De même qu'à toute disposition de structure ou anatomique d'un organe ou d'un appareil, se trouve liée, d'une manière immédiate et nécessaire, une action physiologique correspondante; de même, au point de vue anatomique, s'observe une corrélation constante entre les parties extérieures et les parties intérieures du végétal ou de l'animal. C'est cette corrélation entre ces deux ordres de parties, fait fourni par les études anatomiques, qui est la condition d'existence de la biotaxie, qui la rend possible, qui en est la base. Cette corrélation est telle, que *la disposition anatomique des parties internes se traduit au dehors par la disposition des parties externes, et réciproquement, quant aux faits d'organisation vraiment fondamentaux*. On peut donc, à l'aide des particularités et des modifications de l'une, saisir et juger les particularités et les modifications de l'autre. En un mot, puisque l'ensemble de l'organisation interne se traduit au dehors par l'ensemble des organes extérieurs, étant donné un être vivant connu anatomiquement, on peut conclure de son organisation profonde à celle d'un animal non disséqué qui lui ressemble extérieurement; on est donc porté analogiquement à placer celui-ci à côté du premier : d'où la formation des groupes naturels. La connaissance de ceux-ci coordonne et résume, de la manière la plus synthétique et la plus naturelle qu'on puisse concevoir, l'ensemble des notions anatomiques, tant celles qui sont relatives aux parties extérieures que celles qui se rapportent aux cinq ordres de parties profondes. La formation des groupes naturels consiste à saisir, entre des espèces plus ou moins nombreuses, un tel ensemble de caractères analogues et essentiels, que, malgré leurs différences caractéristiques, les êtres appartenant à une même catégorie quelconque soient toujours, en réalité, plus semblables entre eux qu'à aucun des êtres d'un autre groupe. La *biotaxie* se divise en *générale* et en *spéciale* ou *descriptive*. La première, s'appuyant sur l'anatomie, examine quelles sont les lois de la corrélation entre les parties profondes et les parties extérieures, lois qui permettent de mettre à profit celles-ci pour classer sûrement les êtres. S'appuyant sur la science des milieux, elle traite, d'autre part, des limites de variations des parties extérieures, surtout selon les conditions dans lesquelles se trouve placé l'animal ou la plante. Elle traite en outre des notions d'Espèce, de Genre, etc. (V. ces mots), et enfin des méthodes de classement ou classifications zoologiques et botaniques. La *biotaxie spéciale* ou *descriptive* comprend l'exposé des caractères des embranchements, classes, ordres, tribus, familles, genres et espèces, en suivant la méthode de classification adoptée, naturelle ou artificielle. V. Individu et Comparatif.

BIOTIQUE. adj. — *Principe biotique*. Nom donné au principe vital. Principe hypothétique imaginé pour rendre compte des actes qu'on observe sur les corps organisés et non dans les corps bruts, et que les uns comparent à la lumière, d'autres au fluide électrique, ou que d'autres croient d'une nature particulière.

BIOXYDE. s. m. Nom générique des *oxydes* basiques qui renferment 2 d'oxygène pour 1 d'un autre corps simple. — *Bioxyde d'hydrogène* (HO^2). Eau oxygénée. Composé remarquable découvert en 1818 par Thenard. Le bioxyde d'hydrogène est un liquide incolore, de consistance sirupeuse, inodore, de saveur piquante, blanchissant la langue et l'épiderme, et pesant 1,45. V. Oxyde.

BIOXYPROTÉINE. s. f. Produit d'altération des substances organiques, qu'on appelle aussi *bioxyde* ou *deutoxyde de protéine*. Il ne cristallise pas. Quand on a dissous les cheveux dans une dissolution de potasse concentrée, il se précipite de la protéine par addition d'une petite quantité d'acide acétique. Si ensuite on ajoute une grande quantité d'acide acétique, il se précipite de la dissolution la bioxyprotéine. D'après Mulder, l'*épidermose* n'est que de la bioxyprotéine. La portion de fibrine du sang coagulé que dissout l'eau acidulée d'acide chlorhydrique, portion appelée *albuminose* par Bouchardat, précipitée par l'ammoniaque, absorbe l'oxygène de l'air et devient bioxyprotéine. ($C^{40}H^{31}Az^{40}O^{14}$.)

BIPARIÉTAL, ALE. adj. [*biparietalis*]. Qui a rapport aux deux pariétaux. — *Diamètre bipariétal*. Diamètre transversal de la tête, qui s'étend d'une bosse pariétale à l'autre.

BIPARTI, IE, et **BIPARTIT, ITE**. adj. [*bipartitus*, de *bis*, deux, et *partiri*, partager]. Se dit des feuilles divisées de manière que la scissure excède manifestement le milieu de leur longueur et s'avance plus ou moins près de la base. Cette profondeur de la division distingue les feuilles *biparties* de celles qui ne sont que *bifides*.

BIPARTIBLE. adj. [*bipartibilis*]. Susceptible de se partager spontanément en deux parties. L'ovaire des apocyns est *bipartible;* les valves des capsules sont souvent *bipartibles*.

BIPÈDE. adj. et s. m. [*bipes*, all. *zweifüssig*, angl. *biped*, it. et esp. *bipede*]. Qui a deux pieds. — Il se dit aussi, substantivement, de deux pieds du cheval considérés ensemble : le *bipède antérieur*.

BIPINNATIFIDE. adj. [*bipinnatifidus*]. Se dit des feuilles pinnatifides dont les lobes ou lanières sont elles-mêmes pinnatifides.

BIPINNÉ, ÉE. adj. [*bipinnatus*]. Se dit des feuilles dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires qui portent les folioles.

BIPOLAIRE. adj. V. Nerf et Nerveux.

BIPOLARITÉ. s. f. [de *bis*, deux fois, et *polus*, pôle]. État d'un corps électrique ou magnétique qui manifeste deux pôles doués d'une vertu contraire.

BISANNUEL, ELLE. adj. [*biennis*, all. *zweijährig*, angl. *biennial*, esp. *bisannuo*]. Se dit des plantes qui vivent environ deux ans. La première année, ces plantes ne poussent que des feuilles sans tige; elles donnent naissance, la seconde année, à une tige qui porte des fleurs et des fruits. Ces plantes sont communément désignées par le signe ②.

BISCHE. s. f., ou **BIECO**. s. m. V. Bicho.

BISCUIT. s. m. [all. *Zwieback*, angl. *biscuit*, it. *biscotto*, esp. *bizocho*]. Pâtisserie faite avec des œufs, de la farine et du sucre, et ordinairement aromatisée. On y incorpore quelquefois des substances médicamenteuses actives, des vermifuges, des sels mercuriels, etc., pour les faire prendre plus facilement aux enfants ou à certains malades. — Les *biscuits vermifuges* sont préparés avec : farine de froment, 64 gram.; sucre, 96 gram.; œufs n° 4, dont on fait une pâte à laquelle on ajoute : semen-contra en poudre, 12 gram., et résine de jalap, 1gr,30. On en fait ensuite douze biscuits, qui contiennent chacun 1 gramme de semen-contra et 10 centigrammes de jalap. On en donne aux enfants la moitié d'un ou un entier, selon leur âge. — Dans les *biscuits antisyphilitiques* d'Ollivier, le sublimé corrosif paraît être transformé en un composé mercuriel particulier différent du mercure doux. — Le *biscuit de mer* est une espèce de pain non levé ou très-peu levé, et plutôt desséché à l'étuve que cuit, en galette mince, très-dure, contenant, sous le même volume, trois ou quatre fois plus de parties nutritives que le pain frais.

BISEL. s. m. [esp. *bisal*]. Sel contenant deux fois autant d'acide que le sel neutre.

BISEXE ou **BISEXUÉ, ÉE**. adj. Qui réunit les deux sexes. V. HERMAPHRODITE.

BISMUTH. s. m. [*bismuthum* ou *wismuthum*, all. *Wismuth*, angl. *bismuth*, it. *bismutte*, esp. *bismuto*]. Métal que l'on trouve : 1° à l'état natif, uni avec un peu d'arsenic, en Saxe, en Bohême, en Souabe, en Suède, et en France dans les mines de Bretagne, et à la vallée d'Ossau dans les Pyrénées ; 2° à l'état d'oxyde; 3° combiné avec le soufre et l'arsenic. Il est blanc et présente un reflet rougeâtre ; il se réduit sous le marteau en fragments lamelleux. Il est d'une pesanteur spécifique de 9,82 à 9,88 ; se fond à une température d'environ 247° centigr., et cristallise, par un refroidissement lent, en cubes disposés de manière à imiter une pyramide quadrangulaire renversée. V. AZOTATE.

BISON. s. m. [*Bos americanus*, all. *Buckelochs*, angl. *bison*, it. *bissonte*, esp. *bisonte*]. Bœuf à bosse dorsale, poil laineux très-long à la tête, au cou et aux épaules, et ras au train postérieur. Il porte une touffe au menton, une excroissance adipeuse au garrot. Il vit en troupes au Missouri. Peau, poil et cornes très-recherchés ; chair bonne. V. BŒUF.

BISTORTE. s. f. [*Polygonum bistorta*, L., esp. *bistorta*]. Plante de la famille des polygonées, J., dont les racines sont contournées en forme d'S ; de là le nom de *bistorte*, c'est-à-dire, deux fois tordue. La racine de bistorte est un astringent très-recommandable.

BISTORTIER ou **BISTOTIER**. s. m. Espèce de pilon de bois à long manche dont on se sert, en pharmacie, pour mêler les substances molles et préparer les électuaires.

BISTOURI. s. m. [*scalpellus*, σμίλη, μαχαίριον, all. *Bistouri*, angl. *bistoury*, it. *bistori*, esp. *bisturi*]. Instrument de chirurgie ayant la forme d'un couteau. Les bistouris sont faits de deux parties principales, la lame et le manche, appelé plus ordinairement la *châsse*. La lame a le plus souvent 7 à 8 centimètres de longueur; elle est articulée d'une manière mobile sur la châsse, qui se compose de deux jumelles d'écaille, d'ivoire, de corne, ou d'une autre substance analogue, entre lesquelles la lame se trouve placée lorsque le bistouri est fermé. Ces jumelles, jointes entre elles, près de leur extrémité libre, par un clou rivé, sont jointes de même, à l'autre extrémité, par un clou rivé qui traverse le *talon* de la lame, et lui sert de pivot. Le talon se prolonge en arrière et se termine par un bouton lenticulaire, qui dépasse le manche quand l'instrument est fermé, et qui vient appuyer sur la partie postérieure des deux jumelles quand l'instrument est ouvert. Ces bistouris, dits *à lame flottante*, méritent la préférence dans le plus grand nombre de cas : ils ont l'avantage de pouvoir être nettoyés avec facilité, en introduisant un linge entre les deux jumelles ; et ils sont beaucoup plus commodes que les bistouris *à lame fixe* ou *dormante*, c'est-à-dire qui ne se ferment pas : ceux-ci sont de véritables couteaux, ou du moins des scalpels. — Plusieurs moyens ont été proposés pour maintenir la lame fixe lorsqu'une fois elle est ouverte, et empêcher qu'elle ne se referme ; mais, quelque ingénieux que soient ceux qu'ont imaginés Percy, Larrey, Récamier, etc., on s'en tient presque généralement aux simples *bistouris à ressort*, c'est-à-dire le long du manche desquels règne en arrière, comme dans les couteaux de poche, un ressort élastique terminé par une saillie quadrilatère qui s'engrène dans une échancrure correspondante située sur le prolongement postérieur du talon de la lame, de manière que celle-ci ne peut plus se fermer sans qu'on le dégage en soulevant le ressort. Tantôt les bistouris sont *droits*, tantôt ils sont *courbes* (c'est-à-dire que leur *tranchant* est *convexe* ou *concave*). Souvent aussi ils sont *boutonnés*, c'est-à-dire que leur pointe est terminée par un bouton olivaire, pour éviter qu'elle ne blesse des parties qu'il faut ménager. Les bistouris convexes ou concaves sont en même temps presque toujours boutonnés : tels sont les bistouris de Pott, de Cooper, de Scarpa, de Dupuytren, pour le débridement des hernies. Celui de Cooper était *concave* comme celui de Pott ; mais il en différait en ce que toute la partie de la lame qui n'agit pas dans l'opération était mousse, et que le tranchant n'avait guère qu'une étendue de 3 centimètres. Celui de Scarpa était *convexe* au lieu d'être concave comme celui de Pott; celui de Dupuytren, *convexe* comme celui de Scarpa, n'est tranchant comme celui de Cooper que dans une portion peu étendue de la lame. Le *bistouri à la lime* est un bistouri droit, à lame triangulaire, boutonnée à sa pointe et fixée sur un manche à pans : son tranchant, fait avec une lime, ne pouvait couper que des parties tendues ; aussi servait-il à débrider les plaies. Le *bistouri aiguillé* ne diffère du bistouri droit qu'en ce que sa lame, très-mince et très-acérée, ne fait que des ponctions ou piqûres très-étroites : il sert particulièrement pour explorer la nature de tumeurs dont le diagnostic laisse quelque incertitude. On a appelé *bistouri royal* celui dont on s'est servi pour opérer Louis XIV de la fistule à l'anus (la lame est étroite, courbe, à tranchant concave, terminée par un stylet boutonné) ; *bistouri gastrique*, un instrument très-compliqué inventé par Morand pour dilater les plaies du bas-ventre. Le *bistouri herniaire*, *bistouri caché* ou *attrape-lourdaud de Bienaise*, est un bistouri courbe dont la lame est cachée dans une canule d'où on la fait sortir à volonté en pressant sur un ressort : il servait pour le débridement des plaies abdominales et l'opération de la taille. *Bistouri de doigt de Rœderer*, instrument analogue à l'*anneau-scalpel de Simpson*, consistant de même en une lame pointue, montée sur un anneau, et employée autrefois pour perforer le crâne du fœtus dans le sein de sa mère, lorsque l'accouchement était reconnu impossible. V. COUTEAU.

BISTOURNAGE. s. m. [de *bistourner*, de *bis*, indiquant déplacement, et *tourner;* all. *Wallachen*]. Procédé de castration qui consiste à produire l'atrophie des testicules en renversant ces organes dans les bourses, et en les faisant tourner deux ou trois fois autour du cordon; la pratique prouve qu'il est prudent de faire trois tours pour tous les animaux. On emploie ce procédé surtout pour les ruminants. Dans quelques contrées, on châtre les béliers par le bistournage. Cette opération peut être appliquée au cheval, mais avec quelques difficultés. V. BŒUVONNAGE.

BISUCCINAMIDE. s. f. Corps obtenu par action du gaz ammoniac sur l'acide succinique, assez soluble dans l'eau, difficilement dans l'alcool et l'éther; il cristallise. ($C^8H^5O^4Az$.)

BISULCE. adj. [*bisulcus*, de *bis*, deux fois, et *sulcus*, fente]. Se dit, en zoologie, des quadrupèdes à pied fourchu, comme le bœuf.

BITERNÉ, ÉE. adj. [*biternatus*]. Se dit, en botanique, des feuilles dont le pétiole commun se partage en trois pétioles secondaires, dont chacun porte trois folioles.

BIT-NOBEN. s. m. Nom donné à une préparation faite par les Hindous. C'est une substance blanche, saline, appelée dans le pays *padanoon*, *soucherloon*, et, populairement, *khala mimuc*, c'est-à-dire, sel noir. On l'emploie depuis longtemps dans l'Inde pour fortifier la digestion, comme un spécifique dans les obstructions du foie et de la rate, et, en somme, dans toutes les affections chroniques de l'homme et des animaux.

BITUME. s. m. [*bitumen*, ἄσφαλτος, all. *Bitumen*, *Erdharz*, angl. *bitumen*, it. *bitume*, esp. *betun*]. On donne ce nom à des matières combustibles que l'on trouve dans le sein de la terre. Les bitumes sont solides, mous ou liquides; friables lorsqu'ils sont solides, s'électrisant alors par frottement comme les résines, se liquéfiant par la chaleur; ils brûlent, quel que soit leur état, en répandant une fumée épaisse très-odorante. On en distingue plusieurs variétés: 1° le *naphte*, qui est liquide et transparent; 2° le *pétrole*, qui est moins liquide que le naphte, et qui donne à la distillation un liquide semblable à ce dernier; 3° le *malthe*, qui est noirâtre et d'une consistance visqueuse; 4° l'*asphalte* ou *bitume de Judée;* 5° le *pissasphalte*. Quelques auteurs rangent aussi parmi les bitumes le succin ou ambre jaune. Tous les bitumes sont amers et stimulants.

BITUMINEUX, EUSE. adj. [*bituminosus*, all. *erdpechartig*, angl. *bituminous*, esp. *bituminoso*]. Qui tient du bitume: le jayet, la houille, sont des substances bitumineuses.

BITUMINISATION. s. f. [de *bitumen*, bitume]. Quelques chimistes se sont servis de cette expression pour indiquer la transformation des substances organiques en matière bitumineuse.

BIVALVE. adj. [*bivalvus*, de *bis*, deux, et *valva*, porte; all. *zweikappig*]. Composé de deux valves: *capsule bivalve*, *coquille bivalve*. V. COQUILLE.

BIVALVULÉ, ÉE. adj. [*bivalvulatus*]. — *Anthère bivalvulée*. Celle qui a deux pores fermés par des valvules.

BIXACÉES. s. f. Nom d'une petite famille de plantes voisine des tiliacées, dont elle a été séparée. Ovaire à placentation pariétale. Plantes ligneuses de l'Amérique et de l'île Maurice (V. ANOTTO et ROUCOU.) Quelques auteurs la réunissent aux flacourtiacées.

BIXÉINE. s. f. Matière colorante qui, suivant Preisser, est contenue toute formée dans le roucou (*Bixa orellana*, L.), et provient de l'action de l'air et de l'ammoniaque sur la bixine.

BIXINE. s. f. Matière incolore et cristallisable qui jouerait, d'après Preisser, le même rôle par rapport à la bixéine du roucou que l'orcine par rapport à l'orcéine de l'orseille.

BLACK-DROP. s. m. Les Anglais donnent le nom de *black-drop* (goutte noire) à un médicament dont l'opium est la base. Pelletier a proposé de l'imiter avec une solution de suc de réglisse dans l'eau et une quantité déterminée d'acétate de morphine.

BLAFARD, ARDE. adj. [*pallidus*, *pallidulus*, all. *bleifarben*]. Qui est d'une couleur pâle, qui a perdu sa couleur naturelle: *teint blafard, chairs blafardes*.

BLANC. s. m. V. MALADIES *des végétaux*.

BLANC D'ARGENT. s. m. On donne ce nom, dans le commerce, au plus beau *blanc de plomb* (sous-carbonate de plomb).

BLANC DE BALEINE. s. m. [*sperma ceti*, all. *Wallrath*, angl. *cetaceum*, it. *bianco di baleno*, esp. *celebro de ballena*]. Substance solide, blanche, onctueuse, qui ne provient pas de la baleine, ce que son nom semble indiquer, mais qu'on trouve dans diverses espèces de cachalots, notamment le *Physeter macrocephalus*, L., d'où on la retire par expression. Autrefois on l'employait dans les affections catarrhales. — Ce corps se trouve dans les cavités cloisonnées (par des cartilages) que présentent les os du crâne, et qui sont interposées entre la surface encéphalique et la surface extérieure des os de la tête chez les *Physeter macrocephalus*, *Tursio microps* et *orthodon*, ainsi que chez le *Delphinus edentulus*. Ce sont surtout l'occipital et la partie postérieure du maxillaire supérieur qui présentent ces loges. La cétine, en se solidifiant par refroidissement, prend l'état cristallin. On passe l'huile, on exprime la graisse cristalline qui reste; on la traite par une faible dissolution de potasse caustique pour dissoudre l'huile restée adhérente, on la lave avec de l'eau, et on la fond dans l'eau bouillante. On la met en pains, qu'on trouve dans le commerce. Ils sont blancs, demi-transparents, cassants, à cassure cristalline et lamelleuse. Ils produisent sous le doigt l'impression du savon dur. Ils fondent à 44°,68. C'est là le *blanc de baleine*, ou *sperma ceti*. Il faut bien savoir que les termes *cétine* et *blanc de baleine* ne sont pas absolument synonymes. Le premier désigne un principe immédiat pur, un composé défini; le second désigne un corps constitué par la *cétine*, plus de l'huile formée principalement d'oléine. C'est du blanc de baleine fusible à 44°,68 qu'on retire la cétine fusible à 49°.

BLANC DE CHAMPIGNON. s. m. Sous ce nom, les jardiniers désignent une matière blanche, d'aspect de moisissure délicate, qui se développe lorsqu'on abandonne plusieurs mois à l'action atmosphérique des tas de feuilles mortes, de fumier à demi putréfié et peu humide. Ces débris de végétaux, recouverts de traînées ou de taches de cette matière, mis en *couches*, donnent lieu au développement de diverses espèces de champignons, de l'agaric comestible entre autres (V. AGARIC). L'examen au microscope montre que le blanc de champignon est formé de filaments de *mycélium* (V. ce mot) et de grains de poussière irréguliers y adhérant ou non. Quelquefois on appelle aussi *blanc de champignon*, les pellicules qui viennent de leur décortication opérée avant de les soumettre à la cuisson.

BLANC D'ESPAGNE, BLANC DE MEUDON. s. m. Sous-carbonate de chaux pulvérisé, réduit en pâte au moyen de l'eau, et moulé sous forme de pains ovoïdes ou cylindriques. C'est un absorbant, comme tous les carbonates calcaires. V. CARBONATE.

BLANC DE FARD. s. m. [esp. *blanco de afeite*]. Ancien nom du sous-azotate de bismuth, que l'on précipite en ajoutant de l'eau à la dissolution du bismuth dans l'acide azotique. Son nom indique l'usage qu'on en fait comme cosmétique. Il a l'inconvénient de noircir très-promptement sous l'influence des exhalaisons sulfureuses. V. AZOTATE *de bismuth*.

BLANC DES GRAINES. s. m. Dénomination sous laquelle Wahlenberg désignait l'albumine végétale contenue dans les graines oléagineuses (amandes, noix, fèves, etc.), et dont certaines propriétés sont modifiées par la présence, soit des huiles, soit de tout autre principe contenu avec elle dans le tissu des plantes.

BLANC DE L'ŒIL. s. m. Nom vulgaire de la portion sous-conjonctivale de la *sclérotique*. V. ce mot.

BLANC D'ŒUF. s. m. V. ALBUMINE et ŒUF.

BLANC DE PLOMB. s. m. V. CARBONATE *de plomb*.

BLANC DE ZINC. s. m. V. OXYDE *de zinc*.

BLANCHET. s. m. [all. *Seihetuch*]. Morceau d'étoffe de laine blanche à travers lequel on filtre les sirops et autres liquides d'une certaine densité.

BLANCHININE ou **BLANQUININE.** s. f. L'aricine.

BLANCHIR. v. a. S'emploie pour exprimer une cure palliative qui ne fait que masquer les symptômes, par exemple, de la syphilis chez l'homme, de la morve chronique chez le cheval.

BLANC-MANGER. s. m. [all. *Blanc-manger*, esp. *blanco-manjar* ou *manjar-blanco*]. On a donné ce nom, à cause de sa couleur, à une gelée animale combinée avec une émulsion d'amandes douces, sucrée et aromatisée avec de l'eau de fleur d'oranger et de l'huile essentielle de citron. Cette préparation est un aliment agréable, qu'on prescrit quelquefois dans les maladies chroniques et les convalescences. Pour l'obtenir, on chauffe avec de l'eau bouillante un mortier de marbre et son pilon; on y met : amandes douces écorcées, 32 gram.; sucre, 16 gram., et eau de fleur d'oranger, 4 gram.; et l'on en forme promptement une pâte fine, que l'on délaye, à la manière d'une émulsion, avec 250 grammes de gelée de corne de cerf qui vient d'être préparée et encore bouillante. On passe à travers une étamine, au-dessus d'un vase contenant : alcoolat de citron, 12 gouttes; on exprime, et l'on plonge le vase dans l'eau froide, ou mieux dans un mélange réfrigérant. Le plus ordinairement, on substitue à la gelée de corne de cerf celle d'os de bœuf. V. GÉLATINE.

BLANC-RAISIN ou **BLANC-RHASIS.** s. m. V. ONGUENT *blanc de Rhazès*.

BLASTE. s. m. [βλαστὸς, germe, all. *Keim*, it. et esp. *blasto*]. On a appelé *blaste*, la partie d'un embryon macrorrhize susceptible de se développer par la germination. Ainsi, dans les graminées, le *blaste* est la partie externe de l'embryon formée de la tigelle et de la gemmule renfermées dans le cotylédon, constituant une sorte de gaîne ou d'étui qui les enveloppe de toutes parts. Sous le blaste est un corps charnu, épais, en général discoïde, appliqué sur l'endosperme, et nommé *hypoblaste*. Enfin, on appelle *épiblaste* un appendice antérieur du blaste, qui semble en être un prolongement, et qui le recouvre quelquefois en partie.

BLASTÉMATIQUE. adj. Qui a rapport au blastème, qui en provient, qui en est formé. La plupart des physiologistes disent des organes qu'ils commencent par le dépôt d'une *masse blastématique*, d'un *amas de blastème*, qu'on voit apparaître comme une masse obscure, etc., et s'organiser bientôt. L'observation a montré depuis que, lorsqu'à un faible grossissement, apparaît chez l'embryon un organe sous forme d'une masse plus ou moins foncée, ce n'est déjà plus un amas de blastème, mais un amas d'éléments anatomiques nettement configurés, de telle ou telle espèce, selon l'organe dont il s'agit, et encore aux premières phases de leur propre développement.

BLASTÈME. s. m. [*blastema*, de βλάστημα, germination]. Nom donné par Mirbel à l'embryon végétal, abstraction faite des cotylédons. Le blastème comprend, par conséquent, la radicule, la gemmule et la tigelle. — En anatomie générale, on appelle *blastème* ou *cytoblastème* [κύτος, cellule; βλάστημα, germination], des espèces de substances amorphes liquides ou demi-liquides, soit épanchées entre les éléments anatomiques préexistants dans un tissu ou à sa surface, soit interposées entre des éléments qui naissent à leurs dépens au fur et à mesure de leur production au sein ou à la surface d'un tissu. Il ne faut pas confondre les *blastèmes* avec le *plasma* (V. ce mot). Chez l'adulte, le blastème provient des vaisseaux du tissu où on le trouve; chez l'embryon encore sans vaisseaux, il est exsudé par les cellules embryonnaires ou résulte de la liquéfaction de ces cellules. Chez les végétaux, il est exsudé par les cellules qu'il écarte les unes des autres là où vont naître les bourgeons nouveaux, etc. Dans le blastème prennent ou peuvent prendre naissance des éléments anatomiques (c'est de là que lui vient son nom) normaux ou morbides (granulations moléculaires, fibres, tubes, cellules, noyaux, etc.). Ce qu'on nomme lymphe plastique est le type des blastèmes accidentels ou pathologiques. Les blastèmes versés dans les parties enflammées deviennent très-vite demi-solides ou solides. Les blastèmes se présentent, sous le microscope, à l'état de substance amorphe liquide ou demi-liquide, granuleuse, interposée entre les fibres ou les cellules, ou mélangée à ceux de ces éléments qui naissent presque au fur et à mesure de son exsudation ou sécrétion. Il y a autant d'espèces diverses de blastèmes (c'est-à-dire différents par leur composition immédiate) que de conditions dans lesquelles ils sont versés. V. GENÈSE et REPRODUCTION.

BLASTEUX. adj. [βλαστὸς, germe]. On dit quelquefois *tissu blasteux* dans le sens général de *tissu générateur* d'un autre tissu ou d'un organe; mais ces mots ne désignent pas une espèce à part de tissu.

BLASTOCARDIE. s. f. [*blastocardia*, de βλαστὸς, germe, et καρδία, cœur]. Wagner donnait ce nom, ou celui de *corculum germinis*, à la tache germinative, parce qu'il pensait qu'elle était, à proprement parler, le noyau ou centre de formation de l'ovule. On sait aujourd'hui que c'est le *nucléole* de la *vésicule germinative*, qui elle-même n'est que le *noyau* agrandi de la *cellule* par laquelle a commencé l'ovule; aussi ce terme est-il inusité.

BLASTOCARPE. adj. [*blastocarpus*, de βλαστὸς, germe, et καρπὸς, fruit]. Se dit de graines qui germent et commencent à se développer avant d'être sorties du péricarpe.

BLASTOCÉLIE. s. f. [de βλαστὸς, germe, et κηλὶς, tache, *macula germinativa*]. Un des synonymes, actuellement inusité, de *tache germinative*.

BLASTOCHYLE. s. m. [de βλαστὸς, germe, et χυλὸς, suc; all. *Keimsaft*, *Keimfeuchtigkeit*]. Liquide ténu ou muqueux qui remplit l'*ovule* proprement dit des plantes (suc embryonnaire). Ce nom a été employé pour désigner le liquide qui remplit la cavité de la *vésicule blastodermique* (V. BLASTODERMIQUE). Étymologiquement, il peut signifier le *blastème* (V. ce mot) produit par le blaste ou embryon.

BLASTOCYSTINE. s. f. Synonyme inusité de *vésicule germinative*.

BLASTODERME. s. m. [*blastoderma*, de βλαστὸς, germe, et δέρμα, peau; all. *Hautkeim*]. Un des noms de la *membrane proligère*. V. EMBRYON.

BLASTODERMIQUE. adj. Qui a rapport au blastoderme.—*Cellules blastodermiques*. Premières cellules du germe qui, dérivant directement de la substance du vitellus qui s'est segmenté, forment le blastoderme en se comprimant réciproquement. Elles diffèrent dès leur origine et pendant toute la durée de leur existence : 1° dans la partie du blastoderme dite *tache embryonnaire*, et 2° dans celle qui, placée tout autour, formera bientôt le chorion villeux, puis l'amnios d'une part, à l'aide de sa rangée de cellules la plus superficielle, et d'autre part la vésicule ombilicale, à l'aide des rangées de cellules développées au-dessous. Cette différence peut être constatée dès l'apparition de la tache embryonnaire. Dès l'époque de la naissance de ces cellules, une différence existe : 1° d'une part, entre celles qui vont former la tache embryonnaire dont va provenir l'embryon proprement dit, et auxquelles vont succéder les éléments anatomiques permanents des organes définitifs du nouvel être; 2° d'autre part, entre celles des portions du blastoderme qui vont former les organes transitoires ci-dessus. Quant à l'allantoïde, sa constitution est fort différente. Non-seulement ce n'est pas indifféremment d'un point quelconque du blastoderme que provient l'embryon, mais encore, dès l'apparition de celui-là, on distingue en lui des cellules d'espèces différentes ; dès leur origine, les éléments qui composent ses diverses parties sont d'espèces distinctes. —*Membrane blastodermique*. Le blastoderme. — *Vésicule blastodermique*. La petite poche ou vessie close de toutes parts que représente le blastoderme tapissant la face interne de la membrane vitelline ou membrane extérieure de l'ovule.

BLASTOPHORE. s. m. [*blastophorus*, de βλαστὸς, germe, φέρω, je porte; all. *Keimträger*]. Partie de l'embryon macrorrhize qui soutient le blaste (L. C. Richard). V. HYPOBLASTE.

BLASTOSTROMA. s. m. [de βλαστὸς, germe, et στρῶμα, couche; *stratum germinativum*]. Un des noms de la portion du blastoderme appelée *tache embryonnaire* (et non *germinative*). V. BLASTOCARDIE.

BLATTE. s. f. [*Blatta*, σίλφη, all. *Schabe*]. (*Kakerlacs*, *kakerlaques*, *cancrelats*, *ravets*, *bêtes noires*.) Genre d'insectes de l'ordre des orthoptères coureurs, à corps allongé plus ou moins aplati, à antennes glabres, à élytres se recouvrant obliquement à leur suture. La *blatte des cuisines* (*Blatta orientalis*, L.) est commune dans les boulangeries, etc.; elle répand une odeur fétide, mais pas plus que les autres espèces du genre. Elle n'est pas venimeuse. Comme les autres, elle est omnivore et cause de grands dégâts dans les provisions partout où elle se répand. La plupart des espèces se propagent d'un pays à l'autre par les navires. Elles multiplient très-rapidement.

BLÉ. s. m. [*Triticum*, πυρὸς, all. *Weizen*, angl. *wheat*, it. *biada*, esp. *trigo*]. Nom du froment ordinaire (*Triticum æstivum*, et *hibernum*, L., *Triticum sativum*, Lamk). — *Blé cornu*. Nom vulgaire de l'*ergot*. V. ERGOT. — *Blé noir*. Synonyme de *sarrasin*. V. FROMENT. — *Blé d'Inde*, *blé de Turquie*. V. MAÏS.

BLÉCHROPYRE. s. f. [*blechropyrus*, de βληχρὸς, lent, et πῦρ, feu]. Fièvre lente nerveuse.

BLEIME. s. f. [all. *Steingalle*, angl. *corn*]. Contusion du tissu velouté à travers la sole et dans la région des talons chez le cheval et l'âne. Elle est causée par la marche sur des terrains durs ou caillouteux, par des cailloux logés entre le fer et la corne, ou par une mauvaise ferrure. Cette irritation finit par déterminer de la douleur et une suppuration, qui, négligée, amène des désordres plus ou moins graves. — La bleime se voit aussi dans l'espèce bovine, et on la divise en *bleime foulée* et *bleime suppurée*.

BLENDE. s. f. [all. *Blende*, esp. *blendo*]. Nom du sulfure de zinc, dans les arts et la minéralogie.

BLENNADÉNITE. s. f. [*blennadenitis*, de βλέννα, mucus, et ἀδὴν, glande]. Inflammation des follicules muqueux.

BLENNÉLYTRIE. s. f. [*blennelytria*, de βλέννα, mucus, et ἔλυτρον, vagin]. Catarrhe vaginal (Alibert).

BLENNENTÉRIE. s. f. [*blennenteria*, de βλέννα, mucus, et ἔντερον, intestin]. Diarrhée (Alibert).

BLENNISTHMIE. s. f. [*blennisthmia*, de βλέννα, mucus, et ἰσθμὸς, le pharynx]. Catarrhe de l'arrière-gorge (Alibert).

BLENNOCYSTITE. s. f. [*blennocystitis*, de βλέννα, mucus, et κύστις, vessie]. Catarrhe vésical chronique.

BLENNOGÈNE. adj. [*blennogenus*, de βλέννα, mucus, et γένεσις, génération]. — *Appareil blennogène*. Organes que Breschet supposait destinés à former les diverses productions épidermiques de la peau. Ce prétendu appareil n'existe pas.

BLENNOMÉTRITE. s. f. [*blennometritis*, de βλέννα, mucus, et μήτρα, matrice]. Catarrhe utérin.

BLENNOPHTHALMIE. s. f. [*blennophthalmia*, all. *Augentripper*, esp. *blenoftalmia*]. Dénomination générique des diverses inflammations de l'œil qui ont pour siége la conjonctive palpébrale ou oculaire, et pour caractère spécial l'exhalation, à la surface de cette membrane, d'un fluide mucoso-purulent plus ou moins abondant : telles sont l'ophthalmie catarrhale, celle des nouveau-nés, l'ophthalmie d'Égypte et l'ophthalmie blennorrhagique. V. CONJONCTIVITE.

BLENNOPYRIE. s. f. [*blennopyria*, de βλέννα, mucus, et πῦρ, fièvre]. Nom sous lequel Alibert a réuni les maladies appelées fièvres gastrique, mésentérique, adéno-méningée, etc.

BLENNORRHAGIE. s. f. [*blennorrhagia*, de βλέννα, mucus, et ῥήγνυμι, je romps, je chasse dehors; all. *Tripper*, angl. *gonorrhea*, esp. *blenorragia*]. Ce mot, qui pourrait désigner toutes les sécrétions morbides des membranes muqueuses en général, a été introduit dans le langage nosographique par Swediaur pour désigner l'inflammation de l'urèthre et du prépuce chez l'homme, de l'urèthre et du vagin chez la femme, avec écoulement mucoso-purulent. Lorsque cet écoulement existe sans symptômes inflammatoires, ou qu'il persiste après la cessation de ces symptômes, la maladie prend le nom de *blennorrhée* : de manière que ces deux expressions, *blennorrhagie* et *blennorrhée*, remplacent celle de *gonorrhée*, nom que les anciens avaient donné à cet écoulement, parce qu'ils le croyaient

entretenu par une évacuation de sperme. Toute cause d'irritation de la membrane muqueuse génito-urinaire peut déterminer la blennorrhagie; mais cette maladie résulte plus ordinairement d'une contagion syphilitique. Elle se manifeste, en général, du deuxième au huitième jour, rarement plus tôt, mais quelquefois beaucoup plus tard. Elle débute par un sentiment de chatouillement et de constriction au bout de la verge. Cette excitation, qui n'a d'abord rien de pénible, devient, vers le deuxième ou troisième jour, une cuisson très-incommode. Les bords de l'ouverture du méat urinaire sont collés par une mucosité qui suinte de l'intérieur du canal; il y a besoin fréquent d'uriner, et l'expulsion des urines est accompagnée d'une douleur vive et quelquefois brûlante, qui a fait donner à la blennorrhagie le nom vulgaire de *chaudepisse;* il survient, surtout pendant la nuit, de fréquentes érections, d'autant plus douloureuses que le gland et le prépuce sont souvent tuméfiés. Du sixième au huitième jour, à peu près, l'écoulement devient plus abondant, s'épaissit, est opaque comme du lait, puis se colore en jaune ou en vert. Les phénomènes inflammatoires persistent jusqu'au douzième, quinzième ou vingtième jour, puis ils décroissent; l'écoulement diminue, prend une teinte jaune, puis blanche, devient plus lié, plus visqueux, et disparaît enfin, le plus ordinairement vers le trentième ou le quarantième jour. Le traitement de cette affection consiste d'abord dans l'emploi abondant des délayants et des mucilagineux, l'abstinence du vin pur, des alcooliques, de la bière, du thé et du café, l'usage des bains entiers ou des bains de siége et des cataplasmes émollients, et quelquefois l'application de sangsues au périnée. Il est indispensable, si le malade ne garde pas le lit, qu'il porte constamment un suspensoir bien fait. Le cubèbe à la dose de 30 à 40 grammes par jour, en 3 ou 4 prises; le *copahu* (V. ce mot) en capsules ou en potions, amènent une modification des muqueuses, et, à ce qu'il paraît, de l'urine, très-favorable à la muqueuse. Ce sont des agents d'une grande efficacité; la diarrhée qu'ils produisent doit seulement en faire diminuer la dose sans en contre-indiquer l'emploi. Ils causent, sur quelques sujets, de vives douleurs des reins, mais rarement; elles sont sans danger et disparaissent dès qu'on cesse l'emploi de ces remèdes. Lorsque l'écoulement, arrivé à l'état chronique, leur résiste, des injections avec 5 ou 25 et même 50 centigrammes de nitrate d'argent pour 30 grammes d'eau distillée; avec 1 gramme de tannin pour 100 ou 200 grammes d'eau; avec 10 à 20 gouttes d'alcool pour la même quantité d'eau; avec 5 grammes d'acétate de plomb ou de sulfate de zinc pour cette quantité de liquide, agissent efficacement dans l'espace de six à huit jours. On a accusé, mais à tort, les injections d'amener des rétrécissements (V. ÉPIDIDYMITE). La blennorrhagie dont il vient d'être question, ou *non syphilitique*, *non virulente*, est une maladie vénérienne, mais *non syphilitique*, c'est-à-dire que son pus inoculé ne détermine pas de chancre et qu'elle n'amène pas les accidents secondaires et tertiaires de la vérole. V. SYPHILIS.

Blennorrhagie du gland. V. BALANITE.

Blennorrhagie herpétique, *scorbutique*, *arthritique* ou *goutteuse*, *rhumatique* ou *catarrhale*. Celles que l'on croyait causées par l'état général supposé *herpétique*, etc. V. BLENNORRHAGIQUE.

Blennorrhagie syphilitique ou *virulente*. On a donné ce nom : 1° à la blennorrhagie compliquant la présence d'un chancre dans l'urèthre, et par suite pouvant transmettre des chancres et être suivie des accidents de la syphilis ; 2° à celle qui est donnée en même temps que des chancres placés hors de l'urèthre par un individu atteint d'accidents primitifs de la vérole, dont par conséquent le mucus des parties génitales était imprégné de virus syphilitique. V. VAGINITE.

BLENNORRHAGIQUE. adj. [*blennorrhagicus*]. Qui a rapport à la blennorrhagie. — *Arthrite blennorrhagique*. Inflammation aiguë ou subaiguë des articulations qui survient fréquemment pendant le cours d'une blennorrhagie, sans cause locale connue, ni état général manifeste qui en rende compte. — *Ophthalmie blennorrhagique*. Conjonctivite produite par le transport ou par l'inoculation d'un peu de pus de la blennorrhagie de l'urèthre ou du vagin sur la conjonctive. — *Virus blennorrhagique*. On a, sous ce nom, désigné les mucus de l'urèthre et du vagin, ou le pus de ces parties ayant, par suite de modifications particulières, acquis la propriété de déterminer au voisinage d'une autre muqueuse du même individu, ou chez un autre individu par simple contact ou inoculation, une inflammation analogue à celle dont est affectée la muqueuse qui les fournit. En effet, tous les mucus ou tous les pus de l'urèthre et du vagin ne sont pas susceptibles de déterminer la blennorrhagie ou l'ophthalmie purulente; c'est pourquoi on distingue, sous le nom de *virus blennorrhagique*, de *virus locaux* ou de *pus virulent blennorrhagique*, ceux qui peuvent par contact causer ces affections. Ce fait rend compte de l'existence des blennorrhagies contagieuses observées chez les anciens et au moyen âge, avant la grande épidémie de la syphilis au XVI[e] siècle.

BLENNORRHÉE. s. f. [*blennorrhœa*, de βλέννα, mucus, et ῥεῖν, couler; esp. *blenorrea*]. Cette dénomination, qui pourrait s'appliquer à toute espèce d'écoulement chronique qui a lieu par une surface muqueuse, a été bornée aux écoulements mucoso-purulents qui ont lieu par la membrane génito-urinaire, *sans phénomènes inflammatoires*. V. BLENNORRHAGIE.

BLENNORRHINIE. s. f. [*blennorrhinia*, de βλέννα, mucus, et ῥίν, nez]. Le coryza (Alibert).

BLENNORRHOÏQUE. adj. Qui concerne les écoulements muqueux : *écoulement blennorrhoïque*.

BLENNOSE. s. f. [*blennosis*, de βλέννα, mucus]. Sous ce nom générique, Alibert a réuni tous les catarrhes ou affections des membranes muqueuses.

BLENNOSTASE. s. f. [*blennostasis*, de βλέννα, mucus, et στάσις, repos]. Suppression d'un écoulement muqueux.

BLENNOTHORAX. s. m. [*blennothorax*, de βλέννα, mucus, et θώραξ, le thorax]. Le catarrhe pulmonaire (Alibert).

BLENNOTORRHÉE. s. f. [*blennotorrhœa*, de βλέννα, mucus, οὖς, ὠτός, oreille, et ῥεῖν, couler]. Le catarrhe de l'oreille (Alibert).

BLENNURÉTHRIE. s. f. [*blennurethria*, de βλέννα, mucus, et οὐρήθρα, l'urèthre]. La blennorrhagie (Alibert).

BLENNURIE. s. f. [*blennuria*, de βλέννα, mucus, et οὖρον, urine]. Le catarrhe vésical, tant aigu que chronique (Alibert).

BLÉPHARADÉNITE. s. f. [de βλέφαρον, paupière, et ἀδήν, glande]. Inflammation des glandes palpébrales, des glandes de Meibomius.

BLÉPHARIDES. s. f. pl. [βλεφαρίδες, cils]. Nom donné aux poils ou cils des paupières.

BLÉPHARIQUE. adj. [*palpebralis*, *blepharicus*]. S'est dit pour *palpébral*.

BLÉPHARITE. s. f. [*blepharitis*, de βλέφαρον, paupière, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Augenliederentzündung*, angl. *blepharitis*, esp. *blefaritis*]. Inflammation des paupières, soit qu'elle occupe le corps de la paupière, la totalité de son tissu, soit (ce qui est plus fréquent) qu'elle n'affecte que le bord libre des paupières et les follicules pileux et muqueux dont il est garni. — L'inflammation du corps des paupières à l'état aigu est caractérisée par une tuméfaction plus ou moins considérable et comme translucide des téguments des paupières, avec tension, chaleur, douleur pulsative. Souvent une sécrétion abondante des larmes et l'exsudation d'un mucus tenace précèdent la résolution. Des topiques émollients, des pédiluves sinapisés, des boissons délayantes et une diète sévère, suffisent si l'inflammation est peu intense; quelquefois il faut recourir aux saignées, ou mieux aux applications de sangsues près de la tempe ou à la partie supérieure des joues, et non pas sur les paupières mêmes. Dès que l'inflammation diminue, il faut remplacer peu à peu les émollients par les résolutifs, pour prévenir ou dissiper la tuméfaction œdémateuse et l'excessif relâchement des paupières que laisse souvent cette maladie. — *Blépharite ciliaire*, ou *sclérophthalmie* (*blépharite lymphatique* ou *scrofuleuse*; *ophthalmie sèche*, *glanduleuse*, *ciliaire*; *teigne*, *gale* ou *grattelle des paupières*; *inflammation tarsienne*; *sycosis*, *tylosis*, *sclérosis*, *madarosis*). Elle offre deux variétés : 1° la *blépharite ciliaire* proprement dite, dans laquelle la sécrétion catarrhale des paupières et des glandes pileuses des cils se sèche à la base de ceux-ci, rougit la peau, détermine son ulcération et peu à peu la chute des cils; 2° la *blépharite* dite *glanduleuse*, ou inflammation du bord ciliaire et des *glandes de Meibomius*. Elle est beaucoup plus commune, surtout à l'état chronique. Ces glandes sécrètent alors une matière jaunâtre, épaisse, qui agglutine les cils et colle les paupières. Si l'inflammation est plus intense, les rebords des paupières et la conjonctive palpébrale sont rouges et tuméfiés; l'humeur sécrétée, plus âcre, détruit les cils, s'épanche sur la joue, et détermine des excoriations accompagnées d'ardeur et de cuisson. C'est cette variété de la maladie qu'on a appelée *lippitude*, *psorophthalmie*, *teigne des paupières*. Les bases du traitement diffèrent peu de celles du traitement de la blépharite simple; mais c'est surtout dans ce cas que les moyens thérapeutiques doivent être modifiés, et qu'il faut associer à propos, aux émollients, les résolutifs et quelquefois les toniques, ou même les astringents, suivant la constitution du malade et la cause présumée de la maladie.

BLÉPHARO-BLENNORRHÉE. s. f. Mot à mot *blennorrhée des paupières*, ou écoulement de mucosités purulentes de la surface de la conjonctive palpébrale. On a décrit sous ce nom l'ophthalmie purulente des nouveau-nés. V. Ophthalmie.

BLÉPHARO-COLOBOME. s. m. Coloboma des paupières.

BLÉPHARO-CONJONCTIVITE. s. f. Inflammation simultanée des paupières et de la conjonctive, ou de la conjonctive oculo-palpébrale.

BLÉPHAROMÈTRE. s. m. Instrument analogue à celui de Beer pour la cure du *trichiasis* (Buzzi, 1828).

BLÉPHARONCOSE. s. f. [de βλέφαρον, paupière, et ὄγκωσις, gonflement]. Tumeur des paupières.

BLÉPHAROPHIMOSIS. s. m. [de βλέφαρον, paupière, et φίμωσις, ligature]. Ammon donne ce nom à la diminution congénitale de la fente palpébrale.

BLÉPHAROPHTHALMIE. s. f. [*blepharophthalmia*, de βλέφαρον, paupière, et ὀφθαλμὸς, œil]. Inflammation simultanée des paupières et de la conjonctive.

BLÉPHAROPHYME. s. m. [*blepharophyma*, de βλέφαρον, paupière, et φῦμα, tumeur]. Tumeur aux paupières.

BLÉPHAROPLASTIE. s. f. [*blepharoplastia*, de βλέφαρον, paupière, et πλάσσειν, former]. Art de former une paupière nouvelle avec la peau voisine de l'œil, quand la paupière naturelle a été détruite en tout ou en partie. V. Anaplastie et Autoplastie.

BLÉPHAROPLÉGIE. s. f. [*blepharoplegia*, de βλέφαρον, paupière, et πλήσσειν, frapper]. Paralysie des paupières, de la supérieure surtout. V. Hémiplégie.

BLÉPHAROPTOSE. s. f. [*blepharoptosis*, de βλέφαρον, paupière, et de πτῶσις, chute]. Relâchement ou chute de la paupière supérieure, qui reste abaissée au devant du globe de l'œil, soit à cause d'un état d'œdème et d'engorgement du tissu lamineux sous-cutané de la paupière, soit par suite de la paralysie du muscle releveur de cette paupière. Le traitement de la blépharoptose par atonie consiste évidemment dans l'emploi des topiques résolutifs et astringents; quelquefois il faut en venir à la résection d'une portion des téguments trop lâches.

BLÉPHAROPYORRHÉE. s. f. [de βλέφαρον, paupière, πῦον, pus, et ῥεῖν, couler]. Ophthalmie purulente des nouveau-nés.

BLÉPHAROSPASME. s. m. [de βλέφαρον, paupière, et σπασμὸς, spasme; all. *Augenliederkrampf*]. Spasme des paupières, divisé en *tonique*, où les yeux restent convulsivement fermés pendant sa durée, et *clonique*, dans lequel ils s'ouvrent et se ferment continuellement avec une grande rapidité.

BLÉPHAROSTÉNOSE. s. f. [*blepharostenosis*, de βλέφαρον, paupière, et στενὸς, étroit]. Diminution accidentelle de la fente palpébrale (Ammon).

BLÉPHAROXYSTE. s. m. [*blepharoxystum*, de βλέφαρον, paupière, et ξύειν, gratter]. Paul d'Égine donne ce nom à un instrument qui servait à enlever les callosités développées à la face interne des paupières.

BLÉSITÉ, s. f. [*blæsitas*, de *blæsus*, bègue; all. *Lispeln*]. Vice de prononciation qui consiste à substituer une consonnance douce à une plus dure, comme le *z* à l'*s*, le *d* au *t*, l'*s* au *g* : lorsque, par exemple, on prononce *zerbe*, *zeval*, au lieu de *gerbe*, *cheval*.

BLESSISSEMENT ou **BLÉTISSEMENT.** s. m. [all. *Mollwerden*]. Modification particulière que subit le parenchyme de certains fruits charnus, et qui paraît consister tantôt en un phénomène de simple maturation, tantôt en un véritable commencement de décomposition. Le fruit est alors dit *blet*. Certains fruits, comme les nèfles et les sorbes, ne peuvent être mangés qu'après avoir subi ce changement.

BLESSURE. s. f. [*vulnus*, *læsio*, τραῦμα, all. *Wunde*, angl. *wound*, it. *ferita*, esp. *herida*]. Toute espèce de lésion locale produite instantanément par une violence extérieure. Le mot *blessure* n'est donc pas tout à fait synonyme de *plaie* (V. ce mot). Les plaies proprement dites sont bien des blessures; mais on appelle aussi *blessures*, les contusions, les luxations, les entorses, les hernies, les fractures, lors même qu'il n'y a aucune solution de continuité apparente. En médecine légale, on distinguait autrefois les blessures, à rai-

son des suites qu'elles avaient, en *mortelles* et en *non mortelles*. On subdivisait les premières en : 1° *blessures nécessairement mortelles* (*lœsiones absolute lethales*), c'est-à-dire si graves, que la mort en est évidemment la suite ; 2° *blessures accidentellement mortelles* (*lœsiones per accidens lethales*), ou qui n'occasionnent la mort que par le concours d'une disposition particulière de l'individu blessé, ou d'une circonstance quelconque qui donne à la blessure une gravité qu'elle n'a pas ordinairement; 3° *blessures mortelles par elles-mêmes* (*lœsiones per se lethales*), c'est-à-dire qui doivent amener la mort, mais uniquement parce qu'aucun secours n'est administré à propos. — Les peines infligées par la loi aux auteurs de blessures sont proportionnées à l'intention qu'ils ont eue et à la gravité des lésions. L'auteur de blessures faites volontairement, et qui entraînent une maladie de plus de vingt jours, est puni de réclusion (C. pén., art. 309), ou au moins d'une année d'emprisonnement (loi de 1832). Si elles ont été faites avec préméditation, la peine est celle des travaux forcés à temps (art. 310). Si la maladie n'a pas été de plus de vingt jours, l'auteur de *blessures volontaires* est puni d'un emprisonnement de six jours à deux ans, et d'une amende de 16 à 200 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement ; et, s'il y a eu préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement est de deux à cinq ans, et l'amende de 50 à 500 francs (art. 311). Lorsque les *blessures* ont été *involontaires*, l'auteur en est puni d'un emprisonnement de six jours à deux mois et d'une amende de 16 à 100 francs (art. 320). La loi détermine, en outre, des cas où l'auteur de blessures doit être puni plus rigoureusement, à raison de la qualité des personnes blessées, ou des circonstances du crime ou délit ; elle détermine également certains cas où les blessures sont réputées excusables. Mais, indépendamment des peines ci-dessus, l'auteur de blessures est condamné à des dommages-intérêts fondés sur la gravité et les suites des lésions, et, le plus ordinairement, d'après les rapports de médecins ou de chirurgiens.— On dit vulgairement qu'une femme enceinte *s'est blessée*, lorsqu'elle a éprouvé quelque accident qu'on suppose avoir été funeste à l'embryon, ou a fait une fausse couche ; et, de là, par extension, on donne quelquefois, mais improprement, le nom de *blessure* à la ménorrhagie qui survient pendant la grossesse.

BLETTE. s. f. [*Blitum*, βλίτον, all. *kleiner Amaranth*, angl. *blite*, *strawberry-spinage*, it. *bietola*, esp. *bledo*]. Genre de chénopodées appelé aussi *rolette*, comprenant des herbes annuelles dont le type est le *Blitum capitatum*, Sturm, ou *virgatum*, L., ou *épinard fraise*, qui, ainsi que quelques autres (*Bl. petiolare*, Link, *chenopodioides*, Lamk, *maritimum*, Nuttal), est cultivé comme alimentaire. Dans quelques pays, on donne ce nom à une variété de *carde* ou *poirée*, plante de la même famille, du genre *Bette* (V. ce mot), ou *Beta cycla*, L., qu'on nomme plus souvent *carde poirée*, et dont on mange les pétioles.

BLEU DE NERPRUN. s. m. Matière colorante d'un bleu violet qui se trouve dans les baies du nerprun (*Rhamnus catharticus*, L.). Elle verdit par les alcalis et par l'alun.

BLEU DE PRUSSE ou **DE BERLIN**. s. m. [all. *Berlinerblau*]. Nom donné au cyanure de fer avant qu'on en connût la composition, tant à cause de sa couleur que parce qu'on le préparait exclusivement à Berlin. C'est le *prussiate de fer*, *cyanoferrure de fer*, *cyanure double de fer hydraté*, *cyanure ferroso-ferrique*.

BLEU EN LIQUEUR, BLEU DE COMPOSITION, BLEU DE SAXE. s. m. Solution d'une partie d'indigo dans 8 d'acide sulfurique. Le bleu en liqueur est d'un fréquent usage dans la teinture et le blanchiment; il est souvent aussi employé comme poison : les symptômes et le traitement sont les mêmes que dans l'empoisonnement par l'acide sulfurique.

BLEUE (Maladie). V. Cyanose.

BLEUET ou **BLUET**. s. m. [*Centaurea cyanus*, L., all. *Kornblume*, angl. *blue bottle*, it. *fioraliso*, esp. *coronilla*]. Plante annuelle de la famille des synanthérées, dont la fleur est un peu amère et légèrement astringente. Son eau distillée a été préconisée contre les ophthalmies ; elle entre encore dans quelques collyres résolutifs.

B. M. V. Abréviation.

BOA. s. m. Serpent non venimeux du groupe des *Boaéides* (*Coluber* ou *Boa constrictor*, L.), tel que l'a limité Duméril. Il n'est dangereux que par sa grande taille et sa force ; il atteint 10 à 13 mètres de longueur. Ne se trouve que dans la Guyane, la Caroline, le Brésil, jamais dans l'ancien continent, dont les grands serpents sont du genre *Python*. Le boa est aussi appelé *serpent empereur* et *devin*, parce qu'on croyait à tort qu'il était employé par les devins ou sorciers.

BOA-TAM-PAIJANG. s. m. Nom du fruit d'un arbre d'espèce inconnue, probablement de la famille des sapindacées, croissant dans l'Inde, et employé dans la dysenterie et la diarrhée. Il est mucilagineux et faiblement astringent.

BOCCO. s. m. V. Buchu.

BOEUF. s. m. [*bos*, βοῦς, all. *Ochse*, angl. *ox*, it. *bue*, esp. *buey*]. Ce mot désigne généralement le *taureau châtré*. En histoire naturelle, il désigne un genre d'animaux ruminants dont : le *taureau* est le mâle entier ; la *vache*, la femelle qui a porté ; la *génisse*, celle qui n'a pas vêlé, et le *veau* et la *vêle*, les petits. Ce sont des ruminants à cornes creuses, dont les supports osseux, au lieu d'être solides comme dans les antilopes, sont creusés, à leur base, de cellules qui communiquent avec les sinus frontaux ; sternum avec pièce antérieure à articulation mobile ; trous intervertébraux doubles ; corps trapu, membres courts et robustes ; à pieds fourchus ; cou garni en dessous d'une peau lâche (*fanon*) ; mufle large et épais, nu sur la plupart, velu, au moins en partie, sur deux ou trois espèces. L'absence de *sinus biflexe interdigital* les distingue des genres *Ovis* et *Capra*. — Les bœufs se séparent en deux divisions : A. Ceux qui ont treize paires de côtes, partagés en deux sections : *a*. *Taureaux* ou *Bœufs* proprement dits, qui ont la langue rude, à papilles cornées ; *b*. *Buffles arni* ou *arna*, qui ont la langue douce. — B. Ceux qui ont quatorze ou quinze paires de côtes, partagés aussi en deux sections : *c*. *Bonases*, qui ont une bosse dorsale ; *d*. *Yacks* ou *yaks*, qui ont une queue de cheval et pas de bosse. — Les espèces sont : *a*. 1° *Bœuf commun* (*Bos taurus*, L.), variétés : *petit bœuf sauvage d'Écosse*; *zébu*, qu'on croit un produit de croisement d'espèces; *bœuf à fesses blanches*, de Java. 2° *Gour* (*Bos gaurus*, ou *Bibos concavifrons*). 3° *Gayal* (*Bos gavæus* ou *frontalis*), variétés : *gayal domestique*, *gobah gayal*, ou *gayal des plaines*, au Tibet ; *jungly-gau*, qu'on croit un croisement du gayal et du taureau. 4° *Bos bentiger*, à Java.—*b*. 5° *Buffle commun* (*Bos bubalus*). 6° *Arna* ou *arni*, à cornes en croissant, d'Asie, comme le buffle sauvage, tous deux souches de races domes-

tiques, dont une est l'arni chinois ou indien. 7° *Arni ou arna géant*, du Bengale, très-rare. 8° *Buffle du Cap ou de Cafrerie* (*Bos cafer*), qui se rapproche des antilopes. 9° *Brachyceros* (*Bos brachyceros*, Gray).— c. 10° *Aurochs* (*Bos urus*). 11° *Bison* (*Bos americanus*). Dans ces deux espèces, ou *Bonases*, la présence de la bosse tient à l'énorme développement des apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales, qui, au lieu d'être sous-cutanées, et de former crête comme chez le *gour* et le *gayal*, qui les ont aussi grandes, sont pourvues de deux masses graisseuses et charnues latérales, dont le volume est encore exagéré par la masse des poils de cette région.—*d.* 12° L'*yak* ou *yack*, *vache grognante de Tartarie*, ou *buffle à queue de cheval* (*Bos grunniens*), qui vit près des neiges éternelles et a le mufle velu.

BOEUF MUSQUÉ. Animal retiré du genre *Bœuf* pour en former un nouveau, *Ovibos* [*ovis*, mouton, et *bos*, bœuf]. L'espèce connue, *Ovibos moschatus*, de Blainville, vit en troupes dans l'Amérique septentrionale, manque de mufle, a un poil long et un autre ras. Il ressemble plus au mouton qu'au bœuf, et répand une forte odeur de musc.

BOEUVONNAGE. s. m. Nom donné par Charlier à la *castration de la vache* (V. CASTRATION). L'opération consiste à opérer une incision dans le vagin et à aller chercher avec les doigts, au-dessus des cornes de la matrice, l'ovaire suspendu au ligament large. Malgré la distance qui sépare le point où l'incision du vagin a lieu du point d'attache des ovaires, comme le fond du vagin est libre et flottant, il est facile à l'opérateur de diriger à son gré la main vers chacun des deux ovaires. Ce procédé n'offre aucun danger sérieux, si l'on opère en été ou si l'on abrite avec soin l'animal opéré contre l'influence pernicieuse d'un refroidissement. On a observé, dans le pays de Chartres, que le bœuvonnage, même associé à l'ablation totale du clitoris, n'empêche pas les vaches d'entrer en rut aux époques ordinaires, ce qui se manifeste par les efforts qu'elles font pour saillir les vaches non bœuvonnées; il faut alors séparer celles-là du troupeau dans lequel elles jettent le trouble. Pendant ce temps, elles ne cessent pas de donner du lait, mais elles maigrissent. — Les bœuvonnes conservent leur lait de 18 mois à 2 ans, selon l'aptitude lactifère de la vache et selon les soins et l'alimentation qu'on lui donne. Les bœuvonnes, en nombre égal aux autres, permettent de produire plus de lait, de faire avec le lait, pour une même quantité donnée, 65 fromages au lieu de 50, et de faire en même temps l'engraissement de trente à quarante bêtes par an. Les conséquences de la castration des vaches sont donc celles-ci : production plus abondante d'un lait plus riche en beurre et en caséum ; engraissement facile des vaches soumises à l'opération. En somme, plus de lait et plus de viande ; meilleur lait et meilleure viande.

BOEUVONNE. s. f. Vache qui a subi l'ablation des ovaires, et, par suite, a perdu quelques-uns de ses caractères ordinaires pour en prendre qui la rapprochent de ceux du bœuf (Charlier).

BOGHEAD. s. m. [mot anglais, où entre *bog*, fondrière]. Produit charbonneux de la nature des houilles et des anthracites, mais qui a été soumis, dans le sein de la terre, à une moindre pression et à une température moins élevée. Quand on le fait passer à la distillation, il laisse dégager environ de 40 à 60 pour 100 de produits volatils, de la benzine, du goudron, de la paraffine, et il laisse un coke qui, réduit en poudre, serait, d'après Moride, un excellent absorbant et désinfectant. Cette propriété tiendrait non-seulement au charbon qu'il renferme, mais encore au fer et à l'alumine qui y sont contenus. Ce charbon est, dans l'industrie, employé depuis longtemps à la désinfection et à l'absorption du sang des abattoirs pour sa conversion en engrais phosphatés et azotés.

BOIS. s. m. [*lignum*, ξύλον, all. *Holz*, angl. *wood*, it. *legno*, esp. *leño*]. On donne ordinairement ce nom à la substance compacte, dure et solide, qui compose la racine, la tige et les branches des arbres et des arbrisseaux. Mais les botanistes appellent particulièrement *bois*, la partie du tronc des végétaux dicotylédonés qui est ligneuse et placée sous l'aubier (V. AUBIER). Au centre du bois se trouve la moelle (*medulla*). Le bois est composé de faisceaux de fibres ligneuses, ou *clostres*, disposées dans le sens de la longueur de la tige ou des branches, fibres creuses au centre, mais dont les parois sont plus épaisses que dans l'aubier et incrustées de *xylogène* (V. ce mot). Ces faisceaux sont composés en outre de vaisseaux rayés ou ponctués, accompagnés de laticifères dans les monocotylédones. Dans ces dernières, ils sont dispersés isolément dans la masse ou gangue de tissu cellulaire, mais plus serrés à la périphérie qu'au centre. Dans les dicotylédones, ils sont généralement en couches concentriques, et toujours séparés çà et là par des lames de tissu cellulaire, lames qui sont les rayons médullaires. Le bois de certaines plantes est recueilli pour servir à la thérapeutique. Ces bois doivent être coupés avant le développement des bourgeons ou après la chute des feuilles. On les choisit sains et entiers, et l'on en sépare l'écorce, le liber et l'aubier. — *Bois des plantes*. V. LIGNEUX.

Bois d'aloès. On connaît, sous ce nom, des bois qui n'ont aucun rapport avec le suc d'aloès ni avec la plante liliacée qui le produit. Ils sont originaires d'Asie. On distingue les suivants, dont le premier est fourni par une légumineuse cassiée de la Cochinchine, l'*Aloexylon agallochum*, Loureiro, ou *Cynometra agallocha*, Sprengel. 1° Le *bois d'aloès* proprement dit (*lignum aloes*, *agalloche cambac*, *cambuc*, *calambac*, *calambouc*) est pesant, résineux, d'une couleur foncée veinée de blanc, d'une saveur amère et résineuse, d'une odeur faible, qui devient aromatique et agréable par la chaleur. 2° Le *bois d'aigle* (*lignum aquilinum* ou *aquilæ*), par corruption de *pao de aguila*, dérivé lui-même de *agaluchin*, appelé aussi *garo* ou *bois de garo*, dont les variétés sont fournies par l'*Agallochum secundarium malaccense*, Rumphius, des Moluques, ou *Aquilaria secundaria*, DC.; par l'*Aquilaria agallocha*, Roxburgh, des Indes orientales, et par l'*Aquilaria ovata*, Cavanilles, ou *Aquilaria malaccensis*, Lamk, des Indes orientales, tous de la famille des aquilarinées. 3° Le *bois d'aspalath* (*lignum aspalathi*) est d'un rouge foncé et marbré. Il est fourni par une légumineuse papilionacée du genre *Aspalathus*, L. On faisait autrefois avec le bois d'aloès des fumigations que l'on regardait comme toniques.

Bois amer. V. QUASSIA.

Bois de Brésil ou *de Fernambouc* (*brésillet*). Il provient du *Cæsalpinia echinata*, Lamk, arbre du Brésil, de la famille des légumineuses, J. Ce bois, qui a été regardé comme astringent, n'est plus employé que pour teindre en rouge pourpre.

Bois de Campêche. V. CAMPÊCHE.

Bois de couleuvre. Bois ainsi appelé parce qu'il

passait pour spécifique contre la morsure des serpents : c'est le *Strychnos colubrina*, L., pentandrie monogynie, L., apocynées, J.). Boerhaave l'a préconisé comme fébrifuge et anthelminthique.

Bois de fer du commerce, appelé aussi *bois de boco et de coco*. Bois dur, très-compacte, blanc à l'extérieur, brun mêlé de vert jaunâtre à l'intérieur; on y observe aussi, en petite quantité, de petites lignes tremblées; l'aubier est jaune. Il provient du *Bocoa prouaensis*, Aublet, de la famille des légumineuses.

Bois gentil. V. Daphné et Garou.

Bois des Moluques (*lignum pavanæ* ou *molucense*), qui provient du *Croton tiglium*, L., est émétique et purgatif.

Bois néphrétique. On ignore encore de quel végétal il provient. Il est rougeâtre et dur à l'intérieur, blanchâtre extérieurement, recouvert d'une écorce légère et crevassée; sa saveur est légèrement piquante. On l'employait autrefois dans les maladies des voies urinaires.

Bois de palissandre ou *de Sainte-Lucie*. Il provient du Brésil, de l'Inde orientale et de l'Afrique; le meilleur est de Rio-Janeiro. Il est fourni par diverses espèces du genre *Dalbergia*, plante légumineuse papilionacée. Il varie du noisette clair au pourpre foncé ou au noirâtre. Il a une odeur propre, douce et agréable; il est imprégné d'une matière résineuse et odorante qui brûle avec éclat.

Bois de panacoco ou *bois de fer* d'Aublet. Il provient d'un des arbres les plus grands et les plus gros de la Guyane, le *Robinia panacoco*, Aublet, de la famille des légumineuses papilionacées. Le tronc est rougeâtre, très-dur, très-compacte; l'aubier est blanc.

Bois de Rhodes ou *de rose des Canaries* (*bois de Chypre*, *rhodium lignum*). Il provient du *Convolvulus scoparius*, L. Ce bois, d'une odeur de rose et d'une couleur rouge, est employé dans les poudres sternutatoires et les parfums.

Bois de rose du Brésil. C'est le vrai bois de rose des ébénistes, *tulip-wood* des Anglais, fourni par un arbre de la famille des légumineuses. Il est rose pâle, veiné de rouge plus foncé, très-pesant, d'une odeur de rose faible augmentant sous la râpe.

Bois de sable. Bois d'une rubiacée grimpante, probablement de la tribu des pædériées, de l'île Bourbon, et d'espèce inconnue, envoyé sous ce nom à Chevreul, qui en a retiré l'*aurine*. V. ce mot.

Bois saint. V. Gaïac.

Bois sudorifiques. Ces mots désignent collectivement le gaïac, le sassafras, la squine et la salsepareille, qu'on prescrit quelquefois ensemble.

Bois de vouacapoua, ou *bois angelin*, de la Guyane, quelquefois appelé *bois de perdrix*, parce que, scié obliquement, il offre des hachures analogues à celles des plumes de perdrix. Il provient de l'*Andira racemosa*, Lamk, plante légumineuse.

BOIS. s. m. [all. *Geweih*, esp. *astas*]. Un des noms des cornes rameuses et caduques des animaux du genre *Cerf*. V. Corne *de cerf*.

BOISSON. s. f. [*potus*, πόσις, all. *Trank*, angl. *drink*, it. *bevanda*, esp. *bebida*]. On appelle ainsi tout aliment liquide qu'on introduit dans les voies digestives pour étancher la soif, favoriser la digestion des aliments, réparer la perte des liquides qui s'échappent incessamment de l'organisme, ou enfin modifier l'état des organes. — *Boissons aqueuses*. Eau, limonades, émulsions, petit-lait. Elles réparent surtout les pertes d'eau et de sels. — *Boissons fermentées*. Vin, bière, cidre, etc. — *Boissons alcooliques*. Eaux-de-vie, rhum, arack, kirsch, liqueurs formées d'eau-de-vie et d'huiles essentielles. — *Boissons aromatiques*. Café, thé, tilleul, etc. Elles modifient l'état des organes, favorisent ou ralentissent les sécrétions salivaire et gastrique, augmentent ou diminuent le mouvement de décomposition désassimilatrice. V. Aliment et Eau.

BOITERIE. s. f. Synonyme de *claudication*, en médecine vétérinaire. On en distingue trois degrés : la *feinte*, ou boiterie à peine sensible; la *boiterie basse*, qui est la plus apparente; et la *marche à trois jambes*, dans laquelle l'animal ne peut porter à terre le membre malade. La boiterie n'est pas une maladie, mais bien un symptôme pouvant être causé par des plaies, des ulcères, des fractures, des luxations, des tumeurs, ou par un effort, des crevasses, le javart, les eaux aux jambes, la paralysie de quelque nerf des membres, les blessures du pied ou de mauvaises ferrures.

BOÎTIER. s. m. [*capsula unguentaria*]. On appelait autrefois ainsi la boîte à compartiments qui sert, dans les hôpitaux, à contenir les bandes, les compresses, la charpie, les onguents, etc.

BOL. s. m. [*bolus*, de βῶλος, morceau, bouchée; all. et angl. *Bolus*, it. et esp. *bolo*]. On donne le nom de *bol*, en pharmacie, à une portion d'électuaire officinal ou magistral, d'un poids déterminé, que l'on avale en une fois, après l'avoir roulée dans une poudre inerte, ou enveloppée d'un morceau de pain azyme. On donne quelquefois aux bols une forme ovoïde, qui en rend la déglutition plus facile. Le bol diffère de la pilule par une consistance plus molle.

Bol alimentaire. Masse arrondie que forme l'aliment soumis à la mastication et imprégné de salive, au moment où il est rassemblé sur la partie supérieure de la langue pour être porté dans le pharynx par la déglutition. V. ce mot et Inviscation.

Bols ou *terres bolaires*, *terres sigillées*. Les anciens désignaient, sous ces noms, des terres argileuses qu'ils employaient comme absorbantes, antiputrides, alexipharmaques. Ils leur donnaient des formes particulières et leur imprimaient un cachet, *sigillum* (d'où le nom de *terres sigillées*) : tels étaient la *terre de Lemnos* (V. Terre), le *bol d'Arménie*, etc. — Le *bol d'Arménie*, ou *bol oriental* (*bolus orientalis*), était une argile ocreuse rouge (couleur due à de l'oxyde de fer), grasse au toucher, tonique et astringente. On l'a depuis longtemps remplacée en France par une argile ou *bol du pays* (bol de France, *bolus nostras*), que l'on trouve surtout aux environs de Blois et de Saumur. Cette terre est compacte, pesante, douce au toucher.

Bolus ad quartanam. Composition fébrifuge très-célèbre, dans laquelle on fait entrer du quinquina, de l'émétique et du carbonate de potasse. Il paraît que, dans cette composition, les principes actifs du quinquina réagissent sur ceux du tartrate soluble antimonial. Le *bolus ad quartanam* est particulièrement employé contre les fièvres quartes opiniâtres.

BOLAIRE. adj. [*bolaris*, all. *Bolarerde*]. — *Terres bolaires*. V. Bol.

BOLET. s. m. [all. *Locherpilz*]. Genre de champignons basidiosporés, de la section des polyporés. Il est caractérisé par un réceptacle charnu à tubes parallèles, séparables, distincts. Le *bolet comestible* (*Boletus edulis*, Bulliard, dit aussi *bovinus*, Müller, *bulbosus*, Schæffer, *crassipes*, Schum., *esculentus*, Persoon, etc.) est l'espèce la plus importante (Fig. 45).

On l'appelle aussi *cèpe ordinaire*. Son chapeau est fauve, ses tubes sont longs, jaunâtres; la chair, d'abord pâle, devient rosée. Le pédicules, un peu renflé à sa base, présente quelques veines réticulées. On mange aussi le *bolet bronzé* ou *cèpe noir* (*B. æreus*, Bulliard), dont le chapeau est brun foncé; le *bolet orange*, ou *gyrole rouge*, ainsi que sa variété *rude* (*Boletus scaber*, Bulliard, ou *aurantiacus*, Bulliard,

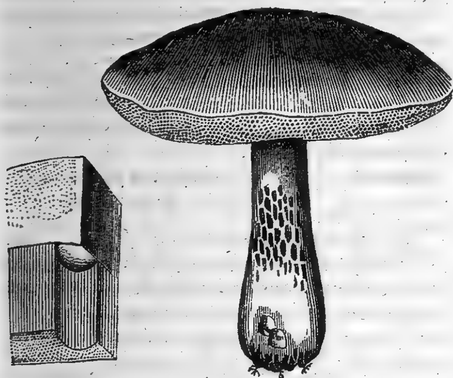


Fig. 45.

dit aussi *B. aurantius*, Persoon, *bovinus* et *rufus*, Schæffer, etc.). Le chapeau est d'un beau rouge orangé; son pédicule est gros, renflé, hérissé de petites saillies rouges; sa chair est blanche et devient un peu rose à l'air. Il faut se défier du *bolet bleuissant*, ou *indigotier* (*Boletus cyanescens*, Bulliard), dont la chair devient bleu-indigo à l'air. — *Bolet amadouvier* et *du mélèze*. V. Polypore.

BOLÉTIQUE. adj. [*boleticus*]. Qui a rapport aux bolets, qui provient des bolets. Se dit d'un acide cristallisable qu'on retire du *bolétate de potasse* existant dans le *bolet faux amadouvier* (*Boletus pseudo-igniarius*, Bulliard, ou *Polyporus dryadeus*, Fries).

BOLIDE. s. m. [de βολίς, βολίδος, trait, projectile]. On donne ce nom, ou celui d'*aérolithes*, à des météores qui tombent du sein de l'espace sur la terre avec une grande vitesse, et qui, au moment de leur chute, ont une température assez élevée pour paraître lumineux. Ce sont des masses caverneuses, revêtues d'une matière vitreuse; leur pesanteur spécifique est d'environ 3,6, et leur composition chimique d'environ 50 de silice, 25 de fer presque entièrement oxydé, 5,5 de manganèse, 4,5, de soufre, 2,5 de nickel métallique, 1,5 de manganèse oxydé, 1,5 de chrome, avec des traces de cobalt. Les faits paraissent prouver que les bolides sont des corpuscules disséminés dans les espaces interplanétaires.

BOLLETRIE. s. f. Nom indigène par lequel on désigne à Surinam une espèce de gutta-percha produite par le *Sapota Muelleri*, Blume (*bullet-tree* des Anglais).

BOLORÉTINE. s. f. Substance résineuse qui se trouve dans les feuilles fraîches ou tombées des conifères, dans le bois des sapins fossiles et dans certaines tourbes. Elle ne cristallise pas et fond à 75°. ($C^{40}H^{32} + 3$ à 6 HO.)

BOMBACÉES. s. f. pl. Nom d'une tribu des malvacées dont quelques-unes font une famille ne comprenant que des arbres, parmi lesquels se trouve le *baobab*.

BOMBIQUE ou **BOMBYCIQUE**. adj. [all. *Seidenwurmsäure*, angl. *bombic*]. Acide du liquide que contient la chrysalide du ver à soie (Chaussier).

BOMBYX. s. m. [de βόμβυξ, ver à soie]. Nom du genre de l'insecte lépidoptère nocturne, dont la chenille est connue sous le nom de *ver à soie*, *magnian*, *magnan* ou *magniaux*. Vers le dixième jour de leur quatrième âge, les bombyx filent, à l'aide d'un appareil qui s'ouvre à leur lèvre inférieure par deux trous, un seul fil composé de deux *brins* soudés, lequel a plus de 1000 mètres de long et qu'ils enroulent au fur et à mesure pour faire le *cocon*, dans lequel ils passent à l'état de chrysalides. Le cocon dévidé donne la soie. Les cocons dont on laisse éclore la chrysalide donnent le papillon, dont les œufs, appelés *graine de ver à soie*, produisent des chenilles en éclosant. 900 grammes de cocons donnent 30 grammes d'œufs.

BON. s. m. [*bonum*, τὸ ἀγαθόν, all. *das Gute*]. Le *bon*, dans son acception la plus générale, est tout ce qui est favorable à l'homme, et comprend dès lors deux ordres de satisfactions : celles qui dépendent des besoins divers servant à la conservation de l'individu et de l'espèce, et celles qui dépendent de sa partie affective. Ces deux catégories de phénomènes se superposent dans l'ordre physiologique, car les premières se manifestent avant les secondes. Mais, à ce point, le bon n'est pas encore le bon moral, tel qu'il constitue une part si importante de la civilisation et une si précieuse acquisition pour l'individu. Il ne commence à prendre ce caractère que quand la raison réagit sur lui. Alors, introduisant ses règles abstraites et ses déterminations impartiales, la raison règle, modifie, et pèse incessamment du côté des penchants altruistes (V. Altruisme) contre les penchants égoïstes; c'est cette intervention incessante de la raison qui fait que la morale est progressive. V. Beau et Vrai.

BONASE. s. m. V. Bœuf.

BON-HENRI. s. m. V. Ansérine.

BONNE-DAME. s. f. V. Arroche.

BONNET. s. m. On donne ce nom au second estomac des animaux ruminants. V. Ruminant.

BONNET D'HIPPOCRATE. [all. *Hippokratesmütze*]. Bandage qu'on appelle aussi *bonnet à deux globes* ou *capeline de tête*. V. Capeline.

BONTÉ. s. f. [all. *Güte*, angl. *goodness*, it. *bontà*, esp. *bondad*]. D'après Gall, sentiment naturel de l'homme et des animaux auquel il suppose un organe, placé vers la portion médiane de la partie supérieure du cerveau. — Il y a une grande différence chez les animaux, tant d'individu à individu dans une même espèce que d'espèce à espèce, relativement à la bonté. Ce fait est d'observation chez tous ceux qui vivent avec les animaux domestiques, et chez les gardiens de ménageries; il est certain aussi que les animaux n'offrent pas une douceur passive, et que plusieurs sont dominés par cet instinct dans leurs actions. V. Attachement.

BORACIQUE. adj. V. Borique.

BORACITE. s. f. [*sous-borate de magnésie*, *magnésie boratée*, all. *Würfelstein*]. Substance vitreuse qu'on trouve dans les carrières de plâtre en cristaux cubiques, acquérant par la chaleur huit pôles électriques, quatre positifs, quatre négatifs, ce qui la fait rechercher des physiciens.

BORATE. s. m. [*boras*, all. *boraxsaures Salz*, angl. *borate*]. On désigne par ce nom les sels formés par la combinaison de l'acide borique avec les bases sali-

fiables. Les borates sont généralement fusibles en une sorte de verre. Traités par l'acide sulfurique, ils laissent déposer, si la liqueur est concentrée, des cristaux lamelleux d'acide borique. Si l'on évapore à siccité la liqueur acide, et qu'on mette le résidu en contact avec l'alcool, celui-ci acquiert la propriété de brûler avec une flamme verte. Dans les borates neutres, la quantité d'acide est à l'oxygène de l'oxyde comme 100 : 12,27.

Borate de mercure. On le prépare en traitant une solution de protoazotate de mercure par le borate de soude ; il représente une poudre blanche, insoluble, que la lumière noircit promptement. Pour l'administrer plus facilement, on le fait entrer dans quelques préparations, telles que le chocolat.

Borate de soude [*borax, tinkal, chrysocolle*, all. *Borax*, esp. *borraj* ou *borrax*]. On trouve ce sel au Pérou, à Ceylan, dans les lacs de l'Inde, en Transylvanie, en basse Saxe. Autrefois on le retirait de plusieurs lacs du Tibet, où il paraissait se former par suite de l'évaporation naturelle de l'eau ; il était soumis à plusieurs purifications pour les usages des arts et de la médecine, afin de lui enlever une matière savonneuse qui s'y trouvait mêlée. Aujourd'hui on le prépare de toutes pièces en saturant, au moyen du carbonate sodique, l'acide borique qui existe dissous dans l'eau des lacs de Castel-Nuovo, de Montecerboli et de Cherchiajo, en Toscane. Il est alors plus pur. Sa saveur est amère, urineuse. Il s'effleurit à l'air, verdit le sirop de violette, et fond sur les charbons en se boursouflant beaucoup. Calciné, il absorbe l'acide sulfureux. La proportion d'eau qu'il renferme est, ou de 47, ou de 30 pour 100 ; et cette quantité influe beaucoup sur sa cristallisation et sur les avantages de son emploi dans certaines applications. Ainsi, dans le premier cas, il cristallise en prismes à six pans ; et dans le deuxième il se présente en octaèdres. Il est alors plus dur, non efflorescent, et plus convenable à beaucoup d'arts. L'état de la température dans lequel s'opère la cristallisation contribue à ce dernier changement de forme et de nature, qui, ordinairement, a lieu à 30° ou 32° centigrades. Dans les arts, le borax du commerce sert pour la soudure, et s'oppose en même temps à l'oxydation des surfaces qu'on veut unir, ou bien il s'empare des oxydes qui pourraient s'y trouver. En médecine, il a été recommandé comme fondant et emménagogue : on l'emploie avec partie égale de miel en collutoires, dans les aphthes et le muguet.

BORAX. s. m. Nom, dans les arts, du *borate neutre de soude*. On distingue le *borax ordinaire* ($NaO.2BoO^3 + 10HO = 47$ p. 100 d'eau), et le *borax octaédrique* ($NaO.2BoO^3 + 5HO = 30,8$ p. 100 d'eau). Ils ne diffèrent chimiquement que par la proportion d'eau.

BORBORI ou **BORI-BORI**. V. ANONACÉES.

BORBORYGME. s. m. [*borborygmus*, de βορβορυγμὸς, murmure ; all. *Poltern*, angl. *rumbling in the bowels*, it. *gorgoglio*]. Bruit sourd qui se fait entendre dans l'abdomen par suite du déplacement des gaz contenus dans le canal intestinal, au milieu de matières liquides. Vulgairement on le nomme *gargouillement*.

BORE. s. m. [all. *Boron, Boracium*, angl. *borium, boracium*, it. et esp. *boro*]. Nom donné à un corps simple découvert en 1809 par Thenard et Gay-Lussac, et dont la combinaison avec l'oxygène constitue l'acide borique. Le bore est solide, pulvérulent, friable, insipide, inodore, verdâtre. Il n'est pas conducteur de l'électricité ; il n'éprouve aucun changement de la part de l'eau bouillante et des acides, si ce n'est de l'acide azotique, qui le transforme en acide borique. Une forte chaleur dans le vide le racornit sans en changer la nature ; mais, au contact de l'oxygène, il brûle avec étincelles, et donne de l'acide borique.

BORÉAL, ALE. adj. [*borealis*, all. *nördlich*, angl. *northern*, it. *boreale*, esp. *boreal*]. Qui a rapport au nord, qui se trouve au nord de la ligne équinoxiale. — *Aurore boréale*. Phénomène lumineux qui s'observe dans l'un et dans l'autre hémisphère, vers les pôles, et dont on a donné plusieurs explications dont aucune n'est complétement satisfaisante. Cependant les expériences où M. de la Rive produit en petit une sorte d'aurore boréale artificielle, font croire que c'est un phénomène électrique.

BORGNE. s. m. Nom vulgaire de l'*orvet* (*Anguis fragilis*, L.), reptile saurien apode qui passe à tort pour venimeux.

BORGNE. adj. [*cocles, unoculus, luscus*, μόνωψ, all. *einäugig*, it. *monocolo*, esp. *tuerto*]. Qui n'a qu'un œil ou qui ne voit que d'un œil. — En anatomie, se dit au figuré de certains conduits qui n'ont qu'un seul orifice. — *Trou borgne* ou *épineux*. Trou situé à la face cérébrale de l'os frontal, sur la ligne médiane, à l'extrémité inférieure de la crête coronale. — *Trou borgne*. Enfoncement par lequel se termine en arrière le sillon superficiel de la face supérieure de la langue, où s'ouvrent des conduits excréteurs, et d'où partent deux lignes qui se dirigent chacune en devant et en dehors. — En chirurgie, *fistules borgnes*, fistules à l'anus, lorsqu'il n'y a pas communication de l'intestin avec l'extérieur, lorsque la fistule n'a qu'un seul orifice. De là des *fistules borgnes externes*, s'ouvrant uniquement au dehors et se terminant profondément en cul-de-sac ; et des *fistules borgnes internes*, dont l'orifice s'ouvre dans l'intestin et dont le fond est dans l'épaisseur des parties molles. V. FISTULE.

BORIQUE. adj. — *Acide borique* (BoO^3). On l'obtient en versant de l'acide sulfurique à 66° dans une solution chaude de borax : il se précipite par le refroidissement en écailles nacrées, d'un aspect gras, peu solubles dans l'eau, volatiles à la faveur des vapeurs aqueuses, et fixes lorsque l'acide est sec. Dissous dans l'alcool, il colore en vert la flamme de ce corps. On l'employait jadis comme calmant, sous le nom de *sel sédatif de Homberg*. — *Éther borique* ($C^4H^5O.2BoO^3$). S'obtient en mélangeant de la poudre d'acide borique avec l'alcool et distillant. C'est un verre transparent, volatil à 200°, décomposé à 300°. Soluble dans l'alcool et l'éther, dont l'eau le précipite. Il se décompose par l'eau tiède.

BORNÉÈNE. s. m. Essence incolore, plus légère que l'eau, volatile sans résidu, formant la partie liquide du camphre de Bornéo ($C^{10}H^8$). Elle se trouve aussi dans la racine de valériane officinale, ou *baldriane*, avec des valérianates. V. AMYLIQUE.

BORNÉOL. s. m. Synonyme de *camphre solide de Bornéo*. ($C^{10}H^9O$.) V. CAMPHRE.

BOROSILICATE. s. m. Combinaison d'un borate et d'un silicate. Les borosilicates sont *naturels* (tourmaline, axinite), ou *artificiels* (*B. de potasse et de chaux, de potasse et de plomb, de potasse et de zinc, de potasse et de baryte, de soude et de zinc*). Quelques-uns de ceux-ci sont la base de certains verres employés en optique.

BORRAGINÉES. s. f. pl. [*borragineæ*]. Famille

naturelle de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, à feuilles alternes, et en général hérissées de poils rudes, qui a pour caractères : Fleurs en épis unilatéraux, roulés en crosse à leur sommet, souvent réunis en une sorte de panicule; calice monosépale, régulier, persistant, à 5 lobes ; corolle id. ; 5 étamines insérées au haut du tube de la corolle ; ovaire profondément quadrilobé, à 4 loges monospermes, déprimé à son centre, d'où naît un style terminé par un stigmate bilobé. Fruit composé de 4 carpelles monospermes, quelquefois soudé en un fruit sec ou charnu, à 2 ou 4 loges, ou bien uniloculaire par avortement. Les borraginées, en général mucilagineuses et émollientes, sont la plupart diurétiques, à raison de l'azotate de potasse qu'elles contiennent.

BORURE. s. m. Combinaison du bore avec un corps simple autre que l'oxygène : *borure de fer, de platine, de potassium*.

BOSSE. s. f. [*gibbus*, ὕϐωμα, all. *Buckel*, angl. *hump*, it. *gobba*, esp. *giba*]. En pathologie, on appelle vulgairement *bosse*, une saillie résultant d'une déformation de la colonne vertébrale, des côtes ou du sternum (V. Gibbosité). — On appelle aussi vulgairement *bosses*, les petites tumeurs qui surviennent à la suite des contusions, lorsqu'un os se trouve presque immédiatement sous-jacent aux téguments dans la région sur laquelle le coup a porté. Ces sortes de tumeurs sont formées par le sang infiltré ou épanché dans le tissu cellulaire sous-cutané, et sont promptement dissipées par la compression, les résolutifs, etc. — En anatomie, on appelle *bosses*, les éminences arrondies, larges et lisses, que l'on voit à la surface des os plats : telles sont les *bosses frontales*, les *bosses pariétales*, et la *bosse* ou *protubérance occipitale*, situées sur les os dont elles portent le nom.

BOT. adj. [*bot* signifiait autrefois *mousse, tronqué*]. V. Pied *bot*.

BOTANIQUE. s. f. [*botanica*, de βοτάνη, herbe ; all. *Botanik*, angl. *botany*, it. et esp. *botanica*]. Science qui a pour objet la connaissance des végétaux, de leurs caractères, de leurs différences et de leur classification méthodique. V. Biologie et Biotaxie.

BOTANIQUE. adj. Qui a rapport à la botanique. — *Géographie botanique*. V. Géographie.

BOTANISTE. s. m. [*botanicus*, all. *Botaniker*, angl. *botanist*, it. et esp. *botanico*]. Celui qui cultive la botanique.

BOTANOLOGIE. s. f. [*botanologia*, de βοτάνη, herbe, λόγος, discours]. Traité de botanique.

BOTHOR. Mot arabe signifiant : *vésicules, pustules, aphthes*.

BOTHRIOCÉPHALE. s. m. [de βόθριον, petite fosse, et κεφαλή, tête ; all. *Grubenkopfwurm*]. Genre de tænioïdes, deuxième tribu de l'ordre des cestoïdes, caractérisé par une tête sans crochets avec des fossettes latérales au lieu de ventouses, et un corps très-long, très-déprimé, composé d'un grand nombre d'anneaux. Le *bothriocéphale large* ou de l'homme (*Bothriocephalus latus*, Bremser) a une tête allongée avec deux fossettes en forme de fente ; les autres espèces ont une tête presque tétragone avec de véritables fossettes. Corps long, rubané ; tête allongée, pas de cou bien marqué ; articles larges, quadrilatères et non étroits, allongés comme chez le tænia ; ouvertures génitales au milieu de la face inférieure des articles, et non au bord, comme chez le tænia. Largeur, 12 à 15 millimètres ; longueur, 7 mètres, plus ou moins. L'ovaire, contenu dans chaque anneau ou zoonite (V. Cestoïde), est un long tube très-replié et contourné. Chez les autres espèces, c'est un tube court presque en forme de capsule. L'orifice génital mâle de chaque anneau se voit exactement sur la ligne médiane du corps (Fig. 46) ; le pénis est saillant au dehors. L'orifice de l'oviducte est situé aussi sur le milieu, un peu en arrière, car chaque anneau est androgyne. Chez le tænia, c'est sur le côté des anneaux

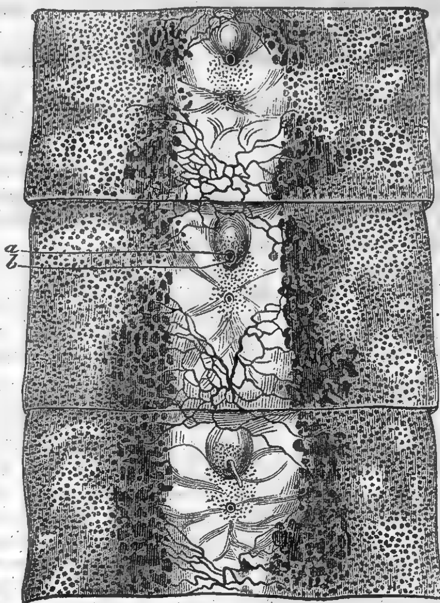


Fig. 46.

que se voient ces orifices. La couleur de l'animal est le blanc jaunâtre ou grisâtre ; la portion moyenne des anneaux bien développés est roussâtre en raison de la teinte des ovaires, qui se voient par transparence. Cet helminthe habite, comme le *Tænia solium*, l'intestin grêle de l'homme ; mais il ne se rencontre pas dans les pays où l'on trouve le tænia. En Pologne et en Russie, on trouve le bothriocéphale, et non le tænia. C'est l'inverse pour la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre. On ne s'en débarrasse pas en changeant de pays. On l'expulse par les mêmes moyens que l'on emploie contre le tænia (V. Cousso, Fougère *mâle* et Grenadier). Sous l'influence des vermifuges, l'animal est souvent rompu en plusieurs fragments ou en deux, et la tête seule n'est pas rendue. Elle reste probablement fixée à la muqueuse intestinale. V. Ténia.

BOTHRION. s. m. [βόθριον, de βόθρος, fosse, cavité]. Petit ulcère de la cornée analogue à l'argémon, et commençant de même par une phlyctène presque transparente, qui se rompt au bout de quelques jours et laisse une excavation qu'on ne distingue qu'en regardant l'œil un peu de côté. C'est cette excavation qui caractérise l'*argémon*, si elle est superficielle, et le *bothrion*, si elle est plus profonde. Celui-ci a souvent la forme d'une larme dont la pointe se prolongerait du côté de la sclérotique. L'injection vasculaire disparaît peu à peu, ainsi que le larmoiement et la photophobie, avant que l'ulcération ait fait des progrès sensibles vers la guérison ; souvent même elle reste sous forme

de ciselure indélébile, et constitue ce que l'on a appelé l'*encavure*.

BOTRYE. s. f. [de βότρυς, grappe]. Rameau simple portant, à chaque aisselle des feuilles, une fleur dont la floraison a lieu dans l'ordre progressif (Guillard).

BOTRYS. s. m. V. ANSÉRINE.

BOTRYTIQUE. adj. [de βότρυς, grappe]. En forme de grappe ou de chou-fleur.—*Ostéophytes botrytiques* ou *en chou-fleur* (Lobstein). Ceux qui ont une surface subdivisée et mamelonnée comme les choux-fleurs (*exostosis mali moris*, de Scarpa).

BOTRYTOSTÉOPHYTE. s. m. L'ostéophyte botrytique.

BOTTINE. s. f. Pièce de cuir ordinairement fixée au fer du cheval, et destinée à maintenir des applications médicamenteuses, ou à préserver de contacts douloureux les parties en voie de guérison. — En orthopédie, appareils prothétiques destinés à remplacer la totalité ou une partie du pied dans les cas d'amputation totale ou partielle de cet organe.

BOUBA. s. m. Nom vulgaire d'une maladie de la peau très-commune chez les nègres à Rio-Janeiro.

BOUC. s. m. [*caper*, τράγος, all. *Bock*, angl. *he-goat*, it. *becco*, esp. *cabron*]. Mâle de la chèvre. La forte odeur d'acide hircique de sa chair ne le rend propre qu'à la reproduction.

BOUCAGE. s. m. [*Pimpinella*, L., all. *Bibernell*]. Genre de plantes de la pentandrie digynie, L., famille des ombellifères, J., dont trois espèces intéressent la médecine. 1° Le *boucage anis* (*Pimpinella anisum*, L.) est plus généralement connu sous le nom d'*anis*. 2° La racine du *boucage mineur*, ou *petit boucage* (*Pimpinella saxifraga*, L.), est allongée, blanche, d'une odeur peu agréable, qui rappelle celle du bouc (de là le nom de *boucage*), d'une saveur âcre et aromatique. Elle a été administrée comme stimulante et diurétique. On dit l'avoir employée avec succès contre la gravelle; ce qui l'a fait appeler *petite saxifrage*. Ses semences sont aromatiques et excitantes, comme celles de la plupart des ombellifères. 3° Le *boucage majeur* (*Pimpinella magna*, L.) a les mêmes propriétés.

BOUCANAGE. s. m. Dessiccation des viandes, du poisson, des légumes, etc., à la fumée d'un foyer. Les aliments boucanés se conservent longtemps.

BOUCHE. s. f. [*os*, στόμα, all. *Mund*, angl. *mouth*, it. *bocca*, esp. *boca*]. Tantôt ce mot signifie l'ensemble de la cavité située à la partie inférieure de la face, et dans laquelle se trouve logée la langue; tantôt on n'appelle *bouche* que l'orifice extérieur de cette cavité. La bouche, selon la première de ces acceptions, est une cavité circonscrite en haut par la voûte palatine, en bas par la langue, en avant par les lèvres, en arrière par le voile du palais et le pharynx, et sur les côtés par les joues. On lui attribue souvent les dépravations qu'éprouve le goût dans les maladies; de là les expressions : *bouche mauvaise*, *bouche amère*, *bouche pâteuse*, etc.—*Bouches veineuses*, *bouches absorbantes*. Quand on ne connaissait pas encore la propriété physique d'endosmose dont jouit la substance organisée (comme les corps bruts, mais à un degré plus élevé), et ses variations suivant la nature des diverses matières mises en présence d'une membrane, on avait, sous le nom de bouches veineuses, supposé des orifices aux capillaires veineux et lymphatiques, pour se rendre compte, soit de l'absorption en général, soit de l'absorption d'une matière à l'exclusion d'une autre. Ces orifices n'existent pas.

BOUCLE. s. f. Maladie du cochon et du bœuf, qui n'est autre que la stomatite aphtheuse, passant parfois à l'état gangréneux.

BOUCLEMENT. s. m. V. INFIBULATION.

BOUCLIER. s. m. [*pelta*]. Nom donné à l'*apothécie* (V. ce mot) des lichens du genre *Peltigera*.

BOUE. s. f. Terme du langage général usité : 1° en chirurgie, pour indiquer le pus épais, sanguinolent, qui sort du fond de certains abcès (*boue purulente*, *pus boueux*), et la matière brunâtre, demi-liquide, plus ou moins visqueuse de certains kystes de l'ovaire, etc.; 2° en anatomie, pour désigner la substance rougeâtre, pulpeuse, mêlée de sang, appelée *boue splénique*, qui sort des cavités aréolaires de la rate.

Boues minérales [*balnea cœnosa*, all. *Schlammbäder*]. Limons qu'on trouve près des sources de quelques eaux minérales, et qui, imprégnés des matières contenues dans les eaux, jouissent par conséquent de propriétés analogues à celles des eaux elles-mêmes. On y rencontre souvent des sulfhydrates provenant de la réaction des matières organiques sur les sulfates existant dans la partie liquide ou dans la vase; et ces sels ont une action avantageuse sur l'économie animale. Il est quelques boues minérales dont on fait usage : telles sont celles de Saint-Amand (Nord), d'Availles (Charente), etc.

BOUFFÉE. s. f. Sorte d'accès des maladies épizootiques pendant lesquels un plus grand nombre d'animaux sont frappés. La clavelée, par exemple, attaque les moutons par *bouffées*.

BOUFFÉE DE CHALEUR. s. f. Sensation de chaleur à la face survenant rapidement et disparaissant de même ou peu à peu : elle est généralement due à un mouvement congestif du sang vers la tête, soit pendant une digestion difficile, soit au début de la période de sueur d'un accès de fièvre, ou lorsque l'air respiré est confiné.

BOUFFISSURE. s. f. [*tumefactio mollis*, all. *Aufgedunsenheit*]. Intumescence molle et sans rougeur, plus ou moins étendue, formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire sous-cutané.

BOUGIE. s. f. [ainsi dite par assimilation aux *bougies* de cire, dont le nom provient de la ville de Bougie, en Afrique; *candelula*, all. *Bougie*; angl. *bougie*, esp. *candelilla*]. Instrument qu'on introduit dans l'urèthre, soit pour le dilater, soit pour porter un caustique sur quelque point de sa surface. On ne se sert plus aujourd'hui des *bougies médicamenteuses*, celles dans la composition desquelles entrent des substances diverses, en général irritantes ou cathérétiques, qu'on incorpore avec une masse emplastique. La plupart de celles qui ont joui d'une grande célébrité sont tombées dans l'oubli dès que la composition en a été connue. On n'emploie plus que des bougies simples, dont la composition et la forme varient. — Au premier point de vue, on distingue les bougies en *molles* et en *rigides*. — Les *bougies molles* sont de cire, de matière emplastique ou de gomme élastique. Les *bougies de cire* sont faites avec une bandelette de linge fin et serré, qu'on trempe dans de la cire fondue, et qu'on roule entre deux corps polis. La plupart du temps elles sont pleines; cependant on peut les rendre creuses, en roulant la bandelette sur une petite sonde flexible : elles portent alors le nom de *bougies-sondes*. Les *bougies emplastiques*, pour la préparation desquelles on substitue à la cire un mélange de diachylon, de cire et d'huile d'olive, sont peu usitées; elles n'ont pas

comme les précédentes, l'avantage de prendre et de conserver l'empreinte des rétrécissements du canal. Les *bougies* dites *de gomme élastique* sont faites avec l'huile de lin rapprochée par une longue ébullition sur un feu doux, et rendue siccative au moyen de la litharge; après quoi on y ajoute du succin, de l'huile de térébenthine et du caoutchouc. Elles sont tantôt *pleines*, tantôt *creuses;* dans ce dernier cas, elles diffèrent des sondes du même genre en ce qu'elles n'ont pas d'yeux, et que leur extrémité a une forme conique dans l'étendue de 2 centimètres et demi à 5. On a fait des bougies et des sondes de *gutta-percha*, mais on les a vues se casser dans la vessie et dans l'urèthre rétréci. — Les *bougies rigides* sont de métal, de baleine, d'ivoire ou de corde à boyau. Les *bougies métalliques* ne sont plus guère usitées qu'en Angleterre et en Amérique; elles fatiguent beaucoup l'urèthre. Les *bougies de baleine* sont totalement abandonnées aujourd'hui. Les *bougies de corde à boyau* sont souvent difficiles à introduire; elles exposent à faire de fausses routes; elles produisent, en se gonflant, une dilatation inégale et douloureuse: on a de la peine à les retirer, et ce n'est même pas toujours sans déchirer l'urèthre qu'on y parvient. Les *bougies d'ivoire ramolli*, préférables à celles de corde à boyau, sont plus difficiles à introduire, et causent plus de douleur que les bougies de cire et même de gomme élastique. — Par rapport à la forme, on distingue les bougies en *coniques*, *cylindriques* et *fusiformes*. Les *bougies coniques*, qui diminuent uniformément et progressivement de volume depuis un bout jusqu'à l'autre, sont nuisibles, en ce qu'elles agissent principalement sur la partie de l'urèthre qui n'a pas besoin d'être dilatée. Les *bougies cylindriques* sont celles dont on se sert le plus souvent; elles sont cylindriques jusqu'à 2 centimètres et demi environ de l'extrémité vésicale, et là diminuent peu à peu de volume, puis se terminent par un bout lisse et arrondi. Les *bougies fusiformes* ou *à ventre*, préconisées par Ducamp, offrent un renflement dont l'étendue et la situation doivent varier suivant la longueur et le siége du rétrécissement. On ne s'en sert plus. — La longueur des bougies doit être de 162 millimètres; leur volume varie depuis un demi-millimètre jusqu'à 9 millimètres; elles sont généralement graduées par numéros, de demi-millimètre en demi-millimètre. — Les bougies molles sont le meilleur moyen à employer contre les rétrécissements de l'urèthre; elles causent peu de douleurs, s'accommodent très-bien aux courbures du canal, ne l'irritent ni par leur présence ni par leur séjour, et instruisent, par les empreintes qu'elles rapportent, de l'épaisseur et de la longueur des points rétrécis, ainsi que du degré de resserrement dont ils sont affectés; elles permettent d'opérer avec lenteur et gradation une dilatation qui peu à peu change et modifie le mode de vitalité des parties, et elles mettent le malade à l'abri des fausses routes, des rétentions d'urine et des crevasses de l'urèthre, qu'entraînent si souvent les violences exercées par la sonde ou les caustiques. Dans les cas ordinaires, le traitement se réduit à l'introduction journalière de bougies dont le volume croît depuis 1 millimètre jusqu'à 8 millimètres, que l'on gradue de manière à exercer une dilatation régulière, méthodique et progressive, et qu'on laisse séjourner, suivant les circonstances, depuis deux à trois minutes jusqu'à une demi-heure. C'est la *dilatation temporaire* de Civiale. — *Bougie armée* (E. Home) à l'aide d'un morceau de pierre infernale fixé à son extrémité, et *bougie cautérisante*. Elles font partie des *bougies médicamenteuses*. On leur a substitué les *porte-caustique* (V. ce mot) dont l'emploi est beaucoup plus sûr.

BOUILLIE. s. f. [*sorbitio*, ῥόφημα, all. *Brei*, angl. *pap*, it. *farinata*, esp. *papilla*]. Sorte d'aliment qu'on prépare en délayant dans du lait un mélange de sucre et de fécule ou de farine, et soumettant le tout à l'action d'une chaleur convenable pour opérer le gonflement de la substance amylacée et son union avec le menstrue. V. FÉCULE et SALEP.

BOUILLON. s. m. [*jusculum*, ζωμὸς, all. *Bouillon*, angl. *broth*, it. *brodo*, esp. *caldo*]. Aliment liquide que l'on prépare en faisant bouillir dans de l'eau des substances animales, et le plus ordinairement de la chair de bœuf. Aussitôt que la température de l'eau s'est suffisamment élevée, une partie de l'albumine se coagule et vient nager à la surface du liquide, sous forme d'écume qu'on enlève facilement. Par l'influence de l'action prolongée de l'eau et de la chaleur, la musculine de la viande abandonne une matière soluble azotée; le tissu lamineux se dissout en partie; une portion de sa graisse et celle des tubes nerveux se fondent, et viennent nager à la surface du liquide. Outre ces substances, le bouillon contient de la créatine, les nombreuses matières extractives et odorantes provenant de l'action de la chaleur sur les substances organiques, les divers sels naturels de la viande, le sel marin employé comme assaisonnement, et les principes aromatiques que lui ont fournis les légumes ajoutés. Le bouillon préparé avec la chair de bœuf est très-nourrissant. Ceux qu'on retire des viande blanches provenant d'animaux jeunes, tels que le veau, ou d'espèces animales à chair peu sapide, telles que le poulet, sont plutôt adoucissants et rafraîchissants que nutritifs. — Le *bouillon d'os*, préparé suivant le procédé de Darcet, en traitant les os par l'acide chlorhydrique, pour en dissoudre les matières terreuses, lavant ensuite la gélatine qui reste, et la faisant cuire avec très-peu de viande, a été employé en place de bouillon ordinaire dans les grands établissements publics, et en particulier dans les hôpitaux. Darcet a également proposé d'employer à la préparation du bouillon les solutions gélatineuses qu'on obtient par l'action de la vapeur d'eau sur des os de bœuf. On sait aujourd'hui qu'il n'est pas nourrissant (V. GÉLATINE). — *Bouillon sec*. V. TABLETTES *de bouillon*.

Bouillons médicinaux. Bouillons préparés pour un but thérapeutique, et dans lesquels on fait entrer des substances médicamenteuses : tels sont les bouillons de rouelle de veau, de mou de veau, de poulet, d'écrevisses, de tortue, de grenouilles, que l'on prépare au moyen de la coction prolongée pendant deux heures, à une douce chaleur, dans un vase couvert (128 gram. de substance animale par litre d'eau). Tel est aussi le bouillon de colimaçons, que l'on prépare de la même manière, et dans les mêmes proportions, après avoir retiré les limaçons de leurs coquilles, rejeté leurs intestins et lavé leur chair à l'eau tiède. Lorsque ce bouillon est fait, on y met infuser pendant un quart d'heure 8 grammes de capillaire du Canada, et l'on passe. — *Bouillon pectoral*. Bouillon préparé avec moitié d'un poulet maigre; raisin de caisse, 1 poignée; amandes douces concassées, n° 12 à 20; salep, une cuillerée; dattes et jujubes, ãã n° 8; cerfeuil; eau, 1 litre. — *Bouillon aux herbes*. On désigne vulgairement sous ce nom une boisson laxative que l'on prépare en faisant bouillir dans de l'eau, à un feu doux, de l'oseille, de

la poirée et du cerfeuil, auxquels on ajoute très-peu de sel et de beurre.

BOUILLON-BLANC. s. m. [*Verbascum thapsus*, L., all. *gemeine Wollkraut*, angl. *mullein, cow's lungwort*, it. *tassobarbasso*, esp. *gordolobo*]. Plante bisannuelle très-commune (pentandrie monogynie, L., famille des scrofulariées, J.), dont les fleurs sont employées comme pectorales et béchiques, et les feuilles comme émollientes.

BOUILLONNEMENT. s. m. V. ÉBULLITION.

BOULEAU. s. m. [*Betula*, L., all. *Birke*, angl. *birch*, it. *betulla*, esp. *abudul*]. Genre de plantes (monœcie tétrandrie, L., amentacées, J.) dont l'espèce *bouleau blanc* (*Betula alba*, L.) contient au printemps une séve abondante, d'une saveur douce, sucrée et légèrement aigrelette, avec laquelle on prépare, dans le Nord, une liqueur alcoolique au moyen de la fermentation. V. AUNE.

BOULEDOGUE. s. m. [all. *Bullenbeisser*, angl. *bull-dog*]. Race de chiens trapus, à mâchoires proéminentes, temporaux volumineux dans une profonde fosse temporale, ce qui rend petite la boîte du crâne. Ce sont les plus carnassiers des chiens, et ils sont meilleurs pour le combat que pour la garde.

BOULES DE MARS. s. f. pl. [*globuli martiales*, all. *Eisenkugel*]. On donne ce nom à de petites boules faites particulièrement avec le tartrate de potasse et de fer, mais dont la préparation est assez compliquée. On fait, avec 12 parties d'eau et 2 d'espèces vulnéraires, une décoction que l'on passe et qu'on verse sur 12 parties de limaille de fer. On fait évaporer à siccité, et l'on pulvérise le résidu. On fait ensuite une nouvelle décoction avec 3 parties d'espèces vulnéraires et 18 d'eau ; on la met dans une bassine, avec la limaille préparée comme il vient d'être dit, et 12 parties de tartre rouge en poudre ; on évapore en consistance de pâte ferme, qu'on abandonne ensuite à elle-même pendant un mois. On fait alors une troisième décoction de 5 parties d'espèces vulnéraires dans 35 d'eau ; et, après avoir réduit en poudre fine la pâte ci-dessus, on en mêle 25 parties avec autant de tartre rouge en poudre ; on les met dans une bassine avec la décoction, on évapore jusqu'à ce que la pâte devienne sèche et friable par le refroidissement ; on la roule encore chaude, en boules du poids de 30 à 60 grammes, qu'on enduit d'une couche d'huile, et qu'on fait sécher à une douce chaleur. En agitant pendant quelques instants une de ces boules dans de l'eau, on a un liquide d'un brun rougeâtre, connu vulgairement sous le nom d'*eau de boule*, et que l'on emploie comme topique à la suite des coups, des chutes, des entorses. — Les boules de Mars ont été aussi appelées *boules de Nancy*, parce qu'on en tirait beaucoup de cette ville.

BOULET. s. m. [all. *Köthe*]. Nom que les hippiatres donnent à l'articulation du canon avec le paturon (articulations *métacarpo* et *métatarso-phalangiennes*), sans doute parce que cette articulation forme, chez les chevaux fins, une éminence plus ou moins arrondie. L'*effort du boulet* est l'entorse ou le tiraillement violent de cette articulation.

BOULETÉ, ÉE, ou **BOUTÉ, ÉE.** adj. [all. *überköthet*]. On dit qu'un cheval est *bouleté* ou *bouté*, quand, le tendon du muscle perforant venant à se raccourcir, le boulet, fortement porté en avant, ne permet plus l'appui que sur la pince. Cette défectuosité porte aussi le nom de *pied bot*. On cherche quelquefois à y remédier par la section du tendon, opération qui avait été pratiquée sur le cheval avant qu'on l'essayât sur l'homme. V. TÉNOTOMIE.

BOULETURE. s. f. État du cheval bouleté.

BOULIMIE. s. f. [*bulimia, bulimus*, βούλιμος, de βου, particule augmentative, et λιμὸς, faim ; all. *Heisshunger*]. Anomalie de la digestion qui consiste dans une faim excessive, dans un besoin de prendre une quantité d'aliments beaucoup plus grande qu'à l'ordinaire.

BOUQUET ANATOMIQUE DE RIOLAN. s. m. Nom donné par les anatomistes à l'ensemble des muscles et des ligaments qui s'attachent à l'apophyse styloïde du temporal (stylo-glosse, stylo-hyoïdien et stylo-pharyngien).

BOUQUET ou **NOIR-MUSEAU.** s. m. Maladie cutanée vésiculeuse, puis croûteuse, qui affecte ordinairement le museau des brebis, et qui s'étend quelquefois jusqu'aux tempes, au-dessous de l'oreille. On l'appelle aussi, suivant les pays, *bouquin, bique, barbouquet, faux-museau, charbon, faux-nez, poëre, verveine, feu sacré*, etc. On la traite ordinairement par l'onguent soufré (fleur de soufre, 1 partie ; graisse, 2 parties). De Gasparin prétend qu'elle guérit complétement par une seule application d'huile de cade. Le fait est probable, car une variété de cette affection est due à la présence du *Sarcoptes scabiei* ou *sarcopte* de la gale.

BOUQUETIN. s. m. [*Capra ibex*, L., all. *Steinbock*, angl. *wildgoat*, it. *stambecco*, esp. *cabro silvestre*]. Mammifère du genre des chèvres, dont le sang, séché au soleil et conservé sous forme de pains renfermés dans des vessies, était employé autrefois comme spécifique contre la pleurésie, la dysenterie, les luxations, etc., et avait reçu, à cause de ses prétendues propriétés, le nom de *manus Dei*.

BOUQUIN. s. m. V. BOUQUET.

BOURBILLON. s. m. [de *bourbe*, à cause de l'apparence ; *ventriculus furunculi*, all. *Eiterpfropf*, it. *marcia*]. Corps filamenteux, blanchâtre et tenace, qui existe au centre des furoncles. On l'a regardé comme du tissu lamineux gangrené. Ascherson dit qu'il se compose des fibrilles que la fibrine coagulée du sang produit, et de globules de pus. Mais il est certain que, dans toutes les variétés de furoncle, même dans l'orgeolet, il est formé principalement par les élastiques du tissu lamineux qui ne se sont pas mortifiées. Entre elles se trouvent quelques faisceaux de fibres lamineuses encore reconnaissables, une substance amorphe très-granuleuse provenant des éléments anatomiques en voie de destruction, et des leucocytes en quantité beaucoup moindre que ne portent à le croire la couleur et la provenance du bourbillon.

BOURDAINE, BOURGÈNE. s. f. V. NERPRUN.

BOURDON. s. m. [all. *Drohne*, angl. *drone*, it. *pecchione, fuco*, esp. *zangano*]. — *Vrais bourdons*, ou *bourdons proprement dits*. Ce sont des hyménoptères apiaires volumineux, très-velus, vivant dans des galeries souterraines, en sociétés peu nombreuses, composées de *mâles*, de *femelles* et d'*ouvrières* (*Bombus lapidarius, hortorum, terrestris*). Leur piqûre offre les mêmes dangers et réclame les mêmes soins que celle de l'abeille. — *Faux bourdon*. Mâle de l'abeille ; il y en a 600 à 800 pour 20 000 à 30 000 ouvrières dans une ruche, et une seule femelle.

BOURDONNEMENT. s. m. [all. *Summen*, angl. *tingling*, it. *buccinamento degli orecchi*, esp. *zumbido*]. Bruit que font certains insectes, et particulièrement les *bourdons*, quand ils volent. Il arrive quelque-

fois qu'on croit entendre un semblable bruit, quoiqu'il n'existe pas ; c'est cette hallucination qui a été appelée *bourdonnement d'oreille*. Ce bourdonnement illusoire dépend, soit du battement des artères, soit de l'introduction de l'air par le conduit auditif rétréci, ou par la trompe d'Eustache embarrassée de mucosités, soit enfin d'une disposition particulière du nerf acoustique. Itard donne le nom de *bourdonnement faux* à cette dernière espèce, par opposition aux deux premières, qu'il nomme *bourdonnements vrais*, parce qu'ils peuvent s'expliquer par les lois de l'acoustique. — *Bourdonnement amphorique*. Son perçu à l'auscultation de la poitrine, et ressemblant au bourdonnement d'une abeille enfermée dans un vase.

BOURDONNET. s. m. [*pulvillus*, all. *Wicke*, *Bourdonnet*]. Petit rouleau de charpie ovoïde ou sphéroïde, du volume d'une noix, que l'on fait en roulant la charpie entre les mains, et dont on se sert pour absterger le pus ou combler les inégalités de la surface d'une plaie. Quand les bourdonnets doivent être introduits profondément, on les lie par le milieu avec un fil qu'on laisse pendre au dehors, afin de retirer le bourdonnet plus facilement. Les *boulettes* de charpie ne diffèrent des bourdonnets que par leur volume moindre.

BOURGEON. s. m. [*gemma*, βλαστὸς, all. *Knospe*, angl. *bud*, it. *gemma*, esp. *yema*]. En botanique, on appelle *bourgeons*, de petits corps ovoïdes, coniques ou arrondis, de nature et d'aspect très-variés, naissant sur les branches des arbres et des arbustes, aux aisselles des feuilles ou à l'extrémité des rameaux. Ils sont le plus souvent formés d'écailles superposées et imbriquées, couverts à l'extérieur, dans certains arbres, d'un enduit visqueux et résineux, et garnis à l'intérieur d'un tissu tomenteux destiné à garantir des rigueurs du froid les organes qu'ils renferment : de là le nom d'*hibernacle* que Linné avait substitué au mot *bourgeon*. Au centre est un petit *axe* verdâtre couvert de feuilles rudimentaires. Les bourgeons commencent à paraître à l'époque où la végétation est le plus active ; ils portent alors le nom d'*yeux*. Ils s'accroissent un peu en automne, et constituent les *boutons*, qui restent stationnaires pendant l'hiver. Ils se dilatent au printemps, et leurs écailles s'écartent pour donner passage aux organes qu'elles protégeaient : c'est alors qu'ils reçoivent plus particulièrement le nom de *bourgeons*. — En pathologie, on appelle *bourgeons charnus* (bourgeons celluleux et vasculaires), des granulations coniques et rougeâtres qui se développent à la surface des plaies suppurantes et en déterminent la cicatrisation. Les bourgeons se forment d'autant plus vite qu'un tissu est plus vasculaire ; d'abord larges, mous et peu saillants, ils constituent bientôt par leur union une sorte de membrane pourvue de vaisseaux sanguins. On a dit à tort qu'ils étaient munis de nerfs et contractiles. Ils sont composés : 1° d'une grande proportion de matière amorphe granuleuse ; 2° de fibrilles du tissu lamineux de nouvelle génération, fusiformes et autres, entrecroisées ; 3° de noyaux embryoplastiques assez gros et pâles ; 4° de capillaires. Ils augmentent de volume par production de nouveaux éléments qui s'ajoutent à ceux de même espèce dans toute l'épaisseur de leur masse, et non point seulement dans leur profondeur. Rudiments du tissu des cicatrices, ils sont couverts de pus à leur surface et peu à peu de quelques cellules épithéliales, qui bientôt, l'emportant en quantité sur le pus, forment une pellicule mince et blanchâtre d'épiderme continue avec celui de la peau. On dit alors qu'il y a *cicatrisation*. En même temps que se forme cette pellicule épidermique, les bourgeons s'affaissent, ce qui est dû à la disparition par résorption, molécule à molécule, lente mais énergique, de la matière amorphe, et, par suite, au rapprochement des éléments ayant forme de fibres, etc. ; c'est ce qui détermine la rétraction et le resserrement des bords de la plaie, et a fait croire à la contractilité des bourgeons charnus. La résorption, continuant après la cicatrisation, détermine la rétraction de la cicatrice. A l'époque où se forme la pellicule épithéliale, il naît des fibres élastiques et quelquefois des nerfs qu'on trouve dans la cicatrice, et qui s'ajoutent aux éléments signalés plus haut (V. CICATRICE). — On appelle vulgairement *bourgeons*, les boutons tuberculeux qui viennent au visage de certaines personnes, que l'on dit alors être *bourgeonnées*. V. COUPEROSE.

BOURGEONNEMENT. s. m. V. PROPAGULE.

BOURRACHE. s. f. [*Borrago officinalis*, L., all. *Borasch*, angl. *borage*, it. *borragine*, esp. *borraja*]. Plante annuelle de la pentandrie monogynie, L., qui a donné son nom à la famille des borraginées, J. La tige est cylindrique, épaisse, charnue, succulente. Ses feuilles sont ovales, sinueuses, couvertes d'aspérités et de poils qui les rendent rudes au toucher. Ses fleurs, ordinairement d'un bleu d'azur, sont en longs épis roulés au sommet des ramifications. La bourrache est employée comme diaphorétique et diurétique, propriété qu'elle doit à l'azotate de potasse qu'elle contient. On donne l'infusion des fleurs (4 grammes à 8 grammes, dans eau 1 kilogr.), comme celles de mauve ou de violette.

BOURRELET. s. m. (vétérin.). *Cutidure* de Bracy-Clark. Renflement demi-cylindrique de la peau de l'extrémité inférieure du membre, au point où commence le sabot. C'est la partie principale de la matrice de la corne unguéale de la paroi. Ce renflement est logé dans une cavité particulière de celui-ci, que l'on appelle *biseau* ou *cavité cutigérale*. — En anatomie, on nomme *bourrelet du corps calleux* (*splenium corporis callosi*), l'inflexion postérieure de ce corps, qui s'unit aux piliers postérieurs de la voûte, entre lesquels et lui se trouve la *lyre* (V. ce mot), ou *corps psalloïde*. Conjointement avec la partie la plus postérieure du corps calleux, le bourrelet fournit au lobe inférieur du cerveau un faisceau de fibres autrefois appelé *tapis* (V. ce mot), et au lobe postérieur un autre faisceau appelé *grande pince*. V. ce mot.

Bourrelet périoplique. Nom donné par R. Bouley à un petit renflement cutané parallèle à la cutidure, qui est la matrice du *périople*.

BOURSE. s. f. [all. *Schleimbeutel*, angl. *purse*, it. *borsa*, esp. *bolsa*]. On appelle *bourses muqueuses*, de petits sacs membraneux, blancs, minces, demi-transparents, humectés intérieurement d'un liquide onctueux, qui sont de la nature des membranes séreuses ou des synoviales, et servent à faciliter les mouvements de certaines parties. — *Bourses muqueuses* ou *synoviales des tendons*. Petites capsules membraneuses annexées aux tendons partout où ceux-ci éprouvent des frottements. Les unes sont vésiculaires, arrondies, et tiennent, d'une part au tendon, de l'autre à la partie sur laquelle il glisse ; d'autres sont vaginales, et forment, d'une part une sorte de gaîne autour du tendon, tandis que de l'autre elles tapissent un canal ligamenteux, où il est renfermé. L'hydropisie des bourses synoviales donne lieu à de petites tumeurs

circonscrites, que l'on appelle communément *ganglions*, et qui contiennent un liquide jaune rougeâtre, assez semblable à de la gelée de groseille, dont on favorise la résorption en écrasant la tumeur, et faisant ainsi épancher le liquide dans le tissu lamineux environnant. Les synoviales tendineuses peuvent, sous l'influence de causes peu connues, présenter une altération qui leur est propre, dite *à grains de riz* ou *hydatiforme*. Elles s'épaississent; et, généralement, quelques parties de la face interne sont chagrinées, présentant de véritables franges dont quelques-unes sont allongées et pédiculées, et toujours réunies en groupe à extrémités renflées et sous forme de petits grains ovales-aplatis, etc., blancs ou grisâtres. On trouve de plus de ces petits grains libres dans le liquide de la synoviale; ils se sont détachés des franges par suite des tiraillements dus aux mouvements; souvent les pressions répétées font apparaître une petite cavité à leur centre. Ces grains riziformes ont été pris pour des hydatides par Dupuytren, mais à tort; Michon et Robin en ont fait connaître la structure: elle est la même pour le tissu et les parois, lesquelles renferment seulement plus de tissu lamineux; les éléments sont de la matière amorphe abondante, granuleuse, parsemée de noyaux fibro-plastiques et de quelques fibres fusiformes, ainsi que de quelques fibres de tissu lamineux. La présence de ces corps donne lieu à une tumeur qui gêne les mouvements, cause quelquefois des douleurs névralgiques, et, au toucher, produit une sensation de crépitation particulière due au frottement des *grains riziformes* ou *hordéiformes*. La tumeur doit être ponctionnée et traitée par l'injection iodée, si elle se vide bien et a des parois peu épaisses; sinon, on est forcé d'en venir à l'incision, à l'ablation des franges, opération grave, même en usant de l'irrigation continue, préventive de l'inflammation. — *Bourses muqueuses* ou *synoviales sous-cutanées accidentelles* ou *des saillies osseuses*. Petites poches à face interne lisse, à paroi plus ou moins épaisse formée de tissu lamineux, à cavité humectée d'un liquide séreux analogue à de la synovie, mais moins visqueux. Elles se développent sur les points où la peau, recouvrant immédiatement l'os, se prête à un glissement fréquent, ou est exposée, dans certaines professions, à des frottements ou pressions habituelles (rotule, olécrâne, trochanter, omoplate, malléoles, etc.). Elles sont assez souvent le siége d'inflammation (V. Hygroma) et d'épanchements sanguins. — *Bourses*. On donne vulgairement le nom de *bourses* au scrotum (V. ce mot). — En chirurgie, on appelle *bourses*, des bandages en forme de poche, qui sont destinés à contenir une partie malade. Quand la bourse soutient en même temps cette partie, et empêche les tiraillements qu'occasionnerait son volume ou son poids, elle prend le nom de *suspensoir* (V. ce mot). V. Bouteille.

BOURSE-A-PASTEUR. s. f. [*Thlaspi bursa pastoris*, L.] Plante de la famille des crucifères pleurorrhizées thlaspidées. Autrefois réputée pour ses propriétés fébrifuges astringentes et vulnéraires, puis tombée dans l'oubli, elle a été préconisée de nouveau il y a quelques années contre les métrorrhagies passives et les menstruations surabondantes.

BOURSOUFLEMENT et **BOURSOUFLURE**. s. f. V. Bouffissure, Emphysème.

BOUT DE SEIN. s. m. [all. *künstliche Brustwarze*]. Instrument de caoutchouc ou d'ivoire ramolli, destiné à former le bout du sein chez les nouvelles accouchées, ou à préserver le mamelon malade.

BOUTE-EN-TRAIN. s. m. (vétér.) [all. *Probirhengst*]. Se dit particulièrement du mâle placé au voisinage des femelles, à l'effet de les mettre en chaleur et de les disposer à l'accouplement.

BOUTEILLE. s. f. Cysticerques formant une tumeur molle, froide et fluctuante, dans les tissus de l'auge, chez les moutons atteints de *cachexie aqueuse*. On la nomme aussi *bourse*. V. Cysticerque.

BOUTEILLE DE LEYDE [all. *Leydenerflasche*]. Appareil électrique ainsi appelé parce que c'est à Leyde qu'il a été découvert en 1746 par Musschenbroek. C'est un bocal de verre recouvert d'une feuille d'étain jusqu'à une certaine hauteur, contenant des feuilles de cuivre et fermé par un bouchon de liége traversé par une tige métallique recourbée en crochet, dont l'extrémité supérieure, externe, se termine en boule, et dont l'autre extrémité, intérieure, est en contact avec le cuivre contenu dans le vase. Pour charger la bouteille de Leyde, on la met en communication avec le sol, et on la tient ordinairement dans la main, en même temps qu'on fait toucher la boule au conducteur d'une machine électrique. On la retire quand l'électromètre à cadran indique que l'intensité est arrivée au maximum. Si l'on touche alors la boule avec un doigt de l'autre main, on est frappé, dans les deux bras et surtout dans les articulations, d'une commotion qui se transmet avec une si inconcevable vitesse, que toutes les personnes qui se tiennent par la main la ressentent au même instant. — D'après l'observation que la bouteille de Leyde a d'autant plus de puissance qu'elle a une surface plus étendue, on a construit des *batteries électriques*.

BOUTOIR. s. m. [all. *Rüssel*, angl. *snout*, esp. *hocico*]. Nom vulgaire du nez prolongé, tronqué au bout et mobile, du cochon, dans l'intérieur duquel se trouve un osselet, appelé *os du boutoir*, qui lui donne de la solidité et le rend propre à fouiller la terre. — En médecine vétérinaire, on appelle ainsi l'instrument dont se servent les maréchaux pour couper la corne du pied des chevaux.

BOUTON. s. m. [all. *Knospe*, angl. *bud*, it. *bottone*, esp. *boton*]. En botanique, on appelle *bouton*, le bourgeon qui commence à se former (V. Bourgeon). On nomme aussi *bouton* (*alabastrum*, L.), une fleur non épanouie. On appelle *bouton radical*, ou *caïeu*, le petit bulbe qui naît à l'aisselle des écailles extérieures d'une racine bulbeuse. — En pathologie, on désigne vulgairement sous le nom de *boutons* [ἴονθος, all. *Blatter*, angl. *pimple*], de petites élevures cutanées, isolées, arrondies, à peine douloureuses, se dissipant spontanément par une desquamation furfuracée; mais on confond sous la même dénomination: la *papule*, qui est solide; la *pustule*, qui renferme du pus, et la *vésicule*, qui contient une humeur séreuse. — En chirurgie, on donne le nom de *bouton* à un instrument consistant en une tige d'acier longue de 18 à 21 centimètres, garnie sur sa longueur d'une crête, et terminée à l'une de ses extrémités par un bout olivaire. Cet instrument sert, dans l'opération de la taille, de sonde et de conducteur des tenettes. Son autre extrémité, en forme de curette, sert pour s'assurer, après l'extraction de la pierre, s'il n'en reste pas quelques fragments.

Bouton d'Alep, ou *de Bagdad*, ou *de Biskara*. Maladie cutanée dont les habitants d'Alep, de Bagdad et

d'autres villes en Syrie, de Biskara en Afrique, sont affectés une seule fois dans la vie, sans distinction d'âge, de sexe, de condition. Les étrangers qui ont résidé momentanément dans une de ces villes en sont également atteints tôt ou tard, et souvent même fort longtemps après avoir quitté la contrée. Le bouton d'Alep est un tubercule plus ou moins volumineux, intéressant toute l'épaisseur du derme, et commençant par une saillie lenticulaire, qui s'accroît insensiblement pendant quatre ou cinq mois. Alors surviennent des douleurs très-vives, et la suppuration commence : il se forme une croûte humide et blanchâtre, qui ensuite se détache ou se gerce, et se reforme plusieurs fois. L'ulcération varie d'étendue (de quelques millimètres jusqu'à 8 centimètres), et cette période dure cinq à six mois ; enfin arrivent la dessiccation et la formation d'une cicatrice indélébile et le plus souvent difforme. Tantôt il n'existe ainsi qu'un seul bouton, qu'on appelle alors *bouton mâle;* tantôt il en existe un certain nombre de volumineux, autour desquels sont groupés d'autres plus petits : cette dernière variété du bouton d'Alep est désignée sous le nom de *bouton femelle*. Aucun traitement n'a jusqu'à ce jour influé d'une manière notable sur la durée ou la marche de cette maladie : aussi se borne-t-on à de simples applications émollientes et à garantir du contact de l'air la partie malade. Du reste, cette maladie, si bornée dans sa forme, puisqu'elle consiste le plus souvent en un seul bouton, si bornée aussi géographiquement, puisqu'on ne l'observe qu'en Syrie et à Biskara en Algérie, ne paraît pas offrir de danger.

Bouton de feu. Cautère actuel dont l'extrémité cautérisante se termine en forme d'olive.

BOUTON-D'OR. s. m. Nom de la *renoncule âcre* (*Ranunculus acris*, L.), commune dans les prés ; fruit terminé par une pointe roide. Elle partage les propriétés des renoncules. V. ce mot.

BOUTONNEUX, EUSE. adj. Qui a l'aspect d'un bouton, qui est chargé de boutons. On appelle *rougeole boutonneuse*, celle dans laquelle les taches morbilleuses sont saillantes et comme papuleuses.

BOUTONNIÈRE. s. f. Incision longue et étroite qu'on pratique au périnée ou sur le pénis, pour retirer un calcul engagé dans l'urèthre, ou pour ouvrir un abcès urineux.

BOUTURE. s. f. [*talea*, all. *Steckreis*, angl. *slip*, it. *barbatella*, *talea*, esp. *estaca*]. Jeune branche d'un arbre ou d'une plante vivace que l'on coupe et que l'on plante en terre en ayant soin de n'endommager ni l'écorce ni les yeux, pour qu'elle prenne racine.

BOUVERIE. s. f. [all. *Ochsenstall*]. Habitation généralement destinée aux bœufs. Le mot *étable*, souvent employé comme synonyme de bouverie, a une signification plus générale.

BOX-BERRY. Nom du *Gaultheria procumbens*, L., famille des éricacées, aussi appelé *mountain-tea* et *partridge-berry*, employé au Canada et à la Virginie en infusion théiforme, à cause de son odeur agréable quand il est desséché. Cette odeur est due à une essence appelée à tort *essence de Winter-green*, plus pesante que l'eau, bouillant à 224°, et dont la composition est $C^{16}H^8O^6$. V. GAULTHÉRILÈNE.

BOYAU. s. m. [all. *Darm*, angl. *gut*, it. *budello*, esp. *tripa*]. Mot populaire synonyme d'*intestin*. — *Boyau pollinique* (*tubus pollinicus*). Lorsqu'un grain de pollen est déposé sur le *stigmate* d'une fleur, il arrive qu'en un ou plusieurs points de la membrane externe, selon les espèces, s'opère une rupture ou se détache un opercule par lequel la membrane interne ou *endhyménine* se fait jour sous forme d'un long tube ou *boyau*, mince, extrêmement pâle, rempli de *favilla*. Ce boyau pénètre entre les cellules de la surface du stigmate, puis dans le tissu conducteur du style ; il arrive dans la cavité de l'ovaire, et, en pénétrant dans celle-ci, rencontre le micropyle de l'ovule végétal, traverse cet orifice, et, arrivé au sommet du nucelle, s'applique contre le *sac embryonnaire* ou *ovule femelle* proprement dit, auquel il cède par endosmose une partie de son liquide, ce qui caractérise la fécondation. On ne sait au juste combien de jours ou d'heures met le boyau pollinique pour parcourir cet espace. Le grain de pollen est déjà desséché, que le boyau s'allonge encore, ce qui fait croire qu'il s'allonge en se nourrissant et se développant à l'aide des liquides du tissu qu'il traverse. Le boyau se dessèche après la fécondation et se résorbe ou reste pincé par le micropyle. Quelquefois plusieurs pénètrent dans un micropyle ; il en est qui, arrivés à l'ovaire, pénètrent à côté de l'ovule et sèchent sans servir à rien. V. OVULE.

BOYAU VIOLET. s. m. En vétérinaire, nom du typhus contagieux des animaux domestiques de certaines contrées, sans doute à cause de l'aspect du boyau ou intestin à l'autopsie.

BRACHIAL, ALE. adj. et s. [*brachialis*, *brachiæus*, de *brachium*, bras ; angl. *brachial*, esp. *braquial*]. Qui appartient au bras. — *Aponévrose brachiale*. Aponévrose formée particulièrement par des expansions des tendons des grand dorsal, grand pectoral et deltoïde, et qui enveloppe complétement les muscles du bras. — *Artère brachiale*. V. HUMÉRAL. — *Muscle brachial antérieur* (huméro-cubital, Ch.). Situé profondément à la partie antérieure inférieure du bras, au-devant de l'articulation du coude, il s'attache en haut au bord antérieur et aux faces interne et externe de l'humérus, et inférieurement à l'apophyse coronoïde du cubitus. — *Muscle brachial postérieur*. V. TRICEPS. — *Plexus brachial*. Plexus nerveux formé par l'entrelacement des branches antérieures des quatre dernières paires cervicales et de la première dorsale : il s'étend depuis la partie latérale inférieure du cou jusque dans le creux de l'aisselle. Il fournit des branches thoraciques, les nerfs sus- et sous-scapulaire, et les nerfs *brachiaux*, qui sont au nombre de six, l'axillaire, le cutané, le musculo-cutané, le radial, le cubital et le médian.

BRACHIO-CÉPHALIQUE. adj. et s. [*brachio-cephalicus*, esp. *braquio-cefalico*]. Nom donné au tronc artériel qui naît de la partie antérieure et droite de la crosse de l'aorte, et qui se divise, à 27 millimètres de son origine, en carotide primitive et sous-clavière droites. Ce tronc est aussi appelé *artère innominée*.

BRACHIO-CUBITAL. adj. et s. m. [*brachio-cubitalis*]. Nom donné au ligament latéral interne de l'articulation huméro-cubitale.

BRACHIOPODES. s. m. pl. [de βραχίων, bras, et πούς, pied]. Nom de la cinquième classe des mollusques proprement dits. Pas de tête ; manteau servant à la respiration ; pied représenté par deux bras charnus, spiraux, rétractiles ; sont fixés aux rochers par les coquilles. Genres : *Lingule*, *Térébratule*, *Orbicule*.

BRACHIO-RADIAL. adj. et s. m. [*brachio-radialis*]. Nom donné au ligament latéral externe de l'articulation huméro-cubitale.

BRACHIOTOMIE. s. f. [de βραχίων, bras, et τέμνειν, couper]. Amputation du bras.

BRACHYCÉPHALE. adj. et s. [de βραχὺς, court, et κεφαλὴ, tête]. Retzius a donné ce nom aux races d'hommes dont la boîte crânienne, vue d'en haut, présente la forme d'un œuf, mais plus courte ou tronquée et arrondie en arrière; sa plus grande longueur ne dépasse pas sa plus grande largeur (qui est en arrière) de plus d'un huitième, tandis qu'elle le dépasse d'un quart dans les *dolichocéphales* (V. ce mot). Dans les brachycéphales, la longueur est à la plus grande largeur comme 8 : 7; dans les dolichocéphales, elle est comme 9 : 7. Chez les brachycéphales, au lieu d'être ronde, la tête paraît carrée, à coins arrondis, l'extrémité antérieure plus petite que la postérieure. Ils se subdivisent en *orthognathes*, c'est-à-dire dont le rebord alvéolaire et les dents des mâchoires supérieure et inférieure sont peu obliques en avant, et en *prognathes*, dont l'os maxillaire supérieur et les dents correspondantes se portent obliquement en avant et en bas, tandis que le bord du maxillaire inférieur prend beaucoup de hauteur, et s'étale en une lame courbe, oblique en avant et en haut, qui porte les dents incisives inférieures dans cette même direction au niveau des supérieures : de là vient la forme de museau offerte par la figure. 1° *Brachycéphales orthognathes*. Ce sont : les Lapons, Slaves, Russes, Polonais, Avares, Hongrois, Turcs, Tchoudes ou Finnois, pour l'Europe; Samoyèdes, Iakoutes, Tchoudes, Avares, Turcs, Afghans et Persans pour l'Asie; Tagalernes et Manilles pour les mers du Sud : il n'y en a pas en Afrique; Astœkers (Aztèques?) et Mexicains?, pour l'Amérique septentrionale; Chincas et Péruviens?, pour l'Amérique méridionale. 2° *Brachycéphales prognathes* (il n'y en a pas en Europe ni en Afrique) : Tartares, Mongols, Kalmouks et Malais, en Asie; Otaïtiens, Papous, Malais, dans les mers du Sud; Natchez, Czeckz, Sémioles, Eurhées, Iowais, dans l'Amérique septentrionale; Charruas, Puelches, Araucanes, Nouveaux-Péruviens, Incas, pour l'Amérique méridionale. V. HOMME.

BRACHYGNATHE. adj. et s. m. [de βραχὺς, court, γνάθος, mâchoire]. Anomalie caractérisée par la brièveté d'une des mâchoires.

BRACHYMÉTROPE. adj. [βραχὺς, court, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil dont le foyer de l'appareil dioptrique est en arrière du plan de vision distincte (Donders).

BRACHYMÉTROPIE. s. f. État de l'œil brachymétrope, qui a pour résultat la *myopie* (Donders).

BRACHYNOSE. s. f. Brièveté morbide des organes (Grossi).

BRACHYPNÉE. s. f. [*brachypnœa*, de βραχὺς, court, et πνοὴ, haleine, respiration; esp. *braquipnea*]. Respiration courte et lente.

BRACHYPOTE. adj. et s. [*parum bibulus*, de βραχὺ, peu, et πότης, buveur]. Qui boit peu.

BRACHYURES. s. m. pl. [de βραχὺς, court, et οὐρὰ, queue]. Nom de la première section des crustacés décapodes, caractérisés par leur forme orbiculaire, aplatie, la carapace grande, tête petite, et la queue très-petite, recourbée en dessous, ordinairement immobile. Genres : *Crabe*, *Maïa*, *Gécarcin*.

BRACTÉAL, ALE. adj. [*bractealis*]. Qui concerne les bractées. — *Feuilles bractéales*. Celles qui avoisinent le plus les bractées et en ont quelques caractères.

BRACTÉE. s. f. [*bractea*, all. *Nebenblatt*, angl. *bract*, it. *brattea*, esp. *bractea*]. On appelle ainsi de petites feuilles distinctes des autres par leur forme, leur consistance, leur couleur, qui sont placées au point d'insertion des fleurs, et qui les recouvrent avant leur développement. C'est à tort qu'on leur donne souvent le nom de *feuilles florales*, car les feuilles florales proprement dites diffèrent peu des autres feuilles de la même plante; elles sont seulement plus petites et plus rapprochées des fleurs.

BRACTÉIFÈRE ou **BRACTÉTÉ, ÉE**. adj. [*bracteifer*, *bracteatus*]. Qui porte une ou plusieurs bractées, ou en est accompagné.

BRACTÉIFORME. adj. [*bracteiformis*]. En forme de bractée.

BRACTÉOLE. s. f. [*bracteola*]. Petite bractée.

BRADYFIBRINE. s. f. [de βραδὺς, lent, et *fibrine*; it. *bradifibrina*]. Polli nomme *bradyfibrine* la fibrine, qui, augmentée dans le summum de l'inflammation, résiste davantage à la coagulation; l'augmentation de quantité et la lenteur à se coaguler étant, suivant lui, deux faits assez généralement corrélatifs. Il appelle *parafibrine*, une fibrine formée dans des conditions morbides caractérisées par une raréfaction moléculaire hypothétique. Ce serait un des modes selon lesquels la fibrine peut exister par le fait de l'inflammation; et, cette raréfaction hypothétique, la fibrine la communiquerait au sang, de telle sorte que la fibrine, bien que plus dense que le sérum quand elle est coagulée, ferait que le sang dans lequel elle est dissoute serait moins dense que le sérum lui-même après extraction de la fibrine. V. FIBRALBUMINE et FIBRINE.

BRADYPEPSIE, et non **BRADYSPEPSIE**. s. f. [*bradypepsia*, de βραδὺς, lent, et πέψις, coction; it. et esp. *bradipepsia*]. Digestion lente et difficile.

BRADYPNÉE. s. f. [de βραδὺς, lent, et πνοὴ, respiration]. Respiration lente.

BRADYSPERMATISME. s. m. [*bradyspermatismus*, de βραδὺς, lent, et σπέρμα, sperme; it. et esp. *bradispermatismo*]. Émission lente et difficile du sperme.

BRADYURIE. s. f. [de βραδὺς, lent, et οὐρεῖν, uriner]. Pissement douloureux et fréquent.

BRAI. s. m. [all. *Theer*]. On a donné le nom de *brai sec* à l'arcanson, et celui de *brai liquide* au goudron. — *Brai gras naturel*. Sorte de bitume retiré de l'asphalte. — *Brai gras artificiel*. Mélange de goudron, de brai sec et de poix grasse.

BRAISE. s. f. [all. *Kohlenglut*, it. *bragia*, esp. *brasa*]. Beaucoup de personnes croient qu'on peut, sans inconvénient, brûler de la braise dans une chambre complétement fermée, et que les vapeurs du charbon sont seules nuisibles; c'est une erreur. C'est aussi une erreur de croire qu'un morceau de fer placé sur le brasier en détruit les mauvais effets, ou que, pour éviter tout danger, il suffit de quitter la chambre aussitôt que la braise est allumée et de n'y rentrer qu'après que la braise est éteinte. C'est enfin une erreur de croire qu'on empêche la braise de produire des vapeurs malfaisantes en la couvrant de cendres.

BRANCHE. s. f. [*ramus*, κλάδος, all. *Ast*, angl. *branch*, it. et esp. *ramo*]. Les branches sont les divisions du tronc des arbres. Les anatomistes emploient ce mot figurément en parlant des divisions des vaisseaux et des nerfs. Les *branches* sont les divisions principales; les *rameaux* sont les divisions des branches; les *ramuscules*, les divisions des rameaux. On dit aussi les *branches du pubis*, les *branches* ou les *racines de la verge*, etc., pour désigner les prolongements qui se distinguent du corps d'un os ou d'un organe quel-

conque par un volume moindre et une direction différente.

BRANCHE-URSINE ou **BRANCURSINE**, s. f. V. ACANTHE.

BRANCHIAL, ALE. adj. [*branchialis*, esp. *branquial*]. Qui a rapport aux branchies. — *Appareil branchial.* V. BRANCHIES. — *Arc branchial.* V. LAME.

BRANCHIE. s. f. [*branchiæ*, βράγχια, all. *Kieme*, angl. *gill*, it. *branchie*, esp. *branquias*]. On donne le nom de *branchies* aux organes respiratoires de tous les animaux qui vivent dans l'eau et qui puisent dans ce liquide l'air nécessaire à l'entretien de leur vie. Chez les poissons, les branchies sont des organes en forme de peignes, sur lesquels se ramifient les vaisseaux sanguins. Entre chacun de ces feuillets est un passage libre pour l'eau, qui, aussitôt qu'elle est avalée, vient se tamiser entre les feuillets, et ressort par les ouvertures extérieures appelées *ouïes*. Beaucoup de mollusques respirent aussi par des branchies, mais qui sont tantôt renfermées dans l'intérieur du corps, tantôt extérieures et saillantes, sous forme de feuillets imbriqués, de panaches, de franges, de houppes, etc. Les crustacés et les annélides ont aussi des branchies. Pendant les premiers temps de leur existence, les grenouilles ont des branchies en panaches attachées extérieurement aux côtés du cou.

BRANCHIOPODES. s. m. pl. [de βράγχια, branchies, et πούς, pied]. Nom d'un ordre de crustacés dont les pattes nombreuses portent les branchies. On les appelle aussi *Phyllopodes*. Genres : *Branchipe*, *Apus*, *Limnadie*.

BRAQUE. s. m. et adj. [all. *Bracke*, angl. *brack*, it. *bracco*, esp. *braco*]. — *Chien braque*. Race propre à la chasse, ayant le poil ras et les oreilles pendantes. Cette race a, dit-on, pour variétés, le *chien courant* et le *basset*.

BRAS. s. m. [*brachium*, βραχίων, all. et angl. *Arm*, it. *braccio*, esp. *brazo*]. On comprend communément sous cette dénomination tout le membre supérieur ou thoracique; mais les anatomistes n'appellent *bras* que la portion de ce membre qui s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude : le reste du membre jusqu'au poignet s'appelle *avant-bras*. Le bras n'a qu'un seul os, appelé *humérus*. Il n'a que quatre muscles propres (les coraco-brachial, biceps et triceps brachial, et brachial antérieur); mais, en outre, un grand nombre de muscles du thorax, de la partie postérieure du tronc, de l'épaule et de l'avant-bras, viennent s'attacher aux tubérosités supérieures ou inférieures de l'humérus ou à la coulisse bicipitale. Il reçoit une artère principale (brachiale) et six nerfs importants (le brachial cutané interne, le brachial cutané externe, le médian, le radial, le cubital et l'axillaire), et une aponévrose commune sert d'enveloppe générale. Considéré extérieurement, le bras présente, vers le milieu de sa face antérieure, une saillie due au muscle biceps. Au-dessous du tiers supérieur de sa face externe est un enfoncement qui répond à l'insertion du tendon du deltoïde, et où l'on place ordinairement les cautères; la veine céphalique forme une ligne saillante le long de cette face du bras ; on voit à sa face interne une autre ligne saillante formée par la basilique. — *Bras de la moelle allongée*. V. MOELLE *allongée*.

BRASILÉINE ou **BRÉSILÉINE**. s. f. Corps qui se forme par oxydation de la brasiline, découvert par Chevreul. Ses cristaux sont orangés et colorent les dissolutions en rouge (*brasiline colorée*). ($C^{36}H^{14}O^{12}$.)

BRASILINE ou **BRÉSILINE**. s. f. Substance cristalline, incolore à froid (*brasiline incolore*), mais dont la solution à chaud prend une coloration rouge cramoisi ; elle a été découverte par Chevreul dans les bois de Fernambouc (*Cæsalpinia echinata*, Lamk) et de Brésil (*C. sappan*, L., *cristata*, L., et *vesicaria*, Arrab.) ($C^{36}H^{14}O^{12}$.)

BRAYER. s. m. [*bracherium*, *bracheriolum*, de l'ancien français *braier*, ceinture, bandage, lequel vient de *braies* (*braccæ*) ; angl. *truss*, it. *brachiere*, esp. *braquero*]. On désigne sous ce nom les bandages employés pour maintenir réduites les hernies inguinales ou crurales. Ces bandages consistaient d'abord en une simple couture de lisière, avec une pelote maintenue par une courroie. On se sert aujourd'hui de bandages élastiques, qui ont l'avantage d'opposer plus de résistance à la hernie, tout en se prêtant aux mouvements des membres inférieurs et des parois abdominales. Ils consistent : 1° en un ressort d'acier, long, étroit, très-élastique, garni de bourre ou d'une substance molle quelconque, recouvert d'une peau de chamois, courbé de manière à embrasser exactement le contour de la hanche du côté où existe la hernie, et se prolongeant en arrière au delà de l'épine dorsale, où il se continue avec une sorte de courroie qui vient, en passant sur la hanche opposée, s'attacher, au moyen de trous dont elle est percée, à un crochet placé au devant de la pelote ; 2° en une pelote formée d'un écusson de tôle rivé à l'extrémité du ressort, et bien enveloppé de bourre ou de crin, le tout recouvert de peau de chamois. Près de la jonction de la pelote avec le ressort, celui-ci est ordinairement moins large et plus tordu que dans le reste de son étendue : c'est cette partie qu'on appelle le *col du bandage*. Ordinairement, la pelote est convexe sur la face qui est en contact avec le corps, pour appuyer plus fortement sur l'ouverture par laquelle les intestins tendent à s'échapper. Cependant, dans les cas de hernies irréductibles, on est obligé de substituer à cette pelote convexe une pelote creuse destinée à loger la hernie, de manière à s'opposer seulement à ce qu'elle acquière plus de volume : ces bandages prennent alors le nom de *brayers à cuiller*. On se sert aussi, en ce cas, de *brayers* dits *à raquette*, dans lesquels, au lieu de pelote, il n'y a qu'un cercle d'acier, à l'intérieur duquel est cousu un morceau de toile recouvert de peau de chamois. Le brayer, quel qu'il soit, a presque toujours besoin d'être maintenu en place par un *sous-cuisse*, espèce de bande de peau ou de futaine attachée à la partie postérieure du ressort, passant sous la cuisse du côté malade, et venant s'attacher au crochet de la pelote. — Pour contenir à la fois deux hernies, on se sert souvent d'un *bandage double*, c'est-à-dire d'un bandage formé d'un seul ressort, comme le bandage simple, mais terminé antérieurement par deux pelotes disposées de manière à s'appliquer chacune sur l'un des anneaux inguinaux, et séparées en conséquence par un intervalle dans lequel se place le pénis. Mais ce bandage double présente de nombreux inconvénients ; il est avantageusement remplacé par deux bandages courts appelés *demi-corps*, qui se réunissent en arrière par une courroie et une boucle, et en devant par une courroie qui passe d'une pelote à l'autre.

La Figure 47 représente un brayer ordinaire pour une hernie du côté gauche. 1, le ressort ; 2, le col ; 3, la courroie de prolongement du ressort, terminée par une lanière de cuir percée de trous ; 4, la pelote,

recouverte d'un morceau de peau qu'on déboutonne et qu'on retire à volonté, pour accrocher sur la pelote

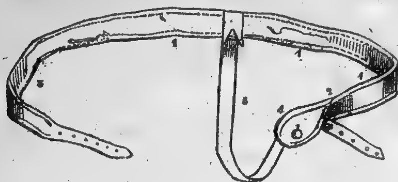


Fig. 47.

l'extrémité du sous-cuisse 5, et la lanière de la courroie 3.

La Figure 48 représente deux demi-corps, ou brayer double, tels qu'ils doivent être appliqués. Ils sont réunis en arrière, 1, au moyen d'une courroie et d'une boucle; au côté droit, la pelote 2 est supposée appliquée sur une hernie inguinale; au côté gauche, la pelote 3 est censée destinée à contenir une hernie crurale. Dans ce cas, le bandage a un col plus court, parce que l'ouverture crurale est en dehors de l'anneau inguinal; il descend davantage, et est à peu près parallèle au pli de l'aine : aussi se déplace-t-il facilement, et est-il nécessaire de le maintenir par le sous-cuisse 4,

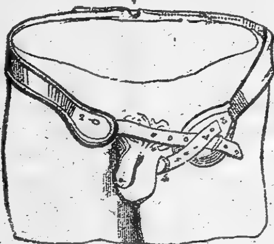


Fig. 48.

qui est attaché sur la pelote 3, ainsi que la courroie venant de la pelote 2. — Les *bandages rénixigrades* de Lafond sont également des brayers circulaires. — On fait encore des bandages assez compliqués, appelés *bandages omniformes*, dont la pelote renferme sept plaques juxtaposées, mobiles séparément, à l'aide d'autant de vis, sur une plaque commune, de manière à faire proéminer à volonté telle ou telle partie de cette pelote contre le point par lequel la hernie tend à s'échapper.

BRAYERA ANTHELMINTHICA, Kunth. V. Cousso.

BREAKBONE [angl. *break*, briser, et *bone*, os]. V. Dengue.

BRÉANE. s. f. Une des trois résines dont se compose, d'après F. Scribe, la résine *icica*. La bréane, identique avec la résine de l'arbre à brai, cristallise par petites aiguilles étoilées.

BRECHET. s. m. Nom vulgaire de l'appendice xiphoïde du sternum, et quelquefois du sternum lui-même. En anatomie, le mot *brechet* désigne une apophyse aplatie, en forme de lame quadrilatère, située longitudinalement sur la ligne médiane antérieure du sternum des oiseaux et des chiroptères, où elle donne insertion aux muscles pectoraux. Elle est d'autant plus développée, que les muscles servant à la locomotion aérienne sont plus puissants. Le brechet existe aussi chez la taupe, dont les pectoraux sont énormes et servent activement au fouissage. V. Oiseau.

BRÉDISSURE. s. f. [*trismus capistratus*]. Impossibilité d'écarter les mâchoires par l'adhérence de la partie interne des joues avec les gencives, à la suite d'ulcérations de ces parties.

BREDOUILLEMENT. s. m. [*oris titubantia*, all. *Stottern*, angl. *stuttering*, it. *borbottamento*, esp. *balbucencia*]. Prononciation précipitée, et par cela même peu distincte.

BREGMA. s. m. [βρέγμα, de βρέχειν, humecter, à cause de la fontanelle qui s'y trouve; all. *Scheitel*, angl., it. et esp. *bregma*]. Sommet de la tête; région occupée par la grande fontanelle. V. Fontanelle.

BREGMATIQUE. adj. Qui a rapport au bregma; *fontanelle bregmatique*.

BRÉHAIGNE. adj. Stérile. Se disait de la jument qui portait des crochets, parce qu'on la croyait stérile.

BRÉHER. v. n. Terme de maréchalerie, qui signifie enfoncer des clous dans le sabot du cheval, en les faisant passer par les trous du fer. — *Bréher gras*. Enfoncer le clou trop en dedans, trop près de la partie sensible. — *Bréher en musique*. Enfoncer les clous plus haut les uns que les autres.

BRÉINE. s. f. Substance particulière que M. Baup a retirée de la résine de l'arbre à brai (pin de Bordeaux). La bréine cristallise en prismes rhomboïdaux.

BRÈME. s. f. [*Cyprinus brama*, L., *Abramis brama*, Cuv.]. Poisson du genre cyprin, commun dans toutes les eaux douces de l'Europe. Sans rayons épineux ni barbillons; nageoire dorsale courte et placée en arrière des ventrales; nageoire anale longue et composée de vingt-neuf rayons. La *brème bordelière* est le *Cyprinus blicca* de Linné (*Abramis blicca*, Cuv.).

BRÉSILÉINE. s. f. V. Brasiléine.

BRÉSILINE. s. f. V. Brasiline.

BRÉSILLET. s. m. V. Bois *de Brésil*.

BRETAUDER. v. a. Expression ancienne : couper les oreilles à un cheval.

BREUVAGE. s. m. Nom donné, en vétérinaire, à tout médicament liquide administré aux animaux domestiques. On est généralement obligé d'ouvrir de force la bouche de l'animal à l'aide d'une anse de corde passée dans la barre de chaque mâchoire.

BRIDE. s. f. [*frenulum*, *retinaculum*, esp. *brida*]. Filaments membraneux que l'on trouve souvent dans le foyer des abcès ou dans les plaies profondes, et qui s'opposent à la sortie du pus, ou établissent des adhérences vicieuses. On donne aussi ce nom aux filaments de tissu lamineux et vasculaire qui s'étendent dans la cavité des séreuses, d'un organe à l'autre, à la suite d'une inflammation de ces membranes. V. Néomembrane.

BRIGHT (Maladie de). Ainsi nommée du médecin anglais qui la décrivit le premier. V. Albuminurie.

BRIQUE. s. f. Les briques pulvérisées et la terre de brique ont été employées, avec du lard, pour faire une pommade dont on se servait contre des affections cutanées.

BRISE-COQUE. s. m. Instrument à deux branches et à gaîne, imaginé par Heurteloup pour briser la coque de la pierre vésicale, après l'évidement de celle-ci par son mandrin à virgule.

BRISE-PIERRE. s. m. On appelait ainsi des tenettes armées de dents, qui servaient autrefois, dans l'opération de la cystotomie, pour morceler les pierres que leur volume empêchait de faire sortir par la plaie.

Civiale et Amussat ont donné le même nom à deux instruments à gaîne et à deux branches, agissant par glissement et par pression, et destinés à écraser les petits calculs vésicaux ou les fragments de pierre. Ils diffèrent par le mécanisme extérieur, qui est un pignon dans celui de Civiale, et un encliquetage dans celui d'Amussat. Le premier est abandonné, après avoir servi quelque temps. Le second, qui s'est brisé dans le premier essai qu'on en a fait, est abandonné aussi.

BROCHER. v. a. Terme de maréchalerie : enfoncer à coups de brochoir les clous à travers les trous du fer et de la corne, pour fixer le fer du cheval ou celui du bœuf.

BROCHET. s. m. [*Esox lucius*, L., all. *Hecht*, angl. *pike*, it. *luccio*, esp. *sollo*]. Poisson du genre ésoce, dont la chair blanche et ferme est d'une digestion facile, mais dont les œufs ont souvent une action purgative analogue à celle des œufs de barbeau.

BROIEMENT. s. m. — *Broiement de la cataracte, de la pierre.* V. KÉRATONYXIS et LITHOTRITIE. — Le *broiement des membres* par les machines, les roues de voiture, les éboulements, lorsqu'il se présente seul, s'accompagne généralement de la stupeur par commotion générale qu'on observe dans le cas où un membre est emporté par un boulet de canon. Le traitement général est le même. Il exige l'amputation du membre broyé, lors même, ainsi qu'il arrive quelquefois, que les os ne sont pas brisés.

BROMACIDE. s. m. Composé contenant du brome et jouant le rôle d'acide.

BROMAL. s. m. Liquide oléagineux, incolore, d'une saveur caustique et d'une odeur pénétrante, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Densité, 3,34. On l'obtient par action du brome sur l'alcool. ($C^4HBr^3O^2$.)

BROMALDÉHYDE. s. m. [*brométhéroïde, bromoparacétyle simple*]. Corps gazeux à la température ordinaire, obtenu par action d'une solution de potasse sur la brométhérine (C^4H^3Br) ; on a aussi le *surbrométhéroïde* ou *bromo-paracétyle triple* ($C^4H^3Br^3$), liquide incolore obtenu par action du brome sur le bromaldéhyde.

BROMAMYLE. s. m. Liquide incolore, d'odeur piquante, obtenu en distillant l'alcool amylique avec le brome et le phosphore. ($C^{10}H^{11}Br$.)

BROMANILINE. s. f. Corps cristallisable obtenu en chauffant la bromisatine avec une solution de potasse ($AzH^2.C^{12}H^4Br$). On a aussi la *bibromaniline*, qui contient Br^2.

BROMANILOÏDE. s. f. [*tribromaniline*]. Corps obtenu par action du brome sur l'aniline, cristallisable, fondant à 117° et distillant à 300°. ($AzH^2.C^{12}H^2Br^3$.)

BROMANISOL. s. m. Corps obtenu par action du brome sur le camphre d'anis ; il est cristallisable et se décompose à 100°. ($C^{20}H^9O^2Br^3$.)

BROMATE. s m. [all. *bromsaures Salz*, angl. *bromate*, esp. *bromato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide bromique avec les bases salifiables. Ils ont quelque analogie avec les chlorates par leur propriété de fuser sur les charbons, en dégageant de l'oxygène. Presque tous sont solubles. Le chlore en dégage du brome, ainsi que l'acide sulfurique, par l'action de la chaleur surtout. Ils précipitent en blanc les sels d'argent ; mais le précipité ne noircit pas à la lumière.

BROMATOLOGIE, s. f. [*bromatologia*, de βρῶμα, βρώματος, aliment, et λόγος, discours ; esp. *bromatologia*]. Traité des aliments.

BROMATOMÉTRIE, s. f. [de βρῶμα, aliment, et μέτρον, mesure]. Mesure de la quantité d'aliments nécessaire pour chaque jour. On a cherché à faire un *bromatomètre* (Régnier).

BROME. s. m. [*bromum*, de βρῶμος, mauvaise odeur; all. *Brom*, *Muride*, *Murine*, angl. *brome*, it. et esp. *bromo*]. Corps simple, découvert en 1826 par Balard, dans l'eau mère de plusieurs salines, et trouvé depuis dans les eaux de la mer, dans quelques eaux minérales, etc. Cette substance, appelée d'abord *muride*, est liquide à la température ordinaire, d'un rouge noirâtre en masse, d'un rouge hyacinthe en couche mince. Le brome pèse 2,966. Exposé à un froid de — 22° à — 25° centigrades, il se congèle, devient dur, cassant, d'un gris de plomb. Chauffé à + 47° centigrades, il produit un gaz rutilant, d'odeur suffocante, désagréable. Il est peu soluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et l'éther ; avec le premier de ces véhicules, il ne tarde pas à donner lieu à une réaction et à produire de nouveaux composés. Il se combine avec beaucoup de corps, tels que l'oxygène, l'hydrogène, le soufre, le phosphore, le chlore, etc., et avec beaucoup de métaux : il produit alors des *bromures*. On l'obtient en traitant les eaux mères des salines par un courant de chlore, et les agitant ensuite avec l'éther sulfurique. Ce menstrue dissout le brome; on l'agite avec la potasse ; on concentre, et le sel obtenu est traité par l'acide sulfurique et le peroxyde de manganèse : le gaz rutilant qui se produit donne par la condensation le brome en un liquide brun rouge. — On a essayé sans succès le brome contre les tumeurs scrofuleuses et les goîtres.

BROMÉLIACÉES ou **BROMÉLIÉES.** s. f. pl. [*bromeliaceæ*, *bromelieæ*]. Famille de plantes monocotylédones à pétales périgynes, à laquelle appartient l'*ananas* (*Bromelia ananas*, L.). Caractères : un périgone tubuleux, libre ou adhérent par sa base à l'ovaire, à 6 divisions irrégulières, dont 3 externes calicoïdes, et 3 internes colorées ; 6 étamines insérées au calice ; un ovaire simple, un style. Le fruit est une baie ou une capsule ; souvent les baies se soudent, et donnent au fruit, comme dans l'ananas, l'apparence d'un cône de pin. V. ANANAS.

BROMÉTHER. s. m. Produit de décomposition de l'oxyde d'éthyle par le brome. ($C^4H^4O^3Br^3$.)

BROMÉTHÉRINE. s. f. [*bromélayle*, *bromocarbure d'hydrogène*]. Liquide éthéré obtenu par action du brome ajouté peu à peu au gaz oléfiant. (C^2H^2Br.)

BROMÉTHYLE. s. m. Synonyme d'*éther bromhydrique.*

BROMHYDRIQUE. adj. — *Éther bromhydrique* ou *acétène monobromé* (C^4H^5Br). Liquide incolore, bout à 41°. — *Gaz bromhydrique* et *acide bromhydrique* (HBr). Combinaison de brome et d'hydrogène, qui se présente sous la forme d'un gaz incolore, pesant, répandant des vapeurs blanches à l'air, et très-soluble dans l'eau. On l'obtient en mêlant sous l'eau du brome et du phosphore, puis distillant et recueillant le gaz dans l'eau, quand on veut avoir l'acide à l'état liquide.

BROMIBASE. s. f. Composé binaire du brome qui se comporte comme une base.

BROMIDES. s. m. pl. Bromures électro-négatifs se comportant comme des acides : *bromide silicique* (bromure de silicium) ; *bromide hydrique* (acide bromhydrique, V. ce mot).

BROMIDROSE. s. f. [de βρῶμος, puanteur, et ἱδρώς, sueur ; all. *stinkender Schweiss*). Sueur fétide.

BROMIQUE. adj. — *Acide bromique* (BrO^5). On se le procure en décomposant le bromate de baryte par l'acide sulfurique. Il est liquide et incristallisable. La chaleur le décompose en brome et en oxygène.

BROMISATINE. s. f. Corps obtenu par action du brome sur l'isatine et sur le bleu d'indigo. ($C^{16}H^4AzO^4Br.$)

BROMOBENZIDE. s. f. Corps obtenu par distillation de la bromobenzide sur la potasse hydratée. ($C^{12}H^3Br^3.$)

BROMOBENZINE. s. f. Corps solide qui se forme par action du soleil sur une solution de brome dans la benzine. ($C^6H^3Br^3.$)

BROMOBENZOÏNE. s. f. Corps brunâtre d'un goût piquant, de formule inconnue encore.

BROMOBENZOÏQUE. adj. — *Acide bromobenzoïque*. Corps obtenu par action du brome sur le benzoate d'argent ; il forme des sels solubles. ($C^{28}H^9BrO^8.2HO.$)

BROMOBENZOYLE. s. m. [*oxybromobenzoyle*, *acide bromobenzoylique*]. Produit résultant de l'action du brome sur l'essence d'amandes amères. Il a une odeur aromatique, se dissout dans l'alcool et l'éther ; il est cristallisable. ($C^{14}H^5O^2Br.$)

BROMOCINNAMINE. s. f. [*bromostyrol*]. Le brome, ajouté goutte à goutte à la cinnamine ou styrol, donne lieu à la formation d'un corps cristallin, soluble dans l'alcool et l'éther, d'odeur analogue à celle de l'essence de citron, mais qui fait pleurer les yeux. ($C^{16}H^8Br^2.$)

BROMOCUMINOL. s. m. [*oxybromocuminyle*]. Corps résultant de la combinaison du brome avec le cuminol : c'est un liquide oléagineux, pesant. ($C^{20}H^{11}.O^2Br.$)

BROMOCYANE. s. m. [*cyanobromide*]. Corps obtenu par décomposition de l'acide cyanhydrique ou du cyanure d'argent par le brome. Il est cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool. ($C^2AzBr.$)

BROMOFORME. s. m. [*brométhéride*, *bromoformyle triple*, esp. *bromoforme*]. ($C^2HBr^3.$) Liqueur oléagineuse, inflammable, que la potasse transforme en chlorure de potassium et en formiate de potasse. Cette substance fait partie d'une section de composés organiques dont les éléments représentent ceux de l'acide formique, moins l'oxygène, qui serait remplacé par une quantité équivalente ou le double d'atomes de chlore, d'iode ou de brome. Ces composés sont produits par l'action de l'alcool sur les chlorures ou bromures d'oxydes (hypochlorites, hypobromites de chaux, etc.) et par la distillation du mélange ; les *chloro*, *bromo* et *iodoformes* existent dans les produits volatils. V. ces mots.

BROMOGRAPHIE. s. f. [*bromographia*, de βρῶμα, aliment, et γραφὴ, description]. Description des aliments.

BROMOHÉLICINE. s. f. Corps obtenu en traitant l'hélicine par le brome jusqu'à ce qu'elle n'en absorbe plus. Ce corps est gélatiniforme et ne cristallise pas. ($C^{26}H^{13}O^{14}Br + 2$ équiv. d'eau.)

BROMONAPHTALÈSE. s. f. Corps obtenu en traitant à chaud la naphtaline par le brome, jusqu'à ce qu'il ne se produise plus d'acide bromhydrique. Il est cristallisable, insoluble dans l'eau. ($C^{20}H^6Br^2.$)

BROMONAPHTALIDE. s. f. Corps liquide obtenu en même temps que la bromonaphtalèse. ($C^{20}H^7Br.$)

BROMOPICRAMYLE. s. m. Corps obtenu par sursaturation du picramyle par le brome. Il est en poudre cristalline. ($C^{14}H^6Br.$)

BROMOPICRILE. s. m. Corps d'aspect résineux, transparent, qui se forme par action du brome sur le picrile. ($C^{84}H^{27}O^8Az^2Br^2.$)

BROMOSEL. s. m. Nom donné aux bromures doubles : *bromoplatinates*, bromures doubles de platine, etc.

BROMOSPIROYLE. s. m. [*acide bromospiroylique*]. Corps obtenu par addition d'une solution aqueuse de brome à une solution aqueuse d'acide salicylique jusqu'à ce que la couleur du brome ne disparaisse plus. C'est un corps cristallisable. ($C^{14}H^3O^3Br^2.HO.$)

BROMOTÉRÉBÈNE. s. m. Corps qui se produit en même temps que de l'acide bromhydrique pendant l'action du brome sur le térébène. ($C^{10}H^6Br^2.$)

BROMOTHIONESSAL. s. m. [*bromothionessile*]. Corps insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui bout à une haute température, et se prend en lames rhomboïdales par le refroidissement. On l'obtient par action du brome sur le thionessal. ($C^{26}H^7SBr^2.$)

BROMURE. s. m. [all. *Brommetall*, angl. *bromide* ou *bromuret*, it. et esp. *bromuro*]. Composé résultant de la combinaison du brome avec un corps simple métallique ou non métallique. Plusieurs bromures sont solubles dans l'eau ; on peut les considérer alors comme des bromhydrates ou comme des bromures dissous. Ils sont isomorphes avec les chlorures. Traités par le chlore, ils dégagent du brome ; si on les fond avec le sulfate de potasse, il se forme un mélange de gaz sulfureux et de brome facile à reconnaître ; versés dans un sel d'argent soluble, ils donnent un précipité caillebotté un peu jaunâtre. Si, ce dépôt étant recueilli, on l'agite avec du chlore, on peut, au moyen de l'éther sulfurique ajouté ensuite, séparer très-bien le brome.

Bromure de baryum. Ce sel peut être obtenu en traitant une solution de bromure de fer par le sulfhydrate de baryte, filtrant et faisant évaporer à siccité, à l'abri de l'air autant que possible. Il est susceptible de cristalliser.

Bromure de cyanogène. Ce corps a été découvert par Sérullas, en exposant dans un flacon un mélange de cyanure de mercure et de brome, puis distillant à une douce chaleur. Condensé, il cristallise en aiguilles ou en cubes ; il est piquant comme l'iodure de cyanogène, mais il est bien plus volatil, car il se gazéifie entièrement à + 15° centigrades. Celui d'iode ne cristallise qu'à 100° centigrades, et le chlorure de cyanogène est gazeux à 0°.

Bromure de fer. Le brome peut donner avec ce métal un proto et un perbromure, qu'on prépare facilement en traitant le brome dans l'eau par la limaille de fer, filtrant et faisant évaporer sans ou avec le contact de l'air. — Le *protobromure* est d'un blanc sale ; dissous dans l'eau, il donne par la potasse un dépôt blanc. — Le *perbromure* est rouge, en partie soluble, s'il n'est pas altéré, et donne par les alcalis un précipité rouge briqueté. Magendie a proposé l'emploi du bromure de fer comme astringent énergique, dans l'hypertrophie du cœur : Bromure de fer pulvérisé et gomme arabique, āā 60 centigr. ; conserve de roses, 90 centigr. Pour 24 pilules, à prendre deux le matin et deux le soir.

Bromure de mercure. Il en existe deux, tous deux volatils : 1° Le *protobromure* est insoluble dans l'eau, blanc, cristallisable en aiguilles quand on condense la vapeur. Il noircit par la lumière et par les alcalis. On l'obtient en précipitant une solution de protoazotate de mercure par un bromure soluble, puis recueillant le dépôt, et le sublimant convenablement. 2° Le *deutobromure* est très-soluble dans l'eau et l'alcool, cristallisable en aiguilles, très-volatil, très-vénéneux ; il précipite en jaune par la potasse et la soude. On l'obtient soit en chauffant un mélange de deutosulfate de mercure et de bromure de potassium, soit en faisant

chauffer dans l'eau le mercure avec le brome, puis faisant évaporer la liqueur à cristallisation. — Le bromure de mercure a été conseillé dans la syphilis.

Bromure de potassium. On prépare ce sel en décomposant une solution de bromure de fer par le carbonate de potasse, filtrant et concentrant à calcination. En faisant redissoudre dans l'eau le résidu, on l'obtient, par l'évaporation, en cristaux cubiques, salés, un peu amers, décrépitant au feu, solubles dans l'eau et dans l'alcool. Il a été essayé dans les cas d'accidents syphilitiques où l'iodure de potassium n'avait pas réussi : l'action en est analogue ; il doit être administré à dose moitié plus faible environ. Il cause souvent des bourdonnements d'oreille ou des étourdissements qui sont sans danger.

Bromure de sodium. On se procure ce composé par le même procédé que pour le précédent, seulement en remplaçant le carbonate de potasse par celui de soude. Il est en cristaux feuilletés, un peu altérables à l'air ; il est salé, amer.

BRONCHECTASIE. s. f. [*bronchectasia*, de βρόγχος, bronche, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation des bronches.

BRONCHES. s. f. pl. [*bronchia*, βρόγχια, plur. irrég. de βρόγχος, gorge ou gosier ; all. *Bronchien*, angl. *bronchia*, it. *bronchi*, esp. *bronquios*]. Les auteurs anciens appelaient *bronche* (*bronchus*), toute la trachée-artère avec ses divisions, et ils donnaient à celles-ci en particulier le nom de *bronchia*. Aujourd'hui on appelle *bronches*, les divisions de la trachée-artère, c'est-à-dire les deux conduits membraneux pourvus d'anneaux incomplets, cartilagineux, qui, à partir de sa bifurcation, s'introduisent chacun dans l'un des poumons. On dit généralement qu'ils se divisent et se subdivisent indéfiniment, et forment par leur terminaison les culs-de-sac qui constituent le parenchyme pulmonaire ; mais il importe de savoir qu'après un certain nombre de subdivisions, les bronches, arrivées à n'avoir plus qu'un demi-millimètre de diamètre environ, cessent d'avoir des portions d'anneaux cartilagineux ; elles cessent aussi d'avoir une muqueuse séparable de la paroi bronchique proprement dite ; elles cessent en outre d'avoir un épithélium cylindrique à cils vibratiles ; elles perdent, en un mot, les caractères des *bronches*, qui sont les caractères indiqués plus haut. Les canalicules pulmonaires ou respirateurs qui leur font suite, appelés à tort, par conséquent, *dernières ramifications bronchiques*, continuent à se subdiviser, et se terminent en culs-de-sac arrondis ou ovoïdes, non renflés ou à peine renflés (dits improprement *cellules bronchiques* ou *pulmonaires*), qui ont, à l'époque de la naissance, 5 à 8 centièmes de millimètre de large environ. Ces conduits n'ont point la structure des bronches, mais une structure propre qui caractérise le parenchyme pulmonaire. Ils sont limités par des faisceaux rapprochés et anastomosés de fibres élastiques, anastomosées elles-mêmes et mélangées de fibres du tissu lamineux, d'éléments fibro-plastiques et de vaisseaux. Ces derniers forment, à la face interne des conduits (qui présente de légers plis saillants en dedans), un réseau différent de celui des bronches. Ce réseau est à capillaires assez larges, se touchant ou à peu près, de manière à laisser des intervalles libres ou mailles presque nulles ou plus étroites que le diamètre du capillaire. Il rampe sur le tissu même de la paroi des conduits pulmonaires, sans qu'il y ait de muqueuse séparable du parenchyme élastique ; il n'est séparé de la cavité des conduits que par une couche d'épithélium pavimenteux à gros noyaux, qui commence où cesse l'épithélium cylindrique des bronches. Ainsi, les conduits pulmonaires où s'accomplit l'hématose ont une structure différente de celle des bronches qui portent l'air nécessaire à la respiration ; et il n'est pas possible d'y distinguer une muqueuse séparable du parenchyme élastique et du tissu cellulaire, dans laquelle ou à la surface de laquelle serait distribué ce réseau, tel qu'on le voit sur les bronches encore pourvues de cartilage. On s'explique ainsi facilement l'absorption si prompte dans le poumon, et plus difficile dans les autres organes revêtus d'une muqueuse.

BRONCHIAL, ALE. adj. V. BRONCHIQUE.

BRONCHIARCTIE. s. f. [*bronchiarctia*, de *bronchia*, les bronches, et *arctare*, resserrer.] Rétrécissement des bronches.

BRONCHIQUE. adj. [*bronchialis*, *bronchicus*, angl. *bronchial*, it. *bronchiale*, esp. *bronquial*]. Qui a rapport aux bronches.—*Cellules bronchiques*. Nom donné autrefois aux culs-de-sac qui terminent les dernières ramifications des conduits pulmonaires faisant suite aux bronches, et dans lesquels se passent les phénomènes de la respiration. — *Glandes bronchiques*. Glandes ou ganglions lymphatiques très-nombreux, ovoïdes, mollasses, rougeâtres chez les enfants, puis successivement bruns, noirâtres ou noirs, placés au devant de la bifurcation de la trachée, autour des bronches, et même dans les poumons : leurs fonctions sont encore inconnues. — *Muqueuse bronchique*. V. BRONCHES. — *Artères bronchiques*. Il y en a deux, une pour chacun des poumons. Elles naissent de l'aorte thoracique, et accompagnent les bronches et leurs ramifications. — *Veines bronchiques*. Elles naissent des dernières divisions des artères de même nom, et se rendent : à droite, à la veine azygos ; à gauche, à l'intercostale supérieure. — *Plexus bronchique*. Plexus formé par le nerf de la huitième paire, après sa communication avec le grand sympathique. Les nerfs de ce plexus se répandent sur la paroi postérieure des bronches, ou accompagnent les artères bronchiales.

BRONCHISME. s. m. [de *bronches*]. Contraction spasmodique des bronches, conduisant à l'asphyxie dans les cas de compression congestive de la moelle épinière qui vont jusqu'à la paralysie (Marshall-Hall).

BRONCHITE. s. f. [*bronchitis*, de *bronchia*, les bronches, et de la désinence *ite*, commune à toutes les dénominations de phlegmasies ; all. *Lungencatarrh*, angl. *bronchitis*, it. *bronchite*, esp. *bronquitis*]. La *bronchite*, appelée plus communément jusqu'à ce jour *catarrhe pulmonaire*, est l'inflammation de la membrane muqueuse des bronches. L'impression du froid en est la cause la plus ordinaire ; mais souvent aussi elle survient sans cause externe appréciable. La bronchite légère (vulgairement *rhume*) mérite à peine le nom de maladie. La bronchite intense offre dans son cours trois périodes distinctes : 1° vive chaleur de poitrine, toux fréquente et sèche, matière expectorée sans consistance, oppression très-forte, peau sèche, pouls souvent dur ; 2° peau plus humide, crachats plus consistants ; 3° chaleur de poitrine et dyspnée nulle, toux rare, crachats opaques, quelquefois même puriformes, peau humide, absence de mouvement fébrile. La durée de la bronchite aiguë est de deux à six semaines ; mais quelquefois elle passe à l'état chronique. Le traitement de la bronchite peu intense consiste particulièrement dans l'usage des boissons adoucissantes

dites *pectorales*, telles que l'infusion de fleurs de violette, de mauve, de bouillon-blanc, la solution de gomme arabique, les décoctions de dattes, de jujubes, d'orge, édulcorées avec le sucre, le miel, le sirop de guimauve. On emploie quelquefois avec succès les diaphorétiques. Dans la bronchite intense, il faut recourir aux antiphlogistiques. Si elle se prolonge au delà de la deuxième ou troisième semaine, sans qu'il y ait chaleur de poitrine ni dureté de pouls, on substitue aux boissons mucilagineuses les infusions aromatiques de lierre terrestre, d'hysope, etc. Alors aussi on obtient de bons effets des topiques rubéfiants ou vésicants appliqués sur la poitrine. — La *bronchite capillaire* se distingue par de l'oppression, toux fréquente, expectoration de mucosités filantes ou jaunâtres, râles sibilants, muqueux, et surtout râles sous-crépitants, sonorité conservée ou même exagérée. C'est une des formes les plus graves de la bronchite, à cause de l'étendue qu'elle occupe et de la profondeur où elle parvient. Les émissions sanguines doivent être employées avec beaucoup de réserve ; surtout il ne faut pas y insister. Les vomitifs, les purgatifs et les rubéfiants forment la base du traitement. — *Bronchite chronique.* V. BRONCHORRHÉE *chronique*. — *Bronchite fibrineuse.* V. PNEUMONIE *fibrineuse*. — La *bronchite pseudo-membraneuse* se distingue par l'expulsion de lambeaux membraneux ; elle est toujours liée aux angines croupales.

BRONCHOCÈLE. s. f. [*bronchocele*, de βρόγχος, gorge, trachée-artère, et κήλη, hernie, tumeur ; all. *Kropf*, angl. *bronchocele*, esp. *broncocele*]. Toute tumeur volumineuse de la gorge. Quelques auteurs ont appelé spécialement *bronchocèle*, le *goitre*.

BRONCHOPHONIE. s. f. [*bronchophonia*, de βρόγχος, gosier, bronches, et φωνή, voix ; angl. *bronchophony*, esp. *broncofonia*]. Laennec a appelé ainsi la résonnance de la voix dans les divisions bronchiques explorées au moyen du stéthoscope. A l'état sain, cette résonnance est ordinairement obscure dans les gros troncs bronchiques ; elle est à peu près nulle dans les divisions bronchiques répandues au sein du tissu pulmonaire, attendu que ce tissu et les parois bronchiques sont fort mauvais conducteurs du son, et que, d'ailleurs, le diamètre des ramifications étant très-petit, le son qui s'y forme doit être plus aigu et plus faible que dans les gros troncs. Mais si, par une cause quelconque, telle que la pneumonie, un engorgement hémoptyique étendu, l'accumulation d'un grand nombre de tubercules, le tissu pulmonaire est devenu plus dense, ou bien si les rameaux bronchiques d'un petit calibre se sont dilatés, il peut arriver que la résonnance devienne sensible dans les petits rameaux bronchiques, et augmente beaucoup dans les grosses bronches : c'est ce phénomène que Laennec a appelé *bronchophonie accidentelle*, phénomène qui dénote par conséquent, ou une induration du tissu pulmonaire, ou une dilatation des bronches, ou ces deux états pathologiques à la fois. C'est dans l'espace interscapulaire et les fosses sous-épineuses des omoplates, dans le creux de l'aisselle et sous les clavicules, qu'on l'entend le plus fréquemment.

BRONCHOPLASTIE. s. f. [de βρόγχος, trachée, et πλάσσειν, former]. Opération qui a pour but de combler les pertes de substance de la trachée, et de guérir ainsi les fistules qui en résultent.

BRONCHO-PNEUMONIE. s. f. Forme de l'inflammation des poumons, qui commence dans la membrane bronchique et gagne le tissu pulmonaire.

BRONCHORRHAGIE. s. f. [*bronchorrhagia*, de βρόγχος, bronches, et ῥήγνυμι, couler avec force]. Hémorrhagie par les bronches.

BRONCHORRHÉE. s. f. [*bronchorrhœa*, de βρόγχος, gosier, bronche, et ῥεῖν, couler ; all. *Schleimfluss*, esp. *broncorrea*]. On a décrit sous ce nom l'affection vulgairement appelée *pituite*, *flux muqueux*, affection caractérisée par l'évacuation d'une quantité considérable d'un liquide incolore, filant, transparent, écumeux en partie, semblable à du blanc d'œuf délayé dans l'eau, et sans mélange de crachats épais. La bronchorrhée paraît n'avoir rien d'inflammatoire, et consister uniquement en une condition sécrétoire de la membrane muqueuse des bronches. Tantôt elle est primitive, tantôt elle succède à une bronchite chronique dont tous les caractères inflammatoires se sont graduellement effacés, et dont il n'est resté qu'une sorte d'habitude de sécrétion. On distingue deux espèces de bronchorrhées : 1° La *bronchorrhée aiguë* (catarrhe pituiteux aigu de Laennec) survient tout à coup, et s'accompagne de prime abord de symptômes très-intenses. Le malade est pris d'une dyspnée extrême ; il sent distinctement que la poitrine s'est tout à coup remplie de liquide ; il éprouve une suffocation imminente : ordinairement tous les accidents se dissipent après une évacuation copieuse, et ne reparaissent plus, ou ne reviennent qu'à des époques plus ou moins éloignées. 2° La *bronchorrhée chronique* (catarrhe pituiteux chronique de Laënnec) se développe ordinairement à la suite de plusieurs bronchites. Le malade conserve, après chaque attaque de cette phlegmasie, l'habitude d'une expectoration de plus en plus abondante ; peu à peu la matière expectorée perd de sa consistance et de son opacité, et prend les caractères indiqués ci-dessus ; l'expectoration s'établit d'une manière intermittente et à peu près régulière, et le plus souvent deux accès ont lieu dans les vingt-quatre heures, l'un au réveil, l'autre le soir ; la quantité du liquide rejeté est quelquefois d'un kilogramme ou un kilogramme et demi en chaque accès : dans les intervalles, les malades jouissent, en apparence, d'une bonne santé. La bronchorrhée aiguë réclame l'emploi des vomitifs, l'application des sinapismes aux extrémités inférieures : les saignées produisent un soulagement immédiat, lorsque l'âge et la constitution permettent d'y recourir. La bronchorrhée chronique est souvent incurable : les vomitifs répétés, les balsamiques, la vapeur du goudron dirigée vers les bronches, les ventouses sèches, ou des vésicatoires volants sur la poitrine, un exutoire au bras, les décoctions ou les extraits de quinquina ou de ratanhia, et les pilules savonneuses, font la base du traitement.

BRONCHOTOME. s. m. [*bronchotomus*, de βρόγχος, gorge, et τομή, section ; all. *Bronchotom*, esp. *broncotomo*]. Espèce de trocart aplati, large d'environ 7 millimètres, long de 27 millimètres, composé d'une canule d'argent dans laquelle est logée une lame forte, tranchante sur ses deux bords près de sa pointe, et qui dépasse la canule. Bauchot, inventeur de cet instrument, pour pratiquer la bronchotomie, assujettissait d'abord la trachée-artère au moyen d'un croissant d'acier qui servait de conducteur à son bronchotome, puis il perçait à la fois les parties molles et le canal aérien.

BRONCHOTOMIE. s. f. [*bronchotomia*, all. *Luftröhrenschnitt*, angl. *bronchotomy*, it. et esp. *broncotomia*]. Opération de chirurgie qui consiste à pratiquer

une ouverture plus ou moins grande, soit à la trachée-artère (trachéotomie), soit au larynx (laryngotomie), soit à ces deux canaux en même temps (trachéo-laryngotomie), pour extraire un corps étranger ou extirper une tumeur, ou seulement pour donner accès à l'air dans les poumons. L'opérateur fait à la peau une incision longue de trois travers de doigt, coupe successivement les feuillets superficiel et profond de l'aponévrose cervicale, écarte les muscles, et met à nu la partie antérieure du canal aérien. S'il s'agit seulement de donner accès à l'air extérieur, il suffit de pratiquer une incision transversale entre deux pièces cartilagineuses de ce canal ; s'il s'agit d'en extraire un corps étranger, il faut commencer par cette incision transversale, glisser dans le canal une sonde cannelée recourbée dans le sens de sa cannelure, et glisser sur cette sonde le bistouri, avec lequel on coupe perpendiculairement un certain nombre de pièces cartilagineuses, selon le volume du corps à extraire. Dans la *trachéotomie*, ce sont les quatre ou cinq premiers anneaux de la trachée-artère qui sont incisés verticalement ; dans la *laryngo-trachéotomie*, ce sont seulement les deux anneaux supérieurs de la trachée et le cartilage cricoïde ; dans la *laryngotomie*, on incise le cartilage thyréoïde sur la ligne médiane.

BRONZE. s. m. [*æs*, χαλκὸς, all. *Erz*, angl. *bronze*, it. *bronzo*, esp. *bronce*]. Alliage de cuivre et d'étain. V. AIRAIN.

BRONZÉE (MALADIE), dite aussi *maladie d'Addison*, parce que ce médecin anglais est le premier qui l'ait décrite. Elle est caractérisée tout d'abord par la couleur qu'elle donne à la peau. On ne peut guère mieux comparer cette couleur qu'à celle du bronze, et d'un bronze tirant plus sur le noir que sur le verdâtre. Elle est plus foncée en certaines régions, par exemple au scrotum. Des taches noires se font aussi voir dans la bouche, à la face interne des lèvres et vers le frein et sur les côtés de la langue. A cette coloration s'associent des symptômes généraux, et surtout une grande débilité qui rend bientôt le malade incapable de s'acquitter de ses occupations. Les digestions sont troublées, et les dérangements intestinaux sont fréquents. On a noté le bruit de souffle dans les grosses artères ; mais cela n'est pas constant. La durée de cette maladie est longue, et le pronostic en est très-fâcheux. La terminaison par la mort semble être constante. Cependant l'un de nous a vu un cas qui dure depuis près de deux ans avec tous les symptômes caractéristiques, sauf le bruit de souffle, et qui paraît plutôt s'améliorer que marcher vers la terminaison habituelle ; à mesure qu'un peu de mieux se manifeste, la coloration bronzée diminue d'intensité. Dans presque tous les cas où l'on a eu l'occasion de faire l'autopsie cadavérique, on a trouvé les capsules surrénales malades, de sorte qu'on est tenté de rattacher à cette lésion les accidents de coloration et de dépérissement ; mais rien de certain n'est encore établi là-dessus. Il en est de même du traitement, qui jusqu'à présent reste purement symptomatique.

BROU. s. m. [*viride nucis putamen*, all. *Nusschale*, it. *mallo*]. Enveloppe verte de la noix. Par extension, on a donné ce nom à tout sarcocarpe plutôt coriace que charnu, tel que celui de l'amandier, etc. — L'extrait de brou de noix est employé, à la dose de quelques centigrammes, comme stomachique et anthelminthique. Le brou de noix est la base de la tisane antivénérienne et antidartreuse de Pollini.

BROUILLARD. s. m. [*nebula*, ὀμίχλη, all. *Nebel*, angl. *mist*, it. *nebbia*, esp. *niebla*]. Amas d'eau à l'état de vapeur vésiculaire, qui flotte dans l'atmosphère, très-près de terre, et trouble la transparence de l'air.

BROUT (MAL DE). Maladie atteignant les animaux qui mangent le brout, c'est-à-dire les jeunes pousses des arbres à l'époque du printemps.

BROWNIEN, IENNE. adj. — *Mouvement brownien* ou *moléculaire*. Nom donné à une agitation plus ou moins vive que présentent dans les liquides placés sous le microscope toutes les granulations moléculaires qui ont 3 à 4 millièmes de millimètre ou au-dessous, surtout les granules graisseux ou pigmentaires. Ce nom a été donné d'après celui de Robert Brown, botaniste, qui le premier montra que les fines poussières des pierres, des métaux, du charbon même, traitées par les acides et la chaleur, présentent cette agitation, et que par conséquent le mouvement des grains de la favilla du pollen n'indiquait point que ce fussent des animaux. Quelle que soit la nature du liquide, dès l'instant où il est susceptible de couler, le mouvement s'y observe ; la chaleur l'active. Les granulations peuvent se déplacer de quatre ou cinq fois leur diamètre dans un sens, puis dans l'autre, sans qu'il y ait progression. Lorsqu'il se manifeste dans un élément ayant forme de cellule, il montre qu'il y a paroi et cavité distinctes (V. CELLULES). Il importe de savoir que les leucocytes et les infusoires, en se décomposant, laissent échapper des granulations moléculaires qui offrent un mouvement brownien avec sautillement des plus intenses, et qui ont parfois, à tort, été considérées comme des animaux infusoires particuliers.

BROWNISME. s. m. Doctrine médicale de John Brown, médecin né en Écosse en 1735 ou 1736, et mort à Londres en 1788. Brown attribuait à une propriété, qu'il nommait *incitabilité*, tous les phénomènes de l'économie animale, soit en l'état de santé, soit en l'état de maladie. Dans son système, toutes les choses capables d'agir sur le corps vivant, et de déterminer l'exercice de ses facultés, sont des *puissances incitantes*. L'*incitation* est le résultat de l'action de ces puissances sur l'incitabilité ; c'est la vie elle-même tout entière : car, si l'incitation cesse, la mort s'ensuit ; si elle est seulement portée en deçà ou au delà des bornes naturelles, la santé est compromise. Celle-ci résulte du parfait accord de l'action des puissances incitantes avec la somme d'incitabilité répandue dans l'économie. Si l'incitation est trop forte ou trop faible, il y a dans le premier cas épuisement de l'incitabilité ; dans le second cas, accumulation de l'incitabilité dans les organes. De là deux classes de maladies, qui embrassent toutes les infirmités humaines : les maladies par excès d'incitation (*maladies sthéniques*), et celles par défaut d'incitation (*maladies asthéniques*). Dès lors toutes les maladies ne diffèrent que par le degré d'incitation, et tout le traitement consiste à augmenter ou à diminuer l'action des puissances incitantes, à rétablir l'équilibre entre l'incitation et l'incitabilité. Brown étant venu à admettre que les maladies par défaut d'incitation sont à beaucoup près les plus fréquentes, sa thérapeutique faisait un emploi habituel des toniques et des excitants. V. INCITABILITÉ.

BRUCÉE. s. f. [*Brucea*]. Genre de plantes de la famille des térébinthacées xanthoxylées. On a cru pendant longtemps que c'était d'une espèce de ce genre (le *Brucea antidysenterica*, Lamk, ou *ferruginea*, Héritier) que provenait la fausse angusture ; mais on

sait actuellement qu'elle vient du *vomiquier* (V. ce mot), et que l'écorce de brucée n'est qu'astringente.

BRUCINE. s. f. [all. *Brucin*, angl. *brucia*, esp. *brucina*]. Ce terme est actuellement remplacé par celui de *vomicine*. V. ce mot.

BRUIT. s. m. [*strepitus*, ψόφος, all. *Geräusch*, angl. *bruit*, it. *strepito*, esp. *ruido*]. Sensation que produit dans l'organe de l'ouïe toute émotion ou agitation de l'air qui n'est point, à proprement parler, sonore, c'est-à-dire appréciable. Il y a *bruit* quand l'oreille éprouve un mélange de sensations différentes produites par une succession de petits coups irréguliers, ou quand elle éprouve la sensation d'un mélange confus de sons ayant entre eux des rapports suivis, mais se succédant avec trop de rapidité pour qu'il soit possible de les distinguer. — *Bruits anormaux*. V. ANÉVRYSME, AUSCULTATION, CŒUR, SOUFFLE, etc. — *Bruits artériels*. Si l'on applique l'oreille sur l'aorte thoracique, les carotides, les sous-clavières, et quelquefois plus loin du cœur, on entend un double bruit : le premier est sourd, le deuxième est clair, et le rhythme en est semblable à celui du cœur. Le premier correspond à la diastole artérielle, et est faible ; le second est plus fort, et coïncide avec la systole des artères. Si l'on s'éloigne du cœur, ces deux bruits s'affaiblissent de plus en plus ; le second surtout cesse bientôt complétement. Ces bruits sont causés par la transmission des bruits du cœur. On ne saurait contester cette explication pour le deuxième bruit artériel, qui, plus fort que le premier dans les carotides, cesse tout à fait d'être perçu loin du cœur. Quant au premier, si l'on réfléchit à son intensité plus grande dans le voisinage du cœur, on croira qu'il est aussi produit par la transmission ; mais, si l'on considère, d'autre part, que l'on retrouve ce bruit dans des points où le deuxième n'est plus entendu, il faut en conclure qu'il y a une cause spéciale, et cette cause n'est autre, d'après de nombreuses expériences, que le frottement de la colonne sanguine contre les parois artérielles. — *Bruits du cœur*. Dans l'état normal, le cœur fait entendre, à chaque battement, deux bruits. L'un, appelé *premier* ou *inférieur*, a son maximum d'intensité dans les environs du cinquième espace intercostal gauche, assez près du sternum. L'autre, appelé *second* ou *supérieur*, a son maximum d'intensité 8 ou 10 centimètres au-dessus de l'autre et un peu à sa droite, derrière le sternum, vers le milieu de sa hauteur. Il y a un silence marqué après le deuxième bruit. Le premier bruit répond à un soulèvement musculaire que l'on observe ordinairement à l'endroit où est le maximum d'intensité. Il coïncide avec la systole ventriculaire. Le deuxième bruit coïncide avec la diastole auriculaire et surtout avec le resserrement ou retrait, par élasticité, des artères. Les bruits du cœur sont produits dans ses cavités et non à la surface extérieure, au contact des organes qui l'entourent. Ils sont transmis au dehors surtout par les solides du thorax. Il n'y a dans le cœur qu'un liquide en mouvement et en voie de parcours avec des interruptions momentanées brusques. Le cours du sang y est dû surtout à des contractions; ses arrêts sont causés : 1° par la réplétion avec *dilatation* et *distension* finale brusque des ventricules ; 2° par le rapprochement avec *tension* brusque des valvules membraneuses. Celles-ci ne sont pas assez dures, assez solides, non plus que les parois vasculaires, pour produire un bruit lorsqu'elles frappent l'une contre l'autre par leurs bords en s'abaissant, ou contre les parois artérielles, comme le font les clapets de pompe quand ils s'abaissent et se relèvent par la pression de l'eau en mouvement. Mais, en dehors de ces mouvements valvulaires, il n'y a ni *choc*, ni *battement* dans le cœur, pas plus qu'en dehors de lui, parce que, pour battre ou choquer, il faut un intervalle entre le corps qui se meut et celui qui est frappé. Or le liquide qui des vaisseaux passe dans une oreillette, et de celle-ci dans un ventricule, y trouve déjà un peu de liquide, mais surtout des parois rapprochées et jamais écartées l'une de l'autre ni de lui ; de manière que, à mesure qu'il repousse les valvules auriculo-ventriculaires, il rencontre les parois ventriculaires qu'il ne fait que pousser devant lui sans les frapper. La *cause du premier bruit* est la vibration qui résulte de la tension brusque des valvules auriculo-ventriculaires. Cette tension est des plus énergiques. La *cause du deuxième bruit*, ou *bruit supérieur*, est la tension brusque des valvules sigmoïdes ou semi-lunaires abaissées subitement par le sang qui, poussé avec force dans les artères lors de la systole ventriculaire, tend à refluer dans les ventricules dès que cesse leur contraction. Le mécanisme de la production de vibrations perçues sous forme d'un son est assez exactement le suivant : Lorsqu'un liquide coule brusquement dans un tube, si l'on ferme rapidement un robinet dans son milieu, il y a bruit par un arrêt subit du liquide qui était doué de mouvement. Bien qu'il n'y ait pas contre le robinet de choc analogue à un coup de poing, le bruit est semblable à celui que causerait un choc de ce genre ou un coup de marteau. Lorsque le sang a distendu les artères par systole ventriculaire intense, il revient avec une intensité proportionnelle à cette contraction et à l'élasticité de celles-ci. Il abaisse les valvules sigmoïdes, d'où tension brusque de ces membranes, coïncidant avec l'arrêt subit du liquide qui revient. Il se peut aussi que ce deuxième bruit, ou que le bruit accessoire correspondant, dit *auriculo-métallique*, soit causé par la diastole auriculaire, d'après le mécanisme suivant décrit par M. Beau. On prend une portion de gros intestin longue de 4 décimètres, que l'on sépare complétement du tube intestinal et du mésocôlon. On lie circulairement l'une de ses extrémités avec un fil, et, par l'autre extrémité, on remplit d'eau cette portion d'intestin jusqu'à la hauteur de 3 décimètres. De cette manière, il reste, dans l'intérieur de l'intestin, une étendue d'un décimètre qui ne contient pas d'eau, et qui, pour la réussite de l'expérience, doit être exactement privée d'air ; on lie ensuite avec un fil l'extrémité restée libre jusque-là. Les choses étant ainsi disposées, on exerce avec les doigts une pression circulaire sur l'intestin, entre la portion pleine et la portion vide ; on charge une personne de comprimer d'une manière notable et continue la portion pleine. Si alors on écarte brusquement les doigts qui exerçaient une pression circulaire sur l'intestin, le liquide se porte vivement contre l'extrémité vide, en produisant en ce point un mouvement brusque et un bruit de choc appréciable même à distance. — *Bruit de claquement*. V. CLAQUEMENT. — *Bruit de craquement*. V. CRAQUEMENT. — *Bruit de cuir neuf*. V. CRAQUEMENT. — *Bruit de drapeau*. Espèce de frôlement que fait entendre un malade affecté de polypes des fosses nasales, quand il souffle fortement en fermant la bouche. — *Bruit de frôlement*. V. FRÔLEMENT. — *Bruits de lime, de râpe, de scie*. Bruits pathologiques du cœur, des artères et des anévrysmes, imi-

tant celui que produisent ces instruments. — *Bruit placentaire*. V. Souffle. — *Bruit respiratoire*. Sorte de souffle ou de murmure particulier qu'à chaque inspiration d'un sujet bien portant, on entend lorsqu'on applique l'oreille, nue ou armée d'un stéthoscope, sur un point quelconque de l'étendue dans laquelle les parois thoraciques sont en contact avec les poumons. Ce bruit, qu'on appelle aussi *bruit d'expansion pulmonaire*, ou *respiration vésiculaire*, résulte de la pénétration libre de l'air dans les bronches, et de là dans les canalicules respirateurs jusqu'au fond de ceux-ci (V. Bronchique). Les parties où on le perçoit le plus aisément sont le creux de l'aisselle, l'espace située entre la clavicule et le bord de l'entonnoir du trapèze, l'intervalle compris entre la clavicule et le sein, et celui qui se trouve entre le rachis et le bord interne de l'omoplate. — *Bruits veineux*. Les veines sont le siége de bruits de *souffle*, de *scie* ou de *susurrus*, lorsque, par communication accidentelle d'une artère avec une veine, le sang de la première pénètre dans la seconde. Mais en outre toutes les causes telles que l'expiration forcée, l'effort brusque, etc., qui déterminent le reflux du sang dans les veines, et par suite le pouls veineux, font entendre un bruit de souffle ou de frémissement cataire plus ou moins intense. On l'entend bien dans la veine saphène interne, près de l'arcade fémorale, lorsque cette veine est atteinte de varice simple (Beau). La cause du bruit est l'ondée sanguine rétrograde qui frotte d'une manière exagérée contre la face interne des veines.

BRÛLE-QUEUE. s. m. [all. *Schwantzglüheisen*]. Cautère actuel en forme d'anneau, dont les maréchaux se servent pour arrêter l'hémorrhagie après l'amputation de la queue des chevaux.

BRÛLURE. s. f. [*ustio*, *ambustio*, *adustio*, καῦσις, all. *Brandwunde*, angl. *burn*, it. *abbruciamento*, esp. *quemazon*]. Lésion plus ou moins grave produite sur une partie vivante par l'action plus ou moins prolongée du feu ou d'un corps fortement chauffé. Dupuytren admettait six degrés de cette lésion, d'après la profondeur des altérations éprouvées par les tissus : 1° inflammation superficielle de la peau sans phlyctènes; 2° inflammation avec phlyctènes; 3° désorganisation d'une partie du corps papillaire de la peau; 4° escharification complète du derme; 5° combustion des tissus jusqu'aux os; 6° carbonisation de tout un membre. — Dans le traitement des brûlures simples du premier degré et de celles du second degré qui ne sont pas accompagnées de dénudation de l'épiderme, le froid produit constamment d'excellents effets : on plonge la partie malade dans l'eau froide, qu'on a soin de renouveler à mesure qu'elle s'échauffe. Lorsque l'immersion est impraticable, on applique des compresses imbibées d'eau froide, qui sont ensuite incessamment arrosées avec de l'*eau blanche*. On a conseillé quelquefois d'exposer la partie malade à une vive chaleur, de l'approcher autant que possible d'un foyer ardent; mais ce procédé est excessivement douloureux et d'une utilité fort douteuse. L'éther, l'alcool, l'eau de Cologne, et tous les liquides volatils qui enlèvent à la partie malade une grande quantité de calorique pour se vaporiser, ont été employés avec succès. Cependant ils ont quelquefois de graves inconvénients; les topiques résolutifs et légèrement répercussifs doivent être préférés, mais il faut en faire usage dès le principe : pour peu que l'on ait tardé, c'est aux émollients qu'il faut immédiatement recourir. — Dans les brûlures du second et du troisième degré, des applications de sangsues sur les parties enflammées elles-mêmes ont réussi quand l'irritation locale était très-vive et très-tenace. Lorsqu'il y a des phlyctènes, il faut les piquer avec une aiguille ou la pointe d'une lancette, pour donner issue à la sérosité qu'elles renferment; mais il faut éviter autant que possible d'enlever l'épiderme qui les forme. Si cependant cet épiderme s'est enlevé, la partie dénudée sera recouverte d'un linge fin, très-légèrement enduit de cérat, et recouvert lui-même de compresses imbibées et continuellement arrosées avec de l'eau blanche. Lorsque la suppuration s'établit, on doit continuer les pansements avec le cérat et les compresses trempées dans un liquide résolutif jusqu'à ce que la phlogose soit entièrement calmée. Si une brûlure a été accompagnée de stupeur profonde, il est presque inutile de s'occuper de la brûlure elle-même dans les premiers instants : c'est la stupeur qu'il faut d'abord combattre par des frictions excitantes sur les parties saines, des odeurs volatiles et éthérées, des boissons légèrement stimulantes et antispasmodiques. — De larges cataplasmes émollients appliqués sur les brûlures des quatrième et cinquième degrés produisent une détente salutaire et favorisent l'établissement de la suppuration. Lorsque les plaies sont à découvert, il faut les panser immédiatement avec un morceau de linge fin demi-usé, fenêtré convenablement, et enduit de cérat simple ou opiacé, ou aiguisé d'acétate de plomb, selon qu'il existe encore de la douleur, ou que les parties, déjà relâchées, fournissent une suppuration trop abondante. Ce linge est recouvert de charpie brute en quantité suffisante pour absorber la suppuration. Des compresses et un bandage convenable maintiennent tout l'appareil. — Les brûlures au sixième degré nécessitent l'amputation. — Les brûlures, même superficielles, quand elles occupent une grande partie du corps, sont toujours un accident grave et qui met la vie en danger. — Les agriculteurs et les jardiniers désignent sous le nom de *brûlure* plusieurs maladies des plantes dont les causes et les effets sont différents. La *brûlure* consiste tantôt en un desséchement de l'écorce des arbres, qui se soulève et se fendille sous l'influence des rayons brûlants du soleil ou par l'action destructive de l'eau congelée; tantôt en une altération rapide des bourgeons et des jeunes pousses, qui deviennent presque subitement noirs sous l'influence de la chaleur, du froid ou d'un vent desséchant.

BRUTOLÉ. s. m. V. Brytolé.

BRUYÈRE. s. f. [*Erica*, L., all. *Heide*, angl. *heath*, it. *erica*, esp. *brozo*]. Genre de plantes dicotylédones monopétales périgynes, octandrie monogynie, L., dont une espèce, l'*Erica vulgaris*, L., employée autrefois comme diurétique et lithontriptique, a donné son nom à la famille des bruyères ou éricinées.

BRYOLOGIE. s. f. [*bryologia*, de βρύον, mousse, et λόγος, traité]. Partie de la botanique qui traite de la classe des muscinées : *Mousses* et *Hépatiques*. V. ces mots.

BRYONE. s. f. [*navet du diable*, *navet galant*, *vigne blanche*, *couleuvrée*, all. *Zaunrübe*]. *Bryonia dioica*, L., monœcie syngénésie, L., cucurbitacées, J. La racine de la bryone est volumineuse, fusiforme, charnue, succulente, d'un blanc jaunâtre en dedans, marquée extérieurement de stries circulaires, d'une saveur âcre; elle est presque entièrement formée d'une fécule amylacée très-fine et très-blanche, unie à un principe

âcre et irritant qui se perd en partie par la dessiccation, et dont la racine peut être tout à fait débarrassée par la torréfaction : elle fournit ensuite un aliment aussi sain qu'abondant. La racine de bryone a été préconisée, à l'intérieur, comme succédanée de l'ipécacuanha et du jalap ; aussi l'emploie-t-on particulièrement comme purgatif drastique (racine, 32 gram., infusée pendant vingt-quatre heures dans du vin blanc, 250 gram.; ou bien, poudre de la racine desséchée, $1^{gr},50$ à $1^{gr},80$). La racine fraîche, appliquée sur la peau, agit comme un sinapisme. A trop forte dose, la bryone agit à la manière des poisons végétaux âcres.

Bryone d'Amérique. V. MÉCHOACAN.

BRYONINE. s. f. [all. *Bryonin*]. Glycoside du *Bryonia alba*, L., rouge ou d'un brun jaunâtre, amorphe. D'abord sucrée, puis styptique et amère ; vénéneuse à haute dose ; soluble dans l'eau et l'alcool ($C^{96}H^{80}O^{38}$). Les acides faibles la dédoublent à chaud en glycose, en *bryorétine* ($C^{42}H^{35}O^{14}$) insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, et en *hydrobryorétine* ($C^{42}H^{37}O^{16}$) insoluble dans l'eau et dans l'éther.

BRYONITINE. s. f. Composé cristallisable peu connu qui accompagne la bryonine.

BRYOPLASTE. adj. et s. m. [de βρύον, bruyère, et πλάσσειν, former]. Maladies caractérisées par des productions se rapprochant plus ou moins des formes végétales, telles que verrues, polypes, condylomes, etc. (Schultz).

BRYOZOAIRES. s. m. pl. [βρύον, algue, et ζῶον, animal]. Dernière classe de l'embranchement des mollusques, renfermant des animaux autrefois rangés parmi les polypes. Ils sont caractérisés par un manteau terminé en cul-de-sac, coriace à sa base, dans lequel le corps se rétracte. La bouche est entourée de longs tentacules ciliés et rétractiles ; l'intestin est replié, et l'anus est sur le dos, près de la bouche. Ils sont très-petits et vivent agrégés. Les *Eschares* à enveloppe pierreuse, les *Flustres* à enveloppe cornée, vivant dans la mer, les *Cristatelles* et les *Alcyonelles*, vivant dans l'eau douce, sont les principaux genres de cette classe. Leur reproduction est digénétique ; l'embryon est cilié en sortant de l'œuf ; il donne naissance par gemmation (*scolex*) à des individus mâles, femelles ou hermaphrodites (*proglottis*), puis il meurt. Les individus sexués donnent en outre naissance à des gemmes.

BRYTOLATURE. s. f. Médicaments liquides produits par l'action de la bière sur des substances végétales, feuilles, fleurs ou racines, qu'on fait macérer ou digérer dans ce menstrue, auquel elles cèdent divers principes (Béral). Ces sortes de teintures, appelées aussi *bières médicamenteuses*, sont susceptibles de fournir des extraits par la concentration.

BRYTOLÉ. s. m. [de βρύτον, bière]. Médicaments liquides formés de bière et de principes médicamenteux qui sont unis en totalité à ce menstrue par solution directe (Béral). On les obtient en faisant dissoudre dans la bière, soit un sel, soit quelqu'un des principes immédiats des végétaux.

BRYTOLIQUE. adj. Qui contient de la bière. — *Médicaments brytoliques*. Médicaments qui consistent en bière chargée de principes médicamenteux divers (Béral). La plupart sont préparés par solution ou par macération ; quelquefois cependant les substances médicamenteuses qu'ils contiennent sont associées à la bière avant que celle-ci subisse la fermentation.

BUBALE. s. m. V. ANTILOPE.

BUBON. s. m. [*bubo*, βουβών, all. *Drüsengeschwulst*, angl. *bubo*, it. *bubbone*, esp. *bubon*]. Ce nom a d'abord été donné aux tumeurs des glandes inguinales (de βουβών, aine) ; puis on l'a appliqué aux engorgements glandulaires suppurés des aisselles, du cou, etc. On en distinguait quatre espèces : 1° le *bubon sympathique*, déterminé par l'irritation qui, d'une partie enflammée ou ulcérée, s'est propagée jusqu'aux glandes lymphatiques, en suivant le trajet des vaisseaux absorbants (il disparaît ordinairement avec la cause qui l'a fait naître) ; 2° le *bubon pestilentiel* (V. PESTE) ; 3° le *bubon scrofuleux* (V. SCROFULES) ; 4° le *bubon syphilitique*, qui est *consécutif* ou *constitutionnel*. Les *consécutifs* ne se manifestent qu'après l'apparition de chancres ou d'une blennorrhagie ; les *constitutionnels* se déclarent au bout d'un temps plus ou moins long, par suite d'une infection ancienne négligée et devenue constitutionnelle. Les consécutifs ont presque toujours leur siége aux aines ; les constitutionnels viennent presque indifféremment au cou, aux aisselles ou aux aines. On appelle *bubons abdominaux*, ceux qui sont placés au-dessus du pli de la cuisse ; *bubons cruraux*, ceux qui sont situés beaucoup au-dessous ; *bubons pubiens*, ceux qui se développent très-près du pubis. Quelquefois le *bubon* est *composé* ou *multiple*, c'est-à-dire qu'il est formé de petites tumeurs ayant chacune pour base une glande tuméfiée. — Le mot *bubon* a conservé encore aujourd'hui une signification assez variable. Il tend à disparaître du langage scientifique. Toutes les irritations de la peau ou des muqueuses peuvent produire des engorgements *primitifs* dans les glandes voisines (*bubons sympathiques*) ; lorsque cette cause irritante, au lieu d'être *mécanique*, *physique*, *chimique*, est *organique*, comme un *virus*, celui-ci est plus ou moins localisé dans la glande, et, s'il survient une suppuration, on a un *bubon infectant* (cas fréquent en syphilis). Le *bubon d'emblée* est une hypothèse qui sert à masquer l'ignorance de la cause.

Bubon sympathique. En syphilographie, celui qui est déterminé par une inflammation ou une ulcération quelconques de l'urèthre, du gland, du prépuce, des téguments du membre inférieur, etc.

Bubon virulent ou *du chancre simple* (bubon d'absorption). La condition absolue pour la production de cette adénite est un *chancroïde* (V. ce mot) à l'état de progrès ou de *statu quo*. Elle n'occupe pas toujours le même point de l'aine, son siége est subordonné à celui du chancre qui l'occasionne. Si l'ulcère est à la verge, on trouvera le bubon dans la région moyenne ; s'il est au périnée ou à la partie antérieure de l'anus, le bubon occupera la région inférieure et interne ; si le chancre enfin est situé à la partie postérieure de l'anus, l'adénopathie se produira vers la région externe et supérieure de l'aine. Le bubon virulent se montre ordinairement du huitième au quinzième jour ; il peut cependant ne se montrer qu'après six semaines, deux mois. Les symptômes sont les mêmes que ceux du bubon sympathique, mais sa suppuration est le plus souvent inévitable ; le pus qui s'écoule est virulent, inoculable ; les bords de la plaie s'ulcèrent et déterminent un vaste chancroïde, semblable à celui qui lui a donné naissance. Il arrive souvent que les bubons simples prennent, une fois ouverts, la marche serpigineuse.

BUBONOCÈLE. s. m. [*bubonocele*, βουβωνοκήλη, de βουβών, aine, et κήλη, hernie ; all. *Leistenbruch*]. Hernie inguinale.

BUBULINE. s. f. [*bubulus*, provenant du bœuf]. Produit d'altération, ou mélange de principes azotés, non cristallisable, qu'on retire des bouses de vache à l'aide de l'alcool; indiqué par Morin et Berzelius.

BUCCAL, ALE. adj. [*buccalis*, de *bucca*, la bouche, ou plutôt la partie interne et moyenne de la joue; angl. *buccal*, esp. *bucal*]. Qui appartient à la bouche, et particulièrement à la face interne des joues. — *Membrane buccale*. Membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de la bouche. — *Glandes buccales* ou *glandes molaires*. Glandes en grappe simple et composée situées à la partie interne de la joue, dans l'épaisseur de la membrane buccale, et s'ouvrant au niveau des dents molaires (V. GLANDES *molaires*). — *Artère buccale* (sus-maxillaire, Ch.). Rameau de la maxillaire interne, fourni quelquefois par la temporale profonde antérieure ou par l'alvéolaire, branche de la maxillaire interne. — *Nerf buccal* ou *buccinateur* (bucco-labial, Ch.). Rameau du maxillaire inférieur qui se distribue dans la joue, particulièrement dans le muscle buccinateur.

BUCCINATEUR. adj. et s. m. [*buccinator*, de *buccina*, trompette; all. *Backenmuskel*, esp. *bucinador*]. Le muscle buccinateur (alvéolo-labial, Ch.), situé dans l'épaisseur de la joue, s'étend de la partie postérieure des deux arcades alvéolaires à la commissure des lèvres. Lorsque les lèvres sont rapprochées, il applique les joues contre les arcades dentaires, soit pour faciliter la mastication, soit pour pousser l'air hors de la bouche, comme dans l'action de jouer d'un instrument à vent.

BUCCINATO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. — *Aponévrose buccinato-pharyngienne*, ou *ptérygo-maxillaire*. Bandelette fibreuse étendue du sommet de l'apophyse ptérygoïde interne à la ligne myloïdienne de l'os maxillaire inférieur.

BUCCO-LABIAL, ALE. adj. [*bucco-labialis*, de *bucca*, joue, et *labia*, lèvres]. Qui appartient à la joue et aux lèvres.

BUCHU. s. m. [*bucko*, *bocco*, *bocho*, *booko*]. Les habitants du cap de Bonne-Espérance donnent le nom de *buchu* aux feuilles de plusieurs espèces de plantes du genre *Diosma*, famille des rutacées, surtout à celles des *Diosma crenata*, L. (*Barosma crenata*, Willdenow), *crenulata* et *serratifolia*. Ces feuilles ont une odeur très-forte, analogue à celle de la rue, de la feuille de figuier sèche ou de l'urine de chat. Leur saveur est aromatique, chaude et âcre. Les Hottentots s'en servent comme vulnéraires et contre les maladies de la vessie. En Angleterre et aux États-Unis on fait le plus grand cas du buchu, et on le considère comme un spécifique contre les maladies des organes génito-urinaires. Les feuilles de *Diosma* sont employées comme toniques, stimulantes, et surtout comme diurétiques et diaphorétiques; elles sont préconisées dans la cystite et la néphrite chroniques. Le mode d'administration est une infusion qu'on prépare en mettant en contact pendant quatre heures, dans un vase fermé, 32 grammes de feuilles avec 500 grammes d'eau distillée bouillante. Cette infusion s'emploie à la dose de 30 grammes, deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures.

BUÉNINE. s. f. Substance particulière extraite par Buchner de l'écorce du *Buena hexandra*, Pohl.

BUFFLE. s. m. [*Bos bubalus*, all. *Büffel*, angl. *buffalo*, it. et esp. *bufalo*]. Espèce du genre *Bœuf* (V. ce mot), docile, robuste, facile à conduire au moyen de l'anneau nasal; fort comme deux bœufs; chair assez bonne. Il vit dans les contrées pauvres et marécageuses; il est domestiqué en Lombardie et en Afrique. On en connaît six variétés.

BUGLE. s. f. [*Ajuga*, L., all. *Günsel*, it. *bugola*]. Genre de plantes (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) dont l'espèce *Ajuga reptans*, L. (*bugle rampante*), est légèrement astringente, et entre dans toutes les *espèces vulnéraires*.

BUGLOSSE ou **BUGLOSE.** s. f. [*Anchusa*, L., it. *buglossa*, esp. *buglosa*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., borraginées, J.) dont l'espèce *Anchusa officinalis*, L., a les mêmes propriétés que la bourrache, à laquelle on peut la substituer.

BUGRANE. s. f. V. ARRÊTE-BŒUF.

BUIS. s. m. [*Buxus sempervirens*, L., πύξος, all. *Buchs*, angl. *box*, it. *bosso*, esp. *box*]. Arbrisseau (monœcie tétrandrie, L., euphorbiacées, J.) dont les feuilles sont purgatives, le bois et la racine sudorifiques.

Buis piquant. V. FRAGON.

BULBAIRE. adj. Qui concerne les bulbes. — *Tissu bulbaire*. V. PHANÉROPHORE.

BULBE. s. m. [*bulbus*, βολβός, angl. *bulb*, it. et esp. *bulbo*]. On appelle ainsi, en anatomie, un renflement arrondi, hémisphérique, ovoïde, etc., saillant dans la cavité des follicules pileux et dentaires, en général vers leur fond. Le bulbe est formé d'une substance homogène fondamentale, finement granuleuse et parsemée de petits noyaux sphériques et ovoïdes, dans laquelle se ramifient des vaisseaux et des nerfs pour les bulbes dentaires, des capillaires seulement pour les bulbes pileux. De la surface des bulbes ou de leur épaisseur part la base du poil qui y adhère par l'intermédiaire d'une couche unique de cellules épithéliales: *bulbe d'un poil*, *bulbe d'une dent*. — *Bulbe de l'œil*. Le globe de l'œil. — *Bulbe de l'urèthre*. Renflement par lequel commence la partie spongieuse de l'urèthre. — *Bulbe du vagin*. Renflement érectile placé des deux côtés de l'entrée du vagin. — *Bulbe de la moelle épinière*, *bulbe rachidien*. Portion renflée de la moelle contenue dans le crâne. — En botanique, *bulbe* (substantif fém. selon l'Académie, all. *Zwiebel*) désigne : 1° des renflements tuberculeux que la tige de plusieurs plantes présente au-dessus du collet (*bulbes solides*), et qui sont recouverts par la base élargie des pétioles : par exemple, dans la fumeterre bulbeuse, le glaïeul, le colchique, le safran; 2° des tiges souterraines très-courtes réduites à un simple plateau, d'où naissent en dessous des racines, en dessus des écailles ou des feuilles rudimentaires qui, en se recouvrant les unes les autres, forment un corps ovoïde ou arrondi, et dont les extérieures sont, ou des écailles charnues (*bulbes à écailles*), rétrécies à la base, comme dans le lis, ou des tuniques membraneuses, comme des pétioles engaînants, emboîtées les unes dans les autres (*bulbes à tuniques*) (ex. : dans l'oignon), et parfois soudées ensemble de manière à représenter un corps compacte (ex. : le colchique). Ces dernières parties, celles qui surmontent le plateau, méritent seules le nom de *bulbe*; elles constituent un vrai bourgeon terminal, situé au sommet d'une tige souterraine extrêmement courte (*plateau*), et qui se développe sous terre ou rez-de-terre. Les botanistes nomment encore *bulbe*, le renflement du pédicule de certains champignons, qui, pour cette raison, ont été appelés *bulbeux*. Les bulbes se reproduisent directement par des bourgeons séparables ou caducs nommés *caïeux* (V. ce mot), naissant à la base des écailles.

BULBEUX, EUSE. adj. [*bulbosus*]. Qui est pourvu d'une bulbe, ou qui forme bulbe : *plante bulbeuse*.

BULBIFÈRE. adj. Qui porte des bulbes, ou plutôt des bulbilles, sur un point quelconque de sa surface.

BULBILLE. s. f. [*bulbillus*]. On donne ce nom à de petits tubercules bulbiformes séparables de la plante mère, et susceptibles de produire des individus nouveaux, qui se développent, soit entre les pédoncules d'une ombelle de fleurs (*Allium vineale*), soit à l'aisselle des feuilles où ils sont enveloppés d'écailles (*Allium viviparum*, *Lilium bulbiferum*), sur le revers des frondes de certaines fougères, dans les sinus des crénelures des feuilles de quelques plantes, etc. Chez les dicotylédones, on a nommé *bulbilles*, les petits bourgeons souterrains bulbeux du *Saxifraga granulata*, les bourgeons caducs bulbiformes du *Dentaria bulbifera*, les corps reproducteurs ovoïdes de l'aisselle des feuilles du *Ficaria ranunculoides*.

BULBILLIFÈRE. adj. [*bulbilliferus*]. Se dit d'une plante qui produit des bulbilles dans une quelconque de ses parties.

BULBO-CAVERNEUX. adj. et s. m. [*bulbo-cavernosus*]. Qui appartient au bulbe de l'urèthre et au corps caverneux. Ce nom a été donné à un muscle appartenant exclusivement à l'homme (bulbo-uréthral, Ch.), et qui, chez la femme, est remplacé par le constricteur du vagin. Il est situé au périnée, au-dessous et de chaque côté de l'urèthre, et a pour fonction d'accélérer l'éjaculation de l'urine et du sperme : de là son nom de *muscle accélérateur*.

BULBO-URÉTHRAL. V. BULBO-CAVERNEUX.

BULLAIRE. adj. Qui concerne les bulles. S'est dit, en médecine, de certaines élevures cutanées ayant l'aspect de bulles.

BULLE. s. f. [*bulla*, πομφόλυξ; all. *Blase*, angl. *bleb*, it. *bolla*]. On appelle *bulles*, des soulèvements de l'épiderme formés par l'accumulation d'un liquide séreux ou séro-purulent, dont l'apparition est précédée d'une rougeur érythémateuse plus ou moins vive, mais qui surviennent quelquefois presque instantanément. Ces bulles s'ouvrent plus ou moins promptement, et sont remplacées par des croûtes, sous lesquelles se forme un nouvel épiderme, qui conserve longtemps une teinte particulière ; quelquefois aussi il se produit des ulcérations plus ou moins superficielles. Le rupia et le pemphigus (que l'on a appelé *maladie bulleuse* ou *fièvre bulleuse*, lorsqu'il est accompagné de mouvement fébrile) constituent deux espèces de ce genre de maladies.

BULLÉ, ÉE. adj. [*bullatus*]. Se dit des feuilles dont la face supérieure est comme ridée par quantité de petites éminences obtuses qui forment autant de cavités à la face inférieure. Exemple : les feuilles de la sauge officinale.

BULLEUX, EUSE. adj. Synonyme de *bullaire*.

BUNOÏDE. adj. V. SQUIRRHEUX.

BUPHTHALMIE. s. f. [*buphthalmia*, de βοῦς, bœuf, et ὀφθαλμὸς, œil : œil de bœuf ; all. *Ochsenauge*, esp. *buftalmia*]. Augmentation du volume de l'œil. On a, en général, exprimé par ce mot le premier degré de l'hydrophthalmie. Quelquefois cependant on a ainsi appelé une maladie caractérisée par la turgescence du corps vitré, qui distend l'œil et pousse en avant le cristallin et l'iris.

BUPLÈVRE. s. m. [*Bupleurum*, L., all. *Hasenohr*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont l'espèce *Bupleurum rotundifolium* (*buplèvre perce-feuille*) a été recommandée comme astringente.

BURSÉRINE. s. f. [all. *Burserin*]. Sous-résine blanche, pulvérulente, non phosphorescente, que Bonastre a isolée du baume du *sucrier des montagnes* (*Bursera gummifera*, L.) ; elle n'est nullement balsamique, et diffère de celle qui est dite *gomme chibou*. Il attribue le baume du sucrier à l'*Hedwigia balsamifera*, Swartz.

BURSICULE. s. m. Petite poche ou bourse creusée au-dessous des loges de l'*anthère* des orchidées, et qui renferme l'extrémité gluante (rétinacle) des masses polliniques. Il peut y avoir deux bursicules (*Orchis*), un seul (*Aceras*), ou ne pas y en avoir (*Platanthera*).

BUSSEROLE. s. f. V. ARBOUSIER.

BUTÈNE. s. m. V. BUTYLIQUE.

BUTUA. Synonyme de *pareira*. V. ce mot.

BUTYLATE. s. m. V. BUTYLE.

BUTYLE. s. m. Le *butyle* (*butylium*) est le radical de l'alcool butylique, qu'on obtient pur en faisant réagir le potassium sur l'iodure de butyle. C'est un liquide incolore et oléagineux, moins dense que l'eau, faiblement odorant (C^8H^9). — L'*iodure de butyle* se prépare en mettant de l'iode dans l'alcool butylique, et ajoutant un fragment de phosphore dans le liquide refroidi. C'est un liquide limpide, incolore, très-réfringent, se colorant en brun à la lumière ; bout à 121° (C^8H^9I). — On obtient d'une manière analogue le *bromure de butyle* (C^8H^9Br), qui bout à 89° centigr., et le *chlorure de butyle* (C^8H^9Cl), qui bout de 70° à 75° centigr. — On obtient l'*éther butylique* ($C^8H^9 + C^8H^9O^2$) par l'action de l'iodure de butyle sur l'oxyde d'argent. C'est un liquide incolore, d'odeur suave, bouillant de 100° à 104° centigrades. — On obtient le *butylate de potassium* en dissolvant ce métal dans l'alcool butylique. — On obtient l'*éther éthylbutylique* (*butylate d'éthyle*) en faisant réagir à froid l'iodure d'éthyle sur le butylate de potassium. C'est un liquide incolore, mobile, d'odeur très-agréable, qui bout de 78° à 80° centigr. ($C^{12}H^{14}O^2$). — Le *carbonate de butyle* est un liquide incolore, limpide, plus léger que l'eau, d'odeur agréable, bouillant à 190° centigr. ($C^8H^9O^2 + C^8H^9O^2 + C^2O^2$). — Le *nitrate de butyle* est un liquide plus lourd que l'eau, bout à 130° centigr. ($C^8H^9O^2 + AzO^4$). — L'*acétate de butyle* est liquide, incolore, éthéré, plus léger que l'eau ; bout à 114° centigr. ($C^{12}H^{12}O^4$).

BUTYLIQUE. adj. Qui concerne le butyle. — *Alcool butylique* ($C^8H^{10}O^2$). Corps qui se forme avec l'*alcool amylique* ($C^{10}H^{12}O^2$) et l'alcool ordinaire pendant la fermentation des mélasses de betterave. On les sépare par lavage et distillation. C'est un liquide incolore, plus fluide que l'alcool amylique, d'odeur analogue à celui-ci, plus vineuse, moins pénétrante ; sans action sur la lumière polarisée ; bout à 109° centigr. ; soluble dans 10 parties d'eau ; brûle facilement avec une flamme éclatante. L'acide sulfurique et le chlorure de zinc le décomposent en divers produits, tels que l'*hydrure de butyle*, le *butène* (C^8H^8) ou *gaz inflammable* ou *quadricarbure de Faraday*. — *Éther butylique*. V. BUTYLE. *Glycol butylique*. V. GLYCOL.

BUTYRACÉ, ÉE. adj. V. BUTYREUX.

BUTYRAL. s. m. [*hydrate d'oxyde de butyryle*]. Corps obtenu en même temps que la butyrone et de la même manière. Il est liquide, incolore, très-mobile, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles, et à peine dans l'eau. Il s'oxyde à l'air et forme de l'acide butyrique ($C^8H^7O^2$.)

BUTYRAMIDE. s. f. V. TRIBUTYRINE.

BUTYRATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide butyrique avec les bases.

BUTYREUX, EUSE. adj. [*butyrosus*]. Qui a la consistance ou l'apparence du beurre.

BUTYRIAQUE. s. f. [*pétinine*, *butylamide*, *butylamine*, *butylammoniaque*]. Alcaloïde artificiel, produit de la distillation des matières animales. Liquide incolore, d'odeur ammoniacale pénétrante, formant avec les acides des sels bien définis. ($C^8H^{11}Az$.)

BUTYRINE. s. f. [all. *Butyrin*, esp. *butirina*]. Substance découverte dans le beurre par Chevreul, en 1819. Elle est fluide à la température ordinaire, et ne se congèle qu'à 0°. Son odeur est celle du beurre qui a été chauffé. Elle se dissout dans l'alcool, surtout bouillant. Traitée par les alcalis, elle fournit la glycérine et l'acide butyrique. V. TRIBUTYRINE.

BUTYRIQUE. adj. — *Acide butyrique*. Découvert par Chevreul. Il se produit par l'action des alcalis et des matières azotées sur la butyrine, d'où le rancissement du beurre. Il est liquide à 9°, très-volatil, soluble dans l'eau et l'alcool ; il a l'odeur du beurre rance. ($C^8H^7O^3.HO$.)

BUTYRO-ACÉTIQUE. adj. V. PROPIONIQUE.

BUTYROLÉINE ou **BUTYRÉLAÏNE.** s. f. V. BUTYROLÉIQUE.

BUTYROLÉIQUE. adj. — *Acide butyroléique*, *butyrélaïque* ou *oléobutyrique* ($C^{34}H^{60}O^4 + H^2O$ ou $C^{34}H^{30}O^4.HO$). C'est un acide qui serait analogue à l'acide oléique, mais qui ne donne pas d'acide sébacique par distillation comme celui-ci, lequel a de plus pour formule $C^{36}H^{38}O^3 + HO$. On le retire du beurre par saponification. Il provient de la décomposition d'un principe appelé *butyroléine*, analogue à l'oléine et considéré jusqu'à présent dans le beurre comme de l'oléine, mais en différant par ce fait que l'acide qu'on en retire ne donne pas d'acide sébacique par distillation.

BUTYROMÈTRE. s. m. [de βούτυρος, beurre, et μέτρον, mesure]. Instrument inventé par Marchand, pharmacien à Fécamp, pour déterminer la richesse du lait. Le fait sur lequel repose ce procédé est celui-ci : Si l'on agite du lait avec parties égales d'éther en volume, on dissout, comme on le savait déjà, le beurre que renferme le lait ; mais, si l'on ajoute au mélange un volume d'alcool égal à celui de l'éther, le beurre, primitivement dissous, se sépare et vient surnager le liquide sous forme d'une couche huileuse, de telle façon que, si l'on opère dans un tube gradué, on pourra lire directement sur le tube la quantité de matière huileuse qui s'est séparée, et qui se trouve dans un certain rapport avec la quantité de beurre elle-même contenue dans le lait essayé.

BUTYRONE. s. f. Liquide éthéré, fluide comme de l'eau, très-coulant, d'une odeur agréable, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'on obtient en distillant le butyrate de baryte. (C^7H^7O.)

BUTYRONITRILE. s. m. V. VALÉRONITRILE.

BUTYRONITRIQUE. adj. — *Acide butyronitrique*. Liquide huileux jaune obtenu par action de l'acide nitrique sur la butyrone ; il est sucré, aromatique, et forme des sels avec les bases, appelés *butyronitrates*. ($C^7H^6AzO^5 + 2HO$.)

BUTYRONYLE. s. m. Radical hypothétique admis par Lœvig, dont la butyrone (*oxyde de butyronyle*) serait dérivée. (C^7H^7.)

BUTYRYLE. s. m. Radical hypothétique admis par Lœvig, dont le butyral, l'acide butyrique (*acide butyrylique*, Lœvig), seraient dérivés. (C^8H^7.)

BUXINE. s. f. [all. *Buxin*]. Substance obtenue par Faure en analysant l'écorce de la racine de buis. Elle est pulvérulente et rousse ; elle provoque l'éternument ; elle est amère, sans âcreté. L'alcool la dissout, ainsi que l'eau bouillante. Elle ramène au bleu le tournesol rougi, se dissout dans les acides, et en est précipitée par l'ammoniaque. Elle donne un sulfate et un acétate incristallisables, très-amers.

B.V. V. ABRÉVIATIONS.

BYSSACÉ, ÉE [*byssaceus*], et **BYSSOÏDE** ou **BYSSOÏDÉ, ÉE.** adj. Qui a l'aspect du byssus, qui en est pourvu ; qui est couvert ou formé de poils longs et soyeux. Ces noms ont autrefois été donnés à quelques groupes d'algues filamenteuses, telles que les *Hygrocrocis* (V. GLAIRINE), et de champignons également filamenteux. V. MUCÉDINÉES.

BYSSUS. s. m. Nom linnéen des champignons appelés aussi *moisissures* (V. MUCÉDINÉES), et d'autres espèces cryptogames filamenteuses représentées quelquefois par le mycélium seulement. — C'est aussi le nom d'une touffe de filaments analogues à la soie plutôt qu'aux poils, et sécrétés par quelques mollusques lamellibranches bivalves, à l'aide d'une glande placée en arrière du pied, qui est petit dans ces espèces (moule, vulselle, marteau, avicule, jambonneau, etc.). Ces animaux se fixent aux corps sous-marins à l'aide de ces filaments résistants, bien qu'assez fins chez les jambonneaux pour qu'on les file comme de la soie et qu'on en fasse des étoffes.

BYTTNÉRIACÉES et mieux **BUTTNÉRIACÉES.** s. f. pl. [*buttneriaceæ*]. Famille de plantes que Jussieu avait rangées parmi les malvacées, et qui en diffèrent particulièrement par leurs anthères à deux loges, et leurs graines en général munies d'un endosperme charnu.

C

C. C. Abréviation qui, dans quelques auteurs anciens, signifie *cornu cervi* (corne de cerf).

CAAPEBA. s. m. Nom du *Cissampelos glaberrima*, St-Hil., confondu par Linné avec le *C. pareira*, L. (V. PAREIRA). Le *Cissampelos caapeba*, L., des Antilles (famille des ménispermées), a une racine employée comme celle de *pareira*.

CABALE. s. f. [*cabala*, *cabbala*, *cabalia*, *kabala*, *gaballa*, all. *Kabbala*, esp. *cabala*]. Mot dérivé de l'hébreu, et qui signifie *doctrine traditionnelle*. Les auteurs du seizième et du dix-septième siècle distinguaient la *cabale judaïque* ou *théologique*, et la *cabale médicale*. La cabale rentre dans la catégorie des sciences occultes, et appartient à la médecine magique, c'est-à-dire celle qui prétend guérir par l'intermédiaire des puissances surnaturelles.

CABALISTE. s. m. [all. *Kabalist*]. Instruit dans la cabale.

CABALISTIQUE. adj. [*cabalisticus*]. Qui a rapport à la cabale : *art cabalistique*.

CABALLIN. adj. [de *caballus*, cheval. — *Aloès caballin*. Espèce d'aloès qui n'est employée qu'en médecine vétérinaire.

CABARET. s. m. [*asaret*, *nard sauvage*, *Asarum europæum*, L.]. Plante herbacée (décandrie monogynie, L., aristoloches, J.) du midi de la France, que

l'on a appelée *oreille-d'homme* ou *oreillette*, à cause de la forme de ses feuilles. Sa racine est une petite souche horizontale, d'un blanc grisâtre, de la grosseur d'une plume à écrire, d'où partent des fibrilles grêles et rameuses ; elle a une odeur forte et désagréable, une saveur âcre, nauséabonde et poivrée. — De toutes nos plantes indigènes, l'asaret est celle qui remplace le mieux l'ipécacuanha, lorsqu'elle est fraîche. On emploie la poudre de la racine ou des feuilles (16 décigrammes à 2 grammes dans 300 grammes d'un liquide quelconque). Elle est aussi usitée comme sternutatoire.

CABELIAU. s. m. Nom vulgaire de la *morue*. V. ce mot.

CABIAI. s. m. [*apéréa*, *cori* des Indiens, *cochon d'Inde*, *cobaye*, *Cavia cobaya*, Desm.). Vertébré mammifère rongeur de petite taille, qu'on trouve au Brésil et au Paraguay, sur les rives des fleuves. Il est connu surtout à l'état domestique.

CABUREIBA. s. m. Nom indigène de l'arbre qui produit le *baume du Pérou brun*. V. BAUME.

CACAO. s. m. [*semina cacao*, all. *Cacao*, esp. *cacao*]. Graine du cacaoyer, *Theobroma cacao*, L. [de θεὸς, dieu, et βρῶμα, aliment : aliment des dieux]. Cet arbre (monadelphie pentandrie, L., byttnériacées, Ad. Brongniart), dont les feuilles sont ovales acuminées, entières, et les fleurs d'un rose vif, a des fruits ovoïdes-allongés, marqués de côtes bosselées, d'un jaune doré ou pourpre, à 5 loges, dans chacune desquelles se trouvent 8 à 10 graines subréniformes, de la grosseur d'une fève, revêtues d'un arille charnu. Fraîches, les graines de cacao sont âpres et amères. A l'époque de la récolte, on les met en tas, ou on les enterre pour qu'elles fermentent et que l'arille se sépare ; puis on les fait sécher au soleil. Ainsi préparé, le cacao a une odeur et une saveur agréables, et ne rancit jamais, quoiqu'il contienne une grande quantité d'une huile grasse concrète, connue sous le nom d'*huile* ou de *beurre de cacao* (V. ce mot et CAFÉINE). — Le cacao nous est apporté du Pérou et de la Nouvelle-Espagne (*cacao caraque* ou *de Caracas*), ou de quelques-unes des Antilles, de Saint-Domingue, de la Martinique, etc. (*cacao des Iles*). Le premier, qui est le plus estimé, est presque rond, brun grisâtre extérieurement ; il a presque toujours été enfoui en terre (*cacao terré*). Le second, plus petit, comprimé, est couvert d'une enveloppe papyracée rouge, sous laquelle se trouve une amande plus brune, plus huileuse et plus sapide que celle de l'autre espèce. Le cacao sert particulièrement à la préparation du chocolat.

CACCAGOGUE. adj. [*caccagogus*, κάκκη, excrément, et ἄγειν, pousser]. Qui provoque les selles, selon James.

CACHALOT. s. m. [*Physeter macrocephalus*, L., all. *Pottwal*, angl. *cachalot*, esp. *cachalote*]. Mammifère cétacé dont les dimensions égalent celles de la baleine, mais qui en diffère particulièrement en ce que sa mâchoire inférieure, étroite et allongée, est garnie, de chaque côté, d'une rangée de dents cylindriques ou coniques, et la supérieure présente une série de cavités dans lesquelles se logent les dents lorsque la bouche est fermée. Sa tête est énorme et renflée en avant. Tout le dessus de la face et du crâne a la forme d'un vaste bassin ovalaire, dont les bords s'élèvent en arrière à six pieds au-dessus du crâne, et s'abaissent graduellement en avant, et dont les parois sont formées principalement par un prolongement des os maxillaires qui va rejoindre une crête verticale de l'occipital. Une espèce de cloison fibro-cartilagineuse divise cette grande cavité en deux étages ou deux chambres, remplies l'une et l'autre d'une espèce d'huile qui se fige par le refroidissement, et qui est connue dans le commerce sous le nom de *sperma ceti* ou de *blanc de baleine*, en chimie sous celui de *cétine* (V. ces mots). On a pensé que l'*ambre gris* (V. AMBRE) se trouvait dans les intestins du cachalot.

CACHECTIQUE. adj. [*cachecticus*, καχεκτικός]. Qui est attaqué de cachexie, qui tient de la cachexie.

CACHEXIE. s. f. [*cachexia*, καχεξία, de κακός, mauvais, et ἕξις, disposition, habitude du corps ; all. *Cachexie*, angl. *cachexia*, it. *cachessia*, esp. *caquexia*]. État dans lequel toute l'habitude du corps est manifestement altérée. — Ce mot n'a jamais eu de sens bien précis. Plusieurs nosologistes, et particulièrement Sauvages et Cullen, ont réuni en une même classe, sous le nom de *cachexies*, les consomptions, les hydropisies, diverses affections cutanées, etc., confondant ainsi des états morbides qui n'ont aucune analogie. — On ne se sert plus guère aujourd'hui du mot *cachexie* que pour exprimer une altération profonde de la nutrition caractérisée par la bouffissure et l'infiltration, un teint jaune ou plombé, un sang trop séreux, et la langueur de toutes les propriétés de tissus ; état que l'on observe surtout après de longues maladies ou à la fin de certaines affections parvenues à un haut degré d'intensité, principalement dans le scorbut, le cancer et la syphilis : aussi distingue-t-on une *cachexie scorbutique*, une *cachexie cancéreuse*, une *cachexie vénérienne*, *paludéenne*, *saturnine*, etc. On a quelquefois confondu la *cachexie* et la *diathèse* (V. ce mot). — *Cachexie aqueuse* ou *pourriture*. Maladie très-grave, qui sévit épizootiquement sur les bêtes à laine, et à laquelle l'espèce bovine est également sujette.

CACHOU. s. m. [*cate*, *catechu*, all. *Cachou*, *Catechu*, angl. *catechu*, it. *cacciù*]. Extrait préparé avec le bois et les gousses fraîches du *Mimosa catechu* (légumineuses mimosées). Le *cachou de Bombay* est en petits pains carrés, d'un brun rougeâtre, pesant 90 à 120 grammes, d'une cassure terne et souvent marbrée, d'une saveur astringente et amère, suivie d'un goût un peu sucré. Celui du *Bengale* est en pains de 30 à 60 grammes, ronds et aplatis, à cassure luisante, d'une saveur seulement astringente et amère. Une troisième espèce (*cachou en masses*) est en morceaux de 90 à 120 grammes, provenant de pains plus volumineux, d'un rouge brun foncé uniforme et luisant, d'une saveur astringente et amère, suivie d'un arrière-goût agréable. — Le cachou contenant toujours des matières étrangères, il faut, pour l'usage pharmaceutique, le pulvériser, dissoudre la poudre dans quatre fois son poids d'eau chaude, et évaporer la liqueur jusqu'à siccité au bain-marie : le résidu porte le nom d'*extrait de cachou*. — En raison de la grande quantité de tannin qu'il contient, le cachou est astringent et tonique. On prépare avec 1 partie d'extrait de cachou et 4 parties de sucre pulvérisé, mêlées avec du mucilage de gomme adragant, des *tablettes* ou *pastilles simples de cachou*, du poids d'environ 60 centigrammes. Si l'on y ajoute quelques gouttes d'une teinture d'ambre ou autre, on a les *tablettes* ou *pastilles de cachou odorantes*. — Le cachou était autrefois appelé *terra japonica*, parce qu'on le regardait comme une terre que l'on croyait venir du Japon.

CACHUNDÉ. s. m. Sorte de pastille composée de terre bolaire, de succin, de musc, d'ambre gris, de bois d'aloès, de santal rouge et citrin, de jonc odo-

rant, de galanga, de cannelle, de rhubarbe, de myrobalans, et de quelques pierres précieuses inertes. Les Hindous emploient ces pastilles comme masticatoire, pour parfumer l'haleine.

CACHUTIQUE. adj. — *Acide cachutique* (*tannin du cachou*, *acide mimotannique* et *cachoutannique*). Blanc, grenu, cristallin, astringent, puis douceâtre; à peine acide. Très-soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Sa dissolution passe au rouge à l'air et dépose de la *catéchine*. Il colore en vert le perchlorure de fer sans le précipiter. Se retire du cachou par l'éther ($C^{15}H^5O^5.HO$). Ne précipite pas l'émétique.

CACIS. s. m. V. GROSEILLIER *noir*.

CACOCHOLIE. s. f. [*cacocholia*, de κακὸς, mauvais, et χολὴ, bile; esp. *cacocolia*]. Dépravation de la bile.

CACOCHYLIE. s. f. [*cacochylia*, de κακὸς, mauvais, et χυλὸς, chyle; esp. *cacoquilia*]. Chylification dépravée.

CACOCHYME. adj. [*cacochymus*, de κακὸς, mauvais, et χυμὸς, suc, humeur]. Qui est affecté de la cacochymie, qui tient à la cacochymie : *homme cacochyme*, *état cacochyme*.

CACOCHYMIE. s. f. [*cacochymia*, esp. *cacoquimia*]. Altération, dépravation des humeurs en général. C'est, d'après les humoristes, la cause immédiate de la *cachexie* (V. ce mot). Souvent ces deux mots sont employés comme synonymes.

CACODYLE. s. m. V. KAKODYLE.

CACOÈTHE. adj. [*cacoethes*, κακοήθης, de κακὸς, mauvais, et ἦθος, caractère, nature ; esp. *cacoete*]. Qui est de mauvaise nature : *ulcère cacoèthe*.

CACOGÉNÈSE. s. f. [*cacogenesis*, de κακὸς, mauvais, et γένεσις, génération, production]. Ce mot a été pris par les uns dans le sens de déviation organique ou monstruosité, et employé par d'autres pour exprimer la formation d'un tissu pathologique quelconque, du squirrhe, par exemple.

CACOPATHIE. s. f. [*cacopathia*, de κακὸς, mauvais, et πάθος, affection, maladie]. Maladie de mauvais caractère.

CACOPLASTIQUE. adj. [de κακὸς, mal, et πλάσσειν, former]. Défavorable aux actions plastiques. Opposé à *euplastique* (V. ce mot). — *Matière cacoplastique*. Blastèmes qui serviraient à la génération des tissus que Lobstein nommait hétéroplastiques.

CACOPRAGIE. s. f. [*cacopragia*, de κακὸς, mauvais, et πραγ radical de πράττειν, agir]. Altération des fonctions nutritives.

CACOSITIE. s. f. [*cacositia*, de κακὸς, mauvais, et σιτίον, aliment]. Dégoût, aversion des aliments.

CACOSPHYXIE. s. f. [*cacosphyxia*, de κακὸς, mauvais, et σφύξις, pouls]. Mauvais état du pouls.

CACOSTOME. adj. [*ab ore fœtens*, de κακὸς, mauvais, et στόμα, bouche]. Qui a la bouche mauvaise, qui a l'haleine fétide.

CACOTHANASIE. s. f. [de κακὸς, mauvais, et θάνατος, mort]. Habitude de certains médecins qui épuisent tous les moyens pharmaceutiques, même les plus énergiques, alors qu'il n'y a pas la moindre probabilité de sauver le malade, le tourmentant ainsi dans ses derniers moments, et lui rendant la mort plus pénible.

CACOTHÉLINE. s. f. Base organique découverte par Laurent, se produisant à froid par l'action de l'acide azotique concentré sur la brucine. ($C^{42}H^{22}AzO^{20}$.)

CACOTHYMIE. s. f. [*cacothymia*, de κακὸς, mauvais, et θυμὸς, moral ; esp. *cacotimia*]. Trouble des facultés morales.

CACOTROPHIE. s. f. [*cacotrophia*, de κακὸς, mauvais, et τροφὴ, nutrition; esp. *cacotrofia*]. Altération des fonctions nutritives.

CACTÉES ou **NOPALÉES**. s. f. pl. [*cacteæ*, esp. *cacteas*]. Famille de plantes dicotylédonées monopétales périgynes. Leurs tiges sont ou cylindriques, rameuses, cannelées, anguleuses, ou composées de pièces articulées, qui ont été considérées comme des feuilles. Celles-ci manquent ordinairement, et sont remplacées par des épines en faisceaux. Les fleurs sont en général solitaires, et placées à l'aisselle d'un de ces faisceaux d'épines. Calice monosépale, adhérent à l'ovaire infère; pétales disposés en plusieurs rangs; étamines nombreuses à filets capillaires. Ovaire uniloculaire, contenant beaucoup d'ovules attachés à des trophospermes pariétaux dont le nombre varie; style simple, portant des stigmates rayonnés. Fruit charnu, ombiliqué à son sommet.

CACTIER. s. m. [*Cactus*, L., all. *Fackeldistel*]. Genre de plantes de l'icosandrie monogynie, L., qui a donné son nom à la famille des cactées. Deux espèces de ce genre sont remarquables : 1° la *raquette* ou *figuier d'Inde* (*Cactus opuntia*, L.), dont le fruit, de la forme des figues et d'une saveur douceâtre, est rafraîchissant, et colore en rouge l'urine de ceux qui en mangent; 2° le *nopal* (*Cactus coccinellifer*, L.), sur lequel vit l'insecte nommé *cochenille*.

CACTIN. s. m. Matière colorante rouge que Vogel a retirée des fleurs du *Cactus speciosus*, en les épuisant par l'alcool.

CADAVÉREUX, EUSE. adj. [*cadaverosus*, νεκρώδης, angl. *cadaverous*, it. *cadaveroso*, esp. *cadaverico*]. Qui tient du cadavre : *odeur cadavéreuse*, *face cadavéreuse*.

CADAVÉRIQUE. adj. [*cadavericus*]. Qui est relatif au cadavre : *autopsie cadavérique*.

CADAVRE. s. m. [πτῶμα, *cadaver*, de *cadere*, tomber, comme le mot grec πτῶμα vient de πτόω, je tombe; all. *Leichnam*, angl. *corpse*, it. *cadavere*, esp. *cadaver*]. Corps organisé privé de vie. On n'emploie presque jamais ce mot en parlant d'un animal mort, et on le réserve généralement pour désigner l'homme qui a cessé de vivre, les cadavres des autres animaux portant le nom vulgaire de *charognes*. — Lorsqu'un cadavre est trouvé sur la voie publique, ou partout ailleurs, avec des signes d'une mort certaine, manifestée par un commencement de putréfaction, il doit en être donné avis sur-le-champ au commissaire de police (si c'est à Paris), et au maire dans les communes rurales, ou à tout autre officier de police judiciaire (maires, adjoints, juges de paix, officiers de gendarmerie), qui se transportent aussitôt sur les lieux, et requièrent l'assistance d'un homme de l'art. Celui-ci n'a d'abord qu'à faire la *levée* du cadavre, c'est-à-dire à constater l'état extérieur du corps de délit et toutes les circonstances y relatives, et à faire transporter et déposer le cadavre en lieu sûr, sous la garde de l'autorité judiciaire. L'*autopsie* est une seconde opération qui n'a lieu, sauf les cas d'urgence, qu'à la réquisition du procureur impérial.

CADE. s. m. Nom du *genévrier oxycèdre* (*Juniperus oxycedrus*, L., famille des conifères), dont le bois, brûlé dans un fourneau sans courant d'air, comme pour le goudron, donne un liquide huileux, inflammable, d'une odeur résineuse empyreumatique très-forte, d'une saveur âcre presque caustique, appelé *huile de cade*. On l'emploie contre quelques maladies

cutanées de l'homme, contre les ulcères des chevaux et la gale des moutons. L'huile de goudron de pin et celle des goudrons de houille, de composition différente, de propriétés inférieures, lui sont souvent substituées.

CADMIE. s. f. [*cadmia*, all. *Ofenbruch*, esp. *cadmia*]. Suie métallique qui s'attache aux parois des vaisseaux de fusion, suivant Dioscoride. On a depuis appelé *cadmie naturelle*, ou *fossile*, un minéral qui contient du zinc, du fer, quelquefois de l'arsenic, souvent aussi du bismuth, de l'argent et du cobalt, et *cadmie artificielle*, ou *des fourneaux* (*tuthie*), l'oxyde de zinc sublimé. La *cadmie d'arsenic* était l'oxyde blanc pulvérulent qui se forme à la surface des masses de l'acide arsénieux du commerce.

CADMIUM. s. m. [all. *Cadmium*, esp. *cadmio*]. Découvert en 1818 par Hermann et Stromeyer, dans une mine d'oxyde jaune de zinc. Il est solide, blanc comme l'étain, inodore, insipide, très-brillant, ductile et malléable. Sa pesanteur est de 8,640 à 16°,5 centigrades, et de 8,694 quand il a été martelé. Le cadmium est très-fusible ; il bout à une température peu supérieure à celle d'ébullition du mercure. Chauffé à l'air libre, il s'enflamme, et brûle avec une fumée jaune brunâtre ; son oxyde est jaune rougeâtre, quelquefois brun ; l'hydrate est soluble dans l'ammoniaque, mais nullement dans le carbonate ammonique, ce qui permet de le séparer du cuivre et du zinc. L'oxyde se combine avec quelques acides, et donne des combinaisons salines cristallisables, dont le caractère (quand elles sont en dissolution dans l'eau) est de former par les sulfhydrates un dépôt jaune de sulfure de cadmium, tandis que les sels de zinc fournissent un précipité blanc.

CADRE DU TYMPAN ou **TYMPANAL**. s. m. Portion de l'os temporal qui, chez l'homme, supporte la membrane du tympan. C'est l'os du carré des oiseaux, et le préopercule des poissons.

CADUC, UQUE. adj. [*caducus*, de *cadere*, tomber, qui tombe ; all. *hinfällig*, angl. *decaying*, it. *caduco*, esp. *caduco*]. Qui n'a pas de force : *âge caduc*, *homme caduc*, *voix caduque* ; ou bien qui est de mauvais aloi : *santé caduque*. On a appelé l'épilepsie, *mal caduc* [angl. *the falling sickness*], parce que ceux qui en sont atteints tombent subitement. — En botanique, *caduc* signifie périssable, qui dure peu, et se dit des parties qui ne persistent pas pendant le développement des organes dans la composition desquels elles entraient d'abord : *calice caduc*, *style caduc*, *stipules caduques*.

CADUCITÉ. s. f. [*caducitas*, all. *Hinfälligkeit*, it. *caducità*, esp. *caducidad*]. État de ce qui est caduc : vieillesse débile, période de la vie humaine qui s'étend de la soixante-dixième à la quatre-vingtième année, et qui précède la décrépitude.

CADUQUE. s. f. [all. *die Hunter'sche Haut*, it. *caduca*, esp. *membrana caduca*]. Sous ce nom, ou sous celui de *membrane caduque*, on désigne une membrane molle, indistinctement fibreuse, à mailles de grandeur diverse, comme réticulée, dont l'une des faces est lisse et l'autre tomenteuse. Hunter, à qui l'on en doit la première description exacte, l'a appelée *caduque*, parce qu'elle est expulsée du corps à chaque grossesse. Elle possède de petits vaisseaux sanguins, faciles à voir et même à injecter, dont l'existence a été niée à tort par quelques modernes, qui lui avaient donné en conséquence le nom de *membrane anhiste*. Suivant une ancienne hypothèse, la caduque serait une fausse membrane produite par une exsudation plastique de la muqueuse utérine ; quand l'œuf franchit l'ouverture utérine de la trompe, il repousserait devant lui, comme une sorte de doigt de gant, la caduque, qui lui fournirait ainsi une enveloppe : à ce point de vue, la portion de membrane qui tapisse la matrice (Fig. 49, *c*, *c*) est appelée *caduque vraie*, *externe* ou *utérine* (*decidua vera*, *externa*, seu *uterina*), et celle qui circonscrit l'œuf (*e*, *k*, *e*), *caduque interne*, *ovulaire* ou *réfléchie* (*decidua serotina*, seu *interna*). Il est prouvé qu'à

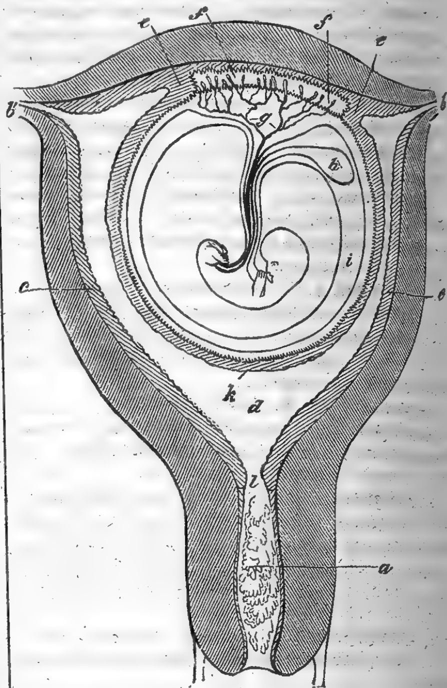


Fig. 49.

son arrivée dans la matrice, l'ovule est sur-le-champ emprisonné par la membrane muqueuse développée du viscère, sans qu'il ait rien à repousser mécaniquement devant lui. Coste, puis Robin, ont démontré, en effet, anatomiquement et physiologiquement, que la caduque n'est autre chose que la muqueuse utérine développée, hypertrophiée normalement comme tous les autres organes de l'appareil sexuel femelle lors de la fécondation, et devenue *caduque* par suite des modifications qu'elle subit à mesure du développement de l'œuf humain. Dès son arrivée dans la cavité utérine par l'orifice de la trompe, l'ovule est emprisonné entre les plis que la muqueuse forme en augmentant d'épaisseur et d'étendue en tous sens. La muqueuse englobe bientôt totalement l'ovule, et se ferme à sa partie supérieure ou tournée vers la cavité de l'utérus, par un mécanisme encore peu connu. Cette partie qui enveloppe l'ovule est pourvue de glandes folliculaires comme le reste de la muqueuse ; elle s'hypertrophie comme celle-ci pendant quelque temps, et constitue ce qu'on a nommé la *caduque réfléchie*. Dès que les villosités placentaires ont commencé à se développer de manière à former un gâteau, elle devient peu à peu moins vasculaire et s'amincit par la distension que lui fait éprouver l'œuf qui grandit, jusqu'à ce que sa surface, devenant contiguë à la face interne de la portion

de muqueuse caduque adhérente à l'utérus, se soude à elle plus par contact immédiat que réellement par connexion organique. On appelle *caduque utéro-placentaire*, *interutéro-placentaire* ou *secondaire*, la portion de muqueuse utérine (de *e* en *e*) comprise entre l'œuf et la portion de l'utérus contre laquelle il est appliqué, portion dans laquelle les vaisseaux se développent beaucoup. Les veines y forment de vastes sinus appelés *lacs sanguins*, dans lesquels font saillie les cotylédons (*g*, *f*, *f*) du placenta (V. ce mot) ; ce qui a fait dire qu'elle concourt à constituer cet organe. Il en reste toujours une couche, distincte du placenta, adhérente au tissu même de l'utérus (de *e* en *e*), d'où viennent les sinus que le placenta n'entraîne pas lors de la délivrance. La muqueuse du col de l'utérus ne devient jamais caduque (*l*). Ses glandes seules s'hypertrophient à l'époque de la grossesse, et sécrètent une masse demi-solide, transparente, homogène, très-tenace, appelée *bouchon gélatineux* (*a*), qui oblitère exactement la cavité du col de l'utérus. — Dans la figure ci-contre (Fig. 49), *a* indique le *bouchon gélatineux* du col de l'utérus ; *b*, *b*, l'origine des *trompes* où se termine la muqueuse caduque qui s'avance à 6 ou 8 millimètres de profondeur dans leur cavité ; *c* est la *caduque vraie*, ou muqueuse tapissant le corps de l'utérus; *d*, cavité de l'utérus contenant primitivement un peu de liquide (*hydropérione*) ; de *e* en *e*, s'étend entre l'utérus et le placenta (*g*, *f*, *f*) la portion de muqueuse contre laquelle est appliqué l'œuf, et dans laquelle s'enfoncent les villosités placentaires (*utéro-placentaire*) ; *h*, vésicule ombilicale ; *i*, intervalle qui sépare l'*amnios* en dedans, le *chorion* en dehors, intervalle qui disparaît bientôt par l'union de l'amnios à ce dernier ; *k*, portion de la muqueuse enveloppant l'œuf, ou *caduque réfléchie*, qui occupe l'espace *e*, *k*, *e*; *l* est le point de jonction de la muqueuse du corps, qui est *caduque*, avec celle du col, qui ne l'est pas. — La *muqueuse du corps*, qui est ainsi caduque *normalement*, sortant avec le fœtus, l'est aussi pathologiquement. Beaucoup d'auteurs ont vu que, dans certains cas, à la suite d'accidents de dysménorrhée ou d'écoulement de sang irrégulier par le vagin, écoulement ayant commencé environ à l'époque habituelle des règles, les femmes rendaient une membrane conservant la forme de la cavité utérine ou à peu près. Cette expulsion termine les accidents. Il existe des observations assez nombreuses de fausses couches caractérisées par l'expulsion d'une pareille membrane, expulsion souvent presque subite. Quand la conception datait de deux à trois semaines, on n'a rien trouvé ou l'on n'a trouvé que des débris dans la cavité de la membrane. Sans doute l'œuf, encore délicat et petit, était rompu, ou, n'étant pas encore fixé par les villosités du chorion, était tombé. La face interne de la membrane est lisse, parsemée d'un grand nombre de petits orifices visibles à la loupe ou à l'œil nu. Sa face adhérente ou externe est irrégulière, chargée de prolongements vasculaires et de fragments de son propre tissu déchiré pendant l'expulsion. La mollesse de la membrane pendant l'état de gonflement de la période des règles et surtout du début de la grossesse, et la facilité avec laquelle, sur les utérus des femmes mortes à cette époque, on sépare cette muqueuse, font concevoir que cette exfoliation morbide de l'organe muqueux tout entier doit être aisée. Voyez une observation de cette expulsion dans le livre hippocratique *De la nature de l'enfant*, § XIII. V. DÉLIVRANCE et UTÉRUS.

CÆCAL, ALE. adj. [*cæcalis*, it. *ciecale*]. Qui appartient au cæcum. — *Appendice cæcal* ou *vermiforme*. Petit tube de la grosseur d'un tuyau de plume, long de 54 millimètres à 108, cylindrique, flexueux, qui existe au côté du cæcum, et dont on ignore l'usage. Il offre la même structure et les mêmes glandes que le gros intestin.

CÆCUM. s. m. [*intestinum cæcum*, de *cæcus*, aveugle ; all. *Blinddarm*, angl. *the blind gut*, it. *cieco*, esp. *ciego*]. On donne ce nom à la première portion du *gros intestin*, parce qu'elle se prolonge inférieurement sous forme d'un cul-de-sac. Le cæcum vient à la suite de l'intestin grêle ; il remplit presque en entier la fosse iliaque droite, et se continue avec le côlon ascendant sans que l'on puisse leur assigner de ligne de démarcation. La surface externe de cet intestin présente des bosselures volumineuses, interrompues par des enfoncements longitudinaux ; elle est surmontée d'appendices graisseux formés par des replis du péritoine. La surface interne présente des saillies longitudinales et des enfoncements qui répondent aux dépressions et aux bosselures de la surface externe. A la partie inférieure de cette surface externe, on voit à droite l'orifice de l'*appendice cæcal* (V. CÆCAL), à gauche l'orifice de l'iléon, et la valvule iléo-cæcale (V. ILÉO-CÆCAL). La muqueuse est riche en follicules. V. ce mot.

CÆSALPINIÉES. s. f. pl. Synonyme de *cassiées*. Nom d'une des grandes tribus de la famille des légumineuses.

CÆSIUM. s. m. [de *cæsius*, bleu céleste]. Métal alcalin nouveau, découvert à l'aide de l'analyse spectrale (Kirchhoff et Bunsen) dans les résidus d'eaux minérales à bases de soude, de potasse et de chaux (Cm = 1541,87). On ne l'a pas isolé, mais on connaît ses chlorure, sulfate et azotate. Son oxyde est un alcali aussi énergique que la potasse. Il colore en beau bleu les raies du spectre.

CAFÉ. s. m. [*coffea*, all. *Kaffee*, angl. *coffee*, it. *caffè*, esp. *café*]. Graine du *cafier* (*Coffea arabica*, L.), arbrisseau de la pentandrie monogynie, L., rubiacées, J., originaire de l'Arabie et naturalisé dans les îles de l'Amérique. Le fruit de cette plante est une baie rouge, de la grosseur d'une petite cerise, divisée en deux loges qui renferment chacune une graine aplatie, marquée sur une de ses faces d'un sillon longitudinal, et convexe de l'autre. C'est l'infusion de ces semences mondées, torréfiées et pulvérisées, qui constitue la boisson agréable et tonique à laquelle nous donnons aussi le nom de *café*. On en distingue plusieurs espèces, que l'on désigne par les noms des pays d'où elles proviennent, et qui présentent chacune quelques différences dans leurs principes constituants. C'est la torréfaction qui donne au café son arome suave ; elle y développe une huile empyreumatique amère et aromatique à laquelle il doit ses propriétés éminemment excitantes. Avec 100 grammes de café torréfié jusqu'à la couleur rousse, on peut obtenir 25 grammes de substances extractives ; torréfié jusqu'à ce que le café ait pris une couleur marron, on n'obtient alors que 19 gram. de matière solide. Dans le premier cas, un litre d'infusion contient de 5 à 6 grammes de matière azotée ; dans le second, il n'en contient que 4gr,53. Pour la préparation de l'infusion, sur le marc provenant de 100 grammes de café qui a servi à une première infusion, on verse *un litre* d'eau bouillante, on laisse ensuite en macération. La macération terminée, on sépare le macéré, on le porte à 100 degrés, et l'on s'en

sert pour faire une infusion avec 100 ou 120 grammes de bon café. Cette infusion présente de l'avantage quant à la coloration ; coloration qui pourtant n'est pas nécessaire pour que le café soit bon. L'analyse du café a fait voir qu'il est ainsi composé pour 100 : cellulose, 34 ; eau hygroscopique, 12 ; substances grasses, de 10 à 13 ; glycose, 7 ; dextrine, acide végétal indéterminé, 8,5 ; légumine, caféine, 10 ; cafétannate de potasse et de caféine, de 3,5 à 5 ; cafétannate azoté, 0,3 ; caféine libre, 0,8; huile essentielle concrète insoluble, 0,001 ; essence aromatique à odeur suave, 0,002; substances minérales, oxyde de fer, potasse, magnésie, chaux, acides phosphorique, silicique et sulfurique, chlore, 6,697. On a appelé *fleurs de café* les enveloppes ou coques du café : on en prépare une infusion connue sous le nom de *café à la sultane*. L'infusion du café non torréfié a une teinte jaunâtre qui l'a fait appeler *café citrin*. Le café non torréfié, en poudre, en décoction ou en extrait, a été substitué au quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes opiniâtres. — On a décoré du nom de *café français* diverses graines ou autres parties de végétaux indigènes que l'on a essayées tour à tour comme succédanées du café. Telles sont particulièrement les graines de l'*Astragalus creticus*, L., du *Cicer arietinum*, L. (pois chiche), de l'*Arachis hypogœa*, L., du *Galium aparine*, L., de l'orge, etc.



FIG. 50.

CAFÉINE. s. f. [all. *Kaffein*, angl. *caffein*, it. *caffeina*, esp. *cafeino*]. Principe cristallisable découvert en 1821, par Pelletier et Robiquet dans le café, par Oudry dans les feuilles du *thé*, d'où le nom de *théine*, qui lui est aussi donné, et par Th. Martius dans le *guarana*, médicament précieux des Brésiliens préparé avec les graines de *Paullinia sorbilis*, de la famille des sapotées ($C^{16}H^8Az^4O^4$). La caféine est blanche, en aiguilles soyeuses, volatile à 300°, fusible à 180°, soluble dans l'alcool et dans l'eau, nullement alcaline, mais forme avec les acides des sels cristallisés. Elle ne précipite ni par l'acétate ni par le sous-acétate de plomb. Après l'urée, c'est le principe d'origine organique le plus azoté. 50 centigrammes et plus de caféine ne produisent aucun effet excitant sur l'homme, ce n'est donc pas le principe actif du thé, etc.; au lieu que trois gouttes d'*essence de thé* tuent un chien.

CAFÉIQUE, CAFÉINIQUE ou **CAFIQUE**. adj. V. CAFÉTANNIQUE.

CAFÉONE. s. f. Nom du produit le plus caractéristique de la torréfaction du café ; c'est celui qui lui donne de l'arome. Ce principe, obtenu par la distillation d'une infusion de café, se présente sous la forme d'une huile brune et liquide, plus pesante que l'eau, soluble dans l'éther ; elle a reçu le nom de *caféone* (Boutron et Fremy). La caféone est légèrement soluble dans l'eau bouillante ; la plus faible quantité de cette substance est susceptible d'aromatiser deux ou trois pintes d'eau. De même que tous les principes constituants importants du café, la caféone provient de la portion soluble de la semence torréfiée. Pendant la torréfaction, une petite quantité de la caféine cristallisable peut être perdue à cause de sa volatilité.

CAFÉTANNIQUE. adj. — *Acide cafétannique* (*acide chlorogénique* ou *chlorogénique* et *caféinique*). Il est à l'état de sels de chaux, de potasse, de magnésie et de caféine dans les grains de café et dans le *thé du Paraguay* (*Ilex paraguayensis*). Incolore ; peut cristalliser en masses mamelonnées. Il est ordinairement jaune et vitreux. Très-soluble dans l'eau, peu dans l'alcool. Il colore en vert les persels de fer ; ne précipite ni l'émétique ni la gélatine, et précipite la quinine et la cinchonine ; chauffé, il répand l'odeur du café grillé ($C^{70}H^{38}O^{34}$). V. VIRIDIQUE. L'acide caféique du café vert se change, par l'action de la chaleur, en un acide qui possède des propriétés différentes.

CAGNEUX, EUSE. adj. [de l'anc. franç. *cagne*, chienne, parce que cet animal, et surtout le basset, est naturellement cagneux ; all. *hundsbeinig*]. Mauvaise conformation par laquelle le genou est en dedans et le pied écarté en dehors. Il se dit aussi du cheval dont les membres, dans leur partie inférieure, sont tournés en dedans. Le cheval est cagneux du devant ou du derrière, du genou, du jarret ou du pied ; chez lui, le défaut opposé est appelé *panard*.

CAIEPUT. V. CAJEPUT.

CAÏEU ou **CAYEU**. s. m. [*bulbulus*]. Petite bulbe qui est produite par une autre bulbe, qui la remplace, et qui naît, ou dans sa substance même (safran), ou à côté (tulipe), ou au-dessus (glaïeul), ou au-dessous. Les caïeux sont les bourgeons axillaires des bulbes, attachés à la tige par un filet mince, qui se brise aisément et souvent de lui-même ; ils peuvent se développer après avoir été séparés de la bulbe qui leur a donné naissance, et reproduire la plante.

CAIL-CÉDRIN. s. m. Principe amer fébrifuge contenu dans l'écorce du *Swietenia senegalensis*, Desrousseaux (famille des cédrélacées), grand arbre dont le bois porte dans le commerce, d'après son origine, le nom d'*acajou du Sénégal* ou *cail-cédra*.

CAILLÉ, ÉE, ou **CAILLEBOTTÉ, ÉE**. adj. [*coactus*, *coagulatus*, all. *geronnen*]. Se dit d'un liquide qui, en se décomposant, forme une masse plus ou moins consistante : *sang caillé* (V. CAILLOT, SANG), *lait caillé*. On dit aussi substantivement : le *caillé*, en parlant du lait coagulé. V. COAGULATION.

CAILLE-LAIT, ou **GAILLET**. s. m. (*Galium*, L., all. *Labkraut*, angl. *lady's bedstraw*, it. *caglio*, esp. *galio*]. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, L., famille des rubiacées, J. L'espèce dite *caille-lait jaune* (*Galium verum*, L.), très-commune en France, a été employée comme astringente et antispasmodique. Elle n'a pas la propriété de faire cailler le lait, qu'indique son nom.

CAILLETTE. s. f. [*abomasum*, all. *Labmagen*, angl. *rennet bag*). Quatrième estomac des animaux ruminants, ainsi nommé parce que le liquide acide dont est humectée sa surface interne a la propriété de faire cailler le lait ; aussi l'emploie-t-on sous le nom de *présure* (*coagulum*). V. ESTOMAC.

CAILLOT. s. m. [*grumus*, θρόμβος, all. *Blutkuchen*, it. *grumo*, esp. *coagulo*]. Masse rouge ou rougeâtre, friable, formée par le sang dans les vaisseaux

où il a cessé de circuler, dans les cavités, soit naturelles, soit accidentelles, où il s'est épanché, dans les vases où on le reçoit pendant la saignée, etc. Le caillot est dû à la *coagulation de la fibrine*, qui englobe, en passant de l'état liquide à l'état solide, tous les éléments anatomiques en suspension dans le plasma sanguin du sang; les globules rouges, étant les plus abondants, donnent au caillot la couleur qui lui est propre. Lorsque ces globules se modifient, se décolorent, puis se résorbent dans les *caillots apoplectiques* ou *anévrysmaux*, le caillot subit des modifications correspondantes dans sa couleur. Comme la fibrine offre, de son côté, dans ces mêmes conditions, des changements qui lui sont propres, la consistance, le mode de déchirure fibrillaire du caillot, etc., changent également. V. Fibrine, Fibrineux, Hématome et Sang.

CAÏNCA. s. m. Écorce de la racine du *Chiococca racemosa*, L., et du *Chiococca anguifuga*, Martius, plantes du Brésil, de la famille des rubiacées. Cette écorce est assez lisse, cassante, amère et nauséabonde, épaisse de 3 à 4 millimètres. On la dit vomitive, purgative, diurétique et diaphorétique.

CAÏNCINE. s. f. [*acide caïncique*, Pelletier et Caventou]. Corps cristallisable retiré de la racine de caïnca. Il est sans odeur, de saveur très-amère; il est plus soluble dans l'eau que dans l'alcool et dans l'éther; il rougit le tournesol, mais ne donne pas de combinaisons cristallisables avec les bases. ($C^8H^7O^4$.)

CAISSE. s. f. [all. *Trommelhöhle*, it. *cassa*, esp. *caja*]. Fallope a appelé *caisse du tambour*, ou *du tympan*, la cavité du tympan qui renferme les osselets de l'ouïe, parce qu'on l'a comparée à un tambour ou caisse militaire, à raison de la disposition de la membrane sur laquelle viennent frapper les sons.

CAJEPUT. s. m. [all. *Cajeputöl*, angl. *cajeput oil*, esp. *caieput*]. Essence fournie par la distillation des feuilles et des rameaux d'un arbuste des îles Moluques, le *Melaleuca cajeputi*, Roxburgh, famille des myrtacées. Elle a une odeur pénétrante vive, qui a quelque analogie avec celle d'un mélange de térébenthine, de camphre, de menthe poivrée et de roses; elle est entièrement soluble dans l'alcool et l'éther sulfurique. Sa pesanteur spécifique, à 12° centigrades, varie de 0,914 à 0,919. Elle contient ordinairement du cuivre, qui la verdit, et qui provient des vases dans lesquels la plante a été distillée : on enlève ce métal par une rectification convenable. — L'huile de cajeput a été employée contre le choléra : à l'extérieur, soit pure, soit mêlée à une huile fixe ou à une liqueur alcoolique; à l'intérieur, en potions, ou par gouttes sur du sucre ou dans une tisane chaude. On l'a préconisée aussi, seule ou unie au quinquina, contre les fièvres intermittentes pernicieuses.

CAL. s. m. [*callus*, *callum*, πῶρος, all. *Knochennarbe*, angl. *callus*, it. et esp. *callo*]. Cicatrice des os à la suite d'une fracture. D'après les observations de Miescher, il y a d'abord épanchement de sérosité rougeâtre dans le tissu cellulaire sous-cutané, et de sang entre les muscles voisins des deux bouts de la fracture, qui sont dénudés de leur périoste; la moelle est noirâtre dans l'étendue de quelques millimètres. Peu à peu les parties molles se décolorent, le tissu cellulaire se gonfle et se condense, les muscles s'unissent entre eux et avec le périoste : il en résulte une masse solide homogène, rougeâtre et élastique; la moelle se raffermit et blanchit : il en naît une substance rougeâtre ou demi-transparente qui adhère à l'os et aux tissus ambiants. Cette substance est fibroïde, striée, ou même divisible en fibres, parsemée de gouttes d'huile; elle est bientôt remplacée par du cartilage naissant, qui offre distinctement des cavités, soit sphériques, soit ovoïdes. Ce cartilage adhère bientôt intimement aux deux bouts de l'os : d'une part, aux trabécules osseuses du canal médullaire, de l'autre aux parois de celui-ci, dans une profondeur variable; plus tard, enfin, il adhère aux tissus mous engorgés avoisinant la fracture. Il en est cependant, en général, plus ou moins nettement séparé par une couche de tissu cellulaire de nouvelle formation, dont les bords se continuent avec le périoste, et les faces adhèrent, l'interne au cartilage en voie de formation, et l'externe aux tissus engorgés, dont il est difficile de le séparer avant quelques semaines. C'est le cartilage qui préexiste au cal osseux. Sa structure est celle du cartilage ordinaire; il n'y a de différence que dans le volume et la forme de ses cavités, qui, dans des points très-rapprochés, peuvent offrir de 15 à 40 millièmes de millimètre de volume, et une forme arrondie, polyédrique ou ovale, allongée, aplatie. Généralement, elles renferment un corpuscule (amas de granulations jaunâtres) sphérique, polyédrique, triangulaire; pourtant on trouve plus de cavités qui en sont dépourvues qu'à l'état normal. Assez souvent ces cavités, surtout celles qui avoisinent les points osseux déjà formés, sont disposées en séries longitudinales (V. Chondroïde), et la substance fondamentale ou gangue, interposée entre elles, est fibroïde, peu abondante, en sorte que les cavités sont très-rapprochées l'une de l'autre. C'est dans ce cartilage, qui est peu vasculaire, que se montrent, au plus tôt vers le septième jour, les points osseux, d'aspect rougeâtre, grenus, étoilés, qui s'étendent de plus en plus. Ils prennent la place du cal cartilagineux, qui s'ossifie par *substitution* (V. ce mot, et Envahissement), et l'os présente transitoirement l'état dit *spongoïde* (V. ce mot) avant d'offrir les caractères de l'os proprement dit. A la surface des extrémités de la masse cartilagineuse enfoncée dans le canal médullaire, et à la surface des trabécules osseuses voisines (qui s'ossifient, se multiplient et finissent par oblitérer le canal médullaire), on trouve une couche mince de cartilage de la première variété (V. Cartilage), c'est-à-dire à cavités petites et sans corpuscules. Ce cartilage s'ossifie, comme dans les parties où il existe à l'état normal, par *envahissement*; c'est-à-dire qu'à mesure que, dans ces parties, naît une mince couche de substance cartilagineuse, à mesure aussi cette dernière s'ossifie, est envahie graduellement par la substance osseuse, que caractérisent ses *ostéoplastes*, et là elle n'offre jamais l'état dit *spongoïde*. La variété de cartilage dont il vient d'être question s'observe aussi à la surface du cal cartilagineux qui touche aux parties molles, et cette couche superficielle peut être suivie sans discontinuité jusque sous le périoste qui entoure le voisinage de l'os rompu. Elle forme là une couche qui s'étend quelquefois à plusieurs centimètres en remontant vers les extrémités articulaires de l'os brisé; elle peut être assez épaisse pour être vue à l'œil nu, et s'amincit insensiblement, ou bien elle est mince presque autant qu'elle l'est à l'état normal chez les jeunes sujets, dont les os longs augmentent encore d'épaisseur. Alors le microscope en montre seul l'existence. C'est sa présence qui a fait croire que la surface de l'os rompu reprenait l'état cartilagineux ou se ramollissait, ce qui n'a

jamais lieu. Cette couche cartilagineuse s'ossifie par *envahissement*, et non plus par *substitution*, comme le cal cartilagineux existant entre les bouts rompus eux-mêmes. Ces minces couches cartilagineuses, envahissant les tissus voisins ou la place occupée par les liquides épanchés à la suite de la fracture, continuent à se former à la surface de celles qui s'ossifient graduellement, et lui donnent bientôt ainsi un aspect irrégulier; quelquefois même elles produisent, sur le *cal* ou *callus*, des prolongements ou stalactites osseuses. Mais, à la longue, celles-ci se résorbent, et les parties tendent de plus en plus à revenir à la forme normale de l'os, dont la surface devient souvent, avec le temps, aussi lisse que s'il n'y avait pas eu fracture, et dont le périoste, d'abord plus épais et plus rugueux, reprend peu à peu le même aspect que partout. Ainsi ce n'est pas du périoste, mais de l'os lui-même que part la formation du cal : celle-ci est toujours précédée de la formation d'un véritable cartilage; l'ossification s'accomplit soit d'une manière uniforme, soit par des points isolés et radiants; enfin il n'y a pas, du moins dans le sens que Dupuytren attachait à ce mot, de *cal provisoire* destiné à s'effacer plus tard. On voit aussi, par ce qui précède, que la formation du cal est une vraie cicatrisation du tissu osseux, représentant dans son mode de reproduction la naissance des os chez l'embryon. V. Ostéogénie.

CALABA. s. m. Nom du *Calophyllum calaba*, Jacquin, ou *galba des Antilles*, de la famille des guttifères, dont l'écorce fournit le *baume Marie*.

CALAGÉRI. s. m. Nom des graines du *Vernonia anthelminthica*, Willdenow, plante de la famille des synanthérées, employée comme anthelminthique dans l'Inde. On les appelle aussi *kalie-zeerie* (Ainslie).

CALAGIRAH. s. m. Nom des graines du *Nigella indica*, Roxburgh, famille des renonculacées, appelées aussi *kala-jira* (Ainslie). Virey les a confondues avec celles de *calagéri;* mais elles sont noires, de la grosseur d'une puce, et non, comme ces dernières, longues de 5 millimètres et brunes.

CALAGUALA. s. f. Racine d'une fougère, le *Polypodium calaguala*, Ruiz, encore peu connue, qui vient de l'Amérique, particulièrement du Pérou. C'est une souche rougeâtre, allongée, grosse comme le petit doigt, d'une odeur faible, d'une saveur douce, légèrement amère. Elle présente des mamelons tronqués, qui sont la base des feuilles. On l'a regardée comme sudorifique.

CALAMBAC, CALAMBOUC. s. m. V. Bois *d'aloès*.

CALAMBRE. s. f. Mot espagnol par lequel on désigne, à Almaden, l'état des ouvriers attaqués de tremblements mercuriels avec convulsions et douleurs. V. Mercurielle (*maladie*).

CALAMÉDON. s. m. [καλαμηδὸν, de κάλαμος, chalumeau, flûte]. — *Fracture calamédon*. Fracture oblique ou en bec de flûte.

CALAMENT. s. m. (*calamintha*, de καλὸς, bon, et μίνθα, menthe, c'est-à-dire, bonne menthe ; esp. *calaminta*]. On distingue : 1° le *calament ordinaire* (*Melissa calamintha*, L.) ; 2° le *petit calament* (*Mel. nepeta*, L.). Ces deux plantes sont souvent confondues chez les herboristes, et même dans les pharmacies, avec le *Clinopodium vulgare*, L., ou *Melissa clinopodium*, Bentham ; mais on peut reconnaître le *Clinopodium* aux collerettes rameuses qui entourent ses fleurs disposées en verticilles.

CALAMINAIRE. adj. [*calaminaris*]. Qui appartient à la calamine.

CALAMINE. s. f. [*calamina*, all. *Galmei*, esp. *calamina*]. On appelait autrefois *calamine*, ou *pierre calaminaire*, l'oxyde de zinc carbonaté hydraté natif, qu'on ne regardait pas alors comme une substance métallique.

CALAMUS AROMATICUS. V. Canne *aromatique*.

CALAMUS SCRIPTORIUS. s. m. Fossette angulaire située sur la partie antérieure du quatrième ventricule du cerveau, qu'on a appelée ainsi à cause de sa ressemblance avec le bec d'une plume taillée pour écrire.

CALATHIDE. s. f. [*calathis*, de καλαθίς, corbeille]. Mode d'inflorescence dans lequel le sommet du pédoncule s'élargit en un plateau chargé de fleurs sessiles et entourées d'un involucre, comme dans les synanthérées (Mirbel).

CALCAIRE. adj. [*calcaris*, de *calx*, chaux, qui contient de la chaux; all. *kalkhaltig*, angl. *calcareous*, it. et esp. *calcareo*]. On appelle *carbonate calcaire*, *terre* ou *pierre calcaire*, le sous-carbonate de chaux. On nomme plus particulièrement *substances calcaires* tous les sels à base de chaux. — En géologie, *calcaire* se prend substantivement pour désigner toutes les roches qui sont essentiellement composées de carbonate calcaire à l'état, soit cristallin, soit sédimentaire, et l'on distingue : 1° le *calcaire primitif*, qui est le marbre, d'un grain égal, ne portant aucune empreinte de corps organisés, et dont les couches sont inclinées et très-irrégulières ; 2° le *calcaire ancien* ou *de transition*, carbonate de chaux d'un tissu compacte, disposé par couches épaisses, horizontales et régulières, et ne contenant que peu de corps marins ; 3° enfin le *calcaire coquillier*, ainsi nommé parce qu'il contient beaucoup de coquilles. V. Concrétion.

CALCANÉO-ASTRAGALIEN, IENNE. adj. On a appelé *articulation calcanéo-astragalienne*, la double articulation de la face supérieure du calcanéum avec la face inférieure de l'astragale, au moyen des deux facettes que présente chacun de ces os. Les trois ligaments dits *ligaments calcanéo-astragaliens*, qui maintiennent les rapports de ces os, sont distingués en *supérieur*, en *postérieur* et en *externe*.

CALCANÉO-CUBOÏDIEN, IENNE. adj. L'*articulation calcanéo-cuboïdienne*, qui unit les faces antérieure du calcanéum et postérieure du cuboïde, est maintenue par deux ligaments, appelés *ligaments calcanéo-cuboïdiens*, et distingués en *supérieur* et en *inférieur*. Ce dernier est composé de deux plans de fibres, l'un superficiel, l'autre profond.

CALCANÉO-SCAPHOÏDIEN, IENNE. adj. L'*articulation calcanéo-scaphoïdienne*, c'est-à-dire celle du calcanéum avec le scaphoïde (qui ne sont pas contigus), a lieu au moyen de deux ligaments, l'un inférieur, l'autre externe.

CALCANÉO-SOUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. V. Adducteur *du gros orteil* et Abducteur *du petit orteil*.

CALCANÉO-SOUS-PHALANGIEN COMMUN. adj. et s. m. V. Extenseur (*court*) *commun des orteils*.

CALCANÉO-SOUS-PHALANGETTIEN COMMUN. adj. et s. m. V. Extenseur (*court*) *commun des orteils*.

CALCANÉUM. s. m. [*calcaneum*, de *calx*, talon; πτέρνα, all. *Fersenknochen*, it. et esp. *calcaneo*]. Os court, situé à la partie postérieure et inférieure du pied, faisant partie du tarse. Il est articulé en haut et un peu en devant avec l'astragale, en devant aussi avec le cuboïde; sa face postérieure donne attache au tendon d'Achille, l'inférieure présente en arrière deux

petites tubérosités où s'attachent les muscles superficiels de la plante du pied. — *Petite apophyse*, ou *apophyse latérale du calcanéum*. Saillie de la face supérieure de cet os, sur laquelle est pratiquée la portion postérieure de la cavité qui reçoit l'astragale. — *Grande apophyse*, ou *apophyse antérieure du calcanéum*. Saillie qui correspond d'une part au cuboïde, et qui, d'une autre part, forme la partie antérieure de la facette destinée à recevoir l'os astragale. — *Voûte du calcanéum*. On donne ce nom à la face interne de cet os.

CALCÉPONGE. s. f. V. ÉPONGE.

CALCICOLE. adj. [*calx*, chaux, et *colere*, habiter]. Se dit des plantes qui ne croissent que dans les terrains calcaires, ou qui croissent d'autant mieux que le sol contient plus de sels de chaux.

CALCIDES. s. m. pl. Genre de corps simples qui renferme le baryum, le strontium, le calcium et le magnésium (Ampère).

CALCIFÈRE. adj. [de *calx*, chaux, et *ferre*, porter]. On a donné cette épithète aux canalicules qui émanent des ostéoplastes, et que l'on a crus à tort pleins de sels calcaires déposés sous la forme d'un précipité pulvérulent. V. OSTÉOPLASTE. — *Corps* et *canalicules calcifères* (*corpora* et *canaliculi calcifera*). Les ostéoplastes et leurs canalicules.

CALCIFICATION. s. f. Passage d'un tissu mou à la consistance et quelquefois à la couleur calcaire, par dépôt moléculaire des sels de chaux et autres.

CALCINATION. s. f. [*calcinatio*, de *calx*, chaux, all. et angl. *Calcination*, it. *calcinazione*, esp. *calcinacion*]. Autrefois on appelait ainsi la réduction des pierres calcaires en chaux par l'action d'un feu violent. Aujourd'hui on donne également ce nom à l'opération dans laquelle on soumet à une chaleur très-élevée une substance infusible, mais sensiblement altérable par rapport, soit à son mode d'agrégation, soit surtout à sa composition chimique. — La *calcination* des métaux et celle des carbonates calcaires présentent cette différence, que les pierres calcaires perdent leur acide carbonique, au lieu que les métaux se combinent presque toujours avec l'oxygène. Les oxydes métalliques obtenus de cette manière se nommaient autrefois *chaux métalliques*.

CALCITRAPIQUE. adj. Colignon a donné le nom d'*acide calcitrapique* à un corps très-amer, incristallisable, non volatil, rougissant le tournesol, très-soluble dans l'alcool, peu dans l'eau chaude, se combinant avec les bases, mais sans donner des sels cristallisables. Il l'a retiré de la *centaurée* (V. ce mot), qui jouit de propriétés fébrifuges incontestables ; il n'y aurait pas d'*alcaloïde* dans cette plante. Il est douteux que ce corps soit pur.

CALCIUM. s. m. [de *calx*, chaux ; it. et esp. *calcio*]. Métal qui, par sa combinaison avec l'oxygène, constitue la chaux. Il a été découvert en 1807 par Seebeck. Il est d'un blanc d'argent, plus pesant que l'eau, et s'enflamme facilement à l'air, en produisant de la chaux. Traité par l'eau, il la décompose, en donnant de l'hydrogène et passant à l'état d'oxyde.

CALCOÏDIEN, IENNE. adj. [de *calx*, talon ; *calcoideus*]. Fallope a appelé *ossicula calcoidea* les trois os du tarse qu'on nomme aujourd'hui *cunéiformes*.

CALCOPHORE. Mot mal fait. V. CALCIFÈRE.

CALCUL. s. m. [*calculus*, λίθος, λιθίδιον, all. *Stein*, angl. *calculus*, *stone*, it. *calcolo*, esp. *calculo*]. On donne en général ce nom aux concrétions qui se forment accidentellement dans le corps des animaux ; cependant on a voulu distinguer les *calculs* des *concrétions*, en réservant le premier mot pour désigner les corps étrangers inorganiques qui se développent dans les canaux et réservoirs tapissés par une membrane muqueuse, et le second pour ceux qui se produisent dans les autres voies ou dans l'épaisseur des organes. Il se rencontre des calculs dans les articulations, les voies biliaires, les intestins, les poumons, la prostate, les vésicules séminales, les voies salivaires, les organes génito-urinaires, etc. — *Calculs arthritiques*. Ils sont généralement composés d'acide urique et d'urate de soude. — *Calculs biliaires*. On les distingue en *cystiques*, *hépatiques* et *hépato-cystiques*, suivant qu'ils ont leur siége dans la vésicule biliaire, le foie ou le canal cholédoque. La plupart du temps, ils sont formés de cholestérine unie aux matières colorantes de la bile. — *Calculs intestinaux*. Rares chez l'homme, ils sont assez communs chez les animaux, où ils portent le nom de *bézoards*. Ceux de l'homme sont généralement des calculs biliaires qui ont abandonné le lieu de leur formation; on en a cependant trouvé, chez l'homme comme chez les animaux, qui renfermaient du phosphate calcaire, du phosphate ammoniaco-magnésien, des carbonates, etc. (V. ENTÉROLITHE). — *Calculs prostatiques*. Ils paraissent être surtout formés de phosphate et de carbonate calcaires. Leur volume varie depuis quelques centièmes de millimètre, et alors ils sont entièrement azotés, formés de couches concentriques très-élégantes, jusqu'à celui d'une tête d'épingle et même d'une noisette. Ils sont souvent réunis plusieurs ensemble dans des espèces de kystes creusés au milieu du tissu de la glande, dont les conduits excréteurs en renferment parfois aussi. — *Calculs pulmonaires*. Ceux qu'on a analysés étaient, ainsi que les salivaires, composés de phosphate et de carbonate de chaux. — *Calculs des vésicules séminales*. V. SYMPEXION. — *Calculs des voies lacrymales*. On les connaît peu, et jusqu'à présent ils n'ont pas été analysés. — *Calculs urinaires*. Ce sont les plus importants et les plus communs de tous. On les distingue en *rénaux*, *urétériques*, *vésicaux* et *uréthraux*, suivant le siége qu'ils occupent. Les substances que l'analyse y a fait découvrir sont : l'acide urique, les urates d'ammoniaque, de potasse, de soude et de chaux, l'oxyde xanthique, la cystine, le phosphate de chaux, le phosphate ammoniaco-magnésien, les carbonates de chaux et de magnésie, l'oxalate calcaire, la silice, et une matière animale qui varie à l'infini, eu égard à la quantité, à la densité, etc. De ces substances, les plus communes sont l'acide urique et l'oxalate de chaux, après quoi viennent les phosphates et la cystine. Les calculs urinaires qu'il importe surtout de connaître au point de vue thérapeutique sont, d'une part, ceux des reins, et, d'autre part, ceux de la vessie et de l'urèthre : les premiers, parce qu'ils sont l'objet d'un traitement médical (V. GRAVELLE); les seconds, parce qu'ils sont l'objet d'un traitement chirurgical. La grosseur des calculs vésicaux, d'un grand intérêt pour le praticien, varie depuis les plus petites granulations qui sortent avec l'urine, sous la forme de sable, jusqu'à des masses énormes dont le poids s'élève à plusieurs kilogrammes, puisqu'on en cite une qui pesait jusqu'à 3 kilogrammes 900 grammes. Ils ne sont pas toujours solitaires ; quand ils sont multiples, le plus ordinairement on n'en trouve que deux ou trois. Mais on rapporte des cas où le nombre s'élevait à plusieurs centaines. En général ovoïdes, ils peuvent cependant affecter les

formes les plus bizarres. La plupart sont ternes, quoique lisses ; mais certains semblent comme vernis, et sont aussi doux au toucher que l'ivoire. Il y en a qui offrent des aspérités, des tubercules, des épines simples ou rameuses, et qu'on désigne sous le nom de *mûraux* ou mûriformes. Leur dureté présente des différences infinies, depuis une mollesse voisine de la fluidité jusqu'à une consistance égale ou même supérieure à celle du marbre. Très-souvent ils se développent autour d'un corps étranger, qui en constitue le *noyau* (Fig. 51). Ce noyau peut être un gravier descendu des reins, du mucus, un caillot de sang, une aiguille, une épingle, une balle de fusil, un fragment d'os, une portion de sonde et de bougie, un morceau de bois, un fétu de paille, une petite masse de charpie, un tuyau de pipe, un tube de verre, un haricot, un pois, des poils, une plume, un caillou, etc. Quant aux calculs uréthraux, tous ceux qui dépassent 11 à 14 millimètres de diamètre ne peuvent sortir du canal qu'à la faveur d'une incision, ou d'une ouverture qu'eux-mêmes se frayent. En séjournant dans l'urèthre, ils peuvent y acquérir des dimensions énormes, et devenir la cause de lésions considérables. — A différentes reprises, on a tenté de détruire les calculs vésicaux au moyen de fondants appelés *lithontriptiques* (V. ce mot) ; mais jamais aucun succès constaté n'a justifié les espérances qu'on avait conçues à cet égard. Naguère encore la *cystotomie* était la seule ressource efficace pour débarrasser les malades des calculs vésicaux ; aujourd'hui la *lithotritie* dispense le plus souvent de cette opération. V. Cystotomie.

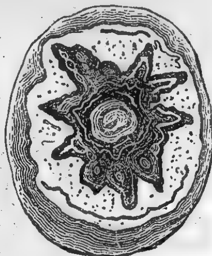


Fig. 51.

CALCUL. s. m. Supputation. — *Organe et faculté du calcul.* Faculté d'exécuter des calculs arithmétiques ou algébriques (Gall et Broussais).

CALCULEUX, EUSE. adj. [*calculosus*, all. *steinigt*, it. *calcoloso*, esp. *calculoso*]. Qui a rapport aux calculs : *concrétion calculeuse.* — *Affection calculeuse* [λιθίασις]. On entend par là l'ensemble des troubles fonctionnels et des lésions organiques qui résultent du séjour d'un calcul dans les reins, les uretères, la vessie, l'urèthre et les tissus voisins. Ces lésions, aussi nombreuses que variées, sont exposées avec le plus grand soin dans l'ouvrage que Civiale a publié en 1838. — *Calculeux* [λιθιῶν] se prend quelquefois substantivement pour désigner un malade atteint de calcul vésical. V. Goutte.

CALCULIFRAGE. adj. [*calculifragus*, de *calculus*, calcul, et *frangere*, briser]. Synonyme peu usité de *lithontriptique*. V. ce mot.

CALEBASSE. s. f. Nom du fruit de plusieurs espèces de cucurbitacées, mais, en particulier, du *baobab* (V. ce mot), dont on fait un sirop antidysentérique, usité surtout aux Antilles.

CALEBASSIER. s. m. Nom vulgaire du *Cucurbita lagenaria*, L.

CALÉFACTION. s. f. [*calefactio*, de *calor*, chaleur, et *facere*, faire ; θέρμανσις, all. *Wärmung*, angl. *calefaction*, *heating*, it. *calefazione*, esp. *calefacion*]. Action de faire chauffer. — *Phénomènes de caléfaction* (Boutigny). V. Sphéroïdal.

CALÉIDOPHONE. s. m. Instrument que Wheatstone a imaginé pour rendre visibles à l'œil les vibrations nécessaires à la production des sons.

CALENDULE. s. f. V. Souci.

CALENDULINE. s. f. Nom donné au mucilage du souci (*Calendula officinalis*, L.).

CALENTURE. s. f. [*calentura*, de *calere*, avoir chaud ; all. *hitziges Fieber*, it. et esp. *calentura*]. *Calentura* signifie *fièvre* en espagnol. En français, on appelle *calenture* une espèce de délire furieux auquel les navigateurs sont sujets sous la zone torride : c'est une affection cérébrale caractérisée particulièrement par le désir de se jeter dans la mer.

CALICARPIDE. s. m. Nom proposé pour désigner des fruits composés de plusieurs akènes durs et cornés enfermés dans le calice accru et devenu charnu (*Rosa*, *Calycanthus*, *Monimia*).

CALICE. s. m. [*calyx*, du grec κάλυξ, bouton de fleur, et plus particulièrement ce qui enveloppe la fleur ; all. *Kelch*, angl. *calix*, it. *calice*, esp. *caliz*]. Le *calice* est l'enveloppe la plus extérieure des parties de la fructification dans les fleurs qui ont un périanthe double. Tournefort et Linné nommaient aussi *calice* le périanthe simple, lorsqu'il est de couleur verte et peu apparent ; mais ils donnaient au périanthe simple le nom de *corolle*, quand il était coloré et très-apparent. Jussieu a nommé *calice* tout périanthe simple, quelles que soient sa couleur, sa consistance, sa forme. Pourtant l'étude du développement et l'anatomie montrent que ce périanthe prétendu simple se compose réellement de deux verticilles distincts dont l'extérieur n'est autre chose qu'un calice souvent coloré ou pétaloïde, mais un peu différemment du verticille interne ou corolle. Ainsi, au lieu de dire : Périanthe à 6 divisions pétaloïdes, on doit réellement dire : Calice à 3 sépales pétaloïdes, corolle à 3 pétales. Le *calice commun* est celui qui appartient à plusieurs fleurs : on l'appelle avec raison actuellement un involucre ; le *calice propre* est celui qui n'appartient qu'à une seule. Le calice est *monosépale*, s'il n'est formé que d'une seule pièce (comme dans toutes les labiées) ; il est *polysépale*, quand il est formé d'un certain nombre de pièces distinctes qu'on peut isoler les unes des autres sans aucune déchirure (ex. : celui de la giroflée). De Candolle propose de substituer au mot *monosépale* celui de *gamosépale*. En effet, le calice monosépale n'est pas formé d'un seul sépale, comme ce mot l'indique, mais de plusieurs unis et soudés ensemble (V. Sépale). On distingue, dans la plupart des calices, le *tube* ou la partie inférieure, ordinairement allongée et rétrécie ; le *limbe*, ou la partie supérieure plus ou moins étalée ; et la *gorge*, ou la ligne qui sépare le tube du limbe. Le calice se développe sous forme d'autant de petits mamelons de tissu cellulaire dans lesquels les faisceaux vasculaires pénètrent de bas en haut. Le calice monophylle ou monosépale apparaît non point comme autant de mamelons qui se soudent, mais sous forme d'un bourrelet circulaire qui a autant de mamelons que plus tard le calice a de lobes. Les calices irréguliers sont réguliers en naissant, et plus tard les mamelons, rudiments de lobes, se développent inégalement. Dans les monocotylédones, le verticille extérieur ou calice se développe le premier, comme le calice des dicotylédones ; puis ensuite se développe le verticille interne ou corollaire. — En anatomie, on nomme *calices* ou *entonnoirs* (*infundibula*), de petits conduits membraneux, au nombre de six à douze,

dont chacun embrasse, par l'une de ses extrémités, un ou plusieurs des mamelons glanduleux du rein, et aboutit par l'autre au bassinet, dans lequel il transmet l'urine. V. REIN et URINATION.

CALICÉ, ÉE. adj. [*calycatus*]. Environné d'un calice : *fleur calicée*.

CALICÉRACÉES ou **CALICÉRÉES.** s. f. pl. Plantes aussi appelées *boopidées* (Cassini), formant une famille voisine des synanthérées.

CALICIFLORE. adj. et s. [*calyciflorus*]. Nom donné par de Candolle aux dicotylédones dialypétales, à corolle périgyne ou à pétales insérés sur le tube du calice, par opposition aux *thalamiflores* ou à pétales libres insérés sur le réceptacle, et aux *corolliflores* ou à pétales soudés entre eux et insérés sur le tube du calice (corolle gamopétale périgyne).

CALICIFORME. adj. [*calyciformis*]. En forme de calice.

CALICINAL, ALE. adj. [*calycinus*]. Qui a rapport au calice, qui appartient au calice : *folioles calicinales*.

CALICULE. s. m. [*calyculus*, petit calice]. Calice très-petit. Aujourd'hui on nomme ainsi un calice accessoire placé en dehors du vrai calice et formé de bractées rapprochées ou soudées (V. MALVACÉES), ou une rangée de petites bractées placées à la base d'un involucre.

CALICULÉ, ÉE. adj. [*calyculatus*]. Pourvu d'un calicule : *calice caliculé, aigrette caliculée*.

CALIFORNINE. s. f. Substance non cristallisable, amère, d'un jaune d'or, retirée, à l'aide de l'eau, de l'écorce du *China californica*, par Winckler.

CALIGINEUX, EUSE. adj. [*caliginosus*, de *caligo*, brouillard ; ἀχλυώδης]. Se trouve dans divers auteurs pour désigner les yeux lorsqu'ils perdent leur brillant et deviennent foncés.

CALIGO. s. m. V. ACHLYS.

CALISAYA. s. m. Espèce de quinquina jaune qui croît dans la province de Calisaya, au Pérou.

CALLEUX, EUSE. adj. [*callosus*, de *callus*, callosité, durillon ; τυλώδης, πωρώδης, all. *schwielcnartig*, angl. *callous*, it. et esp. *calloso*]. Qui est dur, résistant. — *Ulcère calleux*. Celui dont les bords sont épais et durs. — En anatomie, on nomme *corps calleux* (*mésolobe, grande commissure cérébrale*), une longue et large bande médullaire blanche qui réunit les deux hémisphères du cerveau. On y distingue d'avant en arrière le *genou* (V. ce mot), la partie moyenne et le *bourrelet* (V. ce mot). La partie moyenne s'étend au-dessous de la cloison et de la voûte ; elle s'épanouit latéralement, en rayonnant, dans les hémisphères. Sa face supérieure offre une ligne appelée *raphé externe*, et l'inférieure une autre qu'on appelle *raphé interne*.

CALLICHROME. s. m. [de κάλλος, beauté, et χρῶμα, couleur]. Nom de genre d'insectes coléoptères tétramères longicornes, dont une espèce non vésicante, le *Callichrome musqué*, privée de ses antennes, est substituée ou mêlée aux cantharides. Il en diffère par un thorax presque aussi large que l'abdomen, des élytres coniques plus larges en avant qu'à l'autre extrémité, et une odeur de rose très-marquée.

CALLIPÉDIE. s. f. [*callipædia*, de κάλλος, beauté, et παῖς, παιδὸς, enfant]. Art de procréer de beaux enfants. C'est le titre d'un poëme latin publié en 1655 par Cl. Quillet.

CALLISTHÉNIE. s. f. [*callisthenia*, de κάλλος, beauté, et σθένος, force]. Exposé des procédés de somascétique qui conviennent dans l'éducation physique des jeunes filles, et des moyens efficaces pour corriger les déviations de la colonne vertébrale occasionnées par une action irrégulière des muscles (Clias).

CALLOSITÉ. s. f. [*callositas*, de *callum* ou *callus*, dureté, durillon ; τύλωσις, πῶρος, all. *Schwicle*, angl. *callosity*, it. *callosità*, esp. *callositad*]. On appelle, en général, *callosité*, toute induration accidentelle dans les parties molles, comme à la plante des pieds, par suite de la compression des chaussures et chez ceux qui marchent pieds nus, ou à la paume des mains par l'effet de travaux rudes. — On appelle aussi *callosités*, les indurations que l'on observe au bord des ulcères anciens ou autour des trajets fistuleux.

CALMANT, ANTE. adj. et s. m. [*sedans*, καταπαύων, all. *beruhigend*, it. *sedativo*, esp. *calmante*]. Qui calme, qui adoucit. Ce mot est employé le plus ordinairement comme synonyme de *sédatif* : ainsi on appelle *calmants* tous les médicaments adoucissants ou parégoriques, anodins, antispasmodiques et narcotiques.

CALMAR. s. m. [*Loligo vulgaris*, Lamk, *Sepia loligo*, L.]. Mollusque céphalopode commun dans nos mers, à corps allongé en forme de *cornet*, à tête entourée de 10 tentacules, dont deux plus grands ; la chair en est employée comme appât à la pêche. Plusieurs petites espèces de *calmars* sont recherchées comme aliment.

CALOMEL, CALOMÉLAS. s. m. [*calomelas*, *aquila alba, mercurius zoticus*, et καλομέλαινος de Hartmann, auteur de la découverte du calomel, 1611 ; all. *Calomel*, angl. *calomel*, it. *calomelano*, esp. *calomelanos*. *Calomelas* paraît venir (car la chose n'est pas tout à fait sans incertitude) de καλὸς, beau, et μέλας, noir ; on dit aussi que Turquet de Mayerne a donné ce nom au chlorure de mercure en l'honneur d'un *jeune nègre* qui l'aidait dans ses préparations ; quelques-uns font venir ce mot du changement des termes *mercurius dulcis* en καλὸς et *mel*, miel]. Ce nom, qui, dans l'origine, désignait le protochlorure de mercure après qu'il avait subi six sublimations, est généralement employé aujourd'hui comme synonyme de *mercure doux*, et pour désigner ce protochlorure sans acception de son mode de préparation. V. CHLORURES *de mercure*.

CALORICITÉ. s. f. [*caloricitas*, de *calor*, chaleur ; all. *Caloricität*, angl. *caloricity*, it. *caloricità*, esp. *caloricidad*]. Chaussier désignait sous ce nom la faculté qu'ont les corps vivants de développer une certaine quantité de calorique qui les met en état de conserver dans tous les temps et dans toutes leurs parties une température à peu près égale.

CALORIE. s. f. Quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1° centigrade la température de 1 kilogramme d'eau. C'est l'unité conventionnelle dont on se sert en calorimétrie.

CALORIFICATION. s. f. [*calorificatio*, all. *Calorification*, it. *calorificazione*, esp. *calorificacion*]. Mot par lequel Bichat a exprimé le dégagement de calorique qui s'opère dans l'économie animale, et qu'il considérait comme une fonction subordonnée à l'exercice de toutes les autres. Les recherches modernes ont confirmé l'exactitude de cette interprétation. La production de chaleur est en effet un *résultat* de l'accomplissement de toutes les autres fonctions ; seulement la calorification n'est pas une *fonction* : cet acte est accompli sans qu'il y ait un appareil propre qui

soit plutôt qu'un autre chargé de l'effectuer ; il est de l'ordre des actes de l'économie appelés *résultats* (V. ce mot). C'est pour s'être servi du mot *fonction* (V. ce mot), que Bichat a été mal compris, et que ses successeurs, contrairement à lui, ont envisagé la calorification à l'égal de la digestion, de la respiration ou de toute autre fonction. La chaleur animale n'est le produit ni de la respiration, ni de la circulation, ni de toute autre fonction ; elle est un résultat des actes de composition assimilatrice et de décomposition désassimilatrice qui se passent dans tout l'organisme. Elle naît dans ce mouvement de composition et de décomposition qui constitue le travail de la nutrition. Bien qu'il s'en produise pendant la contraction musculaire, bien que le frottement ou autres actes physiques qui se passent pendant le jeu des organes et des appareils en dégagent, cette quantité n'est pas comparable à celle qui est fournie par les actes de composition et de décomposition signalés plus haut, qui sont des actions *catalytiques* (V. ce mot). Et c'est là où ils sont les plus nombreux (foie, rein, etc.) que se dégage la plus grande quantité de calorique, distribué ensuite dans l'économie par le sang, qui s'en est chargé dans les organes. *Il est très-probable que la chaleur animale est produite presque entièrement par les réactions chimiques* qui se passent dans l'économie ; mais le phénomène est trop complexe pour qu'on puisse le calculer d'après la quantité d'oxygène absorbé ou d'après la quantité d'acide carbonique exhalé. On sait, en effet, qu'il n'y a pas un rapport constant entre la quantité d'acide carbonique exhalé et celle d'oxygène absorbé. L'acide carbonique exhalé ne contient, en moyenne, que les trois quarts ou les quatre cinquièmes de l'oxygène absorbé. Avec une nourriture composée de graines et de farines, chez les granivores, sans que la température varie, l'acide carbonique rejeté contient, au contraire, plus d'oxygène que le poumon n'a pris de ce gaz à l'air. Ainsi la cause de la production de chaleur chez les animaux n'est point une *combustion* (V. ce mot), et le mot *calorification* ne peut être pris comme synonyme de ce dernier, parce que la nature des actes d'où résulte le dégagement de chaleur diffère de l'un et de l'autre cas que ces deux mots désignent. Il est donc inexact de comparer l'organisme à une machine à vapeur dont la dépense de force est proportionnelle à la quantité de chaleur produite par combustion dans le foyer. Dans l'organisme, la production de chaleur est le résultat, non la cause, de l'accomplissement, dans toutes les parties de l'économie, des actes (moléculaires ou nutritifs surtout) propres et inhérents à la substance organisée. Dans la machine, c'est exactement l'inverse : il n'y a d'actes moléculaires chimiques que dans le foyer, tout le reste se compose d'actes physico-mécaniques qui sont le résultat de la production locale de chaleur et non la cause. Dans la machine, ôtez la chaleur, plus d'actes ; dans l'économie, ôtez les actes, plus de chaleur. V. RESPIRATION et TEMPÉRATURE *animale*.

CALORIFIQUE. adj. [*calorificus*]. Qui chauffe : *rayons calorifiques*.

CALORIMÈTRE. s. m. [*calorimetrum*, de *calor*, chaleur, et de μέτρον, mesure ; all. *Wärmemesser*, angl. *calorimeter*, esp. *calorimetro*]. Instrument propre à mesurer la quantité de calorique spécifique que contient un corps. Le calorimètre inventé par Lavoisier et Laplace est composé de trois cavités circulaires et concentriques. La plus intérieure est formée par un grillage de fer dans lequel on place le corps que l'on veut éprouver. La seconde, qui l'entoure immédiatement, doit recevoir de la glace pilée, qui se trouve ainsi en contact avec le corps : au fond de cette cavité est pratiquée une ouverture par laquelle s'écoule au dehors l'eau que forme la glace en se fondant. La troisième cavité, qui est la plus extérieure, est destinée à recevoir aussi de la glace, afin que le calorique des corps extérieurs n'ait aucune action sur celle qui est contenue dans la deuxième cavité : ainsi l'air qui s'introduit dans le calorimètre arrive dans la seconde cavité à la température de 0°, puisqu'il a pris la température de la glace extérieure. D'après le principe qu'un poids déterminé de glace à 0° exige pour se fondre la quantité de chaleur qu'abandonne un pareil poids d'eau chauffée à 75° centigr., en se refroidissant jusqu'à 0°, si l'on porte à 75° centigrades des corps différents et de même poids, et qu'on les place successivement dans l'espèce de cage qui constitue la cavité centrale de l'instrument, les quantités de glace fondues, comparées à celles que fond une même masse d'eau prise à la même température, représenteront les chaleurs spécifiques. Si le corps est liquide ou soluble, on ne peut le placer immédiatement dans le grillage, mais on le met dans un vase dont on a éprouvé auparavant la capacité pour le calorique, et l'on soustrait de la glace fondue la quantité que l'on sait avoir été fondue par le vase. — D'autres calorimètres ont été proposés par Rumford et Tillotson. — On donne aussi ce nom à un instrument imaginé par Montgolfier, et perfectionné par May, qui sert à déterminer la quantité de chaleur produite, dans un temps donné, par diverses substances combustibles.

CALORIMÉTRIE. s. f. Partie de la physique qui a pour objet la mesure du calorique libre.

CALORIMOTEUR. s. m. [all. *Calorimotor*]. Appareil électrique, imaginé par Hare, et qui est ainsi appelé à cause de la propriété qu'il a de produire, par sa décharge, des températures très-élevées et tous les phénomènes qui en dépendent.

CALORINÈSES. s. f. pl. [de *calor*, chaleur]. Maladies dans lesquelles les phénomènes dominants proviennent, selon Baumes, d'une augmentation ou d'une diminution du principe de la chaleur animale.

CALORIQUE. s. m. [*caloricum*, all. *Wärmestoff*, angl. *caloric*, it. et esp. *calorico*]. Nom donné par les premiers auteurs de la nomenclature chimique à un fluide impondérable que l'on supposait être la cause de la sensation de *chaleur* (V. ce mot) et des effets que le même état de la matière détermine dans les corps bruts. On sait aujourd'hui que ce fluide n'existe pas. Aussi les physiciens modernes emploient-ils à peu près indifféremment les mots *chaleur* et *calorique* en leur donnant le même sens. Pour eux, ces mots désignent une propriété de la matière consistant en une modification moléculaire particulière et indéterminée qui est communicable par contiguïté, et qui se fait sentir à distance comme la gravitation, dont elle suit alors les lois fondamentales. Les mots *calorique libre* et *rayonnant* ne désignent plus, comme par le passé, un prétendu fluide qui se dégage d'un corps quelconque et rayonne vers les autres, mais ils expriment simplement que l'état dit de *chaleur* se communique à distance. Dans cette transmission, il se réfléchit à la surface des corps blancs, opaques et polis, en faisant l'angle de réflexion égal à celui d'incidence ; et son intensité est en raison inverse du carré de la distance. — *Calorique*

combiné. Celui que l'on supposait retenu dans les corps par la force d'affinité ou d'attraction. Certains physiciens, admettant qu'il était interposé entre les molécules des corps, lui ont donné le nom de *calorique latent;* et ils ont appelé, par opposition, *calorique sensible*, le calorique dit rayonnant. Les effets qu'on attribuait au calorique latent, ou dont on ne pouvait se rendre compte qu'à l'aide de cette hypothèse, ajoutée à la première, sont reconnus comme dus à une autre cause : lorsqu'un corps passe, par exemple, de l'état solide à l'état liquide, il est nécessaire, dans le mouvement moléculaire qui se produit alors manifestement, qu'il y ait, par d'autres corps, dans des proportions déterminées, communication de l'état dit de *chaleur* dans lequel ils se trouvent; seulement cet état alors conservé ou transmissible n'est pas comme lorsqu'il n'y a pas changement d'état moléculaire (V. PROPRIÉTÉ). — *Calorique spécifique*. Quantité relative de degrés de chaleur que divers corps arrivés à l'état de *corps chauds* sont obligés de communiquer à un autre, sous un poids donné, pour que celui-ci s'élève d'un nombre égal de degrés. Suivant qu'un corps en a besoin plus ou moins qu'un autre corps, on dit qu'il a *plus* ou *moins* de capacité pour le calorique.

CALOTTE. s. f. [*pileolus*, it. *calotta*, esp. *calota*]. Emplâtre agglutinatif dont on recouvrait autrefois toute la tête d'un teigneux après l'avoir rasée, et qu'on enlevait ensuite avec force afin d'arracher les bulbes des cheveux. — *Calotte du crâne*. Partie supérieure de la boîte crânienne. — *Calotte aponévrotique*. Aponévrose des muscles occipito-frontaux. — On nomme aussi *calotte* ou *coiffe* (*tegumentum*), la partie supérieure et interne de la masse de chaque pédoncule cérébral.

CALUS. s. m. [*callus*]. Ce mot, devenu populaire, répond aux mots *cal* et *callosité*, qui sont plus usités.

CALVITIE. s. f. [*calvities*, *calvitium*, φαλακρότης, all. *Kahlheit*, angl. *baldness*, it. *calvezza*, esp. *calvicie*]. État de celui qui est chauve, absence des cheveux. — *Calvitie des paupières*. Absence des cils ou poils qui bordent les paupières.

CALYBION. s. m. [de καλύπτειν, couvrir, envelopper]. Nom donné par Mirbel aux fruits formés d'un ou plusieurs glands contenus en entier ou en partie dans une cupule, comme ceux du chêne.

CALYPTRÉ, ÉE. adj. [*calyptratus*, de *calyptra*, coiffe]. Épithète donnée par les botanistes à la racine quand elle est munie d'une sorte de coiffe à son extrémité inférieure, comme celle de la lentille d'eau.

CAMAGNOC. s. m. Nom indigène du *manioc doux*, *aipi* ou *juca dulce* (*Manihot aipi*, Pohl), de la famille des euphorbiacées, dont les racines féculentes ne renferment pas d'acide cyanhydrique, et sont mangées crues sans inconvénient par les animaux, et, cuites à l'eau, par les Américains. V. MANIOC.

CAMARE. s. f. Fruit membraneux composé de deux valves soudées ensemble, et renfermant une ou plusieurs graines attachées à l'angle interne.

CAMBIUM. s. m. [bas lat. *cambium*, change, de *cambire*, changer; all. *Bildungssaft*, it. *cambio*]. Mot dont les botanistes se servent pour désigner une matière plus ou moins fluide qu'on trouve dans les plantes ligneuses, entre le liber et l'aubier. Suivant l'opinion générale, admise depuis Grew et Duhamel, le *cambium* est formé par la séve descendante, mélangée à une partie des sucs propres des végétaux; d'abord clair et limpide, il s'épaissit peu à peu, prend de la consistance, et fournit les matériaux d'une nouvelle couche d'aubier. Schacht appelle les cellules de la couche interne de l'écorce, ou endoderme, *cellules du cambium*, *de l'anneau de la couche d'épaississement*, *de l'anneau cambial* (*annulus cambialis*). Pour beaucoup d'auteurs, Mirbel entre autres, le *cambium* n'est que le liquide granuleux contenu dans ces cellules mêmes; *cambium* est ici synonyme de *protoplasma* ou *plasma* (V. ce mot). C'est à tort que quelques auteurs admettent avec Mirbel que les granulations du liquide de ces cellules (*cambium granuleux*) s'accumulent en mamelons (*cambium globulo-celluleux*) qui finissent par donner naissance directement aux cellules (*cambium celluleux*). C'est de cette expression qu'on en est venu à appliquer le mot *cambium* aux cellules du *liber* d'une part, et de l'aubier de l'autre, qui le contiennent. Pour Grew et Malpighi, le cambium est un liquide. Duhamel dit que ce liquide mucilagineux est organisé; et beaucoup d'auteurs se sont élevés à tort contre cette expression, *organisé*, appliquée à un liquide. Enfin, Mirbel considère le cambium comme une matière mucilagineuse comparable à une solution de gomme arabique dont provient toute organisation. Mirbel a cru à tort que cette provenance a lieu directement à l'aide du contenu globuleux, tandis que le liquide appelé *cambium* ne sert à la nutrition et au développement des cellules que molécule à molécule.

CAMBOGIA [de *Camboge*, royaume d'Asie]. Genre de plantes de la famille des guttifères, donnant un suc jaune pâle gommo-résineux, qui, en se concrétant, fournit une substance analogue à la *gomme-gutte*, mais devenant plastique à la chaleur de la main.

CAMBOUIS. s. m. Vieux oing, et, par analogie, matière sébacée qui s'accumule souvent en quantité considérable à l'intérieur du fourreau du cheval.

CAMELÉE. s. f. [*Cneorum tricoccum*, L., triandrie monogynie, L., euphorbiacées, J.]. Petit arbrisseau du midi de l'Europe, regardé à tort comme un purgatif drastique, sans doute parce qu'on le confondait avec le garou.

CAMÉLÉON MINÉRAL. s. m. [all. *mineralisches Chamäleon*]. Le composé auquel on a donné ce nom, parce qu'il prend différentes nuances, suivant qu'on le traite par l'eau, les acides, etc., est le permanganate de potasse. Il cristallise en aiguilles d'un beau pourpre; dissous dans l'eau, il lui donne une teinte plus ou moins intense; et, traité par la potasse, il passe au vert, au bleu-indigo, au violet, etc., propriété qui sert à faire reconnaître le manganèse et ses oxydes. V. PERMANGANATE.

CAMÉLÉON VÉGÉTAL. On écrit plus habituellement **CHAMÆLÉON**. V. ce mot.

CAMELINE. s. f. [*Myagrum sativum*, L., tétradynamie siliculeuse, L., crucifères, J.; all. *Kameline*]. Plante dont les semences fournissent une huile grasse qui jouit des mêmes propriétés que les autres huiles de la même nature.

CAMELLIA. s. m. [du nom du père Camelli, qui l'a introduit du Japon en Angleterre, 1739]. Nom d'un genre de plantes de la famille des théacées ou ternstrœmiacées, remarquables par la beauté de leurs fleurs (*Camellia japonica*, L.). Les fleurs du *Camellia sasanqua*, Thunberg, sont employées en Chine pour donner à diverses sortes de thés leur odeur suave.

CAMISOLE. s. f. [*inducula*, all. *Zwangsjacke*, esp. *camizola*]. On appelle *camisole*, ou *gilet de force*, un vêtement qui ressemble à un gilet à manches,

excepté qu'il se ferme par derrière, et que les manches, prolongées au delà des mains, sont réunies et sans ouvertures. On s'en sert pour contenir les aliénés.

CAMÉROSTOME. s. m. [*camera*, chambre, et στόμα, bouche]. Cavité de la partie antérieure du céphalothorax qui reçoit et entoure la base du rostre des arachnides, un peu en arrière duquel se voit la concavité formée par les branches de la première paire d'épimères. L'épistome le dépasse un peu en dessus et recouvre ainsi la face dorsale de la base du rostre.

CAMOMILLE. s. f. [*Anthemis*, L., all. *Kamille*, angl. *camomile*, it. *camomilla*, esp. *manzanilla*]. Genre de plantes (syngénésie, polygamie superflue, L., radiées, J.) dont trois espèces sont employées en médecine : —1° La *camomille romaine* (*Anthemis nobilis*, L., *chamæmelum* des pharm.), plante vivace dont les capitules, situés au sommet des ramifications, offrent à leur circonférence des demi-fleurons blancs et étalés, à leur centre des fleurons jaunes très-courts et très-serrés. Souvent les capitules de la camomille romaine cultivée sont tout à fait blancs, par le changement des fleurons du centre en demi-fleurons. Ces fleurs ont une odeur aromatique forte, mais agréable, une saveur chaude, un peu âcre et amère. Leur infusion théiforme (10 à 12 têtes par pinte d'eau) est tonique, fébrifuge, diaphorétique. — 2° La *camomille puante* ou *maroute* (*Anthemis cotula*, L.) est succédanée de la précédente. — 3° La *camomille pyrèthre* (*Anthemis pyrethrum*, L., πύρεθρον, all. *Bertram*, it. *pilatro*, *piretro*, esp. *pelitre*) est une plante synanthérée dont la racine sèche nous vient de Tunis. Elle est cylindrique, longue et grosse comme le doigt, quelquefois garnie d'un petit nombre de radicules ; grise et rugueuse au dehors, blanchâtre au dedans, d'une saveur brûlante et excitant la salivation : aussi est-elle employée comme sialagogue. Le pyrèthre entre dans beaucoup de poudres et d'élixirs dentifrices. — La *camomille ordinaire* (*Chamomilla nostras*) est une plante annuelle qui appartient au genre *Matricaire* (*Matricaria chamomilla*, L.), dont toutes les parties, et spécialement les fleurs, sont amères, mais d'une odeur moins agréable que celle de la camomille romaine ; elle présente les mêmes propriétés, mais à un moindre degré. V. MATRICAIRE et PYRÈTHRE.

CAMPANE. s. f. [esp. *campana*]. Tumeur arrondie qui se développe au jarret du cheval.

CAMPANIFORME. adj. [*campaniformis*, de *campana*, cloche, et *forma*, forme]. Se dit, en botanique, d'une corolle qui, n'ayant pas de tube et s'évasant insensiblement, comme celle du liseron des haies, a la forme d'une petite cloche.

CAMPANULACÉES ou **CAMPANULÉES.** s. f. pl. [*campanulaceæ*, *campanuleæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes, qui a pour caractères : Fleurs réunies en épis, en thyrses ou en capitules. Calice monosépale persistant, découpé, faisant corps avec l'ovaire. Corolle monopétale, régulière ou irrégulière, dont le limbe est partagé en autant de lobes qu'il y a de divisions au calice. Ordinairement cinq étamines, attachées un peu au-dessous de la corolle, alternant avec ses divisions ; anthères libres ou réunies en tube. Ovaire infère ou à moitié infère ; style simple, terminé par un stigmate lobé ; une capsule à deux loges ou plus. Graines très-petites, renfermant dans un endosperme charnu un embryon axile et dressé. Feuilles alternes, lactescentes.

CAMPANULÉ, ÉE. adj. V. CAMPANIFORME.

CAMPÊCHE (BOIS DE) [*lignum campechianum*, angl. *campeachywood*]. Il provient de l'*Hæmatoxylum campechianum*, L., grand arbre de la baie de Campêche, au Mexique (décandrie monogynie, L., légumineuses cassiées, J.). Il est apporté en grosses bûches, d'un brun noirâtre extérieurement, d'un rouge foncé à l'intérieur, d'une odeur agréable. Il fournit, par l'ébullition, une couleur rouge que les acides rendent plus vive, et que les alcalis changent en bleu violet. Chevreul a isolé le principe colorant de ce bois, et l'a appelé *hématine* (V. ce mot). La décoction du campêche (bois concassé, 32 gram., dans eau 500 gram., que l'on réduit d'un tiers) a été employée comme astringente.

CAMPHAMIDE ou **CAMPHORAMIDE.** s. f. Amide de l'acide camphorique, obtenue en faisant passer un courant de gaz ammoniac dans une solution alcoolique d'acide camphorique anhydre.

CAMPHÈNE. s. m. Nom donné par Dumas à la base ou radical supposé du camphre ordinaire, radical qui n'a jamais été isolé. Le camphre artificiel, ou *chlorhydrate de térébenthène*, en aurait été le chlorhydrate. Ce n'est autre que le *térébenthène*. V. ce mot.

CAMPHILÈNE. s. m. V. CAMPHOGÈNE.

CAMPHINE. s. f. Carbure d'hydrogène liquide obtenu par distillation d'un mélange d'iode et de camphre.

CAMPHOCRÉOSOTE. s. f. Huile oxygénée qu'on obtient en même temps que la camphine.

CAMPHOGÈNE. s. m. [de *camphora*, camphre, et γένεσις, production ; all. *Camphogen*]. Nom donné par Dumas à un carbure d'hydrogène isolé par Oppermann, qu'on a aussi appelé *camphilène*, *dadyle*, et *cymène*, parce qu'il existe tout formé dans l'essence de *cumin*. Ce corps, liquide à la température ordinaire, incolore et d'une odeur assez forte, entre en ébullition à 156° centigrades ($C^{20}H^{14}$). Il distille sans décomposition. On l'obtient en distillant un mélange de camphre et d'acide phosphorique anhydre.

CAMPHOLATE. s. m. Nom des sels que l'acide campholique forme avec les bases.

CAMPHOLÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène liquide produit en distillant l'acide campholique sur l'acide phosphorique anhydre. ($C^{18}H^{16}$.)

CAMPHOLÉULE. s. m. Béral donne ce nom à tout médicament produit par la solution de 1 partie de camphre dans 3 parties d'une huile volatile quelconque.

CAMPHOLIQUE. adj. — *Acide campholique*. Il s'obtient en faisant passer des vapeurs de camphre sur un mélange de potasse et de chaux porté à la température de 300° à 400° ; il est solide, fusible. ($C^{20}H^{18}O^4$.)

CAMPHOLONE. s. f. Liquide huileux obtenu par la distillation sèche du campholate de chaux, par une réaction semblable à celle qui donne l'acétone, la benzone, etc. ($C^{10}H^{17}O$.)

CAMPHORAMIQUE (ACIDE). Nom donné par Laurent au camphorate acide anhydre d'ammoniaque. C'est un corps cristallisable. ($C^{20}H^{17}O^6Az$.)

CAMPHORATE. s. m. [*camphoras*, all. *Camphersaures Salz*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide camphorique avec une base.

CAMPHORE. s. m. Synonyme de *stéaroptène*, pour Lœwig. V. ce mot et CAMPHRE.

CAMPHORINE. s. f. Combinaison neutre, visqueuse, soluble dans l'éther, saponifiable par l'oxyde de plomb, obtenue par Berthelot en combinant l'acide camphorique avec la glycérine. V. TRISTÉARINE.

CAMPHORIQUE. adj. Qui a rapport au camphre. — *Acide camphorique* [all. *Camphersäure*] ($C^{20}H^{14}O^6$. 2HO). Produit de la distillation plusieurs fois répétée de l'acide azotique sur le camphre. Cet acide, peu soluble dans l'eau froide, cristallise en barbes de plume opaques et blanchâtres. Il a une saveur légèrement amère, et analogue à celle du safran. On l'a préconisé contre les dartres. — *Acide camphorique anhydre* ($C^{20}H^{14}O^6$). Cristallisable, bout à 270°. S'obtient en chauffant le précédent.

CAMPHOVINIQUE. adj. [*camphorate acide d'éther*, *camphorate acide d'oxyde d'éthyle*]. Nom d'un acide que l'acide camphorique donne avec l'alcool mêlé avec les acides sulfurique ou chlorhydrique. ($C^{24}H^{20}O^8$.)

CAMPHRE. s. m. [*camphora*, du persan *khafur;* καφουρά, all. *Campher*, angl. *camphor*, it. *canfora*, esp. *alcanfor*]. Les chimistes donnent actuellement le nom de *camphres*, ou de *stéaroptènes*, à des composés neutres, solides à la température ordinaire, volatils, odorants, aromatiques, analogues au *camphre proprement dit*. Presque toutes les labiées renferment une essence oxygénée analogue au camphre; l'essence d'absinthe liquide est isomère au camphre.

Camphre ordinaire proprement dit, ou *du Japon* ($C^{20}H^{16}O^2$). Substance particulière qui constitue un des matériaux immédiats des végétaux. On la rencontre dans plusieurs lauriers, dans un grand nombre de labiées, dans quelques ombellifères, etc.; mais on la retire surtout en grand, au moyen de la distillation, des différentes parties du *Laurus camphora*, L. (*Camphora officinalis*, Nees), arbre de la Chine et du Japon. Le camphre arrive en Europe à l'état brut et sous forme de poudre grise. On le raffine en le sublimant dans des matras avec de la chaux vive. Ainsi purifié, il est blanc, transparent, d'une pesanteur spécifique de 9,887, gras au toucher, ductile, cristallin, d'une saveur amère, chaude et piquante, et d'une odeur particulière assez désagréable. Il est très-volatil, très-combustible; il brûle avec une flamme blanche. Il est peu soluble dans l'eau; soluble dans l'alcool, dans les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique, et surtout dans l'acide acétique, dans les huiles grasses et volatiles, et dans le jaune d'œuf. — Le camphre est très-employé comme antispasmodique, stimulant diffusible, diaphorétique et antiseptique. A l'intérieur, la dose varie de 25 à 30 centigrammes jusqu'à 1gr,30; 4 à 8 grammes dans les vingt-quatre heures, mais en les fractionnant avec soin; à trop forte dose, c'est un violent poison. On l'administre quelquefois sous forme de pilules ou dans des potions; dans ce dernier cas, on le délaye à l'aide d'un peu de jaune d'œuf. Mais le plus ordinairement on emploie l'eau camphrée, l'eau éthérée camphrée, ou l'éther camphré. — Dans ces derniers temps on a recommandé, sous diverses formes, le camphre comme un préservatif universel, d'après l'idée que toutes les maladies tiennent à des parasites infusoires qu'il détruit. Il n'est pas besoin de faire remarquer à des médecins que toutes les maladies ne proviennent pas d'infusoires parasites, et qu'il n'est point de panacée universelle. On a prescrit surtout contre les toux opiniâtres les *cigarettes de camphre*, ou tuyaux de plume, d'ivoire, de paille, dans lesquels on introduit des grumeaux de camphre dont on aspire la vapeur à froid, et, contre la migraine, la poudre de camphre en guise de tabac à priser. Ces derniers moyens ont rendu quelquefois des services. — *Camphre artificiel*. V. TÉRÉBENTHÈNE.

Camphre de Bornéo ($C^{20}H^{18}O^2$). Composé cristallin analogue au camphre, et autrefois confondu avec lui, qui vient de Bornéo, de Ceylan et de Sumatra. Il compose avec le *bornéène* (V. ce mot) le liquide visqueux fourni par le *camphrier de Bornéo*, ou *Dipterocarpus dryobalanops* de Steudel, famille des diptérocarpées, qui est le *Dryobalanops aromatica* de Gærtner fils (et non *Dryobalanops camphora*, comme le nomment beaucoup de chimistes). Il ne diffère du camphre du Japon que par 2 équivalents d'hydrogène de plus. L'acide azotique, en prenant ceux-ci, le rend semblable à ce dernier.

CAMPHRÉ, ÉE. adj. [*camphoratus*]. Qui a rapport au camphre, qui contient du camphre : *odeur camphrée*, *potion camphrée*.

CAMPHRÉE. s. f. [*Camphorosma monspeliaca*, L., all. *Campferkraut*]. Plante de la tétrandrie monogynie, L., arroches ou chénopodées, J. Ses feuilles, froissées, exhalent une odeur de camphre que la culture leur fait perdre. La camphrée est regardée comme diurétique et sudorifique, mais elle est peu usitée.

CAMPHRIER. s. m. V. CAMPHRE et LAURIER.

CAMPHRONE. s. f. Produit volatil obtenu en faisant passer du camphre en vapeur sur de la chaux chauffée au rouge. Il est sous la forme d'une huile légère, d'une odeur forte qui ne rappelle en rien le camphre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, et il bout à 75° centigrades. ($C^{20}H^{22}O$.)

CAMPHYLÈNE. s. m. Corps obtenu en faisant passer sur la chaux chauffée au rouge le chlorhydrate solide de térébenthène. Il est isomère au térébenthène; il a le même point d'ébullition, mais il est sans action sur la lumière polarisée. Il diffère du térébylène en ce qu'avec l'acide chlorhydrique il forme en même temps un chlorhydrate solide et un chlorhydrate liquide.

CAMPHYLIQUE. adj. Synonyme de *camphorique*.

CAMPTOTROPE. adj. [*camptotropus*, de καμπτὸς, infléchi, et τρέπειν, tourner]. Qualification donnée à l'ovule végétal plié.

CAMPYLOTROPE. adj. [*campylotropus*, de καμπύλος, courbé, et τρέπειν, tourner]. Synonyme de *camptotrope*.

CANAL. s. m. [*canalis*, σωλὴν, all. *Kanal*, angl. *canal*, it. *canale*, esp. *canal*]. Conduit ou cavité étroite et allongée qui donne passage soit à un liquide, soit à un organe quelconque.— *Canal artériel*. V. ARTÉRIEL. — *Canal de Bichat*. Repli de l'arachnoïde situé au-dessus des tubercules quadrijumeaux, au-dessous du bourrelet du corps calleux, et par lequel cette membrane pénètre dans le ventricule moyen du cerveau. — *Canal ciliaire*, *de Fontana*, *de Hovius* ou *de Schlemm*. Sinus veineux dans lequel viennent se rendre toutes les veines de l'iris. Les *veines ciliaires antérieures* en proviennent, traversent sa face externe ou scléroticale, et viennent former sur sa partie antérieure, autour de la cornée, un réseau sous-conjonctival de fines radicules veineuses rayonnantes, d'où naissent huit à dix petits troncs veineux allant aux veines des muscles de l'œil. Ce sinus est fixé circulairement à la face profonde de l'union de la sclérotique avec la cornée. Sa paroi interne est mince et criblée de trous par lesquels pénètrent les veines de l'iris, qui s'insère contre cette paroi. Le cercle ou muscle ciliaire s'étend jusqu'à celle-ci. — *Canal de Ferrein*. Gouttière triangulaire que Ferrein supposait résulter du rapprochement du bord libre des paupières, appliqué contre le globe de l'œil, et qu'il croyait propre à diriger les larmes vers les points lacrymaux

durant le sommeil, gouttière qui n'existe pas. — *Canal de Nuck*. Prolongement du péritoine sous forme de canal étroit, terminé en cul-de-sac, qui accompagne chaque ligament rond dans le canal inguinal du fœtus, et qui s'oblitère ordinairement après la naissance; pourtant sa persistance n'est pas rare et favorise la formation des hernies inguinales chez la femme. — *Canal de Petit*. V. GODRONNÉ. — *Canal de Rivinus*. Conduit excréteur de la troisième glande salivaire ou sublinguale. — *Canal de Sténon*. Conduit excréteur de la glande parotide. — *Canal de Wharton*. Conduit excréteur de la glande sous-maxillaire. — *Canal de Wirsung*. Conduit excréteur du pancréas. — *Canal crural, canal inguinal*. V. CRURAL, INGUINAL. — En vétérinaire, *canal*, espace inférieur compris entre les deux branches du maxillaire et au milieu duquel se trouve la langue. La région extérieure qui correspond au canal se nomme *auge*. — *Canaux demi-circulaires*. Nom donné à trois conduits creusés dans l'intérieur de la portion pierreuse du temporal, dont deux sont verticaux, l'un inférieur, l'autre postérieur et le troisième horizontal; ils s'ouvrent dans le vestibule par cinq orifices seulement, l'un de ces orifices étant commun à deux d'entre eux. — *Canaux demi-circulaires membraneux*. Conduits membraneux logés dans les précédents et en reproduisant la forme. Ils renferment un liquide (*endolymphe*) et sont séparés des canaux osseux par un peu d'autre liquide. Leur paroi est une substance homogène transparente, comme celle de la capsule du cristallin, mais plus mince, plus résistante, striée dans le sens de leur longueur. La face interne de l'ampoule de chacun d'eux, ainsi que la portion voisine du canal, est tapissée d'une poussière formée de petits cristaux rhomboédriques, un peu ovoïdes, de carbonate de chaux. — *Canal digestif*. V. DIGESTIF. — *Canal intestinal*. Portion de l'appareil digestif qui s'étend de l'estomac à l'anus. — *Canal déférent*. V. DÉFÉRENT. — *Canal spiroïde du temporal*. Nom donné par Chaussier à l'*aqueduc* de Fallope. — *Canal médullaire des os*. Cavité des os longs pleine de tissu médullaire (V. MÉDULLAIRE). — *Canal médullaire des plantes*. Cavité qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones; elle est cylindrique dans les plantes à feuilles alternes, ovale ou anguleuse dans les plantes à feuilles opposées. L'*étui médullaire* est la couche la plus interne du bois dont les faisceaux fibro-vasculaires ont des trachées pour vaisseaux. — *Canal résinifère*. Lacunes du tissu cellulaire du bois des conifères pleines de résine. On a aussi donné ce nom aux *bandelettes résinifères*. V. BANDELETTE.

CANALICULAIRE. adj. — *Abcès canaliculaire du sein*. Abcès qui communique avec les conduits galactophores. — *Tissu canaliculaire*. Cette expression, qu'on rencontre dans divers ouvrages, n'indique nullement l'existence d'un tissu particulier, mais seulement d'un tissu quelconque pourvu de canaux, tel que celui des os, etc. Pris dans ce sens, ce mot doit être rejeté et n'a aucunement la valeur que lui attribuent ceux qui l'emploient.

CANALICULÉ, ÉE. adj. [*canaliculatus*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui est creusée longitudinalement en gouttière.

CANANGA. s. m. Un des noms de l'*Uvaria odorata*, Lamk. V. ANONACÉES.

CANARD. s. m. [*Anas boschas*, L., νῆσσα, all. *Ente*, angl. *duck*, it. *anitra*, esp. *anade*]. Oiseau palmipède lamellirostre, vivant à l'état sauvage et domestique, recherché pour sa chair. Les variétés en sont assez nombreuses, et donnent des métis avec le *canard musqué* (*Anas moschatus*) d'Amérique, appelé à tort *canard de Barbarie*.

CANCAME. s. m. Le *cancame*, ou *cancamium* de Dioscoride, est une matière résineuse que Amatus Lusitanus (Jean Rodriguez de Castelblanco) pensait être une variété de la résine *animum* ou *animé*. V. ce mot.

CANCER. s. m. [*cancer*, καρκῖνος, all. *Krebs*, angl. *cancer*, it. *cancro*, esp. *cancer*]. Mot qui, en latin comme en grec, signifie un *crabe*, une *écrevisse*, soit que l'on ait comparé aux pattes d'un crabe les veines dilatées et tous les vaisseaux engorgés qui s'écartent en rayonnant autour d'une tumeur, soit parce qu'on a cru anciennement qu'un animal dévorait les parties malades. Il a désigné primitivement des tumeurs siégeant surtout aux mamelles, de couleur fauve et livide, auxquelles des veinules d'abord cachées (*cancer latens*, κρυπτὸς καρκῖνος), puis agrandies et devenues manifestes par l'accumulation d'un sang épais et de teinte lie de vin, donnent une certaine analogie avec la forme d'un crabe; si elles s'ulcèrent, elles produisent le cancer ulcéré (*cancer exulceratus*, καρκῖνος ἑλκωθείς), ou *chancre* de quelques auteurs du XIVe et du XVIe siècle. Elles ont aussi été appelées *carcinome* (*carcinoma*, καρκίνωμα), mot qui a encore été employé pour désigner surtout une affection de la cornée se couvrant de vaisseaux turgides et livides. Peu à peu on voit des auteurs se plaindre de ce qu'avec le *cancer* on ait confondu l'*herpès*, l'*esthiomène*, les *ulcères malins* (*ulcera maligna*), et de ce qu'on appelle *cancer albus* les aphthes, la gangrène spontanée de la bouche des enfants (*stomacace*), et peut-être le muguet. Plus tard, surtout à partir de Hunter, de Bayle et de Laennec, le mot *cancer* a servi à désigner toutes les tumeurs qui désorganisent les tissus où elles se développent, qui se les assimilent, qui s'étendent progressivement sans jamais rétrograder, et le plus souvent, quand elles ont été enlevées, se reproduisent d'après la cause inconnue qui a présidé à leur génération primitive. Quelques-uns ajoutent ou retranchent à cette définition *la terminaison constamment funeste du mal, l'aspect particulier de l'ulcère et le caractère des douleurs*. D'autres ensuite en sont venus à dire qu'*aujourd'hui on décrit le cancer, mais qu'on ne le définit pas*, et les plus modernes ont suivi cet exemple en faisant l'histoire de ces tumeurs sans rien dire sur ce qu'ils entendent par *cancer*. Les divergences sur les variétés morbides dites *encéphaloïdes*, *squirrheuses*, *colloïdes*, etc., ne sont pas moindres. L'observation du tissu des tumeurs comparé à celui des organes sains dans lesquels elles naissent et se développent, a montré qu'en réalité l'expression *cancer* n'a, en anatomie pathologique comme en pathologie, qu'une valeur historique, mais ne désigne aucunement une espèce à part de *produits* morbides, ni même un groupe naturel de tumeurs qui offrent des symptômes se répétant avec un certain nombre de caractères communs constants chez les divers sujets qui en sont atteints. Sous ce nom, en effet, on embrasse actuellement les productions pathologiques les plus diverses au point de vue de la structure intime, et qui, avec la même composition anatomique, peuvent, d'un sujet à l'autre, offrir une marche très-différente selon la constitution générale du sujet. Nulle description faite jusqu'à présent n'a donné un ensemble de caractères anatomiques et symptomatologiques communs à toutes ces tumeurs, ainsi que le montre le nombre des

variétés établies par chaque auteur, et dont fort peu correspondent à celles d'un autre classificateur : c'est que, faute de rattacher l'étude de la nature anatomique élémentaire de la tumeur à celle, préalablement connue, du tissu normal au sein duquel elle était née, toutes les descriptions restent soumises à l'arbitraire. Ainsi les caractères tirés des bords renversés de l'ulcère ne sont pas applicables aux tumeurs de tous les organes profonds ; ceux des tumeurs dites cancer, squirrhe de la mamelle, dures, homogènes, grisâtres, lardacées, etc., avec ou sans rétraction du mamelon, n'ont rien des caractères des tumeurs dites cancéreuses du foie, du poumon, etc. Enfin, les caractères anatomiques et évolutifs des autres variétés, qui sont si nombreuses et qu'on a été incessamment obligé d'établir pour chercher à mettre d'accord l'hypothèse avec la réalité, offrent, avec les précédentes productions, des différences aussi tranchées. Il résulte en outre de l'examen direct de la structure des diverses espèces de tumeurs de la mamelle, du testicule, de la parotide, etc., que celles de ces tumeurs qui ont l'aspect squirrheux, lardacé ou encéphaloïde (et portent le nom vague de *cancer*, d'après leur propriété d'envahir les tissus voisins, de récidiver après l'ablation, ou de devenir multiples dans le cas où l'on n'enlève pas la première apparue), que ces tumeurs, disons-nous, offrent un arrangement réciproque particulier de leurs cellules ou de leurs noyaux sous forme de filaments pleins, cylindriques, ramifiés et terminés en doigt de gant ; ceux-ci, à leur tour, ont une texture particulière et toujours reconnaissable. Le fait essentiel à signaler est que les tumeurs dites cancéreuses, soit seulement composées de noyaux, soit composées de cellules, sont des produits morbides qui offrent une texture particulière de leurs éléments ; texture dont l'étude a été négligée, jusqu'à présent, malgré son importance, au profit de l'étude des noyaux et des cellules examinés isolément, sans préoccupation suffisante de leur arrangement réciproque, spécial et constant. V. Cancéreuse (*cellule*). La texture dont il vient d'être fait mention offre en outre quelque particularité spéciale à chaque tumeur, selon l'organe dont elle procède ou qu'elle envahit, en rapport souvent avec la structure même de cet organe. Ce fait montre que l'anatomie pathologique devient une suite naturelle de l'anatomie normale et se fond de plus en plus avec elle. Les cellules et les noyaux offrent des particularités constantes de structure dans les tumeurs d'un même organe, comme le testicule, particularités qui les distinguent, pour qui les a sous les yeux, des cellules ou des noyaux des tumeurs ayant reçu un nom analogue, mais dérivant de tel ou tel autre organe, comme la mamelle, etc. De ce que les tumeurs dites *cancer de la mamelle* ont une structure propre, sont composées de cylindres ramifiés terminés en doigt de gant, avec des cellules ou des noyaux juxtaposés plus ou moins volumineux, il ne faudrait pas conclure que ces tumeurs sont des *hypertrophies mammaires* (bien que quelquefois la présence des canaux galactophores montre que ces lésions dérivent directement du tissu de la mamelle) ; car le volume, la forme et l'arrangement des culs-de-sac et de leurs épithéliums, dans les cas d'hypertrophie, sont différents de ces mêmes culs-de-sac pris dans les tumeurs dites *cancer*. Ainsi le mot *cancer* ne désigne ni une espèce unique, ni même un genre ou une classe naturelle de tissus morbides, au point de vue de l'anatomie et de la symptomatologie. Ce que l'on entend par là comprend des espèces nombreuses de tissus, diverses anatomiquement, qui, par leur composition élémentaire et par leur structure, ont des rapports avec les tissus normaux divers aussi dont elles dérivent. Ainsi, de l'une à l'autre des espèces de tumeurs appelées *cancer*, il y a des différences anatomiques notables, selon le tissu qui en a été le point de départ, différences égales à celles que présentent entre eux les tissus normaux, et ne pouvant être saisies avec toute leur valeur qu'autant que déjà on connaît ceux-ci. De l'une à l'autre de ces tumeurs, il y a manifestement des analogies de consistance souvent, de couleur quelquefois, de composition intime, même au point de vue des caractères des cellules qui les composent ; mais ces analogies ne dépassent pas celles qui, existant d'une glande à l'autre, les font appeler glandes, bien que chacune soit d'espèce particulière. Il en est de même des analogies entre les cellules. Elles offrent des caractères communs de multiplication, de généralisation ou de récidive (V. ces mots) ; mais elles ne dépassent pas les analogies que présentent ces tissus dans leur mode de naissance, etc. Elles offrent, du reste, des différences notables dans la rapidité de leur évolution, comme le montrent celles qui sont dites squirrheuses comparées à celles qui sont dites colloïdes, encéphaloïdes, etc. Le mot *cancer* n'a donc actuellement pas plus de valeur que le mot *dartre* et autres termes qui disparaissent de la pathologie interne. Par conséquent, ce mot doit être rejeté comme tous ceux auxquels se rattache une idée fausse que leur emploi tend toujours à rappeler. En effet : 1° Ce mot a été introduit en médecine avant qu'on sût rien de la nature des tumeurs. 2° Depuis que celle-ci est connue manifestement, il est appliqué par ceux qui l'emploient encore à des tumeurs formées par les éléments et les tissus les plus divers, douées de propriétés qui ne sont pas les mêmes et dont il est impossible de faire même un groupe sans violer les règles de la logique la plus élémentaire. 3° Le caractère tiré de ce que ces tumeurs seraient les seules qui envahissent le tissu sans jamais rétrograder, se retrouve manifestement sur des tumeurs qui n'ont pas les autres caractères attribués au cancer et n'en ont pas reçu le nom (tumeurs fibreuses et autres) (V. Envahissement). 4° Le caractère tiré de la récidive presque constante après l'ablation offre les mêmes particularités (V. Généralisation et Récidive). 5° L'hypothèse d'un *vice cancéreux* (V. Malin et Vice) inhérent au tissu ou aux éléments dits *cancéreux* (V. ce mot), émise à l'époque où l'on ne connaissait ni la nature anatomique, ni les propriétés des tissus, mais nécessaire alors pour s'expliquer les propriétés précédentes des tumeurs, ne se trouve pas confirmée par l'observation et ne peut servir de refuge pour conserver le mot *cancer* comme terme de genre ou de classe ; car il y a des sujets chez lesquels récidivent des tumeurs qui ont la structure de celles qui sont dites *bénignes* (V. Bénin), et il en est chez lesquels ne récidivent pas celles qui ont la structure des tumeurs qu'on nomme *cancer*. Enfin, de toutes les observations, il résulte que non-seulement c'est à l'étude des maladies de chaque tissu, en se fondant sur la connaissance de leur état normal, qu'il faut se reporter pour trouver ce que l'on attribue au cancer (V. Genèse et Hétérotopie *plastique*); mais en outre, que c'est à la constitution générale de l'individu dont tel ou tel tissu est devenu malade, et non au tissu morbide même, qu'on doit attribuer la gravité ou la

bénignité de la marche des tumeurs, d'après laquelle on les disait cancéreuses ou non. — *Cellule du cancer.* V. CANCÉREUX.

Cancer cérébriforme ou *encéphaloïde.* Nom donné à toutes les tumeurs qui, de prime abord ou par suite de leur évolution avec ramollissement et vascularisation, prennent un aspect plus ou moins analogue par la couleur ou la consistance avec la substance du cerveau. V. ENCÉPHALOÏDE et TUMEUR.

Cancer colloïde. V. COLLOÏDE.

Cancer en cuirasse ou *en plaque.* V. MAMELLE.

Cancer fongueux ou *hématode.* V. HÉMATODE.

Cancer gélatiniforme ou *aréolaire.* V. COLLOÏDE.

Cancer kystique ou *cystique.* V. MAMELLE et SARCOCÈLE.

Cancer mélané ou *mélanique.* Dans la peau, l'œil et quelques autres parties, le tissu des tumeurs épithéliales surtout qui s'y développent, s'accompagne accidentellement, dans une partie ou la totalité de sa masse, de *granulations pigmentaires* ou *mélaniques*, noires, brunes ou rougeâtres, interposées entre les autres éléments, ou déposées dans l'épaisseur même des cellules épithéliales déformées ou non. La quantité est quelquefois assez grande pour que le noyau soit masqué et la cellule colorée en brun noirâtre ; ce *pigmentum* est une complication qui peut se rencontrer dans toutes les variétés de tumeurs épithéliales de ces régions. Lorsque, après l'ablation, elles se reproduisent sur place ou ailleurs, elles offrent de nouveau presque toujours ce dépôt de pigment qui les rend brunes, noires ou grises, uniformément ou par places. Ce sont là les tumeurs qui, avant qu'on en connût la structure intime comparativement aux tissus sains, étaient considérées comme une espèce ou variété parmi les *cancers*. V. MÉLANOSE.

Cancer des ramoneurs. V. ÉPITHÉLIOMA *papillaire du scrotum.*

Cancer rétractile ou *avec rétraction du mamelon.* V. MAMELLE.

Cancer squirrheux, *napiforme*, *lardiforme*, *bunoïde*, etc. V. SQUIRRHE, SQUIRRHEUX et MAMELLE.

CANCÉREUX, EUSE. adj. [*cancrosus*, *καρκινώδης*, *krebsartig*, it. *canceroso*]. Qui est relatif au cancer, qui tient du cancer. On dit aussi substantivement : un *cancéreux*, pour désigner un individu affecté de cancer. — *Vice cancéreux* ou *diathèse cancéreuse.* Disposition particulière de certains individus à être affectés des tumeurs qui ont été dites *cancéreuses* (V. TUMEUR et GÉNÉRALISATION). — *Cachexie cancéreuse.* Altération profonde de toute l'économie, par suite du développement d'une des tumeurs appelées cancéreuses. Elle a les caractères tracés au mot CACHEXIE. — *Cellule cancéreuse.* Les observateurs qui, les premiers, ont examiné au microscope les tumeurs appelées cancéreuses, ne se préoccupèrent pas de ne procéder à cet examen que par comparaison constante avec l'état normal, adulte et fœtal, des tissus devenus l'origine de l'altération. Au lieu de commencer par les soumettre à une révision aussi complète que possible à l'aide de cette investigation qui montrait des parties constituantes élémentaires restées jusqu'alors complétement inconnues, ils acceptèrent comme démontrées les idées, anciennes déjà, d'*homœomorphisme* et d'*hétéromorphisme* (V. ces mots) dans leur relation avec le *cancer*. Ils jugèrent les faits nouveaux à l'aide de ces hypothèses anciennes, et subordonnèrent leurs observations à celles-là qu'il s'agissait de vérifier. De là vient qu'on a donné le nom d'*éléments* et de *cellules* ou de *noyaux du cancer* ou *cancéreux* à ceux qui composaient principalement les tumeurs de ce nom ; de là vient qu'ils ont été considérés comme formant une espèce à part d'éléments, distincte des espèces de cellules qu'on rencontre à l'état normal. Mais l'étude de la texture et de l'évolution des tumeurs et de leurs cellules, faite comparativement à celle des tissus et des éléments normaux, montre qu'on a considéré comme appartenant à une seule espèce à part, des cellules qui ne sont que des états ou phases de développement morbide de plusieurs espèces différentes de cellules. Ces états consistent en une hypertrophie du noyau, du nucléole et du corps des cellules, souvent accompagnée de déformation plus ou moins prononcée de celui-ci et de production d'un ou plusieurs nucléoles lorsque cette partie manquait à l'état normal. Le corps des cellules et même le noyau peuvent devenir plus ou moins granuleux, offrir des cavités, etc. Ce sont surtout les diverses variétés d'épithélium (V. ce mot), puis les noyaux embryoplastiques, les myéloplaxes, les médullocelles même, etc., qui sont le siége, dans diverses conditions morbides, de ces altérations directes. D'après cela, les diverses dénominations par lesquelles on était autorisé à désigner ces éléments altérés tant qu'on les croyait appartenir à une espèce particulière, doivent être abandonnées au domaine de l'histoire et rejetées de celui de la science. Tels sont les mots *cellules* et *noyaux cancéreux*, *squirrheux*, *carcinomateux*, *thnétoblaste* et *macrocyte*. Dès l'époque où l'existence d'éléments anatomiques d'espèces particulières sous forme de cellules ou de corpuscules a été admise dans les tissus que Laennec avait considérés comme sans analogues dans l'économie, la spécificité de ces éléments a été niée par plusieurs auteurs. Plusieurs ont pensé que ces éléments, ceux qui sont dits *du cancer*, du moins, n'étaient que des cellules épithéliales modifiées, et non des éléments hétéromorphes. Mais cette notion, donnée ainsi pour les éléments seuls, ne suffisait pas pour changer l'ordre des idées admises tant qu'on ne pouvait savoir ce que représentent, par rapport à l'état normal, ces masses de tissus divers qui naissent simultanément ou successivement ; comment elles se lient, par leur structure et leur mode de naissance, à la structure et à la genèse des tissus normaux ; elle ne pouvait convaincre tant que n'étaient pas connus les faits suivants, qui dominent toute l'histoire des tumeurs : 1° De ces faits, les uns concernent l'état normal et la lésion des éléments anatomiques mêmes qui constituent les tumeurs ; or, les degrés de l'altération ne peuvent être jugés que par leur comparaison avec les changements que subissent les cellules, etc., dans leur évolution normale, et c'est faute de cette comparaison qu'on a été forcément conduit à prendre une phase du développement morbide de certaines cellules pour une espèce à part (V. ÉVOLUTION). 2° D'autres faits se rapportent à l'arrangement réciproque de ces éléments, qui est, comme dans les tissus normaux, en rapport avec leur état de fibres, de cellules, etc., de telle ou telle espèce, et permet de voir près de quelle espèce normale on doit placer un tissu morbide, ou le genre d'altération subi par la texture de celui-ci (V. TEXTURE *des tumeurs*). 3° Il en est qui sont relatifs à la naissance d'éléments et de tissus identiques avec ceux de l'organe primitivement malade et semblablement disposés, soit dans les ganglions voisins,

soit dans une ou plusieurs régions quelconques de l'économie (V. GÉNÉRALISATION et RÉCIDIVE). 4° Les derniers concernent la naissance de tissus analogues à divers parenchymes glandulaires sans leur être identiques, et chez lesquels à cette aberration de la genèse ne se rattache aucune hypertrophie ni autre altération des éléments qui les composent. V. HÉTÉRADÉNIQUE.

CANCROÏDE. s. m. [de *cancer*, et εἶδος, forme]. Nom donné par Alibert à une variété de *chéloïde* (V. ce mot). — Depuis les travaux de H. Lebert, on comprend sous le nom de *cancroïdes*, toutes les tumeurs épithéliales autrefois appelées cancer, affectant la peau ou les muqueuses, et qui, une fois ulcérées, envahissent progressivement les tissus, tant en largeur qu'en profondeur. Tous les ulcères à bords renversés et taillés à pic reposent sur des productions morbides de cette nature. Les tumeurs qui offrent les caractères communs que nous venons de signaler sont diverses. Ce sont : 1° des *glandes cutanées* ou *muqueuses hypertrophiées*, hypertrophie portant sur l'épithélium, dont les éléments se multiplient outre mesure en même temps qu'ils augmentent un peu de volume ; 2° des *tumeurs* ou mieux *ulcères épidermiques papillaires* ou *papilliformes* (V. PAPILLOMA); 3° des tumeurs ou ulcères dans lesquels il y a à la fois l'altération précédente et l'hypertrophie simple et fibro-plastique du derme, tumeurs appelées, en certaines parties, des *esthiomènes*. Ce sont ces deux dernières espèces de tumeurs, les tumeurs épidermiques, papilliformes surtout, qui constituent ce qu'on appelait *noli me tangere* (V. ce mot). Ces tumeurs ou ulcères s'observent aussi dans les muqueuses, surtout celles qui sont pourvues de glandes. En les examinant au microscope, on peut reconnaître non-seulement qu'il s'est produit de l'épithélium dans la cavité des glandes, mais que l'épithélium hypertrophié a déterminé l'atrophie de la paroi propre de ces organes, et alors la formation de cellules d'épithélium a lieu en dehors de la glande dans le tissu ambiant, entre ses éléments: c'est ce qu'on appelle *infiltration des tissus par l'épithélium*. Les éléments du tissu envahi s'atrophient, d'où la friabilité des produits morbides dans lesquels l'épithélium est devenu plus abondant que les autres éléments ; d'où aussi la rapide exfoliation de ce tissu quand il est ulcéré. Cette ulcération gagne ainsi rapidement dans la profondeur ; car, une fois la formation d'épithélium commencée en dehors des glandes, elle gagne facilement tous les tissus voisins au fur et à mesure de l'exfoliation de la surface.

CANDI, IE. adj. [de l'arabe *kand*, sanscrit *khanda*, deuxième préparation du sucre indien; all. *candirt*, angl. *candy*, it. *candito*, esp. *cande*]. Se dit du sucre cristallisé.—On dit d'une substance qu'elle est *au candi*, quand sa sufrace est couverte de cristaux de sucre. Beaucoup de substances chargées de sucre se candissent d'elles-mêmes au bout d'un certain laps de temps. On en candit exprès quelques-unes, par exemple des feuilles et des écorces préalablement confites, de la gomme, de la pâte de jujube, etc.

CANDISATION. s. f. [esp. *candizacion*]. Opération par laquelle on obtient le sucre candi et les substances candies.

CANDISSOIRE. s. f. Vase de forme particulière dans lequel se fait l'opération de candir les substances qu'on veut couvrir d'une couche de sucre cristallisé.

CANÉFICIER. s. m. Nom français de l'arbre de la famille des légumineuses cassiées qui fournit la casse (*Cassia fistula*, L., *Cathartocarpus fistula*, Persoon, et *Bactyrilobium fistula*, Willdenow).

CANELLO. s. m. Nom commercial d'une écorce à odeur de cannelle camphrée faible, qui paraît provenir du *Drimys chilensis*, DC., famille des renonculacées.

CANEPIN. s. m. [all. *feinstes Schafleder*]. Épiderme de peau d'agneau ou de chevreau préparé par les mégissiers, et dont on se sert pour éprouver les lancettes. Une lancette est en bon état lorsque sa pointe, posée sur un morceau de canepin que l'on tient tendu, y pénètre sans craquement et sans secousse, et l'incise doucement et régulièrement, sans qu'il soit besoin d'appuyer, et par le propre poids de l'instrument.

CANICULE. s. f. [*canicula*, diminutif de *canis*, chien ; all. *Hundstern*, esp. *canicula*]. La plus brillante des étoiles fixes, aussi nommée *Sirius* (Σείριος), et *étoile du Chien*, parce qu'elle fait partie de la constellation du grand Chien. Les anciens lui attribuaient une grande influence sur l'économie animale. On appelle aussi *canicule*, ou *jours caniculaires*, le temps durant lequel le soleil se lève avec cette étoile (du 24 juillet au 23 août), temps le plus chaud de l'année, surtout au début ; car, vers la fin, la chaleur a déjà sensiblement diminué.

CANIMARINE. s. f. V. VOMICINE.

CANIN, INE. adj. [*caninus*, de *canis*, chien; it. et esp. *canino*]. Qui tient du chien, qui a quelque rapport avec le chien. — *Dents canines* (angulaires, conoïdes ou œillères). Celles qui sont placées entre les molaires et les incisives. — *Faim canine*. V. BOULIMIE. — *Fosse canine*. Dépression de la face externe de l'os maxillaire supérieur, un peu au-dessus de la dent canine. — *Muscle canin* ou *élévateur de l'angle des lèvres* (petit sus-maxillo-labial, Ch.). Muscle qui a son origine dans la fosse canine, et va se terminer à la commissure des lèvres. — *Ris canin*, *sardonique* ou *moqueur*. Espèce de rire produit principalement par la contraction du muscle canin, surtout d'un seul côté. Peut-être aussi ces expressions, comme celle de *spasme cynique*, doivent-elles leur origine à la ressemblance qu'on a trouvée entre cette espèce de rire et certains mouvements de la lèvre supérieure du chien.

CANIRAM. s. m. Nom ancien, d'après Rheede, de l'arbre de l'Inde qui fournit la *noix vomique* (*Strychnos nux vomica*, L.), famille des loganiacées. Le *Strychnos minor*, Blume, est le *tsjeru-katu-valli-caniram*, dont les graines, presque sans amertume, sont dans une pulpe amère. Le *Strychnos colubrina*, L., est le *Modira caniram* de Rheede, dont les graines, grosses comme la noix vomique, mais d'une couleur vert bleuâtre foncé, sont mélangées quelquefois à celle-ci dans le commerce.

CANIRAMINE. s. f. V. VOMICINE.

CANITIE. s. f. [*canities*, de *canus*, blanc ; πολιά, all. *Grauwerden*, it. *canizie*, *canutezza*, esp. *canicie*]. Couleur blanche ou grise des poils, et surtout des cheveux.

CANNABINE. s. f. Nom donné à la résine brune, très-résineuse, du hachisch (*Cannabis indica*, L.).

CANNABINÉES. s. f. pl. Nom proposé pour désigner une famille séparée des urticées, et qui comprendrait les genres *Chanvre* (*Cannabis*) et *Houblon* (*Humulus*).

CANNACÉES. s. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des amomacées ou amomées (V. ce mot), comprenant les genres *Balisier* (*Canna*), *Arrow-root* (*Maranta*), plantes ayant toutes une étamine simple uniloculaire.

CANNAMELLE. s. f. [de *canna*, canne, et *mel*, miel]. Nom vulgaire de la canne à sucre.

CANNE. s. f. [*canne aromatique*, *roseau aromatique*, all. *Rohr*, angl. *cane*, it. *canna*, esp. *caña*]. Nom donné jadis à une tige ou racine qui n'existe plus aujourd'hui dans le commerce, et qui provenait du *Calamus aromaticus*, L.; ou, suivant Guibourt, du *Gentiana chyraita*. On y substitue la racine d'*acore vrai* (*Acorus verus* ou *calamus*, L.), famille des aracées, qui est grosse comme le doigt, spongieuse, brunâtre à l'extérieur, rosée à l'intérieur, d'une odeur agréable, d'une saveur aromatique et piquante.

Canne de Provence, ou *roseau à quenouilles* (*Arundo donax*, L., famille des graminées). On emploie, à titre de diaphorétique, chez les femmes en couches, sa racine, qui, dans le commerce, est toujours en morceaux ou tranches séchées, dures, subéreuses, d'une saveur fade, légèrement sucrée, inodore.

Canne à sucre [*Saccharum officinarum*, L., famille des graminées; it. *cannamele*]. A des tiges cylindriques noueuses, hautes de 2 à 3 mètres et plus, rem-

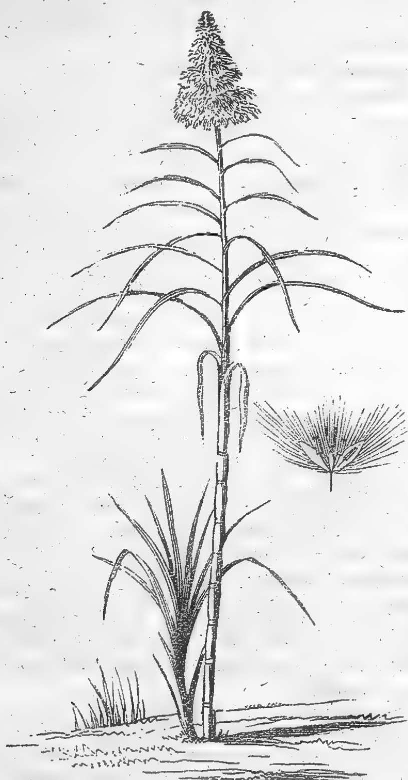


Fig. 52.

plies intérieurement d'une substance spongieuse, dont le suc sert à la fabrication du sucre (V. Sucre). Originaire de l'Inde, elle a été naturalisée en Amérique et aux Antilles (fig. 52).

CANNEBERGE. s. f. V. Airelle.

CANNELÉ, ÉE. adj. [*striatus*]. Qui est marqué de cannelures, c'est-à-dire de côtes et de sillons alternatifs. — *Corps cannelés* ou *striés* (grands ganglions supérieurs du cerveau, Gall). Éminences piriformes, larges en devant, rétrécies en arrière, qui font partie du plancher des ventricules latéraux du cerveau. — *Sonde cannelée*. V. Sonde.

CANNELLACÉES. s. f. pl. Nom proposé, mais non adopté, pour désigner une famille démembrée des guttifères, qui comprendrait le genre *Cannella*, dont le type est le *Cannella alba*, Murray, ou *cannellier blanc*, fournissant la *cannelle blanche*. V. ce mot.

CANNELLE. s. f. [*cortex cinnamomi*, all. *Zimmt*, esp. *canela*]. Écorce, dépouillée de son épiderme, du *Laurus cinnamomum*, L. (ennéandrie monogynie, L., laurinées, J.), arbre originaire des contrées orientales de l'Asie, mais que l'on cultive particulièrement dans l'île de Ceylan, d'où nous vient la meilleure cannelle. Cette écorce, qui provient des branches de trois à quatre ans, est en morceaux longs d'environ 33 centimètres, durs, cassants et roulés. On en distingue trois espèces: 1° Celle de Ceylan, la plus fine, est mince, légère, d'une couleur fauve clair, d'une odeur suave, d'une saveur aromatique, agréable, piquante et légèrement sucrée. La *cannelle mate* est une variété plus commune de cette cannelle, recueillie sur des branches plus grosses; elle est en morceaux plats, larges de 3 centimètres, d'un jaune rougeâtre. 2° La *cannelle de Cayenne*, la plus estimée après celle de Ceylan, est plus pâle et plus épaisse. 3° La *cannelle de Chine* est en morceaux courts et épais, rougeâtres, d'une odeur plus forte, d'une saveur moins agréable. — On administre la cannelle en poudre, 1gr,30 à 4 ou 8 grammes; en infusion, 4 à 8 grammes, dans eau 1 kilogramme; sous forme d'eau distillée, 32 à 64 grammes; ou de teinture, 4 à 8 grammes dans une potion. — On en obtient par la distillation une *essence*. V. ce mot.

Cannelle blanche. Écorce qui a été souvent confondue avec l'*écorce de Winter*, et que Swartz a reconnu appartenir à un végétal différent, qu'il a décrit sous le nom de *Cannella alba*. Elle est en plaques roulées, longues de 13 à 16 centimètres, sur 5 à 7 millimètres d'épaisseur, d'une couleur de chair légèrement cendrée, blanchâtre à l'intérieur, d'une saveur piquante, aromatique, amère. Elle jouit des mêmes propriétés que la cannelle ordinaire, mais à un moindre degré; elle est ordinairement mêlée ou substituée à l'écorce de Winter.

Cannelle de Cochinchine, *cannelle de Malabar*. Écorce du *Laurus cassia*. V. Laurier.

Cannelle giroflée. Écorce qui a une odeur analogue à celle de la muscade et du girofle; elle est d'un brun foncé, mince, roulée, disposée en fascicules comme la cannelle de Ceylan. Elle provient du myrte cannelle (*Myrtus caryophyllata*, L.).

CANNELLIER. s. m. Arbre qui fournit la *cannelle*. V. ce mot et Cannellacées.

CANNELURE. s. f. [*sulcus*, petit canal; all. *Rinne*, *Furche*]. Sillon longitudinal destiné le plus souvent à servir de guide à un instrument tranchant.

CANON. s. m. [all. *Röhre*]. Os de la jambe du cheval, qui répond, dans les membres antérieurs, au métacarpe, et, dans les postérieurs, au métatarse du squelette humain. Cet os unique est situé immédiatement au-dessous du genou ou du jarret et au-dessus du paturon.

CANONIERS. adj. m. pl. [*canon*]. Nom donné par Lafosse aux deux muscles lombricaux supérieurs, chez le cheval.

CANTHARIASIS. s. f. V. Larve.

CANTHARIDE. s. f. [*cantharis*, κανθαρίς, all. *Kantharide*, angl. *spanish fly*, it. et esp. *cantarida*]. Insecte coléoptère hétéromère, de la famille des tra-

chélides, tribu des cantharidiens ou vésicants (*Lytta vesicatoria*, Fabricius), dont la longueur est de 18 à 24 millimètres. Ses élytres sont longs, flexibles et d'un vert doré très-brillant; ses antennes sont simples et noires. (La Figure 53 représente la cantharide de grandeur naturelle.) Ce sont les tissus de l'abdomen, et non ceux des élytres, qui renferment le principe actif vésicant des cantharides. Sur treize genres que renferme la tribu des cantharidiens ou vésicants, neuf renferment des espèces épispastiques, et nul insecte en dehors de cette tribu ne possède cette propriété. Voici l'énumération de ces espèces : 1° *Cerocoma Schæfferii*, Geoffroy (midi de l'Europe). 2° *Hycleus Bilbergii*, Latr., ou *Dices Bilbergii*, Dejean, ou *Mylabris Bilbergii*, Schœnher (Espagne), et *Hycleus Argus* (Sénégal). 3° *Mylabris variabilis*, Dejean (France) (Fig. 54); *M. cichorii*, Dejean (Chine); *M. Dioscoridis*, A. Richard (Grèce); *M. cyanescens*, Illiger (France); *M. sidæ*, Fabr., ou *pustulata*, Olivier (Chine); *M. pustulata*, de Bilberg (Indes orientales); *M. flexuosa*, Olivier (France); *M. octopunctata*. 4° *Œnas segetum*, Olivier (nord de l'Afrique); *Œnas syriacus*, Latr., ou *Lytta syriaca*, Fabr. (Europe méridionale). 5° *Meloe variegatus*, Leach (France); *M. tuccia*, Rossi (France);

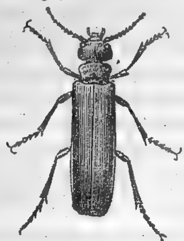


FIG. 53.

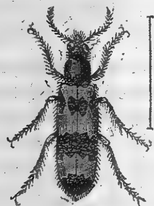


FIG. 54.

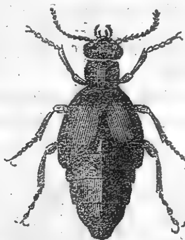


FIG. 55.

M. maialis, L. (France); *M. proscarabæus*, L. (France) (Fig. 55). 6° *Tetraonyx tigridipennis*, Dejean (Brésil); *T. quadrilineata*, Dejean, ou *Œnas variabilis*, Brugh. (Brésil). 7° *Decatoma lunata*, Fabr. (cap de Bonne-Espérance). 8° *Lydus flavipennis*, Dejean (Europe); *L. algericus*, Fabr. 9° *Cantharis vesicatoria*, Geoff., *Meloe vesicatorius*, L., ou *Lytta vesicatoria*, Fabr., ou *Mouche d'Espagne* (midi de l'Europe). Toutes les autres espèces du genre *Cantharis*, Geoffroy, sont vésicantes; elles sont nombreuses et habitent le Brésil, le Sénégal, l'Amérique du Nord, la Grèce, etc. On recueille les cantharides en juin et en juillet sur les frênes, les lilas et les troënes, autour desquels elles répandent une odeur vive et désagréable. On les met sur un tamis de crin, qu'on expose aux vapeurs du vinaigre en ébullition ou de l'ammoniaque ; on les fait sécher au soleil, et on les conserve dans des bocaux bien bouchés. Sans cette précaution, elles sont bientôt détruites en grande partie par des anthrènes, dermestes, ptinus et mites. Elles se recouvrent alors d'une poussière grise. Ainsi *vermoulues*, elles ont perdu de leurs propriétés, et sont quelquefois presque inertes. — La cantharide est un agent thérapeutique énergique et un violent poison. Réduite en poudre, elle rentre dans la plupart des préparations vésicantes extemporanées et officinales. C'est elle qui fait la base des pommades épispastiques. Elle exerce une forte action sur les organes urinaires et génitaux. Sous la forme de teinture alcoolique, c'est un des plus puissants stimulants du système dermoïde.

CANTHARIDINE. s. f. [all. *Kantharidin*, angl. *cantharidin*, it. *cantaridina*, esp. *cantaridino*]. Principe immédiat non azoté auquel les cantharides doivent leurs propriétés épispastiques. C'est une substance blanche, en petites lames micacées, volatile, insoluble dans l'eau, soluble dans les huiles, l'éther et l'alcool bouillant, d'où elle se dépose par le refroidissement. Pour l'obtenir, on traite la poudre de cantharides par l'alcool à 32° centésimaux ; le marc exprimé est soumis à l'action de l'alcool à 40° centésimaux bouillant; et le résidu de la distillation, traité par l'alcool froid, puis par l'éther sulfurique, donne une matière qu'il faut en dernier lieu, après refroidissement, faire cristalliser dans l'alcool à 30° centésimaux bouillant. ($C^{10}H^6O^4$.)

CANTHOPLASTIE. s. f. [de κανθός, l'angle de l'œil, et πλάσσειν, former, figurer]. Opération qu'Ammon propose dans les cas où les paupières ne sont pas suffisamment fendues, par suite soit d'un accident, soit d'un arrêt de développement, et qui consiste à pratiquer une incision à l'un des angles de l'œil, puis à y fixer une portion de conjonctive au moyen de la suture.

CANTHORRHAPHIE. s. f. [de κανθός, coin de l'œil, et ῥαφή, suture]. Suture de l'angle externe de l'œil.

CANTHUS. s. m. [*canthus*, κανθός, coin ou angle de l'œil ; all. *Augenwinkel*]. Commissure des paupières. Le *grand canthus*, ou *canthus* proprement dit, est la commissure interne, celle qui répond au nez ; et le *petit canthus* est la commissure externe. — On a aussi appelé *canthus*, l'angle d'une cruche ou d'un vase quelconque par lequel on fait couler le liquide qu'il renferme ; d'où est venu le mot *décanter*.

CANULE. s. f. [*canula*, de *canna*, roseau; σύριγξ, all. *Röhre*]. Tube plus ou moins long, d'un diamètre variable, solide ou flexible, droit ou courbe, ouvert à ses deux extrémités, de fer, de plomb, d'argent, de caoutchouc, etc., dont on se sert dans beaucoup d'opérations chirurgicales. — *Canule de Reybard*. Canule du trocart à empyème, à l'extrémité libre de laquelle on attache un petit sac de baudruche, ouvert du côté opposé. On mouille la baudruche de manière à en faire accoler les parois, et on laisse le pus couler librement entre elles. Dès que l'air tend à entrer dans la poitrine, il applique les parois du sac de baudruche contre elles-mêmes ou contre l'orifice de la canule, et se crée ainsi un obstacle qu'il ne peut surmonter.

CAO-KEN ou **TSAO-KEN**. Nom du *cardamome rond* de la Chine. V. CARDAMOME.

CAOUTCHÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène liquide qu'on obtient par la distillation sèche du caoutchouc. Il bout à + 14°.

CAOUTCHINE. s. f. Carbure d'hydrogène liquide obtenu entre 140° et 200° dans la distillation sèche du caoutchouc. Il bout à 171° ($C^{20}H^{16}$.)

CAOUTCHOUC. s. m. [all. *Cautschuc*, angl. *caoutchouc* : *cate* veut dire arbre, et *chu*, suc, dans la langue du pays]. Vulgairement, *gomme élastique*. Suc coagulé du *Siphonia elastica*, Persoon (*Siphonia cahucu*, *Jatropha elastica*, L. fils, *Hevea guyanensis*, Aublet), arbre de la monœcie monadelphie, L., famille des euphorbiacées tithymales, J. Cette substance est

également fournie par d'autres arbres, tels que les *Castilloa elastica*, Cerv., du Mexique ; le *Cecropia peltata*, L., également de l'Amérique tropicale ; le *Ficus elastica*, L., des Indes orientales, et d'autres figuiers (artocarpées). L'*Urceola elastica*, Roxb., des îles de la Sonde, fournit le *caoutchouc de Singapore*, ou *pulo-penang* du commerce ; le *Vahea gummifera*, Poir., donne le *caoutchouc de Madagascar ;* on en tire aussi du *Hancornia speciosa*, Gomez, du Brésil (apocynées). Mais la majeure partie du caoutchouc employé par le commerce (*caoutchouc du Para*) est produite par le *Siphonia elastica*, Pers. (*Syringa* des Brésiliens, etc.), et peut-être par d'autres espèces du même genre. On l'obtient en pratiquant des incisions sur les végétaux qui le contiennent. On reçoit sur un moule piriforme, fait avec de la terre, le suc blanc laiteux qui découle, et l'on en forme une couche que l'on dessèche à la fumée. On applique ainsi successivement plusieurs couches de ce suc ; puis on brise le moule, dont on retire les fragments par une ouverture étroite. Ainsi préparé, le caoutchouc se trouve dans le commerce sous forme de petites bouteilles ; il est assez semblable à du cuir, d'une couleur brune ou rousse, solide, tenace et d'une grande élasticité, sans odeur, sans saveur, inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, s'y laissant un peu ramollir lorsqu'elle est bouillante. Ces propriétés l'ont fait employer utilement dans la fabrication de divers instruments de chirurgie, comme sondes, canules, etc.; mais ces instruments se font aujourd'hui presque généralement avec de l'huile de lin lithargyrée et épaissie, dont on enduit certains tissus. On est parvenu à dissoudre facilement le caoutchouc, soit avec de l'éther sulfurique, soit avec le sulfure de carbone, et, à l'aide de cette solution, on rend les étoffes imperméables à l'humidité. C'est un carbure d'hydrogène. C^8H^7 (Faraday).

Caoutchouc minéral. Substance hydrocarbonée, appelée aussi *bitume élastique*, ou *élatérite*, ayant une élasticité analogue à celle du caoutchouc, mais se salissant en effaçant le crayon sur le papier. Elle est plus légère que l'eau et se fond facilement. On la trouve dans des mines de plomb d'Odin (Derbyshire), de houille de South-Bury (Massachusetts), et de Montrelais, près d'Angers.

Caoutchouc volcanisé, *vulcanisé* ou *soufré*. Sorte de combinaison du caoutchouc avec le soufre, préparée avec le sulfure de carbone et le chlorure de soufre, trouvée par Hancock. Ce caoutchouc conserve son élasticité à toutes les températures ; il est inattaquable par les dissolvants ordinaires du caoutchouc, et résiste à la compression. Il a reçu de nombreux emplois dans les arts et dans la fabrication des instruments de chirurgie.

CAPACITÉ. s. f. [*capacitas*, χώρησις, all. *Capacität*, angl. *capacity*, it. *capacità*, esp. *capacidad*]. Étendue ou volume d'une chose qui en contient ou peut en contenir une autre ; par extension, le contenu lui-même ou le volume de l'espace qu'un corps occupe; et au figuré, étendue, portée de l'esprit, étendue des connaissances théoriques. — *Capacité pour le calorique.* Disposition particulière de chaque corps à prendre plus ou moins de calorique pour élever sa température. — *Capacité de saturation*. On emploie ce terme, en parlant d'un acide, pour désigner le nombre exprimant la quantité d'oxygène qui se trouve dans la quantité de base quelconque nécessaire pour le saturer, ou la quantité d'oxygène qu'il faut dans cette base pour qu'elle puisse donner naissance à un sel parfaitement neutre. V. Acide et Base.

CAPELET. s. m., ou **PASSE-CAMPANE**. s. f. [all. *Stollbeule*]. Tumeur mobile, le plus souvent indolente, et de la grosseur d'une pomme d'api, qui croît sur la pointe du jarret du cheval. C'est un *hygroma* qui ne cause pas de boîterie, qui guérit par les astringents et par les vésicatoires.

CAPELINE. s. f. [*capistrum*, de *caput*, tête ; esp. *capelina*]. On donne le nom de *capelines*, ou de *bandages récurrents*, à une genre de bandages qui, par leur disposition, forment une sorte de coiffe ou de bonnet.

Capeline des amputations, ou *bandage récurrent des moignons*. On peut faire ce bandage de deux manières. Si l'on se sert d'une bande roulée à un seul globe, on place le chef initial de cette bande (plus ou moins longue, selon le volume du moignon) sur la circonférence du membre, à deux ou trois doigts au-dessus de la plaie; on fait plusieurs circulaires, puis on renverse la bande et le globe. On place le pouce ou les doigts de la main gauche sur le renversé pour le maintenir, on dirige le globe de manière à passer transversalement sur la partie inférieure du moignon, garni d'abord des pièces de pansement nécessaires ; on fait encore un renversé et un circulaire et demi ou deux, puis on recommence un second jet récurrent semblable au premier. On l'assujettit de même par deux circulaires, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que le moignon soit entièrement recouvert. On fait alors des spiraux de bas en haut.

Capeline de la clavicule. On faisait autrefois, pour les fractures de l'acromion, de l'épine de l'omoplate et de la clavicule, un bandage qui est aujourd'hui inusité.

Capeline de la tête, ou *bonnet d'Hippocrate*. On la fait avec une bande de 6 à 8 mètres de longueur, large de trois travers de doigt, et roulée à deux globes à peu près égaux. On applique sur le front le plein (12) intermédiaire aux deux globes ; on dirige ceux-ci vers la nuque, en passant de chaque côté au-dessus de l'oreille ; on les entrecroise et on les ramène sur le front par le même chemin. On fait passer l'un des deux par-dessus l'autre, comme pour continuer un circulaire;

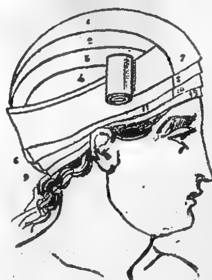


Fig. 56.

on renverse de bas en haut (10) celui qui est dessous (que nous appellerons *globe récurrent*), et on le conduit jusqu'à la nuque, en passant obliquement sur l'un des pariétaux (sur le gauche, par exemple), et sur le bord supérieur des circulaires horizontaux qu'on vient de faire. En même temps on continue, avec l'autre globe, un circulaire jusqu'à la nuque ; on le fait passer par-dessus le jet récurrent, afin de le fixer; puis, renversant encore de bas en haut (9) le globe récurrent, on le ramène sur le front, en passant avec les mêmes précautions sur le pariétal opposé (le droit). L'autre globe, suivant toujours le contour de la tête, est ramené aussi à son point de départ primitif ; on le fait passer encore par-dessus le nouveau jet ; on renverse de bas en haut le globe récurrent (8), pour le

reporter à la nuque, l'y assujettir par un nouveau circulaire, et le ramener encore d'arrière en avant (6). On continue ainsi, en recouvrant alternativement une portion du côté droit et une portion du côté gauche de la tête, et ayant soin que chaque jet de bande (3, 2, 2) recouvre la moitié de la largeur du jet de dessous, de manière que le dernier jet (1, 7) se trouve appliqué sur la suture sagittale : alors on achève d'épuiser les deux globes en faisant des circulaires horizontaux.

CAPHOPICRITE. s. f. Nom donné par Desvaux au principe jaune de la rhubarbe (*amer de rhubarbe, rhubarbarin, rhubarbarine*). Cette substance est jaune brunâtre, d'une saveur âpre et amère, très-peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau chaude, soluble dans l'alcool et l'éther. Elle colore en rouge les solutions alcalines, et précipite la plupart des dissolutions métalliques.

CAPILLACÉ, ÉE. adj. [*capillaceus*]. Synonyme de *capillaire*, en botanique.

CAPILLAIRE. adj. [*capillaris, capillaceus*, de *capillus*, cheveu ; all. *haarförmig*, angl. *capillary*, it. *capillare*, esp. *capilar*]. Qui a la ténuité d'un cheveu. — En botanique, on nomme *feuilles* ou *racines capillaires*, celles qui sont fort allongées et extrêmement ténues. — En physique, *tubes capillaires*, ceux dont le diamètre ne dépasse pas un millimètre. — *Phénomènes de capillarité* (V. CAPILLARITÉ), et non *phénomènes capillaires*. Ceux que présentent dans leur ascension et leur écoulement les liquides que contiennent les tubes capillaires ou qu'ils touchent par l'une de leurs extrémités. — En anatomie, on a appelé *vaisseaux capillaires*, en raison de leur extrême ténuité, les dernières ramifications vasculaires que le sang traverse pour se rendre des artères dans les veines, et qui établissent une continuité non interrompue entre ces deux ordres de vaisseaux. On ne peut donc regarder comme *système capillaire* que la portion du système vasculaire placée entre les artères et les veines, et où les branches produisent ensemble un réseau uniforme, et à mailles à peu près également grandes et semblablement délimitées. On dit souvent *un capillaire* pour désigner un de ces vaisseaux. Les vaisseaux capillaires les plus grêles ont encore assez de largeur pour laisser passer les corpuscules du sang à la suite les uns des autres. On en distingue trois variétés, différant par leur volume et leur structure : 1re *variété*. Capillaires larges de 0,007 de millimètre (diamètre du globule sanguin) à 0,030 de millimètre. Ils sont transparents, droits ou flexueux, incolores, à bords nets qui s'écartent peu à peu à mesure que le conduit s'élargit. Ce qui les caractérise essentiellement après leur diamètre, c'est l'existence d'une seule tunique ou paroi, épaisse de 0,001 de millimètre ou 2 au plus. Cette épaisseur, défalquée de chaque côté du conduit, réduit sa cavité à 0,005 de millimètre pour les plus petits, diamètre moindre que celui des globules sanguins, aussi s'allongent-ils un peu pour traverser ces conduits. La tunique est formée d'une substance homogène sans fibres ni stries, et surtout sans trous, fissures ni éraillures, ce qui exclut la possibilité des hémorrhagies par exsudation. Dans cette substance se voient des noyaux qui en font partie, ovoïdes, à grand diamètre dirigé parallèlement à l'axe du vaisseau. — 2e *variété*. Capillaires larges de 0,030 à 0,070 de millimètre, et pourvus d'une double paroi. La plus interne n'est qu'une continuation de celle qui constitue seule les capillaires de la première variété. Elle est appliquée et soudée à la face interne de l'extérieure, qui s'en distingue par des noyaux plus allongés et plus étroits que ceux de l'autre tunique, et dont le grand diamètre est disposé perpendiculairement à l'axe du vaisseau, et par suite aux noyaux de la tunique interne. La présence de cette tunique porte l'épaisseur de tout le vaisseau capillaire à 0,002 ou 0,004 de millimètre. Cette tunique à noyaux transverses est entièrement formée de fibres-cellules disposées transversalement comme leurs noyaux, et isolables à l'aide de l'acide nitrique étendu. — 3e *variété*. Capillaires larges de 0,060 à 0,140 de millimètre, offrant les deux tuniques précédentes soudées ensemble, mais distinctes par la direction opposée de leurs noyaux, et pourvus d'une troisième tunique formée de fibrilles du tissu lamineux longitudinales, parallèles, onduleuses. Elle a une épaisseur, à elle seule, de 0,012 à 0,020 de millimètre. Ces capillaires commencent à devenir visibles à l'œil nu, et les plus gros sont distincts comme *artérioles* et comme *veinules* par leur distribution. Ils établissent la transition graduelle des capillaires à ces deux ordres de vaisseaux. La membrane interne ou à noyaux longitudinaux correspond à la tunique interne des *artères* ou des *veines ;* celle à noyaux transverses, à la tunique élastique des artères, aux tuniques moyennes des veines ; la tunique externe des capillaires de troisième variété correspond à la tunique adventive des gros vaisseaux. — Des communications assez volumineuses existent des artères aux veines en certains points déterminés et spéciaux de la peau des membres et de la tête. Ces communications ont lieu à l'aide de vaisseaux qui, au lieu de continuer à se subdiviser, comme le font ailleurs les artères d'un volume semblable, se jettent dans les veines. Ces conduits de communication ont un volume qui varie de 6 à 12 centièmes de millimètre, et parfois un peu plus. Ce sont, par conséquent, pour la plupart, des vaisseaux visibles à l'œil nu. Ce diamètre est, pour les plus petits de ces vaisseaux, du double au moins plus considérable que les conduits qui forment les réseaux capillaires proprement dits. Ce sont les vaisseaux de ce volume qui offrent, par rapport à leur largeur, la couche de fibres musculaires la plus épaisse. Ces divers modes d'origines veineuses, et surtout de communications avec les veines d'artérioles non encore réduites en capillaires proprement dits, ont été observés par Sucquet : 1° dans le derme des doigts, de leurs extrémités unguéales surtout, de l'éminence thénar et du poignet ; 2° dans celui de la région olécrânienne du coude ; 3° à la surface des expansions aponévrotiques des tendons extenseurs, à la surface des ligaments et capsules articulaires de la main, du poignet, du coude, et autour de la tête des os du coude ; 4° dans le derme des orteils, de leur extrémité unguéale surtout et de la plante du pied ; 5° dans celui de la région antérieure du genou, au devant et autour de la rotule, où abondent des artères filiformes accompagnées de veines avec lesquelles elles communiquent souvent par des branches transversales directes ; il en est encore ainsi dans le moignon des amputés de la jambe au lieu d'élection ; 6° à la surface des ligaments et capsules articulaires de ces régions, de l'articulation tibio-tarsienne, de celle du genou et autour de la tête des os du genou ; 7° dans le derme de la peau des lèvres, du nez, des paupières, des régions surcilières et des oreilles ; 8° dans la muqueuse des cornets et de la cloison des fosses nasales ; 9° enfin dans celle

de la pointe de la langue. — Les capillaires peuvent offrir deux groupes principaux de lésions : 1° *Altération graisseuse* ou *athéromateuse*, caractérisée par un dépôt de granulations graisseuses isolées, ou plus souvent accumulées en amas irréguliers ou en chapelets, plus épais que la paroi qu'ils occupent, surtout dans les capillaires de première variété, et alors faisant saillie au dedans ou au dehors de leur cavité. C'est l'altération qui affaiblit les capillaires chez les apoplectiques et cause la rupture des vaisseaux. On la trouve à un moindre degré dans beaucoup de tumeurs cancéreuses ou non, et comme altération sénile chez tous les sujets âgés et même assez jeunes, mais alors sur un petit nombre de conduits. 2° *Dilatation générale et uniforme* (*ectasie simple*) ou *inégale* (*ectasie variqueuse*), ou en *ampoule* (*ectasie ampullaire*). Cette dernière altération est la plus fréquente : il y a formation d'une sorte d'ampoule occupant toute la périphérie du vaisseau ou un point seul de la circonférence. Ces lésions se voient dans les fausses membranes, les tissus atteints d'inflammation chronique, les tumeurs, etc. — Le système des vaisseaux capillaires est la partie de l'appareil de la circulation dans laquelle a lieu l'échange des matériaux, soit avec les organes, soit aussi (dans les poumons) avec les milieux ambiants. — On trouve dans quelques auteurs l'expression de *système capillaire* employée au lieu de celle de *système pileux*. — En pathologie, on nomme *fracture capillaire*, celle qui n'est suivie d'aucun écartement des parties osseuses, et qui ne se manifeste, lorsque l'os est à découvert, que par un trait ou une ligne extrêmement fine.

CAPILLAIRE. s. m. [esp. *capilera*]. On désigne sous ce nom, dans les pharmacies, le feuillage de plusieurs espèces de fougères : 1° *Capillaire commun* ou *noir* (*Asplenium adiantum nigrum*, L.). Ses folioles, presque cunéiformes, portent les organes de la fructification sur leur face inférieure. Il est à peine aromatique et peu usité. 2° *Capillaire du Canada* (*Adiantum pedatum*, L.). Il est d'un brun foncé ; ses pétioles sont longs d'environ 33 centimètres, et terminés par huit ou dix rameaux divergents, dont les folioles, en forme de trapèzes, sont minces et ont la fructification sur leur bord externe. 3° *Capillaire de Montpellier* (*Adiantum capillus Veneris*, L., *herba callitrichon*, *herba capillaris*, *adiantum*, Pline ; ἀδίαντον, Dioscoride). (Fig. 57). Ses pétioles sont plus courts et ramifiés latéralement ; ses folioles sont presque cunéiformes, et portent la fructification des deux côtés. — Le *capillaire* des pharmaciens n'est le plus souvent qu'un mélange de ces deux dernières espèces. Il a une odeur aromatique faible, mais agréable, une saveur un peu styptique et amère. On l'emploie en infusion (16 gram. dans 1 kilogr. d'eau). On prépare le *sirop de capillaire* en mettant infuser 130 grammes de feuilles de capillaire dans 1 kilogramme et demi d'eau bouillante, où l'on fait ensuite dissoudre 2 kilogrammes de sucre ; faisant cuire en consistance de sirop, que l'on verse sur 64 grammes de feuilles de capillaire mondées, laissant infuser, et aromatisant avec l'eau de fleur d'oranger.

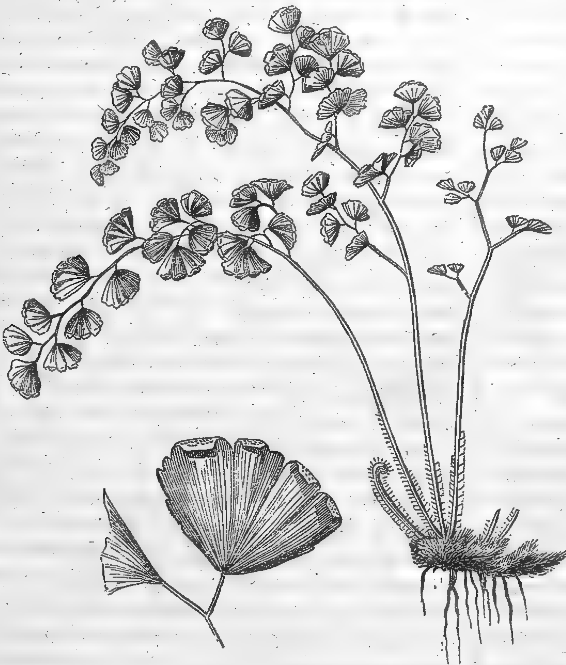


Fig. 57.

CAPILLAMENT. s. m. [*capillamentum*, de *capillus*, cheveu]. Petite fibre très-ténue, filamenteuse.

CAPILLARITÉ. s. f. [*capillaritas*, de *capillus*, cheveu ; all. *Capillarität*, it. *capillarità*, esp. *capilaritad*]. État de ce qui a la ténuité d'un cheveu. — Nom donné à la force produisant les phénomènes que présentent les tubes capillaires. — *Phénomènes de capillarité* (et non *phénomènes capillaires*). Ceux que l'on observe quand on plonge dans un vase contenant un liquide l'extrémité d'un tube *capillaire*, c'est-à-dire dont le diamètre ne dépasse pas un millimètre. Alors, en effet, si le liquide est de nature à mouiller les parois du tube (comme l'eau), il s'élève dans le tube au-dessus du niveau qu'il a dans le vase, et s'y maintient ; si, au contraire, le liquide n'est point de nature à mouiller les parois du tube, il s'abaisse au-dessous du niveau du liquide contenu dans le vase. De plus, dans le premier cas, la surface du liquide dans le tube présente une courbure concave (ménisque concave) ; dans le second, cette surface est convexe (ménisque convexe). Ce double phénomène ne dépend pas de la pression atmosphérique, puisqu'il a également lieu dans le vide : il dépend de l'affinité du liquide pour le tube et de l'attraction des molécules du liquide les unes pour les autres. — En physiologie, on sait aujourd'hui que la faculté d'absorber une plus ou moins grande quantité des fluides au milieu desquels sont plongés les tissus animaux et végétaux, n'est pas un effet dépendant de la capillarité ; car les liquides et les gaz pénètrent avec la plus grande facilité au travers des parois les plus homogènes, telles que celles des capillaires, des cellules végétales, etc. De plus, dans les tissus qui se gonflent dans l'eau, tels que les fibres lamineuses, etc., tous les éléments sont en contact immédiat et ne laissent

pas entre eux le plus petit interstice. Il n'y a pas d'interstices ou lacunes entre les cellules des plantes formant l'extrémité et la surface de leurs radicules, ni de pores ou orifices sur leurs parois, qui puissent les faire comparer à des *spongioles ;* c'est par endosmose que passent au travers de leur portion superficielle, homogène et sans discontinuité, tous les liquides qui pénètrent dans les plantes, et non par capillarité. Les cellules qui forment les vaisseaux des plantes étant superposées bout à bout, comme celles de leurs autres tissus, ils se trouvent divisés d'espace en espace par les cloisons résultant de cette superposition, et les liquides sont obligés de traverser celles-ci, ce qui fait que les phénomènes d'ascension de la séve ne peuvent être rapportés à des phénomènes de capillarité.

CAPISTRATION. s. f. [*capistratio*, de *capistrare*, museler]. Nom donné par quelques auteurs au *phimosis*. V. ce mot.

CAPISTRE. s. m. V. CHEVESTRE.

CAPITÉ, ÉE. adj. [*capitatus*]. En forme de tête. Se dit des feuilles ou fleurs rassemblées en glomérule ; des poils terminés chacun à leur extrémité par une tête arrondie (*pili capitati*), généralement pleine d'huile essentielle ; des stigmates : *stigmates capités*, ou en forme de tête arrondie.

CAPITEUX, EUSE. adj. [de *caput*, tête ; all. *berauschend*, angl. *heady*, esp. *capitoso*]. Se dit des vins qui sont riches en principes spiritueux, qui enivrent facilement.

CAPITILUVE. s. m. [*capitiluvium*, de *caput*, la tête, et *lavare*, laver]. Bain de tête, lotion sur la tête.

CAPITULE. s. m. [*capitulum*, diminutif de *caput*, tête ; esp. *capitulo*]. Petite tête. — En botanique, *capitule* (calathide, *anthodium*), disposition des fleurs dites autrefois *fleurs composées*. Le capitule est formé d'un plus ou moins grand nombre de petites fleurs réunies sur un réceptacle commun, et entourées d'un involucre, qu'on désignait autrefois sous le nom de *calice commun*. Ce réceptacle, plus renflé et plus large que le sommet du pédoncule, dont il est néanmoins la terminaison, porte le nom de *phoranthe*. Ainsi, dans l'artichaut, les feuilles dont on mange la base appartiennent à l'involucre ; la partie inférieure, large et charnue, est le phoranthe ; les fleurs sont au centre des folioles de l'involucre, et forment ce qu'on appelle la *bourre* ou le *foin*.

CAPITULÉ, ÉE. adj. [*capitulatus*]. Se dit des fleurs rassemblées en *capitule* ou en tête, et de tout corps grêle dont l'une des extrémités est subitement renflée en forme de tête : *stigmate capitulé*, etc.

CAPNOMOR. s. m. Un des produits de la distillation du goudron.

CAPOCK. s. m. Nom indigène d'un arbre des Moluques, de la famille des malvacées bombacées (*Eriophorus javana*, Rumph., *Bombax pentandrum*, L., *Ceiba pentandra*, Gærtner, *Eriodendron anfractuosum*, DC.), dont les graines sont entourées d'un duvet soyeux trop court pour être filé, mais pouvant remplacer l'*édredon*.

CAPOTE. s. f. Espèce de bandage de toile matelassé avec lequel on recouvre la tête d'un cheval qu'on avait assujettie pour une opération. La capote fumigatoire consiste dans un long conduit de toile fixé au nez de l'animal auquel on veut donner une fumigation.

CAPPARIDÉES. s. f. pl. [*capparideæ*, de *capparis*, câprier]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, à laquelle le câprier a donné son nom. Ses caractères sont : Calice à 4 sépales caducs, rarement soudés par leur base. Corolle à 4 ou 5 pétales ; étamines définies ou indéfinies. Ovaire simple, souvent élevé sur un support, à la base duquel sont insérés les étamines et les pétales. Le fruit est une silique plus ou moins allongée et bivalve ; ou une baie uniloculaire, polysperme, contenant des graines ordinairement réniformes, dont l'embryon est un peu recourbé et dépourvu d'endosperme.

CAPRATE. s. m. Nom générique des sels d'acide caprique.

CAPRÉOLAIRE. adj. [*capreolaris*, de *capreolus*, vrille de la vigne]. Quelques auteurs ont appelé *vaisseaux capréolaires*, les artères et veines spermatiques, à cause de leurs sinuosités.

CÂPRIER. s. m. [*Capparis spinosa*, L., all. *Kaperstrauch*, angl. *caperbush*, it. *cappero*, esp. *alcaparro*]. Sous-arbrisseau de la polyandrie monogynie, L., capparidées, J., qui croît dans le midi de la France. Les jeunes boutons de fleurs, confits dans le vinaigre, portent le nom de *câpres*, et servent d'assaisonnement. L'écorce de la racine, que l'on trouve dans le commerce en plaques roulées, grises ou violacées, ridées transversalement en dehors, d'une saveur âcre, amère et piquante, est une des cinq racines apéritives mineures des anciens.

CAPRIFOLIACÉES. s. f. pl. [*caprifoliaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines épigynes, à laquelle le chèvrefeuille (*Caprifolium*) a donné son nom. Elle a pour caractères : Fleurs axillaires, solitaires ou géminées, en partie soudées par leur calice. Calice monosépale, à 5 dents, adhérant inférieurement avec l'ovaire, qui est infère. Corolle monopétale, presque toujours irrégulière ; 5 étamines alternant avec les divisions de la corolle. Ovaire ayant de 1 à 5 loges ; style simple terminé par un stigmate très-petit. Fruit quelquefois géminé, charnu, à une ou plusieurs loges quelquefois osseuses, et renfermant chacune une ou plusieurs graines. Celles-ci ont un tégument propre et un endosperme charnu contenant un embryon axile qui a la même direction que la graine.

CAPRINE. s. f. Corps neutre saponifiable en acide caprique et en glycérine, existant dans le beurre, mais qu'on ne connaît pas à l'état de pureté.

CAPRINYLINE. s. f., et **CAPRINYLIQUE.** adj. Synonymes de *caprine*, et de *caprique*.

CAPRIQUE. adj. — *Acide caprique* ($C^{20}H^{19}O^{3}.HO$). Produit de l'oxydation de l'acide oléique par l'acide azotique ; se retire aussi du beurre par saponification. Il y est mêlé aux acides *butyrique*, *caproïque* et *caprylique*. Liquide au-dessus de 17°, cristallisé à une température plus basse ; très-soluble dans l'alcool, un peu dans l'eau. V. BUTYRIQUE.

CAPRISANT. adj. [*caprizans*, sautillant, de *capra*, chèvre ; it. *caprizante*]. Épithète donnée au pouls, quand il est interrompu au milieu de sa diastole, et qu'il l'achève ensuite avec précipitation.

CAPROÏNE, CAPRONINE, ou **CAPRONYLINE.** s. f. Corps neutre décomposable en glycérine et en acide caproïque. On la retire du beurre, mais on ne la connaît pas à l'état de pureté. V. SAPONIFICATION.

CAPROÏQUE. adj. *Acide caproïque* ($C^{12}H^{11}O^{3}.HO$). Se prépare comme l'acide caprique. Liquide huileux ; bout à 210° ; soluble dans 75 parties d'eau, miscible à l'alcool. V. TRIBUTYRINE.

CAPRONATE ou **CAPROATE.** s. m. Nom générique des sels d'acide caproïque.

CAPRONIQUE ou **CAPRONYLIQUE**. adj. Synonymes de *caproïque*.

CAPRONYLE. s. m. Radical hypothétique ($C^{12}H^{11}$) qui, uni à l'oxygène, donnerait l'*acide capronique*.

CAPRYLATE. s m. Nom générique des sels d'acide caprylique.

CAPRYLE. s. m. Radical hypothétique ($C^{16}H^{15}$) qui, uni à l'oxygène, donnerait l'*acide caprylique*.

CAPRYLINE. s. f. Corps neutre inconnu à l'état de pureté, qui se retire du beurre et se décompose en glycérine et acide caprylique. V. BEURRE.

CAPRYLIQUE. adj. *Acide caprylique* ($C^{16}H^{15}O^3.HO$). Se prépare comme l'acide caprique; solide au-dessous de 14°; bout à 240°; peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'éther et dans l'alcool.

CAPRYLONE. s. f. ($C^{15}H^{15}O$). Produit de distillation du caprylate de baryte. Solide, cristallisable; fond à 40°, bout à 178°; sans goût, plus légère que l'eau, qui ne la dissout pas; soluble dans l'éther, l'alcool et les huiles. (Guckelberger.)

CAPSICINE. s. f. Matière résineuse molle et âcre, trouvée par Braconnot dans le piment (*Capsicum annuum*, L.).

CAPSITE. s. f. V. CAPSULITE.

CAPSULAIRE. adj. [*capsularis*, all. *kapselig*, angl. *capsular*, it. *capsulare*, esp. *capsular*]. Qui a rapport à quelqu'une des parties que l'on nomme *capsules* (V. ce mot). — *Cataracte capsulaire*. V. CATARACTE. — *Ligaments capsulaires*. Ce sont ceux qui forment les capsules des articulations. — *Artères* ou *veines capsulaires* ou *surrénales*. Vaisseaux ainsi nommés, parce qu'ils appartiennent aux capsules surrénales. Les artères viennent des diaphragmatiques inférieures, de l'aorte et des rénales; les veines se rendent aux veines diaphragmatiques, à la veine cave inférieure et aux veines du rein. — En botanique, on appelle *capsulaires* les fruits secs qui s'ouvrent d'eux-mêmes par un certain nombre de pièces, ou par des trous dont divers points de leur surface viennent à se perforer.

CAPSULE. s. f. [*capsula*, dim. de *capsa*, boîte, petite boîte; all. *Kapsel*, angl. *capsule*, it. et esp. *capsula*]. Nom donné à différents objets qui ont plus ou moins d'analogie avec une boîte. — Les botanistes sont peu d'accord sur la signification du mot *capsule*. En général, cependant, on entend par là un fruit simple, sec et polysperme, qui s'ouvre par des trous, par des fentes; ou par la séparation, soit totale, soit seulement partielle, de pièces distinctes les unes des autres. — En chimie, on nomme *capsule*, un vase arrondi en forme de calotte, dont on se sert pour faire évaporer un liquide. — En anatomie, le nom de *capsule* a été donné à des parties très-différentes. *Capsules articulaires*. Appareils ligamenteux qui environnent certaines articulations, telles que celles de l'épaule et de la hanche. On les nomme aussi *capsules fibreuses*, *ligaments capsulaires*. — *Capsule de Glisson*. Ce n'est autre chose que le tissu lamineux très-dense qui environne dans le foie les ramifications de la veine porte. — *Capsule du cœur*. C'est ainsi que Paracelse appelait le péricarde (V. ce mot). — *Capsules séminales*. Bartholin a nommé ainsi l'extrémité des conduits déférents, qui est sensiblement renflée au voisinage des vésicules séminales. D'autres appellent *capsules séminales*, les vésicules séminales elles-mêmes. — *Capsules surrénales* ou *capsules atrabilaires*, *reins succenturiaux*, etc. V. SURRÉNAL. — On appelle aussi *capsule*, l'un des faisceaux principaux que la partie moyenne du corps calleux envoie de chaque côté dans les hémisphères du cerveau. — *Capsule cristalline*. V. CRISTALLIN. — Pharm.: *Capsules gélatineuses*. Petits tubes faits de gélatine, dans lesquels on enferme les substances de goût désagréable, qui de la sorte peuvent être avalées sans qu'on les sente.

CAPSULITE. s. f. Altération de la capsule du cristallin, caractérisée par un trouble léger, puis de plus en plus apparent dans le champ de la pupille. Elle coïncide le plus souvent avec l'iritis. La moitié postérieure de la capsule est seule vasculaire, et encore seulement pendant la vie intra-utérine; aussi les phénomènes dits de la *capsulite* sont dus non à une inflammation, mais à un trouble dans la nutrition de la capsule survenu par suite de l'inflammation de l'iris et des *procès ciliaires* fournissant les matériaux nutritifs à l'appareil cristallinien. V. CATARACTE *capsulaire*.

CAPSULO-PUPILLAIRE. adj. V. PUPILLAIRE.

CAPTAGE. s. m. [de *captare*, prendre, saisir]. On entend par *captage* l'ensemble des mesures à pratiquer sur une source, ou sur un groupe de griffons voisins et solidaires, pour assurer le débit, la température, et par suite la minéralisation maxima, en dehors de toutes causes d'altération du fait des infiltrations et des terrains ambiants. Un suintement hydrominéral étant donné, il sera nécessaire, pour capter la source qui le produit, de faire des fouilles, de suivre, pour ainsi dire, le filon liquide dans sa direction, de le débarrasser de la terre ou du sable qui l'obstruent, de manière à atteindre la roche solide d'où il émerge, de mettre à nu ce point d'émergence ou griffon, de l'entourer hermétiquement, soit avec de la maçonnerie de brique ou de ciment, soit avec des coffres de métal ou de bois imperméables. De la sorte l'eau minérale s'élèvera dans cette enceinte au-dessus du sol et s'y renouvellera par un débit incessant; elle ne sera plus souillée par les terrains ou les boues supérieurs; elle ne s'y imprégnera plus des matières organiques en putréfaction qui peuvent s'y trouver; enfin elle ne s'y mêlera plus aux eaux pluviales ou d'infiltrations. Elle aura, en un mot, une *température et une minéralisation maxima invariables*; elle sera dans son état de pureté native.

CAPTATION. s. f. V. CAPTAGE.

CAPTER. v. a. — *Capter une source*. En opérer le captage, en recueillir les eaux, afin d'en rendre possibles les applications au traitement des maladies.

CAPUCHON. s. m. [*cucullus*, all. *Kappe*, it. *capuccio*]. En botanique, on donne ce nom à des pétales et quelquefois à des sépales concaves et en forme de casque ou de capuchon. Link appelle *capuchon* (*stylostegium*), un évasement particulier des filets des étamines qui, dans les asclépiades, sont soudés et recouvrent l'ovaire comme un capuchon. — *Capuchon céphalique*, *capuchon caudal*. Lorsque dans l'ovule la portion centrale du feuillet séreux du blastoderme s'organise en embryon, sa portion périphérique se soulève en se dirigeant du côté du dos, qu'il recouvre de plus en plus circulairement tout autour du rudiment d'embryon. Ce repli, circulaire ou à peu près, est surtout marqué aux extrémités caudale et céphalique de l'embryon (bien qu'il existe aussi sur les côtés). C'est à ces deux portions les plus marquées de ce repli qu'on donne les noms de *capuchon caudal* (V. ALLANTOÏDE, fig. 15, E) et *capuchon céphalique* (E'). Ces portions du repli circulaire cessent de porter ces noms lorsque celui-ci s'est resserré de plus en plus vers le dos de

l'embryon jusqu'à former l'ombilic amniotique, puis jusqu'à oblitération complète (C), parce qu'alors l'*amnios* est formé. Baer a donné, d'autre part, le nom de *capuchon céphalique* au repli de la membrane intermédiaire du blastoderme ou formatrice de Reichert, qui, en avant de l'embryon, se réfléchit de haut en bas, puis d'avant en arrière, de manière à former une sorte de bonnet ouvert en bas ou en arrière, lequel est destiné à se convertir en cavité viscérale de la tête, du cou et du thorax.

CAPUCHONNÉ, ÉE. adj. [*cucullatus*]. En forme de capuchon.

CAPUCINE. s. f. [*Tropæolum*, L., all. *Capuzinerkresse*, esp. *capuchina*]. Plante de l'octandrie monogynie, L., tropéolées, J., dont deux espèces, la *capucine à feuilles larges* (*Tropæolum majus*, L.), et celle *à petites feuilles* (*Tropæolum minus*, L.), originaires du Pérou, ont été recommandées comme diurétiques et antiscorbutiques. On ne s'en sert qu'à titre d'assaisonnement. La *capucine tubéreuse* (*Tropæolum tuberosum*, L.) fournit une belle fécule, abondante et alimentaire.

CAPUT MORTUUM. s. m. [all. *Rückstand*]. Mot latin dont les anciens chimistes se sont servis pour désigner le *résidu* de certaines opérations.

CAQUESANGUE. s. f. [de l'italien *caca-sangue : cacare*, aller à la selle, et *sanguis*, sang]. Synonyme de *dysenterie*.

CARABE. s. m. [*carabus*, all. *Laufkäfer*, esp. *carabo*]. Genre d'insectes coléoptères dont plusieurs espèces ont été considérées à tort comme douées de propriétés épispastiques (V. CANTHARIDE). Quelques auteurs ont regardé le *Carabe ferrugineux*, L., qui est commun aux environs de Paris, comme antiodontalgique; il suffirait, dit-on, d'écraser un de ces insectes entre les doigts et d'en frictionner la dent malade.

CARABÉ. s. m. V. SUCCIN.

CARACARACAL. s. m. Espèce de teigne observée sur les Américains, et qui n'est pas bien décrite jusqu'à présent.

CARACOLER. v. n. [all. *caracoliren*, it. *caracollare*]. Terme de manége. Exécuter ou faire exécuter une succession de demi-tours à droite et à gauche, avec ou sans changement de main, mais sans suivre de piste.

CARACTÈRE. s. m. [*character*, χαρακτὴρ, all. *Erkennungszeichen*, it. *carattere*, esp. *caracter*]. Empreinte, marque. Les naturalistes et les nosologistes entendent par *caractères*, les traits les plus saillants, les plus propres à faire reconnaître une classe, un genre ou une espèce. — On dit aussi d'une maladie, qu'elle a un *caractère bénin*, un *caractère* plus ou moins *fâcheux*, un *caractère de malignité;* qu'elle est d'un *mauvais caractère*. — On nomme aussi *caractères chimiques*, *pharmaceutiques*, etc., des signes abréviatifs dont on est convenu de se servir dans ces sciences (V. ABRÉVIATIONS). — En anatomie, on donne le nom de *caractères* aux manières d'être de différents ordres que présentent, non-seulement les espèces de corps organisés, considérés à l'état de repos ou statique, en tant qu'aptes à agir, mais encore leurs parties, telles que les espèces d'appareils, les espèces d'organes, de tissus, d'éléments anatomiques, et de principes immédiats ; caractères qui permettent de les distinguer les unes des autres (V. ANATOMIE). En physiologie, les êtres étant considérés à l'état actif ou dynamique, on se sert plus particulièrement du terme *propriétés* (V. ce mot), en opposition avec l'expression *caractères*, pour désigner les actes de différents ordres se rattachant aux dispositions statiques d'ordres correspondants. — En physiologie mentale, le mot *caractère* est employé pour désigner la manière d'être habituelle de l'ensemble des facultés cérébrales chez les différents individus, laquelle est représentée, on peut le dire, par l'accomplissement des actes. C'est à ce point de vue que le médecin est appelé à constater l'influence du physique sur le moral, de l'état normal ou morbide des viscères sur le *caractère*, c'est-à-dire sur les instincts avec lesquels ils sont en relation, et de là sur les manifestations extérieures auxquelles ils conduisent d'une manière différente suivant les individus, et même chez le même individu suivant les variations de cet état. Les modifications du caractère chez les hystériques, les épileptiques, les choréiques et dans diverses formes de l'aliénation mentale, sont fréquentes et prises, à juste titre, en grande considération par les aliénistes modernes. — En biotaxie, on donne le nom de *subordination des caractères* à deux choses différentes, habituellement confondues : 1° Au corollaire de la loi de corrélation intime entre la structure des organes internes et la disposition des parties extérieures (V. BIOTAXIE), qui est tel que : une modification d'un appareil fondamental, très-important pour l'existence d'un être, entraîne à sa suite un certain nombre de modifications des appareils moins importants, sans que pour cela les changements secondaires réagissent à leur tour sur les appareils plus indispensables à l'existence dans la généralité des êtres. C'est ainsi qu'une modification d'un appareil fondamental de la vie de nutrition, le digestif par exemple, entraîne celle de l'appareil de la génération ; mais la réciproque n'est pas constante. (Voyez, pour se rendre compte de cette loi, la classification adoptée aux mots FONCTIONS et APPAREILS.) Cette subordination des modifications d'un appareil aux modifications des autres, et, par suite, l'ordre à mettre dans le *choix des caractères qu'elles fournissent*, pour le classement des plantes et des animaux, se retrouvent dans les modifications tératologiques chez les monstres comme dans la série des espèces normales. Non-seulement toute modification tranchée d'un appareil profond se traduit à l'extérieur par des particularités correspondantes ; mais, en général, les changements tératologiques du tube digestif ou des organes de la vie de nutrition des plantes (adultes ou embryonnaires) en entraînent dans ceux dont l'existence est moins générale. 2° On donne encore le nom de *subordination des caractères* à une règle de biotaxie qui consiste à attribuer, dans la formation des groupes (classes, ordres, genres et espèces), une valeur d'autant plus grande *aux caractères*, *que les modifications organiques qui les fournissent* portent sur des appareils plus importants, sur des organes plus nécessaires de ces appareils, et *vice versâ*. Elle consiste à peser et non à compter les caractères : car, d'après la loi précédente, que font reconnaître l'expérience et l'observation, ils ont une valeur très-différente selon l'appareil qui les fournit, de telle sorte que celui qui est donné par un appareil des plus importants, ou caractère du premier ordre, équivaut à plusieurs du second ; car les modifications que subit le premier priment les modifications correspondantes, mais moins tranchées, moins caractéristiques, que présentent les appareils

secondaires, lesquels, au contraire, peuvent être modifiés quelquefois d'une autre manière sans entraîner de changements dans les appareils plus nécessaires qu'eux. V. APPAREIL et CLASSEMENT.

CARAGNE. s. f. [all. *Carannagummi*, esp. *caranna*]. Substance gommo-résineuse que l'on attribue à un arbre de la famille des térébinthacées, originaire de la Colombie. Elle nous vient en morceaux de la grosseur d'une noix, d'un vert noirâtre à l'extérieur, d'une teinte plus pâle et comme marbrée en dedans.

CARAMEL. s. m. [*saccharum percoctum*, angl. *caramel*, esp. *caramelo*]. Sucre soumis à l'action du feu, en partie décomposé, déliquescent, d'une couleur foncée, d'une odeur forte, agréable et empyreumatique.

CARAMÉLAN. s. m. Si l'on porte la saccharose à une température élevée, il se forme des produits qui ont été désignés sous les noms d'*acide caramélique*, de *caramélan*, etc. Ces produits sont noirs, impossibles à purifier, et paraissent être le résultat d'une condensation moléculaire de la saccharose ou sucre de canne.

CARAPA. s. m. Nom d'un arbre de la Guyane (*Xylocarpus carapa*, Sprengel, ou *Carapa guyanensis*, Aublet) dont l'écorce amère et fébrifuge renferme un alcaloïde spécial. Ses graines donnent une huile amère employée en Amérique pour l'éclairage, et pour frictions, à l'effet de se préserver de la piqûre des insectes. Le *Xylocarpus touloucouna*, Steudel, *Carapa touloucouna*, Guillem., ou *Carapa guineensis*, Jussieu), aussi de la famille des méliacées, venant de la Sénégambie, a des graines dont l'huile est, comme la précédente, importée à Marseille pour fabriquer du savon.

CARAPACE. s. f. [all. *Rückenschild*, angl. *carapace*]. Test osseux qui recouvre le corps des reptiles chéloniens [de χελώνη, tortue]. C'est le bouclier supérieur ou dorsal de ces animaux (le bouclier inférieur porte le nom de *plastron*). La carapace est formée d'un grand nombre de plaques osseuses unies ensemble par des sutures; c'est une portion de leur squelette, où l'on retrouve encore les pièces constitutives du squelette des autres vertébrés, sauf des modifications de forme et de volume. Les pièces qui occupent la ligne médiane sont des dépendances des vertèbres ; celles qui sont à droite et à gauche de cette ligne sont de larges côtes articulées l'une avec l'autre dans toute leur longueur ; et les pièces marginales sont évidemment les portions sternales de ces côtes ; quelques-unes même s'appuient sur le bord du plastron, qui n'est lui-même qu'un sternum modifié. Cette portion du squelette, devenue superficielle au lieu d'être logée au milieu des parties molles, n'est recouverte, ainsi que le plastron, que par la peau ; l'épiderme ordinairement écailleux de celle-ci porte le nom d'*écaille de tortue*.

CARAPINE. s. f. [all. *Carapin*]. Substance blanche, nacrée, très-amère, contenue dans l'écorce et dans l'huile du *Carapa guyanensis*, Aublet.

CARATE ou **CARATÉE.** s. f. Maladie cutanée, particulière à la Nouvelle-Grenade, et vue surtout à Santa-Fé. Il n'y a pas des observations suffisantes pour établir les signes distinctifs de cette affection. Elle consiste en taches tantôt couleur de café, tantôt d'un roux cramoisi, tantôt d'un bleu livide. On dit que les mercuriaux ont été employés avec succès.

CARBAMIDE. s. f. Produit de décomposition de l'acide chloroxycarbonique (gaz phosgène) par l'ammoniaque.

CARBAMIQUE. adj. — *Acide carbamique* ($C^2O^3.AzH^2$). Inconnu à l'état libre ; l'*uréthane* [$C^4H^5O.(C^2O^3.AzH^2)$] serait son *éther*.

CARBANILIDE. s. f. Anilide produite en faisant agir le gaz chloroxycarbonique sur l'aniline (Hofmann); elle correspond à la carbamide. ($C^{12}H^6Az.CO$.)

CARBAZOTATE. s. m. [all. *kohlenstickstoffsaures Salz*]. V. PICRATE.

CARBAZOTIQUE. adj. V. PICRIQUE.

CARBOBENZIDE. s. f. V. BENZONE.

CARBOBENZOÏQUE. adj. V. MYROXYLIQUE.

CARBOLIQUE. adj. V. PHÉNIQUE.

CARBONATE. s. m. [all. *kohlensaures Salz*, angl. *carbonate*, it. et esp. *carbonato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide carbonique avec les bases. Leur caractère est de dégager, par l'action de presque tous les acides, un gaz incolore, rougissant le tournesol, précipitant les eaux de chaux, de baryte, etc., et éteignant les corps en ignition : ce dégagement se fait quelquefois avec une effervescence assez vive. Chauffés fortement avec du charbon, les carbonates produisent de l'oxyde de carbone. L'acide carbonique s'unit en un grand nombre de proportions définies avec les bases : il donne des sels bibasiques ou sesquibasiques, des sels neutres (carbonates), et des sels acides à plusieurs degrés. Ainsi, par exemple, on a des *bicarbonates* et des *sesquicarbonates*, c'est-à-dire des sels contenant le double ou une fois et demie autant d'acide que les sels neutres. Dans ceux-ci, la proportion d'acide est à l'oxygène de la base comme 2,765 : 1 ; et dans les autres comme 5,530 : 1, ou comme 4,147 : 1. On reconnaît les carbonates *neutres* et *basiques* solubles à ce qu'ils précipitent les sels de magnésie, de baryte et de chaux. Les *bicarbonates* et les *sesquicarbonates* ne donnent pas, à froid, de précipité avec les premiers, et, avec les sels suivants, ils forment un dépôt, en dégageant une certaine quantité d'acide carbonique sous forme d'effervescence. Plusieurs sont employés pour les usages de la médecine et de la pharmacie, et un grand nombre servent dans les arts.

Carbonate d'ammoniaque (*carbonate ammonique*). L'ammoniaque forme avec l'acide carbonique trois combinaisons définies : un *bicarbonate* [$(AzH^3.AO).CO^2 + HO.CO^2$], un *sesquicarbonate* [$2(AzH^3.HO).3CO^2$], et un *carbonate* neutre [$(AzH^3.HO).CO^2$]. Le *sesquicarbonate* (*alcali volatil concret*, *craie ammoniacale*, *sel ammoniacal crayeux*, *sous-carbonate d'ammoniaque*) est à peu près le seul qu'on emploie. Il se forme quand on chauffe convenablement un mélange de parties égales de chlorure ammonique et de carbonate de chaux : le produit volatil, condensé, est, ou en masses blanches translucides, d'un aspect aiguillé cristallin, ou en feuilles de fougère ; sa saveur est âcre, piquante, urineuse; son odeur vive, ammoniacale. Exposé à l'air, il perd peu à peu sa base, et devient opaque et acide; il faut donc le conserver dans des vases bien bouchés. Il se volatilise très-facilement, et se dissout dans 2 parties d'eau froide, et dans moins de parties égales d'eau chaude. — Il entre dans les *gouttes céphaliques anglaises*, dans l'*eau de corne de cerf composée*, etc. Renfermé dans de petits flacons, on le vend sous le nom de *sel volatil d'Angleterre*, et on le fait respirer dans les cas de syncope, d'attaques hystériques, etc. Son action est la même que celle de l'ammoniaque. Lorsqu'on l'emploie intérieurement, on le prescrit en solution à la dose de 2 à 4 grammes, dans un liquide

approprié, mais qui doit être froid, vu la décomposition facile et la grande volatilité de ce sel.

Carbonate de baryte. La baryte se combine en plusieurs proportions avec l'acide carbonique. Le carbonate neutre existe dans la nature, où il porte le nom de *withérite*. On le prépare ordinairement par double décomposition. Il est alors blanc, à peine soluble dans l'eau, indécomposable par la chaleur. (CO^2BaO.)

Carbonate de chaux (*marbre*, *craie*, *pierre calcaire*, *spath calcaire*, *terre calcaire effervescente*, *carbonate calcique*). Ce sel est très-répandu dans la nature : il forme des masses considérables, des terrains entiers ; on le trouve tantôt amorphe, tantôt en cristaux variés, soit seul, soit associé à d'autres substances, comme la silice, les oxydes de fer ou de manganèse, le carbonate de magnésie, etc. Il est tenu en dissolution par l'acide carbonique dans un grand nombre d'eaux minérales ou économiques. Il existe dans quelques végétaux, dans les eaux et dans certaines humeurs sécrétées des hommes et des animaux, ainsi que dans quelques concrétions morbides, dans les enveloppes des mollusques, des crustacés, des radiaires et des nombreux polypiers. Les concrétions appelées improprement *yeux d'écrevisse*, les écailles d'huître, les coquilles d'œufs, ne sont que du carbonate de chaux pur ou mêlé de matière animale. Il est aussi le résultat de la calcination de certaines substances. Le carbonate de chaux est blanc, à peine soluble dans l'eau ; calciné très-fortement au contact de l'air, il perd son acide et devient caustique ; il est soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique, et peut alors être considéré comme un *bicarbonate* calcique. On l'emploie quelquefois comme absorbant. Pour l'avoir pur, on peut le préparer en traitant l'eau de chaux par l'acide carbonique, puis faisant évaporer à siccité, ou mieux précipitant le chlorure de calcium pur par le carbonate de soude, et lavant bien le dépôt.

Carbonates de cuivre. On en connaît trois principaux : 1° Le *précipité vert* ou *sous-carbonate*, *carbonate* ou *vert-de-gris naturel*, distinct du *vert-de-gris artificiel*, qui est un acétate de cuivre. On l'obtient en précipitant du sulfate de deutoxyde de cuivre par le carbonate de soude ($2CuO.CO^2+HO$). Il est vert, pulvérulent. C'est lui qui est employé dans la peinture à l'huile sous le nom de *vert minéral*. 2° Le *carbonate cuivrique* ou *deutocarbonate de cuivre*, ou *hydrocarbonate de cuivre*, ou *malachite*, d'un beau vert, insoluble, susceptible d'un beau poli ($CuO.CO^2 + CuO.HO$). 3° *Hydrocarbonate basique de cuivre*, *bleu de montagne*, *cendres bleues naturelles*, *cuivre azuré*, donnant de beaux cristaux bleus, dodécaédriques, etc., servant de minerai de cuivre à Chessy, etc. ($2CuO.CO^2 + CuO.HO$).

Carbonate de fer. La nature offre la combinaison du protoxyde de fer avec l'acide carbonique en très-grande quantité, soit en dissolution par l'acide carbonique dans les eaux, soit en masses cristallisées, que l'on exploite sous le nom de *fer spathique*, pour en extraire le métal ($FeO.CO^2$). En laissant le fer exposé à l'air humide ou à la rosée, on obtient une poudre rouge qui porte le nom de *safran de Mars apéritif*, et qui n'est en grande partie formée que de peroxyde de fer. On prépare aussi, par la réaction du sulfate de fer et du carbonate de soude, un composé qui devient rouge à l'air, et qui porte le nom de *safran de Mars astringent*. C'est une substance qui, d'abord blanchâtre et formée de protocarbonate de fer, a perdu une très-grande partie de l'acide carbonique, et s'est transformée en *tritoxyde de fer hydraté*, mêlé à des quantités variables de protocarbonate du même métal. — Le safran de Mars apéritif et le safran de Mars astringent sont employés comme toniques.

Carbonate de magnésie. La combinaison de l'acide carbonique avec la magnésie existe en plusieurs proportions. On a, par exemple, un *bicarbonate*, qui est toujours à l'état liquide, et qui se rencontre surtout dans les eaux minérales ; et un *carbonate neutre*, qui peut cristalliser en petites aiguilles groupées formant des rosaces, à peine solubles dans l'eau, décomposables par la chaleur et réductibles à leur base. On l'obtient en faisant évaporer convenablement une solution de bicarbonate. Enfin, il est une troisième combinaison plus usitée, et connue sous le nom de *sous-carbonate de magnésie*, de *magnésie blanche*. Elle se prépare dans les arts, surtout en Angleterre, en précipitant le sulfate de magnésie par un carbonate alcalin. Dans cette précipitation faite à froid, il se forme toujours une certaine quantité de bicarbonate de soude, et il se précipite de la magnésie à l'état d'hydrate. Le dépôt, après une ébullition convenable, est une combinaison de *carbonate neutre* et d'*hydrate magnésiques* ($MgO.CO^2 + 3HO$). On en fait des pains carrés, très-solubles. — Ce composé sert comme absorbant, et, dans les cas d'empoisonnement par les acides, pour les saturer.

Carbonate de plomb ($PbO.CO^2$). Ce sel se rencontre dans la nature en cristaux blancs. On l'obtient en précipitant du sous-acétate de plomb liquide au moyen d'un courant de gaz acide carbonique, ou en exposant des lames de plomb à l'action réunie de l'air et de la vapeur du vinaigre ; dans ce dernier cas, il est en plaques de quelques lignes d'épaisseur, dures, très-pesantes, d'un blanc légèrement grisâtre : on le nomme alors plus spécialement *blanc de plomb*. On ne l'appelle *céruse* que lorsqu'il a la forme de pains. Dans tous les cas, il noircit par l'acide sulfhydrique, et se dissout avec effervescence dans les acides acétique et azotique. Pour l'usage pharmaceutique, il ne faut employer que le blanc de plomb, attendu que la céruse contient presque toujours de la craie. — Le carbonate de plomb entre dans la préparation de l'*onguent blanc de Rhazès*.

Carbonate de potasse. On compte trois combinaisons définies entre la potasse et l'acide carbonique : le *bicarbonate* ($KO.2CO^2$), le *sesquicarbonate* ($KO.\frac{3}{2}CO^2$), et le *carbonate neutre* ($KO.CO^2$). Le bicarbonate s'obtient en faisant passer un excès d'acide carbonique dans une solution (concentrée à 25° centésim.) de carbonate de potasse. Il se dépose d'abord de la silice, qui forme un précipité gélatineux blanc, qu'on sépare par le filtre ; puis, lorsque la liqueur a été bien chargée d'acide carbonique, il s'y forme une croûte cristalline ; et, après une légère concentration, le liquide cristallise en lames rhomboïdales très-belles. Ce sel est en cristaux inaltérables à l'air, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool à 35° centésim. ; il perd facilement, par la chaleur, une partie de son acide, et devient carbonate ; il précipite les sels de chaux et de baryte en dégageant de l'acide carbonique, et ceux de magnésie, mais non à froid. Lorsqu'on le fait bouillir, il reste le *sesquicarbonate*, qui cristallise, attire l'humidité, et ne précipite pas à froid les sels magnésiens. Enfin le *carbonate neutre*, sel très-employé dans les arts, est le résultat de l'incinération de beaucoup de

substances végétales : lessivé, rapproché et fondu, le produit porte les noms de *potasse perlasse*, *potasse d'Amérique*, etc. (V. ces mots). On l'appelle *sel essentiel d'absinthe*, quand il a été préparé par l'incinération de l'absinthe. On obtient le carbonate de potasse en purifiant la potasse perlasse ; on a alors en premier lieu, après évaporation, ce qui porte le nom de *sel de tartre*, d'*huile de tartre par défaillance*. On obtient aussi le carbonate par l'incinération d'un mélange de nitre et de charbon mis en déflagration : le sel qui reste après la lixiviation était nommé *nitre fixé ;* il est mêlé presque toujours d'hypoazotite. Enfin, par la calcination du tartre mêlé au charbon, on obtient le *sel de tartre* proprement dit, qui est un carbonate assez pur. Le carbonate de potasse est un sel âcre, caustique, très-soluble dans l'eau, attirant l'humidité de l'air. Chauffé fortement, il ne perd pas son acide carbonique ; il cristallise en plaques rhomboïdales; mêlé avec du charbon, et exposé à une température très-élevée, il fournit du potassium, et donne de l'oxyde de carbone. — Il entre dans des teintures alcooliques, et on l'emploie dans les engorgements des viscères abdominaux. ($CaO.CO^2$.)

Carbonate de soude. La soude se combine en trois proportions avec l'acide carbonique. 1° Le *bicarbonate* ($NaO.2CO^2+HO$ ou $NaO.CO^2+HO.CO^2$) s'obtient en exposant le carbonate neutre cristallisé à un contact prolongé avec l'acide carbonique sous une certaine pression, puis exprimant le produit. Ce qui reste solide alors est le bisel. Il est susceptible de cristalliser en aiguilles, ne s'altère point à l'air, se transforme, par une forte chaleur, en carbonate neutre, ne précipite pas les sels de magnésie à froid. Il existe en dissolution dans un grand nombre d'eaux minérales, telles que celles de Vichy, de Néris, du Mont-Dor, de Saint-Nectaire, etc., etc. Il fait la base des *tablettes digestives* de Darcet, de la potion antiémétique, de la limonade sèche. 2° En le chauffant convenablement, on arrive au *sesquicarbonate* ($2NaO.3CO^2+4HO$), qui est plus soluble, et qui se trouve aussi dans la liqueur obtenue par l'expression, lors de la préparation du précédent. Il existe dans la nature, et c'est lui que l'on retire en Égypte, sous le nom de *natron*, par l'évaporation spontanée de l'eau de certains lacs. 3° Le *carbonate neutre* est le résultat de l'incinération de beaucoup de végétaux qui croissent sur les bords de la mer. Ce produit porte le nom de *soude*. Il contient différentes substances étrangères. On le purifie en le traitant par l'eau, et le faisant cristalliser. On obtient, aujourd'hui surtout, pour les besoins des arts, pour la savonnerie, la verrerie, etc., le même sel de toutes pièces, en chauffant fortement dans des fours un mélange de craie, de charbon et de sulfate de soude, puis traitant par l'eau. Le résultat porte le nom de *sel de soude*, *soude desséchée*. Le carbonate purifié est en cristaux volumineux, rhomboïdaux ($NaO.CO^2+10HO$) ; il s'effleurit facilement à l'air, et est soluble dans 2 parties d'eau froide. Cristallisé, il renferme une grande quantité d'eau, seul principe qui s'en dégage par la chaleur. Sa saveur est âcre et urineuse. — Il entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques, et sert à former différents sels à base de soude, ainsi qu'à fournir la soude caustique.

Carbonate de strontiane. Ce sel se trouve dans la nature, où il a un aspect gras, paraît formé d'aiguilles serrées, et porte le nom de *strontianite*. Il est à peine soluble dans l'eau. L'acide carbonique en excès peut le dissoudre, et par évaporation il cristallise. Chauffé fortement, il n'éprouve pas d'altération. ($SrO.CO^2$.)

Carbonate de zinc. En précipitant par le carbonate de soude le sulfate de zinc, on obtient un *hydrocarbonate de zinc* ($2ZnO.CO^2+3ZnO.HO$) qui est blanc, pulvérulent. Le *carbonate de zinc neutre anhydre*, que l'on trouve dans la nature, porte, comme l'oxyde, le nom de *calamine ;* il est employé à l'exploitation du métal ($2ZnO.CO^2$).

CARBONCULAIRE (MALADIE). V. CHARBON.

CARBONE. s. m. [*carbo*, *carbonium*, all. *Kohlenstoff*, angl. *carbon*, it. *carbonio*, esp. *carbono*]. Principe combustible abondamment répandu dans la nature, et formant dans le sein de la terre des masses plus ou moins considérables. C'est un élément chimique de beaucoup de principes constituants des êtres organisés,

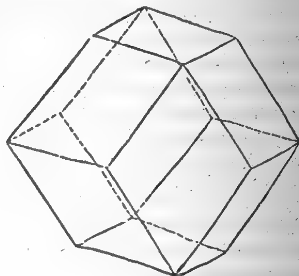


FIG. 58.

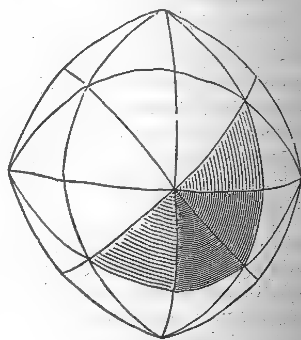


FIG. 59.

d'où on l'extrait à l'état de charbon. Il est insipide, inodore, très-mauvais conducteur du calorique, et absorbe en brûlant deux fois et demie environ son poids d'oxygène pour se convertir en acide carbonique. Le diamant est le carbone pur. Il est alors le plus dur des corps connus et les raye tous sans être rayé par eux. Il jouit d'un éclat très-vif, dit *adamantin;* il est cristallisé en cube, cubo-octaèdre, dodécaèdre rhomboïdal (Fig. 58), ou en solide à 48 faces triangulaires arrondies dérivant de l'octaèdre (Fig. 59). Le charbon de bois, le charbon animal, l'anthracite, la plombagine, sont du carbone associé à d'autres principes plus ou moins abondants.

CARBONÉ, ÉE. adj. Qui contient du carbone. On dit aussi *carburé*. V. HYDROGÈNE.

CARBONEUX. adj. V. CARBONITE.

CARBONIDES. s. m. pl. Dulong, d'après plusieurs hypothèses ingénieuses, avait considéré l'acide oxalique comme un hydracide formé d'hydrogène et d'un

radical composé d'oxygène et de carbone; plusieurs oxalates, tels que ceux de zinc et de plomb, exposés à une certaine température, seraient alors réduits au métal uni au radical, et ils prendraient le nom de *carbonides*.

CARBONIQUE. adj. [all. *Kohlensäure*, angl. *carbonic*, it. et esp. *carbonico*].— *Acide carbonique* (CO^2). On l'obtient en versant, sur du marbre concassé ou sur de la craie réduite en bouillie, de l'acide chlorhydrique liquide étendu de deux ou trois fois son poids d'eau. C'est un gaz plus pesant, presque du double, que l'air atmosphérique, dont il forme un centième. Il est liquéfiable et solidifiable par la pression et le refroidissement. Il rougit la teinture de tournesol, précipite l'eau de chaux, éteint les bougies allumées, rend d'un rouge noir ou violet les globules rouges du sang. Soluble dans l'eau, il lui donne une saveur aigrelette. C'est à lui que certaines liqueurs fermentées doivent la propriété de mousser fortement. On le trouve dans la nature, remplissant des grottes où l'on ne peut pénétrer sans danger. C'est un produit constant de la combustion, de la respiration, etc. Sa dissolution aqueuse est connue sous le nom d'*eau acidulée gazeuse* ou *eau de Seltz artificielle*. — L'asphyxie par la *vapeur de charbon* (V. OXYDE *de carbone*) est due : 1° à ce que l'acide carbonique prend la place de l'oxygène de l'air, et empêche ainsi l'acide carbonique des globules du sang de s'échapper et, par suite, à l'oxygène d'entrer; mais il n'a pas d'action chimique sur le sang; 2° à ce que l'oxyde de carbone se combine avec les hématies et leur fait perdre leurs propriétés endosmotiques ou d'échange réciproque à l'égard de l'oxygène et autres gaz (V. VAPEUR *de charbon*). — *Éther carbonique* ($C^4H^5O.CO^2$). S'obtient en distillant l'éther oxalique sur le potassium. Liquide incolore, aromatique, de saveur brûlante; bout à 126°.

CARBONISATION. s. f. [*carbonisatio*]. Transformation d'une matière végétale ou animale en charbon.

CARBONISER. v. a. Réduire en charbon.

CARBONITE. s. m. En considérant l'*acide oxalique* (C^2O^3) comme un oxacide de carbone, qui serait intermédiaire entre l'oxyde de carbone et l'acide carbonique, on peut l'appeler *acide carboneux*; les composés salins qu'il forme seraient alors désignés sous le nom de *carbonites*.

CARBONOMÉTRIE. s. f. Nom donné par Hervier et Saint-Lager à la mesure de la quantité d'acide carbonique, et, par suite, de carbone, rejeté par le poumon dans les diverses conditions où s'opère la respiration.

CARBONYLE. s. m. Nom d'un groupe de corps dans lesquels le radical est représenté par deux ou un plus grand nombre d'équivalents de carbone, comprenant les acides *oxalique*, *mésoxalique*, *mellithique*, *croconique* et *rhodizonique*.

CARBOVINATES. s. m. pl. Sels encore peu connus, représentant en leur composition l'union d'une base avec un acide analogue à l'acide sulfovinique, mais dans lequel l'acide carbonique remplace l'acide sulfurique. — *Carbovinate de potasse*. Blanc, cristaux nacrés, décomposés par l'eau [$KO.(C^4H^5O.2CO^2)$].

CARBOVINIQUE. adj.— *Acide carbovinique*. Il n'est pas connu à l'état isolé. V. CARBOVINATE.

CARBURE. s. m. [*carburetum*, angl. *carburet*, it. et esp. *carburo*]. Nom générique des composés auxquels le carbone donne naissance en s'unissant aux métalloïdes et aux métaux. Les carbures sont le résultat de la combinaison directe d'un métal ou métalloïde avec le carbone, ou de la décomposition des sels métalliques à base d'acide ou d'élément électro-négatif.

Carbures d'hydrogène. Le carbone, en se combinant avec l'hydrogène, donne un grand nombre de carbures qui diffèrent par leur composition et leurs propriétés. Les uns sont gazeux : le protocarbure, le bicarbure, le gaz oléifiant, le méthylène; d'autres sont liquides : la glycérine, le camphène, le citrène, la benzine, l'eupione, etc.; d'autres enfin sont solides : la paraffine, la naphtaline, etc.

Carbure de soufre, *sulfure de carbone* ou *sulfide carbonique*, *acide hydroxanthique* ou *sulfocarbonique*. V. SULFOCARBONIQUE.

CARBURÉ, ÉE. adj. Qui contient du carbone. Synonyme de *carboné*.

CARCÉRULAIRE. adj. [*carcerularis*]. Qui tient du carcérule, analogue au carcérule : *fruit carcérulaire*.

CARCÉRULE. s. m. [*carcerulus*, diminutif de *carcer*, prison]. Mirbel désigne sous ce nom tout fruit sec pluriloculaire, polysperme et indéhiscent, comme celui du tilleul.

CARCHÉSIEN. adj. [*carchesius*, de καρχήσιον, le haut d'un mât de vaisseau]. Oribase donne cette épithète à une espèce de lacs employé de son temps pour la réduction des fractures; il était ainsi appelé parce qu'il se faisait comme le nœud qui attache la voile au-dessus de la hune d'un vaisseau.

CARCINE. s. m. Cancer de la peau (Alibert).

CARCINOMATEUX, EUSE. adj. [*carcinodes*]. Qui est de la nature du carcinome.

CARCINOME. s. m. [*carcinoma*, καρκίνωμα, de καρκίνος, cancer; all. *Krebs*, angl. *carcinoma*, it. et esp. *carcinoma*]. Rien de plus incertain que la signification de ce mot : les uns l'ont employé comme synonyme de *cancer*, et l'ont appliqué au cancer commençant; d'autres ont désigné sous ce nom le cancer parvenu à sa dernière période; d'autres enfin l'ont employé comme synonyme de *squirrhe*.— En vétérinaire : *Carcinome du tissu réticulaire du pied*. Nom proposé par Vatel pour désigner le crapaud et le piétin.

CARDAMINE. s. f. [*Cardamine pratensis*, L.]. Petite plante crucifère (tétradynamie siliqueuse, L.) à feuilles pinnées, à fleurs d'un violet pâle, grandes, en épi à l'extrémité de la tige, qui croît en abondance dans les prairies humides, et qui jouit des mêmes propriétés que le cresson de fontaine, mais à un moindre degré.

CARDAMOME. s. m. [*fructus cardomomi*]. On donne ce nom aux fruits de plusieurs espèces du genre *Amome*, en particulier à celui de l'*Amomum cardamomum*, L., famille des amomées; peut-être même les trois espèces de cardamome connues en droguerie ne sont-elles que des variétés de ce dernier fruit. 1° Le *grand cardamome* est triangulaire, aminci à ses extrémités, de 17 à 40 millimètres de longueur, fauve brunâtre, comme terreux; il est strié longitudinalement, et contient des graines rougeâtres rangées longitudinalement dans un péricarpe triloculaire. 2° Le *moyen cardamome* est moins long, presque globuleux, gros comme une cerise, d'un fauve clair; ses graines sont brunes et pelotonnées. 3° Le *petit cardamome* n'a que 7 à 14 millimètres de longueur; il ressemble du reste absolument au grand. Ses graines ont une saveur beaucoup plus aromatique et plus âcre que celles des deux autres espèces : aussi est-il préféré comme stimulant.

CARDÈRE. s. f. V. CHARDON.

CARDEUR. s. m. Ouvrier employé au cardage, opération que l'on fait subir à certaines matières filamen-

teuses afin de les rendre propres à être filées, ou même simplement afin d'en extraire les corps étrangers, de les faire gonfler, et de leur donner de l'élasticité. Des maladies cruelles, disent les auteurs de la *Topographie de Nîmes*, affligent les *bourretaires*, ou cardeurs de filoselle. Tous sont exposés à l'affaiblissement et à l'œdème des parties inférieures, aux douleurs obtuses des bras, des épaules et du thorax ; plusieurs sont sujets aux affections les plus douloureuses des yeux ; le plus grand nombre est menacé de toux longues et fatigantes, de l'asthme, du crachement de sang et de la phthisie tuberculeuse. Il faut ajouter à cela des maladies cutanées, dues au contact irritant des substances qui remplissent l'atmosphère des ateliers de cardage et qui s'attachent à la peau et aux vêtements des ouvriers. Plusieurs médecins exerçant en des localités où l'industrie du cardage occupe beaucoup de bras tracent le portrait suivant de l'ouvrier cardeur : « Teint pâle, étiolé, blâfard ; plutôt bouffi que gras ; yeux rouges ; petite toux presque continuelle : aussi l'ouvrier le plus habile et le plus intrépide est-il forcé de discontinuer son métier à quarante-huit ou cinquante ans. » L'industrie du cardage réclame donc impérieusement l'invention et l'application de machines, afin de soustraire les ouvriers à ces mauvaises influences, contre lesquelles on n'a que des précautions souvent négligées et d'ailleurs insuffisantes.

CARDIA. s. m. [καρδία, cœur et cardia ; all. *der obere Magenmund*, angl. *cardia*, it. *cardia*, esp. *cardias*]. Orifice supérieur de l'estomac.

CARDIAGRAPHIE. s. f. V. CARDIOGRAPHIE.

CARDIAGRE. V. CARDIALGIE.

CARDIAIRE. adj. [*cardiarius*, de καρδία, cœur]. Qui est relatif au cœur, qui se trouve dans le cœur.

CARDIALGIE. s. f. [*cardialgia*, καρδιαλγία, de καρδία, le cardia, et ἄλγος, douleur ; all. *Magenkrampf*, it. et esp. *cardialgia*]. Douleur très-vive qui se fait sentir à l'épigastre, vers l'orifice supérieur de l'estomac. On a substitué à cette dénomination celle de *gastralgie*. V. ce mot.

CARDIALOGIE. V. CARDIOLOGIE.

CARDIANASTROPHE. s. f. [de καρδία, le cœur, ἀνὰ, en sens contraire, στρέφειν, tourner]. Mot employé par Hoffmann pour désigner la transposition du cœur, placé à droite, et non à gauche, dans la poitrine. V. INVERSION et TRANSPOSITION.

CARDIAQUE. adj. [*cardiacus*, de καρδία, le cœur, ou l'orifice supérieur de l'estomac ; angl. *cardiac*, it. et esp. *cardiaco*]. Qui appartient au cœur, ou bien qui a rapport au cardia. — *Artères cardiaques* ou *coronaires du cœur*. On donne ce nom à deux artères fournies par l'aorte près de son origine, immédiatement au-dessus du bord des valvules sigmoïdes. Elles sont distinguées en *cardiaque antérieure* et en *cardiaque postérieure*, d'après la face du cœur sur laquelle elles se distribuent. — *Veines cardiaques* ou *veines coronaires du cœur*. On en distingue deux *postérieures*, l'une grande, l'autre petite ; les *antérieures* sont en nombre variable ; toutes s'ouvrent dans l'oreillette droite par un seul orifice. — *Nerfs cardiaques*. On en compte ordinairement trois de chaque côté, un *supérieur*, un *moyen* et un *inférieur*, qui sont fournis par les ganglions cervicaux correspondants ; mais le plus souvent il n'y en a que deux du côté gauche, le supérieur, et le moyen, qui tire son origine des deux derniers ganglions cervicaux. Scarpa nomme le nerf cardiaque supérieur, *cardiaque superficiel* ; le moyen, *cardiaque profond* ou *grand cardiaque* ; et l'inférieur, *petit cardiaque*. Il y a encore des *filets cardiaques* qui sont fournis par les nerfs vagues ou pneumogastriques, et qui se confondent avec les précédents. — *Orifice cardiaque de l'estomac*. V. CARDIA et ESTOMAC. — *Plexus cardiaque*. Entrelacement nerveux formé par les différents nerfs dont il vient d'être parlé, et qui se trouve placé derrière la crosse de l'aorte, près de l'origine de cette artère. — *Maladie cardiaque* (*morbus cardiacus*). Maladie qui a régné dans l'antiquité et qui est aujourd'hui éteinte. Elle était caractérisée par une sueur profuse, des palpitations, des défaillances. Elle était très-dangereuse. La maladie moderne à laquelle elle ressemble le plus est la suette miliaire, surtout dans la forme grave que les historiens de la médecine signalent lors des grandes épidémies de suette, aux XVe et XVIe siècles. — *Passion cardiaque*. Dénomination ancienne à laquelle on a substitué celle de *cardialgie*, et plus récemment encore celle de *gastralgie*. V. ce mot et ANGINE *de poitrine*.

CARDIAQUE. s. f. V. AGRIPAUME.

CARDIARCTIE. s. f. [mot hybride et mauvais, de καρδία, cœur, et *arctare*, resserrer]. Resserrement du cœur ou de ses orifices.

CARDIATOMIE. V. CARDIOTOMIE.

CARDIECTASIE. s. f. [de καρδία, cœur, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation partielle ou totale du cœur, ou ampliation de ses orifices.

CARDINALE. s. f. V. LOBÉLIE.

CARDINALES (HUMEURS). Sang, pituite, bile jaune, bile noire, tels étaient les quatre éléments qui, dans la doctrine des hippocratistes, et ensuite de Galien, constituaient, par leur juste tempérament, la santé, et, par leur dyscrasie, la maladie.

CARDIOCÈLE. s. f. [*cardiocele*, de καρδία, cœur, et κήλη, hernie]. Hernie du cœur.

CARDIO-CRISTAUX. s. m. pl. Cristaux blanchâtres que Gluge, en 1837, a trouvés dans la substance du cœur.

CARDIODÉMIE. s. f. [δημὸς, graisse]. Substitution adipeuse dans le tissu musculaire du cœur (Lobstein).

CARDIOGME. s. m. [*cardiogmus*, καρδιωγμός]. Synonyme de *cardialgie*. V. ce mot.

CARDIOGRAPHE. s. m. Instrument donnant la représentation autographique et simultanée des différents mouvements du cœur, afin d'en étudier les rapports au point de vue de la puissance et de la durée (Chauveau et Marey). Son emploi a aussi reçu le nom de *cardiographie*. V. POULS.

CARDIOGRAPHIE. s. f. [*cardiographia*, de καρδία, cœur, et γραφή, description]. Description du cœur.

CARDIOGRAPHIQUE. adj. Qui se rapporte au cardiographe. — *Expériences cardiographiques*. Celles qui se font avec le *cardiographe*.

CARDIOLOGIE. s. f. [*cardiologia*, de καρδία, cœur et λόγος, discours]. Traité sur le cœur.

CARDIOMALACIE. s. f. [μαλακὸς, mou]. Ramollissement du cœur (Lobstein).

CARDIOMÈTRE. s. m. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

CARDIOPALMIE. s. f. [de καρδία, cœur, et παλμὸς, battement]. Palpitations du cœur.

CARDIOPATHIE. s. f. [*cardiopathia*, de καρδία, cœur, et πάθος, maladie]. Souffrance ou maladie du cœur, considérée d'une manière générale.

CARDIOPÉRICARDITE. s. f. Inflammation du cœur et du péricarde.

CARDIORRHEXIE. s. f. [*cardiorrhexis*, de καρδία, cœur, et ῥῆξις, déchirement]. Déchirure du cœur. La cardiorrhexie a été souvent observée soit spontanément, soit à la suite d'efforts. On a trouvé, à l'autopsie, rupture des colonnes charnues, des valvules mitrales, de la valvule tricuspide, lésion des valvules aortiques. Les symptômes de ces lésions valvulaires qui surviennent pendant les efforts violents sont une douleur soudaine à la région précordiale, laquelle s'étend du sternum à l'épine dorsale, et qui quelquefois s'accompagne de syncope, de dyspnée, d'oppression, de palpitation. A ces signes s'ajoutent les signes physiques de l'obstruction simple ou accompagnée de régurgitation à l'orifice aortique ou de régurgitation aux orifices auriculaires. Après les symptômes propres à la déchirure, on observe ceux de l'inflammation consécutive qui disparaissent pour ne laisser subsister que les signes physiques dus à la lésion vasculaire. Contre ces lésions, qui laissent souvent vivre longtemps les malades, on recommande les déplétions locales légères, les médicaments altérants doux, et les diurétiques ; après les premiers moyens palliatifs, viendront les toniques associés à une diète nutritive et stimulante. Lorsque la rupture porte sur les parois du cœur, la mort subite en est la conséquence, ou du moins la vie ne se prolonge qu'une ou deux minutes au plus sans syncope. La rupture se fait vers la partie voisine de la pointe, soit du ventricule droit, soit, plus souvent, du ventricule gauche, ou ailleurs, lorsque le tissu s'y trouve ramolli ou atteint de substitution graisseuse. L'autopsie montre le péricarde rempli de 200 à 300 grammes de sang qui refoulent le cœur ou le compriment.

CARDIOSCLÉROSE. s. f. [σκληρὸς, dur]. Induration du tissu du cœur (Lobstein).

CARDIOTOMIE. s. f. [*cardiotomia*, de καρδία, cœur, et τομή, section]. Dissection du cœur.

CARDITE. s. f. [*carditis*, de καρδία, cœur, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Herzentzündung*, angl. *carditis*, it. *cardite*, esp. *carditis*]. Inflammation du cœur. Longtemps on a donné ce nom à l'inflammation du cœur en général, sans distinguer si elle occupait le feuillet séreux (péricarde) qui revêt la surface extérieure de cet organe, ou la membrane qui tapisse ses cavités, ou la substance musculaire intermédiaire à ces deux membranes. Cependant ces trois tissus sont susceptibles de s'enflammer isolément, et d'assez bonne heure on a distingué, sous le nom de *péricardite*, l'inflammation de la membrane séreuse ; mais ce n'est que dans ces derniers temps qu'on a décrit séparément sous le nom d'*endocardite* (de ἔνδον, au dedans, et καρδία, cœur : cardite interne) l'inflammation de la membrane qui revêt les cavités du cœur et se réfléchit sur les valvules et sur les zones tendineuses dont sont bordés les orifices de cet organe. D'après cette distinction, proposée par Bouillaud, et généralement adoptée aujourd'hui, le nom de *cardite* ne doit plus être donné qu'à l'inflammation du tissu musculaire du cœur. Au reste, ces deux dernières inflammations, quelquefois isolées, sont le plus souvent simultanées, ou l'une d'elles est bientôt suivie de l'autre. Elles peuvent être produites par l'abus des boissons spiritueuses, par l'action de certains poisons, et notamment de l'arsenic, par les exercices immodérés, par les mêmes influences atmosphériques que la pneumonie ou la pleurésie, etc. Leurs symptômes généraux sont la dyspnée, les palpitations, la fréquence et l'irrégularité du pouls, une vive douleur précordiale, les lipothymies, le sentiment d'une extrême faiblesse. L'auscultation de la poitrine fournit alors des données qui font souvent distinguer l'une de l'autre la péricardite, l'endocardite et la cardite proprement dite. La sonorité de la poitrine, les bruits de râpe, de souffle, de frottement, éclairent le diagnostic. Le traitement de ces phlegmasies consiste presque uniquement dans les saignées générales et locales.

CARDITIQUE. adj. [*carditicus*, de καρδία, cœur ; esp. *carditico*]. Qui a rapport au cœur. — *Fièvre carditique*. Variété de l'intermittente pernicieuse, dans laquelle le malade éprouve des palpitations violentes et un sentiment d'érosion qui détermine la syncope.

CARDON. s. m. Nom vulgaire du *Cynara cardunculus*, L., espèce d'artichaut dont les pétioles des feuilles, larges et épais, sont employés comme aliment, après avoir été étiolés.

CARDUACÉES. s. f. pl. V. CYNAROCÉPHALES.

CARÉBARIE. s. f. [*carebaria*, καρηβαρία, de κάρη, tête, et βάρος, poids]. Pesanteur de tête.

CARÉNAL, ALE. adj. [*carinalis*]. Qui appartient à la carène.

CARÈNE. s. f. [*carina*, *scaphium*]. On donne ce nom, en botanique, au pétale inférieur des fleurs papilionacées, parce que sa forme a quelque analogie avec celle de la carène d'un vaisseau.

CARÉNÉ, ÉE. adj. [*carinatus*]. Pourvu d'une carène.

CARET. s. m. Tortue des côtes de l'Amérique, du Mexique, des côtes de la Guinée et de la mer des Indes (*Testudo imbricata*, L., *Chelonia imbricata*, Brongniart), dont la chair est malsaine, mais les œufs très-recherchés. Elle fournit la plus belle écaille.

CAREX. s. m. [all. *Riedgras*]. Genre de plantes appelées communément *laîches*. La racine de la *laîche des sables* (*Carex arenaria*, L.), plante cypéracée, est employée comme sudorifique, propriété qui lui a fait donner le nom de *salsepareille d'Allemagne*.

CARIDE. s. f. Variété de dermatose cancéreuse (Alibert).

CARIE. s. f. [*caries*, τερηδὼν, all. *Beinfrass*, angl. *caries*, it. *carie*, esp. *caries*]. La carie, confondue de toute antiquité avec beaucoup d'autres altérations du système osseux, et particulièrement avec la nécrose, a été d'abord distinguée de cette dernière sous la dénomination de *carie humide*, jusqu'à l'époque où Louis démontra les différences qui existent entre ces deux maladies, et substitua à la dénomination de *carie sèche* celle de *nécrose*, pour désigner la mortification d'une portion d'os. Dans la *carie*, la portion d'os malade continue de vivre ; elle suppure, elle sert de base à des végétations de mauvaise nature, et tend à s'accroître. Dans la *nécrose*, au contraire, la partie malade est morte, et il s'opère dans les parties voisines un travail éliminatoire d'où doivent résulter la délimitation exacte du mal et la guérison. Cependant quelques auteurs ont persisté à considérer ces deux altérations comme identiques et comme ne différant que par leur siége, l'une (la carie) attaquant le tissu spongieux, l'autre le tissu compacte des os : de là, disent-ils, des séquestres petits et nombreux dans le premier cas, et de larges pièces mortifiées dans le second. D'autres regardent avec beaucoup plus de raison la carie comme un mode de terminaison de l'ostéite. Quand l'ostéite vient à se terminer ainsi, aux caractères principaux de l'état inflammatoire (inflammation rouge et ramollissement du tissu osseux) succèdent immédiatement ceux

de la carie. Si l'affection est superficielle, le périoste devient fongueux et suppure, la surface osseuse correspondante est rugueuse, et se creuse de cavités semblables à des érosions superficielles. Si l'affection a commencé dans l'épaisseur du tissu osseux, ce tissu se ramollit de plus en plus, et prend une teinte jaunâtre et brunâtre; le centre du ramollissement est infiltré d'un pus sanieux, d'un ichor gris sale qui a une odeur rance et fétide; l'os devient friable, comme poreux, et il s'y forme des anfractuosités que séparent des lamelles osseuses vermoulues, entremêlées de fongosités d'un rouge grisâtre, mollasses et saignantes. Cette affection peut guérir spontanément, un mouvement organique venant à changer le caractère de la suppuration; mais bien plus ordinairement elle exige les secours de l'art. Si elle est superficielle, il faut ouvrir largement les foyers où s'amasse le pus, afin de découvrir le point carié. On essaye alors (s'il n'y a plus aucune irritation) les bains et les douches d'eaux alcalines, ferrugineuses, hydrosulfureuses, iodurées, les pansements avec la charpie imbibée d'huiles essentielles de térébenthine, de myrrhe, d'aloès. S'ils sont inefficaces, on a recours à la cautérisation avec le cautère actuel, qui transforme la carie en une nécrose. Enfin, lorsque l'os est tellement carié que tout traitement est impossible, il reste à faire la résection de la portion malade ou l'amputation, dernière ressource que l'on n'a pas même, si la carie a son siége au tronc.

Carie dentaire. Altération particulière qui consiste en un ramollissement lent et progressif des parties dures des dents, émail et ivoire. Elle procède constamment de l'extérieur à l'intérieur de l'organe; elle paraît être de nature purement chimique et avoir pour agents les liquides buccaux modifiés dans leur réaction, soit par mélange de principes d'origine extérieure, soit directement sous l'influence d'états morbides généraux ou locaux. Une série d'expériences directes entreprises par E. Magitot a démontré l'action destructive de certains agents (le sucre, les acides faibles, etc.), et a permis de produire artificiellement des caries identiques avec les caries morbides. Quant à l'influence des maladies sur la production de cette altération, elle a lieu de deux façons: tantôt par suite de la diminution ou de la suppression de la sécrétion salivaire (affections fébriles en général, fièvres éruptives, fièvre typhoïde, etc.), de sorte que le mucus buccal acide, se déposant à la surface des dents (fuliginosités), y produit une désorganisation lente; tantôt c'est par une modification de la nature de la salive elle-même, qui prend une réaction acide, et agit ainsi directement sur l'organe dentaire (affections chroniques du tube digestif, gastralgie, etc.). Les dents temporaires et les permanentes y sont également sujettes, mais certaines dispositions de situation et les imperfections de structure y prédisposent grandement; aussi est-ce toujours dans les interstices dentaires ou dans les anfractuosités ou sillons de la couronne que débute la maladie, c'est-à-dire dans les points où les actions chimiques peuvent s'effectuer le plus facilement. On peut diviser la marche de la carie dentaire en trois périodes: 1° *carie superficielle*, ou n'occupant que l'épaisseur de la couche d'émail; 2° *carie profonde*, ayant envahi la couche d'ivoire; 3° *carie pénétrante*, ou ayant détruit toute l'épaisseur de la couche dure jusqu'à la cavité de la pulpe. L'altération, plus ou moins rapide suivant l'intensité de l'agent destructeur, a pour caractère une dissolution des sels calcaires dans la partie attaquée, qui devient tantôt molle et blanchâtre (carie rapide), tantôt jaune ou brune, plus ou moins foncée (carie lente). Quelquefois la maladie, après avoir détruit une partie de l'organe, s'arrête spontanément (carie sèche); la cavité, en outre, contient des portions d'ivoire ramolli et des corps étrangers, des infusoires (*Vibrio denticola*, Ficinus), et des cryptogames (*Leptothrix buccalis*, Robin). Le traitement de cette affection est le suivant. Dans la première période, ordinairement non douloureuse, il suffit de faire, au moyen de la lime, l'ablation de la partie affectée, et l'altération s'arrête; toutefois, si une cavité est nettement formée, il sera quelquefois préférable de l'obturer. Dans la seconde période, par suite de la profondeur de l'excavation produite par la carie, la pulpe, se trouvant plus ou moins rapprochée de l'extérieur, est le siége de douleurs ordinairement non spontanées, mais provoquées par les changements de température, le contact des liquides, acides ou sucrés, etc. Des applications de différents topiques, le chloroforme, les essences, la créosote, les opiacés, employés suivant les cas, calment ordinairement les souffrances et permettent à la pulpe de reprendre ses fonctions suspendues. Il se produit souvent alors, molécule à molécule, une quantité d'ivoire suffisante pour donner au fond de la carie une densité susceptible de permettre l'obturation. Dans la troisième période, la pulpe dénudée s'enflamme, soit superficiellement, soit dans sa totalité, et produit des douleurs ordinairement permanentes ou à crises rapprochées, spontanées et provoquées. Il est indiqué alors de modifier ou de détruire la pulpe: les caustiques, l'acide arsénieux, le chlorure de zinc, donnent ces résultats; et, lorsque, après l'élimination des eschares, la pulpe est, soit cicatrisée et susceptible de reprendre ses fonctions, soit détruite entièrement, on peut procéder à l'*obturation*. V. ce mot.

En botanique: *Carie*. Maladies des graines céréales dans laquelle la farine est remplacée par une poussière grasse, noire ou olivâtre, d'une odeur désagréable, et qui n'est autre chose que la substance d'un champignon du genre *Uredo*, de l'*Uredo caries*. Le pain que donne un blé carié est gris et a une saveur sensiblement âcre et amère. — *Carie des arbres*. Elle consiste en une altération progressive de la substance ligneuse des arbres, suivie de ramollissement. Elle commence, tantôt par le tronc, tantôt par l'extrémité des plus jeunes rameaux. L'humidité, les entamures, l'étêtement, sont les causes les plus fréquentes de la carie.

CARIÉ, ÉE. adj. [*carie exesus*]. Affecté de carie: *os carié, dent cariée*.

CARIEUX, EUSE. adj. [*cariosus*, esp. *carioso*]. Qui a rapport à la carie. — *Ulcère carieux*. Ulcère entretenu par la carie d'un os.

CARIOPSE. Fausse orthographe pour *caryopse*.

CARLINE. s. f. [*Carlina vulgaris*, L., all. *Eberwurzel*]. Plante bisannuelle de la syngénésie polygamie égale, L., famille des synanthérées, J., dont la racine, allongée, brunâtre en dehors, blanche intérieurement, d'une saveur amère et un peu nauséabonde, a été employée comme sudorifique. Le *Carlina caulescens*, L. (*carline noire*, *caméléon noir*), et le *Carlina acaulis*, L. (*carline blanche*, *caméléon blanc*), ont les mêmes propriétés.

CARMÉINE. s. f. V. CARMINE.

CARMENTINE. s. f. [*Justicia pectoralis*, L.]. Plante de la famille des acanthacées (diandrie monogynie, L.), réputée béchique et pectorale. On en fait un sirop connu sous le nom de *sirop de Charpentier*.

CARMINATIF, IVE. adj. et s. m. [de *carminare*, proprement : peigner la laine, et, par suite, nettoyer, dissiper ; all. *blähungtreibend*, angl. *carminative*, it. et esp. *carminativo*]. On appelle ainsi les médicaments qui ont la propriété d'expulser les vents contenus dans le conduit intestinal. Ces médicaments sont pris parmi les substances toniques et aromatiques, telles que la mélisse, la sauge, et la plupart des labiées. Les graines d'anis, de fenouil, de coriandre, de carvi (parties égales de chaque), constituent les *espèces carminatives*.

CARMINE. s. f. [all. *Carminstoff*]. Nom donné à la matière colorante rouge de la cochenille, matière découverte par Pelletier et Caventou. On la trouve également dans le kermès, et l'on a proposé de l'appeler *coccine*. John l'a nommée *cochenilline*. Elle est d'un rouge pourpre éclatant, fusible à + 50° centigr., soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther, inaltérable par l'air et la lumière. Les acides la dissolvent et en avivent la couleur, qui devient écarlate. Lœwig appelle *carméine* le principe rouge du *carmin* ou de la *cochenille* ($C^{32}H^{26}O^{20}Az$). Il nomme *carmine* ou *carmine incolore* un autre principe ($C^{32}H^{26}O^{18}Az$) qui se trouve dans toutes les espèces du genre *Coccus*, et en particulier dans la *cochenille* (*Coccus cacti*, L.). Cette carmine cristallise en aiguilles incolores ; sa saveur est nauséeuse, très-désagréable ; elle se dissout plus facilement dans l'eau et l'alcool que dans l'éther. Sa dissolution à froid se colore lentement en rouge au contact de l'air ; mais à chaud elle se colore rapidement en rouge vif, et par refroidissement il se dépose de la *carméine* en flocons.

CARNASSIERS. s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, à dents généralement aiguës ou tranchantes dissimilaires, en séries plus ou moins exactement continues, à membres antérieurs au moins terminés par des pattes. Il se subdivise en trois sections, les *Carnivores*, les *Amphibies* (phoques et morses) et les *Insectivores*. V. ces mots.

CARNIFICATION. s. f. [*carnificatio*, de *caro*, chair, et de *fieri*, devenir ; angl. *carnification*, it. *carnificazione*, esp. *carnificacion*]. Passage de certains tissus à un état qui présente quelque ressemblance avec la chair ou le tissu musculaire. — *Carnification pulmonaire*, ou *induration congestive du poumon*. Cette lésion s'observe chez les adultes comme chez les vieillards et les enfants, et semble se lier avec une affection organique du cœur ou une affection chronique du poumon ayant occasionné une grande gêne de la circulation pulmonaire et déterminé des hémorrhagies interstitielles. Elle se trouve souvent dans les deux poumons, mais semble plus ordinaire et plus prononcée dans le poumon droit. Elle a pour caractère principal une induration du poumon avec augmentation de l'élasticité et de la ténacité du parenchyme, qui lui donnent la consistance de la chair musculaire. V. ENGORGEMENT.

CARNIFIÉ, ÉE. adj. [*in carnem conversus*, it. *carnificato*, esp. *carnificado*]. Changé en chair, ou qui a pris l'aspect de la chair musculaire. V. CARNIFICATION.

CARNIFORME. adj. [de *caro*, chair, et *forma*, forme]. Qui a l'aspect de la chair.

CARNIVORE. adj. et s. m. [*carnivorus*, de *caro*, chair, et de *vorare*, dévorer, manger ; κρεωφάγος, all. *reissend*, *fleischfressend*, angl. *carnivorous*, it. et esp. *carnivoro*]. Qui se nourrit de chair. Il ne faut pas confondre ce mot avec *carnassier* ; tous les animaux *carnivores* ne sont pas de la famille des *carnassiers*. La section des *Carnivores carnassiers* se distingue par des pattes ou doigts bien distincts, à ongles aigus, molaires à couronne tranchante, au moins en partie (chiens, chats, ours).

CARNIVORITÉ. s. f. Condition d'un animal que son organisation appelle à vivre exclusivement de matières animales.

CARNOSITÉ. s. f. [*carnositas*, all. *Fleischauswuchs*, angl. *carnosity*, it. *carnosità*, esp. *carnosidad*]. Espèce de végétations qu'on rencontre quelquefois dans l'urèthre, dont elles occupent toujours la partie fixe.

CAROBA. Nom indigène des feuilles des *Jacaranda caroba*, *subrhombea* et *copaia* (*Bignonia copaia*, Aublet, *Kordelestris antisyphilitica*, Reiss.), de la famille des bignoniacées, employées au Brésil comme antisyphilitiques ; elles contiennent beaucoup d'un principe amer, âcre et astringent.

CARONCULE. s. f. [*caruncula*, diminutif de *caro*, chair ; σαρκίον, all. *Würzchen*, it. et esp. *caruncula*]. — *Caroncule lacrymale*. La caroncule lacrymale est un petit corps de forme ovale ou triangulaire, situé dans le grand angle de l'œil et recouvert par une muqueuse rouge très-vasculaire et molle. Sa trame est formée de tissu lamineux ; son épaisseur est due à la présence de dix à quinze petits poils de duvet à peine saillants à l'extérieur, tous pourvus d'un follicule très-petit et de deux ou trois glandes pileuses ou sébacées, relativement fort grosses, tellement que chacun de leurs culs-de-sac égale ou dépasse le volume du follicule pileux. Il n'y a pas d'autres glandes que celles-là dans la caroncule. Au bord oculaire ou externe de celle-ci, la conjonctive forme chez l'homme un petit repli *semilunaire* qui, très-développé chez beaucoup de mammifères, forme la *membrane clignotante*. — *Caroncules myrtiformes*. Petits tubercules rougeâtres, plus ou moins fermes, de forme variable, en nombre indéterminé (2 à 5), situés à l'orifice du vagin, et formés par la membrane muqueuse de ce conduit. On les regarde comme les débris de la membrane hymen déchirée lors du premier coït ; cependant quelques auteurs pensent que l'existence en est indépendante de cette membrane. — *Caroncules papillaires*. Petits mamelons que présente le tissu des reins, et qui versent l'urine dans les calices. — *Caroncule de l'urèthre*. V. VERUMONTANUM. — En botanique, on donne le nom de *caroncule* à un renflement du *testa* de certaines graines qui entourent le hile, comme le haricot.

CARONCULEUX, EUSE. adj. [*carunculosus*]. Qui a rapport aux caroncules, ou plutôt aux carnosités.

CAROTIDE. s. f. [*carotis*, καρωτὶς, de κάρος, assoupissement ; all. *Kopfpulsader*, angl. *carotid*, it. *carotide*, esp. *carotida*]. Nom que les anciens ont donné aux artères qui portent le sang aux différentes parties de la tête, parce qu'ils les regardaient comme le siége de l'assoupissement. — Les *artères carotides* proprement dites, ou *carotides primitives*, sont, l'une *droite*, l'autre *gauche*. La droite naît de l'artère innominée, tronc artériel qui lui est commun avec la sous-clavière, et qui tire son origine de l'aorte ; la gauche est fournie directement par l'aorte. Elles montent le long des parties antérieures et latérales du cou, et, au niveau du bord supérieur du cartilage thyréoïde, elles se partagent chacune en *carotide externe* et *carotide interne*. La *carotide externe* s'étend du haut du larynx jusqu'au col du condyle de l'os maxillaire inférieur, et fournit en avant la thyréoïdienne supérieure, la faciale et la

linguale ; en arrière, l'occipitale et l'auriculaire ; en dedans, la pharyngienne inférieure ; elle se divise, à sa terminaison, en artères temporale et maxillaire interne. La *carotide interne* monte le long de la colonne vertébrale, entre dans le crâne par le canal carotidien, fournit l'ophthalmique, et se divise en artères communicantes, choroïdienne et cérébrale.

CAROTIDIEN, IENNE. adj. [*carotideus*, esp. *carotideo*]. Qui a rapport aux carotides. — *Conduit carotidien.* Conduit qui est creusé dans l'épaisseur du rocher, et qui donne passage à l'artère carotide interne. — *Trous carotidiens interne* et *externe*. Orifices du conduit précédent. L'externe se voit sur la face inférieure du rocher, et l'interne au sommet de cette apophyse.

CAROTIQUE. adj. [*caroticus*, καρωτικὸς, de κάρος, assoupissement ; it. *carotico*]. Qui a rapport au carus. — *Sommeil* ou *assoupissement carotique*. Sommeil morbide et très-profond. — Ce mot a aussi été employé comme synonyme de *carotidien*.

CAROTTE. s. f. [*Daucus carota*, L., all. *Möhre*, angl. *carrot*, it. *carota*]. Plante ombellifère (pentandrie digynie, L.), potagère et indigène, dont la racine est pivotante, charnue, douce, sucrée, légèrement aromatique. C'est un de nos légumes les plus agréables et les plus salubres ; comme médicament, elle est émolliente. A l'état sauvage, sa racine, et surtout ses semences, ont une odeur aromatique et une saveur chaude un peu âcre : aussi sont-elles un peu stimulantes. — La carotte convient parfaitement aux animaux domestiques, au cheval en convalescence, aux vaches laitières, et aux bêtes d'engrais. 250 en poids égalent 100 de foin.

CAROTTINE. s. f. [all. *Carotin*, angl. *carotin*, it. et esp. *carotina*]. Principe colorant de la racine du *Daucus carota*, L. On l'obtient en traitant la pulpe desséchée de carotte par l'éther, pour enlever la matière grasse ; on traite le résidu par l'ammoniaque, et l'on reprend par l'éther alcoolisé, qui, par l'évaporation, laisse déposer la carottine. Elle est solide, en petits cristaux orangés, inodores, insipides. Elle est polymère de l'essence de térébenthine. ($C^{20}H^{16}$.)

CAROUB. s. m. On nomme *caroub de Judée* une galle du térébinthe (*Pistacia terebinthus*, L.) produite à l'extrémité de ses rameaux par suite de la piqûre d'un puceron (*Aphis pistaciæ*, L.). Elle est en forme de corne aplatie, longue, creuse, à paroi compacte, chargée d'un suc résineux qui exsude par places à l'extérieur ou à l'intérieur ; elle possède des propriétés et une saveur astringentes, aromatiques.

CAROUBIER. s. m. [*Ceratonia siliqua*, L. ; all. *Johannisbrodbaum*]. Arbre de la polygamie triœcie, L., famille des légumineuses, J., qui croît en Orient et dans le midi de l'Europe. Ses fruits, que l'on appelle *caroubes* ou *carouges* (*siliquæ dulces*, Pharm.), sont de longues gousses, épaisses, aplaties, un peu arquées, charnues, contenant plusieurs graines lisses. Leur chair est douce, sucrée, nourrissante. Séchées sur des claies, elles sont employées dans les mêmes cas que les jujubes.

CAROUGE. s. m. V. CAROUBIER.

CARPADÈLE. s. m. [*carpadelium*, de καρπὸς, fruit, et ἄδηλος, couvert]. Fruits indéhiscents et pluriloculaires, qui se composent d'un péricarpe sec et à loges distinctes monospermes. Ex. : ceux des ombellifères. (Desvaux.)

CARPE. s. f. V. CYPRIN.

CARPE. s. m. [*carpus*, de καρπὸς, poignet ; all. *Handwurzel*, angl. *wrist*, it. et esp. *carpo*]. Partie du membre pectoral comprise entre l'avant-bras et la main. Les os qui entrent dans sa composition sont au nombre de huit, la plupart très-petits, et placés sur deux rangées. Les os de la rangée supérieure sont, de dehors en dedans : le scaphoïde, le demi-lunaire, le pyramidal et le pisiforme ; ceux de l'inférieure : le trapèze, le trapézoïde, le grand os et l'unciforme.

CARPELLE. s. m. [*carpellum*, et *carpidium*, de καρπὸς, fruit]. De Candolle nomme ainsi chacun des organes élémentaires, libres ou adhérents ensemble, dont la réunion donne naissance au pistil, et dont chacun a été regardé comme une petite feuille pliée en deux sur elle-même. On donne aussi ce nom, ou plutôt celui de *carpidie*, à chacun des fruits partiels qui proviennent d'une seule fleur ou d'un seul pistil, dans un fruit composé.

CARPHOLOGIE. s. f. [*carphologia*, de κάρφος, flocon, et λέγειν, ramasser ; all. *Flockenlesen*, angl. *carphologia*, it. et esp. *carfologia*]. Agitation automatique et continuelle des mains et des doigts qui semblent chercher à saisir de petits objets, soit dans l'air, soit sur les draps et les couvertures du lit. Cette dernière variété de la carphologie est communément appelée *crocidisme*. La carphologie survient particulièrement dans les maladies aiguës où le système nerveux est profondément affecté, et elle indique un danger imminent.

CARPIDIE. s. f. [*carpidium*]. V. CARPELLE.

CARPIEN, IENNE. adj. [*carpius*, *carpianus*, qui appartient au carpe]. — *Articulations carpiennes*. On distingue : 1° celles des os de la première rangée du carpe ; 2° celles des os de la seconde rangée ; 3° celles des deux rangées entre elles. — *Os carpien*. V. CARPE.

CARPOBALSAMUM. s. m. [de καρπὸς, fruit, et βάλσαμον, baume ; all. *Balsamkörner*]. Nom du fruit de l'*Amyris opobalsamum*, L. (baumier de la Mecque). Ce fruit, de la grosseur d'un petit pois, allongé à ses deux extrémités, d'un rouge brunâtre, est stimulant.

CARPOCHORIZE, **CARPOMÉRIZE** et **CARPOPLÈSE**. Mots inusités, proposés pour désigner : 1° les fruits multiples ou séparés ; 2° les fruits partagés ; 3° les fruits agrégés.

CARPOLITHE. s. m. [de καρπὸς, fruit, et λίθος, pierre]. Nom donné aux concrétions dures des fruits, telles que celles de certaines poires. Elles sont formées ordinairement non par des sels minéraux, mais par des cellules allongées, à parois fort épaisses et dures, accumulées en grains ou concrétions au milieu de la trame de cellules à parois minces.

CARPOLOGIE. s. f. [*carpologia*, de καρπὸς, fruit, et λόγος, discours ; all. *Fruchtlehre*, it. *carpologia*]. Les botanistes nomment ainsi l'étude du fruit considéré dans son ensemble et ses détails. — Quelques médecins ont confondu ce mot avec celui de *carphologie*.

CARPO-MÉTACARPIEN DU PETIT DOIGT. V. OPPOSANT *du petit doigt*. — *Carpo-métacarpien du pouce*. V. OPPOSANT *du pouce*.

CARPO-PÉDAL. adj. [de *carpe*, et *pied*]. — *Spasme carpo-pédal*. Affection spasmodique de la poitrine et du larynx, avec toux croupale et convulsions, spécialement des pouces et des orteils, qui se fléchissent pendant quelque temps. Il survient chez des enfants de trois à neuf mois, et est probablement lié à la den-

tition ou à une irritation spinale. Il se dissipe souvent avec rapidité par l'administration de bains chauds, de purgatifs carminatifs, l'incision des gencives et de doux narcotiques. Une contre-irritation est très-utile.

CARPO-PHALANGIEN DU POUCE. V. FLÉCHISSEUR (*court*) *du pouce*. — *Carpo-phalangien du cinquième doigt*. V. ADDUCTEUR *du petit doigt*.

CARPOPHORE. s. m. [*carpophorum*, de καρπὸς, fruit, et φέρειν, porter]. On appelle ainsi, sur le fruit mûr, l'organe que l'on désigne sous le nom de *gynophore* chez l'ovaire. C'est un prolongement de l'axe de la fleur qui élève la base de l'ovaire ou du fruit au-dessus du niveau de l'insertion des autres verticilles de la fleur.

CARPO-SUS-PHALANGIEN. V. ADDUCTEUR (*court*) *du pouce*.

CARRAGEEN ou **CARRAGAHEEN.** s. m. [*mousse perlée*, *mousse d'Irlande*]. Algue (*Fucus crispus*, L., *Chondrus polymorphus*, Lamk) fournissant à l'eau un mucilage employé en médecine comme émollient et analeptique. Il contient une petite quantité d'iode. On le prescrit sous forme de tisane, tablettes, sirop, gelée.

CARRÉ, ÉE. adj. et s. m. [*quadratus*, τετράγωνος, all. *viereckig*, angl. *square*, it. *quadrato*, esp. *cuadrado*]. Qui a quatre côtés égaux et quatre angles droits. — Ce nom a été donné à plusieurs muscles, à cause de leur figure, qui se rapproche de celle du carré. — *Carré de la lèvre inférieure* ou *abaisseur de la lèvre inférieure* (portion du mento-labial, Ch.). Il s'attache à la ligne oblique externe du maxillaire inférieur, et se perd dans la lèvre inférieure. — *Carré pronateur* (cubito-radial, Ch.). V. PRONATEUR. — *Carré lombaire* (ilio-costal, Ch.). Il fait partie de la paroi postérieure de l'abdomen, et s'attache inférieurement à la partie moyenne et postérieure de la crête iliaque et au ligament ilio-lombaire, supérieurement au bord inférieur de la dernière fausse côte, et en dedans au sommet des apophyses transverses des quatre premières vertèbres lombaires. — *Carré crural* (ischio-sous-trochantérien, Ch.). Situé à la partie postérieure et supérieure de la cuisse, qu'il meut sur le bassin, ce muscle est fixé en dedans à la tubérosité de l'ischion, en dehors à la partie inférieure du bord postérieur du grand trochanter. — *Carré du pied*. V. PÉDIEUX.

CARREAU. s. m. [*chartre*, *atrophie mésentérique*, *tubercules mésentériques*, *scrofules mésentériques*, *rachialgie mésentérique*, *physconie mésentérique*, *entéro-mésentérite*, *tabes mesenterica*, all. *Darrsucht*]. Affection des ganglions mésentériques, avec tuméfaction et dureté du ventre, amaigrissement et trouble général des fonctions nutritives. Les auteurs ont évidemment confondu sous le nom de *carreau* deux affections tout à fait distinctes : l'entérite avec engorgement inflammatoire des ganglions du mésentère, et la dégénérescence tuberculeuse de ces ganglions. C'est à cette dernière affection que doivent être réservées les diverses dénominations ci-dessus et celle de *carreau*. Elle se manifeste particulièrement chez les enfants nés avec la diathèse scrofuleuse ou tuberculeuse, chez ceux qui sont sevrés trop top et nourris d'aliments indigestes. Quelques auteurs pensent qu'elle est toujours précédée d'une entérite, et la combattent, dans le principe, par le régime adoucissant, les cataplasmes et bains émollients, et même les évacuations sanguines locales. Ce n'est, selon eux, que lorsque la tuberculisation est commencée, ce dont on est averti par l'insuccès du traitement antiphlogistique, bien plus peut-être que par les signes diagnostiques, qu'il faut employer un régime analeptique et tonique, des amers, des frictions sèches, l'insolation. D'autres praticiens recourent dès le début à ce dernier mode de médication : les ferrugineux, les savonneux, seuls ou combinés avec les amers, ont été souvent utiles.

CARRÉSINES (VACHES). Huitième classe des vaches laitières dans le système de Guenon. Elle se distingue par un écusson en gravure coupé *carrément* en haut, et dont l'étendue et la hauteur vont en diminuant à mesure que l'on descend du premier ordre au dernier. Chaque ordre présente en outre des particularités indiquant les différences de faculté lactifère. Dans les carrésines, la quantité de lait est, pour le premier ordre, selon la taille, 10 litres, 9 litres et 6 litres par jour, et pour le huitième, 3 litres, 2 litres et 1 litre. Les vaches de la huitième classe sont les dernières comme laitières.

CARTERON, CARTERONNE. s. Homme ou femme provenant de l'union d'un blanc avec une mulâtresse, ou d'un mulâtre avec une blanche.

CARTHAME. s. m. [*Carthamus tinctorius*, L., all. *Saflor*, it. et esp. *cartamo*]. Plante herbacée annuelle de la syngénésie polygamie égale, L., famille des synanthérées, dont les pétales sont connus dans le commerce sous le nom de *safran bâtard*, et les graines sous celui de *graines de perroquet*. Les fleurs fournissent deux principes colorants : l'un jaune (V. CARTHAMINE), l'autre employé pour les teintures en rose, en rouge-cerise et en rouge ponceau (V. CARTHAMÉINE). Les fleurs du carthame entrent dans la préparation du *fard* ou *rouge de toilette*, appelé aussi quelquefois *vermillon d'Espagne*. Les graines ont été employées comme purgatives.

CARTHAMÉINE. s. f. [*rouge du carmin*, *acide carthamique*, *carthamine rouge* ou *carthamine* de quelques auteurs]. Corps qui se produit par oxydation de la carthamine sous l'influence des alcalis. Elle se trouve aussi toute formée dans les fleurs du carthame, dont on l'extrait par les alcalis avec lesquels elle se combine. On la précipite par les acides végétaux sous forme de flocons d'un rose rouge brillant. Elle est soluble en petite quantité dans l'alcool et dans l'éther, qu'elle colore en beau rouge. A l'évaporation, elle donne une matière pulvérulente d'un vert foncé chatoyant ($C^{14}H^8O^7$). Elle est insoluble dans l'eau.

CARTHAMINE. s. f. Vreisser réserve ce nom, ou celui de *carthamine incolore*, à un corps cristallisable en petits prismes aciculés blancs, qui accompagne, dans les fleurs de carthame, le principe rouge qu'il nomme *carthaméine*. La carthamine est très-peu soluble dans l'eau, et un peu plus dans l'alcool ; elle est un peu amère. Après quelques jours d'exposition à l'air, elle prend une légère couleur jaune. Elle est soluble, sans décomposition, dans l'acide sulfurique étendu. Dissoute dans les alcalis et exposée à l'air ou dans l'oxygène, elle devient subitement jaune et peu à peu se change en *carthaméine* (V. ce mot). Sa formule est $C^{16}H^{10}O^{10}$ ou $C^{26}H^9O^5$.

CARTILAGE. s. m. [*cartilago*, χόνδρος, all. *Knorpel*, angl. *cartilage*, it. *cartilagine*, esp. *cartilago*]. On donne ce nom à un tissu solide du corps qui, malgré sa dureté, jouit d'un assez haut degré d'élasticité et de flexibilité. La couleur en varie du blanc opalin au blanc jaunâtre. Les cartilages, lorsqu'on les fait bouillir avec de l'eau, se dissolvent en entier et se con-

vertissent en une substance appelée *chondrine* (V. ce mot). Suivant que la masse qui les constitue est homogène ou fibreuse, on les distingue en *cartilages vrais* et en *fibro-cartilages* (V. ce mot). Parmi les cartilages vrais, on range la poulie de l'œil, les cartilages du nez et de tout l'appareil respiratoire, à l'exception de ceux de Santorini, des cunéiformes et de l'épiglotte;

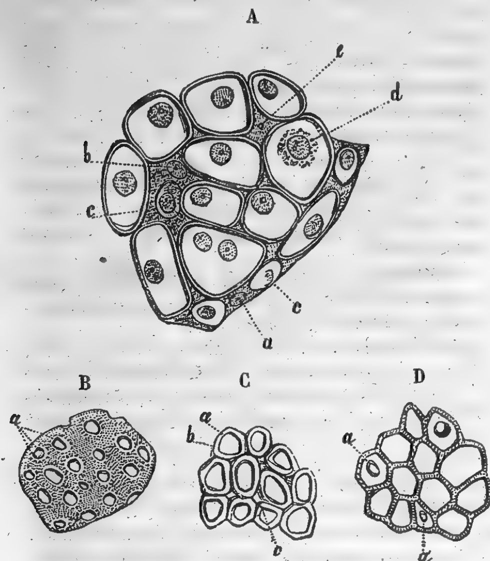


Fig. 60.

les cartilages des ligaments hyo-thyréoïdiens latéraux, les cartilages costaux, l'appendice xiphoïde du sternum, et les cartilages articulaires, à l'exception du revêtement cartilagineux de la cavité glénoïde et de la tête de la mâchoire inférieure. On distingue plus exactement aujourd'hui les cartilages en quatre variétés, d'après leur structure, qui est caractérisée par une *substance homogène, solide, creusée de cavités appelées chondroplastes* (V. ce mot), *contenant un liquide clair, des corpuscules ou des cellules.* — 1[re] *variété* (Fig. 60, B, *a*). Cartilages formés d'une substance homogène creusée de cavités larges de 1 à 2 centièmes de millimètre, sans corpuscules ni cellules. Ex. : cartilages d'ossification des couches d'accroissement des os. — 2[e] *variété.* Substance homogène creusée de cavités étroites et allongées, aiguës à leur extrémité, contenant seulement des *corpuscules* ou amas de granulations entourés de substance amorphe remplissant le chondroplaste autour des corpuscules, et susceptible de se segmenter en cellule. Ex. : cartilages vasculaires d'ossification du fœtus autres que ceux du crâne; vers le sixième mois, il en est qui passent peu à peu à la variété suivante. — 3[e] *variété*, ou *cartilages vrais.* Substance homogène creusée de cavités souvent très-grandes, contenant une (A, *d*, *c*) ou plusieurs *cellules* (de 2 à 20 ou à peu près) pressées les unes contre les autres, offrant un noyau sphérique (A, *d*) quand il ne s'est pas résorbé sous l'influence des gouttes d'huile qui souvent se déposent dans ces cellules en grande quantité, avec les progrès de l'âge ou pathologiquement. — 4[e] *variété*, ou *fibro-cartilages.* Ils se distinguent des précédents en ce que la substance fondamentale, au lieu d'être homogène, est fibroïde, sans cependant se subdiviser en fibres isolées. La troisième variété passe facilement à l'état de fibro-cartilages. Dans la Figure 60, C et D représentent des cartilages du rayon branchial d'un poisson (*Cyprinus erythrophthalmus*), dont les cavités, quoique très-grandes, ne renferment pas de corpuscules ni de cellules, corpuscules ou cellules qui se rencontrent accidentellement chez l'homme dans les troisième et quatrième variétés, surtout dans les *enchondromes*. C'est cette disposition qui a fait comparer quelquefois les cartilages au tissu des végétaux, comparaison erronée en tous points. Beaucoup d'autres désignent, à tort, sous le nom de *cellules du cartilage*, à la fois la cavité et sa cellule (comme dans Fig. 60, A), ou ses cellules, quand il y en a plusieurs, confondant ainsi deux choses différentes (comme le montrent B, C, D comparés à A). Par *corpuscules du cartilage*, quelques auteurs désignent la cavité et sa ou ses cellules, sans les distinguer, et non point les véritables *corpuscules* ou *amas de granules* (tels que *a*, *a* de la Fig. 60, D), comme en montre la deuxième variété, qui peut accompagner accidentellement la troisième et la quatrième. La plupart des cartilages manquent de vaisseaux. La surface libre de ceux qui sont indépendants est revêtue d'une membrane à laquelle on donne le nom de *périchondre* (V. ce mot), et qui seule reçoit des vaisseaux. L'absence des vaisseaux fait qu'ils ne sont pas sujets à s'enflammer; ils ne s'atrophient non plus qu'avec peine, et seulement lorsque le sang cesse d'affluer dans les parties dont les vaisseaux amènent les matériaux nécessaires à leur nutrition. Mais ils s'usent facilement par le frottement trop répété et avec trop de force dans les articulations. Il n'y a qu'un seul cas où des vaisseaux sanguins se forment dans la substance des cartilages, c'est quand ceux-ci passent à l'état d'os : aussi observe-t-on ce phénomène d'une manière régulière dans les cartilages d'ossification ; dans d'autres, le thyréoïde et les costaux, par exemple, il a lieu fréquemment par les progrès de l'âge. Certains cartilages, ceux surtout des articulations, ne s'ossifient que difficilement, et l'*ankylose* (V. ce mot) est toujours précédée de la destruction des revêtements cartilagineux des surfaces articulaires. — *Cartilage d'ossification.* On donne ce nom, chez le fœtus et l'enfant, aux cartilages que les progrès du développement doivent convertir peu à peu en tissu osseux. — *Cartilages accidentels* (V. Enchondrome). On a donné le nom de cartilages accidentels à beaucoup de productions morbides qui ne sont pas des cartilages. Telles sont plusieurs néomembranes de la plèvre ou du péritoine, et des portions de tumeurs fibreuses constituées par des faisceaux de fibres que réunit une matière amorphe granuleuse d'une grande consistance, matière qui souvent donne au tissu l'apparente homogénéité du cartilage. Cette sorte de production fibreuse s'incruste facilement de sels calcaires, de carbonates surtout, comme tous les tissus peu vasculaires, ce qui a fait croire à leur ossification; mais les portions incrustées n'offrent nullement les éléments caractéristiques du tissu osseux ni sa composition immédiate. Contrairement à ce qu'on croyait, le cartilage peut se cicatriser lorsque les fragments ne sont pas trop écartés. Dans le cas contraire, ils se réunissent par l'intermédiaire d'un tissu fibreux. — Les cartilages articulaires modèrent la compression à laquelle les surfaces osseuses seraient soumises sans eux. Ceux qui unissent des os, en faisant corps avec

eux, forment des connexions très-solides, bien qu'un peu compressibles et extensibles. Les autres cartilages servent de soutien à des parties molles, sans mettre obstacle à certains mouvements qui peuvent être déterminés, soit par des muscles, soit par une pression extérieure. V. OSTÉOGÉNIE.

Cartilage de Meckel. C'est un organe fœtal transitoire, impair, symétrique, dont la forme générale est à peu près celle de la mâchoire inférieure développée, c'est-à-dire d'une ogive à sommet antérieur plus ou moins effilé. Sur la ligne médiane il est en continuité de substance avec la moitié congénère du côté opposé à celui que l'on considère ; de là il s'étend jusqu'à la base du crâne, au niveau de la cellule cérébrale moyenne, à la place que doit occuper l'oreille moyenne ou cavité du tympan, et son extrémité correspondante renflée a dès l'origine la forme du marteau, qui s'ossifie plus tard. Là il est tout à fait sous-cutané d'abord, et bientôt il se trouve placé entre le cartilage de la portion pétrée du temporal et l'anneau tympanique, lorsque celui-ci est développé. Dans le reste de son étendue, il est placé au bord inférieur et interne du maxillaire, lorsque naît celui-ci ; mais cet os, lorsqu'il se développe, descend en quelque sorte entre la peau et le cartilage de Meckel, qui reste alors appliqué à la face interne de chacune des moitiés correspondantes de la mâchoire, dont il dépasse pourtant un peu le bord inférieur en raison de sa courbure jusqu'au troisième mois, du moins chez l'homme. L'extrémité antérieure de ce cartilage est placée entre les bouts symphysaires des deux moitiés de mâchoire, qu'elle dépasse un peu en avant dans le principe, et même jusqu'à l'époque de la naissance chez les rongeurs. Cette extrémité est un peu aplatie, élargie verticalement en forme de spatule avec un léger rétrécissement sur le plan médian au point de continuité des deux moitiés l'une avec l'autre. Lorsque, à partir de la fin du troisième mois ou du début du quatrième, l'extrémité malléaire s'ossifie, la longue portion extra-tympanique et faciale s'atrophie sans ossification, dès que se trouve accompli son double rôle, c'est-à-dire son rôle squelettique originairement par rapport au premier arc viscéral, et son rôle de producteur du marteau, d'autre part. Aussi sa durée est-elle constamment en rapport, d'une espèce animale à l'autre, avec la rapidité de l'évolution des mâchoires et de l'ossification des osselets tympaniques. Chez l'homme, sa disparition est complète du sixième au septième mois. Chez les batraciens et les poissons, il s'ossifie en un os particulier de la mâchoire, le *mésotympanique* ou *symplectique*.

Cartilage de Weitbrecht. Fibro-cartilage interarticulaire de l'articulation acromio-claviculaire.

CARTILAGÉINE. s. f. [*substance donnant de la chondrine, matière qui se transforme en chondrine, principe ou substance organique fondamentale du cartilage*]. Elle constitue un principe immédiat, différent de celui qui existe dans les os et de ceux qu'on trouve dans d'autres parties du corps. Par l'ébullition dans l'eau, elle se décompose, devient soluble ; mais la solution ne se prend pas en gelée par le refroidissement, ce qui la distingue de l'ostéine ou substance des os. Le produit de la décomposition de la cartilagéine par l'eau bouillante est la *chondrine*.

CARTILAGINEUX, EUSE. adj. [*cartilaginosus*, χονδρώδης, angl. *cartilaginous*, it. et esp. *cartilaginoso*]. Qui a rapport aux cartilages, ou qui en est formé : *poissons cartilagineux*. V. CHONDROPTÉRYGIENS.

CARTILAGINIFICATION. s. f. Conversion en cartilage d'un tissu qui n'a pas ce caractère.

CARUS. s. m. [*carus*, du grec κάρος, assoupissement profond ; it. *caro*]. Le carus est le dernier degré du coma ; il est caractérisé par l'insensibilité à l'action des plus forts stimulants. C'est un des symptômes des accès violents et brusques de certaines fièvres intermittentes pernicieuses, qui peut faire croire à une véritable paralysie. V. ASSOUPISSEMENT.

CARVACROL ou **CAMPHOCRÉOSOTE.** s. m. Corps qui se forme avec d'autres produits par action de la potasse hydratée, de l'iode ou de l'acide phosphorique hydraté sur les essences de thuia, de cumin, et sur le camphre. Liquide épais, incolore, ayant l'odeur de la créosote et possédant beaucoup de ses propriétés. Il bout à 232°. ($C^{27}H^{18}O^2$.)

CARVÈNE. s. m. Essence de carvi (*Carum carvi*, L.). Corps d'odeur et de goût faible d'essence d'anis, et bouillant à 173°. ($C^{10}H^8$.)

CARVI. s. m. [*Carum carvi*, L., all. *Kümmel*, angl. *caraway*]. Plante ombellifère (pentandrie digynie, L.) dont la racine, fusiforme, allongée, de la grosseur du pouce, blanche, aromatique, analogue à celle du panais, devient comestible par la culture, et dont les fruits, vulgairement nommés *graines de carvi*, brunâtres, d'une odeur forte et aromatique, sont stimulants, carminatifs et analogues à l'anis. C'est une des quatre semences chaudes majeures.

CARYOCOSTIN. adj. et s. m. [*caryocostinus*, de *caryo*, abrégé pour καρυόφυλλον, girofle, et κόστος, costus]. — *Électuaire caryocostin.* Électuaire dans la composition duquel entrent le costus et le girofle.

CARYONE. s. m. [de κάρυον, noix]. Mot inusité, proposé pour désigner le fruit appelé *noix*.

CARYOPHYLLÉES. s. f. pl. [*caryophylleæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, ainsi nommée parce que l'œillet (*Caryophyllus*) en est le type. Elle a pour caractères : Feuilles simples, opposées ou verticillées. Fleurs hermaphrodites, terminales ou axillaires. Calice composé de 4 à 5 sépales distincts, ou soudés en un tube cylindrique ou vésiculeux, simplement denté à son sommet. Corolle (elle manque rarement) à 4 ou 5 pétales terminés par un onglet, souvent très-prolongés. Étamines en nombre égal ou double des pétales (dans ce dernier cas, 5 sont alternes avec les pétales, 5 leur sont opposées et se soudent inférieurement avec les onglets) : toutes sont insérées à un disque hypogyne qui supporte l'ovaire. Celui-ci a de 1 à 5 loges ; les ovules, nombreux, sont attachés à un trophosperme central ou à l'angle interne de chaque loge ; 2 à 5 styles (rarement un seul), terminés chacun par un stigmate tubulé. Une capsule, rarement une baie, ayant 1 à 5 loges polyspermes. Les graines, tantôt planes et membraneuses, tantôt arrondies, contiennent un embryon recourbé et comme roulé autour d'un endosperme farineux.

CARYOPHYLLINE. s. f. [it. *cariofillina*, esp. *cariofilino*]. Matière cristalline trouvée dans l'essence de girofle. Elle est en petits cristaux aiguillés, volatils, insolubles dans l'eau, fusibles et un peu dissolubles par la potasse. Isomère avec le camphre (Dumas).

CARYOPSE, et non **CARIOPSE.** s. m. [de κάρυον, noix, et ὄψις, apparence]. Fruit sec, indéhiscent, monosperme, où le péricarpe est adhérent avec la graine : par exemple, dans les graminées (Richard).

CAS RARES. On nomme ainsi tout ce qui, en ana-

tomie, en physiologie et en pathologie, présente quelque chose d'extraordinaire.

CAS RÉDHIBITOIRES [de *redhibere*, rendre]. Maladies ou défauts dont l'existence est une cause de nullité pour la vente d'un animal domestique.

CASCA D'ANTA. Nom donné : 1° à une écorce très-amère du Brésil, attribuée au genre *Rauwolfia*, de la famille des apocynées ; 2° et à l'*écorce de tapir*, produite au Brésil par un *Drimys*, plante de la famille des magnoliacées.

CASCARILLE. s. f. [all. *Cascarillrinde*, it. *cascariglia*, esp. *cascarilla*]. Mot d'origine espagnole qui signifie *petite écorce*. On appelle ainsi l'écorce du *Clutia eleuteria*, L. (*Croton eleuteria*, Sw.), arbre qui croît particulièrement à Éleuthère, l'une des Antilles, d'où le nom latin de *cortex eleutheranus* donné à la cascarille. Cette écorce est en petites plaques roulées, de 3 à 5 millimètres d'épaisseur, grisâtres extérieurement et souvent fendillées, d'un rouge ferrugineux à l'intérieur, d'une cassure résineuse, d'une saveur amère, un peu âcre, très-aromatique, donnant, à l'analyse, de la résine, une huile volatile verte et suave, un principe amer et du mucilage. La cascarille est tonique et astringente ; elle a été employée comme fébrifuge, particulièrement en poudre, soit seule (à la dose de 8 à 16 grammes en plusieurs prises), soit associée au quinquina.

CASCARILLINE. s. f. Principe amer de la cascarille.

CASCATI. s. m. Cachou de Pégu, appelé aussi *kaskati* et *casshuttie*.

CASÉATE. s. m. [all. *käsesaures Salz*, it. et esp. *caseato*]. Proust donna le nom d'*acide caséique* à un acide trouvé dans les produits de putréfaction du fromage ou du caséum et du gluten ; on a reconnu que c'est de l'*acide lactique* (V. ce mot) ; on avait donné, par suite, le nom de *caséates* aux sels qu'il formait, qui sont les *lactates*. V. ce mot.

CASÉEUX, EUSE. adj. [*casearius*, de *caseus*, fromage ; it. et esp. *caseoso*]. Qui est de la nature du fromage. — *Oxyde caséeux* (Proust). La *leucine* (V. ce mot) qui se produit pendant la putréfaction de la caséine. — *Matière caséeuse*. V. CASÉINE.

CASÉIFORME. adj. [*caseiformis*, all. *käseförmig*]. Qui ressemble à du fromage : *précipité caséiforme*.

CASÉINE. s. f., ou **CASÉUM.** s. m. [*matière caséeuse*, Geoffroy ; *caséum*, Berzelius ; *caséine*, *galactine* ou *tyrine*, Hünefeld ; all. *Käsestoff*, angl. *casein*, it. *caseina*]. Substance organique naturellement liquide dans l'économie, coagulable par les acides acétique, lactique et autres, par la présure sèche ou liquide, neutre ou acide, par le sulfate de magnésie en excès, mais non par la chaleur. L'existence de la caséine n'a réellement été démontrée que dans le lait. Elle n'existe pas, par conséquent, à tous les âges de la vie, ni dans tous les sexes, sauf les cas accidentels dans lesquels on a vu du lait sécrété par des mamelles de mâles anormalement développées au lieu d'être atrophiées. La quantité de caséine du lait de femme peut varier entre 20 et 40 pour 1000, suivant les périodes de la lactation. Elle est d'autant plus grande qu'on est plus loin de l'accouchement. Sèche, la caséine est d'un jaune ambré, facile à réduire en poudre ; elle attire l'humidité de l'air, et se redissout, mais plus difficilement, dans l'eau ; l'alcool la dissout plus à chaud qu'à froid. La pellicule qui se forme quand on évapore le lait est de la caséine un peu modifiée et coagulée. C'est elle qui, mêlée avec du beurre, constitue le fromage. Sa composition est $10(C^{40}H^{31}O^{12}Az^{5}) + S$. — *Caséine de la salive*. V. PTYALINE. — *Caséine de l'intestin grêle*. V. PEPTONE. — *Caséine du sang*. V. ALBUMINOSE. — *Caséine végétale*. V. LÉGUMINE.

CASÉIQUE. adj. V. CASÉATE.

CASOAR. s. m. [*casuarius*]. Oiseau échassier brévipenne, à ailes plus courtes que celles des autruches. On le dit quelquefois pourvu de poils, mais ce sont des plumes dont la tige ne porte que des barbes rudimentaires.

CASQUE. s. m. [*cassis*, *galea*, all. *Helm*]. Nom donné à la lèvre supérieure de la corolle des aconits et des labiées, parce qu'elle a la forme d'un casque.

CASSAVE. s. f. [all. *Cassaba*, it. *cassavi*, esp. *casabe*]. Espèce de pain ou de gâteau fait avec la fécule de manioc (*Manihot utilissima*, Pohl.)

CASSE. s. f. [all. *Cassie*, it. *cassia*, esp. *casia*, *caña fistula*]. Pulpe des fruits du canéficier (*Cassia fistula*, L.), arbre de la décandrie monogynie, L., légumineuses cassiées, J., dont les gousses nous viennent particulièrement des Antilles, sous le nom de *casse en bâtons*, *casse des boutiques* (Fig. 61). Elles sont cylindriques, longues d'un pied et plus, rugueuses, d'un brun foncé à l'extérieur, partagées intérieurement par des cloisons horizontales en un grand nombre de loges, dont chacune renferme une graine ovoïde, aplatie, lisse, dure, entourée d'une pulpe brun rougeâtre et aigrelette. La pulpe de casse, séparée des graines et passée à travers un tamis de crin, constitue la *casse mondée*. Celle-ci, dissoute dans l'eau commune froide, passée à la chausse et évaporée sur un feu doux jusqu'à consistance d'extrait, donne l'*extrait de casse*. On prépare la *casse cuite*, ou *conserve de casse*, en faisant évaporer en consistance d'extrait mou un mélange de 16 parties d'extrait de casse, de 12 de sirop de violettes et de 3 de sucre, que l'on aromatise, après refroidis-

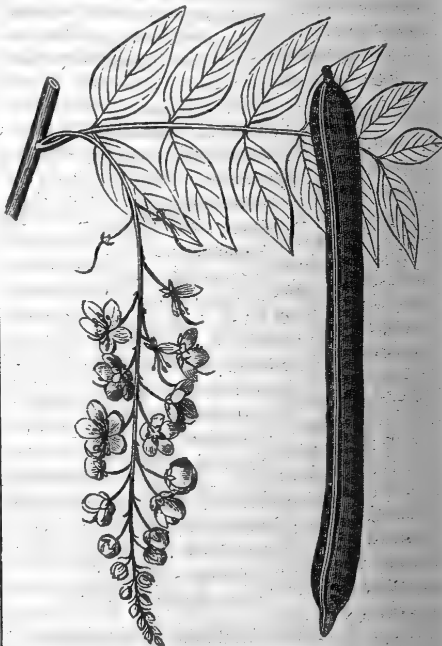


FIG. 61.

sement, avec l'eau de fleur d'oranger. La casse est un laxatif très-doux. On prescrit 64 grammes de *casse mondée* dans 500 grammes d'eau ou de petit-lait, à prendre en une ou deux heures ; ou 64 à 96 grammes de *casse cuite*, à prendre par cuillerées. Quelquefois on donne 32 à 48 grammes d'*extrait de casse*, à prendre le soir en se couchant, attendu qu'il n'agit que longtemps après l'ingestion.

Casse en bois (*cassia lignea*, Blackwell, *xylocassia*). Nom officinal de l'écorce du *Laurus cassia*, L., qui n'est qu'une variété de l'arbre à la cannelle (*Cinnamomum zeylanicum*, Nees), et qui ressemble à la vraie cannelle pour la couleur et la forme. Cependant elle est plus grosse, ce qui l'a fait appeler *grosse cannelle*. Quelquefois même elle est en très-gros morceaux non roulés, et on la nomme alors *cannelle plate*. Presque dépourvue de saveur, elle a une odeur beaucoup plus faible que la cannelle, à laquelle on la substitue quelquefois.

CASSEAUX. s. m. pl. [de *casser*]. Cylindre de bois résistant, divisé, selon son axe, en deux moitiés exactement semblables et souvent creusées, dans leur partie plane, d'une rigole longitudinale pour y placer des substances caustiques. Les casseaux servent à exercer une forte et durable compression. Ils sont employés sur les animaux pour la castration et pour la cure de l'omphalocèle.

CASSE-LUNETTES. s. m. Nom vulgaire de plantes recommandées dans les maladies des yeux : bluet (*Centaurea cyanus*, L.) et euphraise (*Euphrasia officinalis*, L.).

CASSIA. V. Cannelle et Essence.

CASSIE. s. f., ou **CASSIER**. s. m. L'*Acacia farnesiana*, Willdenow. V. Balibabulah.

CASSIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses. Fleurs sous-papilionacées ou presque régulières; corolle et étamines périgynes ; 10 étamines plus ou moins libres.

CASSIINE. s. f. Principe de la casse (*Cassia fistula*, L.).

CASSION. s. m. C'est la partie d'un corps décomposé par la pile qui passe à la catode (pôle négatif); c'est donc le corps électro-positif (Faraday).

CASSIS. s. m. Nom vulgaire de la plante, des fruits (et de la liqueur qu'ils servent à préparer) d'une espèce de groseillier à fruits noirs (*Ribes nigrum*, L.).

CASSITÉRIDES. s. m. pl. [de κασσίτερος, étain], Genre de corps simples, comprenant : l'antimoine, l'étain, le zinc et le cadmium (Ampère).

CASSONADE. s. f. V. Sucre.

CASSURE. s. f. Aspect que présente une substance quelconque qui a été cassée : *cassure vitreuse*, *résineuse*, etc.

CASTINE. s. f. Matière cristalline, amère, retirée des semences du gattilier (*Vitex agnus-castus*, L.).

CASTORÉUM. s. m. [*castorium*, καστώριον, all. *Bibergeil*, it. *castorio*, *castoro*, esp. *castoreo*]. Matière animale sécrétée par les glandes placées sous la peau de l'abdomen du castor (de la femelle comme du mâle), entre l'origine de la queue et la partie postérieure des cuisses (Fig. 62). Ces glandes la versent en deux espèces de vessies piriformes dans les parois desquelles elles sont placées (h, h') ; elles sont accolées l'une à l'autre, à parois minces, sillonnées à l'extérieur et comme loculées intérieurement, placées au-dessus du cloaque. Elles s'ouvrent dans le fourreau ou prépuce de la verge (i), derrière les glandes anales (e, e), prépuce dont l'orifice cloacal g est au-dessous de l'anus (c) et des orifices des glandes anales grosses (d, d) et petites (f, f). a est la queue ; l, la verge ; m, la prostate ; n, les glandes de Cowper ; p, p, les vésicules séminales ; q, les canaux déférents ; r, les testicules ; v, la vessie. Le *castoréum* frais est jaune, sirupeux,

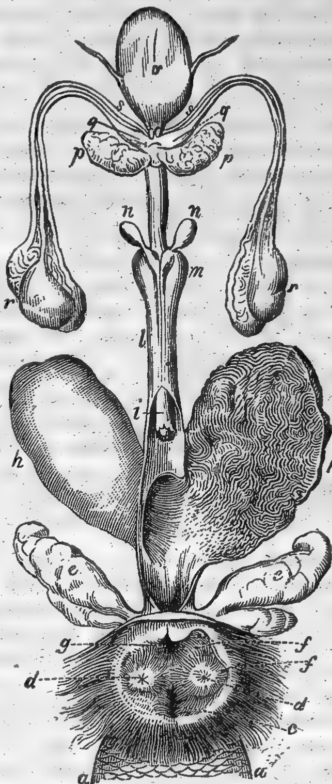


Fig. 62.

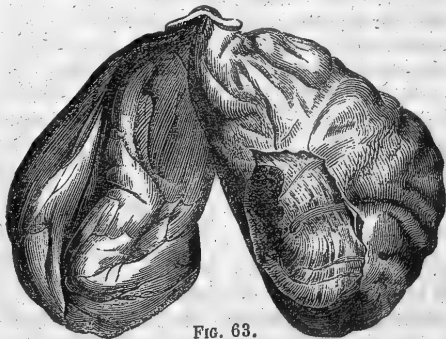


Fig. 63.

fétide. Ce sont les deux poches (h, h') encore unies par leur conduit excréteur commun, ainsi que les représente ci-contre la Figure 63, que l'on trouve dans le commerce sous le nom de *castoréum* ; mais on doit ne donner ce nom qu'à la substance résinoïde qu'elles contiennent. Le castoréum est d'un brun rougeâtre à l'extérieur, fauve ou jaunâtre à l'intérieur, où se voient des cloisons blanchâtres incomplètes ; il est sec, d'une

odeur plus ou moins forte, pénétrante et fétide, d'une saveur âcre et amère, susceptible de se ramollir dans la bouche et d'adhérer aux dents. Il est souvent sophistiqué ; mais alors on ne trouve pas ordinairement de cloisons membraneuses dans les poches. Il est composé de *castorine* (V. ce mot), d'une huile volatile, de résine, d'albumine, de mucus, d'osmazôme, de carbonate d'ammoniaque, de divers sels de potasse, de soude ou de chaux, et en particulier de benzoates. Il est spécialement recommandé dans l'hystérie et l'hypochondrie. On l'administre le plus ordinairement en suspension dans un véhicule aqueux ou sous forme de teinture alcoolique (50 centigrammes à 1gr,50 à la fois dans une potion, qu'on peut répéter dans la journée ; 30 à 60 gouttes par jour de la teinture alcoolique ou éthérée). Le *Castor fiber*, L., est un mammifère rongeur vivant au bord des fleuves d'Europe, et surtout du Canada, en Amérique, et de la Sibérie, en Asie.

CASTORINE. s. f. [all. *Castorin*, angl. *castorine*, it. et esp. *castorina*]. Principe encore peu connu que Bizio a isolé du castoréum. Ce principe, cristallisable en prismes entrelacés en faisceaux, très-combustible et ayant l'odeur du camphre, est soluble dans l'alcool chaud, dans l'éther sulfurique et dans l'eau ; plusieurs acides (par ex., l'acide acétique) le dissolvent aussi, et il cristallise par évaporation spontanée. On l'obtient en traitant par l'alcool bouillant le castoréum divisé, et filtrant : la castorine se dépose par refroidissement.

CASTRAT. s. m. [*castratus*, εὐνουχισθείς, all. *Castrat*, it. *castrato*]. Qui a subi l'opération de la castration.

CASTRATION. s. f. [*castratio*, εὐνουχισμός, ἐκτομή, ὀρχοτομία, all. *Castration*, angl. *castration*, it. *castrazione*, esp. *castracion*]. Extirpation des deux testicules ; ou souvent, en chirurgie, ablation d'un seul de ces organes affecté de tumeur : de là la distinction de la castration en *complète* et en *incomplète*. — Le crime de castration, c'est-à-dire le cas où, par vengeance, par jalousie, ou pour toute autre cause, un individu aurait été privé des attributs de la virilité, a été prévu par le Code pénal, art. 316. Il prononce contre l'auteur du crime la peine des travaux forcés à perpétuité ; et même, au cas de mort de la victime dans les quarante jours, la peine de mort, à moins que l'attentat n'ait été provoqué par un outrage violent à la pudeur (art. 325). Par *castration*, le législateur n'a pas seulement entendu l'ablation des testicules : l'amputation d'un organe quelconque nécessaire à la génération constitue le crime de castration. Le crime existe du moment que les organes génitaux ont été, en totalité ou en partie, l'objet d'une amputation ou de blessures volontaires tendant à leur amputation. — Chez les animaux, la castration se pratique de diverses manières, suivant les espèces et suivant l'âge des individus. 1° *Castration par simple excision du cordon testiculaire*. On ne la pratique que chez les très-jeunes sujets. 2° *Castration par le feu*. On incise le scrotum, on isole le cordon et on le serre avec des pinces de manière à intercepter la circulation, en faire la section entre les pinces et le testicule, et en cautériser l'extrémité. 3° *Castration par arrachement*. On met les testicules à découvert, on fait la section du canal déférent, et l'on tord ensuite le cordon en tirant assez fortement pour séparer le testicule. 4° *Castration par ratissement* ou *raclement*. On met le cordon à nu, on le tord et on le racle jusqu'à sa destruction complète. 5° *Castration par ligature*. Tantôt c'est le scrotum lui-même qu'on lie d'une manière très-serrée, et qu'on laisse tomber par mortification, ou qu'on ampute au bout de quelques jours ; tantôt on ne lie que le cordon mis à nu ; tantôt on ne comprend dans la ligature que les artères testiculaires seulement ; tantôt enfin on traverse le scrotum d'outre en outre avec une grosse aiguille, que l'on repasse ensuite dans les mêmes trous, en ayant soin de comprendre le cordon dans l'anse de la ligature, à laquelle on fait ensuite un nœud très-serré. 6° *Castration par casseaux*. On incise les enveloppes du testicule, on tire sur le cordon pour l'allonger, et on l'enferme ensuite dans un *casseau*, sorte de billot de bois fait en fendant dans toute sa longueur un rameau de 27 à 34 millimètres de diamètre, et de 140 à 160 millimètres de longueur. Le cordon étant une fois placé longitudinalement entre les deux pièces de ce billot, elles sont liées à chaque bout de manière que la compression intercepte la circulation. — *Castration des femelles*. Elle a pour but d'exercer une influence sur la sécrétion du lait, de faciliter l'engraissement ou d'empêcher l'acte de la reproduction. On pratique cette opération sur la vache, la truie, la chienne et la chatte, quelquefois sur la brebis. — *Castration de la vache*. V. BŒUVONNAGE. — *Castration de la truie*. Elle se fait de six semaines à six mois. On pratique l'incision de manière à pénétrer dans le péritoine par le flanc gauche, au-dessous de l'angle de la hanche ; et l'on va chercher avec l'index, dans la région sous-lombaire, les cornes de la matrice et les ovaires pour extirper ces derniers. — *Castration des chiennes et des chattes*. On la pratique comme chez la truie. — *Castration des brebis*. Elle est faite à l'âge de cinq à six semaines, d'après le même procédé que pour la truie. — *Castration des volailles*. On châtre les coqs à l'âge de trois mois, en faisant une incision sur le milieu du flanc, en arrière du sternum ; on introduit l'index dans le ventre pour détacher les testicules situés dans la région sous-lombaire ; ensuite on réunit les bords de la plaie par suture. Pour châtrer les poules, on extrait les ovaires comme les testicules chez le coq. — *Castration des poissons*. Elle n'a pas donné des résultats positifs pour l'engraissement. — En botanique, par analogie, *castration*, opération par laquelle on ôte à une plante la faculté de féconder ses graines, en lui enlevant les organes de l'un ou de l'autre sexe avant que la fécondation ait eu lieu.

CASUARINA. s. m. Genre type de la famille des casuarinées. Il présente des espèces susceptibles d'être utilisées en médecine, dans l'industrie et dans l'agriculture. La principale d'entre elles, le *Casuarina equisetifolia*, Forster (*toa* des Marquises), commun sur le littoral de l'Inde et en Océanie, renferme dans son écorce 19 pour 100 de tannin : cette écorce a été employée avec succès comme succédanée de la ratanhia. Elle renferme aussi 8 pour 100 d'une matière colorante rouge très-solide.

CATACAUSIS. s. f. [de κατακαίειν, brûler]. Combustion humaine spontanée (Young) ; en raison de la cause supposée, *catacausis ebriosa*.

CATACLYSME. s. m. [de κατακλύζειν, inonder]. Le mot grec κατάκλυσμα est employé par Hippocrate comme synonyme de κλυστήρ, clystère. Quelques auteurs ont désigné par le mot *cataclysme* le bain de douche.

CATACOUSTIQUE. s. f. [de κατὰ, contre, et *acoustique*]. Branche de la physique qui a pour objet les sons réfléchis ou les effets des échos.

CATADIOPTRIQUE. adj. [de κατὰ, contre, et *dioptrique*]. Se dit de certains instruments d'optique qui réunissent les effets combinés de la réflexion et de la réfraction.

CATAGLOSSE. s. m. [*cataglossum*, de κατὰ, en bas, et γλῶσσα, langue]. Instrument propre à abaisser la langue. Synonyme de *speculum oris*.

CATAGMATIQUE. adj. [*catagmaticus*, de κάταγμα, fracture]. Propre à favoriser la consolidation des fractures.

CATAIRE. s. f. [*herbe aux chats*, *Nepeta cataria*, L., all. *Katzenmünze*, it. *cataria*]. Plante (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) d'une odeur aromatique forte, mais peu agréable, qui attire les chats. Elle passe pour emménagogue et carminative.

CATAIRE. adj. [de *catus*, chat]. — *Frémissement cataire.* Frémissement semblable au murmure du chat, et qu'on entend par l'auscultation dans certaines affections du cœur.

CATALEPSIE. s. f. [*catalepsia*, *catalepsis*, κατάληψις, de καταλαμβάνειν, surprendre, saisir, etc.; all. *Starrsucht*, angl. *catalepsia*, it. *catalessia*, esp. *catalepsia*]. Cessation momentanée de la motricité ou action du système nerveux central qui préside aux mouvements volontaires et réflexes, sans lésion du tissu musculaire, ni de sa contractilité, avec aptitude des membres et même du tronc à conserver pendant toute la durée de l'attaque les attitudes qu'ils avaient au commencement, ou celles qu'on parvient à leur faire prendre. Pendant la durée de cet état, le malade ne perd ni le sentiment ni l'intelligence; il entend très-distinctement tout ce qui se dit autour de lui, sent vivement les pincements et les piqûres; mais, malgré sa volonté, il lui est impossible de faire aucun mouvement, ni de répondre aux questions qui lui sont adressées. On ne détermine aucun mouvement, ni volontaire ni réflexe, ni aucune manifestation de sensation, lorsqu'on vient à le chatouiller, à le pincer ou à le piquer pendant son attaque; cela ne provient pas de l'abolition de la sensation ni de celle de l'entendement, mais seulement de l'impossibilité où il est d'exécuter aucun mouvement volontaire. Ce qui lui manque, c'est la motricité, et, par suite, la faculté d'expression. Il reste passif au milieu des impressions du monde extérieur qu'il perçoit sans qu'il lui soit possible d'y répondre, et cependant il a conscience de son existence et de sa liberté de vouloir ou de ne pas vouloir; mais la volonté a perdu tout empire sur les organes du mouvement volontaire, les seuls par lesquels les déterminations puissent se manifester. Si dans la majorité des cas l'abolition du sentiment et de l'intelligence a été notée, qu'elle fût d'ailleurs réelle ou seulement apparente, il y a aussi un nombre considérable d'observations d'après lesquelles on ne peut douter que pendant l'accès de catalepsie, les malades ont conservé le sentiment et l'entendement. Le système musculaire de la vie animale est seul affecté pendant l'accès, et le système musculaire organique ne participe en aucune manière au trouble pathologique. La persistance de la circulation et de la respiration, et conséquemment l'intégrité du système musculaire végétatif, distingue la catalepsie de la syncope, de l'asphyxie, etc. Les désordres de la vie végétative n'interviennent dans la catalepsie qu'à titre de complication, et ne doivent pas être envisagés comme étant essentiels à la maladie. L'état physiologique des muscles dans la catalepsie n'est pas un état convulsif, car tous les muscles de la vie de relation sont également susceptibles d'être mis en contraction ou en relâchement, à un degré convenable, pour que la situation qu'il convient à une volonté extérieure de donner aux membres du malade puisse être maintenue plus ou moins longtemps, et souvent pendant toute la durée de l'accès, car leur tissu ni leur contractilité ne sont lésés, la partie seule du système nerveux central qui préside à la détermination et à la coordination des mouvements étant paralysée. Les changements d'attitude et de position s'exécutent sans plus de résistance que si la volonté du malade y présidait; très-souvent il serait impossible aux muscles d'obéir à la volonté de celui à qui ils appartiennent, comme ils obéissent à une volonté extérieure; car on peut communiquer aux muscles des membres, à ceux des différents doigts de la main, à ceux des paupières, à ceux des lèvres, des joues, etc., un degré de contraction ou de relâchement que le malade ne pourrait obtenir lui-même volontairement en état de santé, à moins peut-être de s'y être préparé par un exercice de longue main. Les changements d'attitude ne sont pas toujours aussi faciles chez tous les malades, et quelquefois les membres prennent une véritable rigidité dans la situation qu'on leur donne; mais, quelle que soit la force ou la rigidité avec laquelle les membres conservent la situation où on les place, le caractère essentiel de l'état cataleptique des muscles, celui qui le distinguera toujours de l'état convulsif proprement dit, c'est la possibilité qu'il y a de donner aux membres toutes sortes d'attitudes dans lesquelles ils restent immobiles, sans que le malade puisse modifier lui-même volontairement ou involontairement ces attitudes.

CATALEPTIQUE, et non **CATALEPSIQUE.** adj. et s. [*catalepticus*]. Qui est attaqué de catalepsie: *individu cataleptique;* ou qui a rapport à la catalepsie: *stupeur cataleptique*.

CATALPA. s. m. Plantes amères de la famille des bignoniacées, non usitées, dont une espèce (*Catalpa bignonioides*, Walt., *Bignonia catalpa*, L.) est acclimatée comme plante d'ornement, et l'autre, dite *chêne noir d'Amérique* (*C. longissima*, Sims, *Bignonia longissima*, Jacquin), a un bois qui n'est pas attaqué par les vers, et qui est recherché aux Antilles pour la construction des vaisseaux.

CATALYSE. s. f. [*catalysis*, de καταλύειν, dissoudre, angl. *catalysis*, it. *catalisi*, esp. *catalisa*]. Phénomène qui a lieu quand un corps met en jeu, par sa seule présence et sans y participer chimiquement, certaines affinités qui, sans lui, resteraient inactives (Berzelius, 1835). Ainsi, certains oxydes chassent l'oxygène de l'eau oxygénée sans rien perdre ni acquérir de ce principe; ainsi, le platine très-divisé transforme l'alcool en acide acétique, par absorption de l'oxygène atmosphérique, sans subir lui-même aucun changement; ainsi, la conversion de l'amidon en sucre de raisin s'effectue par la présence de la diastase et de l'acide sulfurique étendu. Berzelius admettait l'action d'une force particulière, qu'il appelait *catalytique* (V. ce mot). Mitscherlich comprend tous les phénomènes de ce genre sous le nom d'*effets de contact* ou *actions de présence*, attendu que les corps sollicitants n'agissent pas par affinité, mais par le seul fait de leur présence. Les phénomènes de fermentation, de putréfaction, sont des phénomènes de catalyse. La catalyse a aussi été appelée *catalytie*. V. FERMENTATION.

CATALYTIQUE. adj. Qui a rapport à la catalyse. Il y a trois ordres de phénomènes chimiques ou moléculaires, dits *indirects*, *de contact*, ou *catalytiques*, parce que, pour avoir lieu, ils exigent, comme condition d'accomplissement, la présence d'un corps qui ne prend ni ne cède rien. Ce sont: 1° Les *catalyses*, phénomènes de contact ou catalytiques proprement dits, qui ont pour résultat des combinaisons et plus souvent un dédouble-

ment; 2° les *fermentations*, phénomènes qui ont aussi pour résultat un dédoublement, mais avec production de chaleur et dégagement de gaz (*fervere*, bouillonner); 3° les *putréfactions*, qui présentent les deux ordres de phénomènes ci-dessus, et dans lesquelles les produits gazeux sont fétides (*putrem facere*). Dans chacun de ces groupes d'actes, il y en a qui sont types; mais, dans chacun aussi, il s'en trouve qui lient l'un d'eux à l'autre dans l'ordre d'énumération qui précède. Chacun d'eux est manifesté par des espèces de corps qui présentent quelque particularité dans leur constitution moléculaire. 1° Les putréfactions ne se passent que dans les substances organiques, ou corps coagulables, et ne cristallisent pas. 2° Les fermentations sont manifestées par des composés cristallisables d'origine organique. 3° Les catalyses que nous déterminons artificiellement se passent dans des composés cristallisables d'origine organique, généralement plus simples que les précédents, ou dans ceux qu'on obtient en décomposant ces derniers, ou quelquefois même elles ont lieu entre corps d'origine minérale : presque tous les phénomènes dits de *combustion lente* sont des actes chimiques indirects. Les actes chimiques qui se passent naturellement dans l'économie vivante sont presque tous des actes chimiques indirects ou de contact, de l'ordre des catalyses, mais différents de ceux qui s'opèrent dans nos laboratoires, en raison de la différence de complexité des conditions d'accomplissement. Ces actes sont lents, graduels, d'une intensité et d'une brusquerie moindres que les combustions ou autres actes chimiques qu'on a cru reconnaître dans l'économie. Dans un organisme mort (et dans quelques cas morbides), ce sont des fermentations et des putréfactions qui ont lieu. V. NUTRITION.

CATAMÉNIAL, ALE. adj. [de καταμήνια, les règles, κατὰ, suivant, et μὴν, mois]. Qui a rapport aux menstrues : *flux cataménial*. — *Corps jaune cataménial*. Celui qui se forme après les règles sans qu'il y ait grossesse, aussi appelé *corps jaune faux* ou *de la menstruation*. V. OARIULE.

CATAPASME. s. m. [*catapasma*, κατάπασμα, de κατὰ, sur, et πάσσειν, saupoudrer]. Médicaments pulvérulents dont les anciens saupoudraient le corps ou quelques-unes de ses parties.

CATAPHORA. s. m. [*cataphora*, καταφορὰ, de κατὰ, en bas, et φέρειν, porter : tomber d'en haut]. Assoupissement sans fièvre ni délire, que l'on interrompt facilement à l'aide des excitants, mais qui se renouvelle dès qu'on en cesse l'usage.

CATAPLASME. s. m. (l'S se prononce) [*cataplasma*, de καταπλάσσειν, enduire, appliquer dessus; all. *Breiumschlag*, angl. *poultice*, it. et esp. *cataplasma*]. Topique de la consistance d'une bouillie épaisse, que l'on compose de pulpes, de poudres, ou de farines cuites soit avec de l'eau pure, soit avec des décoctions de plantes, ou avec du lait; souvent, au moment de les appliquer, on y ajoute quelques substances médicamenteuses, qui en augmentent ou en modifient l'action. Les cataplasmes préparés avec une substance émolliente quelconque sont appliqués chauds ; on y ajoute souvent un peu d'huile ou une graisse fraîche quelconque : moyennant cette précaution, ils se refroidissent moins vite, et lorsqu'on les enlève, la partie qu'ils couvraient est moins désagréablement affectée par le froid que l'air produit en absorbant l'humidité. Les cataplasmes préparés avec une substance dont le principe actif est plus ou moins volatil, notamment avec la *graine de moutarde* (V. SINAPISME), doivent être employés *crus* et *froids*, ou presque froids. — *Cataplasme émollient*. Il est fait avec farines émollientes (de lin, de seigle et d'orge), 120 gram., et eau commune, q. s. — *Cataplasme de fécule*. On le fait avec 60 grammes de fécule de pommes de terre délayée dans 60 à 100 grammes d'eau froide, et versée dans 500 grammes d'eau commune chauffée jusqu'au moment d'entrer en ébullition ; on ne laisse la fécule jeter qu'un ou deux bouillons. — *Cataplasme maturatif*. Il est préparé avec les farines résolutives (de fenugrec, de fève, d'orobe et de lupin) cuites dans une décoction de guimauve ; et, lorsqu'il est encore chaud, on y délaye de l'onguent basilicum (30 grammes pour 120 grammes de farine). — *Cataplasme anticancéreux de Swediaur*. Il est fait avec : arsenic blanc, 16 gram.; camphre, 32 gram.; vinaigre, 500 gram.; suc de carotte, 64 gram.; poudre de ciguë, q. s.

CATAPLECTIQUE. adj. Se dit d'une affection qui frappe subitement.

CATAPLEXIE. s. f. [κατάπληξις, de κατὰ, sur, et πλήσσειν, frapper]. Apoplexie foudroyante.

CATAPTOSE. s. f. [*cataptosis*, de καταπίπτειν, tomber]. Chute soudaine du corps sur le sol, lors d'une attaque d'épilepsie ou d'apoplexie.

CATARACTE. s. f. [bas lat. *cataracta*; de καταῤῥάκτης, qui se précipite, chute d'eau, de καταῤῥάσσειν, se précipiter : à cause que la cataracte était supposée due à la chute d'une humeur sur les yeux; en latin, *suffusio*; en grec, ὑπόχυμα, ὑπόχυσις; all. *Staar*, angl. *cataract*, it. *cateratta*, esp. *catarata*]. La cataracte consiste dans l'opacité du cristallin (*cataracte lenticulaire* ou *cristalline*), ou de sa membrane (*cataracte capsulaire* ou *membraneuse*) (qui existe réellement, bien qu'elle ait été niée, mais elle est rare), ou de la couche de Morgagni (*cataracte interstitielle*, *cataracte laiteuse*, *kysteuse*, etc.), opacité qui empêche les rayons lumineux de parvenir jusqu'à la rétine, et qui cause ainsi la perte de la vue. — *Cataracte branlante*. Celle dans laquelle le cristallin vacille derrière la pupille. — *Cataracte fausse*. On a donné ce nom à quelques lésions qui déterminent de l'opacité, non dans le cristallin ou dans sa capsule, mais aux environs du cristallin, dans l'axe des rayons visuels. Beer en admet quatre espèces : l'*albumineuse*, produite par une membrane accidentelle placée derrière l'iris ; la *purulente*, résultant d'un hypopyon ; la *sanguinolente* et la *dendritique*, produites souvent par une commotion violente de l'œil, qui a causé une hémorrhagie ou a détaché le pigment qui revêt la face postérieure de l'iris, d'où résulte une sorte d'*arborescence*. — *Cataracte hyaloïde*. Celle qu'on suppose due à l'opacité des couches antérieures du corps vitré. — *Cataracte secondaire*. Opacité qui apparaît à la place du cristallin, après l'opération de la cataracte. Elle est due généralement à la production d'une néomembrane fibreuse, dense, tenace, adhérente à la capsule lorsque celle-ci reste ; elle peut aussi être due à ce qu'une portion de la substance molle superficielle de la lentille, restée dans la capsule après l'abaissement ou l'extraction du noyau, devient peu à peu opaque. — Les causes les plus ordinaires de la cataracte sont un travail habituel qui oblige à avoir les yeux fixés sur des objets très-petits ou éclairés d'une lumière trop vive, l'insolation, l'action prolongée des vapeurs irritantes, un coup sur le globe de l'œil ; elle est quelquefois symptomatique d'une affection scrofuleuse ; le plus souvent aussi elle survient sans cause appréciable, comme suite d'un trouble de la nutrition du cristallin

à l'état sénile. Sa marche est ordinairement lente : le malade croit d'abord apercevoir un nuage léger ; peu à peu le voile qui obscurcit la vue devient plus épais, et l'on commence à découvrir derrière la pupille une légère opacité, qui augmente insensiblement et finit par être complète. La pupille présente alors, au lieu de sa couleur noire, une tache blanche, jaunâtre, grise ou verdâtre, tantôt uniforme, tantôt inégale ; le cristallin est entouré d'un cercle noirâtre ; sa surface est convexe et placée à quelque distance derrière la pupille ; l'iris est ordinairement plus dilaté, et le cristallin plus découvert que dans un œil sain. — *Traitement de la cataracte*. Nulle action médicale n'a pu jusqu'à présent guérir la cataracte, et les moyens préconisés par les empiriques n'ont d'autre résultat que de tromper le patient. On a vu pourtant, à diverses reprises, l'emploi continu de l'iodure de potassium à l'intérieur, les eaux minérales iodurées et bromurées, associées à un changement de régime et à beaucoup d'exercice, ralentir beaucoup la rapidité de la marche habituelle de la cataracte lenticulaire. Une fois l'opacité de la lentille ou de sa capsule complète, une opération chirurgicale peut seule rétablir la vision. *L'opération de la cataracte* se fait d'après trois méthodes principales : 1° par *abaissement* (V. KÉRATONYXIS), 2° par *extraction* (V. KÉRATOTOMIE), et 3° par *broiement* (V. KÉRATONYXIS). Les cataractes sont divisées actuellement en deux classes bien déterminées par l'anatomie pathologique. Ce sont les *cataractes lenticulaires* et les *cataractes capsulaires*. — Ire CLASSE : CATARACTES LENTICULAIRES. Les espèces sont au nombre de quatre ; ce sont : la *molle*, la *liquide*, la *dure* et la *pierreuse*. — PREMIÈRE ESPÈCE : *Cataracte lenticulaire molle*. La nature anatomique de cette espèce étant complexe, on ne peut tirer de cette nature un nom propre ; on l'a donc emprunté à la consistance du tissu. Ce dernier, en effet, a changé de couleur, mais il a conservé généralement la faible consistance normale de la surface du cristallin, ou est devenu un peu plus ferme ou un peu plus mou encore. Cette espèce n'offre en réalité que les deux variétés suivantes au point de vue anatomique. 1re variété : *Cataracte lenticulaire molle au début* ou *commençante*. Elle est toujours caractérisée anatomiquement par les lésions décrites plus bas ; mais, au point de vue des signes objectifs, elle est souvent subdivisée en plusieurs sous-variétés, selon le mode de distribution de ces lésions et des opacités correspondantes à la surface du cristallin. Ces sous-variétés se définissent, pour la plupart, d'elles-mêmes ; ce sont les suivantes : 1° *striée*, 2° *étoilée*, 3° *à trois branches*, 4° *barrée*, 5° *fenêtrée*, 6° *déhiscente*, 7° *à taches disséminées*, 8° *pointillée*. — 2e variété : *Cataracte lenticulaire molle complète* ou *corticale*. Cette variété se définit d'elle-même ; elle présente pour l'anatomo-pathologiste deux sous-variétés, qu'on peut diagnostiquer habituellement avant l'opération. Ce sont : 1° *cataracte molle*, opaque à la surface, le noyau conservant sa consistance normale, et alors aussi sa transparence, sauf la coloration ambrée propre au noyau du cristallin des vieillards ; 2° *cataracte mixte*, dans laquelle la couche de la surface est opaque, molle, et le noyau plus dur qu'à l'état normal, mais habituellement alors moins transparent, grisâtre ou brunâtre. On trouve dans cette variété la même structure anatomo-pathologique que dans la précédente, sauf la consistance du noyau. Au point de vue étiologique, on ajoute quelquefois aux variétés et sous-variétés précédentes celles qui sont dites *congénitales*, *traumatiques* et *glaucomateuses*. Mais la structure anatomique, la lésion, en un mot, est la même que dans les précédentes ; c'est donc dans l'étude des causes, et non dans celle des signes, de la structure anatomique, de la classification surtout, qu'il doit en être fait une mention spéciale. — DEUXIÈME ESPÈCE : *Cataracte lenticulaire liquide*. Cette espèce est souvent, au point de vue étiologique, une des phases d'évolution des deux variétés de cataractes molles, surtout de la première, ou, si l'on veut, a été précédée par elles ; mais, au point de vue anatomique, la liquidité n'est pas la mollesse, ou *vice versâ* ; les éléments constitutifs sont aussi trop différents pour qu'on doive n'en faire qu'une variété des cataractes molles. Cette distinction, du reste, doit évidemment être conservée dans l'étude des signes, le diagnostic et même le traitement. Cette espèce a reçu encore les noms de *morgagnienne*, d'*interstitielle*, de *cystique* et de *laiteuse*. L'opacité est due à ce que les éléments de la couche des cellules du cristallin, au lieu de rester limpides, transparents et homogènes, sont détruits, désagrégés et réduits à l'état de granulations et de gouttes graisseuses nageant dans un liquide finement granuleux lui-même. — TROISIÈME ESPÈCE : *Cataracte lenticulaire dure*. Même remarque sur le nom propre de cette espèce de cataracte que sur celui de la *lenticulaire molle*. D'après sa couleur, on la désigne quelquefois sous les noms de *brune*, *noire* et *verte* ; mais ce qu'il y a de commun à tous ces cas, c'est la dureté et la structure qui sont les mêmes, quelle que soit la *couleur*. Celle-ci, du reste, n'est souvent plus aussi tranchée, une fois l'extraction faite, parce que, dans son appréciation sur le vivant, il faut tenir compte de la nature du *jour* à l'aide duquel on fait l'examen, puis des phénomènes de contraste simultané qui ont lieu entre les couleurs du fond pupillaire et de l'iris. Dans toutes ces espèces, l'*opacité* du cristallin est due à ce que, par suite de troubles dans le renouvellement moléculaire nutritif et dans le développement de ses éléments, ceux-ci ont subi les modifications morbides de structure dont suit la description. Ces altérations consistent surtout en un passage à un état plus granuleux, avec aplatissement, en bandelettes, des tubes, qui en même temps perdent leurs noyaux. Cet état granuleux se manifeste aussi quelquefois dans les fibres dentelées. Les cellules du cristallin ont disparu, se sont réduites en granulations, ou bien, d'homogènes et hyalines, sont devenues granuleuses. En même temps se sont produites, entre les tubes réduits à l'état de bandelettes, des granulations moléculaires libres, des gouttelettes limpides et des gouttes huileuses ; celles-ci ont exsudé de la substance des éléments ou proviennent peut-être de leur destruction. Il s'est formé en outre, dans cette couche superficielle, des corpuscules solides, arrondis ou de formes variées, soit homogènes, soit granuleux, englobés ou non dans une substance de consistance cireuse. Enfin, quelquefois il s'y dépose des grains de carbonate de chaux mélangé de traces de phosphate de cette base. Ces altérations diverses font que, d'une homogénéité et d'une transparence extrêmes, les couches molles du cristallin et quelquefois son noyau dur, sont arrivés à un état hétérogène ; de telle sorte que la lumière, au lieu de traverser ces tissus, est réfléchie par ces particules d'espèces diverses et prend une teinte blanche ou grisâtre : c'est ce qu'on voit survenir pour toute substance granuleuse ou hétérogène que frappe la lumière.

— Quatrième espèce : *Cataracte lenticulaire pierreuse.* Cette cataracte est souvent rangée parmi les cataractes *dures*, d'après sa consistance ; mais ici la nature de la lésion diffère tellement de celle des cataractes dures, qu'on ne peut éviter d'en faire une espèce à part, et surtout de la nommer d'après sa nature anatomique propre. Elle est caractérisée par un dépôt blanc de carbonate de chaux principalement, accompagné d'un peu de phosphate de cette base. Les sels incrustent les éléments des couches molles et dures du cristallin, sans les détruire, du moins sans les détruire tous. Nulle analogie de composition anatomique, par conséquent, avec les précédentes. Le nom de *cataracte osseuse* est inexact ; car on n'y trouve point du tout les éléments anatomiques des os, qui sont très-caractéristiques, comme on sait, et faciles à reconnaître partout où ils existent. — IIe Classe : Cataractes capsulaires. — Première espèce : *Cataracte capsulaire néomembraneuse.* Comme le nom l'indique, elle est caractérisée anatomiquement par la production de filaments ou d'une petite couche néomembraneuse qui, probablement, vient de l'iris, a été en contact avec cette membrane et cesse d'y adhérer, tandis qu'elle reste fixée à la face irienne de la cristalloïde antérieure, à son centre même, qui en est la partie la plus saillante. La production morbide est constituée, lors de la première origine, d'abord seulement par des cellules, des corps fusiformes et des noyaux ovoïdes, épars, adhérents à la face libre de la cristalloïde antérieure. Les corps fusiformes fibro-plastiques donnent naissance à de minces fibres qu'on trouve entrecroisées çà et là ; mais bientôt celles-ci deviennent comme cohérentes, parallèles, ou offrent une disposition aréolaire très-élégante, et s'accompagnent d'une matière amorphe finement granuleuse, tenace, qui les tient en quelque sorte agglutinées. Il en résulte que le produit morbide, dans les portions devenues opaques, est constitué par un tissu non vasculaire, ferme, assez difficile à déchirer, dont l'aspect est finement granuleux ou plus ordinairement strié, à stries peu ou pas onduleuses, à déchirure plutôt lamelleuse que fibreuse. Ce tissu est ordinairement incrusté, mais un certain temps après sa première apparition seulement, par une quantité, variable d'un cas à l'autre, de granules microscopiques généralement arrondis, composés de carbonate de chaux principalement (avec un peu de phosphate de cette base) et de granulations graisseuses. Souvent des cristaux lamelleux rhomboédriques, prismatiques ou en aiguilles, formés de cholestérine, accompagnent les plaques pseudo-membraneuses, irrégulières ou arrondies. — Deuxième espèce : *Cataracte capsulaire crétacée, crayeuse* ou *calcaire.* Elle est caractérisée par des granules semblables aux précédents et de même nature, qui sont incrustés dans l'épaisseur de la cristalloïde antérieure, mais à sa surface irienne seulement. L'opacité se manifeste lorsque les grains sont assez gros et assez rapprochés pour empêcher le passage de la lumière, et forment des amas assez volumineux pour être aperçus par le chirurgien sous forme de taches, de points ou de lignes blanchâtres. Elle est beaucoup plus rare que la précédente. La prétendue ossification de la capsule n'est que le degré le plus avancé de cette lésion. Le dépôt calcaire, devenu peu à peu épais de près d'un millimètre, formé des granules signalés plus haut, fait saillie dans l'humeur aqueuse. Derrière le dépôt se trouve la capsule, qui n'est envahie par lui que dans un cinquième de son épaisseur ; mais le reste de celle-ci conserve toute sa transparence lorsqu'on en détache la matière pierreuse par le raclage, ou quand on la dissout par l'acide chlorhydrique étendu.

CATARACTÉ, ÉE. adj. [*suffusione vitiatus*]. Se dit d'un œil ou d'un individu affecté de cataracte.

CATARRHAL, ALE. adj. [*catarrhalis*, all. *catarrhalisch*, it. *catarrale*, esp. *catarral*]. Qui est relatif au catarrhe : *toux catarrhale*, *fièvre catarrhale*, etc.

CATARRHE. s. m. [*catarrhus*, *destillatio*, κατάῤῥοος, de κατὰ, en bas, et de ῥέω, je coule : proprement, *écoulement ;* all. *Katarrh*, *Schleimfluss*, angl. *catarrh*, it. et esp. *catarro*]. Les anciens regardaient les *catarrhes* comme des flux d'humeurs qui, de la tête, tombaient sur les membranes muqueuses. Ce nom a été donné à toute inflammation aiguë ou chronique des membranes muqueuses, avec augmentation de la sécrétion habituelle de ces membranes, et, par extension, à toutes les inflammations de ce système, qu'elles soient ou non accompagnées d'un accroissement de la sécrétion : de là les *catarrhes pulmonaire*, *de l'oreille*, *intestinal*, *vésical*, *sec*, *suffocant*, etc. Les simples irritations sécrétoires des membranes muqueuses se trouvaient comprises sous cette dénomination, puisque le principal caractère des *catarrhes*, celui qui en constitue l'essence, consiste précisément dans l'accroissement de la sécrétion muqueuse, symptôme que les hyperdiacrisies présentent au plus haut degré : ainsi les maladies que l'on désigne maintenant par les noms de *blennorrhée*, *otorrhée*, *gonorrhée*, et autres terminés par la désinence *rhée*, appartenaient toutes à la classe des catarrhes. Aujourd'hui c'est à ces supersécrétions que l'on réserve exclusivement le nom de *catarrhes.* Les inflammations des membranes muqueuses ont presque toutes reçu des dénominations formées du nom particulier de la membrane affectée, auquel on ajoute la désinence *ite* : de là les noms de *bronchite*, *otite*, *laryngite*, *cystite*, etc. — *Catarrhe guttural*, *catarrhe laryngien*. V. Laryngite. — *Catarrhe intestinal*. V. Diarrhée, Entérite. — *Catarrhe nasal*. V. Rhinite ou Coryza. — *Catarrhe de l'oreille*. V. Otite, Otorrhée. — *Catarrhe pharyngien*. V. Pharyngite. — *Catarrhe pulmonaire*. V. Bronchite et Bronchorrhée. — *Catarrhe suffocant*. Variété du catarrhe pulmonaire ou de l'asthme. — *Catarrhe uréthral*, *catarrhe vaginal*. V. Blennorrhée. — *Catarrhe vésical*. V. Cystite.

CATARRHE DES CORNES. Vétérin. Inflammation muco-purulente de la muqueuse des sinus frontaux et de ceux de l'apophyse des cornes des frontaux du bœuf, ordinairement causée par la trop forte pression du joug. Tête penchée, infiltration œdémateuse de la partie inférieure de la tête et de la gorge, injection des yeux, chaleur et sensibilité de la base des cornes, tels en sont les symptômes principaux. On le traite par la trépanation des sinus à la base des cornes, ou même par l'amputation de celles-ci, pour évacuer les sinus.

CATARRHECTIQUE. adj. [*catarrhecticus*, de καταῤῥήσσειν, briser, dissoudre]. Qui brise, qui dissout. On désignait ainsi autrefois des liquides auxquels on supposait une force dissolvante.

CATARRHEUX, EUSE. adj. [*catarrhosus*, *catarrho obnoxius*, esp. *catarroso*]. Sujet au catarrhe. Quelques auteurs ont aussi employé ce mot comme synonyme de *catarrhal : symptômes catarrheux.*

CATARTISME. s. m. [*catartismus*, de καταρτίζειν, réparer, replacer]. Réduction d'un os luxé.

CATASTALTIQUE. adj. [*catastalticus*, de κατα-στέλλειν, resserrer]. Synonyme d'*astringent* ou *styptique*. V. ces mots.

CATASTASE. s. f. [*catastasis*, κατάστασις, de κατὰ, selon, et ἵστημι, je pose]. Constitution de l'atmosphère; manière d'être des saisons; constitution médicale; formes et nature des maladies qui règnent pendant certains états atmosphériques.

CATASTATIQUE. adj. [καταστατικὸς]. Synonyme de *constitutionnel*, en parlant des saisons. — *Maladies catastatiques*. Celles qui règnent spécialement pendant certains états atmosphériques.

CATÉ. s. m. Tout suc astringent retiré, par décoction, de fruits, racines ou écorces, et épaissi, qui, étant mâché avec du bétel et de l'arec, colore la salive en rouge (Garcias). Dans les Indes, on écrit *khaath* (d'autres disent *catsjoe*). Les arbres qui fournissent ces sucs sont des acacias, entre autres l'*Acacia catechu*, Willdenow (légumineuses mimosées), et l'*Areca catechu*, L., grand palmier de l'Inde, de Ceylan et des Moluques. V. Arec et Cachou.

CATÉCHINE. s. f. [*naucléine*, *acide catéchucique*, *tanningique* et *tanningénique*, *cachonique*, *catécique* et *catéchutique*]. Produit par l'action de l'air sur la solution d'*acide cachutique*; cristallise en aiguilles brillantes soyeuses. Sa solution aqueuse précipite le perchlorure de fer en vert foncé, le sulfate de cuivre en brun ou en noir et réduit les sels d'or, d'argent, etc., ne précipite pas la gélatine ni l'émétique. On l'obtient directement par macération du cachou dans l'eau froide, évaporant et reprenant le résidu par l'eau bouillante ($C^{40}H^{18}O^{16}$). V. Cachutique.

CATHARSIE. s. f. [*catharsis*, κάθαρσις, de καθαίρειν, purger, purgation]. Toute évacuation naturelle ou artificielle par une voie quelconque.

CATHARTINE. s. f. [de κάθαρσις, purgation; all. *Cathartin*, angl. *cathartine*, it. *catartina*, esp. *catartino*]. Substance incristallisable, d'un jaune rougeâtre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, d'une saveur âcre et nauséabonde, isolée du séné, dont elle est le principe actif, par Lassaigne et Feneulle. On l'obtient en décomposant par l'acétate de plomb le produit de la décoction du séné; on enlève le plomb par l'hydrogène sulfuré: la liqueur, évaporée, est séparée de plusieurs sels et traitée par l'alcool à 38° centésimaux, puis concentrée convenablement.

CATHARTIQUE. adj. [*catharticus*, καθαρτικὸς, de κάθαρσις, purgation; all. *cathartisch*, angl. *cathartic*]. Se dit tantôt des purgatifs en général, tantôt des purgatifs plus forts que les laxatifs et les minoratifs, mais moins actifs que les drastiques: tels sont les sels purgatifs. La *poudre cathartique* est un mélange de 1 partie de poudre de jalap avec 1 partie de scammonée d'Alep et 2 de tartrate acidule de potasse. V. Éméto-cathartique.

CATHÉMÉRINE (Fièvre) [de κατὰ, pendant, et de ἡμέρα, jour; it. *catamerino*]. Synonyme d'*amphémérine*. V. ce mot.

CATHÉRÈSE. s. f. [*cathæresis*, de καθαιρεῖν, soustraire, abattre, renverser; it. *cateresi*, esp. *cateresia*]. Épuisement indépendant de toute évacuation artificielle, telle que la saignée ou la purgation.

CATHÉRÉTIQUE. adj. et s. m. [*cathæreticus*, de καθαιρεῖν, détruire, retrancher; all. *ätzend*, it. et esp. *cateretico*]. Se dit de caustiques faibles ou employés en petite quantité, de manière que leur effet se borne à produire une vive irritation et la formation d'une eschare très-superficielle. On se sert particulièrement des cathérétiques pour détruire les chairs mollasses de certains ulcères, pour aviver les plaies indolentes, ou réprimer les bourgeons qui se forment à la surface des plaies, ou pour déterminer dans les kystes une inflammation adhésive, etc. L'azotate d'argent (pierre infernale) est le cathérétique le plus actif. L'alun calciné, les acides minéraux affaiblis, etc., sont des *cathérétiques*.

CATHÉTER. s. m. [*catheter*, καθετὴρ, de καθιέναι, plonger; all. *Katheter*, angl. *catheter*, it. *catetere*, esp. *cateter*]. Les anciens donnaient ce nom à toute espèce de sonde ou d'instrument explorateur destiné à parcourir un canal quelconque. L'usage a ensuite restreint cette dénomination aux sondes de toute nature destinées à être introduites dans la vessie, et telle est encore la signification donnée au mot *cathéter* par les chirurgiens anglais; mais, en France, il est ordinairement consacré à désigner une sonde cannelée qu'on introduit par l'urèthre dans la vessie, avant de pratiquer l'opération de la taille périnéale, pour que sa cannelure serve de guide au lithotome ou au bistouri avec lequel on incisera la prostate et le col de la vessie. Le *cathéter* est une tige d'acier longue de 27 à 34 centimètres, d'une grosseur variable suivant le diamètre que présente l'urèthre, droite, pleine et cylindrique dans la moitié environ de sa longueur, et présentant dans l'autre moitié une courbure qui forme un peu plus d'un tiers de cercle, et qui cesse vers l'extrémité libre. Cette extrémité (le bec) a, dans l'espace de 3 à 6 centimètres, une direction droite. Quelquefois, pour augmenter la saillie de la convexité de la courbure, on imprime à la partie droite de l'instrument une légère flexion en sens opposé, ce qui la rapproche de la forme d'une S. La partie recourbée présente, dans toute son étendue, du côté de la convexité, une cannelure large, carrée à son fond, parfaitement polie, qui se termine près du bec par un cul-de-sac dont le rebord avance légèrement sur la partie la plus profonde. L'extrémité supérieure de l'instrument est surmontée d'un anneau, ou mieux d'une plaque dont les faces sont tournées dans le sens de la courbure de l'instrument (Fig. 64).

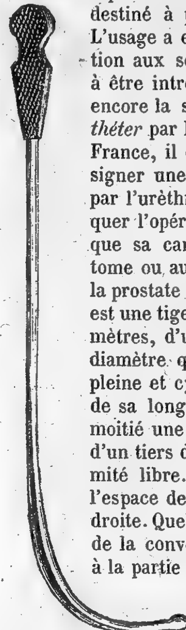


Fig. 64.

CATHÉTÉRISME. s. m., et non **CATHÉTÉRISATION** [*catheterismus*, all. *Katheterismus*, angl. *catheterism*, it. et esp. *cateterismo*]. Opération qui consiste à introduire un cathéter, une sonde, une bougie ou un instrument lithotriteur, dans la vessie, pour évacuer l'urine, dilater l'urèthre, explorer l'intérieur de la vessie, briser un calcul, ou servir de conducteur à des instruments tranchants dans l'opération de la taille. La manière de s'y prendre varie chez l'homme et chez la femme, dans le cas de liberté de l'urèthre et dans celui de rétrécissements uréthraux, suivant enfin qu'on emploie un instrument droit ou courbe. — *Cathétérisme ordinaire chez l'homme, l'urèthre étant libre*. Le malade peut être couché sur un lit, ou debout, appuyé contre un meuble et les cuisses un peu écartées, ou placé en travers sur le bord du lit, les jambes légèrement fléchies et écartées, les pieds reposant sur des chaises. Le chirurgien se place, dans le

premier cas, debout, à droite ou à gauche du sujet, peu importe ; dans le second, assis devant lui ; dans le troisième, debout entre ses jambes. Cette dernière position est préférable toutes les fois qu'on s'attend à rencontrer des obstacles. On graisse la sonde, on la réchauffe, et on la saisit de la main droite, entre le pouce, l'indicateur et le médius, le pavillon appuyé sur la paume de la main. De l'autre main, on prend la verge entre le petit doigt et l'annulaire, ou celui-ci et le médius ; on découvre le gland, et l'on exerce une légère traction sur le membre, afin d'étendre la membrane muqueuse de l'urèthre. Alors on introduit la sonde dans l'orifice du canal, en ayant soin que la partie qui reste au dehors soit inclinée sur l'une des deux cuisses, en proportion de la courbure de l'instrument, afin que le bec n'aille pas labourer le côté de l'urèthre correspondant à cette courbure. On pousse avec lenteur, et, lorsqu'on sent que le bec glisse au devant de l'arcade pubienne, on ramène le pavillon vers l'axe du corps ; puis, dès qu'il correspond exactement à la ligne blanche, on le relève, également avec lenteur. Toute traction sur la verge doit cesser en ce moment. A mesure que le pavillon de la sonde s'écarte des parois abdominales, le bec s'engage sous l'arcade. Ce n'est qu'au moment où ce bec parcourt l'angle de la symphyse qu'il faut changer la direction du pavillon, pour le ramener à la ligne horizontale ; si on le relève trop tôt, le bec va butter contre la symphyse ; dans le cas contraire, il pousse devant lui un repli de la paroi inférieure de l'urèthre, qui l'empêche d'avancer. A ces deux difficultés du cathétérisme, il faut ajouter celles qui naissent des variations que présentent et la hauteur de l'arcade pubienne et le ligament triangulaire de la verge. On franchit aisément la courbure de l'urèthre, et l'on pénètre tout de suite dans la vessie sans la moindre difficulté, pourvu que la prostate soit à l'état normal. Il est une autre manière de sonder, qui ne varie d'ailleurs qu'eu égard au premier temps de l'opération, et qui porte le nom de *tour de maître* (V. ce mot). Les sondes de gomme élastique s'introduisent de la même manière, toujours en procédant avec lenteur, en n'éloignant la main qui tient l'instrument, de la paroi antérieure de l'abdomen vers la direction des cuisses, qu'au moment bien précis où le bec dépasse l'angle antérieur de l'arcade pubienne, et en lui faisant contourner cet angle lentement, sans secousses, afin qu'il ne s'écarte point de la direction du canal. — *Cathétérisme ordinaire chez l'homme, dans le cas d'un ou de plusieurs rétrécissements.* Sans changer essentiellement, le procédé opératoire doit être ici modifié. Il ne suffit plus de pousser dans la direction du canal, puisque les rétrécissements n'en occupent pas toujours la circonférence entière, qu'ils affectent des formes diverses, et qu'ils peuvent altérer diversement celle de la portion du conduit dont ils diminuent plus ou moins le calibre. Ici on n'a aucun moyen d'agir avec précision, car les sensations que l'instrument transmet à la main sont en général si vagues, qu'elles ne sauraient servir de guide : l'obscurité redouble surtout quand il existe plusieurs rétrécissements, et qu'après en avoir traversé un, la sonde s'engage dans un autre : l'instrument, serré par le premier obstacle, et même par le second, ne fournit plus aucun indice d'après lequel on puisse se diriger. Les sensations que le malade éprouve n'éclairent pas davantage, car, une fois introduite dans le rétrécissement, la sonde n'excite pas de douleurs vives ; et, qu'elle suive la vraie direction, ou qu'elle s'en écarte en faisant fausse route, ces douleurs ne varient pas d'une manière notable. Le toucher et les explorations locales ne fournissent pas de renseignements précis : si parfois le doigt, porté sur le périnée ou dans le rectum, apprend que la sonde a suivi une fausse direction, il se borne à établir un fait accompli, l'existence d'une fausse route ; mais il est presque toujours impuissant pour constater ce qu'on aurait le plus d'intérêt à savoir, c'est-à-dire pour indiquer le moment précis où l'extrémité de la sonde s'écarte de la bonne voie. En pareil cas, si la rétention d'urine n'est pas poussée trop loin, il vaut mieux recourir aux bougies qu'à la sonde : on les introduit de la même manière que celle-ci et avec les mêmes précautions (sans trop de lenteur toutefois, pour qu'elles ne se ramollissent pas), par les mouvements de rotation et de vrille, en poussant d'une manière graduée, soutenue et sans secousses. Une fois l'obstacle franchi, la bougie arrive assez aisément dans la vessie ; cependant il faut la pousser, et l'on éprouve toujours un peu de résistance, surtout jusqu'à ce que toute la partie conique ait dépassé la coarctation. Quelquefois cependant la bougie ne pénètre pas ; elle se courbe, se pelotonne. On peut alors en prendre une plus grosse, et la maintenir contre l'obstacle pendant quelques minutes, après quoi une petite parvient à s'insinuer. — *Cathétérisme forcé.* C'est dans le cas de rétention complète d'urine par suite de rétrécissements uréthraux qu'on l'a conseillé. Il consiste à pousser avec une certaine force, et en lui communiquant un mouvement de vrille, une sonde dont parfois le bec est plus ou moins pointu. Dupuytren l'a condamné, et il affirmait que, sur dix individus chez lesquels on le mettait en pratique, la moitié éprouvaient des déchirures de l'urèthre, des tuméfactions de la verge, des infiltrations d'urine, et que souvent même la mort en était le résultat. Le procédé qu'emploie Civiale est bien préférable. Il consiste à introduire lentement une sonde à petite courbure, ayant au moins une ligne de diamètre, et arrondie à son extrémité. Parvenu à l'obstacle, on maintient l'extrémité de l'instrument appliquée pendant quelques instants contre sa partie antérieure, mais en n'exerçant qu'une pression égale, fort légère, et en tirant simultanément sur la verge. Au bout de quelques moments, on abandonne le pénis, et souvent on trouve le bec engagé, retenu même dans l'obstacle. Alors on tire de nouveau la verge, et l'on continue de presser sur la sonde, en la dirigeant de manière que sa partie courbée soit constamment dans l'axe du canal. On suspend encore pendant quelques minutes, puis on recommence, après avoir constaté que la sonde continue d'être serrée par le rétrécissement. Un moment arrive où celui-ci est franchi. Un doigt introduit dans le rectum fait connaître que la sonde chemine dans la partie membraneuse du canal : on continue de pousser suivant la même direction, et l'on cesse toute traction sur la verge, mais, quand le bec arrive à la portion de l'urèthre qu'embrasse la prostate, il faut abaisser la main un peu plus, afin que la sonde n'aille pas labourer la face inférieure. On conçoit que cette description sommaire du procédé opératoire comporte une foule de modifications rendues nécessaires par chaque cas particulier. — *Cathétérisme rectiligne.* Celui qu'on pratique avec une sonde droite. Il n'y a aucun avantage à se servir des sondes droites pour pratiquer le cathétérisme, qu'elles rendent un peu plus difficile dans le cas de liberté du canal, et impossible dans celui de rétrécissement. L'introduction d'instru-

ments droits n'est réellement applicable que dans les cas où l'on se propose de mettre en usage l'un des procédés de *lithotritie* (V. ce mot). — *Cathétérisme chez la femme.* On se sert d'une algalie ou d'une sonde longue seulement de 16 à 21 centimètres, et à peine recourbée à son extrémité. La malade étant couchée, comme il a été dit, sur le bord gauche de son lit, le chirurgien écarte les grandes et petites lèvres de la vulve avec les doigts de la main gauche, puis il reconnaît avec l'indicateur de la même main l'orifice de l'urèthre, dans lequel il engage l'extrémité de l'instrument, dont la concavité est tournée vers la symphyse. A l'aide de légers mouvements de rotation, il pénètre facilement jusque dans la vessie. — Par extension, on donne le nom de *cathétérisme* à des opérations qui consistent à pratiquer l'exploration de certains conduits avec une sonde ou un cathéter : *cathétérisme des voies lacrymales, de la trompe d'Eustache, du sinus maxillaire, de la trachée, de l'œsophage* et *de la cavité utérine.* V. SONDE.

CATHOLICUM ou **CATHOLICON**. s. m. [*catholicum*, de καθολικὸς, universel ; it. *catolico*, esp. *catolicon*]. Électuaire de séné et de rhubarbe composé, préparé de la manière suivante. On prend : racine de polypode, 256 gram., et de chicorée, 64 gram. ; feuilles d'aigremoine et de scolopendre, ãã 128 gram. ; on en fait un sirop avec sucre, 1kil,048, que l'on fait cuire à 34° centésimaux bouillant. On y délaye ensuite : extrait de casse, pulpe de tamarin, poudre de rhubarbe et de séné, ãã 128 gram. ; poudre de semences de violette, 64 gram. ; de fenouil et de racine de réglisse, ãã 32 gram. C'est un purgatif doux, dont la dose est de 16 à 60 grammes. Il contient par 32 grammes environ 1gr,30 de rhubarbe, autant de séné, autant d'extrait de casse et de tamarin.

CATHOLIQUE. adj. [*catholicus*, de καθολικὸς, général, universel]. On appelait autrefois *fourneau catholique*, celui qui servait à toutes sortes d'opérations ; *humeurs catholiques*, celles qui sont répandues dans toutes les parties du corps ; *remèdes catholiques*, ceux qui conviennent dans toutes les maladies.

CATOCATHARTIQUE. adj. [*catocatharticus*, de κάτω, par bas, et καθαίρειν, purger]. Qui purge par les selles.

CATOCHE, **CATOCHUS**. s. m. [κάτοχος, de κατέχειν, retenir ; it. *catoco*, esp. *catoche*]. Synonyme de *coma vigil*, selon les uns ; de *catalepsie*, selon d'autres. V. ces mots.

CATOCOELIE. s. f. [*catocœlia*, de κάτω, en bas, et κοιλία, ventre]. Le bas-ventre.

CATOCOENADELPHE. adj. et s. m. [de κάτω, par en bas, κοινὸς, commun, et ἀδελφὸς, frère]. Monstre cœnadelphe (V. ce mot) dont les deux corps sont unis par l'extrémité inférieure (Gurlt).

CATODE. s. f. Pôle positif de la pile. V. ANODE.

CATOMISME. s. m. [κατωμισμὸς, de κάτω, en bas, et ὦμος, épaule]. Moyen employé par les chirurgiens grecs pour réduire la luxation de l'humérus. L'opérateur mettait son épaule sous l'aisselle du bras luxé, et enlevait le patient de terre, de sorte que le poids du corps opérait la réduction. V. ce mot et LUXATION.

CATOPTRIQUE. s. f. [*catoptrica*, de κάτοπτρον, miroir, dérivé de κατὰ, en sens contraire, et ὄπτομαι, je vois ; all. *Catoptrik*, esp. *catoptrica*]. Partie de la physique qui traite de la lumière réfléchie, de la direction que suit la lumière lorsqu'elle rencontre une surface polie. V. LUMIÈRE et RÉFLEXION.

CATOPTRIQUE. adj. — *Examen catoptrique de l'œil.* Quand une lumière est tenue devant un œil sain ou devant un œil affecté d'amaurose, trois images sont vues : la première, de la cornée ; les deux autres, des surfaces antérieure et postérieure du cristallin. Mais si l'un de ces organes est devenu opaque, l'image correspondante est obscurcie ou complétement absente. Ce mode d'examen est employé dans le diagnostic de la cataracte. V. OPHTHALMOSCOPIE.

CATOTÉRIQUE. adj. [*catotericus*, κατωτερικὸς, de κατώτερος, inférieur : qui fait couler par bas]. Purgatif.

CATULOTIQUE. adj. [*catuloticus*, κατουλωτικὸς, de κατουλοῦν, cicatriser, de κατὰ, et οὐλὴ, cicatrice]. Cicatrisant, ou, selon d'autres, propre à faire disparaître les cicatrices.

CAUCHALAGUA. s. m. Un des noms de l'*Erythræa centaurium*, à Valparaiso.

CAUCHEMAR. s. m. [*nocturna oppressio*, *incubus*, *ephialtes*, *onirodynia*, ἐπιβολὴ, ἐφιάλτης, πνιγαλίων, *asthme nocturne* de quelques auteurs ; all. *Alpdrücken*, angl. *nightmare*, it. *incubo*, esp. *pesadilla*]. Sentiment d'un poids incommode sur la région épigastrique, pendant le sommeil, avec impossibilité de se mouvoir, de parler, de respirer ; état qui finit par un réveil en sursaut, après une anxiété extrême. Le cauchemar est souvent l'effet d'une digestion difficile, d'une position pénible du corps ; d'autres fois il survient à la suite d'affections morales tristes, d'une grande contention d'esprit, de toute émotion qui a exalté la sensibilité cérébrale. On attribuait autrefois ce sentiment de suffocation à des *esprits* dont on était obsédé. On appelait *incubes*, les esprits masculins (de *in*, sur, dans, et de *cubare*, coucher) ; *succubes*, les esprits féminins (de *sub*, sous, et de *cubare*). Le cauchemar n'exige aucun traitement particulier. V. SOMMEIL.

CAUDATION. s. f. [*caudatio*, it. *caudazione*, esp. *caudacion*]. Allongement extraordinaire du clitoris.

CAUDÉ, **ÉE**. adj. [*caudatus*, de *cauda*, queue]. Qui est pourvu d'une queue. Se dit de certains organes, de certains éléments anatomiques, etc.

CAUDEX. s. m. [all. *Stock*, it. *caudice*]. Mot latin qui veut dire tronc d'arbre, souche, et que quelques botanistes ont conservé en français avec la signification que Linné lui a donnée, c'est-à-dire comme servant à désigner toute la partie d'une plante qui n'est point ramifiée. On distingue alors le *caudex ascendant*, qui est la tige ou le tronc proprement dit, et le *caudex descendant*, qui est le pivot d'où se détachent les racines. V. RACINE, RHIZOME et TIGE.

CAUDICULE. s. m. V. MASSE *pollinique*.

CAULÉDON. adj. indécl. [*cauledon*, de καυληδὸν, à l'instar d'une tige, de καυλὸς, tige]. Dans la chirurgie grecque, *fracture caulédon*, fracture en travers et sans éclats, avec écartement des fragments.

CAULESCENT, **ENTE**. adj. [*caulescens*, de *caulis*, tige ; all. *gestengelt*]. — *Plante caulescente.* Celle qui s'élève en tige : c'est l'opposé d'*acaule*.

CAULINAIRE. adj. [*caulinus*, de *caulis*, tige ; all. *stielständig*]. Qui appartient à la tige, qui en naît immédiatement. — *Feuilles caulinaires.* Celles qui sont situées sur la tige.

CAULOBULBE ou **CAULOSARQUE**. s. m. [καυλὸς, tige, βολβὸς, bulbe, ou σὰρξ, σαρκὸς, chair]. V. TUBERCULE.

CAULOCARPIEN, **IENNE**. adj. [de καυλὸς, tige, et καρπὸς, fruit]. Se dit des végétaux dont la tige persiste et porte fruit plusieurs fois (de Candolle).

CAULOPHYLLIN. s. m. Principe résineux contenu dans le *Caulophyllum thalictroides*, dont il est la substance active. V. COHOSH.

CAUSALITÉ. s. f. Rapport de cause à effet. — Dans la phrénologie, résultat de nos facultés de comparaison qui nous fait saisir les rapports existant entre les phénomènes simples et généraux et ceux qui leur sont subordonnés, les premiers étant appelés cause des seconds (Spurzheim et Broussais).

CAUSE. s. f. [*causa*, *αἰτία*, *αἴτιον*, ce qui produit un effet; all. *Ursache*, angl. *cause*, it. et esp. *causa*]. Les *causes des maladies* ont été distinguées : 1° en *internes* et en *externes*, les unes existant au dedans du corps antérieurement à la maladie, les autres provenant des agents extérieurs; 2° en *causes prochaines* ou *continentes*, c'est-à-dire constituant la maladie; et *causes éloignées*, celles qui mettent le corps dans une disposition propre à contracter une maladie; 3° en *causes prédisposantes* ou *proégumènes*, et *causes occasionnelles*, *excitantes* ou *procatarctiques*. Les premières ne sont autre chose que les causes éloignées elles-mêmes, inhérentes au corps, et les secondes sont celles qui déterminent la maladie chez le sujet qui y est déjà prédisposé par les précédentes. — D'autres ont distingué des *causes essentielles*, c'est-à-dire propres par elles-mêmes à produire telle ou telle maladie; et des *causes accidentelles*, c'est-à-dire qui n'agissent que dans certaines conditions données : ces dernières paraissent être les mêmes que les causes occasionnelles. Selle a admis des *causes matérielles*, qui sont communes à un genre, à un ordre ou à une classe de maladies; et des *causes formelles*, ou, si l'on veut, *spécifiques*, qui déterminent la forme ou l'espèce de maladie, virus, venins, etc. — De toutes ces distinctions, on n'a retenu que celle de *causes prédisposantes* et *causes occasionnelles*, encore cette distinction est-elle souvent bien difficile à établir. On a proposé aussi de distinguer les causes en *physiques*, *chimiques*, *mécaniques* et *physiologiques*. Enfin on a établi autant d'ordres de causes qu'il y a d'appareils organiques ou d'ordres de fonctions dans l'économie, et autant d'espèces de modificateurs organiques qu'il existe d'éléments nécessaires à l'accomplissement de telle ou telle fonction. Ainsi, passant successivement en revue chaque appareil, on admet des *causes organiques*, qui dérivent de conditions anatomiques, physiologiques ou pathologiques; et des *causes extérieures*, physiques, mécaniques, chimiques, etc. — *Causes déterminantes*. Celles qui produisent par elles-mêmes, à elles seules et toujours, une même maladie. Parmi ces causes, les unes ont été distinguées en *déterminantes spécifiques*, les autres en *déterminantes communes*. Les premières donnent lieu à une maladie qu'elles seules peuvent produire, comme la rage, la variole, la scarlatine, la syphilis. Les secondes produisent une maladie que d'autres agents peuvent également produire : celles-ci sont de beaucoup les plus nombreuses et se trouvent soit en dehors de l'organisme, comme le milieu qu'on habite, les aliments qu'on ingère, l'air qu'on respire, les divers corps au contact desquels on est exposé; soit en dedans de nous-mêmes, comme nos passions, nos actions, la cessation d'une fonction ou l'arrêt d'une excrétion.

CAUSTICITÉ. s. f. [*causticitas*, all. *Causticität*, angl. *causticity*, it. *causticità*, esp. *causticidad*]. Impression que font sur l'organe du goût les corps nommés *caustiques*; ou, plus généralement, propriété inhérente à certains corps qui, en se combinant avec la substance des parties sur lesquelles on les applique, altèrent le tissu de celles-ci et en détruisent la texture.

CAUSTICOPHORE. s. m. et adj. [de *caustique*, et *φέρειν*, porter]. Instrument ou partie d'un instrument destiné à porter un caustique.

CAUSTIQUE. adj. [*causticus*, *καυστικός*, de *καίω*, je brûle : qui brûle, qui désorganise les substances animales; all. *ätzend*, *Ætzmittel*, angl. *caustic*, it. et esp. *caustico*]. Se dit, en chimie, des alcalis, lorsque, dégagés de toute combinaison avec d'autres corps, ils manifestent pleinement l'action destructive qu'ils ont la puissance d'exercer sur les matières organiques.

CAUSTIQUE. s. m. En médecine, corps qui, mis en contact avec une partie animale et à une température peu élevée, en altère et détruit l'organisation. Les caustiques agissent à la manière du feu, d'où vient leur nom. Les plus actifs produisent des eschares, et sont nommés *escharotiques*; d'autres n'ont qu'une action plus faible, et sont connus sous le nom de *cathérétiques*. Les uns et les autres, mais ces derniers surtout, sont encore appelés *corrosifs*. Quelques écrivains regardent mal à propos les mots *caustique* et *cautère* comme synonymes (V. CAUTÈRE). — Les caustiques les plus communément employés sont : la pierre à cautère ou potasse caustique, le beurre d'antimoine ou chlorure d'antimoine, l'ammoniaque concentrée à l'état liquide, ou incorporée (comme dans la *pommade ammoniacale* de Gondret) dans du suif ou du beurre de cacao, les acides minéraux, la pierre infernale ou azotate d'argent fondu, le sublimé corrosif ou deutochlorure de mercure, et quelques préparations arsenicales. Plusieurs de ces substances agissent comme escharotiques ou comme cathérétiques, selon leur degré de concentration et le mode d'emploi. V. CHLORURES *d'antimoine*, *de zinc*, et PÂTE.

Caustique doré. Le *caustique doré* est une solution d'or dans de l'eau régale, à la proportion de 1 partie d'or laminé, 1 d'acide nitrique et 3 d'acide chlorhydrique. On le conserve dans un flacon hermétiquement bouché à l'émeri. Pour éviter l'introduction de substances étrangères qui l'altéreraient, il faut s'abstenir de plonger dans la totalité du caustique le pinceau qui sert à l'étendre sur les parties malades. Il faut à cet effet avoir un petit flacon où l'on en verse selon les besoins du moment. La première précaution à prendre pour appliquer le *caustique doré*, c'est de dépouiller la partie malade, soit de son épiderme, soit des couches de croûtes, de mucus ou de pus qui la recouvrent. On en vient à bout avec des lotions et des cataplasmes. La cautérisation donne lieu à une concrétion plastique qui passe par diverses nuances de couleur jusqu'au noir; elle forme un moyen protecteur du travail de cicatrisation; on la laisse en place huit ou neuf jours; on renouvelle ainsi l'application du *caustique doré* de semaine en semaine jusqu'à la guérison.

Caustique de frère Côme. V. PÂTE *arsenicale*.

Caustique perpétuel de Lémery. V. AZOTATE *d'argent fondu*.

Caustique de Vienne. On désigne sous ce nom un caustique composé de 7 parties de chaux vive très-caustique et de 5 de potasse pure qu'on triture ensemble bien exactement, et que l'on conserve à l'abri de l'air dans un flacon très-sec. Cette préparation est employée pour établir les exutoires appelés *cautères*. On prend une partie de la poudre, que l'on délaye avec une

très-petite quantité d'alcool, pour former une pâte ; on étend une suffisante quantité de celle-ci entre deux morceaux de sparadrap, dont l'inférieur est percé d'un trou de la grandeur du cautère qu'il s'agit d'établir ; le supérieur le recouvre complétement. Au bout d'un quart d'heure, le cautère est formé. On s'en sert aussi pour détruire des cancroïdes et quelques tumeurs.

CAUSTIQUE. s. f. [Quelques dictionnaires donnent à tort le mot *caustique* employé en physique comme masculin.] — *Caustique par réflexion,* ou *catacaustique.* Plan engendré par l'ensemble des points de rencontre des rayons réfléchis sur une surface courbe et s'entrecoupant ailleurs qu'au foyer de la surface courbe. Les intersections forment un plan ou surface qu'on peut rendre visible avec un peu de poussière ou en y promenant une bande de papier. Ce plan, étant coupé par un autre normal au miroir, donne deux courbes adossées qu'on nomme les *caustiques.*— *Caustique par réfraction.* Plan engendré de la même manière par des rayons réfractés.

CAUSUS. s. m. [καῦσος, de καίω, je brûle ; all. *Brennfieber*]. Espèce de fièvre caractérisée par une chaleur et une soif excessives (Hippocrate). Les modernes ont nommé cette maladie *fièvre ardente,* et Pinel la regardait comme une complication de la fièvre bilieuse avec la fièvre inflammatoire. Suivant Broussais, le causus, ou la fièvre ardente, n'est qu'une gastrite très-intense accompagnée de symptômes bilieux, ou une gastro-hépatite, très-commune en été chez les sujets d'un tempérament irritable. Ces déterminations erronées ont été rectifiées depuis qu'on connaît mieux la pathologie d'Hippocrate. Le *causus* de ce médecin est une fièvre rémittente avec affection gastrique, fièvre qui est commune dans les pays chauds. V. FIÈVRE.

CAUTÈRE. s. m. [*cauterium,* καυτήριον, de καίω, je brûle; all. *Brennmittel*, angl. *cautery*, it. et esp. *cauterio*]. Agent dont on se sert pour désorganiser une portion plus ou moins étendue et plus ou moins profonde des tissus organiques, et la convertir en *eschare.* On distingue le *cautère actuel*, ainsi appelé parce qu'il brûle immédiatement : c'est un instrument de fer (*ferrum candens*), ou de tout autre métal, qu'on fait rougir au feu, et qu'on applique sur une partie du corps, qu'il désorganise en lui cédant du calorique ; et les *cautères potentiels,* ou substances *caustiques,* qui désorganisent les tissus en vertu de leurs propriétés chimiques. — L'acier est préférable à tous les autres métaux pour la fabrication des *cautères actuels,* en raison de sa grande capacité pour le calorique, de la facilité avec laquelle il le cède, de celle avec laquelle on peut lui conserver sa trempe en le plongeant dans l'eau pendant qu'il est encore chaud, et enfin de la faculté qu'il a de prendre des teintes différentes à divers degrés de température. Les cautères actuels sont ordinairement composés de trois parties : le manche, la tige et l'extrémité cautérisante. Le manche A, de buis, d'ébène, de corne ou d'ivoire, est taillé à pans, long d'environ 9 centimètres, creusé et garni de cuivre à l'extrémité dans laquelle entre le bout de la tige, qui s'y trouve solidement fixée par une vis de pression. Cette tige B, d'environ 20 centimètres de longueur, est recourbée près de son extrémité, de manière que la portion destinée à cautériser forme avec le corps de la tige un angle de 80° à 90°. Ces instruments ne variant que quant à la forme de leur partie cautérisante, un seul manche suffit, et l'on y adapte, selon la circonstance, tel ou tel cautère. Les plus usités sont : le *cautère conique* ou *pointe de feu,* dont la tige se termine par un cône tronqué dont l'axe est de 27 millimètres, et dont la base en a 17 de diamètre ; le *cautère olivaire,* ou *bouton de feu,* terminé par un renflement en forme d'olive ; le *cautère cultellaire,* ou *en rondache,* appelé aussi *couteau de feu ;* l'*octogone,* ou le *nummulaire,* nommé quelquefois *plaque de feu ;* le *cautère en roseau,* terminé par un cylindre rectiligne de 5 à 6 centimètres de longueur sur 15 de diamètre, et destiné à la cautérisation des parties situées profondément. Le *cautère annulaire* ou *circulaire* (couronne de feu) est un disque épais, excavé à son centre, que l'on emploie pour la cautérisation sincipitale. Ces corps métalliques cautérisent plus ou moins profondément, suivant qu'on les fait plus ou moins rougir par l'action du feu : de là la distinction du *rouge obscur,* du *rouge-cerise* et du *rouge blanc* ou *incandescent.* — *Cautère électrique.* V. GALVANOCAUSTIQUE.

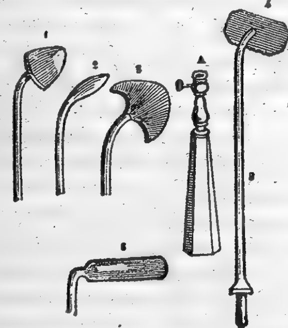


FIG. 65.

1, le cautère conique ; 2, l'olivaire ; 3, le cultellaire ; 4, l'octogone ; 5, le cautère en roseau.

CAUTÈRE. s. m. [*fonticulus,* all. *Fontanell,* angl. *cautery, issue*]. Petit ulcère artificiel, arrondi, que l'on ouvre dans les parties où abonde le tissu lamineux, particulièrement à la région supérieure du bras, dans l'enfoncement qui correspond à l'insertion du deltoïde ; ou à la cuisse, à trois travers de doigt au-dessus du condyle interne du fémur, un peu au devant du tendon du grand adducteur ; ou à la jambe, à la partie supérieure interne, au-dessous de l'expansion aponévrotique connue sous le nom de *patte-d'oie.* Souvent on établit le cautère avec un instrument tranchant, en faisant à la peau, après l'avoir soulevée de manière à former un pli, une incision de 14 à 18 millimètres de longueur, qui pénètre jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané. On place dans la petite plaie une boulette de charpie qu'on soutient au moyen d'une compresse et de quelques tours de bande, jusqu'à ce que la suppuration soit établie, c'est-à-dire pendant quatre ou cinq jours. Au bout de ce temps, on panse le cautère avec un *pois.* D'autres fois on établit le cautère avec la pierre à cautère ou potasse caustique : on en met un morceau arrondi, de 3 millimètres de diamètre, dans une ouverture de même forme pratiquée au centre d'un emplâtre de diachylon gommé ; on applique cet emplâtre sur la peau, et l'on recouvre le tout d'un second emplâtre de diachylon non fenêtré. Le lendemain, on panse avec l'onguent de la mère ou le basilicum étendu sur un linge, ou mieux avec des cataplasmes émollients ; et quelque temps après, quand l'eschare s'est détachée, on entretient l'ulcère au moyen de pois à cautère (V. POIS), que l'on renouvelle chaque jour.

CAUTÉRISATION. s. f. [*cauterisatio, caustica adustio*, καῦσις, all. *Cauterisation*, angl. *cauterisation*, it. *cauterizzazione*, esp. *cauterizacion*]. Action de cautériser, de détruire un tissu vivant, sain ou ma-

lade, dans des vues hygiéniques ou thérapeutiques. On distingue : 1° La *cautérisation inhérente*, qui consiste à appliquer le cautère vivement et avec une certaine force, de manière à désorganiser profondément. La *cautérisation napolitaine* est une variété de la cautérisation inhérente : elle consiste à inciser la peau qui recouvre une articulation malade et à cautériser les tissus sous-jacents. On emploie ce moyen avec avantage contre les anciennes claudications chez le cheval. 2° La *cautérisation transcurrente*, qui consiste à promener légèrement le bord du cautère cultellaire ou la pointe tronquée du cautère conique, de manière à ne pas désorganiser toute l'épaisseur du derme. 3° La *cautérisation par pointes*, qui consiste à appliquer sur la peau, de distance en distance, la pointe incandescente du cautère conique, avec assez de force pour cautériser toute l'épaisseur du derme. 4° La *cautérisation lente* au moyen du *moxa* (V. ce mot). 5° La *cautérisation objective*, qui consiste à présenter, à quelque distance de la partie malade, un fer rouge ou un charbon ardent. 6° La *cautérisation en flèche*, qui consiste à traverser la base des tumeurs de part en part avec des languettes de pâte de chlorure de zinc ; cautérisant les tissus qui restent entre elles, elles déterminent la mortification ou gangrène sèche du reste de la tumeur sans écoulement de sang et avec moins de chance d'érysipèle et d'infection purulente (Girouard).

CAVE. adj. [κοίλη φλὲψ, all. *Hohlader*, it. et esp. *cava*]. On donne ce nom, sans doute à cause de leur diamètre considérable, à deux veines qui rapportent au cœur le sang de toutes les parties du corps, et qu'on distingue en *supérieure* et en *inférieure*. La *veine cave supérieure* ou *thoracique*, aussi appelée *veine cave descendante*, est formée par la réunion des deux sous-clavières, au niveau du cartilage de la première côte droite; elle reçoit successivement, avant d'aboutir à la partie supérieure de l'oreillette droite, où elle s'ouvre, la thyréoïdienne inférieure, la mammaire interne droite, la diaphragmatique supérieure, l'azygos, etc. — La *veine cave inférieure* ou *abdominale*, qu'on nomme aussi *veine cave ascendante*, naît de la réunion des deux iliaques primitives, au niveau de la quatrième ou cinquième vertèbre lombaire; remonte le long de la partie latérale droite du rachis, à droite de l'aorte ; traverse l'aponévrose du diaphragme, entre le grand et le petit lobe du foie ; reçoit dans ce trajet la sacrée moyenne, les lombaires, la spermatique droite, les hépatiques et les diaphragmatiques inférieures, et s'ouvre à la partie postérieure inférieure de l'oreillette droite. V. PORTE et SUS-HÉPATIQUE.

CAVERNE. s. f. [angl. *cavern*, it. *caverna*]. Excavation ulcéreuse qui reste dans le poumon et ailleurs, après l'évacuation complète de la matière tuberculeuse ramollie, ou du pus d'un abcès.

CAVERNEUX, EUSE. adj. [*cavernosus*, all. *höhlig*, angl. *cavernous*, it. et esp. *cavernoso*]. Qui renferme de petites cavités, de petites cavernes, ou bien qui est d'un tissu vasculaire spongieux. — *Corps caverneux*. Corps irrégulièrement cylindrique, formant à peu près les deux tiers du volume de la verge, et séparé dans toute sa longueur par une cloison verticale incomplète. Sa partie inférieure est creusée d'un sillon qui reçoit l'urèthre, auquel il est uni par un tissu lamineux assez serré ; sa face supérieure présente un sillon pour les artères et veines dorsales de la verge; son extrémité antérieure forme un cône tronqué uni à la base du gland; son extrémité postérieure est divisée en deux racines, qui se fixent chacune à la lèvre interne de la branche de l'ischion et du pubis. Les parois du corps caverneux sont formées d'une membrane fibreuse très-forte, de la face interne de laquelle partent, en se dirigeant vers l'intérieur, de forts prolongements fibreux d'un blanc brillant, des lamelles minces et des filaments cylindriques, contractant ensemble de nombreuses anastomoses. Ces prolongements renferment tous des faisceaux de fibres-cellules, et intérieurement un vaisseau artériel. Ces lamelles et ces filaments limitent des espaces celluleux qui communiquent tous les uns avec les autres et sont tapissés par la membrane interne des veines dont ils représentent l'origine. Ce qui caractérise surtout ce tissu, c'est que les artères et les veines n'y communiquent point ensemble par des réseaux capillaires aussi fins que dans d'autres parties, et que le passage des premières aux secondes a lieu d'une manière presque subite, les dernières ramifications des artères, que leur volume rend encore visibles pour la plupart, s'abouchant tout à coup avec les origines très-larges des veines. Müller divise ces artères en deux ordres : les unes forment des réseaux dans les lamelles, à la nutrition desquelles elles servent ; les autres, qu'il nomme *hélicines* (V. ce mot), se contournent, et sont destinées, suivant lui, à rendre possible le phénomène de l'érection. — *Ganglion caverneux*. Petit ganglion nerveux, d'un gris rougeâtre, situé dans le sinus caverneux, au côté externe de la carotide interne, donnant des filets aux nerfs moteur externe et ophthalmique, et communiquant avec les filets ascendants du ganglion cervical supérieur. — *Respiration caverneuse*. Bruit que l'inspiration et l'expiration déterminent dans une excavation formée au milieu du tissu pulmonaire, soit par des tubercules ramollis, soit par l'effet de la gangrène ou d'un abcès péripneumonique. — *Sinus caverneux*. Ce sont deux canaux veineux, l'un droit, l'autre gauche, très-larges, assez courts, logés dans deux gouttières de la face cérébrale du sphénoïde (*gouttières caverneuses*), entre deux lames de la dure-mère. Chaque sinus caverneux commence au-dessous de l'apophyse clinoïde postérieure, aboutit à l'espace qui sépare le sommet du rocher de la lame quadrilatère du sphénoïde, et s'ouvre en cet endroit dans les sinus pétreux supérieur et inférieur. Le sinus caverneux renferme l'artère carotide interne et le nerf moteur oculaire externe, qui sont séparés du sang par la membrane interne des veines : il est formé par deux lames, dont une, interne, tapisse la surface osseuse, et l'autre, externe, contient dans son épaisseur les nerfs moteur commun, pathétique et ophthalmique. Les deux sinus caverneux communiquent l'un avec l'autre par une petite veine, au-dessous du corps pituitaire.

CAVIAR. s. m. Aliment composé d'œufs du *grand esturgeon* (*Acipenser huso*, L.) pressés et salés, très-recherché dans le Nord.

CAVITÉ. s. f. [*cavum*, *cavitas*, κοιλότης, all. *Höhle*, angl. *cavity*, it. *cavità*, esp. *cavidad*]. Se dit, en anatomie, de tout ce qui est creux. — *Cavités splanchniques*. Celles qui renferment les viscères ; elles sont au nombre de trois : le crâne, le thorax et l'abdomen. — On dit aussi : la *cavité pelvienne*, ou le bassin; les *cavités* ou *fosses nasales*; la *cavité gutturale*, ou le pharynx; les *cavités orbitaires*, ou les orbites. — Les cavités des os ont reçu différents noms, suivant leurs formes : tels sont ceux de *sillon*, *gouttière*, *coulisse*, *fosse*, *cellule*, *trou*, *conduit*, *rainure*, etc. D'autres

fois, leur forme est indiquée par l'adjectif ajouté au mot *cavité : cavité cotyloïde, cavité glénoïde, cavité crânienne*, etc. — *Cavité digitale du cerveau*. V. ANCYROÏDE.

CAYEU. s. m. V. CAÏEU.

CÉANOTHE. s. m. [*Ceanothus americanus*, L.]. Plante de la famille des rhamnées, aussi appelée *thé de Jersey*, dont la racine en décoction est employée dans diverses affections vénériennes. Le *C. cœruleus*, Lagasca, ou *azureus*, Desfontaines, est fébrifuge.

CÉBOCÉPHALE. s. m. [de κῆβος, espèce de singe, et κεφαλή, tête]. Monstre qui a les deux yeux très-rapprochés, mais distincts, et dont l'appareil nasal est atrophié, sans que ses rudiments figurent une trompe au-dessus des orbites (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CÉCITÉ. s. f. [*cœcitas*, τυφλότης, all. *Blindheit*, angl. *blindness*, it. *cecità*, esp. *ceguedad*]. État d'une personne aveugle; privation de la vue. La cécité ne constitue pas une maladie ; elle est le résultat de divers états pathologiques des yeux, qui s'opposent à l'entrée des rayons lumineux, ou qui privent la rétine de la faculté d'en recevoir l'impression. V. CATARACTE.

CEDMA. s. m. [*cedma*, κέδμα]. Nom, dans la médecine grecque, d'un endolorissement chronique d'une articulation.

CÉDRAT ou **CÉDRATIER**. s. m. [*Citrus cedra*, Gallesio, all. *Cedra*, it. *cedrato*]. Arbre de la famille des aurantiacées, originaire de Perse et de Médie (*Citrus medica*, L.), aussi appelé *citronnier des Juifs*. 30 ou 40 étamines; fleurs quelquefois polygames; pétiole court, non ailé; fruits volumineux, oblongs, mamelonnés, pouvant peser jusqu'à 8 ou 10 kilogrammes. La partie jaune superficielle est le *zeste*, qui donne une essence très-suave. La partie blanche intérieure de l'écorce est la partie la plus abondante; elle est employée comme aliment à l'état de confitures. La partie charnue est peu abondante, à suc acide non usité. C'est ce fruit qu'on appelle *cédrat*, *pomme de Perse* et *de Médie*. V. BERGAMOTE.

CÈDRE. s. m. [*cedrus*, κέδρος, all. *Ceder*, angl. *eedar*, it. et esp. *cedro*]. Genre d'arbres conifères, dont le plus connu, très-grand, est le *cèdre du Liban* (*Larix cedrus*, L.).

Cèdre rouge ou *cèdre de Virginie*. Genévrier de Virginie (*Juniperus virginiana*, L.), dont l'aubier est blanc, le duramen rouge violacé, odorant, léger, à grain fin. Il porte dans le commerce le nom de *bois de cèdre*, et sert à faire les stéthoscopes et les crayons.

CÉDREL. s. m. Genre d'arbres d'Amérique, famille des cédrélacées, dont une espèce, le *cédrel odorant* (*Cedrela odorata*, L.), possède des fruits et une écorce à odeur fétide et alliacée passant dans la chair des animaux qui en mangent. Le bois est poreux, amer, odorant comme le *bois de cèdre* quand il est sec, et inattaquable par les insectes.

CÉDRÉLACÉES ou **CÉDRÉLÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, séparée des méliacées, dont elle est voisine.

CÉDRÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène liquide qui se rencontre naturellement dans l'essence de cèdre. ($C^{32}H^{24}$.)

CÉDRINE. s. f. Principe cristallisable retiré par Lœwig des semences de *cédron*, dont c'est probablement le principe actif; cristallisable en aiguilles, soluble dans l'eau bouillante et l'alcool, neutre, plus amer que la strychnine.

CÉDRIRÈTE. s. m. [de *cedrium*, eau acide obtenue dans la distillation du goudron, et *rete*, filet]. Substance provenant de la distillation du goudron de bois de hètre. Le cédrirète cristallise en aiguilles rouges, déliées et inflammables, qui, s'entrelaçant, forment une espèce de filet.

CÉDRON. s. m. Nom indigène des semences du *Simaba cedron*, Planchon, de la famille des simaroubées, croissant à la Nouvelle-Grenade, où il atteint 6 mètres de haut. Des cinq carpelles de l'ovaire, un seul se développe en un fruit volumineux, drupacé, ovoïde, tronqué au sommet; endocarpe corné; graine unique, volumineuse ; épisperme membraneux; chalaze apparente ; cotylédons grands, blancs, charnus. On les emploie à la dose de 5 centigrammes, en poudre délayée dans l'eau-de-vie, pour les cas de morsure des serpents et de fièvre intermittente. A dose élevée, c'est un poison violent. L'éther en retire une matière grasse, neutre, cristalline, insoluble dans l'alcool froid. Le résidu, traité par l'alcool, donne la *cédrine*.

CEINTURE. s. f. [*cingulum*, ζώνη, all. *Gürtel*]. Bande d'étoffe, de peau ou de cuir, destinée à entourer et à serrer plus ou moins fortement la partie inférieure du tronc.— *Ceinture de Hildan* (*cingulum Hildani*). Ceinture de cuir dont on se servait autrefois pour la réduction des luxations et des fractures des membres, soit thoraciques, soit abdominaux. — *Ceintures hypogastriques*. Celles qui servent à soutenir l'utérus quand il s'abaisse ou se dévie. — On a aussi traduit par *ceinture* le mot *zona*. C'est dans ce sens qu'on dit *ceinture érysipélateuse*, *ceinture dartreuse*. V. ZONA.

CÉLASTRACÉES ou **CÉLASTRINÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales séparée des rhamnées (V. ce mot), et embrassant les aquifoliacées (V. ce mot).

CÉLATION. s. f. [de *celare*, cacher ; all. *Verheimlichung*, it. *celamento*, esp. *celacion*]. Action de celer, de cacher. En médecine légale on dit : *célation de grossesse*.

CÉLERI. s. m. [all. *Celeri*, angl. *celery*, it. *appio*, esp. *apio*]. Variété de l'*Apium graveolens*, L., plante ombellifère qui a perdu son âcreté par la culture, et dont on mange les tiges non développées et les supports étiolés des feuilles. On lui attribue une propriété légèrement stimulante et vermifuge.

CÉLIAQUE. adj. V. CŒLIAQUE.

CELLULAIRE. adj. [*cellularis*, angl. *cellulary*, it. *cellulare*, esp. *celular*]. Qui est composé de cellules.— *Théorie* ou *hypothèse cellulaire*. On a, pendant quelque temps, donné ce nom à une hypothèse d'après laquelle tous les éléments anatomiques qui composent les tissus des animaux adultes (fibres, tubes, etc.) dériveraient directement, par simple changement de forme ou par soudure, des *cellules* qui primitivement constituent l'embryon, comme cela a lieu dans les plantes. Mais on a reconnu que, sous cette seule dénomination, se trouvaient confondus trois faits distincts qui sont les suivants : *a*. On donne le nom de *théorie cellulaire* à ce fait général que tous les êtres végétaux et animaux qui naissent d'un œuf commencent par être entièrement composés de cellules qui se forment par segmentation du vitellus, auxquelles succèdent les autres éléments anatomiques, tant ceux qui sont sous forme de *cellules modifiées* quant à quelques-uns de leurs caractères, que ceux qui ont forme de fibres, tubes, etc. Ces cellules sont appelées *cellules* ou *éléments embryonnaires* ou *transitoires*, parce qu'elles n'ont qu'une existence temporaire ; elles sont remplacées par les *éléments définitifs* ou *permanents*. *b*. On donne le nom de *théo-*

rie de la métamorphose des cellules à ce fait que tous les éléments anatomiques des végétaux (cellules du tissu cellulaire, fibres et vaisseaux de divers ordres) commencent par être des éléments ayant forme de cellules devenant fibres, etc., par *métamorphose*, c'est-à-dire par changement de forme, volume, consistance, etc., de celles-ci (V. MÉTAMORPHOSE). *c*. On donne le nom de *théorie de la substitution* à ce fait que, chez les animaux, tous les éléments *constituants* naissent par *genèse* (V. ce mot), d'où résulte la *substitution* de ces éléments nouveaux et définitifs ou permanents aux cellules embryonnaires ou transitoires qui disparaissent par liquéfaction. Il y a remplacement des cellules embryonnaires qui se liquéfient, par des éléments définitifs qui, naissant de toutes pièces, sont dus à une génération nouvelle spontanée, à l'aide et aux dépens du blastème résultant de cette liquéfaction. Il y a ainsi *substitution* d'éléments permanents, définitifs, à des cellules embryonnaires, éléments transitoires qui disparaissent par liquéfaction. Ce mode de génération, la *substitution*, est propre aux animaux seulement, et encore uniquement aux éléments de leurs *tissus constituants* ou des *constituants;* ces éléments ont, comme on sait, pour la plupart, l'état de fibres, de tubes, de matières homogènes, et très-rarement celui de cellules. C'est l'inverse pour les *produits* (V. SUBSTITUTION). Ainsi qu'on vient de le voir, ces trois ordres de faits s'enchaînent l'un à l'autre, sont liés intimement, et décroissent en généralité. D'abord, la *théorie cellulaire* est un fait général commun à tous les êtres vivants; puis la *théorie de la métamorphose* s'applique à la formation de tous les éléments définitifs des végétaux et à ceux des *produits* seulement chez les animaux. Enfin, la *théorie de la substitution* ne s'applique qu'à la formation des éléments anatomiques des *tissus constituants* animaux, c'est-à-dire aux éléments qui, en général, outre les propriétés végétatives, jouissent des propriétés animales. — *Tissu cellulaire des animaux*. V. LAMINEUX. — *Tissu cellulaire des plantes* (*contextus cellularis*). Celui qui est formé par des *éléments* ou *cellules des végétaux du premier type*. V. CELLULE *végétale*. — *Végétaux cellulaires* (*plantæ cellulares*). V. CELLULE *végétale*, premier et deuxième type. — *Cloisons cellulaires* (*septa cellularia*) ou *fausses cloisons* (*septa spuria*). Expansions du tissu cellulaire de l'*endocarpe* de certains fruits, formées seulement de tissu cellulaire, le partageant en plusieurs cavités, mais qui ne renferment pas de faisceaux fibro-vasculaires, comme les cloisons formées par adossement des carpelles et séparant les loges du fruit.

Cellulaire (*emprisonnement*). V. EMPRISONNEMENT et FOLIE *pénitentiaire*.

CELLULE. s. f. [*cellula*, dimin. de *cella*, loge : petite loge, petite cavité ; all. *Zelle*, angl. *cell*, *cellule*, it. *celletta*, esp. *celdilla*]. Interstice ou petit vide que présentent les mailles du tissu spongieux des os longs, l'intérieur des sinus et du corps caverneux. — Éléments anatomiques des plantes et des animaux, sphéroïdaux, polyédriques ou aplatis, dont les dimensions, généralement égales en tout sens ou à peu près, varient entre 5 millièmes de millimètre et 1 dixième, grandeur qu'ils atteignent ou dépassent rarement, et constitués par une *masse fondamentale* creuse ou pleine, granuleuse ou homogène, et pourvue souvent d'un ou de plusieurs *noyaux* (V. ce mot), avec ou sans *nucléole* dans le noyau. — Dans les plantes, tous les éléments anatomiques sont des *cellules* dont les caractères seront traités ci-après. Chez les animaux, il n'en est point ainsi : les *cellules* constituent un groupe d'éléments anatomiques au milieu de plusieurs autres. Chez eux, les éléments anatomiques qu'on appelle *cellules* sont de petits corps polyédriques ou sphéroïdaux,

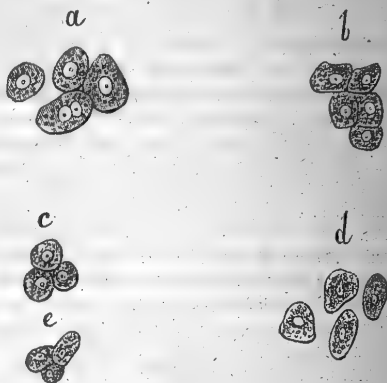


FIG. 66.

dont la masse fondamentale est en général pourvue d'un noyau avec ou sans nucléole, et qu'on peut rencontrer tant chez l'embryon que sur le fœtus et l'adulte. Contrairement à ce que prétendent beaucoup d'auteurs, et à ce qu'indique le nom général de *cellule*, ils sont loin de présenter tous une *paroi* et une *cavité* avec *contenu*. Le nom de *cellule*, tiré du règne végétal, où il y a en effet ces trois choses bien distinctes, doit néanmoins être conservé dans le règne animal, où ordinairement la cellule est formée de deux choses principales : 1° de la *masse de cellule*, ou masse cellulaire, d'égale densité au centre comme à la périphérie ; 2° d'un *noyau* (Fig. 66, *a*, *b*, *c*). Ce nom doit être conservé parce que les caractères généraux des véritables cellules s'y retrouvent, savoir : une masse polyédrique limitée dans son volume, avec des granulations au dedans, et très-habituellement le noyau. Chez presque tous les vertébrés, il n'y a de cellules avec *paroi* et *cavité* distinctes que pendant la période embryonnaire proprement dite, où le nouvel être n'est encore formé que de cellules. Chez le fœtus et l'adulte, quand l'animal a en outre déjà des éléments sous forme de *fibres*, *tubes*, etc., les cellules (normales et morbides) ne présentent plus *paroi* et *cavité* distinctes : ces deux choses ont pris une égale densité. Il n'y a que dans certaines glandes que l'on trouve la paroi, la cavité et son contenu bien distincts l'un de l'autre. Ce fait est plus général dans les glandes des invertébrés (où il est à peu près la règle) que chez les vertébrés. Dans le groupe des éléments anatomiques offrant les caractères de cellules, on compte un assez grand nombre d'espèces (V. ÉPITHÉLIAL, LEUCOCYTE, MÉDULLOCELLE, etc.) distinctes à la fois par leur volume, leurs réactions chimiques, et surtout par leur structure (volume et forme du noyau et de son nucléole, abondance et distribution des granulations moléculaires situées entre le noyau et la périphérie de la masse cellulaire). Le noyau peut manquer dans deux ordres différents de conditions : 1° Tantôt la masse de la cellule naît seule, sans *noyau*, fait dont on trouve des exemples dans toutes les espèces de cellules ; de telle sorte que, sur quelques dizaines de cellules quelconques placées dans le champ du microscope, il en

est toujours une ou deux, etc., qui manquent du noyau à côté de toutes les autres qui le possèdent. 2° Tantôt le noyau a existé, mais il a disparu ; il s'est résorbé, soit par suite des phases du développement (cellules épithéliales cutanées et des tumeurs de cet ordre), soit par suite du dépôt de gouttes d'huile dans la masse de la cellule (cellules de l'épithélium hépatique, cellules des cavités des cartilages). Ces éléments n'en sont pas moins des cellules, rattachées comme variétés à l'espèce dont elles ont tous les caractères, moins la présence du noyau. On observe de plus un fait inverse : presque toujours avec des cellules pourvues de noyau, on trouve ou l'on voit naître des noyaux seuls, sans masse cellulaire autour d'eux ; c'est ce qu'on appelle des *noyaux libres*. Comme ils sont tout à fait semblables aux *noyaux inclus* dans les cellules complètes qu'ils accompagnent, ils se rattachent naturellement, en tant que variété, à l'espèce dont ils ont tous les caractères, moins l'élément fondamental enveloppant. Toutes les espèces de cellules offrent, partout où elles se rencontrent, quelques individus de la variété *noyaux libres*, soit dans l'état normal, soit dans les produits morbides. On ne sait pas encore si un noyau primitivement inclus dans une cellule peut devenir libre par suite de la destruction de celle-ci dans des conditions normales ou morbides ; mais les cellules des invertébrés ou du fœtus des vertébrés qui ont paroi et cavité distinctes, ainsi que les cellules sans cavité de certains tubes glandulaires (salivaires, pancréatiques), peuvent être rompues ou écrasées de manière à rendre libre le noyau.— Les cellules animales étaient autrefois appelées *cellules élémentaires*, *primitives*, *à noyau*, et *globule*, ou *vésicule organique*, lorsqu'on croyait que tous les autres éléments (fibres, etc.) dérivaient nécessairement et directement d'une cellule métamorphosée (V. MÉTAMORPHOSE et SUBSTITUTION). — *Cellule embryonnaire*. V. CELLULAIRE. — Les *cellules végétales* sont des corps extrêmement petits et de formes diverses, immédiatement juxtaposés les uns aux autres ou libres, généralement creux, clos de toutes parts, représentant ainsi des utricules ou *cellules* dont le contenu est variable et la paroi formée d'une ou de plusieurs substances organiques analogues à la cellulose. Les éléments anatomiques animaux se distinguent de ceux des végétaux en ce qu'ils sont formés de substances organiques azotées, le plus souvent sans cavité, lors même qu'ils ont la *forme* dite de *cellule ;* quand il y a cavité distincte et paroi de cellulose, comme on le voit exceptionnellement dans la tunique protectrice des mollusques tuniciers, les utricules ne sont pas immédiatement juxtaposés : car, dans l'épaisseur de la substance qui sépare les cavités prises pour des cellules, se trouvent inclus des noyaux ou corpuscules spéciaux. Tout élément anatomique végétal se compose d'une *paroi* limitant une *cavité* remplie d'un *contenu* très-varié. C'est l'existence constante d'une cavité circonscrite par une paroi généralement close de toutes parts qui fait employer souvent l'expression *cellule végétale* comme synonyme d'*élément anatomique végétal*, bien que quelques éléments, comme certains vaisseaux à leur état de complet développement, soient formés de plusieurs cellules superposées avec résorption complète ou incomplète des parois formant cloison au point de contact. Il faut donc savoir que ces expressions ne sont synonymes que d'une manière relative. La *paroi* ou *enveloppe* est toujours bien distincte du *contenu*. D'abord, souvent on voit deux lignes parallèles qui limitent l'épaisseur de la paroi, en outre, on peut rompre celle-ci, alors le contenu s'échappe et la cavité se vide. Ainsi, *paroi* et *cavité*, ou *contenant* et *contenu*, voilà autant de choses distinctes qu'on peut observer dans les éléments anatomiques végétaux. La paroi est formée de cellulose unie à quelques sels ou à de la subérine, ou à du xylogène, ou bien à de la subérine presque pure avec des sels et un peu de cellulose. Cette paroi porte le nom de *paroi de cellulose*, parce que ce principe s'y trouve à peu près constamment. Le plus souvent (mais encore y a-t-il quelques exceptions) elle est tapissée d'une seconde membrane ou couche formée de substances organiques azotées demi-solides. C'est l'*utricule azoté*, *primordial* ou *primitif*. A celui-ci se trouvent annexés quelquefois un ou deux (rarement six à huit) petits corps sphériques ou ovoïdes de même nature que lui : c'est ce qu'on appelle le *noyau*, *nucleus* ou *cytoblaste ;* ce noyau renferme ou non un ou deux très-petits corpuscules, appelés *nucléoles* (*nucleolus*), qui manquent quelquefois. Ainsi, dans tout élément anatomique végétal, il faut, à l'égard de l'enveloppe, étudier la *paroi de cellulose* et l'*utricule azoté*, lequel à son tour possède ou non un *noyau*. Le *contenu* (appelé quelquefois *endochrome*) est solide, liquide ou gazeux. Le contenu solide est formé de grains de *fécule* pressés les uns contre les autres, dans les interstices desquels se trouvent, ou des gouttes d'huile (*Cyperus esculentus*, L.), ou un liquide avec ou sans granulations moléculaires (*Solanum tuberosum*, L.). Le contenu liquide est quelquefois homogène (*essences* des aurantiacées, liquides mucilagineux des chicoracées, etc.), ou aqueux avec ou, assez rarement, sans granulations moléculaires azotées, grains de fécule, de chlorophylle, ou gouttes huileuses ou résineuses en suspension ou émulsion (*Vicia faba*). Le contenu gazeux est formé d'acide carbonique, d'oxygène, quelquefois d'azote, etc. Les éléments anatomiques végétaux se séparent en groupes très-différents. Ces types présentent eux-mêmes des variétés. Les individus de ces types ne se transforment pas en individus d'un autre type : c'est ainsi que d'une cellule quelconque on ne verra pas provenir un laticifère, une trachée ou même une fibre ligneuse, ni surtout un filament de mycélium ou une cellule ramifiée des algues, etc. Les principaux types de cellules végétales sont les suivants. — PREMIER TYPE : *Cellules proprement dites*. Éléments sphériques, ovoïdes, cylindriques, polyédriques, aplatis ou étoilés, à peu près d'égales dimensions en tous sens, quelle que soit l'épaisseur des parois, ou ayant une longueur égale à trois ou quatre fois la largeur, mais avec coïncidence de parois minces, et à peu près égale adhérence aux éléments voisins dans tous les sens. C'est à ce type que se rattachent les individus des espèces végétales qui ne sont représentés que par un seul élément anatomique libre et isolé, ayant une existence indépendante (diatomées, palmellées). Il offre plusieurs variétés, telles que les *cellules épidermiques*, *cellules ponctuées*, *cellules rayées*, etc., *cellules du suber* ou *liége*, de l'*endoderme* (*cambium* de quelques auteurs). — DEUXIÈME TYPE : *Cellules filamenteuses*. Éléments cylindriques, rarement prismatiques par compression réciproque, dans lesquels un diamètre étroit coïncide avec une longueur généralement au moins huit ou dix fois et jusqu'à cinquante fois plus grande, et ayant des parois minces, assez souvent des ramifications et une

adhérence plus grande par leurs extrémités contiguës que par la périphérie, lorsque toutefois elles ne sont pas libres. Ce type est représenté par les cellules des filaments de mycélium de tous les cryptogames, souvent par une partie des tissus de leur stipe, etc., ou la totalité de celui-ci dans les espèces simplement filamenteuses. C'est à ce type plutôt qu'aux cellules pileuses et fibreuses que se rattachent les filaments qui accompagnent la graine de certaines salicinées, du coton, etc. Les plantes dites *cellulaires* ne renferment que des éléments appartenant aux deux types précédents. — TROISIÈME TYPE : *Cellules fibreuses* ou *fibres végétales*. Éléments superposés bout à bout, cylindriques, à diamètre généralement étroit et longueur considérable, avec des parois épaisses (ou assez minces quand elles sont jeunes et d'une longueur seulement cinq ou six fois plus grande que la largeur, mais pourtant relativement plus épaisses et plus longues que les cellules du tissu cellulaire ambiant), adhérant généralement bien plus ensemble par leurs extrémités que par leur circonférence. Ce type est représenté par des cellules qui, superposées bout à bout, ou empiétant l'une sur l'autre à l'aide des extrémités coniques (*clostres*), forment les fibres ligneuses du bois et celles du liber. Elles offrent plusieurs variétés : *cellules libériennes*, très-larges, à parois épaisses et homogènes ; *cellules ponctuées*, *cellules rayées*, etc. — QUATRIÈME TYPE : *Cellules vasculaires*. Éléments superposés ou articulés bout à bout, à parois minces, soit absolument, soit par rapport au diamètre ; plus souvent cylindriques que polyédriques ; étroits et à extrémités conoïdes, empiétant l'un sur l'autre ; ou bien larges et à extrémités aplaties, exactement superposés, généralement (mais non absolument) beaucoup plus longs que larges. Les éléments de ce type sont représentés par les cellules qui, superposées ou articulées bout à bout, forment les vaisseaux des plantes dites *vasculaires*. Ils offrent plusieurs variétés : *cellules vasculaires à filament spiral* ou *trachées ; cellules vasculaires ponctuées*, ou *vaisseaux ponctués ; cellules vasculaires laticifères*, ou *vaisseaux laticifères*, parois généralement minces, homogènes, translucides, s'affaissant sur elles-mêmes. Aux *cellules trachéales* se rattachent celles des *vaisseaux réticulés*, et à la variété des *cellules vasculaires ponctuées* se rattachent celles des *vaisseaux rayés* et *scalariformes*.

CELLULEUX, EUSE. adj. [*cellulosus*, it. *celluloso*, esp. *celuloso*]. Abondant en cellules. — *Substance celluleuse* ou *tissu celluleux des os*. Celui qui, dans son organisation, présente un amas de cellules ou de petites loges séparées par des espèces de cloisons fort minces. V. CELLULAIRE et LAMINEUX.

CELLULOSE. s. f. Principe caractérisé par sa solubilité dans l'acide sulfurique concentré, et son insolubilité dans la potasse caustique. Dans plusieurs cas, elle est colorée en bleu par la dissolution d'iode dans le chlorure de zinc ; l'iode et l'acide sulfurique développent cette couleur encore plus facilement. Ces derniers caractères sont de ceux qui peuvent varier : il y a, en effet, des variétés de cellulose que ni l'iodo-chlorure de zinc, ni l'iode et l'acide sulfurique ne colorent (cellulose des cellules des moisissures). La potasse la gonfle un peu. La cellulose peut passer et passe dans les plantes, en certaines conditions de végétation, d'une part à l'état de fécule ou de corps isomères, ou d'autre part à l'état de xylogène et de subérine, par *catalyse*. La cellulose forme la partie fondamentale de la *paroi primaire* des cellules végétales et de leurs couches d'accroissement. La paroi de toutes les jeunes cellules est formée de cellulose seulement. ($C^{12}H^{10}O^{10}$.) V. INULINE et XYLOGÈNE.

Cellulose animale. Il existe de la cellulose dans l'enveloppe du corps des mollusques tuniciers (*ascidies*). A différentes reprises, quelques auteurs ont tenté d'en faire admettre l'existence dans les tissus des animaux supérieurs, lorsqu'ils rencontraient quelques parties ne donnant pas, sous le microscope, les réactions propres aux substances azotées. L'existence de ce composé dans les tissus des vertébrés et des articulés n'est encore démontrée par aucun fait probant. V. AMYLOÏDE *animal*.

CÉLOCOLIQUE. s. f. [de κήλη, hernie, et *colique*]. Colique déterminée par les hernies.

CÉLOSOME. s. m. [de κήλη, hernie, et σῶμα, corps]. Monstre chez lequel il existe une éventration latérale ou médiane, avec fissure, atrophie, ou même manque total du sternum et déplacement herniaire du cœur (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CÉLOSOMIEN. adj. Se dit des monstres chez lesquels on observe une éventration plus ou moins étendue, et toujours compliquée de diverses anomalies des membres, des organes génito-urinaires, ou même du tronc dans son ensemble (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CÉLOTOMIE. s. f. V. KÉLOTOMIE.

CÉMENT. s. m. [*cæmentum*, all. *Cäment*, angl. *cement*]. Matières diverses dont on entoure un corps métallique pour le soumettre à la cémentation. — En anatomie, substance osseuse qui, recouvrant la racine des dents, va en s'amincissant à mesure qu'elle se rapproche de l'émail de la couronne, où elle s'arrête. Au point de vue de son mode de formation et du rôle qu'il joue dans l'organisation dentaire, le cément divise les dents des mammifères en deux groupes : le premier comprend celles qui ne sont pourvues de cément que dans leurs racines, ce sont les dents à *cément radiculaire* (homme, quadrumanes, carnassiers, rongeurs, etc.) ; dans le second groupe sont rangées celles qui présentent, outre la couche de cément de leurs racines, une autre couche qui entoure la couronne et forme, ainsi réunie à la précédente, une enveloppe totale à l'organe dentaire : ce sont les dents à *cément radiculaire* et *coronaire*, ou *cément en involucre* (ruminants, pachydermes, etc.). Dans le cas où le cément forme à la dent une enveloppe totale, sa formation a lieu aux dépens d'un organe particulier fibro-cartilagineux qui occupe dans la cavité folliculaire une place déterminée (*organe du cément*), tandis que, dans le second cas où le cément ne revêt que la racine, son développement ne commence qu'au moment du développement des racines, et a lieu par genèse de toutes pièces. V. DENT.

CÉMENTATION. s. f. [*cæmentatio*, all. *Cämentation*, angl. *cementation*, it. *cementazione*, esp. *cementacion*]. Opération qui consiste à stratifier un métal avec une matière convenable, et à soumettre le tout à une haute température, afin de combiner les deux corps. Ainsi l'*acier de cémentation* se fait en plaçant alternativement, dans un fourneau carré, plusieurs couches de charbon et des barres de fer forgées, et chauffant ensuite au rouge blanc.

CENDRE. s. f. [*cinis*, κόνις, all. *Asche*, angl. *ashes*, it. *cenere*, esp. *ceniza*]. Résidu de la combustion de la plupart des matières organiques. La cendre de bois contient de la silice, de l'alumine, des oxydes de fer

et de manganèse, des carbonates et des phosphates de potasse, de soude, de chaux, de magnésie, des sulfates de potasse et de soude, des chlorures, etc.

Cendre bleue. Oxyde de cuivre précipité de la dissolution du sulfate de ce métal par la chaux, et retenant de l'eau qui lui donne une couleur bleue ; c'est un composé d'hydrate de cuivre, de chaux et de sulfate calcaire.

Cendre gravelée (*cinis clavellatus*). Proprement, la cendre des vrilles de la vigne, ou la cendre de sarment. Mais plus particulièrement, le produit de l'incinération du tartre brut ou lie de vin desséchée : c'est un mélange de sous-carbonate de potasse et d'un peu de sulfate de potasse, de sous-carbonate de chaux, d'oxydes de fer et de manganèse, de silice, d'alumine et de charbon.

CENDRÉ, ÉE. adj. [*cinereus*]. De cendre. — *Corps cendré.* V. RHOMBOÏDE. — *Couleur cendrée.* Couleur d'un gris pâle et un peu bleuâtre. C'est parce qu'elle présente cette couleur que la substance grise ou corticale du cerveau a été nommée par quelques auteurs *substance cendrée.*

CÉNESTHÉSIE. s. f. [*cœnæsthesis*, de κοινὸς, commun, et αἴσθησις, faculté de sentir; all. *Gemeingefühl*]. Espèce de sentiment vague que nous avons de notre être, indépendamment du concours des sens (Reil), et dont quelques physiologistes ont voulu faire un sixième sens sous le nom de *sens de l'existence* ou *cénesthésie.* Ce n'est que la notion de notre existence fournie par l'ensemble des sensations que nous éprouvons en un moment donné et se succédant tantôt sous un mode (*sensations externes*), tantôt sous un autre (*sensations internes*), tantôt agréable, tantôt pénible, sans que pour cela nous ayons un mode de sensation d'espèce particulière. V. PERCEPTION et SENS.

CÉNOBION. s. m. [*cœnobium*, de κοινὸς, commun, et βίος, vie : vie en commun]. Fruit dont les loges, tellement écartées les unes des autres qu'elles semblent autant de fruits séparés, sont cependant toutes articulées sur un gynobase plus ou moins dilaté, et qui est la base d'un style unique (Mirbel).

CÉNOSE. s. f. [*cenosis*, κένωσις, de κενὸς, vide]. Évacuation, déplétion. Les anciens désignaient ainsi une évacuation qui diminue à la fois toutes les humeurs du corps, comme la saignée.

CÉNOTIQUE. adj. [*cenoticus*, κενωτικός]. Synonyme inusité de *drastique.*

CENTAURÉE. s. f. [*Centaurea*, L., all. *Tausendgulden*, angl. *centaury*, it. *centaurea*, esp. *centaura*]. Genre de plantes, syngénésie polygamie frustranée, L., synanthérées, J., très-nombreux en espèces. 1° La *grande centaurée* (*Centaurea centaurium.* L.) a une seule racine amère, tonique et sudorifique. 2° La *jacée* (*Centaurea jacea*, L.) a aussi une racine amère et légèrement astringente, qui entrait autrefois dans la préparation des gargarismes détersifs. 3° L'eau distillée des fleurs du *bluet* ou *barbeau* (*Centaurea cyanus*, L.) entre dans des collyres résolutifs, qui ne doivent sans doute leur efficacité qu'à l'addition du sulfate de zinc ou de l'acétate de plomb liquide. 4° La *chausse-trape*, ou *chardon étoilé* (*Centaurea calcitrapa*, L.), dont les parties sont amères, a été préconisée comme succédanée du quinquina. On administre surtout, contre les fièvres intermittentes, du vin chargé des principes fébrifuges de cette plante (vin blanc, 1500 gram., dans lequel on fait bouillir deux poignées de fleurs). On en donne 180 à 240 grammes avant et au moment du paroxysme. Sa racine passe pour diurétique ; on l'a longtemps employée contre les maladies des reins, la gravelle, la colique néphrétique : elle faisait la base du *remède de Basville*. 5° Le *chardon bénit* (*Centaurea benedicta*, L.) a les mêmes propriétés que la chausse-trape. — La *petite centaurée* (*Centaurium minus*) est le *Gentiana centaurium*, L., ou *Chironia centaurium*, C. Smith, ou *Erythræa centaurium*, Persoon. Cette plante appartient aux gentianées ; elle est très-commune dans les bois et reconnaissable à ses feuilles opposées, sessiles, ovales-oblongues, et à ses fleurs d'une belle couleur rose et en corymbe. C'est le meilleur fébrifuge indigène après la grande gentiane. On emploie ses sommités fleuries en décoction (16 à 32 grammes dans 500 grammes d'eau), et son extrait (2 à 4 grammes).

CENTAURINE. s. f. Matière extractive, brune, retirée de l'*Erythræa centaurium*, Persoon.

CENTINODE. s. f. V. RENOUÉE.

CENTRAL, ALE. adj. [*centralis*, angl. *central*, it. *centrale*, esp. *central*]. Qui appartient au centre, qui est placé au centre. — *Artère centrale de la rétine.* Fournie par l'ophthalmique, elle occupe le centre du nerf optique et la rétine. — En botanique : *embryon central*, celui qui est placé au milieu du périsperme ; *périsperme central*, celui qui est enveloppé par l'embryon ; *placenta central*, celui qui occupe le centre du péricarpe.

CENTRALITÉ. s. f. En physiologie, *phénomènes de centralité*, ceux du système nerveux qui se passent dans les centres cérébro-rachidiens et non dans les nerfs périphériques. La moelle épinière est à la fois un *centre nerveux* jouissant d'une activité propre, et un *conducteur* qui met les organes en relation avec l'encéphale. Or, parmi les phénomènes dits de *centralité*, distincts de la conductibilité, se trouvent les actions réflexes ou diastaltiques. V. ces mots et ENTRECROISEMENT.

CENTRE. s. m. [*centrum*, κέντρον, all. *Mittelpunkt*, *Centrum*, angl. *centre*, it. et esp. *centro*]. Point qui occupe le milieu d'une figure ou d'un corps ; point qui est également éloigné de tous les points de la circonférence du cercle. — *Centre épigastrique.* Ganglions et plexus nerveux situés à l'épigastre, et où semblent aboutir, comme à un centre, les impressions reçues dans diverses parties du corps. — *Centre nerveux.* Endroit d'où plusieurs nerfs tirent leur origine. Le cerveau, la moelle épinière, les ganglions, sont des centres nerveux. — *Centre ovale de Vieussens.* Substance blanche qui occupe le milieu de chaque hémisphère, et qu'on voit, après avoir pratiqué une section horizontale, un peu au-dessus des ventricules latéraux. — *Centre phrénique* ou *centre aponévrotique du diaphragme.* Aponévrose forte et trilobée qui occupe la partie postérieure et moyenne du diaphragme. — En physique, *centre de gravité*, point d'un corps par lequel passe constamment la résultante des forces parallèles, dans les diverses positions qu'on lui fait prendre successivement par rapport à la direction de ces forces. — *Centre optique.* Point situé dans l'intérieur d'une lentille et sur l'axe principal, qui jouit de la propriété de laisser suivre, lors de leur sortie de la lentille, aux rayons lumineux qui la traversent, leur direction primitive ou une direction parallèle.

CENTRIFUGE. adj. [*centrifugus*, all. *centrifugal*]. — *Force centrifuge.* Force qui tend à éloigner les corps du centre de la courbe qu'ils parcourent. Dans les

corps organisés, elle produit des effets variables : elle tend à déterminer la chute hors du cercle, et les animaux s'en préservent en penchant instinctivement leur corps en dedans; elle produit une perturbation dans la distribution des fluides nutritifs, et détermine des accidents du côté du cerveau; enfin elle change la direction de la radicule et de la tigelle des grains, quand on les fait germer sur une roue qui tourne. — *Inflorescence centrifuge* (définie ou terminée). Celle dans laquelle l'épanouissement des fleurs commence par le centre pour s'étendre successivement jusqu'à la circonférence de l'ensemble de la plante.

CENTRIPÈTE. adj. [*centripeta*, de *centrum*, centre, et *petere*, se rendre à]. — *Force centripète*. Celle qui tend à rapprocher les corps du centre de la courbe qu'ils parcourent. — *Inflorescence centripète* (indéfinie ou indéterminée), par opposition à *inflorescence centrifuge*. Celle dans laquelle l'épanouissement marche de la circonférence au centre, ou, ce qui revient au même, de la base vers le sommet.

CÉNURE. V. Cœnure.

CÈPE. s. m. V. Bolet.

CÉPHALAGRAPHIE. Mot mal formé. V. Céphalographie.

CÉPHALAGRE. s. f. [*cephalagra*, de κεφαλὴ, tête, et ἄγρα, proie, capture]. Douleur arthritique à la tête.

CÉPHALALGIE. s. f. [*cephalalgia*, κεφαλαλγία, de κεφαλὴ, tête, et ἄλγος, douleur]. Douleur de tête. Douleur de toute espèce qui occupe une région quelconque ou toute l'étendue du crâne : la *carébarie*, la *céphalée*, l'*hémicrânie* ou *migraine*, le *clou hystérique*, etc., sont autant d'espèces de céphalalgies.

CÉPHALALOGIE. Mot mal formé. V. Céphalologie.

CÉPHALANTHE. s. m. [*cephalanthium*, de κεφαλὴ, tête, et ἄνθος, fleur]. Assemblage des fleurons qui forment les fleurs dites *composées*. C'est la *calathide* de Mirbel, le *capitule* de la plupart des botanistes.

CÉPHALAPAGOTOME. s. m. [κεφαλὴ, tête; ἀπάγω, je tire au dehors, et τέμνω, je coupe]. Variété de céphalotome destiné à inciser le crâne en même temps qu'il le tire au dehors (Hullin).

CÉPHALARTIQUE. adj. et s. m. [mot mal fait, de κεφαλὴ, tête, et ἀρτίζειν, rendre sain]. Qui fait du bien à la tête.

CÉPHALÉE. s. f. [*cephalæa*, κεφαλαία, de κεφαλὴ, tête]. Mal de tête violent et opiniâtre, quelquefois périodique ; céphalalgie chronique, soit continue, soit intermittente. La céphalée intermittente est ordinairement apyrétique; quelquefois cependant elle a tous les caractères d'une fièvre intermittente simple ou pernicieuse. La céphalée n'affecte quelquefois qu'un seul côté, comme dans l'hémicrânie ou migraine.

CÉPHALÉMATOME. s. m. [*cephalæmatoma*, de κεφαλὴ, tête, et αἱματοῦν, ensanglanter ; *ecchymoma*, *cephalophyma capitis*, *tumor sanguineus* seu *thrombus neo-natorum*, *abcessus capitis sanguineus*, all. *Blutgeschwulst* ou *Kopfgeschwulst der Neugebornen*, esp. *cefalematomo*]. Tumeur circonscrite, indolente et fluctuante, qu'on observe quelquefois à la tête des enfants nouveau-nés (Nægele). Cette tumeur, due à du sang épanché sous le péricrâne, n'influe en rien sur la couleur des téguments, qui n'y adhèrent non plus jamais. Elle a son siége ordinaire au pariétal, toujours plus près de son bord supérieur que de l'inférieur, et plus souvent à droite qu'à gauche ; cependant elle peut exister des deux côtés à la fois. On l'a vue aussi à la portion squameuse du temporal et à l'occipital. Son volume varie beaucoup, depuis une faible noisette jusqu'à des dimensions de 10 centimètres en long sur 8 centimètres de large. Toujours elle offre au pourtour une sorte d'anneau dur et irrégulier, d'où résulte l'apparence d'une perforation à l'os. Il paraît que l'os est toujours sain quand on ouvre la tumeur, mais que, si celle-ci persiste longtemps, il peut être en partie résorbé, et même quelquefois frappé de carie. Quand la tumeur ne semble pas disposée à disparaître d'elle-même, le mieux est de l'ouvrir par une simple ponction de 9 à 10 millimètres : s'il s'ensuivait une hémorrhagie, la compression suffirait pour l'arrêter. La cautérisation paraît être moins bonne que ce moyen, et peut même offrir des dangers. — On distingue trois variétés de céphalématomes : 1° le *céphalématome sous-aponévrotique*, le plus rare, qui siége dans le tissu cellulaire interposé à l'aponévrose crânienne et au péricrâne ; 2° le *céphalématome sous-péricrânien*, le plus fréquent, siége entre les os (surtout le pariétal droit) et le péricrâne décollé, circonscrit par un rebord dur qui est causé dans le principe par un engorgement des tissus, par la limite du décollement, et plus tard par la production d'un bourrelet osseux ; 3° le *céphalématome sus-méningien*, ou épanchement de sang à la face interne des os, entre eux et la dure-mère décollée.

CÉPHALIADE. s. m. Mot employé pour *céphalopage*. V. ce mot.

CÉPHALIQUE. adj. [*cephalicus*, de κεφαλὴ, tête; angl. *cephalic*, it. et esp. *cefalico*]. Qui a rapport à la tête. — *Artère céphalique*, Ch. C'est la carotide primitive. — *Veine céphalique*. Chaussier donnait ce nom à la jugulaire interne ; mais on appelle communément *veine céphalique* une veine superficielle de la face antérieure et externe du bras, qui est formée, au pli du coude, par la réunion de la médiane céphalique, de la radiale superficielle et de quelques autres branches veineuses. Le tronc de la céphalique, résultant de cette jonction, monte le long du bord externe du biceps, et va s'ouvrir dans la veine axillaire, au-dessous ou quelquefois au-dessus de la clavicule. C'est une des veines sur lesquelles on pratique la saignée. Le nom de *céphalique* lui a été donné par les anciens, qui pensaient qu'elle avait quelque rapport avec la tête, et que c'était cette veine qu'il fallait saigner pour calmer la céphalalgie. — *Remèdes céphaliques*. Ceux qui sont propres à guérir les maladies de la tête regardées comme nerveuses : ce sont des antispasmodiques. Quelques auteurs réservent ce nom aux substances agissant par l'olfaction, aux émanations odorantes qui ont une action sur le cerveau.

CÉPHALITE. s. f. [*cephalitis*, de κεφαλὴ, tête, avec la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie]. Ce mot, qui signifie *inflammation de la tête*, sans indication de l'organe qui en est le siége, est inusité.

CÉPHALOCYSTES. s. m. pl. [de κεφαλὴ, tête, et κύστις, vessie]. Nom donné autrefois aux entozoaires de l'ordre des cestoïdes (V. ce mot) de la troisième tribu, ou cystiques. Ces vers se divisaient en monocéphalocystes, ou cysticerques, et en polycéphalocystes, qui comprenaient les genres *Polycéphale* ou *Cœnure* et *Échinocoque* (V. ces mots). Ce mot n'est plus usité, parce que, dans les cœnures et les échinocoques, ce qu'on prenait pour la tête est la partie principale de l'animal.

CÉPHALODE. s. m. [*cephalodium*, de κεφαλὴ, tête, et εἶδος, forme]. Réceptacle orbiculaire et convexe de certains lichens.

CÉPHALOGRAPHIE. s. f. [*cephalografia*, de κεφαλή, tête, et γραφή, description]. Description anatomique de la tête.

CÉPHALOÏDE. adj. [*cephaloides*, de κεφαλή, tête, et εἶδος, forme]. En forme de tête : se dit des fleurs réunies en capitules.

CÉPHALOLOGIE. s. f. [de κεφαλή, tête, et λόγος, discours]. Dissertation anatomique sur la tête.

CÉPHALOME. s. m. Cancer médullaire ou encéphaloïde. (Quelques auteurs.)

CÉPHALOMÈLE. s. m. [de κεφαλή, tête, et μέλος, membre]. Monstre dont l'anomalie est caractérisée par l'insertion d'un ou de deux membres accessoires sur la tête (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CÉPHALOMÈTRE. s. m. [*cephalometrum*, de κεφαλή, tête, et μέτρον, mesure; angl. *cephalometer*, it. et esp. *cefalometro*]. Instrument employé par Stein pour mesurer les diamètres de la tête de l'enfant nouveau-né. C'est une sorte de compas d'épaisseur composé de deux branches d'acier réunies par une charnière, d'abord parallèles, puis s'écartant l'une de l'autre en décrivant chacune une courbe de six pouces d'ouverture au centre de l'instrument, se rapprochant et se touchant par leur extrémité libre, que termine un bouton lenticulaire. Au point où la portion droite se réunit à la portion courbe, est un rapporteur demi-circulaire, fixé à l'une des branches et gradué par pouces et par lignes. On regarde généralement comme trop incertaines les indications fournies par cet instrument.

CÉPHALOMÉTRIE. s. f. Emploi du *céphalomètre;* mesure des dimensions de la tête dans l'étude des races humaines, et, par extension, dans l'étude des capacités intellectuelles d'un individu à l'autre.

CÉPHALOPAGE. s. m. [de κεφαλή, tête, et παγείς, uni]. Monstre composé de deux individus à ombilics distincts, ayant leurs têtes réunies par les sommets en sens inverse (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CÉPHALO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. [*cephalopharyngeus*, qui appartient à la tête, κεφαλή, et au pharynx, φάρυγξ]. — *Muscle céphalo-pharyngien.* Portion du muscle constricteur supérieur du pharynx qui s'insère supérieurement à la face inférieure de l'apophyse basilaire. — *Aponévrose céphalo-pharyngienne.* Aponévrose mince, couverte antérieurement par la membrane muqueuse, attachée à l'apophyse basilaire, et fournissant des points d'insertion à une portion du muscle constricteur.

CÉPHALOPODES. s. m. pl. [*cephalopodes*, de κεφαλή, tête, et ποῦς, ποδός, pied; all. *Kopffüssler, Cephalopoden*, angl. *cephalopoda*, esp. *cefalopodes*]. Ordre de la classe des mollusques contenant des animaux dont les organes ou *tentacules* (garnis de ventouses), qui servent à la préhension, mais non à la locomotion, s'insèrent sur la tête, autour de la bouche. Le corps proprement dit est contenu dans une *bourse* ou manteau contractile, énergique, qui sert à la locomotion. Celle-ci résulte de la projection d'une certaine quantité d'eau dont l'animal remplit préalablement sa bourse, et qu'il chasse par une contraction vigoureuse de celle-ci, à travers l'étroit orifice de son *entonnoir*. L'eau, comprimée de toutes parts, fait en quelque sorte explosion par l'entonnoir, tandis que, par suite de sa pression sur tous les autres points, elle détermine un mouvement de l'animal dans une direction opposée à celle de sa projection. Quand le sommet de l'entonnoir ouvert en avant correspond à l'axe de l'animal, la locomotion a lieu à reculons : c'est le cas ordinaire. Elle a lieu en avant, lorsque le céphalopode recourbe l'entonnoir de manière à diriger son orifice en arrière. Elle a lieu, de plus, en haut ou en bas, à droite ou à gauche, quand il dirige l'orifice en sens opposé à celui où il

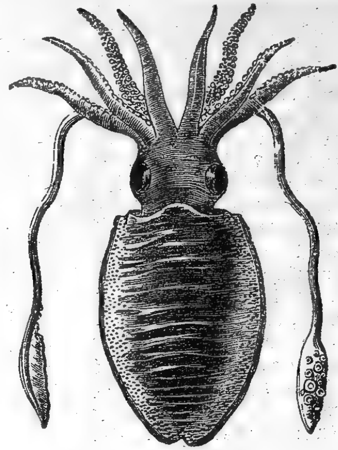


Fig. 67.

veut aller. En résumé, cette locomotion a lieu d'après le mécanisme du recul du fusil. Dans ces mouvements, les tentacules (Fig. 67) sont resserrés, rapprochés en faisceau et immobiles. Ce sont des animaux marins.

CÉPHALO-RACHIDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la tête et au rachis. — *Enveloppes* ou *membranes céphalo-rachidiennes*. V. Arachnoïde, Dure-mère et Pie-mère. — *Liquide céphalo-rachidien.* V. Arachnoïdien.

CÉPHALOTE. s. f. [de κεφαλή, tête]. Matière graisseuse jaune, élastique, tenace, insoluble dans l'alcool, soluble dans l'éther, admise par Couerbe dans le cerveau; elle serait azotée, phosphorée et sulfurée. C'est un mélange de principes graisseux et azotés. Elle a aussi été appelée *cire cérébrale* et *cérencéphalote*.

CÉPHALOTHLIBE. s. m. [de κεφαλή, tête, et θλίβειν, écraser]. V. Céphalotribe.

CÉPHALOTHORAX. s. m. [κεφαλή, tête, et *thorax*]. Partie du corps des arachnides formée par la fusion de la tête avec le premier des trois anneaux du thorax, qui souvent eux-mêmes sont réunis ensemble, au point de n'être bien distincts qu'au niveau de chacune des paires de pattes qu'ils portent. Les acarides ont un céphalothorax comme les autres arachnides; celui-ci présente aussi, en avant, un épistome sous forme de bord ou de pli saillant qui sépare en dessus le céphalothorax des organes buccaux, lorsqu'il ne les dépasse pas; la première paire de pattes, ainsi que les organes buccaux, est attachée à la partie ventrale et en avant de cette première portion ou partie céphalique du céphalothorax.

CÉPHALOTOMIE. s. f. [*cephalotomia*, de κεφαλή, tête, et τομή, section; all. *Kephalotomie*, angl. *cephalotomy*, esp. *cefalotomia*]. Les accoucheurs nomment ainsi, ou *crâniotomie*, une opération à laquelle on a recours quand la tête ne peut traverser la filière du bassin, parce que, son volume n'ayant d'ailleurs rien d'insolite, les voies qu'elle devrait parcourir ne sont pas assez amples pour la laisser passer. Cette opération consiste à morceler la tête. On l'exécute à l'aide de divers instruments, dont les principaux

sont la lance de Mauriceau, les ciseaux de Smellie (Fig. 68 et 69), le *terebellum* de Dugès. Si l'on a fait choix des ciseaux, on les glisse sur la face palmaire de la main gauche, préalablement introduite dans le vagin ; on les pousse jusqu'à ce qu'ils aient pénétré dans l'intérieur du crâne ; on en écarte les branches, et on les promène en différents sens pour diviser l'encéphale ; ensuite on vide le crâne avec une curette, et l'on abandonne l'expulsion de la tête aux efforts de la nature, ou on l'opère soit avec la main, soit avec les crochets ou le forceps. Quelquefois il est utile de refouler les os en dedans, ou de les extraire pièce à pièce, en ménageant la peau, qui protége les organes de la mère contre les aspérités des os qu'on a été obligé de laisser.

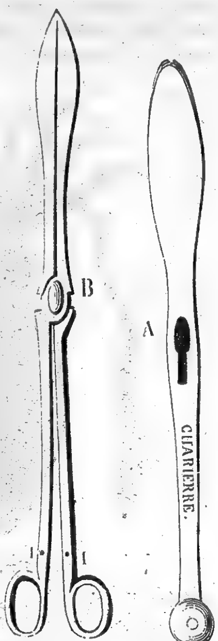


Fig. 68. Fig. 69.

CÉPHALOTRIBE. s. m. [de κεφαλή, tête, et τρίβω, je broie]. Instrument inventé par Baudelocque neveu pour réduire la tête du fœtus à un moindre volume en la broyant. C'est une espèce de forceps à cuillers étroites, pleines, fortes, et qu'on peut serrer à volonté au moyen d'une vis de rappel mise en jeu par un levier puissant. Le volume de cet instrument porte à douter que, quand les petits diamètres du bassin sont réduits à 2 pouces, son emploi soit moins dangereux que l'opération césarienne ou le morcellement de l'enfant (Fig. 70).

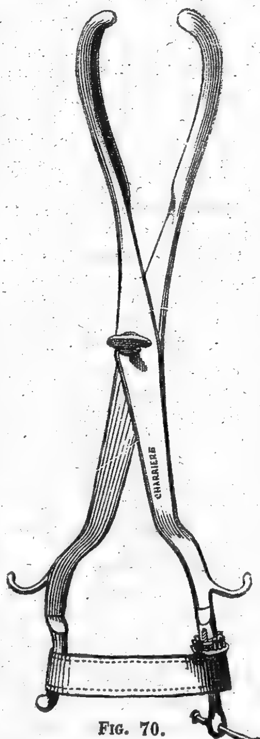


Fig. 70.

CÉPHALOTRIPSIE. s. f. Emploi du céphalotribe.

CÉRACÉ, ÉE. adj. [*ceraceus*]. Se dit des masses de pollen solide d'orchidées, qui ont la consistance et l'aspect de la cire.

CÉRAÏNE. s. f. [de *cera*, cire ; all. *Cerain*]. Corps isomérique avec la cérine, obtenu en traitant celle-ci par une solution alcaline ; elle en diffère en ce que l'alcool et l'eau chaude ne la dissolvent pas. L'alcool bouillant n'en dissout qu'une très-petite quantité qui se prend en masse gélatineuse par le refroidissement.

CÉRAMIÉES. s. f. pl. Tribu des algues (Agardh).

CÉRAMIUM. s. m. Ancien genre de la famille des fucacées, qui désignait quelques espèces, mal déterminées, se trouvant dans la *mousse de Corse*. V. ce mot.

CÉRASINE. s. f. [de *cerasus*, cerise ; all. *Cerasin*, it. et esp. *cerasina*]. Nom donné à l'*adraganthine*, isomérique avec l'*arabine*. V. Bassorine.

CÉRAT. s. m. [*ceratum*, κηρωτὸν, de κηρὸς, cire ; all. *Wachssalbe*, angl. *cerate*, it. *cerotto*, esp. *cerato*]. Médicament externe plus ou moins mou qui a pour base la cire et l'huile. Les *cérats* diffèrent donc des *pommades* en ce que celles-ci contiennent des graisses, et des *onguents*, en ce que ceux-ci contiennent des substances résineuses. — Le *cérat simple* est composé de 3 parties d'huile d'amandes douces et de 1 partie de cire blanche pure, que l'on expose à une douce chaleur au bain-marie, jusqu'à ce que la cire soit complétement fondue, et qu'on laisse ensuite se figer. En augmentant la proportion de la cire, et en ajoutant de l'orcanette, on a un cérat rouge et ferme, que l'on passe pendant qu'il est liquide, et qui, aromatisé avec une huile essentielle, constitue la *pommade pour les lèvres*. — Le *cérat blanc*, ou *cérat de Galien*, est composé de 1 partie de cire blanche que l'on fait dissoudre dans 4 parties d'huile d'amandes douces, en ayant soin de remuer continuellement, et ajoutant ensuite peu à peu, pendant le refroidissement, 3 parties d'eau pure ou d'eau de rose. On verse alors le mélange dans un mortier de marbre échauffé, et l'on triture jusqu'à refroidissement complet. On fait de même un cérat avec la cire jaune. — Le *cérat à la rose* (pommade pour les lèvres) se fait en liquéfiant : cire blanche, 32 gram., dans huile d'amandes douces, 64 gram. ; ajoutant : racine d'orcanette, 4 gram. ; laissant digérer jusqu'à ce que la pommade ait une couleur rouge assez vive, passant et exprimant ; laissant refroidir lentement, séparant le dépôt ; faisant liquéfier de nouveau, et ajoutant, quand la pommade est à demi refroidie, six gouttes d'essence de roses. — On prépare des *cérats composés* en incorporant dans le cérat de Galien des substances médicamenteuses appropriées à l'effet qu'on veut produire. En ajoutant au cérat de Galien du sous-acétate de plomb liquide, dans la proportion de 4 grammes sur 32, on a le *cérat de Goulard*, qui est astringent. — On prépare un *cérat soufré* en incorporant par trituration dans 7 parties de cérat de Galien 2 parties de soufre, ajoutant 1 partie d'huile d'amandes douces, et triturant de nouveau. — En ajoutant 32 grammes de cérat et 4 grammes de carbonate d'ammoniaque, et mêlant très-exactement, on a le *cérat ammoniacal* dit *de Réchoux*. — En incorporant dans 8 parties de cérat simple 1 partie d'extrait alcoolique de quinquina dissous dans une petite quantité d'alcool, on a le *cérat de quinquina*, que l'on emploie pour le pansement des ulcérations gangréneuses superficielles ou des plaies des vésicatoires, dans les maladies adynamiques. — Les cérats se rancissent très-promptement, et ont alors une action irritante opposée à celle des cérats frais.

CÉRATINIEN. V. Kératinien.

CÉRATITE. V. Kératite.

CÉRATOCÈLE. V. Kératocèle.

CÉRATOCONE. s. m. [de κέρας, corne, et κῶνος, cône]. Staphylôme épithélial en forme de cône ou de verrue.

CÉRATO-GLOSSE, CÉRATO-PHARYNGIEN, etc. V. Kérato-glosse, Kérato-pharyngien, etc.

CÉRATONYXIS. V. Kératonyxis.

CÉRATOTOME. V. Kératotome.

CÉRATOTOMIE. V. Kératotomie.

CERCLE. s. m. Se dit, dans les solipèdes, des renflements circulaires que l'on voit se dessiner sur la paroi du sabot. Ils ne forment relief qu'à la superficie du sabot. Quoique les sabots puissent se cercler dans des conditions physiologiques, cependant le cercle indique aussi l'existence de mouvements fluxionnaires. Les pieds souffrants sont presque toujours cerclés.

Cercle ciliaire. V. Ciliaire.

Cercle de diffusion. Portion périphérique de l'image formée sur la rétine, qui manque de netteté quand les rayons lumineux ont leur foyer en avant ou en arrière de la rétine, ce qui rend les images confuses. Sa grandeur dépend en partie de la distance de l'objet : plus l'objet est rapproché, plus il est large ; plus petite est la pupille, moins il est large. De l'infini jusqu'à 65 mètres environ il est insensible ; lorsque l'objet est distant de l'œil de 12 mètres environ, sa largeur atteint 5 millièmes de millimètre, et commencerait à troubler la netteté des images, s'il n'y avait accommodation de l'œil pour la vision distincte.

CERCOMONAS. s. m. Infusoire trouvé dans les déjections des cholériques.

CERCOSE. s. f. [*cercosis*, de κέρκος, queue]. Allongement excessif du clitoris, selon quelques auteurs ; polype utérin proéminent hors du vagin, selon d'autres.

CÉRÉALE. adj. f. [*cerealis*, de *Cérès*, déesse des moissons ; all. *Brodkorn*, it. *cereale*]. — *Graines céréales*, ou, substantivement, les *céréales*. Celles des plantes graminées qui servent de nourriture à l'homme, comme le froment, le seigle, l'orge.

CÉRÉALINE. s. f. Principe coagulable des céréales qui, comme la *caséine végétale* et le *gluten*, acquiert la qualité d'un *ferment* par une légère modification due peut-être au contact de l'air (Mége-Mouriès). Elle est soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool. Elle est azotée et agit comme ferment sur l'amidon, la dextrine, la glycose, le sucre de canne. Sa solution aqueuse perd son activité par la chaleur à partir de 60°, et lorsqu'on la précipite par l'alcool concentré ou par des acides, même le carbonique (V. Panification). Un liquide formé de 9 parties d'eau et de 1 d'alcool la précipite sans la priver de son activité. La diastase perd la sienne de 90° à 100°; à cet égard, elle diffère donc de la céréaline. La céréaline transforme l'empois d'amidon en dextrine, la dextrine en glycose, et la glycose en acide lactique et même en acide butyrique, quand le contact est prolongé. Lorsque l'amidon est en globules et dans l'eau, l'action de la céréaline ne commence qu'à 50° environ. La céréaline, en réagissant sur l'amidon, ne contenant pas de gaz acide carbonique dissous, serait incapable de faire lever la pâte de farine, si elle agissait seule dans la panification. Elle donne au *lait de son* la propriété de s'aigrir et de se colorer sous l'influence de l'air (V. Froment). Elle altère profondément le gluten; celui-ci, entre autres produits, donne de l'ammoniaque, une matière dont la couleur brune rappelle l'apparence des matières qu'on a appelées *ulmine*, et un produit azoté capable de transformer le sucre en acide lactique, toutes causes de la couleur et de la saveur du *pain bis*. V. Pain.

CÉRÉBELLEUX, EUSE. adj. [*cerebellosus*, de *cerebellum*, le cervelet; angl. *cerebellous*, it. *cerebelloso*]. Qui appartient au cervelet. Il y a trois *artères cérébelleuses*, dont deux *inférieures :* la *grande* (inférieure du cervelet), qui naît de la fin de la cérébrale postérieure ou vertébrale ; la *petite*, dont l'existence n'est pas constante, et qui vient de la mésocéphalique ou basilaire ; la troisième, appelée *cérébelleuse supérieure* (supérieure du cervelet), est également une branche de la mésocéphalique. — Les *veines cérébelleuses* sont distinguées en *supérieures* et en *inférieures :* les premières forment deux ou trois troncs qui vont s'ouvrir dans le sinus droit, vers sa partie moyenne ; les secondes, également au nombre de deux ou trois, s'ouvrent dans les sinus latéraux.

CÉRÉBELLITE. s. f. Inflammation du cervelet. V. Encéphalite.

CÉRÉBRAL, ALE. adj. [*cerebralis*, de *cerebrum*, cerveau ; angl. *cerebral*, it. *cerebrale*, esp. *cerebral*]. Qui appartient au cerveau ou à l'encéphale. — *Artères cérébrales*. Il y en a trois de chaque côté : l'*antérieure*, ou l'artère du corps calleux, et la *moyenne*, sont les branches par lesquelles se termine en devant la carotide interne ; la *cérébrale postérieure*, ou l'artère postérieure et inférieure du cerveau, est fournie par la vertébrale. — *Nerfs cérébraux*. On en compte douze de chaque côté : l'olfactif, l'optique, le moteur oculaire commun, le pathétique, le trijumeau, le moteur oculaire externe, le facial, l'auditif, le glosso-pharyngien, le pneumogastrique, le spinal et l'hypoglosse. Ils sont appelés *nerfs cérébraux* ou *crâniens*, parce qu'ils naissent du cerveau, de la protubérance cérébrale et de l'origine de la moelle vertébrale. — *Membranes cérébrales*. V. Méninges. — *Protubérance cérébrale*. V. Pont de *Varole*. — En pathologie, *affections cérébrales*, toutes celles qui ont ou paraissent avoir leur siége dans le cerveau, l'apoplexie, l'épilepsie, etc. — *Fièvre cérébrale*. V. Fièvre.

CÉRÉBRATE. s. m. V. Cérébrique.

CÉRÉBRIE. s. f. [*cerebria*, de *cerebrum*, cerveau]. Synonyme proposé d'*aliénation mentale*, de manie.

CÉRÉBRIFORME. adj. [*cerebriformis*, de *cerebrum*, cerveau, et *forma*, forme ; it. *cerebriforme*]. Qui a la forme et l'apparence du cerveau. V. Encéphaloïde.

CÉRÉBRINE. s. f. [de *cerebrum*, cerveau]. Nom donné : 1° par Kühn à la stéarine cérébrale lamelleuse, qui n'est autre chose que de la cholestérine ; 2° par Lassaigne à la *substance blanche graisseuse phosphorée du cerveau*, décrite par Vauquelin, qui en a trouvé dans un sérum laiteux provenant de sang d'ânesse : c'est à elle qu'était due la coloration blanchâtre ; et c'est la même substance qui a été rencontrée par Chevreul et Zanarelli dans le sang et la fibrine (V. Lécithine) ; 3° par Gobley à l'acide cérébrique de Fremy.

CÉRÉBRIQUE. adj. — *Acide cérébrique* [*cire cérébrale*, Gmelin ; *graisse cérébrale pulvérulente*, ou *myélocone* (de μυελὸς, moelle, et κόνις, poussière), Kühn ; *stéarine cérébrale pulvérulente*, Berzelius ; *cérébrote*, Couerbe ; *cérébrine*, Gobley]. Fremy appelle ainsi la *matière blanche du cerveau* découverte par Vauquelin. C'est un corps blanc d'aspect extérieur cristallin, mais pourtant amorphe ; il se gonfle dans l'eau sans s'y dissoudre; il fond à peu près à la température où il se décompose. Fremy donne le nom de *cérébrate de soude* ou *de chaux* à une combinaison de l'acide cérébrique

et de soude ou de chaux. La matière appelée par Gobley *matière cérébrique*, ou *cérébrine*, serait un corps voisin de la cérébrote de Couerbe et de l'acide cérébrique de Fremy. Elle est solide, incolore, inodore, insipide. C'est un corps neutre qui rougit le tournesol en retenant un peu de l'acide qui sert à la préparer. Elle fond entre 155° et 160°. Au-dessus elle brunit et se décompose en donnant des produits ammoniacaux. Elle ne se dissout, comme l'acide cérébrique, que dans l'alcool. Elle contient du phosphore et du soufre. Tous ces corps sont des mélanges de principe mal déterminés. V. Lécithine.

CÉRÉBRITE. s. f. [all. *Gehirnentzündung*, esp. *cerebritis*]. Inflammation du cerveau.

CÉRÉBRO-OLÉINE. s. f. Huile liquide, jaune, qui n'est probablement que de l'oléine accompagnant la lécithine.

CÉRÉBRO-RACHIDIEN. adj. V. Cérébro-spinal.

CÉRÉBROSCLÉROSE. s. f. [mot hybride, de *cerebrum*, cerveau, et σκληρὸς, dur; all. *Gehirnsclerose*]. Altération assez commune du cerveau, de marche lente, déterminant ou non des troubles dans les actes intellectuels, sensitifs ou moteurs, très-variés selon son siége, ce qui ne permet pas d'en diagnostiquer la nature avant la mort; car toute autre altération du tissu cérébral occupant la même place peut causer de semblables accidents. Elle est caractérisée par une production de matière dense, assez tenace, amorphe, granuleuse, grisâtre, striée, fibroïde, souvent parcourue par de véritables fibres lamineuses. Parsemée ou non de concrétions calcaires microscopiques, cette matière se distingue facilement, par l'inégal volume de ses granulations, de celle de la substance grise, et elle se produit aussi dans la substance blanche qui manque de la matière amorphe de la substance grise. L'induration est quelquefois limitée brusquement, et d'autres fois se perd insensiblement dans les tissus voisins. Elle est moins vasculaire que les tissus sains qu'elle envahit. La couleur en est grisâtre ou gris jaunâtre, quelquefois un peu transparent. Sa consistance l'emporte de beaucoup sur celle de la substance cérébrale la plus ferme. V. Sclérose.

CÉRÉBRO-SPINAL. adj. Qui a rapport au cerveau et à la moelle épinière. — *Axe cérébro-spinal.* L'ensemble du cerveau et de la moelle épinière. — *Liquide cérébro-spinal.* V. Arachnoïdien.

CÉRÉBROTE. s. f. V. Cérébrique.

CÉRÉLÉON. s. m. [*cerelæum* de κηρὸς, cire, et ἔλαιον, huile]. Mélange de cire et d'huile qui ne diffère du cérat qu'en ce que la cire y entre en plus grande proportion.

CÉRENCÉPHALOTE. s. f. [de κηρὸς, cire, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Synonyme de *céphalote*.

CERF. s. m. [*cervus*, ἔλαφος, all. *Hirsch*, angl. *stag*, *hart*, it. *cervo*, esp. *ciervo*]. Nom de genre d'un ruminant à cornes pleines ou osseuses et caduques, rondes, ramifiées. Une espèce, le *cerf commun* (*Cervus elaphus*, L.), dont le mâle seul a des cornes et des canines à la mâchoire supérieure, fournit la corne de cerf du commerce : 1° en *cornichons* ou extrémités des andouillers; 2° *râpée*, naturellement grise, souvent falsifiée sans inconvénients par des os râpés; celle qu'on donne sous le nom de *blanche* est de l'os râpé, sans trace de corne de cerf (V. Bois et Corne). On employait autrefois la graisse et la moelle du cerf, qu'on remplace par celles du bœuf. L'*os de cœur de cerf* a été employé dans les maladies du cœur, mais est sans action. C'est un os qui existe chez beaucoup de ruminants et de pachydermes, dans la cloison des ventricules, près de l'origine de l'aorte; il est précédé d'un fibro-cartilage qui s'ossifie tard. C'est à tort qu'on a dit que l'os de cœur de cerf n'était autre chose qu'une concrétion sénile de l'aorte. V. Ossification. — *Mal de cerf.* V. Mal.

CERFEUIL. s. m. [*cerefolium*, *chærophyllum*, *Scandix cerefolium*, L.; all. *Kerbel*, angl. *chervil*, it. *cerfoglio*, *cerfuglio*, esp. *perifolio*]. Plante potagère (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont la saveur aromatique est due à une huile essentielle. Le cerfeuil entre dans un grand nombre d'assaisonnements et dans la préparation du bouillon aux herbes; sa décoction est souvent employée comme résolutive et pour calmer les douleurs hémorrhoïdales. Le suc exprimé de ses feuilles a été employé comme diurétique, soit seul, soit étendu dans du vin blanc. — *Cerfeuil musqué* (*Scandix odorata*, L.). Plante analogue à la précédente, mais dont toutes les parties sont plus grandes, et dont l'odeur rappelle celle de l'anis : elle jouit à peu près des mêmes propriétés.

CÉRIDES. s. m. pl. Famille de corps simples qui comprend le manganèse et le cérium (Ampère).

CÉRINE. s. f. [all. *Kerin*, et esp. *cerina*]. V. Cérotique (*acide*).

CÉRINIQUE (Acide). Produit par l'action de la potasse bouillante sur la cérine.

CÉRION. s. m. [*cerio*, de κηρίον, cellule]. Fruit des graminées (Mirbel). C'est le *caryopse* de Richard.

CÉRIQUE (Acide). Se forme en faisant agir l'acide nitrique sur la cire des abeilles, ou en traitant la cire du Japon par une solution alcoolique étendue de potasse.

CERISE. s. f. [all. *Kirsche*, angl. *cherry*, it. *ciriegia*, esp. *cerezas*]. Fruit du *cerisier* (V. ce mot). — En médecine vétérinaire, petites excroissances charnues, hémisphériques, qui s'élèvent de la surface des plaies de la sole de chair du cheval, et que leur couleur, ordinairement rouge, et leur forme arrondie, ont fait comparer au fruit dont elles portent le nom. On les fait disparaître par la compression.

CERISIER. s. m. [*Prunus cerasus*, L., κέρασον, all. *Kirschbaum*, it. *ciriegio*, esp. *cerezo*]. Arbre originaire de l'Asie Mineure (icosandrie monogynie, L., rosacées, J.), dont l'écorce a été préconisée comme succédanée du quinquina, et dont les fruits sont un aliment sain, acidule, rafraîchissant et laxatif. L'infusion des pédoncules ou queues de cerises, qui sont amères et légèrement astringentes, passe pour diurétique. Les merises, les guignes et les bigarreaux ne proviennent pas de variétés particulières du *cerisier* proprement dit (*Prunus cerasus*), mais de différentes variétés du *merisier* (*Prunus avium*, L.). C'est de la merise et de son noyau que l'on retire, par la distillation, le *kirschenwasser*.

CÉRIUM. s. m. [all. *Cerium*, it. *cerio*, esp. *cerium*]. Métal découvert en 1804 dans la *cérite*, mine composée d'oxyde de cérium, de silice et d'oxyde de fer (Hisinger et Berzelius). Il est blanc grisâtre, presque infusible, un peu volatil, très-cassant; il absorbe l'oxygène à une température élevée, et devient blanc. Peu étudié; voisin de l'yttrium et du thorium.

CERNÉ, ÉE. adj. Se dit des yeux quand les paupières (et surtout l'inférieure) sont entourées d'une teinte bleuâtre, appelée le *cerne des yeux*.

CÉROÈNE, CÉROUÈNE ou **CIROUÈNE.** s. m. [du mot bas latin *ceroneum*, fait de κηρὸς cire]. Emplâtre

regardé comme résolutif et fondant. L'*emplâtre céroène* est préparé, selon le Codex, en liquéfiant d'abord 96 parties de poix noire, puis 384 de poix de Bourgogne, 120 de cire jaune et 40 de suif, passant avec expression à travers une toile, et incorporant à la masse emplastique à demi refroidie 104 parties de bol d'Arménie préparé, 5 de myrrhe et 5 d'encens réduit en poudre, et 5 de minium porphyrisé.

CÉROLÉINE. s. f. Une des trois substances qui constituent la cire des abeilles; fusible à 28°,5. Elle rougit le tournesol; elle est soluble dans l'alcool et l'éther froid; elle est plus oxygénée que les corps qui l'accompagnent.

CÉROMEL. s. m. [esp. *ceromiel*]. Mélange d'une partie de cire et de 2 parties de miel qu'on employait autrefois au pansement des plaies et des ulcères.

CÉROSIE ou **CÉROSINE.** s. f. Substance cireuse blanchâtre qui recouvre les cannes à sucre, et particulièrement les variétés violettes (Avequin). ($C^{48}H^{48}O^{2}$.)

CÉROSIQUE ou **CÉROSINIQUE** (ACIDE). Produit de l'oxydation de la cérosie traitée par la chaux potassée. ($C^{48}H^{48}O^{3}$.)

CÉROTIQUE. adj. — *Acide cérotique* ou *cérine*. Le corps appelé *cérine* a été reconnu acide et donnant des *cérotates* cristallisables, ce qui sert à le distinguer de la myricine. Cristallisable, fusible à 78°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud. ($C^{54}H^{53}O^{3}.HO$.)

CÉROXYLINE. s. f. [all. *Ceroxylin*]. Sous-résine cristallisable trouvée dans la résine du *Ceroxylon andicola*. Elle diffère de l'amyrine (Bonastre).

CÉRUMEN. s. m. [*cerumen*, de *cera*, cire; ὠτὸς ῥύπος, all. *Ohrenschmalz*, angl. *cerumen*, it. *cerume*, esp. *cerumen*]. Humeur onctueuse, épaisse, analogue à la cire, qui s'amasse dans le conduit auditif externe. Cette humeur, sécrétée par des follicules glomérulés et enroulés, est formée, suivant Vauquelin, d'un mucus albumineux, d'une huile disposée en gouttes microscopiques accumulées, épaisse et semblable à la résine de la bile, d'une matière colorante, de soude et de sous-phosphate de chaux. Le cérumen lubrifie le conduit auditif, entretient la souplesse de la membrane qui le tapisse, s'oppose à l'introduction des corpuscules qui voltigent dans l'atmosphère, et repousse par son amertume les insectes qui pourraient s'y loger.

CÉRUMINEUX, EUSE. adj. [angl. *ceruminous*]. Qui est relatif au cérumen : *glandes cérumineuses*, *humeur cérumineuse*. V. CÉRUMEN.

CÉRUSE. s. f. [*blanc de céruse*, *blanc de plomb*, *cerussa*, ψιμμύθιον]. V. CARBONATE *de plomb*.

CERVEAU. s. m. [*cerebrum*, ἐγκέφαλος, all. *Gehirn*, angl. *brain*, it. *cervello*, *cerebro*, esp. *cerebro*]. Souvent on appelle *cerveau*, tout l'encéphale, toute la masse contenue dans l'intérieur du crâne; d'autres fois on donne particulièrement le nom de *cerveau* à une portion considérable de cette masse qui occupe toute la partie supérieure et antérieure de la cavité crânienne, et l'on appelle *cervelet* la portion postérieure et inférieure. Le *cerveau* proprement dit s'étend du front aux fosses occipitales supérieures; il s'appuie en devant sur les voûtes orbitaires; en arrière, sur les fosses moyennes de la base du crâne; postérieurement, sur la tente du cervelet. La face supérieure de cet organe est divisée, par une scissure médiane profonde (scissure interlobaire, Ch.), en deux moitiés, appelées *hémisphères cérébraux*, qui sont réunies à leur base par le *corps calleux*. Elle présente à sa surface un grand nombre d'éminences flexueuses, arrondies, ondulées, appelées *circonvolutions cérébrales* (*gyri*),

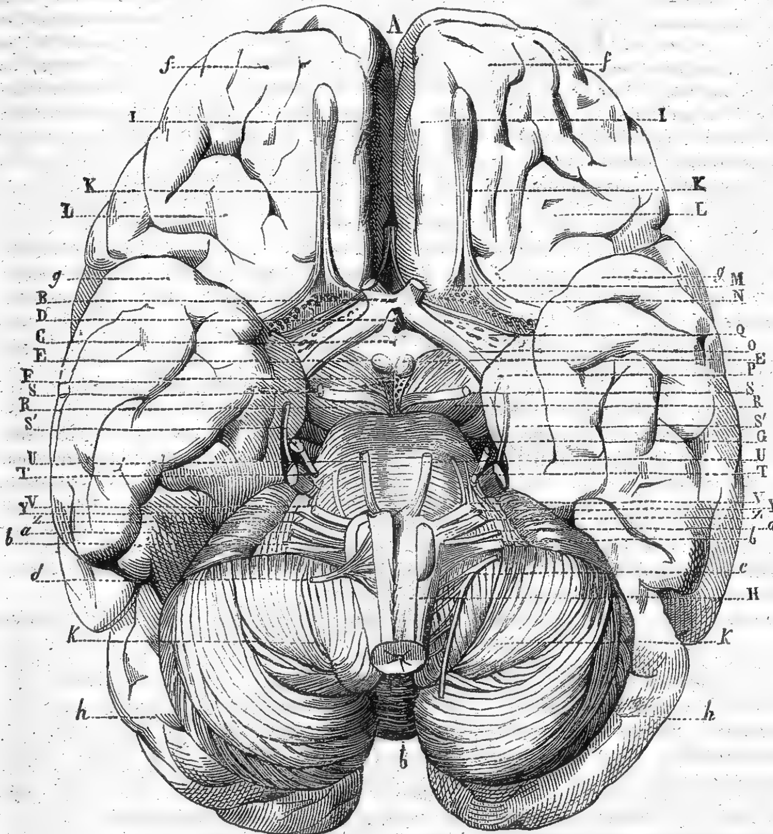


Fig. 71.

séparées par des sillons sinueux auxquels on donne le nom d'*anfractuosités*. La face inférieure offre d'avant en arrière, sur la ligne médiane (Fig. 71) : A, la continuation de la grande scissure verticale médiane ou interlobaire ; B, le chiasma des nerfs optiques ; C, une substance grisâtre quadrilatère, appelée *tubercule cendré ;* D, l'origine de la tige pituitaire ; EE, les tubercules pisiformes ou mamillaires ; F, l'espace perforé moyen ; G, le pont de Varole ; H, le bulbe rachidien. Sur les côtés : II, les circonvolutions longitudinales, limitées en dehors par des anfractuosités qui reçoivent les nerfs olfactifs (1re paire) KK ; LL, la face excavée des deux *lobules* ou *lobes frontaux ;* M, la racine interne du nerf olfactif ; N, la racine externe de ce nerf ; O, le nerf optique (2e paire) ; P, l'extrémité antérieure de la circonvolution de l'hippocampe ; Q, l'espace perforé latéral ; RR, les pédoncules cérébraux ; SS, les nerfs oculo-moteurs communs (3e paire) ; S'S', les nerfs pathétiques (4e paire) ; TT, grosse et petite racine du trijumeau ou trifacial (5e paire) ; UU, les nerfs oculo-moteurs externes (6e paire) ; V, le nerf facial et sa racine sensitive, ou accessoire de Wrisberg ; Y, 7e paire ; Z, le nerf acoustique (8e paire) ; *a*, le nerf glosso-pharyngien (9e paire) ; *b*, le pneumogastrique (10e paire) ; *c*, le nerf spinal ou accessoire de Willis (11e paire) ; *d*, le nerf hypoglosse (12e paire) ; *ff*, les deux lobules frontaux, ou lobes antérieurs ; *gg*, les deux lobes sphénoïdaux, ou lobes moyens, séparés des antérieurs par la scissure de Sylvius ; *kk*, les deux lobes latéraux du cervelet séparés des lobes moyens du cerveau par une dépression répondant au bord supérieur du rocher ; *l*, sur la ligne médiane, enfin, une portion du lobe moyen du cervelet. Dans son intérieur, le cerveau présente sur la ligne médiane le corps calleux, la cloison des ventricules ou *septum lucidum*, la voûte à trois piliers, la glande pinéale et le ventricule moyen ; latéralement, les ventricules latéraux, dans lesquels on rencontre les corps striés, les couches optiques, la bandelette demi-circulaire, les corps frangés, les cornes d'Ammon. Le cerveau est contenu dans une triple enveloppe membraneuse, formée par la dure-mère, l'arachnoïde et la pie-mère (V. MÉNINGES). On y distingue deux substances : la *médullaire* et la *corticale*. La première est blanche ; elle est parsemée de ramuscules vasculaires. La seconde est grisâtre, plus molle ; elle est située particulièrement à la surface de l'organe. Le cerveau reçoit de nombreux vaisseaux artériels, fournis par la carotide interne et la vertébrale ; ses veines aboutissent au sinus de la dure-mère. Il est l'organe de la pensée, des sentiments moraux et des facultés intellectuelles. — La substance du cerveau se compose des éléments anatomiques suivants : — *a. Substance grise du cerveau et de la moelle* : 1° Beaucoup de *matière amorphe* (V. AMORPHE) ; 2° des *myélocytes* (V. ce mot) plus abondants et distribués par couches plus ou moins serrées dans les circonvolutions du cervelet, etc. ; 3° des tubes nerveux, minces, et des corpuscules ganglionnaires dont partent les cylindres-axes des tubes ; 4° des vaisseaux capillaires. — *b. Substance blanche :* 1° Des tubes nerveux larges, surtout ; 2° des vaisseaux capillaires. Les principes immédiats retirés de la substance cérébrale sont mal déterminés, et l'on ne sait encore auxquels des éléments précédents rattacher telle ou telle de leurs espèces. Ce sont : — 1re *classe*. De l'eau ; des sels : chlorure et carbonate de soude et de potasse, des phosphates et carbonates de chaux. — 2e *classe*. De la cholestérine en quantité, de l'oléine (V. CÉRÉBRO-OLÉINE), de la *lécithine*. Il existe certainement d'autres principes de cette classe dans le cerveau, mais ils ne sont pas déterminés. — 3e *classe*. Neurine ou albumine cérébrale (c'est ce principe qui, mêlé à quelques-uns des précédents, a donné lieu à la *cérébrote*, la *céphalote*, et autres mélanges). Il existe probablement d'autres principes de cette classe dans le cerveau ; mais c'est à peine déjà si le précédent est bien connu.

CERVELET. s. m. [diminutif de *cerveau*, comme *cerebellum* l'est de *cerebrum ;* all. *das kleine Gehirn*, angl. *the little brain*, it. *cervelletto*, esp. *cerebelo*]. Organe (Fig. 71, *kk*) situé dans les fosses occipitales inférieures, immédiatement au-dessous du cerveau (*hh*), dont le sépare un repli de la dure-mère appelé *tente du cervelet*. Il est symétrique et régulier, continu en devant avec le cerveau et la moelle vertébrale, au moyen de la protubérance cérébrale (G), et partagé par une rainure en deux lobes ou hémisphères parfaitement semblables et placés sur un plan horizontal (*kk*). Sa surface extérieure présente une série concentrique de lames épaisses, séparées par des sillons dans lesquels s'introduit la pie-mère, et sur lesquelles passe l'arachnoïde. La face supérieure du cervelet est recouverte par le repli de la dure-mère indiqué ci-dessus. Sa face inférieure offre, dans son milieu, un enfoncement destiné à loger l'origine de la moelle épinière (H). Ses parties latérales présentent une surface convexe, arrondie, où l'on distingue plusieurs saillies concentriques en rapport avec les fosses occipitales inférieures. En avant, le cervelet offre un enfoncement qui embrasse la protubérance cérébrale ; en arrière, on voit un autre enfoncement qui comprend la faux du cervelet et une saillie de sa portion médiane supérieure et postérieure qui porte le nom de *lobe moyen du cervelet* (*l*), bien qu'elle ne soit pas aussi distincte (surtout en haut et sur les côtés) que les deux lobes latéraux. A l'intérieur, on remarque le quatrième ventricule, dont les parois sont formées par le cervelet, la protubérance cérébrale et la moelle vertébrale. En coupant verticalement les lobes du cervelet, on voit une disposition particulière des substances médullaire et corticale ; elles sont entremêlées de manière à représenter des espèces de ramifications auxquelles on a donné le nom d'*arbre de vie*. Les artères du cervelet sont fournies par l'artère basilaire ; ses veines vont aboutir dans les sinus de la dure-mère. Le cervelet est au cerveau comme 1 est à 8 ou 9 (en poids). Même composition anatomique que le cerveau. V. CERVEAU.

CERVELLE. s. f. Nom vulgaire du cerveau, de l'organe encéphalique.

CERVICAL, ALE. adj. [*cervicalis*, de *cervix*, la nuque, la partie postérieure du cou ; angl. *cervical*, it. *cervicale*, esp. *cervical*]. Se dit de tout ce qui appartient à cette région. — *Vertèbres cervicales*. Elles sont au nombre de sept, dont la première porte le nom d'*atlas*, et la seconde celui d'*axis* (V. ce mot). On appelle quelquefois la septième vertèbre, *vertèbre proéminente*, à cause de la longueur de son apophyse épineuse. — *Ganglions cervicaux*. On pourrait donner ce nom aux ganglions lymphatiques situés sur les côtés et vers la région postérieure du cou, et nommés improprement *glandes cervicales ;* mais on l'a réservé aux trois ganglions que forme dans cette région le nerf grand sympathique ; ils sont distingués en *supérieur*, en *moyen* et en *inférieur*. Le *supérieur* est sous la base du crâne, au-dessus et en arrière de l'angle de

la mâchoire inférieure, et s'étend de l'orifice inférieur du canal carotidien à la 3e vertèbre cervicale. Le *moyen* est au niveau de la 5e ou 6e vertèbre, vers la courbure de l'artère thyréoïdienne inférieure. L'*inférieur* est placé derrière l'artère vertébrale, entre l'apophyse transverse de la 7e vertèbre et le col de la première côte. — *Ligament cervical superficiel* ou *surépineux cervical*. Cordon ligamenteux à fibres serrées, très-longues, qui s'étend de la protubérance occipitale externe à l'apophyse épineuse de la 7e vertèbre cervicale. Il est très-fort et très-apparent chez les quadrupèdes. Quelques auteurs donnent encore ce nom à un ligament qui va de l'apophyse basilaire à l'arc antérieur de la 1re vertèbre, et ils distinguent celui-ci du précédent par l'épithète d'*antérieur*, l'autre étant, selon eux, le *ligament cervical postérieur*, ou *surépineux cervical*. — *Artères cervicales*. Elles sont au nombre de quatre : 1° l'*ascendante*, fournie par la thyréoïdienne inférieure ; 2° la *transverse* (cervico-scapulaire, Ch. ; scapulaire postérieure), qui naît de la sous-clavière ; 3° la *superficielle*, qui est une branche de la transverse, et 4° la *postérieure* ou *profonde* (trachélo-cervicale, Ch.), qui naît de la partie postérieure et profonde de la sous-clavière, derrière le muscle scalène inférieur. — *Veines cervicales*. Elles ont à peu près la même disposition que les artères cervicales, et s'ouvrent dans les veines jugulaires externe et vertébrale. — *Nerfs cervicaux*. Ils sont au nombre de huit de chaque côté, sortent par les trous de conjugaison des vertèbres cervicales, et forment ainsi les *huit paires cervicales*, qui sont les premières que donne la moelle épinière. La première paire constitue les *nerfs sous-occipitaux* de plusieurs anatomistes, qui ne comptent que *sept* paires cervicales : dans ce cas la seconde paire cervicale est regardée comme la première, et ainsi de suite. — *Plexus cervical*. Réseau nerveux formé, sur la partie latérale du cou, entre le muscle scalène postérieur et le bord postérieur du sterno-mastoïdien, par la réunion des branches antérieures des 2e, 3e et 4e nerfs cervicaux, en dehors des 2e, 3e et 4e trous de conjugaison et des apophyses transverses correspondantes.

CERVICO-BRACHIAL, ALE. adj. [*cervico-brachialis*]. Se dit des névralgies qui ont leur siége dans une partie de l'étendue du plexus brachial et des racines postérieures des dernières paires cervicales.

CERVICO-MASTOÏDIEN. adj. [*cervico-mastoideus*]. Qui appartient à la partie postérieure du cou (*cervix*) et à l'apophyse mastoïde. — *Muscle cervico-mastoïdien* (V. Splénius *de la tête*). Il s'attache d'une part à l'occipital et à la région mastoïdienne du temporal, de l'autre aux apophyses épineuses des cinq premières vertèbres dorsales et de la septième cervicale.

CERVICO-OCCIPITAL, ALE. adj. [*cervico-occipitalis*]. Se dit des névralgies qui envahissent les nerfs occipitaux et cervicaux superficiels.

CERVICO-SCAPULAIRE. adj. [*cervico-scapularis*, de *cervix*, la région postérieure du cou, et *scapulum*, l'épaule]. On a donné ce nom à l'*artère* et à la *veine cervicales transverses*. V. Cervical.

CÉSARIEN, IENNE. adj. Qui concerne l'extraction du fœtus au travers des parois abdominales : *accouchement césarien*, etc. — *Opération césarienne* [*partus cæsareus*, *cæsarea sectio*, de *cædere*, couper ; ὑστεροτομοτοκία, all. *Kaiserschnitt*, angl. *cæsarian operation*, it. *parto cesareo*, esp. *operacion cesarea*]. Incision pratiquée aux parois de l'abdomen et à celles de l'utérus pour extraire le fœtus. Les Romains donnaient le surnom de *cæsones*, *cæsares*, aux individus venus au monde par cette opération, qui n'avait jamais été pratiquée que sur les femmes mortes enceintes, lorsqu'en 1581, Fr. Rousset osa le premier soutenir qu'il y avait possibilité de l'exécuter sur le vivant. Elle est indiquée quand la femme meurt dans les derniers temps de la grossesse, ou à une époque postérieure au terme de la viabilité du fœtus ; les vices de conformation du bassin, ou la présence de tumeurs qui rétrécissent les voies naturelles au point de rendre impossible la délivrance par le forceps ou par la mutilation du fœtus présumé mort, l'indiquent sur le vivant. A moins d'accidents (hémorrhagie, convulsions) qui obligent d'accélérer la délivrance, il n'y faut jamais recourir avant le terme révolu de la grossesse, avant même que le travail soit arrivé à son plus haut point d'intensité. Quatre méthodes sont connues pour l'exécuter : 1° Celle de Levret, qui consiste à inciser les parois abdominales parallèlement au bord externe de l'un des muscles droits, à égale distance de ce muscle et d'une ligne tirée de la troisième fausse côte à l'épine supérieure de l'os des iles ; 2° celle de Mauriceau, dans laquelle l'incision porte sur la ligne blanche ; 3° celle de Lauverjat, dans laquelle on fait une incision transversale depuis le bord externe du muscle droit jusqu'au niveau de l'épine iliaque antérieure et supérieure ; 4° celle qui consiste à inciser parallèlement au ligament de Poupart, depuis l'épine du pubis jusqu'au delà de l'épine iliaque antérieure et supérieure, à refouler le péritoine de la fosse iliaque jusque dans la cavité pelvienne, à ouvrir la partie supérieure du vagin, et à mettre l'orifice de la matrice en rapport avec la plaie du ventre, pour abandonner ensuite l'accouchement à la nature, ou aider celle-ci, soit avec la main, soit avec le forceps. La seconde est celle que préfèrent la plupart des praticiens. Il faut d'abord ramener la matrice au centre de la cavité abdominale, et l'y faire maintenir par deux aides appliquant leurs mains sur les flancs de la femme. On pratique ensuite une incision de 13 à 16 centimètres, qui s'étend parallèlement à la ligne blanche, depuis l'ombilic jusqu'à 6 centimètres du pubis, et qui n'intéresse que la peau ; on divise ensuite les plans aponévrotiques couche par couche, jusqu'au péritoine ; on pratique à cette membrane une petite ouverture, dans laquelle on plonge le doigt indicateur gauche, dont la face palmaire, garnie d'un bistouri boutonné, sert à agrandir l'incision, et à lui donner les mêmes dimensions qu'à celles de la peau. La matrice étant à découvert, on y pratique une incision longitudinale qui n'intéresse qu'à peu près la moitié de l'épaisseur de ses parois ; puis on divise le reste jusqu'à ce qu'on arrive au placenta ou aux membranes de l'œuf ; on refoule ces parties avec le petit doigt, et, à l'aide d'un bistouri boutonné, on fend la paroi interne de bas en haut. Une fois les membranes à nu, on les rompt, et l'on procède à l'extraction du fœtus, pour laquelle on s'y prend de la manière qu'on juge la plus convenable, selon les circonstances ; après quoi on enlève le placenta et les membranes. On passe deux doigts dans le col interne, à travers la plaie, et deux autres dans le vagin, à travers la vulve, pour s'assurer que les communications sont libres, et l'on procède au pansement, en pratiquant deux ou trois points de suture enchevillée, appliquant ensuite des bandelettes agglutinatives, puis terminant par un

gâteau de charpie, des compresses et un bandage de corps médiocrement serré.

CESPITEUX, EUSE. adj. [*cespitosus*, de *cespes*, gazon]. Se dit, en botanique, des feuilles et des rameaux qui croissent en touffes serrées sur un rhizome ou sur la base de tiges vivaces détruites annuellement.

CESTOÏDE. adj. et s. m. [de κεστὸς, festonné, qui ressemble à un feston ; all. *Bandwürmer*, angl. *cestoidean*]. — *Vers cestoïdes.* Ordre d'animaux de la classe des helminthes, caractérisés par un corps mou, cylindrique et seulement plissé annulairement près de la tête, ailleurs aplati et divisé en articles très-distincts et facilement séparables (*tænia*) ; tête à deux ou quatre ventouses, avec des crochets caducs en avant, soit disposés sur deux rangées, soit par paires et parfois nuls chez l'adulte. Près des ventouses se trouvent quatre à six ganglions qui envoient des filets dans les parties voisines; derrière la tête se trouve le cou, très-mince, plus ou moins allongé, plissé plutôt qu'articulé, en arrière duquel se trouve la chaîne des articles plus ou moins nombreux, très-large par rapport au cou et à la tête. Chaque article est hermaphrodite, sans autres organes que ceux de la génération. L'appareil mâle est formé : 1° d'un testicule avec des vésicules où naissent les spermatozoïdes; 2° d'un canal flexueux plein de sperme, et qui aboutit dans une cavité qui reçoit aussi les œufs, ou bien qui s'ouvre séparément à côté de l'orifice génital femelle, alors ce canal se prolonge en forme de pénis. L'appareil femelle est beaucoup plus grand et plus compliqué : ses ramifications remplissent chacun des articles ou cucurbitains (V. PROGLOTTIS). Lorsque les œufs en sont sortis et éclos, ils subissent diverses phases d'évolution dans des êtres différents (V. PROSCOLEX). Dans tous les cestoïdes à l'état de *scolex*, il existe sur toute la longueur du ver deux, quatre ou un plus grand nombre de canaux pleins d'un liquide limpide, offrant des branches sur leur trajet et quelquefois des anastomoses. Ces conduits ont leur extrémité antérieure entre les ventouses; ils se continuent dans le strobile d'un article à l'autre ; à l'extrémité postérieure du scolex et à celle du dernier article du strobile, ils se jettent dans une *vésicule pulsatile* analogue à celle des *trématodes* (V. ce mot). Celle-ci s'ouvre au dehors par le *foramen caudale* des auteurs, ouverture par laquelle s'échappe le contenu de cet appareil sécréteur, pris à tort pour circulatoire. Les cestoïdes se divisent en : 1° *Caryophyllidés*, 2° *Phyllobothridés*, 3° *Tétrarhynchidés*, 4° *Ligulidés*, 5° *Bothriocéphalidés*, 6° *Tæniadés* ou *Tænioïdes*.

CÉTACÉS. s. m. pl. [de κῆτος, baleine ; all. *Ceten*, *Cetaceen*, angl. *cetacea*, it. *cetacei*, esp. *cetaceos*]. Ordre de mammifères auquel appartiennent les baleines, les cachalots, les dauphins. La structure des cétacés en fait des animaux essentiellement aquatiques : leurs membres antérieurs ont la forme de nageoires, les membres postérieurs manquent, mais leur corps s'allonge en une queue épaisse que termine encore une large nageoire. Cet ordre se compose de deux familles caractérisées par la position des narines : 1° les *Cétacés herbivores*, dont les narines s'ouvrent à l'extrémité du museau; 2° les *Cétacés ordinaires* ou *souffleurs*, dont les narines (évents) sont percées à la partie postérieure de la tête. Les premiers paissent l'herbe comme les ruminants, dont les rapproche aussi la conformation de leur estomac : les relations de voyages les désignent souvent sous les noms de *bœufs*, de *vaches* ou de *veaux marins*. Les longs poils qui entourent leur mufle, et qui de loin peuvent être pris pour une chevelure, la partie antérieure de leur corps, qu'ils tiennent souvent élevée hors de l'eau, ainsi que les mamelles placées sur leur poitrine, et de plus l'adresse avec laquelle ils portent leurs petits à l'aide de leurs nageoires antérieures, leur donnent quelque apparence de forme humaine. Les seconds (les *souffleurs*) ont des mamelles placées près de l'anus. Ils se nourrissent de poissons, qu'ils engloutissent dans leur gueule avec de grandes masses d'eau. Celle-ci, expulsée ensuite à travers les fosses nasales, est lancée par l'ouverture étroite des narines (évent), et forme un jet dont la hauteur est quelquefois de près de 13 mètres : c'est à cette dernière famille qu'appartiennent la *baleine*, le *cachalot*, le *dauphin*, le *marsouin*, etc.

CÉTÈNE ou **CÉTÉNYLE.** s. m. Produit liquide, oléagineux, incolore, qu'on obtient en distillant l'éthal avec l'acide phosphorique anhydre. C'est un bicarbure d'hydrogène qui bout à 275° centigrades, et distille sans altération. ($C^{32}H^{32}$.)

CÉTÉRACH. s. m. [*doradille*, *Asplenium ceterach*, L., ou *Ceterach officinarum*, all. *Milzkraut*, angl. *spleenwort*, it. *cetracca*, esp. *doradilla*]. Plante cryptogame (famille des fougères) dont les feuilles, légèrement amères et mucilagineuses, ont été préconisées comme pectorales.

CÉTINE. s. f. [*sperma ceti*, *blanc de baleine*, *adipocire* de quelques auteurs ; *éthalate d'éther éthalique*, *éthalate d'oxyde de cétyle*, *cétylate d'oxyde de cétyle* ; *cetina*, de *cete*, ou κῆτος, baleine; all. *Cetin*, it. *cetina*]. Chevreul a donné ce nom à un principe immédiat, gras ($C^{32}H^{32}O^2$), qui constitue presque seul le *blanc de baleine* (V. ce mot). Il est blanc, doux au toucher, en lames brillantes, cassantes, insipides. On l'obtient en traitant le blanc de baleine par l'alcool bouillant, qui dissout la cétine et la laisse déposer par le refroidissement. V. ÉTHAL et ÉTHALIQUE.

CÉTINIQUE. adj. V. ÉTHALIQUE.

CÉTIQUE. adj. V. ÉTHALIQUE.

CÉTOINE. s. f. [*cetonia*, all. *Metallkäfer*]. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, dont une espèce, la *cétoine dorée* (*Cetonia aurata*, L.), est souvent mêlée par fraude aux cantharides, dont sa forme ramassée et ovalaire la rend facile à distinguer.

CÉTOL. s. m. V. ÉTHAL.

CÉTRARINE. s. f. [*cetrarin*, *amer du lichen*, *acide cétrarique*] ($C^{34}H^{16}O^{15}$). Matière amère trouvée par Berzelius dans le lichen d'Islande (*Cetraria islandica*, *sticta* et *pulmonacea*). Elle est blanche, amère, pulvérisable, ou quelquefois comme mamelonnée, sans indices de cristallisation, légère, insoluble dans l'eau froide et dans les huiles essentielles, mais dissoute par l'alcool à chaud et par les éthers sulfurique et acétique. Elle fond un peu à 125° centigrades, puis brunit et s'altère si l'on élève la température. Elle prend à chaud, par l'acide chlorhydrique, une couleur bleue très-belle. La cétrarine paraît s'unir aux alcalis, mais elle passe facilement alors à l'état d'ulmine. Elle colore en rouge les sels de fer, et en vert ceux de cuivre. — *Bleu de cétrarine.* Corps de couleur bleue obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur la cétrarine au contact de l'air.

CÉTYLATE D'OXYDE D'ÉTHYLE. V. ÉTHAL.

CÉTYLE. s. m. Radical composé hypothétique, admis par Liebig. Combiné avec 1 d'oxygène, il constituerait l'oxyde de cétyle, ou *éthal*, qui, en s'unissant aux acides margarique et oléique, forme la cétine. Quelques auteurs écrivent *céthyle*.

CÉTYLIQUE. adj. V. ÉTHALIQUE.

CÉVADILLE. s. f. [*sabadilla*, all. *Sabadillgermer*]. Fruit du *Veratrum sabadilla*, Retz., polygamie monœcie, L., colchicacées, J. Ces fruits sont des capsules allongées, réunies par trois dans une même fleur, minces, rougeâtres, renfermant chacune deux ou trois graines oblongues, noirâtres, anguleuses et tronquées à leur sommet. Pelletier et Caventou y ont trouvé la *vératrine* (V. ce mot) et l'*acide cévadique* combiné avec des bases. La cévadille doit à la vératrine qu'elle contient son âcreté violente. C'est un médicament dangereux, qu'on emploie à l'extérieur pour détruire la vermine, mais qui peut déterminer des accidents graves.

CÉVADIQUE. adj. — *Acide cévadique* ou *sabadillique.* Acide obtenu par saponification de l'huile contenue dans la cévadille. Il est blanc, cristallisé en aiguilles nacrées, volatil, faiblement odorant, fusible à 20°, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

CHABIN. s. m. Nom donné dans quelques îles de l'Amérique au produit du bouc et de la brebis.

CHACACA ou **CHACHACA.** s. m. Nom d'un *Drimys* (famille des renonculacées) dont l'écorce, dite aussi *écorce de palo piquante*, est aromatique, stimulante, d'une odeur douce, de saveur astringente, aromatique, devenant brûlante.

CHACAL. s. m. [*Canis aureus*, L., all. *Shakal, Goldwolf*, angl. *jackall*, *golden wolf*, esp. *chacal*]. Animal de la taille du renard, mais plus haut sur jambes, gris jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous, jambes fauves ; il vit en troupes, répand une odeur désagréable. On écrit aussi *jackal* ou *schackal.*

CHACARILLE. s. f. Synonyme de *cascarille.* V. ce mot.

CHÆROPHYLLINE. s. f. Produit obtenu par Polstorf, en distillant, avec une solution étendue de potasse, les graines du *Chærophyllum bulbosum.*

CHAFF. s. m. Nom anglais donné au mélange, à parties égales, de paille et de foin coupés. Quelquefois le *chaff* n'est que du foin coupé. On le prépare ainsi pour les chevaux soumis à l'entraînement.

CHAILLETIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, composée d'arbres ou d'arbustes exotiques à fleurs axillaires, ayant le pédoncule souvent soudé au pétiole. Voisine des térébinthacées, elle a pour type le genre *Chailletia.*

CHAÎNE. s. f. Mesure de corde, ou faite d'anneaux métalliques, pour prendre la taille des animaux domestiques. Elle est infidèle ; on préfère la mesure dite *potence.* — *Chaîne électrique.* V. HYDRO-ÉLECTRIQUE.

CHAIR. s. f. [*caro*, σὰρξ, all. *Fleisch*, angl. *flesh*, it. et esp. *carne*]. Dans le sens le plus étendu, ce mot s'applique à toutes les parties molles des animaux : c'est dans ce sens qu'on dit une *excroissance de chair.* Mais il s'entend plus particulièrement de la partie rouge des muscles, qu'on nomme aussi *chair musculaire*, ou bien de l'apparence extérieure du corps, comme lorsqu'on dit : des *chairs molles*, la *couleur de chair*, etc. — *Chair de poule.* Aspect que présente la peau lorsque l'impression du froid y détermine des aspérités dues à la saillie des bulbes des poils, ce qui la fait ressembler à la peau d'une poule plumée. — En botanique, parenchyme, partie succulente de certains fruits : c'est le *sarcocarpe.* — En pathologie, *chairs*, substance molle qui se voit dans les solutions de continuité et qui est formée par les bourgeons vasculaires. — Hygiène : Il ne paraît pas que la chair des animaux malades, cuite et employée en aliment, soit malfaisante. Des chevaux morveux, des bœufs attaqués de maladies épidémiques, ont été mangés sans qu'il en résultât des inconvénients. La cuisson et la digestion suffisent pour décomposer les principes nuisibles et en détruire ainsi tous les effets. On a proposé de faire servir à la nourriture et à l'engraissement des porcs la chair du cheval, et en particulier celle des chevaux abattus à Montfaucon. C'est ainsi que sont nourris les porcs d'Alfort ; ils mangent indistinctement tous les cadavres d'animaux et toutes les lésions organiques de ces cadavres à l'état de crudité. Cette pratique n'a aucun inconvénient ; la viande qui en résulte est bonne et salubre. Ces faits sont importants au point de vue de la physiologie et de l'hygiène.

CHALASIE. s. f. [*chalasis*, χάλασις, de χαλάω, je relâche : relâchement]. Séparation (partielle) de la cornée d'avec la sclérotique ; ce qui peut arriver, non-seulement par une plaie, mais aussi par l'hypopyon survenu à la suite d'une ophthalmie aiguë (Wenzel). On écrit aussi *chalazie*, ce qui est vicieux.

CHALASTIQUE. adj. [*chalasticus*]. Synonyme inusité de *relâchant*, *émollient.*

CHALASTODERMIE, et non **CHALASODERMIE,** s. f. [de χαλαστὸς, relâché, et δέρμα, peau]. Synonyme de *dermatolysie.*

CHALAZE. s. f. [*chalaza*, de χάλαζα, grêle ; angl. *chalaza*, it. *calaza*, esp. *chalaza*]. Point qui répond, sur la tunique interne d'une graine, à l'insertion du cordon ombilical (*podosperme* ou *funicule*) (Gærtner) : c'est l'*ombilic interne* de quelques botanistes [all. *Keimfleck*]. — On nomme *chalazes* [*tractus albuminosi*, all. *Hahnentritt, die beiden Eigelbbändchen*], deux cordons qui maintiennent le jaune suspendu dans l'œuf d'oiseau. Ce sont deux prolongements de la membrane chalazifère qui vont s'attacher à la couche extérieure de l'œuf, et que le mouvement de celui-ci dans l'oviducte fait tourner en spirale sur eux-mêmes. V. CHALAZION.

CHALAZIFÈRE. adj. — *Membrane chalazifère.* Membrane privée de vaisseaux que la première couche du blanc de l'œuf d'oiseau produit en se condensant et s'appliquant sur la surface du jaune.

CHALAZION. s. m. [*chalaza*, *chalazosis*, *grando*, χάλαζα, χαλάζιον, χαλάζωσις, all. *Hagelkorn*, angl. *hailstone*]. Tumeur, aussi appelée *chalaze*, *grêle* ou *grêlon*, du bord libre des paupières, de la grosseur d'un grain de millet ou d'un haricot, transparente ou rougeâtre, rosée, peu ou point mobile, indolente. Elle est constituée tantôt par des éléments fibro-plastiques, et plus souvent par des cytoblastions, par de la matière amorphe, des vaisseaux et du tissu lamineux. Souvent il se trouve à son centre un petit kyste provenant d'une glande ou d'une portion de glande de Meibomius enflammée et hypertrophiée. Le chalazion est plus fréquent à la paupière supérieure qu'à l'inférieure ; il est *unique* ou *multiple.* Lorsqu'il ne disparaît pas spontanément, l'ablation avec les ciseaux courbes, ou les cautérisations répétées avec le nitratre d'argent, sont les seuls moyens à employer.

CHALAZONÉPHRITE. s. f. [de χάλαζα, grêle, et νεφρῖτις, néphrite]. Synonyme proposé de *maladie de Bright*, par allusion aux granulations dont le rein se remplit dans cette maladie.

CHALCITE. s. f. Synonyme de *colcotar.*

CHALEUR. s. f. [*calor*, θέρμη, all. *Wärme*, angl. *heat*, it. *calore*, esp. *calor*]. Ce mot, qui implique ordinairement l'idée vague et confuse d'une cause, exprime la sensation éprouvée par nous lorsque nos

organes enlèvent du calorique aux corps dont la température est supérieure à la nôtre. L'*état* du corps qui nous fait éprouver la sensation de chaleur porte le nom de *température* (V. ce mot); et la cause de cet état, celui de *calorique* (V. ce mot). — Dans le langage vulgaire, *chaleur* [all. *Brunst*, angl. *rut*, it. *frega*, esp. *brama*] est souvent synonyme de *rut*, en parlant des animaux domestiques surtout : on dit qu'*ils sont en chaleur*, lorsque le besoin de l'accouplement se fait sentir chez eux.

Chaleur animale. Température propre à chaque espèce d'animal (V. CALORIFICATION et TEMPÉRATURE *animale*). — En pathologie, on distingue la *chaleur interne*, la sensation exagérée en plus ou en moins que ressent le malade, et non en rapport toujours avec la température réelle, et la *chaleur extérieure*, qui se fait sentir à ceux qui le touchent. On dit que la *chaleur* est *halitueuse* lorsqu'elle est accompagnée de moiteur et semblable à celle que l'on éprouve après le bain; qu'elle est *sèche*, si la peau n'a plus sa souplesse ordinaire; qu'elle est *âcre* et *mordicante*, si elle produit sur la main une sensation incommode, une sorte de picotement désagréable. On appelle *chaleur nerveuse*, *chaleur erratique*, une chaleur qui vient par bouffées alternant avec des frissons vagues, et qui passe rapidement d'un lieu à un autre; *chaleur hectique*, une chaleur brûlante et sèche, sensible et pour le malade et pour le médecin, chaleur qui occupe principalement la paume des mains, la plante des pieds et les pommettes, et qui est accompagnée de fièvre lente. On nomme *chaleur septique*, une chaleur qui produit sur la main une sensation piquante analogue à celle de la chaleur âcre, mais plus douce et plus uniforme, avec faiblesse et fréquence du pouls, etc.

CHALICOPHORE et **CHALICOGÈNE**, et non **CHALCOPHORE** et **CHALCOGÈNE**. adj. [de χάλιξ, petit caillou, et φέρειν, porter, ou γεννᾶν, engendrer]. Qui porte de la chaux, qui produit de la chaux. S'est dit, mais à tort, des ostéoplastes et de leurs canalicules (V. OSTÉOPLASTE). On dit plus souvent *calcifère* et *calcigène*, ou mieux *calcipare*.

CHALUMEAU. s. m. [all. *Löthrohr*]. Tube de laiton dont les chimistes se servent pour diriger, au moyen d'un courant d'air, la flamme d'une lampe ou d'une chandelle sur une substance qu'ils veulent décomposer par la voie sèche. Ce tube a environ un huitième de pouce à son embouchure, et son diamètre, à l'extrémité voisine de la flamme, n'excède guère celui d'une épingle. On souffle avec la bouche appliquée à l'extrémité la plus large, ou bien une vessie est adaptée au tube, et l'on en chasse l'air par la compression. La substance que l'on veut décomposer, et qui ne doit être que d'un très-petit volume, est placée dans un charbon creusé, ou du moins elle est entourée de charbon, à moins qu'elle ne soit de nature à se combiner avec ce corps, auquel cas on se sert d'une cuiller de métal, et préférablement de platine.

CHALYBÉ, ÉE. adj. [*chalybeatus*, de *chalybs*, fer, acier; all. *stahlhaltig*, angl. *chalybeate*, it. *calibeato*, esp. *calibeado*]. Qui contient de l'acier ou du fer. — *Vin chalybé.* On le prépare en faisant macérer 30 grammes de limaille de fer pur dans une bouteille de vin blanc, que l'on passe ensuite. C'est un tonique et un emménagogue.

CHAMÆDRYS, CHAMÆPITYS. V. GERMANDRÉE.

CHAMÆLAUCIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées.

CHAMÆLÉON. s. m. [de χαμαὶ, à terre, et λέων, lion : petit lion]. Nom donné par Dioscoride à une plante employée en médecine, de la famille des synanthérées, qu'on a rapportée successivement aux genres *Cirsium*, *Acarna*, *Carlina*, *Atractylis* et *Cardopatium*. — *Chamæléon blanc*. Le *Carlina acaulis*, L. — *Chamæléon noir*. Le *Carthamus corymbosus*, L., ou *Cardopatium corymbosum*, Jussieu.

CHAMARRAS. s. m. V. GERMANDRÉE *d'eau*.

CHAMBRE. s. f. [*camera*, du grec καμάρα, voûte; all. *Augenkammer*, angl. *chamber*, it. *camera*, esp. *camara*]. — *Chambre antérieure de l'œil.* Espace compris entre la cornée et la partie antérieure de l'iris; elle est remplie par l'humeur aqueuse. On a admis jusqu'à ces derniers temps qu'il existait entre la face postérieure de l'iris et le cristallin un autre espace en communication avec le premier par la pupille : on l'appelait *chambre postérieure*. Mais il est parfaitement prouvé aujourd'hui que cet espace n'existe pas, le cristallin appuyant contre la face postérieure de l'iris, et faisant bomber cette membrane du côté de la cornée.

CHAMEAU. s. m. [*camelus*, κάμηλος, all. *Kameel*, angl. *camel*, it. *cammello*, esp. *camello*]. Genre de ruminants sans cornes, formant avec les lamas la famille des caméliens. Ils ont des sabots rudimentaires, et les doigts réunis en dessous par une peau à épiderme épais et calleux formant une large semelle. On n'en trouve de sauvages que dans le désert de Shamo, sur les confins de la Chine; tous les autres sont réduits à l'état de domesticité. On en connaît deux espèces : 1° le *chameau* proprement dit (*chameau à deux bosses* ou *bactrien*, *Camelus bactrianus*, L.), originaire du centre de l'Asie, moins fort que le suivant; 2° le *dromadaire* (*chameau arabe*, *chameau à une bosse*, *Camelus dromedarius*, L.), qui de l'Arabie s'est répandu en Syrie, Perse, nord de l'Afrique, etc. Il est plus rapide à la course que le cheval, et porte 300 à 400 kilogrammes. Leur chair vaut celle du bœuf, le lait celui de la vache. On les tond tous les ans; le poil sert à faire des étoffes, tapis et cordes. La peau s'emploie comme celle du bœuf.

CHAMOIS ou **ISARD**. s. m. [*Antilope rupicapra*, L., all. *Gemse*]. Ruminant à cornes creuses, de la taille d'une grande chèvre, à pelage brun, dont la peau et la chair sont recherchées.

CHAMP. s. m. — *Champ visuel*. V. VISUEL.

CHAMPIGNONS. s. m. pl. [*fungi*, μύκητες, all. *Schwamm*, angl. *mushroom*, it. *fungo*, esp. *seta*, *hongo*]. Classe de plantes cryptogames (acotylédones, J.) qui renferme une infinité de genres et d'espèces aussi variées dans leurs formes que dans leur organisation. Ce sont des plantes terrestres, pulvérulentes, floconneuses, filamenteuses ou parenchymateuses, charnues ou coriaces, incolores, blanches, noires, jaunes, fauves, brunes, olivâtres, orangées ou rouges. Tantôt elles sont représentées par une seule *cellule* très-petite, dont plusieurs individus vivent, en quelque sorte, en colonie ou isolément; ou bien ce sont des filaments constitués par plusieurs cellules articulées, accompagnés souvent de *mycélium*, c'est-à-dire d'autres filaments formés d'une seule cellule allongée, souvent ramifiée. Tantôt ce sont des corps sphéroïdaux cylindriques, coniques ou ramifiés, charnus ou subéreux, composés : 1° d'un *chapeau*, ordinairement convexe, garni, sur sa face inférieure, de lames perpendiculaires rayonnantes, de tubes, de pores, etc.; 2° d'un

stipe ou *pédicule* central ou latéral, présentant près de son sommet une membrane circulaire qui s'étend jusqu'au pourtour du chapeau, et qui finit par se déchirer, ne laissant autour du stipe que des débris frangés qu'on désigne sous le nom de *collier* ou d'*anneau*. Ces derniers champignons sont quelquefois recouverts, avant leur développement, par une sorte de bourse complète ou incomplète appelée *volva*. Les organes reproducteurs des champignons, auxquels on a donné le nom de *spores, sporidies, sporules*, se présentent ordinairement sous forme d'une poussière très-fine, dont les grains sont tantôt nus, tantôt renfermés dans de petites capsules membraneuses (*thèques* ou *sporanges*), formant quelquefois par leur réunion une membrane (*hyménium*) étendue à la surface du champignon (V. CONIDIES, SPERMOGONIES, et les mots ci-dessus). Les champignons se divisent en cinq ordres : 1° *Arthrosporés*, représentés par un seul utricule ou cellule, libre ou aggloméré avec ses semblables, ou par des utricules articulés en chapelet (V. ACHORION, MICROSPORON, etc.). 2° *Trichosporés*, formés de cellules filamenteuses, articulées bout à bout, à spores nues, isolées ou accumulées au sommet des filaments ou des rameaux (V. MUSCARDINE, etc.). 3° *Clinosporés*, coriaces ou charnus; réceptacle charnu, corné ou mucilagineux (V. ERGOT *de seigle*, PUCCINIE, etc.). 4° *Thécasporés*, coriaces ou charnus; spores dans des thèques ou sporanges à la surface du réceptacle ou dans son épaisseur (les *truffes* ou *tuber*, etc.). 5° *Basidiosporés*, coriaces ou charnus, spores sur des *basides* (V. ce mot) à la surface du réceptacle ou dans son épaisseur (*agarics, bolets, oronges*, etc.). L'analyse anatomique démontre l'existence, dans les champignons, d'une grande quantité de substances organiques azotées. On y trouve aussi de la cellulose qui a été appelée *fungine* (V. ce mot). Leur *principe délétère* est l'*amanitine*, trouvée d'abord dans le genre *Amanite*. — Il n'existe pas de caractères auxquels on puisse infailliblement reconnaître les champignons comestibles. Il faut rejeter tous ceux qui ont une odeur fétide, une saveur âcre, amère ou acide; ceux dont la chair est coriace et subéreuse, ou dont la chair, molle et aqueuse, change de couleur quand on les casse. A Paris, on autorise la vente de quatre espèces de champignons comestibles à l'état frais : la *truffe* (*Tuber cibarium*); le *champignon de couche* (*Agaricus campestris*, L.), qui s'y vend toute l'année; la *morille* (*Phallus esculentus*, L., *Morchella esculenta*, Persoon), que l'on y trouve en avril, et la *chanterelle comestible* (*Agaricus cantharellus*, L., *Cantharellus cibarius*, Fries), qui fait son apparition à la halle depuis juin jusqu'à l'automne, et nous est apportée de Fontainebleau. Ce joli petit champignon, à nervures sous le chapeau, est complétement d'un jaune d'or. On vend aussi à Paris, mais à l'état sec, le *bolet comestible* (*Boletus edulis*, Bulliard), appelé vulgairement *cèpe*. — Dans les empoisonnements par les champignons, il faut recourir aux émétiques et aux éméto-cathartiques, puis aux boissons adoucissantes. L'éther à haute dose produit aussi de bons effets. Quelques auteurs recommandent les boissons acidulées pour *neutraliser* la matière vénéneuse des champignons; d'autres les proscrivent, parce qu'elles *dissoudraient* les principes vénéneux et ne feraient qu'accroître le mal. Le tannin, associé à un peu de soude ou de savon, pourrait probablement être employé avec avantage. La *science ne possède aucun caractère certain, absolu, qui établisse une limite bien tranchée entre les champignons comestibles et ceux qui sont vénéneux. Il est possible de rendre inoffensifs les champignons les plus dangereux*, en les faisant bouillir dans l'eau pendant un quart d'heure; le vinaigre, l'alcool, l'eau salée ou alcaline enlèvent complétement par macération le principe toxique. Enfin, dans le Nord, où l'on conserve les champignons dans de l'eau salée, on fait usage indifféremment de toutes les espèces. Pour chaque 500 grammes de champignons coupés de médiocre grandeur, il faut un litre d'eau acidulée par deux ou trois cuillerées de vinaigre, ou deux cuillerées de sel gris, si l'on n'a pas autre chose. Dans le cas où l'on n'aurait que de l'eau à sa disposition, il faut la renouveler deux ou trois fois. On laisse les champignons *macérer pendant deux heures entières;* puis on les lave à grande eau. Ils sont alors mis dans l'eau froide, qu'on porte à l'ébullition, et après une demi-heure, on les retire, on les lave encore, on les essuie et on les apprête comme mets spécial. Inutile de dire que toutes les eaux qui ont servi à laver les champignons doivent être jetées, car elles renferment le principe vénéneux, lorsqu'il s'agit d'une espèce de cette sorte. Les accidents dus à l'usage des champignons nuisibles par leur nature ou leur ancienneté sont extraordinairement rares aujourd'hui à Paris. L'inspecteur chargé de l'examen des champignons visite tous les matins ces végétaux exposés sur le carreau des halles; il visite aussi les marchés du centre; et il est rare de rencontrer des champignons développés ou trop vieux, parce que les marchands savent qu'en faisant de grandes provisions, ils s'exposent à les voir détruire. — Les champignons qui vivent en parasites sur les animaux sont : Chez l'homme et les mammifères : les *Trichophyton tonsurans*, Malmsten, cuir chevelu; *T. sporuloides?* Ch. R., *T. ulcerum?* Ch. R., peau ulcérée; *Microsporon Audouini*, Gruby, follicules pileux; *M. mentagrophytes*, Ch. R., racines des poils; *M. furfur*, Ch. R., peau; *Mucor mucedo*, Linné, dans une caverne de gangrène pulmonaire; *Achorion Schœnleinii*, Remak, cuir chevelu et follicules pileux; *Aspergilli species?* Pacini et Mayer, conduit auditif; *Puccinia favi*, Ardsten, sur les favus; *Oïdium albicans*, Ch. R., muguet; *champignon du poumon*, Bennett; *champignon dans l'écoulement nasal de la morve*.—*Champignon de la teigne*. V. ACHORION et FAVUS.—*Champignon de la teigne décalvante* ou *achromateuse*, du *vitiligo* et du *porrigo decalvans*. V. MICROSPORON.—*Champignon du pityriasis*. V. MICROSPORON.—*Champignon de la teigne tondante, porrigo scutulata*. V. TRICHOPHYTON.—*Champignon de la mentagre*. V. MICROSPORON.— *Champignon de Malte*. Nom commercial du *Cynomorium coccineum*, L., dont le stipe, desséché et privé de ses écailles, contourné, ridé, brun, terminé par un chaton non développé, est substitué en fraude à la racine de *calaguala*. Il a une saveur astringente acide. Linné le recommande comme utile contre les hémorrhagies et la dysenterie. C'est une plante monocotylédone (rangée à tort parmi les acotylédonées), de la famille des balanophorées (V. ce mot), de la tribu des cynomoriées. Elle vit en parasite sur les racines de plusieurs arbres et arbrisseaux du littoral de la Méditerranée. La tige est chargée d'écailles sans feuilles, terminée par un chaton écarlate, formé de fleurs mâles monandres uniloculaires; ovaire uniloculaire, monosperme; graine à péricarpe sec, endosperme gros, charnu, embryon très-petit, superficiel. — En pathologie, on désigne quelquefois sous le nom de

champignons, des excroissances molles et fongueuses (V. FONGUS). — Les vétérinaires donnent ce nom à un engorgement qui survient quelquefois, après la castration, à l'extrémité inférieure du cordon testiculaire, et qui se transforme en une substance fongueuse blanchâtre, dure, de texture serrée. — *Champignon philosophique*. Charbon volumineux et spongieux résultant de l'inflammation des huiles siccatives par un mélange d'acide nitrique et sulfurique.

CHAMSIN ou **KHAMSIN**. s. m. Vent d'Égypte qui souffle pendant cinquante jours, comme le nom l'indique (*chamsin*, en arabe, *cinquante*), vingt-cinq jours avant l'équinoxe du printemps et autant après.

CHANCRE. s. m. [*ulcusculum cancrosum*, all. *Schanker*, angl. *chancre*, it. *cancro*]. Petit ulcère qui a de la tendance à s'étendre et à ronger les parties environnantes, comme les ulcérations cancéreuses, et particulièrement celui qui est occasionné par une cause vénérienne (V. SYPHILIS). Dans les auteurs antérieurs au XIX[e] siècle, et pour le vulgaire, le mot *chancre* désigne les affections connues actuellement sous les noms de *cancers*, *cancroïdes* et *lupus ulcérés* (V. ces mots).

Chancre infectant. V. SYPHILIS.

Chancre mixte. Laroyenne, ayant déposé, sur une ulcération infectante, du pus provenant d'un chancre simple, avait enté par conséquent le chancre simple sur le chancre infectant; il nomma *chancre mixte* la réunion au même point de ces deux ulcérations de nature si différente. Cette coexistence simultanée des deux virus au même point de l'économie explique les cas dans lesquels des chancres prétendus infectants ont pu être réinoculés à l'individu qui en était atteint : or, cette réinoculation a été possible 2 fois sur 100 d'après la statistique de Puche et Alf. Fournier, et 6 fois sur 100 d'après celle de Rollet. Le *chancre* dit *mixte* peut aussi donner une interprétation plausible de certaines observations de prétendus *chancres simples* transmettant des *chancres infectants* ou suivis, chez le sujet qui en est atteint, d'accidents constitutionnels. Il est aussi un excellent argument en faveur de la dualité des liquides inoculables donnant des chancres, puisque ce chancre mixte fournit un pus inoculable au malade qui en est atteint, ce qui est la preuve certaine que les deux virus coexistant au même lieu sont restés indépendants l'un et l'autre et conservent chacun leurs propriétés spéciales (V. CHANCROÏDE).

Chancre phagédénique gangréneux. Cette forme survient principalement dans les temps chauds, et chez les individus dont la constitution est détériorée, ou sous l'influence d'une diathèse, souvent aussi à la suite de l'abus des alcooliques. Quand un chancre doit prendre cette forme, l'aréole devient très-étendue ; le malade éprouve une douleur intense; les parties s'œdématient, prennent une teinte lie de vin ; la suppuration est abondante, sanieuse, fétide, à odeur gangréneuse. Bientôt l'ulcère marche rapidement, détruisant tout sur son passage, jusqu'à ce que, l'élimination venant à se faire, l'eschare, qui se détache, laisse à nu une plaie simple qui suit la marche ordinaire des plaies qui ont suppuré ; car le pus putride n'est plus virulent (Ricord).

Chancre phagédénique pultacé ou *diphthéritique*, appelé encore *rongeant*, *rongeur*, *serpigineux*. Ce chancre est le plus grave de tous comme accident local. On trouve souvent la raison d'être de cette variété dans certaines conditions hygiéniques : habitations malsaines, mauvaise nourriture, défaut de propreté ; dans l'emploi intempestif et l'abus de l'onguent mercuriel rance pour les pansements ; dans certains états diathésiques, tubercules, scrofules, scorbut, et fréquemment encore dans les différentes conditions qui favorisent la production de la pourriture d'hôpital. Ce chancre débute comme les autres, mais bientôt il s'étend en surface beaucoup plus qu'en profondeur; le fond devient blafard, mollasse, comme recouvert d'une couenne diphthéritique. Il peut affecter une forme arrondie, s'il siége sur des tissus homogènes ; mais le plus souvent il laboure les membranes sans affecter une marche régulière : ses bords sont amincis, livides, déchiquetés, perforés, décollés ; ils se renversent et forment des eschares qui, en se détachant, donnent lieu à des hémorrhagies. S'il vient à se cicatriser d'un côté, il fait de nouveaux progrès de l'autre ; en outre, la cicatrisation, au lieu de commencer par la circonférence, peut débuter par le centre, de façon à former des îlots ; puis bientôt, ce travail réparateur s'arrêtant, le tissu de nouvelle formation est derechef envahi par le phagédénisme. De là vient à cet ulcère le nom de *rongeur*, de *serpigineux*. Tout en ayant de la tendance à s'avancer vers les parties déclives, où se porte le pus, il remonte parfois et va sillonner l'abdomen dans tous les sens ; sa durée est illimitée, car souvent il résiste à toute espèce de moyens. Avec cette forme, les bubons sont rares. V. PHAGÉDÉNISME.

Chancre simple (*chancre ordinaire*, *chancre vénérien*, *chancre mou*, *chancroïde*, *chancrelle*). Le chancre se déclare du premier au troisième jour environ après le coït impur (V. CHANCROÏDE) ; il en apparaît un ou plusieurs à la fois; il peut s'en produire plusieurs successivement dans chaque jour qui suit le développement du premier. Le chancre débute par une petite plaque rouge plus ou moins large. Au centre de celle-ci se montre un point blanc formé par l'épiderme mortifié ; il est soulevé quelquefois sous forme de pustule par un liquide séro-purulent. Si on l'enlève, il reparaît au-dessous en moins d'une heure. Ce point blanc va s'agrandissant et devenant plus profond. Il forme aussi une véritable eschare ronde, blanche ou grisâtre, large de 2 à 5 millimètres environ, qui tombe ou peut être détachée sans douleur vers le troisième jour sur le prépuce ou les parties génitales de la femme, mais reste plus adhérente sur le tissu du gland. Elle est formée, ainsi que le montre le microscope, des éléments du derme ou chorion de la muqueuse, dans lesquels les éléments élastiques sont seuls reconnaissables ; ceux du tissu lamineux et les capillaires sont réduits à l'état de matière amorphe granuleuse, parsemée de globules de pus. Cette eschare se détache d'une cavité à contours bien limités, taillés à pic, dont le fond, rougeâtre, humide, reprend en quelques heures un aspect gris blanc. L'aspect diphthéritique que prend le fond de la plaie n'est point dû, comme dans la diphthérite, à la production d'une pseudo-membrane fibrineuse blanche, mais à la mortification qui continue à la surface des tissus dénudés. Comme elle continue plus facilement dans le tissu lamineux lâche et infiltré sous-muqueux du prépuce, du frein, etc., que dans le derme de cet organe, il en résulte qu'elle s'étend ainsi au-dessous du derme conservé, ce qui constitue le *décollement* des bords de la plaie. Quelquefois, après un coït impur, ou si, après avoir pris, à la pointe d'une lancette, du pus dans un chancre à l'état de progrès ou de *statu quo*, on l'introduit sous l'épiderme en faisant une légère piqûre, on observe ce qui suit : Le premier jour, rougeur autour du petit caillot sanguin; le deuxième jour,

soulèvement simulant une vésicule ou une papule. Le troisième jour, se forme une petite vésicule transparente, ombiliquée, dont le contenu s'épaissit, et qui finit par revêtir les caractères de pustule puriforme, ou quelquefois s'ouvre avant production de pus, et alors l'épiderme soulevé se mortifie avec ou sans mortification considérable du derme sous-jacent, selon que le chancre sera profond ou superficiel. Vers le cinquième jour environ, si l'infection doit se généraliser, une induration se montre à la base de la pustule. Ordinairement, le sixième jour, le pus desséché forme une croûte qui va s'épaississant jusqu'au neuvième ou dixième jour. Si l'on enlève alors cette dernière, on aperçoit un ulcère profond, occupant toute l'épaisseur de la peau ; le fond est couenneux, grisâtre, chagriné ; les bords sont taillés comme avec un emporte-pièce, ils sont entourés d'une auréole plus ou moins rouge et un peu renversés en dehors ; examinés à la loupe, ils présentent de fines dentelures et paraissent frangés. Quand le chancre siége sur des tissus homogènes, il est ordinairement arrondi ; dans le cas contraire, il prend diverses formes : c'est ainsi qu'on voit parfois le chancre de la région balano-préputiale s'étendre dans le sens de la rainure et en même temps du côté du prépuce, sans aller attaquer le gland ; la différence des tissus forme une barrière aux progrès de l'ulcération. Si plusieurs chancres reposent en même temps sur un même tissu, ils sont d'abord arrondis ; mais, si, en croissant, ils finissent par s'accoler, il peut en résulter diverses configurations. Le chancre simple s'accompagne souvent d'adénites ou de lymphites phlegmoneuses, suppurant le plus ordinairement et fournissant dans quelques cas un pus inoculable (V. BUBON *virulent*). Le chancre simple est une lésion locale assez grave ; il a une tendance très-grande à l'ulcération ; il est très-irrégulier dans sa marche ; il ne tend pas à la guérison comme le chancre infectant. Le phagédénisme et la gangrène sont des complications relativement fréquentes du chancre simple (V. CHANCRE *phagédénique*). Le chancre simple est un accident vénérien purement local ; il n'a aucun rapport avec la syphilis (V. ce mot).

Chancre syphilitique ou *de la vérole*. V. SYPHILIS.

Chancre des enfants. V. APHTHES.

Chancres, en vétérinaire, ulcérations qui se forment sur la membrane muqueuse des narines du cheval affecté de la morve. — *Chancres de la langue* ou *glossanthrax*, ou *chancre volant*. Le charbon, lorsqu'il a son siége sur cet organe.

Chancre des arbres. Maladie des arbres consistant dans la formation d'espèces d'ulcères qui détruisent de proche en proche les couches corticales et ligneuses. On voit se former entre l'écorce et l'aubier un dépôt de cambium qui s'altère, et finit par mettre à nu une sorte de plaie ulcéreuse.

CHANCREUX, EUSE. adj. [*cancrosus, carcinodes*]. Qui est de la nature du chancre et du cancer.

CHANCROÏDE. s. m. — Les premiers auteurs qui écrivirent sur la vérole, et entre autres Alexander Benedictus et Marcellus Cumanus, ne confondaient pas le chancre infectant avec l'*ulcère contagieux des organes génitaux*, *chancre simple* (V. ce mot) ou *chancre local*, qu'ils connaissaient déjà. Ce ne fut que vers le milieu du XVIe siècle, en 1551, que Musa Brassavole fit cette confusion, faite aussi par N. Massa, confusion qui a subsisté jusqu'à nos jours, et rendu si difficiles et si lents les progrès en syphiliographie. Bassereau (1852) établit de nouveau la distinction de ces deux sortes d'ulcérations si dissemblables, et montra que le *chancre vénérien* ou *ordinaire* connu des anciens n'a rien de commun avec le *chancre syphilitique*, *infectant* ou *induré*. Depuis lors, des recherches nombreuses ont démontré partout qu'ils sont chacun le premier signe sensible de deux affections inoculables distinctes : l'une, locale, à accidents ordinairement aigus, locaux, ou de voisinage seulement ; l'autre, générale ou constitutionnelle, à marche chronique (V. SYPHILIS). Le mot *chancroïde*, proposé par Clerc pour désigner l'ulcère caractéristique de la première de ces maladies vénériennes, est assez généralement adopté. — *Caractères du chancre infectant :* 1° Il est incubant ; 2° il est induré ; 3° il est solitaire ; 4° il est accompagné d'adénites non suppurées ; 5° il ne s'inocule pas par voisinage ; 6° il a un aspect et affecte une forme particulière. — *Caractères du chancroïde* ou *chancre non infectant :* 1° Il n'incube pas ; 2° n'est pas induré ; 3° il est multiple ; 4° quand il est accompagné d'adénites, ce sont des adénites suppurées ; 5° il s'inocule par voisinage ; 6° physionomie particulière. Clerc formule ainsi sa doctrine : 1° Un chancre infectant inoculé à un individu vierge de syphilis produit chez lui un chancre infectant et lui donne la vérole constitutionnelle, c'est-à-dire une maladie identique avec celle du malade qui a produit le pus virulent. 2° Le pus du chancroïde, inoculé à un individu exempt de vérole, produit chez lui un chancroïde, c'est-à-dire une maladie identique avec celle qui lui a donné naissance, et *ne lui donne jamais la vérole constitutionnelle.* 3° Le chancre infectant inoculé à un individu qui a eu ou a encore la vérole ne reproduit jamais un chancre infectant, mais produit le chancroïde, quand toutefois l'inoculation n'est pas négative, ce qui est le cas ordinaire. 4° Le chancroïde (V. CHANCRE *simple*) inoculé à un individu ayant la vérole, ou l'ayant eue à une époque antérieure, ne produit jamais qu'un chancre non infectant, et le produit fatalement. 5° Le pus du chancre non infectant n'est plus inoculable à celui qui le porte après le quatrième jour (ou à peu près, l'époque n'étant pas encore rigoureusement fixée), bien qu'il soit encore pendant longtemps inoculable aux personnes qui n'ont pas la syphilis. 6° Le chancroïde inoculé à des individus n'ayant pas eu la syphilis n'a *jamais* produit un chancre infectant ni donné la vérole. 7° Un individu qui a un chancroïde, s'il se met en rapport avec une personne ayant un chancre infectant, contracte fort bien un chancre infectant, et prend la vérole. De même, un individu ayant actuellement un chancre infectant ou la vérole manifestée par les accidents accoutumés, s'il a des rapports avec une personne portant des chancroïdes à l'état d'inoculation, contracte parfaitement bien le chancroïde, et, dans ces deux cas, chancre et chancroïde poursuivent et accomplissent parallèlement leur évolution naturelle, sans s'influencer d'une manière appréciable, c'est-à-dire comme s'ils existaient isolément sur l'individu en question. Le pus du chancroïde est contagieux ou inoculable, comme l'est aussi celui de la blennorrhagie, mais il n'a, comme ce dernier, qu'une action purement locale et immédiate ou à peu près, c'est-à-dire sans période d'incubation comparable à celle qui a lieu après l'inoculation de la vaccine, de la variole, de la syphilis, et sans accidents généraux, secondaires ou consécutifs. Il n'est point infectant, car il est indéfiniment inoculable sur le même

sujet. Il n'est point dérivé du virus syphilitique, car le virus syphilitique seul ne peut le produire, et réciproquement, cet ulcère ne produit jamais la syphilis.

CHANFREIN. s. m. [it. *frontale*]. Partie antérieure de la tête du cheval, qui s'étend depuis les yeux jusqu'aux naseaux.

CHANTERELLE. s. f. [*Merulius cantharellus*, Persoon, *Agaricus cantharellus*, L., ou *Cantharellus cibarius*, Fries, *Cantharellus flavescens*, Lamk; all. *Kantharelle*, *Eierschwamm*]. Champignon comestible, appelé aussi *girole*, *jaunelet*, *chevrette*. Il est d'un jaune pâle; ses lamelles, anastomosées et irrégulières, placées à la partie inférieure d'un chapeau oblique et ombiliqué, descendent jusqu'à la moitié du pédicule.

CHANVRE. s. m. [*Cannabis sativa*, L., all. *Hanf*, angl. *hemp*, it. *canapa*, esp. *cañamo*]. Plante originaire de la Perse et de l'Inde (diœcie pentandrie, L., urticées cannabinées, J.), dont toutes les parties exhalent une odeur forte et enivrante. La graine, connue sous le nom de *chènevis*, renferme une amande blanche qui contient une grande quantité d'huile grasse. V. Bang et Hachisch.

CHAPEAU. s. m. [*pileum*, all. *Hut*]. Partie supérieure d'un champignon, quand elle a un certain diamètre, et qu'elle dépasse sensiblement la partie inférieure, nommée *pédicule* ou *stipe* V. Champignon.

CHAPELET. s. m. En chirurgie, engorgement ganglionnaire disposé comme un chapelet. — En vétérinaire, suros placés les uns à la suite des autres. — *Farcin en chapelet*. Variété du farcin dans laquelle les boutons sont placés sur une même ligne et plus ou moins séparés. — En chir. vétérinaire, appareil composé d'une douzaine de bâtons longs de 40 à 50 centimètres et de morceaux de bois ovoïdes, traversés par deux cordes. Ce collier empêche le cheval de se mordre sur une partie du corps où l'on a fait quelque pansement.

CHAPETONNADE. s. f. [*vomitus rabiosus*]. Vomissement accompagné de délire furieux qui attaque les Européens dans les pays chauds.

CHAPITEAU. s. m. [*capitulum*, all. *Helm*, it. *antenitorio*, esp. *capitol*]. Partie supérieure d'un alambic (V. ce mot). — *Chapiteau à queue*. Instrument en forme de pipe à fumer, que Mesnard a décrit, et qui est destiné à dégorger, au moyen de la succion, les seins des nouvelles accouchées.

CHAPONNAGE. s. m. [all. *Kapaunen*]. V. Castration *des volailles*.

CHARA. s. m., et **CHARACÉES**. s. f. pl. Classe de plantes acotylédones aquatiques, à rameaux verticillés, à tiges articulées, creuses, cloisonnées. Le liquide qui remplit chaque chambre ou cavité séparée par les cloisons est doué d'un mouvement particulier de gyration qui suit la direction des grains de chlorophylle rangés en séries obliques à leur face interne. Les organes de génération sont séparés sur un seul ou deux individus. Les organes mâles renferment des spermatozoïdes (V. ce mot). Cette classe de plantes remarquables ne renferme que le genre *Chara;* les espèces *aspera*, *hispida*, *fœtida* et *fragilis* sont communes en France.

CHARANÇON. s. m. Nom commun de tous les insectes de la famille des curculionides, de l'ordre des coléoptères tétramères.

CHARBON. s. m. [*carbo*, ἄνθραξ, all. *Kohl*, angl. *charcoal*, it. *carbone*, esp. *carbon*]. Produit de la combustion incomplète des plantes ligneuses. Le charbon est formé presque en entier de carbone, uni seulement à un peu d'eau que la calcination peut lui enlever, à un peu d'hydrogène qu'il retient obstinément, et à quelques sels propres au végétal dont il provient. Lorsqu'il commence à brûler, exposé au contact de l'air, il donne du gaz acide carbonique et du gaz hydrogène carboné; il ne fournit que de l'acide carbonique lorsqu'il est bien enflammé. C'est par conséquent le mélange de ces deux gaz qui cause la mort dans les asphyxies par le charbon, et le gaz acide carbonique seul dans les asphyxies par la braise des boulangers. Le charbon jouit de la propriété de purifier certains liquides, et de décolorer un grand nombre de substances : d'une part, en absorbant et solidifiant les gaz putrides; de l'autre, en décomposant les matières colorantes. C'est en vertu de cette double propriété que les eaux putréfiées perdent leur odeur et deviennent potables en passant à travers un filtre de charbon, comme dans les fontaines épuratoires de Smith et Ducommun; que la viande faisandée perd son mauvais goût lorsqu'on la fait bouillir avec une certaine quantité de charbon, etc. On le purifie et on le prépare pour les usages de la médecine en le faisant bouillir dans l'eau chargée de 1/32e d'acide chlorhydrique, lavant, séchant, calcinant fortement et porphyrisant le résidu, qui doit être ensuite conservé dans des vases bien clos, pour éviter qu'il n'absorbe l'humidité et les gaz atmosphériques. Le charbon est antiseptique. Réduit en poudre, il constitue un bon dentifrice. On l'a administré intérieurement, sous le nom de *magnésie noire*, pour neutraliser les flatuosités intestinales. — Le charbon de bois, le charbon pulvérisé, le noir de fumée, le charbon de terre, peuvent devenir le siége de combustions, et, par suite, d'incendies spontanés. Ces phénomènes se sont déclarés plus d'une fois dans les masses de houille composant l'approvisionnement des bateaux à vapeur. — *Vapeur de charbon*. V. Oxyde *de carbone* et Vapeur.

Charbon animal. Il résulte de la décomposition des substances animales par le calorique, dans des vases clos. Il conserve, comme le charbon de bois, la forme des matières brûlées lorsque celles-ci sont dures (les os); mais les matières molles se boursouflent considérablement et donnent un charbon spongieux, très-léger et luisant. Il est composé de carbone, de phosphate et de carbonate de chaux, outre une petite quantité de sulfures alcalins. Il a un brillant métallique, brûle plus difficilement que le charbon végétal, et possède à un plus haut degré que lui la propriété de décolorer les acides végétaux, les sirops, les dissolutions salines, etc., propriété qu'il doit à sa grande divisibilité. Il agit sur ces liquides en absorbant leur matière colorante, qui n'est nullement altérée dans son action sur eux, puisqu'on peut la faire reparaître avec toutes ses propriétés par un dissolvant convenable. Les sulfures, le phosphate et le carbonate qu'il contient concourent peu à cette décoloration, si ce n'est quelquefois en saturant des acides qui pourraient gêner l'action du charbon.

Charbon des graminées. Maladie des graminées et surtout du froment, due au développement, sur le rachis, sur le pédicelle et à la place du grain, d'un petit champignon du genre *Uredo* (*Uredo carbo*). Le *charbon* ressemble beaucoup à la carie; cependant les effets en sont moins funestes. On doit proscrire de la ration des animaux les fourrages atteints de charbon.

Charbon blanc. Anasarque chez le cheval.

Charbon de l'homme et des animaux [*carbunculus*, ἄνθραξ, all. *Karbunkel*, angl. *carbuncle*, it. *carbone*, esp. *carbunculo*]. Affection virulente se manifestant par

une altération profonde du sang, un abattement général des forces, avec production d'une ou de plusieurs tumeurs cutanées inflammatoires, constituant le *charbon* ou *tumeur charbonneuse*. Ses analogies avec la *pustule maligne* doivent le faire décrire près de cette affection. V. PUSTULE.

Charbon pulmonaire. V. ANTHRACOSIS.

CHARBONNEUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du charbon. — *Affections charbonneuses*. V. TYPHUS, SANG *de rate* et PUSTULE. — *Fièvre charbonneuse*, *typhus charbonneux*. V. TYPHUS. — *Tumeurs charbonneuses*. Le charbon et la pustule maligne. V. PUSTULE.

CHARCUTERIE. s. f. [de *char*, ancien français, pour *chair*, et *cuit*; all. *Wurstmacherei*, esp. *tocineria*]. Les viandes de charcuterie sont sujettes à éprouver une altération spontanée fort peu connue dans sa nature, et qui peut déterminer des accidents très-graves et même mortels. C'est surtout en Allemagne, où l'on fait un grand usage de viandes fumées, que des exemples de ce genre ont été observés. Kerner en a recueilli 135 dans le Wurtemberg, de 1793 à 1822, parmi lesquels 84 morts. Le boudin, le fromage de cochon et les pâtés de viande (veau et jambon) paraissent particulièrement sujets à cette sorte d'altération; cependant toutes les préparations de charcuterie peuvent également l'éprouver. Les viandes autres que le cochon et que les viandes fumées peuvent aussi, dans quelques circonstances, s'altérer de la même manière. On a cherché, surtout en Allemagne, à séparer le principe toxique qui se développe dans les viandes ainsi altérées; mais la plupart des résultats présentés par les expérimentateurs méritent peu de confiance. C'est ainsi que Emmert a supposé qu'il se formait, de toutes pièces, de l'acide hydrocyanique dans les boudins fumés; Berres, de l'acide pyroligneux. Kerner attribue les accidents observés à un acide gras; plus tard, à une matière alcaline combinée avec un acide; Büchner, à un corps gras altéré qu'il nomme *acide gras des boudins*. Paladin a avancé que l'acide qui se forme dans les corps gras rances est l'acide oxyacétique. V. TRICHINE.

CHARDON. s. m. [*Carduus*, L., all. *Distel*, angl. *thistle*, it. et esp. *cardo*]. Genre de plantes, syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J., dont une espèce, le *chardon-Marie* (*Carduus marianus*, L.), a été employée comme sudorifique. Un grand nombre de plantes appartenant à des familles différentes sont connues communément sous le nom de *chardons*. Tels sont: 1° le *chardon bénit*, espèce du genre centaurée (*Centaurea benedicta*, L.) employée comme amère, tonique et sudorifique; 2° le *charbon étoilé*, ou *chausse-trape* (V. CENTAURÉE); 3° le *chardon Roland*, ou mieux *chardon roulant*, qui est le panicaut commun (*Eryngium campestre*, L.), plante indigène dont la racine, légèrement aromatique, a été préconisée comme diurétique, apéritive, emménagogue; 4° le *chardon hémorrhoïdal* (*Serratula arvensis*, L.), auquel on attribuait la propriété de préserver des hémorrhoïdes, parce qu'on supposait quelque analogie entre les fics hémorrhoïdaires et les tumeurs rougeâtres que détermine sur cette plante la piqûre de certains insectes. V. GALLE.

CHARGE. s. f. [all. *Pferdepflaster*]. Topique quelconque que l'on applique à un animal malade.

CHARGÉ, ÉE. adj. — *Chargé d'épaules*, *de ganache*. Se dit d'un cheval qui a ces régions trop fortes, trop développées.

CHARLATAN. s. m. Celui qui exerce illégalement la médecine et la pharmacie, ou qui même les exerce légalement en s'aidant d'annonces, affiches et prospectus mensongers, de consultations de somnambules, de fausses approbations académiques, en vendant des remèdes, préparations ou appareils secrets, etc. Devant l'insuffisance des lois, c'est au mépris public qu'il revient d'intervenir efficacement pour la répression des manœuvres cupides et impudentes des charlatans qui exploitent l'ignorance plus encore que le sentiment de la conservation personnelle.

CHARLATANISME. s. m. En médecine, le charlatanisme peut être défini, la fraude et le mensonge érigés en système pour exploiter la crédulité publique en ce qui concerne le sentiment de la conservation individuelle. Les difficultés que présente l'acquisition de connaissances réelles sur la constitution et les fonctions de l'économie animale, et par suite le manque de ces notions, font que sur aucun point la crédulité ne se montre plus générale, plus facile, et la répression plus illusoire. La répression est illusoire aussi bien parce que les lois sont impuissantes à atteindre tous les abus, que parce que la pénalité dont elles les frappent est insuffisante. Mais ce qui est plus grave encore, c'est l'inapplication trop fréquente de la loi et l'inertie de la plupart des corps constitués ou des autorités auxquels sont confiées la tutelle et la garde de la santé publique, dans les provinces particulièrement. L'Académie de médecine par sa section d'*hygiène publique et de police médicale*, les écoles de pharmacie, les jurys médicaux, le comité consultatif d'hygiène, les conseils de salubrité, les associations générale et locales des médecins de France, ont dans leurs attributions les moyens de concourir à la répression d'une grande partie des innombrables formes que revêt le charlatanisme (Tardieu).

CHARNU, UE. adj. [*carnosus*, de *caro*, chair; σαρκώδης, all. *fleischig*, angl. *fleshy*, it. et esp. *carnoso*]. Qui est de chair, ou qui ressemble à la chair. En anatomie, *partie charnue* d'un muscle, celle qui est formée de fibres rouges; et ces fibres elles-mêmes sont appelées *fibres charnues*, par opposition aux fibres blanches qui forment les aponévroses et les tendons. — *Colonnes charnues du cœur*. V. CŒUR. — *Pannicule charnu*. V. PANNICULE. — En botanique, *fruit charnu*, celui dont le sarcocarpe a une certaine épaisseur, et dont la substance est ferme et en même temps succulente. — *Feuilles charnues*. Celles qui sont épaisses et remplies de suc. V. PARENCHYME.

CHARPENTE. s. f. *Charpente osseuse* se dit pour *squelette*. V. ce mot, STROMA et TRAME.

CHARPIE. s. f. [*linteum carptum*, μοτός, all. *Charpie*, angl. *lint*, it. *filaccia*, esp. *hilas*]. Fils provenant de morceaux de toile de 8 à 10 centimètres de longueur et d'autant de largeur, que l'on a *effilés*. La charpie est employée au pansement des plaies. Elle doit être blanche, légère, douce au toucher, souple et élastique. Elle a pour effet tantôt d'empêcher le contact de l'air et des corps étrangers, tantôt de remplir une plaie et de prévenir la trop prompte cicatrisation de ses bords; quelquefois de dilater une ouverture ou un conduit rétréci. On la fait ordinairement avec du linge à demi usé, parce qu'elle est alors plus molle et plus souple; mais c'est une erreur de croire qu'elle absorbe mieux que celle qui est faite avec le linge neuf les liquides stagnants à la surface des plaies. Il faut avoir soin de n'employer, pour faire la charpie, que du linge blanc de lessive, qui

ne soit ni empesé ni coloré en bleu par l'indigo. — *Charpie râpée.* Sorte de duvet qu'on obtient en usant le linge et le *râpant*, pour ainsi dire, avec le tranchant d'un couteau. Elle est moins absorbante et plus irritante que la charpie ordinaire, qui est généralement préférable. — Le coton, qu'on a longtemps considéré comme un corps irritant nuisible à la cicatrisation, n'a pas plus d'inconvénient que la charpie râpée, et peut être employé à défaut de charpie ; quelques personnes même lui donnent la préférence. Cependant il absorbe moins le pus, parce que ses fibres, n'étant pas creuses, comme celles de la charpie ordinaire, n'exercent pas d'action capillaire sur les liquides. — On a proposé d'employer de l'étoupe. Choisie avec soin, coupée en morceaux longs de 16 centimètres, blanchie au chlore et convenablement cardée, elle devient fine, molle, soyeuse, absorbante ; elle a à peu près les avantages de la charpie, et elle est moins chère : néanmoins elle n'est guère employée jusqu'à ce jour que par les vétérinaires. Les chirurgiens du Nord se servent, à l'imitation des Anglais, d'une sorte de tissu de lin ou de chanvre, tomenteux comme la ouate sur une de ses faces, et gommé sur l'autre, ou tomenteux sur l'une et l'autre face. Ce tissu est disposé en pièces roulées comme nos sparadraps, et l'on en coupe des morceaux de la grandeur nécessaire. — On fait avec la charpie des *bourdonnets*, des *gâteaux*, des *mèches*, des *plumasseaux*, des *tentes*. V. ces mots.

CHARTRE. s. f. [de *carcer*, prison]. Nom vulgaire du *carreau* ou atrophie mésentérique. Ce mot est synonyme aussi d'*étisie*, de *consomption*.

CHAS. s. m. [*acus foramen*, κύαρ, all. *Oehr*, angl. *eye*, it. *cruna*, esp. *ojo*]. Le trou d'une aiguille.

CHÂSSE. s. f. [all. *Heft*]. Sorte de manche composé de deux lames mobiles réunies seulement vers la partie qui tient à la lame de l'instrument: telle est la *châsse* d'une lancette.

CHASSIE. s. f. [*lema*, *lippa*, *lippitudo*, *gramia*, λήμη, γλήμη, all. *Augenbutter*, angl. *bleareduess*, it. *cispa*, esp. *lagaña*]. Humeur onctueuse et jaunâtre sécrétée sur le bord de chaque paupière par les glandes de Meibomius.

CHAT. s. m. [*felis*, αἴλουρος, all. *Katze*, angl. *cat*, it. *gatto*, esp. *gato*]. Vertébré mammifère digitigrade du genre *Felis*. 30 dents, 5 doigts en avant, 4 en arrière; phalange unguéale rétractile ; langue et gland de la verge hérissés de papilles cornées. L'espèce principale, qui a pour type le *chat sauvage* (*Felis catus*, L.), a, par mélange avec d'autres espèces, le *chat ganté* de l'Égypte entre autres (*Felis maniculata*, Ruppel et Temminck), fourni plusieurs races, qui sont : 1° le *chat domestique* (*F. catus domesticus*, L.) ; — 2° le *chat des chartreux* (*F. catus cœruleus*, L.) ; — 3° le *chat d'Espagne* (*F. catus hispanicus*, L.); — 4° le *chat d'Angora* (*F. catus angorensis*, L.);—5° le *chat rouge de Tobolsk;* — 6° le *chat de Chine*, à oreilles pendantes ; — 7° le *chat malais*, sans queue ou à queue noueuse.

CHÂTAIGNE. s. f. [all. *Warze*, *Kastanie*]. Petite plaque de corne située, chez le cheval, à la partie inférieure et interne de l'avant-bras, et, aux membres postérieurs, à la partie supérieure et interne du canon. Cette production épidermique est d'autant moins développée que la peau est plus fine. Sur l'âne, la châtaigne se trouve aux avant-bras seulement ; dans le mulet, les châtaignes postérieures sont fort petites.

CHÂTAIGNIER. s. m. [*castanea*, κάστανον, all. *Kastanienbaum*, angl. *chestnut-tree*, it. *castagno*, esp. *castaño*]. *Fagus castanea*, L., ou *Castanea vesca*, Gærtner (monœcie polyandrie, L., amentacées, J.). Arbre dont les fruits sont entourés d'une enveloppe verte, épineuse, renfermant un fruit sec d'une couleur brune foncée, dans l'intérieur duquel sont contenues une ou plusieurs amandes blanches composées de fécule, d'un peu de gluten et d'une matière sucrée abondante. Ces amandes, revêtues du périsperme, sont connues sous le nom de *châtaignes*. Une variété améliorée par la culture donne les grosses châtaignes uniloculaires appelées *marrons*.

Châtaignier du Brésil (*juvia* ou *touka*). Nom du *Bertholletia excelsa*, Humboldt, grand arbre de la famille des myrtacées, dont le fruit sphérique peut dépasser 10 ou 12 centimètres de diamètre. Il est à quatre loges ; les graines ont 3 à 4 centimètres de long; leur amande blanche, ainsi que l'huile qu'on en retire, est alimentaire. On les appelle en France *noix d'Amérique*.

CHATON. s. m. [*amentum*, *catulus*, *iulus*, ἴουλος, all. *Kätzchen*]. Assemblage de fleurs unisexuées, composées d'une écaille qui leur tient lieu, en quelque sorte, de périanthe, et insérées sur un axe ou pédoncule commun simple, articulé à sa base, et se détachant en entier après la floraison. Telles sont les fleurs *mâles* du noyer et du noisetier, les fleurs *mâles* et les fleurs *femelles* des saules. Le chaton diffère de l'*épi*, dont les fleurs sont hermaphrodites et l'axe permanent ; il diffère du *spadice* par l'absence de la spathe.

CHATONNEMENT. s. m. [*incarceratio*].— *Chatonnement*, ou *enkystement du placenta*. Rétention du placenta dans une espèce de poche formée par la contraction irrégulière des fibres de la matrice après la sortie du fœtus. — On dit, des calculs vésicaux, qu'ils sont *enchatonnés* ou *enkystés*, lorsqu'ils sont engagés dans l'orifice inférieur de l'uretère, ou contenus dans des cellules vésicales, ou entourés des embranchements d'une production fongueuse.

CHATOUILLEMENT. s. m. Variété d'impression tactile due au contact de corps qui ne font qu'effleurer la surface des téguments. On observe ces sensations sur la peau et sur les membranes muqueuses de la bouche ou des narines. Celles-ci se montrent plus ou moins sensibles suivant les sexes et les individus. Ces sensations se manifestent au visage, dans les narines et même dans la gorge et au palais, sous l'influence de mouvements légers des barbes d'une plume, d'un pinceau, d'un morceau de papier passés légèrement sur ces divers points. Un cheveu promené sur le visage suffit pour y causer un chatouillement pénible. Elles se développent encore aux flancs, aux genoux, au moindre attouchement. Elles éclairent peu l'intelligence, mais éveillent des mouvements instinctifs, involontaires ou volontaires. V. Prurit.

CHÂTRURE. s. f. V. Castration.

CHAUDE-MALADIE. s. f. Maladie qui régna épidémiquement à Metz, en 1438 et 1439, et dans laquelle il y avait fièvre ardente et délire frénétique. Il est possible que ce soit une méningite épidémique.

CHAUDEPISSE. s. f. V. Blennorrhagie.

CHAUFFAGE. s. m. [all. *Heitzung*, angl. *warming*]. L'art de tirer le meilleur parti possible d'un combustible pour l'élévation de la température des enceintes closes, au degré exigé pour garantir les êtres organisés, et spécialement l'homme, contre l'influence du froid. Dans les hôpitaux, la température doit être entretenue de jour et de nuit à 15° centigrades, lorsque

l'air n'est que peu ou n'est pas renouvelé ; cette température peut être portée à 18° et 20°, lorsque la ventilation est abondante. On distingue plusieurs méthodes de chauffage. Le chauffage *direct* consiste à brûler un combustible dans un vase : tel est, par exemple, le *brazero* espagnol. Le chauffage par rayonnement, au moyen de *cheminées*, est le plus agréable, et peut-être le plus sain ; mais il a l'inconvénient de n'utiliser que 6 pour 100 de la chaleur totale produite par le bois, et 13 pour 100 de celle que produit la houille. Le chauffage par les *poêles* est un des plus économiques ; l'inconvénient en est de dessécher l'air et de ne point s'accompagner du renouvellement de ce fluide. Une troisième méthode consiste à chauffer par introduction d'*air chaud*. L'air est chauffé tantôt par des surfaces métalliques directement exposées au feu, tantôt au moyen d'un système de tubes renfermant de l'eau chaude ou de la vapeur d'eau. Ces trois modes portent le nom de *chauffage par calorifères*, *chauffage par circulation d'eau chaude*, *chauffage par la vapeur*. Les calorifères présentent l'inconvénient d'introduire dans les appartements de l'*air brûlé* par des surfaces métalliques surchauffées. Jusqu'ici le système qui a le mieux résolu le problème, est le *chauffage par circulation d'eau chaude*. En effet, en introduisant dans les salles des quantités très-considérables d'*air neuf*, ce système se trouve dispensé d'en surélever la température, comme le font les procédés fondés sur l'introduction de faibles quantités d'air. La période de chauffage varie suivant les latitudes et les localités ; à Paris, elle s'étend du 1er octobre au 1er mai. V. VENTILATION.

CHAUFFOIR. s. m. [*linteum excalefactorium*, all. *Wärmtuch*]. Pièce de linge qu'on fait chauffer pour réchauffer un malade, ou pour garnir une femme en couches.

CHAULAGE. s. m. [de *chaux*]. On désigne sous ce nom deux opérations bien distinctes : l'une consiste à soumettre à l'action de la chaux vive, pulvérulente, ou dissoute dans l'eau, les grains des céréales que l'on veut préserver ou débarrasser de la carie, du charbon; l'autre consiste à répandre sur les terres, pour en augmenter la fertilité, de la chaux réduite en poudre, seule ou mélangée. — On donne abusivement le nom de *chaulage* au traitement des grains par le sulfate de cuivre (14 litres d'eau par hectolitre, et 4,50 de sulfate de cuivre), ou par l'acide arsénieux (pour 20 hectolitres on prend : acide arsénieux, 500 grammes ; alun, 1000 gram. ; chaux, 10 kilogr.). Ces procédés ont amené des accidents. Les semeurs ont souvent présenté des phénomènes d'intoxication arsenicale, surtout lorsque le blé avait eu le temps de se sécher après l'opération, et la préparation arsenicale de se convertir en poussière. Des accidents plus graves ont encore été observés chez les personnes qui avaient fait usage de blé ainsi préparé ou enfermé en des sacs imprégnés de matière arsenicale. Le sulfate de cuivre, quoique moins dangereux que l'arsenic, n'en doit pas moins être proscrit sévèrement. Le procédé de Dombasle est sans inconvénient : Dissoudre du sulfate de soude dans de l'eau, 8 kilogrammes par hectolitre ; faire l'opération la veille de la semaille.

CHAULMOOGRA. s. m. *Chaulmoogra* et *petarkura* sont les noms indiens d'un arbre et de sa graine, qui est employée par les natifs dans le traitement des maladies cutanées. Roxburgh, qui a décrit l'arbre, l'a nommé *Chaulmoogra odorata* (1824) ; mais le nom générique ne peut être conservé, car cette plante rentre dans le genre *Hydnocarpus*, Gærtner (1788) (*Gynocardia*, Roxburgh, *Munnicksia*, Dennstedt, 1818), voisin lui-même du genre *Pangi* ou *Pangium* de Rumphius (1750), si tant est qu'on doive l'en séparer. Le *chaulmoogra* (*Hydnocarpus odoratus*, *Gynocardia odorata*, Lindley) est un arbre à feuilles alternes, pétiolées, entières ou légèrement lobées, indigène du district de Sylhet, et parvenant à de grandes dimensions, égalant les plus gros manguiers, et, lorsqu'il a atteint tout son développement, il peut être comparé au grand maple ou sycomore (*Acer pseudo-platanus*, L.). Mouat (1854) a publié des observations qui prouvent que l'huile extraite des graines est le remède le plus sûr que l'on connaisse contre l'éléphantiasis, et la pratique les a confirmées depuis. Le remède peut être pris sous forme de pilules, ou la graine elle-même peut être employée après avoir été dépouillée de ses enveloppes. Six grains dans le premier cas, ou trois grains dans le second, peuvent être donnés chaque jour, et la dose peut être graduellement augmentée jusqu'à trois ou quatre fois cette quantité. Cependant, à haute dose, il peut incommoder, produire des vomissements et de l'irritation à l'estomac. Une méthode plus agréable de l'administrer serait de l'employer sous forme d'huile, en commençant par cinq ou six gouttes, et augmentant graduellement la quantité. A dose élevée, les graines d'*Hydnocarpus odoratus* et celles des espèces voisines qui croissent dans les contrées chaudes de l'Inde sont vénéneuses. Mouat n'a aucune expérience personnelle sur l'emploi de l'huile à l'extérieur. Les praticiens indigènes conseillent à leurs malades, pendant qu'ils prennent le *chaulmoogra*, de s'abstenir de salaisons, d'acides, d'épices et de sucreries, mais d'en favoriser les effets par l'usage du beurre, de la mantèque et des aliments huileux. Il serait bon d'avoir ceci présent à l'esprit, et de régler soigneusement le régime de tous ceux qui sont soumis à l'emploi du *chaulmoogra*.

CHAUME. s. m. [*culmus*, all. *Halm*, angl. *stubble*, it. *stoppia*, esp. *rastrojo*]. Toute tige cylindrique, simple, ou rarement ramifiée, le plus souvent fistuleuse, offrant de distance en distance des nœuds d'où partent des feuilles alternes et engaînantes : c'est la tige des graminées.

CHAUSSE. s. f. [*chausse d'Hippocrate* ou *manche d'Hippocrate*, *manica*, ἠθμὸς, all. *Filtrirsack*, it. *manica*]. Sorte de sac d'étoffe de laine, de forme conique, que l'on emploie à filtrer certaines liqueurs trop denses pour passer au filtre de papier. Son ouverture est évasée et attachée autour d'un cercle de fer suspendu en l'air ; son fond se termine en pointe ; une corde, fixée intérieurement à cette pointe, sert à élever le fond lorsque le dépôt qui s'est formé arrête la filtration, et, par ce moyen, le liquide encore contenu dans la chausse se trouve en contact avec des surfaces non couvertes de dépôt, et la filtration recommence.

CHAUSSE-TRAPE. s. f. V. CENTAURÉE.

CHAUVE-SOURIS. s. f. V. CHIROPTÈRE.

CHAUX. s. f. [*calx*, τίτανος, all. *Kalk*, angl. *lime*, it. *calce*, esp. *cal*]. Protoxyde de calcium, alcali qu'on obtient en calcinant les carbonates calcaires naturels. Privée d'eau, la chaux porte le nom de *chaux vive*. Elle est alors solide, d'un blanc grisâtre, âcre et caustique (CaO) ; exposée à l'air, elle en absorbe l'humidité, augmente de volume, et se transforme en carbonate mêlé d'hydrate. Si l'on verse de l'eau goutte à goutte sur la chaux vive, le liquide est d'abord absorbé rapidement, puis le mélange s'échauffe jusqu'à

300° centigrades, laisse dégager des vapeurs, paraît rouge si l'on opère dans l'obscurité, se fendille, blanchit et se réduit en poudre. A cet état, on dit que la chaux est *délitée* ou *éteinte* : c'est l'*hydrate de chaux* ou *chaux hydratée* (CaO.HO). — L'eau tenant en suspension de la chaux, de manière à faire une bouillie blanche claire, porte le nom de *lait de chaux;* à l'air, elle se couvre d'une croûte ou pellicule blanche appelée autrefois *crème de chaux*, qui est du carbonate de cette base. *Délitée* lentement par exposition à l'air, elle donne une combinaison définie de carbonate de chaux et d'hydrate de chaux ($CaO.CO^2+CaO.HO$). — Autrefois on appelait *chaux métalliques*, tous les oxydes métalliques, de couleur plus ou moins blanche, obtenus en exposant les métaux à l'action du feu. — *Chaux sodique* ou *sodée*. Mélange de chaux et de soude caustique hydratée qui sert à décomposer les corps azotés (mais aucun des acides de l'azote), pour mettre en liberté ce corps simple et le doser lorsqu'il s'échappe à l'état d'ammoniaque pendant la combustion. On la prépare en éteignant de la chaux vive dans une dissolution de soude caustique contenant en soude caustique la moitié en poids de celle de la chaux. On broie la matière, on la sèche, on la calcine ; puis on la pulvérise pour la conserver à l'abri de l'air. On l'emploie au lieu de l'oxyde de cuivre, qui sert lorsqu'il s'agit de doser le carbone, l'oxygène et l'hydrogène.

CHAYA. s. m. Nom indigène et commercial de la racine d'*Achyranthes lanata*, Roxburgh, ou *Ærva lanata*, J., famille des amarantacées. Donnée quelquefois pour le *chaya-vair* et l'*ipécacuanha blanc*, elle n'a aucune propriété particulière et n'est que mucilagineuse et salée. — *Chaya-vair*. Nom commercial de la racine de l'*Oldenlandia umbellata*, L., ou *Hedyotis umbellata*, Lamk, famille des rubiacées hédyotidées, de l'Inde et du Coromandel, dont la poudre, épuisée par l'eau froide, donne ensuite à l'eau bouillante une teinte rougeâtre devenant foncée par les alcalis. Cette propriété est due à l'alizarine qu'elle contient, mais en proportion trois fois plus petite que la garance.

CHEF. s. m. [ἀρχή, all. *Zipfel*, *Kopf*]. Le bout d'une bande d'une compresse.

CHEILALGIE. s. f. V. CHILALGIE. La diphthongue ει du grec se rend régulièrement par l'*i*.

CHEILOCACE. s. f. V. CHILOCACE.

CHEILOPLASTIE. s. f. V. CHILOPLASTIE.

CHEIRARTHROCACE. s. f. V. CHIRARTHROCACE.

CHEIROCACE pour **CHIRARTHROCACE.** (Lobst.)

CHÉIROPTÈRES. s. m. pl. V. CHIROPTÈRES.

CHÉLÉRYTHRINE. s. f. L'un des deux alcalis des racines et de la graine non mûre de la grande chélidoine et de la racine du *Glaucium luteum*, L. Selon Schiel, cette base est identique avec la sanguinarine.

CHÉLICÈRE. s. f. Synonyme de *mandibule* chez les arachnides.

CHÉLIDOINE. s. f. [*Chelidonium*, L., all. *Schöllkraut*, angl. *celendine*, it. et esp. *celidonia*]. Genre de plantes de la polyandrie monogynie, L., papavéracées, J. La *grande chélidoine*, vulgairement nommée *éclaire* (*Chelidonium majus*, L.), qui croît sur les murailles et les décombres, contient un suc jaunâtre, caustique, très-amer, d'une odeur désagréable, qu'on range parmi les poisons irritants, et qui néanmoins a été préconisé contre l'ictère, les hydropisies, les scrofules et les fièvres intermittentes. Lassaigne et Chevallier ont trouvé ce suc composé d'une matière résineuse amère, jaune très-foncé, d'une matière gommo-résineuse jaune orangé, amère et nauséabonde, de quelques sels, et d'albumine, composition analogue à celle de la gomme-gutte. Il a été employé aussi pour détruire les verrues communément appelées *poireaux*. L'eau distillée de la plante a été regardée longtemps comme spécifique contre les maladies des yeux. Ce nom de *chélidoine* lui vient même, dit-on, de χελιδών, hirondelle, parce que les anciens croyaient que cet oiseau se servait de cette herbe pour fortifier la vue de ses petits. — La *petite chélidoine* est le *Ranunculus ficaria*, L. V. RENONCULE.

CHÉLIDONINE. s. f. [all. *Chelidonin*]. L'un des deux alcaloïdes trouvés dans les racines de la grande chélidoine.

CHÉLIDONIQUE. adj. Nom d'un acide cristallisable trouvé par Probst dans les feuilles et dans les racines de la grande chélidoine. Il est à l'état de *chélidonate de chaux ;* il cristallise en aiguilles. ($C^{14}H^2O^{10}.2HO$.)

CHÉLIDOXANTHINE. s. f. Matière colorante jaune et amère extraite des feuilles et des fleurs du *Chelidonium majus*.

CHÉLOÏDE, et non **KÉLOÏDE**. s. f. [*chelois*, de χηλή, pince d'écrevisse, et εἶδος, ressemblance; all. *Keloides*, esp. *queloides*]. Alibert a décrit sous ce nom, à cause de sa ressemblance grossière avec un crabe, une tumeur irrégulière qui a le plus ordinairement son siége sur la partie antérieure de la poitrine, et qui est le plus souvent ovale, aplatie, déprimée à son centre, dure et résistante au toucher, recouverte d'un épiderme luisant, aminci et un peu ridé. Elle reste souvent stationnaire pendant un temps indéfini, et laisse toujours après elle (quand elle disparaît, en totalité ou en partie) une sorte de cicatrice. La *chéloïde* est plus fréquente chez les femmes. Elle est le plus ordinairement unique, et peut avoir alors 4 à 5 centimètres dans son grand diamètre ; quand elle est multiple, elle ne dépasse pas quelques millimètres. Dans l'un et l'autre cas, elle débute d'une manière inaperçue, et ne donne lieu, le plus souvent, à aucun phénomène local, si ce n'est à un changement de coloration, la peau devenant un peu plus animée ou plus pâle que sur les parties environnantes. Quelquefois, cependant, les malades se plaignent d'élancements, de picotements dans cette région, surtout lors des changements de température et à l'époque des règles. De là les craintes qu'inspirent ces tumeurs, confondues souvent avec les affections cancéreuses. A la vérité, la *chéloïde* semble quelquefois s'étendre par des digitations partant de l'espèce de bourrelet que forme la circonférence, et que l'on a comparées aux pattes des crabes (de là le nom de *cancroïde*, donné d'abord par Alibert à la *chéloïde*) ; mais, avec un peu d'attention, on reconnaît, aux caractères indiqués ci-dessus, que la *chéloïde* diffère essentiellement des tumeurs cancéreuses commençantes, celles-ci se présentant sous la forme de tubercules proéminents, arrondis, violacés, entourés de veines dilatées qui rampent sur une peau dure et flétrie, et accompagnés d'engorgement des veines voisines. On ne connaît aucun moyen de faire disparaître la *chéloïde*, qui, d'ailleurs, n'a par elle-même aucune gravité. On a conseillé des frictions avec une pommade iodurée. Elle est formée par les éléments du derme qui ont augmenté de quantité avec une substance amorphe interposée, et par des éléments fibro-plastiques.

CHÉLOÏDE CICATRICIELLE. Tumeurs cicatricielles (Velpeau) reconnues comme fibro-cellulaires par Follin, qui en sépare les *tumeurs papilliformes* (V. ce

mot), végétantes ou non, développées sur des cicatrices de vieux ulcères, autour des cautères anciens, etc. Ce sont de véritables hypertrophies des cicatrices, par continuation anormale de la génération du tissu de réunion des bords de la plaie. Autrefois ces deux sortes de productions étaient confondues sous le nom de *tumeurs verruqueuses des cicatrices* (Hawkins). Les chéloïdes cicatricielles se composent : 1° d'une trame fibreuse et fibro-plastique avec quelques éléments élastiques ; 2° de matière amorphe plus ou moins dense, souvent abondante ; 3° de noyaux embryoplastiques très-nombreux ; 4° de cytoblastions. Elles sont médiocrement vasculaires. Recouvertes par une mince couche d'épiderme, elles peuvent quelquefois être sous-cutanées, soulever et distendre le mince tégument de la cicatrice ; mais le plus souvent elles sont dans son épaisseur. Elles prennent naissance surtout à la surface des cicatrices closes et non ulcérées. Mais on peut voir naître des tumeurs de même espèce que les précédentes dans les cicatrices profondes, à la suite de l'ablation de tumeurs situées plus ou moins profondément (et cela, au sein, par exemple), tantôt avant, tantôt après la cicatrisation de la peau. Ces tumeurs-là ont été souvent appelées *tumeurs récidivées* par les cliniciens : 1° faute d'avoir reconnu, par l'examen de la structure, qu'elles sont de tout autre nature que la tumeur primitivement enlevée ; 2° parce que le fait de la récidive a toujours été envisagé d'une manière absolue sans distinguer ce qui est réellement *reproduction* d'une tumeur (V. Généralisation), de ce qui est production d'une nouvelle tumeur, comme dans le cas des chéloïdes des cicatrices profondes. Les chéloïdes cicatricielles se montrent dans les cicatrices d'amputation, de brûlures, de plaies par instrument tranchant, par arme à feu, par coups de fouet sur les esclaves, sur celles de la variole, sur celles d'ablation de tumeurs cutanées ou profondes. Elles peuvent être pédiculées ou non, uniques ou multiples, et alors comprimées réciproquement, ou comme végétantes, multilobées, etc. On les a vues se reproduire une ou plusieurs fois après l'ablation. Souvent leur base s'étend en prolongements ramifiés, ressemblant à des brides cicatricielles soulevées, hypertrophiées, violacées ou non, quelquefois analogues à la chéloïde. Leur tissu est blanc terne, très-dense, criant sous le scalpel ; elles se ramollissent quelquefois en grossissant, d'autres fois elles deviennent dures comme le fibro-cartilage.

CHÉLONIENS. s. m. pl. [de χελώνη, tortue]. Ordre premier de la classe des reptiles, auquel la *tortue* a donné son nom. Cet ordre renferme les reptiles quadrupèdes à queue rudimentaire pourvus d'une carapace. V. Carapace et Tortue.

CHÉMIATRIE. s. f. V. Chimiatrie.

CHEMIN DE SAINT-JACQUES (Montrer le) [angl. *to point*]. Se dit du cheval qui, étant au repos, porte l'un des membres antérieurs très en avant de la ligne d'aplomb, de façon que l'appui se fait sur la pince, et que le talon ne repose pas sur le sol. C'est l'indice de souffrance dans les parties postérieures des membres.

CHÉMOSIS. s. m. [*chemosis*, χήμωσις, de χήμη, trou ; it. *chemosi*]. Ophthalmie accompagnée d'un œdème si considérable du tissu lamineux sous-muqueux, que la conjonctive forme un bourrelet très-élevé, rouge, circulaire, autour de la cornée, qui paraît comme au fond d'un trou. Le chémosis n'est pas le plus haut degré de l'inflammation de la conjonctive ; c'est un simple accident qui se présente aussi bien dans une inflammation légère que dans une très-intense, et qui manque souvent dans celle-ci. V. Conjonctivite.

CHÊNE. s. m. [*Quercus*, L., δρῦς, all. *Eiche*, angl. *oak*, it. *quercia*, esp. *encina*]. Genre (monœcie polyandrie, Lin., famille des cupulifères) très-nombreux en espèces, qui toutes sont des arbrisseaux ou des arbres plus ou moins élevés. — *Chêne rouvre* (*Quercus robur*, L.). Son écorce et ses fruits (les glands) doivent au tannin qu'ils contiennent leur saveur astringente. L'écorce, réduite en poudre, porte le nom de *tan*, et sert à la préparation du cuir. On emploie quelquefois cette poudre dans le pansement des ulcères atoniques ; elle est aussi réputée vermifuge. Mélangée à la camomille romaine et à la racine de gentiane, l'écorce de chêne a été employée dans le traitement des fièvres intermittentes, sous le nom de *quinquina français*. — Le *chêne à galles* (*Quercus infectoria*, Oliv.) produit des noix de galle d'Alep (V. Galle). — C'est sur le *Quercus coccifera*, L., que l'on trouve le kermès végétal (V. Kermès). — L'écorce extérieure du *Quercus suber*, L., qui croît dans le midi de la France et en Espagne, constitue le liége. — L'écorce du *quercitron* (*Quercus tinctoria*, Willdenow), et celle du *vélani* (*Quercus œgilops*, L., ou *Q. velani*, Olivier), sont employées pour les teintures. — Les glands de l'*yeuse* ou *chêne vert* (*Quercus ilex*, L.), ceux du *Quercus ballota*, Desfontaines, du *chêne blanc* (*Q. alba*, L.), du *Quercus prinus*, L., etc., contiennent une amande douce et bonne à manger.

CHÈNEVIS. s. m. V. Chanvre.

CHENILLE. s. f. [*eruca*, all. *Raupe*, angl. *caterpillar*, it. *eruca*, esp. *oruga*]. Larve des lépidoptères. Il y a des chenilles qui sont malfaisantes. On cite le fait suivant : De nombreux nids d'une grosse chenille velue et noirâtre, ayant été découverts sur des chênes, furent enlevés et détruits ; on écrasa les chenilles et on les brûla avec de la paille. Non-seulement les personnes qui touchèrent les chenilles, mais aussi celles qui ne firent qu'assister et regarder furent atteintes d'une éruption qui ne se borna pas aux parties découvertes et gagna toute la superficie du corps. Cette éruption, généralement discrète, était confluente en quelques points. Elle consistait en petites plaques rouges dont plusieurs passèrent à l'état de petites vésicules. Elle causait une démangeaison très-vive ; pourtant la santé générale ne fut pas troublée. Cette éruption dura quelques jours et s'éteignit. Elle est due à l'action de poils fins et aigus des chenilles sur la peau et les muqueuses. V. Larve.

CHÉNOPODÉES ou **CHÉNOPODIACÉES.** s. f. pl. [*chenopodeœ*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à étamines périgynes, appelée aussi *atriplicées*, qui a pour caractères : Fleurs petites, quelquefois unisexuées, soit en grappes, soit groupées à l'aisselle des feuilles. Calice monosépale, à 3, 4 ou 5 lobes plus ou moins profonds, persistants, 4 ou 5 étamines insérées à la base du calice ou sous l'ovaire, et opposées aux lobes du calice. Ovaire libre, uniloculaire, monosperme, contenant un seul ovule dressé ; style rarement simple, à 2, 3 ou 4 divisions, terminées chacune par un stigmate subulé. Le fruit est un akène ou une petite baie. L'embryon, cylindrique et grêle, est ordinairement recourbé sur un endosperme farineux, ou roulé en spirale (*Epinard*, *Salsola*, etc.).

CHENU, UE. adj. [*canutus*, πολιός, angl. *hoary*, it. *canuto*]. Blanc. Se dit de l'aspect que présentent les cheveux dans la canitie.

CHERMÈS. s. m. V. Kermès.

CHERVI. s. m. [*Sium sisarum*, L.]. Plante indigène ombellifère (pentandrie digynie, L.) dont la racine, d'une saveur douce et aromatique, a été recommandée dans l'hémoptysie et l'hématurie.

CHEVAL. s. m. [*equus*, ἵππος, all. *Pferd*, angl. *horse*, it. *cavallo*, esp. *caballo*]. Mammifère monogastrique et monodactyle, qui a donné son nom au genre *Cheval*, composé de six espèces (le *cheval*, l'*âne*, le *zèbre*, le *dziggetai*, le *couagga* et le *dauw* ou *onagga*), et formant à lui seul une famille de l'ordre des pachydermes, celle des *solipèdes*, caractérisée par un seul doigt apparent et un seul sabot à chaque pied. Le cheval porte à chaque mâchoire six incisives suivies, de chaque côté, d'une canine très-petite, qui manque ordinairement chez les juments. En arrière des canines est une série de six molaires, à couronne carrée, marquée de quatre croissants formés par des lames d'émail qui s'y enfoncent. Entre les canines et les molaires, au niveau de l'angle des lèvres, est un grand espace vide qu'on appelle les *barres*, où se place le mors avec lequel l'homme est parvenu à dompter cet animal. Essentiellement herbivore, le cheval a un estomac petit et simple ; mais il a un énorme cæcum, où paraît s'achever la digestion des aliments. Ses membres antérieurs se composent du bras, de l'avant-bras et du pied antérieur, correspondant à la main : mais le bras est accolé au thorax ; l'avant-bras est la première portion du membre qui soit libre et dégagée. Formé d'un seul os, il s'articule inférieurement avec les os carpiens, dont les deux rangées constituent le *genou*. Au-dessous des os carpiens, un os unique, le *canon*, tient lieu de métacarpe ; mais ce doigt unique doit être considéré comme résultant de la soudure de deux doigts semblables à ceux des ruminants ; et de plus, un stylet placé le long de sa partie externe est le rudiment d'un doigt latéral. Le paturon représente la première phalange, l'os de la couronne la deuxième, et la troisième, plus évasée, est enveloppée par le sabot. Les membres postérieurs présentent une conformation analogue : le jarret répond au tarse ; un astragale, un calcanéum, deux os plats et deux ou trois os irréguliers forment, comme chez l'homme, une articulation à charnière très-compliquée ; au-dessous est le canon, ensuite les trois phalanges, disposées comme au membre antérieur. — Dans le *tirage* (Fig. 72, CB), la résultante générale de l'impulsion dérive de la combinaison de la ligne d'action AB des extrémités postérieures, de celle des extrémités antérieures EB avec la ligne de gravitation. — Le cheval vit environ trente ans ; l'époque de sa puberté arrive à deux ans ou deux ans et demi. Le temps de sa gestation est de onze mois (V. Age). Le cheval est l'*Equus caballus*, L.

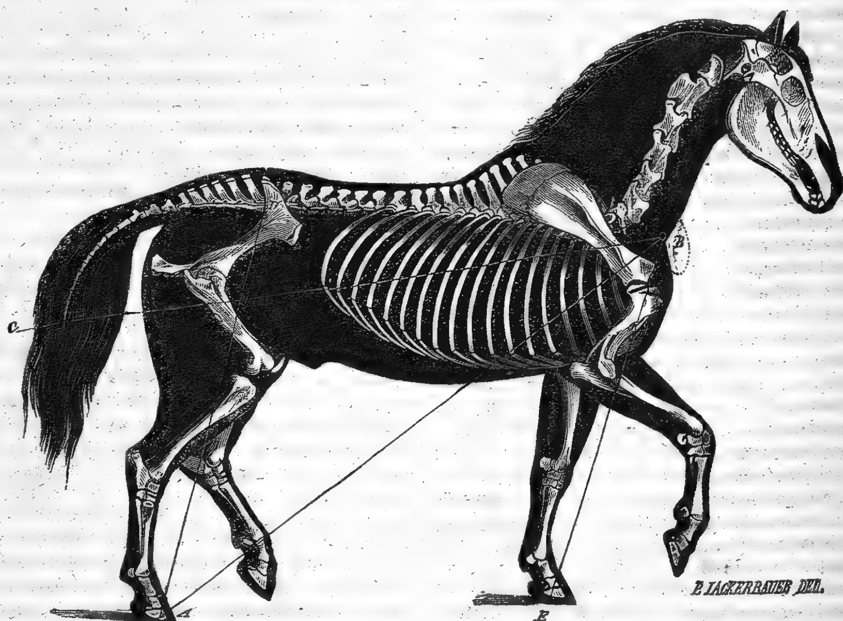


Fig. 72.

La Figure 73 représente : O, l'occipital ; F, le frontal, N, le nasal ; MS, le maxillaire supérieur ; IM, l'intermaxillaire ; MI, le maxillaire inférieur. — AT, l'atlas ou l'atloïde ; AX, l'axis ou l'axoïde ; PR, la dernière vertèbre cervicale, dite vertèbre proéminente. — V, vertèbres dorsales et lombaires ; S, le sacrum ; C, le coccyx ou les vertèbres caudales.

Membre antérieur. 1, le *scapulum* ou omoplate ; 2, l'os du bras ou humérus, appliqué contre le thorax et le sternum ; 3, l'os de l'avant-bras ou cubitus ; 4, le *pied antérieur*, qui correspond à la main de l'homme et se subdivise en cinq parties : G, le genou, formé de six ou sept petits os, dits *os carpiens* ; CA, le canon, qui répond au métacarpe de l'homme, et qui est formé d'un os principal (os du canon) et de deux péronés ; PA, le paturon, correspondant au premier phalangien de l'homme ; CO, la couronne, qui correspond au deuxième phalangien, et PI, le *pied* proprement dit, composé du troisième phalangien et d'un sésamoïde.

- *Membre postérieur*. 1, l'os coxal; 2, l'os de la cuisse ou le fémur; 3, l'os de la jambe ou tibia, portant un péroné à sa face externe, et surmonté d'une rotule R; 4, le *pied postérieur*, qui correspond au pied de l'homme et se subdivise comme l'antérieur en cinq parties : le jarret, J (A, l'astragale, vulgairement *poulie;* C, le calcanéum); le canon, CA; le paturon, PA; la couronne, CO, et le pied proprement dit, PI.

CHEVAL (Chair de). La chair de cheval peut fournir un aliment sain, nourrissant, et dont l'usage ne saurait entraîner aucun inconvénient pour la santé. Le prix des chevaux est, outre des préjugés répandus, mais mal fondés, un obstacle à l'introduction de cet aliment. Mais il n'en est pas de même des chevaux équarris; ceux-là fournissent une viande à très-bon marché, qui a été utilisée pour la nourriture des porcs. L'essai a très-bien réussi. Les porcs nourris avec de la viande de cheval ne changent pas de caractère, et ne deviennent pas, comme on l'a prétendu, féroces et dangereux pour les enfants; ils donnent une viande salubre, sinon aussi bonne au goût.

CHEVAL (unité dynamique). Unité conventionnelle dont on se sert dans l'industrie pour évaluer la force motrice des machines à vapeur. Elle équivaut à une force capable d'élever un poids de 75 kilogrammes à la hauteur d'un mètre dans l'unité de temps ou seconde.

CHEVAL NOIR (race d'Angleterre). Cheval de gros trait, d'une stature énorme, que l'on trouve dans les plaines du Lincolnshire et de Strafford. Il correspond au boulonnais par la masse et la taille; il le dépasse même, mais il n'en a pas les qualités.

CHEVAUCHANT, ANTE. adj. [it. *accavalcante*]. Se dit, en botanique, des feuilles pliées en gouttière, qui s'emboîtent réciproquement les unes dans les autres.

CHEVAUCHEMENT. s. m. [*superpositio*, all. *Uebergreifen*, it. *accavallamento*]. Déplacement des fragments d'un os fracturé, lorsque, au lieu d'être bout à bout, ils sont parallèles l'un à l'autre dans une plus ou moins grande étendue.

CHEVELU, UE. adj. [*capillatus*, pourvu de cheveux; τριχωτὸς, all. *behaart*, angl. *hairy*, it. *capelluto*, esp. *cabelludo*]. — *Cuir chevelu*. Partie de la peau au-dessous de laquelle sont implantés les cheveux et qui est traversée par eux. — En botanique, *racine chevelue* (*radix capillamentosa*), celle qui est divisée en un grand nombre de ramifications, qu'on a comparées, à cause de leur ténuité, à des cheveux. D'autres fois ce mot signifie pourvu d'une chevelure (*comosus*) (V. Chevelure). Il se prend aussi substantivement : on dit le *chevelu d'une racine*.

CHEVELURE. s. f. [*capillitium*, *cæsaries*, κόμη, all. *Kopfhaar*, it. *capellatura*, *chioma*, esp. *cabellera*]. Assemblage des cheveux qui couvrent la tête. — En botanique, *chevelure* (*coma*), espèce d'aigrette formée par un faisceau de poils longs et mous qui couronne certaines graines, et qui est inhérent à la tunique propre.

CHEVESTRE ou **CHEVÊTRE**. s. m. [*capistrum*, all. *Hafterbinde*, angl. *chevaster*]. Bandage que l'on emploie pour maintenir réduites les fractures et les luxations de l'os maxillaire inférieur. On distingue le *chevestre simple* et le *double*. — Le *simple* s'exécute avec une bande de 6 mètres, large de trois travers de doigt. On fait d'abord deux tours autour de la tête; on ramène la bande de la nuque sous l'oreille du côté opposé à la fracture; on la passe sous le menton, sur l'angle de la mâchoire du côté fracturé, et sur le bord postérieur de sa branche, le long duquel on a eu le soin de placer une compresse épaisse; on remonte sur

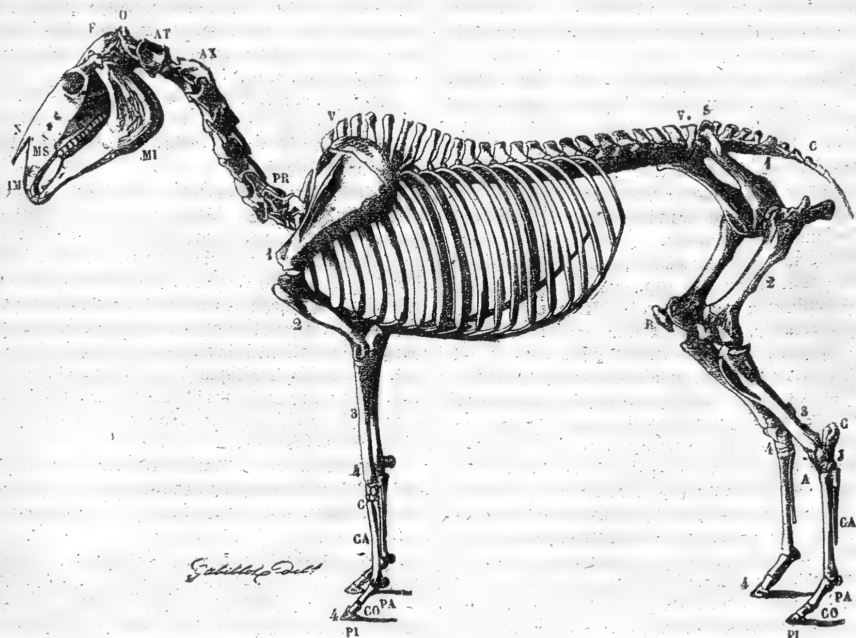


Fig. 73.

la tête, et l'on recommence de même trois tours verticaux qui forment des doloires ; puis on porte deux ou trois fois la bande de la nuque au menton, dont on recouvre ainsi la partie antérieure ; on fait un dernier tour vertical, et l'on finit par quelques tours autour du crâne.—Le *chevestre double*, que l'on emploie quand il y a fracture du col des deux condyles, et qui convient aussi dans les mêmes cas que le précédent, se fait avec une bande de 9 mètres roulée à deux globes. On applique le plein sur le front, et l'on dirige les globes vers la nuque ; on les entrecroise pour les ramener au-dessous des oreilles et du menton, et pour assujettir les compresses épaisses placées le long du bord postérieur des branches maxillaires ; on les change de main pour faire un ou deux tours verticaux ; on redescend ensuite de la partie supérieure du front à la nuque, et de la nuque sous le menton. Au quatrième tour, on embrasse le menton, pour faire la mentonnière avec l'un des globes, tandis qu'avec l'autre on assujettit sous le menton le bord inférieur de la bande; enfin on termine par plusieurs circulaires autour de la tête.

CHEVEU. s. m. [*capillus*, θρὶξ, all. *Haar*, angl. *hair*, it. *capello*, esp. *cabello*]. Produit filamenteux particulier à la partie de la peau qui recouvre le crâne dans l'espèce humaine. V. Poil.

CHEVILLE DU PIED. s. f. V. Malléole.

CHEVIOT. s. m. Race de moutons originaire des montagnes de ce nom, en Grande-Bretagne, dépourvue de cornes dans les deux sexes.

CHÈVRE. s. f. [*Capra hircus*, L., αἴξ, all. *Ziege*, angl. *she-goat*, it. *capra*, esp. *cabra*]. Quadrupède ruminant dont on a vanté autrefois les cornes contre l'épilepsie, le sang desséché comme apéritif, le suif comme relâchant, la fiente comme détersive. Le lait de chèvre, fort analogue au lait de vache, en diffère cependant par un peu plus de consistance, une légère odeur de bouc, un caséum plus abondant et plus visqueux, une crème moins chargée de beurre. Ce beurre est solide et blanc; le sérum contient du sucre de lait et du chlorure de calcium. En général, le lait de chèvre ne convient aux enfants que plusieurs mois après la naissance; et pour les nouveau-nés, on recommande de le couper avec du petit-lait préparé sans acide.

CHEVREAU. s. m. [all. *Zicklein*, angl. *kid*, it. *capretto*, esp. *cabrito*]. Nom des petits, mâle et femelle, de la chèvre. La chair, dans les deux premiers mois, vaut celle de l'agneau.

CHÈVREFEUILLE. s. m. [all. *Geisblatt*, angl. *honey-suckle*, it. *caprifoglio*, esp. *madreselva*]. Plante indigène (pentandrie monogynie, L., caprifoliacées, J.) dont les feuilles ont été recommandées en décoction dans le traitement de l'asthme, du catarrhe pulmonaire, etc. On prépare un sirop pectoral avec les fleurs du *chèvrefeuille des bois* (*Lonicera periclymenum*, L.), dont l'odeur est agréable, la saveur légèrement amère et mucilagineuse ; on les administre aussi en infusion. On pourrait encore faire usage du *chèvrefeuille des jardins* (*Lonicera caprifolium*, L.).

CHEVREUIL. s. m. [*Cervus capreolus*, L., all. *Reh*, angl. *roe-buck*, it. *cavriolo*]. Espèce de cerf commune en Europe, à bois court, cylindrique, ne portant qu'un andouiller ; la femelle met bas deux petits.

CHEVRINE. s. f. [all. *Ziegerin*]. Substance albumineuse blanche, muqueuse, non fibreuse, qu'on obtient, d'après Schübler, du petit-lait séparé du caséum (Hünefeld). C'est probablement l'albumine même du lait ou un produit formé par modification isomérique du caséum.

CHEVROTAIN. s. m. V. Musc.

CHEVROTANT, ANTE. adj. [*tremulus*, all. *meckernd*]. Tremblotant : *voix chevrotante*.

CHEVROTEMENT. s. m. Tremblotement particulier de la voix des malades qui prend un peu des caractères du bêlement du chevreau. Le chevrotement de la voix s'entend dans les cas d'épanchements pleurétiques, en appliquant l'oreille contre la poitrine et faisant parler le malade. V. Égophonie.

CHIA. s. m. Nom indigène des graines d'une espèce de sauge du Mexique, très-petites, s'entourant, dans l'eau, d'une masse mucilagineuse qui se dissout par la chaleur, et qui donne une boisson adoucissante, sans fadeur ni goût désagréable. Employé en médecine, mais sans action notable.

CHIASMA. s. m. [χίασμα, entrecroisement en forme de χ]. Entrecroisement des nerfs optiques, large carré situé sur le corps du sphénoïde, dans lequel se croisent les fibres primitives internes et profondes des deux nerfs, les externes et superficielles ne se croisant pas.

CHIASTRE. s. m. V. Kiastre.

CHIBOU. s. m. Résine jaune, transparente, aromatique, qui découle du *Bursera gummifera*, L. (térébinthacées burséracées), arbre des Antilles, et qui se dessèche à l'air libre.

CHICA. s. m. Bignoniacée sarmenteuse (*Bignonia chica*, Humboldt) de l'Amérique, des feuilles de laquelle on retire, par le procédé qui sert à l'extraction de l'indigo, une matière rouge pulvérulente, insoluble dans l'eau, appelée *krajuru*. Elle pourrait être appliquée à la teinture ; les naturels s'en servent pour se peindre le visage et le corps. Cette matière est astringente ; elle contient de la fécule qui, délayée dans l'eau, sert comme diaphorétique dans l'Orénoque, et elle est employée contre certaines affections syphilitiques. L'astringent de la chica garantit le corps des indigènes de la piqûre des insectes.

CHICHIKÉ. s. m. Racine récoltée dans l'État de Guatemala et employée avec succès contre les fièvres intermittentes. On ne connaît pas la plante qui la fournit.

CHICORACÉES. s. f. pl. [*chicoraceæ*]. Famille de plantes de la classe des dicotylédones monopétales à corolle épigyne et anthères réunies, désignées autrefois sous le nom de *semi-flosculeuses*, parce que toutes les petites fleurs d'un même capitule sont des demi-fleurons. Cette famille n'est plus admise par les botanistes, qui réunissent toutes les plantes à fleurs composées sous le nom de *synanthérées*. V. ce mot.

CHICORÉE. s. f. [*Cichorium*, L., all. *Wegwarte*, *Chicorie*, angl. *succory*, it. *cicoria*, esp. *chicoria*]. Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, L., famille des synanthérées, J., dont deux espèces sont très-usitées : 1° *Chicorée sauvage* (*Cichorium intybus*, L.). Ses feuilles, que l'on mange en salade, sont aussi employées en infusion, comme toniques apéritives. Sa racine, desséchée, torréfiée et réduite en poudre, est regardée comme le meilleur succédané du café. C'est cette espèce de chicorée qui, cultivée dans un lieu obscur, s'étiole, s'allonge, prend une couleur jaune blanchâtre, et porte alors le nom de *barbe-de-capucin*. On prépare le *sirop de chicorée composé* avec racine de rhubarbe et racine sèche de chicorée. Ce sirop, que l'on administre aux enfants comme purgatif, doit sa propriété à la rhubarbe qu'il contient, et non à

la chicorée, comme son nom semblerait l'annoncer : aussi est-il souvent appelé aujourd'hui *sirop de rhubarbe composé*. Sa dose est de 8 grammes à 30 grammes. Il contient, par 32 grammes, les principes solubles de 1^{gr},20 de rhubarbe. — 2° *Chicorée endive*, ou *chicorée des jardins* (*Cichorium endivia*, L.). Elle est alimentaire, et fournit une variété connue sous le nom de *chicorée frisée*, et une autre sous celui de *scarole*.

CHICOT. s. m. Fragment de dent resté dans l'alvéole après destruction de la totalité ou d'une partie de la couronne par rupture ou par carie. Les chicots peuvent être conservés lorsqu'ils ne sont pas le point de départ de nouvelles fluxions, car ils empêchent pour un temps assez long l'affaissement des gencives et la résorption du bord alvéolaire de la mâchoire, et servent même à la mastication. Mais peu à peu, la racine dentaire se résorbant, le chicot s'ébranle ou s'incline d'un côté ou de l'autre ; sa mobilité devient le point de départ de tiraillements assez douloureux quelquefois pour gêner la mastication. Il faut alors l'enlever avec le davier courbe. — Vétérin. V. CLOU *de rue*.

CHICOTIN. s. m. [all. *Bittersaft*]. Poudre ou suc amer de la coloquinte, dont les nourrices se frottent le mamelon quand elles veulent sevrer les enfants.

CHIEN. s. m. [*canis*, κύων, all. *Hund*, ang. *dog*, it. *cane*, esp. *perro*]. Genre d'animaux mammifères, carnassiers, carnivores, digitigrades ; à deux dents tuberculeuses en haut et en bas ; cinq doigts en avant, quatre en arrière et un cinquième rudimentaire ; oreilles moyennes, langue douce, pupille circulaire. Le *loup* et le *chacal* appartiennent à ce genre, mais le *renard* est le type d'un genre différent. Les *chiens* proprement dits ou *domestiques* (*Canis familiaris*, L.) semblent provenir du mélange de plusieurs espèces, qui, d'après Jacquinot et autres, semblent être : 1° le chien de la Nouvelle-Hollande ; 2° le chien de l'Himalaya ; 3° le chien de Sumatra ; 4° le chien de la Nouvelle-Irlande ; 5° le chien des Esquimaux. Il en est résulté trois races comprenant chacune plusieurs variétés : *a*. Les *mâtins*, de grande taille et forts, mâchoire moyenne ou allongée, comprenant les mâtins, les chiens danois et les lévriers. *b*. Les *familiers*, à cerveau plus gros, d'où renflement des temporaux et du crâne en arrière, mâchoires moyennes, taille variée et variable, système musculaire faible ou moyen ; ils comprennent : les chiens de berger à queue horizontale ou pendante ; les chiens-loups à oreilles et pieds sans poil, les épagneuls, les braques, les chiens courants, les bassets à jambes torses et droites, les barbets, les terre-neuviens à poils longs, queue grosse et pieds palmés, les Saint-Bernard et analogues (chien des Pyrénées). *c*. Les *dogues*, à mâchoire et museau courts, lèvres grosses, comprenant : les dogues forte race ou bull-dog, les dogues proprement dits ou de boucher, les doguins, les carlins et roquets. — Chez tous ces chiens la copulation est prolongée, l'éjaculation se faisant lentement par absence de vésicules séminales ; verge grêle, gland volumineux, allongé, pointu, renflé en arrière (d'où la fixation du mâle à la femelle, dont le sphincter du vagin se contracte derrière ce renflement) ; os dans la verge. Durée de la gestation, 63 jours ; petits, de deux à quatorze, ayant les paupières closes jusqu'au douzième ou quatorzième jour. Le chien est adulte à deux ans, et vit douze ans en moyenne, vingt ans au plus. C'est un des puissants auxiliaires de l'homme en société. V. AGE et SOCIABILITÉ.

CHIEN DE MER. s. m. Nom vulgaire de la *grande roussette*, poisson chondroptérygien plagiostome squalide (*Scyllium canicula*), dont la peau est employée en ébénisterie sous le nom de *peau de chagrin*.

CHIENDENT. s. m. [all. *Hundszahn*, angl. *dog's grass*, it. *gramigna*, esp. *grama*]. Le *chiendent* (*gramen* des pharm.) est la racine de deux plantes de la famille des graminées, dont l'une, beaucoup plus commune, est le *Triticum repens*, L., et l'autre le *Panicum dactylon*, L. On recueille les racines du chiendent ordinaire (*Triticum repens*, L.) ; on les lave, on les bat pour enlever l'épiderme ; on les met sécher, puis on en forme des bottes, qu'il faut renouveler souvent, parce qu'elles se mangent facilement aux vers. On emploie ces racines en décoction comme apéritives et diurétiques. Le *Panicum dactylon*, moins usité, a les mêmes propriétés ; on le désigne assez souvent sous le nom de *pied-de-poule*. V. DIURÉTIQUE.

CHIFFONNÉ, ÉE. adj. [*corrugatus*, *corrugativus*]. — *Pétales à préfloraison chiffonnée*. Se dit des pétales irrégulièrement plissés en tous sens dans le bouton : tels sont ceux du grenadier (*Punica granatum*, L.). Cet état est dû à un accroissement rapide de pétales étroitement embrassés par le calice.

CHILALGIE. s. f. [de χεῖλος, lèvre, et ἀλγεῖν, souffrir]. Douleur aux lèvres.

CHILOCACE. s. f. [de χεῖλος, lèvre, et κακὸς, mauvais]. Gonflement, endurcissement et rubéfaction légère des lèvres. Maladie fréquente chez les enfants en Angleterre.

CHILON. s. m. [*chilon*, de χεῖλος, lèvre]. Tuméfaction inflammatoire des lèvres (Vogel).

CHILOPLASTIE. s. f. [de χεῖλος, lèvre, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on restaure plus ou moins complétement l'une ou l'autre lèvre.

CHILOSTOMATOPLASTIE, et non **CHEILOSTOMATOPLASTIE.** s. f. [de χεῖλος, lèvre, στόμα, bouche, et πλάσσειν, former]. Procédé nouveau de chiloplastie à employer pour restaurer l'ouverture buccale après l'ablation des épithéliomas de la lèvre inférieure (Desgranges). Il consiste : *a*. à rapprocher par suture entortillée les bords de la plaie qui reste après ablation de la tumeur ; *b*. à enlever, à l'aide de ciseaux droits, un lambeau triangulaire de chaque côté de la lèvre supérieure dans toute l'épaisseur de la joue. Par deux ou trois points de suture entortillée, on réunit les bords des incisions verticales, ce qui élargit la bouche et tend la lèvre supérieure, qui, auparavant ramassée et resserrée, fait, de la bouche, un orifice irrégulier, à cause de la diminution d'étendue de la lèvre inférieure.

CHIMIATRE. s. m. [*chymiater*, *chemiater*, de χυμία et χημία, chimie, et ἰατρὸς, médecin ; it. *chimiatro*]. Médecin chimiste.

CHIMIATRIE ou **CHIMISME.** s. f. [all. *Chemiatrie*, it. *chimiatria*]. Théorie accréditée surtout en Allemagne, à l'issue du moyen âge, par Paracelse, van Helmont, François de le Boë (dit Sylvius), etc., qui prétendaient expliquer tous les phénomènes de l'économie animale, tant dans l'état de santé que dans l'état de maladie, par les principes de la chimie, fort peu avancée elle-même à cette époque, et qui ne voyaient dans ces phénomènes que fermentations, distillations, effervescences des humeurs, etc. — On a aussi appelé *chimiatrie*, l'abus des préparations chimiques ou pharmaceutiques dans le traitement des maladies : ce mot est alors synonyme de *polypharmacie*. V. ANATOMISME et ORGANICISME.

CHIMIE ou **CHYMIE**. s. f. [*chymia, alchymia; chymie*, orthographe de beaucoup d'auteurs anciens et de quelques modernes, χυμία : d'après cette orthographe, χυμία serait l'équivalent de χυμικὴ τέχνη, *art relatif aux sucs*, de χυμὸς, suc ; au contraire, l'orthographe *chimie* dérive, par iotacisme, de χημεία (en latin, *chemia*), mot d'origine obscure, et qu'on tire d'un nom porté par l'Égypte (*Cham*) ; all. *Chemie*, angl. *chemistry*, it. *chimica*, esp. *quemia*]. La chimie a été appelée autrefois *science hermétique*, parce qu'on en attribuait les premiers préceptes à *Hermès* ou Mercure ; on l'a appelée *chrysopée, argyropée, alchimie* ou *chimie* par excellence, lorsqu'on ne cherchait dans cette science que le moyen de changer les métaux en or (χρυσός), ou en argent (ἄργυρος) ; on l'a nommée aussi *art spagirique*. La *chimie* est la science dans laquelle on *étudie les lois de la composition des espèces de corps cristallisables ou volatils, naturels ou artificiels, et celles des phénomènes de combinaison ou de décomposition résultant de leur action moléculaire les uns sur les autres*. La *chimie philosophique* ou *générale* s'occupe des faits généraux, des lois générales déduites de ces faits, des opérations (analyse et synthèse) qui conduisent à la connaissance intime des corps. Elle envisage les *conditions* dans lesquelles les phénomènes moléculaires peuvent avoir lieu et qui sont nécessaires pour qu'ils aient lieu ; il faut ensuite étudier ces actions moléculaires elles-mêmes ou manifestations des propriétés chimiques des corps. Dans le premier cas, on étudie les corps en tant qu'*aptes à agir*, au point de vue statique ; dans le second, on les étudie *en action*, agissant, c'est-à-dire *au point de vue dynamique*. Il y a donc une *statique chimique* (chimie statique) et une *dynamique chimique* (chimie dynamique), comme il y a une *biologie statique* (anatomie et biotaxie) et une *biologie dynamique* (physiologie). La première étudie les corps successivement dans le vide et dans l'air ou autres milieux : *A*. Les conditions d'activité moléculaire ou chimique qui résultent de l'action des agents physiques sur eux, savoir : *a*. l'influence des changements de température ; *b*. celle de l'électricité ; *c*. de la lumière, pression, etc. *B*. Les conditions d'activité moléculaire ou chimique résultant du contact des corps entre eux, savoir : *a*. action des dissolvants, ou *théorie des dissolutions* (V. DISSOLUTION) ; *b*. action chimique des corps simples ; *c*. des corps composés ; d'où l'on arrive à connaître : *d*. les lois de leur constitution chimique, ou théorie des combinaisons, savoir : 1° loi du dualisme (V. ce mot), ou des combinaisons binaires ; 2° loi des combinaisons en rapports déterminés ou définis (théorie des proportions définies) ; 3° théorie ou lois des combinaisons (V. ce mot) en poids équivalents, ou théorie des équivalents ; 4° théorie ou lois des combinaisons en volumes déterminés (théorie atomique) (V. ATOME et ISOMÈRE). En second lieu, AU POINT DE VUE DYNAMIQUE, les *phénomènes* ou *actes chimiques* à étudier sont de deux classes : *A*. Phénomènes chimiques directs ou proprement dits (V. COMBINAISON, etc.). *B*. Phénomènes chimiques indirects ou de contact, dits *catalytiques* (V. ce mot). La *chimie spéciale* étudie ensuite sur chaque espèce de corps défini simple ou composé (V. ESPÈCE) les caractères et les propriétés particulières à chacune d'elles, se rattachant aux lois examinées en chimie générale. — Les mots *chimie minérale* ou *inorganique*, et *chimie organique*, n'indiquent plus des subdivisions de cette science, comme à l'époque où, faute de la connaissance des lois de la constitution des composés (V. ce mot), on était forcé de les classer d'après leur origine naturelle ou artificielle, minérale, animale ou végétale. Il n'existe pas deux sortes de chimies : toute chimie est naturellement inorganique, homogène, c'est-à-dire que toujours elle fait l'étude des corps bruts, non vivants, non organisés. Il faut, avec Dumas, renvoyer essentiellement à l'anatomie et à la physiologie l'étude des substances organiques, telles que la fibrine, l'albumine, la cellulose, l'amidon, etc., qui étaient jusqu'à présent étudiées en chimie. Ces substances n'intéressent le chimiste que comme matière première de ses opérations. Il en est de ces matières comme des minerais dont on se sert pour extraire les composés définis qu'ils renferment ou qu'on peut créer avec leurs éléments. La chimie minérale et, ainsi restreinte, la chimie dite organique, se confondent en une seule science qu'on ne peut pas scinder en deux divisions même superficielles. « En effet, est-ce bien sérieusement que l'on peut dire que le cyanogène et l'hydrogène bicarboné, qui résultent toujours et uniquement de la modification de corps organisés, sont pourtant des produits dépendants de la chimie minérale, tandis que l'acide oxalique, l'alcool, l'éther, l'acide sulfovinique, l'urée, seraient des matières organiques ? Je cherche la différence qui sépare ces corps, et ne puis la voir. » (Dumas.) — Les termes *chimie pharmacologique*, *manufacturière* ou *industrielle*, *économique*, *hygiénique*, *légale* ou *judiciaire*, etc., n'indiquent pas non plus des subdivisions de la chimie, mais l'application des instruments et des lois chimiques au perfectionnement de tel ou tel art. Il en est de même, quant à l'anatomie, à la physiologie et à la pathologie, des termes *chimie anatomique*, *physiologique*, *médicale*, *microscopique*, *animale*, *végétale*, etc. V. ANALYSE et ANATOMIE.

CHIMISME. s. m. [all. *Chemismus*]. Abus de la chimie dans ses applications à la physiologie ou à la pathologie.

CHIN. Pour les mots commençant ainsi qui manquent, voyez KIN et QUIN.

CHINA. s. m. Ce mot, qui signifie *Chine*, s'ajoutait parfois dans les formules latines au nom de certaines substances qui ne viennent pas toujours de ce pays. Ainsi, on dit *cortex Chinæ*, pour *quinquina*, quoiqu'il vienne du Pérou ; *radix Chinæ*, pour *squine*, qui nous arrive plutôt de l'Inde et de l'Amérique que de la Chine. *China* est plus particulièrement le nom de cette dernière racine.

CHINA NOVA. V. QUINA *nova*.

CHINIOÏDINE. s. f. Nom donné par Sertuerner au corps appelé aujourd'hui *quinoïdine*. V. ce mot.

CHINOIS. s. m. Petites oranges grosses comme une noix. Ce ne sont point, comme on le croit communément, des oranges ordinaires cueillies ou tombées avant maturité : les chinois sont produits par un oranger particulier qui porte le nom de *bigaradier chinois* (*Citrus vulgaris chinensis*, Risso). Ces petites oranges sont confites, et, auparavant, pelées. L'huile essentielle qui se volatilise durant cette opération cause aux ouvrières diverses incommodités : céphalalgie, névralgie de la face, suffocation, oppression thoracique, malaise fréquent à l'estomac, pyrosis, enflure et rougeur des mains. On voit que ce métier est loin d'être complétement inoffensif pour la santé ; cependant on n'a point, jusqu'à présent, observé de cas de mort.

CHINOLÉINE ou **CHINOLINE**. s. f. V. LEUCOL.

CHINONE ou **CHINOYLE**. s. m. Corps obtenu par

action de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse sur l'acide quinique. Il est cristallisable, volatil, soluble dans l'eau bouillante. Sa vapeur fait couler les larmes et laisse une arrière-odeur comme le chlore et l'iode ($C^{25}H^8O^8$). Avec l'ammoniaque, il donne la *chinonamide*, corps cristallisable de couleur verte ($2AzH^2+C^{25}H^8O^8$). Sa solution, traitée par la potasse caustique, détermine une vive réaction dans laquelle l'oxygène de l'air est absorbé et donne lieu à la formation d'un acide de couleur noire (*acide chinonique*, $HO.C^{25}H^8O^{12}$).

CHINOVIQUE. adj.—*Acide chinovique* ($C^{38}H^{30}O^{19}$), aussi appelé *principe amer de kina nova* et *amer chinovique*. V. KINOVIQUE.

CHIOCCINE, CHIOCOCCINE. s. f. Substance pulvérulente, d'un gris clair, découverte par Brandes dans le *Chiococca racemosa*, L., de la famille des rubiacées psychotriées. D'après van Santen, ce n'est autre chose que l'émétine.

CHIQUE. s. f. [*Pulex penetrans*, L., all. *Sandfloh*, angl. *chigoe*]. Petit insecte aptère de l'Amérique méridionale, appartenant au genre *Puce*. La femelle s'introduit sous la peau des talons et sous les ongles des pieds, et y acquiert bientôt le volume d'un pois par le gonflement d'un sac membraneux qu'elle a sous le ventre et qui renferme ses œufs. Il peut en résulter des ulcères dangereux, si l'on n'en fait promptement l'extraction.

CHIQUITO. s. m. Nom donné par les Cafres au beurre que produit le *Combretum butyrosum*. Ce beurre est blanc, un peu dur, doué d'une odeur aromatique particulière. Il est composé de 25 parties d'oléine et 75 de margarine.

CHIRAGRE. s. f. [*chiragra*, de χεὶρ, main, et ἄγρα, capture]. Goutte fixée aux mains.

CHIRARTHROCACE. s. f. [de χεὶρ, main, ἄρθρον, articulation, et κακὸς, mauvais]. Inflammation de l'articulation du poignet (Rust).

CHIRAYTA. s. m. Nom indigène d'une plante de l'Inde, de la famille des gentianées (*Ophelia chirayta*, Grisebach, *Agathotès chirayta*, Don, *Gentiana chirayta*, Roxburgh), très-amère, employée avec succès comme fébrifuge et contre l'atonie des voies digestives.

CHIROMANIE. s. f. Synonyme d'*onanisme*.

CHIRONIEN. adj. [*chironius*, all. *chironisches Geschwür*]. Les anciens appelaient *ulcères chironiens*, des ulcères invétérés, à bords durs et calleux, d'une guérison difficile. Ce mot est dérivé de χείρων, mauvais, malin, ou, selon quelques auteurs, de Χείρων, Chiron, parce qu'on supposait que la guérison de ces ulcères exigeait une habileté égale à celle de ce célèbre centaure. V. BAUME *Chiron*.

CHIROPODALOGIE. s. f. [de χεὶρ, main, ποῦς, ποδὸς, pied, et ἄλογος, déraisonnable, absurde]. Sous ce titre, qui ne répond nullement au sujet, Low a publié, en 1785, un traité des cors aux pieds.

CHIROPTÈRES. s. m. pl. [*chiropteri*, de χεὶρ, main, et πτερὸν, aile]. Ordre de mammifères dont les membres antérieurs ont les os très-allongés et réunis par une membrane (d'où la faculté de voler comme les oiseaux), et qui ont les dents aiguës des carnassiers. Telle est la *chauve-souris*.

CHIRURGICAL, ALE. adj. [*chirurgicus*]. Qui a rapport à la chirurgie.

CHIRURGIE. s. f. [*chirurgia*, χειρουργία, de χεὶρ, main, et ἔργον, travail : travail de la main ; all. *Wundartznei*, angl. *surgery*, it. *chirurgia*, esp. *cirurgia*]. Partie de l'art de guérir qui s'occupe des maladies externes, de leur traitement, et particulièrement des procédés manuels qui servent à leur guérison.—*Petite chirurgie*, ou *chirurgie ministrante*. Celle qui, sur l'ordonnance d'un praticien, fait une saignée, applique des ventouses, pose un séton, et exécute quelques autres opérations élémentaires.

Chirurgie militaire ou *d'armée*. La pratique des chirurgiens d'armée diffère un peu de celle des hôpitaux civils ; cela tient aux conditions exceptionnelles dans lesquelles se trouvent les blessés et les personnes qui leur donnent des soins. On comprend facilement que la chirurgie conservatrice soit moins appliquée pendant les campagnes militaires, car la conservation des membres blessés grièvement nécessite des soins longs et continuels, qui ne s'accordent pas eux-mêmes avec le besoin d'évacuer les malades pour éviter les encombrements, et surtout pour ne pas faire des ambulances une gêne considérable pour le commandant militaire d'une armée. La chirurgie d'armée a surtout à traiter des plaies par instruments piquants, tranchants et contondants ; ces dernières sont principalement des plaies par armes à feu. Les accidents immédiats auxquels elle doit remédier, sont, par suite, des hémorrhagies et des fractures avec plaies. V. PLAIE.

Chirurgie navale. La chirurgie navale en temps de guerre ne diffère pas essentiellement de la chirurgie d'armée, seulement elle a en tout temps à remédier surtout aux accidents que causent les chutes et les coups auxquels les manœuvres exposent les marins. Ce sont principalement des luxations et des fractures, ou des plaies par déchirure et arrachement.

Chirurgie plastique. Chirurgie qui traite de la restauration des parties. V. AUTOPLASTIE.

CHIRURGIEN. s. m. [*chirurgus*, χειρουργὸς, all. *Wundarzt*, angl. *surgeon*, it. *chirurgo*, esp. *cirujano*]. Celui qui exerce la chirurgie.

CHIRURGIQUE. adj. [*chirurgicus*]. Synonyme de *chirurgical*, qui est plus usité.

CHITINE. s. f. [de χιτὼν, tunique ; all. *Chitin*, angl. *chitine*]. Substance organique particulière qu'Odier a trouvée dans les élytres de la cantharide, et qui existe dans l'enveloppe de tous les articulés. Cette substance, non cristallisée, insoluble dans l'eau et les alcalis, soluble dans les acides sulfurique et azotique, se charbonnant sans changer de forme, paraît former le quart du poids de l'élytre, où elle est unie à une matière extractive soluble dans l'eau, à une huile colorée, à une substance animale brune et à de l'albumine. ($C^{17}H^{14}O^{11}Az$.)

CHITINEUX, EUSE. adj. Qui appartient à la chitine.

CHLOASMA. s. m. [χλόασμα, de χλοάζειν, pâlir, verdir].—*Chloasma album*. Nom sous lequel on a désigné les taches hépatiques.

CHLORACÉTAMIDE. s. f. Amide obtenue par action de l'ammoniaque sur les éthers perchloracétique et perchloroformique ; cristallisable, sucrée, fusible à 130° ; très-soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'eau ($C^4Cl^3AzH^2O^2$). Digérée dans l'ammoniaque, elle donne du *chloracétate* de cette base ; dans le chlore humide, elle donne un nouveau corps, l'*acide chloracétamique*.

CHLORACÉTIQUE (ACIDE). Acide très-analogue à l'acide acétique dans ses propriétés et ses sels. Obtenu par l'action du chlore et de la lumière solaire sur l'acide acétique pur. ($C^4Cl^3O^3.HO$.)

CHLORACÉTYLE. s. m. Radical hypothétique (C^4Cl^3) analogue à l'acétyle, avec l'hydrogène remplacé par le chlore.

CHLORACIDES. s. m. pl. Acides dans lesquels le chlore joue le rôle de principe acidifiant.

CHLORAL. s. m. [mot formé des syllabes *chlor* et *al*, pour indiquer un composé de *chlore* et d'*alcool*]. Produit de la réaction du chlore sec en très-grand excès sur l'alcool. Il est liquide, incolore, gras au toucher; il tache le papier comme les huiles, mais d'une manière qui ne persiste pas. Sa densité est de 1,502. Il bout à 94° centigrades et se volatilise. Sa vapeur est caustique, attaque la peau et provoque le larmoiement. L'eau le dissout, puis le décompose en un précipité blanc dit *chloral insoluble*. ($C^4Cl^3O.HO$.)

Chloral mésitique. Liquide insoluble, d'une odeur pénétrante, insupportable, obtenu en faisant passer un courant de chlore sec dans l'acétone ou *alcool mésitique*. Il bout à 126°, provoque des ampoules sur la peau. ($C^6H^4Cl^2O^2$.)

CHLORALDÉHYDE. s. m. [*oxychloroxayle*]. Liquide incolore rougissant le tournesol, formant des taches blanches sur la langue comme une brûlure. ($C^4O^2Cl^4$.)

CHLORALDÉHYDÈNE. s. m. V. CHLORÉTHÉROÏDE.

CHLORALIDE. s. m. Corps obtenu par action de l'acide sulfurique sur le chloral insoluble; cristallisable, vitreux, inodore, insipide dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther; fond à 112°, distille à 200°; brûle avec flamme claire à base verte. ($C^{16}H^2Cl^6O^6$.)

CHLORALISE. s. f. Composé chimique chloré obtenu par action du chlore sur l'*aloétine* (Robiquet).

CHLORALLYLE. s. m. Radical hypothétique qui serait formé de 1 équivalent de chlore et de 1 équivalent d'*allyle*. V. ce mot.

CHLORALOÏLE. s. m. Composé chloré obtenu par action du chlore sur l'*aloétine* en même temps que la chloralise (Robiquet).

CHLORAMIDE. s. m. — *Chloramide de mercure* (ou *précipité blanc*, *muriate* ou *chlorure ammoniaco-mercuriel insoluble*, *oxychlorure ammoniacal de mercure*). Sel alembroth insoluble, supposé formé d'amidure et de bichlorure de mercure ($AzH^2.Hg+ClHg$). V. ALEMBROTH. — *Chloramide de platine* (base de Gros, *amide chloroplatineux*). Composé formant la base du sel nitrique découvert par J. Gros en faisant agir l'acide nitrique sur le chlorure de platine ammoniacal ou *sel vert de Magnus* : $PtCl.2(AzH^3)O$. Il forme avec les acides des sels cristallisables dans lesquels les réactifs ne décèlent ni le chlore ni le platine.

CHLORAMIDÉ. adj. Nom de l'acide résultant de la combinaison d'un acide chloré avec l'ammoniaque, et dans lequel 1 équivalent de cet alcali joue le même rôle que l'eau dans les acides hydratés (Laurent).

CHLORAMYLE. s. m. Corps obtenu par distillation de l'alcool amylique avec le chlorure de phosphore. Liquide incolore, d'odeur aromatique agréable, insoluble dans l'eau. ($C^{10}H^{11}Cl$.)

CHLORAMYLÈNE. s. m. — *Acétate de chloramylène* (*acétate d'oxychlorovaléryle*). Corps obtenu par décomposition de l'acétate de fer amylique à l'aide du chlore. C'est un liquide incolore, mobile, qui jaunit à 150°, et se décompose totalement à la distillation. ($C^{14}H^{12}O^4Cl^2$.)

CHLORANILAME ou **CHLORANILAM.** s. m. [*acide chloranilamidique hydraté*]. Acide copulé obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur une solution ammoniacale de chloranile. Il est cristallisable; ses solutions alcoolique et aqueuse sont d'un rouge violet très-riche quand il est chaud. ($C^{12}H^3AzCl^2O^6$).

CHLORANILAMIDE. s. f. Corps obtenu comme le chloranile; couleur rouge foncé cramoisi, cristallisable, volatil. ($AzH^2.C^6ClO^2$.)

CHLORANILAMMON. s. m. [*chloranilamidate d'ammoniaque*]. Corps obtenu par action de la chaleur sur le chloranile dissous dans la solution aqueuse d'ammoniaque. Corps cristallin, soluble dans l'eau avec couleur pourpre, dont les acides ne le précipitent pas si la solution est étendue. ($Az^2C^{12}Cl^2O^6$.)

CHLORANILE. s. m. Produit neutre de l'action du chlore sur la chlorisatine. Il se présente sous forme d'écailles d'or volatilisables; soluble dans l'alcool chaud. Dans une faible solution de potasse, il forme un fluide d'un pourpre foncé, qui dépose des cristaux d'un pourpre foncé, contenant de l'*acide chloranilique* et de la potasse. Cet acide forme des cristaux écarlates ou jaunes, selon qu'il renferme ou non de l'eau. Une solution d'ammoniaque dissout le chloranile, et forme un liquide d'un rouge de sang, qui dépose du *chloranilammon*. Ce sel, dissous et traité avec de l'acide chlorhydrique, cède des aiguilles noires de *chloranilame*.

CHLORANILINE. s. f. Corps obtenu par action de la chaleur sur la chlorisatine en présence de la potasse. Elle cristallise en octaèdres; soluble même dans les huiles, non dans l'eau. Elle fond à 65° en un beau liquide jaune. ($C^{12}H^6ClO$.)

CHLORANISIQUE (ACIDE) [*acide chloranisilique* ou *chlorodragonique*]. Corps obtenu par action du chlore gazeux sur la poudre d'acide anisique. Cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud et l'éther. Il distille sans décomposition au-dessus de 176°. ($C^{16}H^7ClO^6$.)

CHLORANISOL. s. m. Corps obtenu par action des composés du chlore sur le camphre d'anis. C'est un liquide sirupeux, incolore à chaud, décomposé par distillation. ($C^{20}H^9O^2Cl^3$.)

CHLORANTHIE. s. f. [*chloranthia*, χλωρός, verdâtre, ἄνθος, fleur]. État tératologique dans lequel les organes floraux (sépales, pétales, étamines et carpelles) revêtent la couleur verte, la consistance, et même quelquefois la forme des feuilles. Elle se rencontre surtout sur quelques plantes cultivées, et quelquefois à l'état sauvage.

CHLORANTHRACÉNÈSE. s. m. [*chloranthracide*]. Corps extrait, à l'aide de l'éther, du produit obtenu par action du chlore sur l'anthracine. Il est jaune, cristallisable en lamelles. ($C^{30}H^{10}Cl^2$.)

CHLORARSINE. V. KAKODYLE.

CHLORATE. s. m. [*chloras*, all. *chlorsaures Salz*, angl. *chlorite*, it. et esp. *clorato*]. Nom générique des sels, appelés autrefois *muriates suroxygénés*, qui résultent de la combinaison de l'acide chlorhydrique avec les bases. Ces sels sont tous décomposables par le feu en gaz oxygène et en chlorure métallique, ou en gaz oxygène, en chlorure métallique et en une portion d'oxychlorate. Quelques-uns, particulièrement celui de potasse, mêlés avec des substances avides d'oxygène, telles que le charbon, le soufre, le phosphore, forment des *poudres fulminantes*, c'est-à-dire qui s'enflamment et détonent par le choc. Tous, excepté celui de protoxyde de mercure, sont solubles dans l'eau.

Chlorate de potasse. On l'obtient en saturant de chlore gazeux une dissolution concentrée (de 30° à

36° B.) de carbonate de potasse (on emploie de préférence la potasse d'Amérique) : il se forme alors, entre autres produits, du chlorate qui cristallise au fond du vase. On le dissout de nouveau dans deux fois son poids d'eau bouillante, et il se dépose par le refroidissement. Ce sel a la forme de lames rhomboïdales, fragiles, brillantes, d'une belle couleur blanche, d'une saveur fraîche, piquante, un peu acerbe. Il est soluble dans 18 parties d'eau à 15° centigr., et dans 2 ½ d'eau bouillante ($KO.ClO^5$). Il est employé avec avantage en potions à la dose de 1 à 8 grammes, en gargarismes à celle de 4 à 20 grammes, contre la gingivite, les diverses formes de stomatites, et même les angines diphthéritiques.

CHLORAURIQUE. adj. Quelques chimistes appellent *acide chloraurique* le perchlorure d'or, parce qu'il forme, avec les alcalis, des chlorures doubles dits alors *chloraurates*.

CHLORAZOLITMINE. s. f. Corps jaune obtenu par action du chlore sur l'azolitmine. Il se dissout dans les alcalis, dont les acides le précipitent sans altération. ($C^{18}H^{10}O^{10}AzCl$.)

CHLORAZOTEUX (Acide) [*acide chloronitreux*]. Acide gazeux d'un jaune rougeâtre pâle regardé comme le principe actif de l'eau régale (Edm. Davy). Il est composé de volumes égaux de chlore et de gaz nitreux.

CHLORAZOTIQUE (Acide) [*acide chloronitrique*]. Produit de l'eau régale, très-instable, isolé par Baudrimont en chauffant à 36° un mélange d'acide chlorhydrique (4 parties) et d'acide azotique (5 parties). C'est un gaz rouge jaunâtre, d'une densité de 2,49.

CHLORE. s. m. [*chlorum*, all. *Chlor*, *Chlorine*, angl. *chlorine*, it. et esp. *cloro*]. Le chlore, décrit d'abord par Scheele, qui l'a découvert en 1774, sous le nom d'*acide marin déphlogistiqué*, fut appelé ensuite *acide muriatique oxygéné;* puis, reconnu comme corps simple, il fut nommé *chlorine*, et enfin *chlore* par Davy. Il n'existe jamais dans la nature qu'à l'état de chlorure ou de chlorhydrate. Isolé de ses composés, il est toujours gazeux. On l'obtient en faisant réagir sur 1 partie de peroxyde de manganèse 4 parties d'acide chlorhydrique du commerce marquant 22° centésimaux — Si l'on veut l'avoir *à l'état gazeux*, on introduit dans un matras posé sur un bain de sable 1 partie de peroxyde de manganèse préalablement pulvérisé et lavé à froid avec de l'acide chlorhydrique étendu d'eau. On adapte au col de ce matras un bouchon percé de deux trous, qui livrent passage, l'un à un tube en S, par lequel on peut verser l'acide dans le matras, l'autre à un tube recourbé qui se rend au fond d'un flacon à trois tubulures contenant une petite couche d'eau ; un tube droit, qui sort de ce premier flacon, se rend au fond d'un second flacon rempli d'air. L'appareil étant ainsi disposé et bien luté, on verse dans le matras, par le tube en S, un tiers environ de l'acide chlorhydrique : le gaz se dégage sous forme de vapeur verdâtre (de là son nom de *chlore*, de χλωρός, vert) : on hâte le dégagement à l'aide d'une chaleur modérée, et l'on ajoute de nouvelles portions d'acide lorsqu'il se ralentit. Le gaz traverse l'eau du premier flacon, s'y débarrasse des matières étrangères qu'il pourrait contenir, et passe dans le deuxième ; comme il est plus dense que l'air, il déplace celui-ci, et finit par remplir entièrement la capacité du flacon, que l'on a soin de boucher ensuite avec un bouchon de cristal et d'abriter de la lumière. — Pour avoir le *chlore liquide*, on fait suivre le matras par une série de flacons constituant l'appareil de Woulf : le premier ne contient, comme il vient d'être dit, qu'une petite couche d'eau ; les suivants sont remplis d'eau distillée froide et se saturent successivement de chlore. L'eau en dissout deux fois son volume, à la température de 20° centigrades et à la pression de 76 centimètres, c'est-à-dire environ 1/159e de son poids. — Le *chlore gazeux* a une odeur forte, piquante, acerbe, qui irrite vivement les membranes muqueuses des cavités nasales et des voies aériennes, et peut produire tous les symptômes d'un catarrhe. Il asphyxie promptement les animaux ; il active la flamme des bougies allumées ; il brûle avec flamme plusieurs corps combustibles, enflamme le gaz ammoniac, et le convertit en eau et en gaz azote. Il décolore un grand nombre de substances végétales. Lorsqu'on favorise sa condensation en entourant de glace la cloche sous laquelle on l'a reçu, il se prend en partie en cristaux lamelleux d'un blanc verdâtre. Il se combine avec l'oxygène en plusieurs proportions, et forme des oxydes et des acides. On a essayé l'emploi du chlore gazeux contre les catarrhes pulmonaires. Des appareils ont été imaginés par Gannal et Cottereau pour faciliter l'inspiration de ce gaz ; mais ils ont l'un et l'autre l'inconvénient de causer de la gêne et de la fatigue : un dégagement lent et continu de chlore, au moyen d'un chlorure liquide placé dans la chambre du malade, qui le respire en quelque sorte à son insu, est peut-être le meilleur procédé pour l'administrer. Ce gaz a été également utile dans des cas de syncope et d'asphyxie, et surtout dans les empoisonnements par le plomb. — Le *chlore liquide* a des propriétés analogues à celles du chlore gazeux. Il repasse promptement à l'état d'acide chlorhydrique par le contact de la lumière. On l'a administré à l'intérieur, très-étendu, dans certains cas de diarrhée ou de dysenterie chronique. On a dit que des lotions et des injections chlorurées, faites immédiatement après le coït avec une personne infectée de syphilis, préservent de la contagion. Le chlore liquide est aussi employé avec avantage comme neutralisant, dans l'asphyxie par les gaz des fosses d'aisances : un linge fortement imbibé d'une dissolution de chlorure doit être placé sous les narines et devant la bouche de l'asphyxié.

CHLORÉLAYLE. s. m.—*Chlorélayle simple* (*chloréthérine*, *hydrogène carboné chloruré*, *huile du gaz oléifiant*, appelée aussi *chloréther*, V. ce mot). Corps obtenu comme il est dit au mot *chloréthéral;* liquide, d'odeur éthérée, d'un goût sucré aromatique, un peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool, distillant sans décomposition (C^2H^2Cl). — *Chlorélayle double* (*éther chlorhydrique monochloruré*). Corps obtenu par action du chlore gazeux sur le chlorométhyle ; c'est un liquide bouillant à 35°,5. ($C^2H^2Cl^2$.)

CHLORÉRYTHROLITMINE. s. f. Corps obtenu par action du gaz chloré sur l'érythrolitmine délayée dans l'eau. ($C^{52}H^{44}O^{19}Cl$.)

CHLORÉTHER CHLORURÉ. s. m. Éther chlorhydrique chloruré par substitution de chlore à une portion de l'hydrogène ; il est triple ($C^2H^2Cl^4$), quadruple (C^2HCl^5), ou quintuple ($C^2H^2Cl^6$) (*carbure de chlore*, C^4Cl^6), selon que l'éther chlorhydrique est tri, quadri ou quintichloruré. V. Chlorélayle.

CHLORÉTHÉRAL. s. m. Corps (aussi appelé *oxychlorélayle simple*) obtenu par action du chlore humide sur le gaz oléifiant, ou *élayle* et *éthérine*. Liquide clair, d'odeur éthérée, brûlant avec une flamme verte (C^4H^4OCl), décomposé par l'eau et les alcalis, d'où

résulte du *chlorélayle* (V. ce mot). L'éther méthylique monochloruré (C^2H^2OCl) a reçu de Lœwig le nom d'*oxychlorélayle double*.

CHLORÉTHÉRIDE. s. m. Synonyme de *chloroforme* (Mitscherlich) et de *chloréthéroïde*.

CHLORÉTHÉROÏDE. s. m. [*chloroparacétyle simple*, *chloréthéride* et *chloraldéhydène*]. Corps obtenu par action d'une solution alcoolique de potasse sur le chlorélayle simple, jusqu'à ce qu'il ne se précipite plus de chlorure de potassium. C'est un gaz incolore, soluble dans l'alcool et l'éther, non dans l'eau. (C^4H^3Cl.)

CHLORÉTHYLE. s. m. Syn. d'*éther chlorhydrique*.

CHLOREUX. adj. — *Acide chloreux* (ClO^3). Corps gazeux, soluble dans l'eau, d'une odeur analogue à celle du chlore, qui possède une action désoxygénante des plus puissantes. Son caractère le plus spécial est de décomposer instantanément l'acide oxalique, qu'il transforme en acide carbonique.

CHLORHÉLÉNINE. s. f. ($C^{21}H^{13}O^3Cl + HCl$). Corps obtenu par action du chlore sur l'hélénine à chaud : c'est une poudre insoluble dans l'eau.

CHLORHYDRATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide chlorhydrique avec les bases. Ce nom de *chlorhydrate* est substitué aujourd'hui à celui d'*hydrochlorate*, d'après la théorie chimique qui attribue aux corps simples la faculté de déterminer la propriété acide, le nom du principe acidifiant devant toujours former le commencement du nom de l'acide. V. CHLORURE.

CHLORHYDRINE. s. f. Nom générique des combinaisons de l'acide chlorhydrique avec la glycérine, obtenues par Berthelot. Ce sont : 1° La *monochlorhydrine* ($C^6H^7ClO^4 = HCl + C^6H^8O^6 - 2HO$). Elle s'obtient en saturant la glycérine d'acide chlorhydrique gazeux, et chauffant à 100° pendant trente-six heures. Huile neutre, d'odeur fraîche éthérée, d'un goût sucré, puis piquant, miscible à l'eau et à l'éther, ne précipitant pas le nitrate d'argent quand elle est fraîche. Elle se mêle à son volume d'eau et forme une émulsion stable avec 8 à 10 volumes. Elle est saponifiée lentement par l'oxyde de plomb. — 2° *Dichlorhydrine* ($C^6H^6Cl^2O^2 = 2HCl + C^6H^8O^6 - 4HO$). Obtenue par dissolution de la glycérine dans 12 à 15 fois son poids d'acide chlorhydrique fumant, et chauffant à 100° pendant longtemps. Distille à 178°. C'est une huile neutre, d'odeur éthérée prononcée, miscible à l'éther; ne forme pas d'émulsion stable avec de l'eau ; saponifiable par la potasse. V. ÉPICHLORHYDRINE.

CHLORHYDRIQUE. adj. Dénomination substituée à celle d'*hydrochlorique*. — *Acide chlorhydrique*. Hydracide composé de volumes égaux d'hydrogène et de chlore (HCl). On l'obtient en traitant le sel marin par l'acide sulfurique, qui le dégage sous la forme d'un gaz plus pesant que l'air, d'odeur vive et suffocante, qui éteint les bougies en verdissant les bords de la flamme, et tue les animaux. Au contact de l'air, il se change en une épaisse fumée blanche. Très-soluble dans l'eau, il donne un liquide incolore, plus lourd que l'eau pure, et qui fume fortement à l'air. A l'état de concentration, c'est un poison corrosif violent. On l'emploie, à la dose de 4 à 6 grammes dans une pinte d'eau édulcorée, pour faire une limonade qui est regardée comme moins astringente que celle des autres acides minéraux. On l'a préconisé à l'extérieur dans une foule de cas, comme stimulant. On en met 64 à 130 grammes dans les bains de pieds, pour les rendre plus révulsifs.

Acide chlorhydrique alcoolisé. V. ESPRIT *de sel dulcifié*.

Éther chlorhydrique (*éther muriatique* ou *hydrochlorique*). Il est absolument incolore, d'une saveur forte, sensiblement sucrée ; il n'a aucune action sur le tournesol, ni sur l'infusion de violette, ni sur l'azotate d'argent, ni sur l'eau de chaux ; il est très-volatil, et, versé sur la main, il entre subitement en ébullition. Quoique plus volatil que l'éther sulfurique, et par conséquent que l'alcool, il est plus lourd que ces deux corps. ($C^4H^5.Cl$.)

CHLORHYDROCHINONE. s. m. ($C^{25}H^{10}O^8Cl^2$). Corps obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur le chinone; cristallisable, incolore, volatil sans décomposition.

CHLORIBASE. s. f. Composés binaires du chlore qui se comportent comme des bases (Hare).

CHLORIDE. s. m. Combinaisons électro-négatives du chlore avec les corps métalliques et métalloïdes, qui se comportent à la manière des acides. Berzelius les distingue des *chlorures*, qui offrent, au contraire, des rapports avec les oxydes ou les bases. Ainsi il appelle le protochlorure d'antimoine, *chlorure antimonique*, et le deutochlorure, *chloride antimonique ;* l'acide chlorhydrique est le *chloride hydrique*. — Ampère a formé, sous le nom de *chlorides*, une famille de corps simples, comprenant : le chlore, le fluor, le brome, l'iode et le sélénium.

CHLORINDINE. s. f. Poudre violette insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble en jaune dans la potasse. ($C^{16}H^5O^3AzCl$.)

CHLORINDOPTÈNE. s. m. Substance volatile cristalline, produite par l'action du chlore sur l'indigo. Chauffée avec de la potasse et distillée, elle cède de l'*acide chlorindatmique* et de l'*acide chlorindopténique*. Celui-ci, séparé de la potasse, est un corps blanc, floconneux, d'une odeur désagréable. Il est identique avec l'*acide chlorophénique* de Laurent.

CHLORINE. s. f. Davy avait d'abord appelé ainsi le *chlore*.

CHLORIQUE. adj. — *Acide chlorique* (ClO^5). Obtenu en traitant le chlorate de potasse par l'acide fluosilicique, et évaporant convenablement. Il est liquide et jaune verdâtre. Mis en contact avec l'alcool, il s'enflamme, en produisant de l'acide acétique. Un papier imprégné de cet acide brûle aussitôt.

Acide chlorique oxygéné. V. ACIDE *oxychlorique*.

CHLORISAMIDE. s. f. ($C^{32}H^{14}O^8Az^4Cl^2$). Corps obtenu comme l'acide chlorisatinique, en employant l'ammoniaque (V. CHLORISATINE). Poudre jaune, soluble dans les acides concentrés avec une couleur violette ; chauffée avec la potasse étendue, elle donne l'*acide chlorisamique*, d'un rouge vif, en cristaux hexagones microscopiques. ($AzH^2.Az^2C^{32}H^9O^8Cl^2$.)

CHLORISATIDE. s. f. ($C^{16}H^5O^4AzCl$). Poudre blanche insoluble dans l'eau, obtenue par action de l'ammoniaque sur la chorisatine. On peut en obtenir un *acide chlorisatidique*. ($C^{16}H^6O^5AzCl$.)

CHLORISATIMIDE. s. f. [*imachlorisatine*]. Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur une solution de chlorisatine dans l'alcool absolu; cristallisant en lamelles jaunes ; insoluble dans l'éther, peu dans l'alcool ($C^{16}H^5O^2Az^2Cl$). — *Chlorisatimide-chlorisatine*. Corps obtenu comme le précédent, mais par ébullition prolongée. ($C^{32}H^6O^6Az^3Cl^2$.)

CHLORISATINE. s. f. ($C^{16}H^4O^4AzCl$). Corps obtenu par action du chlore sur l'isatine et l'indigo ; jaune

orange, cristallisable; sans odeur, amer, neutre; presque insoluble dans l'eau chaude; au contact des alcalis, il forme un *acide chlorisatinique* ($C^{16}H^5O^5AzCl$) qui ne peut être séparé de ces bases sans décomposition. Le sulfure d'ammonium forme la *chlorisatide*, qui se résout par la chaleur en *chlorindine*. La *bichlorisatine* subit les mêmes changements.

CHLORITE. s. m. [it. et esp. *clorite*]. Ces sels sont bien distincts des *hypochlorites* (V. ce mot) ou *chlorures décolorants*, avec lesquels beaucoup d'auteurs les confondent encore. Les chlorites n'ont d'intérêt qu'au point de vue de la théorie des sels et des acides du chlore. On connaît bien ceux de potasse et de plomb formés d'un équivalent d'acide et un de base.

CHLOROBENZIDE. s. f. Produit de décomposition de la chlorobenzine par la chaleur. C'est un liquide huileux qui bout à 210°. ($C^{12}H^3Cl^3$.)

CHLOROBENZINE. s. f. Corps obtenu par action du chlore gazeux sur la benzine sous l'influence de la lumière solaire. Cristallisable, peu soluble dans l'alcool et dans l'eau. ($C^6H^3Cl^3$.)

CHLOROBENZOÈNE. s. m. V. CHLOROTOLIDE.

CHLOROBENZOÏQUE (ACIDE). Corps obtenu par l'action du chlore sur le benzoyle. Il est très-amer, peut être sublimé, se dépose, cristallisé, des solutions alcooliques et éthérées. Il se combine avec les bases. On peut en obtenir composés de $HO + C^{14}H^4O^3Cl$, ou Cl^2, ou Cl^3.

CHLOROBENZOYLE. s. m. [*oxychlorobenzoyle* ou *acide chlorobenzoylique*]. Corps obtenu par action du chlore gazeux sur l'essence d'amandes amères jusqu'à ce qu'il ne se produise plus d'acide chlorhydrique. C'est un liquide clair, brûlant avec une flamme verte brillante, d'une odeur particulière, agissant sur la sécrétion des larmes. ($C^{14}H^5O^2Cl$.)

CHLOROBORIQUE (ACIDE) [*chlorure de bore*]. Gaz acide incolore, d'odeur piquante, fumant à l'air, éteignant les corps en combustion. ($BrCl^6$.)

CHLOROBROMANILINE. s. f. [*chlorobibromaniline*]. Corps cristallin obtenu par action du brome sur la chloraniline jusqu'à ce qu'il ne se forme plus d'acide bromhydrique. ($C^{12}H^4Br^2AzCl$.)

CHLOROBROMOSTILBYLE. s. m. Corps cristallisable obtenu par action directe du brome sur le chlorostilbyle simple. ($C^{28}H^{11}Br^2Cl$.)

CHLOROBROMOXATYLE. s. m. Corps obtenu par action du brome sur le chloroxatyle simple. Il est cristallisable, se décompose à 200°. (C^2Cl^3Br.)

CHLOROBUTYRIQUE. adj. — *Acide chlorobutyrique* ou *butyrique bichloruré*. Obtenu par l'action du chlore sur l'acide butyrique. Liquide incolore, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, se décomposant en partie par la distillation. ($C^8H^8O^4Cl^2$.)

CHLOROBUTYRONE. s. f. Corps obtenu par la distillation de la butyrone avec le chlorure de phosphore. Liquide incolore, d'odeur pénétrante spéciale, plus léger que l'eau. ($C^{14}H^{13}Cl$.)

CHLOROCAMPHÈNE. s. m. Corps obtenu par action du chlore sur le chlorhydrate de térébenthène ou sur le térébenthène et ses isomères. Il est liquide, d'odeur de camphre ($C^{20}H^{12}Cl^4$), mais son pouvoir rotatoire = 0°.

CHLOROCAMPHINE. s. f. Corps obtenu par action du chlore gazeux sur la camphine. C'est un liquide huileux, jaunâtre, d'une odeur assez agréable. ($C^{18}H^{13}Cl^3$.)

CHLOROCARBONIQUE ou **CHLOROXYCARBONIQUE** (ACIDE) [*gaz phosgène*]. Gaz incolore, piquant, formé en exposant des volumes égaux d'oxyde de carbone et de chlore à la lumière solaire ($CO + Cl$). Dissous dans l'eau, il se décompose et forme avec l'alcool absolu un liquide huileux, bouillant à 200°, et appelé *éther chlorocarbonique*.

CHLOROCARBOXALIQUE. adj. Synonyme de *chloracétique*.

CHLOROCARVÈNE. s. m. Corps obtenu par action du chlore sur l'essence de *carvi officinal* (*carvène*). Corps demi-liquide, jaunâtre, d'odeur assez agréable; il est décomposable lorsqu'on élève sa température.

CHLOROCÉTYLE. s. m. Corps qui se forme, après mélange, de l'éthal et du chlorure de phosphore. C'est un liquide huileux volatil. ($C^{32}H^{33}Cl$.)

CHLOROCHINONE. s. m. Corps obtenu par action lente du gaz chloré sur le chinone; cristallisable, d'odeur particulière et pénétrante, neutre; peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool. ($C^{25}H^2O^8Cl^6$.)

CHLOROCINNOLE. s. m. Corps obtenu par décomposition de l'acide cinnamique (V. ce mot) par le chlore; il est blanc, se sublime et se prend en aiguilles. ($C^{18}H^4O^2Cl^4$.)

CHLOROCUMINOL. s. m. [*oxychlorocuminyle*]. Corps obtenu par action du gaz chloré sur l'essence de cumin anhydre. Liquide jaunâtre, plus lourd que l'eau, odeur pénétrante. ($C^{20}H^{11}O^2Cl$.)

CHLOROCYANE. s. m. — *Chlorocyane simple* (*cyanochloride*). Corps qui se forme par combinaison du chlore *humide* avec le cyanogène; il est gazeux, fait sécréter les larmes; à — 18°, il se prend en aiguilles transparentes qui fondent à — 15° et bouillent à — 12°; il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther (C^2AzCl). — *Chlorocyane double* (C^2AzCl^2). Il s'obtient par action du chlore gazeux au soleil sur une solution concentrée de cyanure de mercure. C'est un liquide huileux, lourd, brûlant avec une flamme rouge, agissant fortement sur les glandes lacrymales. — *Chlorocyane solide* (*parachlorocyane*, *métachlorocyane*). S'obtient par action, au soleil, du gaz chlore sur l'acide cyanhydrique anhydre; cristallisable, odeur faible; fond à 140°, distille à 190°. ($C^6Az^3Cl^3$.)

CHLOROCYANILIDE. s. f. Corps obtenu par action du chlorocyane solide sur l'aniline. [$2(AzC^{12}H^6) + AzC^6Cl$.]

CHLOROCYANIQUE. adj. — *Acide chlorocyanique*. Cyanure de chlore.

CHLORODITÉTRYLE. s. m. Corps obtenu par action du chlore gazeux sur le gaz ditétryle. Liquide éthéré, incolore, d'un goût aromatique. (C^4H^4Cl.)

CHLOROFORME. s. m. [angl. *chloroform*, esp. *cloroforme*]. Composé découvert par Soubeiran. C'est une substance liquide, incolore, oléagineuse, à odeur éthérée suave, à saveur piquante, puis fraîche, obtenue en traitant l'alcool par les hypochlorites, particulièrement par celui de chaux. Il est aussi appelé *éther méthylchlorhydrique bichloré* (C^2HCl^3). Sa densité à 18° est 1,49; celle de sa vapeur, 4,2. Il bout à 61°. Cette substance fait partie du groupe de corps dont la composition élémentaire représente l'*acide formique* (C^2HO^3), dans lequel l'oxygène serait remplacé par autant d'équivalents de *chlore* : de là cette dénomination de *chloroforme* (abrégé de *formique*). — Le docteur Simpson a fait connaître les effets puissants du chloroforme, considéré comme agent anesthésique. Depuis lors, cette substance a été beaucoup employée en cette qualité par les chirurgiens. On s'en sert comme de l'éther, en plaçant sous les narines du patient une compresse

imbibée de chloroforme, dont les vapeurs sont aspirées. — Des accidents sont arrivés, des malades ont succombé sans qu'on pût accuser d'imprudence les chirurgiens. La règle doit être de n'appliquer les anesthésiques qu'à des malades qui l'exigent, et encore de s'abstenir quand le malade est atteint de quelque lésion interne, telle qu'une affection de cœur, un asthme, etc., ou lorsqu'il se trouve dans un état cachectique avancé, tel que celui qui est causé par de longues suppurations. 5 grammes ou environ 100 gouttes de chloroforme sur une éponge, sur un mouchoir en cône, sur un tampon de coton, suffisent ordinairement pour amener l'insensibilité. Il faut suivre de très-près les effets du chloroforme : si le pouls faiblit, si la respiration se ralentit, on retire l'anesthésique; et si des accidents se déclarent, on a recours aux stimulants les plus énergiques, et, en particulier, à la respiration artificielle. On se sert du chloroforme en topique contre les douleurs et les névralgies. Le chloroforme a été employé en inhalations contre le tétanos; il donne d'excellents résultats dans la chorée, surtout à forme grave. — Le chloroforme est plus employé que l'éther. Il doit être rayé de la liste des agents anesthésiques proprement dits. L'insensibilité qu'il cause est l'*anesthésie asphyxique* (V. ce mot). Si le chloroforme avait par lui-même la propriété de déterminer l'anesthésie, si la perte de la sensibilité et du mouvement était le résultat d'une action spécialement exercée par lui sur le centre nerveux; s'il agissait, en un mot, à la façon de ces corps qui, une fois déposés sur une surface muqueuse, sont absorbés et ensuite transportés dans l'universalité de l'économie par la circulation, il est évident qu'il produirait ses effets du moment que la surface qui le recevrait, quelle que fût d'ailleurs cette surface, présenterait des conditions d'absorption suffisantes. Dès lors, de même qu'il suffit, pour donner la mort, d'injecter dans un seul des poumons une solution d'opium, de belladone, de strychnine, de curare, de sulfocyanure de potassium, d'arsenic, etc., il devrait suffire, pour anesthésier, qu'une quantité déterminée de chloroforme fût aspirée par un seul poumon. Or il n'en est rien. Quand on fait arriver du chloroforme dans un seul poumon, soit en vapeur, soit à l'état liquide, quels que soient la quantité et l'espace de temps, il ne se présente rien de semblable à l'anesthésie. Le sujet éprouve un malaise extrême, mais il n'offre pas un seul de ces symptômes d'ivresse que l'on attribue communément au chloroforme (Faure). C'est une modification toute matérielle, très-appréciable à l'œil nu, que le contact du chloroforme détermine instantanément dans la circulation pulmonaire, et qui consiste en une *stase du sang à demi coagulé dans les capillaires*, stase en raison de laquelle la respiration devient mécaniquement impossible. Quand le chloroforme porte sur les deux poumons, la respiration est totalement supprimée, l'asphyxie est prochaine, et l'anesthésie en est le premier symptôme. Quand il ne porte que sur l'un de ces deux organes, la fonction n'est supprimée qu'à moitié; il n'y a point d'asphyxie, et partant l'animal n'est pas *anesthésié*. Enfin le chloroforme, lorsqu'il est mis en contact avec des parties musculeuses, abolit instantanément leur contractilité, et, par conséquent, entraîne la paralysie des organes auxquels elles appartiennent. L'anesthésie chloroformique est la conséquence non d'une action propre du chloroforme sur l'organisme, mais d'un état d'asphyxie déterminé par une action directe de ce corps sur le sang des organes respiratoires (Faure). Ce fait explique beaucoup des accidents causés par cet agent. L'action du chloroforme est beaucoup plus rapide, l'insensibilité plus complète et plus persistante que par l'usage de l'éther. Dix à vingt inspirations suffisent ordinairement pour déterminer l'insensibilité demandée. Les patients le respirent plus volontiers que l'éther, ce qui permet d'éviter la congestion qui résulte souvent, au début, de la suspension momentanée et volontaire des mouvements respiratoires. Il ne donne presque jamais lieu à la première période d'excitation qu'on remarque avec l'éther. Mais cette rapidité et cette persistance des effets du chloroforme sont aussi ce qui fait qu'il expose plus que l'éther aux syncopes immédiates ou consécutives et à la mort (V. ÉTHÉRO-CHLOROFORME). Le chloroforme atténue et supprime même les douleurs de l'accouchement, sans suspendre les contractions de l'utérus ni celles des muscles abdominaux, quoiqu'il affaiblisse la résistance musculaire du périnée. Il n'a aucune influence fâcheuse sur la santé ou la vie de la mère pas plus que sur celle de l'enfant. L'emploi en est surtout indiqué dans les *accouchements laborieux*, dans toutes les opérations obstétricales, et contre l'éclampsie. On le fait respirer graduellement, par inhalation lente et à petite dose au début, parce qu'il faut maintenir l'anesthésie pendant longtemps. Comme celle-ci s'accompagne ou est suivie de la perte de sang naturelle à l'accouchement, il faut surveiller attentivement la patiente pendant les heures qui suivent le réveil pour se tenir en garde contre les syncopes consécutives. On ne cite pourtant pas de cas de mort par le chloroforme administré pendant l'accouchement. Il est inefficace contre la rétraction spasmodique et tétanique de l'utérus. V. ÉTHÉRISME.

CHLOROFORMIQUE. adj. Qui a rapport au chloroforme. — *Insensibilité* ou *anesthésie chloroformique*. Celle qui est causée par le chloroforme. On dit aussi *anesthésie amylénique*, lorsqu'on emploie l'amylène. V. ÉTHÉRISME.

CHLOROFORMISATION. s. f. Administration du chloroforme. On a dit aussi *amylénisation*, pour indiquer l'usage de l'*amylène*. V. ce mot et ÉTHÉRISATION.

CHLOROFORMISER. v. a. Administrer le chloroforme pour causer l'anesthésie. Faure a cherché quelle est la quantité de chloroforme strictement nécessaire pour amener l'anesthésie, et il a constaté par des expériences qu'il suffit que la quantité d'air chargé de vapeur de chloroforme soit égale à la quantité d'air pur respirée. En se fondant sur cette donnée, il a pensé qu'on pourrait arriver à des résultats suffisants en ne faisant respirer la vapeur de chloroforme que par une seule narine, l'autre narine restant en communication avec l'air atmosphérique, et la bouche étant fermée. Comme appareil, il emploie un flacon de la contenance de 100 grammes, à deux tubulures. A l'une des tubulures est adapté un tube de caoutchouc du calibre n° 15; l'extrémité libre de ce tube est munie ou non d'un embout légèrement conique. Pour procéder, on introduit à l'entrée de la narine cette extrémité libre du tube, l'appareil ne contenant pas encore de chloroforme, et l'on invite le sujet à respirer librement, tranquillement. Une fois que le sujet s'est familiarisé avec cette manière de respirer, on le prévient qu'il va ressentir une légère cuisson dans la narine. On fait tomber une gouttelette de chloroforme dans le flacon par l'embouchure restée ouverte; une seconde après, on en fait tomber une nouvelle, et

ainsi de suite. Si le sujet se plaint d'une cuisson trop vive, on éloigne un peu l'appareil, puis on le rapproche peu à peu. Le sujet devient, en général, très-rapidement insensible à l'action locale exercée dans la narine ; alors on fait couler 7 ou 8 grammes de chloroforme dans le flacon. Si l'anesthésie ne se prononce pas à la troisième ou quatrième minute, on agite le flacon de manière à le projeter sur les parois et à augmenter la surface d'évaporation. La résolution musculaire arrive le plus souvent avant la cinquième minute, quelquefois seulement vers la huitième. Dans aucun cas elle n'est précédée de ces phénomènes de douleur ni même de simple dyspnée qui sont presque inévitables avec les autres procédés, et qui ne sont dus qu'à l'action trop vive du chloroforme sur les voies respiratoires ; chez presque aucun il n'y a d'excitation ou de congestion vers la tête ; on voit la plupart des malades s'endormir comme s'ils cédaient à un sommeil naturel. Une fois l'anesthésie déclarée, on la maintient au degré voulu avec facilité ; il suffit, pour cela, de tenir le tube à portée de la narine : selon l'exigence du moment, on retire l'appareil ou on l'agite. Dans aucun cas le pouls et la respiration ne cessent de présenter l'état le plus rassurant. Si le cœur baisse un peu, on éloigne l'appareil pendant quelques secondes, et cet organe se contracte aussitôt sans que l'insensibilité diminue. Comme celui qui respire avec un tel appareil ne peut pas, au moment où il aspire, faire autrement que d'attirer une quantité d'air pur égale à la quantité d'air chargé de vapeur de chloroforme, il y a impossibilité d'une asphyxie immédiate. Comme les effets ne se prolongent et ne se prononcent qu'à la condition qu'on persiste dans l'inhalation, il s'ensuit que si loin qu'on les pousse, ils suivent toujours une marche progressive qui permet de s'arrêter à l'instant même où on le veut. Jamais on n'arrive d'emblée à un état d'anesthésie grave, comme par les procédés antérieurement employés, qui comptent d'assez nombreux cas de mort.

CHLOROFORMYLE. s. m.— *Chloroformyle triple* (C^2HCl^3). Synonyme de *chloroforme* (V. ce mot), de *chloréthéride* ou de *superchloride de formyle*.—*Oxyde de chloroformyle* (C^2HCl^2O). Éther méthylique oxychloroformé, obtenu par action du chlore gazeux sur l'éther méthylique. C'est un liquide léger faisant pleurer les yeux.

CHLOROGÉNIQUE ou **CHLOROGINIQUE.** V. CAFÉTANNIQUE.

CHLOROHÉLICINE. s. f. ($C^{26}H^{15}O^{14}Cl$). Corps obtenu par action du chlore gazeux sur un mélange d'eau et d'hélicine ; blanc, cristallisé, sans odeur, amer ; presque insoluble dans l'eau chaude.

CHLOROHÉMATINE et **XANTHOHÉMATINE.** s. f. Produits d'altération différemment colorés qu'on obtient, le premier par l'action des alcalis, le dernier par celle de l'acide nitrique sur l'hémaphæine et sur l'hématine. V. BILIVERDINE.

CHLOROÏDES. s. m. pl. Famille de corps simples, qui comprend : le chlore, le fluor, le brome et l'iode (Despretz).

CHLORO-IODIQUE. adj. — *Acide chloro-iodique.* L'iodure de chlore.

CHLORO-IODOFORMYLE. s. m. (C^2HICl^2). Corps obtenu par distillation du chlorure de phosphore avec l'iodoformyle.

CHLORO-IODURES. s. m. pl. Composés formés par union d'un chlorure avec un iodure.—*Bichloro-iodure de mercure* ou *mercurique*. Combinaison de *bichlorure* de mercure et de *biiodure* de ce métal. On en connaît deux : l'une jaune, trouvée par Boulay (1826) ; l'autre en cristaux blancs dendritiques, trouvée par J. Liebig. V. CHLORURES *de mercure*.

CHLOROKAKODYLE ou **CHLOROCACODYLE.** V. KAKODYLE.

CHLOROMA. s. m. [de χλωρὸς, vert]. Nom donné par King à un tissu morbide verdâtre, ayant son siége principalement dans les os du crâne et de la face, sous forme de tumeurs nombreuses saillantes à la surface des os, qui sont irrégulièrement détruits partout où siége le produit morbide. King rapporte ce tissu au tissu fibreux dans les premières périodes de son développement. Ce mot, du reste, ne doit pas rester et ne désigne rien de spécial ; car on sait que beaucoup de tumeurs (des os du crâne en particulier) offrent souvent une teinte verdâtre plus ou moins foncée, qui est une des phases d'altération de l'hématosine du sang épanché ou stagnant dans les capillaires oblitérés.

CHLOROMENTHÈNE. s. m. ($C^{20}H^{17}Cl$). Corps obtenu par distillation du camphre de menthe avec le chlorure de phosphore ; jaune pâle, soluble dans l'essence de térébenthine, plus léger que l'eau ; colore l'acide sulfurique en rouge de sang ; bout à 204° en se décomposant.

CHLOROMÉSITYLE. s. m. [*chloride de mésityle*, *œnichloride*]. Corps obtenu par action de l'acide chlorhydrique gazeux, ou du chlorure de phosphore sur l'acétone. (C^6H^5Cl.)

CHLOROMÉSITYLIDE. s. m. [*chloroptéléyle*]. Corps cristallisable obtenu par action du chlore sur le mésitylène ; incolore, volatil sans altération à une haute température. (C^6H^3Cl.)

CHLOROMÉTHYLE. s. m. [*chlorhydrate de méthylène*]. Corps obtenu pendant la distillation d'une partie d'esprit de bois, 1 de sel marin et 3 d'acide sulfurique hydraté. Gaz incolore, d'odeur éthérée, un peu soluble dans l'eau. (C^2H^3Cl.)

CHLOROMÈTRE. s. m. [dénomination formée du mot *chlore*, et de μέτρον, mesure ; all. *Chlormesser*, esp. *clorometro*]. Appareils ou moyens à l'aide desquels on peut déterminer la proportion de chlore contenu dans une liqueur ou combiné à l'état d'hypochlorite. Ces moyens (appelés *chlorométrie*), assez nombreux, consistent, en général, dans l'emploi de certaines *liqueurs d'épreuve* propres à faire connaître la force décolorante, et par conséquent la quantité réelle de chlore que possède la substance éprouvée. On s'est servi, à cet effet, de solutions d'amidon dans l'iodure de potassium, ou de chlorure de manganèse, ou de protoazotate de mercure, qui donnent des colorations plus ou moins intenses, ou des précipités plus ou moins abondants. Le plus ordinairement, pour apprécier la valeur d'un chlorure, on compare son pouvoir décolorant avec celui du chlore pur, s'exerçant sur une dissolution d'indigo dans l'acide sulfurique et l'eau ; et cette dissolution, que l'on désigne communément sous la dénomination de *liqueur d'épreuve*, doit avoir un degré de concentration tel, que 1/10e de volume de chlore en décolore exactement 1 volume. Chaque volume de cette liqueur qui est décoloré constitue 1° centésimal *chlorométrique*. Or, une dissolution de chlorure d'oxyde étant donnée, il suffit, pour connaître sa valeur chlorométrique, de déterminer combien 1 volume de ce chlorure décolore de liqueur d'épreuve. Soient 10 mesures : le chlorure aura 10° centésim., ou

bien chaque volume contiendra un volume de chlore égal au sien. Soient 5 mesures : le chlorure aura 5° centésimaux; il contiendra la moitié de son volume de chlore. — Gay-Lussac a indiqué un autre chloromètre dépendant de la réaction du chlore ou de l'acide hypochloreux des sels sur l'acide arsénieux, qu'il transforme en acide arsénique. La solution d'acide arsénieux étant colorée par une petite quantité d'indigo, aussitôt que cet acide est complétement devenu acide arsénique, la teinte bleue disparaît; moins la quantité d'hypochlorite ajoutée est considérable, plus ce composé est riche en chlore. C'est le seul procédé adopté actuellement.

CHLOROMICHMYLIQUE (Acide). L'urine étant privée en grande partie de son urée par l'acide nitrique et soumise à la distillation, le produit renferme les *acides nitrochloromichmylique* et *chloromichmylique*. Celui-ci est cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, dont il se dépose par refroidissement, dans l'alcool et dans l'éther. ($HO+C^{14}H^4O^{13}Cl$.)

CHLORONAPHTALIDES. s. f. pl. Nom commun des corps suivants. — *Chloronaphtalase*. Liquide clair, huileux, obtenu par distillation de la chloronaphtaline double sur la solution de potasse; l'acide sulfurique ne la décompose pas ($C^{20}H^7Cl$). — *Chloronaphtalèse* (*chlorure de dékahexyle* de Berzelius). Corps retiré du liquide huileux fourni par la distillation de la chloronaphtaline triple; cristallisable, sans goût ni odeur; fond à 44°, et se prend en masse fibreuse par le refroidissement ($C^{20}H^6Cl^2$). — *Chloronaphtalide trichlorurée* (*perchlorure de naphtaline*, *superchloride de dékahexyle*, Berzelius). Corps obtenu par action du chlore, à la température ordinaire, sur le précédent; cristallisable, à peine soluble dans l'alcool, pas dans l'eau ($C^{20}H^6Cl^6$). — *Chloronaphtalide sexchlorurée* (*perchloronaphtalèse*). Corps obtenu comme le précédent; cristallisable en prismes; de mêmes propriétés, mais fondant à 141°, et non à 41° ($C^{20}H^6Cl^{10}$). — *Chloronaphtalise* (*chloride de dékapentyle*, Berzelius). Corps obtenu par action du chlore sur la chloronaphtaline double, sous l'influence de la chaleur et du soleil; incolore, fondant à 75°; il se prend en feuillets rectangulaires par refroidissement; il distille sans décomposition à 200° ($C^{20}H^5Cl^3$). — *Chloronaphtalose*. Corps obtenu en traitant un des précédents par le chlore à chaud aussi longtemps qu'il se dégage de l'acide chlorhydrique; cristallisable en aiguilles à quatre ou six pans, qui distillent sans altération à 126° ($C^{20}H^4Cl^4$).

CHLORONAPHTALINE. s. f. — *Chloronaphtaline double* (*chlorhydrate de chloronaphtalose*). Corps obtenu par addition de gaz chlore sur la naphtaline, jusqu'à ce qu'elle se transforme en liquide huileux, dont commence à se séparer un corps solide. Liquide huileux plus lourd que l'eau, qui ne le dissout pas ($C^{20}H^8Cl^2$). — *Chloronaphtaline quadruple* (*chlorhydrate de chloronaphtalèse*). Corps obtenu par addition de chlore sur la naphtaline, jusqu'à saturation à 60°; cristallisable, fondant à 160° ($C^{20}H^8Cl^4$). Chauffé avec l'acide nitrique jusqu'à ce que se forme une matière huileuse, on en retire par l'éther l'*acide chloronaphtalinique* en poudre jaune.

CHLORONITREUX. adj. V. Eau *régale*.

CHLOROPHÉNILIQUE (Acide) [*acide chlorospirolique hydraté*]. Obtenu par action du chlore sur le spirol (*acide carbolique*). On en connaît deux : l'un est $HO+C^{12}H^3OCl^2$; le second, ou *acide chlorindopténique* ($HO+C^{12}H^3OCl^3$), s'obtient aussi avec l'aniline et l'indigo. Le premier est huileux, volatil sans décomposition; le deuxième, cristallisable en prismes par refroidissement, après avoir fondu à 44°.

CHLOROPHYLLE. s. f. [de χλωρὸς, vert, et φύλλον, feuille; all. et angl. *Chlorophyll*, it. *clorofilla*, esp. *clorofila*]. Matière verte des feuilles (Pelletier et Caventou). Elle se présente dans les cellules des plantes à l'état de granulations vertes, variant de volume depuis 1 jusqu'à 5 millièmes de millimètre, homogènes, quelquefois réunies en amas ou en séries régulières. Ces granulations sont formées seulement par le principe immédiat appelé *chlorophylle* dont suit la description, par des principes gras, solides, cristallisables (stéarine, etc.), et par une certaine quantité de substances azotées albuminoïdes. La *chlorophylle*, principe immédiat, renferme de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote, du carbone et du fer. On l'obtient en lavant à grande eau le marc exprimé des feuilles, et le traitant à froid par l'alcool concentré; la liqueur, filtrée et évaporée au bain-marie, fournit un produit vert qui, étant dépouillé par l'eau chaude d'une matière brune qu'il contient, présente la chlorophylle dans l'état de pureté. Elle est d'un vert très-foncé, d'un aspect résineux, presque insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude, très-soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide sulfurique concentré et les huiles fixes. Elle résulte de l'association de deux principes colorants, l'un jaune et l'autre bleu, qui, par leur mélange, donnent la matière verte. Fremy est parvenu à séparer et à isoler facilement ces deux matières jaune et bleue. Il agite, avec un mélange d'éther et d'acide chlorhydrique étendu, la matière verte des plantes. Par cette simple agitation, le principe colorant jaune se dissout dans l'éther, et l'acide chlorhydrique faible dissout la matière bleue. Par le repos, et en raison de la différence de densité de ces deux liquides, la séparation des deux dissolutions s'effectue spontanément. Fremy a donné le nom de *phylloxanthine* à la matière jaune soluble dans l'éther, et de *phyllocyanine* à la matière bleue qui reste en dissolution dans la liqueur acide. Les feuilles qui jaunissent en automne ne contiennent plus de phyllocyanine, et sont colorées uniquement par la phylloxanthine: en traitant ces feuilles jaunes par l'alcool et soumettant cette liqueur à la double action de l'éther et de l'acide chlorhydrique, Fremy n'a pu réussir à produire trace de phyllocyanine, tandis que la substance jaune est restée en dissolution dans l'éther. La phylloxanthine est beaucoup plus stable que la matière bleue; c'est elle qui apparaît en premier lieu. Elle existe dans toutes les parties vertes des végétaux. C'est elle qui colore l'emplâtre de ciguë, l'onguent populéum, etc. ($C^{18}H^9AzO^8$ + un peu de fer.) V. Biliverdine.

CHLOROPICRAMYLE. s. m. [*chlorure de stilbène*]. Corps obtenu par action du gaz chlore sur le picramyle; cristallisable, presque insoluble dans l'alcool. ($C^{14}H^6Cl$.)

CHLOROPIKRILE ou **CHLOROPICRILE.** s. m. Produit de décomposition du picrile à chaud par l'acide chlorhydrique naissant. ($C^{84}H^{27}O^8Az^2Cl^3$.)

CHLOROPROTÉIQUE (Acide). Corps blanc, presque insoluble, formé par l'action du chlore (*chlorite de protéine*) sur la solution de protéine (Mülder).

CHLORORCÉINE. s. f. Corps obtenu en faisant arriver le gaz chlore dans une solution ammoniacale d'orcéine; brun-jaune, soluble dans l'ammoniaque. ($C^{18}H^{10}O^8AzCl^2$.)

CHLOROSALICINE. s. f. Nom commun à plusieurs corps obtenus par action du chlore sur la salicine. —

1° *Chlorosaligénine* ($C^{26}H^{17}O^{14}Cl$). Corps cristallisable contenant 4 atomes d'eau chassés à 100°. — 2° *Bichlorosalicine* ou *bichlorosaligénine* ($C^{26}H^{16}O^{14}Cl^3$). Corps cristallisable contenant 2 atomes d'eau qu'il perd à 100°. — 3° *Perchlorosalicine* ou *perchlorosaligénine* ($C^{26}H^{15}O^{14}Cl^3$). Poudre cristalline amère, sans odeur.

CHLOROSALICYLE. s. m. [*acide chlorospiroylique*]. Produit de l'action du chlore sur l'acide spiroylique; cristallisable, volatil, d'odeur agréable d'amandes amères. ($C^{14}H^5O^4Cl$.)

CHLOROSALICYLIQUE (ACIDE). Synonyme de *chlorure de salicyle* ou *de spiroyle*. Acide cristallisable obtenu en faisant passer du chlore sec dans de l'acide salicineux anhydre.

CHLOROSAMIDE. s. f. [*chlorospiroylimidamide*]. Corps obtenu par action du chlore sur l'acide salicylique (*spiroylique*); cristallise en écailles; les acides étendus et les alcalis le décomposent en *acide chlorospiroylique* et ammoniaque. ($C^{42}H^{15}O^6Az^2Cl^3$.)

CHLOROSE. s. f. [*chlorosis*, de χλωρὸς, vert, ou qui tire sur le vert; all. *Bleichsucht*, angl. *chlorosis*, it. *clorosi*, esp. *clorosis*]. Maladie qui affecte spécialement les jeunes filles non réglées, et qu'on désigne sous les noms de: *febris amatoria*, *febris alba*, *pallidus morbus*, *fœdus virginum color*, *icteritia alba*, *icterus albus*, *morbus virgineus*, *cachexia virginum*, *chloro-anémie*, vulgairement *pâles couleurs*, parce qu'elle est caractérisée par la pâleur excessive, la teinte jaunâtre ou verdâtre de la peau, la flaccidité des chairs, la blancheur de la conjonctive, l'anorexie, la dyspepsie, le pica ou le malacia, des nausées, la petitesse et la fréquence du pouls, des palpitations, la gêne de la respiration, des lassitudes spontanées, la tristesse, etc. Un phénomène remarquable dans cette maladie, c'est que le stéthoscope, appliqué au-dessus de la partie interne des clavicules, dans le point correspondant à la carotide, fait entendre tantôt un bruit de soufflet très-fort, tantôt un roucoulement ou une vibration musicale, tantôt un bruit particulier semblable à celui du jouet d'enfant connu vulgairement sous le nom de *diable*. Dans la chlorose, il y a diminution de la quantité des globules du sang par rapport à la quantité du liquide dans lequel ils nagent (mais pour un même poids ces globules contiennent autant de fer qu'à l'état normal); le même fait s'observe dans l'*anémie*, d'où quelques auteurs confondent à tort ces deux affections, en s'appuyant en outre sur quelques autres caractères. Il en est résulté du vague dans l'étude de la *chlorose chez l'homme*, qui se rencontre quelquefois, et de l'*anémie* (V. ce mot). Il faut conseiller les vêtements de laine sur la peau, les frictions sèches et aromatiques, un régime tonique, les exercices du corps, etc., et il est bon d'y joindre les amers et les ferrugineux. Si la maladie est ancienne, il faut diriger les excitants vers l'utérus, et employer les emménagogues ferrugineux ou aloétiques. De toutes les préparations ferrugineuses, celles qui réussissent le mieux sont l'oxyde noir (éthiops martial) et le sous-carbonate de fer (safran de Mars apéritif), donnés depuis la dose de 40 à 50 centigrammes jusqu'à 2 ou 4 grammes, deux ou trois fois par jour, en poudre ou en pilules, seuls ou associés au quinquina, au safran ou à la cannelle. Blaud (de Beaucaire) prescrit: Sulfate de fer et sous-carbonate de potasse réduits en poudre très-fine et mêlés exactement, ãã 16 grammes, dont on fait 48 pilules avec suffisante quantité de mucilage de gomme adragant. Il en fait prendre, pendant trois jours, une le matin et une le soir; les trois jours suivants, une de plus dans l'après-midi; puis, pendant trois autres jours, 2 le matin et 2 le soir; il augmente ainsi tous les trois jours; le seizième jour et *les suivants*, on en prend 4 le matin, 2 l'après-midi, et 2 le soir. Les avantages de ce mode d'administration ont été généralement constatés.

CHLOROSEL. s. m. Chlorure double.

CHLOROSPIROYLIQUE. adj. Nom donné à plusieurs corps: — 1° *Acide monochlorosalicylique* ($C^{14}H^4O^5Cl.HO$). Obtenu par action du chlore sur un excès d'acide spiroylique. — 2° *Acide bichlorosalicylique* ($C^{14}H^3O^5Cl^2.HO$). Obtenu par action du chlore en excès sur l'acide spiroylique; cristallisable.

CHLOROSTILBASE ou **CHLOROSTILBYLE.** s. m. Corps obtenus par action de la solution alcoolique de potasse sur le chloropicramyle: — 1° *Chlorostilbyle simple*. Corps huileux ($C^{28}H^{11}Cl$). — 2° *Chlorostilbyle triple*. Corps cristallisable ($C^{28}H^{11}Cl^3$). Le premier donne avec le brome le *chlorobromostilbyle* ($C^{28}H^{11}ClBr^2$), cristallisable.

CHLOROSTYROL. s. m. Produit de l'action du gaz chlore au soleil sur le cinnamène (*styrol*). C'est un liquide épais. ($C^{16}H^8Cl^2$.)

CHLOROSULFOCHINONE. s. m. Nom de deux corps, l'un brun, l'autre rouge orange ($C^{25}H^6O^8S^4Cl$), obtenus par action du chlore sur le sulfhydrochinone.

CHLOROSULFURIQUE. adj. — *Acide chlorosulfurique*. Chlorure de soufre. (SO^2Cl.)

CHLOROTÉRÉBÈNE. s. m. ($C^{20}H^{12}Cl^4$). Corps isomère au chlorocamphène, obtenu en faisant agir le chlore sur le térébène. Visqueux, incolore, d'odeur analogue à celle du camphre, sans pouvoir rotatoire.

CHLOROTIQUE. adj. et s. des deux genres [*chloroticus*, all. *bleichsüchtig*, angl. *chlorotic*, it. et esp. *clorotico*]. Qui a rapport à la chlorose; qui est affecté de la chlorose.

CHLOROTOLIDES. s. m. pl. Nom commun des corps suivants: 1° *Benzoène monochloruré* ($C^{14}H^7Cl^2$). Liquide bouillant sans décomposition à 170°. — 2° *Hydrochlorate de chlorobenzoène* ($C^{14}H^7Cl^3$). Liquide qui donne de l'acide chlorhydrique par ébullition. — 3° *Chlorhydrate double trichloruré de benzoène* ($C^{14}H^4Cl^3$). Corps cristallisable. — 4° *Chlorhydrate triple trichloruré de benzoène* ($C^{14}H^6Cl^8$.) Cristallisable, semblable à l'acide benzoïque. — 5° *Benzoène sexchloruré* ($C^{14}H^2Cl^6$). Cristallisable, fusible sans décomposition.

CHLOROXALAMIDE. s. f. [*chloroxétamide*, *chloroxaméthane*]. Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur le chloroxaléther; soluble dans l'alcool, l'éther, l'eau chaude; cristallisable; saveur douce, puis amère; fond à 143°, mais se sublime déjà à une basse température. ($C^8H^2O^6Cl^5Az$.)

CHLOROXALÉTHER. s. m. ($C^6Cl^3O^4$). Corps obtenu par action du gaz chlore au soleil, et à l'aide de la chaleur, sur l'éther oxalique. Cristallisable, incolore, neutre, sans goût ni odeur. Après quelque temps il devient blanc de lait; il fond à 144°.

CHLOROXALIQUE (ACIDE) [*acide chloroxalcoolique*]. Obtenu par action de l'alcool sur le chloroxaléther. Liquide huileux, incolore; son hydrate cristallise en aiguilles; soluble en toutes proportions dans l'eau, l'alcool et l'éther. ($C^8Cl^5O^7$.)

CHLOROXATYLE. s. m. Nom commun de plusieurs corps obtenus par décomposition des substances orga-

niques à l'aide du chlore. — Le *chloroxatyle simple* (C^2Cl) est soluble, cristallisable, et se sublime de 130° à 200°. — Le *chloroxatyle double* (C^2Cl^2) est liquide, bout à 122°. — Le *chloroxatyle triple* (C^2Cl^3) s'obtient par action du chlore sur le précédent au soleil. — Le *chloroxatyle quadruple* (C^2Cl^4), liquide, incolore, aromatique, bouillant à 78°.

CHLOROXÉTHOSE. s. f. (C^4Cl^3O). Corps de saveur douce, d'odeur agréable de *Spiræa ulmaria*, bouillant à 210°.

CHLOROXYCARBONIQUE. adj. — *Acide chloroxycarbonique.* On se le procure en exposant au soleil un mélange de volumes égaux de chlore et de gaz oxyde de carbone. Il est incolore, a une odeur suffocante et éteint subitement les corps en combustion.

CHLOROXYDE. s. m. Combinaison de l'oxygène avec les chlorures. — *Chloroxyde de phosphore* ($PhCl^3O^2$). Il bout à 110° et se décompose au contact de l'eau ; il est liquide ; sa densité est de 1,7.

CHLORURE. s. m. [*chloruretum*, all. *Chlorur*, angl. *chloruret*, it. et esp. *cloruro*]. Combinaison du chlore avec les corps simples. En se combinant avec les corps simples autres que l'oxygène, le chlore remplit avec chacun d'eux le rôle d'élément électro-négatif, et ses combinaisons correspondent aux diverses combinaisons de l'oxygène avec les corps simples ; c'est-à-dire que chaque proportion d'oxygène dans un oxyde est remplacée par une proportion double de chlore dans le chlorure correspondant. On distingue les *chlorures non métalliques*, tels que ceux de carbone, de bore, de phosphore, de soufre, d'iode, de brome, de silicium et d'azote ; et les *chlorures métalliques*, longtemps connus sous le nom de *muriates*, d'*hydrochlorates*. On obtient les chlorures soit directement par l'action du chlore sur les métaux, ou de l'acide chlorhydrique sur les oxydes, et en évaporant ensuite, soit par double décomposition. Tous les chlorures, excepté le deutochlorure d'étain, sont solides à la température ordinaire ; tous sont solubles dans l'eau, excepté celui d'argent, et le protochlorure de mercure. Les dissolutions aqueuses des chlorures, traitées par la solution d'azotate d'argent, fournissent un précipité blanc, caillebotté, lourd, insoluble dans l'eau et dans l'acide azotique, soluble dans l'ammoniaque, noircissant à la lumière : c'est du chlorure d'argent. — Les chlorures métalliques sont considérés par Berzelius comme des sels *haloïdes*. Presque tous se dissolvent dans l'eau : le liquide les contient à l'état de simple solution et sans qu'ils aient changé de nature, suivant les uns ; tandis que, selon d'autres, ils passent alors à l'état de chlorhydrates, l'eau se décomposant, et le sel dissous étant une combinaison d'acide chlorhydrique avec l'oxyde métallique. — *Chlorures doubles*. Combinaisons formées par certains chlorures qui s'unissent deux à deux en proportions définies, et de telle manière que l'un est électro-négatif par rapport à l'autre : telles sont les combinaisons que forment les chlorures d'or et de sodium, d'argent et de potassium, d'étain et de potassium, d'antimoine et de potassium, etc. — Quelques chlorures forment aussi des sels doubles en s'unissant à des iodures, à des bromures, à des chromates.

Chlorure ammonique (*sel ammoniac*, *muriate* ou *hydrochlorate d'ammoniaque*). Son nom vient, dit-on, de ce qu'on le préparait autrefois en Libye, près du temple de Jupiter Ammon. On l'obtenait par la sublimation de la suie des cheminées de ce pays, où l'on ne brûlait pour tout combustible que de la fiente de chameau desséchée au soleil. Tout le sel ammoniac du commerce se prépare aujourd'hui en Europe avec le sous-carbonate d'ammoniaque obtenu par la distillation des matières animales. On traite ce sous-carbonate par le sulfate de chaux : il en résulte un sulfate d'ammoniaque soluble, que l'on décompose par le sel commun ; il se forme un mélange de chlorure ammonique et de sulfate de soude qu'on évapore pour séparer le sulfate au moyen de la cristallisation ; puis on sublime pour obtenir le sel ammoniac. Ce sel est blanc ($AzH^3.HCl$), extrêmement piquant, soluble dans un peu moins de 3 parties d'eau à 15° centigrades, et dans une bien moindre quantité d'eau bouillante ; il cristallise en longues aiguilles qui se groupent sous forme de barbes de plume, et qui paraissent être des pyramides hexaèdres. — Le chlorure ammonique a passé pour fébrifuge.

Chlorures d'antimoine (*muriates*, *hydrochlorates* ou *chlorhydrates d'antimoine*). Le chlore forme avec l'antimoine deux combinaisons distinctes, qui correspondent, pour la composition, aux oxydes du métal. Une seule, le *protochlorure*, sert en médecine. On obtient ce sel en distillant un mélange de sublimé corrosif et de sulfure d'antimoine métallique, ou en dissolvant 1 partie de sulfure d'antimoine dans 3 parties d'acide chlorhydrique, évaporant la liqueur jusqu'à ce qu'elle se prenne en masse par le refroidissement, distillant ce résidu, liquéfiant le produit au bain-marie, et le coulant dans de petits flacons longs et étroits. Pour obtenir le protochlorure liquide, il suffit de le laisser exposé à l'air, dont il absorbe l'humidité sans rien laisser précipiter. Ainsi liquéfié, il porte le nom de *beurre d'antimoine*. C'est un liquide (Sb^2Cl^3) dense, graisseux, blanc, demi-transparent, excessivement caustique, susceptible de cristalliser en prismes tétraèdres lorsqu'on le fait fondre et qu'on le laisse refroidir lentement. Il se volatilise si on le chauffe au delà de 100° centigrades ; l'humidité le jaunit et le convertit en un liquide oléagineux. — On l'emploie particulièrement pour cautériser les plaies produites par la morsure des animaux enragés. Les eschares qu'il détermine sont blanchâtres, plus sèches, plus dures, plus exactement circonscrites que celles qui sont produites par la pierre à cautère. On le porte dans la plaie au moyen d'un petit pinceau de linge, et on y laisse même un bourdonnet de charpie imprégné de ce liquide. Avant de l'appliquer, il faut étancher soigneusement le sang, dont le contact le décomposerait promptement. Le *perchlorure* ou *chloride d'antimoine* (Sb^2Cl^5) est un liquide incolore peu stable.

Chlorure d'argent. Sel blanc, insoluble dans l'eau et les acides, soluble dans l'ammoniaque, noircissant par la lumière, donnant de l'argent métallique par l'action de l'hydrogène. On l'obtient en versant une solution de chlorure dans un sel d'argent soluble : sa formation est le moyen le plus sûr de reconnaître dans un liquide la présence du chlore ou de l'acide chlorhydrique libre ou combiné. ($AgCl$).

Chlorure d'azote. Composé liquide, volatil, très-dangereux à cause de la facilité avec laquelle il détone. On l'obtient en exposant des solutions de chlorhydrate d'ammoniaque au contact du chlore gazeux. Il est comme oléagineux, et se précipite au fond des vases. ($AzCl^3$).

Chlorure de baryum (*muriate* ou *hydrochlorate de baryte*, *terre pesante salée*, *sel marin barotique*). Il s'obtient en traitant par l'acide chlorhydrique le sul-

fure hydrogéné de baryte provenant de la décomposition de 5 parties de sulfate de baryte par 1 partie de charbon. Il est vénéneux, styptique et très-soluble. — On l'a employé contre les affections scrofuleuses, à la dose de 5 à 15 centigrammes par jour, en plusieurs fois, dans un liquide mucilagineux. ($BaCl+2HO$.)

Chlorure de calcium (*muriate* ou *hydrochlorate de chaux desséché*, *chlorure calcique*). On l'obtient en traitant la chaux par l'acide chlorhydrique, puis évaporant, soit à cristallisation, soit à siccité, et faisant éprouver au sel la fusion ignée. Il cristallise en prismes très-solubles dans l'eau et dans l'alcool; il est très-déliquescent, d'une saveur âcre et chaude. Fondu, il devient lumineux dans l'obscurité. — Il est d'un usage fréquent, soit pour dessécher les gaz, soit pour produire des froids artificiels : dans ce dernier cas on le mêle avec de la neige ou de la glace pilée. ($CaCl+6HO$.)

Chlorure de chaux (*chlorure d'oxyde de calcium*). V. HYPOCHLORITE *de chaux*.

Chlorures de cuivre. On en connaît au moins deux, peu usités l'un et l'autre. Le *protochlorure* (*chlorure cuivreux*), *muriate* ou *chlorhydrate au minimum*, Cu^5Cl), est solide, en petits cristaux blancs, grenus, fusibles en un liquide brun. Dissous dans l'ammoniaque, il est incolore et bleuit à l'air. — Le *deutochlorure* (*muriate au maximum*, *chlorure cuivrique*, $CuCl$) est en parallélipipèdes rectangulaires, ou en petites aiguilles vertes, fusibles en une masse brune. Il est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool hydraté; il est d'un beau bleu ($CuCl+2HO$). On obtient ces corps par l'action de l'acide chlorhydrique sur le deutoxyde de cuivre. Tous deux sont très-vénéneux.

Chlorures de cyanogène. Il en existe deux. Le *protochlorure* (*chloride cyaneux*), gazeux à la température ordinaire, liquide à 12° ou 15° centigrades, solide à 18°, cristallise en aiguilles. Il est très-caustique et très-vénéneux. On l'obtient en faisant agir le chlore gazeux sur le cyanure de mercure (C^2AzCl). — Le *deutochlorure* (*chloride cyanique* ou *chlorure solide*, C^2AzCl^3) contient deux fois autant de chlore que le précédent. Il s'obtient par l'action de l'acide cyanhydrique et du chlore sec, sous l'influence de la lumière. Il est solide, blanc, d'une odeur de souris. Il décompose l'eau, qui le transforme en acides chlorhydrique et cyanurique.

Chlorures décolorants ou *désinfectants*. V. HYPOCHLORITE.

Chlorures d'étain. Le chlore se combine en deux proportions avec l'étain. Le *protochlorure* (*muriate au minimum*, *chlorure stanneux*, $SnCl$), employé dans les arts, est en aiguilles prismatiques, blanches, fusibles en une masse grise et brillante. Il se décompose dans l'eau en une poudre blanche d'oxychlorure; il désoxyde un grand nombre de corps. — Le *deutochlorure* (*chlorure stannique*, *liqueur fumante de Libavius*, $SnCl^2$) est un sel liquide à la température ordinaire, répandant des fumées blanches à l'air, très-volatil, soluble dans l'eau et cristallisable. On le prépare en mêlant 1 partie d'étain avec 4 de sublimé corrosif, puis distillant convenablement. — Le protochlorure a été employé en médecine, et il paraît être vermifuge; mais c'est un poison trop actif pour qu'on ne doive pas le bannir de la thérapeutique.

Chlorures de fer. Le fer forme avec le chlore plusieurs combinaisons. Le *protochlorure* (*chlorure ferreux*, *muriate de fer oxydulé*) s'obtient en traitant le métal par l'acide chlorhydrique, et évaporant la dissolution, soit jusqu'à cristallisation, soit à siccité, sans le contact de l'air. Il est en masses grisâtres, susceptible de donner de petits cristaux verdâtres, un peu volatil en paillettes vertes ($FeCl$). L'eau, l'alcool et l'éther le dissolvent. Il donne à l'eau une teinte verte, et précipite en blanc par la potasse; le précipité passe du vert au rouge en s'oxygénant. S'il est mêlé de deutochlorure, il donne à l'eau une teinte jaune rougeâtre plus ou moins foncée : c'est le chlorure de fer médicinal. — *Tritochlorure de fer* (*chlorure ferrique*, *hydrochlorate de protoxyde de fer*, *chloride de fer*, *sesquichlorure* des chimistes modernes, Fe^2Cl^2. Il est plus connu sous le nom de *perchlorure de fer*. V. PERCHLORURE.

Chlorure d'hydrogène bicarboné. V. LIQUEUR *des Hollandais*.

Chlorures d'iode. Il en existe deux, suivant Sérullas, l'un liquide, l'autre solide, cristallisable, rouge orangé. Ce dernier, traité par l'eau, donne des acides chlorhydrique et iodique : celui-ci peut être précipité en poudre blanche par l'alcool. D'après Soubeiran, il n'y a qu'un seul *chlorure* ou *chloride d'iode*, contenant, pour une proportion d'iode, 3 de chlore. On l'obtient en faisant agir le chlore sur l'iode sec, ou sur ce corps délayé dans 1 partie d'eau.

Chlorure de magnésie. V. HYPOCHLORITE *de magnésie*.

Chlorure de magnésium (*muriate* ou *hydrochlorate de magnésie*, *chlorure magnésique*). Il existe en solution dans beaucoup d'eaux minérales. On le prépare en dissolvant du carbonate de magnésie dans de l'acide chlorhydrique, de manière à neutraliser entièrement l'acide, filtrant et évaporant ($MgCl+5HO$). Il ne sert qu'à la préparation des eaux minérales factices. Il est amer, très-soluble et déliquescent. Quand on l'évapore, il perd son acide et passe en partie à l'état de magnésie.

Chlorures de manganèse. Il en existe trois différents. Le plus usité est le *protochlorure* (*chlorure manganeux*), qui sert dans les arts. On le prépare en traitant à chaud le peroxyde de manganèse par l'acide chlorhydrique : c'est le résidu de la préparation du chlore. Il est cristallisable en prismes roses, efflorescents, soluble dans l'eau et dans l'alcool, à la flamme duquel il donne une couleur rouge.

Chlorures de mercure. On distingue deux chlorures de mercure : 1° le *chloride* ou *sous-chlorure* (Hg^2Cl), ou *calomel*, appelé à tort *protochlorure* (*mercure doux*, *muriate* ou *hydrochlorate de mercure au minimum d'oxydation*), et 2° le véritable *protochlorure de mercure* ($HgCl$), ou *sublimé corrosif*, appelé à tort *bichlorure* ou *deutochlorure* (*sublimé corrosif*, *muriate suroxygéné de mercure*, *hydrochlorate de mercure au maximum d'oxydation*). — Le *sous-chlorure de mercure* (*chlorure mercureux*) est obtenu *par précipitation* ou *par sublimation*, ou *préparé à la vapeur*. Le *sous-chlorure par précipitation* s'obtient en dissolvant, par simple réaction spontanée, du mercure dans de l'acide azotique, et précipitant ensuite le mercure en versant dans la dissolution de l'acide chlorhydrique en léger excès, laissant déposer, passant et lavant le dépôt à plusieurs reprises. Ainsi préparé, il est très-blanc, c'est le *précipité blanc* de Charas, de Zwelfer (mais non celui de Lémery); il jouit de propriétés plus actives que celui qui a été préparé par sublimation, ce qu'il doit à son extrême division. Le *sous-chlorure par sublimation* se prépare en triturant 4 parties de sublimé corrosif avec

3 de mercure pur ; humectant peu à peu, pour en faire une masse avec laquelle on mêle le mercure jusqu'à extinction totale ; on fait ensuite sécher cette masse à une chaleur douce, on la divise, on l'introduit dans un matras placé sur un bain de sable, et on la sublime plusieurs fois de suite. Le mercure doux ainsi préparé était appelé autrefois *calomélas* (après 6 sublimations), *panacée mercurielle* (après 9); il avait aussi reçu les noms d'*aquila alba*, de *sublimé doux*. Pour obtenir le *sous-chlorure préparé à la vapeur*, d'après la méthode de Josias Jewel modifiée par Henry fils, on introduit dans une cornue de grès, lutée avec soin, du mercure doux en fragments ; on place cette cornue dans un fourneau à réverbère, et l'on adapte à son col un ballon de verre à trois ouvertures, dont deux latérales, l'autre inférieure, plongeant dans un flacon à moitié plein d'eau distillée, qui sert de récipient, et d'où l'air et la vapeur en excès se dégagent par un tube. On fait arriver par l'une des ouvertures latérales (l'autre est adaptée à la cornue contenant le mercure) le col d'une cornue de verre renfermant de l'eau. Tout étant bien luté, on chauffe l'eau pour avoir dans le ballon une atmosphère de vapeur, puis on chauffe la cornue de grès, et bientôt le sous-chlorure arrive en vapeur dans le ballon, et se condense sur ses parois sous forme de neige. Quand les vapeurs cessent, on laisse refroidir ; on recueille sur un filtre la poudre blanche qui s'est précipitée, on la lave, on la fait sécher, et on la passe au tamis de soie. Le sous-chlorure de mercure est solide, blanc, insipide, insoluble dans l'eau ; chauffé, il se volatilise et cristallise en prismes tétraèdres, terminés par des pyramides à quatre faces. Par le contact de la lumière, il finit par jaunir et noircir. — Il est employé à l'intérieur comme fondant, purgatif, vermifuge (5 à 10 centigr., plusieurs fois dans les vingt-quatre heures); à l'extérieur, on l'applique sur les ulcères vénériens indolents. — Le *protochlorure*, ou *sublimé corrosif* (*deutochlorure de mercure, chlorure mercurique, bichlorure de mercure*), est le produit de la sublimation d'un mélange intime de mercure sec et non lavé, et de chlorure de sodium décrépité. Il n'est utile d'ajouter du peroxyde de manganèse que quand le sulfate employé n'est pas au maximum d'oxydation. Le sublimé est ordinairement en masses blanches, compactes, demi-transparentes sur leurs bords ; on l'obtient aussi cristallisé en aiguilles, en cubes, en prismes quadrangulaires ; sa saveur est extrêmement âcre et caustique ; il est plus volatil que le sous-chlorure ; il devient opaque et pulvérulent à l'air ; il est soluble dans 11 parties d'eau froide et dans 2 d'eau bouillante. — On donne le sublimé à l'intérieur : la dose, pour les adultes, est d'abord de 7 à 13 milligr. dans un véhicule mucilagineux, et, au bout de quelques jours, de 13 milligr. le matin et autant le soir. On fait dissoudre 70 à 75 centigr. de sublimé dans 1 kilogr. d'eau distillée, dont chaque cuillerée (qui contient ainsi 13 milligr.) est étendue chaque fois dans une tisane mucilagineuse. On l'administre aussi en pilules, uni à la gomme, à la farine, à la mie de pain. On ne peut dépasser 25 milligrammes sans danger. Ce sel est un poison très-actif, contre lequel on a proposé l'emploi de l'albumine. On pensait jusqu'à présent que cette substance agissait en convertissant le protochlorure en sous-sel insoluble et alors à peine actif : Lassaigne a prouvé qu'elle se combine avec le sublimé lui-même, en faisant une combinaison très-peu soluble, dont le sel marin peut cependant augmenter la solubilité. *V.* IODOCHLORURE.

Chlorures d'or. Le chlore fournit avec l'or deux chlorures. Le *protochlorure* (*chlorure aureux*, Au^2Cl) est jaunâtre, à peine soluble, et provient de la dessiccation du *perchlorure* et mieux *sesquichlorure* ou *chlorure aurique* (muriate d'or). Celui-ci, plus connu, est le résultat du traitement de l'or par l'eau régale, et de l'évaporation en cristaux. Il est d'un jaune orangé, très-soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, cristallisant en lames ou en prismes rougeâtres orangés. Dissous, il est réduit en totalité à l'état métallique, ou seulement en partie, sous l'influence de beaucoup de corps désoxygénants, tels que le protochlorure d'étain, le protosulfure de fer, etc. — On l'a employé comme antisyphilitique. (Au^2Cl^3.)

Chlorure d'or et de sodium ($NaCl + Au^2Cl^3 + 4HO$). Ce composé cristallise en longues aiguilles quadrilatères, non hygrométriques, solubles dans l'eau. On le prépare en faisant cristalliser un mélange de 1 partie de sel marin et de 4 parties d'or dissous dans l'eau régale. Henry et Guibourt préfèrent donner ce sel à l'état de simple mélange : pour cela, ils font évaporer à siccité parties égales de sel marin pur et de chlorure d'or ; on sait alors que la moitié du poids de l'ensemble représente le poids du chlorure d'or. — Le chlorure d'or et de sodium est usité dans le traitement de la syphilis : ordinairement on le mélange avec du lycopode ou de la poudre d'iris épuisés par l'alcool, et divisés en petites prises qui ne contiennent que 2 ou 3 milligrammes de ce sel ; ou bien on le donne en solution, dont on ajoute une très-petite quantité dans la tisane du malade ; on l'incorpore aussi dans un sirop.

Chlorures de phosphore. Il en existe deux, qu'on obtient directement. Le *protochlorure*, ou *chlorure phosphoreux* ($PhCl^3$), est liquide, volatil, et donne, par l'action de l'eau, de l'acide phosphoreux ; le *deutochlorure*, ou *chlorure phosphorique* ($PhCl^5$), est solide, et donne de l'acide phosphorique.

Chlorure de plomb (PbCl). Sel un peu soluble dans l'eau, cristallisable en aiguilles soyeuses, fusible, assez volatil, et d'une saveur styptique sucrée. L'alcool en dissout une petite quantité.

Chlorure de potasse. V. HYPOCHLORITE *de potasse*.

Chlorure de potassium (*muriate* ou *hydrochlorate de potasse desséché*). On l'obtient en dissolvant du carbonate de potasse dans suffisante quantité d'eau, passant la liqueur, la saturant par l'acide chlorhydrique très-pur, l'évaporant et la laissant cristalliser. On peut aussi l'obtenir par la décomposition réciproque du sulfate ou du tartrate de potasse et du muriate de chaux. Il est solide, blanc, amer, cristallisable en prismes à quatre pans, fusible, soluble dans 3 parties d'eau froide et dans 2 d'eau bouillante. — Il est excitant et purgatif. (KCl.)

Chlorure de sodium (*sel marin purifié*, *hydrochlorate de soude*). C'est un des corps les plus répandus dans la nature. On le trouve en dissolution dans l'eau de la mer, ou à l'état solide sous forme de couches ou de bancs très-considérables : on l'appelle dans ce dernier état *sel gemme*. La seule mine de sel que la France possède est située près de Vic (Meurthe) ; mais il existe des sources d'eau salée à Salins et à Montmorot (Ardennes), à Château-Salins, Dieuze et Moyenvic (Meurthe), à Salins (Basses-Pyrénées). C'est par l'évaporation des eaux de ces sources dans des bâtiments de graduation, ou par l'évaporation des eaux de la mer dans les marais salants, qu'on obtient le *sel* pour les usages domestiques. Extrait de l'eau de la

mer, il cristallise en cubes de petit volume, gris, et retenant une assez grande quantité de matière argileuse grasse. On peut le purifier en le calcinant, le faisant redissoudre dans l'eau, filtrant et évaporant ; on a alors le *sel blanc*. On retire aussi du sel des mines de sel gemme. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare le chlorure de sodium en dissolvant du sel marin du commerce dans l'eau, et versant ensuite goutte à goutte dans cette dissolution un peu de carbonate de soude dissous ; on filtre, on évapore la solution, on lave les cristaux à l'eau froide et on les fait sécher à l'air. Ce chlorure doit être incolore, soluble dans 3 parties d'eau à la température ordinaire : sa solution ne doit précipiter ni par le carbonate de soude, ni par l'eau de baryte. — Il est employé en médecine comme excitant et purgatif. (NaCl.)

Chlorure de soude. V. Hypochlorite.

Chlorures de soufre. On en connaît deux, qui sont insolubles. Le premier (ClS^2) est liquide, d'un rouge jaunâtre, d'une odeur particulière, désagréable ; il bout à 138°. Il se décompose au contact de l'eau. Le second (ClS) est liquide, d'un rouge foncé.

Chlorure de zinc (*muriate* ou *hydrochlorate de zinc*). On l'obtient en dissolvant dans suffisante quantité d'acide chlorhydrique 20 parties de zinc en grenailles, ajoutant 1 partie d'acide azotique, évaporant à siccité ; reprenant par l'eau, laissant en contact à froid pendant vingt-quatre heures, filtrant et évaporant de nouveau à siccité. — Il est très-caustique ; il forme une eschare dure et coriace, suivie d'une cicatrisation plus prompte, dit-on, qu'après l'emploi d'un autre caustique ; il entre dans la pâte de Canquoin. A l'intérieur, on l'a vanté comme antispasmodique (quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée). (ZnCl.) V. Pâte.

CHOANOÏDE. adj. [de χόανον, entonnoir, et εἶδος, forme]. Nom donné au muscle droit postérieur de l'œil, à cause de sa forme en entonnoir, recevant le globe de l'œil dans sa partie évasée.

CHOC. s. m. [*collisus*, all. *Stoss*, angl. *collision*, it. *urto*, esp. *choque*]. Action qu'un corps mis en mouvement exerce, en vertu de sa masse et de sa vitesse acquise, sur les corps qu'il rencontre et qui s'opposent à son déplacement. — *Choc du cœur*. C'est là une mauvaise expression : il n'y a *choc* que dans les cas où deux corps séparés viennent à se rencontrer avec une puissance plus ou moins grande. Ici nous n'avons pas ces conditions : le cœur n'abandonne pas les parois thoraciques, il y est plus ou moins intimement appliqué ; le poumon ni la graisse ne s'interposent point *à chaque révolution* du cœur entre lui et la paroi du thorax, de manière à permettre à celui-là de choquer cette dernière après l'écartement brusque préalable du poumon, etc. ; aussi vaut-il mieux se servir des mots *soulèvement* ou *pulsation*. Ainsi, les expressions *choc du cœur*, *battement du cœur*, ou *le cœur bat contre la poitrine*, sont inexactes. On ne peut *frapper* ce qu'on touche, et l'on ne *bat* que ce que l'on ne touche pas. Or, le cœur est en contact sur tous les points avec les organes et les parois thoraciques ; il est pressé et presse d'une manière égale, dans l'état de repos. Mais lorsqu'il se meut, soit partiellement, soit en totalité, il déplace et soulève ce qu'il touche, c'est-à-dire les parois thoraciques, d'autant plus brusquement et plus fort (grâce à leur extensibilité et à leur élasticité) que ses mouvements, celui de totalité surtout, sont plus énergiques et plus brusques. Il n'y a choc que contre la main, lorsqu'on la place à une très-petite distance des parois thoraciques au moment de leur soulèvement. Si on la place au contact de la poitrine, elle est soulevée avec celle-ci, mais non frappée ; seulement, comme le soulèvement est brusque, on a été conduit à l'attribuer à un choc qui aurait lieu à la face interne des côtes, et cette hypothèse, très-naturelle en apparence, mais fausse en réalité, a toujours pesé sur les interprétations du phénomène observé. En voyant les mouvements du cœur dans la poitrine ouverte, on a songé à un battement, comme celui auquel fait penser le balancement d'un battant de cloche ; mais on n'a raisonné ainsi qu'en ne tenant compte que des conditions nouvelles apportées par l'expérience, au lieu de se représenter ce qu'elles sont lorsque le thorax est parfaitement clos ; car on ne voit pas un choc, on le sent.

CHOCOLAT. s. m. [*chocolata*, all. *Chocolate*, angl. *chocolate*, it. *cioccolata*, esp. *chocolate*]. Pâte alimentaire préparée avec des amandes de cacao, du sucre, et souvent quelques aromates. On écrase avec un rouleau de bois les amandes torréfiées à la manière du café, on les dépouille de leur enveloppe au moyen d'un crible ; on les pile dans un mortier de fer chauffé, et on les réduit en pâte grossière, qu'on laisse refroidir sur un marbre, et qu'on broie ensuite avec un cylindre de fer, sur une pierre échauffée par de la braise placée au-dessous. On mêle dans une bassine chaude cette pâte avec la quantité de sucre nécessaire ; on la broie de nouveau, et on la dispose dans des moules de fer-blanc. Le chocolat ainsi préparé a reçu le nom de *chocolat de santé*. Les proportions ordinaires sont : 2 kilogr. de cacao caraque, 500 gram. de cacao des Iles, et 4 kilogr. 500 gram. de sucre. C'est un aliment que beaucoup d'estomacs digèrent difficilement. — Le *chocolat à la vanille*, qui contient 90 grammes de vanille et 60 de cannelle sur 10 kilogrammes de chocolat ordinaire, doit à ces substances aromatiques une propriété légèrement excitante, qui le rend d'une digestion plus facile. — On prépare aussi des chocolats médicamenteux par l'addition de certaines substances appropriées aux médications que l'on veut produire : on y incorpore du salep, de l'arrow-root, de la gelée de lichen, du fer ou quelqu'un de ses composés, etc.

CHOEROMYCES. s. m. pl. [χοῖρος, cochon, et μύκης, champignon]. Champignons des sables d'Afrique, voisins des truffes, dont ils ont la délicatesse.

CHOLÆMIE ou **CHOLÉMIE**. s. f. [de χολή, bile, et αἷμα, sang]. Passage supposé de la bile dans le sang. État du sérum du sang dans l'ictère.

CHOLAGOGUE. adj. [*cholagogus*, χολαγωγός, de χολή, bile, et ἄγω, je chasse ; it. *colagogo*]. Se dit des purgatifs qui agissent spécialement sur l'appareil biliaire.

CHOLALIQUE. adj. — *Acide cholalique* (*acide cholique*, Demarçay). Strecker l'obtint en traitant l'acide cholique par la potasse bouillante pendant un temps prolongé. Il se forme en même temps du sucre de gélatine. Il est soluble dans l'alcool et l'éther et y cristallise en tétraèdres et octaèdres à base carrée, d'un éclat vitreux. Ce n'est pas un principe immédiat. ($C^{48}H^{39}O^9.6HO$.) D'autres auteurs lui donnent la formule $C^{48}H^{39}O^9 + HO$.

CHOLANIQUE. adj. — *Acide cholanique*. Produit de décomposition de la bile.

CHOLATE. V. Glycocholate *de soude*.

CHOLÉATE DE SOUDE. V. Taurocholate.

CHOLÉCHROÏNE. s. f. [de χολή, bile, et χρόω, je teins]. Nom donné par Lassaigne à la matière rési-

neuse verte de la bile (Thenard). C'est un mélange de corps gras et de *biliverdine*. V. ce mot.

CHOLÉCYSTE. s. f. [*cholecystis*, de χολή, bile, et κύστις, vessie]. Vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTECTASIE. s. f. [de χολή, bile, κύστις, vessie, et ἔκτασις, dilatation]. Distension, tuméfaction de la vésicule biliaire.

CHOLÉCYSTITE. s. f. [*cholecystitis*, de χολή, bile, et κύστις, vessie]. Inflammation de la vésicule biliaire, maladie dont le diagnostic est difficile, et dont les principaux symptômes sont une douleur vive au rebord des fausses côtes droites, augmentant par la pression, la respiration et le décubitus sur le dos.

CHOLÉDOCIARCTIE. s. f. Nom bizarre par lequel on a désigné le rétrécissement, l'oblitération du canal cholédoque.

CHOLÉDOCITE. s. f. Nom bizarre par lequel on a désigné l'inflammation du canal cholédoque, qui, d'ailleurs, peut être plutôt soupçonnée que reconnue pendant la vie.

CHOLÉDOQUE. adj. [*choledochus*, χοληδόχος, de χολή, bile, et δοχὸς, qui contient, qui reçoit; all. *Gallengang*, angl. *the biliary duct*, it. *coledoco*]. — *Conduit* ou *canal cholédoque*. Conduit long d'environ 8 centimètres, formé par la réunion des conduits hépatique et cystique. Il est situé au-devant de la veine porte et au-dessous de l'artère hépatique, entre les deux feuillets de l'épiploon gastro-hépatique ; il va s'ouvrir dans le duodénum, vers la partie postérieure de sa seconde courbure, et y verse la bile.

CHOLÉINE. s. f. Produit d'altération qui serait un corps colorant non azoté, de nature grasse, propre à la bile (Hünefeld).

CHOLÉIQUE. adj. — *Acide choléique*. Nom donné à deux corps différents : 1° A un mélange de deux acides retirés du choléate de soude découvert par Demarçay. L'acide choléique de Demarçay est un mélange d'un acide ayant pour formule $C^{52}H^{42}O^{11}N.HO$, et d'un autre qui a conservé le nom d'acide choléique, dont la formule est $C^{52}H^{45}NS^{2}O^{14}$ (V. Bilique). 2° Le nom d'*acide choléique* a été donné au corps ayant la formule précédente $C^{52}H^{45}NS^{2}O^{14}$. C'est lui que Lehmann appelle *acide taurocholique* (V. Taurocholate). Berzelius considérait l'acide choléique de Demarçay comme un produit de métamorphose de la *biline*, formé : 1° d'acide bilifellique ; 2° d'*acide bilicholinique*. V. ces mots.

CHOLÉLITHE. s. m. [*cholelithus*, de χολή, bile, et λίθος, pierre ; angl. *gall-stone*, it. *colelito*]. Calcul biliaire.

CHOLÉLITHIASE. s. f. [de χολή, bile, et λιθίασις, lithiase]. Formation de cholélithes.

CHOLÉMÈSE. s. f. [de χολή, bile, et ἐμεῖν, vomir]. Vomissement de bile.

CHOLÉPOÈSE, et non **CHOLÉPOIÈSE**. s. f. [*cholepoesis*, de χολή, bile, et ποιεῖν, faire]. Sécrétion abondante de la bile.

CHOLÉPOÉTIQUE, et non **CHOLÉPOIÉTIQUE**. adj. Qui a la propriété d'exciter la sécrétion de la bile.

CHOLÉPYRE. s. f. [*cholepyra*, de χολή, bile, et πῦρ, fièvre]. Fièvre bilieuse.

CHOLÉPYRRHINE. s. f. [de χολή, bile, et πυῤῥὸς, rouge]. Matière colorante de la bile proprement dite (Berzelius). V. Biliverdine.

CHOLÉRA. s. m. [*cholera*, χολέρα, gouttière, à cause que les évacuations coulent comme par une gouttière, et non de χολή, bile, et ῥεῖν, couler, ce à quoi la formation du mot s'oppose ; all. *cholera*, *Brechruhr*, angl. *cholera*, it. *colera-morbo*, esp. *colera*]. Maladie aiguë, rapide dans sa marche, très-douloureuse et très-grave, dont les symptômes les plus apparents consistent en des vomissements nombreux et des selles répétées de matière bilieuse. Le *choléra sporadique* et le *choléra épidémique* ou *asiatique*, qui a exercé ses ravages en Europe depuis 1830, présentent des différences tranchées. — Le *choléra sporadique* se manifeste surtout pendant les chaleurs de l'été, sous l'influence de l'abus des vins doux et nouveaux, des acides forts, des fruits acerbes, des boissons très-froides, ou des fruits et des aliments mucilaginoso-sucrés. Il est caractérisé par des vomissements répétés d'aliments à demi digérés et de matière verte, puis d'une substance plus foncée, verdâtre, brune ou noirâtre, par des déjections alvines fréquentes et de même nature, par une douleur vive, déchirante et brûlante dans tout le canal intestinal, avec refroidissement et contractions spasmodiques des membres, et des défaillances. Dans le choléra léger, des boissons abondantes, mucilagineuses, et des lavements adoucissants suffisent quelquefois. Si les accidents persistent, on a recours au laudanum ou à l'extrait gommeux d'opium, par doses fractionnées, aux bains tièdes, prolongés, aux fomentations émollientes et narcotiques sur l'abdomen. On a donné aussi de l'eau pure, froide, à petites doses fréquemment répétées. On cherche à rappeler la chaleur vers les extrémités par des frictions sèches aromatiques ou par l'application de briques chaudes. — Le *choléra asiatique* a d'autres caractères. Le plus souvent il se manifeste, dès l'invasion, des vomissements et des évacuations alvines aqueuses, blanchâtres, semblables à une eau de riz mêlée de flocons albumineux ; l'urine est supprimée ; un cercle violacé et brunâtre entoure les orbites ; il existe un désordre tout particulier dans le regard ; le pouls est insensible ; les artères sont vides de sang ; l'oppression est extrême ; les membres sont tourmentés de crampes violentes ; la peau, complétement froide, prend une teinte livide et bleuâtre, et il semble que la vie soit éteinte à la périphérie. A l'autopsie, on trouve le sang privé d'une grande partie de son sérum, et très-souvent une éruption dans les intestins. Il arrive aussi, quand le malade échappe à la période algide, qu'il se développe une fièvre à phénomènes typhoïdes et ataxiques. Cette fièvre est très-dangereuse et emporte un bon nombre de ceux qui sont entrés dans la période de réchauffement. Les essais thérapeutiques, quelque variés qu'ils aient été, n'ont pas fourni de moyen sur lequel on pût compter. Il faut avoir recours à la médecine des symptômes, réchauffer le malade et le raviver autant que possible. C'est encore à la médecine des symptômes qu'on est réduit dans la fièvre congestive qui survient. Le choléra s'est montré en 1817 à Jessore, dans l'Inde ; de là il s'est avancé vers l'Occident, et il est à sa troisième apparition à Paris (1832-1849-1853). Les deux premières (1832 et 1849), quoique ayant marché différemment, ont enlevé, à peu de chose près, le même nombre de malades. Dans les premiers temps, on a essayé de lui opposer les quarantaines et les cordons sanitaires ; mais ces mesures n'ont eu aucun succès ; il est donc sûr qu'il se propage par la voie miasmatique. Mais, en dehors de cette voie, il y en a une autre qui paraît être la contagion ; c'est du moins ce qui résulte de l'observation, maintenant très-multipliée, des petites localités où il s'est montré : là, on a vu trop souvent le choléra n'atteindre que ceux qui avaient

soigné un cholérique venu d'un foyer, pour qu'on n'admette pas la contagiosité ; contagiosité peu intense sans doute, et, dans tous les cas, subordonnée à la propagation miasmatique. Une remarque que les faits viennent justifier, c'est que les agglomérations d'hommes ont le pouvoir de l'attirer : ainsi il s'attache de préférence aux casernes, aux hôpitaux, aux navires chargés de passagers, aux rues à population entassée. Cela explique, en partie du moins, pourquoi les classes pauvres souffrent plus que les classes riches dans les invasions cholériques. Les mesures sanitaires qui tendent à introduire la propreté et l'aération dans les villes et les demeures particulières sont sans doute utiles, mais elles le sont d'une manière générale, et sans qu'on puisse leur attribuer rien de spécial pour le choléra. Comme on ne sait rien sur ce qui donne le choléra, il en résulte, quant au régime alimentaire, qu'il n'y a pas lieu de changer celui qu'on suit, pourvu qu'il soit bon. La seule mesure qui ait une grande efficacité, c'est celle qu'a prise l'administration anglaise, à savoir, de poursuivre, à l'aide de visites domiciliaires de chaque jour, la diarrhée. En effet, il est d'observation qu'en temps de choléra, les dérangements intestinaux sont extrêmement fréquents, et que, dans l'immense majorité des cas, le choléra vient, non pas d'une manière foudroyante, mais précédé d'une diarrhée qui dure plus ou moins de temps. L'expérience paraît aussi avoir démontré qu'en combattant cette diarrhée par les opiacés principalement, on prévient l'explosion de beaucoup de cas de choléra.

CHOLÉRAÏDE. adj. et s. f. Prétendus infusoires qui auraient communiqué le choléra par leur transport dans l'air (Hahnemann). Il est démontré qu'ils n'existent pas.

CHOLÉRIFORME. adj. Qui a l'aspect du choléra. — *Diarrhée* ou *dysenterie cholériforme*. Celle qui ressemble aux déjections du choléra sans en présenter les autres symptômes. — *Typhus cholériforme*. Typhus compliqué d'accidents analogues à ceux du choléra.

CHOLÉRINE. s. f. [all. *Cholerine*]. Espèce de grippe et d'affection catarrhale des intestins qui régna épidémiquement en 1831 à Paris, ou diarrhée qui est très-commune en temps de choléra, et qu'il est toujours important de traiter. V. CHOLÉRA.

CHOLÉRIQUE. adj. et s. m. [*cholericus*, χολερικὸς, de χολέρα, it. *colerico*]. Qui a rapport au choléra, ou qui est atteint de choléra (V. ce mot). — *Refroidissement cholérique*. Abaissement réel de la température dans la période algide du choléra, qui peut être de 10°. La température remonte un peu dans les instants qui précèdent la mort (Doyère).

CHOLÉRIQUE. adj. [du lat. *cholera*, bile, qui vient, par une fausse interprétation, de χολέρα, choléra]. Synonyme de *bilieux* : *tempérament cholérique*.

CHOLERRHAGIE. s. f. [de χολή, bile, et l'inusité ῥαγία, éruption]. Choléra-morbus (Alibert).

CHOLESTÉATOME. s. m. [*cholesteatoma*, de χολή, bile, et στέαρ, στέατος, suif, matière grasse]. Lipome formé de couches superposées, et, la plupart du temps, concentriques, qui sont dues elles-mêmes à l'adossement de vésicules adipeuses, et entre lesquelles se trouve un dépôt d'une substance grasse nacrée, composée de cholestérine et de stéarine.

CHOLESTÉRATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide cholestérique avec les bases.

CHOLESTÉRINE, et non **CHOLESTÉARINE**. s. f. [*cholesterina*, de χολή, bile, et de στερὸς, solide (Chevreul); all. *Cholesterin*, angl. *cholesterine*, it. et esp. *colesterina*]. Substance cristallisée des calculs biliaires humains (Chevreul), décrite par Fourcroy sous le nom d'*adipocire*. Elle a quelques propriétés des corps gras, mais elle en diffère essentiellement en ce qu'elle n'est pas saponifiée par les alcalis ($C^{52}H^{44}O^2$). On trouve aussi de la cholestérine dans le musc, dans quelques champignons, dans le jaune d'œuf, dans la bile, dans le liquide de l'hydrocèle, dans des kystes de l'ovaire, de la mamelle, des glandes sébacées, dans le méconium, dans certaines concrétions cérébrales, dans le tissu cérébral, dans celui d'un grand nombre de tumeurs, dans les calculs biliaires. Elle est en écailles blanches, brillantes, inodores, insipides, rhomboïdales, fusibles à 137° centigrades, insolubles dans l'eau, solubles dans l'éther et l'alcool, se convertissant par l'acide azotique en acide cholestérique. Elle est aussi appelée *alcool cholestérique*, parce qu'en se combinant avec divers acides, elle donne des composés analogues aux éthers.

CHOLESTÉRIQUE. adj. — *Acide cholestérique* ($C^8H^4O^4.HO$). Produit de l'action de l'acide azotique sur la cholestérine ; il est incristallisable, soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, l'éther et les essences.

CHOLINIQUE. adj. — *Acide cholinique*. Ce nom désigne dans les ouvrages de chimie deux corps différents : 1° Cet acide a été obtenu par Berzelius en même temps et par les mêmes procédés que l'acide fellinique, c'est-à-dire en traitant par l'acide chlorhydrique la bile fraîche ou non. Il a les mêmes propriétés que l'acide fellinique et n'en diffère que par 2 équivalents d'eau de moins ($C^{50}H^{36}O^6.2HO$). 2° Dumas appelle *acide cholinique* le corps appelé *acide cholique* (*Cholsäure*) par Theyer et Schlosser (V. CHOLIQUE). Ce corps a pour formule $C^{42}H^{66}O^9$ à l'état hydraté. Il recommande de ne pas le confondre avec l'acide cholinique de Berzelius. On l'obtient en décomposant l'acide choléique par les bases alcalines, les sels de plomb, etc. Il se dégage de l'ammoniaque. Ce n'est pas un principe immédiat, mais un produit de décomposition.

CHOLIQUE. adj.— *Acide cholique*. Plusieurs corps différents ont été décrits sous ce nom. 1° Gmelin désigne ainsi un corps indéterminé, mélangé de diverses substances. 2° Demarçay a donné ce nom au corps appelé depuis *acide cholalique*, $C^{42}H^{39}O^9 + HO$; et d'après Dumas, le corps $C^{42}H^{66}O^9$, dit *acide cholinique*, serait le même que l'acide cholique de Demarçay, ainsi que l'acide cholique (*Cholsäure*) de Theyer et Schlosser. 3° Mülder donne ce nom à un corps qui s'obtient en chauffant pendant vingt quatre à trente-six heures, avec la potasse étendue, le précipité qu'on obtient par l'éther de la solution alcoolique de bile. C'est donc un produit de décomposition. Sa formule est $C^{50}H^{36}O^6.5HO$. Lehmann lui donne pour formule $C^{48}H^{39}O^9.HO$. 4° Nous venons de voir que Theyer et Schlosser donnent le nom d'*acide cholique* (*Cholsäure*) à un corps appelé *cholinique* par Dumas, et dont, quoi qu'il en soit, la formule est $C^{42}H^{66}O^9$. 5° Enfin, Strecker et Gorup-Besanez donnent ce nom à l'acide qu'on obtient en décomposant par un acide, qui prend la soude, le principe immédiat appelé *cholate de soude* ou *glycocholate de soude* ($C^{52}H^{12}NO^{11}.HO$). C'est l'acide glycocholique de Lehmann. Ce n'est pas un principe immédiat, puisqu'on ne le prépare qu'en enlevant la soude à un

sel qu'on obtient cristallisé directement de la bile. V. GLYCOCHOLATE.

CHOLOÏDANIQUE. adj. — *Acide choloïdanique*. Composé cristallin qu'on obtient en même temps que l'acide cholestérique pendant la préparation de ce dernier.

CHOLOÏDIQUE. adj. [de χολοειδής, ressemblant à la bile]. — *Acide choloïdique*. On désigne sous ce nom deux corps différents par leurs formules : 1° L'un est un acide qu'on obtient en traitant l'acide choléique ou le choléate de soude par l'acide sulfurique ou par l'acide chlorhydrique, dans l'eau bouillante. Si l'on prolonge trop longtemps l'action, il finit par se transformer en dyslysine et glycocolle. Il est solide, blanc, inodore, insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, peu dans l'éther. Sa formule est $C^{48}H^{39}O^{9}$. Ce n'est pas un principe immédiat, puisqu'on l'obtient par décomposition d'un principe immédiat, le choléate de soude. 2° Theyer et Schlosser donnent la formule $C^{60}H^{100}O^{111}$ à un corps jaunâtre, solide, amer, facile à pulvériser, que Dumas pense être l'analogue de la *résine biliaire* de Gmelin. On l'obtient en traitant une partie de bile par 5 ou 6 parties d'acide chlorhydrique.

CHOLORRHÉE. s. f. Déjection biliaire abondante ; diarrhée bilieuse.

CHOLOSES. s. f. pl. Famille des maladies bilieuses (Alibert et Eisenmann). — *Cholose américaine*. La fièvre jaune.

CHOLOSTEGNOSE. s. f. [de χολή, bile, et στέγνωσις, resserrement]. Épaississement de la bile.

CHONDBARTHROCACE. s. f. Altération des cartilages articulaires.

CHONDRIFICATION. Mauvais mot souvent employé pour *cartilaginification* ou *chondrogénèse*.

CHONDRINE. s. f. [de χόνδρος, cartilage ; all. *Knorpelleim*, angl. *chondrin*]. Substance qu'on obtient en faisant bouillir la cornée, les cartilages permanents, ou ceux des os avant l'ossification. Elle se dissout dans l'eau, mais il en faut 1 partie pour faire prendre en gelée 20 parties de cette dernière. L'alun la précipite en grands flocons blancs. Elle précipite par les acides. Ce n'est pas un principe immédiat, mais c'est une modification isomérique de la *cartilagéine* par la chaleur. Guidés par des vues hypothétiques sur le peu de différences qu'on a prétendu exister entre le cartilage et l'os qui lui succède (mais non d'après l'observation), quelques auteurs ont avancé faussement que la *chondrine* différait peu de la *gélatine*, qui en est l'*analogue par rapport à l'ostéine*. Mais, outre les différences dans les réactions, la chondrine renferme du soufre dont la gélatine manque ; puis, pour une même quantité d'azote, la chondrine contient plusieurs équivalents de carbone, d'oxygène et d'hydrogène de plus que la gélatine. $[5(C^{32}H^{26}O^{14}Az^{4}) + S.]$

CHONDRITE. s. f. [*chondritis*, de χόνδρος, cartilage, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Knorpelentzündung*]. Inflammation supposée des cartilages.

CHONDROCÈLE. s. f. [de χόνδρος, cartilage, et κήλη, tumeur]. Tumeur cartilagineuse.

CHONDROGÉNÈSE. s. f. [de χόνδρος, cartilage, et γένεσις, génération]. Génération du cartilage.

CHONDROGLOSSE. adj. et s. m. [*chondroglossus*, de χόνδρος, cartilage, et γλῶσσα, la langue]. — *Muscle chondroglosse*. C'est une portion de l'hyoglosse. V. ce mot.

CHONDROGRAPHIE. s. f. [*chondrographia*, de χόνδρος, cartilage, et γραφή, description]. Description des cartilages.

CHONDROÏDE, adj. [de χόνδρος, cartilage, et εἶδος, forme]. — *Tumeur chondroïde*. Tissu fibreux morbide ayant par sa texture une grande ressemblance avec le tissu cartilagineux, sans être formé de ce tissu. — Broca appelle *tissu chondroïde normal*, le tissu cartilagineux épiphysaire modifié au voisinage de l'os en voie de formation, et *couche chondroïde normale*, la zone bleuâtre et molle, épaisse de 1 à 2 millimètres, qui permet de reconnaître à l'œil nu la présence de ce tissu. La particularité de structure qui caractérise ce cartilage est l'arrangement des cavités du cartilage en séries régulières très-élégantes, parallèles ou un peu obliques, par rapport au grand diamètre des os longs ; elles sont comme bifurquées ou embranchées quelquefois l'une sur l'autre. Tantôt ce sont réellement plusieurs petites cavités étroites très-rapprochées l'une de l'autre, mais séparées par une mince cloison, qui forment ces séries ; tantôt, et cela s'observe surtout chez divers animaux (chevreuil, etc.), ce sont réellement de longues cavités ou boyaux qui renferment une série de cellules ou corpuscules comprimés l'un contre l'autre. Il importe de savoir que ce n'est pas seulement dans les cartilages épiphysaires que l'on observe cette disposition, mais que toute portion de cartilage en voie d'ossification la présente, soit sur les os longs, soit sur les os courts. Seulement les séries sont bien plus longues sur les os longs, surtout chez le fœtus, avant qu'il y ait un point d'ossification dans l'épiphyse. La teinte bleuâtre n'est visible qu'autant que les séries se continuent dans une grande longueur (1 à 2 millimètres). On a dit, très à tort, que cette portion bleuâtre du cartilage ressemble au cartilage, mais n'est plus du cartilage ; il n'y a de différence que dans la grandeur ou dans la disposition et dans le nombre de ses cavités caractéristiques. L'état dit chondroïde est d'autant plus prononcé à l'extrémité des os longs que l'accroissement s'y fait plus vite à ce moment. V. SPONGOÏDE.

CHONDROLOGIE. s. f. [*chondrologia*, de χόνδρος, cartilage, et λόγος, discours]. Traité sur les cartilages.

CHONDROMALACIE. s. f. [de χόνδρος, cartilage, et μαλακός, mou]. Affection caractérisée par le ramollissement des cartilages.

CHONDROME. s. m. [*chondroma*, de χόνδρος, cartilage]. Nom donné par Kraus aux tumeurs cartilagineuses. Elles reçoivent le nom d'*enchondromes* (V. ce mot) lorsqu'elles se développent dans l'épaisseur d'un os dont la substance les entoure. Les chondromes ont souvent les caractères de structure propre au cartilage fœtal, pourtant l'ossification en est rare. Ce sont des tumeurs formant généralement des masses arrondies, à surface bosselée. Quelquefois la substance dite fondamentale est molle, élastique ; d'autres fois elle est plus dure qu'à l'état normal. Dans une même tumeur on peut trouver : 1° des chondroplastes ne contenant qu'un liquide ; 2° des cavités contenant un ou plusieurs corpuscules granuleux ou homogènes (Fig. 74) pouvant varier beaucoup de forme, de volume ou d'aspect ; 3° des cavités avec des cellules de forme et volume divers ; 4° du fibro-cartilage. Cette dernière variété existe quelquefois seule, surtout dans les masses réellement cartilagineuses compliquant certaines tumeurs fibreuses de la mamelle, du testicule, du cou, etc., ne touchant pas aux os et présentant vers leur centre ces

noyaux de *chondrome*. Les chondromes n'ont jamais été observés adhérents ni contigus au tissu cartilagineux normal. Lorsqu'ils naissent dans le voisinage du fibro-cartilage, comme aux régions parotidienne ou

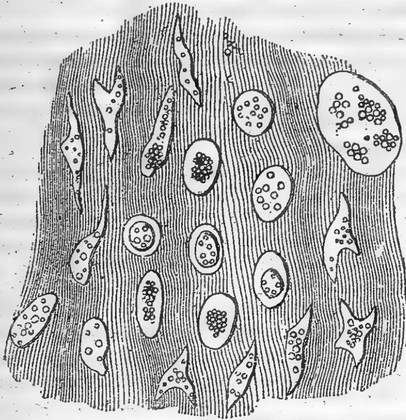


Fig. 74.

mastoïdienne, ils offrent le caractère fibro-cartilagineux; là aussi ils sont souvent compliqués de la présence du tissu hétéradénique.

CHONDROPHYTE. s. m. Nom donné par quelques auteurs aux tumeurs cartilagineuses sans coque osseuse.

CHONDROPLASTE. s. m. [de χόνδρος, cartilage, πλάστης, formateur]. Ce sont les cavités caractéristiques dont est naturellement creusée la substance propre ou fondamentale du cartilage, et contenant, suivant les régions ou selon les états normaux ou morbides : 1° soit seulement un liquide granuleux (Fig. 74) ou non ; 2° soit de la matière amorphe, avec ou sans noyaux, n'étant pas encore segmentée en cellules bien distinctes; 3° soit des cellules proprement dites. V. Cartilage.

CHONDROPTÉRYGIENS. s. m. pl. [*chondropterygii*, de χόνδρος, cartilage, et πτερύγιον, petite aile ; all. *Knorpelflosser*, angl. *chondropterygians*, *cartilage-finned*]. Nom donné autrefois à tous les poissons dont le squelette est cartilagineux, tels que les *Ganoïdes chondrostéens* (raies, squales, chimères) et les *Cyclostomes* (ammocètes, lamproies).

CHONDROTOMIE. s. f. [*chondrotomia*, de χόνδρος, cartilage, et τομὴ, section]. Dissection ou section des cartilages.

CHORDA DORSALIS [de *chorda*, corde, et *dorsum*, dos]. V. Notocorde.

CHORDAPSE. s. m. [*chordapsus*, χόρδαψος, de χορδὴ, intestin]. Un des noms de l'*iléus*. V. ce mot.

CHORÉE. s. f. [de χορεία, danse; *chorea*, *choreomania*, *scelotyrbe*, all. *Veitstanz*, angl. *chorea*, it. et esp. *corea*]. Maladie qui consiste dans des mouvements continuels, irréguliers et involontaires, d'un certain nombre des organes mus par le système locomoteur volontaire. On l'a encore appelée *danse de Saint-Guy*, du nom d'une chapelle près d'Ulm en Souabe, dédiée à saint Guy, parce que là, vers la fin du xve siècle, les habitants venaient implorer contre elle l'intervention du saint. Cette maladie, qui attaque surtout les jeunes filles, est souvent occasionnée par des émotions vives, la frayeur, et coïncide fréquemment avec une menstruation difficile. Les bains froids souvent répétés, les affusions d'eau froide sur la tête, un exercice régulier, la gymnastique (Blache), l'usage des antispasmodiques, et particulièrement de la valériane, quelquefois l'emploi alternatif de petites saignées générales et locales, et des purgatifs, de la strychnine et de la belladone, ont été suivis de succès; mais, en général, la chorée résiste à tous les moyens thérapeutiques autres que les changements de climat et d'habitudes associés aux moyens précédents. Le caractère essentiel est l'absence de coordination des mouvements qui peuvent être extrêmement variés, soit d'un côté du corps, soit des deux côtés. Les désordres des mouvements prennent une proportion quelquefois extraordinaire. Les malades sont tellement agités, qu'ils ne peuvent se tenir debout, qu'ils jettent leurs membres ou leur corps de tous côtés et se blessent souvent. Lorsqu'ils sont placés dans des lits garnis avec des planches et des oreillers, on les voit faisant de vrais sauts, s'agitant, tombant et retombant sans cesse. La chorée est également caractérisée par des troubles de l'intelligence. La perte de mémoire est un phénomène presque constant dans la chorée, et qui va presque jusqu'à la démence, en accordant à ce mot la signification que lui reconnaissait Esquirol, c'est-à-dire l'abolition graduelle de l'intelligence qui rappelle la démence sénile : c'est la *démence choréique* (Trousseau). Il n'est pas toujours bien facile de constater le moment de l'invasion et des progrès de cette démence choréique. Le malade a moins de mémoire qu'autrefois, et il rit ou pleure souvent sans motif. Avec cette mobilité extraordinaire, ce désordre des mouvements et cet affaiblissement des facultés intellectuelles, il faut signaler dans la chorée un phénomène d'une certaine gravité du côté de la motilité, c'est le trouble qu'apporte la maladie dans la capacité du mouvement, la *paralysie choréique*. Il y a presque toujours faiblesse prédominante d'un côté. C'est en général du côté où les mouvements sont le plus violents que la paralysie est le plus prononcée ; le côté le moins envahi par la danse de Saint-Guy se ressent habituellement à peine de cette diminution de l'action nerveuse motrice. L'hémiplégie peut donc dans certains cas accompagner ou suivre la chorée, non pas comme elle accompagne ou suit l'hémorrhagie cérébrale, mais de façon à laisser un côté plus faible que l'autre et à persister pendant très-longtemps, pendant toute la vie peut-être. On peut voir des malades succomber, les uns à la suite des accidents propres à la maladie, tels que des phénomènes cérébraux ou des troubles fonctionnels quelconques ; les autres, consécutivement à des accidents extérieurs, tels que les excoriations de la peau, les dénudations des os, les érysipèles phlegmoneux. Ces derniers désordres ne sont qu'une dépendance éloignée, indirecte, de la danse de Saint-Guy, car ils résultent du traumatisme, tandis que l'hébétude et la stupeur sont intimement liées à la maladie et qu'elles sont provoquées par l'exagération des manifestations nerveuses locales. Les cas de chorée suivis de mort sont rares, et ils ne se produisent que lorsque l'affection est intense. Au début de la maladie, on constate habituellement de l'insomnie. La privation du sommeil peut durer de trois à six jours. Les symptômes nerveux prennent concurremment une exagération très-grande, et la fièvre s'allume. Les choréiques, quand ils dorment, jouissent du plus paisible sommeil, et, s'ils viennent à se remuer et à changer de place, mais sans s'éveiller, leurs mou-

vements ne sont pas désordonnés. Ce fait n'a pas d'exceptions. Parmi les causes de la chorée, l'âge joue un grand rôle ; cette maladie est l'apanage de l'enfance, et elle devient de plus en plus rare vers l'âge adulte. Le sexe a son influence aussi. Déjà Bright avait parlé de la coïncidence des danses de Saint-Guy avec les péricardites aiguës ou chroniques, et d'autres observateurs avaient dit aussi que les affections du cœur étaient assez communes chez les choréiques. G. Sée a vu qu'il existait réellement une relation entre les souffrances du cœur préparant à la chorée et le rhumatisme articulaire aigu. — Les vivisections de la moelle sur les chiens choréiques ont prouvé (Chauveau, 1862) que la chorée reconnaît pour cause directe une lésion des éléments de la moelle allongée et de la moelle épinière qui président aux mouvements involontaires, de l'ordre de ceux qu'on observe dans les actions réflexes. Les troubles de la motilité persistent, après la section de la moelle, dans les muscles où vont les nerfs qui naissent au-dessous de la section. — *Chorée électrique*. Nom donné par quelques médecins italiens à une maladie qui jusqu'ici n'a été observée qu'en Lombardie ; d'autres la nomment *typhus cérébral convulsif*. Elle est caractérisée : 1° par des mouvements convulsifs cloniques, sorte de secousses rapides, rhythmées, cadencées, se succédant régulièrement au nombre de 20 à 80 par minute, commençant dans un muscle ou quelques muscles de la main le plus souvent, ou bien dans le pied, la jambe, la face, et s'étendant progressivement d'un membre à l'autre, soit du même côté, soit du côté opposé ; 2° par des accès convulsifs violents venant se joindre aux secousses, se répétant chaque jour et quelquefois à de plus grands intervalles, soit avec perte, soit avec conservation de la connaissance ; 3° par la paralysie progressive des membres où ont été observés les mouvements spasmodiques ; 4° enfin par des symptômes cérébraux, variables en nombre, en intensité et en durée, tels que étourdissements, vertiges, perte de sentiment, céphalalgie, délire. L'invasion a lieu ainsi qu'il suit : par des vertiges, la privation subite du sentiment, la chute sur le sol ; par un accès épileptiforme, ou bien simplement par les spasmes rhythmés partiels, qui sont le phénomène saillant et nouveau de l'affection. Le pronostic est très-grave ; la mort est la règle, la guérison l'exception, disent les médecins qui l'ont décrite. La fin ordinaire présente la constante réunion des symptômes typhoïdes : délire ; assoupissement, sécheresse et fuliginosité des narines, des lèvres, des dents ; tremblement musculaire, odeur de typhus, etc. Lorsque la maladie doit arriver à une solution heureuse, les symptômes spasmodiques ou épileptiformes diminuent graduellement de fréquence et d'intensité, et se localisent davantage ; ainsi font les symptômes cérébraux proprement dits, laissant pourtant derrière eux quelque membre paralysé ou plus ou moins atrophié. Les lésions cadavériques consistent particulièrement dans les altérations des centres nerveux, telles qu'un certain degré d'injection dans les méninges et dans la substance du cerveau. On observe aussi une très-fréquente injection de la muqueuse intestinale et un développement des follicules et des plaques de Peyer, légèrement ulcérés quelquefois. Les antiphlogistiques, les anthelminthiques, les narcotiques, les stimulants, comme la strychnine, ont quelquefois soulagé ; mais ils ont été tout à fait nuls dans la grande majorité des cas. La méthode antiphlogistique s'est montrée dangereuse. Le chloroforme suspendait quelquefois les contractions spasmodiques, mais laissait, à la place, des manifestations congestives des centres nerveux. En somme, on cherche encore le remède à la chorée électrique.

CHORÉIQUE. adj. et s. m. Qui a rapport à la chorée ; celui qui est atteint de chorée.

CHORÉMANIE. s. f. Synonyme de *chorée*. La chorée, à diverses époques du moyen âge, a régné d'une manière épidémique. Il y en eut, dans le XIVe siècle, à la suite de la *peste noire*, une épidémie très-étendue, et souvent les magistrats ordonnaient la peine du fouet contre les individus qui étaient saisis de cette affection. Plus tard, en 1418, le mal de Saint-Guy envahissant Strasbourg, des précautions publiques furent prises pour en régulariser, en quelque sorte, l'expression tumultueuse. Comme on avait cru remarquer que la musique venait en aide aux danseurs, des joueurs d'instruments et de cornemuse avaient été commandés pour accompagner les bandes qui parcouraient la ville. Les parents et amis, suivant les malades durant leurs accès, devaient les préserver d'accidents ; et dans le cas où cette sollicitude ferait défaut, le conseil de la ville avait commis des surveillants qui les accompagnaient, pour les garantir de toute insulte, et aussi pour maintenir une espèce d'ordre parmi eux. « En 1463, à Metz, ce » fut une merveilleuse chose, dit un chroniqueur, que » dans la ville et en plusieurs lieux, beaucoup dan» saient du mal de Saint-Jean ; le plus grand nombre » étaient des jeunes gens et des femmes ; ils dansaient » tant et si longuement, qu'ils n'en pouvaient plus et » tombaient à terre quasi comme morts. Il en vint » beaucoup à Metz, mais on les fit mener hors, avec » défense de rentrer dans la ville. » V. TARENTISME et TIGRETIER.

CHORIAL, ALE. adj. Qui est relatif au chorion. V. ce mot.

CHORION. s. m. [*chorion*, χόριον, all. *Lederhaut*, angl. *chorion*, it. et esp. *corio*]. Enveloppe extérieure de l'œuf utérin. D'après Coste, il existerait trois espèces de chorions se succédant avec remplacement de l'un, qui se résorberait sous l'influence du développement de l'autre. — 1er *chorion*. Il dure peu de jours, et est formé par des végétations dont se couvre la *membrane vitelline* à l'arrivée de l'ovule dans l'utérus ; il n'y a pas encore de vaisseaux, mais, par endosmose, elles apportent de l'utérus des matériaux au vitellus qui se segmente. — 2e *chorion*. Formé par le feuillet externe du blastoderme, composé de cellules provenues de la segmentation du vitellus ; ce feuillet, repoussé peu à peu contre la membrane vitelline, l'a doublée ; mais, celle-ci se résorbant, ce feuillet devient à son tour enveloppe extérieure de l'œuf ou deuxième chorion. Il n'y a pas encore de vaisseaux dans les villosités qui le recouvrent extérieurement. — 3e *chorion*. Formé par l'allantoïde, qui, appliquée à la face interne du chorion précédent, le pousserait devant elle, en déterminerait l'atrophie, et finirait ainsi par devenir membrane externe de l'œuf, persistant jusqu'à la fin de la gestation, couverte de villosités vasculaires, partout d'abord, puis, plus tard, seulement au point où se développe le placenta. Ces trois ordres de parties se développent bien dans l'ordre sus-indiqué, mais le deuxième chorion, ou *chorion réel*, ne se résorbe pas, et reste au contraire, jusqu'à la fin de l'évolution fœtale, tapissé par l'allantoïde, dont les anses vasculaires s'enfoncent dans les villosités dont il est recouvert. L'allantoïde ne devient par conséquent jamais un chorion, c'est-à-dire enve-

loppe extérieure de l'œuf, et il n'y a de chorion proprement dit que le deuxième chorion formé par le feuillet le plus externe du blastoderme; car la *membrane vitelline* ou *ovulaire* ne mérite pas ce nom, bien qu'il lui ait été donné depuis Baer et Coste par quelques auteurs, puisqu'elle n'existe qu'autant que l'embryon n'est pas encore formé, et elle disparaît dès que l'embryon et son enveloppe immédiate ou amniotique se sont dessinés; elle laisse ainsi à nu le feuillet ci-dessus du blastoderme, qui, dès lors, prend le nom de chorion. Chez la femme, ces cellules du chorion et de ses villosités se soudent de très-bonne heure, et vers la sixième semaine, les lignes qui marquent leur juxtaposition ne sont plus visibles ou ne le sont que difficilement, et cessent de l'être un peu plus tard. En même temps leur nucléole disparaît, leur noyau devient moins transparent, moins régulier, et le corps de la cellule se remplit de nombreuses granulations, les unes fines et grisâtres, les autres sphériques, à contour foncé, à centre jaune et brillant, larges de 1 à 2 millièmes de millimètre. Ces dernières surtout rendent le tissu du chorion et de ses villosités difficile à étudier, et masquent les noyaux par places. C'est par suite de cette soudure des cellules les unes aux autres que ce tissu offre de bonne heure l'aspect d'une substance homogène, plus ou moins granuleuse, parsemée de noyaux. Cette soudure des cellules ensemble n'a pas lieu chez tous les mammifères. — *Chorion* est le nom donné à la trame des muqueuses, et, dans la peau, au derme (V. ce mot). — En botanique, *chorion*, nucelle de l'ovule végétal avant la fécondation (Malpighi).

CHORIONITIS, s. f. [de *chorion*, élément fibreux de la peau]. (Syn. : *Sclérosténose cutanée.*) Affection rare de la peau qui paraît consister essentiellement en une inflammation lente, chronique, du chorion. Elle a pour caractères l'induration et le rétrécissement de la peau, sans hypertrophie, accompagnés, à un certain degré de la maladie, d'une coloration rouge brun. La peau éprouve une rétraction, et le tiraillement dont elle est le siége se révèle par des lignes blanches, qui sont de véritables crevasses. Cet état de la peau rend les articulations roides et difficilement mobiles. On paraît avoir obtenu quelques avantages de l'emploi des altérants ou fondants (bains alcalins, iodure de potassium). Cette maladie est chronique, apyrétique, non contagieuse, tendant à envahir la généralité des téguments, et très-rebelle aux remèdes.

CHORISE. s. f. [de χωρίζειν, séparer]. Multiplication ou dédoublement de certaines parties dû à la formation d'organes surnuméraires. La *chorise* est *partielle* ou *générale*. Elle peut se montrer sur les organes appendiculaires, tels que les feuilles, elle est dite alors *simple*; ou sur les individus élémentaires, et elle prend le nom de *prolification*. V. ce mot.

CHORISTOSPORÉES. s. f. pl. [de χωριστὸς, séparé, et *spore*]. Ordre d'algues dont les spores immobiles sont développées quatre à quatre dans des cellules spéciales du tissu de la plante, et souvent aussi enfermées dans des conceptacles. Telles sont les *corallines* (V. ce mot), etc.

CHOROÏDE, adj. et s. f. [*choroides*, *choroidea*, χοροειδὴς, de χόριον, le chorion, et de εἶδος, forme, ressemblance; all. *Gefässhaut*, angl. *choroide*, it. *coroide*, esp. *coroidea*]. — *Membrane choroïde*, ou simplement *choroïde*. Membrane très-mince qui tapisse la partie postérieure de l'œil, où elle est située entre la sclérotique et la rétine. Elle offre en arrière une ouverture pour le passage du nerf optique; en avant, elle se termine vers la grande circonférence de l'iris, où elle se continue avec le cercle et les procès ciliaires. Elle est composée d'une multitude de ramifications artérielles et veineuses unies par un tissu lamineux très-fin, par des granules et des cellules pigmentaires. On lui attribue pour usage d'absorber les rayons lumineux qui ne servent pas à la vision. — *Plexus choroïdes*. Deux replis membraneux et vasculaires que forme la pie-mère dans les ventricules latéraux, le long des bords de la voûte à trois piliers et des corps frangés. Ils sont continus, en dedans et en avant, avec la *toile choroïdienne*, et se terminent à l'extrémité des ventricules, où ils communiquent avec la pie-mère extérieure.

CHOROÏDIEN, IENNE. adj. [*choroideus*]. Qui a rapport aux plexus choroïdes. — *Toile choroïdienne*. Prolongement membraneux triangulaire formé par la pie-mère dans le troisième ventricule. Elle tapisse la face intérieure de la voûte à trois piliers, présente en bas et en arrière l'orifice du canal arachnoïdien, et se continue avec les plexus choroïdes. — *Artère choroïdienne*. Elle naît de la carotide interne, au-dessus de la communicante de Willis; se porte, en arrière et en dehors, vers le prolongement antérieur de la protubérance cérébrale, près duquel elle pénètre dans le ventricule latéral, pour aller se perdre dans le plexus choroïde. — *Veines choroïdiennes* ou *de Galien*. Deux veines qui rampent dans la toile choroïdienne, et qui reçoivent presque toutes celles des ventricules latéraux, de la partie supérieure du cervelet, de la glande pinéale et des tubercules quadrijumeaux; elles s'ouvrent dans le sinus droit. — *Sinus choroïdien*. Le sinus longitudinal supérieur.

CHOROÏDITE. s. f. [all. *Entzündung der Gefässhaut*]. Inflammation de la choroïde. Elle s'observe souvent comme concomitante de l'iritis et des conjonctivites purulentes; quelques-unes des formes de l'affection appelée *kératite* sont des choroïdites avec altération consécutive ou concomitante du tissu de la cornée dont la nutrition est troublée dans ce cas. — *Choroïdite* ou *amblyopie congestive*. C'est une congestion et non une inflammation de la choroïde. Elle s'observe chez les sujets dont la vue se trouble chaque fois qu'une cause accidentelle ou permanente détermine un afflux de sang vers l'encéphale et la face. La couleur et la turgescence de la choroïde sont apercevables à l'ophthalmoscope. — *Choroïdite exsudative*. On décrit à tort sous ce nom et sous celui d'*exsudats plastiques et séreux* les productions morbides solides ou séreuses qui se développent entre la choroïde et la rétine, soit consécutivement aux congestions et inflammations de la choroïde, soit sous l'influence d'autres causes non déterminées. Ces tissus solides sont de petites masses de tissu lamineux mou, soit plaques fibreuses dures, soit lames réellement osseuses; mais on n'y trouve jamais de cartilage, bien qu'on ait supposé le contraire. — *Choroïdite atrophique*. V. Scléro-choroïdite.

CHOSE. s. f. [du latin *causa*, pris pour *res*; χρῆμα, all. *Ding*, ang. *thing*, it. et esp. *cosa*]. On distinguait autrefois en médecine trois sortes de choses : 1° Les *choses naturelles* (*res naturales*, ou *secundum naturam*), c'est-à-dire celles qui, par leur réunion, étaient censées constituer la nature de l'homme, savoir : les éléments, les tempéraments, les humeurs, les esprits, les parties similaires et les fonctions. 2° Les

choses non naturelles (*res non naturales*), ou celles qui, lorsqu'on en fait un usage convenable, entretiennent la vie et la santé, et qui, au contraire, la détruisent lorsqu'on en fait abus : ce sont l'air, les aliments, le mouvement et le repos, le sommeil et la veille, les humeurs retenues ou évacuées ; les passions de l'âme : c'était la *matière de l'hygiène*. 3° Les *choses contre nature* (*res contra naturam*), c'est-à-dire qui tendent à détruire la *nature* de l'homme : les maladies et tout ce qui y a rapport. Ces distinctions ne sont plus admises aujourd'hui.

CHOU. s. m. [*Brassica*, L., κράμβη, all. *Kohl*, angl. *cabbage*, it. *cavolo*, esp. *col*]. Genre de plantes de la famille des crucifères, très-nombreux en espèces, dont les principales ne sont guère employées que comme aliment. Le *chou* ordinaire, ou *chou potager* (*Brassica oleracea*, L.), offre un très-grand nombre de variétés dont on mange les feuilles : tels sont particulièrement le *chou frisé* ou *de Milan*, et le *chou-pomme* ou *cabus*, dont les feuilles forment une pomme pleine, serrée, quelquefois d'un volume très-considérable : c'est avec cette dernière espèce de chou que l'on prépare la choucroute (*Sauerkraut*). L'espèce de chou cabus appelé *chou rouge* est la seule qui soit encore employée en médecine. Ce chou a été longtemps préconisé contre les inflammations chroniques des poumons. On prépare le *sirop de chou rouge* avec suc dépuré de chou rouge, 500 grammes, et sucre 1 kilogramme. La tige du *chou-rave* (*Brassica oleracea gongyloides*) présente à sa base un renflement charnu dont la saveur participe du chou et du navet. Le *chou-fleur* (*Brassica oleracea botrytis*) et le *chou brocoli* (*Brassica botrytis cymosa*) prennent un accroissement particulier, et portent des boutons de fleurs avortées réunis en masses serrées et compactes : ce sont ces masses de pédoncules floraux et de boutons qui forment un aliment d'une digestion facile.

CHOUAN. s. m. Sommités de l'*Anabasis tamariscifolia*, L. (*Halogetum tamariscifolium*, Meyer), plante chénopodée voisine des soudes. Cette substance ressemble au *semen-contra*, mais sans odeur et salée. Elle était employée, avec l'écorce d'*autour* (V. ce mot), à la préparation du carmin.

CHOUCROUTE. s. f. [de l'all. *sauer*, aigre, et *kraut*, herbe]. Chou cabus blanc haché qu'on fait fermenter dans la saumure. Il se forme de l'acide lactique dans cette fermentation. C'est un aliment particulier aux Allemands et aux peuples septentrionaux.

CHOU-FLEUR. s. m. Variété de *condylomes* (V. ce mot) dont la base se réunit à un pédoncule commun, de manière à représenter assez bien un *chou-fleur*.

CHOULEN ou **CHOULIN.** V. CHYNLEN.

CHROÏCOLYTE. s. m. [de χρωίζειν, colorer, et λυτὸς, soluble]. Classe de corps simples comprenant les métaux qui forment avec les acides incolores des dissolutions colorées (Ampère).

CHROMATE. s. m. [*chromas*, all. *chromsaures Salz*, it. et esp. *chromato*]. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide chromique avec les bases salifiables. Les chromates, et particulièrement celui de plomb, sont fort usités dans les arts. Ce dernier sel a aussi été employé pour colorer des *bonbons* en jaune, et il a occasionné des coliques saturnines. — On fait depuis peu des moxas avec du papier joseph enduit d'une dissolution de chromate de potasse (1 partie de ce sel dans 16 d'eau). Ce papier, roulé en cylindre serré, brûle facilement et avec une chaleur vive, l'acide chromique abandonnant de l'oxygène à la matière organique. Le bichromate de potasse est signalé comme hâtant la cicatrisation des ulcères dans les mêmes cas que l'iode. Appliqué en solution concentrée sur les condylomes et autres végétations, il détermine une vive douleur, mais de peu de durée, en général suivie du dessèchement et de la chute des végétations sans écoulement sanguin. — Les chromates neutres ont une couleur d'un jaune clair ; les bichromates sont d'un rouge orangé. Le bichromate de potasse est en cristaux d'un beau rouge ($KO.2CrO^3$) solubles dans 10 parties d'eau froide. Le chromate neutre ou jaune est en cristaux d'un jaune clair ($KO.CrO^3$). L'eau froide en dissout plus du double de son poids. Ces solutions conservent les tissus animaux en les durcissant beaucoup, lorsqu'elles sont au maximum. Les ouvriers des fabriques de chromates sont atteints d'ulcérations tuberculeuses des mains et de la cloison du nez, avec nécrose de son cartilage, par suite de l'action de ces sels sur les portions de tissus auxquelles adhère leur poussière, lorsque le lavage ou les mucosités ne les entraînent pas.

CHROMATIE. s. f. [de χρῶμα, couleur]. — *Chromatie* et *achromatie de l'œil*. En physique, il existe des lentilles appelées *achromatiques*, qui ont pour but de ramener à la convergence un rayon lumineux qui avait été séparé par un prisme. L'œil n'est pas achromatique. Arago a fait une expérience qui confirme cette opinion : elle consiste à regarder une étoile brillante à travers un prisme tenu horizontalement, de manière que l'arête en soit en haut. Si l'œil était achromatique, l'étoile donnerait la sensation d'un spectre linéaire dans lequel le violet serait en haut et le rouge en bas. Or il n'en est pas ainsi : car, si l'on regarde le violet, il apparaît comme un point, mais le spectre va se dilatant en une sorte de triangle jusqu'à la partie rouge ; si l'on regarde le rouge, on a la sensation d'un point, et tout le reste du spectre se dilate jusqu'au violet ; enfin, quand on regarde la teinte moyenne, le vert, les deux extrémités s'étendent comme précédemment. Cette expérience prouve donc que l'œil n'est pas achromatique, puisque les diverses couleurs ne se trouvent pas en même temps au foyer.

CHROMATODYSOPSIE. s. f. [de χρῶμα, couleur, δὺς, difficile, et ὄψις, vue]. Groupe très-restreint de daltoniens qui perçoivent le blanc, le jaune, le bleu et le noir, mais en caractérisent difficilement les diverses nuances, et voient d'une manière anormale les couleurs complémentaires (Purkinje et Ruete). V. DALTONISME.

CHROMATOGÈNE. adj. [de χρῶμα, couleur, et γεννᾶν, engendrer ; angl. *chromatogenous*]. Nom donné par Breschet à de prétendues glandes qu'il supposait chargées de sécréter le *pigment* ou matière colorante de la peau. Ces glandes n'existent pas.

CHROMATOMÉTABLEPSIE. s. f. [de χρῶμα, couleur, μετὰ, mal, et βλέπειν, voir]. Impossibilité de bien distinguer les couleurs (Himly). Inusité.

CHROMATOPHORE. s. m. [de χρῶμα, couleur, et φορὸς, qui porte]. Organes en forme de petites vésicules pleines de matière colorante, auxquels sont dus les changements de couleur de la peau des céphalopodes. Ils sont formés d'une paroi propre, homogène, épaisse, élastique, entourée de fibres rayonnées contractiles. Larges d'un dixième de millimètre, les chromatophores peuvent, quand les fibres musculaires les dilatent, atteindre un millimètre de diamètre. Ils sont pleins d'un liquide finement granulé, rouge, violet, etc.,

dont la couleur est due à un corps analogue au principe colorant rouge des plumes découvert par Bogdanow (V. ZOOXANTHINE); principe dont les analogies ou les différences avec l'hématosine devront être déterminées avant qu'il puisse recevoir un nom d'une manière sûre. Si l'on coupe bien soigneusement les plumes rouges du *Calurus auriceps*, qu'on les mette dans une capsule pleine d'alcool et qu'on les soumette à l'ébullition dans un bain-marie, on voit, après un quart d'heure, les plumes devenir de plus en plus pâles, et l'alcool prendre en même temps la coloration orange rouge. Si l'on prolonge l'ébullition des plumes en versant plusieurs fois de l'alcool sur elles, on parvient à avoir les plumes presque tout à fait incolores et une solution du pigment. Après avoir filtré ce dernier, on l'évapore au bain-marie, en prenant toutefois soin de ne pas aller jusqu'à l'ébullition de l'eau, mais en gardant toujours une température entre 60° et 70° centigrades; et l'on recueille dans la capsule une poudre qui, en masse, est d'un rouge foncé, et en particules, d'un rouge orangé. En versant sur le résidu l'eau distillée, qui dissout tout, excepté le pigment rouge, on a ce dernier pur. C'est une poudre rouge orangé, qui, vue en masse, devient rouge foncé. Ainsi le même pigment peut donner naissance à toutes les nuances entre la couleur orange clair du *Rupicola aurantia* et les plumes en capuchon du faisan doré, jusqu'à la teinte rouge foncé de son abdomen ou jusqu'à la couleur rouge du *Calurus*. Le pigment rouge isolé est insoluble dans l'eau froide et chaude, et est attaqué par la lumière. La couleur violette est impossible à isoler autrement qu'avec la couleur orange rouge. En traitant ces plumes par l'acide acétique, on obtient aussi une solution rouge, mais qui se décolore dans l'espace de trois heures complétement; au contraire, la solution obtenue par l'alcool et évaporée se conserve parfaitement, ainsi que le résidu de la solution des plumes rouge orange. C'est un fait analogue à celui qu'on remarque chez les écrevisses, lorsque, enlevant la membrane pigmenteuse, on voit à l'instant même le pigment violet se changer en rouge.

CHROMATOPSEUDOPSIE. s. f. [de χρῶμα, couleur, ψεῦδος, faux, et ὄψις, vue]. Cas de daltonisme où plusieurs couleurs différentes, comme brun clair, vert foncé, rouge foncé, ne se distinguent que comme nuances d'une même couleur : il y a confusion de plusieurs couleurs ensemble (Ruete).

CHROMATURIE. s. f. [de χρῶμα, couleur, et οὖρον, urine]. Émission d'urine colorée anormalement. V. MÉLANURINE et URROSACINE.

CHROME. s. m. [*chromum*, de χρῶμα, couleur; all. *Chrom*, *Chromium*, angl. *chromium*, it. *cromio*, esp. *cromo*]. Métal ainsi nommé parce qu'il forme des combinaisons colorées avec la plupart des corps. Il est acidifiable, et a été découvert pour la première fois en 1797, par Vauquelin, à l'état d'acide, dans le plomb rouge de Sibérie, ensuite à l'état d'oxyde dans les aigues-marines, les béryls, les émeraudes, dont il est le principe colorant. Il est d'un blanc tirant sur le gris, très-fragile, très-difficilement fusible. Ses dissolutions dans les acides sont toutes vertes. A l'état d'oxyde, il est vert; à l'état d'acide, il est rouge.

CHROMIDE. s. m. Famille de corps simples qui comprend : le colombium, le molybdène, le vanadium, le chrome et le tungstène (Ampère).

CHROMIDROSE. s. f. [*chromidrosis*, de χρῶμα, couleur, et ἱδρώς, sueur]. Sueur colorée par une substance ordinairement de teinte ardoisée lorsqu'elle est examinée par transparence, et d'un noir plus ou moins intense lorsqu'elle est vue, à l'aide de la lumière réfléchie, à la surface de la peau ou de quelque autre corps opaque. A l'air, elle se concrète sous forme d'un vernis noirâtre à la surface de la peau qui la produit, comme le fait le cérumen, et s'enlève alors en petits fragments microscopiques. C'est surtout la peau des paupières, et parfois celle des joues ou de l'aisselle qu'on a vue atteinte de ce trouble de la sécrétion sudorale, que des observations superficielles ont fait taxer de simulation dans des cas où cette simulation, possible sans doute, n'existait pas. On a vu dans la chromidrose de l'aisselle les follicules glomérulés de cette région devenus noirs consécutivement à leur réplétion par la matière colorante noire ou d'un brun noir foncé (Robin).

CHROMIQUE. adj. [it. *cromico*]. — *Acide chromique* (CrO^3). Découvert par Vauquelin. Il existe, combiné avec l'oxyde de plomb, dans le plomb rouge de Sibérie. On l'obtient en traitant le bichromate de potasse par l'acide fluosilicique, et évaporant à siccité dans un vase de platine. Le résidu, étendu d'eau, donne l'acide chromique, qui est d'un brun noir, rouge de rubis quand on y ajoute de l'eau; il peut cristalliser en petites aiguilles. L'acide chromique en solution aqueuse, ou mieux alcoolique concentrée, est un caustique d'une action presque instantanée. Chez quelques sujets, la douleur est vive, mais ne dure que quelques secondes. C'est le meilleur caustique pour détruire les chancres naissants et arrêter la marche de ceux qui sont phagédéniques. Son action ne s'étend pas au delà du contour de la goutte de liquide employée; elle gagne en profondeur dans la partie cautérisée, à peu près autant que la couche de liquide a d'épaisseur. Il en résulte la formation d'une eschare sèche, qui se détache peu à peu et laisse lors de sa chute une plaie de bonne nature.

CHROMISME. s. m. Anomalie végétale qui consiste en un excès de coloration, et qui est l'inverse de l'*albinisme*. Ex. : variété jaune, rouge ou marbrée des graines de haricot; fleurons rouges de la pâquerette (*Bellis perennis*, L.); variété jaune et rouge de la betterave.

CHROMITE. s. m. [de χρῶμα, couleur, it. *cromite*]. De Lens a proposé de réunir sous cette dénomination générique les principes immédiats qui ne sont ni acides ni alcalins, et qui sont doués de couleurs dont les acides augmentent l'éclat, et dont les alcalis accroissent l'intensité. Ce sont les principes colorants animaux et végétaux.

CHROMOCYANOGÈNE. s. m. [*chromocyane*]. Radical hypothétique ($C^{12}Az^6Cr^2$ ou $C^6Az^3Cr^2$) correspondant au ferrocyanogène, mais avec du chrome au lieu de fer; il sert à représenter l'*acide chromocyanhydrique* qui existe réellement, $H^3 + (C^6Az^3Cr^2)C^6Az^3$, et les *chromocyanures* ou *chromocyanides de potasse*, etc., $K^3 + (C^6Az^3Cr^2)C^6Az^3$.

CHROMOPSIE. s. f. [de χρῶμα, couleur, et ὀπτεσθαι, voir]. V. DYSCHROMATOPSIE.

CHROMULE. s. f. [de χρῶμα, couleur]. Synonyme proposé de *chlorophylle* (de Candolle).

CHRONICITÉ. s. f. [de *chronique*, esp. *cronicidad*]. État des maladies chroniques.

CHRONIQUE. adj. [*chronicus*, χρονικός, all. *chronisch*, angl. *chronic*, it. et esp. *cronico*]. Se dit des maladies qui parcourent lentement leurs périodes : c'est l'opposé d'*aigu*.

CHRONIZOÏQUE. adj. [de χρονίζειν, durer]. Synonyme proposé d'*officinal*, pour désigner tout médicament susceptible d'être conservé plus ou moins longtemps, et que l'on doit trouver tout préparé dans les officines (Chéreau).

CHRONOGYNÉE. s. f. [*chronogynea*, de χρόνος, temps, période, et de γυνή, femme]. Synonyme de *règles*, *menstruation*.

CHRONOLOGIE MÉDICALE. De même qu'il y a une *géographie médicale* (V. ce mot), il y a aussi une *chronologie médicale*. Ainsi la *maladie cardiaque* de l'antiquité (V. ce mot) paraît ne plus exister. La lèpre tuberculeuse, épidémique dans l'Occident durant le moyen âge, y a complétement cessé. La peste à bubon a été à peu près aussi fréquente en France, en Angleterre, en Allemagne, durant le XVe siècle, le XVIe et une partie du XVIIe, qu'elle l'est présentement en Égypte et en Syrie. Le choléra asiatique a fait tout récemment son apparition parmi nous. La variole ne semble pas avoir été connue de l'antiquité, et la première mention en est faite dans le VIe siècle de l'ère chrétienne. L'étude des épidémies est beaucoup trop peu avancée pour qu'on puisse distinguer s'il y a une liaison, et quelle liaison, entre l'état des sociétés et les épidémies qui y naissent.

CHRYSALIDE. s. f. [*chrysalis*, de χρυσός, or; all. *Chrysalide*, *Puppe*, angl. *chrysalis*, it. *aurelia*, *crisalide*, esp. *crisalida*]. Nymphe des lépidoptères, forme que prennent ces insectes pour passer de l'état de chenille à celui de papillon. V. LÉPIDOPTÈRES.

CHRYSAMMIQUE ou **CHRYSAMMINIQUE** (ACIDE) [de χρυσός, or, et ἄμμος, sable]. — *Acide chrysamminique hydraté* (*polychromique*, *aloétique*, ou *amer d'aloès artificiel*). Corps obtenu en même temps que l'acide nitropikrinique, par action de l'acide nitrique sur l'aloès ($HO + C^{17}HO^4, 2AzO^4$). Il est d'un jaune verdâtre, cristallin, lamelleux, à peine soluble dans l'eau, et pourtant la colorant en rouge; très-amer; soluble dans les acides minéraux, l'alcool et l'éther.

CHRYSANILIQUE (ACIDE) [de χρυσός, et *anil*]. Produit par l'action, sur l'indigo bleu, des alcalis, des corps gras, de diverses térébenthines, du copal et de la houille.

CHRYSÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène pulvérulent, jaune, insipide, inodore, fusible de 230° à 235°, volatil à une température plus élevée; s'obtient par distillation sèche du succin, des corps gras, térébenthines et bitumes. ($C^{36}H^{12}$.)

CHRYSIDE. s. f. [*chrysis*, de χρυσός, or; it. *criside*]. Genre d'insectes hyménoptères d'une belle couleur rouge bleu brillante, nommée vulgairement *guêpe dorée*. Quelques espèces sont indiquées à tort comme douées de propriétés analogues à celles des cantharides.

CHRYSIDES. s. m. pl. Famille de corps simples qui comprend : le rhodium, l'iridium, l'or, le platine et le palladium (Ampère).

CHRYSOCOLLE. s. f. [de χρυσός, or, et κόλλα, colle; angl. *goldsolder*, it. *crisocolla*, esp. *crisocola*]. Nom donné, dans les arts, au borax dont on se sert pour souder les métaux.

CHRYSOHARMINE. s. f. Produit de l'action de l'acide nitrique sur la solution aqueuse de sulfate d'harmaline; jaune d'or; formant un sulfate peu soluble dans l'eau.

CHRYSOPÉE. s. f. [*chrysopœa*, de χρυσός, or, et ποιεῖν, faire; all. *Goldmacherkunst*, it. *crisopea*, esp. *crisopeya*]. Art de faire de l'or, alchimie.

CHRYSOPHANE. s. f. [*acide chrysophanique*, *rhabarbarique*, *rhabarbarin*, *rhéine*, *pariétine*]. V. RHÉINE.

CHRYSOPHANIQUE (ACIDE) [de χρυσός, or, et φαίνειν, briller]. Trouvé dans le *Lichen parietinus*, par Rochleder et Heldt. Il cristallise en aiguilles groupées en étoiles d'un jaune d'or.

CHRYSORHAMNINE. s. f. V. RHAMNÉINE.

CHRYSULÉE. s. f. [de χρυσός, or, et ὑλίζειν, purifier]. Nom ancien de l'eau régale, qui a la propriété de dissoudre l'or.

CHURRUS ou **CHERRIS.** s. m. Nom en Perse de la résine du chanvre indien ou hachisch (*Cannabis indica*, L.), pétrie en petites boules, molle, possédant à un très-haut degré les propriétés enivrantes de la plante.

CHUTE. s. f. On dit en médecine : la *chute des cheveux* (*defluvium capillorum*) [all. *Ausfallen*]; la *chute d'une eschare* (*escharæ solutio*), etc. — *Chute de la luette*, son allongement; *de la matrice*, *du rectum*, etc. [all. *Vorfall*], déplacement de haut en bas de ces divers organes. En ce dernier sens, le mot *chute* est rendu en latin par *prolapsus*, qui est même fort souvent employé en français V. HYSTÉROLOXIE.

CHYAZIQUE. adj. [all. *chyazic*, it. *chiazico*]. Ce mot, formé des lettres *c-hy-az*, initiales de *carbone*, *hydrogène* et *azote*, avait été proposé, pour désigner l'acide cyanhydrique, par Porret, qui donnait aussi le nom de *chyazique sulfuré* à l'acide sulfocyanhydrique.

CHYLAIRE. adj. [*chylaris*, esp. *quilar*]. Qui est relatif au chyle. On dit plutôt *chyleux*.

CHYLE. s. m. [*chylus*, de χυλός, suc; all. *Milchsaft*, *Chylus*, angl. *chyle*, it. *chilo*, esp. *quilo*]. Le mot grec χυλός signifie proprement tout fluide extrait des plantes ou des animaux; il a été employé par Hippocrate pour désigner une tisane qui est une décoction d'orge. Galien a le premier désigné sous le nom de χυλός le fluide qui est séparé des aliments pendant l'acte de la digestion, et que les vaisseaux dits *chylifères* pompent à la surface de l'intestin grêle, et portent dans le sang pour servir à sa formation (V. CHYLIFICATION). Le chyle, tel que le reçoivent les vaisseaux chylifères, est un liquide blanc, opaque, ayant à peu près l'aspect du lait, une saveur salée et alcaline et une odeur particulière; il est peu coagulable, mais il le devient davantage au delà des ganglions mésentériques; enfin, dans le canal thoracique, et près d'arriver dans la masse du sang, il est manifestement coagulable, et, abandonné à lui-même, il se partage en sérum albumineux et en caillot fibrineux. Cette humeur se compose d'un plasma fluide, de leucocytes de la variété noyau surtout (*globulins*), en petit nombre (éléments anatomiques qui naissent dans le sérum), et de gouttelettes graisseuses à l'état de suspension émulsive. Ces gouttelettes, qui sont appelées *globules* ou *granules du chyle*, ne sont pas plus que les *gouttes de beurre*, dites *globules du lait*, un élément anatomique spécial comparable à une espèce quelconque de cellule ou de noyau de cellule. Ce sont simplement des gouttes microscopiques de la graisse ingérée comme aliment; chacune est un mélange de principes gras divers, mélange de composition variable selon que l'alimentation est animale ou végétale, bien plus variable donc que celle des globules de beurre. Ces gouttes graisseuses sont de volume plus considérable, en général, et bien plus varié dans le chyme que dans le chyle. On constate, en effet, que celles qui

pénètrent dans les villosités sont généralement moins grosses que celles qu'on trouve mêlées à la pâte chymeuse. En outre, à mesure de leur pénétration dans les villosités, elles deviennent de moins en moins grosses et prennent un volume de plus en plus uniforme. Arrivées dans les chylifères, elles ont toutes seulement 1 à 2 millièmes de millimètre au plus, au lieu de 1 à 5 millièmes environ qu'elles ont dans leur trajet au travers des cellules épithéliales de l'intestin et de la substance des villosités; au lieu de 1 à 20 millièmes ou environ qu'elles offrent dans la pâte alimentaire de l'intestin. V. PIARRHÉMIE.

CHYLEUX, EUSE, adj. [*chylosus*, angl. *chylous*, esp. *quiloso*]. Qui appartient au chyle, qui a de l'analogie avec le chyle. — *Fluide chyleux*. Humeur qui ressemble au chyle. — *Vaisseaux chyleux*, ou mieux *chylifères*. V. ce mot.

CHYLIFÈRE, adj. [*chylifer*, de *chylus*, chyle, et *ferre*, porter : qui porte le chyle; all. *Milchgefässe*, it. *chilifero*, esp. *quilifero*]. — *Vaisseaux chylifères*, ou *veines lactées*. Vaisseaux lymphatiques des intestins, ceux qui s'emparent du chyle pendant l'acte

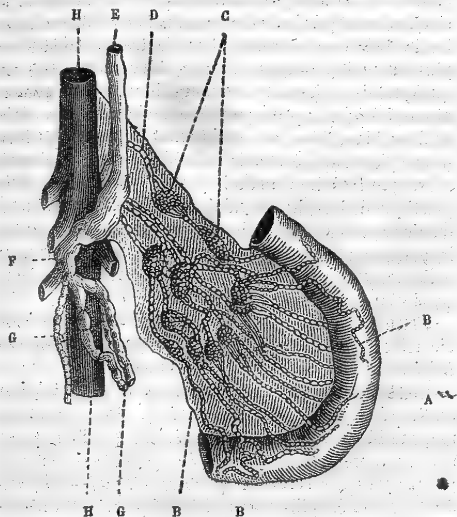


FIG. 75.

de la digestion et le conduisent au canal thoracique. Bien qu'ils diffèrent, par leurs usages, des autres vaisseaux lymphatiques, ils leur ressemblent entièrement quant à l'organisation et à la disposition anatomique. Les vaisseaux chylifères, entrevus en 1621 par Aselli, qui n'en connut pas les fonctions, sont très-nombreux dans l'intestin grêle, et rares dans le gros intestin. A la sortie de l'intestin grêle, ils sont logés dans l'épaisseur du mésentère, entre les deux feuillets du péritoine qui le constituent. Ils aboutissent d'abord aux nombreux ganglions lymphatiques (*glandes* ou mieux *ganglions mésentériques*) qu'ils rencontrent à 27 millimètres du bord adhérent de l'intestin; interrompus ensuite de distance en distance par des ganglions semblables, ils vont se terminer par plusieurs troncs dans la partie lombaire du canal thoracique, près de l'ouverture aortique du diaphragme, à l'endroit où le canal présente la dilatation connue sous le nom de *réservoir de Pecquet*. Ainsi formé par la réunion de cinq ou six grosses branches, ce canal va verser le chyle dans l'artère sous-clavière gauche (Fig. 75). — A, portion d'intestin grêle; BB, radicules des vaisseaux chylifères; C, ganglions mésentériques; D, vaisseaux chylifères à leur sortie de ces ganglions; E, canal thoracique; F, réservoir de Pecquet; GG, vaisseaux lymphatiques des extrémités inférieures se rendant au canal thoracique; HH, artère aorte, le long de laquelle ce canal remonte pour gagner la veine sous-clavière.

CHYLIFICATION, s. f. [*chylificatio*, de *chylus*, chyle, et *facere*, faire; all. et angl. *Chylification*, it. *chilificazione*, esp. *quilificacion*]. On désigne par ce mot tantôt l'élaboration qu'éprouve le chyme dans l'intestin grêle, particulièrement par l'influence du suc pancréatique, élaboration qui rend ce chyme apte à fournir le *chyle*; tantôt l'action par laquelle la graisse du chyme arrive dans les vaisseaux chylifères et qui a pour résultat la formation du chyle. Dans ce dernier sens, *chylification* est synonyme de *chylose*. L'absorption chyleuse commence à la fin du duodénum, continue dans toute la longueur du jéjunum, et cesse à la fin de l'iléon. V. PÉNÉTRATION.

CHYLOPOÈSE, et non **CHYLOPOIÈSE**, s. f. [*chylopoesis*, de χυλὸς, suc, chyle, et ποιεῖν, faire]. Synonyme de *chylification*.

CHYLOPOÉTIQUE, et non **CHYLOPOIÉTIQUE**. adj. [*chylopoeticus*]. Qui donne beaucoup de chyle, qui contribue à la chylification.

CHYLOSE. s. f. V. CHYLIFICATION.

CHYLURIE. s. f. [*chyluria*, de *chyle*, et οὖρον, urine, dénomination tirée de l'apparence chyleuse que présente alors l'urine]. Altération consistant en la présence de la graisse en émulsion dans les urines, ce qui a fait croire qu'il pouvait y avoir du lait dans la sécrétion urinaire (*galacturie*). Mais cette graisse diffère du beurre, et les autres principes du lait ne l'accompagnent pas. La coloration blanche de l'urine par la graisse en émulsion est assez commune dans les pays chauds (V. URINE). Elle tient au passage, dans l'urine, des fines gouttes de graisse que le sérum du sang a normalement en suspension, et qui le rendent opalin ou *laiteux* à un certain moment de la digestion. L'état de l'urine dit *chylurie* est un symptôme de la *piarrhémie* (V. ce mot), mais non d'une affection du rein. Elle indique un état du foie produisant en excès et d'une manière continue les substances grasses et azotées qui donnent au sérum du sang son état laiteux. Les granulations en suspension dans l'*urine laiteuse* ne se rassemblent ni ne se déposent dans l'urine par le repos. Elles sont d'une finesse excessive, trop petites pour paraître jaunes au centre, comme les gouttes ordinaires de graisse vues au microscope. Elles sont, par leur aspect et leurs réactions, tout à fait semblables à celles qu'on trouve dans le sérum du *sang laiteux*. C'est surtout dans les pays chauds, où abondent les maladies du foie, qu'on trouve cet état des urines. V. PIARRHÉMIE et SANG.

CHYME. s. m. [*chymus*, de χυμὸς, suc; all. *Chymus*, angl. *chyme*, it. *chimo*, esp. *quimo*]. Contenu élaboré de l'intestin. Lorsque la digestion d'un repas composé est avancée, on trouve dans l'estomac : 1° une partie des matières albuminoïdes qu'a gonflées l'action successive de l'acide et du principe actif du suc gastrique, dissociées, réduites à l'état pulpeux, mais non encore dissoutes; 2° des matières qui ont déjà subi la liquéfaction, qui imbibent les précédentes et que le filtre pourrait en séparer; 3° des portions d'aliments non attaquées, bien que réduites en petites par-

celles; 4° des matières sucrées dissoutes; 5° des matières grasses, les unes déjà émulsionnées, mais la plupart ayant encore l'apparence huileuse. Le chyme se présente sous la forme d'une matière homogène. Beaumont l'a toujours vu avec ce caractère. Cependant Magendie et Blondlot ont remarqué qu'il y avait des variétés en rapport avec la nature de l'aliment. Sa *couleur* varie en effet suivant l'espèce d'aliment. En général, il est moins coloré que l'aliment dont il provient. Sa *consistance* est variable depuis celle d'une crème jusqu'à celle d'un gruau épais. Celui qui provient de la digestion du beurre, des aliments gras et de l'huile, ressemble à une riche crème (Beaumont). Celui qui provient des aliments féculents se rapproche davantage de l'apparence du gruau. Le chyme est invariablement acide; sa saveur a cependant quelque chose de douceâtre et d'insipide; il retient quelque chose de l'odeur et de la saveur des aliments qui l'ont fourni. Le chyme se rencontre dans l'estomac, le duodénum et le commencement du jéjunum. A mesure qu'il continue son trajet dans l'intestin grêle, il se dépouille, par suite de l'absorption intestinale, des principes propres à la formation du *chyle*; et, arrivé dans le gros intestin, il devient une masse excrémentitielle qui, à l'extrémité des voies digestives, constitue les *matières stercorales*: de là les différences notables que présente le chyme suivant le lieu du canal alimentaire où on l'examine.

CHYMIE. s. f. V. CHIMIE.

CHYMIFICATION. s. f. [*chymificatio*, esp. *quimificacion*]. Conversion des substances alimentaires en chyme, digestion stomacale.

CHYMOSINE. s. f. V. PEPSINE.

CHYNLEN. s. m. Racine qui paraît appartenir à l'*Ophioxylum serpentinum*, L., famille des apocynées. Elle a reçu aussi les noms de *racine de mangouste*, parce que cet animal, dit-on, en mange avant d'attaquer les serpents ou après leur morsure, ce qui a conduit à l'employer comme antidote universel. On s'en sert dans l'Inde et en Chine contre les fièvres, les coliques, et contre les vomissements, bien qu'elle soit émétique chez certains individus. C'est une souche un peu renflée, annelée ou ondulée, avec de courtes pointes épineuses, terminées par un prolongement cylindrique radiculaire vers l'extrémité opposée aux pétioles des feuilles. Elle est aussi appelée: *choulen*, *choulin*, *chouline*, *chuline*, *souline*, *racine d'or*, *racine jaune*, *racine amère de la Chine*, *racine de mungo*, *foli des Chinois*, *raiz de mungo* et *bois de couleuvre*.

CIBATION. s. f. [*cibatio*, de *cibare*, nourrir; it. *cibazione*]. Opération chimique par laquelle on donne à une substance plus de consistance et de solidité.

CIBOULE. s. f. [all. *Zipolle*, angl. *scallion*, it. *cipolletta*, esp. *cebolleta*]. Nom vulgaire de l'*ail fistuleux* (*Allium fistulosum*, L.).

CIBOULETTE. s. f. [all. *Schnittlauch*, angl. *chives*, it. *cipollina*, esp. *cebollino*]. Nom vulgaire de la *civette* (*Allium schœnoprasum*, L.).

CICATRICE. s. f. [*cicatrix*, οὐλή, all. *Narbe*, angl. *scar*, it. *cicatrice*, esp. *cicatriz*]. Tissu qui réunit les solutions de continuité des divers systèmes organiques animaux ou végétaux. On appelle *cal* la cicatrice des os (V. CAL). La *cicatrice* résulte du dépôt, entre les lèvres ou à la surface de la plaie, d'une lymphe plastique qui donne naissance à des éléments anatomiques. La marche de la cicatrisation diffère nécessairement suivant que la plaie est avec perte de substance et qu'il y a suppuration, ou qu'au contraire les bords d'une plaie faite par un instrument tranchant sont réunis immédiatement; néanmoins, au fond, son mode de formation est le même. Dans le premier cas, une plaie simple, qui vient d'être faite, cesse bientôt de fournir du sang; il se fait pendant quelques heures un suintement séro-sanguinolent; puis la surface de la plaie devient sèche, irrégulière, d'un rouge blafard; il suinte de nouveau un fluide séreux, sanguinolent, un peu visqueux, qui devient ensuite un peu consistant, jaunâtre, crémeux: c'est du pus. La plaie se couvre de granulations coniques et rouges (V. BOURGEONS *charnus*); ses bords, tuméfiés par l'inflammation, se dégorgent et s'affaissent, et leur contour se rapproche du centre de la plaie, qui diminue ainsi d'étendue. Elle est pourvue abondamment de vaisseaux sanguins rampant dans une matière amorphe finement granuleuse, sorte de *blastème* demi-solide dans lequel se voient aussi des fibrilles de tissu cellulaire écartées, entrecroisées, peu onduleuses, et des corps fibro-plastiques. Quand la plaie suppurante est très-étendue ou irrégulière, la cicatrisation est moins régulière aussi, et il se forme une mince couche épidermique sous forme de pellicule blanchâtre sur les bourgeons charnus les plus saillants, qui se réunissent peu à peu les uns aux autres et avec la pellicule de la circonférence. Les cicatrices récentes sont plus ou moins rouges, molles, bleuâtres; elles sont quelquefois le siége de douleurs, lors des changements atmosphériques; peu à peu elles deviennent plus sèches et d'un blanc plus ou moins mat. Lorsque les bords d'une plaie ont été réunis immédiatement, la cicatrice n'est que linéaire; mais il y a de même exsudation plastique de lymphe coagulable, et développement vasculaire consécutif. — En botanique, on nomme *cicatrice*, la marque plus ou moins apparente que toute partie articulée d'un végétal, une feuille surtout, laisse, après sa chute, sur l'organe qui la portait.

CICATRICIEL, ELLE. adj. Qui appartient à une cicatrice, qui la forme ou en provient. — *Tissu cicatriciel* ou *tissu de cicatrice*. V. INODULAIRE.

CICATRICULE. s. f. [*cicatricula*, all. *Närbchen*, angl. *cicatricule*, it. *cicatricula*]. Petite cicatrice; marque blanchâtre, souvent linéaire, que l'on observe sur les membranes séreuses ou muqueuses, ou sur la peau, après des solutions de continuité très-peu étendues ou des éruptions exanthématiques. — On nomme aussi *cicatricule* une tache blanche que l'on voit sur le sommet du jaune (V. ŒUF), lorsque l'on casse un œuf fécondé, et qui contient le rudiment du blastoderme: c'est le *blastoderme* de Pander. — Botan. *Cicatricule*. Trou que le funicule laisse sur la graine des végétaux après que celle-ci s'en est détachée.

CICATRISANT. adj. et s. m. [*cicatricans*, ἐπουλωτικός, all. *vernarbend*, it. *cicatrizzante*, esp. *cicatrizante*]. S'est dit des topiques auxquels on supposait la propriété de hâter ou de favoriser la cicatrisation des plaies. Il est évident qu'il n'y a pas de *cicatrisants* proprement dits, et que les moyens à employer pour accélérer la cicatrisation doivent varier suivant la nature des tissus lésés et suivant le mode de production et l'état de la plaie.

CICATRISATION. s. f. [*cicatricatio*, ἐπούλωσις, all. *Vernarbung*, it. *cicatrizzazione*, esp. *cicatrizacion*]. Formation d'une cicatrice; phénomènes qui ont lieu à la surface d'une plaie en voie de guérison. V. CICATRICE.

CICÉROLE. s. f. [de *cicer*, pois chiche]. Nom vulgaire des pois chiches tête de bélier.

CICUTAIRE. s. f. *Cicutaire aquatique* (*Cicuta virosa*, L., *Cicutaria aquatica*, Lamk). V. CIGUE *vireuse*.

CICUTIN. s. m., ou **CICUTINE.** s. f. [de *cicuta*, ciguë; angl. *cicutine*, it. *cicutina*] (Geisecke et Geiger). Alcaloïde particulier dit aussi *conicine* V. ce mot.

CIDRE. s. m. [de σίκερα, qui signifie toute espèce de liqueur fermentée autre que le vin; *pomaceum*, all. et angl. *Cider*, it. *sidro*, esp. *sidra*]. Boisson faite avec le jus des pommes, et aussi quelquefois avec celui des poires ou même des fruits du cormier. Les cidres récents, les gros cidres sucrés et mousseux se digèrent mal; ils peuvent causer des coliques, des diarrhées et même la dysenterie. Les cidres *parés* sont excitants et causent l'ivresse; ils sont moins agréables, mais salubres. Le cidre peut donner lieu à l'intoxication alcoolique lorsqu'il est pris en excès, bien qu'il ne renferme que de 2 à 4 pour 100 d'alcool.

CIERGE. s. m. [*cactus*]. Synonyme de *cactier*. V. ce mot.

CIGALE. s. f. [*cicada*, τέττιξ, all. *Singcicade*, angl. *cicada*, it. *cigala*, esp. *cigarra*]. Genre d'insectes hémiptères, homoptères, cicadaires, à trois yeux lisses, six articles aux antennes, dont les mâles seuls portent de chaque côté de la base de l'abdomen un organe spécial à l'aide duquel ils produisent un bruit particulier, par tension et relâchement alternatifs d'une membrane sèche. Une espèce, la *cigale de l'orne* (*Cicada orni*, L.), vit sur l'ornier ou *frêne à la manne* (V. ce mot), et en fait exsuder ce suc par piqûre de l'écorce. On a dit à tort que c'est ainsi qu'était obtenue la manne du commerce. La cigale commune est le *Cicada plebeia*, L.

CIGARE MÉDICINAL. s. m. On roule en forme de cigare des plantes sèches naturelles, qui sont pourvues de substances médicamenteuses en poudre ou en dissolution; ou bien on renferme ces substances dans des cigarettes de papier; ou bien enfin on les met dans des tuyaux de plume ou d'ivoire, et l'on aspire sans avoir recours à la combustion. Les substances ainsi employées sont volatiles: par exemple, cigarettes camphrées. On fait des cigarettes avec les feuilles de belladone seules ou arrosées d'extrait d'opium (cigares opiacés); avec les feuilles de digitale, de jusquiame, de stramonium, contre l'asthme et la phthisie. On emploie aussi quelquefois les cigarettes arsenicales de Boudin, faites avec du papier imprégné d'une solution aqueuse d'acide arsénieux (1 centigramme) ou d'arséniate de soude, et séché.

CIGUË. s. f. [*cicuta*, κώνειον, all. *Schierling*, angl. *hemlock*, it. et esp. *cicuta*]. On confond vulgairement sous ce nom trois plantes ombellifères qu'il importe de distinguer. 1° La *ciguë vireuse* (*ciguë d'eau*, *cicutaire aquatique*, *Cicuta virosa*, L.), que quelques écrivains ont confondue avec le *Phellandrium aquaticum*, L., a une racine épaisse et charnue, creusée intérieurement de cavités irrégulières pleines d'un suc âcre et laiteux. Sa tige, haute de 65 centimètres à 1 mètre, porte des feuilles composées, grandes, tripennées, à pétioles creux, à folioles étroites et allongées, et à dents de scie aiguës. C'est un poison narcotico-âcre encore plus actif que les autres ciguës. Sa racine a été prise quelquefois pour celle du panais; elle en diffère par son suc jaune et âcre. — 2° La *ciguë* proprement dite, ou *grande ciguë*, *ciguë commune*, *ciguë des anciens*, *ciguë de Socrate*, *ciguë officinale*, la seule qui doive être employée par les pharmaciens (*Conium maculatum*, L.), est une plante indigène, dont la tige, cylindrique, rameuse, de 1 à 2 mètres de haut, est creuse et marquée extérieurement de taches rougeâtres (Fig. 76). Elle croît dans les lieux incultes. Il faut bien la distinguer du persil, avec lequel on pourrait la confondre quand elle commence à croître. Les taches de

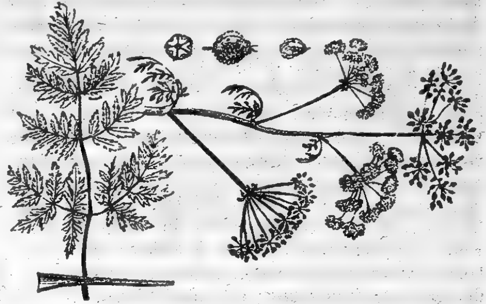


Fig. 76.

sa tige, ses feuilles d'un vert plus foncé, ses involucres polyphylles et courts, ses graines presque sphériques et marquées de stries crénelées, son odeur vireuse, fournissent des caractères distinctifs: le persil a au contraire une odeur et une couleur verte agréables, des graines ovales et à stries non crénelées, des invo-

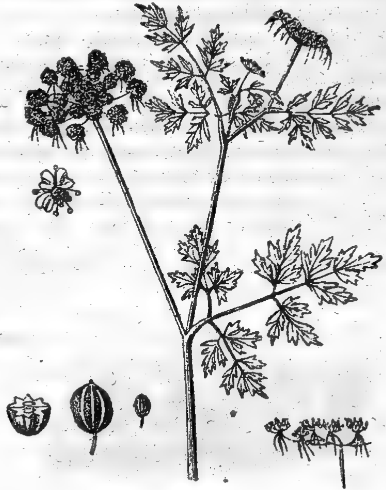


Fig. 77.

lucres très-petits et monophylles. La grande ciguë est un poison d'autant plus actif qu'elle croît dans un climat plus chaud; ses effets toxiques paraissent dus à un alcaloïde particulier qu'on a appelé *conicine*. Elle est assez fréquemment employée à titre de médicament: classée parmi les narcotiques, elle agit comme sédative du système nerveux; elle provoque le sommeil, la transpiration cutanée, la sécrétion urinaire; elle a une action particulière sur le système lymphatique. On l'emploie, mais sans effet, particulièrement contre les engorgements squirrheux, les cancers, les scrofules. On en a obtenu de bons effets contre la phthisie commençante, contre la coqueluche, etc. En général, les extraits de ciguë se donnent d'abord à la dose de 1 décigramme en pilules, et l'on répète cette dose deux ou trois fois par jour, en l'augmentant successivement jusqu'à 4 ou 8 grammes dans les vingt-quatre

heures. On fait aussi usage de la racine et des feuilles, soit en cataplasmes, soit à l'intérieur. — 3° La *petite ciguë*, ou *ciguë des jardins* (*Æthusa cynapium*, L.), diffère des autres en ce que sa racine ne contient pas de suc, et que ses semences sont globuleuses, à stries lisses (Fig. 77). Son activité, plus grande que celle de la ciguë ordinaire, en fait un agent thérapeutique puissant, mais dangereux. Elle a été quelquefois confondue avec le persil : de là son nom de *faux persil;* à part l'odeur, il est peut-être difficile de l'en distinguer lorsqu'elle n'est pas en fleur. Les fleurs de l'éthuse sont très-blanches; celles du persil sont jaune verdâtre. La tige de l'éthuse est presque lisse et glauque; celle du persil est cannelée et verte. Les feuilles de la première sont trois fois divisées, à folioles nombreuses, étroites, aiguës; celles du persil ne sont que deux fois divisées, à folioles plus larges, divisées en 3 lobes. D'ailleurs l'odeur du persil est aromatique; celle de l'éthuse, vireuse et nauséabonde. — 4° La *ciguë aquatique* (*Phellandrium aquaticum*, L.) croît dans l'eau. Sa tige est grosse, cylindrique, striée, creuse, ramifiée vers la partie supérieure. Ses feuilles sont très-grandes, décomposées en un nombre prodigieux de folioles glabres et d'un vert foncé. Son odeur a quelque analogie avec celle du cerfeuil. Cette plante vénéneuse a été préconisée contre la phthisie pulmonaire.

CIL. s. m. [*cilium*, all. *Wimper*, angl. *cilia*, it. *ciglio*, esp. *ceja*]. Poils longs et roides qui bordent les paupières. — *Cils vibratiles*. Filaments très-fins, hyalins, très-transparents, homogènes, en forme de *cils* d'une extrême petitesse (0^{mm},005 à 0,050), dressés sur toute la surface ou une partie seulement de certains éléments anatomiques (*cellules épithéliales*, *spermatozoïdes*) de quelques animaux invertébrés, de quelques embryons des animaux et de quelques algues (*zoosporées*). De même que les fibres musculaires, chacune homogène en soi, se contractent par elles-mêmes sans

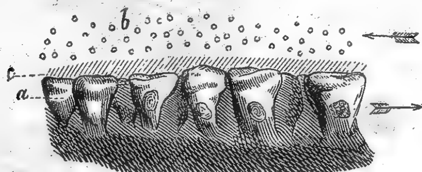


Fig. 78.

que le contact d'un nerf soit nécessaire, de même les cils vibratiles, se contractant par eux-mêmes, se meuvent d'un *mouvement vibratile* très-vif et continu. Le fait a lieu sans que des nerfs arrivent aux parties qui en possèdent, et même pendant vingt-quatre ou soixante heures hors de l'animal, lorsqu'on tient les éléments anatomiques ou les fragments d'êtres qui les portent dans des conditions de liquide et de température convenables, ce qui a fait prendre quelquefois des cellules détachées pour des animaux. L'application locale des narcotiques et de beaucoup de principes végétaux actifs sur les muscles ne modifie ni n'arrête ce mouvement, dans lequel il n'y a pas raccourcissement de tout le cil, mais inclinaisons ou courbures alternatives, soit par torsion de la base de l'organe, soit par raccourcissement borné à l'un des bords, puis ensuite à l'autre. On distingue deux sortes de cils, d'après les parties ou les êtres qui les portent : 1° *Cils vibratiles* proprement dits ou *des éléments anatomiques* (Fig. 78 : Portion de muqueuse portant des cellules épithéliales *a* dont les cils *c* sont inclinés de gauche à droite; les corpuscules *b*, suspendus dans le liquide, marchent au contraire de gauche à droite). On les trouve : *a*. chez les animaux à sang chaud, sur les cellules d'épithélium cylindrique seulement; *b*. chez les autres animaux, en outre sur les cellules sphériques, les pavimenteuses et même sur des épithéliums nucléaires; *c*. ceux des spermatozoïdes des algues (à 2 ou 4 cils), des cryptogames vasculaires et des mousses (à cils nombreux), ne diffèrent pas essentiellement des cils vibratiles précédents. Ce fait appuie la comparaison de la *queue* des spermatozoïdes (V. ce mot) avec des cils. 2° *Organes* ou *filaments vibratiles* situés sur la surface du corps des animaux sans être sur des cellules, mais bien en continuité de substance avec la matière homogène, granuleuse ou non, de la surface de ces organismes, dont quelques-uns, il est vrai, ne sont guère plus compliqués que des cellules (*a*. infusoires) (Fig. 79 : *Chitodon uncinatus*, infusoire à divers degrés de développement, offrant des cils soit tout autour du corps A, soit sur une partie, B, C, D), mais dont les autres (*b*. planariées, tentacules des mollusques bryozoaires) ont une organisation plus complexe; *c*. on en trouve encore sur les embryons de quelques algues (V. Zoospore). — Les botanistes donnent le même nom à des poils d'une certaine longueur qui naissent sur le bord d'une surface et dans le même plan qu'elle, sans faire partie de l'une ou de l'autre face. V. Épithélium.

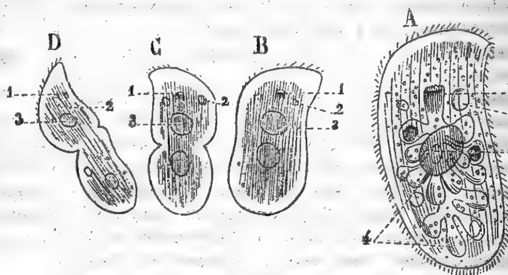


Fig. 79.

CILIAIRE. adj. [*ciliaris*, angl. *ciliary*, it. *ciliare*, esp. *ciliar*]. Qui appartient aux cils : c'est dans ce sens qu'on dit le *bord ciliaire des paupières*. Mais cette épithète a aussi été appliquée à diverses parties qui entrent dans la structure de l'œil, à cause de la ressemblance que présente l'une d'elles (les procès ciliaires) avec les cils. — *Cercle*, *anneau*, *ligament*, *ganglion*, *corps* et mieux *muscle ciliaire* de Bowman et de Brücke. Anneau grisâtre, mou, large de 2 à 3 millimètres, placé à la face interne de la sclérotique, immédiatement en arrière de sa jonction à la cornée. La choroïde cesse à sa grande circonférence, qui reçoit les nombreux nerfs ciliaires. Il est composé en outre de fibres de tissu lamineux, et surtout de fibres musculaires de la vie organique, étendues de sa petite circonférence, où elles adhèrent, à la paroi interne du canal de Fontana, pour se terminer à sa grande circonférence : 1° les plus longues, sur le bord antérieur de la choroïde; 2° les plus courtes, plus internes, à la surface externe des procès ciliaires et à la grande circonférence de l'iris. Il joue un grand rôle dans les phénomènes d'accommodation. — *Corps ciliaire* ou

couronne ciliaire. Anneau qui entoure le cristallin en manière de couronne, derrière l'iris et le cercle ciliaire. Il ressemble au disque d'une fleur radiée, et résulte de la réunion des *procès ciliaires,* replis saillants de la choroïde placés les uns à côté des autres, au nombre de soixante à quatre-vingts, logés dans des enfoncements de la partie antérieure du corps vitré, et formant des rayons convergents derrière l'iris. — *Muscle ciliaire*. L'orbiculaire des paupières (Riolan). — *Artères ciliaires*. Elles sont fournies par l'ophthalmique, au-dessus du nerf optique. On distingue les *ciliaires courtes* ou *postérieures*, ou *uvéales,* au nombre de trente à quarante, qui se distribuent aux procès ciliaires ; les *ciliaires longues* ou *iriennes,* au nombre de deux, qui, par les anastomoses de leurs rameaux, forment trois cercles artériels à la face antérieure de l'iris ; les *ciliaires antérieures*, dont le nombre est variable, qui percent la sclérotique à quelques lignes de sa réunion avec la cornée, et se distribuent principalement à l'iris. — Les *veines ciliaires* se rendent dans la veine ophthalmique ; elles sont si flexueuses, qu'on les a appelées *vasa vorticosa*. — *Nerfs ciliaires* ou *iriens*. Ces nerfs, au nombre de douze à quinze, tirent leur origine du nerf nasal, et spécialement de la partie antérieure du ganglion ophthalmique, se réunissent en deux faisceaux qui se rendent autour du nerf optique, et percent la sclérotique près de l'entrée de ce nerf dans l'œil. Ils vont se perdre dans le cercle ciliaire. — *Zone* ou *couronne ciliaire de Zinn*, ou *procès ciliaires du corps vitré* ou *hyaloïdiens*. Partie antérieure du corps vitré et de sa membrane (un peu épaissie à ce niveau) qui forment une couronne de plis radiés, élégants, rayonnant autour du cristallin comme centre, moulés sur la face postérieure des procès ciliaires choroïdiens dont ils reproduisent en sens inverse les saillies et les dépressions. Ordinairement, en séparant ici le corps vitré et la choroïde adhérents par simple juxtaposition et contiguïté immédiate, celle-ci laisse des traînées de pigment au fond des plis hyaloïdiens. La circonférence interne ou antérieure de la zone ciliaire adhère à la grande circonférence du cristallin. A sa circonférence externe ou postérieure, comme déchiquetée, les plis hyaloïdiens se perdent insensiblement un peu au delà de ceux que représentent les procès ciliaires.

CILIÉ, ÉE. adj. [*ciliatus*]. Dont le bord est garni de cils.

CILIO-SPINAL, ALE. adj. Budge et Waller ont démontré, en 1851 et 1852, que les fibres du nerf sympathique qui se rendent aux fibres rayonnées de l'iris ont leur source ou leur centre dans une région étendue de la moelle épinière qu'ils ont nommée la région *cilio-spinale*. Leur manière de procéder consiste à exposer le cordon cervical du sympathique et à le galvaniser en examinant en même temps l'état de la pupille, laquelle, par suite de la stimulation de ce nerf, se dilate au maximum d'amplitude pour bientôt revenir à son état primitif ou même à un état de constriction encore plus grande qu'avant l'expérience. Cette expérience, ainsi que celle qu'ils ont faite sur la tête d'un supplicié, a prouvé que l'iris, au moyen de ses fibres musculaires, rayonnées et circulaires, est dans un état d'équilibre instable, et que le degré d'amplitude de l'ouverture pupillaire est la résultante de deux puissances agissant en sens opposé, dont l'une tend à agrandir et l'autre à contracter l'ouverture pupillaire en agissant respectivement sur les deux ordres de fibres musculaires de l'iris. V. Réflexe et Sympathique.

CILLEMENT. s. m. [all. *Blinzeln*]. Synonyme de *clignotement*. V. Nystagme.

CILLER. v. n., ou **SE CILLER**. v. réfl. On dit qu'un cheval commence à *ciller*, lorsque des poils blancs se montrent vers l'arcade orbitaire ou les tempes : c'est un signe de vieillesse avancée.

CILLOSE. s. f. [*cillosis*]. Tremblement continuel de la paupière supérieure (Vogel).

CIME. s. f. V. Cyme.

CIMETIÈRE. s. m. [*cœmeterium*, de κοιμητήριον, lieu de sommeil, de κοιμάω, je dors ; all. *Kirchhof*, angl. *church-yard*, it. *cimeterio*, esp. *cimenterio*]. Terrain où l'on inhume les corps des morts. Ces lieux, à cause du grand nombre de cadavres qui s'y accumulent à la longue, exigent de grandes précautions, qui n'étaient pas prises jadis, puisqu'on enterrait au sein des villes et jusque dans les églises. Aujourd'hui les cimetières sont établis à la distance de 18 à 20 toises de l'enceinte des villes, et l'on défend d'élever des habitations tout auprès. Les fosses doivent avoir $1^{m},50$ à 2 mètres de profondeur, sur 8 décimètres de largeur, et être distantes l'une de l'autre de 3 à 4 décimètres sur les côtés. Bien que la destruction des cadavres soit, en général, accomplie, à moins de circonstances toutes spéciales, au bout de deux ans, cependant, pour plus de sécurité, les règlements administratifs ne permettent pas que les emplacements dans lesquels ont eu lieu des inhumations, ou tranchées, puissent être repris avant la fin de la cinquième année, à compter du jour de la dernière inhumation. C'est également dans des vues d'intérêt public que les articles 8 et 9 du décret du 23 prairial exigent que les cimetières qui viennent à être fermés ne servent à aucun usage, au moins pendant dix ans. Ils peuvent être ensuite affermés, mais pour n'être qu'ensemencés et plantés, sans qu'on puisse faire aucune fouille ni fondement pour construction, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

CIMMOLE. s. m. V. Hydrocinnamyle.

CIMMYLE. s. m. ($C^{18}H^{7}$.) Radical hypothétique de l'*acide cinnamique*.

CIMOLÉE (Terre) [*cimolia terra*, κιμωλία γῆ, all. *Cimolit*]. Espèce d'argile ainsi nommée de *Cimolis*, l'une des Cyclades, aujourd'hui l'Argentière, d'où on la tirait. Elle passait pour astringente et résolutive. La *boue des couteliers*, que l'on emploie quelquefois comme résolutive et contre la brûlure du premier au troisième degré, a été désignée aussi sous le nom de *terre cimolée*.

CINABRE. s. m. V. Cinnabre.

CINCHONÉTINE. s. f. Produit de décomposition du sulfate de cinchonine par le peroxyde de fer, sur lequel on ajoute de l'acide sulfurique étendu goutte à goutte ; amorphe, amer ; violet à la lumière réfléchie, rouge jaune à la lumière transmise ; soluble dans l'eau et l'alcool qu'il colore en rouge, insoluble dans l'éther.

CINCHONINE. s. f. [*cinchonina*, all. *Cinchonin*, angl. *cinchonin*, it. *cinconina*] ($C^{20}H^{12}AzO$). Alcaloïde que l'on trouve dans beaucoup d'espèces de quinquinas, et surtout dans le gris (*Cinchona officinalis*), combiné avec l'acide quinique et avec des matières colorantes. On l'obtient en décomposant par la chaux en excès les décoctions acides de quinquina gris, et traitant ensuite par l'alcool bouillant le magma calcaire lavé et exprimé. L'alcool distillé donne la cinchonine en cristaux : on la purifie par de nouvelles cristallisations

dans l'alcool et avec le charbon animal. Elle est en aiguilles prismatiques déliées, ou en plaques blanches, translucides, d'une saveur amère particulière. Exposée à l'air, elle paraît en absorber peu à peu l'acide carbonique. Elle est soluble dans 250 fois son poids d'eau bouillante ; ses dissolutions dans les huiles fixes et volatiles, et dans l'alcool bouillant, sont très-amères et ramènent au bleu le papier de tournesol rougi par les acides ; elle est volatile ; l'éther sulfurique n'en dissout que très-peu. Combinée avec les acides, elle produit plusieurs sels cristallisables. On ne l'employait plus en médecine lorsque, dans ces dernières années, les médecins de la Bresse (Hudelet, etc.) ont publié une série de recherches prouvant que, sans être aussi efficace que la quinine, elle agit pourtant comme elle, et peut la remplacer si elle est prise à dose un peu élevée. Le sulfate de cinchonine, associé à celui de quinine, donne d'excellents résultats, et permet de traiter la fièvre intermittente à un prix moindre que par la quinine seulement. Ces résultats sont actuellement confirmés par la pratique dans les pays de fièvre et d'autres affections périodiques.

CINCHONIQUE. adj. Qui concerne les quinquinas (*Cinchona*). — *Rouge cinchonique*. V. ROUGE et QUINOTANNIQUE.

CINCHOTANNIQUE. V. QUINOTANNIQUE.

CINCHOVATINE. s. f. Synon. d'*aricine*. V. ce mot.

CINCLISE. s. f. [*cinclisis*, κίγκλισις]. Agitation ; mouvement fréquent et peu étendu. Hippocrate s'est servi de cette expression en parlant du mouvement précipité de la poitrine. Des auteurs l'ont employée comme synonyme de *clignotement*.

CINÉRATION. s. f. [*cineratio*, de *cinis*, cendre]. Action de brûler, de réduire en cendres. Synonyme d'*incinération*, qui est seul usité.

CINÈSE. s. f. [de κίνησις, mouvement]. Formes déterminées de l'art du mouvement artificiel curatif (Dally).

CINÉSIE. s. f. [de κίνησις, mouvement]. Art des exercices du corps et des mouvements curatifs dans leurs rapports avec les mouvements naturels de l'organisme humain (Dally).

CINÉSIOLOGIE. s. f. [de κίνησις, mouvement, et λόγος, doctrine]. Science du mouvement artificiel curatif dans ses rapports avec l'éducation, l'hygiène et la thérapeutique (Dally).

CINNABRE. s. m. [*cinnabaris*, κιννάβαρι, all. *Zinnober*, angl. *cinnabar*, it. *cinabro*, esp. *cinabrio*]. Pline et Galien appelaient ainsi le minium ou oxyde de plomb rouge. On donne aujourd'hui ce nom au sulfure rouge de mercure (V. SULFURE *de mercure*). — *Cinnabre d'antimoine*. Sulfure rouge de mercure provenant de la décomposition du deutochlorure de mercure par le sulfure d'antimoine.

CINNAMÉINE. s. f. [it. *cinnamina*]. Produit oléagineux provenant de la distillation du baume du Pérou avec une solution de potasse caustique. ($C^{54}H^{26}O^{8}$).

CINNAMÈNE. s. m., ou **CINNAMINE**. s. f. [*styrol*, *essence de storax*, et *cinnamol*]. Carbure d'hydrogène liquide, incolore, obtenu par l'action de la baryte caustique en excès sur l'acide cinnamique. ($C^{16}H^{8}$.)

CINNAMIQUE (ACIDE) [*acide cannellique*]. Se dépose sous forme de cristaux dans l'huile de cannelle exposée à l'air. On l'a retrouvé aussi dans le baume du Pérou liquide ($C^{18}H^{7}O^{3}.HO$). On l'obtient aussi à l'état anhydre. — *Alcool cinnamique*. V. STYRONE.

CINNAMOME. s. m. [*cinnamomum*]. Nom donné autrefois à une substance aromatique que quelques auteurs disent être la myrrhe, d'autres la cannelle.

CINNAMOMINE. s. f. Huile incolore, assez volatile, obtenue par Simon en distillant l'acide cinnamique avec trois fois son poids de chaux éteinte.

CINNAMYLE. s. m. Radical hypothétique ($C^{18}H^{8}$) de l'*aldéhyde cinnamique*. V. HYDROCINNAMYLE.

CIONITE. s. f. [*cionitis*, de κίων, luette]. Inflammation de la luette.

CIONORRHAPHIE. V. STAPHYLORRHAPHIE.

CIONOTOME. s. m. [*cionotomus*, de κίων, luette, et τομή, section]. Ciseaux coudés qui servent à pratiquer la résection de la luette.

CIPIPA ou **MOUSSACHE**. s. f. Nom indigène de la fécule pure de manioc, lavée et séchée à l'air. Séchée sur des plaques chaudes, elle se cuit en partie, s'agglomère en grumeaux durs et irréguliers, qui sont le *tapioca*.

CIRCÉE. s. f. [*Circæa lutetiana*, L.]. Petite plante vivace (diandrie monogynie, L., onagrariées, J.) employée autrefois comme résolutive, sous le nom d'*herbe de Saint-Etienne*, d'*herbe aux sorciers*, etc.

CIRCINAL, ALE, CIRCINÉ, ÉE. adj. [*circinalis*, *circinatus*, de *circinus*, cercle, compas]. Qui est roulé sur soi-même en forme de crosse. V. HERPÈS.

CIRCONCISION. s. f. [*circumcisio*, de *circum*, autour, et *cædere*, couper ; περιτομή, all. *Beschneidung*, angl. *circumcision*, it. *circoncisione*, esp. *circuncision*]. Opération qui consiste à retrancher circulairement une portion du prépuce chez les enfants nouveau-nés ; coutume qui paraît avoir eu pour but, chez les Égyptiens, les Hébreux et les musulmans, d'empêcher l'accumulation de la matière sébacée sécrétée à la base du gland. On pratique sur les filles, dans certaines contrées de l'Afrique, une opération analogue, consistant à exciser une portion des petites lèvres de la vulve, qui prennent quelquefois, dans ces climats, un accroissement démesuré. La circoncision est en certains cas une opération chirurgicale nécessitée par des affections du pénis ou du prépuce, telles que le phimosis et le paraphimosis. V. ces mots.

CIRCONFLEXE. adj. [*circumflexus*, de *circum*, autour, et *flexus*, fléchi : courbé circulairement ; all. *umgebogen*, angl. *circumflex*, it. *circonflesso*, esp. *circunflejo*]. Le *nerf circonflexe* (scapulo-huméral, Ch.) est le même que l'*axillaire* (V. ce mot). — *Artères et veines circonflexes*. On distingue : 1° au bras, les *circonflexes antérieure* et *postérieure* (scapulo-humérales, Ch.), qui naissent de l'axillaire, tantôt séparément, tantôt par un tronc commun, et se perdent dans le deltoïde ; 2° à la cuisse, les *circonflexes externe* et *interne* (sous-trochantériennes, Ch.), fournies par la profonde de la cuisse ou musculaire profonde. Chaussier a appelé *artère* et *veine circonflexes de l'ilium* les artère et veine iliaques antérieures. V. ILIAQUE.

CIRCONSCRIT, ITE. adj. [*circumscriptus*, de *circum*, autour, et *scriptus*, écrit, tracé ; all. *umgränzt*, it. *circoscritto*, esp. *circunscrito*]. Limité, borné. — *Tumeurs circonscrites*. Celles dont les limites sont bien prononcées, par opposition à celles qui sont *diffuses*, c'est-à-dire qui s'étendent sans qu'on puisse en distinguer facilement les limites.

CIRCONSPECTION. s. f. [all. *Behutsamkeit*, *Vorsicht*, *Vorsichtigkeit*, angl. *circumspection*, it. *circonspezione*, esp. *circonspeccion*]. Sous le nom de *circonspection* et de *prévoyance*, Gall a placé, dans la

physiologie cérébrale, comme primitive, une faculté de l'homme et des animaux, plus ou moins développée selon les sujets, surtout dans les espèces sociables, et jouant chez l'homme un grand rôle comme condition d'existence de chaque individu. V. CARACTÈRE.

CIRCONVOLUTION. s. f. [de *circumvolvere*, s'entortiller autour; *gyrus*, it. *circonvoluzione*, esp. *circunvolucion*]. Contours que décrivent les intestins renfermés dans l'abdomen, ou saillies sinueuses de la surface du cerveau, parce qu'elles ressemblent aux circonvolutions intestinales. Les *circonvolutions*, qui se pressent en si grand nombre à la surface du cerveau, simulent des replis assez analogues à ceux qui se formeraient sur la périphérie d'une sphère creuse qu'on voudrait renfermer dans une autre sphère de plus petit diamètre. Épais, arrondis et plus ou moins allongés, ces replis serpentent à la surface des hémisphères à la manière de saillies cylindroïdes, dont la direction et l'agencement réciproque semblent, au premier coup d'œil, soumis à une force aveugle, bien qu'ils soient assujettis dans leur disposition la plus générale à une loi uniforme et constante. Nulles dans les poissons, les reptiles et les oiseaux, nulles aussi dans quelques mammifères, et très-rudimentaires chez la plupart des rongeurs et des édentés, les circonvolutions cérébrales arrivent à des proportions assez remarquables dans les carnassiers, plus remarquables encore dans les ruminants et les solipèdes, et atteignent leurs plus grandes dimensions chez les singes, l'éléphant, et surtout chez l'homme, qui, en cela, domine immensément tout l'embranchement des vertébrés. Le volume, le nombre, la longueur et les communications ou anastomoses des circonvolutions sont généralement en rapport avec le degré de développement du cerveau. Lorsqu'on divise une circonvolution dans toute son épaisseur, on constate qu'elle est formée à l'intérieur par un noyau de substance blanche qui reproduit sa forme sous de moindres dimensions, et à l'extérieur par une lame de couleur grisâtre qui passe sans interruption d'une circonvolution à la circonvolution voisine, en tapissant non-seulement les parois, mais la partie profonde de chaque anfractuosité. La structure de ces deux parties n'est pas la même. V. APHÉMIE et CERVEAU.

CIRCULAIRE. adj. [*circularis*, de *circulus*, un cercle; all. *kreisförmig*, it. *circolare*, esp. *circular*]. Qui décrit un cercle : *amputation circulaire*. V. AMPUTATION.

CIRCULAIRE. s. m. Espèce de cercle que décrit une bande autour d'une partie quelconque, lorsqu'elle fait complétement le tour de cette partie, de manière que le globe de la bande se trouve ramené à son point de départ. V. BANDAGE et BANDE.

CIRCULATION. s. f. [*circulatio*, de *circulus*, cercle; all. *Kreislauf*, angl. *circulation*, it. *circulazione*, esp. *circulacion*]. Fonction caractérisée par le transport, dans l'appareil vasculaire, du sang et de la lymphe, quelle qu'en soit la direction, distribuant *dans tous les organes* les principes absorbés durant la *digestion* et l'*inspiration*, et se chargeant en même temps de ceux qui, devenus impropres à la nutrition, sont rejetés pendant l'*expiration* et dans l'*urination* (V. ces mots). La circulation, ainsi qu'on le voit, sert particulièrement d'intermédiaire entre les diverses fonctions de la vie organique (V. PORTE), au nombre desquelles elle compte, les liant à leur tour à celles de la vie animale. C'est là un résultat fondamental de l'accomplissement de cette fonction; et, qu'il y ait ou non un ou plusieurs centres de circulation venant compliquer l'acte général, le résultat reste au fond le même. L'appareil, et par suite la fonction, sont absents où manquent les appareils de la vie animale et l'animalité. comme chez les plantes, et même partout où ces appareils et l'animalité sont peu prononcés, comme on le voit chez les embryons ou les larves de divers invertébrés, ainsi que chez quelques rayonnés et infusoires. La circulation a pour condition fondamentale d'existence, comme le montrent la production ou l'introduction de gaz dans les vaisseaux, la propriété physique d'incompressibilité des liquides, et elle satisfait à la condition de renouvellement des matériaux qui ont servi ou doivent servir indispensablement pour que la nutrition ait lieu. C'est la plus élevée, en complication, de toutes les fonctions de la vie organique chez les êtres qui la possèdent, et ceux-là seuls qui la possèdent ont une organisation complexe. Avec l'*urination* (V. ce mot), elle est la première qui disparaît, lorsqu'en partant de l'homme on descend aux êtres plus simples. La circulation est un mouvement successif et, pour ainsi dire, circulaire du sang, qui est poussé par le cœur dans les artères et rapporté à cet organe par les veines, pour en repartir de nouveau. Projeté dans l'aorte par les contractions du ventricule gauche, le sang, d'un rouge éclatant et chargé de principes nutritifs, parcourt rapidement toutes les divisions et subdivisions du système artériel, et arrive ainsi dans le système capillaire général, où il fournit les matériaux de l'assimilation, et reçoit ceux de la désassimilation. Les vaisseaux capillaires, intermédiaires entre les dernières ramifications des artères et les radicules les plus ténues des veines, le transmettent, ainsi dépouillé de sa qualité vivifiante et converti en sang noir, au système veineux, dont les divisions, diminuant successivement de nombre, viennent toutes aboutir aux veines caves, et porter dans l'oreillette droite du cœur, non-seulement le sang, mais encore la lymphe et le chyle réparateur versé par le canal thoracique dans la sous-clavière gauche, et dans la droite par la grande veine lymphatique droite. De l'oreillette droite, le sang passe dans le ventricule correspondant, dont la contraction le projette par l'artère pulmonaire dans le système capillaire des poumons, où il est revivifié par l'acte de la respiration, qui lui rend la couleur rouge caractéristique du sang artériel. Dans cet état, il est rapporté au cœur par la veine pulmonaire; l'oreillette gauche, qui le reçoit, le transmet à son ventricule, qui se contracte pour le chasser de nouveau par l'aorte, et lui fait ainsi recommencer sans cesse le trajet qu'il a déjà parcouru. — Par *circulation générale*, on entend l'ensemble des mouvements circulatoires, la circulation du sang dans toute l'économie. On a décrit dans tous les traités de *physiologie* publiés jusqu'à ce jour une *grande* et une *petite circulation*. Hiffelsheim a montré qu'il n'y a physiologiquement, en fait, qu'un *circuit* composé de deux *segments*. La solution des problèmes d'*hémodynamique* devra être poursuivie avec ce point de vue nouveau. Tous les phénomènes se passent dans le cercle circulatoire, comme dans une série de tubes continus, non interrompus, toujours remplis d'un liquide. — On doit à Guillaume Harvey (en 1619) les premières connaissances exactes sur la circulation, entrevue auparavant par Servet. Mais, aujourd'hui même, les physiologistes ne sont point d'accord sur la part qu'ont, dans cette importante fonction, les quatre parties de l'appareil circulatoire (cœur, ar-

tères, système capillaire, veines). Le cœur en est, sans contredit, l'agent principal ; mais les artères jouent un rôle de première importance par leur élasticité. A ces deux puissances ajoutons la contractilité des capillaires, celle des veines, favorisée par leurs valvules, les mouvements respiratoires. La circulation du sang n'est point un courant uniforme ; elle se fait avec une rapidité très-variable suivant les différents points du trajet ; mais il ne faut pas l'oublier : elle n'est jamais absolument interrompue. Hiffelsheim fait observer que le ventricule ne se vide que très-peu. Après l'occlusion des valvules auriculo-ventriculaires par le sang, celui-ci s'échappe par les artères. Malgré la contraction du ventricule, bientôt les valvules *ne sont plus fermées, le sang diminuant ;* dès lors irruption d'en haut. La rapidité dans les différents points dépend de conditions le plus souvent locales ; de plus, il y a des trajets en retour (V. PORTE). On a cherché à apprécier la rapidité de la circulation. Hiffelsheim a montré que l'on a confondu ce qui est physique avec ce qui est organique dans cette question. Le problème physique est double. Il y a à étudier : 1° La *durée*, c'est-à-dire le temps que met une molécule de sang partant d'un point pour y revenir, après avoir traversé le *cercle mathématique* de la circulation, ou cercle moyen entre le plus grand et le plus petit. D'après lui, la durée moyenne est de 2 minutes 16 secondes. 2° La *vitesse*. Celle-là suppose connu l'espace parcouru. Quelques-uns seulement l'ont mesuré, et encore partiellement ; les autres ont fait des recherches sur des *durées* partielles. — La circulation s'opère, chez le fœtus, autrement que chez l'adulte (V. FŒTUS). — Tous les animaux n'ont pas une véritable circulation (infusoires, spongiaires). Chez certains annélides, l'appareil circulatoire ne consiste qu'en vaisseaux dont les uns recueillent le sang dans l'organe de la respiration où il se forme, et le distribuent à toutes les parties du corps, tandis que les autres le ramènent de celles-ci à l'organe respiratoire. Ailleurs, il existe en outre un agent d'impulsion, qui est un muscle creux, appelé *cœur*. Ici encore les diversités sont nombreuses. Les insectes ont un cœur nommé *vaisseau dorsal*, qui par l'une de ses extrémités pousse le liquide nourricier dans un système vasculaire très-simple, d'où il revient à l'autre extrémité de ce même organe. Les crustacés et les arachnides ont un cœur aortique sans cœur pulmonaire. Chez les céphalopodes, il y a deux cœurs pulmonaires ou branchiaux, séparés l'un de l'autre, et dans l'intervalle desquels se trouve un cœur aortique, de sorte qu'il existe réellement ici deux cercles artériels et veineux, un pour chaque côté du corps, dont le point de convergence est au cœur aortique. Les autres mollusques n'ont qu'un cœur pulmonaire sans cœur aortique. Chez les poissons, il y a un cœur branchial volumineux et puissant ; ils sont privés de cœur aortique, et le sang ne circule dans leur corps que par l'impulsion reçue du muscle qui l'a poussé d'abord dans les branchies. Chez les reptiles écailleux, le cœur se compose de deux oreillettes, l'une pour le sang veineux du corps, l'autre pour le sang artérialisé des poumons, et de deux ventricules, mais en communication, qui distribuent le sang aux poumons et au reste du corps. Le cœur des reptiles à peau nue a deux oreillettes et un seul ventricule, et préside aux deux circulations à la fois. Dans cette classe donc, le cœur est à la fois aortique et pulmonaire, quoique simple. Enfin, chez les oiseaux et les mammifères, comme chez l'homme, il existe un cœur double, un organe qu'on peut regarder comme formé de deux cœurs adossés, l'un pulmonaire, l'autre aortique. V. RESPIRATION. — *Circulation dérivative* (Sucquet). Pour une même impulsion, il y a deux modes d'écoulement du sang, subordonnés chacun à une particularité distincte dans la constitution anatomique du système sanguin : l'un, à partir de la fin des artères, constitue la circulation capillaire proprement dite, et qui peut être dite circulation capillaire générale profonde ou interstitielle, ou circulation *nutritive* (Sucquet) ; l'autre, à partir du même point, consiste dans l'abouchement avec les veines d'artérioles qui, ne se subdivisant plus en très-fins capillaires, comme les autres vaisseaux de même volume, conservent un volume relativement grand au delà des organes auxquels elles ont fourni des divisions.

CIRCULATOIRE. adj. [*circulatorius*, it. *circulatorio*]. Qui a rapport à la circulation. — *Appareil circulatoire.* Ensemble des organes qui servent à la circulation. V. AORTE et CŒUR.

CIRCUMDUCTION. s. f. [*circumductio*, de *circumducere*, conduire autour ; all. *Kreisbewegung*, angl. *circumduction*, it. *circonduzione*, esp. *circunduccion*]. Mouvement dans lequel un membre ou un os décrit en quelque sorte un cône dont le sommet est dans l'articulation supérieure, et la base dans l'inférieure.

CIRCUMFUSA. s. m. pl. [all. *Circumfusa*, esp. *circunfusa*]. Mot emprunté du latin, qui signifie *choses environnantes :* c'est le nom que Hallé donnait à une classe des *choses* qui font la matière de l'hygiène, comprenant l'atmosphère, les climats, les habitations, en un mot tout ce qui agit habituellement sur l'homme par une influence extérieure et générale.

CIRCUM-UTÉRIN. V. PÉRI-UTÉRIN.

CIRE. s. f. [*cera*, κηρὸς, all. *Wachs*, angl. *wax*, it. et esp. *cera*]. Substance produite par les abeilles, et avec laquelle ces insectes composent les alvéoles où ils déposent leur provision de miel et élèvent leur progéniture. La cire est un produit de sécrétion de follicules glandulaires placés sur les côtés des anneaux du ventre ; les abeilles en détachent les fragments réguliers, moulés en quelque sorte au moment de leur production et entassés ensuite régulièrement par ces animaux. On a cru à tort qu'elle était produite à l'aide du pollen des fleurs ; celui-ci ne sert qu'à l'alimentation, comme le sucre. La cire, telle qu'on l'obtient en faisant fondre dans l'eau le marc provenant de l'expression des gâteaux de miel, est une matière solide, jaunâtre, opaque, insipide, inodore, dure et cassante à une basse température, molle et ductile à 40° ou 45° centigrades, fusible à environ 63°, se transformant, à 100°, en un liquide transparent, oléagineux, plus léger que l'eau distillée. Exposée à l'air en lames minces et humectée souvent avec de l'eau, elle perd sa couleur jaune et se transforme en *cire blanche*, fusible à 64° ou 65° ; on peut aussi la traiter par le chlore libre ou le chlorure de chaux. La cire est insoluble dans l'eau, entièrement soluble dans l'essence de térébenthine ; l'alcool bouillant en dissout peu, 0,02 de son poids ; les huiles fixes et les corps gras s'unissent avec elle en toutes proportions ; elle forme avec les alcalis des composés savonneux employés dans les arts sous le nom d'*encaustiques*. La cire est composée de trois principes : la *cérine*, la *céroléine* et la *myricine*. Elle donne, par la distillation, un peu d'eau acide, des gaz combustibles, des huiles liquides isomères, du gaz oléifiant, de l'acide margarique, et un composé très-voisin de la paraffine. — La cire fait la base du cérat et de plusieurs com-

posés emplastiques. — *Cire vierge.* Nom vulgaire de la cire blanche et pure.— *Emplâtre de cire.* Emplâtre composé de : 5 parties de cire jaune, autant de suif de mouton, et 1 partie de poix blanche, qu'on fait liquéfier sur un feu doux et qu'on passe à travers un linge. — *Emplâtre de cire verte* (emplâtre d'acétate de cuivre). Il est composé de : 4 parties de cire jaune, 2 de poix blanche, une de térébenthine, et une de sous-acétate de cuivre.— *Cire végétale* ou *céroxyline.* Substance qui a quelque analogie avec la cire des abeilles, et qu'on obtient en exprimant les feuilles de certains végétaux (tels que le *Myrica cerifera*, L., le *Ceroxylon andicola*, etc.), traitant le marc par l'eau et l'alcool froid, puis le résidu par l'ammoniaque, et précipitant la cire par la saturation de l'alcali au moyen d'un acide.— *Cire de palme* (*cera de palma*). Matière cireuse, dure, poreuse, friable, fusible à 72° ; formée d'une résine et de *céroxyline* (V. ce mot), qui est exsudée par les feuilles et le tronc du *Ceroxylon andicola*, Humboldt, grand palmier des Andes péruviennes. — *Cire de carnauba.* Matière cireuse, analogue à la cire d'abeille, fournie par un palmier, le *Corypha cerifera*, Martius, du nord du Brésil ; elle est blanc jaunâtre, sèche, cassante, à cassure lisse ; elle fond à 83°,5.— *Cire de myrica* ou *cire végétale.* Matière jaune ou verdâtre, fournie par le *Myrica sebifera*, famille des myricées : on obtient la *jaune* en lavant les baies à l'eau bouillante ; la *verte*, en faisant bouillir les fruits réduits en pulpe ; elle sert à falsifier la cire d'abeille, mais elle fond à 47° ; elle contient de la myricine et de la cérine.— *Cire des Andaquies.* Matière produite, en petits fragments de 100 à 250 grammes, par un petit insecte mellipare, du nom d'*avesa*, qui la dépose sur une seule espèce d'arbre des plateaux de l'Orénoque supérieur ; elle contient 50 parties de palmitine, 45 de cérolène, et 5 d'huile, et entre en fusion à 77°. —*Cire de la Chine.* Produite par le *Rhus succedanea*, L., cristallisable, nacrée, fusible à 82° ($C^{72}H^{72}O^4$).— *Cire du Japon.* V. PALMITINE.— *Cire de la canne à sucre.* V. CÉROSIE.— *Cire minérale.* Substance composée en grande partie de paraffine, qu'on trouve dans le voisinage de la houille, et dont on fait des bougies.

CIREUX, EUSE. adj. [du latin *cerosus*]. Qui est de la nature de la cire, qui en a l'aspect.— *Rate cireuse.* V. RATE.

CIROÈNE. V. CÉROÈNE.

CIRON. s. m. [all. *Milbe*]. Chez les anciens naturalistes ce mot désigne les *insectes aptères pourvus de quatre paires de pattes*, *parasites des êtres vivants.* Linné les a fait entrer dans son genre *Acarus* avec les *mites* (V. ce mot), et appelait *Acarus siro* la mite du fromage ; depuis lors, d'autres auteurs les ont confondus souvent avec les *mites*, ou les ont considérés comme une subdivision de celles-ci. Ils sont compris actuellement dans la famille des *Sarcoptides* principalement. V. TYROGLYPHE.

CIRRE. s. m. [de *cirrus*, boucle de cheveux, frange, huppe, filet des poissons et des sèches; πλεκτάνη, all. *Ranke*, angl. *tendril*, it. *cirro*]. En botanique, appendices filiformes, simples ou rameux, diversement tortillés ou roulés, au moyen desquels certaines plantes s'attachent aux corps voisins. On les nomme aussi *vrilles* ou *mains.*— En zoologie : 1° Certaines plumes placées autour des narines des oiseaux, manquant de barbules complétement ou à peu près : c'est plutôt *cil* qu'il faudrait dire, d'après l'aspect et la structure 2° Tentacules labiaux ou barbillons de quelques poissons. 3° Chez les annélides, appendices mous, lisses ou moniliformes, pairs, au nombre de deux ; un inférieur, un supérieur de chaque côté, à chaque anneau : ceux de l'avant-dernier anneau, quand ils prennent un grand allongement, sont des *styles ;* ceux des anneaux céphaliques constituent les *cirres tentaculaires* ou *antennes.* Il ne faut pas confondre les cirres avec les faisceaux de soies. 4° Petits appendices cylindriques, en lanières ou filamenteux, des bords du manteau de divers mollusques. 5° Organes érectiles, rétractiles, musculaires et vasculaires, servant à la locomotion des échinodermes (*Cirrodermaires* de Blainville), caractère le plus général de cette classe. On a à tort appelé *cirres* les membres des balanes. V. ce mot.

CIRRÉ, ÉE, ou **CIRRIFORME.** adj. [*cirratus*]. Qui affecte la forme ou remplit les fonctions de cirres : *feuille, pétiole cirrés.*

CIRREUX, EUSE. adj. [*cirrosus*]. Terminé en véritable cirre : tel est le pétiole de la gesse.

CIRRHONOSE. s. f. [de κιῤῥὸς, jaune, et νόσος, maladie]. Maladie caractérisée par une coloration roussâtre de la plèvre, du péritoine et autres séreuses (Lobstein).

CIRRHOSE. s. f. [de κιῤῥὸς, roux ; all. *Muscatnussleber*, angl. *cirrhosis*, it. *cirrosi*, esp. *cirrosis*]. Nom donné par Laennec à des granulations d'un jaune roux que l'on rencontre quelquefois dans le foie, et qu'il regardait comme un *tissu accidentel* créé de toutes pièces dans cet organe, et comme une des causes les plus communes de l'ascite. La cirrhose n'est pas un tissu accidentel ; elle est caractérisée par l'atrophie des capillaires qui forment les réseaux spéciaux des acini ou lobules du foie ; vaisseaux qui sont surtout des ramifications de la veine porte : d'où obstacle mécanique à la circulation dans l'organe et ascite ; d'où la disparition de l'aspect rouge du foie (atrophie de la prétendue substance rouge des auteurs). En même temps, on constate d'autres faits dont le précédent n'est peut-être que la conséquence : 1° Existence, surtout dans les parties grises, d'une grande quantité de matière amorphe granuleuse, fibroïde et quelquefois accompagnée de véritables faisceaux de fibres lamineuses n'existant pas à l'état normal, et aussi d'éléments fibro-plastiques plus nombreux qu'à l'ordinaire. 2° Diminution de volume d'un certain nombre de cellules de l'épithélium propre du foie, avec resserrement des conduits sécréteurs et des excréteurs qui leur font suite ; souvent ceux-ci sont remplis de biliverdine jaune orange, plus ou moins foncée ou brunâtre, et impure, granuleuse ; en même temps les cellules épithéliales sont remplies de petites gouttes huileuses verdâtres, bien différentes, par le volume et l'aspect, de celles du foie gras, accompagnées aussi de granulations irrégulières de biliverdine roussâtre ou jaune orange. C'est à ces dispositions que sont dues les taches jaune roussâtre dites *hypertrophie de la substance jaune.* Constipation ; selles blanchâtres, par diminution ou absence de sécrétion biliaire ; digestions lentes, pénibles ; foie plus petit à la percussion qu'à l'état normal ; ascite survenant sans œdème ni troubles du côté du cœur, bien qu'il puisse y avoir coïncidence comme complication. Affection incurable jusqu'à présent. La veine qui, dans certains cas de cirrhose, fait communiquer la veine porte avec les veines sous-cutanées thoraco-abdominales, n'est point l'ombilicale, restée ou redevenue perméable ; la veine qui a été prise pour l'ombilicale appartient à un groupe de petites veines portes accessoires sous-péritonéales, qui suivent

le cordon fibreux succédant à la veine ombilicale oblitérée, jusqu'au sinus de la veine porte, dans lequel elles se jettent. Ces petites veines se dilatent outre mesure jusqu'à leurs ramuscules anastomotiques avec les mammaires internes, épigastriques et tégumenteuses de l'abdomen, lorsque le sang éprouve un obstacle à son cours dans l'épaisseur du foie, et le conduisent dans celles-ci, qui se dilatent à leur tour (Sappey). — La *cirrhose de la rate* est caractérisée par une atrophie plus ou moins complète de cet organe, de sorte qu'il n'en reste souvent que les troncs des gros vaisseaux et la trame fibreuse. La surface présente de nombreux sillons semblables à des cicatrices, entre lesquels il y a comme des îlots de substance propre. Au microscope, on y trouve encore du parenchyme normal en petite quantité. La rate est aplatie et coriace; la coupe est traversée par des bandes épaisses et unies. Dans des cas de ce genre, les malades ne tardent pas à succomber. Il survient bientôt des ulcérations du canal intestinal suivies de diarrhées colliquatives, des états inflammatoires dans différents organes de l'économie; en dernier lieu, la maladie de Bright et l'hydropisie générale. L'hématose se fait d'une manière incomplète, les malades sont pâles et ont l'aspect cachectique; à l'autopsie, on trouve dans le cœur un caillot de sang noir, volumineux et homogène. Cet état pathologique ne peut guère être confondu avec cette forme d'atrophie de la rate que l'on observe chez des sujets atteints de marasme; il a plutôt de l'analogie avec certaines formes de cirrhose du foie, et, de même que cette dernière, il paraît prendre son point de départ dans des inflammations souvent répétées des gaînes des vaisseaux et de la trame fibreuse interstitielle.

CIRRIFÈRE. adj. [*cirrifer*, de *cirrus*, cirre, et *ferre*, porter]. Qui porte des cirres ou vrilles.

CIRRIPÈDES. s. m. pl. Cinquième classe des annelés articulés, comprenant les *Balanes* et les *Anatifes*. V. ARTICULÉS et BALANE.

CIRRUS. s. m. Une des trois formes principales présentées par les nuages, et que les marins appellent *queue-de-chat*. Les *cirrus* sont formés par un ensemble de filaments analogues à un pinceau délié, à des cheveux crépus, à un réseau : ce sont les nuages les plus élevés. Kaemtz leur assigne une hauteur de 6500 mètres; Gay-Lussac, à 7000 mètres d'élévation, en vit encore au-dessus de lui qui paraissaient à une distance considérable. Les phénomènes de réfraction solaire (halos, parhélies) dont ils sont le siége prouvent qu'ils sont composés de particules glacées, de flocons de neige nageant à une grande hauteur dans l'atmosphère. En été, ils annoncent de la pluie; en hiver, de la gelée ou du dégel. — *Cirro-cumulus*, *cirro-stratus*. V. CUMULUS, STRATUS.

CIRSOCÈLE. s. m. et f. (le féminin est préférable; les noms composés avec *cèle* sont, en général, féminins) [*cirsocele*, de κιρσὸς, varice, et κήλη, tumeur; all. *Krampfaderbruch*, angl. *cirsocele*, it. et esp. *cirsocele*]. Tumeur variqueuse. La plupart des auteurs comprennent sous la dénomination de *varicocèle* la dilatation variqueuse des veines du scrotum et celle des veines spermatiques; néanmoins quelques-uns ont réservé pour cette dernière le nom de *cirsocèle*. Ordinairement l'affection est légère; soutenir le scrotum par un bandage et prévenir la constipation est tout ce qu'il faut. Quand les vaisseaux sont très-engorgés, on applique des sangsues, et ensuite on a recours aux lotions astringentes sur le cordon et le scrotum. Quand le mal est invétéré, des chirurgiens recommandent d'enlever une portion notable de la peau lâche du scrotum, de manière à en condenser le tissu, et cela est une cure radicale. V. VARICOCÈLE.

CIRSOÏDE. adj. V. ANÉVRYSME.

CIRSOMPHALE. s. m. [*cirsomphalus*, de κιρσὸς, varice, et ὀμφαλὸς, nombril]. Tumeur formée par la dilatation variqueuse des veines qui avoisinent l'ombilic. V. VARICE.

CIRSOPHTHALMIE. s. f. [*cirsophthalmia*, de κιρσὸς, varice, et ὀφθαλμὸς, œil]. Ophthalmie variqueuse. Ophthalmie portée à un haut degré, et dans laquelle les vaisseaux de la conjonctive, très-injectés, présentent une sorte d'engorgement variqueux.

CIRSOTOMIE. s. f. [de κιρσὸς, varice, et τομὴ, section]. Extirpation des varices.

CISEAU. s. m. [all. *Meissel*, angl. *chisel*, it. *scarpello*, esp. *cincel*]. En chirurgie, instrument qui ne diffère pas de l'outil dont se servent beaucoup d'artisans : il consiste en une tige d'acier aplatie, tranchante à l'une de ses extrémités. On s'en sert dans les préparations d'anatomie et pour certaines opérations chirurgicales dans lesquelles des parties osseuses doivent être retranchées.

CISEAUX. s. m. pl. [*forfices*, ψαλὶς, all. *Schere*, angl. *scissars*, it. *cesoie*, esp. *tijeras*]. Instrument aussi connu que le précédent, se composant de deux lames croisées et mobiles sur un axe. On donne le nom de *branches* à la partie qui s'étend depuis les anneaux jusqu'à l'axe ou pivot; celui de *lames* à la partie coupante, et celui d'*entablure* à l'endroit où se trouve le pivot. La face interne de chaque lame, celle par laquelle ces lames sont en contact, a été nommée le *plane*. Les ciseaux étant fermés, les deux planes ne s'appliquent pas dans toute la longueur, chaque lame présente un peu de concavité du côté du plane; cette légère courbure de la lame est ce qu'on nomme l'*envoilure* : c'est un des points les plus importants dans les ciseaux qu'ils aient

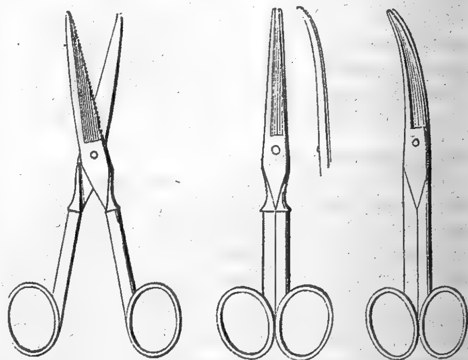


FIG. 80. FIG. 81. FIG. 82.

une envoilure convenable. La force, la forme, la grandeur des ciseaux varient à l'infini. Les ciseaux sont dits *droits* (Fig. 80) ou *courbes*, selon la direction de leurs lames. On nomme *ciseaux coudés* ceux dont les lames font un angle plus ou moins obtus avec les branches au delà de l'entablure; ils sont *coudés sur le plat* (Fig. 81) ou *sur le tranchant* (Fig. 82). On nomme *ciseaux à cuillers* des ciseaux à lames courbes sur le plat. Les ciseaux servent à couper les parties molles, lâches, isolées, qu'il serait difficile de tendre et d'inciser avec

le bistouri ; on les emploie pour l'opération du bec-de-lièvre, l'excision de la luette, la section du filet de la langue et du prépuce, pour couper les tendons, les aponévroses, les intestins sphacélés, les verrues, les chairs fongueuses, etc.

CISSAMPÉLINE. s. f. [*pélosine*]. Alcaloïde extrait par Wiggers des racines de *Cissampelos pareira*.

CISTACÉES, CISTINÉES ou **CISTÉES**. s. f. pl. [*cisteæ*]. Famille de plantes de la classe des dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, qui a pour caractères : Calice à 3 ou 5 divisions profondes. Une corolle pentapétale ; étamines indéfinies. Un ovaire globuleux, rarement uniloculaire, plus souvent à 5 ou 10 loges ; un style, un stigmate. Une capsule polysperme, multivalve. Tiges ligneuses ou herbacées. Feuilles alternes ou opposées, avec ou sans stipules, souvent persistantes. Fleurs en grappes simples, roulées en volute avant leur épanouissement, ou disposées en corymbe. Un embryon courbé ou roulé en spirale, et entouré d'un endosperme charnu.

CISTE. s. m. Le *ciste de Crète* fournit la substance gommo-résineuse connue sous le nom de *ladanum ;* le *Cistus ladanifer*, L., le *Cistus ledum*, Lamk, et le *Cistus laurifolius*, L., donnent une substance analogue.

CITERNE. s. f. [*cisterna*, de κίστη, coffre, réservoir ; all. *Milchsaftbehälter*, angl. *cistern*, it. et esp. *cisterna*]. Les anatomistes ont donné autrefois le nom de *citerne* à certaines parties du corps qui servent de réservoir à quelques humeurs : telle est la *citerne lombaire* ou *réservoir de Pecquet*, dilatation que présente le canal thoracique à son origine, dans la région lombaire. V. CHYLIFÈRE.

CITRACONIQUE (ACIDE) [*acide cicitribique* ou *para-itaconique*]. Corps obtenu par distillation de l'acide citricique ; liquide, tombant au fond de l'eau ; sans couleur ni odeur, de saveur acide très-aigre ; bout à 212° ($C^5H^2O^3$). Au contact de l'eau, il en prend 1 équivalent, et forme un hydrate solide, cristallisé, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

CITRATE. s. m. [*citras*, de *citrus*, citron ; all. *Citronsaures Salz*, angl. *citrate*, it. et esp. *citrato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide citrique avec les bases. Ils sont décomposables par la chaleur en produits analogues à ceux des tartrates, dont ils se rapprochent à plusieurs égards. Ils sont solubles ou insolubles. Parmi ces derniers, ceux de soude, de potasse et d'ammoniaque perdent une partie de leur solubilité par un excès d'acide citrique, et celui de plomb se dissout dans l'ammoniaque.

CITRÈNE. s. m. Nom actuel de l'*essence de citron* ($C^{20}H^{16}$), qui est liquide, polarise à droite, et bout à 170° (Regnault) ; densité, 0,847 ; odeur vive et agréable.

CITRICIQUE (ACIDE) [*acide pyro-aconitique*, *itaconique*, *para-pyrocitronique* ou *-citrique*]. Corps obtenu par distillation de l'acide citrique. Il est isomère avec l'acide citraconique ; on ne peut l'avoir anhydre ($C^5H^2O^3$) ; avec 1 équivalent d'eau il est cristallisable ; il est soluble dans l'eau et l'alcool, mais insoluble dans l'éther.

CITRILÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène liquide, obtenu en décomposant le camphre liquide du citron par la chaux, isomère avec le térébenthène et l'essence de citron ; il ne dévie pas le plan de polarisation. ($C^{20}H^{16}$.)

CITRIN, INE. adj. [*citrinus*]. De couleur de citron. — *Onguent citrin*. V. ONGUENT.

CITRIQUE. adj. [angl. *citric*, it. *citrico*]. — *Acide citrique* ($C^{12}H^5O^{11}.3HO + 2HO$). On le trouve, libre ou combiné, dans un grand nombre de productions végétales, notamment les citrons, les groseilles, etc. Pour l'obtenir, on sature le suc de ces fruits par le carbonate de chaux, puis on décompose le citrate calcaire par une quantité d'acide sulfurique double en poids de la craie employée. Il cristallise en prismes à quatre pans, terminés par des sommets dièdres. Sa saveur est forte, presque caustique, et ne devient agréable que quand on le dissout dans une certaine quantité d'eau. Il forme avec l'oxyde de plomb un sel soluble dans l'ammoniaque, qui peut servir à le caractériser. Il est rafraîchissant, antiseptique, diurétique. On en prépare un sirop, une limonade sèche. — *Limonade citrique*. V. LIMONADE.

CITRONNÉ, ÉE. adj. Qui sent le citron, qui renferme du jus de citron ou de l'essence de citron : *tisane citronnée*.

CITRONNELLE. s. f. Surnom de l'*aurone* et de la *mélisse officinale*.

CITRONNIER. s. m. [*Citrus*, L., all. *Citronenbaum*, angl. *lemon-tree*]. Genre de la famille des aurantiacées, J. (polyandrie icosandrie, L.), qui renferme deux espèces principales, l'*oranger* (*Citrus aurantium*, L.), et le *citronnier* proprement dit, ou *de Médie* (*Citrus medica*, L.). Le *citronnier* se subdivise en trois sous-espèces principales : le *limon* ou *citron* (*Citrus limonum*, Risso), dont le fruit est oblong, à écorce unie assez mince, à pulpe très-acide ; le *cédrat* (V. ce mot) ; la *bergamote* (*Citrus bergamia*), à fruit globuleux, petit, à écorce ferme, à pulpe douce. Le citronnier est un arbre originaire de la Médie, naturalisé dans le midi de l'Europe. — Le suc du citron est très-acide : étendu d'eau et édulcoré avec du sucre ou du sirop, il constitue la *limonade* (V. ce mot). — On obtient, par la distillation de 6 parties en poids d'alcool à 80° centésimaux sur 1 partie d'écorce fraîche de citron, l'*esprit* ou *alcoolat de citron*. On prépare de même les alcoolats d'écorces d'orange, de cédrat, de bergamote. — On fait un *sirop d'écorce de citron* et un *oléosucre de citron*. On obtient cet oléosucre en frottant sur les écorces mêmes des morceaux de sucre, que l'on triture après les avoir ainsi imbibés de l'huile essentielle que ces écorces contiennent. — On fait aussi un *sirop de suc de citron* avec 4 parties en poids de suc de citron frais, clarifié et filtré, et 3 de sucre blanc, que l'on aromatise de même.

CITRONYLE ou **CITRYLE**. s. m. Radical de l'essence de citron, qui n'est jusqu'à présent admis que par analogie. L'*hydrure* serait l'essence de citron, et il se formerait par l'acide chlorhydrique un *chlorhydrate* cristallin de citronyle ; d'autres font ce mot synonyme de *citrilène*.

CITROUILLE. s. f. [all. *Augurienkürbiss*, angl. *pumpkin*, it. *citriuollo*, esp. *calabaza*]. Nom de certaines variétés de la *courge* (*Curcubita pepo*, L., *Cucurbita citrullus*, L., ou mieux *Cucumis citrullus*, Seringe), dont les semences sont regardées comme adoucissantes, et constituent une des quatre semences froides majeures des anciens. Depuis quelques années, les semences de citrouille sont préconisées pour l'expulsion du tænia. On prend à cet effet 30 grammes de semences de citrouille qu'on mêle avec du sucre ; on verse sur la pâte qui en résulte la valeur d'une tasse de lait, et l'on avale le tout.

CITTA. V. PICA.

CIVETTE. s. f. [all. *Zibel*, angl. *civetta*, esp. *civeta*]. Substance onctueuse, d'une forte odeur de musc, sécrétée par des glandes situées au-dessous de l'anus de la *civette* ou *chat musqué* (*Viverra civetta*, L.), mammifère carnassier carnivore. Elle s'amasse en une espèce de poche autour de laquelle les glandes sont situées, et d'où on l'extrait au moyen d'une sorte de cuiller. La civette est réputée antispasmodique, comme le musc.

CIVETTE. s. f. Espèce d'*ail*. V. ce mot.

CLADODE. s. m. [de κλάδος, rameau]. En botanique, rameaux foliiformes des *Ruscus*, *Xylophylla*, etc.

CLAIR, AIRE. adj. [*limpidus*, *pellucidus*, λαμπρὸς, all. *hell*, angl. *clear*, it. *chiaro*, esp. *claro*]. Transparent, limpide; c'est l'opposé de *trouble*. Un liquide est *clair*, quelle que soit sa couleur, lorsqu'il ne tient en suspension aucun corps solide qui en trouble la transparence. — *Œuf clair*. Celui qui a été pondu par une femelle d'oiseau non fécondée.

CLAIRVOYANCE. s. f. État dans lequel les magnétiseurs prétendent que le magnétisé voit des objets qui, autrement, ne pourraient être vus. V. HYPNOTISME.

CLAPIER. s. m. [*latibulum*, κοιλία]. Foyer purulent plus ou moins profondément situé, d'où le pus s'écoule difficilement.

CLAQUEMENT. s. m. Bruit particulier causé par le choc d'un corps mince contre un autre corps. Le rapprochement brusque jusqu'au contact d'un corps mince contre un autre qu'il ne touchait pas porte le nom de *claque* par onomatopée; quelques auteurs l'ont nommé *claquement*, et ont par suite appelé *bruit de claquement* le son produit par cette espèce de choc. — *Claquement valvulaire*. Nom donné par Bouillaud (1836): 1° au rapprochement brusque, jusqu'au contact de leurs faces opposées, des valvules auriculo-ventriculaires pendant la systole ventriculaire; 2° au brusque refoulement des valvules sigmoïdes contre les parois des artères aorte et pulmonaire; 3° au choc des faces opposées de ces valvules pendant leur adossement réciproque, dû à la pression du sang en voie de retour vers le cœur lors de la systole artérielle; 4° à l'abaissement soudain des valvules auriculo-ventriculaires contre les parois des ventricules. Il considère les deux premiers comme causant le premier bruit du cœur, et les deux derniers comme produisant le second bruit. La minceur et la consistance des valvules s'opposent à ce qu'elles puissent fournir les conditions de la production d'un *bruit solidien*, quelle que soit la rapidité de leurs mouvements au sein d'un liquide. V. TENSION.

CLARIFICATION. s. f. [*clarificatio*, de *clarus*, clair, et *facere*, faire; all. *Abklärung*, angl. *clarification*, it. *chiarificazione*, esp. *clarificacion*]. Opération qui consiste à séparer d'un liquide les particules solides qui s'y trouvent suspendues, et qui en troublent la transparence. On parvient à ce but par la *dépuration*, la *décantation*, la *despumation*, la *colature* et la *filtration* (V. ces mots). Mais la plupart de ces procédés ne séparent que les particules les plus grossières, et ne sont que les préliminaires de la *clarification* proprement dite. Celle-ci ne s'opère complétement que par la coagulation, au moyen du blanc d'œuf, du sang de bœuf, de la gélatine ou des acides, et souvent à l'aide de la chaleur. — Le *blanc d'œuf*, formé presque exclusivement d'albumine animale, est battu avec une certaine quantité d'eau; le liquide écumeux qui en résulte, versé dans la liqueur à clarifier, enveloppe les matières qui s'y trouvent suspendues et se précipite avec elles. Si la liqueur est bouillante, l'albumine se coagule, entraînant entre ses parties les impuretés de la liqueur et l'air que l'agitation y a introduit; il se forme du tout une écume légère qui surnage et qu'on enlève: c'est ainsi que se clarifient les sirops. — Le *sang de bœuf* agit comme le blanc d'œuf; souvent on l'associe à la poudre de charbon animal, qui décolore la liqueur, en même temps que l'albumine du sang la clarifie. — La *gélatine* n'est guère employée que pour coller les vins blancs. On dissout de l'ichthyocolle dans un peu d'eau ou de vin, et on l'ajoute au liquide. L'effet est le même que celui du blanc d'œuf. — Lorsque, au contraire, c'est de l'albumine végétale ou animale, du gluten ou de la matière caséeuse, qui troublent une liqueur, ces substances ayant la propriété de former avec les acides des composés insolubles, il suffit d'y ajouter une petite quantité d'un acide; la matière animale se coagule et la liqueur s'éclaircit. C'est ainsi qu'on clarifie les sucs d'herbes, le petit-lait, etc. V. COAGULATION et FILTRATION.

CLASSE. s. f. [*classis*, all. *Classe*, angl. *class*, it. *classe*, esp. *clase*]. Assemblage ou collection d'un grand nombre d'individus ou d'objets quelconques. On donne ce nom aux groupes généraux en lesquels se subdivisent les *embranchements*, et qui sont formés par la réunion des *ordres*, comme ceux-ci le sont par celle des *familles*, composées de *genres*, qui eux-mêmes sont un assemblage d'*espèces*. V. ces mots et INDIVIDU.

CLASSEMENT. s. m. Arrangement méthodique des espèces de corps, réunies dans le voisinage les unes des autres d'après leurs analogies. Il est destiné, non-seulement à faciliter les souvenirs, mais surtout à perfectionner les combinaisons scientifiques. Nulle science n'a plus que la biologie à étudier une multiplicité d'êtres distincts et pourtant analogues. En outre, il est absolument nécessaire d'établir une classification, au moins dans les dispositions les plus générales, afin d'organiser entre tous ces êtres divers une exacte comparaison, qui est le plus puissant moyen d'investigation propre à l'étude des corps vivants, et devient à son tour le meilleur moyen de vérification des classifications. Le nombre et la multiplicité des objets à classer, qui d'abord paraissent autant d'obstacles à une distribution systématique, permettent, au contraire, de saisir entre eux des analogies scientifiques plus étendues et plus faciles aussi à vérifier. V. SCIENCE.

CLASSIFICATION. s. f. [*classificatio*, de *classis*, classe, et *facio*, je fais; all. *Classification*, it. *classificazione*, esp. *classificacion*]. Distribution méthodique ou systématique d'une collection d'êtres, d'objets, de choses, de quelque nature qu'ils soient, en classes, ordres, genres, espèces et variétés. La classification des êtres naturels est l'objet des *méthodes* ou des *systèmes* des naturalistes; la classification des maladies constitue proprement la *nosologie*. V. BIOTAXIE.

CLASTIQUE (ANATOMIE) [de κλάω, je brise]. Pièces artificielles d'anatomie qui peuvent se démonter de manière à montrer les parties sous-jacentes.

CLATHRACÉS. s. m. pl. [de κλᾶθρον, cloison]. Famille de champignons thécasporés, contenant les *Clathres*, les *Phallus*, etc.

CLAUDICATION. s. f. [*claudicatio*, de *claudicare*, boiter; χώλωσις, all. *Hinken*, angl. *lameness*, it. *claudicazione*, esp. *claudicacion*]. L'action de boiter: effet du raccourcissement ou de l'allongement d'un des membres inférieurs; ou de l'ankylose de quelqu'une des articulations qui leur appartiennent; ou

simplement de la douleur qui a son siége dans l'un d'eux, et qui en gêne les mouvements. — Les vétérinaires désignent la claudication sous le nom de *boiterie*. V. ce mot.

CLAVAIRE. s. f. [*clavaria*, all. *Keulenschwamm*]. Genre de champignons dont les diverses espèces sont formées d'une substance charnue ou tubéreuse, et ordinairement en forme de massue (*clavis*). Toutes les grandes clavaires à chair tendre sont comestibles, mais particulièrement la *clavaire coralloïde*(*Clavaria coralloides*, L., ou *alba*, Persoon), que l'on connaît vulgairement sous les noms de *mainotte*, *menotte*, *chevaline*, *barbe-de-bouc*, etc.

CLAVALIER. s. m. L'écorce de *clavalier jaune* ou *épineux jaune* des Antilles (*Xanthoxylum clava Herculis*, L., ou *Xanthoxylum caribeum*, Lamk), famille des rutacées xanthoxylées, est fébrifuge, tinctoriale en jaune, mais peu usitée. Son principe amer et colorant est la *xanthopicrite*.

CLAVEAU. s. m., ou **CLAVELÉE.** s. f. [all. *Schafblattern*, angl. *scab*, *rot*, it. *fuoco di Santo Antonio*, esp. *morriña*]. Maladie éruptive et contagieuse propre aux bêtes à laine, et qui paraît avoir beaucoup d'analogie avec la petite vérole. Ces deux mots (*claveau*, *clavelée*, dérivés de *clavus*, clou) sont généralement employés comme synonymes ; cependant depuis quelques années on appelle communément *clavelée*, la maladie elle-même, et *claveau*, le virus renfermé dans les pustules qui la caractérisent ; virus qui, étant inoculé, peut la transmettre à d'autres individus. La clavelée, qui a reçu du vulgaire un grand nombre de noms qui sont des dérivés de celui-ci, est aussi appelée *picote*, *rougeole*, *gravelade*, *petite vérole*. Elle est caractérisée par des boutons très-analogues à ceux de la variole chez l'homme, qui se montrent aux ars antérieurs et postérieurs, à la surface interne des avant-bras et des cuisses, autour de la bouche et des yeux. La marche, les complications et la terminaison de la maladie sont absolument les mêmes que celles de la variole ; comme celle-ci, elle ne sévit qu'une seule fois sur le même individu, et elle est éminemment contagieuse. L'analogie a porté à croire que la vaccine pourrait en préserver les moutons ; les expériences ont donné des résultats contradictoires et demandent à être reprises. Des vétérinaires très-autorisés admettent l'identité de la variole et de la clavelée, et appellent celle-ci *variole du mouton*.

CLAVELEUX. adj. Qui est relatif à la clavelée : *virus claveleux*.

CLAVELISATION. s. f. Inoculation de la clavelée. La clavelisation a été préconisée par un grand nombre de vétérinaires et d'agriculteurs depuis Venel et Teissier. On en obtient des avantages incontestables ; elle donne rarement une éruption maligne ; elle est peu dangereuse ; elle limite à cinq ou six semaines la durée de l'affection, tandis que la clavelée naturelle dure de trois à quatre mois dans un troupeau ; elle met à l'abri d'une seconde clavelée. On peut claveliser à toutes les époques de l'année ; à moins que l'on ne redoute la maladie régnante, le printemps et l'automne sont les saisons les plus favorables ; le froid humide est nuisible et prédispose à des accidents. Le choix du virus ou claveau importe beaucoup. Pour le recueillir, on incise, du sixième au seizième jour, longitudinalement la pustule, et, quand le sang a cessé de couler, on reçoit dans des tubes capillaires la sérosité qui succède. Mais il est préférable de prendre la sérosité trouble, sans être encore purulente, qui se trouve dans les pustules du septième au huitième jour de leur formation. C'est là le claveau le plus énergiquement inoculable. C'est cette sérosité qui est virulente. On pratique généralement la clavelisation à la face inférieure de la queue. Deux piqûres suffisent ; on les fait avec la lancette. Roche-Lubin et Belliol ont conseillé de claveliser par les voies digestives. Pour cela, on donne aux moutons à inoculer une provende de son à laquelle on ajoute un résidu formé par la pulvérisation des croûtes recueillies sur les animaux infectés, auquel on ajoute du sel imprégné du sang des bêtes claveleuses ; ce moyen donne les mêmes résultats que le précédent, mais avec moins d'intensité des phénomènes fébriles. Il n'est pourtant pas généralement répandu.

CLAVICULAIRE. adj. [*clavicularis*]. Qui a rapport à la clavicule.

CLAVICULE. s. f. [*clavicula*, diminutif de *clavis*, clef ; κλεὶς, all. *Schlüsselbein*, angl. *clavicle*, it. *clavicola*, esp. *clavicula*). Os qui sert d'arc-boutant à l'épaule, et que l'on a ainsi appelé parce qu'on l'a comparé à la clef d'une voûte ; ou, selon Spigel, parce que sa forme est la même que celle des verrous des anciens. La clavicule est contournée en S et placée transversalement à la partie supérieure du thorax ; elle s'articule par l'une de ses extrémités avec le sternum, par l'autre avec l'apophyse acromion de l'omoplate. Elle donne attache en haut au muscle sterno-clido-mastoïdien, en bas au sous-clavier, en avant au grand pectoral et au deltoïde, en arrière au trapèze.

CLAVICULÉ, ÉE. adj. [*claviculatus*]. Pourvu de clavicule : *animaux claviculés*.

CLAVIFORME. adj. [*claviformis*, de *clavis*, massue, et *forma* forme]. Qui ressemble à une massue. Se dit, en botanique, des parties qui vont en augmentant de volume depuis leur point d'insertion jusqu'au point opposé.

CLAVI-STERNAL. adj. [*clavi-sternalis*]. Qui a rapport à la clavicule et au sternum. Béclard appelait *os clavi-sternal*, la première pièce du sternum.

CLEF. s. f. [*clavis*, κλεὶς, all. *Schlüssel*, angl. *key*, it. *chiave*, esp. *llave*]. — *Clef du trépan*. Petit instrument d'acier employé pour démonter la pyramide et la séparer de la couronne du trépan. — *Clef de forceps*. Autre petit instrument qui sert à démonter et à remonter le forceps. — *Clef de Garengeot*. Instrument dont on se sert pour faire l'extraction des dents, et dont Garengeot passe pour être l'inventeur, ou qu'il a du moins perfectionné, s'il est vrai que cet instrument soit d'origine anglaise. La clef de Garengeot se compose d'une tige longue de 11 à 13 centimètres (Fig. 83), montée, à l'une de ses extrémités, sur un manche transversal, et supportant, à l'autre, un renflement quadrilatère, aplati sur deux de ses faces, arrondi à son bord libre, lisse et poli dans toutes ses parties. Une mortaise, creusée près de l'extrémité de la tige, correspond au milieu du renflement ou panneton de la clef, et reçoit un crochet courbe, demi-circulaire, plus ou moins ouvert, selon le volume de la dent à extraire. La *clef à noix* est plus solide que celle à *pivot*, dont la construction est, du reste, tout à fait analogue. Le malade étant placé convenablement, le chirurgien garnit de linge le panneton de la clef, afin

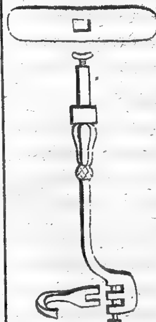


FIG. 83.

de presser moins durement sur le bord alvéolaire. Il saisit l'instrument avec la main droite, et applique le crochet, à l'aide des doigts de la main gauche, sur le côté interne de la dent malade, le plus près possible de la gencive. Le panneton de l'instrument porte alors contre la face externe de ce rebord, vers laquelle le chirurgien, par un mouvement gradué de bascule, renverse la dent malade. Lorsque celle-ci n'est que luxée, on achève de l'extraire en la saisissant avec une pince. La clef de Garengeot est l'instrument le plus convenable pour l'extraction des dents à plusieurs racines. — *Clefs du crâne* (*claves calvariæ*). Petits os enclavés dans les sutures des os plats qui forment cette voûte; ils sont plus connus sous le nom d'*os wormiens*.

CLÉISAGRE. s. f. V. CLISAGRE.

CLÉMATITE. s. f. [*Clematis*, L., all. *Waldrebe*, it. *clematide*, esp. *clematida*]. Genre de plantes (polyandrie polygynie, L., renonculacées, J.) dont les espèces *Clematis recta*, L. (*flammula Jovis* des officines, *clématite droite*), *Clematis flammula*, L. (*flammule*), et *Clematis vitalba*, L. (*aube-vigne*, *viorne*, *vigne blanche*), ont une extrême âcreté. On pratiquait autrefois, pour le traitement de la gale, des frictions avec de l'huile dans laquelle on avait fait macérer des feuilles de clématite; mais ce moyen a été abandonné à cause de l'inflammation de la peau qui peut en résulter. C'est avec les feuilles pilées du *Clematis vitalba* que les mendiants se font naître des ulcères aux jambes pour exciter la commisération publique : de là son nom d'*herbe aux gueux*. V. SIALAGOGUE.

CLIDARTHROCACE, et non **CLÉIDARTHROCACE.** s. f. (de κλεὶς, clavicule, ἄρθρον, articulation, et κακὸς, mauvais]. Rust a donné ce nom à l'inflammation des surfaces osseuses de l'articulation sterno-claviculaire.

CLIDO-COSTAL, et non **CLÉIDO-COSTAL.** adj. [*clido-costalis*]. Nom qu'on a donné quelquefois au ligament costo-claviculaire. Mot mauvais et hybride.

CLIDO-SCAPULAIRE, et non **CLÉIDO-SCAPULAIRE.** adj. [*clido-scapularis*]. Qui a rapport au scapulum ou omoplate et à la clavicule. Mot hybride et mauvais. V. SCAPULO-CLAVICULAIRE.

CLIGNEMENT. s. m. [*conniventia*, σκαρδαμυγμὸς, all. *Blinzeln*, angl. *winking*, it. *l'amiccare*, esp. *guiñada*]. Mouvement par lequel on rapproche les paupières l'une de l'autre, de manière à ne laisser que très-peu d'intervalle entre elles, soit pour se garantir l'œil d'une trop vive lumière, soit pour apercevoir plus facilement des objets éloignés.

CLIGNOTANT, ANTE. adj. [all. *Blinzelhaut*]. — *Membrane clignotante.* Membrane demi-transparente qui, chez les oiseaux, se trouve placée verticalement à l'angle interne de l'œil, entre le globe oculaire et les paupières, et que l'animal tire à volonté comme un rideau pour se garantir de l'impression de la lumière. C'est en quelque sorte une troisième paupière. On en trouve des rudiments chez les mammifères quadrupèdes dans la *caroncule* (V. ce mot), et particulièrement chez le cheval, où elle est soutenue par un fibro-cartilage.

CLIGNOTEMENT. s. m. [*nictatio*]. Clignement prompt et répété : mouvement involontaire par lequel les paupières se referment et s'ouvrent continuellement et avec rapidité. Quelquefois ce n'est qu'une succession rapide de frémissements ou tremblements incommodes du muscle orbiculaire des paupières.

CLIMAT. s. m. [*clima*, de κλίμα, région; all. *Klima*, angl. *climate*, it. et esp. *clima*]. Un *climat* est proprement l'espace compris, sur la mappemonde et les cartes géographiques, entre deux cercles parallèles à l'équateur terrestre; mais, par extension, on a appelé *climat* une étendue de pays dans laquelle la température et les autres conditions de l'atmosphère sont partout à peu près identiques. — On divise les climats en : 1° *Chauds* (de l'équateur au 30e ou 35e degré de latitude), variant en température moyenne de 20° à 27°,50 centigrades (maximum, 48°; minimum, 12°). Ils comprennent les régions dites intertropicales : une grande partie de l'Afrique et ses îles, l'Asie méridionale, une grande partie des îles de l'Océanie, la partie de l'Amérique entre la Californie et la Plata septentrionale. Les différences de température, peu considérables dans le jour, le sont beaucoup la nuit (de 15° à 20°), à cause du rayonnement nocturne sous un ciel sans nuage : ce qui rend les nuits dangereuses. — 2° *Climats froids* (du pôle au 50e ou 55e degré de latitude), dont la température moyenne est au-dessous de 0° à + 10° centigrades au plus. Le point le plus froid du globe n'est pas au pôle, où la moyenne est de — 16° centigrades, mais au nord du détroit de Beering, au 80e degré de latitude, où la moyenne est de — 23° centigr. La limite des habitations humaines est du 70e au 78e degré de latitude, où la moyenne est de — 7° à — 8°, mais le froid y atteint — 57° centigr., et au fort d'un été très-court (juin et juillet), il monte à 15°, 20°, et 30° ou 34° centigr. : nord de l'Écosse, Danemark, Suède, Norvége, Islande, Russie moyenne et du Nord, Finlande, Laponie, Nouvelle-Zemble, Spitzberg, Sibérie, Kamtchatka, haut plateau d'Asie (même au-dessous du 50e de latitude), Canada (au-dessous du 50e de latitude), Nouvelle-Bretagne, Groënland. — 3° *Climats tempérés* (du 30e ou 35e degré au 50e ou 55e degré de latitude, dont la température moyenne est de 10° à 15° centigr. : Europe centrale et méridionale, ses îles; Asie, de la Méditerranée et de la mer Noire au Japon; la plus grande partie des États-Unis dans l'Amérique du Nord; portion du Chili, de la Plata, de la Patagonie, dans l'Amérique du Sud, seuls pays où les quatre saisons soient ordinairement tranchées. Moyenne de l'hiver, + 3° centigrades; de l'été, 19°,9; du printemps, 10°,7, et de l'automne, 11°,8.

CLIMATÉRIQUE. adj. [*climactericus*, κλιμακτηρικὸς, de κλιμακτὴρ, échelon, de κλίμαξ, échelle, degré; all. *Stufenjahr*, angl. *climacteric*, it. et esp. *climaterico*]. Mot qui signifie proprement *par échelons*, *par degrés*, et par lequel on a désigné certaines périodes de la vie qu'on regardait comme critiques. Les *années climatériques* étaient, suivant les uns, toutes celles de la vie de l'homme qui sont des multiples du nombre sept; d'autres n'ont donné ce nom qu'aux années qui résultent de la multiplication de sept par un nombre impair; il en est qui n'ont admis que trois *climatériques*; quelques-uns enfin ont étendu ce nom aux multiples de neuf; mais tous ont reconnu pour *climatérique* la soixante-troisième année, qu'on a nommée la *grande climatérique*, parce que soixante-trois est le produit de sept multiplié par neuf. Les uns et les autres pensaient que la période de trois, ou de sept, ou de neuf, qu'ils avaient adoptée, était nécessaire pour l'entier renouvellement des parties constituantes du corps, de manière qu'il ne restât plus dans l'économie aucune des parties dont elle était formée auparavant. Toute cette théorie se lie à la doctrine des nombres de Pythagore. — *Maladie climatérique.* Changement survenant sans cause connue à une période avancée de la vie, et

par lequel le patient perd ses chairs et ses forces avant de se plaindre ni d'anorexie ni de dyspepsie. Cela s'opère si graduellement, que le malade s'aperçoit à peine de l'altération de sa santé jusqu'au point où l'appétit fait défaut, où le sommeil manque, et le peu qu'il y en a ne restaure pas; la face s'amaigrit ou se boursoufle, la langue est blanche, le pouls devient plus fréquent; il y a douleur dans la tête et dans la poitrine; les jambes enflent, mais on n'observe ni diminution dans la quantité de l'urine, ni autre altération sensible dans l'action des viscères abdominaux, si ce n'est que les intestins sont plus paresseux que d'habitude. C'est une affection complétement distincte d'une désorganisation intérieure : ce qui le prouve, c'est que souvent le malade se rétablit. — On dit quelquefois : *constitution climatérique* d'une contrée ; locution vicieuse, puisque *climatérique* ne vient pas de *climat*.

CLIMATOLOGIE. s. f. [*climatologia*, de κλίμα, région, climat, et λόγος, discours]. Traité ou description des influences exercées sur l'économie par les agents répandus dans l'atmosphère (air, lumière, électricité), par la nature du sol, sa latitude, etc. Ce mot a été pris quelquefois dans le sens de *météorologie*.

CLINANDRE. s. m. [de κλίνη, lit, et ἀνήρ, mâle, étamine]. Colonne qui porte les organes sexuels des orchidées.

CLINANTHE. s. m. [*clinanthium*, de κλίνη, lit, et ἄνθος, fleur]. Nom du pédoncule quand il s'élargit à son sommet en un plateau chargé de fleurs sessiles, comme celui des synanthérées.

CLINICIEN. s. m. [*clinicus*, κλινικὸς, all. *Cliniker*, *clinischer Artzt*]. Suivant les anciens dictionnaires, médecin qui visite et traite les malades retenus dans leur lit. Aujourd'hui, plus spécialement, médecin qui enseigne la médecine au lit du malade.

CLINIQUE. adj. [*clinicus*, de κλίνη, lit; all. *clinisch*, angl. *clinical*, it. et esp. *clinico*]. — *Médecine clinique*. Celle qui s'occupe du traitement des maladies considérées individuellement. — *Leçon clinique*. Celle qui est donnée dans un hôpital près du lit des malades. — *Caractères cliniques*. Caractères anatomiques et symptomatologiques observés au lit du malade, sur les produits morbides ou sur les lésions, indépendamment de toute relation avec la nature élémentaire, anatomique ou physiologique, du tissu affecté. C'est ainsi du moins que comprennent ces caractères beaucoup de ceux qui emploient cette expression. L'absence de notions de physiologie, ou le manque de méthode dans l'application de cette science à la pathologie conduit à donner le nom de *cliniques* à un certain nombre de caractères que présentent, sur le malade, les tissus morbides, et aux propriétés qu'ils manifestent sur le vivant (durée, marche et nature des symptômes appartenant en propre aux tumeurs). Cette expression désigne, en un mot, dans la physiologie pathologique, l'ensemble des actes d'ordre organique (V. PROPRIÉTÉ) qui se rattachent à chaque espèce de produit morbide, comme en physiologie normale le mot de *propriété* désigne l'ensemble des actes accomplis par chaque espèce de tissu sain. Faute de savoir que les propriétés des tissus morbides sont une modification des propriétés normales et se rattachent à telle ou telle espèce d'élément, comme la sensibilité à tel tube nerveux, la contractilité à telle fibre, mais à des degrés différents, selon la nature de ces fibres, beaucoup ont classé les tumeurs d'après les actes ou propriétés (caractères cliniques) qu'elles manifestent, sans rattacher ceux-ci à la base anatomique qu'ils possèdent réellement. Il en résulte : 1° qu'ils ont involontairement conclu de l'analogie des propriétés à leur identité et à celle des tissus qui les manifestent; comme qui conclurait de la contractilité de la vessie et d'un muscle à l'identité des fibres lisses et des fibres striées, ou à l'identité des tissus du muscle de la vie organique et du muscle de la vie animale; 2° qu'ils tiennent pour identiques et confondent sous un seul nom des tissus différents dont ils ne connaissent pas les éléments caractéristiques; 3° que, la connaissance des éléments anatomiques ne les guidant pas dans l'examen des actes morbides ou symptômes, ils considèrent comme ayant les mêmes propriétés (*caractères cliniques*) des tumeurs de diverses espèces, qui, à cet égard, offrent pourtant des différences tranchées aux points de vue de leur nutrition et de leur développement, etc. De là leur prétention à trouver un désaccord entre les *caractères cliniques* que manifeste une tumeur et les résultats fournis par l'anatomie générale, qui indique une *diversité d'espèce* là où il y a, à la vérité, nutrition et développement, mais avec des différences d'*intensité* ou de *rapidité*, etc., correspondant aux différences anatomiques.

CLINIQUE. s. f. Institution dans laquelle les élèves apprennent l'art de guérir les maladies au lit même des malades. On dit, en ce sens, la *clinique de l'Hôtel-Dieu, de la Charité*, etc.

CLINODE. s. m. [*clinodium*]. Corps analogue aux basides, mais composé de cellules très-petites, allongées, simples ou rameuses. Chaque clinode porte une spore nue à son extrémité; il se présente sous forme de filaments plus ou moins longs, continus ou cloisonnés, naissant des cellules qui constituent le parenchyme du réceptacle.

CLINOÏDE. adj. [*clinoides*, de κλίνη, lit, et εἶδος, forme : qui a de la ressemblance avec un lit]. — *Apophyses clinoïdes*. Quatre apophyses (deux antérieures et deux postérieures) que présente la face supérieure du corps de l'os sphénoïde, et qui laissent entre elles un espace quadrilatère ayant à peu près la forme d'un lit.

CLISAGRE, et non **CLÉISAGRE**. s. f. [de κλεῖς, clavicule, et ἄγρα, prise]. Goutte fixée sur l'articulation sterno-claviculaire.

CLISÉOMÈTRE. s. m. [*cliseometrum*, de κλίσις, pente, inclinaison, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer le degré d'inclinaison du bassin, et à déterminer dans quel rapport l'axe de cette cavité se trouve avec celui du corps. Cet instrument, proposé par Stein, est très-compliqué et inusité.

CLITORIDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport au clitoris. — *Artère clitoridienne*. Branche supérieure de la honteuse interne. — *Nerf clitoridien*. Rameau du nerf honteux.

CLITORIS. s. m. [*clitoris*, κλειτορίς, all. *Kitzler*, angl. *clitoris*, it. *clitoride*, esp. *clitoris*]. Petit tubercule allongé, susceptible d'érection, situé à la partie supérieure de la vulve; sa structure a du rapport avec celle du pénis, dont il est l'analogue au point de vue anatomique. Son extrémité libre, cachée entre les grandes lèvres, représente une espèce de gland arrondi et imperforé, entouré d'un repli de la membrane muqueuse analogue au prépuce. Il est formé par un corps caverneux de même structure que celui de la verge, et l'allongement démesuré qu'il peut présenter a quelquefois donné lieu à des méprises sur le véritable sexe de certains individus. V. ÉRECTILE.

CLITORISME. s. m. Abus que les femmes font quelquefois de leur sexe, lorsqu'elles ont un clitoris volumineux.

CLITORISMIE. s. f. Développement exagéré du clitoris, qui en exige parfois l'amputation.

CLIVUS BLUMEMBACHII. *Plan incliné* que forme la face postérieure de la *lame quadrilatère* qui limite en arrière la selle turcique, lame appelée aussi *dos de la selle turcique.*

CLOAQUE. s. m. [*cloaca*, all. *Kloake*, angl. *cloaca*, it. et esp. *cloaca*]. Poche que forme l'extrémité du canal intestinal chez les oiseaux et les reptiles, et dans laquelle s'ouvrent les uretères. Le cloaque sert ainsi de réservoir aux urines et aux excréments, qui s'y mélangent au moment de l'excrétion, mais n'y séjournent pas ; c'est aussi dans le cloaque qu'aboutissent et s'ouvrent les oviductes.

CLOCHE. s. f. [*campana*]. Vase de verre qui a la forme d'une cloche ou plutôt d'un cylindre, dont la partie supérieure est bombée, et qui sert de récipient. — Dans le langage populaire, synonyme d'*ampoule*, pour désigner une tumeur formée par l'épiderme soulevé, et remplie de sérosité (V. AMPOULE). — C'est aussi un des noms vulgaires de la cachexie aqueuse des bêtes à laine.

CLOISON. s. f. [*septum*, *διάφραγμα*, all. *Scheidewand*]. Nom donné, en anatomie, à diverses parties qui servent à diviser en deux une cavité, ou à séparer une cavité d'une autre. Telles sont : la *cloison des oreillettes* et celle *des ventricules du cœur ;* la *cloison des sinus frontaux* et celle *des sinus sphénoïdaux*, formées par des lames osseuses aplaties sur leurs deux faces, et situées sur la ligne médiane ; la *cloison des fosses nasales*, formée par le vomer, la lame perpendiculaire de l'ethmoïde et le cartilage triangulaire, et tapissée par la pituitaire ; la *cloison recto-vaginale*, qui résulte de l'adossement de la face postérieure du vagin avec la face antérieure du rectum ; la *cloison fibro-celluleuse du canal crural*, qui bouche l'orifice supérieur de ce canal, soutient le péritoine, et s'oppose à la formation des hernies fémorales ; la *cloison des ventricules cérébraux*, appelée aussi *septum lucidum* et *cloison transparente*, qui est formée de deux lames adossées l'une à l'autre sur la ligne médiane, et interceptant entre elles un espace triangulaire dans lequel on trouve une très-petite quantité de liquide séreux. Cet espace, qui a été désigné sous les noms de *premier ventricule* par Wenzel, de *cinquième ventricule* par Cuvier, de *sinus du septum médian* par Chaussier, est plus généralement connu aujourd'hui sous la dénomination de *ventricule de la cloison* et de *fosse de Sylvius*, remplie d'un fluide séreux, et tapissée, suivant les frères Wenzel, par une membrane particulière. Le voile du palais, le diaphragme, le médiastin, la tente du cervelet et tous les replis de la dure-mère, etc., peuvent être considérés comme autant de *cloisons*. — En botanique, *cloison* (*dissepimentum*), toute lame verticale qui sépare les unes des autres les loges d'un péricarpe : les cloisons sont formées par deux prolongements lamelleux de l'endocarpe, adossés l'un à l'autre et réunis ensemble par un prolongement, ordinairement mince, du sarcocarpe ; toutes celles qui ne sont pas formées ainsi sont de *fausses cloisons*, comme celles du pavot.

CLOISONNEMENT. s. m. — *Anomalie par cloisonnement*. Présence, dans un organe creux médian, d'une cloison continue aux parois et partageant en deux moitiés la cavité, soit dans toute son étendue, soit dans une partie seulement. Les deux portions de la cavité sont généralement égales. Ces anomalies sont plus rares que celles par disjonction. La vessie, le vagin et l'utérus en ont seuls présenté des exemples. Le cloisonnement de l'utérus est plus rare que sa duplicité ; il coïncide habituellement avec celui du vagin, et ce dernier, bien qu'existant quelquefois seul, est souvent accompagné de duplicité ou de cloisonnement utérins. Ces faits sont normaux chez plusieurs marsupiaux. Que la cloison du vagin soit verticale ou oblique, un seul canal sert ordinairement au coït.

CLONIQUE. adj. [*clonicus*, de *κλόνος*, agitation, désordre ; all. *clonisch*, angl. *clonic*, it. *clonico*]. — *Spasme clonique*. Mouvement tumultueux, irrégulier, indépendant de la volonté.

CLONISME. s. m. [*clonismus*]. Baumes a compris sous cette dénomination les maladies qu'on rapportait autrefois au spasme clonique, c'est-à-dire les convulsions proprement dites.

CLOPÉE. s. f. [de l'ancien français *cloper*, boiter]. Engorgement des genoux du mouton, qui s'accompagne d'une chaleur et d'une douleur considérables.

CLOPÉMANIE. s. f. [de *κλοπή*, vol, et *μανία*, manie]. Penchant irrésistible à commettre des vols.

CLOPIN. s. m. V. PIÉTIN.

CLOPORTE. s. m. [*Oniscus asellus*, L., *Oniscus murarius*, all. *Kellerassel*, angl. *wood-louse*, it. *porcellino terrestre*, esp. *cloporto*]. Crustacé isopode, dont les yeux sont sessiles et le thorax composé de sept anneaux portant sept paires de pattes ambulatoires (Fig. 84); les lamelles qui terminent les fausses pattes abdominales font l'office de branchies, et des lames fixées à la base des pattes thoraciques forment sous le thorax une sorte de poche où sont logés les œufs et même les petits. Le cloporte était réputé autrefois fondant et diurétique. —Les *cloportes* du commerce viennent surtout d'Italie ; ce ne sont pas des cloportes proprement dits, mais des *armadilles* (*Oniscus armadillo*, L., *Armadillo officinalis*, Duméril), dont le corps est poli, brillant, bien convexe, susceptibles de se rouler en boule dès qu'on les touche (Fig. 85), et ayant les appendices de la partie postérieure du corps à peine distincts.

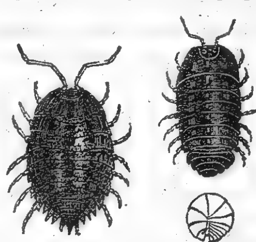


FIG. 84. FIG. 85.

CLOSTRE. s. m. [*clostrum*, de *κλώθειν*, filer]. Cellules fusiformes qui entrent dans la composition du bois et des couches corticales (Dutrochet). V. CELLULE.

CLOU. s. m [*clavus*, all. *Nagel*, angl. *nail*, it. *chiodo*, esp. *clavo*]. Nom vulgaire du *furoncle* (V. ce mot).—Quelques auteurs ont désigné sous le nom de *clou* le staphylôme. — *Clou hystérique*. Douleur vive, bornée à un point très-circonscrit de la tête, ordinairement au *vertex*, et qui affecte particulièrement les femmes sujettes aux accès hystériques : elles la comparent à la douleur que produirait un clou enfoncé dans cette partie. —En botanique, *clous*, boutons non développés des fleurs de certaines plantes : ainsi les *clous de girofle* [*caryophylli*, all. *Gewürznägelein*, esp. *clavo de especia*] sont les boutons du giroflier cueillis avant le développement des fleurs.

CLOU DE RUE. s. m. En vétérinaire, maladie locale qui survient chez les chevaux ou autres gros bestiaux, lorsqu'un clou ou tout autre corps étranger a pénétré dans la sole de corne, dans la sole charnue, et quelquefois jusqu'à l'os du pied. Un clou bien affilé, qui n'a pas pénétré jusqu'à l'os ou jusqu'au tendon, et que l'on arrache aussitôt, n'occasionne aucune lésion, et n'exige aucun autre soin. Mais lorsqu'un clou a produit une piqûre contuse, et qu'il entretient la claudication, tantôt il suffit de pratiquer une ouverture infundibuliforme jusqu'au fond de la piqûre ; tantôt il faut enlever la corne désunie et amputer les chairs contuses ou désorganisées ; quelquefois il faut dessoler et enlever ensuite les parties altérées ; ou bien enfin, après la dessolure, il faut extirper en totalité ou en partie le coussinet plantaire.

CLOUS FUMANTS. s. m. pl. Préparation officinale composée de matières solides : benjoin, 16 ; baume de Tolu, 4 ; santal citrin, 4 ; labdanum, 1 ; charbon léger, 48 ; nitrate de potasse, 2 ; gomme adragant, 1 ; gomme arabique, 2 ; eau de cannelle, 12 ; pulvérisées et converties en masses.

CLUNÉSIE. s. f. [*clunesia*, de *clunes*, les fesses]. Phlegmon de la fesse (Vogel).

CLUPES ou **CLUPÉACÉS**. s. m. pl. [*clupei*]. Famille de poissons malacoptérygiens composée des *harengs, sardines* et *anchois*.

CLUSIACÉES. s. f. pl. V. GUTTIFÈRES.

CLYSOIR. s. m. [de κλύζειν, laver; all. *Klystierschlauch*]. Espèce de tube ou de tuyau d'environ un mètre de long, fait avec un tissu imperméable, terminé d'un bout par une canule, et évasé en entonnoir à l'autre extrémité. On a proposé de substituer cet instrument aux seringues ordinaires. L'eau, versée par la partie évasée, s'écoule par son propre poids, ou par une compression exercée progressivement de haut en bas. V. IRRIGATEUR.

CLYSOPOMPE. s. m. Instrument analogue au clysoir, mais avec annexion d'une petite pompe agissant à jet continu.

CLYSTÈRE. s. m. [*clyster, clysterium, clysma, clysmus, enema*, κλυστήρ, de κλύζειν, laver; all. *Klystier*, angl. *clyster*, it. *clistero, clistere*, esp. *clister*]. Lavement. Injection d'un liquide faite par l'anus dans les gros intestins au moyen d'une seringue. Le liquide, ainsi injecté, pénètre jusqu'à la vulve iléo-cæcale, lubrifie la muqueuse intestinale, est absorbé en plus ou moins grande quantité, et produit des effets variés selon la nature du fluide ou des substances employées à sa préparation.

CNICIN. s. m., ou **CNICINE**. s. f. Principe amer cristallisable (1837, Nativelle) des feuilles du chardon bénit (*Cnicus benedictus*); il a été retrouvé dans toutes les plantes amères de la tribu des cynarocéphales.

CNIDE (ÉCOLE DE). École médicale qui, antérieure à Hippocrate, se prolongea jusqu'à son temps. Hippocrate dirigea des critiques contre elle, ou du moins contre un livre qui en émanait (les *Sentences cnidiennes*), livre qui en était dès lors à la deuxième édition, et qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Hippocrate reproche aux Cnidiens de subdiviser beaucoup trop les maladies, et de n'employer que trop peu de remèdes, leur thérapeutique se bornant, dit-il, au lait et aux purgatifs. Il se trouve des livres cnidiens dans la Collection hippocratique, et nous y pouvons reconnaître les points sur lesquels portait la critique d'Hippocrate; mais aussi on doit dire que les Cnidiens ont connu le bruit de frottement dans la pleurésie, ont trépané la côte dans les épanchements thoraciques, et ont ouvert le rein dans la néphrite suppurée.

CNIDOSE. s. f. [*cnidosis*, κνίδωσις, de κνίδη, ortie]. Un des noms de l'*urticaire*. V. ce mot.

COAGULABLE. adj. [all. *gerinnbar*, angl. *coagulable*, it. *coagulabile*]. On dit *coagulables*, ou doués de *coagulabilité*, les corps qui ont, comme caractère, le pouvoir, dans certaines conditions données, de passer brusquement de l'état liquide à l'état demi-solide, ou de l'état demi-solide à l'état solide. La coagulation, comme la coction, n'a rien de comparable aux faits de solidification qu'on observe dans les corps bruts ; sa production par addition d'un acide ou par la chaleur, etc., la sépare complétement de la cristallisation, et les conditions qui favorisent le plus cette dernière, comme l'évaporation dans le vide ou à une basse température, sont précisément celles qui n'amènent pas la coagulation. V. CAILLOT.

COAGULANT, ANTE. adj. [*coagulans*]. Qui coagule, qui épaissit, qui a la propriété de faire cailler le lait, de coaguler le sang, etc. On admettait autrefois des *remèdes* et des *poisons coagulants*, parce qu'on supposait que les substances introduites dans l'économie vivante agissent sur les humeurs comme elles le feraient hors du corps. Mais les agents coagulants n'agissent comme tels que dans la cavité digestive, et dès lors ne sont plus absorbés. S'ils sont pris en excès, ils se fixent aux tissus solides, et ne produisent ainsi jamais d'action analogue à la coagulation dans le sang ou dans la lymphe, etc.

COAGULATION. s. f. [*coagulatio*, all. *Gerinnung*, angl. *coagulation*, it. *coagulazione*, esp. *coagulazion*]. Conversion d'un liquide en une masse molle et tremblante. La *coagulation est le fait du passage d'une substance non cristallisable, naturellement liquide ou demi-liquide, à l'état demi-solide ou solide.* Ce n'est pas, comme on a l'habitude de la considérer, le retour d'une substance *dissoute* à son état solide primitif. Les substances organiques seules se coagulent en passant de l'état liquide à l'état solide ; seules, elles ne présentent aucune forme constante lorsqu'elles se solidifient. La propriété de se dessécher et de se coaguler est liée aux corps qui sont de composition chimique non définie, comme la propriété de cristalliser est inhérente aux composés définis. C'est à la présence d'une *substance organique* (V. ce mot) coagulable que certaines humeurs doivent la faculté de se solidifier, qui les fait dire *liquides coagulables* sous l'influence de certains agents. Il y a des liquides coagulables spontanément : telles sont la fibrine de la lymphe et celle du sang ; d'autres exigent l'emploi de la chaleur : tels sont le blanc d'œuf, et tous ceux qui contiennent de l'albumine ; d'autres exigent la présence d'un acide ou d'un autre corps étranger : telles sont les substances organiques du lait, de la bile, etc. Les corps poreux, tels que le charbon, la poudre de charbon, la charpie, certaines étoffes, déterminent, par leur contact, la coagulation de l'albumine et d'autres substances organiques encore, telles que celles des mucus. V. CRISTALLISATION.

COAGULÉ, ÉE. adj. [*coagulatus*]. Qui a subi la coagulation. V. COCTION.

COAGULUM. s. m. [all. et angl. *Coagulum*, it. et esp. *coagulo*]. Mot latin qui signifie *présure*, substance employée pour faire cailler le lait. En le transportant dans notre langue, on en a altéré la signification : on

appelle *coagulum* la partie *caillée* ou *coagulée* d'un fluide susceptible de se coaguler, le *caillot*.

COALESCENCE. s. f. [*coalescentia*, de *cum*, avec, et *alere*, nourrir; σύμφυσις, all. *Verwachsen*, it. *coalescenza*, esp. *coalescencia*]. Union de parties auparavant séparées, comme on l'observe dans la guérison des plaies simples ou dans les adhésions contre nature.

COALITION. s. f. [*coalitio*, it. *coalizione*, esp. *coalicion*]. Synonyme de *coalescence*, suivant les uns; indiquant, suivant les autres, l'action de plusieurs parties organiques qui reçoivent une même nutrition.

COALTAR. s. m. [prononcez *kôl-tar* ; de l'angl. *coaltar*, de *coal*, charbon, et *tar*, goudron]. Goudron de houille dont le mélange avec du plâtre a été proposé par Corne et Démeaux comme désinfectant dans le pansement des plaies, mais aujourd'hui abandonné par suite de divers inconvénients. — Le mélange de plâtre et de coaltar dans les proportions de 3 à 6 pour 100, projeté sur des matières animales liquides ou en bouillie, en quantité suffisante pour former une pâte de consistance ordinaire, agité avec ces matières et bien mêlé avec elles, leur enlève en très-peu d'instants leur odeur putride ou gangréneuse, si infecte qu'elle soit; et la pâte qui en résulte n'a plus que l'odeur bitumineuse particulière, assez forte et un peu âcre, mais très-supportable, qui est propre au coaltar. Comme toutes les poudres, celle de coaltar exige un certain temps pour être enlevée des surfaces de la plaie, et rend ainsi les pansements plus longs; c'est là un inconvénient qui mérite d'être pris en sérieuse considération pour le cas surtout où le médecin a plusieurs malades à panser dans un temps donné : il faut noter cependant que le mélange de coaltar et de plâtre s'enlève bien plus facilement que les autres mélanges pulvérulents. La poudre de coaltar a cela de commun encore avec toutes les poudres carbonifères, qu'elle salit ce qu'elle touche, et enlève ainsi aux pansements tout caractère de propreté. Si l'on n'a pas mis une couche suffisante de poudre, ou que la suppuration soit assez abondante pour la traverser et pour imbiber la charpie et le linge du pansement, il y a cela de remarquable que le pus qui a traversé la couche de coaltar n'a perdu que fort peu son odeur spécifique. V. DÉSINFECTANT.

COAPTATION. s. f. [*coaptatio*, de *aptare*, ajuster, accommoder, et *cum*, avec; καταρτισμὸς, all. *Coaptation*, it. *coattazione*, esp. *coaptacion*]. Action d'adapter l'une à l'autre les deux extrémités d'un os fracturé, ou de remettre à sa place un os luxé.

COAQUES (PRÉNOTIONS). [κωακαὶ προγνώσιες]. Titre d'un livre de la Collection hippocratique. Il est fait de passages empruntés à d'autres livres de cette même collection, passages relatifs en général à la prognose.

COARCTATION. s. f. [*coarctatio*, de *coarctare*, rétrécir]. Rétrécissement d'une cavité, d'un conduit : *coarctation de l'urèthre*, etc.

COARCTOTOMIE. s. f. [de *coarctare*, rétrécir, et τομή, section]. Mot hybride employé pour désigner la méthode d'uréthrotomie dans laquelle on se borne à la section simple d'un rétrécissement : elle ne suffit pas pour dilater l'urèthre. Il faut, avec un uréthrotome convenable, inciser largement la muqueuse jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané; puis, soir et matin, on introduit dans le canal des sondes qui empêchent la réunion immédiate, et laissent à une cicatrice intermédiaire aux deux bords de la plaie le temps de se constituer; l'urèthre sera élargi de toute l'étendue de cette cicatrice. C'est ce qui constitue le mode de traitement de Reybard.

COATLI. s. m. Nom indigène d'un grand arbrisseau de la famille des légumineuses, aussi appelé *hapalez patli*, qui fournit le *bois néphrétique*. Celui-ci a une saveur faiblement astringente, et colore en jaune d'or l'eau, qui devient foncée. Son nom lui vient de ce qu'on l'a employé contre la néphrite et la cystite.

COBALT. s. m. [*cobaltum*, all. *Kobalt*, angl. *cobalt*, it. et esp. *cobalto*]. Métal cassant et oxydable, grenu, fin, d'un blanc rosé, difficile à fondre, usité dans les arts, notamment pour préparer le *bleu d'azur*, qui est un mélange de protoxyde de cobalt et de silice. Dès le XVe siècle, on employait la mine de cobalt pour colorer le verre ; mais ce n'est que depuis 1733 que Brandt a fixé l'attention sur ce métal. Les mines qui le fournissent contiennent toujours une certaine quantité d'arsenic. Ce qu'on appelle *poudre de cobalt*, vulgairement *poudre aux mouches*, est de l'arsenic natif.

COBALTIQUE. adj. Qui a rapport au cobalt : *oxyde*, *sel*, *sulfure cobaltique*.

COBOLT ou **KOBOLT**. s. m. [*mort-aux-mouches*, *poudre aux mouches*]. Dans le commerce, on donne ce nom à l'arsenic métallique réduit en poudre, qui a éprouvé un commencement d'oxydation par son exposition à l'air.

COCA. s. f. Nom indigène de l'*Erythroxylum coca*, Lamarck. Arbrisseau originaire du Pérou, famille des érythroxylées, à 10 étamines monadelphes en bas, ovaire supère à 3 loges, dont deux avortent, d'où un fruit drupacé, rouge, oblong, monosperme. Les feuilles, longues de 4 centimètres, larges de 27 millimètres, sont l'objet d'un commerce considérable. Mâchées en petite quantité par les courriers, les voyageurs, les ouvriers mineurs, elles permettent de rester un et deux jours sans prendre d'aliments solides ou liquides; elles calment la faim et la soif, soutiennent les forces. Mâchées en plus grande quantité, elles agissent comme le vin ; mêlées au tabac et mâchées, elles ont un effet analogue à celui du hachisch.

COCAÏNE. s. f. Principe actif de la coca ; soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau. Alcalin, amer, fusible à 98° ($C^{32}H^{40}Az^{2}O^{8}$). V. EGYONINE.

COCALIER. s. m. Nom de l'arbre qui donne la coca.

COCCAIRE. s. m. Nom inusité proposé pour désigner un fruit composé de plusieurs coques partagées à maturité (*capucine*, *fraxinelle*).

COCCINE. s. f. Matière animale propre qui, avec l'*entomoléine* (V. ce mot) et une huile diversement colorée suivant les espèces, compose le tégument externe des insectes.

COCCINELLE. s. f. [*coccinella*, de κόκκος, graine d'écarlate ; all. *Blattlauskäfer*]. Genre d'insectes coléoptères, ainsi appelé probablement à cause de la couleur rouge des élytres de plusieurs de ses espèces. Quelques coccinelles ont été recommandées comme antiodontalgiques, particulièrement la coccinelle à sept points (*Coccinella septempunctata*), et celle à deux points (*Coccinella bipunctata*). Ces insectes, connus vulgairement sous le nom de *bêtes à Dieu*, replient leurs pieds contre leur corps lorsqu'on les saisit, et font sortir par les jointures de leurs cuisses avec leurs jambes une humeur jaunâtre d'odeur désagréable.

COCCOGNIDIQUE (ACIDE). Trouvé par Gobel dans les grains du *Daphne gnidium*.

COCCYCÉPHALE. adj. et s. m. [*coccycephalus*, de κόκκυξ, coccyx, et κεφαλή, tête]. Se dit des monstres acéphales chez lesquels les os de la sommité du corps ont la forme d'un coccyx (Geoffroy Saint-Hilaire).

COCCYGIEN, IENNE. adj. [*coccygeus*]. Qui appartient au coccyx. — *Muscle coccygien*. V. ISCHIO-COCCYGIEN. — *Ligaments coccygiens*. V. SACRO-COCCYGIEN. — *Artère coccygienne*. C'est une branche de l'artère ischiatique.

COCCYGIO-ANAL. adj. [*coccygio-analis*]. Qui appartient au coccyx et à l'anus. — *Muscle coccygio-anal*. V. SPHINCTER *de l'anus*.

COCCYGODYNIE. s. f. [de κόκκυξ, coccyx, et ὀδύνη, douleur]. Douleur de l'articulation sacro-coccygienne ; arthralgie sacro-coccygienne.

COCCYX. s. m. [*coccyx*, en grec κόκκυξ, qui proprement signifie *coucou ;* all. *Stiessbein*, angl. *coccyx*, it. *coccige*, esp. *coxis*]. Petit os situé à la partie inférieure et postérieure du bassin, ainsi dit à cause de la ressemblance qu'on a cru lui trouver avec le bec du coucou. Placé à l'extrémité de la colonne vertébrale, au-dessous du sacrum, il est composé de quatre ou cinq pièces analogues aux vertèbres, et que quelques auteurs ont regardées comme autant d'os séparés (*ossa coccygis*, Sœmm.). Il est destiné à soutenir et à protéger la partie inférieure du rectum, et donne attache aux ligaments sacro-sciatiques, aux muscles grands fessiers, ischio-coccygiens, releveur et sphincter de l'anus. De sa partie postérieure et supérieure s'élèvent deux éminences tuberculeuses qui, unies par un ligament à deux autres éminences du sacrum, laissent entre elles une ouverture ovalaire où se termine le canal sacré.

COCHÉ, ÉE. adj. — *Pilules cochées*. Certaines pilules officinales qui purgent fortement.

COCHENILLE. s. f. [*coccus*, all. *Cochenille*, angl. *cochineal*, it. *cocciniglia*, esp. *cochinilla*]. Insecte hémiptère, famille des gallinsectes, qui fournit le principe colorant avec lequel on fabrique les plus belles

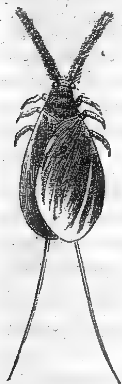


FIG. 86.

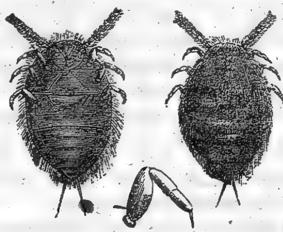


FIG. 87.

teintures écarlates. Ces insectes, dont la femelle est aptère (Fig. 87), sont caractérisés par leurs tarses composés d'un seul article distinct, terminé par un crochet unique. Ils sont si petits, qu'à l'état de larves on ne les voit bien qu'à l'aide d'une loupe, et qu'à l'état parfait, les femelles, beaucoup plus grosses que les mâles, qui seuls sont pourvus d'ailes (Fig. 86), égalent au plus un petit pois. La *cochenille du nopal* (*Coccus cacti*, L.) est celle dont on retire la matière colorante. A l'époque de la ponte, les femelles s'accrochent aux feuilles et aux jeunes branches, et c'est alors qu'on les récolte. La cochenille la plus estimée vient du Mexique, et se trouve dans le commerce sous forme de petits grains irréguliers, convexes d'un côté, concaves de l'autre, sur lesquels on distingue toujours les traces des anneaux. — Autrefois on employait au même usage la *cochenille de Pologne* (*Coccus polonicus*, L.), dont la femelle, d'un brun rougeâtre, s'attache aux racines de la tormentille, du *Scleranthus perennis*, etc. — La *cochenille du chêne vert* ou *kermès* (*Coccus ilicis*, L.), qui se trouve dans le midi de la France ou en Espagne, est beaucoup plus grosse. La femelle, d'un noir violet semé d'une poussière blanche, fournit également une teinture écarlate.

COCHENILLINE. s. f. V. CARMINE.

COCHLÉAIRE ou **COCHLÉARIEN, IENNE.** adj. [*cochlearis*, de *cochlea*, limaçon ; it. *cochleare*]. — *Ouverture cochléaire*. Ouverture de la caisse du tympan, plus connue sous le nom de *fenêtre ronde*, qui fait communiquer cette caisse avec la rampe interne du limaçon.

COCHLÉARIA. s. m. [all. *Löffelkraut*]. Genre de plantes (tétradynamie siliculeuse, L., crucifères, J.) qui ont une saveur âcre et piquante, analogue à celle du cresson de fontaine. — Le *cochléaria officinal* (*Cochlearia officinalis*, L.) est connu vulgairement sous le nom d'*herbe aux cuillers*, à cause de la forme de ses feuilles, dont les radicales sont pétiolées, arrondies, subréniformes, un peu concaves, lisses et luisantes, et les caulinaires sessiles et cordiformes. C'est un antiscorbutique ; on administre quelquefois le *suc exprimé* de ses feuilles. Le *sirop de cochléaria* est préparé avec 500 grammes de suc des feuilles fraîches de cochléaria et 1 kilogramme de sucre, que l'on fait dissoudre au bain-marie dans un vase clos. L'*alcoolat de cochléaria* est le produit de la distillation de 2 parties d'alcool à 86° centésimaux sur 2 parties de feuilles fraîches de cette plante. — Le *cochléaria de Bretagne* (*cran* ou *cranson de Bretagne*, *Cochl. armoracia*, L.) a une racine pivotante, blanchâtre, de la grosseur du bras, que l'on emploie sous le nom de *raifort sauvage*. Sa saveur est âcre et piquante, son odeur très-pénétrante. Appliquée sur la peau, elle agit comme rubéfiant. On obtient l'*alcoolat antiscorbutique*, ou *alcoolat de cochléaria composé*, appelé autrefois *esprit ardent de cochléaria*, par la distillation au bain-marie de 9 parties d'alcool sur 8 de feuilles fraîches de cochléaria (*Cochlearia officinalis*), et 1 partie de racine de raifort sauvage (*Cochl. armoracia*) fraîche et coupée menu.

COCHLEAT. V. ABRÉVIATIONS.

COCHLÉE. s. f. [*cochlea*, κόχλος, limaçon]. Désigne quelquefois le limaçon de l'oreille interne.

COCHON. s. m. [*sus*, ὗς, all. *Schwein*, angl. *hog*, *pig*, it. *porco*, esp. *puerco*]. Genre de vertébrés mammifères, pachydermes, ongulogrades, de la famille des suidés ; 4 doigts partout ; groin moyen, mâchelières moyennes ; corps couvert de poils longs ; incisives, $\frac{6-6}{6-6}$; canines, $\frac{1-1}{1-1}$; molaires, $\frac{7-7}{7-7}$; yeux petits, à pupille ronde ; queue petite, mince. Les espèces sont : 1° Le *sanglier* à l'état sauvage, *porc, pourceau* ou *cochon* à l'état domestique par toute la terre à peu près (*Sus scrofa*, L.) : le sanglier est l'origine de toutes les races domestiques ; 2° le *cochon de Siam*, et 3° le *cochon de la Chine*, considérés à tort comme variétés du précédent, parce qu'ils donnent avec lui des métis féconds ; 4° probablement le *cochon des Célèbes*, con-

sidéré comme variété pour la même raison; 5° le *cochon des Papous* (*Sus papuensis*, Lesson), sauvage, mais origine probable des races domestiques de la Polynésie; 6° *Sus verrucosus*, de l'Indo-Chine, très-grand, à callosités aux joues; 7° *Sus vittatus*, de Java, petit, marqué de bandes blanches; 8° *Sus larvatus*, d'Afrique, garrot élevé, train de derrière bas comme chez l'hyène, tête grosse, tubercule saillant des gencives près de chaque défense supérieure (V. BABIROUSSA). Partout les cochons servent à l'alimentation; leur chair se conserve longtemps, est très-nourrissante, mais difficile à digérer. L'étalon mâle est le *verrat*, la femelle la *truie* ou *coche*, les jeunes sont dits *cochons de lait* ou *gorets* On châtre ceux-ci, pour l'engraissement, au trentième ou quarantième jour. Un verrat suffit à vingt-cinq truies; la portée est de dix à douze petits, et plus.

COCININE. s. f. Partie grasse, solide et facilement fusible, que l'on extrait du beurre de coco (Dumas).

COCINIQUE ou **COCOSTÉARIQUE** (ACIDE). Acide gras qu'on prépare en saponifiant le beurre de coco avec de la potasse, et en précipitant par un acide minéral le savon ainsi obtenu. ($C^{27}H^{27}H^{4}$.)

COCOTIER. s. m. [*Cocos nucifera*, L., all. et angl. *Cocos*, esp. *cocotero*]. Genre de la famille des palmiers, dont le fruit, appelé *coco*, très-gros, enveloppé à l'extérieur d'un brou filandreux, renferme, dans une coque ovale très-dure, une amande creuse contenant une liqueur laiteuse de saveur agréable et sucrée. La chair de l'amande est d'un blanc de neige et succulente, et sert à préparer des émulsions adoucissantes. La liqueur donne par la fermentation une sorte de vin.

COCTION. s. f. [*coctio*, de *coquere*, cuire; πέψις, angl. *coction*, it. *cozione*, esp. *coccion*]. Action de cuire. Changement d'état que fait subir la chaleur aux substances organiques *demi-solides*. Il y a pour cela un degré fixe de température où a lieu le phénomène, comme pour la coagulation des substances organiques liquides, au-dessus duquel, dans de certaines limites, il prend un autre caractère. Le fait de la coction consiste soit en un durcissement ou coagulation avec friabilité, soit en un gonflement, avec ramollissement, des substances organiques. *Cuisson* est employé de préférence quand il s'agit des substances alimentaires soumises à l'action du feu, et *coction* s'applique plus spécialement aux matières qu'on soumet à la même action comme objet d'expérience. Ainsi on dit que tel aliment, pour être digéré, a besoin d'avoir éprouvé un certain degré de *cuisson;* on dit au contraire que tel tissu se racornit par la *coction*. — Le mot latin *coctio* a été employé aussi dans le même sens que le mot français *digestion*, parce que les anciens comparaient cette fonction à la cuisson des aliments. C'est par suite des mêmes théories qu'ils se sont servis du mot *coction* pour désigner le moment de la maladie qui précède le déclin des accidents, parce qu'ils ont supposé que toute maladie était due à une humeur viciée, qui d'abord se trouvait dans un état de *crudité*, et qui devait être changée en une matière susceptible d'être assimilée à la substance propre du corps, ou du moins en une matière moins nuisible et susceptible d'être évacuée par quelque couloir. Ils désignaient sous le nom de *pepsis* (πέψις, cuisson) ce travail d'assimilation, cette coction parfaite; et sous celui de *pépasme* (πεπασμός) le travail d'élimination. Ils rapportaient à la première espèce de coction la résolution des tumeurs inflammatoires, à la seconde la suppuration.

COCYLE ou **COCOSTÉARYLE**. s. m. Radical hypothétique ($C^{26}H^{25}$) de l'*acide cocylique* ou *cocinique* ($C^{26}H^{25}O^{3}$) obtenu en même temps que la glycérine, par saponification de la *cocinine* ou *cocinate d'oxyde de glycile* ou *glycérine* ($C^{29}H^{27}O^{4}$), que contient l'huile de noix de coco, en même temps que les acides caproïque et caprique.

COCYTE. s. m. [*cocyta*, de κωκυτός, pleurs, lamentation]. Douleur qui résulte de l'introduction d'un venin sous la peau (Linné).

CODAGAPALE. s. m. [*codagapala*]. Écorce du *Wrightia antidysenterica*, Brown (apocynées, pentandrie digynie, L.), arbre qui croît au Malabar. Elle est en plaques un peu roulées, rugueuses à l'extérieur, rougeâtres en dedans, d'une saveur amère, âcre et légèrement astringente. On l'a préconisée contre la diarrhée.

CODDAM-PULLI. Nom donné par Rheede au *Carcapulli* de Lynschoten, arbre de la Chine, de la famille des guttifères (*Hebradendron cambogioides*, Graham, *Stalagmitis cambogioides*, Murray, *Garcinia morella*, Desrousseau, *Mangostana morella*, Gærtner), qui fournit la *gomme-gutte*. V. ce mot.

CODE. s. m. [all. *Codex*, it. *codice*, esp. *codex*]. Le mot français *code* et le mot latin *codex*, qui signifient l'un et l'autre *recueil des lois*, sont employés pour désigner une collection de recettes ou de formules que l'on doit suivre pour la préparation des médicaments. Ce mot est synonyme de *dispensaire*, d'*antidotaire*, de *pharmacopée*. En France, on appelle simplement *Codex* le recueil des formules adoptées par la Faculté de Paris : *Codex parisiensis*.

CODÉINE. s. f. [de κώδεια, qui signifie la capsule du pavot; all. *Codein*, angl. *codein*, *codeine*, it. et esp. *codeina*]. Alcaloïde découvert dans l'opium par Robiquet. La codéine est en cristaux prismatiques blancs, amers, solubles dans l'éther et dans l'alcool. L'eau en dissout une assez grande quantité; et le reste se fond comme une huile, puis, traité par peu d'eau, ne tarde pas à cristalliser. La codéine est précipitée de ses dissolutions salines par la potasse, et par l'ammoniaque, qui la redissout facilement; elle précipite abondamment par le tannin; elle ne bleuit pas par les sels de fer peroxydés, et l'acide azotique ne la colore pas en rouge. Elle se combine avec plusieurs acides, qu'elle sature, et avec lesquels elle forme des sels très-bien cristallisés. A forte dose, elle est vénéneuse; mais, à doses fractionnées, elle a la même action sédative que le pavot et cause moins de pesanteur de tête et de malaise que le sirop de morphine et que la morphine ($C^{35}H^{20}AzO^{5}$). 5 kilogrammes d'opium donnent environ 20 grammes de codéine. — On fait un *sirop de codéine* avec : sucre, 240 gram.; eau, 120 gram., et codéine cristallisée, 1gr,20, qu'on administre à la dose de 30 grammes par cuillerée.

COECAL. adj. Fausse orthographe. V. CÆCAL.

COECUM. s. m. Fausse orthographe. V. CÆCUM.

COEFFICIENT. s. m. En chimie comme en algèbre, chiffre placé devant un terme ou une formule chimique, et qui indique combien de fois on doit multiplier le terme ou les lettres de la formule pour connaître la valeur réelle de ce terme. Lorsqu'une lettre n'est précédée d'aucun nombre, elle est censée avoir 1 pour coefficient. — Le *coefficient de dilatation linéaire d'un solide* est le rapport qui existe entre sa longueur à 0° et son allongement, quand sa température s'élève de 0° à 1°. Cette dilatation est généralement uniforme

de 0° à 100°. Au delà, elle cesse de l'être. Le *coefficient de dilatation cubique* est le triple du précédent. Le *coefficient de dilatation des liquides* est variable avec chaque degré, même entre 0° et 100°. Le *coefficient de dilatation des gaz* et des *vapeurs* pour chaque degré est à peu près le même, mais non absolument le même, quelle que soit leur densité. Il est représenté par 0,00367 pour l'air.

COELIAQUE. adj. [*cœliacus*, de κοιλία, ventre, intestin; angl. *cœliac*]. Qui a rapport aux intestins. — *Artère cœliaque* (opisthogastrique, Ch.). Tronc commun des artères coronaire stomachique, hépatique et splénique. Elle naît immédiatement de l'aorte abdominale, entre les piliers du diaphragme.—*Flux cœliaque*. Diarrhée qui survient le plus souvent sans cause appréciable, et qu'on ne peut attribuer qu'à un trouble dans les fonctions de l'estomac, des intestins et du foie : les selles sont blanches, semblables à du chyle, et l'on suppose qu'en effet le chyle, n'étant pas absorbé, s'écoule par les déjections. — *Plexus cœliaque*. Entrelacement nerveux formé par le nerf grand sympathique autour du tronc cœliaque. C'est un prolongement de la partie inférieure du plexus solaire; il se divise lui-même en trois autres plexus, dits *coronaire stomachique*, *hépatique* et *splénique*; ceux-ci accompagnent les artères du même nom.

COELOMA. s. m. [*cœloma*, κοίλωμα, de κοῖλον, cavité]. Espèce d'ulcère de la cornée transparente.

COELOPHLÉBITE. s. f. [*cœlophlebitis*, de κοῖλος, creux, et φλέψ, veine]. Inflammation de la veine cave inférieure.

COENADELPHE. adj. et s. m. [de κοινὸς, commun, et ἀδελφὸς, frère]. Monstres doubles composés de deux corps à peu près également développés, mais dont cependant l'un peut être resté à cet égard un peu en arrière de l'autre, et qui sont tellement unis ensemble, dans une plus ou moins grande étendue, qu'ils possèdent en commun un ou plusieurs organes absolument nécessaires à la vie (Gurlt).

COENESTHÉSIE. s. f. V. CÉNESTHÉSIE.

COENOLOGIE. s. f. [*cœnologia*, de κοινὸς, commun, et λόγος, discours]. Conférence entre plusieurs individus; consultation entre plusieurs médecins.

COENURE. s. m. [*cœnurus*, de κοινὸς, commun, et οὐρά, queue; all. *Hirnblasenwurm*, angl. *cœnurus*, it. *cenuro*]. Genre d'helminthes cestoïdes caractérisé par une vésicule (Fig. 88, *hh*) commune à plusieurs corps (*gg*), terminés chacun par une tête munie de quatre ventouses (*d*) au-dessus desquelles est une double couronne de crochets (*c*), dont la présence dans le crâne des moutons détermine la maladie appelée *tournis* (V. ce mot). La vésicule est blanche, demi-transparente, formée d'une substance homogène finement granuleuse. Chaque corps est long de 1 à 3 millim., épais de 1 (*g*); il est blanc, cylindrique, plissé circulairement (*e*), saillant, ou mieux pendant (*g*) à la face interne de la vésicule (*hh*), parce que l'animal le tient rentré en doigt de gant, renversé de ce côté (*becd*), au lieu de faire saillie à la surface externe de la vésicule commune. Au niveau (*b*) de l'adhérence de chaque corps à cette vésicule, celle-ci offre un petit orifice à deux lèvres (*a*) par lequel l'animal peut se déverser au dehors, ou plus souvent simplement faire saillir sa tête, qui, dans le cas contraire, est renversée jusqu'à l'extrémité libre ou pendante du corps (*cd*) dans une petite poche secondaire (*abf*) qui est une dépendance de la vésicule commune (Reynal et Ch. Robin), et qu'il remplit plus exactement que ne le montre la figure. Au fur et à mesure du progrès de l'âge du cœnure (*Cœnurus cerebralis*, Rudolphi), les parois de chaque corps se remplissent de grains ovoïdes ou sphériques, de 2 à 3 centièmes

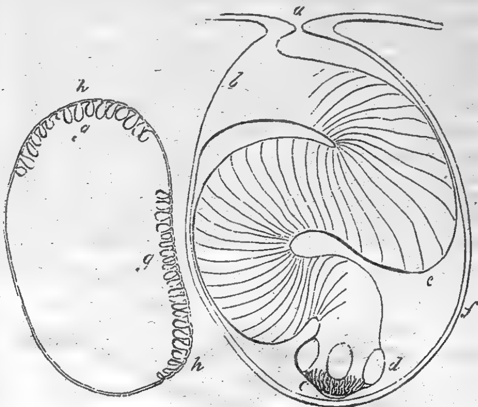


FIG. 88.

de millimètre, offrant souvent des couches concentriques, et formés de carbonate de chaux, plus d'une trame organique. On les trouve dans les mêmes conditions chez les cysticerques également.

COERCIBLE. adj. [all. *einschliessbar*, it. *coercibile*]. Se dit des gaz susceptibles d'être liquéfiés par une forte pression.

COERCITIF, IVE. adj. [de *coercere*, resserrer, contenir]. — *Force coercitive des muscles* (Fick, Moleschott, etc.). Nom impropre donné à l'attribut des fibres musculaires de n'être influencées par l'innervation motrice que dans l'étendue où se distribue chacun de leurs nerfs; de telle sorte, par exemple, que lorsqu'un muscle reçoit un nerf à chacun de ses bouts, il faut les irriter tous deux pour que tout le muscle se contracte, et, si l'on en stimule un seul, la contraction reste limitée à la portion du muscle où il se distribue, sans s'étendre à l'autre portion, comme si le muscle avait la force de contraindre l'influence nerveuse à ne pas gagner au delà.

COEUR. s. m. [*cor*, κέαρ, κῆρ, καρδία, all. *Herz*, angl. *heart*, it. *cuore*, esp. *corazon*]. Organe conoïde, creux et musculaire, ayant à peu près le volume du poing, chez l'adulte. Renfermé dans la poitrine, vers sa partie moyenne et un peu à gauche, logé entre les deux plèvres, et enveloppé par le péricarde, il est le principal agent de la *circulation* (V. ce mot). Il est aplati sur deux faces, dont l'une, convexe, est à la fois supérieure antérieure et droite, et l'autre postérieure inférieure et gauche. Ces deux faces sont creusées chacune d'un sillon longitudinal, qui partage ainsi le cœur en deux moitiés. Il est aussi séparé intérieurement en deux moitiés à peu près semblables, adossées l'une à l'autre, et partagées chacune en deux cavités appelées, l'une *ventricule*, l'autre *oreillette*. Le cœur présente donc deux *ventricules*, l'un *droit* ou *pulmonaire*, l'autre *gauche* ou *aortique*, et deux *oreillettes*, qui surmontent chacune un des ventricules, et communiquent avec lui. Toutes ces cavités sont lisses, polies et tapissées par une membrane fine, très-adhérente au tissu musculaire; mais elles offrent des anfractuosités formées par des

faisceaux plus ou moins saillants de ce tissu. Les *oreillettes* présentent à leur partie supérieure un petit prolongement aplati et creux, nommé *appendice auriculaire*, et une cavité principale, appelée *sinus*. Dans le sinus de l'oreillette droite s'abouchent, en haut, la veine cave supérieure ; au-dessous et plus en arrière, la veine cave inférieure, qui est pourvue d'une valvule appelée *valvule d'Eustachi;* au-dessous de cette valvule est l'orifice des deux veines coronaires et des cardiaques. Dans l'oreillette gauche s'abouchent postérieurement les veines pulmonaires droites, et sur le côté externe les veines pulmonaires gauches. La cloison qui sépare les oreillettes, et qui ne laisse entre elles aucune communication, présente inférieurement, du côté de l'oreillette droite, une dépression superficielle, appelée *fosse ovale*, et dans l'oreillette gauche un petit repli semi-lunaire. Dans chaque oreillette, l'orifice auriculo-ventriculaire, c'est-à-dire l'ouverture qui établit la communication entre l'oreillette et le ventricule correspondant, est garni d'une valvule : celle de l'orifice auriculo-ventriculaire droit est appelée *valvule triglochine* ou *tricuspide;* celle de l'orifice auriculo-ventriculaire gauche est la *valvule mitrale*. Dans la cavité des ventricules, un grand nombre de faisceaux musculaires, connus sous le nom de *colonnes charnues*, soulèvent la membrane interne, ou ne tiennent à la substance de l'organe que par leurs extrémités ; quelques-uns donnent naissance à une multitude de petits tendons qui se fixent au bord de la valvule placée à l'orifice auriculo-ventriculaire correspondant. Près de cet orifice, on voit, dans le ventricule droit, l'embouchure de l'artère pulmonaire, dans le gauche, celle de l'artère aorte. Chacune de ces artères est pourvue, à son origine, de trois valvules appelées, à cause de leur forme, *valvules sigmoïdes* ou *semilunaires*, dont le bord libre présente dans son milieu un petit tubercule de consistance semi-cartilagineuse, nommé *tubercule d'Aranzi;* ces valvules ont pour usage de fermer complétement l'ouverture artérielle lorsqu'elles sont abaissées.

Les rapports du cœur et des gros vaisseaux avec la paroi antérieure du thorax (Fig. 89) sont indispensables à connaître avec précision. — 1, 2, 3, 4, les quatre premiers espaces intercostaux ; *a* pointe du cœur, répondant au quatrième espace intercostal ; *b*, origine de l'aorte derrière l'articulation du cartilage de la troisième côte ; *b'*, aorte ; *c*, sommet de la courbure aortique, à 2 ou 3 centimètres au-dessous de la fourchette sternale ; *d*, ventricule droit ; *e*, artère pulmonaire.

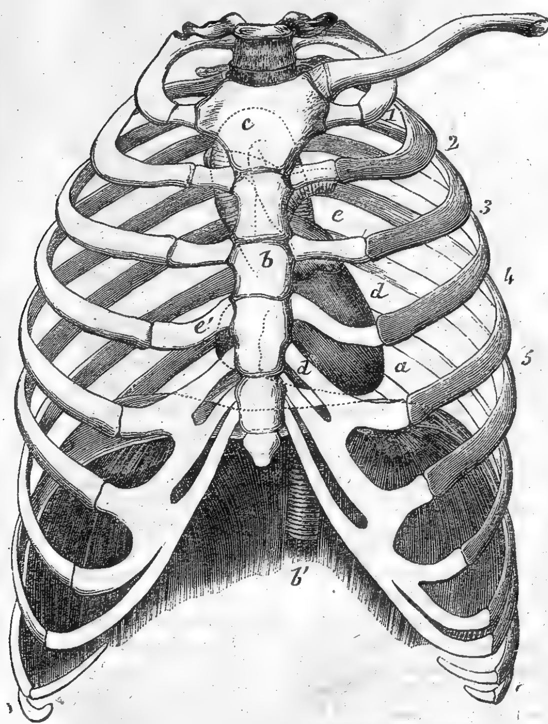


Fig. 89.

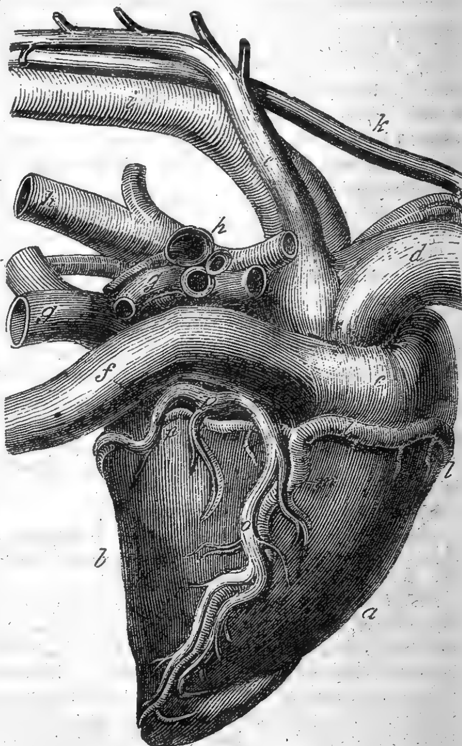


Fig. 90.

Fig. 90. — Le cœur et ses principaux vaisseaux chez le cheval, vu par sa face droite. *a*, le ventricule droit ; *b*, le ventricule gauche ; *c*, l'oreillette droite ; *d*, la veine cave antérieure ou supérieure ; *e*, la veine azygos ; *f*, la veine cave inférieure ou postérieure ; *gg*, les veines pulmonaires ; *hh*, les divisions de l'artère pulmonaire ; *i*, la crosse de l'aorte ; *k*, le canal thoracique ; *l*, artère cardiaque droite ; *m*, sa branche verticale ou ventriculaire ; *n*, sa branche horizontale ou auriculo-ventriculaire ; *o*, branche ventriculaire de la veine cardiaque ; *p*, branche auriculo-ventriculaire de cette veine.

Le volume du cœur présente de grandes différences suivant les individus. En général, cet organe est plus petit chez les femmes que chez les hommes. On peut

évaluer sa longueur, de la base au sommet, à environ 12 centimètres dans l'état de distension modérée des cavités; sa plus grande largeur, à 9 centimètres 1/2, et sa plus grande épaisseur à 68 millimètres. Son poids augmente non-seulement jusqu'à l'époque du complet développement, mais encore jusques après la soixantième année, âge auquel celui de tous les autres organes a coutume de diminuer : ainsi son poids moyen est de 255 grammes de quinze à trente ans, de 285 grammes de trente à cinquante, et de plus de 300 grammes jusqu'à soixante. Ce poids moyen est à celui du corps :: 1 : 158 chez l'homme, :: 1 : 149 chez la femme. — La moyenne du poids total du cœur chez vingt femmes mortes en couches est représentée par 291 grammes 85 centigrammes. Or, d'après des pesées nombreuses consignées par Bouillaud, la moyenne chez l'homme serait de 230 à 240 grammes, et chez la femme, 220 à 230. Il y aurait donc, pendant la grossesse, une augmentation de plus du cinquième du poids total. Cette hypertrophie porte exclusivement sur le ventricule gauche. — Le nombre des battements du cœur varie suivant l'âge : on en compte 100 chez l'embryon, 140 à 180 après la naissance, 115 à 130 durant la première année, 100 à 115 pendant la deuxième, 90 à 100 durant la troisième, 85 à 90 pendant la septième, 80 à 85 à quatorze ans, 70 à 75 chez l'adulte. Des observations faites dans les hospices de vieillards ont montré qu'à cet âge, le pouls, loin de se ralentir, prenait de la fréquence. Ce nombre est plus grand chez les sujets sanguins que chez les individus phlegmatiques, après les repas et surtout après les exercices corporels, enfin chez les femmes que chez les hommes. Il croît avec l'élévation des lieux : Parrot l'a trouvé de 70 au niveau de la mer, 75 à 1000 mètres, 82 à 1500, 90 à 2000, 95 à 2500 mètres, 100 à 3000, 110 à 4000 mètres. — Les deux ventricules se contractent ensemble, et les deux oreillettes aussi. Le temps compris entre la contraction des oreillettes et celle des ventricules est moindre que celui qui s'écoule entre la contraction des ventricules et celle des oreillettes. Il n'y a pas non plus une simultanéité absolue, mais une différence de quelques tierces entre chaque battement du cœur et le pouls correspondant des artères. — Chez le fœtus, les deux oreillettes sont confondues en une seule dans les premiers temps de l'évolution; et, quand leur cloison se forme, il reste encore une ouverture de communication, à laquelle on a donné le nom de *trou ovale* ou *trou de Botal*, parce qu'on en a attribué la découverte à Léonard Botal (en 1562), quoique Galien et Vésale en eussent parlé avant lui. Ce trou occupe la place où sera plus tard la *fosse ovale*, et ne commence à se fermer que dans le troisième mois, par le développement d'une espèce de valvule composée d'un double feuillet membraneux, et qui n'est complète qu'au sixième mois. Il ne reste alors qu'un canal oblique, qui s'oblitère lui-même peu à peu. La cloison des ventricules présente aussi, pendant les six premières semaines, une ouverture d'autant plus grande, qu'on l'examine à une époque moins éloignée de la conception. V. CIRCULATION.

CŒUR (LE). s. m. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes. Il est placé au-dessous et à quelque distance du *paleron* (V. ce mot), en arrière du contre-cœur, ou plus spécialement en arrière et vers le milieu de la masse musculaire olécrânienne. Il est presque sous-cutané. Il répond aussi à peu près à la place qu'occupe le cœur dans l'intérieur du thorax, d'où son nom. Il ne renferme pas de ganglion lymphatique. (Goubaux.)

COGNASSIER ou **COIGNASSIER**. s. m. [*Pirus cydonia*, L., all. *Quittenbaum*, angl. *quince-tree*, it. *cotogna*, esp. *membrillero*]. Arbre (icosandrie polygynie, L., rosacées, J.) dont le fruit, connu sous le nom de *coing* (*malum cydonium*), est jaune, cotonneux en dehors, d'une odeur forte, d'une saveur particulière. Les pepins ou graines de coing contiennent une grande quantité de mucilage : aussi leur décoction sert-elle à préparer des collyres adoucissants. On fait, avec 1 kilogramme de suc de ce fruit et 1 kilogramme 750 grammes de sucre blanc, un sirop légèrement astringent, avec lequel on édulcore les boissons toniques que l'on prescrit contre les diarrhées chroniques.

COHABITATION. s. f. [*cohabitatio*, de *cum*, avec, et *habitare*, habiter; all. *Beiwohnung*, esp. *cohabitacion*]. Action de demeurer, d'habiter ensemble. — En médecine légale, acte par lequel le mariage est consommé, acte nommé aussi *copulation* ou *coït*.

COHÉRENCE. s. f. [*cohærentia*, de *cum*, avec, et *hærere*, adhérer; all. *Cohärenz*, it. *coerenza*, esp. *coherencia*]. Adhérence réciproque de plusieurs corps ou des différentes parties d'un même corps.

COHÉRENT, ENTE. adj. [*cohærens*]. Se dit, en botanique, des étamines quand elles tiennent les unes aux autres, soit par des poils, soit par une substance glutineuse.

COHÉSION. s. f. [*cohæsio*, de *cum*, avec, et *hærere*, adhérer; all. *Cohæsion*, angl. *cohesion*, it. *coesion*, esp. *cohesion*]. Union des parties composantes des corps durs; force avec laquelle les particules adhèrent entre elles de manière à opposer plus ou moins de résistance à leur séparation; force qui tend à *réunir* les atomes intégrants et de même nature d'un corps. Dans ce dernier sens, *cohésion* est synonyme d'*affinité*. *Cohésion* diffère d'*agrégation* en ce que ce dernier mot n'exprime que l'état de réunion des molécules. La *cohésion*, ou *force de cohésion* des parties d'un corps, oppose plus ou moins de résistance à leur séparation, soit mécanique, soit chimique.

COHIBANT. adj. V. ISOLANT.

COHOBATION. s. f. [*cohobatio*, de l'arabe *cohob*, *cohoph*; all. *Rectificiren*, esp. *cohobacion*]. Distillation réitérée qu'on fait en reversant sur le résidu, ou mieux sur de nouvelles substances, un liquide distillé, pour qu'il se charge davantage de leurs principes volatils.

COHOSH. s. m. Nom indigène, dans l'Amérique du Nord, du *Caulophyllum thalictroides*, Michaux (*Leontice thalictroides*, L.), de la famille des berbéridées, dont on emploie le rhizome pour faciliter l'accouchement. Ce rhizome présente plusieurs pouces de longueur; il est très-ramifié et ressemble à de la racine de serpentaire. On en extrait, en traitant par l'eau sa teinture alcoolique concentrée, une matière résineuse désignée sous le nom de *caulophyllin*.

COIFFE. s. f. [*pileus*, all. *Haube*, esp. *cofia*]. Portion des membranes fœtales que l'enfant pousse quelquefois devant lui, et qui se trouve alors sur sa tête dans l'accouchement ordinaire. Il peut en résulter des accidents graves et pour la mère et pour l'enfant; mais un préjugé vulgaire regarde cette disposition comme d'un heureux augure. De là l'expression proverbiale : *être né coiffé*. — En botanique, *coiffe* (*calyptra*), enveloppe membraneuse, sorte de bourse qui recouvre

l'urne ou cupule des mousses, et qui se rompt circulairement par son milieu : la portion inférieure de cette membrane, celle qui reste autour du pédicule de l'urne, se nomme aussi la *vaginule ;* tandis que la supérieure, celle qui recouvre le sommet de l'urne, retient le nom de *coiffe.*

COÏNDICANT, **ANTE**. adj. [*coindicans*, de *cum*, avec, ensemble, et *indicare*, indiquer]. — *Signes coïndicants.* Ceux qui concourent à indiquer l'emploi de tel ou tel moyen curatif.

COÏNDICATION. s. f. [*coindicatio*, all. *Mitanzeige*]. Concours de plusieurs indications qui tendent toutes à motiver telle ou telle médication.

COING. s. m. Fruit du *cognassier*. V. ce mot.

COINS. s. m. pl. [all. *Eckzahn*]. En vétérinaire, dents incisives du cheval les plus voisines des crochets et les plus courtes. Elles sont au nombre de quatre, deux à chaque mâchoire. V. Âge.

COÏT. s. m. [*coitus*, συνουσία, all. *Beischlaf*, it. et esp. *coito*]. Union des sexes pour la génération. Cette union est appelée aussi *acte vénérien ; copulation* chez les animaux, *cohabitation* chez l'homme. Elle prend le nom de *monte* chez certains animaux, le cheval particulièrement. *Accouplement* est un terme général qui s'applique aux animaux pourvus de sexes. On dit d'un quadrupède mâle qu'il *couvre* sa femelle. Cependant il y a aussi des termes propres à certaines espèces, comme *mâtiner* pour le chien, *saillir* pour le cheval et le taureau, *côcher* pour les oiseaux, le coq surtout.

COL. s. m. [*collum*, αὐχήν, τράχηλος, all. *Hals*, angl. *neck*, it. *collo*, esp. *cuello*]. Partie du corps située entre la tête et les épaules. En ce sens, le mot *col* a vieilli, quoiqu'on s'en serve encore fréquemment en certains cas : *cou* est plus usité. — En anatomie, on donne le nom de *col* à des parties qui sont plus minces que le reste de l'organe dont elles dépendent. — *Col de l'astragale.* Enfoncement plus marqué inférieurement que supérieurement, et qui sépare le corps de cet os de son extrémité antérieure ou de sa tête. — *Col des côtes.* Partie étroite qui se remarque entre la *tête* ou extrémité supérieure des côtes et l'éminence qu'on nomme leur tubérosité. — *Col* ou *collet des dents.* Partie des dents qui se trouve entre la couronne et la racine ; elle a très-peu d'étendue, et n'est marquée par aucun rétrécissement dans les dents incisives et canines. — *Col du fémur.* Partie rétrécie et allongée, unie à angle obtus au corps du fémur, et qui soutient la tête de cet os. — *Col du grand os.* Rainure circulaire que l'on remarque au-dessous de la tête de cet os du carpe. — *Col de l'humérus.* Les anatomistes appellent ainsi le rétrécissement, large de quelques millimètres au plus, qui circonscrit la tête de l'humérus et la sépare de ses deux tubérosités ; mais les chirurgiens donnent ce nom à la portion de l'humérus qui est limitée en haut par les deux tubérosités, et en bas par l'insertion des muscles grand pectoral, grand dorsal et grand rond. Il ne faut pas confondre le *col anatomique* et le *col chirurgical.* — *Col de l'os maxillaire inférieur.* Rétrécissement qu'on observe sur chaque branche de cet os, au-dessous du condyle ; il donne attache en devant au muscle ptérygoïdien externe. — *Col de l'omoplate.* Rétrécissement que présente l'angle antérieur et interne de l'omoplate, derrière la cavité glénoïde ; il donne attache à la capsule fibreuse de l'articulation scapulo-humérale. — *Col du péroné.* Léger rétrécissement situé au-dessous de la tête ou de l'extrémité supérieure du péroné. — *Col du radius.* Partie grêle, de la longueur d'un travers de doigt au plus, qui supporte la région articulaire de l'extrémité supérieure de cet os. — *Col de la matrice.* Canal étroit, cylindrique, comprimé d'avant en arrière, un peu renflé à sa partie moyenne, qui est long de 23 à 27 millimètres, et qui en a 14 à 18 d'avant en arrière, et 18 à 23 transversalement. Sa partie supérieure, continue avec l'utérus, est embrassée par le vagin ; l'inférieure, plus ou moins proéminente, fait saillie dans le fond de ce canal, et porte le nom de *museau de tanche.* — *Col de la vessie.* Sorte de prolongement de la partie antérieure inférieure de la vessie, représentant un goulot très-court, en forme de cône tronqué, embrassé en avant par la prostate, et appuyé en arrière sur le rectum ; il se continue antérieurement avec l'urèthre.

COLAT. V. Abréviations.

COLATOIRE. adj. [*colatorius*]. Se disait, dans l'ancienne physiologie, des organes appelés depuis dépurateurs, tels que le rein et le foie.

COLATURE. s. f. [*colatura*, de *colare*, verser peu à peu ; all. *Colatur*, it. *colatura*, esp. *coladura*]. Opération pharmaceutique qui consiste à verser un liquide sur un tissu de toile ou de laine peu serré, plutôt pour en séparer le marc que pour l'obtenir d'une transparence parfaite : elle diffère par conséquent un peu de la *filtration*. V. ce mot.

COLCHICACÉES. s. f. pl. [*colchicaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes qui a pour caractères : Racine fibreuse ou bulbifère. Feuilles alternes et engaînantes. Fleurs terminales, hermaphrodites ou unisexuées. Calice coloré, à 6 divisions très-profondes, 6 étamines opposées aux divisions du calice. 3 ovaires, tantôt libres, tantôt soudés de manière à représenter un ovaire triloculaire, contenant un grand nombre d'ovules attachés à l'angle interne ; un style au sommet de chaque ovaire, et un stigmate glanduleux. Fruit composé de trois carpelles distincts qui se soudent quelquefois et forment une capsule triloculaire, mais qui se séparent de nouveau lors de la maturité, et s'ouvrent chacun par une suture placée à leur angle interne. — Les colchicacées ont généralement sur l'économie animale une action délétère qu'elles doivent à un principe particulier appelé *vératrine* et à un acide nommé *acide cévadique.* V. ces mots.

COLCHICÉINE. s. f. Principe cristallisable, sans amertume, non azoté, accompagnant la colchicine. Plusieurs faits portent à croire que le corps appelé *colchicine* est un mélange de *colchicéine* et d'un autre alcaloïde mal déterminé.

COLCHICINE. s. f. [it. et esp. *colchicina*]. Alcaloïde trouvé par Geiger et Hesse dans les semences de colchique. Il cristallise en aiguilles déliées et incolores. Il a une saveur âpre et amère, mais il n'a pas l'âcreté de la vératrine ; il n'irrite pas non plus avec autant de violence la membrane pituitaire ; il est néanmoins purgatif et vénéneux. Il se dissout un peu dans l'eau, tandis que la vératrine y est insoluble ; il se dissout aussi dans l'alcool. Il réagit faiblement alcalin, mais donne des sels bien définis avec plusieurs acides. Cette substance a besoin d'être étudiée de nouveau.

COLCHIQUE. s. m. [*Colchicum*, L., all. *Zeitlose*, angl. *meadow-saffron*, it. et esp. *colchica*]. Genre de plantes de l'hexandrie trigynie, L., qui a donné son nom à la famille des colchicacées. Le *colchique d'automne* (*veillotte*, *tue-chien*, *safran des prés*, *Colchicum autumnale*, L.), qui fleurit dans les prés pendant les mois de septembre et d'octobre, et a de grandes fleurs roses,

et dont le tube, haut de 19 à 21 centimètres, sort immédiatement du bulbe charnu; elles s'épanouissent longtemps avant les feuilles, et ont à peu près la même forme que celles du safran : ce qui leur a fait donner le nom de *safran bâtard*. Les bulbes, irrégulièrement ovoïdes (Fig. 91), de la grosseur d'une noix, revêtues extérieurement de membranes minces et brunes, renfermant une substance compacte, charnue et blanche, d'une odeur désagréable, d'une saveur âcre et nauséabonde, sont formées d'amidon et de vératrine : c'est,

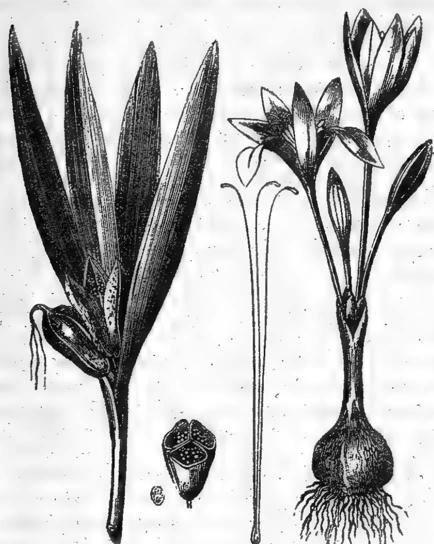


Fig. 91.

avec la semence, la seule partie qui soit employée en médecine. Le colchique agit, à petites doses, comme diurétique et succédané de la scille; à dose plus forte, c'est un purgatif drastique : il peut déterminer tous les accidents des poisons âcres. On ne doit l'administrer qu'avec circonspection, en commençant par 10 à 15 centigrammes. On l'a surtout employé contre l'hydropisie; mais il paraît avoir une action spéciale dans la goutte et dans le rhumatisme articulaire. — On fait le *vinaigre colchicique* en faisant macérer pendant quinze jours : bulbes desséchées de colchique, 128 grammes, dans vinaigre rouge très-fort, 1^kil,500. En faisant cuire en consistance de sirop 500 grammes de vinaigre colchicique et 1 kilogramme de miel blanc, on a l'*oxymel colchicique*. — La *teinture de colchique* est préparée en faisant macérer pendant quinze jours 64 grammes de bulbes de colchique dans 260 grammes d'alcool à 56° centésimaux. — Les semences du colchique n'ont encore été employées que sous forme de vin, que l'on prépare de la même manière et d'après les mêmes proportions qu'avec les bulbes. Leur action est en effet semblable à celle des bulbes.

COLCOTAR. s. m. [*colcotar*]. Peroxyde de fer rouge provenant de la décomposition du protosulfate de fer par le feu. On le nomme aussi *chalcite*. On l'employait autrefois comme tonique et astringent, à la même dose que l'oxyde de fer.

COLÉINE. s. f. La chitine. V. ce mot.

COLÉOCÈLE. s. f. [*coleocele*, de κολεὸς, vagin, et κήλη, hernie]. Hernie vaginale.

COLÉOPTÈRES. s. m. pl. et adj. [*coleopteri*, de κολεὸς, enveloppe, étui, et πτερὸν, aile]. Ordre d'insectes dont les deux ailes supérieures, dures, épaisses, courtes (élytres), servent d'enveloppe aux inférieures, qui sont membraneuses et se replient en travers sous elles, dans l'état de repos. L'ordre des coléoptères se divise en quatre sections, d'après le nombre d'articles de leurs tarses : les *pentamères* (de πέντε, cinq, et μέρος, partie), cinq articles à tous les tarses; les *hétéromères* (de ἕτερος, différent, et μέρος, partie), cinq articles aux tarses des quatre pattes antérieures, et quatre seulement aux pattes de derrière; les *tétramères* (de τέσσαρες, quatre, et μέρος, partie), quatre articles à tous les tarses; et les *trimères* (de τρεῖς, trois, et μέρος, partie), trois articles au plus.

COLÉOPTILE. s. f. [*coleoptila*, de κολεὸς, étui, et πτίλον, plumule, *coleoptilis*, *coleophyllum*]. Petit étui membraneux ou charnu, provenant des cotylédons, qui enveloppe quelquefois la base de la plumule (Mirbel).

COLÉOPTILÉ, ÉE. adj. [*coleoptilatus*]. Se dit d'une plumule qui est munie d'une coléoptile, et qu'on ne peut, en conséquence, apercevoir que par la dissection.

COLÉOPTOSE. s. f. [*coleoptosis*, de κολεὸς, vagin, et πτῶσις, chute]. Chute ou prolapsus du vagin.

COLÉORRHEXIE. s. f. [*coleorrhexis*, de κολεὸς, vagin, et ῥῆξις, rupture]. Rupture du vagin; l'un des accidents des accouchements laborieux.

COLÉORRHIZE. s. f. [*coleorrhiza*, de κολεὸς, étui, et ῥίζα, racine]. Espèce d'étui de tissu cellulaire, clos de toutes parts, qui enveloppe la radicule de l'embryon de certaines monocotylédones, de sorte qu'on ne peut apercevoir celle-là qu'au moyen de la dissection ou quand la racine s'est fait jour au travers de la coléorrhize (Richard).

COLÉORRHIZÉ, ÉE. adj. [*coleorrhizatus*]. Se dit d'une radicule qui est munie d'une coléorrhize.

COLÉOSTÉGNOSE. s. f. [*coleostegnosis*, de κολεὸς, vagin, et στέγνωσις, resserrement]. Rétrécissement du vagin.

COLIMAÇON. s. m. V. Limaçon.

COLIQUE. adj. [*colicus*, angl. *colic*, it. et esp. *colico*]. Qui appartient au côlon. — *Artères coliques*. Elles sont au nombre de six, dont trois fournies par la mésentérique supérieure (*coliques droites*), et trois venant de l'inférieure (*coliques gauches*). Toutes se dirigent vers l'intestin côlon, en passant entre les deux feuillets du péritoine qui forment les mésocôlons, où elles se ramifient et s'anastomosent les unes avec les autres. La première colique droite est encore appelée *colique droite supérieure* (mésocolique, Ch.); la seconde, *colique droite moyenne* (colique droite, Ch.); et la troisième, *colique droite inférieure* ou *iléocolique* (cæcale, Ch.). Des trois coliques gauches, la première, ou *supérieure*, est nommée par Chaussier *grande colique gauche;* la seconde, ou *moyenne*, n'est pas distinguée de la précédente, parce qu'elle naît souvent d'un tronc qui lui est commun avec elle, et la troisième est appelée par cet anatomiste *petite colique gauche*. A ces artères correspondent autant de *veines*, qui vont se décharger dans la grande et la petite mésaraïque. — *Lobe colique du foie*. C'est le grand lobe de cet organe

COLIQUE. s. f. [*colica passio*, κωλικὴ διάθεσις, all. *Kolik, Darmgicht*, angl. *colic*, it. *colica*, esp. *colico*]. D'après l'étymologie, ce mot doit signifier une affection de l'intestin côlon; cependant on désigne sous cette dénomination, non-seulement des douleurs qui

ont leur siége dans les intestins, mais même celles qui affectent les autres viscères de l'abdomen. — *Colique bilieuse*. Colique que l'on attribuait à la surabondance de la bile.— *Colique convulsive*. V. COLIQUE *spasmodique*.— *Colique de cuivre*. La colique de cuivre passait pour une maladie fréquente et était décrite en un grand nombre d'ouvrages; un examen attentif n'a aucunement confirmé cette opinion qui était courante. Chevallier et Boys de Loury ont visité avec soin tous les établissements où le cuivre se travaille à Paris; ils ont examiné et interrogé les fondeurs, les acheveurs, les ciseleurs, les bronziers, les lamineurs et cloutiers, qui travaillent le cuivre à froid, les fondeurs de monnaie et de médailles, les chaudronniers, les poêliers, les fabricants de capsules de guerre; ils se sont procuré des renseignements sur les usines et les centres industriels, tels que Imphy (Nièvre) et Villedieu-les-Poêles. Parmi ces ouvriers, les uns manient le cuivre continuellement, les autres vivent au milieu d'émanations cuivreuses; ces habiles observateurs ont constaté que la colique de cuivre n'existe pas, et que les ouvriers en cuivre, quelle que soit leur spécialité, ne présentent aucun accident qui puisse être attribué à l'action d'un agent toxique particulier. Cependant il est certain que le cuivre est absorbé par les ouvriers; leur urine contient du cuivre. — *Colique d'estomac*. Douleur qui a son siége dans l'estomac. V. CARDIALGIE. — *Colique flatulente*, *flatueuse* ou *venteuse*. Colique occasionnée par l'accumulation des gaz intestinaux. — *Colique hémorrhoïdale*. Espèce de colique métastatique déterminée par la suppression du flux hémorrhoïdal. —*Colique hépatique*. Douleur qui a son siége à la région du foie, principalement vers la vésicule du fiel, et qui est souvent occasionnée par le passage de quelque calcul biliaire à travers les conduits cystique et cholédoque. — *Coliques hystériques*. Celles qu'on observe fréquemment chez les personnes hystériques, au commencement, à la fin ou dans l'intervalle des attaques d'hystérie. Elles ont quelque analogie, quant à la nature, avec les contractions antipéristaltiques de l'œsophage qui causent la sensation de boule hystérique. Elles sont sans gravité.—*Colique inflammatoire*. V. ENTÉRITE.— *Colique de Madrid*. Maladie dont le véritable caractère est encore peu connu, attribuée par les uns à l'usage immodéré des fruits ou des boissons glacées, ou à la mauvaise qualité des vins; par les autres, à des oxydes de plomb, de cuivre ou d'étain, provenant des conduits où passent les eaux; par d'autres, à la fraîcheur des nuits, qui contraste avec la chaleur diurne. Les uns la regardent comme une affection du système nerveux ganglionnaire, les autres comme une phlegmasie de la tunique musculaire intestinale. L'opium associé aux purgatifs paraît avoir été employé avec succès.—*Colique menstruelle*. Colique qui précède ou accompagne l'évacuation menstruelle propre aux femmes, ou bien qui est due à la suppression de cette évacuation. — *Colique métallique*, *colique des peintres*, *colique saturnine*. V. INTOXICATION *saturnine*. — *Colique de miséréré*. Nom vulgaire de l'*iléus*, que l'on a ainsi appelé à cause des angoisses que le malade éprouve.— *Colique néphrétique*. Douleur qui a son siége dans les reins, et qui est due à l'irritation produite par quelque calcul développé dans les reins.— *Colique des peintres*, *colique de plomb*. V. INTOXICATION *saturnine*. — *Colique de Poitou*. V. COLIQUE *végétale*.—*Colique sèche*. Il est prouvé aujourd'hui, par les recherches des médecins de la marine, par celles de Lefèvre en particulier, que des causes nombreuses d'intoxication saturnine se rencontrent à bord des vaisseaux et à terre dans les régions torrides du globe, et que ce sont elles qui produisent cette prétendue endémie des pays chauds désignée sous le nom de *colique sèche*, qui en définitive n'est qu'une des formes de l'empoisonnement par le plomb, dont on a méconnu jusqu'à ce jour la véritable nature, et dont on n'a pu préserver les marins précisément parce qu'on s'est refusé à admettre la possibilité de sa production; que, depuis l'application des mesures hygiéniques ordonnées par le ministre de la marine, la colique sèche, autrefois très-commune dans plusieurs stations, au Sénégal, par exemple, y est devenue très-rare, quoique les autres maladies infectieuses dont on a voulu la rapprocher aient conservé leur pernicieuse activité; que l'éveil donné sur l'action délétère des composés plombiques apprend à rechercher la part qu'ils ont pu avoir dans la production des accidents qu'on est appelé à soigner, et qu'avec de la persévérance on parvient souvent à préciser aujourd'hui la cause réelle qui les a produits; que la constatation du liséré bleu des gencives dans la généralité des cas observés, qu'on avait mise en doute, vient confirmer chaque jour l'action du plomb, et les avantages qu'on doit retirer de l'application persévérante des mesures hygiéniques, qui seules peuvent affranchir les marins des accidents d'intoxication saturnine dont ils ont été si souvent victimes. — *Colique spasmodique* ou *nerveuse*. Colique sans aucun symptôme inflammatoire, et qui paraît due à une lésion particulière des nerfs des intestins. — *Colique stercorale*. Colique qu'on attribue à la rétention des matières fécales dans les intestins; mais cette rétention elle-même est un effet qui peut dépendre de la même cause que les douleurs de colique. — *Colique utérine*. Douleur qui a son siége dans la matrice. — *Colique végétale*. Nommée par Citois, médecin de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, *colique de Poitou* (*colica Pictonum*); par Huxham, *colique de Devonshire*, parce qu'il l'avait observée dans le comté de Devon, en Angleterre. Elle est due au plomb ou à des boissons de mauvaise qualité. On la traite comme la *colique métallique*. — *Colique vermineuse*. Colique causée par la présence de vers dans les intestins. — En vétérinaire, le mot *coliques* ou *tranchées* est une expression générique par laquelle on désigne les douleurs des organes du ventre. Une agitation constante atteste la vivacité de la douleur; l'animal gratte le sol avec les pieds de devant, se couche et se relève avec violence, se campe pour uriner, ou se secoue, etc.; quelquefois il se roule sur la litière, en prenant des positions diverses, suivant le siége du viscère affecté. Il expulse des gaz, des mucosités ou des matières fécales. Le diagnostic est difficile à établir; le plus souvent on est réduit à faire la médecine des symptômes. On distinguera particulièrement : 1° Les *coliques rouges*, ou coliques sanguines, ou entérorrhagie. Elles procèdent d'une congestion active (quelquefois passive, par obstacle à la circulation) de la muqueuse intestinale. Les douleurs sont soudaines et atroces. Mort en quelques heures, lorsqu'on ne saigne pas promptement. Traitement : saignée à blanc, fût-ce même au sortir du repas, 6, 9, 11 litres de sang et plus. 2° Les *coliques stercorales*, par plénitude du cæcum, par bézoard ou par des calculs et des égagropiles; il y a obstacle au libre cours des matières. Traitement : briser ou détruire l'obstacle, expulser la pelote de la courbure pelvienne; purgatifs, fouille du rectum. V. OCCLUSION *intestinale*.

COLITE. s. f. [de κῶλον, le côlon; angl. *colitis*, it. *colite*, esp. *colitis*]. Inflammation de l'intestin côlon. On a proposé, dans ces derniers temps, d'appeler de ce nom l'inflammation de tout le gros intestin, depuis le cæcum inclusivement jusques et y compris le rectum; cette dénomination exprimant exactement la nature et le siége de la maladie, et convenant à toutes ses formes et à tous ses degrés, depuis la *diarrhée* la plus simple jusqu'à la *dysenterie* la plus intense. V. ENTÉRITE.

COLLAPSUS. s. m. [all. *Collapsus*, angl. *collapse*, it. *collapso*, esp. *colapso*]. Mot latin qui signifie *chute*, et que Cullen a introduit dans la langue médicale pour désigner toute diminution de l'excitabilité du cerveau par suite de laquelle cet organe cesse de remplir ses fonctions, ou ne les remplit qu'irrégulièrement. Le *collapsus* ne diffère de l'*adynamie* que par la promptitude avec laquelle il survient. C'est dans ce sens qu'on dit du malade qu'*il tombe dans le collapsus*. On trouve souvent ce mot employé pour désigner un état dans lequel les malades, présentant ou non des lésions des muscles ou des centres nerveux, abandonnent leurs membres à l'action de la pesanteur, et ne contractent leurs muscles qu'avec la plus grande répugnance. Les affections typhoïdes, etc., en offrent des exemples.

COLLAS. Vents qui, aux îles Philippines, soufflent du sud-ouest, et amènent des pluies torrentielles, des inondations, de légers tremblements de terre au milieu d'un brouillard épais. Ces tempêtes furieuses appartiennent à la saison intermédiaire qui prélude à l'hivernage.

COLLATÉRAL, ALE. adj. [*collateralis*, de *cum*, avec, et *latus*, côté; it. *collaterale*, esp. *colateral*]. Qui accompagne, qui marche à côté. — *Artères collatérales du bras*. Artères fournies par la brachiale (humérale, Ch.), et qui contribuent avec elle à porter le sang aux différentes parties du membre supérieur. On distingue : 1° la *collatérale supérieure* ou *externe* (grande musculaire du bras, Ch.), qui naît de la partie interne de la brachiale, s'engage entre les trois portions du biceps, et s'étend jusqu'à la partie inférieure externe du bras; 2° les *collatérales inférieures* ou *internes* (collatérales du coude, Ch.), qui naissent de la brachiale, près de l'articulation huméro-cubitale, et descendent à la partie supérieure de l'avant-bras. — *Branches collatérales*. En général, toutes les ramifications artérielles ou veineuses qui suivent à peu près la direction du tronc d'où elles proviennent.

COLLE. s. f. [*glutinum*, κόλλα, all. *Leim*, angl. *paste*, *glue*, *size*, it. *colla*, esp. *cola*]. Préparation molle et homogène dans toutes ses parties, qu'on obtient en délayant de la farine dans de l'eau, soumettant le tout à la chaleur et le remuant tant qu'il reste sur le feu. Les colles, qui diffèrent des *fécules* (V. ce mot) par la nature de la substance, et des *bouillies* (V. ce mot) par celle du véhicule, sont employées quelquefois comme topiques émollients.

COLLE FORTE. s. f. [all. *Tischlerleim*, angl. *glue*]. Gélatine extraite des rebuts de substances animales, tels que les oreilles, les pieds, les rognures de peau. On fait macérer ces substances dans l'eau, on les nettoie, on les traite par l'eau de chaux et l'acide sulfurique pour en séparer les matières grasses, et on les soumet ensuite à l'ébullition avec une certaine quantité d'eau. La colle est faite lorsqu'une petite quantité, étendue sur une assiette, prend, en refroidissant, la consistance requise.

Colle à bouche. Colle forte la plus pure, qu'on a fait fondre avec parties égales de sucre, qu'on a coulée en plaques sur une table huilée, et qu'on a passée ensuite dans des linges chauds pour lui enlever cette huile. V. GÉLATINE.

Colle de Flandre. Colle forte tirée des jeunes animaux et bien pure.

Colle de poisson. V. ICHTHYOCOLLE.

COLLECTEUR. adj. [*collector*]. — *Poils collecteurs* (*pili collectores*). Poils courts et roides ou papilles qui hérissent le sommet ou divers points de la partie supérieure du style chez les synanthérées, et recueillent le pollen quand le style, en s'allongeant, traverse le canal formé par les anthères soudées.

COLLECTION. s. f. [*collectio*, de *colligere*, recueillir, rassembler; esp. *colleccion*]. — *Collection purulente*. Amas de pus dans quelqu'une des cavités du corps; dépôt. — *Collection sanguine*. V. HÉMATOME. — *Collection séreuse*. Accumulation de sérosité dans une cavité naturelle ou accidentelle. V. EMPYÈME. — En pharmacie, *collection des drogues*, approvisionnement qu'on en doit faire. Pour les substances que la nature ou le commerce nous offrent dans un état tel qu'elles puissent se conserver (comme la plupart des plantes exotiques et des drogues minérales), la *collection* consiste seulement à les choisir de bonne qualité. Pour celles que nous ne trouvons pas dans cet état (comme les substances animales et végétales indigènes), la collection consiste non-seulement dans le *choix*, mais aussi dans les soins propres à les conserver, c'est-à-dire l'*émondation*, la *dessiccation*, etc.

COLLENCHYME. s. m. [de κόλλα, colle, et ἔγχυμα, chose injectée]. Variété de tissu utriculaire végétal caractérisé par la grande épaisseur des parois des utricules constituants. Exemple : le tissu des noyaux de dattes.

COLLERETTE. s. f. Involucre des ombellifères, composé de bractées verticillées sur un seul rang, qui le font ressembler à une collerette.

COLLET. s. m. [dimin. de *col*, en latin *collum*, it. *colleto*]. Rétrécissement qui a quelque analogie avec le cou. — *Collet des dents* [all. *Hals* ou *Kragen*]. Ligne dont le contour marque la séparation de la racine et de la couronne d'une dent. — En botanique, *collet*, plan situé entre la tige et les racines, où les fibres commencent d'un côté à monter et de l'autre à descendre : c'est ce qu'on a nommé aussi le *nœud vital*.

Collet du sac herniaire. V. HERNIE.

COLLÉTHINE. s. f. Principe particulier existant dans le *Colletia spinosa*.

COLLÉTIQUE. adj. [*colleticus*, de κόλλα, colle]. Synonyme d'*agglutinatif*.

COLLIER. s. m. [*collare*, all. *Halsring*]. En botanique, membrane circulaire que l'on trouve sur le pédicule de certains champignons, et qui est un reste du volva. — En pathologie, éruption dartreuse qui fait le tour du cou comme un collier. — En vétérinaire, partie musculaire du cou des bêtes de boucherie.

Collier de Morand. Espèce de sachet contre le goître, auquel on donnait la forme d'un collier, d'une cravate. Morand le composait de folles fleurs de tan, de chaux éteinte et de sel marin; on devait le renouveler tous les quinze jours, et en continuer l'usage pendant cinq à six mois. Ensuite on a fait ces sachets en répandant sur une carde de coton une poudre composée de sel ammoniacal, de chlorure de sodium décrépité, et d'éponge calcinée sans avoir été lavée (āā 32 gram.),

et recouvrant le tout avec une mousseline que l'on piquait en losange : on appliquait sur le goître le côté de la poudre. Aujourd'hui ce collier est remplacé par les préparations d'iode, et particulièrement par une pommade faite avec l'hydriodate de potasse ioduré.

COLLIER (LE). s. m. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes. La situation de ce maniement répond aux trois quarts supérieurs environ de la longueur du bord antérieur de l'épaule. Il est placé en avant de l'épaule, et est séparé de la face interne de la peau par le muscle trapèze cervical. En arrière, il est limité par le bord antérieur du muscle sus-épineux, et repose de haut en bas sur la terminaison et sur la face externe du releveur propre de l'épaule et de l'angulaire de l'omoplate.

COLLIMATEUR. s. m. Instrument de physique dont la partie essentielle est une lentille qui sert à viser chacune des raies du spectre. V. SPECTROMÉTRIE.

COLLIQUATIF, IVE. adj. [*colliquativus*, de *colliquescere*, se fondre, se résoudre en eau; συντηκτικὸς, angl. *colliquative*]. — Se dit, en pathologie, de divers flux qui épuisent promptement les malades, et qui semblent être le résultat de la liquéfaction des parties solides du corps. C'est ainsi qu'on dit : *sueur colliquative, dévoiement colliquatif*, etc.

COLLIQUATION. s. f. [*colliquatio*, σύντηξις, all. *Zusammenschmelzen*, it. *colliquazione*, esp. *colicuacion*]. Fonte, dissolution des parties solides, ou diminution de la consistance des humeurs du corps humain; fonte des parties solides accompagnée d'excrétions abondantes.

COLLISALLA. s. m. Nom indigène du quinquina que nous appelons *calisaya*.

COLLODION. s. m. Solution éthérée de coton-poudre, dont l'emploi a été proposé, en chirurgie, comme agglutinatif (Maynard, de Boston). C'est un fluide incolore, plus ou moins sirupeux, préparé avec : coton-poudre, 16 gram.; éther pur, 715 gram. Étendu à plusieurs couches sur la peau, il forme, après l'évaporation de l'éther, une pellicule imperméable très-adhésive, résistant à l'eau et à l'alcool. Il est employé comme adhésif, et aussi comme topique contre diverses éruptions, mais surtout contre l'érysipèle, la variole, dont il arrête le développement. Le collodion a été employé sous forme d'une forte couche étendue sur tout le pénis, même dans sa portion prostatique, contre les érections fatigantes dans la blennorrhagie. V. PYROXYLE.

COLLOÏDE. adj. [*collodes*, de κόλλα, colle, et εἶδος, forme]. Qui a l'apparence de la colle. — *Cancer colloïde* ou *gélatiniforme*. Productions morbides qui consistent en une trame aréolaire remplie d'une sorte de gelée peu vasculaire, sans trace de travail inflammatoire dans les parties voisines. Cette production, dont la symptomatologie est à refaire, se présente sous la forme de masses offrant partout le même degré de mollesse, et rarement susceptibles d'ulcération. L'aspect *colloïde* ou *colloïdal* s'observe dans des tumeurs de natures très-diverses, dont il est une disposition particulière limitée souvent à une petite portion de la tumeur : il est dû au dépôt d'une *substance amorphe*, homogène, très-transparente ou demi-transparente, tremblotante, parsemée ou non de granulations moléculaires entre les éléments anatomiques caractéristiques du tissu morbide que cette matière amorphe tient ainsi écartés. On trouve cet aspect colloïde : 1° Dans des tumeurs qui ont pour trame ou, comme on dit, pour base, des fibres du tissu lamineux entrecroisées. 2° Dans des tumeurs embryoplastiques, surtout dans celles qui sont formées principalement de cellules granuleuses grisâtres, dont le noyau n'est souvent bien visible qu'après action de l'acide acétique, ou dans celles qui sont principalement composées de noyaux libres : souvent alors la portion colloïde a une teinte rosée. 3° Dans des tumeurs hypertrophiques glandulaires du gros intestin, de l'estomac, de la mamelle, du pancréas, du foie, etc. En ces cas, les culs-de-sac glandulaires sont souvent atrophiés dans une partie de leur étendue, et forment des amas interrompus, cylindriques, ou de formes diverses, composés de cellules épithéliales glandulaires accumulées, cohérentes, granuleuses; le tissu cellulaire interposé à ces culs-de-sac est atrophié, au moins en grande partie, et remplacé par la substance amorphe gélatiniforme. Celle-ci renferme fréquemment des amas de granulations graisseuses très-fines ou même des vésicules adipeuses. Certaines hypertrophies des glandes en grappe, formées surtout par les épithéliums, très-pâles, accompagnées d'un peu ou de beaucoup de matière amorphe, ont souvent l'aspect gélatiniforme : tel est le cas où des portions hypertrophiées font saillie dans des kystes du centre de la tumeur, portions dont quelques lobes sont quelquefois composés surtout de matière amorphe et d'éléments fibro-plastiques (*tumeurs kysteuses hydatiformes de la mamelle* d'Astley Cooper). 4° Dans la thyréoïde hypertrophiée, dont chaque vésicule close est pleine de matière amorphe, visqueuse, parsemée d'épithélium, de corps granuleux, et de corps sphéroïdaux, albuminiformes. 5° Enfin, dans certaines tumeurs hétéradéniques (*V.* ce mot). Ainsi, l'expression *colloïde* ne désigne pas une espèce particulière de produit morbide, mais seulement un aspect plus ou moins analogue à celui de la colle, pouvant se rencontrer dans diverses sortes de tumeurs, et dû à la présence de *matière amorphe* dans les interstices de leur trame caractéristique. V. TUMEUR.

COLLONÈME. s. m. [*collonema*, de κόλλα, colle, et νῆμα, tissu]. Nom donné par Müller à des tumeurs produites par un tissu extrêmement mou, d'apparence tremblotante et gélatineuse, qui se compose de rares faisceaux fibreux, et de cristaux tout particuliers, disséminés au milieu d'une masse de globules beaucoup plus gros que ceux du sang. V. COLLOÏDE, 2°.

COLLUTOIRE. s. m. [de *colluere*, de *cum*, avec, et *luere*, laver; esp. *colutorio*]. Médicament qui diffère du *gargarisme* en ce qu'il est employé pour agir seulement sur les gencives et les parois internes des joues, et non sur la gorge.

COLLYRE. s. m. [*collyrium*, κολλύριον, all. et angl. *Collyrium*, it. *collirio*, esp. *colirio*]. Médicaments solides, de forme allongée et cylindrique, qui étaient destinés à être introduits dans le vagin, l'anus, les oreilles, les narines, comme une espèce de trochisque (Hippocrate et Galien). Aujourd'hui ce mot s'entend de toute espèce de médicament topique appliqué sur l'œil ou plutôt sur la conjonctive. On distingue les *collyres secs*, qui consistent en des poudres que l'on insuffle dans l'œil au moyen d'un tuyau de plume; les *collyres mous*, qui sont des onguents ou pommades; et les *collyres liquides*, que l'on prépare avec des eaux distillées, des infusions ou décoctions de plantes, auxquelles on ajoute diverses substances médicamenteuses. — *Collyre d'Ammon*. Préparé avec le cyanure de zinc, la gomme arabique, l'eau distillée de mélisse et le

laudanum. — *Collyre de Bénédict.* Dissolution d'extrait d'opium dans une infusion de pensée sauvage. — *Collyre de Beer.* Mélange d'extrait de Saturne, d'eau de rose et d'esprit de romarin. — *Collyre de Boerhaave.* Poudre de mercure doux, d'aloès et de sucre candi. — *Collyre de Brun.* Mélange de vin d'aloès, d'eau de rose et de teinture de safran. — *Collyre d'Erhard.* Dissolution de borax dans l'eau de sureau. — *Collyre de Fernandez.* Mélange de mercure doux, d'aloès et de camphre, avec de la térébenthine et du jaune d'œuf. — *Collyre de Fischer.* Dissolution de sulfate de zinc et de sel ammoniac dans un mélange d'eau safranée et et d'alcool camphré. — *Collyre de Gimbernat.* Solution de 5 centigrammes de potasse caustique dans 30 grammes d'eau. — *Collyre de Graefe.* Solution laudanisée de sulfate de zinc dans l'eau de rose rendue mucilagineuse. — *Collyre d'Helvétius.* V. EAU *divine.* — *Collyre d'Himly.* Dissolution de 10 à 30 centigrammes de carbonate de potasse dans 30 grammes d'eau. — *Collyre de Hufeland.* Mélange de 4 grammes de teinture de pomme épineuse et de 90 grammes d'eau. — *Collyre de Jungken.* Mélange pulvérulent de mercure doux, de sucre et d'opium. — *Collyre de Krimer.* Mélange d'acide chlorhydrique, de mucilage et d'eau de rose. — *Collyre de Lanfranc.* On le prépare avec 250 grammes de vin blanc, 45 grammes d'eau de plantain, autant d'eau de rose, 4 grammes de sulfure jaune d'arsenic, 2 grammes d'oxyde vert de cuivre, 75 centigrammes de myrrhe et autant d'aloès. Cette mixture est improprement appelée collyre, puisqu'on ne peut l'appliquer sur la conjonctive qu'en l'étendant dans un véhicule. Elle sert surtout, comme escharotique, pour toucher les ulcères fongueux et indolents. — *Collyre de Newmann.* Infusion acétique d'arnica, qu'on sature avec du carbonate d'ammoniaque. — *Collyre de Plenck.* Dissolution de borax et de sucre dans l'eau de rose. — *Collyre de Richter.* Mélange de blanc d'œuf et d'eau de rose battus en écume. — *Collyre de Rust.* Mélange d'extrait de Saturne, d'eau de sureau et de teinture d'opium. — *Collyre de Saint-Jerneron.* Dissolution de sulfates de cuivre et de zinc dans une décoction de rue avec addition d'eau-de-vie camphrée. — *Collyre de Stark.* Dissolution d'acétate de plomb dans l'eau de rose. — *Collyre de Tenque.* Dissolution d'acétate de plomb et de sel ammoniac dans l'eau de rose. — *Collyre de Tunnermann.* Dissolution de 4 grammes d'acétate de plomb dans 62 grammes d'eau, à laquelle on ajoute 2gr,60 de potasse caustique liquide.

COLMATAGE. s. m. Alluvion artificielle amenant l'exhaussement des terrains bas et marécageux au moyen des dépôts qu'y laissent, après un séjour plus ou moins prolongé, des eaux bourbeuses détournées de leur cours.

COLOBOME. s. m. [*coloboma*, de κολοβόω, je mutile; all. *Colobom*]. État anormal de l'œil qui consiste en une fissure de la paupière supérieure, de l'iris, de la choroïde ou de la rétine, par vice de première conformation, mais surtout de l'iris. Il est dû à la persistance tératologique de la fente que présente à sa partie inférieure l'iris lors de sa naissance et pendant les premiers temps de son développement.

COLOCYNTHINE. s. f. [all. et angl. *Colocynthin*, esp. *colocintino*]. Principe très-amer, résinoïde, soluble dans l'eau et l'alcool, brunâtre, précipitable par la noix de galle en flocons blancs, que Vauquelin a isolé de la coloquinte.

COLOMBATE. s. m. V. TANTALATE.

COLOMBINE. s. f. [esp. *colombino*]. Matière trouvée dans la racine de colombo par Wistoock. Elle est très-amère, en petits prismes transparents, soluble dans l'alcool plus à chaud qu'à froid, dans l'éther aussi, et à peine dans l'eau.

COLOMBIQUE. adj. — *Acide colombique* ($C^{42}H^{23}O^{13}$). En flocons blancs peu solubles dans l'eau et l'éther, très-solubles dans l'alcool. Retiré de la racine de *Cocculus palmatus*, DC. (Boedeker). V. TANTALIQUE.

COLOMBIUM. s. m. [all. et angl. *Columbium*, it. *colombio*, esp. *columbio*]. Métal ainsi appelé par Hatchett, et généralement plus connu sous le nom de *tantale*. V. ce mot.

COLOMBO ou **COLUMBO.** s. m. [*colomba*, *columba*, all. *Columbopflanze*, it. et esp. *columbo*]. Racine d'une plante sarmenteuse qui croît à Ceylan, aux environs de la ville de Columbo, d'où elle est apportée en tranches orbiculaires ou en morceaux de 55 à 80 centimètres de long, couverts d'une écorce rugueuse, épaisse et verdâtre. Cette racine, jaune à l'intérieur, a une odeur aromatique un peu nauséabonde, et une saveur d'une extrême amertume. Elle provient d'une plante ménispermée, le *Menispermum palmatum*, L., ou *Cocculus palmatus*, DC. — C'est un médicament tonique et astringent. On emploie particulièrement l'infusion à froid; dans les diarrhées chroniques, on prescrit quelquefois la décoction (16 grammes dans un litre d'eau); on l'emploie aussi sous forme de poudre (75 centigrammes à 1 gramme) plusieurs fois par jour. Aux États-Unis, on nomme *colombo*, et en France *faux colombo*, la racine d'une gentianée, le *Frasera Waltheri*, Michaux, peu amère, sans odeur très-marquée, ne contenant pas d'amidon, et colorant l'alcool, l'éther et l'eau en jaune. Elle a été substituée quelquefois au vrai colombo, dont elle n'a ni l'astringence ni l'amertume.

CÔLON. s. m. [*côlon*, κῶλον, all. *Grimmdarm*, angl. *colon*, it. et esp. *colon*]. Portion du gros intestin qui s'étend depuis le *cæcum* jusqu'au *rectum*. On distingue quatre portions dans le côlon : 1° le *côlon lombaire droit*, ou portion ascendante, qui est placé dans la région lombaire droite, et s'étend depuis le cæcum jusqu'au bord des fausses côtes correspondantes; 2° le *côlon transverse* ou *arc du côlon*, dirigé transversalement d'un côté à l'autre de l'abdomen, et à sa partie supérieure et antérieure; 3° le *côlon lombaire gauche*, ou portion descendante, situé dans le flanc gauche; 4° enfin, le *côlon iliaque*, ou l'*S du côlon*, portion contournée en forme d'S, qui est logée dans la fosse iliaque gauche, et qui va se terminer à la partie supérieure du rectum.

COLONIE. s. f. et **COLONISATION.** s. f. Traitement à l'air libre des aliénés réunis en colonies agricoles, telles que celles de Fitz-James, en France, de Gheel, en Belgique, dans lesquelles la claustration n'existe pas. Soit qu'on traverse les cours, soit qu'on visite les appartements, les dortoirs, les bâtiments des fermes, on a toujours la campagne devant soi. Nulle part on ne trouve de portes gardées, de croisées de précaution, de serrures à secret, de cellules de force, de quartiers hermétiquement fermés. Les mesures prises pour la séparation des sexes sont celles dont chacun se sert pour isoler sa demeure de celle du voisin. Il y a cependant une surveillance, mais elle est exercée par des personnes intelligentes, qui n'ont aucun des insignes du geôlier, et par des colons tranquilles, qu'on

récompense lorsqu'ils ont empêché une évasion ou un suicide. L'exploitation se compose de la partie réservée à l'administration, aux pensionnaires, aux colons, aux corps d'habitation, à la ferme, et des terres labourables. La disposition de ces sections permet de les embrasser d'un coup d'œil et de surveiller facilement la conduite et les travaux des malades. Non-seulement cette méthode de traitement leur crée des occupations variées, mais elle est encore pour eux une sorte d'école d'agriculture pratique. Tous les instruments aratoires utiles sont mis entre les mains des colons ou fonctionnent sous leurs yeux, et ce sont eux qui prêtent leur concours aux expériences des *faucheuses*, des *moissonneuses*, aux procédés nouveaux de culture, à l'élevage des animaux, etc.; de sorte que les convalescents, en quittant la colonie, peuvent, lorsqu'ils sont intelligents, utiliser les connaissances qu'ils ont acquises pendant leur séjour et améliorer leur position. Cette méthode de traitement de l'aliénation, qui entraîne une salutaire et régulière dépense de forces physiques en opposition en quelque sorte avec l'excès et le désordre de l'activité cérébrale, offre, malgré les affirmations contraires, des avantages incontestables sur la séquestration entre les murs des hospices et des maisons de santé.

COLONNE. s. f. [*columna*, all. *Säule*, angl. *column*, it. *colonna*, esp. *coluna*]. En anatomie, parties cylindriques qui ont une certaine ressemblance avec une colonne. — *Colonne vertébrale*. Ensemble des vertèbres superposées; on l'appelle aussi *épine* et *rachis* (V. VERTÈBRE). — *Colonnes charnues du cœur*. Faisceaux musculaires plus ou moins nombreux que l'on observe dans les cavités du cœur, et dont on distingue trois espèces. Quelques-unes de ces colonnes, plus volumineuses, sont fixées par l'une de leurs extrémités aux parois de l'un ou de l'autre des ventricules, et, par l'autre extrémité, au moyen d'un petit tendon, à la valvule auriculo-ventriculaire; d'autres, libres dans leur circonférence, sont unies par leurs deux extrémités aux parois du cœur; d'autres encore, très-nombreuses, adhèrent à ces parois par un de leurs côtés et sont libres partout ailleurs. — *Vessie à colonnes*. Vessie dont la membrane musculaire présente des faisceaux volumineux qui forment à l'intérieur de cet organe des saillies allongées, entrecroisées en divers sens, et séparées par des enfoncements dans lesquels se logent quelquefois des calculs. Cette disposition de la vessie se rencontre surtout chez les vieillards. — *Colonnes du rectum*. V. RECTUM. — En physique, *colonne d'air*, *colonne de mercure*, quantité d'air ou de mercure d'une hauteur et d'un diamètre déterminés.

COLOPHANE et anciennement **COLOPHONE**. s. f. [*colophonia*, all. *Geigenharz*, *Colophonium*, angl. *colophony*, it. et esp. *colofonia*]. Matière résineuse sèche, transparente, jaune ou brune, que l'on tirait autrefois de Colophon, ville d'Ionie : c'est le résidu de la distillation de la *térébenthine* (V. ce mot). Ses propriétés sont celles des résines. On l'administrait autrefois à l'intérieur pour arrêter les écoulements chroniques, et en poudre à l'extérieur, contre les hémorrhagies capillaires : on en saupoudrait les plumasseaux de charpie; mais elle n'est plus employée que dans quelques préparations pharmaceutiques.

COLOPHÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène liquide qui s'obtient dans la distillation de la colophane ou d'un mélange d'essence de térébenthine et d'acide sulfurique concentré. Il est dichroïque, incolore ou bleu d'indigo, selon l'incidence de la lumière; sans action sur la lumière polarisée, isomère au térébenthène, mais distille à 310°. ($C^{20}H^{16}$.)

COLOPHILÈNE. s. m. Liquide non dichroïque, obtenu en distillant le chlorhydrate de colophène avec la baryte.

COLOPHOLIQUE ou **COLOPHONIQUE** (ACIDE). Résine acide en laquelle se transforme, par distillation, l'acide pinique.

COLOQUINTE. s. f. [*Cucumis colocynthis*, L., all. *Coloquinte*, angl. *colocinth*, it. et esp. *coloquintida*]. Plante (cucurbitacées, J., monœcie monadelphie, L.) dont le fruit, connu aussi sous le nom de *coloquinte* (*fructus colocynthidis*), est globuleux, jaunâtre, de la grosseur d'une orange, et renferme sous une enveloppe coriace une pulpe sèche, blanchâtre, spongieuse, légère, presque inodore, d'une saveur excessivement amère et âcre, saveur due à la *colocynthine*. Cette pulpe, qui est la seule partie employée, et dont la meilleure vient d'Alep, est un violent drastique, même à petite dose : 50 à 60 centigrammes de sa poudre suffisent pour une forte purgation. A dose plus forte, c'est un poison âcre. Des frictions sur le ventre avec quelques centigrammes d'extrait dissous dans l'alcool purgent très-promptement. Les *trochisques d'alhandal* ont été ainsi appelés parce qu'ils étaient préparés avec la poudre de coloquinte (en arabe, *alhandal*) et un mucilage.

COLORATION. s. f. [*coloratio*, χρῶσις, all. *Färbung*, it. *colorazione*, esp. *coloracion*]. Dans les *plantes*, elle est due soit à de la *chlorophylle* (V. ce mot), soit à d'autres principes rouges ou violets, etc., également en granules solides dans les algues; mais les colorations diverses des plantes phanérogames sont dues à des substances colorées en dissolution, et non en suspension, ou à des essences, à des huiles grasses, et enfin à de l'air (*coloration blanche*) tenant dans les cellules la place des liquides. On a divisé ces couleurs en deux séries : *série xanthique* et *série cyanique*. La couleur *jaune* est le point culminant de la première, et le plus éloigné du *bleu*, point culminant de la *série cyanique*; le *vert* est intermédiaire, et a en face de lui, au même niveau, le *rouge*, à égale distance du jaune et du bleu. Le *noir* est l'exagération des teintes foncées, surtout du bleu; le *blanc* en est l'atténuation ou l'absence. L'existence du *jaune* (ou *vice versâ* pour le *bleu*) et de ses dérivés s'observe à l'exclusion de l'autre chez un même végétal : c'est ainsi que les genres *Rosa*, *Dahlia*, *Primula*, *Dianthus*, appartenant à la *série xanthique*, ont pu, par la culture, donner des variétés jaunes, rouges ou blanches, et jamais *bleues*. Réciproquement, les fleurs bleues ne passent jamais, ou que très-exceptionnellement, au jaune. — Chez les *animaux*, la coloration est propre aux substances organiques (épiderme, tissu élastique, etc.), ou due à des principes spéciaux (V. BILIVERDINE, HÉMATOSINE, PIGMENT ou MÉLANINE), ou à des graisses (cheveux, tissu adipeux, etc.), ou à des effets d'*irisation* ou interférence de la lumière réfléchie (nacre de perles, certaines plumes, tapis ou *tapetum* de l'œil de divers mammifères, pourtour de l'œil des céphalopodes).

COLORIMÈTRE. s. m. Appareil imaginé pour déterminer le pouvoir colorant de certaines matières colorantes, garance, indigo, etc. Il est fondé sur ce fait, que deux dissolutions obtenues comparativement avec des quantités égales de la même matière colo-

rante, dans des quantités égales d'un dissolvant, paraissent d'une nuance identique dans des tubes de même longueur. (Houton-Labillardière, 1828.)

COLOSTRATION. s. f. [*colostratio*]. Maladie des enfants nouveau-nés, qu'on supposait produite par le *colostrum*.

COLOSTRUM. s. m. [*colostrum*, τρεφαλίς, it. *colostro*]. Premier lait d'une femme qui vient d'accoucher. Ce lait est très-séreux, et paraît avoir une vertu purgative qui le rend propre à évacuer le méconium de l'enfant nouveau-né. Le colostrum contient des globules de lait dont les uns ont le volume normal, et les autres, très-grands, ressemblent aux gouttes d'huile ordinaire vues sous le microscope. Les globules sont souvent agglomérés en masses plus ou moins grandes par une matière visqueuse plus ou moins tenace. — *Globules du colostrum*. Globules sphériques, ovoïdes (Fig. 92) ou à contours un peu irréguliers, variant de volume entre 1 et 5 centièmes de millimètre, qu'on trouve plus ou moins abondamment mêlés aux globules de lait dans le colostrum, et qui apparaissent dans le lait dès que la mamelle s'enflamme ou devient le siége d'un abcès. On les trouve aussi dans les culs-de-sac glandulaires de quelques variétés de tumeurs mammaires. Ce sont des leucocytes devenus granuleux. On trouve toujours avec eux quelques leucocytes qui ne sont pas arrivés à l'état granuleux.

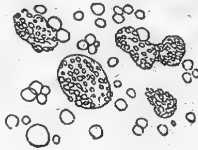


FIG. 92.

COLOTOMIE. s. f. [de κῶλον, et τομή, section]. Opération de l'anus artificiel par ouverture du côlon dont les bords sont fixés aux lèvres de la plaie. (Svitzer, 1827.)

COLOTYPHUS. s. m. [de *côlon*, et *typhus*]. Phénomènes du typhus se passant dans le gros intestin.

COLPEURYNTER. s. m. [de κόλπος, vagin, εὐρυντήρ, qui élargit]. Dilatateur du vagin inventé par Braun (de Vienne).

COLPITE. s. f. [*colpitis*, de κόλπος, vagin]. Catarrhe du vagin.

COLPOCÈLE. s. f. [*colpocele*, de κόλπος, vagin, et κήλη, hernie]. Hernie vaginale.

COLPOPTOSE. s. f. [de κόλπος, vagin, et πτῶσις, chute]. Chute du vagin.

COLUMELLE. s. f. [*columella*, all. *Columelle*]. En botanique, axe vertical de quelques fruits, qui persiste souvent après la chute des autres parties. — On appelle aussi *columelle* (*sporangidium*), le petit axe filiforme qu'on observe au centre de l'urne des mousses, et auquel les semences sont attachées. — En anatomie, axe du limaçon de l'oreille.

COLUMELLÉ, ÉE. adj. Pourvu d'une columelle.

COLZA. s. m. Nom vulgaire du *Brassica campestris oleifera*, L., dont les graines sont souvent mêlées avec celles de moutarde. Si elles sont en poudre, la fraude n'est pas reconnaissable ; mais, en graines, on les reconnaît en ce qu'elles ont un goût de navet, sont ternes et non chagrinées. V. HUILE *de colza*.

COMA. s. m. [*coma*, κῶμα, all. *Schlafsucht*, esp. *coma*]. Assoupissement plus ou moins profond dans lequel tombe le malade dès qu'il cesse d'être excité. Le coma léger diffère peu de la somnolence ; le coma profond est le *carus* de quelques auteurs. C'est ordinairement le symptôme d'une congestion sanguine ou d'un épanchement dans l'intérieur du crâne. On en distingue deux variétés : le *coma vigil*, appelé aussi *subdelirium* (V. ce mot), et le *coma somnolentum*, qui consiste en un sommeil excessif, d'où il n'est pourtant pas impossible de tirer le malade, mais où il retombe après avoir à peine ouvert les yeux et dit quelques mots.

COMATEUX, EUSE. adj. [*comatodes*, all. *schlafsüchtig*, angl. *comatose*, it. *comatoso*]. Qui a rapport au coma : *affection comateuse*.

COMBATIVITÉ. s. f. Nom donné par Spurzheim et Broussais à l'un des modes de leur *instinct destructeur*. V. INSTINCT.

COMBINAISON. s. f. [de *cum*, avec, et *bini*, deux, *unio*, *compositio*, all. *Verbindung*, angl. *combination*, it. *combinazione*, esp. *combinacion*]. Réaction que deux ou plusieurs corps exercent l'un sur l'autre, de manière à produire un tout dont la plus petite partie renferme les composants dans la même proportion que la masse totale ; union de plusieurs corps en un certain nombre de proportions, toutes déterminées et constantes, d'où résulte un composé possédant des propriétés différentes de celles de ses composants. C'est ainsi que l'acide sulfurique et la soude se combinent pour former un sel neutre, qu'on appelle *sulfate de soude*. Le résultat de l'opération porte aussi le nom de *combinaison*. — *Théorie des combinaisons*. Les combinaisons présentent trois cas distincts (V. CHIMIE) : 1° Tout corps qui peut se combiner avec un autre corps s'unit avec lui en quantité fixe et *définie*, sauf les particularités que présentent les dissolutions (V. ce mot). Si l'on met un excès de l'un, il n'y a pas combinaison *indéfinie* ; celui-ci reste libre en conservant toutes ses propriétés. Il peut arriver que, entre ces deux corps, il n'y ait qu'une seule combinaison ; mais souvent il se fait une série de combinaisons qui naturellement ont lieu toujours en quantité fixe, c'est-à-dire *définissable*. La dernière seule pourrait être *indéfinie*, continue ; mais il n'en est rien, elle est *définie* comme les autres. Les nombres de cette série de composés définis sont entre eux comme les termes 1, 2, 3, etc., ou 2, 5, 7, etc., en poids. Ainsi, 100 parties en poids de soufre se combinent avec 50 d'oxygène ; 100 avec 100 d'oxygène ; 100 avec 150 d'oxygène et non avec 51, 52 $\frac{1}{2}$, 53, ou bien 101, 102, ou tout autre nombre. On a donné le nom de *loi des combinaisons multiples en proportions définies*, ou *loi des combinaisons en rapports déterminés* (ou simplement *lois des combinaisons définies*), au fait général des *combinaisons binaires* en quantité pondérable ou en volume fixe et invariable. On l'appelle quelquefois *loi des proportions multiples*, ce qui est un non-sens ; car, pour qu'il y ait proportion, il faut qu'il y ait *multiplicité* de combinaisons entre deux corps. Lorsqu'il n'y a qu'une seule combinaison entre deux corps, elle a lieu d'une manière fixe et définie ; mais il ne peut pas être établi de proportion avec un seul terme. — 2° *Théorie des combinaisons en poids équivalents*, ou *théorie des équivalents*. On observe que, si 200 d'oxygène se combinent avec 2703 d'argent, 1713 de baryum, 791 de cuivre, etc., il faudra 400 parties de soufre pour déplacer cet oxygène, et faire un autre corps ayant des propriétés différentes, mais aussi nettes que celles de l'oxyde d'argent, etc. Ainsi, quand 2703 d'argent, 791 de cuivre, 1713 de baryum, absorbent 200 d'oxygène pour faire un corps à la fois différent de l'oxy-

gène et de l'argent, du cuivre, du baryum, ils absorbent 400 de soufre et non 200, etc. 200 parties en poids d'oxygène *équivalent* donc à 400 de soufre, et réciproquement. Si l'on veut, d'autre part, 791 de cuivre suffiront pour remplacer 2703 d'argent, 512 de calcium, qui seraient combinés avec 200 d'oxygène ou 400 de soufre. 791 de cuivre *équivalent* donc à 2703 d'argent, à 512 de calcium, etc. Ainsi, on donne le nom de *loi des équivalents* à ce fait général, qu'il faut toujours une même quantité de chaque corps, variable avec chacun d'eux, pour saturer un certain poids fixe d'un autre pris pour exemple. Ce poids a été déterminé pour tous les corps relativement à 100 parties en poids de l'oxygène pris comme type ; on l'appelle l'*équivalent* de ce corps, comme 100 est pris pour *équivalent* de l'oxygène. — 3° *Théorie des combinaisons en volumes déterminés*. On donne le nom de *théorie atomique* à une théorie dans laquelle, admettant que tous les corps simples, à l'état gazeux, renferment le même nombre d'*atomes* sous des volumes égaux, d'après leur égale capacité pour la chaleur sous cet état, *on étudie les rapports numériques qui existent entre les volumes des corps combinés, tous supposés à l'état de vapeur, ou gazeux*. Ces rapports sont extrêmement simples ; les volumes de tous les corps combinés sont entre eux comme les nombres 1, 2, 3, 4, etc. On peut, par le calcul, déterminer le volume de la vapeur des corps qui ne sont pas volatils, ce qui a permis d'étendre cette étude à tous les corps. En prenant le poids comparatif des gaz sous un même volume, on obtient ce qu'on appelle le *poids atomique*. Ce poids est toujours la moitié ou l'égal du nombre qui exprime l'équivalent des mêmes corps. Quelques auteurs font encore les notations chimiques d'après le chiffre des volumes de vapeur, parce qu'autrefois on admettait comme démontré, que les chiffres qui expriment réellement les volumes relatifs de vapeurs combinées expriment aussi le volume relatif des atomes de chaque corps. Ainsi, par exemple, 1 volume d'oxygène se combine avec 2 volumes d'hydrogène pour faire 1 volume d'eau en vapeur. On disait autrefois, et l'on dit encore : 1 atome d'oxygène se combine avec 2 atomes d'hydrogène pour faire 1 atome d'eau, au lieu de dire : 1 équivalent d'oxygène se combine avec 1 équivalent d'hydrogène pour faire 1 équivalent d'eau. La théorie des équivalents a prévalu sur celle des atomes, parce qu'elle exprime un fait réel, et celle des atomes un fait hypothétique seulement.

COMBLE (PIED) [all. *vollhufig*]. Sabot dont la sole porte seule à l'appui, dépassant, par cette convexité morbide, le bord plantaire de la muraille. Le pied comble est ordinairement la conséquence de la défectuosité congénitale dite pied plat. Il est aussi la suite fréquente de la fourbure. Il exige un fer convexe d'une ajusture proportionnée à l'intensité du mal.

COMBRÉTACÉES. s. f. pl. [*combretaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, à laquelle le genre *Combretum* a donné son nom, et qui a pour caractère essentiel un ovaire uniloculaire contenant de 2 à 4 ovules pendants du sommet de la loge, sans podosperme. Elle a été séparée des onagrariées.

COMBURANT, ANTE. adj. [*comburens*, it. *comburente*]. — *Principe comburant*. Tout corps qui, en se combinant avec un autre corps, donne lieu à la *combustion* de ce dernier.

COMBUSTIBILITÉ. s. f. Propriété d'être brûlé.

COMBUSTIBLE. adj. [*combustioni obnoxius*, all. *brennbar*, it. *combustibile*, esp. *combustible*]. Dans le langage vulgaire, ce mot caractérise les substances qui, en certaines circonstances, donnent lieu à la production du feu. Dans la théorie chimique de Lavoisier, il se disait de tout corps susceptible de se combiner avec un principe comburant, tel que l'oxygène de l'air, en dégageant du calorique.

COMBUSTION. s. f. [*combustio*, de *comburere*, de *cum*, avec, et *urere*, brûler ; καῦσις, all. *Verbrennung*, angl. *combustion*, it. *combustione*, esp. *combustion*]. Ce mot exprimait jadis, et rend encore aujourd'hui dans le langage populaire, l'idée d'un corps qui se dissipe en produisant de la chaleur et de la lumière. On supposait alors que le feu est une matière fixée dans les corps, et dont le dégagement entraîne et dissipe peu à peu les molécules de la substance embrasée. Stahl, généralisant et systématisant cette idée, fit consister la combustion dans la séparation totale ou partielle de la matière du feu, appelée par lui *phlogistique*, d'avec les bases auxquelles elle est unie. Macquer modifia cette théorie, en supposant que la combustion tient à ce que le phlogistique est expulsé des corps par la partie la plus pure de l'air, qui en prend la place. Lavoisier, enfin, la réduisit à n'être que la combinaison des corps avec l'oxygène de l'air ambiant. Dans ces deux théories, la production du feu n'est pas considérée comme un résultat nécessaire de la combustion, puisqu'il y a des cas où celle-ci, telle qu'on l'entendait, a lieu sans feu, ce qui changeait totalement le sens généralement attaché au mot : aussi admettait-on une *combustion lente*, celle qui se fait lentement, entre une substance quelconque et l'oxygène contenu dans l'air atmosphérique, et une *combustion rapide*, ou combustion proprement dite, celle qui se fait avec dégagement de chaleur et de lumière (V. IGNITION). Aujourd'hui on nomme *combustion*, la combinaison de deux ou de plusieurs corps qui s'accomplit avec dégagement de *calorique* et de *lumière*. — *Combustion respiratoire*. C'est surtout en faveur de l'hypothèse de la combustion comme caractérisant la respiration des animaux (V. CALORIFICATION), que l'on a créé ce détour (en fait d'interprétation des mots) consistant à voir une *combustion* partout où l'oxygène se combine, lors même qu'il n'y a pas production de *feu*, et, souvent même, pas de dégagement de chaleur évidente autrement que par l'emploi des moyens les plus délicats. Mais depuis qu'on sait que, dans ce qu'on a nommé *combustion lente* des *substances organiques*, en même temps qu'il y a absorption et combinaison d'oxygène, les actes chimiques principaux se trouvent être des actes indirects ou *catalytiques* (V. ce mot), on en revient à rendre au mot *combustion* son acception ordinaire et historique. On en revient à appeler *combustion* toute *combinaison* où deux corps produisent du feu lorsqu'ils s'unissent (oxygène et carbone, ou hydrogène, chlore et iode ou fer, soufre et potassium ou sodium ou manganèse, etc., peu importe), c'est-à-dire lumière et chaleur. Seulement alors, en effet, le langage ordinaire dit : ils *brûlent*. Là est le fait *objectif* auquel se rattache la notion *subjective* de combustion. Ce n'est donc qu'en faussant le sens du mot *combustion* qu'on est arrivé à l'employer pour désigner une succession d'actes chimiques d'une autre nature, mais qu'on ne connaissait pas encore assez nettement. Aussi, dès qu'on a trouvé ce mot à mettre à la place de celui de *respiration*, on croit avoir pénétré les actes dont il est

question. Au lieu de voir ce qui est, on s'efforce de démontrer que le mot mis à la place de la réalité la désigne réellement. Mais l'expérience montre qu'il n'y a pas combustion des substances azotées ou des principes ternaires dans les animaux ; on observe au contraire : 1° que l'acide carbonique est produit, ainsi que l'eau (s'il y en a réellement de mise en liberté dans les actes de dédoublement des principes complexes), autrement que par une combinaison de l'oxygène inhalé avec le carbone de ces principes ; 2° que, d'autre part, l'oxygène qui se fixe dans l'économie ne présente pas, lors de cette combinaison, les phénomènes qui ont reçu en chimie le nom de *combustion*, comme cela a lieu dans la combustion du charbon, de l'hydrogène, etc. ; 3° qu'enfin, dans l'organisme, ces substances présentent des actes plus compliqués et plus multipliés que celui qu'on a appelé *combustion*, actes qui donnent lieu aussi à un dégagement de chaleur, etc., comme font, hors de l'économie, les phénomènes de fermentation qui se rapprochent déjà plus de ceux-ci que la combustion, mais qui diffèrent pourtant des catalyses dédoublantes. Entre le fait d'absorption d'oxygène et l'exhalation d'acide carbonique, il se passe une succession d'autres actes, la plupart actes chimiques par dédoublements, indirects ou de contact, dont les substances organiques, et surtout les corps gras, les sucres et analogues, sont le siége, et dont un produit est l'acide carbonique (V. CATALYTIQUE). De plus, il y a décomposition directe des carbonates au fur et à mesure de la formation, ou de l'arrivée, dans le sang, de divers acides ; d'où formation d'acide carbonique et de sels, qui sont directement rejetés au dehors (urates), ou passent dans l'économie à un autre état spécifique (pneumate de soude). Ainsi, on voit encore ici que la manière dont se forment les carbonates, et surtout la manière dont l'acide carbonique devient libre, n'ont rien de la combustion. — *Combustion humaine spontanée*. Combustion ou destruction rapide du corps humain par l'effet d'un feu dont la nature et l'origine sont encore inconnues, mais que l'on croit dépendre d'un état particulier de l'organisme. Cet accident, assez rare, n'a guère été observé que chez des individus d'un âge avancé, d'un grand embonpoint, et dont les tissus étaient pour ainsi dire imprégnés d'alcool par un long abus de liqueurs spiritueuses ; cependant on a des exemples bien avérés de combustion spontanée chez des individus qui ne présentaient aucune de ces conditions. Le corps brûle avec une flamme bleuâtre, que l'eau active souvent au lieu de l'éteindre. Tous les tissus, réduits en cendres, à l'exception de quelques pièces osseuses, ne laissent pour résidu qu'une matière grasse, fétide, une suie puante et pénétrante, un charbon onctueux et léger. Les uns admettent, dans les individus qui ont présenté ce phénomène, la disposition particulière de l'organisation indiquée ci-dessus ; mais ils croient qu'il est nécessaire, pour que la combustion ait lieu, que le corps se trouve en contact avec une lampe, une bougie ou une matière quelconque en ignition. D'autres pensent, au contraire, que la combustion peut ne dépendre que de causes internes.

Appareil à combustion et *tube à combustion*. En chimie, celui qui sert à déterminer la composition élémentaire ou les espèces de corps simples qui constituent les principes immédiats des végétaux et des animaux, ainsi que toutes les combinaisons qu'on peut obtenir à leurs dépens ou en les unissant aux corps naturels et artificiels d'origine minérale. C'est l'instrument usité dans l'analyse élémentaire, à la fois qualitative et quantitative, sans lequel nous ne pourrions obtenir aucune notion sur les rapports qui existent entre les composés et leurs éléments d'une part, puis entre ceux-là d'autre part. La partie principale et la seule à peu près invariable de cet appareil, est le *tube à combustion*, formé du verre le plus infusible que l'on possède, large de 15 millimètres et long de 50 centimètres, entouré d'un ruban de cuivre ou de laiton recuit, qui prévient les soufflures du verre ramolli par le feu de charbon qui l'entoure. Les autres parties de l'appareil sont généralement un tube recourbé en U et un *appareil à boules*, contenant, le premier du chlorure de calcium ou de l'acide sulfurique concentré, pour recueillir l'eau qui sort du tube, le second de la potasse, pour retenir l'acide carbonique. Ces parties sont placées à l'un des bouts du *tube à combustion*. L'autre bout est simplement effilé et fermé à la lampe, ou reçoit une ampoule en forme de cornue, dans laquelle est la matière à analyser, si c'est un liquide volatil, ou encore reçoit la tubulure d'un appareil générateur d'oxygène destiné à compléter la combustion. Ces diverses parties sont modifiées un peu selon qu'il s'agit de la détermination et du dosage de l'azote, du soufre, du phosphore, du brome ou de l'iode spécialement. Le principe sur lequel repose l'emploi de cet appareil consiste en ce que les composés d'origine organique, chauffés au contact de l'oxygène, brûlent plus ou moins vite, c'est-à-dire que leurs éléments se dissocient, et que les uns se combinent avec l'oxygène, tandis que les autres deviennent libres. L'oxygène qui sert à la combustion provient de celui que la chaleur dégage dans le tube aux dépens de la poudre d'oxyde de cuivre (CuO) qu'on y a placée en même temps que le corps à analyser. Le résultat de la décomposition par combustion est la formation d'eau que retient le chlorure de calcium, d'acides carbonique, sulfurique, phosphorique, etc., que retient la potasse de l'appareil à boules. L'augmentation du poids du tube à chlorure de calcium ou des boules à acide sulfurique donne le poids de l'eau produite, d'où l'on déduit celui de l'oxygène du composé analysé. L'augmentation du poids de l'appareil à boules donne celui des acides produits, d'où l'on déduit celui du carbone, du soufre, etc. Il faut habituellement brûler une portion du corps pour doser le poids de l'hydrogène et de l'acide carbonique, puis faire une autre combustion pour déterminer celui de l'azote, celui du soufre, etc. Le poids de l'oxygène se dose toujours par différence entre le poids de la masse employée et celui de chacun des autres éléments, qu'il importe par conséquent de déterminer avec précision. On opère généralement sur 30 à 50 centigrammes du corps à analyser, ou plus s'il s'agit de doser un élément qui ne s'y trouve qu'en petite proportion. Les éléments connus, on cherche le rapport numérique entre les chiffres qui représentent le poids de chacun d'eux. Ce rapport, calculé pour 100 parties de matière, sert à établir les formules chimiques. V. ANALYSE, ÉLÉMENT et FORMULE.

COMÉDON, s. m. [*comedo*, mangeur, de *comedere*, manger ; all. *Mitesser*, *Comedo*, et au pluriel *Comedonen*]. Ce mot prend au pluriel la forme latine : *comedones ;* on dit aussi *comédons*. Petits cylindres vermiformes, pâteux, blanchâtres, jaunâtres, gris noirâtre, surtout au sommet, d'aspect sébacé, qu'on fait sortir de la peau du nez, et, chez quelques personnes, de celle des joues et du front. La plupart des auteurs les

disent, à tort, formés par accumulation de *sebum*, comme les *tannes* (V. ce mot). Les comédons, ainsi que Simon l'a montré le premier, sont des follicules pileux du duvet modifiés accidentellement ou pathologiquement, dans lesquels s'abouchent ordinairement des glandes pileuses souvent très-grosses. Ils sont formés d'une accumulation, dans le follicule, de cellules d'épithélium semblables à celles de la matière sébacée, souvent parsemées ou remplies de granulations graisseuses, et au centre de cette masse se trouvent ordinairement un ou plusieurs petits poils. Ceux-ci sont quelquefois au nombre de trente à quarante dans les comédons grisâtres; leur extrémité, en outre, n'est pas pointue comme dans les poils normaux, mais mousse ou arrondie. Leur accumulation et celle des cellules épithéliales déterminent une dilatation anormale du follicule pileux. Le sommet des poils aboutissant au niveau de l'orifice du follicule, ou quelques poussières, forment les petits points noirs qu'on voit au fond des dépressions cutanées ou orifices folliculaires, chez les sujets à peau grossière. Ces poils du duvet n'adhèrent plus au bulbe pileux; ils sont détachés du bulbe, sont tombés dans la cavité du follicule, et y sont restés avant d'avoir pris un développement extérieur. Quelquefois le comédon, ou cylindre ainsi formé, sort du follicule entouré de la gaîne épithéliale du follicule; souvent il contient un ou plusieurs *acares des follicules*, d'où les noms d'*Acarus epizoon*, *entozoon*, et de *Demodex comedonum*, qu'il a reçus, au lieu d'*Acarus* ou *Simonea folliculorum*, dernière épithète qui est adoptée. L'inflammation des comédons, ou mieux de l'organe qui les renferme, a été considérée comme constituant l'*acne punctata*, *varus comedo* ou *varus vermiforme* d'Alibert.

COMÉNIQUE (Acide). Synonyme de *paramétique* ou *métaméconique*. Nom provenant de la permutation des deux premières syllabes de *méconique*. On l'obtient en faisant agir la chaleur ou des acides énergiques sur l'acide méconique ($C^{12}H^2O^8.2HO$). Il donne des sels cristallisables.

COMESTIBLE. adj. et s. m. [de *comedere*, manger; ἐδώδιμος, all. *essbar*, it. *commestible*, esp. *comestible*]. Qui peut se manger (*edulis*). Pris substantivement, ce mot signifie *aliment solide* (*cibus*, *esca*). V. Aliment.

COMITIAL, ALE. adj. [*comitialis*, de *comitia*, comices, parce qu'on interrompait les comices quand il y survenait une attaque d'épilepsie].— *Maladie comitiale* (*morbus comitialis*). L'épilepsie.

COMMÉLINACÉES ou **COMMÉLINÉES.** s. f. pl. [*commelineæ*] Famille de plantes monocotylédones à étamines périgynes, qui renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, dont la racine est formée de tubercules charnus, les feuilles sont alternes simples ou engaînantes, les fleurs nues ou enveloppées d'une spathe foliacée. Elles diffèrent des joncées par leur port, par leur calice, dont les trois sépales intérieurs sont colorés, et par leur embryon turbiné.

COMMÉMORATIF, IVE. adj. et s. m. [*commemorativus*, de *commemorare*, faire souvenir; ἀναμνηστικός, all. *commemorativ*, it. *commemorativo*]. Qui rappelle. — *Circonstances commémoratives*. Circonstances passées, tant celles qui se devinent d'après l'observation actuelle des signes commémoratifs proprement dits, que celles qui ne se savent que par les aveux du malade, les déclarations des assistants, ou n'importe quelle autre voie, toutes les fois qu'on les envisage comme ayant une valeur plus ou moins significative dans l'établissement du diagnostic ou du pronostic. — *Signes commémoratifs*. Les traces plus ou moins évidentes du passé, les stigmates qu'il a laissés empreints sur l'économie animale, et qui sont de nature à le ressusciter, pour ainsi dire, par-devant l'esprit du médecin, malgré le silence et même les dénégations du malade, toutes les fois qu'on peut y trouver des lumières propres à éclairer le diagnostic et le pronostic de la maladie présente. C'est à tort que l'on confond souvent les *commémoratifs*, ou *signes commémoratifs*, et les *circonstances commémoratives*.

COMMINUTIF, IVE. adj. [*comminutivus*, de *comminuere*, briser].— *Fracture comminutive*. Celle qui a lieu avec écrasement du membre, et dans laquelle les os sont réduits en un plus ou moins grand nombre de fragments.

COMMINUTION. s. f. [*comminutio*]. Écrasement d'un os qui est réduit en un grand nombre d'esquilles.

COMMISSURE. s. f. [*commissura*, de *committere*, joindre; συμβολή, it. *commissura*, esp. *comisura*]. Point où deux parties se réunissent : ainsi on appelle *commissure des paupières*, *des lèvres*, etc., les angles qu'elles forment à l'endroit de leur réunion. — *Commissures du cerveau*. Petits faisceaux ou bandelettes médullaires situées transversalement en avant et en arrière du ventricule moyen, et unissant les deux hémisphères de cet organe : l'une se nomme *commissure antérieure*, et l'autre *commissure postérieure*. Gall a étendu le nom de *commissure* à toutes les parties de l'encéphale situées sur la ligne médiane, et formées, suivant lui, par la réunion de fibres convergentes. C'est ainsi qu'il nomme le corps calleux, la *grande commissure du cerveau*. V. Entrecroisement.

COMMOTION. s. f. [*commotio*, de *commovere*; σεῖσις, *Erschütterung*, angl. *concussion*, it. *commozione*]. Secousse. — *Commotion électrique*. Secousse produite par une décharge électrique.— En chirurgie, ébranlement, secousse communiquée à un organe par un coup ou une chute sur une partie qui en est plus ou moins éloignée : tel est l'ébranlement du cerveau par une chute sur les pieds, etc. Ce qui caractérise la *commotion* considérée comme maladie, c'est la lésion ou l'anéantissement des fonctions d'un organe, sans altération apparente de son tissu. Tantôt les parties ébranlées par la commotion deviennent, en se ranimant, le siége d'une congestion active, d'un afflux sanguin considérable, suivi d'accidents inflammatoires intenses; tantôt leurs vaisseaux se distendent et s'engorgent d'une manière passive, et sans que leurs phénomènes vitaux recouvrent leur énergie. Dans le premier cas, il se forme des suppurations abondantes; des foyers purulents considérables; au contraire, une sorte d'asphyxie locale succède à l'engorgement passif. Tant que les fonctions organiques sont suspendues, ou considérablement affaiblies, il faut relever, à l'aide des stimulants, les forces près de s'éteindre; mais dès que la réaction se manifeste, que la phlogose se développe, il faut y substituer les antiphlogistiques et les dérivatifs. La *commotion du cerveau* produit l'éblouissement, l'étourdissement, la perte du mouvement et de la voix; plus intense, elle est suivie d'assoupissement, de paralysie, d'évacuation involontaire de l'urine et des matières fécales, quelquefois même de mort immédiate. V. Compression et Contusion.

COMMUN, UNE. adj. [*communis*, de *cum*, avec, et *munus*, charge; κοινός, all. *gemein*, esp. *comun*]. Se dit, en botanique, du *pétiole* qui supporte à la fois plusieurs pétioles secondaires; du *calice* qui se com-

pose d'un assemblage de bractées entourant un certain nombre de petites fleurs, considérées alors comme n'en faisant qu'une seule.

COMMUNICANT, ANTE. adj. [de *communicare*, de *communis*, commun; *conjungens*, esp. *comunicante*]. Qui communique, qui établit une communication. Deux artères, toutes deux situées dans le crâne, ont reçu le nom d'*artères communicantes* : l'une, *antérieure*, très-courte, s'étend transversalement de l'une à l'autre des artères cérébrales antérieures; l'autre, *postérieure*, aussi nommée *communicante de Willis*, naît de la carotide interne et va s'ouvrir dans la cérébrale postérieure.

COMPACITÉ. s. f. [de *compacte*; all. *Compacität*, it. *compacità*]. Qualité de ce qui est compacte.

COMPACTE. adj. [*compactus*, de *compingere*, de *cum*, avec, et *pangere*, fixer; esp. *compacto*]. Dense, serré, dont les molécules sont très-rapprochées. — *Substance* ou *tissu compacte des os*. La partie la plus dure, la plus solide, celle qui ne présente pas d'aréole à l'œil nu, par opposition au *tissu spongieux*.

COMPARAISON. s. f. [*comparatio*]. En physiologie, une des facultés de l'entendement; vulgairement, le résultat exprimé de l'activité de cette faculté. On médite de deux manières très-distinctes, mais également nécessaires, en posant des principes et en tirant des conséquences. D'une part on *compare*, de l'autre on *coordonne*. Le premier mode aboutit à la *généralisation*, et l'autre à la *systématisation*. Tout classement régulier en manifeste nettement les différences en exigeant d'abord l'*appréciation des rapports propres à former des groupes*, et ensuite la *détermination de l'ordre hiérarchique*. Sous un aspect plus étendu, on doit surtout rattacher à la méditation inductive, ou par *comparaison*, l'étude des relations statiques ou de similitude, et à la méditation déductive, ou par *coordination*, celle des relations dynamiques ou de succession. L'*esprit de comparaison*, désigné par Gall sous le nom de *sagacité comparative*, est la faculté qui nous permet de bien saisir et de bien juger les rapports des choses, des événements. Elle acquiert sur les objets des idées communes à plusieurs de ces objets, ce qui conduit à la *généralisation*, résultat de l'activité de cette faculté. V. CLASSEMENT.

COMPARATIF, IVE. adj. [*comparativus*]. On a appelé *anatomie comparative* (et à tort *anatomie comparée*), les traités de cette science dans lesquels on a décrit les organes des animaux, non pas seulement en eux-mêmes, mais en les comparant à ceux des autres espèces. Ce n'est pas là un genre spécial d'anatomie. C'est l'application de la faculté de comparaison à l'étude de l'anatomie, application dont les règles portent le nom de *méthode comparative*. L'esprit de la méthode d'investigation comparative consiste à considérer tous les cas analogues réunis, et à en représenter les différences comme de simples modifications déterminées (dans chaque appareil ou dans chaque fonction envisagée) par l'ensemble des autres caractères propres à l'animal étudié. On poursuit ainsi cette marche jusqu'à ce qu'on ait réalisé autant que possible l'isolement de la partie essentielle de l'appareil ou de la fonction, suivant que l'étude est anatomique ou physiologique. On peut, de la sorte, rattacher sans cesse les différences secondaires à celles qui sont plus importantes, d'après des lois constamment uniformes. Toute comparaison anatomique et physiologique peut être faite sous cinq chefs principaux à l'état normal (auquel on peut joindre ensuite le point de vue pathologique). Ce sont : 1° la comparaison entre les diverses parties de chaque individu; 2° entre les sexes; 3° entre les diverses phases que présente l'ensemble de l'évolution, comprenant l'état embryonnaire et l'état de décroissance; 4° la comparaison entre les différentes races ou variétés de chaque espèce; 5° et enfin, entre tous les êtres de la hiérarchie biologique. Quant au point de vue pathologique, il est applicable successivement à l'un quelconque de ces principaux chefs. Dans le cas même où l'étude est bornée à un seul être, nulle détermination de son espèce ou de quelqu'une de ses parties n'offre de certitude et ne peut être appliquée à d'autres sciences ou à nos besoins, si cet être ou ses parties ne sont envisagés successivement à l'état embryonnaire et à l'état sénile ou morbide, pour apprécier l'état adulte, et, réciproquement, à l'état adulte pour apprécier les deux autres. C'est faute d'avoir été exécutées en suivant cette marche comparative, que les recherches exclusivement pathologiques, et aussi les recherches exclusivement bornées à l'anatomie et à la physiologie normales, se trouvent chaque jour entachées de nullité.

COMPLEXE. adj. [*complexus*, de *complectere*, de *cum*, avec, et *plectere*, plier]. Qui résulte de l'assemblage de plusieurs choses différentes : il est opposé à *simple*, de même que le mot *compliqué*.

COMPLEXION. s. f. [de *complexio*, assemblage, de *complexus*, complexe; all. *Beschaffenheit*, angl. *complexion*, it. *complessione*, esp. *compleccion*]. Réunion de toutes les conditions physiques extérieures et sensibles propres à tel ou tel individu, et constituant son état. Ce mot dit plus que *constitution*, qui est synonyme à bien des égards; il diffère de *tempérament*, qui indique moins les conditions extérieures du corps que l'état ou la disposition des organes en santé.

COMPLEXITÉ. s. f. État de ce qui est complexe par rapport à un objet de même nature qui l'est moins.

COMPLEXUS. s. m. [it. *complesso*, esp. *complecso*]. On donne ce nom à deux muscles dont les fibres charnues sont comme mêlées et entrecroisées de fibres aponévrotiques et tendineuses, et dont, par conséquent, la structure est fort compliquée. — Le *grand complexus* (trachélo-occipital, Ch.) s'attache d'une part aux apophyses transverses des vertèbres cervicales, et de l'autre au-dessous de la ligne courbe supérieure de l'occipital. — Le *petit complexus* (trachélo-mastoïdien. Ch.) s'étend de ces mêmes apophyses à la surface mastoïdienne du temporal.

COMPLICATION. s. f. [*complicatio*, de *cum*, avec, et *plicare*, plier; all. *Zusammenwickelung*, angl. *complication*, it. *complicazione*]. Concours de choses de nature différente. — *Complication de maladies, de symptômes*. Coexistence de deux maladies, de plusieurs symptômes (les lois de la complication des maladies et des symptômes sont jusqu'à présent très-empiriques). Affection qui survient pendant le cours d'une autre déjà déclarée.

COMPLIQUÉ, ÉE. adj. [angl. *complicated*]. — *Maladie compliquée*. Maladie où plusieurs maladies sont réunies.

COMPOSÉ, ÉE. adj. [de *compositus*, de *cum*, avec, et *positus*, placé; *complexus*, all. *zusammengesetzt*, it. *composto*, esp. *compuesto*]. Qui est formé de plusieurs parties. — En botanique, *fleur composée*, celle qui résulte d'un assemblage de petites fleurs réunies en un capitule, serrées dans un involucre commun, et ayant les anthères soudées. Telle

est la disposition des fleurs de la famille des *synanthérées*, qu'on a longtemps appelée *famille des composées*, et que l'on divisait en trois ordres : les *flosculeuses*, les *demi-flosculeuses* et les *radiées*. Les *flosculeuses* ne sont formées que de fleurons complets (*chardon*, *artichaut*) ; les *semi-flosculeuses* n'ont que des demi-fleurons (*chicorée*) ; les *radiées* sont formées de fleurons au centre, et de demi-fleurons à la circonférence (*reine-marguerite*). — *Feuilles composées*. Celles qui sont formées de parties articulées les unes sur les autres, et susceptibles de se séparer sans déchirement à la fin de leur vie. — *Corps composés*. V. CORPS. — *Yeux composés*. V. ŒIL.

COMPOSÉ. s. m. En chimie, corps qui résulte de la combinaison de deux ou de plusieurs autres corps simples, et dont on peut, par l'analyse, retirer plusieurs matières de nature différente. — *Composé défini*. Les combinaisons discontinues qui se séparent à l'état cristallin ou volatil sans décomposition, pour une température du liquide qui reste toujours la même jusqu'à ce qu'elles soient entièrement déposées ou évaporées, sont appelées *composés définis*, *combinaisons en proportions définies*, ou mieux *en rapports déterminés*. La raison de cette dénomination est : 1° que les quantités en poids et même en volume, à l'état gazeux, des composants (que renferment les composés cristallisables ou volatils à une température restant la même), sont toujours les mêmes ; 2° que, si les mêmes éléments font ensemble plusieurs composés, ces quantités constituent des termes très-rapprochés et, entre eux, dans le rapport rationnel et commensurable très-simple des proportions arithmétiques suivantes : : : 1 : 2 : 3 : 4 : 5, etc., ou : : 1 : 3 : 5 : 7, etc., mais rarement plus complexes. L'expression *combinaison en proportions définies* ou *déterminées* est vicieuse et tend à répandre beaucoup de confusion dans les discussions chimiques. C'est *combinaison en rapports déterminés* ou *définis* qu'il faudrait dire, car les termes des rapports que nous venons de citer ne donnent pas lieu à établir de *proportion* quelconque. Ils donnent lieu seulement à former des progressions arithmétiques dont la différence est 1 ou 2. — *Composé indéfini* ou *non déterminé*. Substances de composition complexe qui offrent cette particularité, que leur analyse élémentaire donne un poids de leurs éléments qui n'est pas aussi rigoureusement fixe que dans le sucre, l'urée, etc., et dont pourtant tous les autres caractères principaux ne varient pas d'une manière notable. Ces corps sont les *substances coagulables*, ou non *cristallisables ni volatiles sans décomposition* ; ce sont, en un mot, les *substances organiques* (V. ORGANIQUE et PRINCIPE), dont, en effet, c'est le propre que leurs éléments varient constamment de quantité, bien qu'entre des limites restreintes, pour une même espèce anatomiquement identique, mais prise sur des individus différents, ou sur le même être dans des conditions diverses.

COMPOSITIF, IVE. adj. Se dit des parties de tissu qui composent un organe, des éléments qui, par leur réunion, forment spécialement telle ou telle portion d'un tissu normal ou accidentel offrant un aspect particulier distinct du reste de la masse. V. CONSTITUANT.

COMPOSITION. s. f. [*compositio*, σύνθεσις, all. *Zusammensetzung*, it. *composizione*]. Action de composer; résultat de cette action. Proportion dans laquelle les éléments sont unis ensemble, abstraction faite de toute considération sur les propriétés de ces corps.

COMPRESSE. s. f. [bas latin *compressa*, de *compressus*, proprement *chose serrée*, *pliée* ; *penicillus*, *splenium*, σπλήνιον, all. *Compresse*, angl. *compress*, it. *compressa*, esp. *compresa*]. Pièce de linge fin, à demi usé, sans ourlets ni lisières, ordinairement replié plusieurs fois sur elle-même, qu'on applique sur les plaies, et qui sert à diriger convenablement la compression. On fait des compresses de formes et

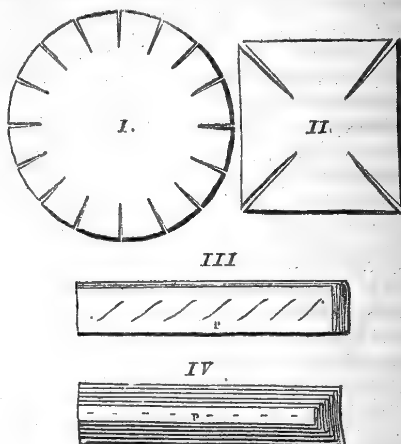


FIG. 93.

de grandeurs différentes, suivant les circonstances et selon les parties sur lesquelles on les applique ; il y en a de *carrées*, de *triangulaires*, d'*orbiculaires*, de *prismatiques*, etc. Les compresses sont dites *fenêtrées*, quand, dans un point de leur surface, elles sont percées d'une ouverture plus ou moins grande ; *découpées* (Fig. 93, I), quand leurs bords sont plus ou moins profondément divisés. On nomme *compresses en croix de Malte* (II), des compresses carrées fendues également aux quatre angles. On fait un fréquent usage de *compresses graduées* ou *régulières*, ou *prismatiques*, soit pour rapprocher par une compression méthodique les bords d'une plaie, soit pour tenir écartées des parties qui tendent à se rapprocher plus qu'il ne convient (par exemple, les os de l'avant-bras fracturés). On fait les *compresses graduées régulières* (III) avec un morceau de linge replié plusieurs fois sur lui-même, alternativement de gauche à droite et de droite à gauche, de manière que les replis aient tous une largeur égale et se recouvrent tous à peu près régulièrement. Ces replis doivent avoir deux travers de doigt de large. Les *compresses graduées prismatiques* (IV) sont celles dont les replis, de plus en plus étroits, se recouvrent de moins en moins, de manière que leur ensemble ait la forme d'un prisme triangulaire : ainsi le premier pli ayant environ deux travers de doigt de large, et les suivants se rétrécissant graduellement, le dernier n'a que quelques lignes. Des points de suture qui traversent tous les replis servent à les maintenir dans la forme voulue. On fait aussi des compresses *graduées* sur l'un des deux bords seulement, et dont les replis se recouvrent régulièrement sur l'autre bord. C'est toujours par leur pli le plus étroit que les compresses graduées sont en contact avec la peau.

COMPRESSEUR. s. m. [angl. *compressor*, it. *compressore*, esp. *compresor*]. Instrument destiné à comprimer les nerfs, des vaisseaux, ou un canal quelconque. — *Compresseur de Moore*. Cet instrument, ima-

giné pour amortir la sensibilité des parties avant de pratiquer sur elles une opération chirurgicale, consistait en un demi-cercle d'acier présentant à l'une de ses extrémités une pelote qui devait servir de point d'appui, et traversé à l'autre par une vis de pression supportant une autre pelote mobile que l'on appliquait sur le nerf au moyen de la vis : deux tiges de fer droites, qui en partaient et traversaient le demi-cercle de chaque côté de la vis, empêchaient la pelote de vaciller. — *Compresseur de J. L. Petit* (Fig. 94). Il convient dans tous les cas où l'on veut arrêter le cours du sang dans un tronc principal, sans empêcher la circulation collatérale. — *Compresseur de Dupuytren* (Fig. 95). — C'est encore sur ces mêmes principes, ou sur ceux du tourniquet, ou quelquefois sur ceux du brayer, qu'ont été construits une foule d'autres compresseurs : tels sont celui de Bell pour l'artère temporale, celui de Chabert pour les veines du cou, ceux de Schindler et de Hesselbach pour l'artère épigastrique ; celui de Joachim pour les vaisseaux du pénis, celui de Marenheim et d'Ollivier pour l'artère sous-clavière ; ceux de Scultet, de Platner, de Heister, de Dionis, de Brambilla, de Dahl, de Leber, de Ayrenf, etc., pour l'artère brachiale ; ceux de Langenbeck et Verdier pour l'artère iliaque externe, celui de Wegehausen pour l'artère crurale. Tel est aussi celui de Nuck pour empêcher l'écoulement involontaire des urines : il consiste en deux plaques d'acier mobiles, garnies de peau et jointes par une charnière ; le pénis étant engagé entre les deux plaques, on les rapproche, au moyen d'une clef à tourniquet, de manière à comprimer l'urèthre. — *Compresseur.* V. MICROSCOPE.

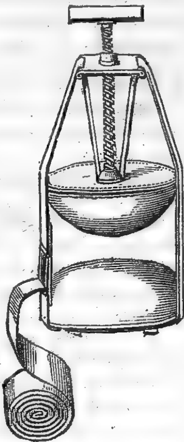


FIG. 94.

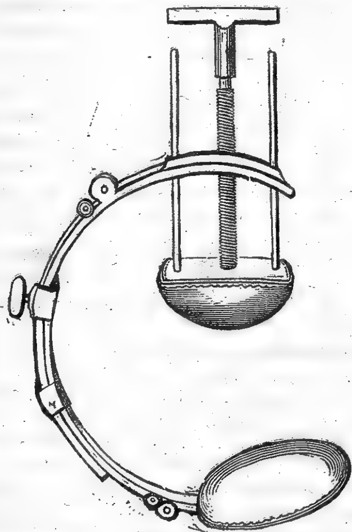


FIG. 95.

COMPRESSIBILITÉ. s. f. [*compressibilitas*, all. *Pressbarkeit*, angl. *compressibility*, it. *compressibilità*, esp. *compresibilidad*]. Propriété qu'ont certains corps de se réduire à un moindre volume par l'action d'une cause extérieure (telle que la pression ou la percussion) qui en rapproche les molécules.

COMPRESSIBLE. adj. [*compressibilis*]. Qui est susceptible de diminuer de volume par l'effet d'une cause extérieure.

COMPRESSIF, IVE. adj. [*compressivus*]. Qui sert à exercer une compression : *bandage compressif*. V. BANDAGE.

COMPRESSIMÈTRE. s. m. V. BANDAGE *de Seutin*.

COMPRESSION. s. f. [*compressio*, de *comprimere*, de *cum*, avec, et *premere*, presser ; θλίψις, all. *Compression*, angl. *compression*, it. *compressione*, esp. *compresion*]. Action qu'exerce sur un corps une puissance placée hors de lui, et qui tend à rapprocher ses parties constituantes ou à diminuer son volume en augmentant sa densité. — La *compression*, c'est-à-dire une pression méthodique exercée à l'aide de la main, de bandages ou d'instruments, est un moyen de thérapeutique chirurgicale fréquemment employé. On comprime un membre affecté d'œdème, de varices, d'hydropisie articulaire ; on comprime un ulcère calleux ; on comprime l'abdomen à la suite de l'accouchement ou de certaines opérations chirurgicales. Cette compression s'exerce au moyen d'un bandage roulé, de bas lacés de coutil ou de peau de chien, etc. La *compression modérée* a pour effet de seconder la contractilité du tissu et de diminuer peu à peu le volume des parties; trop forte, elle en détermine l'étranglement ou l'atrophie. On emploie souvent la compression pour arrêter ou modérer le cours du sang, dans le traitement des anévrysmes ou des plaies artérielles. La *compression* est *immédiate*, lorsqu'elle est appliquée sur l'artère elle-même ; *médiate*, lorsqu'elle n'a lieu qu'à travers les téguments et les parties molles. La *compression immédiate latérale* est celle qu'on exerce perpendiculairement à l'axe d'un vaisseau, dont elle aplatit les parois. Elle diffère par conséquent de la *compression circulaire*, opérée par une ligature qui étrangle le vaisseau.

Compression digitale. Mode de traitement des anévrysmes introduit par Vanzetti, et consistant à interrompre le cours du sang dans un anévrysme jusqu'à coagulation du liquide qu'il contient, à l'aide d'une compression exercée par les doigts de plusieurs aides qui se remplacent lorsque la fatigue les force au repos. La compression par les doigts des aides, comme celle par les différents tourniquets, n'est pas employée suivant un mode toujours uniforme. Elle peut être complète, incomplète, continue ou intermittente. Habituellement, on associe entre eux divers genres de procédés hémostatiques, qui ont leurs avantages respectifs, suivant telle ou telle période du traitement. On n'applique plus seule la compression complète ou totale. Les accidents qu'on observe quelquefois après la ligature indiquent suffisamment les inconvénients qu'il pourrait y avoir à supprimer tout à coup, et pour un temps plus ou moins long, le cours du sang dans l'artère principale d'un membre. Ce mode s'allie très-bien, au contraire, avec l'intermittent. C'est la compression en deux temps de Broca, qui préfère intercepter incomplétement la circulation dans le premier temps, et totalement dans le second. Ces deux manières de procéder sont également bonnes, mais la première est

peut-être plus facile et moins fatigante pour le patient. La compression n'exige, de la part des aides, ni beaucoup de dextérité ni des connaissances spéciales ; il suffit qu'ils aient une intelligence ordinaire. D'autre part, ce procédé l'emporte sur tous les autres par la facilité de son exécution, sa douceur et la rapidité de ses effets. Les artères axillaires, brachiale, fémorale, poplitée, sont évidemment plus accessibles aux doigts qu'aux machines compressives, et celles-ci ne sont pas plus propres que ceux-là à varier le degré de la compression. Tandis que la compression manuelle est pour ainsi dire inoffensive, la compression mécanique cause des douleurs qui la rendent habituellement intolérable. Quels que soient le volume et la forme que l'on donne à la pelote d'un tourniquet, elle comprimera toujours les nerfs satellites, en même temps que l'artère. Les doigts, au contraire, n'agissent que sur le vaisseau, et la pulpe qui garnit leurs extrémités est douée d'une souplesse que ne peut avoir le coussinet d'un compresseur. Quant au temps qu'exige la guérison, l'avantage reste encore à la compression digitale. Il faut des mois pour guérir un anévrysme par l'emploi des instruments; quelques jours, quelques heures même, suffisent pour oblitérer le sac quand on se sert de la main. La différence que présentent sous ce dernier rapport les deux espèces de compressions s'explique par les accidents qu'entraîne souvent avec elle la compression mécanique, et qui obligent le chirurgien à en interrompre à plusieurs reprises l'application, tandis que l'action de la main, très-supportable, peut n'être suspendue qu'autant qu'on le juge utile pour remplir une indication particulière.

COMPRIMÉ, ÉE. adj. [*compressus*, all. *abgeflacht*, esp. *comprimido*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui a plus d'étendue dans le sens de sa largeur que dans celui de son épaisseur, et aussi de celle dont la coupe présente une ellipse, comme si elle avait été serrée d'un côté à l'autre.

COMPTE-GOUTTES. s. m. Instrument de verre destiné à compter et à doser les gouttes d'un liquide

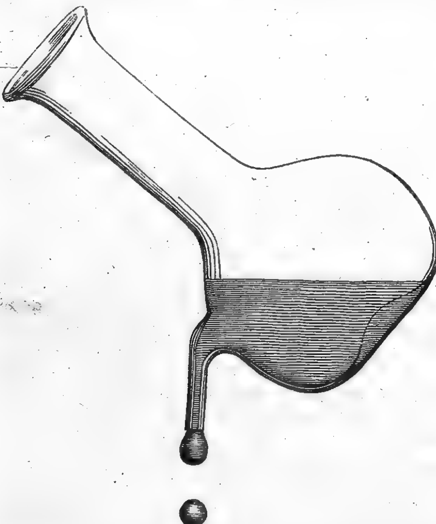


Fig. 96.

médicamenteux, de manière à donner des gouttes d'un poids toujours égal. Il se compose d'un petit ballon portant une tubulure latérale ; c'est par cette tubulure que s'opère l'écoulement du liquide, quand on veut compter les gouttes (Fig. 96). Il suffit, en effet, d'incliner le flacon pour que le liquide s'écoule goutte à goutte et très-régulièrement. Vingt gouttes pèsent exactement 1 gramme. La forme et la capacité du flacon sont variables, mais ce qui en fait un véritable instrument de précision, c'est le diamètre du tube.

CONARIUM. s. m. [κωνάριον, de κῶνος, cône ; all. *Zirbeldrüse*, it. et esp. *conario*]. La glande pinéale (Galien).

CONCAMÉRATION. s. f. [*concameratio*, arcade, voûte, cintre, de *cum*, avec, et *camera*, toit en voûte]. Courbure de chaque onde sonore qui, succédant aux premières formées, devient de plus en plus grande, puisqu'elle circonscrit les autres.

CONCASSER. v. a. [du latin *conquassare*, mettre en pièces, de *cum* et *quassare ;* all. *zerstossen*]. Réduire en petits fragments des racines ou des bois, pour séparer plus facilement les principes qu'ils contiennent. La *concassation* ou *quassation* est l'opération pharmaceutique qui a pour but de réduire en fragments, à l'aide du marteau, ou en les frappant dans un mortier, les corps trop durs ou trop gros.

CONCAVE. adj. [*concavus*, all. *hohlrund*, angl. *concave*, it. et esp. *concavo*]. Se dit de toute surface dont le milieu est plus déprimé que les bords.

CONCAVO-CONCAVE. adj. Se dit des verres de lunettes qui sont concaves sur leurs deux faces.

CONCAVO-CONVEXE. adj. Se dit des verres de lunettes qui sont concaves d'un côté et convexes de l'autre.

CONCENTRATION. s. f. [*concentratio*, de *cum*, avec, ensemble, *centrum*, centre ; all. et angl. *Concentration*, it. *concentrazione*, esp. *concentracion*]. Action de rassembler vers un centre commun. — En chimie, opération qui consiste à rapprocher les molécules d'un corps, en diminuant, par l'action de la chaleur ou autrement, la proportion du liquide qui les tient dissoutes. On *concentre* un acide en faisant évaporer une partie de l'eau qui le tient en dissolution, ou en l'exposant à l'action du froid, qui en congèle la partie aqueuse. On se sert également de ce dernier moyen pour *concentrer* l'alcool : de là les expressions d'*alcool*, d'*acide concentré*, *très-concentré*, etc.— En pathologie, on dit que le *pouls est concentré*, lorsque l'artère est peu développée sous le doigt qui la touche.

CONCENTRIQUE. adj. [*concentricus*, all. *concentrisch*]. — *Hypertrophie concentrique du cœur*. L'augmentation d'épaisseur de ses parois, diminuant la capacité sans augmenter le volume de l'organe.

CONCEPTACLE. s. m. [*conceptaculum*, de *concipere*, contenir ; ἀγγεῖον, all. *Behälter*, angl. *conceptaculum*, *conceptacle*, it. *concettacolo*]. En botanique, synonyme quelquefois de *follicule ;* quelquefois de *thèque* ou de *sporange*, dans la description des algues, mais à tort. Communément, organe particulier des champignons, arrondi ou ovale, charnu, coriace ou corné, creux, et s'ouvrant, soit par rupture de sa paroi, soit par un pore terminal ; il renferme des *sporanges* ou *thèques ;* il est supporté par le *réceptacle* et s'observe surtout lorsque celui-ci est globuleux ou discoïde.

CONCEPTION. s. f. [*conceptio*, de *concipere*, concevoir, de *cum*, avec, et *capere*, prendre ; κύησις, all. *Empfängniss*, angl. *conception*, it. *concezione*, esp. *concepcion*]. Action d'ordre organique ou vitale de

laquelle résulte, par suite du coït et de l'arrivée des spermatozoïdes dans l'ovule, un nouvel être qui se produit dans le sein d'une femelle d'animal. Physiologiquement parlant, le terme *conception* ne désigne pas un seul phénomène, mais, d'une manière générale et à la fois, le *coït*, la *fécondation*, le *fractionnement du vitellus* et la production du *blastoderme* qui en dérive (V. ces mots). Le moment de la conception est celui de la fécondation. — État de l'intelligence qui fait apercevoir certains rapports entre les idées et les objets auxquels elles se rapportent. La *conception* est bien distincte de la *perception* (V. ce mot), qui est un état du cerveau résultant d'une impression reçue par les nerfs périphériques, ou par leurs extrémités. La conception peut être *passive*, d'où contemplation des matériaux objectifs; et *active*, d'où méditation et construction subjective. La *conception passive* peut se diviser en *concrète* et en *abstraite*. La *conception active* se divise en *inductive* et en *déductive*. La conception passive est qualifiée de *contemplation*, et l'active, de *méditation*. Par l'une, l'esprit reçoit du dehors les matériaux primitifs de toutes les constructions; par l'autre, il construit les combinaisons plus ou moins générales qui doivent éclairer la conduite habituelle. Malgré les préjugés qui font considérer ces facultés comme le privilége exclusif de notre race, toutes deux existent certainement à divers degrés d'infériorité dans la meilleure partie du règne animal. Car elles y sont, comme pour nous, plus ou moins nécessaires à la vie personnelle, domestique et surtout sociale, non-seulement chez les carnassiers, mais aussi parmi les herbivores. Les besoins nutritifs, les rapports sexuels et les besoins des petits, y suscitent journellement beaucoup d'observations et de réflexions trop méconnues. — *Conception délirante* ou *fausse conception*. Idée fausse, mais dont le malade ne peut se délivrer, ni par lui-même, ni par les raisonnements les plus conséquents. Dans l'hypochondrie, c'est par une conception délirante que le malade croit être affecté de telle ou telle maladie, sans que le médecin puisse l'en dissuader. V. ESPRIT.

CONCHO-ANTHÉLIX. s. m. [*concho-anthelix*]. Muscle transverse de l'oreille qui appartient à la conque de l'oreille et à l'anthélix.

CONCHO-HÉLIX. s. m. [*concho-helix*]. Petit faisceau musculaire fixé à la conque de l'oreille et à l'hélix. On le nomme aussi *petit hélix*.

CONCHYLIOLOGIE. s. f. [*conchyliologia*, de κογχύλια, coquilles, et λόγος, discours; all. *Konchylienlehre*, *Conchyliologie*, angl. *conchyliology*, it. et esp. *conchiliologia*]. Traité ou histoire des coquilles.

CONCOCTION. s. f. [*concoctio*, de *concoquere*, cuire avec; πεπασμὸς, all. *Kochung*, angl. *concoction*]. Dans l'ancienne pathologie, maturation des humeurs, et, dans l'ancienne physiologie, changement qu'éprouvent les aliments dans l'estomac.

CONCOLORE. adj. [*concolor*, de *cum*, avec, et *color*, couleur]. Mot latin francisé, pour dire que les deux faces d'une feuille, que deux organes, etc., sont de même couleur.

CONCOMBRE. s. m. [*Cucumis*, L., σίκυον, all. *Gurke*, angl. *cucumber*, it. *citriuolo*, esp. *pepino*]. Genre de plantes de la syngénésie monœcie, L., cucurbitacées, J. Le *concombre ordinaire* (*Cucumis sativus*, L.) est originaire d'Orient. Ses fruits mûrs sont allongés, cylindriques, lisses et blanchâtres; ils contiennent une pulpe aqueuse et fade : c'est un aliment peu nutritif. On prépare avec le suc exprimé du concombre et l'axonge une pommade cosmétique. Les semences sont au nombre des quatre semences froides majeures; on en fait des émulsions et un sirop adoucissant. On cultive dans les jardins une variété du *Cucumis sativus* à fruits plus courts, verts et rugueux, que l'on confit dans le vinaigre, et que l'on emploie comme assaisonnement sous le nom de *cornichons*.— La *coloquinte* et le *melon* (V. ces mots) appartiennent aussi au genre *Cucumis*. — Le *concombre sauvage* (*Ecbalium elaterium*, *Cucumis asininus* des officines, *Momordica elaterium*, L., ou *aspera*, Lamk, ou *Ecbalium officinarum*, Richard) ne ressemble au concombre commun que par son feuillage, car son fruit n'a guère que l'épaisseur d'une noix et est très-velu. Sa racine, très-grosse, blanche, fort amère, ressemble à celle de la bryone. Son fruit donne un extrait fort employé autrefois sous le nom d'*élatérium* : c'est un violent purgatif. Le concombre sauvage entrait aussi dans l'électuaire panchymagogue, l'onguent d'arthanita, l'emplâtre diabotanum, etc.

CONCOMITANCE. s. f. L'existence de symptômes accessoires en même temps que se manifestent ceux qui caractérisent essentiellement une maladie.

CONCOMITANT, ANTE. adj. [*concomitans*, de *cum*, avec, et *comitari*, accompagner; all. *begleitend*, angl. *concomitant*, it. et esp. *concomitante*]. Qui accompagne. — *Symptômes* ou *signes concomitants*. Ceux qui accompagnent les phénomènes essentiels et caractéristiques d'une maladie, et ne sont qu'accessoires.

CONCRET, ÈTE. adj. [*concretus*, de *concrescere*, se condenser, s'épaissir, de *cum*, avec, et *crescere*, croître, se former; all. *concret*, angl. *concrete*, it. et esp. *concreto*]. Se dit, en chimie, de substances qui ont une consistance plus ou moins solide, par opposition à celles qui sont fluides : ainsi on dit que le camphre est une *huile volatile concrète*, que l'acide benzoïque est un *acide concret*, etc.

CONCRÉTION. s. f. [*concretio*, de *concretus*, concret; πῆξις, σύμπηξις, all. *Concrement*, angl. *concretion*, it. *concrezione*, esp. *concrecion*]. Action de s'épaissir, de se solidifier; résultat de cette action. — Le plus ordinairement on appelle *concrétions*, des productions de nouvelle formation organisées ou non et solides, que l'on rencontre dans l'épaisseur des tissus après certaines inflammations chroniques, ou qui se développent, soit dans les articulations, soit dans les conduits et réservoirs des fluides excrémentitiels : *concrétions arthritiques*, *biliaires*, etc. Par conséquent, *concrétion* est souvent synonyme de *calcul*, et se rend alors en latin par *concrementum* (V. CALCUL). Le mot *concrétion* a cependant une signification plus étendue que le mot *calcul* : ainsi l'on nomme *concrétions osseuses*, les productions osseuses accidentelles; *concrétions tophacées*, les amas de sels calcaires et d'urates qui se forment autour des articulations chez les goutteux; *concrétions crétacées* ou *calcaires*, les dépôts de carbonate et de phosphate calcaires qui se forment à l'intérieur de quelques organes : on ne pourrait pas leur donner le nom de *calculs*. V. SYMPEXION.

Concrétions calcaires de la glande pinéale. V. ACERVULE.

Concrétion fibrineuse, *polypiforme* ou *sanguine*. V. FIBRINEUX.

CONDENSABILITÉ. s. f. [all. *Verdichtbarkeit*, it. *condensabilità*, esp. *condensabilidad*]. Propriété que possèdent les corps de pouvoir être condensés.

CONDENSABLE. adj. [all. *verdichtbar*, it. *condensabile*]. Se dit d'un corps dont les molécules sont susceptibles de se rapprocher les unes des autres, et qui peut par conséquent être réduit à un moindre volume.

CONDENSANT, ANTE. adj. [*condensans*, de *condensare*, de *cum*, avec, et *densus*, dense; all. *verdichtend*]. — *Hypertrophie condensante des os*. Augmentation du volume d'un os avec production de tissu compacte où auparavant existait le canal médullaire, ou du tissu spongieux seulement.

CONDENSATEUR. adj. et s. m. [*densator*, all. *Condensator*, it. *condensatore*, esp. *condensator*]. Qui condense. — Instrument inventé par Volta pour rendre sensibles de très-petites quantités d'électricité, en les accumulant.

CONDENSATION. s. f. [*densatio*, de *cum*, et *densus*, dense; πύκνωσις, angl. *condensation*, it. *condensazione*, esp. *condensacion*]. Action de condenser. Rapprochement des molécules d'un corps, qui a pour effet d'en augmenter la densité.

CONDENSER. v. a. [*densare*, *condensare*, πυκνοῦν, all. *verdichten*, angl. *to condense*, it. *condensare*, esp. *condensar*]. Rapprocher les molécules d'un corps. Le froid *condense* l'air et tous les autres corps, au lieu que la chaleur les *raréfie*. On dit que les vapeurs se *condensent*, lorsqu'elles cessent de rester en suspension, et qu'elles reprennent l'état liquide par le rapprochement de leurs molécules.

CONDILLAC (France, Drôme, arr. de Montélimart). Eau alcaline gazeuse, iodée, appelée par les Romains *condita aqua*. De *condita aqua* est, dit-on, venu, par corruption, d'abord le nom de *Conditac*, puis celui de *Condillac*. L'eau de Condillac, par sa composition minérale et par le gaz acide carbonique qu'elle renferme en abondance, est favorable, soit à la digestion, soit à la nutrition.

CONDIMENT. s. m. [*condimentum*, de *condire*, assaisonner; ἥδυσμα, ἄρτυμα, all. *Gewürz*, angl. *seasoning*, it. et esp. *condimento*]. Synonyme d'*assaisonnement*. Substance qui sert à assaisonner. V. ALIMENT.

CONDIT ou **CONFIT**. s. m. [*conditum*, κονδῖτον, ἀρτυτόν]. En pharmacie, toute substance végétale pénétrée et recouverte de sucre cristallisé. Les tiges d'angélique, les oranges, les citrons et cédrats se servent sur nos tables à l'état de *condits*.

CONDOM. s. m. V. BAUDRUCHE.

CONDUCTEUR, TRICE. adj. et s. m. [all. *Leiter*, angl. *conductor*, it. *conduttore*, esp. *conductor*]. On dit d'un corps qu'il est *conducteur du calorique* ou *de l'électricité*, quand il se laisse facilement traverser par l'un ou par l'autre de ces agents : tels sont les métaux. On appelle spécialement *conducteur*, un cylindre métallique, soutenu par des colonnes de verre, qui se trouve au devant de la machine électrique, et à la surface duquel l'électricité se rassemble. — En chirurgie, on nommait *conducteurs*, deux instruments employés autrefois dans l'opération de la taille par le *grand appareil*. Ce sont des sondes d'acier droites, sur lesquelles règne une vive arête qui sert à diriger les tenettes dans la vessie. On les distinguait en *mâle* et *femelle*, parce qu'ils étaient terminés, l'un par une languette arrondie, l'autre par une échancrure. Ces instruments ne sont plus en usage. — *Tissu conducteur*. Portion du tissu du style et du trophosperme ou placenta, remarquable par le peu d'adhérence et la mollesse des utricules qui le composent, et à travers lequel pénètrent les boyaux polliniques pour arriver dans la cavité de l'ovaire et aux ovules. Au-dessous de la base du style et au niveau du cordon placentaire, le tissu conducteur a reçu le nom de *cordon pistillaire*.

CONDUCTIBILITÉ. s. f. Propriété dont jouissent les corps de propager la chaleur et l'électricité dans leur masse ou à leur surface, et de les communiquer ainsi aux corps voisins.

CONDUCTION. s. f. [*conductio*, de *conducere*, de *cum*, avec, et *ducere*, mener]. Passage du calorique d'une particule à une autre dans un même corps.

CONDUIT. s. m. [de *conduire*; *meatus*, *ductus*, all. *Gang*, angl. *conduit*, it. *condotto*, esp. *conducto*]. Synonyme de *canal* (V. ce mot). On dit indifféremment le *canal* ou le *conduit thoracique*, les *conduits* ou les *canaux excréteurs des glandes*, les *conduits* ou les *canaux dentaires*. Mais le mot *conduit* est employé de préférence dans les cas suivants : *Conduit auditif*. V. AUDITIF. — *Conduits lacrymaux*. V. LACRYMAL. — *Conduits nourriciers des os*. Petits conduits qui transmettent dans l'intérieur des os les vaisseaux destinés à leur nutrition. — *Conduit vidien* ou *ptérygoïdien*. V. VIDIEN. — *Conduit ptérygo-palatin*. V. PTÉRYGO-PALATIN.

CONDUPLIQUÉ, ÉE. adj. [*conduplicatus*, de *cum*, avec, ensemble, et *duplicatus*, doublé]. Se dit des feuilles, des cotylédons et des pétales (étendard des papilionacées) pliés en double dans le sens de leur longueur.

CONDYLE. s. m. [*condylus*, κόνδυλος, all. *Knopf*, angl. *condyle*, it. et esp. *condilo*]. Éminence articulaire, arrondie en un sens et aplatie dans l'autre. Les condyles ne se rencontrent guère que dans les articulations ginglymoïdales : tels sont les *condyles de l'occipital*, éminences allongées d'avant en arrière et articulées avec l'atlas; les *condyles de la mâchoire*, articulés avec les cavités glénoïdes des temporaux; les *condyles de l'extrémité inférieure du fémur*, distingués en *interne* et *externe*, etc. On a cependant appliqué aussi ce nom à des éminences non articulaires, comme les tubérosités latérales de l'extrémité inférieure de l'humérus. On s'en est même servi fort improprement pour désigner les surfaces articulaires concaves de la partie supérieure du tibia.

CONDYLIEN et **CONDYLOÏDIEN, IENNE**. adj. [*condyloideus*]. Qui a rapport aux condyles. — *Trous condyloïdiens antérieurs* et *postérieurs*. Ce sont quatre trous de l'os occipital, dont deux sont situés en avant, et deux en arrière des condyles du même os, dans des enfoncements que l'on désigne aussi sous les noms de *fosses condyloïdiennes antérieures* et *postérieures*.

CONDYLOÏDE. adj. [*condyloides*]. Qui a la forme d'un condyle.

CONDYLOME. s. m. [*condyloma*, κονδύλωμα, all. *Kondylom*, angl. *condyloma*, it. et esp. *condiloma*]. Excroissance charnue, douloureuse, qui siége autour et à l'intérieur de l'anus, au périnée, au prépuce et aux parties génitales de l'un et l'autre sexe. Cette tumeur consiste en une trame de tissu lamineux accompagné de matière amorphe, de beaucoup d'éléments fibro-plastiques et de vaisseaux capillaires. La surface offre des papilles hypertrophiées et déformées, s'élevant à la surface du derme, participant à l'hypertrophie qui vient d'être indiquée, et contenant, outre les éléments fibro-plastiques, des *cytoblastions* (V. ce mot), etc. La surface est couverte d'épiderme mou, épaissi, contenant quelquefois des *globes épidermiques*, et souvent des globules de pus. La surface est parfois

arrondie, mais le plus souvent elle est rugueuse, grenue ou foliacée, à feuillets chargés de saillies papilliformes, formées en effet par les papilles ramifiées et hypertrophiées. De là l'aspect de *crête de coq* ou de *chou-fleur* (V. ces mots) de ces productions. Tantôt la base en est plus étroite que la masse saillante, tantôt elle est large ou oblongue, plus ou moins aplatie.

CÔNE. s. m. [*conus*, de κῶνος, cône; all. *Kegel*, angl. *cone*, it. et esp. *cono*]. Pyramide dont la base est un cercle. — En botanique, *cône* (*strobilus*), assemblage ovoïdal d'écailles coriaces, imbriquées en tous sens autour d'un axe commun : tel est le fruit du pin. — Anatomie. V. CORDEAU et RÉTINE.

CONÉINE. s. f. [all. *Konein*, esp. *coneina*]. Synonyme proposé de *cicutine*. V. CONICINE.

CONFECTION. s. f. [*confectio*, de *confectus*, achevé, perfectionné ; all. *Latwerge*, angl. *confection*, it. *confezione*, esp. *confeccion*]. Préparation pharmaceutique, de consistance pulpeuse, composée de plusieurs substances en poudre, presque toujours de nature végétale, et d'une certaine quantité de sirop ou de miel. Il n'existe aucune différence essentielle entre les confections, les électuaires, les conserves et les opiats ; on donne cependant plus particulièrement le nom de *confections* à certains électuaires très-composés qui sont maintenant presque tous inusités : telles sont la *confection d'anacarde* de Mésué ou d'Hoffmann, qui, outre les anacardes, contient du girofle, du laurier, et qui est fortement irritante ; la *confection d'alkermès*, dans laquelle entrent les perles du Levant ; la *confection d'hyacinthe*, qui contient du safran, des terres inertes, des substances absorbantes et des substances excitantes ; la *confection Hamech*, purgatif extracto-résineux énergique.

CONFERVES. s. f. pl. [*confervæ*, de *confervere*, foisonner ensemble, de *cum*, avec, et *fervere*, bouillir; all. *Conferve*, esp. *confervas*]. Plantes de la classe des algues (cryptogamie, L.), composées de filaments capillaires simples ou cloisonnés, creux, verdâtres, souvent mucilagineux. Elles habitent surtout les eaux douces et stagnantes et les lieux très-humides.

CONFIGURATION. s. f. — *Esprit de configuration.* Faculté de saisir et d'exprimer la forme des objets (Spurzheim et Broussais).

CONFITURIER. s. m. Cucurbitacée du genre *Pepo*, de Richard, appelée aussi *confitero*, *configuria* et *confituria*. Les graines de cette plante, comme celles des cucurbitacées en général, auraient la propriété de mettre en état d'ivresse les animaux qui s'en nourrissent.

CONFLUENT, ENTE. adj. et s. m. [*confluens*, de *cum*, avec, ensemble, et de *fluere*, couler; συῤῥέων, all. *zusammenfliessend*, angl. *confluent*, it. et esp. *confluente*]. Qui coule ensemble, qui vient en foule. — *Variole confluente.* Celle dont les pustules sont si abondantes, qu'elles se touchent et se confondent (par opposition à *variole discrète*). — En anatomie, *confluent des sinus de la dure-mère*, ou *pressoir d'Hérophile*, sorte de cavité lisse, polie, irrégulière, située au-devant de la protubérance occipitale interne, et formée par la réunion des trois grands replis de la dure-mère (la faux du cerveau, la tente et la faux du cervelet). Elle présente dans son intérieur six ouvertures : supérieurement, celle du sinus longitudinal supérieur; inférieurement, celle des deux sinus occipitaux ; antérieurement, celle du sinus droit ; enfin, sur les côtés, les deux ouvertures par où sort le sang apporté par les quatre autres, c'est-à-dire les orifices des sinus latéraux.

CONFORMATION. s. f. [*conformatio*, de *conformare*, arranger, disposer, de *cum*, avec, et *formare*, former, de *forma*, forme ; διάπλασις, all. *Bildung*, it. *conformazione*, esp. *conformacion*]. Arrangement, disposition naturelle des différentes parties du corps. — *Vice de conformation.* Tout dérangement dans l'ordre, le nombre ou la disposition de ces parties. V. ANOMALIE.

CONFORME. adj. [*conformis*, de *cum*, avec, et *forma*, forme ; *similis*]. Se dit, en botanique, des organes (*feuilles florales*) dont la forme est la même que celle des organes analogues (*feuilles caulinaires*).

CONFORTANT, ANTE, ou **CONFORTATIF, IVE.** adj. et s. m. [*confortans*, de *cum*, avec, et *fortis*, fort ; κρατυντικὸς, *corroborans*]. Synonyme de *fortifiant*.

CONFRICATION. s. f. [*confricatio*, all. *Zusammenreiben*]. En pharmacie et en chimie, action de réduire en poudre deux fragments du même corps par leur frottement réciproque, et celle qui consiste à exprimer avec les doigts les sucs d'un fruit ou les sucs contenus dans un sac à filtrer. On le trouve employé par quelques médecins pour désigner le tribadisme, et par d'autres, l'onanisme. Il signifie aussi le frottement réciproque de deux parties qui amène l'*intertrigo* (V. ce mot), tel que celui des plis de la peau du cou, de la face interne des cuisses, chez les enfants et les adultes obèses, etc.

CONGÉLATION. s. f [*congelatio*, de *cum*, avec, et *gelu*, gel ; σύμπηξις, all. *Erfrieren*, angl. *congelation*, it. *congelazione*, esp. *congelacion*]. Réduction d'un liquide à l'état solide, par la soustraction d'une partie de son calorique latent : *congélation de l'eau*, *du mercure*, etc. — Quelquefois, à tort, synonyme de *coagulation*. — Mortification des parties vivantes par l'effet du froid. Elle les rend insensibles, dures et exsangues. Si la congélation se prolonge, ou si un traitement approprié n'a pas été appliqué, une inflammation éliminatrice se développe, et la partie gelée tombe. Le moyen spécifique à opposer est de faire des frictions soutenues sur la partie gelée avec de la neige ou de l'eau à la glace ; il faut surtout bien se garder de l'échauffer au feu ou avec des corps chauds : ce serait éteindre immanquablement ce qui y reste de vie. La congélation générale se manifeste par un besoin irrésistible de se livrer au repos et au sommeil ; les hommes, en cet état, ne peuvent être décidés à se mouvoir que par la force, et, dès qu'ils s'arrêtent, l'engourdissement passe rapidement à la mort. La congélation générale se traite comme la congélation locale, par les frictions avec la neige ou l'eau de glace, puis des moyens restaurants.

CONGÉNÈRE. adj. [*congener*, de *cum*, avec, ensemble, et *genus*, genre ; it. et esp. *congenero*]. Qui est de même genre, de même espèce, qui se ressemble d'une manière quelconque. — En anatomie, *muscles congénères*, ceux qui concourent à produire le même effet ; par opposition aux *muscles antagonistes*, qui agissent en sens contraire.

CONGÉNITAL, ALE, et non **CONGÉNIAL.** adj. [*congenitus*, de *cum*, avec, et *genitus*, engendré ; all. *angeboren*, angl. *congenital*, esp. *congenito*]. — *Affections congénitales.* Celles qui dépendent de l'organisation primitive de l'individu, qui existent au moment de sa naissance (V. INNÉ). *Congénial* est un barbarisme en ce sens, et doit être banni.

CONGESTIF, IVE. adj. De congestion. — *Fièvres congestives.* Se dit, chez les auteurs anglais, de la fièvre rémittente d'hiver dans les pays chauds.

CONGESTION. s. f. [*congestio*, de *congerere*, amasser, accumuler, de *cum*, avec, et *gerere*, porter; συμφόρησις, συναθροισμὸς, all. *Stockung*, angl. *congestion*, it. *congestione*, esp. *congestion*]. Accumulation d'un liquide dans un organe. Tout afflux du sang dans les vaisseaux d'un organe d'ailleurs sain. La congestion suppose donc un trouble, soit permanent, soit momentané, dans la circulation; elle peut être tout à fait indépendante de l'état de la partie qui en est le siége. Les organes les plus vasculaires, tels que le poumon, la rate, le foie, et ceux qui reçoivent plus immédiatement l'abord du sang, tels que le poumon et le cerveau, sont ceux qui éprouvent le plus souvent les effets de la congestion. La *congestion* diffère essentiellement de l'*inflammation* et de la *fluxion*, puisqu'un organe congestionné peut être d'ailleurs dans des conditions parfaites d'organisation et de vitalité, et ne présenter, après la mort, aucun vestige d'altération; tandis que les tissus d'un organe qui a été le siége d'une phlegmasie ou d'une fluxion conservent, sur le cadavre, des caractères indélébiles de l'état inflammatoire. Il y a aussi une différence importante entre la *congestion* et l'*engorgement* (V. ce mot). On combat la congestion par les révulsifs et particulièrement par des saignées abondantes et répétées. — *Abcès par congestion.* V. ABCÈS.

CONGESTIONNEL, ELLE. adj. Qui est relatif à la congestion. — *Mouvement congestionnel du sang.* Arrivée du sang dans les capillaires d'un organe au point de le congestionner.

CONGLOBÉ, ÉE. adj. [*conglobatus*, de *cum*, avec, ensemble, et *globus*, globe; all. *geballt*, angl. *conglobate*, it. *conglobato*, esp. *conglobado*]. Qui est amassé, assemblé en rond. — *Glandes conglobées.* Glandes ou ganglions lymphatiques ainsi nommés à cause de leur forme. — En botanique, *feuilles* ou *fleurs conglobées*, les feuilles ou fleurs assemblées en boule.

CONGLOMÉRÉ, ÉE. adj. [*conglomeratus*, de *cum*, avec, et *glomus*, peloton; angl. *conglomerate*, it. *conglomerato*]. Réuni en peloton. — *Glandes conglomérées.* Les glandes *en grappe*, à cause de la multitude de granulations ou *acini* qu'elles présentent. V. ce mot.

CONGLUTINANT. adj. V. AGGLUTINATIF.

CONGRE. s. m. [*conger*, γόγγρος]. Nom de l'*anguille de mer* (*Murœna conger*, L.), propre à l'Europe, atteignant quelquefois 2 mètres, constituant un aliment d'assez bonne qualité, bien que peu savoureux et peu recherché. V. ANGUILLE.

CONGRÈS. s. m. [*congressus*, de *congredi*, se rencontrer, de *cum*, avec, et *gradior*, je vais; all. *Eheprobe*, angl. *congress*, it. *congresso*, esp. *congreso*]. Expression synonyme de *coït*, par laquelle on désignait spécialement l'épreuve qu'ordonnait autrefois la justice pour constater, en présence de chirurgiens et de matrones, la puissance ou l'impuissance des époux qui plaidaient en nullité de mariage. Le congrès a été supprimé en 1667.

CONICINE. s. f. [all. *Conicin*, angl. *conicine*, it. et esp. *conicina*]. Alcaloïde que l'on a appelé aussi *conine*, *coniine*, *conéine* et *cicutine*. Il existe particulièrement dans la grande ciguë (*Conium maculatum*), dans ses racines, ses feuilles et surtout ses semences. A la température ordinaire, il est liquide; il a l'aspect d'une huile plus légère que l'eau, dans laquelle il se dissout pourtant en partie; il est soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles volatiles. Il a une saveur âcre, chaude, brûlante, une forte odeur de souris. La conicine est très-volatile et incristallisable; elle se combine avec les acides, et forme des sels cristallisables. Le chlore et l'acide chlorhydrique blanchissent sa solution, mais n'en dégagent pas d'azote comme lorsqu'elle contient de l'ammoniaque. Elle est très-vénéneuse. On l'obtient en distillant les semences de ciguë réduites en poudre, après avoir ajouté de la soude caustique à l'eau de la cucurbite; recueillant le produit volatil dans de l'eau acidulée par l'acide sulfurique, concentrant aux cinq sixièmes et redistillant à deux reprises le résidu avec de la potasse caustique : la conicine vient nager en huile à la surface du produit volatil obtenu. ($C^{16}H^{16}Az$.)

CONICITÉ. s. f. [de *conus*, cône]. Disposition d'une partie en forme de cône. — *Conicité du moignon.* V. MOIGNON. — *Conicité pellucide de la cornée.* Déformation de la cornée dont la courbure s'exagère, perd la forme d'un segment d'ellipsoïde de révolution pour devenir conique et saillante sans que sa transparence soit altérée.

CONIDIE. s. f. [*conidium*, de κόνις, poussière]. Gemmes ou gemmules des lichens (Sprengel). Fries désigne sous ce nom tous les corps reproducteurs qui ne sont pas les *spores* normales (V. ce mot), en sorte que cette expression embrasserait des organes très-dissemblables, et serait ainsi employée toutes les fois qu'il est impossible de préciser la nature du corps reproducteur à décrire, et l'on pourrait voir des *conidies spermaties* (V. SPERMATIE), des *conidies stylospores* (V. STYLOSPORE). Tulasne, avec raison, en a restreint l'emploi à la désignation des *cellules reproductrices* (*spores* de divers auteurs antérieurs) qui naissent directement du mycélium des champignons, et qui semblent surtout répondre aux gongyles des mousses et des hépatiques (V. GONGYLE). Ce sont des corps reproducteurs femelles du premier ordre, auxquels succèdent les *stylospores* (V. ce mot), puis les *spores*, nom réservé aux corps reproducteurs les plus parfaits qui naissent dans les *thèques sporanges*. V. SPORANGE.

CONIFÈRE. adj. [*conifer*, all. *Zapfenträger*]. Qui porte des *cônes* (V. ce mot). — Substantivement, les *conifères* (*coniferœ*). Classe de la méthode naturelle de Jussieu, qui a pour caractères des fleurs unisexuées, monoïques (rarement dioïques). Les mâles se composent chacune d'une étamine. Ces fleurs sont séparées et entièrement nues, ou réunies et groupées, soit à l'aisselle, soit à la face inférieure d'écailles dont l'ensemble constitue ordinairement une sorte de cône : dans ce dernier cas, leurs filets se soudent ordinairement, et elles deviennent monadelphes. Chaque fleur femelle offre un périgone d'une seule pièce, souvent réduit à une simple écaille; un ovaire simple, double ou multiple; stigmates simples, en nombre égal à celui des ovaires, sessiles ou plus ordinairement portés sur un style. Les fleurs mâles sont disposées en chatons; les femelles sont quelquefois solitaires, mais plus ordinairement en têtes ou en cônes recouverts d'écailles serrées ou imbriquées, qui tantôt deviennent ligneuses et forment un cône ou strobile, tantôt deviennent charnues et prennent une apparence bacciforme; d'autres fois c'est un caryopse solitaire placé dans une cupule charnue. Les conifères ont les feuilles persistantes, glabres, éparses, imbriquées, verticillées ou en faisceau; elles sont presque toutes résineuses : tels sont le *sapin*, le *pin*, le *mélèze*, etc.

CONINE, CONIINE. s. f. V. Conicine.

CONIOMYCÈTES ou **GYMNOMYCÈTES.** s. m. pl. [de κόνις, poussière, ou γυμνός, nu, et μύκης, champignon]. Une des anciennes divisions des champignons, comprenant ceux qui sont nus ou pulvérulents, tels que les *uredo*. V. Champignons *clinosporés*.

CONIOPSIDE. adj. [all. *coniopsidisch*]. — *Lentilles coniopsides*. Lentilles très-épaisses, un peu déprimées vers leur milieu sur les deux faces, afin de faire disparaître presque en totalité l'aberration de sphéricité.

CONIOTHÈQUE. s. f. [de κόνις, poussière, et θήκη, loge]. Anthéridie des lycopodes (Hoffmeister).

CONIQUE (Acide). Acide trouvé par Peschier dans la grande ciguë (*Conium maculatum*).

CONJONCTIF, IVE. adj. — *Tissu conjonctif, substance conjonctive*. Expressions employées par quelques auteurs pour désigner le tissu primitivement appelé *lamineux*, d'après sa disposition habituelle dans l'économie, et *tissu cellulaire* depuis Bichat. Ces termes, proposés d'après l'hypothèse que le tissu dont il s'agit est destiné à réunir et à joindre les uns avec les autres les organes ou les tissus, doivent être rejetés tant parce que ce n'est pas là l'usage de toutes les parties du système *lamineux*, qu'en raison de l'équivoque à laquelle ils prêtent. Les termes *tissu lamineux* et *fibres lamineuses*, plus anciens, sont préférables.

CONJONCTIVAL, ALE. adj. Ce qui est relatif à la conjonctive : *tissu conjonctival*, *épithélium conjonctival*, *tumeurs conjonctivales*, etc.

CONJONCTIVE. s. f. [de *conjunctivus*, conjonctif, qui unit, de *conjungere*, de *cum*, avec, et *jungere*, joindre; *tunica adnata*, all. *Bindehaut*, angl. *conjunctiva*, it. *congiuntiva*, esp. *conjuntiva*]. Membrane muqueuse ainsi appelée parce qu'elle unit le globe de l'œil aux paupières, en tapissant d'une part la surface interne de ces voiles membraneux, et de l'autre le globe de l'œil jusqu'à la circonférence de la cornée transparente, qu'elle ne recouvre pas, contrairement à ce qui a été avancé. L'épithélium seul la tapisse. La conjonctive se continue avec la membrane pituitaire à l'orifice des points lacrymaux; elle forme, près de l'angle de l'œil, un repli appelé *membrane clignotante*, et porte à ce niveau la *caroncule lacrymale*, seule portion de la muqueuse conjonctivale qui a des glandes. La *conjonctive palpébrale* se compose d'un derme ou chorion très-vasculaire, chargé de grosses papilles irrégulières, déjà visibles à l'œil nu, et donnant à cette membrane un aspect rugueux. Bien que presque toutes soient des *papilles vasculaires*, cette portion est plus sensible que la *conjonctive oculaire*. Celle-ci est lisse, moins sensible que la précédente, à capillaires plus gros, et formant des mailles plus larges. Lâchement unie à la sclérotique, elle adhère fortement autour de la cornée, où elle s'arrête. L'épithélium de la conjonctive est pavimenteux, à cellules dont le noyau est gros, et la masse de cellule petite, finement granuleuse : la forme en est polygonale, anguleuse, cylindrique ou prismatique au fond du repli oculo-palpébral.

CONJONCTIVITE. s. f. [all. *Conjunctivitis*]. Inflammation de la conjonctive. Si elle est bornée à la face interne des paupières, elle constitue la *blépharite* (V. ce mot); si elle s'étend au globe de l'œil, elle constitue l'*opththalmie*. — *Conjonctivite blennorrhagique* et *conjonctivite des nouveau-nés*. V. Ophthalmie. — *Conjonctivite franche* ou *phlegmoneuse*. Caractérisée par une injection de la membrane et par un gonflement en rapport avec l'intensité de la rougeur; sensation de lourdeur et de chaleur à l'œil et aux paupières, et de corps étranger entre celles-ci; un peu de mucus purulent s'accumule au bord des paupières. Elle peut devenir chronique, c'est-à-dire, durer quelques semaines ou quelques mois au lieu de quelques jours; alors il ne reste que l'hypersécrétion de mucus et la rougeur. — *Conjonctivite pustuleuse* ou *scrofuleuse*. Rougeur de la conjonctive oculaire, plus large du côté de la circonférence de l'œil et à sommet tourné vers la paupière, aboutissant à une pustule ou phlyctène grosse comme un grain de millet ou de chènevis, contenant un liquide jaune, puriforme. Toutes deux, la conjonctivite franche et la conjonctivite scrofuleuse, se traitent par les collyres à l'eau blanche ou au nitrate d'argent. La première exige quelquefois l'emploi des vésicatoires derrière les oreilles ou au cou, et les purgatifs; dans la seconde, la pustule doit être touchée avec le sulfate de cuivre ou la pierre infernale.

CONJUGAISON. s. f. [*conjugatio*, de *conjugare*, de *cum*, avec, et *jugum*, joug; συζυγία, all. *Nervenpaarung*, angl. *conjugation*, it. *conjugazione*, esp. *conjugacion*]. Assemblage, accouplement. — *Trous de conjugaison*. Ouvertures arrondies que forment en se réunissant deux à deux les échancrures des apophyses transverses des vertèbres : ces trous donnent passage aux nerfs spinaux. — *Reproduction par conjugaison* ou *par copulation*. Mode de reproduction de certaines algues (*Zygnema*, *Tyndaridea*, etc.), dans lequel leurs tiges cloisonnées, placées parallèlement l'une à côté de l'autre (Fig. 97, *ab* et *cd*), envoient chacune par le côté correspondant un petit prolongement en cul-de-sac, lesquels se rencontrent (*ef*, *gh*), et la double paroi de séparation à leur point de contact se résorbe, d'où alors résulte une communication entre ces deux tubes, et leurs contenus se mélangent. C'est à ce moment que se forme, dans une des deux cellules ainsi mises en communication, une masse granuleuse (*m*, *m*, *m*) qui s'entoure d'une paroi de cellulose et constitue alors une spore; quelques auteurs croient que c'est plutôt un sporange qui naît ainsi, car on ne les a pas vues germer. Il en naît quelquefois dans des cellules non copulées (*i*). Les diatomées (*Gomphonema*, *Cocconema*, *Eunotia*, *Fragilaria*) se multiplient par *conjugaison*. Le phénomène a lieu ainsi qu'il suit.

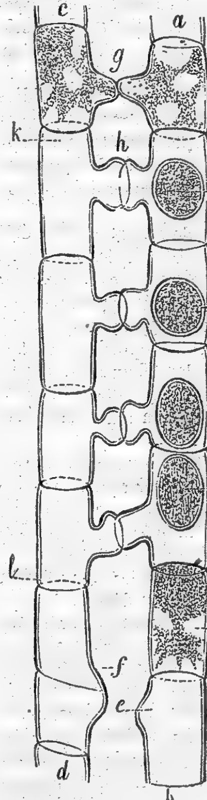


Fig. 97.

Dans les premiers temps, les surfaces concaves des frustules conjugués sont presque immédiatement appliquées l'une contre l'autre. De chacune de ces surfaces s'élèvent peu à peu deux petits mamelons, qui se rencontrent avec deux mamelons semblables émanant du frustule opposé. Ces mamelons sont l'origine de deux tubes de communication se formant par abouchement des extrémités qui se rencontrent. Une fois cet abouchement opéré, le contenu (endochrome) des deux frustules se mélange et forme d'abord deux masses irrégulières placées entre eux. Bientôt ces masses se recouvrent chacune d'une membrane lisse et cylindrique. Ce sont alors de jeunes sporanges qui s'allongent peu à peu en conservant une forme à peu près cylindrique, jusqu'à ce que leur dimension excède de beaucoup celle des frustules qui leur ont donné naissance. Lorsque enfin ces organes sont arrivés à maturité, leur surface devient striée transversalement comme celle des frustules. V. ce mot.

CONJUGUÉ, ÉE. adj. [*conjugatus*, all. *gepaart*, angl. *conjugate*, it. *conjugato*, esp. *conjugado*]. Se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées par paires des deux côtés du pétiole. Elles sont *unijuguées*, *bijuguées*, etc., suivant qu'elles portent une, deux, ou un plus grand nombre de paires de folioles. — *Acide conjugué.* Acide que l'on considère comme formé de deux ou plusieurs autres, en proportions définies. Ainsi l'acide citrique peut être considéré comme un acide conjugué, composé de 1 équivalent d'acide oxalique, de 1 équivalent d'acide acétique, et de 1 équivalent d'acide tartrique.

CONNÉ, ÉE. adj. [*connatus*, de *cum* et *nasci*, naître ensemble; συγγενής, all. *verwachsen*, it. *connato*]. En botanique, *feuille connée*, celle qui est réunie par sa base avec une semblable qui lui est opposée. — En pathologie, *conné* est quelquefois synonyme de *congénital* : c'est dans ce sens qu'on dit *maladies connées*.

CONNECTIF. adj. Le tissu lamineux a été appelé quelquefois *tissu connectif*, d'après l'hypothèse inexacte qu'il servirait à établir une connexion entre les divers organes. V. LAMINEUX.

CONNECTIF. s. m. [all. *Connectivum*, it. *connettivo*, esp. *conectivo*]. Organe particulier plus ou moins visible dans un grand nombre de plantes, et qui réunit les deux loges de l'anthère. Tantôt le connectif n'est apparent qu'au dos de l'anthère (*connectif dorsal*), comme dans le lis ; tantôt il l'est sur les deux faces ; tantôt il est tellement développé, qu'il dépasse la longueur du filet, et écarte beaucoup l'une de l'autre les loges de l'anthère (sauge). Quelquefois c'est en longueur qu'il est développé, et il dépasse l'anthère en pointe ou en appendice barbu (laurier-rose). Il est entièrement formé de tissu utriculaire sans vaisseaux.

CONNEXION. s. f. [*connexio*, de *cum*, avec, et *nectere*, nouer; συμπλοκή]. En anatomie, union médiate et immédiate de deux parties du corps, comme celle d'un os avec un autre par l'intermédiaire des ligaments, et celle du tissu tendineux avec le musculaire par contact moléculaire immédiat. — *Principe des connexions.* Première règle de la méthode des analogues, qui consiste en ceci : Chez les monstres ou d'un animal à l'autre, on peut voir manquer un organe qui existe chez des êtres voisins ; mais, s'il existe rudimentaire ou complet, on le trouvera partout avec les mêmes connexions et jamais transposé : ce qui dirige dans la détermination des organes. V. ORGANES *rudimentaires* et UNITÉ *de composition*.

CONNIVENT, ENTE. adj. [*connivens*, de *connivere*, qui signifie proprement : *clignoter*, *fermer à demi*; all. et angl. *connivent*, it. *connivente*]. Se dit, en botanique, de certaines parties des plantes dont les divisions sont rapprochées ou tendent manifestement à se rapprocher. — En anatomie, *valvules conniventes*, replis circulaires très-multipliés qu'on observe dans le canal intestinal de l'homme seul, depuis l'orifice pylorique jusqu'à l'extrémité. Elles sont destinées, selon quelques physiologistes, non-seulement à ralentir le cours de la masse chymeuse, mais aussi à s'enfoncer dans cette masse, à l'imprégner des fluides biliaire et pancréatique, à la mettre en contact par tous ses points avec les villosités absorbantes.

CONOÏDE. adj. [*conoideus*, *conoides*, de κῶνος, cône, et εἶδος, forme]. Qui a la forme d'un cône. — *Corps conoïde.* Le conarium. — *Dents conoïdes.* Dents canines. — *Ligament conoïde.* Ligament qui va de l'apophyse coracoïde à la clavicule.

CONQUASSANT, ANTE. adj. [*conquassans*, de *cum*, avec, ensemble, et *quassare*, ébranler]. — *Douleurs conquassantes.* Les douleurs de l'enfantement au moment de leur plus grande intensité, quand la tête est engagée dans le bassin.

CONQUE. s. f. [*concha*, κόγχη, angl. *concha*, it. *conca*, esp. *concha*]. — Proprement, une grande coquille. — En anatomie, cavité profonde que présente dans son milieu le pavillon de l'oreille, et dans laquelle est l'orifice du conduit auditif.

CONSANGUIN, INE. adj. Qui est relatif à la consanguinité. — *Mariage consanguin.* Celui qui a lieu entre individus provenant des mêmes parents ou des parents les plus proches.

CONSANGUINITÉ. s. f. [*consanguinitas*, de *cum*, avec, et *sanguis*, sang]. Borné à l'élève des animaux domestiques, ce mot indique le soin que l'éleveur prend d'allier ensemble les individus provenant de mêmes parents. C'est un puissant moyen pour fixer et perpétuer (d'après les lois de l'*hérédité*, qu'il ne faut pas confondre avec le fait de la consanguinité) dans des sous-races certains caractères que l'on recherche. Les Anglais le nomment *breeding in and in.* De cette façon ont été produites, par Backwell et les deux frères Colling, les races de New-Leicester et de Durham. L'accouplement *in and in* paraît plus propre à produire des bêtes d'engrais que des bêtes de travail. Il doit être employé avec précaution et en pleine connaissance de ce qu'on veut produire, car il tend à détériorer les races lorsqu'il n'est pas subordonné à une parfaite *sélection* (V. ce mot et HÉRÉDITÉ). L'observation démontre que la consanguinité élève l'hérédité à sa plus haute puissance. Elle assure à peu près infailliblement dans le produit la répétition des qualités ou des vices des ascendants ; elle transmet ce qui existe chez ces derniers, les mérites de la famille ou ses défauts. La consanguinité agit plus promptement et exerce des effets plus sensibles sur l'homme que sur les animaux. L'organisation à certains égards plus simple de ces derniers explique en partie les différences que nous observons à la suite des unions entre parents. Les affections communes à l'espèce humaine et aux espèces domestiques qui se montrent après les mariages consanguins sur l'homme, se montrent aussi sur les animaux après les accouplements du même genre. Mais les effets ne s'en font pas sentir héréditairement, à cause du choix des reproducteurs et de la destruction des produits malades ou vicieux. En raison des causes de maladie

si nombreuses et si variées auxquelles sont soumis l'homme et les animaux, les unions croisées sont toujours nécessaires pour éviter les transmissions héréditaires; elles sont souvent utiles dans les animaux pour conserver les qualités produites par la domesticité. — Par cela seul aussi qu'elle favorise l'hérédité des caractères les plus fixes comme celle de l'aptitude la plus prononcée, la consanguinité va contre le but que doivent atteindre les métis, soit qu'elle le fasse dépasser, soit qu'elle amène ce que les Allemands appellent un *coup en arrière* ou une *rétrogradation*. Il n'existe dans la science aucune doctrine à laquelle puisse se rattacher la théorie des dangers de la consanguinité pure et simple. L'étude des croisements de races humaines, loin d'être favorable à cette hypothèse, montre que les métis sont d'autant moins féconds que les différences sont plus profondes entre leurs parents. L'étude de la consanguinité dans certaines localités ou dans certaines classes sociales n'a révélé aucun fait pathologique qui ne pût être imputé à des causes très-nombreuses, à l'hérédité surtout; d'ailleurs, les faits ont été exagérés, et l'on a passé sous silence ceux qui tendraient à valider les unions consanguines (les Basques, par exemple). Les deux méthodes employées en vue d'infirmer les mariages consanguins pourraient cependant, l'une aidant l'autre, faire connaître la vérité; mais le nombre d'observations directes publiées est insignifiant, tandis qu'on ne peut se prononcer sur la valeur des faits énoncés, mais non publiés; d'un autre côté, les statistiques concernant les mariages consanguins et leur rapport avec le nombre des sourds-muets sont entachées d'une telle obscurité ou de telles erreurs, qu'il y a lieu de les considérer comme non avenues. Cependant, en cherchant à distinguer les faits de consanguinité saine, des faits de consanguinité morbide, il semble que l'on aurait pu préciser les dangers de cette dernière; mais, loin d'avoir été étudiés dans cet esprit, quelques auteurs ont soutenu que les faits de consanguinité protestaient contre les lois de l'hérédité, de sorte que celle-ci n'aurait rien à voir aux dangers allégués de la consanguinité. Les mesures restrictives de la loi doivent être considérées comme sages et suffisantes, et il n'y a lieu, ni directement, ni indirectement, de chercher à obtenir une réprobation universelle de la consanguinité dans le mariage. Il faut seulement faire passer les considérations de transmission héréditaire des maladies et des aptitudes physiques et intellectuelles avant les considérations de transmission héréditaire des fortunes et des positions sociales.

CONSCIENCE. s. f. [*conscientia*, de *cum*, avec, et *scire*, savoir; συνείδησις, all. *Gewissen*]. En physiologie, ce mot sert à désigner ce mode de la sensibilité générale qui nous permet de juger de notre existence : c'est la *cénesthésie* (*conscience du moi* des métaphysiciens). — La *conscience*, dans l'acception ordinaire du mot, est un mode d'émotion ou de modification du *sens moral*, entraînant une activité correspondante des facultés de l'entendement ou raison. De même qu'une sensation agréable ou douloureuse n'est autre chose qu'une modification des organes des sens qui en sont le siége, plus ou moins prononcée selon leur développement (naturel ou acquis par l'éducation), de même nous jugeons telle action comme bonne ou mauvaise avec plus ou moins de délicatesse, d'énergie et de spontanéité, selon le degré de développement ou d'abaissement (naturel ou dû à l'éducation) du *sens moral* et des facultés intellectuelles. Ou ce sont nos dispositions naturelles, ou ce sont les idées reçues de la société où nous vivons qui nous font juger une action comme bonne ou mauvaise. Dans le premier cas, c'est la *conscience naturelle*; dans le second, c'est la *conscience d'éducation*. — *Double conscience*. Phénomène très-curieux qui s'observe chez les somnambules. Ils ont deux existences dont chacune ignore l'autre. Dans la veille, ils ne se souviennent pas de ce qu'ils ont fait pendant leur sommeil somnambulique, et, pendant le somnambulisme, ils ne se souviennent pas de ce qu'ils ont fait pendant la veille, quoiqu'ils rattachent très-bien ensemble tous les actes qui se passent respectivement dans chacun de ces deux états. V. HYPNOTISME. — *Conscience musculaire*. V. SENSATION *d'activité musculaire*.

CONSÉCUTIF, IVE. adj. [*consecutivus*, de *cum*, avec, et *sequi*, suivre; all. *nachfolgend*, angl. *consecutive*, it. et esp. *consecutivo*]. — *Phénomènes* ou *accidents consécutifs* d'une maladie, ceux qui se développent après sa cessation, ou, selon d'autres auteurs, pendant son déclin, sans avoir de rapports directs avec elle. V. MALADIE.

CONSENSUS. s. m. [de *cum*, avec, et *sentire*, sentir; angl. *consent of parts*, it. *consenso*]. Mot latin qui signifie *consentement*, et que l'on a conservé en français pour exprimer la relation des diverses parties du corps, plus connue sous le nom de *sympathie*.

CONSERVATION. s. f. [*conservatio*, de *conservare*, de *cum*, avec, et *servare*, garder; φύλαξις, angl. *conservation*, it. *conservazione*, esp. *conservacion*]. En pharmacie, art d'empêcher l'altération des drogues et des médicaments, en les plaçant dans les vases, les lieux et de la manière les plus propres à éviter qu'ils ne perdent leurs propriétés. Il est certaines précautions à prendre pour la *conservation* des médicaments : ainsi il faut préserver quelques substances de l'action de la lumière, d'autres de l'humidité, de la chaleur, etc., suivant la nature des composés et des principes qui s'y trouvent. On arrive à la conservation de beaucoup de matières par la concentration, par l'évaporation de l'eau, etc. : c'est ainsi que l'on conserve certains sucs de plantes en les rapprochant, à l'aide de la chaleur, en consistance solide ou presque solide; que l'on conserve des racines, des fruits, et même des portions d'animaux ou des animaux entiers, en les soumettant à une température plus ou moins élevée, en opérant leur *dessiccation*.

CONSERVE. s. f. [all. et angl. *Conserve*, it. et esp. *conserva*]. Préparation pharmaceutique de consistance molle et qui cède facilement à la pression. On fait les conserves soit en mêlant une pulpe avec une quantité de sucre suffisante pour la rendre agréable au goût, et susceptible d'être conservée, soit en mêlant du sucre avec une pulpe factice produite en humectant d'eau ou de vin une poudre végétale, ou en incorporant cette même poudre dans un sirop, ou enfin en humectant certains saccharolés avec des liquides aqueux ou vineux. Les conserves ne sont en réalité que des électuaires. Elles ne renferment, en général, qu'une seule substance végétale, et par conséquent elles pourraient être appelées des électuaires simples. — *Conserves*. Substances alimentaires conservées. La théorie de la conservation des substances alimentaires se déduit de la connaissance des causes de la putréfaction : soustraire les substances à l'action de la chaleur, de l'humidité et de l'oxygène. C'est sur ces données qu'est fondé un procédé nouveau de conser-

vation des substances végétales. Une première opération consiste à *échauder* les parties alimentaires des plantes soumises à un courant de vapeur; elle leur fait subir une sorte de *coction sèche* qui n'en altère pas ou presque pas la couleur; elle les empêche d'être hygrométriques pour l'air humide après dessiccation, et par suite en prévient la moisissure ou le passage à l'aigre, difficiles à éviter dans les autres procédés. On les dessèche ensuite à un courant d'air à 30°. Elles se réduisent de 80 à 90 pour 100, et peuvent être conservées ou embarquées sur mer en sacs ou en caisses sans s'altérer (Gannal, Verdeil et Dolfus). Lorsqu'on veut les employer, on les fait tremper de vingt ou trente minutes à une ou deux heures, suivant leur nature, dans de l'eau tiède, puis on les fait bouillir. Les légumes reprennent ainsi leur volume, leur apparence, et exactement leur goût primitif. La soustraction de l'électricité est aussi un moyen de conservation. Matteucci a placé des morceaux de viande sur des plaques de zinc, et ils se sont conservés frais pendant longtemps, tandis que d'autres, abandonnés à l'air, pourrissaient rapidement. V. SALAISON.

CONSERVES. s. f. pl. V. LUNETTES.

CONSISTANCE. s. f. [*consistentia*, de *cum*, avec, et *sistere*, retenir; all. *Consistenz*, it. *consistenza*, esp. *consistencia*]. Degré de rapprochement ou de liaison des molécules d'un corps, qui fait que ce corps oppose plus ou moins de résistance à ceux qui agissent sur lui et qui tendent à le diviser. — La *consistance* est un caractère d'ordre physique des tissus normaux ou morbides. Comme dans chaque tissu il y a presque toujours un élément fondamental ou caractéristique, et plusieurs éléments accessoires, la consistance varie souvent (de même que la *coloration*, V. ce mot) selon le plus ou moins d'abondance et de dureté ou de mollesse des matières amorphes (V. AMORPHE) et des granulations graisseuses ou autres éléments accessoires, sans que pour cela la nature du tissu soit changée. On détermine la nature d'un tissu par la détermination des espèces d'éléments qui le composent et de leur arrangement ou texture, ce qui constitue l'étude de leurs caractères d'ordre organique. On comprend dès lors combien sont loin de donner une idée exacte de la réalité les classifications des tissus et des tumeurs qui, comme celles d'aujourd'hui, ne sont fondées que sur les caractères de consistance et de couleur; car, en fait de corps organisés, nos déterminations sont d'autant plus fautives que nous nous éloignons davantage des caractères d'ordre organique, et *vice versâ* (V. ANATOMIE). En dehors de ces causes de variations de consistance dans un même tissu (auxquelles, dans les cas morbides, on doit joindre le plus ou le moins de vascularité), il faut noter que la consistance des divers tissus mous est d'autant plus grande qu'ils sont plus exclusivement formés de fibres; et *vice versâ*, lorsqu'ils sont composés de cellules, à moins que celles-ci ne soient soudées comme dans l'épiderme. Aussi trouve-t-on plusieurs espèces de tumeurs formées de cellules qui ont une même consistance, une mollesse analogue à celle de l'encéphale, par exemple; mais, comme dans le groupe des cellules il en existe de plusieurs espèces bien distinctes, beaucoup de produits morbides qui ont la même consistance et la même couleur sont d'espèces fort différentes aussi. — État d'un fluide qui s'épaissit; degré de densité de ce fluide. C'est dans ce sens que l'on dit : faire bouillir une substance liquide jusqu'à *consistance de sirop, d'extrait, d'électuaire.*

CONSOLIDANT, ANTE. adj. et s. m. [*consolidans*, de *consolidare*, affermir; it. *consolidante*]. Se disait autrefois des substances médicamenteuses ou des topiques que l'on employait dans la vue de consolider la réunion des parties divisées, les cicatrices, etc.

CONSOMMÉ. s. m. [de *consummare*, de *cum*, avec, et *summa*, somme; ζωμὸς, all. *Kraftbrühe*, angl. *jelly-broth*, esp. *consumado*]. Bouillon succulent d'une viande très-cuite, contenant une plus grande proportion de substances animales que le bouillon ordinaire, et susceptible de se prendre en gelée par le refroidissement. V. COCTION.

CONSOMPTIF, IVE. adj. et s. m. [*consumptivus*, de *consumere*, all. *zehrend*, it. et esp. *consuntivo*]. Se disait autrefois des substances caustiques que l'on employait pour consumer et détruire des chairs baveuses exubérantes, fongueuses, etc. : telles étaient la pierre à cautère, l'eau phagédénique, etc. V. CATHÉRÉTIQUE.

CONSOMPTION. s. f. [*consumptio*, de *consumere*, consumer, de *cum*, avec, et *sumere*, prendre; φθίσις, σύντηξις, all. *Schwindsucht*, angl. *consumption*, it. *consunzione*, esp. *consunzion*]. Diminution lente et progressive des forces et du volume de toutes les parties molles du corps. Ce phénomène appartient à toutes les maladies organiques, et particulièrement à la phthisie, dont il est un des principaux symptômes : il peut aussi être déterminé par un vice de la nutrition, ou même de la digestion, indépendant de toute lésion physique. Le mot *consomption* équivaut aux mots *amaigrissement* et *émaciation*, et exprime tous les degrés par lesquels il faut passer pour arriver de l'embonpoint au marasme. — *Fièvre de consomption*. V. FIÈVRE *hectique*.

CONSOUDE. s. f. [*Symphytum officinale*, L., *Consolida major* des officines, all. *Beinwell*, angl. *consound, comfrey*, it. *consolida*, esp. *consuelda mayor*]. Plante indigène (pentandrie monogynie, L., borraginées, J.) dont la racine est cylindrique allongée, noire en dehors, blanche en dedans, d'une saveur douce et mucilagineuse. On lui attribuait une action astringente; mais elle ne jouit de cette propriété qu'à un très-faible degré; elle est essentiellement émolliente. On y a trouvé de l'asparagine. Son nom de *consoude* lui vient de ce qu'on lui supposait la vertu de réunir et de *consolider* les vaisseaux rompus. — *Consoude royale* ou *Consolida regalis* des officines, nom du *pied-d'alouette des champs* (*Delphinium consolida*, L.). Plante renonculacée dont les semences, très-âcres, ont été employées comme celles de staphisaigre.

CONSTIPATION. s. f. [*constipatio*, de *constipare*, resserrer; all. *Hartleibigkeit*, angl. *constipation*, it. *costipazione*, esp. *constipacion*]. Difficulté d'aller à la selle; rétention des matières fécales dans le rectum. Aux constipations par altération de la sécrétion muqueuse conviennent les lavements émollients, miellés ou huileux, les laxatifs légers. Aux constipations par trouble de la sécrétion biliaire doivent s'adresser les drastiques, la rhubarbe, l'aloès, le calomel, les grains de santé, l'extrait de fiel de bœuf, etc. Si l'on a affaire à une constipation habituelle dépendant d'une paresse de l'intestin, on s'abstiendra des médicaments purgatifs et même des lavements chauds, émollients ou laxatifs. Les purgatifs, loin de diminuer la constipation, l'augmentent: ils n'excitent momentanément la sécrétion intestinale que pour la diminuer et même la tarir ensuite; les lavements tièdes et émollients facili-

tent, il est vrai, momentanément aussi et d'une manière commode, la liberté du ventre; mais ils ont le grave inconvénient d'amollir les tuniques intestinales et de les jeter dans l'atonie. Pour cette classe de malades, recommander: de chercher à régler par l'*habitude* les fonctions intestinales, et pour cela de se présenter chaque jour à la selle à une heure fixe et de faire de longs efforts pour provoquer la contraction du gros intestin; les *lavements d'eau froide*, qui agissent en réveillant la sensibilité et la contractilité des intestins; la *noix vomique*, qu'on administre tous les matins à très-petites doses.

CONSTITUANT, ANTE. adj. [de *constituer*]. Dans les divers ordres de parties qui composent l'organisme, les unes, fondamentales, le constituent essentiellement : on les appelle substantivement, des *constituants;* les autres, émanant des premières, ne sont qu'accessoires quant à la masse, bien qu'indispensables à l'accomplissement de leurs actes : ce sont les *produits* (V. ce mot). Les *éléments anatomiques*, les *tissus* et *humeurs*, et les *systèmes* se divisent en *constituants* et en *produits*. Les *éléments constituants* naissent chez l'embryon par *substitution* aux cellules embryonnaires (V. Substitution), et ne se métamorphosent pas. Les *éléments produits* naissent par *métamorphose* des cellules embryonnaires; et, chez l'adulte, nés aux dépens du blastème que fournissent les tissus constituants, ils se métamorphosent en se développant. Les *tissus constituants* sont généralement sensibles ou contractiles, vasculaires au moins à un certain âge, ou dans quelques-unes des parties similaires en lesquelles ils se subdivisent : ils fournissent les matériaux nécessaires à la formation des *produits* (V. Tissus). Les *tissus produits* ne sont ni sensibles ni vasculaires. Les *constituants*, éléments ou tissus, sont directement actifs; les autres, indirectement, ne faisant que favoriser les actes et en rendre plus parfaits les résultats dans l'accomplissement des fonctions. Les bases de la distinction capitale entre les *constituants* ou *produisants* et les *produits* sont établies à ce dernier mot (V. Produit). On voit, d'après ce qui précède, que les tissus constituants sont : le musculaire, le nerveux, le lamineux, l'élastique, l'adipeux, l'osseux, le cartilagineux, le tissu du derme des muqueuses, des séreuses, etc. Les *parenchymes* (V. ce mot) sont des tissus constituants, et les épithéliums qui tapissent leurs tubes (épithéliums qui sont des *produits*) leur sont simplement annexés et appliqués de manière à pouvoir se détacher comme l'épiderme cutané, sans être normalement enchevêtrés avec les fibres et les vaisseaux, ou les tubes qui forment la partie essentielle du tissu.

CONSTITUTIF, IVE. adj. Ce qui entre dans la constitution d'un objet, d'un tissu, d'un organe complexe.

CONSTITUTION. s. f. [*constitutio*, de *constituere*, de *cum*, avec, et *statuere*, établir; κατάστασις, all. *Beschaffenheit*, angl. *constitution*, it. *costituzione*, esp. *constitucion*]. Assemblage de plusieurs parties qui forment un tout. État général de l'organisation particulière de chaque individu, d'où résultent son degré de force physique, la régularité plus ou moins parfaite avec laquelle ses fonctions s'exécutent, la somme de résistance qu'il oppose aux causes de maladie, la dose de vitalité dont il est doué, et les chances de vie qu'il possède. Une *bonne constitution* est celle où tous les viscères, tous les systèmes, tous les appareils, également développés et doués d'une égale énergie, remplissent leurs fonctions avec aisance et activité. Le défaut d'équilibre dans leur développement et dans leur force établit la différence des *constitutions;* de même que le défaut d'équilibre dans les humeurs établissait la diversité des *tempéraments*, et les faisait distinguer en *bilieux*, *sanguins*, etc. — On appelle *constitution atmosphérique*, l'état de l'atmosphère considérée relativement à son influence sur l'économie animale, et *constitution médicale*, le rapport qui existe entre les constitutions atmosphériques et les maladies régnantes. V. Maladie et Milieu. — Eau *de constitution*. V. Eau.

CONSTITUTIONNEL, ELLE. adj. [all. *constitutionell*, angl. *constitutional*, it. *costituzionale*, esp. *constitucional*]. Qui tient à la constitution, soit individuelle, soit atmosphérique. Cette diversité dans la signification du mot *constitutionnel* rend équivoque l'expression de *maladie constitutionnelle :* c'est, en effet, une maladie qui dépend de la constitution de l'individu, ou de l'état de l'atmosphère. L'équivoque cesse quand il s'agit d'une maladie chronique : on entend alors par *maladie constitutionnelle*, celle qui semble inhérente à la constitution; celle qui, après avoir attaqué un organe, a fini par affecter tous les systèmes organiques, la constitution tout entière : *syphilis constitutionnelle*. V. ce mot.

CONSTRICTEUR. adj. et s. m. [*constrictor*, de *stringere*, serrer, et *cum*, avec, ensemble; all. *Zusammenschnürer*, angl. *constrictor*, it. *costrittore*, esp. *constrictor*]. Qui resserre en agissant circulairement. — *Muscles constricteurs du pharynx*. Plans musculeux qui concourent à former les parois du pharynx; ils sont au nombre de trois, et se recouvrent partiellement de bas en haut, ce qui les a fait distinguer en *inférieur*, *moyen* et *supérieur*. Le *constricteur inférieur* s'étend des cartilages cricoïde et thyréoïde à la partie moyenne et postérieure du pharynx, où il s'unit avec celui du côté opposé. Il répond aux crico- et thyréo-pharyngiens de Winslow. Le *constricteur moyen* (hyo-pharyngien et syndesmo-pharyngien, Winsl.) naît des deux cornes de l'os hyoïde et du ligament stylo-hyoïdien, et se termine à la partie moyenne et postérieure du pharynx, comme le précédent. Le *constricteur supérieur* (ptérygo-pharyngien, Winsl.), terminé de la même manière postérieurement, a ses attaches antérieurement à l'apophyse ptérygoïde, au ligament intermaxillaire, à la ligne myloïdienne de la mâchoire inférieure et sur les côtés de la base de la langue. — *Constricteurs de la vulve* ou *du vagin* (*constrictores cunni*). Petits faisceaux musculaires qui, nés un peu au-dessous du clitoris, descendent sur les parties latérales du vagin, et se terminent en se confondant avec le transverse du périnée et le sphincter externe de l'anus. V. Sphincter.

CONSTRICTION. s. f. [*constrictio*, it. *costrizione*, esp. *constriccion*]. Synonyme de *resserrement*, qui est plus usité.

CONSTRUCTIVITÉ. s. f. (Gall et Spurzheim). V. Instinct *constructeur*.

CONSULTANT. s. m. [all. *consultirender Arzt*, it. et esp. *consultante*]. Ce mot, auquel semble devoir être attaché un sens actif, est pris au contraire passivement, et signifie *celui que l'on consulte*. — *Médecin consultant*. Celui qui donne des consultations, soit verbales, soit par écrit; ou celui qui est appelé à donner son avis sur l'état d'un malade, à conférer sur l'état de ce malade avec le médecin qui a suivi le cours de la maladie.

CONSULTATION. s. f. [*consultatio*, *deliberatio*, συμβούλευσις, all. *Gutachten*, angl. *consultation*, it. et esp. *consulta*]. — Avis que donne un médecin que l'on vient consulter. — Réunion de médecins auprès d'un malade pour délibérer sur les moyens de le secourir; ou bien enfin le résultat écrit de cette délibération. — Mémoire plus ou moins étendu, contenant l'opinion d'un ou de plusieurs médecins sur l'état d'un malade, et sur les moyens de remédier à sa maladie, en réponse à un *mémoire à consulter*. — *Consultation médico-légale*. Mémoire rédigé le plus souvent dans l'intérêt de la défense, mais quelquefois aussi à la demande de l'autorité, par un ou plusieurs hommes de l'art chargés de donner leur avis sur des demandes, des rapports, ou des mémoires déjà produits ou sur l'état mental d'un inculpé. Les consultations diffèrent peu des rapports, mais se fondent sur des discussions scientifiques plus développées que ceux-ci; elles ne doivent s'appuyer que sur les faits les mieux avérés et sur des décisions antérieures importantes, être d'une méthode et d'un ordre rigoureux. La consultation produite dans l'intérêt d'un accusé fait partie des moyens de la défense. La cour ne peut interdire au défenseur d'en donner lecture; elle ne peut être assimilée à la déclaration écrite d'un témoin.

CONTABESCENT, ENTE. adj. [de *contabescere*, de *cum*, avec, et *tabes*, marasme]. Qui est atteint de consomption, de marasme.

CONTACT. s. m. [*contactus*, de *cum*, avec, et *tangere*, toucher; ψαῦσις, all. *Berührung*, angl. *contact*, it. *contatto*, esp. *contacto*]. Attouchement, état de deux corps qui se touchent. Dans la théorie des maladies contagieuses, on distingue le *contact immédiat*, qui est l'attouchement d'un malade atteint d'une de ces maladies; et le *contact médiat*, qui est l'attouchement, non du malade lui-même, mais des objets qui l'ont touché. — *Action de contact*, *phénomènes de contact*. V. Catalytique et Isomérique.

CONTAGE. s. m. [*contagium*]. Mot créé sur le latin *contagium*, pour désigner la cause matérielle, la substance organique altérée qui, transportée d'un lieu à l'autre, d'un individu à l'autre, y détermine l'apparition d'une maladie analogue ou semblable à celle à laquelle ces substances elles-mêmes devaient déjà leur origine. V. Contagion et Miasme.

CONTAGIEUX, EUSE. adj. [*contagiosus*, all. *ansteckend*, it. et esp. *contagioso*]. Qui se communique par le toucher: *maladie contagieuse;* ou qui transmet la contagion: *air contagieux*, *miasmes contagieux*. — *Maladies contagieuses*. Celles qui sont susceptibles de se transmettre d'un individu malade à un individu sain, soit par le contact immédiat de la persone malade, soit par le contact de vêtements ou d'effets provenant de cette personne. Les maladies contagieuses présentent dans leur mode de transmission des différences essentielles, suivant que les principes morbifiques sont des *virus* (variole, rage, etc.), ou qu'au contraire ce sont des *miasmes* répandus dans l'atmosphère. Les premiers n'ont d'action qu'autant qu'ils sont mis, pour ainsi dire, en contact intime avec nos organes; les seconds n'ont besoin que d'être en contact avec la membrane muqueuse de l'appareil respiratoire ou le système cutané. Une maladie *contagieuse miasmatique*, une fois produite par une cause locale quelconque, n'a plus besoin, pour se propager, de l'intervention des causes qui lui ont donné naissance; elle se reproduit en quelque sorte d'elle-même; elle se transmet d'individu à individu, indépendamment, jusqu'à un certain point, des conditions atmosphériques. C'est sur cette dernière circonstance qu'est fondée la distinction de la *contagion* et de l'*infection*. Une maladie transmissible par *infection* suppose, pendant son cours comme lors de son début, l'altération de l'atmosphère; les lieux d'où se dégagent les principes pathogéniques sont des foyers qui n'ont d'action que sur les individus placés dans leur sphère d'activité, et chez lesquels existe une prédisposition particulière à recevoir l'influence miasmatique, une sorte d'affinité; mais ces individus, une fois atteints de la maladie, peuvent devenir eux-mêmes autant de foyers d'infection, et verser dans l'atmosphère des miasmes susceptibles de transmettre la maladie à d'autres individus également prédisposés. Il y a bien alors une sorte de *contagion*, puisque le mal est communiqué par un individu qui en est atteint à un individu sain; mais ce n'est pas par contact d'individu à individu, c'est en altérant l'air ambiant que le premier agit sur le second. V. Inoculation.

CONTAGION. s. f. [*contagio*, *contagium*, de *cum*, avec, et *tangere*, toucher; all. *Ansteckung*, angl. *contagion*, it. et esp. *contagio*]. Transmission de la maladie d'un individu à un autre par l'effet d'un contact médiat ou immédiat (V. Contact). — On a quelquefois appelé *contagion vive*, la transmission par contact d'individu à individu: c'est la *contagion immédiate*. On donnait alors le nom de *contagion morte* à la transmission par le contact d'effets provenant d'un malade: c'est la *contagion médiate*. V. Effluve.

CONTAGIONNISTE. s. m. [all. *Contagionist*, it. et esp. *contagionista*]. Médecin qui soutient la contagion de la fièvre jaune et de la peste. Il se dit, surtout en vue des mesures de quarantaine, de ceux qui admettent que diverses maladies, étant susceptibles d'être importées par les navires et les marchandises, pourraient être arrêtées par les barrières et les précautions sanitaires.

CONTAGIOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est contagieux, surtout en parlant des maladies: par exemple, des *différents degrés de contagiosité* du choléra, de la variole, etc.

CONTAGIUM. s. m. V. Contage.

CONTENTIF. adj. [*continens*, de *continere*, retenir, contenir; all. *Contentiv-apparat*, it. et esp. *contentivo*]. — *Appareil contentif*. Appareil qui sert à maintenir rapprochés les lèvres d'une plaie, les fragments d'un os fracturé. — *Bandage contentif*. Bandage qui sert à maintenir en place un appareil. V. Bandage.

CONTIGUÏTÉ. s. f. [de *contiguus*, de *cum*, avec, et *tangere*, *tagere*, toucher]. — *Amputation dans la contiguïté*. Celle où l'on fait passer le couteau entre les os qui forment une articulation. V. Désarticulation.

CONTINENCE. s. f. [*continentia*, de *continere*, contenir; all. *Keuschheit*, angl. *continence*, it. *continenza*]. Abstinence du coït.

CONTINENT, ENTE. adj. [*continens*]. En pathologie, est à peu près synonyme de *continu*. — *Cause continente*. Cause, ou réelle ou présumée, qui, ayant produit une maladie, continue d'agir et prolonge son effet pendant toute la durée de cette maladie. — *Fièvre continente*. Celle qui conserve durant son cours le même degré d'intensité, sans aucune rémission ni exacerbation sensible.

CONTINU, UE. adj. [*continuus*, de *continere*, de *cum*, avec, et *tenere*, tenir; συνεχής]. Qui ne présente point d'interruption. — *Fièvre continue*. V. Fièvre.

CONTINUITÉ. s. f. — *Solution de continuité.* Séparation, soit congénitale, soit accidentelle, de parties qui sont continues dans l'état normal. — *Amputation dans la continuité.* Celle dans laquelle on est obligé de scier l'os après la section des chairs.

CONTONDANT, ANTE. adj. [*contundens*, de *contundere*, broyer, écraser; all. *quetschend*, esp. *contundente*]. Qui fait des contusions. — *Corps contondants.* Tous les corps ou instruments ronds, obtus et non tranchants, qui meurtrissent et déchirent les parties sans les couper ni les piquer; ils produisent des contusions et des plaies contuses.

CONTRACTILE. adj. [*contractilis*, all. *zusammenziehbar*]. Se dit des parties organiques auxquelles le rapprochement de leurs molécules communique des mouvements plus ou moins manifestes. La fibre musculaire est *contractile*. V. SENSIBLE.

CONTRACTILITÉ. s. f. [*contractilitas*, all. *Zusammenziehbarkeit*, angl. *contractility*, it. *contrattilità*, esp. *contractilidad*]. Propriété vitale élémentaire, caractérisée par ce fait que, alternativement, l'élément ou la substance organisée qui en jouit se raccourcit dans un sens, et augmente de diamètre dans l'autre. On donne le nom de *contraction* à ce phénomène caractéristique pris dans son ensemble. Toute propriété d'ordre organique *animale* a non-seulement pour condition les propriétés *végétatives* telles que la nutrition, etc., mais encore une ou plusieurs propriétés d'ordre physique. La contractilité en particulier a pour condition d'existence l'*élasticité*; elle la suppose, car la *fibre raccourcie* par la contraction *resterait telle*, si l'élasticité, propriété physique, ne la ramenait à son état primitif; *élasticité* caractérisée par ce fait, que la matière qui en est douée manifeste aussi bien l'*extensibilité* quand elle a été raccourcie ou comprimée, que la *rétractilité* quand elle est allongée, distendue. *Contractilité* n'est pas synonyme d'*irritabilité* (V. ce mot). *Myotilité* désigne plus spécialement la contractilité des éléments musculaires. Toute *contractilité* n'est pas *myotilité*; en d'autres termes, les éléments musculaires ne sont pas les seuls qui soient doués de la contractilité : exemple, les spermatozoïdes, les cils vibratiles des épithéliums. La contractilité est une propriété de la *vie animale;* elle appartient toujours à des éléments anatomiques des animaux, sauf pour les spermatozoïdes des algues, etc. L'expression *contractilité de tissu*, employée à l'effet de distinguer une propriété physique, a été remplacée par l'expression *rétractilité*, tirée des sciences physiques. La propriété physique opposée à la rétractilité est l'*extensibilité;* les deux, réunies sur un même corps, constituent l'*élasticité*. Le *racornissement* est le résultat physico-chimique de l'enlèvement ou expulsion d'un ou de plusieurs des principes constituants d'un corps organisé. Le *dessèchement* est le simple effet physique de la suppression de l'eau qui concourt à constituer la matière organisée; il peut s'accompagner de racornissement : exemple, les cartilages. V. MOTILITÉ.

Contractilité animale. Ce que Bichat désigne ainsi comprend la contractilité des muscles soumis à la volonté. V. MOTRICITÉ et RIGIDITÉ *musculaire*.

Contractilité organique. — *Contractilité organique sensible* (Bichat). Celle des faisceaux striés du cœur et celle des fibres-cellules. Ce qu'il nomme *contractilité organique insensible*, pour se rendre compte de *tous les phénomènes de la circulation capillaire*, des sécrétions, etc., n'est autre chose que la contractilité des fibres-cellules dans les parties où elles sont disposées en faisceaux invisibles à l'œil nu ; c'est ce qu'on observe sur les capillaires, les artères, divers conduits excréteurs, la face profonde de la peau et les bulbes pileux, etc. V. INNERVATION.

CONTRACTION. s. f. [*contractio*, de *contrahere*, de *cum*, avec, et *trahere*, tirer; *συστολή*, all. *Zusammenziehung*, angl. *contraction*, it. *contrazione*, esp. *contraccion*]. Resserrement, rapprochement des molécules d'un corps, qui a pour résultat de diminuer le volume en augmentant la densité. — En physiologie, synonyme d'action musculaire. V. CONTRACTILITÉ et RÉTRACTILITÉ.

CONTRACTURE. s. f. [*contractura*, de *contrahere*, resserrer; angl. *contracture*, it. *contrattura*, esp. *contractura*]. État de rigidité auquel les muscles n'arrivent ordinairement que d'une manière lente et progressive, à la suite de rhumatismes, de névralgies, de convulsions. Suivant que tel ou tel ordre de muscles prédomine, le membre contracturé est maintenu dans une extension ou une flexion plus ou moins forte. Dans cet état maladif, le tissu musculaire forme des espèces de cordes dures qui se dessinent sous la peau (V. RÉTRACTION). — *Contracture des extrémités.* Trouble de la contraction qui est un symptôme d'états divers du système nerveux, symptôme jadis confondu avec d'autres fort différents par leurs causes et leurs conséquences, ou considéré comme une espèce de maladie à part. Ces contractures ont été appelées *convulsions toniques* des membres ; elles peuvent, en effet, précéder, suivre ou accompagner les convulsions *cloniques*, mais le plus souvent elles existent seules; car ce sont des effets de causes différentes, bien qu'analogues, par leur siége cérébro-spinal. Ce sont les *spasmes toniques* de Sauvages; *tonismes*, de Baumes; *convulsions internes, sourdes, imminentes*, de Brachet; *convulsions toniques des femmes grosses* et *en couches*, de Levret; *trismus*, *spasme des membres* ou *des mâchoires*, de la fièvre intermittente tétanique ou convulsive, de divers; *rétraction des extrémités*, de Mason Good; *contracture idiopathique*, de Tessier; contracture, spasmes toniques du typhus, du scorbut; contractures épidémiques ou essentielles des prisons, des fièvres typhoïdes, des fièvres éruptives, des fièvres épidémiques, des méningites, etc.; contractures rhumatismale, hystérique, épileptique, éclamptique, choréique, des nourrices, des enfants; contracture ou convulsion du froid, etc. La contracture n'est pas une maladie, mais un symptôme, un trouble de la *contraction*, consécutif à celui de la *motricité* (V. ce mot), lié à certains états de la moelle épinière. Toutes les contractures ne diffèrent entre elles que par le siége des muscles dont les nerfs sont atteints (ce sont surtout ceux des extrémités, plus rarement ceux des yeux et de la mâchoire, jamais ou presque jamais ceux du tronc), ou par l'intensité, la durée, qui sont subordonnées à celles de la cause. Les causes sont directes ou indirectes. Les premières sont l'action directe, sur la moelle ou ses enveloppes, du sang dans les congestions ou les inflammations de ces organes, dans les congestions et apoplexies méningées, des œdèmes simples ou albuminuriques généralisés et s'étendant jusqu'aux centres nerveux, de diverses tumeurs de ces organes ou des parties voisines qui les compriment; ce sont encore la production exagérée de sérosité dans les ventricules, et l'anémie à un haut degré. D'autres fois la moelle est influencée

directement par le sang portant les sels toxiques de plomb, de strychnine, etc.; par le sang modifié dans la fièvre typhoïde, le choléra, les fièvres intermittentes, les fièvres éruptives, la grippe, etc. Les causes indirectes sont de l'ordre des actions réflexes. Telles sont : les douleurs de la dentition; les actions réflexes non douloureuses, telles que celles qui sont dues à une action sur les tissus qui ne jouissent pas de la sensibilité générale tactile, comme l'intestin (vers intestinaux, tumeurs), l'utérus (menstruation, grossesse, etc.), divers parenchymes (lactation, calculs rénaux, vésicaux, biliaires, ictère, etc.). Les contractures sont parfois seulement fatigantes, mais le plus souvent elles sont douloureuses, douleurs analogues à celles des crampes. La contracture atteint les extenseurs comme les fléchisseurs; mais ceux-ci l'emportent sur les autres en énergie. Souvent, après la cessation de la contracture, le membre garde encore quelque temps la position qu'elle lui avait donnée. (Rabaud.)

CONTRARIA CONTRARIIS. Les contraires par les contraires. V. ÉNANTIOSE.

CONTRASTE. s. m. — *Contraste des couleurs.* Différents états simultanés ou successifs de la rétine produisant les sensations spéciales correspondantes, de telle sorte que la perception de ces états en est modifiée en plus ou en moins, et par là engendre des notions diverses selon la nature de ces impressions. C'est un fait remarquable que cette communication, cette influence par entraînement, si l'on peut ainsi dire, dans laquelle on voit une partie de la rétine impressionnée faire entrer en action la partie voisine qui était en repos, ou deux portions contiguës agissant influer l'une et l'autre sur leur propre activité, et ainsi être réciproquement solidaires. Il y a, dans le contraste envisagé d'une manière générale, à distinguer : 1° Celui qui est subjectif, ou successif à une première impression, l'objet ayant cessé d'impressionner la rétine. C'est celui que Chevreul a nommé *contraste successif des couleurs*. Il comprend l'étude de tous les phénomènes qu'on observe lorsque les yeux, ayant regardé pendant un certain temps un ou plusieurs objets colorés, aperçoivent, après avoir cessé de les regarder, des images de ces objets offrant la couleur complémentaire de celle qui est propre à chacun d'eux. La partie de la rétine qui, dans le premier temps de l'expérience, est frappée d'une couleur donnée, voit dans le second temps la complémentaire de cette couleur, et cette nouvelle vision est indépendante de l'étendue de l'objet coloré relativement à celle du fond sur lequel il est placé, ou plus généralement des objets qui peuvent entourer le premier. Chevreul est le premier qui, en 1828, ait distingué le *contraste successif* du *contraste simultané*. D'après Scherfer, qui, le premier, donna une explication du contraste en 1754, la rétine fatiguée par la première impression ne sent point une impression plus faible de même espèce qui lui succède, et revient graduellement au repos, tandis que les parties non fatiguées la perçoivent; ou encore la rétine fatiguée d'une couleur a besoin de recevoir une impression plus forte pour être impressionnée; fatiguée du bleu, elle est disposée à recevoir l'orangé, qui est complémentaire. 2° Dans le cas où l'œil voit en même temps deux couleurs contiguës, il les voit les plus dissemblables possible, *quant à leur composition optique et quant à la hauteur de ton*. Telle est la formule qui représente la *loi du contraste simultané des couleurs*, découverte et développée par Chevreul. D'après cette loi, on voit que deux objets différents, placés l'un à côté de l'autre, paraissent, par la comparaison, plus dissemblables qu'ils ne le sont réellement, ainsi que le montre ensuite l'examen de chacun d'eux fait isolément, de manière que leurs deux images ne tombent pas simultanément sur la rétine. Cela tient physiologiquement à ce que, en vertu de la solidarité existant anatomiquement entre toutes les parties de la rétine, lorsque deux portions voisines et continues agissent simultanément, elles influent l'une et l'autre sur leur propre activité; et cela de telle sorte que toutes les fois que la rétine est impressionnée simultanément par deux objets différemment colorés, ce qu'il y a d'analogue dans la sensation causée par les deux couleurs éprouve une telle modification, que ce qu'il y a de différent devient plus sensible dans la perception simultanée de ces deux impressions. Chevreul a montré que cette action n'est point due à une fatigue de la rétine. C'est là une action toute spéciale et dont la découverte est entièrement le résultat de l'expérience. 3° La distinction du *contraste simultané* et du *contraste successif* rend facile à comprendre le *contraste mixte*. Celui-ci résulte de ce que la rétine, ayant vu pendant un temps une certaine couleur, a une aptitude à voir dans un second temps la complémentaire de cette couleur; or, si une couleur nouvelle qu'un objet extérieur vient lui offrir l'impressionne en cet instant, la sensation perçue est alors la résultante de cette nouvelle couleur et de la complémentaire de la première (Chevreul). Il y a ici, comme on le voit, une image objective ou impression de la rétine s'ajoutant à un état subjectif ou consécutif à l'impression causée par un premier objet coloré. Chevreul appelle *contraste de ton*, la modification qui porte sur l'intensité de la couleur, et *contraste de couleur*, celle qui porte sur la composition optique ou physique de chaque couleur juxtaposée. Lorsqu'on prend deux surfaces colorées juxtaposées, l'œil qui les voit simultanément perçoit deux modifications, l'*une relative à la hauteur des tons*, et l'*autre relative à la composition physique* de ces mêmes couleurs. Le rouge à côté du jaune tire sur le violet et le jaune sur le vert. Le rouge à côté du bleu tire sur le jaune et le second sur le vert, etc., etc. En outre, lorsque ces couleurs ne sont pas à la même hauteur, c'est-à-dire de même ton, celle qui est foncée paraît plus foncée, et celle qui est claire paraît plus claire, ce qui revient à dire que la première semble perdre de la lumière blanche, tandis que la seconde semble en réfléchir davantage. Dans tous les cas, du reste, la modification des couleurs, comme celle du ton, va en s'affaiblissant à partir de la ligne de juxtaposition, et l'on peut l'observer aussi entre deux surfaces colorées sans qu'elles soient contiguës. V. VUE.

CONTRAYERVA. s. m. [*radix contrayervæ*]. Racine courbée, d'un brun rougeâtre en dehors, blanche en dedans, composée d'un tubercule noueux, oblong, de 3 à 6 centimètres de longueur, des côtes duquel partent des radicules très-minces. Son odeur est aromatique; sa saveur, d'abord faiblement amère, paraît ensuite âcre; elle contient beaucoup de mucilage. Elle provient de plusieurs espèces de *Dorstenia*, et particulièrement du *Dorstenia brasiliensis*, Lamk, ou *Coaapia* de Marcgraff et Pison, plante de la famille des mûriers, voisine des urticées (Fig. 98). Son nom (*contrayerva*), qui signifie *herbe contre* (sous-entendu *poison*), lui vient de la propriété qu'on lui attribuait de neutraliser les venins. Elle est excitante et diaphoré-

tique; on l'administre en poudre (à la dose de 2 à 4 grammes ou 8 grammes), en infusion (racine,

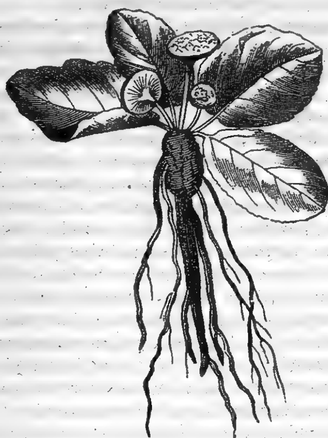


Fig. 98.

4 grammes, dans eau, 500 gram.). On en prépare aussi un sirop et une teinture alcoolique. V. Drake.

CONTRE-COEUR. s. m. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes. Il est placé en arrière de l'articulation scapulo-humérale ou dans l'angle compris entre le bord postérieur du scapulum et la face postérieure de l'os du bras. Il est séparé de la face interne de la peau par une couche aponévrotique qui appartient au sous-cutané du thorax et de l'abdomen. Il repose sur l'aponévrose du long abducteur du bras et sur la face externe du gros et du court extenseur de l'avant-bras. Le tissu cellulaire est lâche et abondant dans cette région, mais on n'y remarque ni vaisseaux sanguins particuliers, ni ganglion lymphatique.

CONTRE-COUP. s. m. [all. *Gegenstoss*, it. *contraccolpo*, esp. *contragolpe*]. Ébranlement qu'éprouvent certaines parties du corps, à l'occasion d'un choc reçu dans d'autres parties plus ou moins éloignées et souvent diamétralement opposées. Par extension, on a donné le nom de *contre-coup* aux effets mêmes de cet ébranlement. Le *contre-coup* a lieu toutes les fois qu'un coup, sans être assez fort pour rompre ou diviser les parties immédiatement atteintes, leur donne une secousse qu'elles transmettent à d'autres parties moins résistantes. V. Commotion.

CONTRE-EXTENSION. s. f. [*contra-extensio*, de *contra-extendere*, étendre en sens contraire; all. *Gegenstreckung*, angl. *counter-extension*, it. *contr'estensione*, esp. *contra-estencion*]. Action opposée à l'extension, et qui consiste à retenir fixe et immobile la partie supérieure d'un membre, lorsqu'on opère la réduction d'une fracture ou d'une luxation.

CONTRE-FRACTURE. s. f. Fracture qui s'est produite à un endroit différent du point frappé.

CONTRE-INDICATION. s. f. [*contra-indicatio*, all. *Gegenanzeige*, angl. *counter-indication*, it. *contra-indicazion*, esp. *contra-indicacion*]. Circonstance qui empêche de faire ce que semblerait d'abord exiger la nature de la maladie.

CONTRE-MARQUE. s. f. Fausse marque que les maquignons creusent avec un burin sur la table des incisives du cheval, pour imiter l'orifice du cornet dentaire, vulgairement appelé *germe de fève*, et faire paraître les animaux plus jeunes. Elle est facile à reconnaître par l'absence, autour de la cavité artificielle, du cercle d'émail qui borde l'orifice naturel du cornet interne.

CONTRE-OUVERTURE. s. f. [*incisio priori opposita*, all. *Gegenöffnung*, angl. *counter-opening*, it. *contrapertura*, esp. *contrabertura*]. Incision pratiquée dans un point plus ou moins éloigné de l'ouverture d'une plaie, lorsque celle-ci n'est pas située d'une manière favorable à l'écoulement du pus ou à l'extraction d'un corps étranger.

CONTRE-POISON. s. m. [*antidotum*, all. *Gegengift*, esp. *contra-veneno*]. Substance peu ou point nuisible à l'économie, susceptible d'être ingérée impunément ou à peu près, qui neutralise le poison dans les voies digestives de la même façon qu'elle ferait dans un vase de laboratoire, le décompose, se combine avec lui, et le transforme en un corps inerte ou beaucoup moins dangereux. V. Venin et Virus.

CONTRE-STIMULISME. s. m. [it. *contro-stimolismo*]. Doctrine du *contre-stimulus*. V. ce mot.

CONTRE-STIMULISTE. s. m. Médecin qui adopte les principes du contre-stimulisme.

CONTRE-STIMULUS. s. m. [de *contra*, contre, à l'opposé, et *stimulus*, aiguillon; all. *Gegenreitz*, angl. *contro-stimulus*, it. *contro-stimulo*, esp. *contro-stimulo*]. La doctrine du *contre-stimulus*, appelée aussi *rasorisme*, du nom de Rasori, son auteur, ou *contre-stimulisme*, a de l'analogie avec celle de Brown. Les médecins de l'école de Rasori admettent que la santé est le résultat de deux forces opposées, également actives, qui se contre-balancent et s'équilibrent parfaitement: ils donnent à ces deux forces le nom de *stimulus* et de *contre-stimulus*. La *stimulation* et la *contre-stimulation* en sont le produit. Dans toute maladie, il y a excès de l'une ou de l'autre; de là deux classes seulement d'agents thérapeutiques; les *stimulants*, pour combattre l'excès du *contre-stimulus*, et les *contre-stimulants*, pour détruire l'excès du *stimulus*. Les médecins contre-stimulistes rangent au nombre des *stimulants*: les aliments, l'opium, les liqueurs alcooliques, les substances aromatiques. Ils admettent des *contre-stimulants indirects* (abstinence, saignée, action du froid); et des *contre-stimulants directs*, parmi lesquels ils placent une foule de substances dont l'action diffère essentiellement: les préparations antimoniales, mercurielles, ferrugineuses, les sels purgatifs alcalins, l'ipécacuanha, la scille, le colchique, la gomme-gutte, le séné, la strychnine, la belladone, etc. Ces diverses substances, que les médecins contre-stimulistes administrent en général à haute dose, et d'après des règles que l'expérience leur a fait connaître, paraissent produire des effets différents de ceux qu'elles déterminent à doses plus faibles. Cette recherche empirique des médicaments, de leurs doses et de leur emploi, a déjà enrichi la thérapeutique de ressources précieuses, et elle forme le seul caractère véritablement utile de la doctrine rasorienne, de même que le caractère véritablement utile de la doctrine de Broussais fut la réforme des idées concernant le rapport de la pathologie à la physiologie. — Quelques-uns écrivent *contro-stimulus*, *contro-stimulant*, *contro-stimulisme*.

CONTRÉXEVILLE. Village à quatre lieues de Mirecourt (Vosges), qui possède des eaux minérales ferrugineuses, beaucoup employées dans les affections des voies urinaires, et particulièrement dans la gravelle.

CONTUS, USE. adj. [de *contundere*, écraser, meurtrir, de *cum*, avec, et *tundere*, frapper; θλασθείς, all. *gequetscht*, angl. *contused*]. Meurtri, froissé. — *Plaie contuse*. Solution de continuité des parties molles produite par un instrument contondant, dans laquelle, par suite, la plaie est compliquée de contusion. Les plaies par armes à feu sont des *plaies contuses*.

CONTUSION. s. f. [*contusio*, θλάσις, all. *Quetschung*, angl. *bruise*, it. *contusione*, esp. *contusion*]. Lésion produite dans les tissus vivants par le choc des corps orbes à surface plus ou moins large, sans solution de continuité à la peau. Les corps contondants froissent, rompent les fibres des tissus : de là une infiltration ou un épanchement de sang, un gonflement plus ou moins considérable, une ecchymose plus ou moins étendue ; de là, par conséquent, une douleur plus ou moins vive, qui est remplacée par un état d'engourdissement, d'insensibilité, de stupeur, si la contusion a été assez violente pour déterminer une forte commotion, ou une désorganisation immédiate ou profonde. A ces phénomènes succède une inflammation plus ou moins intense, qui détermine la résolution de la tumeur et la résorption du sang infiltré ou épanché, ou bien la formation d'abcès, et quelquefois la gangrène des parties contuses. L'eau froide, souvent renouvelée, l'eau végéto-minérale, l'eau vinaigrée à laquelle on ajoute du sel commun ou quelque autre substance saline, sont les meilleurs topiques pour les contusions récentes. L'eau-de-vie camphrée et les eaux spiritueuses dites vulnéraires sont aussi très-efficaces, quoiqu'elles aient une action toute différente. Le massage et les frictions méthodiques hâtent très-fructueusement la résorption du sang et la disparition des douleurs. Les sangsues et les ventouses scarifiées conviennent spécialement dans les contusions profondes des membres ou des parois des cavités splanchniques ; mais elles doivent être précédées de la saignée générale chez les sujets robustes ; elles sont plus nuisibles qu'utiles lorsque la contusion est superficielle. Dès qu'il se manifeste, dans la partie contuse, de la tension, de la douleur, de la chaleur, il faut cesser l'emploi des réfrigérants et des résolutifs, et employer les topiques émollients. V. PLAIE.

CONVALESCENCE. s. f. [*convalescentia*, de *convalere*, de *cum*, avec, et *valere*, avoir de la force ; ἀνάληψις, all. *Genesung*, angl. *convalescence*, it. *convalescenza*, esp. *convalescencia*]. Période de transition entre la maladie qui n'existe plus et le retour parfait de la santé et des forces au degré que comporte la constitution individuelle. Le convalescent est guéri, mais encore faible ; ses fonctions n'ont pas encore recouvré l'entière énergie de leur exercice régulier. En général, on n'entend par *convalescence* que l'état de langueur générale qui subsiste dans diverses fonctions plus ou moins longtemps après une maladie de quelque gravité. Il faut bien se garder de la confondre avec la période de déclin, ou avec l'amendement des symptômes qui se lie à la transformation d'une maladie, ou à son passage de la forme aiguë à la forme chronique. V. MALADIE.

CONVALESCENT, ENTE. adj. et s. [*convalescens*]. Celui qui est en convalescence.

CONVOLUTÉ, ÉE. adj. [*convolutus*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont roulées sur elles-mêmes ou autour d'un autre corps, de manière à former un cornet : *feuilles convolutées*.

CONVOLUTIF, IVE. adj. — *Feuille convolutive*. Celle qui est roulée sur elle-même de sorte que l'un de ses bords représente un axe autour duquel le reste du limbe décrit une spirale. — *Préfloraison convolutive*. Synonyme de *préfloraison imbriquée*.

CONVOLVULACÉES. s. f. pl. [*convolvulaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes, à laquelle le *liseron* (*Convolvulus*) a donné son nom. Les convolvulacées sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, souvent volubiles et grimpantes, à feuilles alternes simples ou plus ou moins profondément lobées. Les fleurs sont axillaires ou terminales. Le calice est monosépale, persistant, à 5 divisions. Corolle monopétale, régulière, à 5 lobes plissés ; 5 étamines insérées au tube de la corolle. Ovaire simple et libre, porté sur un disque hypogyne et présentant 2 à 4 loges ; style simple ou double. Le fruit est une capsule dont les sutures correspondent aux cloisons. Embryon à cotylédons plans et chiffonnés, roulé sur lui-même et placé au centre d'un endosperme mou et comme mucilagineux. V. JALAP et SCAMMONÉE.

CONVOLVULINE. s. f. Alcaloïde retiré par Marquart de la racine du *Convolvulus scammonia*.

CONVULSÉ, ÉE. adj. [*convulsus*, σπασθείς]. Se dit d'un muscle maintenu dans l'état de contraction par des convulsions.

CONVULSIBILITÉ. s. f. [*convulsibilitas*]. Disposition aux convulsions.

CONVULSIF, IVE. adj. [*convulsivus*, σπασμώδης, all. *krampfhaft*, angl. *convulsive*, it. et esp. *convulsivo*]. Qui est accompagné de convulsions, ou analogue aux convulsions : *toux convulsive*. — Quelquefois, ce qui peut donner des convulsions.

CONVULSION. s. f. [*convulsio*, de *convellere*, secouer, ébranler, de *cum*, avec, et *vellere*, arracher ; σπασμός, all. *Krampf*, angl. *convulsion*, it. *convulsione*, esp. *convulcion*]. Contraction involontaire et instantanée des muscles, assez énergique pour produire un mouvement irrégulier du tronc et des membres, avec secousses plus ou moins violentes et brusques, phénomènes qui se reproduisent à plusieurs reprises, après des intervalles plus ou moins longs de relâchement et de calme. Autrefois on distinguait les convulsions en *toniques*, celles dans lesquelles la contraction des muscles est permanente, et en *cloniques*, celles qui sont caractérisées par des mouvements alternatifs de contraction et de relâchement. Les muscles sont évidemment les organes mis en exercice dans l'acte convulsif ; mais cet acte se lie nécessairement à un désordre quelconque de l'innervation. Il ne peut être que le symptôme ou la conséquence d'une lésion du système nerveux, soit directe, soit sympathique, bien que les convulsions se manifestent souvent d'une manière spontanée et indépendante de toute inflammation et de toute altération organique appréciable des solides, mais dépendante du cours ou de l'accumulation plus ou moins irrégulière du sang et de la sérosité cérébrale, ou de l'état du sang. Le traitement est nécessairement aussi variable que les causes. V. CONTRACTURE. — *Convulsions des enfants*. V. ENFANT.

CONVULSIONNAIRE. adj. et s. On a désigné sous le nom de *convulsionnaires*, des individus affectés de convulsions par suite d'idées mystiques, comme les Ursulines de Loudun ou les malades qui allaient prier sur le tombeau du diacre Pâris. Des phénomènes très-singuliers d'insensibilité se manifestèrent durant cette épidémie, qui rentre dans la classe des maladies extatiques et religieuses. V. MALADIES *religieuses*.

COORDINATION. s. f. — *Coordination des mouvements.* Quelque dépendants de la volonté que soient les mouvements, leur association pour le but de la locomotion semble être favorisée par des corrélations intérieures entre certaines parties des organes centraux du système nerveux et les groupes de muscles par l'intermédiaire de leurs conducteurs nerveux. Ainsi les oiseaux décapités essayent encore de se mouvoir; le même phénomène a lieu chez les grenouilles. Ces sortes de mouvements ne ressemblent point à ceux que la volonté détermine, et pour lesquels le concours du cerveau est nécessaire. Il paraît que, dans le cas de l'oiseau décapité qui exécute des mouvements où il y a encore une certaine harmonie, c'est la moelle qui préside à cette harmonie. C'est encore un mouvement coordonné qui fait exécuter la succion à la tête d'un petit chat détachée du tronc (Mayer, Brown-Séquard).

COPAHÈNE, COPAHUVÈNE. s. m. Base du camphre artificiel d'essence de copahu ou chlorhydrate de copahène, qui se forme lorsqu'on fait passer un courant de gaz acide chlorhydrique dans l'essence de copahu rectifiée; cristallisable, fusible à 77°. ($C^{20}H^{27}Cl$).

COPAHIER et **COPAYER.** s. m. [*Copaifera*, L.]. Nom de genre de l'arbre (légumineuses cassiées ou cæsalpiniées, et non papilionacées) qui fournit le copahu. L'espèce la plus répandue est le *Copaifera officinalis*, L. Les autres sont les *C. guyanensis*, *Langsdorfii*, *coriacea*, *cordifolia*, *Sellowii*, *Martii* et *oblongifolia*. Les copahiers croissent au Brésil, à Cayenne et dans la Colombie.

COPAHIVIQUE, COPAHUIQUE ou **COPAHUVIQUE** (ACIDE). Résine cristallisable et acide du copahu, qui possède, d'après Rose, la même composition que la colophane.

COPAHU. s. m. Térébenthine qui découle du *Copaifera officinalis*, L., arbre du Pérou et du Mexique (décandrie monogynie, L., légumineuses cassiées, J.). Cette térébenthine est très-fluide, transparente et presque incolore quand elle est récente; elle prend ensuite de la consistance et une teinte jaune. Elle a une odeur forte, une saveur âcre, amère, très-désagréable. C'est un stimulant très-actif, dont l'action porte spécialement sur les membranes muqueuses. On la falsifie souvent, surtout avec la térébenthine ordinaire ou l'huile de ricin, et de là résultent des mélanges qui ne sont pas faciles à reconnaître. Cependant : 1° l'ébullition prolongée dans l'eau donne un résidu sec et cassant si le baume est pur, un résidu mou s'il y existe de l'huile de ricin; 2° l'ammoniaque ne trouble le baume que lorsqu'il est mêlé d'huile; 3° la magnésie très-fortement calcinée donne promptement ou en quelques jours une consistance solide au baume de copahu pur. Il a été observé aussi que l'huile volatile de copahu, obtenue après la distillation, n'éprouve rien de la part du potassium, mais bouillonne avec l'iode. — On fait surtout usage du baume de copahu pour arrêter les blennorrhées; on peut aussi l'employer au début de la blennorrhagie. Le moyen le plus simple et le plus avantageux d'administrer ce médicament consiste à l'unir avec de la magnésie *fortement calcinée.* Lorsqu'il est pur et d'une consistance peu fluide, il suffit de le triturer avec un seizième de son poids de magnésie pour le rendre susceptible d'être roulé en pilules : quelquefois seulement la solidification n'a lieu qu'au bout de plusieurs jours. Au contraire, si c'était le carbonate de magnésie qu'on employât pour solidifier le copahu, il faudrait une très-grande quantité de ce sel, d'où résulteraient des pilules beaucoup trop volumineuses. Le copahu est une térébenthine, et non un baume, comme semble l'indiquer le nom de *baume de copahu.* Il ne renferme en effet pas d'*acides benzoïque* ni *cinnamique* dont la présence caractérise les baumes. Sa composition est : essence ou huile volatile isomérique avec celle de citron ($C^{20}H^{16}$), de 32 à 47; acide copahivique, 38 à 52; résine visqueuse, 1,65 à 2,13. V. BLENNORRHAGIE. — *Camphre de copahu* (chlorhydrate solide d'essence de copahu). Corps cristallisable ne jouissant d'aucun pouvoir rotatoire, obtenu par action de l'acide chlorhydrique sec sur l'essence de copahu. ($C^{10}H^{9}Cl$.)

COPAL. s. m., ou **COPALE.** s. f. [*resina copal*]. Nom mexicain des résines brûlées dans les temples, qui a été donné par Monaredès à la *résine courbaril* (V. ANIMÉ) et s'est étendu à des résines d'Orient d'origine différente. — *Copal dur* (ou *résine animé dure orientale*). Il ne vient pas du Mexique, mais de Madagascar, et de là il est transporté sur divers points de l'Inde, d'où il nous arrive. Il est fourni par l'*Hymenæa verrucosa*, Lamk, légumineuse cassiée à fruit brun noirâtre vernissé par la résine. Il est : 1° en *larmes* ou *stalactites*, et est dit alors *de Madagascar*, dur, à cassure vitreuse, lisse et polie à la surface. 2° Trouvé à terre enfoui dans le sable, c'est le *copal* dit *de Bombay* : l'extérieur en est opaque et friable, par suite de l'action de l'humidité. 3° Ce dernier, débarrassé de sa croûte extérieure impure à l'aide d'un soluté de carbonate de potasse, est dit *copal de Calcutta* : il est en morceaux jaune pâle, dur, vitreux, chagriné. Il est formé de cinq sortes de résines acides différentes par leurs réactions isomères ou voisines avec la plus abondante ($C^{40}H^{32}O^{6}$). — *Copal tendre* ou *demi-dur*, ou *animé tendre oriental*, en larmes globuleuses quelquefois du volume du poing. Il vient d'arbres voisins de celui qui donne le copal dur. — *Copal tendre du Brésil* (V. ANIMÉ). — *Copal tendre de Nubie.* V. DAMMAR *selan* ou *friable*. — *Copale fossile* ou *résine de Highgate*. Substance résineuse jaune ou brune, sans acide fulminique, des argiles bleues près de Londres. — La *fausse gomme copale* (*copal de Santo de Guatemala*), qui nous est envoyée de l'Amérique septentrionale (États-Unis et Mexique), et que Lémery a appelée *faux karabé*, provient du *sumac ailé* (*Rhus copallina*, L.), de la famille des térébinthacées. Toutes ces résines sont stimulantes; mais elles ne sont plus employées que pour les vernis.

COPALCHI. s. m. Écorce fébrifuge qui a été considérée comme fournie par un pseudo-kina (*strychnos*); elle a donné à l'analyse une substance différente de la strychnine. Cette écorce est mince, aplatie, d'une couleur jaune ocracée, granuleuse; elle développe dans la bouche une amertume désagréable, suivie d'astriction. — *Copalche* ou *copalchi* est aussi le nom de l'écorce d'une euphorbiacée, le *Croton pseudo-china*, Schiede, du Mexique, ou *cascarille de la Trinité de Cuba.* Elle est en longs tubes droits cylindriques; saveur amère et térébinthacée; elle contient une résine âcre aromatique, un principe amer, une huile grasse concrète.

COPALINE. s. f. [*copalina*]. Principe immédiat, découvert dans la résine copale; substance incolore, dure, friable, insoluble dans l'eau et l'alcool, formant avec l'éther une masse comme gélatineuse.

COPALME. s. m. V. BAUME.

COPHOSE. s. f. [*cophosis*, de κωφός, sourd; all. *Taubheit*]. Diminution ou abolition du sens de l'ouïe.

COPRAGOGUE. adj. et s. m. [*copragogus*, κοπραγωγὸς, de κόπρος, excrément, et ἄγειν, emmener; all. *kothentleerend*]. Qui évacue les excréments : *médicament copragogue ; un copragogue.*

COPROCRITIQUE. adj. [*coprocriticus*, de κόπρος, excrément, et κρίνω, je sépare]. Synonyme d'*eccoprotique*. V. ce mot.

COPROSTASIE. s. f. [*coprostasis*, de κόπρος, excrément, et στάσις, arrêt]. Rétention des excréments, constipation.

COPULATION. s. f. [*copulatio*, συνουσία, all. *Begattung*, it. *copulazione*]. Union des sexes : synonyme de *coït*. V. ce mot et Fécondation.

COQ. s. m. [*gallus*, ἀλεκτρυὼν, all. *Hahn*, angl. *cock*, it. et esp. *gallo*]. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, famille des faisans. La *poule* en est la femelle ; le *poulet*, le jeune mâle ; la *poulette*, la jeune femelle ; les *poussins*, les petits. Pourvus de crête au moins chez le mâle, et de barbillons dans les deux sexes. Les testicules de coq, desséchés et pulvérisés, ont été employés contre l'impuissance par les anciens. — Les espèces sont : *a*. *Coq géant* ou *jago* (*Gallus giganteus*, Temm.), de Sumatra ; domestiqué par quelques peuplades de l'Inde, il paraît la souche de notre *coq de Caux*, ou *coq russe* ou *de Padoue*. — *b*. *Coq Bankiva* (*G. Bankiva*, Temm.), de Java, considéré comme souche des races suivantes, dont les deux dernières sont peut-être de véritables espèces : 1° *coq domestique* (*G. domesticus*, Brisson); 2° *coq huppé* (*G. cristatus*, Brisson) ; 3° *coq de Turquie* (*G. pusillus*, Temminck) ; 4° *coq de Bantam* (*G. banticus*, Brisson) ; 5° *coq pattu ;* 6° *coq de Camboge ;* 7° *coq nain* (*G. pumilio*, Brisson), de Madagascar, aussi à pattes emplumées, auquel se rattache, comme race anormale, le *coq à cinq doigts* (*G. pentadactylos*, Brisson). — *c*. *Coq de Sonnerat* (*G. Sonneratii*, Temm.), de l'Inde, considéré longtemps comme souche du coq domestique, dont les femelles ressemblent beaucoup à nos poules. — *d*. *Coq nègre* ou *de Mozambique* (*G. morio*), sauvage dans les Indes, domestiqué par divers peuples et en Allemagne. — *e*. *Coq laineux* ou *à duvet* (*G. japonicus*, Brisson, *lanatus*, Temminck), du Japon, de la Nouvelle-Guinée, etc., connu seulement à l'état domestique. — *f*. *Coq crépu* (*G. crispus*, Brisson), sauvage et domestiqué, des parties chaudes de l'Asie. — *g*. *Coq sans queue* (*G. ecaudatus*, Temminck), sauvage à Ceylan, domestiqué en divers pays (Virginie, etc.) ; manque de la dernière vertèbre coccygienne, ce qui l'a fait à tort regarder comme race anormale. Toutes les espèces domestiquées donnent des métis féconds.

COQ. V. Abréviation.

COQ-DES-JARDINS. s. m. V. Tanaisie.

COQUE. s. f. [all. *Schale*]. En botanique, fruit ou portion de fruit sec dont la déhiscence a lieu avec élasticité, à cause d'un ressort membraneux situé à sa base. — Loges closes d'un péricarpe pluriloculaire, qui se séparent les unes des autres à la maturité, qu'elles soient déhiscentes ou indéhiscentes (Mirbel). — Carpelles qui, d'après de Candolle, ne présentent que la suture ventrale ou séminifère, et qui ne diffèrent du *follicule* du même auteur qu'en ce qu'ils s'ouvrent avec élasticité.

COQUE DU LEVANT. s. f. [κόκκος ἀλιευτικὸς, *Kokkelskörner*]. Drupes desséchées de l'*Anarmita cocculus*, Arnott et Wight (*Cocculus suberosus*, DC., *Menispermum cocculus*, L.), de la famille des ménispermacées, arbuste sarmenteux du Malabar et des Moluques. Ces fruits, qui viennent des grandes Indes, sont ovoïdes, globuleux, de la grosseur d'une merise, convexes d'un côté, anguleux du côté opposé, glabres et ridés. La graine contenue dans le péricarpe est huileuse, blanchâtre et très-amère ; ses propriétés vénéneuses paraissent dues à la picrotoxine, qui s'y trouve unie avec un acide dit *ménispermique*. On s'en est souvent servi pour enivrer le poisson dans les rivières et le prendre avec facilité, et l'on assurait qu'elle ne lui communiquait aucune propriété malfaisante ; mais le contraire paraît aujourd'hui démontré.

COQUELICOT. s. m. [*Papaver rhœas*, L., all. *Klatschrose*, it. *papavero selvatico*, esp. *ababol*]. Espèce de pavot qui croît parmi les moissons, et dont les pétales sont employés en infusion, comme diaphorétiques et légèrement calmants. Le coquelicot est une des espèces connues sous le nom vulgaire de *quatre fleurs pectorales*. On y a cherché vainement la morphine. V. Opium et Pavot.

COQUELOURDE. s. f. Nom vulgaire de l'*anémone pulsatille*.

COQUELUCHE. s. f. [latin moderne, *pertussis*, all. *Keichhusten*, angl. *hooping-cough*, it. *tosse asinina*, *pertusse*, esp. *coqueluche*]. Nom donné successivement, en France, à plusieurs maladies épidémiques, et d'abord, ce semble, à une affection catarrhale qui régna sous Charles VI, en 1414, suivant Mézeray, et qui était accompagnée d'un enrouement considérable. Le Dictionnaire de Trévoux rapporte à la coqueluche les épidémies de 1510, 1558 et 1577 ; mais suivant Sauvages, la première était un véritable typhus contagieux, et la seconde une esquinancie maligne. On dit que le mot *coqueluche* vient de ce que d'abord ceux qui étaient affectés de ces maladies se couvraient d'un capuchon ou coqueluchon. — Aujourd'hui on appelle *coqueluche*, une toux violente et convulsive, revenant par quintes, à des intervalles plus ou moins longs, et consistant en plusieurs expirations successives, suivies d'une inspiration lente, pénible et sonore. Elle attaque surtout les enfants, depuis la naissance jusqu'à la seconde dentition. Elle est souvent épidémique, et son caractère contagieux est généralement reconnu aujourd'hui. La toux revient par quintes violentes, plus fréquentes la nuit, le matin et le soir, que dans le jour, précédées d'un chatouillement incommode, d'une sensation pénible au pharynx ou à l'estomac, de dyspnée, d'une anxiété extrême. Pendant les quintes, les secousses et l'agitation sont accompagnées souvent de douleurs déchirantes dans le thorax, le pouls accéléré et concentré ; la suffocation est imminente, la face est rouge et gonflée. Après la quinte, qui se termine souvent par un vomissement glaireux, la fatigue, la pesanteur de la tête, le trouble de la respiration et de la circulation, diminuent peu à peu, et les enfants retournent à leurs jeux. La coqueluche n'est pas une maladie très-dangereuse, à moins qu'elle ne se prolonge indéfiniment. S'il y a de l'irritation, on emploiera les antiphlogistiques, mais surtout on attaquera le caractère nerveux des quintes de toux au moyen des antispasmodiques. C'est pour ce dernier but, qui est presque toujours le principal, qu'on emploie avec avantage l'extrait de jusquiame, et principalement surtout celui de belladone ; on vante aussi l'application extérieure de la pommade stibiée d'Autenrieth. De légers vomitifs, fréquemment répétés, réussissent presque toujours. La *potion d'ipécacuanha composée* du Codex, ou

potion contre la coqueluche, est composée de : ipécacuanha, 4 grammes, et follicules de séné, 8 gram., que l'on met infuser pendant douze heures dans eau bouillante, 192 gram.; oxymel scillitique et sirop d'hysope, ãã 32 gram., que l'on ajoute à l'infusion, après l'avoir passée. Des aspersions d'éther sur le lit ou les vêtements du malade atténuent l'intensité des accès. On a aussi recommandé le café noir comme propre à diminuer la fréquence et la force des quintes. On évitera avec grand soin que les malades ne s'enrhument, la bronchite, dans la coqueluche, étant une complication grave. Du reste, la coqueluche est une maladie qui suit son cours, et contre laquelle la médecine n'a que des moyens accessoires.

COQUERELLE. s. f. ou **COQUERET.** s. m. Surnom de l'*alkékenge*. V. ce mot.

COQUILLE. s. f. [diminutif de *coque*, enveloppe; *concha*, κογχίον, all. *Muschel*, angl. *shell*]. Enveloppe dure des mollusques. Chez les mollusques, la coquille est dite *univalve*, lorsqu'elle se compose d'une seule pièce. Elle peut être simplement *en cône* ou *cylindre creux*, comme chez les ptéropodes; elle peut être *spirivalve* ou *turbinée*, c'est-à-dire formée d'un *axe* ou *columelle* autour de laquelle s'enroule la partie enveloppante dite *spire*, ouverte au dehors par un large orifice de formes variées appelé *bouche*. C'est ce qu'on observe chez divers gastéropodes dits *conchifères*, en raison de la disposition de leur coquille. Chez les *bivalves*, la coquille peut être *équivalve* ou *inéquivalve;* chaque valve porte à sa face interne une ou deux *impressions* d'attaches musculaires, selon que l'animal est *monomyaire* ou *dimyaire;* elle présente aussi, près de la circonférence, l'*impression palléale*, marquant toute la portion qui adhérait fortement au manteau. La *charnière* est le point de jonction ou d'articulation des deux valves; elle présente un ou plusieurs ligaments brunâtres ou gris, formés de fibres élastiques très-adhérentes, qui déterminent l'ouverture des valves lorsque les muscles cessent de se contracter. La charnière présente souvent, sur chaque valve, des *dents* ou *pointes* ou lames saillantes qui s'engrènent dans des facettes correspondantes de l'autre valve, et permettent de distinguer celles-ci en droite et en gauche. La coquille se compose de trois couches : 1° L'*épiderme*, ou *periostracum*, couche brunâtre ou verdâtre extérieure, se détachant en lamelles irrégulières d'aspect corné. 2° Le *têt* ou *test* (V. ce mot) proprement dit. Celui-ci est formé de petits prismes disposés les uns à côté des autres perpendiculairement à la surface de la coquille. Chaque prisme est moins long que la coquille n'est épaisse, et ils s'enchevêtrent régulièrement par leurs extrémités taillées en pointe. Il résulte de là que, sur une coupe transversale du test, le diamètre des prismes paraît très-inégal; cette coupe montre que leur forme est régulière, prismatique à cinq ou six pans, comme des cellules épithéliales pavimenteuses, ce qui a fait dire à tort que les coquilles étaient formées de cellules incrustées de calcaire. Ces prismes se brisent en travers, parallèlement à la surface de la coquille, avec beaucoup de facilité. Ils sont composés d'une trame organique unie à des sels calcaires, des carbonates surtout. Ils peuvent offrir, d'un groupe à l'autre, des dispositions très-diverses. 3° La *nacre*, ou couche interne irisée, est formée de prismes beaucoup plus petits que ceux de la couche pierreuse ou testacée et pourvus d'une ligne centrale plus foncée que le reste. Ils sont disposés très-obliquement par rapport à la surface du test et viennent se terminer par une extrémité amincie conique. De l'imbrication ou superposition de leurs extrémités à des distances peu considérables, résultent de fines stries qui réfléchissent la lumière à la manière des lames minces ou des surfaces striées, et produisent ici le phénomène de décomposition de la lumière connu sous le nom d'*interférence*. De là les teintes irisées de la nacre et la possibilité de les reproduire sur la cire ou la gélatine coulée dans le creux des coquilles. V. ARONDE et AVICULE.

COR. s. m. [de *cornu*, corne; *clavus*, *gemursa*, τύλος, all. *Leichdorn*, angl. *wart*, it. et esp. *callo*]. Tumeur épidermique, dure et circonscrite, qui se forme au-dessus des articulations des phalanges, au côté externe de la tête du cinquième os métatarsien, et, à la plante du pied, aux extrémités antérieures des trois premiers métatarsiens. On rencontre aussi des cors très-douloureux au talon et entre les orteils. Les cors sont ordinairement causés par la compression qu'exercent les chaussures trop étroites. Ils se composent d'une portion superficielle, sèche, en tête de clou (*clavus*), formée de plusieurs couches d'épiderme superposées et d'une autre portion plus étroite, plus profonde, demi-transparente, s'enfonçant à travers le derme jusqu'aux tendons, aux ligaments, au périoste. Cette portion est traversée d'un prolongement papilliforme vasculaire : c'est elle qui distingue le *cor* du simple *durillon*, qui ne consiste que dans l'endurcissement des couches épidermiques. Les cors, dans les temps humides, se gonflent comme tous les corps hygrométriques; ils augmentent de volume, et exercent une pression plus forte sur les parties sous-jacentes : de là les souffrances qu'ils occasionnent, souffrances qui ont leur siége, non dans la substance inerte, mais dans les parties qu'elle comprime. On se contente, le plus ordinairement, pour faire cesser cette douleur, d'enlever les couches épidermiques à des époques plus ou moins éloignées; mais les pédicures extirpent complétement les cors en cernant avec une aiguille courbe, à pointe mousse, le tubercule calleux, et pénétrant ainsi jusqu'à ses plus profondes adhérences. On a préconisé tour à tour, pour détruire les cors, des emplâtres de toute espèce, les feuilles de joubarbe ou d'éclaire, la baudruche, etc.; mais ces moyens sont généralement inefficaces : la cautérisation par les acides azotique et sulfurique, par la potasse caustique ou la pierre infernale, etc., réussit quelquefois, mais de graves accidents peuvent en résulter. — En vétérinaire, affection de la peau qui est le résultat d'une compression forte et longtemps continuée, et qui est caractérisée par une inflammation douloureuse des parties qui environnent l'endroit contus, tandis que la peau de cet endroit est devenue insensible. Ces accidents ne peuvent arriver qu'aux parties presque immédiatement situées sur les os; et c'est particulièrement aux côtes, sous la selle, qu'on les rencontre. La portion de la peau ainsi privée de vie forme une eschare que finit par détacher la suppuration qui s'établit au pourtour. Le traitement est alors le même que celui des plaies suppurantes. V. ÉPITHÉLIOMA.

CORACO-BRACHIAL. adj. et s. m. Muscle (coraco-huméral, Ch.) situé à la partie supérieure interne du bras, et s'attachant d'une part au sommet de l'apophyse coracoïde, de l'autre au bord interne de l'humérus, vers sa partie moyenne. Il est ordinairement traversé par le nerf musculo-cutané, qui parcourt un trajet oblique dans son épaisseur : de là le nom de *muscle perforé* que lui avait donné Casserio.

CORACO-CLAVICULAIRE. adj. et s. m. [*coraco-clavicularis*]. Nom d'un ligament appelé aussi *omo-claviculaire*. Il est composé supérieurement de deux faisceaux : l'un, interne, fixé à la tubérosité que présente en dehors la face inférieure de la clavicule ; l'autre, externe, attaché à une ligne qui, de cette même tubérosité, se porte à l'extrémité de la clavicule. Inférieurement, ces deux faisceaux s'insèrent à la partie postérieure et externe de l'apophyse coracoïde. On les décrit souvent comme formant chacun un ligament, sous les noms de *ligament conoïde* et *ligament trapézoïde*.

CORACO-HUMÉRAL. adj. et s. m. On appelle ainsi un ligament implanté au bord externe de l'apophyse coracoïde et à la partie antérieure de la grosse tubérosité de l'humérus. — *Muscle coraco-huméral*. V. CORACO-BRACHIAL.

CORACO-HYOÏDIEN. V. OMOPLAT-HYOÏDIEN.

CORACOÏDE. adj. [*coracoides*, de κόραξ, corbeau, et εἶδος, forme ; it. et esp. *coracoideo*]. Nom donné par Galien, et conservé depuis, à l'apophyse qui termine en dehors le bord supérieur ou cervical de l'omoplate (V. ce mot), parce qu'elle a quelque ressemblance avec le bec du corbeau.

CORACOÏDIEN, IENNE. adj. [*coracoideus*]. Le *ligament coracoïdien*, ainsi appelé parce qu'il avoisine l'apophyse coracoïde, convertit en trou l'échancrure du bord supérieur de l'omoplate.

CORACO-RADIAL. V. BICEPS.

CORAIL. s. m. [*Corallium rubrum*, Lamarck, κοράλλιον, all. *Koralle*, angl. *coral*, it. *corallo*, esp. *coral*]. Le corail, fixé au-dessous des rochers sous-marins, sous la forme d'arbuscules plus ou moins bran-

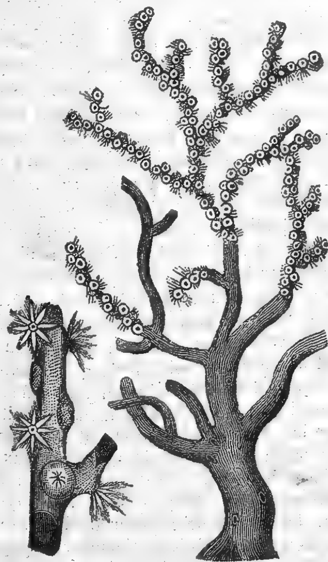


FIG. 99.

chus, d'un rouge éclatant, est l'axe pierreux de certains polypes de l'ordre des gorgonaires (Fig. 99). Lorsqu'on le retire de l'eau, chaque branche pierreuse est recouverte d'une espèce d'écorce charnue renfermant une multitude de petits polypes blanchâtres, à huit tentacules frangés. La matière calcaire qui incruste leurs tissus constitue une tige qui s'accroît de plus en plus par l'addition de couches nouvelles. — Le corail a été préconisé comme tonique, absorbant, astringent, etc., mais l'analyse a démontré qu'il ne contient que du carbonate de chaux et un peu de gélatine ; on ne l'emploie plus que dans les poudres ou opiats dentifrices.

CORALLIAIRES ou **CORALLIDÉS.** s. m. pl. Famille de la classe des polypes gorgonaires, dont le type est le *corail*.

CORALLINE. s. f. [*Corallina officinalis*, Lamouroux, it. *corallina*, esp. *coralina*]. Plante cryptogame de la classe des algues, famille des floridées, tribu des corallinées, caractérisée par des tiges et rameaux articulés, incrustés d'une matière calcaire blanchâtre ou verdâtre, ce qui l'a fait prendre pendant longtemps pour un *polypier*. Les sporanges sont pédicellés (Fig. 100, vue au microscope), en massue, placés au sommet des articles ou à leur point de jonction ; ils s'ouvrent par un pore terminal et renferment des spores allongées, piriformes, d'abord simples, puis se segmentant en quatre. On la trouve dans toutes les mers d'Europe, particulièrement dans la Méditerranée. La coralline a l'apparence d'une végétation rameuse, homogène, de 3 à 6 centimètres de hauteur, de couleur blanche, rougeâtre ou verdâtre, d'une saveur salée, d'une odeur marine. Elle contient de la gélatine, de l'albumine, du chlorure de sodium, du phosphate, du carbonate et du sulfate de chaux, du carbonate de magnésie, de la silice, de l'oxyde de fer et un principe colorant indéterminé. Elle a été très-employée comme vermifuge, aux mêmes doses et sous les mêmes formes que la mousse de Corse, qu'on lui préfère aujourd'hui. V. MOUSSE *de Corse*.

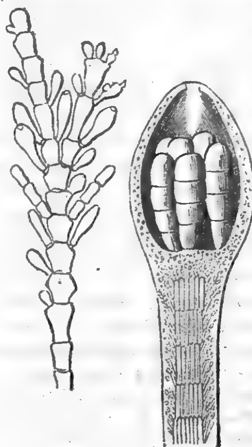


FIG. 100.

CORDE. s. f. [*funis*, *funiculus*, du latin *chorda*, dérivé de χορδὴ, qui signifie *intestin*, et, par suite, corde d'instrument de musique, parce que ces sortes de cordes sont faites d'intestins d'animaux ; all. *Saite Schnur*, angl. *cord*, it. *corda*, esp. *cuerda*]. — *Corde du tympan* (*funiculus tympani*). Rameau du nerf vidien, qui s'introduit dans la caisse du tympan par une ouverture située au-dessous de la pyramide, en sort par la scissure de Glaser, s'accole au nerf lingual, et finit par se jeter dans le ganglion sous-maxillaire, au niveau de la glande du même nom. — *Corde dorsale*. V. NOTOCORDE. — *Cordes vocales* ou *de Ferrein*. Les ligaments inférieurs de la glotte (V. GLOTTE). — *Cordes sonores*. Petits conduits membraneux que contiennent les canaux demi-circulaires de l'oreille interne. — En pathologie, *corde* (*chorda*), engorgement oblong et plus ou moins douloureux de l'urèthre, qui survient souvent dans la blennorrhagie. — Vétérin. : *Corde de farcin*. Engorgement des vaisseaux lymphatiques sous-cutanés, qui ressemble à une corde.

CORDÉ, ÉE. adj. En forme de corde. Vulgairement, *chaudepisse cordée*, blennorrhagie dans laquelle la verge ne peut être redressée à cause de la violence de l'inflammation, qui s'oppose à l'extension de l'urèthre, tandis que le corps caverneux s'allonge comme à l'ordinaire. De cette extension inégale résulte une courbure très-prononcée de la verge vers sa surface inférieure, avec sensation de déchirement dans toute la partie engorgée, et surtout au filet. — Vétérin. : Le flanc est dit *cordé*, quand le muscle ilio-abdominal, ou petit oblique, très-apparent, forme une espèce de corde traversant obliquement cette région. Le flanc cordé est un indice de souffrances abdominales ou le résultat de la maigreur.

CORDEAU. s. m. A l'entrée de l'aqueduc de Sylvius, en avant et en haut, existe une petite bandelette médullaire blanche, transversale, c'est le *levier* ou *poutre* (*vectis* seu *trabecula*), qui est séparée en deux moitiés par deux filets médullaires dirigés d'avant en arrière, et immédiatement appliqués l'un contre l'autre dans le milieu : c'est là le *cordeau* (*amussis*, Bergmann), qui dépend de la commissure postérieure. Au milieu du couvercle de l'aqueduc apparaît un corps conique allongé, ayant son sommet dirigé en arrière, et lui-même sillonné dans le milieu. C'est le *cône* (*conus*, *corpus coniforme*, *acus*, *carina*, seu *plumula*), au devant duquel se trouvent, de chaque côté, des cordons délicats qui sont le *sistre* ou *harmonomètre* (*plumula*, *harmonometrum* seu *sistrum*, Bergmann). Celui-ci se continue avec l'*organe pneumatique* (*organum pneumaticum*, Bergmann), situé dans un enfoncement latéral du canal appelé *recessus cymbiformis* seu *conchoides*, au bord externe du sistre, depuis la poutre jusqu'à l'extrémité postérieure et inférieure de l'aqueduc.

CORDIAL, ALE. adj. et s. m. [de *cor*, cœur ; *cardiacus*, angl. *cordial*, it. *cordiale*, esp. *cordial*]. — *Cordiaux*. Médicaments qui ont la propriété d'augmenter promptement la chaleur générale du corps et l'action du cœur et de l'estomac. Ce sont des excitants et des stimulants diffusibles.

CORDIFORME. adj. [*cordatus*, *cordiformis*]. Qui a la forme d'un cœur : *feuilles cordiformes*. Beaucoup disent *cordé* comme synonyme de *cordiforme*.

CORDON. s. m. [dimin. de *corde ; funiculus*, all. *Strang*, it. *cordone*, esp. *cordon*]. En anatomie et en botanique, certaines parties qui ont de la ressemblance avec une petite corde. — En anatomie, *cordons nerveux*, les principales divisions d'un nerf. — *Cordon ombilical*. V. OMBILICAL. — *Cordon spermatique*. V. SPERMATIQUE. — En botanique, *cordon ombilical*, filet plus ou moins développé, plus ou moins délié, qui est fixé d'une part au placenta, et de l'autre à l'ombilic de la graine (Richard le nomme *trophosperme*, et Mirbel *funicule*). — *Cordon pistillaire*. Un ou plusieurs filets qui s'étendent du style aux ovules.

Cordon sanitaire. Ordre de mesures qui consiste à placer, dans les cas d'épidémie, une rangée de troupes ou d'autres agents de l'autorité autour d'une ville ou sur les confins d'une contrée, pour empêcher le passage des individus ou le transport des objets susceptibles de transmettre telle ou telle maladie contagieuse. Ce moyen n'est plus guère appliqué qu'en hygiène vétérinaire, dans les cas d'épizootie.

CORÉCLISE. s. f. [*coreclisis*, de κόρη, pupille, et κλείω, je ferme]. Occlusion de la pupille.

CORECTASIE. s. f. [*corectasis*]. Dilatation de la pupille.

CORECTOMIE. s. f. [de κόρη, pupille, et ἐκτομή, excision]. V. IRIDECTOMIE.

CORÉDIALYSE. s. f. V. IRIDODIALYSE.

CORÉDIASTASE. s. f. V. CORÉDIASTOLE.

CORÉDIASTOLE. s. f. [*corediastole*, de κόρη, pupille, et διαστέλλειν, étendre]. Dilatation de la pupille.

CORÉMORPHOSE. s. f. [*coremorphosis*, de κόρη, pupille, et μορφοῦν, former]. Fabrication d'une pupille artificielle.

CORÉPARELCYSE. s. f. [*coreparelcysis*, de κόρη, pupille, et παρέλκειν, allonger]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste, dans le cas d'obscurcissement partiel de la cornée, à attirer la pupille, en l'allongeant, vers la partie de cette membrane restée transparente, et, pour la maintenir ainsi allongée, à fixer le bord de l'iris dans la plaie faite à la cornée.

CORÉPHTHISIE. s. f. [*corephthisis*]. Resserrement habituel de la pupille.

CORÉTOMÉDIALYSE. s. f. V. IRIDOTOMÉDIALYSE.

CORÉTOMIE. s. f. V. IRIDOTOMIE.

CORETTE. s. f. La *corette potagère* ou *mélochie* (*Corchorus olitorius*, L.), de la famille des tiliacées, est une plante d'Égypte, cultivée aussi en Asie et en Amérique pour ses feuilles qui sont alimentaires.

CORIAMYRTINE. s. f. Substance extraite du redoul (*Coriaria myrtifolia*, L.), et qui est le principe vénéneux de la plante.

CORIANDRE. s. f. [*Coriandrum*, L., κόριον, all. *Koriander*, angl. *coriander*, it. et esp. *coriandro*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont une espèce, la *coriandre commune* (*Coriandrum sativum*, L.), indigène, a été employée en médecine. Ses semences, globuleuses, grisâtres, du volume d'un grain de plomb, marquées de petites lignes terminées par un léger renflement, d'une odeur désagréable quand la plante est fraîche, deviennent, par la dessiccation, aromatiques et d'une saveur piquante et agréable : elles agissent comme stimulantes et carminatives (2 à 4 grammes en poudre ; le double en infusion).

CORIARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes de la décandrie pentagynie, L., voisine des malpighiacées. V. REDOUL.

CORIARINE. s. f. Matière particulière extraite des feuilles du *Coriaria myrtifolia*, L.

CORMIER. s. m. [*Sorbus domestica*, L., all. *Spierlingsbaum*, angl. *sorbapple-tree*, it. *sorbo*, esp. *serbal*]. Arbre du genre *Sorbier*. Les *cormes* donnent par la fermentation une espèce de cidre. V. SORBIER.

CORNACHINE. adj. f. V. POUDRE *cornachine*.

CORNAGE. s. m. [all. *Keuchen*, angl. *roaring*, *whistling*, *wheezing*, esp. *cornaje*]. On appelle ainsi, ou *sifflage*, un bruit que certains animaux font entendre en respirant, et que l'on a comparé à celui que produit une corne dans laquelle on souffle. Ce n'est pas une maladie, mais un symptôme de diverses affections de l'appareil respiratoire. Souvent le cornage survient dans les catarrhes aigus, nasal ou pulmonaire, dans la gourme, etc. ; il tient encore à l'engouement des voies aérifères, et disparaît avec lui. D'autres fois, ces catarrhes étant devenus chroniques et ayant déterminé l'induration de la membrane muqueuse affectée, l'animal, quoique bien portant en apparence, reste *cornard* toute sa vie. La paralysie de la septième paire, et par suite des muscles du nez, les lésions des os et des cartilages de cet appareil, le causent aussi. Il en est de même des lésions diverses et des ossifications avec épaississement des anneaux de la trachée. Quelquefois

aussi le cornage tient à un corps étranger qui gêne mécaniquement la respiration, ou même à un vice de conformation, ou à une paralysie avec atrophie des muscles du larynx. Le cornage est, selon la nature de ces lésions, divisé en *aigu* et en *chronique*. Ce dernier est un vice rédhibitoire.

CORNARD ou mieux **CORNEUR**. adj. On donne cette épithète, ou celle de *siffleur*, au cheval qui est atteint de cornage, qui souffle bruyamment des narines, et qui a la respiration courte.

CORNE. s. f. [*cornu*, κέρας, all. et angl. *Horn*, it. *corno*, esp. *cuerno*]. Vulgairement, substance compacte, blanchâtre ou noirâtre, terne ou luisante, dure ou molle, filamenteuse ou laminaire, qui revêt extérieurement certaines parties du corps de différents animaux. La corne constitue les sabots, les ongles, les onglons, les griffes, les ergots, le bec, les cornes de la tête de quelques ruminants, les châtaignes du cheval, et les cornes pathologiques. V. Corné. — En zoologie, éminences coniques et dures qui naissent sur le front des ruminants, sur le nez du rhinocéros. Elles sont supportées par une apophyse osseuse du frontal appelée vulgairement *cheville*, recouverte par un prolongement dermique très-vasculaire ou matrice de la corne, adhérente au périoste.— En pathologie, *cornes cutanées*. Productions morbides qui s'observent chez l'homme, surtout chez les vieillards, à la face, aux mains et autres parties du corps habituellement découvertes; mais on en a vu ailleurs, et même dans la cavité de kystes sébacés volumineux ou tannes, et sur le gland. On en a vu aussi sur les chiens, les chats, etc. Elles peuvent atteindre une longueur de 20 à 25 centimètres, et une largeur de 3 à 5 centimètres à la base. Elles sont grises, brunâtres ou demi-transparentes, d'aspect corné; striées à la surface, assez faciles à déchirer, en long surtout, vers la base, qui est plus molle. Elles sont composées de cellules épithéliales pavimenteuses, allongées, sans noyaux, peu granuleuses, soudées ensemble; mais cette soudure n'est jamais complète, comme dans les ongles, sabots et cornes proprement dites, et l'on peut séparer les cellules par simple dilacération, après un séjour de quelques jours dans l'eau. Ces cellules sont empilées de manière à former des filaments correspondant avec les saillies interposées aux stries de la surface. Ces filaments correspondent, d'autre part, à autant de papilles cutanées hypertrophiées et atteignant une longueur de 1 à 3 millimètres. C'est surtout chez les femmes, après la cessation des règles, qu'on les observe. On les a vues récidiver plusieurs fois après l'ablation, ce qui leur a fait appliquer le mot vague de *cancer*.— *Catarrhe des cornes*. V. Catarrhe.— En anatomie, *cornes*, diverses parties plus ou moins saillantes à la surface des organes dont elles dépendent : telles sont les *cornes de l'os hyoïde*; les *grandes* et *petites cornes du cartilage thyréoïde*; les *cornes du sacrum*, petites apophyses de la partie inférieure et postérieure de cet os; les *cornes du coccyx*, éminences appartenant au coccyx, et qui s'articulent avec les cornes du sacrum; les *cornes de la matrice*, ou *trompes utérines* chez la femme, mais par abus de mots, car il n'y a que l'utérus des mammifères autres que les singes et la femme qui ait deux cornes. V. Hyoïde, Thyréoïde, etc. — *Cornes d'Ammon*, ou *pieds d'hippocampe*. Deux prolongements médullaires qui naissent, l'un à droite, l'autre à gauche, de la partie postérieure du corps calleux, se recourbent sur eux-mêmes, et s'enfoncent dans la partie inférieure des ventricules latéraux du cerveau, où ils se terminent par une extrémité renflée, surmontée de deux ou trois tubercules.

CORNE DE CERF. s. f. [*cornu cervi*, indiqué dans les formules par l'abréviation *C.C.*; angl. *hartshorn*]. — *Cornes de cerf* ou *bois de cerf*. Exostoses qui poussent chaque année sur le front du cerf, et qui s'en détachent aussi chaque année. Cette corne, caduque, ne présente qu'une tige simple et droite appelée *dague*, lorsqu'elle commence à pousser; plus tard, cette tige prend le nom de *merrain*, et donne naissance à des branches latérales arrondies (*andouillers*) ou aplaties (*empaumures*), suivant les espèces. Les rugosités du bois portent le nom de *perlures*; le bourrelet de son point d'union avec l'apophyse frontale s'appelle *meule*, et les grains irréguliers qui forment la meule sont nommés *pierrures*. Le bois manque dans les femelles, excepté dans l'espèce du renne. Cet organe, n'étant qu'un prolongement des apophyses ou bosses frontales, a la structure et la composition du tissu osseux. Il est recouvert, pendant son accroissement, d'une peau tendre, velue, sensible et très-vasculaire, qui perd peu à peu sa vascularité, se mortifie et se détache en lambeaux. Alors ce prolongement osseux se nécrose, se sépare du tubercule frontal resté vasculaire, et devient ainsi caduc. La corne ou bois de cerf est l'analogue de l'apophyse frontale persistante pleine (antilopes) ou creuse (bœufs, moutons, etc.), qui chez les autres ruminants est recouverte d'une matrice unguéale ou cornée portant la corne proprement dite, appelée creuse ou persistante, matrice dont manque le cerf. La corne de cerf contient beaucoup de phosphate calcaire et de gélatine. Râpée, elle sert à préparer, avec l'eau bouillante, une boisson gélatineuse adoucissante; calcinée, elle entre dans la décoction blanche de Sydenham. La *corne de cerf calcinée* est du phosphate de chaux qu'on obtient en calcinant jusqu'au blanc le résidu de la distillation de la corne de cerf (*cornu cervi ad albedinem ustum*). V. Cerf.

CORNÉ, ÉE. adj. [*corneus*, κερατοειδής, all. *hornig*, *hörnern*, it. et esp. *corneo*]. Qui est de la nature de la corne, ou qui en a l'apparence. — *Tissu corné*. Nom générique des ongles, des cornes, des sabots. Le tissu de la corne et des ongles est formé de cellules épithéliales pavimenteuses régulièrement empilées, et d'autant plus fortement adhérentes ensemble, que l'on est plus loin de la surface du derme qui les produit (*membrane kératogène*). Elles peuvent même constituer une substance complétement homogène, striée et granuleuse, dans la couche la plus superficielle des organes qui en sont formés, par suite de soudure complète. Pourtant la potasse sépare les unes des autres les cellules en des points où déjà elles semblaient déjà soudées. Dans la corne des grands mammifères, ce qu'on nomme les tubes cornés est la portion de corne entourant les longues papilles vasculaires à la surface de la membrane kératogène, les cellules sont appliquées par leur face parallèlement à ces papilles; tandis que la substance cornée interposée à ces tubes qui logent les papilles est formée de cellules disposées à plat, perpendiculairement à la direction des papilles et des cellules qui leur forment tube. L'aspect strié ou fibreux de la surface des cornes et ongles est dû à des rangées de cellules soudées, saillantes au-dessus des autres suivant la direction des papilles ou des rangées de papilles vasculaires, et se déchirant plus facilement dans ce sens. La couleur noire de la corne est due à des

granulations pigmentaires placées dans les cellules, ou plus souvent entre elles. La substance des poils est bien différente de celle de la corne (V. Poil). — Les anciens chimistes donnaient le nom d'*argent corné* ou de *lune cornée* au chlorure d'argent, à cause de son aspect semblable à celui de la corne. V. Chlorure *d'argent.*

CORNÉAL, ALE, ou **CORNÉEN, ENNE**. adj. Qui concerne la *cornée.*—*Tissu cornéal* ou *cornéen.* Celui qui forme la cornée (V. ce mot).—*Épithélium cornéal.* Celui qui recouvre la cornée; se dit par opposition à épithélium conjonctival. Quelques auteurs ont employé ce mot pour désigner ce qui se rapporte à la *corne* en général; mais il est plus habituellement réservé pour désigner ce qui est relatif à la *cornée*, tandis que les mots *cératinien* ou *kératinien* se disent de ce qui concerne les cornes et sabots.

CORNÉE. s. f. [*cornea tunica*, de *corneus*, corné; all. *Hornhaut*, angl., it. et esp. *cornea*]. La plus épaisse des tuniques de l'œil, ainsi nommée parce qu'elle a quelque ressemblance avec de la corne. On distinguait autrefois la *cornée opaque* (*cornea opaca*), ordinairement appelée *sclérotique* (V. ce mot), et la *cornée transparente*, ou *cornée* proprement dite (*cornea pellucida*). Celle-ci est circulaire, transparente, et revêt le cinquième antérieur du globe de l'œil. Enchâssée dans la grande ouverture de la *sclérotique*, elle semble être un segment d'une sphère plus petite, adaptée à une plus grande. 1° Sa face antérieure, convexe, est revêtue d'un prolongement de l'épiderme qui couvre la conjonctive. 2° Au-dessous de ce feuillet se trouve une mince couche de matière amorphe finement granuleuse, parcourue par un réseau de capillaires en continuité avec ceux de la conjonctive, mais jusqu'au sixième mois environ de la vie intra-utérine seulement. Il s'atrophie alors, et les anses capillaires de la conjonctive n'empiètent ensuite que de 1/2 à 1 millimètre sur la cornée. C'est dans cette couche de matière amorphe que se régénèrent avec la plus grande facilité les capillaires dans diverses sortes d'affections de la cornée, et que se produisent quelquefois des fibres lamineuses et autres éléments anatomiques (V. Pannus). 3° Vient ensuite le tissu propre de la cornée, tenant intimement à la sclérotique, dont on ne peut le séparer que par violence, même après la macération. Ce tissu de la cornée est constitué par des faisceaux de fibres lamineuses anastomosés, continus avec ceux de la sclérotique : entre eux est une matière amorphe, transparente, solide. Les prétendues lamelles de la cornée sont de production artificielle. Les éléments de la cornée se gonflent dans l'eau bouillante, puis s'y dissolvent, et la dissolution a les réactions de la chondrine. 4° Après la cornée, vient une membrane amorphe très-solide, appelée *membrane vitreuse de Demours*, ou *de Descemet*, couverte elle-même en dedans d'une couche d'épithélium pavimenteux. Ni celle-ci, ni le tissu de la cornée proprement dite, ne possèdent de vaisseaux. Des nerfs, provenant des nerfs ciliaires, ont été trouvés par Schlemm dans cette membrane, chez le bœuf, etc. Gosselin a démontré que les liquides solubles et non irritants, mis en contact avec l'œil, non-seulement sont entraînés, comme on le sait depuis longtemps, dans le torrent circulatoire par les vaisseaux de la conjonctive, mais encore pénètrent par imbibition dans l'œil en traversant préalablement la cornée et la chambre antérieure, dans laquelle ils séjournent plusieurs heures. Le fait a été constaté par une série d'expériences faites sur les animaux avec l'iodure de potassium, le lait de chaux, et la belladone, qui ainsi va directement agir sur l'iris, comme lorsqu'on l'applique sur le col de l'utérus, etc. La cornée a sur le vivant, comme sur le cadavre, une perméabilité et une propriété endosmotique des plus prononcées; et peut-être l'une des conséquences de cette propriété est le passage des larmes par cette voie dans la chambre antérieure, tant pour entretenir la transparence de la cornée que pour procurer la réplétion continuelle des chambres oculaires. Après la mort, le courant se dirige à l'extérieur; les liquides intra-oculaires s'évaporent, l'œil s'affaisse. Tant que le courant exosmotique a lieu, la cornée reste transparente; aussitôt qu'il cesse, elle devient de plus en plus opaque; alors la cornée s'épaissit considérablement.

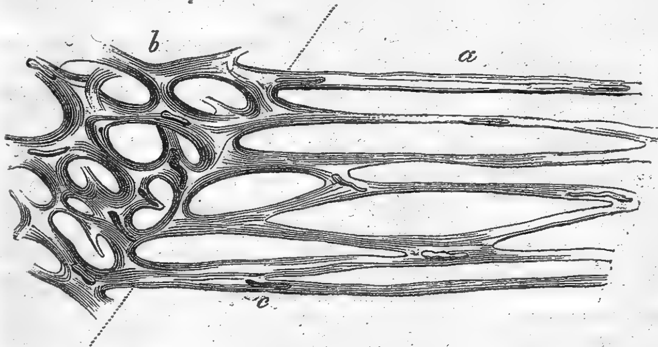


Fig. 101.

Fig. 101.—Section verticale de la sclérotique et de la cornée montrant la continuité de leur tissu. Dans la cornée (*a*), les espaces entre ses faisceaux sont allongés, parallèles à ses surfaces; dans la sclérotique (*b*), les aréoles sont irrégulières. Des noyaux (embryoplastiques) allongés (*c*) se montrent dispersés çà et là dans les faisceaux de fibres lamineuses.

CORNÉES. s. f. pl. Famille ou tribu de plantes dicotylédones polypétales caliciflores séparée des caprifoliacées. V. Cornouiller.

CORNÉITE. s. f. [*corneitis*]. V. Kératite.

CORNET. s. m. [*concha*, it. *cornetto*, esp. *corneta*]. En anatomie, *cornets*, petites lames osseuses contournées sur elles-mêmes en forme de cornets, et situées à l'intérieur des fosses nasales. On en compte quatre de chaque côté. Deux de ces cornets sont situés sur le côté de la lame perpendiculaire de l'os ethmoïde, savoir : le *cornet de Morgagni*, qui est le plus élevé, et que Bichat nommait *cornet supérieur;* et un second, situé au-dessous, appelé *cornet moyen* par le même anatomiste, et par d'autres, *cornet ethmoïdal* ou *supérieur*, par opposition avec un troisième, qui est généralement nommé *cornet inférieur.* Le *cornet inférieur*, ou *sous-ethmoïdal* (*concha inferior*, *os turbinatum*), a beaucoup plus d'étendue que les précédents; c'est un os tout à fait distinct, qui,

libre comme eux par l'un de ses bords, s'articule par l'autre avec le maxillaire supérieur, l'unguis et le palatin. Il a une forme ovalaire, allongée d'avant en arrière, et se termine en pointe postérieurement. Il concourt à former le méat inférieur et le canal nasal, et à rétrécir l'entrée du sinus maxillaire. Les trois cornets sont placés au côté externe de chaque fosse nasale, et se succèdent de haut en bas. Le quatrième est situé sur le côté de la face antérieure du sphénoïde, à l'entrée des cellules sphénoïdales : on le nomme *cornet sphénoïdal*, ou *cornet de Bertin*.

CORNET ACOUSTIQUE. s. m. [*tubus acusticus, acusticum cornu*]. Instrument conique, très-évasé à l'une de ses extrémités pour rassembler une plus grande quantité d'ondes sonores, et resserré à l'autre extrémité en un conduit étroit pour pouvoir être introduit dans le canal auditif externe. En même temps que cet instrument, destiné à remédier à la faiblesse de l'ouïe, rassemble et concentre les ondes sonores, ses parois, ébranlées par les vibrations de l'air, vibrent elles-mêmes et renforcent les sons arrivés du dehors, qui sont ainsi transmis avec une intensité plus grande à la membrane du tympan et à l'oreille interne. Les cornets acoustiques les plus simples sont aussi les meilleurs, et doivent avoir 19 à 22 centimètres de longueur. Les petits cornets acoustiques, ou plutôt les conques auditives artificielles inventées par Larrey pour être adaptées au pavillon de l'oreille et cachées par les cheveux, ne produisent que très-peu d'effet. Les parois des cornets ordinaires ayant l'inconvénient de causer une sorte de bourdonnement lorsque les sons se succèdent trop rapidement, Itard a tenté d'y remédier en donnant à ces cornets une forme analogue à celle du conduit auditif lui-même : un pavillon évasé communique par un col étroit à une cavité qui s'ouvre dans un conduit spiroïde terminé par le tube destiné à s'adapter au méat auditif; et deux diaphragmes de baudruche, placés, l'un entre le pavillon et la cavité centrale, l'autre entre celle-ci et l'évasement spiroïde, séparent les trois parties principales du cornet.

CORNICHON. s. m. V. CONCOMBRE.

CORNICULÉ, ÉE. adj. [*corniculatus*]. Se dit, en botanique, des pétales des *ancolies* (*Aquilegia*), qui sont en forme de cornet.

CORNIINE. s. f. Principe cristallin dont la solution réagit acide (*acide corniique*), extrait du *Cornus florida*. Ce principe est très-amer.

CORNIX. s. f. [*corneille*]. Voûte à trois piliers.

CORNOUILLER. s. m. [*Cornus mas*, L., all. *Hornstrauch*, angl. *cornel-tree*, it. *corniolo*, esp. *cornejo*]. Arbrisseau de la famille des caprifoliacées hédéracées, indigène, dont les fruits rougeâtres, de la grosseur d'une olive, et contenant un noyau, sont connus sous le nom de *cornes*, *cornouilles*; ils ont une saveur aigrelette, et on les dit astringents. L'écorce, regardée comme astringente et fébrifuge, a été proposée comme succédanée du quinquina. — *Cornouiller sanguin*, *femelle*, *sanguignon* ou *sanguine* (*Cornus sanguinea*, L.). Les graines donnent une huile employée pour la fabrication du savon et l'éclairage.

CORNU, UE. adj. Se dit du cheval chez lequel la hanche, très-prononcée, forme une forte saillie, défaut dû, soit à une conformation vicieuse, soit simplement à la maigreur. — Botan. *Blé cornu*. Synonyme d'*ergot*.

CORNUE. s. f. [*retorta*, all. *Retorte*, angl. *retort*, it. *storta*, esp. *retorta*]. Vaisseau, ordinairement de verre ou de grès, dont on se sert en chimie pour certaines distillations. C'est une espèce de bouteille dont la partie renflée a la forme d'une poire, et dont le col est très-recourbé latéralement; ce qui lui a fait aussi donner le nom de *retorte*. — *Cornue tubulée*. Celle

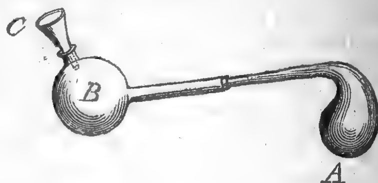


FIG. 102.

dont la *voûte*, ou partie supérieure, est percée d'une ouverture que l'on ferme à volonté avec un bouchon. — Fig. 102, A, cornue pénétrant dans le col d'un ballon tubulé B, auquel est adapté un entonnoir C.

CORNUET. s. m. [*Bidens tripartita*, L.]. Plante synanthérée corymbifère, à feuilles opposées tripartites, capitules petits, à involucre lâche, foliacé, réceptacle pourvu de paillettes, à fleurs jaunes, akènes comprimés à 2 ou 3 arêtes, subulés et ciliés, croissant dans les lieux humides, considérée comme résolutive et fournissant un principe colorant jaune.

COROLLACÉ, ÉE. adj. [*corollaceus*]. Synonyme de *pétaloïde*, c'est-à-dire semblable à une corolle ou à un pétale.

COROLLAIRE. adj. [*corollaris*, angl. *corollary*]. Qui dépend de la corolle. Se dit, en botanique, d'une espèce de vrille qui est formée par un pétale ou un segment de la corolle.

COROLLE. s. f. [*corolla*, diminutif de *corona*; all. *Krone*, it. *corolla*, esp. *corola*]. D'après Linné, on doit donner ce nom à tout périanthe coloré; cependant les botanistes se sont accordés généralement à n'appeler *corolle* que l'enveloppe interne d'un périanthe double. Richard définit la *corolle* : un organe floral, laminé ou tubulé, simple ou multiple, qui, étant placé en dedans du calice, naît immédiatement en dehors du point ou de la ligne d'insertion des étamines, ou les porte attachées par leur base à sa paroi interne (V. CALICE). Les divisions de la corolle, lorsqu'elles sont parfaitement distinctes et séparées, portent le nom de *pétales*. La corolle est dite *monopétale* ou *gamopétale*, quand elle est indivise ; *polypétale* ou *dialypétale*, quand elle est divisée en plusieurs pétales. On distingue, dans une corolle monopétale, le *tube* ou partie inférieure de la corolle, le *limbe* ou sa partie évasée, quelquefois étalée et même réfléchie, et la *gorge*, qui est la partie intermédiaire entre le tube et le limbe. On distingue encore la corolle en *infère* et en *supère*, selon qu'elle a son origine au-dessous ou au-dessus de l'ovaire. La corolle *infère* est aussi appelée *corolle hypogyne*; et celle qui est *supère*, *corolle épigyne*. Le développement de la corolle est analogue à celui du calice. V. ce mot, FLEUR et PÉRIANTHE.

COROLLIFÈRE. adj. [*corollifer*]. Qui porte une corolle.

COROLLIFLORE. adj. De Candolle appelait *plantes corolliflores* les dicotylédones gamopétales hypogynes.

COROLLULE. s. f. [*corollula*, diminutif de *corolla*]. Petite corolle. — Corolle de chaque fleuron dans les synanthérées.

COROMÉGINE. s. f. [*coromegina*, de κόρη, pupille, et μέγας, grand]. Nom donné par Runge à l'atropine, à cause de la propriété qu'elle a de dilater la pupille.

CORONAIRE. adj. [*coronarius*, de *corona*, couronne ; all. *kranzförmig*, angl. *coronary*, it. et esp. *coronario*]. Contourné de manière à représenter une couronne. — *Artères* et *veines coronaires* ou *cardiaques*. V. CARDIAQUE. — *Artère coronaire stomachique* ou *supérieure de l'estomac* (stomo-gastrique, Ch.). C'est une des trois branches de la cœliaque ; elle se dirige vers l'orifice supérieur de l'estomac, se prolonge le long de sa petite courbure, et se termine en s'anastomosant avec le rameau pylorique provenant de l'hépatique. Il y a une *veine* correspondante qui porte le même nom, et qui s'ouvre dans la veine porte abdominale. Sœmmering et quelques autres anatomistes appellent *coronaires stomachiques* les quatre artères que reçoit l'estomac (la coronaire stomachique, les deux gastro-épiploïques et la pylorique). — *Ligament coronaire du foie*. Repli du péritoine qui entoure le bord postérieur du foie. — *Plexus coronaires*. D'une part, deux plexus, distingués en antérieur et postérieur, qui sont les divisions du plexus cardiaque, et qui se ramifient sur le *cœur*, avec les artères de même nom ; d'autre part, un plexus qui naît du plexus cœliaque et se ramifie le long de la petite courbure de l'estomac, avec l'artère coronaire stomachique. — Vétérinaire. *Os coronaire*. Qualification de la deuxième phalange du cheval, encore appelée *os de la couronne*.

CORONAL, ALE. adj. et s. m. [*coronalis*, *coronarius*, it. *coronale*, esp. *coronal*]. — *Coronal* ou *os coronal* (*os puppis*, *os coronale*, de κορώνη, courbe ou rondeur de la poupe d'un vaisseau) est le nom donné quelquefois, depuis Bartholin, à l'os frontal, en raison de la manière dont il s'élève à partir des bosses sourcilières en décrivant une courbe légère à la fois dans le sens de la hauteur et sur les côtés de la ligne médiane. V. FRONTAL. — *Aponévrose coronale*. Aponévrose qui recouvre toute la partie supérieure du crâne, et qui est plus connue sous le nom d'*aponévrose épicrânienne* ou *occipitale*. — *Suture coronale*. Celle qui unit les deux moitiés de l'os frontal ou coronal, et qui s'efface par les progrès de l'âge.

CORONOÏDE, adj. [*coronoides*, de κορώνη, corneille, et εἶδος, forme, ressemblance ; angl. *coronoid*, it. *coronoide*]. — *Apophyses coronoïdes*. Éminences osseuses comparées, à cause de leur forme, au bec d'une corneille. Les *apophyses coronoïdes de l'os maxillaire inférieur*, l'une droite et l'autre gauche, sont situées à l'extrémité supérieure antérieure de chacune des branches de cet os, en avant du condyle ; chacune donne attache au muscle temporal correspondant. — L'*apophyse coronoïde du cubitus* est située à la partie supérieure et antérieure de cet os, au-devant de la grande échancrure sigmoïde ; elle se loge dans une cavité de la face antérieure et inférieure de l'humérus, lors de la flexion de l'avant-bras, de même que l'olécrâne se loge dans la fosse profonde de la face postérieure de cet os lors de l'extension du membre.

COROSSOLIER. s. m. Nom commun des *anones* ou plantes du genre *Anona* (V. ANONACÉES), originaires d'Amérique, mais répandues dans toutes les contrées chaudes du globe, et recherchées pour leurs fruits formés par soudure d'un grand nombre de baies monospermes.

COROYÈRE. s. f. V. REDOUL.

CORPS. s. m. [*corpus*, σῶμα, χρώς, all. *Körper*, angl. *body*, it. *corpo*, esp. *cuerpo*]. En général, tout ce qui, dans la nature, frappe nos sens par des qualités spéciales. Ainsi l'air, la terre, une pierre, un arbre, un animal, sont autant de *corps*. — Les physiciens ont distingué les corps en *solides* et en *fluides*, et ceux-ci en *liquides* et en *fluides élastiques*. — Les chimistes ont distingué tous les corps en *corps simples* et *corps composés*. Les *corps simples* sont ceux dont on n'a pu tirer, jusqu'à ce jour, qu'une seule espèce de molécules : le soufre, le phosphore, l'arsenic, tous les métaux, etc., sont des *corps simples* qu'on appelle aussi *principes* ou *éléments*. Les corps simples forment, en se combinant deux à deux, ou trois à trois, ou quatre à quatre, et plus rarement cinq à cinq, les *corps composés*. Il y a très-peu de substances composées, soit naturelles, soit artificielles, dans lesquelles on trouve six éléments distincts. Dans les *corps composés*, on reconnaît communément des *acides*, des *bases* (qui peuvent être des *oxydes*, des *alcalis* et des *alcaloïdes* oxygénés ou non, et même des *corps neutres*, tels que la glycérine, les sucres, etc.) ; des *corps indifférents*, qui sont toujours des corps neutres, et des *sels*, qui peuvent être *neutres*, *basiques* ou *acides* (V. ces mots). Lors de la découverte de l'oxygène, vers la fin du siècle dernier, cet élément étant considéré comme le principe de toute combustion, les autres corps simples reçurent le nom de *corps combustibles*, et furent divisés en *non métalliques* et *métalliques* ou *métaux*. Telles furent, à quelques modifications près, les classifications des corps simples depuis Lavoisier. L'oxygène est aussi le point de départ de la classification systématique proposée par Berzelius, qui range tous les corps simples en une seule série, commençant par le plus électro-négatif (l'oxygène), et finissant par le plus électro-positif (le potassium). — En histoire naturelle, on reconnaît des *corps organisés* et des *corps bruts* ou *inorganiques*. L'expression *corps organisés* est celle qu'au point de vue statique, on emploie pour désigner les êtres faisant le sujet de la biologie. En ayant égard aux phénomènes ou actes qu'ils accomplissent, en un mot, au point de vue dynamique, on se sert, pour les désigner, de l'expression *corps vivants* ou *animés*. On nomme *corps minéraux* ou *inorganiques*, au point de vue statique, ceux que la cosmologie ou ses subdivisions étudient ; en ayant égard seulement aux actes qu'ils accomplissent, on les appelle *corps bruts* ou *inanimés*. Un *corps organisé* est tout corps solide, demi-solide, quelquefois liquide, provenant d'un être qui a eu ou a une existence séparée, formé par dissolution et union réciproque et complexe de principes immédiats, toujours d'ordres divers pour la nature élémentaire, la complication et la fixité de leur composition. L'être d'où proviennent ces parties est, à plus forte raison, un *corps organisé*. Les éléments anatomiques sont des corps organisés d'une espèce particulière ; les humeurs (sang, lymphe, etc.) sont des corps organisés d'une autre espèce ; et ainsi de suite pour les parties du corps de plus en plus compliquées. Le sang, considéré comme sang, c'est-à-dire formé de son liquide salin et albumino-fibrineux, de ses globules tous réunis par dissolution, mélange et suspension, est un corps organisé et vivant quand il est placé dans des conditions convenables, c'est-à-dire dans l'organisme. Il a, en effet, pour attribut statique, l'état de liquide par union et dissolution complexe des principes immédiats, caractéristique de l'état d'organisation. Il a, pour attribut dynamique, le double mouvement continu de composition et de décomposition, sans destruction ni changement de l'état d'organisation, double phénomène qui reçoit le nom de *vie*. Mais le sang privé de sa fibrine ou de ses globules n'est plus

un corps organisé, en tant qu'humeur formant un tout, ni, par conséquent, vivant. Ce ne sont plus, d'une part, que des globules, éléments anatomiques ayant leur organisation propre ; de la fibrine, substance organique formant un des principes immédiats des plus complexes par rapport à la composition chimique, et enfin du sérum, matière organique formée par le mélange de plusieurs principes. Ajoutez l'absence des gaz qui s'échappent pendant la coagulation. Un faisceau musculaire strié, une fibre-cellule, une fibre lamineuse, sont des corps organisés : ils présentent tous les attributs anatomiques et physiologiques. Mais que d'une masse de ces fibres on enlève l'albumine ou la musculine, ou les sels des liquides qui les imbibent, ce ne sont plus des corps organisés, ce sont des substances organiques qui, réunies, formaient un élément anatomique, un corps organisé doué de la vie, et, séparées, ne forment plus que des principes immédiats, doués seulement de propriétés physico-chimiques. Ces propriétés, pour être plus complexes que dans les corps minéraux plus simples, n'en sont pas moins de même nature. — Comme l'idée de corps entraîne l'idée d'un tout composé de parties, on donne le nom de *corps* à un assemblage de pièces qui ont un usage commun (V. ORGANISME). C'est ainsi qu'on dit le *corps humain*. Mais on appelle plus particulièrement *corps*, ce qui forme la partie la plus considérable d'un ensemble ; et, dans ce sens, le mot *corps*, en parlant de l'homme et des animaux, signifie seulement ce que les anatomistes nomment le *tronc*, c'est-à-dire la poitrine et l'abdomen réunis. De là est venu aussi le nom de *corps* appliqué à une sorte de vêtement qui couvre uniquement le tronc. — En anatomie, *corps*, la partie principale de chaque os ou de chaque muscle : c'est ainsi qu'on dit le *corps du sphénoïde*, le *corps du fémur*. Les anatomistes ont aussi donné ce nom aux organes ou parties d'organes dont la dénomination ne pouvait être tirée de leur forme ou de leur structure particulière : *corps calleux*, *corps cannelés*, *corps caverneux*, *corps ciliaire*, *corps dentelés*, *corps frangés*, *corps genouillés*, *corps muqueux*, *corps olivaires*, *corps pampiniformes*, *corps papillaire*, *corps psalloïde*, *corps restiformes*, *corps vitré*. V. ces mots.

Corps amylacé. V. CELLULOSE et CORPUSCULE.

Corps cotylédonaire. Les cotylédons rapprochés et soudés de manière à ne faire qu'un seul corps (V. COTYLÉDON).

Corps étrangers. En pathologie, corps introduits accidentellement du dehors dans une cavité naturelle, ou produits par les parois de celle-ci, développés dans l'organisme sans faire partie de son organisation ou après avoir cessé d'en faire partie, puis devenus libres et mobiles dans son intérieur. Une balle lancée par une arme à feu, et qui pénètre dans le tissu de nos organes, est un corps étranger introduit accidentellement ; des calculs, des vers, sont des corps étrangers développés accidentellement ; des esquilles d'os fracturés, des séquestres d'os nécrosés, sont des corps qui, ayant fait partie de l'organisation, ont cessé de participer à sa vie. Des corps mobiles peuvent se produire ainsi en grand nombre dans plusieurs de nos *articulations* (Fig. 103). On en a trouvé jusqu'à soixante dans celles du coude et de l'épaule ; mais ceux du genou ont seuls obligé les malades à réclamer une opération. Leur volume varie depuis celui d'un grain de millet jusqu'à celui d'une petite châtaigne (Ford). Leur forme se rapproche plus ou moins de celle d'un haricot. Quelquefois ils ont l'apparence d'un cartilage dans toute leur étendue ; d'autres fois ils sont osseux dans leur centre et cartilagineux à leur circonférence (Boyer). La synovie s'accumule souvent dans l'articulation qui en est le siége. Les corps étrangers n'étant une cause de douleur qu'en raison de leur mobilité à laquelle ils doivent de se glisser de temps en temps entre deux surfaces articulaires, on a imaginé de les fixer au moyen de bandages. Lorsqu'on ne le peut, on les extrait en deux temps. Le corps étranger étant fixé par les doigts d'un aide, le chirurgien fait à la peau, au-dessus de la limite supérieure de la membrane synoviale, un pli transversal à la base duquel il glisse à plat un bistouri long et étroit avec lequel il fait à la synoviale une incision suffisante pour que le corps étranger, pressé par un aide ou mieux par la main gauche du chirurgien, vienne s'engager dans le trajet que le bistouri a suivi, et où il est fixé par une compression que l'on exerce entre lui et l'incision articulaire. La plaie extérieure étant fermée par une bandelette de sparadrap, le membre du malade est maintenu dans l'immobilité pendant plusieurs jours. On extrait ensuite le corps étranger par une incision directe, quand on suppose que la communication entre lui et l'articulation n'existe plus (Goyrand). S'il s'agit de corps étrangers introduits dans l'*épaisseur de la cornée* ou *des conjonctives* : le malade étant assis, sa paupière étant relevée par un aide, le chirurgien, abaissant la paupière inférieure en y appuyant le doigt indicateur, porte la pointe d'un bistouri ou d'une lancette sur le point noir qui indique la présence du corps étranger, et, pressant successivement de haut en bas et de bas en haut, il parvient à retirer le corpuscule dont le volume est loin d'être en raison de la douleur qu'il produit. Au lieu de faire relever la paupière supérieure par un aide, le chirurgien peut écarter les deux paupières l'une de l'autre en fixant le globe oculaire dans l'intervalle du pouce et de l'indicateur de la main gauche. Lorsqu'un corps étranger s'est arrêté *dans l'œsophage*, on peut le dégager, soit en le poussant dans l'estomac, soit en le retirant par la bouche. Pour pousser vers l'estomac les corps étrangers arrêtés dans l'œsophage, on a conseillé la déglutition d'une grande quantité d'eau, de pruneaux débarrassés de leur noyau, de figues, de mie de pain, d'une boule de plomb pendante au bout d'un fil ; on a encore poussé ces corps avec un grand nombre d'instruments : 1° de longues bougies ; 2° une tige de plomb (Albucasis) ; 3° une boule de plomb fixée à l'extrémité d'une tige d'argent ou de fer (Mesnier) ; 4° une tige d'argent terminée en olive (Verduc) ; 5° un poireau (A. Paré), etc. Les coups de poing dans le dos pour faire descendre les corps étrangers de l'œsophage ont été employés par beaucoup de chirurgiens, et, comme c'est un moyen facile, les personnes étrangères à la médecine y ont recours toutes les fois que l'occasion s'en présente. Lorsque le corps étranger est arrêté au niveau du cartilage cricoïde, ce qui est le cas le plus ordinaire, on peut l'extraire avec une longue pince

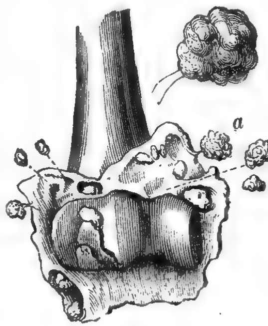


FIG. 103.

légèrement courbe, qu'on introduit en abaissant la langue avec l'indicateur de la main gauche ; ou avec une éponge attachée au bout d'une tige flexible et couverte d'un boyau ou renfermée dans une sonde. Dans l'*urèthre*, tantôt les corps étrangers permettent encore l'introduction d'un instrument dans la vessie ; tantôt, au contraire, ils remplissent le canal de manière à rendre impossible le passage de l'instrument le moins volumineux entre eux et les parois de l'urèthre. Il résulte de là deux indications bien différentes : dans le premier cas, on les retire à l'aide d'instruments appropriés ; dans le second, il faut inciser la paroi du canal du dehors au dedans. Les corps étrangers introduits *dans le rectum* sont de nature et de forme trop variables pour qu'il soit possible de déterminer d'une manière précise l'opération à laquelle on devra avoir recours dans tous les cas. Si le corps étranger pouvait, en sortant, déchirer les parois du rectum, il conviendrait de l'extraire à l'aide d'un forceps de dimension appropriée, dont on introduirait séparément les cuillers, comme pour un accouchement. Dans le cas contraire, une forte pince peut suffire ; mais, dans quelques-unes des nombreuses observations qui sont rapportées par les auteurs, il a fallu débrider l'anus et son sphincter par une large incision.

Corps fibreux. V. FIBREUX.

Corps d'Highmore [*meatus seminarius*]. Renflement de la tunique albuginée vers le bord supérieur du testicule ; les vaisseaux séminifères le traversent obliquement en se rendant à la tête de l'épididyme.

Corps jaune (*corpus luteum*). V. OVARIULE.

Corps ligneux. La partie de la tige ou de la racine des plantes dicotylédones comprise entre l'écorce et la moelle.

Corps de Wolff. Organes découverts par l'anatomiste dont ils portent le nom. Ils manquent dans les poissons, mais Müller les a trouvés dans les batraciens. Sur l'espèce humaine ils disparaissent beaucoup plus tôt que chez les autres mammifères. Quand on examine, au microscope, des embryons au milieu de la grossesse, on distingue encore des traces de ces organes dans le repli du péritoine tendu entre l'ovaire et la trompe de Fallope.

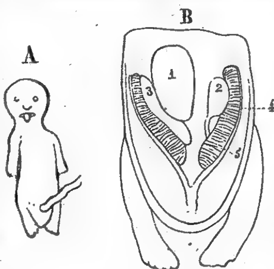


Fig. 104.

Chez les mammifères, ces corps ont la forme d'un haricot ; ils sont composés de petits cæcums glandulaires tapissés d'épithélium, et placés en travers. Les reins et les capsules surrénales se développent derrière eux : dans le principe ils couvrent entièrement les reins ; mais, à mesure que ceux-ci croissent, les corps de Wolff deviennent relativement plus petits et se portent davantage vers le bas. — La Fig. 104 représente : A, un embryon humain long de 2 centimètres ; B, ses organes urinaires et génitaux grossis. — 1, capsule surrénale droite, intimement soudée au rein formé derrière elle ; 2, rein et uretères gauches ; on a enlevé la capsule surrénale correspondante ; 3, testicule ou ovaire droit ; 4, corps de Wolff ; 5, trompe de Fallope chez la femelle, canal déférent chez le mâle. Chez

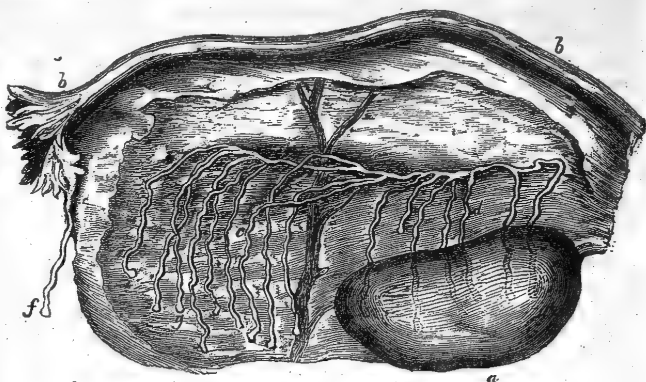


Fig. 105.

les oiseaux, ils apparaissent au troisième jour de l'incubation, et s'étendent depuis le cœur jusqu'à l'extrémité postérieure ; ils consistent en un paquet de cæcums réunis par un conduit sécréteur commun. Chez les larves de grenouilles et de salamandres, où ils forment aussi un paquet de cæcums, la durée en est aussi longue que la vie des larves. Ce sont évidemment des organes sécrétoires, car ils ont des conduits excréteurs qui s'ouvrent dans le cloaque de l'embryon. Les corps de Wolff ne sont pas des *reins provisoires;* les reins, les testicules ou les ovaires n'en proviennent pas ; ce sont des organes embryonnaires transitoires, d'existence indépendante, sécrétant un produit encore inconnu. Ces organes s'atrophient vers la fin du deuxième mois ; mais on en trouve toujours des vestiges à l'âge adulte. Ils constituent alors le *vas aberrans* du testicule (V. ÉPIDIDYME) chez le mâle ; le *corps* ou *organe de Rosenmüller* chez la femelle (Fig. 105). Celui-ci consiste en petits canalicules rapprochés les uns des autres, conservant la structure glandulaire déjà signalée ; il est placé dans le ligament large, entre l'ovaire et la trompe. Le canal excréteur, chez le mâle comme chez la femelle, est atrophié. — La Figure 105 représente, d'après Follin, cet organe chez une femme de cinquante ans. *a*, ovaire ; *b*, *b*, la trompe ; *c*, *c*, canalicules situés en dehors de l'ovaire ; *d*, *d*, canalicules qui arrivent jusqu'au hile de l'ovaire ; *e*, *e*, point où ils convergent ; *f*, vésicule appendue à la trompe ; *g*, cul-de-sac des canalicules.

CORPULENCE. s. f. [*corpulentia*, de *corpus*, corps ; εὐσαρκία, παχύτης, all. *Corpulenz*, angl. *corpulency*, it. *corpulenza*, esp. *corpulencia*]. Se dit, suivant l'Académie, de la taille de l'homme considérée par rapport à sa grandeur et à sa grosseur. Quelques auteurs emploient ce mot comme synonyme d'*obésité* ou de *polysarcie*.

CORPUSCULE. s. m. [*corpusculum*, diminutif du latin *corpus ;* all. *Körperchen*, angl. *corpuscle*, it. et esp. *corpusculo*]. Corps d'une extrême ténuité, et qu'on suppose indivisible. Synonyme d'*atome*.

Corpuscules amylacés de Valentin. Virchow con-

sidère à tort comme analogues à la cellulose, des corpuscules décrits par Valentin dans le corps strié, au-dessous de la bandelette cornée, dans la moelle allongée et quelques autres parties du système encéphalo-rachidien. Ce dernier les appelle *corps amylacés*, parce qu'ils ont la forme et le volume des grains de fécule (0mm,015 à 0mm,030); ils sont incolores, à bords nets, homogènes ou striés circulairement. L'iode seul les jaunit légèrement avec un faible reflet verdâtre; l'acide sulfurique, ajouté ensuite, leur donne une teinte, non pas bleue, mais violacée, qui se manifeste aussi quand l'*acide acétique* a agi pendant longtemps avant d'ajouter l'iode; la potasse ajoutée les décolore, puis les dissout; l'acide sulfurique, employé avant l'iode, les gonfle et les dissout. Schmidt a démontré (1859) qu'ils étaient composés de principes azotés. V. AMYLOÏDE *animal*.

Corpuscules ganglionnaires. V. NERVEUX.

Corpuscules moléculaires. V. GRANULATIONS *moléculaires*.

Corpuscules de Pacini. Petits corps arrondis ou ovoïdes, opaques, d'un blanc nacré, du volume d'un grain de chènevis ou de millet (Fig. 106, A et B), appendus aux nerfs par un pédicule très-ténu, quelquefois très-court. On les trouve sur les filets nerveux collatéraux des doigts, sur les filets voisins du coude,

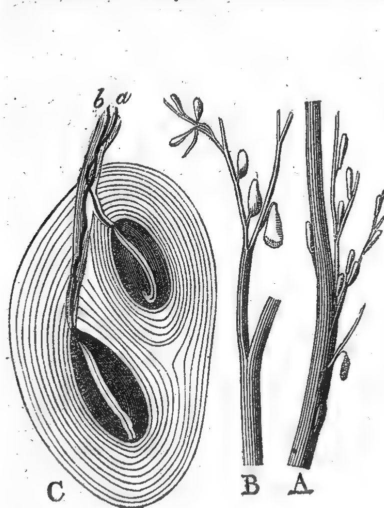


FIG. 106.

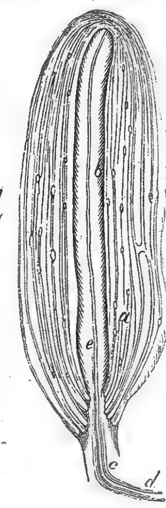


FIG. 107.

du talon, des malléoles, de la plante du pied, sur les nerfs du grand sympathique voisins du pancréas et du mésentère. Le pédicule est formé d'un tube nerveux (Fig. 107, *cd*), rarement de deux, entouré d'un névrilème de tissu cellulaire, tube nerveux simple ou bifurqué (Fig. 106, *a*, *b*) qui va se terminer, par une extrémité conique ou un peu renflée, au delà du centre de la masse du corpuscule. Celui-ci est composé d'une série de couches ou capsules (Fig. 107, *a*) emboîtées les unes dans les autres, et dont la plus centrale (Fig. 107, *b*) est immédiatement appliquée sur le tube nerveux, et lui forme une sorte de gaîne continue avec le névrilème du pédicule, auquel adhèrent aussi les autres couches plus extérieures (Fig. 107, *a*). Ces couches sont formées d'une substance homogène fibroïde; elles sont adhérentes ensemble par simple contiguïté, mais reliées entre elles sur le point opposé au pédicule par une ligne blanchâtre, trace d'adhérence par continuité de substance. *b* représente un espace clair de la capsule interne au centre duquel est un tube nerveux pâle *c*.

Corpuscules du tact [*corpuscula tactus*, all. *Tactkörperchen*]. Corpuscules particuliers, ovoïdes, ayant environ 6 à 8 centièmes de millimètre de diamètre, qu'on trouve dans l'épaisseur du sommet d'un certain nombre des papilles de la peau et de la langue. Ils sont pleins, peu transparents, à peine jaunâtres, striés en travers, mais non formés de fibres enroulées. Les papilles qui en renferment ne sont pas vasculaires ou ne reçoivent une anse vasculaire qu'à leur base; elles reçoivent de 1 à 8 ou 10 tubes nerveux allant contourner le corpuscule pour se terminer à côté de lui, à sa base ou même dans son épaisseur, par une extrémité libre. Les papilles vasculaires n'ont point de corpuscules et n'ont également point de tubes nerveux; elles sont à celles qui ont des *corpuscules du tact* comme 5 ou 30 : 1, suivant qu'il s'agit de la paume des mains, des pieds et de la langue.

CORRECTIF, IVE. adj. et s. m. [*corrigens*, *correctorius*, de *corrigere*, de *cum*, avec, et *regere*, régir; all. *Correctivmittel*, angl. *corrigent*, it. *correttivo*, esp. *correctivo*]. Qui corrige. Se dit des substances que l'on ajoute à un médicament pour en adoucir ou en modifier l'action. Ainsi, dans un collyre où entre le sulfate de zinc, le mucilage de coing ou celui de gomme adragant est employé comme *correctif*.

CORRÉLATION. s. f. Relation réciproque entre deux choses, objets ou qualités. — *Corrélation des forces*. V. PROPRIÉTÉ.

CORROBORANT, ANTE, ou **CORROBORATIF, IVE.** adj. et s. m. [*corroborans*, de *corroborare*, fortifier; all. *stärkend*, angl. *corroborative*, it. et esp. *corroborante*]. Épithète donnée aux moyens dont l'emploi, suffisamment prolongé, est propre à augmenter d'une façon durable la force de la constitution.

CORRODANT, ANTE. adj. Synonyme de *corrosif*, qui est seul usité.

CORROSIF, IVE. adj. [*corrosivus*, all. *ätzend*, *corrosiv*, angl. *corrosive*, it. et esp. *corrosivo*]. Qui corrode, qui ronge. — *Substances corrosives*. Celles qui, mises en contact avec les parties vivantes, les altèrent et les désorganisent peu à peu : tels sont les acides minéraux, les alcalis caustiques, le protochlorure de mercure, nommé pour cette raison *sublimé corrosif*, etc. Les substances qu'on nomme *corrosives* appartiennent également à la classe des *caustiques;* cependant le mot *caustique* semble indiquer un plus haut degré d'énergie et une action plus prompte.

CORROSION. s. f. [*corrosio*, de *corrodere*, de *cum*, avec, et *rodere*, ronger; διάβρωσις, all. *Zerfressung*]. Action ou effet des substances corrosives.

CORRUGATEUR. adj. et s. m. [*corrugator*, de *corrugare*, plisser, de *cum*, avec, et *ruga*, ride; all. *Augenbraunenrunzler*]. — *Muscle corrugateur*. Le muscle sourcilier, parce qu'en se contractant, il fait froncer le sourcil.

CORRUGATION. s. f. [*corrugatio*, ῥίκνωσις, all. *Runzeln*, it. *corrugazione*, esp. *corrugacion*]. Froncement, crispation de la peau. Se dit de l'effet de certains muscles qui font rider la peau, et de celui des

médicaments styptiques qui, appliqués sur cet organe, en déterminent le resserrement et donnent lieu à la formation de petites rides.

CORSET. s. m. [*tunica thoracis*, all. *Corsett*, angl. *stays*, esp. *corse*]. Partie du vêtement des femmes qui enveloppe et serre exactement la poitrine. Sans repousser absolument l'usage du corset, les médecins hygiénistes pensent que la femme devra se serrer modérément et se servir d'un corset privé de lames de fer et d'épaulettes. La grossesse et l'allaitement en feront rejeter l'usage. On ne doit le permettre aux jeunes filles que lorsque le développement du corps est complet. Le volume des seins, l'embonpoint des parois abdominales, leur relâchement, les déviations latérales et la voussure habituelle du tronc, seront pour le médecin un motif pour en conseiller l'emploi, soit dans une vue hygiénique, soit comme moyen concourant à la guérison de certaines déformations. On confectionne des *corsets orthopédiques* qui ont pour objet de corriger ou de prévenir les déviations de la taille. — On a aussi donné le nom de *corsets* à des espèces de bandages faits d'une ou de plusieurs pièces, qui embrassent la plus grande partie du tronc. Tel est le *corset de Brasdor*, pour la fracture ou la luxation de la clavicule. Ce bandage se compose de deux pièces de forte toile, de 16 centimètres de hauteur et 10 de largeur, revêtues de peau de mouton ou de chamois, appliquées sur les omoplates, lacées l'une à l'autre par leur bord interne, et surmontées d'épaulettes faites d'une double bande de peau de mouton ou de chamois, fortifiée en dessus par une courroie dont une extrémité est comprise dans le bord extérieur des pièces, tandis que l'autre bout, libre et percé de plusieurs trous, s'engage dans une boucle placée à l'angle supérieur du corset, de manière à tirer les épaules en arrière. Ce corset, dont on assure la solidité au moyen de demi-manches de peau lacées sur les bras, ouvertes sous les aisselles, et cousues supérieurement aux épaulettes, est en outre assujetti par deux bandes fixées à un bandage de corps, pour l'empêcher de remonter. Ce bandage est aujourd'hui inusité ; il a été remplacé par ceux de Desault, de Boyer, etc.

CORTICAL, ALE. adj. [*corticalis*, de *cortex*, écorce ; angl. *cortical*, it. *corticale*, esp. *cortical*]. Qui appartient à l'écorce. Se dit, en anatomie, de la substance externe et grise du cerveau, qui enveloppe la substance blanche, dite médullaire (V. CERVEAU). — Quelquefois aussi on emploie substantivement le mot *cortical* (*indumentum corticale*) pour désigner le *cément* des dents (V. ce mot). — En botanique, se dit de tout ce qui a rapport à l'écorce : *bouton* ou *bourgeon cortical*, *couches corticales*, etc.

CORTICINE. s. f. Variété de tannin découverte par Braconnot, commune à toutes les écorces ligneuses des végétaux.

CORTINE. s. f. [*cortina*, cuve, vaisseau rond]. Débris du volva des champignons, lorsque, après la rupture de cette enveloppe, ces débris restent attachés au bord du chapeau sans tenir au pédicule.

CORTIQUEUX, EUSE. adj. [*corticosus*]. Se dit, en botanique, des fruits durs ou coriaces extérieurement, et charnus et pulpeux intérieurement.

CORYBANTISME. s. m. [*corybantismus*, de κορύβας, gén. κορύβαντος, corybante, prêtre de Cybèle]. Nom donné anciennement à une espèce de frénésie dans laquelle les malades étaient tourmentés par une insomnie continuelle et par des visions fantastiques.

CORYCUS. s. m. [de κώρυκος, sac de cuir]. Dans la gymnastique ancienne, sac empli de graines de figue ou de farine pour les gens faibles, et de sable pour les gens forts, et approprié aux forces et à l'âge, quant à la grosseur. On le suspendait par une corde en haut du plafond des gymnases, de manière qu'il fût à la hauteur du nombril de celui qui s'exerçait. On le poussait avec les mains, et on le recevait, quand il revenait, avec les mains ou avec le corps. Le corycus passait pour rendre le corps musculeux : c'était un exercice efficace pour les épaules et pour tout le corps, et profitable à tous les viscères, à cause des coups qu'on en recevait.

CORYDALE. s. f. Genre de plantes fumariacées, dont les espèces, *corydale à racine creuse* (*Corydalis tuberosa*, DC.), et *corydale à racine solide* (*Corydalis bulbosa*, DC.), ont des racines qui pourraient être utilisées.

CORYDALINE. s. f. Principe (Wackenroder) de la racine du *Corydalis bulbosa*. Cette substance est d'un blanc sale, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool ; sa solution bleuit le tournesol rougi par un acide ; sa saveur est presque nulle, mais devient très-amère par l'action des acides.

CORYMBE. s. m. [*corymbus*, de κόρυμβος, sommet d'une tige ; it. *corimbo*]. Disposition de fleurs ou de fruits telle que les rameaux ou pédoncules qui les portent s'élèvent à la même hauteur, quoique naissant de points différents (ex. : la *millefeuille*, la *tanaisie*). Cette dernière circonstance distingue le *corymbe* de l'*ombelle*, dont les pédicules partent tous d'un même point.

CORYMBIFÈRE. adj. [*corymbifer*]. Qui a des fleurs disposées en corymbe. — On admettait autrefois, sous le nom de *corymbifères*, une nombreuse famille de synanthérées, comprenant des plantes dont la plupart sont amères, aromatiques, toniques et vermifuges. La camomille, l'absinthe, la matricaire, sont des *corymbifères*.

CORYZA. s. m. [*coryza*, κόρυζα, all. *Schnupfen*, angl. *cold in the head*, it. *corizza*, esp. *coriza*]. Inflammation catarrhale de la membrane muqueuse des fosses nasales. Cette affection est appelée vulgairement *rhume de cerveau*. On lui a assigné, dans ces derniers temps, le nom de *rhinite*. Le coryza est quelquefois l'effet de corps irritants portés directement sur la membrane pituitaire ; mais le plus ordinairement il résulte de l'impression du froid sur une partie plus ou moins éloignée, et surtout du refroidissement partiel de la tête ou des pieds. Sa marche est la même que celle des autres phlegmasies muqueuses, et le mucus excrété éprouve les mêmes changements que dans les autres catarrhes. Il dure le plus souvent de quatre à huit jours, et guérit ordinairement de lui-même : il suffit de se préserver de l'impression du froid. Quelquefois cependant des pédiluves très-chauds et des vapeurs émollientes dirigées vers les fosses nasales en hâtent la disparition. — Le *coryza des nouveau-nés* est une affection assez grave, attendu que souvent l'enfant ne peut teter sans être menacé de suffocation, et que l'inflammation de la membrane pituitaire donne quelquefois lieu à des concrétions pseudo-membraneuses analogues à celles qu'on observe dans la diphthérite. Les fumigations émollientes ne feraient qu'augmenter le gonflement de la pituitaire : il convient mieux de recourir aux dérivatifs, de donner des lavements laxatifs et même quelques grains de calomel. S'il y a des symptômes de congestion, il est utile d'appliquer,

selon l'occasion, quelques sangsues près des oreilles, ou des vésicatoires aux jambes.— Vétérin. Le coryza, chez les bêtes chevalines, se caractérise par un état général de malaise, des éternuments ou ébrouements ; un écoulement abondant a lieu par les deux narines, quelquefois par une seule ; il est d'abord limpide, plus tard blanc, quelquefois blanc jaunâtre, visqueux, s'attachant aux ailes du nez.— Cette maladie a plus d'intensité chez les bêtes bovines. Cruzel a observé de graves symptômes généraux et locaux : mélange de stries sanguines à la matière du jetage ; ulcérations sur la membrane nasale; respiration bruyante; collection purulente dans les sinus des cornes ; symptômes violents de céphalalgie; convulsions qui se terminent par la mort. Laborde a observé dans le Midi le coryza gangréneux du bœuf, caractérisé principalement par l'écoulement d'une matière verdâtre, corrosive, la gangrène de la peau du mufle, des taches livides de la membrane du nez. — Les moutons affectés de coryza s'ébrouent fréquemment; ils jettent par les narines un mucus qui devient quelquefois purulent, fétide, et se mêle à des stries sanguines. On distingue le coryza ordinaire de celui qui est produit par des œstres, parce que, dans ce dernier cas, les mouvements de la tête sont plus désordonnés pendant l'ébrouement. Cette maladie est dite aussi *morve des moutons*. — *Coryza des porcs* ou *ronflement*. Maladie pernicieuse qui produit souvent le marasme, et pendant laquelle le nez et le groin se déforment. L'animal meurt par les hémorrhagies nasales ou par l'épuisement de ses forces. On a considéré cette maladie comme incurable.

COS (École de). On donne ce nom à l'école d'où Hippocrate est sorti, et l'on prend les doctrines d'Hippocrate pour celles de l'école de Cos. Elles sont particulièrement caractérisées par la doctrine de la *crase*, qui est le juste tempérament des quatre humeurs fondamentales (sang, bile, atrabile, pituite) ; par la coction, qui, à l'aide de la chaleur naturelle, transforme les humeurs l'une dans l'autre, et, à l'aide de la chaleur morbide, amène à maturité les humeurs viciées; par la crise, qui élimine les humeurs cuites, et enfin par la prognose, qui, fondée sur la crase, la coction et la crise, prétend prévoir la marche des maladies, du moins des maladies aiguës : c'est à cela qu'est particulièrement destiné le beau livre d'Hippocrate intitulé *Pronostic*. C'est cette prognose qui la distinguait, scientifiquement, de l'*école de Cnide* (V. ce mot). Du reste, son anatomie, et par conséquent sa physiologie, étaient peu avancées, ne connaissant pas la circulation, prenant le cerveau pour une glande, croyant les artères pleines d'air, et ignorant complétement les fonctions des nerfs, qui étaient confondus avec les parties blanches ou tendons. Elle était habile en chirurgie, surtout pour le traitement des fractures et des luxations.

COSMÉTIQUE. adj. et s. m. et f. [*ars cosmetica*, κοσμητικὴ, de κοσμεῖν, orner, embellir ; all. *cosmetisches Mittel*, angl. *cosmetic*, it. et esp. *cosmetico*]. Qui est propre à embellir : *préparation cosmétique*. — La *cosmétique* est l'art de conserver la beauté.—*Cosmétiques*. Préparations diverses dans lesquelles entrent les oxydes de plomb, de bismuth, de mercure, d'arsenic, et qui altèrent la peau, au lieu de l'embellir, et déterminent souvent des accidents graves. V. Fard.

COSSE. s. f. Synon. vulgaire de *silique* et de *gousse*.

COSTAL, ALE. adj. [*costalis*, de *costa*, côte ; angl. *costal*, it. *costale*, esp. *costal*]. Qui appartient aux côtes. — *Cartilages costaux*. Cartilages dont le nombre est égal à celui des côtes (12 de chaque côté), dont ils semblent être les prolongements. Chacun d'eux naît de l'extrémité antérieure de l'un de ces os. Les sept premiers (en comptant de haut en bas) vont s'attacher au sternum ; les huitième, neuvième et dixième s'articulent entre eux par leurs bords correspondants; les deux derniers sont très-courts et flottants. — *Nerfs costaux*. Ceux qui sortent par les trous de conjugaison de la région dorsale de la colonne vertébrale.—*Plèvre costale*. Portion de la plèvre qui rêvet la face interne des côtes.

COSTO-ABDOMINAL. V. Oblique *externe* ou *grand oblique du bas-ventre*.

COSTO-CLAVICULAIRE. adj. et s. m. [*costo-clavicularis*]. Qui appartient aux côtes et à la clavicule. —*Ligament costo-claviculaire*. Faisceau ligamenteux, court et aplati, qui s'étend obliquement du cartilage de la première côte à la face inférieure de la clavicule. — *Muscle costo-claviculaire*. V. Sous-clavier.

COSTO-CORACOÏDIEN. V. Pectoral (*petit*).

COSTO-INFÉRIEUR. adj. V. Respiratoire.

COSTO-PUBIEN. V. Droit *du bas-ventre*.

COSTO-SCAPULAIRE. V. Dentelé.

COSTO-STERNAL, ALE. adj. [*costo-sternalis*]. — *Articulation costo-sternale*. Articulation des vraies côtes (les sept premières) avec les cavités des cartilages des bords latéraux du sternum.

COSTO-SUPÉRIEUR. adj. V. Respiratoire.

COSTO-THORACIQUE. adj. [*costo-thoracicus*]. Qui appartient aux côtes et à la paroi antérieure du thorax.

COSTO-TRACHÉLIEN, IENNE. adj. [*costo-trachelianus*]. Qui appartient aux côtes et aux apophyses trachéliennes (transverses) des vertèbres du cou.

COSTO-TRANSVERSAIRE. adj. [*costo-transversarius*]. — *Articulations costo-transversaires*. Celles qui ont lieu entre la tubérosité des côtes et le sommet des apophyses transverses des vertèbres dorsales. Les *ligaments costo-transversaires*, qui maintiennent les rapports de ces surfaces osseuses, sont au nombre de trois pour chaque articulation : un *postérieur*, un *moyen* et un *inférieur*. Ce dernier n'existe pas aux articulations de la première côte et de la dernière.

COSTO-VERTÉBRAL, ALE. adj. [*costo-vertebralis*]. — *Articulations costo-vertébrales*. Celles de la tête des côtes avec les corps des vertèbres; elles ont pour moyens d'union un *ligament antérieur*, fixé d'une part autour de la partie antérieure de la tête de la côte, et d'autre part au corps de la vertèbre qui est au-dessus, au corps de celle qui est au-dessous, et au fibro-cartilage intermédiaire. Un *ligament interarticulaire*, fixé au sommet de l'extrémité costale et à l'angle de la cavité du corps des vertèbres, manque dans l'articulation des première, onzième et douzième côtes.

COSTO-XIPHOÏDIEN, IENNE. adj. [*costo-xiphoideus*]. — *Ligament costo-xiphoïdien*. Petit faisceau fibreux qui, du bord inférieur du septième cartilage costal, va s'attacher au bas de la face antérieure de l'appendice xiphoïde.

COSTUS. s. m. [*costus*, it. *costo*, *cast* ou *cost* des Arabes]. Nom donné à plusieurs racines, tiges ou écorces, mal déterminées, et dont l'origine est douteuse. Quant au *costus* proprement dit, on a cru que c'était la racine du *Costus arabicus*, ou du *Costus speciosus*, Willden., arbrisseaux de la famille des drimyrrhizées (monandrie monogynie, Lin.), qui ressemblent au sureau. On sait

actuellement que c'est la racine de l'*Auklandia costus*, Falconer, 1840; *Haplotaxis lappa*, Decaisne, 1844; *Haplotaxis* [de ἁπλοος, simple, et τάξις, série] *costus?* Guibourt; ou *Saussurea costus?* Guib., 1850 (Fig. 108). Plante synanthérée, carduacée cynarée, des montagnes autour de la vallée de Cachemire, à 2600 ou 3000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle y a été observée par Jacquemont en 1831, par Falconer un peu après. Sa racine est appelée *koot* dans le pays, pour lequel elle est un objet de commerce considérable d'exportation en Chine, où on l'emploie comme aphrodisiaque, vermifuge, et pour préserver la laine des larves d'insectes. Elle nous vient de l'Arabie, en tronçons irréguliers de la grosseur du pouce, gris à l'ex-

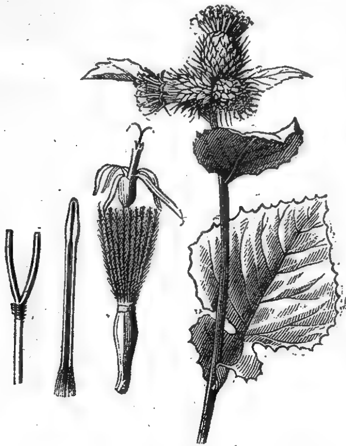


Fig. 108.

térieur, spongieux intérieurement, et remplis d'une matière rougeâtre qui paraît résineuse. Son odeur est agréable, analogue à celle de l'iris; sa saveur, amère, un peu âcre. Le costus était regardé autrefois comme stimulant, carminatif, emménagogue : on ne l'emploie plus que dans quelques compositions officinales, telles que la thériaque, etc. — *Costus amer*. Nom ancien d'une variété d'écorce de quinquina.

COTARNINE. s. f. Alcaloïde ($C^{26}H^{13}AzO^{6}$) cristallisable, produit par l'action de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse sur la narcotine, soluble dans l'éther et l'ammoniaque, non dans la potasse; il donne des sels très-solubles.

CÔTE. s. f. [*costa*, πλευρὰ, all. *Rippe*, angl. *rib*, it. *costa*, esp. *costilla*]. Os recourbé en forme d'arc, qui concourt à former les parois latérales de la poitrine. Il y en a vingt-quatre (douze de chaque côté). Placées les unes au-dessus des autres, et séparées par des intervalles que l'on appelle *espaces intercostaux*, les côtes sont distinguées par les épithètes de *première*, *seconde*, etc., en comptant de haut en bas. Les anciens anatomistes les distinguaient en *vraies côtes* (*veræ costæ*) et en *fausses* (*spuriæ costæ*); ils appelaient *vraies* les sept côtes supérieures, qui, articulées en arrière avec la colonne vertébrale, viennent antérieurement aboutir au sternum par le moyen de leurs cartilages, et *fausses* les cinq suivantes, qui s'articulent de même en arrière avec la colonne vertébrale, mais qui n'aboutissent point au sternum. De ces cinq *fausses côtes*, trois s'unissent par leur cartilage au cartilage précédent, les deux dernières restent libres à leur extrémité; et de là le nom de *côtes flottantes* qui leur a été donné à raison de leur mobilité. A cette dénomination de *vraies* et de *fausses côtes*, les anatomistes modernes ont substitué les expressions plus exactes de *côtes sternales* et *asternales*. L'extrémité vertébrale est légèrement renflée : on l'appelle la *tête de la côte*; l'espace compris entre cette tête et la *tubérosité* arrondie que présente la face externe de la côte, est le *col*; la partie moyenne (ou le *corps*) de la côte est aplatie, convexe en dehors, concave en dedans, et présente extérieurement, en avant de la tubérosité, une ligne saillante que l'on nomme l'*angle* de la côte, et qui reçoit l'insertion du muscle sacro-lombaire. Les bords supérieur et inférieur de chaque côte donnent attache aux muscles intercostaux. — Dans le cheval, les côtes sont au nombre de 36, 18 droites et 18 gauches; elles ont une disposition analogue à celle qu'elles présentent dans l'espèce humaine, et se distinguent aussi en *côtes sternales* ou *antérieures*, au nombre de 9, et en *côtes asternales* ou *postérieures*. Dans les ruminants, il y a 13 côtes de chaque côté, 8 sternales et 5 asternales. Dans le porc, il y en a 14, 6 sternales et 8 asternales. Dans le chien et le chat, il y a de chaque côté 9 côtes sternales et seulement 4 asternales. — *Fractures des côtes*. Elles ont lieu surtout à la partie moyenne; elles sont directes ou par contre-coup; souvent compliquées de blessures de la plèvre, du poumon, d'emphysème, de pneumothorax, d'ouverture des artères intercostales, d'épanchement sanguin dans les plèvres, de pneumothorax, d'inflammation des organes thoraciques, accidents qui seuls leur donnent de la gravité. Le traitement consiste en un bandage de corps assez serré pour modérer le mouvement des côtes. — En botanique, vulgairement, la nervure moyenne d'une feuille simple ou le pétiole commun d'une feuille composée.

CÔTE (La). Maniement pair ou double, commun aux deux sexes. Ce maniement repose sur les dernières côtes, particulièrement sur celle qui limite le flanc avec la poitrine. Les côtes qui en sont le siége sont séparées de la face interne de la peau par le muscle sous-cutané du thorax et de l'abdomen qui, à cet endroit, est charnu en bas, et au contraire aponévrotique vers la partie supérieure. Le tissu lamineux qui est placé au-dessous de ce muscle est lâche et abondant; il peut facilement se laisser pénétrer par la graisse lorsque les animaux sont poussés à l'engraissement.

CÔTÉ. s. m. Vulgairement, partie du tronc étendue de l'aisselle à la hanche. Elle comprend une portion de la *région costale* (V. Point *de côté*) et de la *région des flancs* ou *latérale de l'abdomen*.

COTON. s. m. [*gossypium*, *bombax*, all. *Baumwolle*, angl. *cotton*, it. *cotone*, esp. *algodon*]. Cellules filamenteuses (V. Cellule), minces, aplaties, qui se détachent de la surface du testa des graines du cotonnier (*Gossypium herbaceum*, L., et *G. arboreum*), arbre de la famille des malvacées (monadelphie polyandrie, L.). — Le coton cardé est employé dans le traitement des brûlures; il apaise promptement la douleur, empêche ou arrête l'inflammation, et prévient autant que possible les difformités. Aussitôt après l'accident, s'il existe des vésicules ou phlyctènes, on en fait écouler la sérosité, puis on applique le coton par couches minces superposées, et l'on recommande au malade de s'abstenir de tout mouvement. On laisse l'appareil en place le plus longtemps possible; et si l'abondance de la suppuration oblige de le changer au bout de quelques jours, on a soin de faire ce changement avec

promptitude, pour empêcher le contact de l'air. — Par analogie, en botanique, *coton* (*tomentum*), duvet long, entrecroisé et crépu, qui recouvre la surface de certaines feuilles ou d'autres parties de quelques végétaux.

COTON-POUDRE. s. m. [*fulmi-coton*, *coton azotique*]. V. PYROXYLINE.

COTONNEUX, EUSE. adj. V. COTON.

COTONNIER. s. m. V. COTON.

COTYLE. s. f. (quelques-uns font ce mot masculin, à tort) [κοτύλη, *acetabulum*, all. *Gelenkhöhle*]. En anatomie, cavité d'un os qui reçoit la tête d'un autre os. V. COTYLOÏDE. — Mesure grecque valant 0lit,27. — En zoologie, *cotyle* [all. *Napf*], organe semblable à une cotyle, annexé aux bras des céphalopodes. V. ce mot.

COTYLÉAL. adj. et s. [de κοτύλη, cotyle]. Un des os qui forment la voûte du crâne; il sert à unir la partie fibreuse et la partie carrée du tympan (Geoffroy Saint-Hilaire).

COTYLÉDON. s. m. [*cotyledon*, de κοτυληδών, creux, cavité; all. *Saamenlappen*, angl. *seedlob*, it. *cotiledone*, esp. *cotyledon*]. Les *cotylédons*, *feuilles* ou *corps cotylédonaire*, constituent une des quatre parties essentielles de l'embryon des végétaux phanérogames, et fournissent à la jeune plante les premiers matériaux de sa nutrition, quand ils sont épais et charnus (telles sont les graines qui n'ont pas d'endosperme), tandis qu'ils sont minces et foliacés dans celles où cet organe existe. Il est des plantes dont le corps cotylédonaire n'est formé que par un seul cotylédon, dont l'embryon est *monocotylédoné* (orge, avoine, lis); dans d'autres, il est formé de deux cotylédons réunis base à base : l'embryon est *dicotylédoné* (haricot, fève). Dans l'embryon dicotylédoné, le corps cotylédonaire présente deux corps bien distincts, attachés à la même hauteur sur la tigelle, et renfermant en eux la gemmule, qu'ils recouvrent et cachent en grande partie. Dans l'embryon monocotylédoné, le corps cotylédonaire a une forme très-variable; la gemmule est enfermée dans sa cavité, qui l'enveloppe de toutes parts. Mais quelquefois les deux cotylédons sont tellement unis et soudés ensemble (marron d'Inde), qu'il est difficile de décider si l'embryon est monocotylédoné ou dicotylédoné; il y a, d'un autre côté, des végétaux qui ont plusieurs subdivisions à chaque cotylédon : on en trouve jusqu'à douze dans le pin de Bordeaux (*Pinus picea*). Ces divisions profondes ont fait croire longtemps à l'existence de plusieurs cotylédons, et ont fait appeler *polycotylédonées* les plantes qui sont dans ce cas, telles que les conifères. — En anatomie, *cotylédons*, lobes nombreux qui constituent le parenchyme du placenta. Dans les animaux ruminants, la vache en particulier, ces lobes ou *cotylédons* constituent autant de placentas séparés. Chacun d'eux est formé par le développement considérable d'autant de villosités du chorion. — *Cotylédons utérins*. Renflements tuberculeux et pédiculés de la muqueuse utérine des *ruminants à cornes*, auxquels adhèrent les cotylédons placentaires, qui, chez les animaux, sont écartés comme ceux-ci, au nombre de 85 à 180 suivant les espèces; ils varient à peine dans la même espèce. Circulaires ou ovalaires chez la vache et convexes, ils sont criblés de trous destinés à loger les rameaux des villosités des cotylédons placentaires, qui sont concaves, les embrassent et les enchatonnent. Chez la brebis et la chèvre, ils sont concaves et embrassent le cotylédon placentaire. Ils sont permanents et persistants; on en voit des traces à l'état fœtal; ils se réduisent à un petit tubercule dans l'état de vacuité. Détruits ou arrachés, ils ne se reproduisent pas. Goubaux et Robin y ont montré l'existence des éléments de la muqueuse utérine, peu de tissu lamineux, beaucoup de vaisseaux, beaucoup de matière amorphe, et des cytoblastions. Ces éléments, des cellules épithéliales et la matière amorphe, composent le suc grisâtre que la pression en fait sortir. V. VILLOSITÉ.

COTYLÉDONAIRE. adj. [*cotyledonarius*, it. *cotiledonare*]. Qui a rapport aux cotylédons. — *Corps cotylédonaire*. V. COTYLÉDON et ACOTYLÉDONÉ.

COTYLÉDONÉ, ÉE. adj. [*cotyledoneus*, it. *cotiledoneo*]. Qui est pourvu de cotylédons. C'est l'opposé d'*acotylédoné*, qui signifie qui n'a point de cotylédons.

COTYLÉPHORE. adj. [de κοτύλη, cotyle, et φέρειν, porter; all. *napftragend*]. Qui porte une cotyle. Se dit des bras de quelques céphalopodes.

COTYLIDE. s. m. et adj. Vers de forme aplatie ou rubanaire, dont la peau ne porte ni soies ni cils, offrant des sexes réunis, et pourvus de ventouses, les uns dans l'état agame, les autres à l'état adulte ou sexué. Cette classe comprend quatre ordres : 1° les *Péripates* ou *Polypodes*, 2° les *Hirudinées* ou *Bdellaires*, 3° les *Trématodes*, 4° les *Cestoïdes* (Van Beneden).

COTYLOÏDE. adj. [*cotyloides*, de κοτύλη, creux, cavité profonde, et εἶδος, forme; angl. *cotyloïd*, it. *cotyloide*, esp. *cotiloideo*]. — *Cavité cotyloïde*. Cavité de l'os coxal dans laquelle est logée la tête du fémur. Elle forme à peu près la moitié d'une sphère de 54 millimètres de diamètre. Sa direction est oblique en dehors, en avant et en bas. Les deux tiers de sa surface sont enduits, dans l'état frais, d'un cartilage épais vers sa circonférence, plus mince au centre. Le tiers inférieur et antérieur, qui est dépourvu de ce cartilage, a un peu plus de profondeur que le reste de la cavité, et loge un paquet de tissu adipeux. Le bord de la cavité cotyloïde présente trois échancrures, et toute sa circonférence est surmontée d'un bourrelet connu sous le nom de *ligament cotyloïdien*.

COTYLOÏDIEN, IENNE. adj. Qui appartient à la cavité cotyloïde. Le *ligament cotyloïdien* augmente considérablement la profondeur de la cavité articulaire.

COU. s. m. [*cervix*, *collum*, αὐχήν, τράχηλος, all. *Hals*, angl. *neck*, it. *collo*, esp. *cuello*]. (On n'écrit et l'on ne prononce *col* que devant une voyelle, ou quand ce mot est employé au figuré : *col de l'utérus*, *col du fémur*.) Partie du corps comprise entre la tête et le thorax. Outre les vertèbres cervicales, qui en forment la charpente osseuse, existe, à la partie antérieure et supérieure du cou, l'os hyoïde, au-dessous duquel le cartilage thyréoïde fait une saillie plus ou moins prononcée; entre cette saillie et le bord du sternum, on sent profondément le cartilage cricoïde et la trachée-artère. La face postérieure du cou, à laquelle on donne le nom de *nuque*, et que les auteurs latins ont plus particulièrement désignée par le mot de *cervix*, présente dans son milieu un enfoncement qui s'efface lorsque la tête est fortement fléchie en avant, et qui est borné sur les côtés par deux saillies que forment les muscles extenseurs de la tête. Les muscles qu'on observe à sa partie antérieure sont au nombre de vingt de chaque côté de la ligne médiane; pour en faciliter l'étude, on distingue six régions différentes : 1° Dans la région cervicale superficielle se trouvent les muscles peaucier et sterno-mastoïdien (Fig. 109, A);

2° dans la région hyoïdienne supérieure, les muscles digastrique, stylo, mylo et génio-hyoïdien ; 3° dans la région hyoïdienne inférieure, les omo, sterno-hyoïdiens (B) et le sterno-thyréoïdien (C) ; 4° dans la région pharyngienne, les muscles constricteurs inférieur, moyen et supérieur, et le stylo-pharyngien ; 5° dans la région cervicale profonde, le grand et le petit droit antérieur de la tête, et le long du cou ; 6° dans la région cervicale profonde, les scalènes antérieur (F) et postérieur et le droit latéral. Outre ces muscles, on rencontre aussi antérieurement les appareils musculaires du larynx ou du pharynx. Ceux de la partie postérieure se prolongent presque tous au dos : le plus superficiel est le trapèze ; viennent ensuite le splénius, l'angulaire, le sacro-lombaire, le transversaire épineux, les intertransversaires postérieurs, les droits postérieurs et obliques de la tête, et, immédiatement sur les vertèbres, les interépineux. De gros troncs artériels et veineux passent entre les muscles de la partie antérieure du cou, au milieu d'un tissu lamineux abondant, de nerfs et de nombreux ganglions lymphatiques : ces troncs sont la carotide primitive, ses deux divisions, et la veine jugulaire interne, les portions sous-clavière et axillaire du tronc brachial, avec les veines correspondantes, et, superficiellement, la jugulaire externe.

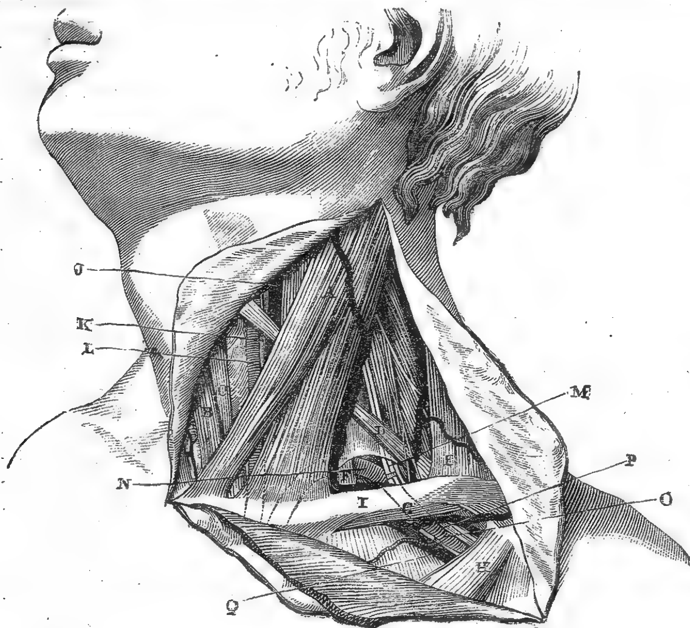


Fig. 109.

Fig. 109. — A, sterno-mastoïdien ; B, sterno-hyoïdien ; C, sterno-thyréoïdien ; D, scapulo-hyoïdien ; E, trapèze ; F, scalène antérieur ; G, sous-clavier ; H, petit pectoral ; I, clavicule ; J, jugulaire interne ; K, pneumogastrique ; L, carotide primitive ; M, plexus cervical ; N, artère sous-clavière ; O, artère axillaire ; P, plexus brachial ; Q, veine axillaire.

COUAGGA. s. m. [*Equus quaccha*, cheval du Cap]. Espèce du genre cheval originaire d'Afrique, à raies gris roussâtre en travers de la tête, crinière courte et droite, haut de $1^{m},10$; il peut être domestiqué. Son nom lui vient de son cri.

COUAQUE. s. f. V. Cassave.

COUARD [de *queue*, qui se disait, dans l'ancien français, *coe* ou *coue*]. s. m. Nom d'une région du bœuf. Le *bord du cimier*, ou le *cimier*, ou les *abords*, ou les *bords du bassin*, ou le *couard*. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes. Ce maniement comprend dans son ensemble la base de la queue, la partie postérieure de la croupe, les parties latérales de l'anus (et de la vulve chez la femelle seulement), et enfin l'angle de la fesse. C'est principalement à la base de la queue et sur le côté de l'anus que l'amas graisseux est le plus considérable. C'est de ce point qu'il peut se répandre à la partie postérieure de la croupe et à l'angle de la fesse, à mesure qu'il devient plus volumineux. Le tissu lamineux est toujours lâche en cet endroit, comme il l'est en général dans les régions où les organes peuvent changer de situation ou varier de dimensions. Le dépôt graisseux n'a jamais lieu au point de s'opposer à la défécation, etc. On trouve dans cet endroit, au milieu de la masse graisseuse elle-même, un *ganglion lymphatique* qui est situé à la partie postérieure du bassin. Un autre *ganglion*, mais beaucoup plus petit que le précédent, est situé à la partie superficielle et postérieure de la croupe. (Goubaux.)

COUCHE ou **COUCHES**. s. f. [du verbe *coucher*, *puerperium*, τόκος, all. *Wochenbett*, angl. *lying in*, *childbed*, it. *puerperio*, esp. *parto*]. Ce mot exprime tantôt l'accouchement, l'enfantement (*puerperium*), comme lorsqu'on dit : une *première couche*, une *fausse couche*, etc. ; tantôt le temps pendant lequel une femme demeure au lit à cause de l'enfantement (*tempus puerperii*), comme lorsqu'on dit d'une femme qu'*elle est en couches*. Les lochies sont vulgairement appelées *suites de couches*. — En anatomie et en botanique, *couches* se dit de corps plats et étendus. — *Couches ethmoïdales* ou *olfactives*. On a donné ce nom aux *corps cannelés*. V. Cannelé. — *Couches optiques*. V. Cerveau. — *Couche proligère*. V. Disque *proligère*. — *Couches corticales* (*strata corticalia*). V. Écorce. — *Couches ligneuses* (*strata lignea*). V. Bois et Tige.

COUCHÉ, ÉE. adj. [*prostratus*, *procumbens*, *humi fusus*, *supinatus*, all. *aufliegend*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui étale ses rameaux sur la terre, sans que ceux-ci y envoient de racines.

COUCHER. s. m. [*decubitus*, κατάκλισις, all. *Liegen*]. Position d'une personne étendue horizontalement. On distingue le coucher en *supination* ou sur le dos (*cubitus supinatus* vel *resupinus*), le coucher en *pronation*, ou sur le ventre (*cubitus pronus*), et le coucher sur l'un ou l'autre côté.

COUCHER (SE) EN VACHE. Le cheval *se couche en vache*, lorsque, dans le décubitus sternal, les talons

de ses sabots et les extrémités des branches du fer viennent heurter et contondre la peau du sommet du coude, d'où résulte la formation d'une tumeur particulière désignée sous le nom d'*éponge*.

COUDE. s. m. [*cubitus*, κύϐιτος, ἀγκὼν, all. *Ellbogen*, angl. *elbow*, it. *gomito*, esp. *codo*]. Angle saillant formé par l'apophyse olécrâne à la partie postérieure de l'articulation du bras avec l'avant-bras. Cette articulation, appelée *articulation du coude* ou *articulation huméro-cubitale*, est un ginglyme angulaire : la petite tête de l'extrémité de l'humérus est reçue dans la cavité de l'extrémité supérieure du radius ; le côté interne du bord de cette cavité est reçu dans l'enfoncement qui sépare la petite tête de la poulie ; le bord externe de cette poulie est reçu dans la partie externe de la grande cavité sigmoïde du cubitus, son bord interne dans le côté interne de cette cavité, et l'échancrure intermédiaire à ces deux bords reçoit la ligne saillante de la cavité sigmoïde. Quatre ligaments, un antérieur, un postérieur, un interne et un externe, assurent la solidité de l'articulation ; des cartilages encroûtent les os, et une membrane synoviale en tapisse l'intérieur. Ses mouvements d'extension et de flexion, les seuls que permette la disposition des surfaces, sont bornés, le premier par la rencontre de l'apophyse coronoïde du cubitus avec le fond de la cavité de l'humérus destinée à la recevoir ; le second, par le contact de l'olécrâne avec le fond de la cavité olécrânienne. On désigne communément sous le nom de *pli du coude* la partie antérieure de l'articulation, celle où a lieu la flexion de l'avant-bras. Dans le milieu du pli du coude, on sent le tendon du biceps à travers les téguments, surtout pendant la flexion. Sur la saillie que forment les muscles à la partie supérieure et *interne* de l'avant-bras, on observe les deux veines cubitales superficielles, qui se dessinent à travers les téguments ; sur la saillie musculaire du côté *externe*, on voit la veine radiale superficielle ; entre cette saillie et le tendon du biceps, la médiane céphalique ; en dedans de ce tendon, le trajet oblique de la médiane basilique ; entre celle-ci et le tendon, on sent les battements de l'artère brachiale. C'est entre cette artère et la saillie musculaire interne que se trouve le nerf médian. Cette disposition peut cependant présenter quelques différences, dont il importe de s'assurer avant de pratiquer l'opération de la saignée.

COU-DE-PIED. s. m. [all. *Fussbiege*, angl. *instep*, it. *collo del piede*, esp. *garganta*]. Partie *la plus élevée* du pied, ou plutôt partie antérieure de son articulation avec la jambe. C'est à tort, dit l'Académie, qu'on écrit *coude-pied*.

COUDE-PIED. V. COU-DE-PIED.

COUDRIER. s. m. [*Corylus avellana*, L., all. *Haselstrauch*]. Arbrisseau de la famille des cupulifères dont le fruit porte le nom de *noisette*. Les fleurs apparaissent à la fin de l'hiver, avant les feuilles, les mâles en longs chatons, et les femelles en petits chatons ovoïdes couverts d'écailles imbriquées.

COUENNE. s. f. Proprement, la peau épaisse et dure du porc (*suilla cutis*). Le nom de *couenne* a été quelquefois employé pour désigner certaines taches congénitales ou altérations locales de la peau auxquelles on trouvait quelque ressemblance avec la couenne du porc (V. ENVIE).— En pathologie, *couenne inflammatoire*, *couenne pleurétique* [*corium phlogisticum*, *crusta pleuretica*, all. *Speckhaut*, angl. *buffy coat*, it. *cotenne*, esp. *costra inflamatoria*], concrétion d'un blanc jaunâtre, plus ou moins épaisse, comme membraneuse, qui se forme à la surface du caillot lorsqu'on laisse reposer dans un vase le sang provenant d'une saignée, dans les maladies inflammatoires en général, et surtout dans les phlegmasies de la plèvre et du poumon. Cette couenne commence à se former dès que le sang s'épaissit ; d'abord molle, visqueuse, et en filaments plus ou moins longs, elle constitue peu à peu une pellicule dense et élastique, un peu diaphane et adhérente au cruor, qu'elle recouvre. Ce n'est pas autre chose que de la fibrine coagulée après dépôt des globules rouges. La fibrine se coagulant, dans les maladies inflammatoires, plus tard que dans d'autres conditions, les corpuscules colorés du sang s'abaissent avant la coagulation, de sorte qu'une couche plus ou moins épaisse de fibrine se coagule à la surface, sans en emprisonner aucun, et constitue ainsi ce qu'on appelle la *couenne*. V. BRADYFIBRINE et FIBRINE.

COUFEGN. La variole, dans l'idiome de l'Amhara (Abyssinie).

COUI. s. m. [*Crescentia cujete*, L.]. Arbre de la famille des bignoniacées, dans les Antilles et en Amérique. Fruit gros, à écorce dure, verte, ligneuse et servant à faire des ustensiles, rempli d'une pulpe blanche, aigrelette, employée comme remède populaire, et dont on fait un sirop dit *sirop de calebasse*. C'est le *calebassier* proprement dit.

COULANT. s. m. [*flagellum*, *viticula*, *stolo*]. En botanique, jet qui, de distance en distance, pousse des feuilles et des racines, et qui, dans les intervalles, en est totalement dépourvu : exemple le *fraisier*. C'est le *sarmentum* de Link, la *viticule* de Tournefort.

COULEN. s. m. [*culen*, *cullen*]. Nom du *Psoralea glandulosa*, L., plante légumineuse papilionacée du Chili. L'infusion de ses feuilles à faible dose est stomachique ; à haute dose, elle est purgative et vermifuge ; celle des racines est employée comme vomitive. On a cru longtemps que cette plante fournissait l'*herbe* ou *thé du Paraguay*. V. HOUX et PSORALIER.

COULEUR. s. f. [*color*, χρῶμα, all. *Farbe*, angl. *colour*, it. *colore*, esp. *color*]. Impression que la lumière réfléchie par la surface des corps fait sur l'organe de la vue. Les couleurs, ainsi que l'a démontré Newton, sont le produit de la décomposition de la lumière. Le prisme, instrument de cette décomposition, montre, en effet, que chaque rayon lumineux contient sept rayons secondaires diversement colorés, qui se présentent invariablement, selon leur degré de réfrangibilité, dans l'ordre suivant : le *rouge*, l'*orangé*, le *jaune*, le *vert*, le *bleu*, l'*indigo* et le *violet* (ce dernier est le plus réfrangible). Mais ces couleurs ne sont pas nettement terminées : ainsi le rouge empiète sur l'orangé, celui-ci sur le jaune, et ainsi de suite ; de sorte qu'outre les sept couleurs principales, on a une infinité de nuances intermédiaires. Ces couleurs ont reçu le nom de *couleurs primitives*, parce que toutes les autres résultent de la combinaison d'un certain nombre d'entre elles. Les rayons colorés ont chacun des propriétés distinctes, et chacun communique des quantités différentes de chaleur : ainsi le rouge est plus chaud que le violet, dans la proportion de 8 à 1, selon les uns, ou même dans celle de 16 à 1, selon d'autres. Les corps n'ont pas par eux-mêmes de couleur particulière : ils doivent celles que nous leur voyons à la propriété qu'a leur surface de réfléchir quelques-uns des rayons colorés et d'absorber les autres : un corps est *rouge*, par exemple, lorsqu'il réfléchit le rayon rouge ; un corps

est *blanc*, lorsqu'il réfléchit tous les rayons ; il est *noir*, au contraire, lorsqu'il les absorbe tous. — *Pâles couleurs.* V. Chlorose.

COULEUVRE. s. f. [*coluber*, all. *Natter*]. On a désigné sous ce nom un nombre considérable de serpents dépourvus de glandes à venin et de crochets mobiles venimeux, et dont les plaques du dessous de la queue sont divisées en deux ou rangées par paires. On a attribué aux couleuvres la faculté de teter les chèvres et autres ruminants, fait encore admis par Buffon, ce que la disposition anatomique de leur bouche et de leur langue rend impossible ; mais ces animaux inoffensifs recherchent volontiers les étables en raison de leur température. Les anciens attribuaient la même faculté aux serpents qu'ils nommaient *boas ;* c'étaient des animaux autres que ceux d'Amérique qui ont été appelés *boas* par Linné. Ceux-ci forment le groupe des *Boaéides* de Duméril, comprenant les *Boa constrictor*, L., *Boa diviniloqua*, Duméril, *Boa imperator*, Daudin, et *Boa chevalier*, Eydoux. Les couleuvres les plus communes en France ne se trouvent plus appartenir au genre *Couleuvre* tel qu'il est conservé par Duméril. Les principales sont : *Couleuvre* ou *tropidonote à collier* (*Coluber natrix*, L. (Fig. 110), *Tropidonotus natrix*, Duméril). — *Couleuvre vipérine* ou *tropidonote viperin* (*Coluber viperinus*, Latreille, *T. viperinus*, Duméril).

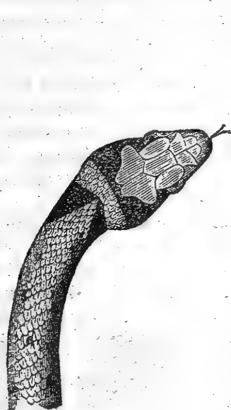


Fig. 110.

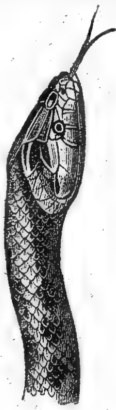


Fig. 111.

Elle ressemble à la vipère, mais est plus mince ; tête à larges écailles, pupille circulaire (Fig. 111). — *Couleuvre* ou *coronelle bordelaise* (*Coluber girundica*, Latreille, *Coronella girundica*). — *Couleuvre* ou *coronelle lisse* (*Coluber levis*, ou *austriacus*, Schlegel, *Coronella levis*) de couleur rousse comme l'*æsping*, mais pas de taches sur le corps. — *Couleuvre* ou *zamenis verte et jaune* (*Coluber atro-virens*, Schl., *Zamenis viridiflavus*). — *Couleuvre d'Esculape* (*Coluber Æsculapii*, Shaw, *Erythrolampus Æsculapii*, Wagler, ou *Coronella vetusta*, Schlegel), du midi de la France, etc. — *Couleuvre à quatre raies* (*Coluber quadrilineatus*, Lacépède, *Coluber elaphis*, Shaw, *Ablabis quadrilineata*), du midi de l'Europe, atteint 2 mètres. — *Psammophis* ou *couleuvre de Montpellier* (*Coluber* ou *Psammophis monspelæanus* ou *lacertinus*), la seule, avec la vipère, qui cherche à mordre.

COULEUVRÉE. s. f. V. Bryone.

COULISSE. s. f. [de l'ancien français *coleis*, *coleice*, qui est susceptible de glisser, de couler ; all. *Fuge*]. En anatomie, rainures profondes de la surface des os, qui ne diffèrent des *gouttières* qu'en ce qu'elles sont tapissées d'un périoste lisse ou d'une membrane synoviale, pour faciliter le glissement des tendons qu'elles reçoivent : les *coulisses des malléoles*, la *coulisse bicipitale*, etc.

COULOIR. s. m. [*ductus*, *colatorium*, de *colare*, verser goutte à goutte ; all. *Ausführungsgang*, angl. *colatorium*, it. *colatojo*, esp. *coladero*]. On nommait ainsi autrefois les canaux ou conduits par lesquels sont rejetées au dehors toutes les humeurs excrémentitielles du corps animal. Les orifices des glandes sudoripares et sébacées, les voies lacrymales, biliaires, urinaires, etc., étaient considérées comme des *couloirs naturels ;* les ulcères, les exutoires, étaient des *couloirs accidentels* ou *artificiels*. Les partisans de la pathologie humorale considéraient les *couloirs*, en général, comme des émonctoires par lesquels l'économie se débarrasse des matières morbifiques.

COULURE. s. f. [de *couler*]. Avortement, c'est-à-dire non-développement des ovaires des fleurs en général et surtout de celles de la vigne. Habituellement la coulure n'a d'autre cause que l'affaiblissement des grappes, par suite de circonstances multiples, telles que refroidissement atmosphérique, tendance de la séve vers les branches non fructifères et les pampres, maladies antérieures, etc. La vigne *coule* aussi quand après du soleil survient une pluie, parce que, lorsqu'un chaud rayon de soleil a ouvert la fleur et l'a préparée à l'acte de la fécondation, la pluie précipitant le pollen en dehors des ovaires, qui doivent devenir fruits, ceux-ci non fécondés se flétrissent et meurent. C'est de ce genre d'accident causé par la pluie qu'est venu l'usage de dire que la vigne *a coulé*, ou est atteinte de *coulure*.

COUMARINE. s. f. [all. et angl. *Coumarin*]. Principe cristallisable en aiguilles ou en prismes, volatil, fusible, d'une odeur aromatique, qui existe dans la *fève tonka*, fruit du *Coumarouna odorata*, et y forme ordinairement des cristaux entre les lobes de l'amande. On l'isole facilement au moyen de l'alcool bouillant et par la distillation. Elle existe aussi dans les fleurs de *mélilot*, dans l'*aspérule odorante* et le *faham*, auxquels elle donne leur odeur ($C^{10}H^{3}O^{2}$). Elle a aussi été appelée *stéaroptène* ou *camphre de tonka*, et *acide coumaryligique* (Lœvig).

COUMARIQUE ou **COUMARINIQUE** (Acide). Cristallisable, donnant des sels, et résultant de l'action de la potasse caustique sur la coumarine. ($C^{18}H^{6}O^{6}$.)

COUMAROU. s. m. [*Dipterix odorata*, Willdenow, ou *Coumarouna odorata*, Aublet]. Arbre de la famille des légumineuses papilionacées, dont le bois, très-dur, porte à Cayenne, à tort, le nom de *bois de gaïac ;* le fruit ressemble pour la forme à celui de l'amandier et renferme une semence dite *fève tonka*.

COUMARYLE. s. m. Radical hypothétique de la coumarine et de l'acide coumarique.

COUP. s. m. [*ictus*, πληγη, all. *Schlag*, angl. *stroke*, it. *colpo*, esp. *golpe*]. Effet produit par un corps qui en frappe un autre ; résultat du choc de deux corps. — *Coup de feu*. Plaie produite par une arme à feu. — *Coup de sang*. Communément attaque d'apoplexie ; cependant quelques auteurs n'appellent *coup de sang* que les congestions momentanées du sang vers la tête, qui s'annoncent, il est vrai, par les mêmes symptômes que l'apoplexie, tels que les étourdissements, une légère perte de connaissance, une lésion plus ou moins

profonde des sens, mais qui sont promptement suivies du retour à l'état naturel, et ne produisent point de paralysie durable. On a aussi désigné sous le nom de *coups de sang*, des congestions sanguines dans divers organes, tels que le poumon, la peau, etc. (V. APOPLEXIE). — *Coup de soleil* (*ictus solis*). Effet produit, sur une partie quelconque d'un être vivant, animal ou végétal, par l'action d'un soleil ardent. Chez l'homme, l'effet du coup de soleil, lorsqu'il porte seulement sur un membre ou sur une partie du tronc, est une espèce d'érysipèle; mais, quand il frappe sur la tête, il en résulte quelquefois une affection cérébrale intense (*carus ab insolatione*, Sauvages). Cette affection doit être combattue par la saignée et par tous les moyens antiphlogistiques. — *Coup de chaleur* (vétérin.). Congestion sanguine, brusque, rapide, du poumon, quelquefois de l'intestin et plus rarement de l'encéphale, arrivant communément sur les chevaux de trait rapide, pendant le travail et au temps des chaleurs. Être pris de chaleur, se dit surtout du cheval frappé d'apoplexie pulmonaire, compliquée ordinairement de phénomènes de suffocation et d'asphyxie. Une large saignée peut seule sauver le cheval atteint d'un coup de chaleur.

Coup de fouet. V. MUSCLES et TENDONS (*rupture des*). — *Coup de fouet*. En vétérinaire, interruption des mouvements d'expiration, qui est un des signes caractéristiques de la *pousse* (V. ce mot).

COUPELLATION. s. f. [all. *Capelliren*, angl. *cupellation*, it. *copellazione*, esp. *copelacion*]. Opération de chimie par laquelle on sépare l'argent des autres métaux avec lesquels il est uni, excepté de l'or. Elle consiste à faire fondre dans une coupelle, avec du plomb, l'argent qu'on veut essayer : le plomb s'oxyde, et entraîne, en passant à travers les parois de la coupelle, les métaux étrangers qui se sont aussi oxydés. C'est par cette opération que, dans les Monnaies, on examine le titre de l'argent. On la pratique dans un fourneau particulier appelé *fourneau de coupelle*.

COUPELLE. s. f. [dimin. de *coupe*; *cupella*, *castellus cinereus*, etc.; all. *Capelle*, angl. *cupel*, it. *coppella*, esp. *copela*]. Petit vase fait avec des os calcinés, réduits en poudre, puis délayés dans de l'eau, et dont on se sert pour la coupellation.

COUPE-QUEUE. s. m. [all. *Schwanzmesser*]. Vétérinaire : Instrument de chirurgie composé de deux branches : l'une mâle, qui porte un tranchant demi-circulaire; l'autre femelle, qui est creusée d'une cavité correspondante. Cet instrument est exclusivement employé à l'amputation de la queue des grands animaux.

COUPER. v. a. Ajouter à un liquide un autre liquide, et particulièrement de l'eau : *couper le lait; du lait coupé*. — Châtrer : *couper un chat*.

COUPER (SE). En terme de manége, se dit des chevaux qui s'entre-heurtent les jambes, ou qui, avec l'un des fers, se blessent le boulet de l'autre pied.

COUPEROSE. s. f. [bas lat. *cuperosa*, all. *Vitriol*, angl. *copperas*, it. *copparosa*, esp. *caparrosa*]. Ce nom a d'abord été donné au deutosulfate de cuivre (*chalcanthum*), aussi appelé *couperose bleue*; ensuite au deutosulfate de fer (*sutorium atramentum*), nommé encore *couperose verte*; puis au protosulfate de zinc, qui est la *couperose blanche*. — En pathologie, *couperose* ou *goutte rose*, inflammation chronique et non contagieuse des glandes cutanées, caractérisée par des pustules peu étendues, séparées, environnées d'une auréole rosée, à base plus ou moins dure, ayant ordinairement leur siége sur le nez, les joues, le front. Willan et Bateman l'ont appelée *acne*, et en ont distingué quatre espèces, sous les noms d'*acne simplex*, *acne punctata*, *acne rosacea*, *acne indurata*. Dans sa forme la plus simple, en effet, la couperose n'est constituée que par quelques boutons rouges déterminant un léger fourmillement, et se convertissant en pustules que recouvre, après l'écoulement d'une goutte de liquide séro-purulent, une petite croûte très-mince (*acne simplex*). D'autres fois elle est caractérisée par des points noirs et saillants, produits évidemment par le fluide sébacé retenu et accumulé dans les follicules, accumulation d'où résultent l'inflammation des cavités folliculaires et la formation de petites pustules proéminentes (*acne punctata*). D'autres fois encore, les pustules sont nombreuses, rapprochées, volumineuses, violacées, indolentes, et ne suppurent que longtemps après leur formation (*acne indurata*); ou bien, rassemblées en groupe, elles forment une sorte de tumeur inflammatoire, et laissent après elles une dépression et une teinte livide. L'*acne rosacea*, celle qu'on connaît vulgairement sous le nom de *couperose*, semble particulière à l'âge adulte; elle commence par quelques points rouges sur le nez et les joues, qui sont le siége d'une sorte de chaleur et de tension après le repas, et surtout après les écarts de régime. Ces points s'étendent, se réunissent, se convertissent en pustules : celles-ci, se multipliant, se succédant sans cesse, déterminent une irritation permanente du système capillaire cutané, et par suite le gonflement de la peau, laquelle reste d'un rouge violacé. La couperose résiste le plus souvent à toutes les méthodes curatives. Le régime habituel des personnes atteintes de cette affection doit consister en viandes blanches, en légumes frais, aqueux et fondants; elles doivent éviter la fatigue du corps et d'esprit, les lieux où règne une température trop élevée, etc. L'*iodure de chlorure mercureux* a été employé par Sellier contre la couperose, et vanté comme d'une efficacité à peu près constante. La médication est tout à la fois externe et interne; on fait des frictions sur la face, et l'on prescrit des pilules contenant le même médicament; on y associe les boissons dépuratives. Une heure et souvent deux heures après les frictions, le médicament, étant complétement absorbé, détermine une très-vive animation de la peau, un mouvement fébrile; c'est alors qu'il s'échappe de toutes les parties de la face une sérosité jaunâtre ou une matière plus épaisse qui forme des croûtes dont la chute a lieu quelques jours plus tard. Lorsque tout est détergé, on fait successivement de nouvelles frictions jusqu'à ce qu'il ne sorte plus rien. Toutefois, il est nécessaire de laisser reposer certains malades pendant quelque temps avant de recommencer le traitement.

COUPURE. s. f. Nom donné vulgairement aux plaies simples par instrument tranchant. Leur traitement consiste à rapprocher les bords, et à les maintenir à l'aide d'une ou plusieurs bandelettes de taffetas d'Angleterre ou de diachylon, dont on prévient l'enlèvement par une couche de collodion. La seule précaution à prendre est de ne pas laisser de caillot entre les bords de la plaie. Tremper ou laver dans l'eau, etc., la partie lésée, ou la laisser saigner avant d'en rapprocher les bords, sont des précautions nuisibles ou inutiles, sauf le cas où l'instrument coupant a servi aux dissections. Les prétendus moyens cicatrisants souvent employés nuisent également à la prompte cicatrisation par première intention. Chez les sujets dont les plaies suppurent faci-

lement, si cette cicatrisation n'a pas lieu, on enlève le taffetas qu'on remplace par du cérat, dès qu'on voit se produire du pus.

COURANT. s. m. — *Courant électrique*. Si l'on réunit par un fil de métal, dit *fil*, les deux pôles d'une pile (Fig. 112), et que l'on place au-dessus de ce fil une aiguille aimantée (*a*) librement suspendue et parallèlement à la direction du fil, aussitôt elle se dévie d'autant plus que la pile est plus forte. 1° La force quelconque qui agit sur l'aiguille aimantée *émane également de toutes les parties* d'un CIRCUIT VOLTAÏQUE, mot qui désigne l'ensemble de la pile (*b*) et celui des conducteurs qui réunissent ses pôles (*a*). 2° Si de l'eau parcourait un tel circuit, le courant *a* aurait une direction opposée à *b* : cette comparaison a fait nommer *courant électrique* la force quelconque qui naît dans tout le circuit des deux pôles d'une pile par un conducteur. Le *courant électrique* est donc la représentation idéale de l'état actif ou dynamique continu de l'électricité. On admet de convention que ce courant supposé a un *sens*, qu'il part du pôle positif et aboutit

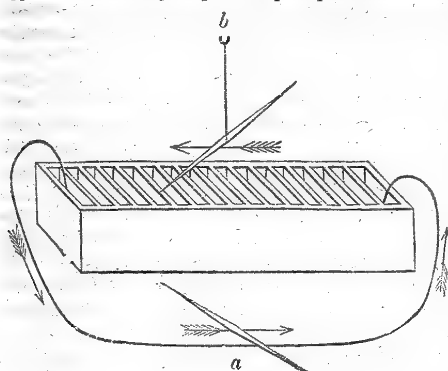


Fig. 112.

au négatif en passant par le conducteur, et revient au pôle positif en traversant la pile. Rien ne prouve que ce sens soit le véritable ou existe ; c'est une manière de se représenter le point d'un conducteur par où arrivent l'électricité positive d'une part, la négative de l'autre. On distingue le courant tel que la pile l'engendre, par exemple pour le fonctionnement de nos télégraphes, et le courant qui prend sa source dans les appareils d'induction. Le premier est le courant *continu*. Le second est le courant induit d'origine *intermittente*. Le travail régulier, continu, imperceptible de la pile, repose, en partie du moins, sur des réactions chimiques. Il est prouvé que la pile est susceptible d'un travail chimique utilisable, équivalant à peu près à son propre travail générateur du courant. C'est la base de la *galvanoplastie*. Si, au lieu d'utiliser ce courant par des transformations chimiques, on en veut tirer les propriétés caloriques et lumineuses, on transforme ce courant en caustique, d'où la *galvano-caustique* et enfin la *lumière électrique*. La pile doit recevoir des dispositions différentes dans chaque mode d'emploi. La *télégraphie* ne peut elle-même les utiliser qu'alors qu'elles remplissent des conditions spéciales. Une *sonnerie* électrique marchera avec quelques éléments, alors qu'il en faut un nombre bien plus considérable pour franchir un grand espace. Ces particularités sont aussi importantes quand il s'agit de l'emploi médical de la pile. Dans les appareils d'induction, un ou deux éléments peuvent suffire à développer dans les fils *multiplicateurs* un courant intermittent très-énergique. Ce but étant la pénétration du courant dans l'organisme, il fallut, comme pour la télégraphie, se rendre maître des résistances qu'opposent les tissus au passage de ce courant. Or, la résistance générale est si considérable, d'après les expériences de Hiffelsheim, qu'il faut essentiellement se préoccuper de la génération d'un courant doué de la *tension* capable de surmonter cette résistance. Ce que les fils multiplicateurs font si aisément dans les appareils à courant intermittent, le nombre des éléments peut seul le donner dans le courant continu direct de la pile. De là une première donnée fondamentale d'employer un grand nombre d'éléments de pile. Des piles à effet chimique intense ne pouvaient convenir ; et tandis que la chirurgie, pour pratiquer la galvano-caustique, recherche surtout cette pile, l'emploi médical exige précisément le contraire. Il est démontré également que les éléments à grande surface sont plus caustiques que les éléments à petite surface. Il ressort de là l'obligation d'employer des piles à courant chimique ou *quantitatif* très-faible et à surface active très-petite. — *Courant nerveux*. V. FLUIDE.

COURBARIL. s. m. — *Bois de courbaril*. C'est le *cœur du bois* (d'un rouge brun uniforme, peu employé) de l'*Hymenæa courbaril*, L., légumineuse cassiée dont l'écorce et celle des rameaux laissent écouler une résine jaune difficile à dissoudre, dite *animé occidentale* ou *copal tendre*, et qu'on distingue avec peine du *copal dur* (V. ANIMÉ et COPAL). Il croît au Mexique, au Brésil et aux Antilles. Le bois du Brésil dit *de courbaril*, très-employé en ébénisterie, est du *gonzalaalvès*, produit par l'*Astronium fraxinifolium*, Schott, de la famille des térébinthacées.

COURBATURE. s. f. [*acerba lassitudo*, all. *Steifigkeit*]. Indisposition caractérisée par une sensation de brisement ou de contusion des muscles et des membres, l'abattement des forces et une extrême lassitude. Lorsqu'elle vient à la suite de travaux pénibles, le repos absolu et les bains la dissipent promptement. Dans le cas contraire, elle n'est qu'un symptôme de quelque affection plus ou moins grave. — *Courbature*, ou *fièvre éphémère*. V. FIÈVRE. — *Vieille courbature*. Synonyme de *phthisie pulmonaire* chez le cheval.

COURBE. s. f. [*in suffragine tumor*, all. *Spath*, angl. *curb*]. En vétérinaire, exostose oblongue, située en dedans du jarret, sur l'extrémité inférieure et interne du tibia, et gênant souvent le mouvement de l'articulation. Elle est produite le plus communément par un coup, une chute, etc. Au début (période de contusion), on pourrait la confondre avec le phlegmon, et il n'y a aucun inconvénient à y appliquer un traitement analogue ; devenue indolente et chronique, elle nécessite l'application du feu.

COURBÉ, ÉE. adj. [*curvus*]. — *Ovule* et *embryon courbé*. V. AMPHITROPE et CAMPYLOTROPE (non CAMPULITROPE).

COURBELIGNES (VACHES). Troisième classe des vaches laitières dans le système de Guenon. Elle se distingue à son écusson ou gravure, qui, après avoir embrassé les mamelles et les parties internes des cuisses, s'étend de bas en haut vers la vulve et se termine par une pointe plus ou moins mousse, en formant deux courbes rentrantes. Les courbelignes donnent pour le premier ordre, selon la taille, 18 litres, 15 litres et 12 litres par jour ; pour le troisième ordre, 3 litres et 2 litres.

COURGE. s. f. [*cucurbita*, σίκυον, all. *Kürbiss*, angl. *gourd*, it. *zucca*, esp. *calabaza*]. Genre de la famille des cucurbitacées (monœcie monadelphie, L.), qui ne diffère de celui des concombres que par ses semences entourées d'un bourrelet très-marqué. C'est à ce genre qu'appartiennent la *calebasse*, fruit du *Cucurbita lagenaria*, Arrabida, la *citrouille* (*Cucurbita pepo*, L.), le *potiron* (*Cucurbita maxima*, Duchesne).

COURONNE. s. f. [*corona*, στεφάνη, all. *Krone*, angl. *crown*, it. et esp. *corona*]. Se dit, en anatomie, de ce qui a une forme circulaire. — *Couronne des dents.* Partie des dents qui se trouve hors des gencives et qui est revêtue d'émail. — *Couronne du gland.* Bourrelet presque circulaire que l'on voit extérieurement à la base du gland, sous le prépuce, et qui est interrompu par l'insertion du frein. — *Couronne radiante* (*radiatio medullaris cerebri*). Épanouissement des fibres médullaires des pédoncules cérébraux dans les lobes des hémisphères du cerveau. — En chirurgie, *couronnes du trépan*, espèces de petits cylindres d'acier, de 40 millimètres environ de hauteur, de 18 à 30 millimètres de diamètre, légèrement coniques, dont l'extrémité la plus étroite est dentelée, et forme une sorte de scie parfaitement circulaire; l'autre extrémité est fermée par une plaque d'où s'élève, en dehors, une tige au moyen de laquelle on la fixe à l'arbre destiné à la mouvoir, et d'où s'abaisse, en dedans, la *pyramide*, tige d'acier quadrangulaire, aiguë, amovible, dont la pointe dépasse un peu le niveau de la scie, au centre de laquelle elle est placée. Cette pointe sert à fixer l'instrument à l'endroit qui doit être perforé. — En pathologie, *couronne de Vénus* ou *chapelet*, pustules sèches suppurantes, rouges, brunes à leur base, que l'on observe souvent sur le front des individus affectés de syphilis invétérée. — En vétérinaire, *couronne*, partie du pied du cheval qui correspond à la deuxième phalange des orteils de l'homme. La *couronne* est située entre le paturon et le sabot, à l'endroit où le poil joint et couvre le haut de ce dernier; elle est formée d'un seul os, qui porte le nom d'*os de la couronne* ou de *second phalangien*, os court, presque carré, qui s'articule par sa face supérieure avec l'os du paturon ou premier phalangien, et par l'inférieure avec la troisième phalange dite os du pied. — En botanique, *couronne*, réunion, en cercle, des écailles ou lamelles qui naissent de la face interne du sommet de l'onglet des pétales dans certaines corolles (*Lychnis*, *laurier-rose*).

COURONNÉ, ÉE. adj. [*coronatus*]. Se dit, en botanique, de tout fruit qui, provenant d'un ovaire infère, conserve à son sommet une partie ou la totalité du limbe du calice. — On dit, en hippiatrique, qu'un cheval est *couronné*, quand il a, à l'un des genoux ou à chaque genou, une place circulaire dépouillée de poils; ce qui suppose qu'il est tombé, qu'il *s'est abattu*. Quelquefois cependant le cheval *se couronne* en se heurtant le genou contre l'auge ou la muraille. Sauf accident grave, c'est un signe de faiblesse des membres de devant.

COURONNEMENT. s. m. On dit quelquefois que la tête du fœtus est au *couronnement*, au moment où, après la rupture des membranes, elle vient se présenter à l'orifice de la matrice, dont le contour lui forme une espèce de couronne.

COURS DE VENTRE. V. DIARRHÉE.

COURSE. s. f. [*cursus*, δρόμος, all. *Lauf*, angl. *running*, it. *corso*, esp. *carrera*]. Genre de locomotion qui consiste à se porter en avant par une suite de sauts plus ou moins rapides. La course diffère de la marche, en ce que le moment pendant lequel les deux jambes posent sur le sol dans cette dernière, y est remplacé par un moment durant lequel aucune des deux jambes ne touche la terre. Le corps n'est pas toujours soutenu, et périodiquement il se détache du sol, pour flotter en l'air pendant un court espace de temps. On distingue deux sortes de courses : celle dans laquelle le corps s'élève très-peu par le mouvement sautillant et se projette presque en ligne horizontale, ou la *course* proprement dite; et celle dans laquelle le corps est lancé beaucoup plus haut à chaque saut, ou le *trotter*. Cette seconde manière de courir est peu avantageuse pour avancer rapidement; aussi ne l'emploie-t-on que quand on veut se fatiguer moins, ou avoir la faculté de toucher du pied, en courant, des points déterminés du sol qui sont trop distants les uns des autres pour qu'on puisse les atteindre en marchant.

COURSON. s. m. Nouvelle pousse produite par le tronc ou la tige d'une plante.

COURT, COURTE. adj. [*curtus*, *brevis*, βραχύς, all. *kurz*, angl. *short*, it. et esp. *corto*]. Mot employé, en anatomie, pour désigner certains muscles, certains os, etc. — *Muscles courts.* On distingue : 1° le *court abducteur du pouce;* 2° le *court abducteur du gros orteil;* 3° le *court extenseur du pouce;* 4° le *court extenseur commun des orteils;* 5° le *court fléchisseur du pouce;* 6° le *court fléchisseur des doigts;* 7° le *court fléchisseur du gros orteil;* 8° le *court fléchisseur commun des orteils;* 9° le *court péronier latéral;* 10° le *court supinateur*. V. ABDUCTEUR, EXTENSEUR, etc. — *Os courts.* Os dont toutes les dimensions sont peu considérables et à peu près égales. — *Vaisseaux courts* (spléno-gastriques, Ch.). Artères et veines qui s'étendent de la rate au grand cul-de-sac de l'estomac.

COURTAUDER ou **COUTAUDER.** v. a. [de *courtaud*, de *curtare*, écourter]. Couper la queue d'un cheval, qui alors est dit *courtaud*.

COURT D'HALEINE. Se dit d'un cheval atteint de dyspnée, d'asthme.

COURTE HALEINE. Synonyme vulgaire de *dyspnée* ou d'*asthme*.

COURT-JOINTÉ, ÉE. adj. On dit qu'un cheval est *court-jointé* quand il a le paturon court.

COURY. s. m. Nom donné par Heyne au *cachou en boule* fourni par l'*Areca catechu* (V. AREC ET CATÉ), tandis que les autres cachous (V. ce mot) sont produits par le *Mimosa* ou *Acacia catechu*, Willdenow.

COUSIN. s. m. [*culex*, κώνωψ, all. *Mücke*, it. *zenzara*, esp. *zancudo*]. Genre d'insectes diptères, dont plusieurs espèces sont communes dans nos climats, particulièrement le *Culex pipiens*, L. Les cousins ont une trompe longue, filiforme, cornée, renfermant un suçoir composé de cinq soies fines et dentelées, avec lesquelles ils font des piqûres et introduisent sous la peau une liqueur âcre déterminant de petites élevures accompagnées de chaleur et d'une vive démangeaison. Ce sont les femelles seulement qui importunent ainsi par leurs piqûres. L'eau salée, le vinaigre, l'extrait de Saturne, et mieux l'alcool ou l'eau de Cologne, dissipent promptement l'irritation produite par les piqûres des cousins, si l'on a soin de ne pas se gratter.

COUSSIN ou **COUSSINET.** s. m. [*pulvillus*, *pulvinar*, ὑποκεφάλαιον, all. *Küssen*, angl. *cushion*, it. *cuscino*, esp. *cojin*]. Pièce d'appareil faite avec du vieux linge piqué, ou avec de la peau de mouton ou de cha-

mois rembourrée de coton, de laine, de crin ou d'étoupe. La forme, les dimensions, la consistance des coussinets varient suivant l'usage auquel on les destine. On appelle aussi *coussinets*, de petits sacs de toile étroits et longs (8 centimètres de largeur au plus), remplis aux deux tiers ou aux trois quarts de balle d'avoine, que l'on emploie, dans le pansement des fractures, pour garantir le membre de la pression des attelles. Les *coussinets* sont aussi appelés des *remplissages*, parce qu'ils se moulent exactement sur les saillies et les creux du membre, de manière que la pression de l'attelle se trouve répartie uniformément. — En vétérinaire, *coussinet oculaire*, un amas de tissu adipeux qui entoure la face postérieure de l'œil, s'y attache, s'interpose entre ses muscles, et se trouve contenu dans la gaîne fibreuse de cet organe. Cette substance adipeuse semble faire partie du corps clignotant, dont elle facilite les mouvements. Le *coussinet plantaire* est la partie du dessous du pied des monodactyles qui compose la *fourchette* molle ou de chair. Il est formé de lobules adipeux interposés à de forts faisceaux fibreux.

COUSSO. s. m. [*cosso*, *cusso*, *kousso*, *kwoso;* en amhariña, *koço*, d'après d'Abbadie; en tigray, *hepah*, d'après un missionnaire, et *habi* (bouillie), d'après Schimper; en arabe, *kabotz* (ruban)]. Nom abyssinien du *Brayera abyssinica*, Moq. (*Banksia abyssinica*, Bruce, *Brayera anthelminthica*, Kunth), arbre de la famille des rosacées et de la tribu des agrimoniées, à fleurs polygames-dioïques. Rameaux tétragones, longuement velus à leur extrémité; feuilles imparipennées, longuement stipulées. Fleurs en panicules rameuses, pendantes, présentant de dehors en dedans un involucre caliciforme, formé de 2-3 bractées, un réceptacle conique, hérissé de poils roux, excavé intérieurement, portant à sa gorge 5 sépales spatulés et 5 petits pétales, ovales-orbiculaires, constants dans les deux sexes. Chez les pieds mâles, les bractées sont distinctes, lancéolées, verdâtres, et l'androcée présente de 8 à 20 étamines à filets inégaux, à anthères biloculaires. Chez les pieds femelles, les feuilles sont plus tomenteuses, les panicules plus longues, les bractées orbiculaires, les sépales plus grands, rougeâtres, l'ovaire subtétragone, entouré d'un nectar aromatique, formé de deux carpelles libres au fond du calice, muni de 2 styles et de 2 stigmates crénelés. Le fruit est sec, monosperme par avortement, la graine brune, striée, apiculée et arillée supérieurement, tronquée inférieurement, l'embryon renversé, à radicule supère. Vaughan a décrit, entre deux espèces de cousso, des différences qui ne sont probablement que des différences sexuelles. Le cousso croît en Abyssinie dans la région montagneuse, à une altitude de 2500 à 3500 mètres, entre les 13e et 15e degrés de latitude. Les fleurs de cet arbre, qui est haut de 5 à 6 mètres, sont un des vermifuges les plus énergiques qu'on connaisse, surtout contre le tænia, qui est très-commun en Abyssinie; aussi sont-elles aujourd'hui très-répandues en Europe. Le cousso femelle, ou *cousso rouge*, est tenu en Abyssinie pour supérieur au cousso mâle, nommé *cousso d'âne*. Les analyses chimiques du cousso faites par Wittstein, Stanislas Martin, Kurr et Grimault, sont d'accord pour y reconnaître l'existence d'une résine. Martin y a trouvé, en outre, des cristaux blancs, soyeux, d'une saveur styptique, solubles dans l'alcool et dans l'éther sulfurique; les acides sulfhydrique, azotique et chlorhydrique les dissolvent sans les décomposer; ils fondent en décrépitant légèrement, et leur vapeur bleuit le tournesol. En Abyssinie, le cousso est administré à la dose de 35 grammes, simultanément avec plusieurs autres substances, notamment des purgatifs drastiques. En Europe, on réduit en poudre 15 grammes de fleurs, que l'on doit prendre dans une infusion froide très-récemment préparée; avant deux heures les premières selles se montrent, et c'est le plus souvent dans la seconde que se trouve le tænia réuni en peloton. On a obtenu aussi des succès avec la résine retirée du cousso, prescrite à la dose de 0gr,50, ou 0gr,75. (Eug. Fournier.)

COUTEAU. s. m. [*culter*, *cultellus*, μαχαίριον, all. *Messer*, angl. *knife*, it. *coltello*, esp. *cuchillo*]. Instrument tranchant dont on se sert, en chirurgie, pour diviser les parties molles, et qui ne diffère du bistouri que parce qu'il est ordinairement plus grand et que sa lame est toujours fixée à demeure sur le manche. — Les *couteaux à amputation* sont ceux qui ont les plus grandes dimensions. Leur lame a de 11 à 24 centimètres de long, selon le volume du membre à amputer : elle est montée, au moyen d'une longue et forte soie, sur un manche taillé à pans, pour qu'il ne vacille point dans la main de l'opérateur. On se sert le plus ordinairement de couteaux à lame droite et à un seul tranchant; quelquefois néanmoins on emploie des couteaux à deux tranchants, appelés *couteaux interosseux*, parce qu'ils servent particulièrement pour pratiquer les amputations dans les articles, et pour diviser les chairs des espaces interosseux dans les amputations de la jambe ou de l'avant-bras. Les *couteaux interosseux* ont une lame longue, étroite, très-pointue, munie de chaque côté, dans son milieu, d'une arête de laquelle partent les plans inclinés qui vont former les deux tranchants; quelquefois l'un des bords n'est tranchant que jusqu'à moitié de la lame. Le *couteau désarticulateur* de Larrey est une espèce de couteau interosseux qui n'a que 81 millimètres de longueur, et qui, par sa brièveté, donne à l'opérateur le moyen de pénétrer plus sûrement dans les articulations. — *Couteau à cataracte*. Les couteaux à cataracte de Richter, de Wenzel, de Ward, destinés à opérer la section de la cornée transparente, sont faits de manière à remplir exactement la petite plaie, et à s'opposer ainsi à l'écoulement de l'humeur aqueuse jusqu'à ce que cette section soit achevée. La lame des couteaux de Wenzel et de Ward ressemble à celle d'une lancette très-étroite, émoussée dans les cinq sixièmes postérieurs de l'un de ses bords; la lame de celui de Richter est pyramidale, tranchante dans toute la longueur de son bord inférieur, et émoussée aussi dans les cinq sixièmes du supérieur. — *Couteau de Cheselden*. Couteau à lame fixe sur le manche, convexe sur le tranchant, concave sur le dos, avec lequel Cheselden incisait le périnée dans l'opération de la taille. — *Couteau lenticulaire*. Couteau dont on se sert dans la trépanation, pour détruire les inégalités que la couronne du trépan a laissées au voisinage des bords de l'ouverture faite à l'os. Son nom lui vient de ce que son tranchant (qui a environ 27 millimètres de longueur) se termine par un bouton lenticulaire de 7 à 9 millimètres de diamètre, très-arrondi extérieurement, et évidé à l'intérieur. — *Couteau lithotome*. Grand couteau dont la lame, étroite, longue de 12 centimètres, était tranchante dans toute sa longueur, et faisait avec son manche un angle obtus : Foubert s'en servait pour la taille latérale. — *Couteau pour la rescision des amygdales*. La lame,

longue de 9 centimètres, courbée sur sa longueur, émoussée à son extrémité, fait avec le manche un angle très-prononcé, de manière que la main ne masque pas les parties sur lesquelles on opère (Caqué). — *Couteau en serpette.* Sorte de couteau à lame forte et recourbée en serpette, avec lequel Desault ouvrait les parois du sinus maxillaire. — En vétérinaire : *Couteau de chaleur* [angl. *scraper*]. Latte de bois arrondie à ses extrémités et polie sur ses bords, dont on se sert pour râcler la surface de la peau du cheval et abattre la sueur dont elle est couverte après un exercice forcé. — *Couteau anglais* [angl. *drawing-knife*]. Instrument dont les maréchaux anglais se servent pour rogner la corne des sabots ; il remplace le boutoir des ouvriers français.

COUTURE. s. f. [*sutura*, *cicatrix*, esp. *costuron*]. On désigne vulgairement sous ce nom certaines cicatrices saillantes, allongées, plus ou moins difformes.

COUTURIER. s. m [*musculus sartorius*, all. *Schneidermuskel*]. Muscle (*ilio-prétibial*, Ch.) qui s'attache, d'une part à l'épine iliaque antérieure supérieure, et de l'autre à la partie supérieure antérieure et interne du tibia. Il fléchit la jambe sur la cuisse, et la cuisse sur le bassin, et porte le membre inférieur dans l'abduction. Ce sont les deux couturiers qui, en se contractant simultanément lorsqu'on est assis, font croiser les jambes, et leur donnent la position que prennent ordinairement les tailleurs ; d'où le nom qui leur a été donné.

COUVRE-CHEF. s. m. [*fasciatio cucullata*, all. *Haube*]. Bandage pour la tête, ainsi appelé parce que ses circonvolutions recouvrent la tête. On distingue le *grand* et le *petit couvre-chef.* — Le *grand couvre-chef*, ou *serviette en carré*, est une sorte de coiffe que l'on fait avec une serviette ou une pièce de linge d'environ 1 mètre de long et d'une largeur un peu moindre, pliée dans le sens de sa longueur, de façon qu'un de ses grands bords dépasse l'autre de trois ou quatre travers de doigt dans toute sa longueur. On pose cette serviette sur la tête, de manière que son milieu corresponde au vertex, que les extrémités pendent de chaque côté, que les deux bords ou lisières soient en devant, et que celui qui dépasse l'autre soit sous ce dernier (Fig. 113). On a ainsi en devant, de chaque côté, deux angles simples superposés, mais inégalement avancés, pendants sur la joue ; et postérieurement, aussi de chaque côté, un angle double formé par la plicature du linge, et pendant au-devant de l'oreille. On noue sous le menton (4) les deux angles du bord supérieur (le moins avancé), en embrassant les angles du bord inférieur ; on renverse ceux-ci (2, 2) en arrière, en passant par-dessus ceux qu'on vient de nouer, et l'on va les fixer à la nuque avec des épingles, après avoir eu soin de tirer en avant et en bas, de chaque côté, les deux angles postérieurs (5); ceux-ci sont ensuite relevés sur les côtés de la tête, où on les attache avec des épingles, ou bien engagés sous la mâchoire inférieure, entre elle et le nœud fait avec les angles antérieurs inférieurs. Cet angle 5 est représenté (3, 3) engagé de cette manière au côté droit.



Fig. 113.

Le *petit couvre-chef*, ou *mouchoir en triangle*, mérite à peine une description. Communément, le mouchoir, plié en triangle, est posé de manière que le grand bord soit en devant, l'angle droit derrière, et les angles aigus pendants sur les côtés. Le grand bord est conduit en arrière, de chaque côté, jusqu'à la nuque ; là, ses deux bouts sont entrecroisés par-dessus l'angle postérieur, et ramenés sur le front, où ils sont noués ou attachés avec des épingles. — Afin d'éviter la gêne que cause au malade l'entrecroisement des bouts du mouchoir sur la région occipitale, il vaut mieux faire ce bandage en sens inverse, c'est-à-dire mettre le grand bord en arrière de la tête et le grand angle sur le front.

COWPOX. s. m. [de l'angl. *cowpox*, de *cow*, vache, et *pox*, variole ; all. *Kuhpocken*]. Nom donné, en Angleterre, à une éruption qui se manifeste sur les trayons des vaches, et qui contient le virus vaccin, si précieux par sa propriété antivariolique. Il est certain qu'en inoculant à la vache le virus pris sur le *grease* des chevaux, confondu souvent avec les eaux aux jambes (V. ce mot), on produit le cowpox ; mais pour les rapports qu'ont entre eux le cowpox, le grease et la variole humaine, voyez Vaccine. La matière contenue dans les pustules du cowpox parvenues à leur maturité se répand dans les doigts des filles chargées du soin de traire les vaches, leur communique la même affection, et les préserve ainsi de la petite vérole. Cette propriété antivariolique du virus recueilli sur le pis de la vache a été découverte par Jenner.

COXAGRE. s. f. [mot hybride, de *coxa*, hanche, et ἄγρα, proie ; all. *Hüftgicht*]. Douleur rhumatismale fixée à la hanche.

COXAL, ALE. adj. [*coxalis*, de *coxa*, la hanche ; it. *coxale*, esp. *coxal*]. Qui appartient à la hanche. — *Os coxal.* V. Iliaque.

COXALGIE. s. f. [*coxalgia*, mot hybride, de *coxa*, le haut de la cuisse, la hanche, et ἄλγος, douleur ; all. *das freiwillige Hinken*, *Hüftweh*, it. et esp. *coxalgia*]. Douleur ou maladie de la hanche. On a appelé *coxalgie* (mal de hanche, *morbus coxæ*, *morbus coxarius*), une affection complexe de l'articulation coxo-fémorale, dont les caractères anatomiques et physiologiques se rapprochent beaucoup de ceux des tumeurs blanches des autres articulations. Cette maladie a reçu aussi les noms de *coxarthrocace*, de *hanche scrofuleuse*, parce qu'elle dépend, dans un bon nombre de cas, d'un vice scrofuleux ; et celui de *luxation spontanée* ou de *luxation consécutive* du fémur, parce que le déplacement survient le plus ordinairement sans cause externe et consécutivement à une maladie des surfaces articulaires. Si souvent la coxalgie est le résultat d'une affection générale et le plus ordinairement des scrofules, dans beaucoup de cas aussi elle est due aux causes internes et externes qui peuvent produire l'inflammation. Elle débute ordinairement par une douleur dans la hanche, d'abord sourde et profonde, quelquefois même intermittente et erratique, puis fixe et vive, se propageant surtout au genou. Cette douleur, la claudication et l'allongement du membre sont les trois principaux phénomènes de la première période. A l'allongement succède un raccourcissement plus ou moins considérable, avec tous les signes de la luxation en dehors et en haut : le grand trochanter est porté en haut et en avant, le pied et le genou sont tournés en dedans ; ou bien, au contraire, le grand trochanter est entraîné en haut par les muscles fessiers, le genou et le pied sont tournés en dehors, des abcès se forment dans l'articu-

lation et dans son voisinage; le malade succombe souvent, et, dans tous les cas, il reste une claudication irrémédiable. Cependant les moyens orthopédiques ont parfois réussi à la diminuer, surtout dans les luxations congénitales ou de première enfance. Le traitement exige le repos le plus absolu, les antiphlogistiques, et particulièrement les sangsues; puis les révulsifs, en général les vésicatoires. Ces moyens, activement employés au début, réussissent le plus souvent. Mais, quand la tête de l'os est déplacée, il ne s'agit plus que de sauver la vie du malade, et alors on se comporte suivant les accidents qui surviennent.

COXARTHROCACE. s. f. [*coxarthrocacia*, mot hybride, de *coxa*, cuisse, hanche, ἄρθρον, articulation, et κακός, mauvais]. Luxation consécutive du fémur (V. COXALGIE), que Rust regarde comme commençant presque toujours par une affection de la tête du fémur, par une inflammation de sa membrane médullaire, suivie d'une carie profonde, qui s'étend du centre à la circonférence.

COXOCACE, pour **COXARTHROCACE.** (Lobstein).

COXO-FÉMORAL, **ALE.** adj. [*coxo-femoralis*]. Qui a rapport à l'os coxal et au fémur. L'*articulation coxo-fémorale* est formée par l'enclavement de la tête du fémur dans la cavité cotyloïde de l'os coxal. Ses moyens d'union consistent en un *ligament articulaire*, conoïde, très-fort, qui s'attache d'une part au pourtour de la cavité cotyloïde, et de l'autre au col du fémur; un second, *ligament rond* ou *interarticulaire*, qui se porte à l'échancrure inférieure de la cavité cotyloïde et à l'enfoncement raboteux du sommet de la tête du fémur; enfin un *ligament cotyloïdien*, sorte de bourrelet cartilagineux très-épais, qui garnit le rebord de la cavité cotyloïde, et convertit en trou l'échancrure inférieure qu'elle présente.

CRABE. s. m. [κάραβος, all. *Crabbe*, angl. *crab*, it. *granchio*, esp. *cangrego*]. Nom français du genre *Cancer* de Linné, principal genre des crustacés décapodes brachyures, dont la plupart des espèces peuvent servir d'aliment, comme les homards, écrevisses, etc. —Vulgairement, *crabe*, petit crustacé presque sphérique et assez mou, qui se loge dans l'intérieur de la coquille des moules et de quelques mollusques bivalves. Les naturalistes lui donnent le nom de *pinnothère*. Il n'est nullement vénéneux, et c'est à tort qu'on lui attribue les accidents que produisent quelquefois les moules.— En pathologie, *crabes*, à cause de leur forme, excroissances blanchâtres et purulentes qui surviennent quelquefois à la plante des pieds chez les individus qui ont été affectés du pian.

CRACHAT. s. m. [*sputum*; πτύαλον, all. *Auswurf*, angl. *spittle*, *sputum*, it. *sputo*, esp. *escupidura*]. Matière évacuée par la bouche après les efforts de l'expectoration; ainsi les liquides expulsés par le vomissement et ceux qui s'écoulent par la salivation ne sont point compris dans les *crachats*. Les *crachats* sont le produit d'une sécrétion surabondante qui a son siége dans les glandes muqueuses des bronches, de la trachée, du larynx, du pharynx et de l'isthme du gosier; sécrétion qui n'est pas incompatible avec l'état de santé, quoique, dans l'ordre naturel, la mucosité qui forme le plus ordinairement les crachats ne doive être produite que dans la proportion nécessaire pour lubrifier le pharynx et les voies aériennes. Les crachats sont *sanguinolents*, quand à la mucosité se trouve jointe une certaine quantité de sang; *sanglants*, quand ils sont formés par du sang pur ou presque pur; *striés*, lorsque le sang est répandu par filets dans la matière muqueuse; *rouillés*, quand il est fondu avec cette matière, et lui donne une teinte brunâtre qui ressemble à celle de la rouille ordinaire (oxyde de fer); *érugineux*, quand leur couleur ressemble à celle de la rouille du cuivre (carbonate de cuivre), ou tire sur le vert; *bilieux*, quand ils semblent contenir de la bile, c'est-à-dire quand ils sont jaunes ou verts; *porracés*, quand ils sont d'un vert de poireau. V. MUCUS.

CRACHEMENT. s. m. [*expuitio*, *exscreatio*, πτύσις, all. *Ausspeyen*, angl. *spitting*, it. *sputare*, esp. *salivacion*]. Action de cracher, c'est-à-dire de chasser de la bouche une matière quelconque qui y est contenue. Si cette matière vient de la bouche seulement, comme la salive, c'est l'*expuition*; si elle vient de l'arrière-bouche, et qu'elle soit expulsée avec un bruit particulier produit par le passage de l'air entre la base de la langue et le voile du palais rapprochés l'un de l'autre, c'est l'*exscréation*; enfin, si elle vient du poumon ou de la trachée-artère, et que son expulsion soit précédée de toux, c'est l'*expectoration*. — *Crachement de sang*. V. HÉMOPTYSIE.

CRACHOTEMENT. s. m. [*sputatio*, all. *Ausspucken*]. Action de crachoter, de cracher souvent; fréquente expuition d'une petite quantité de salive.

CRAIE. s. m. [*creta*, all. *Kreide*, angl. *chalk*, it. *creta*, esp. *greda*]. Variété de carbonate calcaire. V. CARBONATE *de chaux*. — *Craie de Briançon*. V. TALC.

CRAMPE. s. f. [*spasmus*, bas lat. *crampus*; all. *Krampf*, angl. *cramp*, it. *granchio*, esp. *calambre*]. Contraction involontaire, spasmodique et douloureuse de certains muscles, particulièrement de ceux de la partie postérieure de la jambe. Les crampes de la jambe surviennent surtout la nuit, et cessent presque instantanément dès qu'on appuie fortement le pied sur le sol, la jambe étant étendue sur la cuisse, de manière à empêcher les contractions du muscle convulsé. La crampe résulte souvent d'une fausse position, ou de la compression directe d'une artère principale, d'un muscle ou d'un nerf, bien plus souvent que d'une surexcitation du cerveau. Quelquefois les crampes sont sympathiques, comme dans la colique de plomb et le choléra-morbus. — *Crampe nerveuse de l'estomac*, ou simplement *crampe d'estomac*. Douleur vive qui a son siége dans les parois de ce viscère, et qui paraît due à la contraction spasmodique de sa tunique musculaire (V. GASTRALGIE). — *Crampe de poitrine*. Constriction douloureuse du thorax, que l'on appelle aussi *angine de poitrine*. — Les accoucheurs appellent *crampes*, des douleurs que les femmes en couches ressentent souvent dans les membres abdominaux, lorsque la tête de l'enfant, s'engageant au détroit abdominal, parcourt l'excavation pelvienne, et traverse les parties génitales externes. Celles qui se font sentir à la partie supérieure et interne des cuisses dépendent de la compression des nerfs obturateurs, et cessent dès que la tête a franchi le détroit abdominal. Celles qui occupent la partie inférieure des membres, et quelquefois toute leur longueur, sont plus vives, et tiennent à la compression des plexus sacrés par la tête plongée dans le bassin. — *Crampe des écrivains* [all. *Schreibekrampf*]. Affection constatée récemment et décrite par des médecins allemands : elle consiste en une inaptitude de certains muscles des doigts de la main, le pouce, l'indicateur, à se contracter régulièrement pour retenir et diriger une plume, pour appuyer sur les touches d'un piano, etc., pendant que les muscles de

la main et de l'avant-bras conservent leur aptitude et leur force pour tout effort plus énergique. Cette affection, ordinairement permanente, vient quelquefois par accès. Aucun moyen n'a réussi ; la ténotomie n'y a pas eu de succès. V. CONTRACTURE.

CRAMPON. s. m. [*fulcrum*, all. *Klammer*]. En botanique, tout appendice de la tige qui sert à l'accrocher aux corps voisins, sans être roulé en spirale comme la vrille, et sans pomper de la nourriture comme les racines. La tige du lierre est pourvue de *crampons*.

CRAN. s. m. V. COCHLÉARIA.

CRANE. s. m. [*cranium*, *calvaria*, κρανίον, all. *Schädel*, angl. *skull*, it. *cranio*, esp. *craneo*]. Assemblage des os qui renferment le cerveau et le garantissent comme un casque. Le crâne forme les parties supérieure et postérieure de la tête. Sa partie supérieure, arrondie et courbée régulièrement, est la *voûte;* sa partie inférieure, plate et irrégulière, est la *base*. Il se compose de huit os : le *frontal*, les deux *pariétaux*, le deux *temporaux*, l'*occipital*, l'*ethmoïde* et le *sphénoïde*. Le frontal occupe la partie antérieure ; les pariétaux forment la partie supérieure et une grande partie des parois latérales ; les temporaux, placés à la partie antérieure inférieure des pariétaux, concourent à former les parois latérales et la base, l'occipital complète la voûte, au-dessous et en arrière des pariétaux, et constitue une partie de la base, en s'enclavant, par sa portion dite *basilaire*, entre les temporaux, et venant rejoindre le corps du sphénoïde ; celui-ci est, par sa partie antérieure et par ses ailes, en rapport avec le frontal et l'ethmoïde ; enfin, ce dernier os remplit le vide que les deux frontaux laissent inférieurement entre eux. Outre ces huit os principaux, il y en a quelques-uns surnuméraires, connus sous le nom d'*os wormiens*. Le périoste qui revêt la surface externe des os du crâne prend le nom de *péricrâne;* la dure-mère leur tient lieu de périoste interne ; et les intervalles membraneux qui les séparent les uns des autres, tant que l'ossification demeure incomplète, sont formés par l'adossement de ces deux membranes (V. FONTANELLE). — Dans les animaux mammifères, le crâne est composé du même nombre de pièces que chez l'homme, mais sa forme varie en raison de la forme générale de leur tête.

CRÂNIEN, IENNE. adj. [it. *cranico*]. Qui a rapport au crâne : *cavité crânienne*, *nerfs crâniens*, etc.

CRÂNIO-ABDOMINAL, ALE. adj. — *Tempérament crânio-abdominal*. Celui où prédominent l'influence du cerveau et celle des viscères abdominaux.

CRÂNIOGRAPHE. s. m. V. TÊTE.

CRÂNIOLOGIE. s. f. [*craniologia*, de κρανίον, crâne, et λόγος, discours, description ; all. *Schädellehre*, *Craniologie*, angl. *craniology*, it. *craniologia*, esp. *craneologia*. On dit aussi *crânioscopie*, de κρανίον, crâne, et σκοπεῖν, examiner]. Ces deux mots, introduits par Gall, signifient la *description* ou l'*examen* des divers points de la surface extérieure du crâne, à l'effet d'en déduire la connaissance des dispositions intellectuelles et affectives de l'individu soumis à cette investigation. Le crâne étant exactement moulé sur la masse cérébrale, chaque portion de sa surface présente des dimensions plus ou moins grandes, un développement plus ou moins considérable, suivant que la portion correspondante du cerveau est elle-même plus ou moins développée. Or, le cerveau étant le siége des facultés intellectuelles et affectives, si les individus chez lesquels *telle* portion du crâne est largement développée ou forme un relief bien prononcé, se font remarquer par une même faculté, par un même talent, une même vertu ou un même vice, on conclut de là que la portion du cerveau sous-jacente à cette partie du crâne est le siége de cette faculté, de ce talent, de cette vertu ou de ce vice, qu'elle en est l'*organe spécial*. C'est par cette hypothèse que Gall a été conduit à regarder le cerveau comme une agrégation de parties dont chacune est l'instrument ou l'organe d'une faculté particulière, et à y distinguer vingt-sept organes particuliers, ayant chacun une place déterminée. Outre les vingt-sept organes décrits par Gall, Spurzheim, son disciple et son collaborateur, en a admis plusieurs autres, et aujourd'hui encore les phrénologistes sont loin de s'accorder sur leur nombre et leurs dénominations. Bien que l'hypothèse de Gall n'ait point été vérifiée par l'expérience, et bien que, manquant de cette vérification, elle pèche autant dans la détermination des facultés que dans celle des organes, néanmoins, comme on peut avoir à discuter sur ces questions, nous donnons deux têtes sur lesquelles les vingt-sept organes supposés par Gall sont indiqués par des chiffres, dans l'ordre où il les a présentés ; ceux qui ont été supposés plus tard sont indiqués par les lettres A, B, C, etc. (Fig. 114).

1. L'organe de la *faculté génératrice* a pour siége le cervelet, et est indiqué à la surface du crâne par deux saillies arrondies, l'une à droite, l'autre à gauche de la ligne médiane, au-dessous de la ligne courbe occipitale. — 2. L'organe de la *philogéniture* (de l'amour paternel et maternel) correspond à la protubérance occipitale. — 3. L'organe de la *docilité* et de l'*éducabilité*, auxquelles se lie la *mémoire des choses*, est situé un peu au-dessus de la racine du nez. Spurzheim a appelé cette faculté *éventualité*. — 4. L'organe de la *cosmognose*, ou de la *connaissance* et de la *mémoire des lieux*, répond à la partie interne des sinus frontaux, et est indiqué extérieurement par le renflement que présente le bord interne du sourcil, en dehors de l'organe de l'éducabilité. — 5. L'organe de la *prosopognose*, ou de la *mémoire des personnes*, appelé aussi *organe de la configuration*, est près de l'angle interne de l'orbite, et son volume est indiqué par la distance plus ou moins grande qui existe entre les deux yeux. — 6. L'organe de la *connaissance des couleurs*, ou de la *chromatique*, occupe la partie moyenne du sourcil, et s'élève un peu sur le front. — 7. L'organe de la *musique* est au-dessus et en arrière du précédent, audessus du tiers interne de l'arcade orbitaire. — 8. L'organe des *nombres*, du *calcul* ou des *mathématiques*, est situé à l'angle externe de l'orbite. — 9. L'organe de l'*onomasophie*, ou de la *science des mots* (la *mémoire* proprement dite), est à la base du lobe antérieur du cerveau, et porte sur la partie frontale du fond de l'orbite : lorsqu'il est très-développé, l'œil est gros et saillant, et l'individu a la faculté de retenir facilement les mots, les noms, ce qui ne suppose pas toujours celle d'en connaître la valeur logique ou grammaticale. — 10. L'organe de la *glossomathie*, ou de l'*esprit des langues*, porte aussi sur l'orbite, un peu au-dessus du précédent : c'est l'apanage ordinaire du grammairien et du philologue. — 11. L'organe de l'*industrie* et de l'*adresse mécanique* forme une saillie arrondie à la base latérale de l'os frontal, vers les tempes, derrière les organes de la musique et des calculs. On l'a appelé aussi *organe de la constructivité*. — 12. L'organe de l'*amitié* ou de l'*affectionnivité* est vers le milieu du bord postérieur du pariétal, plus haut que celui de la

philogéniture : cette faculté porte à s'attacher à tous les objets animés ou inanimés ; de là la nostalgie.— 13. L'organe de la *rixe*, ou de la *combativité*, a son siége au-dessus de l'oreille, vers l'angle mastoïdien du temporal. — 14. L'organe de la *cruauté*, ou de la *destructivité*, fait saillie à la partie postérieure supérieure de la surface écailleuse du temporal, au-dessus de l'oreille. — 15. L'organe de la *ruse* est au-dessus et un peu au-devant du précédent. On l'a appelé *organe de la secrétivité*, à cause du soin avec lequel les individus chez qui cet organe est développé cachent leurs sentiments et leurs pensées : alliée aux sentiments moraux, cette faculté constitue la discrétion, la prudence ; dans le cas contraire, elle dégénère en duplicité, hypocrisie, fourberie, etc. — 16. L'organe du *vol* est au-devant et au-dessus de celui de la ruse : on a substitué à cette dénomination celle d'*acquisivité*, puisque la faculté résultant de cet organe ne produit pas seulement la tendance à s'emparer du bien d'autrui, mais en général la tendance à acquérir et à posséder. Cette faculté donne l'idée de la propriété ; exagérée, elle mène à l'avarice, à la cupidité, etc. — 17. L'organe de la *fierté*, ou plutôt de l'*estime de soi-même*, est derrière le sommet de la tête, près de l'angle résultant de la réunion des deux pariétaux. Développée modérément, cette faculté donne la confiance en ses propres forces, le sentiment de sa dignité ; exagérée, elle devient présomption, arrogance, orgueil, etc. — 18. L'organe de l'*ambition* et de la *vanité*, ou de l'*approbativité*, est voisin du précédent, près de l'angle postérieur supérieur du pariétal. Réduite à de justes proportions et jointe aux sentiments moraux, cette faculté donne le désir de plaire et d'acquérir l'estime générale. — 19. L'organe de la *circonspection* répond aux bosses pariétales et fait bomber la tête latéralement : trop prononcée, cette faculté produit le doute, l'irrésolution. — 20. L'organe de la *sagacité comparative*, ou de l'*esprit d'analogie*, est à la partie moyenne et antérieure du frontal, au-dessus de celui de la docilité. — 21. L'organe de la *pénétration métaphysique* se confond en partie avec le précédent ; il est situé à son côté externe, et, lorsqu'il est très-développé, il forme deux protubérances qui donnent au front une forme hémisphérique particulière. Cette faculté a été appelée aussi *causalité*. Trop développée, elle dispose aux idées spéculatives, aux occupations abstraites, à la vie solitaire. — 22. L'organe du *bel esprit*, de l'esprit de causticité et de saillies, est à la partie latérale externe du précédent et augmente la largeur des bosses frontales. — 23. L'organe de l'*observation inductive* résulte de la réunion des trois précédents : il donne à l'homme le temps de mûrir ses observations et de les faire fructifier en en déduisant toutes les conséquences. — 24. L'organe de la *douceur* et de la *bonhomie*, ou de la *bienveillance*, est au-dessus de l'organe de la sagacité, presque à l'extrémité de la suture frontale.— 25. L'organe de la *pantomime*, de la *mimique*, de l'*imitation*, est au côté externe de celui de la douceur. Cette faculté donne le pouvoir de l'imitation en général ; elle imprime à la physionomie une extrême mobilité ; elle porte à joindre, dans la conversation, les gestes aux paroles. — 26. L'organe de la *vénération*, ou de la *théosophie*, est situé au sommet de la tête, à l'endroit où l'angle saillant du frontal s'articule avec l'angle rentrant formé par les pariétaux. Cette faculté produit le sentiment du respect et de la soumission à l'égard des personnes d'un rang ou d'un mérite supérieur ; elle dispose à la piété filiale, aux idées religieuses. Si l'organe est trop prononcé, il en résulte humilité ou superstition. — 27. L'organe de la *persévérance* et de la *fermeté* occupe le sommet de la tête, à la partie postérieure et la plus élevée des pariétaux.

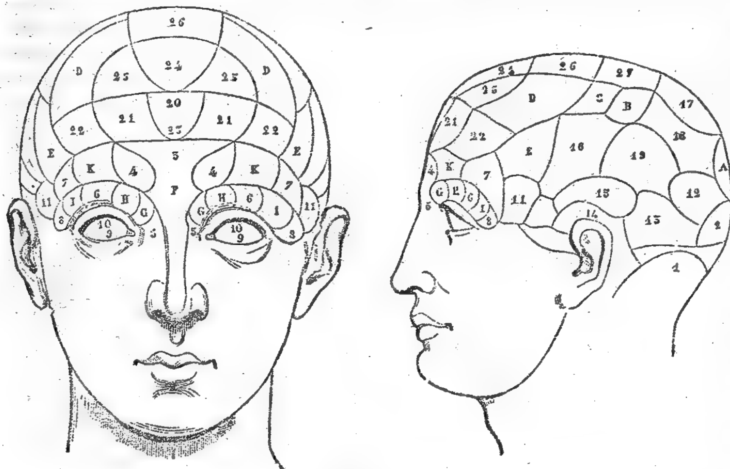


Fig. 114.

Organes admis par les phrénologistes, depuis Gall. — A. Organe de la *concentrativité* ou de l'*habitativité* : immédiatement au-dessous de la philogéniture, et au dessous de l'estime de soi-même. Par *concentrativité*, ils entendent la faculté qu'ont certains individus de concentrer toutes leurs pensées, de manière que rien ne puisse les distraire de l'objet dont ils s'occupent. Ils rattachent à cette faculté, sous le nom d'*habitativité*, cette espèce d'instinct naturel qui attache l'homme à tel pays, à telle habitation, à telle manière de vivre : aussi cet organe est-il continu à celui de l'affectionnivité. — B. Organe de la *conscienciosité*. — C. Organe de l'*espérance*. — D. Organe de la *merveillosité*. Tous trois au-dessus de la bosse pariétale, immédiatement au-dessous des organes de la vénération et de la persévérance. La *conscienciosité* produit le sentiment du devoir, du juste, de l'injuste. L'*espérance* (si elle est trop prononcée) dispose à la crédulité, aux spéculations folles et inconsidérées : aussi cet organe est-il voisin de celui de la *merveillosité*, faculté d'où résulte la tendance à croire aux inspirations, aux apparitions, à tous les événements surnaturels ; et de celui de l'*idéalité* (E), qui est le sentiment de l'excellence et de la perfectibilité, et qui conduit souvent à l'exagération, à l'enthousiasme. — F. L'organe de l'*individualité*, placé à la racine du nez, donne plus ou moins

de largeur à l'espace qui sépare les deux sourcils. De cette faculté résulte l'aptitude à étudier les objets comme individus ; elle porte à l'observation et aux sciences qui consistent, comme l'histoire naturelle, dans la connaissance d'êtres spécifiques.—G. Organe de l'*étendue*.— H. Organe de la *pesanteur* et de la *résistance*. Organes situés vers l'angle interne de l'orbite, entre l'organe de la configuration et celui de la connaissance des couleurs. Du premier résulte la faculté qu'ont certains individus de mesurer d'un coup d'œil une distance, une étendue quelconque, de juger une perspective, etc.; du second, la faculté d'apprécier exactement le poids d'un corps, l'aptitude à juger de la *puissance* et de la *résistance* en mécanique.—I. De l'organe de l'*ordre*, placé près de l'angle externe de l'orbite, à côté de l'organe du calcul, proviendrait cette attention, ce soin qu'ont certains individus de ranger chaque objet dans la place qu'il doit occuper. — K. De l'organe du *temps*, situé au-dessus de la partie moyenne de l'arcade orbitaire, entre l'organe de la localité et celui de la connaissance des tons ou de la musique, dépendraient toutes les notions relatives au temps et à la durée, la connaissance et le souvenir des dates, la connaissance du rhythme musical, et la faculté d'observer exactement la mesure en jouant d'un instrument, faculté essentiellement distincte et indépendante de la connaissance des tons.

CRÂNIOMANCIE. s. f. [de κρανίον, crâne, et μαντεία, divination]. Art prétendu de deviner les dispositions morales d'un individu d'après l'inspection de sa tête ou de son crâne. V. ANGLE *facial*.

CRÂNIOMÈTRE. s. m. [*craniometrum*, de κρανίον, crâne, et μέτρον, mesure ; esp. *craneometro*]. Espèce de compas d'épaisseur avec lequel on mesure les diamètres du crâne.

CRÂNIOSCOPIE. s. f. [angl. *cranioscopy*]. V. CRÂNIOLOGIE.

CRÂNIOTABES. s. [de *cranium*, crâne, et *tabes*, ramollissement]. Maladie, dont Elsässer a fait mention le premier, et qui est particulière aux enfants : « Le crâne est mou et se coupe facilement ; les os ont perdu leur structure compacte, sont plus mous, plus volumineux, plus flexibles et semblables à du tissu spongieux ; ils n'ont plus l'aspect lisse et la texture fibreuse ; ils sont poreux et rudes au toucher. A la partie postérieure du crâne, on observe divers points au niveau desquels le tissu osseux est très-aminci, très-raréfié, et peut même manquer complétement. Ces points correspondent le plus souvent aux os pariétaux ou à l'os occipital, ou même au voisinage de la suture lambdoïde. Les os du crâne sont alors flexibles et élastiques comme du parchemin ; et, lorsqu'on couche l'enfant sur un corps dur, le crâne se déprime de quelques lignes. » C'est une variété du rachitisme.

CRÂNIO-THORACIQUE. adj. — *Tempérament crânio-thoracique*. Celui où prédominent l'influence du cerveau et celle de la poitrine.

CRÂNIOTOME. s. m. Nom générique donné aux instruments avec lesquels on pratique la *céphalotomie* (V. ce mot), et, par Hübenthal, à son trépan en forme de moulin à café.

CRÂNIOTOMIE. s. f. [*craniotomia*, de κρανίον, crâne, et τομή, section]. Section du crâne. Opération par laquelle on ouvre le crâne, et l'on en divise les parois pour faciliter l'expulsion d'un fœtus mort dans la matrice. V. CÉPHALOTOMIE.

CRANSON. s. m. V. COCHLÉARIA.

CRAPAUD. s. m. [*Bufo vulgaris*, Laurenti, *Rana bufo*, L., all. *Kröte*, angl. *toad*, it. *rospo*, esp. *sapo*]. Reptile batracien qui a les pattes beaucoup plus courtes que celles des grenouilles, et dont le corps est ventru et couvert de glandes soulevant la peau en forme de tubercules d'où suinte une humeur visqueuse ; une humeur âcre est surtout sécrétée par un amas de glandes saillantes et s'ouvrant par de nombreux pores, de chaque côté du cou (glandes temporales ou parotidiennes). Quand il est surpris, il lance par l'anus une urine irritante. Alors aussi il enfle son corps par distension de ses poumons remplis d'air, de manière à le rendre dur et élastique, et fait suinter des glandes de sa peau, et surtout de ses glandes temporales, une humeur blanche jaunâtre, qui agit à la manière des venins quand on l'inocule aux petits animaux, et détermine une vive cuisson de la conjonctive. Ce venin, inoculé à un autre crapaud, ne l'empoisonne pas. Quelques auteurs ont prétendu que les fruits, les légumes, ou les végétaux quelconques qui ont été imprégnés de ces fluides du crapaud pouvaient causer des symptômes morbides plus ou moins graves ; mais il n'en est rien, car le venin cutané des crapauds, comme les autres venins, que du reste il est loin d'atteindre en énergie, n'agit pas au travers des épithéliums ni des mucus qui les humectent. Les propriétés médicinales qu'on lui a longtemps attribuées sont imaginaires.— En pathologie vétérinaire, *crapaud* [angl. *thrush*, *canker*], maladie du sabot regardée par quelques auteurs comme de nature cancéreuse. Elle est caractérisée par le suintement d'une humeur fétide sur les côtés de la fourchette, par le boursouflement et la mollesse de la corne de ces parties, et surtout par des végétations cornées en forme de filaments qui paraissent se développer dans sa substance. La maladie gagne le talon, et sépare la corne de la sole de celle de la muraille, qui paraît saine extérieurement ; elle s'étend ainsi de proche en proche, et, quand elle a fait de grands progrès, les filaments cornés poussent des racines qui s'enfoncent dans les parties tendineuses, passent à travers, et s'étendent jusque dans l'os du pied. Dès le début de la maladie, il faut enlever avec le bistouri toute la corne détachée, toute celle qui végète par filaments, et, autant que possible, jusqu'à la racine de ces filaments. Lorsque la suppuration est établie, il faut détruire, à l'aide de plumasseaux de charpie recouverts d'onguent égyptiac, ou par la cautérisation au fer rouge, les bourgeons de mauvais aspect qui se forment souvent à la surface de la plaie, et panser les autres avec de l'étoupe sèche, jusqu'à ce que toutes les chairs fongueuses soient détruites. La guérison est toujours très-longue.

CRAPAUDINE. s. f. En vétérinaire, crevasse que se fait le cheval aux pieds, par les atteintes qu'il se donne sur la couronne avec les éponges de ses fers.— *Crapaudine humorale*. Ulcération située au-devant du paturon, directement au-dessus de la couronne, et provenant le plus souvent de cause interne. Elle se manifeste par la chute du poil, et par un écoulement de matière fétide, si âcre, qu'elle finit par provoquer la séparation de l'ongle et du sabot. On n'en vient guère à bout qu'en mettant à nu la surface malade et brûlant avec le cautère actuel ou les caustiques actifs ; elle est surtout commune chez l'âne, d'où le nom de *mal d'âne*. — *Crapaudine du mouton*. V. PIÉTIN.

CRAQUEMENT (BRUIT DE) ou **BRUIT DE CUIR NEUF**. Bruit produit par le frottement du péricarde, quand il est devenu inégal et raboteux par quelque altération. V. FRÔLEMENT.

CRASE. s. f. [*crasis*, κρᾶσις, de κεράννυμι, je mêle : mélange ; all. *Mischung*, angl. *mixture*, it. *crasi*]. — *Crase du sang*, *des humeurs*. Juste mélange des parties constituantes des liquides de l'économie animale ; ou, dans un sens plus étendu, synonyme de *constitution*. Dans la médecine hippocratique, la crase des quatre humeurs (sang, bile, pituite et atrabile) constituait l'état de santé ; et le dérangement de cette crase, l'état de maladie. V. DYSCRASIE.

Crase parasitaire (Bazin). V. PARASITOGÉNIE.

CRASIOLOGIE. s. f. [de κρᾶσις, crase, et λόγος, doctrine]. Traité des crases, de leur doctrine, etc.

CRASSAMENTUM. s. m. Mot latin qui signifie *lie*, *dépôt*. Il a été employé quelquefois pour désigner la partie coagulable du sang.

CRASSULACÉES. s. m. pl. [*crassulaceæ*]. Famille de plantes qui tire son nom du genre *Crassula*, mot formé de *crassus*, épais, parce que les plantes qui composent cette famille ont les feuilles, les tiges, et en général toutes les parties herbacées épaisses et charnues. Les crassulacées, connues aussi sous le nom de *joubarbes*, ont un calice profondément divisé en un grand nombre de segments ; des pétales nombreux, réguliers, distincts ou soudés en une corolle monopétale, et présentant quelquefois des couleurs très-vives ; les étamines nombreuses ; 3 à 12 pistils distincts au fond de la fleur, quelquefois davantage. Les fruits sont des capsules uniloculaires, polyspermes, s'ouvrant par une suture longitudinale interne. L'embryon est plus ou moins recourbé autour d'un endosperme farineux.

CRATÉGINE. s. f. Matière cristallisable extraite par Leroy de l'écorce de l'*alisier* (*Cratœgus oxyacantha*).

CRATÉRIFORME. adj. [*crateriformis*, de *crater*, coupe, et *forma*, forme]. En forme de tasse hémisphérique.

CRAVATE. s. f. Pièce d'étoffe triangulaire qui, dans le système de Mayor, remplace les bandes. Il l'emploie surtout pour réunir les plaies en long des membres. Le milieu de la cravate est posé en travers ; les chefs sont ramenés et croisés sur les compresses graduées disposées aux bords de la plaie. — *Cravates œsophagiennes*. En vétérinaire, bandes charnues disposées en cravates autour de l'orifice œsophagien de l'estomac du cheval.

CRAVEIRO DA TERRA (ce qui signifie, en portugais, girofle indigène). Nom des boutons du *Calyptranthes aromatica*, Aug. Saint-Hilaire, et des jeunes fruits de l'*Eugenia pseudo-caryophyllus*, DC., famille des myrtacées, employés au Brésil comme le girofle.

CRAYEUX, EUSE. adj. [all. *kreidig*, angl. *cretaceous*]. Qui contient de la craie : *sol crayeux*. — *Acide crayeux*. On appelait autrefois ainsi l'acide carbonique.

CRÉASOTE. s. f. V. CRÉOSOTE.

CRÉATINE. s. f. [de κρέας, chair ; all. *Creatin*, esp. *creatina*]. Alcaloïde animal inodore, insipide, cristallisant en prismes quadrangulaires transparents, peu soluble dans l'eau et l'alcool, très-soluble dans les acides, et découvert par Chevreul dans l'extrait alcoolique de viande. La créatine existe dans le tissu musculaire de la vie animale. C'est le seul tissu dans lequel on l'ait trouvée. Il y en a dans le sang ; elle existe aussi dans l'urine et dans l'eau de l'amnios. La créatine ($C^8H^9Az^3O^4$) et la créatinine sont des principes immédiats résultant de la décomposition désassimilatrice des substances organiques du tissu musculaire (V. DÉSASSIMILATION), et en cela se rapprochent de l'urée.

CRÉATININE. s. f. Principe immédiat qui existe dans les muscles avec la créatine, dans le sang et dans l'urine, et que Scherer croit avoir trouvé dans l'eau de l'amnios. Ce corps cristallise en prismes ; ces cristaux sont incolores, brillants ($C^8H^7Az^3O^7$), sans eau de cristallisation. La créatinine a une saveur caustique ; elle est inodore, inaltérable à l'air ; elle se dissout dans 11,5 parties d'eau d'une température moyenne, plus facilement encore dans l'eau bouillante ; 100 parties d'alcool ordinaire froid dissolvent environ 1 partie de créatinine ; dans l'alcool bouillant, elle se dissout en quantité telle que par le refroidissement elle se dépose en masses cristallines ; elle est aussi un peu soluble dans l'éther. La créatinine bleuit le papier rougi de tournesol, et un cristal de cette substance, déposé sur du papier humide de curcuma, y forme une tache brune ; c'est une base énergique qui chasse même l'ammoniaque de ses sels. Elle forme, dans une solution d'azotate d'argent, une masse cristallisée en aiguilles qui se dissout à l'ébullition et reparaît par le refroidissement. Avec l'azotate de mercure, une solution de créatinine donne un précipité floconneux qui devient bientôt cristallin ; avec le chlorure de zinc, elle donne un précipité grenu cristallin. Lorsqu'on laisse de l'urine exposée à l'air pendant deux ou trois semaines, on ne retrouve, dans cette urine en putréfaction, plus trace de créatine, mais, à la place, une grande quantité de créatinine ; la créatine peut donc ainsi se transformer en créatinine : pour cela, elle n'a qu'à abandonner 2 atomes d'eau, et la composition de ces deux corps devient identique. V. URÉE.

CRÉMASON. s. f. Aigreur d'estomac ; synonyme de PYROSIS.

CRÉMASTER. adj. et s. m. [*cremaster*, κρεμαστήρ, de κρεμάω, je suspends ; all. *Hodenmuskel*, it. *cremastere*, esp. *cremaster*]. Le *crémaster gubernaculum testis*, ou *musculus testis* de Hunter, est un muscle formé de fibres musculaires striées de la vie animale (Ch. Robin). Chez tous les animaux qui ont le testicule dans l'abdomen et peuvent le faire sortir à volonté en tout temps ou seulement à l'époque du rut, le crémaster est un muscle qui toute la vie conserve la disposition qu'il a chez le fœtus de l'homme et des autres animaux ayant les testicules extérieurs. C'est chez ces derniers un véritable *musculus testis*, étendu du pli de l'aine à l'extrémité inférieure du testicule placé dans l'abdomen et passant au travers du canal inguinal ; il est celluleux au centre, et se retourne sur lui-même, se déverse, dès que le testicule est arrivé à l'entrée du canal inguinal pour tomber dans le scrotum (beaucoup de rongeurs, la plupart des insectivores). Après le rut, en se contractant, il remonte jusque dans le canal inguinal le testicule, qui a diminué de volume. Ce muscle manque chez les animaux dont les testicules restent toute la vie dans l'abdomen, comme l'éléphant, le daman, les cétacés, le phoque, etc. Chez l'homme et autres animaux, lorsque le testicule est extérieur pendant la vie extra-utérine, le crémaster est disposé comme il l'est temporairement chez les rongeurs insectivores, c'est-à-dire de haut en bas, du pli de l'aine au testicule. C'est au crémaster qu'est due la possibilité, surtout chez les jeunes gens, d'élever plus ou moins le testicule quand on tousse ou quand on fait un effort. Le *gubernaculum* ou *musculus testis* présente à étudier chez le fœtus deux portions distinctes par leur situation, quoique continues. L'une est placée dans l'abdomen, étendue du testicule, où elle se ter-

mine en arcade (Rouget), à l'orifice supérieur du canal inguinal. L'autre la continue à partir de ce point, traverse le canal inguinal qu'elle remplit, pour se terminer en trois faisceaux : l'un, externe, va en dehors à l'arcade crurale ; le deuxième, ou interne, plus large, se perd au-devant de la partie externe du pubis ; le troisième, ou médian, plus gros, plus large que les autres, continue la direction du muscle, et se perd en bas dans le tissu lamineux du scrotum, en s'amincissant peu à peu; il est très-vasculaire, ses vaisseaux lui arrivent de bas en haut. Celui-ci est formé de tissu lamineux lâche au centre, entouré d'une épaisse couche de tissu musculaire de la vie animale. Ainsi le *crémaster*, ou *gubernaculum testis*, n'est pas une dépendance des muscles abdominaux ; c'est un véritable muscle du testicule, chargé d'attirer, chez le fœtus humain, et chez le fœtus d'autres mammifères, cette glande de l'abdomen dans le canal inguinal. Arrivé là, l'organe achève de descendre dans le scrotum, soit par pression des viscères, soit par son propre poids, et le muscle se déverse comme une poche musculaire, qu'il représente réellement, surtout chez les rongeurs et insectivores, mais dont le centre est rempli de tissu lamineux lâche. Il forme alors une des enveloppes rougeâtres du testicule et du cordon testiculaire. V. CORDON et SCROTUM.

CRÉMATION. s. f. Combustion et réduction en cendre des cadavres. On a proposé à diverses reprises de la substituer à l'inhumation dans l'intérêt de l'hygiène publique, sans préjudice pour le respect dû aux restes humains qui seraient conservés comme chez les Romains, etc., où elle était en usage de préférence à l'inhumation. Les progrès de la science rendraient simples et d'un usage facile les moyens de crémation qui ferait disparaître, avec les cimetières les nombreuses causes d'altération de l'air et des eaux potables d'infiltration qui en proviennent.

CRÈME. s. f. [*cremor*, all. *Rahm*, angl. *cream*, it. et esp. *crema*]. Matière épaisse, onctueuse, d'un blanc jaunâtre, agréable au goût, qui s'élève à la surface du lait abandonné à lui-même; elle est composée de beaucoup de beurre et d'une certaine quantité de sérum et de matière caséeuse. C'est un aliment très-nourrissant et adoucissant, mais indigeste. — Par analogie avec la consistance ou la saveur de la crème du lait, on a donné le nom de *crèmes* à diverses préparations alimentaires que l'on prescrit souvent aux malades dans les convalescences : telles sont les *crèmes de pain*, *de riz*, etc., espèces de bouillies faites avec ces substances cuites dans l'eau ou le lait, édulcorées et aromatisées. — *Crèmes*. Préparations qu'on obtient en mêlant du jaune d'œuf et du sucre avec du lait préalablement chauffé à 60° centigr., et soumettant ensuite le mélange à l'action de l'eau bouillante, qui le transforme en une masse de consistance molle. — Les chimistes désignaient autrefois sous le nom de *crèmes* les substances qui se réunissent à la surface de certaines dissolutions.

Crème de chaux. Carbonate de chaux qui s'amasse sous forme de pellicule à la surface de l'eau de chaux exposée au contact de l'air, dont elle attire l'acide carbonique.

Crème de tartre. Bitartrate de potasse contenant 7 à 8 centièmes de tartrate de chaux. On l'obtient en faisant fondre dans l'eau bouillante le tartre qui se forme sur la paroi interne des tonneaux ; on fait cristalliser, et l'on redissout les cristaux dans de l'eau bouillante avec laquelle on a délayé 0,04 ou 0,05 d'une terre argileuse. Celle-ci s'empare de la matière colorante et la précipite. On passe la liqueur, on l'évapore à pellicule, et on la laisse cristalliser. Les cristaux, séchés, sont la *crème de tartre*.

CRÉMENT. s. m. [de *crementum*, accroissement]. La partie absorbée des aliments par opposition à celle qui est rejetée à l'état d'excrément.

CRÉMOCARPE. s. m. [*cremocarpium*, de κρεμᾶσθαι, être suspendu, et καρπὸς, fruit]. Fruit qui fait corps avec le calice, et se divise en deux coques indéhiscentes, monospermes, restant quelque temps suspendues, par leur sommet, à un axe central grêle (Mirbel).

CRÉMOMÈTRE. s. m. [de *cremor*, crème, et μέτρον, mesure]. Petit instrument de verre imaginé en Angleterre par Bank, et servant à déterminer la proportion de la matière grasse contenue dans le lait. Il consiste généralement en une éprouvette à pied de la contenance de 2 décilitres, portant une division en demi-décilitres marquée par des traits circulaires, et une échelle de 50 degrés, dont le zéro est placé à la partie supérieure, au niveau du dernier trait circulaire. L'instrument étant plein de lait jusqu'au zéro, on l'abandonne pendant vingt-quatre heures dans un lieu dont la température soit de 12° à 15°. La crème monte peu à peu ; et lorsque l'épaisseur en est stationnaire, on lit le nombre de degrés qu'elle occupe : la proportion de crème indiquée par l'instrument donne la richesse du lait ; celui qui ne marque pas de 12° à 15° doit être considéré comme de mauvaise qualité, ou comme ayant été écrémé.

CREMOR. Mot latin employé en médecine pour désigner les dépôts graisseux ou autres, d'apparence crémeuse, qui s'élèvent quelquefois à la surface de certaines urines morbides, de celles surtout des habitants des pays chauds ou des malades qui en viennent.

CRÉNATE. s. m. Genre de sels que forme l'acide crénique. Ils sont mal déterminés et problématiques, ainsi que l'acide crénique.

CRÉNATÉ, ÉE. adj. Qui contient des crénates. — *Eaux minérales crénatées*. Celles qui renferment des crénates, telles sont celles de Porla en Suède (Berzelius) ; les seules en France qui soient dans ce cas sont celles de Forges et de Sainte-Allyre, qui contiennent des crénates de fer et de manganèse. C'est surtout dans le dépôt des eaux de Sainte-Allyre qu'il serait possible de bien étudier la nature de l'acide crénique et des crénates, qui sont très-imparfaitement déterminés, et se présentent sous forme d'extraits jaunâtres, incristallisables et astringents comme les *apocrénates*.

CRÉNÉ, ÉE, ou **CRÉNELÉ, ÉE.** adj. [*crenatus*]. Se dit, en botanique, des parties pourvues de *crénelures*. V. ce mot.

CRÉNELURE. s. f. [*crena*, all. *Kerbzahn*, *Zacke*, angl. *indenting*, it. *merlatura*, esp. *almenage*]. Division qui a la forme d'une dent ou plutôt d'un angle obtus, et qui n'est inclinée ni vers le sommet ni vers la base de la partie à laquelle elle appartient. — En anatomie, *crénelures* (*denticuli*), petites dents qu'on remarque sur le bord des os plats du crâne, et qui servent à leur articulation.

CRÉNIQUE (ACIDE) [de κρήνη, source ; all. *Quellsäure*, angl. *crenic*, it. *crenico*]. Découvert par Berzelius dans plusieurs sources ferrugineuses de Suède, et depuis dans différentes autres sources. Masse jaune, transparente, amorphe, inodore, d'une saveur âcre et

acide, puis astringente, rougissant le tournesol, très-soluble dans l'eau et l'alcool. ($C^{14}H^{16}AzO^{12}$.)

CRÉNULÉ, ÉE. adj. [*crenulatus*]. Qui a des crénelures petites et nombreuses.

CRÉOSOTE ou CRÉASOTE, KRÉOSOTE. s. f. [*creosotum*, de κρέας, chair, viande, et σώζειν, conserver : qui a la propriété de conserver les substances animales; all. *Creosot*, angl. *creasote*, it. *creosota* ou *creosoto*, esp. *creosoto*]. Essence pyrogénée, liquide, un peu grasse au toucher, incolore, mais se colorant en brun ambré par le contact prolongé de l'air et de la lumière ($C^{28}H^{16}O^{4}$). C'est une des substances particulières dont Reichenbach a reconnu l'existence parmi les produits de la distillation du *goudron* (V. ce mot). Sa saveur est âcre, brûlante et des plus caustiques; son odeur, un peu aromatique, est pénétrante, désagréable, et rappelle celle de la fumée de certains bois. Elle est fluide à — 27° centigrades ; elle bout à + 200°, sans se décomposer, et se volatilise. Elle donne, en brûlant, une flamme fuligineuse. L'alcool, l'éther, les acides, les huiles, le naphte, le sulfure de carbone, la dissolvent. Il s'en dissout aussi 1 partie dans 400 d'eau, et la créosote retient un dixième de son poids de ce liquide. La créosote dissout beaucoup de sels et de corps simples (l'iode, le soufre), puis des oxydes alcalins. Elle coagule l'albumine et possède la propriété de *conserver très-longtemps les substances animales*. C'est à elle, selon Reichenbach, que la fumée doit son action sur les viandes exposées à son contact : malheureusement l'odeur forte et persistante de la créosote ne permet pas de tirer parti de cette propriété. On a cherché à l'utiliser comme agent thérapeutique, particulièrement pour combattre et arrêter la carie et la gangrène, et l'on a beaucoup exagéré les succès obtenus. Aujourd'hui elle n'est guère employée que contre la carie des dents ; souvent, en effet, elle fait cesser instantanément la douleur. V. MORPHINE et NÉVRALGIE.

CRÉPITANT, ANTE. adj. [all. *crepitirend*, angl. *crepitant*, it. et esp. *crepitante*]. — *Râle crépitant* (Laennec). Bruit que fait entendre la respiration dans la pneumonie au premier degré et dans l'œdème du poumon, à cause de l'analogie qui existe entre ce bruit et celui qu'on produit en pressant entre les doigts un poumon dont les cellules contiennent de l'air.

CRÉPITATION. s. f. [*crepitatio*, de *crepitare*, craquer, petiller ; all. *Crepitation*, angl. *crepitation*, it. *crepitazione*, esp. *crepitacion*]. Bruit réitéré d'une flamme qui pétille, ou de certains sels projetés sur le feu. On se sert plutôt, dans ce dernier cas, du mot *décrépitation*. — En chirurgie, bruit que produisent les fragments d'un os, lorsque l'on communique quelques mouvements à un membre fracturé. La crépitation peut n'être pas sensible à l'oreille, et cependant être reconnue par le toucher, le chirurgien appliquant les mains sur la partie malade, et la comprimant de manière à produire un frottement des deux fragments osseux. — Bruit que produit l'air ou un gaz quelconque dans les canalicules pulmonaires, ou dans les aréoles du tissu lamineux des parties emphysémateuses, lorsque l'on comprime ces parties. — *Crépitation douloureuse des tendons*. V. AÏ.

CREPITUS. s. m. Crépitation brusque et très-prononcée.

CRÉPU, UE. adj. [*crispus*, οὖλος, all. *kraus*, angl. *crisp*, it. et esp. *crespo*]. Se dit des *feuilles* dont le bord est très-ondulé et chargé de petites rides très-rapprochées ; se dit aussi des *cheveux* très-frisés naturellement, comme ceux des nègres.

CRESSON. s. m. [*nasturtium*, all. *Kresse*, angl. *cress*, it. *crescione*, esp. *berro*]. Nom donné à plusieurs plantes qui sont presque toutes de la famille des crucifères, mais de genres différents. — Le *cresson de fontaine* (*Sisymbrium nasturtium*, L.), qui croît au bord des ruisseaux, a les tiges rampantes, des folioles arrondies, inégales, très-glabres, et une saveur piquante particulière ; il entre dans la composition des sucs, du vin et du sirop antiscorbutiques (V. ANTISCORBUTIQUE). — *Cresson des prés*, ou *cresson élégant*. V. CARDAMINE. — Le *cresson alénois* (*cresson des jardins*, *nasitor*, *cresson cultivé*, *passerage cultivée*, *Lepidium sativum*, L.) a une odeur plus aromatique, une saveur plus âcre, des feuilles minces, oblongues, découpées profondément ; il est aussi antiscorbutique. — *Cresson sauvage*, c'est le *Cochlearia coronopus*, L., ou *Senebiera coronopus*, Poiret. — Le *cresson de Para* (*Spilanthes oleracea*, L.) est une plante synanthérée du Pérou ; ses feuilles ont une saveur extrêmement âcre, due à une huile volatile qui fait la base du remède odontalgique que l'on vend sous le nom de *paraguay-Roux*. — *Cresson d'Inde*. V. CAPUCINE.

CRÉTACÉ, ÉE. adj. [*cretaceus*]. Qui est formé de craie ou qui contient de la craie. Se dit de certaines concrétions des tissus animaux. V. CATARACTE.

CRÊTE. s. f. [*crista*, λόφος, all. *Kamm*, angl. *crest*, it. et esp. *cresta*]. Proprement, la *caroncule charnue* qui s'élève sur la tête du coq. — Par analogie de forme, *crêtes*, en anatomie, saillies osseuses étroites et allongées ; telles sont : la *crête de l'os des iles* ou *crête iliaque*, qui forme le bord supérieur de l'os ilion ; la *crête du tibia*, qui est formée par le bord antérieur de cet os ; et la *crête de l'os ethmoïde*, appelée aussi *apophyse crista-galli* (V. ce mot). — En pathologie, *crêtes de coq*, excroissances aplaties, tenant à la peau par un de leurs bords, qui est ordinairement assez épais, tandis que le bord libre, beaucoup plus mince, est irrégulièrement découpé ou couvert de saillies qui donnent à ces masses charnues l'aspect des crêtes de coq. Elles ont leur siége le plus ordinaire à l'anus, quelquefois aussi entre les grandes lèvres et les cuisses, au périnée ou à la vulve. V. CONDYLOME. — *Crête uréthrale*. V. VÉRUMONTANUM.

CRÉTIN. s. m. [all. *Kreidling*, *Cretin*, angl. *cretin*, it. *cretino*, esp. *cretin*]. Individu de l'espèce humaine affecté d'un arrêt et d'une perturbation du développement de la plupart des appareils tels, qu'à l'âge adulte il a une taille de moins de cinq pieds, la tête petite, aplatie aux régions temporales, le nez épaté, la mâchoire béante et laissant écouler la salive, la langue épaisse et pendante, les paupières très-grosses, les chairs flasques, la peau flétrie, ridée, jaunâtre ou pâle ; les sens, excepté la vue, très-obtus. Souvent il a un goître plus ou moins volumineux, et les organes de la génération très-développés. Les crétins sont indolents, apathiques, d'une malpropreté dégoûtante, très-lascifs et adonnés à la masturbation ; mais tous ne présentent pas à un égal degré cet état de dégradation physique et morale.

CRÉTINEUX. adj. Demi-crétin.

CRÉTINISME. s. m. [all. *Cretinismus*, angl. *cretinism*, it. et esp. *cretinismo*]. Maladie endémique dans les vallées basses, profondes et étroites du Valais, la vallée d'Aoste, la Maurienne, une partie de la Suisse, des Pyrénées, du Tyrol, etc. Le crétinisme, qui est

souvent héréditaire, paraît tenir particulièrement à l'habitation dans ces vallées profondes et humides; on l'a aussi attribué à la mauvaise qualité de certaines eaux dont les habitants font leur boisson habituelle; mais les causes en sont encore peu connues et mal déterminées. Des recherches récentes ont attribué aux terrains magnésiens un rôle dans la distribution géographique du goître, qui est lié souvent au crétinisme (Grange); d'autres investigations, contredites depuis, ont imputé à l'absence de l'iode ces deux affections (Chatin). Mais ces hypothèses, appuyées sur des données presque exclusivement chimiques, sont infirmées par les observations dans lesquelles les médecins ont tenu compte de l'état de l'atmosphère, de la nature des aliments, des habitations et autres conditions physiologiques d'existence (V. GOÎTRE). Le crétinisme est cette dégradation (V. ce mot) dans laquelle on observe un arrêt général du développement de l'organisme et particulièrement de l'ensemble des attributs du système nerveux central et même périphérique. On trouve chez les crétins cette déformation de la tête dite *tête rachitique* (Morel, *Traité des dégénérescences*), caractérisée par la protubérance des bosses frontales et l'agrandissement du diamètre bipariétal, comme chez tous les individus chez lesquels l'ossification se fait avec lenteur. Les dents sont mal implantées, développées incomplétement et déformées; souvent il en est qui ne se sont pas montrées; parfois la seconde dentition manque ou se fait très-irrégulièrement. Les muscles et les aponévroses, mal développés, laissent s'échapper les viscères sous forme de hernies volumineuses. Physiologiquement, on observe des troubles variés de la digestion (*pica*, *malacia*, *pyrosis*, *voracité*, etc.); le pouls conserve souvent la petitesse et la fréquence qu'il a chez l'enfant; la nutrition imparfaite fait que les chairs et la peau restent flasques, les tissus œdématiés. Les facultés génératrices sont affaiblies, abolies ou perverties. L'hypochondrie, l'hystérie, diverses formes de la manie, sont communes. Mais ce sont surtout les troubles ou l'absence des facultés intellectuelles qui frappent le plus; ils sont portés au plus haut degré de l'idiotie. On observe que, des facultés intellectuelles et instinctives, il ne reste que quelques-unes de ces dernières, et souvent l'instinct nutritif seul dans ses manifestations les plus infimes, avec ou sans conservation de l'instinct sexuel. V. DÉGÉNÉRESCENCE.

CREUSET. s. m. [*crucibulum*, *catillus fusorius*, all. *Tiegel*, angl. *crucible*, it. *crogiuolo*, esp. *crisol*].

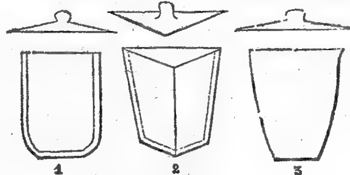


FIG. 115.

Vaisseau de terre ou de métal, de forme et de grandeur variables, mais ordinairement rétréci vers son fond, destiné à être mis au milieu du feu, pour obtenir la fusion des corps très-réfractaires. Les creusets de terre tendre, dits *creusets de Paris*, sont les moins bons (Fig. 115, nº 1). Ceux de Hesse (nº 2) sont les plus estimés; mais, depuis plusieurs années, on en fabrique en France, surtout à Sarreguemines, qui peuvent servir à presque toutes les opérations. Le creuset d'argent (nº 3) est remplacé actuellement par les creusets de platine, de même forme, qui sont infusibles au feu de nos meilleurs fourneaux; mais l'eau régale, la potasse, la soude, la lithine, le soufre, le phosphore, l'arsenic métallique, le mélange de silice et de charbon, les rendent rugueux et cassants.

CREUX. s. m. [*cavum*, κοιλότης, all. *Höhle*, angl. *cavity*, it. *cavo*, esp. *cavidad*]. Nom qu'on donne vulgairement à plusieurs parties du corps offrant une dépression plus ou moins considérable : le *creux* ou la *paume de la main* (en latin *vola*); le *creux de l'aisselle*, le *creux de l'estomac*, ou l'épigastre, etc.

CREVASSE. s. f. [*rhagas*, ῥαγὰς, all. *Riss*]. Les mots *crevasse*, *gerçure* et *fissure*, sont souvent employés comme synonymes, pour désigner de petites fentes longitudinales plus ou moins douloureuses : telles sont les *crevasses* ou *gerçures* qu'un froid vif et sec détermine aux lèvres ou à la face dorsale de la main, et qui se dissipent ordinairement dès que les parties sont abritées du froid, ou bien à l'aide d'onctions avec l'huile d'amandes douces ou un corps gras adoucissant. Telles sont aussi les *crevasses* qui se font quelquefois aux tumeurs hémorrhoïdales (V. FISSURES à *l'anus*). Il se fait aussi des *crevasses* à l'urèthre, aux tumeurs anévrysmales, etc. Mais en général les crevasses qui surviennent aux parois des organes creux, des canaux excréteurs ou des gros vaisseaux, par l'effet d'une trop grande distension, reçoivent plutôt le nom de *ruptures*.— En vétérinaire, *crevasses* [angl. *cratches*], fentes qui surviennent au pli du paturon et au boulet, chez les chevaux et les bêtes asines; elles y causent un dépôt d'une humeur âcre qui ronge la partie et fait gercer la peau. Elles se compliquent souvent de fistules synoviales, tendineuses, etc. Des lotions et des bains émollients doivent être employés dans le principe : plus tard, les lotions doivent être astringentes; souvent il faut recourir aux vésicatoires.

CREVETTE. s. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces de crustacés décapodes macroures, communs sur les côtes d'Europe, et recherchés comme aliment. Ce sont la *crevette* proprement dite, ou la *salicoque* (*Palæmon squilla*, Fabricius), et le *bouquet* ou *porte-scie* (*Palæmon serratus*, Fabricius). Un autre crustacé très-petit, le *Bopyrus palæmonis*, vit en parasite sur leurs branchies, et s'y trouve souvent sous forme d'une petite plaque brune. — *Crevette d'eau douce* ou *des ruisseaux*, *puce d'eau*. Nom vulgaire d'un très-petit crustacé amphipode commun dans nos ruisseaux (*Gammarus fluviatilis*).

CRI. s. m. [*clamor*, βοὴ, all. *Geschrei*, angl. *cry*, it. *gridó*, esp. *grito*]. Voix native. Le *cri* est un son appréciable qui, comme tous les sons produits par le larynx, est susceptible de varier de ton, d'intensité et de timbre. Le cri se distingue aisément de tous les autres sons vocaux. Quelle que soit la condition dans laquelle se trouve l'homme, quel que soit son âge, il peut crier. L'enfant naissant, l'idiot, l'homme sauvage, le sourd de naissance, l'homme civilisé, le vieillard décrépit, peuvent pousser des cris. Le cri est donc étroitement lié à l'organisation. Par le cri nous exprimons les sensations vives, agréables ou douloureuses. V. EXPRESSION et VOIX.

CRIBLÉ, ÉE, ou **CRIBLEUX, EUSE.** adj. [*cribratus*, *cribrosus*, de *cribrum*, crible; it. *cribroso*, esp. *criboso*]. Qui est percé de trous comme un crible. — *Lame criblée* ou *cribleuse*. Portion horizontale de

l'os ethmoïde, parce qu'elle est percée d'un grand nombre de trous, par lesquels passent les rameaux du nerf olfactif. — *Os cribleux*. L'os ethmoïde lui-même, et *tissu cribleux*, le tissu *lamineux*. V. ce mot.

CRIBRATION. s. f. [*cribratio*, all. *Durchsieben*, it. *cribrazione*, esp. *cribracion*]. En pharmacie, opération par laquelle on sépare les parties menues ou fines de certains médicaments d'avec les parties plus grossières; opération par laquelle on emploie un *crible* (*cribrum*) ou tamis percé de trous plus ou moins grands.

CRIBRIFORME. adj. [*cribriformis*, de *cribrum*, crible, et *forma*, forme; angl. *cribriform*]. On a appelé quelquefois *os cribriforme*, l'os ethmoïde.

CRIBRIFORMIS (FASCIA). Feuillet aponévrotique triangulaire qui se détache en haut de l'arcade crurale, en dedans de la base concave du ligament de Gimbernat et de l'épine du pubis, en dehors de la bandelette ilio-pubienne. Ces dernières fibres passent au-dessous de l'arcade crurale. Ce feuillet aponévrotique descend au-devant des vaisseaux fémoraux, les recouvre et s'attache sur la face antérieure de la gaîne du psoas en dehors, du pectiné en dedans. Il constitue ainsi en avant, et convertit en canal, la rigole que forment les côtés des gaînes du psoas et du pectiné; c'est le *canal crural* qui renferme l'origine des vaisseaux fémoraux. Ce feuillet s'appelle aussi *feuillet superficiel du fascia lata*, *portion criblée de l'aponévrose fémorale*, parce qu'il est criblé de petits trous pour le passage des lymphatiques et des veines qui, de sous-cutanées, deviennent sous-aponévrotiques, et se jettent dans les vaisseaux profonds. C'est par l'un ou l'autre de ces trous qu'a lieu l'étranglement des hernies crurales, et c'est là qu'il faut débrider.

CRICO-ARYTÉNOÏDIEN, IENNE. adj. et s. m. [*crico-arytenoideus*]. — *Muscles crico-aryténoïdiens*. Muscles qui s'attachent aux cartilages cricoïde et aryténoïde. On distingue : 1° le *crico-aryténoïdien postérieur*, étendu de la ligne saillante qui existe sur le milieu de la face postérieure du cartilage cricoïde à la partie externe et postérieure de la base du cartilage aryténoïde; 2° le *crico-aryténoïdien latéral*, qui va de la partie latérale du bord supérieur du cartilage cricoïde à la partie externe et antérieure de la base du cartilage aryténoïde. Winslow admettait en outre un *crico-aryténoïdien supérieur :* ce dernier fait partie de l'*aryténoïdien* des anatomistes modernes.

CRICOÏDE. adj. et s. m. [*cricoideus*, *cricoides*, de κρίκος, anneau, et εἶδος, forme; angl. *cricoid*, it. *cricoide*]. Qui a la forme d'un anneau. Le *cartilage cricoïde* (Fabrice d'Acquapendente l'a appelé *cartilage innominé*, quoique le nom de *cricoïde* lui eût été donné par Galien et par Oribase) est situé à la partie inférieure du larynx, où il forme une espèce d'anneau qui a beaucoup plus d'étendue verticale à la partie postérieure qu'à l'antérieure. Sa surface intérieure est tapissée par la membrane muqueuse du larynx. Sa circonférence supérieure s'articule en arrière avec les cartilages aryténoïdes; en avant, elle donne attache à la membrane crico-thyréoïdienne. Sa circonférence inférieure est unie par une membrane fibreuse au premier anneau de la trachée-artère. Sa surface extérieure s'articule de chaque côté avec les petites cornes du cartilage thyréoïde.

CRICO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. et s. m. [*crico-pharyngæus*]. Qui appartient au cartilage cricoïde et au pharynx. — *Muscle crico-pharyngien*. Faisceau musculaire qui fait partie du constricteur inférieur du pharynx (Winslow).

CRICO-THYRÉOÏDIEN, IENNE. adj. et s. m. [*crico-thyreoideus*]. Qui appartient à la fois aux cartilages cricoïde et thyréoïde. — *Muscle crico-thyréoïdien*. Petit faisceau charnu triangulaire qui, de la partie antérieure et inférieure de la surface externe du cartilage cricoïde, se porte à la partie latérale du bord inférieur du thyréoïde et au bord antérieur de la petite corne. Il a pour usage de tendre les ligaments de la glotte, en éloignant le cartilage thyréoïde des aryténoïdes. — *Membrane crico-thyréoïdienne*. Membrane de nature fibreuse qui s'étend du bord supérieur du cartilage cricoïde au bord inférieur du thyréoïde.

CRIMINALITÉ. s. f. Pour le médecin légiste et tout autre familier avec l'étude de la physiologie du système nerveux central, la criminalité et la folie constituent deux manifestations spéciales de la déchéance organique, héréditaire ou acquise; et encore faut-il ajouter que ces deux dernières qualifications sont loin de s'exclure; souvent, la folie confirmée d'un individu n'est que le degré supérieur de certain état mental du père qui, grâce aux circonstances, a passé inaperçu. Il est ordinairement possible de distinguer ceux que l'on appelle aliénés de ceux que l'on appelle criminels. Seulement, cette distinction n'est point, si l'on peut ainsi parler, *foncière ;* c'est affaire de degrés, et les difficultés de cette distinction sont parfois grandes. Les crimes qui affligent la société sont dus : 1° soit à des individus dont la nature est radicalement mauvaise et qui, tout en ayant à la fois conscience de la réprobation dont ils sont l'objet et de leur infériorité morale, n'ont pourtant pas conscience de la nature de leurs actes, du mal qu'ils commettent; 2° soit à des malades qui, n'ayant plus la juste appréciation de leurs relations avec leurs semblables, agissent en vertu d'impulsions désordonnées mais logiques, dues à des impressions maladives, passagères ou permanentes; 3° à des déments et à des maniaques; 4° à des individus que les circonstances sociales, la misère ou les relations ont affaiblis et corrompus intellectuellement. Cette classification est assez conforme aux trois catégories établies par Ferrus : 1° Condamnés *pervers*, *énergiques* et *intelligents*, qui pèchent sciemment, soit par organisation, soit par système; 2° condamnés *vicieux*, *bornés*, *abrutis* ou *passifs ;* 3° condamnés *ineptes* ou *incapables*. Les criminels et les aliénés criminels ne constituent point deux espèces profondément distinctes; les mobiles qui poussent les aliénés aux crimes ne diffèrent point, dans la grande majorité des cas, de ceux qui animent les criminels non aliénés. Et d'un autre côté, les raisons pour lesquelles on est frappé d'aliénation ont la même origine que celles qui transforment le fou en un homme raisonnable. Ce sont là des résultats de modifications sur lesquels l'individu n'a aucun pouvoir. Sa volonté n'entre pour rien dans la maladie ou dans la guérison. Si quelque élément joue un rôle dans la production de ces faits, cet élément est extérieur à l'individu et hors de sa portée volontaire. Il est en effet impossible de rattacher à un *quid* incorporel les motifs de nos actions; celles-ci dépendent donc directement de notre constitution organique, plus ou moins favorisée par les circonstances du milieu social, inséparables de l'étude de l'homme. Mais si la responsabilité morale est identique pour tous, il en est autrement de la responsabilité légale, laquelle, n'ayant d'autre but que de préserver la

société, soit par la séquestration, soit par l'intimidation, doit atteindre pareillement les aliénés criminels et les criminels non aliénés ou supposés tels. Ce qui revient à dire qu'il faut traiter les criminels comme des malades, et les criminels très-dangereux comme des malades très-dangereux. Toutefois, comme il est important de ne retrancher de la société que ceux des criminels, aliénés ou non, qui peuvent être considérés comme incurables, et que l'expérience seule, dans la majorité des cas, peut prononcer sur ce point; comme il paraît établi qu'un homme une fois condamné à la détention est à jamais perdu pour la vie honnête, il s'ensuit que les jugements ne doivent être prononcés qu'après deux récidives, afin de laisser au coupable l'occasion et la chance d'une guérison mentale. A la troisième récidive, la séquestration ou la déportation sera définitive. Au point de vue des intérêts de la société, des criminels et de la science, *aliénés et sains d'esprit sont responsables ; en conséquence ce ne sont pas seulement les degrés, ce sont les formes de la responsabilité qui doivent varier* (Dally).

CRIN. s. m. [*crinis*, poil, θρίξ, all. *Haar*, it. *crine*, esp. *crin*]. Poil rude et long qui garnit le cou et la queue des chevaux et de quelques autres animaux.

CRINAL. s. m. [*crinale*]. Instrument employé autrefois en chirurgie pour comprimer la fistule lacrymale. Il a été ainsi appelé parce que l'une de ses extrémités était garnie d'un petit coussinet de crin.

CRINIERS. s. m. pl. Ouvriers employés à travailler les crins. Ces ouvriers sont exposés à contracter des maladies charbonneuses, dues aux animaux dont les crins proviennent. Ibrelisle a vu, dans la même année, vingt-sept détenus appartenant aux prisons de Metz, et travaillant les crins, affectés d'anthrax ou d'éruptions furonculeuses, qui, chez quelques-uns, revêtirent la forme du charbon. V. CHARBON.

CRINON. s. m. [*crino*]. Nom vulgaire de plusieurs vers nématoïdes. Le principal est le *sclérostome du cheval* (*Sclerostoma equinum*, Dujardin, *Strongylus equinus*, Müller, *Strongylus armatus*, Rudolphi, *Strongylus armatus minor*, Rayer), dont une variété, pourvue d'organes sexuels, se trouve dans l'intestin du cheval, et l'autre, à organes génitaux non développés, se trouve dans les anévrysmes de cet animal. Cette variété, appelée *crinon tronqué* (*Crino truncatus*), est très-commune dans les tuniques du testicule et dans les parois des artères du cheval, particulièrement dans celles des anévrysmes de la mésentérique. — *Crinon* est aussi le nom des *comédons*. V. ce mot.

CRISE. s. f. [*crisis*, κρίσις, de κρίνειν, juger ; all. *Krise*, angl. *crisis*, it. *crisi*, esp. *crisis*]. Changement qui survient dans le cours d'une maladie, et s'annonce par quelques phénomènes particuliers, comme une excrétion abondante, une hémorrhagie considérable, des sueurs, un dépôt dans les urines, etc. La crise est *parfaite* quand elle amène aussitôt le malade à un état de convalescence ; *imparfaite*, quand elle produit seulement un soulagement. Elle est *salutaire* ou *fatale*, suivant le résultat. V. DIACRISE.

CRISPATION. s. f. [*crispatura*, de *crispare*, rider, froisser ; all. *krampfhafte Zusammenziehung*, angl. *crispation*]. Contraction, resserrement ; contraction très-faible et involontaire de certains muscles. Vulgairement, *crispations*, état de spasme qui survient quelquefois chez les personnes nerveuses, les femmes hystériques, etc.

CRISTA-GALLI. Mots latins qui signifient *crête de coq*. — *Apophyse crista-galli*. Éminence qui surmonte la surface cérébrale de la lame criblée de l'os ethmoïde, à cause de la comparaison qu'on en a faite avec une crête de coq. Elle donne attache à l'extrémité antérieure de la grande faux du cerveau.

CRISTAL. s. m. [*crystallum*, de κρύσταλλος, glace ; all. *Krystall*, angl. *crystall*, it. *cristallo*, esp. *cristal*]. Autrefois on n'appelait ainsi que les produits de la cristallisation qui sont transparents comme le cristal de roche, et qu'on croyait produits par une opération semblable à celle qui détermine la formation de la glace, seul sens dans lequel les Grecs aient pris le mot *cristal* jusqu'au temps de Platon. Aujourd'hui on donne ce nom à tout solide polyédrique terminé par des facettes planes, unies, régulières, qui sont placées symétriquement les unes par rapport aux autres, et dont les inclinaisons mutuelles suivent des lois déterminables, mais non pas cependant invariables, comme on l'a cru pendant longtemps ; car on sait aujourd'hui que les angles sont constants seulement pour des températures égales dans tous les points de la masse et pour des compositions identiques. — *Cristal minéral* (sel de Prunelle). L'azotate de potasse fondu dans son eau de cristallisation, coulé en plaques blanches, et mélangé d'un peu de sulfate de potasse. On l'obtient en mettant une partie de soufre sublimé dans 128 de nitre en fusion. Il est employé quelquefois à la place de l'azotate de potasse. — *Cristaux de lune*. V. AZOTATE *d'argent*. — *Cristaux de tartre*. V. TARTRATE *acidule de potasse*. — *Cristaux de Vénus*. V. ACÉTATE *de cuivre*. — *Cristal*, dans l'art de la verrerie, verre blanc d'une grande transparence, plus pesant que les verres ordinaires, et qui contient de l'oxyde de plomb. V. TYPE.

CRISTALLIN, INE. adj. [*crystallinus*]. Qui a la transparence du cristal. — *Lentille cristalline*. V. CRISTALLIN. s. m. — *Capsule cristalline*. V. CRISTALLOÏDE.

CRISTALLIN. s. m. [*lens crystallina* ; all. *Krystallinse*, angl. *crystalline lens*, it. *cristallino*, esp. *cristalino*]. En anatomie, corps lenticulaire, transparent, placé entre l'humeur aqueuse et le corps vitré, à la réunion des deux tiers postérieurs de l'œil avec son tiers antérieur. Le diamètre de cette lentille est d'environ 9 à 10 millimètres, et son épaisseur de 4 1/2 à 5, chez l'adulte ; son axe correspond au centre de la pupille ; sa face postérieure est la plus convexe à tout âge ; sa convexité est plus marquée chez l'enfant que chez l'adulte et le vieillard. Un peu rougeâtre chez le fœtus, parfaitement transparent chez l'adulte, le cristallin est légèrement jaunâtre chez le vieillard, et cette teinte, augmentant insensiblement, diminue sa diaphanéité. Il est entouré exactement par la *capsule cristalline*, qu'on parvient rarement à enlever sans que quelques fragments des couches supérieures de la lentille y demeurent adhérents. Le cristallin lui-même, à l'état frais, se compose d'une couche d'*aspect gommeux* visible surtout en avant, qui, après la mort, se réduit en un liquide appelé *humeur de Morgagni*. Plus profondément, le tissu du cristallin est composé de deux espèces de fibres, non entremêlées, mais formant au contraire des couches distinctes. Les unes, *fibres à noyaux*, ou mieux *tubes*, car elles sont *creuses*, sont plus superficielles ; elles forment une couche de 2 à 4 dixièmes de millimètre à la surface du cristallin. Elles sont disposées parallèlement, larges de 7 à 9 millièmes de millimètre, aplaties, à bords nets, finement granuleuses à l'intérieur, et

offrant d'espace en espace des noyaux sphériques ou ovoïdes, larges de 6 millièmes de millimètre, qui leur donnent un aspect caractéristique. Elles s'altèrent beaucoup dans la cataracte, et perdent souvent leurs noyaux. Ce sont elles qui forment la couche molle, blanchâtre, facile à détacher, de la surface de cet organe cataracté. Les autres fibres, *fibres dentelées*, forment le reste du cristallin, sa partie la plus dense ; elles sont un peu plus étroites que les précédentes, et un peu plus minces, plus transparentes, plus pâles, sans granulations à l'intérieur, dans l'état normal. Leurs bords sont finement dentelés chez l'homme, d'où leur nom ; profondément crénelés chez les poissons. Avec l'âge, elles deviennent finement granuleuses, et le sont beaucoup dans les cas de cataracte. Ces fibres, un peu raboteuses sur les bords, s'engrènent les unes dans les autres par leurs inégalités, ce qui fait que celles d'une même couche tiennent bien plus fortement ensemble par leurs bords latéraux qu'elles n'adhèrent par leurs faces aux faces de la couche sus-jacente et de la couche sous-jacente. D'où il résulte qu'il est facile, surtout après l'immersion dans l'acide chlorhydrique, de diviser le cristallin en lames qui s'emboîtent les unes dans les autres, et qui sont plus serrées vers le centre. Chaque lame répète la forme de la capsule, et dans chacune d'elles les fibres se dirigent de l'extrémité antérieure de l'axe de la lentille à la postérieure, en passant sur le bord externe de cette même lentille, avec cette particularité, cependant, que les pôles de l'axe ne sont pas de simples points, mais des figures de forme et de largeur déterminées, ce qui permet aux fibres, s'écartant les unes des autres, de ne pas aller en s'élargissant, comme elles devraient faire si elles partaient d'un seul point pour aboutir à un autre. La figure tracée sur la face antérieure du cristallin est un triangle à côtés courbes et concaves en dehors, dont l'un des angles regarde en haut, les deux autres étant situés en bas et de côté. Celle de la face postérieure est un carré dont les côtés sont profondément échancrés ; elle est rarement tricorne. A partir du point où les fibres sont interrompues, la surface du cristallin se divise, sous une légère pression, en trois segments (Fig. 116), dont chacun à son tour se subdivise aisément aussi en parties régulières. La substance du cristallin devient un peu jaunâtre chez les vieillards et opalescente après la mort : le phénomène commence au centre. Le cristallin doit naissance à un prolongement digitiforme de l'épiderme de l'embryon, avec l'extérieur duquel il communique encore, dans l'origine, par le moyen d'un étroit conduit. Extrait de sa capsule, il se régénère en partie lorsque cette dernière, qui détermine sa forme, n'a pas été trop altérée : on connaît plus d'un exemple de cristallins nouveaux, qui ont été trouvés après l'opération de la cataracte par abaissement, chez l'homme ; ces cristallins sont toujours annulaires, parce que la substance cristalline ne se reproduit pas à l'endroit où la capsule a été ouverte. — *Cellules du cristallin* [all. *Linsenkugeln*, *globuli lentis*, *globules du cristallin* ou *de Morgagni*,

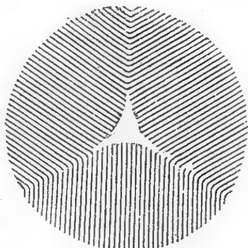


Fig. 116.

globules ou *cellules de l'humeur de Morgagni*]. Couche de cellules qui, par leur juxtaposition et y compris les fibres ou mieux les tubes à noyaux qui en proviennent, forment la *couche* de consistance *gommeuse*, molle, de la face antérieure du cristallin, appelée aussi *couche de Morgagni*. Ce sont elles qui, en raison de leur délicatesse, se dissociant après la mort par décomposition cadavérique, se réduisent en un liquide tenant en suspension des granulations et des gouttes pâles, incolores, liquide cadavérique connu sous le nom d'*humeur de Morgagni*. C'est par une destruction morbide analogue, avec production de gouttes et granulations, que se produit la *cataracte liquide*, *cystique* ou *morgagnienne*. Ces cellules se trouvent immédiatement derrière la couche épithéliale qui tapisse la face interne de la cristalloïde antérieure et s'avancent à peine sur la face postérieure du cristallin. Elles ne sont polyédriques que par compression réciproque ; elles sont larges de 4 à 7 centièmes de millimètre et bien plus grandes que les cellules épithéliales qui les avoisinent ; elles sont très-pâles, incolores, sans granulations. Il en est quelques-unes sans noyaux, et dans toutes le noyau se forme après la cellule.

CRISTALLINE. s. f. [*crystallina*, all. *Krystallbläschen*, angl. *crystallina*, it. *cristallina*, esp. *cristalina*]. Vésicules ou phlyctènes aqueuses, molles, transparentes, réunies quelquefois en grappe, et environnées d'un cercle rouge, qui surviennent au prépuce, au gland, quelquefois au pourtour de l'anus, ou, chez les femmes, aux grandes et petites lèvres, soit par un froissement trop violent ou une sorte de contusion de ces organes dans l'acte vénérien, soit par toutes les causes amenant l'*herpès* du prépuce ou de la vulve, qui, le plus souvent, constitue au début ce qu'on nomme vulgairement *cristalline*. — *Cristalline*, un des noms de l'aniline.

CRISTALLINIEN, IENNE. adj. — *Appareil cristallinien*. L'ensemble des organes représentés par la capsule du cristallin ou *cristalloïde* (V. ce mot) et le cristallin même. L'appareil cristallinien se compose : 1° De la capsule ou *cristalloïde* des auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles, divisée en deux moitiés, *cristalloïde antérieure* et *cristalloïde postérieure*. Cette dernière fait saillie dans le corps vitré ; l'autre plonge dans l'humeur aqueuse. 2° De la *couche d'épithélium de la capsule du cristallin*, qui est placée à la face interne ou cristalline de la cristalloïde antérieure. Pappenheim, Bruecke, Stellwag et autres l'ont à tort considérée comme placée à la face antérieure ou irienne de cette capsule. Cette couche a tous les caractères anatomiques et tous les modes d'altérations des cellules d'épithélium. 3° Immédiatement derrière la rangée unique de cellules d'épithélium, et en contact avec elle, se trouvent les *cellules du cristallin*, qui conduisent insensiblement aux *tubes du cristallin*. 4° Le centre ou *noyau* du cristallin, au-dessous de la couche molle, est composé par les *fibres dentelées* ou *fibres propres* du cristallin. La couche molle ci-dessus, ou mieux les cellules et les tubes qui la forment s'enfoncent un peu profondément dans le noyau de l'organe, au niveau des parties suivantes : *a*. à la *face antérieure*, suivant la direction de trois lignes ou espaces étroits, qui rayonnent du centre de chaque face vers la circonférence, à la manière de méridiens, en divergeant sous un angle de 120° ; l'une descend en bas, et les deux autres sont ascendantes obliques ; *b*. à la *face postérieure*, les cellules s'enfoncent aussi un peu dans la profondeur de l'organe, suivant la direction de trois méridiens rayonnant vers la

circonférence, mais dans une direction précisément inverse à celle des lignes de la face antérieure ; de sorte que les rayons d'une face correspondent aux espaces interradiaux de l'autre ; mais il faut noter qu'à la face postérieure le rayon supérieur se bifurque très-près du centre, et quelquefois les deux rayons descendants se bifurquent aussi, mais près de la circonférence seulement. La plus grande épaisseur de la couche des *cellules* et des *tubes du cristallin* fait qu'à l'état normal, les méridiens que nous venons de signaler se présentent à l'observateur comme autant de petits espaces clairs rayonnants, ce qu'il faut chercher dans les cristallins d'enfants surtout. Mais, dans certains états morbides, les cellules venant à offrir une altération moléculaire qui les rend granuleuses, opalines, moins transparentes, ces espaces clairs deviennent blanchâtres, plus ou moins opaques. Telles sont la cause anatomique et l'altération caractéristique de la *cataracte à trois branches*.

CRISTALLISABILITÉ. s. f. Propriété de cristalliser, d'affecter la forme cristalline.

CRISTALLISABLE. adj. Qui a la propriété de prendre une forme cristalline.

CRISTALLISATION. s. f. [*crystallisatio*, all. *Krystallisirung*, angl. *crystallisation*, it. *cristallizzazione*, esp. *cristalizacion*]. Phénomène par lequel certains corps prennent des formes polyédriques régulières ou symétriques, soit en passant de l'état liquide ou gazeux à l'état solide, soit en se séparant d'une dissolution ou d'un composé dont ils faisaient partie, avec assez de lenteur pour que leurs particules puissent se réunir dans le sens où elles exercent la plus grande action mutuelle. — *Eau de cristallisation*. V. Eau.

CRISTALLO-ÉLECTRIQUE. adj. Se dit des phénomènes électriques que manifestent certains cristaux soumis à l'action de la chaleur, comme la tourmaline et la topaze.

CRISTALLOGÉNIE. s. f. [*cristallogenia*]. Science qui traite de la formation des cristaux, ou de la manière dont ils se produisent. V. Système *cristallin*.

CRISTALLOGRAPHIE. s. f. [*crystallographia*]. Science qui apprend à décrire les cristaux avec le secours d'une langue de convention, composée de mots et de signes algébriques et géométriques.

CRISTALLOGRAPHIQUE. adj. [*crystallographicus*]. Qui a rapport à la cristallographie. V. Type.

CRISTALLOÏDE ou **CRYSTALLOÏDE**. s. f. [de κρύσταλλος, et εἶδος, forme]. Mot actuellement usité des anatomistes pour désigner la capsule cristalline ou du cristallin (V. ce mot). On dit *crystalloïde antérieure* pour désigner le segment antérieur de la capsule, et *crystalloïde postérieure* pour indiquer l'autre partie. La capsule du cristallin offre deux moitiés semblables par la parfaite homogénéité et la transparence de la substance qui la compose. Cette substance offre une certaine résistance, et, lorsqu'on la brise, les bords de la déchirure sont remarquables par leur netteté et la régularité des angles qu'ils limitent ; ils sont remarquables également par la netteté des plis qu'ils présentent lorsqu'ils ont été froissés sous le microscope. Ces deux moitiés diffèrent l'une de l'autre en ce que l'antérieure est du double plus épaisse que la postérieure. Celle-ci a 17 millièmes de millimètre environ ; l'antérieure a 30 à 35 millièmes de millimètre d'épaisseur. Le changement d'épaisseur a lieu assez brusquement au niveau de la circonférence du cristallin. Sur les fœtus, tant que la cristalloïde postérieure est encore tapissée de vaisseaux, examinée au microscope, elle diffère de l'antérieure par son épaisseur et par la présence du réseau capillaire provenant de l'artère hyaloïdienne, dont les capillaires terminaux envoient leurs extrémités dans le réseau veineux de la circonférence de la pupille (V. Pupillaire). La face interne de la cristalloïde antérieure est tapissée par une rangée unique d'épithélium pavimenteux, à cellules régulières finiment granuleuses, à noyaux sphériques, mais pouvant devenir ovoïdes dans quelques conditions. C'est à tort qu'on a admis qu'elles se transformaient en fibres ou tubes du cristallin.

CRISTALLOÏDITE. s. f. Inflammation supposée du cristallin ou de sa capsule.

CRISTALLOTECHNIE. s. f. [de κρύσταλλος, et τέχνη, art]. Art d'obtenir des cristaux complets avec les diverses modifications dont chacun d'eux est susceptible.

CRITHE. s. f. [*crithe*, κριθή]. Synonyme inusité d'*orgelet*. V. ce mot.

CRITIQUE. adj. [*criticus*, κρίσιμος, all. *kritisch*, angl. *critical*, it. et esp. *critico*]. Qui a rapport aux crises. Autrefois on avait cru remarquer que les phénomènes précédant ou accompagnant la terminaison de diverses maladies apparaissent certains jours plutôt que d'autres. On donne à ces jours le nom de *critiques* (*dies judicatorii*). D'après Hippocrate et Galien, le septième jour est le jour critique par excellence : presque toutes les crises qui ont lieu ce jour-là sont favorables. Ensuite viennent, dans l'ordre de leur efficacité, le quatorzième, le neuvième, le onzième, le vingtième ou le vingt et unième, le dix-septième, le cinquième, le quatrième, le troisième, le dix-huitième, le vingt-septième ou le vingt-huitième. Le sixième jour était surnommé, par Galien, *le tyran*, parce que les crises qui s'y opèrent sont le plus ordinairement funestes. Après lui, les plus défavorables sont le huitième, le dixième, le douzième, le seizième, le dix-neuvième. Le treizième n'est ni heureux ni malheureux. Les crises heureuses sont ordinairement annoncées par des signes favorables qui se montrent environ trois jours auparavant : ainsi on voit, le quatrième, si l'on peut espérer une crise le septième ; de même le onzième est *indicateur* du quatorzième, le dix-septième du vingtième. — *Temps* ou *âge critique*. L'époque de la vie des femmes à laquelle cesse la menstruation. L'épithète de *critique* a été donnée à cet âge, à cause des indispositions ou des maladies plus ou moins graves qui y sont fréquentes.

CROCHET. s. m. [*hamus*, *uncus*, *uncinus*, ἄγκιστρον, all. *Haken*, angl. *crotchet*, it. *uncinetto*, esp. *garabatillo*]. Tout instrument formé d'une tige métallique recourbée à l'une de ses extrémités ; mais on donne plus particulièrement ce nom à certains instruments employés fréquemment autrefois par les accoucheurs pour extraire le fœtus. Les *crochets* sont *aigus* ou *mousses*. — Les *crochets aigus*, destinés à pénétrer dans le tissu des parties, ne doivent être appliqués que sur le fœtus mort. On en a imaginé un grand nombre, de simples et de doubles, montés sur un manche. Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, Saxtorph, Aitken, Fabrice de Hilden, etc., inventèrent des crochets aigus à pointe mobile, ou garnis d'une pièce mobile appelée *défenseur*. Dans celui de Fabrice de Hilden, le défenseur forme d'abord un angle droit avec la tige ; puis en glissant le long de la tige, il se recourbe de manière que son extrémité vient répondre à la pointe du crochet. Dans le crochet de Saxtorph, une pointe mobile restait appliquée contre la tige pen-

dant l'introduction de l'instrument ; on formait ensuite l'anse du crochet au moyen d'un ressort adapté à la jonction du manche et de la tige. Le crochet d'Aitken différait très-peu de celui de Saxtorph. Le crochet de Levret se composait de deux tiges d'acier : l'une, longue de 20 centimètres, sur 7 millimètres de diamètre, était aplatie en fer de lance à son extrémité, et recourbée de manière que sa pointe lui était parallèle et formait une anse de 27 millimètres d'ouverture, sur 40 millimètres de hauteur. L'autre tige, de même longueur et de même diamètre que la première, au lieu d'être recourbée comme elle, présentait à son extrémité une espèce de gaîne ou de cavité destinée à recevoir et à cacher le crochet de la tige courbée. Ces deux tiges cylindriques étaient montées chacune sur un manche d'ébène, et les deux manches étaient adaptés de manière à glisser l'un sur l'autre sans pouvoir s'écarter. Les accoucheurs imaginèrent ensuite des espèces de pinces ou de forceps à crochets et à dents : tels furent les crochets-forceps de Mesnard, de Levret, de Smellie, de Baudelocque, de Coutouly. — Le *crochet mousse*, le seul que l'on emploie encore aujourd'hui, est composé d'une tige de fer cylindrique, légèrement conique, et longue de 13 à 16 centimètres. Son extrémité se recourbe, et forme un arc de cercle dont le sinus est assez ouvert pour embrasser facilement l'aine, l'aisselle ou le jarret. Le sommet du crochet est arrondi, olivaire et un peu renflé, et ne peut déchirer les parties sur lesquelles on l'applique. La partie inférieure de la tige est enchâssée dans un manche d'ébène taillé à pans et garni d'un petit bec qui regarde celui de l'instrument, pour qu'on reconnaisse facilement la direction de ce dernier lorsqu'il est appliqué. Mais on a rarement recours à ce crochet : le plus ordinairement l'extrémité des manches du forceps est faite de manière à former un crochet mousse, dont la courbure est plus ou moins ouverte, et l'on n'a pas besoin d'autre instrument. — En vétérinaire, *crochets* ou *dents angulaires*, quatre dents qui, chez le cheval et les espèces du même genre, sont placées (deux à chaque mâchoire, une de chaque côté) dans l'espace interdentaire, plus près de la dent du coin que de la première molaire. Ces dents sortent à l'âge de quatre ans et demi ou cinq ans. Leur partie libre a une forme pyramidale ; elle se termine en une pointe cannelée du côté interne, un peu rayée sur leur face externe ; leur racine est courbée en arc. Les femelles présentent quelquefois des rudiments de crochets semblables, et l'on a donné l'épithète de *bréhaignes* (stériles) aux juments chez lesquelles on rencontre cette disposition, parce qu'on les croyait peu propres à être fécondées.


FIG. 117.

CROCHU, UE. adj. [*uncinatus*, *hamatus*, all. *hakicht*, angl. *crooked*, it. *uncinato*, esp. *ganchoso*]. Courbé en crochet. — *Os crochu* ou *unciforme*. Quatrième os de la seconde rangée du carpe, à cause de l'éminence recourbée qu'il présente en avant et en dedans, et qui donne attache au ligament annulaire antérieur du carpe ; il s'articule avec le semi-lunaire, le grand os, le pyramidal, le quatrième et le cinquième métacarpien.

CROCIDISME. s. m. V. CARPHOLOGIE.

CROCINE. s. f. [*jaune de safran*]. V. POLYCHROÏTE.

CROCIQUE ou **CROCONIQUE** (ACIDE). [de κρόκος, safran]. Corps qui se trouve dans le produit volatil formé par action de l'oxyde de carbone sur le potassium ; cristallisable, orangé, il forme avec les bases des *croconates* couleur de safran, d'où son nom. (C^5O^4.)

CROCUS. Nom latin du *safran* (V. ce mot). En chimie, on désigne sous le nom de *crocus metallorum* (*safran des métaux*) le sulfhydrate d'antimoine demi-vitreux.

CROISÉ, ÉE. adj. [*cruciatus*, all. *gekreuzt*, angl. *crossed*, it. *incrocciato*, esp. *cruzado*]. Se dit, en botanique, d'une partie d'un végétal, telle que la corolle, dont les divisions, au nombre de quatre, sont étalées en croix. Lorsque deux de ces parties sont sur un plan, et que les deux autres sont sur un autre plan, on les dit *à paires croisées* (*decussatæ*). — En anatomie, *ligaments croisés*, deux ligaments très-forts, situés à la partie postérieure de l'articulation fémoro-tibiale : l'un est *antérieur*, et se porte d'un enfoncement situé au-devant de l'épine du tibia à la partie postérieure interne du condyle externe fémur; l'autre est *postérieur*, et s'étend de la partie postérieure de l'épine du tibia à la partie antérieure externe du condyle interne, en se croisant avec le premier.

CROISEMENT. s. m. [all. *Kreuzen*, angl. *crossing*]. Accouplement de deux individus appartenant à deux espèces ou à deux races différentes. Il a pour but la création d'une race intermédiaire, ou le transport, dans une race donnée, des qualités, des aptitudes d'une autre race. L'amélioration par le croisement s'effectue presque toujours par la voie des mâles, parce que les mâles ont le privilége de transmettre plus sûrement, plus complétement que les femelles, les caractères de leur race ; parce qu'un plus petit nombre d'individus peut suffire à une amélioration ; parce que les mâles supportent mieux que les femelles les inconvénients de l'importation, et que les femelles indigènes communiquent aux produits plus de dispositions à l'acclimatement. Le nombre des générations successives nécessaires pour produire une transformation ne peut être fixé d'une manière absolue. Quant à la question de savoir si l'emploi des mâles de la race primitive est nécessaire au maintien d'une race créée par croisement, alors même que la transformation a été complète, elle paraît devoir être résolue par la négative, contrairement à l'opinion de Bourgelat, de Buffon, de Hartmann, etc. Le produit de deux reproducteurs de races différentes s'appelle *premier métis* ; *demi-sang*, lorsque l'un des reproducteurs est de pur sang. Le produit de l'accouplement d'un premier métis avec un individu d'une des races primitives s'appelle *deuxième métis* ou *trois-quarts de sang*. On dit aussi *troisième métis*, *quatrième métis*, etc. La transformation n'est jamais rigoureusement complète ; il reste toujours dans le dernier produit obtenu une portion de sang de la race transformée.

CROISER (SE). v. réfl. Se dit d'un cheval dont les deux bipèdes latéraux ne suivent pas la même ligne dans la marche en avant, et dont les hanches vacillent de côté et d'autre : c'est un indice de faiblesse, de fatigue excessive ou de mauvaise éducation.

CROISETTE. s. f. [*Valantia cruciata*, L.]. Plante (polygamie monœcie, L., rubiacées, J.) ainsi nommée

à cause de la disposition de ses feuilles. On l'a considérée comme vulnéraire et astringente.

CROISSANCE. s. f. [*incrementum*, αὔξησις, all. *Wachsen*, angl. *growth*, it. *crescenza*, esp. *crecimiento*]. Développement progressif du corps, particulièrement en hauteur, d'où résulte la *taille* plus ou moins élevée. C'est dans les premiers temps de la vie que la croissance est le plus rapide.

La figure 118 donne une idée exacte du progrès de la croissance aux divers âges : elle indique la taille moyenne d'année en année, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte, en supposant une population dont

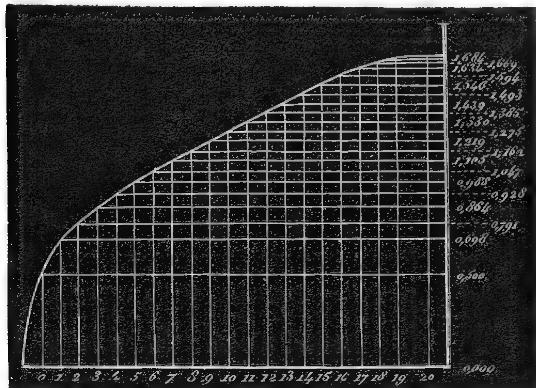


Fig. 118.

la taille moyenne, complétement développée, soit de 1684 millimètres (environ 5 pieds 2 pouces). Les chiffres de la rangée inférieure indiquent l'âge ; chaque ligne verticale qui part d'un de ces chiffres s'unit à angle droit avec une ligne horizontale à l'extrémité de laquelle la taille correspondante est indiquée en millimètres. Au moment de la naissance, l'enfant a, terme moyen, 490 millimètres (18 pouces) ; dans la première année, la croissance est d'environ 2 décimètres (7 pouces 5 lignes), c'est-à-dire d'environ 1/16e de l'accroissement total ; dans la seconde année, elle est moitié moins rapide ; de l'âge de quatre à cinq ans, jusqu'à celui de la puberté, elle n'est, dans le même espace de temps, que d'environ 1/21e de l'accroissement total. — Le développement du corps humain en largeur et en épaisseur est, au contraire, plus lent dans les premières années de la vie que vers l'âge de quinze à vingt ans : c'est vers quarante ans pour l'homme, et vers cinquante ans pour la femme, que ce développement est le plus complet.

CROISSANT. s. m. [angl. *pumiced feet*]. En vétérinaire, tumeur de la sole qu'on observe souvent sur les chevaux affectés de la fourbure. C'est le résultat de la déviation de l'os du pied, qui, étant porté en arrière, pousse et soulève la corne. La paroi devient de plus en plus déprimée, et présente des cercles dont le nombre et la grosseur varient. Quelquefois le croissant est peu étendu et peu élevé ; d'autres fois il dépasse le bord inférieur de la paroi, et déforme entièrement le dessous du pied. Dans le premier cas, il faut enveler toute la partie exubérante de la muraille ; dans le second, il n'y a pas de ressource.

CROIX. s. f. [*crux ferrea*, all. *Kreuz*, angl. *cross*, it. *croce*, esp. *cruz*]. Machine proposée par Heister pour maintenir réduites les fractures de la partie moyenne de la clavicule. C'est une sorte de T de fer, fixé à une ceinture par l'extrémité inférieure de sa partie verticale, et dont les branches transversales sont garnies de courroies qui entourent les épaules et les tirent fortement en arrière. — *Croix de Malte.* V. Compresse.

CROSSE. s. f. [*arcus*]. En anatomie, courbures artérielles qui ont la forme d'une crosse : *crosse de l'aorte* (V. Aorte). — *Préfoliaison en crosse* (*folia circinalia*). Feuilles dont la partie supérieure est enroulée de haut en bas le long de la nervure moyenne (*fougères*, *Drosera*).

CROTALE. s. m. [*crotalus*, all. *Klapperschlange*]. Serpent de l'ordre des solénoglyphes (crochets cannelée et fistuleux sur l'os sus-maxillaire, qui ne porte pas d'autre dent), famille des crotaliens, à fossettes ou excavations creusées entre les yeux et les narines (Fig. 119), genre *Crotale ;* étuis cornés, articulés, mobiles, enveloppant la dernière vertèbre caudale, restant ainsi retenus les uns à la suite des autres, pouvant s'y mouvoir (Fig. 119) à la volonté de l'animal avec un bruit analogue à celui des feuilles sèches. Le venin de ces animux tue en quelques minutes ; il conserve son activité presque entière sur les squelettes de têtes sèches ou chez les animaux conservés dans l'alcool (V. Echidnine) ; aussi doit-on les manier avec précaution. De tous les remèdes conseillés contre la morsure, le seul actuellement adopté, d'après des résultats certains obtenus sur l'homme, consiste à faire tout de suite une ligature au-dessus de la morsure, et à maintenir le blessé dans l'état d'ivresse pendant douze à vingt-quatre heures à l'aide des boissons alcooliques employées aussitôt que possible après la blessure. Celle-ci doit être incisée et lavée avec l'alcool, ou cautérisée avec les caustiques liquides, si l'on peut agir quelques minutes après qu'elle a été faite. L'animal ne cherche à mordre que lorsqu'il est touché ou attaqué ; il n'est agile que dans les grandes chaleurs. Toutes les espèces sont de l'Amérique du Nord : ce sont le *serpent à sonnettes* proprement dit (*Crotalus durissus*, L.) ; le *Crotalus horridus*, et le *Crotalus miliarius*, L.





Fig. 119.

CROTAPHITE. s. m. [*crotaphita*, κροταφίτης, de κρόταφος, tempe ; it. *crotafite*, esp. *crotafites*]. Synonyme de *temporal*. V. ce mot.

CROTON. s. m. [*croton*, L., all., angl. it. et esp. *croton*]. Genre de plantes (monœcie monadelphie, L., euphorbes, J.) dont plusieurs espèces jouissent de propriétés très-actives. On a longtemps attribué au *Croton cascarilla*, L., la *cascarille*, que l'on regarde aujourd'hui comme fournie par le *Croton eluteria*, Swartz. Le *Croton tinctorium*, L. (*Crozophora tinctoria*, Jussieu), est le *tournesol* (V. ce mot). — Le *Croton tiglium*, L.,

fournit le *bois de Moluques* (V. BOIS); ses graines, appelées *graines de Tilly* (V. ce mot), donnent par expression l'huile connue sous le nom d'*huile de croton*. V. HUILE. — Ses racines sont employées fraîches dans le pays où elles croissent. L'huile de croton se retire de l'albumen qui dans la graine entoure l'embryon.

CROTONE (ÉCOLE DE). Crotone est une ville grecque située sur la côte d'Italie, et qui fut célèbre dans la haute antiquité par une école médicale. Cette école, ainsi que celle de Cyrène, est citée par l'historien Hérodote, et elles avaient alors plus de renommée que celles de Cos ou de Cnide (V. ces mots). Il ne nous reste rien des travaux de Crotone ni de Cyrène; mais quand on prend les écrits d'Hippocrate, quand on y voit une pratique habile et assurée par une longue expérience, quand on y rencontre l'indication d'un arsenal chirurgical et une multitude de préparations pharmaceutiques, quand on l'entend citer les anciens, et présenter la médecine comme occupant un personnel nombreux, on demeure convaincu que longtemps avant lui, à Crotone et à Cyrène, et sans doute ailleurs, la médecine avait été l'objet d'une culture active.

CROTONINE. s. f. [all. *Crotonin*, it. et esp. *crotonina*]. Substance encore peu connue, peut-être alcaloïde, que Brandes dit exister dans les graines du *Croton tiglium*, L.

CROTONIQUE. adj. — *Acide crotonique*. Acide préparé par Pelletier et Caventou, en saponifiant avec la potasse l'*huile de Croton tiglium*. Il est d'aspect huileux; ses sels se cristallisent.

CROTONOL. s. m. V. HUILE *de croton*.

CROUP. s. m. [all. *Croup*, angl. *croup*, it. *croup*, esp. *crup*]. Mot d'origine écossaise, qu'on emploie pour désigner une espèce de laryngite caractérisé par une tendance à la formation d'une fausse membrane dans les voies aériennes, ou par la formation réelle de cette concrétion membraneuse. Le croup (*suffocatio stridula*, F. Home, *cynanche stridula*, Wahlbaum, *angina suffocatoria*, Bard, *angina trachealis*, Rush, *morbus strangulatorius*, Starr, *angina membranacea sive polyposa*, Michaelis, etc.; et, en français *angine trachéale*, *angine membraneuse*, etc.) a été décrit par Bretonneau sous le nom de *diphthérite trachéale*. Il est sporadique, épidémique et endémique. On l'observe particulièrement dans les lieux bas et humides, surtout dans la saison des pluies, et chez les enfants de deux à huit ans. Tantôt il débute par un état fébrile simple, marqué par des frissonnements répétés, la chaleur de la peau, la dureté et la fréquence du pouls, la bouffissure de la face, la blancheur de la langue, la tristesse et l'accablement; tantôt ce sont des symptômes catarrhaux qui se manifestent d'abord, un rhume, un coryza, un abattement insolite, avec rougeur et humidité des yeux. Ces phénomènes durent de 1 à 5 jours, et la période inflammatoire leur succède, soit instantanément, soit par degrés. Souvent une toux accompagnée d'enrouement survient tout à coup, surtout pendant la nuit; quelquefois l'enfant se réveille tourmenté par une suffocation imminente. La respiration devient bruyante, précipitée, et fait entendre, ainsi que la toux, un son particulier, que l'on a comparé à la voix d'un jeune coq, ou au bruit que l'on produit en soufflant dans un tube d'airain; le visage est alternativement rouge et pâle, la peau brûlante, le pouls fréquent, l'anxiété extrême. L'enfant éprouve une douleur vive au larynx, et semble vouloir arracher avec sa main l'obstacle qui l'empêche de respirer. La déglutition reste souvent libre; les facultés intellectuelles sont intactes. Quelques moments de repos sont bientôt suivis d'exacerbations effrayantes, pendant lesquelles la respiration, rauque, sonore et sifflante, se fait entendre au loin. La toux et le vomissement expulsent souvent des matières épaisses, filantes, mêlées de fragments membraniformes. Les exacerbations plus fréquentes, la respiration convulsive, la suppression de l'expectoration, la pâleur, l'abattement et une sueur froide, précèdent la mort de quelques instants. La durée ordinaire du croup est de quatre ou cinq jours. Après la mort, qui est une terminaison fréquente, on trouve ordinairement une fausse membrane grisâtre de *fibrine coagulée*, plus ou moins étendue, qui tapisse la muqueuse des voies respiratoires, et qui a déterminé l'asphyxie en interceptant le passage de l'air. Le croup exige une thérapeutique très-active. L'application des sangsues au cou, recommandée lorsqu'on croyait l'affection de nature purement inflammatoire et non avec altération spéciale des humeurs, est actuellement abandonnée (V. DIPHTHÉRITE). Les vomitifs, tels que l'émétique et le sulfate de cuivre, sont employés de préférence. En même temps, si les accidents ne sont point urgents, on obtient de très-bons effets des frictions mercurielles sur les parties latérales du cou ou sur les aisselles, et de l'emploi du calomel à l'intérieur, à petites doses, seulement comme laxatif. Il faut aussi insister sur les dérivatifs, tels que les pédiluves sinapisés. Souvent le vomissement (au moyen de l'émétique administré dans une forte décoction de polygala édulcorée avec du sirop d'ipécacuanha) facilite le décollement et l'expuition des fausses membranes. La trachéotomie est une dernière ressource, mais ne doit pas être trop retardée; car, pratiquée lorsque l'asphyxie est avancée, le malade meurt souvent des suites de celle-ci. Tous les praticiens s'accordent actuellement pour recommander cette opération dont les bons résultats se multiplient chaque jour, et qui, par elle-même, n'offre aucun danger grave (V. TRACHÉOTOMIE). On a employé avec avantage la solution de nitrate d'argent au 30e, et même plus concentrée encore, portée sur l'orifice supérieur du larynx à l'aide d'une petite éponge fixée au bout d'une baleine recourbée. Une légère pression sur cet orifice fait couler le liquide dans la trachée, amène la toux, l'expulsion des fausses membranes, et modifie la muqueuse d'une manière favorable. On emploie aussi cette solution après la trachéotomie. Il est prouvé aujourd'hui que le croup *diphthéritique* est à la foix *contagieux* et *inoculable* dans certaines conditions. Il s'est montré plusieurs fois chez des adultes (médecins et parents des malades) qui soignaient des enfants. Il a été inoculé en quelque sorte chez un médecin obligé d'aspirer avec la bouche des fausses membranes flottantes dans la trachée qui venait d'être ouverte par la trachéotomie. On doit donc éloigner les enfants de la maison où se trouve un croupeux. — Le croup règne à l'état épizootique et enzootique sur les animaux domestiques, de même qu'il sévit sous la forme épidémique sur les enfants; il revêt, comme sur ces derniers, un caractère de gravité remarquable et pardonne rarement aux sujets qu'il attaque. Cependant le croup épizootique et enzootique des animaux, eu égard à tous les faits connus, est infiniment plus rare sur les animaux jeunes et adultes que chez les enfants. D'après les documents que la médecine humaine et la médecine vétérinaire possèdent, l'existence simultanée du croup humain épidémique et du croup animal épizootique a été notée;

mais de nouvelles observations restent encore à faire sur ce point. Le croup sporadique, quoique rare aussi sur les animaux domestiques, a été signalé un plus grand nombre de fois que le croup épizootique. Quant à l'étiologie, on sait que les jeunes animaux sont plus souvent atteints d'angine croupale que les adultes et surtout les vieux. Le croup animal a été signalé en Allemagne, en Italie, en Belgique et en France. Dans notre pays, ce sont plus spécialement les animaux qui habitent le Centre, l'Est et l'Ouest, et surtout les pays de montagnes, régions où les changements de température sont brusques et fréquents, qui en sont atteints, notamment au printemps et à l'automne (Delafond). — On réserve généralement aujourd'hui le nom de *croup* à la *diphthérite trachéale*. Certaines affections offrant des symptômes de suffocation, etc., analogues, mais sans fausses membranes, en sont distinguées sous les noms de *faux croup*, *pseudo-croup*, *œdème de la glotte*. On trouve dans divers auteurs même modernes les expressions *croup de l'utérus, de l'intestin*, etc., employées pour désigner la présence de fausses membranes fibrineuses ou autres à la face interne de ces organes. Ce contre-sens doit être évité avec soin lors même qu'il s'agirait de pseudo-membranes diphthéritiques.

CROUPAL, ALE. adj. [it. *croupal*, esp. *crupal*]. Qui caractérise le croup. — *Voix croupale*, celle des enfants affectés de croup ; elle a été comparée au chant d'un jeune coq, ou au son que rend un tube d'airain dans lequel on souffle avec force, etc.

CROUPE. s. f. [*equi tergum*, all. *Kreuz*, angl. *buttocks*, it. *groppa*, esp. *grupa*]. Partie du cheval qui s'étend depuis la région lombaire jusqu'à l'origine de la queue : elle est formée par les trois muscles fessiers, que l'on appelle, pour cette raison, *muscles croupiens*.

CROUPEUX, EUSE. adj. et s. Qui appartient au croup ; qui est affecté du croup.

CROUPION. s. m. [*uropygium*, all. *Steiss*, angl. *rump*, it. *groppone*]. Nom vulgaire de la partie inférieure et postérieure du bassin, formée par le bas du sacrum et par l'os coccyx.

CROÛTE. s. f. [*crusta*, all. *Cruste*, angl. *scab*, it. *crosta*, esp. *costra*]. Vulgairement, *croûtes*, petites plaques formées sur la peau ou l'origine des membranes muqueuses par une humeur muqueuse ou purulente desséchée et solidifiée : *croûtes varioleuses*, *croûtes vaccinales*, *croûtes dartreuses*, etc. — Les croûtes sont formées de lamelles épithéliales imbriquées, de globules de pus, reconnaissables après action de l'eau, puis de l'acide acétique ; quelquefois de globules rouges de sang accumulés, plus ou moins déformés, de granulations graisseuses, de matière amorphe peu ou très-granuleuse. Leur coloration varie selon la prédominance de tel ou tel de ces éléments. — *Croûtes faveuses*. V. Faveux. — *Croûtes de lait* (*crusta lactea*, *lactumen*). Éruption exanthématique qui occupe particulièrement le cuir chevelu et le visage chez les enfants à la mamelle. V. Eczéma et Herpès.

CROÛTEUX, EUSE. adj. [*crustosus*]. Qui a l'aspect d'une croûte, qui s'y rapporte. — *Tache croûteuse*. En médecine légale, tache qui fait un léger relief comme une croûte à la surface de l'étoffe qui la porte.

CRU, UE. adj. [*crudus*, ὠμὸς, all. *roh*, angl. *raw*, *crude*, it. et esp. *crudo*]. Qui n'est pas cuit, qui n'est pas mûr, qui est vert. — *Matières crues*, se dit des substances alimentaires qui, dans l'estomac et l'intestin, n'ont pas subi une digestion régulière ; et des humeurs qui n'ont pas reçu le degré de coction nécessaire. — *Métaux crus*. Ceux qui sont tels qu'ils sortent de la mine.

CRUCIAL, ALE. adj. [*crucialis*, all. *kreuzförmig*, angl. *crucial*]. Fait en croix : une *incision cruciale*.

CRUCIANELLE. s. f. V. Croisette.

CRUCIFÈRES. s. f. pl. et adj. [*cruciferæ*, de *crux*, *crucis*, croix, et *fero*, je porte ; it. *crocifere*]. Plantes ainsi nommées à cause de la disposition de leurs pétales. Elles forment une famille de la classe des dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Leurs caractères sont : Calice à 4 sépales caducs ; corolle à 4 pétales disposés en croix, alternes avec les feuilles du calice, et insérés sous le pistil ; 6 étamines, dont deux plus courtes ; ovaire supère, surmonté d'un style ou d'un stigmate persistant. Silique ou silicule ; des graines sans périsperme. Feuilles alternes. Fleurs ordinairement disposées en grappes simples et terminales. Cette famille ne contient que des plantes herbacées ; presque toutes sont économiques ou employées en médecine comme antiscorbutiques, propriété qu'elles doivent à l'huile volatile âcre que l'on trouve dans toutes leurs parties. On y rencontre en outre beaucoup de substances organiques azotées (*plantæ animales* des anciens). L'âcreté du principe volatil des crucifères s'affaiblit par la culture : elle est d'ailleurs le plus ordinairement masquée par du mucilage ou de la matière sucrée, comme dans le chou, le navet, et les autres plantes alimentaires de cet ordre ; mais dans les graines de la moutarde, la racine de raifort, etc., cette âcreté est telle qu'elle a une action vésicante.

CRUCIFORME. adj. [*cruciformis*, all. *kreutzförmig*, angl. *cross-like*, it. *crociforme*, esp. *cruciforme*]. En forme de croix. — *Corolle cruciforme*. Celle dont les pétales, au nombre de quatre, sont opposés deux à deux en manière de croix. — *Ligaments cruciformes*. Petits ligaments en forme de croix qui affermissent l'articulation des phalanges.

CRUDITÉ. s. f. [*cruditas*, ὠμότης, all. *Roheit*, angl. *crudity*, it. *crudità*, esp. *crudeza*]. Qualité de ce qui est cru. Se dit : 1° des aliments qui n'ont pas éprouvé l'action du feu, tels que les fruits crus, et particulièrement les fruits qui ne sont point à maturité, les salades, etc. ; 2° des matières contenues dans le canal alimentaire, et qui, n'y ayant point éprouvé une digestion normale, donnent souvent lieu à des aigreurs, des rapports ou des flatuosités ; 3° de l'état des maladies qui n'offrent encore aucun signe de *coction*. V. ce mot et Cuisson.

CRUENTATION. s. f. [*cruentatio*, de *cruentus*, sanglant, de *cruor*, sang]. Phénomène du suintement et même du jaillissement du sang par des plaies d'un corps mort, jaillissement qui survient plus ou moins longtemps après la mort, tant qu'il reste encore de cette humeur. Les anciens médecins légistes attribuaient une valeur juridique à ce phénomène singulier, en apparence seulement ; car il est dû simplement à la pression exercée dans les veines, de dedans en dehors, par les gaz qu'y développe de bonne heure l'altération du sang lorsque commence la putréfaction cadavérique. V. Putréfaction.

CRUOR. s. m. [all., angl. et esp. *cruor*, it. *cruore*]. Matière colorante du sang (V. Hématine). — Plus souvent, le caillot lui-même, ou, quand il y a couenne, la partie du caillot colorée par les globules sanguins.

CRUORINE. s. f. Produit de décomposition qu'on obtient en tenant pendant quelques minutes du cruor ou de l'albumine, mais surtout de la fibrine, dans

l'eau à 80°, filtrant la liqueur, évaporant et lavant le résidu dans l'alcool chaud (Denis).

CRUORIQUE. adj. Qui appartient au cruor.

CRURAL, ALE. adj. et s. m. [*cruralis*, de *crus*, membre abdominal; angl. *crural*, it. *crurale*, esp. *crural*]. Qui appartient à la cuisse. — *Aponévrose crurale.* V. FASCIA LATA. — *Arcade crurale.* V. FÉMORAL. — *Canal crural*, aussi nommé *anneau crural*, *anneau fémoral.* Il a près de 27 millimètres de longueur, et une direction à peu près verticale : il est pyramidal, triangulaire, plus spacieux en haut qu'en bas, moins long et plus large chez la femme que chez l'homme. Son orifice supérieur est circonscrit antérieurement par l'arcade crurale, postérieurement par la crête ilio-pectinée, au côté externe par les muscles psoas et iliaque que revêt l'aponévrose iliaque et dont il est séparé par la veine crurale, et au côté interne par le ligament de Gimbernat. Cet anneau supérieur est, à l'état normal, en partie fermé par le *septum crural*, espèce de diaphragme aponévrotique criblé de pertuis et percé à son centre d'une ouverture souvent remplie par un ganglion lymphatique, et qui est sur un plan un peu interne ou supérieur, par rapport au ligament de Gimbernat. Le péritoine tapisse la face abdominale du *septum*. Dans son trajet, le canal crural a sa paroi antérieure formée par le feuillet superficiel du *fascia lata*, la postérieure par le muscle pectiné, que recouvre le feuillet profond de l'aponévrose fémorale; et plus en dehors par les muscles psoas et iliaque, couverts aussi par une expansion du *fascia iliaca*. Son orifice inférieur est formé par le trou du feuillet *cribriforme* (V. ce mot) de l'aponévrose *fascia lata* qui donne passage à la veine saphène. C'est par ce canal que se font les *hernies crurales.* (V. MÉROCÈLE.)—*Muscle crural.* V. TRICEPS *crural.* — *Artère crurale.* C'est la continuation de l'iliaque externe, qui prend ce nom à son passage par l'arcade crurale. Elle se dirige obliquement en bas, en dehors et en arrière, depuis le milieu de l'arcade crurale jusqu'à l'ouverture du troisième adducteur, qu'elle traverse pour se porter au jarret, où elle prend le nom de *poplitée.* Elle fournit successivement la sous-cutanée abdominale, les honteuses externes, les musculaires superficielle et profonde. — *Plexus crural.* Réunion des branches antérieures des quatre dernières paires de nerfs lombaires et des quatre premières sacrées, ce qui comprend le plexus lombaire et le plexus sacré. —*Nerf crural.* Nerf provenant du plexus lombaire, et situé au côté externe du muscle psoas et de l'artère crurale; il ne s'étend, à proprement parler, que de la région lombaire à l'arcade crurale, et se divise en un grand nombre de rameaux. — *Hernie crurale.* V. MÉROCÈLE.

CRUSTACÉ, ÉE. adj. [*crustaceus*, de *crusta*, croûte; ὀστρακώδης, all. *borkig*, esp. *crustaceo*]. En forme de croûtes. On a donné cette épithète à diverses maladies de la peau dans lesquelles il se forme des croûtes à la surface : *dartre crustacée*, *lèpre crustacée*, etc. — En botanique, *péricarpe crustacé*, celui qui est mince, très-fragile, et que l'eau ne peut ramollir.

CRUSTACÉS. s. m. pl. [all. *Crustaceen*, *Schalthiere*, angl. *crustacea*, esp. *crustaceos*]. En zoologie, la classe des crustacés comprend tous les animaux articulés pourvus d'un céphalo-thorax, de pieds articulés au nombre de 5 à 7 paires, et respirant soit par des branchies, comme les *crabes*, les *écrevisses*, les *cloportes*, soit par la peau (*lernées*). — Avant d'avoir étudié le développement de ces articulés, on a beaucoup compliqué leur classification en donnant, comme ordres et familles, les premiers états de leur évolution. Sous le nom de *Zoea* on connaît depuis longtemps les premiers états des crabes et du bernard-l'ermite (*Pagurus*), qui se font remarquer surtout par l'absence des dix pattes qui ont valu aux adultes le nom de décapodes. Il existe des états très-semblables chez certaines crevettines et chez les stomapodes. Ces premiers commencent tantôt par des formes de monocles, comme chez les cirripèdes et les rhizocéphales, passant ensuite par des états très-analogues à ceux des *Zoea* et aux *Mysis;* quelquefois ils commencent par des formes de *Zoea*, qui, par leur structure et par la nature de leurs mouvements, ressemblent beaucoup à celles du bernard-l'ermite, tandis que chez d'autres, au contraire, on peut à peine dire qu'il y ait des métamorphoses.

CRYMODYNIE. s. f. [*crymodynia*, de κρυμὸς, froid, et ὀδύνη, douleur]. Rhumatisme froid ou chronique, et toutes ses modifications (Baumès).

CRYMOSE. s. f. [*crymosis*, de κρυμὸς, grand froid]. Maladie causée par l'action du froid (Baumès).

CRYPHTHELMINTHES. s. m. pl. [de κρυπτὸς, caché, et ἕλμινς, ver]. Les entozoaires infusoires.

CRYPHTHORISTIQUE, et non **CRYPTHORISTIQUE.** adj. [de κρυπτὸς, caché, et ὁρίζειν, déterminer].— *Méthode cryphthoristique* (Ampère et Pidoux). Méthode par laquelle, en biologie, on cherche à l'aide des données fournies par les choses visibles à déterminer celles qui se passent plus profondément, telles que les phénomènes moléculaires de la nutrition, de l'action des médicaments, etc.

CRYPSORCHIS. s. m. [*crypsorchis*, κρύψορχις, de κρύπτειν, cacher, et ὄρχις, testicule; it. *cripsorchide*, esp. *cripsorquide*]. V. CRYPTORCHIDE.

CRYPTE. s. m. [*crypta*, de κρυπτὸς, caché; all. *Höhle*, *Grüftchen*, it. *critta*, esp. *cripta*]. Synonyme de *follicule* (V. ce mot). Les parties que les auteurs classiques décrivent sous ce nom ne sont que des orifices de follicules ou de glandes en grappe simple, mais non ces organes mêmes.

CRYPTOCARYE. s. f. Écorce de *cryptocarye aromatique* (*Cryptocarya pretiosa*, Martius, *Mespilodaphne pretiosa*, Nees ab Esenbeck), fournie par une plante lauracée, stimulante, donnant une essence pesante analogue à celle de la cannelle.

CRYPTOCÉPHALE. s. m. [de κρυπτὸς, caché, et κεφαλὴ, tête; it. et esp. *criptocefalo*]. Monstres dont la tête est réduite à un assemblage de pièces osseuses non apparentes au dehors (Geoffroy Saint-Hilaire).

CYPTOCOQUE. s. m. V. ALGUE et FERMENT.

CRYPTODIDYME. s. m. Synonyme d'*endocymien.*

CRYPTOGAME. adj. et s. m. (de κρυπτὸς, caché, et γάμος, mariage]. Plantes dont les organes sexuels sont peu apparents ou cachés (V. AGAME). — *Cryptogame de la teigne.* V. ACHORION. — *Cryptogame de la mentagre.* V. MICROSPORON. — *Cryptogame de la teigne décalvante*, ou *achromateuse, du vitiligo, du porrigo decalvans.* V. MICROSPORON. — *Cryptogame de la teigne tondante, du porrigo scutulata.* V. TRICHOPHYTON. — *Cryptogames amphigènes.* Première division des actoylédones, comprenant quatre classes : *Algues*, *Champignons*, *Lichens* et *Characées.* Toutes sont cellulaires.— *Cryptogames acrogènes.* Deuxième division des acotylédones, comprenant sept classes : *Mousses*, *Hépatiques*, *Fougères*, *Marsiléacées*, *Équisétacées*, *Lycopodiacées* et *Isoétidées.* Les cinq dernières sont vasculaires.

CRYPTOGAMIE. s. f. [*cryptogamia*, de κρυπτὸς,

caché, et γάμος, mariage; it. *criptogamia*, *crittogamia*, esp. *criptogamia*]. Vingt-quatrième classe du système de Linné, qui comprend les plantes dont les organes de la fructification sont cachés.

CRYPTOLITHE. s. m. [*cryptolithus*, de κρυπτὸς, caché, et λίθος, pierre]. Calcul caché dans une glande (ou *crypte*) sébacée. V. SÉBACÉ.

CRYPTOPHYTE. s. f. [de κρυπτὸς, caché, et φυτὸν, plante]. Plantes qui n'ont pas de vraies racines.

CRYPTORCHIDE ou **CRYPSORCHIDE**. adj. et s. m. [de κρύπτειν, cacher, et ὄρχις, testicule]. Les *cryptorchides* ou *crypsorchides* sont les hommes et les animaux dont le scrotum ne renferme pas de testicules. Dans ces deux anomalies, l'organe spermatique, qui n'est point dans le scrotum, a subi un arrêt dans sa migration, et presque constamment on le trouve dans un des points qu'il avait à parcourir pour arriver dans les bourses. Tout testicule qui n'est pas sorti du canal inguinal ne produit pas de spermatozoïdes soit chez l'homme, soit chez les autres mammifères pourvus d'un scrotum (V. MONORCHIDE). On a cité quelques cas d'absence complète du testicule, ou d'*anorchidie*.

CRYPTORCHIDIE s. f. ou **CRYPTORCHIDISME**. s. m. État du cryptorchide.

CRYPTORCHISME. s. m. V. CRYPTORCHIDIE.

CRYPTOSTÉMONE. adj. [de κρυπτὸς, caché, et στήμων, filament]. Plantes dont les étamines sont cachées (Gleditsch et Mœnch).

CRYSTALLINE. s. f. (*substance propre* ou *matière particulière du cristallin*, Berzelius; *krystalline* ou *kristalline*, Hünefeld; *cristalline*, *globuline*, pour les auteurs qui la confondent avec le principe de ce nom]. Substance organique, naturellement demi-solide, se coagulant vers 75°; soluble dans l'eau, et alors se coagulant à une température plus élevée que l'albumine, mais plus basse pourtant que celle qui précipite la globuline. Cette substance n'a été rencontrée que dans le cristallin. Il en renferme 35,90 pour 100 d'après Berzelius. V. CRISTALLIN et SYNCHYSIS.

CUBÈBE. s. m. [angl. *cubebs*, it. *cubebe*, esp. *cubebas*]. Fruit du *Piper cubeba*, ou *Cubeba officinarum*, Miquel, et du *Cubeba canina*, Miquel. V. BLENNORRHAGIE et POIVRE.

CUBÉBÈNE. s. m. (*essence de cubèbe*). Composé isomère au térébenthène, mais retiré du cubèbe ($C^{20}H^{16}$). Comme lui il est lævogyre, mais un peu moins. Il donne des composés correspondants avec le chlore et l'acide chlorhydrique (Dumas).

CUBÉBIN. s. m., ou **CUBÉBINE**. s. f. [all. et angl. *Cubebin*, it. *Cubebina*]. Principe neutre du poivre cubèbe (Soubeiran et Capitaine). Il est solide, cristallisé en aiguilles, incolore, inodore, insipide, non volatil; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique, et dans les huiles grasses et volatiles. L'acide sulfurique le rougit ($C^{34}H^{17}H^{10}$). Guibourt le croit identique avec le pipérin.

CUBILOSE. s. f. (Payen). Substance agglutinative et alimentaire des nids de salangane, qui forme parfois la totalité de ces nids. C'est une sécrétion particulière, analogue au mucus des autres animaux, admettant, comme celui-ci, l'azote et le soufre dans sa composition intime, dépourvue de toute organisation, se gonflant dans l'eau froide et beaucoup plus dans l'eau bouillante, soluble en grande partie dans l'eau bouillante, et ne formant point de gelée par le refroidissement. Elle n'a rien d'analogue aux tissus, ni aux principes immédiats des algues marines.

CUBITAL, ALE. adj. et s. m. [*cubitalis*, *ulnaris*; it. *cubital*, esp. *cubitale*]. Qui appartient au *cubitus*, ou à la partie interne de l'avant-bras où se trouve cet os. — *Os cubital*. Troisième os de la première rangée du carpe, plus connu sous le nom de *pyramidal*. — *Muscles cubitaux*. Le *cubital antérieur* ou *interne* (cubito-carpien, Ch.) s'attache supérieurement à la tubérosité humérale interne, au côté interne de l'olécrâne, et au bord postérieur du cubitus; inférieurement, par un tendon, à l'os pisiforme. Le *cubital postérieur* ou *externe* (cubito-sus-métacarpien, Ch.) s'attache supérieurement à la tubérosité humérale externe : il naît aussi du bord postérieur du cubitus, de l'aponévrose de l'avant-bras et d'une cloison aponévrotique qui le sépare de l'extenseur du petit doigt. Son extrémité inférieure s'attache à la partie supérieure du cinquième métacarpien. Le premier, situé à la partie antérieure et interne de l'avant-bras, est un fléchisseur de la main; le second, situé à la partie postérieure et interne, est un extenseur de la main; tous deux la portent un peu en dedans. — *Artère cubitale*. L'une des deux divisions du tronc brachial. De l'espace triangulaire situé au-dessous du pli du coude, elle gagne la face antérieure du cubitus, le long de laquelle elle descend, passe sur le ligament annulaire antérieur, et va former l'arcade palmaire superficielle. — Les *récurrentes cubitales* (récurrentes de l'épitrochlée, Ch.) naissent de la précédente, près de son origine, remontent l'une devant et l'autre derrière la tubérosité humérale interne, et s'anastomosent avec les collatérales. — Outre les veines qui correspondent à ces trois artères, il y a les veines *cubitales superficielles*, ou *cubitales cutanées*, au nombre de deux, qui viennent se rendre dans la basilique. Cette dernière a été nommée *cubitale cutanée* par Chaussier. — *Nerf cubital* (cubito-digital, Ch.). Fourni spécialement par la huitième paire cervicale et la première dorsale, il descend le long de la partie interne du bras, passe, au coude, entre la tubérosité interne de l'humérus et l'olécrâne, descend le long de la partie interne et antérieure de l'avant-bras, et se divise, près du poignet, en deux branches pour la partie interne de la paume et du dos de la main et les deux ou trois derniers doigts. — Chez les animaux, l'avant-bras n'étant formé que d'un seul os, le cubitus, l'artère brachiale se partage en *cubitale antérieure* et *cubitale postérieure*. La première descend le long de la face antérieure du cubitus jusqu'au genou, où elle se ramifie et forme l'*arcade cubitale;* la seconde règne au bord interne de la face postérieure de l'os, et de sa bifurcation naissent les *latérales du canon*, qui s'anastomosent entre elles, et forment l'*arcade sésamoïdienne*.

CUBITO-CARPIEN. V. CUBITAL.

CUBITO-CUTANÉ. adj. et s. m. Chaussier appelait *cubito-cutané* le nerf cutané interne.

CUBITO-DIGITAL. V. CUBITAL.

CUBITO-MÉTACARPIEN. adj. et s. m. Les vétérinaires appellent *cubito-métacarpien oblique*, un petit muscle situé obliquement à la partie inférieure de l'avant-bras. Né de la partie moyenne et externe du cubitus, il s'attache inférieurement à la tête du péroné. On l'a aussi appelé *extenseur oblique du canon* (Bourgelat); il répond à l'adducteur du pouce de l'homme.

CUBITO-PALMAIRE. adj. et s. m. Portion de l'artère cubitale qui se distribue dans la paume de main.

CUBITO-PHALANGETTIEN. V. FLÉCHISSEUR *profond.*

CUBITO-PHALANGIEN. adj. et s. m. Nom donné par les vétérinaires à un muscle fléchisseur situé dans la région postérieure de l'avant-bras (muscle profond ou perforant, Bourgelat). Il s'attache, d'une part, à l'épicondyle de l'humérus, à la face postérieure et moyenne du cubitus, et au bord postérieur de l'olécrâne; de l'autre, au rebord circulaire de la face inférieure de l'os du pied. — On a appelé *cubito-prépha-langien* (extenseur oblique du pied, Bourgelat), l'extenseur qui lui est opposé. Il se prolonge de l'extrémité du cubitus à la partie antérieure du paturon.

CUBITO-RADIAL, ALE. adj. et s. m. Chaussier donnait ce nom au muscle *carré pronateur*. — *Articulations cubito-radiales*. La supérieure est formée par la cavité sigmoïde du cubitus et le côté interne de la circonférence de la tête du radius; l'inférieure l'est par la tête du cubitus, reçue dans une fossette concave de la partie inférieure interne du radius.

CUBITO-SUS-MÉTACARPIEN. adj. et s. m. [*cubito-supra-metacarpianus*]. Qui va du cubitus à la partie supérieure du carpe. Chaussier appelait *cubito-sus-métacarpien*, le muscle cubital externe, et *cubito-sus-métacarpien du pouce*, le muscle long abducteur du pouce.

CUBITO-SUS-PALMAIRE. adj. [*cubito-supra-palmaris*]. Qui appartient au cubitus et à la face sus-palmaire ou au dos de la main. Chaussier appelait ainsi une artère fournie par la cubitale un peu au-dessus du poignet, et la veine correspondante.

CUBITO-SUS-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. [*cubito-supra-phalangettianus*]. Qui s'étend du cubitus à la partie supérieure des troisièmes phalanges. Nom que Chaussier donnait à deux muscles, dont l'un, celui de l'index, est l'*extenseur propre de l'indicateur;* et l'autre, celui du pouce, le *long extenseur du pouce*.

CUBITO-SUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. [*cubito-supra-phalangianus*]. Qui appartient au cubitus et à la partie supérieure d'une phalange : c'est le *muscle court extenseur du pouce*.

CUBITUS. s. m. [mot qui, en latin comme en grec, signifie le *coude*, mais que Celse a employé le premier pour désigner celui des deux os de l'avant-bras qui, dans la flexion, forme la saillie que nous appelons *coude;* πῆχυς, all. *Ellbogenknochen*, *Cubitus*, angl. *cubitus*, *fore-arm*, it. et esp. *cubito*]. Le *cubitus*, aussi appelé par les auteurs latins *ulna*, occupe la partie interne de l'avant-bras. Son extrémité supérieure est surmontée postérieurement par l'apophyse olécrâne, et en avant par l'apophyse coronoïde: on appelle *grande échancrure sigmoïde* l'excavation profonde qui sépare ces deux éminences; sur le côté, cette extrémité s'articule avec la tête du radius, au moyen de la petite cavité sigmoïde. L'extrémité inférieure de cet os, ou *sa tête*, beaucoup moins grosse que la supérieure, s'articule sur le côté avec le radius; elle présente une surface qui correspond à un fibro-cartilage par lequel l'os est séparé du pyramidal, et une apophyse styloïde. Dans beaucoup de mammifères, un seul os forme la partie solide de l'avant-bras, et répond au radius de l'homme; souvent néanmoins cet os unique est désigné sous le nom de *cubitus*. Il s'articule avec l'os du bras par son extrémité supérieure, où l'on observe l'éminence olécrâne, partie supérieure d'un appendice qui répond au cubitus de l'homme, et dont la soudure avec l'os principal laisse des traces sensibles d'une séparation primitive. Cette soudure n'a d'ailleurs pas lieu dans toute l'étendue de la pièce osseuse: il reste supérieurement un intervalle ou un grand trou, qui concourt à la formation de l'arcade cubitale. Dans les didactyles, l'olécrâne constitue un péroné parfait, et se prolonge jusqu'aux os du genou; dans les tétradactyles, il existe un radius et un cubitus bien distincts.

CUBOÏDE. adj. et s. m. [*cubiformis*, *cuboideus*, de κύβος, cube, et εἶδος, forme; all. *Würfelbein*, angl. *cuboid*, it. *cuboide*, esp. *cuboides*]. Qui a la forme d'un cube. Os court et cubique, situé à la partie antérieure et supérieure du tarse, s'articulant en arrière avec le calcanéum, en devant avec les deux derniers os du métatarse, et en dedans avec le troisième os cunéiforme, quelquefois aussi avec le scaphoïde. Sa face supérieure répond au dos du pied; l'inférieure est creusée d'une coulisse oblique, pour le tendon du long péronier latéral. — Le cuboïde est soudé avec le scaphoïde chez les ruminants.

CUCULLAIRE. adj. [*cucullaris*, de *cucullus*, capuchon; all. *Kappenmuskel*, esp. *cucular*]. Qui a la forme d'un capuchon. Nom que quelques anatomistes ont donné au muscle *trapèze* (V. ce mot), à cause de sa ressemblance avec le capuchon d'un moine, lorsqu'on le considère avec son congénère.

CUCULLIFORME. adj. [*cuculliformis*, de *cucullus*, cornet, capuchon; all. *kappenförmig*, esp. *cuculiforme*]. Qui a la forme d'un cornet ou d'un capuchon.

CUCUPHE. s. m. (calotte céphalique) [*cucupha*, *cucullus*, *pileus vel sacculus cephalicus*, all. *Kräutersäckchen*, it. et esp. *cucufa*]. Autrefois espèce de bonnet à double fond, contenant entre ses deux fonds un mélange de poudres aromatiques ayant pour excipient du coton piqué de manière que le mélange pulvérulent ne pût pas se rassembler dans un seul endroit.

CUCURBITACÉES. s. f. pl. [*cucurbitaceæ*, de *cucurbita*, courge]. Famille de la classe des dicotylédones polypétales à étamines périgynes. Ce sont de grandes plantes herbacées, souvent volubiles, couvertes de poils courts et très-rudes, ayant des vrilles simples ou rameuses, qui naissent à côté des pétioles. Les fleurs sont, en général, unisexuées ou monoïques: le calice est monosépale; celui des fleurs femelles est globuleux et adhérent à l'ovaire infère; son limbe, plus ou moins campanulé et à 5 lobes, est intimement soudé avec la corolle. Celle-ci est formée de 5 pétales réunis au moyen du limbe calicinal, 5 étamines monadelphes, ou dont les filets sont réunis deux à deux, et celui de la cinquième isolé. Anthères uniloculaires, contournées sur elles-mêmes; ovaire infère couronné par un disque épigyne; style épais et court; trois stigmates. Fruit très-charnu (péponide), ombiliqué à son sommet. Les graines, à l'époque de la maturité, semblent éparses au milieu d'un tissu cellulaire filamenteux et charnu. Beaucoup de cucurbitacées contiennent un principe résineux, âcre et purgatif: tels sont particulièrement le fruit de la coloquinte, la racine de la bryone. D'autres abondent en mucilage et en matière sucrée, comme les melons, les concombres. Les graines de cette famille de plantes sont toutes émulsives et rafraîchissantes : aussi les désigne-t-on sous le nom de *semences froides*.

CUCURBITE. s. f. [*cucurbita*, all. *Destillirblase*, angl. *cucurbit*, it. et esp. *cucurbita*]. Partie de l'alambic qui s'introduit dans le fourneau, et dans laquelle on met la matière à distiller.

CUCURBITIN. adj. et s. m. [it. et esp. *cucurbitino*].

Nom donné au *tænia* (*Tænia solium*), parce qu'il est composé d'anneaux qui ressemblent à des semences de courge (*cucurbita*). Les anciens croyaient que ces anneaux, qui sont souvent expulsés séparément, étaient autant de petits vers, qu'ils nommaient *cucurbitins*.

CUICHUNCHILLI ou **CUCHUNCHULLO**. s. m. A la Nouvelle-Grenade, nom de la racine de l'*Ionidium Marcurtii* ou *parviflorum*, donné d'après celui de l'auteur, qui l'a recommandée contre la lèpre. On la range parmi les faux ipécacuanhas de la famille des violariées (Amérique du Sud).

CUILLER ou **CUILLÈRE**. s. f. [*cochleare*, κοχλιάριον, all. *Löffel*, angl. *spoon*, it. *cucchiajo*, esp. *cuchara*]. Divers instruments de chirurgie ou parties d'instruments ayant une forme allongée et concave plus ou moins analogue à celle de l'ustensile domestique connu sous la même dénomination : tels sont le *couteau en cuiller* proposé par Fabrice de Hilden pour l'extirpation de l'œil; les *ciseaux à cuillers* de Louis. On appelle encore *cuillers du forceps*, la partie évasée et concave qui termine chaque branche du forceps.— *Bec de cuiller*. V. TIRE-BALLE.

CUILLERÉE. s. f. [all. *Löffelvoll*, angl. *spoon-full*, esp. *cucharada*]. Quantité de substance quelconque que peut contenir une cuiller. On se sert souvent d'une cuiller pour mesurer approximativement les doses de certains médicaments liquides : une *cuillerée à café* équivaut à 5 grammes d'eau commune; une *cuillerée à bouche* équivaut à 4 cuillerées à café, et par conséquent à 20 grammes; il faut 8 cuillerées à bouche pour *un verre* ou *une verrée*.

CUIR. s. m. [*corium*, χόριον, all. *Lederhaut*, angl. *leather*, it. *cuojo*, esp. *cuero*]. Peau épaisse et dense de certains quadrupèdes, particulièrement lorsqu'elle a été tannée. On applique quelquefois cette dénomination à certaines parties de la peau humaine plus denses que les autres : c'est ainsi qu'on appelle *cuir chevelu* la peau qui recouvre le crâne et où naissent les cheveux. — *Bruit de cuir neuf*. V. CRAQUEMENT.

CUISSART. s. m. Appareil prothétique destiné à remplacer le membre inférieur après l'amputation de la cuisse. Il reçoit le moignon dans un cône creux surmonté, au côté externe, d'un prolongement qui s'élève jusqu'au niveau de la crête iliaque, et qu'on fixe autour du bassin par une ceinture de cuir. Sa cavité, plus ou moins profonde selon la longueur de ce moignon, est rembourrée, pour rendre la pression moins douloureuse; et le sommet du cône se termine par un support de fer ou de bois destiné à poser sur le sol par son extrémité, qui est un peu élargie pour rendre la station plus sûre. V. JAMBE *artificielle*.

CUISSE. s. f. [*femur*, μηρὸς, all. *Schenkel*, angl. *thigh*, it. *coscia*, esp. *muslo*]. Partie du membre abdominal qui s'étend depuis le bassin jusqu'au genou. Supérieurement, elle est bornée en devant par l'aine, en dehors par la hanche, et en arrière par le pli de la fesse; inférieurement, elle a pour limite le genou en avant, et le jarret en arrière. Il n'y a, à la cuisse, qu'un seul os : le *fémur*. On y compte 21 muscles : 3 dans la région fessière (grand, moyen et petit fessiers); 6 dans la région pelvi-trochantérienne (obturateurs interne et externe, pyramidal, jumeaux supérieur et inférieur, carré crural); 3 dans la région crurale antérieure (couturier, droit antérieur, triceps crural); 3 dans la crurale postérieure (demi-aponévrotique, demi-tendineux, biceps crural); 5 dans la crurale interne (pectiné, droit interne, grand, moyen et petit adducteurs); 1 dans l'externe (tenseur de l'aponévrose crurale). — *Cuisses du cerveau*. V. CERVEAU et MOELLE. — Chez les ruminants, les solipèdes et les oiseaux, la partie qu'on nomme vulgairement *cuisse* est, la jambe, l'os de la cuisse étant très-court et comme caché par les chairs, contre l'abdomen. V. JAMBE.—Fig. 120. *a*. Psoas; *b*. muscle iliaque remplissant la face interne des os des iles, au-dessous de la crête iliaque; *c*. arcade rurale; *d*. couturier; *e*, *e'*, *e''*, triceps fémoral; *f*. grêle ou droit interne; *g*. moyen adducteur; *h*. pectiné; *i*. aorte; *j*. iliaque primitive; *k*. iliaque interne (hypogastrique); *l*. iliaque externe; *m*. artère fémorale; *n*. épigastrique; *o*. veine cave; *p*. veine iliaque; *q*. veine hypogastrique; *r*. veine iliaque externe; *s*. veine fémorale; *t*. branche du nerf crural; *u*. le couturier tiré en dehors par une érigne pour découvrir l'artère fémorale à ce niveau.

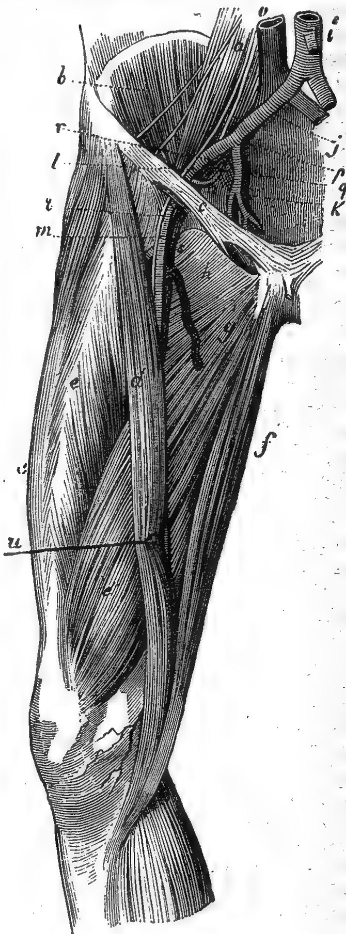


FIG. 120.

CUISSON. s. f. [*coctio*, *coctura*, πέψις, all. *Kochen*, angl. *cooking*, it. *cottura*, esp. *cocedura*]. Action de cuire les aliments (V. COCTION).— *Cuisson*, ou douleur cuisante (*urens doloris sensus*). Espèce de douleur accompagnée de chaleur, qui est déterminée par une brûlure légère, par la piqûre des orties, par certaines affections cutanées, par le contact d'un fruit âcre sur la

peau ou sur une membrane muqueuse, de l'eau, etc., sur une plaie récente.

CUIVRE. s. m. [*cuprum*, *æs* (*Venus* des alchimistes), χαλκός, all. *Kupfer*, angl. *copper*, it. *rame*, esp. *cobre*]. Métal solide, d'un rouge orangé, d'une pesanteur spécifique de 8,895, plus dur que l'or et l'argent, très-sonore, fusible à 27° du pyromètre de Wedgwood. Il s'oxyde difficilement à la température atmosphérique, mais facilement lorsqu'on le fait rougir; il ne décompose pas l'eau et colore en beau bleu l'ammoniaque liquide, à l'aide de l'action de l'air. Une lame de cuivre bien décapée, qu'on plonge dans une dissolution d'argent ou de mercure, se couvre d'une poudre noirâtre qui blanchit par le frottement; pour distinguer ensuite l'argent du mercure, on expose la lame à une chaleur modérée et longtemps continuée: la tache disparaît si elle est formée par le mercure; elle persiste si elle l'est par l'argent. Le cuivre sert aussi à reconnaître la présence d'un azotate dans un mélange salin: en triturant ce mélange avec une petite quantité de tournure de cuivre, et traitant ensuite par l'acide sulfurique, on voit bientôt apparaître des vapeurs rutilantes d'acide azoteux, dues à la décomposition de l'acide azotique par le métal. Plusieurs métaux forment avec le cuivre des alliages utiles. Le *laiton* (*cuivre jaune*, *similor*), d'un prix moins élevé, plus fusible, moins altérable à l'air, est formé de 0,20 à 0,40 de zinc, et de 0,80 à 0,60 de cuivre: le *métal du prince Robert*, le *pinchbeck*, le *tombac*, l'*or de Manheim*, sont des laitons faits avec des proportions différentes. Le *métal des cloches* est formé de 0,22 d'étain et 0,78 de cuivre.—Le cuivre métallique n'est pas employé en médecine. Toutes les combinaisons dans lesquelles le cuivre est oxydé sont des poisons corrosifs d'une grande activité. Le cuivre lui-même, quoiqu'il n'ait aucune action nuisible sur l'économie lorsqu'il est à l'état métallique, ne pourrait être introduit dans les organes digestifs sans danger, parce qu'il y serait converti promptement à l'état de lactate ou d'acétate par les acides qu'il rencontrerait dans ces organes.

Cuivre ammoniacal. Ammoniaque tenant du deutoxyde de cuivre en dissolution. On l'obtient en combinant l'ammoniaque avec l'oxyde de cuivre. Il est liquide, d'un bleu foncé et d'une odeur ammoniacale. On l'a quelquefois employé en médecine.

Cuivre azuré. V. CARBONATE *de cuivre*.

CUIVRE (OUVRIERS EN). Il est certain que le cuivre est absorbé par les ouvriers. On a décrit une colique de cuivre, commune chez eux comme la colique de plomb l'est chez les ouvriers maniant des préparations plombiques. Les recherches de Chevallier et Boys de Loury portent à croire que cette colique n'existe pas, que le cuivre, par lui-même, soit au moment de la fonte, soit lorsqu'il est réduit en poudre légère, est inoffensif; il en est à peu près de même lorsqu'il est allié au zinc, en quelque proportion que ce soit. V. COLIQUE *de cuivre*.

CUIVRÉ, ÉE. adj. [*cupræus*, all. *kupferfarbig*, angl. *copper coloured*]. Qui a la couleur rouge du cuivre. Telles sont certaines taches cutanées qu'on regarde comme un symptôme de syphilis constitutionnelle. V. SYPHILIDE.

CULBUTE. s. f. Mouvement qu'on a supposé que faisait le fœtus dans la matrice vers la fin du septième mois de la grossesse, et par lequel sa tête se précipitait vers l'orifice de ce viscère. Ce mouvement est impossible, puisque l'axe longitudinal du fœtus a, dans les cas ordinaires, plus de longueur que les diamètres de la matrice à travers lesquels il faudrait qu'il passât.

CUL-DE-POULE. s. m. En vétérinaire, ulcères dont les bords sont au dehors: telle est la disposition qu'on observe souvent dans le farcin. On appelle aussi *cul-de-poule*, l'éminence ou saillie plus ou moins prononcée que la graisse forme quelquefois près de la queue des chevaux qui ont trop d'embonpoint. V. FISTULE *à l'anus*.

CULILAWAN ou **CULILABAN.** s. m. [*cortex culilawan*]. Écorce provenant d'une espèce de laurier des Moluques (*Laurus culilawan*, L., *Cinnamomum culilawan*, Blume, *cortex caryophylloides*, Rumphius, *écorce de giroflée* ou *Kulit lawang* des Malais). Les écorces qu'on trouve sous ce nom dans le commerce diffèrent souvent beaucoup. Elles sont ordinairement en morceaux presque plats, d'une à trois lignes d'épaisseur, fibreux, raclés à l'extérieur, ou recouverts d'un épiderme blanchâtre, jaunes-rougeâtres à l'intérieur, et semblables à de mauvais quinquina jaune. Elles ont une odeur de muscade et de girofle, une saveur aromatique et chaude, un peu astringente. C'est un tonique peu usité.

CULMIFÈRE. adj. [*culmifer*, de *culmus*, chaume, et *ferre*, porter]. Qui porte un chaume, comme le blé, le seigle, etc.

CULOT. s. m. [all. *Satz*]. Masse métallique qui se trouve au fond du creuset, après une fonte en petit qu'on a exécutée dans un laboratoire. C'est aussi le nom vulgaire du dernier expulsé des fœtus chez les mammifères qui font plusieurs petits, comme les chiennes, les lapines, les truies, etc.; occupant le fond de la corne utérine, il est généralement plus petit et moins vigoureux que les autres.

CULTELLAIRE (CAUTÈRE). V. CAUTÈRE.

CUMÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène obtenu par Gerhardt et Cahours en distillant l'acide cuminique avec un excès de baryte caustique. Le cumène ($C^{18}H^{12}$), traité par l'acide nitrique fumant, fournit un produit qui, soumis à l'action du sulfhydrate d'ammoniaque, donne un alcaloïde artificiel, la cumine.

CUMIN. s. m. [*Cuminum cyminum*, L., κύμινον, all. *Pfefferkümmel*, angl. *cumin*, it. *cumino*, *comino*, *cimino*, esp. *comino*]. Plante ombellifère (pentandrie digynie, L.) dont le fruit est composé de deux graines accolées, convexes d'un côté et striées. Le cumin nous vient de l'Égypte, de la Sicile, et surtout de Malte; il est plus gros et plus allongé que l'anis, plus gros que le carvi, non recourbé, d'une couleur jaune ou fauve, d'une odeur forte, d'une saveur aromatique. Les graines du cumin sont stimulantes et carminatives, mais peu usitées; elles constituent une des quatre semences chaudes majeures des anciens. Les Allemands en mettent dans leur pain pour l'aromatiser. Les vétérinaires en mêlent avec l'avoine pour exciter l'appétit des chevaux.

CUMINIQUE ou **CUMINYLIQUE** (ACIDE). Découvert par Gerhardt et Cahours, et produit par l'action de la potasse caustique sur l'essence du cumin ou sur le cuminol (essence oxygénée); on l'obtient aussi en agitant le cuminol avec un bichromate de potasse et d'acide sulfurique. ($C^{20}H^{11}O^{3}$.)

CUMINOL. s. m. [*essence de cumin*]. Liquide incolore ou faiblement jaunâtre, d'odeur persistante de cumin, de saveur brûlante, volatil sans décomposition. ($C^{20}H^{12}O^{2}$.)

CUMINYLE ou **CUMYLE**. s. m. Radical composé hypothétique d'une série de combinaisons dont l'hydrure est l'essence de cumin. ($C^{20}H^{11}$.)

CUMULUS. s. m. Nom latin introduit dans le langage scientifique pour désigner plusieurs objets très-différents. — Météorologie. Nom des nuages, communs dans les beaux jours d'été, qui ressemblent à des montagnes de neige lorsqu'ils sont à l'horizon. Ils ne s'élèvent pas aussi haut dans l'atmosphère que ceux qui sont appelés *cirrus* (V. ce mot). Cette forme, combinée avec celle des cirrus, donne les *cirro-cumulus*, ou petits nuages moutonnés qui font prendre à un ciel couvert l'aspect dit *pommelé*. Entassés et plus denses, les cumulus produisent les *cumulo-stratus* qui répandent sur l'horizon une teinte noire ou bleuâtre, et passent à l'état de *nimbus*, nuages pluvieux, d'un gris uniforme, qui se confondent entre eux. Ce sont les cumulus qui, par leur groupement à l'horizon, suscitent à l'œil l'illusion d'images très-diverses. — Anatomie. *Cumulus proligère*. V. Disque.

CUNÉEN, ENNE. adj. Qui appartient aux os cunéiformes. — *Articulations cunéennes, ligaments cunéens*. Articulations et ligaments qui unissent entre eux les os cunéiformes. V. Fracture.

CUNÉIFORME. adj. et s. m. [*cuneiformis*, de *cuneus*, coin, et *forma*, forme; all. *Keilbein*, angl. *cuneiform*, it. et esp. *cuneiforme*]. Qui à la forme d'un coin. — *Os cunéiforme*. Selon quelques anatomistes, le sphénoïde; selon d'autres, l'os pyramidal du carpe (V. Pyramidal, Sphénoïde); mais on appelle ainsi aujourd'hui trois os de la seconde rangée du tarse, distingués, d'après leur ordre de position de dedans en dehors, en premier, second et troisième, ou, d'après leur volume, en grand, moyen et petit. Le premier, ou le *grand cunéiforme*, le plus interne, a sa base en bas, celle des deux autres est au contraire en haut; le second est le *petit cunéiforme;* le troisième, ou le plus externe, est le *moyen*. Ces trois os sont contigus entre eux : leur partie postérieure s'articule avec la face antérieure du scaphoïde ; leur partie antérieure, avec les métatarsiens correspondants ; de plus, la face externe du troisième s'articule en haut et en arrière avec le cuboïde. Ils ne se développent qu'après la naissance et n'ont chacun qu'un seul point d'ossification. — *Tubercules cunéiformes*. Deux cartilages peu consistants qui occupent le sommet des aryténoïdes et l'intervalle existant entre ceux-ci et l'épiglotte. — En botanique, se dit de toutes les parties qui s'élargissent en manière de coin : *feuilles cunéiformes, pétales cunéiformes*.

CUNÉO-CUBOÏDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport aux cunéiformes et à l'os cuboïde. — *Articulation cunéo-cuboïdienne*. Celle de l'os cuboïde avec le troisième cunéiforme, qui a lieu au moyen de deux facettes maintenues en rapport par deux ligaments, l'un dorsal, l'autre plantaire.

CUNÉO-SCAPHOÏDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport aux os cunéiformes et à l'os scaphoïde. — *Articulation cunéo-scaphoïdienne*. Celle de l'os scaphoïde avec les trois cunéiformes, au moyen de trois facettes pourvues chacune d'une membrane synoviale et de deux ligaments, l'un dorsal, l'autre plantaire.

CUPRIQUE. adj. Qui concerne le cuivre et ses composés. — *Acide cuprique*. Acide métallique produit par la transformation de l'oxyde de cuivre sous l'influence de la potasse chlorée.

CUPULE. s. f. [*cupula*, diminutif de *cupa*, coupe; all. *Schälchen*, it. *cupola*, esp. *cupula*]. En botanique, assemblage de petites bractées écailleuses, soudées entre elles par la base, formant une espèce de coupe qui entoure les fleurs et persiste autour du fruit, qu'elle enveloppe en totalité ou à la base seulement.

CUPULÉ, ÉE. adj. [*cupulatus*]. Qui est muni d'une cupule.

CUPULIFÈRES. s. f. pl. et adj. [*cupuliferæ*]. Famille de plantes distraites des amentacées, dont le caractère essentiel consiste en ce que chaque fleur femelle est recouverte, en partie ou en totalité, par une *cupule écailleuse* (V. Cupule), et offre un ovaire infère ayant son limbe peu saillant et formant un petit rebord irrégulièrement denté. Les cupulifères sont des arbres à feuilles alternes, munies de deux stipules caduques à leur base. Leurs fleurs sont constamment unisexuées, et presque toujours monoïques. Les fleurs mâles forment des chatons cylindriques écailleux : chaque fleur offre une écaille simple, trilobée ou caliciforme, à la face supérieure de laquelle sont attachées six étamines et plus, sans indice de pistil. Les fleurs femelles sont généralement axillaires, soit solitaires, soit en capitules ou en chatons. L'ovaire est à deux loges ou plus, contenant chacune un ou deux ovules suspendus. Le fruit est constamment un *gland*, généralement uniloculaire, toujours accompagné d'une cupule, qui le recouvre quelquefois en totalité, à la manière d'un péricarpe, comme dans le châtaignier et le hêtre. La graine a un très-gros embryon dépourvu d'endosperme.

CUPULIFORME. adj. [*cupuliformis*]. En forme de cupule.

CURABILITÉ. s. f. [de *cura*, cure, guérison; all. *Heilbarkeit*, it. *curabilità*, esp. *curabilidad*]. Qualité de ce qui est curable.

CURABLE. adj. [*sanabilis*, ἰάσιμος, all. *heilbar*, angl. *curable*, it. *curabile*, esp. *curable*]. Se dit des maladies susceptibles d'être guéries.

CURARE. s. m. [*woorara*, *woorari*, *wourari*, *wooraru*, *wurali*, *wourali*, *urari*, *ourary*, *voorara*, *vourary*, all. et angl. *Curari*, esp. *curare*]. Poison avec lequel les indigènes de l'Amérique méridionale empoisonnent leurs flèches. C'est, selon la plupart des relations de voyageurs, le suc concentré des *Strychnos toxifera*, Schomburgk; *S. Castelnæana*, Weddell, et surtout du *Cocculus toxiferus*, Weddell, de la famille des ménispermées. Le curare agit pourtant sur les animaux à la manière du venin de crotale. Il est solide, noir, d'aspect résineux, soluble dans l'eau. Le *ticunas* et le *woorara* sont des substances analogues. Suivant quelques voyageurs, ces substances seraient des liquides exsudés à la surface du corps de gros crapauds exposés devant le feu par les sauvages, puis desséchés en même temps que des sucs de plantes. Cl. Bernard a démontré directement l'action singulière du curare qui éteint les propriétés des nerfs moteurs tout en conservant celles des nerfs sensitifs. Le curare agit sur le système nerveux moteur de la vie de relation plus vite que sur le système nerveux de la vie organique ou sympathique. Mais il finit aussi par atteindre ce dernier lorsque l'empoisonnement est complet, et il n'est plus possible alors, par exemple, d'exciter le cœur par la galvanisation du nerf vague. Enfin, cette action du curare s'exerce sur les nerfs moteurs de manière à les paralyser en procédant de la périphérie au centre, ce qui est l'inverse de la paralysie ordinaire de ces nerfs. La contractilité musculaire est entièrement distincte et indépendante de la propriété nerveuse qui la met en jeu; car, après que le curare a ainsi fait disparaître la faculté conductrice des

nerfs moteurs, le tissu musculaire continue à se contracter lorsqu'il est directement irrité par l'électricité, la piqûre, etc. (Cl. Bernard.)

CURARINE. s. f. [all. *Curarin*, angl. *curarine*]. Extrait de curare. Substance jaune, non cristallisable, déliquescente, très-amère, qui se dessèche en vernis. Son action sur l'économie n'a pas été essayée.

CURATIF, IVE. adj. [θεραπευτικὸς, all. *heilend*, angl. *curative*, it. et esp. *curativo*]. Qui a rapport à la cure d'une maladie. — *Indications curatives*. Celles qui font connaître le traitement à employer. — *Traitement curatif*. Celui qui est employé pour obtenir la guérison, par opposition à *traitement préservatif*. — *Méthode curative*, *moyen curatif*, etc. Méthode et secours propres à procurer la guérison.

CURATION. s. f. [*curatio*, *sanatio*, ἴασις, θεραπεία, all. *Heilung*, angl. *curing*, it. *curazione*, esp. *curacion*]. Ensemble des moyens employés pour obtenir la guérison d'une maladie. V. CURE.

CURCUMA. s. m. [all., it. et esp. *curcuma*, angl. *turmeric*]. Genre de plantes (monandrie mono-gynie, L., balisiers, J., zingibéracées ou amomacées)

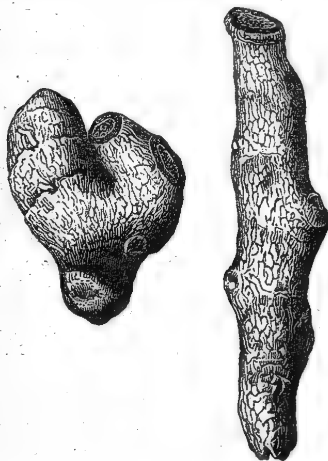


FIG. 121.

dont on a deux variétés, le *Curcuma longa* et le *C. rotunda*, qui croissent l'une et l'autre dans les Indes orientales, mais proviennent d'une seule et même espèce de plante (*Amomum curcuma*, Jacquin, *Curcuma longa*, L., *Curcuma radica longa*, Zanon, *Curcuma domestica major et minor*, Rumphius, *Curcuma tinctoria*, Guibourt). Ce sont les racines de ces deux variétés que l'on connaît dans le commerce sous les noms de *curcuma long* et *rond* (*radix curcumæ*, *terra merita*.) Le *curcuma long* est un peu moins gros et moins long que le petit doigt, cylindrique, plus ou moins contourné, et quelquefois articulé; il est recouvert d'une écorce mince, grise, chagrinée, marquée d'anneaux peu apparents; il est intérieurement d'un jaune orangé foncé, et teint la salive en jaune; il a une odeur de gingembre, une saveur chaude, amère et aromatique (Fig. 121). Le *curcuma rond* est en tubercules gros comme des œufs de pigeon, qui, dans l'état naturel, se tiennent par des rejetons cylindriques; il a une écorce grise : du reste, ses propriétés sont les mêmes que celles du long. On le trouve plus rarement dans le commerce. Le plus important des principes constituants du curcuma est sa matière colorante jaune, que les alcalis changent en rouge de sang : aussi la teinture et le papier du curcuma sont-ils un des réactifs les plus utiles en chimie. Le curcuma est stimulant et antiscorbutique.

CURCUMINE. s. f. [all. *Curcumin*, it. *curcumina*, esp. *curcumino*]. Matière colorante jaune du curcuma. Substance d'un rouge brunâtre, qui devient d'un beau jaune quand on l'étend dans un dissolvant, qui se fond au feu, et qui, insipide d'abord, développe ensuite, dans la bouche, une saveur âcre et poivrée.

CURE. s. f. [*curatio*, de *curare*, soigner; θεραπεία, all. *Kur*, angl. *cure*, it. *cura*, esp. *cura*]. Conformément à l'étymologie, le mot *cure* devrait s'entendre du soin que l'on donne à un malade, quelle que soit l'issue ou la terminaison de la maladie; mais ce mot ne s'entend que du traitement heureux, de celui qui a été suivi de la guérison; et les mots *curable* et *curabilité*, qui ont la même origine, se prennent dans le même sens. Il y a cette différence entre *cure* et *curation*, que le premier de ces mots indique un traitement achevé, et le second un traitement proposé ou actuellement employé. On dit aussi une *cure d'eaux minérales*, une *cure de bains de mer*, pour une saison passée aux eaux, afin d'en faire un emploi méthodique pour un but déterminé.

Cure de petit-lait. Administration du petit-lait à dose laxative d'une manière suivie à l'intérieur et parfois en bains V. PETIT-LAIT.

Cure de raisin. Usage des raisins en quantité suffisante le matin à jeun pendant quelques semaines, de manière à obtenir un effet laxatif. Les cures de raisin et de petit-lait sont conseillées surtout dans les cas de troubles digestifs, suite de constipation habituelle, chez les personnes dont l'estomac supporte difficilement les eaux magnésiennes, etc.

Cure radicale. Celle qui consiste à faire disparaître complétement une affection interne ou chirurgicale.

Cure radicale des hernies. Traitement des hernies dans lequel on se propose l'oblitération du canal inguinal élargi et laissant l'intestin, etc., s'échapper pour former hernie. On emploie, à cet effet, soit la compression à l'orifice et sur le trajet du canal, soit une méthode opératoire dans laquelle on compte plusieurs procédés. Le principal est celui de Gerdy, qui consiste à oblitérer le canal à l'aide de la peau refoulée et fixée par une suture ou des épingles jusqu'à union complète de ce bouchon. Le procédé de Bonnet consiste à oblitérer la cavité du sac en déterminant l'inflammation de ses parois. Le procédé de Reybard consiste à déterminer l'oblitération de l'ouverture seulement du sac. V. INVAGINATION *du scrotum*.

CURE-DENT. s. m. [*dentiscalpium*, ὀδοντόγλυφον, all. *Zahnstecher*, angl. *toothpick*, it. *stuzzicadenti*, esp. *limpiadientes*]. Instrument dont on se sert pour enlever les aliments ou les matières quelconques introduites dans les intervalles des dents : c'est ordinairement un tuyau de plume ou un morceau de corne ou d'écaille taillé en pointe, et souvent monté sur un manche plus ou moins façonné.

CURE-LANGUE. s. m. [*linguæ scalpium*, all. *Zungenkratzer*, it. *rastialingua*]. Lame d'ivoire, d'écaille, de corne, de forme diverse, dont on se sert pour racler la langue et enlever l'enduit muqueux qui la recouvre.

CURE-OREILLE. s. m. [all. *Ohrlöffel*, angl. *ear-*

picker, it. *stuzzicorecchi*]. Petite curette qui sert à extraire du conduit auditif externe, soit du cérumen accumulé, soit divers corps étrangers qui s'y seraient introduits.

CURETTE. s. f. [*cochleare*, all. *Blasenräumer*, *Steinlöffel*, angl. *curette*, it. *cucciajo*]. Instrument de chirurgie de 19 à 22 centimètres de longueur, composé d'un manche ordinairement de bois d'ébène taillé à pans, long d'environ 9 centimètres, et d'une tige d'acier terminée par une espèce de cuiller fort allongée, plus large à son milieu qu'aux extrémités, à bords mousses exactement polis. La curette sert à extraire les corps étrangers, et particulièrement de petits calculs de la vessie, après qu'on a fait à ce viscère une incision suffisamment étendue pour leur donner issue.

CURURU. s. m. *Cururu-ape* est le nom des fruits du *Paullinia cururu*, L., de la famille des sapindacées, dont les sauvages de la Guyane se servent pour empoisonner leurs flèches, ainsi que de ceux des *Paullinia pinnata*, L., et *australis*, Auguste Saint-Hilaire.

CURVATEUR. adj. et s. m. [*curvator*, de *curvus*, courbe ; all. *Steissbeinkrümmer*]. Qui courbe. — *Muscle curvateur du coccyx.* L'ischio-coccygien, qui tend à augmenter la courbure naturelle du coccyx.

CURVATIF, IVE. adj. [*curvativus*, légèrement courbe].—*Feuilles curvatives*. Celles dont le roulement dans le bourgeon est à peine sensible, à cause de leur peu de largeur.

CURVINERVIÉ, ÉE. adj. [*curvinervis*, de *curvus*, courbe, et *nervus*, nervure].— *Feuilles curvinerviées*. Celles dont les nervures sont courbes et se rapprochent vers le sommet de la feuille.

CURVISÉRIÉ, ÉE. adj. V. PHYLLOTAXIE.

CUSCONINE. s. f. V. ARICINE.

CUSCUTE. s. f. [all. *Flachsseide*, angl. *dodder*, it. *cuscute*, esp. *cuscuta*]. Plante parasite (pentandrie digynie, L., convolvulacées, J.) dont la tige s'attache sur les herbes voisines peu de temps après sa germination, et y prend sa nourriture au moyen de suçoirs qu'elle y enfonce. La *cuscute commune* (*Cuscuta europæa*, L.) a été employée comme apéritive et diurétique.

CUSPARIN. s. m., ou **CUSPARINE.** s. f. Principe neutre découvert par Saladin dans l'écorce de l'*angusture vraie* (*Galipea cusparia*, DC). C'est un corps solide, cristallisé en tétraèdres, peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude, l'alcool, les acides et les alcalis. Il est précipité par la noix de galle.

CUSPIDÉ, ÉE. adj. [*cuspidatus*, de *cuspis*, pointe ; angl. *cuspidate*, it. *cuspidato*, esp. *cuspidado*]. Se dit, en botanique, des parties terminées par une pointe aiguë, allongée et roide.—*Dents cuspidées*. Les dents canines. V. MULTICUSPIDÉ.

CUTAMBULE. adj. [*cutambulus*, de *cutis*, la peau, et *ambulare*, se promener ; it. *cutambolo*, esp. *cutambulo*]. Se dit de certains épizoaires qui rampent sur ou sous la peau, et de certaines douleurs vagues *entre cuir et chair*, selon l'expression vulgaire.

CUTANÉ, ÉE. adj. [*cutaneus*, de *cutis*, peau ; δερμάτινος, all. *häutig*, angl. *cutaneous*, it. et esp. *cutaneo*]. Qui appartient à la peau. — *Muscle cutané.* V. PEAUCIER. — *Nerfs cutanés.* Il y en a deux, distingués en *interne* (cubito-cutané, Ch.) et en *externe* ou *musculo-cutané* (radio-cutané, Ch.). Ce sont des branches fournies par le plexus brachial. Le *cutané interne* descend le long de la partie interne du bras, et se divise au-dessous du coude en deux branches, dont l'externe suit le bord externe du biceps et se répand sur la partie antérieure interne de l'avant-bras, tandis que l'interne accompagne la veine basilique. Le *cutané externe* se porte en dehors, perce le coraco-brachial, descend le long de la partie antérieure externe du bras, passe au milieu du pli du coude, sous la veine médiane céphalique, et descend le long du bord antérieur externe de l'avant-bras.

CUTÉRÈBRE. s. f. [*Cuterebra*, Bracy-Clark, Latreille]. Genre de diptères de la famille des œstrides, dont une espèce (*Cutérèbre nuisible*, J. Goudot) introduit sa larve sous la peau des chiens, des bœufs, de quelques animaux sauvages et de l'homme, à la Nouvelle-Grenade et à Cayenne. Cette larve y est connue sous les noms de *macaque*, *gufano*, *nuche* et *suglacaru* (Fig. 122 : *a*, larve ; *b*, l'animal parfait). En se développant, elle détermine des tumeurs inflammatoires entraînant assez souvent la mort, lorsque, n'étant pas diagnostiquées, on n'enlève pas le parasite.

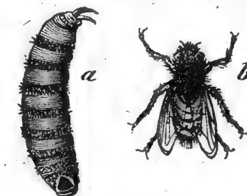


FIG. 122.

CUTICULE. s. f. [*cuticula*, diminutif de *cutis*, peau; all. *Häutchen*, angl. *cuticle*, it. *cuticola*]. L'un des noms de l'épiderme. En anatomie végétale, il faut distinguer deux choses dans ce que les auteurs classiques appellent la *cuticule*. Ce sont : 1° la *vraie cuticule*, produit sécrété par les cellules d'épiderme et les poils ; elle tapisse les uns et les autres sous forme d'un mince vernis amorphe, granuleux ; on peut la détacher par la macération, et elle emporte avec elle l'empreinte de toutes les inégalités des cellules et des poils : elle ne renferme pas de cellulose ; 2° les *couches cuticulaires*, qui sont des couches d'épaississement de la portion des parois de cellules épidermiques tournées du côté de l'atmosphère ; elles finissent par bleuir au contact de l'iode après l'action de la potasse caustique bouillante, ce qui indique la présence de la cellulose.

CUTIDURE. s. f. [de *cutis dura*]. Bourrelet du pied du cheval (Bracy-Clark).

CUTISATION. s. f. [de *cutis*, peau]. Passage d'une muqueuse à un état de sécheresse, d'épaisseur, de dureté semblable ou analogue à celui de la peau. S'est dit de la muqueuse du vagin renversée, de celle des lèvres, de la conjonctive, etc.

CUTITE. s. f. [de *cutis*, peau]. Inflammation de la peau.

CYAMÉLIDE ou **CYANAMÉLIDE.** s. m. [*acide cyanurique insoluble*, *urénoxyde oxymide*]. Corps obtenu par action prolongée de la glace fondante sur l'acide cyanique hydraté ou de l'acide oxalique cristallisé sur le cyanure de potassium ; insoluble dans l'eau, l'alcool, les acides chlorhydrique, nitrique, et dans l'eau régale. (C^2AzHO^2.) Il est isomère avec l'acide cyanique.

CYANAMIDE. s. f. ($AzH^2.C^2Az$). Produit de la réaction du chlorure de cyanogène gazeux sur le gaz ammoniac. Blanche, cristallisable, fusible à 40°. A 150° elle se solidifie brusquement en développant une chaleur qui s'élève à 250°. Il s'est formé ainsi un corps isomère appelé *cyanuramide* ou *mélamine* (V. ce mot).

La cyanamide représente le cyanhydrate d'ammoniaque, moins 1 équivalent d'eau.

CYANATE. s. m. [all. *cyansaures Salz*]. Nom générique des sels formés par les combinaisons de l'acide cyanique avec les bases. Les cyanates sont identiques de composition avec les fulminates, mais bien différents quant aux propriétés.

CYANE. s. m. Synonyme de *cyanogène*.

CYANÉPHIDROSE. s. f. [*cyanephidrosis*, de κύανος, bleu, ἐπί, préposition augmentative, et ἱδρόω, je sue]. Sueur abondante, qui colore le linge en bleu.

CYANEUX (ACIDE). V. CYANITE.

CYANHYDRATE. s. m. V. CYANURE.

CYANHYDRIQUE. adj. — *Acide cyanhydrique* ($H.C^2Az$). Produit de la combinaison de l'hydrogène avec le cyanogène. Il est liquide, incolore, très-volatil, d'une odeur forte, analogue à celle des amandes amères. Il se manifeste dans plusieurs produits de substances végétales, telles que l'eau distillée de laurier-cerise; et, s'il n'y préexiste pas, du moins ses éléments s'y trouvent et peuvent se grouper aisément pour lui donner naissance. Il est aussi un des produits ordinaires de la décomposition, au feu, des substances azotées. Pour l'obtenir, on décompose par l'acide chlorhydrique le cyanure de mercure cristallisé, et, après avoir privé d'eau le produit, à l'aide du chlorure de calcium, on le condense par un refroidissement artificiel. Anhydre, c'est un des plus violents poisons que l'on connaisse; étendu de six fois son volume ou huit fois et demie son poids d'eau, il constitue l'*acide cyanhydrique médicinal*, dont la pesanteur spécifique doit être de 0,980 à 0,984, et qui contient alors, par gramme, 0,19 d'acide anhydre. Cet acide se donne par gouttes (quatre, huit, douze et plus par jour), étendu dans un verre d'un liquide édulcoré, qu'on fait prendre par cuillerées. En général, c'est un sédatif dangereux. — *Éther cyanhydrique* ou *acétène monocyané* ($C^4H^5.C^2Az$). Produit par la distillation du sulfovinate de chaux avec du cyanure de potassium. Liquide d'odeur alliacée, très-vénéneux; bout à 82°.

CYANILIQUE (ACIDE). Acide voisin du cyanurique, obtenu par action de l'acide nitrique concentré chaud sur le mellone. Il cristallise en octaèdres à base carrée, est bien plus facilement soluble dans l'eau que le cyanurique, et sa capacité de saturation est double. Dissous dans l'acide sulfurique et précipité par l'eau, il donne, par ébullition, de l'acide cyanurique. ($C^6H^3Az^3O^6$.)

CYANINE. s. f. Matière colorante bleue des fleurs, incristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool, virant au rose et au rouge au contact des acides, même de l'acide carbonique; elle existe dans les fleurs rouges, où elle devient bleue quand on enlève l'acide carbonique par le vide, etc. Les bases la rendent verte, et elle forme avec eux des composés verts insolubles dans l'eau. Les corps avides d'oxygène la décolorent, et l'oxygène lui rend sa couleur (Fremy et Cloez).

CYANIODIDE. s. m. [*iodocyane simple*]. Corps obtenu par action de l'iode sur le cyanure d'argent; cristallisable, d'odeur pénétrante; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. (C^2AzI.)

CYANIQUE. adj. — *Acide cyanique* ($C^2Az.O + HO$). On l'obtient par la dissolution de l'acide cyanurique, sous la forme d'un liquide très-piquant, caustique, incristallisable. Si on le fait passer en vapeur sur de la glace, et que la température dépasse zéro, il se produit du bicarbonate d'ammoniaque, un acide isomère avec le cyanique, qu'on nomme *paracyanique*, et une cristallisation du cyanate d'ammoniaque hydraté ou d'urée.

CYANITE. s. m. Nom générique de sels que produit l'acide cyaneux isomère avec l'acide fulminique ($Az^2C^4O^2$). Les cyanites sont décomposés par l'eau ou les acides en acide carbonique et en ammoniaque. L'un d'eux, celui d'ammoniaque, est isomère avec l'urée et peut être considéré comme de l'urée artificielle.

CYANOBROMIDE et **CYANOCHLORIDE**. V. BROMOCYANE et CHLOROCYANE.

CYANOFERRE. s. m. Radical de l'acide des prussiates ferrugineux (acide ferrocyanique ou cyanoferrique), qui serait ainsi un cyanure de fer particulier (Gay-Lussac).

CYANOFERRIQUE. adj. — *Acide cyanoferrique*. Combinaison d'acide cyanhydrique et de cyanure de fer, qui fait la base du bleu de Prusse. Corps fixe, cristallisable, non vénéneux, qui agit sur les sels de fer peroxydé, en y formant aussitôt un précipité bleu foncé.

CYANOFERRURE. s. m. [*cyanoferrate*, *ferrocyanate*, *prussiate ferrugineux*, *cyanure ferroso-métallique*, *cyanure double proto-cyanoferré*]. Le cyanure de fer, en s'unissant à l'acide cyanhydrique, lui donne des caractères tout particuliers, et produit alors un composé regardé par quelques chimistes comme un acide nouveau (*acide ferrocyanique* ou *cyanoferrique*, *acide chyazique ferruré*), comme un cyanure double de fer et d'hydrogène (*cyanure ferroso-hydrique*), ou comme un cyanhydrate acide de fer protoxydé. Le cyanure de protoxyde de fer se combine avec beaucoup de cyanures métalliques, et produit des sels solubles ou insolubles, rarement hydratés, dans lesquels il joue, par rapport à ces derniers cyanures, le rôle d'acide. Il en existe un grand nombre que l'on désignait autrefois sous le nom de *prussiates triples*, ou de *prussiates ferrugineux*, aujourd'hui sous ceux de *ferrocyanates* ou *ferrocyanures*, *cyanoferrates*, *cyanures ferroso-sodique*, *magnésique*, *barytique*, etc. Beaucoup sont insolubles et offrent des nuances qui servent à reconnaître certains métaux. Le *bleu de Prusse*, découvert en 1710 par un fabricant de Berlin nommé Diesbach, est un cyanure double de fer (*cyanure ferroso-ferrique*). Il paraît en exister deux particuliers. L'un, neutre, est d'un bleu foncé, insoluble dans l'eau. L'autre, dit *basique*, est blanc bleuâtre; au contact de l'air, il passe au bleu foncé. Il est soluble dans l'eau et l'alcool, mais non dans les solutions salines : aussi, dans sa préparation en grand, où l'on ajoute de l'alun pour mêler de l'alumine au bleu formé et étendre sa teinte, ne reste-t-il pas en solution. Le bleu de Prusse est soluble dans l'acide sulfurique concentré (il devient alors blanc); l'eau le précipite en bleu; les corps désoxygénants le font passer à l'état de cyanure ferreux; la chaleur le décompose, si elle est forte; et la potasse, ainsi que d'autres bases, en séparent l'oxyde ferrique, pour faire des cyanoferrates alcalins. — *Cyanoferrure* ou *cyanoferrate de potassium*, ou *prussiate ferrugineux de potasse*. Ce composé est obtenu en grand dans les arts, où il sert surtout à la teinture. Pour cela on calcine un mélange de potasse, de fer et de matières animales, du sang surtout; le résidu lessivé est traité par le protosulfate de fer, jusqu'à ce que le bleu de Prusse formé ne soit plus décomposé; on évapore ensuite, et l'on fait cristalliser en isolant d'abord le sulfate de potasse, qui cristallise en premier. Ce cyanoferrate de

potasse cristallise en tables rectangulaires d'un jaune-citron, solubles dans l'eau, précipitant en bleu les sels de fer peroxydés ; une chaleur assez élevée le décompose en produits azotés, en cyanure de potassium et en quadricarbure de fer. Lorsqu'on fait passer du chlore dans ce sel d'une manière convenable, il est modifié dans ses principes, et donne, par l'évaporation, des cristaux *rouge hyacinthe*, très-solubles, dont la propriété est de ne précipiter en bleu que les sels de fer protoxydés ; ce qui dans l'analyse peut servir utilement. Ce sel nouveau est un *sesquicyanoferrate de potasse* (*cyanure ferroso-potassique*, *cyanure rouge de fer et de potassium*), ou un *sesquicyanure ferroso-potassique*, ou un *cyanure double de potassium sesquicyanoferré*. Il en existe de semblables avec la soude, la baryte, etc.

CYANOGÈNE. s. m. [de κύανος, bleu, et γεννάω, j'engendre ; *azoture de carbone*, all. *Cyanogen*, *Cyan*, angl. *cyanogen*, it. et esp. *cianogeno*]. Gaz découvert en 1814 par Gay-Lussac, et qui est un des éléments constituants du bleu de Prusse. Il est incolore, d'une odeur pénétrante ; sa pesanteur spécifique est de 1,8064 ; il rougit la teinture de tournesol, mais la liqueur reprend sa couleur bleue quand on la fait chauffer. Il brûle avec une flamme bleuâtre, nuancée de pourpre ; l'eau en absorbe quatre fois et demie son volume, et l'alcool jusqu'à vingt-trois. L'étincelle électrique et une forte chaleur le décomposent peu à peu. On peut le condenser en un liquide incolore par un abaissement de température ou par une compression de 3 à 4 atmosphères. Il se combine avec plusieurs corps, avec l'oxygène, l'hydrogène, le soufre, les métaux et même avec les oxydes, quelquefois en donnant des produits encore peu connus (C^2Az). On l'obtient en chauffant fortement le cyanure de mercure pur, très-sec, dans des vases exactement secs aussi, et recueillant le gaz sous le mercure.

CYANOÏLE. s. m. Corps qui se forme pendant la fermentation du tourteau restant de la fabrication d'huiles d'amandes et autres. On le retire par distillation. Liquide huileux, d'odeur analogue à celle de l'essence d'amandes amères, très-fluide, d'un goût âcre ; densité 1009 ; insoluble dans l'eau, brûlant avec une flamme pourpre. ($C^{68.42}H^{10.54}Az^{13.02}O^{7\ 02}$.)

CYANOMÈTRE. s. m. [de κύανος, bleu, et μέτρον, mesure]. Instrument inventé par de Saussure pour mesurer l'intensité de la couleur bleue du ciel.

CYANOPATHIE. s. f. V. CYANOSE.

CYANOPHOSPHORE. s. m. Corps fulminant produit par action de 5 parties de phosphore sur 20 de cyanure de mercure. ($3C^2Az.Ph.$)

CYANOSE. s. f. [*cyanosis*, de κύανος, bleu ; all. *Blausucht*, angl. *cyanosis*, *the blue disease*, it. *cianosi*, esp. *cianosis*]. (*Cyanopathie*, *ictère bleu*, *morbus cæruleus*.) Coloration bleue, quelquefois noirâtre ou livide, de la peau. On l'attribue généralement au mélange du sang artériel avec le sang veineux ; mais le choléra prouve que la peau peut devenir bleue sans que ce mélange ait lieu, et beaucoup d'autres phénomènes plus communs attestent qu'il suffit pour cela de la stagnation du sang dans les capillaires. Quoi qu'il en soit, la cyanose peut exister avec ou sans persistance de l'orifice interauriculaire ou de l'orifice interventriculaire, persistance qui, à son tour, peut avoir lieu sans cyanose. On l'a observée dans quelque cas où la disposition des gros vaisseaux à leur origine était seule anormale, et même chez des sujets bien conformés, mais malades, qui n'offraient d'autre altération organique du cœur et de l'appareil respiratoire qu'une adhérence des poumons aux plèvres ou au péricarde. Elle dépend donc de causes très-diverses. Chez tous les cyanosés, on a trouvé les vaisseaux gorgés de sang d'une couleur foncée, une grande disposition aux hémorrhagies, au refroidissement des extrémités et de la périphérie du corps. La cyanose se développe le plus souvent aussitôt après et même dès la naissance ; mais on l'a vue souvent se déclarer des semaines, des mois, une année plus tard. On peut vivre très-longtemps avec elle, et, sauf les cas où elle tient à un trouble passager de la respiration, jusqu'ici, comme beaucoup d'autres anomalies de l'organisation, elle a été rebelle à la médecine.

CYANOSÉ, ÉE. adj. Qui est atteint de cyanose. Se dit aussi de la couleur violacée que prennent la face, les lèvres, etc., dans diverses affections du poumon ou du cœur qui gênent la respiration.

CYANOTIQUE. adj. Qui concerne la cyanose, qui se rapproche de la couleur des individus cyanosés.

CYANOURINE. s. f. V. CYANURINE, mot mieux fait.

CYANOVALYLE. s. m. V. VALYLE.

CYANOXYSULFIDE. s. m. Corps obtenu par action du chlore sur l'acide sulfocyanhydrique, jaune, pulvérulent, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, soluble dans les alcalis étendus, qu'il colore en rouge intense. ($C^4H^2Az^2S^4O$.)

CYANURAMIDE. s. f. V. MÉLAMINE.

CYANURE. s. m. [*cyanurum*, angl. *cyanuret*, it. et esp. *cianuro*]. Nom générique des combinaisons du cyanogène avec les corps simples. Les cyanures, appelés autrefois *prussiates*, sont des sels solubles ou insolubles, décomposables par la chaleur. Ils fournissent divers produits azotés, s'ils sont humides ; et presque uniquement du cyanogène, s'ils sont exempts d'humidité. Dissous dans l'eau, on peut les considérer comme des solutions de cyanures ; ou, si on le préfère, comme des *cyanhydrates*, des *hydrocyanates*, suivant la loi établie pour les *chlorures* et *bromures métalliques*. Ils précipitent en bleuâtre les sels de fer, et le dépôt prend une couleur plus foncée par l'action de l'air. Traités par l'acide chlorhydrique, ils dégagent de l'acide cyanhydrique facile à reconnaître.

Cyanure d'argent [all. *Cyansilber*]. Sel blanc, insoluble dans l'eau, employé pour apprécier la quantité d'acide cyanhydrique contenue dans une liqueur : 100 parties de cyanure correspondent à 20,26 de l'acide.

Cyanure de cuivre [all. *Cyankupfer*]. Sel d'un blanc laiteux, insoluble, employé pour découvrir de petites quantités d'acide cyanhydrique.

Cyanure de fer [all. *Cyaneisen*]. On en connaît trois : le *cyanure ferreux*, d'un blanc grisâtre, qui se produit en chauffant, sans le contact de l'air, le cyanure ferroso-ammonique (cyanoferrate d'ammoniaque), jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une masse grise ; le *cyanure ferrique* et le *sesquicyanure de fer*, qui existent en combinaison avec d'autres cyanures.

Cyanure de mercure [*prussiate de mercure*, all. *Cyanquecksilber*]. Ce sel s'obtient, soit en faisant bouillir dans l'eau un mélange de 2 parties de bleu de Prusse et de 1 partie d'oxyde rouge de mercure, jusqu'à parfaite décoloration, et évaporant la liqueur ; soit en faisant passer un courant d'acide cyanhydrique dans de l'oxyde mercurique en suspension dans l'eau, puis concentrant le liquide convenablement. Il cristal-

lise en prismes à base carrée, opaques ou transparents et sans couleur. L'alcool le dissout un peu, et l'eau beaucoup plus. Il est susceptible de s'unir avec un excès d'oxyde de mercure, et de produire un oxycyanure en plaques ou en petites lames. Il joue, par rapport à d'autres cyanures, le rôle d'élément électro-négatif, et forme alors des cyano-hydrargyrates. Il peut même entrer en combinaison avec des iodures, des chlorures et des bromures, et donner naissance à diverses combinaisons cristallisables : les cyano-hydrargyrates d'iodures, de chlorures et de bromures. — Le cyanure de mercure est un poison corrosif énergique ; il a été administré dans le traitement de la syphilis, et, à l'extérieur, contre de certaines dartres.

Cyanure d'or [all. *Cyangold*]. Ce sel, proposé comme antisyphilitique, est en poudre d'un jaune-serin, insipide et inodore. Sa préparation exige beaucoup de soin. Figuier conseille de décomposer une solution de chlorure d'or (aussi neutre que possible) par le cyanure de potassium, sans mettre un excès de l'un ni de l'autre de ces sels : le dépôt, lavé avec soin, est en poudre jaunâtre, qu'il faut abriter de la lumière.— On l'emploie en frictions sur la langue, mêlé avec une poudre inerte, telle que celle d'iris préparée (1 partie de chlorure sur 3 de poudre). Il faut commencer par 0gr,003 seulement, et l'on ne doit faire le mélange qu'extemporanément.

Cyanure de potassium [*prussiate de potasse*]. Sel employé quelquefois en médecine, comme sédatif Il est blanc, cristallisable, très-soluble, fusible sans décomposition au feu, à l'abri de l'air. Exposé à l'air, en solution surtout, il s'altère promptement, et fournit du formiate et du carbonate de potasse ; de là l'incertitude qu'il présente quand il a été mal préparé. V. FERRO-CYANURE *de potasse*. On administrait ce cyanure à la dose de 0gr,013 à 0gr,025 en solution, puis on augmente cette dose progressivement : la solution doit être faite extemporanément. Il n'est plus employé.

Cyanure de zinc. Sel employé quelquefois en médecine. Il est insoluble, blanc, et s'obtient en précipitant un soluté de sulfate de zinc par le cyanure de potassium pur dissous dans l'eau. — On en a administré depuis 0gr,013 jusqu'à 0gr,075.

CYANURINE. s. f. [κύανος, bleu, et οὖρον, urine, all. et angl. *Cyanurin*, esp. *cianurina*]. Substance azotée particulière, presque insoluble dans l'eau, trouvée par Braconnot dans l'urine bleue. Giov. Semmola a donné le même nom à une autre matière bleue, non azotée, qu'il a trouvée dans l'urine d'un individu affligé d'une maladie rhumatismale. V. MÉLANURINE.

CYANURIQUE ou **CYANURÉNIQUE** (ACIDE). Nom donné par Wöhler et Liebig à l'acide découvert par Scheele dans les produits de distillation de l'acide urique, et nommé par ce chimiste *acide pyro-urique* [de πῦρ, feu, et *urique*] pour en rappeler l'origine. Il prend naissance dans la distillation sèche de l'urée, dans l'action des acides et des bases sur le mélam, l'ammélide, la mélamine et l'amméline. [3 (C^2Az) $Cl^3 + 3HO$.]

CYAT. V. ABRÉVIATION.

CYATHIFORME. adj. [de *cyathus*, κύαθος, gobelet, et *forma*, forme ; all. *becherförmig*, angl. *cupshaped*, it. et esp. *ciatiforme*]. Qui a la forme d'un gobelet.

CYCADACÉES ou **CYCADÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones à cotylédons incisés (polycotylédones), apétales, composée de végétaux exotiques ayant le port de palmiers et les fleurs dioïques.

CYCÉON. s. m. [κυκεών]. Préparation qui était faite ordinairement avec du vin, de la farine d'orge grillée, du miel, de l'eau et du fromage. Suivant Érotien, le cycéon était une boisson dans laquelle on délayait de la farine d'orge. Du reste, le mot *cycéon* désigne, chez les auteurs hippocratiques et chez les médecins grecs et latins, des préparations très-variables, mais dont la farine d'orge paraît toujours faire la base.

CYCLAME. s. m. [*Cyclamen*, L., all. *Erdscheibe*, *Schweinsbrod*, angl. *sowbread*, it. *ciclamino*, *pan porcino*, esp. *ciclamen*, *pan porcino*]. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, L., lysimachiées, J. La racine du cyclame d'Europe (*Cyclamen europæum*, L., *pain de pourceau*, *arthanita*) est sous la forme d'un pain orbiculaire aplati ; elle est brune en dehors, blanche en dedans, garnie de radicules noirâtres. Elle a une saveur âcre et caustique ; elle est fortement émétique et purgative : le danger et l'inconstance de ses effets l'ont fait rejeter de la matière médicale. Elle a donné son nom à l'*onguent d'arthanita*. V. ce mot.

CYCLAMINE. s. f. ($C^{40}H^{24}O^{20}$). Matière neutre blanchâtre, amorphe, soluble dans l'eau. Sa dissolution aqueuse produit, comme l'eau de savon, une mousse abondante par l'agitation. Elle présente alors la propriété singulière de se coaguler, comme l'albumine de l'œuf, à la température de 60° à 75°. Par le refroidissement, et après deux ou trois jours de repos, la partie coagulée se redissout dans l'eau mère, et peut alors se coaguler de nouveau par la chaleur. La cyclamine ne contient pas d'azote, et se dissout en grande proportion dans l'alcool, à l'aide d'une légère élévation de température; elle ne contient non plus ni phosphore ni soufre. Elle se change en sucre par l'action de la synaptase et de l'acide chlorhydrique. La cyclamine et le jus des tubercules de cyclamen introduits dans l'estomac des animaux ne provoquent aucun accident toxique. Au contraire, une eau contenant une très-faible quantité de ce jus est mortelle pour les poissons placés dans cette eau, et qui absorbent de cette manière le poison par les branchies (De Luca). La cyclamine, introduite sous la peau, agit sur l'économie animale à peu près comme le curare, mais d'une manière moins énergique.

CYCLANTHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, comprenant des arbrisseaux volubiles, à fleurs monoïques ou polygames, disposées en spirale sur un même spadice, et formant une spirale de fleurs mâles et une autre de fleurs femelles alternantes.

CYCLE. s. m. [*cyclus*, κύκλος, cercle, all. *Cyclus*, angl. *cycle*, it. et esp. *ciclo*]. Période ou révolution toujours égale d'un certain nombre d'années. — Les médecins de la secte méthodique ont aussi donné ce nom à un assemblage de moyens curatifs pris principalement dans le régime et la diététique, et continués pendant un nombre de jours déterminé : ils s'en servaient particulièrement dans le traitement des maladies chroniques. Cælius Aurelianus distingue trois sortes de cycles : le *cycle résomptif*, qui a pour objet de restaurer le malade fatigué de remèdes imprudemment employés, et qui consiste uniquement dans un régime où la nourriture et les exercices, d'abord entièrement supprimés, sont ensuite graduellement augmentés pendant environ neuf jours ; 2° le *cycle métasyncritique* ou *récorporatif*, qu'on fait suivre au malade immédiatement après le précédent, et qui n'en diffère qu'en ce qu'on permet des aliments un peu moins faciles à digérer; 3° une autre espèce de cycle auquel il ne donne point de nom particulier, et qu'on fait suc-

céder au métasyncritique. Ce dernier dure à peu près le même nombre de jours, et consiste principalement dans la soustraction des aliments âcres et salés qui faisaient partie du cycle précédent, et dans l'administration d'un vomitif le second jour. A la suite de cette troisième espèce de cycle, on faisait reprendre les deux premiers. Cette méthode curative a été appelée *méthode* ou *règle cyclique*. — *Cycle folial* ou *foliaire*. V. PHYLLOTAXIE.

CYCLITE. s. f. [*cyclitis*, de κύκλος, cercle]. Inflammation des procès ciliaires, du cercle ou corps ciliaire de la choroïde.

CYCLOCÉPHALE. adj. et s. m. [de κύκλος, cercle, et κεφαλή, tête]. Monstres qui ont deux yeux contigus ou un œil double occupant la ligne médiane, dont l'appareil nasal est atrophié, et qui n'ont pas de trompe (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CYCLOCÉPHALIEN. adj. et s. m. [de κύκλος, cercle, et κεφαλή, tête]. Famille de monstres chez lesquels l'appareil nasal est plus ou moins atrophié, et dont les yeux, imparfaitement conformés, ou rudimentaires, se rapprochent l'un de l'autre, ou se confondent ensemble sur la ligne médiane (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Elle comprend cinq genres : les *ethmocéphales* et les *cébocéphales*, dans lesquels les deux orbites sont très-rapprochées; les *rhinocéphales*, les *cyclocéphales* et les *stomocéphales*, dans lesquels les deux orbites sont confondues en une seule. Dans ces trois derniers genres, les globes oculaires peuvent être contigus, mais distincts, plus ou moins complétement soudés en un seul, ou même nuls.

CYCLOPE ou **CYCLOPIEN**. adj. et s. m. [κύκλωψ, cyclope, de κύκλος, cercle, et ὤψ, œil]. Nom donné autrefois aux monstres cyclocéphales dont les deux yeux étaient réunis en un seul. V. MONOPHTHALME.

CYCLOPIE. s. f. État résultant de la soudure complète des deux yeux chez les monstres cyclocéphaliens du genre rhinocéphale particulièrement.

CYCLOSE. s. f. Mouvement de gyration du liquide contenu dans certaines cellules végétales. V. CHARA et GYRATION.

CYCLOSTOMES. s. m. pl. et adj. [*cyclostomi*, de κύκλος, cercle, et στόμα, bouche; all. *Saugmäuler*, *Neunaugen*, angl. *cylostomous*]. Quatrième division de la classe des poissons, caractérisée par une peau molle, sans écaille, une seule nageoire (nageoire caudale); bouche ronde, large, à bords se rapprochant en long, et pourvue de papilles ou barbillons autour; dents cornées ou nulles; appareil de succion et d'érosion au fond de la bouche; sept paires de poches branchiales communiquant en dedans avec un conduit aquifère commun, et en dehors par un trou. Cette division est partagée en deux ordres : les *Suceurs*, à dents cornées multiples, partagés en deux familles, celle des *Lamproies* et celle des *Myxinoïdes*, contenant les *Heptatrèmes*, *Gastrobranches* et *Ammocètes*, à dents nulles ou rudimentaires. Le deuxième ordre comprend les *Branchiostomes*, représentés par une seule espèce (*Branchiostoma lubricum*), à cerveau presque nul, cœur rudimentaire, sans oreillette, globules du sang incolores. C'est le dernier des poissons. V. POISSON.

CYCLOTOME. s. m. [*cyclotomus*, de κύκλος, cercle, anneau, et τομή, section; all. *Cyclotom*, it. et esp. *ciclotomo*]. Instrument inusité destiné tout à la fois à fixer le globe de l'œil et à inciser la cornée, dans l'opération de la cataracte. Il se compose d'un anneau dans lequel on engage la partie antérieure de l'œil, et d'une lame fort tranchante qui, chassée par la détente d'un ressort, passe rapidement derrière l'anneau, et incise la cornée. V. KÉRATOTOMIE.

CYLINDER AXIS. V. NERF.

CYLINDRACÉ, ÉE. adj. [*cylindraceus*]. Qui approche de la forme cylindrique.

CYLINDRE. s. m. [*cylindrus*, κύλινδρος, all. et angl. *Cylinder*, it. et esp. *cilindro*]. Solide ayant les côtés perpendiculaires et une section circulaire. On a quelquefois donné le nom de *cylindre* au stéthoscope.

CYLINDRE-AXE ou **CYLINDRAXE**. V. NERF.

CYLINDRIQUE. adj. [*cylindricus*, all. *cylindrisch*, *walzenförmig*, angl. *cylindrical*, esp. *cilindrico*]. Qui tient du cylindre, dont la coupe transversale offre partout un cercle. — *Épithélium cylindrique* [all. *Cylinder-Epithelium*, angl. *columnar epithelium*]. V. ÉPITHÉLIUM.

CYLINDROÏDE. adj. [*cylindroides*]. Qui a la forme d'un cylindre. — *Protubérances cylindroïdes*. Nom que Chaussier a donné aux *cornes d'Ammon*.

CYLINDROSE. s. f. [de κυλινδροῦν, rouler en cylindre]. Sorte de suture du crâne. V. SUTURE.

CYLLOSOME. s. m. [de κυλλός, estropié, et σῶμα, corps]. Monstres caractérisés par une éventration latérale occupant principalement la région inférieure de l'abdomen, et par l'absence ou le développement imparfait du membre pelvien correspondant (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

CYME. s. f. [*cyma*, κῦμα, tendron, bourgeon; all. *Afterdolde*, angl. *cyme*, it. et esp. *cima*]. Mode d'inflorescence consistant en ce que la tige ou le rameau principal se termine par une fleur accompagnée, à sa base, de deux bractées opposées, ou d'un plus grand nombre de bractées verticillées. Dans le premier cas, il naît de l'aisselle de chacune des deux bractées un rameau ou pédoncule également terminé par une fleur munie de deux bractées, d'où sortent deux autres pédoncules, et ainsi de suite; de telle sorte que l'inflorescence se compose d'une suite de bifurcations offrant toujours entre elles une fleur terminale. Dans le second cas, quand la fleur terminale a plus de deux bractées, il naît de même un rameau de l'aisselle de chacune d'elles.

CYMÈNE. s. m., ou **CYMINE**. s. f. Corps qu'on retire de l'essence de cumin en même temps que le cuminol. Liquide incolore, réfractant fortement la lumière, d'odeur de citron très-agréable, inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther ($^{20}H^{14}$). Bout à 175°. Traité par l'acide nitrique, il donne l'*acide cyminique*.

CYNANCIE ou **CYNANCHE**. s. f. [*cynanche*, κυνάγχη, de κύων, chien, et ἄγχειν, étrangler]. Espèce d'angine dans laquelle les malades tirent la langue à peu près comme font les chiens haletants. V. ANGINE. — En botanique, V. ARGUEL et SOLÉNOSTEMME.

CYNANTHROPIE. s. f. [*cynanthropia*, de κύων, chien, et ἄνθρωπος, homme]. Espèce de mélancolie ou de manie dans laquelle le malade s'imagine être changé en chien.

CYNAPINE. s. f. Principe trouvé par Ficinus dans l'*Æthusa cynapium*, L. Il est cristallisable, alcalin, donne des sulfates cristallisables. V. CICUTINE.

CYNARÉES et **CYNAROCÉPHALES**. s. f. pl. [*cynarocephalæ*, de κύναρα ou κίναρα, sorte d'artichaut, et κεφαλή, tête]. Groupe de plantes qui fait partie de la famille des synanthérées, et auquel appartiennent l'*artichaut*, le *chardon bénit*, la *chausse-trape*, le *bluet*,

la *bardane*, etc. Les cynarocéphales, appelées aussi *carduacées*, sont caractérisées par des capitules composés de fleurons hermaphrodites, dont ceux de la circonférence sont quelquefois stériles, par un réceptacle muni de poils nombreux ou d'alvéoles, par un style renflé au-dessous du stigmate et garni de poils.

CYNARINE. s. f. V. CNICIN.

CYNIPS. s. m. [*cynips*, de κύων, chien, et ἴψ, sorte d'insecte]. Genre d'insectes hyménoptères dont une espèce produit la noix de galle dans le Levant, d'autres espèces le bédégar des rosiers, la caprification des figues, etc. V. GALLE.

CYNIQUE. adj. [*cynicus*, de κυνικὸς, de κύων, chien; all. *Hundskrampf*, angl. *cynic* ou *canine spasm*, it. *spasmo cinico*, esp. *espasmo cinico*].— *Spasme cynique*. Mouvement convulsif des muscles des joues, par lequel les lèvres s'écartent de manière à laisser voir les dents, comme fait un chien irrité.

CYNODINE. s. f. [all. *Cynodin*, it. *cinodine*, esp. *cinodino*]. Principe cristallin, encore peu connu, que Semmola dit avoir trouvé dans la racine du gros chiendent (*Cynodon dactylon*, L.).

CYNOGLOSSE. s. f. [*cynoglossum*, de κύων, chien, et γλῶσσα, langue; all. *Hundszunge*, angl. *hound's-tongue*, it. *cinoglossa*, *lingua di cane*, esp. *cinoglosa*]. Plante ainsi appelée à cause de la forme de ses feuilles (pentandrie monogynie, L., borraginées, J.). Sa racine, qui est grosse, longue, droite, charnue, grise ou brun rougeâtre extérieurement, blanche en dedans, d'une odeur vireuse, d'une saveur fade, passe pour antispasmodique et narcotique. — Les *pilules de cynoglosse* (*Cynoglossum officinale*, L.) doivent leur propriété au safran, au castoréum, et surtout à l'opium qu'elles contiennent. On les prépare avec : poudre d'écorce sèche de racine de cynoglosse, poudre de semences de jusquiame blanche, et extrait vineux d'opium, ãã 16 gram. ; myrrhe, 24 gram. ; oliban, 20 gram. ; safran et castoréum, ãã 6 gram. ; sirop d'opium, q. s. Elles contiennent le huitième de leur poids d'extrait d'opium.

CYNOREXIE. s. f. [de κύων, chien, et ὄρεξις, appétit; it. *cinoressia*, esp. *cinorexia*]. Faim canine. Les anciens appelaient ainsi un appétit extraordinaire éprouvé par certains malades, qui, après l'avoir satisfait, rejettent les aliments qu'ils viennent de prendre. C'est le plus souvent un symptôme de la gastrite chronique. V. CANIN et FAIM.

CYNORRHODON. s. m. [*Rosa canina*, L. *cynorrhodon*, de κύων, chien, et ῥόδον, rose; all. *Hundsrose*, it. *cinorrodo*, esp. *cinorrodon*]. Nom ancien de l'*églantier* ou rosier sauvage. On appelle ainsi maintenant le fruit de cet arbrisseau, qui est ovoïde, allongé, lisse, d'un rouge vif, et qui renferme une douzaine de petits osselets recouverts de poils rudes et très-courts. Il est astringent. On en prépare une *pulpe* en laissant macérer dans du vin blanc et pilant ensuite des cynorrhodons recueillis avant leur parfaite maturité, et dépouillés de leurs semences et de leurs poils intérieurs. Avec une partie de cette pulpe et une partie et demie de sucre cuit en consistance d'électuaire, on fait la *conserve de cynorrhodon*, employée contre les diarrhées chroniques, à la dose de 8 à 30 grammes.

CYPÉRACÉES ou **CYPÉROÏDÉES**. s. f. pl. [*cyperaceæ*, *cyperoideæ*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines hypogynes, J., qui ont une tige cylindrique ou triangulaire (chaume), avec ou sans nœuds. Des feuilles engaînantes, à gaîne entière et non fendue, souvent garnie à son orifice d'un rebord membraneux appelé *ligule*. Les fleurs en épillets écailleux; chaque fleur composée d'une seule écaille, à l'aisselle de laquelle on trouve généralement trois étamines; ovaire uniloculaire et monosperme, style simple à sa base, trois stigmates filiformes et velus, anthère bifide à sa base, en pointe à son sommet. Le fruit est un akène globuleux, comprimé ou triangulaire. V. SOUCHET.

CYPHELLE. s. f. [*cyphella*, de κύφος, vase à boire; all. *Cyphella*, *Becherchen*]. En botanique, fossette orbiculaire et bordée, comme celles qu'on observe à la surface inférieure des lichens.

CYPHOSE. s. f. [*cyphosis*, de κύφωσις, de κυφὸς, courbé; all. et angl. *Cyphosis*, it. *cifosi*]. Courbure anomale de la colonne vertébrale en arrière, c'est-à-dire dont la convexité est postérieure. La cyphose est *générale* ou *partielle*, suivant qu'elle occupe l'épine entière, ou qu'elle est bornée à une ou deux régions, même à quelques vertèbres. La cyphose partielle du dos constitue le *dos voûté ;* et la cyphose générale, la *bosse* proprement dite. V. LORDOSE.

CYPRÈS. s. m. [*Cupressus sempervirens*, L., κυπάρισσος, all. *Cypresse*, angl. *cypress-tree*, it. *cipresso*, esp. *ciprés*]. Arbre conifère, à rameaux dressés contre la tige; feuilles petites, squamiformes, imbriquées sur quatre rangs. Cônes globuleux, à écailles charnues, soudées avant la maturité seulement; appelés alors *noix de cyprès*, ils sont cueillis et usités comme très-astringents. Plus tard ils perdent cette propriété, quand les écailles se séparent lors de la maturité, et ils deviennent ligneux.

CYPRIN. s. m. [*cyprinus*, κυπρῖνος, all. *Karpfen*]. Genre de poissons osseux, malacoptérygiens abdominaux, de la famille des cyprinoïdes, nombreux en espèces, presque toutes alimentaires, dont la principale est la *carpe* (*Cyprinus carpio*, L.). La substance appelée *essence d'Orient* est la matière pigmentaire nacrée qui entoure la base des écailles de l'*ablette* (*Cyprinus alburnus*, L.), enlevée par lavage des écailles, conservée dans l'ammoniaque liquide, et qui sert à faire les perles fausses.

CYPSÈLE. s. f. [*cypsela*, de κυψέλιον, corbeille, coffret]. Fruit carcérulaire dont le péricarpe adhérent contient une graine dressée, sans périsperme, à radicule tournée du côté du style. Ex. : les fruits des synanthérées (Mirbel). C'est l'*akène* de Richard.

CYRÈNE (ÉCOLE DE). Cyrène était une ville grecque de la Cyrénaïque, sur la côte d'Afrique, qui avait une école de médecine célèbre avant les temps hippocratiques. V. CROTONE.

CYRTOMÈTRE. s. m. [de κυρτὸς, courbe, et μέτρον, mesure]. Instrument proposé par Piorry pour mesurer les voussures ou saillies morbides que peut offrir la périphérie du corps, spécialement la région précordiale et le thorax. — Woillez a aussi donné le nom de *cyrtomètre* à un instrument de son invention, destiné à mesurer la poitrine. Ce cyrtomètre consiste en une tige de baleine longue de 60 centimètres environ, et articulée à double frottement de 2 en 2 centimètres, de manière à conserver l'inflexion qu'on lui donne en l'appliquant sur une surface convexe ; il fournit à la fois, non-seulement l'étendue du contour circulaire, ou périmètre des deux côtés de la poitrine, et tous ses diamètres, mais encore un tracé sur le papier de la courbe horizontale circulaire du thorax. Le cyrtomètre a prouvé que la mensuration est un moyen non de diagnostiquer les

maladies de la poitrine, mais d'en suivre la marche, et, par suite, d'en établir le pronostic, et parfois même d'en instituer le traitement.

CYRTOMÉTRIE. s. f. Nom donné par Woillez à un nouveau procédé de mensuration de la poitrine. Pour pratiquer ce mode de mensuration, on se sert de l'instrument qu'il appelle *cyrtomètre*.

CYSTALGIE. s. f. [*cystalgia*, de κύστις, vessie, et ἄλγος, douleur; all. *Blasenschmerz*, it. et esp. *cistalgia*]. Douleur nerveuse de la vessie.

CYSTECTASIE. s. f. [de κύστις, vessie, et ἔκτασις, extension; angl. *cystectasy*]. Dilatation normale ou anormale de la vessie. — En chirurgie, procédé de lithotomie, qui consiste, après avoir exécuté les différents temps de l'opération comme dans la cystotomie ordinaire, jusques et y compris l'ouverture de la portion membraneuse de l'urèthre, à retirer le cathéter, et à introduire ensuite, sur le doigt indicateur gauche, un dilatateur de la prostate, qu'on fait fonctionner d'une manière lente, afin d'accroître assez les dimensions du col vésical pour qu'il puisse livrer passage au calcul.

CYSTENCÉPHALE. adj. et s. m. [de κύστις, vessie, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Monstres chez lesquels le cerveau, restreint dans son développement, a la forme d'une vessie mamelonnée.

CYSTHÉPATIQUE. adj. [*cysthepaticus*, de κύστις, vésicule, et ἧπαρ, ἥπατος, le foie]. Nom donné à des conduits excréteurs de la bile qu'on croyait aller directement du foie à la vésicule biliaire.

CYSTICERQUE. s. m. [*cysticercus*, de κύστις, vessie, et κέρκος, queue; all. *Blasenwurm*, *Finne*, angl. *cysticercus*, esp. *cisticerco*]. Genre de vers intestinaux qui ont le corps presque cylindrique, et dont la tête (Fig. 123, 2), garnie de quatre suçoirs (2, *e*), est couronnée par deux rangs de seize crochets (2, A, et 3) allongés, et terminée par une trompe obtuse (*h*) cylindroïde et imperforée. Les cysticerques sont presque toujours contenus dans des kystes membraneux (*kystes*

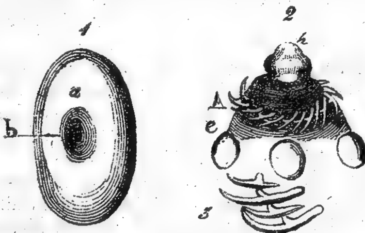


Fig. 123.

adventifs (Fig. 124). Les cysticerques sont composés d'une première vésicule (1 et 4), ovoïde (*vésicule propre*), qui remplit le kyste de tissu lamineux fourni par l'animal attaqué (*kyste adventi,*). Cette vésicule est pleine de liquide; elle présente un orifice entouré de petits plis circulaires (1), au pourtour duquel est insérée, à sa face interne (4), une deuxième petite *vésicule pisiforme* qui plonge dans le liquide. L'animal proprement dit est fixé, au fond de cette dernière (3 et 5), en continuité de tissu avec elle, par un pédicule plissé. Quand il est rétracté sur lui-même (3), il remplit exactement cette poche, et sa tête est en rapport avec l'orifice mentionné plus haut sur la grande vésicule, lequel est commun à elle et à la petite. Aussi, dès que l'animal veut sucer le sang, il n'a qu'à redresser et à allonger la tête par cet orifice. Le kyste du tissu vasculaire ou adventif présente souvent une petite cicatrice blanche, entourée de vaisseaux, en rapport avec l'ouverture de sortie de la tête du cysticerque de l'homme et de l'ours (*Cysticercus cellulosæ*, Rud.). Follin et Robin, auxquels on doit la connaissance de ces faits, ont aussi montré que ce n'est qu'en faisant

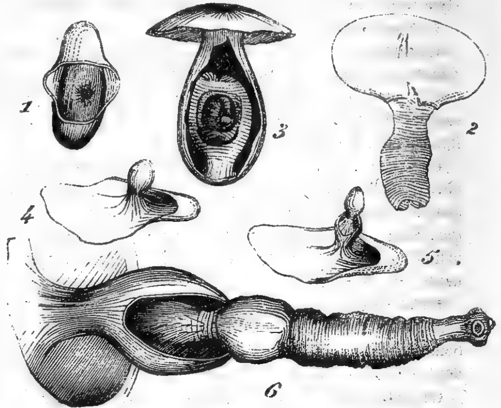


Fig. 124.

sortir de force ou naturellement le corps du cysticerque de sa *vésicule propre*, qu'il paraît, comme on le

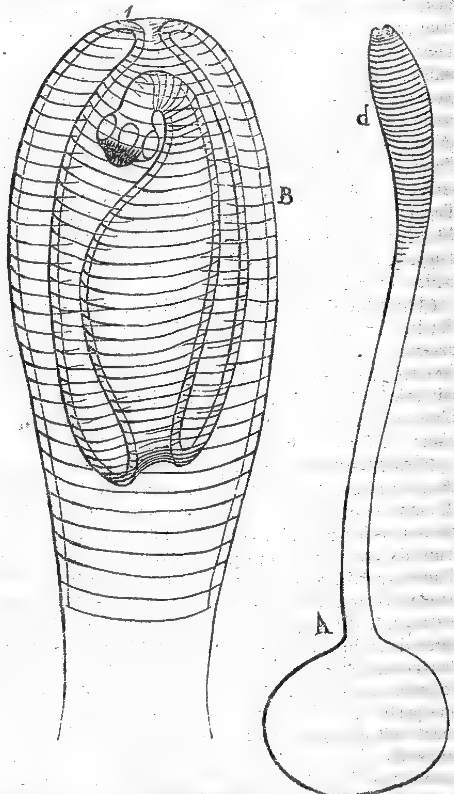


Fig. 125.

décrit habituellement, *terminé par une vessie pleine de liquide* (2 et 6); mais ce n'est pas là son état naturel. Chez les cysticerques du porc et du mouton (*Cysticercus*

tenuicollis, Rudolphi), la tête n'est pas rentrée aussi profondément sur elle-même dans le corps (Fig. 125, *d*), qui est creux, et qui n'est pas lui-même rentré dans la *vésicule propre* (A) comme sur le précédent animal. Il en résulte que le corps ou col est toujours pendant au dehors (*d*) de cette vésicule, et que celle-ci peut recevoir dans ces espèces le nom de *vésicule caudale* (A) qui lui a été donné. Ces espèces sont beaucoup plus volumineuses que chez l'homme, et, au lieu de varier de volume entre un pois et une olive, le parasite atteint celui d'une noix dans nombre de cas. Il y en a rarement plusieurs dans une même poche. Du reste, la tête est conformée comme dans le cysticerque de l'homme, et rétractée avec invagination de la même manière. — C'est à l'une d'elles qu'est due la maladie des porcs connue sous le nom de *ladrerie*. Le cysticerque de l'homme et celui du mouton représentent les deux extrêmes dans la disposition du corps (Fig. 124, 3 et 4) et de la *vésicule propre* (et Fig. 123, A). Chez le mouton, le corps est normalement extérieur à cette vésicule (A la représente de grandeur naturelle), qui est alors *vésicule caudale*. Dans le *Cysticercus cellulosæ* et quelques espèces voisines, comme le *cysticerque du lapin* (*Cysticercus pisiformis*, Zederer), le corps est normalement rentré dans la vésicule propre par triple invagination. C'est à cela qu'est dû l'orifice (Fig. 124) à la surface de la vésicule propre (*a*), ainsi que la disposition complexe (Fig. 124, 4 et 5) qui en résulte à la face interne de cette vésicule (qui ici n'est point *vésicule caudale*), et dans la cavité de laquelle se trouve tout le corps Du reste, chez le mouton (fig. 125), la tête et l'extrémité antérieure du corps (*d*) sont invaginées (1, F), d'après Reynal et Robin, comme l'est tout le corps dans les espèces précédentes Dans la Figure 124, 3 représente quatre crochets grossis 250 fois, et disposés sur deux rangées, l'une de gros crochets, à talon plus arrondi, l'autre de petits, à talon plus aigu. V. SCOLEX.

CYSTIDE. s. f. [*cystidium*, de κύστις, vessie]. Sur le réceptacle, entre les sporanges, les basides et les clinodes, ou sur leurs côtés, on observe très-souvent des cellules saillantes arrondies, ovales, quelquefois filiformes, simples ou rameuses, aiguës, obtuses ou renflées à leur extrémité libre. Dans les pezizes et les sphéries, on les appelle des *paraphyses;* dans les agarics, les bolets, etc., on les appelle *cystides* (on les a aussi, mais à tort, appelées des *anthéridies*, car on n'y a pas encore observé de spermatozoïdes, comme dans les anthéridies des algues). Ce sont des *organes végétatifs* accessoires de l'appareil reproducteur, mais dont les usages sont peu connus. On en rapprochera peut-être les filaments simples ou ramifiés, formés de cellules articulées, qu'on trouve sur les côtés du sporange terminal d'espèces plus simples que les sphéries : tels sont ceux qu'on observe sur quelques *clinosporés sphéronémés*. V. CONIDIE et SPERMATIE.

CYSTIES. s. f. pl. Cellules spéciales, gonflées d'air à l'époque de la fécondation, observées sur certaines plantes aquatiques.

CYSTINE. s. f. [*cystina*, de κύστις, vessie; all. et angl. *Cystin*, esp. *cistino*]. Nom donné par Berzelius à la substance que Wollaston avait appelée *oxyde cystique*, et pour laquelle on a proposé aussi les dénominations de *néphrine*, *uronoxyde*, *oxyde calculeux* ou *vésical* et de *scorodosmine*. On l'a trouvée constituant des calculs vésicaux, dont un, extrait par Civiale, avait le volume d'un œuf de poule. Certains malades en rendent sous forme de graviers. On en rencontre des concrétions dans les reins; enfin l'urine en contient parfois des quantités variables pendant longtemps, et d'une manière continue ou avec des interruptions. Elle s'associe quelquefois à d'autres principes de l'urine pour former des calculs; mais les urates et l'acide urique sont les substances auxquelles elle se joint le plus rarement. Ce produit anormal de la sécrétion des reins est une substance blanche, insipide, inodore, insoluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans l'ammoniaque, dont elle se dépose en belles lames hexagonales, et répandant une odeur fétide, alliacée, toute particulière, quand on la projette sur des charbons ardents. ($C^6H^6O^4S^2Az$.)

CYSTIPATHIE. s. f. [*cystipathia*, de κύστις, vessie, et πάθος, affection, maladie]. Maladie de la vessie considérée d'une manière générale.

CYSTIQUE. adj. [*cysticus*, κυστικός, de κύστις, vessie; angl. *cystic*, it. et esp. *cistico*]. Qui appartient à la vésicule biliaire. — *Artère cystique.* Branche de l'hépatique, qui se divise d'elle-même en deux rameaux. — *Bile cystique.* Celle qui a séjourné dans la vésicule. — *Calculs cystiques.* V. CALCUL. — *Conduit cystique.* Canal qui s'étend du col de cette vésicule à la partie supérieure du canal cholédoque, qu'il concourt à former en se réunissant à l'hépatique; il donne passage tour à tour à la bile qui reflue dans la vésicule, et à celle qui coule de la vésicule dans le duodénum. — *Oxyde cystique.* V. CYSTINE. — *Tumeurs cystiques.* Tumeurs composées de kystes multiples, telles qu'on en voit dans la mamelle, l'épididyme : *sarcocèle cystique.* V. FIBREUX et MYÉLO-KYSTIQUE. — *Veines cystiques.* Elles sont au nombre de deux, et se jettent dans la veine porte abdominale. — *Vers cystiques.* V. CESTOÏDE.

CYSTIRRHAGIE. s. f. [*cystirrhagia*, de κύστις, vessie, et ῥήγνυμι, je romps; it. *cistirragia*]. Hémorrhagie de la vessie.

CYSTIRRHÉE. s. f. [*cystirrhœa*, de κύστις, vessie, et ῥεῖν, couler; it. *cistirrea*]. Catarrhe vésical.

CYSTITE. s. f. [*cystitis*, de κύστις, vessie; all. *Blasenentzündung*, angl. *cystitis*, it. *cistite*, *cistitide*, esp. *cistitis*]. Inflammation de la vessie. On a voulu restreindre ce nom à l'inflammation aiguë qui affecte toute l'épaisseur des parois de la vessie, et réserver celui de *catarrhe vésical aigu* pour la phlegmasie bornée à la membrane muqueuse. La *cystite aiguë* résulte de causes accidentelles, comme un refroidissement brusque, un excès de boissons alcooliques, le cathétérisme mal exécuté, les manœuvres de la lithotritie et de la cystotomie; elle est généralement moins grave que celle qui tient à une exaspération du catarrhe chronique, et qui, par conséquent, se rattache aux mêmes causes que ce dernier. Les symptômes les plus saillants sont des besoins d'uriner fréquents et irrésistibles, des douleurs cuisantes pendant la sortie de l'urine, le ténesme, des épreintes, l'hypogastre douloureux à la pression, la fièvre, la soif, l'agitation, l'insomnie, des hoquets, des vomissements; si l'urine contient des mucosités, elles sont peu abondantes, peu consistantes, peu épaisses, souvent rougeâtres. Le traitement consiste à employer les antiphlogistiques, à écarter les causes qui peuvent exister, et surtout à prévenir le séjour de l'urine dans la vessie. Si, au début, on parvient à placer aisément une sonde, et que le malade en soit peu incommodé, les accidents pourront être fort légers, et la plupart de ceux qu'on

attribue à la cystite manquer. — Le *catarrhe chronique* est un des états morbides les plus communs, dont le principal caractère, aux yeux du vulgaire, consiste dans les dépôts dont l'urine est chargée, et les sensations particulières que détermine la sortie du liquide : cependant ce n'est pas d'ordinaire une maladie essentielle, étant l'effet consécutif d'un grand nombre d'états morbides de l'appareil urinaire et des tissus voisins, des affections de la prostate et du col vésical, des rétrécissements de l'urèthre, des calculs urinaires, des tumeurs fongueuses et autres de la vessie, du défaut ou de l'excès de force des contractions de ce viscère. Le point capital est de veiller à ce que l'urine ne s'amasse point dans la vessie, à débarrasser celle-ci par l'usage de la sonde, et, au besoin, à recourir aux injections d'eau tiède ou froide pour délayer et entraîner les dépôts muqueux, puriformes ou purulents. On doit en même temps combattre la cause organique ou matérielle, si elle est attaquable par les moyens dont l'art dispose.— *Cystite cantharidienne*. La cantharidine est absorbée lorsqu'on place de grands vésicatoires en assez grande quantité pour que, dans son élimination par le rein, elle agisse sur la vessie : elle en congestionne la muqueuse, y cause quelquefois des ampoules, des taches ecchymotiques ou de petites ulcérations. Il se produit à sa face interne, ainsi que dans les bassinets et l'uretère, de fausses membranes franchement fibrineuses. L'urine contient ordinairement de la fibrine, qui se coagule spontanément par le refroidissement, se prend en filaments et se dépose au fond du vase sous forme de gâteau gélatineux, analogue au dépôt de fibrine dans le liquide de certaines ascites. L'urine claire qui reste après ce dépôt est fortement albumineuse. Les symptômes sont une miction fréquente, douloureuse, peu abondante, parfois sanguinolente, avec ou sans fausses membranes, ou simplement de la chaleur en urinant, et des épreintes vésicales ou périnéales. Il y a quelquefois aussi de la chaleur dans la région des reins. Le mal disparaît peu à peu quand on cesse l'emploi des cantharides, mais peut inquiéter par sa persistance lorsque des vésicatoires sont entretenus longtemps par une pommade vésicante. Le camphre mêlé aux cantharides ne modifie en rien l'action de celles-ci sur la vessie, contrairement au préjugé reçu (Morel-Lavallée).

CYSTITOME. s. m. [*cystitomus*, de κύστις, vessie ou capsule, et τομή, section ; angl. *cystitom*, it. et esp. *cistitomo*]. Nom donné à divers instruments employés, les uns dans l'opération de la cataracte, pour diviser la partie antérieure de la capsule du cristallin, comme le cystitome de Lafaye ; les autres dans celle de la taille, pour inciser le périnée et pénétrer jusque dans la vessie, comme le cystitome de Lecat. Les premiers sont plus généralement appelés *kystitomes*, et les seconds *cystotomes*. V. ces mots.

CYSTOCÈLE. s. f. [*cystocele*, de κύστη, vessie, et κήλη, hernie ; all. *Blasenbruch*, angl. *cystocele*, it. et esp. *cistocele*]. Hernie de la vessie. La vessie, sinon en totalité, du moins en partie, peut s'échapper par l'anneau inguinal ou par l'arcade crurale, tant chez l'homme que chez la femme. C'est la *cystocèle inguinale*, ou *cysto-bubonocèle*, dans le premier cas, et la *cystocèle crurale*, ou *cysto-mérocèle*, dans le second. Si la vessie est accompagnée d'une anse d'intestin, ou d'une portion d'épiploon, ou des deux en même temps, il y a *cysto-entérocèle*, *cysto-épiplocèle*, ou *cysto-entéro-épiplocèle*. L'organe peut aussi faire hernie du côté du périnée, ce qui constitue la *cystocèle périnéale*, dont Pipelet a rapporté un exemple chez l'homme, mais qui est plus commune chez la femme. Enfin il arrive quelquefois, chez cette dernière, que la vessie fait hernie dans le vagin (*cystocèle vaginale*), et que même alors elle renferme des calculs, comme dans un cas rapporté par Ruysch.

CYSTODYNIE. s. f. [*cystodynia*, de κύστη, vessie, et ὀδύνη, douleur ; all. *Blasenschmerz*, it et esp. *cistodinia*]. Douleur rhumatismale qui a son siége dans la tunique musculaire de la vessie urinaire. Selon d'autres auteurs, ce mot est synonyme de *cystalgie*.

CYSTOHÉMIE. s. f. [*cystohæmia*, de κύστη, vessie, et αἷμα, sang]. Congestion du sang à la vessie.

CYSTOÏDE. adj. [*cystoides*, de κύστη, vessie, et εἶδος, forme ; esp. *cistoides*]. Rudolphi a réuni sous ce nom les vers appelés actuellement *cestoïdes*. V. Cestoïde. — *Tumeurs cystoïdes*. Tumeurs (fibreuses et hypertrophies glandulaires, etc.) parsemées d'un grand nombre de kystes.

CYSTOLIPOME. s. m. [de κύστη, kyste, et *lipome*]. Lipome enkysté.

CYSTOLITHE. s. m. [κύστη, cellule, et λίθος, pierre]. Corpuscules globuleux, oblongs ou linéaires (Weddell), d'apparence cristalline, composés de cellulose et de carbonate de chaux en couches concentriques, et qui se développent dans certaines cellules de l'épiderme chez les urticées et les acanthacées.

CYSTOLITHIQUE. adj. [*cystolithicus*, de κύστη, vessie, et λίθος, pierre ; it. et esp. *cistolitico*]. Qui a rapport aux calculs vésicaux.

CYSTOPLASTIE. s. f. [de κύστη, vessie, et πλάσσειν, former ; angl. *cystoplasty*]. Opération de la fistule vésico-vaginale par autoplastie.

CYSTOPLÉGIE. s. f. [*cystoplegia*, *cystoplexis*, de κύστη, vessie, et πληγή ou πλῆξις, coup violent ; it. et esp. *cistoplegia*]. Paralysie de la vessie.

CYSTOPTOSE. s. f. [*cystoptosis*, ce κύστη, vessie, et πτῶσις, chute ; all. *Blasenvorfall*, angl. *cystoptosis*, it. *cistoptosi*, esp. *cistoptosis*]. Relâchement de la membrane interne de la vessie, qui occasionne le prolapsus de cette membrane à travers le col de l'organe (Vogel). On rencontre quelquefois la cystoptose chez les femmes ; dans certains cas, la tumeur est formée par le sommet de la vessie ou par l'un des points de la face interne du viscère.

CYSTOPYIQUE. adj. [*cystopyicus*, de κύστη, vessie, et πῦον, pus ; it. et esp. *cistopiico*]. Qui tient à la suppuration de la vessie.

CYSTORRHAGIE. s. f. [κύστη, vessie, et ῥαγεῖν, faire éruption]. Hémorrhagie ayant son point de départ dans les capillaires de la muqueuse vésicale déchirés. V. Hématurie.

CYSTOSARCOME. s. m. [*cystosarcoma*, de κύστη, vessie, et σάρξ, chair]. Tumeurs constituées en grande partie par une masse plus ou moins ferme, fibreuse et riche en vaisseaux, au milieu de laquelle on rencontre des kystes isolés (Müller).

CYSTOSCOPE, et non **CYSTOCOPE.** s. m. [de κύστη, vessie, et σκοπεῖν, examiner]. Cathéter pourvu d'une plaque analogue à celle du stéthoscope et destinée à faciliter l'audition du bruit que produisent dans la vessie les calculs au contact d'une sonde.

CYSTOSPASTIQUE. adj. [*cystospasticus*, de κύστη, vessie, et σπάω, je resserre ; angl. *cystospastic*, it. *cistospatico*, esp. *cistoespastico*]. Qui tient au spasme de la vessie.

CYSTOSTÉATOME. s. m. Stéatome enkysté.

CYSTOTHROMBOÏDE. adj. [*cystothromboides*, de κύστη, vessie, et θρόμβος, grumeau, caillot ; it. *cistotromboide*]. Qui dépend de caillots de sang retenus dans la vessie.

CYSTOTOME. s. m. [*cystotomus*, de κύστη, vessie, et τέμνειν, couper ; all. *Steinmesser*, angl. *kystotom*, it. et esp. *cistotomo*]. Nom générique d'un assez grand nombre d'instruments usités dans l'opération de la taille, pour inciser la vessie. — Le *cystotome* avce lequel les Colot pratiquaient l'opération de la taille par le grand appareil, pendant les XVIe et XVIIe siècles, était une sorte de lancette allongée et fixée sur sa châsse. Thomas (en 1727) employait pour l'appareil latéral un *cystotome caché*, qui était droit, long de 16 à 21 centimètres du côté de la lame, et garni, à l'extrémité de sa gaîne, d'une pointe d'acier aplatie, aiguë et tranchante. — Le *cystotome de frère Côme* ou *caché* (Fig. 126, *a*), pour la cystotomie latéralisée, était imité du bistouri de Bienaise. Son manche, long de 13 1/2 centimètres, était taillé à pans irrégulièrement éloignés de son axe, et tournait sur un pivot central. Il était surmonté en avant par une gaîne longue d'environ 19 centimètres, légèrement concave sur un de ses bords, convexe sur l'autre, et terminée à son extrémité libre par une languette mousse et aplatie. Entre la gaîne et le manche s'élevait une noix pour l'articulation de la lame. Celle-ci, aussi longue que la gaîne destinée à la loger, était mince, étroite, légèrement convexe sur son tranchant, et coupée à angle droit à son extrémité libre, qui devait être émoussée. Par sa base, elle se continuait avec un prolongement aplati et solide qui servait de bascule ; l'union de la bascule avec la partie tranchante était large et placée dans la noix, où un clou à vis la retenait. Un ressort, étendu entre le manche et la bascule, maintenait celle-ci relevée et l'instrument fermé, jusqu'à ce qu'une pression plus forte vînt abaisser la bascule, et faire par conséquent sortir la lame de sa gaîne. Selon qu'on plaçait sous la bascule une partie du manche plus ou moins élevée, elle s'abaissait proportionnellement, et le degré d'écartement de la lame variait. Le cystotome de Lecat, celui de Pouteau, de Nannoni, etc., sont tout à fait inusités et à peine connus aujourd'hui. — Le *cystotome double*, imaginé par Dupuytren pour la cystotomie bilatéralisée, est construit comme celui de frère Côme, si ce n'est que ses deux lames présentent une courbure longitudinale prononcée, et qu'en s'écartant, elles décrivent une courbure latérale, de sorte que l'instrument ouvert offre une face concave en tous sens aussi, résultat naturel de la rencontre des deux courbes formant une croix. Civiale a proposé de le remplacer par un autre cystotome à lames droites, dont la gaîne se termine par une crête dirigée obliquement en haut, et servant à guider l'instrument dans la rainure du cathéter, les lames s'abaissant également à mesure qu'elles s'ouvrent : on retire l'instrument sans le retourner, et l'on tire horizontalement à soi, procédé plus simple, plus sûr et plus prompt (Fig. 126, *b*).

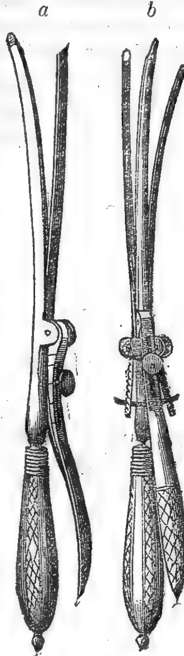


Fig. 126.

CYSTOTOMIE. s. f. [*cystotomia*, de κύστη, vessie, et τέμνειν, couper ; all. *Steinschnitt*, angl. *cystotomia*, it. et esp. *cistotomia*]. Opération appelée aussi *lithotomie* ou *taille*, dont le but est de se frayer une route à travers les tissus pour arriver jusqu'à la vessie, afin d'en extraire les calculs ou autres corps étrangers qui peuvent s'y trouver contenus. On arrive à la vessie par l'*hypogastre*, par le *périnée* ou par la *face postérieure* du viscère, ce qui fait qu'on distingue la cystotomie en *hypogastrique* ou *sus-pubienne*, *périnéale* ou *sous-pubienne*, et *recto-vésicale* ou *vagino-vésicale*. — *Cystotomie hypogastrique*. Imaginée par Franco vers le milieu du XVIe siècle, préconisée ensuite par Rousset, mise en pratique longtemps après par Douglas, Middleton, Cheselden et Morand, enfin bientôt abandonnée, cette opération a été remise en honneur par les modernes. On la pratique aujourd'hui de la manière suivante. L'hypogastre étant rasé, on introduit dans la vessie une sonde ordinaire, au moyen de laquelle on injecte lentement de l'eau tiède ; dès que le malade ressent un pressant besoin d'uriner, on retire l'instrument, et on le remplace par une *sonde à dard* (V. ce mot), dont, après avoir fait correspondre l'extrémité vésicale à la partie inférieure du bas-ventre, on confie le pavillon à un aide placé entre les jambes du malade. On pratique alors aux téguments abdominaux une incision qui commence à 5 1/2 ou 8 centimètres du pubis, se termine vers le milieu de cette éminence, et divise la peau, ainsi que le tissu adipeux ; puis, avec la pointe du bistouri, on perce l'aponévrose abdominale à l'angle inférieur de la plaie, et l'on glisse dans cette ouverture l'aponévrotome, avec lequel on fend la membrane dans l'étendue de 30 à 50 millimètres. On saisit le pavillon de la sonde, pour faire saillir l'extrémité vésicale et la rapprocher du pubis ; on embrasse cette extrémité avec le pouce et l'indicateur gauche, et l'on fait pousser par l'aide le dard, qui perce la vessie et passe entre les doigts ; on glisse le long de la rainure de ce dard un bistouri droit, avec lequel on divise la face antérieure de la vessie jusques auprès du pubis ; on introduit dans l'angle supérieur de la plaie le doigt indicateur, courbé en crochet ; on fait rentrer le dard dans sa gaîne et retirer la sonde ; on substitue au doigt le *gorgeret suspenseur* (V. ce mot), que l'on confie à un autre aide ; libre alors de ses deux mains, on introduit, le long de la gouttière du gorgeret, des tenettes avec lesquelles on charge la pierre, qu'on extrait avec lenteur et sans brusquerie. — *Cystotomie périnéale*. Elle peut être pratiquée sur la ligne médiane ou sur les côtés de cette ligne. A la seconde manière se rapportent la *méthode latérale* et la *méthode latéralisée ;* à la première, le *grand appareil*, le *petit appareil* et la *méthode bilatérale*. 1° La *méthode latérale*, inventée en France, vers l'an 1727, par Foubert et Thomas, consistait à laisser intacts, sur la ligne médiane, l'urèthre, la prostate et le col de la vessie, et à diviser la partie gauche de la face inférieure du corps de cet organe, le long du bord périnéal des branches correspondantes de l'ischion et du pubis. Le corps caverneux gauche risquait d'être souvent entamé, on était exposé

à manquer la vessie ; la plaie était étroite, non dilatable ; les infiltrations urineuses dans le bassin devaient être fréquentes, et l'extraction d'un calcul, même médiocre, devait présenter d'insurmontables difficultés. Cette méthode est abandonnée depuis longtemps. 2° La *méthode latéralisée*, due à Jacques de Beaulieu, a été soumise à des règles fixes par Cheselden et frère Côme. Elle exige que le malade soit couché sur une table, les membres inférieurs écartés, les jambes fortement ployées sur les cuisses, et celles-ci sur le ventre, les pieds attachés avec les mains, la tête et les épaules soulevées, le reste du corps sur un plan horizontal. Le périnée rasé, on introduit dans la vessie un cathéter, dont la tige doit être verticale et la plaque légèrement inclinée vers l'aine droite. Avec un bistouri droit, tenu de la main droite comme une plume à écrire, pendant que de la main gauche on tend les téguments, on fait d'un seul trait aux téguments une incision qui commence sur le raphé à 18 ou 23 millimètres au-devant de l'anus, et qu'on prolonge jusqu'au milieu de l'espace compris entre l'ouverture anale et la tubérosité de l'ischion gauche. Un second trait, de moitié plus court, divise l'aponévrose superficielle du périnée, l'entrecroisement des muscles bulbo-caverneux, sphincter externe et transverse, et l'aponévrose moyenne du périnée, jusqu'à l'urèthre, à une petite distance du prolongement bulbaire. La pointe du bistouri, conduite par le bord externe du doigt indicateur gauche préalablement enfoncé dans la plaie jusqu'au cathéter, se place dans la rainure de l'instrument ; on divise l'urèthre, en donnant à l'incision une étendue de 9 à 11 millimètres, et ayant soin que la pointe de l'instrument avance directement vers le col de la vessie, sans trop approcher de l'urèthre ; on fend la partie membraneuse du canal en procédant de bas en haut et d'avant en arrière. La section étant terminée, l'index gauche, toujours placé dans l'angle supérieur de la plaie, appuie sur la rainure du cathéter, dans laquelle l'ongle et une partie de la pulpe du doigt se logent et servent de guide pour y insinuer l'instrument avec lequel on se propose de fendre le col de la vessie. Parmi les nombreux instruments qui ont été proposés à cet effet, on préfère, en France, le *cystotome caché* (V. ce mot). A la faveur de la rainure du cathéter, on l'introduit dans l'intérieur de la vessie : pour cela, après s'être assuré que la languette est engagée dans la rainure, on retire le doigt de la plaie, on saisit la plaque du cathéter, et on l'abaisse de manière à en relever l'extrémité cannelée ; dès qu'elle est horizontale, à partir du point sur lequel appuie la pointe du cystotome, on pousse ce dernier, qui glisse dans la cannelure, ou plutôt les deux instruments entrent ensemble dans la vessie. Quand on est arrivé dans celle-ci, on relève le cathéter, on place le cystotome de façon que sa lame soit parallèle à la plaie des téguments ; on applique le pouce et l'index gauches au point d'union de la bascule au manche, on pose la main droite sur le manche, on appuie sur la bascule, préalablement disposée de manière que l'incision ait justement l'étendue voulue, et l'on tire horizontalement à soi. La Figure 127 représente une dissection du périnée, qui montre dépouillées la portion membraneuse de l'urèthre et la prostate ; elle fait comprendre le temps de l'opération qui consiste à diviser la glande avec le *lithotome* ou *cystotome caché*. Une ouverture est faite à la vessie pour montrer la position de l'instrument dans cette cavité et celle du calcul. L'incision faite, on introduit dans la plaie, d'abord le doigt, pour reconnaître la disposition des parties, puis un gorgeret mousse et des tenettes ; on retire le gorgeret, on ouvre les tenettes ; on cherche la pierre, on la charge, et on l'extrait après s'être assuré, par un mouvement de rotation, que les parois vésicales n'ont pas été pincées. 3° Le *petit appareil*, ou *méthode de Celse*, est ainsi appelé à cause du petit nombre d'instruments qu'il nécessite. On introduit dans l'anus les doigts indicateur et médius gauches, on les enfonce le plus possible dans le rectum, et, combinant la pression au-dessus du pubis et

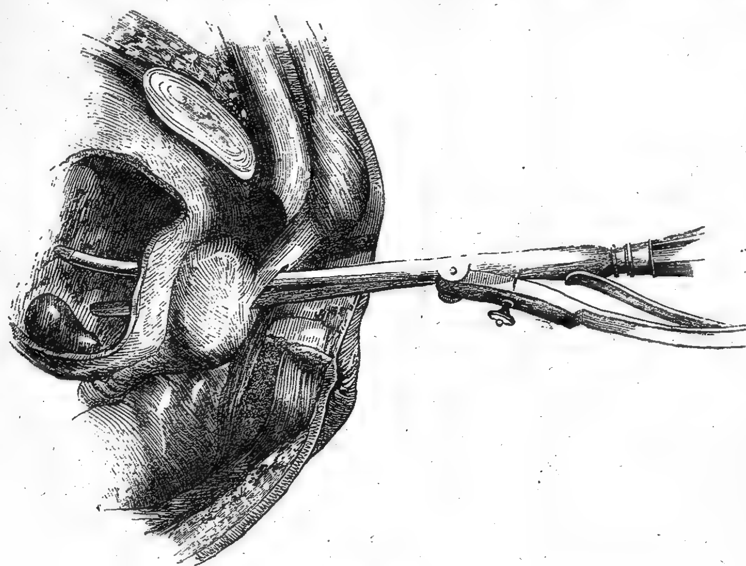


Fig. 127.

les recherches par l'intestin, on amène avec les deux doigts la pierre vers le col de la vessie, en la pressant avec assez de force pour qu'elle fasse une saillie apparente sur le côté gauche du raphé. On pratique alors au périnée, sur la pierre elle-même, une incision en forme de croissant, et l'on extrait le corps étranger, soit en le poussant avec les doigts introduits dans le rectum, soit en glissant derrière lui une curette. Ce procédé n'est applicable qu'à un très-petit nombre de cas. 4° Le *grand appareil*, imaginé en 1520 par Jean de Romani, doit son nom au grand nombre d'instruments employés pour le mettre en pratique. L'opérateur divisait, le long du côté gauche du raphé, depuis le scrotum jusque près de l'anus, les téguments, le tissu cellulaire, l'aponévrose périnéale inférieure, la partie postérieure de la région spongieuse, le bulbe et un peu la portion membraneuse de l'urèthre. Un cathéter, introduit préalablement dans le canal, étant alors à découvert, sa cannelure servait à guider le conducteur mâle, sur lequel on glissait ensuite le conducteur femelle. En écartant l'un de l'autre ces conducteurs, on dilatait, ou plutôt on déchirait la portion membraneuse de l'urèthre, la prostate et le col de la vessie; un gorgeret mousse introduit par cette voie servait ensuite de guide aux tenettes. Malgré les modifications importantes faites à ce procédé par divers lithotomistes pour éviter les dilacérations, presque toujours suivies de violentes inflammations, d'incontinence d'urine, de fistules urinaires, ils ne purent parer à ces inconvénients, et la taille par le grand appareil n'est plus pratiquée aujourd'hui. 5° La *taille bilatérale*, imaginée par Dupuytren, consiste à faire au périnée une incision demi-circulaire qui, commençant à droite entre l'anus et l'ischion, se termine à gauche au point correspondant, en passant à 11 millimètres en avant de l'anus, à la partie antérieure duquel elle est concentrique. Le tissu lamineux, l'aponévrose périnéale, etc., sont ainsi successivement divisés, jusqu'à ce que l'instrument arrive au cathéter et à l'urèthre. La paroi inférieure du canal est ensuite incisée longitudinalement entre le bulbe et le rectum, dans l'étendue de 9 à 11 millimètres, et l'ongle du doigt indicateur gauche conduit le cystotome jusqu'à la rainure du cathéter. On retire celui-ci; on retourne le cystotome de manière que sa concavité, de supérieure qu'elle était, devienne inférieure, et, pressant de la main droite sur l'une ou l'autre bascule, on retire l'instrument en inclinant graduellement le manche jusqu'à ce que les lames soient sorties. L'opération se termine comme après la taille latéralisée. — *Cystotomie recto-vésicale*. Sanson avait pensé que l'on remplacerait les diverses méthodes cystotomiques, en attaquant la vessie sur la ligne médiane par une incision qui, après avoir fendu le sphincter externe de l'anus, pénétrerait dans le viscère, soit par son col en divisant la prostate, soit par son bas-fond, entre le bord postérieur de cette glande et le repli recto-vésical du péritoine. De là deux procédés distincts, qui ont été mis plusieurs fois en pratique, mais qui comptent peu de partisans aujourd'hui. — *Cystotomie vagino-vésicale*. Pour la pratiquer, on introduit par l'urèthre, dans la vessie, un cathéter avec lequel on presse le bas-fond de cet organe, et on le porte vers le vagin; on introduit ensuite dans le vagin un gorgeret de bois, avec lequel on déprime et repousse la partie postérieure de l'orifice vaginal. La cloison vagino-vésicale est alors parfaitement à découvert, et il devient facile, après avoir reconnu la rainure du cathéter, de diriger sur elle la pointe d'un bistouri droit, et d'inciser les membranes adossées des deux organes, en commençant en arrière du col et prolongeant la section le long du bas-fond de la vessie.

CYTINACÉES ou **CYTINÉES**. s. f. pl. [*cytineæ*]. Famille de plantes tirant son nom du genre *Cytinus*, et différant des aristolochiées, auxquelles on l'avait réunie, par ses graines attachées à des trophospermes pariétaux, ses fleurs unisexuées et le nombre quaternaire ou quinaire des diverses parties de la fleur.

CYTISINE. s. f. [all. *Cytisin*, *Bohnenbaumbitter*, angl. *cytisine*, it. et esp. *citisina*]. Substance incristallisable, d'un jaune brunâtre, amère, nauséabonde, très-soluble dans l'eau et l'alcool aqueux, existant dans les graines du *Cytisus laburnum*, L. Elle a de l'analogie avec l'émétine : à la dose de 10 à 15 centigrammes, elle fait vomir et purge; à dose plus forte, elle causerait des accidents.

CYTOBLASTE, et non **CYSTOBLASTE**. s. m. [de κύτος, cavité, et βλαστὸς, bourgeon, rejeton; angl. *cytoblast*]. Nom donné par Schleiden au *noyau* (V. ce mot) ou *nucléus* des cellules, lorsqu'on croyait que toute cellule commençait par l'état de nucléole, d'où dérivait le noyau, qui lui-même aurait servi de germe à la cellule. Ce mot n'est plus guère employé, depuis qu'on sait que, dans beaucoup d'espèces d'éléments, cellule et noyau naissent simultanément, et que, lorsque le noyau naît seul, il reste tel sans être le germe d'une cellule, ou que, si autour de lui naît le corps d'une cellule, ce n'est pas sa substance qui est le point de départ de celle-ci.

CYTOBLASTÈME. s. m. [κύτος, cavité, et βλάστημα, bourgeon, production]. Matière amorphe liquide ou demi-liquide où naissent des éléments anatomiques. On lui préfère actuellement le terme *blastème* (V. ce mot), depuis qu'on sait que, chez l'adulte et même chez le *fœtus*, dans des liquides exsudés naissent des éléments ayant forme de fibres, etc., sans qu'ils passent nécessairement par l'état de cellule. Il peut néanmoins être conservé pour désigner les blastèmes où naissent spécialement des cellules. V. GENÈSE.

CYTOBLASTION. s. m. [κύτος, cellule, masse, corps, et βλαστεῖον, bourgeon, production]. Espèce d'éléments anatomiques offrant deux variétés coexistantes, caractérisées : l'une par sa forme de noyaux libres, sphériques, rarement un peu ovoïdes ($0^{mm},005$ à $0^{mm},006$, rarement plus ; quelquefois $0^{mm},004$), à fines granulations de teinte obscure à l'intérieur, mais sans nucléole proprement dit ; l'autre variété, toujours bien moins abondante, offre la forme de cellule sphérique, nullement ou peu granuleuse, entourant de près un noyau semblable aux noyaux libres. Ces éléments se trouvent en très-petite quantité dans l'épaisseur du tissu du derme cutané, de celui des muqueuses et des séreuses, dans le parenchyme pulmonaire. A l'état morbide, on les trouve constamment dans les productions suivantes : fongosités ou tissu vasculaire des plaques muqueuses syphilitiques en quantité variable, des condylomes, des chancres indurés ou non ; dans les tumeurs gommeuses syphilitiques, dans beaucoup de tumeurs fibro-plastiques et de tumeurs épithéliales ; dans les plaques ou granulations grises ou jaunâtres de la pie-mère enflammée ; dans les granulations grises isolées ou confluentes, dites granulations grises tuberculeuses du poumon, se rencontrant souvent dans l'affection dite *phthisie aiguë* (on les a, dans ce cas, certainement pris pour des corpuscules du tubercule, bien

que l'acide acétique les rende foncés, tandis qu'il pâlit le tubercule) ; dans les granulations grises ou jaunâtres du rein de certaines formes de néphrite ; dans les productions demi-transparentes ou fongueuses autour des *tumeurs blanches;* dans les végétations, polypiformes ou non, des muqueuses, celles de la vessie entre autres. On les trouve enfin en quantité considérable dans la substance molle, pulpeuse, grisâtre, des *chalazions* (V. ce mot), qu'ils constituent presque en totalité, ainsi que dans les parois de certains kystes de la conjonctive. Leur forme, leur petit volume, leurs bords foncés, l'action de l'acide acétique, les distinguent des éléments embryo-plastiques qu'ils accompagnent assez souvent d'une part, et des corpuscules du tubercule qu'ils n'accompagnent que fort rarement dans les petits tubercules déjà jaunâtres du poumon. V. GRANULATIONS *grises*.

CYTOGÉNÉTIQUE. adj. [de κύτος, cellule, et γενετικὸς, qui engendre]. Qui a rapport à la naissance des cellules.

CYTOÏDE. adj. [de κύτος, cellule, et εἶδος, forme]. — *Globules*, ou *corpuscules cytoïdes* (Henle, 1850) : synonyme de *leucocytes*. V. ce mot.

D

DACRYADÉNITE. s. f. [*dacryadenitis*, de δάκρυ, larme, et ἀδὴν, glande]. Inflammation de la glande lacrymale.

DACRYOCYSTITE. s. f. [*dacryocystitis*, de δάκρυον, larme, et κύστις, sac]. Inflammation du sac lacrymal.

DACRYOHÉMORRHAGIE. s. f. [de δάκρυον, larme]. Hémorrhagie par les voies lacrymales.

DACRYOÏDE. adj. [*dacryoides*, de δάκρυ, larme, et εἶδος, ressemblance]. Qui ressemble à une larme. Se dit en botanique d'une graine arrondie, oblongue, et légèrement pointue à l'une de ses extrémités.

DACRYOLINE. s. f. [de δάκρυ, larme]. Substance organique des larmes qui ne se coagule ni par les acides, ni par la chaleur, mais qui, par l'évaporation lente à l'air libre, se convertit, comme le mucus nasal, en une substance jaune et insoluble. Hünefeld l'appelle *lacrymine* ou *thrænine*, du mot allemand *Thräne*, larme. Jacquin l'appelle *gluten ;* Fourcroy et Vauquelin la nomment *mucus*.

DACRYOLITHE. s. m. [de δάκρυον, larme, et λίθος, pierre]. Calcul lacrymal.

DACRYOLITHIASE. s. f. [de δάκρυον, larme, et *lithiase*]. Production de calculs dans les voies lacrymales.

DACRYOME. s. m. [*dacryoma*, de δάκρυον, larme]. Écoulement de larmes causé par l'oblitération des points lacrymaux (Vogel).

DACRYOPÉE. adj. [*dacryopœus*, de δάκρυ, larme, et ποιεῖν, faire]. Qui détermine le larmoiement.

DACRYOPS. s. f. Tumeur des voies lacrymales.

DACRYORRHÉE. V. LARMOIEMENT.

DACTYLÉ, ÉE. adj. [de δάκτυλος, doigt]. Se dit d'un corps de forme oblongue, à peu près cylindrique, ou qui ressemble un peu à un doigt.

DACTYLION. s. m. [*dactylium*, de δακτύλιος, anneau]. Réunion de plusieurs doigts entre eux (Vogel). V. PALMATURE.

DACTYLITE. s. f. [*dactylitis*, de δάκτυλος, doigt]. Inflammation des doigts ou d'un doigt ; panaris.

DACTYLIUS. s. m. [δακτύλιος, anneau]. Annélide sétigère abranche, rencontrée par Curling dans la vessie de l'homme, prise pour un helminthe, et désignée sous le nom de *Dactylius aculeatus*. Tête obtuse, corps armé de crochets (soies) en séries multiples, queue obtuse et annelée. Les mâles ont 16 millimètres et les femelles 20 millimètres de long.

DACTYLOPTÈRE. s. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisins des rougets, et appelés *poissons volants*, par suite du grand développement de leurs nageoires antérieures membraneuses, qui leur permettent de se soutenir quelque temps hors de l'eau.

DADYLE. s. m. [angl. *dadyl*, esp. *dadilo*]. Synonyme de *camphogène*. V. ce mot.

DAGUE. s. f. [all. *Spiesse*]. Bois de cerf après la première année, quand il commence à se former, et qu'il n'a qu'une simple tige, sans aucune branche.

DAGUERRÉOTYPE. s. m. V. PHOTOGRAPHIE.

DAGUET. s. m. [*subulo*]. Jeune cerf qui pousse son premier bois ou ses dagues.

DAGOUSSA. s. m. [*Eleusine tocusso*, Fresen]. Graminée de la tribu des chloridées qui est, en Abyssinie, l'objet d'une culture très-étendue. Ses fruits, à peu près de la grosseur d'un grain de millet, enveloppés dans des écailles qui s'enlèvent facilement, sont jaunes et très-farineux ; on en fait des espèces de galettes. Mais le dagoussa sert principalement à la confection d'une sorte de bière nommée *thalla*. V. ce mot.

DAHLIA. s. m. Plante synanthérée corymbifère de la tribu des astéroïdées (*Dahlia variabilis*, L.), recherchée seulement comme plante d'ornement.

DAHLINE. s. f. [angl. *dahlin*, it. *dalina*]. C'est l'*inuline* extraite des tubercules du dahlia.

DAIM. s. m. [*dama*, m. et f.]. Animal de l'ordre des ruminants et du genre cerf (*Cervus dama*, L.), commun dans les régions tempérées de l'Europe, et particulièrement en Angleterre, où l'on en élève dans les parcs. La femelle porte le nom de *daine* (s. f.). La peau de daim est estimée dans l'industrie et sert surtout à faire des gants.

DALBERGIÉES. s. f. pl. Subdivision des légumineuses papilionacées.

DALLÉIOCHINE. s. f. Produit de décomposition de la chinine par le chlore. Poudre verte, granuleuse, soluble dans l'alcool, non dans l'éther. Elle est sans odeur, amère comme la quinine. ($C^{15}H^{10}O^5Az$.)

DALTONIEN. s. m. Celui qui est affecté de daltonisme.

DALTONISME. s. m. Vice de la vue qui empêche de distinguer les couleurs. V. DYSCHROMATOPSIE.

DAMALIQUE. adj. [de δαμάλη, génisse]. — *Acide damalique*. Acide retiré des urines d'homme et de vache, et qui forme une des couches huileuses qu'on obtient en extrayant l'acide damalurique (Stœdeler).

DAMALURIQUE. adj. — *Acide damalurique*. Acide extrait de l'urine de vache et de celle d'homme ; celle-ci en renferme moins. Sa composition est $C^{14}O^{12}O^4$. C'est un acide voisin de l'acide œnanthylique ; il renferme seulement 2 atomes d'oxygène de moins. Il est volatil et forme des sels avec la baryte (Stœdeler).

DAMAN. s. m. Genre de pachydermes dont une espèce (*Hyrax capensis*, Buffon), appelée aussi *blaireau des rochers* et *marmotte du Cap*, est rangée quelquefois, à tort, parmi les rongeurs, dont elle a un peu l'aspect extérieur. L'*hyraceum*, ou pissat de blaireau, serait l'urine de ces animaux desséchée dans les creux des rochers, où ils ont l'habitude de pisser toujours au même

endroit. Cette matière, brune, dure, pesante, se ramollit entre les doigts, a une odeur analogue à celle du castoréum ; elle est amère et astringente. Elle a été employée en médecine comme ce dernier corps.

DAMMAR ou **DAMMARA**. s. m. Résine connue sous le nom de *résine kauri*, *kouri* ou *cowdie du pin*, d'une couleur ambrée, en morceaux de la grosseur du poing, facilement fusibles. Appelée *acide dammarique*, elle est, suivant R. D. Thomson, composée de deux résines, l'une acide, qu'il appelle *acide dammarique ;* l'autre blanche, qu'il appelle *dammarane*. Le mélange de ces deux résines (ou la résine brute), soumis à la distillation sèche, donne naissance à de l'eau et à une huile jaune d'ambre que Thomson nomme *dammarol ;* distillé avec six fois son poids de chaux vive, ce mélange se convertit en une huile d'un jaune ambré que Thomson appelle *dammaron*. Elle vient de la Malaisie, fournie par les *Dammara orientalis*, Lambert, *australis*, Lamb., etc., de la famille des conifères.

DAMMARINE. s. f. Résine particulière extraite de la résine dammar ou dammara par Brandes et Lecanu.

DANSE DE SAINT-GUY. V. CHORÉE.

DAPHNACÉES ou **DAPHNOÏDÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, plus généralement connue sous le nom de *thyméléacées* ou *thymélées*. V. ce mot.

DAPHNÉ. s. m. [δάφνη, laurier]. Genre botanique intéressant, type de la famille des daphnacées, et contenant plus de cinquante espèces, dont trois tiennent un rang important dans la matière médicale : 1° le *Daphne gnidium*, L., vulgo *garou*, *sainbois*, *daphné paniculé ;* 2° le *Daphne mezereum*, L., vulgo *mézéréon*, *bois-gentil*, *lauréole femelle ;* 3° le *Daphne laureola*, L., vulgo *lauréole*, *lauréole mâle*. V. GAROU.

DAPHNÉINE ou **DAPHNINE**. s. f. [angl. *daphnine*, it. et esp. *dafnina*]. Principe cristallisable, blanc, amer, fusible, soluble dans l'eau, neutre (Vauquelin), trouvé dans l'écorce des *Daphne*. ($C^{62}H^{34}O^{38}.8HO$.)

DAPHNÉTINE. s. f. Composé cristallisable résultant du dédoublement de la daphnine en glycose et daphnétine au contact de l'acide chlorhydrique. ($C^{38}H^{14}O^{18}$.)

DARD. s. m. [*spiculum*, all. *Stachel*, angl. *sting*, it. *dardo*]. Partie essentielle de l'aiguillon des insectes hyménoptères, composée de deux stylets cannelés qui, par leur adossement, forment un canal servant d'issue au venin. V. SONDE et STYLET.

DARTOÏQUE ou **DARTOÏDE**. adj. Qui a de l'analogie ou du rapport avec le dartos. V. ÉLASTIQUE.

DARTOS. s. m. [*dartos*, δαρτὸς, de δέρω, j'écorche ; angl. *dartos*, it. *darto*, esp. *dartos*]. Enveloppe des testicules située au-dessous de la peau du scrotum, à laquelle elle adhère intimement. Le dartos est formé d'un tissu lamineux dont les faisceaux affectent généralement une disposition longitudinale. Ce tissu a une teinte rougeâtre, due à l'abondance des vaisseaux sanguins et à des faisceaux de fibres musculaires de la vie organique accompagnant les faisceaux de fibres lamineuses. Ses contractions font plisser la peau du scrotum en travers, et la rendent plus dense, plus ferme. Autrefois on le croyait, à tort, de la nature des muscles striés. V. CRÉMASTER.

DARTRE. s. f. [*herpes*, ἕρπης, *Flechte*, it. *dartro*, esp. *dartros*]. Terme générique par lequel on a désigné beaucoup de maladies de la peau très-différentes l'une de l'autre, que l'on considérait comme formant un genre de phlegmasies cutanées. Quelques auteurs en ont distingué sept espèces : 1° *dartre furfuracée volante*, consistant en de légères exfoliations de l'épiderme ressemblant aux pellicules du son (V. LÈPRE et TRICHOPHYTON) ; 2° *dartre squameuse*, exfoliations de l'épiderme qui forme des écailles plus larges que dans l'espèce précédente (V. ECZÉMA, LICHEN) ; 3° *dartre crustacée*, croûtes jaunes, grises, blanchâtres, ou verdâtres, de différentes formes (V. IMPÉTIGO) ; 4° *dartre rongeante*, boutons pustuleux ou ulcères rongeants qui fournissent un pus ichoreux et fétide, n'attaquent pas seulement la peau, mais corrodent aussi les muscles et les cartilages, et s'étendent quelquefois jusqu'aux os (V. LUPUS) ; 5° *dartre pustuleuse*, pustules plus ou moins volumineuses et remplacées par des taches rougeâtres (V. ACNÉ et SYCOSIS) ; 6° *dartre phlycténoïde*, phlyctènes ou vésicules produites par le soulèvement de l'épiderme, remplies par une sérosité ichoreuse, et laissant, après leur dessiccation, des écailles rougeâtres analogues à celles qui suivent la terminaison de l'érysipèle (V. HERPÈS) ; 7° *dartre érythémoïde*, élevures rouges et enflammées produites par le gonflement du tissu cutané et se terminant par des exfoliations de l'épiderme analogues à celles de l'érythème. — Aujourd'hui le mot *dartre* est rejeté du langage scientifique comme vague et ne s'appliquant spécialement à aucune affection déterminée.

DARTREUX, EUSE. adj. et s. [all. *flechtenartig*, *herpetisch*, angl. *herpetic*, esp. *dartroso*]. Qui tient de la dartre. On dit, dans ce sens, *ophthalmie dartreuse*. Ce mot s'emploie aussi substantivement en parlant d'un individu affecté de dartres : *un dartreux*.

DATISCACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones diclines à ovules nombreux, pariétaux, comme les bégoniacées et les cucurbitacées, dont elle diffère cependant à d'autres égards. V. INULINE.

DATISCINE. s. f. Sucre qui se trouve dans le *Datisca cannabina*, L. Il est cristallisable, de saveur amère, soluble, fusible à 180°. ($C^{42}H^{22}O^{24}$.)

DATTE. s. f. [*palmula*, *dactylus*, δάκτυλος, φοῖνιξ, all. *Dattel*, angl. *date*, it. *dattero*, esp. *datil*]. Fruit du *dattier* (*Phœnix dactylifera*, L.), arbre de la famille des palmiers, J., diœcie triandrie, L. Les meilleures dattes viennent d'Afrique, par Tunis. Elles sont grosses comme le pouce, un peu moins longues et elliptiques ; leur épiderme, mince, rouge jaunâtre, recouvre une chair solide, d'un goût vineux et sucré, dans laquelle on trouve une semence osseuse, oblongue, profondément sillonnée d'un côté et convexe de l'autre. Celles de Fez sont blanchâtres, petites, sèches, peu sucrées et peu estimées ; celles de Provence sont très-belles, mais elles ne se conservent pas. Les dattes contiennent une grande quantité de sucre, de fécule et de mucilage, auxquels elles doivent leurs propriétés nutritives et adoucissantes. C'est un des quatre fruits pectoraux ; on les emploie en décoction, soit pure, soit coupée avec du lait ; on en fait aussi une pâte analogue à celle de jujube.

DATURA. s. m. [*Datura*, L.]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., solanées, J.) dont l'espèce *Datura stramonium*, L. (*pomme épineuse*, *stramoine*), est narcotique et vénéneuse. V. STRAMONIUM.

DATURINE. s. f. [all. *Daturin*, angl. *daturine*, it. et esp. *daturina*]. V. ATROPINE.

DATISCÉTINE. s. f. ($C^{30}H^{10}O^{12}$). Corps qui se produit avec de la glycose par dédoublement de la datiscine au contact des acides. V. INULINE.

DAUCIFORME. adj. [*dauciformis*]. Se dit, en bo-

tanique, d'une racine qui a la forme de celle de la carotte (*Daucus carota*, L.).

DAUCUS. s. m. Genre de plantes ombellifères, dont une espèce, le *daucus de Crète* (*Athamanta cretensis*, L.), est réputée carminative. V. CAROTTE.

DAUPHIN. s. m. [*Delphinus delphis*, L.]. Cétacé carnivore, sans cæcum, à mâchoire mince prolongée en bec, à dents petites, coniques, uniformes, dont le tissu adipeux fournit une huile qu'on mélange avec les *huiles de baleine*. V. AMYLIQUE et HUILE.

DAUPHINELLE. s. f. [*Delphinium*, L.]. Genre de plantes (polyandrie trigynie, L., renonculacées, J.) dont une espèce, *Delphinium staphisagria*, L., intéresse la médecine. V. STAPHISAIGRE.

DAURADE. s. f. [*chrysophrys*, sourcil d'or; *Sparus aurata*, L.]. Poisson de l'ordre des acanthoptérygiens et de la famille des sparoïdes, commun dans la Méditerranée, et susceptible de vivre dans les étangs et les lacs. Il atteint le poids de 9 kilogrammes et est très-goûté. Les Romains en faisaient grand cas et l'élevaient dans leurs viviers. Il ne faut pas le confondre avec la *dorade*.

DAVIER. s. m. [*denticeps*, *denticulum*, *dentalis forfex*, all. *Zahnzange*]. Espèce de pinces très-fortes, droites ou recourbées, à serres courtes et garnies de dentelures, à branches solides et allongées, dont on fait souvent usage pour extraire les dents qui n'ont qu'une racine (incisives, canines, petites molaires) (Fig. 128). Les daviers présentent l'avantage de ne pas prendre de point d'appui sur les dents voisines ni sur l'os maxillaire : on saisit la dent d'avant en arrière, le plus près possible de la racine, et on la tire dans le sens de son axe, en l'ébranlant et facilitant sa sortie par de légers mouvements de rotation. Les daviers droits, à serres presque parallèles, sont préférables à ceux qui ont les mors recourbés l'un vers l'autre; ils saisissent la dent par une surface plus étendue, et risquent moins de la couper. — Vétérin. : *Davier à bascule de Plasse*. Fortes tenailles pour pratiquer l'avulsion des dents molaires du cheval.



FIG. 128.

DÉALBATION. s. f. [*dealbatio*, blanchiment; it. *dealbazione*]. Se dit surtout en parlant des os préparés pour les besoins de l'anatomie.

DÉAMBULATION. s. f. [*deambulatio*, περίπατος]. Synonyme de *marche*.

DÉBANDER. v. a. Ôter une bande, un bandage : *débander une plaie*.

DÉBARDEUR. s. m. Homme de peine employé à défaire les trains de bois sur les rivières. On dit aussi *déchireur de trains*. Cette profession expose à des maux de jambes fréquents, et principalement à des ulcères particuliers qui reçoivent le nom de cette profession.

DÉBILE. adj. [*debilis*, ἀσθενής, all. *schwach*, angl. *weak*, it. *debole*, esp. *debil*]. Ce terme, synonyme de *faible*, a un sens spécial en botanique, où il sert à désigner une tige trop faible pour pouvoir se tenir droit sans appui.

DÉBILITANT, ANTE. adj. et s. m. [*debilitans*, all. *schwächend*, angl. *debilitant*, it. et esp. *debilitante*]. Se dit de tout ce qui tend à diminuer l'énergie des organes, et particulièrement celle des muscles, comme la diète et les antiphlogistiques.

DÉBILITATION. s. f. Action de diminuer l'énergie vitale par l'emploi du régime débilitant.

DÉBILITÉ. s. f. [*debilitas*, ἀσθενεία, all. *Entkräftung*, angl. *debility*, it. *debolezza*, esp. *debilitad*]. Diminution de l'énergie vitale; faiblesse.

DÉBIT. s. m.—*Débit d'une source minérale*. Expression du volume fourni pendant l'unité de temps, ou pendant un temps déterminé.

DÉBORD et **DÉBORDEMENT.** s. m. [*profluvium*]. Vulgairement, évacuation prompte et copieuse de quelque matière excrémentitielle. — *Débordement de bile*. Excrétions alvines abondantes et liquides, qu'on suppose être principalement composées de bile.

DÉBRIDEMENT. s. m. [ἀνάπνευσις, all. *Durchschneiden*, esp. *desbridamiento*]. Opération consistant à enlever les brides ou filaments dont la présence dans une plaie mettrait obstacle à la libre sortie du pus. Action de couper un tissu membraneux ou aponévrotique qui comprime ou étrangle les parties sous-jacentes. — *Débridement des hernies*. Temps de l'opération qui consiste à agrandir, au moyen du bistouri ou d'un instrument tranchant qui le remplace, l'ouverture qui étreint le collet de la hernie. On distingue le *débridement simple*, qui se fait par une seule incision d'une étendue appropriée à l'état de la hernie, et le *débridement multiple*, qui consiste à faire plusieurs petites incisions peu profondes. V. ÉTRANGLEMENT.

DÉBRIS CADAVÉRIQUES. L'usage, assez généralement répandu dans les campagnes, de jeter à la voirie ou dans les rivières les cadavres des animaux morts ou abattus pour cause de maladie, est nuisible à l'agriculture et à l'industrie : il prive l'une d'un engrais excellent pour toutes sortes de cultures; il enlève à l'autre des matières premières d'une utilité réelle. Dans les clos d'équarrissage bien organisés, le cadavre d'un cheval produit un rendement brut de 70 francs; celui d'une vache, de 60 francs.

DÉBRÛLÉ, ÉE. adj. Ce mot était synonyme de *désoxygéné*, quand *brûlé* l'était d'*oxygéné*. V. BRÛLÉ.

DEC. V. ABRÉVIATION.

DÉCAFIDE. adj. [*decafidus*]. Se dit, en botanique, d'un calice ou d'une corolle dont le limbe est partagé en dix découpures qui s'étendent au moins jusqu'à moitié de sa hauteur.

DÉCAGYNE. adj. [*decagynus*, de δέκα, dix, et γυνή, femme]. Se dit des plantes dont les fleurs ont dix pistils.

DÉCAGYNIE. s. f. [*decagynia*]. Ordre de la première classe du système de Linné, comprenant les plantes qui ont dix pistils.

DÉCALOBÉ, ÉE. adj. [*decalobatus*]. Se dit en botanique, d'une partie dont le limbe présente dix divisions ou lobes arrondis.

DÉCANDRE. adj. [*decander*, de δέκα, dix, et ἀνήρ, mari]. Se dit d'une plante qui a dix étamines.

DÉCANDRIE. s. f. [*decandria*]. Nom donné par Linné à la dixième classe et à un ordre de quatre autres classes comprenant des plantes qui ont dix étamines.

DÉCANTATION. s. f. [bas lat. *decantatio*, du bas lat. *decantare*, de *de*, et du radical *cant*, ou *chant*, côté, mettre sur le côté, verser; κατάχυσις, all. *Abgiessen*, it. *decantazione*, esp. *decantacion*]. Opération par laquelle, après avoir laissé déposer une liqueur, on la verse doucement, en inclinant peu à peu le vase, pour séparer la partie claire, qui surnage, de celle qui s'est précipitée. L'inclinaison du vase pouvant faire également couler le dépôt, on préfère souvent laisser

sortir la liqueur claire par des trous pratiqués à différentes hauteurs dans la paroi du vase, ou l'enlever au moyen d'un siphon.

DÉCAPAGE. s. m. [all. *Beizen*]. Opération qui consiste à rendre la surface d'un métal nette et brillante, en enlevant, au moyen d'un dissolvant, ordinairement de nature acide, la couche d'oxyde qui s'y est formée et qui la ternit.

DÉCAPARTI, IE. adj. [*decapartitus*]. Se dit, en botanique, d'un organe, par exemple un calice ou une corolle, qui est divisé jusqu'à sa base en dix parties.

DÉCAPER. v. a. Pratiquer l'opération du décapage.

DÉCAPÉTALE. adj. [*decapetalus*, de δέκα, dix, et πέταλον, pétale]. Se dit des corolles qui se composent de dix pétales.

DÉCAPHYLLE. adj. [*decaphyllus*, de δέκα, dix, et φύλλον, feuille]. Se dit, en botanique, d'un organe composé de dix folioles.

DÉCAPODES. s. m. pl. [de δέκα, dix, et ποῦς, pied]. Premier ordre des crustacés, caractérisé par cinq paires de pattes (*écrevisses*, *homards*, *crabes*).

DÉCARBONATÉ, ÉE. adj. Qui a perdu l'acide carbonique avec lequel il était combiné : *magnésie*, *chaux décarbonatée*.

DÉCARBURATION. s. f. Destruction de l'état de carburation d'une substance. L'acier se *décarbure*, c'est-à-dire perd une partie de son carbone, quand on l'expose à une haute température.

DÉCÈS (Vérification des). Les municipalités de quelques grandes villes ont tenté de suppléer à ce que la loi présentait d'insuffisant pour la constatation des décès. Elles ont institué des services de vérification de décès, et chargé des médecins spéciaux d'aller au domicile de chaque décédé constater la réalité de la mort, et consigner, dans leurs feuilles de déclaration de décès, différentes observations relatives aux nom, prénoms, sexe, âge, profession du décédé ; étage ; exposition du logement ; nature de la maladie, sa durée, ses complications ; le nom du médecin qui l'a traité, le nom du pharmacien qui a fourni les médicaments. On a constaté ainsi à Paris que les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont la phthisie pulmonaire, la pneumonie, l'entérite, le catarrhe pulmonaire, la fièvre cérébrale, la fièvre typhoïde, l'apoplexie, les convulsions, la petite vérole, la rougeole, le croup, la péritonite, la congestion cérébrale, la gastrite, etc. Les enfants morts-nés ou morts avant terme figurent pour un chiffre considérable, et égal à peu près au chiffre de la maladie qui vient en troisième ordre dans ce tableau. V. Mort-né.

DÉCHAPELLEMENT. s. m. Opération qui consistait à couper et à enlever avec de fortes pinces la couronne d'une dent cariée dont on voulait conserver la racine (A. Paré et Hémard).

DÉCHARNER. v. a. Dépouiller les os de la chair qui les entoure. Employé au participe, il signifie encore *considérablement amaigri*.

DÉCHAUSSÉ, ÉE. adj. Se dit des dents lorsqu'une portion de leur racine n'est plus couverte par la gencive, comme il arrive dans le scorbut, ou par l'accumulation du tartre.

DÉCHAUSSEMENT. s. m. [esp. *descarnadura*]. État des dents quand elles sont déchaussées ; action de détacher du collet d'une dent qu'on veut arracher la gencive qui y est adhérente.

DÉCHAUSSOIR. s. m. [esp. *descarnador*]. Lame d'acier, épaisse et un peu recourbée, dont les dentistes se servent quelquefois pour séparer les dents des gencives avant de les arracher.

DÉCHIQUETÉ, ÉE. adj. [*laciniatus*, all. *geschlizt*]. Se dit, en botanique, des feuilles découpées dont les découpures sont elles-mêmes partagées plus ou moins profondément en segments de forme irrégulière.

DÉCHIRÉ, ÉE. adj. Se dit, en botanique, de toute partie dont les bords présentent des découpures inégales et difformes. — *Trous déchirés*. En anatomie, on nomme ainsi deux ouvertures de la base du crâne situées aux extrémités de la suture pétro-occipitale. Les *trous déchirés* sont divisés en *antérieur* et en *postérieur*. Le *trou déchiré postérieur* donne passage aux nerfs glosso-pharyngien, pneumogastrique et spinal, et à la veine jugulaire interne, qui présente, à cette hauteur, un renflement appelé *golfe de la jugulaire*. Le *trou déchiré antérieur* est bouché par un tissu fibreux qui a la consistance du cartilage, et a été aussi appelé *fontanelle inférieure du crâne*.

DÉCHIREMENT. s. m., ou **DÉCHIRURE.** s. f. [*dilaceratio*, ῥῆγμα, all. *Riss*, it. *lacerazione*]. Solution de continuité d'un ou de plusieurs tissus, dans laquelle les bords de la division sont ordinairement inégaux et frangés. — *Déchirure de l'utérus*. Elle a lieu dans certains cas d'accouchement difficile ou de lésion préalable des parois de l'organe ; le fœtus et le sang passent dans l'abdomen ; la péritonite et la mort en sont des suites fréquentes, bien que non constantes, au moins la mort. — *Déchirure du périnée*. Accident qui complique quelquefois l'accouchement. Cette lésion consiste en une solution de continuité qui intéresse dans une étendue variable l'intervalle ano-vulvaire : tantôt la commissure postérieure de la vulve est seule endommagée ; tantôt le centre du périnée est perforé, l'anneau vulvaire et le sphincter anal étant conservés ; quelquefois enfin, mais plus rarement, toutes ces parties et la cloison recto-vaginale elle-même, à sa partie inférieure, sont comprises dans la déchirure. Si la déchirure du périnée est abandonnée à elle-même, les résultats varient avec l'espèce à laquelle on a affaire. La plupart des auteurs pensent que les déchirures incomplètes sont peu graves. Quand la fourchette seule est intéressée, les soins de propreté et le maintien des jambes rapprochées suffisent d'ordinaire pour amener la guérison. Les perforations guérissent aussi presque constamment ; quelquefois, pourtant, l'art est obligé d'intervenir. Le chirurgien commence par aviver les bords de la plaie au moyen d'un petit bistouri convexe sur le tranchant. Pour cela il dissèque, de chaque côté de la solution de continuité, un lambeau de forme quadrilatère ayant 4 à 5 centimètres dans son diamètre coccy-pubien, et s'étendant de la peau jusqu'à la cloison. On termine ce premier temps de l'opération en avivant séparément, avec des ciseaux droits, les deux lèvres de la cloison recto-vaginale, lorsqu'elle est elle-même fendue. Le sang que donnent quelques artérioles s'étanche ordinairement avec facilité ; dans le cas contraire, on les tordrait ou l'on en ferait la ligature ; puis on pose les fils. Les ligatures doivent être plates et avoir environ 3 millimètres de largeur ; il faut que les aiguilles soient fortes, bien acérées, tranchantes sur leurs bords, près de la pointe ; que leur chas soit large pour admettre les ligatures avec facilité. Cela fait, on les dédouble et l'on réunit leurs deux extrémités par un nœud. Cette opération porte le nom de *périnéorrhaphie* ou de *suture du périnée*.

DÉCIDU, UE. adj. [*deciduus*, de *decidere*, tomber; all. *abfallend*, angl. *deciduous*]. Se dit, en botanique, de tout organe qui ne se détache que plus ou moins longtemps après son développement : par exemple, les calices et les corolles qui tombent après la fécondation, ou les feuilles dont la chute a lieu avant la nouvelle pousse.

DÉCLARATION. s. f. — *Déclaration de naissance.* En médecine légale, l'obligation où sont les docteurs, officiers de santé et sages-femmes de présenter à la mairie, devant deux témoins, l'enfant à la naissance duquel ils ont assisté. Un jugement du tribunal de la Seine établit que l'officier civil est tenu d'inscrire la déclaration d'une naissance qui lui est faite par un médecin sans désignation des noms du père et de la mère.

DÉCLIN. s. m. [*decrescentia*, *remissio*, παρακμή, all. *Abnahme*, angl. *decline*, it. *declinazione*, esp. *declinacion*]. État d'une chose qui penche vers sa fin : *déclin de l'âge*. — *Déclin des maladies.* Période durant laquelle, après avoir pris leur plus haut degré d'accroissement, elles perdent peu à peu de leur violence ou de leur intensité, jusqu'à la convalescence.

DÉCLINAISON. s. f. [*declinatio*, all. *Abweichung*]. Angle que le plan vertical qui passe par l'axe du barreau aimanté fait avec le plan du méridien d'un lieu quelconque. Il n'y a que quatre points sur le globe où les pointes de l'aiguille se dirigent exactement vers les pôles ; partout ailleurs la déclinaison est sensible et variable, non-seulement d'un lieu à un autre, mais encore dans la même localité.

DÉCLINÉ, ÉE. adj. [*declinatus*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui retombe en se courbant en arc, soit en vertu d'une direction naturelle, soit par faiblesse.

DÉCLIVE. adj. [*declivis*]. Qui va en pente, qui est incliné. Se dit, en chirurgie, de la partie la plus basse d'une plaie ou d'un foyer de pus.

DÉCOCTÉ. s. m. [*decoctum*, ἀπόζεμα, all. *Absud*, it. *decotto*, esp. *decocto*]. Produit d'une décoction.

DÉCOCTION. s. f. [*decoctio*, de *decoquere*, de *de*, et *coquere*, cuire ; ἄφεψις, all. *Absieden*, it. *decozione*, esp. *decoccion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à faire bouillir dans un liquide des substances médicamenteuses dont on veut extraire les principes solubles. On appelle aussi très-souvent *décoction* le produit liquide de cette opération (V. DÉCOCTÉ). C'est une erreur de croire que les substances non aromatiques fournissent, par la décoction, des liquides plus chargés de principes fixes médicamenteux que ceux qu'on prépare par infusion, et que cette opération (la décoction) ne leur fasse rien perdre. L'expérience a constaté que, dans presque tous les cas, la décoction donne des produits inférieurs en qualité et en quantité à ceux de l'infusion, et quelquefois à ceux de la macération ; en sorte qu'aujourd'hui la décoction paraît devoir être réservée presque exclusivement pour préparer les *décoctés* de substances animales dits *bouillons médicinaux*, et pour ceux, purement mucilagineux, qui sont destinés aux usages extérieurs. Il faut excepter toutefois de cette règle le bois de gaïac qui fournit par décoction un extrait plus abondant et d'une odeur balsamique plus marquée que celui qui est produit par infusion. V. DISSOLUTION et MÉLANGE.

Décoction blanche de Sydenham (*decoctum album*). On la prépare avec : corne de cerf calcinée et porphyrisée, 60 gram. ; mie de pain, 180 gram. ; gomme arabique concassée, 60 gram. ; sucre blanc, 18 gram. ; eau de fleur d'oranger, 120 gram. ; eau commune, q. s. On triture dans un mortier de marbre la corne de cerf, on ajoute la mie de pain, puis la gomme ; on verse sur le mélange un peu plus d'un litre d'eau, et l'on fait bouillir pendant une demi-heure dans un vase couvert ; on passe, en exprimant légèrement, à travers une étamine peu serrée ; on fait dissoudre le sucre, et l'on aromatise avec l'eau de fleur d'oranger. Ces quantités doivent donner un litre de décoction blanche. On la recommande dans les cas de diarrhée aiguë et surtout chronique.

DÉCOLLATION. s. f. [de *de*, et *collum*, cou ; *obtruncatio*, all. *Enthauptung*, angl. *decollation*, esp. *decolazion*]. Séparation de la tête du fœtus d'avec le tronc, lorsque celui-ci reste dans la matrice.

DÉCOLLEMENT. s. m. [de *de*, et *colle*; *deglutinatio*, ἀποκόλλησις, all. *Ablösen*, it. *lo scollare*]. État d'un organe qui se trouve séparé des parties auxquelles il doit naturellement adhérer, par la destruction du tissu lamineux qui les unissait : la peau est *décollée* (c'est-à-dire séparée des parties sous-jacentes) par certaines brûlures, par un abcès sous-cutané, etc. — *Décollement* ou *divulsion des épiphyses.* Solution de continuité produite par cause traumatique sur les os longs des jeunes sujets au point de jonction des extrémités des os avec leur diaphyse. Le traitement est le même que pour les fractures qu'il simule parfois. — *Décollement de l'iris.* V. IRIDODYALISE. — *Décollement du placenta.* Détachement de la totalité ou d'une portion du placenta d'avec la surface interne de la matrice. — *Décollement de la rétine.* Écartement de la choroïde et de la rétine qui est soulevée et repoussée du côté de la cavité du corps vitré par du sang épanché (*apoplexie sous-rétinienne ou choroïdienne*), par de la sérosité (*hydropisie sous-rétinienne*), ou par des productions morbides solides. Des nuages dans le champ visuel, et l'examen ophthalmoscopique en permettent le diagnostic. — *Décollement du sabot.* Séparation de la matrice onguéale et du sabot, soit traumatique, soit à la suite de suppuration chez les solipèdes et les fissipèdes.

DÉCOLORATION. s. f. [de *de*, sans et *color*, couleur ; all. *Entfärbung*, angl. *decoloration*, it. *scolorazione*, esp. *descoloracion*]. Opération qui a pour but d'enlever à un corps sa couleur. Cette opération est indispensable dans beaucoup de circonstances, pour séparer certaines substances des matières colorantes qui s'opposeraient à leur pureté et la plupart du temps à leur cristallisation. On se sert, ordinairement, à cet effet, du charbon animal, qui jouit de la propriété de se combiner avec plusieurs de ces matières et de les précipiter. Quelquefois on emploie des oxydes métalliques ; tels que l'hydrate ou les sels de plomb, ceux d'étain, etc., ou des sulfures métalliques susceptibles de former avec les substances colorantes des composés insolubles. Enfin on se sert aussi de l'acide sulfureux, du chlore ou des chlorites, qui détruisent les couleurs elles-mêmes en agissant sur leurs principes élémentaires. V. HYPOCHLORITE.

DÉCOLORIMÈTRE. s. m. [de *de*, sans, *color*, couleur, et μέτρον, mesure]. Instrument qui sert à mesurer ou la force décolorante de certaines substances, ou le degré de décoloration que les substances ont subi. On l'emploie dans la décoloration des sucres par le charbon.

DÉCOMBANT, ANTE. adj. [*decumbens*, all. *niederliegend*, angl. *decumbent*, esp. *decumbente*]. Se dit, en botanique, des tiges qui s'élèvent d'abord un peu à

leur naissance, et qui retombent ensuite sur la terre par débilité.

DÉCOMBUSTION. s. f. Synonyme de *désoxygénation*, pour désigner la séparation de l'oxygène des corps qui ont éprouvé la combustion (Fourcroy).

DÉCOMPOSABLE. adj. [all. *zersetzbar*]. Qui est susceptible de se laisser décomposer.

DÉCOMPOSÉ, ÉE. adj. [all. *zersetzt*, it. *decomposto*, esp. *descompuesto*]. Se dit, en général, d'un corps mixte qui est réduit à ses principes. — En botanique, *feuilles décomposées*, celles qui sont partagées en nombreuses divisions irrégulières. — Au figuré, *face décomposée*, celle qui a subi une grande altération dans les traits, comme on l'observe dans l'agonie et dans les maladies caractérisées par la prostration des forces.

DÉCOMPOSITION. s. f. [*decompositio*, all. *Zersetzung*, angl. *decomposition*, it. *decomposizione*, esp. *descomposicion*]. Destruction d'un corps par la séparation des éléments qui le constituaient. Beaucoup de corps organiques s'altèrent et se pourrissent dès qu'ils sont privés de la vie, et sont ainsi détruits par une *décomposition spontanée* (V. CATALYSE). La *décomposition chimique* diffère de l'*analyse* en ce que celle-ci, en séparant les principes d'un composé, tend à déterminer la nature de ces principes et leurs proportions, au lieu de se borner à en détruire l'association. Quelquefois la décomposition de deux corps l'un par l'autre s'effectue de manière qu'ils changent réciproquement d'acides ou de bases, et que des composés nouveaux se produisent : c'est ce qu'on appelle *double décomposition*, moyen qui sert journellement à obtenir de nouveaux produits. — *Mouvement de décomposition*. Synonyme de *désassimilation*. V. ce mot.

DÉCORTICATION. s. f. [*decorticatio*, de *de*, sans, et *cortex*, écorce ; all. *Abschälen*, esp. *decorticacion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à enlever l'écorce d'un arbre, ou la première enveloppe d'une racine, d'un fruit, d'une semence, ou de toute autre substance végétale.

Décortication des fausses membranes. Les épaississements des fausses membranes de la tunique vaginale, qui compliquent quelquefois l'hématocèle et l'hydrocèle, sont dus à une fausse membrane qui se produit à la suite d'une vaginalite lente et qui double le feuillet pariétal de la séreuse sans lui adhérer très-fortement (Gosselin). Le meilleur moyen de traitement est l'opération, qui consiste en une *décortication* de la fausse membrane. Pour cela, on incise largement le scrotum et la tunique vaginale; celle-ci offre alors, à la face interne, une couche réticulée plus ou moins dure; on la saisit avec une pince à disséquer, pendant qu'on tire avec les doigts ou avec une autre pince sur les enveloppes séreuses et scrotales. On enlève ainsi par lambeaux le tissu de nouvelle génération, tant du côté du testicule que de la séreuse pariétale. Cette opération n'a jamais été cause d'accidents mortels ni même d'accidents graves.

DÉCOUPÉ, ÉE. adj. [*incisus*, all. *ausgeschnitten*]. Se dit des parties menues et foliacées des plantes, quand leur bord semble avoir été rogné en divers sens.

DECOURS. s. m. [*decrescentia*]. — *Décours d'une maladie*. Période de déclin ou de retour vers la santé.

DÉCOUSU, UE. adj. Se dit, en termes de haras, des animaux dont les différentes parties ne sont pas régulièrement proportionnées entre elles. C'est principalement par l'excès de la longueur des membres relativement au volume du corps que ce défaut d'harmonie se manifeste. Les chevaux décousus sont les produits ordinaires d'appareillements mal entendus.

DÉCOUVERT, ERTE. adj. [*detectus*, all. *entdeckt*, angl. *uncovered*]. Se dit, en botanique, des fruits qui ne sont masqués par aucun organe étranger, et qui ne contractent aucune adhérence capable de les rendre méconnaissables.

DÉCRÉPIT, ITE. adj. [*decrepitus*, ἐσχατόγέρων, παρήλιξ, all. *abgelebt*, it. *decrepito*]. Qui est dans la période de la décrépitude. V. AGE.

DÉCRÉPITATION. s. f. [*decrepitatio*, de *crepitus*, bruit, all. *Abknistern*, angl. *decrepitation*, it. *decrepitazione*, esp. *decrepitacion*]. Petillement que certains sels font entendre quand on les jette sur des charbons ardents. Quand les sels contiennent de l'eau simplement interposée, ce bruit tient à la vaporisation du liquide, brisant l'obstacle que les parties salines opposent à son passage. Lorsque les sels ne contiennent pas d'eau, la décrépitation est l'effet de la séparation brusque de leurs molécules, opérée par le calorique. V. EAU *de cristallisation*.

DÉCRÉPITUDE. s. f. [*œtas decrepita*, all. *Abgelebtheit*, angl. *decrepitude*, it. *decrepitezza*, esp. *decrepitud*]. Dernier terme de la vieillesse; période de la vie humaine qui commence à quatre-vingts ans.

DÉCRÉTOIRE. adj. V. CRITIQUE.

DÉCROISSEMENT. s. m. V. TRONCATURE.

DÉCUBITUS. s. m. [*decubitus*, κατάκλισις, all. *Liegen*, angl. *decubitus*, it. et esp. *decubito*]. Mot latin conservé en français pour exprimer l'attitude dans laquelle le corps repose lorsqu'on est couché sur un plan plus ou moins horizontal. On en distingue quatre : 1° *décubitus dorsal* ou *en supination*; 2° *décubitus latéral* ou *sur le côté* ou *le flanc*; 3° *décubitus ventral* ou *sur le ventre*; 4° *décubitus en travers* ou *à rebours du lit*, signe de délire et d'agitation. — Eschare [all. *Wundliegen*] qui se forme au sacrum et ailleurs, quand les malades restent longtemps couchés sur le dos ou sur d'autres parties, surtout dans le cours des fièvres graves.

DÉCUIT, ITE. adj. Se dit d'un sirop qui a perdu son degré de cuisson, qui a subi une altération telle qu'il semble n'être pas assez cuit.

DÉCURION. s. m. [*decurio*]. Chef d'une décurie. Ce mot se trouve dans des inscriptions latines pour désigner des médecins hiérarchiques placés au-dessus d'autres médecins dans le service des grandes maisons, à Rome (*decurio medicorum*).

DÉCURRENCE. s. f. Partie décurrente du limbe des *feuilles décurrentes*.

DÉCURRENT, ENTE. adj. [*decurrens*, angl. *decurrent*, esp. *decurrente*]. Se dit, en botanique, d'une feuille dont le limbe se prolonge d'un et d'autre côté en languettes foliacées qui semblent naître de la tige elle-même.

DÉCURSIF, IVE. adj. [*decursivus*, esp. *decursivo*]. Se dit, en botanique, d'une feuille dont le pétiole est collé à la tige, sur laquelle il produit une ligne saillante.

DÉCUSSATION. s. f. [*decussatio*, all. *Durchkreuzung*, angl. *decussation*, it. *decussazione*, esp. *decusacion*]. Croisement en manière d'X. Ce mot est particulièrement employé en parlant de l'entrecroisement des nerfs optiques, qu'on appelle aussi *chiasma*.

DÉCUSSOIRE. s. m. [*decussorium*, de *decutio*,

j'abats ; it. *decussorio*]. Instrument de chirurgie dont les anciens se servaient après l'opération du trépan, pour déprimer la dure-mère et faciliter la sortie du pus épanché entre cette membrane et le crâne.

DÉDAIGNEUX. adj. et s. m. [*superbus*]. Le muscle droit externe de l'œil, ainsi dit à cause de l'expression qu'il donne au regard. V. DROIT.

DÉDOLATION. s. f. [*dedolare*, tailler en doloire ; all. *Horizontalschnitt*, angl. *dedolation*]. Action d'un instrument qui, porté obliquement sur une partie quelconque, en enlève une portion superficielle et y produit une plaie avec perte de substance de peu d'importance. V. ABRASION et ÉBARBEMENT.

DÉDOLER. v. n. Couper en dédolant.

DÉDOUBLANT, ANTE. adj. — *Catalyse dédoublante*. V. ISOMÉRIQUE.

DÉDOUBLEMENT. s. m. [*diremptio*]. Reproduction d'appendices que présentent des feuilles, des pétales et des étamines, soit latéralement, soit parallèlement à leur face. Ce nom a été adopté d'après l'hypothèse que l'organe, naissant d'abord simple, se partage en deux plus tard. Mais le phénomène n'a pas lieu ainsi ; voici ce qui se passe. Pendant le développement de l'organe, lorsqu'il n'est encore que rudimentaire, on voit naître (sur les côtés ou sur une face, selon les cas), soit normalement (*dédoublements normaux*), soit accidentellement (*dédoublements tératologiques*), un mamelon de tissu cellulaire, sans qu'il y ait division de l'organe qui le porte, quel que soit le degré d'évolution auquel il arrive. Ce mamelon se développe alors plus ou moins, en influant d'une manière correspondante sur le développement de l'organe qui le porte (V. ANALOGUE et BALANCEMENT). Les feuilles accidentellement fourchues sont considérées comme résultat de la soudure de deux feuilles ; or, il n'en est rien : sur le mamelon aplati du tissu cellulaire, se manifestent au sommet deux bosselures latérales limitant un sillon médian, et chacune de celles-ci se développe en une demi-feuille, qui peut avoir du reste la forme de feuille complète avec *nervure médiane*, quand le sillon de séparation correspond à la base du limbe de la feuille normale, ou, si l'on veut, au sommet du pétiole. La formation des fleurs doubles, attribuée à un dédoublement des pétales normaux, est due à une hypergénèse ou production en excès de mamelons de tissu cellulaire, rudiments de pétales surnuméraires, en dedans des pétales normaux rudimentaires (*dédoublement parallèle* ou *antérieur*), ou interposés à eux (*dédoublement latéral*). — *Dédoublement chimique*. Réduction d'un composé sous l'influence des acides, des alcalis, de la chaleur, etc., en deux autres corps plus simples, ou, à un autre point de vue, en ses générateurs, parce que la somme de leurs équivalents le représente, et parce que, placés dans certaines conditions, ils se combinent pour le reconstituer. On applique aussi cette expression au cas déjà sensiblement différent, dans lequel, lors du dédoublement, il y a fixation d'un ou de plusieurs équivalents d'eau, par les nouveaux corps ou par un seul d'entre eux ; eau mise en liberté, si l'on vient à réunir ces derniers en un seul.

DÉDUCTION. s. f. [*deductio*, de *deducere*, mettre hors de, extraire]. Procédé de l'esprit par lequel, sans recourir à l'observation ni à l'expérience, on tire d'un fait, d'un axiome ou d'une supposition, une suite de propositions dépendant les unes des autres, qui s'enchaînent et se soutiennent mutuellement, mais qui n'y sont pas nécessairement comprises. L'*induction* est le procédé de l'esprit par lequel, des faits particuliers venus de l'observation et de l'expérience, et comparés les uns aux autres, on fait sortir une loi générale. La déduction et l'induction sont deux actes intellectuels inverses : car l'une part d'un fait ou d'une supposition considérés comme loi ou fait général, pour en tirer des propositions considérées comme autant de faits particuliers, mais qui pourtant ne sont réels qu'après vérification expérimentale ; l'autre, au contraire, part d'un ensemble de faits particuliers, qui doivent être fournis par l'observation, afin de formuler une proposition générale qui les comprend tous et dont ces faits sembleront alors seulement être des conséquences. V. LOGIQUE.

DÉFAILLANCE. s. f. [*animi defectio*, *animi deliquium*, λειποθυμία, all. *Ohnmacht*, angl. *swoon*, it. *svenimento*, esp. *desfallecimiento*]. Diminution soudaine et plus ou moins marquée de l'action du cœur qui constitue le premier degré de la syncope. — Autrefois synonyme de *déliquescence* : on appelait *huile de tartre par défaillance* (*oleum tartari per deliquium*), un mélange de potasse et de carbonate de potasse devenu liquide par l'effet de son exposition à l'air.

DÉFAUT. s. m. [*defectus*, ἔνδεια, ἔλλειψις, all. *Fehler*, angl. *defect*, it. *difetto*, esp. *defecto*]. — *Anomalie par défaut*, *monstruosité par défaut*, ou *agénésie*. Buffon et ses successeurs entendaient par là : toutes les monstruosités dont le caractère consiste dans l'absence d'une ou de plusieurs parties ; 2° les anomalies simples par diminution de nombre. On entendait, au contraire, par *anomalie* ou *monstruosité par excès*, ou *hypergénésie* : 1° les monstruosités dont le caractère réside dans la multiplication d'une ou de plusieurs parties ; 2° les anomalies simples par augmentation de nombre. Mais on a reconnu la nécessité de distinguer, dans cette ancienne classe des monstruosités par défaut ou par excès (termes vagues et souvent pris dans un sens arbitraire) : *a*. les véritables monstruosités, et *b*. les anomalies simples par modification du nombre, ou *anomalies de nombre*, qui comprennent deux ordres : 1° par diminution du nombre des organes ou de leurs parties ; 2° par augmentation du nombre des organes ou de leurs parties. — Ce mot, appliqué aux animaux, exprime les vices de leur caractère, comme la rétivité, la méchanceté, ou les imperfections et les irrégularités de leurs proportions. En ce dernier sens, on emploie plus souvent *défectuosité*.

DÉFÉCATION. s. f. [*defecatio*, de *de*, hors, et *fæces*, lie ; ἀπόπατος, all. *Kothentleerung*, angl. *defecation*, it. *defecazione*, esp. *defecacion*]. Action par laquelle le résidu des aliments, amassé dans le rectum, est rejeté hors de l'économie. Série d'opérations vitales qui ont pour but de séparer, des substances capables de nourrir le corps, celles qui ne sont pas susceptibles d'assimilation et d'en procurer la sortie par l'extrémité inférieure du canal intestinal. La défécation s'effectue par la contraction du rectum, dont les parois se resserrent, en même temps qu'elles se raccourcissent, par l'abaissement du diaphragme, qui refoule de haut en bas les viscères abdominaux, et surtout par l'action des muscles larges de l'abdomen, qui, en comprimant toute la masse intestinale, parviennent à surmonter la résistance qu'opposent les sphincters de l'anus. — *Besoin de défécation*. Comme la sensation qui excite à l'introduction des aliments, c'est-à-dire à la faim, ce besoin reconnaît pour cause une impression sur une muqueuse (celle du rectum dans le cas présent), déter-

minée par un changement dans son état organique ou physique habituel. La consistance des matières modifie ce besoin dans sa vivacité. Il est presque impossible de résister au delà de quelques instants quand il s'agit de l'expulsion des matières molles ou presque liquides, tandis qu'il est facile de retarder beaucoup celle des matières qui ont acquis une certaine dureté. Cette sensation peut devenir douloureuse comme dans la dysenterie et cause alors un phénomène qu'on appelle *ténesme*. — En chimie et en pharmacie, *défécation* (*liquoris e fæcibus purgatio*), séparation du sédiment qui se forme dans un liquide quelconque, spécialement dans les sucs végétaux, pendant qu'on les évapore.

DÉFENDRE (SE). v. réfl. Se dit, en termes d'hippiatrique, d'un cheval qui se refuse à exécuter ce qu'on exige de lui, soit en sautant, soit en reculant, ou aussi qui se sert de ses pieds et de ses dents contre les personnes qui l'entourent et veulent le contenir.

DÉFENSES. s. f. pl. [all. *Hauzahn*, angl. *tusks*, it. *zanne*, esp. *colmillos*]. Dents canines prolongées hors de la bouche des animaux, et leur servant de moyen de défense ou d'attaque.

DÉFENSIF, IVE. adj. Se dit de certains bandages, de certains emplâtres, destinés à protéger, à garantir les parties qu'on en couvre.

DÉFÉRENT. adj. [*deferens*, de *ferre*, porter, et *de*, dehors; all. *Samengang*, it. et esp. *deferente*]. Qui porte dehors, qui décharge. — *Canal déférent*. Conduit excréteur du testicule. Ce canal naît de la queue de l'épididyme, remonte le long de la partie postérieure du cordon spermatique, qu'il concourt à former, s'en sépare au delà de l'anneau inguinal dans l'abdomen, descend en arrière et en dedans, sur les côtés de la vessie, et se rapproche de celui du côté opposé sous la région postérieure inférieure de cet organe. Après avoir reçu chacun le conduit excréteur de la vésicule séminale correspondante, les deux canaux déférents se réunissent ensemble, et forment ainsi le *canal éjaculateur*. V. ce mot, CORPS *de Wolf* et ÉPIDIDYME.

DÉFÉRENTIEL, ELLE. adj. — *Artère déférentielle*. Artère qui accompagne le canal déférent, naît de la vésicale supérieure, fournit à la tunique vaginale et au crémaster, et s'anastomose avec une branche de la spermatique interne.

DÉFINI, IE. adj. [all. *bestimmt*, angl. *definite*, it. *definito*, esp. *definido*]. Se dit, en botanique, des étamines quand leur nombre ne dépasse pas douze, et se montre constant dans une espèce donnée. V. AXE, CENTRIFUGE et COMPOSÉ *défini*.

DÉFINITION. s. f. [*definitio*, de *de*, et *finire*, finir, limiter; ὅρος, ὁρισμὸς, all. et angl. *Definition*, it. *definizione*, esp. *definicion*]. En médecine, comme dans les sciences sur lesquelles s'appuie cet art, exposé des attributs qui caractérisent le mieux la nature d'un objet élémentaire ou composé, d'un ensemble d'objets et d'un phénomène ou d'un ensemble de phénomènes liés les uns aux autres, en même temps que le but qu'on se propose en les étudiant. Ainsi toute définition doit comprendre l'indication de l'objet qu'on examine et le motif qui nous conduit à l'étudier, le but à atteindre. De la sorte, toute définition fournit les données générales ou abstraites, nécessaires pour arriver à la solution du problème, ou celles qui servent à le subdiviser en questions plus simples, si la définition embrasse un ensemble de phénomènes ou d'objets. V. ATTRIBUT.

DÉFLAGRATEUR. s. m. Appareil inventé par Hare, qui excite énergiquement la puissance électro-magnétique, et avec lequel on produit des effets de combustion et de déflagration énergiques.

DÉFLAGRATION. s. f. [*deflagratio*, ἐπιφλόγισμα, all. *Abbrennung*, angl. *deflagration*, it. *deflagrazione*, esp. *deflagracion*]. Phénomène qui a lieu lorsque des corps, en réagissant fortement l'un sur l'autre, produisent avec beaucoup de bruit un degré considérable de chaleur, entrent en fusion et lancent autour d'eux des parcelles embrasées.

DÉFLÉCHI, IE. adj. [all. *niedergebogen*]. Se dit, en botanique, de la tige, lorsque, après s'être élevée à une certaine hauteur, elle retombe vers la terre en décrivant un arc.

DÉFLEGMATION. s. f. V. DÉPHLEGMATION.

DÉFLEXION. s. f. En obstétrique, action de ramener dans sa direction normale la tête du fœtus renversée jusqu'à flexion en arrière de la colonne cervicale sur la colonne dorsale dans certains cas de présentation de la face. Le 4e temps de l'accouchement, ou *temps de dégagement* de la tête du fœtus, a aussi été appelé *temps de déflexion*.

DÉFLORATION s. f. [*defloratio*, *devirginatio*, ἀποπαρθένευσις, all. *Entjungferung*, angl. *defloration*, it. *deflorazione*, esp. *defloracion*]. Action d'enlever à une fille sa virginité. V. VIOL.

DÉFOLIATION. s. f. [*defoliatio*]. Chute des feuilles.

DÉFORMATION. s. f. [*deformatio*, all. *Misgestaltung*, angl. *deformation*, it. *deformazione*]. Altération de la forme des organes. Les éléments ont la propriété de se *déformer*, comme ils ont celle de cesser de se développer avant d'avoir atteint leur développement complet, dans des cas accidentels. C'est un phénomène qui rentre dans les faits anormaux, et constitue les *cas tératologiques* proprement dits, ou *déformations*. On en trouve des exemples nombreux dans tous les éléments anatomiques qui ont la forme de cellule, dans les fibres et vaisseaux des plantes, dans les fibres animales, etc., et enfin dans les organes et les appareils des plantes et des animaux. V. TRONCATURE.

DÉFRICHEMENT. s. m. [all. *Urbarmachung*, angl. *grubbing up*, it. *dissodare*, esp. *desmontadura*]. Opération qui a pour but de mettre en culture les bois, les bruyères, etc. Cette opération entraîne souvent à sa suite, chez ceux qui y travaillent, des fièvres intermittentes; cela est d'autant plus manifeste que l'on creuse plus profondément la terre, et que le sol était plus couvert de vieilles forêts.

DEFRUTUM. s. m. [*defrutum*, ἕψημα, σίραιον]. Nom donné autrefois au suc de raisin réduit des deux tiers par l'évaporation.

DÉGAGEMENT. s. m. En obstétrique, *dégagement* ou *temps de dégagement*, quatrième temps de l'expulsion du fœtus. Ce temps comprend les évolutions successives à l'aide desquelles la tête du fœtus, préalablement engagée dans la cavité pelvienne, franchit le détroit inférieur et les commissures de la vulve, soit qu'elle se présente la première, soit que le tronc ait été expulsé avant elle. L'expression de *temps d'extension*, également employée pour rendre le même phénomène, n'est pas applicable à tous les cas, et c'est à tort qu'on s'en sert. — *Dégagement des membres*. Action qui consiste à les amener hors des orifices utérin ou vulvaire lorsqu'ils sont retenus au-dessus de ceux-ci.

DÉGÉNÉRATION. s. f. Synonyme de *dégénérescence*, mot plus habituellement employé de nos jours.

DÉGÉNÉRESCENCE. s. f. [*degeneratio*, νόθευσις,

all. *Ausartung*, angl. *degeneration*, it. *degenerazione*, esp. *degeneracion*]. Changement qu'éprouve un corps organisé lorsqu'il vient à passer sous l'empire d'autres circonstances, et dont le résultat est de lui enlever son caractère générique, et de lui faire acquérir des formes, des propriétés autres que celles dont il jouit sous l'influence des circonstances à lui habituelles. — En anatomie pathologique, on confond le plus souvent, sous le nom de *dégénérescences* proprement dites, les *productions accidentelles*. Cependant on a voulu aussi établir des distinctions à cet égard, en disant que les *dégénérescences* sont des altérations d'où résulte la transformation du tissu d'un organe en une matière essentiellement morbide (comme la dégénérescence cancéreuse); que la *transformation* est une altération par laquelle le tissu d'un organe se convertit en un autre tissu analogue à l'un des tissus organiques naturels; et la *production accidentelle*, une substance qui se développe dans les interstices des organes sans que la texture de ceux-ci soit altérée. Les recherches modernes d'anatomie et de physiologie générale ont montré qu'il n'y a jamais dégénérescence d'un tissu dans le sens de *transformation* ou *métamorphose*, c'est-à-dire qu'on ne voit jamais une espèce de fibre, de tube ou de cellule, composant un tissu, perdre les caractères normaux qu'elle avait pour prendre ceux d'une autre espèce de fibres, etc., ni acquérir des caractères nouveaux pouvant la faire reconnaître comme espèce autre que ce qu'elle était avant. Voici ce qui se passe : 1° Tantôt des éléments se multiplient (éléments fibro-plastiques, cellules épithéliales, etc.), et constituent bientôt une tumeur; mais leur structure fondamentale est conservée, et leur aspect général reste. On ne peut méconnaître leur identité spécifique avec les éléments qui existent normalement dans le tissu de l'organe où s'est ainsi développée la tumeur; ils se sont *hypertrophiés* (V. ce mot) et *déformés* plus ou moins, suivant les cas; ils sont devenus plus ou moins granuleux; mais on peut, sur une même tumeur, suivre les phases graduelles de ces altérations des éléments anatomiques qui relient les plus lésés à ceux qui sont encore sains : ils n'ont donc point passé d'une espèce à une autre, mais seulement par des phases d'altération de plus en plus avancées qui peuvent aller jusqu'à la destruction des éléments. 2° D'autres fois ce sont quelques-uns des éléments normaux principaux qui s'atrophient (faisceaux striés des muscles), tandis que les éléments accessoires (fibres lamineuses et faisceaux tendineux) deviennent plus évidents par cela même, ou se multiplient et en prennent la place (cellules adipeuses); mais ce ne sont pas les éléments musculaires qui deviennent des fibres lamineuses, des cellules adipeuses, seul cas où il y aurait transformation. 3° Tantôt enfin ce sont des éléments nouveaux (V. Hétéradénique), qui se produisent accidentellement dans un tissu; mais alors la texture de celui-ci est toujours changée, en cela (fait important) que les éléments fondamentaux de ce tissu disparaissent, tandis que ceux qui sont produits accidentellement se *substituent* et prennent la place de ceux qui existaient normalement. Il y a donc dans ce dernier cas, le plus important de tous, *substitution* d'un élément anatomique, et, par suite, d'un tissu à un autre, mais non pas dégénérescence par *transformation* ou *métamorphose*. — On s'est servi du terme *dégénérescence* pour exprimer le passage d'une maladie à l'un de ses degrés ou à l'une de ses variétés dénotant plus de gravité, ou bien la *transformation* d'une affection en une autre affection. Ainsi on dit que la pleurésie aiguë *dégénère* en pleurésie chronique. — Vétérin. On donne le nom de *dégénération*, de *dégénérescence*, d'*abâtardissement*, au résultat d'influences modificatrices qui font descendre soit les individus, soit les races, ou bien d'un état naturel, ou bien d'un état artificiel, à une condition inférieure. Le plus souvent, c'est par rapport à un état artificiel acquis grâce aux soins de l'homme, que l'on considère la dégénération; la race devenant moins capable de satisfaire aux besoins pour lesquels on l'avait perfectionnée. Une race est susceptible de dégénérer avec d'autant plus de rapidité qu'elle est plus factice, soit relativement à l'espèce dont elle dérive, soit relativement au climat sous lequel elle est transplantée.

Dégénérescence des eaux. Passage des sulfures des eaux sulfureuses à l'état de sulfate, avec perte de leurs propriétés essentielles et thérapeutiques, quoiqu'elles conservent leur composition à tous les autres égards.

Dégénérescence physique, intellectuelle et morale de l'espèce humaine. Altérations générales de l'économie dans certaines conditions sociales (Morel). Le mot *dégradation*, employé quelquefois pour désigner le même fait, est préférable; car le mot *dégénérescence* veut dire *changement de genre* (V. Genre), et c'est dans ce sens qu'il a toujours été employé en médecine par les anatomo-pathologistes particulièrement, comme on vient de le voir. Or, dans le cas dont il s'agit, chez les individus malades, l'organisme ne change pas de genre, il n'y a que changement de degré, ou dégradation (V. ce mot) de l'état habituel des appareils et des fonctions.

DÉGLANDER. v. a. V. Églander.

DÉGLUTITION. s. f. [*deglutitio*, de *deglutire*, avaler; *κάταποσις*, all. *Verschlücken*, angl. *deglutition*, *swallowing*, it. *deglutizione*, esp. *deglucicion*]. Action d'avaler. Série d'actions organiques par lesquelles les substances sont portées de la bouche dans l'estomac, en traversant le pharynx et l'œsophage. Le bol alimentaire, pressé entre la base de la langue, la voûte et le voile du palais, franchit l'isthme du gosier; le voile du palais s'abaisse par l'action des glosso et pharyngo-staphylins, et pousse le bol dans le pharynx; celui-ci, élevé et agrandi transversalement par l'action des stylo-pharyngiens et des muscles de la région hyoïdienne supérieure, le saisit et l'entraîne dans son mouvement d'abaissement, que détermine le relâchement des muscles; en même temps le larynx s'élève et va au-devant du bol alimentaire pour en accélérer le passage sur l'ouverture de la glotte, qui est exactement fermée et sur laquelle s'abaisse l'épiglotte pressée par la base de la langue; enfin, les constricteurs, agissant successivement de haut en bas, achèvent de pousser le bol vers l'œsophage, et les fibres circulaires de ce dernier conduit, se contractant de même de proche en proche, le font descendre jusque dans l'estomac.

DÉGONFLEMENT. s. m. État d'une partie tuméfiée revenue à son état normal. Action de chasser l'air ou les gaz contenus dans une cavité à parois élastiques.

DÉGORGEMENT. s. m. Phénomène inverse de l'*obstruction* et de l'*engorgement* (V. ces mots), et y succédant. V. Résorption.

DÉGOURDI, IE. adj. — *Eau dégourdie*. Eau légèrement chauffée; ce n'est pas tout à fait l'eau tiède. L'expression *tiède* désigne une température égale à celle du corps, et qui, par conséquent, ne donne au-

cune sensation; celle de *dégourdie* appliquée aux liquides désigne un degré inférieur, et qui, par conséquent, laisse au contact une légère impression de fraîcheur.

DÉGOURDISSEMENT. s. m. État opposé à l'engourdissement. Rétablissement de la circulation, de la sensibilité, du mouvement et de la chaleur dans une partie momentanément privée d'action vitale.

DÉGOÛT. s. m. [*cibi fastidium*, ἀνορεξία, ἀποσιτία, all. *Ekel*, angl. *disgust*, it. *disgusto*, esp. *desgana*]. Répugnance, aversion pour les aliments. Le dégoût ne doit pas être confondu avec l'*anorexie* ou l'*inappétence*, qui n'est qu'un défaut d'appétit sans répugnance pour les aliments.

DÉGRADATION. s. f. [all. *Verschlechterung*]. — *Dégradation morale et physique de l'espèce* (mieux que *dégénérescence*, V. ce mot). Arrêts de développement et aberrations de l'évolution de l'économie animale, soit partiels, soit généraux, soit acquis, soit héréditaires. Ces dégradations peuvent former les groupes suivants, rattachés par leur nom à l'arrêt ou à l'aberration de développement le plus frappant. — A. *Microcéphalie* ou *tête microcéphalique*, pouvant exister seule, c'est-à-dire sans défaut de symétrie de la tête, ni disproportion d'un diamètre par rapport aux autres, mais s'accompagnant quelquefois d'un peu de déformation. Il y a souvent arrêt général de développement de la taille et du système pileux ainsi que des organes et des instincts génitaux. Ces individus sont toujours simples d'esprit, imbéciles ou idiots; souvent d'un caractère très-mobile ou irritable. — B. *Déformation de la tête*, consistant en : *a*. aplatissement postérieur de la tête avec proéminence exagérée de l'os frontal; *b*. dépression extraordinaire du front qui constitue une tête fuyant en arrière, ou *front fuyant; c*. aplatissement latéral qui exagère le diamètre antéro-postérieur et rend parfois le front saillant, anguleux. Ces déformations entraînent toujours un certain degré de microcéphalie coïncidant souvent avec une imperfection de développement des organes génitaux, de la barbe, etc. Mais, à part cela, leur taille est ordinaire ou même élevée et élancée. Ces individus sont d'*esprit faible* ou *simple*, imbéciles ou idiots, d'un caractère inoffensif (Morel). Dans le cas d'aplatissement latéral (*c*.), avec *front anguleux*, déformation rare, les tendances sont mauvaises, cruelles, indomptables (Morel), ce qui fait ranger ces individus parmi les *aliénés* à intelligence bornée, tandis que les autres ne sont généralement pas envoyés dans les maisons de fous. Dans toutes ces déformations, les oreilles sont implantées ou conformées d'une manière vicieuse (Blainville, Morel). — C. Il est d'autres dégradations anatomiques et physiologiques qui, au lieu d'être particulièrement héréditaires, comme les précédentes, sont à la fois acquises et générales. Elles sont dues à la naissance et à l'accroissement des individus dans certaines contrées montagneuses, relativement malsaines, jointes à de mauvaises conditions d'habitation, de nourriture et, par suite, de nutrition : tels sont les scrofules, le rachitisme et le *crétinisme*. V. ce mot.— *Dégradation sénile*. Affaiblissement, détérioration apportés par l'âge dans les facultés intellectuelles et dans les organes de la vie végétative. V. Démence *sénile*.

DEGRÉ. s. m. [*gradus*, τάξις, all. *Stufe*, angl. *degree*, it. et esp. *grado*]. Le degré peut être généralement défini, une *quantité de qualité*. Galien se servait de l'expression τάξις, *ordre*, *degré*, relativement aux qualités des médicaments; il admettait des médicaments froids, chauds, humides et secs, et quatre degrés différents dans chacune de ces qualités. La camomille était chaude et sèche au premier degré; le baume de Judée était chaud et sec au deuxième degré; la ciguë et l'opium étaient froids au quatrième degré, etc. — En nosographie, l'expression *degré* indique le plus ou moins d'intensité d'une maladie. — En physique, *degré* désigne les divisions d'une mesure quelconque : par exemple, les *degrés du thermomètre*, les *degrés d'un cercle*, etc.

DÉGUSTATION. s. f. [*degustatio*, de *gustare*, goûter]. Action de goûter, d'apprécier par le sens du goût les qualités sapides d'une substance quelconque.

DÉHÂLER. v. a. Enlever l'impression que le hâle a produite sur le teint. La plupart des cosmétiques et des eaux de toilette servent à *déhâler* le teint.

DÉHANCHÉ, ÉE. adj. Se dit du cheval chez lequel la saillie d'un des angles des hanches ou des deux à la fois est plus ou moins effacée ou abaissée, par suite de la fracture de l'angle externe de l'ilium qui sert de base à cette région.

DÉHISCENCE. s. f. [*dehiscentia*, de *dehiscere*, s'entr'ouvrir; all. *Aufspringen*, esp. *dehiscencia*]. Action par laquelle les parties distinctes d'un organe clos se séparent sans déchirure, le long de la suture d'union. Rupture déterminée et régulière qui, à une certaine époque, s'opère dans des organes clos.

Déhiscence des vésicules ovariennes et chute de l'ovule. Chez la poule, chaque œuf, après s'être formé une loge, la dilate peu à peu, la soulève, la repousse avec force, et bientôt celle-ci ne tient plus à l'ovaire que par un pédicule grêle par lequel pénètrent les vaisseaux. Par l'effet de cette dilatation toujours croissante, les parois de la capsule, appelée aussi *calice*, s'amincissent peu à peu; bientôt toute la circulation se ralentit et finit par s'interrompre dans le point opposé au pédicule; enfin la capsule se déchire dans ce point, et l'œuf, autant par son poids que par la rétractilité des parois de la capsule, tombe dans le pavillon de la trompe, qui s'ouvre d'ailleurs autour de l'ovaire pour le recevoir. — *Second mode de déhiscence de l'œuf*. Chez la femme, il n'en est pas de même; car ici la vésicule de Graaf n'embrasse pas l'œuf aussi étroitement. L'œuf est toujours ou presque toujours situé au pôle de l'ovisac le plus voisin de la surface de l'ovaire, et, par conséquent, dans une position extrêmement favorable pour être expulsé. La rupture de la vésicule de Graaf se fait d'ailleurs d'une manière lente et progressive : ses membranes propres se déchirent les premières, et il en résulte souvent une petite extravasation sanguine qui se manifeste à leur sommet; le péritoine ne cède qu'en second lieu. V. Oariule.

DÉHISCENT, ENTE. adj. [*dehiscens*, all. *aufspringend*, angl. *dehiscent*, esp. *dehiscente*]. Se dit, en botanique, des organes clos qui s'ouvrent d'eux-mêmes à leur maturité. Tels sont le *follicule*, la *gousse*, la *silique*, la *capsule*, etc.

DÉJECTION. s. f. [*dejectio*, de *dejicere*, rejeter, ὑποχώρημα, all. *Ausleerung*, angl. *dejection*, *discharge;* it. *dejezione*]. Quelquefois synonyme de *défécation*, et signifie alors *excrétion* des matières fécales (V. Défécation). Au pluriel, *déjections* ou *matières alvines*, les matières fécales elles-mêmes.

DÉLABREMENT. s. m. Mauvais état d'une plaie ou de la santé; large séparation des muscles les uns des

autres et par rapport aux autres organes dans les blessures par armes à feu, par déchirure, etc.

DÉLAYANT, ANTE. adj. et s. m. [*diluens*, de *diluere*, dissoudre, délayer ; all. *verdünnend*, angl. *diluent*, it. *diluente*, esp. *diluyente*]. Se dit de tout médicament auquel on attribue la propriété d'augmenter la liquidité du sang et des humeurs, en augmentant leur volume aux dépens de leur masse : telles sont toutes les boissons aqueuses prises en abondance. Les bains, les lavements sont également rangés parmi les *délayants*, que l'on prescrit, en général, pendant toute la durée des phlegmasies aiguës, et qui ont pour effets généraux de calmer la soif, la chaleur et la fièvre, et de faciliter toutes les évacuations, particulièrement celle de l'urine et la transpiration.

DÉLÉTÈRE. adj. [δηλητήριος, de δηλέω, je nuis ; all. *giftig*, angl. *deleterious*, it. et esp. *deleterio*). Qui est vénéneux, qui attaque la santé ou la vie. — *Miasmes* et *gaz délétères*. V. MIASME. Quelques auteurs (Petit-Radel, etc.) ont employé *délétère* substantivement comme synonyme de *virus*.

DÉLIGATION. s. f. [*vulnerum deligatio*, *fasciarum applicatio*, *plagarum vinctura*, *fasciatio*, ἐπίδεσις, all. *Verband*, it. *deligazione*, esp. *deligacion*]. La déligation des plaies embrassait anciennement l'application des appareils, des topiques et des médicaments externes, et la dénomination de *deligator plagarum* était synonyme de *medicus vulnerarius*. La *déligation chirurgicale* ne consiste plus aujourd'hui que dans l'application méthodique des bandages.

DÉLIQUESCENCE. s. f. [*deliquescentia*, angl. *deliquescence*, it. *deliquescenza*, esp. *delicuescencia*]. Phénomène offert par certains corps solides qui, exposés à l'air humide, absorbent assez de vapeur aqueuse pour s'y dissoudre, après l'avoir ramenée à l'état liquide.

DÉLIQUESCENT, ENTE. adj. [*deliquescens*, it. *deliquescente*, esp. *delicuescente*]. Qui attire l'humidité de l'air, et s'y résout en liqueur.

DELIQUIUM. s. m. [it. *deliquio*]. État d'un corps qui, de solide, est devenu liquide, en absorbant la vapeur d'eau contenue dans l'air atmosphérique.

DÉLIRANT, ANTE. s. et adj. Celui ou celle qui délire ; état du malade qui délire. — *Conceptions délirantes*. V. CONCEPTION.

DÉLIRE. s. m. [*delirium*, παραφροσύνη, παρακοπὴ, all. et angl. *Delirium*, it. et esp. *delirio*]. Perversion de l'entendement, qui fait que le malade associe des idées incompatibles, et prend ces idées ainsi alliées pour des vérités réelles ; désordre des facultés intellectuelles avec ou sans altération des facultés morales. Dans le délire proprement dit, ce n'est que par exception fort rare que le malade se rend compte de ce qu'il dit ou fait ; il parle sans en avoir la conscience : il ne s'entend même pas parler, ou ce n'est qu'après avoir agi ou parlé qu'il s'en aperçoit. Dans celui qui caractérise *certaines formes* de l'aliénation, au contraire, on voit des gens *déraisonner complétement* en se rendant très-bien compte de ce qu'ils disent ou font ; seulement ils croient être parfaitement raisonnables et prennent leurs erreurs pour des vérités. Leur jugement est perverti. Ces gens-là ont ordinairement une idée fixe sur laquelle ils reviennent toujours ; d'autres déraisonnent sur toutes choses. Dans le délire il y a le plus souvent incohérence dans les idées et une plus grande variabilité dans l'expression des idées du malade. Enfin le délire est toujours un état aigu de peu de durée, plus ou moins fébrile ; le délire qui constitue une forme d'aliénation est un état chronique et *apyrétique*. Le délire reconnaît un grand nombre de causes, lesquelles peuvent être groupées en quatre genres principaux. Ces causes, d'ailleurs, proviennent toujours du cerveau, primitivement ou secondairement affecté. Il y a le délire par excitation cérébrale, le délire par épuisement nerveux, le délire par lésion soit organique, soit traumatique, du cerveau ou de ses annexes, et le délire occasionné par l'ingestion de substances toxiques ou de boissons spiritueuses. Les passions à leur paroxysme, la colère, la joie excessive, les grands succès, une indignation profonde, ou une réaction violente de l'esprit contre les coups du sort, produisent souvent un état fiévreux qui a pour cause la surexcitation cérébrale et amène le délire. Les épuisements de toutes sortes, par inanition, par hémorrhagie, par fatigue soit corporelle, soit intellectuelle, par de grandes souffrances soit physiques, soit morales, un chagrin subit, une cruelle déception, une grande frayeur, certains états morbides amènent l'épuisement nerveux et avec lui le délire. L'inflammation du cerveau et des méninges, un premier degré de ramollissement de la substance cérébrale, la compression de cet organe par la présence d'une tumeur, l'introduction d'un corps étranger, une blessure, une violente congestion ou une insuffisance de sang, en portant atteinte à la libre fonction de l'organe, produisent également le délire. Les liqueurs spiritueuses, certaines substances végétales, telles que les solanées vireuses, l'opium, le hachisch, certaines substances minérales, comme le plomb, le mercure et différents gaz, en affectant profondément les centres nerveux, amènent aussi le délire. Le délire est donc la manifestation d'une foule d'états différents, et l'on conçoit que les moyens qu'on lui oppose doivent toujours être en rapport avec les causes qui le produisent. Quant aux formes sous lesquelles il se manifeste, on les a divisées, suivant leur intensité, en *délire furieux*, *délire tranquille* ou *subdelirium*. Considéré au point de vue de son importance diagnostique, on l'a divisé en *délire symptomatique*, *délire sympathique* et *délire essentiel*.

Délire aigu. Forme assez commune d'aliénation mentale, caractérisée par un état de surexcitation très-prononcé de toutes les facultés intellectuelles et du caractère, avec hallucinations, agitation et loquacité incessantes, soif, fièvre, etc., finissant par entraîner la mort deux à trois fois sur quatre, par épuisement général des forces et inanition, au bout de six à dix jours. En dehors de l'état de congestion du cerveau ou de ses membranes on ne trouve aucune lésion locale encéphalique.

Délire alcoolique. V. ALCOOLISME.

Délire partiel. Conceptions délirantes qui ne portent que sur une ou un petit nombre des facultés intellectuelles.

Délire de persécution. Forme de monomanie dans laquelle le malade croit être l'objet de persécutions de la part d'un ou de plusieurs individus, parle et agit en conséquence et souvent est en même temps atteint d'hallucinations.

DELIRIUM TREMENS. [all. *Säuferwahnsinn*, it. *delirio tremante*, esp. *delirio tremulo*]. État de délire avec agitation et tremblement des membres, qui est particulier aux individus adonnés à l'usage des boissons spiritueuses. Le délire et les tremblements musculaires, revenant le plus souvent par accès, et accompagnés de la rougeur et de la chaleur de la face, caractérisent cette maladie, dont la durée varie de un à dix ou vingt

jours, et que l'on combat par l'opium, dont on augmente progressivement la dose. V. ALCOOLISME.

DÉLITESCENCE. s. f. [*delitescentia*, de *delitescere*, se cacher; all. *Delitescenz*, angl. *delitescence*, it. *delitescenza*, esp. *delitescencia*]. — En physique et en chimie, *délitescence* se dit quand un cristal perd son eau de cristallisation, de sorte que ses lames se détachent et se brisent en parcelles; ou quand un corps, en absorbant de l'eau, perd son agrégation et tombe en poudre. En ce sens, *délitescence* vient de *se déliter*, et s'est confondu abusivement avec la *délitescence pathologique*. — En pathologie, disparition subite d'une tumeur, d'une éruption, d'une collection purulente, avant qu'elle ait parcouru ses périodes, et sans qu'il résulte de cette disparition aucun accident, ni que la maladie se reproduise dans quelque autre partie du corps. Cette dernière circonstance distingue la *délitescence* de la *métastase*.

DÉLIVRANCE. s. f. [*partus secundarius*, *Ausstossen der Nachgeburt*, angl. *delivery*]. Expulsion des annexes du fœtus, c'est-à-dire de tous les organes temporaires qui lui avaient été indispensables pendant le cours de la vie intra-utérine, et dont il se sépare au moment de la naissance. La délivrance s'accomplit de la même manière et par les mêmes moyens que l'expulsion du fœtus; c'est un accouchement en petit, ou plutôt le complément de l'accouchement. Comme lui, elle peut être confiée aux seuls efforts de la nature, ou bien elle exige que l'art intervienne. De là sa distinction en *naturelle* et en *artificielle*. Les causes qui peuvent la retarder, ou même mettre dans la nécessité de l'effectuer artificiellement, sont l'inertie de la matrice, les contractions spasmodiques de son col, l'arrachement du cordon, le volume trop considérable du placenta, son enchatonnement, son adhérence trop forte, les hémorrhagies, les convulsions et les syncopes. — Quelquefois, mais à tort, on emploie le mot *délivrance* comme synonyme d'*accouchement*. — En vétérinaire, dans les familles des ruminants domestiques, grands ou petits, la disposition des cotylédons placentaires retarde toujours la délivrance et nécessite souvent l'introduction de la main pour qu'elle soit effectuée complétement. Il faut introduire la main frottée d'huile jusque dans le fond de la matrice et déchatonner successivement chacun des renflements cotylédoniens de la partie du placenta fœtal qui leur est adhérente. Cette opération doit se faire du cinquième au huitième jour. Lorsqu'une partie du délivre pend hors de la vulve, on y suspend un poids pour en déterminer l'issue. V. ACCOUCHEMENT.

DÉLIVRE. s. m. [*secundinæ*, τὸ δευτέριον, τὰὕστερα, all. *Nachgeburt*]. Nom vulgaire de l'*arrière-faix*. V. ce mot et PLACENTA.

DELPHINE ou **DELPHININE.** s. f. [all. *Delphin*, angl. *delphine*, it. *delfina*, *delfinina*, esp. *delfinio*]. Alcaloïde découvert par Lassaigne et Feneulle dans la staphisaigre, dont il est le principe actif. Cette substance est pulvérulente et blanche; elle cristallise difficilement, est à peine soluble dans l'eau, et se dissout dans l'alcool et l'éther. Elle a une saveur d'abord un peu amère, puis très-âcre. ($C^{27}H^{19}AzO^2$.)

DELPHINIQUE. adj. V. AMYLIQUE.

DELTOÏDE. adj. et s. m. [*deltoides*, de la lettre grecque Δ (delta), et εἶδος, forme; all. *Deltamuskel*, angl. *deltoid*, it. *deltoide*, esp. *deltoides*]. Qui a la forme d'un delta. Nom d'un muscle ainsi appelé à cause de sa forme triangulaire. Ce muscle (sus-acromio-huméral, Ch.) s'attache, en haut, à la partie externe du bord antérieur de la clavicule, au bord inférieur de l'acromion et à la lèvre inférieure du bord postérieur de l'épine de l'omoplate; en bas, à la partie moyenne et externe de l'humérus. — En botanique, il se dit de toute partie qui a la forme de la lettre grecque Δ.

DELTOÏDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport au deltoïde. — *Empreinte deltoïdienne*. Rainure angulaire de la partie moyenne et interne de l'humérus où s'insère le deltoïde.

DÉLUTER. v. a. Ôter le lut qui servait à boucher les fissures d'un vase ou d'un instrument.

DÉMETTRE. v. a. Synonyme, dans le langage vulgaire, de *luxer* un membre ou un os.

DÉMANGEAISON. s. f. Prurit léger. V. PRURIT.

DEM EL MUIA (de l'arabe *dem*, sang, et *muia*, eau). Maladie qui règne en Égypte, et qui est regardée par les uns comme une inflammation du cerveau, par les autres comme une fièvre intermittente pernicieuse.

DÉMENCE. s. f. [*amentia*, ἄνοια, all. *Wahnsinn*, angl. *fatuity*, it. *demenza*, esp. *demencia*]. Perte, avec perversion plus ou moins complète, de l'intelligence, qui succède quelquefois à la manie ou à la monomanie, et qui est presque toujours incurable, ou qui débute d'emblée, et est alors susceptible de guérison. Elle diffère de l'idiotie en ce qu'elle est toujours accidentelle, au lieu que l'idiotie est congénitale: l'individu en démence a perdu ses facultés intellectuelles; l'idiot n'en a jamais joui. On la distingue aussi de la mélancolie avec stupeur dans laquelle il y a non perte, affaiblissement ou perversion incurables des qualités intellectuelles, mais oppression momentanée qui peut disparaître complétement. Pour le *Code*, la démence est non l'affaiblissement intellectuel, mais tout état mental qui enlève à un individu son libre arbitre. — *Démence choréique*. V. CHORÉE. — *Démence sénile*. Affaiblissement graduel des perceptions et des manifestations intellectuelles et morales survenant avec l'âge chez un certain nombre de sujets. L'ouïe, le goût, l'odorat, le toucher s'émoussent, la mémoire des mots ou celle des choses actuelles s'éteint; ils répètent les mêmes choses, relatives le plus souvent à des actes ou à des événements de leurs premières années; les passions et les affections languissent; les conceptions intellectuelles devenues imparfaites ne sont exprimées que par des phrases incomplètes ou dont la fin ne se rapporte plus au commencement. Le visage est privé d'expression et de mobilité, les lèvres pendantes laissent écouler la salive, parfois il y a incontinence d'urine, les habits restent en désordre, les forces s'affaissent, jusqu'à ce que quelque trouble digestif diarrhéique amène la mort. Les troubles de la motilité s'expliquent toujours par des lésions organiques placées sur le trajet ou à l'origine des fibres motrices. A l'affaiblissement de l'intelligence, correspondent l'atrophie des circonvolutions, l'altération graisseuse et l'oblitération plus ou moins complète des capillaires de la couche corticale, l'altération athéromateuse des cellules et des tubes nerveux.

DÉMENT, ENTE. adj. et s. [*demens*, de *de*, indiquant privation, et *mens*, esprit]. Qui est atteint de démence; qui concerne cette affection.

DEMETRIUM. s. m. Nom donné par quelques chimistes au *cerium*, et qui n'a pas été adopté.

DEMI-AMPLEXICAULE. adj. [*semi-amplexicaulis*, angl. *semi-amplexicaul*]. Se dit, en botanique, d'une feuille sessile dont la base embrasse à peu près la moitié de la tige.

DEMI-APONÉVROTIQUE. V. DEMI-MEMBRANEUX.

DEMI-AZYGOS. [angl. *semi-azygos*]. V. Azygos.

DEMI-BAIN. s. m. [*semi-balneum*, angl. *semicupium*, *half-bath*, esp. *demi-baño*]. Bain dans lequel le corps ne plonge que jusqu'à l'ombilic. Lorsque le bassin seulement est dans le bain, et les extrémités inférieures hors du liquide, le demi-bain est appelé *bain de siége* ou *de fauteuil*.

DEMI-CIRCULAIRE. adj. [*semi-circularis*, angl. *semi-circular*]. Qui représente la moitié d'un cercle. — *Canaux demi-circulaires.* On nomme ainsi trois conduits de l'oreille interne découverts par Fallope et Ingrassias, situés dans l'épaisseur du rocher, et en rapport en arrière et en bas avec les cellules mastoïdiennes, en avant avec le vestibule. Ils commencent dans cette dernière cavité par trois ouvertures différentes, et reviennent s'y terminer par deux seulement, après avoir parcouru un petit espace dans l'intérieur du rocher. On les distingue, d'après leur position, en *supérieur*, *postérieur*, et *externe* ou *horizontal*. Ils sont tapissés par un périoste très-fin, et renferment chacun un petit tuyau membraneux. Chacun de ces tuyaux commence dans le vestibule par une ampoule, et revient, après avoir parcouru le canal osseux, s'implanter dans un sac commun, où aboutissent les trois ampoules. Ce sont les *canaux demi-circulaires membraneux*, tapissés, dans une assez grande partie de leur étendue, de cristaux de carbonate de chaux (V. Canal); ces cristaux y sont pourtant moins abondants que dans l'ampoule et en couche souvent discontinue.

DEMI-ÉPINEUX. adj. et s. m. [*semi-spinalis*]. On a décrit sous ce nom, comme autant de muscles particuliers, des faisceaux charnus qui appartiennent au transversaire épineux.

DEMI-FLEURON. s. m. [*semi-flosculus*]. En botanique, celles des corolles des fleurs composées dont le limbe se prolongeant d'un seul côté, forme ce qu'on appelle une *languette* (*ligula*) : tels sont tous les fleurons des demi-flosculeuses et ceux de la circonférence des radiées.

DEMI-FLEURONNÉ, ÉE. adj. [*semi-flosculosus*]. Se dit d'une calathide qui contient des demi-fleurons, ou d'une corolle qui a la forme d'un demi-fleuron.

DEMI-FLOSCULEUX, EUSE. adj. [*semi-flosculosus*]. Se dit d'une fleur composée qui résulte de la réunion d'un certain nombre de demi-fleurons seulement.

DEMI-INTEROSSEUX. adj. et s. m. [esp. *demi-interoseo*]. On a donné autrefois ce nom à deux muscles appartenant, l'un au pouce (court fléchisseur), et l'autre à l'index.

DEMI-MEMBRANEUX. adj. et s. m. [*semi-membranosus*, esp. *demi-membranoso*]. Dit aussi *demi-aponévrotique* (ischio-popliti-tibial, Ch.). Muscle de la partie postérieure de la cuisse, membraneux dans son tiers supérieur, s'attachant supérieurement à la tubérosité de l'ischion, inférieurement, par un tendon partagé en trois divisions, au condyle externe du fémur, à la partie postérieure et à la partie interne de la tubérosité interne du tibia. V. Canal et Demi-circulaire.

DEMI-MÉTAL. s. m. Les anciens chimistes, réservant le nom de *métaux* à ceux de ces corps qui se rapprochent, par leurs propriétés, de l'or et de l'argent, qu'ils regardaient comme des métaux parfaits, appelaient *demi-métaux* les substances métalliques qui sont cassantes et volatiles, comme l'arsenic, le bismuth, le cobalt, le manganèse, le nickel, l'antimoine, etc.

DEMI-NERVEUX. adj. V. Tendineux.

DEMI-ORBICULAIRE. adj. et s. m. Winslow, regardant le muscle orbiculaire des lèvres comme formé de deux portions distinctes, étendues chacune de l'une à l'autre commissure, donnait le nom de *muscle demi-orbiculaire* à chacune de ces portions.

DEMI-PÉTALOÏDE. adj. [*semi-petaloideus*]. Se dit, en botanique, des calices dont les divisions alternes ressemblent à des pétales par leur ténuité et leur coloration, ou de ceux qui sont verts et herbacés extérieurement, colorés et pétaloïdes intérieurement.

DEMI-QUARTE. adj. V. Fièvre *demi-quarte*.

DEMI-TENDINEUX. adj. et s. m. [*semi-tendinosus*] (ischio-prétibial, Ch.). Muscle superficiel de la partie postérieure et interne de la cuisse, s'attachant supérieurement à la partie postérieure de la tubérosité de l'ischion par un tendon aplati qui lui est commun avec le biceps, inférieurement à la partie interne et inférieure de la tubérosité interne du tibia.

DEMI-TIERCE. adj. V. Hémitritée.

DEMI-TRANSPARENCE. s. f. Propriété dont jouissent certains corps de se laisser pénétrer par les rayons lumineux, mais en trop petite quantité pour permettre qu'on aperçoive les objets à travers leur épaisseur autrement que d'une manière peu distincte.

DÉMODEX. s. m. [de δέμας, corps, et δήξ, le ver du bois]. Nom générique donné par R. Owen (1843) aux acariens que Simon a découverts dans les follicules pileux. Chez l'homme on en connaît une espèce, le *Démodex des follicules*, *Demodex folliculorum*, Owen

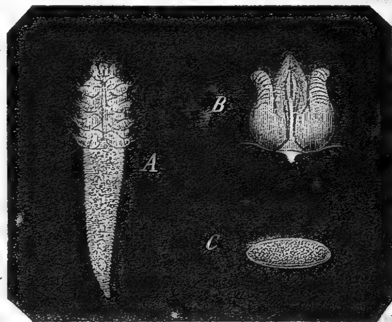


Fig. 129.

(*Acare des follicules*, *Acarus folliculorum*, Simon; *Simonea folliculorum*, Gervais; *Entozoon*, Wilson), qui se trouve : 1° dans l'orifice des glandes sébacées et des follicules du duvet du nez, surtout dans ceux qui sont distendus par accumulation de cellules épithéliales et de gouttes graisseuses sébacées ; 2° dans les follicules des poils proprement dits, de la face surtout. On les rencontre sur presque tous les individus (si ce n'est les très-jeunes enfants), même chez ceux qui prennent les plus grands soins de propreté. Ils existent aussi dans les follicules des poils du chien (Topping, 1844), et, en s'y multipliant, ils causent la maladie connue sous les noms de *rouge* et *rouget*, en raison de la couleur que prend la peau qui perd *ses poils* et que le chien irrite en se grattant. Animal gris blanc, demi-transparent. Corps un peu aplati (Fig. 129 A), long de 1 à 3 dixièmes de millimètre, composé d'un céphalothorax et d'un abdomen. Tête formée de deux palpes latéraux avec un suçoir entre deux (B) ; le dernier article des deux palpes est pourvu de dentelures ; au-dessus du suçoir est un organe ou labre triangulaire, formé

de deux soies accolées. Thorax portant quatre paires de pattes courtes coniques, formées de trois articles seulement, dont le dernier porte trois crochets : un long et deux plus courts. Dans le premier âge, il n'y a que trois paires de pattes; la quatrième vient lorsque l'animal a atteint à peu près sa grandeur normale. Il y a trois variétés de cet animal, s'observant souvent sur le même homme. Première variété : céphalothorax égal au tiers de la longueur de l'abdomen, mou, terminé par une extrémité arrondie, et marqué de fins plis transversaux; deuxième variété : céphalothorax aussi long que l'abdomen ou à peu près; troisième variété : abdomen plus court, terminé en pointe, céphalothorax plus large. Il est ovipare (C).

DÉMOGRAPHIE. s. f. [δῆμος, le public et γράφειν, décrire; all. *Populationistick*]. Statistique appliquée à l'étude *collective* de l'homme (Guillard). La démographie peut être considérée dans son objet et dans sa méthode. A ce double point de vue, elle a des rapports étroits avec les sciences médicales, notamment avec l'hygiène et la mésologie (V. ces mots). Elle est l'instrument obligé de l'anthropologie. Elle a pour objet de dire la force des principaux phénomènes physiologiques et sociaux dont les populations sont le sujet : tels sont les naissances, les mariages, les décès ; la mesure des forces et des développements physiques, moraux, intellectuels, etc.; mais surtout de déterminer les rapports, les lois selon lesquels se développent, s'accélèrent ou se ralentissent ces mouvements. Aujourd'hui ces rapports sont peu connus, et la démographie est encore dans l'enfance ; elle manque de bons documents. Comme méthode, la démographie suppose avec raison que, pour connaître une collectivité *naturelle* et apprécier les rapports qui la régissent, il faut déterminer sur chaque individu qui la compose (ou sur un aussi grand nombre que possible pris au hasard, sans choix ni exclusion), la grandeur de chacun des attributs généraux qui sont propres à cette collection. Il faut ensuite, *par des procédés spéciaux* (V. STATISTIQUE), trouver et exprimer la *résultante* de ces mesures individuelles, résultante qui donne la notion, résumée mais précise et scientifiquement déterminée, de la force de chaque attribut appartenant à la collectivité étudiée. Cette résultante peut être exprimée sous deux formes différentes : ou par une *moyenne* arithmétique (qui s'obtient en divisant la somme des grandeurs relevées par le nombre des faits observés); ou par une *série* formée au moyen de l'arrangement, selon l'ordre de grandeur, de toutes les mesures relevées; mais, avant cette sériation, les mesures les plus voisines doivent être préalablement agrégées en petits groupes réglés sur un *module* uniforme, approprié au sujet et à la précision qu'il comporte. Élucidons succinctement ces principes de la méthode en prenant par exemple la taille, un des attributs de la collectivité humaine. Les comptes rendus du recrutement en France fournissent des masses de faits observés que nous chercherions en vain pour les autres attributs. Ces faits sont distribués par département. Ainsi, pour le Finistère par exemple, qui donne les tailles les plus petites de France, on trouve que la moyenne de la taille des *conscrits* est $1^m,612$. Pour dresser la série des tailles, nous prendrons 8 centimètres pour module du groupement préalable (les comptes rendus groupent par $27^{mm},07$, c'est-à-dire par pouce ancien, groupement bizarre et incommode qui n'a sa raison que dans des mesures surannées et interdites); 1 centimètre vaudrait mieux pour ce sujet, il donnerait en quelque sorte la série chromatique des tailles, mais il exigerait et des détails que les comptes rendus nous refusent, et un tableau d'une étendue que cet ouvrage ne comporte pas. La série de 8 en 8 centimètres donne donc, pour le Finistère, sur 1000 conscrits :

25	dont la taille	est comprise	entre	$1^m,41$ et $1^m,49$
226	—	—	—	$1^m,49$ et $1^m,57$
481	—	—	—	$1^m,57$ et $1^m,65$
240	—	—	—	$1^m,65$ et $1^m,73$
28	—	—	—	$1^m,73$ et $1^m,81$

Cette résultante sérielle est beaucoup plus expressive, plus riche en enseignements, qu'une simple moyenne, contraction qui, fondant en un seul terme tous les faits observés, en efface toutes les nuances. Celle-là, au contraire, conserve les détails utiles de ces faits (si le module est bien choisi) et se prête à leur étude analytique. Elle montre quel est le degré d'affinité qui les relie, et souvent par là si la collectivité étudiée est naturelle ou artificielle. Enfin, cette série permet toujours de déterminer approximativement : la grandeur *moyenne* (ici de $1^m,612$); les limites de la grandeur *probable* ou celle qui comprend la moitié des faits observés (ici comprise environ entre $1^m,568$ et $1^m,654$, ce qui donne un *écart probable* de 43 millimètres de chaque côté de la moyenne); les limites de la grandeur *possible* (comprise ici entre $1^m,41$ et $1^m,81$, d'où un *écart possible* de 20 centimètres); et enfin la *probabilité* que telle grandeur donnée se rencontre dans la collectivité étudiée et dans chacun des groupes de la série qui la compose. La concision d'une résultante sérielle est en raison directe de la grandeur du module adopté pour former les groupes; mais la délicatesse avec laquelle les détails se dessinent, et la richesse des enseignements qui en résulte, l'approximation de la *moyenne* et des *probables*, sont en raison inverse de cette grandeur (V. MOYENNE et SÉRIE). Le mode d'enquête, le nombre *absolu* des faits observés et le temps de l'observation doivent être toujours relatés. Ainsi, nos valeurs sur la taille des conscrits, calculées sur les comptes rendus du recrutement, embrassant la période décennale 1851-60, portent sur un total de 16 709 observations (les deux premiers groupes de la série sont déterminés par la méthode de A. Quetelet). Parmi les principaux attributs démographiques qui doivent être relevés et exprimés en séries, ou au moins en moyennes, mais alors avec les grandeurs probables et possibles, nous citerons : les tables de population, avec subdivision selon les âges, les sexes, les états civils et les tables mortuaires (V. TABLE); les professions; les lieux d'origine; les naissances; les mariages; les tailles; les poids et volumes, soit du corps entier, soit de ses principales parties (circonférences thoraciques, mesures céphaliques, pelviennes, etc.); les nuances et les qualités des cheveux, des yeux, de la peau, etc., suivant les normes adoptées par la Société d'anthropologie de Paris; les espèces pathologiques, mesurées dans leur fréquence et dans leur puissance par leurs effets (maladies et décès) (V. NOCUITÉ, MORTALITÉ); la consommation, la production; les qualités intellectuelles et morales, mesurées par le nombre et la puissance des principales manifestations spontanées, par leurs produits, etc.; ajoutons que tous ces attributs doivent, autant que possible, être donnés selon les âges, les sexes, les professions, etc. V. STATISTIQUE. (Bertillon)

DÉMONOMANIE. s. f. [*dæmonomania*, de δαίμων,

démon, et μανία, manie; it. et esp. *demonomania*]. Variété de l'aliénation mentale dans laquelle le malade est tourmenté de l'idée d'être possédé du démon. On l'appelle aussi *démonopathie*.

DENDRITE. s. f. [δενδρίτης, qui appartient aux arbres, de δένδρον, arbre]. Figures arboriformes qui se rencontrent dans certains grès et calcaires et surtout dans le quartz agate. Ces dessins sont dus à la cristallisation des molécules de fer ou de manganèse interposées par infiltration entre les couches de ces roches. Ce mot est synonyme d'*arborisations*.

DENDRITIQUE. adj. Qui a l'aspect de dendrites; se dit des dispositions des capillaires de certains tissus.

DENDROLOGIE. s. f. [*dendrologia*, de δένδρον, arbre, et λόγος, discours; esp. *dendrologia*]. Nom qu'on donne à la botanique quand elle a seulement les arbres pour objet.

DENGUE. Fièvre épidémique ayant plusieurs symptômes de la fièvre rhumatismale, qui apparut dans les Indes occidentales et dans quelques-uns des États du sud (États-Unis), en 1827 et 1828. Elle était d'un caractère très-violent, et quelquefois accompagnée d'éruptions à la peau; mais elle n'amenait pas la mort. La durée de la période d'acuité était rarement de plus de trois jours. Elle fut traitée par des moyens antiphlogistiques généraux. On lui donne aussi le nom de *fièvre brisant les os* (*breakbone*). Elle a reparu à Savannah (Amérique), dans l'été et l'automne de 1850 (Arnold, *The Edinburgh medical and surgical Journal*, octobre 1852, janvier et avril 1853).

DENSE. adj. [*densus*, πυκνὸς, all. *dicht*, angl. *thick*, it. et esp. *denso*]. Dont les parties constituantes ou les molécules sont serrées et compactes, de manière que, sous un volume donné, se trouvent contenues beaucoup de parties matérielles ou de masse.

DENSIMÈTRE. s. m. V. ARÉOMÈTRE *centésimal*. — *Densimètre de Rousseau*. Aréomètre de Baumé, qui porte au sommet de la tige une petite capsule destinée à recevoir 1 centimètre cube du liquide dont on veut connaître la densité. Il est gradué de manière que la quantité dont il s'enfonce dans l'eau, indique la densité cherchée. Il est destiné aux recherches physiologiques dans lesquelles on n'a que très-peu de liquide à la fois.

DENSITÉ. s. f. [*densitas*, de *densus*, épais, compacte; πυκνότης, all. *Dichtigkeit*, angl. *density*, it. *densità*, esp. *densitad*]. Qualité des corps qui dépend de la somme des parties matérielles qu'ils renferment sous un volume donné, c'est-à-dire du rapport de la masse au volume, d'où il résulte qu'à volume égal la densité est proportionnelle au poids, et qu'à poids égal elle est en raison inverse du volume. La *densité relative* de deux corps n'est autre chose que le rapport de leur poids sous un même volume. Or, le volume d'un corps peut varier d'un lieu à un autre, suivant que la colonne d'air atmosphérique exerce à sa surface une pression plus ou moins forte; il varie surtout suivant que le corps éprouve une élévation ou un abaissement de température. La variation de la pression atmosphérique, sans influence sensible sur la densité des solides ou des liquides, en a, au contraire, une très-puissante sur celle des fluides élastiques; aussi a-t-on soin, dans les expériences et les analyses chimiques, de rapporter tous les résultats à 0° température et à la hauteur du baromètre $0^m,76$, nombre qui exprime la pression moyenne de l'atmosphère.

I. Pour déterminer la densité des *gaz*, c'est l'air à 0° température et à $0^m,76$ de pression, qui sert de terme de comparaison; sa densité est prise pour unité dans tous les calculs de proportion. On pèse un ballon d'une certaine capacité (8 à 10 litres), d'abord vide, puis plein d'air, et ensuite rempli du gaz dont on veut faire l'épreuve. Lorsqu'on opère sur l'air atmosphérique, il n'y a pas d'autre précaution à prendre que de le dessécher et de le dépouiller de son acide carbonique. Si l'on opère sur un autre gaz, on adapte le ballon à une cloche placée sur le mercure; on fait passer le gaz, de l'appareil où il se produit, dans un tube contenant du chlorure de calcium; des tubes recourbés le conduisent sous la cloche; les robinets qui ferment la communication de la cloche avec le ballon étant alors ouverts, il pénètre jusque dans ce dernier vase, et l'on en fait arriver jusqu'à ce qu'il se trouve au même niveau, tant dans l'intérieur de la cloche qu'à l'extérieur, afin que ce gaz ne soit soumis qu'à la pression atmosphérique. Soit p le poids du ballon vide, et P le poids du ballon rempli d'air; $P-p$ est le poids de l'air contenu. La même opération, faite avec un autre gaz, donne $P'-p$ pour le poids de ce gaz; et, comme les densités sont proportionnelles aux poids sous le même volume, on a, en prenant la densité de l'air pour unité, la proportion :

$$1 : d :: P-p : P'-p;\ \text{d'où}\ d=\frac{P'-p}{P-p}$$

II. Pour déterminer la densité d'un liquide, c'est l'*eau* distillée, portée à 4° centigr., température de son maximum de densité, qui sert de terme de comparaison. Le poids de 1 centimètre cube de ce liquide est pris pour unité de poids, sous le nom de *gramme*. On obtient la densité d'un liquide en pesant un flacon bouché à l'émeri, d'abord vide ou ne contenant que de l'air (la grande différence qui existe entre la densité de l'air et celle d'un liquide quelconque dispense de retirer l'air du flacon), le pesant ensuite rempli d'eau, et, en troisième lieu, plein du liquide dont on veut connaître la densité.

Soient $195^{gr},178$ le poids d'un flacon plein d'eau,
déduisant $128^{gr},595$ le poids d'un flacon vide,

la différence $66^{gr},583$ est le poids de l'eau.

Soient $181^{gr},515$ le poids de ce même flacon plein d'alcool,
déduisant $128^{gr},595$ le poids du flacon vide,

la différence $52^{gr},920$ est le poids de l'alcool.

Et, comme les densités sont proportionnelles aux poids sous le même volume, la densité de l'alcool est à celle de l'eau prise pour unité :: 52,920 : 66,583, ce qui donne pour densité de l'alcool 0,790. Mais comme un grand nombre de liquides sont miscibles à l'eau, et que leur densité varie nécessairement avec la quantité d'eau qu'ils contiennent, il faut, avant de les peser ainsi, déterminer leur pesanteur spécifique au moyen de l'*aréomètre*. V. ce mot.

III. Pour déterminer la densité d'un solide, il suffit de peser ce solide dans l'air et dans l'eau : le poids dans l'air, divisé par la perte dans l'eau, donne la densité rapportée à celle de ce dernier liquide. Le procédé suivant est presque exclusivement adopté dans les laboratoires : On pèse un flacon bouché à l'émeri

plein d'eau distillée, et de la capacité de 1 à 2 décilitres; on note également combien pèse dans l'air le solide dont on veut connaître la densité; ce corps, introduit ensuite dans le flacon plein d'eau, en chasse nécessairement une partie du liquide. On pèse de nouveau, et, en déduisant ce dernier poids des deux premiers, additionnés ensemble, on a le poids du volume d'eau déplacé : il ne reste plus qu'à diviser par le nombre ainsi obtenu le nombre qui représente le poids dans l'air :

Soient 183gr,543 le poids d'un flacon plein d'eau,
et 22gr,474 le poids d'un fragment d'argent dans l'air.

le total est 206gr,017

Soient 203gr,872 le poids du flacon contenant l'eau et le corps,
la différence 2gr,145 sera le poids de l'eau déplacée.

On aura donc $\frac{22,474}{2,145}$, ou 10,477 pour la densité de l'argent.

DENT. s. f. [*dens*, ὀδοὺς, all. *Zahn*, angl. *tooth*, it. *dente*, esp. *diente*]. Organes durs qui garnissent le bord de chaque mâchoire, principalement formés de dentine et d'émail, et, accessoirement, chez les mammifères, d'une mince couche de substance osseuse (cément). La dentine et l'émail sont des tissus appartenant au groupe des produits de perfectionnement, et complétement différents du tissu osseux, qui appartient au groupe des *constituants*. Les confondre avec les os et leur en donner le nom, est une erreur qu'il faut éviter. Chez les poissons plagiostomes et ganoïdes, la dentine et l'émail forment encore, outre les dents, certaines écailles et piquants cutanés. Chaque dent se compose de deux parties : la *couronne*, qui fait saillie au-dessus du rebord de la mâchoire, et la *racine*, qui est enclavée dans l'alvéole. Entre les deux parties se trouve le *collet* ou *col*, qui, bien que situé hors de l'alvéole, est cependant couvert par la gencive. Le nombre des dents est de 32 chez les adultes, 16 à chaque mâchoire. Les quatre antérieures sont appelées *incisives* ou *cunéiformes;* elles n'ont qu'une racine simple, comprimée latéralement. Celle qui vient après, de chaque côté, est la *dent canine* (conoïde, lanière, angulaire, cuspidée); sa racine est simple aussi : les deux dents canines de la mâchoire supérieure sont vulgairement appelées *œillères*. Après la dent canine se trouvent, de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire, les deux *petites molaires* (fausses molaires, bicuspidées), dont la couronne présente deux tubercules conoïdes, et dont la racine est plus ou moins évidemment double. Enfin les trois *grosses molaires* (vraies molaires, multicuspidées), qui ont une couronne garnie de plusieurs tubercules, et plusieurs racines divergentes. La dernière des trois est appelée *dent de sagesse*, parce qu'elle ne vient que très-tard. La racine et une partie de la couronne sont creusées d'une cavité qui s'ouvre au sommet de chaque racine par un trou. Cette cavité contient une substance molle, riche en nerfs et en vaisseaux sanguins, qu'on appelle *germe*, *pulpe* ou *bulbe* (fig. 130, *a*). La couronne se compose principalement de deux substances. L'externe, plus solide et brillante, revêt l'autre en manière d'écorce : on la nomme *émail* (*c*). L'interne, autrefois dite *os dentaire*, est l'*ivoire* ou *dentine* (*d*). La racine est, en grande partie, formée de *dentine*, qui se continue sans interruption avec celle de la couronne; puis l'enduit d'émail se termine au collet de la dent, et, sur la racine, il est remplacé par une substance appelée *cément* (*b*), qui ne diffère pas de la substance ou élément anatomique des os. La couche qu'il forme est plus épaisse vers le sommet de la racine, dans l'enfoncement creusé entre deux racines; elle est aussi d'autant plus mince que la dent est plus jeune; dans les dents anciennes, elle devient plus épaisse et forme quelquefois ce qu'on appelle des *exostoses*. Les racines cohérentes offrent aussi du cément au point où l'adhérence a lieu. Ce cément est appelé encore *cortical osseux* (*crusta petrosa*). — L'*ivoire* ou *dentine* (substance éburnée, principale, tubuleuse, dite à tort os des dents) ne se rapproche pas des os comme on le pensait. Il est formé d'une substance fondamentale creusée de tubes parallèles, qui s'étendent depuis la face interne de la cavité dentaire (*a*), où ils s'ouvrent par une multitude de petits trous, jusqu'à la superficie de l'ivoire (*d*). Ces tubes sont ramifiés d'autant plus souvent qu'on est plus près de la surface externe de la dent; ils sont onduleux, larges de 1 à 2 millièmes de millimètre. Leurs ramifications s'anastomosent quelquefois ou s'ouvrent dans des cavités triangulaires, polyédriques, ou de formes diverses, qui n'existent que près de la surface de l'ivoire. Ces tubes sont naturellement pleins de sérosité, et sans les sels calcaires qu'on a cru autrefois y exister à l'état pulvérulent. — L'*émail* (substance vitrée, ou striée), plus pauvre que la dentine en substances animales, est composé de prismes solides, à quatre ou six pans, à fibres prismatiques, dont l'un des bouts repose sur l'os dentaire, et l'autre est libre à la surface de la dent. Ces fibres sont verticales sur la surface triturante, et deviennent de plus en plus horizontales vers le collet de la dent. Les *follicules dentaires* tapissent la face interne des alvéoles, d'où le nom de *membrane alvéolo-dentaire* qui leur est aussi donné lorsque la dent a fait éruption. En continuité avec le fond de ce petit sac s'élève le *bulbe* ou la *pulpe dentaire*, formée de substance amorphe parsemée de noyaux finement granuleux, et dans laquelle se développent des vaisseaux et des nerfs. On distingue les dents en *dents de lait* ou *temporaires*, et *dents de remplacement* ou *permanentes* (V. DENTITION). — *Dents artificielles*. On nomme ainsi les dents que l'on substitue à celles dont on est obligé de faire l'extraction. On peut employer, à cet effet, des dents humaines; mais le plus ordinairement on les fait avec les dents d'hippopotame, ou avec la pâte de porcelaine, ou quelque autre composition minérale, et celles-ci ont l'avantage de ne point s'altérer. Lorsqu'il reste dans la bouche une racine douloureuse, on fait choix d'une dent de même dimension que celle à remplacer, on en scie la racine, on la fore

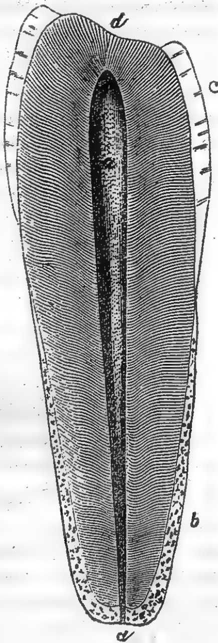


FIG. 130.

suivant sa longueur pour y fixer l'extrémité d'un pivot d'or ou de platine, et on la met en place en faisant entrer de justessse l'autre extrémité du pivot dans la racine de la dent à remplacer, racine que l'on a préalablement taraudée : c'est ce qu'on appelle une *dent à pivot*. D'autres fois on fixe les dents artificielles aux dents voisines, au moyen de crochets ou de ligatures. On prend d'abord avec de la cire à mouler l'empreinte exacte de la brèche qu'il s'agit de remplir ; sur cette empreinte on coule un moule de plâtre qui sert de type pour construire une plaque d'or ou de platine sur laquelle on fixe la dent ou les dents artificielles au moyen de goupilles rivées. Deux autres plaques, soudées latéralement à celle qui porte les dents, s'adaptent à l'aide de crochets ou de fils métalliques aux dents voisines, dont elles contournent le collet postérieurement. — Depuis quelques années on a essayé de faire tenir les dents artificielles sans ligature et sans pivot : les *dents osanores* (faites avec l'ivoire d'hippopotame) sont maintenues en place par leur cavité même, qui emboîte la gencive. Quelque bien faite que soit une pièce d'hippopotame, quelque peu corrosive que soit la salive de la personne qui la porte, jamais elle n'aura la durée d'une pièce de métal, et la différence à cet égard est notable. Il est impossible en effet de lui donner une épaisseur suffisante pour qu'elle ait une bien grande durée et qu'elle puisse résister longtemps à l'action décomposante des liquides dont elle est imprégnée. Quelques personnes, il est vrai, peuvent conserver ces pièces jusqu'à deux ou trois ans, mais le plus grand nombre est obligé de les renouveler tous les quinze ou dix-huit mois. Il est même des gens de qui la salive est tellement active, qu'après six mois, ou même trois mois d'usage, leurs dentiers demandent à être remplacés. Cette action destructive se fait sentir incomparablement plus vite sur la couleur de l'hippopotame que sur sa solidité, et la plupart de ces dentiers seraient encore d'un bon service, quand leur nuance d'un jaune foncé oblige à les supprimer. On a aussi appliqué la gutta-percha aux dentiers artificiels en remplacement des plaques métalliques et des substances osseuses corruptibles. — En zoologie, le nom de *dents* ne s'applique pas seulement aux organes décrits plus haut implantés dans les alvéoles maxillaires ; on le donne, en général, à tous les organes calcaires ou cornés qui servent à diviser les substances alimentaires, quelle que soit la situation de ces organes. Dans les animaux rayonnés, les dents sont disposées circulairement à l'entrée des voies digestives ; dans les articulés et les mollusques, elles sont placées, ou à l'entrée du canal alimentaire, ou dans son intérieur, ou même dans l'estomac (crustacés décapodes) ; et dans ces trois classes du règne animal elles sont ordinairement cornées ou calcaires, ou elles présentent à la fois cette double composition, et presque toujours elles sont de même nature que l'enveloppe tégumentaire ; pourtant celles des crustacés sont formées de dentine. Dans les vertébrés, les dents sont placées à l'entrée des voies digestives, et jamais au delà du pharynx généralement (*poissons pharyngiens*) ; mais, dans les chondroptérygiens, elles ne tiennent qu'à la peau ; dans les poissons osseux, elles sont enclavées dans les os ; les reptiles, à l'exception des chéloniens, ont des dents proprement dites ou éburnées, implantées ; chez les oiseaux et les chéloniens, le bec corné est dans le même rapport avec les os et avec la peau que les dents des chondroptérygiens. Parmi les mammifères, quatre genres (pangolin, fourmilier, ornithorhynque, échidné) sont dépourvus de dents ; un cinquième (celui des baleines) a des dents cornées (fanons) ; tous les autres ont des dents éburnées, dont le nombre la forme et la disposition fournissent de bons caractères zoologiques. — On dit que les dents sont *simples*, lorsque la substance éburnée est simplement recouverte, comme chez l'homme, par une couche d'émail qui ne pénètre pas dans son épaisseur ; elles sont dites *composées*, lorsque ces deux substances, l'ivoire et l'émail, forment des espèces de replis intérieurs, de manière qu'une section transversale les coupe plusieurs fois ; elles sont *demi-composées*, quand ces replis ne pénètrent qu'à une certaine profondeur, comme chez les ruminants. V. Age et Maxillaire.

DENTAIRE. adj. [*dentarius*, angl. *dental*, it. *dentario*]. Qui a rapport aux dents. — *Arcades dentaires*, *cavité dentaire*, *pulpe dentaire*. V. Dent. — *Canaux* ou *conduits dentaires*. On donne ce nom à plusieurs canaux osseux qui livrent passage aux vaisseaux et nerfs dentaires. Ils sont situés, les uns dans l'épaisseur de l'os maxillaire supérieur, les autres dans l'inférieur. I. *Canaux dentaires supérieurs*. L'*antérieur* commence vers le milieu du canal sous-orbitaire, descend dans la paroi antérieure du sinus maxillaire, et va se terminer, en se divisant, dans les alvéoles des dents incisives et canines de la mâchoire supérieure. Les *postérieurs* s'ouvrent sur la tubérosité molaire, descendent dans la paroi postérieure du sinus maxillaire, et vont, en se divisant, se rendre dans les alvéoles des dents molaires supérieures. II. On appelle communément *canal dentaire inférieur*, ou *canal maxillaire*, un canal qui commence sur la face interne de l'os maxillaire inférieur, vers la base de l'apophyse coronoïde, et qui, se continuant dans l'épaisseur de l'os, va se terminer sur sa face externe par le trou mentonnier. C'est par erreur qu'on a admis un canal dentaire inférieur de première dentition ou transitoire, et un second de deuxième dentition, permanent : il n'en existe toujours qu'un seul.

Follicule dentaire. Le bulbe dentaire est la première des parties constituantes de l'appareil folliculaire qui apparaisse au fond de la gouttière et au sein du tissu sous-muqueux gingival. Il naît sous forme d'un petit point foncé conique, à contour diffus (Fig. 131) ; peu de temps après, ce cône acquiert plus de netteté, et l'on voit bientôt une petite bande noirâtre partir de sa base et

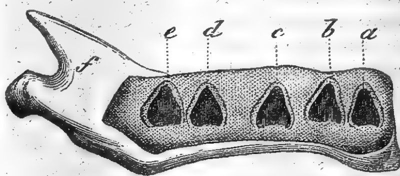


Fig. 131.

entourer complétement sa partie saillante : cette petite bande devient la paroi ou follicule proprement dit. Puis, à une époque plus avancée, un intervalle se produit entre la paroi et la partie saillante du cône ; cet intervalle est rempli par un autre organe, le *germe de l'émail*. Enfin, dans certains ordres seulement (Pachydermes, Ruminants), un troisième organe se produit au-dessous de la paroi folliculaire, enveloppant comme une membrane les deux germes déjà formés : c'est l'*organe du cément* ou *cortical osseux* de Ténon. Ainsi se trouve constitué le follicule dentaire, composé d'une partie enveloppante et de trois organes contenus dans

la cavité.—**Fig. 131.** Série des bulbes inférieurs vus par leur face externe sur une moitié droite du maxillaire chez un embryon humain de 65 jours environ (grossissement de 5 diamètres). — *a, b, c, d, e.* Bulbes des cinq dents temporaires, incisive médiane, incisive latérale, canine placée sur un plan inférieur aux autres, première et deuxième molaires ; inclus dans *f*, tissu sous-muqueux de la gouttière (Magitot et Ch. Robin).

Gouttière dentaire. Gouttière que forment les deux lames du bord dentaire des maxillaires un peu avant et pendant l'apparition des follicules. La face interne des lames ou rebords du maxillaire qui limitent les côtés de la gouttière, s'épaissit d'espace en espace, assez longtemps après la genèse des follicules et sous forme de petites saillies verticales placées en face l'une de l'autre de chaque côté. Ces épaississements s'avancent, se rejoignent et forment des cloisons complètes, divisant alors la gouttière en petites loges ou alvéoles; mais cela n'a lieu qu'à une époque avancée du développement, et chez l'homme jusqu'au neuvième mois de la grossesse on peut enlever d'une seule pièce le contenu de la gouttière, y compris tous les follicules. Lorsque les cloisons se sont produites, les vaisseaux et nerfs passent au-dessous d'elles, au fond de la gouttière, sans discontinuité, comme dans un canal, sous autant de ponts représentés par ces cloisons, et occupent bientôt un véritable conduit (dentaire inférieur) sous-alvéolaire. Ainsi se produisent à la fois les alvéoles d'une part, et le conduit dentaire inférieur d'autre part, plusieurs semaines et même plusieurs mois après l'apparition des follicules, entre les canines et les incisives d'abord et plus tard entre les molaires. La couronne des dents née la première, qui reposait sur les vaisseaux et nerfs dentaires, s'éloigne peu à peu des vaisseaux lorsque les racines se développent par suite de l'épaississement des cloisons vers leur profondeur. Elle se trouve alors très-distante du fond de la gouttière devenu canal dentaire et de ses vaisseaux tout près desquels le bulbe était né. La *gouttière dentaire supérieure* est constituée d'après un même type chez tous les mammifères, à l'exception toutefois de sa portion incisive ou intermaxillaire. Les lames externe et interne qui la limitent sont minces, fragiles, à bord libre tranchant, un peu ondulé. La gouttière est comme légèrement variqueuse. Chez les fœtus de l'homme et des singes (ouistiti) et probablement aussi chez les damans, cette gouttière se produit immédiatement au-dessous de l'œil. De même que pour le maxillaire inférieur, elle est commune aux follicules qui vont y naître et aux vaisseaux. C'est le fond de cette gouttière qui, par suite des phases du développement, devient de très-bonne heure canal sous-orbitaire, comme dans l'os opposé il devient plus tard canal dentaire inférieur, tandis que la portion la plus large forme les alvéoles après que les follicules y sont nés près des vaisseaux et nerfs qui demeurent sous-orbitaires. Ainsi, chez tous les animaux, il y a un canal dentaire supérieur qui est l'analogue du canal dentaire inférieur, tant par ses usages que par son mode d'évolution. Seulement sa situation au-dessous de l'œil, loin des dents chez l'homme et chez les singes consécutivement à la formation du sinus d'Highmore, a fait rapporter sa description et ses dénominations à celles de l'orbite, tandis que, comme la gouttière dentaire dont il provient, ses caractères sont subordonnés au mode de distribution et d'évolution des dents. Ce dernier fait entraîne des différences remarquables dans les maxillaires supérieurs, d'une espèce à l'autre, et d'un âge à l'autre dans chaque espèce (Magitot et Robin).— Les *nerfs dentaires* sont fournis, ceux des incisives et canines supérieures par le sous-orbitaire, branche du maxillaire supérieur, et ceux des molaires correspondantes par le tronc même de ce dernier nerf. Les dents de la mâchoire inférieure reçoivent les leurs du nerf maxillaire inférieur. — Les *artères dentaires* de la mâchoire supérieure viennent de la sous-orbitaire et de l'alvéolaire supérieure fournies par la maxillaire interne; celles de la mâchoire inférieure sont fournies par la dentaire inférieure branche de la maxillaire interne.— *Formule dentaire.* Disposition des chiffres employée pour indiquer d'une manière abrégée le nombre des dents de chaque espèce, chez les mammifères. Exemples: *Formule dentaire du cheval:* Incisives, $\frac{6}{6}$; canines, $\frac{1}{1}$—$\frac{1}{1}$; molaires, $\frac{6}{6}$—$\frac{6}{6}$ = 40. *Formule dentaire du genre chat:* Incisives; $\frac{3}{3}$—$\frac{3}{3}$: canines, $\frac{1}{1}$—$\frac{1}{1}$; prémolaires ou bicuspides, $\frac{2}{2}$ — $\frac{2}{2}$; molaires, $\frac{2}{1}$ — $\frac{2}{1}$ = 30. *Formule dentaire de l'homme:* Incisives, $\frac{2}{2}$—$\frac{2}{2}$; canines, $\frac{1}{1}$—$\frac{1}{1}$; prémolaires, $\frac{2}{2}$ — $\frac{2}{2}$; molaires, $\frac{3}{3}$—$\frac{3}{3}$ = 32.—*Tumeurs dentaires.* V. ODONTOME et EXTRACTION *des dents.*

DENTAIRE. s. f. Genre de plantes crucifères ainsi nommées parce que leur racine est dentée (tétradynamie siliqueuse, L., crucifères, J.). Trois espèces, les *Dentaria pinnata*, Lamarck, *Dentaria pentaphyllos*, L., et *Dentaria bulbifera*, L., ont été regardées comme carminatives et vulnéraires.

DENTALE. s. m. [*Dentalium*, L., all. *Meerzahn*]. Genre de mollusques cirrobranches marins (voisins des gastéropodes), à tête pédiculée, anus terminal, à coquille univalve, qu'on faisait entrer autrefois dans plusieurs compositions pharmaceutiques: c'est du carbonate calcaire avec un peu de matière gélatineuse. L'espèce la plus commune des côtes d'Asie et d'Europe est le *Dentalium elephantinum*, Martini.

DENTÉ, ÉE. adj. [*dentatus*, all. *gezahnt*, angl. *dentate*, it. *dentato*]. Qui a des dents. Se dit en botanique, des feuilles dont les bords sont munis de petites incisions qui n'atteignent pas au delà des dernières ramifications des nervures. — *Feuilles dentées en scie* (*folia serrata*). Celles dont les incisions ou dents sont aiguës et inclinées au sommet.

DENTELAIRE. s. f. [*Plumbago europæa*, L., all. *Bleiwarz*]. Plante (pentandrie monogynie, L., plombaginées, J.) dont la racine est irritante et employée pour déterminer la rubéfaction. Mâchée, elle a quelquefois calmé l'odontalgie, de là son nom de *dentelaire.* L'huile dans laquelle on a fait bouillir et broyé cette plante a été employée dans le traitement de la gale. On a proposé la racine comme succédanée de l'ipécacuanha, mais elle n'est point employée comme telle. Dulong y a découvert un principe cristallisable qu'il a nommé *plombagin*. V. ce mot.

DENTELAIRES. s. f. pl. V. PLOMBAGINÉES.

DENTELÉ, ÉE. adj. et s. m. [*dentatus*, all. *gezähnelt*, it. *dentellato*]. Qui a des dents, ou plutôt qui est découpé en manière de dents. On a donné ce nom à plusieurs muscles, à cause des dentelures que présente un de leurs bords. — *Muscle grand dentelé* (costo-scapulaire, Ch.). Muscle qui s'attache en devant à la face externe des huit ou neuf premières côtes par autant de digitations, et en arrière au bord spinal de l'omoplate. — *Muscles petits dentelés postérieurs.* On les distingue en *supérieur* (dorso-costal, Ch.) et *inférieur* (lombo-costal, Ch.). Le *supérieur* s'attache par son bord interne à la partie inférieure du ligament

cervical postérieur, à la dernière apophyse épineuse cervicale, et aux deux ou trois premières dorsales ; par son bord externe, aux quatre côtes qui suivent la première par autant de digitations. Il occupe les régions postérieure inférieure du cou, et supérieure du dos. L'*inférieur*, situé dans la région inférieure du dos, s'attache aux apophyses épineuses des deux dernières vertèbres dorsales et des deux ou trois premières lombaires, et au bord inférieur des quatre dernières fausses côtes. Le premier est un inspirateur et le second un expirateur. — Le *muscle petit dentelé antérieur* est le *triangulaire du sternum*. — *Ligament dentelé* (ligament denticulé, Ch.). Bandelette blanchâtre, transparente, très-résistante, située dans le canal vertébral, sur les côtés de la moelle, entre les racines antérieures et postérieures des nerfs vertébraux, depuis le trou occipital jusqu'à l'extrémité du cordon rachidien. Cette bandelette, tapissée par l'arachnoïde, adhère par son bord interne à la pie-mère spinale, et présente sur son bord externe vingt ou vingt-deux denticules qui se fixent à la dure-mère dans les intervalles des nerfs vertébraux.

DENTELURES. s. f. pl. [*serraturæ*]. Dents fines et serrées des bords d'une feuille ou autre organe.

DENTICULÉ, ÉE. adj. [*denticulatus*, all. *gezähnelt*]. Se dit, en botanique, des parties dentées dont les divisions sont très-petites.

DENTIER. s. m. [all. *künstliches Gebiss*, angl. *set of teeth*]. — *Râtelier*, ou mieux *Dentier simple*. Série de dents artificielles montées sur une même pièce, et disposées de manière à représenter exactement une des arcades dentaires.—*Dentier double*. Assemblage de deux arcades dentaires, l'une supérieure, l'autre inférieure, unies ensemble à leurs deux extrémités au moyen de ressorts dits *à boudin*, et destinées à s'adapter aux arcades alvéolaires complétement dépourvues de dents. V. DENTS *artificielles*.

DENTIFICATION. s. f. Génération de la substance propre des dents, ivoire ou dentine, qu'il importe de ne pas confondre avec l'ossification. L'ivoire naît dans le follicule, à la surface du bulbe, ou mieux dans l'épaisseur de la couche de matière amorphe qui forme le sommet de celui-ci. C'est vers le quatre-vingtième jour environ, chez l'embryon humain, qu'apparaissent les premiers vestiges d'ivoire (Fig. 132). A cette époque, la couche superficielle du bulbe devient le siége d'une production de cellules spéciales, dites *cellules de l'ivoire*, qui se disposent en une couche continue circonscrivant le sommet bulbaire. Ces cellules sont les agents de la production de l'ivoire, c'est-à-dire qu'elles empruntent au bulbe sous-jacent les principes qui servent à la formation de la substance propre de la dent, appelée

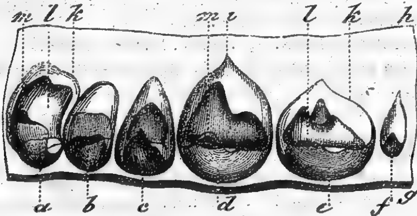


Fig. 132.

ivoire ou dentine. L'ivoire se produit donc, à la surface de la couche de cellules, et s'étend ainsi du point culminant du bulbe, où il naît d'abord (sous forme d'autant de petits *chapeaux de dentine* qu'il y a de saillies bulbaires), jusqu'aux parties voisines, de façon à envelopper bientôt dans une calotte éburnée la totalité du bulbe. Puis, lorsque la coque ou enveloppe d'ivoire entoure complétement la partie coronaire du bulbe, on constate que les cellules de l'ivoire ont entièrement disparu de la surface de l'organe, excepté vers la partie radiculaire qui commence à se développer. Il y a donc une distinction considérable à établir entre le phénomène de genèse de l'ivoire par des matériaux que fournit la pulpe dentaire et élaborés par les cellules de l'ivoire, et les phénomènes de développement dont l'ivoire, une fois créé, fait à lui seul tous les frais. L'ivoire n'est aucunement, comme on le voit, un produit de sécrétion, un corps inorganique; il n'est point non plus un os; car rien dans sa constitution ni dans son mode de développement ne le rapproche du tissu osseux. Ce n'est également pas un produit de transformation spéciale du bulbe, contrairement à ce qu'ont prétendu plusieurs auteurs modernes. L'ivoire est un produit spécial, sans analogue dans l'économie, apparaissant par génération directe ou *autogénèse*, aux dépens de principes immédiats élaborés par les cellules de l'ivoire, sans que ces cellules ni tout autre élément participent de leur propre substance à sa formation.

Fig. 132. Série des follicules dans la moitié droite du maxillaire inférieur chez un embryon humain de 85 jours environ, vus par leur face externe (grossissement de 20 diamètres). — *a*. Follicule de l'incisive médiane temporaire. — *b*. Follicule de l'incisive latérale. — *c*. Follicule de la canine. — *d*. Follicule de la première molaire. — *e*. Follicule de la deuxième ou grosse molaire. — *f*. Follicule de la première molaire permanente dont l'apparition répond à cette époque de l'évolution. — *g*. Bande foncée représentant les vaisseaux et nerfs dentaires contigus à la série des follicules. — *h*. Tissu sous-muqueux ou de la gouttière dentaire au sein duquel sont inclus les follicules. — *i*. Terminaison en pointe de la paroi folliculaire. — *k, k*. Paroi des follicules. — *l, l*. Organe de l'émail disposé en capuchon à la surface saillante du bulbe, et que la pression en a écarté ainsi que de la paroi folliculaire. — *m, m*. Chapeaux primitifs de dentine déjà apparus dans les follicules de l'incisive médiane et de la première molaire (Magitot et Ch. Robin).

DENTIFORME. adj. [*dentiformis*, de *dens*, dent, et *forma*, forme ; all. *zahnförmig*]. Qui a la forme d'une dent. V. ODONTOÏDE.

DENTIFRICE. s. m. et adj. [*dentifricium*, de *dens*, dent, et *fricare*, frotter ; ὀδοντόσμηγμα, all. *Zahnmittel*, angl. *dentifrice*, it. *dentifrizio*]. Substances soit solides et pulvérulentes, soit liquides, soit pâteuses, sous forme d'opiat, dont on fait usage, à l'aide d'une brosse, pour enlever, par le frottement, les corps étrangers, tartre, taches, etc., qui s'attachent aux dents. La composition de ces substances doit varier suivant l'état de la bouche et la nature de la salive, aussi ne doit-on pas prescrire indistinctement les mêmes dentifrices dans tous les cas. Ils doivent être inertes et neutres ou alcalins ou acides. Lorsqu'il n'y a pas d'indications spéciales, un dentrifice pulvérulent, inerte, composé de charbon ou de carbonate de chaux et de quinquina très-finement porphyrisés et aromatisés, est suffisant aux soins ordinaires de la bouche. S'il y a indication de combattre une influence acide ou alcaline de la salive, on fera entrer dans la composition du dentifrice soit de la magnésie ou du bicarbonate de

soude, soit de la crème de tartre ou de l'alun en très-faible quantité. Les dentifrices liquides sont généralement composés d'alcool et d'essences, et n'ont d'autre effet que d'aromatiser l'eau qui sert à la toilette de la bouche. On pourrait toutefois leur donner diverses réactions. Mais leur passage dans la bouche étant rapide, leur influence sur les dents est bien moins efficace que celle des poudres. Quant aux dentifrices mous ou opiats, ordinairement composés de miel comme excipient et de diverses autres substances, on doit les rejeter, en raison de l'action dissolvante du sucre sur le tissu des dents. — La *poudre dentifrice* du Codex est composée de : bol d'Arménie, corail rouge préparé, et os de sèche, aā 32 gram.; sang-dragon, 16 gram.; cochenille, 4 gram.; crème de tartre, 48 gram.; cannelle, 8 gram.; girofle, 1gr,30, mêlés exactement.

DENTINAIRE. adj. Qui concerne la dentine. — *Cellules dentinaires* ou *de la dentine*. V. DENT.

DENTINE. s. f. (R. Owen). Ivoire des dents. V. DENT.

DENTISTE. s. m. [*dentarius*, all. *Zahnarzt*, angl. *dentist*]. Chirurgien qui s'occupe spécialement des maladies des dents et de la prothèse dentaire.

DENTITION. s. f. [*dentitio*, ὀδοντοφυΐα, ὀδοντίασις, all. *Zahnen*, angl. *dentition*, it. *dentizione*, esp. *denticion*]. Ensemble des phénomènes de l'accroissement et de la sortie des dents. C'est vers le 60e jour, chez le fœtus humain, que se montre le premier follicule ou mieux le premier bulbe à la mâchoire inférieure, et vers le 65e à la mâchoire supérieure. Les follicules n'apparaissent pas en même temps dans les deux mâchoires, ni dans chacune d'elles en particulier; mais l'ordre d'après lequel ils naissent dans l'une se reproduit dans l'autre. Ce fait s'observe chez tous les mammifères; mais la première dent qui naît chez chacun d'eux, est sur tel d'entre eux une incisive, comme chez l'homme; sur tel autre c'est la canine, comme chez le porc, ou une molaire, comme parmi les ruminants. Pour ces derniers, ce fait coïncide avec l'absence d'incisives à la mâchoire supérieure. Chez le fœtus humain, l'ordre d'apparition des follicules est à peu près le même que celui de la sortie des dents correspondantes, pour chacune des mâchoires considérées individuellement. Ainsi le follicule de la molaire antérieure et celui de l'incisive interne apparaissent à peu près en même temps, et plus tard la dentine se montre dans tous les deux simultanément; vient ensuite l'incisive externe qui les suit de près; un peu après se montre la molaire postérieure, puis la canine naît en dernier lieu; elle reste longtemps située sur un plan plus voisin des vaisseaux et nerfs dentaires correspondants que les autres. Le nombre des follicules de la première dentition se trouve ainsi complet. Cela a lieu vers le 75e jour pour la mâchoire inférieure, et le 80e pour la mâchoire supérieure. Alors on voit naître, à l'extrémité postérieure de la gouttière maxillaire, presque immédiatement derrière le follicule de la grosse molaire, un nouveau follicule, celui de la première grosse molaire permanente, dont la sortie n'a lieu, comme on sait, que vers la 6e année. L'apparition de ce follicule a lieu au 85e jour, pour la mâchoire inférieure, et varie du 89e au 95e jour après la conception, pour la mâchoire supérieure. Quant aux autres follicules des dents permanentes, ils ne se produisent que vers l'époque de la naissance, dans les limites de 15 jours avant ou de 15 jours après. Le point du follicule ainsi complet où apparaissent les éléments constituants de la dent proprement dite, est le sommet des mamelons simples ou multiples du germe de l'ivoire dans la couche la plus superficielle de l'organe, et conséquemment à la face profonde du germe de l'émail. Là se produisent les premières cellules de l'ivoire, auxquelles succède le petit chapeau de dentine primitive. Le développement de l'ivoire donne donc lieu à l'écartement de deux germes de l'ivoire et de l'émail, écartement qu'augmentent encore les phases ultérieures d'évolution et d'épaississement de la couche d'ivoire. Cette apparition première de la dent proprement dite répond chez l'homme à une époque variant entre le 80e et le 90e jour, et elle a lieu primitivement dans le sein du follicule de l'incisive médiane inférieure (Magitot et Robin). — A la naissance, la couronne des incisives est formée; celle des canines n'est point achevée; les tubercules des molaires ne sont point encore tous réunis. Peu à peu les racines se développent; et, vers l'âge de six à dix mois, commence ce qu'on appelle communément la *première dentition*. Les deux incisives moyennes de la mâchoire inférieure percent ordinairement les premières; quinze jours ou trois semaines après, paraissent les correspondantes de la mâchoire supérieure, puis les deux incisives latérales inférieures, ensuite les supérieures. Les canines ou angulaires, d'abord celles de la mâchoire inférieure, puis celles de la supérieure (œillères), percent du douzième au quatorzième mois. Enfin, on voit sortir successivement les huit premières molaires, quatre en bas, et quatre en haut, deux de chaque côté. Ces vingt premières dents, ordinairement complètes à deux ans ou deux ans et demi, sont destinées à tomber pour être remplacées : on les appelle *dents primitives*, *dents de lait*, *dents temporaires*. A la fin de la quatrième année, ou quelquefois plus tard, il sort à chaque mâchoire deux nouvelles molaires *permanentes*, c'est-à-dire qui ne doivent pas être remplacées et qui sont plus tard les premières grosses molaires. — *Seconde dentition*. Elle a lieu vers l'âge de sept ans. L'alvéole d'une nouvelle dent s'agrandissant peu à peu, la cloison qui le sépare de celui de la dent de lait correspondante s'use et disparaît; la racine de la dent de lait est également résorbée, sa couronne vacille et tombe; et toutes les premières dents sont ainsi remplacées successivement, à peu près dans le même ordre qu'à la première dentition. De sept à neuf ans, toutes les incisives sont remplacées; vers dix ans paraît la première bicuspide, plus petite que celle qu'elle remplace; ensuite se montre la canine secondaire, puis la deuxième bicuspide, moins volumineuse aussi que la molaire de lait. De dix ans et demi à onze ans, sortent les premières grosses molaires; enfin, la sortie des dernières molaires termine, vers l'âge de dix-huit à vingt-cinq ans, le travail de la dentition.

DENTURE. s. f. [all. *Zahnreihe*, it. *dentatura*]. Ordre dans lequel les dents sont rangées : une *belle denture*, etc. V. MÂCHOIRE et EXTRACTION *des dents*.

DÉNUDATION. s. f. [*denudatio*, de *denudare*, mettre à nu; ψίλωσις, all. *Entblössung*, angl. *denudation*, it. *denudazione*]. État d'une partie qui est dépouillée de ses enveloppes naturelles. — Action de dénuder un os, etc.

DÉONTOLOGIE. s. f. [τὸ δέον, le devoir, et λόγος, traité]. — *Déontologie médicale*. Partie de la médecine qui traite des devoirs (et, suivant quelques-uns, des droits) du médecin. V. SERMENT.

DÉPART. s. m. [*separatio*, all. *Scheidung*]. Opération par laquelle on sépare certains métaux, l'or et

l'argent surtout, d'autres substances métalliques, par des moyens chimiques, tels que l'emploi de l'acide azotique ou de l'eau régale.

DÉPERDITION. s. f. [*deperditio*]. — *Déperdition de substance.* Plaie avec destruction des tissus lésés.

DÉPÉRISSEMENT. s. m. [φθίσις, τῆξις, all. *Schwinden*]. État d'un individu qui dépérit; perte graduelle des forces, de l'embonpoint, etc., sans cause encore déterminée. *Dépérissement* a un sens actif ou physiologique général; *amaigrissement*, un sens plutôt anatomique et restreint; *marasme* indique plus particulièrement à la fois le dépérissement et l'amaigrissement causés par une maladie de longue durée.

DÉPHLEGMATION. s. f. [*dephlegmatio*, de *de*, hors, et de φλέγμα, phlegme; all. *Entwässerung*, angl. *dephlegmation*, it. *deflemmazione*]. Nouvelle distillation à laquelle on soumet une liqueur obtenue à l'aide du feu, dans la vue d'en séparer les parties les plus aqueuses qui distillent les premières; on donnait autrefois à ce produit le nom de *phlegme*. La déphlegmation diffère de la rectification, en ce qu'elle a deux produits : 1° le liquide resté dans le vase distillatoire, qui devient *produit principal;* 2° le liquide distillé (le phlegme), qui est un produit secondaire et peu actif. Elle diffère de la concentration par évaporation, en ce que celle-ci s'opère sur des liquides non distillés, s'effectue à l'air libre, et n'a qu'un seul produit (le liquide non évaporé).

DÉPHLOGISTIQUÉ, ÉE. adj. [all. *dephlogistisirt*, angl. *dephlogisticated*]. Qui a perdu son phlogistique. L'*air déphlogistiqué* de l'école de Stahl était l'oxygène des chimistes modernes. V. PHLOGISTIQUE.

DÉPILATION. s. f. [*depilatio*, de la particule privative *de*, et *pilus*, poil; ψίλωσις, μάδισις, all. *Abhaaren*, angl. *depilation*]. Chute des poils.

DÉPILATOIRE. s. m. [*depilatorium*, ψίλωθρον, all. *Enthaarungsmittel*, angl. *depilatory*, it. *depilatorio*]. Qui détermine la chute des poils. Les dépilatoires sont, en général, des préparations caustiques dans lesquelles on fait entrer de la chaux vive ou quelque autre substance alcaline, du sulfure d'arsenic, etc. Le *rusma* des Orientaux, qui paraît être le dépilatoire le plus efficace, est composé de : chaux, 64 grammes; orpiment, 16 grammes; qu'on fait bouillir dans lessive alcaline, 500 grammes. On l'étend sur la partie, et, quelques instants après, une simple lotion avec de l'eau chaude fait tomber toutes les villosités. Il suffit même de faire avec ces deux substances (chaux et orpiment), à peu près dans les proportions ci-dessus, une poudre qu'on délaye avec un peu d'eau pure et savonneuse, et qu'on applique sous forme de pâte. L'addition d'un peu de pâte d'amandes douces rend le mélange moins corrosif; néanmoins les topiques dépilatoires, en général, peuvent altérer le tissu de la peau, ou même avoir une action vénéneuse; et, comme ils n'attaquent que les poils et non leurs bulbes, ils ne les empêchent pas de croître de nouveau. V. ÉPILATION.

DÉPLACEMENT. s. m. — *Anomalies par déplacement* ou *par changement de position.* Premier ordre de la classe des *anomalies de disposition.* Tous les organes, surtout les viscères, sont sujets à des déplacements qui se classent ainsi : 1° changement de direction; 2° changement partiel de position; 3° changement total de position; 4° transposition générale ou partielle (V. INVERSION *splanchnique*); 5° déplacements herniaires *primitifs* par persistance des conditions embryonnaires ou fœtales (éventration), et *consécutifs* (exomphale consécutif, déplacement ou ectopie consécutive du cœur). — *Déplacement de la cataracte*, synonyme d'*abaissement* du cristallin cataracté ou d'opération de la cataracte par abaissement. — *Déplacement de la matrice.* V. HYSTÉROPTOSE et DÉVIATION. — En pharmacie, on donne le nom de *déplacement* à un procédé de lixiviation exécuté sur des matières végétales et animales, appliqué aux préparations chimiques par Robiquet et Boutron-Charlard, et aux préparations pharmaceutiques par Boullay. Par ce procédé, les couches de liquide se déplacent mutuellement, et l'on peut successivement déplacer un liquide par un autre. V. GALLE et TANNIN.

DÉPLÉTIF, IVE. adj. [*depletivus*, de *deplere*, vider; all. *entleerend*, angl. *depletory*, it. *depletivo*]. On appelle ainsi tout moyen thérapeutique qui a pour effet de diminuer la quantité des liquides du corps : tel est le résultat de la saignée.

DÉPÔT. s. m. [de *deponere*, déposer; ἀπόστασις, all. *Niederschlag*, angl. *deposit*, it. *deposito*]. Communément matière qui se précipite au fond d'un vase contenant une dissolution chimique ou un liquide sécrété : tel est le *dépôt* (*sedimentum*) que forment les urines par le repos et le refroidissement. — En pathologie, *dépôt* (*abcessus*) est synonyme d'*abcès*; [all. *Abcess*]. Cependant cette dénomination ne s'applique guère qu'aux abcès formés par des matières sorties de leurs voies naturelles, et infiltrées dans le tissu cellulaire ou épanchées dans une cavité (tels que les dépôts sanguins, stercoraux, urinaires, etc.), ou aux abcès formés par congestion, par métastase. V. ces mots.

DÉPRAVATION. s. f. [*depravatio*, de *de*, indiquant transformation, et *pravus*, mauvais; all. *Verderbung*]. Dépravation du goût, de l'appétit, de l'odorat, c'est-à-dire état dans lequel ces sensations se montrent avec un caractère insolite et bizarre.

DÉPRESSION. s. f. [*depressio*, de *deprimere*, enfoncer; all. *Depression*]. Dans le langage ordinaire, signifie *enfoncement;* quelquefois, en parlant de l'opération de la cataracte, est synonyme d'*abaissement.* V. KÉRATONYXIS. — *Dépression des forces.* Diminution d'énergie musculaire ou intellectuelle survenant par suite de quelque lésion des centres nerveux ou dans les affections générales, telles que la fièvre typhoïde, le charbon, le début des fièvres éruptives, etc. — *Dépression intellectuelle.* Période de la mélancolie et de la folie à double forme dans laquelle les malades tombent dans le découragement, la tristesse, l'inertie.

DÉPRESSOIR. s. m. [*depressorium*, de *deprimere*, abaisser, enfoncer; all. *Depressorium*, it. *depressorio*]. Instrument dont on se sert, après l'opération du trépan, pour abaisser la dure-mère et placer le sindon. On l'appelle aussi *méningophylax.* C'est une tige de fer montée sur un manche et terminée par un large bouton. V. TRÉPANATION.

DÉPRIMÉ, ÉE. adj. [*depressus*, all. *deprimirt*]. Se dit du pouls faible qui disparaît sous la moindre pression du doigt, et de certaines tumeurs dont le centre est aplati ou enfoncé. — Se dit, en botanique, d'un corps globuleux qui semble avoir été aplati par pression de haut en bas.

DÉPURATIF, IVE. adj. et s. m. [*depurans*, de *depurare*, purifier; all. *blutreinigend*, angl. *depuratory*, *depurant*, it. *depurativo*]. Médicaments qui passent pour avoir la propriété d'enlever à la masse des humeurs les principes qui en altèrent la pureté, et

de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels : ce sont des amers, des diurétiques, des diaphorétiques, etc.

DÉPURATION. s. f. [*depuratio*, all. *Reinigung*, angl. *depuration*, it. *depurazione*]. Action par laquelle on dégage un corps quelconque, et surtout un liquide, des matières qui en altèrent la pureté. — En pharmacie, séparation spontanée qui se fait dans un liquide trouble lorsqu'on le laisse en repos dans un vase cylindrique: les particules solides se rassemblent au fond du vase, et le liquide devient clair. La dépuration n'est le plus souvent qu'un préliminaire de la clarification. — En pathologie, travail par lequel l'économie animale se purifie, soit à l'aide des maladies éruptives ou d'une évacuation spontanée, soit à l'aide de médicaments.

DÉPURATOIRE. adj. [*depuratorius*]. Qui rend pur, qui sert à dépurer. Se dit de certaines maladies qu'on croyait servir à dépurer la masse des humeurs, la variole, etc. — *Excrétions dépuratoires*. V. RESPIRATION et URINATION.

DÉRADELPHE, s. m. [de δέρη, cou, et ἀδελφὸς, frère : uni par le cou]. Genre de monstres doubles monocéphaliens, présentant (Geoffroy Saint-Hilaire) les caractères suivants : troncs séparés au-dessous de l'ombilic, réunis au-dessus ; trois ou quatre membres thoraciques; une seule tête sans aucune partie surnuméraire à l'extérieur.

DÉRATÉ, ÉE. adj. et s. m. Animal à qui on a enlevé la rate. Les chiens paraissent supporter la privation de cet organe sans trop en souffrir.

DÉRENCÉPHALE. adj. et s. m. [de δέρη, le cou, la nuque, et ἐγκέφαλος, encéphale]. (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui ont un très-petit cerveau, enveloppé par les vertèbres du cou.

DÉRIVATIF, IVE. adj. et s. m. [*deflectens*, all. *ableitend*, angl. *derivative*]. Se dit de moyens que l'art emploie pour opérer une dérivation : tels sont les vésicatoires, les sinapismes, la saignée, etc.

DÉRIVATION. s. f. [*derivatio*, de *derivare*, détourner; παροχέτευσις, all. *Ableitung*, angl. *derivation*, it. *derivazione*]. Dans l'ancienne médecine, quand une humeur ne s'écoulait plus ou ne circulait plus par ses voies naturelles, on obtenait par le secours de l'art son détour sur quelque organe voisin ou éloigné pour faire qu'elle s'y écoulât ou s'y fixât, et pour éviter ainsi les accidents qu'elle pourrait causer. L'urine n'étant pas sécrétée, par exemple, on pensait obtenir sa dérivation par des évacuations alvines ; le sang ne circulant plus dans les amygdales enflammées, on croyait obtenir qu'il se détournât de cet organe et cessât d'y affluer quand on déterminait son écoulement par la muqueuse nasale, par la saignée de la jugulaire (*saignées dérivatives*), ou quand on amenait la congestion d'un organe voisin, comme la peau du cou, par un vésicatoire, etc. La physiologie n'a pas confirmé toutes ces hypothèses, ni les explications qu'on en a données. V. RÉVULSION.

DERMALGIE. V. DERMATALGIE.

DERMANYSSE. s. m. Genre d'acarien voisin des gamases et des sarcoptes, qui vit sur les oiseaux et les chauves-souris. Celui des poules peut passer sur l'homme, le cheval, etc., auxquels il cause des démangeaisons, mais il ne peut vivre longtemps sur eux. Il ne faut pas confondre ces arachnides avec les *liothés*. V. ce mot.

DERMAPTÈRE. s. m. Deuxième ordre des insectes, caractérisé en ce que les ailes inférieures, après s'être repliées en travers, se plient ensuite en long comme un éventail, ou manquent ; élytres ayant la consistance du cuir, repliés horizontalement, courts, très-petits, se rencontrant par un bord droit. Le genre *Forficule*, ou *Perce-oreille*, est le principal. Le nom de *perce-oreille* a été donné à ces insectes, parce qu'on croyait qu'ils pénétraient dans les oreilles et y causaient des accidents, fait faux ; ils ne peuvent percer que les fruits.

DERMATALGIE. s. f. [*dermatalgia*, de δέρμα, la peau, et ἄλγος, douleur]. Douleur à la peau, douleur idiopathique de forme névralgique, qui a son siége exclusif dans la peau d'une région quelconque, sur une étendue généralement limitée. Elle est permanente ou intermittente, et cède à l'application d'un vésicatoire ou des anesthésiques (Beau).

DERMATANEURIE. s. f. [*dermataneuria*, de δέρμα, la peau, α privatif, et νεῦρον, nerf]. Paralysie de la peau.

DERMATHÉMIE, DERMOHÉMIE. s. f. [*dermathæmia*, de δέρμα, la peau, et αἷμα, sang]. Congestion passagère de sang à la peau.

DERMATITE, DERMITE. s. f. [*dermatitis*, de δέρμα, la peau, et la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie]. Inflammation de la peau.

DERMATODECTE. s. m. [de δέρμα, peau, et δήκτης, qui mord]. V. PSOROPTE.

DERMATODYNIE. s. f. [*dermatodynia*, de δέρμα, la peau, et ὀδύνη, douleur]. Douleur à la peau.

DERMATOGRAPHIE. s. f. [*dermatographia*, de δέρμα, la peau, et γραφή, description]. Description de la peau.

DERMATOÏDE. adj. [*dermatoides*, de δέρμα, la peau, et εἶδος, forme, ressemblance]. Qui a la consistance ou l'épaisseur de la peau. V. DERMOÏDE.

DERMATOLOGIE. s. f. [*dermatologia*, de δέρμα, la peau, et λόγος, discours ; all. *Dermologie*, angl. *dermatology*]. Traité de la peau. Partie de la médecine qui traite des maladies de la peau. V. ANATOMIE.

DERMATOLYSIE. s. f. [de δέρμα, la peau, et λύειν, relâcher]. Affection caractérisée par une extension anormale, avec relâchement de la peau, qui se plie en double et retombe ; on l'observe surtout aux paupières, à la face, au cou, au ventre, aux parties génitales ; elle a été vue au cuir chevelu, au dos, etc. Le derme a pris une extension considérable, il est épaissi ; le tissu lamineux est un peu plus dense qu'à l'état normal, mais surtout le névrilème est épaissi considérablement jusque autour des filets nerveux sous-cutanés les plus fins, devenus, de la sorte, souvent épais d'un millimètre. Cette hypertrophie simple du névrilème est beaucoup plus marquée dans les gros filets sous-cutanés, où elle constitue des névromes sous forme de cordon renflés d'espace en espace, sans altération des tubes nerveux. Cette affection rare (*dermatose hétéromorphe* d'Alibert) est habituellement congénitale et augmente avec l'âge. Il n'y a d'autre remède que l'ablation avec le bistouri en réunissant ensuite les bords de la plaie. V. NÉVROME.

DERMATOPATHIE. s. f. [*dermatopathia*, de δέρμα, la peau, et πάθος, maladie]. Maladie de la peau, en général.

DERMATORRHAGIE. s. f. [*dermatorrhagia*, de δέρμα, la peau, et ῥήγνυμι, je romps]. Hémorrhagie par la peau, sueur de sang.

DERMATHORRHÉE. s. f. [*dermatorrhœa*, de δέρμα, la peau, et ῥεῖν, couler]. Sueur plus ou moins abondante.

DERMATOSCLÉROSE. s. f. [*dermatosclerosis*, de δέρμα, la peau, et σκλήρος, dur]. Induration du tissu cellulaire sous-cutané.

DERMATOSE. s. f. [*dermatosis*, de δέρμα, la peau]. Maladie de la peau, en général.

DERMATOTOMIE. s. f. [*dermatotomia*, de δέρμα, la peau, et τομή, section]. Dissection de la peau.

DERME. s. m. [*derma*, *corium*, δέρμα, de δέρειν, écorcher; all. *Lederhaut*, angl. *skin*]. Tissu qui fait le corps de la peau, et qui en forme presque toute l'épaisseur. Le *derme*, appelé aussi *chorion*, est la plus profonde des couches qui constituent l'appareil tégumentaire. Il présente l'aspect d'une membrane blanchâtre, souple, mais très-résistante. On y distingue un grand nombre de faisceaux de fibres entrecroisées. Sa face interne, unie aux parties voisines par une couche de tissu lamineux, donne attache, dans quelques points, à des fibres musculaires. Sa face externe, recouverte par l'épiderme, est parsemée d'un grand nombre de papilles, formant, dans certaines parties du corps (telles que la paume des mains et l'extrémité des doigts), des séries régulières. C'est le derme de la peau de certains animaux qui, préparé par le tannage, constitue le cuir.

DERMIEN, DERMIENNE et **DERMIQUE.** adj. Qui a rapport au derme : *portion dermique de la peau*, etc.

DERMOCYME ou **ENDOCYME.** s. m. V. ENDOCYMIEN.

DERMOÏDE ou **DERMATOÏDE.** adj. [de δέρμα, derme, et εἶδος, ressemblance]. Qui ressemble à la peau. Bichat a décrit le derme lui-même sous le nom de *système dermoïde*.

DÉROBÉ, ÉE. adj. — *Pied dérobé.* Pied duquel des portions de corne ont été enlevées, soit par éclat, soit par usure, de manière à détruire par des courbes rentrantes le bord inférieur de la paroi. Le pied dérobé exige une ferrure particulière ; il indique généralement une corne sèche et cassante.

DÉRODYME. s. m. (*derodymus*, de δέρη, la nuque, la partie postérieure du col, et δίδυμος, double]. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui n'ont qu'un seul corps, une seule poitrine, et dont le sternum est opposé à deux colonnes vertébrales, les membres supérieurs et inférieurs étant au nombre de deux, quelquefois avec les rudiments d'un troisième.

DÉSACCOUPLEMENT. s. m. Cessation de l'accouplement, séparation des deux sexes qui s'étaient unis pour l'acte de la génération.

DÉSAGRÉGATION. s. f. Séparation des parties d'un corps par l'effet d'une force qui réduit ce dernier en grains ou en poussière.

DÉSARTICULATION. s. f. Séparation des surfaces articulaires des os. Ce mot s'emploie souvent pour dire amputation dans l'article. Il y a trois méthodes de *désarticulation : 1° circulaire*, 2° *à lambeaux*, 3° *ovalaire*. V. AMPUTATION.

DÉSASSIMILATEUR, TRICE. adj. Qui produit un effet contraire à l'assimilation : *faculté désassimilatrice*. V. CATALYSE.

DÉSASSIMILATION. s. f. *Phénomène par lequel une espèce de composé, qui fait partie constituante de la substance de l'organisme, s'en sépare pour cesser de participer aux actes qu'elle accomplit.* La désassimilation est partout une décombinaison de ce qui existait pour former des composés qui n'existaient pas auparavant. Comme l'assimilation, la désassimilation est au fond un fait chimique ; mais c'est également un fait chimique spécial par les conditions complexes qu'il exige, par le lieu *organisé* dans lequel il s'opère. Comme l'assimilation, la désassimilation est généralement un fait chimique indirect ou de contact ; mais ni l'une ni l'autre n'appartiennent à un ordre unique d'actions moléculaires. Les phénomènes désassimilateurs sont : 1° quelquefois des *catalyses isomériques* (passage de la glycose à l'état d'acide lactique), 2° ou, plus souvent, des *catalyses avec dédoublement*. 1° Le cas le plus général de formation des principes immédiats par désassimilation est celui des principes cristallisables différant de ceux d'origine minérale par leur complexité, leur peu de stabilité, et un certain cachet spécial que présentent toutes leurs propriétés. Pour se former, ils empruntent leurs matériaux à tous les principes qui ont été assimilés, mais surtout aux *substances organiques*. L'acte par lequel a lieu cette formation est une *catalyse avec dédoublement*. Tels sont : les lactates, l'acide carbonique, l'acide urique, les urates, les hippurates, l'oxalate de chaux, le phosphate ammoniaco-magnésien, l'urée, l'allantoïdine chez le fœtus, la cystine, créatine, créatinine, le choléate de soude, le cholate de soude, l'hyocholinate de soude, la cholestérine, l'acide oléique, l'acide stéarique, l'acide margarique ; des sels alcalins ayant pour acide ces derniers corps ; l'oléine, la margarine, la stéarine, la phocénine, la butyrine, l'hyrcine, le sucre du foie, etc. — 2° On voit, dans les plantes, des substances organiques, comme l'amidon, etc., se désassimiler par *catalyse isomérique* en passant à l'état de *glycose*, puis probablement ensuite à l'état d'acide lactique, ou peut-être de quelque autre corps analogue. Chez les animaux, les fécules introduites dans le tube digestif passent d'abord à l'état de dextrine, puis, dans le foie, à l'état de glycose par *catalyse isomérique*. Une série de catalyses isomériques, surtout *avec dédoublement*, peut conduire aux mêmes résultats définitifs que s'il y avait eu *combustion*, comme à la formation d'acide carbonique (fermentation alcoolo-carbonique du sucre), d'eau, etc. ; mais l'acte est loin d'être le même, de présenter la même intensité, de donner lieu aux mêmes phénomènes physiologiques. *Désassimilation* des substances organiques vivantes et *formation* (par *catalyses* dans l'économie) de principes immédiats cristallisables particuliers, dits d'*origine organique*, sont tout un ; d'où vient qu'on dit qu'*ils se forment par désassimilation*. — 3° Quelques principes analogues à ceux d'origine minérale se forment par désassimilation dans l'économie, empruntant aussi aux principes assimilés tous leurs matériaux. Mais ceux-là, qui sont en très-petit nombre, se forment, dans quelques cas morbides, comme l'*hydrogène sulfuré*, le *sulfhydrate d'ammoniaque*, etc. Ici la désassimilation est un fait chimique direct ; alors les composés sont fixes, stables, analogues ou semblables, de ce côté, aux corps minéraux. Quant aux principes d'origine minérale, leur désassimilation est en général un simple fait de dissolution pour ceux qui s'étaient fixés à la substance du corps, et même quelques-uns ne font que le traverser, au moins en partie, en restant à l'état de dissolution dans les sérums (chlorures).

DESCALORINÈSES. s. f. pl. Ordre de maladies qui dépendent d'une diminution de calorique (Baumes).

DESCEMET (MEMBRANE DE). V. CORNÉE.

DESCEMÉTITE. s. f. Inflammation supposée de la membrane de Descemet ; elle n'existe pas.

DESCENDANT, ANTE. adj. [*descendens*]. Se dit

de la partie du végétal qui se dirige vers le centre de la terre, et qu'on nomme *caudex descendant*.

DESCENTE. s. f. Nom vulgaire des *hernies* et de l'abaissement de l'utérus. V. HYSTÉROPTOSE.

DÉSHYDRATATION. s. f. [de la particule *des*, indiquant séparation, et ὕδωρ, eau]. Désigne en chimie les deux phénomènes suivants : 1° l'élimination par la chaleur, le vide, etc., de l'eau retenue dans un sel ou autre composé par une affinité très-faible ; 2° l'expulsion, dans les proportions où ils forment l'eau, de l'oxygène et de l'hydrogène des composés qui en renferment ; expulsion par équivalents successifs, jusqu'à élimination complète des deux ou plus souvent de celui dont la quantité équivalente est la plus faible. Il en résulte alors un composé nouveau de caractères souvent très-différents de ceux du corps déshydraté. Dans le premier cas, le sel déshydraté conserve presque toujours ses caractères essentiels.

DÉSHYDROGÉNATION. s. f. Soustraction de l'hydrogène qui entre dans la composition d'une substance.

DÉSHYDROGÉNÉ, ÉE. adj. Se dit d'un corps ou d'une substance qui a perdu tout ou partie de son hydrogène.

DÉSINENCE. s. f. [*desinentia*]. En botanique, manière dont un organe se termine : *désinence acuminée, aiguë*, etc.

DÉSINFECTANT, ANTE. adj. et s. m. [all. *desinficirend*]. Toute substance qui, par une action mécanique ou chimique, masque, neutralise ou détruit les matières organiques qui vicient l'air atmosphérique. Parmi les désinfectants, les uns agissent *chimiquement*, et cela : tantôt en se combinant aux corps odorants pour donner naissance à des compositions inodores (les acides, en saturant l'ammoniaque ; les alcalis, en saturant les acides carbonique, acétique, sulfhydrique ; les solutions salines de fer, de zinc, de cuivre, de plomb, en formant avec l'hydrogène sulfuré ou le sulfhydrate d'ammoniaque des composés inodores et insolubles) ; tantôt par un phénomène de substitution (chloruration ou oxygénation, chlore, chlorures d'oxydes, acides sulfureux, hypo-azotique, etc.). Les autres n'agissent que *mécaniquement*, soit par absorption, lorsque leurs molécules retiennent interposés les gaz odorants (corps poreux, charbon, suie, argile, etc.) ; soit par substitution, lorsque l'odeur infecte des matières putréfiées se trouve masquée par celle qui leur est propre (aromates, huiles essentielles, résines, goudrons, etc.). Parmi ces substances, il en est qui peuvent agir d'une manière mixte : ainsi la chaux, par exemple, qui absorbe certains gaz acides, et de plus s'y combine en donnant des sels inodores ; les goudrons, qui, à leur propriété absorbante, joignent celle de substituer leur odeur, au moins en partie, aux corps avec lesquels on les met en contact. Les désinfectants qui doivent leur propriété à un phénomène mécanique l'opèrent par condensation des molécules des gaz odorants ou des corps putréfiés (charbons, poudres de quinquina, de cannelle, plâtre, argile, corps poreux en général). Les essences et les camphres agissent en empêchant les dédoublements des substances organiques putrescibles et fermentescibles. V. CATALYTIQUE.

DÉSINFECTION. s. f. [all. *Desinficiren*, esp. *desinfeccion*]. Action d'enlever à l'air, à un appartement, aux vêtements, aux divers tissus organiques, ou à un corps quelconque, les gaz fétides ou les miasmes méphitiques et dangereux dont ils peuvent être infectés. Les *fumigations d'acide azotique*, dites *de Smith*, se font en décomposant de l'azotate de potasse par l'acide sulfurique. Elles ont été remplacées par les *fumigations de chlore*, appelées aussi *fumigations guytoniennes*, parce qu'elles ont été préconisées par Guyton-Morveau. Elles se font en décomposant, par l'acide sulfurique, du chlorure de sodium (sel marin) et du bioxyde de manganèse. On mêle 300 à 320 grammes de sel marin, 96 grammes de bioxyde de manganèse, et 192 gram. d'eau, dans une capsule de verre ou de terre, et l'on ajoute ensuite 192 grammes d'acide sulfurique à 66° Baumé. Les vapeurs azotiques et celles du chlore dégagé selon le procédé guytonien ne peuvent être employées que dans des lieux inhabités, à cause de leur action irritante sur les organes pulmonaires des individus qui les respireraient. On fait souvent usage des chlorures pour les appartements habités : on place, de distance en distance, des assiettes contenant une dissolution concentrée de chlorure de chaux (préparée comme ci-dessus), et on laisse le dégagement s'opérer à l'air. On peut aussi faire des arrosements avec une dissolution plus étendue (1 litre de dissolution concentrée étendu de 12 litres d'eau) ; on désinfecte de même les latrines, les plombs, et l'on proportionne toujours la quantité de chlorure à l'intensité des miasmes, au degré d'infection. S'il s'agit seulement de purifier des vêtements imprégnés de quelque odeur désagréable, on les suspend dans une armoire ou dans un lieu étroit et fermé, où l'on place deux assiettes contenant environ 60 grammes de chlorure sec ; mais, s'il s'agissait de vêtements provenant d'individus atteints d'une maladie épidémique, il serait nécessaire de les passer à plusieurs reprises à l'eau chlorurée. Une haute température peut aussi désinfecter des vêtements chargés de miasmes ou d'émanations putrides, et William Henry a proposé de désinfecter des couvertures, des chemises, etc., qui avaient été en contact avec des malades contagieux, en les exposant dans un appareil chauffé à 100° centigr. ou plus. L'essence de térébenthine et ses analogues ont une action antiputride, désinfectante et préservatrice des affections contagieuses et parasitiques qui est bien caractérisée.

DÉSIR. s. m. [*desiderium*, ὄρεξις, all. *Verlangen*, *Gelüste*, angl. *desire*, it. *desiderio*, esp. *deseo*]. V. BESOIN, PENCHANT et SENTIMENT. — *Désirs des femmes grosses*. Les anomalies le plus spécialement attribuées à l'influence de l'imagination, telles que le bec-de-lièvre et surtout les taches mélaniennes et sanguines, se retrouvent toutes chez les animaux, tandis que les monstruosités pseudencéphaliques et anencéphaliques, résultant de violences physiques ou de violentes émotions auxquelles les animaux sont peu exposés, restent exclusivement ou presque exclusivement propres aux femmes. Une affection morale brusque ou violente, ou même modérée, mais de longue durée, exerce sur la circulation de l'utérus (comme sur celle de beaucoup d'autres viscères), et, par suite, sur le fœtus, une influence notable. Mais il est contraire aux données de l'expérience réelle de croire qu'un objet *désiré*, craint ou vu par la mère, puisse venir se peindre en quelque sorte sur le corps de l'enfant. Ce sont des taches mélaniennes ou érectiles que des imaginations insuffisamment guidées par l'éducation et sans frein, cherchent à faire passer pour tel ou tel objet. Il n'y a là qu'un préjugé absurde, et quelquefois dangereux, en ce qu'il empêche souvent de donner à temps les soins nécessaires aux taches sanguines.

DESMAN. s. m. [*rat musqué de Russie*, *Sorex* ou

Mygale moschatus]. Mammifère insectivore, à museau ou trompe mobile, cinq doigts palmés, queue longue, écailleuse, aplatie ; vit le long des rivières. Remarquable par une substance onguentacée, à odeur de musc, sécrétée par les glandes ano-sous-caudales, odeur qui se communique à la chair des poissons qui mangent cet animal.

DESMECTASIE. s. f. [*desmectasia*, de δεσμὸς, ligament, et ἔκτασις, extension]. Distension ou extension des ligaments.

DESMEUX, EUSE. adj. [de δεσμὸς, ligament]. Synonyme proposé de *ligamenteux*.

DESMIOGNATHE. s. m. [de δέσμιος, lié, et γνάθος, mâchoire]. Genre de monstres doubles, parasitaire, de l'ordre des polygnathiens (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire), caractérisé par une tête surnuméraire et imparfaite, qui est unie au sujet principal par des attaches musculaires et cutanées, non osseuses, sous le cou.

DESMITE. s. f. [*desmitis*, de δεσμὸς, ligament]. Inflammation des ligaments.

DESMODYNIE. s. f. [*desmodynia*, de δεσμὸς, ligament, et ὀδύνη, douleur]. Douleur dans les ligaments.

DESMOGRAPHIE. s. f. [*desmographia*, de δεσμὸς, ligament, et γράφειν, décrire]. Description des ligaments.

DESMOLOGIE. s. f. [*desmologia*, de δεσμὸς, ligament, et λόγος, discours]. Traité sur les ligaments. Ce mot pourrait également signifier *traité des bandages*.

DESMOPATHIE. s. f. [*desmopathia*, de δεσμὸς, ligament, et πάθος, maladie]. Maladie des ligaments.

DESMOPHLOGOSE. s. f. [*desmophlogosis*, de δεσμὸς, ligament, et φλόγωσις, phlogose]. Inflammation des ligaments.

DESMOPRION. s. m. [de δεσμὸς, lien, et πρίειν, scier]. Nom donné à la scie à chaînette.

DESMORRHEXIE. s. f. [*desmorrhexis*, de δεσμὸς, ligament, et ῥῆξις, rupture]. Rupture, déchirure des ligaments.

DESMOTOMIE. s. f. [*desmotomia*, de δεσμὸς, ligament, et τομή, section]. Préparation anatomique des ligaments.

DÉSOBSTRUANT, ANTE. adj. et s. m. [ἀναστομωτικὸς, ἐκφρακτικὸς, all. *öffnend*, angl. *deobstruent*, it. *desostruente*, esp. *desobstruente*]. Qui est propre à dissiper les obstructions. Corps et moyens propres à rétablir le cours des matières dans l'intestin obstrué par une cause quelconque, ou du sang et des produits de sécrétion dans les conduits qu'ils parcourent. S'est dit aussi comme synonyme d'*apéritif*.

DÉSOBSTRUCTION. s. f. Action d'enlever les obstacles au cours des matières dans les conduits obstrués.

DÉSOPILATIF, IVE. adj. V. DÉSOBSTRUANT.

DÉSOPILATION. s. f. Guérison d'une obstruction. — Familièrement et au figuré, *désopiler la rate*, faire rire, réjouir.

DÉSORGANISATION. s. f. [esp. *desorganizacion*]. Altération profonde dans la texture d'un organe ou d'une portion d'organe, qui lui fait perdre la plupart ou la totalité de ses caractères distinctifs, et qui ne lui permet plus de remplir ses usages. Effet qui résulte de cette altération.

DÉSOXYDATION. s. f. V. DÉSOXYGÉNATION.

DÉSOXYGÉNATION. s. f. Soustraction totale ou partielle de l'oxygène qui entre dans la composition d'une substance. Elle a lieu particulièrement dans la réduction des oxydes métalliques.

DÉSOXYGENÈSES. s. f. pl. Ordre de maladies que Beaumes regardait comme dépendant d'une diminution de la quantité d'oxygène nécessaire à l'économie.

DESPOTAT. s. m. [*miles despotatus*]. Ancien nom des soldats ou infirmiers militaires chargés d'enlever les blessés du champ de bataille.

DESPUMATION. s. f. [*despumatio*, de *de*, particule privative, et *spuma*, écume ; all. *Abschäumung*, angl. *despumation*, it. *despumazione*, esp. *despumacion*]. Opération par laquelle on ôte l'écume et les impuretés que l'action du feu a rassemblées à la surface d'un liquide en ébullition : par exemple, des sirops, des miels, des gelées, etc. V. SPUME.

DESQUAMATION. s. f. [*desquamatio*, de *squama*, écaille, et de la particule privative *de* ; all. *Abschuppung*, it. *desquamazione*]. En pharmacie, opération par laquelle on enlève les *squames* ou tuniques qui recouvrent certaines racines bulbeuses. — En pathologie, exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles plus ou moins grandes. C'est la terminaison de certaines maladies éruptives, comme la rougeole, l'érysipèle ; ou le caractère de quelques affections chroniques de la peau, comme la dartre squameuse, la teigne, etc.

DESSABOTÉ, ÉE. adj. Se dit d'un cheval dont le sabot a été arraché par une cause violente, ou détaché complétement par l'effet d'une maladie.

DESSICCATIF, IVE. s. m. et adj. [*exsiccans*, ξηραντικὸς, all. *austrocknend*]. Topiques propres à dessécher les plaies ou ulcères, soit qu'ils agissent en absorbant le pus, ou en déterminant l'astriction et modérant ou arrêtant la sécrétion du pus : ainsi la poudre de lycopode et la charpie sèche sont des dessiccatifs qui ne font qu'absorber le pus ; la charpie imprégnée d'une liqueur styptique, la poudre de tan, etc., sont des dessiccatifs astringents.

DESSICCATION. s. f. [*desiccatio*, *exsiccatio*, de *siccus*, sec ; ξήρανσις, all. *Austrocknung*]. Évaporation ou consomption de l'humidité superflue qui se trouve dans un corps. — La *dessiccation* des substances *animales* ou *végétales* destinées à être employées à titre de médicaments est l'opération pharmaceutique qui a pour but d'enlever aux substances végétales leur eau de végétation, et aux substances animales celle qui sert de véhicule aux humeurs et aux sécrétions. On y parvient, soit en renouvelant sans cesse le volume d'air qui les entoure, soit en élevant beaucoup la température d'une certaine quantité d'air. Les substances végétales très-succulentes doivent être desséchées promptement : on les étend par couches peu épaisses sur des châssis garnis de toile que l'on expose à l'action du soleil, ou dans une étuve dont la température, d'abord de 25° à 30° centigr. seulement, doit ensuite être élevée à 40° ou 45°. La dessiccation des plantes moins humides s'opère à une température moins élevée. Les sommités fleuries et les fleurs séparées doivent être mises en petites bottes, qu'on fait sécher à l'ombre, et qu'on enveloppe ensuite de papier. Les semences se sèchent dans un lieu exposé à un libre courant d'air. Les fruits pulpeux (la figue, la prune, le cynorrhodon) se sèchent à l'étuve, à une chaleur d'abord très-douce, que l'on augmente peu à peu. Les racines se sèchent aussi à l'étuve : il suffit de suspendre par paquets celles qui sont ligneuses ou fibreuses ; mais les tubéreuses doivent être coupées par tranches minces, dont on forme des chapelets.

DESSOLURE. s. f. Opération par laquelle on enlève la sole de corne du pied du cheval ou du bœuf. Cette

opération est *complète* ou *partielle*. Autrefois la dessolure complète était fréquente. La dessolure partielle est seule usitée aujourd'hui ; on la pratique dans les cas de piqûre du pied, de clou de rue compliqué, etc., excepté dans le cas où la sole est décollée dans toute son étendue, comme dans quelques brûlures par l'application trop prolongée du fer chaud et dans le crapaud qui a envahi toute la partie inférieure du pied. En général, dans les opérations que l'on pratique à la face inférieure du sabot, il faut se borner à enlever, avec le boutoir ou la feuille de sauge, la corne qui est séparée des parties molles. Dans le cas de clou de rue, on procède en n'enlevant du tissu de la sole que la surface qui entoure le point par lequel le corps piquant a pénétré dans les parties molles. Le pansement se fait par des plumasseaux gradués maintenus par des éclisses.

DESTRUCTIVITÉ. s. f. L'instinct destructeur (Spurzheim et Broussais). V. Instinct.

DÉSUDATION. s. f. [*sudamina*]. Éruption de petits boutons semblables à des grains de millet, que l'on observe particulièrement chez les enfants, et qui est spécialement occasionnée par le défaut de propreté.

DÉSUNI, IE. adj. Manquant d'union. — *Galop désuni*. Galop dans lequel la piste d'un pied antérieur étant la plus avancée, celle du pied postérieur du même côté reste en arrière de la piste du pied opposé. Le galop désuni ôte au cheval toute solidité. On dit aussi dans le même sens : *cheval désuni*.

DÉSYMPHYSER. v. a. [de la particule disjonctive *de*, et du mot *symphyse*]. Faire la section de la symphyse du pubis. V. Symphyséotomie.

DÉTENTE. s. f. (all. *Abspannung*). Cessation d'un spasme, retour à l'état normal après une surexcitation nerveuse.

DÉTERGER. v. a. [*detergere*, de *de*, et *tergere*, essuyer]. *Déterger une plaie*, la nettoyer, la débarrasser du pus et du sang épanchés à sa surface, dans sa profondeur, dans les replis ou arrière-cavités qu'elle peut présenter.

DÉTERMINATION. s. f. [*determinatio*, de *de*, et *terminus*, limite ; all. *Bestimmung einer Sache*]. En botanique, en zoologie, en anatomie, on appelle *déterminer* une espèce de plante, d'animal, ou d'élément anatomique, de tissu, d'organe, etc., étudier et faire connaître les caractères qui sont propres à cette espèce ; caractères dont l'énoncé aphoristique constitue la *diagnose*. *Détermination spécifique* et *diagnose* sont synonymes. — *Détermination différentielle*. Exposé comparatif des différences existant entre les caractères de même ordre (comme ceux de forme, volume, couleur, réactions, structure), de deux ou de plusieurs espèces. V. Biotaxie et Élément.

DÉTERSIF, IVE, ou **DÉTERGENT, ENTE**. adj. et s. m. [*detergens*, de *detergere*, nettoyer ; ῥυπτικός, all. *reinigend*, angl. *detergent*, it. *detersivo*, esp. *detergent*]. Topiques propres à nettoyer les plaies et les ulcères. Ce sont, en général, des topiques stimulants qui ravivent les surfaces suppurantes relâchées et blafardes, favorisent la séparation des matières qui les recouvrent, et déterminent dans les chairs une excitation circulatoire favorable à la cicatrisation.

DÉTONATION. s. f. [*detonare*, de *de*, et *tonare*, tonner ; all. *Aufknallen*, it. *detonazione*, esp. *detonacion*]. Bruit plus ou moins violent qui se fait entendre, soit dans le cours des combinaisons ou décompositions chimiques s'accomplissant avec rapidité, soit quand un corps change brusquement d'état ou de volume, sans éprouver de changement dans sa nature. Ce bruit est dû à l'ébranlement subit de l'air par la formation ou le dégagement instantané d'un volume considérable de gaz. Tel est le bruit produit par l'explosion de la poudre à canon. C'est à la rapidité avec laquelle ces substances passent à l'état de gaz, et par conséquent à leur augmentation de volume, que sont dues et l'explosion et la force avec laquelle la poudre chasse les projectiles.

DÉTREMPE. s. f. Terme de métallurgie. Synonyme de *recuit*, opération par laquelle on ôte la trempe à de l'acier. V. Recuit et Trempe.

DÉTRITION. s. f. Usure des dents par l'action de ronger, de mâcher ou de ruminer.

DÉTRITUS. s. m. [de *de*, et *terere*, broyer]. Mot latin francisé, par lequel on désigne le résidu ou les débris d'une substance ou d'un corps quelconque broyés accidentellement ou pathologiquement désorganisés.

DÉTROIT. s. m. [*angustia*, all. *der obere*, *untere Beckenring*]. On donne le nom de *détroits* à deux rétrécissements que présente la cavité pelvienne, et que l'on distingue en *supérieur* ou *abdominal*, et *inférieur* ou *périnéal*. Le *détroit supérieur* est le rétrécissement qui sépare le grand bassin du petit, et qui est formé par la marge du bassin. Le *détroit inférieur* est l'ouverture inférieure du petit bassin : sa circonférence est formée par la partie inférieure de la symphyse pubienne, la branche descendante du pubis, la branche montante et la tubérosité de l'ischion, le grand ligament sacro-sciatique et le coccyx. V. Bassin.

DÉTRONCATION. s. f. [*detruncatio*, de la particule disjonctive *de*, et *truncus*, le tronc ; all. *Detruncation*, esp. *destruncamiento*]. Séparation de la tête d'avec le corps. La *détroncation* ou *décollation* du fœtus encore contenu dans la matrice peut être l'effet de tractions trop violentes ; mais, le plus ordinairement, on appelle ainsi une opération que l'on pratique sur un fœtus mort dont la sortie naturelle présenterait des difficultés insurmontables. L'opérateur s'assure de la position du fœtus à l'aide de sa main gauche introduite dans les organes génitaux ; et, tenant son doigt indicateur appliqué autour du cou, il dirige sur cette partie l'extrémité de longs ciseaux, un peu courbés sur le plat, à lames épaisses et non tranchantes, et, toujours guidé par ce doigt, il parvient, à force de petites sections répétées, à séparer complétement la tête du tronc : de légères tractions sur le tronc suffisent alors pour l'extraire. La sortie de la tête présente plus de difficulté, et il faut souvent perforer le crâne, le vider, et en disjoindre les os par la compression.

DÉTUMESCENCE. s. f. [*detumescere*, de la particule *de*, et *tumor*, tumeur ; all. *Abschwellen*, it. *detumescenza*, esp. *detumescencia*]. Désenflure ; résolution d'une tumeur, d'un gonflement.

DEUTERGIE. s. f. [de δευτὸς, secondaire, et ἔργον, office]. Effets consécutifs des médicaments.

DEUTÉRIE. s. f. [*deuteria*, δευτέρια, de δεύτερος, second ou deuxième]. Accidents produits par la rétention des secondines (Vogel). V. Arrière-faix.

DEUTÉROLOGIE. s. f. [*deuterologia*, de δεύτερος, second, et λόγος, discours]. Traité sur la nature, les usages et les connexions de l'arrière-faix (Frederici).

DEUTÉROPATHIE. s. f. [*deuteropathia*, δευτερο-

πάθεια, de δεύτερος, second, et πάθος, affection; all. *Nachkrankheit*, it. et esp. *deuteropatia*]. Affection secondaire; état morbide qui se développe sous l'influence d'une autre maladie, qui se montre étiologiquement lié à l'existence actuelle de quelque affection antécédente.

DEUTÉROPATHIQUE. ad. Qui a le caractère de la deutéropathie.

DEUTÉROSCOPIE. s. f. [*deuteroscopia*]. Hallucination de l'esprit, qui consiste à voir des objets non existants, des fantômes, ou plutôt ce qu'on appelle, dans les montagnes d'Écosse et dans les îles voisines, *seconde vue*. C'est un état extatique dans lequel les patients croient voir des choses qui sont éloignées ou futures. V. EXTASE.

DEUTO [dérivé du radical δευτὸς, second]. V. PROTO. — *Deutiodure*, *deutocarbure*, *deutochlorure*, *deutonitrate*, *deutoséléniure*, *deutosulfate*, *deutosulfure*, etc. V. OXYDE, IODURE, etc. Il ne faut pas confondre *deuto* et *bi*. *Deuto* indique l'ordre des composés des mêmes éléments, et *bi* la quantité absolue de l'élément négatif. Ainsi, le protoxyde de manganèse contenant une partie de manganèse et une partie d'oxygène, l'oxyde rouge, qui contient 4 d'oxygène sur 3 de manganèse, serait un deutoxyde par rapport au premier; mais il est loin d'être le bioxyde, qui contient 2 d'oxygène contre 1 de manganèse. Les préfixes *sesqui*, *bi*, *tri*, etc., représentent donc des quantités relatives beaucoup mieux connues que *proto*, *deuto*, *trito*, etc.

DEVANT. s. m. [all. *Vorderleib*]. Partie antérieure du cheval vu de face. — *Cheval serré du devant*. Dont les membres antérieurs sont trop rapprochés; *large du devant*, ou *trop ouvert*, disposition inverse.

DÉVELOPPEMENT. s. m. [*evolutio*, all. *Entwickelung*]. Propriété vitale ou élémentaire caractérisée par ce fait, que *tout élément anatomique vivant*, *c'est-à-dire se nourrissant*, *grandit en tous sens* (dans les trois dimensions, ce qu'exprime le mot *se développer*) *et a une fin*, *mort ou terminaison*. Le développement suppose la nutrition; il est fondé sur elle, mais il en est distinct; ce n'est pas une conséquence, une suite, c'est un fait contingent : car on pourrait concevoir un corps qui existât indéfiniment sans se développer, qui, par exemple, se nourrirait par simple oscillation de ses matériaux, c'est-à-dire par un échange égal entre les parties qui sortent et celles qui pénètrent. A la propriété de se développer que possèdent les éléments anatomiques, et, par suite, toutes les parties du corps, tissus, organes, etc., se rattachent plusieurs propriétés secondaires qui la supposent toutes sans en être une suite nécessaire, mais qui ne sont pas aussi distinctes du développement que cette propriété l'est de la nutrition. Toutes sont des cas particuliers du développement et ne se manifestent que dans certaines conditions spéciales et plus ou moins restreintes. Ce sont l'*arrêt de developpement*, la *déformation*, l'*hypertrophie* et l'*atrophie*. Toutes les espèces d'éléments, sans distinction, sont susceptibles de les présenter, mais ces propriétés secondaires ne se manifestent jamais sur tous les éléments d'une même espèce, quel que soit le corps organisé qu'on observe : la plupart offrent le développement normal. Presque tous les auteurs font, à tort, le mot *développement* synonyme de *génération*, *production* ou *naissance* (V. ces mots). Alors ceux, en très-petit nombre, qui traitent, à part, des phénomènes de développement, les désignent par le mot *accroissement*. Cette faute, cause de confusions fâcheuses, doit être évitée avec soin. — Beaucoup d'anatomistes disent, en parlant de quelque organe, que son développement varie d'une espèce à l'autre, au lieu de dire ses *dimensions*; mais ces termes ne sont pas synonymes. — *Développement du pouls*. Sensation de largeur que présente sous le doigt l'artère siége des battements qu'on perçoit, comparativement aux cas dans lesquels l'artère resserrée donne la sensation d'un cordon étroit. On dit aussi *amplitude du pouls*.

DÉVIATION. s. f. [*devius*, écarté, de *de*, hors, et *via*, voie : hors de la voie; all. *Ablenkung*, angl. *deviation*, it. *deviazione*, esp. *desviacion*]. Direction vicieuse que prennent certaines parties : *déviation de la colonne vertébrale*. — *Déviation du sang*, *de la bile*, etc. Passage du sang ou de la bile dans des vaisseaux qui ne leur sont pas destinés. — *Déviations organiques* (quelques auteurs). Les monstruosités en général; mais cette dénomination convient particulièrement aux déplacements ou transpositions d'organes, aux vices de direction des os.

Déviations utérines. Changements de direction partiels ou généraux de l'utérus. Les flexions et les versions n'ont aucun symptôme qui leur soit propre; jamais elles ne deviennent cause de troubles, à moins qu'elles ne soient compliquées d'affections utérines ou péri-utérines, tandis que l'abaissement de l'utérus ou sa chute offrent des symptômes particuliers, quoique moins prononcés qu'on ne le croit généralement (V. HYSTÉROPTOSE). Dans le tiers des cas, chez les jeunes filles, on trouve normalement une courbure antérieure et même une légère antéflexion utérines. L'accouchement vient changer cette disposition, qui est exceptionnelle chez les femmes qui ont eu des enfants; la parturition redresse l'utérus, l'abaisse légèrement et produit un peu d'antéversion. L'antéversion, la rétroversion et les latéro-versions n'ont que peu d'influence sur les troubles fonctionnels. L'antéversion est fréquente surtout chez les nullipares, où elle passe inaperçue tant qu'il n'existe pas de pelvi-péritonite ou d'affection utérine proprement dite, telle qu'un catarrhe utérin, de la congestion utérine, etc. La rétroversion est rare et la pelvi-péritonite en est la cause prédominante, aussi la rétroversion n'est-elle presque jamais simple. Les rétroversions congénitales sont d'une complète innocuité. Les latéro-versions et les latéro-flexions, les premières surtout, sont les plus fréquentes de toutes les déviations utérines, à cause de la fréquence de la pelvi-péritonite, car les latéro-versions sont très-rares chez les nullipares qui n'ont jamais eu d'affection utérine ou péri-utérine. Au contraire, chez les femmes qui ont eu des enfants, les latéro-versions sont très-communes. Beaucoup plus rares chez les femmes qui ont eu des enfants, les antéflexions se reproduisent ou reparaissent après l'accouchement, c'est-à-dire que l'accouchement en pareil cas ne modifie pas l'antéflexion congénitale effacée pendant la grossesse. La mobilité de la matrice dans une antéflexion n'est cause de douleurs que s'il existe une augmentation de volume ou de la congestion, et les antéflexions, comme les autres déviations utérines, ne causent pas par elles-mêmes d'accidents, mais prédisposent à la dysménorrhée, qui survient pour la moindre cause. La rétroflexion, parfois congénitale, est assez fréquente chez les multipares. Le toucher seul permet de constater les rétroflexions congénitales; les autres résultent d'une pelvi-péritonite, et la rétroflexion peut très-bien succéder à l'an-

téversion. On doit tenir compte dans la symptomatologie des renseignements fournis par le palper, le cathétérisme vésical, l'hystéromètre, etc. Ce dernier moyen est dangereux; on ne doit y avoir recours que très-prudemment. Le diagnostic est partant difficile. Le pronostic des déviations très-prononcées est assez grave, à cause de la pelvi-péritonite qui coexiste si souvent et qui peut se généraliser. Mais les déviations utérines simples ne sont que des difformités n'amenant aucun trouble. On ne les traite point, mais on conseille de prévenir leurs complications. Le repos et l'immobilité de l'utérus amènent toujours du soulagement. L'éponge intravaginale et la ceinture hypogastrique sont les moyens les plus simples et les meilleurs dans bien des cas. V. HYSTÉROLOXIE.

DÉVOIEMENT. s. m. V. DIARRHÉE.

DEXTRINE. s. f. [*dextrinum*, all. *Dextrin*, angl. *dextrine*, it. *destrina*]. Isomère de l'amidon, produite en faisant agir sur lui des acides, des oxydes, de la diastase, etc. La dextrine fait tourner à droite plus que toute autre substance le plan de polarisation de la lumière, ce qui la distingue de la gomme (de là son nom, dérivé de *dextra*, la main droite). Elle est blanche, pulvérulente, soluble dans l'eau, et se dessèche en une sorte de vernis; sa solution, qui a l'aspect d'une gomme, est précipitée par l'alcool en flocons blancs. L'iode ne la colore pas en bleu. L'acide sulfurique étendu et la *diastase* (V. ce mot) la changent presque entièrement en glycose, et lui donnent la propriété de fermenter. On a fait de grandes applications de la dextrine, soit comme substance à introduire dans les aliments, soit pour la transformer en une solution sucrée appelée *sirop de dextrine*, avec lequel on a cherché à remplacer les sirops de gomme, de sucre, etc. On emploie ce sirop principalement pour la préparation de la bière, et on le mêle par fraude aux sirops simples ou composés. Cette addition, qui n'a aucun danger réel, est néanmoins condamnable en ce que les mélanges sont moins sucrés réellement que ceux qu'on prépare avec d'autre sucre, et de plus en ce qu'ils se conservent difficilement. A l'extérieur, la dextrine est employée pour consolider les appareils contentifs des fractures de l'homme et des petits animaux. Pour cela on dissout 100 parties de dextrine dans 50 parties d'eau-de-vie camphrée et 40 parties d'eau; le mélange sirupeux qui en résulte sert à imbiber les étoupes et les bandes de l'appareil, qui prend par la dessiccation une grande consistance. ($C^{12}H^{10}O^{10}$.)

DEXTRINÉ, ÉE. adj. Qui contient de la dextrine; qui est fait à l'aide de la dextrine. V. BANDAGE *de Seutin*.

DEXTROGYRE. adj. [*dexter*, à droite, et *gyro*, je tourne). Se dit des substances qui dévient à droite le plan de polarisation. V. ROTATOIRE.

DEXTRORSUM [de *dextrò*, à droite, et *versus*, tourné]. En botanique, *tige volubile dextrorsum*, celle qui s'enroule en spirale de gauche à droite et de bas en haut, par opposition aux *tiges volubiles sinistrorsum*, enroulées de droite à gauche.

DIABÈTE ou **DIABÉTÈS.** s. m. [*diabète sucré, phthisurie sucrée; diabetes*, διαβήτης, de διαβαίνειν, passer à travers; all. *Harnruhr*, angl. *diabetes*, it. *diabete*, esp. *diabetes*]. Maladie caractérisée par une excrétion très-abondante d'urine contenant toujours de la glycose, accompagnée d'une augmentation notable de l'appétit, d'une soif inextinguible, et d'un amaigrissement progressif. Cette matière sucrée, qu'on a cru pendant longtemps être identique avec le sucre de fécule, en diffère par plusieurs caractères physiques et physiologiques, d'après de récentes expériences de Cl. Bernard, qui lui a donné le nom de *sucre du foie*. Sa quantité est variable suivant les sujets, suivant les périodes de la maladie : ainsi, on n'en trouve quelquefois que dans la proportion d'un trentième, tandis que d'autres fois cette proportion s'élève jusqu'à un septième. Dans le diabète, la salive est écumeuse, souvent alors rougissant faiblement le papier de tournesol, et, dans cet état, ce liquide altère fréquemment les dents et les gencives : le malade se plaint de sa saveur fade et doucereuse. La langue est rouge, souvent couverte d'un enduit blanchâtre, plus rarement noir; les gencives deviennent molles et saignantes; les dents se déchaussent et se carient; l'haleine, qui, avant ces accidents, n'était que fade, devient fétide. L'appétit devient irrégulier, excessif, et va parfois jusqu'à la boulimie : ce symptôme peut cependant manquer, ou du moins être peu marqué. Il y a des alternatives de faim dévorante auxquelles succède le dégoût. A un degré avancé du diabète, la peau devient sèche, rugueuse, et se couvre d'éruptions de diverse nature; presque toujours sa sensibilité diminue. Quelquefois il survient des gangrènes locales. A l'époque où les digestions deviennent pénibles, où apparaissent les vomissements, et quand le poumon est tuberculeux, le pouls devient très-faible et très-fréquent. A une époque avancée de la maladie, il y a un affaiblissement marqué de la vue (V. AMAUROSE). On trouve souvent la dureté de l'ouïe, qui peut aller jusqu'à la surdité. Quand la terminaison funeste approche, il y a diarrhée, émaciation, faiblesse extrême; les membres inférieurs s'infiltrent; parfois il se forme des épanchements dans le péritoine; le méat urinaire et le prépuce deviennent rouges par suite du passage continuel de l'urine. Enfin le malade succombe dans le marasme. La durée de la maladie est toujours de plusieurs mois ou de plusieurs années. Dès qu'on soupçonne l'existence du sucre dans l'urine, on doit chercher à en constater la présence (V. SUCRE *du foie*), qui peut coïncider avec des caractères extérieurs très-variés de ce liquide.— Il n'existe aucun caractère anatomo-pathologique exclusivement propre au diabète; toutes les modifications qu'on trouve dans les organes sont plutôt le résultat des symptômes que de la nature même de la maladie. Les reins sont le plus souvent hypertrophiés, bien plus rarement atrophiés. Généralement ils offrent une coloration pâle, et leur tissu est flasque et ramolli. En montrant que dans le foie se forme naturellement du sucre, même pendant une alimentation azotée, Cl. Bernard a fait connaître quelle est la nature du diabète. C'est une production exagérée du sucre normal, production qu'on peut obtenir artificiellement en irritant le poumon ou le bout supérieur du pneumogastrique coupé, ou en augmentant l'action réflexe de la moelle allongée par sa piqûre, au niveau de l'origine de ce nerf, ce qui s'observe chez l'homme dans quelques circonstances morbides. On trouve alors du sucre dans diverses parties du corps; c'est là ce qui caractérise physiologiquement l'affection appelée *diabète sucré;* expression préférable à celle de *glycosurie*, puisqu'il y a du sucre alors aussi bien dans presque toutes les humeurs (moins la salive pure, le lait, etc.) que dans l'urine, et qu'il peut y avoir pissement de sucre sans qu'existent les symptômes de l'affection appelée *diabète*. Les conditions de cette formation exagérée de sucre sont ou des lésions (tubercules, etc.) du poumon, ou, plus souvent, des lésions de la moelle

allongée peu évidentes et dont la nature anatomique n'a pas encore été nettement constatée. Il est probable que ces lésions existent souvent toutes deux, soit de prime abord, soit l'une consécutivement à l'autre. Rose et Chevreul (1806 et 1815) ont montré que l'urée existe en quantité normale en même temps que le sucre. Divers traitements du diabète ont été proposés, mais ils étaient fondés sur des hypothèses chimiques aujourd'hui oubliées, aussi n'ont-ils offert que des insuccès. Le régime animal, qui produit de bons effets dans quelques cas, est le plus souvent insuffisant. Il faut y joindre le vin ordinaire, le quinquina, le café, et d'autres toniques et beaucoup d'exercice. Aujourd'hui le diabète n'est plus une maladie nécessairement mortelle; à l'aide d'une bonne hygiène, beaucoup de personnes continuent à remplir toutes les fonctions organiques malgré la présence ou le retour fréquent de petites quantités de sucre dans l'urine.— *Diabète avec excès d'urée*. Variété signalée par Proust, Bostock et Bell. Les accidents généraux sont moins graves; l'irritation des voies urinaires est ordinairement très-manifeste; il y a des douleurs lombaires vives, et des envies presque continuelles d'uriner, avec sensation d'ardeur dans l'urèthre. Cette forme peut précéder le diabète sucré ou alterner avec lui. Dans cette urine, le ferment ne détermine pas la fermentation alcoolique. Il ne faut pas confondre, avec le diabète, des cas où, à la vérité, l'urine contient du sucre, mais où les autres symptômes de l'affection n'existent pas. Reynoso (1852) et Johnson (1853) ont constaté que, dans l'asthme, la pleurésie, les tubercules pulmonaires, la bronchite, du sucre a été présenté par l'urine de personnes non diabétiques, mais en quantité minime. V. GLYCOGÉNIE et GLYCOSE. — *Diabète non sucré*. V. POLYURIE. — *Diabète lacté*, ou *chylurie*. V. CHYLURIE.

DIABÉTIQUE. adj. et s. m. [*diabeticus*]. Qui tient du diabète, qui en est affecté.

DIABÉTOMÈTRE. s. m. [de *diabète*, et μέτρον, mesure]. Modification du polarimètre qui permet non-seulement de déceler la présence du sucre dans les urines, mais aussi d'en déterminer les proportions (Robiquet). L'appareil, compliqué en lui-même, mais d'un usage assez simple, est disposé de telle sorte que chaque degré du *cercle divisé* correspond à *un gramme* de sucre de diabète par litre d'urine. Il suffit, pour s'en servir, d'avoir 25 centimètres cubes d'urine diabétique que l'on mêle à 1 centimètre cube d'extrait de Saturne, et à 1 centimètre cube d'ammoniaque liquide; après quoi on agite et l'on filtre le liquide afin de clarifier l'urine, dont on remplit exactement le tube central. V. POLARIMÈTRE et ROTATOIRE.

DIABLE (BRUIT DE) [all. *Brummkreiselton, Heulen*, angl. *the venous hum*]. Nom donné, en raison de son analogie avec celui que produit le jouet connu sous cette dénomination, à un bruit particulier dont l'aorte et les grosses artères du cou sont le siége dans certains cas. Son maximum de développement est au-dessus de la partie interne de la clavicule. Il indique, d'ordinaire, une diminution de densité dans le sang. Il s'entend dans les grosses artères, particulièrement les carotides, et aussi dans les grosses veines. V. BRUIT.

DIABLOTIN. s. m. [all. *Schokoladekügelchen*]. Pastilles réputées aphrodisiaques. Les *diablotins d'Italie* avaient pour principal ingrédient la poudre de cantharides.

DIABOTANUM. s. m. [de διὰ, avec, et βοτάνη, herbe]. Médicament fait d'herbes; emplâtre très-composé, et dans lequel entraient particulièrement un grand nombre de substances végétales. On l'employait anciennement comme résolutif, maturatif et fondant.

DIABROSE. s. f. [*diabrosis*, διάβρωσις, de διὰ, à travers, et βρῶσις, l'action de manger; it. *diabrosi*]. Synonyme d'*érosion*.

DIABROTIQUE. adj. et s. m. [*diabroticus*, διαβρωτικός]. Toute substance qui produit l'érosion de la partie sur laquelle on l'applique. Ces substances tiennent le milieu entre les escharotiques et les caustiques.

DIACANTHE. adj. [*diacanthus*, de δίς, deux fois, et ἄκανθα, épine; all. *zweidörnig*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui porte deux épines au-dessous de chaque feuille.

DIACARTHAMI [de διὰ, de, avec, et du latin *carthamus*, carthame]. — *Tablettes diacarthami*. Tablettes purgatives dans lesquelles on faisait entrer des semences de carthame, des hermodactes, du diagrède, la racine de turbith, le gingembre; elles sont aujourd'hui inusitées.

DIACARYON. s. m. [de διὰ, avec, et κάρυον, noix]. Extrait qu'on préparait, du temps de Galien, avec des noix vertes et du miel.

DIACATHOLICON. s. m. [de διὰ, avec, et καθολικὸς, universel]. Purgatif universel, ancien électuaire qui se préparait avec la pulpe de casse et de tamarin, le séné, la rhubarbe, la réglisse et le fenouil doux.

DIACAUSIE. s. f. [*diacausis*, de la préposition disjonctive διὰ, et καῦσις, l'action de brûler]. Chaleur excessive, échauffement.

DIACAUSTIQUE. adj. [*diacausticus*, de διὰ, à travers, et καῦσις, ustion]. Se dit des corps qui sont caustiques par réfraction: telles sont les lentilles au moyen desquelles on rassemble les rayons solaires pour opérer la cautérisation.

DIACÉTINE. s. f. ($C^{14}H^{12}O^{10}$). Liquide incolore, neutre, odorant, de saveur piquante, miscible à l'éther, volatil; se fige presque à — 40°; se mêle à 1 volume d'eau, mais fait émulsion avec une plus forte quantité. Par la baryte, les acétines donnent de l'acétate de baryte et de la glycérine; cette acétine s'acidifie à l'air en absorbant de l'oxygène. V. ACÉTINE.

DIACHAINE ou **DIAKÈNE.** s. m. [*diakenium*]. Fruit composé de deux akènes soudés. Il est synonyme de *crémocarpe* (V. ce mot). Ex.: les ombellifères.

DIACHALASIE. s. f. [*diachalasis*, de la préposition disjonctive διὰ, et χάλασις, relâchement, écartement]. Solution de continuité dans les sutures du crâne, ou séparation des os qui le forment.

DIACHALCITÉOS. s. m. [de διὰ, avec, et χαλκῖτις, chalcitis, nom que les anciens minéralogistes donnaient au colcothar]. Emplâtre qui ne diffère du diapalme qu'en ce qu'on y fait entrer du colcothar, ou peroxyde de fer rouge, au lieu de sulfate de zinc.

DIACHYLON ou **DIACHYLUM.** s. m. [de διὰ, avec, et χυλὸς, suc: composé de sucs; all. *Diachylonpflaster*, it. *diaquilonne*, esp. *diaquilon*]. On donne le nom de *diachylon* à deux sortes d'emplâtre que l'on préparait autrefois avec des sucs de plantes. — Le *diachylon simple* est fait avec décoction de racine de glaïeul et huile de mucilage, āā 1 kilogr., et litharge préparée, 500 gram. Le Codex substitue au diachylon simple l'*emplâtre d'oxyde de plomb demi-vitreux* ou *emplâtre simple*, qui ne contient point de décoction de glaïeul, et qui est composé de parties égales, en poids, de litharge, d'axonge et d'huile d'olive. — Le *diachylon composé*, ou *diachylon gommé*, est fait avec:

emplâtre simple, 1^{kil},500; poix blanche, cire jaune et térébenthine, $\bar{\bar{a}}\bar{a}$ 96 gram., qu'on fait liquéfier à un feu doux; on ajoute ensuite : gomme ammoniaque, bdellium, sagapénum et galbanum, $\bar{\bar{a}}\bar{a}$ 32 gram., préalablement dissous dans l'alcool à 56° centésim., et évaporés en extrait mou. Ces deux emplâtres sont regardés comme résolutifs et fondants; on les emploie particulièrement comme agglutinatifs. V. DIAPALME.

DIACLASIE. s. f [de διὰ, en travers, et κλάσις, rupture]. Méthode d'amputation des membres (Maisonneuve), dans l'exécution de laquelle on ne fait usage ni du couteau pour diviser les chairs, ni de la scie pour couper les os, ni des ligatures permanentes pour arrêter le sang. Contrairement à ce qui a lieu dans les méthodes ordinaires, c'est la division de l'os qui constitue le premier temps de l'opération et précède la division des parties molles. Le but principal de cette méthode serait, d'après l'inventeur, d'éviter les accidents de l'*infection purulente*, en substituant aux procédés ordinaires de section par instruments tranchants les procédés de *rupture*, d'*arrachement* et de *ligature extemporanée*, dont l'action contondante oblitère énergiquement les orifices vasculaires (V. ÉCRASEMENT *linéaire*). Mais le but proposé n'est pas atteint, parce que l'*infection purulente* n'a point sa cause dans la nature ni dans le mode de production de la plaie; l'expérience a montré que toutes les sortes de blessures des téguments en ont offert des exemples. On sait d'autre part que l'infection purulente n'apparaît que dans l'atmosphère des grandes villes, dans les hôpitaux surtout où se trouve une réunion de beaucoup de malades, ou dans les ambulances où il y a encombrement de blessés, autant de conditions que la méthode opératoire ne vient pas changer. Effrayante par l'appareil qu'elle exige, contraire aux principes chirurgicaux fondés sur la nature des tissus, tant osseux, fibreux, que nerveux, dangereuse par la durée de l'anesthésie qu'entraîne la longueur de l'écrasement, cette opération a été justement repoussée.

DIACODE. adj. [*diacodium* ou *diacodyum*, de διὰ, avec, et κωδία ou κωδύα, tête de pavot]. Le *sirop diacode* (sirop de pavot blanc) se prépare de la manière suivante, selon le Codex : On fait dissoudre 16 gram. d'extrait alcoolique de pavot dans 120 grammes d'eau distillée; on filtre la liqueur, on l'ajoute à 1^{kil},500 de sirop simple, et l'on fait bouillir en consistance de sirop. 32 grammes de sirop diacode ainsi préparé contiennent 30 centigrammes d'extrait. On prescrit fréquemment ce sirop, soit pour provoquer le sommeil, soit pour calmer une toux d'irritation ou une excitation nerveuse trop exaltée. La dose varie de 8 grammes à 16 grammes, qu'on prend le soir en une seule fois. On le fait aussi entrer dans des potions calmantes.

DIACOLOCYNTHIDOS. s. m. [de διὰ, avec, et κολοκυνθίς, coloquinte]. Electuaire drastique dont la coloquinte fait la base.

DIACOPE. s. f. [*diacope*, διακοπὴ, de διὰ, préposition disjonctive, et κόπτειν, couper]. Incision faite au crâne par un instrument tranchant qui n'a point emporté la pièce.

DIACOPRÉGIE. s. f. [*diacoprægia*, de διὰ, avec, κόπρος, excrément, et αἴξ, chèvre]. Médicament composé de fiente de chèvre, qu'on employait anciennement dans les maladies des glandes, surtout dans celles de la rate, du foie, des parotides, etc.

DIACOUSTIQUE. s. f. [*diacoustica*, de διὰ, à travers, et ἀκούειν, entendre; all. *Diakustik*]. Branche de la physique qui s'occupe des propriétés du son réfracté dans son passage à travers des milieux de densité différente.

DIACRÂNIEN, IENNE. adj. [de διὰ, auprès, et κρανίον, crâne]. On a donné le nom de *mâchoire diacrânienne* à la mâchoire inférieure, parce qu'elle n'est unie au crâne que par une articulation lâche et mobile.

DIACRISE. s. f. [*diacrisis*, de διὰ, préposition qui indique différence, et κρίσις, crise]. Crise qui conduit à la distinction exacte d'une maladie d'avec toute autre et à la déterminaison précise de ce qui lui appartient; l'évacuation même qui constitue la diacrise.

DIACRITIQUE. adj., et non **DIACRISIQUE** [*diacriticus*]. Se dit des signes qui distinguent exactement une maladie de toutes les autres.

DIACYDONIUM. s. m. [de διὰ, avec, et κυδώνιον (μῆλον), coing]. Électuaire purgatif qui avait pour excipient le rob de coing.

DIADELPHE. adj. [*diadelphus*]. Se dit, en botanique, des étamines lorsqu'elles sont réunies en deux faisceaux par leurs filets.

DIADELPHIE. s. f. [*diadelphia*], de δὶς, deux, et ἀδελφὸς, frère; all. *zweibrüderig*]. Classe du système de Linnée qui renferme les plantes dont les étamines sont réunies en deux faisceaux par la base.

DIADELPHIQUE. adj. V. DIADELPHE.

DIADERMIATRIE. s. f. [*diadermiatria*, de διὰ, à travers, δέρμα, la peau, et ἰατρεία, traitement]. La méthode dite *endermique*. V. ce mot.

DIADEXIE ou **DIADOCHE**. s. f. [*diadoche*, διαδοχὴ, de διαδέχομαι, je succède]. Changement d'une maladie en une autre, qui en diffère par sa nature comme par son siége; au lieu que, dans la métastase, il y a seulement changement dans le siége ou dans la forme de la maladie.

DIAGNOSE. s. f. [*diagnosis*, de διάγνωσις, discernement, de διὰ, indiquant séparation, et γνῶσις, connaissance; it. *diagnosi*]. Connaissance qui s'acquiert par l'observation des *signes diagnostiques*. — En histoire naturelle, phrase descriptive, substantielle et concise, renfermant les principaux caractères d'un genre, d'une espèce, etc. — *Diagnose différentielle*. Phrase quelquefois employée au lieu de la précédente pour mettre en relief spécialement les différences qui existent entre deux espèces voisines.

DIAGNOSTIC. s. m. [*diagnosis*, διάγνωσις, discernement; all. *Diagnostik*, it. et esp. *diagnostico*]. Partie de la médecine qui a pour objet la distinction des maladies, la connaissance des signes pathognomoniques qui sont propres à chacune d'elles. Dans un sens plus restreint, l'opinion que porte un médecin sur la nature d'une maladie considérée individuellement, et qui le conduit à un autre jugement, le pronostic, et de là à la détermination du traitement à suivre. On n'arrive à porter un diagnostic que par l'étude du siége, de la nature simple ou complexe, du degré d'évolution et de l'ordre de succession des lésions et des symptômes fonctionnels correspondants que présente le sujet affecté. On ne doit pas confondre le jugement porté avec la série de recherches et de moyens d'examen, qui conduisent à une appréciation déterminée. — *Diagnostic différentiel*. Parallèle comparatif des lésions et des symptômes de deux maladies qui, bien que manifestés par les mêmes appareils et offrant des analogies, présentent pourtant des dissemblances d'intensité, de durée, etc. V. SÉMIOTIQUE.

DIAGNOSTIQUE. adj. [*diagnosticus*, διαγνὼστικως]. Qui a rapport au diagnostic. — *Signes diagnostiques.* Ceux qui donnent le tableau de la maladie et font en même temps connaître l'état actuel des malades. Ils se divisent : 1° en *signes caractéristiques*, qui sont inséparables de la maladie, et qui ont été aussi nommés *pathognomoniques*, *univoques*, *suffisants;* 2° en *signes communs*, qui se rencontrent dans plusieurs maladies, et qui ont été aussi appelés *équivoques*, *insuffisants;* 3° en *signes accidentels* ou *accidents*, phénomènes qui quelquefois surviennent, et d'autres fois n'arrivent pas dans une maladie : c'est à ces derniers qu'on rapporte les *épiphénomènes* et les *épiginomènes*. V. ces mots.

DIAGOMÈTRE. s. m. [de διάγω, je traverse, et μέτρον, mesure; all. *Diagometer*]. Instrument inventé par Rousseau, et consistant en une pile électrique

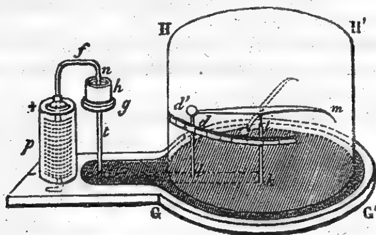


Fig. 133.

sèche et à très-faible tension (Fig. 133, *p*), qui agit sur une aiguille aimantée *m*, libre en son pivot *k*, en passant à travers différents corps que l'on interpose dans le circuit (*f*, *n*, *h*, *g*); l'aiguille se meut plus ou moins, suivant que la substance interposée est plus ou moins conductrice.

DIAGRAMME. s. m. [διάγραμμα, dessin, plan, de διὰ, par, et γράφειν, dessiner, écrire]. En botanique, construction de lignes servant à démontrer, par projection sur un seul plan, le nombre, les rapports et la symétrie des parties de la fleur et du fruit.

DIAGRÈDE. s. m. [du bas lat. *diagrydium*, par altération de *dacrydium*, δακρύδιον, proprement petite larme; all. *Skammonium*]. Ancien nom de la scammonée, qu'on préparait alors en enfermant le suc exprimé et desséché du *Convolvulus scammonia*, L., dans un coing, et le faisant cuire sous les cendres chaudes : on retirait ensuite la scammonée, qu'on faisait sécher. Elle était, en conséquence, associée au suc de coing : c'était du *diagrède cydonié*, que les pharmaciens ont, dans la suite, préparé en faisant épaissir et dessécher à un feu doux 2 parties de scammonée et 1 partie de suc de coing. On a fait aussi un *diagrède glycyrrhizé*, en mêlant la scammonée avec l'extrait de réglisse; et un *diagrède sulfuré*, en exposant la scammonée à la vapeur du soufre en combustion.

DIAIRE. adj. [*diarius*, de *dies*, jour; ἐφήμερος, it. *diario*]. Synonyme d'*éphémère*.

DIALIPYRE ou **DIALEIPYRE.** s. f. [*dialipyra*, mot mal composé, de διαλείπειν, interrompre, et πῦρ, feu, fièvre]. Fièvre intermittente. (Quelques auteurs.)

DIALURIQUE (Acide). Acide produit dans le traitement de l'alloxanthine par l'hydrogène sulfuré. Il cristallise en longues aiguilles assez solubles dans l'eau. $C^8Az^2H^4O^8$ (alloxane, moins 2 équivalents d'oxygène).

DIALYCARPELLE. adj. Se dit du gynécée, de l'ovaire et du fruit dont les carpelles ne sont pas soudés entre eux.

DIALYPÉTALE. adj. Synonyme de *polypétale*.

DIALYSE. s. f. [*dialysis*, de διὰ, préposition disjonctive, et λύειν, dissoudre, séparer; all. *Dialysis*]. Dissolution (V. Catalyse). Sous le nom de *diffusion*, Graham a fait connaître la propriété que possèdent les corps solides et liquides de se disséminer dans un liquide qui peut les dissoudre. A cet égard, les diverses substances semblent pouvoir être classées suivant une échelle aussi étendue que celle des tensions de vapeur. Il appelle *dialyse* une méthode de séparation des substances en dissolution, par diffusion à travers une cloison de matière gélatineuse. La plus convenable de toutes les substances pour la séparation *dialytique* est le papier-parchemin, que l'on tend sur un cerceau de bois ou de gutta-percha. Le fluide mixte à dialyser est versé dans le cerceau sur la surface de séparation du papier-parchemin de manière à ne former qu'une couche d'un centimètre environ d'épaisseur, et l'on place le *dialyseur* dans un bassin contenant un volume d'eau considérable qui détermine la sortie des composés diffusifs du mélange. Il y a des corps d'un fort pouvoir de diffusion ; sur d'autres il est très-faible; tels sont, par exemple, la silice hydratée, l'alumine hydratée, l'amidon, la dextrine, les gommes, le caramel, le tannin, l'albumine, la gélatine, et en général les corps de consistance gélatineuse et dépourvus de la propriété de cristalliser. Graham appelle *cristalloïdes* les corps qui cristallisent facilement, et *colloïdes* les substances analogues à la gélatine. Mais ce qui caractérise surtout les colloïdes, c'est qu'il sont perméables aux cristalloïdes, tandis qu'ils ne se laissent pas traverser par leurs analogues ; de sorte que, si l'on met d'un côté d'une cloison gélatineuse une solution mixte d'un colloïde et d'un cristalloïde et de l'autre côté de l'eau, le cristalloïde passe en entier dans l'eau pure et il n'y passe pas du colloïde. Ces faits, qui se rattachent comme cas particuliers à ceux plus généraux de l'endosmose, ont des applications en physiologie. Guigney remplace le papier-parchemin, qui est altérable, par un vase poreux de terre de pipe peu cuite. En plaçant une dissolution mixte de gomme et de sucre dans un vase, et en faisant plonger dans cette dissolution un autre vase poreux plein d'eau pure, on trouve, au bout de vingt-quatre heures, la presque totalité du sucre dans l'eau pure qui ne contient pas traces de gomme. Si l'on remplace ces deux composés par du caramel et du bichromate de potasse, le bichromate passe dans le vase poreux, le caramel reste dans le premier liquide qui contenait les deux corps en dissolution. Si l'on fait dissoudre du coton dans une solution ammoniacale d'oxyde de cuivre et si l'on fait l'expérience dans les mêmes conditions, on trouve le sel de cuivre dans l'eau du vase qu'il colore en bleu ; le coton reste à l'extérieur. La nature du cristalloïde a une grande influence sur la rapidité avec laquelle ce cristalloïde passe à travers les pores du vase. Ainsi, de l'iode, du soufre et de la naphtaline étant dissous dans du sulfure de carbone, la naphtaline et le soufre passent bien plus rapidement que l'iode dans le vase poreux contenant du sulfure de carbone pur.

DIALYSÉPALE. adj. — *Calice dialysépale* ou *polysépale*. Celui dont les sépales ne sont point soudés entre eux par leurs bords (sépales libres entre eux). Ex. : pavot, tilleul, etc.

DIALYSEUR. s. m. V. Dialyse.

DIALYSTAMINÉ, ÉE. adj. Se dit de l'andrœcie à étamines non soudées.

DIALYTIQUE. adj. [*dialyticus*]. Qui dépend d'une solution de continuité. Qui a rapport à la *dialyse*.

DIAMAGNÉTIQUE. adj. Les corps aimantés ou magnétiques proprement dits, et les corps parcourus par des courants électriques, se meuvent, comme on sait, lorsqu'on les place dans le voisinage d'un aimant, et prennent bientôt la *position axiale*, c'est-à-dire se placent dans la direction de la ligne qui unit les deux pôles de l'aimant. Tous les corps connus se meuvent (Coulomb) dans de semblables conditions, et l'on nomme *magnétiques* ceux qui prennent la position axiale. On appelle, au contraire, *diamagnétiques* (Faraday) ceux qui se placent équatorialement, c'est-à-dire dans une direction perpendiculaire ou transversale à la ligne des deux pôles, les premiers étant comme attirés, les seconds comme repoussés par les pôles de l'aimant (Becquerel, 1827). Il suffit, du reste, d'un cent millième de fer, quantité que l'analyse ne peut démontrer, pour rendre magnétique un corps inerte ou diamagnétique. V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE.

DIAMAGNÉTISME. s. f. [de διὰ, préposition qui marque opposition ou différence, et *magnétisme*]. Ensemble de phénomènes offerts par certains corps en présence des aimants, et qui sont le contraire de ceux que présentent les substances magnétiques proprement dites.

DIAMANT. s. m. [ἀδάμας, indomptable]. Minéral combustible du groupe des carbonides, identique par sa composition chimique avec le graphite (plombagine) et le charbon pur, et formé comme eux de carbone pur, mais cristallisé dans un état particulier de condensation moléculaire. Le diamant est le plus dur de tous les corps ; il les raye tous et n'est rayé par aucun. Malgré cette propriété remarquable, il est assez fragile et résiste peu à la percussion ou à la pression. Cette fragilité tient à la facilité avec laquelle il se clive, et qui permet d'ailleurs de le tailler et de le polir. Sa densité ou poids spécifique est de 3,53 ; sa réfraction est simple et son indice de réfraction est de 2,47 ; son pouvoir réfringent très-considérable de 1,456 ; son pouvoir dispersif de 0,0388. Sa limpidité est parfaite quand il est incolore et qu'il est taillé et poli ; il a alors un éclat caractéristique qu'on désigne par l'expression d'*éclat adamantin*. Tous les diamants ne sont pas incolores ; il y en a de jaunes, de verts, de roses, de bleus et même de noirs. Le diamant ne se dissout dans aucun liquide ; mais, soumis à l'action d'une chaleur intense, au foyer d'un miroir ardent par exemple, il se consume lentement et sans laisser de résidu. Il fuse et détone au feu quand il est réduit en poudre et mêlé avec du salpêtre. Il brûle dans l'oxygène pur sans donner de l'eau et en changeant une partie de ce gaz en acide carbonique sans en altérer le volume. Cette expérience, faite par Davy, prouve que le diamant n'est que du carbone pur ne contenant aucune trace d'oxygène ni d'hydrogène. C'est dans l'Inde, au Brésil et à l'île de Bornéo que se trouvent les principales mines de diamant. V. CARBONE.

DIAMÈTRE. s. m. [*diametros*, de διὰ, à travers, et μέτρον, mesure ; all. *Durchmesser*, it. et esp. *diametro*]. Toute ligne droite qui coupe un cercle en deux parties égales ; par extension, toute ligne droite étendue d'une extrémité à l'autre d'une surface quelconque : *diamètres du bassin, diamètres des détroits du bassin*.

DIAMORUM. s. m. [de διὰ, avec, et μόρον, mûre]. Nom ancien du sirop de mûres.

DIANDRE. adj. [*diander*, de δὶς, deux, et ἀνήρ, mari ; all. *zweistaubfädig, diandrisch*]. Se dit des plantes ou des fleurs pourvues de deux étamines.

DIANDRIE. s. f. [*diandria*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de trois ordres contenant les plantes à deux étamines.

DIANDRIQUE. adj. V. DIANDRE.

DIANE. s. f. [*Diana*]. Nom que les alchimistes donnaient à l'argent.

DIANTHE ou **DIANTHUS.** adj. [de δὶς, deux, et ἄνθος, fleur]. Synonyme de *biflore*, qui est plus usité. — *Dianthus caryophyllus*. V. ŒILLET.

DIANTHUM ou **DIANTHON.** s. m. [de διὰ, avec, ἄνθος, fleur]. Antidote décrit par Myrepsus, et mentionné dans les anciennes pharmacopées de Londres, sous le nom de *species dianthi*. C'était une poudre composée de beaucoup de substances aromatiques et excitantes. V. AROME et ESSENCE.

DIANUCUM. s. m. V. DIACARYON.

DIAPALME. s. m. [*diapalma*, all. *Palmsalbe*]. Emplâtre composé de 3 parties de litharge, d'huile d'olive et d'axonge, de 4 parties d'une solution de sulfate de zinc, et de 2 de cire blanche. On le prépare, selon le Codex, avec 128 grammes d'emplâtre simple, 8 gram. de cire blanche, et 4 grammes de sulfate de zinc : on fait liquéfier l'emplâtre et la cire, on y ajoute le sulfate de zinc dissous préalablement dans un peu d'eau, et l'on tient l'emplâtre sur un feu doux, en le remuant continuellement, jusqu'à ce que toute l'eau soit dissipée. On a proposé de préparer cet emplâtre beaucoup plus promptement, par double décomposition, en traitant 1 partie de solution de savon par 1 partie d'extrait de Saturne, et ajoutant un peu d'huile à la masse fondue. Le nom de *diapalme* vient de ce qu'on y faisait entrer autrefois une décoction de feuilles de palmier, et qu'on remuait le mélange avec une spatule de bois du même arbre. Le diapalme est astringent et résolutif. En y mêlant un quart de son poids d'huile d'olive, on en fait le *cérat diapalme*.

DIAPASME. s. m. [*diapasma*, de διαπάσσειν, saupoudrer ; all. *Streupulver*]. Mélange pulvérulent, composé de substances sèches et aromatiques, dont on saupoudrait les vêtements pour les parfumer, et la peau pour corriger la mauvaise odeur de la sueur. On a depuis appelé *diapasme*, toute espèce de poudre parfumée employée comme cosmétique.

DIAPASON. s. m. [de διὰ, à travers, et πασῶν, tous, à savoir : tous les sons]. Instrument de physique dont on se sert pour prendre le *ton* et dont la vibration produit ordinairement le *la*. — *Diapason normal* ou *officiel*, celui qui a été arrêté le 16 février 1859, par le ministre d'État, comme devant régler le Conservatoire et tous les théâtres subventionnés. Le *la* y fait 870 vibrations par seconde, à la température de 15°. — Vidal (de Cassis) a employé cet instrument dans le diagnostic des maladies de l'oreille. Quand la surdité tient à une lésion du cerveau, aucun bruit ne peut être perçu par le sujet affecté, dans l'application de l'instrument vibrant sur les parois du crâne ; quand elle dépend d'une lésion de l'oreille même, il en est autrement, et, chose fort curieuse, c'est que le bruit est perçu beaucoup plus fortement quand le conduit auditif est hermétiquement bouché. L'intensité de ce bruit atteint son maximum quand l'instrument est ap-

pliqué sur le vertex ou entre les dents. Appliqué sur le sternum, il produit le même effet.

DIAPÉDÈSE. s. f. [*diapedesis*, διαπήδησις, de διαπηδάω, je traverse, je passe outre; all. *Durchschwitzung*]. Sueur sanguinolente; transsudation du sang par les parois des vaisseaux. On entend plus particulièrement, par *diapédèse*, une hémorrhagie cutanée.

DIAPHANE. adj. [*diaphanes*, διαφανής, de διὰ, à travers, et φαίνειν, briller; all. *durchsichtig*, angl. *diaphanous*, it. et esp. *diafano*]. Se dit d'un corps qui laisse passer la lumière et permet qu'on aperçoive nettement la forme des objets à travers sa substance.

DIAPHANÉITÉ. s. f. Synonyme de *transparence*.

DIAPHANOMÈTRE. s. m. [de *diaphane*, et μέτρον, mesure]. Appareil que de Saussure a proposé pour apprécier les différences de la diaphanéité de l'atmosphère en des temps divers.

DIAPHÉNIC ou **DIAPHOENIX.** s. m. [de διὰ, avec, et φοῖνιξ, datte]. Électuaire drastique dont la pulpe de dattes fait la base, et dont les substances actives sont: la scammonée, le gingembre, le poivre noir, le macis, la cannelle, la racine de turbith, la rue, les semences de daucus de Crète et de fenouil, et le diagrède. Il n'est plus guère employé que dans le traitement de la colique des peintres, à la dose de 8 à 16 grammes.

DIAPHORÈSE. s. f. [*diaphoresis*, διαφόρησις, de διαφορεῖν, dissiper, répandre; all. *Hautausdünstung*, *Diaphoresis*, angl. *perspiration*, it. *diaforesi*, esp. *diaforesis*]. Transpiration plus forte que la transpiration naturelle, et moins considérable que la sueur; ou, selon d'autres auteurs, augmentation d'activité de la peau, laquelle a pour effet de déterminer des sueurs plus ou moins abondantes. Barbier (d'Amiens) voudrait que l'on réservât ce mot pour exprimer l'état d'orgasme de la peau qui précède et accompagne quelquefois la sueur dans les maladies.

DIAPHORÉTIQUE. adj. et s. m. [*diaphoreticus*, διαφορητικός, all. *diaphoretisch*, angl. *diaphoretic*, it. et esp. *diaforetico*]. Qui favorise la transpiration, qui excite la *diaphorèse*. Les *diaphorétiques* sont proprement des sudorifiques peu énergiques ou administrés à faible dose; néanmoins ce mot est souvent employé comme tout à fait synonyme de *sudorifique*. — *Diaphorétique minéral*, *antimoine diaphorétique*. Antimoniate de potasse. — *Diaphorétique jovial*. Antimoine diaphorétique non lavé. — *Fièvre diaphorétique*. V. FIÈVRE.

DIAPHRAGMATIQUE. adj. [*diaphragmaticus*, angl. *diaphragmatic*, it. et esp. *diafragmatico*]. Qui appartient ou a rapport au diaphragme. — *Anneau diaphragmatique* (Chaussier). Ouverture irrégulièrement quadrilatère par laquelle la veine cave inférieure traverse le diaphragme. — *Artères diaphragmatiques*. Elles sont au nombre de trois: la *diaphragmatique supérieure*, ou *sus-diaphragmatique*, naît de la mammaire interne au niveau du sternum, donne des rameaux au péricarde, au thymus, au médiastin, etc., et se perd dans le diaphragme; les deux autres, appelées *diaphragmatiques inférieures*, et distinguées en *droite* et *gauche*, naissent, tantôt isolément, tantôt par un tronc commun, de la partie supérieure et antérieure de l'aorte abdominale, ou plus souvent encore de la cœliaque. — *Veines diaphragmatiques*. On en distingue quatre: la *diaphragmatique supérieure droite* qui s'ouvre dans la veine cave supérieure; la *supérieure gauche*, qui s'ouvre dans la sous-clavière correspondante; et les *inférieures*, qui s'ouvrent dans la veine cave inférieure. — *Nerfs diaphragmatiques*. Chacun de ces nerfs, qui sont au nombre de deux, l'un à droite et l'autre à gauche, naît de l'extrémité du plexus cervical, descend dans la poitrine, appliqué sur le côté du péricarde, et va se distribuer au diaphragme. — *Plexus diaphragmatiques*, ou *sous-diaphragmatiques*. Il y en a un de chaque côté de la colonne vertébrale; chacun d'eux naît de la partie supérieure du plexus solaire, par un petit nombre de rameaux qui accompagnent l'artère diaphragmatique inférieure correspondante.

DIAPHRAGMATITE. s. f. [*diaphragmatitis*, de *diaphragma*, le diaphragme, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; angl. *diaphragmatitis*, it. *diafragmatite*, esp. *diaphragmatitis*]. Inflammation du diaphragme, maladie dont l'existence a été plutôt supposée par analogie que reconnue par l'observation. On l'a aussi appelée *paraphrénésie*. Il est possible qu'on ait décrit sous ce nom des cas de *pleurésie diaphragmatique*, c'est-à-dire localisée à la portion de plèvre pariétale et viscérale qui est en rapport avec le diaphragme.

DIAPHRAGMATOCÈLE. s. f. [de διάφραγμα, et κήλη, hernie; all. *Zwerchfellbruch*, it. *diafragmatocele*]. Hernie des viscères abdominaux à travers le diaphragme. Chez le cheval, elle est formée par des ruptures, des déchirements, qui laissent passer une partie de l'intestin, de l'épiploon; chez le bœuf, un des estomacs; l'épiploon ou le foie. Quelquefois la hernie se produit par l'ouverture qui donne passage au canal œsophagien. On observe la diaphragmatocèle après les coliques violentes. A l'état aigu, elle cause les douleurs les plus vives; le cheval se tient fréquemment accroupi; la mort termine ses souffrances. L'état chronique ne cause pas la perte du malade; il donne des coliques intermittentes; on observe quelque difficulté dans la respiration.

DIAPHRAGME. s. m. [*diaphragma*, *phrenes*, *dissepium*, *septum transversum*, φρὴν, διάφραγμα, de διὰ, entre, à travers, et φράγμα, cloison; all. *Zwerchfell*, angl. *diaphragm*, it. *diaframma*, esp. *diafragma*]. Muscle impair, aplati, à peu près circulaire, charnu dans sa circonférence, aponévrotique au centre, qui forme une cloison entre le thorax et l'abdomen. Ses fibres naissent de l'appendice sternal, du contour cartilagineux des six premières côtes, du *ligament cintré*, aponévrose étroite qui se porte de l'extrémité de la dernière côte à l'apophyse transverse de la première vertèbre lombaire; enfin, tout à fait en arrière, de la base de l'apophyse transverse de la première vertèbre lombaire et du corps des trois ou quatre premières vertèbres de la même région, par autant de digitations tendineuses. Les fibres charnues provenant de ces digitations forment par leur réunion les *piliers* ou *jambes* du diaphragme, qui s'envoient mutuellement un faisceau. Les deux faisceaux de communication s'entrecroisent de manière à laisser deux ouvertures: l'une, *supérieure*, placée plus en avant et traversée par l'œsophage (ouverture œsophagienne); l'autre *inférieure*, située plus en arrière et plus à gauche, qui donne passage à l'aorte, au canal thoracique et à la veine azygos (ouverture aortique). Toutes les fibres, nées ainsi de la circonférence du thorax, viennent aboutir à une aponévrose centrale, appelée *centre phrénique*, *centre tendineux*, *nerveux*, *aponévrotique*, que l'on a comparée à une feuille de trèfle dont les trois folioles se-

raient dirigées en avant, et qui, en arrière, à la place du pédicule, offrirait une échancrure. Entre les portions moyenne et droite du centre phrénique se trouve l'*anneau diaphragmatique*, pour le passage de la veine cave inférieure (V. DIAPHRAGMATIQUE). Quelques anatomistes ont appelé le centre aponévrotique, la *tête* du diaphragme, et les piliers, les *pieds* ou la *queue*. En se contractant, le diaphragme s'abaisse, agrandit la cavité thoracique, et permet au poumon de se dilater; il agit par conséquent comme inspirateur. Quand il se contracte avec force, il peut resserrer transversalement la base de la poitrine, et il est alors expirateur. — En anatomie et en botanique, *diaphragme* est synonyme de *cloison :* c'est ainsi que l'on a nommé *diaphragme du cervelet*, la tente du cervelet; que l'on a donné ce nom à la membrane du tympan, à la cloison des narines; et, en botanique, à la cloison qui sépare les graines dans les fruits capsuleux. V. CLOISON.

DIAPHRAGMODYNIE. s. f. [de *diaphragme*, et ὀδύνη, douleur]. Douleur au diaphragme; rhumatisme musculaire du diaphragme. V. DIAPHRAGMATITE.

DIAPHYSE. s. f. [*diaphysis*, διάφυσις, interstice, division, de διὰ, indiquant intervalle et φύσις, production; all. et angl. *Diaphyse*, it. *diafisi*, esp. *diafisis*]. Tout ce qui sépare deux parties; tout ce qui est situé entre deux parties. La *diaphyse* d'un os long est son corps. V. APOPHYSE et ÉPIPHYSE.

DIAPNOGÈNE. adj. [de διαπνοή, transpiration, et γεννάειν, engendrer; angl. *diapnogenous*]. — *Appareil diapnogène*. Ensemble des glandes sudoripares.

DIAPNOÏQUE. adj. et s. m. [*diapnoicus*, de διαπνοή, transpiration; angl. *diapnoic*, it. *diapnoico*]. Se dit des diaphorétiques les plus doux, de ceux qui n'excitent qu'une légère transpiration.

DIAPRUN. s. m. [*diaprunum*, all. *Pflaumenlatwerge*, it. et esp. *diapruno*]. Électuaire purgatif qui avait pour excipient la pulpe des pruneaux. On en distinguait deux espèces, le *simple* et le *solutif*. Le premier était fait avec le polypode, la réglisse, les fleurs et les semences de violette, les graines d'épine-vinette, les roses rouges, le santal et le sucre, substances qu'on incorporait dans de la pulpe de pruneaux. C'était un purgatif doux, ou plutôt un laxatif, à la dose de 15 à 60 grammes. On faisait le *diaprun solutif* en ajoutant sur 190 grammes de *diaprun simple* 8 grammes de scammonée en poudre. Le plus souvent on ne le préparait qu'extemporanément. Il était beaucoup plus purgatif que le premier (dose, 8 à 30 grammes).

DIAPYÉTIQUE. adj. et s. m. [de διαπύησις, suppuration; angl. *diapyetic*]. Synonyme de *maturatif*, de *suppuratif*.

DIARACHINE. s. f. ($C^{86}H^{86}O^{12}$). Corps obtenu par Berthelot en chauffant la monarachine et l'acide arachique et un peu d'eau pendant huit heures, à 230°. Solide, neutre, blanche; peu soluble dans l'éther chaud, non dans l'éther froid; soluble dans le sulfure de carbone; fusible à 75°, saponifiable. V. ARACHIDE.

DIARRHÉE. s. f. [*diarrhœa*, διάῤῥοια, de διαῤῥεῖν, couler de toutes parts; *dévoiement*, *cours de ventre*, all. *Durchfall*, angl. *purging*, *diarrhœa*, it. et esp. *diarrea*]. On confond généralement sous le nom de *diarrhée*, des affections diverses qui n'ont de commun que la fréquence et la liquidité des déjections alvines. La diarrhée n'est le plus souvent qu'un symptôme de l'entérite ou d'un accroissement anormal de sécrétion de la membrane muqueuse avec ou sans coliques.

DIARRHÉIQUE. adj. [*diarrhœicus*, all. *diarrhœartig*, esp. *diarreico*]. Qui tient à la diarrhée, qui a rapport à la diarrhée: *flux diarrhéique*, etc.

DIARRHODON. s. m. [de διὰ, avec, et ῥόδον, rose; it. *diarrodone*, esp. *diarrodon*]. Les anciens avaient une poudre, des trochisques, un électuaire *diarrhodon*, c'est-à-dire dans lesquels les roses rouges entraient en quantité notable. La *poudre diarrhodon* était composée de roses rouges, de santal rouge et de santal blanc, de cannelle, de terre sigillée, de bol d'Arménie et de beaucoup de substances inertes: elle était tonique et astringente.

DIARTHRODIAL, ALE. adj. [*diarthrodialis*, all. *diarthrodisch*, angl. *diarthrodial*, it. *diartrodiale*, esp. *diartrodial*]. Qui a rapport à la diarthrose, qui a lieu par diarthrose: *articulation diarthrodiale*. — *Cartilage diarthrodial* veut dire *cartilage articulaire*.

DIARTHROSE. s. f. [*diarthrosis*, διάρθρωσις, de διὰ, et ἄρθρον, articulation; all. *Diarthrose*, angl. *diarthrosis*, it. *diartrosi*, esp. *diartrosis*]. Articulation qui permet des mouvements en tous sens.

DIASCORDIUM. s. m. (confection de Fracastor) [all. *Scordiumlatwerge*, angl. *diascordium*, it. et esp. *diascordio*]. Électuaire ainsi appelé parce que les feuilles de *scordium* entrent dans sa préparation. Il est composé de: feuilles sèches de scordium, 24 gram.; roses rouges, racine de bistorte, de gentiane et de tormentille, semences d'épine-vinette, cassia lignea, cannelle, dictame de Crète, styrax calamite, galbanum, gomme arabique, āā 8 gram.; gingembre, poivre long, extrait vineux d'opium, āā 4 gram.; bol d'Arménie préparé, 32 gram.; miel rosat, 500 gram., et vin d'Espagne, 128 gram. Cet électuaire, d'une odeur et d'une saveur désagréables, est employé comme astringent sédatif, surtout contre les diarrhées abondantes, à la dose de 2 à 4 grammes, soit délayé dans une boisson, soit enveloppé dans du pain azyme. 1 gramme de cet électuaire contient environ 0,006 d'extrait d'opium.

DIASÉBESTE. s. m. [de διὰ, avec, et *sébeste*, espèce de prune]. Électuaire purgatif dont les sébestes font la base.

DIASOSTIQUE. s. f. [*diasostica*, de διασώζειν, conserver; angl. *diasostics*, it. et esp. *diasostica*]. Partie de la médecine qui a pour objet la conservation de la santé. Ce mot a aussi été employé adjectivement comme synonyme d'*hygiénique*. V. ce mot.

DIASTALTIQUE. adj. [διασταλτικὸς, propre à séparer, de διαστέλλειν, d'où aussi *diastole*]. — *Arcs diastaltiques* (Marshall-Hall). Ensemble des nerfs qui, au point de vue physiologique, peuvent être considérés : 1° comme sortant de la moelle épinière (moteurs); 2° comme y entrant (sensitifs), afin de former avec elle des *arcs* nerveux réflexes dont l'ensemble constitue le *système spinal;* 3° enfin comme s'unissant à travers la moelle épinière pour faire contracter les muscles. — *Action diastaltique*. Ensemble des actes : 1° de sensibilité dans les nerfs sensibles; 2° de réaction de la part des centres nerveux; 3° de transmission motrice ou excito-motrice aux muscles; lorsqu'elle n'est pas accompagnée de sensation, elle correspond à l'action réflexe. V. RÉFLEXE.

DIASTASE. s. f. [*diastasis*, *diductio*, de διάστασις, séparation; angl. *diastase*, it. *diastasi*, esp. *diastase*]. Espèce de luxation qui consiste dans la séparation ou l'écartement de deux os qui étaient contigus.

DIASTASE. s. f. Matière blanche, azotée, pulvérulente, amorphe, insoluble dans l'alcool, soluble dans l'eau, que l'on extrait de l'orge, de l'avoine, du blé,

des pommes de terre en voie de germination, et qui possède la propriété de faire subir à l'amidon la *catalyse dextrinique* (V. CATALYTIQUE et ISOMÉRIQUE). Une partie de cette substance suffit pour transformer en dextrine 100 parties d'amidon, tandis que, pour obtenir le même effet, il faudrait trente fois plus d'acide sulfurique; aussi l'emploie-t-on dans les arts. Elle s'altère vite à l'air humide et perd ses propriétés; il en est de même si on la chauffe à 100°. C'est de 65° à 75° que son action offre le plus d'énergie. Elle n'agit pas sur la cellulose. Elle se forme au moment de la germination, aux dépens des substances azotées des plantes qui se modifient alors d'une manière encore indéterminée. — *Diastase animale* ou *salivaire* (Mialhe et Payen). Matière qu'on extrait de la salive mixte, et qui est formée non-seulement du mélange de plusieurs substances organiques différentes, mais de ces substances altérées à l'air.

DIASTASHÉMIE. s. f. [de διάστασις, séparation, et αἷμα, sang]. Anasarque aiguë chez le cheval (Delafond).

DIASTÉMATÉLYTRIE. s. f. [*diastematelytria*, de διάστημα, séparation, disjonction, et ἔλυτρον, gaîne]. Sorte de déviation organique caractérisée par la scission longitudinale du vagin.

DIASTÉMATENCÉPHALIE. s. f. [*diastematencephalia*, de διάστημα, disjonction, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Déviation organique qui consiste dans la scission du cerveau jusqu'à sa base sur la ligne médiane.

DIASTÉMATIE. s. f. [*diastematia*, de διάστημα, intervalle]. Déviation organique ayant pour caractère la présence d'une fissure ou fente sur la ligne médiane du corps.

DIASTÉMATOCAULIE. s. f. [*diastematocaulia*, de διάστημα, disjonction, et καυλός, tronc]. Scission du tronc dans le sens de sa longueur.

DIASTÉMATOCHILIE. s. f. [*diastematochilia*, de διάστημα, disjonction, et χεῖλος, lèvre]. Scission longitudinale des lèvres à leur partie moyenne.

DIASTÉMATOCRÂNIE. s. f. [*diastematocrania*, de διάστημα, disjonction, et κράνιον, crâne]. Scission du crâne sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOCYSTIE. s. f. [*diastematocystia*, de διάστημα, disjonction, et κύστις, vessie]. Scission de la vessie sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOGASTRIE. s. f. [*diastematogastria*, de διάστημα, disjonction, et γαστήρ, ventre]. Scission des parois du ventre à leur partie moyenne.

DIASTÉMATOGLOSSIE. s. f. [*diastematoglossia*, de διάστημα, disjonction, et γλῶσσα, langue]. Scission de la langue en deux moitiés.

DIASTÉMATOGNATHIE. s. f. [*diastematognathia*, de διάστημα, disjonction, et γνάθος, mâchoire]. Scission des mâchoires sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOMÉTRIE. s. f. [*diastematometria*, de διάστημα, disjonction, et μήτρα, matrice]. Scission de la matrice en deux sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOPYÉLIE. s. f. [*diastematopyelia*, de διάστημα, disjonction, et πυελός, bassin]. Scission du bassin sur la ligne médiane.

DIASTÉMATORRHACHIE. s. f. [*diastematorrhachia*, de διάστημα, disjonction, et ῥάχις, le rachis]. Scission longitudinale de la colonne épinière.

DIASTÉMATORRHINIE. s. f. [*diastematorrhinia*, de διάστημα, disjonction, et ῥίν, le nez]. Scission du nez sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOSTAPHYLIE. s. f. [*diastematostaphylia*, de διάστημα, disjonction, et σταφυλή, la luette]. Scission de la luette en long.

DIASTÉMATOSTERNIE. s. f. [*diastematosternia*, de διάστημα, disjonction, et στέρνον, la poitrine]. Scission longitudinale du sternum.

DIASTÈME. s. m. [*diastema*, de διάστημα, séparation]. Espace qui, chez le plus grand nombre des mammifères, existe entre les dents canines et les molaires: on l'appelle vulgairement *barre*.

DIASTÉMENTÉRIE. s. f. [*diastementeria*, de διάστημα, séparation, et ἔντερον, intestin]. Scission longitudinale du canal intestinal.

DIASTOLE. s. f. [*diastole*, διαστολή, de διαστέλλω, je dilate, j'ouvre; all., angl., it. et esp. *diastole*]. Dilatation du cœur ou des artères, au moment où le sang pénètre dans leur cavité. C'est le mouvement opposé à la *systole*, par laquelle le cœur et les artères se contractent pour donner l'impulsion au sang. La *diastole* et la *systole* sont par conséquent deux mouvements successifs qui concourent aux phénomènes de la circulation. Le temps presque inappréciable qui s'écoule entre la diastole et la systole a été appelé *périsystole*. — La *diastole* est le retour à l'état normal de relâchement des fibres contractées. Le cœur ne se *vide* jamais complétement: sa capacité augmente et diminue, mais elle est toujours remplie de tout le liquide qu'elle peut contenir, et elle en contient toujours parce que la contraction ne peut pas juxtaposer géométriquement toutes les parties (Hiffelsheim). La diastole des oreillettes précède celle des ventricules. La cause active de la diastole auriculaire réside dans les veines, et se trouve être une conséquence de la terminaison du cours du sang veineux. Supposons les deux oreillettes contractées. Au moment de leur contraction qui vient de finir, l'une et l'autre déterminent le reflux d'une certaine quantité de sang dans les veines correspondantes; quantité moins considérable pour les veines pulmonaires et la veine cave supérieure que pour l'inférieure. En même temps le sang continue à affluer dans ces conduits par la *vis à tergo* et l'action aspiratrice de l'inspiration. La tête des colonnes de sang, soumise à une impulsion continue, se trouve arrêtée aux embouchures des veines qui sont resserrées par la contraction de l'oreillette: ce sang remplit et distend assez rapidement les veines; il fait effort de toutes parts et se précipite dans la cavité de chaque oreillette aussitôt que cesse la contraction de leurs parois. L'impulsion due à l'élasticité des veines distendues (élasticité que, dans les veines pulmonaires surtout, leur structure rend considérable) suffit pour produire brusquement la réplétion de chaque oreillette, chez les animaux à cœur double du moins, où les veines ont relativement peu de fibres musculaires lisses. Ici les veines, revenant sur elles-mêmes, repoussent brusquement le sang vers l'oreillette, où il se précipite en autant de flots qu'il y a de veines et qu'il remplit en quelque sorte d'un coup. La diastole des ventricules est causée par la systole des oreillettes.

DIASTROPHIE. s. f. [*diastrophia*, de διαστροφή, perversion, distorsion, it. et esp. *diastrofia*]. Nom qu'on donne non-seulement à toute espèce de luxations, mais encore au déplacement des muscles, des tendons, des nerfs, etc.

DIATESSARON. s. m. [*diatessarum*, de διά, avec, et τέσσαρα, quatre; esp. *diatesaro*]. Électuaire composé de quatre médicaments, savoir: de racines de gentiane et d'aristoloche ronde, de baies de laurier,

et de myrrhe. On incorpore le tout dans du miel et de l'extrait de genièvre. Ce médicament, qu'on appelait aussi *thériaque diatessaron*, a été recommandé contre les piqûres et morsures d'animaux venimeux. On le regardait comme emménagogue.

DIATHERMANE. adj. [de διὰ, à travers, et θερμὸς, chaud ; angl. *diathermanous*]. Se dit des corps laissant passer les rayons du calorique libre qui tombent à leur surface, comme les corps diaphanes se laissent traverser par la lumière (Melloni). Les corps diathermanes sont aux rayons du calorique ce que les corps transparents sont à ceux de la lumière.

DIATHERMANSIE. s. f. [de διά, à travers, et θέρμανσις, échauffement ; angl. *diathermansy*]. Faculté qu'ont certains rayons de chaleur de traverser plus facilement que d'autres un milieu donné, comme certains rayons lumineux traversent avec plus de facilité quelques milieux.

DIATHERMIQUE. adj. [de διὰ, à travers, et θερμὸς, chaud]. — *Pouvoir diathermique*. Faculté qu'ont les corps diathermanes de laisser passer les rayons de chaleur.

DIATHÉSAL, ALE. adj. Synonyme de *diathésique*. V. Fièvres *diathésales*.

DIATHÉSATION. s. f. Nom donné par quelques médecins à la généralisation d'une affection d'abord locale, comme une suppuration locale devenant diathèse purulente : *diathésation de la syphilis*.

DIATHÈSE. s. f. [*diathesis*, διάθεσις, de διατίθημι, je dispose, je constitue ; all. *Diathese*, angl. *diathesis*, it. *diatesi*, esp. *diatesis*]. Disposition générale en vertu de laquelle un individu est atteint de plusieurs affections locales de même nature. Le mot *diathèse* a été formé par les anciens pour désigner l'état général, la constitution, la disposition intime du corps variant d'un individu à l'autre aussi bien en santé qu'en maladie ; il indiquait un mode particulier de santé ou de maladie. On s'en est servi aussi pour désigner la disposition intime générale déterminée peu à peu par la cause pathogénique et par l'affection. Quelques modernes lui ont donné le sens vague de prédisposition ou de susceptibilité morbide. La plupart l'emploient pour indiquer une condition inconnue qui fait que tous les tissus ou certains d'entre eux sont atteints à la fois ou successivement de telle ou telle altération (*syphilitique*, *purulente*, etc.). L'étude anatomique des principes immédiats des tissus et des humeurs montre que ce qu'on désigne par le mot *diathèse* est une disposition intime nouvelle des tissus et des humeurs se manifestant par tel ou tel ordre de produits morbides, souvent hétéromorphes. Cette disposition est due à ce que les solides ne peuvent être modifiés sans que les humeurs le soient, et réciproquement, et elle survient soit à la suite d'inoculation de virus (*syphilitique*), soit à la suite de suppuration sur une vaste plaie (*diathèse purulente*), soit dans des conditions encore mal connues (*diathèse* dite *cancéreuse*, *diathèse tuberculeuse*). D'autres ont défini la diathèse : *un état morbide de l'humeur sanguine manifesté par des localisations morbides dans une humeur ou un tissu particuliers* (Hiffelsheim). — Le sang renferme, à l'état de dissolution réciproque, tous les principes immédiats qui forment les tissus et humeurs de l'organisme. De là une solidarité complète entre ces *parties* et le sang, qui en représente le tout. Si un tissu est primitivement altéré, le liquide auquel il emprunte et dans lequel il rejette des principes, le sera bientôt, et *vice versâ*, si l'humeur est altérée la première. — Le mot *diathèse* joue un grand rôle dans la doctrine médicale italienne du *contre-stimulus ;* mais les partisans de cette doctrine lui donnent un sens particulier : ils appellent *diathèse*, une condition maladive, soit excès de stimulus, soit excès de contre-stimulus, qui survit à la cause qui l'a produite, et qui s'accroît même longtemps après que celle-ci a cessé d'agir. — *Diathèse nerveuse*. V. Névrose.

DIATHÉSIQUE. adj. [de *diathèse ;* it. *diatesico*]. Qui concerne les diathèses. Dans le contre-stimulisme, les *maladies diathésiques* sont celles qui dépendent d'une diathèse antécédente.

DIATONIQUE. adj. Qui procède par les tons naturels de la gamme.

DIATRAGACANTHE. s. m. [*diatragacanthus*]. Poudre adoucissante, composée de gommes adragant et arabique, d'amidon, de sucre, de réglisse, de semences froides majeures et de graines de pavot blanc.

DIATRITAIRE. s. m. [*diatritarius*, de διὰ, pendant, et τρίτος, troisième]. Médecins de la secte des *méthodistes*, qui traitaient tous les malades en ne leur donnant des aliments que le quatrième jour de la maladie, puis le sixième, le huitième et le dixième. La première alimentation n'était donnée qu'après le troisième jour (διάτριτος), d'où leur nom.

DIATRYPÈSE. s. f. [de διὰ, à travers, et τρυπᾶν, forer]. Sorte de suture du crâne. V. Suture.

DIBUTYRINE. s. f. V. Tributyrine.

DICÉLYPHE. adj. [*dicelyphus*, de δὶς, deux, et κέλυφος, écorce ; all. *doppelschalig*]. Se dit des œufs monstrueux qui ont une double coquille.

DICÉPHALE. adj. [*dicephalus*, de δὶς, deux, et κεφαλὴ, tête ; all. *zweigipflig*, it. *dicefalo*]. Se dit, en botanique, d'une capsule provenant d'un ovaire qui a deux sommets organiques. — Se dit aussi d'un monstre à deux têtes.

DICHLORHYDRINE. s. f. V. Chlorhydrine.

DICHOGAMIE. s. f. [*dichogamia*, de δίχα, séparément, et γάμος, mariage]. Mode de fécondation qui a lieu chez les végétaux unisexués, lorsque les fleurs mâles et femelles ne se développent pas en même temps. On a pensé qu'alors les insectes déterminaient une fécondation artificielle, en opérant le transport du pollen.

DICHOTOMAL, ALE. adj. [all. *gabelständig*, esp. *dicotomal*]. Le pédoncule est dit *dichotomal* quand il naît de l'angle formé par deux rameaux de la tige *dichotome*.

DICHOTOME. adj. [*dichotomus*, all. *zweitheilig*, angl. *dichotomous*, esp. *dichotomo*]. Se dit d'une tige d'abord simple, puis bifurquée en deux branches, dont chacune se bifurque de nouveau.

DICHOTOMIE. s. f. [*dichotomia*, διχοτομία, de δίχα, en deux parties, et τομὴ, division ; it. *dicotomia*]. Mode de division de certaines tiges dont chaque division se subdivise en rameaux dichotomes. On donne aussi le nom de *dichotomie* à un classement, à un raisonnement qui procède régulièrement par deux embranchements.

DICHROÏSME. s. m. [*dichroismus*, de δὶς, deux, et χροΐζειν, colorer ; all. *Dichroismus*, esp. *dicroismo*]. Propriétés qu'ont certaines substances minérales transparentes d'offrir une couleur différente, suivant qu'on les regarde par réflexion ou par réfraction, comme la tourmaline.

DICHROMATIQUE. adj. [de δὶς, deux, et χρῶμα, couleur]. Qui est susceptible d'offrir deux couleurs.

DICLINE. adj. [*diclinis*, de δίς, deux, et κλίνη, lit; all. *diklinisch*, esp. *dicline*]. Se dit d'une plante dont les individus n'ont chacun qu'un seul sexe, chez laquelle les sexes sont répartis sur des individus différents.

DICLINIE. s. f. [*diclinia*, all. *Diclinie*]. Nom collectif sous lequel Linné embrassait toutes les plantes diclines.

DICLINISME. s. m. Séparation des deux sexes, dont chacun appartient à un individu distinct.

DICLISIE. s. f. [de δίς, deux, et κλεῖσις, fermeture]. Fruit simple composé de la graine soudée avec la base de la corolle endurcie et persistante.

DICOQUE. adj. [*dicoccus*, de δίς, deux, et κόκκος, graine; all. *zweiknöpfig*]. Se dit, en botanique, d'un fruit formé de deux coques accolées l'une à l'autre par leur côté interne.

DICOTYLÉDONE ou **DICOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. [de δίς, deux, et κοτυληδών, cotylédon; esp. *dicotiledon*]. Qui est pourvu de deux cotylédons : *embryon dicotylédoné*.

DICOTYLÉDONES. s. f. pl. [de δίς, deux, et κοτυληδών, cotylédon; all. *Dicotyledonen*, angl. *dicotyledones*, it. *dicotiledone*, esp. *dicotiledoneos*]. Grande division du règne végétal, comprenant les plantes à deux cotylédons (Jussieu). Les plantes dicotylédones ont pour caractères extérieurs les plus généraux : Une écorce séparable du bois ou de la couche ligneuse qui la représente dans les plantes herbacées; le bois, ou couche ligneuse, formé d'une ou de plusieurs couches de faisceaux fibro-vasculaires autour d'une partie centrale molle de tissu cellulaire, appelée *moelle*, d'où partent des lames ou rayons de tissu cellulaire analogue à celui de la moelle (*tissu médullaire*) qui divisent ces couches en segments. Quand il y a plusieurs couches concentriques, elles sont généralement distinctes; d'autres fois elles sont indistinctes, confondues, soudées (*cactées*); mais la plus interne, limitant le canal médullaire, renferme seule des trachées. Toutes offrent une continuation descendante de la tige (couche ou pivot), d'où partent des racines subdivisées à la manière des branches; toutes ont des feuilles à nervures subdivisées et anastomosées, les unes plus, les autres moins. Les dicotylédones se subdivisent en trois sections, qui sont formées, la première, par les dicotylédones *apétales*; la deuxième, par les *monopétales*; la troisième, par les *polypétales*. Chacune de ces trois sections se subdivise en trois classes, fondées sur l'insertion des étamines : celles-ci sont ou *hypogynes*, c'est-à-dire insérées autour de l'ovaire et soudées avec le calice; ou *épigynes*, c'est-à-dire insérées sur l'ovaire; ou *à fleurs véritablement unisexuées et diclines*.

DICROTE. adj. [*bisferiens*, *dicrotus*, de δίς, deux fois, et κρότος, battement; all. *doppelklopfer*, angl. *dicrotic*, it. et esp. *dicroto*]. —*Pouls dicrote*. Celui qui, à certaines pulsations, semble battre deux fois, tel que le marteau qui frappe sur l'enclume rebondit et achève son coup. On nomme aussi ce pouls *rebondissant*, et on le regarde comme un signe d'hémorrhagie. V. CHOC.

DICROTISME. s. m. État du pouls dicrote. Un fait clinique, dont la découverte est due à Beau, vient renverser toutes les théories par lesquelles on avait tenté d'expliquer le dicrotisme. C'est l'absence constante de la double pulsation à l'artère fémorale et à toutes les artères du membre inférieur, dans les cas même où les artères des bras et de la tête offrent le dicrotisme le plus prononcé. Le pouls dicrote, perçu dans les artères qui naissent près de l'origine de l'aorte, serait dû, d'après Marey, au reflux d'une pulsation qui se réfléchit à la terminaison de l'aorte sur l'éperon qui résulte de la bifurcation aux deux iliaques. De même que, dans l'écho sonore, un son faible se perd avant de revenir au point de départ, de même, dans l'écho d'une pulsation, si elle est trop faible, elle s'éteint dans ce trajet de va-et-vient avant d'atteindre une seconde fois les vaisseaux de la tête et du bras.

DICTAME. s. m. [all. *Diptam*, it. *dittamo*, esp. *dictamo*]. Le *dictame blanc* (*Dictamnus albus*, L.) est la *fraxinelle* (V. ce mot). — Le *dictame de Crète* (*Dictamnus creticus* des pharm., *Origanum dictamnus*, L.) est une petite plante labiée de Crète ou de Candie, dont les sommités fleuries entrent dans la thériaque, le mithridate, etc. Le nom de *dictame* est donné, à la Guadeloupe, à la fécule du *Maranta arundinacea*. V. ARROW-ROOT.

DICTYITE. s. f. [*dictyitis*, de δίκτυον, réseau]. On a proposé ce terme pour désigner l'inflammation de la rétine.

DICTYODE. adj. [*dictyodes*, de δίκτυον, réseau, et εἶδος, ressemblance; it. *dictoide*]. Qui a l'aspect d'un réseau; réticulé.

DICTYOPSIE. s. f. [de δίκτυον, filet, et ὄψις, vue]. Affection de la vue dans laquelle on aperçoit des ombres ramifiées semblables à un réseau fin ou à une toile d'araignée.

DIDACTYLE. adj. et s. m. [*didactylus*, de δίς, deux, et δάκτυλος, doigt; all. *zweifingerig*, esp. *didactilo*]. Qui n'a que deux doigts à chaque pied, comme le bœuf, le mouton, la chèvre.

DIDELPHE. adj. et s. m. [*didelphus*, de δίς, deux, et δελφύς, matrice; esp. *didelfo*]. Qui a deux matrices, dont la matrice est double. — Groupe d'animaux dont les femelles présentent une poche (*marsupium*, bourse, gibecière) cutanée abdominale, soutenue par deux os (*os marsupiaux*), à la face postérieure ou supérieure de laquelle se trouvent les mamelles. Les jeunes, dépourvus de placenta, naissent incapables de mouvement, n'offrant que des membres rudimentaires, et, lors du part (prématuré relativement aux autres mammifères), ils passent de l'utérus et du vagin dans cette poche; ils s'attachent aux mamelons ou tetines : celles-ci se renflent dans leur cavité buccale plus que l'orifice de celle-ci n'est large, en sorte qu'ils peuvent rester suspendus à ces organes sans tomber. Ils achèvent là leur développement fœtal. La poche n'existant que chez les femelles, tandis que l'os existe chez les mâles et les femelles, ainsi que dans des animaux qui n'ont pas de poches (ornythorrhynques, échidnés), on a laissé le nom de *didelphe* à un seul genre de tous ces êtres, celui que Linné avait vu seul ou à peu près (genre *Sarigue*). Par une contradiction analogue à celle de Linné, qui était involontaire, on a donné le nom de *marsupiaux* à toute la classe, à cause des os de ce nom, bien que quelques-uns n'aient pas de poches (échidnés, etc.). On a divisé la classe en *marsupiaux* proprement dits (animaux à poche), et en *monotrèmes* (animaux à os marsupiaux, sans poche, à un seul orifice pour les organes digestifs, urinaires et génitaux [de μόνος, seul, τρῆμα, pertuis] : ce sont les ornithorrhynques et échidnés. D'autres laissent le nom de *didelphiens* à tout le groupe, et alors le divisent en *marsupiaux* et en *monotrèmes*. V. ces mots.

DIDUCTEUR. adj et s. m. Nom donné aux muscles qui déterminent la diduction.

DIDUCTION. s. f. [*diductio*, de *di*, indiquant écar-

tement, et *ducere*, conduire]. Mouvement latéral plus ou moins prononcé, exécuté par la mâchoire inférieure chez tous les herbivores, pendant la mastication, et pendant la rumination chez ceux qui ruminent. Il consiste surtout en ce que l'axe de la mâchoire inférieure croise celui de la supérieure, par suite d'un mouvement qui a pour centre l'un des condyles. Il en résulte que l'arcade dentaire incisive inférieure dépasse latéralement d'un tiers et plus l'arcade supérieure correspondante, tandis que le déplacement est beaucoup moindre pour les dents molaires, surtout du côté où le condyle sert de centre au mouvement. Sauf les caméliens, le mouvement n'est pas régulièrement alternatif; il a lieu pendant quinze minutes, plus ou moins, toujours d'un côté, de droite à gauche par exemple; puis il reprend de gauche à droite, en sens inverse, pendant une durée analogue.

DIDYMALGIE. s. f. [*didymalgia*, de δίδυμος, testicule, et ἄλγος, douleur; it. et esp. *didimalgia*]. Douleur des testicules.

DIDYME. adj. [*didymus*, δίδυμος, double; all. *doppelt*, esp. *didimo*]. Se dit, en botanique, de ce qui est composé de deux parties ou deux lobes arrondis réunis par un point de leur périphérie.

DIDYME. s. m. [*didymium*, angl. *didym*]. Métal nouveau que Mosander a trouvé dans la cérite; il le nomme ainsi [de δίδυμος, double] pour rappeler sa ressemblance avec le lanthane et la persistance avec laquelle ses sels restent unis à ceux de ce dernier.

DIDYMITE. s. f. V. ORCHITE.

DIDYNAME. adj. [*didynamus*, de δίς, deux, et δύναμις, puissance; all. *zweimächtig*, esp. *didinamico*]. Se dit, en botanique, des étamines quand elles sont au nombre de quatre, dont deux, plus longues, semblent dominer les autres.

DIDYNAMIE. s. f. [*didynamia*, all. *Zweimächtigkeit*, esp. *didinamia*]. Classe du système de Linné qui renferme les plantes à étamines didynames.

DIDYNAMIQUE. adj. [*didynamicus*]. Se dit d'une plante ou d'une fleur à étamines didynames.

DIÉRÈSE. s. f. [*diæresis*, διαίρεσις, de διαιρεῖν, diviser, séparer; all. *Trennung*, it. *dieresi*, esp. *dieresis*]. Division, solution de continuité; terme générique par lequel on désigne, en chirurgie, les divers procédés usités pour diviser les tissus organiques: c'est l'opposé de *synthèse*.

DIÉRÉSILE. s. f. [*diæresilis*, de διαιρεῖν, diviser; all. *Dieresilis*, it. *dieresile*]. Fruit capsulaire sec et régulier, formé de plusieurs loges rangées autour d'un axe et produites par les valves rentrantes.

DIÉRÉSILIEN. adj. Qui a les caractères de la diérésile.

DIÉRÉTIQUE. adj. et s. m. [*diæreticus*, esp. *dieretico*]. Se dit de tous les agents mécaniques ou chimiques propres à opérer la division d'un tissu.

DIÈTE. s. f. [*diæta*, *victus ratio*, δίαιτα, all. *Lebensweise*, angl. *diet*, it. et esp. *dieta*]. Manière de vie réglée, c'est-à-dire emploi bien ordonné et mesuré de tout ce qui est nécessaire pour conserver la vie, soit en santé, soit en maladie. La *diète* comprend donc ce qui a rapport à l'air, aux aliments, à l'exercice et au repos, au sommeil et à la veille, aux bains, aux substances qui doivent être évacuées ou conservées dans l'individu, et aux passions. Néanmoins ce mot, détourné de son acception primitive, est souvent employé comme synonyme d'*abstinence*, et signifie alors privation d'aliments imposée à un malade. Souvent aussi on désigne par le mot *diète*, l'usage habituel de certaines substances alimentaires; c'est ainsi qu'on dit la *diète lactée* : *diète* est alors synonyme de *régime*.

DIÉTÉTIQUE. s. f. [*diætetice*, διαιτητική, all. *Diætetik*, angl. *dietetics*, it. et esp. *dietetica*]. Branche de la médecine qui s'occupe des règles à suivre dans l'usage des choses qui font la matière de l'hygiène. La *diététique* est la *diète* mise en principes : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui l'*hygiène*. — Ce mot, pris adjectivement, est synonyme d'*hygiénique*.

DIÉTÉTISTE. s. m. [it. *dietetista*]. Médecins qui n'employaient dans le traitement des maladies que des moyens diététiques.

DIÉTHYLINE. s. f. ($C^{14}H^{16}O^6$). Corps obtenu par Berthelot en chauffant à 100° centigrades, pendant quatre-vingts heures, de la glycérine, de l'éther bromhydrique et de la potasse en excès. Huile limpide et incolore, assez mobile, d'odeur éthérée, tirant à celle du poivre; densité, 0,92; bout à 191° centigr.

DIFFÉRENTIEL, ELLE. adj. [*differentialis*, de *differentia*, différence].—*Diagnostic différentiel*. V. DIAGNOSTIC et DIAGNOSE.

DIFFLUENCE. s. f. État de ce qui est diffluent. *Diffluence du cerveau*, *de la moelle*, *d'une tumeur*, etc.

DIFFLUENT, ENTE. adj. [*diffluens*]. De consistance presque liquide. Se dit des tissus qui, de l'état solide, passent à un état de mollesse voisin de la fluidité, comme on le voit pour la substance encéphalique dans le cas de ramollissement cérébral, etc. — En pathologie, *tumeur diffluente*, celle qui donne à la palpation la sensation d'un liquide épais qui change de place.

DIFFORMITÉ. s. f. [*deformitas*, all. *Misbildung*, it. *difformità*]. Vice de la conformation extérieure du corps qui la rend contraire aux conditions de beauté propres à l'espèce. Les difformités sont congénitales ou contractées postérieurement à la naissance. On les guérit ou du moins on les atténue soit par des moyens chirurgicaux, soit par un ensemble de moyens qui porte le nom d'*orthopédie*.

DIFFRACTIF, IVE. adj. [de *diffringere*, briser]. Se dit de toute action dont le résultat est de produire le phénomène de la diffraction.

DIFFRACTION. s. f. [*diffractio*, all. *Diffraction*, it. *diffrazione*]. Phénomène qui consiste dans les inflexions que les rayons lumineux éprouvent lorsqu'en passant près des extrémités du corps, ils s'écartent de leur route directe.

DIFFUS, USE. adj. [*diffusus*, angl. *diffuse*, it. *diffuso*, esp. *difuso*]. Qui est trop étalé. — Se dit, en botanique, des plantes qui étalent lâchement leurs ramifications. — En pathologie, se dit de l'*anévrysme faux primitif* ou du *phlegmon*. V. PHLEGMON.

DIFFUSER. v. a. En physique, *diffuser la lumière*, enlever aux faisceaux lumineux colorés du spectre solaire leur netteté, soit par leur réfraction, soit par leur réflexion à la surface des corps, de manière à leur donner une autre teinte, à les faire repasser à l'état de lumière dite générale, blanche ou diffuse, ou à les rendre invisibles. La lumière diffuse ou diffusée perd de ses qualités chimiques et calorifiques en même temps que ses qualités lumineuses.

DIFFUSIBLE. adj. et s. m. [de *diffundere*, répandre; all. *flüchtig*, angl. *diffusible*, it. *diffusibile*, esp. *difusible*]. Se dit des substances qui, comme

l'alcool et l'éther, excitent vivement tous les tissus d'une manière passagère, et réagissent promptement sur le cerveau. Tous les diffusibles sont odorants, inflammables et sujets à s'évaporer; à des doses trop fortes, ils irritent, déterminant, suivant leur nature, tous les symptômes de l'ivresse ou de l'empoisonnement; à des doses modérées, ils ne diffèrent des excitants que par leur action plus prompte.

DIFFUSIOMÈTRE. s. m. [de *diffusion*, et μέτρον]. Instrument propre à mesurer la diffusion. V. DIALYSE.

DIERVILLA. s. m. Arbrisseau de l'Amérique du Nord, de la famille des caprifoliacées (*Diervilla Tournefortii*, Millar, ou *canadensis*, Willdenow), dont les tiges ont été conseillées comme antisyphilitiques.

DIFFUSION. s. f. [*diffusio*, de *diffundere*, répandre en tous sens; all. *Verbreitung*]. — *Diffusion* ou *dissémination d'un médicament* ou *d'un poison*. Distribution molécule à molécule, dans tous les tissus, par la circulation et l'assimilation. V. DIALYSE.

DIFLUANE. s. m. V. LEUCOTURIQUE.

DIGASTRIQUE. adj. et s. m. [de δὶς, deux, et γαστὴρ, ventre : *digastricus*, *biventer*; all. *zweibäuchig*, angl. *digastric*, it. et esp. *digastrico*]. — *Muscles digastriques*. Ceux qui ont deux portions charnues, deux faisceaux de fibres musculaires réunis par un tendon intermédiaire. On appelle plus particulièrement *digastrique* (mastoïdo-génien, Ch.), un muscle situé obliquement à la partie supérieure et latérale du cou. Il s'insère en arrière dans la rainure mastoïdienne du temporal, en avant près de l'apophyse géni, et son tendon moyen passe dans un anneau aponévrotique fixé à l'os hyoïde (de manière que le muscle en totalité décrit un arc). Ce muscle abaisse la mâchoire inférieure ou élève l'os hyoïde.

DIGÉNIE. s. f. [*digenia*, de δὶς, deux, et γένεσις, génération; all. *Digenie*]. Génération qui s'effectue par le concours de deux sexes (Burdach).

DIGENÈSE. s. f. [de δὶς, deux fois, et γένεσις, génération]. Fait de physiologie générale qui consiste en ce que certains animaux et végétaux se reproduisent par deux modes divers de naissance, l'une par œufs et sperme, l'autre sans sexes par germes ou par bourgeons (van Beneden). Ce dernier mode succède au premier. Dans beaucoup d'espèces animales, surtout divers parasites, un embryon étant sorti d'un œuf (*proscolex*), lorsqu'il se trouve placé dans certaines conditions, avant d'être adulte, c'est-à-dire avant d'avoir des organes sexuels, il engendre un ou plusieurs embryons (parfois des centaines) et meurt sans atteindre l'âge sexuel (Distomiens, etc.). Les individus qui composent cette seconde sorte de génération sont nés par gemmation ou par genèse dans le corps de l'embryon ovulaire ou à sa surface; ils ne parcourent pas les mêmes phases d'évolution que l'embryon sorti d'un œuf qui représente leur mère; ils naissent moins jeunes et sautent ce premier âge, bien qu'ils subissent eux-mêmes une évolution fœtale. Des individus de cette seconde génération (*scolex*) on voit souvent naître d'une manière analogue une fois ou deux des individus semblables à eux, au milieu desquels apparaissent bientôt des embryons d'une autre forme (*cercaire*) qui prennent peu à peu des organes sexuels et représentent une génération finale (*proglottis*), tandis que leur mère se détruit. La digenèse s'observe déjà chez des insectes, tels que les pucerons, chez les crustacés (linguatules), chez les mollusques tuniciers et bryozoaires. Chez les uns et les autres, de l'embryon sorti de l'œuf naissent par gemmation les animaux de deuxième génération qui arrivent à avoir des organes sexuels, les vrais tuniciers et bryozoaires. Parmi les ascidies de deuxième génération, il en est qui, nées de l'embryon par gemmation, continuent à être gemmipares et produisent des œufs et des gemmes en même temps.

DIGÉNÉTIQUE. adj. Qui est relatif à la digenèse. — *Vers digénétiques*. Ceux qui se reproduisent par digenèse. Chez les trématodes et les cestoïdes, les générations successives ont reçu chacune le nom générique qui était attribué, alors qu'on prenait chaque génération d'un même animal pour des individus appartenant à autant de genres différents. En comptant de l'état *d'œuf*, ces noms sont ceux : 1° de *proscolex*, 2° de *scolex*, 3° de *strobile*, 4° de *proglottis*; ce dernier s'applique à l'état adulte ou sexué de l'animal pondant les œufs. Bien que créés d'abord pour désigner des vers parasites, on s'en sert actuellement pour nommer les états correspondants que présentent les animaux des autres classes et même des plantes qui sont digénétiques. Ce sont, outre les mollusques et les annélides cités plus haut, la plupart des polypes, certains infusoires et rhizopodes (V. ces mots).

DIGÉNISME. s. m. [de δὶς, deux fois, et γένεσις, naissance]. Action de naître par le concours de deux sexes ou de deux causes. — *Doctrine fondée sur le digénisme phlegmasi-toxique*. Doctrine consistant à admettre que l'inflammation, d'une part, et l'intoxication du sang, de l'autre, concourent à causer toutes les maladies.

DIGESTÉ. s. m. (Chéreau). Produit de l'opération pharmaceutique appelée *digestion*.

DIGESTEUR. s. m. [*marmite de Papin*, *olla papiniana*, all. *Digerirmaschine*, angl. *digester*, it. *digestore*, esp. *digestor*]. Vase de cuivre très-épais, hermétiquement fermé au moyen d'un couvercle assujetti par une forte vis de pression. Ce vase est propre à cuire promptement les viandes et à dissoudre la gélatine des os. Les *autoclaves*, qu'on a voulu introduire il y a quelques années dans l'économie domestique, étaient construits sur les mêmes principes. On emploie aussi quelquefois un vase analogue pour la distillation; il sert à traiter par les liquides, à l'aide d'une forte pression, les substances organiques que l'on veut dépouiller des principes qu'elles contiennent.

DIGESTIBLE. adj. [all. *verdaulich*, angl. *digestible*, esp. *digestible*]. Qui est facile à digérer.

DIGESTIF. adj. et s. m. [*digestivus*, angl. *digestive*, it. et esp. *digestivo*]. Qui a rapport à la digestion. — *Appareil digestif*. Ensemble des organes qui concourent à l'accomplissement de la digestion, soit d'une manière immédiate, soit en fournissant des matériaux pour l'élaboration des aliments. Chez l'homme, cet appareil comprend la bouche, le pharynx, l'œsophage, l'estomac, l'intestin grêle (duodénum, jéjunum, iléum), le gros intestin (cæcum, et côlon ascendant, descendant et transverse); et divers corps glanduleux (les glandes salivaires, les amygdales, le pancréas, le foie). V. RUMINANT et RUMINATION.

Fig. 134. — Figure d'ensemble représentant le canal alimentaire pendant la digestion.

Dans la bouche, les aliments reçoivent les liquides salivaires *g*, *g'*, *g''*, *n*, *p*; OE, OE, œsophage pour l'ingestion alimentaire; E, estomac où les aliments séjournent pour subir l'action du suc gastrique; ils arrivent ensuite dans le duodénum, où ils subissent les actions de la bile, du suc pancréatique; ils traver-

sent ensuite les sinuosités de l'intestin *i*, arrivent dans le cæcum *q*, et descendent dans le gros intestin *r*. Durant leur trajet dans l'intestin, les substances alimentaires, devenues solubles, sont absorbées par deux ordres de vaisseaux : 1° par la veine porte V*p*, V*p*, V*p*, qui les amène dans le foie F, d'où elles ressortent par les veines hépatiques pour se rendre dans la veine cave inférieure VC, dans le cœur droit *h*, de là au poumon P par l'artère pulmonaire, et finalement dans le cœur gauche, où le sang est définitivement constitué tel qu'il doit être fourni aux organes par le système artériel ; 2° par les vaisseaux chylifères V*l*, V*l*, qui traversent des ganglions lymphatiques, puis arrivent dans le réservoir de Pecquet S, remontent par le canal thoracique *t*, *t*, et viennent s'aboucher dans la veine sous-clavière gauche pour se mélanger au sang et aller traverser le poumon. — *n*, glande salivaire de Nuck ; *p*, glande parotide ; *g*, glande sous-maxillaire ; *g'*, *g''*, glande sublinguale ; *c*, *c'*, artères carotides ; *k*, artère aorte ; *f*, ventricule droit ; *o*, ventricule gauche ; *h*, oreillette droite ; *h'*, oreillette gauche ; *t*, *t*, *t*, canal thoracique ; OE, OE, œsophage ; E, estomac ; *d*, duodénum ; F, foie ; B, vésicule du fiel ; S, réservoir de Pecquet ; R, rate ; *m*, masse des ganglions mésentériques ; *j*, vaisseaux lymphatiques ; V*l*, V*l*, V*l*, vaisseaux chylifères ; VP, tronc de la veine porte ; V*p*, V*p*, rameaux de la veine porte ; *q*, cæcum ; W, pancréas ; *i*, intestin.

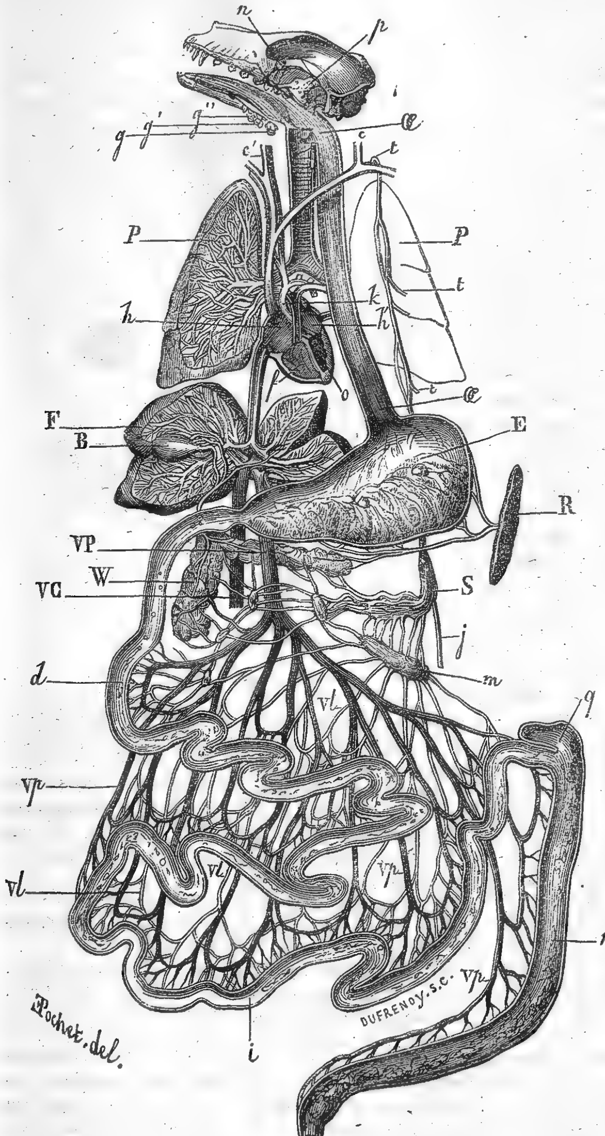


Fig. 134.

Chez les oiseaux, le principal estomac est le *gésier*, qui est en même temps, chez les granivores, un appareil masticateur doué d'une force immense ; mais l'œsophage présente en outre supérieurement, chez un grand nombre, une poche membraneuse nommée *jabot*, et inférieurement une dilatation appelée *ventricule succenturié*, qui est très-spacieuse chez les oiseaux privés de jabot.

Digestif [all. *digestiv*]. Se dit quelquefois de certaines substances auxquelles on attribue la propriété de faciliter la digestion : les substances réputées *digestives* sont en général de légers excitants. — *Digestif* [employé substantivement], ou *digestif simple*, ou *digestivum*. En pharmacie, espèce d'onguent préparé en mêlant ensemble 60 grammes de térébenthine et deux jaunes d'œufs frais, et ajoutant peu à peu 15 grammes d'huile de millepertuis. Cet onguent légèrement excitant est employé, étendu sur des plumasseaux de charpie ou sur de la toile fine, pour favoriser la suppuration des plaies. Avec parties égales de digestif simple et de styrax liquide, on fait le *digestif animé* ; avec parties égales de digestif simple et d'onguent mercuriel, on a le *digestif mercuriel*.

DIGESTION. s. f. [*digestio*, de *digerere*, de *di*, indiquant dispersion, et *gerere*, porter ; πέψις, all. *Verdauung*, angl. *digestion*, it. *digestione*, esp. *digestion*]. Fonction caractérisée par la dissolution, la liquéfaction et l'absorption des aliments venus du dehors, avec déjection des résidus ; fonction ayant pour conditions d'existence la propriété physique d'endosmose dont jouissent tous les tissus, et satisfaisant à l'acte chimique d'assimilation ou de combinaison assimilatrice, lequel est un de ceux du double acte organique appelé *nutrition* (V. Assimilation, Nutrition et Urination). C'est une fonction exclusivement départie au règne animal, par laquelle certaines substances organiques introduites dans des organes particuliers sont converties en un suc réparateur (le chyle), qui se mêle au sang, et en matières excrémentitielles, qui sont rejetées au dehors. La digestion, chez

l'homme, a lieu de la manière suivante. Les aliments, introduits dans la bouche, y sont soumis à l'*insalivation* et à la *mastication ;* portés ensuite dans le pharynx par les mouvements combinés de la langue et des parois de la bouche, ils sont transmis par la *déglutition* à l'œsophage, qui les conduit dans l'estomac. Une heure et demie environ après l'ingestion des aliments dans cet organe, ils commencent à se convertir en chyme, et l'on croit avoir observé qu'il faut communément quatre à cinq heures pour que cette conversion soit terminée (V. GASTRIQUE). A mesure qu'elle s'opère, le chyme est poussé par les contractions des parois musculaires de l'estomac vers le pylore, qu'il franchit pour parvenir dans le duodénum, où sa présence produit une excitation qui détermine l'abord d'une plus grande quantité de bile et de fluide pancréatique. Ainsi élaborée par ces fluides, par ceux qui s'exhalent à la surface du duodénum, et par l'action même de cet intestin, la masse chymeuse, devenue apte à fournir le chyle, est poussée dans l'intestin grêle, où elle est dépouillée par les vaisseaux chylifères de principes graisseux, et par les veines des autres substances qui sont portées dans le torrent de la circulation. A mesure qu'en s'éloignant du duodénum il fournit à l'absorption, le chyme prend une couleur plus foncée et une consistance plus grande; modifié encore par les mucosités intestinales, il arrive au gros intestin, où il se durcit et se colore de plus en plus, et acquiert une fétidité qu'il n'avait pas jusqu'alors ; enfin, parvenu au rectum, il est rejeté au dehors. — En pharmacie, *digestion*, séjour d'une substance médicinale dans un liquide propre à en extraire quelques principes à l'aide d'une température plus élevée que celle de l'atmosphère (35° à 40° centigr.). Cette opération diffère, par conséquent, de la *macération*, qui se fait à la température atmosphérique.

DIGITAL, ALE. adj. [*digitalis*, de *digitus*, doigt ; angl. *digital*, it. *digitale*, esp. *digital*]. Qui appartient aux doigts, qui a quelque rapport avec les doigts. — *Artère, veines, nerfs digitaux*. Ceux qui se distribuent aux doigts.— *Appendices digitaux*. Appendices ou diverticules que présentent les intestins, et que l'on a ainsi appelés par analogie de forme avec les doigts d'un gant.—*Impressions digitales*. Dépressions superficielles que présente la face interne des os du crâne, et qui correspondent aux circonvolutions cérébrales ; elles sont ainsi appelées parce qu'elles ont quelque ressemblance avec les enfoncements que produirait la pression de l'extrémité du doigt sur une partie molle.

DIGITALE. s. f. [all. *Fingerhut*, angl. *fox-glove*, it. *digitale*, esp. *digital*, *dedalera*]. Genre de plantes de la famille des scrofulariées, ainsi appelées parce que leur corolle ressemble plus ou moins à un doigt de gant ou à un dé à coudre, en latin *digitale*. La *digitale pourprée* (*doigtier*, *gantelée*, *doigt de Notre-Dame*, *Digitalis purpurea*, L.) est reconnaissable à ses longs épis de grandes fleurs pourprées campaniformes tachetées, dans l'intérieur de la corolle, de points noirs entourés d'un cercle blanchâtre. Ses feuilles sont fortement diurétiques. On en fait usage dans les hydropisies, dans les maladies du cœur ou du poumon passées à l'état chronique. On emploie le plus ordinairement les feuilles récoltées en juin et juillet, séchées avec soin et réduites en poudre. La dose de cette poudre n'est d'abord que de 10 centigrammes en vingt-quatre heures ; on l'augmente progressivement tous les deux jours, jusqu'à 75 ou 90 centigrammes chez les adultes ; elle doit être beaucoup moindre pour un enfant. On emploie également la teinture alcoolique, qu'on prépare en faisant macérer pendant quinze jours : feuilles sèches de digitale, 1 partie, dans alcool à 80 centésimaux, 4 parties ; passant et filtrant (V. DIGITALINE). A haute dose, la digitale est un poison narcotique. La digitaline, seul principe actif contenu dans la digitale,



FIG. 135.

y est accompagnée de : 1° la digitalose, 2° le digitalin, 3° la digitalide, 4° l'acide digitalique, 5° l'acide antirrhinique, 6° l'acide digitoléique, 7° l'acide tannique, 8° l'amidon (?), 9° le sucre, 10° la pectine, 11° une matière azotée albuminoïde, 12° une matière colorante orangée cristallisable, 13° la chlorophylle, 14° une huile volatile, puis le ligneux, qui forme la trame de toutes les plantes. (Fig. 135)

DIGITALIN. s. m. Matière cristallisée en paillettes déliées (Kosmann), retirée de la digitale pourprée. Suivant Berzelius, c'est de la salicine.

DIGITALINE. s. f. [*digitalinum*, all. *Digitalin*, angl. *digitaline*, it. et esp. *digitalina*]. Principe actif de la digitale pourprée, isolé et obtenu à l'état de pureté par Homolle et Quevenne. Elle est solide, en masses d'un blanc jaunâtre et mamelonnées, ou en poudre blanche, inodore, et d'une amertume excessive ; elle est neutre et dépourvue d'azote. Insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau chaude et l'éther, elle se dissout aisément dans l'alcool. La digitaline est une des substances les plus actives : 10 centigrammes injectés dans les veines d'un chien le tuent en deux minutes. — *Mode d'emploi*. La *digitaline* est environ

cent fois plus active que la poudre de digitale que l'on trouve généralement dans les pharmacies, de sorte que 1 milligramme de ce principe représente assez exactement 10 centigrammes de poudre de la plante. Débuter par 1 ou 2 milligrammes chaque jour, puis s'élever successivement jusqu'à 4, et plus rarement 5; ne dépasser cette dernière dose qu'avec une grande circonspection, et suspendre l'usage du médicament si l'on voit survenir les signes d'intolérance observés à la suite de l'administration de la digitale.

DIGITALIQUE (Acide). Cristallisable en aiguilles blanches, très-solubles dans l'eau et l'alcool, moins solubles dans l'éther (Morin).

DIGITATION. s. f. [*digitatio*, all. et angl. *Digitation*, it. *digitazione*, esp. *digitacion*]. En anatomie, faisceaux de fibres musculaires isolés, plus ou moins nombreux, et disposés à peu près comme les doigts de la main tenus écartés, faisceaux par lesquels certains muscles prennent leurs points d'attache.

DIGITÉ, ÉE. adj. [*digitatus*, all. *fingerförmig*, angl. *digitate*, esp. *digitado*]. Se dit, en botanique, des feuilles composées de plus de trois folioles immédiatement fixées au sommet d'un pétiole commun, comme autant de digitations.

DIGITIGRADES. adj. et s. m. pl. Seconde tribu des carnassiers carnivores dont le tarse et le métatarse, redressés dans le sens des os de la jambe, font qu'ils marchent sur les doigts seulement, et particulièrement sur la deuxième phalange; la troisième, ou unguéale, étant maintenue relevée par un ligament élastique, ce qui empêche l'ongle de s'user. Cette tribu se subdivise en sections dont les êtres sont de moins en moins *digitigrades* à partir de la première : 1° *Chats*, *Lions*, *Tigres*, etc., *Hyènes*, etc.; 2° *Chiens*, *Civettes*; 3° *Martres*, *Loutres*.

DIGITINERVIÉ, ÉE. adj. [*digitinervius*]. Se dit des feuilles dont les nervures partent du sommet du pétiole en divergeant, ou même en rayonnant dans tous les sens. On dit aussi *palmatinervié*. Cette disposition donne lieu, chez les feuilles entières, aux formes *peltée*, *orbiculaire*, *suborbiculaire*; chez les feuilles simples, aux formes *palmée*, *palmatipartite*, *palmatiséquée*; et chez les feuilles composées, à la forme *digitée*.

DIGITIPENNÉ, ÉE. adj. (*digitipinné*, *digitipalmé*, *conjugué-pinné* et *conjugué-palmé*). Se dit des feuilles dont le rachis porte, à son extrémité, des rachis secondaires à folioles, soit pinnées, soit digitées, ce qui donne lieu aux feuilles doublement composées.

DIGITOLÉINE. s. f. Matière grasse (Kosmann) de la digitale pourprée. C'est une combinaison de glycérine avec un acide gras particulier, l'*acide digitoléique*, lequel se présente sous forme d'une huile verte, de saveur âcre, amère, d'une odeur aromatique non désagréable, très-soluble dans l'alcool et l'éther.

DIGYNE. adj. [*digynus*, de δὶς, deux, et γυνὴ, femme; all. *zweiweibig*]. Se dit des fleurs qui ont deux pistils distincts ou un style surmonté de deux stigmates, ou deux stigmates sessiles.

DIGYNIE. s. f. [*digynia*, all. *Zweiweibigkeit*, esp. *diginia*]. Nom d'un ordre de cinq classes du système de Linné, comprenant les plantes digynes.

DILACÉRATION. s. f. [*dilaceratio*, de *dilacerare*, déchirer; all. *Zerreissung*, it. *dilacerazione*]. Division violente, séparation par une grande distension, déchirement.

DILATABILITÉ. s. f. [all. *Ausdehnbarkeit*, it. *dilatabilità*, esp. *dilatabilitad*]. Propriété qu'ont les corps de changer de volume par l'influence de la chaleur, de s'agrandir quand on les chauffe, de se resserrer lorsqu'on les refroidit, et de revenir exactement aux mêmes dimensions quand on les ramène précisément au même degré de chaud ou de froid.

DILATANT, ANTE. adj. et s. m. V. Dilatateur.

DILATATEUR ou **DILATATOIRE**. adj. et s. m. [*dilatator*, all. *Breiterer*, angl. *dilator*, it. *dilatatore*, esp. *dilatador*]. On a donné le nom de *dilatateurs* à certains muscles qui, lorsqu'ils se contractent, dilatent les cavités aux parois desquelles ils ont leurs insertions. — En chirurgie, *dilatateurs*, *dilatatoires* ou *dilatants*, certains corps ou certains instruments dont on fait usage, soit seulement pour entretenir libres et béants des canaux naturels, accidentels ou artificiels, soit pour les dilater et les agrandir; mais c'est à ces derniers surtout que l'on donne le nom de *dilatateurs*, et l'on en fait usage quand une ouverture ou une plaie doit livrer passage du dedans au dehors ou du dehors au dedans à un corps d'un certain volume. On emploie comme *dilatants* des corps mous, tels que des tentes, des mèches, des bandelettes effilées; ou des corps spongieux, tels que des pois secs, de petites boules d'iris ou d'orange, l'éponge préparée, les bougies de corde à boyau; ou même des corps pleins non spongieux, mais jouissant d'un certain degré de souplesse, comme les fils de plomb, les bougies élastiques, etc. — On employait autrefois dans l'opération de la hernie étranglée, pour faire cesser cet étranglement et faciliter la réduction, une espèce de gorgeret à deux tranchants, connu sous le nom de *dilatateur de Leblanc*; mais l'instrument et le procédé sont tombés dans l'oubli. V. Spéculum.

DILATATION. s. f. [*ditatatio*, de *dilatare*, étendre, agrandir, de *di*, indiquant en divers sens, et *latus*, large; διευρυσμὸς, all. *Ausdehnung*, angl. *dilatation*, it. *dilatazione*, esp. *dilatacion*]. Augmentation dans tous les sens, qu'éprouvent sans changer de constitution, les corps qui sont soumis à l'action de la chaleur. — En chirurgie, agrandissement accidentel ou contre nature d'un canal ou d'une ouverture, comme dans les anévrysmes, les varices, etc., etc.; ou bien le procédé opératoire qui a pour but d'augmenter ou de rétablir le calibre d'un canal, d'une cavité ou d'une ouverture, ou d'entretenir libre le trajet de certaines fistules. La *dilatation* est une des principales méthodes employées dans le traitement des rétrécissements organiques de l'urèthre. On la pratique là de deux manières différentes, qui constituent, l'une la *dilatation temporaire*, l'autre la *dilatation permanente*. La *dilatation temporaire* consiste à introduire journellement des bougies molles dont le volume croît depuis 1 jusqu'à 8 millimètres, qu'on gradue de manière à produire une ampliation régulière et progressive du canal, et qui, chaque fois, séjournent depuis deux à trois minutes jusqu'à une demi-heure, après quoi on les retire. La *dilatation permanente* consiste, après avoir introduit une sonde métallique, à la remplacer le lendemain, ou au plus tard le surlendemain, par une autre sonde de gomme élastique, d'un volume égal au sien, à laquelle, au bout de six ou huit jours, on en substitue une autre plus grosse, et ainsi de suite de semaine en semaine: la sonde qu'on place doit avoir 1/2 millimètre de plus que celle qu'on retire, et l'on arrive ainsi par degrés jusqu'au plus fort calibre, qui est de 8 à 9 millimètres. — *Dilatation bulbaire*. V. Golfe.

Dilatation des bronches ou *bronchectasie*. Plus souvent unilatérale, un peu plus fréquente à gauche qu'à droite, elle peut occuper le sommet ou la base, ou toute la hauteur du poumon. Cependant, c'est généralement à la base que la lésion prédomine. Elle s'étend le plus ordinairement à la plupart des ramifications d'un lobe. Au lieu de diminuer graduellement de diamètre, comme dans l'état normal, les bronches vont en s'élargissant de leur racine vers leurs extrémités. A leur terminaison, les bronches dilatées se rétrécissent plus ou moins rapidement, parfois s'oblitèrent brusquement ou se terminent en culs-de-sac au delà desquels on ne reconnaît plus leur structure. Les dilatations ampullaires, qui peuvent présenter depuis le volume d'un pois jusqu'à celui d'une olive ou d'un petit œuf de poule, sont rarement vides; elles sont le plus souvent remplies d'un mucus puriforme. Dans les cas de dilatation un peu étendue et prononcée, le tissu intermédiaire aux bronches élargies est flasque d'ordinaire. Dans presque tous les cas aussi, quel que soit le degré de la dilatation des bronches, on trouve le poumon adhérent à la plèvre costale. Presque tous les malades éprouvent un certain degré d'oppression et de gêne pour respirer. Mais, dans la grande majorité des cas, la dyspnée était modérée ou ne devenait considérable que pendant les accès de toux qui sont fréquents. La poitrine, assez souvent déprimée au niveau de la partie malade, parfois notablement rétrécie dans une moitié de sa circonférence, rend à la percussion un son d'autant plus obscur que la dilatation bronchique est plus considérable et le poumon plus atrophié. Le murmure vésiculaire est affaibli ou graduellement converti en une respiration rude, bronchique ou caverneuse, dont l'intensité et le caractère plus ou moins creux sont proportionnés à la largeur des rameaux dilatés et au degré de condensation du parenchyme pulmonaire. (Barth.)

DILATÉ, ÉE. adj. [*dilatatus*, all. *ausgebreitet*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui s'élargit en lame, de la base vers le sommet.

DILLÉNIACÉES. s. f. pl. [*dilleniaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, qui a pour caractères : Calice monosépale, persistant, à 5 divisions profondes; corolle ordinairement à 5 pétales; étamines très-nombreuses disposées sur plusieurs rangs; 2 à 12 carpelles ordinairement distincts, quelquefois soudés; ovaire uniloculaire, contenant deux ou plusieurs ovules attachés à l'angle interne; styles simples terminés chacun par un stigmate. Fruits distincts ou soudés, charnus ou secs et déhiscents. Cette famille est un démembrement de celle des magnoliacées.

DILUTION. s. f. [*dilutio*, de *diluere*, délayer; ἀπόβρεγμα, all. *Verdünnung*, esp. *dilucion*]. Action de délayer une substance dans un liquide; procédé qu'on emploie ordinairement pour séparer les parties les plus ténues, qui, après l'agitation, restent les dernières en suspension, et sont enlevées par la décantation. V. Homœopathie et Mélange.

DILUVIEN, IENNE. adj. Qui a rapport au déluge. En géologie, *terrain* ou *étage diluvien*, couche terrestre qui était la plus superficielle à l'époque du déluge; c'est le *diluvium* des géologues anglais. — *Terrain post-diluvien*. La couche formée depuis le déluge. La première porte aussi le nom de *terrains d'alluvions anciennes*; la seconde, celui de *terrains d'alluvions modernes*.

DIMARGARINE. s. f. V. Trimargarine.

DIMÈRE. adj. [*dimerus*, δὶς, deux, et μέρος, partie]. Qui est composé de deux parties.

DIMÈRES. s. m. pl. Section établie dans l'ordre des coléoptères d'après une observation inexacte, qui n'avait permis de reconnaître que deux articles à tous les tarses de certains de ces insectes.

DIMIDIÉ, ÉE. adj. [*dimidiatus*, de *dimidium*, la moitié]. Se dit, en botanique, d'un organe qui a perdu la moitié de ce qui le constitue lorsqu'il est régulièrement conformé. V. Hémiplégie *dimidiée* ou *alterne*.

DIMINUTION. s. f. — *Anomalies par diminution numérique* ou *de nombre des parties*. V. Défaut.

DIMORPHE. adj. [*dimorphus*, de δὶς, deux, et μορφὴ, forme]. Se dit d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à deux systèmes différents, ou appartenant au même système, mais avec de telles différences d'angles, qu'on ne saurait les dériver d'une forme fondamentale commune. V. Isomorphe.

DIMORPHISME. s. m. [all. *Zweigestaltigkeit*, *Dimorphismus*, angl. *dimorphism*, esp. *dimorfismo*]. Phénomène qui caractérise les substances dimorphes. Tous les cristaux ayant une composition chimique identique possèdent le même système cristallin, et l'on peut, quelles que soient les modifications de leurs formes, en se guidant sur la connaissance des lois d'après lesquelles se font ces modifications, les ramener à une même forme primitive. Réciproquement, toutes les substances qui diffèrent dans leur composition cristallisent différemment. D'où la possibilité de se guider sur la forme pour connaître la nature élémentaire : car les cristaux qui n'appartiennent pas au même *système* ont une composition différente. Cependant ces principes ne sont pas absolus; mais ils sont vrais dans la *très-grande généralité* des cas. Il y a, en effet, quelques corps de même nature qui cristallisent dans deux systèmes différents (*dimorphisme*), et d'autres de nature différente cristallisant dans un même système (V. Isomorphisme). Le *dimorphisme* est caractérisé par la propriété, que possèdent quelques composés de nature identique, de cristalliser sous des formes appartenant à deux systèmes différents. Il est possible qu'on trouve des corps qui soient *polymorphes*, mais on n'en connaît pas encore. Les corps dimorphes connus sont au nombre de quinze, parmi lesquels deux seulement sont des principes immédiats : ce sont le *carbonate de chaux* et le *sulfate de magnésie*. Le premier cristallise dans le système rhomboédrique qui appartient au quatrième type cristallin, et dans le système à prisme droit rhomboïdal du troisième type. V. Phosphore et Soufre.

DINDON. s. m. [*meleagris*, μελεαγρὶς, nom grec de la pintade appliqué à tort au dindon par Linné; angl. *turkey*, it. *pavo*, esp. *pollo d'India*]. Genre de l'ordre des gallinacés qui comprend deux espèces, dont l'une, le *dindon commun* (*Meleagris gallopavo*, L.), peuple nos basses-cours. La femelle porte le nom de *dinde* (s. f.) ou de *poule d'Inde*.

DINOTHÉRIUM. s. m. Grand mammifère pachyderme fossile des terrains tertiaires ou des sédiments supérieurs, long de 6 mètres, intermédiaire entre les tapirs et les mastodontes, portant à la mâchoire inférieure deux énormes défenses tournées vers la terre.

DIODONCÉPHALE. adj. et s. m. [de δὶς, deux fois, ὀδοὺς, dent, et κεφαλὴ, tête]. Monstres dont la tête porte une double rangée d'os dentaires ou de doubles mâchoires (Geoffroy Saint-Hilaire).

DIŒCIE. s. f. [*diœcia*, de δὶς, deux, et οἰκία, maison]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et d'un ordre comprenant des plantes qui ont leurs fleurs unisexuées, mâles sur un individu et femelles sur un autre. V. CHANVRE et DATTIER.

DIOÏQUE. adj. [*dioicus*, all. *zweihäusig*, angl. *diœcious*]. Se dit d'une plante dont les sexes sont séparés et portés par des individus différents.

DIOLÉINE. s. f. V. TRIOLÉINE.

DIONCOSE. s. f. [*dioncosis*, διόγκωσις, enflure, tuméfaction, de διογκόω, je fais gonfler, de διὰ, indiquant extension, et ὄγκος, tumeur; all. et angl. *Dioncosis*]. Les méthodistes donnaient ce nom à la pléthore, qu'ils attribuaient à la diffusion des liquides en circulation ou à la rétention des humeurs excrémentitielles : c'est l'opposé de *symptose*, qui désignait l'affaissement ou la contraction des cavités.

DIONÉE. s. f. [de Διώνη, un des noms de Vénus]. La dionée (*Dionæa muscipula*, L.), plante de l'Amérique du Nord, et de la famille des droséracées appartenant à la classe des dicotylédones polypétales hypogynes, est un des végétaux les plus singuliers du globe. Ses feuilles sont douées d'une telle irritabilité qu'elles se ferment instantanément sur les insectes qui s'y posent et les emprisonnent complétement. Plus l'insecte se débat pour s'échapper, plus l'irritabilité est augmentée et la contraction énergique. Mais si l'insecte épuisé cesse ses mouvements, la feuille se rouvre, et c'est seulement alors qu'il peut s'échapper.

DIONYSIEN, IENNE. adj. et s. m. [*dionysiacus*, de Διόνυσος, Bacchus; it. *dionisiaco*]. Qui porte sur les parties latérales du front des végétations cornées que l'on a comparées aux cornes avec lesquelles la Fable représente quelquefois Bacchus. Ces productions, cornées comme les ongles, sont formées de cellules épithéliales pâles, sans noyau, peu ou pas granuleuses, fortement adhérentes les unes aux autres. Elles naissent quelquefois dans des kystes sébacés et sont alors recouvertes d'une membrane mince, qui les fait paraître enkystées; mais, lorsqu'elles ont acquis plus de volume, la membrane n'embrasse que la base des végétations, dont le sommet est formé d'une humeur condensée et durcie. V. CORNE et ÉPIDERME.

DIOPHTHALME. V. BINOCLE.

DIOPTRE. s. m. [δίοπτρον, de διὰ, à travers, ὄπτομαι, je regarde; it. *diottro*]. Synonyme de *speculum*.

DIOPTRIQUE. s. f. [*dioptrica*, de διὰ, à travers, et ὄπτομαι, je regarde; all. *Dioptrik*, angl. *dioptriks*, it. *diottrica*, esp. *dioptrica*]. Science qui traite de la lumière réfractée, des phénomènes qu'elle produit en traversant des milieux de densité différente; partie de la physique qui a pour objet l'étude des phénomènes que présente la lumière et de la déviation qu'éprouvent les rayons lumineux en traversant les corps transparents. V. RADIATION et RÉFRACTION.

DIORTHOSE. s. f. Redressement des ankyloses et autres courbures des membres.

DIOSCORÉES. s. f. pl. [*dioscoreæ*]. Famille de plantes de la classe des monocotylédones à étamines épigynes, contenant les genres de la famille des asparaginées qui ont l'ovaire infère. Elle comprend les genres *Igname* (*Dioscorea*), *Taminier* (*Tamnus*), etc.

DIOSMÉES. s. f. pl. Section de la famille des rutacées.

DIOSMINE. s. f. Principe très-amer, brun jaunâtre, soluble dans l'eau, indiqué par Brandes dans le *Diosma crenata* (*Barosma crenata*, Eckl.).

DIPALMITINE. s. f. V. TRIPALMITINE.

DIPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. [*diperianthatus*, de δὶς, deux fois, περὶ, autour, et ἄνθος, fleur]. Se dit d'une fleur qui a un double périanthe, c'est-à-dire deux enveloppes florales distinctes.

DIPÉTALÉ, ÉE. adj. [*dipetalus*, de δὶς, deux, et πέταλον, pétale]. Qui a deux pétales.

DIPHOCÉNINE ou **DIVALÉRINE.** V. VALÉRINE.

DIPHTHÉRIE ou **DIPHTHÉRITE.** s. f. [*diphtheritis*, de διφθέρα, membrane; all. *häutige Bräune*, angl. *diphtheritis*, it. *difterite*, esp. *difteritis*]. Genre de maladies qui ont pour caractère la tendance à la formation de fausses membranes, et qu'on observe sur les membranes muqueuses, et même sur la peau (Bretonneau). Néanmoins la diphthérite affecte plus particulièrement la membrane muqueuse de la bouche et des gencives, celle du pharynx et celle des voies aériennes. — La *diphthérite cutanée* n'attaque jamais que les parties accidentellement dépouillées de leur épiderme : les piqûres de sangsues, une plaie de vésicatoire, une petite excoriation, en quelque lieu que ce soit, peuvent donner lieu à son développement. La petite plaie devient douloureuse, laisse écouler une sérosité incolore et fétide, et se recouvre bientôt d'une couenne grisâtre et mollasse. Les fausses membranes sont uniquement formées de fibrine présentant l'aspect fibroïde et granuleux, et renferment en même temps, soit des globules de pus et de sang, soit des cellules épithéliales de la région affectée. Les bords de la plaie, d'une teinte rouge violette, se gonflent et deviennent proéminents; un érysipèle se manifeste autour de la partie excoriée; de la surface érysipélateuse s'élèvent des vésicules remplies d'une sérosité lactescente, sous lesquelles se forment de même des concrétions couenneuses, qui se propagent ainsi de proche en proche, et dont les couches extérieures deviennent, en se ramollissant, d'une couleur grise noirâtre et d'une insupportable fétidité. Le traitement de la diphthérite cutanée consiste à saupoudrer les parties malades avec du calomel, ou bien avec une poudre composée de 11 parties de sucre candi et une de précipité rouge. On peut aussi toucher les surfaces affectées avec l'azotate d'argent, le sulfate de cuivre ou l'acide chlorhydrique; mais il faut s'abstenir de toute application de révulsifs, qui pourrait occasionner le développement de la diphthérite sur les points mêmes où les révulsifs auraient été appliqués. — La *diphthérite buccale* doit être bien distinguée de la maladie décrite par Van-Swieten sous le nom de *gangrène scorbutique des gencives*, de la *fégarite* des Espagnols, et de la *stomacace* des anciens, qui produisent la destruction des parties attaquées (V. NOMA). Quelquefois elle se propage de la bouche au pharynx et au larynx avec une très-grande rapidité; mais souvent aussi elle reste fort longtemps bornée à la commissure des lèvres, à une gencive, etc. Son traitement est le même que celui de la diphthérite cutanée. — La *diphthérite pharyngienne et trachéale* a été connue jusqu'à ce jour sous les noms d'*angine couenneuse*, d'*angine maligne*, d'*angine gangréneuse*, et plus particulièrement de *croup* (V. ce mot). C'est à tort, et en se fondant sur les seuls caractères de couleur ou autres caractères extérieurs analogues, que beaucoup de chirurgiens et de médecins ont confondu certaines formes de la gangrène avec la diphthérite. Telles sont la gangrène de la vulve, du périnée, du vagin dans certaines fièvres puerpérales; celle des mêmes régions pendant les

suites des opérations de fistules vésico ou recto-vaginales; celle de la surface des plaies dans un grand nombre de circonstances. Dans ces gangrènes, on retrouve encore des fibres ou des faisceaux de fibres d'espèces très-différentes selon leur origine, et très-reconnaissables, surtout lorsque ce sont des fibres élastiques, comme on le voit à la peau; car ces fibres ne sont pas modifiées dans la gangrène ou ne le sont que fort tard. Entre elles se trouve une quantité considérable de détritus à l'état de matière et de granulations amorphes d'aspect et de volume très-variables, provenant de la gangrène ou destruction des éléments les plus mous, comme une partie des fibres lamineuses, des capillaires, etc. On y trouve aussi beaucoup de gouttes d'huile provenant des vésicules adipeuses dont l'enveloppe est détruite et le contenu dissocié. Dans la diphthérite, au contraire, il y a une affection générale avec exsudation de fibrine qui, se coagulant à mesure, conserve tous ses caractères de fibrine, si ce n'est qu'elle enserre dans son épaisseur des globules de pus et des éléments d'épithélium. V. ANGINE et FAUSSE *membrane*.

DIPHTHÉRITIQUE. adj. Qui appartient à la diphthérite.

DIPHYLLE. adj. [*diphyllus*, de δὶς, deux, et φύλλον, feuille; all. *zweiblätterig*, angl. *diphyllous*]. Composé de deux feuilles ou de deux folioles.

DIPLÉCOLOBÉES. s. f. pl. Section de la famille des crucifères.

DIPLOCÉPHALIE. s. f. [*diplocephalia*, de διπλόος, double, et κεφαλὴ, tête]. Déviation organique caractérisée par la présence de deux têtes sur un même corps.

DIPLOÉ. s. m. [*meditullium*, διπλόη, de διπλόος, double; all. *Diploë*, angl. *diploe*, it. *diploe*]. Autrefois deux tables de tissu compacte dont les os du crâne sont formés, et qui sont séparées par du tissu spongieux. Aujourd'hui, exclusivement, ce tissu spongieux même que l'on trouve dans l'épaisseur des os plats en général.

DIPLOGENÈSE. s. f. [*diplogenesis*, de διπλόος, double, et γένεσις, génération; all. *Doppelbildung*, *Diplogenesis*]. Monstruosité qui consiste dans la duplication plus ou moins complète du corps entier, et qui résulte de la réunion ou de la fusion de deux germes, de deux fœtus plus ou moins complétement développés.

DIPLOÏQUE. adj. [*diploicus*, all. *diploisch*, it. *diploico*]. Qui a rapport au diploé. Le diploé est appelé quelquefois *substance diploïque*.

DIPLÔME. s. m. Acte qu'un corps, une faculté, une société savante, délivre à chacun de ses membres, à chacun de ceux qu'elle s'agrége, pour qu'il puisse au besoin justifier de son titre et de sa qualité.

DIPLOPIE. s. f. [*visus duplicatus*, *diplopia*, de διπλόος, double, et ὤψ, œil; all. *Doppeltsehen*, it. *diplopia*]. Vue double, lésion du sens de la vue dans laquelle deux sensations distinctes sont produites par un même objet, qui, par conséquent, semble double. Quelquefois même la perception des objets exposés aux regards se multiplie un certain nombre de fois, et cette lésion n'est pas moins désignée sous le nom de *diplopie*, *suffusio multiplicans*. Ce trouble de la vision résulte d'un dérangement dans le parallélisme des deux axes visuels, par suite duquel les images ne se peignent plus sur les deux points correspondants de chaque rétine. — La *diplopie monoculaire* est extrêmement rare. Les cornées ont leurs diamètres normaux et leur courbure normale; les iris sont sains et les pupilles mobiles; enfin, il n'y a aucune altération des membranes profondes de l'œil, même à l'examen ophthalmoscopique. Si l'on ferme l'œil gauche et qu'on place un objet quelconque devant l'œil droit, le patient en voit deux; la distance entre les images reste la même dans toutes les positions, phénomène en désaccord complet avec la diplopie binoculaire. Si on lui dit de saisir l'objet, il exécute d'abord un mouvement de préhension dans le vide; s'adressant à l'image fausse, dans un second mouvement, il saisit l'objet placé à côté de l'autre image. Ce phénomène morbide est dû tantôt à une lésion du cristallin, tantôt à un trouble des centres nerveux.

DIPLOSOMIE. s. f. [de διπλόος, double, et σῶμα, corps]. Monstruosité caractérisée par l'existence de deux corps complets, également développés, mais réunis par une ou plusieurs parties.

DIPLOSTÉMONE. adj. Se dit d'une fleur à étamines en nombre double des pétales.

DIPLOTÉGE. s. m. [*diplotegium*, de διπλόος, double, et τέγος, toit]. Fruit sec, indéhiscent, et engagé dans le calice.

DIPSACÉES. s. f. pl. [*dispaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines épigynes et à anthères distinctes. Tige herbacée, feuilles opposées, sans stipules. Fleurs en capitules accompagnés, à leur base, d'un involucre polyphylle. Calice double, l'extérieur monosépale, l'interne adhérent avec l'ovaire et terminé par un limbe entier ou divisé; corolle monopétale, tubuleuse, à 4 ou 5 divisions inégales; étamines en nombre égal aux divisions de la corolle; ovaire infère, uniloculaire, style et stygmate simples. Le fruit est un akène couronné par le limbe calicinal et enveloppé dans le calice externe.

DIPSÉTIQUE. adj. et s. m. [*dipseticus*, de δίψα, soif; it. *dipsetico*]. Qui altère, qui provoque la soif.

DIPSOBIOSTATIQUE. s. f. [de δίψα, soif, βίος, vie, et στατικὴ, statique]. Statistique des inconvénients que l'abus des liqueurs fortes entraîne, eu égard à la population et à la durée de la vie. Titre d'un livre publié en 1834 par Lippich. V. ALCOOLISME.

DIPSOMANIE. s. f. [de δίψα, soif, et de μανία, manie; it. *dipsomania*]. Le *delirium tremens*, appelé aussi *folie des ivrognes*. V. ALCOOLISME.

DIPTÈRE. adj. et s. m. [*dipterus*, de δὶς, deux, et πτερὸν, aile; all. *zweiflügelig*, angl. *dipterous*]. Se dit, en botanique, d'une graine munie de deux ailes. — En zoologie, ordre de la classe des insectes caractérisé par deux ailes, derrière lesquelles est un appendice appelé *balancier* ou *cuilleron*, et par une bouche organisée pour la succion seulement (ex. : les *mouches*, etc.).

DIPTÉROCARPÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine des tiliacées, renfermant de très-grands arbres, habitant l'Inde et l'archipel Indien, et pourvus de suc résineux. Tels sont le *camphrier de Bornéo* (V. ce mot); le *Dipterocarpus trinervis*, de Java, dont la résine est employée comme le copahu, et dans les onguents contre les ulcères invétérés; le *Sorea robusta* (V. DAMMAR); le *Wateria indica*, regardé à tort comme la source de la *résine animé* d'Orient, ou *copal dur*.

DIRUPTIF, IVE. adj. [de *dirumpere*, briser]. (Duval). Se dit de la carie dentaire, lorsque, du collet de la dent, elle s'étend obliquement en bas, laissant

intacte la couronne, qui, à un moment, se sépare, par la rupture, de la racine cariée.

DIS. s. m. Nom donné par les Arabes à l'*Ampelodesmos tenax*, Link (*Arundo festucoides*, Desf.), graminée de la tribu des arundinacées, généralement cultivée en Algérie comme céréale.

DISACRYLE. s. m. Synonyme de *diasacrone* (Berzelius). Corps floconneux que produit à la longue l'acroléine anhydre (Redtenbacher). ($C^{10}H^7O^4$.)

DISCISSION. s. f. [*discissio*, de *discindere*, séparer]. Incision ou déchirure de la cristalloïde dans l'opération de la cataracte. — *Extraction du cristallin par discission de la capsule*. Opération à peu près semblable à celle du broiement. Seulement on ne fait que la simple division de la capsule avec une aiguille fine enfoncée par la cornée, et l'on attend la résorption du cristallin (Conradi). Cette opération est simple comme manuel opératoire, mais la guérison est fort longue à obtenir.

DISCOÏDE. adj. [*discoides*, δισκοειδής, de δίσκος, disque, et εἶδος, forme]. Qui a la forme d'un disque ou d'une sphère aplatie.

DISCOLORE. adj. f. [de *dis*, indiquant différence, et *color*, couleur]. Se dit d'une feuille dont les deux faces sont de couleur différente, comme, par exemple, dans une variété du *Rubus fruticosus*, L., du *Spiræa ulmaria*, L., etc. (rosacées). V. DIVERSICOLORE pour la différence de signification.

DISCRIMEN. s. m. [mot latin qui signifie *division*, *séparation*]. Bandage pour la saignée de la veine frontale, ainsi appelé parce que les jets de la bande, passant le long de la suture sagittale, divisent la tête en deux parties égales. On le fait avec une bande longue de 4 mètres et large de deux travers de doigt. On laisse pendre sur le front, où on l'assujettit avec le pouce de la main gauche, un jet de bande de 50 centimètres; on fait avec le globe de la bande un renversé pour lui faire faire le tour de la tête; on relève alors le jet de la bande qu'on avait laissé pendre, et on l'étend le long de la suture sagittale jusqu'à la nuque, où on le fixe par un tour de bande; on le ramène en devant si sa longueur est suffisante, et l'on emploie le reste de la bande à faire des circulaires. On a remplacé généralement le *discrimen* par le bandeau.

DISCUSSIF, IVE. adj. et s. m. [*discutiens*, de *discutere*, dissoudre, dissiper; all. *zertheilend*, angl. *discutient*, *discussive*, it. *discuziente*, esp. *discussivo*]. On donnait autrefois ce nom à des topiques auxquels on supposait la vertu de dissiper les humeurs d'une tumeur ou d'un engorgement : ce sont des résolutifs.

DISJONCTION. s f. [*disjunctio*, de *disjungere*, de *dis*, marquant séparation, et *jungere*, joindre; all. *Trennung*]. — *Anomalies par disjonction* de parties ordinairement continues. Elles comprennent : 1° les *perforations anomales*, consistant dans la présence d'ouvertures qui manquent à l'état normal; 2° les *divisions partielles* sans isolement complet des parties d'un même organe; 3° les *divisions complètes* ou *scissions* des parties d'un organe qui se séparent complétement, de manière à former deux organes distincts.

DISLOCATION. s. f. V. LUXATION.

DISOME. adj. et s. m. [de δὶς, deux, et σῶμα, corps]. Qui a deux corps. Monstre de la classe des diplogenèses.

DISPENSAIRE. s. m. [*dispensatorium*, all. *Dispensatorium*, *Armenapotheke*, angl. *dispensary*, *dispensatory*, it. *dispensatorio*]. Ouvrage dans lequel sont consignées la description des médicaments simples ou composés qui doivent se trouver dans l'officine d'un pharmacien, et les formules des préparations officinales (V. CODE). — *Dispensaires*. Établissements de bienfaisance institués, au moyen de souscriptions philanthropiques, pour donner gratuitement des soins et des médicaments aux malades indigents qui peuvent être traités dans leur domicile. — *Dispensaire de salubrité*. Établissement destiné à la visite des filles publiques. Institué à Paris en l'an X, le dispensaire de salubrité est dans les attributions du Préfet de police; il comprend : 1° bureau administratif, 2° service médical, 3° service de santé. Douze médecins sont attachés à ces services : ils sont chargés des visites qui se font au bureau médical où viennent les filles isolées une fois par quinzaine, dans les maisons de tolérance où les médecins se transportent une fois par semaine, et au Dépôt de la préfecture où sont envoyées les filles arrêtées. Dans les maisons, la visite est indiquée avec la date sur les livrets de tolérance; au dispensaire, elle est portée, pour les filles isolées, sur la carte de celles-ci.

DISPENSATION. s. f. [*dispensatio*, de *dispensare*, distribuer, disposer; all. *Austheilung*, it. *dispensazione*]. Opération préliminaire à la composition des médicaments officinaux et magistraux, qui consiste à peser, conformément aux doses prescrites, les drogues simples dûment préparées, et à les arranger dans l'ordre où elles doivent être pulvérisées, cuites, infusées, etc.

DISPERME. adj. [*dispermus*, de δὶς, deux, et σπέρμα, graine]. Se dit, en botanique, des fruits ou loges de fruits qui contiennent deux graines.

DISPERSIF, IVE. [all. *zerstreuend*].—*Pouvoir dispersif* d'une substance, le quotient qu'on obtient en divisant sa dispersion par son indice moyen diminué d'une moitié : l'indice moyen de réfraction est celui qui appartient à la lumière moyenne du spectre.

DISPERSION. s. f. [all. *Zerstreuung*, angl. *dispersion*, it. *dispersione*]. Quantité dont un rayon de lumière s'élargit par l'effet de la réfraction; effet grâce auquel les diverses couleurs, dont l'assemblage produit la lumière blanche, sont débrouillées et rassemblées en plusieurs faisceaux distincts.

DISQUE. s. m. [*discus*, δίσκος, all. *Scheibe*, angl. *disk*, it. et esp. *disco*]. En botanique : 1° toute la partie de la surface d'une feuille qui est comprise entre les bords; 2° la portion centrale d'un assemblage de fleurs constituant une ombelle; 3° la surface élargie d'un pédoncule de synanthérée, qui supporte les fleurons; 4° les fleurons du centre, dans une fleur radiée; 5° enfin, un corps charnu qui, dans beaucoup de plantes, placé sur le réceptacle, tantôt est resserré sous l'ovaire (*disque hypogyne*), tantôt le déborde un peu, ou s'étend bien avant sur la partie interne du calice (*disque périgyne*), ou semble repousser l'insertion des étamines vers l'orifice de ce dernier (*disque épigyne*).

Disque proligère. Chez les *batraciens* et les *poissons*, l'amas discoïde des petites cellules embryonnaires résultant de la *segmentation* du vitellus, accumulées à l'un des pôles de l'œuf, amas qui, lors de son apparition, porte d'abord le nom de *cumulus proligère* ou de *saillie germinative*. A la surface du *cumulus*, se distingue bientôt une couche ou rangée de cellules séparables de celles qui sont au-dessous, couche de cellules qui dépasse peu à peu le pourtour du *cumulus*,

forme ainsi une membrane distincte qui entoure plus tard le *jaune*, sous les noms de *membrane proligère* ou *enveloppante*, puis finit par former autour de lui une vésicule complète (*vésicule blastodermique*). Les cellules du *disque* restent toutes accumulées en plus grande épaisseur là où elles sont apparues sous la forme de *cumulus*, et ce sont elles qui forment les premiers vestiges de l'embryon (V. LIGNE *primitive*). — Chez les *oiseaux* et les *reptiles écailleux*, on a donné à tort les noms précédents aux parties suivantes de l'*œuf non fécondé*. Au centre du *vitellus*, ou partie essentielle de l'ovule qui vient de naître dans la vésicule de Graaf, s'accumule la substance du *jaune*, lequel manque chez les mammifères. Il reste entouré d'une mince *couche du vitellus* (dite à tort *couche* ou *membrane celluleuse* ou *granuleuse*); mais la plus grande portion du *vitellus*, retenant la *vésicule germinative*, reste sous forme d'un amas discoïde, appelé *cicatricule*, *disque proligère*, *couche* ou *membrane proligère* (*stratum proligerum*); d'autres ont appelé *disque*, la circonférence de cette couche ou portion principale du *vitellus*, et *noyau*, *cumulus* ou *amas proligère*, sa partie centrale, plus renflée que la circonférence. Ces parties n'ont pas d'analogie avec celles de même nom des batraciens, puisque, chez ceux-ci, leur production est la conséquence de la *segmentation* du *vitellus*, tandis que, chez les oiseaux, ce sont elles qui représentent le *vitellus* et deviennent le siége du fractionnement après la fécondation. — D'après de fausses analogies et des connaissances encore incomplètes sur les éléments anatomiques, le nom de *disque proligère* et de *cumulus granuleux* a été donné, chez les mammifères, à l'amas de cellules épithéliales qui entoure l'ovule dans l'*ovisac*, et appartient à la couche épithéliale (*membrane granuleuse*, *membrana cumuli*), dont la face interne de celui-ci est tapissée. Dans l'ovule fécondé, le nom de *cumulus proligère* a été donné à l'*aire germinative* du blastoderme. V. ŒUF et OVULE.

DISSECTION. s. f. [*dissectio*, de *dis*, particule disjonctive, et de *secare*, couper; ἀνατομή, all. *Zergliederung*, angl. *dissection*, it. *dissecazione*, esp. *diseccion*]. Opération par laquelle on divise méthodiquement et l'on met à découvert les différentes parties du corps, pour en étudier la disposition et la structure. Les dissections comprennent la préparation des os (*ostéotomie*), celle des ligaments (*syndesmotomie*), celle des muscles (*myotomie*), celle des viscères (*splanchnotomie*), celle des vaisseaux (*angiotomie*), qui se subdivise en dissection des artères, ou *artériotomie*, dissection des veines, ou *phlébotomie*, et dissection des vaisseaux lymphatiques, enfin celle des nerfs (*névrotomie*). V. ANATOMIE. La dissection qui a pour but de rechercher les causes et le siége de l'affection à laquelle un individu a succombé, ou de constater certains délits, tels que l'empoisonnement, etc., a reçu plus particulièrement le nom d'*autopsie*. — *Blessure de dissection*. V. PIQÛRE *anatomique* et *anatomiste*.

DISSÉMINATION. s. f. [*disseminatio*, de *dis*, indiquant écartement, et *seminare*, semer; all. *Zerstreuung*, esp. *diseminacion*]. Dispersion naturelle des graines sur la surface de la terre à l'époque de leur maturité; manière dont les plantes répandent leurs graines lorque celles-ci sont mûres.

DISSÉQUANT. adj. — *Anévrysme disséquant*. V. ANÉVRYSME.

DISSÉQUÉ, ÉE. adj. [*dissectus*, all. *zerschnitten*]. Se dit, en botanique, d'une plante dont les feuilles sont très-découpées.

DISSIMILAIRE. adj. [*dissimilaris*, all. *ungleichartig*, it. *dissimilare*]. Se dit de la poussière d'un corps, quand sa couleur diffère sensiblement de celle de la masse.

DISSIMULÉ, ÉE. adj. V. SIMULÉ.

DISSOLUTION. s. f. [*dissolutio*, de *dissolvere*, de *dis*, indiquant dispersion, et *solvere*, délier, résoudre; ἀνάλυσις, all. *Auflösung*, angl. *dissolution*, it. *dissoluzione*, esp. *disolucion*]. Phénomène qui a pour résultat l'union moléculaire d'un liquide avec un corps solide, liquide ou gazeux, de manière à former un nouveau liquide homogène. Il est deux sortes de dissolution: 1° les dissolutions dans lesquelles il y a combinaison du liquide dissolvant avec les autres corps; 2° les dissolutions dans lesquelles il n'y a que mélange, c'est-à-dire dissémination réciproque des molécules du dissolvant et du corps dissous. Le premier ordre est le plus général, le plus répandu: il comprend les *dissolutions* proprement dites; c'est un phénomène chimique, c'est même le plus général des phénomènes chimiques. Le second comprend un nombre plus limité de phénomènes très spéciaux; car il a lieu le plus souvent seulement entre liquides analogues, rarement entre solides et liquides: ce sont les *mélanges* proprement dits; c'est un ordre de phénomènes purement physiques. Les *dissolutions* proprement dites se passent entre des corps de nature chimique définie, de composition fixe et déterminée; l'un des agents au moins est dans ce cas. Les *mélanges* n'ont lieu qu'entre des corps de composition chimique non définie, peu stable, variable sous les moindres influences, corps qui ont reçu le nom de *substances organiques*; ou bien entre des corps qui sont déjà le résultat de l'union d'un nombre illimité de proportions de divers principes, comme les huiles grasses, etc. Ainsi, dans l'étude des dissolutions, on voit qu'il faut tenir compte de la composition, en proportions déterminées ou non, des corps employés, car elle influe sur la nature des phénomènes. Quelques liquides, mais non tous, peuvent se mélanger ensemble de la même manière que les gaz (V. MÉLANGE). — On a proposé de réserver le terme de *dissolution* pour désigner le cas où le corps dissous et le corps dissolvant changent de nature, et d'appeler *solution* celui dans lequel ces deux corps n'en changent pas. — En pathologie, on se servait fréquemment autrefois des expressions *dissolution des humeurs*, *du sang*, pour désigner la trop grande fluidité du sang. L'expression est fausse, en ce sens qu'il n'y a là ni corps venant dissoudre le sang, ni corps dissous; mais seulement une altération moléculaire de la fibrine et de l'albumine du sang, altération qui se manifeste par des modifications de leur fluidité propre, de leur coagulabilité, quant à la rapidité de celle-ci, et aussi par des modifications de la *rétractilité* de la fibrine après sa coagulation, etc. V. LIQUÉFACTION.

DISSOLVANT, ANTE. adj. et s. m. [*dissolvens*, all. *auflösend*, angl. *dissolvent*, it. *dissolvente*, esp. *disolvente*]. Qui dissout. Liquide que l'on emploie pour détruire l'agrégation des molécules d'un corps soluble. Ce mot est synonyme de *menstrue*. Les alchimistes supposaient l'existence d'un *dissolvant universel*, qu'ils appelaient *alcahest*. — *Médicaments dissolvants*. Ceux qui sont considérés comme susceptibles de déterminer la disparition des calculs ou des tumeurs par dissolution (il n'y a pas dissolution dans

le cas des tumeurs, mais atrophie graduelle des éléments des produits morbides) : tels sont les alcalins, les iodures, etc. V. Véhicule.

DISTÉARINE. s. f. V. Tristéarine.

DISTENSION. s. f. [*distensio*, de *dis*, et *tendere*, tendre; *διάτασις*, all. *Ausdehnung*, it. *distensione*]. Tiraillement, en sens opposé, des tissus, des parties ligamenteuses d'une articulation, qui, portée à un certain degré, constitue l'*entorse*.

DISTICHIASE. s. f., ou **DISTICHIASIS**, s. m. [*distichiasis*, de *δὶς*, deux fois, et *στίχος*, rang, ordre; it. *distichiasi*, esp. *distiquiasis*]. Anomalie caractérisée par une rangée de cils surnuméraires dont une direction vicieuse porte la pointe sur le globe de l'œil. C'est une variété du *trichiasis*.

DISTILLATION. s. f. [*distillatio*, de *dis*, indiquant disjonction, et *stilla*, goutte; all. *Distillation*, angl. *distillation*, it. *distillazione*]. Opération qui consiste à séparer, au moyen du feu et dans des vaisseaux clos, les principes volatils d'un corps d'avec ses principes fixes : les premiers s'élèvent en vapeurs, qui viennent se condenser dans un ou plusieurs vases appelés *récipients*, tandis que les principes fixes restent dans le vase distillatoire, qui est un alambic ou une cornue. — *Distillation à l'alambic*. V. Alambic. — L'appareil pour distiller à la cornue se compose au moins de trois pièces : d'une *cornue* de verre, portant un goulot par

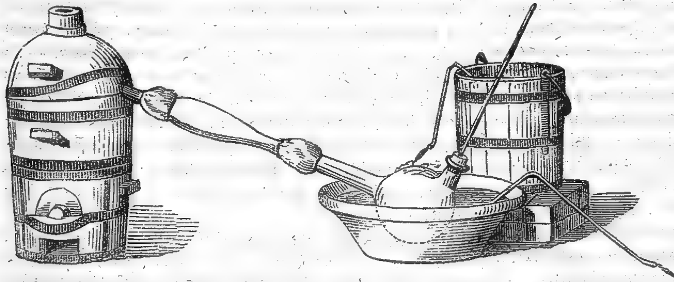


Fig. 136.

lequel on introduit dans la panse le liquide à distiller, et d'une *allonge*, qui conduit les principes volatils dans le ballon servant de *récipient*. La distillation s'opère *à feu nu*, *au bain de sable*, ou *au bain-marie*. Pour *distiller à feu nu* (Fig. 136), on supporte la cornue sur deux barres de fer ou sur un triangle posé immédiatement sur le fourneau. Pour *distiller au bain de sable*, on place la cornue dans une chaudière de tôle contenant une couche de grès pulvérisé; on recouvre la cornue de pareil sable jusqu'à la naissance du col; on place la chaudière sur un fourneau, et l'on chauffe. Pour *distiller au bain-marie*, on remplace le sable par de l'eau, et l'on fixe solidement la cornue sur un rond de fer au fond de la chaudière. La distillation prend le nom de *sublimation*, lorsque les produits obtenus sont solides, et celui de *gazéification*, si ces produits restent à l'état de gaz. Les anciens distinguaient : 1° la *distillation per ascensum*, qui se faisait dans un alambic dont le chapiteau était très-élevé au-dessus de la cucurbite; 2° la *distillation per latus*, c'est-à-dire dans un appareil disposé de manière que les vapeurs parcouraient horizontalement une suite de pièces avant d'arriver au récipient; 3° la *distillation per descensum*, qui se faisait en plaçant le feu au-dessus et autour du sommet de l'appareil distillatoire, dont toutes les pièces étaient disposées de telle manière que la vapeur était obligée de se porter de haut en bas. Les produits extraits des mêmes substances étaient toujours identiques, quel que fût celui des trois procédés que l'on eût employé. On a recours à la distillation, en chimie et en pharmacie : 1° pour purifier ou rectifier des substances volatiles; 2° pour obtenir sans altération certains principes végétaux naturels, tels que les huiles essentielles; 3° pour retirer, de substances animales ou végétales, des produits résultant de combinaisons nouvelles dues à la chaleur, comme cela a lieu pour certaines huiles animales dites *pyrogénées*, pour quelques huiles volatiles non préexistantes, pour des acides gras, etc., etc.; 4° enfin, pour former des combinaisons simples, dont les produits volatils ne peuvent être obtenus que par la distillation.

DISTILLATOIRE. adj. [it. *distillatorio*]. Qui a rapport ou qui sert à la distillation : *appareil distillatoire*.

DISTIQUE. adj. [*distichus*, de *δὶς*, deux fois, et *στίχος*, rang, ordre; all. *zweireihig*, angl. *distichous*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont rangées en deux séries disposées le long d'un axe commun, et dans le même plan, de manière qu'il y en ait une d'un côté et une de l'autre; de celles qui sont très-rapprochées et forment deux rangs bien prononcés; de celles enfin qui, partant de deux points opposés, sont attachées sur deux rangs seulement.

DISTOME. s. m. [*distoma*, de *δὶς*, deux, et *στόμα*, bouche : qui a deux bouches; all. *Leberwurm*, angl. *the liver fluke*, it. *bisciula*, esp. *distomo*]. Genre d'entozoaires trématodes distomiens, très-nombreux en espèces, créé par Retzius. La forme de leur corps est très-variable en raison de sa mollesse et de sa contractilité; cependant la forme oblongue, ovale, lancéolée, aplatie, se voit chez le plus grand nombre. Ils se reconnaissent tout de suite par la présence de deux ventouses musculeuses, ordinairement discoïdales, excavées en cupule (quelquefois globuleuses), avec des fibres concentriques ou rayonnées. Une des ventouses est *antérieure* ou *buccale*, ordinairement inerme, mais cependant entourée de piquants dans quelques espèces. L'autre ventouse est ventrale, plus ou moins rapprochée de l'antérieure; si depuis elle jusqu'à l'autre le corps s'amincit, il en résulte une sorte de cou rétréci. Cette ventouse est ordinairement sessile, mais pourtant pédiculée dans quelques espèces (podocotyle). La bouche est la ventouse antérieure que suit un bulbe œsophagien musculeux qui sert à la succion, et derrière lequel l'intestin se divise en branches anastomosées en arc dans quelques espèces, et chez toutes se terminant en cul-de-sac. On observe en outre deux orifices génitaux en avant ou à côté de la ventouse ventrale, et un troisième orifice terminal postérieur donnant dans une cavité d'usage peu connu. Ces animaux sont hermaphrodites. Quelques espèces se trouvent souvent chez le mouton et quelquefois chez l'homme (V. Douve). — *Distome hétérophye*. (*D. heterophyes*, Siebold). Observé un grand nombre de fois, en Égypte, dans l'intestin de l'homme par Bilharz. Le corps a 1 millimètre ou un peu plus de longueur sur moitié en largeur; les œufs lui donnent une teinte rouge; la peau

présente de petites soies dirigées en arrière. — *Distome du sang* (*Distomum hæmatobium*, Bilharz). Ce ver est commun chez l'homme en Égypte. Le *Distomum hæmatobium* existe dans la veine porte et ses ramifications, et dans les veines des parois de la vessie. Ce ver est le seul trématode qui ait les sexes séparés. Le mâle est plus grand que la femelle ; il porte celle-ci dans une dépression longitudinale de la face inférieure de son corps. Cette dépression a été appelée par Bilharz *gynécophore*. *Mâle :* Mou, blanchâtre, formé de deux parties : l'une antérieure (tronc), qui a le huitième ou le neuvième de la longueur totale, comprimée, lancéolée, plane ou concave en dessous ; l'autre partie (caudale) est cylindrique, et offre en dessous une dépression longitudinale qui forme un canal par le rapprochement des deux bords latéraux ; c'est le gynécophore, qui reçoit la femelle. La ventouse antérieure (buccale) est triangulaire ; la ventouse ventrale est orbiculaire et située à la partie postérieure du tronc. Canal intestinal se divisant en deux branches au-devant de la ventouse ventrale et se réunissant en un seul tronc dans la partie caudale. Point d'anus. Pore génital situé entre la ventouse ventrale et le gynécophore. *Femelle :* D'une forme différente de celle du mâle, beaucoup plus petite, étroite, longue et aplatie, très-atténuée en avant, point de dépression sous la partie caudale. Pore génital situé à la marge postérieure de la ventouse ventrale ; longueur, 7 à 9 millimètres. Ce ver n'occasionne aucun désordre dans la veine porte et ses ramifications ; mais, dans les parois de la vessie, il occasionne des lésions variées. Il produit, à la surface interne de la membrane muqueuse vésicale, des excroissances molles, fongueuses, renfermant du sang extravasé, excroissances qui souvent se recouvrent d'une incrustation formée par les sels de l'urine. V. HELMINTHE et PÉNÉTRATION.

DISTORSION. s. f. [*distorsio*]. Entorse incomplète. État d'une partie du corps qui se tourne d'un seul côté, par le relâchement des muscles opposés ou par la contraction des muscles correspondants.

DISTRACTILE. adj. [*distractilis*, de *distractus*, séparé]. En botanique, *connectif distractile*, portion supérieure du filet de l'étamine qui, en prenant la forme d'un T dans certains genres, tient écartées les deux loges de l'anthère, comme dans la sauge.

DITÉTRYLE. s. m. Quadricarbure d'hydrogène qu'on obtient en soumettant à une pression de 20 à 30 atmosphères le gaz qui se forme pendant la distillation des huiles grasses. Une partie du gaz donne un liquide qu'on distille à la chaleur de la main, en le faisant se condenser dans un récipient entouré d'un mélange à — 18°. (C^4H^4.)

DITHIONIQUE. [de δίς, deux fois, et θεῖον, soufre]. Nom donné aux acides du soufre qui renferment 2 équivalents de radical. Tels sont : l'acide hyposulfureux (S^2O^2), l'acide hyposulfurique (S^2O^5).

DITRACHYCÉROS. s. m. [de δίς, deux, τραχύς, rude, et κέρας, corne]. Sous ce nom Sulzer a décrit comme entozoaire un corps que Bremser a reconnu être une graine.

DITROPE. adj. [*ditropus*]. Se dit de l'ovule réfléchi, dont le funicule décrit un tour de spire venant placer l'ovule dans la position d'un ovule droit.

DIURÈSE. s. f. [*diuresis*, de διά, et οὖρον, urine ; all. et angl. *Diuresis*, it. *diuresi*]. Excrétion abondante d'urine. V. POLYURIE.

DIURÉTIQUE. adj. et s. m. [*diureticus*, διουρητικός, all. *harntreibend*, *diuretisch*, angl. *diuretic* ; it. et esp. *diuretico*]. Médicaments qui ont la propriété d'augmenter la sécrétion de l'urine, en excitant l'activité sécrétoire des reins : tels sont l'azotate de potasse, les préparations scillitiques, la digitale, etc. Les racines d'asperge, de chiendent, de fraisier, de guimauve et de réglisse sont les *espèces diurétiques*. — La *poudre diurétique* du Codex (tisane sèche) est un mélange de 2 parties de gomme arabique et de sucre avec une de racine de guimauve et d'azotate de potasse. La *potion diurétique* du Codex est préparée avec : oxymel scillitique, 16 gram. ; eau de pariétaire ou d'hysope, 96 gram. ; eau de menthe poivrée, 32 gram. ; acide azotique alcoolisé obtenu par la distillation, 2 gram. — Le *vin diurétique amer* de la Charité est composé, selon le Codex, avec : écorces de quinquina gris, de Winter, et de citron, ãã 16 gram. ; racines d'asclépias et d'angélique, macis et squames de scille, ãã 4 gram. ; feuilles d'absinthe et de mélisse, ãã 8 gram. On met le tout, réduit en poudre, dans un matras ; on ajoute baies de genièvre entières, 4 gram. ; on y verse vin blanc, 1 kilogr. ; on laisse macérer pendant quatre jours, on passe avec expression, et l'on filtre.

DIURNE. adj. [*diurnus*, de *dies*, jour ; all. *täglich*, angl. *daily*, it. *diurno*]. Qui a lieu pendant le jour. Se dit des maladies, et particulièrement des fièvres, dont les paroxysmes reviennent pendant le jour. — En botanique, *diurne* se dit des fleurs qui ne durent qu'un jour et des plantes qui fleurissent le jour. — En ornithologie, famille de l'ordre des rapaces, ou oiseaux de proie de jour, par opposition aux oiseaux de proie de nuit ou nocturnes. En entomologie, on appelle aussi *diurnes* (*diurna*) la première des trois grandes familles établies par Latreille dans l'ordre des lépidoptères et qui répond au grand genre *Papilio* de Linné.

DIVARIQUÉ, ÉE. adj. [*divaricatus*, angl. *divaricate*, esp. *divaricado*]. En botanique, *pédoncules divariqués*, ceux dont les ramifications s'écartent les unes des autres dans tous les sens, sans former d'angles très-ouverts.

DIVELLENT, ENTE. adj. [*divellens*, de *divellere*, arracher ; all. *scheidend*]. Autrefois on disait que deux dissolutions salines mêlées ensemble se décomposaient par *affinité divellente*, c'est-à-dire parce que la somme des affinités de leurs acides respectifs pour leurs bases respectives était moindre que celle des affinités de l'acide de chacune d'elles pour la base de l'autre ; en sorte que les acides semblaient s'arracher réciproquement leur base.

DIVERGENCE. s. f. [all. *Divergenz*]. Écart d'un centre commun.

DIVERGENT, ENTE. adj. [all. *divergirend*, it. *divergente*]. Qui s'écarte d'un centre commun. Terme fort usité en botanique.

DIVERSICOLORE. adj. En botanique, *fleurs* ou *feuilles diversicolores*, celles qui présentent différentes couleurs. V. DISCOLORE, qui a un sens différent.

DIVERSIFLORE. adj. [*diversiflorus*]. Se dit des plantes qui présentent des fleurs de différentes formes sur le même capitule, comme dans certaines synanthérées, ou sur la même ombelle, comme dans les ombellifères.

DIVERTICULE. s. m. [*diverticulum*, de *di*, indiquant changement de direction, et de *vertere*, tour-

ner; it. et esp. *diverticulo*]. En anatomie, tout appendice creux et en forme de cul-de-sac, comme ceux que présente quelquefois l'intestin grêle, et qu'on a considérés à tort comme dus à la persistance d'une portion de la vésicule ombilicale.

DIVIDIVI. s. m. Nom indigène du *Cæsalpinia coriaria*, Willdenow (aussi appelé *libidibi*, *nacassol* et *onattupanas*, légumineuse cassiée de la Colombie, dont les gousses comprimées renferment une pulpe astringente et amère; toute la plante contient beaucoup de tannin.

DIVISÉ, ÉE. adj. [*divisus*, all. *getheilt*, it. *diviso*, esp. *dividido*]. Se dit, en botanique, de tout organe qui, bien que formé en apparence d'une seule pièce, se partage profondément en plusieurs parties qui vont jusqu'à sa base.

DIVISIBILITÉ. s. f. [*divisibilitas*, all. *Theilbarkeit*, it. *divisibilità*]. Propriété qu'ont tous les corps de pouvoir être réduits en plusieurs parties, et les parties elles-mêmes en parcelles plus petites, jusqu'à ce qu'elles échappent à nos sens et à nos instruments.

DIVISIBLE. adj. [*divisibilis*, all. *theilbar*, it. *divisibile*]. Qui est susceptible de se diviser.

DIVISIF, IVE. adj. [*dividens*, all. *theilend*, it. et esp. *divisivo*]. — *Bandages divisifs*. Ceux qui tiennent certaines parties écartées l'une de l'autre. On les emploie pour prévenir les adhérences vicieuses ou la formation de brides entre des parties suppurantes. On a donné spécialement ce nom à un bandage dont on se sert quelquefois pour tenir la tête droite, lors de plaies ou de brûlures à la partie antérieure du cou. On le fait avec une bande de 7 mètres roulée à deux globes, dont on applique le plein sur le milieu du front de manière à fixer en cet endroit une bandelette longue de 1 mètre, placée sur le sinciput, et pendante en devant et en arrière de la tête. On dirige chaque globe vers la nuque, en passant au-dessus des oreilles; on les croise de manière que le bout postérieur de la bandelette se trouve aussi arrêté; on conduit les globes sous les aisselles, en passant par-dessus les épaules; on les croise sur le dos, on les ramène sur le front, et de là vers la nuque, d'où l'on passe une seconde fois sous les aisselles : attachant alors le chef antérieur de la bande placée sur la tête avec son chef postérieur, on maintient ainsi la tête plus ou moins renversée en arrière.

DIVISION. s. f. [*divisio*, de *dividere*; διαίρεσις, all. *Zertheilung*, it. *divisione*, esp. *division*]. Opération par laquelle on réduit un corps solide en parties plus ou moins ténues. — En chirurgie, ce mot signifie : ou la séparation *fortuite* et *accidentelle* de parties naturellement réunies (alors il est synonyme de *solution de continuité*); ou la séparation *méthodique* de ces parties opérée par le chirurgien dans des vues salutaires. — En botanique, *division* (*divisura*) se dit pour segment d'une feuille, lobes d'un calice, d'une corolle. — En anatomie, partage d'un nerf, d'un vaisseau, etc., en une ou plusieurs branches, et aussi de telle ou telle de ces branches mêmes, lorsque, par exemple, on dit que l'artère hypogastrique est une division de l'iliaque primitive.

DIVULSION. s. f. [*divulsio*, de *di*, qui exprime séparation, et *vellere*, arracher]. Synonyme de *déchirement* ou d'*arrachement* V. ces mots et RUPTURE. — En botanique, dédoublement des feuilles dont la fasciation constituerait le premier degré. — *Divulsion épiphysaire*. V. DÉCOLLEMENT *des épiphyses*.

DOCIMASIE. s. f. [*docimasia*, de δοκιμάζειν, éprouver; all. *Probirkunst*, it. et esp. *docimasia*]. Partie de la chimie analytique qui enseigne à déterminer la nature et les proportions des métaux utiles contenus dans les mélanges naturels ou artificiels, afin d'évaluer les produits qu'on peut espérer de leur exploitation en grand. — En médecine légale, *docimasie pulmonaire* [all. *Lungenprobe*], ensemble des épreuves auxquelles on soumet les poumons d'un fœtus, afin de constater s'il a respiré, et, par conséquent, s'il est sorti vivant du sein de sa mère, ou s'il était mort avant l'accouchement. 1° La *docimasie pulmonaire hydrostatique*, c'est-à-dire fondée sur les lois de la pesanteur de l'eau, consiste à mettre doucement les poumons, avec le cœur du fœtus, dans un vase rempli d'eau pure, assez spacieux pour que ces organes puissent flotter librement, et d'environ 33 centimètres de profondeur pour que la colonne du liquide soit proportionnée au volume et au poids des organes soumis à l'épreuve. Si ces organes tombent au fond de l'eau, c'est une preuve que les poumons ne contiennent pas d'air, qu'ils ont une grande pesanteur spécifique, qu'ils n'ont pas été distendus par l'air, que l'enfant n'a pas respiré, qu'il *est mort-né;* si, au contraire, ils surnagent, c'est une preuve que la respiration a eu lieu, que l'enfant *est né vivant*. L'épreuve hydrostatique est, de toutes les épreuves auxquelles on soumet les poumons, celle qui mérite le plus de confiance; mais encore n'est-elle point concluante. 2° *Procédé de Plouquet par la balance*. Il consiste à peser le corps de l'enfant, puis les poumons, qui, après la respiration, ont un poids double. Le rapport serait de $\frac{2}{70}$ s'ils ont respiré, et de $\frac{1}{70}$ s'ils n'ont pas respiré. 3° *Procédé de Daniell*. Il consiste à mesurer la circonférence de la poitrine, qui est plus grande chez un enfant qui a respiré que chez un enfant mort-né. 4° *Docimasie pneumo-hépatique*. Le rapport entre le poids des poumons et celui du foie est comme 1 : 3 avant la respiration, et comme 1 : 1 après la respiration. Tous ces procédés doivent être mis en usage simultanément, car on ne peut se fier absolument à aucun en particulier.

DOCIMASTIQUE. adj., et non **DOCIMASIQUE**. [*docimasticus*, it. *docimastico*]. Qui appartient à la docimasie.

DOCTEUR. s. m. [*doctor*, all. et angl. *Doctor*, it. *dottore*, esp. *doctor*]. — *Docteur en médecine* et *en chirurgie*. Médecin et chirurgien qui a acquis le droit d'exercer dans tout l'empire, en remplissant les conditions prescrites par les articles 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 10 mars 1803, ainsi que par les ordonnances et règlements qui s'y rapportent. Ces conditions sont : 1° D'être pourvu de diplômes de bachelier ès lettres et ès sciences, témoignant de connaissances élémentaires dans la littérature grecque, l'éloquence, la poésie latine et la poésie française, la philosophie, l'histoire et la géographie tant anciennes que modernes; 2° de témoigner de quatre années d'études assidues sur l'anatomie, la physiologie, la chimie, la physique et l'histoire naturelle médicale; la pharmacologie, l'hygiène, la pathologie chirurgicale et médicale; les opérations et appareils; la thérapeutique et les substances médicamenteuses; la médecine légale, les accouchements, les maladies des femmes en couches et des enfants nouveau-nés; 3° d'avoir, dans cinq examens sur les nombreux sujets qu'embrassent ces diverses sciences, répondu à la satisfaction des juges; 4° enfin, d'avoir terminé ces épreuves par un acte inaugural, appelé *thèse*, portant sur un

sujet choisi par le postulant. La capacité se démontre dans cette épreuve par l'argumentation. Le titre de docteur en chirurgie peut être acquis après celui de docteur-médecin en subissant un examen et une nouvelle thèse portant spécialement sur la chirurgie, ou *vice versâ* pour le titre de docteur en médecine ajouté à celui de docteur-chirurgien.

DOCTRINE. s. f. [*doctrina*, de *docere*, enseigner]. Ensemble des dogmes ou notions empruntées à la philosophie (V. PHILOSOPHIE *médicale*) qui dirigent un homme dans l'interprétation des faits qu'il observe (c'est-à-dire des objets et des phénomènes ou événements) et dans sa conduite. — *Doctrines médicales*. Ensemble de notions philosophiques qui ont successivement guidé les médecins dans l'interprétation des caractères de la substance organisée et de ses phénomènes, principalement envisagés au point de vue de leurs états accidentels ou morbides. Toute doctrine médicale doit avoir pour point de départ que tout phénomène suppose une substance qui en est le siége, et que le dérangement suppose l'ordre dont il est un changement. Par conséquent, toute doctrine médicale est nulle, qui ne repose pas sur la connaissance approfondie des phénomènes d'ordre organique ou vital, comme l'intelligence de ceux-ci exige de connaître la *substance organisée* (V. ce mot), amorphe ou figurée, qui les manifeste. Sans cela, en effet, il devient impossible de saisir les rapports nécessaires qui existent entre les altérations des organes ou de leurs usages d'une part, et de leur état normal d'autre part, rapports dont les formules constituent les lois de la pathologie (V. ANATOMIE *pathologique* et MALADIE). La *doctrine* donne la *méthode* dans l'examen des questions dominantes d'une science, comme à son tour la méthode trace l'*ordre* à suivre dans les études d'anatomie et de physiologie normales et pathologiques, qui lui-même suscite le choix et l'invention des procédés d'analyse anatomique, d'expérimentation physiologique et d'application thérapeutique dans la pratique de l'art. Telle est l'enchaînement logique des idées qui montre que, sans doctrine médicale, le praticien, forcément conduit au scepticisme, ne diffère des empiriques ou des charlatans que par le masque d'une dignité empruntée. On voit aussi par ce qui précède que la doctrine se distingue de la théorie, en ce que la première représente le faisceau des théories relatives aux diverses sciences qu'on fait concourir à un même but scientifique ou pratique : elle se place ainsi au-dessus de la seconde. Une doctrine bien fondée peut de la sorte dispenser, dans un cas donné, au moins pour un temps, de l'observation directe d'un certain nombre de faits de détail, lorsqu'il s'agit de les apprécier ou de les appliquer ; elle enseigne en même temps, avantage inestimable, à subordonner sans peine l'imagination ou le désir de la réussite à l'observation. — *Doctrine physiologique*. Doctrine médicale dans laquelle Broussais, considérant l'*irritabilité* comme une propriété naturelle de tous les organes, considérait toutes les maladies comme dues à un excès, une diminution ou une aberration de l'irritation. En dehors de l'hypothèse de l'*irritation* (V. ce mot), cette doctrine reste vraie en ce sens qu'il est aujourd'hui démontré que les maladies ne sont qu'un trouble des propriétés naturellement inhérentes à chacun de nos tissus. Pour les diverses doctrines médicales qui ont régné, voyez ANIMISME, HIPPOCRATISME, NUMÉRISME, ORGANICISME, SPIRITUALISME, STAHLIANISME, VITALISME, etc.

DODÉCAFIDE. adj. [*dodecafidus*]. Se dit d'une partie dont le limbe est divisé en douze segments.

DODÉCAGYNE. adj. [*dodecagynus*, de δώδεκα, douze, et γυνή, femme ; all. *zwölfweibig*]. Se dit d'une fleur qui a douze pistils, douze styles ou douze stigmates sessiles.

DODÉCAGYNIE. s. f. [*dodecagynia*, all. *Zwölfweiberei*, esp. *dodecaginia*]. Nom d'un ordre d'une des classes du système de Linné, comprenant des plantes qui ont douze pistils.

DODÉCANDRE. adj. [*dodecander*, de δώδεκα, douze, et ἀνήρ, mari ; all. *zwölfmännerig*]. Se dit d'une plante qui a douze étamines dans chaque fleur.

DODÉCANDRIE. s. f. [*dodecandria*, all. *Zwölfmännerei*, esp. *dodecandria*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de trois ordres comprenant des plantes qui ont douze à dix-neuf étamines.

DODÉCANDRIQUE. adj. V. DODÉCANDRE.

DODÉCAPÉTALÉ, ÉE. adj. [*dodecapetalatus*]. Se dit d'une fleur qui a douze pétales.

DODECAPHARMACUM. V. ONGUENT *des douze apôtres*.

DOGME. s. m. [*dogma*, δόγμα]. — *Dogmes médicaux*. Expression la plus élevée des connaissances médicales où puisse atteindre l'esprit humain à une époque donnée. Un dogme, pour mériter ce nom, doit satisfaire à trois conditions : il doit fournir l'idée générale exacte de l'organisation et des actes de l'économie ; il doit rattacher et subordonner l'étude des lésions et des troubles correspondant à la connaissance de l'état normal ; il doit enfin procurer ou faire apercevoir les moyens hygiéniques et thérapeutiques nécessaires pour améliorer la nature individuelle de chacun et rétablir l'état normal troublé. Faute de doctrines suffisamment appuyées sur l'ensemble des sciences fondamentales, il n'est pas de dogmes médicaux, parmi toutes les hypothèses qui ont été données comme tels, qui aient satisfait à ces trois conditions nécessaires. L'état de ces sciences mêmes, et surtout de la biologie, ne le permettait pas. Grâce aux progrès des moyens physiques et chimiques d'analyse et d'expérimentation, une conception générale de l'économie peut actuellement être donnée. Un ensemble de notions partant des données anatomiques les plus simples, des *principes immédiats* et de la *substance organisée* qu'ils constituent, passe successivement par l'étude des *tissus* et des *humeurs*, des *systèmes*, des *organes*, des *appareils*, et conduit à la connaissance de l'*organisme* enfin, considéré comme un tout, tant à l'état normal qu'à l'état morbide (V. ces mots, ANATOMIE et PHYSIOLOGIE). D'autre part, au point de vue dynamique, l'étude des propriétés spéciales élémentaires de la substance organisée et des actes des divers ordres de parties du corps, s'élève jusqu'à pouvoir établir une liaison constante entre les actes et leurs conditions d'accomplissement, entre les troubles des fonctions et les lésions des parties qui les accomplissent. Le dogme nouveau, éliminant de la physiologie et de la pathologie toutes les causes surnaturelles connues sous les noms d'archées, de fluide nerveux, de principe vital, etc., montre que tout obéit à des lois naturelles, propriétés immanentes des diverses formes ou dispositions élémentaires de la substance organisée. L'anatomie pathologique n'est plus indépendante de l'anatomie normale : celle-ci conduit naturellement à celle-là. La pathologie proprement dite ne montre aussi que des perturbations en plus, en moins, ou des aber-

rations des actes qu'étudie la physiologie. La médecine ne se sépare plus de la biologie, dont elle devient une partie. On comprend facilement dès lors comment, aidé de toutes les sciences inorganiques qui servent à étudier la biologie et à constater la liaison des altérations avec l'état normal, le dogme nouveau signale nettement les directions qu'il faut suivre, soit pour améliorer l'hygiène et la thérapeutique, soit pour sortir des essais presque toujours empiriques auxquels les anciennes hypothèses sur la nature des maladies condamnaient le médecin. On comprend en même temps comment cet ensemble de notions découlant aujourd'hui les unes des autres, étant le résultat de l'élaboration séculaire des diverses branches de la biologie qui, prises d'abord comme autant de choses séparées, ont été enfin coordonnées en une seule science, que cet ensemble, disons-nous, n'a pu surgir qu'après toutes les élaborations isolées; ce qui inspire du respect même pour les erreurs du passé, et permet d'apprécier, sans les admettre, celles du présent. V. PHILOSOPHIE *médicale*.

DOGMATIQUE. adj. [*dogmaticus*, de δόγμα, dogme, dérivé de δοκεῖν, penser; all. *Dogmatiker*, angl. *dogmatist*, esp. *dogmatico*]. Nom d'une secte ancienne de médecins, ainsi appelés parce qu'ils s'occupaient particulièrement à rechercher par le raisonnement l'essence même des maladies et leurs causes occultes, mais qui, par compensation et en vertu même de leurs idées, recommandaient l'étude de l'anatomie; tandis que les *empiriques* s'en tenaient strictement à l'expérience, c'est-à-dire aux faits observés, mais, ce qui contre-balançait la rectitude de leurs opinions, repoussaient l'étude de l'anatomie. — Dans le langage actuel, opinion de ceux qui ont une doctrine vraie ou fausse.

DOGMATISME. s. m. [*dogmatismus*, all. *Dogmatismus*, it. *dommàtismo*]. Doctrine des dogmatiques.

DOIGT. s. m. [*digitus*, δάκτυλος, all. et angl. *Finger*, it. *dito*, esp. *dedo*]. On appelle *doigts*, les cinq prolongements qui divisent l'extrémité de chaque main : le premier se nomme le *pouce*, le second l'*index*, le troisième le *médius* ou doigt du milieu, le quatrième le *doigt annulaire*, et le cinquième le *doigt auriculaire*. Chacun d'eux est formé de trois os, appelés *phalanges*, excepté le pouce, qui n'en a que deux. Les *doigts* du pied se nomment *orteils*. — *Doigt hippocratique*. Raccourcissement de la phalange unguéale avec élargissement et épaississement de la pulpe des doigts; en même temps, l'ongle s'incurve vers la région palmaire, et l'extrémité des doigts prend la forme de la grosse extrémité d'une massue ou mieux d'une tête de serpent. Ce travail de déformation est quelquefois lent; d'autres fois il se fait avec une certaine rapidité et peut alors s'accompagner d'un état douloureux. Il s'observe dans les cas d'affections diathésiques à leur dernière période, et particulièrement dans la phthisie à la troisième période dont cet état des doigts est parfois considéré comme pathognomonique. — *Doigt à ressort*. Affection décrite par Notta, dans laquelle, lorsque les doigts de la main sont fléchis, si le malade veut les étendre, le mouvement d'extension se fait bien pour ceux qui sont sains, mais pour ceux qui sont affectés le mouvement d'extension commence jusqu'à un certain degré, puis s'arrête tout à coup, et alors, soit que le malade contracte fortement les extenseurs, soit qu'avec l'autre main il leur vienne en aide, il se fait un mouvement brusque d'extension, comme si un obstacle venait d'être franchi, et l'extension se complète. Le même phénomène s'observe quelquefois dans la flexion, mais à un degré moindre. L'obstacle au mouvement d'extension pour l'index, l'annulaire et le médius, est déterminé par l'épaississement et l'induration du cul-de-sac de la synoviale qui tapisse les tendons fléchisseurs des doigts, et qui se trouve bridée par la bandelette fibreuse transversale de l'aponévrose palmaire.

DOIGTIER. s. m. [*digitale*, all. *Fingerling*, esp. *dedal*]. Espèce de fourreau en forme de doigt de gant, dont on revêt un doigt malade. — *Doigtier d'Asdrubali*. Petit instrument de fer à l'aide duquel on mesurait les dimensions du bassin. Placé au bout du doigt indicateur, il servait en quelque sorte à allonger ce doigt pour atteindre l'angle sacro-vertébral.

DOLABRIFORME. ad. [de *dolabra*, doloire, et *forma*, forme; all. *hobelförmig*, esp. *dolabriforme*]. En forme de doloire. Se dit, en botanique, des feuilles charnues, presque cylindriques à leur base, plates au sommet, ayant deux bords, l'un épais et rectiligne, l'autre circulaire et tranchant : ce qui leur donne quelque ressemblance avec l'instrument des tonneliers, appelé *doloire*.

DOLIC. s. m. [δόλιχος, dolic]. Genre de la famille des légumineuses papilionacées et de la tribu des phaséolées, qui contient un grand nombre d'espèces dont quelques-unes sont comestibles, comme le *Dolichos lablab*, L., et le *Dolichos chinensis*, L. Beaucoup d'autres sont cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement.

DOLICHOCÉPHALE. adj. et s. m. [de δολιχὸς, allongé, et κεφαλή, tête]. Retzius a donné ce nom aux races humaines dont la boîte crânienne, vue par sa partie supérieure, est ovale, la plus grande longueur l'emportant environ d'un quart sur la plus grande largeur, ou comme 9 : 7. Contour du crâne tronqué en avant, longueur augmentée en arrière par une bosse occipitale saillante; bosses surcilières très-développées; la plus grande largeur du crâne est le plus souvent au-dessous et un peu en avant des fosses pariétales qui, en avant du bord antérieur de l'occipital, sont peu saillantes en général ou manquent. Il les subdivise ainsi : 1° *Dolichocéphales orthognathes* (V. BRACHYCÉPHALE) : Suédois, Norvégiens, Danois, Germains, Scandinaves, Bretons, Irlandais, Français, pour l'Europe; Hindous, Géorgiens, en Asie; Nubiens, Abyssins, Berbères, en Afrique. 2° *Dolichocéphales prognathes* : Chinois, Japonais, pour l'Asie; Australiens, Amboiniens, Sandwichiens, dans la mer du Sud; Nègres, Cafres, Hottentots et Coptes, en Afrique; Groënlendais, Esquimaux, Kolonches, Iroquois, Hurons, Ottogamis, etc., dans l'Amérique septentrionale; Botocudos, Caraïbes, Guaranches, Aymaras, Huanches, Lyapatagons, pour l'Amérique méridionale; point en Europe. V. ESPÈCE et HOMME.

DOLOIRE. s. f. [*ascia*, *dolabra*, σκέπαρνον, all. *Sägspanbinde*, esp. *doladera*]. — *Bandage en doloire*. Celui dont les circonvolutions vont en biaisant, de sorte que chaque tour couvre les deux tiers du précédent. Les chirurgiens lui ont donné le nom de *doloire* parce qu'il représente l'obliquité du tranchant de cet instrument.

DOMBÉYACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, formée aux dépens des malvacées. Elle ne constitue pour certains botanistes qu'une simple tribu de la famille des byttnériacées, qui appartient elle-même au groupe des malvacées. Le genre *Dombeya*, qui lui sert de type, a

été dédié à Joseph Dombey, botaniste voyageur du XVIIIe siècle.

DOMESTICATION. s. f. [de *domesticus*, qui appartient à la maison]. Action d'amener, de réduire les animaux à l'état domestique. La domestication n'est point un fait accidentel ; ce n'est pas le hasard qui a soumis au joug de l'homme les espèces domestiques qui l'entourent aujourd'hui : la domesticité découle de la sociabilité, laquelle, à son tour, est instinctive. Tous nos animaux domestiques sont sociables : le chat forme, il est vrai, une exception ; dans la réalité, ce n'est qu'une exception apparente, car le chat n'est qu'apprivoisé; il n'est pas entièrement domestique. C'est dans les animaux supérieurs, dans les grands quadrupèdes, et surtout parmi les herbivores, que l'on trouve le véritable état de domesticité. Les effets de la domestication se manifestent dans les habitudes, dans les formes, dans les aptitudes, dans le caractère des animaux. A l'état sauvage, les animaux d'une même espèce, vivant sous un même climat, se ressemblent : même pelage, même conformation, mêmes goûts, etc., tandis que la variété est le signe de la domesticité. L'établissement des races, la transmissibilité, par voie de génération, des caractères acquis, est le signe constant de la domesticité ; les animaux, même ceux qui sont susceptibles de s'apprivoiser, ne forment pas de races. Aussi verrait-on bientôt les animaux perdre leurs caractères de race, et prendre des caractères en harmonie avec le climat, s'ils s'affranchissaient du joug de l'homme. Le nombre des espèces réduites en domesticité est peu considérable, il ne dépasse pas quarante. On pourrait l'accroître en essayant la domestication de quelques animaux sociables qui deviendraient auxiliaires ou alimentaires. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire considère comme pouvant être tentée la domestication de l'hémione, du zèbre, du dzigguetai, du tapir, de quelques kanguroos de la Nouvelle-Hollande, etc. V. ACCLIMATATION.

DOMPTE-VENIN. s. m. [*Asclepias vincetoxicum*, L., all. *gemeine Schwalbenwurzel*]. Plante de la pentandrie digynie, L., apocynées, J. Sa racine (*radix vincetoxici*) est composée de fibres longues, blanches, menues. Récente, elle a une odeur forte et une saveur âcre, désagréable, qu'elle perd peu à peu. Elle était autrefois regardée comme alexipharmaque ; aujourd'hui elle est rangée parmi les apéritifs et les diurétiques.

DONDOS. s. m. Variété d'albinos.

DORADE. s. f. Poisson du genre coryphène (*Coryphæna hippuris*, Cuv.), de l'ordre des acanthoptérygiens et de la famille des scombéroïdes, qui habite les hautes mers et que l'on retrouve dans la Méditerranée. C'est un des poissons auxquels on a donné le nom de *poissons toxicophores*, parce qu'on a admis que leur chair est naturellement vénéneuse (V. VÉNÉNEUX). — *Dorade de la Chine* ou *poisson rouge de la Chine*. C'est le poisson si commun dans les bassins des jardins publics. Il appartient à l'ordre des malacoptérygiens et à la famille des cyprinoïdes (qui a pour type la carpe), et porte le nom de *Cyprinus auratus*, L.

DORADILLE. s. f. V. CÉTÉRACH.

DORÈME. s. m. Genre de plantes ombellifères, ayant le port du panais, sécrétant une gomme-résine. Le *Dorema ammoniacum* (*oshac* ou *ooshac* des Perses, *Ferula hooshe*, Lindley, *Ferula persica*, Olivier, *Diserneston gummiferum*, Jaubert et Spach) fournit la *gomme ammoniaque*. V. GOMME-RÉSINE.

DOREUR. s. m. L'art du doreur au mercure a plusieurs sortes d'inconvénients. Les opérations qu'il comporte sont insalubres : 1° par la volatilisation du mercure ; 2° par le dégagement d'acide hyponitrique ; 3° par le contact des acides nitrique, sulfurique et cyanhydrique avec les mains des ouvriers ; 4° par le contact du mercure et du nitrate acide de mercure dans les mêmes circonstances ; 5° par la respiration possible de vapeurs de mercure, de vapeurs acides, de suie ou de cendres contenant des composés mercuriels. Différentes précautions ont été indiquées pour diminuer les actions insalubres auxquelles les doreurs sont exposés. L'emploi des procédés galvaniques dans la dorure met à l'abri de tous ces dangers ; mais il ne s'est pas encore généralisé. V. HYDRARGYRIE et INTOXICATION.

DORMITIF, IVE. adj. Qui provoque le sommeil. Synonyme d'*hypnotique*. V. ce mot.

DORONIC. s. m. [*doronicum*, all. *Gemswurzel*, it. et esp. *doronico*]. Genre de plantes synanthérées. Le *Doronicum pardalianches* jouit des mêmes propriétés que l'*arnica*.

DORSAL, ALE. adj. et s. m. [*dorsalis*, de *dorsum*, dos ; νωτιαῖος, angl. *dorsal*, it. *dorsale*, esp. *dorsal*]. Qui a rapport au dos. — *Vertèbres dorsales*. V. VERTÈBRES. — *Muscle grand dorsal* ou *très-large du dos* (lombo-huméral, Ch.). Il s'attache en bas, par une forte aponévrose, à la crête iliaque et à la face postérieure du sacrum ; en dedans, aux apophyses épineuses des vertèbres lombaires et des six ou sept dernières dorsales ; en dehors, à la face externe des trois ou quatre dernières côtes. Occupant ainsi la région lombaire et la partie inférieure du dos, il passe sur l'angle inférieur de l'omoplate et la partie postérieure de l'aisselle, et va se terminer par un fort tendon au bord postérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus. Il porte le bras en arrière et en dedans ; lorsque le bras est fixé, il élève les côtes et même le tronc. — *Long dorsal* ou *long du dos*. Mince et en pointe supérieurement, il s'attache à la face postérieure du sacrum, aux apophyses transverses des vertèbres lombaires et dorsales, et au bord inférieur des sept ou huit dernières côtes. Il maintient la colonne vertébrale dans sa rectitude, et la redresse lorsque le tronc est penché en avant. — *Face dorsale*, *région dorsale* ou *dos de la main*, *du pied*, *de la verge*, *de la langue*. La face convexe de ces parties. — *Artère* et *veine dorsales de la langue*. Rameaux de l'artère et de la veine linguales ; l'*artère dorsale de la verge* provient de la honteuse interne, et la *veine dorsale* s'ouvre dans les veines vésicales. — *Nerfs dorsaux*. V. RACHIDIEN et SPINAL.

DORSET (RACE). Race ovine du Dorsetshire, autrefois très-répandue en Angleterre. Elle est remarquable par sa précocité, sa fécondité, et l'aptitude des femelles à donner du lait. Sa toison est fine, courte et frisée, comme celle du mérinos. Cette race, rustique et docile, convient pour le parcage. Le dorset est généralement croisé avec le leicester et le southdown, et finira par disparaître.

DORSO-COSTAL. V. DENTELÉ.

DORSO-OCCIPITAL. V. COMPLEXUS (*grand*).

DORSO-SCAPULAIRE. V. RHOMBOÏDE.

DORSO-SUS-ACROMIEN. V. TRAPÈZE.

DORSO-TRACHÉLIEN. V. SPLÉNIUS *du cou*.

DORSTÉNIE. s. f. [*dorstenia*, de *Dorsten*, botaniste allemand]. Genre de plantes urticées, voisines des figuiers. V. CONTRAYERVA et DRAKE.

DOS. s. m. [*dorsum*, νῶτος, all. *Rücken*, angl. *back*, it. et esp. *dorso*]. Partie postérieure du tronc, depuis la dernière vertèbre cervicale jusqu'à la dernière lom-

baire. — Partie supérieure du nez, de la main, du pied, de la verge. — En botanique, partie élevée d'une strie, celle des faces d'une graine comprimée qui regarde les parois du péricarpe, face inférieure des feuilles.

DOSAGE. s. m. [angl. *dosage*]. Action de déterminer la dose d'un médicament ou de mettre la dose prescrite. — En chimie, détermination, en poids, des divers composants d'une substance. V. ANALYSE.

DOSE. s. f. [*præbium*, *dosis*, δόσις, de δίδωμι, je donne ; all. et angl. *Dose*, it. *dosa*, esp. *dosis*]. Quantité d'un médicament, soit simple, soit composé, qui doit être administrée à un malade, et que l'on exprime par le poids ou la mesure. On donne aussi ce nom à la quantité précise de chacun des ingrédients qui doivent entrer dans un médicament composé. Le mot *dose* appartient, dans le premier cas, à l'art de formuler ; dans le second, à la pharmacie. Toutes choses égales d'ailleurs, les doses doivent être d'autant moins fortes que les sujets sont moins âgés. En général, lorsque l'on indique, sans explication, à quelle dose doit être employée un médicament, cette dose est celle qui convient pour les individus de 20 à 60 ans ; on la fractionne pour les individus moins âgés : on en donne un douzième aux enfants de moins de 1 an, un sixième à ceux de 1 à 3 ans, un tiers à ceux de 3 à 7 ans, moitié à ceux de 7 à 14 ans, les deux tiers à ceux de 14 à 20 ans. On augmente ou l'on diminue encore ces doses selon que les individus sont forts ou faibles, et selon les tempéraments, les habitudes, les idiosyncrasies, etc. En général aussi, les doses doivent être moins fortes pour les femmes que pour les hommes. V. FORMULE.

Dose infinitésimale. V. HOMŒOPATHIE.

Dose réfractée. Mode d'administration des médicaments qui consiste à en faire prendre une quantité donnée en plusieurs fois, par petites portions, à des intervalles plus ou moins rapprochés selon l'espèce et selon le but qu'on veut atteindre. C'est ainsi que le sulfate de soude à haute dose est purgatif et à dose réfractée il est diurétique ; la digitale, éméto-cathartique à haute dose, est diurétique à dose réfractée, etc.

DOTHIÉNENTÉRIE, et non **DOTHINENTÉRIE**. s. f. [*dothienenteria*, de δοθιήν, bouton, et ἔντερον, intestin ; all. *Abdominal-typhus*]. Maladie de tout l'organisme, avec lésion spéciale de l'intestin, ou plutôt avec lésion des follicules isolés ou agglomérés qui abondent dans le dernier tiers de l'iléon : c'est une maladie accompagnée d'éruption intestinale, et non une maladie causée par cette éruption ; car on ne pourrait, sans une grande erreur, imputer les phénomènes morbides qui la constituent à la phlegmasie intestinale (Bretonneau). D'autres ont pensé que tous les symptômes de la dothiénentérie dépendent de la lésion intestinale ; que cette maladie, dont le caractère le plus remarquable est l'inflammation des glandes de Peyer et de Brunner, le boursouflement de la membrane muqueuse en forme de plaques gaufrées, la formation de pustules crevassées ou excavées, leur ulcération plus ou moins étendue, n'est qu'une forme de l'entérite aiguë, qui doit être désignée sous le nom d'*entérite folliculeuse*. La dothiénentérie est la *fièvre entéro-mésentérique* de Petit et Serres, la *gastro-entérite* de Broussais, la *fièvre* ou *affection typhoïde* de Louis et de Chomel, rangée antérieurement par Pinel dans les fièvres adynamiques ou ataxiques. Les travaux modernes ont mis la dothiénentérie dans la classe des fièvres, à côté du typhus, de la peste, de la fièvre jaune, des fièvres intermittentes et rémittentes, et en regard des fièvres éruptives, variole, rougeole, scarlatine, suette, etc. Ces fièvres se distinguent des phlegmasies en ce que, dans celles-ci, la fibrine du sang est augmentée, et, dans celles-là, diminuée. La dothiénentérie est une maladie générale présentant les caractères d'une fièvre continue, quelquefois rémittente, produite par *infection* ; constituée ordinairement par des périodes assez tranchées, au fond desquelles on observe la stupeur, une prostration considérable des forces, etc., etc. ; susceptible de présenter diverses formes suivant le tempérament des malades et les conditions particulières dans lesquelles ils se trouvent, et par suite de recevoir utilement, selon ces cas divers, différents traitements. Son caractère anatomique est une altération toute spéciale des plaques de Peyer, des follicules isolés de Brunner, et des ganglions mésentériques (V. TYPHIQUE). La fièvre typhoïde peut devenir contagieuse, comme le typhus, sous l'influence de l'agglomération, de la misère et des privations de tous genres. La contagion peut encore se manifester à la suite d'un contact immédiat et de longue durée. Cette fièvre ne se montre ordinairement qu'une seule fois sur les individus atteints, et se voit rarement au delà de trente à trente-cinq ans. La forme abdominale ou commune (*typhus abdominal* de plusieurs auteurs), est celle qui se caractérise au début par la diarrhée d'une certaine durée, avec ou sans colique, de l'anorexie, de la soif, des frissons erratiques, de la courbature et la céphalalgie ; puis, à la première période, par une bouche amère, pâteuse, par la perte de l'appétit, des nausées et des vomissements ; enfin, à la deuxième période, par une diarrhée persistante ou de la constipation, par du météorisme, du gargouillement, de la sensibilité abdominale et par l'éruption cutanée typhoïde. La stupeur et l'adynamie peuvent exister, mais à un faible degré, si ce n'est lorsque la terminaison fatale doit avoir lieu. On y distingue : 1° la forme muqueuse ou catarrhale, typhus gastrique des anciens ; 2° la forme bilieuse, gastrique, méningo-gastrique des auteurs. D'autres ont admis les formes inflammatoires, adynamiques et ataxiques, qui sont autant d'ordres de fièvre pour Pinel. Les autres ont proposé une division fondée sur la prédominance des symptômes cérébraux, abdominaux, pectoraux, et ont fait les formes cérébrales, abdominales, pectorales (Littré). D'autres ont cherché à classer la fièvre typhoïde d'après ses degrés et sa gravité, en ont fait des catégories différentes, et ont admis des cas légers, des moyens et des cas graves. La forme la plus grave, ou ataxique, consiste dans la diminution, la perversion ou l'accroissement des fonctions nerveuses principalement et du mouvement ; elle comprend les variétés suivantes : 1° fièvre typhoïde adynamique, 2° lente nerveuse, 3° sidérante, 4° ataxique proprement dite, 5° arthritique.

DOUBLE. adj. [*duplex*, all. *doppelt*, angl. *double*, esp. *doble*]. En botanique, *fleurs doubles*, celles dont les étamines et les pistils se sont convertis en pétales, soit naturellement, soit par la culture (V. DÉDOUBLEMENT). Ces fleurs renferment alors beaucoup plus de pétales qu'elles ne devraient en avoir ; mais la fécondation ne peut plus avoir lieu. — *Calice double*. Celui qui est entouré d'un involucre formant en quelque sorte un second calice. — *Périanthe double*. Celui qui est composé d'un calice et d'une corolle.

DOUBLE-QUARTE (FIÈVRE). V. FIÈVRE.

DOUBLE-QUOTIDIENNE (Fièvre). V. Fièvre.

DOUBLET. s. m. Sorte de loupe (instrument d'optique) composée de deux lentilles. Les *doublets* sont construits d'après ce principe que, pour des lentilles de même longueur focale, l'aberration de sphéricité est plus grande (et par conséquent la largeur du champ de vision distincte moindre) pour une lentille biconvexe que pour une lentille plano-convexe, recevant par



Fig. 137.

sa face plane un faisceau de rayons parallèles. On a reconnu, d'autre part, que deux lentilles superposées produisent une aberration de sphéricité beaucoup moindre qu'une seule lentille dont la longueur focale est égale à celle de l'assemblage des deux premières. Le doublet, comme la loupe, est un *microscope* simple, c'est-à-dire ne renversant pas les objets (Fig. 137).

DOUBLE-TIERCE (Fièvre). V. Fièvre.

DOUCE-AMÈRE. s. f. [*Solanum dulcamara*, L., all. *Bittersüss*, angl. *bittersweet*, *woody nightshade*, it. et esp. *dulcamara*]. Sous-arbrisseau du genre *Morelle* (pentandrie monogynie, L., solanées, J.), qui pousse des tiges grêles et sarmenteuses de 1 à 2 mètres de hauteur, d'une odeur forte et désagréable lorsqu'elles sont fraîches, inodores quand elles sont sèches, d'une saveur un peu amère, laissant un arrière-goût sucré. On emploie les jeunes rameaux, soit en décoction (16 gram. à 32 gram. dans 1 kilogr. d'eau), soit sous forme d'extrait (à la dose de 25 à 50 centigr., que l'on augmente peu à peu), contre les affections dartreuses, le rhumatisme chronique, la goutte, etc. Desfosses en a obtenu, outre la solanine, une matière particulière à laquelle il a donné le nom de *dulcamarine;* ce prétendu principe nouveau n'est sans doute que la matière sucrée et incristallisable de la réglisse, retenant une petite quantité de solanine.

DOUCHE. s. f. [all. *Douche*, angl. *douche*, *shower-bath*, it. *doccia*]. Colonne de liquide d'une hauteur et d'un diamètre déterminés qu'on dirige sur une partie du corps, à laquelle elle communique une secousse proportionnée à sa force et à la distance entre cette partie et le réservoir. Lorsque la colonne du liquide tombe verticalement, la *douche* est dite *descendante;* lorsque la colonne de liquide est dirigée horizontalement, la *douche* est *latérale;* lorsqu'elle arrive de bas en haut, la *douche* est *ascendante*. Dans les deux premiers cas, le réservoir est assez élevé, et le diamètre du tuyau considérable, ce qui produit un courant rapide et volumineux, et constitue la *douche* proprement dite; dans le dernier, le réservoir peu élevé, le tuyau d'un petit diamètre, produisent une sorte d'injection que l'on dirige particulièrement dans le rectum ou le vagin, et contre le col de l'utérus. Les *douches* diffèrent des *affusions* en ce que, dans celles-ci, le liquide vient d'un point plus rapproché de la partie sur laquelle il est dirigé. Les douches déterminent un ébranlement particulier du système nerveux et une sensation profonde, dont on tire partie dans le traitement de l'aliénation mentale. C'est un moyen précieux dans la plupart des engorgements chroniques des viscères, dans les rhumatismes chroniques, la roideur des articulations, etc. V. Hydrothérapie. — *Douche d'air ou de gaz.* Celles dans lesquelles le jet d'eau est remplacé par un courant d'air chaud ou de gaz acide carbonique. — *Douche oculaire.* Douche froide que l'on pratique trois ou quatre fois par jour, ou même un plus grand nombre de fois, suivant l'intensité de l'inflammation, sur le globe oculaire, à l'aide d'un siphon recourbé plongeant dans un vase plein d'eau et placé sur un meuble élevé ou sur les barreaux supérieurs d'un lit destiné à cet usage. La douche seule, suffisante quand la conjonctive purulente est prise au début, est accompagnée, dans les cas graves et lorsque la sécrétion purulente est établie, de l'instillation faite deux fois par jour de quelques gouttes de collyre au nitrate d'argent (4 grammes pour 30 grammes d'eau distillée). — *Douche de vapeur.* Celle dans laquelle c'est un jet de vapeur qui est projeté sur la partie douloureuse au lieu d'un jet d'eau.

DOULEUR. s. f. [*dolor*, ἄλγος, ὀδύνη, all. *Schmerz*, angl. *pain*, it. *dolore*, esp. *dolor*]. Impression anomale et pénible reçue par une partie vivante et perçue par le cerveau. La douleur est un degré de toute sensation quelconque, soit externe, spéciale ou générale, soit interne; mais ce n'est point une espèce particulière de sensation comparable à la gustation ou à l'odorat. Les douleurs sont aussi diverses que les sensations normales, et proviennent, soit du mode d'action de l'agent qui cause l'impression, soit de l'état de l'appareil qui reçoit et transmet celle-ci, comme on le voit dans le cas de l'enlèvement de l'épiderme ou dans les cas de photophobie, soit de l'état du cerveau qui perçoit, toutes les autres conditions étant normales. L'état du cerveau qui porte le nom de douleur est aussi produit quand les divers tissus en relation avec lui par l'intermédiaire des nerfs ont leur mode d'activité gêné ou dérangé par quelque cause que ce soit, et surtout empêché (muscles, etc.). Enfin un genre de douleur fort intense est le mode anormal d'innervation résultant: 1° de la non-satisfaction des besoins, soit qu'ils aient les appareils de la vie organique pour point de départ, ou que ce point de départ soit la partie du cerveau même qui préside aux instincts; 2° de l'impossibilité d'exercer les facultés d'*entendement* et d'*expression* (V. ces mots), ou les facultés déterminant l'accomplissement des actes qui ont été conçus (V. Caractère). On a donné à la douleur des dénominations relatives à la partie qui en est le siége: on l'appelle *odontalgie*, lorsqu'elle affecte les dents; *otalgie*, lorsqu'elle a son siége dans l'oreille. La douleur de tête est appelée *céphalalgie*, quand elle est aiguë; *céphalée*, lorsqu'elle est chronique; *hémicrânie*, quand elle n'occupe qu'un côté de la tête. La douleur des mamelles s'appelle *mastodynie;* celle de l'estomac, *cardialgie* et *gastrodynie;* celle des intestins, *colique;* celle de la rate, *splénalgie;* celle des reins, *néphralgie*. — *Sens de la douleur* (V. Sens). — *Douleurs* (s. f. pl.). Communément :

1° les douleurs du premier temps de l'*accouchement* (V. ce mot); 2° des douleurs articulaires, musculaires ou névralgiques fixes ou mobiles qui se manifestent dans telle ou telle région selon les sujets, principalement chez ceux qui ont eu des névralgies, des rhumatismes, ont été exposés aux intempéries des saisons, ou ont souvent dormi en plein air, comme les soldats, les marins, les bateliers, débardeurs, chasseurs, etc. Celles-ci reparaissent avec chaque changement de temps, semblent souvent plus vives la nuit que le jour, parce que l'attention n'en est pas détournée par l'activité physique ou intellectuelle, diminuent sous l'influence de l'exercice musculaire. Les frictions sèches ou avec des liquides stimulants tels que les essences, l'alcool, etc., l'usage de la flanelle, les douches chaudes et surtout les eaux sulfureuses, en éloignent les retours ou les font disparaître.—*Douleurs scorbutiques*. V. SCORBUT.

DOURINE. s. f. Nom donné par les Arabes au *mal de coït*. V. MAL.

DOURRA. s. m. Nom donné en Abyssinie, sur les bords de la mer Rouge, à l'*Andropogon sorghum*, Brotero, céréale dont se nourrissent les habitants de Berbera.

DOUVE. s. f. [all. *Bindwurm*]. Nom vulgaire d'entozoaires du genre *Distome* (V. ce mot). — *Douve du foie* (*Distoma hepaticum*, Abilgaard, Zeder; *Fasciola hepatica*, L.). Corps blanchâtre sale, plus ou moins teint de brun, suivant l'âge; il est long de 10 à 30 millimètres, large de 4 à 13 millimètres; ovale-oblong ou lancéolé, obtus, plus large et arrondi en avant, où il se prolonge en une sorte de cou conique, court; rétréci en arrière en forme de feuille; tégument parsemé d'épines et de lamelles; ventouse postérieure (V. DISTOME) à orifice triangulaire; intestin à deux branches ramifiées (fig. 137). Cet entozoaire se trouve fréquemment en grande quantité dans les canaux biliaires du mouton, dans la vésicule du fiel, et, accidentellement, dans l'intestin. On l'a trouvé aussi chez la plupart des ruminants, l'écureuil, le lièvre, le kanguroo, le cochon, très-rarement chez le cheval et l'âne, enfin chez l'homme. On dit en avoir trouvé dans la veine porte de l'homme, où ils étaient arrivés sans doute par *pénétration* (V. ce mot). — *Douve* ou *distome lancéolé* (*Distoma lanceolatum*, Mehlis, *Fasciola lanceolata*, Rudolphi). Il a été très-souvent pris pour le jeune du précédent, parce qu'il se trouve chez les mêmes animaux (surtout chez le chat) ordinairement mêlé avec les individus de la *douve* proprement dite. Corps demi-transparent, long de 10 millimètres au plus, large de 2 millimètres et demi à peine; plan, lancéolé, obtus en arrière, aminci en avant, mais non prolongé en forme de cou; tégument lisse; ventouse postérieure orbiculaire; intestin à deux branches simples non ramifiées, longitudinales, droites et simples. V. CYSTICERQUE.

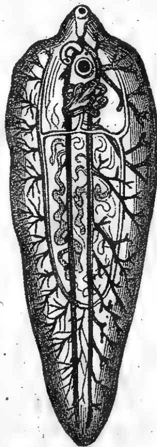


FIG. 137.

DOUVE. s. f. Nom vulgaire de deux espèces de renoncules qui croissent dans les marais, et qui sont très-nuisibles aux bestiaux. L'une, la *petite douve*, est le *Ranunculus flammula*, L.; l'autre, la *grande douve*, est le *Ranunculus lingua*, L.

DRACIQUE, DRACONIQUE ou **DRACONYLIQUE** (ACIDE). V. ANISIQUE.

DRACOL. s. m. V. ANISOL.

DRACONINE et **DRACINE**. s. f. Matières encore peu étudiées, qu'on a extraites du *sang-dragon*.

DRACONTIASE. s. f. [de δρακόντιον, petit dragon]. Maladie fréquente en Afrique, en Asie et en Amérique, surtout parmi les esclaves, et causée par des vers qui se logent sous la peau. V. DRAGONNEAU.

DRACONTISOME. s. m. [de δράκων, dragon, et σῶμα, corps]. Genre de monstres unitaires de la famille des célosomiens, nommé ainsi parce qu'il présente de l'analogie avec la disposition des petits reptiles iguaniens appelés *dragons*.

DRACONTIUM. s. m. Le *Dracontium polyphyllum*, L. (en tahitien, *téré*), renferme dans des tubercules farineux une essence qui produit la vésication en quelques minutes. Les naturels des îles de la Société mangent ces tubercules après les avoir fait bouillir dans l'eau.

DRACONYLE. s. m. Hydrogène carboné solide, blanc, obtenu par Glenard et Boudault dans la distillation du sang-dragon. ($C^{14}H^7$.)

DRACYLE. s. m. V. BENZOÈNE.

DRAGÉE. s. f. [all. *Dragee*]. Les *dragées* sont des amandes douces, des graines d'anis, ou de menus fruits confits, recouverts d'un sucre dur et très-blanc. On fait des *dragées vermifuges* en substituant aux amandes le semen-contra. On fait des *dragées purgatives* avec le jalap, des *dragées diurétiques* (dragées de Saint-Roch) avec les baies de genièvre, etc.

Dragées de Keyser. Pilules antisyphilitiques, composées d'acétate de mercure, de manne, d'amidon, de gomme arabique et de mucilage de gomme adragant.

DRAGÉIFIER. v. a. En pharmacie, recouvrir des pilules d'une couche de sucre ou de gélatine pour leur donner l'aspect et l'inaltérabilité des dragées.

DRAGEON. s. m. [*stolo*, all. *Ausläufer*]. Branche qui s'échappe en rampant du pied d'une plante ou du tronc d'un arbre, et qui prend racine à quelque distance.

DRAGON. s. m. Dans l'ancienne hippiatrique, tache blanchâtre qui se dessine dans le cristallin du cheval, lorsque la cataracte commence à s'y former.

DRAGONNEAU. s. m. [*Dracunculus Persarum*, Kæmpfer, *Gordius medinensis*, L., *Filaria medinensis*, Gmelin, all. *Fadenwurm*, angl. *guineaworm*, esp. *dragoncillo*]. V. FILAIRE *de Médine* et GORDIACÉ.

DRAGONNIER. s. m. [*dracæna*]. Genre d'arbres de la famille des asparaginées ou smilacées, à fleurs grandes, blanches, jaunes ou violettes, et disposées en grappes. Une espèce, le *Dracæna terminalis*, L., ou *ferrea*, L., a des feuilles d'un rouge pourpre foncé. On a cru longtemps, mais à tort, qu'une partie du *sang-dragon* des pharmacies était fournie par le *D. draco*, L., grand arbre de l'Inde et des îles Canaries.

DRAIN. s. m. En chirurgie, tube métallique ou formé de substances flexibles, comme celles des sondes uréthrales, de la gutta-percha, du caoutchouc, destiné au *drainage chirurgical*.

DRAINAGE. s. m. [angl. *to drain*, égoutter]. Opération qui consiste à extraire l'humidité des terres à l'aide de saignées plus ou moins profondes que l'on ouvre dans le sol et que l'on referme après avoir placé

à leur partie inférieure de petits canaux ou *drains* légèrement inclinés et formés ordinairement par des tuyaux de terre cuite qui sont posés bout à bout. L'eau s'égoutte incessamment par les interstices de ces canaux, qui l'emportent en un point déterminé. Les avantages sont : 1° l'approfondissement de la couche productive, résultat qui s'explique par l'abaissement et le courant incessamment produits dans la nappe liquide souterraine, et par l'ameublement qu'effectue la circulation continuelle de l'eau de haut en bas ; 2° l'aérage constant du sol à travers les nombreux interstices créés et entretenus par l'égouttement régulier ; 3° l'élévation de température moyenne du sol, due à une utilisation plus complète de la chaleur solaire, qui n'est plus occupée à volatiliser une partie de l'eau contenue dans le sol ; 4° la facilité qu'offre le drainage à l'utilisation de l'eau amenée par les pluies sur une grande surface ; 5° l'action efficace que le drainage exerce sur l'assainissement de l'air, par la quantité de vapeur aqueuse qu'il empêche de se former. — *Drainage chirurgical* (Chassaignac). Opération qui consiste à placer une ou plusieurs sondes métalliques ou de caoutchouc pour vider le fond d'un abcès placé plus bas que son ouverture, ou faciliter l'écoulement du pus dans les cas de phlegmons profonds des membres, etc.

DRAKE. s. m. — *Racine de drake*. Cette racine diffère du *contrayerva officinal* (V. CONTRAYERVA) par

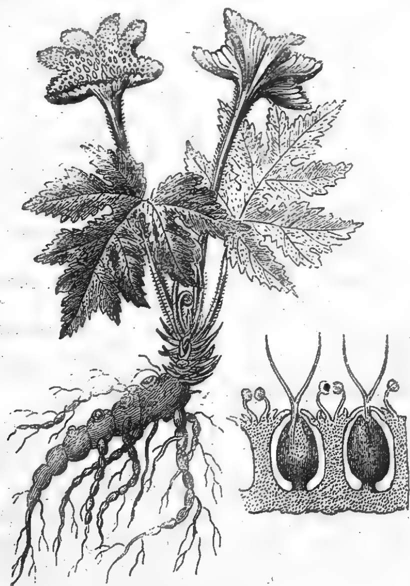


FIG. 138.

sa forme (Fig. 138) noueuse et tout à fait irrégulière, par sa couleur noirâtre au dehors et son manque d'odeur. C'est elle (et non le *contrayerva officinal*) qui est fournie par le *Dorstenia contrayerva*, L. (Fig. 138), et peut-être aussi par le *Dorstenia Houstoni*, L., et le *Dorstenia drakena*, L., famille des morées ou mûriers. Son nom lui vient de celui de Drake, qui, le premier, l'a rapportée du Pérou.

DRAPEAU. s. m. Nom vulgaire du *ptérygion*. — Bandage destiné à maintenir un appareil sur le nez. V. ÉPERVIER.

DRASTIQUE. adj. et s. m. [*drasticus*, δραστικός, efficace, formé de δράω, j'agis, j'opère ; all. *drastisch*, angl. *drastic*, it. et esp. *drastico*]. Les purgatifs énergiques, tels que le jalap, la bryone, la soldanelle, le nerprun, la coloquinte, l'élatérium, la gratiole, l'ellébore, la scammonée, la gomme-gutte, l'euphorbe, divers sels métalliques.

DRÈCHE. s. f. [all. *Malz*]. Orge fermentée dont on a arrêté la germination au moyen de la chaleur, et que l'on emploie pour la préparation de la bière. On en fait usage comme antiscorbutique.

DRESSÉ, ÉE. adj. [*erectus*, all. *aufrecht*]. Se dit, en botanique, de tout ce qui est perpendiculaire au plan de sa base. — *Tige dressée*. Celle qui s'élève de la racine perpendiculairement à l'horizon. — *Feuille dressée*. Celle dont la direction approche plus ou moins de celle de la tige ou du rameau qui la porte. — *Calice dressé*. Celui dont les divisions s'élèvent peu à peu parallèlement à l'axe rationnel de la fleur.

DRIF ou **DRIFF**. s. m. Médicament analogue à la pierre de Butler, et ayant la propriété merveilleuse de combattre les maladies par une influence immatérielle (Van Helmont).

DRIMYRRHIZÉES. s. f. pl. V. AMOMÉES.

DROGUE. s. f. [all. *Heilstoff*, angl. *drug*, it. et esp. *droga*]. Matières premières avec lesquelles les pharmaciens préparent les médicaments officinaux et magistraux. Les *drogues* sont donc les *médicaments simples*, c'est-à-dire tels qu'on les trouve dans le commerce. Ce sont des produits immédiats ou des parties de végétaux, comme les feuilles, les fleurs, les racines, les gommes, etc. ; ou des produits animaux, comme le musc, le castoréum, etc. ; ou enfin des produits manufacturés, comme l'acétate de plomb, le chlorhydrate d'ammoniaque, etc. Par extension, on a vulgairement appellé *drogues*, toutes les substances médicamenteuses.

DROGUERIE. s. f Désignation collective des diverses espèces de drogues et des lieux où on les conserve.

DROGUIER. s. m. Collection d'échantillons de médicaments simples, rangés dans un ordre méthodique.

DROGUISTE. s. m. [*pharmacopola*, all. *Materialist*, esp. *droguista*]. Qui fait le commerce des drogues, qui vend les matières premières avec lesquelles les pharmaciens préparent les médicaments.

DROIT, OITE. adj. [*rectus*, ὀρθός, all. *gerade*]. Se dit des parties dont la direction est de haut en bas, ou de bas en haut, quand le corps se trouve debout. — En botanique, *droit* diffère de *dressé*, parce qu'il indique seulement que la partie n'a aucune courbure, quelle que soit sa direction, verticale, oblique ou horizontale. L'*ovule droit* (*orthotrope*, *homotrope* ou *atrope*) est celui dont le développement a lieu d'une manière égale sur tous les points de sa périphérie, qui ne présente ni courbure ni raphé, et chez lequel l'*exostome* (qui, plus tard, devient *micropyle*) occupe l'extrémité de l'ovule opposée à la chalaze, laquelle se confond avec le hile (ex. : les *orties*, les *polygonées*, etc.). — En anatomie, nom d'un grand nombre de muscles.

Droit abdominal (sterno-pubien, Ch.). Situé à la partie externe de l'abdomen et séparé de celui du côté opposé par la ligne blanche, il s'attache supérieurement aux cartilages des trois dernières vraies côtes, et inférieurement au pubis par un tendon dont le bord externe se continue avec le *fascia transversalis*. On y remarque trois ou quatre intersections aponévro-

tiques. Il fléchit l'un sur l'autre le bassin et la poitrine.

Droit antérieur de la cuisse (ilio-rotulien, Ch.). Il s'étend de l'épine iliaque antérieure inférieure et de la cavité cotyloïde à la rotule, et fléchit la cuisse sur le bassin, ou étend la jambe sur la cuisse.

Droit antérieur (grand) de la tête (grand trachélo-sous-occipital, Ch.). Étendu des apophyses transverses des 3e, 4e, 5e et 6e vertèbres cervicales à l'apophyse basilaire.

Droit antérieur (petit) de la tête (petit trachélo-sous-occipital, Ch.). Plus profond que le précédent, s'attache à la partie externe et latérale de l'atlas et à la surface basilaire.

Droit externe de l'œil. Étendu de la petite aile du sphénoïde à la partie externe du pourtour de la sclérotique.

Droit inférieur de l'œil. Étendu de la petite aile du sphénoïde au pourtour inférieur de la sclérotique.

Droit interne de la cuisse (sous-pubio-prétibial, Ch.). Il va de la branche descendante du pubis à la partie supérieure, interne et antérieure du tibia. Il agit comme fléchisseur de la jambe et adducteur de la cuisse.

Droit interne de l'œil. Étendu de la petite aile du sphénoïde à la partie interne du pourtour inférieur de la sclérotique.

Droit latéral de la tête (atloïdo-sous-occipital, Ch.). Il va de l'apophyse transverse de l'atlas à l'occipital, derrière la fosse jugulaire.

Droit postérieur (grand) de la tête (axoïdo-occipital, Ch.). Il s'insère au sommet de l'apophyse épineuse de l'axis et au-dessous de la ligne courbe inférieure de l'occipital.

Droit postérieur (petit) de la tête (atloïdo-occipital), Ch.). Situé au-dessous du précédent, il va de l'arc postérieur de l'atlas à la ligne courbe occipitale inférieure.

Droit supérieur de l'œil. Étendu de la partie supérieure et externe de la gaîne du nerf optique à la partie supérieure du pourtour de la sclérotique ; c'est le plus petit des quatre muscles droits de l'œil.

DROMADAIRE. s. m. [*dromedarius*, grec δρόμας, de δρόμος, course]. Quadrupède du genre chameau, famille des camélidées, ordre des ruminants. Le *dromadaire* (*Camelus dromedarius*, L.) se distingue du véritable chameau par la bosse unique qu'il porte au milieu du dos, d'où le nom de chameau à une bosse, par opposition à la dénomination de chameau à deux bosses que porte le véritable chameau. C'est le dromadaire qui sert de moyen de transport.

DROPACISME. s. m. [*dropacismus*, δρωπακισμός]. Application d'un emplâtre de poix pour arracher les cheveux; évulsion des cheveux par le moyen de cet emplâtre. V. ÉPILATION.

DROPAX. s. m. [δρῶπαξ, all. *Pechpflaster*]. Emplâtre de poix qui sert à arracher les cheveux, et qu'on désigne vulgairement sous le nom de *calotte*.

DROSOMÈTRE. s. m. [de δρόσος, rosée, et μετρεῖν, mesurer; all. *Thaumesser*]. Instrument qu'on a proposé pour mesurer la rosée.

DRUPACÉ, ÉE. adj. [*drupaceus*, all. *steinfruchtartig*]. Se dit, en botanique, d'un péricarpe dont l'endocarpe est dur et revêtu d'une écorce séparable ou distincte, à peine charnue.

DRUPAIRE. s. m. Mot proposé (mais inusité) pour désigner un fruit drupacé à plusieurs lobes distincts provenant d'autant de loges d'un seul ovaire.

DRUPE. s. f. [*drupa*, proprement olive mûre, de δρυπετής, qui signifie *tombant de l'arbre* ; all. *Steinfrucht*, angl. et esp. *drupa*]. Fruit charnu, indéhiscent, qui renferme un noyau formé par l'endocarpe endurci, auquel s'est jointe une partie plus ou moins épaisse du sarcocarpe. Quelques auteurs font *drupe* du masculin.

DRUPÉOLE. s. f. [*drupeola*, all. *Steinfrüchtchen*]. Drupe plus petite qu'un pois.

DRUPÉOLÉ, ÉE. adj. [*drupeolatus*]. Qui a l'apparence d'une petite drupe, par sa nature succulente en dehors et ligneuse en dedans.

DRYADÉES. s. f. pl. Tribu des rosacées, contenant les *framboisiers*, *ronces*, *fraises*, *potentilles*, etc.

DSUDAM ou **MADSINDAM**. V. ÉLÉPHANTIASIS.

DUALISME. s. m. [*dualismus*, de *dualis*, binaire]. Synonyme de *théorie binaire* ou *théorie des combinaisons binaires*. Théorie chimique d'après laquelle Lavoisier d'abord, et Berzelius ensuite, supposent que, les sels étant des composés binaires formés par la combinaison d'un acide et d'une base, tout autre composé a une disposition moléculaire semblable. On donne ce nom au fait général de la combinaison deux à deux des équivalents des corps simples, d'où résulte un nouveau corps dont l'équivalent n'est plus simple ; mais celui-ci, en se combinant avec un autre corps, se comporte généralement comme s'il était simple. Ainsi, d'après ce fait, il n'y aurait pas de groupes d'atomes formés de 3 ou de 4 atomes unis ensemble avec une égale intensité, mais seulement des atomes unis deux à deux, et l'équivalent du composé binaire ainsi formé s'unirait à un autre formé de la même manière. A son tour, l'équivalent de ce corps formé de 4 atomes (quelquefois appartenant à quatre corps élémentaires différents) peut se composer avec l'équivalent d'un autre, composé de 2 ou 4 atomes. On voit, d'après cela, qu'il y a des *corps binaires*, *ternaires*, *quaternaires*, etc., corps élémentaires différents, mais les *combinaisons* sont *toujours binaires*, se font deux à deux ; il n'y a pas de *combinaisons ternaires*, *quaternaires*, etc. L'alun ammoniacal, par exemple, est un corps ou composé quinquénaire, c'est-à-dire formé : 1° d'azote, 2° d'hydrogène, 3° d'oxygène, 4° de soufre, 5° d'aluminium. L'équivalent de ce corps renferme cinq éléments ; mais leur combinaison n'est pas quinquénaire ; ils ne forment pas un groupe moléculaire ou atomique homogène de cinq éléments. On démontre en effet, en chimie, qu'il est formé par la combinaison binaire du sulfate d'ammoniaque ($AzH^3.HO$) SO^3 avec le sulfate d'alumine ($Al^2O^3.3SO^3$), et l'équivalent de ce sulfate double est combiné à son tour avec 24 équivalents d'eau, 24HO. Ainsi nous avons d'abord AzH^3, première combinaison binaire, combinée *binairement* avec HO, deuxième combinaison binaire. Le corps qui en résulte est combiné à son tour binairement avec SO^3, troisième combinaison binaire du composé ; et ainsi des autres pour toute la formule, qui est ($AzH^3.HO$), $SO^3 + Al^2O^3.3SO^3 + 24HO$. Cette théorie, qui a rencontré ses plus grandes difficultés dans les composés organiques, les a vues levées en grande partie par les travaux de Berthelot.

DUALISTE. adj. et s. m. Celui qui admet l'existence de deux affections virulentes distinctes dans celles qui, naguère, étaient décrites sous le seul nom de syphilis.

DUALITÉ. s. f. [de *dualis*, double]. Qualité de ce qui est double. — *Dualité du virus syphilitique.* Ricord, croyant que tout chancre peut s'indurer s'il est placé dans certaines conditions de réceptivité, admit un seul virus syphilitique (*théorie de l'unicité*). C'est Bassereau (1852) qui a distingué le *chancre infectant* du *chancre simple*, et a précisé le premier les caractères qui les séparent. De là la *théorie de la dualité* du virus syphilitique. Aujourd'hui, on ne range plus parmi les maladies virulentes le *chancre* ou *chancroïde* (V. ce mot) qui est inoculable, mais qui reste un accident local et qui n'a pas d'incubation; il ne se transmet pas à toute la substance; en un mot, il ne produit pas l'état général ou constitutionnel des maladies virulentes (variole, vaccine, rage, charbon, infection par piqûre anatomique, morve, farcin, syphilis); ce chancre se place, parmi les maladies vénériennes, à côté de la blennorrhagie et, d'une manière générale, à côté des autres affections locales inoculables ne se généralisant pas, telles que la conjonctivite des nouveau-nés et des armées, dans lesquelles toutes le pus ou les mucus de la région malade transmettent l'affection au point où ils sont inoculés.

DUCTILE. adj. [*ductilis*, de *ducere*, conduire; all. *dehnbar*, angl. *ductile*, it. *duttile*, esp. *ductil*]. Qui peut s'allonger et s'étendre.

DUCTILITÉ. s. f. [*ductilitas*, all. *Dehnbarkheit*, angl. *ductility*, it. *duttilità*, esp. *ductilidad*]. Propriété qu'ont certains corps, des métaux surtout, de s'étendre par l'effet de la pression, de la percussion, de la tension, ou de la traction, et de conserver sensiblement, quand la force a cessé d'agir sur eux, la forme qu'ils ont ainsi reçue.

DUELECH ou **DULECH**. s. m. Nom donné par Paracelse au calcul formé dans le rein en vertu de prétendues combinaisons de l'urine altérée et de deux sels ou deux esprits.

DULCIFIER. v. a. [*dulcorare*, *edulcorare*, all. *versüssen*, it. *dolcificare*]. Adoucir, rendre doux, tempérer l'âcreté d'un liquide en le mêlant avec un autre liquide plus doux. On dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool.

DULCINE ou **DULCITE**. s. f. V. Dulcose.

DULCITANE. s. f. Sous l'influence de la chaleur, la dulcite peut perdre une molécule d'eau, et donner la dulcitane, que l'on isole en la dissolvant dans l'alcool ($C^6H^{12}O^5$). Abandonnée à l'air libre, la dulcitane, qui est sirupeuse, se transforme en cristaux de dulcite. Chauffée avec les acides, elle s'y combine et donne les mêmes composés neutres que la dulcite (dulcitanides).

DULCOSE. s. f. Matière sucrée venant de Madagascar (Laurent), cristallisable en prismes rhomboïdaux obliques, insoluble dans l'alcool. Elle n'exerce pas d'action sur la lumière polarisée; elle n'éprouve pas la fermentation alcoolique. ($C^{14}H^{14}O^{12}$ ou $C^7H^{14}O^6$.)

DUMASINE. s. f. Huile empyreumatique découverte par Robert Kane, produite en même temps que l'acétone dans la distillation de l'acétate de chaux; ainsi nommée en l'honneur du chimiste français Dumas. ($C^{20}H^{16}O^2$.)

DUODÉNAL, ALE. adj. [esp. *duodenal*]. Qui appartient ou a rapport au duodénum : *artères* ou *veines duodénales*. V. Glandes *de Brunner*.

DUODÉNITE. s. f. [*duodenitis*, all. *Zwölffingerdarm-Entzündung*, esp. *duodenitis*]. Inflammation du duodénum. Quelques auteurs ont décrit une duodénite aiguë ou chronique; mais il est très-douteux que cette phlegmasie puisse exister isolément : elle se lie communément à la gastrite ou à l'entérite, et ses symptômes se confondent avec ceux de l'une et de l'autre de ces maladies. V. Entérite et Gastrite.

DUODÉNUM. s. m. [*duodenum*, de *duodeni*, douze; *ventriculus succenturiatus*, δωδεκαδάκτυλον, all. *Zwölffingerdarm*, it. et esp. *duodeno*]. Première portion de l'intestin grêle, ainsi appelée parce que sa longueur est d'environ douze travers de doigt. Cet intestin suit immédiatement l'estomac, et communique avec lui par le pylore. Il se dirige d'abord en arrière et à droite, vers le col de la vésicule biliaire; puis il descend presque perpendiculairement, et répond en arrière au corps des vertèbres lombaires et au rein droit, et en dedans au pancréas. Sa troisième portion, dirigée transversalement à gauche, se continue avec le jéjunum. A l'intérieur, il présente un grand nombre de replis circulaires, appelés *valvules conniventes*, qui paraissent avoir pour fonction de retarder le cours des substances alimentaires pour leur donner le temps de s'imprégner de bile et de suc pancréatique. Les conduits cholédoque et pancréatique s'ouvrent vers l'union de la seconde et de la troisième portion de cet intestin. Le duodénum reçoit en outre le liquide des *glandes de Brunner*, petites glandes en grappe simple ou à un petit nombre d'*acini*, qui versent un liquide différent du suc pancréatique. La muqueuse du duodénum porte des villosités larges, aplaties, foliacées et non coniques, filiformes.

DUPLICATEUR. s. m. [all. *Verdoppler*]. Appareil propre à recueillir des quantités d'électricité trop faibles pour être appréciables à l'électromètre, jusqu'à ce qu'elles aient acquis assez de tension pour produire des phénomènes électriques bien manifestes.

DUPLICITÉ. s. f. [*duplicitas*]. — *Duplicité par inclusion*. Synonyme d'*inclusion monstrueuse*.

DUR, URE. adj. [*durus*, σκληρὸς, all. *hart*, angl. *hard*, it. et esp. *duro*]. Se dit, au sens propre, d'un corps qui résiste à l'action d'un choc tendant à le briser, qui ne cède pas quand on le presse entre les doigts, qu'on ne peut entamer avec l'ongle ou l'instrument tranchant; et, au sens figuré, de ce qui blesse l'un des organes des sens par son âpreté. — *Eaux dures*. V. Eau *crue*.

DURAMEN. s. m. Nom latin sous lequel Dutrochet décrit le bois parfait, ou bois proprement dit.

DURE-MÈRE, s. f. [*dura mater*, all. *die harte Hirnhaut*, angl. *dura mater*, it. et esp. *dura madre*]. La plus extérieure des membranes du cerveau et du cordon rachidien. — La *dure-mère crânienne* tient plus ou moins à la face interne du crâne; elle est surtout fixée très-solidement en haut à la région des sutures, et, vers la base du crâne, dans tous les trous où elle envoie des prolongements, par lesquels elle communique avec le périoste externe. Elle est composée de fibres entrelacées en sens divers, mais non de deux lames adossées, dont l'externe serait le périoste de la face interne du crâne, et l'interne la véritable dure-mère. Dans l'état normal, elle n'est adhérente ni à l'encéphale ni aux deux autres méninges. A l'intérieur, elle offre trois replis, constituant la *grande faux*, la *tente du cervelet*, et la *petite faux* (V. Faux, Granulations *méningiennes* et Tente). — La *dure-mère spinale* commence au trou occipital au pourtour duquel elle adhère ainsi qu'au corps de

l'axis. A partir de là elle devient libre dans le canal vertébral, dont la sépare un peu de tissu adipeux. Elle forme un long sac qui descend jusqu'à la pointe du sacrum et envoie des prolongements sur les paires spinales. Entre elle et la moelle se trouvent le liquide *arachnoïdien* et le ligament *dentelé*. V. ces mots.

DURETÉ. s. f. [*durities*, σκληρότης, all. *Härte*, it. *durezza*]. Résistance qu'un corps oppose à tout effort tendant à le diviser. De cette définition il suit que, quand on parle de la dureté à l'occasion d'une substance donnée, on doit toujours annoncer de quelle manière on s'y prend pour l'éprouver, comme chercher à entamer le corps avec un instrument, à le rayer, ou à l'user avec un autre corps. — En pathologie, *tumeur dure* [all. *Verhärtung*]. V. INDURATION.

DURHAM (RACE DE). Race bovine anglaise. Elle a sa souche dans une race à courtes cornes du district de la Tees, et n'a pris les caractères qui la distinguent qu'après son importation dans le comté de Durham, vers 1770, par les frères Charles et Rob. Colling, de Darlington. Depuis lors elle a été importée dans tous les districts de l'Angleterre pour être substituée aux anciennes races ou servir à les améliorer. Ses caractères extérieurs sont frappants; ils indiquent aussitôt la précocité du développement, l'aptitude à prendre la graisse, peu de résistance à la fatigue et beaucoup d'exigence dans le régime. Sa taille est assez élevée; son corps, large et arrondi, présente beaucoup de profondeur; ses membres sont courts et grêles. La tête et l'encolure sont fines, les cornes petites et courtes, l'épaule et la jambe droites, la peau mince et souple, le pelage blanchâtre, brun ou pie-brun.

DURILLON. s. m. V. CALLOSITÉ et COR.

DUUMVIRAT. s. m. [de *duumvir*, nom de magistrats romains]. Principe vital (Van Helmont) attribué en commun au ventricule et à la rate, et qui exerçait son empire sur tous les autres organes du corps.

DUVET. s. m. Sorte de plume molle et frisée qui garnit quelques parties du corps de certains oiseaux. — En botanique, amas de petits poils soyeux plus ou moins serrés qui couvrent les tiges, les feuilles et les fruits de certains végétaux. On dit alors que ces organes sont pubescents, poilus, velus, laineux, cotonneux, soyeux, tomenteux, suivant l'aspect qu'ils présentent. V. PLUME et POIL.

DYENHYLE. s m. Groupe de composés chimiques qui comprendrait le *formyle*, l'*acétyle*, etc. (Lœwig).

DYNAMIDE. s. m. [de δύναμις, force]. Nom collectif désignant le calorique, la lumière, l'électricité et le magnétisme; évitant ainsi le nom de *fluide* donné à des agents qui ne présentent aucun des attributs essentiels de la matière pondérable (Berzelius).

DYNAMIE. s. f. [δύναμις, force]. Tout phénomène morbide dû à l'exagération des propriétés d'ordre organique ou vitales des tissus (Lobstein).

DYNAMIQUE. s. f. [de δύναμις, force]. Partie de la physique qui traite des forces et de leurs effets: c'est la *mécanique* proprement dite; cependant on réserve ce nom à la partie de la mécanique qui étudie les différents mouvements, celle qui traite de l'équilibre portant celui de *statique*.

DYNAMIQUE. adj. — *État dynamique*. Conception introduite par de Blainville dans la biologie, à l'effet de distinguer nettement l'organisme considéré dans sa composition, de l'organisme considéré dans son activité. L'*état statique* répond à l'ensemble de l'anatomie, tandis que l'*état dynamique* répond à l'ensemble de la physiologie; représentant de la sorte à l'esprit la connexion nécessaire des deux états, l'*état dynamique* n'étant que l'*état statique* mis en action (V. BIOLOGIE). Tous les corps, tant bruts qu'organisés, doivent être envisagés à l'*état statique* ou *de repos*, et à l'*état dynamique* ou d'*activité*. V. ce mot et CHIMIE.

DYNAMISME. s. m. [de δύναμις, force]. Doctrine physiologique opposée à *mécanisme*, et dans laquelle on considère les forces comme agissant indépendamment des conditions statiques qui en permettent la manifestation.

DYNAMOMÈTRE. s. m. [de δύναμις, force, et μετρεῖν, mesurer; all. *Dynamometer*]. Instrument qui sert à mesurer comparativement les forces musculaires des différents hommes. Il consiste en un ressort dont la tension, déterminée par la force qu'on emploie, fait mouvoir une aiguille sur une portion de cercle portant une échelle de kilogrammes et une de myriagrammes. Pour mesurer la force des mains, on saisit en travers les deux branches du ressort, et on les rapproche le plus possible l'une de l'autre. Cet effort fait marcher une aiguille qui indique sur l'échelle des kilogrammes la force de l'individu. Un homme de vingt-cinq à trente ans a communément une force égale à 50 kilogrammes. Pour mesurer la force des reins, un anneau de l'instrument est fixé à une crémaillère ayant à sa partie inférieure deux branches transversales sur lesquelles l'individu qui essaye ses forces place ses pieds; il saisit avec les deux mains un anneau placé à l'autre extrémité, et tire fortement de bas en haut. Un homme d'environ trente ans fait ordinairement marquer à l'aiguille 130 kilogrammes; ce qui indique le poids qu'il est en état de soulever. — *Dynamomètre médical*. Dynamomètre à main disposé de manière à mesurer la force de chacun des mouvements partiels de la main et des membres malades (Burck, Duchenne, Charrière).

DYNAMOSCOPE. s. m. Instrument qui sert à la dynamoscopie. V. ce mot.

DYNAMOSCOPIE. s. f. [de δύναμις, force, et σκοπεῖν, examiner]. Nouveau système d'auscultation, au point de vue du pronostic et de l'appréciation des forces, institué par Collongues. En plaçant l'un des doigts de la main d'un homme dans le conduit auditif, on entend un bruit continu très-semblable à un *bourdonnement;* à ce bruit s'ajoutent, par intervalles irréguliers, des crépitations bien distinctes du bruit de bourdonnement, et qu'on peut appeler *petillements* ou *grésillements*. Les bourdonnements et les petillements sont plus sensibles lorsqu'on se sert d'un corps intermédiaire entre le doigt et le conduit auditif. Les meilleurs conducteurs, jusqu'à présent, sont le liége et l'acier. Les bruits entendus appartiennent bien réellement au sujet en exploration, et non à l'oreille de l'observateur. Preuve : Si l'on appuie l'instrument (*dynamoscope*) contre un corps inerte, ou si l'on introduit dans le godet de l'instrument le doigt d'un cadavre, on ne perçoit aucun bruit. Le bourdonnement est un phénomène général; les petillements n'existent qu'à l'extrémité des doigts des mains et des pieds. Pendant les maladies soit aiguës, soit chroniques, le bourdonnement se modifie de la sorte : Si, à l'état normal, il est doux, lent, continu, égal, il devient rude, fort, rapide, continu : c'est le *bourdonnement roulant;* il coïncide avec un état morbide exempt de danger. Si le bourdonnement, au lieu d'être continu, uniforme, devient tremblotant, c'est l'annonce d'un état sérieux. Le

bourdonnement peut être variable, très-inégal; il peut affecter tantôt une note aiguë, tantôt une note grave, et il correspond alors à un état morbide fâcheux. L'état devient plus fâcheux encore, si le bourdonnement passe du roulant, du tremblotant à l'intermittent. Si de ces différents modes, il revient au doux, c'est le signe de la rétrogradation de la maladie. Enfin l'absence du bourdonnement à l'extrémité des doigts est l'augure d'une mort prochaine. Pourtant, dans quelques maladies, il ne faudrait pas se laisser tromper à ce caractère : dans les paralysies complètes, le bourdonnement est nul; dans les maladies avec perte de connaissance, épilepsie, catalepsie, apoplexie, le bourdonnement peut se supprimer longtemps et reparaître; son apparition avant la fin de l'attaque indique que le malade reprendra bientôt ses sens. Immédiatement après la mort, le bourdonnement persiste, il est seulement très-affaibli; il est un point dans les régions précordiale et épigastrique où il est plus évident que partout ailleurs. La durée du bourdonnement après la mort varie de la 10e à la 15e heure; il suit une loi de retraite des extrémités vers le centre. De ces observations, Collongues conclut que le bourdonnement ne tient ni à la circulation ni à la chaleur animale, et qu'il est une résultante de l'action organique; que l'absence du bourdonnement de la surface du corps est le signe le plus certain de la mort, et fait distinguer la mort réelle de la mort apparente; que les variations du bourdonnement éclairent la marche et le pronostic des maladies; enfin que l'absence du bourdonnement sépare une paralysie complète d'une paralysie incomplète, est le signe le plus certain de la paralysie vraie, et empêche de la confondre avec la paralysie simulée.

DYNAMISTE. adj. et s. Partisan du dynamisme.

DYSCATABROSE. s. f. [de δύς, avec peine, et κατάβρωσις, déglutition, de κατὰ, en bas, et βρῶσις, action de manger]. Synonyme de *dysphagie*.

DYSCHROMATEUX, EUSE. adj. [de δὺς, mal, et χρῶμα, couleur]. — *Dermatoses dyschromateuses*. Celles qui sont caractérisées par un changement de couleur seulement de la peau (Alibert).

DYSCHROMATOPSIE. s. f. (de δὺς, mal, χρῶμα, couleur, et ὅπτεσθαι, voir]. (Synonymie : *Chromopsie*, *pseudochromie*, *daltonisme*, du nom du chimiste Dalton, qui était affecté de ce vice de la vue et qui l'a décrit.) Affection du sens de la vue dans laquelle certaines couleurs, ne pouvant point être appréciées, sont confondues avec celles qui restent seules perceptibles. — *Dyschromatopsie* ou *daltonisme dichromatique*. Celui où l'on ne perçoit que deux couleurs, toutes les teintes claires paraissant blanches, et toutes les teintes colorées paraissant noires. — *Dyschromatopsie* ou *daltonisme chromatique*. Celui où l'on distingue plus de deux couleurs, mais non toutes les nuances.

DYSCINÉSIE. s. f. [*dyscinesia*, de δὺς, difficilement, et κινεῖν, mouvoir]. Diminution ou abolition des mouvements volontaires.

DYSCOELIE, et non **DYSCOILIE**. s. f. [*dyscœlia*, de δὺς, difficilement, κοιλία, ventre]. Constipation.

DYSCRASIE. s. f. [*dyscrasia*, de δὺς, difficilement, et κρᾶσις, tempérament : mauvais tempérament]. Mot emprunté à la pathologie générale des anciens : il signifie ce qui est opposé à *crase*. La dyscrasie est un mauvais état général des liquides, une mauvaise constitution. —*Dyscrasie du sang*. Tout excès ou tout défaut des qualités de ce liquide. Quelques modernes, changeant à tort le sens général de ce mot, lui ont fait désigner spécialement la diminution de la fibrine avec augmentation de l'albumine et des globules du sang.

DYSCRASIQUE. adj. Qui a le caractère de la dyscrasie.

DYSÉCÉE. s. f. [*dysecoia*, δυσηκοΐα, de δὺς, difficilement, et ἀκούειν, entendre]. Dureté, faiblesse de l'ouïe. C'est le premier degré de la surdité; ou, selon quelques auteurs, une faiblesse native, essentielle et constante du sens de l'ouïe.

DYSENTERIE ou, suivant le Dictionnaire de l'Académie, **DYSSENTERIE**. s. f. [*dysenteria*, δυσεντερία, de δὺς, avec peine, difficilement, et ἔντερον, intestin : comme si l'on disait, *difficulté des intestins;* all. *die rothe Ruhr*, angl. *dysentery*, it. et esp. *disenteria*]. Phlegmasie intestinale, dont les symptômes principaux consistent dans de fréquentes évacuations de matières muqueuses ou puriformes, souvent mêlées de sang, avec tranchées et sentiment d'ardeur dans tout le trajet du côlon. La dysenterie n'est pas toujours simplement une colite intense, et elle a souvent des caractères spéciaux d'endémicité. Elle règne surtout pendant les saisons humides et dans les lieux bas et marécageux; souvent aussi dans les prisons et dans les camps, par suite de l'usage de mauvais aliments; c'est là principalement qu'elle prend un caractère épidémique, et quelques auteurs l'ont même regardée comme devenant parfois contagieuse. Elle réclame beaucoup moins un traitement antiphlogistique qu'un traitement enseigné par l'expérience et consistant en des évacuants : calomel, ipécacuanha surtout, sulfate de soude, etc. Les narcotiques, et particulièrement l'opium, agissent avec une rare efficacité. On a aussi employé avec un grand succès, à ce qu'il paraît, le nitrate d'argent et la teinture d'iode en lavement.

DYSENTÉRIQUE. adj. [*dysentericus*, δυσεντερικός]. Qui a rapport à la dysenterie : *épidémie dysentérique*, *selle dysentérique*, etc.

DYSESTHÉSIE. s. f. [de δὺς, difficilement, et αἰσθάνομαι, je sens]. Affaiblisssement ou abolition des sensations.

DYSGÉNÉSIE. s. f. [de δὺς, difficilement, et γένεσις, génération]. Trouble de la fonction ou de l'appareil générateur.

DYSHAPHIE. s. f. [de δὺς, difficilement, et ἁφὴ, le toucher]. Difficulté ou trouble du toucher.

DYSHARMONIE. s. f. [de δὺς, difficilement, et ἁρμονία, harmonie]. — *Dysharmonie fonctionnelle*. Trouble survenant dans les fonctions d'appareils organiques non lésés, par suite d'altérations d'un autre appareil offrant avec les précédents quelque solidarité anatomique et physiologique. Du trouble d'une faculté cérébrale résulte constamment, pour celles qui sont restées saines, une dysharmonie fonctionnelle, qui est cause à son tour de perturbations intellectuelles complexes, dont la nature réelle est insaisissable tant que les conditions anatomiques et physiologiques de la solidarité naturelle de ces facultés demeurent indéterminées.

DYSHÉMIE. s. f. [de δὺς, difficilement, et αἷμα, sang]. Altération du sang.

DYSHÉMORRHÉE. s. f. [*dysæmorrhœa*, de δὺς, avec peine, et αἱμοῤῥεῖν, rendre du sang]. Suppression ou difficulté du flux hémorrhoïdal.

DYSLALIE. s. f. [de δὺς, difficilement, et λαλεῖν, parler]. Articulation difficile des paroles.

DYSLOCHIE. s. f. [*dyslochia*, de δύς, difficilement, et λοχεῖα, lochies]. Difficulté ou suppression de l'écoulement des lochies.

DYSLYSINE. s. f. [de δὺς, difficilement, et λύειν, dissoudre]. Matière résinoïde, difficile à dissoudre dans l'alcool bouillant, qu'on obtient dans l'analyse de la bile, et qui est encore peu connue. C'est un produit de décomposition ($C^{60}H^{46}O^{7}$.)

DYSMÉNIE. s. f. V. DYSMÉNORRHÉE.

DYSMÉNORRHÉE. s. f. [*dysmenorrhœa*, de δὺς, difficilement, μὴν, menstruation, et ῥεῖν, couler; esp. *dismenorrea*]. Écoulement difficile des règles, menstruation difficile. L'excrétion du flux menstruel peut être entravée soit par l'imperméabilité de l'orifice vulvaire ou du vagin, soit par des anomalies du col ou du corps de l'utérus ou bien des trompes, qui mettent obstacle au cours régulier de l'excrétion des règles. L'excrétion peut ne pas avoir lieu par suite d'une imperforation du canal vulvo-utérin congénitale ou acquise avant le développement de la puberté; de cicatrices qui ont produit des oblitérations, postérieurement à la puberté; de rétrécissements congénitaux ou accidentels soit du vagin, soit du col de l'utérus; de l'augmentation pathologique du volume du col utérin, qui produit, quelle que soit sa cause, le rétrécissement de l'orifice du col; de l'interposition dans la cavité du col de productions accidentelles développées sur place ou dans l'utérus, ce qui empêche l'excrétion. L'excrétion est troublée aussi par les déviations utérines, et en particulier par les flexions de l'utérus; par la contraction spasmodique du col utérin; enfin, par le trouble fonctionnel qui résulte parfois d'un état anormal congénital ou acquis des trompes de Fallope.

DYSMNÉSIE. s. f. [*dysmnesia*, de δὺς, difficilement, et μνῆσις, mémoire, esp. *dismnesia*]. Affaiblissement de la mémoire.

DYSODIE. s. f. [*dysodia*, δυσωδία, de la particule δὺς, qui exprime une chose pénible ou désagréable, et ὄζειν, sentir]. Fétidité des matières exhalées ou sécrétées. On distingue autant d'espèces de *dysodies* qu'il y a de voies par où peuvent se dégager des émanations fétides.

DYSOPIE. s. f. [*dysopia*, de δὺς, difficilement, et ὤψ, œil, vue]. Affaiblissement de la vue.

DYSOREXIE. s. f. [*dysorexia*, de δὺς, avec peine, et ὄρεξις, appétit]. Inappétence.

DYSOSMIE. s. f. [*dysosmia*, de δὺς, difficilement, et ὀσμὴ, odeur]. Affaiblissement du sens de l'odorat.

DYSPEPSIE. s. f. [*dyspepsia*, de δὺς, difficilement, et πέψις, coction, digestion]. Difficulté de digérer, digestion dépravée. — Les *dyspepsies* (BEAU). V. GASTRALGIE.

DYSPEPSIQUE ou **DYSPEPTIQUE**. adj. et s. Qui concerne la dyspepsie; qui en est atteint.

DYSPHAGIE. s. f. [*dysphagia*, de δὺς, difficilement, et φαγεῖν, manger]. Difficulté d'avaler, d'exercer la déglutition.

DYSPHONIE. s. f. [*dysphonia*, de δὺς, difficilement, et φωνὴ, voix]. Altération de la voix et de la parole.

DYSPHORIE. s. f. [*dysphoria*, δυσφορία, de δυσφορεῖν, souffrir, de δὺς, difficilement, et φορεῖν, porter]. État de souffrance, d'anxiété.

DYSPNÉE. s. f. [*dyspnœa*, δύσπνοια, de δὺς, difficulté, et πνεῖν, respirer; all. *Engbrüstigkeit*]. Difficulté de respirer.

DYSSPERMATISME. s. m., ou **DYSSPERMASIE.** s. f. [*dysspermasia*, de δὺς, difficilement, et σπέρμα, sperme]. Émission lente, difficile ou impossible, de la liqueur séminale.

DYSTHANATASIE. s. f. [de δὺς, douleur, et θάνατος, mort]. Mort pénible et douloureuse.

DYSTHERMASIE. s. f. [de δὺς, mal, et θέρμη, chaleur]. Disposition organique en vertu de laquelle l'économie ne développe qu'une quantité de chaleur insuffisante pour maintenir partout la température normale (Gubler).

DYSTHYMIE. s. f. [*dysthymia*, de la particule δὺς, qui indique un malaise, et θυμὸς, esprit]. Anxiété, tristesse, abattement de l'âme.

DYSTOCIE. s. f. [*dystocia*, de δὺς, difficilement, et τόκος, accouchement]. Accouchement laborieux, parturition qui s'écarte des lois naturelles.

DYSURIE. s. f. [*dysuria*, δυσουρία, de δὺς, difficilement, et οὖρον, urine]. Difficulté d'uriner.

E

EAU. s. f. [*aqua*, ὕδωρ, all. *Wasser*, angl. *water*, it. *acqua*, esp. *agua*]. Liquide transparent, incolore, inodore, insipide, susceptible de mouiller et de dissoudre un grand nombre de corps, qui résulte de la combinaison de 88,91 parties d'oxygène avec 11,09 d'hydrogène. La pesanteur de l'eau sert de terme de comparaison pour déterminer celle de tous les autres corps liquides et solides : à + 4° centigrades, un centimètre cube d'eau distillée pèse 1 gramme. Comme tous les liquides, l'eau se dilate par l'action de la chaleur. Elle entre en ébullition et se vaporise à + 100° centigrades. Elle se congèle et passe à l'état de glace à — 1° centigrade. L'eau la plus pure qu'on trouve dans la nature est celle de la pluie. V. EAU *potable* et EAU *distillée*. — En minéralogie, *eau*, genre de transparence et de limpidité que présentent les pierres gemmes. — En pharmacie, ce mot désigne des composés très-différents les uns des autres : tantôt de simples solutions aqueuses, ou des hydrolés; tantôt des liquides aqueux dans lesquels les principes actifs sont unis à l'alcool par simple mixture ou solution, c'est-à-dire des alcoolés; ou dans lesquels l'union entre ces mêmes principes et l'alcool a été le résultat d'une distillation, c'est-à-dire des alcoolats.

Eau acidule. V. EAU *gazeuse.*

Eau acoustique de Ludwig. Infusion alcoolique camphrée de valériane, de livêche, de romarin, de lavande, de baies de laurier et de castoréum, à laquelle on ajoute de l'ammoniaque liquide et de l'essence de genièvre.

Eau albumineuse. Composé de : blancs d'œufs, n° 2; eau froide, 1 litre.

Eau alcaline gazeuse. Eau tenant en dissolution du bicarbonate de potasse (4gr,40 dans 600 grammes d'eau), et chargée de 6 fois son volume de gaz acide carbonique. Elle est apéritive et excitante.

Eau d'Alibour. V. COLLYRE *de Saint-Jerneron.*

Eau alumineuse. Solution de sulfate d'alumine, 10 parties, dans eau 1000. Pour usage externe. — *Eau alumineuse composée.* Alun, sulfate de fer aa 30; eau bouillante, 1500. Styptique. — *Eau alumineuse de Fallope.* Alun, sublimé corrosif, aa 7; eau de rose, de scordium, aa 360. Employée jadis contre les ulcères sordides et vénériens.

Eau angélique. Crème de tartre, 8; manne, 60;

eau, 250 ; suc de citron, 15. On clarifie au blanc d'œuf, et l'on fait infuser un peu d'écorce d'orange dans la liqueur. Purgatif agréable.

Eau d'Anhalt. Préparation peu différente du baume de Fioravanti, qu'on obtenait en distillant une infusion alcoolique de térébenthine, d'encens, de bois aloès, de mastic, de girofle, de muscade, de cubèbe, de cannelle, de safran, de fenouil et de baies de laurier, et qu'on employait en frictions contre la paralysie, à l'intérieur contre le vomissement et la diarrhée.

Eau anodyme de Prague. Mélange de 180 grammes d'alcool ammoniacal, de 30 grammes d'essence de safran et de 2 grammes d'huile de lavande, qui servait en frictions dans les douleurs rhumatismales.

Eau antipsorique de Ranque. Décoction de staphisaigre, dans laquelle on dissout de l'extrait de pavot, et qu'on emploie en lotions froides.

Eau antiputride de Beaufort. Limonade minérale préparée avec l'acide sulfurique.

Eau d'Armagnac. V. Eau *de Bonferme.*

Eau d'arquebusade de Theden. Liqueur préparée en mêlant ensemble 160 grammes d'acide sulfurique concentré et 768 grammes d'alcool à 80° centésimaux, et ajoutant au mélange une dissolution de 384 grammes de sucre dans 160 grammes d'eau et 768 grammes de suc d'oseille, filtrée. En Allemagne, on prépare aujourd'hui cette eau, jadis très-célèbre, en mêlant ensemble 1 partie d'acide sulfurique, 6 de vinaigre. autant d'alcool et 2 de miel despumé.

Eau arsenicale antipédiculaire (Clater). Acide arsénieux, 100 gram. ; savon vert, 2 kilogr.; eau 15 litres. Employée contre les pouls des moutons.

Eau balsamique de Jackson. Alcoolat dentifrice dans lequel entrent le pyrèthre, le baume de Tolu et diverses autres substances aromatiques.

Eau de Baréges artificielle (pour bain). Solution de 64 grammes de sulfure de sodium et d'autant de carbonate de soude cristallisé et de sel commun dans 320 grammes d'eau pure. On reçoit promptement la dissolution dans une bouteille, que l'on bouche avec soin, et l'on mêle cette liqueur à l'eau du bain, au moment d'y entrer. Le bain est incolore et d'une odeur légèrement hydrosulfurée ; il diffère totalement, par sa composition, du bain sulfureux ordinaire préparé avec le sulfure de potassium obtenu par le soufre et la potasse.

Eau de Belloste. Liquide anciennement employé comme résolutif, et formé d'acide chlorhydrique, d eau-de-vie et de safran, parties égales, avec ou sans addition d'eau.

Eau bénite de la Charité. Solution de 30 centigrammes d'émétique dans 276 grammes d'eau, à prendre en deux fois, dans la colique de plomb.

Eau bénite de Ruland. Le vin antimonial.

Eau de Binelli. Eau hémostatique qui ne paraît qu'un soluté de créosote impure.

Eau blanche. Mélange d'eau et de sous-acétate de plomb liquide. Goulard mettait 8 grammes d'extrait de Saturne pour 500 grammes d'eau, et ajoutait 33 grammes d'eau-de-vie. On fait aujourd'hui cette eau avec : extrait de Saturne, 16 gram.; eau de fontaine, 960 gram. et alcool à 80° centésimaux, 64 gram. L'aspect lactescent de ce mélange tient à ce qu'il se produit une petite quantité de sulfate de plomb par la double décomposition du sous-acétate de plomb et du sulfate de chaux contenu dans l'eau commune ; il est à peine coloré quand on se sert d'eau distillée. L'eau blanche est un résolutif généralement employé dans le pansement des plaies, des contusions, des entorses, etc.

Eau de Bonferme (*teinture aromatique*, ou *essence céphalique* du Codex). Muscade et girofle, aa 16 gram., cannelle et fleurs de grenadier, aa 12 gram., qu'on pulvérise et qu'on fait digérer pendant huit jours dans 276 grammes d'alcool à 85° centésimaux. On passe le produit en exprimant fortement, et l'on filtre.

Eau de Botot. Infusion alcoolique d'anis, de girofle et de cannelle, qu'on aromatise avec la teinture d'ambre, et qu'on emploie comme collutoire.

Eau pour la bouche (*esprit de pyrèthre composé*). On fait macérer pendant quinze jours dans 1 litre d'alcoolat de pyrèthre : cannelle fine, vanille, coriandre et girofle, aa 4 gram.; macis, cochenille, safran et chlorhydrate d'ammoniaque, aa 90 centigr.; et l'on ajoute : eau de fleur d'oranger, 16 gram.; huile volatile d'anis et de citron, aa 90 centigr.; huiles volatiles de lavande et de thym et alcoolé d'ambre gris, aa 40 centigr. On mêle et l'on filtre.

Eau de boule. V. Boules *de Mars.*

Eau de bouquet. Mélange d'alcoolat de miel composé ou eau de miel odorante (V. plus loin), 64 gram.: d'alcoolat de girofle, 32 gram.; d'alcoolats de lavande, d'acore aromatique, de souchet long, ãã 128 gram.; d'eau sans pareille, 128 gram.; d'alcoolé de jasmin, 36 gram.; d'alcoolé d'iris de Florence, 32 gram., et d'alcoolé de néroli, 20 gouttes.

Eau de Brocchieri. Liquide hémostatique dont on ne connaît pas la formule précise, mais qu'on imite soit en mêlant : térébenthine, 500, et eau 500, qu'on fait bouillir ensemble pendant un quart d'heure, soit en distillant de l'eau sur des branches de sapin.

Eau camphrée. On la prépare en introduisant dans une bouteille 500 grammes d'eau distillée et 4 gram. de camphre pulvérisé d'abord dans un mortier à l'aide de quelques gouttes d'alcool, et agitant plusieurs fois pendant quarante-huit heures ; on filtre ensuite, et l'eau retient 1gr,35 de camphre (environ 8 centigrammes par 32 grammes) ; car, en recueillant et séchant le camphre non dissous, on en retrouve environ 2gr,25. V. Camphre.

Eau du cardinal de Luynes (*eau antidartreuse*). Eau de rose, 250; céruse, 15 ; sulfate d'alumine, 12; sublimé corrosif, 6 ; blanc d'œuf, n° 1.

Eau des Carmes. V. Eau *de mélisse.*

Eau de casse avec les grains ou *émétisée.* Casse en gousses, 60 gram.; sulfate de magnésie, 30 ; émétique, 0,15 ; eau tiède, 1000. Purgatif qui fait partie du traitement de la colique de plomb dit *de la Charité.*

Eau céleste. Liquide bleu obtenu en versant 32 gouttes d'ammoniaque liquide dans 128 grammes d'eau distillée tenant en dissolution 20 centigrammes de sulfate de cuivre. C'est un collyre excitant et résolutif.

Eau chalybée, synonyme d'*eau ferrée.* V. ce mot.

Eau de chaux. Pour l'obtenir, on met dans un grand bocal 1 partie de chaux hydratée, on l'agite avec 40 ou 50 fois son poids d'eau, afin de lui enlever la potasse qu'elle pourrait contenir, dans le cas où la chaux aurait été préparée au feu de bois ; on laisse déposer, on décante, on rejette le liquide (*eau de chaux première*), et l'on verse sur la poudre qui reste 100 fois son poids d'eau de fontaine ; on agite de temps en temps, on laisse ensuite reposer, et, au bout de quelques heures, la liqueur décantée constitue l'*eau de chaux* (*seconde*) propre aux usages pharmaceutiques : on la conserve dans des flacons bien bouchés. Cette eau

a été préconisée par Giuli, sous forme de bain, dans le traitement des rhumatismes aigus et de la goutte ; on l'a employée avec avantage pour déterger la surface des ulcères sordides. Unie à une dissolution d'acétate de plomb, elle agit comme excellent répercussif. On l'a aussi administrée (à la dose de 32 à 128 grammes jusqu'à 1 kilogramme) à l'intérieur, comme absorbante, unie au lait ou à une décoction mucilagineuse.

Eau de citerne. Eau de pluie amenée des toits ou de petites sources jusque dans les réservoirs souterrains appelés citernes. Elle se charge quelquefois, par un long séjour avant son emploi, de sels calcaires qu'elle emprunte aux matériaux de construction des parois et qui la rendent *crue*. A part cela, elle a la fraîcheur des eaux de puits, fraîcheur que craignent les animaux domestiques, et qui oblige de la tenir quelque temps à l'air avant de la faire boire.

Eau de Clauder (*eau de suie composée*). Digesté de suie, 15 ; carbonate de potasse, 45 ; sel ammoniac, 5 ; dans eau distillée de sureau, 270. Contre la goutte régulière, 30 à 60 gouttes trois fois par jour.

Eau de Cologne (*alcoolatum fragrans, vulgo dictum aqua coloniensis*). Huiles volatiles de bergamote, de citron, de cédrat (aa 96 gram.), huiles volatiles de romarin, de fleur d'oranger, de lavande (aa 48 gram.), et huile volatile de cannelle (12 gram.), que l'on dissout dans alcool à 85° centésimaux, 12 kilogram.; on ajoute ensuite : eau de mélisse, 1^{kil},500, et alcoolat de romarin, 1 kilogram. Le tout est mêlé intimement, et, après huit jours de digestion, on distille jusqu'à ce qu'il ne reste dans la cucurbite qu'un cinquième du mélange. Le liquide recueilli dans le récipient est l'eau dite *de Cologne*, que l'on peut encore aromatiser avec 500 grammes d'eau de bouquet (V. plus haut). — On donne souvent le nom *d'eau de Cologne* à un alcoolé qui porte aussi le nom d'*eau sans pareille*, et qui n'est qu'un mélange d'huile de citron, 32 gram.; d'huiles de bergamote et de cédrat, aa 20 gram.; d'alcool rectifié à 85° centésimaux, 6 kilogr., et d'alcoolat de romarin, 500 gram.

Eau de constitution. Celle qui fait partie d'un sel de telle manière qu'on ne peut la lui enlever par la chaleur, etc., sans changer sa cristallisation et ses réactions chimiques (V. DÉSHYDRATATION) ; tandis que l'eau de cristallisation est chassée sans que ces propriétés changent.

Eau de créosote. Créosote, 1 gram. ; eau distillée, 100 gram. Préparation hémostatique et antiputride.

Eau de cristallisation. Eau que les sels retiennent en combinaison lorsqu'ils cristallisent. La quantité d'eau de cristallisation que prend un même sel lorsqu'il cristallise *à la même température*, dans des solutions semblables, *est toujours la même*. C'est toujours un nombre d'équivalents d'eau en rapport avec les équivalents de l'acide et de la base. L'eau de cristallisation suit la loi des combinaisons chimiques en proportions définies. Le même sel cristallisant à des températures différentes, dans une même dissolution, va prendre des équivalents d'eau en nombres différents. Réciproquement, la chaleur chasse l'eau par nombre déterminé d'équivalents. Les sels à réaction acide ont la constitution des sels neutres, avec cette différence que la quantité de base qui est en moins dans le premier, comparativement au second, est remplacée par un nombre d'équivalents d'eau basique, qui ne masquent pas la réaction de l'acide.

Eau croupie. V. EAU *marécageuse*.

Eau crue. Eau trop chargée de carbonates calcaires et magnésiens ou de sulfate de chaux, qui, incrustant les légumes qu'on y met cuire et les laissant durs, font dire d'elle qu'elle les *cuit mal*. Ces eaux dissolvent mal le savon, parce qu'elles forment avec les stéarates et margarates alcalins qui le composent, des sels gras calcaires insolubles sous forme de grumeaux blancs. Elles sont aussi impropres aux usages industriels et culinaires ; mais, en dehors de cela, aucun fait ne prouve qu'elles soient malsaines, surtout mélangées aux boissons spiritueuses. Elles ont seulement une saveur qui les fait dire *lourdes* et *dures*, par opposition aux eaux peu calcaires qu'on dit *légères au goût*.

Eau de Dardel. Imitation de l'eau de mélisse des Carmes, composée d'alcoolats de menthe et de romarin, aa 384 gram.; d'alcoolat de sauge, 288 gram.; d'alcoolat de thym, 256 gram., et d'eau de mélisse selon la formule de Baumé, 500 gram.

Eau distillée. Celle qu'on obtient en distillant l'eau de pluie ou de rivière. Elle ne doit donner aucun précipité par les azotates de baryte et d'argent, l'oxalate d'ammoniaque, le sublimé corrosif, les eaux de chaux ou de baryte. Le goût désagréable qu'elle a comparativement à l'eau de pluie ou aux eaux de source ou de glaciers les moins salines, provient des minimes quantités de la matière des appareils à distillation qu'elle entraîne, et quelquefois de traces de substances organiques devenues empyreumatiques.

Eaux distillées ou *hydrolats*. Eaux qui ont été chargées de principes volatils par la distillation. Autrefois on préparait deux espèces de ces eaux. Les unes étaient obtenues en petite quantité par la distillation au bain-marie des plantes récentes, sans addition d'eau, à moins qu'elles ne fussent pas assez succulentes : on les nommait *eaux essentielles*. Les autres, nommées proprement *eaux distillées*, étaient préparées à feu nu, avec addition d'eau ou du suc exprimé de la plante. On a cru ensuite nécessaire, pour la préparation des eaux distillées de plantes peu odorantes, de cohober plusieurs fois de suite sur de nouvelles substances le produit de la première distillation ; mais, si les produits ainsi cohobés sont plus saturés de principes aromatiques, ils ont, d'un autre côté, l'inconvénient d'être trop altérables : aussi préfère-t-on augmenter la proportion des plantes et se contenter des premiers produits obtenus, qui sont toujours plus chargés de l'huile volatile que ceux qui les suivent. On prépare les eaux distillées dans un alambic ordinaire et à feu nu ; mais on place au fond de la cucurbite une claie d'osier qui empêche la plante de toucher le fond ; ou bien on enferme celle-ci dans un bain-marie de cuivre étamé, percé de trous et disposé de manière que l'eau en vapeur puisse la traverser librement. On râpe les bois, on concasse les racines et les écorces, on hache les feuilles des plantes dites *inodores*, pour qu'elles présentent plus de surface ; mais on ne fait qu'inciser les plantes aromatiques, pour leur garder le principe odorant. Les eaux distillées doivent être conservées dans des flacons de verre parfaitement pleins, bouchés et goudronnés, déposés dans un lieu frais et peu éclairé ; mais, lorsque les flacons sont en vidange, il faut seulement les couvrir, car, trop bouchés, ils prennent une odeur de moisi.

Eau divine ou *collyre d'Helvétius*. Solution aqueuse de *pierre divine*. V. PIERRE.

Eau dure. V. EAU *crue*.

Eau d'Égypte. Solution d'azotate d'argent employée

pour noircir les cheveux. Elle peut les détruire et attaquer même le tissu cutané.

Eau éthérée. Éther sulfurique, 10 gram.; eau distillée, 100 gram. Mêlez; placez dans un vase pendant vingt-quatre heures. Antispasmodique.

Eau éthérée camphrée. Elle se prépare en dissolvant 1 partie de camphre dans 3 d'éther sulfurique, et mêlant le tout à 56 parties d'eau.

Eau ferrée. On l'obtient en plongeant dans l'eau à plusieurs reprises un morceau de fer rougi au feu; elle est noirâtre et renferme en suspension de l'oxyde noir et du carbonate de fer: elle est employée comme boisson tonique. Le plus ordinairement, eau dans laquelle on a laissé séjourner des clous rouillés, agitant avant de boire et renouvelant l'eau à mesure qu'elle est bue.

Eau fondante de Trevez. Solution contenant: sulfate de soude cristallisé, 30 gram.; acétate de potasse, 1gr,20; azotate de potasse, 90 centigram.; émétique, 3 centigr.; dans eau, 1 kilogramme.

Eau forte. Acide azotique du commerce.

Eau fraîche et *eau froide.* La fraîcheur de l'eau n'est pas un luxe mais un besoin, surtout dans les villes, et dont la satisfaction dans chaque peuple est d'autant plus répandue que l'hygiène alimentaire des classes actives est plus perfectionnée, ainsi que l'Angleterre, l'Amérique, etc., nous en offrent des exemples. L'eau fraîche (4° à 10°) stimule l'appétit, les sécrétions salivaire et gastrique, et active les contractions péristaltiques; c'est ainsi qu'elle favorise la digestion. L'eau tiède produit exactement les effets contraires. L'eau et les autres boissons froides (0° à 3°) sont nuisibles lorsqu'elles sont prises dans l'intervalle des repas, et encore leur nocuité disparaît si leur ingestion est suivie de la marche, de quelque travail ou d'exercices physiques. Leur ingestion à jeun ou après quelque exercice musculaire, et suivie de repos, peut être cause de cardialgie ou de coliques violentes, parfois même de gastrite, d'entérite ou de pleurésie. L'eau froide détermine des contractions énergiques de l'intestin chez les animaux, et c'est là sans doute la cause des coliques violentes, avec ou sans volvulus, dont ils sont atteints souvent, lorsqu'en les mettant à l'écurie on leur donne de l'eau de puits ou de citerne non mélangée ou non dégourdie. L'eau fraîche pure, en petite quantité (1/4 de verre), une demi-heure ou une heure avant le repas, est le meilleur des apéritifs.

Eau gazeuse (*eau de Seltz artificielle*). Eau chargée de plusieurs fois son volume de gaz acide carbonique à l'aide de différents appareils. Dans ces appareils, le gaz est ou comprimé par la pompe aspirante et foulante, ou comprimé par lui-même. A l'aide du *gazogène* de Briet, on peut préparer de l'eau gazeuse extemporanément. Dans le compartiment inférieur du vase ne communiquant avec le supérieur que par un tube qui monte jusqu'au haut de celui-ci, qui est rempli de 2 litres d'eau, on a mis 21 grammes de bicarbonate de soude et 18 grammes d'acide tartrique, ou, plus économiquement, 30 grammes de bisulfate de potasse et autant de bicarbonate du soude. Aussitôt commence à se dégager l'acide carbonique, montant dans le tube, s'accumulant en haut du réservoir supérieur et se dissolvant dans l'eau, qui se peut charger de gaz jusqu'à 5 volumes.

Eau générale. Alcoolat composé avec une foule de plantes aromatiques et des substances balsamiques et résineuses.

Eau de Gondran. Mélange de 4 grammes d'huile de pétrole et de 128 grammes d'acide chlorhydrique, qu'on ajoute à l'eau d'un bain partiel, et qu'on vante contre les rhumatismes.

Eau de goudron. Liquide odorant et acidule qu'on obtient en faisant macérer le goudron dans l'eau, et ayant soin de remuer le mélange. Le Codex indique 5 parties de goudron sur 16 d'eau pluviale: de la résulte un liquide que sa saveur désagréable oblige souvent d'étendre davantage. Les meilleures proportions sont 1 partie de goudron et 10 d'eau: on jette la première eau après vingt-quatre heures de macération, et on la remplace par d'autre, qu'on laisse sur le goudron pendant un mois.

Eau de Goulard. V. EAU *blanche.*

Eau grecque. Synonyme d'*eau d'Égypte.* V. ce mot.

Eau hémostatique. Plusieurs liqueurs portent ce nom: les eaux de Binelli, de Brocchieri, de Chapelain, de Hepp, de Léchelle, de Monterosi, de Pagliari, de Tisserand.

Eau de Hepp. Légère modification de l'eau hémostatique de Pagliari.

Eau impériale. Alcoolat composé avec un grand nombre de plantes aromatiques.

Eau iodée. Solutions d'iode dans l'eau à l'aide de l'iodure de potassium (Lugol). Il désigne par les nos 1, 2, 3, les solutions qui contiennent, par 500 grammes d'eau, 25, 34 milligrammes, 5 centigrammes d'iode non combiné avec le potassium. Ces eaux se préparent, le no 1 avec: iodure de potassium pur, 55 milligr.; iode, 27 milligr.; le no 2 avec: iodure, 84 milligr.; iode, 42 milligr.; le no 3 avec: iodure, 10 milligr.; iode, 5 centigr. On triture l'iode avec le sel, et l'on ajoute peu à peu 500 grammes d'eau distillée.

Eau de Javelle. Chlorite de potasse liquide qu'on obtient en faisant arriver du chlore dans de l'eau tenant en dissolution le tiers de son poids de carbonate de potasse du commerce. Elle doit sa couleur rosée à un peu d'oxyde de manganèse.

Eau de lavande ou *de Smith.* Mélange d'essence de lavande, 60; de teinture d'ambre, 30; d'eau de Cologne, 500; d'alcool, 1000. Préparation cosmétique.

Eau laxative de Vienne. Infusion de séné, de raisin de Corinthe, de racine de polypode, et de coriandre. à laquelle on ajoute de la crème de tartre et de la manne.

Eau de Léchelle (*eau hygiénique de Memphis*). Hydraté regardé comme hémostatique. Feuilles de noyer, chardon bénit, aigremoine, eupatoire, ronces, millepertuis, marum, menthe, calament, basilic, sauge, romarin, thym, aa 500; fleurs de rose, soucis, arnica, aa 125; écorce de chêne, grenade, aa 1000; racine de ratanhia, gentiane, garance, aa 500; bourgeons de peuplier, de sapin, aa 1000.

Eau de Luce. Liquide laiteux, d'une odeur forte, d'une saveur âcre et caustique, que l'on emploie comme stimulant du système nerveux, dans les évanouissements; on le fait aspirer par le nez, et l'on en donne à l'intérieur quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée. On l'emploie aussi pour cautériser les morsures des animaux venimeux. On fait l'eau de Luce en mêlant dans un flacon bouché 16 grammes d'ammoniaque liquide à 22° centésimaux avec 16 grammes d'eau distillée, et ajoutant 1gr,20 d'une teinture obtenue par la digestion de 4 grammes de savon noir, 4 grammes de baume de la Mecque, et 16 grammes

d'huile de succin rectifiée, dans 192 grammes d'alcool à 36° centésimaux.

Eau de magnanimité. Alcoolat qu'on obtient en faisant digérer pendant quatre jours, dans 896 gram. d'alcool à 85° centésimaux : racine de zédoaire, 20 gram.; cannelle fine, 16 gram.; girofle et petit cardamome, aa 12 gram.; cubèbe, 8 gram.; distillant presque à siccité, puis ajoutant à l'alcool aromatique ainsi préparé les deux tiers de son poids de fourmis rouges, laissant macérer pendant six jours, et distillant au bain-marie jusqu'à siccité. Cet alcoolat était employé autrefois comme excitant des voies urinaires et des organes génitaux (4 à 8 grammes dans un liquide approprié); on l'employait aussi en frictions contre les paralysies partielles.

Eau magnésienne. Dissolution de 28 grammes de sulfate de magnésie cristallisé, et de 36 grammes de carbonate de soude cristallisé (pour 640 grammes d'eau chargée de 6 volumes d'acide carbonique). En diminuant de moitié la dose des deux sels et employant la même quantité d'eau et d'acide, on a l'*eau magnésienne gazeuse.*

Eau marécageuse. Eau des marais, des mares, des étangs, qui est toujours chargée de matières végétales et animales en putréfaction. C'est une boisson insalubre qui peut déterminer des maladies putrides chez les animaux. On cite même des faits où, embarquée à bord de vaisseaux et servant de boisson, elle a produit des fièvres paludéennes graves. Si l'on est forcé d'en faire usage, il est indispensable de la désinfecter en la filtrant dans un tonneau contenant du gravier et du charbon de bois concassé, ou d'y ajouter une liqueur alcoolique avant de la boire.

Eau médicinale. Eau naturelle ou non, qui est susceptible d'exercer une action thérapeutique, soit en raison de sa minéralisation seule ou jointe à sa thermalité, soit en raison de sa température, indépendamment de sa composition. V. Eau *minérale.*

Eau de mélisse. Le Codex donne pour sa préparation la formule de Baumé, qui consiste à couper 750 grammes de mélisse fraîche en fleur et 124 grammes de zeste de citron frais; à concasser 60 grammes de cannelle fine, autant de girofle et de muscade, 30 grammes de coriandre sèche et 30 grammes d'angélique; à faire macérer le tout pendant quatre jours dans 4 kilogrammes d'alcool à 85° centésimaux, et à distiller au bain-marie pour retirer toute la partie spiritueuse. Beaucoup moins compliquée que celle des Carmes, cette formule donne un produit qui jouit des mêmes propriétés. Cette eau est réputée stomachique, tonique et vulnéraire (à l'intérieur 2 à 4 grammes dans un verre d'eau sucrée).

Eau de mer. Eau minérale remplissant le vaste bassin des mers, et formant, en outre, sur le continent, un grand nombre de sources salées. Un litre contient, en moyenne, 8 grammes à peine de chlorure de sodium dans le nord de la Baltique, 27 grammes environ sur les côtes de la Grande-Bretagne, plus de 30 grammes dans la mer Méditerranée, et près de 90 grammes dans l'océan Atlantique, sous la ligne. En Europe, d'après de nombreuses recherches, les eaux de la Méditerranée contiennent la plus grande masse saline, 4,1 c. en sels pour 100; celles de la Baltique, la plus petite (à Doberan) 1,6 id. pour 100. Quant aux proportions de sels que contiennent les deux hémisphères, on peut dire que l'austral est au boréal :: 29 : 27. On remarque aussi dans les eaux de mer des traces d'un principe dont la plupart des analyses chimiques ne font pas mention, et dont l'importance ne saurait pourtant être mise en doute. Ce principe, *substance organique des eaux de mer* (*mucosité de la mer*, de Bory de Saint-Vincent), appartient au groupe des substances organiques et est analogue à certaines des *substances coagulables* des êtres vivants, mais on ne sait encore si elle est azotée ou analogue aux mucilages. L'eau de mer des côtes de France donne à l'analyse :

ÉLÉMENTS.	POIDS OBTENUS pour 100 grammes d'eau de mer.		POIDS OBTENUS pour 1 litre d'eau.
Oxyde de fer......	»	0,0003	0,003
Acide carbonique..	8,0050	0,0114	0,118
Chaux...........	6,0064		
Acide sulfurique...	0,0798	0,1357	1,392
Chaux...........	0,0559		
Acide sulfurique...	0,1635	0,2477	2,541
Magnésie.........	0,0842		
Chlore...........	0,2374	0,3219	3,302
Magnésium.......	0,0845		
Chlore...........	0,0240	0,0505	0,518
Potassium........	0,0265		
Brome...........	0,0432	0,0556	0,578
Sodium..........	0,0124		
Chlore...........	0,7854	2,9424	30,182
Sodium..........	1,1570		
		3,7655	38,625
Eau...........		96,2345	987,175
Poids total....		100,000	1025,800

Eau mercurielle. Solution de protoazotate acide de mercure, qu'on obtient en faisant dissoudre dans un matras, à une douce chaleur, 120 parties en poids de mercure purifié, dans 150 d'acide azotique à 33°, versant dans la solution 900 parties d'eau distillée, et passant au bout de quelques jours. C'est un caustique.

Eau mère. Résidu d'une dissolution saline qu'on a fait cristalliser, lorsque cette eau, épaissie, refuse de donner des cristaux.

Eau de Mettemberg. Solution de sublimé corrosif, 180 centigram., dans eau distillée, 320 gram.; avec addition de teinture vulnéraire, 60 gram., et d'éther azotique alcoolisé, 180 centigr. Contre la gale.

Eau de miel odorant (*alcoolat de miel odorant, esprit de miel*). Alcoolat d'une saveur très-suave, et exclusivement destiné à la toilette. Préparé avec miel, coriandre, zeste de citron, girofle, muscade, benjoin, styrax, calamite, vanille, eaux de rose et de fleur d'oranger.

Eau minérale. Éméto-cathartique composé d'émétique, 20 centigr., et sulfate de soude, 16 gram., dissous dans eau, 90 gram. : à prendre de demi-heure en demi-heure.

Eau minérale et *eau minéralisée.* En général, toute eau de source, laquelle est minérale en ce qu'elle sort de couches formées principalement de sels minéraux, et même minéralisée en ce qu'elle a dissous des sels d'origine minérale. Mais, communément, eau qui tient en dissolution des principes fixes ou volatils dont elle s'est chargée par filtration à travers des terrains et par écoulement entre des fissures de roches

diverses. Suivant la température, on les dit *thermales* ou *froides*. Elles sont réputées froides jusqu'à 20°, et chaudes au delà de ce terme, température dont la cause a été attribuée à des actions électro-chimiques, à des décompositions souterraines, mais qui est due sans doute à la chaleur du globe. On les divise, d'après leurs principes dominants, en *salines*, *acidules gazeuses*, *alcalines gazeuses*, *ferrugineuses* et *sulfureuses*. — Les *eaux minérales salines* ont pour caractère de laisser, après leur évaporation, une quantité notable de substances salines, et de précipiter en blanc par les sels de barytes ou par les sels d'argent solubles. Elles ont une saveur plus ou moins salée et amère ; elles sont rafraîchissantes, diurétiques ou purgatives, selon la nature et l'abondance des sels qu'elles contiennent. Les principales sont celles de Balaruc, de Bagnères-de-Luchon, de Bourbonne, de Plombières, de Chaudes-Aigues, de Saint-Allyre, de Sedlitz, d'Epsom et les eaux de la mer. — Les *eaux acidules gazeuses* ont une saveur plus ou moins aigrelette, rougissent la teinture de tournesol, et dégagent, à l'air libre ou par la chaleur, du gaz acide carbonique qui les fait souvent mousser comme le vin de Champagne. Elles forment, avec l'eau de chaux, un précipité blanc soluble avec effervescence dans les acides. Ces eaux sont excitantes et apéritives. On les emploie surtout contre les engorgements des viscères abdominaux et les affections des voies urinaires. Telles sont les eaux de Seltz, de Seidchutz, de Carlsbad, de Pougues, de Châteldon. — Les *eaux alcalines gazeuses* ont une saveur amère, urineuse ; elles moussent légèrement, verdissent assez promptement la teinture de violette, précipitent en blanc les sels de chaux, mais n'agissent sur ceux de magnésie qu'à l'aide de l'ébullition. En outre, elles font effervescence quand on y verse un acide. Ces eaux sont utiles contre les aigreurs des premières voies, les scrofules, les tumeurs blanches, les ulcères atoniques, les engorgements des viscères abdominaux. Les principales sont celles de Vichy, du Mont-Dore, de Néris (Allier). — Les *eaux ferrugineuses* sont minéralisées, soit par le sulfate, soit par le carbonate acidule de fer, ou, selon quelques chimistes, par un composé particulier de chaux et d'oxyde de fer. Elles ont une saveur atramentaire plus ou moins prononcée. Exposées à l'air, elles se troublent et laissent précipiter un dépôt ocracé. Traitées par un sulfhydrate alcalin, par la teinture de noix de galle, par certains vins blancs, par les cyanoferrures de potassium jaune et rouge, elles donnent, avec les trois premiers réactifs, un précipité noir, ou une couleur d'un gris noirâtre, quelquefois seulement verdâtre ; avec les cyanoferrures, elles précipitent en bleu plus ou moins intense. Si le fer est entièrement peroxydé, la couleur bleue a lieu avec le cyanoferrure jaune (prussiate ferrugineux) ; s'il est seulement protoxydé, elle ne se produit qu'avec le rouge (sesquiferrocyanure de potassium). Enfin, on distingue les eaux martiales sulfatées d'avec celles qui sont carbonatées, en ce que les premières, soumises à l'ébullition, retiennent toujours en solution une certaine quantité de fer, tandis que les autres, filtrées, en sont entièrement dépourvues. Berzelius a reconnu aussi dans les eaux ferrugineuses la présence d'acides organiques particuliers (acide crénique et apocrénique), qui se rapprochent de l'ulmine, et qui, dans ces eaux, sont unis à l'oxyde de fer. Les eaux ferrugineuses sont toniques et astringentes ; elles conviennent contre l'aménorrhée, la chlorose, la leucorrhée. Les principales sont celles de Passy, de Forges, de Provins, de Spa, de Pyrmont, de Contrexéville, de Bussang, de Cransac, qui sont froides ; celles de Bourbon-l'Archambault, de Montferrand, qui sont très-chaudes. — Les *eaux sulfureuses* ont une odeur plus ou moins prononcée d'œufs pourris ; elles précipitent en noir par les solutions de plomb, d'argent, de cuivre ; en jaune par l'émétique et l'acide arsénieux ; quelquefois tout de suite avec ce dernier réactif, quelquefois seulement sous l'influence des acides ; le précipité est soluble dans l'ammoniaque. Exposées à l'air, elles perdent promptement leurs propriétés sulfureuses (V. GLAIRINE). Leur principe minéralisateur est l'acide sulfhydrique, libre ou plus ordinairement combiné. On a proposé de désigner celles où l'acide hydrosulfurique est libre, par le nom d'*eaux hydrosulfuriquées* ; et, lorsqu'il est combiné, par celui d'*eaux hydrosulfatées*. Ces dernières, très-communes dans les Pyrénées-Orientales, ont pour caractères : 1° de donner lieu, à l'air, à une certaine quantité d'hyposulfite; 2° de ne perdre par l'ébullition que très-imparfaitement leur acide hydrosulfurique ; de produire, avec les sulfates de fer et de manganèse, des précipités noirs ou d'un blanc sale ; 4° de former, avec l'acide arsénieux, un dépôt jaune, seulement par l'addition d'un acide. Les eaux hydrosulfuriquées ont une odeur plus prononcée ; elles perdent par l'ébullition tout leur acide, et ne précipitent nullement par les sels de fer ou de manganèse protoxydés, à moins qu'elles ne contiennent des carbonates. Au reste, les eaux hydrosulfuriques sont fort rares ; presque toujours l'acide sulfhydrique n'est libre qu'en partie, et il a été éliminé par diverses causes, notamment par l'air et par l'acide carbonique ; les eaux sont alors *hydrosulfatées-hydrosulfuriquées*. Dans celles des Pyrénées, le principe sulfureux paraît entièrement combiné avec la soude. L'*iode* existe aussi, à l'état de combinaison, dans plusieurs eaux sulfureuses (à l'état d'iodures alcalins), notamment dans celles de Castel-Nuovo, d'Asti, de Challes, etc. : on peut traiter par le chlore les sels enlevés par l'alcool, et l'amidon y prend promptement une teinte bleue plus ou moins intense. Les eaux sulfureuses ont une action particulière sur les systèmes cutané et lymphatique ; elles sont utiles contre les maladies de la peau, les scrofules, les rhumatismes, les maladies articulaires. Les plus usitées sont celles d'Aix-la-Chapelle, d'Aix en Savoie, de Bade, de Baréges, de Bonnes, de Cauterets, de Bagnères-de-Luchon, de Bagnols, de Saint-Amand, de Saint-Sauveur, qui sont chaudes, et celles d'Enghien, qui sont froides, et peut-être par cela même moins actives. Ces dernières peuvent être chauffées à 70° sans perte de leurs principes, et leur richesse *sulfureuse* égale la plus riche des eaux des Pyrénées.

Eaux minérales artificielles. On est parvenu à imiter parfaitement quelques eaux minérales naturelles (V. EAU *saline*, EAU *acidule gazeuse* et EAU *alcaline gazeuse*.) Les *eaux ferrugineuses* sont préparées, soit avec des solutions de sulfate de fer, soit avec un protocarbonate de fer tenu en dissolution par l'acide carbonique. Ce sel peut être produit par double décomposition dans le liquide, au moyen d'un mélange déterminé de protochlorure de fer et de carbonate de soude : on évite ainsi l'action de l'air, qui décompose promptement le protocarbonate ; mais on n'imite pas encore celles où le fer est à l'état de crénate et d'apo-

crénate (V. *Eau sulfureuse*). Elles ne sont plus guère usitées depuis que le transport des eaux naturelles devenu facile permet de les employer partout à meilleur marché que les artificielles et avec de meilleurs effets. L'évaporation à siccité de l'eau de puits et de l'eau de Seine change la constitution des matières qui étaient tennes en solution dans les eaux naturelles, puisque l'eau pure restituée aux résidus de l'évaporation des deux eaux précitées donne deux solutions différentes de l'eau de puits et de l'eau de Seine (Chevreul); on commettrait donc une grave erreur, si l'on pensait qu'en restituant au résidu de l'évaporation d'une eau minérale l'eau qu'elle a perdue, on reproduirait une eau identique avec l'eau naturelle. Le carbonate de chaux et le carbonate de fer ont une action bien plus énergique pour rougir le fustet, quand ils agissent simultanément, que quand ils agissent isolément. Ce fait démontre la possibilité qu'ont deux corps dissous dans une eau médicinale de produire un effet organoleptique beaucoup plus énergique dans un même sens que ne produiraient deux eaux médicinales dont chacune ne contiendrait qu'un des deux corps à l'exclusion de l'autre (Chevreul).

Eau de Monterosi. Alcoolé antihémorrhagique préparé avec diverses plantes aromatiques et astringentes, auxquelles sont associés : poix noire, agaric blanc.

Eau d'O'Meara. Teinture dentifrice préparée avec : vétiver, 4 gram.; pyrèthre, 15 gram.; girofle, 30 centigr.; iris, coriandre, orcanette, essence de menthe, āā 60 centigr.; essence de bergamote, essence de citron, aa 30 centigr.; créosote, 1gr,60; alcool à 90°, 60 gram.

Eau oxygénée (deutoxyde d'hydrogène, peroxyde d'hydrogène). V. BIOXYDE *d'hydrogène*. — On donnait autrefois le nom d'*eau oxygénée* à une limonade azotique employée sans succès dans le traitement des maladies syphilitiques.

Eau de Pagliari. Eau hémostatique obtenue en faisant bouillir, pendant six heures : benjoin, 8; alun, 16; dans eau, 160.

Eau panée. Pain de froment, et mieux croûte de pain, 60 grammes; eau, en quantité suffisante pour obtenir un litre en décocté.

Eau phagédénique. Solution de chlorhydrate de chaux, tenant en suspension du deutoxyde de mercure, qui lui donne une couleur jaune orangé. On l'obtient en versant 128 grammes d'eau de chaux dans une dissolution aqueuse de 40 centigrammes de sublimé. Elle est employée comme excitante dans le traitement des ulcères vénériens.

Eau de pluie. Eau à peu près aussi pure que l'eau distillée. Celle qui tombe la première n'est pas très-pure, entraînant avec elle les corpuscules qui voltigent dans l'air, les émanations de la terre, les principes ammoniacaux, etc. La pluie d'orage renferme un peu d'acide azotique libre ou combiné, d'après Liebig. Quand on recueille l'eau de pluie pour les préparations pharmaceutiques, comme cela arrive aux vétérinaires qui n'ont pas d'alambic à leur disposition, on doit la recevoir dans des vases larges et au milieu d'une pluie abondante, mais non orageuse. V. POUSSIÈRE.

Eau potable. Les bonnes eaux potables doivent être absolument inodores, de saveur sensible, agréable pour un palais habitué à apprécier la qualité des eaux; elles doivent être limpides, fraîches; elles doivent dissoudre le savon sans former trop de grumeaux, cuire les haricots, pois et autres semences de la famille des légumineuses, sans les durcir. A cause des matières organiques inconnues que ces eaux peuvent contenir, il faut qu'un long usage et des observations continuées avec persévérance aient démontré leur innocuité. Les principaux gaz contenus dans les eaux potables sont : l'oxygène, l'azote, l'acide carbonique, l'ammoniaque, savoir : 5 centimètres cubes du premier par litre, et environ, des deux suivants, le double ou le triple. La présence de l'air dans les eaux destinées à la boisson est une condition de salubrité généralement admise par les auteurs, et qui est vraie, mais dont il ne faut pas exagérer l'importance; l'eau aérée a une saveur plus agréable que celle qui ne l'est pas, et c'est un point d'une grande importance quand il s'agit d'eaux potables; mais cet air ne joue pas un rôle direct indispensable. Ce n'est point parce que le gaz oxygène est utile à la digestion (aucune observation directe n'en démontre la réalité) qu'il en faut dans une eau potable, mais parce que sa présence en proportion notable est incompatible avec celle des substances organiques qui doivent être le plus souvent incriminées et qui s'en emparent. Le gaz acide carbonique existe généralement en proportion beaucoup plus considérable dans l'air des eaux potables que dans celui de l'atmosphère, car l'eau, en tombant sous forme de pluie, dissout l'acide carbonique de l'atmosphère. La présence du gaz carbonique dans les eaux potables est une chose favorable; il leur donne de la sapidité, il excite l'appétit, paraît favoriser la digestion; c'est à lui que plusieurs eaux de table, Seltz, Saint-Galmier, Condillac, Pougues, doivent leurs principales propriétés. Toutes les eaux de rivière renferment une très-faible quantité d'ammoniaque combinée; cette ammoniaque a été rassemblée dans l'atmosphère par les pluies ou provient de la décomposition spontanée des matières azotées, végétales ou animales, se putréfiant dans les eaux. La plupart des eaux potables de bonne qualité, et en particulier les eaux des fleuves et des rivières, renferment généralement de 1 à 3 dix-millièmes de matières fixes. Dans ces dernières, cette quantité double en été. Une eau peut contenir 5 dix-millièmes (1/2 gramme par litre) de matières fixes, et être considérée non-seulement comme une eau potable de bonne qualité, mais encore comme convenable pour les principaux usages de la vie. Cette proportion d'un demi-gramme de matières fixes par litre est celle qui est adoptée comme maximum. Ce n'est pas à dire pour cela que des eaux contenant une plus grande proportion de sels ne puissent constituer une boisson usuelle salubre. Il est certaines eaux qui peuvent être considérées à la fois comme médicinales et de table, telles que celles de Saint-Galmier, de Pougues, de Contrexéville, de Condillac, qui contiennent de 1 à 2 grammes de sels par litre, et dont on peut faire un usage journalier sans nul inconvénient. Quand ces eaux sont agréables à boire, qu'elles ne contiennent aucune matière organique nuisible, que les sels qu'elles renferment sont principalement du bicarbonate de chaux, de magnésie, de fer, elles peuvent être considérées comme des eaux potables salubres. Les exigences de la cuisson des graines de la famille des légumineuses, du blanchiment du linge et d'autres usages industriels font préférer pour une distribution publique les eaux qui ne renferment que 2 ou 3 décigrammes de matières fixes par litre. Les sels de l'eau sont les mêmes que les sels minéraux de la plupart de nos aliments qui même les renferment en quantité bien plus grande. Ce sont la

silice, les phosphates, les carbonates, les chlorures, les bromures, les iodures, les azotates, les sulfates à base de chaux, de magnésie, de fer, d'alumine et de soude. L'observation a prouvé que leur absence comme leur excès dans les limites indiquées plus haut n'étaient pas nuisibles. Ce fait se comprend lorsqu'on songe que l'eau est toujours prise en même temps, à peu de chose près, que des aliments solides ou liquides qui renferment, entre autres, les mêmes sels en quantité bien plus grande sous un même poids comme sous un même volume. Des observations plus précises que par le passé ont prouvé aussi que le préjugé qui attribue à l'eau de certains pays la carie des dents n'était pas fondé. En résumé, la qualité dominante de l'eau considérée comme boisson est la fraîcheur, parce qu'ainsi elle est agréable, stimule l'appétit et favorise la digestion, surtout associée au vin, etc. Ensuite elle doit être transparente, bien plus, parce que, étant trouble, elle paraît désagréable à boire, ou même prend un goût terreux, que parce qu'elle serait insalubre, sauf le cas de trouble causé par des détritus organiques vaseux. Les eaux proviennent des sources, des puits artésiens, des rivières, des puits, des citernes, des étangs. Les meilleures sont les eaux de puits et de source qui ont une grande fixité de température, condition qui manque aux eaux des rivières; ces dernières varient d'ailleurs beaucoup dans leur composition annuelle, et peuvent être viciées par les industries riveraines, ainsi que par le développement des conferves. Elles sont de plus aussi souvent troubles que limpides (V. EAU *de citerne* et EAU *marécageuse*). Le procédé de purification des eaux potables suspectes par ébullition et infusion avec du thé ou du café est le plus rationnel et le mieux éprouvé; si au préalable on peut les aérer et les filtrer, on ajoutera une garantie de plus. Leur mélange avec le vin, l'eau-de-vie et autres liqueurs alcooliques ou essentielles est suffisant aussi pour atteindre ce but. Les eaux potables, dont l'usage continu détermine des endémies, ne doivent leurs propriétés nuisibles ni à la présence ni à l'absence d'aucun corps chimiquement défini, excepté l'acide arsénieux ou d'autres poisons, et peut-être la silice en excès; il en est de même pour la formation du goître et pour celle du crétinisme. Pour satisfaire aux besoins d'une population, les citernes, les pompes et les fontaines sont généralement insuffisantes, et il convient d'établir un système général de distribution d'eau indépendant des moyens particuliers d'approvisionnement de chaque habitant, et capable de fonctionner d'une manière permanente et sans intermittence. L'eau destinée à l'usage domestique doit être élevée jusqu'aux étages supérieurs. Elle doit être recueillie, autant que possible, à la source même et dans des lieux de chute pluviale. Une surface de 500 hectares donne de 17 à 18 millions d'hectolitres par an, à raison d'une hauteur de 23 à 30 centimètres de pluie annuelle. Les tuyaux de distribution seront de préférence de fer, de forte poterie, de grès ou de verre, vernissés à l'intérieur, hermétiquement joints, constamment remplis, afin de prévenir l'oxydation et les dépôts. Les robinets seront d'étain ou de grès. Les tuyaux seront mis à l'abri de la gelée. La distribution sera combinée avec un système de conduits destiné à l'évacuation des eaux employées dans le nettoyage des égouts et le transport des résidus des villes dans les champs. Des jets d'eau à forte pression seront ménagés pour le nettoyage de la voie publique et pour les incendies. La quantité d'eau à donner dans une ville a été estimée à 100 litres par jour et par individu; cette quantité doit pourvoir à l'économie domestique, aux bains et aux lavoirs, à l'arrosement public, à l'industrie. A Paris, les abonnements sont réglés sur les consommations ci-après : une personne, 20 litres; un cheval, 75 litres; une voiture à deux roues, 40 litres; une voiture à quatre roues, 75 litres; un mètre de jardin, 75 litres et demi. V. FILTRAGE et FILTRE.

Eau de puits. On donne ce nom aux eaux de nappes ou filets d'eau courant entre deux couches géologiques plus ou moins profondes que l'on va chercher à l'aide d'un puits au fond duquel elles s'accumulent. Elles proviennent quelquefois d'infiltrations d'une rivière voisine ou d'un lac. Elles ont généralement les qualités des eaux de sources et leur composition varie de l'une à l'autre; néanmoins elles sont parfois *crues* parce qu'elles se chargent des sels calcaires, des matériaux de construction des puits, et à part cela elles ne sont pas malsaines bien qu'elles ne soient pas aérées; elles sont très-appréciées en raison de leur fraîcheur et de l'uniformité de leur température.

Eau de puits artésiens. Eau de même origine que celle des puits ordinaires, mais jaillissant à la surface du sol, et venant de nappes ou rivières souterraines beaucoup plus profondes que l'on atteint par le forage, en garnissant de tubes de fer forgé le conduit ainsi creusé. On les emploie aux mêmes usages que les eaux de source. L'expérience a montré qu'elles ne sont pas malsaines, bien qu'elles ne soient pas aérées. Comme boisson, elles ont, à côté des eaux de sources et de puits ordinaires, l'inconvénient d'avoir une température d'autant plus élevée que le forage est plus profond; aussi est-on obligé de les recevoir d'abord dans des bassins de rafraîchissement où elles déposent généralement un peu d'oxyde de fer ou des carbonates, bien qu'elles ne renferment que 10 à 30 centigrammes de matières fixes par litre au plus.

Eau de Prague. Alcoolat préparé avec : galbanum, asa fœtida, myrrhe, valériane, zédoaire, angélique, menthe, serpolet, camomille, coriandre, castoréum. Recommandée autrefois en Allemagne contre l'hystérie.

Eau de Rabel. Mélange de 3 parties d'alcool à 85° centésimaux, et de 1 partie d'acide sulfurique à 66° B. On verse peu à peu l'acide sur l'alcool; on mêle, on laisse en repos pendant huit jours, et l'on décante. On l'administre comme excitante, tonique et astringente (depuis quelques gouttes jusqu'à 2 grammes dans une boisson mucilagineuse). Pure, c'est un styptique très-énergique, que l'on peut employer pour arrêter les hémorrhagies.

Eau régale. Mélange d'acides chlorhydrique et azotique, dans lequel il se forme plus ou moins de chlore et d'acide azoteux, selon les proportions du mélange. On s'en sert pour dissoudre l'or et le platine. On en a essayé l'usage, dans un pédiluve, comme révulsif.

Eau de la reine de Hongrie. Alcoolat de romarin.

Eau rouge de l'hôpital Saint-Louis. Solution de sublimé corrosif, 1 gram., dans eau distillée, 500 gram., colorée avec les pétales de coquelicot.

Eau sans pareille. V. EAU *de Cologne*.

Eau de Schultz. Eau hémostatique préparée avec : eau distillée, 250 gram.; huile pyrogénée de tabac, 8 gram.; huile de Dippel, 12 gouttes.

Eau seconde. Mélange de 1 partie d'eau-forte, ou acide azotique du commerce, avec environ 2 parties

d'eau. L'*eau seconde* employée par les peintres est une solution de potasse marquant 12° B.

Eau sédative (Raspail). Ammoniaque liquide, 100 parties; alcool camphré, 10 parties; sel marin, 60 parties; eau commune, 1000 parties ou 1 litre : faites dissoudre le sel dans l'eau, et mêlez le tout à froid. Excitante et résolutive, en frictions, sur des points contus, sur les piqûres des insectes ou des reptiles; se donne aussi à l'intérieur, étendue d'eau, comme stimulante, antiputride et fortifiante.

Eau de Seltz artificielle gazeuse. V. Eau.

Eau de soude carbonatée (*soda water*). Eau tenant en dissolution du bicarbonate de soude, 1 gramme, pour 640 grammes de liquide, et chargée de 5 volumes de gaz acide carbonique.

Eau spiritueuse. Résultat de la distillation de l'alcool sur des substances végétales susceptibles de fournir des principes volatils, c'est ce que, dans la nouvelle nomenclature, on nomme alcoolat.

Eau styptique de Loff. Solution aqueuse de perchlorure de fer.

Eau sulfureuse. Dissolution de sulfure de sodium cristallisé, de carbonate de soude cristallisé, et de chlorure de sodium, 75 milligrammes de chaque dans 640 grammes d'eau privée d'air. Le Codex indique cette eau comme destinée à remplacer toutes les eaux sulfureuses des Pyrénées, et comme pouvant être livrée indifféremment sous les noms d'*eau minérale artificielle de Baréges*, ou *de Cauterets*, *de Bagnères-de-Luchon*, *de Bonnes*, *de Saint-Sauveur*, etc. V. Eau *minérale sulfureuse*.

Eau thériacale. Alcoolat de thériaque composé; teinture préparée avec un grand nombre de plantes aromatiques associées à la thériaque. Réputée cordiale, sudorifique.

Eau de Tisserand. Eau hémostatique préparée avec sang-dragon et térébenthine des Vosges, aa 100, qu'on fait digérer dans eau, 1000.

Eau de toilette, synonyme d'*eau de Bouquet*. V. ce mot.

Eaux vannes. Eaux chargées de matières en dissolution et en suspension qu'on fait écouler hors des fosses d'aisances, des bassins à vidange, des sucreries, féculeries, et d'autres établissements industriels. Les premières sont utilisables plus qu'utilisées peut-être par l'agriculture. Parmi les autres, il en est qui sont nuisibles soit aux plantes, soit aux animaux qui vivent dans les ruisseaux où elles se déversent, soit à ceux qui boivent ces eaux. L'hygiéniste est appelé à apprécier ces particularités, tant d'après l'étude des effets produits que d'après celle de la nature des matières que contiennent ces eaux.

Eau végéto-minérale. V. Eau *blanche*.

Eau-de-vie. Alcool étendu d'eau, et marquant 16° à 22° B. (V. Alcool). On appelle particulièrement ainsi le produit de la distillation du vin; mais un grand nombre de végétaux donnent à la distillation des liquides spiritueux analogues. L'eau-de-vie de merises est le *kirschenwasser;* celle du suc de canne est le *rhum;* celle du riz est le *rack*.

Eau-de-vie allemande. Faites macérer : racine de jalap, 240 gram.; racine de turbith, 30 gram.; scammonée d'Alep, 60 gram.; dans eau-de-vie à 58° centésimaux, 3 kilogr. Décantez au bout de quinze jours, et passez avec expression. C'est un fort purgatif, qu'il ne faut employer qu'à la dose de 15 à 30 grammes dans un liquide sucré.

Eau de violette. Alcoolé d'iris de Florence, ainsi appelé à cause de son odeur de violette.

Eau de la Vrillière. Collutoire tonique que l'on obtient en mettant digérer pendant quatre jours dans 720 grammes d'alcool à 85° centésimaux : feuilles pilées de cochléaria et de cresson, aa 120 gram.; cannelle fine, 30 gram., et girofle, 12 gram., l'un et l'autre concassés; zestes récents de citron coupés menu, 24 gram., et roses rouges, 16 gram. On distille ensuite au bain-marie toute la partie spiritueuse.

Eau vulnéraire. Distillez avec 8 kilogrammes d'eau (pour avoir 1 kilogramme de produit) des fleurs de lavande récentes, des sommités récentes de basilic, de calament, d'hysope, de marjolaine, de mélisse, de menthe poivrée, d'origan, de romarin, de sarriette, de sauge, de serpolet, de thym, d'absinthe, de tanaisie, et des feuilles d'angélique, de fenouil et de rue (120 grammes de chaque substance). Si l'on emploie pour excipient l'alcool au lieu d'eau (6 kilogr. d'alcool à 55° centésimaux, et 120 grammes des substances énumérées ci-dessus), en laissant macérer pendant deux jours, et distillant au bain-marie 4 kilogrammes de liqueur spiritueuse, on a l'*eau vulnéraire spiritueuse*. Si, au lieu de distiller après deux jours de macération, on laisse digérer pendant huit jours, le produit, exprimé à la presse et filtré, est l'*eau vulnéraire spiritueuse par infusion*, qui a naturellement une couleur brune due à la partie extractive des plantes, mais que les pharmaciens colorent avec un peu de cochenille, et décorent du nom d'*eau rouge*. Ces deux liqueurs alcooliques sont employées à l'extérieur comme résolutives, pour les contusions sans plaie et sans inflammation notable. Prises à l'intérieur, dans les mêmes cas (une ou deux cuillerées dans un verre d'eau), elles sont plus souvent nuisibles qu'utiles, et n'ont aucune des propriétés vulnéraires qu'on leur suppose.

EAUTOGNOSIE, qu'il faudrait écrire **HEAUTOGNOSIE**. s. f. [de γνῶσις, connaissance]. Titre d'un des ouvrages de Gruithuisen. V. Autognose.

EAUX. s. f. pl. [all. *Fruchtwasser*]. Nom vulgaire du liquide amniotique, de celui qui entoure le fœtus dans l'œuf. — *Poche des eaux*. Saillie que les membranes de l'œuf, détachées de la matrice et poussées par les contractions de l'organe, font à travers le col utérin dilaté. Les eaux sont *hémisphériques*, quand la poche des eaux (ce qui est le plus ordinaire) forme une saillie qui est un segment de sphère d'une plus ou moins grande dimension; *en boudin* ou *en boyau*, quand la poche des eaux est allongée et étroite; *plates*, quand cette même poche fait peu de saillie; *ovalaires*, quand elle décrit une courbe ovalaire, soit transversalement, soit d'avant en arrière.

EAUX AUX JAMBES [all. *Manke, Erdgalle, Wasserfluss an den Beinen*, angl. *grease*, it. *garpe, ricciuoli*]. (*Défluxions*, *eaux puantes*, *mauvaises eaux*, *fics*, *phymatose*, Vatel.) Sous ce nom on comprend deux maladies bien distinctes. — 1° Maladie cutanée qui a son siége au pied et à la partie inférieure de la jambe, chez le cheval, et dont le symptôme caractéristique est le suintement d'une humeur semblable à la sanie, à travers les pores de la peau. La cause la plus ordinaire de cette maladie est l'humidité et la malpropreté des écuries; quelquefois elle tient à la constitution de l'animal. Elle se manifeste plus souvent aux pieds de derrière qu'à ceux de devant, commence par les paturons, monte peu à peu jusqu'aux boulets, gagne insensiblement les canons, et devient

presque toujours chronique. Elle s'annonce par le hérissement des poils, produit un engorgement rougeâtre de la peau et du tissu lamineux sous-cutané, et donne lieu au suintement d'une humeur d'abord séreuse et limpide, puis âcre, fétide, grisâtre ou verdâtre. Quelquefois l'engorgement devient énorme, se couvre de grappes formées de fics ou de poireaux, et finit par amener la désorganisation complète du pied. Quand les eaux sont nouvelles, la maladie cède à l'emploi des émollients dans le principe, puis aux lotions de vin chaud. Quand elle est devenue chronique, il faut recourir aux applications toniques et astringentes. Quand la maladie est constitutionnelle, elle est le plus ordinairement incurable, et sa suppression pourrait déterminer une métastase fâcheuse. Cette maladie n'est inoculable ni à la vache ni à l'homme. — 2° Maladie éruptive caractérisée par des pustules qui se manifestent principalement au pied mais aussi ailleurs; c'est une affection générale comparable au cowpox. Le pus de cette maladie, à laquelle Rayer a donné le nom de *horse pox*, inoculé aux vaches, y produit le cowpox. V. ce mot et VACCINE pour les rapports de cette maladie avec la variole humaine.

EAUX-CHAUDES. Dans la vallée d'Ossau, près de Bonnes (Basses-Pyrénées). Sources sulfureuses thermales (11°,10 à 35°,25) au nombre de six. Administrées en bains, douches, boisson.

ÉBARBEMENT. s. m. Action d'enlever avec le bistouri, ou avec les ciseaux, des productions morbides végétantes, en ménageant la peau ou la muqueuse qui les porte, ou une portion superficielle de tumeur en laissant le reste. V. ABRASION et DÉDOLATION.

ÉBÉNACÉES. s. f. [*Ebenaceæ*, *Guajacaneæ*, J.]. Famille de plantes dicotylédones monsopétales hypogynes, composées d'arbres ou arbustes, la plupart des régions tropicales d'Afrique et d'Asie.

ÉBÈNE. s. f. [*Diospyros*, L.]. Bois fourni par les plaqueminiers ou *Diospyros*, de la famille des ébénacées, dont le duramen est noir et pesant, et susceptible d'un beau poli. L'aubier est blanc, sans usage. L'ébène est fournie par les *Diospyros reticulata*, Willdenow, de l'île Maurice, *D. melanida*, Poiret, et *leucomelas*, Poiret, à bois panaché de blanc, de Maurice et Madagascar. La plus noire vient des Indes orientales, de Ceylan et des Moluques; elle est fournie par les *D. melanoxylon*, Roxburgh, *D. ebenum*, Retz., et *D. ebenaster*, Retz. La plus recherchée pour la finesse et le poli est l'*ébène Maurice*. V. SWIÉTÉNIE.

ÉBLANINE. s. f. [*pyroxanthine*]. Substance qui se trouve dans l'acide pyroligneux brut. Elle est jaune, cristallisable, fond à 176°; insoluble dans l'eau et les alcalis, soluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique concentré, et les colore en jaune foncé. ($C^{21}H^9O^4$.)

ÉBLOUISSEMENT. s. m. [*caligatio*, all. *Blendung*]. Trouble momentané de la vue, causé soit par l'impression subite d'une trop vive lumière, soit par quelque cause interne, telle qu'une congestion cérébrale, etc.

ÉBRIÉTÉ. s. f. [*ebrietas*]. État de léger étourdissement avec ou sans excitation et vertiges, ou manque de suite des idées, qui précède l'ivresse. Il est parfois causé par certaines lésions encéphaliques.

ÉBRIEUX, EUSE. adj. [*ebriosus*]. Qui se rapporte à l'ébriété. — *Tremblement ébrieux*, *torpeur ébrieuse*. V. ALCOOLISME et DELIRIUM *tremens*.

ÉBROUEMENT. s. m. [all. *Niesen*]. Sorte d'éternument chez les animaux domestiques : phénomène qui consiste en une expiration forte et sonore, mais volontaire et sans caractère convulsif, accompagnée d'une vive secousse de la tête.

ÉBULLIOSCOPE. s. m. [de *ebullire*, faire ébullition, et σκοπεῖν; mot mal fait; il faudrait dire *zéoscope*]. Appareil imaginé pour mesurer au moyen de l'ébullition la richesse alcoolique des spiritueux. Le zéro de l'échelle correspond au point d'ébullition de l'eau pure, et le 100[e] degré au point d'ébullition de l'alcool absolu. Ils sont à *cadran* (Brossart et Vidal), ou *à tige droite* (Conaty).

ÉBULLITION. s. f. [*ebullitio*, de *e*, et *bullire*, bouillir; ἀνάζεσις, all. *Aufsieden*, angl. *boiling*, it. *ebollizione*, esp. *ebullicion*]. Mouvement violent d'un liquide soumis à l'action du calorique; il est produit par de grosses bulles auxquelles donnent naissance celles de ses parties inférieures qui, réduites à l'état de vapeur sur les points où s'applique plus particulièrement la chaleur, deviennent par cela même plus légères, traversent toutes les couches supérieures, et vont crever à la surface. Tous les liquides ne bouillent pas à la même température sous la pression moyenne de l'atmosphère, et ils en exigent une plus haute ou une plus basse, suivant qu'on augmente ou qu'on diminue cette pression. Tant que celle-ci reste la même, la température d'un liquide qui a commencé à bouillir ne change plus, et toute nouvelle quantité de calorique qu'il reçoit ne fait que hâter l'évaporation. — On donne vulgairement le nom d'*ébullitions* à des éruptions apyrétiques et de très-courte durée, qui sont, pour l'ordinaire, déterminées par un régime échauffant, et quelquefois par une affection morale vive.

ÉBURNATION ou **ÉBURNIFICATION**. s. f. [de *ebur*, ivoire]. S'est dit de l'incrustation de certaines tumeurs par des phosphates et carbonates calcaires; de l'ossification des cartilages articulaires; du passage à un degré de compacité considérable de telle ou telle partie du tissu osseux, et, en particulier, des os qui, chez le cheval et quelquefois chez l'homme, ont frotté longtemps l'un contre l'autre, puis sont devenus très-lisses, soit à la suite d'usure des cartilages, soit plus rarement après des fractures ou des luxations.

ÉBURNÉ, ÉE. adj. [*eburneus*, de *ebur*, ivoire; all. *elfenbeinartig*, it. et esp. *eburneo*]. Qui a la blancheur et l'apparence de l'ivoire. — *Cartilages éburnés*. Ceux des surfaces articulaires, lorsqu'ils sont encroûtés de phosphate de chaux. — *Substance éburnée des dents* ou *ivoire*. V. DENT.

ÉCAILLE. s. f. [*squama*, λεπίς, all. *Schuppe*, angl. *scale*, it. *squama*, *scoglia*, esp. *escama*]. — En zoologie, lames aplaties et minces qui couvrent la peau de la plupart des poissons; elles ont une structure particulière et spéciale chez les poissons osseux ou proprement dits. Chez les sélaciens ou placoïdes (raies, requins, etc.), ce sont des grains fins ou volumineux (et alors appelés *boucles*), à pointe tournée en arrière, ayant la structure de l'ivoire des dents (V. DENT), et qui sont implantés dans la peau. Chez les ganoïdes (esturgeons, polyodon, polyptère, lépisostée), ce sont des plaques osseuses adhérentes à la peau dont la face extérieure est tapissée d'une couche d'émail (V. DENT). On donne aussi le nom d'*écailles* aux subdivisions régulières que présente l'épiderme caduc, épaissi ou corné, des reptiles, des pattes des oiseaux, et de la queue de quelques mammifères. — La substance connue dans le commerce sous le nom d'*écaille* provient des

grandes plaques épidermiques ou cornées qui recouvrent la carapace d'une tortue marine appelée *Chelonia imbricata* (V. CARET). — Par analogie de forme avec les écailles de poisson, en pathologie, *écailles*, petites lamelles formées de cellules épidermiques plus ou moins nombreuses, ayant souvent perdu leur noyau par résorption, et fortement adhérentes ensemble, qui se détachent d'elles-mêmes dans certaines affections cutanées. — En botanique, organes appendiculaires fort différents, qui ont de l'analogie entre eux par leur forme triangulaire, demi-ovale ou lancéolée, par leur couleur blanche, brune, etc., presque jamais verte; par leur insertion à la tige, dans toute ou la plus grande partie de leur base qui n'est pas pédiculée; par leur consistance coriace généralement ou charnue quelquefois; et souvent par l'absence de stomates. Ce sont : 1° les écailles proprement dites ou des bourgeons (*hibernacula*), coriaces, couvertes d'enduit résineux, ou revêtues en dedans d'une bourre cotonneuse, dans lesquelles on reconnaît une analogie de structure et de développement soit avec le limbe de la feuille (*bourgeon foliacé*), avec le pétiole élargi dépourvu de limbe (*bourgeon pétiolacé*), avec les stipules sans feuilles (*bourgeon stipulacé*), soit enfin avec des stipules accompagnées des feuilles rudimentaires (*bourgeon fulcracé*); 2° des organes offrant sur les rhizomes la situation des feuilles sur la tige; 3° des feuilles rudimentaires de plantes parasites (orobanchées, monotropées, quelques orchidées et balanophorées); 4° les tuniques charnues des bulbes de beaucoup de liliacées; 5° les bractées de l'involucre des synanthérées; 6° des lamelles coriaces souvent divisées en filaments au sommet, et à l'aisselle desquelles sur le réceptacle des synanthérées sont insérées les fleurs; 7° les parties constituantes du *disque* (V. ce mot), quand elles sont distinctes entre elles; 8° les paillettes scarieuses dont se compose le calice accrescent qui surmonte l'akène de quelques plantes synanthérées; 9° des lamelles situées au-dessus de l'onglet des pétales chez quelques renoncules, etc.; 10° Linné donnait ce nom à la *glumellule*. V. ce mot.

ÉCAILLEUX, EUSE. adj. [*squamosus*, λεπιδώδης]. Qui est revêtu d'écailles; qui a de l'analogie avec les écailles : *portion écailleuse du temporal*. — *Suture écailleuse*. Suture temporo-pariétale.

ÉCARISSAGE. V. ÉQUARRISSAGE.

ÉCART. s. m. [all. *Verspringung*]. Lésion de la région supérieure du membre thoracique du cheval, qui s'accompagne de claudication, et qui doit son nom à ce qu'on croyait autrefois que le mode d'action de la cause consistait à écarter le membre du thorax, à opérer une sorte de disjonction subite et forcée du bras, avec extension des muscles qui fixent le membre au corps. On appelle l'écart très-léger, *faux écart*, et celui qui est porté au plus haut degré, *entr'ouverture*. On donne aussi le nom d'*écart* à l'entorse de l'articulation coxo-fémorale. Contre l'*écart récent*, on emploie avec avantage les douches froides ou chaudes, la saignée à la veine de l'ars, les lotions émollientes, les frictions avec les huiles essentielles. Si la boiterie est chronique, il faut avoir recours à des prescriptions plus énergiques, et surtout à l'application des révulsifs. — Autrefois, *écart*, toute boiterie de cause inconnue.

ECBOLIQUE. adj. et s. m. [*ecbolicus*, ἐκβόλιος, de ἐκ, hors, et βάλλειν, jeter; all. *austreibend*, angl. *ecbolic*]. Qui détermine l'expulsion; synonyme d'*abortif*.

ECCATHARTIQUE. adj. [*eccatharticus*, de ἐκ, hors, et καθαρτικὸς, purgatif]. Synonyme de *cathartique*.

ECCHYMOME. s. m. [ἐκχύμωμα, de ἐκ, hors, et χυμὸς, suc]. Ce qu'Alibert décrit sous ce nom comprend soit les *nævi vasculaires*, soit les ecchymoses spontanées ou suites de coups.

ECCHYMOSE. s. f [*ecchymosis*, ἐκχύμωσις, de ἐκ, hors, et χυμὸς, suc; all. *Unterlaufung*, it. *ecchimosi*]. Tache livide, noirâtre ou jaunâtre, qui résulte de l'extravasation du sang dans le tissu lamineux, à la suite d'un coup, d'une ligature trop serrée ou de toute autre cause apte à déterminer la rupture des vaisseaux capillaires sanguins. Des ecchymoses sous-cutanées peuvent être l'effet de la rupture partielle ou totale de certains muscles ou de tissus membraneux. Il peut se produire des ecchymoses à l'intérieur des organes, ou à la surface interne des cavités, à la suite de violences extérieures. Quelquefois aussi il s'en forme soit sur la peau, soit dans les organes et les cavités intérieures, par exhalation, comme dans les affections adynamiques, scorbutiques, etc. L'extravasation du sang et son infiltration constituent donc les caractères de l'ecchymose, quelle qu'en soit la cause.

ECCHYMOTIQUE. adj. Qui est de la nature de l'ecchymose.

ECCOPÉ. s. f. [ἐκκοπή, de ἐκ, indiquant séparation, et κόπτειν, couper]. Division faite à une partie quelconque par un instrument tranchant qui a agi dans une direction oblique à sa surface, sans occasionner une perte de substance.

ECCOPROTIQUE. adj. et s. m. [*eccoproticus*, ἐκκοπρωτικὸς, de ἐκ, dehors, et κόπρος, excrément; angl. *eccoprotic*.] Synonyme de *laxatif*.

ECGONINE. s. f. [ἔκγονος, provenant.] Alcaloïde résultant du dédoublement de la cocaïne en ce corps et en acide benzoïque sous l'influence de l'acide chlorhydrique (Lossen). Il est cristallisable, soluble dans l'eau. ($C^{18}H^{16}AzO^{6}$.)

ÉCHALOTE. s. f. V. AIL.

ÉCHARDE. s. f. Vulgairement, petits corps aigus ligneux ou métalliques qui s'introduisent accidentellement dans l'épaisseur de la peau.

ÉCHARPE. s. f. [all. *Schlinge*, angl. *sling*]. Bandage destiné à tenir l'avant-bras fléchi sur le bras et appliqué contre la poitrine. L'écharpe se fait simplement avec une serviette ou un grand mouchoir plié en triangle. On passe un des angles sous l'aisselle du côté affecté, et on le ramène obliquement en arrière jusque sur l'épaule opposée, où on le fixe avec une épingle, ou en cousant quelques points. Mettant alors le bras dans la position convenable, on relève l'autre angle de l'écharpe, de manière à couvrir le membre et la poitrine, et on l'attache au même endroit que le premier. On termine en repliant en dedans l'angle qui correspond au coude. — L'*écharpe de J. L. Petit* est plus solide et souvent préférable. On la fait de même avec une serviette en triangle, mais on commence par la placer entre la poitrine et le bras malade, de manière que l'angle droit corresponde au coude; on passe un des angles aigus sur l'épaule saine; on fait remonter l'autre sur l'avant-bras et l'épaule du côté malade, et l'on attache ces deux angles ensemble sur l'omoplate du côté sain. Alors on prend les deux angles droits, on les sépare en tirant l'externe vers la main, et l'interne en arrière du coude, de manière que l'avant-bras occupe le centre de la serviette

ainsi dédoublée. On finit en rapprochant et attachant ensemble, ainsi qu'avec le corps de l'écharpe, ces



Fig. 139.

deux angles, passés l'un derrière la main et l'autre derrière le bras. (Fig. 139.)

ÉCHAUBOULURE. s. f. [*sudamen*, all. *Hitzblätter*]. Nom vulgaire des petites élevures rouges qui viennent quelquefois sur la peau pendant les chaleurs de l'été, et causent une vive démangeaison. — Vétérin. *Échauboulure, effervescence de sang* [angl. *rash, blotches*]. Maladie exanthématique particulière au cheval et au bœuf, analogue à l'urticaire. Elle est caractérisée par l'éruption, à la surface de la peau, dans toutes les régions du corps indistinctement, soit de petites tumeurs circulaires, aplaties à leur sommet, du volume d'une noisette ou d'une noix, isolées ou confluentes; soit de plaques irrégulières dans leur contour, souvent très-étendues, séparées les unes des autres par des sillons plus ou moins longs et profonds. L'éruption de l'échauboulure est précédée d'un accès de fièvre fort léger, qui souvent passe inaperçu. Le traitement consiste dans la saignée générale, les boissons nitrées et laxatives.

ÉCHAUFFANT, ANTE. adj. et s. m. [*calefaciens*, all. *erhitzend*, angl. *heating*]. Se dit des substances alimentaires ou médicamenteuses qui excitent la nutrition, accélèrent la circulation, et accroissent par conséquent la chaleur animale; et vulgairement de celles qui amènent la constipation.

ÉCHAUFFEMENT. s. m. [all. *Erhitzung*, it. *riscaldamento*]. Augmentation de la chaleur dans l'économie animale, caractérisée par un sentiment d'ardeur, une disposition à suer ou des sueurs, une soif ardente, des urines fréquentes, rouges, de la constipation, des démangeaisons dans tout le corps, un teint animé, un sommeil agité, l'insomnie, des érections fréquentes. — Dans le langage vulgaire, ce mot est souvent synonyme de constipation, ou de blennorrhagie légère. — Vétérin. *Échauffement de la fourchette*. Maladie des parties de l'appareil kératogène qui correspondent aux lacunes de la fourchette. La production de la corne est suspendue et remplacée par le suintement continuel d'une matière séro-purulente, grisâtre, infecte. C'est souvent le début de la *fourchette pourrie* et du *crapaud*.

ÉCHELLE. s. f. [*scala*, κλίμαξ]. V. Succussion. — Anat. V. Faisceau *acoustique*.

ÉCHIDNINE. s. f. [ἔχιδνα, vipère]. Substance organique qui est le principe malfaisant du venin de la vipère. Les autres principes immédiats qui l'accompagnent sont une matière colorante jaune, une substance soluble dans l'alcool, de la mucosine, une matière grasse, et des sels (sulfates et chlorures). L'échidnine est obtenue en coagulant le venin par l'alcool, lavant sur un filtre avec l'alcool qui entraîne les principes précédents moins la mucosine, lavant ensuite goutte à goutte par l'eau, qui entraîne d'abord le reste des sels, puis l'échidnine, laissant la mucosine devenue insoluble par l'action de l'alcool. Elle a tous les caractères des substances organiques : elle est neutre, d'aspect gommeux, mais azotée, soluble dans l'eau froide, non coagulée dans l'eau à 100° ; l'alcool la précipite, mais l'eau la redissout, ce qui la distingue des autres substances organiques ; elle ressemble en cela à la ptyaline, mais s'en distingue en ce qu'elle est précipitée par le sulfate de sesquioxyde de fer, ce que ne fait pas la ptyaline. Elle empoisonne comme le venin de vipère, et, comme lui, noircit le sang et empêche la coagulation de la fibrine. V. Coagulation.

ÉCHINE. s. f. [all. *Rückgrat*, angl. *chine, backbone*, it. *schiena*]. L'épine du dos, le rachis, dont la face postérieure est hérissée d'apophyses épineuses.

ÉCHINOCOQUE. s. m. [d'ἐχῖνος, hérisson, et κόκκος, grain; it. *echinococco*]. Genre d'entozoaires cestoïdes qu'on rencontre souvent en quantité considérable dans les *hydatides* ou *acéphalocystes* (V. ces mots). — *Caractères du genre :* Animaux contenus dans une *hydatide* ou *acéphalocyste* (Fig. 140, 1) à paroi homogène, blanche, opaline, épaisse, tremblotante (A); membrane d'enveloppe ou protectrice à laquelle ils n'adhèrent jamais, et dont ils ne sont pas une dépendance ; pouvant être observés : 1° Adhérents à une membrane mère ou fertile (V. Acéphalocyste), complète (1, *d*), ou plus souvent incomplète (V. aussi 2, B, et 4, A), à la face interne de laquelle ils sont appendus isolément (4, *d*), ou plus souvent réunis en amas de quatre à vingt environ dans une sorte de dédoublement vésiculiforme de cette membrane (1, *b*, et 2, A) ; dédoublement qui les enveloppe, et à la face interne duquel ils sont attachés (2, *d*) par le pédicule dont il vient d'être question. Ce dédoublement s'enfonce entre les interstices que laissent les animaux contigus, de manière à leur former des sortes de loges à sa face interne ; il est quelquefois tellement mince et transparent, qu'il n'est visible qu'après l'action coagulante de l'alcool et du sublimé. 2° Se trouvant plus souvent en amas dans cette sorte de dédoublement (2, A, *dd*, et 1, *b*). Devenus libres par destruction de la membrane fertile (1, *d*), ces amas d'un gris blanchâtre, ressemblant à de petits grains de sable sphéroïdaux de 1/4 à 1 millimètre de diamètre, flottent dans le liquide qui remplit la cavité (1, *bd*) de l'acéphalocyste. 3° Ils s'observent aussi : *a.* libres (3, A ; 5, 6 et 7), détachés de la membrane fertile par accident ou parce que celle-ci est détruite, totalement ou

en partie; *b.* ou adhérents au nombre de deux à vingt, etc., par un pédicule, à un reste de membrane fertile, grisâtre, granuleuse, duquel ils s'écartent en différents sens, comme les rayons d'un cercle ou d'une sphère (échinocoque du mouton et du bœuf). Ils offrent alors aussi l'aspect de petits grains ou d'une fine poussière grisâtre qui, à l'œil nu, est quelquefois confondue avec les granulations graisseuses isolées ou agglomérées, etc., que renferment certaines acéphalocystes stériles; et cela souvent dans un kyste qui renferme en même temps une ou plusieurs poches pourvues d'échinocoques. — *Animal isolé.* Corps de forme plus ou moins régulièrement sphéroïdale (3, A); généralement un peu plus large en arrière qu'en avant (5 et 6); longueur, chez le bœuf, de 0^{mm},2 à 0^{mm},25, quand la tête est rentrée; 0^{mm},3 et rarement 0^{mm},4, si elle ne l'est pas; largeur, en toutes circonstances, de 0^{mm},15 à 0^{mm},18. Chez l'homme, la longueur totale, la tête étant sortie, est de 0,237 à 0,250; la tête rentrée, elle est de 0,171 à 0,180; la largeur du corps au-dessous des ventouses est de 0,132 à 142; au niveau des ventouses, la largeur est de 0,180 à 184. Il se divise en *tête*, *tronc* et *pédicule*. — I. Sous le nom de *tête*, on décrit toute la partie du corps formée par la trompe (3, *b*), la couronne de crochets (3, d), et par les ventouses (3, A, et 3, B), partie qui est rarement distincte du reste du corps, ou tronc, par un resserrement (5 et 6), mais qui est susceptible de rentrer par invagination dans celui-là (7). Alors les ventouses sont tantôt difficiles ou impossibles à voir (homme, 7), ou encore visibles assez facilement (mouton). 1° On donne le nom de *trompe* à une partie mamilliforme, plus ou moins saillante au-dessus de la couronne de crochets (3, *b*, et 4), claire, transparente, lorsqu'elle est vue de côté; elle est obscurément imperforée et paraît un peu granuleuse si elle est vue de face (3, B). 2° Elle est pourvue à sa base de deux rangées de *crochets* (3, *b* et *d*) qui souvent se rencontrent isolés (8); mais quelquefois, quand l'animal se détruit par putréfaction, ils peuvent rester réunis en couronne large de 0^{mm},076 à 0^{mm},080 chez l'homme (3, *b*). Les crochets sont jaunâtres, d'aspect corné, à bords nets, longs en moyenne de 0,027 chez l'homme. Souvent l'animal, au lieu d'avoir sa trompe saillante en avant, la tient rétractée jusque dans le milieu de la masse de son corps; alors la couronne de crochets se voit de côté vers le centre du corps, et non à son extrémité antérieure (7). Les crochets ont, dans ce cas, la pointe tournée en avant (7), au lieu de l'avoir tournée en arrière, comme on le voit lorsque la trompe est saillante au dehors (3, 4, 5 et 6). Un conduit plissé s'étend aussi depuis la trompe et les crochets jusqu'à la surface du corps de l'animal en avant. 3° Derrière la couronne de crochets se voient quatre *ventouses* ovales ou circulaires larges de 0^{mm},071 à 0^{mm},076, un peu saillantes en dehors, de manière à déterminer un élargissement du corps à leur niveau. Leur centre est finement granuleux, pourvu d'une fissure ou boutonnière à bords rapprochés (3, B), de laquelle, à l'état frais, se détachent des stries rayonnantes qui se rendent à la circonférence, laquelle est quelquefois elle-même striée circulairement. De plus, à chaque ventouse, un faisceau de fines fibres s'étend de la boutonnière jusqu'à la base de la ventouse (3, B). Ces dispositions ne sont visibles qu'autant que sont tombés les crochets, et qu'on n'aperçoit plus que la zone circulaire opaque sur laquelle ils s'inséraient (3, B). —

II. Le *tronc* ne se distingue pas de la tête, ou à peine, lorsque celle-ci est saillante au dehors; si elle est

Fig. 140.

rentrée, il peut être globuleux (7) ou en forme de cul de bouteille (5 et 6), ou ovoïde, variétés qui tiennent au degré et au mode de contraction de l'animal. Lorsque celui-ci est encore vivant, ou peu après sa mort, et que sa tête est rentrée, le corps, régulièrement ovoïde, présente des plis méridiens longitudinaux, courbes, finement dentelés, surtout en avant, plus rapprochés en avant et en arrière qu'au milieu. Ils sont dus à la contraction de la paroi du corps. Celui-ci est composé : 1° d'une enveloppe extérieure, épaisse de 0mm,01 environ, homogène, transparente, contractile; 2° d'une substance amorphe très-granuleuse, sans traces d'organes digestifs, reproducteurs ou nerveux. Elle renferme toujours, dans l'animal complétement développé, des corpuscules de carbonate calcaire arrondis ou ovoïdes (3, A), foncés à la circonférence (qui quelquefois semble comme limitée par deux lignes excentriques), brillants au centre, dissous avec effervescence par les acides, et dont le diamètre varie de 0mm,010 à 0mm,15. Ils laissent après eux une légère trame organique. — III. *Pédicule*. De la partie postérieure du corps qui, suivant le mode de contraction de l'animal, peut être saillante (3, A et 7), mais qui, le plus souvent, est rentrée en dedans (5 et 6), se détache un pédicule granuleux et assez foncé ou très-pâle, strié en long. Il se continue, d'une part, avec la surface du tronc, point vers lequel il se brise souvent (3, A), et de l'autre avec la membrane fertile ou avec son dédoublement (2, *d* et 6), ou enfin avec la masse granuleuse qui en provient, et sur laquelle sont fixés plusieurs échinocoques (mouton). Quelquefois il est brisé à ce niveau (5) et reste appendu derrière le corps. — *Génération et développement*. Les échinocoques ne sont autre chose qu'une des phases de l'évolution d'un helminthe par *génération alternante* ou *hétéromorphe* (V. GÉNÉRATION *hétéromorphe*). Mais on ne sait pas encore quels sont les êtres ou les formes dont ils dérivent, ni si de la forme échinocoque en dérive une autre d'organisation plus ou moins compliquée. La génération des échinocoques a lieu par *gemmation* ou *bourgeonnement* qui s'opère de deux manières : 1° Le cas le plus commun est celui de la production d'un mamelon granuleux directement à la face interne de la membrane fertile (1, *d*); au centre de celui-ci apparaît une cavité au fond de laquelle se montre une saillie claire, arrondie, qui est l'origine de la trompe imperforée (3, B et *d*); puis, simultanément, on voit grossir le mamelon, s'agrandir sa cavité (dont les parois s'amincissent), et apparaître derrière la trompe une zone claire sur laquelle naissent, de toutes pièces, les crochets, qui sont d'abord très-pâles, transparents. Peu à peu, enfin, s'élèvent les ventouses et le reste du corps, dans lequel n'apparaissent les corpuscules calcaires qu'après un temps assez long et le plein développement. L'animal se trouve alors isolé dans une poche ou dédoublement provenant de la membrane fertile, et qui n'est autre chose que le reste du mamelon granuleux, au centre duquel il est né et qu'il a distendu. Mais bientôt, à la face externe de cette poche, se développent, comme à la surface de la membrane fertile, d'autres mamelons donnant naissance de la même manière chacun à un animal dont la loge propre finit par communiquer avec celle du premier, de manière à produire la disposition représentée en 2, *d*. 2° Il naît bientôt, soit à la face externe, soit à la face interne de l'enveloppe de ce groupe d'êtres, des bourgeons ou mamelons arrondis, puis coniques ou en massue, qui sont l'origine directe chacun d'un animal; ils sont contractiles avant que les crochets apparaissent; ceux-ci se montrent après la trompe, mais avant les ventouses (comme dans le cas 1°). La forme 4, *d*, *b*, est la dernière phase de développement qui précède l'invagination. Ce mode de génération est plus répandu que l'autre, et se continue lors même que les masses (2, *d*) sont devenues libres, ou sur les restes de membrane fertile portant plusieurs échinocoques qui s'en détachent en s'irradiant. Les échinocoques vivent vingt-quatre à soixante-douze heures après la mort de l'animal qui les portait. — *Espèces*. Les deux mieux connues sont : 1° l'*échinocoque de l'homme* (*Echinococcus hominis*, Rudolphi) ; 2° l'*échinocoque des ruminants* (*Echinococcus veterinorum*, Rudolphi), un peu plus gros que celui de l'homme, à paroi propre plus épaisse, se plissant fortement; ventouses un peu plus grandes, membrane fertile plus finement granuleuse (chez l'homme elle renferme plus de granulations graisseuses, 2, 4, 1 A, et 7). L'*Echinococcus simiæ*, Rudolphi, paraît être le même que celui de l'homme. Les Figures sont dessinées de 50 à 280 diamètres, d'après l'échinocoque de l'homme.

ÉCHINODERMES. s. m. pl. [de ἐχῖνος, hérisson, et δέρμα, peau]. Animaux rayonnés ou radiaires à peau dure ou pourvue de pièces calcaires; bouche pourvue de pièces masticatoires, complexes, à tentacules locomoteurs rétractiles; branchies saillantes autour de la bouche; sexes séparés. 1er ordre : *Holothurides*, corps allongé, peau coriace; 2e ordre : *Oursins*, corps sphéroïdal; 3e ordre : *Astéroïdes*, corps étoilé; 4e ordre : *Crinoïdes*, corps à rayons branchus, squelette intérieur à pièces articulées.

ÉCHINOPHTHALMIE. s. f. [*echinophthalmia*, d'ἐχῖνος, hérisson, et ὀφθαλμία, ophthalmie]. Inflammation des paupières dans laquelle les cils sont droits, hérissés.

ÉCHINORRHYNQUE. s. m. [de ἐχῖνος, hérisson, et ῥύγχος, bec]. Genre d'entozoaires (ne se trouvant pas chez l'homme) de l'ordre des acanthocéphales (ou à trompe rétractile sans ventouse armée de crochets), dont une espèce, l'*Echinorrhynchus gigas*, a le corps lisse ou ridé en travers, allongé, cylindrique, aminci en arrière; trompe petite, presque globuleuse, avec cinq ou six rangées de crochets; mâle moitié plus petit que la femelle, en général. L'*échinorrhynque géant* est très-commun chez le cochon et le sanglier; on le rencontre aussi chez le mouton. Traitement : huile empyreumatique de Chabert, essence de térébenthine, purgatifs répétés.

ÉCHO. s. m. [*echo*, de ἠχώ, son; all. *Wierderhall*, *Echo*, angl. *echo*, it. *eco*]. Répétition du son réfléchi par un corps; localité dans laquelle cette répétition se fait entendre. Pour que ce phénomène puisse être observé, il faut que l'oreille soit placée, au minimum, à 17 mètres du corps qui réfléchit le son, parce que l'expérience a démontré que cet organe ne distingue plus les sons qui ne sont pas séparés au moins par un dixième de seconde : or, dans ce laps de temps, le son parcourt 34 mètres, c'est-à-dire 17 en son initial, et 17 en son réfléchi. Donc, si l'obstacle qui réfléchit le son était à une distance moindre de 17 mètres, l'oreille confondrait le son direct et le son réfléchi; il n'y aurait plus écho, mais seulement résonnance.

ÉCHOMÈTRE. s. m. V. MÉTRONOME.

ÉCLAIR. s. m. [*fulgur*, ἀστραπή, all. *Blitz*, angl. *lightning*, it. *baleno*, esp. *relampago*]. Lueur subite, plus ou moins vive, ou presque instantanée, que répandent, dans l'espace qu'embrasse l'horizon d'un lieu, les sillonnements lumineux tracés par les masses d'électricité atmosphérique, quand elles se transportent, à travers l'air, d'un nuage à un autre, ou d'une partie à une autre d'un même nuage. On distingue : 1° *Éclairs fulminants*. Ce sont les éclairs linéaires formés par un trait de lumière blanche ou purpurine, et parcourant en zigzag une grande étendue du ciel : ils sont les plus dangereux. 2° *Éclairs en nappe*. Ils sont très-étendus, diffus et formés par une lumière qui illumine une grande partie du ciel : ce sont les plus communs et les moins à craindre, parce qu'ils se produisent entre les nuages. 3° *Éclairs sphériques*. Ils sont rares, en forme de globes de feu, et marchent lentement dans l'espace. 4° *Éclairs de chaleur*. Ceux qui paraissent à peu près dans l'horizon, et qui ne sont suivis d'aucun bruit, parce que le nuage où ils se montrent est trop éloigné pour que le son, qui se propage beaucoup moins que la lumière, se fasse entendre.

ÉCLAIRAGE. s. m. Emploi de la lumière artificielle. Les appareils à éclairage contribuent puissamment à la viciation de l'air (V. AIR). Eu égard à l'action que tout éclairage exerce sur la vue, on sait qu'il éblouit et fatigue les yeux plus qu'il n'éclaire, lorsque les rayons arrivent directement à l'œil au lieu de frapper d'abord les objets qui doivent être vus, ou lorsque la lumière n'a pas subi une diffusion égale.

ÉCLAIRE. s. f. V. CHÉLIDOINE et FICAIRE.

ÉCLAMPSIE. s. f. [*eclampsia*, de ἐκλάμπειν, faire explosion; all. *Eclampsie*, it. *eclampsia*]. Dans l'état actuel de la science, on donne ce nom à deux affections convulsives, dont l'une s'observe dans le bas âge (V. ENFANTS), et l'autre pendant la puerpéralité. Cette dernière affection est caractérisée par une série d'accès dans lesquels presque tous les muscles de la vie de relation, souvent aussi ceux de la vie organique, sont convulsivement contractés, accès le plus ordinairement accompagnés ou suivis de l'abolition plus ou moins complète et plus ou moins prolongée des facultés sensoriales et intellectuelles. Elle se termine fréquemment par la mort. L'accès est rarement unique; en général, il y en a plusieurs se succédant tantôt à plusieurs heures d'intervalle, tantôt séparés seulement par quelques minutes. Leur durée varie entre quelques secondes et une ou deux minutes; on en a vu, dit-on, d'une demi-heure et même davantage. L'éclampsie proprement dite est un accident assez rare. D'après les relevés pris en Angleterre, il y aurait une attaque sur 485 accouchements. Elle peut se présenter dans les derniers mois de la grossesse, pendant l'accouchement ou peu après, le plus souvent chez les primipares de tempérament lymphatico-sanguin. Dans le plus grand nombre des cas, l'urine contient de l'albumine bien avant l'apparition des convulsions; mais on a eu tort de mettre l'éclampsie sous la dépendance nécessaire de l'albuminurie. Il est différentes maladies avec lesquelles l'éclampsie peut être confondue. *a*. Les convulsions de l'hystérie ne ressemblent point à celles de l'éclampsie; elles sont désordonnées et n'ont pas lieu sur place; elles sont survenues généralement sans être annoncées par rien, presque jamais il n'y a de l'écume à la bouche; la malade a conscience de ce qui se passe autour d'elle ; elle a la sensation de la boule hystérique; pas de coma après l'accès, dont la terminaison est indiquée par des bâillements, des sanglots et des pleurs. Dans l'hystérie, comme dans toutes les maladies qui vont suivre, il n'y a pas d'albumine dans les urines. *b*. L'épilepsie se différencie plus difficilement de l'éclampsie, surtout si l'on ne voit que le premier accès ; car l'accès de l'une ressemble tellement à l'accès de l'autre, que l'on se demande si ces deux maladies ne sont pas la manifestation, dans des circonstances diverses, d'un même état morbide. Mais plus tard il suffit de savoir que la femme est en état de grossesse, qu'elle n'avait jamais eu de convulsions auparavant, que les accès se sont répétés à de courts intervalles, que les urines enfin sont albumineuses, pour porter, presque à coup sûr, le diagnostic. *c*. Quant à la catalepsie, il est presque impossible de la confondre avec la maladie qui nous occupe. La catalepsie, en effet, présente pour caractère essentiel cette singulière particularité, que les membres conservent souvent, dans tout le temps de l'attaque, la position qu'ils avaient au début ou celle qu'on parvient à leur faire prendre pendant cet état convulsif. *d*. La conservation complète de l'intelligence et de la sensibilité, la persistance de la roideur convulsive des muscles, distinguent le tétanos de toute autre affection. *e*. L'apoplexie peut être prise pour la période comateuse de l'éclampsie; c'est d'ailleurs une maladie fréquente, et à laquelle les femmes enceintes sont exposées. Il importe donc de les distinguer. Dans l'apoplexie, il n'y a pas eu de convulsions antérieures, et, s'il y a paralysie, c'est ordinairement une hémiplégie ; dans l'éclampsie, la paralysie est générale ; dans l'apoplexie, la langue n'est pas mordue, il n'y a pas d'écume. Le *traitement* qui réussit le mieux est la saignée. Mais, pour être efficaces, les saignées doivent être abondantes et ordinairement répétées plusieurs fois dans l'espace de quelques heures. Il est bien entendu, d'ailleurs, qu'il faut les mesurer sur la constitution du sujet et sur l'effet qu'elles produisent. On a recours aussi à l'accouchement prématuré qui amène généralement la cessation des accès. V. ENFANT (*convulsion des*).

ÉCLAMPTIQUE, et non **ÉCLAMPSIQUE**. adj. Qui a rapport à l'*éclampsie*. V. ce mot.

ÉCLAT. s. m. [*fulgor*, *splendor*, all. *Glanz*, angl. *brightness*, it. *splendore*]. Phénomène tenant à la vivacité et à l'intensité avec lesquelles la lumière frappe nos yeux, quand la surface naturellement ou accidentellement polie d'un corps la renvoie en très-grande quantité dans une même direction.

ÉCLECTIQUE. adj. et s. m. [*eclecticus*, ἐκλεκτικός, de ἐκλέγειν, choisir]. — *Philosophie éclectique*, *secte éclectique*. Secte de philosophes et de médecins qui avaient adopté l'éclectisme. V. DOCTRINE.

ÉCLECTISME. s. m. [de ἐκλέγειν, choisir; all. *Eklektik*, it. *eclettismo*, esp. *eclectismo*]. 1° Éclectisme, philosophie éclectique, secte de philosophes anciens, dits aussi *syncrétistes*, qui essayaient de réunir dans un même système les systèmes antérieurs. 2° Secte de médecins, fondée par Agathinus, disciple du médecin Athénée, dite aussi *hectique*, parce qu'elle s'attachait à certains principes, et *épisynthétique*, parce qu'elle ajoutait ensemble différents principes. On ne connaît pas au juste quels étaient ses dogmes. 3° En ces derniers temps, philosophie qui a prétendu prendre dans tous les systèmes ce qu'ils ont de bon et en faire ainsi un système achevé. Mais qui ne voit que, pour reconnaître ce qui est bon, il faut déjà avoir une

théorie ? L'*éclectisme* renferme donc nécessairement une pétition de principes. 4° A la suite de l'éclectisme moderne des métaphysiciens, certains médecins se sont dits éclectiques. S'il s'agit de théorie, le même blâme s'y attache aussi bien en médecine qu'en philosophie ; toutefois, si l'on n'entend par là qu'un examen impartial des résultats de l'expérience, la prétention devient moins haute et renferme un bon conseil.

ÉCLEGME. s. m. [*eclegma*, de ἐκλείχειν, lécher]. Autrefois, médicament liquide, mucilagineux, sucré, que l'on employait particulièrement contre la pharyngite, et dont on enduisait des bâtons de réglisse pour qu'ils fussent sucés lentement et qu'ils restassent ainsi longtemps en contact avec les parties malades. On a renoncé à ces moyens qu'on a remplacés par des loochs; de là le mot *éclegme* a été considéré comme synonyme de *looch*.

ÉCLISSE. s. f. V. ATTELLE.

ÉCOLE. s. f. [*schola*, σχολή, all. *Schule*, angl. *school*, it. *scuola*, esp. *escuela*].— *Écoles d'accouchements*. V. MATERNITÉ et SAGE-FEMME. —*Écoles de médecine*. Indépendamment des facultés qui seules délivrent des diplômes de docteur, l'enseignement de la médecine se fait en France dans des institutions officielles fondées d'abord sous le nom d'*écoles secondaires de médecine*, et réorganisées sous celui d'*écoles préparatoires de médecine et de pharmacie*. Six professeurs titulaires et deux adjoints y enseignent : 1° la chimie et la pharmacie; 2° l'histoire naturelle et la matière médicale; 3° l'anatomie et la physiologie; 4° la clinique interne et la pathologie interne; 5° la clinique externe et la pathologie externe; 6° les accouchements, les maladies des femmes et des enfants. Cet enseignement, et les huit inscriptions prises par les élèves dans ces écoles, sont considérés de droit comme équivalents aux deux premières années d'études et aux huit premières inscriptions prises dans les facultés et aux écoles supérieures de pharmacie. Il en est de même pour les deux examens de fin d'année correspondants. Il existe vingt et une de ces écoles en France et une à Alger. L'impossibilité de réunir d'une manière satisfaisante, dans un aussi grand nombre d'établissements, des moyens d'enseignement aussi difficiles que ceux qu'exige la médecine, fait que ces écoles n'ont pas donné les bons résultats qu'on en attendait; leur institution a amené un abaissement sensible du niveau des connaissances médicales dans les examens du doctorat que les facultés seules font subir. La complication et la précision des études que doit faire le médecin exigeant une concentration difficile et coûteuse de laboratoires, de musées, de bibliothèques, etc., qu'il est impossible de multiplier autant que le nécessiterait cette dissémination, rendent inévitable cette imperfection. Les élèves qui se présentent pour prendre une première inscription, doivent déposer entre les mains du secrétaire agent comptable : 1° leur acte de naissance, constatant qu'ils ont dix-sept ans révolus; 2° s'ils sont mineurs, le consentement en forme régulière de leur père ou tuteur, les autorisant à suivre les cours; 3° l'indication de leur domicile dans la ville où siége l'école, et l'indication du domicile de leurs parents. De plus : A. Les aspirants aux diplômes d'officier de santé et de pharmacien de deuxième classe doivent produire le certificat d'examen de grammaire, régulièrement obtenu dans un lycée impérial, conformément aux prescriptions de l'art. 2 du décret du 10 août 1852, ou un certificat de capacité délivré par le jury spécial institué à cet effet. B. Les aspirants au doctorat doivent produire, avant de prendre la première inscription, le diplôme de bachelier ès lettres, et, avant de prendre la troisième, le diplôme de bachelier ès sciences restreint pour la partie mathématique. C. Les aspirants au titre de pharmacien de première classe doivent produire, avant de prendre la première inscription, le diplôme de bachelier ès sciences. Les inscriptions ordinaires sont prises dans les quinze premiers jours des mois de novembre, janvier, avril et juillet. Aucune inscription ne pourra être prise en dehors de ces époques, sans une autorisation expresse de l'autorité supérieure. Les aspirants au titre d'officier de santé ou de pharmacien de deuxième classe, en cours d'études, qui voudraient, après avoir obtenu le grade de bachelier ès sciences, passer dans la catégorie des aspirants au doctorat en médecine ou au titre de pharmacien de première classe, subiront une réduction de quatre inscriptions, quel que soit le nombre de celles qu'ils auront prises antérieurement, en y comprenant la réduction prévue par le paragraphe 2 de l'art. 12 du décret du 32 août 1854. Les douze premières inscriptions dans une faculté de médecine peuvent être compensées par quatorze inscriptions prises dans une école préparatoire de médecine et de pharmacie. Les huit premières inscriptions prises dans une école préparatoire comptent pour toute leur valeur aux étudiants qui passent dans une faculté.

Écoles de médecine et de pharmacie militaires et de *médecine navale*. V. MÉDECINE *militaire* et MÉDECINE *navale*.

Écoles de pharmacie. V. PHARMACIEN.

ÉCONOMIE. s. f. [*œconomia*, οἰκονομία, de οἶκος, maison, famille, et νόμος, règle; all. *Œconomie*, angl. *economy*, it. *economia*]. — *Économie animale*. Ensemble des lois qui régissent l'organisation des animaux et des végétaux. C'est Charlton qui, le premier, s'est servi de cette expression (1658) dans ce sens; mais, depuis Haller (*Œconomia corporis humani*), on a aussi employé le mot *économie* pour indiquer l'ensemble des parties qui constituent les êtres organisés. V. ORGANISME.

ÉCORCE. s. f. [*cortex*, φλοιός, all. *Rinde*, angl. *bark-rind*, it. *corteccia*, esp. *corteza*]. Enveloppe extérieure du tronc et des branches des plantes dicotylédones, composée de quatre parties distinctes : 1° *Épiderme* (V. ce mot, CUTICULE et STOMATES). Il se détruit bientôt sur la tige et les grosses branches, et n'est pas remplacé. 2° *Couche subéreuse*, ou *liége* (*suber*), formée de couches de cellules, partie polyédrique (liége), partie tubulaire (périderme), devenue superficielle après la chute de l'épiderme; elle s'épaissit beaucoup, se fendille et peut tomber à son tour. 3° *Couche herbacée*, à cellules polyédriques pleines de chlorophylle, devenue superficielle quand la précédente ne s'est pas reproduite, elle peut se détruire aussi et ne se reproduit pas. 4° Le *liber*, ou *couches corticales*. Il devient quelquefois superficiel par destruction des autres (vigne). V. LIBER. Entre le liber et le bois existe une couche de grandes cellules pleines de cambium, c'est l'*endoderme*. Il n'y a pas, dans l'écorce, d'autres vaisseaux que des laticifères libériens. Chez les monocotylédones, l'écorce se compose : 1° de l'*épiderme*; 2° de la *couche herbacée*, dans laquelle sont ordinairement épars quelques faisceaux de fibres; elle ne se détache pas du bois. Pour l'usage médicinal, les écorces doivent, en général, être récoltées au printemps et sur les jeunes branches.

Écorce du Pérou. V. QUINQUINA.

Écorce de Surinam. Écorce anthelminthique, de l'*Andira inermis*, Humb. et Bonp. (*Geoffrœa* ou *Geoffroya inermis*, Swartz), de l'*Andira retusa*, Humb. et Bonp. (*Geoffrœa retusa*, Lamarck, ou *surinamensis*), et de l'*Andira vermifuga*, Martius, arbres de la famille des légumineuses cassiées.

Écorce de Winter. Produite par le *Wintera aromatica*, Murray, ou *Drimys Winteri*, Forster, arbre de la dodécandrie monogynie, L., de la famille des magnoliacées. Elle est en morceaux roulés, de 33 centimètres de long, de 5 à 7 millimètres d'épaisseur, ordinairement raclée à sa surface, assez lisse, grise ou d'un gris rougeâtre. Sa poudre a une odeur analogue à celle de la térébenthine, et une saveur âcre et brûlante ; elle ressemble à la poudre de quinquina. Elle est stimulante, et on l'a employée contre le scorbut. — *Fausse écorce de Winter*. V. CANNELLE *blanche*.

ÉCORCEMENT. s. m. Action d'enlever l'écorce des arbres. L'écorcement, pratiqué sur pied, entraîne la mort des arbres après un temps variable qui ne dépasse guère un an ou deux. On pratique cette opération : 1° pour fournir à l'industrie les matériaux du tan ; 2° pour donner au tronc des arbres plus de dureté. Dans les deux cas, l'écorcement doit être fait au moment où la séve est le plus abondante.

ÉCORCHURE. s. f. [*intertrigo*, ἀπόσυρμα, ἔκτριμμα]. Plaie légère de la peau ou des muqueuses, produite par un frottement violent, et caractérisée par une simple ablation de l'épiderme, et par une déchirure ou ablation des papilles dans la partie correspondante. Elle est accompagnée d'un léger écoulement sanguin, ou simplement suivie d'un suintement de sérosité claire contenant ou non quelques globules sanguins, et plus tard quelques globules de pus. Elle guérit en quelques jours, sans suppuration proprement dite. Mais chez quelques sujets, ou si elle n'est pas garantie du contact d'objets sales ou putréfiés, elle peut être suivie de lymphangite.

ÉCOULEMENT. s. m. [*fluxus*, ἀπόῤῥοιη, all. *Ausfluss*, angl. *flux*, it. *flusso*]. Action de couler : *écoulement des règles, de l'urine*, etc. On désigne aussi sous ce nom quelques maladies dont le symptôme principal est un flux contre nature : c'est ainsi que la blennorrhagie, la blennorrhée, la leucorrhée, etc., sont comprises sous le nom générique d'*écoulements*.

ÉCOUVILLON. s. m. Nom de deux petits instruments destinés à débarrasser la trachée-artère des mucosités et des concrétions pelliculaires qui l'obstruent après l'opération de la trachéotomie pratiquée, comme dernière ressource, dans les cas de croup (Bretonneau). L'un n'est autre chose qu'un petit morceau d'éponge fine, attaché à l'extrémité d'une tige de baleine souple, arrondie et longue de 16 à 21 centimètres. L'autre est une espèce de petite brosse faite avec quelques brins de crin très-souples et très-rapprochés, disposés entre les branches d'un fil d'acier ou de laiton replié sur lui-même, de manière à former une sorte de boule. On emploie de préférence l'écouvillon d'éponge : on l'enfonce rapidement de 8, 10, 13 et même 16 centimètres, en lui faisant exécuter un mouvement de rotation, et on le retire de même; un aide exprime avec un morceau de linge l'éponge retirée, et enlève le mucus qui l'enduit ; on la réintroduit immédiatement une ou deux fois, jusqu'à ce qu'on ait emporté les mucosités ou les fausses membranes qu'on entend crier dans la trachée. L'*écouvillonnement* est indispensable aussitôt après l'incision de la trachée. V. TRACHÉOTOMIE.

ECPHRACTIQUE. adj. et s. m. [ἐκφρακτικὸς, de ἐκφράσσειν, déboucher]. Synonyme d'*apéritif*.

ECPIESME. s. m. [*ecpiesma*, ἐκπίεσμα, d'ἐκπιέζειν, exprimer]. Sorte de fracture du crâne dans laquelle les esquilles, enfoncées en dedans, compriment les membranes du cerveau.

ÉCRASEMENT. s. m. [*contritio*, σύνθλασις, all. *Quetschung*]. — *Plaies par écrasement*. V. CONTONDANT et PLAIES *contuses*. — *Écrasement linéaire*. Procédé opératoire qui a pour but de substituer aux méthodes généralement employées jusqu'ici pour diviser les tissus vivants un moyen qui réunit à la fois l'avantage d'obtenir des sections promptes sans effusion de sang

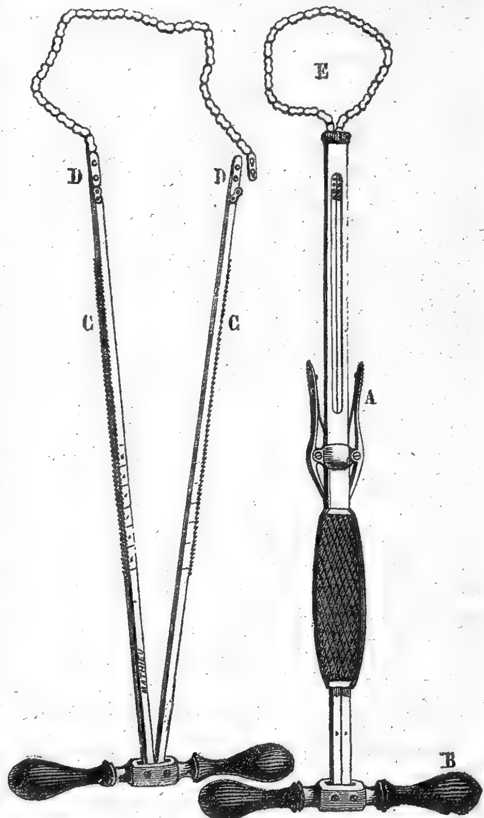


FIG. 141.

et celui de diminuer l'étendue des surfaces traumatiques. C'est avec le secours de chaînes métalliques mises en mouvement par des appareils doués d'une grande puissance que Chassaignac a introduit dans la pratique de la chirurgie cette méthode opératoire. Ces chaînes ou liens métalliques articulés : 1° permettent de pratiquer la constriction des tissus vivants avec des cordons beaucoup plus forts et plus volumineux que ceux qui constituent les ligatures ordinaires ; 2° elles donnent lieu à des plaies sèches, c'est-à-dire non saignantes. C'est ce qui a été établi par des opérations pratiquées sur des parties riches en vaisseaux,

et qui donnent lieu fréquemment à des hémorrhagies dangereuses. Exemples : certains polypes, d'énormes tumeurs hémorrhoïdales, l'amputation de la langue, etc. 3° Comparé à l'action de ligatures ordinaires avec ou sans serre-nœud, l'écrasement linéaire a pour avantage de diminuer les accidents inflammatoires et les douleurs inhérentes à la ligature des polypes suivie de leur mortification; en outre, d'abréger la durée habituellement nécessaire pour que les tissus se mortifient, puisqu'il y a section immédiate sans plus d'hémorrhagie que dans la mortification. 4° Un autre avantage, enfin, consiste dans l'exiguïté relative des surfaces traumatiques auxquelles donne lieu l'écrasement linéaire. On comprend, en effet, que si, avant d'opérer la section complète des tissus vivants, on les réduit par une compression très-énergique à la plus simple expression du volume qu'ils peuvent présenter, la surface de section se trouve naturellement ramenée aux proportions les plus exiguës. Toutefois ils reprennent ensuite une partie de leurs dimensions. L'appareil à écrasement linéaire (Fig. 141), considéré dans sa simplicité primitive, n'est autre chose qu'une chaîne métallique montée sur une canule aplatie et s'enroulant sur un treuil ou tourillon placé à l'extrémité de la canule. On emploie: 1° un écraseur à crémaillère simple et armé d'un levier coudé; 2° un écraseur à double crémaillère et qui marche par l'action de deux crampons successivement mis en jeu à l'aide d'un levier; 3° un écraseur à crémaillère double armé de deux cliquets latéraux. On a appelé l'écrasement linéaire du nom de *broiement linéaire*, de *sarcotripsie*, *incision sèche*, *amputation sèche*. On l'a appelé aussi *histotritie*. L'instrument a été tour à tour nommé *écraseur linéaire*, *histotriteur*, *sarcotripteur*, *ligature articulée*, *sécateur par écrasement*. Il n'est applicable avec avantage qu'à la section des tumeurs pédiculées ou à tissu ferme, comme les polypes du pharynx, et surtout des hémorrhoïdes

ÉCRASEUR. s. m. — *Écraseur linéaire*. V. ÉCRASEMENT.

ÉCREVISSE. s. f. [*cancer*, καρκίνος, all. *Krebs*, angl. *crawfish*, it. *gambero*, esp. *cangrejo*]. Crustacés décapodes macroures, dont toutes les espèces sont alimentaires. L'une d'elles, commune en Europe (*Astacus fluviatilis*, Fabricius), fournit les *yeux d'écrevisse* (V. YEUX), qui viennent surtout d'Astracan. Le *homard* (*Astacus marinus*, Fabricius, *Homarus vulgaris*) est actuellement le type d'un autre genre très-voisin.

ÉCROUELLES. s. f. pl. V. SCROFULES.

ÉCROUISSEMENT. s. m. [all. *Kalthämmern*]. Augmentation de dureté et de densité qu'on fait acquérir à plusieurs métaux ductiles, en les battant à froid pendant un laps de temps suffisant, ou en les faisant passer à travers les trous successifs de la filière, ce qui les rend aigres et cassants.

ECSARCOME. s. f. [*ecsarcoma*, de ἐκ, de, hors, et σάρξ, chair]. Excroissance charnue.

ECSTROPHIE. s. f. V. EXSTROPHIE.

ECTASIE. s. f. [*ectasis*, de ἔκτασις dilatation]. Toute maladie caractérisée par un état de dilatation (Graefe).

ECTHYMA. s. m. [ἔκθυμα, d'ἐκθύειν, faire éruption; all. *Ecthyma*, it. et esp. *ectima*]. Phlegmasie des follicules sébacés (Willan) caractérisée par des pustules larges, arrondies, ordinairement discrètes, à base dure et enflammée, auxquelles succède une croûte plus ou moins épaisse, qui laisse après elle une empreinte rouge plus ou moins persistante, ou plus rarement une véritable cicatrice. Dans sa forme la plus simple et la plus rare (*ecthyma aigu*), la maladie s'annonce par des douleurs lancinantes suivies de grosses élevures discrètes, rouges, conoïdes, dures, douloureuses, dont le volume varie entre celui d'une lentille et celui d'un gros pois. Leur base, d'un rouge vif et animé, s'élargit en même temps que leur sommet devient plus proéminent, et bientôt on y distingue un point purulent: les pustules ont alors l'apparence de petits furoncles, mais elles en diffèrent par l'absence de bourbillon. Lorsque la suppuration s'établit, leur sommet présente souvent un *point noir*, remplacé plus tard par une *croûte* brune, fort adhérente à la peau, dans laquelle elle est comme enchâssée. Les croûtes se détachent après un ou deux septénaires, et il ne reste que des taches d'un rouge livide, de 14 à 18 millimètres de diamètre, au centre desquelles est ordinairement une petite cicatrice. — L'*ecthyma chronique*, plus fréquent, se compose de plusieurs éruptions successives de pustules, qui ont, dès leur origine, une teinte rouge foncée, et qui suivent une marche analogue à celle de l'ecthyma aigu, mais plus lente. Quelquefois, chez les vieillards, elles se convertissent en petites ulcérations d'une guérison difficile. Les délayants, les bains froids, un régime doux et régulier, suffisent ordinairement contre l'ecthyma aigu; si cependant l'éruption est abondante et douloureuse, on a recours à la saignée. L'ecthyma chronique coïncidant souvent avec une constitution détériorée et une inflammation lente de quelque viscère abdominal, la saignée convient rarement; des bains tièdes prolongés, des bains d'eaux minérales salines et une alimentation saine et réparatrice font la base du traitement.

ECTILLOTIQUE. adj. et s. m. [*ectilloticus*, de ἐκτίλλειν, arracher]. Synonyme de *dépilatoire*.

ECTOPAGE. adj. et s. m. [*ectopagus*, de ἐκτὸς, au dehors, et παγεὶς, uni]. Monstres composés de deux individus qui ont un ombilic commun, et qui sont réunis latéralement sur toute l'étendue du thorax (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ECTOPAGIE. s. f. [*ectopagia*]. Genre de monstruosité qui caractérise les ectopages.

ECTOPHYTE. s. m. et adj. V. ENTOPHYTE.

ECTOPIE. s. f. [*ectopia*, de ἐκ, hors, et τόπος, lieu; all. *Ectopie*, it. *ectopia*]. Synonyme de *luxation*, de *déplacement*. Toutes les anomalies de situation ou de rapports des organes que peuvent présenter les fœtus monstrueux constituent autant d'*ectopies*.

ECTOPOCYSTIQUE. adj. [*ectopocysticus*, de ἔκτοπος, qui est hors de sa place, et κύστις, vessie]. Qui tient au déplacement de la vessie.

ECTOZOAIRE. s. m. [de ἐκτὸς, au dehors, et ζῶον, animal]. On donne le nom d'*ectozoaires* ou d'*épizoaires* aux insectes parasites qui vivent à la surface extérieure du corps de l'homme ou des autres espèces animales. V. ACARE, POUX, PUCE, etc.

ECTRODACTYLE. s. f. [de ἐκτρώω, je fais avorter, et δάκτυλος, doigt]. Absence anomale de un ou plusieurs doigts.

ECTROGÉNIE. s. f. [de ἐκτρόω, je fais avorter, et γένεσις, production]. Production des anomalies par défaut ou diminution du nombre des organes (Serres).

ECTROMÈLE. s. m. [de ἐκτρώω, je fais avorter, et μέλος, membre]. Genre de monstres qui sont privés, en totalité ou à peu près, de membres, soit thoraciques, soit abdominaux (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ECTROMÉLIEN. adj. et s. m. Famille de monstres qui sont normaux et s'écartent à peine de l'ordre régulier par la conformation de leur tête et de leur tronc, mais chez lesquels il y a avortement plus ou moins complet d'un ou plusieurs membres (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ECTROPION. s. m. [*eversio palpebræ*, *ectropium*, de ἐκτρέπω, je renverse; all. *Ectropium*, it. *ectropio*]. Éraillement de la paupière; renversement en dehors de la paupière supérieure ou de l'inférieure, qui les empêche de recouvrir l'œil. L'ectropion est produit, ou par la rétraction de la peau cicatrisée à la suite des plaies ou des ulcères de la joue, ou par un état de maladie, un boursouflement de la conjonctive; il faut ordinairement, dans ce dernier cas, faire la rescision d'une portion de la conjonctive, pour tenter de ramener les paupières à leur position naturelle. Dans les cas de rétraction de la peau par suite d'une cicatrisation vicieuse, on incise la cicatrice horizontalement et dans toute sa profondeur; on détache jusqu'au tissu lamineux, pour rendre aux parties toute leur mobilité; on rapproche les paupières sur le globe de l'œil, et on les maintient dans cette position au moyen de petites compresses et d'un monocle. En même temps, on provoque par des topiques excitants appliqués sur la plaie le développement de bourgeons charnus volumineux, afin de réparer autant que possible la perte de substance des téguments et d'avoir une cicatrice plus large que la première.

ECTROTIQUE. adj. et s. m. [*ectroticus*, de ἐκτρώω, je fais avorter, de ἐκ, hors, et τρώω, je perce; all. *Ectromaticum*, angl. *ectrotic*, esp. *ectrotico*]. Synonyme d'*abortif*. — *Méthode ectrotique*. Emploi de la cautérisation pour faire avorter les pustules varioliques, le zona et l'érysipèle. Cette méthode consiste à traverser le sommet des pustules et à les épointer avec une épingle d'or ou d'argent chargée de pierre infernale, ou bien à cautériser les pustules en masse avec un petit pinceau trempé dans une solution d'azotate d'argent (75 à 80 centigram. pour une cuillerée et demie d'eau). La cautérisation en masse doit être rejetée. La cautérisation des pustules une à une peut être employée utilement le premier et le second jour de l'éruption; mais elle doit être bornée aux parties sur lesquelles il importe qu'il ne reste point de cicatrice, car la douleur qu'elle cause et la réaction dont elle est suivie pourraient augmenter l'intensité des symptômes cérébraux. Il résulterait de recherches récentes que cette méthode a des effets fort peu certains, si ce n'est dans l'ophthalmie qui complique la variole d'une manière si grave.

ECTYLOTIQUE. adj. et s. m. [*ectyloticus*, de ἐκ, de, hors, et τύλος, cal, durillon; all. *Ectyloticum*]. Propre à consumer les callosités.

ÉCUME. s. f. — *Écume bronchique*. Celle qui se produit dans les bronches par agitation du mucus bronchique surabondant avec l'air dans certains cas d'asphyxie, d'asthme et autres troubles graves de la respiration (V. SPUME). — *Écume de mer* ou *magnésite*. Silicate de magnésie hydraté, blanc grisâtre, poreux, léger, sec au toucher, venant des calcaires compactes en Asie Mineure et en Crimée; en Espagne, dans les contrées argilo-siliceuses; en France, dans les terrains tertiaires.

ÉCUSSON. s. m. Morceau de peau recouvert de quelque mélange médicamenteux, qu'on applique sur les téguments. — *Écusson*, ou *gravure*. Surface de forme variable, ayant sa base sur les mamelles et s'élevant plus ou moins haut dans la région périnéale, distincte par la direction particulière des poils, et qui sert à apprécier les facultés lactifères des vaches et les qualités du taureau comme reproducteur (Guénon). — Nom de l'*apothécie* de certains lichens.

ECZÉMA. s. m. [ἔκζεμα, de ἐκζεῖν, bouillonner, faire effervescence; all. *Eczem*, it. et esp. *eczema*]. Affection cutanée caractérisée par de petites vésicules très-rapprochées les unes des autres (Willan et Bateman), dont l'éruption est annoncée par un sentiment de fourmillement et de cuisson à la peau, dont la base est à peine enflammée, et qui se terminent par la résorption du fluide qu'elles contiennent, ou par des excoriations très-superficielles accompagnées d'une exhalation séreuse, à laquelle succède la desquamation de l'épiderme. Selon Rayer, la teigne muqueuse est un eczéma impétigineux du cuir chevelu et de la face : les vésicules de l'eczéma, fréquentes chez les enfants à la mamelle, répandues sur le cuir chevelu et les tempes, fournissent un fluide visqueux qui enduit et colle les cheveux, et forme, en se desséchant, des croûtes lamelleuses d'un jaune brun. Lorsque les cheveux ont été coupés et les croûtes enlevées par des cataplasmes émollients, le cuir chevelu semble quelquefois enduit d'un fluide d'apparence caséeuse. Souvent, à l'aide de ces cataplasmes et de fréquentes lotions de même nature, l'inflammation diminue, et la maladie finit par se guérir sans employer d'autre moyen que les soins de propreté et un bon régime. — L'*eczéma de la face*, décrit souvent sous le nom de *croûtes laiteuses*, accompagne communément celui du cuir chevelu, ainsi que l'*eczéma des oreilles*; il ne faut leur opposer que des soins hygiéniques.

ÉDENTÉS. s. m. pl. Huitième ou dernier ordre des mammifères monodelphes, sans os marsupiaux, à dents toutes similaires ou nulles, à corps couvert de plaques cornées disposées en bandes circulaires annulaires (*dasypodes* ou *tatous*), ou couvert de poils (*fourmiliers*), ou couvert d'écailles imbriquées (*pangolins*). Il ne faut pas les confondre avec les *tardigrades* ou *paresseux*, qui appartiennent à un ordre tout différent.

ÉDOCÉPHALE. s. m. [de αἰδοῖον, les parties sexuelles, et κεφαλή, tête]. Monstres qui ont les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires atrophiées, point de bouche, et au-dessus de l'œil une trompe simulant un pénis (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ÉDREDON s. m. [all. *Eiderdunen*]. Petites plumes à tige grêle, à barbules longues et fines, appelées aussi *duvet*, fournies par des oiseaux palmipèdes, et surtout par l'*eider* (*Anas mollissima*, L.), qui vit principalement en Islande. L'édredon véritable se compose des plumes que ces oiseaux s'arrachent de la partie antérieure et inférieure du corps pour former leur nid et protéger leurs œufs et leurs petits. Les habitants le recueillent lorsque ceux-ci sont assez forts pour vivre hors du nid. Le commerce considérable qu'on en fait a conduit à défendre expressément de tuer ces oiseaux, et a introduit l'usage de ne pas saluer les vaisseaux à leur entrée dans les ports, pour ne pas éloigner ces oiseaux des rivages habités.

ÉDUCATION. s. f. [*educatio*, παίδευσις, all. *Erziehung*, angl. *breeding*, *education*, it. *educazione*, esp. *educacion*]. Tous les animaux supérieurs sont susceptibles d'éducation. Appliqué à l'homme, ce mot exprime l'ensemble des habiletés intellectuelles ou manuelles qui s'acquièrent, et l'ensemble des qualités

morales qui se développent. Appliqué aux animaux domestiques, il désigne l'ensemble des moyens auxquels on a recours pour les rendre de bonne heure dociles à la volonté de l'homme et développer en eux les facultés de l'intelligence et celles du corps, de manière qu'ils soient le plus utilisables possible. Les procédés rudimentaires de l'éducation ne sont pas inconnus aux animaux, comme on le voit chez les chats et chez les oiseaux. Le problème de l'éducation dépend de la connaissance de la nature de l'homme et des animaux, et de la connaissance du but à atteindre. C'est pour cela que, dans les sociétés humaines, l'éducation varie d'époque sociale en époque sociale. V. SOCIABILITÉ.

ÉDUCTE. s. m. [*eductus*, conduit hors]. Synonyme de *blastème* ou d'*exsudat*. S'est dit particulièrement du cas où il est considéré à l'instant même de sa production. V. BLASTÈME et EXSUDAT.

EDUCTUM. s. m. [de *educere*, conduire hors]. (Berzelius). Substance qu'on extrait d'une autre, principalement d'une matière végétale ou animale, dans laquelle elle existait toute formée, et dont on n'a fait que la séparer.

ÉDULCORATION. s. f. [*edulcoratio*, de *edulcorare*, rendre doux]. Addition d'une certaine quantité de sucre, de miel ou de sirop, à une substance dont on veut adoucir ou du moins masquer la saveur désagréable, ou bien à une substance insipide que l'on veut rendre agréable au goût.

ÉDULE. adj. [*edulis*]. Qui est susceptible d'être mangé, qui peut servir d'aliment. V. ce mot.

EFFÉRENT, ENTE. adj. [de *efferre*, emporter]. Qui emporte. Se dit des conduits qui emportent les fluides sécrétés hors des glandes, et aussi des nerfs qui portent des actions du centre à la périphérie.

EFFERVESCENCE. s. f. [*effervescencia*, de *effervere*, de *ex*, et *fervere*, devenir chaud ; ἔκζεσις, all. *Aufbrausen*, angl. *effervescence*, it. *effervescenza*, esp. *efervescencia*]. Bouillonnement déterminé par le dégagement d'un gaz quelconque de l'intérieur d'un liquide. Souvent l'*effervescence* tient à une diminution de la pression exercée sur un liquide. C'est ce qui a lieu lorsqu'on débouche une bouteille d'eau minérale artificielle très-chargée d'acide carbonique. Le gaz était dissous dans le liquide en quantité d'autant plus grande qu'on l'avait soumis à une pression plus considérable : la pression venant à cesser, ce corps reprend son état élastique, et se dégage de tous les points de la liqueur sous la forme d'une infinité de bulles, dont l'effort est quelquefois tel qu'une partie du liquide est chassée hors du vase. Le même effet se produit quand on débouche une bouteille de bierre ou de vin mousseux dans lesquels le gaz acide carbonique, provenant de la fermentation vineuse, s'est trouvé retenu. Souvent aussi l'effervescence est produite par l'action de deux liquides entre eux. Tantôt alors le corps qui se dégage existait combiné dans l'un des liquides, et il ne fait que passer à l'état gazeux : c'est ainsi que l'acide carbonique se dégage lorsqu'on décompose une dissolution de carbonate de potasse par de l'acide acétique, dans la vue de faire de l'acétate de potasse. Tantôt le corps qui prend l'état aériforme n'existait ni dans l'un ni dans l'autre liquide employé, et il provient de la décomposition partielle de l'un d'eux : par exemple, lorsqu'on traite du mercure par l'acide azotique. D'autres fois le gaz tire ses éléments des deux liquides mis en contact : c'est ce qui arrive lorsqu'on mêle de l'acide azotique et de l'alcool, pour préparer l'éther azotique. Souvent enfin l'effervescence est produite par l'action d'un liquide sur un solide, soit que le gaz provienne du solide, comme lorsqu'on décompose le carbonate de chaux par un acide, soit qu'il provienne du liquide, comme lorsqu'on dissout dans un acide un métal, tel que le mercure. — *Effervescence de sang*. V. ÉCHAUBOULURE.

EFFERVESCENTE (BOISSON). On la prépare avec du bicarbonate de soude (2 grammes) dissous dans un verre d'eau, à laquelle on ajoute une cuillerée de jus de citron ou 13 décigrammes d'acide tartrique.

EFFEUILLAISON. s. f. [all. *Entblätterung*]. Action de dépouiller une plante de ses feuilles. On a eu tort de confondre ce terme avec *défoliation*.

EFFLANQUÉ, ÉE. adj. Se dit du cheval dont les flancs sont creux et très-retroussés. Quand cette conformation est congénitale, elle est défectueuse, parce qu'elle indique un mauvais état des organes digestifs et beaucoup d'ardeur. Ces sortes de chevaux se ruinent très-vite.

EFFLORESCENCE. s. f. [*efflorescentia*, de *efflorescere*, fleurir, s'épanouir ; all. *Aufblühen*, *Verwitterung*, angl. *efflorescence*, it. *efflorescenza*, esp. *eflorescencia*]. En chimie, conversion d'une substance solide en une matière pulvérulente par son exposition à l'air libre, soit qu'elle attire l'humidité atmosphérique et se convertisse en un hydrate pulvérulent, soit qu'elle perde une portion de son eau de cristallisation, ou enfin qu'elle se combine à la fois avec l'eau et avec l'oxygène de l'air. — En pathologie, toute espèce d'exanthème peu élevé au-dessus du niveau de la peau.

EFFLORESCENT, ENTE. adj. [*efflorescens*, all. *verwitternd*]. Se dit des sels qui à l'air perdent toute ou partie de leur eau de cristallisation, deviennent opaques, et tombent quelquefois en poussière.

EFFLUVE. s. m. [*effluvium*, de *effluere*, s'écouler ; ἀπόῤῥοια, all. *Ausdünstungen*, angl. *effluvium*, esp. *efluvio*]. Ce mot, introduit par Lancisi, remplace ceux d'*émanations*, *exhalaisons* (marécageuses), qui tous nécessitent une épithète, pour ne pas donner lieu à une confusion avec d'autres produits méphitiques qui ne viennent point des marais. Les *effluves* sont des substances organiques altérées, dissoutes dans la vapeur d'eau, et tenues en suspension dans l'air, principalement aux endroits marécageux ; ils ont pour caractère essentiel de donner naissance à des maladies toutes spéciales, telles que les fièvres intermittentes, rémittentes, continues, la fièvre jaune, certaines cachexies, et peut-être la peste d'Égypte et le choléra-morbus asiatique, etc. Si le dégagement a lieu par l'action simultanée de l'air et de l'eau, sans décomposition apparente du corps qui le produit, l'effluve prend le nom d'*émanation ;* si l'émanation est sensible à la vue par une sorte de vapeur, elle constitue l'*exhalaison*. Le *miasme* provient plutôt des substances animales et particulièrement des lieux encombrés d'hommes et d'animaux.

EFFLUXION. s. f. [*effluxio*, de *effluere*, s'écouler ; it. *efflussione*, esp. *efluxion*]. Expulsion du produit de la conception dans les sept premiers jours de la grossesse. L'œuf, n'ayant point encore contracté d'adhérences intimes avec la matrice, est chassé sans que la femme éprouve de douleur, souvent même sans qu'elle s'aperçoive de ce qui se passe en elle.

EFFORT. s. m. [*nisus*, all. *Anstrengung*, angl. *effort*, it. *sforzo*]. Contraction musculaire plus ou

moins forte qui a pour objet, soit de résister à une puissance extérieure, soit d'accomplir une fonction naturelle devenue accidentellement laborieuse : telle est l'action de repousser ou d'attirer un corps ; telles sont aussi les contractions plus ou moins pénibles par lesquelles la femme cherche à déterminer la sortie du fœtus. Dans tout effort, il y a contraction énergique des muscles en rapport avec la partie du corps opposée à l'objet qui résiste. Comme, directement ou indirectement, ces muscles s'insèrent sur le tronc ou sur des parties qui lui sont attachées, les muscles de ces parties doivent trouver un point fixe sur les os du tronc (colonne vertébrale et thorax). Pour cela il se fait une grande inspiration qui dilate le thorax, repousse le diaphragme en bas, et avec lui les viscères abdominaux. Le thorax est alors maintenu immobile, et sert de point fixe aux muscles qui s'insèrent à ses parties solides. Les viscères sont comprimés en haut par le diaphragme contracté et abaissé, et périphériquement par les muscles abdominaux, d'où vient qu'ils s'échappent si les parois du ventre offrent un point faible (hernie). Selon la nature de l'effort, tous les sphincters ou quelques-uns seulement sont contractés. L'effort est, du côté de la circulation, accompagné des phénomènes physiologiques qui suivent la suspension de la respiration. Comme cette suspension ne peut avoir lieu qu'un certain temps, l'effort n'est qu'intermittent ou est diminué d'instant à autre pour opérer une expiration ou une inspiration. Aussi, même à force musculaire inégale, dans un temps donné, celui-là produit le plus d'effet (soit à la course, soit pour soulever un poids), qui peut retenir le plus longtemps la respiration. Le propre de l'effort est de faire de la cage thoracique et du tronc un tout rigide, afin d'y trouver un point fixe pour la contraction des muscles qui doivent servir à l'animal à se mouvoir ou à mouvoir un corps. C'est la contraction des muscles inspirateurs, mais non la compression des gaz qu'elle renferme, qui fait de la cage thoracique une masse immobile. Elle est tenue suspendue en quelque sorte par les muscles inspirateurs, et sert ainsi de point d'appui aux insertions de divers muscles, en laissant la respiration arrêtée, sans que pour cela la glotte soit fermée. D'autres fois, celle-ci reste ouverte, et l'air n'est expulsé que graduellement du thorax, se resserrant peu à peu. De ces modifications de la respiration découlent naturellement des changements dans le nombre des battements du cœur, et par suite dans la déplétion des grosses veines. C'est dans cette suspension de la respiration qu'on peut voir des hernies pulmonaires ne point se distendre pendant un effort qui est fait alors. — Vulgairement, douleur vive survenue dans le corps d'un muscle ou vers ses points d'attache, à l'occasion d'une violente contraction de ses fibres. Plus particulièrement, tiraillement douloureux éprouvé dans la région lombaire en soulevant un fardeau trop pesant. — On a aussi appelé *efforts* les hernies. V. ce mot.

EFFUSION. s. f. [*effusio*]. Écoulement d'un liquide hors des vaisseaux ou des réservoirs qui doivent le contenir ; épanchement de ce liquide dans une cavité splanchnique ou dans le tissu lamineux avoisinant.

ÉGAGROPILE. s. m. [*ægagropilus*, de αἴγαγρος, chèvre sauvage, et πῖλος, balle de laine ; all. *Gemsenkugel, der deustche Bezoar*, it. et esp. *egagropilo*]. Concrétion qu'on trouve quelquefois dans les voies digestives des chèvres ou des autres animaux ruminants. Ces concrétions, connues aussi sous le nom de *bézoards d'Allemagne*, paraissent formées principalement de poils que l'animal a avalés en se léchant, et que les mouvements de l'estomac ont rassemblés sous forme de boules feutrées. On y rencontre des débris de végétaux et des substances calcaires. A certaines époques où l'on a observé une grande mortalité sur des troupeaux de bêtes à laine, on a trouvé des égagropiles dans les estomacs d'un grand nombre de ces animaux qui avaient succombé. V. ELLAGIQUE.

ÉGAL, ALE. adj. [*æqualis*, ἴσος, all. *gleich*, angl. *even*, it. *eguale*]. Se dit du pouls et de la respiration lorsque les mouvements qui les constituent sont semblables pour la force et la durée.

ÉGESTIF. adj. [de *egerere*, expulser, de *e*, hors, et *gerere*, porter]. Se dit, en physiologie, des organes et des actes concourant aux phénomènes qui sont le contraire de l'*ingestion* alimentaire.

ÉGILOPS. s. m. [*ægilops*, αἰγίλωψ, de αἴξ, chèvre, et ὤψ, œil : œil de chèvre ; parce que, dit-on, les chèvres sont sujettes à cette maladie, ou plutôt parce que l'œil qui en est affecté a l'aspect de celui des chèvres]. Petit ulcère calleux, profond, quelquefois sinueux, qui se forme dans l'angle interne des paupières, près du sac lacrymal, et qui succède à une tumeur nommée *anchilops* (V. ce mot). Il est probable que les anciens ont confondu l'anchilops et l'égilops avec la tumeur et la fistule lacrymales. Les modernes eux-mêmes n'ont pas toujours fait une distinction exacte de ces deux maladies.

ÉGLANDER. v. a. Opération qui consiste à extirper les glandes situées sous la ganache du cheval. Inutile quand il y a morve, elle est indiquée en cas d'induration simple des ganglions. Pour faire cette opération, on incise la peau qui recouvre le ganglion, et on la dissèque pour le détacher complétement ; on réunit ensuite les bords de la plaie par une suture entortillée. Les accidents à craindre sont la lésion du canal excréteur de la parotide, et la piqûre de l'artère glosso-faciale, à laquelle on remédie par la ligature.

ÉGOÏSME. s. m. En physiologie, ensemble de penchants ou d'instincts (V. ces mots) dirigeant l'entendement et la conduite d'après des motifs qui sont, les uns d'intérêt direct et personnel propre à l'individu isolé, les autres d'intérêt indirect, et, sans cesser d'être personnels, se rapportant aux relations de chacun avec les autres êtres pour en tirer des satisfactions individuelles. Parmi les premiers se rangent les plus énergiques de tous les instincts, tels que le nutritif ou de conservation de l'individu, et ceux de conservation de l'espèce. Parmi les derniers se placent ceux d'orgueil et de vanité, qui sont personnels d'après leur source et leur but, mais sociaux dans leurs moyens de satisfaction ; ce qui fait qu'ils se compliquent constamment d'actes intellectuels proprement dits qui en modifient la tendance et en masquent plus ou moins le côté individuel. V. ALTRUISME.

ÉGOPHONE. adj. et s. Se dit du malade atteint d'égophonie. V. ce mot.

ÉGOPHONIE. s. f. [*ægophonia*, de αἴξ, chèvre, et φωνή, voix ; all. *Meckern*, *Ægophonia*, it. et esp. *egophonia*]. Mode de résonnance de la voix à travers le *stéthoscope* (Laennec) lorsqu'on explore avec cet instrument la poitrine d'un individu qui a, dans l'une des plèvres, un épanchement d'une médiocre abondance. La voix qui vient frapper l'oreille à travers le

cylindre, plus aiguë, plus aigre que la voix naturelle du malade, est tremblotante, saccadée comme celle d'une chèvre, s'introduit rarement dans le tube du stéthoscope, et ne le traverse presque jamais complétement. L'égophonie est l'effet de la résonnance naturelle de la voix dans les rameaux bronchiques, transmise à travers la couche mince et tremblotante du liquide épanché. Elle coexiste particulièrement avec la pleurésie, apparaît du premier au troisième jour, ne dure que peu de jours dans la pleurésie aiguë, persiste quelquefois pendant plusieurs mois dans la pleurésie chronique, et fournit toujours un signe favorable, puisqu'elle dénote que l'épanchement est peu considérable. Il est reconnu aujourd'hui que l'égophonie est une variété de la *bronchophonie*.

ÉGOPHONIQUE. adj. Se dit de la voix qui présente les caractères de l'égophonie.

ÉGYPTIAC (ONGUENT) [all. *œgyptische Salbe*]. Préparation pharmaceutique composée de 14 parties de miel blanc, 7 de fort vinaigre et 5 de sous-deuto-acétate de cuivre (vert-de-gris), que l'on fait chauffer ensemble dans une bassine de cuivre d'une grande capacité, jusqu'à ce que l'acétate soit fondu, et que le miel ait pris une couleur rouge et la consistance d'onguent. Cette préparation n'est employée qu'à l'extérieur, comme excitante et styptique. Elle renferme une grande quantité de cuivre réduit très-divisé.

EISODIQUE. adj. [de εἰς, dans, et ὁδὸς, chemin; il vaut mieux dire *isodique*, la diphthongue ει se rendant en latin et en français par *i*]. V. ISODIQUE.

ÉJACULATEUR. adj. [*ejaculator*, de *e*, de, hors, et *jaculari*, darder; angl. *ejaculatory*, it. *ejaculatore*]. Les *conduits éjaculateurs* résultent de la réunion du conduit déférent avec la vésicule séminale correspondante. Longs chacun de 27 millimètres environ et de forme conique, ils traversent obliquement la prostate, puis s'adossent l'un à l'autre au-dessous de l'urèthre, dans lequel ils s'ouvrent par deux orifices oblongs, sur les côtés de l'extrémité antérieure du *verumontanum*.

ÉJACULATION. s. f. [*ejaculatio*, all. *Ausspritzung*, it. *ejaculazione*]. Action de lancer, de darder. Spécialement, émission du sperme.

ÉJACULATOIRE. V. ÉJACULATEUR.

ÉJARRAGE. s. m. Art insalubre qui consiste à séparer les *jarres* ou gros et longs poils de lapin des poils courts et fins employés dans la fabrication des feutres ou étoffes de chapeaux. L'éjarrage fait à la main produit une poussière renfermant diverses particules (V. POUSSIÈRE) et des poils qui, introduits dans les voies respiratoires, y déterminent une inflammation chronique tenace. La machine à éjarrage de Caumont doit être substituée à l'opération manuelle, et conseillée par l'hygiène publique.

ÉLABORATION. s. f. [*elaboratio*, de *e*, et *laborare*, travailler; all. *Ausarbeitung*, angl. *elaboration*, it. *elaborazione*, esp. *elaboracion*]. Action physico-chimique par laquelle les êtres organisés impriment aux substances venant du dehors, et même aux matériaux puisés dans leur intérieur, des modifications qui les rendent capables de servir à l'assimilation et de participer aux actes d'ordre organique ou vital. Les aliments sont *élaborés* dans l'estomac avant d'être convertis en chyme: celui-ci est *élaboré* dans les intestins avant la séparation du chyle. V. CHYMIFICATION.

ÉLÆENCÉPHOLE. V. ÉLÉENCÉPHOLE.

ÉLÆÈNE s. m. Carbure d'hydrogène qu'on obtient en distillant l'acide métoléique ou l'acide hydroléique. ($C^{18}H^{18}$.)

ÉLÆÉRINE. s. f. [de ἔλαιον, huile, et ἐρίον, laine]. Principe voisin de l'oléine qu'on trouve dans la graisse ou suint qui enduit la laine de mouton. Il a été découvert par Chevreul.

ÉLÆODIQUE (ACIDE) [de ἐλαιώδης, huileux]. (*Acide oléoricinique*, *acide oléidique*, Thenard.) Produit liquide de la distillation et de la saponification de l'huile de ricin. V. RICIN.

ÉLÆOMÈTRE ou **OLÉOMÈTRE.** s. m. [de ἔλαιον, huile, et μέτρον, mesure]. Aréomètre destiné à reconnaître la pureté des huiles grasses par leur densité; il en existe plusieurs. Celui de Gobley marque zéro dans l'huile d'œillette, et 50° dans l'huile d'olive pure; les degrés intermédiaires indiquent la composition du mélange de ces deux huiles, pour lequel il est spécialement destiné. V. HUILE.

ÉLÆOPTÈNE. V. ÉLÉOPTÈNE.

ÉLAÏDINE. s. f. [ἔλαιον, huile; all. *Elaïdin*, angl. *elaïdine*]. Substance grasse, fusible à 36° centigr., soluble dans l'éther, se transformant en acide élaïdique par la chaleur ou par le contact des oxydes métalliques, qui se produit quand on traite l'huile d'olive par 3 parties d'acide azotique et 1 partie d'acide azoteux: la portion qui se solidifie par le refroidissement donne, après expression, un produit solide qui est l'*élaïdine*.

ÉLAÏDIQUE (ACIDE). Acide découvert par Boudet. Il se forme dans la saponification de l'élaïdine des huiles d'olive, d'amandes douces, de noisette, de noix d'acajou; on l'obtient aussi en faisant agir l'acide hypoazotique sur l'acide oléique pur. ($C^{72}H^{66}O^5.2HO$.)

ÉLAIÉRINE. Mot mal fait. V. ÉLÆÉRINE.

ÉLAÏNE ou **OLÉINE.** s. f. [de ἔλαιον, huile; all. *Elaïn*, angl. *elaïn*]. V. OLÉINE.

ÉLAÏQUE (ACIDE). V. OLÉIQUE.

ÉLAÏS. V. AVOIRA.

ÉLALDÉHYDE. s. m. ($C^{12}H^{12}O^6$). Produit en lequel se change l'aldéhyde tenu à 0°; solide, cristallisé; fond à 2°, bout à 94°. V. MÉTALDÉHYDE.

ÉLAN. s. m. [*Cervus alces*, L., *alce* des pharmaciens, all. *Elennthier*]. On attribuait autrefois des vertus importantes à diverses parties de cet animal; ses ongles surtout ont été préconisés comme antiépileptiques, d'après cette singulière croyance que l'élan est sujet à l'épilepsie, et qu'il se guérit en s'introduisant dans l'oreille l'extrémité de son pied gauche.

ÉLANCEMENT. s. m. [*lancinatio*, all. *Stich*]. Douleur vive, aiguë, analogue à celle qu'occasionnerait un coup de lance. V. BATTEMENT et DOULEUR.

ÉLASTICINE. s. f. Substance organique, solide, jaune pâle, transparente, insoluble dans l'eau et dans l'acide acétique, et qui est le principe constituant fondamental des éléments élastiques.

ÉLASTICITÉ. s. f. [all. *Elasticität*, angl. *elasticity*, it. *elasticità*, esp. *elasticidad*]. Propriété qu'ont certains corps de reprendre exactement leur état primitif, sans se rompre ni se désagréger, lorsque vient à cesser la cause mécanique passagère qui altérait leur forme et leur volonté (V. CONTRACTILITÉ). — *Élasticité du pied*. Propriété qu'a le pied du cheval de s'élargir à un certain point (Bracy-Clark), sous l'effort des pressions intérieures, et de revenir, quand elles cessent, à sa forme première. Cette propriété, bien qu'elle existe moins que ne l'avait supposé Bracy-Clark, doit être prise en considération dans la ferrure.

ÉLASTIQUE. adj. [*elasticus*, de ἐλαστής, qui

pousse, de ἐλαύνειν, pousser; angl. *elastic*, it. *elastico*]. Se dit de tout corps qui est à la fois flexible et susceptible de revenir à sa première forme. — En botanique, *arille élastique*, celui qui s'étend jusqu'à un certain point à mesure que la graine qu'il renferme prend un plus grand volume, mais se déchire enfin, et se retire sur lui-même par un mouvement subit; *filet d'étamine élastique*, celui qui est susceptible de se redresser avec force, au moment de l'épanouissement, comme un ressort qu'on lâche tout à coup; *pollen élastique*, celui qui offre une masse susceptible de s'allonger quand on l'étire, et qui reprend sa forme dès qu'on l'abandonne à lui-même. — *Tissu élastique*. Tissu qui a pour élément fondamental l'*élastique fibreuse anastomosée* et l'*élastique lamelleuse*. On observe la première variété dans les ligaments jaunes des arcs postérieurs des vertèbres; au ligament phalangetto-phalanginien rétracteur de la phalange unguéable des carnassiers; dans le ligament cervical postérieur (*ligamentum nuchæ*), surtout chez les quadrupèdes; vers le point d'attache des tendons fléchisseurs aux phalangines et phalangettes; dans l'aile des oiseaux, etc. La deuxième variété se trouve dans la tunique moyenne des artères et dans celle des veines pulmonaires. Ici le tissu est remarquable en ce qu'il se déchire transversalement ou (selon l'habileté de l'opérateur) en spirale, ce qui correspond à la direction transversale, par rapport à la direction du vaisseau, des réticulations de l'élastique lamelleuse. Cette variété du tissu est tout à fait dépourvue de vaisseaux, et, comme les cartilages, se nourrit en empruntant aux tissus vasculaires avoisinants. La première variété a, pour éléments accessoires, des fibres élastiques, soit des fibres lamineuses, soit des capillaires; mais ceux-ci accompagnent le tissu lamineux sans pénétrer dans l'épaisseur des faisceaux constitués par les fibres élastiques. Ces faisceaux s'avancent de l'une à l'autre des subdivisions anastomotiques. Le tissu élastique est, suivant les espèces et les parties du corps, ou blanc mat, ou jaunâtre, ou jaune plus ou moins prononcé. Il est remarquable aussi par sa consistance considérable et son élasticité. V. Consistance et Tissu.

ÉLASTIQUE. s. f. En anatomie, espèce d'éléments anatomiques caractérisés par : 1° leur forme de fibres tortueuses souvent minces (V. Lamineux), peu ou pas ramifiées et anastomosées (*fibres dartoïques* ou *dartoïdes*, fibres de noyaux); 2° leur forme de fibres larges (*ligaments jaunes*) ou très-étroites (*endocarde*, *paroi des artères*), ramifiées et anastomosées (Fig. 142) fréquemment; 3° leur forme de substance disposée en lamelles minces, membraneuses, striées, réticulées, *fenêtrées* par places (*tunique moyenne des artères*). Toutes ces formes constituent autant de variétés auxquelles leur pouvoir réfringent considérable, leurs bords nets et foncés, avec un centre brillant et de teinte jaune, donnent une apparence toute particulière; auxquelles enfin leur absolue résistance à l'action de l'acide acétique, et de la plupart des autres réactifs, conserve une communauté d'aspect très-évidente. Du reste, de toutes les espèces d'éléments anatomiques, c'est celle qui offre le plus de diversité de conformation extérieure d'un tissu à l'autre. Leur examen peut seul en donner une idée. Les deux premières variétés sont indifféremment appelées *élastique fibreuse* ou *fibres élastiques*, avec ou sans anastomoses. La dernière est dite *élastique lamelleuse*, réticulée, *fenêtrée* ou non. L'*élastique fibreuse* est *élément accessoire* (V. Élément) de toutes les parties qui ont pour élément fondamental les fibres lamineuses (V. Lamineux), sauf les tendons. Elle abonde dans la peau et le poumon, où elle offre des dispositions remarquables. L'*élastique fibreuse ramifiée* et *anastomosée* est l'élément fondamental du *tissu élastique* ou *jaune élastique*. V. Élastique (*tissu*). L'*élastique lamelleuse* est l'élément fondamental de la tunique moyenne des artères générales et pulmonaires et des veines pulmonaires. Elle existe surtout avec la forme réticulée, comme élément accessoire (bien que fort important et souvent très-abondant, mais mélangé de tissu lamineux) de la tunique à fibres circulaires des veines. Chez le fœtus, la forme fibreuse non anastomosée précède la forme anastomosée dans les ligaments jaunes, etc. L'élastique lamelleuse est remarquable par la netteté de sa déchirure, sa fragilité, la manière dont ses lambeaux se recourbent, et souvent par ses orifices à bords pâles (*substance fenêtrée*). Les fibres élastiques le sont aussi par la netteté de leur cassure et la courbure en arc de leurs branches rompues. V. Propriété.

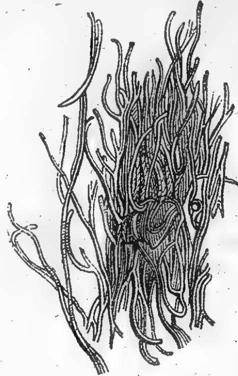


Fig. 142.

ÉLATÈRE. s. m. [*elater*]. Petits tubes qui résultent chacun d'une cellule découpée peu à peu en spirale, laquelle, se déroulant avec élasticité à l'époque de la maturité du fruit, concourt à produire l'écartement des valves de la capsule chez les hépatiques, en même temps qu'ils projettent les pores au dehors.

ÉLATÉRINE. s. f. [it. *elaterina*]. Substance amère du concombre sauvage (*Momordica elaterium*). Elle est blanche, cristalline, très-amère, insoluble dans l'eau et les alcalis, et peu soluble dans les acides; mais elle se dissout à chaud dans l'alcool, l'éther et les huiles. ($C^{20}H^{14}O^5$.)

ÉLATÉRITE. s. f. V. Caoutchouc *minéral*.

ÉLATÉRIUM. s. m. [ἐλατήριον, de ἐλαύνειν, pousser, chasser, purger; all. *Eselsgurke*]. Nom pharmaceutique du *concombre sauvage* (*Momordica elaterium*, L.). Les anciens appelaient ainsi le suc du fruit de cette plante cucurbitacée évaporé jusqu'à consistance d'extrait : c'est un purgatif drastique.

ÉLATÉROMÈTRE. s. m. [de ἐλατήρ, qui meut, et μέτρον, mesure]. Appareil qu'on adapte aux chambres à air condensé ou raréfié, aux machines à vapeur, etc., pour connaître le degré d'élasticité des gaz ou des vapeurs qu'ils renferment.

ÉLATHINE. s f. Liquide huileux qui se retire des huiles de goudron; clair, d'un jaune brun, d'odeur très-désagréable; distille à 150°; plus léger que l'eau, insoluble dans ce liquide.

ÉLAYLE. s. m. L'*hydrogène bicarboné*. V. ce mot.

ÉLAYLMERCAPTAN. s. m. [*acide hydro-sulfo-élaylique*, *sulfhydrate d'élayle*]. Produit de l'action du *chlorélayle simple* sur le sulfhydrate de sulfure de potassium dissous dans l'alcool; corps très-liquide, décomposable à l'air. ($C^2H^3S^2$.)

ELCOSE. s. f. V. Helcose

ÉLÉAGNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, périgynes, diclines ou hermaphrodites.

ÉLÉCAMPE. V. INULINE.

ÉLECTIF, IVE. adj. [*electivus*, all. *electiv*, it. *elettivo*, esp. *electivo*]. En chimie, *attraction élective*, force qui détermine la décomposition d'un composé binaire par un corps simple ou par un autre composé binaire, et qui, dans le premier cas, unit le corps simple avec un des principes du composé, et isole l'autre ; tandis que, dans le second, chaque principe d'un des composés binaires s'unit avec l'un des principes de l'autre, de manière qu'il en résulte deux nouveaux composés binaires. Le premier mode d'attraction élective s'appelle *attraction élective simple*, et le second *attraction élective double*. — En physiologie, *sensibilité élective*, celle qui établit un rapport spécial entre un organe et tel ou tel corps que la sensibilité organique semble choisir de préférence. — *Affinités électives*. En pathologie, les modifications particulières qu'offre chaque appareil ou l'ensemble de l'organisme de leurs actes selon chacune des conditions de milieu extérieur dans lesquelles ils se trouvent normalement ou pathologiquement. Il importe de savoir que ces mots n'indiquent point une question nouvelle ou omise dans la science, ni (comme le disent ceux qui l'emploient) *une sorte de discernement* vraiment mystérieux de l'organisme qui fait que, dans telle situation, il réagit autrement que dans telle autre. Il n'y a là aucun mystère : tout se réduit à ceci, que, lorsque le *milieu* ou les conditions d'action changent, l'organisme, qui est l'agent, se comporte autrement, bien qu'il reste le même en ce qu'il a d'essentiel ; comme aussi, que le milieu change ou non, si la constitution intime est modifiée, les actes accomplis varient d'une manière corrélative. L'invariabilité de cette corrélation est, dans ces phénomènes, la loi, la constante dont on retrouve l'analogue dans ceux de tous les ordres ; relation fixe qui permet de lier la diversité des actions normales ou morbides à celle des circonstances, en permettant de prévoir les premières d'après les secondes.

ÉLECTION. s. f. [*electio*, de *eligere*, choisir ; ἐκλογή, αἵρεσις, all. *Auserwählung*, angl. *election*, it. *elezione*, esp. *eleccion*]. V. LIEU et TEMPS.

ÉLECTRICITÉ. s. f. [*electricitas*, all. *Electricität*, angl. *electricity*, it. *elettricità*, esp. *electricidad* ; de ἤλεκτρον, succin ou ambre jaune, sur lequel les phénomènes électriques ont été d'abord observés]. Attraction ou répulsion exercée sur les corps légers par certaines substances (la cire, l'ambre, le verre, etc.), après qu'ils ont été frottés avec une peau de chat, un morceau de laine, etc. Le *pendule électrique* sert à constater ces phénomènes : le plus simple est une petite boule de moelle de sureau suspendue par un fil fin, et qu'on voit s'écarter de l'équilibre dès qu'on lui présente un corps électrisé. — *Théories sur l'électricité*. Si l'on approche du pendule électrique un bâton de résine frotté avec la laine, la boule de sureau s'en approche, le touche, puis est repoussée. Mais lorsque de cette boule ainsi électrisée on approche un tube de verre frotté aussi avec de la laine, la boule se porte énergiquement vers lui. Cette expérience répétée et variée a donné lieu à l'hypothèse des deux fluides électriques : le *fluide positif* ou vitré, qui est développé sur le verre, et le *fluide négatif* ou résineux, produit par la résine. Tous les corps produisent ces fluides au repos, en quantités égales, à l'état de *fluide neutre*. La loi fondamentale de cette théorie est la suivante : *les corps chargés de même électricité se repoussent ; chargés d'électricité contraire, ils s'attirent*. — La nature de l'électricité développée dépend tout autant du corps frottant que du corps frotté, et la seule proposition absolue qu'on puisse émettre, c'est que *le corps frottant et le corps frotté acquièrent toujours des électricités contraires*. Franklin n'admettait qu'un seul fluide agissant par répulsion sur lui-même et par attraction sur la matière pondérable. Selon Peltier, l'électricité ne serait qu'une modification du fluide universel qui remplit l'espace, et les mots *positif*, *négatif*, n'indiqueraient que les degrés d'un même état, à partir d'un point d'équilibre sans manifestations électriques. — *Corps bons et mauvais conducteurs*. Certains corps, les métaux par exemple, ne manifestent pas d'électricité après qu'on les a frottés, mais ils laissent passer ce fluide. Ce sont des *corps bons conducteurs*. D'autres, comme la résine, le spath, le verre et presque tous les corps combustibles, ne montrent d'électricité qu'aux points frottés et ne transmettent pas celle qui est accumulée sur un bon conducteur : ce sont les *corps isolants* ou *mauvais conducteurs*. — *Réservoir commun*. Au contact d'une sphère métallique, les corps électrisés perdent d'autant mieux leur propriété électrique que la sphère est plus grosse. Le sol, composé de substances éminemment conductrices, est considéré comme une sphère de grandeur infinie sous le nom de *réservoir commun*. — *Corps isolé*. Corps séparé du réservoir commun par un corps mauvais conducteur ou isolant. — *Électricité par influence*. Un corps électrisé décompose par influence le fluide neutre d'un corps voisin, attire à lui le fluide de nom contraire et repousse celui de même nom. Cette décomposition, venant à cesser quand on enlève le corps électrisant, est suivie d'une recomposition qui s'accompagne dans l'organisme d'une commotion, et porte le nom de *choc en retour*. — *Électricité animale*. V. ÉLECTRO-PHYSIOLOGIE.

ÉLECTRIQUE. adj. [*electricus*, all. *electrisch*, angl. *electric*, *electrical*, it. *elettrico*, esp. *electrico*]. Qui a rapport à l'électricité. — *Aigrette électrique*. Jet de lumière s'élançant d'une pointe placée sur le conducteur d'une machine en mouvement, en vertu de la facilité avec laquelle les pointes livrent passage à ce fluide. — *Animaux électriques et appareils électriques des poissons*. V. ÉLECTROGÈNE. — *Atmosphère électrique*. Distance la plus longue à laquelle les corps électriques manifestent leur influence. — *Bain électrique positif*. Il s'administre en isolant le patient et en le mettant en communication avec le conducteur d'une machine. La surface du corps est ainsi électrisée et l'air ambiant est rendu, par influence, électro-négatif. L'électricité positive chargeant l'organisme s'accumule à la surface du derme, constitue le bain et s'échappe par tous les points épidermiques. — *Bain électro-négatif*. Il s'administre comme il suit : Le patient, isolé, est mis en rapport avec le coussinet ou le frottoir de la machine par un conducteur en même temps qu'on fait manœuvrer le disque de verre ; on décharge l'électricité vitrée à mesure qu'elle s'accumule. L'électricité négative est soutirée par les nerfs ou les muscles du patient, au lieu de l'être par le sol. Aujourd'hui ces bains sont à peu près abandonnés dans la pratique. — *Commotion électrique*. Secousse plus ou moins violente donnée à l'organisme par l'électricité et qui retentit dans les centres

nerveux. Au niveau d'un tronc nerveux, elle produit d'abord une sensation locale, comme si le nerf était contus, puis un engourdissement qui s'étend jusqu'à ses dernières ramifications. — *Étincelle électrique*. Flamme bleue qui se dégage d'un conducteur quand on lui présente une substance conductrice. Si c'est un point du corps qui est mis en présence d'un conducteur, le sujet éprouve une sensation comparable au choc d'un corps dur frappant la peau, sensation désagréable, quoique peu douloureuse. — *Fluide*, *force* ou *matière électrique*. Cause hypothétique des phénomènes de l'électricité. — *Frictions électriques*. Elles consistent à promener, à une très-petite distance de la surface du corps, couverte d'une flanelle, un conducteur terminé par une boule d'un volume médiocre : tous les filaments de la flanelle se hérissent et transmettent le fluide ; il en résulte un fourmillement, une douce chaleur, une légère rubéfaction, résultat qu'on obtient aussi en frictionnant à nu avec une brosse munie d'un manche isolant. — *Machine électrique*. La plus simple et la plus en usage consiste en un plateau de verre P (Fig. 143), d'un diamètre plus ou moins grand, tenu

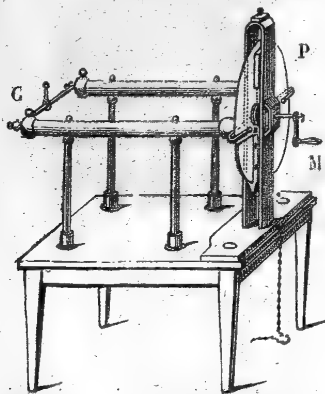


Fig. 143.

dans une position verticale au moyen d'un axe auquel une manivelle M communique à volonté un mouvement de rotation. Ce plateau est pressé entre quatre coussins de cuir *cc* rembourrés avec du crin et en communication avec le *réservoir commun* (le sol). Un cylindre conducteur C, placé horizontalement sur des supports de verre recouverts d'une couche de vernis à la gomme laque, pour rendre l'isolement plus complet, envoie de l'une de ses extrémités deux branches terminées chacune par un godet garni à l'intérieur de pointes qui se trouvent très-près du plateau. Lorsque l'on met en jeu la manivelle, l'électricité est développée par le frottement que les coussins exercent sur les deux surfaces du plateau. La résineuse se répand sur les coussins et va se perdre dans le sol ; la vitrée reste sur le verre et agit sur les électricités combinées des branches : elle attire l'électricité résineuse et refoule dans le conducteur la vitrée, qui devient libre, se répand sur sa surface, et s'y trouve en quantité d'autant plus grande qu'il y a eu plus de fluide décomposé. On adapte à l'électricité du conducteur un électromètre à cadran, qui indique la charge plus ou moins grande du conducteur (V. Électromètre). Il suffit, par un temps sec, de deux ou trois tours de plateau pour porter la charge au maximum. Si l'on approche du conducteur ainsi électrisé le doigt ou tout autre corps conducteur non isolé, on lui enlève son électricité sous forme d'étincelle. Les machines de Van Marum et de Nairne donnent à la fois les deux électricités. — *Tension électrique*. Sur les corps bons conducteurs, l'électricité se porte à la surface, où la maintient l'air mauvais conducteur, surtout lorsqu'il est sec. La tension électrique est la pression exercée en un point par l'électricité contre l'air. Elle est proportionnelle au carré de la quantité d'électricité, et diminue pour la même somme d'électricité suivant que cette électricité est répandue sur une plus grande surface. Cette tension est partout égale sur la surface d'une sphère ; sur un ellipsoïde, elle augmente aux extrémités du grand axe ; enfin, sur les pointes, elle est si forte, que le fluide électrique se dissipe dans l'air à mesure qu'on le développe.

Électrisable. adj. Se dit de tout corps qui est susceptible d'acquérir, d'une manière quelconque, les propriétés électriques.

Électrisation. s. f. [*electrisatio*, all. *Electrisirung*, it. *elettrizzazione*, esp. *electrizacion*]. Opération qui consiste à mettre en évidence ou à exciter la propriété électrique des corps par le frottement, le contact et la chaleur ou la compression. — *Électrisation*. Application de l'électricité, quelle qu'en soit la source. L'emploi de l'électricité de contact est désigné par le mot *galvanisation*. Duchenne (de Boulogne) propose de distinguer l'application de l'électricité d'induction par le mot *faradisation*, tiré du nom de Faraday, qui a découvert cette espèce d'électricité (V. Induction). — *Électrisation localisée*. Méthode d'électrisation créée par Duchenne (de Boulogne), et qui consiste à limiter la puissance électrique dans chacun des organes, sans piquer ni inciser la peau. Voici les faits principaux qui forment la base de cette méthode : Si la peau et les excitateurs sont parfaitement secs, et l'épiderme d'une grande épaisseur, comme cela s'observe chez certains sujets que leur profession expose souvent au contact de l'air, les deux courants électriques, provenant d'un appareil d'induction, se recomposent à la surface de l'épiderme, sans traverser le derme, en produisant des étincelles et une crépitation particulière, *sans produire des phénomènes physiologiques*. Met-on sur deux points de la peau un excitateur humide et l'autre sec, le sujet soumis à l'expérience accuse, dans le point où le dernier excitateur n'avait développé que des effets physiques, une sensation superficielle, évidemment cutanée. C'est que les électricités de nom contraire se sont recomposées dans le point de l'épiderme sec, mais après avoir traversé la peau par l'excitateur humide. Mouille-t-on très-légèrement cette peau, dont l'épiderme offre une très-grande épaisseur, il se produit dans les points où sont placés les excitateurs métalliques secs une sensation superficielle, comparativement plus forte que la précédente, sans étincelles ni crépitation. Ici la recomposition électrique a lieu dans l'épaisseur de la peau. Enfin, la peau et les excitateurs sont-ils très-humides, on n'observe ni étincelles, ni crépitation, ni sensation de brûlure ; mais on développe des phénomènes de contractilité ou de sensibilité très-variables, suivant qu'on agit sur un muscle ou sur un faisceau musculaire, sur un nerf ou sur une surface osseuse.

Fig. 143. Appareil volta-faradique de Duchenne (de Boulogne). — Cet appareil est fort commode lorsqu'on n'a pas à le déplacer, il donne l'extra-courant et les cou-

rants induits du premier ordre. Son cylindre graduateur B est extérieur à la bobine induite, circonstance défavorable en raison du grand diamètre de cette bobine. Un tube à eau I J peut être facilement annexé à l'appareil et permet d'affaiblir considérablement l'intensité du courant qu'on emploie. Les rhéophores s'attachent à deux bornes par lesquelles ils continuent tantôt le fil qui donne passage à l'extra-courant et tantôt le fil induit. Le changement s'opère au moyen d'un commutateur dont le bouton est extérieur. Le

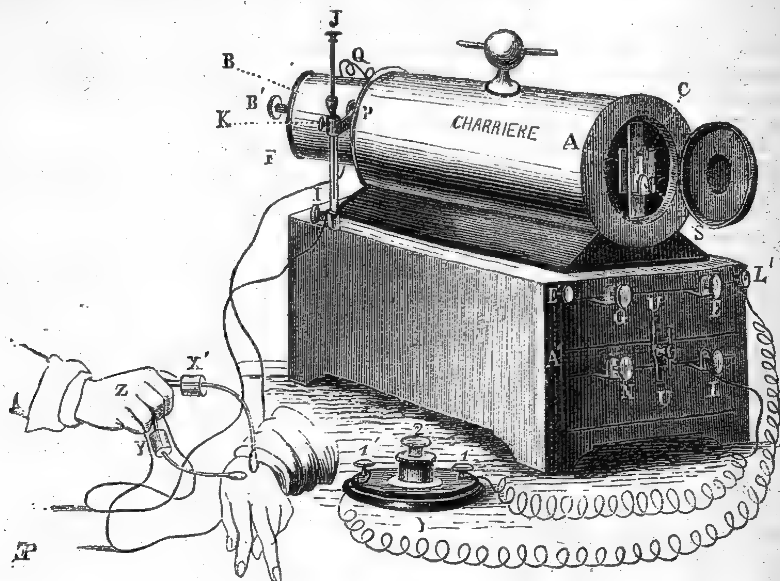


Fig. 144.

trembleur A peut être découvert et facilement réglé, pour le cas où l'on n'en voudrait pas faire usage. Duchenne avait doté ses premiers appareils d'une roue interruptrice, qu'il a remplacée depuis par un pédale Y, à l'effet de laisser à l'opérateur le libre usage de ses deux mains. Cet appareil porte avec lui une pile de trois couples plats, zinc amalgamé et acide sulfurique, avec collecteur de charbon poreux; cette pile est d'un entretien très-compliqué; son énergie s'épuise rapidement, et l'on simplifierait heureusement l'appareil en l'en débarrassant.

ÉLECTRO-AIMANT. s. m. Cylindre de fer doux, recourbé en fer à cheval, autour duquel est enroulé un fil de cuivre conducteur recouvert de soie. Quand un courant passe dans le conducteur, le fer a les propriétés d'un aimant; il les perd aussitôt que le courant est interrompu.

ÉLECTRO-BIOLOGIQUE, ÉLECTRO-VITAL. adj. On désigne ainsi les phénomènes électriques qui se manifestent dans l'économie animale, par suite des actes chimiques et autres qui s'y passent. V. Électrogène.

ÉLECTRO-CHIMIE. s. f. [esp. *electro-quimica*]. Système de chimie dans lequel la théorie des phénomènes chimiques repose sur l'application connue des lois de l'électricité.

ÉLECTRO-CHIMIQUE. adj. Qui a rapport à l'électro-chimie.

ÉLECTRODE. s. m. et f. [d'*électricité*, et ὁδὸς, voie]. Nom donné par Faraday aux pôles ou fils qui terminent la pile. Ce sont les points où les courants débouchent.

ÉLECTRO-DYNAMIQUE. s. f. [angl. *electro-dynamics*]. Partie de la physique qui traite de l'action réciproque des courants électriques les uns sur les autres, et de celle des courants sur les aimants. Découverte en 1820 par Œrsted, les lois géométriques en furent trouvées par Ampère, qui fut ainsi le créateur de cette partie de la science.

ÉLECTRO-GALVANIQUE. adj. Se dit quelquefois pour désigner le fluide électrique, lorsqu'on parle spécialement des effets de la pile voltaïque. V. Magnéto-électrique.

ÉLECTROGÈNE. adj. [de *électricité*, et γεννᾷν, produire]. Qui produit de l'électricité. — *Appareil électrogène des poissons*. Robin et Béraud ont donné ce nom à l'appareil électrique de certains poissons. A l'aide de cet appareil, ces animaux communiquent des secousses comparables à celles d'une machine électrique; la production d'électricité est soumise à leur volonté. Cette électricité décompose l'eau et les sels, et donne une étincelle à l'aide du multiplicateur. La théorie de sa production n'est pas connue. Ces animaux se servent de ce moyen pour se défendre et pour étourdir la proie dont ils se nourrissent. Les *animaux électriques* sont tous des poissons, savoir : les *torpilles* (*Torpedo*, Dum.), et les *raies* (*Raia*, C.), dont les premiers ont leur appareil placé sur les côtés de la tête, et les autres sur les côtés de la queue (Ch. Robin); le *Mormyrus longipinnis* de Ruppert, parmi les malacoptérygiens abdominaux de la famille des ésoces, qui porte le sien à la queue, de chaque côté; le *malaptérure électrique* (*Malapterurus electricus*), parmi les malacoptérygiens abdominaux de la famille des malaptérures, qui porte le sien sur les côtés de l'abdomen, poisson considéré pendant longtemps comme un silure, sous le nom de *Silurus electricus;* mais on sait actuellement que les siluriens sont très-diffé-

rents des malaptérures, qu'ils appartiennent à l'ordre des ganoïdes, près des polyptères, des esturgeons, etc., et qu'il n'y a pas parmi eux de poissons électriques; le *gymnote électrique* (*Gymnotus electricus*, L.), de l'ordre des malacoptérygiens apodes, qui porte son appareil sur les côtés de la queue. — Fig. 145. Torpille (*Torpedo marmorata*. Dum.) *a*, cerveau; *b*, moelle allongée; *c*, moelle épinière; *d* et *d'*, portion électrique de trijumeau ou cinquième paire; *ee'*, portion électrique des pneumogastriques ou nerfs de la huitième paire; *f*, nerf récurrent; *g*, organe électrique gauche

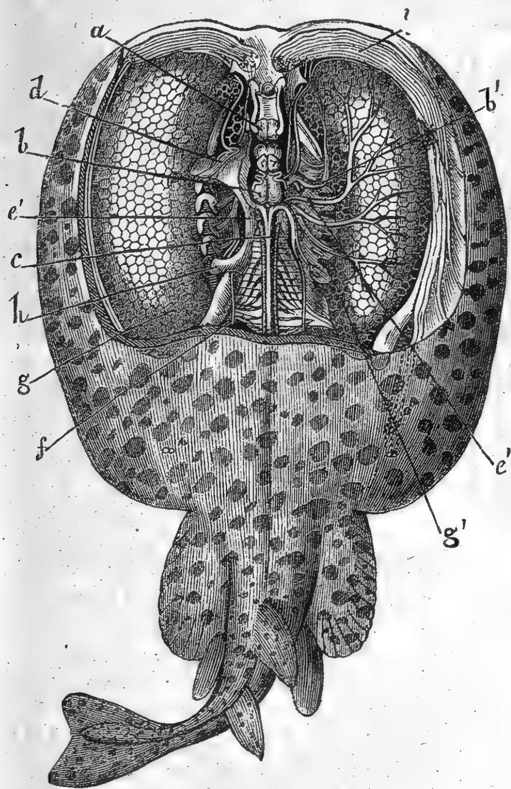


Fig. 145.

non entamé; *g'*, organe électrique droit disséqué pour montrer la distribution des nerfs; *h*, la dernière des chambres branchiales; *i*, tubes mucipares. — *Appareils électrogènes*. Chez les animaux, les appareils électriques sont composés de petits prismes ou disques d'une substance particulière, homogène, demi-transparente (*substance* et *tissu électriques*, Ch. Robin), disques disposés en piles verticales dans les torpilles, et en séries longitudinales chez les autres poissons. Ils sont séparés les uns des autres par des cloisons du tissu lamineux dans lesquelles arrivent les vaisseaux et les nerfs. Ces derniers viennent des *racines antérieures* des paires nerveuses, de celles qui correspondent aux nerfs moteurs; leurs tubes se terminent à la surface des prismes ou disques par des extrémités libres très-effilées, après s'être subdivisés chacun en branches très-nombreuses. Ces nerfs se distribuent à l'une des faces du disque, laquelle ne reçoit pas de tubes nerveux. Ces capillaires ne se ramifient pas dans le disque, mais s'enfoncent en décrivant des flexuosités dans les excavations ou alvéoles creusés dans ces disques. L'ensemble de l'appareil est enveloppé d'une couche de tissu lamineux.

ÉLECTROGENÈSE ou **ÉLECTROGÉNIE**. s. f. Nom donné par Béraud et Robin à la production d'électricité par les tissus vivants comme *résultat* (V. ce mot) de leur activité spéciale ou de leur activité nutritive. Par ce fait même qu'un muscle ou qu'un nerf, par exemple, entrent en action, ils dégagent une petite quantité d'électricité qui se manifeste *sous forme* de courants. C'est un fait analogue à celui où la chaleur est le *résultat* de la nutrition. L'expérimentation physiologique a démontré que les muscles et les nerfs, y compris le cerveau et la moelle épinière, sont doués, pendant la vie, d'une force électromotrice. Cette force agit d'après une loi définie qui est la même pour les nerfs que pour les muscles, et qui peut être appelée loi d'antagonisme des sections longitudinales et transverses. Les nerfs n'ayant pas de section transverse naturelle, leur pouvoir électromoteur, dans l'état de repos, ne peut être dévoilé s'ils n'ont pas été préalablement divisés. Les muscles, ayant deux sections naturelles transverses aux deux extrémités, peuvent montrer leur force électromotrice sans être divisés. Cependant cette force des muscles non disséqués est souvent plus ou moins cachée par l'action contraire d'une couche de tissu située sur la section transverse naturelle, appelée la *couche parélectronomique* (de παρὰ, contre, νόμος, la loi : *ce qui est contre la loi de l'électricité*). Les courants que les nerfs et les muscles produisent dans les circuits où ils sont renfermés doivent être considérés comme des portions dérivées de courants infiniment plus intenses, circulant dans l'intérieur des nerfs et des muscles autour de leurs particules ultimes. Le pouvoir électromoteur persiste après la mort, ou dans les nerfs et les muscles disséqués, après leur séparation du corps de l'animal, aussi longtemps que l'excitabilité de la fibre nerveuse et musculaire. Dans les différents tissus contractiles, le pouvoir électromoteur est toujours proportionné à la force contractile du tissu. Les muscles produisent en se contractant un courant opposé au courant qu'ils développent à l'état de repos. On peut conclure de là que la force électromotrice de la couche parélectronomique persiste pendant la contraction. Ce courant musculaire inverse ou négatif n'est pas permanent pendant les contractions permanentes. Il consiste en une succession rapide de courants interrompus d'intensité variable. Si l'on soumet une partie quelconque d'un nerf à l'action d'un courant permanent, le nerf subit immédiatement dans toute son étendue un changement matériel dans son état électrique qui disparaît promptement en rompant le circuit. Ce changement, qui est l'*état électrotonique*, est mis en évidence par le nouveau pouvoir électromoteur que toutes les parties de la longueur du nerf acquièrent pendant le passage du courant, de manière à produire, en outre du courant ordinaire, un courant dans une direction opposée. Il n'y a pas, dans l'économie, d'autre production d'électricité que celle dont il vient d'être question; elle paraît être le résultat des actes chimiques d'assimilation et de désassimilation qui caractérisent la nutrition. Aucune des hypothèses faites sur la cause de ces

phénomènes, autres que celle-ci, n'a pu résister à l'examen des faits. Le contact des deux sangs, par l'intermédiaire d'une cloison poreuse, donne naissance à des phénomènes électriques (Scoutetten), mais l'existence d'un courant cheminant du sang veineux au sang artériel chez l'animal vivant reste à démontrer.

ÉLECTROLYSATION, ÉLECTROLYSE. s. f. Action d'électrolyser, décomposition électro-chimique d'un corps.

ÉLECTROLYSER. v. a. Décomposer par la pile.

ÉLECTROLYTE. s. m. [de ἤλεκτρον, électricité, et λύειν, décomposer]. Faraday a donné ce nom, ou celui de *électrolytique*, au corps qui subit la décomposition électro-chimique.

ÉLECTROLYTIQUE. adj. Se dit de tout phénomène de décomposition déterminé directement par le passage d'un courant à travers un corps.

ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE. adj. Qui a rapport à l'électro-magnétisme. V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE.

ÉLECTRO-MAGNÉTISME. s. m. [angl. *electro-magnetism*]. Ensemble des phénomènes magnétiques qui sont produits par l'électricité ou par l'action mutuelle de corps électrisés et d'aimants.

ÉLECTROMÈTRE. s. m. [*electrometrum*, d'*électricité*, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Electrometer*, it. *elettrometro*, esp. *electrometro*]. Instrument destiné soit à donner la mesure exacte de l'intensité, soit à faire connaître la nature de l'électricité dont un corps est chargé. Tous les électromètres sont fondés sur le principe général, que les corps chargés d'une même espèce d'électricité se repoussent. L'électromètre de Volta consiste en deux pailles d'environ 8 centim. de longueur, suspendues à une tige de cuivre par deux petits anneaux métalliques, et terminées chacune par une boule de sureau très-légère (Fig. 146); dans celui de Bennet,

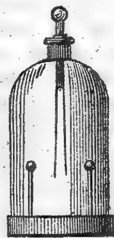


Fig. 146.

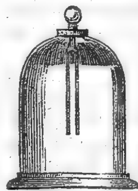


Fig. 147.

ce sont deux feuilles d'or au milieu de pailles (Fig. 147); dans celui de Cavallo, ce sont deux fils métalliques très-fins. Pour connaître de quelle électricité un corps est chargé, on donne d'avance aux petites boules (Fig. 146) une électricité connue, et, d'après le principe que l'électricité de même nom se repousse et attire celle de nom contraire, il suffit d'approcher à peu de distance de ces petites boules le corps que l'on veut éprouver, pour reconnaître la nature de son électricité. L'*électromètre à cadran* de Henley se compose d'une tige conductrice à laquelle est fixé un demi-cercle d'ivoire sur lequel sont tracées des divisions; au centre de ce cercle est une petite aiguille d'ivoire terminée par une balle de sureau, et qui indique l'énergie de l'électricité par le nombre des divisions qu'elle parcourt. Cet électromètre est souvent adapté à la boule du conducteur de la machine électrique. V. TENSION.

ÉLECTROMÉTRIE. s. f. Partie de la physique qui a pour objet la mesure de l'électricité.

ÉLECTROMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'électrométrie. V. TENSION *électrique*.

ÉLECTROMOTEUR. s. m. et adj. [de *électricité*, et *movere*, mouvoir, exciter; it. *elettromotore*, esp. *electromotor*]. Appareil propre à développer l'électricité par le simple contact de corps de différente nature.— *Force électromotrice*. V. TENSION *électrique*.

ÉLECTRO-NÉGATIF, IVE. adj. Se dit des corps qui se portent au pôle positif de la pile voltaïque, comme l'oxygène et les acides. On a supposé que les molécules des corps étaient ou électriques par elles-mêmes, ou entourées d'atmosphères électriques. Si l'on accepte cette hypothèse, il est clair: 1° que la molécule qui, dans la décomposition d'un corps par la pile, gagne le pôle positif, doit posséder l'*électricité négative;* 2° que la molécule qui va au pôle négatif doit avoir l'*électricité positive*. Quand on décompose un sel par la pile, l'*acide* se rend au *pôle positif*, et le corps qui le neutralisait, ou *base*, va au *pôle négatif*. On admet donc que, dans cette décomposition, la molécule acide, pour aller au pôle positif, prend l'électricité négative, est *électro-négative*, et que la molécule basique, pour aller au pôle négatif, se charge d'électricité positive, est *électro-positive*. Quelles que soient du reste les propriétés chimiques acides, alcalines ou neutres du corps, on dit qu'il joue le rôle de base s'il est *électro-positif*. V. BASE.

ÉLECTROPHORE. s. m. [*electrophorum*, de *électricité*, et φέρω, je porte; all. *Elecktricitätsträger*, angl. *electrophorus*, it. *elettroforo*, esp. *electroforo*]. Instrument très-simple et très-commode pour obtenir en tout temps de l'électricité, inventé par Wilck, ou, selon d'autres, par Volta. Il se compose d'un plateau de résine RR (que l'on nomme communément le *gâteau* de l'électrophore) et d'un plateau métallique M (Fig. 148) porté par un manche isolant. Pour s'en servir, on électrise d'abord le gâteau de résine en le frappant avec la peau de chat (il s'électrise résineusement). Ensuite on place sur le gâteau le plateau M, et, en touchant alors ce plateau avec le doigt, ou en le faisant communiquer d'une manière quelconque avec le sol, on a une étincelle due à l'électricité résineuse, qui s'échappe repoussée par le gâteau. Si l'on interrompt la communication du plateau avec le sol, il reste chargé de l'électricité vitrée, qui ne sera pas sensible tant qu'il sera posé sur le gâteau, mais qui le deviendra si on l'enlève; et si l'on présente le doigt, il en jaillira une vive étincelle. L'électrophore est fréquemment employé dans les laboratoires.

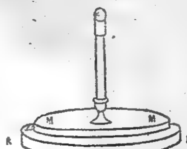


Fig. 148.

ÉLECTRO-PHYSIOLOGIE. s. f. Ensemble des phénomènes qui ont pour cause ou pour résultat la production de l'électricité dans le corps vivant. On distingue dans l'électro-physiologie trois ordres de phénomènes: 1° Ceux qui résultent d'une cause extérieure connue, comme la commotion ou la contraction due à l'étincelle, à la bouteille de Leyde, au courant de la pile, etc., appelés (Pouillet) *phénomènes des courants extérieurs*. C'est à eux que sont dus les effets thérapeutiques obtenus à l'aide de l'électricité. Il importe de remarquer que, dans cet ordre de phénomènes, il ne s'agit pas d'une production d'électricité par l'animal sur lequel on expérimente, mais simplement des diverses manifestations et modifica-

tions des propriétés du tissu musculaire et du tissu nerveux soumis à l'influence de l'électricité extérieure. C'est donc en réalité dans l'étude des phénomènes de contractilité et des différents modes d'innervation que ce sujet devrait prendre place (V. ÉLECTRISATION). 2° Ceux qui résultent d'*une production d'électricité dans l'économie* d'après des causes peu connues, et dans lesquels on peut constater cependant tous les caractères électriques (V. ÉLECTROGÉNIE). 3° Ceux que manifestent les poissons pourvus d'un appareil électrique, et chez lesquels existe une véritable fonction correspondante, dite *électrogénie* ou *fonction d'électrogénie*.

ÉLECTRO-POLAIRE. adj. Terme employé pour désigner cette condition d'un conducteur par laquelle un bout (ou surface) est négatif et l'autre positif. Cela arrive quand l'électricité est induite.

ÉLECTRO-POSITIF, IVE. adj. Se dit des corps qui se portent au pôle négatif de la pile voltaïque, comme les bases salifiables.

ÉLECTROPUNCTURE. s. f. [*electro-punctura*, de *électricité*, et *pungere*, piquer ; all. *Elektropunktur*, esp. *electropuntura*]. Moyen thérapeutique proposé par Sarlandière, et consistant en une combinaison de l'électricité et de l'acupuncture. Après avoir placé le malade sur un isoloir, on fait pénétrer dans la partie souffrante une aiguille que l'on fait passer à travers un tube de verre pour l'*isoler*, et l'on fait communiquer ensuite cette aiguille avec le conducteur de la machine électrique au moyen d'un fil métallique. La secousse qui résulte de cette communication est dirigée par la pointe de l'aiguille sur toutes les parties pourvues de nerfs, et produit des effets avantageux dans certaines affections rhumatismales et nerveuses.

ÉLECTROSCOPE. s. m. V. ÉLECTROMÈTRE.

ÉLECTRO-THÉRAPEUTIQUE ou **ÉLECTRO-THÉRAPIE.** s. f. [de *électricité*, et θεραπεία, traitement]. Emploi de l'électricité comme moyen thérapeutique. Il est fondé en principe sur ce que l'application de l'électricité produite extérieurement (V. ÉLECTRISATION) peut soit stimuler l'action de nos tissus diminuée ou troublée pathologiquement, soit en amener la perturbation, la diminution ou la cessation. De ces notions physiologiques on a fait un grand nombre d'applications à la thérapeutique. On emploie, suivant les besoins : 1° soit les courants interrompus, qui réveillent par secousses ou brusquement l'action propre des muscles ou des nerfs, suivant les cas ; du reste, ces courants peuvent être modifiés de manière à produire des interruptions séparées par des intervalles de plusieurs secondes, ou au contraire de durée fort courte ; 2° soit les courants continus, directs ou indirects, dont on se sert de manière à leur faire traverser un membre, ou telle ou telle partie du corps. Influant alors sur la contractilité des parois des capillaires, ils modifient l'afflux des matériaux dans les organes traversés, de manière à produire des effets physiologiques lents, mais remarquables. Ces phénomènes, généralement négligés faute de connaître la nutrition dans les divers tissus, sont cependant des plus féconds en applications thérapeutiques pour les affections internes, les névralgies, etc.

ÉLECTRO-TONIQUE. adj. V. ÉLECTROGÉNIE.

ÉLECTRO-VITALISME. s. m. Théorie physiologique dans laquelle les actes de l'organisme sont expliqués par l'électricité comme cause, ou du moins par un fluide vital analogue au fluide électrique ou identique avec lui. C'est une hypothèse erronée entée sur l'hypothèse physique des fluides impondérables.

ÉLECTUAIRE. s. m. [*electuarium*, corrompu du grec ἐκλειγματάριον, all. *Latwerge*, angl. *electuary*, it. *elettuario*, esp. *electuario*]. Préparation pharmaceutique principalement formée de poudres composées et de sirops à base de sucre ou de miel, dont cependant les pulpes et les extraits font souvent partie.

ÉLÉENCÉPHOLE. s. f. (Couerbe). Substance huileuse, rougeâtre, soluble dans l'éther, l'alcool et les huiles, qu'on extrait de la matière cérébrale : c'est un mélange de corps divers.

ÉLÉMENT. s. m. [*elementum*, στοιχεῖον, all. *Urstoff*, angl. *element*, it. et esp. *elemento*]. Dans l'antiquité, on donnait le nom d'éléments à la terre, à l'eau, à l'air et au feu. Ces quatre éléments constituaient toute chose. — Autrefois ce nom avait, en chimie, une signification absolue, et servait à désigner tout corps regardé comme simple. Aujourd'hui on ne l'emploie plus que dans un sens relatif, pour indiquer des corps à l'égard desquels on n'affirme pas qu'ils soient réellement simples, mais on veut dire seulement que, jusqu'à ce jour, la chimie n'a pu les réduire en plusieurs sortes de matières. Ces éléments sont divisés en *métalloïdes* et en *métaux* (V. ces mots). En voici la liste avec leurs symboles ou abréviations :

1° MÉTALLOÏDES.

1. Arsenic	As	9. Iode	Io
2. Azote	Az ou N	10. Oxygène	O
3. Bore	Bo	11. Phosphore	Ph
4. Brome	Br	12. Sélénium	Se
5. Carbone	C	13. Silicium	Si
6. Chlore	Cl	14. Soufre	S
7. Fluor	Fl	15. Tellure	Te
8. Hydrogène	H		

2° MÉTAUX.

16. Aluminium	Al	41. Niobium	Nb
17. Antimoine	Sb	42. Or	Au
18. Argent	Ag	43. Osmium	Os
19. Baryum	Ba	44. Palladium	Pd
20. Bismuth	Bi	45. Pélopium	Pp
21. Cadmium	Cd	46. Platine	Pt
22. Cæsium	Cæ	47. Plomb	Pb
23. Calcium	Ca	48. Potassium	K
24. Cérium	Ce	49. Rhodium	Rh
25. Chrome	Cr	50. Rubidium	Rb
26. Cobalt	Co	51. Ruthénium	Ru
27. Cuivre	Cu	52. Sodium	Na
28. Didyme	Di	53. Strontium	Sr
29. Erbium	Er	54. Tantale	Ta
30. Étain	Sn	55. Terbium	Tr
31. Fer	Fe	56. Thallium	Th
32. Glucynium	Gl	57. Thorium	To
33. Iridium	Ir	58. Titane	Ti
34. Lantane	La	59. Tungstène	Tg ou W
35. Lithium	Li	60. Uranium	U
36. Magnésium	Mg	61. Vanadium	Vd
37. Manganèse	Mn	62. Yttrium	Yt
38. Mercure	Hg	63. Zinc	Zn
39. Molybdène	Mo	64. Zirconium	Zr
40. Nickel	Ni		

— En anatomie, on donne, d'une manière générale, le nom d'*éléments organiques* et de *parties constituantes élémentaires du corps* aux dernières parties auxquelles on puisse, par l'analyse anatomique, c'est-à-dire sans décomposition chimique, mais par simple dédoublement successif, ramener les tissus et les humeurs ; ou *vice versâ*, aux corps irréductibles anatomiquement qui, par leur réunion, constituent les tissus

et les humeurs, et consécutivement toutes les autres parties du corps, grâce à des dispositions nouvelles et de plus en plus compliquées. Ils se divisent en *éléments anatomiques* et *principes immédiats*. On donne le nom d'*éléments anatomiques* à de très-petits corps formés de matière organisée, libres ou contigus, présentant un ensemble de caractères géométriques, physiques et chimiques spéciaux, ainsi qu'une structure sans analogue avec celle des corps bruts; caractères qui, quoique variables de l'un à l'autre entre certaines limites, leur sont pourtant tout à fait propres (fibres élastiques, tubes nerveux, cellules épithéliales, cellules des plantes, etc.). A un autre point de vue, ce sont les plus petites parties du corps auxquelles on puisse ramener les tissus par l'analyse anatomique, douées de caractères géométriques, physiques et chimiques plus variables que dans les autres corps, mais avec des particularités qui n'appartiennent qu'à elles, et une structure ou caractères d'ordre organique que ne présentent pas les corps bruts. Les éléments anatomiques animaux se distinguent de ceux des végétaux en ce qu'ils sont formés de substances organiques azotées, le plus souvent sans cloison lorsque ce sont des tubes, sans cavité lors même qu'ils ont la *forme* dite *de cellule*. C'est par leur réunion, leur enchevêtrement en nombre plus ou moins considérable, que sont constitués les tissus; à eux seulement, comme le fait remarquer Bichat, et non aux tissus proprement dits et aux organes, s'applique l'idée de vie. Leur forme de fibres, de tubes, de cellules plus ou moins compliquées, de corpuscules arrondis ou ramifiés, ou de masse homogène, molle, granuleuse, ou parsemée de divers corpuscules déterminés, leur structure, en un mot, et aussi leur mollesse, leurs réactions diverses au contact des réactifs, les distinguent de tous les êtres connus et en font des corps entièrement nouveaux, qui, par conséquent, ne peuvent être désignés par les termes employés pour caractériser la matière brute, et méritent des noms spéciaux. V. IMMÉDIATS (*principes*) et ANATOMIE *générale*. A la notion d'*éléments* se rattachent, comme attribut statique, la forme, le volume et la structure de chacun d'eux, et, comme attribut dynamique, deux ordres de propriétés : 1° PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES, en corrélation immédiate avec la forme, le volume, etc. : ce sont, à l'état d'ébauche, les *propriétés de tissu;* 2° PROPRIÉTÉS VITALES (V. ce mot). Les éléments anatomiques à étudier sont : 1[re] TRIBU. *Éléments constituants*. 1[re] SECTION. Matières amorphes, homogènes, unissantes (intercellulaires), avec ou sans granulations (V. AMORPHE). — 2[e] SECTION. Éléments ayant la forme de globules, cellules, noyaux et vésicules : A. Éléments transitoires, temporaires ou cellules embryonnaires. 1. Cellules embryonnaires des ovules végétaux : *a*. mâles, passant par métamorphose à l'état : 1° de grains de pollen, 2° de spermatozoïdes des algues, des fougères, etc. ; *b*. femelles, passant à l'état d'éléments définitifs par métamorphose (V. CELLULE *végétale*). 2. Cellules embryonnaires des ovules animaux : *a*. mâles, passant par métamorphose à l'état de spermatozoïdes; *b*. femelles. 3. Cellules de la cicatricule. B. Cellules, vésicules et noyaux définitifs, ou des tissus constituants définitifs. 4. Cellules de la corde dorsale; 5. hématies; 6. leucocytes; 7. myélocytes; 8. cytoblastions; 9. cellules ganglionnaires; 10. médullocelles; 11. myéloplaxes; 12. éléments embryo-plastiques; 13. substance du tissu phanérophore amorphe, granuleuse quelquefois, avec des noyaux, ou fibroïde (matrice des ongles, bulbe des poils, etc.). — 3[e] SECTION. Éléments ayant forme de fibres pleines : 14. fibres lamineuses; 15. éléments ou fibres élastiques; 16. fibre-cellule; 17. fibres musculaires lisses de la vie animale de quelques invertébrés; 18. fibrilles musculaires striées de la vie animale, réunies en faisceaux striés. — 4[e] SECTION. Éléments tubuleux : 19. tubes larges des nerfs moteurs, ou sans cellules; 20. tubes larges des nerfs sensitifs, ou à cellules ganglionnaires; 21. tubes minces ou sympathiques, à cellules; 22. tubes minces, ou sympathiques moteurs, sans cellules; 23. tubes des capillaires; 24. myolemme; 25. bâtonnets de la rétine (ils ne sont pas creux). — 5[e] SECTION. Éléments formés de substances amorphes avec corpuscules ou cellules et cavité; 26. substance des cartilages; 27. substance des os (V. OSTÉOPLASTE); 28. substance du tissu électrique. — 2[e] TRIBU. *Éléments produits* ou *éléments des produits*. A. Transitoires ou temporaires. 1. Ovules : 1° du mâle, 2° de la femelle; 2. spermatozoïdes (produits par métamorphose des cellules embryonnaires de l'ovule mâle); 3. cellules du jaune de l'œuf; 4. cellules de la face interne de la vésicule ombilicale (sauriens, etc.). B. Profonds on permanents intérieurs; 5. cellules du cristallin (V. CRISTALLIN); 6. fibres à noyaux du cristallin (tubes?); 7. fibres dentelées sans noyaux; 8. substance de la capsule du cristallin; 9. substance des canaux demi-circulaires; 10. substance de la membrane de Demours; 11. spicules siliceuses des éponges; 12. spicules calcaires des éponges; 13. substance des coraux; 14. substance des polypiers; 15. substance du tissu de l'enveloppe des échinodermes. C. Produits superficiels ou caducs; 16. Éléments épithéliaux. 1° pavimenteux, 2° cylindriques, 3° sphériques, 4° nucléaires; 17. substance des ongles et cornes (dérive des cellules épithéliales métamorphosées); 18. substance des poils et fanons; 19. substance des écailles de poissons; 20. substance du tissu chitonéal (cellules incrustées); 21. substance du tissu du fil spiral des trachées d'insectes; 22. substance du tissu ostréal (cellules encroûtées de calcaire); 23. substance de l'ivoire dentaire; 24. substance de l'émail.

Éléments accessoires. Éléments anatomiques qui n'entrent que pour une part secondaire dans la composition des tissus. C'est un fait général que tous les tissus constituants sont composés : 1° d'une espèce fondamentale d'éléments anatomiques, qui prédomine quant à la masse, et dont les propriétés se retrouvent parmi les plus essentielles du tissu; 2° d'une ou de plusieurs espèces d'éléments qui n'entrent que comme partie accessoire dans la composition du tissu, quant à la masse, dont l'arrangement est relatif à celui de l'espèce fondamentale, et dont les propriétés ne font que modifier d'une manière secondaire ou à peine notable celles de l'espèce fondamentale, à l'état normal du moins. Ex. : le tissu musculaire de la vie animale a pour élément fondamental les faisceaux striés; pour éléments accessoires, des fibres lamineuses, des vésicules adipeuses en séries moniliformes entre les fibres, des capillaires et des tubes nerveux. Le tissu lamineux, le tissu médullaire des os, les glandes salivaires, à l'égard des vésicules adipeuses, etc., sont d'autres exemples. Qui dit accessoire ne dit pas inutile. Un fait analogue s'observe aussi dans les humeurs, quant aux principes immédiats qui les constituent, surtout quant aux substances organiques, et aussi

quant aux éléments anatomiques qu'elles tiennent en suspension. Cette loi ou fait général de constitution des tissus est importante à connaître dans l'étude des produits morbides. C'est ainsi, par exemple, que la plupart des tumeurs sont dues à ce qu'un *élément accessoire* dans l'état normal, venant à se multiplier outre mesure, finit par prédominer localement sur l'élément fondamental, et devient ainsi fondamental dans le tissu qui est nouveau anormalement, quoique formé d'éléments normaux. En général, l'élément qui était fondamental disparaît devant l'accessoire qui pullule, mais il peut rester et devenir accessoire, de fondamental qu'il était. Les différentes espèces de substances amorphes (V. AMORPHE) qui ne sont qu'un élément très-accessoire des tissus normaux et de quelques tissus morbides, deviennent, dans certains cas, très-abondantes relativement aux autres espèces d'éléments dans des tumeurs diverses, épithéliales, tuberculeuses, cancéreuses, etc.; et dans une affection particulière de la synoviale des tendons, où le tissu séreux est remplacé par une masse demi-transparente, épaisse de 3 à 5 millimètres, grisâtre, sans que le tendon lui-même soit détruit, bien que le tissu morbide lui adhère, affection analogue ici à celle qui dans d'autres parties produit les grains riziformes (V. BOURSE). La connaissance de la *loi des éléments accessoires* est importante aussi en physiologie; c'est pour ne l'avoir pas connue, que souvent on confond l'*amaigrissement* caractérisé généralement par l'atrophie et la résorption des éléments accessoires du tissu diminué de volume, avec l'*atrophie* proprement dite, caractérisée par la diminution de volume ou la disparition des éléments essentiels du tissu, avec ou sans remplacement par des vésicules adipeuses (V. TISSU). — *Élément morbide*. Nom donné par les anatomopathologistes qui ont succédé à Bichat au tissu primitif où se développe la lésion.

— En physique, *éléments*, couples de plaques de zinc et de cuivre, soudées par toute leur surface, dont on se sert pour construire les piles voltaïques dites *à auges*. — En pathologie, *élément d'une maladie*, les divers phénomènes constants ou pathognomoniques qui la composent, et dont on peut opérer l'analyse ou la séparation à l'aide de la méthode proposée par Pinel et mise à exécution dans sa *Médecine clinique*. Les médecins de Montpellier donnent un sens différent au mot *élément*. Suivant eux, c'est une maladie simple, un groupe de symptômes particuliers, congénères, allant presque toujours ensemble, reconnaissant des causes spéciales, ayant leur invasion, leur marche et leur terminaison, attaquant indifféremment tel ou tel système, tels ou tels organes, quoique pouvant affecter exclusivement chacun d'entre eux : la *douleur*, le *spasme*, la *pléthore*, la *fluxion*, la *phlogose* ou l'*irritation*, les *états bilieux*, *adynamique*, *catarrhal*, etc., seraient autant d'*éléments*. Quelques médecins les ont appelés *éléments physiologiques*, et donnent le nom d'*éléments anatomiques* aux lésions organiques correspondantes. L'emploi de ces mots pour désigner des états aussi complexes doit être évité avec soin.

ÉLÉMENTAIRE. adj. [*elementarius*, *στοιχειώδης*, it. *elementare*, esp. *elemental*]. Qui constitue un élément. — Par ce qu'on nommait autrefois *tissus élémentaires* il faut entendre les *éléments anatomiques* des tissus. Ces éléments, encore mal vus, mal étudiés ou seulement soupçonnés comme devant exister, étaient appelés aussi *tissus générateurs des autres tissus*. Les tissus sont en effet formés par la réunion et l'enchevêtrement des éléments anatomiques. Pour les expressions : *cellules* et *corpuscules élémentaires*, *granulations* et *granules élémentaires*, V. CELLULE et GRANULATIONS *moléculaires*. Les anciens admettaient, à tort, l'existence d'une *fibre élémentaire*, principe supposé identique dans tous les tissus de l'économie. V. ÉLÉMENT *anatomique*.

ÉLÉMI. s. m. [*elemi resina*]. Substance résineuse dont on distingue deux espèces : 1° l'*élémi oriental*, ou *vrai élémi*, qui provient, selon Trommsdorff, de l'*Amyris zeilanica*, arbre d'Éthiopie (octandrie monogynie, L., térébinthacées, J.); 2° l'*élémi bâtard* ou *occidental* ou d'*Amérique*, qui est fourni, suivant quelques botanistes, par l'*Amyris elemifera*, L. Ce dernier est onctueux au toucher, cependant sec et solide, d'une odeur agréable, analogue à celle du fenouil, d'une saveur âcre et amère. Il renferme de l'*amyrine*. Ces deux résines entrent dans plusieurs préparations officinales. V. ICICARIBA.

ÉLÉMINE. s. f. Résine cristallisable de l'*élémi du Brésil*.

ÉLÉOCÉRATI ou **ÉLÉOCÉRATÉ** et **ÉLÉOCÉROLÉ**. s. m. Synonyme de *cérat*.

ÉLÉOLÉ. s. m. [de ἔλαιον, huile]. Préparation pharmaceutique formée d'huile et de principes médicamenteux qui ont été unis.

ÉLÉOLIQUE. adj. [de ἔλαιον, huile]. Se dit des médicaments qui ont pour excipient une huile quelconque.

ÉLÉOPTÈNE. s. m. [de ἔλαιον, huile, et πτηνός, volatil]. Principe immédiat qui dans les analyses reste liquide et volatil, ou essence mélangée au stéaroptène, et qu'on en sépare à l'aide de la pression après solidification de celui-ci. V. ESSENCE et STÉAROPTÈNE.

ÉLÉO-SACCHARUM. V. OLÉO-SACCHARUM.

ÉLÉPHANTIASIS. s. m. [*elephantia*, *elephantiasis*, *elephantiasmus*, ἐλέφας, ἐλεφαντίασις, de ἐλέφας, éléphant; all. *Elephantenaussatz*, angl. *elephantiasis*, it. *elefantiasi*, esp. *elefancia*]. Nom de deux maladies essentiellement différentes, dont l'une est une affection tuberculeuse de la peau, et l'autre une intumescence plus ou moins informe de quelque partie du corps et surtout des jambes, intumescence à laquelle la peau est sans doute étrangère dans le début. Ces deux maladies ont été distinguées, en considération des auteurs qui en ont tracé les premières descriptions, par les dénominations d'*éléphantiasis des Grecs* et *éléphantiasis des Arabes*. — *Éléphantiasis des Grecs*. Maladie grave de la peau, caractérisée par des tubercules plus ou moins larges, saillants, irréguliers, précédés de taches rouges ou d'une teinte fauve, et présentant plus tard une coloration bronzée. Ces petites tumeurs sont accompagnées d'un boursouflement du tissu cellulaire sous-cutané. La face (qui est la partie le plus souvent affectée) est couverte de ces tumeurs noueuses, séparée par des rides profondes, et présente une hideuse déformation qui l'a fait comparer, pour le volume et la coloration, à celle de l'éléphant (*éléphantiasis*), ou, pour l'ensemble des traits, à celle du lion (*léontiasis*). La maladie persiste quelquefois pendant un temps fort long, et reste comme stationnaire; le plus souvent il survient des inflammations des organes vocaux, respiratoires, digestifs, auxquelles les malades succombent. La thérapeutique de cette maladie est fort incertaine. On conseille, au début, les lotions et les fomentations excitantes; puis les bains généraux alcalins ou sulfureux, ou les bains de vapeur; en un mot, tous

les moyens préconisés contre les maladies cutanées. — L'*éléphantiasis des Arabes*, appelé aussi *mal des Barbades*, paraît avoir pour caractère essentiel une intumescence plus ou moins volumineuse et plus ou moins dure de la peau et des tissus lamineux et adipeux sous-jacents, intumescence résultant d'inflammations partielles et réitérées du derme et des vaisseaux et ganglions lymphatiques. Cette affection peut se développer sur toutes les parties du corps, mais elle attaque particulièrement les membres inférieurs. Une compression méthodique paraît être le moyen le plus utile à employer contre cette maladie, qui peut persister pendant un grand nombre d'années. — En vétérin. synonyme : *Maladie rouge des bêtes à cornes*. Maladie cutanée, non encore classée, particulière au gros bétail du midi de la France. Elle peut affecter le type chronique et le type aigu. Dans l'un et l'autre, il y a éruption de plaques érythémateuses ; seulement, dans le premier cas, sans symptômes précurseurs, et dans le second, avec un mouvement fébrile qui précède. Puis surviennent des crevasses, des gangrènes et des ulcérations hideuses et très-difficiles à guérir. Les causes de cette maladie sont très-obscures.

ÉLÉPHANTIAQUE ou **ÉLÉPHANTIASIQUE**. adj. et s. Qui est affecté d'éléphantiasis ; qui concerne cette maladie.

ÉLÉPHANTIQUE. adj. [all. *elephantisch*]. Qui est affecté d'éléphantiasis : *jambe éléphantique*.

ÉLETTARI. s. m. Nom sous lequel Rheede décrit le vrai *cardamome officinal* ou *petit cardamome du Malabar* (*Amomum repens*, Sonnerat, *Alpinia cardamomum*, Roxburgh, *Elettaria cardamomum*, Maton), famille des amomées ou amomacées.

ÉLEVAGE. s. m. [all. *Zucht*, angl. *breeding*]. Ensemble des opérations qui ont pour but la multiplication et l'éducation des animaux domestiques. On ne doit point entreprendre l'élevage sans avoir auparavant recherché les conditions qui peuvent le rendre le plus productif. Cette étude préliminaire comprend le choix de l'espèce et de la race la plus appropriée au climat, aux besoins de la consommation. L'élevage complet, celui dans lequel on fait naître et l'on conserve les jeunes animaux jusqu'au jour où ils peuvent être livrés au consommateur, est rarement économique et lucratif, au moins en ce qui concerne les grands herbivores. Il y a presque toujours bénéfice à diviser la tâche et à la répartir entre des éleveurs différents. Les races chevalines françaises, dont l'élevage est le plus avantageux, celle du Boulonnais et du Perche, sont le produit de trois éleveurs différents. L'élevage des animaux est généralement mal compris et mal exécuté en France. Il pèche en deux points essentiels : dans le choix des reproducteurs, dans la nourriture et les soins consacrés aux produits.

ÉLÉVATEUR. adj. et s. m. [*elevator*, *levator*, all. *Heber*, angl. *elevator*, it. *elevatore*, esp. *elevador*]. On désigne sous le nom d'*élévateurs*, les muscles qui approchent une partie quelconque de l'extrémité céphalique du tronc.

Élévateur de l'œil. V. Droit *supérieur de l'œil*.

Élévateur de la paupière supérieure (orbito-palpébral, Ch.). Il s'insère en arrière à la partie supérieure de la gaîne du nerf optique, et en devant le long du bord supérieur du cartilage tarse de la paupière supérieure.

Élévateur commun de la lèvre supérieure et de l'aile du nez (grand sus-maxillo-labial, Ch.). Il s'insère supérieurement à la face externe de l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur, au bord antérieur de la gouttière lacrymale et à la partie inférieure de la base de l'orbite, et vient se perdre dans l'aile du nez et la lèvre supérieure.

Élévateur propre de la lèvre supérieure (moyen sus-maxillo-labial, Ch.). Placé dans l'épaisseur de la joue, il s'insère supérieurement à la partie inférieure de la base de l'orbite, au-dessus du trou sous-orbitaire, et vient se terminer dans la lèvre supérieure.

ÉLÉVATION. s. f. [*elevatio*, de *e*, et *levare*, lever ; ἔπαρσις, μετεωρισμὸς, all. *Höhe*, it. *elevazione*, esp. *elevacion*]. Synonyme d'*altitude*. Indique toujours, en botanique, la hauteur au-dessus du niveau de la mer du lieu où croît une plante. A mesure que l'on s'élève sur les flancs d'une montagne, le nombre des espèces végétales diminue ; celui des monocotylédones, et surtout des acotylédones augmente. A différentes hauteurs, on retrouve les mêmes végétaux ou des végétaux analogues à ceux que l'on rencontrerait en marchant de l'équateur vers les pôles. — En sémiologie, *élévation du pouls*, accélération. — *Élévation dans le traitement des plaies*. Emploi d'appareils appropriés aux cas dont il s'agit, et qui ont tous pour résultat de maintenir la partie lésée, les membres en particulier, plus élevée que le reste du corps, de manière à empêcher l'afflux des liquides par la simple influence de la pesanteur sur leur cours et sur la circulation. On en retire les plus grands avantages dans les phlegmons et panaris, les plaies contuses, les écrasements et les blessures des artères.

ÉLÉVATOIRE. s. m. [*elevatorium*, *vectis elevatorius*, all. *Hebeeisen*, it. *elevatorio*, esp. *elevador*]. Tige d'acier longue de 15 à 20 centimètres, dont les extrémités sont plus ou moins fortement recourbées en sens inverse, aplaties, taillées en biseau et rugueuses du côté de leur concavité : on s'en sert comme d'un levier du premier genre, pour relever les pièces d'os enfoncées vers l'intérieur du crâne, ou pour extraire la rondelle osseuse détachée par la couronne du trépan. — On avait inventé un *élévatoire triploïde*, ainsi appelé parce qu'il était supporté par trois branches sur lesquelles il prenait son point d'appui : il n'est plus employé. L'*élévatoire de J. L. Petit* est composé d'un levier et d'un chevalet qui lui sert de point d'appui.

ÉLÈVE. s. m. Jeune animal dont l'éducation et le développement ne sont point terminés. — Subst. fém., synonyme d'*élevage*.

ÉLEVURE. s. f. [de *élever* ; all. *Stippe*, *Knötchen*, it. *bolla*, esp. *grano*]. Autrefois synonyme d'*exanthème* ; aujourd'hui toute éruption ou saillie cutanée circonscrite, non vésiculeuse ni pustuleuse.

ÉLIMINATION. s. f. [*eliminatio*, de *e*, hors, et *limen*, seuil ; all. *Absonderung*, *Ausstossung*]. V. Mortification, Nécrose, Nutrition et Séquestre.

Élimination des poisons. Expulsion, hors de l'économie, des principes toxiques ingérés. Certains poisons sont promptement éliminés ; d'autres, au contraire, séjournent très-longtemps dans les organes. Les *voies d'élimination* sont presque tous les produits que l'accomplissement régulier des fonctions entraîne au dehors, savoir : l'*urine*, l'*exhalation pulmonaire*, la *sueur*, la *salive* et la *sécrétion de la membrane muqueuse gastro-intestinale*. L'arsenic est complétement éliminé douze jours après l'administration de l'acide arsénieux. Le mercure, après l'administration du sublimé corrosif, ne reste pas un mois. L'antimoine, quand il a été donné à l'état d'émétique, séjourne

dans les tissus plus de quatre mois. L'argent a été trouvé cinq mois après l'administration de l'azotate d'argent; mais il n'a pu être décelé au bout de sept mois. Le plomb et le cuivre introduits, le premier à l'état d'acétate et le second à l'état de sulfate, existent encore dans les organes au bout de huit mois. Un composé vénéneux peut rester fixé en certaine quantité dans les tissus sans aucun trouble apparent de la santé, et y être retrouvé alors même que l'urine n'en contient plus depuis longtemps. La marche de l'élimination d'un composé ne peut être connue que par des expériences faites sur ce corps lui-même.

ÉLIXATION. s. f. [*elixatio*, de *elixare*, faire bouillir dans l'eau; ἕψησις, it. *elissazione*]. Synonyme de *décoction*, mais usité seulement pour désigner celle que l'on fait pour obtenir deux produits, l'un solide cuit, et l'autre liquide : le *pot-au-feu* des ménages est une *élixation*.

ELIXIR. s. m. [*elixir*, all. et angl. *Elixir*, it. *elissire*, esp. *elixir*]. Nom générique d'un assez grand nombre de préparations qui résultent du mélange de certains sirops avec des alcoolats. La plupart sont destinés à flatter le goût et l'odorat : on les colore quelquefois avec des substances exemptes de saveur désagréable. — On a aussi donné le nom d'*élixirs* à certaines préparations qui ne contiennent pas d'alcool : tels sont l'*élixir parégorique*, médicament diaphorétique et calmant, préparé avec l'acide benzoïque, le safran, l'huile essentielle d'anis, l'opium et l'ammoniaque liquide; et l'*élixir viscéral tempérant d'Hoffmann*, composé de vin de Malaga, d'infusions d'absinthe, de chardon bénit, de petite centaurée, de gentiane et d'écorce d'orange, et employé comme stomachique.

Elixir antiapoplectique des Jacobins de Rouen. Il est préparé avec : cannelle fine, santal citrin, aa 36 gram.; santal rouge, 18 gram.; anis vert et baies de genièvre, aa 25 gram.; semences d'angélique et racine de contrayerva, aa 15 gram.; racine de galanga, d'impératoire et de réglisse, bois d'aloès, girofle, macis, aa 30 gram.; alcool à 82° centésimaux, 3 kilogr.

Élixir antiasthmatique de Boerhaave. Il est composé d'alcool, d'anis, de camphre, d'iris, de racine d'asarum, de calamus aromaticus et de réglisse.

Élixir antigoutteux de Villette. Il est préparé avec : quinquina gris concassé, 120 gram.; fleurs de coquelicot, 60 gram.; sassafras râpé, 30 gram., qu'on fait digérer pendant quinze jours dans rhum, 2^{kil},500. On ajoute à la liqueur exprimée : résine de gaïac pulvérisée, 60 gram. On fait encore digérer pendant quinze jours, et l'on ajoute un sirop fait avec : salsepareille, 120 gram., et sucre, 2^{kil},500. La dose est de une ou deux cuillerées à bouche, une, deux ou trois fois par jour.

Élixir antilaiteux ou *élixir américain de Courcelles*. Il est composé avec : racine d'aunée, 2 kilogr.; racines d'aristoloche et de canne à sucre, aa 1^{kil},500; racine de canne de Provence et feuilles d'avocatier, aa 1 kilogr.; fleurs de millepertuis, 500 gram.; fleurs de sureau, 24 gram.; écorce de bois de fer, feuilles et fleurs d'oranger, aa 180 gram.; feuilles de *Croton balsamiferum*, 120 gram.; baies de genévrier, 90 gram.; fleurs de tilleul, feuilles de romarin et feuilles de *Justitia pectoralis*, aa 60 gram.; racines d'asarum et de palmiste, aa 30 gram.; opium, 75 gram.; calebasses, n° 2; alcool rectifié (86° centésimaux), 8 litres et demi; eau, q. s.; cendres provenant de la combustion des mêmes plantes, 750 gram.

Élixir antiodontalgique de la Faudiguère. On pulvérise : bois de gaïac râpé, 24 gram.; racine de pyrèthre et muscade, aa 8 gram.; girofle, 4 gram., qu'on fait macérer pendant six jours dans alcool à 58° centésimaux, 180 gram. On passe avec expression, et l'on ajoute : huile de romarin, 20 gouttes, et huile de bergamote, 8 gouttes. Cet alcoolé fortifie les gencives; on en met une cuillerée à café dans un verre d'eau pour se rincer la bouche.

Élixir antipestilentiel de Spina. On le prépare en faisant macérer dans 720 gram. d'alcool à 86° centésimaux : rhubarbe, 8 gram.; gentiane et zédoaire, aa 2 gram.; agaric, myrrhe et safran, aa 4 gram.; le tout pulvérisé ensemble; ajoutant thériaque, 8 gram.; passant et exprimant au bout de huit jours; ajoutant aloès socotrin, 24 gram., et sucre dissous, 90 gram.; filtrant après huit autres jours de digestion. Cet élixir contient par once 1^{gr},20 d'aloès et 30 centigrammes de rhubarbe.

Élixir antiscrofuleux. Il est composé de : racine de gentiane, 30 gram., et carbonate d'ammoniaque, 8 gram.; on fait digérer pendant huit jours, dans 1 kilogr. d'alcool à 54° centésimaux, la racine pulvérisée; on passe à travers un linge; on dissout par trituration le sel ammoniacal, et l'on filtre à travers un papier. Dose : 4 à 16 grammes pour les enfants.

Élixir antiscrofuleux de Peyrilhe. Il diffère du précédent en ce qu'il contient, au lieu de carbonate d'ammoniaque, 12 grammes de carbonate de soude. On pile ensemble la racine et le sel, on les fait digérer pendant huit jours dans l'alcool, et l'on filtre.

Élixir antiseptique de Chaussier. Il est composé avec : quinquina rouge, 60 gram.; cascarille, 15 gram., cannelle, 12 gram.; safran, 2 gram.; sucre blanc, 150 gram.; le tout macéré pendant deux jours dans vin muscat et alcool, aa 500 gram., auxquels on ajoute, après la décantation, éther sulfurique, 6 gram.

Élixir antiseptique d'Huxham. Il est préparé avec : quinquina rouge, 60 gram.; écorces d'oranges amères, 45 gram.; racine de serpentaire de Virginie, 12 gram.; safran, 2 gram.; cochenille, 2^{gr},40; le tout digéré pendant quinze jours dans eau-de-vie, 1 kilogr. La dose est de 8 à 30 grammes.

Élixir camphré d'Hartmann. C'est l'alcool rectifié camphré (camphre, 30 gram., dissous dans alcool à 36° centésimaux, 210 gram.; coloré avec 60 centigrammes de safran).

Élixir fébrifuge de Whytt. Il a beaucoup de rapport avec l'élixir antiseptique d'Huxham.

Élixir fétide. On le prépare avec : castoréum, 16 gram.; asa fœtida, 8 gram.; esprit ammoniacal de corne de cerf, 4 gram.; opium sec, 2 gram., qu'on fait macérer pendant huit jours dans alcool à 82° centésimaux, 120 gram. C'est un puissant antispasmodique et antihystérique, à la dose de 30 gouttes à 4 grammes dans un véhicule.

Élixir de Garus. Teinture de safran composée, à laquelle on ajoute du sirop de capillaire, et qu'on colore avec du caramel dissous dans l'eau de fleur d'oranger.

Élixir de Guisley. L'un des noms de la *médecine Leroy*

Élixir de longue vie. On réduit en poudre : agaric blanc, gentiane, rhubarbe, safran et zédoaire, aa 4 gram., qu'on fait digérer pendant huit jours dans

alcool à 56° centésimaux, 810 gram.; on passe, on verse sur le marc la même quantité d'alcool ; on laisse digérer de nouveau ; on passe, on exprime le résidu ; on mêle les deux liqueurs ; on ajoute aloès socotrin, 36 gram., et sucre pulvérisé ; on filtre encore après quatre jours de digestion. Il est employé comme stomachique, et légèrement purgatif. La dose est de 28 à 30 grammes le matin à jeun et un quart d'heure avant le dîner.

Élixir parégorique de Dublin ou *de New-York*. Élixir composé d'opium sec et d'acide benzoïque, aa 4 gram.; camphre, 2gr,60, qu'on fait digérer pendant sept ou huit jours dans 875 grammes d'alcool à 21°, et qu'on garde après avoir filtré. On le recommande dans les coliques avec ou sans diarrhée survenues à la suite de refroidissement, d'exposition à l'humidité, etc., dans celles qui règnent à l'époque des épidémies de choléra, de dysenterie, de suette, etc. On en prend de 15 à 30 gouttes dans un verre d'eau sucrée ou dans une infusion chaude de camomille ou autre plante aromatique. L'efficacité en est positive.

Élixir stomachique de Stoughton. Il est fait avec des sommités sèches d'absinthe et de chamædrys, racine sèche de gentiane, écorces d'oranges amères, aa 24 gram.; aloès et cascarille, aa 4 gram.; rhubarbe, 15 gram., que l'on fait digérer dans alcool, 1 kilogramme.

Élixir vitriolique de Mynsicht. Il est composé de : acorus calamus et galanga, aa 30 gram.; camomille romaine, sauge, absinthe, menthe crépue, aa 15 gram.; girofle, cannelle, cubèbe, muscade, gingembre, aa 90 grammes ; bois d'aloès et écorce de citron, aa 4 grammes ; sucre, 90 grammes ; que l'on fait macérer d'abord pendant six heures dans l'alcool, 32 grammes, et auxquels on ajoute alors acide sulfurique, 16 grammes ; puis, après une nouvelle macération de vingt-quatre heures, alcool, 750 grammes. On laisse encore macérer pendant quatre jours, on passe avec expression, et l'on filtre.

ELLAGIQUE (Acide). [du mot *galla*, par renversement]. Acide qui se précipite, en même temps que l'acide gallique, de l'infusion aqueuse de noix de galle longtemps exposée au contact de l'air (Braconnot). C'est une poudre grise, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool, mais soluble sans altération dans la potasse et l'acide sulfurique concentré. ($C^7H^3O^7$.)

ELLÉBORE. s. m. [*helleborus*, ἑλλέβορος, all. *Nieswurzel*, it. *elleboro*, esp. *eleboro*]. Genre de plantes (renonculacées, J., polyandrie polygynie, L.) dont une espèce d'Europe, l'*Helleborus niger*, sert en médecine. La racine est la seule partie qu'on emploie. Elle est par petites couches épaisses, noirâtres, blanches en dedans, d'où partent beaucoup de radicules. C'est un violent drastique, un puissant diurétique. En poudre, 50 centigrammes à 1gr,20 ; le double en infusion ; en extrait, 60 à 75 centigrammes. — *Ellébore blanc*. V. Veratrum. — *Ellébore des anciens*. C'est, selon toute probabilité, une espèce de *veratrum*.

ELLÉBORINE. s. f. Résine de l'ellébore noir.

ELLÉBORISME. s. m. [*helleborismus*]. Méthode de traitement des maladies par l'ellébore. L'elléborisme faisait un des points capitaux de la thérapeutique des anciens ; il comprenait, non-seulement le choix, la préparation et l'administration de l'ellébore, mais encore les précautions et remèdes préliminaires propres à en seconder l'action et à prévenir les effets pernicieux qu'il pouvait occasionner.

ÉLODE. adj. Fausse orthographe, pour *hélode*. V. ce mot.

ÉLONGATION. s. f. [*elongatio*, de *elongare*, allonger, étendre ; all. *Verlängerung*, it. *elongazione*, esp. *elongacion*]. Luxation imparfaite dans laquelle les ligaments d'une articulation sont distendus et le membre allongé, sans déboîtement complet.

ÉLUTRIATION. s. f. [*elutriatio*, de *elutriare*, verser d'un vase dans un autre]. Synonyme de *décantation*.

ÉLYTRE. s. m. [*elytrum*, de ἔλυτρον, enveloppe ; all. *Flügeldecke*, angl. *elytrum*, esp. *elitro*]. On appelle *élytres*, les deux ailes supérieures des insectes coléoptères et orthoptères, parce qu'elles sont dures, épaisses, opaques, peu propres au vol, et destinées plutôt à recouvrir et à protéger la seconde paire d'ailes. Celles-ci, membraneuses, fines et transparentes, et toujours plus grandes que les élytres, se replient en travers (coléoptères), ou longitudinalement (orthoptères), pour se cacher sous cette espèce de bouclier pendant le repos. Quelquefois les *élytres*, membraneux vers leur extrémité libre, sont durs et opaques par leur base ; on les désigne sous le nom de *demi-élytres* ou *hémélytres* : de là le nom d'*hémiptères* donné à un ordre d'insectes. V. Chitine.

ÉLYTRO-BLENNORRHÉE. s. f. Blennorrhagie vaginale ; vaginite.

ÉLYTRO-CAUSTIQUE (Pince). V. Pincement *du vagin*.

ÉLYTROCÈLE. s. f. [*elytrocele*, de ἔλυτρόν, vagin, et κήλη, tumeur, hernie ; it. et esp. *elitrocele*]. Hernie vaginale.

ÉLYTROÏDE. adj. [*elytroides*, de ἔλυτρον, enveloppe, gaîne, et εἶδος, ressemblance]. — *Membrane élytroïde* (*tunique vaginale* des testicules). Prolongement du péritoine qui accompagne le testicule, quand celui-ci franchit l'anneau inguinal pour passer dans le scrotum, et qui lui forme une enveloppe spéciale, quand le col par lequel cette expansion communiquait avec l'abdomen s'est oblitéré.

ÉLYTROÏTE ou **ÉLYTRITE**. s. f. Inflammation du vagin.

ÉLYTROPLASTIE. s. f. [de ἔλυτρον, gaîne, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on répare une perte de substance dans le vagin aux dépens des parties voisines.

ÉLYTROPTOSE. s. f. [*elytroptosis*, de ἔλυτρον, gaîne, et πτῶσις, chute]. Renversement du vagin.

ÉLYTRORRHAGIE. s. f. [*elytrorrhagia*, de ἔλυτρον, gaîne, et ῥεῖν, couler]. Écoulement du sang par le vagin.

ÉLYTRORRHAPHIE. s. f. [de ἔλυτρον, gaîne, et ῥαφή, suture]. Opération par laquelle on restaure le vagin en cas de rupture, ou par laquelle on le ferme en cas de chute de l'utérus.

ÉMACIATION. s. f. V. Amaigrissement.

ÉMAIL. s. m. [*dentium indumentum vitreum*, all. *Schmelz*, angl. *enamel*, it. *smalto*, esp. *esmalte*]. Substance qui revêt la couronne des dents (V. Dent). — *Organe de l'émail*. Mince couche gélatiniforme composée de substance amorphe hyaline interposée à des corps fibro-plastiques étoilés, ramifiés et anastomosés qu'on voit naître peu de temps après la réunion de la paroi du follicule dentaire en cavité close, entre la face interne de cette paroi et la surface du bulbe. Cette masse présente bientôt à sa surface profonde ou bulbaire une rangée continue de cellules épithéliales prismatiques dites *cellules de l'émail*, verticalement disposées et dont

le microscope montre l'ensemble sous l'aspect d'une bande claire (*membrane de l'émail* des auteurs) qui le sépare du bulbe sur lequel il glisse facilement. Bien que sa face opposée soit un peu plus adhérente à la face interne du follicule, elle est également séparée de celui-ci par une rangée de cellules épithéliales pavimenteuses très-petites; aussi ce tissu reste-t-il toujours dépourvu de vaisseaux. — *Prisme de l'émail.* V. Dent. — Verre blanc ou diversement coloré par fusion avec du stannate de plomb.

ÉMANATION. s. f. [it. *emanazione*, esp. *emanacion*]. V. Effluve.

ÉMARGINATURE. s. f. [*emarginatura*]. Se dit, en botanique, d'une échancrure terminale très-superficielle d'un organe.

ÉMASCULATION. s. f. [*emasculatio*, de *masculus*, mâle, et de la particule privative *e*]. Synonyme de *castration.* Se dit surtout de l'ablation complète des organes génitaux mâles extérieurs pour obtenir des eunuques. C'est en Égypte, à Syouth et à Girgeh, villes habitées par des cophtes que s'accomplit cette opération. Ce sont ces deux villes qui fournissent des eunuques à tous les harems. Le village de Zawy-el-Dyr, près de Siouth, est la métropole des mutilateurs; trois cents eunuques environ sortent annuellement de leurs mains. Leurs victimes sont de jeunes nègres de six à neuf ans, amenés par les caravanes de Sennâr ou du Darfour; on les vend de 1500 à 3000 piastres (325 à 750 fr.). Les opérateurs ne se bornent pas, ainsi qu'on le croit généralement, à la castration; ils tranchent avec un rasoir toutes les parties extérieures de la génération. Puis il versent de l'huile bouillante sur la blessure qu'ils ont faite et placent un tuyau dans la portion restante du canal de l'urèthre. Ils répandent ensuite sur la plaie de la poudre de *henneh;* enfin ils enterrent dans le sable les patients jusqu'au-dessus du ventre et les laissent dans cet état pendant vingt-quatre heures. Lorsqu'ils les retirent ils les pansent avec un onguent composé d'argile et d'huile. Le quart des enfants qui subissent cette opération ne survit pas à ses suites.

EMBARRAS. s. m. Ce terme se trouve souvent employé en médecine, pour désigner soit un arrêt ou la cause d'un arrêt dans le cours d'un liquide organique, soit certains états morbides. — *Embarras de la circulation* ou *circulatoire.* V. Circulation, Congestion et Inflammation. — *Embarras des conduits excréteurs.* V. Engorgement et Obstruction. — *Embarras des premières voies.* État caractérisé par une langue chargée, jaunâtre, de l'inappétence, la bouche pâteuse, etc., état fréquent dans diverses maladies, et que l'on suppose dû à un trouble ou à un arrêt dans la migration des aliments dans le tube digestif. — *Embarras gastrique* [*colluvies gastrica*, all. *gastrische Unreinigkeiten*, esp. *embarazo gastrico*]. Trouble de la digestion avec nausées, vomissement, et souvent coliques et diarrhée. Cette affection se divise en deux espèces, qui sont l'*embarras stomacal* et l'*embarras intestinal.* Le premier a pour caractères: une céphalalgie plus ou moins violente, la perte de l'appétit, l'amertume de la bouche, l'enduit jaunâtre ou blanchâtre de la langue, les nausées, la sensibilité de l'épigastre. Le second offre pour symptômes: des lassitudes spontanées, des éructations, des flatuosités, des borborygmes, la tension de l'abdomen, des douleurs vagues dans les cuisses et les jambes.

EMBARRURE. s. f. [all. *Schädeleindruck*]. Passage d'une esquille (dans une fracture du crâne) entre l'os sain et la dure-mère, et placement de cette esquille en travers de la direction de la fracture. — Excoriation, déchirure à la face interne d'un des membres postérieurs du cheval, lorsque cet animal, après avoir passé l'une de ses jambes par-dessus la barre de séparation, dans les écuries, se froisse et se blesse cette partie en se débattant.

EMBAUMEMENT. s. m. [*balsamatio*, *conditura*, all. *Einbalsamirung*, angl. *embalming*, esp. *embalsamamiento*]. Conservation des corps morts. Le moyen le plus employé par les Égyptiens était de saturer d'asphalte chaque partie du corps. Aujourd'hui on se sert de préparations mercurielles (deutochlorure de mercure, Chaussier), ou arsenicales, ou d'une solution d'acétate ou de chlorure d'alumine poussée par les artères (Gannal), ou de chlorure de zinc avec addition d'hyposulfite de soude pour empêcher la décomposition (Sucquet). Enfin il y a encore la solution de sulfate de zinc ou *liquide Falconi* qui est un bon moyen pour conserver inaltérables les pièces anatomiques, sa transparence et son peu de volatilité le rendant préférable à l'alcool, qui est le plus souvent employé; ce même liquide est supérieur aux autres pour conserver les grosses pièces anatomiques ou les cadavres entiers, vu son inaltérabilité, même sous l'action continue du soleil et de l'air. V. Amphithéatre.

EMBIRA. s. m. Nom du *Pindoriba* de Pison, ou *Xylopia grandiflora*, A. Saint-Hilaire, famille des anonacées, dont le fruit sert d'épice à la Guyane et au Brésil.

EMBLIC. s. m. V. Myrobalan.

EMBOÎTEMENT. s. m. Mot désignant l'hypothèse sur la génération qui regarde les embryons de périodes successives comme résultant du simple développement de germes emboîtés les uns dans les autres. (V. Épigenèse.) — *Emboîtement des germes.* V. Syngénésique. — *Emboîtement réciproque.* V. Articulation.

EMBOÎTURE. s. f. S'est dit pour *énarthrose.*

EMBOLE. s. f. [*embole*, ἐμβολή, emboîture des os, insertion]. Mot qu'on trouve employé pour désigner l'articulation par emboîtement réciproque, et la réduction des os luxés.

EMBOLIE. s. f. [*embolus*, ἔμβολον, piston, clavette, de ἐμβάλλειν, pousser dans]. Vieux mot qui se trouve dans les auteurs et dictionnaires de médecine anciens signifiant un piston de seringue ou un corps qui, dans l'économie, joue un rôle analogue. On l'a, dans ces derniers temps, employé pour désigner le caillot fibrineux qui, formé dans une artère, est entraîné par le courant sanguin et va oblitérer une artère plus petite, à la manière d'un piston, d'où des accidents variés selon les vaisseaux dont il s'agit. V. Migration.

EMBOLIQUE. adj. [*embolicus*]. Qui a rapport à l'injection et à l'embolie.

EMBOLISE, s. f., ou **EMBOLISME.** s. m. [*embolisis*, *embolismus*, ἐμβολισμὸς, de ἐμβάλλω, je pousse]. Mot qui se trouve dans les anciens dictionnaires de médecine pour désigner l'action de réduire les os luxés, d'intercaler, d'infiltrer dans les tissus, d'injecter, et qui a été récemment employé dans le sens moderne du mot *embolie.* V. Migration *des caillots.*

EMBONPOINT. s. m. [*bona corporis habitudo*, εὐεξία, all. *Wohlbeleibtheit*, esp. *gordura*]. État du corps de l'homme ou des animaux, dans lequel la quantité de graisse est proportionnée au volume et à la stature.

EMBOUCHER. v. a. Appliquer le mors dans la

bouche du cheval. Choisir le mors qui convient le mieux d'après les dispositions et les organes du cheval.

EMBOUCHURE. s. f. [all. *Mundstück*, it *imboccatura*]. Synonyme du *canon*, partie du mors.

EMBRANCHEMENT. s. m. [all. *Zweig*]. En histoire naturelle, grande division établie dans l'un des règnes de la nature. Le règne animal se divise en quatre embranchements, qui sont : les *Vertébrés*, les *Mollusques*, les *Articulés*, les *Radiés*. Le règne végétal est divisé en deux ou trois embranchements : De Candolle divise les plantes en *vasculaires* ou *cotylédonées*, et en *cellulaires* ou *acotylédonées*; dans la méthode dite plus particulièrement naturelle, il est divisé en trois embranchements : les *acotylédonées*, les *monocotylédonées*, les *dicotylédonées*. V. ces mots. — En anatomie, division d'un nerf, d'un vaisseau en deux ou plusieurs branches et de ces branches mêmes.

EMBRASSANT, ANTE. adj. [*amplectens*]. Se dit des feuilles dont la base embrasse la circonférence du pétiole.

EMBROCATION. s. f. [*embrocatio*, *embroche*, de ἐμϐροχή, arrosement; all. *Uebergiessung*, it. *embrocca*, esp. *embrocacion*]. Action de verser lentement et par arrosement un liquide quelconque sur une partie malade. On appelle aussi *embrocations*, les liquides mêmes, et surtout les liquides huileux dont on se sert à cet effet.

EMBRYOCTONIE. s. f. [*fœtûs trucidatio*, *embryoctonia* de ἔμϐρυον, embryon, et κτόνος, meurtre]. Action de faire périr le fœtus dans la matrice.

EMBRYOGÉNIE. s. f. [de ἔμϐρυον, embryon, et γεννᾶν, engendrer]. Démembrement de l'anatomie et de la physiologie, consistant dans l'étude, faite à part, des êtres vivants et de leurs parties, que l'on considère depuis le moment de leur apparition dans l'ovule jusqu'à l'époque de la naissance, ainsi que des actes qu'ils manifestent durant leur développement. Les connaissances de cet ordre sont actuellement assez avancées pour reprendre leur place naturelle dans l'anatomie et la physiologie, dont elles ont été retirées à la fois par vice de méthode et par le besoin, à une certaine époque, de réunir toutes les notions spéciales qui manquaient à cet égard. On dit souvent : *embryogénie humaine*, *comparée*, *animale*, *végétale*.

EMBRYOGRAPHIE. s. f. [*embryographia*, de ἔμϐρυον, embryon, et γραφή, description]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description du fœtus.

EMBRYOLOGIE. s. f. [*embryologia*, de ἔμϐρυον, embryon, et λόγος, discours]. Traité sur le fœtus.

EMBRYON. s. m. [*embryo*, ἔμϐρυον, de ἐν, dans, et βρύων, qui croît, qui pullule; all. et angl. *Embryo*, it. *embrione*, esp. *embrion*]. Germe fécondé et qui a déjà pris un certain développement dans le sein de la mère. La *segmentation* ou *fractionnement* (V. ce mot) amène la production de cellules qui chez les animaux se pressent et se compriment à la face interne de la membrane vitelline qu'elles tapissent, et forment ainsi elles-mêmes une membrane circonscrivant un espace central plein d'un liquide granuleux et albumineux. C'est cette membrane qui est la *membrane proligère*, ou *blastoderme*, devant former l'embryon et ses membranes (V. Amnios et Chorion). De même que, dans l'*ovule mâle*, la segmentation peut avoir lieu spontanément, de même dans l'*ovule femelle* elle peut avoir lieu sans fécondation, spontanément aussi, et aller jusqu'à production du blastoderme, mais pas plus loin. Dans le cas de fécondation, le blastoderme étant formé, les cellules s'accumulent en un point de sa surface, qui s'appelle *tache embryonnaire*. Circulaire d'abord, elle devient bientôt elliptique (Fig. 149, *a*). Quand les cellules se sont accumulées pour former la *tache*, on remarque qu'en ce point le blastoderme n'est plus simple; les cellules, en s'accumulant, ont formé deux feuillets : 1° *feuillet externe séreux*, ou *animal*; 2° *feuillet interne muqueux*, ou *végétatif*, ainsi nommés parce que du premier procèdent les téguments et organes de la vie animale, et du second l'intestin et la vésicule ombilicale; plus tard, la séparation du blastoderme s'étend partout. Une fois la *tache* devenue ovale, elle se distingue en deux parties, l'une externe (Fig. 150, *b*), obscure (*area obscura*), l'autre centrale (*a*), claire (*area pellucida*). Elle change bientôt de forme, devient elliptique, puis le milieu de sa portion transparente se soulève en forme de bouclier : c'est l'embryon futur. Cette partie s'allonge rapide-

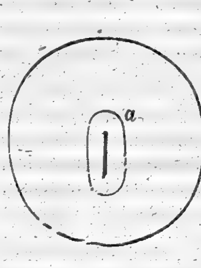


Fig. 149.

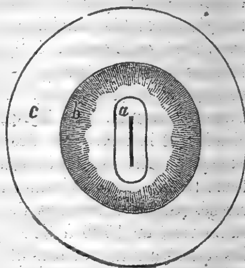


Fig. 150.

ment, et sa partie médiane se creuse d'un sillon marqué dans le feuillet séreux qui, en ce point, est d'une transparence et d'une ténuité extrêmes (Fig. 151, *a*) : c'est la *ligne primitive* (*nota primitiva*). Les deux bords de ce sillon se prononcent davantage et embrassent entre eux un sinus arrondi qui est l'*extrémité céphalique*, et, du côté opposé, un espace lancéolé qui est l'*extrémité caudale* de l'embryon apparaissant. Sur les côtés de cette ligne s'élèvent deux renflements formés aux dépens du feuillet externe, ce sont les deux moitiés du dos (*lames dorsales*). Au-dessous de la ligne primitive, naît la *notocorde* (V. ce mot). Le pourtour de l'*area pellucida*, soulevé en forme de bouclier, constitue des espèces de plaques qui s'inclinent en avant, et se recourbent en avant et en bas (*lames ventrales*), pour former la paroi antérieure de l'embryon. Elles entourent les viscères qui sont au centre, comme les lames dorsales enferment le *système nerveux central*. L'embryon s'infléchit en avant et en arrière, de manière à former là un sillon et un repli du blastoderme, qui sont le *capuchon céphalique* (Fig. 151, *x*) et le *capuchon caudal* (*z*). *a* est l'embryon; *b*,*b*,*b*, le *feuillet séreux* ou *externe*; *e*, la portion périphérique de ce feuillet qui s'élève pour produire l'*amnios* (V. ce mot et Capuchon), parce que, s'élevant de plus en plus, à mesure que s'enfonce l'embryon, elle ira se joindre avec le pourtour du capuchon caudal, de manière à se former *en bourse* au-dessus de *a*; *c* est le *feuillet interne* ou *muqueux*. Pendant que se passent ces phénomènes, il s'est développé, entre *c* et *b*, une couche de cellules formant le *feuillet vasculaire*, ainsi nommée parce que ses cellules forment des îlots avec des conduits interposés, lesquels sont les premiers rudiments de vaisseaux qui naissent d'abord en dehors de l'aire pellucide, dans un espace appelé pour cela *area vasculosa*. Certains tubes inter-

posés aux îlots se développent en tronc, et en même temps se développe le cœur dans ce *feuillet vasculaire*. Alors commence la circulation du liquide clair ou jaunâtre que contiennent les vaisseaux, liquide sans globules pendant les premières heures de son mouvement. Le germe prend le nom d'*embryon* dès que les

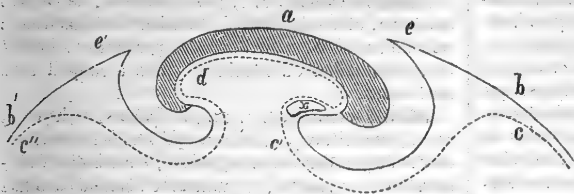


Fig. 151.

formes du corps et des membres commencent à être visibles; plus tard on lui donne le nom de *fœtus* (V. ce mot). — De même en botanique, l'*embryon* est le rudiment d'une nouvelle plante. Césalpin, qui s'en occupa le premier, en 1786, le nomma *cor seminis;* de là le mot latin *corculum*, par lequel on désigna l'*embryon* depuis Morisson jusqu'à Jussieu. Gærtner y substitua le mot *embryo*. Il est formé de l'axe et du ou des cotylédons, le tout divisé en quatre parties essentielles : la *radicule*, extrémité inférieure de l'axe, et d'où doit naître la racine; le *corps cotylédonaire*, ou le ou les *cotylédons* (V. ce mot) insérés sur les côtés de l'axe; la *tigelle*, portion moyenne de l'axe à laquelle adhèrent les cotylédons; et la *gemmule*, extrémité supérieure de la tigelle, et rudiment de bourgeon, comme la radicule en est l'extrémité inférieure et un rudiment de racine. — *Embryon fixe* ou *embryon gemme*. Nom donné par Dupetit-Thouars aux bourgeons, et il appelle les ovules fécondés, *embryons mobiles* ou *embryons graines*. — *Embryon cryptogame*. Nom donné aux spores par quelques auteurs; les spores sont plutôt des ovules que des *embryons*. V. Archégone.

EMBRYONNAIRE. adj. Qui a rapport à l'embryon. — *Sac embryonnaire*. V. Ovule *végétal*. — *Vésicule embryonnaire des plantes*. Avant la fécondation, le noyau que renferme quelquefois, mais rarement, le sac embryonnaire ou ovule végétal, disparaît. Avant la fécondation aussi, soit avant, soit pendant, soit après la disparition de ce noyau, il se forme des noyaux libres, qui sont rarement moins de trois. Ces noyaux se placent principalement à l'extrémité supérieure ou *micropylaire* du sac ou ovule; il s'en place aussi ordinairement à l'extrémité opposée ou *chalazique*. La substance liquide qui maintient réunies les granulations les unes aux autres et autour du noyau devient un peu plus dense à la périphérie qu'au centre, et constitue de véritables cellules qui sont sphériques et libres. Parmi ces cellules, les trois qui, en général, se placent à l'extrémité micropylaire du sac embryonnaire ou ovule, sont appelées *vésicules embryonnaires*, parce que l'une d'elles devient le point de départ de la génération des cellules qui formeront l'embryon. Avant, pendant ou après la fécondation, c'est-à-dire l'arrivée du boyau pollinique au contact du sac embryonnaire ou ovule, deux d'entre elles disparaissent, et celle qui reste forme la *vésicule préembryonnaire* proprement dite, qui sera l'origine directe de l'embryon (*vésicule germe*, *vésicule germinative* des auteurs français; *vesichetta embrionale*, Amici; *Keimbläschen*, Meyer, Schleiden; *Keimzelle*, *Keimschlauch*, Meyer; *vésicule embryonnaire*, A. de Jussieu; *Embryobläschen*, Treviranus; *eigentliche Keimzelle*, *vesicula seu cellula germinativa*, Meyer; *vésicule préembryonnaire*, Tulasne).

EMBRYONNAL, ALE. adj. S'est dit pour *embryonnaire*. — *Cellules embryonnales* ou *embryonnaires* ou *cellules de la tache embryonnaire*, celles que Bischoff a décrites sous le nom de *cellules des feuillets animal et végétatif de l'area germinativa* et de *cellules primaires*. Dans beaucoup d'ouvrages, l'expression de *cellules blastodermiques* et de *cellules embryonnaires* désigne à la fois et sans distinction aucune : 1° les *cellules de la vésicule blastodermique*, dont : *a*, celles du *feuillet externe* vont bientôt devenir les cellules du *chorion* et les cellules pavimenteuses de l'*amnios* autour de la tache embryonnaire; *b*, celles qui sont sous-jacentes aux précédentes et vont bientôt constituer les *cellules de la vésicule ombilicale*, distinctes pourtant des premières; 2° les cellules de l'*area germinativa* ou *tache embryonnaire*, qui sont les *cellules embryonnaires* proprement dites (V. Embryon), et qu'il ne faut pas confondre avec celles de la portion extra-embryonnaire du blastoderme. Ces dernières offrent les caractères généraux des cellules épithéliales. Celles de l'amnios sont franchement pavimenteuses, minces, aplaties, transparentes, plus ou moins adhérentes les unes aux autres, selon l'âge de l'embryon et du fœtus. Celles de la paroi moyenne de la vésicule ombilicale sont polyédriques, et restent telles après leur isolement; elles sont plus granuleuses que les autres et ont un noyau plus arrondi, etc. Celles de la tunique interne sont plutôt sphéroïdales que polyédriques, forme qu'elles ne prennent que par suite de leur pression réciproque; elles sont plus granuleuses que les précédentes, et ont un noyau bien différent. Celles qui flottent dans le contenu de la vésicule sont plus différentes encore par leurs granulations, leur noyau, leur irrégularité, etc. Les cellules embryonnaires forment d'abord la totalité du tissu des membres, des parois du corps et de la tête, jusqu'à l'époque où elles sont remplacées par des noyaux embryoplastiques. Pendant un certain temps, alors que les noyaux embryoplastiques ont commencé à naître dans l'axe ou partie centrale des membres, on n'en trouve plus qu'une mince couche à la surface de ces parties immédiatement au-dessous de l'épiderme.

EMBRYONNÉ, ÉE. adj. Pourvu d'un ou de plusieurs embryons. Les végétaux embryonnés ont été divisés en deux grandes séries : les *endorrhizes*, correspondant aux monocotylédonées; les *exorrhizes*, correspondant aux dicotylédonées. V. ces mots.

EMBRYOPLASTIQUE. adj. [ἔμβρυον, embryon, et πλαστικός, plastique]. On donne le nom de *noyaux* et *cellules embryoplastiques*, ou d'*éléments embryoplastiques*, à une espèce d'éléments présentant deux variétés habituellement coexistantes, caractérisées, la première, qui est la plus commune, par sa forme de noyaux libres, ovoïdes, rarement sphériques, souvent sans nucléole, la seconde par celle de cellules sphéroïdales ou ovoïdes, parfois plus ou moins irrégulières, ayant un noyau semblable aux noyaux libres. Ce sont ces éléments qui, avec un peu de matière amorphe, constituent à eux seuls le tissu du corps de l'embryon (d'où le mot *embryoplastique*), tissu grisâtre ou blanchâtre, mou, friable, pulpeux, demi-transparent, gélatineux, souvent appelé tissu cellulaire ou muqueux pri-

mordial embryonnaire par les anciens. Peu à peu les fibres lamineuses, les fibres musculaires, les tubes nerveux, les cartilages, etc., se développant dans le tissu embryoplastique, celui-ci est remplacé par les précédents. Cependant les noyaux embryoplastiques ne disparaissent pas, mais restent pendant toute la vie comme éléments accessoires des tissus lamineux, fibreux, musculaire, etc., du premier particulièrement. Ils y ont reçu les noms de *noyaux et cellules* ou *globules et corpuscules du tissu cellulaire*, de *globules* ou *noyaux et cellules ovoïdes fibro-plastiques*, etc. Il arrive fréquemment que les noyaux embryoplastiques qui prédominaient chez l'embryon, et sont devenus accessoires des tissus de l'adulte, sont atteints d'*hypergenèse* (V. ce mot) chez ce dernier. Ils donnent alors naissance à des tumeurs (dites souvent *encéphaloïdes* et *fibro-plastiques à noyaux prédominants*) qui reproduisent, quant à l'aspect extérieur de leur tissu même, les caractères du tissu de l'embryon. Leur consistance est parfois plus grande, par suite de la présence de fibres lamineuses complétement développées ou fusiformes nées entre les noyaux, et la couleur gélatiniforme demi-transparente devient, par places, mate ou jaunâtre, par suite de la présence de fines granulations graisseuses. Elles ne donnent pas de suc, ou seulement une sorte de sérosité visqueuse, mais souvent se réduisent en pulpe par le raclage. Selon la proportion des vaisseaux ou de la matière amorphe avec ou sans granulations graisseuses, elles offrent un aspect rougeâtre, ou blanc rosé, ou blanc opalin, ou gris demi-transparent, et même gélatiniforme (V. COLLOÏDE). Les parties les plus molles peuvent souvent offrir des épanchements sanguins capillaires ou des foyers avec caillots ou des végétations fongueuses. Ces tumeurs se rencontrent surtout dans les organes parenchymateux (elles compliquent quelquefois les hypertrophies mammaires), dans le tissu lamineux sous-cutané, dans le poumon, etc. Ce n'est guère que celles-là et les suivantes qui se *généralisent*, et encore les tumeurs fibreuses proprement dites offrent plus souvent ce phénomène. Elles se reproduisent assez souvent sur place et se développent rapidement, car ces éléments conservent, chez l'adulte comme chez l'embryon, les propriétés de nutrition énergique, de développement rapide et de reproduction facile qui leur sont inhérentes, et qui sont si frappantes pendant l'évolution embryonnaire. Les noyaux embryoplastiques sont ovales, rarement sphériques, à bords nets ou un peu denticulés, surtout dans le tissu lamineux normal, où ils sont un peu plus allongés et moins réguliers que dans beaucoup d'autres points de l'économie. Leur longueur varie normalement de $0^{mm},007$ à $0^{mm},010$, et leur largeur est de $0^{mm},005$ à $0^{mm},006$. Lorsqu'ils constituent des tumeurs, beaucoup peuvent être d'un tiers ou même du double plus longs, la largeur restant la même, ce qui leur donne un aspect allongé particulier. Ils sont insolubles dans l'acide acétique. Tous contiennent quelques fines granulations moléculaires, et souvent, mais pas toujours, un ou deux nucléoles, tantôt foncés, tantôt à centre brillant. V. FIBRO-PLASTIQUE.

EMBRYOSAC. s. m. V. OVULE *végétal*.

EMBRYOTÉGE. s. m. [de *embryo*, embryon, et *tegere*, couvrir]. Petit corps renflé, en forme de calotte (Gærtner), que l'on remarque sur certaines graines plus ou moins loin du hile, et qui se détache pendant la germination, pour donner passage à l'embryon.

EMBRYOTHLASTE. s. m. [de ἔμβρυον, embryon, fœtus, et θλάσις, fracture]. Instrument qui servait à rompre les os du fœtus, pour faciliter son extraction lorsqu'un vice de conformation rendait l'accouchement impossible.

EMBRYOTOCIE. s. f. [de ἔμβρυον, embryon, et τόκος, enfantement]. Cas où un fœtus arrive au monde avec un autre fœtus dans son sein.

EMBRYOTOMIE. s. f. [*embryotomia*, de ἔμβρυον, embryon, et τομή, section]. Division du fœtus dans le sein de sa mère, pour l'extraire par parties, lorsque la conformation du bassin s'oppose à ce qu'il sorte tout entier.

EMBRYOTROPHE. s. m. [de ἔμβρυον, embryon, et τροφή, nourriture]. Substance qui sert à la nourriture de l'embryon des corps organisés, c'est-à-dire l'albumen dans les plantes, le jaune et le blanc de l'œuf chez les animaux ovipares.

EMBRYULCE. s. m. [ἐμβρυουλκός, de ἔμβρυον, embryon, et ἕλκειν, tirer]. Sorte de crochet de fer destiné à extraire de l'utérus le fœtus mort.

EMBRYULCIE. s. f. [*embryulcia*]. Extraction du fœtus au moyen d'un instrument.

EMBRYULE. s. m. Diminutif d'*embryon*.

ÉMERGENCE. s. f. [de *emergere*, sortir hors, de *e*, hors, et *mergere*, plonger]. 1° Point dont un rayon lumineux sort d'un milieu pour pénétrer dans un autre; 2° celui où un nerf sort soit des centres nerveux, soit d'un tronc principal dont il représente une branche; 3° celui où un vaisseau se sépare d'un autre plus gros; 4° lieu où une source sort du sol.

ÉMERI ou **ÉMERIL**. s. m. [*smyris*, σμύρις, all. *Schmergel*, angl. *emery*, esp. *esmeril*]. Composé naturel d'alumine, de silice et d'oxyde de fer, d'un gris foncé, employé sous forme de poudre pour polir les pierres, les métaux et le cristal. Les flacons destinés à contenir les substances volatiles sont *bouchés à l'émeri*, c'est-à-dire que les surfaces du bouchon et du goulot sont frottées et polies avec de l'émeri, pour que leur contact soit plus parfait.

ÉMÉTINE. s. f. [*emetinum*, de ἐμέω, je vomis; all. *Emetin*, it. et esp. *emetina*]. ($C^{37}H^{27}AzO^{10}$). Alcaloïde de l'ipécacuanha (Pelletier). Pure, l'émétine est sous forme de poudre blanchâtre, inodore, d'une saveur amère et désagréable, assez soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante, et très-soluble dans l'alcool. C'est à elle que l'ipécacuanha doit sa propriété vomitive. La dose de l'émétine pure et blanche est, pour un adulte, de 10 centigrammes dans 180 à 240 grammes d'eau, édulcorée, si l'on veut, avec un sirop, à prendre cette solution en deux ou trois fois. On peut également préparer un sirop et des pastilles d'émétine. La décoction de noix de galle paraît être le meilleur antidote dans le cas où de trop fortes doses d'émétine ou d'ipécacuanha détermineraient des accidents. V. IPÉCACUANHA.

ÉMÉTIQUE. adj. [*emeticus*, ἐμετικὸς, all. *emetisch*, *brechenerregend*, angl. *emetic*, it. *emetico*]. Se dit de toutes les substances propres à déterminer le vomissement. — *Vin émétique*. V. VIN. — *Pommade émétique* (pommade stibiée, pommade d'Autenrieth). Pommade préparée avec 5 parties (en poids) d'émétique et 15 d'axonge titrurées et mêlées intimement. On l'emploie en frictions pour déterminer une vive irritation locale caractérisée par l'éruption de pustules volumineuses analogues à celles de la variole ou de la varicelle pustuleuse.

ÉMÉTIQUE. s. m. Le tartrate de potasse et d'antimoine (*tartre stibié*, *tartre émétique*, *tartrate de po-*

tasse antimonié, deuto-émétique, tartrate de potasse et d'antimoine), dont on doit la connaissance à Adrien Mynsicht, est préparé, selon le Codex, en faisant bouillir pendant une demi-heure, dans une bassine d'argent ou de cuivre : 2 parties d'oxyde d'antimoine sulfuré vitreux (verre d'antimoine), réduit en poudre très-fine ; 3 parties de bitartrate de potasse (crème de tartre) en poudre grossière, et 20 parties d'eau ; agitant continuellement pendant l'ébullition et remplaçant l'eau qui s'évapore ; laissant refroidir la liqueur sur place sans filtrer, enlevant les cristaux formés, et les lavant à plusieurs reprises et par décantation avec les eaux mères ; filtrant ensuite ces eaux mères, les évaporant à siccité, épuisant le résidu par l'eau bouillante, filtrant et laissant cristalliser par refroidissement ; réunissant ensuite tous les cristaux obtenus, les dissolvant de nouveau dans de l'eau bouillante, clarifiant la solution au blanc d'œuf, concentrant la liqueur à 25° centésimaux, et laissant cristalliser par un refroidissement lent. — L'*émétique* est le vomitif le plus communément employé pour les adultes ; la dose est, en général, de 10 à 15 centigrammes dissous dans environ 3 verres d'eau pure, à prendre à une demi-heure d'intervalle. Si, après le second verre, il survient trois ou quatre vomissements, on ne fait pas prendre le troisième. Dès les premiers efforts pour vomir, on fait boire beaucoup d'eau tiède, et l'on continue dans l'intervalle des vomissements. Pour les enfants de un à deux ans, 25 milligrammes dans 120 grammes d'eau, à prendre par cuillerée de quart d'heure en quart d'heure ; de deux à huit ans, 5 centigrammes administrés de même ; de huit à quinze ans, 75 milligrammes au plus. Souvent même chez les adultes, 5 centigrammes suffisent pour produire des vomissements abondants. — Étendu dans une grande proportion d'eau (5 à 10 centigrammes par litre), l'émétique est dit *en lavage* et agit comme purgatif, et on l'emploie surtout pour opérer une dérivation sur la membrane muqueuse intestinale : souvent alors on le donne dans du petit-lait ou dans une décoction de tamarin. — Si l'on veut provoquer à la fois les vomissements et les selles, on l'associe à un sel neutre purgatif, tel que le sulfate de soude (V. ÉMÉTO-CATHARTIQUE). — Dans certains états phlegmasiques, l'émétique, à doses répétées fréquemment (30 centigrammes à 3 grammes dans les vingt-quatre heures), a la propriété de déprimer et de diminuer l'état morbide (action contre-stimulante), sans qu'il y ait vomissement ni superpurgation ; après quelques doses, les vomissements cessent, et la tolérance s'établit ; c'est un des moyens qu'on emploie dans les cas de pneumonie et de pleuro-pneumonie, lorsque les saignées n'ont pas enrayé la pneumonie, ou lorsque tout d'abord on ne croit pas devoir recourir aux émissions sanguines.

ÉMÉTISER. v. a. [all. *mit Brechweinstein versetzen*, esp. *emetizar*]. Déterminer le vomissement au moyen de substances émétiques : *émétiser un malade*. Ce mot signifie aussi ajouter de l'émétique à une potion ou à une boisson que l'on veut rendre vomitive ou éméto-cathartique : *eau émétisée*.

ÉMÉTO-CATHARTIQUE. adj. et s. m. [*emeto-carthartictus*, de ἔμετος, vomissement, et καθαίρειν, purger ; all. *Brechpurgirmittel*, it. et esp. *emeto-catartico*]. Médicament qui excite le vomissement et les selles. On donne le plus souvent comme *éméto-cathartique* un mélange de 15 centigrammes d'émétique avec 12 grammes de sulfate de soude ou de magnésie, dissous dans 300 ou 360 grammes d'eau, à prendre en trois verres, à un quart d'heure d'intervalle.

ÉMÉTOLOGIE. s. f. [*emetologia*, de ἔμετος, vomissement, et λόγος, discours]. Traité sur le vomissement et les vomitifs.

ÉMIGRATION. s. f. [de *e*, hors, et *migrare*, aller ; all. *Auswanderung*, esp. *emigracion*]. V. TRANSHUMANCE et MIGRATION.

ÉMINENCE. s. f. Nom donné, en anatomie, à divers renflements. — *Éminence collatérale*. L'accessoire du pied d'hippocampe. — *Éminences mamillaires* ou *pisiformes*. Deux petits corps arrondis, en avant de la protubérance annulaire. — *Éminences olivaires* ou *olives du bulbe rachidien*. V. MOELLE *allongée*. — *Éminences portes*, *antérieure* et *postérieure*. Deux saillies de la face inférieure du foie, la première en devant, la seconde en arrière, et portant aussi le nom de *petit lobe* ou *lobe de Spiegel*. — *Éminences pyramidales* ou *médianes*. Pyramides du bulbe rachidien. — *Éminences unciformes* ou *vermiculaires*, *supérieure* et *inférieure*. Saillies sillonnées qui forment les parties supérieure et inférieure du lobe moyen du cervelet.

ÉMISSAIRE. s. m. [*emissarium*, de *emittere*, faire sortir ; all. *Ausführungsgang*, it. *emissario*, esp. *emisario*]. Conduit, canal qui évacue une humeur quelconque. On dit plutôt *émonctoire*. — *Émissaires de Santorini*. Petites branches veineuses qui, passant à travers les os du crâne, établissent une communication entre les veines intérieures et extérieures de la tête. Elles appartiennent aux sinus de la dure-mère et aux branches des jugulaires.

ÉMISSIF, IVE. adj. [it. *emissivo*]. En physique, *pouvoir émissif*, faculté qu'ont tous les corps opaques et les corps lumineux d'émettre, les premiers de la chaleur, les autres de la lumière, dans tous les sens.

ÉMISSION. s. f. [*emissio*, all. *Ablassen*, it. *emissione*, esp. *emision*]. Action par laquelle une chose est poussée en dehors : *émission de l'urine, du sperme*. — *Émissions sanguines*. Saignées locales ou générales.

EMMÉNAGOGUE. adj. et s. m. [*emmenagogus*, de ἔμμηνα, menstrues, et ἄγειν, pousser ; it. *emmenagogo*, esp. *emenagogo*]. On donne ce nom à tous les moyens thérapeutiques qui provoquent les règles. Les *emménagogues* doivent être pris, suivant les circonstances, ou dans la classe des relâchants, ou dans celle des excitants et des toniques ; mais c'est particulièrement dans cette dernière classe de médicaments, et parmi les plus actifs, que doivent être rangées les plantes réputées *emménagogues*, telles que la rue, la sabine, l'armoise.

EMMÉNOLOGIE. s. f. [*emmenologia*, de ἔμμηνα, menstrues, et λόγος, discours]. Traité de la menstruation. V. CATAMÉNIAL.

EMMÉTROPE. adj. [de ἔμμετρος, conforme à la mesure, de ἐν, en, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil dans lequel des rayons parallèles provenant d'objets infiniment éloignés, réfractés par les milieux transparents de l'œil se réunissent exactement sur la surface sensible de la rétine, qui paraît être plus spécialement la surface dite extérieure ou antérieure de la couche des bâtonnets (Donders).

EMMÉTROPIE. s. f. État de l'œil emmétrope (Donders).

EMMIÉLURE. s. f. [all. *Honigpflaster*]. Topique onguentacé qui a le miel pour excipient, et qu'on applique sur le pied d'un cheval pour adoucir et détendre la corne.

ÉMOLLIENT, ENTE. adj. et s. m. [*emolliens*, de *emollire*, amollir; μαλακτικὸς, all. *erweichend*, angl. *emollient*, it. *emolliente*, esp. *emoliente*]. On désigne ainsi les substances médicamenteuses qui ont la propriété de relâcher, de détendre et de ramollir les parties enflammées. Les boissons délayantes et mucilagineuses sont des *émollients*. Les gommes, les huiles grasses fraîches agissent aussi comme *émollients*. On prépare des topiques de même nature avec les décoctions de graine de lin, de guimauve, et d'un grand nombre de malvacées. — Les *espèces émollientes* du Codex sont : les feuilles sèches de mauve, de guimauve, de molène, de seneçon et de pariétaire, mêlées en parties égales; les *farines émollientes* sont celles de lin, de seigle et d'orge, aussi par parties égales. — Le *cataplasme émollient* du Codex est préparé avec farines émollientes, 120 grammes, qu'on délaye en bouillie très-claire dans de l'eau commune froide, et que l'on peut chauffer en remuant continuellement jusqu'à consistance convenable.

ÉMONCTOIRE. s. m. [*emunctorium*, de *emungere*, moucher, tirer dehors; all. *Reinigungsweg*, it. *emuntorio*, esp. *emunctorio*]. Canal, conduit, ou, en général, organe destiné à évacuer les humeurs superflues. Les reins et la vessie sont les *émonctoires* de l'urine; les anciens appelaient les narines l'*émonctoire* du cerveau.

ÉMONDATION. s. f. [*emundatio*, de *e*, de, hors, et *mundare*, nettoyer : action de nettoyer]. En pharmacie, opération par laquelle on retire de substances animales et végétales, recueillies pour l'usage médicinal, certaines portions qui pourraient modifier leurs propriétés, ou même y nuire. C'est ainsi que, dans quelques cas, on enlève les radicules, ou les tiges, ou les pédoncules, pour ne mettre en réserve que les racines, les feuilles ou les fleurs. Par la même opération, on retire les parties gâtées; on débarrasse celles que l'on veut conserver de la terre ou des autres corps étrangers qui les salissent.

ÉMONDER. v. a. [angl. *to lop*, *to prune*, it. *rimondare*]. Action de nettoyer les arbres, de les débarrasser des branches mortes, des plantes parasites, des mousses, des lichens, etc.

ÉMOTION. s. f. Désigne : 1° l'accélération ou l'irrégularité de la circulation et de la respiration, déterminées par une impression pénible ou agréable; 2° l'état actif même de la portion de l'encéphale qui préside aux instincts, ou sentiments, pénibles ou agréables, état déterminé par telle ou telle impression, qu'il ait ou non assez d'intensité pour troubler, exagérer ou diminuer l'action que cette partie des centres nerveux exerce sur les appareils de la vie végétative avec lesquels elle est en relation.

ÉMOTIVITÉ. s. f. Degré suivant lequel chaque personne est sujette à s'émouvoir de quelque impression perçue (Cerise). L'émotivité est plus grande chez les femmes pendant la grossesse que dans les autres circonstances normales. Il ne faut pas confondre l'*émotivité* avec la *mobilité nerveuse*. Cette expression-ci désigne un état qui comprend à la fois une grande facilité à être ému et une facilité non moins grande à réagir ou à agir pour les moindres causes ou sans cause et sans continuité.

ÉMOULEURS ou **AIGUISEURS.** Ouvriers qui sont employés à façonner sur la meule le tranchant de la lame, la surface ou la pointe des différents instruments métalliques. Ces ouvriers, ainsi que cela résulte des statistiques recueillies dans les fabriques d'armes et les quincailleries, sont très-exposés aux affections des organes respiratoires, et succombent en grand nombre et dans un âge peu avancé à la phthisie pulmonaire. Ces affections sont dues à l'aspiration de la poussière siliceuse qui s'échappe des meules lorsqu'on aiguise à sec, ou quand on tourne les meules pour repolir leur surface usée. Le moyen le plus efficace pour y remédier est fondé sur l'emploi d'une ventilation destinée à enlever la poussière des meules et à soustraire les ouvriers à son action. V. PHTHISIE *des aiguiseurs*.

EMPASME. s. m. [*empasma*, ἔμπασμα, de ἐμπάσσω, je répands; all. *Streupulver*]. Poudre parfumée qu'on répand sur le corps pour absorber la sueur, ou en masquer l'odeur.

EMPÂTEMENT. s. m. [all. *teigartige Geschwulst*]. Engorgement non inflammatoire, qui conserve plus ou moins l'impression du doigt, et tient par conséquent de l'œdème.

EMPÉTRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones diclines, propres aux régions froides; sans usages.

EMPÊTRÉ, ÉE. adj. Se dit des animaux à membres courts, comme les phoques et tous les autres mammifères carnassiers amphibies.

EMPHRACTIQUE. adj. et s. m. [*emphracticus*, ἐμφρακτικὸς, de ἐμφράττω, j'obstrue; all. *verstopfend*, esp. *enfractico*]. Qui bouche les pores.

EMPHRAXIE. s. f. [*emphraxis*]. Synonyme d'*obstruction*.

EMPHYSÈME. s. m. [*emphysema*, ἐμφύσημα, de ἐμφυσᾶν, souffler dedans, de ἐν, dans, et φῦσα, souffle; all. *Emphysem*, it. et esp. *enfisema*]. Tumeur blanche, luisante, élastique, indolente, causée par l'introduction de l'air dans le tissu cellulaire. L'emphysème ne conserve point, comme l'œdème, l'impression du doigt. Les solutions de continuité du larynx, de la trachée, des poumons, les fractures des côtes, les plaies pénétrantes de la poitrine, sont les causes les plus fréquentes de cette affection : l'air s'introduit dans la cavité séreuse de la poitrine pendant le mouvement d'inspiration, et, comprimé, lors de l'expiration, par le poumon qui se dilate, il s'infiltre dans le tissu cellulaire des environs, s'étendant de proche en proche, à mesure qu'une nouvelle quantité d'air s'introduit de la même manière. Mais, outre ces emphysèmes traumatiques, auxquels on peut rapporter ceux qui sont déterminés artificiellement par l'insufflation, il y en a aussi de spontanés, qui sont produits par des gaz formés accidentellement dans l'intérieur même des tissus organiques. Ces gaz ne sont pas de l'air, mais de l'acide carbonique, des hydrogènes carbonés et quelquefois sulfurés, de l'azote. C'est à tort qu'on les a dit sécrétés par le tissu lamineux sous l'influence de violentes émotions. On a vu ces gaz se développer à la suite de putréfaction de liquides, comme du pus épanché ou en collection, ou à la suite de gangrène en quelque tissu profond ou sous-cutané. Les conditions de production des gaz sont l'humidité et la température constante du corps, qui est la plus favorable à la décomposition catalytique et à la putréfaction des substances organiques, dont le résultat est le dédoublement de la substance en corps gazeux d'une part, solide de l'autre. — *Emphysème du poumon*. Une forte compression, ou une contusion de la poitrine, ou une commotion violente du poumon peuvent produire une déchirure de ce viscère sans lésion des parois thoraciques, et donner lieu à l'infiltration de

l'air dans le tissu lamineux interlobulaire, accident qui survient aussi à la suite des grands efforts de la voix ou des quintes de toux. On doit en outre à Laennec la connaissance d'une affection particulière du poumon, qu'il a appelée *emphysème vésiculaire*. Elle consiste dans la dilatation excessive de la terminaison des canalicules pulmonaires dont quelques-uns atteignent le volume d'un grain de chènevis, finissent par se rompre, et déterminent alors à la surface du poumon la formation de vésicules irrégulières ayant quelquefois la grosseur d'une noix. Cette espèce d'emphysème pulmonaire est souvent confondue avec l'asthme. L'emphysème du poumon est la lésion à laquelle il faut attribuer le plus ordinairement la pousse du cheval.

EMPHYTIE. s. f. [de ἐν, en, et φυτὸν, végétal]. Maladie qui attaque les plantes d'une contrée; répond à *enzootie* et à *endémie*.

EMPIRIQUE. adj. et s. m. [*empiricus*, ἐμπειρικὸς, de ἐμπειρία, expérience; all. *empirisch*, angl. *empiric*, it. et esp. *empirico*]. Qui a rapport à l'empirisme. — Histoire de la médecine : Dans l'antiquité, les *empiriques* formaient une secte opposée aux *dogmatistes* (V. ce mot) et fondée par Philinus de Cos, disciple d'Hérophile, et par Sérapion. Excluant les spéculations auxquelles se livraient leurs adversaires, ils admettaient pour base unique de la médecine l'expérience (ἐμπειρία), qui avait, suivant eux, trois sources : 1° le hasard, qui fournit des faits, et la marche de la nature, qu'on doit observer, ce qu'ils appelaient *autopsie*, observation, et, à défaut de l'autopsie, l'histoire; 2° les essais entrepris dans le dessein de connaître quelle sera l'issue; 3° l'imitation ou l'*analogisme* et aussi l'*épilogisme*, raisonnement à l'aide duquel on conclut des phénomènes sensibles à la cause ou lésion interne. Cet *empirisme*, assez bien constitué comme on voit, commettait d'un autre côté la faute de repousser absolument l'anatomie et la physiologie, prétendant que ces connaissances ne servaient qu'à nourrir des spéculations oiseuses, sans fruit pour l'art médical. — Aujourd'hui, *empirique* est le plus souvent pris en mauvaise part, et regardé comme synonyme de *charlatan*.

EMPIRISME. s. m. [all. *Empirie*, angl. *empirism*, it. et esp. *empirismo*]. Médecine fondée sur l'expérience. Souvent aussi, en mauvaise part, routine aveugle, ou *charlatanisme*.

EMPLASTIQUE. adj. [*emplasticus*, ἐμπλαστικὸς, de ἐμπλάσσειν, enduire]. Qui est destiné à enduire. — *Matière emplastique*. Celle qui donne aux emplâtres leurs qualités d'adhésion aux surfaces. — *Remèdes emplastiques*. Ceux qui sont destinés à enduire la peau.

EMPLÂTRE. s. m. [*emplastrum*, ἔμπλαστρος, all. *Pflaster*, angl. *plaster*, it. *impiastro*, esp. *emplastro*]. Médicament externe, solide, glutineux, se ramollissant par la chaleur, et adhérant à la partie sur laquelle on l'applique. Parmi les emplâtres, les uns sont formés de corps gras et huileux, de résine, de cire, de poudres végétales, ou de décoctions, sans aucun oxyde métallique : on les distingue sous le nom d'*onguents emplastiques*. Les autres sont solidifiés par un oxyde de plomb : on leur donne le nom d'*emplâtres* proprement dits. Lorsque la fusion des corps gras qui entrent dans un emplâtre, au lieu d'être fait au bain-marie ou en ajoutant un peu d'eau au mélange, est faite à feu nu, le corps gras se trouve en grande partie décomposé, et le carbone colore l'emplâtre, que l'on appelle alors *emplâtre brûlé*. Pour faire usage d'un emplâtre, on le ramollit en le malaxant entre les doigts ou en le trempant dans l'eau chaude, et on l'étend sur un morceau de toile ou de peau.

Emplâtre adhésif ou *résineux*. On le prépare en faisant fondre ensemble et malaxant 5 parties d'emplâtre simple et 1 partie de poix blanche purifiée.

Emplâtre agglutinatif d'André de la Croix. Il contient 8 parties de poix blanche, 2 de résine élémi, une de térébenthine pure et une d'huile de laurier. On fait liquéfier le tout sur un feu doux, on passe à travers un linge, et l'on coule dans un pot.

Emplâtre calmant ou *antiodontalgique*. On fait liquéfier ensemble : résine jaune, 24 gram.; résine tacamaque et élémi, aa 8 gram.; on ajoute : oliban, mastic et opium mélangés, aa 4 gram.; et camphre, aussi 4 gram. Cet emplâtre s'applique sur les tempes ou l'angle de la mâchoire, pour calmer les douleurs de dents; on peut aussi en introduire dans les dents cariées, ou en appliquer sur les gencives.

Emplâtre de Canet. Il contient : emplâtre simple, diachylon gommé, cire jaune, huile d'olive et oxyde rouge de fer (colcothar), parties égales de chaque.

Emplâtre de céruse. Il est composé de : céruse pure en poudre, 500 gram.; huile d'olive, 1 kilogr.; cire blanche, 90 gram.; et eau, 1 kilogr. On mélange dans une grande bassine la céruse et l'huile, on ajoute l'eau; on opère comme pour l'emplâtre simple; et quand la masse a été malaxée, on la liquéfie de nouveau avec la cire, et l'on forme des magdaléons.

Emplâtre diachylon. V. DIACHYLON.

Emplâtre diapalme. V. DIAPALME.

Emplâtre divin. Il est composé d'emplâtre simple, cire jaune, térébenthine, galbanum, gomme ammoniaque, opopanax, bdellium, myrrhe, mastic, oliban, racine d'aristoloche, acétate de cuivre brut et pierre d'aimant porphyrisée.

Emplâtre fétide ou *antihystérique*. On fait liquéfier sur un feu doux : galbanum en larmes, 180 gram.; asa fœtida et poix blanche, aa 60 gram.; on passe, on exprime fortement; on ajoute : cire, 90 gram., et l'on fait fondre le tout ensemble. On applique cet emplâtre sur l'épigastre, contre l'hystérie, l'hypochondrie, les coliques venteuses.

Emplâtre de Nuremberg. Il est composé de : 12 parties d'emplâtre simple, de 6 de cire jaune, de 2 d'huile d'olive, de 3 d'oxyde de plomb rouge (minium), et de 1/4 de camphre.

Emplâtre résolutif ou *des quatre fondants*. Emplâtre de savon, de ciguë, de diachylon gommé, et de Vigo réformé, liquéfiés ensemble et mêlés intimement.

Emplâtre contre les ruptures. Poix noire, 240 gram.; avec cire jaune et térébenthine, aa 60 gram.; labdanum pur, 30 gram. On passe à travers un linge; on ajoute : mastic, cachou, noix de cyprès et racine de grande consoude, aa 30 gram., en poudre fine; on mélange le tout exactement. C'est l'*emplâtre du prieur de Cabryan*; seulement le cachou et une plus forte proportion des autres astringents ont remplacé la terre sigillée et le suc d'hypociste. On lui attribuait la propriété d'arrêter et même de guérir les hernies chez les très-jeunes enfants.

Emplâtre simple. Il est composé de parties égales d'axonge, d'huile d'olive et de litharge, dans lesquelles on incorpore une certaine quantité d'eau. En ajoutant à 6 parties de cet emplâtre 1 partie de poix blanche, on a l'*emplâtre simple collant*.

Emplâtre vésicatoire. Il se fait avec parties égales

de poix blanche, d'axonge, de cire jaune et de poudre de cantharides ; en été, on retire un quart de l'axonge qu'on remplace par de la cire. — Le *vésicatoire anglais* du Codex est composé de parties égales d'emplâtre de cire, d'axonge de porc et de cantharides pulvérisées. On incorpore celles-ci dans les deux premières substances préalablement liquéfiées : de là le nom d'*emplâtre vésicant par incorporation*, sous lequel on a proposé de désigner cette espèce de vésicatoire, qui est préférable au vésicatoire ordinaire, en ce que les cantharides, ainsi incorporées, sont bien moins facilement absorbées par les vaisseaux lymphatiques cutanés, et déterminent, par conséquent, beaucoup moins d'accidents.

Emplâtre de Vigo. On le prépare en faisant dissoudre ensemble : emplâtre simple, 1kil,256 ; cire jaune et poix-résine, aa 64 gram. ; ajoutant : gomme ammoniaque, bdellium, myrrhe, oliban, aa 20 gram., et safran, 12 gram., le tout réduit en poudre ; triturant, d'autre part, 384 gram. de mercure, 64 gram. de térébenthine pure, et 192 gram. de styrax liquide, jusqu'à extinction du métal ; mêlant intimement ensemble l'emplâtre et le produit de cette trituration, et ajoutant enfin 8 grammes d'huile de lavande.

EMPOIS. s. m. [de *en*, et *poix* ; all. *Stärke*, angl. *starch*, it. *salda*]. Espèce de gelée ou de colle épaisse, formée par l'amidon ou la fécule, dont les grains ont été gonflés considérablement par l'action de l'eau bouillante. V. AMIDON.

EMPOISONNEMENT. s. m. [*veneficium*, φαρμακεία, all. *Vergiftung*, angl. *poisoning*, it. *attossicamento*, *avvelenamento*, esp. *envenenamiento*]. Ce mot signifie tantôt l'ensemble des effets produits par un poison introduit dans l'économie, tantôt l'action d'empoisonner, de faire agir sur l'économie une substance vénéneuse quelconque, à dose supposée suffisante pour déterminer la mort ou altérer gravement la santé. L'article 301 du Code pénal définit l'*empoisonnement* : « Tout *attentat* à la vie d'une personne, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de *quelque manière* que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites. » La première indication à remplir, dans les cas d'empoisonnement, c'est l'évacuation de la substance délétère, et l'on y parvient le plus souvent en administrant immédiatement un vomitif ; on a ensuite recours aux *contre-poisons*, qui varient selon la nature du poison lui-même. — Vétérin. L'article 452 du Code pénal est relatif aux empoisonnements dont les animaux peuvent être l'objet : « Quiconque aura empoisonné des chevaux ou autres bêtes de voiture, de monture ou de charge, des bêtes à cornes, des moutons, chèvres ou porcs, ou des poissons dans un étang, vivier ou réservoir, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans, et d'une amende de 16 à 300 francs. Les coupables pourront être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. » — Botanique. La végétation peut être suspendue ou arrêtée par l'absorption de diverses substances. Cet effet constitue un véritable empoisonnement ; il est remarquable que la plupart des matières minérales vénéneuses pour l'homme, à faible dose, sont pour les plantes des poisons actifs. V. INTOXICATION.

EMPORE. s. m. [*emporium*, de ἐμπόριον, marché, dépôt]. Réservoir que les anciens physiologistes supposaient destiné à recevoir les esprits animaux filtrés par la pulpe médullaire de toute la substance cendrée du cerveau.

EMPREINTE. s. f. [*impressio*, all. *Ansetzungsstelle*]. On nomme ainsi les inégalités des os qui donnent attache à des fibres tendineuses et ligamenteuses.

EMPRISONNEMENT. s. m. — *Emprisonnement cellulaire*. Sorte de pénitencier où les condamnés sont retenus en des cellules complétement solitaires. Le but de cet isolement a été de soustraire les détenus au contact les uns des autres, contact qui est si délétère et qui s'oppose tant à leur moralisation, et de les soumettre à un régime qui les domptât. Cette expérience, qui est en voie d'épreuve et de discussion, n'est pas encore parvenue à son terme ; mais ce qui paraît résulter de cette expérimentation, qui met les hommes dans une situation si exceptionnelle, et leur crée ainsi un milieu tout différent du milieu ordinaire, c'est qu'elle prédispose à la folie et surtout au suicide. V. FOLIE *pénitentiaire*.

EMPROSTHOMÉLOPHORE. s. m. [*emprosthomelophorus*, Gurlt]. Monstres qui seraient caractérisés par l'existence de membres accessoires sous le cou ou le thorax (*Emprosthomelophorus tetrachirus*, Gurlt) ; établis d'après une figure d'ouvrage ancien, ils ne paraissent pas exister réellement.

EMPROSTHOTONOS. s. m. [ἐμπροσθότονος, d'ἔμπροσθεν, en devant, et de τόνος, tension ; it. *emprostotono*]. Tétanos ou contraction spasmodique dans laquelle le corps est courbé en avant.

EMPYÈME. s. m. [*empyema*, ἐμπύημα, de ἐν, dans, et πῦον, pus ; all. *Eiterbrust*, *Empyem*, angl. *empyema*, it. et esp. *empiema*]. On appelle *empyème*, toute collection séreuse, sanguine ou purulente, dans la cavité des plèvres, ainsi que l'opération par laquelle on donne issue à ce liquide. Cette opération est appelée aussi *paracentèse du thorax* (V. ce mot). On la pratique, autant que possible, entre la quatrième et la cinquième fausse côte (en comptant de bas en haut), si la collection a son siége au côté droit ; entre la troisième et la quatrième, si c'est au côté gauche. On la pratique aussi en trépanant une côte ; le liquide évacué, on ferme exactement le pertuis. Ce procédé, qui se trouve déjà dans la Collection hippocratique, et qui a été renouvelé dans ces derniers temps, a l'avantage d'empêcher la pénétration de l'air extérieur. — Vétérinaire. L'opération de l'empyème a eu peu de succès chez les animaux. Elle a échoué, la plupart du temps, chez le cheval et chez le chien. Le lieu d'élection n'est pas le même pour tous les animaux. Sur le cheval, on opère entre la sixième et la septième côte, au-dessous de la sous-cutanée du thorax : plus en avant, on blesserait le membre antérieur appliqué contre la poitrine ; plus en arrière, on atteindrait le diaphragme et le foie.

EMPYOCÈLE. s. f. [*empyocele*, de ἐν, dans, πῦον, pus, et κήλη, hernie, tumeur]. Hernie purulente. On a désigné sous ce nom des abcès du scrotum, du testicule, ou de la tunique vaginale, etc.

EMPYOMPHALE. s. m. [*empyomphalos*, de ἐν, dans, πῦον, pus, et ὀμφαλός, nombril ; all. *Eiternabel*]. Abcès à l'ombilic.

EMPYREUMATIQUE. adj. [angl. *empyreumatic*]. Qui a les qualités ou les caractères de l'empyreume : *odeur*, *huile*, *saveur empyreumatique*. — Vétérin. *Huile empyreumatique de Chabert*. Rectifiée avec la moitié de son poids d'essence de térébenthine, on s'en sert beaucoup pour débarrasser de vers les animaux,

à la dose de 24 à 45 grammes pour les grands animaux, et 15 à 25 grammes pour les petits. V. HUILE.

EMPYREUME. s. m. [*empyreuma*, de ἐμπυρεύειν, brûler ; all. *Brandgeruch*, it. et esp. *empireuma*]. Odeur particulière qu'exhalent les produits volatils qu'on obtient en distillant les matières végétales ou animales : cette odeur est due à une huile pyrogénée, qui exerce aussi une action particulière sur le sens du goût. V. HUILES *empyreumatiques* et PYROGÉNÉ.

ÉMULGENT, ENTE. adj. [*emulgens*, de *emulgere*, tirer, traire ; angl. *emulgent*, esp. *emulgente*). On donne ce nom aux vaisseaux qui aboutissent aux reins : *artères* et *veines émulgentes*. V. RÉNAL.

ÉMULSIF, IVE. adj. [*emulsivus*, de *emulgere*, tirer, traire]. — *Semences émulsives*. Celles qui fournissent de l'huile par expression, celles avec lesquelles on fait des *émulsions*. V. ce mot.

ÉMULSINE. s. f [angl. *emulsin*, it. et esp. *emulsina*]. Principe albuminoïde des amandes (Liebig). L'émulsine a la propriété de dédoubler l'*amygdaline* (V. ce mot) ; elle joue à son égard le rôle de ferment. Appelée aussi *synaptase*, on l'extrait de l'eau de lavage du tourteau des amandes (privées d'huile fixe), en traitant par l'acétate de plomb et par l'acide acétique, pour coaguler la gomme et l'albumine végétale, puis par l'alcool, qui précipite l'émulsine sans lui ôter son action. Elle est alors soluble dans l'eau, mais à 60° elle se coagule et perd ses propriétés.

ÉMULSION. s. f. [*emulsio*, all. et angl. *emulsion*, it. *emulsione*, esp. *emulsion*]. Médicament liquide, qui a ordinairement la couleur blanche et l'opacité du lait. Les émulsions sont composées d'eau et de principes huileux ou résineux, divisés et tenus en suspension dans ce liquide à l'aide d'un mucilage naturel ou factice, tel que ceux que donnent les gommes, le blanc d'œuf et d'autres composés albuminoïdes. Elles se préparent en versant de l'eau sur certaines substances oléagineuses, à mesure qu'on les pile, ou sur une huile ou une résine liquide, pendant qu'on la triture avec du mucilage, de la gomme, un mucus, de l'albumine ou avec du jaune d'œuf. On distingue les émulsions en *huileuses* et *résineuses*. On les appelle aussi *vraies*, lorsqu'elles proviennent directement de semences huileuses ou de substances gommo-résineuses, sans autre intermédiaire que l'eau ; et *fausses*, lorsqu'elles sont préparées avec des huiles ou des résines liquides tenues en suspension dans le même menstrue à l'aide d'une gomme ou de tout autre intermédiaire. On peut y associer, non-seulement du sucre, mais encore diverses substances médicamenteuses, ou simplement aromatiques, soit pour les rendre plus agréables, soit pour en modifier les propriétés.

ÉMYDE ou **ÉMIDE**. s. f. [*emys*, de ἐμύς, ἐμύδος, tortue]. Genre de tortues d'eau douce : doigts mobiles, écartés, mais réunis par une membrane ; ongles longs. — *Émyde d'Europe* ou *tortue ronde* (*Emys europœa*, Duméril, *Testudo orbicularis*, L., *Testudo europœa*, Schn.). Elle vit dans les eaux bourbeuses d'Europe, et sert d'aliment ou à faire des bouillons médicinaux : sa carapace est lisse, noirâtre, toute semée de points jaunâtres disposés en rayons. — *Émyde* ou *tortue bourbeuse* (*Emys lutaria*, Dum., *Testudo lutaria*, L.), des marais du midi de l'Europe : plaques dorsales de la carapace irrégulièrement sillonnées et faiblement ponctuées.— *Émyde* ou *tortue close* (*Emys clausa*), de l'Amérique septentrionale.

ÉNADELPHIE. s. f. [de ἐν, en, et ἀδελφός, frère]. Synonyme d'*inclusion monstrueuse*.

ÉNALLOCHROME. s. f. [de ἔναλλος, différent, et χρῶμα, couleur]. Synonyme de *bicolorine*. V. ce mot.

ÉNANTHÈME. s. m. [de ἐν, dedans, et ἄνθημα, efflorescence]. Congestion ou éruption à la face interne des cavités naturelles, comme celles de la bouche, de l'estomac. Ex. : les *aphthes*, etc.

ÉNANTIOPATHIQUE. adj. [de ἐνάντιος, opposé, et πάθος, maladie]. Se dit d'un médicament qui guérit une maladie en agissant sur l'économie en sens précisément inverse d'elle (Hahnemann). L'*énantiopathie* est opposée à l'*homœopathie*. V. ce mot.

ÉNANTIOSE. s. f. [de ἐναντίωσις, contrariété]. Mode de traitement qui consiste à traiter les maladies par les contraires. Cette idée, qui est fondamentale dans la médecine hippocratique, et qui s'est propagée jusqu'à nos jours, repose sur la manière d'abord mécanique et ensuite chimique dont on s'est représenté la maladie. Quand une opposition semble exister entre la maladie et la guérison, ce n'est qu'une apparence sans réalité. Ainsi la *méthode antiphlogistique* n'est pas, dans son essence, opposée aux conditions qui constituent la phlegmasie ; et il n'y faut voir qu'une combinaison de moyens, suggérés par l'expérience, à l'effet de changer les conditions de l'état phlegmasique.

ÉNARTHRODIAL, ALE. adj. Qui concerne les énarthroses. *Capsules*, *mouvements énarthrodiaux*, etc.

ÉNARTHROSE. s. f. [*enarthrosis*, de ἐν, dans, et ἄρθρωσις, articulation]. Articulation mobile formée par une éminence osseuse, arrondie, reçue dans une cavité profonde.

ENCANTHIS. s. f. [de ἐν, dans, et κανθός, l'angle de l'œil]. Tumeur formée par une augmentation de volume ou une production nouvelle dans la caroncule lacrymale. — L'*encanthis bénigne*, simple tuméfaction inflammatoire de la caroncule, cède ordinairement aux émollients et aux résolutifs ; ou bien aux collyres astringents, si l'inflammation a passé à l'état chronique. — L'*encanthis maligne*, qui a souvent le caractère cancéreux, doit être extirpée, et la plaie doit être cautérisée avec la pâte arsenicale.

ENCAPUCHONNER. v. a. [all. *den Kopf einzichen*]. Se dit du cheval qui rapproche fortement le bas de la tête du côté du poitrail.

ENCASTELURE. s. f. [all. *Hufzwang*, angl. *the being hoof-bound*, it. *incastellatura*, esp. *encatenadura*]. Resserrement du sabot des chevaux, qui a lieu vers la partie supérieure des deux quartiers, et s'étend quelquefois jusqu'au talon. L'*encastelure* est *naturelle*, lorsqu'elle dépend de la construction même du sabot : dans ce cas il est difficile d'y remédier. Elle est *accidentelle*, quand elle est le résultat d'une mauvaise forme, etc. C'est par la ferrure qu'on cherche à la guérir.

ENCAUME. s. m. [*encauma*, ἔγκαυμα, de ἐν, dans ou profondément, et καίω, je brûle]. Ulcère profond et rongeant de la cornée.

ENCAVURE. s. f. V. ARGÉMA.

ENCENS. s. m. [*thus*, λίβανος, all. *Weihrauch*, angl. *incense*, it. *incenso*, esp. *incienso*]. Nom vulgaire de la résine appelée, en matière médicale, *oliban*. On nomme aussi *encens* la composition que l'on brûle comme parfum : mélange d'oliban et de gommes-résines communes. — L'*encens* ou *oliban* est une

gomme-résine contenant 30 pour 100 de gomme soluble dans l'eau, et le reste de résines et essences solubles dans l'alcool. On a cru à tort qu'il venait du *Juniperus lycia*, L. Une grande partie de celui du commerce est fournie par le *Boswellia serrata*, Roxburgh, térébinthacée burséracée du Bengale. Celui de l'Arabie, de l'Abyssinie et de l'Éthiopie, est fourni par un *Balsamodendron*. — *Encens de Cayenne*. Variété de résine tacamaque fournie par les *Icica heptaphylla* ou *guyanensis*, Aublet, de la famille des térébinthacées. — *Encens de Suède* ou *de Russie*. Résine d'odeur agréable qui suinte spontanément de plusieurs espèces de pins, tels que le *laricio* et autres.

ENCÉPHALE. s. m. [*encephalum*, ἐγκέφαλος, de ἐν, dans, et κεφαλή, tête; it. et esp. *encefalo*]. Ensemble de toutes les parties qui, chez les animaux vertébrés, sont contenues dans la cavité du crâne. L'encéphale (Fig. 152, encéphale du cheval) se décompose en trois segments : l'un supérieur (12, 12), très-considérable, est le *cerveau*; l'autre, inférieur et postérieur, est le *cervelet* (11); le troisième, intermédiaire à la fois au cerveau, au cervelet et à la moelle épinière qui lui fait suite en bas (1, 2), est l'*isthme de l'encéphale* (3) (V. ces mots). Ce dernier, qui reçoit parfois le nom de *protubérance annulaire*, présente un sillon médian longitudinal superficiel et des stries transversales. Il offre : en avant, deux prolongements appelés *pédoncules cérébraux* (4), parce qu'ils vont dans les lobes du cerveau; plus en arrière et sur les côtés, deux autres prolongements presque transversaux appelés *pédoncules cérébelleux* (11), parce qu'ils se rendent de la protubérance au cervelet; en bas ou en arrière, celle-là se continue avec la partie supérieure, un peu renflée, de la moelle épinière, dite *bulbe rachidien* (2), dont la sépare superficiellement un sillon transversal. L'ensemble de toutes ces parties recevait le nom de *moelle allongée* chez les anciens, nom que quelques modernes appliquent à tort au *bulbe rachidien*. Les autres parties principales de l'encéphale sont : les *tubercules quadrijumeaux* ou *bigéminés* (5 et 6), la *couche optique* (7), la *glande pituitaire* (8), la *tige pituitaire* (9), le *nerf optique* (10), les *ventricules cérébraux* (13), le *corps strié* (14), la *corne d'Ammon* (15), le *lobe olfactif*, ou *pédoncule du lobe olfactif* (16) et son ventricule (17). La densité de l'encéphale est de 1030. Le poids moyen de l'encéphale s'élève, chez l'homme, à 1323 grammes; celui de son cerveau à 1155, et celui de son cervelet à 179. Chez la femme, il est de 1210 grammes; celui du cerveau 1055, et celui du cervelet 147. Le poids de l'encéphale est le cinquantième environ de celui du corps. La différence en poids peut s'élever jusqu'à 400 grammes au-dessus de la moyenne, et descendre à 150 au-dessous. Plus loin, l'idiotie, l'imbécillité, etc., se montrent manifestement. V. CERVEAU.

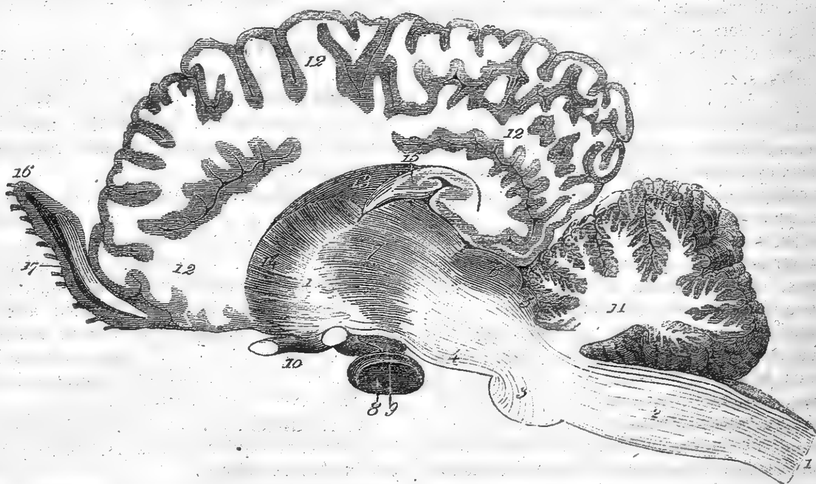


FIG. 152.

ENCÉPHALIQUE. adj. [*encephalicus*]. Qui a rapport à l'encéphale.

ENCÉPHALITE. s. f. [*encephalitis*]. Proprement *inflammation de l'encéphale*. Ce mot comprend, par conséquent, l'inflammation du cerveau, ou *cérébrite*, et celle du cervelet, ou *cérébellite*. — *Encéphalite exsudatoire*. Hydrocéphale aiguë.

ENCÉPHALOCÈLE. s. f. [*encephalocele*, de ἐγκέφαλος, cerveau, et κήλη, hernie]. Hernie du cerveau. — *Encéphalocèle congénitale* ou *proprement dite*. Tumeur arrondie, molle, sans changement de couleur à la peau, produite par défaut d'ossification des os du crâne au niveau des sutures et fontanelles, peu ou point douloureuse, offrant des pulsations isochrones à celles du pouls, augmentant par les efforts. Les facultés intellectuelles sont peu altérées. Une portion du cerveau, rarement le cervelet, concourt à la former. Les enfants qui offrent cette anomalie meurent, avant l'état adulte, de méningite, d'encéphalite. Aucun traitement ne peut être tenté contre l'encéphalocèle. — *Encéphalocèle acquise*. Hernie du cerveau qui se manifeste après une perte de substance des os du crâne.

ENCÉPHALOÏDE. adj. et s. m. [de ἐγκέφαλος, cerveau, et εἶδος, ressemblance; all. *Marksarcom*, angl. *encephaloid*, it. *encefaloide*, esp. *encephaloides*]. — *Encéphaloïde*, ou *matière cérébriforme* (Laennec). Une des matières morbifiques qui forment le plus souvent les tumeurs dites *cancéreuses* : ce nom a été donné parce que, parvenue à son entier développement, elle ressemble à la substance médullaire d'un cerveau un peu mou, comme celui d'un enfant. Laennec regardait

l'encéphaloïde comme une production accidentelle, comme un tissu de formation nouvelle, développé de toutes pièces au sein des organes, et y jouissant d'une sorte de vie propre. Ce mot ne désigne autre chose qu'un caractère d'aspect extérieur ou physique commun à nombre d'espèces de tumeurs. Cet aspect tient à ce que, comme dans le tissu cérébral, les éléments ayant forme de cellules et la matière amorphe dominent; en sorte que là où l'on trouve analogie générale dans les espèces d'éléments, il y a aussi une certaine analogie de caractères physiques, tels que couleur et consistance. Mais, analogues seulement par l'état de cellules et leur petit volume, ces éléments ne sont pas de même espèce. Une tumeur qui a été dure, grisâtre, etc., peut prendre l'aspect encéphaloïde par suite des phénomènes suivants : 1° Des granulations graisseuses se produisent dans l'épaisseur ou entre les cellules et autres éléments qui la composent; leur ensemble, réfléchissant la lumière en blanc, donne une couleur blanchâtre à un tissu qui auparavant offrait une autre teinte. 2° Le ramollissement se manifeste parce que des cellules qui auparavant étaient juxtaposées d'une manière immédiate, adhéraient ensemble et présentaient un arrangement réciproque déterminé, se dissocient; cette dissociation est due soit à ce qu'elles s'hypertrophient et se ramollissent elles-mêmes, soit à ce qu'il se produit entre elles une matière amorphe finement granuleuse, demi-liquide, qui entraîne leur séparation, phénomène qui s'accompagne souvent d'une rapide multiplication des capillaires. V. CANCER.

ENCÉPHALOLITHE. s. m. [de ἐγκέφαλος, cerveau, et λίθος, calcul]. Calcul ou concrétion du cerveau.

ENCÉPHALOPATHIE. s. f. — *Encéphalopathie saturnine* (Tanquerel-Desplanches). Accidents nerveux graves, tels que le délire, le coma, des convulsions avec ou sans perte d'un ou de plusieurs sens, précédés ou suivis de paralysie des extenseurs des membres avec ou sans anesthésie cutanée, qui se montrent quelquefois dans l'*intoxication saturnine* (V. ces mots) portée au plus haut degré.

ENCHATONNEMENT. s. m. V. CHATONNEMENT.

ENCHEVÊTRURE. s. f. Excoriation ou plaie transversale plus ou moins profonde qu'un cheval se fait au pli du paturon, ou même plus haut, avec sa longe, dans laquelle il prend lui-même un de ses membres postérieurs, de manière à ne pouvoir le dégager. On la traite comme une plaie simple et par le repos afin d'éviter la production de cicatrices calleuses qui tarent les animaux.

ENCHIFRÈNEMENT. s. m. [all. *Stockschnupfen*, angl. *stopping in the nose*, it. *gravedine*, esp. *romadizo*]. Synonyme vulgaire de *coryza*.

ENCHONDROME. s. m. [*enchondroma*, de ἐν, en dedans, et χόνδρος, cartilage]. Tumeurs formant des masses arrondies (Müller), non raboteuses, composées de cartilage, qui, se développant dans la cavité des os longs particulièrement, distendent et amincissent leur tissu dont elles se forment une sorte de coque. Ces sortes de *chondromes* se produisent le plus souvent aux phalanges et aux os métacarpiens. V. CHONDROME.

ENCHYME. s. m. [ἐν, dans, χύω, je verse]. Henle a montré que les corps appelés par Purkinje *grains* ou *cellules d'enchyme* des tubes sécréteurs, étaient des éléments d'*épithéliums* glandulaires. V. GLANDE.

ENCHYMOSE. s. f. [*enchymosis*, ἐγχύμωσις, de ἐν, dans, et χυμός, suc; all. *Enchymosis*, it. *enchimosi*, esp. *enquimosis*]. Afflux soudain du sang dans les vaisseaux cutanés de certaines parties, par l'effet d'émotions vives, comme dans la joie, la colère, etc.

ENCLAVEMENT. s. m. [*incuneatio*, all. *Einkeilung*, esp. *enclaviamento*]. Accident rare de l'accouchement où la tête, engagée à une plus ou moins grande profondeur dans la cavité pelvienne, s'y trouve serrée au point de ne pouvoir plus être poussée au delà, ni même dans aucun sens, par les seuls efforts de la nature. Il y a *enclavement faux*, si, un bassin ayant moins d'étendue que de coutume, la tête étant médiocrement réductible, et les contractions utérines ayant de l'énergie, la tête, après avoir eu de la peine à franchir le détroit abdominal, finit, à force d'être poussée, par céder et s'engager dans l'excavation pelvienne. Dans l'*enclavement vrai*, la tête est fixée par deux points opposés de sa circonférence, et les doigts ne peuvent lui communiquer aucun mouvement de latéralité; mais, si elle ne peut avancer seule, on parvient avec un peu de patience à la refouler de bas en haut, et à faire cesser l'enclavement. Les conséquences de l'enclavement étant fort graves, il faut le prévenir, et surtout y remédier sans délai, quand il existe. L'application du forceps est alors indiquée. Si l'on avait trop tardé, on devrait se résoudre à la mutilation du fœtus; quelques-uns ont pratiqué l'opération césarienne ou la symphyséotomie.

ENCLOUURE. s. f. [all. *Nagelschaden*, angl. *prick*, it. *inchiodatura*, esp. *clavadura*]. Blessure faite au pied d'un cheval, lorsque le maréchal, au lieu de faire traverser la corne du pied aux clous qui doivent tenir le fer, les enfonce dans le tissu réticulaire ou de la matrice de la corne. Elle peut entraîner la suppuration de ce tissu dont les suites sont souvent graves. Elle cause la boiterie et la sensibilité du sabot à la percussion à ce niveau. Il faut enlever le clou et dégager la corne à ce niveau.

ENCLUME. s. f. [*incus*, all. *Amboss*, esp. *yunque*]. L'un des osselets de l'oreille moyenne. V. OREILLE.

ENCOLPITE. s. f. [de ἐν, en, et κόλπος, vagin]. Inflammation du vagin.

ENCOLURE. s. f. [de *collum*, cou; all. *Hals*, esp. *cuello*]. Cou du cheval et des autres mammifères. Les vertèbres cervicales en forment la charpente osseuse. Le ligament cervical élastique attaché postérieurement aux apophyses épineuses des premières vertèbres dorsales et antérieurement à celles des six dernières cervicales, s'étend dans toute la longueur de la région supérieure de l'encolure, et envoie à la tubérosité occipitale un prolongement appelé *corde du ligament cervical*. Le *mastoïdo-huméral* fait partie essentielle de sa région inférieure. L'encolure doit avoir une direction moyenne entre la ligne verticale et la ligne horizontale. L'*encolure* est *rouée*, lorsqu'elle affecte dans toute la longueur de son bord supérieur une courbe bien prononcée; on la dit *encolure de cygne*, lorsque la courbure se fait remarquer seulement vers la tête : ces deux conformations de l'encolure obligent le cheval à porter la tête verticale ou encapuchonnée. L'*encolure de cerf*, ou *encolure renversée*, offre, à son bord inférieur, une convexité qui en relève l'extrémité supérieure, de telle sorte que l'animal porte au vent. Un excès de développement dans ce bord supérieur de l'encolure l'entraîne de côté et constitue l'*encolure penchée*. On dit l'*encolure fausse*, lorsqu'elle ne s'unit pas d'une manière insensible avec les épaules et le poitrail, lorsque, en un mot, les épaules et le garrot forment des saillies trop fortes à sa base; dans

le cas contraire, elle est dite *bien sentie*. Les maladies de l'encolure sont la gale ou le rouvieux et le thrombus. Les *tares* résultant de cicatrices de sétons et de l'opération du thrombus sont d'un signe défavorable. — Dans l'espèce bovine, l'encolure porte à sa partie inférieure un repli de la peau appelé *fanon*. On doit rechercher dans le taureau une encolure courte et épaisse; celle du bœuf est d'autant plus forte qu'on l'a gardé entier plus longtemps; chez la vache elle est beaucoup moins développée. On doit toujours préférer une encolure courte, la viande du cou étant de qualité inférieure. V. MANIEMENT et COLLIER.

ENCORNET. s. m. Nom vulgaire des *calmars*.

ENCRE. s. f. [de *encaustum*, encaustique, et, par extension, encre; *atramentum*, μέλαν, all. *Tinte*, angl. *ink*, it. *inchiostro*, esp. *tinta*]. L'encre pour écrire est un *tanno-gallate de protoxyde de fer*, mêlé de gomme, d'indigo ou de sucre pour lui donner du brillant; à l'air, elle se convertit en *tannate de peroxyde*, d'où vient qu'elle noircit. Les *encres rouge*, *bleue*, *jaune*, *verte*, se font avec le bois de Campêche, le carmin, la garance, l'indigo, l'acétate de cuivre cristallisé, l'alun, pour donner du mordant, la gomme et l'eau. — *Encre de Chine*. Noir de fumée fixé avec une colle particulière et aromatisée. — *Encre d'imprimerie*. Noir de fumée et huile de lin cuite.

ENCROÛTEMENT. s. m. V. INCRUSTATION.

ENDADELPHE. adj. et s. m. [de ἔνδον, au dedans, et ἀδελφός, frère]. Monstre double chez lequel le corps parasitaire est tellement uni au tronc principal, que les deux paraissent n'en faire qu'un, et que l'accessoire forme au plus une tumeur externe, dont le contenu n'offre souvent même aucune trace visible à l'extérieur (Gurlt).

ENDANGIUM. s. m. [ἔνδον, dedans, et ἀγγεῖον, vaisseau]. Synonyme de *tunique interne des vaisseaux*. V. ENDOCARDE, ARTÈRE et VEINE.

ENDAHOLLA. s. m. En Abyssinie, crassulacée très-commune, le *Kalanchoe glandulosa*, Hochst., dont les fruits pilés et mêlés au miel passent pour exciter les contractions de l'utérus et favoriser l'accouchement.

ENDÉMIE. s. f. [*endemia*, de ἐν, dans, et δῆμος, peuple; all. *Landeskrankheit*]. Maladie due à une cause locale, par conséquent particulière à certaines contrées où elle règne, soit constamment, soit à des époques fixes.

ENDÉMIQUE. adj. [*endemicus, endemius*, ἔνδημος, angl. *endemical*, it. *endemio*, esp. *endemico*]. Se dit des maladies qui ont le caractère de l'endémie.

ENDÉPIDERME. s. m. [*endepidermis*, de ἔνδον, au dedans, et ἐπιδερμίς, épiderme]. Épiderme interne. Mot inusité qu'on a proposé de substituer à *épithélium*.

ENDERMIQUE. adj. [*endermicus*, de ἐν, dans, et δέρμα, derme, peau; all. *endermisch*, angl. *endermatic, endermic*, it. et esp. *endermico*]. Qui agit sur la peau, ou en pénétrant à travers la peau. — *Méthode endermique*. Manière d'administrer certains médicaments qui consiste à les appliquer sur la peau, préalablement dépouillée de son épiderme, soit par le moyen de vésicatoires ordinaires, soit par tout autre procédé. Absorbée par la surface avec laquelle elle est mise en contact, la substance médicamenteuse exerce ensuite son action thérapeutique comme si elle eût été introduite primitivement dans l'appareil digestif. Cette méthode a des avantages quand des lésions de l'estomac ou du canal intestinal, ou une idiosyncrasie particulière, contre-indiquent l'usage intérieur de médicaments d'ailleurs utiles. L'épiderme étant enlevé au moyen d'un vésicatoire ou d'une pommade ammoniacale, et la plaie étant nettoyée de la pellicule fibrineuse et purulente qui se forme à sa surface, on saupoudre la région dénudée avec le médicament réduit en poudre; ou on l'incorpore dans une certaine quantité d'axonge ou de cérat, si son action irritante a besoin d'être atténuée; ou on le verse lentement et goutte à goutte, s'il est à l'état liquide.

ENDHYMÉNINE. s. f. [de ἔνδον, dedans, et ὑμήν, membrane]. Membrane interne des grains de pollen pulvérulent. C'est l'*intine* de Fritzsche.

ENDIVE. s. f. V. CHICORÉE.

ENDOBLASTE. s. m. Dans les culs-de-sac glandulaires tapissés par des cellules d'épithélium, on observe que la couche contiguë à la membrane propre se compose de noyaux d'épithélium à la fois tenus écartés les uns des autres et réunis par une matière amorphe finement granuleuse qui n'est pas encore divisée en masses de cellules autour des noyaux. Des auteurs anglais ont appelé *endoblaste* [ἔνδον, dedans, et βλαστός, germe], les noyaux, et *périblaste* [περί, autour], la matière amorphe périphérique qui se segmente ou se segmentera. La même disposition s'observe accidentellement dans les glandes à épithélium nucléaire passant à l'état pavimenteux en des cas d'hypertrophie. V. GLANDE et GLANDULAIRE.

ENDOCARDE. s. m. [*endocardium*, de ἔνδον, en dedans, et καρδία, cœur; esp. *endocardo*]. Membrane qui tapisse les cavités internes du cœur et se réfléchit sur les valvules. Elle est fort mince sur les tendons des colonnes charnues et des valvules du cœur. On exagère beaucoup son analogie avec les séreuses et la tunique interne des vaisseaux. Elle se compose de dedans en dehors : 1° d'épithélium pavimenteux continu chez le fœtus, discontinu ou nul chez l'adulte, formé d'une rangée unique de cellules; 2° d'une couche amorphe fibroïde fort mince, nulle ou presque nulle sur les tendons valvaires (*tunique commune* de Bichat); 3° d'une couche assez épaisse dans les ventricules, fort mince dans les oreillettes, composée de fibres élastiques très-étroites, à bords nets, anastomosées de manière à prendre un aspect réticulé, couche fort serrée à la face interne, mais mélangée, à la face externe, de tissu lamineux, et adhérente à la couche charnue du cœur. C'est la seule qui soit vasculaire.

ENDOCARDITE. s. f. [*endocarditis*]. Inflammation de l'endocarde. L'endocardite se manifeste généralement dans le cours des affections rhumatismales, et surtout du rhumatisme articulaire aigu. Caractérisée par de l'oppression, des palpitations, une augmentation quelquefois notable du volume du cœur; bruit de souffle rude et râpeux au premier ou deuxième temps, limité au niveau du cœur; pouls fréquent, petit, inégal, irrégulier; quelquefois anxiété, lipothymie; mais peu de réaction extérieure. Traitement antiphlogistique. La mort est souvent causée par des caillots, qui se forment au contact des parties enflammées et grossissent de plus en plus. Dans ces caillots, les globules blancs se réunissent au centre assez souvent et y sont mélangés de fibrine amorphe granuleuse : c'est ce qu'on a pris pour du pus. On attribue à l'endocardite les concrétions athéromateuses ou calcaires, etc., des valvules qui pourtant prennent peu ou pas de part à l'inflammation; ces altérations sont un résultat des modifications séniles de la nutrition de tissus peu vasculaires.

ENDOCARPE. s. m. [*endocarpium*, de ἔνδον, en dedans, et καρπὸς, fruit]. Membrane qui revêt la cavité intérieure du péricarpe, et dont l'épaisseur et la dureté augmentent quelquefois par des couches additionnelles de cellules à parois très-épaisses et dures, formant *noyau*, qui s'y produisent successivement aux dépens de la partie parenchymateuse.

ENDOCHORION. s. m. [de ἔνδον, au dedans, et χόριον, chorion]. Feuillet interne du chorion, troisième chorion ou feuillet allantoïdien vasculaire qui tapisse le chorion, puis le remplace. V. CHORION et EXOCHORION.

ENDOCYMIEN. adj. [de ἔνδον, en dedans, et κύμα, fœtus, produit de la génération]. Se dit des monstres doubles par inclusion (Isid. Geoffroy St-Hilaire).

ENDOGÈNE. adj. [*endogenus*, de ἔνδον, en dedans, et l'inusité γενής, engendré; angl. *endogenous*]. Se dit des végétaux dont les vaisseaux sont comme épars dans toute la tige, et disposés de manière que les plus durs, c'est-à-dire les plus anciens, se trouvent à l'extérieur, en sorte que l'accroissement principal a lieu de dedans en dehors (De Candolle). — *Formation* ou *génération endogène*. V. MULTIPLICATION.

ENDOGENÈSE. s. f. V. MULTIPLICATION.

ENDOGONE. s. m. [*endogonium*]. Sac sporifère des mousses à l'époque de la floraison; recouvert par l'*épigone*, il constitue l'*archégone* (V. ce mot). A la maturité, il constitue la *capsule* ou *urne*, et l'épigone constitue la *coiffe*. V. ces mots.

ENDOLYMPHE. s. f. [de ἔνδον, au dedans, et *lympha*, lymphe, esp. *endolinfa*]. Liquide clair et albumineux qui remplit exactement toutes les parties dont se compose le labyrinthe membraneux de l'oreille interne. V. LIMAÇON.

ENDOMÉTRITE. s. f. Métrite occupant la face interne de l'utérus seulement, la muqueuse du corps seule. V. MÉTRITE.

ENDONÉPHRITE. s. f. [de ἔνδον, dedans, et νεφρῖτις, néphrite]. Inflammation de la membrane qui tapisse le bassinet; par opposition à la *néphrite*, qui occupe le tissu même du rein, et à la *périnéphrite*, qui occupe l'extérieur du rein.

ENDOPHÉRIDE. Synonyme inusité de *sycone*.

ENDOPLÈVRE. s. f. [*endopleura*, de ἔνδον, en dedans, et πλεῦρα, la plèvre]. Pellicule interne de l'épisperme (De Candolle).

ENDOPTILE. adj. [de ἔνδον, en dedans, et πτίλον, petite plume]. Se dit de l'embryon végétal dont la plumule est renfermée, avant la germination, dans une coléoptile.

ENDORRHIZE. adj. [*endorrhizus*, de ἔνδον, en dedans, et ῥίζα, racine; esp. *endoriza*]. Se dit de l'embryon végétal dont la radicule, à l'époque de la germination, ne s'allonge pas, mais donne naissance, soit latéralement, soit par le sommet, à quelques filets simples qui jouent le rôle de radicules (Richard).

ENDOSCOPE. adj. [de ἔνδον, en dedans, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument inventé par Désormeaux pour l'exploration de diverses parties profondes du corps. Il se compose : 1° d'un tube (Fig. 153, *a*) renfermant un miroir métallique incliné à 45° sur l'axe de l'instrument et percé à son centre; ce tube se termine à une extrémité (*c*) par une douille qui sert à l'adapter aux sondes (*b*) que l'on introduit dans les organes (soit l'urèthre, les fosses nasales, le pharynx, l'utérus ou le rectum); par l'autre bout, il est muni d'un diaphragme percé, comme le miroir, d'une petite ouverture centrale; 2° d'une petite lampe à gazogène placée dans

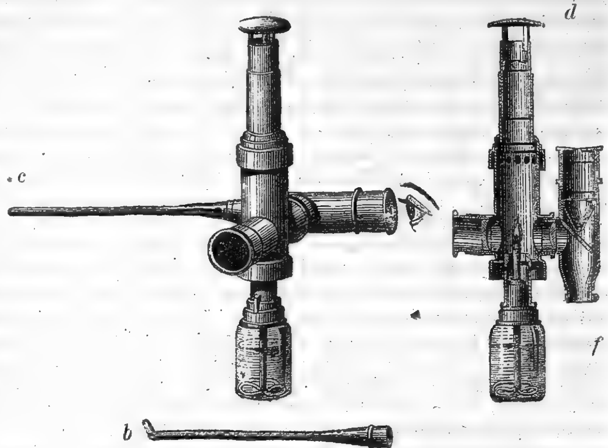


FIG. 153.

une sorte de lanterne, que l'on réunit à la pièce précédente au moyen d'un tube latéral (*f*, *d*). La lumière de cette lampe, réfléchie par un réflecteur concave, vient tomber sur le miroir incliné, qui la dirige vers les objets placés au bout de la sonde; 3° d'une lentille destinée à faire converger les rayons lumineux sur l'objet que l'on veut éclairer. On fixe dans la douille à vis de pression l'extrémité de la sonde, puis sur le tube latéral on adapte la lampe préalablement réglée, de façon que sa flamme réponde au centre du miroir concave. Les objets placés à l'extrémité de la sonde se trouvent alors éclairés, et on les voit distinctement, en regardant par l'ouverture du diaphragme, munie ou non d'instruments grossissants.

ENDOSMOMÈTRE. s. m. [*endosmometrum*]. Instrument au moyen duquel on peut rendre sensibles les phénomènes de l'endosmose. C'est un réservoir sans fond, bouché inférieurement par une vessie ou par toute autre substance qu'on se propose d'étudier, et terminé supérieurement par un tube gradué.

ENDOSMOSE. s. f. [*endosmosis*, de ἔνδον, en dedans, et ὠσμὸς, action de pousser; angl. et esp. *endosmose*]. Dutrochet a reconnu que, quand deux liquides hétérogènes et miscibles sont séparés par une cloison membraneuse, il s'établit à travers les conduits capillaires de cette cloison deux courants dirigés en sens inverse et inégaux en intensité, et que celui des deux liquides qui reçoit de son antagoniste plus qu'il ne lui donne, accroît graduellement son propre volume d'une quantité égale à l'excès de ce qu'il reçoit sur ce qu'il donne. Ses premières expériences ayant été faites de manière que le liquide qui augmentait de masse se trouvait renfermé dans une vessie, il donna d'abord le nom d'*endosmose* au courant dirigé de dehors en dedans, et celui d'*exosmose* au courant dirigé de dedans en dehors, exprimant par le premier de ces mots l'idée d'une entrée, et par le second celui d'une sortie. Aujourd'hui *endosmose* signifie le courant fort, et

exosmose le courant faible ; de sorte que, dans cette nouvelle acception, l'endosmose peut tout aussi bien se diriger de dedans en dehors que dans le sens inverse. V. ABSORPTION et HYGROMÉTRICITÉ.

ENDOSMOTIQUE. adj. Qui concerne l'endosmose. — *Force endosmotique*. Celle à laquelle on attribue les phénomènes d'endosmo-exosmose. L'endosmose est un phénomène moléculaire qui dépend des rapports qui existent entre la composition des liquides et celle des parois traversées, beaucoup plus que de l'une quelconque de leurs propriétés physiques. Il consiste essentiellement en une transmission par combinaison et union chimique peu intense et graduelle des liquides aux parois, puis entre eux, mais non en un écoulement de ceux-ci au travers de conduits quelconques. Rien n'est plus manifeste que l'homogénéité absolue des parois des cellules animales et végétales, que l'on voit se gonfler rapidement par la pénétration d'un liquide dans leur cavité au travers de ces parois même. Rien n'est plus manifeste que la contiguïté immédiate des éléments anatomiques pleins ou tubuleux qui forment le tissu des membranes que traversent par endosmose les liquides de l'organisme et les corps sur lesquels on expérimente. Rien n'est plus facile à constater que l'absence d'orifices dans les premiers et d'interstices naturels dans les seconds. Les deux liquides, gaz ou vapeurs, qui, par endosmose, traversent ces membranes, se sont donc unis molécule à molécule successivement à toute l'épaisseur de la substance solide, en l'abandonnant aussitôt par suite de la combinaison de l'un à l'autre des deux fluides. Le phénomène dure jusqu'à ce que l'un des liquides soit en quelque sorte saturé par l'autre, ou tant que la membrane n'étant pas altérée permet aux corps qui la traversent de s'unir à elle ; mais lorsque, par suite de putréfaction ou d'autre mode de décomposition, l'affinité de la substance pour les liquides ou pour les gaz vient à disparaître, le phénomène d'endosmo-exosmose cesse également.

ENDOSPERME. s. m. [*endospermum*, de ἔνδον, en dedans, et σπέρμα, semence]. Corps formé d'un tissu cellulaire amylacé ou huileux, distinct de l'embryon végétal, et formant avec lui l'amande des graines de beaucoup de plantes (Richard). On l'appelle souvent *albumen ;* le nom de *périsperme* (Jussieu) est rejeté avec raison. Son volume par rapport à l'embryon, la situation de celui-ci par rapport à lui, varient d'une famille à l'autre et fournissent de bons caractères taxinomiques. V. HUILE.

ENDOSPERMIQUE. adj. [*endospermicus*]. Se dit d'un embryon végétal accompagné d'un endosperme.

ENDOSPORE. adj. Se dit des plantes ou des organes qui portent des spores enfermées dans des sporanges ou des conceptacles. — Substantivement, membrane interne des spores, chez celles dont la paroi extérieure, ou paroi de cellulose, est tapissée en dedans d'une mince enveloppe. V. SPORE.

ENDOSTÉITE. s. f. Inflammation de la face interne du canal médullaire des os longs. V. OSTÉOMYÉLITE.

ENDOSTOME. s. m. [*endostoma*, de ἔνδον, dedans, et στόμα, ouverture]. Contour interne (ou contigu à l'amande) du micropyle ; c'est l'orifice *micropylaire* dont est percée l'*endoplèvre* (*tegmen* ou *secondine*); tandis que l'orifice externe, ou *exostome*, est le trou dont est percé le *testa* ou *primine*, et le tout constitue le *micropyle*. V. GRAINE.

ENDOTHÈQUE. s. f. [de ἔνδον, dedans, et θήκη, loge]. Membrane interne des loges de l'anthère.

ENDUIT. s. m. [all. *Beleg*]. En pathologie, couche de matière plus ou moins tenace qui revêt la surface de certains organes, et qui, étant pour l'ordinaire le produit altéré d'une sécrétion, présente de nombreuses différences de couleur, de consistance, etc. : tels sont l'enduit muqueux, jaunâtre ou blanchâtre, de la langue dans les maladies qualifiées de fièvres bilieuses et muqueuses ; l'enduit fuligineux de la langue, des dents, des lèvres, dans la dothiénentérie et les états typhoïdes. — *Enduit fœtal*. Couche de matière blanchâtre qui recouvre la peau de beaucoup de nouveau-nés. La quantité de l'enduit sébacé varie singulièrement d'un fœtus à l'autre : tel enfant naît couvert d'un enduit blanchâtre, et a le corps réellement blanc ou d'un blanc rosé, à côté d'un autre qui a la peau d'un rose plus ou moins vif, sans enduit notable susceptible de masquer la couleur du tégument. L'enduit sébacé est entièrement formé de deux sortes de matières visibles au microscope, savoir : 1° des cellules épithéliales principalement, et 2° des granulations graisseuses en quantité tellement minime, qu'il faut donner beaucoup d'attention à leur examen pour ne pas omettre d'en faire mention. Les cellules épithéliales sont pavimenteuses, mais plutôt polyédriques, à angles arrondis lorsqu'elles sont libres, qu'aplaties, si ce n'est lorsqu'elles sont pressées les unes contre les autres. Ces cellules sont sans noyaux, et, lorsqu'elles sont gonflées par le liquide de la préparation, on y peut reconnaître une paroi distincte de la cavité et tous les caractères des cellules épithéliales qui tapissent les glandes pileuses ou sébacées dont elles proviennent en effet.

ENDURCISSEMENT. s. m. [*induratio*, σκλήρωσις, esp. *endurecimiento*]. Augmentation de la consistance, de la densité d'un corps, qui, de mou qu'il était, devient dur par le rapprochement de ses molécules. — *Endurcissement du tissu cellulaire*. V. SCLÉRÈME.

ÉNÈME. adj. et s. m. [ἔναιμον, de ἐν, dans, αἷμα, sang]. Les *énèmes* étaient des médicaments que les anciens mettaient sur des plaies sanglantes. Ils étaient composés de substances siccatives et légèrement astringentes.

ÉNÉORÈME. s. m. [*enæorema*, ἐναιώρημα, de ἐναιωρέομαι, je reste suspendu ; all. *Enäorem*, it. *eneorema*]. Matière légère et blanchâtre (mucosine) en suspension dans l'urine que l'on a laissée reposer. L'énéorème se tient vers le milieu ou le tiers inférieur du vase ; et on l'appelle quelquefois *nuage inférieur*, pour le distinguer du *nuage* proprement dit, qui flotte près de la partie supérieure du liquide, au-dessous de la pellicule. V. ÉPISTASE.

ÉNERVATION. s. f. Ce mot a été employé pour désigner tantôt l'épuisement de l'action nerveuse, tantôt l'état dans lequel se trouve celui dont les actions nerveuses sont épuisées, et certains états particuliers d'excitation des centres nerveux intellectuels ou moteurs.

ENFANCE. s. f. [*infantia*, de la préposition *in*, mise pour la négative *non*, et du verbe *fari*, parler : comme si l'on disait l'*âge où l'on ne parle pas ;* all. *Kindheit*, angl. *childhood*, it. *infanzia*, esp. *infancia*]. Période qui s'étend depuis la naissance jusque vers la septième année. — *Tomber en enfance*, *état d'enfance*. V. DÉMENCE *sénile*.

ENFANT. s. m. [*infans*, παιδίον, νήπιον, all. *Kind*,

angl. *child*, it. et esp. *infante*]. Individu de l'espèce humaine qui est dans l'âge de l'enfance. — *Convulsions des enfants* (éclampsie des enfants, *insultus epilepticus puerilis, epilepsia puerilis*). Convulsions sympathiques ou idiopathiques des enfants autres que l'épilepsie, qui, du reste, est rare à cet âge, et ne se liant à aucune altération matérielle saisissable des centres nerveux. Les convulsions les plus fréquentes sont bornées à une partie du corps, une moitié latérale, ou supérieure, ou inférieure, à la face seule, à la face et au cou, avec ou sans contracture des bras, des doigts et des poignets repliés en dedans. Sensibilité conservée, mais abolition momentanée des facultés intellectuelles; fonctions organiques intactes; respiration accélérée, elle devient nulle ou à peine perceptible pendant l'accès, lequel est quelquefois précédé par quelques inspirations irrégulières, avec pâleur de la face, coloration violacée des lèvres, fixité des yeux. Tous ces phénomènes, après avoir duré quelques secondes, se dissipent, puis les fonctions reviennent à l'état normal. Ce sont surtout ces formes qui sont dites vulgairement *convulsions internes*. Il peut n'y avoir qu'une attaque; d'autres fois, plusieurs se succèdent à de courtes distances pendant un ou plusieurs jours; elles ont lieu le jour plutôt que la nuit. D'autres fois, les convulsions sont générales, se montrent brusquement et sans cause, ou sont précédées d'agitation, morosité, fixité dans le regard, face colorée, insomnie ou somnolence. Les convulsions entraînent souvent la mort à la suite de crises fréquemment répétées, tantôt avec des symptômes de congestion cérébrale, tantôt par asphyxie. Elles atteignent souvent les enfants précoces ou vigoureux; elles semblent être dues à quelque inégalité dans le développement du système nerveux et des autres systèmes, ce qui fait cesser l'harmonie qui doit exister entre leurs actes pour qu'ils puissent être continus. La frayeur, la colère, le chatouillement, l'air trop chaud ou trop froid, des digestions difficiles, les douleurs de la dentition, la présence des entozoaires, sont des causes déterminantes de l'apparition des accès. Les bains, les purgatifs anthelminthiques, les antispasmodiques, les révulsifs légers aux membres inférieurs, et surtout le changement de régime, l'exercice, les promenades au grand air, sont les moyens à employer contre cet état, qui est toujours grave. — *Enfants arriérés*. V. IDIOTIE.

ENFANTEMENT. s. m. [*parturitio*, τόκος, angl. *delivery*; it. et esp. *parto*]. Parturition dans l'espèce humaine.

ENFER DE BOYLE. s. m. Matras de verre à fond plat et à col effilé, dans lequel Boyle et d'autres chimistes de son époque chauffaient du mercure pendant des mois et des années pour obtenir le *précipité perse*.

ENFLURE. s. f. [all. *Anschwellung*, it. *enfiagione*, esp. *hinchazon*]. Synonyme de *gonflement*, de *tuméfaction*. L'enflure prend le nom de *boursouflure*, quand il n'existe pas de symptômes inflammatoires prononcés; d'*emphysème*, quand elle est produite par l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire; d'*œdème*, quand elle est due à une infiltration de sérosité dans une partie plus ou moins circonscrite; d'*anasarque* ou de *leucophlegmatie*, quand cette infiltration affecte toute l'économie. V. ENGORGEMENT.

ENFONÇURE. s. f. Vieux mot par lequel on désignait: 1° l'articulation dite *arthrodie*; 2° l'affaissement des fragments du crâne dans le cas de fracture.

ENFOUISSEMENT. s. m. [all. *Eingraben*]. Action d'enfouir, d'enterrer les cadavres des animaux morts ou abattus. D'après l'arrêt du 16 juillet 1784, l'enfouissement doit avoir lieu à 100 toises (200 mètres) au moins des habitations et des chemins fréquentés et dans des fosses ayant 10 pieds (3 mètres) de profondeur. L'article 9 de l'arrêt précité défend à toute personne de soustraire, pour en faire un usage quelconque, aucuns débris des cadavres enfouis, ainsi que la terre des fosses et tous les objets destinés à les protéger. Ces prescriptions ont en vue les animaux morts de maladies contagieuses. Dans les circonstances ordinaires, l'enfouissement à une distance plus rapprochée des habitations peut être toléré. On conçoit aussi qu'il suffit que les cadavres soient recouverts de 1 mètre à 1^{m},50 de terre. La coction des chairs et des os, le tannage immédiat des peaux et le passage des cornes à l'eau bouillante, détruisant les propriétés virulentes qui sont énergiques chez les mammifères, ces mesures ne sont plus exigées dans les localités où se trouvent des exploitations d'équarrissage assez perfectionnés.

ENGAÎNANT, ANTE. adj. [*vaginans*, all. *scheidenförmig*]. Qui enveloppe comme ferait une gaîne. Se dit, en botanique, de toute partie qui embrasse la tige.

ENGAÎNÉ, ÉE. adj. [*invaginatus*]. Se dit, en botanique, de la tige quand elle est enveloppée par la base des feuilles ou des pétioles.

ENGALLAGE. s. f. Action de soumettre une substance, une peau d'animal, à l'action de la noix de galle.

ENGARROTTÉ, ÉE. adj. Blessé au garrot.

ENGASTRIMYSME, ou mieux **ENGASTRIMYTHISME**. s. m. [de ἐγγαστρίμυθος, de ἐν, dans, γαστήρ, ventre, et μῦθος, parole]. V. VENTRILOQUIE.

ENGELURE. s. f. [de *en*, et *geler*; *pernio*, χείμεθλον, all. *Frostbeule*, angl. *chilblain*, it. *pedignone*, esp. *sabañon*]. Gonflement inflammatoire circonscrit qui occupe particulièrement les doigts, les orteils ou le talon : espèce d'érysipèle phlegmoneux occasionné par le froid, très-commun chez les enfants, chez les jeunes gens d'une faible constitution et chez les femmes; très-rare chez les gens robustes, les adultes et les vieillards. Tantôt il ne consiste qu'en un simple engorgement superficiel, avec légère rougeur et prurit incommode, surtout lorsque les parties malades sont exposées à la chaleur; tantôt il y a engorgement profond, douleurs cuisantes, phlyctènes remplies d'une sérosité roussâtre; tantôt enfin il se forme des ulcérations qui peuvent pénétrer jusqu'aux tendons et même aux os. On se préserve d'engelures en fortifiant les parties qui en sont ordinairement le siége au moyen de frictions aromatiques, de lotions avec le vin, l'eau-de-vie camphrée, l'eau salée, etc., et en évitant surtout de laver ces parties avec de l'eau tiède et d'y faire des applications émollientes, ou de les couvrir de vêtements qui y entretiennent de l'humidité. Tant que les engelures ne sont pas très-gonflées, ces mêmes moyens peuvent être continués; on peut aussi faire usage du baume de Fioraventi, des teintures de benjoin, de gaïac, d'eau de Cologne, d'acide chlorhydrique étendu d'eau. Lorsqu'elles deviennent très-tendues et très-douloureuses, on y applique de légers cataplasmes préparés avec la fleur de sureau, le mélilot pulvérisé ou toute autre poudre résolutive humectée avec l'eau végéto-minérale. Les engelures ulcérées doivent être pansées avec l'onguent de styrax, le digestif animé, etc. Il est bon de toucher les chairs fongeuses avec la pierre infernale et de seconder l'action de ces moyens

par un bandage compressif. L'électricité et la cautérisation objective, pratiquée en approchant de la partie malade un charbon incandescent, ont été employées avec succès pour aviver ces ulcères atoniques.

ENGHIEN. Village près de Paris. Eaux sulfurées calciques (10° à 14°).

ENGISOME. s. m. [de ἐν, en, et γείσωμα, créneau]. V. EMBARRURE.

ENGORGÉ, ÉE. [part. passé du verbe *engorger*, de *en*, et *gorge* : obstruer comme fait ce qui s'engage dans la gorge]. Se dit des vaisseaux circulatoires ou des conduits glandulaires ou intestinaux renfermant des matières en plus grande quantité qu'à l'ordinaire ou étrangères, qui forment obstacle à l'écoulement du sang, des humeurs, des aliments. Il se dit également des tissus ou d'un organe (V. ENGOUEMENT). — En art vétérinaire, *cheval engorgé*, celui dont les jambes sont gonflées par accumulation de sang dans les vaisseaux et de liquides dans les tissus des membres.

ENGORGEMENT. s. m. La signification de ce mot diffère suivant qu'il s'agit d'un conduit ou d'un tissu. Dans le premier cas, il indique la réplétion, la distension des vaisseaux ou des conduits excréteurs et intestinaux, avec embarras à l'écoulement des matières qu'ils renferment, soit par suite d'arrivée rapide de plus de liquide qu'ils n'en peuvent contenir, soit par suite d'obstacles matériels à l'écoulement : tels que compression, corps étrangers, épaississement des matières habituellement liquides ou demi-liquides auxquelles donnent passage les conduits. — *Engorgement d'un tissu, et, par suite, d'un ou de plusieurs organes.* Augmentation de volume et souvent de consistance, avec ou sans changement de couleur et de forme, s'il s'agit d'un organe, caractérisée par la présence d'une matière amorphe demi-solide ou liquide qui a exsudé entre les éléments anatomiques qu'elle tient écartés. Cette matière porte le nom de *sérosité*, d'*infiltration*, lorsqu'elle est liquide ou demi-liquide; elle peut être claire, incolore ou demi-transparente, blanchâtre ou jaunâtre, ce qui est dû à ce qu'elle tient alors en suspension des granulations moléculaires, généralement graisseuses, jaunâtres à la lumière transmise, blanches à la lumière réfléchie. Cette matière peut être demi-solide : c'est ce qu'on voit surtout dans les portions de tissu devenues plus dures qui limitent la cavité des abcès ou avoisinent les parties enflammées d'une manière aiguë ou chronique (poumon, rein, glandes, tissu cellulaire, etc.); elle est, dans ce cas, homogène, amorphe, incolore, grisâtre, demi-transparente, blanchâtre, rosée ou jaunâtre, plus ou moins gélatiniforme, parsemée de granulations moléculaires, azotées et graisseuses. Selon les conditions qui ont amené l'engorgement, il naît (surtout dans la matière amorphe) ou il ne naît pas des éléments fibro-plastiques qui, s'ajoutant à ceux qui existent normalement dans le tissu, font passer l'engorgement à l'état d'*induration chronique* ou d'*hypertrophie* (V. ces mots). En général, l'engorgement du tissu dont un organe est formé est précédé, puis accompagné de la distension des vaisseaux sanguins et lymphatiques de cet organe. Des notions incomplètes ou fausses sur les éléments anatomiques et les tissus ont fait nier quelquefois l'engorgement, soit d'une manière absolue, soit dans les organes dépourvus de tissu cellulaire, mais à tort.

ENGOUEMENT. s. m. [*ingurgitatio, inertia ex plenitudine*]. Obstruction d'un conduit ou d'une cavité quelconque par des matières qui s'y sont accumulées. —*Engouement* d'une hernie, arrêt et accumulation des matières alimentaires et stercorales dans l'anse intestinale que contient le sac herniaire : le ventre se ballonne; il survient des coliques, des hoquets, des nausées, et, si le mouvement péristaltique est impuissant pour faire continuer aux matières leur progression dans l'intestin, la tumeur s'enflamme et les symptômes de l'étranglement se déclarent. V. ÉTRANGLEMENT.

ENGOURDISSEMENT. s. m. [*torpor*, ναρκότης, all. *Erstarrung*, angl. *numbness*, it. *stupore*, esp. *entorpecimiento*]. Sorte de stupeur d'une ou de plusieurs parties du corps, caractérisée par la pesanteur de ces parties, la difficulté ou l'impossibilité de leur faire exécuter leurs mouvements habituels, un fourmillement incommode, etc. Cet état paraît tenir essentiellement à un trouble ou à une interruption partielle ou momentanée de l'action du système nerveux.

ENGRAIS. s. m. [*fimus*, κόπρος, all. *Dünger*, angl. *compost*, *manure*, it. *letame*]. Tout ce qui, déposé à la surface du sol et mêlé à la terre arable, augmente ou rétablit la fécondité, en lui fournissant les matières organiques ou minérales nécessaires à la végétation. En principe, le meilleur engrais sera celui qui renfermera une forte proportion de matière organique azotée; qui se décomposera plus sûrement et d'une manière graduelle dans la période de végétation; qui contiendra enfin, en proportion convenable et sous une forme assimilable, les éléments minéraux particulièrement nécessaires à la constitution des plantes. — *Engrais normal* (Payen et Boussingault). Fumier de ferme produit par une proportion de 30 chevaux, 30 bœufs ou vaches, 12 à 20 porcs. Composition :

	FRAIS.	DESSÉCHÉ.
Carbone.	7,41	35,8
Oxygène.	5,34	25,8
Hydrogène. . . .	0,87	4,2
Azote	0,41	2,0
Sels et terre. . .	6,67	32,2
Eau.	79,30	» »
	100,00	100,00

Ce fumier leur sert de type, et, dans leurs recherches comparatives, ils fixent sa valeur ou ses effets à 100.

ENGRAISSEMENT. s. m. [all. *Mästen*, it. *ingrassamento*]. En économie rurale, opération qui a pour but de faire augmenter par un régime convenable, dans les animaux destinés à la consommation, la quantité de viande et de graisse. On doit choisir avec soin des animaux jeunes, aptes, bien portants, bien conformés, n'ayant pas souffert; disposer d'une nourriture abondante et de bonne qualité, principalement féculente, ou composée de tourteaux de plantes sucrées, de graines oléagineuses, etc.; varier l'alimentation; enfin distribuer la nourriture avec beaucoup de régularité. Il faut se préoccuper aussi de la race, car toutes ne sont pas également aptes à l'engraissement. Les individus nés de parents jeunes s'engraissent plus facilement que ceux qui viennent de reproducteurs âgés. L'engraissement est ordinairement précédé de l'emploi d'un régime préparatoire, d'une sorte d'*entraînement* ayant pour effet, dit-on, de ramollir la fibre et de disposer les actes nutritifs à la production du tissu adipeux. Un animal est en chair lorsque l'accumulation de la graisse n'est pas encore apparente. En cet état,

le bœuf fournit en moyenne, pour 100 kilogrammes de poids vivant, 50 à 55 kilogrammes de viande nette, 4 à 5 kilogrammes de suif; il est gras lorsque l'embonpoint est très-prononcé (55 à 60 kilogrammes de viande, 5 à 8 kilogrammes de suif); enfin, il est fin gras quand l'embonpoint est extrême (60 à 65 kilogrammes de viande nette, 6 à 12 kilogrammes de suif). V. ADIPEUX et MANIEMENT.

ENGRAVÉE. s. f. Maladie des pieds des ruminants, analogue à la contusion ou foulure de la sole du cheval. On l'observe sur les bœufs qui travaillent en des terrains durs, garnis de cailloux. Symptômes : boiterie, sensibilité des pieds, rougeur du sabot, tuméfaction œdémateuse de la peau voisine. Traitement : pédiluves et cataplasmes astringents ; repos. Traitement préservatif : application de fers qui garantissent les onglons contre les aspérités du sol.

ENGRENURE. s. f. Mode d'union des os de la voûte du crâne à l'aide d'inégalités ou dentelures qui se reçoivent réciproquement.

ENHÈME. adj. V. ÉNÈME.

ÉNILÈME, mieux que **ÉNEILÈME.** s. m. [de ἐν, en, et εἱλεῖν, rouler]. Une des trois membranes de l'ovule végétal ; c'est la secondine correspondant au tegmen de la graine (Dutrochet).

ENKYSTÉ, ÉE. adj. [de ἐν, dans, et κύστις, vessie ; *cystide obductus*, angl. *encysted*, it. *encistico*, esp. *enquistado*]. Qui est renfermé dans un kyste.

ENKYSTEMENT. s. m. Les corps venus du dehors dans l'épaisseur des tissus et qui ne peuvent se dissoudre à l'aide des humeurs animales, tels que les grains de plomb, fragments de verre, etc., restent souvent immobiles et sans danger, sauf quelquefois la gêne de certains mouvements. On les trouve alors entourés d'une couche de tissu lamineux qui s'est produite autour d'eux, couche épaisse, blanchâtre, plus ou moins dure. C'est ce qu'on nomme *enkystement des corps étrangers*. Des caillots de fibrine, diverses sortes de tumeurs peuvent s'*enkyster*, soit par production nouvelle du tissu lamineux autour d'elles, soit par compression et réduction en couche du tissu voisin, à mesure de l'augmentation de volume.—*Enkystement des tumeurs glandulaires*. V. GLANDE.

ENNÉAGYNE. adj. [*enneagynus*, de ἐννέα, neuf, et γυνή, femme ; all. *neunweiberig*]. Se dit d'une plante qui a neuf pistils.

ENNÉAGYNIE. s. f. [*enneagynia*]. Ordre du système de Linné, qui renferme des plantes ennéagynes.

ENNÉAGYNIQUE. adj. V. ENNÉAGYNE.

ENNÉANDRE. adj. [*enneander*, de ἐννέα, neuf, et ἀνήρ, mari ; all. *neunmännerig*]. Se dit d'une plante qui a neuf étamines.

ENNÉANDRIE. s. f. [*enneandria*]. Nom d'une classe et de deux ordres du système de Linné, qui comprennent des plantes ayant neuf étamines.

ENNÉANDRIQUE. adj. V. ENNÉANDRE.

ÉNODE. adj. [*enodis*, de *e* priv., et *nodus*, nœud]. Se dit, en botanique, d'une tige qui n'a point de nœuds.

ENORMON. s. m. [ἐνορμῶν]. Nom donné par Hippocrate à ce qui meut : le contenant, le contenu, et ce qui meut [τὰ ἐνορμῶντα] ; il s'agit du corps vivant. Des modernes ont désigné par ce mot la force vitale.

ÉNOSTOSE. s. f. [*enostosis*, de ἐν, dans, et ὀστέον, os]. Tumeur osseuse développée dans le canal médullaire d'un os (Van der Haar).

ENROUEMENT. s. m. [*raucitas*, *raucedo*, βράγχος, all. *Heiserkeit*, angl. *hoarseness*, esp. *ronquez*]. Altération particulière de la voix et de la toux, qui les rend sourdes et voilées.

ENROULEMENT. s. m. Certains organes se contournent normalement en spirale (vrilles des tiges sarmenteuses) ; d'autres organes peuvent s'enrouler accidentellement et constituer des faits tératologiques : telles sont les feuilles, par suite d'une inégalité de développement entre les deux faces. — *Enroulement du cordon*. Disposition du cordon ombilical dans laquelle il forme un ou plusieurs tours à la surface d'un membre, du corps, ou du cou du fœtus. La pression qu'il cause, bien que légère, empêche le développement des parties à ce niveau et cause des difformités ; lorsque l'enroulement existe chez de très-jeunes fœtus, la pression détermine même l'atrophie des organes déjà formés, et on l'a vu amener la section complète d'un membre, dite *amputation spontanée*. De l'enroulement peut résulter, au moment de l'accouchement, la mort du fœtus, par arrêt de la circulation dans le cordon comprimé et tiraillé, ou l'arrachement du cordon même.

ENS. s. m. [it. *ente*]. Mot latin qui signifie *être*, et par lequel Paracelse a désigné la puissance que certains êtres ont sur nos corps : *ens Dei*, *ens astrorum*, *ens naturale*, *ens virtutis*, *ens morborum*, etc. — On a aussi désigné anciennement par le mot *ens* diverses préparations chimiques. On a appelé *ens primum*, une teinture qui devait avoir la vertu de convertir un métal en un autre. Boyle a nommé *ens Veneris*, le produit de la sublimation de 2 parties de sel ammoniac et de 1 partie de résidu de la distillation du vitriol bleu : c'est du chlorure d'ammoniaque et du cuivre. Ce sel triple a été préconisé dans le rachitisme. Il est dangereux et aujourd'hui inusité. Enfin on a appelé *ens Martis*, le sel triple formé par la sublimation du chlorure d'ammoniaque avec l'oxyde de fer (chlorure d'ammoniaque et de fer).

ENSAL. adj. [*ensalis*, de *ensis*, épée ; all. *degenspitzförmig*, esp. *ensal*]. On donnait le nom de *cautère ensal*, à cause de sa forme, à un instrument employé pour cautériser les lèvres.

ENSELLÉ, ÉE. adj. [all. *satteltief*, it. *sellato*]. Se dit du cheval dont les os et les reins présentent une concavité trop marquée. Les chevaux qui vivent très-vieux deviennent souvent ensellés dans leurs dernières années.

ENSELLURE. s. f. En vétérinaire, état du cheval qui est *ensellé*. — En pathologie, exagération de la concavité de la courbure lombaire de la colonne vertébrale qui s'observe quelquefois chez les femmes grosses, ou atteintes de kystes de l'ovaire et chez les hydropiques.

ENSEMBLE. s. m. Un cheval a de l'*ensemble* lorsque ses proportions sont bonnes et régulières ; des allures, des mouvements ont de l'ensemble, lorsqu'ils sont réguliers et uniformes.

ENSIFORME. adj. [*ensiformis*, de *ensis*, épée, et *forma*, forme ; all. *schwertförmig*, angl. *ensiform*, it. et esp. *ensiforme*]. Qui a la forme d'une épée. — *Feuilles ensiformes*. Celles qui sont un peu épaisses au milieu, tranchantes aux deux bords et rétrécies de la base au sommet, qui est aigu. — Quelques anatomistes ont appelé *cartilage ensiforme*, l'appendice xiphoïde du sternum.

ENSILAGE. s. m. [de *en*, dans, et *silo*]. Mise des grains en silos. La conservation consiste à maintenir indéfiniment les grains à l'état sain, sans déchet et sans frais capables d'élever, au delà d'une certaine limite, le prix de revient des grains. Les grains, abandonnés à eux-mêmes, sont exposés à subir deux sortes de déchets : 1° ceux qui résultent de l'échauffement spontané des grains ; 2° ceux qui sont produits par les insectes (charançons, alucites, teignes, etc.). Les causes de l'échauffement, qui est une véritable fermentation, se rattachent à l'état hygrométrique des grains, d'une part, et aux conditions thermologiques et hygrométriques du milieu ambiant, d'autre part. L'*ensilage* a pour objet de soustraire les grains aux causes de fermentation qui résident dans le milieu ambiant. Partout et toujours des grains suffisamment secs (contenant au maximum 16 pour 100 d'eau), enfermés dans des silos souterrains, complétement secs, clos et imperméables, se conservent indéfiniment, sans aucun déchet, ni dans leur poids ni dans leur qualité. Ce n'est que dans certaines conditions, nettement déterminées, que l'ensilage suffit, à lui seul, pour détruire les insectes. L'atmosphère asphyxiante et insecticide ne se forme, dans les silos, que si le blé ensilé renferme, au minimum, 13 pour 100 d'eau. Au-dessous de cette limite, il ne se développe point d'acide carbonique dans les silos souterrains ; leur atmosphère intérieure reste parfaitement respirable, une bougie y brûle sans pâlir ; les animaux y peuvent vivre, et les insectes, par conséquent, s'y multiplieraient. Cinq grammes de sulfure de carbone pour 100 kilogrammes de grains suffisent pour anéantir sans retour tous les insectes et tous leurs germes, sans faire subir au grain la plus légère altération, sans lui communiquer aucune qualité nuisible, sans modifier son odeur ni son goût. L'ensilage est le moyen le plus économique de conserver les grains en grand. Il est exempt de toute chance de vol et d'incendies, ainsi que d'altérations par les inondations, grâce à la facilité avec laquelle on fait des silos imperméables (Doyère).

ENTAMER. v. n. Commencer une allure. Dans toutes les allures où les pieds se meuvent isolément, c'est toujours un pied de devant qui entame.

ENTE. s. f. — *Ente animale*. V. GREFFE.

ENTENDEMENT. s. m. En physiologie, synonyme d'*intellect* ou *intelligence* (V. ce mot). D'après Gall, l'entendement existe chez les animaux et l'homme, comme les instincts chez l'homme et les animaux, et il n'est pas exact de dire que la différence entre ces êtres est que : « l'animal agit poussé par l'instinct, l'homme agit conduit par l'entendement. » Si les animaux n'agissaient que par un instinct aveugle, leur manière d'agir serait uniforme ; l'expérience ne les ferait pas dévier de leur manière habituelle, l'influence des objets extérieurs ne les modifierait que mécaniquement ; leurs actes se succéderaient comme ceux d'une machine qui sont soumis à un calcul mathématique. C'est en effet ce que l'on a soutenu ; mais l'observation montre qu'ils ont des facultés qui leur font modifier la manifestation de leurs instincts naturels ou impulsions d'après des circonstances accidentelles. Il s'ensuit qu'il y a une dose d'entendement propre à chaque espèce, différente selon chacune d'elles, plus ou moins grande, même dans chaque individu d'une espèce, aussi bien que dans chaque homme.

ENTÉRADÈNE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et ἀδὴν, glande]. Ganglion lymphatique intestinal.

ENTÉRADÉNOGRAPHIE. s. f. [*enteradenographia*, de ἔντερον, intestin, ἀδὴν, glande, et γραφὴ, description]. Description des ganglions lymphatiques intestinaux.

ENTÉRADÉNOLOGIE. s. f. V. ENTÉRADÉNOGRAPHIE.

ENTÉRALGIE. s. f. [*enteralgia*, de ἔντερον, intestin, et ἄλγος, douleur]. Douleur qui a son siége dans les intestins.

ENTÉRANGIEMPHRAXIE. s. f. [*enterangiemphraxis*, de ἔντερον, intestin, ἄγχω, j'étrangle, et ἐμφράσσω, j'obstrue]. Obstruction du canal intestinal par étranglement.

ENTÉRARCTIE. s. f. [*enterarctia*, de ἔντερον, intestin, et *arctare*, resserrer : mot hybride et mal fait ; dites, *entérosténose*]. Rétrécissement des intestins.

ENTÉRECTASIE. s. f. [*interectasia*, de ἔντερον, intestin, et ἔκτασις, dilatation]. Dilatation des intestins.

ENTÉRÉLÉSIE. s. f. [*enterelesia*, de ἔντερον, intestin, et εἴλησις, circonvolution]. Entortillement des intestins, *volvulus* (Alibert).

ENTÉRÉPIPLOCÈLE. s. f. [*enterepiplocele*, de ἔντερον, intestin, ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, hernie]. Hernie formée à la fois par l'intestin et l'épiploon.

ENTÉRÉPIPLOMPHALOCÈLE. s. f. [de ἔντερον, intestin, ἐπίπλοον, épiploon, ὀμφαλός, nombril, et κήλη, hernie]. Hernie ombilicale contenant une anse d'intestin et une portion d'épiploon. V. OMPHALOCÈLE.

ENTÉRIQUE. adj. [*entericus*]. Se dit de ce qui appartient à l'intestin ou en dépend.

ENTÉRISCHIOCÈLE. s. f. [de ἔντερον, intestin, ἰσχίον, l'ischion, et κήλη, hernie]. Hernie intestinale par l'échancrure ischiatique.

ENTÉRITE. s. f. [*enteritis*, de ἔντερον, intestin, inflammation des intestins, all. *Darmentzündung*, angl. *enteritis*, it. *enterite*, esp. *enteritis*]. Phlegmasie de la membrane muqueuse du canal intestinal. L'*entérite* est une des maladies les plus graves et les plus fréquentes. Les causes principales de l'*entérite aiguë*, indépendamment des causes externes, telles que les coups, les blessures, etc., sont l'action directe de substances âcres ou vénéneuses introduites dans les voies alimentaires, l'abus des purgatifs drastiques ou des liqueurs alcooliques, les écarts de régime, ou l'usage d'aliments de mauvaise qualité. Les érysipèles étendus, les brûlures intenses, s'accompagnent quelquefois d'un état inflammatoire si prononcé de la membrane muqueuse intestinale, qu'on pourrait le croire dû à l'action de substances irritantes. L'entérite aiguë réclame un traitement antiphlogistique très-actif ; l'application de sangsues sur l'abdomen, réitérée plusieurs fois, selon l'âge, la constitution et le tempérament du malade et l'intensité des symptômes ; des lavements émollients, des cataplasmes ou des fomentations chaudes sur l'abdomen, et surtout une diète absolue, et, pour boisson, de l'eau de gomme ou une tisane mucilagineuse, à laquelle on peut substituer ensuite une légère eau de riz édulcorée. S'il y a une vive douleur, le laudanum sera employé, soit à l'extérieur, sur les cataplasmes, soit à l'intérieur, dans des lavements (15 à 20 gouttes dans un demi-lavement). Si, nonobstant ces moyens, il survient du délire et des accidents nerveux, il faut renouveler les applications de sangsues ou la saignée, appliquer de la glace sur la tête, recourir aux révulsifs énergiques. Mais dès que la fièvre

et les évacuations diminuent, il faut modérer les moyens débilitants, et permettre progressivement des émulsions rendues nutritives, la décoction blanche, le gruau, les panades légères, puis les aliments farineux, et surtout n'en venir au bouillon de viande et aux viandes blanches que lorsque tous les accidents ont complétement cessé. Lorsque l'entérite tend à passer à l'état chronique, il faut remplacer le traitement antiphlogistique par l'usage des toniques plus ou moins actifs, tels que la limonade vineuse, les amers, les vins de Bordeaux et de Malaga, une alimentation un peu plus substantielle, les lavements rendus astringents par l'addition d'extrait de ratanhia.

Entérite cholériforme. Affection particulière à la première enfance. Les symptômes qui ont le plus de valeur pour le diagnostic, et qui permettent de distinguer l'entérite cholériforme des autres variétés d'affections abdominales aiguës, sont, après une diarrhée prodromique d'une durée variable, l'apparition de vomissements incessants, accompagnés d'une augmentation de la diarrhée qui devient séreuse, d'une soif inextinguible, d'une altération profonde des traits, d'un amaigrissement rapide, d'un refroidissement des extrémités et du nez, et d'une petitesse extrême du pouls. Dans la forme grave, cette maladie offre beaucoup de danger. Dans la forme légère, calomel, et, et si le calomel augmente la diarrhée, magistère de bismuth à la dose de 1 à 2 grammes dans les vingt-quatre heures pour un enfant à la mamelle. Dans la forme grave, nitrate d'argent dissous, 1 à 3 centigrammes dans 60 grammes d'eau distillée, par cuillerée à café toutes les heures ; soutenir les forces par le vin pur et une alimentation légère : lait de femme ou d'ânesse, bouillon de poulet ; cataplasmes sinapisés sur le ventre et sur les extrémités ; quelquefois même envelopper le petit malade avec un linge trempé dans une infusion de moutarde.

Entérite couenneuse, pseudo-membraneuse. Maladie assez fréquente dans l'espèce bovine. Les malades rendent des excréments mêlés à des débris membraneux grisâtres, et, si la guérison doit se faire, il y a expulsion d'une fausse membrane blanchâtre formant un boyau long de 1 à 5 mètres. Sur les animaux qui ont succombé, on trouve de fausses membranes adhérentes à des marbrures grisâtres, mais jamais ulcérées. On conseille de larges saignées, des breuvages mucilagineux, acidulés par la crème de tartre. Si l'adynamie se manifeste, on a recours au quinquina et à l'eau de Rabel étendue. On observe aussi l'entérite couenneuse dans le cheval ; d'anciens vétérinaires lui donnaient le nom de *gras-fondure*.

Entérite folliculeuse. Synonyme de *dothiénentérite*, de *fièvre typhoïde*, aux yeux de ceux qui, à tort, regardent la fièvre typhoïde comme une simple phlegmasie des follicules de Peyer.

ENTÉROCÈLE. s. f. [*hernia intestinalis*, *enterocele*, de ἔντερον, intestin, et κήλη, hernie]. Hernie formée par l'intestin seul.

ENTÉRO-COLITE. s. f. [*entero-colitis*, de ἔντερον, intestin, et κῶλον, le côlon]. Quelques auteurs ont décrit sous ce nom l'*entérite*, parce qu'elle a le plus souvent son siége à la fois dans une portion plus ou moins grande de l'intestin grêle et dans l'intestin côlon.

ENTÉRO-CYSTOCÈLE. s. f. [*entero-cystocele*, de ἔντερον, intestin, κύστη, vessie, et κήλη, tumeur]. Hernie contenant la vessie urinaire et une anse intestinale.

ENTÉRODÈLES. s. m. pl. [de ἔντερον, intestin, et δῆλος, apparent]. Section des infusoires dits polygastriques, où le canal alimentaire est terminé par une bouche et un anus.

ENTÉRODOTHIÉNIE. s. f. Nom donné à la fièvre typhoïde par quelques auteurs allemands.

ENTÉRODYNIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et ὀδύνη, douleur]. Douleur intestinale ; colique nerveuse, etc.

ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. Hernie qui renferme à la fois l'intestin et l'épiploon.

ENTÉROGRAPHIE. s. f. [*enterographia*, de ἔντερον, intestin, et γραφή, description]. Description anatomique des intestins.

ENTÉROHÉMIE. s. f. [*enterohæmia*, de ἔντερον, intestin, et αἷμα, sang]. Congestion de sang au canal intestinal.

ENTÉRO-HÉMORRHAGIE. s. f. [*entero-hæmorrhagia*]. Évacuation de sang par l'anus. On la distingue en *hémorrhoïdale* et *non hémorrhoïdale* ou *sus-rectale*, suivant que le sang exhalé provient du rectum, ou des parties du canal intestinal situées au-dessus de ce dernier. La seconde est le flux de sang ; la première, le flux hémorrhoïdal.

ENTÉRO-HYDROCÈLE. s. f. [*entero-hydrocele*, de ἔντερον, intestin, ὕδωρ, eau, et κήλη, hernie]. Hernie intestinale compliquée d'hydrocèle.

ENTÉRO-HYDROMPHALE. s. f. [*entero-hydromphalus*, de ἔντερον, intestin, ὕδωρ, eau, et ὀμφαλός, nombril]. Hernie ombilicale contenant une portion d'intestin avec un amas de sérosité dans le sac herniaire.

ENTÉROLITHE. s. m. [de ἔντερον, intestin, et λίθος, pierre]. Concrétion ou pierre intestinale. Ce terme embrasse toutes les concrétions qui ressemblent à des pierres, engendrées dans les intestins. Des pierres intestinales sont communes dans beaucoup des animaux inférieurs ; on en trouve aussi chez l'homme, mais moins fréquemment. Elles consistent ordinairement en poils ou débris, avec carbonates et phosphates calcaires. Les sels de magnésie constituent quelquefois des calculs (carbonates, phosphate ammoniaco-magnésien).

ENTÉROLOGIE. s. f. [*enterologia*, de ἔντερον, intestin, et λόγος, discours]. Traité des intestins.

ENTÉRO-MÉROCÈLE. s. f. [*entero-merocele*, de ἔντερον, intestin, μηρός, cuisse, et κήλη, tumeur, hernie]. Hernie crurale formée par l'intestin.

ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE. adj. [*entero-mesentericus*, de ἔντερον, intestin, et μεσεντέριον, mésentère]. Qui a rapport aux intestins et au mésentère. — *Fièvre entéro-mésentérique* (Petit). Affection aiguë caractérisée par des ulcérations des intestins, avec gonflement des glandes mésentériques correspondantes. C'est la *fièvre typhoïde* ou *dothiénentérie*. V. ces mots.

ENTÉRO-MÉSENTÉRITE. s. f. Synonyme de *carreau*.

ENTÉROMPHALE. s. f. [*enteromphalus*, de ἔντερον, intestin, et ὀμφαλός, nombril]. Hernie ombilicale formée par l'intestin.

ENTÉROMYIASE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et μυῖα, mouche]. Affection intestinale caractérisée par l'expulsion de larves de mouches développées dans le

canal intestinal, fait réellement observé quelquefois chez l'homme. V. LARVE.

ENTÉRO-PÉRISTOLE. s. f. [*entero-peristole*, de ἔντερον, intestin, περὶ, autour, et στέλλω, je resserre]. Étranglement des intestins, soit dans une tumeur herniaire, soit par leur passage à travers une ouverture accidentelle, etc.

ENTÉROPHLOGIE. s. f. [*enterophlogia*, de ἔντερον, intestin, et φλέγω, je brûle]. Inflammation des intestins.

ENTÉRO-PNEUMATOSE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et πνευμάτωσις, pneumatose]. Développement morbide d'une quantité considérable de gaz dans l'intestin.

ENTÉROPYRIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et πῦρ, fièvre]. Fièvre *entéro-mésentérique* (Alibert).

ENTÉRORRHAGIE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et ῥαγεῖν, faire éruption]. Hémorrhagie intestinale. V. MELÆNA et HÉMORRHOÏDES.

ENTÉRORRHAPHIE. s. f. [*enterorrhaphe*, de ἔντερον, intestin, et ῥαφὴ, suture, couture]. Suture des intestins, opération pratiquée pour maintenir en contact les lèvres d'une plaie faite à l'intestin.

ENTÉRORRHÉE. s. f. [de ἔντερον, intestin, et ῥεῖν, couler]. Diarrhée.

ENTÉRO-SARCOCÈLE. s. f. [*entero-sarcocele*, de ἔντερον, intestin, σὰρξ, chair, et κήλη, hernie]. Hernie intestinale compliquée de sarcocèle.

ENTÉROSCHÉOCÈLE. s. f. [*enteroscheocele*, de ἔντερον, intestin, ὀσχέον, le scrotum, et κήλη, hernie]. Hernie scrotale formée par l'intestin seul.

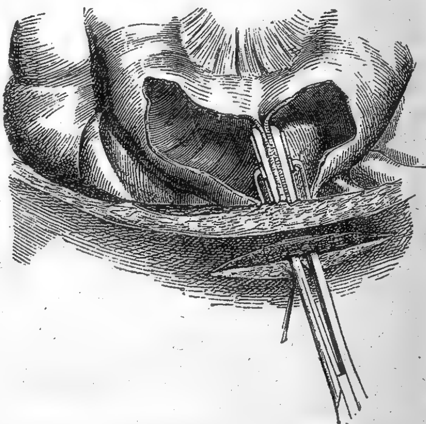
ENTÉROSE. s. f. [*enterosis*, de ἔντερον, intestin]. Ordre de maladies (Alibert) comprenant toutes celles qui ont leur siége dans les intestins. En vétérinaire, synonyme de *coliques rouges*.

ENTÉROSTÉNOSE. s. f. [de ἔντερον, intestin et στενὸς, étroit]. Rétrécissement de l'intestin.

ENTÉROTOME. s. m. [de ἔντερον, intestin, et τομὴ, section]. Ciseaux avec lesquels on peut, dans les ouvertures de cadavres, fendre rapidement le canal intestinal dans toute sa longueur (J. Cloquet). — Instrument que Dupuytren a imaginé pour la guérison des anus anormaux. Cet instrument (Fig. 154), destiné à saisir une grande longueur de chaque bout de l'intestin, à rapprocher, comprimer, enflammer, et enfin diviser toute l'étendue de la double cloison dont l'adossement forme l'éperon placé derrière l'ouverture fistuleuse, se compose de deux branches latérales et d'une vis de pression à plusieurs filets. Les branches ont 18 à 19 centimètres de longueur. L'une (qu'on peut appeler la branche mâle, parce qu'elle est reçue dans l'autre) est formée d'une lame longue de 11 centimètres, large de plus de 7 millimètres, et de 1 millimètre d'épaisseur sur son tranchant. Celui-ci est ondulé, et son extrémité libre se termine par un renflement sphéroïde. A l'union de cette lame avec le manche est une mortaise de quelques lignes d'étendue derrière laquelle est le manche lui-même, qui a 5 à 8 centimètres de longueur, et qui est fendu dans presque toute son étendue par une autre mortaise large de 9 millimètres. La branche femelle est un peu moins longue. Elle présente sur un de ses côtés une gouttière dont les bords, d'épaisseur et de largeur égales à celles de la lame de la branche mâle, sont séparés par un intervalle destiné à recevoir et à loger complétement celle-ci. Le fond de cette gouttière est creusé d'ondulations dont les saillies et les enfoncements correspondent aux enfoncements et aux saillies du bord ondulé de l'autre branche ; et à son extrémité est une cavité destinée à recevoir le bouton qui termine cette dernière. A l'union de la gouttière avec le manche existe un pivot tournant, qui doit être reçu dans la mortaise de la branche mâle ; enfin vient le manche lui-même, qui est percé, à son extrémité, d'un trou taraudé, destiné à recevoir la vis de pression. Celle-ci est longue de 4 centimètres, et terminée par une plaque ou pavillon ovalaire. Passée dans la longue mortaise de la branche mâle, et ensuite dans le trou de la branche femelle, elle sert à rapprocher à volonté les lames de l'instrument. — En vétérinaire, *entérotome électrique* (Brogniez), instrument composé d'une tige métallique creuse, du diamètre d'une petite plume à écrire, qu'on implante d'un seul coup dans le flanc du cheval dont on veut ponctionner l'intestin. Cet entérotome a deux prolongements qui se déploient à angle droit pour le maintenir en place. Formé par la réunion de métaux de nature différente, il est destiné à produire des effets électriques qui favorisent la défécation.


Fig. 154.

ENTÉROTOMIE. s. f. [*enterotomia*]. Dissection des intestins. — Division des parois d'une anse intestinale, à l'effet d'évacuer les matières qui y sont retenues ; mais on entend le plus ordinairement par là l'opération pratiquée sur les deux bouts de l'intestin pour détruire un anus anormal et rétablir le cours naturel des matières stercorales. L'obstacle principal à la guérison


Fig. 155.

des anus contre nature consistant dans la saillie que forme l'éperon résultant de l'adossement des deux portions de l'intestin accolées l'une à l'autre derrière l'ouverture fistuleuse, Dupuytren imagina de rapprocher, de comprimer, d'enflammer, et de diviser, par l'action d'un instrument particulier, cette double cloison : il inventa son *entérotome* (V. ce mot). Pour procéder à l'application de son instrument, on introduit une des branches dans un des bouts de l'intestin, en

la dirigeant à l'aide du doigt indicateur placé dans l'ouverture : cette première branche est alors confiée à un aide, pendant qu'on introduit de même la seconde branche. Ensuite on les réunit et on les articule à la manière du forceps, en engageant le tenon de l'une dans la mortaise de l'autre. Par le rapprochement graduel des branches, l'intestin se trouve pincé avec plus ou moins de force, et l'on fixe l'instrument au degré nécessaire par le moyen de la vis de pression. La portion des parois intestinales ainsi entraînée par la branche mâle au fond de la gouttière de la branche femelle est frappée de mort sans être divisée immédiatement; au bout de quelques jours l'instrument devient saillant et mobile, à raison du commencement de séparation qui s'opère dans les tuniques intestinales; vers le huitième jour, il s'échappe tout à fait et tombe, entraînant avec lui une bande de paroi de l'intestin. Pendant que cette séparation s'opère, il s'établit une inflammation adhésive entre les surfaces séreuses en contact; et la perte de substance opérée sur la double cloison rend libre la communication entre les deux portions de l'intestin; il ne reste plus qu'à cicatriser l'anus anormal. (Fig. 155.) — En vétérinaire, ponction de l'intestin des solipèdes dans le cas de pneumatose et dans l'indigestion compliquée par la présence de gaz. On ne la pratique pas chez les ruminants, pour lesquels la ponction du rumen est suffisante et moins dangereuse. Ordinairement on fait la ponction dans le flanc droit; l'instrument atteint l'axe du cæcum ou la courbure pelvienne du côlon. V. PONCTION.

ENTÉROZOAIRE. adj. et s. m. [de ἔντερον, intestin, et ζῶον, animal]. S'est dit des helminthes et des larves qui ne vivent que dans l'intestin de certains animaux.

ENTERREMENT. s. m. — *Enterrement prématuré.* V. INHUMATION.

ENTHLASIE. s. f. [de ἐν, dans, et θλάω, je brise; it. *entlasi*]. Fracture du crâne avec dépression d'une portion osseuse.

ENTIER, IÈRE. adj. En terme de manége, *cheval entier*, celui qui refuse de tourner; il peut être *entier à une main* ou *aux deux mains.* — En botanique, *entier* se dit des feuilles des pétales dont la circonférence n'est ni incisée ni dentelée.

ENTITÉ. s. f. [dérivé du latin *ens*; all. *Entität*, angl. *entity*, esp. *entitad*]. Terme technique de l'ancienne école, qui exprime l'être ou l'essence de quelque chose. On disait, par exemple, dans le langage scolastique, l'*entité* d'un individu, pour indiquer ce qui constitue essentiellement son *être*. Ce mot est quelquefois employé en médecine. — *Entité morbide.* Dans une acception métaphysique, qualité qui, indépendante de la dynamique même du corps vivant, constitue une maladie. V. ONTOLOGIE.

ENTOMOLÉINE. s. f. La *chitine*. V. ce mot.

ENTOMOLOGIE. s. f. [*entomologia*, de ἔντομον, insecte, et λόγος, discours]. Partie de la zoologie qui traite des insectes.

ENTOMOZOAIRES. s. m. pl. (de Blainville). Embranchement qui répond aux *Insectes* et aux *Vers* de Linné, aux *Annelés* (V. ce mot) de Lamarck.

ENTONNOIR. s. m. [all. *Trichter*, angl. *funnel*, it. *infundibulo*, esp. *embudo*]. En anatomie, *entonnoir* (*infundibulum*), prolongement conique de la base du troisième ventricule du cerveau, dont la partie la plus profonde répond à la tige pituitaire, et qui était regardée par les anciens comme un canal par lequel la sérosité des ventricules du cerveau tombait dans les fosses nasales. — On appelle aussi *entonnoir* (*scyphus*), une petite cavité conique que l'on observe au sommet du noyau commun qui forme le centre du limaçon, dans l'oreille interne. — *Entonnoirs des reins.* Les calices. V. ANUS *contre nature.* — En botanique, *corolle en entonnoir*, synonyme de *corolle infundibuliforme*. V. ce dernier mot.

ENTOPARASITE. adj. et s. m. Parasites végétaux et animaux qui vivent dans les cavités du corps ou dans l'épaisseur des tissus et non à la surface de la peau.

ENTOPHYTE. adj. et s. m. [de ἐντὸς, dedans, et φυτὸν, plante]. Qui se développe dans le tissu des végétaux vivants. Link a donné ce nom à une sous-famille de champignons, les urédinées; genres : *Uredo*, *Œcidium*, *Puccinia*, etc. On s'est servi du mot *entophytes* pour désigner les plantes croissant dans l'intérieur du corps des animaux, de l'intestin en particulier. Les algues du genre *Enterobryus*, par exemple, sont de véritables *entophytes*, au même titre que les tænias sont des *entozoaires;* c'est-à-dire qu'elles ne peuvent vivre que dans l'intestin. Il y a plusieurs cryptogames parasites qui sont aussi bien *ectophytes* qu'*entophytes :* tels sont le champignon du muguet, l'algue du ferment, le *Lepthothrix buccalis*, Ch. R., etc. Ce qui précède s'applique également au mot *ectophyte* (ἐκτὸς, dehors). On connaît quelques exemples plus ou moins exacts de plantes *ectophytes :* tels sont les *champignons* de la *teigne*, de l'*herpès tonsurant*, du *pytiriasis*, etc.; mais le cryptogame du muguet, celui de la muscardine et autres, sont *ento* et *ectophytes* tout à la fois. De plus, beaucoup de végétaux parasites des plantes sont dans ce cas. Il serait inutile de discuter la valeur des expressions suivantes, proposées pour désigner de prétendus groupes de plantes, et bonnes seulement à employer dans le discours comme épithètes ou synonymes : ce sont les mots *dermophytes* (δέρμα, peau, φυτὸν, plante), *mycodermes* (μύκης, champignon, δέρμα, derme), *aphthaphytes* (ἄφθαι, aphthes, φυτὸν, plante), *entomophytes* (ἔντομον, insecte, φυτὸν, plante), *entomomycètes* (ἔντομον, insecte, μύκης, ητος, champignon). Le mot *épiphyte* (ἐπὶ, sur, φυτὸν, plante) a été créé par Link pour désigner les plantes parasites d'autres plantes, et est quelquefois appliqué à l'ensemble des végétaux parasites des animaux. Il a aussi été employé par quelques auteurs pour indiquer les cryptogames croissant seulement à la surface du corps, par opposition à *entophyte* et comme synonyme d'*ectophyte*. Il a en effet ces deux significations, et c'est en cela qu'il pèche. L'expression *phytoparasite* (φυτὸν, plante, παράσιτος, parasite), n'a rien, en brièveté ni en précision, qui puisse la faire préférer à celle de *végétaux* ou *plantes parasites* (*vegetabilia parasitica*), anciennement employée. Bien que créée pour désigner les cryptogames parasites des animaux, elle s'applique également à toutes les plantes parasites des végétaux.

ENTOPTIQUE. adj. [de ἐντὸς, dedans, et *optique*]. S'est dit des phénomènes relatifs à la vision qui s'observent dans l'intérieur de l'œil, les paupières étant fermées. V. PHOSPHÈNE.

ENTORSE. s. f. [de *intortus*, tordu, de *in*, et *torquere; distorsio*, διάστρεμμα, all. *Verrenkung*, angl. *sprain*, it. *stortilatura*, esp. *torcedura*]. Tiraillement violent des parties molles et des ligaments qui envi-

ronnent une articulation ginglymoïdale : il peut être porté jusqu'à la déchirure d'un des ligaments latéraux. Toujours due à l'action d'une cause qui tend à faire exécuter à l'articulation un mouvement forcé ou un mouvement auquel ne se prêtent pas la disposition des surfaces articulaires et celle des appareils ligamenteux qui les assujettissent, l'entorse est accompagnée de douleurs vives, de gonflement, d'ecchymose. Les répercussifs, tels que l'eau froide, pure, ou avec addition de 8 grammes d'acétate de plomb liquide par pinte, employés aussitôt après l'accident, s'opposent souvent au développement de l'engorgement inflammatoire, mais il faut que cette immersion de la partie malade soit continuée pendant plusieurs heures, et que l'eau soit renouvelée à mesure qu'elle s'échauffe. Tandis que l'entorse, traitée par ces moyens, exige le plus habituellement un mois, six semaines ou plus de repos forcé, s'il n'en résulte pas même une ankylose incomplète, elle guérit au contraire avec une remarquable rapidité, pour ne pas dire instantanément, lorsqu'elle est traitée par les procédés de réduction immédiate. Tout ceci, bien entendu, ne s'applique qu'à l'entorse simple, c'est-à-dire sans déchirure des ligaments, ni fracture. Le malade, étant assis, tient la jambe blessée étendue (on suppose une entorse du pied, la plus commune de toutes), la plante du pied appuyée sur le genou de l'opérateur. Il est préférable qu'elle y soit fixée par les mains d'un aide. Si l'opérateur agit sur le pied droit, il embrasse le talon dans la paume de sa main gauche, le bascule de bas en haut et d'arrière en avant, exerçant de la sorte une forte traction sur le tendon d'Achille. Le pouce de la main gauche s'étend autant que possible sur tout le gonflement tibio-tarsien, en cherchant à amener derrière la malléole externe tous les tissus qui en sont le siége. Il procède ainsi en maintenant la même position du membre et du talon jusqu'à ce qu'il ait ramené à sa forme naturelle l'articulation qui primitivement était tuméfiée. Le gonflement dissipé sous l'influence de cette forte pression dirigée du bord externe au bord postérieur de la malléole externe, le pouce de la main gauche exerce encore des pressions moins puissantes pour terminer l'opération et rendre au pied, sur sa face externe, sa forme naturelle. Abandonnant cette traction sur le talon, en le maintenant toutefois dans la main gauche, l'opérateur exerce de la main droite, sur la face dorsale du pied entorsé, de fortes pressions qui, dirigées de son extrémité inférieure à la supérieure, contournent l'articulation d'avant en arrière et obliquement de chaque côté. Le pied, par cette manœuvre, retrouve sa forme primitive, et les douleurs déterminées par les différentes pressions cessent à mesure qu'on les exerce. Le malade peut aussitôt se chausser et marcher. Aucun appareil absolument n'est nécessaire, et le blessé reprend ses occupations le lendemain ou le surlendemain. Par ce procédé, on obtient en quelques minutes la disparition de l'engorgement des tissus qui ne laisse après lui, le plus souvent, aucune trace. S'il reste un peu de tuméfaction, elle disparaît en très-peu de jours. Il en est de même de la douleur, qui se dissipe habituellement en trois ou quatre jours. L'empâtement subsiste plus longtemps dans les entorses datant de quinze jours, de trois ou six semaines; mais en aucun cas, ni la douleur ni l'empâtement ne persistent au point d'empêcher la marche. Dans tous les cas, au contraire, il faut faire marcher les malades aussitôt après ces manipulations; car, quelle qu'ait pu être l'étendue ou la gravité de l'épanchement, elles ne sont jamais suivies d'accidents inflammatoires (Lebatard).

ENTOZOAIRES. s. m. pl. [de ἐντός, au dedans, et ζῶον, animal; all. *Entozoen*, it. *entozoari*, esp. *entozoarios*]. Vers qui vivent dans l'intérieur du corps de l'homme ou des autres espèces animales (Rudolphi); non-seulement les *vers intestinaux*, mais aussi tous ceux que l'on trouve dans les tissus et les fluides organiques et dans quelque partie que ce soit du corps animal. Les entozoaires rencontrés jusqu'à ce jour dans le corps de l'homme sont, parmi les HELMINTHES NÉMATOÏDES (V. ce mot) : 1° la *filaire de Médine* (*Filaria medinensis*, G.), dans le tissu cellulaire; 2° *Filaria bronchialis*, Rud., dans les ganglions bronchiques; 3° *Filaria oculi humani*, Nordmann, dans le cristallin; 4° *Trichocephalus dispar*, Rud., dans le cæcum; 5° *Spiroptera hominis*, Rud., dans la vessie urinaire; 6° le *strongle géant* (*Strongylus gigas*, R.), dans les reins; 7° l'*ascaride lombricoïde* (*Ascaris lombricoides*, L.), dans l'intestin grêle; 8° l'*Ascaris alata*, Bettingham, dans l'intestin grêle; 9° l'*oxyure vermiculaire* (*Oxyurus vermicularis*, Rud.), dans le rectum; 10° *Ancylostomum duodenale*, Dulimi, dans l'intestin grêle; 11° *Trichina spiralis*, Owen, dans les muscles. Parmi les ACANTHOTHÈQUES : 12° *Pentastomum constrictum*, Sieb., dans l'intestin grêle et le foie, en Égypte. Parmi les TURBELLARIÉS TRÉMATODES : 13° *Tetrastomum renale*, Delle Chiaje, dans le rein; 14° *Douve du foie* (*Distoma hepaticum*, Abil.), dans les conduits biliaires; 15° *Distoma lanceolatum*, Melhis, dans les mêmes régions; 16° *Distoma oculi humani*, Gesch., dans le cristallin; 17° *Distoma heterophyes*, Siebold, dans l'intestin grêle, en Égypte; 18° *Distoma hæmatobium*, Bilharz, dans la veine porte, en Égypte; 19° *Polystoma* (*Hexathyridium*) *pinguicola*, Zeder, dans l'ovaire; 20° *Polystoma* (*Hexathyridium*) *venarum*, Zeder, dans la veine tibiale : ces deux dernières espèces sont douteuses; 21° *Monostoma lentis*, Gescheidt, dans le cristallin. Parmi les CESTOÏDES : 22° le *bothriocéphale* (*Bothriocephalus latus*, Bremser), dans l'intestin grêle; 23° le *ver solitaire* ou *tænia* (*T. solium*, L.), dans l'intestin grêle; 24° *Tænia nana*, Siebold, dans l'intestin grêle et le foie, en Égypte; 25° le *cysticerque* (*Cysticercus cellulosæ*, R.), dans tous les tissus; 26° *Cysticercus visceralis*, R., espèce douteuse des viscères; 27° *Echinococcus hominis*, Rudolphi, dans les kystes du foie, de l'ovaire, etc., confondu souvent avec l'*Echinococcus veterinorum*, Rud.; il a aussi été appelé *Echinococcus polymorphus*, Diesing. V. HELMINTHE et DÉMODEX.

ENTRAILLES. s. f. pl. [all. *Eingeweide*, angl. *entrails*, it. *viscere*, esp. *entraños*]. Nom vulgairement donné aux viscères abdominaux.

ENTRAÎNEMENT. s. m. [de l'angl. *to train*, dresser]. Mode d'éducation spécial au cheval de course, qui ne peut courir sans être entraîné. La pratique principale de l'entraînement consiste dans des courses suivies de soins qui ont pour but de débarrasser le cheval de son superflu et de lui apprendre à courir. L'emploi des purgatifs paraît indispensable au succès de l'opération. — C'est par une sorte de préparation analogue à l'entraînement qu'on dispose les boxeurs, les coureurs, à soutenir les violents efforts qu'ils doivent faire. Dans l'antiquité, le régime des athlètes n'était pas non plus sans analogie avec la pratique de l'entraînement. V. ORGANOPLASTIE.

ENTRAVES. s. f. pl. [de *in*, en, et *trabes*, poutre;

all. *Spannstricke*]. En chirurgie vétérinaire, liens usités à l'effet d'abattre les animaux et de les fixer pour les opérations, ou de les empêcher de fuir du pâturage.

ENTRAVON. s. m. Variété d'entraves.

ENTRECOUPÉ, ÉE. adj. Se dit d'un acte normal ou pathologique dont la régularité est de temps en temps interrompue : *respiration, toux, voix entrecoupée.* V. POUSSE.

ENTRECROISEMENT. s. m. En anatomie, passage réciproque des fibres en général, des tubes nerveux en particulier, d'un côté du plan médian du corps ou d'un organe à l'autre. L'entrecroisement des tubes nerveux conducteurs de la motricité se fait en grande partie au niveau même des pyramides antérieures du bulbe rachidien ; mais quelques-uns s'entrecroisent au-dessous. La plupart des tubes sensitifs venus du tronc et des membres s'entrecroisent dans la moelle épinière, et cela presque à l'endroit même où ils pénètrent dans cet organe. Quelques-uns, en petit nombre, vont faire leur entrecroisement à une certaine distance au-dessus de l'endroit de l'introduction dans la moelle, c'est-à-dire plus près de l'encéphale ; d'autres, au contraire, probablement plus nombreux, descendent dans la moelle et vont s'entrecroiser au-dessous du point d'entrée dans cet organe. S'il y a des tubes sensitifs venus du tronc et des membres qui s'entrecroisent dans l'encéphale, ils sont en nombre extrêmement petit. Si des altérations surviennent dans une partie quelconque d'une moitié latérale de l'encéphale, la paralysie, s'il en existe, sera dans le côté du corps opposé à celui de l'altération. Si une altération occupe toute une moitié latérale de la moelle épinière, il y aura paralysie des deux côtés du corps. Si l'altération occupe une portion limitée, mais toute l'étendue transversale d'une moitié latérale de la moelle épinière, la paralysie n'existera pas dans le côté correspondant du corps, mais bien dans le côté opposé, dans les parties qui reçoivent leurs nerfs au-dessous du siége de l'altération (Brown-Séquard).

ENTRÉE. s. f. — *Entrée de l'air dans les veines.* V. AERHÉMOTOXIE.

ENTRE-FESSES. s. m. [le *cordon*, la *braie*, l'*entre-deux*, l'*entre-fesson*]. Maniement impair ou simple, particulier à la vache. Il est situé entre les fesses et immédiatement en arrière du pis. Son éloignement de la vulve a été indiqué par Bardonnet des Martels d'une manière absolue ; mais il est évident que cette mesure doit varier suivant la taille de l'animal et le développement plus ou moins considérable de l'amas graisseux qui peut remonter plus ou moins haut entre les fesses. La forme de cet amas graisseux est celle d'une masse oblongue, placée transversalement de la face interne d'une cuisse à celle du côté opposé. Son épaisseur est plus grande en avant, où il repose directement sur la partie postérieure du pis, qu'en arrière, où il diminue peu à peu, et semble disparaître en se confondant avec le tissu cellulaire plus ou moins graisseux qui s'étend jusqu'à la commissure inférieure de la vulve. A la base de ce maniement, et de chaque côté, on trouve de gros ganglions lymphatiques, l'artère et la veine mammaires.

ENTRE-FESSON. s. m. Nom vulgaire de l'*intertrigo* (V. ce mot) du périnée et du sillon des fesses.

ENTRE-NOEUD. s. m. [*internodium*]. Chez les plantes à feuilles opposées ou verticillées, chacun des tronçons de la tige compris entre l'insertion de deux verticilles de feuilles ; chez les plantes à feuilles alternes, l'intervalle qui sépare deux feuilles ; chez les plantes à feuilles disposées en spirales rapprochées, il n'existe, à proprement parler, pas d'entre-nœud.

ENTRE-TAILLER (S'), ENTRE-COUPER (S'). v. réfl. [all. *sich streifen*, esp. *rozarse*]. Se dit d'un cheval qui se frappe les membres en marchant.

ENTROPION. s. m. [de ἐν, en dedans, et τρέπω, je tourne, *introversio palpebrarum*]. Renversement du bord libre des paupières vers le globe de l'œil; affection bornée quelquefois à la portion de ce bord qui avoisine la commissure externe.

ENTR'OUVERTURE. s. f. [all. *Schulterverrenkung*]. V. ÉCART.

ENTYPOSE. s. f. [*entyposis*, de ἐντύπωσις, empreinte]. La cavité glénoïde de l'omoplate, à cause de son peu de profondeur.

ÉNUCLÉATION. s. f. [*enucleatio*, de *enucleare*, ôter l'amande ou le noyau d'un fruit, de *e*, hors, et *nucleus*, noyau ; all. *Ausschälung*, it. *enucleazione*, esp. *enucleacion*]. Mode particulier d'extirpation qui consiste à faire une incision sur une tumeur, et à la faire sortir à travers la plaie, à peu près comme un noyau qu'on chasse en pressant un fruit (Percy). Elle n'est praticable que pour des tumeurs circonscrites, très-mobiles, entourées d'un tissu lamineux, lâche et abondant. V. ENKYSTEMENT.

ÉNURÉSIE. s. f. [*enuresis*, de ἐν, en, et οὐρεῖν, uriner ; all. *Enuresis*]. Écoulement involontaire d'urine, *incontinence des urines*. Chez les enfants on en a distingué trois espèces. 1° Ceux qui sont paresseux de se lever aux premiers avertissements ; 2° ceux qui dorment si profondément que la sensation qui précède l'envie d'uriner n'est point assez forte pour les éveiller ; 3° ceux qui, sentant qu'ils ont envie d'uriner, rêvent pisser dans un pot de chambre, contre un mur, ou tout autre lieu, et pissent effectivement; ceux-là ne sont pas en grand nombre, ou du moins il ne leur arrive pas souvent de faire de pareils rêves. Les deux premières espèces peuvent devenir persistantes et constituer une véritable infirmité. On traite efficacement cette incontinence à l'aide de pilules contenant chacune 1 centigramme de poudre de belladone et un demi-centigramme d'extrait de la même plante. La première semaine, on fait prendre une de ces pilules tous les soirs ; la seconde semaine, deux, et ainsi de suite, jusqu'à cessation de la maladie ; après quoi, on revient à une seule pilule tous les soirs. Il est indispensable de continuer le traitement pendant un certain temps après la guérison, afin de prévenir une récidive.

ENVAHISSEMENT. s. m. De la multiplication exagérée des éléments anatomiques résulte la *substitution* des éléments nés en excès aux éléments normaux contigus qui s'atrophient et disparaissent. De là provient l'*envahissement* du tissu d'un organe par celui d'un autre organe, qui, d'après cela, semble détruire, ronger ou éroder le premier. A l'état normal, c'est l'élément qui, à un moment donné, naît avec le plus de rapidité, qui comprime, atrophie les éléments voisins et se substitue à eux. Tel est le cas de la substance osseuse qui, durant l'accroissement du squelette, envahit celle du cartilage, tandis que celle-ci, naissant sous le périoste, comprime ce dernier et détermine la disparition de ses éléments, dont elle prend

la place, et qu'à leur tour, les fibres lamineuses du périoste sont engendrées à la face opposée. Le phénomène a lieu ainsi à cette période de la vie parce qu'alors les éléments de l'os et du cartilage naissent plus facilement et plus vite qu'à une période plus avancée. Mais, par la suite, on peut voir dans des conditions morbides les fibres lamineuses des tumeurs du périoste même, les myéloplaxes, etc., atteintes d'hypergenèse, comprimer à leur tour les éléments osseux, en gêner la nutrition, en déterminer l'atrophie et éroder ainsi les os dont elles prennent la place. C'est aussi : 1° à la production progressive de matière amorphe finement granuleuse entre les éléments des tissus voisins ou à leur place, à mesure qu'ils s'atrophient et disparaissent; 2° à la genèse de noyaux dans cette matière amorphe, avec segmentation de celle-ci autour de ces derniers (d'où résulte la génération de cellules épithéliales), qu'on a donné le nom d'*infiltration* des éléments d'épithéliums dans la profondeur des tissus. Ces deux phénomènes élémentaires sont aussi la cause qui fait que les tumeurs épidermiques ou les tumeurs d'origine glandulaire, ulcérées, envahissent les tissus voisins ou sous-jacents. C'est là le *mécanisme*, le mode physiologique d'après lequel a lieu cet *envahissement* si fatal qu'on a cherché à expliquer par un si grand nombre de causes différentes des propriétés inhérentes à la substance organisée, lorsque cependant l'envahissement n'est que le résultat d'une perturbation de ces qualités naturelles. Dans les points où deux et même trois ou quatre noyaux se trouvent plus rapprochés qu'ailleurs, il est assez commun de voir qu'il ne se forme pas de sillon entre chacun d'eux, mais seulement autour d'eux tous comme centre. Il en résulte alors des cellules à deux ou plusieurs noyaux, généralement plus grandes que les autres. Il peut, du reste, se faire que ce phénomène ait lieu sans que les noyaux se touchent, c'est-à-dire que la scission embrasse deux noyaux écartés l'un de l'autre, d'où résulte une grande cellule à deux noyaux, parce qu'il ne s'est pas produit de sillon entre ceux-ci. La connaissance de ces phénomènes physiologiques pouvait seule rendre compte de l'existence des cellules épithéliales et autres à deux, trois ou quatre noyaux, etc., telles qu'on en trouve dans les bassinets, le foie, le pancréas, etc. Elle seule pouvait faire juger ce que ces cellules représentent aux points de vue normal et pathologique par rapport aux cellules pourvues d'un seul noyau. Bien que cette production de cellules à plusieurs noyaux à côté de celles qui n'en possèdent qu'un soit plus fréquente à l'état morbide que dans les organes sains, leur mode de naissance par segmentation de la matière amorphe interposée aux noyaux, ayant lieu accidentellement autour de plusieurs de ceux-ci, et non autour d'un seul, prouve en outre que les cellules qui ont des noyaux multiples ne sont point pour cela seul des éléments hétéromorphes, lors même qu'on les observe dans des tumeurs. La segmentation de la matière amorphe autour de chaque noyau comme centre chemine ainsi, de la superficie vers la profondeur, à mesure que les cellules de la surface se délimitent et s'isolent mieux, ou même se détachent et tombent par desquamation. De là résulte le phénomène d'ulcération, d'augmentation de profondeur d'un ulcère des téguments, tandis qu'au-dessous de lui naît et s'avance au sein des tissus sous-jacents la substance amorphe, avec les noyaux qui se produisent par genèse dans son épaisseur, et autour desquels se continue peu à peu la segmentation. La plaie envahit de la sorte les tissus sains sans jamais former de tumeurs, ou après avoir eu pour point de départ quelque tumeur épithéliale ou glandulaire. V. ÉROSION.

ENVELOPPE. s. f. — *Enveloppes de l'embryon des plantes* et *de la graine*. V. EMBRYON et GRAINE. — *Enveloppes florales* [*integumenta floralia*]. Le calice et la corolle, ou périanthe (V. ces mots). — *Enveloppes du testicule*. Le scrotum, le dartos et le crémaster (V. ces mots). — *Enveloppes du fœtus*. Le chorion et l'amnios (V. ces mots).

ENVIE. s. f. [all. *Gelüst*, *Muttermal*]. Terme vulgaire qui a plusieurs acceptions différentes. Il désigne tantôt les dépravations de l'appétit qui constituent le *pica*, et qu'on observe surtout chez les femmes enceintes; tantôt de petites portions de peau (*reduviæ*) qui se détachent autour des ongles, et causent une assez vive douleur quand on les arrache; tantôt enfin des taches (*nævi*) que les enfants apportent en naissant, et auxquelles on s'imagine trouver de la ressemblance avec certains objets que la mère a désirés pendant sa grossesse. Ces taches résultent quelquefois d'un excès local de la matière colorante, et peuvent être appelées *mélaniennes*, à cause de leur teinte intermédiaire entre la couleur normale et le noir. Ailleurs, elles sont dues à la présence, dans une portion de la peau, d'artérioles et surtout de veinules capillaires, plus nombreuses, moins petites, ou disposées autrement que dans l'état normal, et l'on peut alors les nommer *taches sanguines*, parce qu'elles sont rouges, rosées, violacées ou bleuâtres. V. DÉSIR, ÉRECTILE et NÆVUS.

ENZOOTIE. s. f. [de ἐν, dans, ζῶον, animal]. Toute maladie qui règne constamment, ou à certaines époques périodiques, sur une ou plusieurs espèces d'animaux dans une contrée. Ce mot répond à *endémie*.

ENZOOTIQUE. adj. Qui a les caractères de l'enzootie.

ÉOLIPYLE. s. m. [de Αἴολος, Éole, et πύλα, porte]. Instrument de physique et de chimie consistant en une sphère creuse pourvue d'un tube à mince ouverture. On remplit la sphère d'alcool, et, en la chauffant, la vapeur qui sort avec force, étant enflammée, et dirigée sur un corps quelconque, cause une grande élévation de température, à la manière du chalumeau.

ÉPACMASTIQUE. adj. V. ACMASTIQUE.

ÉPACRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, réunies aux éricacées.

ÉPACTAL, ALE. adj. [de ἔπακτος, mis sur, de ἐπί, sur, et ἄγειν, conduire]. — *Os épactal*. L'os wormien triangulaire qui remplace parfois l'angle supérieur de l'occipital. — *Os épactaux*. Nom commun des os wormiens.

ÉPAIS, AISSE. adj. [*crassus*]. Se dit des feuilles, etc., dont l'épaisseur est plus grande qu'à l'ordinaire. Ex.: *Sedum, Aloès*.

ÉPAISSI, IE. adj. [*incrassatus*]. Se dit du pédoncule des plantes renflées à leur extrémité.

ÉPANCHEMENT. s. m. [*effusio*, ἐκχύμωσις, all. *Ergiessung*, angl. *effusion*]. Effusion ou extravasation d'un liquide dans quelque partie du corps qui n'est pas destinée à le contenir : tels sont les épanchements de sang à la suite d'une blessure ou de la rupture d'un vaisseau. Par suite de notions imparfaites sur ce qui cause l'épanchement d'un liquide hors de ses réservoirs dans un autre, on a étendu le sens du mot *épanchement* jusqu'à lui faire exprimer l'excès de *sécrétion* d'un

liquide dans une cavité naturelle, comme de la sérosité dans diverses séreuses, avec ou sans production de globules de pus dans ce liquide. L'épanchement de sérosité dans le thorax constitue l'*hydrothorax*, et, dans l'abdomen, l'*ascite*. V. HYDROPISIE.

ÉPANOUISSEMENT. s. m. En anatomie, *épanouissement des vaisseaux, des fibres tendineuses, des nerfs*, disposition anatomique qui résulte de la subdivision des premiers en plusieurs branches au même niveau ou à peu près, l'écartement des fibres et des tubes des derniers, lorsque, après avoir formé un seul faisceau ou cordon, ils se séparent en plusieurs filaments ou faisceaux plus petits. C'est dans ce sens qu'on dit d'un vaisseau, d'un nerf, etc., qu'il s'*épanouit* en plusieurs branches. V. ENTRECROISEMENT.

ÉPARS, ARSE. adj. [*sparsus*]. Se dit d'organes disposés sans ordre, ce qui le plus souvent n'a lieu qu'en apparence : les *feuilles éparses* sont en effet disposées en lignes spirales parfaitement régulières (*phyllotaxie*).

ÉPARVIN. s. m. [*suffrago*, all. *Spath*, angl. *spavin*, it. *spavenio*, esp. *esparavan*]. Périostose ou exostose qui survient, chez le cheval, à la partie latérale interne et supérieure du canon du membre postérieur (*éparvin calleux* ou *osseux*) ; ou flexion convulsive et précipitée du membre, au moment où il entre en action pour se mouvoir, sans qu'on aperçoive aucune grosseur (*éparvin sec*), et qui fait dire que l'animal *harpe* ou *trousse*. Dans le bœuf, tumeur qui occupe presque toute la partie latérale interne du jarret, et qui, d'abord molle, durcit avec le temps et devient comme plâtreuse. Le premier est grave en ce qu'il amène ordinairement une ankylose, mais, une fois celle-ci achevée, l'animal cesse souvent de boiter et peut reprendre son service, la boiterie étant d'autant plus prononcée que l'éparvin est plus petit.

ÉPAULE. s. f. [*scapula*, ὦμος, all. *Schulter*, angl. *shoulder*, it. *spalla*, esp. *espalda*]. Partie la plus élevée du bras chez l'homme, et de la jambe de devant chez les quadrupèdes. Les os qui concourent à en former la charpente osseuse sont l'omoplate, la tête de l'humérus et la clavicule, que de forts ligaments unissent entre eux. Ses muscles sont au nombre de six : les sus et sous-épineux, grand et petit ronds, sous-scapulaire et deltoïde.

ÉPEAUTRE. s. m. (L'Académie le fait masculin ; les livres d'économie rurale le font féminin.) [all. *Spelz*, angl. *spelt*, it. *spelda*, esp. *espelta*]. Section du genre *Froment* (*Triticum*), comprenant toutes les espèces dont la graine est enfermée par les enveloppes (V. GLUME). On en cultive trois espèces : le *grand épeautre* (*Triticum spelta*, L.) ; le *petit épeautre* (*Triticum monococcum*, L.) ; et l'*épeautre* ou *blé amidonnier* (*Triticum amyleum*, Seringe, ou *dicoccum*, Schrank).

ÉPENDYME. s. m. [*ependyma*, de ἐπὶ, sur, et ἔνδυμα, vêtement]. L'un des noms de la membrane des ventricules du cerveau et du canal central de la moelle épinière. Elle est fort mince, constituée par une substance amorphe striée ou parcourue de fibres lamineuses extrêmement déliées ; des capillaires assez nombreux rampent au-dessous d'elle plutôt que dans son épaisseur. Un épithélium la tapisse.

ÉPENDYMITE. s. f. Inflammation de l'épendyme ventriculaire ou spinal. Les hypertrophies, ou épaississements, avec ou sans hémorrhagie de l'épendyme, etc., décrites sous ce nom, ne sont pas toutes inflammatoires.

ÉPERLAN. s. m. [*Salmo eperlanus*, L., all. *Spierling*, angl. *smelt*, esp. *espirinque*]. Poisson de mer de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, constituant un aliment assez recherché.

ÉPERON. s. m. [*calcar*, all. *Sporn*, angl. *spur*, it. *sporne*, esp. *espuela*]. En anatomie, petite saillie formée, dans l'intérieur des artères, par leur membrane interne, au niveau de chacune de leurs divisions. Cet éperon saillant est placé du côté opposé au cœur, lorsque l'angle de division est aigu ; il est moins marqué et placé du côté du cœur, quand cet angle est obtus ; lorsque l'angle est droit, l'éperon est remplacé par une saillie circulaire égale dans toute la circonférence du vaisseau. — V. ANUS *contre nature* et ENTÉROTOME. — Étui corné et pointu supporté par une apophyse (mandrin ou cheville) du *canon* ou tarse chez quelques gallinacés. — Protubérance ou plaque cornée placée en arrière du boulet du bœuf et du cheval, qui est la trace d'un doigt non développé. Il tombe à terre à l'appui dans l'allure rapide des chevaux long-pointés. — En botanique, prolongement postérieur de la base du calice ou de la corolle de certaines fleurs.

ÉPERVIER. s. m. [*accipiter*, all. *Nasenbinde*]. Bandage destiné à maintenir un appareil appliqué sur le nez. C'est une petite pièce de linge triangulaire, percée vers les angles inférieurs de deux trous correspondant aux narines. Son angle supérieur présente une échancrure dont on fronce les bords, de manière à former une sorte de poche dans laquelle le nez est logé. A cet angle supérieur est fixée une bandelette de 30 centimètres de long et d'un demi-travers de doigt de large ; à la base de la pièce de linge est fixée, par le milieu de sa longueur, une autre bandelette de 3 mètres et demi de long. La bandelette de l'angle supérieur est conduite à la nuque en passant sur le sommet de la tête ; les chefs de l'autre bandelette sont dirigés vers le même point en passant au-dessous des oreilles, et fixés à la première avec une épingle. Les deux bouts entrecroisés sont ramenés sur la racine du nez, croisés de nouveau et reportés à l'occiput. On termine par un circulaire autour de la tête.

ÉPHÉLIDE. s. f. [*ephelis*, ἐφηλίς, de ἐπὶ, à cause de, et ἥλιος, soleil ; all. *Sommerfleck*, it. *lentigine*]. On n'a d'abord donné ce nom qu'aux *taches de rousseur* attribuées à l'action des rayons solaires sur les téguments, puis on l'a étendu à d'autres de nature fort différente. — *Éphélides lentiformes* ou *taches de rousseur*. Petites taches lenticulaires, non proéminentes, d'un jaune fauve, persistantes, qu'on observe plus particulièrement chez les individus à cheveux roux. Elles ne paraissent différer des taches mélaniennes (V. ENVIE) que par leur teinte moins foncée. — *Éphélides hépatiques* ou *taches hépatiques*. Elles sont irrégulières, indolentes ou prurigineuses, d'un jaune pâle ou brun ; elles se développent sans cause appréciable, particulièrement à la nuque, à la poitrine, sur les seins, rarement à la figure, si ce n'est chez les femmes enceintes. — *Éphélides scorbutiques* ou *taches scorbutiques*. Elles sont produites par le sang déposé dans le tissu cutané chez les individus affectés de scorbut. — *Éphélides* ou *taches ignéales*. Elles se développent à la partie interne des jambes et des cuisses, chez les femmes qui font usage de chaufferettes très-chaudes. V. ÉPIDERME et NÆVUS.

ÉPHÉMÈRE. adj. [*ephemerus*, de ἐφήμερος, de ἐπὶ, en, et ἡμέρα, jour : qui ne dure qu'un jour ; all. *Ephemär*, angl. *ephemeral*, it. *effimero*, esp. *efimero*]. Se

dit des fleurs qui s'épanouissent et se flétrissent en une même journée. — *Fièvre éphémère*. V. Fièvre.

ÉPHIALTE. s. m. [*ephialtes*, ἐφιάλτης, de ἐπὶ, sur, et ἰάλλω, jeter]. V. Cauchemar.

ÉPHIDROSE. s. f. [*ephidrosis*, ἐφίδρωσις, de ἐπὶ, sur, et ἱδρόω, je sue]. Sueur critique incomplète, ou sueur à la partie supérieure du corps.

ÉPHIPPION. s. m. [*ephippium*, de ἐφίππιον, selle]. Nom donné à la *selle turcique*, à cause de sa forme.

ÉPI. s. m. [*spica*, στάχυς, all. *Aehre*, angl. *ear*, it. *spiga*, esp. *espiga*]. Assemblage allongé de fleurs sessiles ou courtement pédicellées, attachées le long d'un axe commun, simple, ou non manifestement ramifié. Actuellement ce mot désigne une *inflorescence* du type indéfini, composé de fleurs rapprochées disposées le long d'un axe indéfini. Le développement et l'épanouissement des fleurs se font de bas en haut ou de l'extérieur vers le centre, représenté par le sommet de l'axe dont les fleurs sont de plus en plus petites, et qui n'en porte pas à son sommet (*Plantain, Typha, Hydropiper, Persicaire*). L'épi des céréales, vulgairement pris comme type de l'épi, est scientifiquement un *épi composé* ou *panicule spiciforme*. — En chirurgie, bandage qu'on désigne plus ordinairement par celui de *spica*. V. Spica.

ÉPIALE. adj. [ἠπίαλος, *quercera*]. S'est dit d'une fièvre continue et maligne dans laquelle le malade sentait à la fois de la chaleur et du froid.

ÉPIAN. s. m. V. Pian.

ÉPIBLASTE. s. m. [de ἐπὶ, sur, et βλαστὸς, germe; all. *Oberkeim*]. Appendice unguiforme qui garnit antérieurement le blaste, vers son milieu, dans certaines graminées, le recouvre quelquefois en entier, et semble n'en être qu'un prolongement (Cl. Richard).

ÉPIBLEMA. s. m. [ἐπίβλημα, surtout, de ἐπὶ, sur, et βάλλειν, jeter]. Variété d'épiderme des plantes formée de cellules aplaties, recouvrant principalement les racines, et en particulier celles qui sont pourvues de poils radiculaires, lesquels partent des cellules d'*épiblema*.

ÉPIBOTANIE. s. f. [de ἐπὶ, sur, et βοτάνη, herbe]. Synonyme, moins bon, d'*épiphytie*.

ÉPICANTHIS. s. f. [de ἐπὶ, sur, et κανθὸς, angle de l'œil]. Maladie de l'angle interne de l'œil produite par une trop grande laxité de la peau de la face aux deux côtés de la racine du nez. Il en résulte qu'aux deux angles internes de l'œil se forment des plis cutanés qui empêchent la vision directe et produisent le strabisme. L'*épicanthis* est *congénitale* ou *acquise*, *monoculaire* ou *double*. Le traitement est chirurgical ou médical, selon la cause. Pour l'épicanthis congénitale, on saisit sur le dos du nez un pli vertical de peau, suffisamment large pour faire disparaître la difformité, et on le retranche avec de forts ciseaux. Le traitement de l'épicanthis accidentelle est principalement celui de la cause qui l'a produite.

ÉPICARPE. s. m. [*epicarpium*, de ἐπὶ, sur, et καρπὸς, poignet, carpe]. Autrefois, *topiques* qu'on appliquait sur le poignet, sur le pouls, et auxquels on supposait une action fébrifuge: c'étaient des emplâtres, des onguents, des cataplasmes, composés d'ingrédients âcres et pénétrants: par exemple, d'ail, d'oignon, d'ellébore, de camphre, de thériaque, de poivre, de drogues aromatiques. — En botanique, *épicarpe* [ἐπὶ, sur, et καρπὸς, fruit; all. *Fruchtoberhaut*], l'épiderme du fruit. V. Fruit.

ÉPICAULE. adj. [de ἐπὶ, sur, et καυλὸς, tige]. Se dit des champignons et autres parasites qui vivent sur les tiges.

ÉPICAUME. s. m. [*epicauma*, ἐπίκαυμα, de ἐπὶ, sur, et καίω, je brûle]. Phlyctène sur la cornée, à laquelle succède une tache peu foncée, qui diminue encore à la longue, ou une ulcération plus ou moins profonde. V. Kératite.

ÉPICÉA. s. m. [*Abies excelsa*, Poir., *Pinus abies*, L.]. Arbre conifère aussi appelé *pesse* ou *faux sapin* des Alpes, Vosges et Pyrénées, à rameaux vertillicés, feuilles linéaires quadrangulaires pointues; écailles des cônes pleines, échancrées au sommet. Il donne la *poix de Bourgogne*, térébenthine épaisse et presque solide. V. Térébenthine.

ÉPICÉPHALE. s. m. Genre de monstres doubles hétéraliens. V. Épicome, dont ce terme est synonyme.

ÉPICÉRASTIQUE. adj. et s. m. [*epicerasticus*, de ἐπικεράννυμι, je tempère]. Se disait autrefois des substances émollientes rafraîchissantes, acidules, qu'on croyait propres à tempérer l'acrimonie des humeurs.

ÉPICHLORHYDRINE. s. f. Produit de l'action du gaz chlorhydrique sur la dichlorhydrine. Huile plus pesante que l'eau, limpide, d'odeur d'éther chlorhydrique ($C^6H^5ClO^2$). V. Tartroglygérique.

ÉPICHORION. s. m. [de ἐπὶ, sur, et χορίον, chorion]. La membrane caduque (Chaussier). V. Caduc.

ÉPICLINE. adj. [de ἐπὶ, sur, et κλίνη, lit; all. *oberständig*]. Les nectaires sont dits *épiclines* lorsqu'ils sont placés sur le réceptacle de la fleur (Mirbel).

ÉPICOLIQUE. adj. [*epicolicus*, de ἐπὶ, sur, et κῶλον, côlon]. — *Région épicolique*. Portion de la surface abdominale qui répond aux différentes parties du côlon.

ÉPICOME. s. m. [*epicomus*, de ἐπὶ, sur, et κόμη, chevelure]. Monstre qui a une tête accessoire, imparfaitement conformée, mais complète, insérée par son sommet sur le sommet de la tête principale (Isidore Geoffroy Saint-Hilaire).

ÉPICONDYLE. s. m. [*epicondylus*, de ἐπὶ, sur, et κόνδυλος, condyle; esp. *epicondilo*]. Tubérosité externe de l'extrémité cubitale de l'humérus, au-dessus de la petite tête de cet os, qu'il a appelée *condyle* (Chaussier).

ÉPICONDYLO-CUBITAL. V. Anconé.

ÉPICONDYLO-RADIAL. V. Supinateur (*court*).

ÉPICONDYLO-SUS-MÉTACARPIEN. V. Radial *externe* (*second*).

ÉPICONDYLO-SUS-PHALANGETTIEN COMMUN. V. Extenseur *commun des doigts*.

ÉPICONDYLO-SUS-PHALANGETTIEN DU PETIT DOIGT. V. Extenseur *propre du petit doigt*.

ÉPICOROLLIE. s. f. Groupe de plantes dicotylédonées monopétales épigynes, formant, dans la méthode de Jussieu, deux classes: 1° à anthères réunies, *synanthérie*; 2° à anthères distinctes, *chorisanthérie*.

ÉPICRÂNE. adj. [*epicranium*, de ἐπὶ, sur, et κρανίον, crâne; it. *epicranio*, esp. *epicraneo*]. Qui est situé sur le crâne. — Le *muscle épicrâne* est l'*occipito-frontal* (V. ce mot). — L'*aponévrose épicrâne* est celle de ce muscle.

ÉPICRÂNIEN, IENNE. adj. V. Épicrâne.

ÉPICRASE. s. f. [*epicrasis*, de ἐπικεράννυμι, je

tempère]. — *Cure par épicrase* (*ver epicrasin*). Mode de traitement par des remèdes altérants, auxquels les humoristes supposaient la propriété de corriger peu à peu les humeurs viciées.

ÉPICRISE. s. f. [de ἐπὶ, sur, et κρίσις, crise]. 1° Le jugement scientifique d'une maladie par rapport à l'origine, au développement, au caractère, au traitement et à l'issue; 2° phénomène isolé important qui survient après la crise qui la complète.

ÉPIDÈME. s. m. [de ἐπὶ, sur, et δέμα, lien]. Parties du squelette tégumentaire des articulés qui proviennent de la face interne de certaines de ses pièces, et font saillie à l'intérieur du corps. Les épidèmes ne dépendent que d'une seule pièce à la fois et sont simples par conséquent, ce qui les distingue des *apodèmes*. On les distingue en *épidèmes d'insertion*, qui sont de petites lamelles intérieures mobiles servant à des insertions musculaires, et en *épidèmes d'articulation* en forme d'osselets ou de tête de champignon, qui sont mobiles, solides et servent à l'articulation de certains organes. V. ÉPIMÈRE.

ÉPIDÉMICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est épidémique. — *Épidémicité de la fièvre typhoïde, de la fièvre puerpérale, du choléra*, etc. Manifestation épidémique de ces maladies par opposition aux cas isolés, rares ou sporadiques.

ÉPIDÉMIE. s. f. [*epidemia*, ἐπίδημια, de ἐπὶ, sur, et δῆμος, peuple; all. *Seuche*, *Epidemie*, angl. *epidemy*, it. et esp. *epidemia*]. Maladie qui attaque en même temps et dans le même lieu un grand nombre de personnes à la fois, et qui dépend d'une cause commune et générale survenue *accidentellement* : telle est l'altération de l'air, des aliments, etc.

Epidémie de Périnthe. Maladie qui régna épidémiquement à Périnthe en Thrace, et qui est décrite dans le sixième livre des *Épidémies* d'Hippocrate. Elle se présentait avec le caractère d'une toux, puis elle avait une intermission; ensuite elle récidivait, et s'accompagnait, dans la récidive, soit de nyctalopies, soit d'angines, soit d'impuissance paralytique dans les membres. Quelquefois elle venait s'enter sur une fièvre préexistante, et produisait des faiblesses ou des abcès dans les membres, ainsi que des dépôts dans les oreilles. C'est là qu'on trouve la première mention des paralysies qui surviennent à la suite des fièvres ou des angines.

ÉPIDÉMIOLOGIE. s. f. [de ἐπιδημία, épidémie, et λόγος, traité]. Recherches sur les causes et la nature des épidémies. L'épidémiologie est une part importante de l'histoire de la médecine, attendu que des maladies se sont éteintes, d'autres se sont transformées, d'autres enfin apparaissent nouvelles.

ÉPIDÉMIQUE. adj. [*epidemicus*, *epidemius*, ἐπιδήμιος, ἐπίδημος, angl. *epidemic*]. Se dit des maladies qui attaquent en même temps beaucoup d'individus d'un même pays, et qui, dépendant d'une cause commune et générale, mais *accidentelle*, répandue dans l'air, cessent avec cette cause.

ÉPIDERME. s. m. [*epidermis*, *cuticula*, ἐπιδερμὶς, de ἐπὶ, sur, et δέρμα peau; all. *Oberhaut*, angl. *epidermis*, it. *epidermide*, esp. *epidermis*]. Couche membraniforme, plus ou moins épaisse, qui couvre le derme et concourt avec lui à former la peau. La Figure 155 représente la face profonde de l'épiderme détaché de la peau de la main, après macération; vue à 30 diamètres. Elle montre les doubles rangées de dépressions où les papilles du derme étaient logées; on y voit aussi l'épithélium qui tapisse les conduits des *follicules sudorifères* (V. ce mot) dans leur trajet à travers la peau. Beaucoup d'auteurs considèrent à tort *épiderme* comme synonyme d'*épithélium* (V. ce mot) : l'épiderme est formé de cellules épithéliales, mais offre des caractères de consistance, etc., ainsi que de structure, que n'offre pas l'épithélium des muqueuses, des séreuses, etc. *Épithélium* est le terme générique; *épiderme* est un terme spécifique désignant l'épithélium spécial de la peau. Pour les autres membranes, on dit simplement : *épithélium de telle muqueuse, de telle séreuse*, et l'on n'a pas créé de terme spécial pour chacune comme pour la peau, parce que les différences extérieures et de structure, étant peu considérables de l'une à l'autre, ne l'ont pas exigé. Il ne faut donc pas dire qu'il y a de l'épiderme à la surface interne des vaisseaux, ce qui entraîne une idée erronée, mais un épithélium généralement mince, qui n'a pas les caractères de l'épiderme. Celui-ci a la structure suivante; on y trouve, de la profondeur à la surface : 1° Une couche unique de cellules épithéliales, polyédriques régulières, qui repose immédiatement sur la surface du derme, monte sur les papilles, redescend dans leurs interstices, et s'arrête circulairement autour de l'orifice des glandes et des follicules de la peau. Chez l'embryon, elle passe au-devant de l'orifice des glandes sudoripares, en s'enfonçant un peu dans sa profondeur; cela, jusque vers l'époque de la naissance. Elles sont colorées par de la mélanine dans les parties noires de la peau, et surtout chez les nègres. Cette couche répond à ce qu'on appelait le *pigment* ou la *couche pigmentaire* de la peau. 2° Une couche de cel-

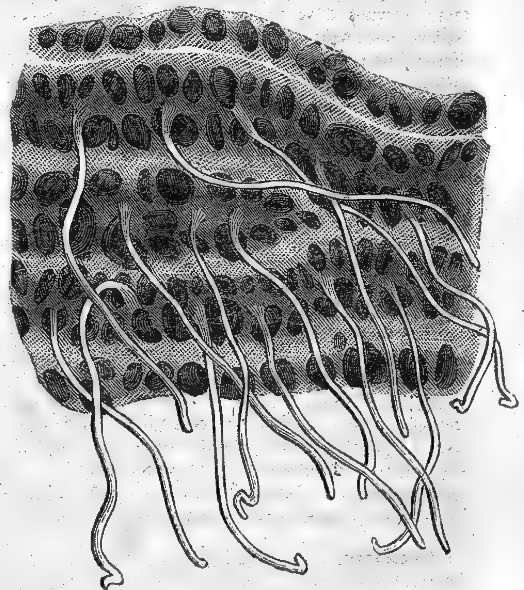


FIG 156.

lules épithéliales plus sphéroïdales, formée de plusieurs rangées de cellules confusément entassées. Cette couche est molle et répond à ce qu'on appelle *couche* ou *réseau muqueux de Malpighi*. 3° Une couche, soit plus,

soit moins épaisse que la précédente, formée de cellules lamelleuses, minces, généralement sans noyaux, adhérentes entre elles, constituant la *couche cornée* ou *épidermique* proprement dite de l'épiderme. Son épaisseur est considérable au talon, et, chez les individus à professions pénibles, aux mains. Son hypertrophie donne lieu aux *cors*, *durillons*, et aux *verrues*, quand en même temps les papilles sont hypertrophiées. *Cellules d'épiderme*. V. ÉPITHÉLIAL et ÉPITHÉLIUM. — *Épiderme des plantes*. Couche simple, double ou triple, d'utricules polygonaux, aplatis, à bords réguliers ou onduleux, à contenu ordinairement incolore, quelquefois coloré d'une manière homogène, couche qui tapisse la surface de tous les organes des plantes phanérogames, des fougères, des mousses et marchantia. La paroi des cellules qui est au contact de l'air est plus épaisse que les autres. L'épiderme sur les tiges des plantes vivaces est caduc; il est normalement interrompu par les *stomates;* il est tapissé souvent d'une substance homogène, la *cuticule*. V. ÉPIBLEMA.

ÉPIDERMIQUE. adj. [*epidermicus*]. Qui a rapport ou qui appartient à l'épiderme. — *Globes épidermiques*. Corps sphéroïdaux cylindroïdes, polyédriques, etc., qu'on trouve en quantité plus ou moins considérable dans les tumeurs épithéliales de la peau, des ganglions et des muqueuses. Ils ont depuis quelques centièmes de millimètre jusqu'à 2/3 de millimètre de diamètre, surtout si plusieurs sont réunis ensemble. Ils sont formés généralement d'une masse centrale constituée par une matière amorphe granuleuse; celle-ci est entourée de plusieurs couches de cellules épithéliales pavimenteuses, imbriquées comme les écailles d'un bulbe, quelquefois réellement soudées, généralement fort grandes, plus ou moins granuleuses; étant ou non pourvues d'un noyau ovoïde. Plusieurs globes épidermiques sont quelquefois réunis ensemble et entourés d'une autre couche commune de cellules épithéliales; alors ils forment des grains blanchâtres, visibles à l'œil nu. On en trouve quelquefois à l'état normal dans les plis de l'œsophage et de l'anus, au prépuce, ainsi qu'à la surface des condylomes. — *Tumeurs épidermiques*. V. ÉPITHÉLIOMA.

ÉPIDERMOÏDE. adj. [*epidermoides*]. Qui ressemble à l'épiderme.

ÉPIDERMOSE. s. f. Produit d'altération qu'on retire de la fibrine fraîche en la traitant par dix fois son poids d'eau acidulée avec 1/2 millième d'acide chlorhydrique. Une grande partie de la fibrine se dissout; c'est le produit que Bouchardat a nommé *albuminose*. Il reste un résidu insoluble par un excès du dissolvant, et formé d'une substance qui lui a paru identique avec la substance faisant la base de l'épiderme et des productions cornées ou pileuses, mais qui en diffère beaucoup. La proportion de cette substance indissoute est assez faible. V. ALBUMINOSE et BIOXYPROTÉINE.

ÉPIDÈSE. s. f. [*epidesis*, ἐπίδεσις, de ἐπιδέω, je lie; all. *Verband*]. Application d'une bande ou d'une ligature.

ÉPIDIDYME. s. m. [*epididymus*, de ἐπὶ, sur, et δίδυμος, testicule; all. *Nebenhode*, angl. *epididymis*, it. et esp. *epididimo*]. Petit corps oblong, vermiforme, grisâtre, qui est couché le long du bord supérieur du testicule. C'est un conduit formé par la réunion de tous les vaisseaux séminifères repliés sur eux-mêmes, après qu'ils ont traversé le corps d'Highmore. Sa partie inférieure, ou sa *queue*, se recourbe en haut et se continue avec le canal déférent; son extrémité opposée est appelée la *tête*. La longueur de ce conduit replié sur lui-même et décrivant de nombreuses flexuosités, est d'environ 10 mètres. — Vers la tête de l'épididyme (et non vers la queue) on trouve chez l'homme des restes du corps de Wolff (V. CORPS). Ils sont constitués par trois ou quatre petits canalicules longs de 1 à 3 centimètres, minces, ne pouvant pas être injectés (Gosselin), et par le *vas aberrans* de Haller (Lauth, Follin). Ce conduit aberrant, aussi terminé en cul-de-sac, est mince, jaunâtre, long de 2 à 7 centimètres, et remonte le long du canal déférent, entre les vaisseaux qui l'accompagnent. Très-étroit près de l'épididyme, il est plus large ensuite, et, après s'être renflé, il se termine par une extrémité effilée. Les vestiges du *corps de Wolff* sont encore constitués chez l'homme par l'*hydatide de Morgagni*, petite vésicule pédiculée, charnue, adipeuse, ou plus souvent formant un kyste séreux, qui pend fréquemment dans la tunique vaginale. Elle représente l'extrémité supérieure du conduit du corps de Wolff, et a pour analogue, chez la femme, une vésicule pédiculée ou un conduit ou filament en cæcum, inséré sur le pavillon de la trompe (Fig. 105, *f*). Giraldès a décrit un organe placé dans le cordon spermatique qui paraît représenter chez l'homme le canal de Rosenmüller, et n'être qu'une dépendance du corps de Wolff. Il est formé de tubes renflés, dont les ampoules, les dilatations, se détachent de l'ensemble pour former des vésicules séparées. La dilatation ultérieure de ces vésicules est le point de départ de certains kystes du cordon testiculaire qui n'ont point été signalés sur le fœtus, mais sont assez communs au moment de la naissance; fait dont il faudra tenir compte désormais dans l'histoire des kystes de l'épididyme. Les trois ou quatre petits canalicules placés près du *vas aberrans* sont souvent, chez l'homme, l'origine de kystes du testicule, comme les conduits correspondants du corps de Rosenmüller, chez la femme (Fig. 105, *c*, *g*), sont le siége de kystes du ligament large. La plupart des tumeurs, dites sarcocèles du testicule, ont l'épididyme ou le corps d'Highmore pour point de départ.

ÉPIDIDYMITE. s. f. Inflammation de l'épididyme. Cette affection, appelée autrefois *orchite blennorrhagique*, *chaudepisse tombée dans les bourses*, etc., a pour cause essentielle l'inflammation de la muqueuse uréthrale; elle est rare au début, et se manifeste souvent lorsque l'écoulement de pus blennorrhagique commence à diminuer, soit sans cause appréciable, soit après une marche un peu longue, une course à cheval, un froissement léger du testicule ou du cordon, des excès de table, etc. Cette inflammation semble ne se manifester qu'alors que la blennorrhagie a gagné la portion prostatique de l'urèthre, et à ce point, sous l'influence des circonstances précédentes, elle gagne la muqueuse du canal déférent. Elle attaque rarement les deux testicules à la fois. Elle est souvent précédée d'un peu de chaleur vers la région prostatique ou le col de la vessie, le long du canal inguinal. Sans être accompagnée de fièvre, la douleur peut être extrêmement vive ou seulement obtuse, mais toujours exaspérée par la pression. Vers le troisième, quatrième ou sixième jour, la douleur diminue; la peau, qui était rouge et épaisse, reprend sa couleur et sa souplesse, ainsi que le tissu cellulaire sous-jacent, qui souvent était infiltré, épaissi. L'épididyme, quelquefois seulement bosselé, doublé ou triplé de volume, peut devenir beaucoup plus volumineux encore. Ordinairement siége principal et quelquefois siége

unique de la tuméfaction, il peut s'y joindre le gonflement du testicule qui double ou triple de volume; alors toute la tumeur peut prendre le volume du poing ou d'un œuf d'autruche. La tunique vaginale est assez souvent le siége d'un épanchement qui concourt un peu à augmenter la masse de la tumeur. Rarement l'affection dure moins de dix jours, et plus de vingt-cinq; en même temps que diminue la douleur, le gonflement diminue aussi; mais, toute douleur et toute inflammation disparue, l'épididyme reste gros, bosselé, offrant une petite tumeur ou induration à son extrémité inférieure et quelquefois à la supérieure. Cette induration dure quelques mois, ou rarement toute la vie. Elle oblitère le canal déférent; et, tant qu'elle dure, le sperme, bien que rendu en quantité égale à celle de l'état normal et avec les mêmes caractères, est tout à fait dépourvu de spermatozoïdes, et les individus sont stériles lorsque l'épididymite a été double. C'est là le seul fait grave dans le pronostic de l'épididymite. Le traitement consiste en sangsues au niveau de l'anneau ou sur le cordon, si l'inflammation est violente, mais non sur les bourses; cataplasmes et compresses imbibées de liquides tièdes sur la tumeur; bains généraux; ponctions ou mouchetures à l'aide d'une lancette sur les bourses, qu'il y ait ou non du liquide dans la tunique vaginale: elles font cesser la douleur presque immédiatement; elles doivent être faites depuis le premier jusqu'au huitième jour. Si le testicule est très-tuméfié, les ponctions doivent l'atteindre; il y a soulagement immédiat sans que l'on ait jamais vu survenir d'accident à la suite de cette ponction de la tunique albuginée et du parenchyme testiculaire. Ce moyen et les applications émollientes sont les seuls efficaces tant que dure l'inflammation.

ÉPIGASTRALGIE. s. f. [*epigastralgia*, de ἐπιγάστριον, l'épigastre, et ἄλγος, douleur]. Douleur à l'épigastre.

ÉPIGASTRE. s. m. [*epigastrium*, ἐπιγάστριον, de ἐπὶ, sur, et γαστὴρ, ventre; all. *Oberbauch*, angl. *epigastrium*, it. *epigastrio*, esp. *epigastrio*]. Région supérieure de l'abdomen, qui s'étend depuis l'appendice xiphoïde jusqu'à deux travers de doigt de l'ombilic. La partie moyenne de cette région est l'épigastre proprement dit, vulgairement le *creux de l'estomac*; elle se trouve comprise entre les côtes asternales d'un côté et celles du côté opposé.

ÉPIGASTRIQUE. adj. [*epigastricus*, all. *epigastrisch*, angl. *epigastric*]. Qui appartient à l'épigastre. — *Artère épigastrique*. Elle naît de l'iliaque externe, un peu au-dessus de l'arcade crurale, passe en dehors de l'ouverture supérieure du canal crural et en dedans de l'orifice abdominal du canal inguinal, suit le bord externe du muscle droit abdominal, et s'anastomose vers l'ombilic avec la mammaire interne. — *Veine épigastrique*. Elle parcourt le même trajet, et se jette dans l'iliaque externe.

ÉPIGASTROCÈLE. s. f. [*epigastrocele*, d'ἐπὶ, sur, γαστὴρ, estomac, κήλη, hernie]. Hernie à travers un écartement des fibres de la ligne blanche, dans la région épigastrique, qu'elle soit ou non formée par l'estomac.

ÉPIGÉ, ÉE. adj. [de ἐπὶ, sur, et γῆ, terre]. Qui est sur la terre ou hors de terre. — *Cotylédons épigés*, ceux qui, lors de la germination, s'élèvent hors de terre par l'allongement du collet qui les sépare de la radicule.

ÉPIGÉNÈME. s. f. Synonyme d'*épigenèse*.

ÉPIGENÈSE. s. f. [*epigenesis*, ἐπιγένεσις, de ἐπὶ, sur, et γένεσις, génération]. — *Doctrine de l'épigenèse*. Celle qui a établi que la génération des diverses espèces d'êtres organisés s'est effectuée en des temps différents; que les nouveaux individus qui naissent sont réellement les produits des individus qui les engendrent, et que la génération est une véritable production ou création nouvelle (Wolf, Blumenbach). L'organisation de l'espèce impliquant l'aptitude ou la disposition à se reproduire, il en résulte qu'avec les premiers parents, il y a possibilité, mais non préexistence, de toutes les générations à venir; ce qui a fait dire à Kant (qui nomme ce système *théorie de la préformation organique*) que préexistent virtuellement ou dynamiquement toutes les générations futures. Quelques épigenésistes ont admis que la génération est contemporaine de l'acte procréateur ou fécondateur, tels sont plusieurs spermatistes (V. ce mot), ou qu'elle lui est postérieure. D'autres ont admis que la génération est postérieure à la fécondation; c'est cette hypothèse que l'observation a démontré être vraie à ce point de vue que l'ovule et le sperme sont toujours produits plus ou moins longtemps avant que la fécondation ait lieu (V. SPERMATOZOÏDE et OVULE). Mais l'embryogénie a montré non-seulement que la génération est une véritable production nouvelle, en ce qui concerne l'ovule et les spermatozoïdes, mais encore que le *développement de l'œuf*, l'apparition de l'embryon dans sa cavité résultent d'une véritable épigenèse successive d'éléments anatomiques distincts, épigenèse s'effectuant en des temps différents, à l'aide et aux dépens des matériaux fournis par l'ovule lui-même d'abord et par la mère ou par le milieu ambiant ensuite; que les organes ne préexistent pas dans l'ovule, mais apparaissent par autogenèse chacun à une époque différente pendant l'évolution embryonnaire; et, enfin, que l'accroissement de chaque individu résulte à la fois du développement des parties qui viennent d'apparaître, et de la genèse ou épigenèse successive de parties nouvelles. V. EMBOÎTEMENT.

ÉPIGENÉSIQUE ou **ÉPIGÉNÉTIQUE.** adj. [*epigenesicus*]. Qui a rapport à l'épigenèse.

ÉPIGENÉSISTE. s. m. Partisan des doctrines de l'épigénèse.

ÉPIGÉNIE. s. f. [*epigenia*]. Phénomène qui a lieu quand un minéral cristallisé a subi, depuis sa cristallisation, et sans que sa forme ait été altérée, des changements de nature chimique consistant, soit en perte d'un de ses principes avec admission d'un autre, soit en ce dernier cas seulement. S'est dit pour *épigenèse* et pour *hypergenèse*.

ÉPIGINOMÈNE. s. m. [*epiginomenon*, ἐπιγινόμενον, chose survenue]. Symptôme ou accident qui survient dans une maladie, qui n'en dépend pas, et qui est occasionné par une cause externe évidente, telle qu'une imprudence du malade ou un défaut de soin des assistants. V. MALADIE.

ÉPIGLOTTE. s. f. [*epiglottis*, ἐπιγλωσσίς, ἐπιγλωττὶς, de ἐπὶ, ajouté à, et γλῶσσα, langue; all. *Kehldeckel*, angl. *epiglottis*, it. *epiglottide, ugola*, esp. *epiglotis*]. Espèce de valvule fibro-cartilagineuse, mince, souple, très-élastique, très-flexible, à peu près ovalaire, aplatie, située un peu au-dessous de la base de la langue, tenant au bord supérieur de la face interne du cartilage thyréoïde, naturellement relevée, et ayant pour fonction de recouvrir exactement l'ouverture de la glotte au moment de la déglutition, et d'empêcher ainsi l'introduction des aliments dans les

voies aériennes. Elle est tapissée par un prolongement de la membrane muqueuse de l'arrière-bouche.

ÉPIGLOTTIQUE. adj. [*epiglotticus*]. Qui a rapport à l'épiglotte. — *Glande épiglottique* (*periglottis*). Groupe de petites glandes salivaires ou muqueuses situé au bas de la face antérieure de l'épiglotte, dans un espace triangulaire borné en arrière par l'épiglotte, en avant par la membrane thyréo-hyoïdienne. V. ARYTÉNO-ÉPIGLOTTIQUE.

ÉPIGLOTTITE. s. f. [*epiglotittis*]. Inflammation de l'épiglotte.

ÉPIGNATHE. s. m. [*epignathus*, de ἐπὶ, sur, et γνάθος, mâchoire]. Monstres qui ont une tête accessoire très-incomplète et très-mal conformée dans toutes ses parties, attachée au palais de la tête principale (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ÉPIGONATIS. s. f. [ἐπιγονατίς, de ἐπὶ, sur, et γόνυ, genou]. Rotule.

ÉPIGONE. s. m. [*epigonium*]. Enveloppe du tissu cellulaire qui recouvre l'*endogone* (V. ce mot) et se termine en col évasé au sommet. A la maturité, entraîné par la capsule ou urne, il constitue la coiffe.

ÉPIGYNE ou **ÉPIGYNIQUE**. adj. [*epigynus*, de ἐπὶ, sur, et γυνή, femme; angl. *epigynous*, esp. *epiginio*, *epiginico*]. Se dit de la corolle et des étamines quand elles sont insérées sur l'ovaire.

ÉPILARYNGIEN. adj. [de ἐπὶ, sur, et λάρυγξ, larynx]. S'est dit des phénomènes de la phonation qui se passent au-dessus du larynx.

ÉPILATION. s. f. [de *e*, hors, et *pilus*, poil]. Avulsion des cheveux considérée comme traitement des affections du système pileux dues à des cryptogames parasites siégeant dans les follicules des poils et à la surface de la *peau*. Le succès tient en partie à cette particularité (V. ACHORION, MICROSPORON et TRICHOPHYTON) que les spores intra-folliculaires adhèrent tellement au poil, qu'en l'arrachant elles viennent avec lui et ne restent pas dans le follicule. Le traitement par la *calotte* est la méthode épilatoire la plus ancienne : il consistait à arracher les cheveux au moyen d'emplâtres agglutinatifs. C'était là un traitement barbare et qui a justement mérité le discrédit dans lequel il est tombé; il ne guérissait d'ailleurs qu'un très-petit nombre de teigneux. L'épilation par les pinces, préconisée par Samuel Plumbe, n'a pas obtenu plus de faveur. La méthode des frères Mahon consiste à pratiquer l'épilation au moyen du peigne et des doigts. L'huile de cade est le meilleur agent épilatoire ; elle éteint la sensibilité du cuir chevelu et porte spécialement son action sur les bulbes pileux; les pommades alcalines augmentent toujours l'irritation cutanée. C'est l'huile de cade, employée comme agent épilatoire, qui permet d'épiler tout le cuir chevelu, et d'arracher sans douleur des cheveux qui paraissent tout à fait sains. Si les cheveux que l'on juge à propos d'arracher tiennent quelque peu, on fait deux fois par jour, pendant quatre ou cinq jours, des frictions avec l'huile de cade pure. L'épilation est toujours un travail facile, mais qui exige cependant quelque dextérité de la part de celui qui la pratique. Les cheveux implantés obliquement dans le tissu de la peau demandent à être extraits dans le sens de leur implantation. Si les mors de la pince ne saisissent à la fois que deux, quatre, six cheveux implantés dans le même follicule, on aura ces cheveux avec une grande facilité. On peut cependant extraire aisément et sans douleur, au moyen des pinces, des bouquets formés de douze et quinze cheveux. Pour cela, on emploie des pinces à mors plus ou moins larges, depuis 3 millimètres jusqu'à 8 ou 10.

ÉPILATOIRE. adj. V. DÉPILATOIRE et ÉPILATION.

ÉPILEPSIE. s. f. [*epilepsia*, *morbus caducus*, *morbus sacer*, *morbus comitialis*, ἐπιληψία, ἐπίληψις, ἱερὰ νόσος, all. *Fallsucht*, angl. *epilepsy*, *falling sickness*, it. *epilessia*, *mal caduco*, esp. *epilepsia*]. Les anciens ont donné à cette maladie le nom d'*épilepsie*, du verbe ἐπιλαμβάνειν, saisir, parce que souvent elle surprend et vient tout à coup. (Synonymie : *morbus comitialis*, du latin *comitia*, comices, assemblées publiques des Romains qui étaient dissoutes aussitôt que quelqu'un tombait en épilepsie, pour éviter le malheur dont on croyait que cet événement était le présage ; *maladie sacrée*, ou *mal divin*, *mal saint*, parce qu'on croyait l'épilepsie envoyée de Dieu en punition de quelque crime ; *maladie herculéenne*, parce que, dit-on, Hercule y était sujet, ou parce qu'elle résiste aux traitements; *maladie lunatique*, ou *maladie des lunatiques*, à cause du rapport qu'on croyait exister entre les phases de la lune et les accès ; *mal caduc*, parce que les malades sont renversés par terre ; *haut mal*, parce que le siége de la maladie est dans la tête, partie la plus élevée du tronc). Maladie cérébrale qui se manifeste par accès plus ou moins rapprochés, dans lesquels il y a abolition complète des fonctions des sens et de l'entendement, et mouvements convulsifs. Quelquefois les accès sont précédés de malaise et de vertiges ; d'autres fois le malade tombe tout à coup, comme frappé de la foudre : l'œil est fixe, le visage rouge, gonflé, livide, la bouche pleine d'écume, la respiration gênée, stertoreuse; tous les membres sont agités de mouvements convulsifs; il y a souvent des déjections involontaires. Souvent aussi, avant de perdre connaissance, les épileptiques éprouvent un spasme subit, une douleur, et sentent une sorte de vapeur froide (*aura epileptica*) qui, de la tête, de la face, de l'un des bras, des mains ou des cuisses, gagne rapidement le cerveau, dont les fonctions s'anéantissent presque aussitôt. Après l'accès, stupeur et assoupissement, pesanteur de tête, accablement universel, nulle connaissance de tout ce qui s'est passé. Les attaques d'épilepsie, très-irrégulières dans leur marche et leur retour, durent ordinairement de cinq à vingt minutes ; quelquefois elles se dissipent au bout de quelques secondes, d'autres fois elles persistent pendant plusieurs heures. Le cerveau est le siége de cette maladie lorsqu'elle est idiopathique; mais des causes accidentelles et très-variées, particulièrement la frayeur, la colère, la masturbation, les excès vénériens, la produisent très-fréquemment. Malgré le grand nombre de moyens thérapeutiques qui ont été préconisés, on ne peut guère procurer du soulagement ou la guérison qu'en combattant les causes, quand on connaît celles dont le cas dépend. V. ENFANTS (*convulsions des*) et VERTIGE. — *Grand mal intellectuel* (Falret). Variété d'épilepsie dans laquelle tout à coup le malade est saisi d'un délire furieux ; en proie à des hallucinations effrayantes; il voit partout des sujets de terreur : ce sont des spectres, des fantômes, des êtres rouges ou couleur de feu, des ennemis acharnés, des assassins, des empoisonneurs. Toutes les personnes qui l'entourent lui semblent méditer sa perte. Il menace, crie, se démène avec violence; s'il n'est contenu, il mord, frappe, déchire, brise, avec acharnement. Cette fureur aveugle, ce besoin de détruire, rendent alors les épileptiques tellement à craindre, que dans les asiles les autres fous

même en ont peur. Pourtant ce sont eux peut-être de tous les furieux qui conservent le mieux une demi-connaissance, suffisante pour leur permettre de comprendre en partie ce qui se passe autour d'eux, et même de répondre nettement aux questions qu'on leur adresse. Chez eux, les impressions fausses se combinent pour ainsi dire avec les impressions vraies; les visions, les hallucinations se mêlent dans leur cerveau avec les objets réels, elles se succèdent dans un certain ordre, et leur délire, beaucoup plus suivi, est beaucoup plus compréhensible que celui des autres frénétiques. Cependant toutes leurs impulsions sont instinctives, violentes, irrésistibles : la conscience, la volonté ne jouent aucun rôle dans leurs actes. L'accès peut se prolonger ainsi pendant plusieurs jours, sans rien perdre de sa première intensité; puis le malade revient à lui, se réveillant comme d'un rêve, et ne conservant pas le moindre souvenir de ce qu'il a pu faire ou ressentir durant cet intervalle. Chez un même épileptique, en général, tous les accès de fureur se ressemblent d'une manière frappante; c'est une même série de conceptions délirantes et d'hallucinations. Le *petit mal intellectuel* est au précédent ce que le vertige est aux grandes attaques simples. Ainsi, l'impulsion vers le mal peut persister seule, énergique, sans qu'il existe d'hallucinations, à moins qu'on ne désigne par ce terme une sorte de voix intérieure que le malade croit entendre, une puissance cachée qu'il croit sentir, le poussant irrésistiblement vers quelque crime. — Vétérinaire. Cette maladie se montre dans tous les animaux domestiques et y présente à peu près toutes les variétés qu'on observe chez l'homme. Elle est causée aussi par les affections de l'encéphale, les contusions sur la tête, les fractures, la frayeur, la colère. Dans le chien, l'épilepsie est souvent le fait de la maladie particulière au jeune âge; quelquefois elle est due à la présence de vers dans le canal intestinal. L'épilepsie est mentionnée parmi les vices rédhibitoires prévus par l'article 1er de la loi du 20 mai 1838, avec trente jours de garantie pour le cheval et le bœuf.

ÉPILEPTIFORME. adj. Se dit des symptômes de diverses maladies qui se rapprochent de ceux de l'épilepsie sans dépendre de la même cause.

ÉPILEPTIQUE. adj. et non **ÉPILEPSIQUE.** [*epilepticus*, angl. *epileptic*, it. *epileptico*]. Qui a rapport à l'épilepsie. — S. m. [*epilepsia laborans*]. Celui qui est sujet aux attaques d'épilepsie.

ÉPILEPTOÏDE. adj. Se dit des phénomènes convulsifs (Marshal Hall) qui, dans le strychnisme, ressemblent à ceux de l'épilepsie.

ÉPILLET. s. m. [*spicula*, *locusta*, petit épi; all. *Aehrchen*]. Subdivision d'un épi composé.

ÉPILOBE. s. m. [*epilobium*, de ἐπί, sur, et λοβός, gousse]. Genre de plantes de la famille des énothéracées épilobiées, composé d'herbes vivaces des régions tempérées. Les *Epilobium angustifolium*, L. (laurier de Saint-Antoine), *Epilobium hirsutum*, L. et *Epilobium spicatum*, Lam., sont vulgairement considérés comme vulnéraires et détersifs.

ÉPILOGISME. s. m. [*epilogismus*, ἐπιλογισμός, de ἐπί, sur, et λογισμός, raisonnement]. Raisonnement qui induit d'un fait sensible à un fait caché.

ÉPIMÈRE. s. m. [de ἐπί, sur, et μηρός, cuisse]. Pièce du thorax (unique de chaque côté ou accompagnée d'autres parties) avec laquelle s'articule la hanche des pattes chez les animaux articulés. Chez les insectes, l'*épimère* s'articule avec le premier segment des pattes (appelé *hanche* et autrefois *rotule*) par l'intermédiaire d'une petite pièce solide appelée *trochantin* (Audouin). Cette pièce est tantôt cachée à l'intérieur du thorax, tantôt saillante à l'extérieur, selon que la hanche est ou n'est pas prolongée en dedans du corps. Elle est décrite par tous les auteurs en même temps que les épimères; mais elle semble être une dépendance de la *hanche* et de la *patte* par conséquent, plutôt que de l'épimère, car, chez certains insectes, elle est soudée à la *hanche* et n'a pas de mouvements propres.

ÉPINARD. s. m. [*Spinacia oleracea*, all. *Spinat*, angl. *spinage*, it. *spinace*, esp. *espinaca*]. Plante herbacée (diœcie pentandrie, L., chénopodées, J.) originaire de Perse, dont les feuilles constituent un aliment sain, mais peu nourrissant. Elles sont émollientes et légèrement laxatives. — *Épinard sauvage.* V. ANSÉRINE *bon-Henri.*

ÉPINE. s. f. [*spina*, ἄκανθα, all. *Dorn*, angl. *thorn*, it. *spina*, esp. *espino*]. En botanique, productions dures et pointues qui naissent du corps ligneux, et qui diffèrent par conséquent de l'*aiguillon*, lequel naît seulement de l'épiderme. — *Épine blanche.* V. AUBÉPINE. — *Épine d'Espagne.* V. AZÉROLIER. — *Épine noire.* V. PRUNELLIER. — *Épine* ou *épine dorsale.* La colonne vertébrale elle-même, ou la crête longitudinale formée à la partie postérieure du tronc par les apophyses épineuses des vertèbres. — En général, *épines*, toutes les éminences osseuses allongées, telles que l'*épine nasale*, située à la partie supérieure de l'échancrure nasale du coronal, et sur laquelle s'appuient les os propres du nez; l'*épine interne du coronal*, ou *apophyse crista-galli*; l'*épine maxillaire*, résultant de la réunion de la portion palatine des deux os sus-maxillaires, et correspondant aux deux dents incisives, moyennes supérieures; l'*épine palatine*, formée par l'adossement des bords postérieurs de la portion horizontale des os du palais; l'*épine de l'omoplate*, crête allongée qui règne transversalement sur la face postérieure du scapulum; l'*épine du radius*, connue sous le nom d'*apophyse styloïde*; les *épines iliaques*, etc.

ÉPINEUX, EUSE. adj. [*spinosus*]. Se dit, en anatomie, de toute partie qui ressemble à une épine, ou qui a rapport aux éminences connues sous le nom d'*épines*. — *Apophyses épineuses.* V. VERTÈBRE. — *Trou épineux.* V. SPHÉNO-ÉPINEUX. — *Muscle grand et petit épineux* de Winslow. V. TRANSVERSAIRE *épineux.* — *Artère épineuse* (méningée moyenne, Ch.). Branche de la maxillaire interne, qui s'introduit dans le crâne par le trou sphéno-épineux. — *Épineux jaune.* V. CLAVALIER.

ÉPINE-VINETTE. s. f. [*Berberis vulgaris*, L.), angl. *barberry-bush*, it. *berberi*]. Plante ligneuse (hexandrie monogynie, L., berbéridées, J.) très-commune dans les buissons, et dont les baies, rouges et ombiliquées, sont fortement acidulées par de l'acide malique libre et des malates acides. Son nom vient de de ce qu'on fait avec ses baies une sorte de vin. On en conserve aussi le suc pour préparer, au besoin, un sirop assez agréable.

ÉPINIÈRE. adj. f. [*spinalis*, angl. *spinal*, it. *spinale*, esp. *espinal*]. Qui appartient à l'épine du dos. — *Moelle épinière.* V. MOELLE.

ÉPINOCHE. s. f. [*gasterosteus*]. Poissons acanthoptérygiens à joues cuirassées, à nageoires ventrales placées en arrière des pectorales, réduites chacune à une seule épine ou aiguillon double souvent; un autre

aiguillon en avant de la nageoire dorsale et un petit à l'anale. La piqûre des aiguillons d'une espèce, l'*épinard* ou *escharde* (*Gasterosteus acaleatus*, L.) est regardée comme dangereuse, bien qu'elle ne produise pas d'autres accidents que ceux de tout corps aigu. Le mâle de ces poissons, ainsi que l'a montré Coste, construit un nid où la femelle dépose ses œufs ; il les soigne en établissant sur eux un courant d'eau à l'aide de ses nageoires, et défend les petits, après l'éclosion, jusqu'à ce qu'ils aient une certaine grosseur.

ÉPINYCTIDE. s. f. [*epinyctis*, ἐπινυκτὶς, de ἐπὶ, sur, vers, et νὺξ, nuit, it. *epinittide*]. On donnait ce nom à des pustules livides, noirâtres, rouges ou blanchâtres, ordinairement de la grosseur d'un pois ou d'une fève, qui s'élèvent la nuit sur la peau et se dissipent avec le jour. On ignore quelle espèce d'exanthème les anciens ont désignée par là.

ÉPIOECIE. s. f. [de ἐπὶ, sur, et οἰκία, maison]. Épidémies bornées à une localité très-circonscrite, comme une maison ou un vaisseau (Ozanam).

ÉPIONE. s. f. [de Ἠπιόνη, la femme d'Esculape, nom qui vient sans doute de ἤπιος, doux]. Membranes muqueuses (Osiander). Face interne de la caduque vraie ou muqueuse utérine (Dutrochet).

ÉPIPAROXYSME. s. m. [*epiparoxysmus*, de ἐπὶ, sur, de surplus, et παροξυσμὸς, paroxysme]. Paroxysme qui reparaît plus tôt ou plus fréquemment qu'il ne doit revenir.

ÉPIPASTIQUE. adj. [de ἐπιπάσσειν, saupoudrer]. — *Papier épipastique.* Papier saupoudré de poudre de cantharides retenue par de la matière emplastique destinée à déterminer la vésication ou à entretenir la suppuration des vésicatoires, selon la quantité de poudre employée. On a étendu cette dénomination aux papiers enduits de teinture de cantharide ou autres extraits destinés au même usage. V. ÉPISPASTIQUE.

ÉPIPÉTALE. adj. [*epipetalus*, de ἐπὶ, sur, et πέταλον, pétale]. Se dit des étamines qui sont insérées sur la corolle, comme dans les labiées.

ÉPIPÉTALIE. s. f. [*epipetalia*]. Douzième classe de la méthode de Jussieu, contenant les plantes dicotylédones polypétales épigynes.

ÉPIPHANIE. s. f. [*epiphania*, de ἐπὶ, sur, et φαίνομαι, je parais]. Habitude extérieure du corps.

ÉPIPHÉNOMÈNE. s. m. [*epiphænomenum*, de ἐπὶ, sur, et φαινόμενον, phénomène ; it. *epifenomeno*]. Symptôme qui survient quand une maladie est déclarée, et qui est comme surajouté à ceux qui ont suffi pour en déterminer le caractère.

ÉPIPHÉRIDE. Synonyme inusité d'une variété de *sycone*. V. ce mot.

ÉPIPHLOGOSE. s. f. [ἐπὶ, sur, et φλόγωσις, inflammation]. Inflammation prononcée sans engorgement (Lobstein). V. MÉTAPHLOGOSE.

ÉPIPHLOSE. s. f. [de ἐπὶ, sur, et φλόος, écorce]. Nom donné par quelques botanistes à l'épiderme.

ÉPIPHORA. s. m. [*epiphora*, ἐπιφορὰ, de ἐπὶ, sur, et φέρω, je porte ; all. *Thränenfluss*, angl. *the watery eye*, it. et esp. *epifora*]. Larmoiement, écoulement continuel des larmes, qui tombent sur les joues, au lieu de passer par les points lacrymaux.

ÉPIPHRAGME. s. m. [*epiphragma*, de ἐπὶ, sur, et φράγμα, séparation ; it. *epiframma*]. Membrane mince attachée au péristome de quelques mousses, et qui persiste le plus souvent, même après la chute de l'opercule.

ÉPIPHYLLE. adj. [de ἐπὶ, sur, et φύλλον, feuille]. Se dit, en botanique, des parties qui naissent ou sont insérées sur les feuilles.

ÉPIPHYLLOSPERME. adj. [de ἐπὶ, sur, φύλλον, feuille, et σπέρμα, graine]. S'est dit des plantes qui portent leurs fleurs et, par suite, leurs fruits sur leurs feuilles. V. PETIT-HOUX.

ÉPIPHYSE. s. f. [*epiphysis*, ἐπίφυσις, de ἐπὶ, sur, et φύομαι, je nais ; all. *Knochenansatz*, angl. *epiphysis*, it. *epifisi*, esp. *epifisis*]. Éminence osseuse unie au corps d'un os au moyen d'un cartilage, et qui se change en *apophyse* par les progrès de l'ossification.

ÉPIPHYTE. adj. et s. [*epiphytus*, de ἐπὶ, sur, et φυτὸν, plante]. Épithète donnée aux plantes qui naissent sur d'autres plantes, mais n'en tirent pas leur nourriture, ce qui les distingue des parasites. Elle a été appliquée à tort aux cryptogames des animaux.

ÉPIPHYTIE. s. f. [de ἐπὶ, sur, et φυτὸν, végétal]. Nom donné aux altérations morbides qui attaquent une grande quantité de plantes de la même espèce à la fois ; telles sont la maladie de la pomme de terre, l'oïdium, la carie du blé, etc. (Danvin). Il faut distinguer les épiphyties des maladies épiphytiques.

ÉPIPHYTIQUE. adj. Qui se rapporte aux épiphytes : *Production épiphytique.* — *Maladies épiphytiques.* Maladies produites sur les plantes par des parasites végétaux. Ces affections, importantes au point de vue scientifique, le sont devenues aussi beaucoup au point de vue pratique, parce qu'elles ont attaqué, en ces derniers temps, plusieurs plantes alimentaires : 1° *Maladie des pommes de terre.* Un parasite du genre des *botrytis* se développe sur la fane, et simultanément une substance rousse pénètre le tissu des tubercules, dissout et consomme la fécule. Une affection semblable attaque aussi les *tomates* et les *patates*. — 2° *Maladie des blés.* Plusieurs maladies des blés, connues depuis longtemps, offrent le cas de l'*épiphytisme* (V. ERGOT). Mais, en 1851, l'attention fut tournée vers une altération nouvelle qui attaquait les froments sur pied, longtemps avant l'époque de la maturité. Elle coïncidait avec des taches brunes au bas des tiges, espèce d'invasion cryptogamique, désignée dans les campagnes sous le nom de *piétin*, en raison de la partie de la tige qu'elle attaquait. — 3° *Maladie de la vigne* ou *du raisin.* Affection caractérisée par la présence de l'*Oïdium Tuckeri.* Elle commence par les baies, et ce n'est guère qu'à la seconde année que les feuilles présentent aussi des taches. La baie malade offre cinq états : 1° la simple flétrissure, avec amollissement passager et sécheresse finale ; 2° la baie, à moitié du volume, ne grossit plus, elle sèche, durcit, et demeure extérieurement à consistance presque ligneuse ; 3° la croissance continue jusqu'à moitié, jusqu'aux trois quarts du volume normal, et a pour terme la flétrissure, suivie de décomposition putride ; 4° la base de la fleur, ou pédicelle, est totalement couverte par une couche épaisse de mycélium ; si l'on enlève cette couche, on retrouve la pellicule intacte, sans piqueture, et l'intérieur de la baie est très-sain ; 5° enfin la baie, attaquée en tout ou partie, n'en poursuit pas moins son évolution et arrive à pleine maturité, ne gardant d'autre trace de la maladie que quelques taches. — 4° *Maladie des cerises anglaises*, *des bigarreaux* et *des merises.* Le fruit se tache, devient dur en partie et tombe de l'arbre. D'autres, particulièrement la *cerise tardive*, ne tombent pas et arrivent à maturité ; mais elles ont un goût très-mauvais et ne sont aucunement mangeables. Chose remarquable, dans le même clos, tandis

que les cerises anglaises et tardives sont affectées, les cerises acides prospèrent et demeurent intactes. — 5° *Maladie des poires*. Affection très-analogue à celle des cerises, qui a particulièrement sévi sur les poires dites *de Saint-Germain*. La poire devient noire par places et ne tarde pas à pourrir et à tomber. Certaines poires se fendent profondément, ou bien, guérissant, présentent une cicatrice profonde, trace de la maladie surmontée. — 6° *Maladie des betteraves*. Altération des tissus, qui s'observe surtout à l'extrémité profonde du pivot, c'est-à-dire au point où l'absorption est la plus active, et sur les trajets vasculaires. Elle a pour effet une diminution notable dans le rendement du sucre, contrairement à ce qui arrive dans la pomme de terre, où le principe amylacé est particulièrement détruit. — 7° *Maladie du maïs* (Roulin). Développement, sur le maïs, d'un champignon du genre *Sclerotium*, analogue à celui du seigle et du froment (V. ERGOT). Le parasite, encore inconnu en Europe, s'observe souvent dans la Colombie, où Roulin l'a étudié. Il produit dans ce pays, où on l'appelle *peladero*, une maladie dite *pelatina*, et qui a certains rapports avec l'ergotisme gangréneux.

ÉPIPHYTISME. s. m. Production d'épiphytes.

ÉPIPLÉROSE. s. f. [*epiplerosis*, de ἐπὶ, particule augmentative, et πλήρωσις, réplétion]. Réplétion excessive.

ÉPIPLOCÈLE. s. f. [*epiplocele*, de ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, hernie]. Hernie de l'épiploon. L'épiplocèle est molle, pâteuse, inégale, et ne produit sous la main aucun gargouillement, ce qui la distingue de l'*entérocèle*.

ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE. s. f. [*epiplo-enterocele*, de ἐπίπλοον, épiploon, ἔντερον, intestin, et κήλη, hernie]. Hernie de l'intestin et de l'épiploon à la fois.

ÉPIPLOÏQUE. adj. [*epiploicus*]. Qui appartient à l'épiploon. — *Appendices épiploïques*. Sorte de petits épiploons ou de franges graisseuses formées par le péritoine sur le contour des intestins, et dont la disposition est analogue à celle des épiploons.

ÉPIPLO-ISCHIOCÈLE. s. f. [de ἐπίπλοον, épiploon, ἰσχίον, ischion, et κήλη, hernie]. Hernie de l'épiploon par l'échancrure ischiatique.

ÉPIPLOÏTE. s. f. [*epiploitis*]. Inflammation de l'épiploon. Espèce de péritonite partielle, que l'on a aussi appelée *omentite*, et dont les caractères sont très-difficiles à déterminer.

ÉPIPLO-MÉROCÈLE. s. f. [*epiplo-merocele*, de ἐπίπλοον, épiploon, μηρὸς, cuisse, et κήλη, hernie]. Hernie crurale formée par l'épiploon.

ÉPIPLOMPHALE. s. f. [*epiplomphalus*, de ἐπίπλοον, épiploon, et ὀμφαλὸς, nombril]. Hernie ombilicale formée par l'épiploon.

ÉPIPLOON. s. m. [*omentum*, ἐπίπλοον, de ἐπὶ, sur, et πλέω, je flotte; all. *Netz*, angl. *epiploon*, it. *epiploo*, esp. *omento*, *epiplon*]. Double feuillet membraneux formé par une large expansion du péritoine qui, des courbures de l'estomac et de la convexité de l'arc du côlon, se prolonge d'une manière lâche et flexueuse sur les circonvolutions de l'intestin grêle. On le divise en trois portions, que l'on considère comme autant d'épiploons particuliers, et en trois appendices principaux, dont un a aussi reçu le nom d'*épiploon*. Les trois épiploons sont : 1° le *petit* ou *gastro-hépatique*, étendu du côté droit du cardia à l'extrémité correspondante de la scissure du foie; 2° le *grand épiploon* ou *gastro-colique*, auquel on donne plus particulièrement le nom d'*épiploon*, étendu de la grande courbure de l'estomac au côlon, et flottant sur les intestins grêles; 3° l'*épiploon gastro-splénique*, qui, des bords de la scissure de la rate, se porte à la face postérieure de l'estomac. — *Épiploon colique* ou *appendice colique de l'épiploon*. Prolongement qui règne le long du côlon ascendant. Les épiploons se prêtent à l'ampliation des viscères abdominaux, qu'ils soutiennent; ils maintiennent dans leur position les nombreuses ramifications vasculaires qui les parcourent. Du tissu adipeux accompagne leurs vaisseaux et finit quelquefois par se produire dans toute leur étendue. Ils ne se développent, à proprement parler, qu'après la naissance. Les épiploons diffèrent des mésentères en ce qu'ils ne rattachent pas des organes flottants à un point fixe des parois ventrales, comme le font au contraire ceux-ci. V. PÉRITOINE.

ÉPIPLOSARCOMPHALE. s. f. [*epiplosarcomphalus*, de ἐπίπλοον, épiploon, σὰρξ, chair, et ὀμφαλὸς, nombril]. Hernie ombilicale de l'épiploon, devenu dur et comme squirrheux.

ÉPIPLOSCHÉOCÈLE. s. f. [*epiploscheocele*, de ἐπίπλοον, épiploon, ὀσχέον, scrotum, et κήλη, hernie]. Hernie de l'épiploon, qui descend jusque dans le scrotum.

ÉPIPOLASE. s. f. [*epipolasis*, ἐπιπόλασις, de ἐπιπολάζω, je flotte, je surnage]. Synonyme d'action de surnager, ou de fluctuation, de tension, de redondance des tissus, ou encore de pléthore, réplétion extrême. Chez les anciens chimistes, il signifie l'action par laquelle, sous l'influence de la chaleur, etc., une substance se sépare d'un liquide, d'une humeur, monte à sa surface, s'y arrête et y surnage sans se volatiliser, au moins immédiatement; ce qui distingue ce phénomène de la volatilisation. La force supposée par laquelle les substances se séparaient des autres, et se rendaient ainsi du centre à la superficie, était la *force épipolique*. V. ENDOSMOTIQUE et MÉTABOLIQUE.

ÉPIPOLIQUE. adj. Qui a rapport à l'épipolase. — *Force épipolique*. Quelques chimistes, physiciens et physiologistes, désignent par *force épipolique* l'action par laquelle, dans l'économie, une substance se sépare de l'intimité d'un tissu ou d'une humeur (au sein desquels elle n'était pas perceptible d'abord) pour se montrer au dehors et y séjourner, ou pour être rejetée. Ce n'est point là une force particulière; les actes qu'on cherche à expliquer par cette hypothèse sont, les uns des phénomènes physiques d'*exosmose*, les autres des actes de *désassimilation*, ou enfin se rattachent aux lois de *sécrétion* et d'*excrétion*. V. ces mots.

ÉPIPOLISME. s. m. Manifestation dans un corps de la force épipolique.

ÉPIRRHÉE. s. f. [*epirrhœa*, ἐπιῤῥοὴ, de ἐπὶ, sur, vers, et ῥεῖν, couler]. Afflux des humeurs.

ÉPIRRHIZE. adj. [de ἐπὶ, sur, et ῥίζα, racine]. Se dit des parasites qui se développent sur les racines des végétaux vivants et leur empruntent leur nourriture (Mirbel). Ex. : les *orobanches*.

ÉPISCHÈSE. s. f. [*epischesis*, ἐπίσχεσις, rétention, de ἐπίσχειν, retenir]. Suppression d'une évacuation naturelle, telle que les menstrues.

ÉPISÉMASIE. s. f. [*episemasia*, ἐπισημασία, de ἐπὶ, sur, et σημαίνω, je donne des indices]. L'invasion d'une maladie, le premier moment où elle se fait remarquer.

ÉPISIOCÈLE. s. f. [de ἐπίσειον, pénil, et κήλη, hernie]. Prolapsus du vagin.

ÉPISIORRHAPHIE. s. f. [de ἐπίσειον, pénil, et ῥαφὴ, suture]. Suture des parois vaginales ou des grandes lèvres de la vulve, opération destinée à combattre le prolapsus de l'utérus ou du vagin lorsque les pessaires ne peuvent y remédier.

ÉPISPADIAS. s. m. [de ἐπὶ, sur, au-dessus, et σπάω, je divise, j'écarte ; it. *epispadia*]. Vice de conformation des parties génitales de l'homme, caractérisé par la situation anormale de l'ouverture de l'urèthre, qui est placée sur la partie supérieure ou dorsale de la verge, plus ou moins près de l'arcade des pubis.

ÉPISPASE. s. f. [*epispasis*, de ἐπὶ, sur, et σπάω, je tire ; all. *Heranziehen*, *Ansichziehen*]. Éruptions locales (Rochard) provenant sous l'influence d'un traitement et indiquant une modification générale de l'économie, telle que la *poussée* des eaux de Louesche.

ÉPISPASME. s. m. [*epispasmus*, de ἐπὶ, sur, et σπασμὸς, traction]. Inspiration exigeant de violents efforts, comme dans l'asthme.

ÉPISPASTIQUE. adj. et s. m. [*epispasticus*, ἐπισπαστικὸς, de ἐπισπάω, j'attire ; all. *epispastisch*, angl. *epispastic*, it. et esp. *epispastico*]. Substances qui, appliquées sur la peau, y déterminent de la douleur, de la chaleur, et une rougeur plus ou moins vive, enfin tous les phénomènes d'une irritation bientôt suivie du soulèvement de l'épiderme par une accumulation de sérosité. Les cantharides, la moutarde, sont des *épispastiques*. — *Pommades épispastiques*. Elles sont destinées au pansement des vésicatoires, et doivent être plus ou moins actives, selon l'âge et le degré d'irritabilité des sujets. On en distingue trois : la *pommade épispastique forte* ou *verte*, la *pommade épispastique moyenne* ou *jaune*, la *pommade épispastique douce* ou *blanche*. La première, composée de poudre de cantharides, 8 gram., incorporée dans cire jaune, 32 gram., et onguent populéum, 256 gram., liquéfiés à un feu doux, et agités avec un bistortier jusqu'à ce que le mélange soit presque refroidi, contient un 1/32e de poudre de cantharides ; elle peut servir à ranimer les vésicatoires, mais elle est trop forte pour l'usage habituel. La seconde, composée de : cantharides grossièrement pulvérisées, 32 gram. ; axonge, 500 gr. ; eau, 64 gram. ; cire jaune, 64 gram. ; curcuma en poudre, 8 gram., et huile volatile de citron, 4 gram., contient 1/18e de cantharides, et est cependant moins irritante que la précédente. Elle peut servir habituellement pour les adultes ; elle serait trop forte pour les enfants. La troisième est préparée par digestion, avec : poudre de cantharides, 32 gram. ; graisse de porc, 672 gram. ; cire blanche, 96 gram. ; baume nerval, 16 gram. On fait chauffer au bain-marie pendant six heures la poudre et la graisse ; on filtre au papier, dans un entonnoir échauffé à la vapeur ou à l'eau bouillante ; on fait fondre la cire et l'on aromatise avec le baume. Elle convient pour les enfants et pour le pansement des vésicatoires trop enflammés.

ÉPISPERME. s. m. [*episperma*, de ἐπὶ, sur, et σπέρμα, graine ; all. *Samendecke*, angl. *episperm*]. Tégument propre de la graine, partie que l'on nomme vulgairement *peau* de la graine. Il a aussi été appelé *périsperme* ou *spermoderme*, expressions moins usitées. Il se compose de deux membranes, le *testa* et le *tegmen* (V. ces mots), dont la première, plus extérieure, est dure, coriace, la seconde mince et délicate.

ÉPISTAMINIE. s. f. [*epistaminia*, de ἐπὶ, sur, et *stamen*, étamine]. Cinquième classe de la méthode de Jussieu, renfermant les plantes dicotylédones apétales à étamines épigynes, c'est-à-dire placées sur l'ovaire.

ÉPISTAPHYLIN. adj. et s. m. [*epistaphylinus*, de ἐπὶ, sur, et σταφυλὴ, luette]. Muscle palato-staphylin (Winslow).

ÉPISTASE. s. f. [*epistasis*, ἐπίστασις, de ἐπὶ, sur, et στάω, je reste]. Matière qui se tient à la surface de l'urine. Dans les auteurs hippocratiques, avec une autre étymologie [ἐφίστημι, arrêter], suppression, rétention des choses à excréter.

ÉPISTATION. s. f. [de *e*, hors, et *pistare*, piler]. Opération par laquelle on détruit la cohésion des sirops mous, en les écrasant dans un mortier. L'*épistation* diffère de la pulvérisation et de la trituration par l'état pâteux de la substance sur laquelle on opère.

ÉPISTAXIS. s. f. [*epistaxis*, *hæmorrhagia narium*, *sanguinis e naribus stillatio*, ἐπίσταξις, de ἐπὶ, sur, dessus, et στάζειν, couler goutte à goutte ; all. *Nasenbluten*, it. *epistassi*]. Écoulement de sang par les narines, quelle que soit la cause qui le produise. De là deux espèces d'épistaxis : les unes par rupture de quelques-uns des vaisseaux de la membrane pituitaire, les autres par simple exhalation. Quelquefois les épistaxis sont avantageuses, et il faut s'abstenir de les supprimer ; mais, lorsqu'elles sont atoniques, qu'elles n'ont aucun caractère critique et sont trop abondantes, il faut, pour les arrêter, placer le malade dans un lieu frais, la tête élevée ; appliquer sur le front et les tempes des compresses imbibées d'eau froide, d'oxycrat ou d'éther ; ou mieux, élever verticalement, durant deux à cinq minutes, le bras du côté où a lieu l'écoulement, pendant qu'on tient les narines bouchées. Il est des cas où ces moyens sont insuffisants, et où il faut recourir au *tamponnement* (V. ce mot), ou à l'injection d'une solution de perchlorure de fer. — En vétérinaire, quand l'écoulement du sang ne se produit que d'un côté, on enfonce dans la narine correspondante des boulettes d'étoupe ; si l'écoulement continue, on pratique la suture des ailes du nez. Lorsqu'on est obligé de faire le tamponnement des deux narines du cheval, la respiration est suspendue, on est forcé de recourir à la trachéotomie. Dans le cas où des sangsues se sont introduites dans les narines, on fait, avant le tamponnement, quelques injections avec l'eau salée ou la décoction de tabac. V. TAMPONNEMENT. — *Épistaxis utérine*. Métrorrhagie produite par une cause autre que l'ovulation et hors de l'état de grossesse (Gubler).

ÉPISTHOTONOS. s. m. Mot barbare qui ne peut avoir aucune signification. Il paraît qu'on l'a employé dans le sens d'*emprosthotonos*, et dans le sens de *spasme qui s'ajoute à un autre*.

ÉPISTOME. s. m. [ἐπὶ, sur, et στόμα, bouche, orifice]. Synonyme d'*opercule*, employé souvent en histoire naturelle. — Partie du tégument qui s'avance plus ou moins au-dessus des organes buccaux chez les articulés. Chez les acarides qui ont un ganglion céphalique bien évident (*Trombidion*, etc.), cet organe se trouve placé aussi dans la *partie dorsale antérieure* ou *céphalique du céphalothorax*, au niveau de l'intervalle qui sépare la première de la deuxième paire de pattes. Cette partie dorsale, différemment nommée par les auteurs, est appelée la *nuque* (Dujardin) ou le *vertex* (Nicolet), et son bord antérieur, qui porte deux poils dans beaucoup d'espèces, est nommé *labre*, *bandeau* (Walckenaer) ; elle a aussi été appelée *capuchon* (Dujardin), lorsque, comme chez quelques *Argas*, elle se

prolonge au-dessus des organes buccaux et les recouvre. Mais, en réalité, cette partie dorsale antérieure du premier anneau céphalique du céphalothorax correspond à l'*epistome* des insectes, et le labre de ceux-ci manque aux arachnides.

ÉPISTROPHÉE. s. f. [*epistrophæus*, de ἐπὶ, sur, et στρέφω, je tourne]. Nom donné à la seconde vertèbre cervicale (l'axis), parce que la première tourne sur elle comme un pivot.

ÉPISYNANGINE. s. f. [*episynanche*, de la préposition augmentative ἐπὶ, et συνάγχη, angine]. Spasme du pharynx par lequel la déglutition est empêchée et les liquides sont chassés par les cavités nasales.

ÉPISYNTHÉTIQUE. adj. [de ἐπισύνθεσις, formé de la particule augmentative ἐπὶ, de σὺν, avec, et τίθημι, je place]. — *Secte épisynthétique*. Secte médicale dont les partisans se proposaient de concilier les principes des méthodistes avec ceux des empiriques et des dogmatistes.

ÉPITASE. s. f. [*epitasis*, ἐπίτασις]. Anciennement s'est dit du début des maladies, des accès de fièvre surtout.

ÉPITHÉLIAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'épithélium. — *Cellules épithéliales*. V. ÉPIDERME et ÉPITHÉLIUM. — *Tumeurs épithéliales*. V. ÉPITHÉLIOMA.

ÉPITHÉLIAQUE. adj. S'est dit pour *épithélial*.

ÉPITHÉLIOMA. s. m. Synonyme de *tumeur épithéliale*. — Ce mot, introduit par Hannover, mérite de remplacer le terme *cancroïde* (V. ce mot) adopté en France. En effet : 1° le mot *cancroïde* avait une autre signification avant d'être appliqué aux tumeurs épidermiques. 2° Déjà divers auteurs, n'ayant aucune notion des éléments anatomiques des tissus, et ne sachant pas que la nature des tissus normaux et morbides se connaît par la détermination des éléments qui les composent, se sont empressés de tirer parti de l'étymologie ambiguë de ce terme pour l'adopter, afin de confondre (et ont confondu) sous une même dénomination des produits morbides de natures diverses. 3° Le terme *cancroïde* a été proposé pour rappeler une certaine analogie d'aspect qui existerait entre le cancer et les épithéliums; or, comme les productions morbides dites *cancer* (V. ce mot) sont plus fréquemment de nature épithéliale que de toute autre nature, c'est avec elles-mêmes que se sont trouvées comparées les ulcérations épidermiques, lorsqu'elles ont été nommées *cancroïdes*. Quel que soit leur point de départ (V. GLANDULAIRE), les épithéliomas peuvent être composés de tous les éléments ou d'une partie des éléments anatomiques suivants : 1° *Cellules épithéliales* d'une ou de plusieurs des quatre variétés. Elles manquent quelquefois de noyau, et offrent assez fréquemment des granulations graisseuses ; elles ont souvent un volume considérable, atteignant ou dépassant 1 à 3 dixièmes de millimètre ; le plus souvent le noyau, s'il existe, a augmenté proportionnellement de volume (Fig. 157, 1 et 2). Ces grandes cellules sont remarquables par leurs formes bizarres (3 et 3), leurs prolongements, et quelquefois leurs perforations, leurs excavations ou vacuoles avec ou sans granulations (5) ; ce sont des aberrations de forme et de volume qui leur laissent pourtant l'aspect général des épithéliums, sans qu'elles tendent à prendre aucun des caractères de quelque autre espèce d'élément anatomique. Les principales variétés de déformations sont les *cellules en raquette*, ou *cellulæ caudatæ*, cellules qui diffèrent des autres par un ou plusieurs prolongements, ou queues, plus courts ou plus longs que leur propre largeur (Fig. 157, 3, 3); les *cellules fusiformes* (*cellulæ fusiformes*), généralement grandes, à un ou à plusieurs noyaux, plus fréquentes dans les os (Fig. 157, 4, 4) ; les *cellules excavées*, dont les excavations, quand il y en a plus d'une, renferment soit des amas granuleux, soit de petits corpuscules sphériques particuliers, soit même une autre cellule ou des noyaux (d'où le nom de *cellules concentriques* ou *cellules mères* qu'elles ont reçu quelquefois) ; les *plaques* ou *lamelles à*

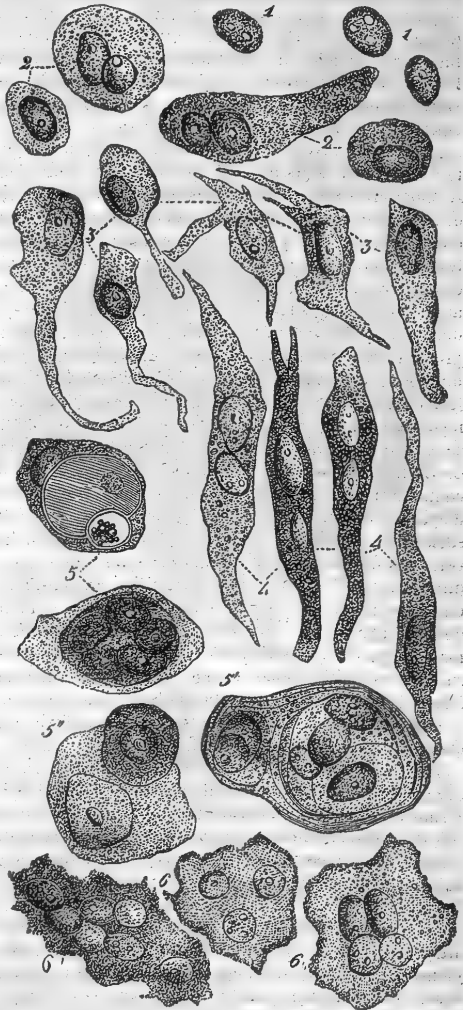


Fig. 157.

noyaux multiples, amas de blastème demi-solide abondant au sein du tissu morbide, de forme et de volume très-variables, souvent considérables, contenant beaucoup de noyaux (Fig. 157, 6, 6, 6), variété la plus rare. Les excavations ou vacuoles sont de véritables altérations accidentelles propres aux cellules épithéliales ou autres ; altérations séniles ou morbides. Les épithéliums prismatiques sont, comme les pavimenteux, susceptibles d'offrir des aberrations analogues qui restent en rapport avec la conformation gé-

nérale des cellules dont il s'agit, si ce n'est que le noyau manque ici presque toujours. Ces cellules sont souvent devenues granuleuses, à granulations foncées, graisseuses ou non, peu ou très-nombreuses ; 2° quelquefois des leucocytes granuleux ou non ; 3° souvent des globes épidermiques (V. ÉPIDERMIQUE) ; 4° de la substance amorphe très-granuleuse, quelquefois fort abondante dans les tumeurs de la pituitaire, du col de l'utérus, etc. ; 5° des *cytoblastions* (V. ce mot) quelquefois ; 6° des éléments fibro-plastiques ; 7° des capillaires ; 8° souvent des cristaux de cholestérine. — L'*épithélioma* se montre fréquemment dans les ganglions les plus proches de la portion de peau ou de muqueuse malade en même temps que dans ces membranes ou à peu près ; ce même fait s'observe plus souvent encore pour le cancer, d'où quelques-uns concluent à l'identité des deux affections, sans tenir compte de la diversité des éléments anatomiques caractéristiques. Mais on sait que dans les ganglions lymphatiques sains existent des épithéliums nucléaires et pavimenteux. La physiologie générale enseigne, en outre, que là où il y a analogie ou identité de constitution anatomique élémentaire, il y a aussi analogie de nutrition, de développement et de reproduction, aussi bien à l'état morbide qu'à l'état normal. Ce qui doit surprendre, c'est plutôt de ne pas voir les ganglions offrir d'une manière constante des troubles de nutrition, de développement et de reproduction de leurs épithéliums, quand ceux de la région cutanée, muqueuse ou glandulaire, à laquelle ils correspondent, sont malades, comme on le voit dans les cas de plaies ou d'inflammation de ces membranes. C'est faute de connaître : 1° les différences qui séparent les variétés d'épithéliums, 2° leurs diversités de dispositions à la surface des papilles du derme dans les verrues, les cors, les durillons, et la face interne des tubes glandulaires, et 3° leur mode de production pathologique entre les fibres des tissus ; c'est, disons-nous, faute de connaître ces faits que divers auteurs refusent d'admettre que des produits aussi différents que les verrues et les épithéliomas envahissant les os ont pour élément fondamental des cellules d'une même espèce.

ÉPITHÉLIQUE. adj. Mauvais mot employé par quelques auteurs au lieu d'*épithélial*.

ÉPITHÉLIUM. s. m. [*epithelium*, de ἐπί, sur, et θηλή, mamelon; all. *Epithel*, it. et esp. *epitelio*]. L'épiderme du mamelon (Ruysch). Ce nom s'est étendu à ce qui, dans les membranes muqueuses, est l'analogue de l'épiderme à la peau. Par *épithélium* on entend une espèce d'élément anatomique appartenant au groupe des *produits* (V. ce mot). Il est essentiellement caractérisé par son état de cellules ou de noyaux libres, situés à la surface des membranes tégumentaires, muqueuses, séreuses, vasculaires et glandulaires, soit closes, soit communiquant à l'extérieur, et y formant par leur juxtaposition une couche simple et alors fort mince, ou composée de plusieurs rangées d'éléments superposés d'une manière confuse ou régulière. Il existe quatre variétés d'épithéliums : 1° L'*épithélium nucléaire*. Il se trouve à la face interne des vésicules closes, de toutes les glandes sans conduits excréteurs ou vasculaires, de plusieurs glandes en grappe (mamelle) et folliculeuses (glandes enroulées sudoripares, follicules du corps de l'utérus) ; il est constitué par des corps sphériques ici, ovoïdes ailleurs, ayant tous les caractères des noyaux de cellules épithéliales, mais libres au lieu d'être au centre d'une *cellule* (V. ce mot). 2° L'*épithélium sphérique*. Il se trouve dans les conduits du testicule, les culs-de-sac folliculaires de l'estomac, ou mélangé au premier dans les glandes vasculaires sans conduits excréteurs, dans les glandes et à la surface des muqueuses des divers ovipares et invertébrés. Ce sont des cellules sphériques, pourvues d'un noyau ovoïde ou sphérique ; elles peuvent être polyédriques, par suite de pression réciproque, mais reprennent leur forme dès qu'elles sont libres ; elles peuvent porter des cils vibratiles chez les ovipares et les invertébrés. 3° L'*épithélium cylindrique* des auteurs allemands [all. *Cylinder-Epithelium*], ou mieux *prismatique* [*columnar epithelium*, des auteurs anglais]. Il est caractérisé par sa forme prismatique ou pyramidale, très-régulière ou non, de quatre à six pans, à grosse extrémité tournée du côté de la cavité qu'il tapisse. Il est rare de voir manquer le noyau dans ces cellules ; il est presque toujours ovale et souvent pourvu d'un ou deux nucléoles. Souvent au-dessous de lui, et quelquefois au-dessus, la cellule est plus étroite qu'à son niveau. Dans le premier cas, ce n'est fréquemment qu'une sorte de prolongement plus ou moins long ou très-court, et plus ou moins irrégulier, qui est comme appendu au noyau. Au-dessus et au-dessous du noyau se trouvent des granulations qui sont souvent graisseuses (prostate, épididyme, col de l'utérus, canal hépatique). Ces cellules peuvent se creuser d'excavations, et par suite se déformer ou se gonfler plus ou moins, soit d'une manière sénile (utérus), soit dans les kystes. L'épithélium cylindrique est, chez les mammifères, le seul qui porte des *cils* (V. ce mot). Il est à cils vibratiles dans les fosses nasales, la trompe d'Eustache, la cavité du tympan, le larynx, la trachée et les bronches pourvues de cartilages (V. BRONCHIQUE), le col et le corps de l'utérus, les trompes, les conduits biliaires excréteurs, la prostate. Les cils sont insérés sur la face qui regarde la cavité, et la substance de la cellule est comme épaissie, et réfracte fortement la lumière sous l'apparence d'une ligne formée à ce niveau. A côté des cellules pourvues de cils, il en est toujours qui en manquent. L'épithélium est normalement sans cils du cardia jusqu'à l'anus. Au repli oculo-palpébral de la conjonctive et sur la cornée, au milieu des cellules pavimenteuses, s'en trouvent qui ont la forme cylindrique. L'*épithélium prismatique* a été regardé comme étant le seul qui ne fût pas stratifié, c'est-à-dire dont les couches fussent formées par une seule rangée de cellules. Ce fait est bien plus vrai pour l'épithélium nucléaire. Déjà Gerlach a décrit et figuré l'épithélium de la trachée formé de plusieurs rangées de cellules dont les unes, profondes, sont représentées par des noyaux à peine entourés de cellules, les autres, ovoïdes très-allongées, et les superficielles seules ont nettement la forme prismatique. Le fait est plus net encore dans l'intestin du fœtus. 4° L'*épithélium pavimenteux* [all. *Pflaster-Epithelium*, angl. *tesselated epithelium*]. On le trouve à la surface de la peau (V. ÉPIDERME), du cœur, des gros vaisseaux et des muqueuses œsophagienne, buccale, conjonctivale, vaginale, uréthrale, sur les séreuses synoviales, dans le foie, le rein, les glandes sébacées de la peau, les glandes de Littre, les follicules enroulés de l'aisselle, les follicules pileux, les glandes salivaires, duodénales et pancréatique, et dans le tapis (*tapetum*) de l'œil (Fig. 158, A) (V. CRISTALLIN et CORNÉE). Ce sont des cellules polyédriques, ou plus souvent polygonales, aplaties, pourvues ou non d'un

noyau ovale ou sphérique. L'épiderme, les cornes, les ongles et les sabots sont formés de cellules pavimenteuses soudées, mais non les poils. Les cellules d'épithélium de cette variété ne portent jamais de cils vibratiles chez les mammifères.—Toute membrane tapissée par une variété d'épithélium peut offrir, mélangés à cette variété, quelques éléments d'une des autres. C'est ainsi que l'épithélium pavimenteux de l'œsophage offre toujours quelques éléments d'épithéliums nucléaire et sphérique au milieu des cellules pavimenteuses. On appelle *épithélium mixte* celui dans lequel aucune des variétés ne l'emporte sur les autres d'une manière fort notable : tel est l'épithélium de l'*uretère* et de la *vessie*, dans lequel se trouvent les quatre variétés, le pavimenteux dominant pourtant en général. — Une couche normale d'épithélium pavimenteux ou cylindrique peut devenir *mixte* dans certaines conditions morbides.

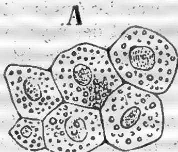


Fig. 158.

Souvent, dans les mêmes conditions, l'épithélium, quel qu'il soit, cesse de se produire à la surface des membranes, mais naît et se multiplie dans leur épaisseur entre leurs éléments qui se résorbent et disparaissent devant la multiplication rapide de ce produit. C'est ce qu'on a appelé l'*infiltration des épithéliums, épithélium infiltré*. L'épithélium d'une variété peut, dans l'hypertrophie d'un organe, se substituer à une autre (V. Glande) : le nucléaire au pavimenteux, au cylindrique ou au sphérique dans beaucoup de glandes, le sphérique ou le cylindrique au pavimenteux dans d'autres organes. — *Épithélium des plantes*. Variété d'épiderme végétal qui recouvre les jeunes organes, les surfaces sécrétantes et beaucoup de pétales ; les utricules sont caractérisés par la minceur de leurs parois, et souvent par leur saillie extérieure papilliforme : sur le stigmate, par exemple.

ÉPITHÈME. s. m. [*epithema*, ἐπίθεμα, de ἐπί, sur, et τίθημι, je mets ; angl. *epithem*, it. *pittima*, esp. *epitema*]. Médicament topique qui ne tient ni de la nature de l'onguent ni de celle de l'emplâtre. On a distingué trois sortes d'*épithèmes* : le *liquide*, le *sec* et le *mou*. Les deux premiers retiennent le nom générique d'*épithème*, et, lorsqu'ils sont chauds, ils constituent les *fomentations* ; le dernier est appelé *cataplasme*. Les épithèmes secs sont des poudres, simples ou composées, enfermées dans des sachets.

ÉPITROCHLÉE. s. f. [*epitrochlea*, de ἐπί, au-dessus, et τροχαλία, poulie, trochlée]. Éminence inégale, arrondie, située à la partie interne de l'extrémité cubitale de l'humérus, au-dessus de la trochlée, que les anatomistes anciens ont appelée *petit condyle* ou *condyle interne de l'humérus* (Chaussier).

ÉPITROCHLO-MÉTACARPIEN. V. Radial *interne*.

ÉPITROCHLO-PALMAIRE. V. Palmaire *grêle*.

ÉPITROCHLO-PHALANGIEN COMMUN. V. Sublime *du bras*.

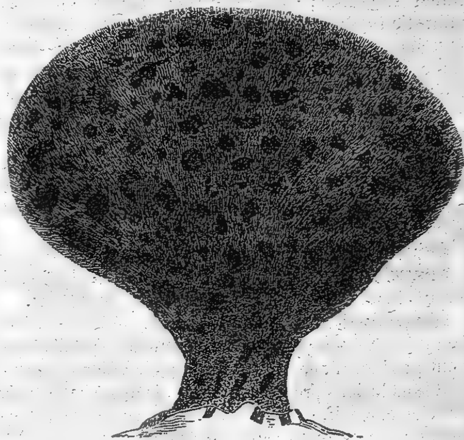
ÉPITROCHLO-RADIAL. V. Rond *pronateur*.

ÉPIZOAIRES. s. m. pl. [de ἐπί, sur, et ζῶον, animal]. Animaux parasites qui vivent à la surface du corps de l'homme (comme la puce), ou qui se logent sous l'épiderme (comme l'*acarus* de la gale).

ÉPIZOOTIE. s. f. [*epizootia*, de ἐπί, sur, et ζῶον, animal ; all. *Viehseuche*, angl. *epizooty*, it. *epizootia*]. Maladie qui affecte un grand nombre d'animaux à la fois.

ÉPOINTÉ, ÉE. adj. [all. *lendenlahm*, it. *sciancato*, esp. *descaderado*]. Se dit du cheval chez lequel une hanche a été brisée, et se trouve moins saillante que l'autre.

ÉPONGE. s. f. [*spongia*, σπόγγος, all. *Schwamm*, angl. *sponge*, it. *spugna*, esp. *esponja*]. Nom de genre ou de famille d'animaux invertébrés de l'embranchement des rayonnés, ou peut-être appartenant à un cinquième embranchement, celui des *Spongiaires*. Corps volumineux de forme variable, creusé de conduits de divers ordres ouverts au dehors par des *oscules*, et s'y prolongeant quelquefois en tubes ; charpente ou squelette du corps siliceux (*silicéponge*), calcaire (*calcéponge*), ou corné (*kératéponge*), soutenant une masse ou des couches molles, charnues, à surface visqueuse tapissée de cils vibratiles partout ou dans les tubes seulement. Sans organes digestifs, respiratoires ou reproducteurs distincts. Reproduction ayant lieu : 1° par des *gemmes ciliées* qui nagent, se fixent sur un corps dur, grossissent et se soudent plusieurs ensemble ; 2° par des *gemmes non ciliées*, blanches, qui apparaissent seulement quand l'animal meurt, et se fixent sur le squelette, qu'il laisse ; 3° par des *œufs de première saison* se formant dans le corps, sortant par les oscules, tombant et se développant où ils s'arrêtent ; 4° par des *œufs de seconde saison* rougeâtres. Les masses que nous appelons *éponges* sont des *individus agrégés confondus*, formés : 1° par soudure d'embryons pouvant provenir des quatre modes de reproduction ci-dessus ; 2° par soudure d'éponges de tout âge voisines l'une de l'autre.—Les espèces employées sont des *kératéponges*, et en particulier l'*éponge usuelle* (*Spongia officinalis*) et l'*éponge commune* (Fig. 159). Leur squelette corné (tissu fibreux de quelques naturalistes) est plus ou moins dense, plus ou moins flexible, enduit, dans son état frais, d'une sorte de gelée demi-fluide, mince. Après la mort, cette gelée animale disparaît, et la charpente peut être considérée comme le squelette du zoophyte. Elle est souple, élastique, et percée d'une infinité de trous, qui la rendent susceptible de pomper toute espèce de liquide, et d'augmenter de volume par cette interposition. — *Éponges préparées*. Éponges fines et sèches dont on se sert quelquefois, en chirurgie, pour dilater les plaies. Il suffit, pour cette préparation, de les plonger dans de la cire


Fig. 159.

jaune liquéfiée, et de les presser ensuite fortement entre deux plaques d'étain chauffées par immersion dans l'eau bouillante; ou mieux, de serrer fortement des éponges fines encore humides avec une corde dont les tours, contigus, ne laissent point d'intervalles entre eux, de les faire sécher, et de les conserver à l'abri de toute humidité. — *Éponge calcinée.* Elle a été préconisée autrefois contre le goître et les scrofules; c'est à l'iode qu'elle contient à l'état d'iodure de sodium qu'il faut attribuer les succès qu'on a obtenus. Pour que l'éponge ne perde pas par la calcination ses propriétés actives, il faut ne la calciner que jusqu'à ce qu'elle ait acquis une teinte brunâtre. Si l'on pousse plus loin la calcination, les composés d'iode disparaissent, il ne reste qu'un charbon inerte. — En vétérinaire, extrémité de chaque branche des fers du cheval. — En pathologie vétérinaire, tumeurs qui se développent sur la pointe du coude du cheval se *couchant en vache*, et qui est causée par les contusions répétées de l'éponge ou du crampon de la branche interne du fer fixé au pied correspondant. Ces tumeurs sont diverses : infiltration sanguine; phlegmon déjà abcédé ou non; infiltration œdémateuse, non inflammatoire; kyste séreux analogue aux hygromas des bourses synoviales sous-cutanées accidentelles; une induration du tissu lamineux sous-cutané; un abcès froid; quelquefois un *cor* avec gangrène sèche du derme sous-jacent. Traitement : tronquer les éponges du fer, procurer la résolution par des lotions astringentes ou émollientes; quand la tumeur est volumineuse et fluctuante, faire la ponction; enfin, si elle est ancienne, spongieuse et pédiculée, pratiquer l'ablation.

ÉPREINTES. s. f. pl. V. TÉNESME.

ÉPROUVETTE. s. f. [all. *Birnprobe*]. Tube fermé par un bout et gradué, qui sert à mesurer les gaz.

ÉPUISEMENT. s. m. [*exhaustio*, all. *Erschöpfung*, *Entkräftung*]. État qui résulte de l'affaiblissement graduel d'une ou de plusieurs fonctions, survenant sans lésions proprement dites, mais par suite d'un exercice excessif, sans intervalles de repos assez prolongés pour permettre une réparation convenable des appareils correspondants. — *Épuisement*, dans la langue vulgaire, affaiblissement des fonctions génératrices chez l'homme par suite d'excès vénériens, alcooliques, etc. Le traitement des épuisements varie selon qu'il s'agit de ceux de telle ou telle fonction, ou de plusieurs d'entre elles dont on a exagéré l'emploi.

ÉPULIDE, ÉPULIE ou **ÉPULIS.** s. f. [*epulis*, ἐπουλίς, de ἐπί, sur, et οὖλον, gencive; it. *epulide*]. Tumeur charnue développée sur les gencives. Tantôt ces tumeurs sont molles, fongueuses, indolentes, d'un rouge obscur, et fournissent un suintement purulent et fétide. Tantôt elles sont plus fermes, plus élastiques, d'un rouge plus vif; on y sent des pulsations artérielles, et leur organisation paraît être la même que celle des tumeurs érectiles; tant qu'elles ne sont point entamées, elles ne donnent aucun suintement; mais si on les incise, elles versent abondamment du sang vermeil. Tantôt, enfin, les épulies, dures, bosselées, pâles ou d'un rouge violet, sont le siége de douleurs lancinantes plus ou moins vives. Les premières, ordinairement produites ou entretenues par la carie ou la nécrose d'une racine de dent, disparaissent souvent d'elles-mêmes après l'extraction de cette racine; mais il est plus prudent de les extirper avec des ciseaux. Immédiatement après cette extraction, les épulies érectiles doivent être liées ou excisées, et il faut cautériser ensuite avec un fer rouge, pour arrêter l'hémorrhagie et empêcher la reproduction de la tumeur. — L'étude de la structure des tumeurs appelées *épulis* montre qu'on désigne sous un même nom trois espèces de productions morbides : 1° de simples végétations ou petites tumeurs formées autour de quelque dent cariée, etc., composées de matière amorphe, d'éléments fibro-plastiques, de cytoblastions, et d'une trame du tissu lamineux; 2° des tumeurs fibreuses du périoste, ayant ou non envahi l'os, ou partant seulement de la gencive; 3° les épulis dites érectiles ou bosselées, bleuâtres, envahissant toujours plus ou moins le maxillaire; celles-ci et souvent les épulis dites cancéreuses ont pour élément essentiel des *myéloplaxes* (V. ce mot), élément normal des os qui s'hypertrophie dans ce cas, et surtout se multiplie; puis des éléments fibro-plastiques, des *médullocelles* (V. ce mot), des fibres lamineuses et des vaisseaux souvent nombreux. Ayant pour élément fondamental un élément qui existe normalement dans les os, il n'est pas étonnant que la tumeur enlevée récidive. C'est cette récidive et les caractères physiques de la tumeur qui l'ont fait confondre avec le cancer. Toutefois, en général, elle ne récidive pas lorsque l'ablation n'a pas laissé de tissu malade dans l'os. On comprend que, le point de départ du mal étant un élément de la moelle des os, ceux-ci soient envahis par la tumeur; mais ce qu'il y a de particulier à noter, c'est la résorption du tissu osseux devant le tissu mou qui grandit. V. ENVAHISSEMENT et ÉROSION.

ÉPULOTIQUE. adj. et s. m. [*epuloticus*, de ἐπί, sur, et οὐλή, cicatrice]. Synonyme de *cicatrisant.*

ÉPURATION. s. f. V. HUILES *fixes*, CARDEUR et HYDROGÈNE *bicarboné.*

ÉPURGE. s. f. [*Euphorbia lathyris*, L., all. *kreuzblättrige Wolfsmilch*, angl. *spurge*, it. *catapuzza*, esp. *tartago*]. Plante indigène qui contient un suc irritant et caustique. Ses semences renferment une huile très-purgative qui pourrait remplacer celle de *croton tiglium.*

ÉPYRÈLE. s. f. Synonyme d'*huile empyreumatique.*

ÉQUARRISSAGE. s. m. [all. *Abhäuten*]. Action d'écorcher les chevaux et autres animaux domestiques morts naturellement, par accident, ou abattus parce qu'ils sont hors de service, pour mettre ensuite à la disposition de diverses industries la peau, les cornes et sabots, la graisse, les os et les chairs (V. CHARBON *animal*). L'équarrissage offre l'avantage de faire disparaître des matières que la putréfaction rendrait bientôt dangereuses, et de les transformer en produits utiles. Un clos d'équarrissage est un établissement nécessaire à la salubrité et favorable à un assez grand nombre d'industries. Convenablement exploité, le cadavre d'un cheval, vendu dans les campagnes, et même dans les villes, de 5 à 10 francs, donne en moyenne 70 francs. Une vache donne 60 francs. Un clos d'équarrissage bien organisé se compose en général : 1° d'un hangar pour l'abatage des chevaux vivants; 2° de compartiments renfermant les chaudières d'ébullition, les fondoirs pour la graisse, des emplacements dallés pour recevoir les détritus; 3° d'un service hydraulique et de vapeur; 4° de hangars pour l'entrepôt des produits après leur séparation. La loi a, malgré les perfectionnements de la chimie, maintenu les clos d'équarrissage dans la première classe des établissements insalubres. L'équarrissage n'est point nuisible à ceux qui le pratiquent, aux personnes qui vivent au milieu des miasmes. Les exhalaisons qui en

viennent ne sont pas non plus nuisibles à la végétation. La multiplication des rats, et par suite leur émigration dans les lieux environnants, est un danger plus réel. — *Chantiers d'équarrissage* et autrefois *écorcheries*. Établissements disposés à cet effet. Ils doivent être placés à 150 mètres environ de toute habitation, en raison de l'odeur qu'ils répandent, surtout lorsque la fonte des graisses et la combustion des chairs s'opèrent dans le même lieu. On doit veiller à ce que chaque animal soit dépecé dans les vingt-quatre heures qui suivent sa mort, surtout en été, et à ce que l'eau en abondance soit à la disposition des ouvriers. V. Abatage et Abattoir.

ÉQUATION. s. f. — *Équation chimique.* Celle qui, représente, d'une part, les substances chimiques propres à donner lieu à une réaction, et, d'autre part, les substances produites par cette réaction : ainsi, $SO^3BaO + 4C = SBa + 4CO$. Ce qui veut dire que du sulfate de baryte, plus du charbon, se décompose en sulfure de baryum, plus de l'oxyde de carbone. Cela peut aussi s'écrire en chiffres, en cherchant la valeur correspondante à chaque signe, et en faisant leur somme. $S = 200$, $O = 100$, $Ba = 856$, $C = 75$; d'où $1456 + 300 = 1056 + 700$: c'est-à-dire 1456 de sulfate de baryte décomposé par 300 de charbon donne 1057 de sulfure de baryum et 700 d'oxyde de carbone. V. Formule.

ÉQUERRINES (Vaches). Sixième classe de vaches laitières dans le système de Guénon. Elle se distingue par un écusson qui, après avoir embrassé les mamelles, la face interne des cuisses, s'élève sous forme de bande étroite sur le périnée, où il forme, à une certaine hauteur, une sorte de baïonnette ou d'équerre qui se prolonge jusqu'au niveau de la commissure supérieure de la vulve.

ÉQUILIBRATION. s. f. Ensemble des mouvements partiels qui concourent à placer le corps en équilibre dans un état donné de station ou de locomotion générale. L'équilibration est difficile lorsque ces mouvements sont mal coordonnés, comme on le voit dans l'ivresse. Les troubles de l'équilibration en dehors de ce dernier cas sont un symptôme de la paralysie générale et autres lésions cérébro-spinales.

ÉQUILLE. s. f. Genre de poissons malacoptérygiens apodes, vivant sur les plages sablonneuses et se cachant dans le sable à la marée basse. Ils sont très-recherchés comme aliment et comme appât. Les côtes d'Europe en fournissent deux espèces : 1° L'*équille* proprement dite (*Ammodytes tobianus*, L.) ; 2° le *lançon* (*Ammodytes lancea*, L.).

ÉQUIN. adj. V. Pied *bot*.

ÉQUISÉTACÉES. s. f. pl. [*equisetaceæ*]. Famille de plantes acotylédones, qui ne renferme que le genre

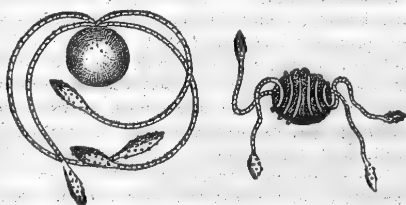


Fig. 160.

Equisetum, connu en français sous le nom de *prêle*. Ce sont des plantes à tiges généralement creuses et striées longitudinalement, offrant de distance en distance des nœuds d'où naissent des gaînes fendues en un grand nombre de languettes, et semblables à des feuilles verticillées soudées entre elles. Les fructifications forment des épis terminaux composés d'écailles épaisses et peltées. A la face inférieure de ces écailles naissent des espèces de capsules disposées sur une seule rangée, s'ouvrant par une fente longitudinale, et remplies de spores, de la base desquelles naissent quatre longs filaments articulés, renflés supérieurement et roulés autour de chaque spore. (Fig. 160.)

ÉQUISÉTIQUE (Acide). Acide *maléique* trouvé dans la *prêle commune* (*Equisetum fluviatile*, L.).

ÉQUITANT, ANTE. adj. [*equitans*]. Se dit des feuilles pliées longitudinalement à cheval l'une sur l'autre (chez les *Iris*, etc.). Les cotylédons sont équitants ou condupliqués chez les crucifères, dont la radicule est incluse.

ÉQUITATION. s. f. L'exercice du cheval, par le mouvement et l'ébranlement qu'il donne au corps, par des contractions répétées peu énergiques de presque tous les muscles du tronc et des membres, sans la fatigue particulière que cause la marche, favorise le développement de ces organes. Il active la respiration, mais peu la circulation, en dehors des modifications que causent les contractions dans les capillaires des muscles. L'abus de l'équitation prédispose aux hémorrhoïdes, au varicocèle, aux varices des jambes et amène au membre inférieur une courbure dont le sommet est au genou qui est repoussé en dehors, par rapport aux extrémités opposées du fémur et du tibia.

ÉQUIVALENT. s. m. [all. *Æquivalent*, angl. *equivalent*, it. et esp. *equivalente*]. En chimie, quantités matérielles qui peuvent, dans les combinaisons, se remplacer de manière que l'une d'elles représente telle ou telle autre, et conduise à en apprécier le poids. On rapporte les équivalents à une unité de convention, qui est de 100 d'oxygène pour les chimistes français, et 1 d'hydrogène pour les chimistes anglais. De sorte que les formules des mêmes corps sont différentes. V. Atomique.

ÉRABLE. s. m. [*Acer*, all. *Ahorn*, angl. *maple-tree*, it. *acero*, esp. *acer*]. Genre de plantes nombreux en espèces, qui sont toutes des arbres ou des arbrisseaux, la plupart exotiques. L'espèce dite *érable à sucre* (*Acer saccharinum*) donne par la perforation du tronc, au printemps, une séve abondante dont on extrait du sucre, et dont on peut faire de l'alcool ou du vinaigre. 30 kilogrammes de séve (quantité qu'un pied peut donner en vingt-quatre heures, chaque année, dans l'Amérique septentrionale) procurent 2 kilogrammes de sucre brut. Ce sucre est très-blanc, et identique avec le sucre de canne ; mais il ne peut pas soutenir la concurrence, pour le prix, avec les sucres de canne ou de betterave. — *Érable sycomore* ou *faux platane* (*Acer pseudo-platanus*, L.). Il donne du sucre comme le précédent ; ce n'est pas le *sycomore* des anciens (*Ficus sycomorus*, L.). — *Érable platane* ou *faux sycomore* (*Acer platanoides*, L.). Fleurs jaunes en corymbe ; il donne aussi du sucre. — *Érable champêtre* (*Acer campestre*, L.). N'est recherché que pour son bois.

ÉRADICATIF, IVE. adj. [*eradicans*]. Se dit des moyens thérapeutiques auxquels on supposait la propriété de détruire la maladie et ses causes, de guérir le mal présent et d'en empêcher le retour.

ÉRADICATION. s. f. [*eradicatio*, de *e*, hors, et *ra-*

dix, racine]. Synonyme d'*arrachement*. — *Éradication du pédicule décortiqué*. Procédé qui consiste dans l'introduction d'un spéculum bivalve, la saisie du polype (de l'utérus en particulier) avec la pince de Museux, l'abaissement de l'organe, la section circulaire aussi haut que possible de la muqueuse couvrant le pédicule; l'éradication par tractions obliques rompt, de la circonférence au centre, les fibrilles d'attache interne, tandis que l'ongle fronce, en la repoussant, la muqueuse.

ÉRAILLEMENT. s. m., ou **ÉRAILLURE**. s. f. Excoriation dans laquelle les lambeaux d'épiderme restent adhérents aux bords, ou déchirure allongée à bords irréguliers. — *Éraillement de la paupière*. V. ECTROPION.

ÉRECTEUR. adj. et s. m. [de *erigere*, relever; all. *aufrichtend*, it. *erettore*, esp. *erector*]. En anatomie, *érecteur de la verge* chez l'homme, *érecteur du clitoris* chez la femme, le muscle ischio-caverneux. V. ce mot.

ÉRECTILE. adj. [all. *erectiles Gewebe*, angl. *erectile tissue*, it. *erettile*, esp. *erectil*]. — *Tissu érectile*. Tissu qui éprouve, lorsqu'il est pénétré par une plus grande quantité de sang que dans l'état ordinaire, une érection, par dilatation forcée. Il est formé par un amas de dilatations veineuses entremêlées de filaments que composent des fibres lamineuses, des fibres musculaires de la vie organique et quelques fibres élastiques. Elles constituent, par leurs nombreuses anastomoses, une substance spongieuse dont les aréoles communiquent entre elles; ou plutôt il consiste en des veines qui, au lieu d'avoir la ténuité capillaire, ont plus d'ampleur et sont très-extensibles Il existe du tissu érectile : 1° dans les corps caverneux du pénis; 2° dans les corps spongieux de l'urèthre, savoir : bulbe de l'urèthre, gland et portion intermédiaire de l'urèthre; 3° dans les corps caverneux du clitoris; 4° dans le gland du clitoris, communiquant par des veines avec le tissu érectile qui forme le *bulbe du vestibule*, analogue au bulbe de l'urèthre et appelé à tort *bulbe du vagin*. Ce bulbe érectile est simple à la base du clitoris, double en arrière, où il s'applique contre chaque branche correspondante du pubis; il n'y a pas là d'autre tissu érectile que celui-là; il n'y en a point dans les nymphes à proprement parler, mais, à leur attache au clitoris, elles s'appliquent contre la portion correspondante du bulbe du vestibule. Le *mamelon* a été faussement considéré comme contenant du tissu érectile; il ne se durcit et se dresse que par la contraction des fibres musculaires de la vie organique de la peau et par celle du tissu lamineux sous-cutané. Les papilles cutanées et muqueuses ont été considérées faussement aussi comme formées de tissu érectile; elles ne se redressent un peu que par durcissement du derme qui les porte, par suite de la contraction des fibres musculaires de la vie organique qu'il renferme. Les anastomoses volumineuses et fréquentes des veines de la rate dans l'épaisseur de son parenchyme se rapprochent de la disposition du tissu érectile, et l'organe s'érige et se durcit lorsque le sang est retenu dans ces veines; mais elles ne forment point de cellules communiquant entre elles ou avec les artères d'une part, avec les veines efférentes de l'autre, par des orifices plus étroits qu'elles-mêmes, comme dans le tissu érectile. On a faussement considéré comme érectiles les parois du vagin, ainsi que le tissu qui entoure le col de la vessie, les vésicules séminales et les parties voisines du petit bassin, à cause du volume des veines fréquemment anastomosées, plus ou moins moniliformes ou bosselées, de ces régions; mais il n'y a pas là de cellules veineuses avec faisceaux et cloisons rétractiles intermédiaires. — *Tumeurs érectiles* et *tissu érectile accidentel*. V. VASCULAIRES (*tumeurs*).

ÉRECTILITÉ. s. f. [it. *erettilità*, esp. *erectilitad*]. Propriété qu'ont certaines parties d'entrer en érection.

ÉRECTION. s. f. [*erectio*, all. *Aufrichtung*, it. *erezione*, esp. *erection*]. État d'une partie qui, de molle qu'elle était, devient roide, dure et gonflée, par l'afflux du sang dans ses vaisseaux; et particulièrement la turgescence de la verge et du clitoris. L'érection est un phénomène physiologique qui a pour point de départ la contraction des faisceaux de fibres musculaires de la vie organique (nombreux dans les veines des *tissus érectiles*), contraction ayant lieu sous l'influence directe incito-motrice (V. ce mot) de la partie de l'encéphale en connexion par les nerfs de la vie organique avec les organes de la reproduction et agissant spontanément; ou sous cette même influence, mais déterminée par une stimulation directe de ces organes, transmise à l'encéphale par les nerfs de la sensibilité (action réflexe). Elle a pour siége le tissu érectile de l'urèthre et des corps caverneux du clitoris et du bulbe du vestibule. Comme tous les actes de la vie végétative qui ont pour agent les fibres musculaires de la vie organique, son énergie va en décroissant avec l'âge. La contraction de ces veines, empêchant le retour du sang d'être en rapport avec son afflux par les artères, amène la réplétion des cellules veineuses du tissu érectile. Ces veines sont les rameaux qui du gland et du corps spongieux de l'urèthre vont dans la *dorsale de la verge*, dans le *labyrinthe veineux de Santorini*, derrière la symphyse, et dans les veines honteuses; pour les corps caverneux, ce sont celles qui de la racine de la verge se jettent sous l'arcade du pubis et au delà, dans les plexus prostatique et vésical, puis d'autres allant à la *dorsale* et à la honteuse. Chez la femme, ce sont les veines homologues. Les muscles bulbo-caverneux et ischio-caverneux, muscles volontaires placés près du point où le sang est retenu d'abord, chassent le sang du bulbe uréthral et des piliers de la verge dans la partie antérieure du pénis, par des contractions spasmodiques et agissant par ondées, si l'on peut ainsi dire, lorsque l'excitation nerveuse et la turgescence sont arrivées à un certain point et complètent l'érection. Chez la femme, les muscles homologues agissent de même. L'érection cesse lorsque cesse le resserrement involontaire des veines précédentes, à la suite de quelque émotion ou de l'épuisement qui affaiblit l'action spéciale des centres nerveux. V. CAPILLAIRE et VEINE.

ÉRÉMACAUSIE. s. f. [de ἠρέμα, doucement, et καίειν, brûler]. Genre de décomposition qui a pour cause première (Liebig) l'action oxydante de l'air humide sur certaines parties contenues dans les matières organiques. Ainsi la transformation du bois en terreau (ulmine) est un phénomène d'érémacausie.

ÉRÉTHISME. s. m. [*erethismus*, de ἐρεθίζω, j'irrite; all. *Reiz*, *Erethismus*, it. et esp. *eretismo*]. Exaltation des phénomènes vitaux dans un organe.

ERGOT. s. m. [*calcar*, all. *Sporn*, angl. *spur*, it. *sperone*, esp. *espolon*]. Sorte d'ongle pointu qui vient à la partie postérieure de la patte de certains animaux. — *Ergot*, *ergot de blé*, *ergot de seigle*, etc. [*clavus secalinus*, all. *Mutterkorn*]. Corps droit, ou courbe et allongé, long de 1 à 4 centimètres, rare-

ment plus, occupant la place du grain de seigle, et épais de 1 à 4 millimètres. On le rencontre quelquefois, mais moins communément, à la place du grain de blé, d'avoine, de maïs, d'*Alopecurus agrestis*, L., d'ivraie, d'*Arundo* et de *Bromus*. Il varie alors un peu de volume et de forme. Dans le seigle et quelques autres



Fig. 161.

graminées, il conserve une analogie grossière de forme avec le grain de seigle, ce qui l'a fait considérer comme une maladie du grain. Il en diffère, parce qu'il offre dans sa longueur trois angles mousses séparés par autant de sillons plus ou moins évidents, mais dont le plus prononcé est tourné en dehors de l'épi, et non point contre son axe, comme on le voit pour le sillon du grain de seigle. Il est conique à son extrémité inférieure, qui adhère au centre de la fleur, à la place du hile de grain, mais sans continuité des fibres. Son extrémité supérieure est conique ou tronquée, elle dépasse de beaucoup les enveloppes florales (Fig. 161). Elle est surmontée, dans le seigle et le blé surtout, d'un corps jaunâtre ou gris, de forme variable, soit prismatique triangulaire, soit arrondi à son extrémité libre un peu renflée ou non (Fig. 162, *a*, *b*); caduc, le plus souvent, par suite de son peu d'adhérence à l'ergot. Ce corps caduc est de nature complexe, comme

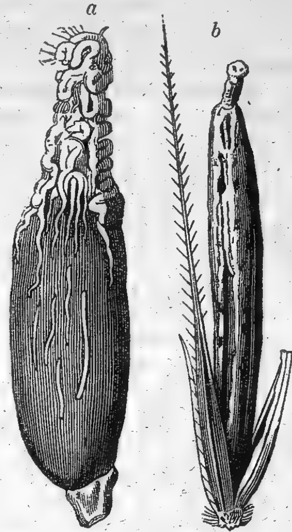


Fig. 162.

le montre l'étude de son développement; aussi a-t-il été interprété et nommé de diverses manières. Queckett l'appelle *Ergotœtia;* Fée, *Sacculus*, et Léveillé, le considérant comme un champignon, le nomme *Sphacelia segetum*, d'où vient le nom de *sphacélie* (*a*, *b*), par lequel on le distingue communément de l'ergot. Quant à celui-ci, sa couleur est d'un brun ou

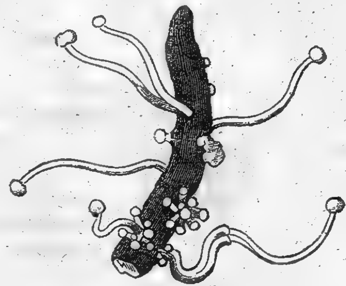


Fig. 163.

d'un noir violacé à sa surface, couleur qui, lorsque l'ergot n'a pas encore été touché, est voilée par une mince couche blanchâtre très-fugace, n'existant souvent qu'au sommet de l'ergot. La surface de l'ergot est assez fréquemment fendillée en long (Fig. 162, *b*) ou en travers, et laisse voir le tissu intérieur, qui est d'un blanc grisâtre, homogène, compacte. Les cellules du tissu sont noires à la surface, remplies de fines granulations, et tapissées d'une mince couche homogène, noirâtre, granuleuse; les cellules du reste de la masse, qui est blanche, homogène, sont polyédriques, à angles arrondis, quelquefois bifurquées, larges de 6 à 10 mil-

lièmes de millimètre environ, très-adhérentes ensemble, difficiles à isoler, se gonflant beaucoup dans l'acide sulfurique. Elles renferment seulement des gouttes d'huile. Elles sont, comme on le voit, six à huit fois plus petites que les cellules du grain de seigle et autres céréales, et ne contiennent pas, comme elles, un mélange de gouttes d'huile et de grains d'amidon ; elles ont, au contraire, tous les caractères des cellules du tissu non filamenteux ou cellulaire serré des lichens et des champignons. L'ergot en a aussi la composition immédiate, et renferme, entre autres principes, beaucoup de substances azotées, d'huile, un principe particulier appelé *ergotine* (V. ce mot), de la cellulose ou fongine, etc. Ingéré dans l'économie, il produit des phénomènes analogues à ceux que déterminent beaucoup de champignons vénéneux (V. ERGOTISME), et agit spécialement sur l'utérus (V. SEIGLE). L'ergot (Fig. 162, *a*) est le stroma (provenant d'un mycélium), qui a donné naissance à des conidies (corps reproducteurs femelles de première sorte des champignons) du *Cordyliceps purpurea*, Fries (*bb*) [de κορδύλη, massue, et *caput*, tête; *Cordyliceps* et *Claviceps*, de divers auteurs], ainsi que l'a montré Tulasne. Ce *stroma* (V. ce mot) des *Cordyliceps* n'atteint le dernier état, où il porte de vraies spores, que dans des conditions assez rares, et se multiplie surtout par les *conidies* (V. ce mot). Cet ergot ou stroma a, par erreur, été considéré, non point comme un organe transitoire, ou mieux préliminaire, de végétation, mais comme un champignon parfait, et appelé *Sclerotium* (*Sclerotium clavus*, DC.), *Hymenula* (*Hymenula clavus*, Corda), *Onygena* (*Onygena cespitosa*, Mérat), *Spermœdia*, Fries. Fée ne le considère comme une plante complète (qu'il appelle *Sphacelidium*) que réuni à la *sphacélie* ou *Sacculus*, plante dont l'ergot serait le pseudo-stroma formé par hypertrophie supposée de la graine de céréale, et qu'à raison de cet état il appelle *nosocarya*. Léveillé considère aussi l'ergot ou stroma du *Cordyliceps* comme l'ovule altéré et hypertrophié sous l'influence de la sphacélie, qu'il regarde seule comme un champignon. L'ergot ou stroma du *Cordyliceps* commence à se développer dans l'ovaire du seigle, du blé, de l'*Alopecurus agrestis*, etc., avant l'épanouissement de la fleur. Il constitue d'abord une masse jaune grisâtre, molle, gluante quelquefois ou presque diffluente, formée entièrement de cellules filamenteuses de mycélium cryptogamique, simples ou ramifiées, plus ou moins grosses, contenant des gouttes d'huile et supportant des conidies dont il existe aussi un grand nombre de libres interposées. La masse grisâtre, une fois saillante hors des enveloppes, commence à se durcir à sa base et à devenir d'un noir violacé à la surface. Le tissu même est alors constitué par des cellules devenues petites, polyédriques, à angles arrondis, contenant des gouttes d'huile et ayant tous les caractères des petites cellules du tissu cellulaire des cryptogames ; quelques-unes pourtant restent plus ou moins allongées et flexueuses. La surface noirâtre est formée de cellules analogues ou allongées, noirâtres, filamenteuses, articulées, juxtaposées à la surface, et d'une substance amorphe, noirâtre aussi, interposée ou superposée, mais nullement par l'épiderme du caryopse. Cette surface est voilée d'une espèce de duvet fugace, ou mieux d'une couche glaucescente, disparaissant facilement au moindre contact, et formée de cellules allongées supportant les conidies, ou de conidies seules (Fig. 164), ovales, longues de 9 millièmes de millimètre, contenant des gouttes d'huile. Corda, qui le premier a décrit cette couche, l'a prise pour les organes reproducteurs proprement dits ou spores de l'ergot, que d'après cela il rapporte au genre *Hymenula* (*Hymenula clavus*, Corda), tandis que ce ne sont que des conidies ou corps reproducteurs de première sorte. Quant aux véritables spores, elles naissent sur le *Cordyliceps purpurea* (Fig. 163, *bb*), dont l'ergot (*a*) est le stroma. — La *sphacélie* n'est point une espèce distincte de champignon, ni seulement une portion de mycélium du *Cordyliceps* et de ses conidies. Ce corps est complexe ; il est formé : *a*. par les stigmates plumeux de l'ovaire auquel s'est substitué l'ergot cryptogamique, stigmates reconnaissables aux cellules boursouflées d'une manière particulière et toute caractéristique; quelquefois par la base du style et l'épiderme poilu du sommet de l'ovaire avec quelques-unes des cellules polyédriques sous-jacentes à ce dernier; *b*. par les anthères des étamines, très-reconnaissables à leurs cellules à bords ondulés d'une manière toute spéciale, et à leurs grains de pollen très-gros, sphériques ou plissés irrégulièrement, ayant des granules de favilla volumineux. *c*. On y trouve de plus des filaments de mycélium et des conidies (Fig. 164), ou corps reproducteurs de première sorte, qui sont interposés aux organes précédents, et les maintiennent agglutinés, ou même les recouvrent. Ces corps reproducteurs, vus par Corda et Fée, sont appelés par eux des *spores*. *d*. Enfin on y trouve quelquefois, mais non toujours, le *Cladosporium herbarum*, Link, fixé particulièrement sur les anthères, agglutinées ensemble, et sur les stigmates; champignon très-commun qui attaque en particulier toutes les parties des fleurs des céréales avortées ou mortes par une cause quelconque. Ce champignon se reconnaît à la teinte brune de ses filaments supportant des conidies (sporidies ?) ovales, foncées, brunes, cloisonnées une ou deux fois, etc. — La poudre ou l'infusion d'ergot de seigle déterminent spécialement les contractions de l'utérus, et sont employées communément pour hâter l'accouchement dans les cas d'inertie de l'utérus, ou après l'accouchement pour faire resserrer l'organe et arrêter les hémorrhagies qui se manifestent quelquefois alors. On le donne sans inconvénient, à la dose de 60 centigrammes à 2 grammes en poudre, délayée dans de l'eau sucrée ou du vin sucré, dans une potion aromatisée ou autre liquide; 2 grammes se prennent en trois fois de dix en dix minutes. On peut aller à 4 grammes, à prendre en quatre heures ou environ. Administré ainsi, c'est un médicament d'une efficacité reconnue et sans danger.

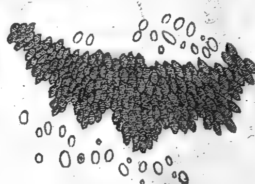


FIG. 164.

— En anatomie, *ergot de Moran*, petite éminence recourbée que l'on observe dans la cavité digitale des ventricules latéraux du cerveau, sur sa partie inférieure.

ERGOTINE. s. f. [de *ergot*]. Nom donné à deux substances différentes et toutes deux mal déterminées, car il n'existe encore aucune bonne analyse immédiate de l'ergot de seigle en particulier et des champignons en général.

Ergotine de Bonjean. *Extrait aqueux de l'ergot de*

seigle, dont on retire 14 à 16 pour 100. Mou, rouge brun, très-homogène, d'une odeur agréable de viande rôtie, d'une saveur un peu piquante et amère; il forme avec l'eau une dissolution d'un beau rouge limpide et transparente. Ce composé agit sur les fibres musculaires de l'utérus comme la poudre d'ergot; mais il faut en employer jusqu'à 1 gramme, aussi lui préfère-t-on l'ergot. Ses prétendus qualités hémostatiques directes ou indirectes ont été singulièrement exagérées par l'enthousiasme; aussi est-il abandonné à cet égard. Il ralentit la circulation et il peut être donné comme succédané de la digitale, à la dose de 2 à 4 grammes, dans une potion à prendre en vingt-quatre ou quarante-huit heures. V. MÉTRORRHAGIE.

Ergotine de Wigers. Substance insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'alcool qui sert à la retirer de la poudre d'ergot déjà traitée par l'éther, pulvérulente, non cristallisée, d'un rouge brun, d'une saveur amère un peu âcre, ni acide ni alcaline. On en retire 1,25 pour 100 au plus de l'ergot. Ses propriétés sont mal connues; Parola néanmoins a démontré qu'à la dose de 50 centigrammes elle ralentissait notablement les battements du pouls. Son action sur l'utérus dans l'accouchement n'est pas connue. V. AVORTEMENT.

ERGOTISME. s. m. [all. *Kriebelkrankeil*, esp. *ergotismo*]. Affection déterminée par l'usage alimentaire du seigle ergoté. Quelquefois les symptômes se bornent à des vertiges, des spasmes, des convulsions (*ergotisme convulsif*, *convulsio ab ustilagine*, Wepfer; *raphania*, Linné); mais le plus souvent il survient un engourdissement des pieds et des mains, qui se flétrissent, perdent le sentiment et le mouvement, et se séparent du corps par gangrène sèche (*ergotisme gangréneux*, *necrosis ustilaginea*). La nature et le traitement de cette maladie sont encore peu connus. Quelques médecins proposent la saignée générale comme premier moyen, puis l'opium à l'extérieur, et des boissons acidules abondantes. Mais lorsqu'il y a gangrène, il faut recourir aux antiseptiques les plus énergiques; l'amputation est rarement suivie de succès.

ÉRICACÉES ou **ÉRICINÉES**. s. f. pl. [*ericaceæ*, *ericineæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines périgynes, J., octandrie monogynie, L. Calice monosépale, tantôt libre, tantôt adhérent avec l'ovaire, qui est alors infère, à 5 divisions, quelquefois tellement profondes qu'il paraît formé de sépales distincts; étamines en général en nombre double des divisions de la corolle, ayant leurs filets libres, rarement soudés entre eux; anthères introrses, à une ou deux loges, terminées quelquefois par deux appendices en forme de cornes; ovaire à 3 ou 5 loges, infère ou libre, et, dans ce dernier cas, sessile au fond de la fleur, ou appliqué sur un disque hypogyne; style simple, terminé par un stigmate à autant de lobes qu'il y a de loges à l'ovaire. Le fruit est une baie ou une capsule couronnée quelquefois par le limbe du calice. Les graines se composent d'un endosperme charnu, au milieu duquel est un embryon axile et cylindrique.

ÉRIGNE. s. f. [*uncus*, *uncinus*, all. *Ærigne*, it. *uncino*, esp. *eriña*]. Espèce de crochet dont les chirurgiens et les anatomistes se servent pour saisir, retenir, soulever et écarter certaines parties dont ils veulent faire la dissection, ou sur lesquelles ils veulent pratiquer une opération, ou bien, au contraire, auxquelles ils veulent éviter de porter atteinte. L'érigne se compose, en général, d'un manche, d'une tige et d'un crochet. La tige est ordinairement cylindrique et d'acier; sa longueur est de 5 à 8 centimètres; le manche, à peu près de même longueur, est taillé à pans pour être tenu plus solidement. Souvent, au lieu d'un manche, qui la rend moins portative, la tige se termine par une curette à l'extrémité opposée à son crochet. L'*érigne double* ne diffère de la simple qu'en ce que sa tige est terminée par deux crochets formant une sorte de fourche. On fait aussi des érignes qui sont à volonté simples ou doubles, moyennant que la partie terminée par le crochet est fendue dans une portion de sa longueur, et que les deux divisions du crochet font ressort et s'écartent spontanément lorsqu'on retire de bas en haut un anneau qui les tient rapprochées. On a inventé un grand nombre d'érignes, appropriées la plupart à telle ou telle opération en particulier. Telle est la *pince de Museux* (V. PINCE). — *Érigne à repoussoir*. Espèce d'érigne imaginée par Marjolin pour l'excision des amygdales. C'est une érigne double, sur le manche de laquelle a été ajouté un repoussoir à double pointe, qui peut, suivant les cas, être éloigné ou rapproché des crochets.

ÉROSION. s. f. [*erosio*, de *erodere*, ronger; angl. *erosion*]. Action ou effet d'une substance corrosive. Les mots *érosion*, *usure*, etc., souvent employés en pathologie pour désigner le fait d'envahissement par des produits morbides qui se substituent, ne désignent aucunement une propriété nouvelle de ces derniers, une propriété différente de celles qui sont inhérentes à la substance organisée. Il ne faut pas croire qu'il se développe, à un moment donné, dans les éléments normaux, une faculté de *ronger*, d'*user*, etc., et qu'il existe des tissus morbides qui jouissent de ce pouvoir par rapport aux tissus sains à l'exclusion de certains autres, comme le font divers acides ou alcalis caustiques, etc. Cette propriété des éléments d'envahir un tissu et de s'y substituer n'est qu'une modification des propriétés végétatives naturelles, un degré d'énergie plus considérable dans certains d'entre eux, *relativement* à certains autres, et se montrant d'une manière permanente ou temporaire, normalement ou pathologiquement, selon les conditions dans lesquelles se trouve placé cet élément. Dans le cas d'*envahissement* des os, par *compression*, de la part d'un anévrysme ou d'un kyste, il y a disparition graduelle de la substance osseuse, comprimée par la paroi anévrysmale. Par suite de la compression, la désassimilation l'emporte dans la substance osseuse sur l'assimilation. C'est ici une destruction de l'os par la tumeur anévrysmale, en masse si l'on peut ainsi dire, et non un envahissement graduel par les éléments du tissu. V. ENVAHISSEMENT.

ÉROTOMANIE. s. f. [*erotomania*, de ἔρως, amour, et μανία, manie, délire; all. *Liebeswuth*]. Aliénation mentale causée par l'amour, ou caractérisée par un délire érotique.

ERPÉTOLOGIE. s. f. [*erpetologia*, de ἕρπειν, ramper, et λόγος, discours; all. *Herpetologie*]. Partie de la zoologie qui traite des reptiles.

ERRATIQUE. adj. [*erraticus*, de errare, errer; πλανήτης all. *wandelnd*, angl. *erratic*, it. et. esp. *erratico*]. — *Douleurs erratiques*. Celles qui changent de place d'un instant à l'autre, comme certaines douleurs rhumatismales des membres. — *Érysipèle erratique*. V. ÉRYSIPÈLE. — *Fièvres erratiques*. Fièvres intermittentes dont le type est irrégulier.

ERRATIQUE (ACIDE). Un des deux acides qui constituent la matière colorante des fleurs de coquelicot. Il est d'une belle couleur rouge.

ERREUR DE LIEU. [*error loci*, all. *Verirrung*]. Sorte de déviation ou d'aberration des fluides du corps (Boerhaave). Il admettait plusieurs ordres de vaisseaux capillaires qui allaient toujours en diminuant, et dont les plus gros recevaient les globules rouges du sang ; les seconds, plus petits, le sérum ; les troisièmes, la lymphe ; enfin, les plus petits, les fluides les plus subtils. En conséquence, lorsque les globules rouges passaient dans les vaisseaux destinés à recevoir le sérum, etc., il y avait, selon lui, *erreur de lieu*. V. HÉTÉROTOPIE.

ERRHIN. adj. et s. m. [*errhinus*, de ἐν, dans, et ῥίν, nez ; angl. *errhine*, it. *errino*]. Se dit des substances irritantes, telles que l'euphorbe, l'asarum, le muguet, et surtout le tabac, qu'on introduit dans les narines pour agir sur la membrane pituitaire.

ÉRUCINE. s. f. Substance qui se sépare, au bout de quelques jours, de l'extrait âcre de moutarde blanche (E. Simon).

ÉRUCTATION. s. f. [*eructatio*, ἐρευγμὸς, all. *Aufstossen*, angl. *belching*, it. *eruttazione*, esp. *eructacion*]. Émission sonore, par la bouche, de gaz provenant de l'estomac.

ÉRUGINEUX, EUSE. adj. [*æruginosus*, *ærugineus*, de *ærugo*, rouille ; ἰώδης, all. *spangrün*, it. et esp. *eruginoso*]. — *Crachats érugineux*. Crachats verdâtres et porracés, dont la couleur est analogue à celle du vert-de-gris. V. ROUILLÉS (*crachats*).

ÉRUPTIF, IVE. adj. [angl. *eruptive*, esp. *eruptivo*]. — *Maladies éruptives*. Celles dans lesquelles il se développe une éruption de boutons, de vésicules, de pustules, etc. V. EXANTHÉMATIQUE.

ÉRUPTION s. f. [*eruptio*, de *erumpere*, sortir ; ἐξάνθημα, all. *Ausschlagen*, angl. *breaking out*, it. *eruzione*, esp. *erupcion*]. Synonyme d'*exanthème*. On dit vulgairement : *avoir une éruption*. — *Éruption des dents*. Sortie des dents. V. DENTITION.

ÉRYSIBE. s. f. [ἐρυσίβη, rouille]. Désigne les plantes parasites d'autres plantes (Théophraste).

ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE. adj. [*erysipelatosus*]. Qui tient de l'érysipèle.

ÉRYSIPÈLE. s. m. [*erysipelas*, ἐρυσίπελας, d'ἐρύειν, attirer, et πέλας, proche ; all. *Rothlauf*, *Rose*, angl. *the rose*, it. *risipola*, esp. *erisipela*]. Cette maladie a été ainsi appelée parce qu'elle s'étend quelquefois de proche en proche sur les parties voisines. C'est une inflammation superficielle de la peau, avec fièvre générale, tension et tumeur de la partie, douleur et chaleur plus ou moins âcre, rougeur tirant un peu sur le jaune, inégalement circonscrite, et disparaissant sous la pression du doigt, pour reparaître aussitôt après. La partie affectée est ordinairement parsemée de petites élevures, qui se changent bientôt en vésicules ou en phlyctènes, et tombent, en se desséchant, sous forme d'écailles furfuracées. L'érysipèle a une marche constamment aiguë ; sa durée moyenne est de dix à douze jours. Quand il est ambulant ou erratique, il se prolonge davantage ; mais alors on peut considérer l'affection comme une éruption d'érysipèles successifs. L'érysipèle simple cède ordinairement aux laxatifs, aux purgatifs salins, aux boissons délayantes, telles que l'eau acidulée avec le sirop de vinaigre, la limonade citrique, le petit-lait ; en même temps on fait, sur la partie malade, des lotions avec une décoction de racine de guimauve ou de fleur de sureau. Si l'inflammation est intense, on pratique tout de suite une saignée au bras. Dans les érysipèles de la face, après la saignée, on prescrit des pédiluves sinapisés, des vésicatoires aux jambes, des lavements laxatifs. Il faut fixer l'érysipèle ambulant, en appliquant un vésicatoire sur le lieu qu'il occupe, ou sur un de ceux qu'il a primitivement occupés. On se trouve bien des vomitifs dans l'érysipèle, en raison de l'état saburral des voies digestives qui accompagne cette maladie. Il est commun de voir l'érysipèle se montrer épidémiquement et avoir pour point de départ alors toute écorchure, excoriation ou plaie de la peau. Aux changements de saison, et dans les temps humides, on voit souvent les opérations se compliquer d'érysipèle, presque toujours graves, qui retardent la cicatrisation, et même amènent des accidents mortels. Il est démontré aujourd'hui que l'érysipèle tant sporadique qu'épidémique est contagieux. L'érysipèle de la face et surtout celui du cuir chevelu sont graves par l'intensité des douleurs, de la fièvre et du délire qu'ils causent, et sont parfois mortels quand ils se compliquent de méningite. — *Érysipèle du pharynx*. Il existe une relation pathologique intime entre certains exanthèmes pharyngiens et l'érysipèle de la face. Mais il reste encore des doutes sur la question de savoir si ces exanthèmes ont ou non des caractères spéciaux. Dans l'érysipèle pharyngien, la muqueuse de cette région présente des signes qui permettent de prouver que l'érysipèle de l'arrière-bouche peut présenter, comme celui de la peau, soit une rougeur diffuse de couleur spéciale, soit des phlyctènes remplacées bientôt par une exsudation blanchâtre, soit une gangrène limitée. — *Érysipèle phlegmoneux*. Érysipèle compliqué d'inflammation du tissu cellulaire sous-cutané. V. PHLEGMON. — *Érysipèle pustuleux*. V. ZONA.—Vétérin. *Érysipèle gangréneux* (*mal rouge*, *feu céleste*, *feu Saint-Antoine*, *érysipèle épizootique*). Variété de l'érysipèle ; on l'observe principalement sur les bêtes à laine et le porc. C'est la seule forme sous laquelle les auteurs admettent la contagion de l'érysipèle. Les symptômes sont : une teinte rouge d'abord, ensuite violacée, de la peau ; des ampoules remplies d'un fluide séreux ; une violente fièvre de réaction. Plus tard, survient la gangrène ; l'emphysème général se produit, et la mort survient en quelques heures. L'érysipèle gangréneux est rare chez les solipèdes ; on l'a observé sur la face et sur l'encolure.

ÉRYTHÉMATIQUE. adj [*erythematicus*]. Qui a rapport à l'érythème.

ÉRYTHÈME. s. m. [*erythema*, ἐρύθημα, rougeur à la peau ; all. *Hautröthe*, *falsche Rose*, it. et esp. *eritema*]. Exanthème non contagieux, caractérisé par des taches rouges de diamètre très-variable, disséminées sur une ou plusieurs régions du corps, et dont la durée ordinaire, à l'état aigu, est d'un à deux septénaires. Il est souvent produit par le frottement continu de deux surfaces contiguës du corps (*intertrigo*), surtout chez les individus qui ont de l'embonpoint, et par le contact des flueurs blanches, des urines. — *Érythème centrifuge*. V. TRICHOPHYTON.

ÉRYTHÉMOÏDE. adj. [*erythemoides*, de ἐρύθημα, érythème, et εἶδος, forme, ressemblance]. Qui ressemble à l'érythème. V. INTERTRIGO.

ÉRYTHRARSINE. s. f. Corps obtenu par combustion incomplète du kakodyle et de l'oxyde de kakodyle, ou comme produit secondaire dans la formation du chlorokakodyle. Rouge foncé, sans odeur, non cristallisable ; insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. ($C^4H^6As^3O^3$.)

ÉRYTHRÉINE. s. f. [*rouge érythrique*, *rouge des lichens*]. Corps obtenu par action de l'eau faiblement

ammoniacale, prolongée plusieurs jours, sur l'érythrine. Couleur rouge foncée; difficilement soluble dans l'eau; soluble dans l'alcool, qu'elle colore en rouge carmin. Les alcalis la dissolvent avec une teinte violette, les acides l'en précipitent en rouge carmin.

ÉRYTHRIDE. s. m. (Berthelot). Combinaisons de l'érythrite avec les acides. L'*érythrine* que l'on rencontre dans la plupart des lichens, est un érythride de l'acide orsellique.

ÉRYTHRILINE et **ÉRYTHRINE**. s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge]. V. ÉRYTHRIQUE.

ÉRYTHRIQUE (ACIDE). Synonyme d'*alloxane*. — *Acide érythrique* ou *érythrine* et *érythriline* de quelques auteurs ($C^{34}H^{18}O^{15}.4HO$). Acide retiré par l'eau bouillante et l'alcool du *Lecanora parella*. Blanc, cristallin; se dissout dans 200 fois son poids d'eau bouillante; soluble dans l'alcool et l'éther; rougit le tournesol. Il forme des sels avec les alcalis. Chauffé dans une solution alcaline, il se décompose en orcine et acide carbonique. — *Éther érythrique* (*pseudo-érythrine*) [$(C^4H^5O + 3HO).C^{34}H^{15}O^{11}$]. Cristallise en aiguilles; s'obtient en chauffant l'acide précédent dans l'alcool absolu. V. AMARYTHRINE et TOURNESOL.

ÉRYTHRITE. s. f. [*érythromannite*, *érythroglucine*, *pseudorcine*, *phycine*]. Principe cristallisable, voisin des sucres, mais non fermentescible, donnant de l'acide oxalique sous l'influence de l'acide nitrique ($C^{12}H^{15}O^{12}$). L'érythrite a été obtenue, d'abord, par la métamorphose d'un principe contenu dans le *Roccella Montagnei*. Depuis, Lamy l'a trouvée dans le *Protococcus vulgaris*, d'où le nom de *phycite*; mais celui d'*érythrite* lui est resté. L'érythrite cristallise en prismes à base carrée. Elle est soluble dans l'eau, et donne avec ce liquide une solution qui devient sirupeuse avant de cristalliser. L'alcool bouillant la dissout; mais l'éther ne la dissout pas. Inactive; densité égale à 1,59. Elle fond à 120°, résiste à une température de 250°, et se détruit en partie vers 300°. Elle présente à un haut degré le caractère de la surfusion. Elle joue le rôle d'alcool *tétra-atomique*.

ÉRYTHROGÈNE. s. m. [de ἐρυθρὸς, rouge, et γεννᾶν, engendrer]. Matière verte obtenue par Bizio en traitant par l'alcool une substance grasse du sang putride. Ce n'est pas un composé chimique déterminé.

ÉRYTHROÏDE. adj. [*erythroides*, d'ἐρυθρὸς, rouge, et εἶδος, ressemblance].— *Tunique érythroïde*. Enveloppe musculeuse et rougeâtre du testicule formée par l'épanouissement du crémaster.

ÉRYTHROLÉINE. s. f. Liquide huileux extrait par Kane de l'orseille et du tournesol. ($C^{26}H^{22}O^4$.)

ÉRYTHROLITMINE. s. f. Matière colorante rouge extraite par Kane du tournesol. ($C^{26}H^{23}O^{13}$.)

ÉRYTHRONIUM. s. m. Métal annoncé par Del Rio, et qu'on a reconnu être le *vanadium*.

ÉRYTHROPHYLLE. s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, et φύλλον, feuille]. Matière colorante des feuilles qui prennent une teinte rouge au moment de leur chute, et de celle des fruits qui présentent la même teinte. Elle est encore peu étudiée.

ÉRYTHROPROTIDE. s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, et *protéine*] ($C^{13}H^8NO^5$). Produit de l'action d'une solution concentrée et bouillante de potasse sur la protéine. Elle est d'un rouge brun, aisément soluble dans l'eau et l'alcool bouillant. Elle est précipitée par les sels de plomb, d'argent et de mercure; le précipité est rose.

ÉRYTHRORHÉTINE. s. f. [de ἐρυθρὸς, rouge, et ῥητίνη, résine] ($C^{19}H^9O^7$). Corps obtenu en même temps que la chrysophane; pulvérulent, jaune, peu soluble dans l'eau et l'acide acétique, facilement dans l'alcool.

ÉRYTHROSE. s. f. Matière colorante extraite des différentes rhubarbes par l'acide nitrique.

ÉRYTHROXYLÉES. s. f. pl. Famille de plantes retirée des malpighiacées, voisine des hippocastanées et des acérinées. V. COCA.

ESCARGOT. s. m. V. LIMACE.

ESCHARE, et non **ESCARRHE**. s. f. [*eschara*, ἐσχάρα, all. *Brandschorf*, angl. *eschar*, it. et esp. *escara*]. Croûte noire ou brunâtre qui résulte de la mortification et de la désorganisation d'une partie vivante affectée de gangrène, ou profondément brûlée par l'action du feu ou d'un caustique. L'*eschare*, ne participant plus à la vie, se détache au bout de six, dix ou quinze jours, par l'inflammation et la suppuration qui se développent dans les parties saines environnantes.

ESCHARIFICATION. s. f. Production d'une eschare, soit accidentellement, soit comme moyen chirurgical, par l'emploi du fer rouge, du chlorure de zinc, etc.

ESCHAROTIQUE. adj. et s. m. [*escharoticus*, all. *Aetz-mittel*, it. *escarotico*]. Substance qui, appliquée sur une partie vivante, l'irrite violemment, la désorganise, et y détermine la formation d'une *eschare* : tels sont les acides minéraux concentrés, les alcalis caustiques, le deutochlorure d'antimoine, etc.

ESCULINE. s. f. V. ÆSCULINE et SAPONINE.

ESCULIQUE. V. SAPONIQUE.

ESENBECKINE. s. f. Alcaloïde obtenu de l'*Exostema Souzanum*, Martius, mais non de l'*Esenbeckia febrifuga*, Martius, comme on l'a cru.

ESÉRÉ. s. m. Nom donné par les naturels de l'ancien Calabar à la graine de la légumineuse papilionacée dite *fève du Calabar*. V. FÈVE.

ÉSOCES. s. m. pl. Famille de poissons malacoptérygiens abdominaux, dont le type est le *brochet* (*Esox lucius*, L.).

ÉSOCHE. s. f. [de ἐσοχή, saillie en dedans]. Hémorrhoïde interne.

ÉSODERME. s. m. [de ἔσω, intérieur, et δέρμα, derme]. Membrane intérieure chez les insectes.

ESPACE. s. m. L'idée d'espace est une idée abstraite, qui suppose une réalité correspondante, ainsi qu'il en est de toutes les abstractions scientifiques. L'idée abstraite d'espace suppose donc elle-même l'existence réelle des corps. On conçoit l'impénétrabilité; mais ce n'est qu'après l'avoir expérimentalement constatée, sans quoi la conception d'impénétrabilité ne porterait sur rien. De l'impénétrabilité conçue dans l'espace, conclure à l'existence de la matière même, par simple définition, c'est faire une pétition de principe. On observe les corps, on constate qu'ils sont impénétrables, rien de plus.— *Espaces intercostaux*. V. INTERCOSTAL.—*Espace interpédonculaire du cerveau* ou *perforé moyen*. Celui qui est entre les pédoncules cérébraux, et est occupé par de la substance cérébrale criblée de trous vasculaires. V. CERVEAU. — *Espace perforé latéral*. Substance blanche de la base du cerveau immédiatement en dehors de la bandelette de chaque nerf optique, qui est criblée de trous vasculaires. V. CERVEAU. — *Espaces sous-arachnoïdiens*. Cavités pleines de liquide sous-arachnoïdien et communiquant entre elles, limitées par la pie-mère et l'arachnoïde à la base de l'encéphale, par suite du passage de cette dernière de l'une à l'autre des parties saillantes du cerveau, de la protubérance et du cervelet.

ESPADON. s. m. (*Xiphias gladius*, L.). Poisson de

l'ordre des malacoptérygiens abdominaux scombéroïdes, de la Méditerranée; sans nageoires ventrales; une seule dorsale élevée; branchies en lames réticulées; mâchoire supérieure prolongée en rostre tranchant au bout. Il peut atteindre 6 mètres de long; il nage très-vite; chair excellente.

ESPÈCE. s. f. [*species*, εἶδος, all. *Art*, *Gattung*, angl. *species*, it. *specie*, esp. *especie*]. Ensemble d'individus (ou choses individuelles) qui ont plus de rapports entre eux qu'ils n'en ont avec le reste (V. INDIVIDU). Dans les sciences où l'on étudie, non pas des caractères, des propriétés considérées isolément, abstraction faite en quelque sorte des individus, mais des individus doués d'un ensemble de propriétés inséparables de leur substance, les notions d'*espèce*, de *genre* et de *variété* (V. GENRE et VARIÉTÉ) permettent de remonter de la description d'un individu jusqu'aux autres individus qui existent sur le globe. C'est donc en *chimie*, puis en *anatomie*, *zoologie*, etc., qu'interviennent ces notions qui sont étrangères, à proprement parler, tant à la physique qu'à l'astronomie et à la mathématique. — En chimie, *collection d'individus identiques par leur composition élémentaire et immédiate*. Cette définition embrasse aussi bien une collection d'individus de corps simples que de corps composés; aussi bien les *composés naturels* d'origine minérale ou *minéralogiques*, et d'origine organique végétale ou animale, que les *composés artificiels* (V. CHIMIE). — En anatomie, collection d'individus appartenant à des parties qui constituent l'économie, individus semblables par leur conformation et leur constitution immédiate, laquelle entraîne toujours une similitude dans les caractères extérieurs. Ainsi, par exemple, on fera une seule espèce de tous les appareils digestifs. — En biotaxie, collection d'individus descendant d'êtres vivants ou ayant vécu, qui se ressemblent plus entre eux qu'ils ne ressemblent à tous les autres analogues, et susceptibles de se reproduire d'une manière continue entre eux ou isolément, suivant que les sexes sont réunis, séparés, ou n'existent pas. Ici un seul individu ne suffit plus pour représenter l'espèce, comme cela est en chimie et en anatomie; la notion d'*espèce* se trouve ainsi bien plus distincte de celle d'*individu* que dans ces dernières sciences. — En pharmacie, *espèces*, mélange de racines, de fleurs, de semences ou d'autres substances végétales, dans leur état naturel ou réduites en fragments plus ou moins volumineux, qu'on suppose douées de propriétés médicinales analogues. Le mélange se fait toujours à parties égales. — *Espèces amères*, *émollientes*, etc. V. AMER, ÉMOLLIENT.

ESPRINSONS. s. m. pl. Maladie épidémique qui a régné à Metz en 1473-1474, et qui paraît avoir été une sorte de dysenterie.

ESPRIT. s. m. [*spiritus*, πνεῦμα, all. *Geist*, angl. *spirit*, it. *spirito*, esp. *espiritu*]. *Esprit*, dans la langue ancienne d'où il dérive, veut dire *souffle* (*spiritus*, de *spirare*, respirer, souffler). C'est de cette idée toute matérielle, mais heureusement trouvée pour désigner la vie, qu'il est venu à exprimer la cause qui anime l'organisme vivant, et, par assimilation, la cause des phénomènes cosmiques qui paraissent offrir intelligence et volonté, ces deux grands attributs de toute vie humaine. De là, dans les doctrines *spiritualistes*, la supposition d'*esprits*, c'est-à-dire d'êtres immatériels, liés ou non liés à la matière, dont ils déterminent les mouvements. Il est évident aujourd'hui que l'admission de ces esprits est une hypothèse, à la vérité naturellement suggérée à l'intelligence dans les époques antérieures, mais dont l'office commence à être pleinement rempli par la conception positive du monde et de l'homme. — En un sens plus étroit, l'*esprit* est l'ensemble des facultés intellectuelles, mais intellectuelles seulement, car il faut réserver le nom d'*âme* (V. ce mot) à l'ensemble des facultés du système nerveux central, en sa totalité. On peut donc le définir physiologiquement: la propriété qu'a le cerveau de connaître le vrai et le faux. Pour les différents procédés de cette faculté de connaître, V. ENTENDEMENT et LOGIQUE. — Dans l'ancienne chimie, *esprits*, tous les produits liquides qu'on obtient en soumettant les corps à la distillation. — *Esprits*, ou *eaux spiritueuses*. Les alcools chargés, par distillation, des principes médicamenteux de drogues simples. — *Esprits animaux*. Fluide subtil qui n'existe pas, qu'on supposait être formé dans le cerveau, et distribué, par le moyen des nerfs, dans toutes les parties du corps.

Esprit acide. Autrefois, tout acide volatilisé pendant la distillation d'une substance quelconque, parfois aussi un acide affaibli.

Esprit acide du bois (Boerhaave). Le vinaigre de bois. V. ACÉTIQUE.

Esprit alcalin. Le gaz ammoniac.

Esprit ardent. L'alcool très-rectifié.

Esprit de bois, *esprit de bois inflammable* ou *esprit adiaphorétique* (Boyle). L'alcool méthylique. V. MÉTHYLIQUE.

Esprit carminatif de Sylvius. Produit de la distillation au bain-marie de 1^{kil},500 d'alcool (22° à 32°) sur 6 grammes de racine d'impératoire, de galanga, de gingembre et de muscade; 45 grammes de feuilles de romarin, de marjolaine, de rue et de basilic; 12 grammes de baies de laurier et de cannelle, et 4 grammes de racine d'angélique, de girofle et d'écorce de citron, qu'on a préalablement laissés macérer pendant deux jours.

Esprit de Mindererus. V. ACÉTATE d'*ammoniaque*.

Esprit de nitre. Acide azotique étendu d'eau.

Esprit de nitre dulcifié. Mélange de 3 parties d'alcool à 85° et de 1 partie d'acide azotique à 34°, qu'on emploie comme diurétique.

Esprit de nitre fumant. Liquide composé d'acide azotique, d'acide azoteux, de chlore et d'eau, qu'on obtient en distillant de l'azotate de potasse avec de l'acide sulfurique concentré.

Esprit pyro-acétique. V. ACÉTONE.

Esprit pyroligneux ou *pyroxylique*. V. MÉTHYLIQUE (*alcool*).

Esprit recteur (Boerhaave). Liquide odorant qu'on obtient de la distillation directe des végétaux aromatiques; c'est ce qu'on a aussi nommé *arome*.

Esprit de sel. Solution d'acide chlorhydrique dans l'eau.

Esprit de sel dulcifié. Mélange de 1 partie d'acide chlorhydrique très-concentré et de 2 parties d'alcool à 36°, qu'on regarde comme diurétique.

Esprit de sel fumant. Solution aqueuse d'acide chlorhydrique très-concentré.

Esprit de soufre. Nom ancien de l'acide sulfureux obtenu en brûlant du soufre sous une cloche de verre.

Esprit de Vénus. Acide acétique concentré obtenu par la distillation, à feu nu, de l'acétate de cuivre.

Esprit de vinaigre, ou *vinaigre radical*. V. ACÉTIQUE (*acide*).

Esprit de vitriol. Acide sulfurique étendu d'eau.

Esprit volatil. Autrefois, sous-carbonate d'ammoniaque mêlé d'*huiles empyreumatiques* provenant de la distillation des matières animales. On préparait un *esprit volatil de crâne humain, de corne de cerf, de crapaud, de vipère, de soie crue*, etc., et l'on supposait à chacun de ces esprits des propriétés différentes. Aujourd'hui on sait que toutes les matières animales donnent, à la distillation, de l'ammoniaque et du carbonate d'ammoniaque, et que ces deux produits sont toujours les mêmes, quelle que soit la matière animale qui les fournisse. Aussi on remplace, en médecine, les *esprits volatils* par du carbonate d'ammoniaque purifié et dissous dans l'eau distillée avec addition ou non de quelque essence médicinale.

ESQUILLE. s. f. [*ossis fragmentum, assula*, σχίζα, all. *Knochensplitter*, angl. *splinter*, it. *scheggia*, esp. *astilla*]. Petite portion osseuse qui se sépare d'un os fracturé ou carié.

ESQUINANCIE. s. f. [mot formé par altération de συνάγχη, angine, de σὺν et ἄγχειν, serrer; *angina;* all. *Bräune*, angl. *squinancy*, it. *schinanzia*, esp. *esquinancia*]. Nom vulgaire de l'amygdalite ou angine tonsillaire. Lorsque les amygdales s'abcèdent, elles se gonflent jusqu'à gêner la respiration, causer des envies de vomir et des accès de suffocation plus effrayants que dangereux, pendant lesquels l'abcès finit par crever. Habituellement on préfère l'ouvrir en enfonçant la pointe du bistouri sur la partie la plus saillante de l'amygdale abcédée ou à l'aide du scarificateur.

ESQUINE. s. f. V. Squine.

ESSAI. s. m. [all. *Probe*, angl. *proof, trial*]. Opération analytique qu'on exécute en petit, dans la vue de déterminer la proportion suivant laquelle un ou deux corps précieux ou utiles se trouvent contenus dans une masse inorganique, en négligeant généralement de rechercher la nature des corps qui les accompagnent. — Vétérin. *Essai des animaux.* Épreuves connues sous le nom générique de *courses* et qui n'ont pour but que de constater la vitesse, le degré d'éducation des chevaux; on déduit de là leur aptitude à courir, leur mérite; elles ne sont applicables qu'au cheval de selle ou de trait plus ou moins rapide. L'appréciation de la force musculaire d'un cheval de gros trait, d'un cheval d'agriculture, est aussi réclamée chaque jour dans les transactions nombreuses dont ces animaux sont l'objet. On ne trouve le plus souvent sur les foires, sur les marchés, pour essayer les animaux, que des charrettes dont les roues sont enrayées. Ce moyen, suffisant pour quelques chevaux, ne l'est point pour tous.

ESSENCE. s. f. [*essentia*, de *essens*, participe inusité de *esse*, être; οὐσία, all. *Essenz*, angl. *essence*, it. *essenza*, esp. *esencia*]. Synonyme d'*huile volatile.* — Sous le nom d'*essences* (*huiles essentielles* de beaucoup de chimistes), on désigne des liquides sans viscosité, très-volatils, qu'on appelait autrefois *huiles éthérées, essences, quintessences.* Le nom d'*huiles essentielles* n'est plus employé aujourd'hui que par habitude, et tend à ne plus l'être, parce que ces corps n'ont pas d'analogie avec les *corps gras* dont les *huiles* sont les espèces liquides (V. Gras). Toutes ont une odeur vive, pénétrante, plus ou moins agréable, une saveur âcre, brûlante, et quelquefois caustique. Elles sont susceptibles de s'enflammer à l'approche ou par le contact d'un corps en combustion; elles sont solubles dans 1000 parties d'eau environ, dans l'alcool et dans les huiles fixes, en toutes proportions. Certaines essences ne préexistent pas dans les substances où on les a trouvées; elles ne sont que le résultat de l'action de l'oxygène sur certains composés, ou un résultat de leur dédoublement. V. Amygdaline et Myronique (*acide*). — Les essences passent à la distillation en même temps que les eaux distillées, et dans la plupart des cas, c'est par des modifications légères apportées au même procédé que l'on se procure les unes et les autres. En général, pour obtenir les essences, on emploie une proportion plus forte de la plante, et l'on répète plusieurs fois la distillation, en se servant du produit de la distillation précédente. On emploie les plantes fraîches de préférence aux plantes sèches, parce qu'elles fournissent en général une plus grande quantité d'essence, et parce que celle-ci est plus suave et plus agréable. Ces essences, s'altérant facilement à l'air et à la lumière, doivent être conservées dans des flacons bien bouchés et dans un lieu frais et obscur; lorsqu'elles viennent, malgré ces précautions, à se colorer et à s'épaissir, on les rectifie en les distillant avec de l'eau et une nouvelle quantité de la plante. — Pour obtenir les *essences de fleur d'oranger* (néroli), *de camomille, de rose, d'absinthe, d'anis, de basilic, de fenouil, de menthe, de romarin, de rue, de sauge, de tanaisie, de thym, de baies de genévrier* ou *de laurier-cerise, d'écorces de bergamote, de bigarade, de cédrat, de citron, d'orange*, on met un demi-kilogramme de la substance végétale dans un bain-marie de toile métallique que l'on plonge dans la cucurbite d'un alambic contenant 1 kilogramme 1/2 d'eau commune en ébullition; on ajoute promptement le chapiteau et le réfrigérant, et l'on distille jusqu'à ce qu'il ne passe plus d'essence; on reçoit les produits, à mesure qu'ils arrivent, dans une carafe munie d'un tube latéral recourbé, dite *récipient florentin;* on enlève avec une pipette l'essence qui surnage l'eau aromatisée, et l'on filtre ce liquide, s'il est nécessaire. On peut aussi obtenir les essences d'orange, de citron, de cédrat, de bergamote, de bigarade, en enlevant avec une râpe fine l'enveloppe extérieure de ces fruits, sans entamer la partie blanche qui est au-dessous, et renfermant la râpure dans un sac, pour la soumettre à la presse; la liqueur colorée qui en découle, reçue dans un vase cylindrique, s'y divise en deux parties: l'essence, qui surnage, est recueillie au moyen d'une pipette. Renfermée dans un flacon bien bouché, elle devient à la longue plus limpide, et est beaucoup plus suave et plus foncée en couleur que celle qu'on obtient par distillation. Pour préparer l'*essence* ou *huile essentielle d'amandes amères*, on réduit les amandes en poudre au moulin, et l'on en retire par expression l'huile fixe; puis on réduit le tourteau en poudre fine, on le délaye dans de l'eau en une bouillie claire, qu'on introduit dans la cucurbite d'un alambic, et l'on distille après vingt-quatre heures de macération. Lorsque le produit cesse d'être très-odorant, on arrête l'opération, on sépare l'essence de l'eau aromatique; celle-ci est distillée de nouveau dans un petit alambic, et l'essence obtenue est mélangée avec le premier produit. — On prépare de la même manière l'*huile volatile de moutarde.* — Pour obtenir les *huiles volatiles de cannelle, de girofle, de sassafras, de bois de Rhodes*, on fait macérer pendant deux jours 320 grammes de la substance végétale dans 640 grammes d'eau; on ajoute 64 grammes de chlorure de sodium, et l'on distille jusqu'à ce que l'eau passe claire et limpide. Le produit est un liquide lai-

teux très-aromatique, au fond duquel se dépose l'huile volatile. Après vingt-quatre heures, on décante le liquide, on le renverse sur les matières restées dans la cucurbite, et l'on distille de nouveau plusieurs fois de suite. Après la dernière distillation, on laisse déposer pendant vingt-quatre heures, et l'on décante le liquide aqueux surnageant, pour isoler l'essence, que l'on conserve dans un flacon bien bouché. — Les essences se divisent en trois groupes : 1° *hydrocarbonées*, 2° *oxygénées*, 3° *sulfurées*. Les premières sont isomères et ont pour formule $C^{20}H^{16}$: ce sont l'*essence de térébenthine*, aussi appelée *térébenthène*, *camphène* ou *terébène* (V. TÉRÉBENTHINE) ; celle *de citron* ou *citrène*, et toutes les essences analogues de la famille des aurantiacées. — Les secondes sont fort nombreuses, et se subdivisent en : *a. Camphres* ou *stéaroptènes*, qui ont pour type le *camphre* proprement dit ($C^{20}H^{16}O^2$) (V. ce mot) ; *b.* l'*essence d'amandes amères* ($C^{14}H^{16}O^2$); *c.* l'*amygdaline* (V. ce mot); *d.* l'*essence de Spirœa* ($C^{14}H^{16}O^4$) (V. ACIDE *spiroïleux* ou *saliciteux*) ; *e.* l'*essence de cannelle* et analogues ($C^{18}H^8O^2$) ; *f.* la *coumarine* des fèves de tonka, du mélilot et de l'aspérule ($C^{18}H^6O^4$) ; *g.* l'*essence d'anis*, *de cumin*, et analogues ($C^{20}H^{12}O^2$) ; *h.* l'*essence de girofle* et analogues ($C^{20}H^{11}O^3$), qui est acide, d'où le nom d'*acide eugénique* qu'elle porte aussi ; *i.* l'*essence de pomme de terre* ou *alcool amylique* ($C^{10}H^{12}O^2$) (V. HUILE *de pomme de terre*) ; *j.* l'*huile essentielle du vin* ou *éther œnanthique* ($C^4H^5O.C^{14}H^{15}O^2$) (V. HUILE.) — Les *essences sulfurées* sont : *a.* L'*essence d'ail* (C^6H^5S) (V. ALLYLE) ; *b.* l'*essence de moutarde noire* ($C^8H^5AzS^2$). Il en existe sans doute plusieurs analogues dans diverses familles de plantes, comme on le voit pour les deux groupes précédents ; mais elles sont moins étudiées. — On donne aussi le nom d'*essences* aux teintures alcooliques simples et à diverses préparations composées.

Essence d'amandes amères ou *aldéhyde benzoïque* ($C^{14}H^{16}O^2$). Liquide incolore très-fluide, d'une odeur particulière rappelant celle de l'acide cyanhydrique, saveur brûlante. Elle bout à 176° ; miscible à l'alcool et à l'éther ; l'eau en prend 1 partie pour 30. Elle absorbe 2 équivalents d'oxygène à l'air, et devient *acide benzoïque*. Elle ne dévie pas la lumière polarisée, tandis que l'amygdaline exerce le pouvoir rotatoire à gauche. On peut la combiner avec le chlore, l'iode, le brome, le soufre, et avoir des essences monochlorées, monoiodées, etc. Pour sa préparation. V. AMYGDALINE.

Essence antihystérique. Alcoolat composé que l'on prépare en mettant digérer, pendant quatre jours : castoréum, 16 gram. ; asa fœtida, 8 gram. ; huile de succin, 4 gram. ; huiles volatiles de rue et de sabine, aa 2 gram., et esprit-de-vin rectifié, 320 gram. ; distillant au bain-marie dans une cornue, renversant la liqueur sur le résidu, y ajoutant : camphre, 4 gram., et esprit ammoniacal de corne de cerf non rectifié, 60 gram. ; distillant de nouveau jusqu'à siccité (Codex 1758). Cet alcoolat, réputé très-efficace dans les affections hystériques, était employé en frictions sur l'épigastre, ou par gouttes dans un liquide convenable.

Essence de cannelle. L'essence de cannelle de première qualité, ou de Ceylan, d'une odeur très-suave, d'un prix très-élevé, de saveur sucrée et brûlante, provient du *cannellier de Ceylan* ou de la *cannelle de Ceylan* (*Laurus cinnamonum*, L., *Cinnamonum zeylanicum*, Breyn, Nees). L'essence de cannelle de deuxième qualité est l'*essence de fleur de cannelle* retirée des *fleurs de cannellier* (*flores cassiæ*, *clavelli cinnamoni*), fleurs fécondées contenant encore le jeune fruit des canneliers de Ceylan ou de la Chine. L'*essence de cassia*, *essence de cannelle du commerce*, essence de troisième qualité, est fournie abondamment par le *cannelier de la Chine* (*Laurus cassia*, L., *Cinnamonum cassia*, Fr. Nees, ou *Cinnamonum aromaticum*, G. Nees), qui donne la *cannelle de Chine*. Elle réfracte fortement la lumière comme toutes les essences ; elle a servi aux expériences de Brewster et de Hessler sur la réfraction des diverses couleurs du spectre solaire, sous le nom d'*huile de cassia*, traduit à tort par *huile de casse* dans quelques ouvrages français ; elle est d'un prix peu élevé, d'une saveur forte de cannelle, tenant un peu de l'odeur de punaise. On les trouve surtout à Londres, où elles s'emploient comme aromates ou médicaments. Elles se composent surtout d'*hydrocinnamyle*, essence oxygénée.

Essence de cassia. Lorsque les *essences* portaient le nom d'*huiles volatiles*, on donnait le nom d'*huile de cassia* à l'essence de cannelle du commerce, ou *essence de cannelle de Chine*, la moins estimée des essences de cannelle.

Essence céphalique. V. EAU *de Bonferme*.

Essences de cognac, *de poires*, *de pommes*, *de fraises*, *d'ananas*, etc. Ce sont des éthers amyliques. L'origine de ces parfums artificiels est digne de remarque en ce sens qu'ils sont produits par l'alcool amylique dont l'odeur est infecte et quelquefois même par l'action sur celui-ci de corps à odeur non moins désagréable. L'essence de pommes est un éther composé de l'alcool amylique et de l'acide valérianique (éther amylvalérique). Les confiseurs, en Angleterre surtout, font un grand usage de ces essences pour aromatiser leurs produits ; et l'une d'elles dont l'odeur rappelle le bouquet des eaux-de-vie de Cognac est connue sous ce nom.

Essence d'Italie. Alcoolé préparé avec : cannelle fine, 90 gram. ; grand cardamome et galanga, aa 60 gram. ; girofle et gingembre, aa 16 gram. ; poivre long, 12 gram. ; muscade, 8 gram. ; musc et ambre gris, aa 20 centigr. ; alcool à 90° centésimaux, 1 kilogr. On pulvérise grossièrement toutes les substances, excepté l'ambre et le musc, qu'on triture dans l'alcool ; on fait digérer le tout pendant quinze jours, on passe avec expression et l'on filtre. Cet alcoolé, pris par gouttes sur du sucre ou dans du vin, est un stimulant très-actif.

Essence de mirbane ou *artificielle d'amandes amères*. V. NITROBENZINE.

Essence royale. On l'obtient en triturant ensemble : l'ambre gris, 2gr,40 ; musc, 1gr,20 ; civette, 50 centigr., et carbonate de potasse, 60 centigr. ; ajoutant alcool à 90° centésimaux, 96 gram. ; introduisant le mélange dans un flacon ; ajoutant : huiles volatiles de cannelle, 30 centigr. ; de bois de Rhodes, de rose et de fleur d'oranger, aa 20 centigr. ; laissant digérer et décantant au besoin. Son action est la même que celle de l'essence d'Italie.

ESSENTIALISME. s. m. Synonyme de *nosologisme* et de *spécificisme*, systèmes de médecine qui impliquent que la maladie est un être, une essence, une espèce créée et qui l'étudient et la traitent comme on le fait des espèces végétales ou animales, et ne pouvant être guéries que par des spécifiques. Mais les maladies ne sont pas naturelles, ni essentielles, non plus qu'innées.

ESSENTIALISTE. adj. — *Médecins essentialistes*. Ceux qui admettent que la maladie est une essence.

un être irréductible, séparable en quelque sorte des propriétés de la substance organisée ou du moins les dominant.

ESSENTIALITÉ. s. f. *Essentialité d'une maladie.* Ce qui, réel ou abstrait, en caractérise essentiellement l'unité et l'individualité, et fait qu'elle ne dépend d'aucune autre. S'est dit aussi de l'*essence* d'une maladie par ceux qui admettent encore l'hypothèse de l'existence, pour chaque affection morbide, d'une cause première *qui se place au-dessus du terre à terre de l'observation* et de toute lésion matérielle ou fonctionnelle.

ESSENTIEL, ELLE. adj. [*essentialis*, οὐσιώδης, all. *selbständig*, angl. *essential*, it. *essenziale*, esp. *esencial*]. Se dit de tous les produits qui appartiennent en propre à chaque plante, et qu'on a cru contenir les vertus particulières de chacune d'elles; tels sont les *sels essentiels*, et les substances qu'on regardait comme des sels essentiels, quoiqu'elles ne fussent que des matières extractives amères, etc. — *Huiles essentielles*. V. ESSENCE. — En pathologie, le nom de *maladies essentielles* est donné aux maladies qui ne dépendent d'aucune autre, pour les distinguer de celles qui ne sont que symptomatiques.

ESSÈRE. s. m. [*essera*, all. *Porzellanfieber*]. Variété de l'urticaire caractérisée par des taches sensiblement élevées au-dessus du niveau de la peau, d'un rouge pâle, presque blanches à leur centre, et accompagnées de démangeaisons insupportables.

ESSOUFLEMENT. s. m. V. ANHÉLATION.

ESTAGNON. s. m. Vases de cuivre étamé dans lesquels les eaux distillées, et notamment celles de fleur d'oranger, sont envoyées du midi de la France. Comme il se forme quelquefois dans ces eaux un peu d'acide acétique qui peut agir sur le cuivre oxydé, ces vases sont susceptibles de devenir dangereux.

ESTHÉSODIQUE. adj. (Schieff). — *Tubes esthésodiques* [αἴσθησις, sensibilité, ὁδὸς, chemin]. Tubes (fibres) nerveux de la substance grise servant de conducteur des impressions, sans être sensibles. Schieff suppose qu'il y a dans cette même substance d'autres tubes (fibres) qui seraient *kinésodiques* (κίνησις, mouvement, ὁδὸς, chemin), c'est-à-dire susceptibles de transmettre le mouvement sans être doués de la motricité, de déterminer par leur action propre l'action nécessaire à la contraction des muscles.

ESTHIOMÈNE. adj. et s. m. [*exedens*, de ἐσθίειν, manger]. Qui ronge, qui dévore. Se dit de certains ulcères (face, vulve) gagnant en profondeur ou rongeant, à base indurée, formée d'épithélium surtout et d'éléments fibro-plastiques; se dit aussi de certaines dartres. V. CANCROÏDE, ÉROSION et NOLI ME TANGERE.

ESTIVAL, ALE. adj. [*æstivalis*, d'*æstas*, été; all. *sommerlich*, angl. *estival*]. Qui naît en été. Outre les quatre constitutions médicales correspondantes aux quatre saisons de l'année, Hippocrate reconnaissait encore dans les maladies un caractère semestral, de façon que la constitution *estivale*, ou de la saison chaude, renfermait une partie des maladies du printemps et de l'automne, et toutes celles de l'été; et que la constitution *hiémale* comprenait le reste de l'automne, tout l'hiver et le commencement du printemps.

ESTIVATION. s. f. [*æstivatio.*] Synonyme de *préfloraison*. V. ce mot.

ESTOMAC. s. m. [*estomac* vient de *stomachus*, στόμαχος, qui, formé de στόμα, bouche, et ἔχειν, tenir à, a signifié d'abord *pharynx*, et *œsophage*, mais a pris plus tard le sens d'*estomac; ventriculus*, γαστήρ, all. *Magen*, angl. *stomach*, it. *stomaco*, esp. *estomago.*] Organe principal de la digestion; réservoir musculo-membraneux, continu d'un côté à l'œsophage (Fig. 165, A), de l'autre au duodénum, *d*; situé au-dessous du diaphragme, occupant l'épigastre et une partie de l'hypochondre gauche. On distingue à cet organe deux orifices : l'un supérieur, appelé *cardia*; l'autre inférieur nommé *pylore* (B); deux bords : l'un concave, *petite courbure* (AB); l'autre convexe, *grande courbure* (*a*); une *grosse extrémité* ou *grand cul-de-sac*, extrémité splénique, placée à droite (*b*); et une *petite extrémité*, extrémité pylorique, appelée quelquefois *petit cul-de-sac* (*c*). La Figure 165 représente l'estomac d'un carnassier (chien) chez qui il diffère peu de celui

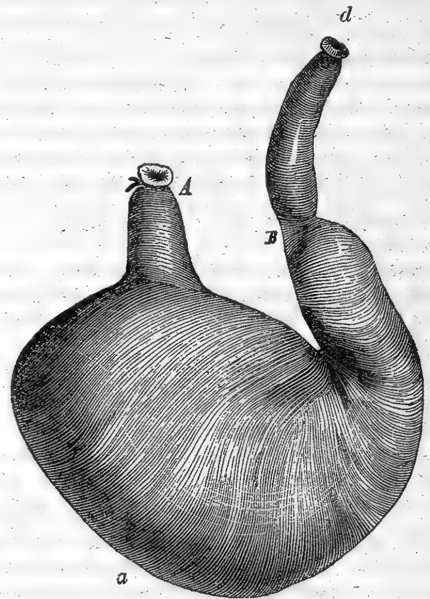


FIG. 165.

de l'homme. Les traits indiquent la direction des fibres musculaires. Ses parois sont formées de quatre membranes, savoir : de dehors en dedans, une séreuse (le péritoine), une musculeuse, une fibreuse, et une muqueuse. Les artères et veines coronaires stomachiques, pyloriques, gastro-épiploïques droite et gauche, et les vaisseaux courts, lui forment un double cercle artériel et veineux. Il reçoit les aliments, et les fait passer successivement dans l'intestin, lorsqu'ils ont été fluidifiés et convertis en *chyme*. — L'estomac présente, dans les divers mammifères, des différences de forme et de structure, selon la nature des aliments dont ils se nourrissent. Dans les solipèdes, l'estomac est *simple*, c'est-à-dire qu'il ne présente qu'une seule cavité, comme chez l'homme; mais l'œsophage s'insère très-obliquement près du milieu de l'arc antérieur. Des fibres de la membrane musculeuse, disposées par bandes, et venant du conduit œsophagien, traversent obliquement le cardia, vont à la grande courbure de l'estomac, et contribuent sans doute à fermer cet orifice pendant les contractions de l'organe; disposition qui, jointe au mode d'insertion de l'œsophage, con-

tribue efficacement à rendre le vomissement sinon impossible, du moins très-difficile. Dans quelques autres mammifères, l'estomac est *compliqué*, c'est-à-dire partagé en plusieurs poches par autant de rétrécissements, sans que les membranes qui le constituent présentent de différences sensibles. Enfin, dans les ruminants, l'estomac est *composé*, c'est-à-dire formé de différentes poches tellement séparées, que les matières alimentaires doivent séjourner successivement dans chacune d'elles, et qu'on les regarde comme autant d'estomacs distincts. On en compte le plus ordinairement quatre.

ESTRAGON ou **ESDRAGON**. s. m. *Artemisia dracunculus*, L. (V. ARMOISE), dont les feuilles fournissent l'*essence d'estragon* ($C^{20}H^{12}O^{2}$), incolore, très-fluide, ayant le goût et l'odeur de la plante ; elle bout à 206°.

ESTURGEON. s. m. [*acipenser*, all. *Stör*, angl. *sturgeon*, it. *sturione*, esp. *esturion*]. Poisson dont les œufs constituent un aliment très-recherché dans le Nord sous le nom de *caviar*. On fait avec sa vessie natatoire l'*ichthyocolle* ou *colle de poisson*. C'est le *grand esturgeon* (*Acipenser huso*, L.) qui fournit ces produits ; il a des boucliers mousses sur le corps, la peau lisse, des barbillons médiocres. Un autre, l'*esturgeon commun* (*Acipenser sturio*, L.), plus commun en Europe occidentale, a des barbillons plus longs, cinq rangées d'écussons forts et épineux, le museau pointu ; il ne dépasse guère 2 mètres, mais le premier atteint 4 et 5 mètres.

ÉSULE. s. f. Nom de plusieurs euphorbes. L'une d'elles (*Euphorbia esula*, L.) a une racine dont l'écorce a été employée comme purgatif hydragogue. L'*ésule ronde* est l'*Euphorbia peplus*, L.

ÉSURITE. s. f. [*esuries*]. Ulcération de l'estomac produite par la privation d'aliments poussée jusqu'à l'*inanitiation* (V. ce mot).

ÉTABLE. s. f. V. BOUVERIE.

ÉTABLISSEMENTS INSALUBRES. Établissements industriels nuisibles à la santé ou incommodes pour les habitants du voisinage par les odeurs, vapeurs, fumées ou bruit qu'ils produisent et par les eaux vannes qu'ils rejettent. L'administration les divise en trois classes, et exige pour leur exploitation des autorisations et formalités diverses indispensables. — *Établissements de première classe*. Ceux qui doivent nécessairement être éloignés des habitations particulières et même des villes pour certains d'entre eux (abattoirs, fabriques d'acides et autres produits chimiques, rouissoirs, etc.). — *Établissements de deuxième classe*. Ceux dont l'éloignement des habitations n'est pas nécessaire, mais dont les opérations doivent être exécutées avec certaines précautions (affinage, amidonneries, blanchisseries, caoutchouc, etc.). — *Établissements de troisième classe*. Ils peuvent être laissés près des maisons, mais doivent être soumis à la surveillance administrative (brasseries, buanderies, briquetteries, dégraisseurs, doreurs, plombiers, savonneries, etc.).

ÉTAIN. s. m. [*stanum*, κασσίτερος, all. *Zinn*, angl. *pewter*, *tin*, it. *stagno*, esp. *estaño*]. Métal ductile et oxydable, ne se trouvant dans la nature qu'à l'état d'oxyde ou de sulfure, pesant 7,291 ; d'une couleur tirant sur celle de l'argent, mais plus sombre ; faisant entendre un petit craquement nommé *cri de l'étain*, quand on le plie en différents sens. Plus dur, plus ductile, plus tenace et plus éclatant que le plomb, l'étain est le plus fusible de tous les métaux ductiles : il fond à 228°. Traité par l'acide azotique, il se transforme en une poudre blanche, qui devient d'un brun chocolat ou jaunâtre par l'acide sulfhydrique. V. OXYDE *d'étain* et STANNIQUE.

ÉTAIRION. s. m. [*etærium*, de ἑταῖρος, associés]. Fruits composés de plusieurs follicules libres (Mirbel) disposés autour de l'axe rationnel du fruit (ex. : *Aquilegia*).

ÉTALON. s. m. [*equus admissarius*, all. *Hengst*, *Beschäler*, angl. *stallion*, it. *stallone*]. Cheval entier destiné à la propagation de son espèce. On dit aussi : *bœuf*, *âne étalon*, pour désigner le mâle employé à la reproduction et à l'amélioration de l'espèce. V. REPRODUCTEUR.

ÉTAMAGE. s. m. [*stannatus*, étamé ; all. *Verzinnen*, angl. *tinning*, it. *stagnare*, esp. *estañar*]. Opération chimique qui consiste à recouvrir la surface d'un métal d'une couche d'étain. L'étamage des ustensiles de cuivre employés en pharmacie ou dans les cuisines est essentiel pour empêcher l'oxydation de ce métal et son action délétère sur l'économie animale. Pour *étamer* le cuivre, on le décape au moyen du sel ammoniac, de la chaleur et du frottement ; on le recouvre ensuite d'une couche d'étain simplement superposée et appliquée à l'aide de la fusion.

ÉTAMINE. s. f. [*stamen*, de στάω, je me tiens droit ; all. *Etamin*]. Organe sexuel mâle des végétaux, composé ordinairement du filet qui s'élève du centre de la fleur, et de l'anthère qui termine le filet en forme de petite tête, le plus souvent jaune. Le filet peut manquer : alors l'anthère est dite *sessile*, et constitue seule l'étamine, qui n'en est pas moins complète, car l'essence de celle-ci réside dans le *pollen* que contient l'anthère. Les étamines sont plus ou moins nombreuses dans les diverses plantes, et cette considération du nombre des étamines sert de base aux premières classes du système de Linné. L'insertion des étamines peut être, comme celle de la corolle, hypogyne, épigyne ou périgyne (V. ces mots). — *Étamine*, ou *blanchet*, pièce de laine qui sert à passer certaines préparations pharmaceutiques.

ÉTAT. s. m. [*status*, ἀκμή, all. *Zustand*, angl. *state*, it. *stato*, esp. *estado*]. Le plus haut période d'une maladie, celui où les symptômes ont le plus d'intensité : ainsi appelé, parce qu'alors la maladie reste quelque temps comme stationnaire avant de décliner. — *État actuel*. En pathologie, l'ensemble des symptômes qu'un malade ou un blessé présente à un moment donné dans le cours de sa maladie. — *État antérieur de corps*. Notion de logique scientifique introduite par Chevreul. Elle consiste en ce que, pour chaque *espèce chimique* ou de corps brut, avant d'être sensible aux pouvoirs grossissants les plus considérables, la matière de chacun de ces cristaux existe à l'*état antérieur de corps en dissolution*, et peut être reconnue par des réactifs s'adressant à chacune de ses particules élémentaires. Mais cette notion ne peut passer aux éléments et organes : à moins de supposer que le développement n'est qu'une succession d'emboîtements des premiers rudiments de l'élément, il est impossible d'admettre un état des éléments anatomiques antérieur à celui de leur apparition à nos yeux. L'examen le plus rudimentaire des modifications de structure intime que les éléments présentent normalement ou accidentellement pendant les phases de leur évolution, prouve que cet emboîtement ou cette juxta-position extérieure n'est pas la cause du développement. Dans le fait de la naissance, il n'y a d'autre état antérieur à l'appari

tion d'un élément anatomique avec sa forme et son volume déterminés et constants, que les conditions, physiques d'une part, moléculaires de l'autre, qui amènent ou permettent la formation de substances organiques; que celui par lequel ont passé les principes immédiats qui se réunissent en substance organisée solide ou demi-solide. — *État nerveux*. V. Névropathie. — *État de mal*. État de stupeur et de coma qu'amènent les grandes attaques d'épilepsie quand elles se répètent trop souvent, et qui, les unissant l'une à l'autre, les fait paraître indéfinies. Il est un autre état moins grave appelé *Petit état de mal*. Ce qui le constitue, ce n'est plus de la stupeur et du coma, mais un anéantissement moral et physique qui rend les malades semblables à de véritables idiots, sans délire, les yeux ouverts, mais incapables de penser.

ÉTÉ. s. m. [*æstas*, θέρος, all. *Sommer*, angl. *summer*, it. *estate*, esp. *estio*]. L'une des quatre saisons de l'année, celle dans laquelle règnent en général les plus grandes chaleurs. Dans notre hémisphère, l'été commence au passage apparent du soleil par le premier point du signe de l'Écrevisse, et finit à son passage par l'équinoxe d'automne. V. Station.

ÉTENDARD. s. m. [*vexillum*, all. *Fahne*]. En botanique, pétale supérieur des fleurs papilionacées, celui qui enveloppe tous les autres avant la floraison.

ÉTENDUE. s. f. V. Espace et Masse. — *Esprit de l'étendue* (Gall et Broussais). Le mode, dans l'exercice des facultés d'abstraire, de comparer et d'expression écrite, qui nous fait porter un jugement sur l'espace absolu ou relatif qui sépare les corps. V. Forme.

ÉTERNUMENT. s. m. [*sternutatio*, πταρμὸς, all. *Niesen*, angl. *sneezing*, it. *starnuto*, esp. *estornudo*]. Mouvement subit et convulsif des muscles expirateurs, par lequel l'air, chassé avec rapidité, va heurter les parois anfractueuses des fosses nasales, y occasionne un bruit remarquable, et entraîne les mucosités de la membrane pituitaire.

ÉTÉSIENS (Vents) [*etesii venti*, ἐτησίαι, c'est-à-dire *annuels*, de ἔτος, année]. Vents du nord qui soufflent chaque année après le lever de la Canicule, et qui tempèrent la chaleur de l'été pendant quarante jours environ. Ils jouent un rôle important dans les constitutions saisonnières des *Épidémies* d'Hippocrate.

ÉTHAL. s. m. [all. *Aethal*, it. *etalo*, esp. *etal*]. Matière solide, cristallisable, grasse, fusible à 48° ($C^{32}H^{34}O^2$), soluble dans l'alcool bouillant, volatile, non altérable par les alcalis, qui se produit pendant la saponification de la cétine à l'aide des oxydes métalliques, et qui remplace la glycérine. L'éthal, découvert par Chevreul, représente les éléments de l'éther et de l'alcool, d'où l'on a formé son nom *éth-al*. Il a aussi été appelé *alcool cétique* ou *éthalique*, *hydrate d'oxyde de cétyle* et *cétol*. V. Blanc *de baleine*.

ÉTHALCHLORHYDRIQUE. adj. — *Éther éthalchlorhydrique* ($C^{32}H^{33}Cl$). Produit de l'action du perchlorure de phosphore sur l'éthal. Il est huileux. On obtient d'une manière analogue des *éthers éthaliodhydrique* et *éthalbromhydrique*, qui sont cristallisables et solubles dans l'alcool.

ÉTHALDÉHYDE. s. m. Syn. d'*aldéhyde éthalique*.

ÉTHALÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène ($C^{32}H^{32}$), dont l'éthal est l'alcool et qui forme divers éthers en se combinant aux acides.

ÉTHALIQUE. adj. Qui concerne l'éthal. — *Acide éthalique* (*acide cétinique*, *acide cétylique*, *cétique* ou *palmitique*). Lorsqu'on traite la cétine par la potasse ou la baryte, quand on la saponifie, en un mot, on obtient, d'une part de l'éthal, et de l'autre de l'*acide éthalique*. C'est un corps solide, incolore, inodore, insipide, plus léger que l'eau, qui, lorsqu'il est fondu, se solidifie de 55° à 60°, et se prend alors en fines aiguilles, groupées et irradiées. Il est insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther bouillants. C'est le même acide qui, retiré de l'huile de palme, avait reçu le nom de *palmitique* ($C^{32}H^{31}O^3.HO$). — *Aldéhyde éthalique* ($C^{32}H^{32}O^2$). S'obtient en faisant réagir sur l'éthal un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique étendu. Cristallisable ; fond à 50°. — *Éther éthalique* ($C^{32}H^{33}O$). Cristallise en paillettes brillantes de ses solutions alcooliques et éthérées ; fond à 55°. — *Mercaptan éthalique* ($C^{32}H^{33}S.HS$). Se prépare en faisant réagir le sulfhydrate de potassium sur l'éther éthalchlorhydrique. V. Cétine.

ÉTHALSULFHYDRIQUE. adj. — *Éther éthalsulfhydrique* ($C^{32}H^{33}S$). Se prépare en faisant réagir une solution alcoolique de monosulfure de potassium sur l'éther éthalchlorhydrique.

ÉTHER. s. m. [*æther*, de αἰθὴρ, air ; all. *Aether*, angl. *ether*, it. *etere*, esp. *eter*]. Originairement, on appelait ainsi le ciel lui-même ; puis les physiciens grecs ont employé ce mot pour désigner un esprit hypothétique qui, suivant eux, animait le monde entier. Plusieurs physiciens entendent par là un fluide éminemment subtil et élastique, qu'ils admettent, par hypothèse, dans la nature, pour expliquer les phénomènes du calorique et de la lumière, et qu'ils supposent remplir tous les corps, ainsi que les espaces intermédiaires. Jusqu'à présent, ce fluide hypothétique ne peut être considéré que comme un artifice logique pour faciliter certaines spéculations. — Le mot *éther* a été introduit dans le langage chimique par Frobenius, en 1730, pour désigner un liquide, déjà connu auparavant, qui s'obtient en distillant parties égales d'alcool et d'acide sulfurique, et qu'il appela ainsi probablement par allusion à sa légèreté et à sa volatilité. Aujourd'hui on donne ce nom, devenu collectif, à des composés dont plusieurs, n'étant pas distillables, manquent par conséquent de la propriété en raison de laquelle on l'avait appliqué au corps qui l'a porté le premier. En chimie, *éther* désigne les combinaisons formées entre un alcool et un acide ou un autre alcool. Ils diffèrent des sels surtout en ce qu'ils ne se prêtent pas dans les conditions ordinaires aux doubles décompositions directes, faciles et complètes, caractéristiques de ces derniers. Les corps appelés *éthers* sont la plupart des liquides très-odorants, diaphanes, d'une saveur chaude, ordinairement plus légers que l'alcool, très-expansibles et très-inflammables. On les obtient en distillant, à des degrés de chaleur variables, certains acides avec l'alcool, et ils prennent le nom de l'acide qui a servi à leur préparation : *éthers sulfurique*, *phosphorique*, *arsénique*, *fluoborique*, *chlorhydrique*, *iodhydrique*, *bromhydrique*, *hypo-azoteux*, *acétique*, *oxalique*, *benzoïque*, *malique*, *citrique*, *tartrique*, *kinique*, etc., etc. Ces six derniers sont plus denses que l'alcool et l'eau. V. ces mots et Sulfurique (*éther*). — *Éther pyroligneux*. L'alcool *méthylique* (V. ce mot). — *Éthers composés*. Éthers formés par 1 équiv. d'éther dit *sulfurique*, ou acétène monoxé (C^4H^5O), et 1 équiv. d'acide, obtenus par l'action des acides ou de certains chlorures sur l'alcool, ou de l'acide sur l'éther. Ils se décomposent dans les solutions alcalines en reformant de l'alcool à l'aide de l'eau, et l'acide forme un sel

avec la base. Presque tous les acides en donnent. — *Éthers simples*. Ceux qui ont pour type l'éther dit sulfurique (C^4H^5O), dont on forme beaucoup d'analogues en remplaçant l'équivalent d'oxygène (O) par 1 équiv. de chlore, de soufre, de tellure, de cyanogène. Ceux-ci, à leur tour, se combinant avec des acides, forment des éthers composés. V. ALCOOL.

ÉTHÉRAT. s. m. V. ÉTHÉROLAT.

ÉTHÉRÉ, ÉE. adj. Qui a les qualités ou les propriétés de l'éther : *liqueur, odeur éthérée*.

ÉTHÉRÈNE ou **ÉTHÈNE.** s. m. V. HYDROGÈNE *bicarboné*.

ÉTHÉRIFICATION. s. f. [*ætherificatio*]. Opération qui a pour but la formation des éthers. Elle s'effectue, soit par la soustraction des éléments de l'eau à l'alcool, sous l'influence de certains acides, soit par la combinaison, avec l'acide lui-même, des éléments de l'hydrogène bicarboné, hydraté ou non, qui se forme lors de cette soustraction. Les phénomènes de l'éthérification ont donné lieu autrefois à plusieurs théories compliquées, toutes ramenées aujourd'hui aux lois de la combinaison directe des acides aux corps alcalins ou neutres dans lesquels ils remplacent un ou plusieurs équivalents d'eau. On obtient même des éthers simples et composés par double décomposition.

ÉTHÉRINE. s. f. *Stéaroptène de l'huile légère de vin*, obtenu en solidifiant celle-ci à la température de — 35°; cristallisable en prismes, inodore. V. ÉTHÉROL.

ÉTHÉRIQUE. V. ALDÉHYDIQUE.

ÉTHÉRISATION. s. f. Méthode particulière d'administrer l'éther par les voies respiratoires, imaginée en 1846 par Jackson, des États-Unis, et destinée à suspendre momentanément les fonctions sensoriales. On a utilisé ce phénomène pour pratiquer sans douleur les opérations les plus douloureuses. Pour administrer l'éther, on emploie surtout l'appareil de Charrière, composé d'un récipient portant deux tubulures qui peuvent être ouvertes ou fermées par un robinet commun. Dans l'une on verse l'éther, qui va au récipient; l'autre laisse passer un long tube flexible de caoutchouc qui se termine par un bout concave de forme et de dimensions à pouvoir être appliqué exactement sur la bouche. Une boule de liége placée à l'entrée de ce tube dans le récipient fait soupape, de manière à être soulevée pendant l'expiration, et l'air expiré s'échappe par un orifice muni d'une soupape, et jouant en sens inverse de la première, par suite de l'impulsion naturelle communiquée à l'air. Une pince particulière sert à fermer les narines. La manière la plus simple d'administrer le chloroforme et même l'éther est de le mettre dans un vase, sur un mouchoir ou une éponge, au-dessous des narines; la respiration en fait bientôt absorber une quantité suffisante pour produire le sommeil ou l'insensibilité. Cet effet n'est pas sans danger; il faut que le médecin surveille attentivement les progrès de l'éthérisation. Si le pouls faiblit, si la respiration s'interrompt, on cessera l'administration et l'on recourra aux moyens propres à rappeler la vie. Actuellement on se contente généralement, pour administrer le chloroforme, d'en verser sur une compresse roulée en cornet qu'on applique sur le nez et la bouche du malade; on l'enlève quand l'insensibilité est produite, on la replace dès qu'elle diminue. On peut ainsi très-facilement renouveler le liquide ou laisser respirer l'air au malade. Un aide est spécialement chargé de noter avec soin non-seulement la minute du commencement de l'administration, mais encore tous les symptômes de la chloroformisation, très-variables selon les individus, l'âge, le sexe et les habitudes de vie des sujets. Cette observation est, du reste, continuée jusqu'au moment où l'opérateur n'a plus besoin qu'on maintienne ou entretienne l'insensibilité. Le plus souvent, 10 grammes de première administration suffisent chez les adultes ; 5 chez les femmes et les enfants. Quoique l'éthérisation n'ait pas, pour la médecine des animaux, une importance aussi grande que pour celle de l'homme, elle peut être utile dans les cas suivants : 1° pour suspendre la sensibilité pendant certaines opérations (cataracte, réduction des luxations, fractures, hernies); 2° pour produire le relâchement des muscles dans diverses opérations, pour relâcher les sphincters dans l'accouchement laborieux, la rétention d'urine, etc.; 3° pour guérir certaines affections nerveuses, notamment le tétanos et le vertige, comme l'ont déjà fait avec succès quelques vétérinaires. — On a aussi employé l'éthérisation pour reconnaître des affections simulées. Ainsi, un conscrit simule une gibbosité ; on l'endort, et, si la gibbosité est simulée, elle disparaît pendant le sommeil éthérique. On l'a également employée pour modifier les manifestations de la pensée dans les diverses sortes d'aliénations mentales. On est surtout parvenu à faire parler des monomaniaques s'obstinant à rester dans un silence absolu, et à obtenir des renseignements nécessaires au traitement ou à reconnaître d'autres fois si la folie était simulée ou non.

ÉTHÉRISER. v. a. Mettre dans l'insensibilité à l'aide des inhalations d'éther. V. CHLOROFORMISER.

ÉTHÉRISME. s. m. État physiologique dans lequel l'éther et le chloroforme mettent les animaux auxquels on les fait respirer. Sur tout mammifère éthérisé ou chloroformisé, quelles que soient les phases d'agitation, etc., par lesquelles il ait passé : 1° c'est la *sensibilité* dite générale ou de la vie de relation qui disparaît la première (anesthésie); pourtant il est des sujets qui entendent et se rappellent avoir entendu, lorsque déjà ils étaient dans l'état d'anesthésie. 2° Puis cesse la propriété de déterminer des mouvements volontaires, période caractérisée par l'état général de *relâchement des muscles* (*collapsus musculaire*), sauf ceux qui président à la respiration. 3° Dans les cas de mort et en poussant sur des animaux la chloroformisation ou l'éthérisation jusque-là, les muscles inspirateurs et expirateurs cessent de se contracter; en sorte qu'alors c'est par *apnée* (V. ce mot) que la mort survient. Mais, la respiration ne se faisant plus, le cœur continue de battre; aussi peut-on entretenir ces battements pendant un temps assez considérable, à l'aide de la respiration artificielle, pour attendre que la portion de l'encéphale qui préside à la respiration ait recouvré son usage. 4° Les contractions du cœur cessent ensuite après être devenues d'abord irrégulières ; lorsque la respiration artificielle est établie, le pouls reparaît avant la première inspiration. L'*utérus* continue à se contracter alors que la motricité respiratoire a déjà cessé ; mais la contractilité de son tissu cesse avant celle du cœur, qui, de tous les tissus, conserve ses propriétés le plus longtemps. Lorsqu'on commence l'inhalation des vapeurs anesthésiques, le pouls est d'abord plus fréquent qu'à l'état normal, à cause de l'état mental , lorsque la léthargie survient, le pouls redevient naturel : cette période est suivie de celle d'excitation, d'agitation, dans laquelle le pouls redevient fréquent jusqu'à cessation des mouvements, et, quand la pro-

stration est complète, le pouls est au-dessous de sa fréquence normale. Chez quelques individus éthérisés, le pouls s'arrête soudain au moment où le chirurgien fait la première incision. Cette syncope est de quelques secondes. C'est peut-être l'origine de celle qui, quelquefois, en se prolongeant, a causé la mort. L'éther ne détermine pas l'insensibilité à la manière de l'oxyde de carbone, de l'acide carbonique et du chloroforme (V. ce mot), c'est-à-dire en asphyxiant. Pris à l'état de vapeur, comme à l'état liquide, il agit à la manière de l'alcool, de la belladone, de la morphine, etc. On entend par là que, comme ces principes, il détermine l'insensibilité en s'unissant molécule à molécule, par les actes d'assimilation, aux éléments des divers tissus, du tissu nerveux en particulier, sur lequel il exerce une action spéciale en rapport avec les propriétés inhérentes à ce tissu, et dont les diverses phases viennent d'être signalées. Il y a en un mot de véritables agents anesthésiques, volatils ou non, c'est-à-dire qui font disparaître la sensibilité et autres qualités du tissu nerveux en s'unissant à lui, comme il y a des agents asphyxiques, c'est-à-dire impropres à la respiration, qu'il ne faut pas confondre avec les premiers, car ils amènent tout différemment l'anesthésie.

ÉTHÉRO-CHLOROFORME. s. m. Mélange d'éther et de chloroforme employé par A. Robert dans les cas où l'anesthésie chirurgicale et obstétricale a besoin d'être prolongée longtemps. Ce mélange possède des propriétés intermédiaires aux deux composants (V. CHLOROFORME) pour l'anesthésie, et il met davantage à l'abri des cas de mort causés par le chloroforme. Il se fait à parties égales, et l'on bouche le flacon.

ÉTHÉROL. s. m. [*huile de vin légère*]. Liquide incolore, oléagineux, provenant de la décomposition de l'huile douce ou pesante du vin par l'eau ; il devient visqueux à — 35°, et laisse déposer des cristaux d'éthérine. V. ce mot.

ÉTHÉROLAT. s. m. Produit de la distillation de l'éther sulfurique par des substances aromatiques. Les éthérolats sont formés d'éther et d'huiles essentielles, ou d'autres principes volatils. Comme l'éther est beaucoup plus volatil que les huiles essentielles, il ne peut entraîner que de petites quantités de ces dernières ; les éthérolats sont donc des produits peu utiles.

ÉTHÉROLATURE. s. f. Liquides qui résultent de l'action directe de l'éther sulfurique sur des substances organiques susceptibles d'abandonner à ce menstrue un ou plusieurs principes médicamenteux (Béral). Ce sont les *teintures éthérées*.

ÉTHÉROLÉ. s. m. Médicament liquide formé d'éther et de principes médicamenteux qui y ont été unis en totalité par solution directe ou par simple mixtion.

ÉTHÉROLIQUE. adj. et s. m. Désigne les médicaments qui ont pour excipient l'éther sulfurique, ou quelquefois l'éther acétique (Béral).

ÉTHÉROLOTIF. s. m. Médicaments éthéroliques qui sont exclusivement employés à l'extérieur (Béral).

ÉTHÉRONE. s. f. Liquide limpide et léger, très-volatil, qui accompagne l'huile douce de vin, dans la distillation sèche des sulfovinates.

ÉTHÉROPHOSPHORIQUE (ACIDE). V. PHOSPHOVINIQUE.

ÉTHÉROSULFURIQUE (ACIDE). V. SULFOVINIQUE et SULFOMÉTHYLIQUE.

ÉTHÉROXALIQUE. V. OXALOVINATE.

ÉTHÉRYLE. s. m. Radical hypothétique (C^4H^4) de l'*huile douce* ou *pesante du vin*.

ÉTHIONIQUE (ACIDE). [de *éther*, et θεῖον, soufre]. Acide obtenu par l'action à froid de l'acide sulfurique anhydre sur l'alcool absolu. ($C^4H^4.2SO^3+2HO$.)

ÉTHIOPS. s. m. [αἰθίοψ, d'αἴθω, je brûle, et ὤψ, visage ; all. *mineralischer Mohr*, it. et esp. *etiope*]. Autrefois, certains oxydes ou sulfures métalliques. — *Éthiops martial*. Deutoxyde de fer noir. — *Éthiops minéral*. Sulfure noir de mercure. — *Éthiops per se*. Protoxyde noir de mercure. — *Éthiops végétal*. Charbon obtenu par la combustion d'une algue (*Fucus vesiculosus*, L.) dans des vaisseaux fermés, et préconisé par Russel contre les scrofules.

ETHMOCÉPHALE. s. m. [de ἠθμός, crible, et κεφαλή, tête]. Monstres qui ont deux yeux très-rapprochés, mais distincts, l'appareil nasal atrophié, et ses rudiments apparents à l'extérieur sous forme d'une trompe au-dessus des orbites (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

ETHMOÏDAL, ALE. adj. [*ethmoidalis*, esp. *etmoidal*]. Qui appartient à l'ethmoïde. — *Cellules ethmoïdales*. Cellules creusées dans l'épaisseur des masses de l'os ethmoïde, et distinguées en *antérieures*, qui s'ouvrent dans les cavités nasales, au-devant du méat moyen, et *postérieures*, dont l'ouverture est au-devant du cornet moyen. Ce dernier est aussi appelé *cornet ethmoïdal*. — *Crête ethmoïdale*. L'apophyse *crista-galli*. — *Artères ethmoïdales*. Deux branches de l'artère ophthalmique qui naissent au côté interne du nerf optique. L'*antérieure* pénètre dans le crâne par le conduit orbitaire interne antérieur, et donne une multitude de rameaux, qui se distribuent presque tous à la membrane pituitaire. La *postérieure* traverse le conduit orbitaire interne postérieur, et se distribue à la dure-mère. — *Nerfs ethmoïdaux*. Nombreux rameaux des nerfs olfactifs, et quelquefois ces nerfs euxmêmes.

ETHMOÏDE. s. m. [*os ethmoideum*, d'ἠθμός, crible, et εἶδος, ressemblance ; all. *Siebknochen*, angl. *ethmoid bone*, it. *etmoide*, esp. *etmoides*]. Semblable à un crible. L'*ethmoïde* était appelé autrefois *os cribleux* (*os cribrosum*), *os cribriforme*, parce que sa lame supérieure est percée d'un grand nombre de petits trous ; *os spongieux*, parce que ses masses latérales sont creusées de cellules qui lui donnent un aspect spongieux. Petit os cubique, enchâssé dans l'échancrure de l'os frontal, et concourant à former la base du crâne, les cavités nasales et l'orbite. On le divise en trois portions, situées de champ à côté l'une de l'autre : une moyenne, appelée *lame perpendiculaire*, formant le commencement de la cloison des narines, articulée inférieurement avec le vomer, et deux latérales dites *masses de l'ethmoïde*. Ces trois portions tiennent supérieurement à la face inférieure d'une lame osseuse horizontale, appelée *lame cribleuse*, que surmonte l'apophyse *crista-galli* (crête ethmoïdale, Ch.). C'est cette lame horizontale qui forme la face supérieure de l'os, tapissée par la méninge, et répondant aux nerfs ethmoïdaux. La face inférieure ou nasale présente, sur la ligne médiane, une lame perpendiculaire ; de chaque côté de cette lame, une gouttière profonde, tapissée par la pituitaire, et les portions celluleuses appelées masses de l'ethmoïde. Celles-ci forment les parois latérales et anfractueuses des cavités nasales, et sur chacune on observe de haut en bas : 1° une lame osseuse, carrée et aplatie, désignée par quelques auteurs sous le nom de *lame plane* ; 2° le cornet supérieur ; 3° le méat supérieur, au-devant duquel est

l'orifice des cellules ethmoïdales postérieures; 4° le cornet moyen, au-devant duquel est aussi un trou connu sous le nom de *méat moyen* (dans ce cornet s'ouvre l'*infundibulum*, qui établit une communication avec les cellules ethmoïdales antérieures); 5° enfin des lames minces et recourbées qui ferment le sinus maxillaire. Sur les faces orbitaires de cet os on observe : en devant, des portions de cellules ethmoïdales antérieures, que recouvre l'os unguis; plus en arrière, une petite lame quadrilatère, appelée autrefois *os planum*, faisant partie de la paroi interne de l'orbite, et s'articulant par son bord supérieur avec l'échancrure ethmoïdale du frontal; ce dernier os concourt avec lui à former les trous orbitaires internes.

ÉTHOGÈNE ou **ÆTHOGÈNE**. s. m. [de αἴθειν, luire, brûler]. (Synonymie : *Azoture de bore*, *borure d'azote*, *nitrure borique*.) Poudre blanche, légère comme la magnésie, brûlant dans la flamme du chalumeau, avec une flamme verte; insoluble dans l'eau, qu'elle rend légèrement ammoniacale. (Az^2B.)

ÉTHOKIRRHINE. s. f. Substance jaune retirée par Riegel des fleurs de la *linaire* (*Linaria vulgaris*, L.) : on l'obtient à l'état cristallin de sa solution éthérée; très-soluble dans l'alcool et les huiles, peu dans l'eau et les graisses solides; sans goût ni odeur.

ÉTHRIOSCOPE. s. m. [de αἰθρία, serein, et σκοπεῖν, voir]. Sorte de thermoscope qui sert à faire connaître la force du rayonnement de la chaleur vers le ciel exempt de nuages.

ÉTHUSE. s. f. V. ÆTHUSE.

ÉTHYLBUTYLIQUE. adj. V. BUTYLE.

ÉTHYLE. s. m. [it. *etile*] (C^4H^5). Composé qu'on obtient en décomposant l'éther iodhydrique par le zinc à 160° (Liebig). Gaz liquéfiable à — 21°. Gazeux, il est incolore, d'une odeur éthérée faible, brûle avec une flamme éclatante. Insoluble dans l'eau.

ÉTHYLÈNE. s. m. V. HYDROGÈNE *bicarboné*.

ÉTHYLIAQUE. s. f. [*éthylamide*, *éthylamine* et *éthylammoniaque*]. Alcaloïde artificiel. Liquide très-mobile, bout à 18°,70. Odeur ammoniacale pénétrante; plus caustique que l'ammoniaque, dont elle a toutes les propriétés; brûle avec une flamme jaunâtre, déplace l'ammoniaque de ses combinaisons. (C^4H^7Az.)

ÉTHYLMANNITE. s. f. ($C^{10}H^{10}O^5$). Combinaison de mannite et d'alcool obtenue par Berthelot en chauffant au bain-marie, dans un tube fermé, de la mannite, de la potasse, un peu d'eau et de l'éther bromhydrique. Liquide sirupeux, presque incolore, très-soluble dans l'éther, peu ou point dans l'eau, d'un goût amer, peu prononcé, volatil à chaud et à froid dans le vide.

ÉTHYLOXAMIDE. s. f. Corps analogue à l'oxamide qu'on obtient en faisant réagir l'éthyliaque sur l'éther oxalique; volatil, cristallisable; se distingue de l'oxamide par plus de solubilité dans l'eau et dans l'alcool.

ÉTINCELLE. s. f.— *Étincelle électrique*. V. ÉLECTRIQUE.

ÉTIOLÉ, ÉE. adj. Se dit d'une plante qui, ayant crû dans un endroit obscur ou peu éclairé, n'a fourni que des pousses grêles, allongées, flexibles, d'un blanc soyeux, munies de feuilles petites, écartées et d'un blanc jaunâtre.

ÉTIOLEMENT. s. m. [*chlorosis*, all. *Bleichwerden*, angl. *etiolation*]. Phénomène offert par les plantes étiolées. La privation de la lumière produit sur l'homme une décoloration et un état de faiblesse qu'on a comparés à l'étiolement des plantes.

ÉTIOLOGIE. s. f. [*ætiologia*, d'αἰτία, cause, et λόγος, traité]. Partie de la médecine qui a pour objet l'étude des causes des maladies.

ÉTIQUE. adj. V. HECTIQUE.

ÉTISIE. s. f. V. HECTISIE.

ÉTOFFÉ, ÉE. adj. Se dit d'un cheval dont les masses musculaires sont très-développées.

ÉTOILE. s. f. [*stella*, all. *Stern*, angl. *star*, it. *stella*, esp. *estrella*]. Synonymie : *Bandage étoilé* (*fascia stellata*), ou simplement *étoilé* (s. m.). Bandage improprement comparé à une étoile, parce que les jets de bande forment à peu près un X par leur entrecroisement. Ce bandage est simple ou composé. — L'*étoilé simple* sert particulièrement pour contenir les appareils appliqués dans les environs de l'une des



FIG. 166.

articulations humérales. Ce bandage et le suivant sont actuellement abandonnés. — L'*étoilé double* a été employé pour les fractures de l'humérus, de la clavicule, de l'omoplate ou du sternum (Fig. 166). — *Étoiles de Verheyen* [*stellulæ Verheyenii*]. Mailles vasculaires existant dans les interstices des *pyramides de Ferrein*, ou tissu rénal. — Vétérin. *Étoile en tête*. Marque blanche et particulière des robes foncées, existant au front du cheval et du bœuf. — *Étoile de mer*. V. ASTÉRIE.

ÉTONNEMENT. s. m. V. STUPEUR. — *Étonnement du sabot*. État congestionnel et douloureux des tissus vasculaires renfermés dans le sabot, occasionné par un choc violent contre un corps dur. On le traite par les bains et les cataplasmes très-humides.

ÉTOUFFEMENT. s. m. [*suffocatio*, all. *Beklemmung*, angl. *suffocation*, it. *soffocamento*, esp. *sufocacion*]. Synonyme d'*oppression* ou de *suffocation*.

ÉTOUPE. s. f. [*stupa*, στύππη, all. *Werg*, angl. *tow*, it. *stoppa*, esp. *estopa*]. Filaments les plus grossiers du chanvre (*stupa cannabina*). On employait autrefois l'étoupe dans le pansement des plaies, comme on emploie aujourd'hui la charpie. — En botanique, substance filamenteuse et compacte que l'on trouve au collet ou dans le fruit de certaines plantes.

ÉTOURDISSEMENT. s. m. [all. *Taumel*, angl. *stunning*, it. *stordimento*, esp. *aturdimiento*]. État de trouble dans lequel tous les objets semblent tourner autour de nous. C'est souvent un signe de pléthore sanguine et de congestion cérébrale. V. VERTIGE.

ÉTRANGLEMENT. s. m. [de *strangulare*, étrangler]. Proprement, constriction de la gorge opérée dans l'intention de donner la mort en empêchant l'introduction de l'air dans les voies respiratoires et arrêtant la circulation. — Par analogie, *étranglement* [all. *Einschnürung*], toute constriction exercée sur une partie quelconque, de manière à y suspendre la circulation. Une *hernie*, quelle qu'elle soit, est *étranglée* quand l'ouverture naturelle ou accidentelle qui a donné passage au viscère ou à la portion de viscère herniée vient à se resserrer de manière à étreindre la partie engagée dans l'ouverture. Les hernies intestinales sont particulièrement sujettes à l'étranglement, et leurs signes communs sont l'irréductibilité de la tumeur par le taxis, une douleur et une tension plus vives au siége de l'étranglement, s'étendant à toute la tumeur et dans l'abdomen, la suppression des selles, le hoquet, des nausées, des vomissements et de la fièvre. Les accidents ont une marche plus ou moins rapide ; mais la gangrène est imminente, si l'on ne parvient à réduire la hernie, ou si l'on ne se hâte d'opérer le *débridement*, c'est-à-dire d'agrandir l'ouverture dans laquelle sont engagés les viscères. — Il y a aussi *étranglement*, lorsqu'une partie celluleuse, entourée d'une enveloppe aponévrotique ou d'une gaîne fibreuse, est prise d'inflammation, et que celle-ci, peu extensible, résiste à la tuméfaction du tissu enflammé : le débridement est encore le seul moyen de faire cesser les accidents. Ici *débridement* ne signifie plus agrandissement d'une ouverture, mais large incision de la peau et des aponévroses sous-jacentes ou de celles qui entourent immédiatement le tissu enflammé afin d'en permettre le libre gonflement. Si l'on ne procède ainsi, on voit survenir, dans ce tissu, des effets analogues à ceux qui résultent d'une compression prolongée du dehors au dedans ; pourtant l'action s'exerce du dedans au dehors par suite de l'infiltration de liquides ou de la production d'éléments anatomiques nouveaux molécule à molécule entre ceux du tissu normal, qui devient ainsi trop gros par rapport aux membranes peu extensibles qui l'entourent. Les effets sont une douleur profonde et violente pouvant aller jusqu'à causer des convulsions, puis la gangrène du tissu, parce que les éléments normaux, y compris les capillaires, se trouvant ainsi comprimés réellement, cessent de recevoir les matériaux du sang et de se nourrir, ce qui cause la mortification. — *Étranglement interne*. Variété d'*occlusion* (V. ce mot) dans laquelle une anse d'intestin s'est engagée soit dans une ouverture naturelle ou accidentelle, soit sous des espèces de néomembranes organisées en forme de brides s'étendant d'un point à un autre dans la cavité abdominale, soit dans un nœud constitué par un appendice de l'intestin, de l'épiploon, et quelquefois par un diverticule intestinal ; ou bien encore l'anse s'est étranglée en se tordant sur son axe, de manière à fermer complétement son canal.

ÉTRANGUILLON. s. m. [all. *Kehlsucht*, angl. *strangles*, it. *stranguglioni*, esp. *estrangol*]. Nom que les vétérinaires donnent à l'*angine*. V. ce mot.

ÉTRIER. s. m. [*stapes*, all. *Steigbügel*]. L'un des osselets de l'ouïe, ainsi appelé à cause de sa forme. — En chirurgie, *étrier*, ou *huit du cou-de-pied*, bandage que l'on fait après la saignée du pied, pour comprimer la saphène (V. la Fig. 36, p. 140, pied gauche). Il est analogue au huit du pli du bras.

ÉTUI DE L'HIPPOCAMPE. s. m. Partie supérieure de la portion sphénoïdale du ventricule latéral du cerveau, qui est bornée par la corne latérale du corps calleux (Vicq d'Azyr).

ÉTUVE. s. f. [all. *Schwitzstube*, angl. *stove*, it. *stufa*, esp. *estufa*]. Lieu dont élève artificiellement la température pour y faire dessécher différentes substances, telles que des parties végétales, des préparations pharmaceutiques, etc., ou pour y prendre des bains. L'étuve qui a cette dernière destination est, ou sèche (*laconicum, calidarium*), ou humide (*tepidarium, vaporarium*). L'une et l'autre excitent l'action de la peau et la transpiration ; mais, pour produire un effet égal, la température de l'étuve sèche doit être beaucoup plus élevée que celle de l'étuve humide.

EUCALYNE. s. f. Principe qui reste non décomposé après la fermentation du *mélitose* ; sa proportion est égale à la moitié en poids du mélitose employé. Elle est sirupeuse, faiblement sucrée, non fermentescible ; réduit le tartrate cupro-potassique. Elle est lævogyre, non cristallisable, ce qui la distingue de la sorbine, avec laquelle elle est isomère ($C^{12}H^{12}O^{12}+2HO$). Découverte par Berthelot.

EUCHLORINE. s. f. Le gaz oxyde de chlore (Davy).

EUCHRONE. s. f. [εὔχροος, de belle couleur]. Corps obtenu par action du zinc métallique sur une solution bouillante d'acide euchronique. Elle se présente sous forme de masse noire devenant d'un beau rouge au contact des alcalis.

EUCHRONIQUE (ACIDE). ($2HO+Az+C^4.2C^4O^3$). Corps obtenu à l'état de sel ammoniacal en même temps que la paramide. Blanc, cristallisable, formant des sels avec le cuivre et l'argent.

EUCHYLIE. s. f. [de εὖ, bien, et χυλὸς, suc]. Bonne qualité des sucs ou fluides du corps.

EUCRASIE. s. f. [*eucrasia*, de εὖ, bien, et κρᾶσις, tempérament]. Bon tempérament, bonne constitution du corps, telle qu'elle convient à la nature, à l'âge et au sexe de l'individu.

EUCRASIQUE. adj. Capable d'améliorer la crase humorale et de régulariser l'assimilation.

EUDIAPNEUSTIE. s. f. [*eudiapneustia*, de εὖ, bien, et διαπνεῖν, transpirer]. Transpiration facile.

EUDIOMÈTRE. s. m. [*eudiometrum*, de εὐδία, pureté de l'air, μέτρον, mesure ; all. et angl. *Eudiometer*, it. et esp. *eudiometro*]. Instrument imaginé, dans le principe, pour connaître le degré de pureté de l'air ; mais il est aujourd'hui démontré que l'air pris dans un lieu insalubre contient 0,79 de gaz azote et 0,21 d'oxygène, comme l'air le plus pur. Les divers *eudiomètres* et les divers *procédés eudiométriques* n'indiquent donc pas la pureté de l'air atmosphérique ; ils servent à l'*analyser*, ainsi que les gaz qui contiennent de l'oxygène mélangé. On en connaît un grand nombre, tous appropriés à la nature des gaz dont il s'agit de déterminer la nature et la quantité dans les mélanges qu'ils forment.

EUDIOMÉTRIE. s. f. Art d'analyser les gaz à l'aide de l'eudiomètre.

EUDIOMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'eudiométrie.

EUFRAISE. s. f. V. EUPHRAISE.

EUGÉNATE. s. m. Genre de sels formés par l'acide eugénique.

EUGÉNINE. s. f. [*camphre de girofle*]. Matière cristalline qui se dépose spontanément dans l'eau distillée de girofle. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'éther ($C^{20}H^{12}O^{4}$). Isomère avec l'acide eugénique.

EUGÉNIQUE. adj. — *Acide eugénique* [*eugénol, acide eugénique* ou *caryophyllique hydraté*, *essence de girofle oxygénée*]. Liquide incolore, oléagineux, d'une saveur épicée et brûlante, d'une forte odeur de girofle ; il forme la plus grande partie de l'essence de ce nom ($C^{20}H^{11}O^{3}.HO$). Ce corps, mêlé à l'*eugénine*, avec laquelle il est isomère, forme des sels à un équivalent de base. V. ESSENCE et GIROFLE.

EULYSINE. s. f. [de εὖ, bien, et λύσις, solution]. (Berzelius). Mélange d'aspect résineux jaune verdâtre, qui accompagne la biline dans la bile. Elle est très-soluble dans l'alcool et l'éther.

EUNUCHISME. s. m. État de celui qui est eunuque.

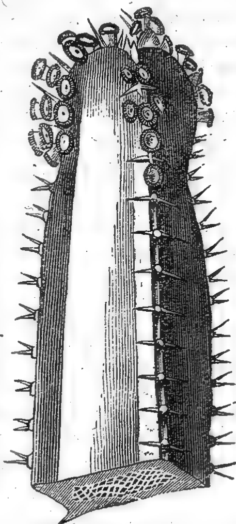
EUNUQUE. s. m. [*eunuchus*, εὐνοῦχος, de εὐνή, lit, et ἔχειν, garder, protéger ; all. *Verschnittener*, angl. *eunuch*, it. et esp. *eunuco*]. Homme qui a été privé des organes de la génération, et auquel est confiée, en Orient, la garde des femmes. On distingue : 1° Les *eunuques imparfaits*, qui peuvent encore accomplir l'acte du coït : ce sont les eunuques dont les testicules ont été atrophiés dès le bas âge par froissement, et parmi lesquels il peut encore s'en trouver qui soient aptes à engendrer, quelques vaisseaux séminifères ayant pu échapper à cette opération, ou plutôt ceux dont on a seulement enlevé les canaux déférents sans léser les testicules ; ce sont enfin ceux que l'on a privés de testicules après la puberté, et qui peuvent encore accomplir l'acte extérieur de la génération. 2° Les *eunuques complets*, ceux auxquels on a enlevé, en même temps que les testicules, le pénis et le scrotum. Les individus qui ont subi la castration dès l'enfance ont les organes génitaux flétris et atrophiés ; ils n'éprouvent aucun des changements qui caractérisent la puberté, et semblent se rapprocher du sexe féminin par la constitution physique comme par les facultés intellectuelles et morales. Ils n'ont point de barbe ; leur larynx conserve les petites dimensions de l'enfance, et leur voix reste aiguë. Si la castration n'a eu lieu qu'après le développement de la puberté, l'eunuque perd, à la vérité, peu à peu les caractères de la virilité ; néanmoins il en conserve d'autant plus, que l'appareil génital a eu plus le temps d'exercer son influence sur l'économie. Ainsi, son pénis, ayant été suffisamment développé, est encore susceptible d'érection, et par conséquent apte au coït ; les désirs vénériens persistent ; la voix est grave, parce que le larynx avait acquis déjà son développement naturel. Mais ces facultés s'affaiblissent bientôt, et toute l'économie porte le cachet d'une vieillesse anticipée.

EUPATOIRE. s. f. [*eupatorium*, all. *Wasserhanf*, angl. *agrimony*, it. et esp. *eupatorio*]. Genre de plantes synanthérées dont une espèce, l'*eupatoire d'Avicenne*, ou *eupatoire des Arabes*, ou *chanvrin* (*Eupatorium cannabinum*, L.), paraît jouir d'une propriété purgative qui aurait quelque analogie avec celle de la rhubarbe. On a particulièrement employé la décoction de la racine et le suc exprimé des feuilles et des tiges ; mais tous deux sont inusités aujourd'hui. Il ne faut pas confondre l'*eupatoire d'Avicenne* avec l'*eupatoire de Mésué* (*Achillea ageratum*, L.), qui appartient au genre *Millefeuille*. Quelques autres espèces du genre *Eupatoire* ont été également employées en médecine, particulièrement l'*Eupatorium aya-pana*, Wahlberg (V. AYA-PANA) ; l'*Eupatorium perfoliatum*, L., donné comme émétique et purgatif ; l'*Eupatorium teucriifolium*, Willdenow, présenté comme un succédané du quinquina. V. GUACO.

EUPATORINE. s. f. Poudre blanche, d'une saveur amère et piquante, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, retirée de l'*Eupatorium cannabinum*, L.

EUPEPSIE. s. f. [*eupepsia*, de εὖ, bien, et πέψις, coction, digestion]. Bonne digestion.

EUPHORBE. s. m. [*euphorbia*, εὐφόρβιον, all. *Wolfsmilch*, angl. *spurge*, it. et esp. *euforbio*]. Genre de plantes (dodécandrie dodécagynie, L., euphorbes, J.) nombreux en espèces, qui toutes sont dangereuses, en raison du suc laiteux très-caustique qu'elles contiennent. C'est de l'*Euphorbia officinarum*, L., arbuste d'Afrique, de l'*E. antiquorum*, L., arbuste de l'Inde, et de l'*E. canariensis*, L. (fig. 167), que découle, au moyen d'incisions pratiquées sur l'écorce, la gomme-résine connue dans les officines sous le nom d'*euphorbe*. D'abord liquide, cette substance se condense en larmes globuleuses, creuses dans l'intérieur, d'un gris jaunâtre, presque inodores, d'une saveur âcre, brûlante et caustique. C'est un violent drastique, qui, à l'extérieur, agit comme rubéfiant et même comme cathérétique. On a aussi préconisé l'huile fixe obtenue par l'expression des semences de l'*Euphorbia lathyris*, L., ou en les traitant par l'éther sulfurique. Cette huile offre les mêmes propriétés et les mêmes dangers que la gomme-résine.



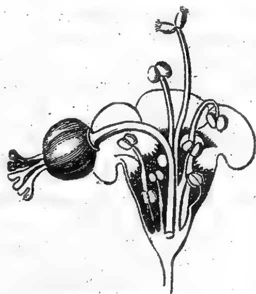


FIG. 167.

EUPHORBIACÉES. s. f. pl. [*euphorbiaceæ*]. Famille de plantes à laquelle le genre *Euphorbe* a donné son nom. Ce sont des herbes, des arbustes ou de très-grands arbres, qui contiennent la plupart un suc laiteux et très-irritant. Leurs caractères sont : Feuilles ordinairement alternes et stipulées. Fleurs unisexuées, généralement très-petites ; calice monosépale, ayant 3 ou 6 divisions profondes, munies intérieurement d'appendices écailleux et glanduleux ; corolle ou nulle, ou monopétale, ou polypétale ; étamines nombreuses,

qui, dans certains genres, peuvent être considérées chacune comme une fleur monandre, avec écaille à la base ; ovaire libre, sessile et stipité, ordinairement à 3 loges, contenant chacune 1 ou 2 ovules suspendus ; 3 stigmates. Le fruit, sec ou peu charnu, se compose d'autant de coques qu'il y avait de loges à l'ovaire ; ces coques, osseuses intérieurement, s'ouvrent en deux valves avec élasticité, et s'appuient par leur angle interne sur une columelle centrale. Les graines, crustacées extérieurement, ont une petite caroncule charnue près de leur point d'attache, et un endosperme charnu, dans lequel est renfermé un embryon axile et hémitrope.

EUPHORBINE. s. f. Matière incolore, cassante, vitreuse, âcre, amère, inodore, soluble dans l'alcool et les acides étendus, insoluble dans l'eau, dans l'éther et dans les huiles ; tirée de la racine d'euphorbe.

EUPHORBIQUE. adj. Qui se rapporte aux euphorbes. — *Acide euphorbique.* Acide cristallisable (Riegel) tiré des fleurs et des feuilles de l'*Euphorbia cyparissias*, L.

EUPHRAISE. s. f. [*Euphrasia officinalis*, L. ; all. *Augentrost*, angl. *eye-bright*, it. *eufragia*, esp. *eufrasia*]. Plante (didynamie angiospermie, L., scrofulariées, J.) faiblement aromatique, un peu amère et astringente. On en fait quelquefois entrer l'eau distillée dans les collyres résolutifs. Ses fleurs, blanches et marquées de raies pourpres et violettes, présentent une tache jaunâtre dont la forme a paru analogue à celle de l'œil : c'est d'après cette ressemblance que l'*euphraise* a été regardée comme un remède infaillible contre les maladies des yeux ; mais elle est à peu près inerte.

EUPHYLLE. s. m. [de εὖ, bien, et φύλλον, feuille]. Organe appendiculaire des plantes en général.

EUPIONE. s. f. [*eupionum*, de εὖ, bien, et πίων, gras ; all. *das Eupion*]. Substance découverte par Reichenbach dans les goudrons provenant de la distillation de la houille et des matières animales, et dans l'huile animale de Dippel. Elle est liquide, même à — 20° centigr., incolore, limpide, insipide ; elle forme sur le papier une tache qui disparaît bientôt ; elle bout à 196° centigr., s'enflamme par l'approche d'un corps en ignition, et brûle au moyen d'une mèche, sans produire de suie. L'alcool, l'éther, les essences la dissolvent. Elle se rapproche du naphte. (C^5H^6.)

EUPLASTIQUE. adj. [de εὖ, bien, et πλάσσειν, former]. Favorable aux forces plastiques. — *Matière euplastique* (Lobstein). Lymphe plastique en particulier et tous les blastèmes en général. Opposé à *cacoplastique*. V. ce mot.

EURYGNATHE. adj. [de εὐρὺς, large, et γνάθος, mâchoire]. En anthropologie, se dit de la prédominance des parties moyennes de la tête, c'est-à-dire, de la région supérieure de la face. Le type mongolique est *eurygnathe* (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

EURYTHMIE. s. f. [*eurythmia*, de εὖ, bien, et, ῥυθμὸς, rhythme]. Régularité du pouls.

EUSÉMIE. s. f. [*eusemia*, de εὖ, bien, et σῆμα, signe]. Ensemble de bons signes dans une maladie.

EUSOMPHALIEN. adj. [de ἐύς, bon, fort, et ὀμφαλὸς, nombril]. Se dit des monstres dus à la réunion de deux sujets à peu près complets, pouvant accomplir indépendamment l'un de l'autre la presque totalité des fonctions vitales, et dont chacun a son ombilic, et par conséquent aussi, durant la période fœtale, son cordon ombilical distinct (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

EUSTATHE. s. f. [εὐσταθὴς, consistant, de εὖ, bien, et στάναι, se tenir]. Portion la plus extérieure de la paroi de cellulose des cellules végétales ; c'est celle qui résiste le plus à l'action des acides et à l'action bleuissante de l'iode (Hartig). *Couche primitive*, *primaire*, ou *externe*, de H. Mohl ; *membrane ligneuse externe*, de Mulder ; *cuticule des cellules ligneuses*, de Harting. V. ASTATHE.

EUTAXIE. s. f. [*eutaxia*, de εὖ, bien, et τάξις, ordre ; it. *eutassia*, esp. *eutaxia*]. Disposition régulière des différentes parties du corps.

EUTHÉSIE. s. f. [*euthesia*, de εὖ, bien, et θέσις, situation ; it. et esp. *eutesia*]. Constitution vigoureuse ou état de santé du corps.

EUTHYMIE. s. f [*euthymia*, εὐθυμία, de εὖ, bien, et θυμὸς, âme, esprit]. Tranquillité d'esprit.

EUTROPHIE. s. f. [*eutrophia*, εὐτροφία, de εὖ, bien, et τρέφω, je nourris]. Bonne nutrition.

EUXANTHINE. s. f., ou **EUXANTHIQUE.** adj. — *Acide euxanthique* ou *purréique* (*pyrrhéique*), ou *euxanthine* ($C^{20}H^9O^{11}$). Corps peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau bouillante, qui le laisse cristalliser en longues aiguilles jaunes ; il se dissout dans l'alcool et l'éther. Il forme des combinaisons jaunes avec les alcalis et beaucoup d'oxydes métalliques. Le *jaune indien*, appelé aussi *purrhée* (*pyrrhée*), est essentiellement composé de *purréate* (*pyrrhéate*) *de magnésie*. L'acide chauffé au delà de 100° se décompose en *purréon* (*pyrrhéon*) ($C^{13}H^4O^4$). Les uns considèrent le jaune indien comme une concrétion intestinale de vache ou de chameau. Suivant les autres, il proviendrait d'un suc végétal acide, saturé de magnésie. V. PYRRHÉON.

EUXANTHONE. s. f. Corps obtenu pendant la sublimation de l'euxanthine. Soluble dans l'alcool bouillant, peu dans l'éther et l'eau ; soluble, avec une couleur jaune, dans l'ammoniaque concentrée et les alcalis purs. ($C^{13}H^4O^4$.)

EUZET (Gard). Eaux sulfurées calciques. Tempér. 13° à 18°.

EUZOODYNAMIE. s. f. [*euzoodynamia*, de εὖ, bien, ζωὴ, vie, et δύναμις, force]. Désigne l'intégrité des forces vitales et la régularité parfaite dans l'exercice des fonctions (Gilbert). Ce mot est par conséquent synonyme de *santé*.

ÉVACUANT, ANTE. adj. et s. m. [*evacuans*, κενωτικὸς, all. *ausleerend*, angl. *evacuants*, it. et esp. *evacuante*]. Remède qui détermine des évacuations par un émonctoire quelconque : tels sont les vomitifs, les purgatifs, les diurétiques, et même la saignée.

ÉVACUATION. s. f. [*evacuatio*, de *evacuare*, vider ; κένωσις, all. *Ausleerung*, angl. *discharge*, it. *evacuazione*, esp. *evacuacion*]. Sortie des matières excrémentitielles, sécrétées ou exhalées, à travers un organe quelconque ouvert naturellement ou par l'art. De là les *évacuations spontanées* et les *évacuations artificielles :* ces dernières sont déterminées par l'action des médicaments ou par l'instrument tranchant.

ÉVANESCENT, ENTE. adj. [*evanescens*, all. *verschwindend*]. Se dit, en botanique, du nectaire lorsqu'il s'amoindrit à mesure que le fruit se développe, de manière à finir par disparaître entièrement.

ÉVANOUISSEMENT. s. m. [*animi deliquium*, *lipothymia*, λειποθυμία, all. *Ohnmacht*, angl. *swoon*, it. *svenimento*, esp. *desmayo*]. Défaillance, perte de connaissance, avec cessation du mouvement et du sentiment. V. SYNCOPE.

ÉVAPORABLE. adj. Qui est susceptible de s'évaporer.

ÉVAPORATION. s. f. [*evaporatio*, de *e*, indiquant séparation, et *vapor*, vapeur; διαφόρησις, all. *Ausdünstung*, angl. *evaporation*, it. *evaporazione*, esp. *evaporacion*]. Réduction d'un liquide en vapeur à une température qui serait insuffisante pour lui donner une tension égale à celle de l'atmosphère; formation d'une vapeur à la surface libre d'un liquide, ou même d'un corps solide; disparition graduelle d'un corps liquide ou solide; opération qui consiste à réduire en vapeur un liquide contenant en dissolution une substance fixe ou susceptible de se volatiliser avec lui. L'évaporation est d'autant plus abondante que la température du liquide est plus élevée, qu'il offre plus de surface au contact de l'air, que cet air est moins chargé d'humidité, et que ses couches en contact avec le liquide se renouvellent plus souvent. Les liquides absorbant du calorique pour passer à l'état de vapeur, un liquide exposé à l'air libre enlève à tous les corps voisins la chaleur nécessaire à la vaporisation : de là le refroidissement sensible que ces corps éprouvent. C'est ainsi que l'eau contenue dans les vases poreux dits *alcarrazas* est toujours fraîche, et que l'on éprouve une vive sensation de froid quand on verse dans sa main, ou sur une partie quelconque du corps, quelques gouttes d'éther ou de tout autre liquide dont la vaporisation est prompte. — En chimie, moyen fréquemment employé pour rapprocher les matières fixes dissoutes dans un liquide, ou même pour les obtenir sèches et séparées du liquide. — *Évaporation à l'air libre*, ou *évaporation spontanée*. On met le liquide dans un vase qui présente à l'air une grande surface, qu'on a soin de recouvrir avec une feuille de papier ou une toile fine, pour que le liquide soit à l'abri des insectes et de la poussière. — *Évaporation à feu nu.* On met le liquide dans une bassine que l'on place directement sur le feu. On agite le liquide avec une spatule, afin de multiplier les surfaces et d'accélérer l'évaporation, et l'on chauffe plus ou moins, jusqu'au degré d'ébullition, si ce degré ne nuit pas à la substance dissoute. — *Évaporation au bain de sable.* On met le liquide dans une capsule de platine, d'argent, de porcelaine ou de verre, qu'on place sur un bain de sable, posé lui-même sur un fourneau large et peu profond, nommé *fourneau évaporatoire*. — *Évaporation au bain-marie*. Elle se fait de même dans des capsules qu'on place au-dessus d'une cucurbite contenant de l'eau en ébullition, en ayant soin d'ajouter de temps en temps de l'eau dans la cucurbite. Lorsqu'on a plusieurs liquides ou une grande quantité de liquide à évaporer, au lieu de mettre chaque cucurbite sur un foyer séparé, on les dispose toutes les unes à la suite des autres, et on les échauffe au moyen de la vapeur qui part d'une chaudière placée sur un fourneau unique (*évaporation à la vapeur*). — *Évaporation dans le vide*. Elle a, sur tous les autres procédés, deux grands avantages : 1° elle peut se faire à la température de l'air, et l'on évite ainsi les altérations que beaucoup de produits éprouvent par la chaleur; 2° elle se fait bien plus promptement que l'évaporation à l'air libre, et l'on évite l'altération spontanée que beaucoup de substances subissent avec le temps. On place le liquide dans une capsule sous la cloche d'une machine pneumatique, et l'on fait le vide. On peut accélérer l'opération en mettant, dans un vase séparé, de l'acide sulfurique, de la chaux vive, ou tout autre corps très-avide d'eau, qui absorbe les vapeurs à mesure qu'elles se forment. V. VOLATILISATION.

ÉVAUX (Creuse). Eaux sulfatées sodiques (30° à 58°,75). On les administre en bains, douches et boisson. Elles contiennent des traces de bromures, d'iodures alcalins, de matière organique azotée, de silicate de lithine.

ÉVENT. s. m. [all. *Spritzloch*]. Narines des cétacés, s'ouvrant sur la tête, sans prolongement nasal, par un orifice commun ou par deux trous distincts selon les genres, et servant à rejeter l'eau qui reste dans leur bouche chaque fois qu'ils la ferment pour avaler leur nourriture. Au moyen d'un mécanisme particulier, cette eau rejetée par les narines est lancée avec force en un jet souvent fort élevé. Les cétacés à évents ou souffleurs ne respirent que par leurs évents, et, hors du moment de la déglutition, ne rejettent que de la vapeur d'eau par ces conduits.

ÉVENTRATION. s. f. [de *e*, hors, et *venter*, ventre; angl. *eventration*, esp. *eventracion*]. Particulièrement, hernie survenue dans un point quelconque des parois abdominales, par une ouverture *accidentelle* : telles sont celles qui ont lieu à la suite des plaies pénétrantes, ou par l'écartement de la ligne blanche ou des fibres musculaires. On donne ce nom aussi à une sorte de procidence de l'abdomen fréquente chez les femmes qui ont eu des grossesses multipliées, et résultant de l'extrême relâchement des parois abdominales en avant.

ÉVERSIF, IVE. adj. [de *evertere*, détruire]. — *Expériences éversives* d'une opinion (Lavoisier); celles qui la renversent et lui en substituent une autre.

ÉVIRATION. s. f. [*eviratio*, de *e*, indiquant privation, et *vir*, mâle]. Perte, avant l'âge, des désirs et des facultés sexuelles chez l'homme. Elle a été attribuée par quelques auteurs à l'équitation trop prolongée, comme genre de vie habituel (V. MALADIE *des Scythes*). On retrouve cette cause admise de nos jours, comme opinion populaire, dans quelques pays. Cette hypothèse est loin d'être dénuée de fondement. Il existe des cas bien avérés de perte complète des désirs sexuels et de possibilité d'entrer en érection chez des hommes vigoureux, très-bien portants d'autre part, mais passant journellement le plus grand nombre des heures du jour à cheval (médecins de campagne, gardes forestiers à cheval, etc.). La compression habituelle des vésicules séminales et de la prostate semble en effet réagir sur la production du sperme. Les facultés sexuelles reparaissent avec le changement d'habitudes.

ÉVISCÉRATION. s. f. [de *e*, hors, et *viscera*, viscères]. Synonyme d'*éventration*.

ÉVOLUTION. s. f. [*evolutio*, de *evolvere*, dérouler; all. *Entwickelung*, angl. *evolution*, it. *evoluzione*, esp. *evolucion*]. Action de se dérouler. En physiologie, système dont les partisans supposent, à tort, que les organes du nouvel être qui résulte de l'acte de la génération préexistaient à cet acte, lequel ne faisait que les tirer de la torpeur où ils étaient plongés, leur donner une vie plus active, leur imprimer assez d'énergie pour qu'ils pussent croître rapidement et parcourir les phases de leur nouvelle existence. Depuis que Wolf (1764) et Blumenbach ont démontré que la doctrine de l'*épigenèse* (V. ce mot) était seule confirmée par l'observation, le mot évolution a souvent été employé comme synonyme de développement ou pour désigner l'ensemble des phases parcourues par un être ou par ses parties, depuis leur apparition jusqu'à leur mort.

Évolution aberrante. Développement anormal, ou parfois genèse avec aberration de lieu suivie de développement régulier ou non. Cette notion, fondée sur la connaissance de l'évolution normale, doit remplacer

l'idée fausse de la *naissance* d'une espèce nouvelle. L'examen successif des éléments anatomiques : 1° à des périodes embryonnaires diverses ; 2° à l'état adulte normal, et 3° à l'état sénile et à l'état morbide, a permis de résoudre des problèmes sans lesquels nulle interprétation pathologique n'est possible, à moins de procéder toujours par hypothèses. Mais, d'autre part, tant que l'un de ces trois termes de comparaison est négligé, on ne peut faire aucune application de ces recherches à la pathologie ; toute leur valeur, tant scientifique que pratique, peut être mise en doute. Il y a plus de différence entre un élément anatomique vu à l'état adulte et le même élément vu à l'état embryonnaire qu'entre cet état adulte et les divers degrés d'aberrations morbides ou de modifications séniles qu'il peut offrir. Il ressort immédiatement de ce fait un grand nombre d'applications importantes pour la pathologie et pour l'anatomie pathologique : c'est que, par exemple, pour juger du degré d'altération des éléments anatomiques et, par suite, des tissus, il n'est pas seulement nécessaire de les connaître à l'état adulte, mais qu'il est indispensable d'en avoir suivi l'évolution embryonnaire. Pour déterminer si un élément anatomique qu'on observe pour la première fois constitue une espèce nouvelle, il faut avoir constaté les faits dont nous venons de parler ; à plus forte raison, en est-il de même lorsqu'il s'agit de déterminer : 1° si un élément anatomique pris dans un groupe de produits morbides constitue une espèce à part d'éléments anatomiques, dissemblables de celles qui sont normales, ou 2° si ce ne serait point seulement un degré d'aberration d'une espèce déjà connue. C'est pour avoir méconnu ces faits que l'on a pu croire à la génération parasite d'éléments, et, par suite, de tissus *hétérologues* ou *hétéromorphes*, c'est-à-dire sans analogie de forme ou de structure avec ceux qui constituent l'économie normale.

Maladies d'évolution. Celles qui surviennent pendant le cours de l'évolution d'un être ou qui sont une conséquence directe d'un trouble survenu dans une des phases de cette évolution.

Évolution spontanée du fœtus. Marche que suit pendant l'accouchement le fœtus, sous l'influence des seules contractions utérines, lorsque, dans une position du tronc, l'épaule qui se présente s'engageant la première au détroit inférieur, le siége, malgré cela, glisse sur la face antérieure du sacrum et du périnée et vient se dégager le premier au-devant de la fourchette vulvaire.

ÉVONYMINE. s. f. Principe des fruits de l'*Evonymus europæus*. Cristallisable, insoluble dans l'eau.

ÉVULSIF, IVE. adj. [de *evellere*, arracher]. Se dit des instruments servant à l'évulsion.

ÉVULSION. s. f. [*evulsio*, de *evellere*, arracher ; all. *Ausziehen*, angl. *evulsion*, it. *evulsione*, esp. *evulsion*]. Action d'arracher : *évulsion des cheveux*, *d'une dent*, *de fragments d'os*, etc. V. EXTRACTION.

EXACERBATION. s. f. [*exacerbatio*, de *ex*, indiquant renforcement, et *acerbus*, dur, cruel ; παλιγκότησις, all. *Steigerung*, angl. *exacerbation*, it. *esacerbazione*, esp. *exacerbacion*]. Accroissement passager dans l'intensité des symptômes d'une maladie, avec mutation de ces symptômes, mutation étrangère à la marche de la maladie, et qu'une cause imprévue, telle qu'une affection morale ou un écart de régime, a fait naître. L'*exacerbation* diffère du *paroxysme* et du *redoublement*. Le *paroxysme* est un accroissement des phénomènes morbides, que rien ne pouvait faire prévoir, mais qui cependant appartient en quelque sorte à la marche de la maladie. Le *redoublement* est le réveil des symptômes qui commençaient à s'assoupir, réveil produit par une cause qui n'est pas étrangère à la maladie elle-même, avec ou sans accroissement dans l'intensité des phénomènes morbides. Néanmoins ces mots sont souvent employés indistinctement, parce qu'en effet ils ne renferment, en eux-mêmes, rien du sens spécial qu'on a voulu leur assigner.

EXALTATION. s. f. [*exaltatio*, de *ex*, et *altus*, haut]. Augmentation démesurée de l'action d'un organe ou d'un système d'organes. — Dans l'ancienne chimie, sublimation ou volatilisation d'un corps quelconque.

EXAMEN. s. m. — *Examen des malades*. Il se compose de deux parties : l'examen proprement dit et l'interrogation. Le premier fournit nombre de signes relatifs à l'âge, à l'état de maigreur ou d'embonpoint, et des divers organes extérieurs ou intérieurs (V. AUSCULTATION et PERCUSSION). L'interrogation doit être faite pour connaître les antécédents par rapport à l'état actuel, et exige toute l'attention du médecin, tant au point de vue de la forme sous laquelle il pose les questions, que sous celui de la signification physiologique et pathologique des réponses.

EXANGIE. s. f. [*exangia*, de ἐξ, hors, et ἀγγεῖον, vaisseau]. Maladies qui consistent en dilatation, rupture ou autre perforation morbide d'un vaisseau sanguin sans ouverture à l'extérieur du corps (Maison Good).

EXANIE. s. f. [*exania*, de *ex*, de, hors, et *anus*, l'anus]. Procidence de l'intestin rectum, qui vient faire saillie au dehors de l'orifice anal, soit que toute l'épaisseur de ses parois éprouve ainsi un renversement, soit qu'il n'y ait que la membrane muqueuse de renversée. Dans ce dernier cas, assez commun chez les enfants et les jeunes chiens, l'affection dépend d'un défaut d'énergie du sphincter anal, et cède ordinairement à des lotions froides, toniques ou astringentes. Chez l'adulte et le vieillard, l'*exanie*, abandonnée à elle-même, tend à s'augmenter, et la première indication est de faire rentrer l'intestin, en procédant comme pour la réduction d'une hernie ; on comprime ensuite avec de la charpie l'excavation anale, et l'on maintient l'appareil par un bandage en T. Lorsque la procidence tend à se reproduire, on a proposé l'usage de pessaires. On a eu aussi recours quelquefois à l'excision de la tumeur, ou plutôt à celle des plis rayonnés que présente la terminaison du rectum : cette dernière opération empêche la récidive, en produisant une sorte de constriction de la marge de l'anus.

EXANTHÉMATIQUE ou **EXANTHÉMATEUX.** adj. [*exanthematicus*]. Qui a rapport aux exanthèmes. — *Maladies exanthématiques*. Celles qui sont accompagnées d'*exanthème* (V. ce mot). — *Fièvres exanthématiques* ou *éruptives*. V. FIÈVRE.

EXANTHÈME. s. m. [*exanthema*, ἐξάνθημα, de ἐξανθεῖν, effleurir, de ἐξ, hors, et ἄνθος, fleur ; all. *Ausschlag*, *Exanthem*, angl. *exanthem*, it. *esantema*, esp. *exanthema*]. Désigne, tantôt de simples taches cutanées, tantôt des éruptions proéminentes, et même des ulcérations superficielles. Willan, le premier, a cherché à donner à ce mot un sens déterminé, en l'appliquant à un groupe de maladies cutanées dont le caractère commun est une rougeur plus ou moins vive, disparaissant momentanément sous la pression du doigt, et existant sans vésicules, papules, ni tubercules.

EXANTHÈSE. s. f. [*exanthesis*]. Efflorescence, action de fleurir.

EXARTHRÈME. V. EXARTHROSE.

EXARTHROSE. s. f. [*exarthrosis*, de ἐξ, hors, et ἄρθρον, articulation]. Luxation de deux os articulés par diarthrose.

EXARTICULATION. s. f. [*exarticulatio*]. Synonyme de *désarticulation*, d'*amputation dans l'article*.

EXASPÉRATION. s. f. [de *ex*, indiquant renforcement, et *asper*, âpre; ἐξαγρίωσις]. V. EXACERBATION.

EXASTOSIE. s. f. [de ἔξαστις, mot fort douteux du texte hippocratique, et pour lequel il y a différentes leçons, il paraît signifier les filaments d'un tissu; en tout cas il est barbare d'y avoir adjoint la finale *osie* qu'il ne comporte pas]. En botanique, production d'expansion pendant le développement d'un organe des plantes (Fermond); comme celles qui, pendant la croissance du pétiole ont pour résultat, soit de rendre le pétiole engaînant ou embrassant, soit de conduire à la formation des stipules. (Non usité.)

EXBIBITION. s. f. [de *ex*, hors, et *bibere*, boire]. Phénomène inverse de l'imbibition.

EXCARNATION. s. f. [de *ex*, de, hors, et *caro*, chair]. Action de dépouiller un organe des parties charnues qui l'entourent.

EXCENTRICITÉ. s. f. [all. *Excentricität*, angl. *excentricity*, it. *eccentricità*, esp. *excentricidad*]. En botanique, *excentricité des couches ligneuses*, disposition ordinaire des tiges des arbres qui fait que la moelle occupe rarement le centre du bois, dont les couches concentriques sont, en général, plus larges d'un côté que de l'autre.

EXCENTRIQUE. adj. [de *ex*, hors, et *centrum*, centre]. Se dit, en botanique, de l'ovaire, quand il n'occupe pas le centre de la fleur, et de l'embryon, lorsqu'il s'éloigne sensiblement du centre du périsperme, dans lequel il est tout à fait renfermé.

EXCÈS. s. m — *Excès de formation*, ou mieux *de génération*. Anomalies caractérisées par la suraddition, à l'ensemble des organes normaux, d'organes vraiment surnuméraires et analogues à ceux-ci: augmentation du nombre des vertèbres, des côtes, des doigts, des dents. Les monstruosités composées, plusieurs hémitéries numériques (V. ce mot) et l'hermaphrodisme latéral ont, à tort, été considérés comme cas de ce genre. — *Excès de développement*. Anomalie très-distincte des précédentes, caractérisée par un développement ultérieur exagéré des parties dont l'existence est normale: tel est le développement exagéré du clitoris chez la femme, des mamelles chez l'homme, etc.—*Monstruosité par excès*. Expression qui n'est point synonyme des précédentes, et qui est actuellement rejetée, parce qu'elle désignait à la fois des choses très-diverses, savoir: 1° de *simples anomalies*, telles que les deux précédentes; 2° les *monstres composés*. V. DÉFAUT.

EXCIPIENT. s. m. [*excipiens*, de *excipere*, recevoir; all. *Excipiens*, it. *escipiente*]. Substance qui fait la base d'un médicament, dans laquelle on incorpore ou l'on dissout les autres substances, soit pour leur donner une forme convenable, soit pour masquer leur saveur, soit pour diminuer leur activité. On dit aussi dans le même sens (*intermède*, *menstrue*, etc., et *véhicule*, quand l'excipient est liquide).

EXCISION. s. f. [*excisio*, de *excidere*, couper; ἐκτομή, all. *Abschneiden*, angl. *excision*, it. *escisione*]. Action d'enlever avec l'instrument tranchant une partie peu volumineuse. On fait l'*excision du prépuce*, *d'un polype*, etc. V. ABLATION et ABRASION.

EXCITABILITÉ. s. f. [all. *Reizbarkeit*, angl. *excitability*, it. *eccitabilità*, esp. *escitabilitad*]. Faculté des muscles et des nerfs d'entrer en action lorsqu'ils viennent à recevoir l'impression d'un modificateur interne ou externe. V. IRRITABILITÉ.

EXCITANT, ANTE. adj. et s. m. [*excitans*, all. *reizend*, angl. *excitant*, it. *eccitante*, esp. *escitante*]. Agents thérapeutiques qui rendent les tissus plus prompts dans l'exercice de leurs actions propres Les *excitants* diffèrent des *toniques* en ce que ceux-ci se bornent à fortifier les organes en donnant plus d'énergie à leur nutrition ou rénovation moléculaire, au lieu que les premiers en accélèrent l'activité propre (innervation, contractilité). Les excitants prennent des noms particuliers selon les organes sur lesquels ils exercent leur influence: s'ils activent les fonctions de l'estomac, ce sont des *stomachiques*; s'ils provoquent les menstrues, ce sont des *emménagogues*, etc. V. ces mots.

EXCITATEUR. s. m. [all. *Auslader*, it. *eccitatore*, esp. *escitador*]. Instrument métallique dont on se sert en physique pour décharger un appareil électrique, sans recevoir de commotion.

EXCITATEUR. adj. S'est dit pour excitant.

EXCITATION. s. f. [*excitatio*, de *ex*, hors, et *citare*, mouvoir fortement; all. *Reizung*, angl. *excitation*, it. *eccitazione*, esp. *escitation*]. État d'accélération du mode d'exercice habituel des fonctions, manifesté (lorsque l'*excitation* est *générale*) par la célérité plus grande de la circulation, le pouls plus fort, plus vif, plus fréquent, la respiration plus élevée, la chaleur animale plus développée, la coloration de la face et l'activité plus marquée de l'innervation cérébrale, l'augmentation de la sensibilité générale, des sécrétions, etc. L'*excitation locale*, c'est-à-dire qui ne porte que sur un système d'organes, se manifeste seulement par un surcroît de vitalité dans le lieu qui en est le siége. Ce que l'on nommait naguère *excitation locale* correspond, dans l'état actuel de la physiologie, à l'augmentation d'énergie de la nutrition, du développement ou de la reproduction d'un tissu, de sa contractilité ou de sa sensibilité. Cette augmentation est déterminée, soit par une modification des conditions du milieu où nous vivons, soit par un changement, survenu graduellement ou par introduction de quelque principe, dans les humeurs qui servent d'intermédiaire à ce milieu et aux solides de l'économie. L'irritation (V. ce mot) est le plus haut degré de cette augmentation. V. IRRITABILITÉ et PROPRIÉTÉ.

EXCITEMENT. s. m. [angl. *excitement*, it. *eccitamento*, esp. *escitamento*] (Cullen). Rétablissement de l'action et de l'énergie du cerveau, interrompues par le sommeil ou par quelque autre cause débilitante: c'est l'opposé de *collapsus*. V. ce mot.

EXCITO-MOTEUR. adj. Qui excite aux mouvements.— *Nerf excito-moteur*. Celui qui appartient au système de ce nom. — *Système excito-moteur* (Marshall-Hall). Division du système nerveux représentée par les tubercules quadrijumeaux, la moelle allongée, la moelle spinale et les vrais nerfs spinaux. Ce système est mis en action par les agents externes, sans l'influence directe de la volonté. Ainsi l'éjaculation du sperme est le résultat d'un phénomène excito-moteur (V. RÉFLECTIF ou RÉFLEXE). Les phénomènes de respiration, aussi bien que les mouvements du cœur, sont sous cette influence. V. INCITO-MOTEUR.

EXCORIATION. s. f. [*excoratio*, de *ex*, hors, et *corium*, cuir, peau; δάρσις, angl. *excoriation*, it. *escoriazione*, esp. *excoriacion*]. Écorchure, plaie qui n'intéresse que la peau. V. ÉCORCHURE.

EXCRÉMENT. s. m. [*excrementum*, de *excernere*, séparer, nettoyer; περίττωμα, all. et angl. *Excrement*, it. et esp. *escremento*]. Tout ce qui est évacué du corps de l'animal par les émonctoires naturels, comme les matières fécales, l'urine, la sueur, etc.; plus particulièrement, les matières fécales. Celles-ci sont formées du résidu des aliments soumis à la digestion, résidu avec lequel se mêle et se combine une portion des fluides versés dans l'appareil digestif par les organes voisins, et qui ne servent point en totalité à la digestion. C'est dans le cæcum que le résidu des substances alimentaires prend tous les caractères des matières fécales : celles-ci, examinées dans les diverses parties du gros intestin, sont partout les mêmes ; seulement leur consistance augmente, et leur couleur devient d'autant plus foncée que leur séjour est plus prolongé. Les excréments de l'homme, analysés par Vauquelin, se composent d'eau, de débris de substances animales et végétales, de bile, d'albumine, d'une matière extractive particulière, d'un produit formé de bile altérée, de résine et de matière animale, et de différents sels, particulièrement de phosphate et de carbonate de chaux et de muriate de soude. V. EXCRÉTINE.

EXCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. [angl. *excrementitious*]. Tout ce qui concerne les excréments. — *Humeurs excrémentitielles.* Celles qui, impropres à la nutrition, sont destinées à être évacuées.

EXCRÉMENTO-RÉCRÉMENTITIEL. adj. Se dit des fluides qui doivent être en partie rejetés au dehors, et en partie résorbés et reportés dans l'économie : par exemple, le lait, la salive, les larmes. V. HUMEUR et SALIVE.

EXCRETA. s. m. pl. [*excreta*, choses excrétées, de *excretus*]. Mot latin employé en français par Hallé, pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont rejetées du corps. On a proposé de substituer à ce mot celui d'*excernenda*, signifiant *choses qui doivent être excrétées*.

EXCRÉTEUR. adj. [de *excernere*, séparer, mettre dehors; all. *aussondernd*, angl. *excretory*, it. *escretore*]. — *Conduit excréteur*, celui qui transmet le liquide sécrété, d'une glande qui le fournit, au réservoir où il doit être déposé, ou celui qui porte directement ce liquide hors du corps. On applique aussi quelquefois, mais à tort, le mot *excréteur* à tout organe chargé d'une sécrétion quelconque : on dit, par exemple, que la peau est un *organe excréteur*, à cause de la transpiration dont elle est le siége. — *Poils excréteurs des plantes.* Ceux qui sont terminés par une extrémité glanduleuse. V. GLANDE.

EXCRÉTINE. s. f. Principe immédiat qui cristallise dans l'extrait alcoolique de matières fécales soumis à une température plus basse que 0° (W. Marcet). Il est cristallisable, soluble dans l'éther et dans l'alcool. Il résiste longtemps à toute destruction, même dans les fosses d'aisances. Les cristaux de l'excrétine sont des prismes à base rectangulaire allongés en aiguilles soyeuses disposées en touffes circulaires. Sa composition est $C^{80,427}H^{13,515}S^{2,780}O^{3,278}$. On en retire environ 1 gramme de huit ou neuf évacuations alvines normales.

EXCRÉTION. s. f. [*excretio*, de *excernere*, séparer; ἀπόκρισις, all. *Aussonderung*, angl. *excretion*, it. *escrezione*, esp. *escrecion*]. Action par laquelle certains organes, qui remplissent l'office de réservoir, rejettent au dehors les matières liquides ou solides qu'ils contiennent : on dit l'*excrétion des matières fécales*, l'*excrétion de l'urine*, l'*excrétion de la salive*, *du mucus nasal*, etc. Le mot *excrétion* a été employé quelquefois, mais à tort, pour désigner l'acte par lequel certains organes de l'économie produisent ces matières : il est alors synonyme de *sécrétion ;* mais il indique toujours une sécrétion dont le produit est excrémentitiel : on dit, par exemple, *excrétion* ou *sécrétion de l'urine*, etc. — *Excrétions* (*excreta*), les matières excrémentitielles elles-mêmes, quelle que soit l'action qui les ait formées : ainsi l'urine, les exhalations cutanées et pulmonaires, les déjections alvines, etc. V. SUEUR.

EXCRÉTOIRE. adj. S'est dit pour excréteur. — *Glandes excrétoires.* Celles qui produisent les *humeurs excrémentitielles*.

EXCROISSANCE. s. f. [*excrescere*, de *ex*, hors, et *crescere*, croître; ὑπερσάρκωσις, all. *Auswuchs*, angl. *excrescence*, it. *escrescenza*, esp. *escrescencia*]. Nom générique et vulgaire par lequel on désigne les tumeurs, de quelque nature qu'elles soient, qui font saillie à la surface d'un organe, spécialement de la peau ou d'une membrane muqueuse, et qui ordinairement n'y tiennent que par une base mince et des racines sans profondeur. Dans une acception aussi étendue, les verrues, les crêtes de coq ou condylomes, certains polypes, etc., sont compris sous cette dénomination. Mais on a proposé de ne donner le nom d'*excroissances* qu'aux petites tumeurs formées par le gonflement du tissu lamineux sous-jacent, à un repli ou à tout autre prolongement naturel de la peau ou d'une membrane muqueuse.

EXDERMOPTOSIS. s. f. [de ἐξ, hors, δέρμα, peau, et πτῶσις, chute] (Huguier). Hypertrophie des *glandes en grappe simple*, *sébacées*, *sous-cutanées* (*follicules sébacés* des auteurs, d'où le nom inexact d'*exdermoptosis folliculaire*). Les glandes forment d'abord un point dur, puis une petite tumeur qui se détache de plus en plus de la peau, fait une saillie sphérique, cylindroïde, sessile ou pédiculée plus tard, quelquefois rougeâtre ou blanchâtre, suivant le plus ou moins d'amincissement de la peau. La glande, hypertrophiée au centre de la tumeur, est quelquefois atteinte d'hypersécrétion sébacée, blanchâtre, pulpeuse, formée de cellules épithéliales pavimenteuses et de granulations graisseuses. Il faut enlever chaque tumeur avec des ciseaux courbes. Plus fréquente autour des organes génitaux mâles et femelles qu'ailleurs, cette hypertrophie a quelquefois reçu faussement le nom de *syphilide verruqueuse*.

EXEMPTION. s. f. Mode de libération du service militaire qui s'applique aux jeunes gens appelés devant les conseils de révision, avant toute incorporation aux régiments. V. RÉFORME.

EXENCÉPHALE. s. m. [de ἐξ, hors, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Genre de monstres qui ont l'encéphale situé en grande partie hors de la boîte cérébrale, et derrière le crâne, dont la paroi supérieure manque presque entièrement (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

EXENCÉPHALIENS. s. m. pl. Famille de monstres comprenant ceux qui ont le cerveau mal conformé, plus ou moins incomplet, et placé, au moins en partie, hors de la cavité crânienne, elle-même très-imparfaite (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

EXENTÉRATION. s. f. [de *ex*, hors, et ἔντερον, intestin]. Enlèvement des intestins dans les autopsies.

EXERCICE. s. m. [*exercitium*, ἄσκησις, γυμνάσιον, all. *Uebung*, angl. *exercise*, it. *esercizio*, esp. *ejercicio*]. L'action de s'exercer, ou ce qui exerce ; mouvement actif du corps, qui nécessite les contractions des muscles soumis à la volonté. — *Loi d'exercice*. V. ANIMALITÉ et IMITATION. — *Exercices hygiéniques et thérapeutiques*. V. GYMNASTIQUE *médicale*.

EXÉRÈSE. s. f. [*exeresis*, ἐξαίρεσις, de ἐξ, de, hors, et αἱρεῖν, prendre, enlever]. Opération de chirurgie par laquelle on enlève du corps tout ce qui lui est inutile, nuisible ou étranger. L'extraction d'un calcul vésical, l'excision d'une tumeur, l'ablation d'un membre, sont des *exérèses*.

EXERT, ERTE. adj. V. EXSERT.

EXFOETATION. s. f. [de *ex*, hors, et *fœtus*]. Grossesse extra-utérine.

EXFOLIATIF, IVE. adj. et s. m. [de *ex*, de, hors, et *folium*, feuille ; all. *exfoliirend*, angl. *exfoliative*, it. *esfogliativo*, esp. *exfoliativo*]. Autrefois *exfoliatifs*, substances auxquelles on supposait la propriété de hâter l'exfoliation des os nécrosés. — *Trépan exfoliatif*. Lame tranchante sur les bords et garnie inférieurement d'une petite pointe, au moyen de laquelle la lame est fixée sur la surface osseuse : cette lame, montée sur l'arbre du trépan, servait à amincir les portions d'os nécrosées, pour déterminer une exfoliation plus prompte. V. TRÉPAN.

EXFOLIATION. s. f. [de *ex*, de, et *folium*, feuille ; all. et angl. *Exfoliation*, it. *esfogliazione*, esp. *exfoliacion*]. Séparation, par feuilles ou par lames, des parties d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, etc., qui sont frappées de nécrose. L'*exfoliation* s'opère de la même manière que la chute des eschares des parties molles : les parties voisines et celles qui sont situées au-dessous de la nécrose s'enflamment, leurs vaisseaux se développent, elles poussent des végétations et fournissent une suppuration plus ou moins abondante, qui cerne et détache la portion nécrosée. V. MORTIFICATION et NÉCROSE.

EXHALAISON. s. f. V. EFFLUVE.

EXHALANT, ANTE. adj. [*exhalans*, all. *ausdünstend*, angl. *exhalants*, it. *esalante*]. — *Vaisseaux exhalants*. Autrefois on admettait sous ce nom des vaisseaux plus fins que les derniers capillaires visibles, auxquels on a supposé longtemps qu'ils faisaient suite, vaisseaux dans lesquels n'auraient pu pénétrer les globules rouges du sang, et qui auraient eu pour usage de transmettre hors des tissus les matériaux de la nutrition et des exhalations. La non-existence de ces agents intermédiaires est aujourd'hui démontrée. — Bichat admettait le *système des vaisseaux exhalants*, faute de connaître les propriétés d'endosmose et d'exosmose communes à tous les tissus organisés ; et c'est l'ignorance où l'on était de ces phénomènes qui le conduisit à supposer l'existence de ces vaisseaux pour se rendre compte des faits d'exhalation exosmotique désassimilatrice qu'il observait sur tous les tissus.

EXHALATION. s. f. [*exhalatio*, de *exhalare*, exhaler, répandre, de *ex*, hors, et *halare*, souffler ; ἀναθυμίασις, all. *Ausdünstung*, angl. *exhalation*, it. *esalazione*, esp. *exhalacion*]. Action par laquelle sont versés, à la surface des diverses membranes et de la peau, les fluides destinés à être définitivement éliminés, comme la sueur, ou à être reportés dans le torrent de la circulation, comme les fluides séreux. V. EXOSMOSE.

EXHUMATION. s. f. [de *ex*, hors, et *humus*, terre ; all. et angl. *Exhumation*, it. *esumazione*, esp. *exhumacion*]. Opération qui consiste à extraire un cadavre de sa sépulture. Il est des circonstances où la nécessité de reconnaître l'identité d'un corps ou de retrouver les traces d'un crime, ou bien certaines convenances, nécessitent ou autorisent cette opération, tout à fait exceptionnelle d'après nos mœurs et nos habitudes. C'est ce qu'on appelle procéder à une *exhumation*. Les fossoyeurs ont observé qu'ils n'étaient exposés à un véritable danger que dans la *première période* de la décomposition des corps, c'est-à-dire quelques jours après leur inhumation, lorsque le ventre, après avoir été distendu par des gaz, se déchire aux environs de l'anneau inguinal et quelquefois autour du nombril ; il s'écoule alors par ces ouvertures un fluide sanieux, brunâtre, d'une odeur très-fétide, et il se dégage en même temps un fluide élastique très-méphitique, dont on doit redouter les dangereux effets. Relativement à la manière de pratiquer les *exhumations juridiques* et aux précautions à prendre, il faut distinguer avec Orfila : 1° L'extraction d'un cadavre enterré dans une fosse particulière. L'opération se fera de préférence le matin, surtout dans la saison chaude ; on emploiera plusieurs ouvriers, afin qu'elle s'achève le plus promptement possible ; on pourra arroser la fosse ou le cercueil avec une solution de chlorure de chaux ; mais Orfila recommande de ne pas en répandre sur le cadavre lui-même, parce que les parties essentielles à examiner juridiquement pourraient être sensiblement altérées. On fera les recherches nécessaires aussitôt après que le corps aura été retiré du cercueil ; car on a remarqué que le contact de l'air en accélérait extraordinairement la décomposition. 2° Les exhumations qui ont pour objet d'évacuer un cimetière, ou qui nécessitent des fouilles, réclament des précautions plus rigoureuses. Si l'on est libre de choisir l'époque, on ne procédera que par une température peu élevée, et l'on suspendra l'opération si l'atmosphère devient chaude, ou que le vent souffle du sud. On emploiera un nombre suffisant d'ouvriers pour que l'opération soit promptement achevée, et que les fossoyeurs qui se trouveraient incommodés soient aussitôt remplacés. Les vêtements ne serviront que tous les deux jours et seront soigneusement aérés. Les instruments seront munis de longs manches, afin que les fossoyeurs ne soient pas obligés de se tenir courbés en avant. Le terrain sera arrosé à mesure avec une dissolution de chlorure de chaux. S'il faut pénétrer dans un caveau, on y établira des courants d'air, et l'on renouvellera l'air qui y était renfermé. On introduira ensuite au fond du caveau une bougie allumée, et l'on n'y descendra que si elle y brûle comme à l'air libre. Les premiers ouvriers qui pénétreront dans ces caveaux auront la bouche et les narines garnies d'un mouchoir trempé dans l'eau vinaigrée ; ils seront suspendus par une corde qui passera sous les aisselles, afin de pouvoir être retirés au moindre danger. Ils répandront autour d'eux du chlorure de chaux en dissolution. 3° On agira de même lorsqu'il faudra exhumer un cadavre d'une fosse commune. Lorsqu'on trouvera un caveau rempli d'eau provenant de pluies ou de filtrations, on enlèvera cette eau à l'aide d'une pompe aspirante, et l'on procédera ensuite comme nous l'avons dit plus haut.

EXHYMÉNINE. s. f. [de ἐξ, hors, et ὑμήν, membrane] (Richard). Membrane externe du grain de pollen ; elle est assez épaisse, résistante, peu extensible, et recouvre immédiatement la membrane interne.

EXINANITION. s. f. [de *ex*, augmentatif, et *inanis*, vide]. Extrême épuisement.

EXOCARDITE. s. f. Inflammation de la surface externe du cœur (inusité).

EXOCET. s. m. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, de couleurs brillantes, et pourvus de grandes nageoires pectorales qui leur permettent de voler tant que la dessiccation des branchies ne les oblige pas à se plonger dans l'eau. Ils habitent la Méditerranée et toutes les mers des pays chauds; ils sont recherchés comme aliment. L'espèce la plus commune est l'*Exocetus volitans*, L., long de 15 à 20 centimètres.

EXOCHORION. s. m. Désigne le premier et le deuxième chorion. V. ce mot.

EXOCYSTE. s. f. [*exocystis*, de ἔξω, dehors, et κύστις, la vessie]. Renversement de la vessie urinaire.

EXODIQUE. adj. [de ἐξ, hors, et ὁδὸς, chemin]. Se dit (Marshall-Hall) des nerfs dans lesquels l'action se passe du dedans au dehors. V. Isodique.

EXOGÈNE. adj. [*exogenus*, de ἔξω, dehors, et γεννάω, j'engendre; all. *exogen*, angl. *exogenous*]. — *Végétaux exogènes* (de Candolle). Ceux dont les vaisseaux sont disposés par couches concentriques; les nouvelles se formant à l'extérieur des anciennes : ce sont les dicotylédones.

EXOGYNE. adj. [*exogynus*, de ἔξω, dehors, et γυνή, femme; esp. *exogino*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui a le style saillant hors de la fleur.

EXOINE. s. f. [angl. *essoing*]. En médecine légale, certificat d'excuse, d'exemption ou de dispense, délivré par un médecin à un malade appelé à une fonction qu'il ne peut remplir, et qui doit justifier de son absence ou de son incapacité motivée sur son état de maladie.

EXOMÈTRE. s. m. [de ἔξω, dehors, et μήτρα, matrice]. Renversement de la matrice.

EXOMPHALE. s. f. [*exomphalus*, de ἔξω, dehors, et de ὀμφαλὸς, nombril; all. *Nabelbruch*, it. *esonfalo*, esp. *exonfalo*]. Hernie ombilicale. Cette hernie, fréquente chez les enfants, et qui renferme le plus ordinairement une portion du grand épiploon et de l'arc du côlon, est facile à réduire et à contenir avec un bandage. Quand elle vient à s'étrangler, on fait le débridement en haut et un peu à gauche, pour éviter la veine ombilicale. — Vétérin. On emploie différents moyens chirurgicaux : 1° la ligature; après avoir réduit, on lie le sac avec une ficelle assez fortement pour y interrompre la circulation; 2° le casseau, qu'on place jusque auprès de l'anneau ombilical, en saisissant le pli formé par la peau qui constitue le sac herniaire; 3° la suture à points passés entrecroisés; 4° l'acide nitrique, qu'on étend, deux fois dans l'espace d'une heure, avec un pinceau, sur la surface de l'exomphale. Un engorgement œdémateux se produit et exerce une pression uniforme sur la tumeur; l'intestin est refoulé dans la cavité abdominale. La chute de l'eschare formée par la peau ne produit aucun accident. V. Omphalocèle.

EXOMPHALOCÈLE. s. f. Synonyme d'*exomphale*.

EXONIROSE. s. f. [ἐξονείρωσις, de ἐξ, hors, et ὄνειρος, songe]. Pollution nocturne.

EXOPHTHALMIE. s. f. [*exophthalmia*, de ἔξω, hors, et ὀφθαλμὸς, œil; it. *esoftalmia*, esp. *exoftalmia*]. Sortie de l'œil hors de la cavité orbitaire, soit par suite d'une blessure, soit par le développement d'un abcès dans le tissu cellulaire de l'orbite, soit par une exostose dans ses parois, par un polype des fosses nasales ou du sinus maxillaire, etc. — *Exophthalmie cachectique*. (Synonymie : *cachexie exophthalmique*, *procidence anémique des globes oculaires*, *goître exophthalmique*, *maladie de Basedow* (1840), parce que cet auteur a plus particulièrement insisté sur la triade de symptômes qui lui donne le plus souvent un caractère spécial, bien tranché; mais Graves (de Dublin), en réunissant plusieurs faits qu'il avait observés lui-même ou empruntés à la pratique de Stokes, de Marsh et de Parry, l'a décrite en 1835.) État morbide caractérisé par des palpitations du cœur, des battements artériels très-prononcés, surtout au cou, à la tête et parfois à l'abdomen, une tuméfaction de la glande thyréoïde, une exophthalmie double, un état anémique ou cachectique plus ou moins profond. La toux nerveuse, l'essoufflement, la voix saccadée, les troubles de l'intestin, l'appétit exagéré contrastant avec un amaigrissement extrême, l'aménorrhée, les bizarreries de caractère sont des phénomènes secondaires qui ont une grande importance, parce que dans les cas douteux ils viennent puissamment aider au diagnostic; la marche paroxystique de la maladie et les modifications imprimées à la marche de l'affection générale par les troubles de la fonction menstruelle sont à noter. L'exophthalmie, comme le gonflement de la thyréoïde, sont dus à un état morbide des vaisseaux caractérisé surtout par le relâchement de leurs parois musculaires qui en amène la dilatation et cause par suite l'augmentation de volume des organes qui en renferment beaucoup, comme la cavité orbitaire et la thyréoïde. Il y a parfois aussi un œdème du coussinet adipeux de l'orbite qui pousse en avant le globe de l'œil et la base des paupières. La quantité de fibres musculaires varie beaucoup d'une portion à l'autre de l'arbre circulatoire. De plus, ces diverses parties sont, d'une manière très-différente aussi, sous la dépendance du grand sympathique et autres nerfs dont l'état influe considérablement sur la circulation dans chaque organe pris en particulier, pendant ou après la digestion, à l'état sain ou à l'état morbide, faits qui tendent à rendre compte de ceux dont il s'agit ici et d'autres analogues. Neumann et Vithusen ont fait des recherches ophthalmoscopiques qui ne permettent aucun doute sur l'existence et les conséquences matérielles de l'hypérémie choroïdienne et rétinienne.

EXOPHTHALMIQUE. adj. Qui se rapporte à l'exophthalmie.

EXOPTILE. adj. C'est l'opposé d'*endoptile*.

EXORBITIS. s. f. Synonyme d'*exorbitisme*.

EXORBITISME. s. m. [de *ex*, de, hors, et *orbita*, orbite] (Percy). Synonyme d'*exophthalmie*.

EXORRHIZE. adj. [*exorrhizus*, de ἔξω, dehors, et ῥίζα, racine] (Richard). Se dit des plantes dont, à l'époque de la germination, la radicule s'allonge par son extrémité, et ne pousse qu'assez tard des radicules latérales.

EXOSMOMÈTRE. s. m. V. Endosmomètre.

EXOSMOSE. s. f. V. Endosmose.

EXOSMOTIQUE. adj. Qui concerne l'exosmose.

EXOSTOME. s. m. [*exostoma*, de ἔξω, hors, et στόμα, bouche]. Ouverture de la primine dans l'ovule végétal par laquelle passe le boyau pollinique. Dans la graine mûre, la primine, devenue *testa*, présente cet orifice qui est le *micropyle*.

EXOSTOSE. s. f. [*exostosis*, ἐξόστωσις, de ἐξ, hors, et ὀστέον, os; all. *Knochenauswuchs*, angl. *exostosis*,

it. *esostosi*]. Tumeur osseuse qui se développe à la surface d'un os, avec la substance duquel elle se confond. Les exostoses sont le résultat d'une hypergenèse toute locale des os et elles en conservent la structure. Le tissu en est souvent dur, presque éburné, comme celui du rocher de l'os temporal. Le tissu est, d'autres fois, analogue au tissu spongieux, celluleux dans l'intérieur, plein d'une moelle saine, et couvert seulement d'une couche mince de substance compacte. Beaucoup de degrés intermédiaires existent entre ces deux extrêmes, dans une même exostose, ou dans des tumeurs différentes. La plupart du temps, celle-ci est nettement séparée de l'os sain, qui a subi peu de changement, et elle semble une formation nouvelle implantée sur lui ; dans d'autres cas, elle ne doit naissance qu'en partie à une génération osseuse nouvelle, et l'os est en même temps gonflé. — *Exostose des plantes.* Masse ligneuse développée latéralement sur le côté de certains arbres.

EXOTIQUE. adj. [*exoticus*, ἐξωτικός, de ἔξω, hors; all. *exotisch, ausländisch*, angl. *exotic*, it. *esotico*, esp. *exotico*]. Qui vient des pays étrangers. — *Drogues exotiques.* Celles qu'on importe de l'étranger. — *Maladies exotiques.* Maladies qui, apparues pour la première fois ou apparaissant naturellement dans un pays étranger à celui dans lequel elles sont décrites, pourront être importées dans celui-ci. Le choléra originaire des bouches du Gange, la fièvre jaune des embouchures du Mississipi, la peste de l'Égypte, etc., sont des maladies exotiques par rapport à l'Europe. — *Plantes exotiques.* Celles qui sont étrangères au climat où on les cultive.

EXPANSIBILITÉ. s. f. [de *ex*, hors, et *pandere*, étendre; all. *Ausdehnbarkeit*, angl. *expansibility*, it. *espansibilità*, esp. *expansibilitad*]. Faculté de se distendre par l'effet d'une cause quelconque. On emploie surtout ce terme lorsqu'il est question de gaz.

EXPANSIBLE. adj. [all. *ausdehnbar*, angl. *expansible*]. Qui est doué d'expansibilité.

EXPANSIF, IVE. adj. [angl. *expansive*, it. *expansivo*]. Qui est susceptible de s'étendre.

EXPANSION. s. f. [*expansio*, all. *Ausdehnung*, angl. *expansion*, it. *espansione*]. État de dilatation d'un corps doué d'expansibilité. — En anatomie, état d'une partie étalée en surface : *expansion membraneuse.*

EXPECTANT, ANTE. adj. [*expectans*, all. *expectirend*, angl. *expectant*, it. *espettante*, esp. *espectante*]. Qui attend : *médecine expectante.*

EXPECTANTISME. s. m. Circonspection ridicule des partisans de la *méthode expectante.*

EXPECTATION. s. f. [*expectatio*, de *expectare*, attendre, de *ex*, hors, et *spectare*, regarder ; all. et angl. *Expectation*, it. *espettazione*]. Méthode qui consiste à observer la marche des maladies, à laisser agir la nature, et à ne donner de médicaments actifs que lorsqu'il survient des symptômes fâcheux.

EXPECTORANT, ANTE. adj. et s. m. [de *expectorare*, chasser de la poitrine, de *ex*, hors, et *pectus*, poitrine ; all. *den Auswurf befördernd*, angl. *expectorant*, it. *espettorante*, esp. *espectorante*]. Se dit des médicaments qui ont la propriété de favoriser l'expulsion des matières contenues dans les bronches : tels sont particulièrement les infusions des labiées, l'ipécacuanha à petites doses, etc.

EXPECTORATION. s. f. [ἀναχάθαρσις, all. *Auswurf*, angl. *expectoration*, it. *espettorazione*, esp. *espectoration*]. Action d'expulser, de rejeter les mucosités ou autres matières qui obstruent les bronches.

EXPÉRIENCE. s. f. [*experientia*, de *experiri*, éprouver, de *ex*, et d'un radical *per*, qui se trouve dans πέρειν, percer, d'où πεῖρα, essai, tentative; πεῖρα, all. *Erfahrung*, angl. *experience*, it. *sperienza*, esp. *experiencia*]. Communément, toute connaissance qui s'acquiert par la seule observation répétée du même objet. Mais l'occasion de voir beaucoup ne fait pas l'expérience, car la simple intuition d'une chose ne nous apprend qu'un fait unique, et l'observation même habile d'un fait ne peut qu'en faire apercevoir les diverses faces. L'acquisition d'une véritable expérience exige non-seulement l'aptitude à remarquer et à différencier toutes les parties d'un sujet, mais encore la capacité de réfléchir sur ce qu'on a observé, et de s'élever, par un travail tout d'intelligence, des phénomènes à leurs causes, du connu à l'inconnu. Elle requiert encore, comme complément, une connaissance exacte de tout ce qui, précédemment, a été recueilli d'essentiel, et l'art de faire naître ces phénomènes quand on éprouve le besoin de les étudier de nouveau. Le talent de bien voir, celui de réfléchir sur ce qu'on a vu, une érudition épurée par la saine critique historique, telles sont les qualités nécessaires pour acquérir l'expérience proprement dite, celle qui rend le médecin habile à garantir le corps humain des maladies auxquelles il est exposé, ou à guérir ces maladies quand elles se sont manifestées, et qui le distingue de l'empirique, du routinier. V. OBSERVATION.

EXPÉRIMENTAL, ALE. adj. — *Art expérimental.* Les phénomènes de la physique sont, de tous, ceux qui permettent l'extension la plus grande de l'art expérimental, en vertu de leur simplicité et surtout de l'extrême diversité des circonstances dans lesquelles ils peuvent se produire. Quoique souvent, en chimie, on ne fasse qu'observer des phénomènes nouveaux produits artificiellement, et non des expériences véritables, c'est-à-dire qui modifient, pour le faire mieux connaître, quelque circonstance d'un acte, l'art expérimental y est encore une ressource capitale. Dans les êtres organisés, les difficultés sont plus grandes. L'expérience consiste à produire, dans l'organe dont on veut connaître le mécanisme fonctionnel, un changement défini, de manière à apprécier directement la variation correspondante du phénomène. Or, pour arriver à ce but, il faut : 1° que le changement introduit soit compatible avec l'existence du phénomène étudié ; 2° que l'acte modifié ne diffère de l'acte normal qu'à un seul point de vue, autrement l'interprétation serait nécessairement équivoque. Outre les perturbations que l'on introduit ainsi dans l'organisme, il faut noter aussi les expériences que l'on peut faire en modifiant le milieu dans lequel vit l'être soumis à l'expérience. Si, à quelques égards, elles semblent moins nettes, moins précises que les précédentes, elles ont l'avantage de pouvoir être suivies pendant un temps plus prolongé que la plupart de celles qui consistent à modifier les organes : elles ont cet avantage, soit parce qu'elles permettent une suspension volontaire qui rétablit l'état normal un peu modifié, soit parce qu'elles ménagent l'action du milieu sur l'organisme, de façon à ne pas empêcher la continuation de l'ensemble des phénomènes principaux, modifiés cependant d'une manière appréciable. Quoi qu'il en soit, dans toute expérience il faut tenir compte de l'état du milieu ambiant. Plus l'organisme est compliqué,

plus il est artificiellement modifiable, parce qu'on peut l'attaquer d'un plus grand nombre de côtés; mais, comme il faut peser dans la balance un ensemble de conditions plus multipliées, très-souvent cette facilité est plus que compensée par les complications qui se présentent. De là vient que plus on descend à des êtres simples, plus les expériences deviennent méthodiques, mais moins elles sont directement applicables à l'homme, sauf pour ses propriétés fondamentales des tissus.

EXPÉRIMENTATION. s. f. [all. *Experiment*, angl. *experiment*, it. *sperimento*]. Art de solliciter la production des faits qu'on veut observer, afin de pouvoir parvenir à en assigner la loi, à en déterminer les causes, à reconnaître la manière dont ces causes agissent. C'est à tort que, dans le langage vulgaire, on donne à l'*expérimentation* le nom d'*expérience*, car celle-là n'est qu'un moyen de parfaire ou de contrôler celle-ci. L'observation pure et simple ne nous procure que des notions qui se présentent pour ainsi dire d'elles-mêmes: les connaissances que l'expérimentation fournit sont le fruit de quelque tentative qu'on fait dans l'intention de constater si une chose est ou n'est pas, si elle est de telle ou telle façon. L'observateur écoute la nature quand elle lui parle; l'expérimentateur l'interroge, et la force à parler lorsqu'elle se tait.

EXPIRATEUR. adj. [*exspirationi inserviens*, it. *espiratore*, esp. *expirador*]. Qui concerne l'expiration. — *Muscles expirateurs*. Ceux qui, dans les fortes expirations, contribuent par leur contraction simultanée à resserrer les parois thoraciques. Ces muscles sont les intercostaux, le triangulaire sternal, le carré des lombes, le petit dentelé inférieur, les obliques et le grand droit abdominal.

EXPIRATION. s. f. [*exspiratio*, de *ex*, hors, et *spirare*, souffler; ἐκπνοή, all. et angl. *Expiration*, it. *espirazione*, esp. *espiracion*]. Expulsion de l'air qui a été introduit dans le poumon pendant l'*inspiration*.

EXPLORATEUR, TRICE. adj. et s. — *Trocart explorateur* et *ponction exploratrice*. V. TROCART. — On nomme *explorateurs* (s. m.): 1° des trocarts explorateurs dont le poinçon est entaillé ou dentelé sur le côté pour ramener une parcelle du tissu solide dans lequel on le plonge afin d'en déterminer la nature (Toutant, 1851); ou dont on remplace le poinçon aigu par un autre dentelé, une fois la ponction faite ou lorsque la canule est conduite en contact d'un corps étranger (balle, esquille, etc.), afin de ramener une parcelle de celui-ci et constater sa nature; 2° des stylets portant à leur extrémité une olive de biscuit de porcelaine blanche, qui, frottée par rotation sur une balle de plomb, revient avec une tache métallique qui décèle la présence et la nature du projectile (Rousseau, Nélaton).

EXPLORATION. s. f. [*exploratio*, de *explorare*, sonder, examiner, visiter, rechercher; all. *Ausforschung*, angl. *exploration*, it. *esplorazione*, esp. *esploracion*]. Action d'examiner attentivement les symptômes d'une maladie, de sonder une plaie, un ulcère. — *Exploration* ou *expérimentation pathologique*. Autant beaucoup de phénomènes physiologiques se refusent, vu leur nature compliquée, à une expérimentation par modification artificielle des organes, autant les états anormaux, comparés à l'état normal, nous offrent des expériences spontanées répétées de toutes manières; mais elles ne sont utiles qu'autant que la structure normale de l'organe est déjà bien connue, afin de pouvoir étudier comparativement, à tous les mêmes points de vue, l'altération morbide: en effet, on ne saurait apprécier le dérangement, si l'on ne connaît l'arrangement. L'état pathologique, comme l'a démontré Broussais, ne diffère pas radicalement de l'état normal; il ne constitue pas autre chose qu'une modification en plus, en moins, ou aberrante, de chaque organe et de chaque phénomène correspondant. D'où il résulte que les notions anatomiques et physiologiques exactes sont l'indispensable point de départ de toute exploration et de toute explication pathologique. Réciproquement, l'étude scientifique des phénomènes morbides est indispensable pour la connaissance de l'état normal, et d'autant plus que l'expérimentation directe devient plus difficile. Malheureusement, beaucoup de cas précieux restent encore chaque jour presque stériles, faute de notions anatomiques et physiologiques assez complètes, conditions indispensables à toute observation que ni les plus minutieux détails descriptifs ni le nombre des faits ne peuvent remplacer, parce qu'il devient impossible de démêler l'important de l'inutile. L'analyse pathologique doit embrasser aussi l'étude de tous les phénomènes d'un même organisme, aussi bien celle des actes intellectuels et moraux que celle des actes moteurs et sensitifs, en tenant compte aussi des âges; enfin l'étude des monstruosités, désormais ramenée aux lois fondamentales de l'organisme régulier, vient compléter l'exploration pathologique. Ces anomalies ne sont autres que le résultat de vraies maladies causées par quelques changements dans les circonstances complexes nécessaires à un développement régulier; ce sont, par conséquent, des affections dont l'origine embryonnaire est plus ancienne et moins connue, et qui par suite sont plus incurables. V. MALADIE.

EXPLOSIF, IVE. adj. — *Distance explosive*, le plus grand intervalle qui, dans un milieu quelconque non conducteur, puisse se trouver entre deux corps dont les fluides électriques se combinent par une étincelle, laquelle n'a plus lieu au delà de cette distance.

EXPLOSION. s. f. [de *explosio*, action de rejeter, de *ex*, hors, et *plaudere*, faire du bruit; *eruptio*, ἐξέλασις, all. et angl. *Explosion*, esp. *explosion*]. Mouvement impétueux et accompagné de bruit, qui a lieu quand un corps, s'enflammant tout à coup, produit un dégagement considérable de gaz qui déplace violemment tous les corps gazeux, liquides et solides environnants.

EXPRESSION. s. f. [*expressio*, all. *Ausdruck*, angl. *expression*, it. *espressione*, esp. *expresion*]. Manière dont les impressions que nous recevons du dehors se peignent dans tout notre extérieur, et notamment dans les traits du visage. — En physiologie, *fonction d'expression*, une des fonctions d'ordre le plus élevé de la vie animale. Elle a pour conditions d'existence, outre le cerveau dont elle dépend, les appareils de phonation et de locomotion pour leur manifestation extérieure, d'où *communication* dite d'après cela *orale*, *mimique* ou *écrite*. Elle satisfait au besoin spontané chez la plupart des animaux: 1° de faire connaître les sentiments et les pensées ou projets avant d'agir; 2° de manifester la douleur qui en résulte pour eux s'ils ne peuvent agir; 3° de manifester leur bien-être après l'accomplissement de leur volonté. Chez les animaux des classes inférieures, l'expression est peu développée; mais partout ailleurs le concert habituel de divers individus exige une transmission plus claire et plus directe des idées et des pensées. Chez les espèces so-

ciables, une sorte de langage n'est pas inconnue. Chez l'homme, l'institution du langage s'étend et se consolide à mesure que se développent les notions sur notre propre constitution, sur celle des objets extérieurs, et nos rapports avec les autres espèces et avec les corps bruts. Tous les mouvements volontaires peuvent servir au langage, car l'organe cérébral ne change pas avec les instruments employés, du moins dans les relations simples. Il préfère d'abord, comme plus faciles, et même moins équivoques, les moyens d'expression qui se lient directement aux actes et aux passions. Mais les sons vocaux deviennent bientôt, chez tous les animaux supérieurs, la principale base de l'institution des signes. Ce choix naturel repose sur une propriété inaperçue, qui pourtant contribue beaucoup à son universalité : il résulte de la correspondance spontanée entre la voix et l'ouïe, qui permet à chacun de s'adresser à soi-même, et, par suite, de développer directement sa propre éducation. La faculté d'expression peut se traduire au dehors de trois manières : 1° par la *voix*, 2° par la *mimique*, 3° par l'*écriture*. — I. *Expression orale*. Le chant et le cri en sont le mode le plus simple, origine de la voix articulée, parole ou langage proprement dit. Très-développée, elle entraîne une grande mémoire des mots, même des choses que l'on ne comprend pas. Cette qualité peut se manifester quelquefois dès l'âge le plus tendre. — II. *Expression mimique*. Imitation des autres personnes. Reproduction de leur marche, de leur maintien, de leurs gestes surtout, de leurs traits et du caractère de leur physionomie. — III. *Expression écrite*. Faculté qui comprend l'écriture, la peinture, le dessin, et ce que Gall désigne sous le nom de *sens des couleurs*. Cette faculté nous permet de juger de l'harmonie des couleurs, d'en sentir et d'en juger les lois et de nous y conformer dans leur emploi ; c'est elle aussi qui nous fait inventer des signes qui, tracés sur le papier, transmettent notre pensée. On trouve réunis ces trois modes dans le genre humain seulement, mais non dans toutes les espèces à un même degré (V. Homme). On observe les deux premiers modes, ou au moins l'un d'entre eux, chez la plupart des vertébrés et un assez grand nombre d'articulés. Chez les premiers, le chant et la mimique, ou plutôt les cris et les gestes, y sont souvent employés, comme parmi nous, à réagir sur les sentiments que manifeste l'expression même, non-seulement à soulager les passions, mais encore à les exciter davantage : tel est le cas des carnassiers, dans la colère surtout. — En pharmacie, *expression* [ἐκπιεσμὸς, all. *Auspressen*], opération par laquelle on extrait des corps succulents les liquides qu'ils contiennent, à l'aide d'une force mécanique : par exemple, en mettant la substance sur un carré de toile, rapprochant parallèlement deux des bords du carré, roulant ces bords l'un sur l'autre, pour qu'ils offrent une résistance suffisante à l'effort de la pression, et les tordant en sens contraire, après avoir fermé les deux extrémités de la toile : l'espace occupé par la substance se trouve diminué graduellement, ce qui ne peut se faire sans que la partie liquide s'échappe à travers les mailles de la toile. Si une pression plus considérable est nécessaire, la substance succulente est renfermée dans un sac de toile ou de crin, et soumise à l'action d'une presse à vis, dont le mécanisme est le même que celui du pressoir qui sert pour le marc du raisin.

EXPUITION. s. f. [*exspuitio*, de *ex*, hors, et *spuere*, cracher ; πτύσις]. L'action de cracher, son produit.

EXPULSIF, IVE. adj. [*expellens*, *expulsivus*, de *expellere*, chasser ; angl. *expulsive*, it. *espulsivo*, esp. *expulsivo*]. — *Bandage expulsif*. Celui qui exerce une compression méthodique à l'effet de déterminer la sortie du pus ou d'un liquide épanché, d'un corps étranger, etc. — *Douleurs expulsives*. Celles qui accompagnent les contractions de l'utérus s'appliquant sur le fœtus pour en déterminer l'expulsion, et dont la présence indique ces contractions.

EXPULTEUR, TRICE. adj. [*expultor*, *expultrix*, all. *austreibend*]. Qui repousse, qui rejette. — *Douleurs* et *contractions expultrices*. V. Expulsif. — *Force expultrice* [all. *austreibende Kraft*]. Celle que possède la substance organisée de rejeter les principes qui lui sont devenus nuisibles. V. Désassimilation.

EXSANGUE. adj. [*exsanguis*, d'*ex*, hors, et *sanguis*, sang ; ἄναιμος, all. *blutleer*]. Privé de sang, ou qui en a perdu beaucoup par des saignées trop abondantes.

EXSCRÉATION. s. f. V. Crachement.

EXSERT, ERTE. adj. [*exsertus*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui fait saillie au dehors de celle par laquelle elle est contenue, ou qui dépasse les parties environnantes en longueur ou en hauteur.

EXSERTION. s. f. [*exsertio*, all. *Exsertion*]. Mot que de Candolle a proposé de substituer, en botanique, à celui d'*insertion*, parce qu'il s'agit toujours d'organes qui se séparent ou qui saillent d'une base commune, et non d'organes qui s'implantent sur d'autres ou s'ajoutent à eux.

EXSICCATION. s. f. V. Dessiccation.

EXSTIPULACÉ, ÉE. adj. [*exstipulaceus*]. Qui n'a pas de stipules. On dit aussi *exstipulaire* et *exstipulé*.

EXSTROPHIE ou **ECSTROPHIE**. s. f. [de ἐξ ou ἐκ, de, hors, et στροφή, renversement]. Déplacement ou vice de conformation d'un organe interne, et particulièrement d'un organe membraneux, renversé de manière que sa surface interne se trouve à nu. Ce mot est surtout employé pour désigner un vice de conformation de la vessie qu'on observe assez fréquemment. Non-seulement le col vésical manque, mais aussi la paroi antérieure du réservoir de l'urine, et une portion du périnée et du pubis : l'organe, renversé à l'extérieur, laisse apercevoir sa surface interne, que rougit le contact de l'air, et d'où l'on voit quelquefois l'urine sourdre goutte à goutte par les orifices béants des uretères.

EXSUDAT. s. m. Nom donné en Allemagne aux blastèmes pathologiques, c'est-à-dire produits dans des conditions qui diffèrent de l'état normal. On suppose que la production des exsudats a lieu : 1° quand le sang des capillaires a subi quelque changement de nature (dyscrasies) ; 2° quand les parois des capillaires ont été modifiées, et sont devenues plus perméables ; 3° quand leur liquide est soumis à une pression exagérée ; 4° quand ce liquide est soumis à une attraction du dehors plus considérable qu'à l'ordinaire. L'exsudat peut être sous l'influence d'un état général (tubercule), ou avoir une signification purement locale, comme dans les produits inflammatoires. C'est à tort que les exsudats sont considérés comme composés des mêmes principes que le sang, de ceux qui en font la partie principale ; en effet, les *substances organiques* ou *azotées coagulables* ne sont plus la fibrine, ni l'albumine, mais des principes nouveaux qui en proviennent par catalyse (V. Assimilation et Catalytique), et qui en diffèrent par les propriétés et la composition. La fibrine

et l'albumine peuvent bien se trouver dans les exsudats, mais elles ne font qu'accompagner les principes qui, en dérivant, se sont produits pendant le phénomène de l'exsudation. — *Métamorphose des exsudats*. Changements de nature moléculaire ou de caractères physiques qu'on a supposé (plutôt qu'on ne l'a observé) qu'ils éprouvent après l'exsudation; elle est supposée et dite : 1° *régressive*, c'est-à-dire conduisant à leur décomposition ; 2° *progressive*, c'est-à-dire conduisant à leur organisation. L'*organisation* des exsudats consiste en la naissance d'éléments anatomiques (granulations, cellules, fibres, etc., y compris la suppuration) aux dépens de leurs principes immédiats. La *résorption* des exsudats peut avoir lieu avant la naissance d'éléments anatomiques, ou lorsque déjà il s'en est produit; dans ce cas, on voit quelquefois, comme dans le cerveau, le rein et les muscles, les éléments normaux entre lesquels avait eu lieu l'exsudation se résorber aussi, d'où perte locale de substance, dite *atrophie secondaire*. On a admis aussi la résorption de la partie aqueuse et saline seulement des exsudats, avec persistance des substances graisseuses, et de la matière colorante du sang, pour se rendre compte de la production de certains endurcissements, de productions graisseuses ou calcaires, infiltrant certains tissus; mais il n'est pas démontré que cette résorption ait eu lieu et que les particules morbides ne se soient pas produites et déposées seules telles qu'on les trouve. On a divisé aussi, mais sans données bien positives, les exsudats en *fibrineux*, *albumineux*, *séreux* et *hémorrhagiques*, et à chacun de ces groupes on a rattaché la production, plutôt par hypothèse qu'après démonstration, de telle ou telle sorte de productions morbides. On n'a, en effet, constaté positivement de fibrine qu'à la surface des muqueuses (diphthérite) et des séreuses dans leurs inflammations, mais non dans l'épaisseur des tissus, c'est-à-dire dans les interstices des éléments anatomiques, sauf les cas d'hémorrhagie avec infiltration interstitielle. Or, ni dans ce cas, ni dans celui des fausses membranes croupales, pulmonaires, séreuses, etc., on n'a vu la fibrine donner naissance à des éléments anatomiques, s'organiser, en un mot.

EXSUDATION. s. f. [*exsudare*, de *ex*, de, hors, et *sudor*, sueur; all. *Ausschwitzung*, angl. *exsudation*, it. *essudazione*, esp. *exsudacion*]. Suintement d'une humeur à travers les parois de son réservoir naturel, suintement d'où résulte, sur la surface de ces parois, un état d'humidité ou une multitude de gouttelettes analogues à celles de la sueur. Plus particulièrement, issue, hors des vaisseaux, d'un principe immédiat de telle ou telle espèce, sortant tel qu'il était au dedans, par opposition à *sécrétion*, qui désigne l'issue avec choix quant aux proportions et formation de principes divers dont l'ensemble représente une humeur différente de celle que contiennent les vaisseaux.

Exsudation ou *exsudat plastique*. Nom donné : 1° aux néomembranes au début de leur développement et d'une manière abstraite à toute génération nouvelle de tissus accidentels; 2° à des taches ou plaques blanches ou opalines apercevables sur la rétine à l'aide de l'ophthalmoscope. Ces dernières productions n'ont rien d'analogue avec les précédentes. Elles sont en effet formées par des myélocytes devenues granuleuses et de deux à cinq fois plus grosses qu'à l'état normal consécutivement à leur distension par des granules graisseux. Le vice de la dénomination a encore été aggravé en les appelant aussi *exsudats* ou *exsudations albumineuses* ou *albumino-graisseuses*, car elles n'ont rien d'analogue à l'albumine ni aux exsudats.

EXTASE. s. f. [*extasis*, ἔκστασις, de ἐκ, hors, et στάσις, station; all. *Ekstasis*, angl. *ecstacy*, it. *estasi*, esp. *extasi*]. Affection du cerveau dans laquelle l'exaltation de certaines idées absorbe tellement l'attention, que les impressions cessent d'être perçues, les mouvements volontaires sont arrêtés et l'action vitale même est souvent ralentie. L'*extase* diffère de la *catalepsie*, avec laquelle on l'a souvent confondue, en ce que, dans celle-ci, il y a, au contraire, suspension complète des facultés intellectuelles.

EXTEMPORANÉ, ÉE. adj. [*extemporaneus*, *extemporalis*, qui se fait sur-le-champ, de *ex*, et *tempus*, temps; angl. *extemporaneous*, it. *estemporaneo*]. — *Médicaments extemporanés* ou *magistraux*. Ceux qui ne doivent être préparés qu'au moment où ils sont prescrits (les loochs, les potions, etc.). Il en est même qui ne doivent être préparés qu'à l'instant où l'on veut les administrer, comme la potion antiémétique de Rivière, etc.

EXTENSEUR. adj. et s. m. [*extensor*, de *extendere*, étendre; all. *Strecker*, angl. *extensor*, it. *estensore*, esp. *extensor*]. On désigne, en général, sous ce nom tous les muscles qui servent à étendre une partie quelconque.

Extenseur de l'avant-bras. V. TRICEPS *brachial*.

Extenseur du coccyx. V. SACRO-COCCYGIEN.

Extenseur commun des doigts (épicondylo-sus-phalangettien des doigts, Ch.). Il s'étend du condyle externe de l'humérus à la base des troisièmes phalanges des quatre doigts qui suivent le pouce.

Extenseur propre du doigt indicateur (cubito-sus-phalangettien de l'index, Ch.). Il s'étend du bord externe et de la face postérieure du cubitus à la base de la première phalange de l'index.

Extenseur propre du petit doigt (épicondylo-sus-phalangettien du petit doigt, Ch.). Il s'étend du condyle de l'humérus à la dernière phalange du petit doigt.

Extenseur de la jambe. Masse charnue composée des muscles droit antérieur de la cuisse, vaste externe, vaste interne, et crural.

Extenseur court des orteils. V. PÉDIEUX.

Extenseur long des orteils (péronéo-sus-phalangettien commun, Ch.). Il s'étend du sommet du péroné aux secondes et troisièmes phalanges des quatre orteils externes.

Extenseur propre du gros orteil (péronéo-sus-phalangettien du pouce, Ch.). Il s'étend du péroné à la base de la phalange unguéale du gros orteil.

Extenseur du pied. Masse charnue composée des muscles gastrocnémiens et soléaire.

Extenseur court du pouce (cubito-sus-phalangien du pouce, Ch.). Il s'étend du cubitus et du radius à la base de la première phalange du pouce.

Extenseur long du pouce (cubito-sus-phalangettien du pouce, Ch.). Il s'étend du cubitus à la base de la seconde phalange du pouce.

EXTENSIBILITÉ. s. f. [de *ex*, hors, et *tendere*, tendre; all. *Ausdehnbarkeit*, angl. *extensibility*, it. *estensibilità*, esp. *extensibilitad*]. Propriété dont jouissent certains corps de s'étendre lorsqu'on les soumet à l'action simultanée de deux forces qui agissent sur eux en sens contraire. V. ÉLASTICITÉ.

EXTENSIBLE. adj. [all. *ausdehnbar*, it. *estensibile*]. Qui est susceptible de s'étendre, de s'allonger. V. ÉLASTIQUE.

EXTENSION. s. f. [*extensio*, κατάτασις, all. *Ausdehnung*, angl. *extension*, it. *estensione*, esp. *extension*]. Opération par laquelle on tire fortement, soit avec les mains, soit avec les lacs, etc., la partie inférieure ou mobile d'un membre fracturé ou luxé, pour ramener l'extrémité de l'os luxé au niveau de la surface articulaire qu'elle a abandonnée, ou pour ramener l'extrémité du fragment inférieur d'une fracture au niveau de celle du fragment supérieur, et les rétablir dans la situation naturelle. — *Appareils à extension continue.* Appareils employés dans les fractures des membres inférieurs, à l'effet de tirer en sens inverse les fragments qui tendent à chevaucher, et d'empêcher ainsi le raccourcissement. — *Appareil d'Hippocrate* (Fig. 168). Bourrelets établis, l'un au-dessous du genou et l'autre au-dessus des malléoles, dans les fractures des deux os de la jambe, avec chevauchement, pour conserver au membre sa longueur naturelle : chacun de ces bourrelets portait une oreille en dedans et une oreille en dehors. On disposait des baguettes de coudrier d'un doigt de grosseur, dont deux étaient introduites de force

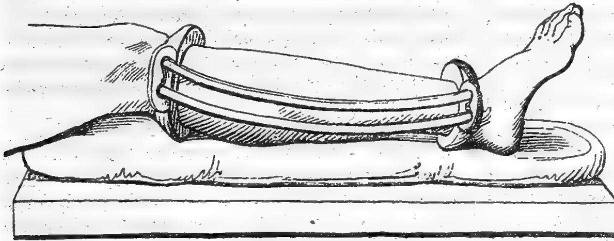


Fig. 168.

en dedans, et deux en dehors, dans les oreilles ; grâce à leur élasticité, elles maintenaient les fragments dans leur position régulière. — *Appareil de Desault.* Il se compose principalement d'une longue attelle destinée au côté externe du membre, s'étendant depuis la crête iliaque jusqu'au delà de la plante des pieds, et présentant à ses deux extrémités une échancrure et une mortaise ; et de deux autres attelles : l'une, interne, qui ne dépasse pas le pied ; l'autre, antérieure, qui s'étend de l'aine au genou. Un lacs contre-extenseur embrasse l'aine et la partie postérieure de la cuisse ; et les extrémités, ayant été engagées, l'une dans la mortaise, l'autre dans l'échancrure terminale de l'attelle externe, sont nouées ensemble. Un autre lacs extenseur est fixé au-dessus des malléoles, et ses extrémités sont nouées de la même manière que le lacs supérieur. Ces deux lacs tirent les fragments en sens contraire. Mais la traction est oblique. Aussi, pour modifier l'appareil, a-t-on employé une attelle interne qui dépasse la plante du pied comme l'externe, et l'on fait réfléchir, avant de les nouer, chacune des extrémités du lacs extenseur sur l'une et l'autre attelle, de manière à exercer une traction directe. — *Appareil de Boyer.* Ce n'est qu'une modification du précédent. L'attelle externe est munie supérieurement d'un crochet qui sert à fixer l'anse formée par le lien contre-extenseur, et inférieurement elle porte une semelle à laquelle est fixé le pied, et qui, à l'aide d'un pas de vis, peut être éloignée ou rapprochée de l'extrémité. — *Appareil de Bonnet.* Gouttière solide qui embrasse à la fois les deux tiers postérieurs du membre fracturé et les deux tiers postérieurs du bassin et de l'abdomen. L'extension est faite au moyen d'une poulie que présente l'appareil à son extrémité inférieure, et dont la rainure est dirigée dans le prolongement du membre ; deux bandes latérales sont fixées sur les côtés de la jambe ; de ces bandes part, au-dessous de la plante du pied, une corde qui se réfléchit sur la poulie et soutient un poids aussi pesant que le malade puisse le supporter sans douleur. La contre-extension est opérée par la pression du bassin et de la partie postérieure de l'abdomen sur la gouttière qui les embrasse en totalité, ainsi que par deux sous-cuisses, dont la partie postérieure est cousue à l'appareil, au niveau des tubérosités de l'ischion, et dont la partie antérieure est terminée par une courroie qui peut s'engager dans une boucle placée à 15 centimètres des épines iliaques. Cet appareil a l'avantage de disséminer la contre-extension sur une large surface, et de faire éviter par là les douleurs et les excoriations.

EXTÉNUATION. s. f. [*extenuatio*, de *ex*, et *tenuis*, ténu ; λέπτυνσις, λεπτυσμός, all. *Verdünnung*]. Diminution du corps. Le dernier degré de la fatigue.

EXTÉRIEUR, EURE. adj. [*exterior*]. Se dit, en botanique, de l'embryon, lorsqu'il est situé dans la graine, à la surface du périsperme.

EXTÉRIEUR. s. m. En vétérinaire, appréciation de la conformation extérieure des animaux domestiques, par rapport aux services qu'ils peuvent rendre, à l'utilité dont ils peuvent être.

EXTERNE. adj. Se dit, en anatomie, de ce qui est placé vers le dehors d'un organe : *bord*, *face*, *côté externe*. — *Pathologie externe*. V. Pathologie *chirurgicale*.

EXTINCTION. s. f. [*extinctio*, de *ex*, et *stinguere*, éteindre ; σβέσις, all. *Auslöschung*, angl. *extinction*, it. *estinzione*]. Action d'éteindre ou de détruire. — *Extinction de la chaux.* Opération qui consiste à verser peu à peu de l'eau sur la chaux vive, ce qui la fait passer à l'état d'hydrate. — *Extinction du mercure.* Trituration de ce métal avec des corps liquides jusqu'à ce qu'il ait disparu et soit réduit en une poudre noire. — *Extinction de voix.* V. Aphonie.

EXTIRPATION. s. f. [*extirpatio*, de *ex*, hors, et *stirps*, racine ; all. *Extirpation*, it. *estirpazione*]. Action de retrancher une partie malade, par exemple une tumeur, un polype, dont on enlève jusqu'aux derniers prolongements. — *Extirpation des os.* Action d'enlever un ou plusieurs os *en entier*, ce qui la distingue de la *résection* (V. ce mot), avec laquelle on ne doit pas la confondre. On pratique l'extirpation du maxillaire supérieur seul ou en même temps que celle de l'os malaire, quelquefois celle du maxillaire inférieur, d'un métacarpien en conservant le doigt correspondant, de tel ou tel os du tarse ou du carpe luxés ou malades, etc.

EXTRA-COURANT. s. m. (Faraday). Courant allant le long du fil qui, dans les appareils électriques destinés à la thérapeutique, communique avec le pôle positif de la pile. Il est aussi appelé courant *inducteur*, parce qu'à chaque rupture de ce courant ou à chaque rétablissement on a, dans le fil à circuit fermé qui lui est parallèle sur la bobine, un courant appelé *induit du* 1er *ordre*, direct lors de la rupture, et indirect lors du rétablissement.

EXTRACTEUR A CROCHET SEMI-ANNULAIRE. s. m. Instrument (Leroy, d'Etiolles) pour extraire de la vessie les corps étrangers autres que les pierres et leurs débris.

EXTRACTIF. s. m. [de *extrahere*, extraire ; all.

Extractivstoff, angl. *extractive*, it. *estrattivo*]. Principe immédiat qu'on a longtemps supposé exister dans les plantes et les animaux, et posséder la propriété de s'épaissir pendant l'évaporation de sa dissolution. On sait aujourd'hui que c'est un mélange de différentes substances modifiées par l'influence de l'air, de la chaleur, des acides, etc.

EXTRACTION. s. f. [*extractio*, de *ex*, hors, et *trahere*, tirer; ἐξολκή, ἐξέλκυσμὸς, ἐκχύλωσις; angl. *extraction*, it. *estrazione*, esp. *extraccion*]. Opération pharmaceutique par laquelle on sépare une substance quelconque du composé dont elle fait partie. Suivant la nature du composé et celle de la substance à extraire, on emploie l'un des dix-huit modes suivants : *cassation, clarification, congélation, cristallisation, décoction, digestion, distillation, évaporation, expression, fusion, infusion, immersion, lixiviation, lotion, macération, solution, sublimation, torréfaction.* V. ces mots.—En chirurgie, opération par laquelle on retire de quelque partie du corps, avec la main ou avec des instruments convenables, soit un corps étranger qui s'y est introduit accidentellement ou développé contre nature, soit une partie (telle qu'une dent gâtée ou le cristallin devenu opaque) qui cause des douleurs ou nuit à une fonction importante. — *Extraction des dents.* Elle doit être considérée, au point de vue de l'art aussi bien qu'au point de vue légal, comme une opération chirurgicale. Coffinières, Briand et Chaudé, Cunin-Gridaine, affirment et à juste raison que l'extraction des dents exige des connaissances spéciales ; que cette opération peut donner lieu à des accidents plus ou moins graves : fracture de l'alvéole, fracture du maxillaire inférieur, du sinus maxillaire, luxation de la mâchoire, hémorrhagies graves, tous accidents qui réclament les secours d'un homme de l'art, et ces auteurs concluent « que cette opération constitue une véritable opération chirurgicale, et qu'elle rentre à ce titre dans l'une des branches de l'art de guérir. » Comment se fait-il qu'une opération qui peut occasionner de tels accidents ne soit pas rangée parmi les opérations chirurgicales, alors qu'une foule d'opérations moins importantes (ventouses sèches et scarifiées, moxas, cautères, etc.) en font partie ? Il y a là une anomalie flagrante, un antagonisme évident entre la pratique et la loi, reste des époques d'ignorance où la chirurgie, séparée de la médecine, était pratiquée par les barbiers. L'extraction des dents constituant aux yeux de tous les hommes de l'art comme pour les légistes compétents une opération chirurgicale, tant au point de vue de l'opération elle-même qu'à cause des accidents auxquels elle peut donner lieu, il est conforme à la logique et à la saine raison d'affirmer que cette opération *ne doit pas être exclue de l'art de guérir*, et que l'art. 1er de la loi du 19 ventôse an XI doit lui être appliqué. On ne peut que regretter les décisions, déjà anciennes du reste, de la cour d'Amiens et du tribunal de Boulogne, qui tendent à faire conclure que « toute personne initiée à l'extraction des dents a le droit de pratiquer cette opération sans avoir de diplôme de docteur en médecine. »

EXTRAFOLIACÉ, ÉE. adj. [de *extra*, hors, et *folium*, feuille]. Se dit des organes qui, au lieu de s'insérer comme à l'ordinaire à l'aisselle des feuilles ou des pétioles, naissent d'un autre point.

EXTRAFOLIÉ, ÉE. adj.—*Hampe extrafoliée* (Mirbel). Celle qui naît sur la racine, en dehors des feuilles. Ex.: le *Convallaria maialis*, L.

EXTRAIRE. adj. [*extrarius*, de *extra*, hors ; all. *aussenliegend*]. Se dit, en botanique, de l'embryon végétal, quand il est situé au dehors du périsperme.

EXTRAIT. s. m. [*extractum*, all. et angl. *Extract*, it. *estratto*, esp. *extracto*]. Produit qu'on obtient en traitant une substance animale ou végétale par un dissolvant convenable, et évaporant ensuite le véhicule jusqu'à ce qu'on ait un résidu mou ou solide. On prépare les extraits, soit avec le suc propre des végétaux, quand ceux-ci sont frais, soit avec des infusions aqueuses ou alcooliques, quand la substance est sèche. Ils portent, dans les deux premiers cas, le nom d'*extraits aqueux ;* dans le troisième, celui d'*extraits alcooliques.* Quand on se sert d'un suc de plante, tantôt on commence par le chauffer jusqu'à ce que l'albumine, en se coagulant, ait entraîné la chlorophylle, après quoi on passe la liqueur et on l'évapore ; tantôt on ne sépare pas le coagulum, ou bien, après l'avoir séparé, on l'ajoute au produit sur la fin de l'opération, ce qui constitue les *extraits préparés à la manière de Storck.* Les *extraits* sont, ou des mélanges très-compliqués, ou formés presque entièrement d'un seul principe, selon la nature de la substance et du menstrue qu'on emploie. On les dit *mous*, quand ils ont la consistance d'une pâte ductile ; *solides*, s'ils sont cassants à froid ; *secs*, s'ils sont sous forme d'écailles et entièrement privés d'eau. Ils ont aussi reçu différents noms, suivant les principes qui y prédominent. On les appelle *gommeux*, *muqueux* et *mucilagineux*, s'ils sont spécialement composés de gomme ou de mucilage ; *gélatineux*, si la gélatine en fait la base ; *résineux*, s'ils sont de nature résineuse ; *savonneux*, s'ils contiennent une matière résineuse tellement combinée avec les autres, qu'on ne puisse pas la séparer. V. EXTRACTIF.

Extrait de Saturne. V. ACÉTATES DE PLOMB.

EXTRA-UTÉRIN, INE. adj. [de *extra*, hors; et *uterus*, matrice]. Ce qui existe ou ce qui se passe hors de la cavité de l'utérus. — *Grossesse extra-utérine.* V. GROSSESSE. — *Vie extra-utérine.* V. AGE.

EXTRAVASATION. s. f. [de *extra*, hors, et *vas*, vaisseau ; all. *Extravasat*, angl. *extravasation*, it. *stravasamento*, esp. *extravasation*]. Sortie du sang ou des autres liquides hors des vaisseaux destinés à les contenir.

EXTRAVASÉ, ÉE. adj. Se dit des liquides sortis de leurs vaisseaux et épanchés ou infiltrés dans quelque partie du corps.

EXTRAVERTÉBRÉ, ÉE. adj. On a proposé de donner ce nom aux animaux articulés, dans l'hypothèse où, au lieu d'être dépourvus de squelette, comme on le pense généralement, ils auraient un squelette extérieur représenté par leur test, et correspondant plus ou moins à celui des animaux vertébrés.

EXTRAXILLAIRE. adj. [*extraxillaris*]. Se dit, en botanique, d'un bourgeon, quand, au lieu de naître de l'aisselle des feuilles, il prend naissance au-dessus ou hors de ce point.

EXTRÉMITÉ. s. f. [*extremitas*, ἄκρον, τὰ ἄκρεα, angl. *extremity*, it. *estremità*, esp. *extremitad*]. Bout ou terminaison d'une chose.— *Extrémités* (synonyme de *membre*). Les *extrémités supérieures* comprennent les bras, les avant-bras et les mains ; les *inférieures* comprennent les cuisses, les jambes et les pieds.

EXTRORSE. adj. [*extrorsus*]. Se dit, en botanique, des fentes des anthères, lorsqu'elles sont tournées en dehors au lieu de regarder en dedans (*Clématite*).

EXTROVERSION. s. f. V. EXSTROPHIE.

EXTUMESCENCE. s. f. [de *ex*, hors, et *tumescere*, être gonflé]. V. Enflure.

EXUBÈRE. adj. [*ex*, hors, *uber*, sein]. Qui est sevré.

EXULCÉRATION. s. f. [*exulceratio*]. Ulcération légère et superficielle.

EXUTOIRE. s. m. [de *exuere*, dépouiller; all. *Zugmittel*, angl. *issue*, it. *esutorio*, esp. *exutorio*]. Ulcère établi et entretenu par l'art, pour déterminer une suppuration permanente et dérivative.

EXUVIABILITÉ. s. f. [all. *Hautwechsel*]. Faculté qu'ont certains animaux de changer de peau, ou plutôt d'épiderme, sans changer de forme.

EXUVIABLE. adj. [de *exuvia*, dépouille]. Se dit, en zoologie, de tout animal qui mue, c'est-à-dire qui change de peau (épiderme) sans prendre une autre forme, comme les serpents.

F

FACE. s. f. [*facies*, *vultus*, πρόσωπον, all. *Gesicht*, angl. *face*, it. *faccia*, esp. *cara*]. La partie antérieure de la tête. Quatorze os concourent à la former : les deux maxillaires supérieurs, les deux malaires, les deux os propres du nez, les os unguis, le vomer, les deux cornets inférieurs, les os palatins et le maxillaire inférieur, sans compter la portion frontale de l'os coronal et les trente-deux dents, que l'on peut considérer comme en faisant partie. Ses muscles nombreux sont la plupart destinés aux organes de la vue, de l'ouïe, du goût et de l'odorat ; ses artères lui viennent de la carotide externe ; ses veines aboutissent à la jugulaire, et ses nerfs tirent immédiatement leur origine du cerveau. — *Face hippocratique* ou *cadavéreuse*. Caractère particulier que la face présente chez les sujets menacés d'une mort prochaine. Les signes qui la distinguent sont : peau du front tendue, sèche et couverte d'une sueur froide ; yeux enfoncés dans leurs orbites, et entr'ouverts pendant le sommeil ; nez effilé, tempes creuses, pommettes saillantes ; oreilles froides, sèches et retirées ; lèvres décolorées, livides et pendantes. — *Belle face*. Marque blanche très-grande occupant presque toute la partie antérieure de la tête du cheval, et s'étendant jusqu'aux yeux, et même au delà. Cette dénomination devrait être remplacée par celle de *face blanche*. — En botanique : *Face inférieure*, *externe* ou *dorsale des feuilles*. Celle sur laquelle fait saillie la nervure moyenne ou principale. *Face supérieure*, *interne* ou *ventrale*. Celle qui est opposée à la précédente. *Faces commissurales*. Celles par lesquelles deux carpelles soudés sont en contact.

FACETTE. s. f. [diminutif de *face*]. Petite face ; petite portion circonscrite de la surface d'un os.

FACIAL, ALE. adj. [*facialis*, angl. *facial*, it. *facciale*, esp. *facial*]. Qui appartient à la face. — *Angle facial*. V. Angle. Il faut ajouter à ce qui a été dit dans l'article Angle *facial* que, dans la collection anthropologique que M. le professeur Serres a réunie au Muséum, les crânes des Makoias, peuplade africaine, ont un angle facial de 64°. — *Artère faciale* (artère labiale ou maxillaire externe, artère palato-labiale, Ch.). Elle naît de la carotide externe, au-dessous du muscle digastrique, gagne la partie interne de l'angle de la mâchoire inférieure, se recourbe entre la glande maxillaire et la base de cet os, se porte sur sa face externe, remonte vers la commissure des lèvres et sur l'aile du nez, et s'y termine en s'anastomosant avec le rameau nasal de l'ophthalmique. Elle fournit les diverses branches qui se distribuent à la face. — *Nerf facial*. Il naît au-dessus et un peu au-devant et en avant de l'auditif, sur le côté de la portion postérieure du pont de Varole. Il sort du crâne par le conduit auditif interne, passe dans l'aqueduc de Fallope, fournit des filets nerveux aux osselets de l'ouïe, sort par le trou stylo-mastoïdien, entre dans la glande parotide et s'y divise en deux branches, l'une temporo-faciale, et l'autre cervico-faciale. — *Veine faciale*. Elle naît entre le muscle frontal et la peau, et porte alors le nom de *veine frontale* ou *préparate* ; se dirige vers le grand angle de l'œil, où elle prend celui d'*angulaire*, descend ensuite obliquement sur la face, et reçoit celui de *faciale* ; elle gagne la base de la mâchoire et aboutit enfin à la jugulaire interne. — *Paralysie faciale* V. Hémiplégie.

FACIES. s. m. [*habitus*]. Mot latin passé dans le langage descriptif français. Aspect général que présente un être organisé à la première vue, avant que l'on ait étudié un à un les détails de son organisation, dont cet aspect est le résultat. V. Extérieur (s. m.).

FACTICE. adj. [*fictitius*, angl. *factitious*, esp. *facticio*]. Qui est le produit de l'art : *eau minérale factice*.

FACULTÉ. s. f. [*facultas*, de *facere*, faire ; δύναμις, all. *Fähigkeit*, angl. *faculty*, it. *facoltà*, esp. *facultad*]. Aptitude à manifester ou à opérer quelque chose, qui est inhérente à un corps, et qui subsiste en lui tant que la disposition des parties qui y donnent lieu se maintient.

Facultés intellectuelles et de l'âme. V. Entendement, Esprit, Expression, Caractère et Instinct.

Facultés de médecine. En France, il y a trois Facultés de médecine. La Faculté de Paris se compose de vingt-huit professeurs et de vingt-quatre agrégés ou suppléants, nommés au concours pour neuf ans ; la faculté de Montpellier et celle de Strasbourg, de quinze professeurs. L'assemblée des professeurs délibère sur les mesures à prendre ou à proposer, concernant l'enseignement et la discipline, sur la formation du budget, sur les dépenses extraordinaires, et sur les comptes rendus par le doyen et par le secrétaire trésorier. Les délibérations exigent la présence de la moitié, plus un, de ses membres ; elles sont prises à la majorité absolue des suffrages, et ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par le conseil ou le ministre de l'instruction publique, suivant le cas. Le doyen est le chef de la Faculté ; il est chargé d'en diriger l'administration et la police, et d'assurer l'exécution des règlements ; il ordonnance les dépenses, conformément au budget ; il convoque et préside l'assemblée de la Faculté ; il désigne les membres des commissions pour l'examen des objets d'enseignement, de discipline ou de comptabilité ; il ordonne en même temps la suspension d'un cours, s'il y voit urgence. En cas de partage dans les délibérations, il a voix prépondérante. Il est assisté dans ses fonctions aussi par deux assesseurs désignés entre les professeurs. Quatre *cours de clinique médicale*, quatre de *clinique chirurgicale*, une *clinique d'accouchements*, et quinze cours, composent l'enseignement à Paris (anatomie, physiologie, histologie, pathologie générale ; deux cours de pathologie interne, deux de pathologie externe ; thérapeutique, pharmacologie, physique médicale, chimie médicale, médecine opératoire, médecine légale, hygiène histoire naturelle médicale, médecine comparée) ; ils

se partagent en saisons d'hiver et d'été. A Montpellier et à Strasbourg, les mêmes cours ne sont pas représentés par plusieurs chaires. Les amphithéâtres sont ouverts cinq minutes avant la leçon, et fermés aussitôt après. Les élèves n'y sont admis que vêtus décemment et sans canne ; ils doivent y avoir la tête découverte. Il est défendu à tout autre qu'aux étudiants interrogés par les professeurs d'y prendre la parole. L'élève reçoit une carte, sans laquelle il ne peut entrer aux cliniques ; s'il la prête, il encourt la perte d'une ou de plusieurs inscriptions, même son exclusion de l'école, si cette transmission a servi à produire du désordre. Les docteurs, nationaux ou étrangers, et les élèves qui, pour des raisons jugées valables par le doyen, ne prennent pas d'inscription, obtiennent des cartes d'entrée que leur délivre le secrétaire de la Faculté. V. École.

FAGINE. s. f. [de *fagus*, hêtre]. Principe que Buchner a trouvé dans les faînes, et que quelques-uns regardent comme identique avec la pissémétine ou la pyrémétine.

FAGOUE. s. f. Nom vulgaire du pancréas chez le porc, etc.

FAHAM. s. m. [*fahou*, *fahun*, *thé de Bourbon* ou *de Madagascar*]. Orchidée parasite (*Angræcum fragrans*, Dupetit-Thouars) voisine des vanilles, de l'île Maurice, usitée comme digestive et contre la phthisie. Les feuilles sèches ont une odeur agréable tenant de celle de la vanille et de la fève tonka, odeur due à la *coumarine*, et une saveur parfumée ; on les emploie en infusion théiforme et en sirop.

FAIBLESSE. s. f. (*debilitas*, ἀσθένεια, all. *Schwäche*, angl. *weakness*, it. *debolezza*, esp. *debilitad*]. Manque de force, diminution générale ou locale, absolue ou relative, des propriétés vitales. — *Faiblesse de constitution.* La faiblesse primitive ou congénitale du développement des appareils et de leurs fonctions, et non la débilité momentanée et accidentelle qui survient dans certaines circonstances, pendant la convalescence par exemple. La faiblesse de constitution entraîne une imminence morbide, pour ainsi dire continuelle ; et, à chaque instant, sous l'influence de causes occasionnelles légères, peuvent se produire des maladies que ces causes ne déterminent pas dans le cas de développement et de constitution réguliers et normaux des tissus. V. Constitution.

FAIM. s. f. [*fames*, λιμὸς, all. et angl. *Hunger*, it. *fame*, esp. *hambre*]. Besoin de prendre des aliments. Sensation interne qui pousse l'homme et les animaux à introduire dans leur tube digestif les matériaux nécessaires à la réparation du corps. Faible dans son premier degré, elle constitue ce qu'on appelle l'*appétit*, et disparaît bientôt, quand on y satisfait, pour faire place à cet état particulier qu'on appelle *satiété*. Si, au contraire, cette première sensation n'est pas satisfaite, la faim devient plus intense et donne aux diverses espèces animales l'activité qu'elles déploient dans la recherche de leurs aliments. L'absence de la sensation de la faim constitue l'*anorexie*. Lorsqu'on prolonge la privation d'aliments, la faim se manifeste par une sensation très-pénible, et il se passe dans l'économie des changements qui constituent ce que Chossat a nommé *inanitiation*, et qui ont pour terme l'*inanition*. V. Besoin.

Faim canine. État maladif dans lequel les chiens mangent avec une grande voracité des aliments qu'ils vomissent bientôt.

FAIM-VALLE. s. f. [all. *Heisshunger*, it. *male del orzuolo*]. Maladie rare qui n'attaque guère que le cheval, et qui paraît devoir être rangée parmi les névroses. A peine l'animal est-il échauffé par la marche, qu'il s'arrête tout à coup : dès qu'il a satisfait son appétit, le spasme subit se dissipe, et l'animal continue son chemin.—La *faim-valle* (ou *fringalle*, car ce mot-ci n'est qu'une corruption de l'autre) attaque aussi les hommes ; elle se manifeste par un besoin irrésistible de manger, qu'il faut satisfaire à l'instant ; sans quoi il est suivi de syncope.

FAÎNE. s. f. Fruit du hêtre. La faîne renferme de l'albumine et une forte proportion d'huile grasse ; torréfiée, elle prend une amertume assez agréable. A l'état frais sa saveur rappelle celle de la noisette. Les ruminants, et surtout le porc, mangent la faîne ; il faut la leur donner avec précaution et mélangée. L'usage en peut être dangereux ; continué pendant quelque temps, il rend la chair molle, la graisse diffluente. La faîne ne convient point aux solipèdes, ni même aux ruminants, et ne devrait être considérée comme utile que pour les animaux qui la prennent dans les bois. Dans les Alpes, le Jura, les Vosges, etc., on récolte la faîne en octobre pour l'extraction de l'huile, qui est douce, agréable, et peut être employée aux mêmes usages que l'huile d'olive commune ; le résidu de cette fabrication est appelé *tourteau de faîne*, qu'on donne aux animaux.

FAISAN. s. m. [*phasianus*, φασιανὸς, de Φᾶσις, Phase, fleuve de la Colchide ; all. *Fasan*, angl. *pheasant*, it. *fagiano*, esp. *faisan*]. Oiseau gallinacé très-commun en Asie, beaucoup moins dans les parties boisées de l'Europe ; une espèce (*Phasianus colchicus*, L.) est très-recherchée comme aliment lorsque sa chair a subi, au contact de l'air, un commencement de modification qui n'est pas encore de la putréfaction : d'où l'expression *faisander*.

FAISCEAU. s. m. [*fasciculus*, dimin. de *fascis* ; all. *Bündel*, angl. *bundle*, it. *fascetto*]. Amas de plusieurs choses liées ensemble. En anatomie, par métaphore, groupe régulier de fibres, soit musculaires, soit nerveuses. — *Faisceau arqué* ou *arc* (*arcus* seu *fasciculus arcuatus*). Faisceaux qu'envoie la partie moyenne du corps calleux de chaque côté dans les hémisphères. —*Faisceaux acoustiques* (*striæ*, *tæniæ*, *fibræ medullares*, *acusticæ*, seu *fasciculi* vel *fibrillæ filiformes nervi acustici*). Faisceaux de tubes nerveux blancs existant vers le milieu du sinus rhomboïdal, qui, partis de la rainure médiane, gagnent le pédoncule cérébelleux correspondant. Ils varient beaucoup chez les divers individus. Leur plexus transverse au voisinage de la ligne médiane s'appelle l'*échelle* (*scala* seu *climax posterior*), dont les faisceaux transversaux sont les *échelons* (*climacteres*). Sur les côtés, entre les pédoncules antérieurs et postérieurs du cervelet, sont les deux *fossettes antérieures du quatrième ventricule* (*foveæ anteriores fossæ rhomboidalis*) ; dans leur angle se voit le *locus cæruleus* seu *substantia ferruginea*, petite portion de substance grise, d'où part quelquefois une *languette violacée* (*tænia violacea*).

FAIT. s. m. [*factum*, πρᾶγμα, all. *Thatsache*, angl. *fact*, it. *fatto*, esp. *hecho*]. Tout attribut ou propriété d'un corps brut ou organisé que nous donne l'observation immédiate, guidée par l'esprit et les moyens matériels d'analyse. Nous ne parvenons à la connaissance de la matière brute ou organisée que par une étude successive de ses attributs et propriétés. Or, une propriété ou un attribut que nous étudions isolément, à

l'exclusion des autres (et nous ne pouvons procéder autrement), est une abstraction. Ce n'est que grâce à l'esprit d'abstraction (V. ESPRIT) que nous instituons ce genre d'étude. Ces faits, une fois découverts au moyen de l'analyse et déterminés, si on les considère les uns par rapport aux autres, dans leurs relations de similitude, de constance et de succession, donnent de nouveaux faits qui entrent dans la synthèse. Comme les faits n'ont de valeur que les uns par rapport aux autres, puisqu'ils n'existent jamais isolément tels que nous les étudions ou les décrivons, mais simultanément; comme, d'autre part, il n'existe pas un être dont nous connaissions toutes les propriétés, tous les attributs, il en résulte que les faits, quels qu'ils soient, n'ont pas une valeur absolue, mais seulement relative. C'est là une donnée dont il importe de se pénétrer dans l'interprétation de ce qu'on nomme les *faits pathologiques*, etc.

FAIX. s. m. Se dit du fœtus et de ses annexes encore contenus dans l'utérus. V. ARRIÈRE-FAIX.

FALCALDINE. s. f. [*mal de Fiume*, *scherlievo*]. Affection qu'on a regardée comme une variété de la syphilis, et qui a été introduite, dit-on, dans le Falcado, contrée de la province de Bellune, par une mendiante infectée de syphilis, d'ulcères et de végétations à la vulve. Elle se présente sous la forme d'une éruption psorique, qui n'épargne aucun âge, d'ulcères à la gorge et aux fosses nasales, de destruction du nez, et d'ulcérations serpigineuses sur la peau.

FALCIFORME. adj. [*falciformis*, de *falx*, faux, et *forma*, forme]. Qui a la forme d'une faux : *sinus falciformes de la dure-mère; ligament falciforme du foie, de l'œil*, etc., V. SINUS, FOSSE *ovale* et LIGAMENT.

FALÈRE. s. f. Espèce d'indigestion particulière aux bêtes à laine. L'animal tombe tout à coup dans un état de stupeur; il est agité de violentes convulsions, la respiration est laborieuse, le ventre tuméfié : il succombe dans l'espace d'une ou deux heures. Le gaz qui détermine le boursouflement des estomacs et des intestins paraît être l'hydrogène carboné. La ponction du rumen et l'introduction dans cet estomac de breuvages stimulants ont quelquefois arrêté les accidents. On ne l'a encore observée que sur les moutons qui paissent dans le voisinage de la mer, en Catalogne et dans les Pyrénées-Orientales.

FALQUÉ, ÉE. adj. [*falcatus*, de *falx*, faux]. Se dit, en botanique, de ce qui est plan et courbé par le bord, surtout vers le sommet, en forme de faux.

FALSIFICATION. s. f. [de *falsus*, faux; it. *falsificazione*]. Altération volontaire et frauduleuse d'une substance médicamenteuse par son mélange avec des substances inertes ou de qualité inférieure.

FALSINERVE. adj. Se dit des feuilles (*folia falsinervia*) des cryptogames cellulaires (*Fucus*, *Mousses*) qui ont des nervures, parce que celles-ci ne renferment pas de faisceaux fibro-vasculaires.

FALTRANK. s. m. [mot allemand, adopté en français, qui signifie *boisson contre les chutes* : de *fallen*, tomber, et *Trank*, boisson]. Infusion de plantes aromatiques recueillies dans les Alpes suisses; de là les noms de *vulnéraire suisse*, de *thé suisse*, que l'on donne à ces plantes desséchées, coupées et mêlées ensemble. Il n'y a point de recette fixe pour la composition du *faltrank* : chaque montagnard le compose à sa guise, avec diverses espèces d'*arnica*, d'*achillea*, de *valeriana*, de *primula*, la *pyrole*, le *millepertuis*, l'*asperula odorata*, etc.; d'où résulte nécessairement un mélange informe, sans propriétés bien déterminées, mais dans lequel dominent cependant des substances stimulantes. A raison de sa composition, on ne saurait trop blâmer l'usage que l'on fait du *faltrank* ou *vulnéraire* après les chutes, les contusions, les blessures, et autres accidents traumatiques : comme tonique et excitant, il ne peut que les aggraver. Il faut en dire autant de l'usage que les femmes en font à l'époque de la cessation des règles. Enfin, en toute occasion, les *vulnéraires suisses* doivent être rejetés; les plantes connues et d'une vertu éprouvée sont infiniment préférables.

FAMILLE. s. f. [*familia*, all. *Familie*, angl. *family*, it. *famiglia*, esp. *familia*]. Mot introduit en botanique par Magnol, et aujourd'hui généralement adopté par les naturalistes pour désigner les groupes de genres liés par des caractères communs. V. GENRE.

FANGHAME. s. m. Nom malgache de l'*Euphorbia pyrifolia*, Lamk; arbrisseau de Madagascar et de Maurice qui contient un suc extrêmement vénéneux. Il ne faut pas le confondre avec le *faham*. V. ce mot.

FANON. s. m. [*ferula*, all. *Strohlade*, *Beinlade*, angl. et esp. *fanon*]. Espèce de cylindre fait avec une poignée de paille de seigle entourée d'une bande étroite et fortement serrée, que l'on employait dans le pansement des fractures de la cuisse et de la jambe. On plaçait autrefois au milieu de la poignée de paille une baguette d'un bois très-flexible, pour lui donner plus de solidité. Le *faux fanon* est fait avec une pièce de linge pliée en plusieurs doubles, roulée à plat, et repliée à ses deux extrémités, que l'on plaçait entre le membre fracturé et le fanon. Pour appliquer les fanons, on étendait sur une table un grand morceau de toile appelé *drap fanon*; on roulait un fanon dans chacun des côtés de cette toile, et, quand ils étaient ainsi roulés également de manière à se rencontrer au milieu de la pièce de linge, on les passait sous le membre malade; on les déroulait alors suffisamment pour qu'ils correspondissent au milieu des parties latérales du membre, contre lesquelles on les fixait fortement au moyen de rubans larges. Les faux fanons sont aujourd'hui remplacés par des coussins de balle d'avoine, et les fanons par les attelles.

Fanon des cétacés [all. *Barten*, angl. *whisker*, it. *barbe*, esp. *barbas*]. V. BALEINE. — *Fanon* [all. *Wamme*, angl. *dewlap*, it. *giogaja*, esp. *papada*], touffe de poils qui se trouve derrière le boulet des chevaux, et le pli de la peau du bœuf ou du mouton situé à la partie inférieure du cou. V. POITRINE et PIS *de bœuf*.

FANONIERS (MUSCLES). s. m. pl. (Lafosse). Muscles lombricaux inférieurs du cheval.

FARADAYNE. s. f. Produit de la distillation du caoutchouc obtenu par Himly. Liquide d'odeur éthérée, mais forte et désagréable, se volatilisant très-rapidement avec production de froid.

FARADISATION. s. f., **FARADISME**. s. m. [de *Faraday*, célèbre physicien anglais]. Nom proposé par Duchenne (de Boulogne), pour désigner l'électricité par induction. V. ÉLECTRICITÉ et ÉLECTRISATION.

FARCIN. s. m. [*maleus*, μάλις, all. *Wurm*, angl. *farcy*, it. *scabbia*, *farcino*, *mal del verme*, esp. *lamparones*]. On nommait autrefois *farcin* l'affection virulente aujourd'hui appelée plus ordinairement *morve*. On la divisait en : 1° *farcin aigu* qui est la *morve proprement dite* ou *aiguë*, et 2° en *farcin chronique* ou *proprement dit* qui est la *morve chronique* ou *morve farcineuse* et *morve farcineuse chronique* des

auteurs actuels, à laquelle pourtant quelques-uns réservent encore le nom de *farcin*. Il est péremptoirement démontré que ce sont là deux formes seulement d'une seule et même affection virulente, ne différant que par la rapidité de leur marche et par la nature des organes lésés. V. MORVE. — *Farcin du bœuf*. L'angioleucite chronique. Cette affection n'ayant aucune analogie avec la morve ou farcin, ce nom, qui tend à rapprocher deux choses essentiellement distinctes, doit être rejeté.

FARCINEUX, EUSE. adj. Qui tient du farcin : *bouton farcineux*, *cheval farcineux*.

FARD. s. m. [*fucus*, *pigmentum*, φῦκος, χρῶμα, all. *Schminke*, angl. *paint*, it. *liscio*, esp. *afeite*]. Composition destinée à entretenir la souplesse de la peau et à embellir le teint. Les fards sont de deux espèces, le *blanc* et le *rouge*. Le *blanc* est du sous-azotate de bismuth uni à de la craie de Briançon. Le *rouge* est de plusieurs sortes : le *rouge végétal* (*fard*, *vermillon d'Espagne*, *rouge de toilette*) est le principe colorant du carthame, que l'on a fait dissoudre dans une solution alcaline, et que l'on a ensuite précipité au moyen du suc de citron. Le *vermillon* ordinaire est du cinnabre réduit en poudre impalpable par la porphyrisation. Chacune de ces couleurs est étendue avec de la craie de Briançon, qui lui donne la propriété d'adhérer à la peau. Le *vinaigre de rouge* est du carmin suspendu dans du vinaigre à l'aide d'un peu de mucilage. Le *crépon* est de l'étamine très-fine teinte sans mordant, et assez chargée de couleur pour en laisser sur la peau, que l'on frotte avec cette étoffe un peu humide. Les fards, à raison des substances métalliques qu'ils contiennent, irritent et dessèchent la peau, suppriment la transpiration, et peuvent déterminer des accidents graves.

FARINACÉ, ÉE. adj. [*farinaceus*, ἀλφιτώδης]. De la nature de la farine, ou qui ressemble à de la farine.

FARINE. s. f. [*farina*, ἄλφιτον, κρίμνον, all. *Mehl*, angl. *meal*, it. *farina*, esp. *harina*]. Poudre que l'on obtient par la trituration de diverses semences, et particulièrement de celles des graminées et des légumineuses. Celle de froment, qu'on emploie pour faire le pain, est composée de fécule amylacée et de gluten, outre une matière sucrée. Celle de graine de lin est très-mucilagineuse ; celle d'amandes contient une assez grande quantité d'huile unie à de la caséine végétale ou *légumine*. V. ce mot et CÉRÉALINE.

Farines émollientes. Celles de lin, de seigle et d'orge, mêlées en parties égales.

Farine jaune ou *gaude*. Celle du maïs.

Farines résolutives. Celles de semences de fenugrec, de fève, d'orobe et de lupin, mêlées à parties égales en poids.

FARINEUX, EUSE. adj. [*farinosus*, all. *mehlig*, angl. *farinaceous*, it. et esp. *farinaceo*]. Se dit des substances qui contiennent une grande quantité de fécule amylacée, comme la pomme de terre, le salep, le sagou, les graines des céréales et des légumineuses. — En pathologie, se dit de certaines dartres ou éruptions cutanées dans lesquelles l'épiderme s'exfolie en petites parcelles semblables à de la farine.

FASCIA. s. m. [it. et esp. *fascia*]. Ce mot, qui signifie proprement *bande*, a d'abord été employé pour désigner certaines expansions aponévrotiques, des espèces de membranes fibreuses et résistantes, servant d'enveloppes à des organes sous-jacents qu'elles sont destinées à maintenir dans leur position respective. On distingue deux genres de *fascia* : les *fascia celluleux* et les *aponévroses* proprement dites.

Fascia celluleux. Deux couches de tissu lamineux sont communément rangées parmi les fascia : la couche lamineuse sous-cutanée, qu'on a appelée *fascia superficialis*, et la couche sous-séreuse ou lamineuse profonde, qui constitue le *fascia propria*. — Le *fascia superficialis* n'est interrompu sur aucun point de la périphérie du corps : il forme partout une couche tantôt très-mince, tantôt assez épaisse, purement lamelleuse dans certains points, réellement fibreuse dans d'autres. Il manque à la face, dont les muscles s'insèrent à la peau ; au cou, c'est entre ses lames que se développe le peaucier ; il s'épaissit et devient très-distinct sur le bas-ventre, et surtout vers les régions iliaques ; en se rapprochant de la ligne médiane, il prend peu à peu un aspect filamenteux, et se confond, sur le sternum et tout le long du rachis, avec le tissu fibreux ; aux membres, il contracte aussi des adhérences vis-à-vis des articulations, et n'est d'ailleurs jamais bien distinct de la couche sous-cutanée. C'est dans le *fascia superficialis* que se trouve le pannicule charnu ou peaucier des animaux. — Le *fascia celluleux profond*, appliqué comme doublure sur la face adhérente des membranes séreuses qu'il fortifie, va partout se perdre entre le péritoine ou la plèvre et les viscères, en se confondant avec ce que les anciens appelaient la *tunique nerveuse externe*, tellement adhérente derrière la ligne blanche qu'on ne peut la distinguer : cette couche cellulaire ne s'en continue pas moins de l'abdomen dans la poitrine, en passant avec l'œsophage au travers du diaphragme. Après s'être confondu avec les gaînes vasculaires du péricarde, et avoir tapissé la face postérieure du sternum, elle se porte au cou et se perd dans l'aponévrose d'enveloppe de cette partie. — Celle-ci (*fascia cervicalis*) se fixe à la saillie du cartilage thyréoïde, monte sur les sous- et sus-hyoïdiens et sur la glande sous-maxillaire, se continue latéralement avec les ligaments stylo-maxillaires, et va se fixer à la mâchoire inférieure.

Fascia iliaca. Lame aponévrotique qui naît du tendon du petit psoas ou de la face antérieure du grand psoas, lorsque le petit n'existe pas. Par son bord externe, elle est fixée à la lèvre interne de la crête iliaque ; en bas et en avant, elle s'unit d'une part au ligament de Fallope et au *fascia transversalis*, et de l'autre elle se continue avec le feuillet du *fascia lata* qui forme la paroi postérieure de l'arcade crurale ; en dedans et en arrière, elle s'insère à l'os iliaque.

Fascia lata. Aponévrose fémorale et son muscle extenseur (ilio-aponévrosi-fémoral, Ch.). C'est plus exactement le tendon large et aplati du muscle *fascia lata*, se confondant sur les côtés avec l'aponévrose d'enveloppe des muscles de la cuisse, laquelle lui adhère aussi en haut. Néanmoins les auteurs la décrivent ainsi qu'il suit. Situé à la partie supérieure externe de la cuisse, le *muscle du fascia lata* naît de la partie externe de l'épine iliaque antérieure supérieure, et se termine inférieurement entre les deux feuillets de l'aponévrose. L'aponévrose *fascia lata*, la plus étendue de toutes celles du corps, semble naître en haut et en avant de l'aponévrose abdominale et contribuer à la formation de l'arcade crurale ; elle commence par une lame très-mince qui s'étend vers le flanc au-dessus de cette arcade, à laquelle elle adhère fortement, ainsi

qu'au contour de l'anneau inguinal; elle a postérieurement des origines sur le sacrum et sur le coccyx, d'où elle se répand sur le grand fessier et dans le périnée; en dehors, elle s'insère à la lèvre externe de la crête iliaque, puis descend sur le moyen fessier; en dedans et toujours en haut, elle se continue avec les ligaments de la symphyse pubienne, avec le périoste de la tubérosité sciatique et la branche osseuse qui unit cette éminence à la symphyse des pubis; dans le reste de sa longueur, elle s'implante à la lèvre externe de la ligne âpre du fémur. Ainsi fixée, cette aponévrose enveloppe tous les muscles de la cuisse, et se partage en deux feuillets, entre lesquels est placé le muscle tenseur. De ces deux feuillets, l'un est antérieur et plus épais que l'autre, et peut être considéré comme un prolongement de l'aponévrose du grand oblique; il est intimement uni au ligament de Fallope; l'autre, plus mince, postérieur et profond, va, après sa réunion avec le premier, s'insérer au pubis. Inférieurement, le *fascia lata* se confond avec l'aponévrose jambière et le tendon du triceps, et s'attache à la tubérosité externe du tibia.

Fascia transversalis (Astley Cooper). Lame fibro-celluleuse située entre le muscle transverse et le péritoine, et qui a une épaisseur et une résistance considérables dans la région inguinale, où elle joue un rôle important par ses rapports avec les ligaments de Fallope et de Gimbernat, avec l'anneau inguinal et le cordon testiculaire, et dans la formation des hernies. Le *fascia transversalis* adhère par son bord inférieur au ligament de Fallope et à une partie du *fascia iliaca*, depuis l'épine antérieure supérieure de l'os des iles jusqu'aux environs de l'éminence ilio-pectinée. De cette éminence jusqu'à la crête pubienne, il adhère encore au ligament de Fallope, et décrit avec lui la courbure qui surmonte les vaisseaux fémoraux, et que quelques anatomistes ont appelée *arcade crurale interne*. Plus en dedans encore, il s'attache à toute l'étendue de la crête du pubis, avec le ligament de Gimbernat. Son bord interne est uni au bord externe du muscle droit, à l'exception d'une lame qui passe derrière ce muscle, et va s'unir sur la ligne médiane à celle du côté opposé, en contractant des adhérences avec la ligne blanche. Le *fascia transversalis* se continue dans le canal inguinal par une sorte d'appendice infundibuliforme, qui revêt la paroi intérieure de ce canal et se prolonge jusque dans le scrotum.

Fascia umbilicalis. Le feuillet aponévrotique appelé *fascia umbilicalis* par Richet, s'insère sur la gaîne des muscles sterno-pubiens d'un côté, passe derrière la ligne blanche pour gagner la gaîne musculaire du côté opposé. Dans le canal qu'il limite en arrière de la ligne blanche, au-dessus de l'ombilic, passent verticalement le ligament qui fait suite au moignon de la veine ombilicale, les vaisseaux et la graisse qui l'accompagnent. Il les tient appliqués contre la ligne blanche. Il manque sur la moitié des sujets. Tantôt il est réduit à une hauteur de 2 ou 3 centimètres, et ne descend pas jusqu'à l'ombilic, dont son bord inférieur reste éloigné de un ou plusieurs centimètres; tantôt il descend au niveau (ou même à 2 ou 3 centimètres au-dessous de l'ombilic), qu'il recouvre alors, ainsi que les ligaments faisant suite à l'ouraque et aux artères ombilicales.

FASCIAL, ALE. adj. [*fascialis*]. Qui se rapporte à un fascia. Peu usité.

FASCIATION. s. f. [*fasciatio*]. Phénomène de tératologie végétale, caractérisé par la forme aplatie ou rubanée substituée à la forme cylindrique ou prismatique des tiges normales. Germain a montré que c'est le premier degré de la *séparation verticale* ou *partition* (*partitio*) d'un même axe en deux ou plusieurs parties constituant autant d'axes nouveaux et ne différant que par leur origine d'un seul axe normal.

FASCICULE. s. m. [*fasciculus*, δεσμίς, angl. *fascicle*]. Quantité de plantes qu'on peut embrasser avec un bras ployé contre la hanche: on l'évalue à douze poignées. — Anat. Petit faisceau.

FASCICULÉ, ÉE. adj. [*fasciculatus*, angl. *fasciculate*]. Qui est en paquet, en fascicule. Se dit, en botanique, des parties des plantes qui sont groupées ou ramassées en paquet.

FASCIE. s. f. [*fascia*]. Tige ou rameau affecté de fasciation.

FASCIÉ, ÉE. adj. [*fasciatus*]. Se dit, en botanique, des branches, pédoncules ou pétioles dont les fibres, au lieu de former un corps cylindrique, se disposent latéralement, de manière à produire une surface plane, disposition naturelle chez quelques plantes, et accidentelle, mais très-commune chez d'autres: l'*asperge*, par exemple.

FASCINATION. s. f [*fascinatio*, all. *Bezauberung*]. V. HYPNOTISME.

FASCIOLE. s. f. V. DOUVE.

FASKOOK. s. m. Nom du *Ferula tingitana* L., ombellifère qui fournit la *fausse gomme ammoniaque de Tanger*, appelée *fusogh* ou *fasogh* dans le pays. Elle ressemble beaucoup à la gomme ammoniaque; mais elle est moins dure et n'a rien de son âcreté ni de son goût aromatique.

FASTIGIÉ, ÉE. adj. [*fastigiatus*, de *fastigium*, faîte; all. *gegipfelt*]. Se dit, en botanique, des rameaux et des fleurs qui partent d'un pédicule commun et se terminent à la même hauteur, en formant par leurs sommités comme un plan horizontal.

FATIGUE. s. f. [*fatigatio*, κόπος, πόνος, all. *Müdigkeit*, angl. *weariness*, it. *fatica*, esp. *fatiga*]. Une activité exagérée de toutes les parties du corps douées de sensibilité interne ou externe détermine un état de ces parties tel, qu'il est transmis aux centres nerveux et perçu, perception qui reçoit le nom de *fatigue* ou de *sentiment de fatigue*; tous les modes de sentir offrent un mode correspondant de fatigue, comme chacun a son mode de *douleur*. V. SENS et SENSATION.

FATUISME. s. m., **FATUITÉ**. s. f. [*fatuitas*, μώρωσις, all. *Blödsinn*, angl. *fatuity*]. Termes employés quelquefois pour désigner la démence.

FAU ou **FAYARD**. s. m. V. HÊTRE.

FAUCHER. v. n. [all. *mähen*, angl. *to race*]. On dit d'un cheval qu'il *fauche*, lorsqu'en avançant une des jambes de devant, il lui fait décrire un demi-cercle. Ce mot se dit aussi de l'homme dont la marche s'exécute en décrivant le même mouvement, ainsi qu'on le voit dans les cas d'hémiplégie avec conservation d'une partie des mouvements: on dit *marcher en fauchant*.

FAUNE. s. f. [de *Faunus*, dieu des bois; all. *Fauna*]. Ensemble des animaux propres à une contrée. — Description particulière des animaux propres à une région.

FAUSSE ARTICULATION. s. f. [angl. *false joint*]. V. ARTICULATION.

FAUSSE CHENILLE. s. f. Larve des hyménoptères térébrants ou porte-scie, pourvue de pattes.

FAUSSE CÔTE. s. f. Nom donné aux cinq dernières côtes, celles qui ne se prolongent pas jusqu'au sternum.

FAUSSE COUCHE. s. f. [*abortus*, ἄμβλωσις, all. *Fehlgeburt*, *Frühgeburt*, it. *sconciatura*, esp. *falso parto*]. Expulsion du produit de la conception, qui survient avant le terme de la viabilité du fœtus.

FAUSSE GROSSESSE. s. f. [all. *Scheinschwangerschaft*, angl. *false conception*]. On comprend sous ce nom les états pathologiques divers qui, étrangers à la conception, ont cependant des signes communs avec la grossesse, et en imposent quelquefois pour elle.

FAUSSE MEMBRANE et **PSEUDO-MEMBRANE**. s. f. [angl. *false membrane*]. Ce mot désignait autrefois toutes les membranes de nouvelle formation, mais actuellement on entend par le nom de *néomembranes* (V. ce mot), les productions accidentelles membraneuses se montrant dans les séreuses surtout, qui ont une trame analogue à celle de ces tissus, qui sont vasculaires, qui sont, en un mot, de véritables membranes, mais produites dans des conditions morbides. On réserve le nom de *pseudo-membranes* aux productions également morbides, disposées en couches ou membranes, mais qui n'ont de celles-ci que cette apparence et qui ne sont pas organisées. Elles sont formées de fibrine coagulée pure ou englobant des épithéliums, dans les diphthérites (*pseudo-membranes du croup*) ; de fibrine coagulée, aussi après exsudation, mais plus ou moins colorée en jaune par les globules du pus qu'elle a englobés, dans les cas de pleurésie, péricardite, péritonite : dans aucun de ces cas, ces productions ne sont ni ne deviennent vasculaires.

FAUSSE-ORANGE ou **COLOQUINTE**. s. f. Nom du *Cucurbita aurantia*, Willdenow ; cucurbitacée grimpante. V. COLOQUINTE.

FAUSSE ORONGE. V. ORONGE.

FAUSSE PLEURÉSIE s. f. V. FAUX.

FAUSSE PNEUMONIE. s. f. V. FAUX.

FAUSSE-POIRE. s. f. Nom du *Cucurbita ovigera*, L.

FAUSSE ROUTE. s. f. [angl. *false passage*, esp. *falso camino*, *falsa ruta*]. Accident qui a lieu lorsque, en sondant un malade, l'instrument s'écarte de la direction du canal et s'enfonce plus ou moins dans les parties environnantes, après avoir percé les parois uréthrales. Le peu de soin avec lequel on pratique, en général, le cathétérisme, et la trop grande courbure des sondes ordinaires, en sont les principales causes. Les fausses routes peuvent avoir lieu dans la partie mobile de l'urèthre, où elles sont occasionnées par des bougies, celles surtout qu'introduisent les malades eux-mêmes. Elles sont très-communes sous la symphyse pubienne, à la réunion des parties mobile et fixe de l'urèthre, là où le canal change de direction ; elles y intéressent, quoiqu'on ait dit le contraire, tantôt la face supérieure, tantôt la face inférieure ou l'une des faces latérales du conduit, et elles peuvent dépendre, ou de ce qu'on abaisse trop tôt le pavillon de la sonde dans l'opération du cathétérisme, ou de l'emploi mal dirigé des sondes et bougies, dans le cas de rétrécissement, ou de l'abus de la cautérisation. On en voit beaucoup aussi au col vésical, à cause de la fréquence des maladies de la prostate qui changent la direction du canal. Quand elles s'opèrent lentement et graduellement, elles peuvent s'organiser, se tapisser d'une membrane muqueuse, et même quelquefois remplacer le canal naturel. Le plus souvent elles entraînent de graves accidents, tels que la difficulté extrême ou même l'impossibilité du cathétérisme ultérieur, des épanchements d'urine, des abcès, des fistules rectales, périnéales, scrotales, péniennes, etc., des accès de fièvre intermittente parfois pernicieux.

FAUSSE VARIOLE. s. f. Synonyme de *varicelle*.

FAUSSES EAUX [angl. *false waters*]. Écoulement plus ou moins abondant de sérosité, qui a lieu par la vulve à certaines époques de la grossesse, sérosité qui s'était accumulée entre l'amnios et le chorion, et qu'il ne faut pas confondre avec les *eaux* qui sont le liquide amniotique.

FAUSSET. s. m. [quelques-uns prétendent qu'il faut écrire *faucet*, comme venant de *fauces*, gorge ; all. *Falsett*, *Fistel*]. Voix de fausset. V. VOIX.

FAUX, AUSSE. adj. [*falsus*, *spurius*, νόθος, all. *falsch*, angl. *false*, it. et esp. *falso*]. Ce mot est souvent employé pour désigner tout ce qui s'écarte ou paraît s'écarter de l'ordre naturel. On dit, par exemple, un *faux germe*, pour une môle. — Dans le langage vulgaire, on appelle quelquefois la pleurodynie, *fausse pleurésie*, et le catarrhe pulmonaire intense, *fausse fluxion de poitrine*. — En vétérinaire, on dit qu'une allure est *fausse*, quand les diverses actions qui la composent ne se succèdent pas régulièrement ou selon leur rhythme normal.

FAUX. s. f. [*falx*, δρέπανον, all. *Sichel*, angl. *falx*, it. *falce*]. En anatomie, replis membraneux qui représentent la forme de cet instrument. — *Faux du cerveau* (*falx cerebri*). Repli longitudinal de la dure-mère qui tient par sa pointe ou extrémité antérieure à l'apophyse *crista-galli*, et par la postérieure à la tente du cervelet. — *Faux du cervelet* (*falx cerebelli*). Repli de la dure-mère, semblable par sa forme au précédent, qui s'étend depuis la partie moyenne et inférieure de la tente du cervelet, à laquelle il est attaché par sa base, jusqu'au grand trou occipital, où répond son sommet ; son bord convexe tient au crâne, et son bord concave est logé dans le sillon qui sépare les deux lobes du cervelet. — *Grande faux du péritoine*, ou *faux de la veine ombilicale* (*falx peritonæi maxima*). Repli du péritoine qui s'étend de l'ombilic au bord antérieur inférieur du foie, où il se continue avec le ligament suspenseur de cet organe : il contient dans son épaisseur la veine ombilicale. — *Petites faux du péritoine*. On appelle quelquefois ainsi les ligaments latéraux du foie et les replis que forme le péritoine soulevé par les artères ombilicales.

FAUX BOURDON. V. BOURDON et ABEILLE.

FAUX CROUP. s. m. [*pseudo-croup*, *croup spasmodique*, *laryngismus stridulus*]. Les symptômes du pseudo-croup se rapprochent beaucoup de ceux du croup ; mais la soudaineté de l'attaque, l'absence d'inflammation et de fausse membrane fibrineuse, établissent une démarcation profonde entre le premier et le second. Le spasme se calme brusquement au bout d'un temps court, bien qu'il puisse revenir dans une heure peut-être, une demi-heure, ou même quelques minutes. Dans l'intervalle, le patient est parfaitement à l'aise, toutefois la voix reste rauque à cause de l'accès qui vient d'avoir lieu. Le traitement doit être actif. Un vomitif antimonial, avec un diaphorétique et un purgatif, est souvent assez ; mais, si le spasme n'est pas complétement vaincu, on mettra en usage l'opium et un vésicatoire à la gorge. V. LARYNGITE.

FAUX ÉCART. s. m. Boiterie de l'épaule due le plus souvent à une distension musculaire. V. ÉCART.

FAUX GERME. s. m. [angl. *false conception*]. V. GENRE, INTRA-UTÉRIN et MÔLE.

FAUX MARQUÉ. Cheval chez lequel, par fraude, on

a rétabli sur la dent, par des moyens artificiels, la cavité que l'usure naturelle a fait disparaître. On dit aussi, dans ce sens, *contre-marqué*.

FAUX PAS. s. m. Pas mal assuré, irrégularité dans l'allure du pas, qui consiste en une flexion subite et prononcée sur l'une des extrémités. C'est ordinairement un signe de faiblesse.

FAUX QUARTIER. s. m. On appelle ainsi le quartier du sabot du cheval dont la corne est inégale, rugueuse, fendillée, par suite de la destruction de l'une ou de l'autre des parties de l'appareil kérotogène. Il est naturel ou accidentel. On y remédie par une ferrure convenable, qui consiste à appliquer le fer à planche, disposé de manière que l'appui n'ait pas lieu sur le quartier altéré. De plus, on fait sur le sabot quelques onctions avec l'onguent de pied, pour augmenter la souplesse de la corne de la paroi.

FAVEUX, EUSE. adj. [de *favus*, rayon de miel; all. *Wabenkopfgrind*, angl. *favose*, it. *tigna favosa*, esp. *tiña favosa*]. Qui ressemble à des rayons de miel. V. ACHORION et FAVUS. — *Teigne faveuse*. Maladie cutanée chronique, contagieuse, caractérisée par des croûtes d'une odeur dégoûtante, d'un jaune clair, sèches, adhérentes, circulaires, déprimées en godet, isolées ou agglomérées en larges incrustations, qui ont leurs bords saillants ou relevés, et dont la surface présente des dépressions. Cette maladie (*porrigo lupinosa* de Willan) attaque ordinairement le cuir chevelu, d'où elle s'étend aux parties voisines. Quelquefois cependant elle affecte d'autres parties du tronc, sans que le cuir chevelu en soit atteint. Les mains et les avant-bras en sont quelquefois exclusivement affectés, mais alors la maladie provient d'une inoculation accidentelle. Lorsque les croûtes sont agglomérées, leur odeur est aussi dégoûtante que leur aspect, et a quelque analogie avec celle de l'urine du chat. Lorsque la maladie ne consiste qu'en quelques croûtes éparses sur les membres, des bains simples, alcalins ou sulfureux, suffisent pour la guérison. Lorsqu'elle affecte le cuir chevelu, elle est plus opiniâtre : les lotions avec l'eau de lin, les cataplasmes émollients appliqués sur la tête rasée, font tomber les croûtes, mais produisent rarement une guérison complète; et, pour peu que la maladie soit déjà ancienne, l'épilation est indispensable.

FAVILLA, et non **FOVILLA**. s. f. [de *favilla*, fine poussière]. Mot employé par Martyn pour désigner le liquide parsemé de granulations moléculaires (*granules de favilla*) douées de mouvement brownien qui remplit le grain de pollen. Ce liquide remplit aussi le *boyau pollinique* (V. BOYAU), lorsqu'il se produit, et arrive par son intermédiaire jusqu'à l'ovule; là le liquide se mêle par échange endosmotique avec celui de l'ovule proprement dit ou sac embryonnaire.

FAVUS. s. m., ou **FAVI**. s. m. pl. [*favus*, κηρίον, all. *Wachsgrind*]. Nom donné aux croûtes de la *teigne faveuse*. V. FAVEUX. — Le *favus* est un corps particulier, solide, en forme de godet ou de croûte, formé par accumulation des diverses parties du champignon appelé *achorion* (V. ce mot) (*mycélium*, *tubes sporophores* et *spores*). Il n'existe pas encore, en tant que *favus*, lorsque les spores du végétal sont encore seules, adhérentes à la surface intra-folliculaire du poil, sous forme de couches réticulées invisibles à l'œil nu, ou aux petites croûtes épidermiques, comme on en peut voir à la surface du cuir chevelu et de la peau avoisinante. Il n'existe qu'à partir du moment où les spores, ayant germé, ont constitué des filaments de mycélium; puis, lorsque des sporophores sont nés, et que les spores se sont multipliées au point que le tout constitue une masse perceptible à l'œil nu. Lorsque les *favi* se produisent par le développement des spores adhérentes à la partie intra-folliculaire du poil, c'est dans cette partie du canal pileux représentée par l'épiderme et traversée par le cheveu, au niveau de la jonction des surfaces papillaires du derme et de la portion de l'épiderme dite *réseau de Malpighi*, que se rencontrent d'abord les plus petits amas du végétal ou *favus*. Ainsi, vers le niveau de l'orifice dermique du follicule pileux, se trouve placé, dans l'origine, l'amas devenu visible à l'œil nu et appelé *favus*; alors il est recouvert par une couche épidermique très-évidente. Le *favus* n'est pas situé dans la cavité de la portion dermique du follicule lui-même, qui serait ainsi distendu; mais il est d'abord placé immédiatement au-dessus de cet orifice. Seulement, de très-bonne heure, ce corps étranger solide déprime le derme autour du poil, et l'amincit par compression et par résorption. Il déforme aussi l'orifice du follicule. Dans les parties pourvues de cheveux, on en voit presque toujours un ou plusieurs qui traversent plus ou moins obliquement le *favus*. En détachant celui-ci, on reconnaît que le cheveu pénètre dans la peau, et que son bulbe est placé bien plus profondément. Aussi est-ce à tort qu'on a dit que ces corps siégeaient dans la partie dermique du follicule même des poils, ou dans les glandes sébacées. Le *favus* est dur, sec, cassant. Sa cassure est assez nette; son intérieur est d'un blanc jaunâtre, plus pâle que la surface libre; il est comme spongieux quand on l'examine à la loupe, quelquefois même il y a un petit creux au centre. Vu avec une forte loupe, ce contenu paraît d'autant plus serré qu'on est plus près de la surface; là même se voit une couche mince de matière amorphe granuleuse, dense, espèce d'enveloppe qui se confond insensiblement avec le contenu, et à laquelle est dû l'aspect lisse de toute la surface du favus. La face interne de cette couche se confond insensiblement avec la partie centrale, d'apparence spongieuse et friable. Celle-ci peut être réduite facilement en poussière d'un blanc jaunâtre. Portée sous le microscope, elle montre un mélange : 1° de tubes flexueux, ramifiés, non cloisonnés, vides ou contenant quelques rares granules moléculaires (mycélium); 2° de tubes droits ou courbes sans être flexueux, quelquefois mais rarement ramifiés, contenant des granules ou de petites cellules rondes, ou des cellules allongées placées bout à bout de manière à représenter des tubes cloisonnés, avec ou sans traces d'articulations étranglées (réceptacles ou tubes sporophores à divers états de développement); 3° enfin des spores de formes diverses, libres ou réunies en chapelet. V. ACHORION.

FÉBRICITANT, ANTE. adj. et s. m. [*febricitans*, de *febris*, fièvre; πυρέσσων]. Qui a la fièvre.

FÉBRICULE. s. f. [*febricula*, πυρέτιον]. Petite fièvre; fièvre hectique légère.

FÉBRIFUGE. adj. et s. m. [de *febris*, fièvre, et *fugare*, chasser; ληξιπύρετος, all. *Fiebermittel*, angl. *febrifuge*, it. *febbrifugo*, esp. *febrifugo*]. Qui chasse la fièvre, qui empêche le retour des accès. Il n'existe pas de *fébrifuges*, si l'on prend ce mot dans toute sa latitude, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de médicaments qui chassent toute espèce de fièvre. Il ne faut donc entendre par *fébrifuges* que les substances médicamenteuses qui ont la propriété d'empêcher le retour

des accès de fièvre intermittente, propriété dont jouissent par excellence le quinquina et quelques alcaloïdes. On a aussi préconisé comme antifébriles : les écorces d'angusture, de marronnier d'Inde, d'aune, de saule; la racine de benoîte, les feuilles de houx; la serpentaire de Virginie, l'arnica, un grand nombre de végétaux amers; quelques substances minérales, telles que l'arséniate de potasse, celui de soude, récemment celui de quinine, etc.

FÉBRILE. adj. [*febrilis*, πυρετώδης, all. *fieberisch*, angl. *feverish*, it. *febbrile*, esp. *febril*]. Qui a rapport à la fièvre : *pouls fébrile*, *mouvement fébrile*.

FÉCAL, ALE. adj. [κοπρώδης]. Qui a rapport aux fèces. V. EXCRÉMENT.

FÉCALOÏDE. adj. — *Vomissements fécaloïdes*. Ceux qui, dans les hernies et les occlusions intestinales, sont formés de matières qui ont l'odeur des matières fécales, sans en avoir pourtant la consistance ni les autres caractères.

FÉCATION. s. f. [de *fæx*, lie]. Dans l'ancienne chimie, séparation d'un dépôt des parties pures qu'il accompagne.

FÈCES. s. f. pl. [*fæces*, pluriel de *fæx*, lie]. Dépôt ou sédiment de toute espèce de liquide. — Ce mot a aussi été employé comme synonyme d'*excréments*.

FÉCONDANT, ANTE. adj. Qui sert à la fécondation. — *Matière*, *corpuscules fécondants*. V. POLLEN et SPERMATOZOÏDE.

FÉCONDATEUR, TRICE. adj. Synonyme de *fécondant*.

FÉCONDATION. s. f. [*fecundatio*, all. *Befruchtung*, angl. *fecundation*, it. *fecondazione*, esp. *fecundacion*]. Acte effectué en commun par les deux appareils de la vie de reproduction, et qui est une conséquence habituelle de l'accomplissement préalable des deux fonctions *ovarique* et *spermatique* (V. ces mots). Chez les animaux et chez les cryptogames à spermatozoïdes (V. ce mot), il est caractérisé par la pénétration de quelques spermatozoïdes entiers au travers de la membrane vitelline, jusqu'au vitellus, suivie de leur liquéfaction ; de telle sorte que leur substance s'unit matériellement, molécule à molécule, à celle du vitellus, qui s'en *imprègne*, d'où résulte ainsi le mélange de la substance du mâle avec celle de la femelle. Ce fait, que suit l'individualisation des cellules embryonnaires, a pour conséquence que ces dernières renferment de la matière du mâle comme de celle de la femelle, et que le jeune être appartient matériellement à l'un comme à l'autre et non point seulement à cette dernière. La fécondation s'opère chez les mammifères dans la trompe, mais jamais au-dessous du niveau de jonction du tiers moyen avec le tiers inférieur ; elle peut avoir lieu plus haut, même dans un ovisac ouvert dont l'ovule ne s'est pas échappé accidentellement. Chez les phanérogames elle est caractérisée par le contact du boyau des grains du pollen (cellules embryonnaires mâles) avec l'ovule, contact suivi de la pénétration endosmotique, molécule à molécule, du liquide du *boyau pollinique* dans l'ovule. Il y a, dans la fécondation, mélange matériel de la substance du mâle avec celle de l'ovule femelle, qui reçoit ainsi l'impression de la constitution du premier : ce fait nous représente, à l'état élémentaire, mais d'une manière caractéristique, la transmission héréditaire, par suite de cette propriété dont jouit toute *substance organique* d'amener (par action lente ou catalyses successives), à un état analogue à celui où elle se trouve, les autres espèces de substances qu'elle touche. D'où il résulte que la matière des spermatozoïdes ou des grains de pollen détermine, dans celle du vitellus de l'ovule femelle, l'apparition d'un état moléculaire analogue à celui qu'elle offre en arrivant. V. BOYAU *pollinique* et PRÉEMBRYON.

FÉCONDITÉ. s. f. [*fecunditas*, all. *Fruchtbarkeit*, angl. *fecundity*, it. *fecondità*, esp. *fecundidad*]. Faculté dont jouissent les corps vivants de se reproduire, c'est-à-dire, de donner naissance à d'autres corps vivants organisés et conformés comme eux.

FÉCULE. s. f. [*fæcula*, diminutif de *fæx*, dépôt ; all. *Stärkmehl*, angl. *fæcula*, it. *fecola*, esp. *fecula*]. On appelait autrefois *fécules*, les matières qui se précipitent des sucs obtenus par expression, et qui, loin d'être identiques, diffèrent au contraire beaucoup les unes des autres. C'est ainsi que l'on nomme *fécule verte*, ou simplement *fécule*, en parlant des sucs exprimés des végétaux, la matière verte suspendue dans ces sucs, et composée ordinairement de chlorophylle, de résine, de cire et d'une matière azotée (V. CHLOROPHYLLE). Aujourd'hui le mot *fécule* est employé comme synonyme d'*amidon* (V. ce mot) ; on dit aussi *fécule amylacée*. Schleiden divise les grains de fécule en : A. *Grains amorphes* (graines de cardamome, écorce de salsepareille de la Jamaïque, etc.) : *B. Grains simples* (la plupart des plantes). I. *Grains arrondis* ou polyédriques, à angles mousses : *a. sans cavité centrale* (noyau de Fritzsche), tels que les plus petits granules dans la plupart des plantes, ceux du riz (Fig. 169) ; *b. avec une petite cavité centrale* (ce n'est ni une cavité ni un noyau, mais une apparence résultant d'un phénomène de réfraction) : 1° avec un point central ou hile ; autour de lui, couches concentriques (grains de fécule irrégulière des cycadées), ovoïdes (*Solanum*, (Fig. 170), conchoïdes (liliacées); 2° avec couches concentriques peu évidentes ou nulles (grains arrondis ou polyédriques du maïs, du tubercule des apios, etc.) ; *c. avec un centre de réfraction ovale-allongé*, grains montrant ordinairement à l'état sec une fissure étoilée (*hile* des auteurs), qu'il y ait ou non des couches (légumineuses); *d. grains en forme de coupe* ou *de*

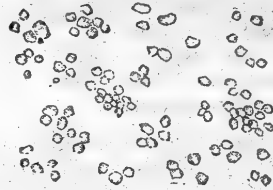


FIG. 169.



FIG. 170.

gobelet (cyathiformes) : rhizome des iris. II. *Grains lenticulaires* avec ou sans couches excentriques ; avec hile creux déchiré, central ou excentrique, petit et arrondi ou allongé, ou étoilé (blé, seigle, Fig. 171). III. *Grains en disques très-aplatis*, avec couches évidentes ou non (amomacées, Fig. 172, *a*, arrow-root). IV. *Grains en bâtonnets*, avec centre de réfraction allongé dans le suc des laticifères d'euphorbiacées indigènes et de quelques-unes exotiques. V. *Grains tout*

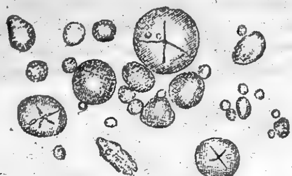


Fig. 171.

à fait irréguliers (suc des laticifères de beaucoup d'euphorbiacées exotiques). C. *Grains cohérents ensemble : a. grains centraux* de l'agglomération dépourvus de centre de réfraction : 1° réunis au nombre de 2 à 4, d'après des types simples (marantacées) ; 2° réunis par 5 ou 6 en type régulier, rarement irrégulier (diverses sortes de salsepareille) ; *b. grains de l'agglomération* avec centre de réfraction évident : 1° tous les granules partiels de l'agglomération, presque de même grosseur, réunis par 2 ou 4 ; centre petit, arrondi (manioc, Fig. 174) ; centre gros, étoilé (colchique) ; de 2 à 11 en groupes irréguliers (tubercules d'*Arum*) ; 2° à un gros grain en adhèrent beaucoup de petits (*Sagus Rumphii*, ou sagou). Les dimensions des grains

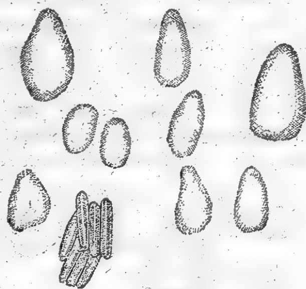


Fig. 172.

de fécule n'ont rien d'uniforme dans une même espèce ; on peut, dans une seule cellule, en trouver de petits ($0^{mm},001$) et de gros ($0^{mm},070$). Seulement, en général, ce sont, pour chaque espèce, ou les gros ou les petits qui l'emportent. Quand on examine avec un instrument grossissant une fécule, en général, on aperçoit un point plus foncé, situé le plus ordinairement entre le centre et la périphérie, et auquel on a donné le nom de *hile* (Fig. 173, *a*, et Fig. 170). Autour de ce point sont des zones concentriques disposées avec une sorte de régularité, et qui sont dues à des pellicules minces, superposées, quelquefois peu manifestes dans les grains, mais qu'on distingue toujours nettement quand on a soumis ceux-ci à une chaleur assez forte, et quand ensuite on les a imbibés d'eau. Le grain de fécule est toujours libre dans la cavité de l'utricule azoté des cellules végétales ; aussi c'est par erreur que l'on dit partout que le hile correspond au point par lequel le grain de fécule adhérait à la paroi interne de la cellule. Le hile peut offrir la forme d'un point ou d'une ligne, soit droite, soit sinueuse, soit étoilée. Dans un assez grand nombre de cas, il est peu apparent, ou peut même manquer complétement (fougère, belladone, salsepareille). Par l'action de la chaleur ou de la potasse, on peut le rendre d'autres fois visible quand il ne l'était pas ; quelquefois un grain a deux hiles. Sous l'influence de la chaleur seule à 200°, les grains de fécule se dessèchent, le hile se

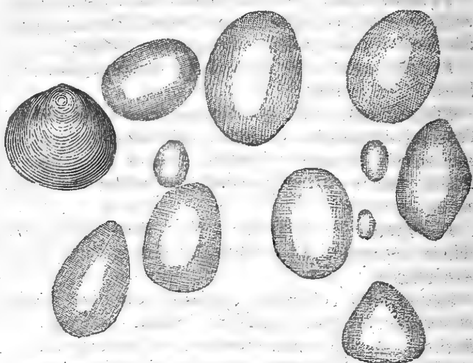


Fig. 173.

fend, et quelquefois le grain lui-même se fend en étoile (Fig. 171), comme quand on le comprime, ou bien il s'exfolie en lamelles, suivant la direction des lignes concentriques au hile. Chauffés au contact de l'eau, les grains de fécule se gonflent, deviennent mucilagineux et moins réfringents. Une solution de potasse ou d'un acide minéral peut aider à cette action, qu'elle opère même quelquefois seule à la température

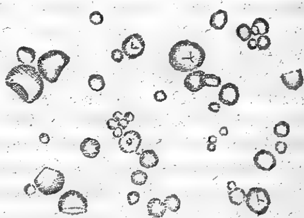


Fig. 174.

ordinaire. La chaleur, les acides, les alcalis, agissent en transformant la fécule en dextrine : souvent il reste, dans la liqueur, des parties de grains qui n'ont pas été attaquées, et qu'on a prises pour des restes d'utricules à une époque où l'on croyait qu'une enveloppe plus résistante renfermait une matière gommeuse soluble, constituant chaque grain de fécule. Mais aujourd'hui on sait que la fécule ne laisse rien dissoudre dans l'eau froide, à moins qu'elle n'ait subi auparavant l'action d'une chaleur assez élevée. Le réactif le plus sensible de l'amidon est l'iode, qui le colore en bleu (1814, Colin et H. Gaultier de Claubry) : il se fait un iodure d'amidon bleu qui disparaît par la potasse et par la chaleur, mais qui reparaît par le refroidissement, si la température n'a pas été portée à 100°. La coloration ne se fait plus quand la fécule est transformée complétement en dextrine ; mais cet effet ne se produit pas d'une manière brusque : à mesure que la fécule se métamorphose, on voit, au contact de l'iode,

apparaître d'abord une coloration violacée, plus tard une coloration d'un rouge de plus en plus pur, et enfin il n'y a plus de coloration. V. CELLULOSE.

FÉCULENTE, ENTE. adj. [*fæculentus*, τρυγώδης, all. *fäculent*, it. *fecolento*]. Se dit des liquides qu'une fécule rend troubles et bourbeux, et des organes végétaux ou des aliments riches en fécule.

FÉCULITE. s. f. [it. *fecolite*, esp. *feculita*]. Dénomination générique sous laquelle on avait proposé de comprendre les principes immédiats des végétaux (tels que l'amidine, l'inuline, etc.) qui sont pulvérulents, inaltérables à l'air, sans odeur ni saveur, insolubles ou peu solubles dans l'eau froide, l'alcool et l'éther, solubles dans l'eau chaude, ne donnant pas d'acide mucique par l'acide azotique, mais de l'acide oxalique et de l'acide malique.

FÉGARITE ou **FÉGRA.** s. f. Variété de la stomacace ou de la stomatite gangréneuse, endémique dans quelques provinces de l'Espagne. Cette maladie a été décrite pour la première fois par Montgarni, qui l'observa chez des militaires français en Espagne, en 1810. On aperçoit d'abord quelques points noirâtres peu élevés sur les parois de la bouche. Ces points s'ulcèrent au bout de quelques heures, et prennent un aspect sanguinolent et livide. Du deuxième au troisième jour, l'ulcère pousse une excroissance fongueuse dure, qui s'élève en crête de coq ou en cône à base large ; il en découle une sanie rouillée qui infecte la bouche et l'haleine. A peine l'ulcère est-il formé, que les parotides et les glandes sous-maxillaires s'engorgent. Cette affection peut se convertir en gangrène ; alors les os se carient. On croit cette maladie contagieuse.

FEINDRE. v. n. On dit qu'un cheval *feint*, quand il boite à peine, ou d'une façon à peine sensible.

FEINTE. s. f. V. BOITERIE.

FELLANIQUE. adj. — *Acide fellanique.* Cet acide, d'après Berzelius, se formerait dans la bile putréfiée en même temps que le fellinique. ($C^{70}H^{36}O^{6}.3HO$.)

FELLE DE LA DENT [*felle*, fausse orthographe de l'ancien français *fel* ou *felon*, c'est-à-dire, méchant]. Nom donné, dans les anciennes coutumes de Douai, au cheval rétif qui mord et qui rue. Terme inusité.

FELLINIQUE ou **FELLIQUE.** adj. — *Acide fellinique* ou *fellique* ($C^{50}H^{36}O^{6}.4HO$). Cet acide a été obtenu par Berzelius en traitant la bile, fraîche ou non, par l'acide chlorhydrique. Il se produit avant qu'apparaisse la dyslysine. Ce n'est pas un principe immédiat.

FEMELLE. adj. [*fœmineus*, all. *weiblich*, it. *femina*]. En botanique, *fleur femelle*, celle qui ne porte que des pistils. — En chirurgie, *branche femelle* d'un instrument à deux branches, celle qui reçoit l'autre à coulisse ou de toute autre manière.

FEMININITÉ. s. f. [de *femina*, femme]. Ensemble des attributs anatomiques et des qualités physiologiques végétatives et animales qui caractérisent le sexe femelle, qui expriment intérieurement et au dehors les différences du féminin et du masculin (Burdach).

FEMME. s. f. [*fœmina*, *fœmella*, *femina*, γυνή, γυναικός, θῆλυ]. Nom des personnes du sexe femelle, dans le genre humain, et nom particulier de celles de ces personnes qui vivent ou ont vécu dans l'état de mariage. En dehors des différences tirées du système pileux, des appareils et des fonctions de reproduction et des différences corrélatives des fonctions cérébrales, on signale les suivantes entre l'homme et la femme. Le corps de celle-ci est circonscrit par un ovale qui a sa plus grande largeur au bassin, tandis que chez l'homme la plus grande largeur est aux épaules ou au moins ces dernières sont aussi larges que le bassin. La femme a les hypochondres plus rentrés, plus serrés que ceux de l'homme, ce qu'on exprime en disant qu'elle a la *taille plus mince*. La ligne qui va du sternum à la symphyse est parallèle à l'axe du corps chez elle, tandis qu'elle converge chez l'homme. La distance de l'ombilic au pubis est plus grande que chez l'homme, et moindre de l'ombilic au sternum. La cavité abdominale a de 2 à 3 centimètres de plus en hauteur que chez l'homme, ce qui est dû surtout à une plus grande longueur de la colonne lombaire. Le bassin est plus ouvert en avant et en haut, plus incliné en avant, de sorte que la symphyse du pubis est à 8 centimètres plus bas que l'angle sacro-vertébral ; cette disposition jointe à une inclinaison du sacrum d'avant en arrière concourt à une plus grande saillie des fesses. Les côtes se portent en arrière à partir des vertèbres puis brusquement en avant, d'où une plus grande profondeur de la gouttière dorsale. Le *creux de l'estomac* est plus élevé, car le sternum plus court descend au niveau de la 7e vertèbre chez la femme, de la 11e chez l'homme ; chez celui-ci le cartilage de la 6e côte s'articule avec le bas du bord du sternum et à l'extrémité inférieure de cet os chez la femme ; les fausses côtes de celle-ci sont plus courtes. Le diaphragme est plus petit et sa convexité remonte plus haut que chez l'homme. (V. RESPIRATION). La cavité thoracique est moins haute, moins profonde d'avant en arrière sur la ligne médiane que chez l'homme parce que la colonne thoracique s'y enfonce davantage. Les muscles du bassin sont plus courts et plus épais chez la femme que chez l'homme. Le milieu de la taille est entre la symphyse pubienne et l'ombilic chez la première, au-dessous de celle-là chez ce dernier ; le centre de gravité du corps de l'homme est au contraire un peu plus haut que chez elle. Les cavités cotyloïdes sont plus écartées et situées un peu plus en avant par rapport à la crête du sacrum ; le col du fémur forme avec le corps un angle plus droit, ce qui amène plus de saillie des trochanters ; les fémurs sont par suite plus obliques de dehors en dedans et les genoux plus rentrés vers le plan médian que chez l'homme. Ces particularités déterminent plus de largeur des hanches, une oscillation particulière du bassin pendant la marche, et font que celle-ci a lieu à plus petits pas que chez un homme de même taille ; elle est moins sûre et la course plus difficile. Les cuisses et les jambes sont plus courtes, leurs muscles ont leur ventre charnu plus rapproché de leur extrémité supérieure, ce qui rend les membres plus effilés en bas ; le pied est aussi relativement plus petit que chez l'homme. — *Maladies des femmes*. V. MALADIE.

FÉMORAL, ALE. adj. [*femoralis*, angl. *femoral*, it. *femorale*, esp. *femoral*]. Qui appartient à la cuisse. — *Artère fémorale*. Portion de l'artère crurale qui s'étend de l'arcade inguinale jusqu'au jarret. — *Muscle fémoral*. V. TRICEPS *crural*. — *Arcade fémorale* ou *crurale*, ou *arcade de Fallope*, ou *ligament de Poupart*. Lorsque l'aponévrose du grand oblique est arrivée au niveau d'une ligne étendue de l'épine iliaque antéro-supérieure à l'épine du pubis, elle cesse brusquement, s'épaissit et forme une *arcade* tendue à la manière d'une corde qui répond au fond du pli de l'aine et établit une limite entre l'abdomen et la cuisse. Elle est un peu concave du côté du ventre. La courbure et la tension de l'arcade fémorale sont dues à son adhérence intime avec le *fascia lata* au niveau du psoas, à

l'aponévrose duquel elle adhère aussi par de courts faisceaux fibreux. Plus en dedans, elle passe par-dessus les vaisseaux fémoraux pour atteindre ensuite l'épine du pubis et fournir une expansion connue sous le nom de *ligament de Gimbernat*. — *Hernie fémorale*. V. MÉROCÈLE.

FÉMORALI-VASCULAIRE. adj. — *Entonnoir* ou *infundibulum fémorali-vasculaire*. Nom donné par Thomson à tout le canal crural; par Cooper, à une courte gaîne infundibuliforme qui tapisse la face interne du canal crural. Elle est formée de tissu lamineux qui a continuité ou origine en haut avec le *fascia transversalis*, vers l'anneau supérieur du canal crural, au niveau de l'arcade crurale. Là elle est ample; mais, à mesure qu'elle descend, elle s'applique plus intimement sur les vaisseaux, d'où la forme d'entonnoir. En bas, elle embrasse l'artère et la veine crurales et se termine vers l'abouchement de la saphène interne, c'est-à-dire vers l'anneau inférieur du canal crural. En haut et en dedans, elle est traversée par les vaisseaux qui ont percé le *fascia cribriformis*. V. LIGAMENT.

FÉMORO-CALCANIEN. V. PLANTAIRE *grêle*.

FÉMORO-POPLITÉ, ÉE. adj. Se dit des artères perforantes de la cuisse.

FÉMORO-POPLITI-TIBIAL. V. POPLITÉ.

FÉMORO-PRÉTIBIAL. adj. et s. m. Nom donné à la portion du nerf crural qui s'étend du haut de la cuisse à la partie antérieure de la jambe.

FÉMORO-TIBIAL, ALE. adj. [*femoro-tibialis*]. Qui a rapport au fémur et au tibia. —*Articulation fémoro-tibiale*. V. GENOU.

FÉMUR. s. m. [*femur*, μηρός, all. *Schenkelbein*, angl. *femoral bone*, *femur*, it. *femore*, esp. *femur*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'os de la cuisse. L'extrémité supérieure de cet os présente une grosse éminence arrondie, tournée en haut, en dedans, et un peu en avant, que l'on appelle *tête*, et qui est reçue dans la cavité cotyloïde (V. COXO-FÉMORAL). La portion osseuse qui supporte cette tête a reçu le nom de *col*. Un peu au-dessous de la tête, et au côté externe, est le *grand trochanter*, grosse apophyse irrégulière qui donne attache à la plupart des muscles rotateurs et fléchisseurs de la cuisse. A la partie interne et postérieure de la base du col est le *petit trochanter*, éminence qui reçoit l'insertion des muscles grand psoas et iliaque réunis. Le *corps* du fémur, un peu arqué d'avant en arrière, présente en arrière une saillie longitudinale, connue sous le nom de *ligne âpre*, qui, simple dans sa partie moyenne, se bifurque supérieurement pour aboutir aux grand et petit trochanters, et inférieurement pour aller à l'un ou à l'autre condyle. L'extrémité inférieure de l'os est formée de deux tubérosités qu'on distingue sous les noms de *condyles interne* et *externe*, et qui donnent attache à quelques muscles et aux ligaments de l'articulation du genou. Le premier point osseux du fémur se manifeste vers le trentième jour après la conception, et cet os a 72 millimètres à l'époque de l'accouchement. Le cartilage qui en forme l'extrémité inférieure présente un point osseux pisiforme quinze jours après la naissance, et celui de l'extrémité supérieure à l'âge d'un an. Un pareil point se développe à trois ans dans le trochanter, à treize ans dans le trochantin. La tête, le trochanter et le trochantin se soudent à l'os à dix-huit ans, et l'extrémité inférieure à vingt.

FENÊTRE. s. f. [*fenestra*, all. *Fenster*, angl. *fenestra*, it. *finestra*]. Nom donné par les anatomistes à deux ouvertures que présente la paroi interne du tympan. L'une est désignée sous le nom de *fenêtre ovale* (ouverture vestibulaire du tympan); l'autre est appelée *fenêtre ronde* (ouverture cochléenne du tympan). V. OREILLE *moyenne*.

FENÊTRÉ, ÉE. adj. [*fenestratus*, all. *gefenstert*, angl. *fenestrate*, it. *finestrato*, esp. *agujereado*]. Se dit, en botanique, des feuilles percées à jour; et, en chirurgie, des compresses, des emplâtres, etc., où l'on a pratiqué des ouvertures.

FENOUIL. s. m. [*Anethum fœniculum*, L., all. *Fenchel*, angl. *fennel*, it. *finocchio*, esp. *hinojo*]. Plante indigène (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) aromatique, stimulante et diurétique. Sa racine était une des cinq racines apéritives, et ses semences une des quatre semences chaudes majeures. Le fenouil a une odeur et une saveur analogues à celles de l'anis. On doit le choisir gros, d'un vert pâle, mais non jaunâtre ou brunâtre.

FENTE. s. f. [*fissura*, ῥωγμή, all. *Spalte*, it. *fessura*, esp. *hendedura*]. En anatomie, espèce d'échancrure étroite et profonde : les *fentes sphénoïdale*, *glénoïdale*, *sphéno-maxillaire*, etc. — En chirurgie, mode de fracture qui n'a guère lieu qu'aux os du crâne, et qu'on appelle plutôt *fissure*. V. ce mot et SCISSURE. — *Fente* (*grande*) *cérébrale de Bichat*. Fente considérable, demi-circulaire, à concavité antérieure étendue de la scissure de Sylvius d'un côté à celle du côté opposé.

FENUGREC. s. m. [*Trigonella fœnum græcum*, L., τῆλις, angl. *fenu-greek*, it. *fien greco*, esp. *fenogreco*]. Plante annuelle (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) que l'on cultive près de Paris et dans la Touraine. Ses semences, petites, irrégulières ou rhomboïdales, jaunes, demi-transparentes, d'une odeur forte et agréable, donnent une farine émolliente et résolutive.

FER. s. m. [*ferrum*, σίδηρος, all. *Eisen*, angl. *iron*, it. *ferro*, esp. *hierro*]. Métal très-répandu dans la nature, dont la pesanteur spécifique est de 7,780; il a une saveur et une odeur particulières; il est très-ductile, attirable par l'aimant, et susceptible d'acquérir lui-même la propriété magnétique par son contact avec un aimant naturel. Il n'entre en fusion qu'à 158° ou 175° du pyromètre de Wedgewood; c'est un des métaux qui brûlent avec le plus de facilité. Exposé à un air humide, il s'oxyde à la température ordinaire. A froid, il a peu d'action sur l'eau pure; mais, chauffé au rouge, il la décompose avec rapidité, absorbe l'oxygène, et met à nu l'hydrogène. On le trouve dans la nature rarement à l'état natif, mais à l'état d'oxyde, à l'état de sel, ou combiné avec les corps combustibles, et particulièrement avec l'arsenic et le soufre. L'oxyde qu'il forme, en absorbant à froid l'oxygène de l'air, s'empare de l'acide carbonique contenu dans l'atmosphère, et produit du carbonate de fer. Le fer est précipité dans toutes ses dissolutions, en noir par la noix de galle, et en bleu par le prussiate de potasse. — *Fer de cheval*. En maréchalerie, bande de fer plus large qu'épaisse, sorte de semelle que l'on fixe sous la face inférieure du pied du cheval. Les *ferrures* [all. *Beschlagen*, it. *ferratura*, esp. *herrage*] varient suivant que l'on veut : 1° remédier à des pieds défectueux; 2° remédier au défaut d'aplomb; 3° remédier à quelques états pathologiques. — *Fer de mulet*. Ce fer a une forme quadrilatère, comme celle du pied du mulet, qui est rétréci par devant. — *Fer de bœuf*. On ferre rarement les ruminants. Dans les localités où ces ani-

maux sont employés à des travaux pénibles, il est utile de prévenir l'usure de la corne par une ferrure convenable. V. OXYDE.

Fer rouge (*ferrum candens*). V. CAUTÈRE.

FER-CHAUD. s. m. [angl. *heartburn*]. V. PYROSIS.

FÉRINE. adj. f. [*ferina*, θηριώδης, it. *ferina*]. Se dit d'une toux sèche et opiniâtre.

FERMENT. s. m. [*fermentum*, ζύμη, all. *Gährungsstoff*, angl. *ferment*, *yest*, it. et esp. *fermento*]. Substances, ordinairement azotées, qui ont la propriété, sous certaines influences, de déterminer le dédoublement des corps avec lesquels on les met en contact, action chimique d'où résultent différents produits, tels que de l'alcool, de l'acide acétique, etc. Le *ferment* de la décoction d'orge, dans la fabrication de la bière, porte le nom de *levûre* (V. ce mot). On appelle encore *ferments*, des substances qui ont subi un commencement de fermentation acide, ou qui passent facilement à cette fermentation. Tels sont : 1° la levûre du vinaigre, résidu trouble qui se trouve au fond des tonneaux de vinaigre ; 2° le vinaigre fort ; 3° la *mère du vinaigre* (V. MÈRE), ou la pellicule mucilagineuse qui se forme à la surface du vinaigre (*Ulvina aceti*, Kützing) ; 4° le levain ; 5° la lie de vin qui est devenue aigre ; 6° toutes les substances coagulables, plusieurs fruits aigres desséchés, etc. Dans le dédoublement de la glycose en alcool et en acide carbonique qui se dégage, ce dernier fait simule un bouillonnement plus ou moins prononcé, et, comme la température s'élève, on a donné le nom de *fermentation* [de *fervere*, être échauffé, bouillir, bouillonner, être agité] aux phénomènes de contact dans lesquels il y a dédoublement d'un corps avec dégagement de gaz et de chaleur. On a, par suite, désigné par le mot *ferment* toutes les substances qui produisent la fermentation (dédoublement d'un corps avec dégagement de gaz) par leur simple contact, sans que leurs éléments entrent pour rien, eux-mêmes, dans le phénomène. On appelle *substance* ou *corps fermentescible*, celui qui est susceptible de se dédoubler avec dégagement de gaz et chaleur au simple contact d'un ferment. Les corps catalytiques et les ferments, considérés en eux-mêmes, ne présentent rien d'analogue à ce que montrent les animaux et les végétaux dans leurs actes élémentaires d'assimilation et de désassimilation, qui ont pour résultat le maintien de l'existence du corps où se passe le phénomène. Quand ces ferments ne sont pas des corps organisés, et sont simplement des matières d'origine organique, on les retire intacts du liquide dans lequel ils ont opéré une catalyse, toutes les fois que les conditions pour une altération plus avancée ne se rencontrent pas. C'est le cas de la pepsine dans les digestions artificielles ; de la diastase mise dans une solution de glycose. S'ils sont dans d'autres conditions, ils pourrissent (catalyse butyrique consécutive à la catalyse lactique). S'ils sont représentés par des corps organisés, animaux ou végétaux, comme la *levûre*, l'action essentielle ne leur appartient pas ; elle appartient aux substances sécrétées par les individus microscopiques. L'infusoire produisant le ferment se nourrit aux dépens de la matière fermentante, et aussi longtemps que dure sa vie, aussi longtemps dure un transport de matière, allant de la substance qui fermente à celle qui provoque son dédoublement. Ceux qui sont des animaux vivent et se multiplient en dehors de la présence du gaz oxygène libre (Pasteur). Il n'y a rien de vital dans l'action exercée par le corps doué de la propriété catalytique ; mais la production de ce corps par l'être organisé est un phénomène de sécrétion ou du moins de désassimilation. D'autre part, l'énergie naturelle et bien connue des propriétés d'assimilation et de reproduction chez les êtres unicellulaires favorise certainement la décomposition du corps qui fermente proportionnellement à leur augmentation de nombre, puisque c'est aux éléments chimiques de celui-ci qu'ils prennent la totalité ou une partie des matériaux qui servent à leur nutrition et à leur développement. De là résulte qu'il y a une différence considérable dans l'énergie et dans le résultat final des fermentations, selon que le ferment est représenté par des masses d'infusoires végétaux ou animaux, ou par un composé isolé bien déterminé, comme l'émulsine ou la diastase. On donne souvent le nom de *corps catalytiques* à tous les corps qui exercent des actions de contact ; mais on réserve plus spécialement cette expression pour désigner ceux qui effectuent la catalyse, et celui de *ferment* pour ceux qui font fermenter. Presque toutes les substances albumineuses fraîches sont des corps catalytiques et ne sont pas des ferments. Altérées par l'air, au contraire, elles acquièrent la propriété de faire fermenter, et perdent leur propriété catalytique proprement dite. Ainsi les corps catalytiques et les ferments sont des corps qui diffèrent ordinairement, mais non toujours, physiquement et chimiquement. Dans les êtres morts naturellement et dans les liquides extraits des plantes, la catalyse est souvent presque immédiate, c'est un phénomène naturel ; au lieu que la fermentation est artificielle, en ce que, pour qu'elle ait lieu, il faut attendre que le ferment soit formé aux dépens et par l'altération du corps catalytique, due au contact de l'air bien plus prolongé que pour le cas précédent, corps catalytique dont les propriétés se trouvent alors détruites.

FERMENTATION. s. f. [*fermentatio*, ζύμωσις, all. *Gährung*, angl. *fermentation*, it. *fermentazione*, esp. *fermentacion*]. Réaction spontanée qui s'opère dans un composé d'origine organique par la seule présence d'une autre substance (*ferment*) qui n'emprunte ni ne cède rien au corps qu'elle décompose. Les chimistes ont appelé *fermentations*, divers actes catalytiques (V. ce mot) autres que les fermentations. — *Fermentation acéteuse*, *acétique* ou *acide*. Transformation de l'alcool en acide acétique ou vinaigre, par la fixation de l'oxygène. — *Fermentation* ou mieux *catalyse des corps gras*. Dédoublement qu'éprouvent les corps gras avec le concours d'une matière albuminoïde, de l'eau, de l'air, et d'une température de 15° à 30° ; ils deviennent rances et acides. — *Fermentation alcoolique* ou *vineuse*. Transformation qui donne naissance à un liquide vineux ; elle ne peut avoir lieu sans la présence d'une matière sucrée. — *Fermentation ammoniacale* ou *urinaire*. Fermentation de l'urée dans l'urine en nature, c'est-à-dire transformation de l'urée en carbonate d'ammoniaque, sous l'influence de l'air, d'un ferment et d'une température convenable. — *Fermentation amylique*. Fermentation qui se produit lorsque la fermentation alcoolique est déviée de sa marche par la présence d'un excès de matières azotées ; il se forme alors de l'*alcool amylique* (V. HUILE *de pomme de terre*). — *Fermentation benzoïque*. V. ISOMÉRIQUE (*catalyse*). — *Fermentation butyrique*. Transformation, en acide butyrique, du sucre, de l'amidon et du mucilage que renferment la racine de guimauve, les semences de coing, etc. — *Fermentation*, ou mieux *catalyse caséeuse*. Conversion du caséum en fromage par l'inter-

vention d'un corps catalytique qui se forme peu à peu. — *Fermentation dextrinique*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation digestive*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation éthérée*. Le corps fermentescible est l'alcool, le corps catalytique est l'acide sulfurique. Les produits sont de l'eau, qui reste, et de la vapeur d'éther, qui se dégage. Cette action, rangée par Mitscherlich et Berzelius dans celles de contact, tient à la fois des catalyses et des fermentations; elle se rapproche de ces dernières par le développement de chaleur et de gaz en vapeur d'éther. — *Fermentation de l'eau oxygénée*. Le corps fermentescible est le bioxyde d'hydrogène; les corps catalytiques sont l'or, l'argent, le platine, très-divisés, la plupart des oxydes métalliques, les alcalis caustiques, et beaucoup de corps très-divisés, la fibrine pure, par exemple. Les produits sont de l'eau et de l'oxygène qui se dégage avec effervescence. — *Fermentation gallique* ou *tannique*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation lactique*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation nitreuse*. Quelques auteurs désignent par ce nom l'ensemble des phénomènes qui donnent lieu aux nitrières artificielles. — *Fermentation panaire*. Il se produit dans la panification une véritable fermentation alcoolique qu'on nommait autrefois fermentation panaire. — *Fermentation pectique*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation putride*. V. PUTRÉFACTION. — *Fermentation*, ou mieux *catalyse saccharine*, *glycique* ou *glycosique* et *fermentation* ou mieux *catalyse saligénique*. V. ISOMÉRIQUE. — *Fermentation sinapique* ou *sinapisique*. V. ISOMÉRIQUE.—*Fermentation visqueuse*, *glaireuse* ou *muqueuse*. Celle d'où résulte une substance filante, comme il arrive dans ce qu'on nomme la *graisse des vins*. Les acides chlorhydrique, sulfurique, sulfureux, l'alun, l'infusion de noix de galle, empêchent la fermentation visqueuse en précipitant son ferment. V. CATALYTIQUE.

FERMENTESCIBLE. adj. [all. *gährungsfähig*]. Qui a la faculté de fermenter. V. FERMENT.

FERREIN (CANAL DE). V. CANAL.

FERREIN (PYRAMIDES DE). V. REIN.

FERREUX, EUSE. adj. V. FERRUGINEUX et OXYDE *de fer*.

FERRICYANOGÈNE. s. m. Radical admis par Liebig pour représenter la constitution des composés, *acide ferricyanhydrique*, *ferricyanure*, découverts et analysés par L. Gmelin. ($Cy^2Fe^2 = 2CyFe$.)

FERRIQUE. adj. Qui concerne le fer et ses composés. — *Acide ferrique*. Acide non encore isolé, obtenu à l'état de *ferrate de potasse*. (FeO^3.)

FERROCYANE. s. m. Synonyme de *cyanure de fer simple*. (AzC^2Fe.) V. CYANOFERRATE et CYANURE.

FERROCYANIDE. s. m. Synonyme de *sesquicyanure de fer*. ($3AzC^2.Fe^2$.)

FERROCYANOGÈNE. s. m. V. CYANOFERRE.

FERRUGINEUX, EUSE. adj. et s. m. [*ferrugineus*, angl. *ferruginous*, it. et esp. *ferruginoso*]. Qui contient du fer. Les *ferrugineux*, ou *martiaux*, sont employés comme toniques et astringents; ils conviennent particulièrement aux individus épuisés par de longues maladies ou par des évacuations excessives, lorsqu'il n'existe plus d'irritation dans les viscères abdominaux, mais seulement un état de débilité, avec pâleur des tissus et décoloration de la peau; on les emploie, pour la même raison, avec succès contre la chlorose. La plupart des préparations ferrugineuses ont une telle analogie d'action, que le choix entre elles est à peu près indifférent. On fait usage, dans les cas d'atonie des organes digestifs, de l'eau rouillée coupée avec le vin ou l'eau de Seltz, du vin chalybé, des pilules ou pastilles ferrugineuses, de la limaille ou du sous-carbonate de fer associés au quinquina ou à la gentiane.

FERRURE. s. f. [all. *Beschlagen*, angl. *shoeing*, it. *ferratura*, esp. *herradura*]. Application d'une semelle de fer sous les sabots des solipèdes et sous les onglons des grands ruminants; l'ensemble des fers que porte actuellement un animal. — *Ferrure chirurgicale*. Elle a trois objets : 1° remédier aux défectuosités ou aux maladies inhérentes à la boîte cornée elle-même; 2° remédier à des vices d'aplomb ou à leurs conséquences; 3° servir d'appareil complémentaire pour faciliter l'application des pansements sur le pied à la suite des opérations chirurgicales.

FÉRULE. s. f. [*ferula*, all. *Plätzer*, it. et esp. *ferula*]. Genre de plantes de la pentandrie digynie, L., ombellifères, J. L'*asa fœtida*, le *sagapenum* et le *galbanum* proviennent de diverses espèces de férules.

FESE. s. f. Maladie observée dans les groupes d'îles au sud de l'océan Pacifique. Les médecins qui l'ont décrite la rapportent à l'éléphantiasis des Arabes.

FESSE. s. f. [*clunis*, πυγὴ, all. *Gesäss*, it. *natica*, esp. *nalga*]. — *Fesses*. Deux masses charnues de la partie postérieure inférieure du tronc, formées particulièrement par les muscles *grands fessiers*.

FESSIER. adj. et s. m. [*glutius*, *glutæus*]. Qui appartient aux fesses, qui fait partie des fesses.—*Muscles fessiers*. Ces muscles, au nombre de trois, forment la fesse et la partie postérieure supérieure de la cuisse. Le *grand fessier* (sacro-fémoral, Ch.) s'étend de la partie postérieure de la crête iliaque, de la face postérieure du sacrum, du bord du coccyx et de la face externe du grand ligament sacro-sciatique, à une empreinte raboteuse située au-dessous du grand trochanter, et allant de cette éminence à la ligne âpre du fémur. Le *moyen fessier* (grand ilio-trochantérien, Ch.), placé en partie au-dessous du précédent, s'attache supérieurement aux trois quarts antérieurs de la crête iliaque et à une portion de la face externe de l'os de ce nom, inférieurement au bord supérieur du grand trochanter. Le *petit fessier* (petit ilio-trochantérien, Ch.) a son origine à la partie antérieure inférieure de l'os iliaque; il est situé sous le précédent, et se termine à la partie antérieure du grand trochanter. — *Artère fessière* ou *iliaque supérieure*. Elle naît de l'hypogastrique, sort du bassin par la partie supérieure de la grande échancrure sciatique, se réfléchit sur la surface externe de l'ilium, et se divise en deux branches, l'une superficielle et l'autre profonde, qui se distribuent aux muscles fessiers. La *veine fessière* accompagne l'artère. — *Nerfs fessiers*. Le *supérieur*, fourni par le nerf lombo-sacré avant sa réunion au plexus sciatique, sort par l'échancrure sciatique et se ramifie dans les muscles petit et moyen fessiers. L'*inférieur*, appelé par Boyer *petit nerf sciatique*, vient des deuxième et troisième paires sacrées, sort par la même échancrure, se divise aussitôt en un grand nombre de rameaux pour le grand fessier, et donne en outre un rameau sciatique et un rameau crural.

FESTONNÉ, ÉE. adj. Qui est pourvu d'irrégularités onduleuses en forme de festons. V. LIGNE *festonnée*.

FÉTIDE. adj. [*fœtidus*, δυσώδης, all. *stinkend*, angl. *fetid*, it. et esp. *fetido*]. Qui exhale une odeur désagréable.

FÉTIDITÉ. s. f. [*fœtiditas*, δυσωδία, all. *Gestank*,

angl. *fetidness*, it. *fetore*, esp. *fetidez*]. Qualité de ce qui est fétide. V. HALEINE et OZÈNE.

FEU. s. m. [*ignis*, πῦρ, all. *Feuer*, angl. *fire*, it. *fuoco*, esp. *fuego*]. Phénomène qui a lieu lorsque de la chaleur et de la lumière se manifestent simultanément à nos sens. On appelle communément *feu*, l'ensemble de la lumière et de la chaleur qui se dégagent d'un corps en combustion. — On se sert aussi du mot *feu*, surtout en vétérinaire, pour exprimer la cautérisation à l'aide du fer rouge.—*Marque de feu*. Tache d'alezan vif tranchant sur le fond de la robe. — *Feu d'herbe*. Sorte d'échauboulure, dite encore *rafle*. — Dans le langage vulgaire, ce nom est donné à certaines dartres, à certains érysipèles, à cause de l'ardeur qu'ils produisent dans la partie malade.

Feu follet. Flamme erratique produite par des émanations gazeuses qui s'élèvent des endroits marécageux, des lieux où des matières animales et végétales se décomposent, et qui s'enflamment à une petite distance du point où elles se dégagent.

Feu persique. Nom donné au *zona*.

Feu sacré. L'érysipèle simple.

Feu Saint-Antoine. Maladie (probablement un érysipèle gangréneux) qui a fait de grands ravages en France vers le XIᵉ siècle.

Feu Saint-Elme. Aigrette électrique qui brille souvent à l'extrémité des corps pointus pendant les orages.

Feu volage. Rougeur passagère à la face ou au cou, qu'on aperçoit quelquefois chez les femmes hystériques ou mal réglées.

Feux de dents. V. STROPHULUS.

FEUILLAGE. s. m. [*frons*, all. *Blätterstand*, it. *foliame*, esp. *follage*]. Ensemble des feuilles d'une plante.

FEUILLAISON. s. f. [*foliatio*, all. *Belaubung*, angl. *leafing time*]. Époque à laquelle une plante vivace ou ligneuse commence à développer de nouvelles feuilles.

FEUILLE. s. f. [*folium*, φύλλον, all. *Blatt*, angl. *leaf*, it. *foglia*, esp. *hoja*]. Organes appendiculaires (V. ce mot) des plantes, ordinairement de couleur verte, qui sont insérés sur les tiges et leurs divisions. Les feuilles sont nommées suivant leur siége : *feuilles primordiales*, *feuilles radicales*, *feuilles raméales*, *feuilles florales* ou *bractéales*. Les cotylédons ont été appelés quelquefois *feuilles cotylédonaires séminales*, ou *cotylédons*. Les feuilles se composent de trois sortes de tissus : 1° d'épiderme pourvu de stomates plus nombreux à la face inférieure qu'à la supérieure ; il manque dans les feuilles des plantes qui vivent submergées ; il tapisse la surface des feuilles ; 2° du squelette ou trame formée de nervures se continuant avec le pétiole dont elles sont des subdivisions ; elles sont parallèles, non ramifiées dans la plupart des monocotylédones, ramifiées et anastomosées dans les dicotylédones, ramifiées avec des formes spéciales dans les cryptogames vasculaires : dans les plantes cotylédonées on voit des nervures vers la face supérieure, des clostres au-dessous, puis des laticifères et des clostres vers la face inférieure ; les trachées manquent dans quelques orchidées parasites et sont remplacées par des veines scalariformes dans les fougères ; 3° d'un parenchyme formé de tissu utriculaire à méats aboutissant aux stomates, et qui remplit les intervalles des nervures ; il existe seul dans les plantes cellulaires. La chlorophylle qui remplit ces cellules dans les feuilles vertes est remplacée par des liquides dans les feuilles diversement colorées. Une *feuille entière* offre le pétiole et le limbe (cas le plus commun), tantôt un limbe sans pétiole (cas des *feuilles sessiles*), parfois aussi un pétiole foliacé sans limbe, ou une simple foliole d'une feuille composée, ou même enfin une tige aplatie et en forme de feuille, comme celle de certains *cactus*. — On recueille, pour l'usage médicinal, les feuilles d'un grand nombre de plantes. Lorsqu'on n'a besoin que d'elles, on les récolte dans la jeunesse de la plante et avant sa floraison, afin qu'elles soient moins dures (feuilles de guimauve, de chicorée, de scabieuse, de saponaire, de bouillon-blanc, de trèfle d'eau). Mais lorsqu'elles partagent avec les fleurs un principe aromatique qui se perfectionne à mesure que la plante approche de la floraison, il faut attendre à cette époque ; et, comme le principe aromatique abonde surtout au sommet du végétal, on récolte à la fois toute la partie supérieure de celui-ci, feuilles et fleurs : c'est ce qu'on nomme *sommités fleuries*. Les feuilles doivent être cueillies par un temps sec, deux ou trois heures après le lever du soleil, et séchées tout de suite avec soin.

FEUILLE-DE-FIGUIER. s. f. En anatomie, sillons profonds que présente la face cérébrale des os pariétaux, et qui logent les divisions de l'artère méningée moyenne, parce que leur disposition les a fait comparer aux nervures de la feuille du figuier.

FEUILLE-DE-MYRTE. s. f. [*folium myrtinum*]. Sorte de spatule terminée en pointe, et dont la forme a quelque ressemblance avec celle d'une feuille de myrte. On l'emploie pour nettoyer les bords des plaies et des ulcères.

FEUILLÉ, ÉE. adj. [*foliatus*]. Se dit d'une plante qui est munie de feuilles, ou d'une tige qui porte des feuilles.

FEUILLET. s. m. [all. *Blättermagen*]. Troisième estomac des ruminants. V. ESTOMAC.

FEUILLU, UE. adj. [*foliosus*]. Se dit d'une plante qui est chargée d'un grand nombre de feuilles.

FEUTRE. s. m. [πῖλος, all. *Filz*, angl. *felt*, it. *feltro*, esp. *fieltro*]. On nomme ainsi, chez les mammifères du Nord et des Alpes, des poils doux et plus ou moins épais qui garnissent immédiatement la peau, et que traversent d'autres poils longs et plus ou moins cylindriques.

FÈVE. s. f. [*Vicia faba*, L., κύαμος, all. *Bohne*, angl. *bean*, it. *fava*, esp. *haba*]. Plante indigène (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) dont les semences, très-riches en fécule, sont employées comme aliment. La farine de ces semences est une des quatre farines résolutives. — On donne aussi le nom de *fève* à la chrysalide des insectes.

Fève du Bengale. Galle irrégulière, creuse, astringente comme la noix de galle, et fournie par le *Myrobolan*, ou mieux *myrobalan citrin*, de la famille des combrétacées (*Myrobalanus citrina*, Gærtner).

Fève du Calabar (*Physostigma venenosum*, Balfour). Fruit (Fig. 175) d'une légumineuse papilionacée phaséolée volubile de l'Afrique occidentale, servant de poison aux indigènes. Une goutte de solution d'extrait de la fève de Calabar dans de la glycérine introduite avec un petit pinceau entre les deux paupières détermine, quelques minutes après, la contraction de la pupille. Au bout de quinze à vingt minutes, cette contraction est portée aussi loin que possible, et les dimensions de la pupille sont réduites, au minimum, à un demi-millimètre de diamètre. La pupille préalablement dilatée au moyen du sulfate d'atropine, et dont

la dilatation est portée à son maximum, revient sur elle-même au bout de vingt minutes de façon à n'offrir

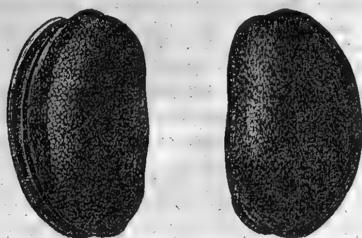


Fig. 175.

qu'un demi-millimètre de diamètre. Cette contraction cesse après quinze à vingt heures (Fraser, Giraldès).

Fève d'Égypte. Nom du fruit (κύαμος αἰγύπτιος) du *lotos sacré* (*Nelumbium speciosum*, Willdenow, *Nelumbo nucifera*, Gærtner, *Nymphæa nelumbo*, L.), plante qui a disparu du Nil, mais se retrouve dans l'Inde et aux Moluques. C'est la plus belle plante aquatique. Le fruit réduit en farine et les racines cuites étaient un aliment des anciens. L'ovaire mûr forme un fruit plein d'akènes du volume d'une noisette.

Fève pichurim. V. Pichurim.

Fève de Saint-Ignace. Semence de *Ignatia amara*, L. fils, plante sarmenteuse des Philippines, famille des loganiacées ou strychnées; assez rare dans le commerce. Elle est fort amère et contient de la strychnine; on l'a dite fébrifuge. Même à dose très-faible, elle agit comme poison. On donne aussi ce nom, au Brésil, aux graines très-amères du *Ghandiroba* ou *Nhandiroba* (*Fevillea trilobata*, L., *hederacea*, Poiret, *Marcgravii*, Guibourt), famille des cucurbitacées.

Fève tonka. Semence du *Coumarouna odorata*, plante de la Guyane. Elle est oblongue, aplatie, rugueuse, d'un brun noirâtre, d'une odeur forte et assez agréable. V. Coumarine.

FÈVE. s. f., ou **LAMPAS**. s. m. Dénomination vulgaire donnée au gonflement du palais du cheval. La dentition en est la cause la plus ordinaire. Les maréchaux, attribuant toute perte d'appétit à la fève, cautérisaient la muqueuse palatine ou la déchiraient avec une corne de chamois. Quand la tuméfaction du palais et des gencives dépend d'une dentition difficile, on pratique une incision sur la gencive gonflée que soulève la dent pour en aider la sortie, et l'on fait quelques mouchetures au milieu de la voûte palatine.

FÉVEROLE. s. f. [*Faba equina*, *Vicia faba equina*, *gourgane*, *fève des champs* ou *de cheval*]. Variété la plus commune de la fève (*Faba vulgaris*, Mœnch), dont la farine est employée pour falsifier celle du froment; elle ne lui donne aucune qualité nuisible, étant elle-même très-nourrissante, mais elle rend le pain lourd, difficile à digérer et moins blanc.

FIBRALBUMINE. s. f. Nom donné à une substance organique particulière que Lecanu admet dans les globules du sang, et qui serait insoluble dans l'eau, tandis que la globuline s'y dissout. Ce n'est que de la *globuline* modifiée par les agents d'extraction.

FIBRE. s. f. [*fibra*, ἶς, ἰνός, all. *Faser*, angl. *fibre*, it. et esp. *fibra*]. Élément anatomique long et grêle. On dissertait beaucoup autrefois sur une prétendue fibre élémentaire qu'on supposait faire la trame de tous les solides du corps humain. Puis on a admis des fibres de plusieurs espèces, une dite à tort cellulaire, et mieux lamineuse, une albuginée, une nerveuse. On a reconnu qu'il n'y a pas autant d'espèces de fibres (V. Élément *anatomique*). — *Fibres du bois*. V. Cellule. — *Fibre lamineuse*, *laminaire* ou *cellulaire* (Chaussier et H. Cloquet, 1823). V. Lamineux.

FIBRE-CELLULE. s. f. [all. *Zellenfaser*, *Faserzelle*, *contractile Zelle*; *cellule-fibre*, *fibres musculaires de la vie organique*, *fibres musculaires lisses*, ou *rubanées*, *fibres musculaires fusiformes*, *cellules contractiles*, *fibro-cellules*]. L'usage a fait adopter ce substantif, introduit par les anatomistes allemands, malgré l'opposition qui existe entre la valeur des mots *fibre* et *cellule*; mais les éléments anatomiques qu'il sert à désigner ont à la fois la forme généralement étroite, allongée, aplatie, de beaucoup de fibres, et quelque chose de la structure des cellules, en ce qu'elles renferment un noyau central ou quelquefois deux, avec ou sans granulations moléculaires autour de lui. Leur longueur varie de 6 centièmes de millimètre à 1/2 millimètre, selon les âges et les organes. Leur largeur varie de 5 à 10 millièmes de millimètre ordinairement. Mais on en trouve dans la caduque et dans les artères qui ont le double ou même le triple de cette largeur, et, comme leur longueur est peu considérable, elles constituent ainsi une variété (fibres-cellules lamelleuses) peu répandue, mais très-distincte des autres par ses dimensions et sa forme. Elles sont toutes fort minces. La plupart sont assez régulièrement fusiformes, à extrémités terminées en pointes et plus renflées au niveau du noyau qu'ailleurs. Autrefois on les appelait *fibres rubanées*, faute de savoir qu'elles se terminent en pointe aux deux bouts, et qu'elles ont des dimensions faciles à mesurer. Elles sont peu granuleuses, si ce n'est dans l'utérus pendant la grossesse; leur noyau manque souvent de nucléole; beaucoup d'entre elles offrent des espèces de nodosités ou renflements transverses au nombre de un à quatre dans chaque moitié de la fibre. Le noyau est remarquable par sa longueur, comparé à son peu de largeur. Pourtant il est assez large dans les fibres-cellules lamelleuses. Cette longueur fait distinguer facilement les fibres-cellules des fibro-plastiques fusiformes. Ce noyau est souvent un peu flexueux, courbé en S, surtout après l'action de l'acide acétique, qui ne l'attaque pas, tandis qu'il rend molle et cohérente, homogène, la masse de l'élément, sans le dissoudre ni le liquéfier tout à fait. En dehors du tissu musculaire de la vie organique de l'intestin, des organes génitaux urinaires et des conduits excréteurs, on trouve encore des fibres-cellules autour des culs-de-sac glandulaires, des glandes en grappe et des follicules; à la face profonde de la muqueuse vaginale, où elles abondent, de celle de l'intestin, de la conjonctive, de l'utérus, de la trachée, dans le parenchyme du poumon; il y en a un faisceau qui va du fond du follicule pileux à la face profonde de la peau; il y en a des faisceaux arrondis, écartés et anastomosés çà et là audessous du derme, dans le dartos surtout; dans la tunique à fibres cellulaires des veines, dans la tunique élastique des artères au delà de la crosse de l'aorte, surtout dans celles de petit volume; dans l'enveloppe et le parenchyme de la rate. Dans la plupart de ces régions, et dans les conduits excréteurs, les fibres-cellules sont disposées en faisceaux arrondis, serrés, larges de 5 à 10 centièmes de millimètre, perdus en quelque sorte dans le tissu lamineux et invisibles à l'œil nu. C'est de cette manière que sont disposés ceux des

trompes, qui sont rares, et ne se continuent point avec ceux de l'utérus. V. MUSCLE.

FIBREUX, EUSE. adj. [ἰνώδης, all. *faserig*, angl. *fibrous*, it. et esp. *fibroso*]. Qui est composé de fibres, qui est formé par une réunion de fibres. — En botanique, *racine fibreuse*, celle qui se compose de filets d'une épaisseur notable, allongés, distincts et peu ou point rameux. — En anatomie, *tissu fibreux*, tissu formé de fibres serrées, très-fortes, d'un blanc mat. Le tissu fibreux est formé des mêmes éléments que le tissu cellulaire ou lamineux (V. ce mot), mais réunis en faisceaux compactes visibles à l'œil nu, plus fortement adhérents entre eux et entrecroisés en tout sens. Les vaisseaux sont nombreux dans les parties de ce tissu disposées en membranes; peu abondants au sein des ligaments, des ménisques interarticulaires; moins encore dans les *corps* ou *tumeurs fibreuses* (dont quelques-unes en sont même tout à fait dépourvues), dans les plaques ou fausses membranes d'aspect cartilagineux des plèvres ou du péritoine que ce tissu forme, uni à de la matière amorphe. Les tissus élastiques et tendineux (V. ces mots) sont différents du tissu fibreux et ne doivent pas être confondus avec lui. Il forme particulièrement, uni à de la matière amorphe compacte, les ménisques interarticulaires du genou, etc., la périphérie de ceux des vertèbres, les capsules et les ligaments articulaires, les ligaments interosseux, le ligament obturateur, etc. Souvent, affectant la forme de membranes, il sert d'enveloppe à certains organes. On nomme alors *membranes fibreuses* ces expansions de tissu fibreux qu'on distingue en plusieurs catégories : 1° celles d'enveloppement, qui sont blanches, brillantes, entourent un grand nombre de viscères et servent à en protéger le parenchyme mou : tels sont la sclérotique, l'albuginée du testicule, les membranes enveloppantes des reins, de l'ovaire, de la rate, de la prostate, des corps caverneux de la verge, de l'urèthre et du clitoris, la dure-mère, tant cérébrale que rachidienne, et le péricarde; 2° la membrane du tympan et celle du tympan secondaire; 3° le tissu des valvules du cœur, des veines et des lymphatiques; 4° les aponévroses d'enveloppe (V. APONÉVROSE); 5° enfin le périoste et le périchondre. — En pathologie, *tissu fibreux accidentel*, tissu formé de fibres semblables à celles du tissu fibreux naturel, mais développé dans l'économie par suite d'un état morbifique. Le *tissu fibreux accidentel* se présente tantôt sous forme de membranes, tantôt sous celle de *corps* isolés ou de production fibreuse informe. — *Corps fibreux*. Masses arrondies, plus ou moins volumineuses, dures, et peu adhérentes aux parties voisines. Ceux qu'on dit être mous, rougeâtres, charnus, sont des tumeurs fibro-plastiques et ne sont nullement le premier degré des autres. Des corps fibreux se développent très-fréquemment dans les parois de l'utérus; mais on en rencontre aussi dans celles des fosses nasales, du pharynx, etc. La plupart sont blanchâtres ou jaunes. Complétement développée, leur masse résulte souvent de l'adjonction de plusieurs corps, qui, réellement distincts à leur origine, se sont ensuite réunis. Ils ont, pour base essentielle, des fibres bien distinctes, roulées autour d'une sorte de noyau central, de couleur blanchâtre et comme nacrée, très-résistantes, fort peu élastiques. Dans les corps fibreux de l'utérus on trouve toujours des fibres-cellules hypertrophiées comme pendant la grossesse; elles existent dans la proportion de un dixième à la moitié environ à côté des autres éléments, mais jamais davantage. C'est Lebert qui, le premier, y a reconnu ces fibres. Entre ces fibres est une substance amorphe grisâtre, plus ou moins granuleuse, surtout au centre, offrant de l'analogie avec celle qui infiltre le tissu des fibro-cartilages intervertébraux. Souvent ces tumeurs s'incrustent de sels calcaires, mais elles ne s'ossifient pas. Développés le plus ordinairement dans les parois d'un organe, ces corps poussent devant eux cette paroi, à mesure qu'ils acquièrent du volume. Quand ils font saillie dans une cavité tapissée par une membrane muqueuse, comme celle de l'utérus, on les confond souvent avec des polypes. On a dit à tort qu'ils pouvaient subir la dégénérescence cancéreuse. Les symptômes que déterminent les corps fibreux utérins sont assez obscurs, tant qu'ils n'ont pas acquis un certain volume : ils consistent particulièrement dans l'irrégularité des menstrues, leur fréquence et leur abondance plus grandes, des leucorrhées opiniâtres, un teint pâle et jaunâtre, un aspect particulier de la face, une sorte de bouffissure livide. Le toucher et l'exploration au moyen du spéculum font bientôt reconnaître le siége et la nature de la maladie. Le traitement des corps fibreux est simplement palliatif dans les premiers temps; plus tard il faut recourir à la ligature ou à l'excision. V. FIBRO-KYSTIQUE et TUMEUR.

FIBRILLAIRE. adj. [*fibrillaris*]. Qui est disposé en filaments très-déliés.

FIBRILLE. s. f. [*fibrilla*, all. *Fäserchen*, angl. *fibril*, it. et esp. *fibrilla*]. Petite fibre. — En botanique, ramification capillaire d'une racine très-divisée.

FIBRILLÉ, ÉE. adj. [*fibrillatus*]. Qui est composé de fibrilles.

FIBRINE. s. f. [all. *Faserstoff*, *Fibrin*, angl. *fibrin*, *fibrine*, it. et esp. *fibrina*.] (Synonymie : *Fibres du sang*, Hippocrate, Aristote, Galien, Malpighi; *matière fibreuse du sang*, Rouelle, Bucquet; *lymphe coagulante* ou *coagulable*, *gluten*, Hunter; *partie fibreuse du sang*, Fourcroy; *fibrine*, Fourcroy, an V; *parafibrine* et *bradyfibrine*, Poli; *lymphe* ou *matière blanche qui se coagule d'elle-même*, Senac, 1749). Substance organique naturellement liquide, mais pouvant se coaguler spontanément, et alors demi-solide, plus ou moins élastique, d'un blanc grisâtre si elle est pure, disposée en masse ou en flocons suivant qu'elle est abondante ou non, et plongée dans un liquide réellement fibrillaire ou fibroïde, selon qu'elle est récemment ou anciennement coagulée. Elle se rencontre dans la lymphe, le chyle, le sang et certains liquides émanés du sang, notamment dans la sérosité de l'ascite et les exsudations inflammatoires. L'état normal de la fibrine est l'*état liquide*. C'est aussi l'état ordinaire de celle de la sérosité de l'ascite, de l'hydrothorax et des vésicatoires, lorsqu'il y en a dans ces liquides. Elle est alors invisible, soit à l'œil nu, soit au microscope, soit sur l'animal vivant, soit dans le sang retiré des vaisseaux et examiné au microscope avant sa coagulation. Hors de l'économie, la fibrine change spontanément d'état. De l'état liquide elle passe à l'état solide : on dit alors qu'elle se coagule. La spontanéité de cette coagulation est le caractère spécifique principal de la fibrine. L'inspiration de l'oxyde de carbone fait que la fibrine se coagule très-vite dès que la circulation cesse ou se ralentit, et le caillot est très-consistant. Les fausses membranes du croup sont formées presque uniquement de fibrine. Le sang veineux, à l'état normal, en contient en moyenne 2,20 à

2,30 pour 1000 (Andral, Becquerel et Rodier). On peut en trouver chez des hommes bien portants depuis 1,90 pour 1000 jusqu'à 2,80. Il s'agit ici, non pas du sang pris en masse, car, étant différent dans chaque vaisseau, ces résultats en chiffres auraient peu d'importance, mais il s'agit du sang du bras. La quantité de fibrine du sang est plus considérable dans toutes les maladies inflammatoires ; et, toutes les fois que, dans une maladie d'une autre nature, il survient une inflammation de quelque organe, le même fait se présente (Andral et Gavarret). La quantité de fibrine dans le sang est moindre pendant les fièvres graves et les fièvres intermittentes. Dans la fièvre typhoïde et les fièvres éruptives, la diminution est d'autant plus prononcée que les symptômes adynamiques sont plus marqués (Andral). Elle ne varie pas à la suite de saignées répétées, ou même augmente. Plus le sang contient de fibrine, plus vite se déposent les globules du sang. Sa densité est plus grande que celle de l'eau et que celle du sérum sanguin privé de fibrine. On pensait que le sang doit sa plasticité à la fibrine ; mais, contrairement à ce qu'on croyait, la fibrine chez les scorbutiques existe en même quantité qu'à l'état normal ou même en quantité supérieure, 2,20 pour 100, 2,60, 3, 3,60, 4,10 (Becquerel et Rodier), 4,42 (Andral), la moyenne étant 2,20 à 2,30 (Andral, Becquerel et Rodier) ; elle y présente tous les caractères ordinaires, et donne même une couenne jaune, ferme. Il y en a plus chez les herbivores que chez les carnivores. On se la procure solide en lavant le caillot du sang, et le traitant ensuite par l'éther pour le dépouiller de la graisse. Elle est insipide, inodore, d'un blanc sale, translucide, élastique, insoluble dans l'eau froide, l'alcool et l'éther. Desséchée, elle devient jaunâtre et cassante. Elle contracte des combinaisons avec les acides, les bases et les sels. L'acide acétique, les acides minéraux étendus, les alcalis, la dissolvent complétement. $[10(Az^5C^{40}H^{31}O^{12}) + Ph^{\frac{1}{2}}S.]$

Fibrine musculaire ou *des muscles*. V. MUSCULINE.

FIBRINEUX, EUSE. adj. [it. et esp. *fibrinoso*]. Qui est composé de fibrine, qui en contient, qui en présente les caractères. — *Transformations* et *tumeurs fibrineuses*. On a décrit sous ces noms des productions morbides qui étaient, soit des tumeurs fibro-plastiques de la deuxième variété, soit des tumeurs hypertrophiques glandulaires, etc. Ce nom leur a été donné d'après l'hypothèse très-répandue que la fibrine du sang peut s'organiser après coagulation, et que ces tumeurs naissent de la sorte. L'étude des principes immédiats montre que cette hypothèse est complétement erronée ; nul principe immédiat isolé des autres ne s'organise. L'étude particulière de la fibrine montre qu'elle ne s'organise jamais lorsqu'elle est coagulée ; elle est, dès que la coagulation a eu lieu, corps étranger. Elle perd peu à peu son aspect fibrillaire, devient plus homogène et granuleuse, et finit par se résorber en tout ou en partie, plus ou moins lentement, selon les régions du corps ; mais, dans aucun cas, il ne s'y forme des vaisseaux, ni des fibres ou des cellules. — *Concrétions fibrineuses* ou *sanguines polypiformes*. On ne connaît pas, d'une manière nette, toutes les conditions qui amènent la solidification de la fibrine pour tous les cas où de cette coagulation résulte la formation des caillots ou concrétions polypiformes. Mais on en connaît un certain nombre. Pour quiconque a vu avec quelle rapidité les extrémités recourbées et irrégulières des membranes internes des artères liées se couvrent d'un petit caillot très-adhérent, qui va en augmentant rapidement de volume, il ne paraît nullement extraordinaire de voir la fibrine se coaguler sur les parois des cavités du cœur ou sur leurs valvules, devenues rugueuses par la présence de concrétions athéromateuses ou crétacées. Si, en même temps, on tient compte de la facile coagulation de la fibrine chez les individus cachectiques, on ne sera pas étonné que ces concrétions se forment sur la surface irrégulière que présentent les colonnes charnues disposées en aréoles au sommet des ventricules, surtout à gauche, et au voisinage des auricules des oreillettes ; ou même, comme on l'a vu, sur les tendons des valvules. Les concrétions fibrineuses polypiformes ou anévrysmales datant de la vie sont fermes, moins humides, adhérentes ordinairement par adhésion de contact très-intime avec les parois du vaisseau. Il n'est pas exact de faire intervenir une lymphe coagulable destinée à opérer cette agglutination ; ce n'est que de la fibrine, et rien de spécial n'existe que le fait de cette adhésion, par contact intime, de deux corps solides dont les surfaces sont moulées molécule à molécule l'une sur l'autre. La consistance des concrétions est assez grande ; on y produit difficilement des déchirures, surtout dans la partie adhérente aux parois vasculaires et à la surface de celles qui, étant flottantes dans la cavité du cœur, n'adhèrent que par une partie du reste de leur étendue. Chez les animaux, comme chez l'homme, la fibrine est en faisceaux grisâtres intriqués, ou disposée par couches concentriques superposées, se déchirant en faisceaux d'aspect fibreux dans les poches et dilatations vasculaires. Elle se déchire en faisceaux fibreux longitudinaux dans les concrétions allongées des vaisseaux. Dans les concrétions courtes, arrondies des veines, ou polypiformes du cœur, elle peut avoir pris une apparence compacte, ou l'apparence de faisceaux fibreux courts, concentriques ou à peu près, disposition souvent plus nettement visible à la déchirure qu'à la coupe. Dans les veines, surtout vers le haut des concrétions, les couches sont concentriques ou pelotonnées sous une enveloppe représentée par une couche extérieure commune. La disposition fasciculée fibrillaire peut être constatée par déchirure, ou sous le microscope. Ce sont ces dispositions d'aspect extérieur très-variable suivant le siége de la concrétion, son ancienneté, la rapidité ou la lenteur du dépôt, la présence ou l'absence de globules du sang ou de leur matière colorante, qui ont fait, ou qui font discuter encore sur leur organisation réelle ou possible. Or, depuis que l'étude des principes immédiats de ces corps est faite ; depuis que l'examen de la fibrine à l'aide du microscope peut en montrer les caractères si nets, il a été impossible, jusqu'à présent, de constater rien autre chose dans ces caillots que de la fibrine seule, et pas d'éléments anatomiques. On n'y rencontre pas non plus la disposition homogène (avec ou sans noyaux inclus) que prennent les membranes véritablement organisées, comme celle de la capsule du cristallin, etc., lesquelles sont formées par l'union moléculaire de principes immédiats de plusieurs ordres, principes ne pouvant pas être enlevés par simple lavage et expression mécanique tandis que peuvent l'être les principes cristallisables ou volatils qui imbibent la fibrine des concrétions et caillots. C'est donc à tort que beaucoup d'auteurs les considèrent, avec Laennec, comme susceptibles de s'organiser, et admettent que certaines végétations verruqueuses véritablement

organisées, incrustées ou non de calcaire, proviennent de ces caillots fibrineux, organisés. Il en est de même, à cet égard, pour ce qui concerne la nature du liquide considéré à tort comme du pus (V. PSEUDO-PUS), qu'on rencontre au centre de ces caillots, soit dans les veines oblitérées mécaniquement sans phlébite, soit dans ceux des artères, soit, plus souvent, dans ceux du cœur et des gros vaisseaux. Ces caillots peuvent contenir une sanie rougeâtre, jaunâtre ou brune, ou un liquide ayant la couleur du pus, mais moins visqueux, soit qu'il ait une consistance assez grande, soit qu'il présente une fluidité, au contraire, plus grande. Ce liquide peut se trouver entre des caillots fibrineux des anévrysmes, dans le centre de ceux des veines et des artères, remplissant une sorte de canal central que présente le caillot dans toute ou dans une partie de sa longueur, qu'il soit gros ou seulement du volume d'une plume, ou dans les caillots adhérents aux parois du cœur et encore mous, sans couches d'aspect fibreux. Il peut se trouver, enfin, au centre de concrétions anciennes, à parois dures, couenneuses, simulant alors un kyste ou un abcès dans la concrétion, autant de manières de voir qui ont été admises. V. RÉTRACTION.

FIBRINOGÈNE. s. m. Virchow, ayant exposé à l'air le liquide provenant d'un hydrothorax contenant de l'albumine et pas de fibrine, vit au bout de quatorze jours se former un caillot semblable à celui de la fibrine. Il considère cette substance comme n'étant pas de la fibrine, mais un corps voisin qu'il nomme *fibrinogène*, lequel a besoin, pour se coaguler, du contact de l'air. — *Fibrinogène* (Denis, 1859). V. PLASMINE.

FIBRO-CARTILAGE. s. m. Tissus cartilagineux dont la trame est fibroïde, comme les ligaments intervertébraux, les synchondroses, les cartilages de l'oreille, ceux de Santorini et de Wrisberg, celui de la trompe d'Eustache, l'épiglotte, le cartilage interarticulaire de l'articulation sterno-claviculaire, et les revêtements cartilagineux des surfaces de l'articulation temporo-maxillaire. V. CARTILAGE.

FIBRO-CELLULAIRE. adj. Qui participe du tissu fibreux et du tissu cellulaire ou lamineux.

FIBRO-CHONDRITE. s. f. [de *fibra*, fibre, et χόνδρος, cartilage]. Inflammation des fibro-cartilages. On l'observe le plus souvent sur le fibro-cartilage latéral de l'os du pied. — Nom donné au *javart cartilagineux*.

FIBRO-CYSTIQUE ou **FIBRO-KYSTIQUE.** adj. [de *fibre*, et κύστις, vessie ou kyste]. — *Tumeurs fibrocystiques* ou *fibro-kystiques*. Tumeurs fibreuses compliquées par la présence de kystes dont le point de départ diffère selon le siége de ces tumeurs. Dans la mamelle, par exemple, les kystes dérivent des tubes glandulaires ou galactophores qui restent encore çà et là entre les faisceaux fibreux. Les tumeurs fibreuses qui se développent assez fréquemment dans la mâchoire inférieure, dans les os longs, etc., et les détruisent peu à peu, sont souvent, mais non toujours, compliquées de kystes dont le point de départ anatomique n'est pas encore bien connu. Dans ces tumeurs-là les faisceaux fibreux sont très-denses, à fibres accompagnées d'une matière amorphe très-tenace qui les maintient très-adhérentes ensemble, et de granulations moléculaires azotées ou graisseuses quelquefois, assez abondantes pour rendre jaunâtre le tissu. Il s'y trouve assez souvent aussi des portions éparses de cartilage et de fibro-cartilage, avec des myéloplaxes isolées ou en masses rougeâtres, mais rarement des médullocelles. V. MYÉLO-KYSTIQUE.

FIBROGÈNE. adj. [de *fibre*, γεννᾶν, engendrer]. — *Matière fibrogène* (Virchow). Matière protéique qui, dit-on, sous l'influence de l'oxygène dans le poumon, engendre la fibrine.

FIBROÏDE. adj. et s. m. Qui ressemble au tissu fibreux. Quelques auteurs ont donné le nom de *fibroïde* ou *tumeur fibroïde* à celles des tumeurs qui se rapprochent le plus du tissu fibreux. — En anatomie générale, *fibroïde* se dit de toute substance organisée, homogène au fond, qui offre des *stries* droites ou onduleuses, parallèles ou entrecroisées, se comportant, au point de vue de la direction, comme des fibres, mais ne pouvant être isolées et séparées les unes des autres. La *substance fondamentale* du fibrocartilage de l'oreille, etc., est *fibroïde* plutôt que fibreuse. Il se peut qu'une substance d'abord fibroïde devienne fibrillaire ou fibreuse par suite des progrès du développement, c'est-à-dire qu'elle devienne divisible en fibres.

FIBROÏNE. s. f. Espèce de fibrine que renferment la soie (Mulder) et l'éponge. ($C^{39}H^{31}Az^{6}O^{17}$.)

FIBROME. s. m. [de *fibre* et de la terminaison *ome*, généralement adoptée pour exprimer qu'un mot désigne une tumeur]. Nom générique donné aux tumeurs fibreuses. V. FIBREUX et LAMINEUX.

FIBRO-MUQUEUX, EUSE. adj. Se dit d'une muqueuse superposée à une membrane fibreuse.

FIBRO-PLASTIQUE. s. m. et adj. Qui donne naissance à des fibres. — *Éléments* ou *corps fibro-plastiques*. V. EMBRYOPLASTIQUE et LAMINEUX. — *Tissu fibroplastique*. Tissu qui se présente toujours comme production accidentelle sous forme de tumeurs composées surtout de corps fusiformes ; en outre des vaisseaux, on y trouve du tissu lamineux, de la matière amorphe, et quelquefois des vésicules adipeuses. Elles sont généralement rougeâtres, de consistance *sarcomateuse*, ne donnent pas de suc. Elles se développent dans la dure-mère, dans le tissu lamineux de toutes les parties du corps, etc. Les corps fibro-plastiques fusiformes sont toujours accompagnés de noyaux et quelquefois de cellules embryo-plastiques. Les corps fusiformes étant un élément accessoire de presque toutes les espèces de tumeurs, les observateurs ont souvent été plus frappés de cette forme d'élément que des autres, et ont appelé *fibro-plastiques* bien des tumeurs qui n'en sont pas (tumeurs fibreuses, épulis à myéloplaxes, etc.), ce qui les a fait croire plus communes qu'elles ne le sont réellement.

FIBRO-SÉREUX, EUSE. adj. Se dit des organes composés d'une membrane séreuse superposée à une membrane fibreuse : les capsules des articulations, par exemple.

FIBRO-VASCULAIRE. adj. Qui est composé de faisceaux, de fibres et de vaisseaux. — *Faisceaux*

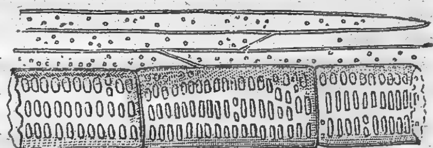


FIG. 176.

fibro-vasculaires des plantes. Ceux qui sont composés (Fig. 176) de clostres (*a*) et de vaisseaux ponctués (*b*), rayés, trachéens, avec ou sans laticifères. Réunis, ils forment les couches du bois des dicotylédones ; plus

ou moins éloignés les uns des autres, ils constituent la partie ligneuse des monocotylédones, les nervures des feuilles et des autres organes appendiculaires.

FIBULATION. s. f. V. INFIBULATION.

FIC. s. m. [*ficus*, σύκωσις, σύκωμα, all. *Feigwarze*, angl. *ficus*, it. *fico*, esp. *higo*]. Excroissance charnue, à pédoncule étroit et à sommet granuleux et renflé, à laquelle on trouve quelque ressemblance avec le fruit appelé *figue*. — Vétérin. *Fic à la fourchette*. Synonyme de *crapaud*. Le *fic* est une production morbide dont la surface, dans une épaisseur de 3 à 4 millimètres, plus ou moins, a la structure des productions épidermiques. Quant au tissu blanc rosé, plus ou moins mou, qui forme la masse de la végétation, il est composé de fibres du tissu cellulaire, d'éléments fibro-plastiques et de manière amorphe d'autant plus abondante que la production végète plus rapidement et offre plus de mollesse. Les capillaires n'y ont rien de particulier. C'est une structure analogue à celle des *condylomes* chez l'homme, si ce n'est que les éléments fibro-plastiques et la matière amorphe y sont plus abondants.

FICAIRE. s. f. [*Ranunculus ficaria* L., *petite chélidoine*, *petite éclaire*, all. *Feigwarzen-Ranunkel*]. Plante du genre *Renoncule*, ainsi appelée parce que ses racines sont composées de granulations qu'on a comparées à de petites figues ; l'analogie de forme lui a fait donner aussi le nom d'*herbe aux hémorrhoïdes*. Ses feuilles ont été employées comme antiscorbutiques, et comme topiques sur les tumeurs scrofuleuses.

FICOÏDÉES. s. f. pl. [*ficoideæ* seu *mesembryanthemeæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes. Ce sont en général des plantes grasses, à fleurs ordinairement grandes, axillaires, terminales ; calice monosépale, souvent campanulé et persistant, dont le tube est quelquefois coloré et à 4 ou 5 lobes ; étamines nombreuses, libres et distinctes ; ovaire à 3 ou 5 loges contenant chacune plusieurs ovules attachés à un trophosperme qui naît de l'angle interne de chaque loge ; 3 à 5 styles, autant de stigmates. Le fruit est une baie ou une capsule à 3 ou 5 loges polyspermes, environnée par le calice. L'embryon est roulé autour d'un endosperme farineux. Cette famille diffère des crassulacées par son ovaire simple. Elle est réduite au genre *Mésembryanthème* ou *Ficoïde*, et se place entre les cactées et les portulacées.

FIEL. s. m. [*fel*, χολή, all. *Galle*, angl. *gall*, it. *fiele*, esp. *hiel*]. Synonyme de *bile*. Il se dit spécialement de la bile des animaux : *fiel de bœuf*, *extrait de fiel* ; cependant on dit *vésicule du fiel* pour désigner le réservoir de la bile, soit dans l'homme, soit dans les animaux. On prépare l'*extrait de fiel de bœuf*, pour l'usage médicinal, en passant et faisant évaporer du fiel de bœuf au bain-marie, jusqu'à consistance d'extrait. Cette matière était réputée fondante et incisive ; on la prescrivait surtout contre les engorgements chroniques du foie.

FIEL-DE-TERRE. s. m. Nom vulgaire de la *fumeterre* et de la *petite centaurée*.

FIENTE. s. f. V. EXCRÉMENT.

FIER, ÈRE. adj. Se dit du cheval pour exprimer qu'il se redresse vivement à la moindre parole qu'on lui adresse.

FIÈVRE. s. f. [*febris*, πῦρ, πυρετός, all. *Fieber*, angl. *fever*, it. *febbre*, esp. *calentura*]. Dans le sens le plus général, le mot *fièvre* exprime un état maladif caractérisé par l'accélération du pouls et une augmentation de la chaleur animale ; et, pendant longtemps, on a considéré la fièvre comme une affection essentielle, et constituant par elle-même une maladie susceptible de se compliquer avec toutes les autres. On doit d'abord distinguer la *fièvre symptomatique* des *fièvres essentielles*. La *fièvre symptomatique* accompagne les inflammations externes ou internes. Les *fièvres essentielles* sont celles qui ont excité les débats les plus vifs. Regardées comme indépendantes des organes, elles furent attaquées par Broussais, qui les qualifia d'*entités*, les attribuant à l'inflammation de la membrane gastro-intestinale. C'étaient en effet des entités, tant qu'on ne les avait pas rattachées à l'état physiologique du corps ; mais ce n'étaient pas des gastro-entérites ; et l'on ne peut voir dans cette proposition de Broussais qu'une hypothèse hardie par laquelle il faisait rentrer cette part de la pathologie dans la physiologie pathologique : car toute pathologie n'est que le désordre des organes, des tissus, des humeurs, des fonctions. Les fièvres ne sont pas non plus des phlegmasies ; car elles s'en distinguent par un caractère tranché : c'est que dans les phlegmasies la fibrine du sang augmente, et qu'elle diminue dans les fièvres. Mettant donc de côté les fièvres symptomatiques des inflammations, il reste trois groupes distincts : 1° les *fièvres éphémères*, courbatures, synoques, qui durent un ou plusieurs jours, et se terminent ordinairement par quelque phénomène critique ; 2° les *fièvres intermittentes*, *rémittentes* et *pseudo-continues* ; 3° les *fièvres continues*, qui comprennent la dothiénentérie, le typhus, la fièvre jaune, la peste, la morve, la fièvre puerpérale, et autres affections rangées sous le nom de *pyohémie*, puis les exanthèmes fébriles, variole, rougeole, scarlatine, vaccine, clavelée, suette. V. GÉNÉRALES (*maladies*).

Fièvre d'accès. Celle qui rentre dans le type des fièvres intermittentes ou des fièvres rémittentes. Les médecins ont souvent recherché infructueusement la cause qui fait que les accès de fièvre se manifestent avec des intervalles de temps à peu près les mêmes chez chaque malade, pendant lesquels les fonctions reprennent complétement ou presque complétement leur état normal. Pour la saisir, il faut tenir compte d'abord de ce que, à l'état normal, tous les phénomènes de la vie animale sont intermittents, et se reproduisent généralement avec des alternatives d'action et de repos d'une durée qui est à peu près la même pour chacun d'eux (V. ANIMALITÉ) : l'activité est suivie du sentiment d'abattement ou de fatigue, le repos l'est du retour spontané à l'action. Or, dans les fièvres d'accès, l'altération du sang est de telle nature, que le tissu cérébro-spinal est le premier dont la nutrition se trouve modifiée. Le résultat de cette perturbation est l'apparition de troubles nerveux portant principalement sur les nerfs qui président aux contractions du cœur et des vaisseaux capillaires ou autres (fréquence du pouls, troubles circulatoires profonds), et aux contractions des muscles de la vie animale (tremblement de la fièvre, etc.), portant aussi sur les parties de l'encéphale qui président à la perception des sensations (sensation de froid, pendant que la température moyenne du corps s'élève). Ces troubles cessent après une certaine durée, comme tout acte nerveux, et sont suivis d'un affaissement général, comme tous les actes de ce genre ; ils sont modifiés en bien ou en mal par la plupart des agents qui ont une action sur le système nerveux central. Parmi ceux-ci, les alcaloïdes du

quinquina tiennent le premier rang, et l'on sait qu'à dose toxique les symptômes qu'ils déterminent sont d'abord des troubles de l'ouïe, des étourdissements; si les miasmes qui causent la fièvre intermittente agissent surtout sur le sang, c'est le système nerveux que cette altération modifie le plus, et c'est à la loi de l'intermittence normale de ses actions normales que se rattache l'intermittence morbide de ses troubles. Aussi l'expérience a-t-elle montré que, lorsque l'affection date de quelque temps, les médicaments qui n'influent que sur le sang, tels que les toniques, ne suffisent pas pour amener la guérison, et que les agents qui influent sur la nutrition en général, sur le système nerveux en particulier, tels que la quinine, l'arsenic, l'hydrothérapie, doivent leur être associés.

Fièvre adéno-méningée. Nom donné par Pinel à la dothiénentérie. V. ce mot.

Fièvre adéno-nerveuse. Sous ce nom, Pinel a décrit la peste, que caractérisent une lésion profonde du système nerveux, une suppuration des glandes inguinales ou des glandes axillaires, quelquefois des parotides.

Fièvre adynamique. Nom donné par Pinel à la *fièvre typhoïde* ou *putride*. V. ADYNAMIE et DOTHIÉNENTÉRIE.

Fièvre algide. Fièvre intermittente pernicieuse, dans laquelle le malade éprouve un froid glacial et continu.

Fièvre amphémérine. Nom donné par Sauvages, d'après les Grecs, à une fièvre rémittente quotidienne.

Fièvre angioténique. Nom substitué par Pinel à celui de *fièvre inflammatoire* de Huxham et de Stoll, *synoque* de Hoffmann et de Cullen, *febris continua non putrida* de Boerhaave.

Fièvre aphtheuse des herbivores ou *cocotte*. V. STOMATITE *aphtheuse*.

Fièvre ardente. V. CAUSUS.

Fièvre arthritique. Fièvre symptomatique qui accompagne quelquefois la goutte.

Fièvre asode. V. ASODE.

Fièvre asthénique. V. FIÈVRE *adynamique*.

Fièvre ataxique. La maladie ainsi appelée par Pinel n'est que la forme grave de certaines fièvres, et particulièrement de la dothiénentérie.

Fièvre bilieuse. On donne ce nom à deux maladies différentes : 1° à l'*embarras gastrique* avec fièvre; 2° à une fièvre qui règne de préférence dans les pays chauds et qui est une des formes de la fièvre rémittente ou de la fièvre pseudo-continue.

Fièvre blanche. Nom donné par Sauvages à la *chlorose*.

Fièvre bulleuse. V. PEMPHIGUS.

Fièvre cacochymique. V. FIÈVRE *hectique*.

Fièvre des camps. V. TYPHUS.

Fièvre catarrhale. Nom employé comme synonyme de *fièvre muqueuse*, et quelquefois de *catarrhe pulmonaire*.

Fièvre cérébrale (Pinel). Variété de la fièvre ataxique caractérisée par des symptômes d'excitation nerveuse très-intense (V. DOTHIÉNENTÉRIE). On nomme ainsi plus ordinairement les *méningites* idiopathiques ou symptomatiques.

Fièvre charbonneuse. C'est une réunion de symptômes fort graves, ayant une grande analogie avec ceux du charbon, et produisant la mort au bout de quelques heures, le plus souvent sans apparition de tumeurs à la surface du corps. Chabert est le premier qui l'ait distinguée du charbon essentiel et du charbon symptomatique. Cette maladie, contagieuse pour les espèces animales, même pour l'homme, règne souvent à l'état épizootique. Renault et Delafond l'ont observée dans quelques départements, la Nièvre, l'Allier et la Somme. Plusieurs causes font naître la fièvre charbonneuse : ce sont les eaux saumâtres, infectes, employées pour abreuver les animaux, l'usage de mauvais fourrages, les changements brusques de température, les brouillards, l'habitation de lieux bas et humides. Sur quelques animaux on observe, au ventre et sur les flancs, des tumeurs charbonneuses dont l'éruption peut être considérée comme une crise salutaire. On doit avoir le plus grand soin, quand on incise ces tumeurs, quand on panse les animaux et quand on ouvre les corps, de ne pas se blesser; plus d'un praticien a succombé après des inoculations virulentes de ce genre. En outre, l'autorité devra prescrire des mesures administratives pour arrêter les progrès de la contagion, comme dans le cas de l'existence du charbon.

Fièvre chaude. L'un des noms vulgaires de la *fièvre cérébrale* et de la *manie aiguë*.

Fièvre chronique. Nom donné autrefois à la *fièvre intermittente*.

Fièvre claveleuse. Synonyme de *clavelée*.

Fièvre colliquative. V. FIÈVRE *hectique*.

Fièvre comateuse. Fièvre pernicieuse dont l'accès est marqué par un assoupissement profond.

Fièvre de consomption. V. FIÈVRE *hectique*.

Fièvre continente ou *synoque*. Celle dans laquelle les malades n'éprouvent pas de rémission sensible, depuis l'invasion jusqu'au déclin.

Fièvre continue. Nom donné à toutes les fièvres qui ne présentent ni intermission ni rémission, mais des paroxysmes ou exacerbations.

Fièvre décimane. Zacutus Lusitanus appelle ainsi une fièvre intermittente qui revient tous les dix jours.

Fièvre dépuratoire. Celle qui s'accompagne d'un exanthème, parce qu'on suppose celui-ci dû à une humeur impure entraînée par l'éruption.

Fièvre diaire. V. FIÈVRE *éphémère*.

Fièvres diathésales. Les fièvres essentielles et aussi les accidents fébriles qui se montrent sous l'influence de quelque diathèse.

Fièvre diaphorétique. Fièvre continue accompagnée d'une sueur continuelle.

Fièvre d'hôpital. V. TYPHUS.

Fièvre double-quarte [*febris duplex quartana*, all. *doppeltvierttägig*]. Fièvre intermittente qui se montre sous deux formes différentes : dans l'une, il y a deux accès en un jour, et apyrexie les jours suivants, après quoi la fièvre reparaît comme la première fois; dans l'autre, qui est moins rare que la précédente, il y a un accès deux jours de suite, et apyrexie le troisième; puis l'accès du quatrième jour correspond avec le premier accès, et celui du cinquième avec le second.

Fièvre double quotidienne. Fièvre intermittente qui a chaque jour deux accès.

Fièvre double-tierce [*febris duplex tertiana*, all. *doppeltdrittägig*]. Fièvre intermittente qui paraît composée de deux tierces; c'est-à-dire qu'elle présente un accès tous les jours, comme la quotidienne, dont elle diffère en ce que les accès sont moins longs, qu'ils ne reviennent pas tous les jours aux mêmes heures, et qu'ils se correspondent en tierce. La *fièvre double-tierce* diffère de la *tierce doublée* en ce que, dans celle-ci, il y a deux accès tous les deux jours et un jour d'intermission. La double-tierce est très-commune, tandis que la tierce doublée est très-rare.

Fièvre dysentérique. Celle qui précède ou accompagne la dysenterie; *fièvre intermittente pernicieuse* avec accidents intestinaux dysentériques ou cholériformes.

Fièvre élode. Fièvre compliquée d'adynamie, dans laquelle il se manifeste des sueurs abondantes.

Fièvre entéro-mésentérique. V. ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE.

Fièvre éphémère. Celle qui ne dure que vingt-quatre heures, ou qui dure peu davantage, et qui se termine par quelque phénomène critique, sueur, diarrhée, urine trouble. On donne aussi ce nom à une fièvre causée la plupart du temps par un excès de fatigue, une marche forcée, un refroidissement, etc.; elle est caractérisée par un frisson suivi de chaleur, avec lassitude. Au bout de 12, 24 ou 36 heures, d'ordinaire, il survient une sueur, un dépôt dans l'urine, et la maladie est terminée. On donne aussi à cette affection le nom de *courbature*. V. ce mot.

Fièvre épiale. V. ÉPIALE.

Fièvre érotique. Fièvre lente qui accompagne souvent l'érotomanie.

Fièvre erratique. On devrait appeler ainsi toute fièvre qui paraît et revient à des intervalles irréguliers. Cependant on a donné spécialement ce nom à une fièvre intermittente dont les accès sont plus éloignés les uns des autres que dans la quarte.

Fièvre éruptive. Celle par laquelle se décèle primitivement l'état général dont la terminaison est une éruption cutanée. V. ROUGEOLE, SCARLATINE, SUETTE, URTICAIRE, VARIOLE, etc.

Fièvre érysipélateuse. Celle qui précède et accompagne l'érysipèle.

Fièvre essentielle. Fièvre qui n'est pas symptomatique d'une lésion antécédente. V. ESSENTIEL.

Fièvre exanthématique. Celle qui accompagne un exanthème aigu quelconque.

Fièvre hebdomadaire. Variété rare de la fièvre intermittente, dont l'accès revient le septième jour.

Fièvre hectique. État caractérisé par une fièvre ordinairement continue, avec des exacerbations le soir, ou rémittente et affectant le type quotidien ou tierce, accompagnée d'amaigrissement progressif, de flaccidité générale, de sécheresse à la gorge, de fréquence et de faiblesse du pouls, de chaleur à la peau, surtout à la paume des mains et à la plante des pieds, et, vers la fin, de sueurs et de diarrhée colliquatives. Cet état se déclare dans la dernière période des maladies organiques; il est ordinairement causé par la suppuration lente et profonde d'un organe interne.

Fièvre hémitritée. V. HÉMITRITÉE.

Fièvre de Hongrie. Typhus qui régna en Hongrie en 1556, lorsque l'empereur Maximilien II traversa ce pays pour aller combattre les Turcs.

Fièvre inflammatoire. V. INFLAMMATOIRE.

Fièvre intercurrente. Celle qui survient pendant le cours d'une fièvre annuelle, ou stationnaire, ou épidémique.

Fièvre intermittente. Ainsi que son nom l'indique, cette fièvre est celle qui apparaît et disparaît successivement à des intervalles plus ou moins éloignés, intervalles pendant lesquels il n'existe aucune trace de mouvement fébrile. Tout accès de fièvre intermittente se partage en trois temps ou stades distincts : le premier est marqué par un refroidissement général, avec bâillements, pandiculations, tremblement, contraction de la peau (chair de poule), petitesse, fréquence et inégalité du pouls, pâleur générale, urine claire et limpide; le second, par la chaleur, avec expansion, épanouissement et teinte rosée de la peau, agitation, anxiété, soif fréquente, développement du pouls, urine rougeâtre; le troisième, par la sueur, qui quelquefois se borne à une moiteur halitueuse, et d'autres fois est excessivement abondante. Au troisième stade succède l'état de calme et de bien-être appelé *apyrexie*. Lorsque l'accès se manifeste tous les jours, la fièvre intermittente est dite *quotidienne*. Elle est *tierce* quand les accès reviennent de deux jours l'un : celle-ci présente les variétés *double-tierce*, *tierce doublée*, *hémitritée* (V. ces mots); *quarte*, quand les accès reviennent tous les trois jours, c'est-à-dire quand il y a deux jours d'*apyrexie* entre deux accès : elle présente les variétés *double-quarte*, *quarte doublée* et *quarte triplée* (V. ces mots). Il existe des fièvres qui présentent plus de jours d'apyrexie d'un accès à l'autre, mais elles sont rares (V. FIÈVRE *erratique*).—On rencontre fréquemment des *fièvres intermittentes anomales*, ainsi appelées, les unes parce que les accès sont incomplets, c'est-à-dire n'offrent qu'un ou deux des trois stades accoutumés; les autres, parce que les trois stades dont se composent les accès sont confondus ou intervertis. — Enfin on appelle *fièvres intermittentes larvées* ou *masquées*, celles qui sont caractérisées par un symptôme plus ou moins grave, se reproduisant à des intervalles déterminés, sans être précédé ni accompagné de frisson, de chaleur ni de sueur. —Les fièvres intermittentes de tous les types et de tous les caractères sont souvent épidémiques. On en voit régner principalement au printemps et en automne; de là la distinction des *fièvres intermittentes vernales* et *automnales*, distinction justifiée par la différence que présentent ces fièvres relativement à leur degré d'intensité et à leur opiniâtreté. En effet, les intermittentes vernales sont généralement bénignes et cèdent presque toujours promptement, soit aux efforts de la nature, soit aux moyens de l'art; tandis que les intermittentes automnales peuvent devenir dangereuses, sont souvent opiniâtres, et se prolongent quelquefois jusqu'au printemps suivant. On attribue communément les fièvres intermittentes aux exhalaisons marécageuses; quelquefois aussi l'action du froid humide paraît avoir suffi pour les produire. L'analyse chimique n'apprend rien sur la nature des miasmes marécageux fébrifiques : on a pensé longtemps qu'ils provenaient tout à la fois et des matières végétales et des matières animales qui se putréfient dans la vase des marais; mais, d'après les recherches les plus récentes, ces miasmes seraient fournis seulement par les substances végétales, tandis que c'est aux miasmes de nature animale que seraient dues les fièvres continues décrites sous le nom de *typhus*.—La thérapeutique des fièvres intermittentes consiste : 1° pendant le stade de froid, à favoriser le développement de la chaleur par des boissons diaphorétiques chaudes et aromatiques; 2° pendant le stade de la chaleur, à l'entretenir, et en même temps à combattre les phénomènes locaux prédominants, tels que les congestions cérébrales qui peuvent se manifester; 3° dans l'apyrexie, on a recours aux fébrifuges, et particulièrement au quinquina ou au sulfate de quinine. Le plus ordinairement on donne le quinquina en poudre dans du vin, à la dose de 16 grammes pour un adulte et de 2 à 4 grammes pour un enfant. Cette dose est administrée en plusieurs prises, à des intervalles de une ou deux heures, en commençant, dans la fièvre quotidienne, aussitôt que l'accès est terminé, vingt-quatre heures après l'accès dans la fièvre tierce, et

quarante-huit heures dans la fièvre quarte. Le sulfate de quinine, d'un usage plus facile, et par conséquent préférable, se donne à la dose de 60 à 70 centigrammes pour un adulte, et aux mêmes intervalles que le quinquina. Si la première dose supprime l'accès suivant, on persiste dans l'emploi du médicament, pendant plusieurs jours, à dose semblable, puis à doses décroissantes; si la première dose n'a fait que rendre l'accès moins long et moins intense, on augmente la quantité du fébrifuge.— Les fièvres intermittentes sont sujettes à de fréquentes récidives, contre lesquelles le quinquina devient impuissant; c'est alors que l'hydrothérapie rend de grands services. Souvent aussi on observe dans ces fièvres, et particulièrement dans la fièvre quarte, un engorgement plus ou moins considérable de la rate ou une hydropisie; c'est alors surtout qu'il faut se hâter de couper les accès. V. ARSENICAL.

Fièvre intestinale. La *fièvre bilieuse.*

Fièvre jaune (synonymie : *fièvre pestilentielle, mal de Siam, causus, vomissement noir, typhus ictérode, typhus amaril, typhus des tropiques* ou *d'Amérique, fièvre adéno-nerveuse, fièvre gastrique ataxo-adynamique*) [all. *gelbes Fieber*, angl. *yellow fever*, it. *febbre gialla*, esp. *calentura amarilla*, *vomito negro*, *vomito prieto*]. Elle règne particulièrement dans l'Amérique du Nord; là elle s'étend jusqu'au Canada, qui est un pays très-froid. Jadis on ne l'avait jamais observée dans l'Amérique du Sud; mais, tout récemment, elle y a fait invasion. On ne l'a vue que très-passagèrement en Europe (Espagne, Italie et France, en 1861, à Saint-Nazaire). Son développement paraît exiger un foyer d'infection au bord de la mer. La nature de l'agent qui la produit n'est pas plus connue que celle des autres miasmes; elle est sporadique dans quelques pays, et en particulier aux Antilles; mais elle règne le plus communément sous forme épidémique. Au reste, quelle qu'en soit la nature, il est maintenant certain que le foyer né en Amérique peut être transporté au loin. Aussi les navires qui viennent de lieux infectés et surtout ceux qui pendant la traversée ont eu des malades, doivent être l'objet de mesures sanitaires. Prises avec énergie, célérité et intelligence, ces mesures réussissent à prévenir l'explosion du mal ou à en arrêter l'extension. Autrefois la fièvre jaune n'avait pas paru en Amérique au sud de l'équateur; depuis un certain nombre d'années, elle a franchi cette barrière, dont rien d'ailleurs ne rendait raison. Le miasme qui la produit exerce plus spécialement sur la membrane muqueuse gastro-intestinale son action tout à la fois irritante et septique. Souvent l'invasion est précédée de malaise général, d'un état de prostration, de soubresauts ou de tremblement des membres. D'autres fois la maladie débute brusquement par une céphalalgie généralement intense, accompagnée de frissons, de douleurs violentes dans les membres et surtout dans la région lombaire. A ces premiers symptômes succède bientôt une fièvre ardente : les yeux sont injectés; la figure prend une expression de souffrance, de stupeur ou de prostration qui caractérise cette maladie. La langue est sèche, rouge au début, puis se couvre d'un limon épais qui prend une coloration noire à mesure que la maladie avance. Simultanément il y a une soif insatiable; l'épigastre est douloureux à la plus légère pression. Bientôt surviennent des nausées, un hoquet généralement très-persistant, puis des vomissements de plus en plus fréquents. Ces vomissements, d'abord bilieux, prennent une coloration brune, puis enfin noirâtre, ressemblant à de la suie ou à du marc de café. En même temps que ces symptômes gastriques, on observe généralement une constipation opiniâtre au début, accompagnée de coliques, puis suivie de selles d'abord bilieuses, et bientôt ressemblant à la matière noire des vomissements. Les malades sont quelquefois en proie à une vive anxiété : ils se jettent de côté et d'autre, essayent parfois de se lever, ou bien un délire furieux les possède; ils poussent des cris, des hurlements, qui ajoutent encore à l'aspect hideux de cette maladie. D'autres fois ils semblent plongés dans un état de stupeur ou de coma; ils répondent vaguement aux questions qu'on leur adresse et ne paraissent pas avoir conscience de leur état. Le pouls est toujours fort, bondissant et très-fréquent au début de la maladie, c'est un vrai type de fièvre; mais, vers la fin, il peut devenir lent et faible, suivant l'affaissement du malade. La coloration jaune de la peau, si caractéristique de cette fièvre, n'arrive pas toujours d'une manière régulière; quelquefois elle ne se montre qu'après la mort. Vers les dernières périodes de la maladie, des pétéchies, des ecchymoses, apparaissent sur différents points du corps; alors le malade tombe dans un état d'affaissement complet; les vomissements se rapprochent de plus en plus, un liquide noir, infect, est rendu par la bouche, par les narines, sans effort apparent; au moindre mouvement, des flots de cette matière débordent sur le lit, sans que le malade puisse s'en garantir ou sans même s'en apercevoir. Quelquefois cependant la mort arrive sans qu'il y ait eu de vomissements; mais, à l'autopsie, on trouve toujours cette matière noire, apparemment formée par du sang décomposé, remplissant plus ou moins l'estomac. La membrane muqueuse de cet organe est généralement ramollie avec de grandes plaques ecchymotiques, mais souvent aussi intacte. Une autre lésion pathologique très-constante est l'aspect jaune ou couleur de gomme-gutte du foie, mais sans changement notable de son volume ou de sa consistance. La durée de la fièvre jaune est très-variable : quelquefois on en voit mourir au bout de vingt-quatre ou même douze heures de maladie; ordinairement cependant elle se prolonge de quatre à huit jours. Son issue est très-souvent funeste. On sait actuellement que cette affection a tous les caractères principaux des fièvres paludéennes ou miasmatiques pernicieuses, avec symptômes bilieux et intestinaux, au lieu des symptômes pulmonaires et cérébraux qui sont ordinaires dans les autres climats. Toutefois le traitement est encore très-mal établi. Au début, une application de ventouses sur la région épigastrique, ou bien de larges vésicatoires ont souvent diminué les symptômes gastriques; en même temps, on administre de légers laxatifs, de manière à combattre la constipation au début. Plus tard, on se borne aux boissons légèrement acidules, telles que la limonade, ou bien de l'eau chargée d'acide carbonique aussi froide que possible, de la glace en morceaux; enfin tous les moyens possibles pour diminuer la soif et combattre les hoquets (Peniston).

Fièvre des jungles [angl. *jungle fever*]. Fièvre rémittente de l'Inde, ainsi nommée parce qu'on la contracte souvent dans les jungles, qui sont des lieux humides et couverts de roseaux.

Fièvre des Kollas ou *des pays bas.* En Abyssinie, maladie fort commune après la saison des pluies, sur le bord des rivières et des torrents. C'est une fièvre intermittente pernicieuse.

Fièvre laiteuse ou *de lait* (*febris ab ascensione lactis*). Nom d'une espèce de fièvre éphémère, ainsi appelée parce qu'elle a lieu après l'accouchement, lors du début de la sécrétion du lait. Cette fièvre s'annonce, du troisième au quatrième jour après l'accouchement, par l'augmentation de la chaleur animale, la fréquence et le développement du pouls, la rougeur du visage, le gonflement des seins et la suppression du flux lochial. Elle ne dure que vingt-quatre heures, se termine par des sueurs abondantes, par l'écoulement du lait et par le retour des lochies, et n'exige pas d'autres soins que d'entretenir une douce chaleur et de favoriser la transpiration par la diète et les boissons chaudes. Les recherches modernes sur ce sujet autorisent à conclure que la fièvre de lait n'existe pas comme fièvre essentielle, ou que, si elle existe, elle est excessivement rare. Si donc on observe chez l'accouchée de la fièvre, on devra l'attribuer à : des gerçures, crevasses, fissures du mamelon ; déchirure du périnée, contusions du vagin ; métrite, métropéritonite ; délivrance incomplète, caillots dans l'utérus, etc. ; et faire disparaître la fièvre, en faisant cesser la cause locale qui la produite et qui l'entretient.

Fièvre larvée. Affection fébrile périodique dont les retours suivent une régularité marquée, et qui cède aux mêmes moyens que la fièvre intermittente.

Fièvre lente. V. DOTHIÉNENTÉRIE et FIÈVRE *hectique*.

Fièvre lipyrienne. V. LIPYRIE.

Fièvre de Macacu. Fièvre qui règne au Brésil, ainsi nommée de la localité où elle sévit le plus. C'est une fièvre intermittente ou rémittente. Quand la fièvre a l'accès de neuf heures à midi avec peu de frisson, elle est bénigne. Si le frisson est plus intense, le danger arrive. Les accès nocturnes intermittents ou rémittents sont dangereux. Les plus mauvais cas sont ceux qui ont un accès chaque soir ; car alors il y a lésion organique, inflammation de la plèvre, du péritoine, des méninges, des articulations ; le foie et rate sont affectés. La quinine est le remède capital, souvent avec des émissions sanguines préliminaires.

Fièvre maligne. V. ATAXIE ou FIÈVRE *ataxique*.

Fièvre méningo-gastrique. Nom donné par Pinel à la *fièvre bilieuse*.

Fièvre mésentérique. Baglivi appelait ainsi la *fièvre muqueuse*.

Fièvre miliaire. V. MILIAIRE.

Fièvre muqueuse. Suivant la doctrine ancienne, fièvre compliquée avec une affection inflammatoire de la membrane muqueuse des bronches et des intestins.

Fièvre nerveuse. Ce nom a été employé pour désigner toute fièvre compliquée d'ataxie, et plus particulièrement le typhus. On a donné aussi ce nom à des états fébriles qui, ne paraissant tenir à aucune lésion particulière des organes, sont sous l'influence de fortes émotions morales, de chagrins, de passions, etc.

Fièvre nonane. Fièvre intermittente dont les accès reparaissent le neuvième jour.

Fièvre nosocomiale. V. TYPHUS.

Fièvre ortiée. V. URTICAIRE.

Fièvre pernicieuse. Fièvre intermittente dont les symptômes sont si graves et la marche si insidieuse, qu'elle se termine souvent par la mort dès les premiers accès. On l'observe en Europe, surtout chez les sujets qui ont eu depuis longtemps la fièvre intermittente simple ou paludéenne, ou de prime abord. Au Sénégal, sur les côtes d'Afrique et différents points de l'Asie, des îles Bourbon et Madagascar, elle se présente fréquemment d'*emblée* sur les Européens non acclimatés; ou bien l'accès *pernicieux* survient douze ou vingt-quatre heures après un accès insignifiant, n'ayant offert qu'un frisson léger et peu de sueur. Ce deuxième accès tue fréquemment en quatre, six, huit ou dix heures, si le sulfate de quinine n'est pas administré à haute dose immédiatement, ou si le paroxysme n'a pas été prévenu par l'administration de ce sel dès le premier accès, qu'on est actuellement habitué à ne plus considérer comme de peu de gravité. L'accès pernicieux est caractérisé par une prostration profonde avec fièvre intense et congestion considérable du poumon en Europe, et quelquefois du foie, de celui-ci toujours et souvent aussi du premier dans les climats chauds ; d'autres fois, c'est vers le cerveau, seul ou simultanément avec les autres, que se montre la congestion, accompagnée de délire. Ce sont ces divers symptômes qui ont longtemps fait méconnaître le point de départ miasmatique du mal. Les fièvres intermittentes pernicieuses ont reçu différents noms suivant la nature des organes affectés et les symptômes correspondants. Dans la forme comateuse, la perversion des facultés intellectuelles, les vertiges, le délire, les convulsions, les soubresauts des tendons, une immobilité absolue, sont autant de symptômes qui compromettent au plus haut point la vie du malade. Dans les formes algide, cholérique, dysentérique, pneumonique et cardiaque, les sueurs froides, visqueuses, fétides, les syncopes, la dyspnée sont d'un fâcheux augure ; les déjections involontaires, sanguinolentes, sont encore des complications qu'on doit redouter, en tant qu'elles diminuent les forces du malade, et empêchent l'action des spécifiques.

Fièvre pestilentielle. Toute fièvre dans laquelle il survient des charbons, des bubons. V. PESTE.

Fièvre pétéchiale. Fièvre avec état adynamique, dans laquelle la peau se couvre de pétéchies. V. TYPHOÏDE.

Fièvre pituiteuse. V. FIÈVRE *muqueuse*.

Fièvre pourprée. V. MILIAIRE.

Fièvre pseudo-continue. Espèce de fièvre rémittente qui prend le caractère continu. Ce qui distingue ces fièvres de celles qui sont continues véritablement, c'est qu'elles existent au milieu d'autres fièvres rémittentes ou intermittentes; c'est qu'elles-mêmes ont eu souvent, au début, des rémittences ou intermittences; c'est qu'elles peuvent repasser, en s'atténuant, au type rémittent ou intermittent. Le diagnostic est important à établir ; car, dans ces fièvres, le quinquina a une très-grande efficacité, soit après qu'on a remédié aux symptômes iuflammatoires ou bilieux, soit pendant même qu'on y remédie.

Fièvre puerpérale. V. PUERPÉRAL.

Fièvre purulente. Celle qui accompagne les grandes suppurations. V. INFECTION *purulente*.

Fièvre putride. V. ADYNAMIQUE et TYPHOÏDE.

Fièvre quarte [*quartanus*, τεταρταῖος, all. *viertägiges Fieber*, *Quartanfieber*, angl. *the quartan ague*, it. *febbre quartana*, esp. *cuartana*]. Fièvre intermittente dont les accès reviennent tous les quatre jours, laissant entre eux deux jours d'intervalle. La fièvre quarte est, en général, une fièvre d'automne, de longue durée et de guérison difficile. Elle est souvent suivie d'engorgement de quelque viscère ; on la dit double-quarte lorsque, sur les quatre jours, le troisième seulement est exempt de fièvre, et que les accès de chaque quatrième jour se ressemblent. Dans la triple-quarte, il y a un accès chaque jour, et celui du quatrième

jour ressemble à celui du premier. — *Fièvre quarte doublée*. Celle dans laquelle il y a deux accès chaque quatrième jour; *quarte triplée*, celle où il y en a trois.

Fièvre quinique. V. QUINIQUE.

Fièvre quintane [*quintanus*, de *quintus*, cinquième; πεμπταῖος, all. *Quintanfieber*, angl. *quintan*, it. et esp. *quintana*]. Fièvre dont les accès ne reviennent que tous les cinq jours inclusivement, entre lesquels il y a, par conséquent, trois jours d'apyrexie.

Fièvre quotidienne [*febris quotidiana*, πυρετὸς ἀμφημερινὸς ou καθημερινὸς, all. *viertägiges Fieber*, *Quotidianfieber*, angl. *quotidian*, it. *febbre quotidiana*, esp. *cotidiana*]. Fièvre intermittente, dont l'accès vient chaque jour. — *Quotidienne simple*, *double* ou *triple quotidienne*. Nom donné à cette fièvre, selon qu'il y a un, deux ou trois accès dans les vingt-quatre heures.

Fièvre rémittente. Fièvre qui, sans cesser d'être continue, a des redoublements accompagnés de chaud et de froid au commencement, et de simples paroxysmes de chaleur vers la fin.

Fièvre rémittente des enfants. Fièvre lente, se manifestant dans l'enfance; elle ressemble, par ses symptômes, à l'hydrocéphale, et elle paraît dépendre d'un désordre dans les fonctions gastriques et intestinales.

Fièvre rhumatismale. Fièvre symptomatique qui accompagne le rhumatisme aigu.

Fièvre rouge. V. SCARLATINE.

Fièvre septane. Fièvre intermittente dont l'accès revient le septième jour.

Fièvre sextane. Fièvre intermittente dont l'accès se reproduit tous les six jours.

Fièvre de Siam. V. FIÈVRE *jaune*.

Fièvre soporeuse. Fièvre intermittente dont le symptôme prédominant est un sommeil profond.

Fièvre splénique. Fièvre intermittente avec congestion splénique, considérée à tort comme conséquence de cette congestion.

Fièvre stercorale. L'embarras intestinal.

Fièvre subintrante. V. SUBINTRANT.

Fièvre sudatoire. V. SUETTE.

Fièvre syncopale. Variété de la fièvre intermittente dont le principal symptôme est une syncope plus ou moins profonde.

Fièvre synoque. V. SYNOQUE.

Fièvre thermale. Nom donné aux phénomènes fébriles qui surviennent dans le cours ou à la suite d'un traitement thermal. On les observe surtout lors de l'usage des eaux sulfureuses ou des bains de mer trop prolongés.

Fièvre tierce [*febris tertiana*, τεταρταῖος πυρετὸς, all. *Tertianfieber*, angl. *tertian ague*, *tertian feber*, it. *febbre terziana*, esp. *terciana*]. Fièvre intermittente dont les accès reviennent de deux jours l'un, de sorte que, le jour où il n'y a pas accès, le malade semble en parfaite santé. — *Tierce doublée*. Celle qui présente deux accès tous les deux jours et un jour d'intermittence. — *Double tierce*. Celle où le malade a tous les jours des accès alternativement semblables, de sorte que le premier répond au troisième, le deuxième au quatrième, ainsi de suite.

Fièvre traumatique. Celle qui accompagne la suppuration des grandes plaies. V. INFECTION.

Fièvre typhode ou *typhoïde*. V. DOTHIÉNENTÉRIE et TYPHUS.

Fièvre des vaisseaux, *fièvre putride*, *maligne*, *contagieuse* et *pestilentielle des vaisseaux*. C'est un *typhus* (V. ce mot) dû aux fâcheuses dispositions hygiéniques des navires.

Fièvre varioleuse. Celle qui accompagne la variole.

Fièvre vermineuse. Fièvre avec irritation de la membrane gastro-intestinale, et production d'un grand nombre de vers intestinaux.

Fièvre vésiculaire. Celle qui précède ou accompagne les éruptions vésiculaires, suette, urticaire, etc.

Fièvre vitulaire. Réunion de symptômes ayant de l'analogie avec la fièvre puerpérale de la femme, et qui n'ont été encore observés que sur les vaches. Favre (de Genève) l'appelle *collapsus du part*, c'est-à-dire anéantissement des forces après le part. Schaak la désigne simplement par le terme : *suite du vêlage*. Les uns placent dans le cerveau le siége de cette maladie, qu'ils considèrent comme une congestion cérébrale; d'autres, en moins grand nombre, la regardent comme étant une métro-péritonite. Les symptômes de la fièvre vitulaire consistent dans un affaiblissement rapide des forces, un état de coma prononcé, la paralysie du tronc postérieur; le pouls est peu fréquent; la respiration est lente comme dans les affections du cerveau. Les vaches sur lesquelles on a observé cette affection ont presque toujours succombé. Par les recherches cadavériques, on n'a pas encore constaté de lésion qui puisse rendre compte des morts rapides et instantanées qui surviennent après la parturition.

FIÉVREUX, EUSE. adj. et s. m. [*febriculosus*). Qui a la fièvre, ou qui cause la fièvre.

FIGUE. s. f. [*ficus*, σῦκον, all. *Feige*, angl. *fig*, it. *fico*, esp. *higo*]. Fruit du *figuier* (*Ficus carica*, L.) (polygamie triœcie, L., urticées, J.). La *figue* est formée par un involucre monophylle, ovoïde, clos de toutes parts, et contenant un grand nombre de petites drupes qui proviennent d'autant de fleurs femelles : c'est une sorte de réceptacle dans l'intérieur duquel s'opère la fécondation. Dans le midi de l'Europe, on conserve des figues sèches pour la table et pour l'usage médicinal. On distingue les *blanches*, les *violettes* et les *grasses*. Les *figues blanches* sont très-sucrées, mais inusitées en médecine. Les *violettes*, beaucoup plus grosses, sont celles que l'on préfère. On emploie aussi les *grasses*, qui sont grosses, brunes et visqueuses. Les figues sont adoucissantes et émollientes, à raison du sucre et du mucilage qu'elles contiennent abondamment. Ce sont, en général, les figues sèches qu'on emploie comme médicament. On les fait bouillir dans de l'eau ou du lait, après les avoir incisées, et le liquide visqueux et sucré qu'elles fournissent est employé en gargarismes; mais il s'aigrit facilement. C'est un des quatre fruits pectoraux.

FIGURÉ, ÉE. adj. Qui a une forme déterminée. Buffon a introduit cette expression en anatomie, pour indiquer que les corps organisés et leurs parties constituantes ont une forme qui se reproduit toujours la même dans chaque espèce, tandis qu'il n'en est pas ordinairement de même de la matière brute, telle qu'elle se présente à nous dans la plus grande masse du globe. C'est dans ce sens qu'on dit *élément anatomique figuré*, par opposition à *éléments anatomiques amorphes*, ou *matières amorphes*. V. AMORPHE.

FIL. s. m. Nom vulgaire d'une variété de verrue, mince, longue, qui se développe plus souvent sur quelque point de la face et des paupières qu'ailleurs, mais aussi quelquefois aux mains.

FILAIRE. s. des deux genres, les uns le faisant

masculin d'après son étymologie, les autres féminin d'après son nom latin. [*Filaria*, O. Müller, de *filus*, fil; all. *Fadenwurm*]. Genre de vers nématoïdes, filiformes, allongés, dont les mâles ont deux pénis inégaux plus ou moins tordus.

Filaire de Médine (vulgairement : *dragonneau*; *Filaria medinensis*, Gmelin, *Gordius medinensis*, L., *Vena Medini*, Sloane, *Dracunculus Persarum*, Kœmpfer, *Vena medinensis*, Velscher). Filiforme ; mâle inconnu ; femelle de la grosseur d'une plume de corbeau, et dont la longueur varie depuis 50 centimètres jusqu'à 4 mètres, et peut-être davantage ; large de 1 millimètre à 1 millimètre et demi, un peu amincie en avant ; bouche simple, arrondie ; queue un peu aiguë, recourbée en crochet ; œuf éclosant dans l'intérieur du corps de la femelle, qui paraît alors vivipare. Quelques auteurs ont mis en doute son existence, prétendant qu'on avait pris pour des vers des concrétions fibrineuses retirées des veines variqueuses ; de là le nom de *veines de Médine* qu'ils donnaient à cette affection. On ne l'observe que dans les contrées situées sous la zone torride, et il attaque particulièrement les membres inférieurs. Placé presque toujours immédiatement sous la peau, il est le plus souvent contourné en tous sens, et ne cause qu'un prurit incommode ; souvent même on ne s'aperçoit de sa présence que lorsqu'il s'ouvre un passage à travers la peau. Il détermine alors une petite tumeur, qui se convertit en une pustule. Lorsque celle-ci est ouverte, le tête du ver se montre au milieu de la matière aqueuse ou sanieuse qui s'écoule; on la saisit avec précaution, et l'on retire le ver peu à peu, en le tournant à mesure autour d'un petit rouleau de toile. Mais il est essentiel de ne point le rompre, pour éviter des douleurs vives et une suppuration opiniâtre. On s'arrête dès que l'on éprouve une résistance un peu forte ; on fixe le petit rouleau aux environs de la plaie, au moyen d'un ou deux tours de bande, et l'on recommence les tractions au pansement suivant jusqu'à la sortie complète du dragonneau. — (Fig. 176). Jeune filaire de Médine. A. Individu enroulé pris dans le corps de la mère. B, le même déroulé dans une goutte d'eau : *a*, extrémité céphalique ou les trois modules et la bouche ; *b*, origine de la queue avec l'anus (d'après Ch. Robin).

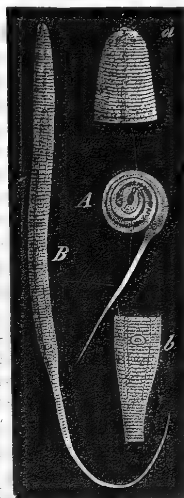


Fig. 176.

Filaire bronchial (*Filaria bronchialis hominis*, Rudolphi ; même animal que le *Hamularia lymphatica* de Treutler). Trouvé par Treutler dans les ganglions bronchiques d'un homme. Corps long de 20 à 30 millimètres, arrondi, un peu comprimé des deux côtés, d'un noir brunâtre, avec quelques taches blanches.

Filaire du cristallin (*Filaria lentis*, Diesing). On ne connaît que la femelle qui a 15 millimètres de longueur, 1/2 millimètre d'épaisseur, est enroulée en spirale, offre une bouche orbiculaire, inerme, et la queue aiguë. Il a été trouvé plusieurs fois dans le cristallin cataracté.

Filaire de l'œil (*Filaria oculi*). Espèce de filaire longue de 25 à 50 millimètres qu'on trouve assez communément chez les nègres en Afrique, entre la conjonctive et la sclérotique. Il offre l'aspect d'une veine variqueuse et cause souvent de vives douleurs. Les deux extrémités sont pointues, la bouche inerme. Une bonne description zoologique et anatomique de cet animal manque encore.

FILAMENT. s. m. [*capillamentum*, *filum*]. Organe ou débris d'organe mince et allongé formé de fibres ou de tubes. V. FILET.

FILAMENTEUX, EUSE. adj. [*capillosus*, all. *fadenförmig*]. Qui est formé de filaments, qui en a l'aspect ou qui en est pourvu. — *Tunique filamenteuse.* La caduque (V. ce mot) après son expulsion.

FILANDRES. s. f. pl. [all. *Eiterfasern*]. En vétérinaire, chairs qui font saillie dans une plaie et s'opposent à la réunion et à la cicatrisation. Lorsque ces chairs s'endurcissent, on les nomme très-improprement *os de graisse.*

FILANDREUX, EUSE. adj. Se dit des produits morbides formés de filaments irréguliers et de détritus des faisceaux fibreux d'un tissu. Cette épithète s'applique également aux fruits et aux racines alimentaires dont les faisceaux fibro-vasculaires trop développés rendent le parenchyme difficile à manger, par ce qu'ils y forment des filaments plus ou moins durs.

FILET. s. m. (*filum*, all. *Fädchen*, it. *filetto*, esp. *filete*]. En anatomie, *filets*, les ramifications les plus ténues des nerfs : *filets nerveux*. — On emploie aussi le mot *filet* comme synonyme de *frein* (*frenum*) : le *filet de la langue* ; le *filet*, ou mieux le *frein du prépuce*. — En vétérinaire, le *filet* des bêtes de boucherie est la partie musculaire intérieure de la région lombaire (région sous-lombaire), dont les muscles extérieurs forment le *râble* ou *aloyau* (V. ce mot). Il comprend les grand et petit psoas et le carré des lombes. — En botanique, *filet*, la partie déliée de l'étamine, celle qui supporte l'anthère. — Nom donné à la jeune sangsue médicinale. V. SANGSUE.

FILICINÉES. s. f. pl. Subdivision de l'embranchement des acotylédones de la division des acrogènes, renfermant les divisions suivantes : *Équisétacées*, *Fougères*, *Salviniacées*, *Marsiléacées*, *Isoétidées* et *Lycopodiacées*.

FILIFORME. adj. [*filiformis*, de *filum*, fil, et *forma*, forme ; νηματώδης, all. *fadenförmig*, angl. *filiform*, it. et esp. *filiforme*]. Se dit de tout ce qui est long, mince, flexible comme un fil. — En pathologie, *pouls filiforme*, pouls tellement petit, qu'il ne donne sous le doigt que la sensation d'un fil.

FILIPENDULE. s. f. [*Spiræa filipendula*, L., it. et esp. *filipendula*]. Plante (icosandrie pentagynie, L., rosacées, J.) composée d'une touffe de fibrilles capillaires brunâtres, offrant de distance en distance des renflements ovoïdes également bruns extérieurement, très-blancs dans l'intérieur. Ces tubercules contiennent beaucoup d'amidon, uni à un principe astringent qu'il est facile d'en séparer. La *filipendule* est peu employée.

FILTRATION. s. f. [*percolatio*, διήθησις, all. *Durchsintern*, angl. *filtration*, *straining*, it. *feltrazione*, esp. *filtracion*]. Opération de pharmacie qui consiste à passer un liquide à travers un filtre pour le débarrasser des parties solides qui en troublent la transparence, et qui sont trop légères pour se précipiter. La *filtration* prend le nom de *colature* quand on se contente de verser le liquide sur un tissu de laine ou de toile peu serré, moins pour l'avoir d'une transparence parfaite que pour en séparer un marc. — Pour

passer les décoctions ou infusions aqueuses, on se sert d'un *carré* de toile ou d'un morceau de laine claire dite *étamine*, tendu lâchement sur un cadre de bois auquel il est fixé par quatre pointes de fer; on verse le liquide sur ce carré ou cette étamine, et l'on reçoit ce qui filtre dans un vase placé au-dessous. — Pour passer les sirops clarifiés à chaud et en séparer les particules d'albumine qu'ils pourraient tenir en suspension, on se sert d'un carré de molleton de laine, nommé *blanchet*. Lorsque la quantité du sirop est considérable, ou qu'il est très-épais et chargé de matière extractive, on en facilite la filtration en donnant à l'étoffe de laine la forme d'un cône très-profond, que l'on appelle une *chausse*.

FILTRE. s. m. [*colum*, *saccus*, *liquatorium*, ἠθμὸς, all. *Seihetuch*, *Seihepapier*, angl. *filter*, it. *feltro*, esp. *filtro*]. Instrument de chimie et de pharmacie qui sert à filtrer. On emploie ordinairement un filtre de papier, qui se fait avec une feuille de papier pliée un grand nombre de fois sur elle-même et de manière à former un cône, que l'on place dans un entonnoir (fig. 177); il faut que la pointe du cône soit bien formée et qu'elle descende jusque dans l'entrée de la douille de l'entonnoir, afin qu'elle soit soutenue par les parois de ce vase et ne se déchire pas sous le poids du liquide; mais il faut qu'elle n'enfonce pas trop aussi dans cette douille, car elle ralentirait la filtration, en empêchant que le liquide filtré à travers les parties supérieures pût s'écouler dans le vase sur lequel est placé l'entonnoir. Ce mode de filtration convient pour les dissolutions salines, les acides et les alcalis étendus, les sucs végétaux, les huiles fixes et volatiles, les solutions alcooliques et éthérées (en ayant soin de fermer l'entonnoir avec un couvercle); mais il ne peut convenir pour filtrer les alcalis ou les acides concentrés: ces liquides dissoudraient et perceraient le papier. Pour les filtrer, on met au fond d'un entonnoir de verre ou de porcelaine quelques morceaux de verre cassé; on place par-dessus d'autres morceaux plus menus, et l'on finit par faire une couche de verre pilé, sur laquelle on verse le liquide. On emploie de même quelquefois le grès ou le charbon; mais il faut qu'ils soient traités auparavant par l'acide chlorhydrique étendu, puis lavés.

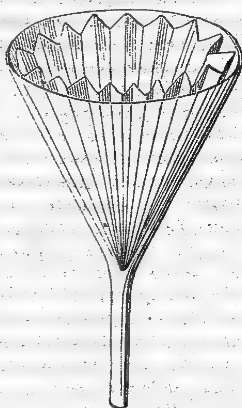


FIG. 177.

Filtre Fonvielle. Il consiste en un cylindre de bois de $0^m,04$ d'épaisseur, cerclé de fer, de $2^m,20$ de hauteur, sur 1 mètre de diamètre intérieur. Ce cylindre est hermétiquement fermé. La capacité en est divisée en neuf compartiments qui sont remplis des substances destinées à opérer la filtration. Ces substances sont disposées en comptant de haut en bas: 1° et 2° *éponges* divisées en fragments de grosseur variable, 3° *gravier*, 4° *grès pilé*, 5° *gravier*, 6° *grès pilé*, 7° *gravier*, 8° *grès pilé*, 9° enfin *gravier*. Entre toutes les couches, à partir de la partie supérieure du premier gravier, se trouvent des diaphragmes de bois et de zinc laminé, criblés de trous. L'eau alimentaire peut être dirigée à volonté, au moyen de robinets de haut en bas ou de bas en haut, et même dans les deux sens à la fois. Dans ce dernier cas, les deux courants contraires donnent lieu à des chocs, à des secousses brusques, à des remous, qui opèrent le dégorgement et le nettoiement du filtre avec une grande perfection et rapidement. A une pression de 11 mètres, il donne environ 50 000 litres d'eau filtrée par jour et bonne à boire.

Filtre-presse de Réal. Instrument dans lequel la filtration s'opère avec beaucoup de rapidité, en même temps que certains principes sont extraits en plus ou moins grande proportion. Il est composé de deux cylindres métalliques montés à vis l'un sur l'autre, et séparés par un diaphragme perforé. Le cylindre inférieur sert de récipient et porte un robinet d'écoulement; le supérieur est fermé par un couvercle muni d'un tube de plomb de 10 à 13 mètres de hauteur, terminé supérieurement par un réservoir. Le diaphragme est recouvert d'une couche de coton, d'éponge, de charbon ou de verre pilé; et, le cylindre supérieur, ainsi que le tube, étant remplis du liquide à filtrer, le poids de cette colonne de liquide accélère l'opération.

Filtre Souchon. Dans ce filtre, la matière filtrante est la *laine tontisse*, c'est-à-dire celle qui provient de la tonte des étoffes. On la débarrasse de sa matière grasse en l'humectant avec de l'eau tenant en dissolution 1 pour 100 de carbonate de soude; puis on la pétrit avec de l'argile pendant quelques minutes et on la lave à l'eau à plusieurs reprises. L'eau traverse d'abord, de bas en haut, le *dégrossisseur* formé de cinq cases de bois, où elle se débarrasse des matières grossières en traversant des châssis garnis de toiles. De là elle arrive dans les filtres, qui sont des cases de bois où se trouvent des barres de fer galvanisé sur lesquelles repose la laine filtrante, couverte d'un châssis de fer galvanisé maintenu par un cadre de fonte. La filtration se fait sous une pression de 55 centimètres; le filtre marche dix heures en été, quatre heures quand l'eau est limoneuse. Le nettoyage dure dix minutes; il faut renouveler les couches de laine du fond des filtres tous les cinq jours en été, tous les trois jours en hiver. Le renouvellement complet du filtre exige une heure. La construction en est facile et peu coûteuse.

Filtre Taylor. Longue chausse de laine, de coutil ou de coton serré, renfermée dans un cylindre de cuivre étamé, étroit, très-élevé, et placé verticalement. Les sirops placés dans cette chausse filtrent très-rapidement, ce qui tient à trois causes: 1° à l'enveloppe métallique qui retient la chaleur du sirop et diminue sa viscosité; 2° à la hauteur de la colonne du liquide; 3° à la grande étendue de la surface filtrante, qui forme un grand nombre de plis dans le cylindre et divise la couche de dépôt.

FIMPI. s. m. Nom indigène d'un arbre de Madagascar, que les uns supposent être l'arbre *à la cannelle blanche* (V. CANNELLE), les autres un *Icica*, famille des térébinthacées, et, dans tous les cas, fournissant une résine dite *résine alouchine*.

FINAL, ALE. adj. Qui concerne la fin de quelque chose. — *Causes finales.* V. CAUSE, FORCE et FINALITÉ.

FINALITÉ. s. f. Hypothèse d'après laquelle on suppose que rien ne se fait que pour une fin voulue et déterminée. La doctrine des causes finales consiste à considérer, par exemple, en astronomie, l'univers comme subordonné à la terre, et, par suite, approprié à la satisfaction parfaite de tous les désirs et de tous

les besoins de l'homme ; mais l'exacte exploration du système solaire a fait disparaître, chez les esprits éclairés, l'admiration aveugle que cette idée inspirait autrefois à la vue de l'ordre général des astres. Dans les sciences moins avancées, des considérations analogues sont encore communément mises en avant par ceux qui considèrent les végétaux comme ayant pour fin d'absorber l'acide carbonique expiré par les animaux, de servir de nourriture aux herbivores, puis ceux-ci comme faits pour nourrir les carnivores et l'homme, etc. Elle l'est par les médecins qui s'extasient sur la perfection et la complication d'un organe ou d'un appareil, de l'œil, par exemple, particulièrement en ce qui concerne le but du cristallin, évidemment fait pour jouer le rôle de lentille et concentrer les rayons lumineux sur la rétine ; mais dont un peu plus loin ils n'admirent pas moins l'inutilité, parce qu'après avoir été enlevé par l'opération de la cataracte, la vision est encore possible. Elle l'est par ceux qui admirent la *nature médicatrice* de l'inflammation du péritoine amenant la formation des fausses membranes et empêchant l'épanchement des matières fécales dans un cas de perforation intestinale, sans songer que, plus loin, ils redoutent cette inflammation dans l'opération de la hernie et dans mille autres circonstances, etc., etc. Pour tous les cas analogues, l'observation et le raisonnement transforment graduellement le dogme élémentaire des causes finales en un principe fondamental : celui des conditions d'existence. La théorie des conditions d'existence nous conduit à reconnaître que, par cela même que tel organe fait partie de tel être vivant, il concourt nécessairement d'une manière déterminée, quoique peut-être inconnue, à l'ensemble des actes qui composent son existence. Ceci revient simplement à concevoir qu'il n'y a pas plus d'appareils sans fonctions que de fonctions sans appareils ; ce principe est un résultat de l'observation. Ainsi donc, d'après ce grand fait, appelé *principe des conditions d'existence*, quand nous avons observé une fonction quelconque, nous ne devons pas être surpris que l'analyse anatomique nous montre dans l'organisme un mode statique propre à permettre l'accomplissement de cette fonction ; et, d'une manière générale, toutes les fois qu'une chose existe, nous ne saurions être étonnés de reconnaître que tout est disposé de manière qu'elle ait lieu. La seule chose que nous devions faire, c'est de rechercher comment les choses sont disposées au point de vue statique, et d'après quelles lois elles se passent au point de vue dynamique ; de telle sorte que nous puissions arriver à les modifier ou à les approprier à l'avantage de l'espèce humaine. De même toute admiration exagérée devant la stabilité du système planétaire, qui aurait pour fin de permettre l'existence de l'homme et des animaux à la surface de la terre, revient à dire que, puisque nous existons, il faut bien que le système dont nous faisons partie soit disposé de façon à permettre cette existence qui serait incompatible avec une absence totale de stabilité dans les éléments du monde. S'il en était autrement, la cause finale précédente se réduirait à cette remarque puérile, que, si cette stabilité était nulle, nous n'existerions pas à la surface du globe, ce qui dès lors rendrait toute admiration impossible. De même nos tissus ne jouissent que très-exactement des propriétés qui permettent que leur existence dure un certain temps, et qu'ils soient modifiés ou lésés dans de certaines limites par les objets des milieux habitables ; propriétés qui sont telles que, si elles n'existaient pas, il n'y aurait pas de vie possible ; qui sont telles qu'elles exigent toute notre prévoyance pour être conservées. V. DOCTRINE et LOI.

FINISTÈRE. — *Cheval du Finistère.* Il y a deux races principales : 1° celle de Léon, près de Saint-Pol ; 2° la belle race de Conquet. — *Bœuf du Finistère* ou *léonnaise.* Cette race, plus élancée que la morbihannaise, est également bonne de trait et de profit.

FIOLE. s. f. [*phiala*, φιάλη, all. *Phiole*, angl. *phial*, it. *fiala*]. Petite bouteille à col long et d'un verre très-mince, dans laquelle les pharmaciens envoient leurs médecines, leurs potions, etc.

FIQUE. s. f. Nom vulgaire et inusité donné autrefois au furoncle du paturon des bêtes à cornes.

FISSICULATION. s. f. [*fissiculare*, découper]. Vieux mot qui signifie incision faite avec le scalpel.

FISSILE. adj. [*fissilis*, de *findere*, fendre ; all. *spaltbar*]. Qui est susceptible de fissiparité : *animaux fissiles.*

FISSIPARIE. s. f. [de *fissus*, fendu, et *parere*, engendrer]. La fissiparité (Burdach).

FISSIPARITÉ. s. f. [de *fissus*, fendu, et *parere*, engendrer]. Mode de production (V. ce mot) qui est un cas particulier du *fractionnement* ou *segmentation* (V. FRACTIONNEMENT). On l'observe surtout sur les éléments anatomiques qui offrent l'état de cellule. Mais il se voit aussi sur des animaux ou des végétaux entiers, dont l'organisme n'est guère plus compliqué qu'une cellule des animaux supérieurs. La Figure 178 représente le *Vorticella microstoma* se multipliant par *fissiparité longitudinale* : A, B, C, D, offrent les périodes successives de ce phénomène ; chez d'autres, la fissiparité est *transversale.* — Les cellules embryonnaires, une fois formées aux dépens du vitellus, continuent à se segmenter ; un sillon apparaît vers le milieu de chacune d'elles ou de plusieurs, puis elles se partagent en deux cellules semblables : c'est ce qui a lieu surtout chez les animaux. Mais, chez les végétaux, elle est caractérisée par ce fait, que beaucoup de cellules, comme le centre du sac embryonnaire ou ovule végétal, comme la vésicule préembryonnaire de cet ovule, etc., présentent d'abord des sillons plus clairs que le reste de la masse, marqués bientôt d'une ligne nette, foncée, qui est le signe de la formation d'une cloison, qu'on peut démontrer par les réactifs ou mécaniquement. En même temps que le sillon mentionné plus haut, et quelquefois avant ou après, apparaît un *noyau* dans la masse qui doit être circonscrite par la cloison qui naît dans le sillon. Sans se séparer, c'est-à-dire tout en restant accolées, les deux cellules sont pourtant distinctes. Dans les cellules anciennes, la nouvelle cloison reste souvent pendant longtemps très-mince à côté de l'ancienne paroi ; elle finit quelquefois, à la longue, par se dédoubler en deux parois adossées, séparables, après l'action des réactifs, tels que les alcalis caustiques ou l'acide nitrique. Dans l'embryon animal, cette segmentation ou scission des cellules cesse dès que celui-ci est séparé du blastoderme, ou même elle n'a guère lieu que dans cette dernière partie, chez les mammifères du moins. Dans les plantes, la scission par cloisonnement dure pendant tout l'accroissement, et s'observe en outre chaque année dans les poils, dans les couches d'accroissement, etc. Chez les mammifères adultes, on trouve de fréquents exemples de scission des cellules dans les cartilages articulaires dont les cavités s'agrandissent. Pendant cet agrandissement, toutes

les cellules qu'elles renferment grandissent aussi, et, arrivées à un certain degré d'accroissement, elles présentent un sillon; celui-ci est l'origine d'une séparation de la cellule agrandie en deux plus petites, séparation qui ne tarde pas à avoir lieu. En même temps qu'apparaît le sillon, un noyau se forme de toutes pièces dans celle des moitiés de la grande cellule qui ne conserve pas l'ancien; quelquefois ce noyau apparaît avant le sillon, qui se montre alors entre les deux noyaux. Quelquefois, toute la cellule devient granuleuse, son noyau disparaît pendant qu'elle grandit, et deux noyaux se forment, un de chaque côté du sillon, quand celui-ci se montre. Souvent, dans les tumeurs embryo-plastiques (surtout de la variété formée principalement de noyaux), et quelquefois dans les épithélioma, on voit des noyaux présenter le phénomène de la segmentation, de telle sorte que d'un noyau en dérivent deux, quelquefois trois ou quatre : en même temps que se montre le sillon de fractionnement, apparaît un nucléole dans chaque nouveau noyau. On réserve plus spécialement le nom de *fissiparité*, *scissiparité*, *scission* ou *cloisonnement*, au fait dont nous venons de parler, et de *segmentation*, *sillonnement* et *fractionnement*, au cas du vitellus; mais au fond, ce ne sont que des cas particuliers d'un même phénomène. — La *fissiparité*, *scissiparité* ou *cloisonnement*, est, chez les végétaux particulièrement, appelée *scission*, *reproduction* ou *multiplication mérismatique*.

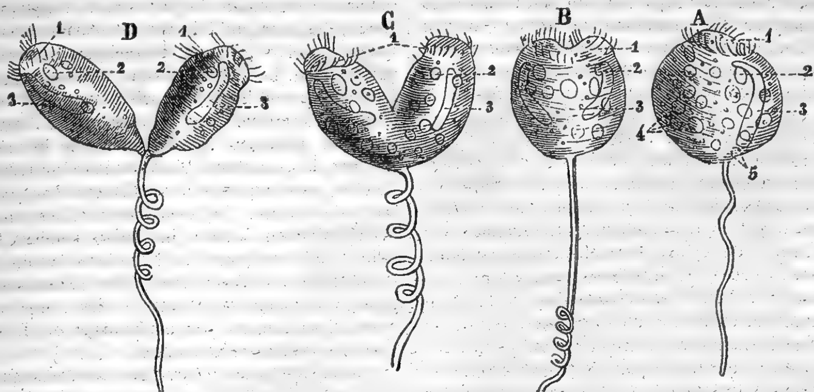


Fig. 178.

FISSURATION. s. f. Production de fentes ou fissures dans une substance homogène, d'où résulte sa subdivision en fibres ou en lamelles.

FISSURE. s. f. [*fissura*, fente, crevasse; ῥωγμή, all. *Längenspalt*, *Riss*, angl. *fissure*, it. *fessura*, esp. *fissura*, *hendidura*]. Toute solution de continuité étroite et peu profonde. — *Fissure à l'anus*. Ulcération allongée et superficielle, qui se développe vers la marge de l'anus, entre les plis radiés de la membrane muqueuse de cette partie. Ces fissures, dont les bords sont durs et calleux, produisent souvent une douleur intolérable et un état de spasme de l'anus, et peuvent nécessiter le débridement du muscle sphincter; on introduit ensuite une mèche, comme après l'opération de la fistule. La *dilatation forcée* et brusque de l'anus à l'aide des deux indicateurs portés le plus haut possible, est plus efficace encore, moins dangereuse, et d'un résultat presque immédiat. Quelquefois cependant elles guérissent sans qu'il soit besoin d'inciser le sphincter. Dupuytren employait avec succès un mélange d'extrait de belladone, 8 grammes; eau miellée, 60 grammes, et axonge, 60 grammes, qu'il portait dans l'anus à l'aide d'une mèche. En augmentant graduellement le volume des mèches, on parvient à vaincre la résistance du sphincter; il est même bon d'arriver promptement à leur donner le plus grand volume possible : la douleur qu'elles causent, extrêmement vive d'abord, se calme bientôt. Le ratanhia et la cautérisation avec l'azotate d'argent doivent aussi être essayées avant d'en venir à l'incision. — Anat. *Fissure de Glaser* (*fissura Glaseri*). Fissure située dans la partie la plus profonde de la fosse glénoïde. — *Fissure longitudinale*. Profonde fissure qui est sur la ligne médiane, à la surface supérieure du cerveau; elle est occupée par la faux du cerveau. — *Fissure ombilicale* (*fissura umbilicalis*). Fissure dans le foie qui longe la veine ombilicale chez le fœtus. — *Fissure de la rate*. Le sillon qui divise la face interne de la rate; elle est remplie par des vaisseaux et de la graisse. — *Fissure de Sylvius* (*fissura magna Sylvii*). Les lobes antérieurs et moyens du cerveau, de chaque côté, sont séparés par un sillon profond et étroit qui monte obliquement en arrière depuis l'aile temporale du sphénoïde jusque près du milieu de l'os pariétal.

FISTULE. s. f. [*fistula*, σύριγξ, all. *Fistel*, angl. *fistula*, it. et esp. *fistola*]. Ulcère en forme de canal étroit, profond, plus ou moins sinueux, entretenu par un état pathologique local, ou par la présence d'un corps étranger. Tantôt les fistules ont deux orifices (*fistules complètes*), l'un sur la peau, l'autre dans un conduit ou une cavité revêtue par une membrane muqueuse, séreuse ou synoviale. Tantôt elles n'ont qu'un orifice (*fistules incomplètes* ou *borgnes*) : si cet orifice unique s'ouvre dans un conduit excréteur, et si leur fond est dans l'épaisseur des parties molles, elles sont dites *borgnes internes*; si, au contraire, elles s'ouvrent uniquement au dehors et sont terminées profondément en cul-de-sac, elles sont dites *borgnes externes*. Il se forme souvent des fistules à la suite de grands abcès, et particulièrement d'abcès froids, ou bien lorsque, dans une plaie profonde, un tendon ou un tissu aponévrotique a été atteint, ou bien lorsque la position déclive d'un foyer purulent rend difficile l'écoulement du pus. D'autres sont entretenues par l'ouverture d'un kyste. Celles qui communiquent avec une cavité splanchnique sont ordinairement la suite d'abcès cir-

conscrits ou d'épanchements purulents formés dans cette cavité. Souvent enfin les fistules reconnaissent pour cause une lésion ou un état pathologique d'un canal excréteur : c'est à ce genre de fistules que se rapportent les *fistules lacrymales*, *salivaires*, *urinaires*, etc. — Les fistules formées à la suite d'abcès froids ou de dépôts ouverts trop tardivement guérissent souvent par la compression ; mais le plus ordinairement le décollement et l'amincissement de la peau nécessitent d'abord des injections un peu stimulantes pour développer l'inflammation adhésive ; souvent même il faut inciser la peau décollée, panser avec de la charpie sèche jusqu'à ce que des bourgeons charnus se soient développés, mettre bien exactement la peau en contact avec les parties sous-jacentes, et exercer une compression modérée. Celles qui sont restées après de grands abcès profonds, avec destruction du tissu cellulaire, guérissent souvent spontanément sous l'influence d'un bon régime et du rétablissement des forces et de l'embonpoint, secondée par des bains de mer ou d'eaux thermales. Quelquefois on emploie avec succès les injections stimulantes et la compression. Les fistules entretenues par la situation déclive d'un foyer exigent le plus ordinairement qu'on incise la paroi antérieure de ce foyer ou qu'on pratique une contre-ouverture pour y passer un séton. Celles qui sont entretenues par l'exfoliation de quelque portion de tendon cèdent naturellement, lorsque cette exfoliation a eu lieu. Celles qui proviennent d'un kyste guérissent par l'ouverture de ce kyste et des injections légèrement irritantes, ou par l'application d'un séton, ou par l'extirpation du kyste ou seulement d'une partie de ses parois, selon son étendue, sa situation, etc.

Fistules à l'anus. Elles sont rarement difficiles à reconnaître, lorsqu'elles sont complètes ou qu'elles ont une ouverture externe. Une petite saillie ou un tubercule de volume variable, ou une simple lacune, en recèlent souvent l'orifice ; et la pression en fait suinter une humeur grisâtre et séreuse ou plus ou moins roussâtre, d'une odeur d'excréments : mais l'exploration avec un stylet est toujours nécessaire. Le doigt indicateur gauche est d'abord introduit dans l'anus pour rechercher l'orifice interne ; la main droite introduit ensuite dans le trajet fistuleux un stylet bien émoussé qu'elle dirige sur le doigt explorateur, en suivant toutefois les sinuosités du trajet. Souvent aussi, en explorant le pourtour de l'anus, on sent un point dur, parfois violacé, dont la pression fait écouler dans l'intestin et suinter par l'anus un pus plus ou moins abondant. Les injections détersives et stimulantes, la compression, etc., ont été souvent employées pour la guérison des fistules anales, mais elles ont été bien rarement suffisantes. Les caustiques ne sont pas plus efficaces, et ils ont l'inconvénient de détruire des parties saines en même temps que celles sur lesquelles on les dirige. Aujourd'hui il est reconnu que l'incision est de beaucoup préférable. S'il s'agit d'une *fistule complète* voisine de la marge de l'anus, on reconnaît la situation de l'orifice interne, et l'on explore le trajet fistuleux avec un stylet ; on substitue ensuite au stylet une sonde d'argent cannelée ; le doigt indicateur, laissé dans le rectum, en abaisse le bec en la courbant un peu et le fait sortir par l'anus ; il ne reste plus alors qu'à conduire sur la sonde un bistouri droit ou le bistouri courbe de Pott, ou le bistouri légèrement concave de J.-L. Petit. Si l'orifice interne de la fistule est plus élevé ou le décollement plus étendu, on se sert d'une sonde d'acier à bec un peu pointu, qu'on introduit jusqu'à la partie supérieure du foyer ; le doigt est remplacé par un gorgeret introduit dans le rectum de manière à recevoir dans sa gouttière la pointe de la sonde ; le chirurgien engage alors un bistouri droit dans la cannelure de la sonde et le pousse jusqu'au gorgeret ; puis il retire à la fois ces deux instruments de manière à s'assurer qu'il ne reste aucune bride ; il retourne ensuite au dehors le tranchant du bistouri, et l'applique sur le fond de la plaie, qu'il incise ou scarifie dans toute sa longueur, et il prolonge de quelques lignes l'incision sur la fesse. Les téguments qui seraient trop amincis ou décollés sont incisés, et saisis ensuite à l'aide d'une pince, puis retranchés avec le bistouri. S'il existe dans la fistule plusieurs trajets, on répète la même manœuvre. Le pansement consiste dans l'introduction de mèches pour empêcher le recollement trop prompt des bords de la plaie. Une mèche de médiocre volume satisfait très-bien à cette indication pendant les dix à quinze premiers jours ; on la diminue ensuite graduellement. De la charpie brute et des plumasseaux remplissent la marge de l'anus, et des compresses sont ensuite maintenues par un bandage en T, dont les chefs passent entre les cuisses.

Fistule lacrymale. Ouverture anormale qui permet aux larmes de s'écouler ailleurs que dans leurs voies ordinaires. Les fistules lacrymales sont ordinairement une terminaison des tumeurs du même nom ; cependant il leur arrive quelquefois de s'établir à la suite d'un accident, sans tumeur préalable. Elles peuvent être *internes*, c'est-à-dire avoir leur ouverture dans le méat nasal, ou même dans le sinus maxillaire, ou bien du côté de l'œil, en arrière de la commissure palpébrale ; mais presque toujours elles sont *externes*, et leur orifice est au-devant du sac lacrymal, au-dessous du tendon du muscle orbiculaire des paupières. Après avoir combattu les causes générales, s'il en est, qui ont occasionné la maladie, on peut, si la fistule est simple, obtenir la guérison par un traitement antiphlogistique ; des topiques émollients, l'inspiration par les narines de vapeurs de même nature ; des purgatifs doux, des pédiluves ont souvent suffi. Chez les individus lymphatiques, chez ceux qui sont affectés d'eczéma de la paupière supérieure, d'engorgement de la pituitaire, d'irritation chronique des glandes de Meibomius ou de la conjonctive palpébrale, des collyres astringents, des pommades mercurielles et iodurées peuvent être utiles. Enfin, lorsqu'il faut en venir à une opération, on a à choisir entre deux méthodes générales auxquelles se rapportent une foule de procédés particuliers : rendre aux larmes leur voie normale d'écoulement, en la dilatant au moyen de corps dont on augmente graduellement le volume ; ou bien leur ouvrir une route artificielle pour parvenir dans la narine. Dans ce dernier cas, on introduit par cette voie artificielle une mèche ou un corps dilatant solide, jusqu'à ce que les parties aient recouvré leurs caractères organiques et leur liberté ; ou bien on place à demeure, dans le canal nasal, un cylindre inerte, destiné à soutenir ses parois, à les maintenir écartées et à remplacer en quelque sorte la membrane muqueuse dont elles revêtent la surface. On se sert, à cet effet, de petits tubes d'or ou d'argent, longs de 18 à 20 millimètres (pour les adultes), un peu plus larges en haut qu'en bas, et garnis à leur extrémité la plus évasée d'un bourrelet circulaire arrondi et un peu épais. Après avoir ouvert le

sac lacrymal, en y plongeant une lame de bistouri, et avoir pénétré dans la partie supérieure du canal nasal, le chirurgien, avant de retirer cet instrument, engage dans l'ouverture l'extrémité de la canule placée sur un mandrin; puis il retire le bistouri, et la canule, enfoncée à l'aide d'une pression médiocre, descend dans le canal nasal, qu'elle doit occuper tout entier, de telle sorte que son bourrelet soit complétement caché au fond de la partie inférieure du sac lacrymal. Le mandrin étant retiré à son tour, la canule est laissée en place. Dès lors tout traitement secondaire devient inutile, et bientôt les individus ne s'aperçoivent plus de la présence de la canule. On a proposé une troisième méthode : c'est de procurer l'oblitération du sac lacrymal. On incise le sac et on le cautérise à l'intérieur. Le larmoiement qui suit l'opération finit, dit-on, par disparaître, soit que les larmes s'évaporent à la surface de l'œil, soit qu'il surgisse une modification dans la glande lacrymale, une partie de l'appareil étant supprimée.

Fistules pulmonaires cutanées. Il arrive parfois, surtout dans les cas de cavernes tuberculeuses, que la matière tuberculeuse se fait jour au dehors, à travers les bronches, le tissu cellulaire et la peau. On a, dans des cas de phthisie avancée, imité ce procédé et ouvert artificiellement une issue au pus, en ayant soin de déterminer des adhérences, de manière qu'il ne se produisît pas d'épanchement dans la cavité de la plèvre.

Fistules recto-vaginales. Perforations de la cloison recto-vaginale avec passage des matières fécales par le vagin. Elles sont causées, pendant l'accouchement, soit par déchirure de la cloison, soit par pression prolongée de la tête, amenant la contusion et la gangrène des tissus. On les traite surtout en ravivant les bords de la fistule (Fig. 179), faisant des incisions latérales (*i*, *i*) qui servent à relâcher les lèvres de la plaie, et pratiquant la suture. — *v*, vessie fendue en deux et écartée; *p*, pubis; *u*, *u*, urèthre fendu; U, utérus; *r*, rectum; *a*, artère utérine; *m*, museau de tanche; V, vagin; *c*, cloison vésico-vaginale.

Fistules vésico-intestinales. Communication entre le bas-fond de la vessie et l'iléon, ou l'S iliaque du côlon, ou encore entre la surface vésicale et le rectum. Dans le premier cas, les fèces mêlées à l'urine sortent par l'urèthre, tandis que dans le second l'urine passe par le rectum avec les matières fécales.

Fistules vésico-utérines (Jobert). Celles dans lesquelles la vessie communique avec l'utérus : l'urine, passant dans cet organe, s'écoule par le vagin. C'est presque toujours à la suite d'accouchements laborieux que cette communication a lieu, par suite de la formation d'une eschare sur quelque point contus ou comprimé. On les traite : 1° en disséquant le col jusqu'au niveau de la fistule; arrivé là, on avive les bords de la plaie et l'on place des points de suture; 2° en oblitère le col de l'utérus en avivant sa face interne, appliquant les lèvres l'une contre l'autre, plaçant des points de suture. Une fois la cicatrisation faite, le sang menstruel s'écoule par la vessie. On connaît des cas de guérison par ce procédé.

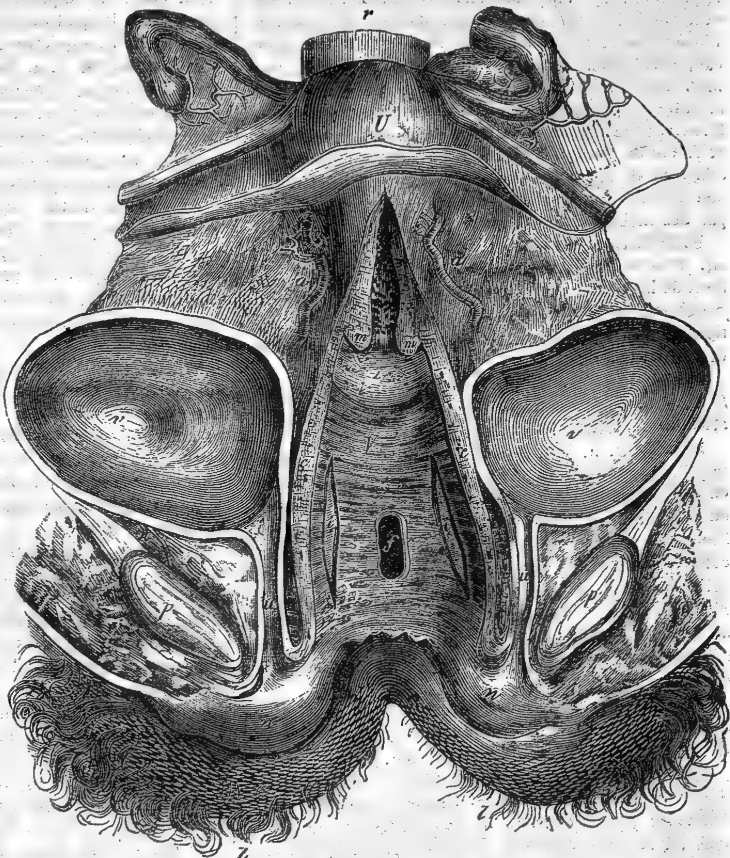


Fig. 179.

Fistules vésico-utéro-vaginales. Elles sont la suite d'accouchements laborieux ayant déterminé une communication de la vessie avec le col de l'utérus et le vagin tout à la fois, par suite de mortification des parties. Elles sont plus communes que les précédentes. Jobert, qui, le premier, les a décrites, a montré que, malgré la perte de substance, on peut les guérir en décollant le vagin du col de l'utérus, faisant des incisions longitudinales et obliques de haut en bas, afin de permettre au vagin rétréci de se relâcher, et aux lèvres de la fistule de se rapprocher. Dans le deuxième temps de l'opération, on ravive les bords de la fistule, c'est-à-dire de la cloison vaginale et du col utérin ; dans le troisième temps, on rapproche les surfaces avivées, en

pratiquant, s'il le faut, de nouvelles incisions pour permettre ce rapprochement, et l'on fixe par des points de suture. On n'oblitère souvent d'abord qu'une partie de la fistule ; puis on achève la guérison par une nouvelle opération semblable à la première, quant aux procédés. Les *fistules vésico-utéro-vaginales* sont dites *superficielles*, lorsque la cloison vésico-vaginale est : 1° ou *comme simplement détachée du col utérin*, 2° ou *détruite en partie*, le col lui-même n'étant lésé que superficiellement, sans que sa cavité soit intéressée. Les causes sont les mêmes que dans les précédentes. Dans le premier cas, on les traite en ravivant le bord du vagin et le col de l'utérus, et les rapprochant par des sutures. L'opération se fait en une seule fois. Dans le deuxième cas, il faut deux opérations. On obtient d'abord la réunion de la division antéro-postérieure, par ravivement et suture entrecoupée. La deuxième opération consiste à raviver l'extrémité supérieure de la cloison reformée et le col de l'utérus qu'on fixe par suture. On subvient à la perte de substance par le décollement du vagin à son insertion sur la partie postérieure du col utérin, et par des incisions dans la paroi du vagin.

FISTULEUX, EUSE. adj. [*fistulosus*, συριγγώδης, all. *fistulös*, angl. *fistulous*, it. et esp. *fistoloso*]. Qui tient de la fistule, ou qui a rapport à une fistule : *ulcère fistuleux*, *trajet fistuleux*.—Se dit, en botanique, des tiges et des feuilles creuses en dedans, comme celles des ombellifères.

FIXE. adj. [*fixus*, all. *feuerfest*, angl. *fixed*, it. *fisso*, esp. *fijo*]. Se dit, en chimie, des corps qui ne sont point volatilisables par le feu.

FIXER. v. a. [all. *feuerbeständig machen*, angl. *to fix*, it. *fissare*, esp. *fixar*]. Mettre un corps volatil en état de supporter l'action du feu sans se sublimer ou se volatiliser : ainsi on *fixe* l'acide arsénieux en l'unissant à la potasse. *Fixer* signifie aussi simplement combiner un corps gazeux avec un corps solide, et cette opération s'appelle *fixation*. — En vétérinaire : *Fixer un animal*, l'assujettir, le placer convenablement à l'effet de pratiquer une opération, et d'éviter des accidents, soit pour l'opérateur, soit pour le sujet à opérer.

FIXITÉ. s. f. [all. *Feuerbeständigkeit*, angl. *fixity*, it *fissezza*, esp. *fijeza*]. Propriété qu'ont certains corps de n'être point volatilisables par le feu.

FLABELLATION. s. f. [de *flabellum*, éventail ; all. *Anfächeln*, it. *flabellazione*]. Expression par laquelle Ambroise Paré a exprimé le renouvellement de l'air sous un membre fracturé, rafraîchissement qu'on lui procure en le soulevant et en le changeant de place.

FLACOURTIACÉES ou **FLACOURTIÉES**. s. f. pl. Famille de plantes créée par L. Cl. Richard, qui comprend les *bixinées* ou *bixacées* de Kunth et les *samydées* de Gærtner. Par leur ovaire à une seule loge dans la plupart des espèces, et par leurs trophospermes pariétaux, elles se rapprochent des capparidées et des cistacées, mais elles en diffèrent par un embryon droit dans un endosperme charnu. Elles ont un disque au-dessous de l'ovaire, et autour de celui-là sont insérés les étamines, les pétales et parfois des appendices écailleux. L'absence de stipules et l'arille de leur graine les séparent des tiliacées, auxquelles elles ressemblent d'autre part. Elles se divisent en quatre tribus, *samydées* ou *bixacées*, *patrisiées*, *flacourtiées* et *kiggélariées*. V. CHAULMOOGRA.

FLAGELLANTS. s. m. pl. [all. *Geisseler*]. Épidémie mentale qui régna pendant le moyen âge, dans le XIIIe siècle et surtout dans le XIVe, après la *peste noire* (V. ce mot). Des multitudes nombreuses étaient tout à coup saisies du besoin de la pénitence et de la flagellation ; des hommes, des femmes, des enfants se réunissaient pour se flageller en commun, jusqu'à ce que le sang coulât sous les coups, et au milieu des prières. Cet état peut être rapproché, à quelques égards, de celui des *convulsionnaires*. V. ce mot.

FLAGELLATION. s. f. [*flagellatio*, de *flagellum*, fouet ; μαστίγωσις, all. *Geisselung*]. Mode de traitement en usage chez les anciens pour guérir l'amaigrissement. A cet effet, ils employaient des baguettes petites, légères, avec lesquelles on frappait sur les parties amaigries jusqu'à ce qu'elles se tuméfiassent modérément.

FLAGEOLER. v. n. Se dit d'un cheval dont les articulations du genou et du jarret tremblent et vacillent dans la marche. C'est un signe de faiblesse ou de mauvaise conformation, et un défaut grave dans les chevaux de selle. Les jeunes chevaux, dont l'éducation et le dressage ne sont pas faits, *flageolent* ordinairement.

FLAMAND, ANDE. adj. — *Cheval flamand*. Il ressemble au boulonnais, mais est plus grossier de forme. —*Mouton flamand*. Il appartient au groupe des *longue laine*, et le représente presque seul en France. Cette race est féconde, bonne pour la boucherie, et productive ; mais il lui faut de bons pâturages, une nourriture abondante et saine.

FLAMME. s. f. [*flamma*, φλὸξ, all. *Flamme*, angl. *flame*, it. *fiamma*, esp. *llama*]. Auréole lumineuse et diversement colorée qui s'élève à la surface des corps qu'on brûle, et qui résulte de l'ignition des gaz combustibles produits par la décomposition de ces corps. Gondret s'est servi de la flamme de l'hydrogène comme agent de cautérisation dans plusieurs affections, particulièrement des yeux, des dents, etc.

FLAMME ou **FLAMMETTE**. s. f. [*fossorium*, *phlebotomus*, all. *Lasseisen*, angl. *fleam*, it. *saetta*]. Nom du phlébotome des Allemands. Il consiste en une petite boîte de métal renfermant une lame tranchante que l'on fait sortir au moyen d'une bascule à ressort. Pour saigner avec cet instrument, on tend le ressort, on place la lame près de la veine que l'on veut ouvrir, et on lâche la détente. La flamme proprement dite des vétérinaires est une grosse pointe de lancette portée à angle droit par un manche de métal.

FLAMMULE. s. f. V. CLÉMATITE.

FLANC. s. m. [*ilium*, λαγὼν, all. *Seite*, angl. *flank*, it. *fianco*, esp. *flanco*]. Partie de la région latérale du tronc qui s'étend depuis le bassin jusqu'aux fausses côtes. V. CÔTÉ.

FLANC (LE). s. m. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes. D'après Bardonnet des Martels, ce maniement s'étend à tout l'espace compris entre le bord postérieur de la dernière côte, la pointe de la hanche et le bord libre des apophyses transverses. Il est distinct du *travers* dans un embonpoint peu avancé ; mais, dans le bœuf d'exhibition, ce maniement est confondu avec le *travers*, la *côte* et la *hanche*. Le *flanc* a pour base, ainsi qu'on le sait, les muscles de l'abdomen ; mais, au point de vue des maniements, il y a autre chose à connaître. C'est entre le feuillet aponévrotique mince qui appartient au muscle sous-cutané du thorax et de l'abdomen, et la face externe du muscle grand oblique de l'abdomen, que se fait le dépôt graisseux. Quatre petits ganglions lymphatiques sont toujours placés dans un espace triangulaire à côtés égaux, dont la base répondrait en haut à l'extrémité des apophyses

transverses des quatre premières vertèbres lombaires, et le côté antérieur à la moitié supérieure de la dernière côte.

FLANDRINES (Vaches). Première classe des vaches laitières, dans le système de classification de Guénon. Les *flandrines*, ou *indiennes*, sont caractérisées par un écusson qui, après avoir embrassé les mamelles et la face interne et postérieure des jambes, s'élève le long du périnée, sous forme d'une large bande, jusqu'à la vulve, qu'il entoure. Cet écusson perd de sa largeur et de sa régularité à mesure que l'on descend du premier au huitième ordre.

FLATUEUX, EUSE. adj. [de *flatus*, souffle; *inflans*, ἐρυγματώδης, all. *blähend*, it. *flatuoso*, esp. *flatulento*]. Qui engendre des vents.

FLATULENCE. s. f. [*inflatio*, all. *Flatulenz*, angl. *flatulence*]. Collection de vents, c'est-à-dire de gaz, dans une partie quelconque du corps.

FLATULENT, ENTE. adj. Qui s'accompagne de la production de gaz, qui la détermine. — *Dyspepsie flatulente*. V. Gastralgie.

FLATUOSITÉ. s. f. [*flatus*, ἔρυγμα, πνεῦμα, all. *Blähungen*, it. *flatuosità*]. Gaz développé dans l'intérieur du corps.

FLÉCHISSEUR. adj. et s. m. [*flexor*, all. *Beuger*, angl. *flexor*, it. *flessore*, esp. *flecsor*]. Se dit de tout muscle qui détermine la flexion des parties auxquelles il s'attache.

Fléchisseur du coccyx. V. Sacro-coccygien *antérieur*.

Fléchisseur du cubitus. V. Brachial *antérieur*.

Fléchisseur de la cuisse. On a réuni sous ce nom le grand psoas et l'iliaque interne, qui ne font réellement qu'un seul muscle. V. Iliaque *interne* et Psoas (*grand*).

Fléchisseur profond des doigts (cubito-phalangien commun, Ch.). Né de la face antérieure du cubitus et du ligament interosseux, il se divise en quatre tendons, auxquels donnent passage ceux du fléchisseur superficiel, et qui s'insèrent à la face antérieure des dernières phalanges des quatre derniers doigts.

Fléchisseur superficiel ou *sublime des doigts* (épitrochlo-phalangien commun, Ch.). Né de la tubérosité humérale interne, de l'apophyse coronoïde du cubitus et du bord antérieur du radius, il se termine par quatre tendons qui glissent sous le ligament annulaire du carpe, et vont aboutir aux secondes phalanges des quatre derniers doigts.

Fléchisseur (court) du petit doigt. Il va du ligament annulaire et de l'os crochu au côté interne de l'extrémité supérieure de la première phalange du petit doigt.

Fléchisseur (court) commun des orteils (calcanéo-sous-phalangien commun, Ch.). Il s'étend de la partie postérieure de la face inférieure du calcanéum à la face inférieure des secondes phalanges des quatre derniers orteils.

Fléchisseur (long) commun des orteils (tibio-phalangettien commun, Ch.). Il s'attache supérieurement à la face postérieure du tibia, et inférieurement à la face inférieure des dernières phalanges des quatre derniers orteils.

Fléchisseur (court) du gros orteil (tarso-sous-phalangettien du premier orteil, Ch.). Il s'étend de la partie inférieure du calcanéum et des deux derniers os cunéiformes à la partie inférieure de la première phalange du gros orteil et aux deux os sésamoïdes de l'articulation métatarso-phalangienne.

Fléchisseur (long) du gros orteil (péronéo sous-phalangettien du pouce, Ch.). Il naît de la face postérieure du péroné et du ligament interosseux, et va se terminer à la première phalange du gros orteil.

Fléchisseur (court du petit orteil (tarso-sous-phalangien du premier orteil, Ch.). Il naît de l'extrémité postérieure du cinquième os métatarsien, et va à la partie postérieure de la première phalange du petit orteil.

Fléchisseur (court) du petit doigt (partie du carpo-phalangien du petit doigt, Ch.). Il va du ligament annulaire et de l'os crochu au côté interne de l'extrémité supérieure de la première phalange du petit doigt.

Fléchisseur (court) du pouce (partie du carpo-phalangien du pouce, Ch.). Il est fixé d'une part au grand os, au ligament annulaire du carpe et au troisième os métacarpien; de l'autre, à la partie supérieure de la première phalange du pouce et aux deux os sésamoïdes de l'articulation voisine.

Fléchisseur (long) du pouce (radio-phalangettien du pouce, Ch.). Il naît des trois quarts supérieurs du radius et du ligament interosseux, et va s'attacher à la dernière phalange du pouce.

Fléchisseur du radius. V. Biceps *brachial*.

FLEGME. s. m. V. Phlegme.

FLEMA SALADA. s. f. [de l'espagnol *flema*, pituite, et *salada*, salée]. Nom donné, dans le nord de l'Espagne, à la pellagre ou à une maladie qui y ressemble beaucoup. Dans le moyen âge, on donnait le nom de *phlegma salsum* à une dyscrasie mal déterminée, mais que l'on rangeait à côté de la lèpre.

FLÉOLE. s. f. [*phleum*]. Genre de graminées, la plupart vivaces, croissant surtout dans les prairies, et donnant de bon fourrage. Les principales sont la *fléole noueuse* (*Phleum nodosum*, L.), la *fléole des prés* (*Phleum pratense*, L.) et la *fléole des Alpes* (*Phleum alpinum*, L.)

FLET. s. m. [*Pleuronectes flesus*, L., ou *Platessa flesus*]. Espèce de poisson voisin de la *plie* et de la *limande*, mais moins délicat, à taches pâles sur le corps.

FLETAN. s. m. [*Pleuronectes hypoglossus* ou *helbut*]. Grand poisson voisin des plies, qui, séché ou fumé, sert d'aliment dans le Nord, où il abonde; la chair est agréable, mais se digère difficilement. Des espèces plus petites existent dans la Méditerranée.

FLEUR. s. f. [*flos*, ἄνθος, all. *Blume*, *Blüthe*, angl. *flower*, it. *fiore*, esp. *flor*]. Avant Linné, on n'appelait de ce nom, dans les plantes, que les corolles ou calices colorés, et c'est encore ainsi qu'on entend le mot dans le langage vulgaire. Linné, le premier, y attacha l'idée de génération, en disant que l'essence de la fleur consiste dans l'anthère et le stigmate, opinion qui depuis a été adoptée par tous les botanistes. La fleur est un ensemble d'organes essentiels ou accessoires à la reproduction des phanérogames, colorés ou non, disposés en verticille à l'extrémité d'un pédoncule terminal ou axillaire, et, dans ce dernier cas, libre ou soudé à quelque autre partie. On distingue les fleurs en *complètes* et en *incomplètes*, suivant qu'elles réunissent ou non les quatre parties principales qui les constituent dans leur plus haut degré de composition, savoir : le calice, la corolle, l'andrœcie et le pistil. La simultanéité des deux sexes, ou l'existence d'un seul, les font aussi distinguer en *hermaphrodites*, *unisexuées*, *mâles* et *femelles*. — Les *fleurs stériles* sont celles qui sont réduites aux enveloppes florales, soit par suite d'avortement des organes sexuels (anthères, pistil), comme

dans quelques plantes polygames, soit par transformation de ces organes en enveloppes florales (en corolle surtout), obtenue par culture, comme dans beaucoup de fleurs doubles (V. CALICE, COROLLE, ÉTAMINE, PISTIL). Chez certaines cryptogames, on appelle quelquefois *fleur*, les *archégones* et les *anthéridies* (V. ces mots).—On nomme vulgairement *fleur*, une poussière glauque, de nature céracée, qui recouvre certains fruits: par exemple, la prune. — Les anciens chimistes donnaient le nom de *fleurs* aux substances réduites en poudre, soit que la nature les offre en cet état, soit qu'elles y aient été amenées par quelque opération de l'art. Ils appelaient surtout ainsi les sublimés qui se composent de particules très-divisées ou d'aiguilles fort déliées.

Fleurs d'antimoine. Acide antimonieux préparé par sublimation.

Fleurs d'arsenic. Acide arsénieux sublimé.

Fleurs de benjoin. Acide benzoïque obtenu par sublimation.

Fleurs de bismuth. Efflorescence d'oxyde de bismuth qu'on trouve à la surface des minéraux qui renferment en même temps ce métal à l'état natif.

Fleurs blanches. V. FLUEURS.

Fleurs de cobalt. Arsénite de cobalt pulvérulent.

Fleurs de cuivre. Oxyde de cuivre capillaire.

Fleurs de nickel. Oxyde de nickel.

Fleurs de sel ammoniac. Chlorure d'ammoniaque sublimé.

Fleurs de sel ammoniac cuivreuses. Chlorure d'ammoniaque et de cuivre sublimé.

Fleurs de sel ammoniac martiales. Mélange variable de chlorure d'ammoniaque et de perchlorure de fer, qu'on obtient en sublimant ensemble parties égales de ces deux sels. Le produit est d'un jaune orangé. On le prépare aussi en dissolvant dans le moins d'eau possible 1 partie de chlorure de fer sec et 3 parties de sel ammoniac.

Fleurs de soufre. Soufre sublimé.

Fleurs du vin. V. MYCODERME.

Fleurs de zinc. Oxyde de zinc produit par la combustion du métal.

FLEURAISON. s. f. [*floritio*, *anthesis*, ἄνθησις, esp. *floracion*, *florescencia*]. Époque à laquelle ou temps durant lequel une plante épanouit ses fleurs.

FLEURON. s. m. [*flosculus*, all. *Blümchen*, it. *fiorello*]. Chacune des petites fleurs dont l'agrégation produit les capitules des synanthérées, et plus spécialement celles qui ont une forme tubuleuse. Chacun d'eux est la fleur proprement dite ou ensemble d'organes reproducteurs essentiels ou accessoires.

FLEXIBILITÉ. s. f. [*flexibilitas*, all. *Biegsamkeit*, angl. *flexibility*, it. *flessibilità*, esp. *flexibilitad*]. Propriété qu'ont certains corps de se laisser courber plus ou moins facilement jusqu'à un certain point sans se briser.

FLEXION. s. f [*flexio*, κάμπη, all. *Beugung*, it. *flessione*]. État de ce qui est fléchi. — *Flexion de l'utérus*. V. DÉVIATION.

FLEXION. s. f. V. MOUVEMENT. — *Flexion forcée*. V. MÉTHODE *de la flexion forcée*.

FLEXUEUX, EUSE. adj. [*flexuosus*, all. *gewunden*]. Qui offre des courbures alternatives en différents sens.

FLINT. s. m. [Synonyme: *flint-glass*, d'après le nom anglais]. Verre ou cristal servant avec le *crown-glass* à faire les lentilles achromatiques des microscopes. C'est un silicate de potasse et de plomb, avec excès d'oxyde de plomb. V. VERRE et MICROSCOPE.

FLOCON. s. m. [*floccus*, κροκίς, all. *Flocke*, it. *fiocco*]. Petite touffe de laine, de soie, de neige. — Quelquefois, en chimie, précipité qui a la forme floconneuse.— En pathologie, *un malade ramasse des flocons*, lorsque ses mains font le mouvement appelé *carphologie*.

FLOCONNEUX, EUSE. adj. [*floccosus*, all. *flockig*]. Se dit, en botanique, des poils, quand ils sont réunis en petits flocons qui se détachent sous la forme de touffes légères.

FLORAISON. s. f. V. FLEURAISON.

FLORAL, ALE. adj. [*floralis*, angl. *floral*]. Qui appartient à la fleur; qui naît sur ou dans la fleur, ou dans son voisinage.

FLORE. s. f. [*flora*, all. *Blumenbeschreibung*]. Ouvrage qui présente la description ou l'énumération des plantes d'une contrée.

FLORIFÈRE. adj. [*florifer*]. Qui se termine par une fleur ou en porte.

FLORIPARE. adj. [*floriparus*, de *flos*, fleur, et *parere*, produire]. Se dit des bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

FLOSCULEUX, EUSE. adj. [*flosculosus*]. Se dit d'une corolle qui a la forme du fleuron, ou d'une fleur composée qui ne renferme que des fleurons.

FLOUVE. s. f. [*Anthoxanthum*, L.]. Genre de graminées dont l'espèce odorante (*Anthoxanthum odoratum*, L.) répand une odeur agréable d'acide benzoïque, après dessiccation. On la trouve dans les prés, où elle forme un excellent fourrage.

FLUATE. s. m. Ancien nom des *fluorures*.

FLUCTUATION. s. f. [*fluctuatio*, de *fluctuare*, flotter; κλυδών, all. *Fluctuation*, *Schwappen*, angl. *fluctuation*, it. *fluttuazione*, esp. *fluctuacion*]. Mouvement d'oscillation d'un liquide amassé dans un foyer quelconque ou dans une cavité splanchnique, mouvement que l'on rend sensible par un changement de position ou par une pression ou un choc méthodique. C'est ainsi que la *fluctuation*, dans l'ascite, se fait sentir à l'une des deux mains appliquée sur un des côtés de l'abdomen pendant qu'on frappe de l'autre main la partie opposée. De même, dans les abcès, la *fluctuation* se manifeste quand on touche la tumeur alternativement avec un ou deux doigts sur deux points opposés. — Les substances amorphes (V. AMORPHE), demi-liquides, interposées aux fibres ou aux cellules d'un tissu (comme on le voit dans les fongosités des tumeurs blanches, etc.), ou exsudées dans le voisinage des parties enflammées, donnent aussi la sensation de fluctuation, sous l'influence de la pression exercée d'un côté pendant que les doigts soutiennent l'autre, comme dans le cas d'un abcès ou de toute autre cavité contenant un liquide. Les vésicules adipeuses accumulées sans interposition de fibres lamineuses, comme dans certains lipomes, donnent une sensation analogue. C'est qu'en effet, dans le cas des vésicules adipeuses, il s'agit d'un liquide (la graisse), comme dans le pus, seulement il est réduit en autant de gouttelettes qu'il y a de vésicules; mais ces gouttes liquides, vu l'élasticité de l'enveloppe des vésicules qui les entourent, transmettent la pression et la sensation de *flot*, aussi bien que le pus, etc. Il en est encore de même lorsqu'il s'agit de matières amorphes demi-liquides infiltrées entre des fibres d'un tissu. Aussi est-ce à tort qu'on a donné le nom de sensation de *fausse fluctuation* à celle qu'on ressentait dans ces cas-là, parce que du liquide n'est pas sorti des tu-

meurs qu'on avait ouvertes, en se guidant sur cette sensation. C'est à tort aussi qu'on a cherché à indiquer des caractères distinctifs constants entre ces deux sortes de sensations, qui peuvent être les mêmes, puisqu'elles résultent toutes deux du choc transmis aux doigts en vertu de l'incompressibilité des liquides. Seulement, le manque de notions anatomiques sur la nature des corps qui les donnent avait fait supposer qu'il y avait erreur, où il y avait seulement mauvaise interprétation de la cause.

FLUER. v. n. [*fluere*, couler, se répandre; ῥεῖν, all. *fliessen*, angl. *to flow*, it. *fluire*, esp. *fluir*]. Se dit des humeurs qui coulent de quelques parties du corps : les hémorrhoïdes *fluent*.

FLUEURS. s. f. pl. [*fluxus*, écoulement; ῥόος λευκὸς, all. *weisser Fluss*, angl. *fluor*, it. *fluore bianco*]. — *Flueurs blanches*, dont on a fait par corruption *fleurs blanches*. V. LEUCORRHÉE.

FLUIDE. adj. et s. m. [*fluidus*, du verbe *fluere*, couler; all. *flüssig*, angl. *fluid*, it. et esp. *fluido*]. En physique, corps dont les molécules sont si faiblement liées entre elles, qu'elles se meuvent facilement les unes sur les autres, et qu'elles se séparent, quand elles sont abandonnées à elles-mêmes, par les seules forces qui les régissent. On distingue les *fluides* en *liquides* et *fluides élastiques* : *fluides élastiques* ou *aériformes* ceux qui ressemblent à l'air, qui, s'étendant ou se resserrant par la variation des forces comprimantes, tendent toujours à occuper l'espace vide où on les enferme. Avant de connaître les lois d'après lesquelles se manifestent les *propriétés physiques* des corps, telles que la chaleur, l'électricité, etc., on admettait, pour s'en rendre compte, l'existence de *fluides impondérables*, sous les noms de *calorique*, de *fluide électrique*, etc. Mais il est reconnu de tous les physiciens qu'aucun de ces fluides n'existe, et déjà la plupart évitent de se servir de ces mots, même comme simple artifice logique pour faciliter les descriptions.

Fluide nerveux. Avant qu'on connût les propriétés immanentes des tubes nerveux moteurs et sensitifs, on expliquait leurs propriétés de *transmissibilité* (V. ce mot) du dedans au dehors et du dehors au dedans, en admettant un fluide spécial qui les aurait parcourus ou qui aurait vibré sur toute leur longueur. L'observation montre qu'il n'existe pas.

FLUIDIFICATION. s. f. [all. *Verflüssigung*]. Réduction d'un corps à l'état de fluide.

FLUIDITÉ. s. f. [all. *Flüssigkeit*, angl. *fluidity*, it. *fluidità*, esp. *fluidez*]. État d'agrégation dans lequel se trouvent les corps liquides.

FLUOBORHYDRIQUE. adj. — *Acide fluoborhydrique.* Acide puissant qui se forme pendant la décomposition de l'acide fluoborique par l'eau ($2FlH + BFl^6$). On l'appelle aussi *acide hydrofluoborique*, *fluorhydrate de fluorure de bore*.

FLUOBORIQUE. adj. — *Acide fluoborique* [*gaz fluoboré*, *fluorure de bore*, *acide phthoroborique*]. Combinaison de fluor et de bore qu'on prépare en chauffant un mélange de fluate de chaux, de borax et d'acide sulfurique concentré. C'est un gaz incolore, très-soluble dans l'eau, et qui, à l'air, répand d'épaisses vapeurs blanches. (Fl^6B.)

FLUOBORURE. s. m. Combinaison d'un fluorure avec un borure.

FLUOR. s. m. [all. *Fluor*, angl. *fluorine*, it. *fluore*]. Corps simple dont on admet l'existence par pure analogie, car on n'est pas encore parvenu à l'isoler, et qui fait la base de l'acide fluorhydrique. On a proposé aussi de l'appeler *fluorine* ou *phthore*. J. Nicklès prétend avoir constaté la présence du fluor dans le sang de l'homme et d'autres animaux. — Le mot *fluor* était employé autrefois pour désigner : tantôt l'état liquide de certains corps (ainsi l'*alcali volatil fluor* était de l'ammoniaque dissoute dans l'eau); tantôt diverses substances minérales qui sont incombustibles, mais fusibles, comme le *spath fluor* ou fluorure de calcium.

FLUORESCENCE. s. f. [du *spath fluor* sur lequel on a observé d'abord ces modifications de la lumière]. Propriété que possèdent certains corps de modifier la couleur de la lumière qui tombe sur leur surface et que celle-ci réfléchit; modification éprouvée par les rayons du spectre réfléchis à la surface de ces corps. La fluorescence est un changement de la lumière, qui se constate dans les rayons réfléchis comparés aux rayons incidents. Elle doit être connue des médecins, car elle ne se manifeste pas sans que les corps qui la possèdent soient modifiés moléculairement en même temps que la lumière qu'ils réfléchissent ou réfractent; surtout lorsqu'il s'agit des rayons violets et ultra-violets, doués, comme on sait, d'une action chimique plus prononcée que ceux des autres parties du spectre. C'est ce que prouve l'action qu'exerce la lumière sur les parties du corps humain douées de fluorescence, telles que la peau et la cornée. Le papier, le parchemin, la peau humaine, la cornée, etc., possèdent cette propriété à un degré assez marqué; le charbon, le soufre, l'iode, le brome, le quartz, le marbre, les métaux, la porcelaine dégourdie, ne la présentent pas sensiblement. Quand les rayons ultra-violets arrivent à l'œil en trop grande abondance, comme cela a lieu dans quelques circonstances spéciales (arc électrique, lumière solaire directe ou réfléchie par la neige ou les sables), la cornée et le cristallin jouent leur rôle protecteur par rapport à la rétine, grâce à leur fluorescence, mais ils sont eux-mêmes atteints par cet excès de rayons épipoliques. Alors apparaissent des altérations passagères ou permanentes, suivant la durée de l'impression. Les phénomènes de phosphorescence se distinguent des phénomènes de fluorescence, en ce que les substances fluorescentes cessent d'émettre de la lumière lorsqu'elles ne reçoivent plus de rayons sur leur surface. Pourtant, suivant Becquerel, ces phénomènes sont dus à des modifications moléculaires de même ordre, mais qui sont rapidement transitoires dans le cas de la fluorescence, et permanentes dans celui de la phosphorescence. La fluorescence des corps a été étudiée par Brewster (1838 et 1848), John Herschel (1845), Stokes (1853). Les physiciens et les chimistes qui s'exposent à l'action du spectre obtenu à l'aide des lumières électrique ou solaire, sans influence de la chaleur, sont atteints d'une affection cutanée aiguë de la face analogue à celle qui est dite *coup de soleil* et offrant depuis les caractères du simple érythème jusqu'à ceux de l'érysipèle intense; c'est sans doute par une action de même ordre qu'est produit le *coup de soleil* (Foucault, Regnauld), plus indépendant qu'on ne le croit de la température atmosphérique. On a vu aussi, sous l'influence du spectre, survenir l'affection dite kératite ulcéreuse et ponctuée très-peu de temps après avoir observé le spectre, surtout dans sa partie violette. On se préserve de cette affection en faisant usage de lunettes de verre

d'urane (L. Foucault); et ce qui prouve l'influence moléculaire de la lumière dans ces actions morbides, c'est que le verre d'urane n'en préserve qu'en devenant fluorescent lui-même.

FLUORESCENT, ENTE. adj. Qui est doué de la fluorescence. Se dit des corps doués de la propriété de modifier la réfrangibilité et, par suite, la couleur des rayons qui tombent sur leur surface et qui sont réfléchis par elle. Les principaux corps fluorescents sont : le spath fluor vert d'Alston-Moor, les composés d'urane (silicate d'urane ou verre d'urane), la solution aqueuse d'esculine, d'écorce de marronnier d'Inde, de sulfate de quinine, la teinture de curcuma, de graines de *Datura stramonium*, L., de feuilles d'ortie, de feuilles de laurier, etc. Ces substances, lorsqu'elles sont placées dans le spectre de la lumière solaire ou de la lumière électrique, rendent visibles les rayons les plus réfrangibles, violets et *rayons ultra-violets*, qui, avant d'avoir subi cette modification, n'impressionnent pas très-sensiblement la rétine. Placés dans le violet, l'indigo et le bleu, ces mêmes corps changent la couleur, ou, ce qui revient au même, *changent la réfrangibilité des rayons incidents :* le verre d'urane diffuse une lumière jaune verdâtre, le sulfate de quinine une lumière blanc bleuâtre, la teinture de curcuma diffuse du jaune, et la teinture de feuilles d'ortie diffuse du rouge. Ces teintes diverses sont à peu près les mêmes pour chacune des substances quand elles sont placées dans les rayons ultra-violets du spectre. On reconnaît, à l'aide d'un prisme, que la lumière diffusée et modifiée par les substances fluorescentes est très-complexe, lors même que le faisceau des rayons incidents est homogène. En général, les rayons présentent, après qu'ils ont été modifiés, une réfrangibilité moindre que celle qu'ils possédaient primitivement. C'est ainsi que les rayons ultra-violets très-réfrangibles sont transformés en rayons moins réfrangibles de la partie moyenne du spectre, et qu'ils deviennent par cela même visibles. La plupart des corps, et surtout des corps de la nature organique, sont plus ou moins fluorescents.

FLUORÉTHYLE. s. m. Synonyme d'*éther fluorhydrique*. (C^4H^5Fl.)

FLUORHYDRIQUE. adj. — *Acide fluorhydrique.* Découvert par Scheele, il tire son nom du spath fluor, d'où on l'obtient en distillant ce sel, dans une cornue de plomb, avec de l'acide sulfurique concentré. Il est gazeux, d'une odeur forte et suffocante. En se dissolvant dans l'eau, il fait entendre le même bruit qu'un fer rouge qu'on plongerait dans ce liquide. Il éteint les bougies allumées et tue les animaux. Il attaque le verre, propriété qu'on a mise à profit pour graver sur cette substance. (HFl.)

FLUORIDE. s. m. [all. *Fluorid*]. Combinaison du fluor avec des corps moins électro-négatifs que lui, dans laquelle les rapports atomiques sont les mêmes que dans les acides.

FLUORIQUE. adj. Nom ancien de l'acide fluorhydrique, parce qu'on supposait que l'oxygène entrait dans sa composition. — *Acide fluorique silicé*. V. FLUOSILICIQUE.

FLUOROKAKODYLE. s. m. Corps obtenu comme le chlorokakodyle. Liquide incolore, insoluble dans l'eau. (C^4AzH^6Fl.)

FLUOROMÉTHYLE. s. m. [*fluorhydrate de méthylène*]. Gaz incolore brûlant avec une flamme bleue. (C^2H^3Fl.)

FLUORURE. s. m. Combinaison du fluor avec un corps simple. Berzelius a signalé le fluorure de calcium dans les os.

FLUOSILICÉ. adj. V. FLUOSILICIQUE.

FLUOSILICIQUE. adj. — *Acide fluosilicique* [*acide spathique*, *acide* ou *gaz fluosilicé* ou *fluorique silicé* ou *siliceux*] ($SiFl^3$). Il est gazeux, incolore, répand d'épaisses fumées à l'air. L'eau le décompose. Densité, 3,57. On l'obtient en traitant par l'acide sulfurique un mélange de sable et de spath fluor. Cet acide forme avec la potasse un sel presque insoluble, ce qui en fait un réactif précieux.

FLUVIATILE ou **FLUVIAL, ALE.** adj. [*fluviatilis*, *fluvialis*, it. *fluviale*, esp. *fluviatil*]. Se dit des plantes qui croissent et des animaux qui vivent dans les eaux courantes.

FLUX. s. m. [*profluvium*, *fluxus*, de *fluere*, couler ; ῥεῦμα, ῥοῦς, all. *Fluss*, angl. *flux*, it. *flusso*, esp. *flujo*]. Écoulement d'un liquide quelconque hors de son réservoir habituel. — En chimie, *flux* est synonyme de *fondant*, et se dit de diverses substances très-fusibles qu'on ajoute à d'autres qui le sont moins, pour en favoriser la fusion. — *Flux blanc.* Il résulte de la détonation d'un mélange de parties égales de tartre et de nitre. — *Flux noir.* Résidu de la détonation de 1 partie de nitre avec 2 parties de tartre. — En pathologie, *flux bilieux* et *flux muqueux*, diarrhées dans lesquelles les matières rendues sont surtout de la bile ou du mucus. — *Flux de sang.* La dysenterie. — *Flux de ventre.* La diarrhée.

FLUXION. s. f. [*fluxio*, de *fluere*, couler ; ῥύσις, all. *Zufluss*, angl. *fluxion*, it. *flussione*, esp. *fluxion*]. Abord d'un liquide vers le point où l'appelle une cause excitante. — Vulgairement, engorgement phlegmoneux du tissu cellulaire des joues et des gencives, causé par l'irritation de la pulpe dentaire ou de la membrane interne des racines des dents, par un coup, etc. Les *fluxions des gencives* s'annoncent par une rougeur vive, avec douleurs lancinantes ; bientôt après se manifeste un gonflement plus ou moins étendu, d'abord dur, qui se ramollit peu à peu et s'abcède au bout de six à sept jours. Les *fluxions du tissu lamineux des joues* ont des symptômes inflammatoires plus intenses; elles sont souvent causées par les douleurs auxquelles donnent lieu la carie ou le plombage des dents, et ces douleurs diminuent ou cessent ordinairement dès que le phlegmon est développé. C'est du troisième au quatrième jour que les accidents ont le plus d'intensité ; vers le neuvième, la fluxion est entièrement dissipée, à moins qu'elle ne se termine par suppuration : dans ce cas, le pus s'écoule par un abcès qui se forme sur la gencive, ou bien il s'ouvre une issue entre la dent et l'alvéole, ou bien l'abcès se développe dans l'épaisseur même de la joue et se fait jour intérieurement sur la surface muqueuse, beaucoup plus rarement à l'extérieur. Souvent aussi les *fluxions*, au lieu d'avoir le caractère phlegmoneux, sont simplement *œdémateuses*, elles ne sont ni précédées ni accompagnées de douleurs, et reconnaissent ordinairement pour cause l'action d'un air froid et humide, et son contact sur des dents plus ou moins malades, mais qui n'étaient actuellement le siége d'aucune souffrance.

Fluxion périodique des yeux. V. OPHTHALMIE *périodique*.

Fluxion de poitrine. La *pneumonie*.

FOCAL, ALE. adj. [*focus*, foyer]. Qui a rapport au foyer d'un miroir ou d'une lentille. — *Distance focale.* Intervalle compris entre le centre optique d'une len-

tille et son foyer principal ou l'objet qui s'y trouve placé.

FOCILE. s. m. [*focile*, mot bas latin]. Nom, dans les auteurs du moyen âge, des os de l'avant-bras et de la jambe. *Grands fociles* (*focilia majora*), le cubitus et le tibia ; *petits fociles*, le radius et le péroné.

FOETAL, ALE. adj. [*fœtalis*, angl. *fœtal*]. Qui a rapport au fœtus. — *Membranes fœtales*. Celles qui forment la coque de l'œuf. Ce sont la *caduque*, le *chorion* et l'*amnios*. V. ces mots.

FOETUS. s. m. [*fœtus*, ἔμβρυον, all. et angl. *Fœtus*, it. et esp. *feto*]. Vers le deuxième mois de la grossesse, le produit de la conception prend le nom de *fœtus*, et le conserve pendant tout le temps qu'il demeure contenu dans la matrice (V. INTRA-UTÉRIN). A six semaines, l'œuf a 34 à 40 millim. de longueur, et contient un *embryon* (V. ce mot) de 20 à 25 millim., du poids d'environ 2gr,50. La tête forme la moitié du tronc quant à la masse (Fig. 180); deux points noirs dirigés en dehors sont les rudiments des yeux (*b*), et une fente transversale indique la bouche (*c*). Le thorax

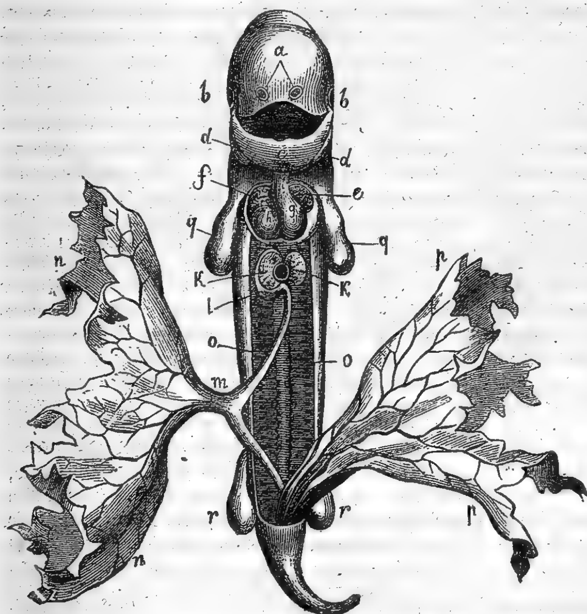


FIG. 180.

et l'abdomen ne forment qu'une seule cavité (*o*, *e*, *f*). *Le cordon ombilical* (*m*) *s'insère près de l'extrémité coccygienne*. D'une sorte de prolongement caudal naissent deux papilles, indices des membres pelviens (*r*, *r*), et à l'autre extrémité de la tige rachidienne sont deux autres papilles où l'on voit poindre les membres thoraciques (*q*, *q*). *c* représente le *premier arc viscéral*; *d*, le deuxième ; *e*, l'oreillette droite du cœur; *f*, l'oreillette gauche ; *g*, le ventricule cardiaque droit ; *h*, le gauche ; *i*, l'aorte ; *k*, le foie, entre les deux lobes duquel se voit l'orifice de la veine omphalo-mésentérique coupée ; *l*, l'estomac ; *m*, l'intestin encore droit communiquant avec la vésicule ombilicale *n* ; *o*, les *lames vertébrales* ; *p*, l'allantoïde. — De deux mois à deux mois et demi, il acquiert de 40 à 54 millim. de longueur. La tête en forme plus d'un tiers ; la bouche, largement fendue, est encore dépourvue de lèvres, deux fentes écartées indiquent les narines (*a*); deux trous, très-près des commissures des lèvres, indiquent les conduits auditifs. Le cou n'est qu'un sillon, et la face semble se continuer avec le thorax. *Le cordon ombilical s'insère tout à fait à la partie inférieure de l'abdomen*. L'anus, marqué d'abord par un point noir et déprimé au-devant du coccyx, forme une saillie conique, jaunâtre, encore sans ouverture. Les membres thoraciques, d'abord adhérents au côté du tronc, n'en sont plus que des appendices ; le bras paraît à peine, et la main est plus longue que l'avant-bras ; les doigts sont réunis par une substance gélatineuse. De même, aux membres pelviens, la cuisse ne paraît qu'après la jambe et le pied, et les doigts ne sont que des tubercules liés par une substance molle ; les plantes des pieds sont tournées en dedans. Un petit tubercule conique, creusé inférieurement d'une gouttière, est le rudiment du pénis ou du clitoris. Il se forme quelques points d'ossification. — A trois mois, le placenta, qui ne consistait jusque-là qu'en villosités choriales, isolées, vasculaires, ramifiées un très-grand nombre de fois, est formé. L'embryon a de 13 à 15 centimètres, pèse 60 à 90 gram. ; sous la peau, mince et transparente, commencent à se dessiner les muscles. La tête forme le tiers du corps ; les lèvres sont apparentes, les paupières se joignent ; des saillies apparentes, mais non réunies, indiquent le pavillon de l'oreille. La poitrine est fermée de toutes parts. *Le cordon ombilical s'insère très-près du pubis*. Les membres thoraciques, bien détachés du tronc, sont appliqués sur l'abdomen ; les membres pelviens sont aussi fléchis sur cette cavité ; la verge et le clitoris sont très-longs, mais il n'y a pas encore de démarcation bien distincte entre l'anus et les organes génitaux. — A quatre mois, le fœtus a 180 à 190 millimètres de longueur, et pèse de 120 à 180 grammes. La peau est un peu plus consistante et légèrement rosée ; les yeux, les narines et la bouche sont fermés, mais les lèvres ne sont pas encore saillantes ; l'auricule est formée. *Le cordon ombilical s'insère un peu au-dessus du pubis. Le duodénum contient du méconium blanc grisâtre*. Les articulations des doigts se prononcent, les ongles sont membraneux ; l'anus est ouvert, le sexe est distinct ; le périnée existe sous forme d'une lame membraneuse. — A cinq mois, le fœtus a 190 à 215 millimètres, et pèse 220 à 250 grammes. Peau moins transparente, plus colorée, couverte d'un duvet soyeux ; quelques cheveux argentins, pas encore d'enduit sébacé ; fibres musculaires visibles. La tête n'est plus que le quart de la longueur totale du corps ; la face a un aspect peu différent de celui qu'elle aura à terme. *L'insertion du cordon s'éloigne de plus en plus du pubis. Le méconium devient jaune verdâtre, et est dans le commencement de l'intestin grêle*. Il n'y a encore ni valvules conniventes ni bosselures intestinales ; les capsules surrénales sont plus volumineuses que les reins ; ceux-ci sont formés d'un certain nombre de lobes. Les ongles sont très-apparents ; il y a des points d'ossification dans l'astragale et les trois pièces supérieures du sternum. — A six mois, la longueur est de 24 à 27 centimètres, le poids de 280 à 450 grammes. La peau est pourprée ;

un peu d'enduit sébacé aux aisselles et aux aines. La tête est proportionnellement moins volumineuse; ses parois sont molles, les fontanelles larges; les paupières ne sont plus transparentes, la membrane pupillaire existe toujours. *La moitié de la longueur du corps correspond à l'appendice sternal. Le méconium est dans l'intestin grêle;* le côlon présente des bosselures, pas encore de valvules. Les ongles deviennent consistants; les testicules ou les ovaires sont un peu au-dessus des reins, sous le péritoine; le scrotum est petit et rouge, ou bien, chez le fœtus femelle, les grandes lèvres, très-saillantes, sont tenues écartées par le clitoris, proéminent.—A sept mois, 32 à 35 centimètres de longueur; poids de 1kil,5 à 2 kilogrammes. Peau moins colorée, déjà fibreuse et un peu épaisse; duvet et enduit sébacé plus généralement répandus; cheveux plus longs et moins blancs. Os du crâne bombés à leur partie moyenne; paupières entr'ouvertes; quelquefois la membrane pupillaire disparaît. *Le méconium occupe presque tout le gros intestin.* La longueur de l'intestin grêle égale 6 à 7 fois la distance de la bouche à l'anus. Les ongles n'arrivent pas encore à l'extrémité des doigts, mais ils s'élargissent. Les testicules sont très-près de l'anneau inguinal. — A huit mois, longueur 40 à 43 centimètres, poids 2 kilogrammes à 2kil,500. Peau couverte de matière sébacée et de duvet; circonvolutions cérébrales bien dessinées; plus de membrane pupillaire. *L'insertion du cordon ombilical n'est plus qu'à 2 ou 3 centimètres au-dessous du point auquel correspond la moitié de la longueur totale du corps.* La longueur de l'intestin grêle égale 8 fois la distance de la bouche à l'anus. Les ongles arrivent à l'extrémité des doigts; les testicules sont engagés dans l'anneau. Dans ce mois commence l'ossification de la dernière vertèbre du sacrum. — A neuf mois (à terme), longueur ordinaire 40 à 50 centimètres; poids ordinaire environ 3 kilogrammes à 3kil,500. Enduit sébacé épais, cheveux longs et colorés; les os du crâne, quoique mobiles, se touchent par leurs bords membraneux. Le tissu des poumons est rouge, compacte, semblable à celui du foie d'un adulte (tant que la respiration n'a pas eu lieu). *Le cordon ombilical s'insère à peu près à la moitié de la longueur totale du corps.* Le méconium, poisseux, et d'un vert foncé, occupe la fin du gros intestin. La longueur de l'intestin grêle égale 12 fois la distance de la bouche à l'anus. Le scrotum est moins rouge; il est ridé et contient souvent les testicules. Dans ce mois seulement se développe entre les deux condyles du fémur, au centre du cartilage qui constitue son extrémité inférieure, un point d'ossification en forme de pois.

Fœtus in fœtu. V. INCLUSION.

FOIE. s. m. [de *ficatum*, nom d'une préparation, aux figues, du foie, dans la cuisine des anciens, d'où le mot a pris le sens général de *foie* dans les langues romanes; *jecur*, ἧπαρ, all. *Leber*, angl. *liver*, it. *fegato*, esp. *higado*]. Organe sécréteur de la bile (V. BILE), et producteur du sucre (V. GLYCOGÉNIE), glande qui occupe l'hypochondre droit et une partie de l'épigastre, et qui correspond en haut au diaphragme, en bas à l'estomac, à l'arc du côlon et au rein droit, en arrière à la colonne vertébrale, à l'aorte, à la veine cave, en devant à la base de la poitrine. Le foie est retenu dans sa position par divers replis du péritoine, auxquels on a donné le nom de *ligaments*. Tels sont: 1° le *ligament suspenseur du foie*, ou *grande faux du péritoine*, fixé par un de ses bords au diaphragme, et divisant par l'autre la surface convexe du foie en deux parties; 2° la *faux de la veine ombilicale*, qui n'est autre chose qu'un soulèvement du péritoine par cette veine; 3° les *deux ligaments triangulaires du foie*, l'un droit, l'autre gauche. Tous les anatomistes distinguent dans cet organe deux lobes principaux: un *droit*, ou *grand lobe*, et un *gauche*, appelé aussi *lobe moyen*, pour le distinguer d'une éminence située à la surface inférieure du grand lobe, et désignée sous le nom de *petit lobe*, ou *lobe de Spigel*. La face inférieure du foie, considérée de gauche à droite, présente le *sillon longitudinal* (*horizontal*, ou *de la veine ombilicale*), destiné à loger, chez le fœtus, la veine ombilicale et le canal veineux; le *sillon transversal*, ou *de la veine porte*, occupé par le sinus de cette veine, par les principales branches de l'artère hépatique, et par les vaisseaux biliaires à leur sortie du foie pour former le canal hépatique; deux saillies appelées *éminences portes*: l'une, *antérieure*, à droite du sillon de la veine ombilicale; l'autre, *postérieure*, qui est le lobe de Spigel. Le parenchyme du foie a une consistance remarquable, une teinte fauve ou légèrement jaunâtre, un aspect poreux dû à la section de la multitude de petits vaisseaux qui le pénètrent. Lorsqu'on le déchire, il paraît formé de granulations, au milieu desquelles sont disséminées les terminaisons des conduits excréteurs de la bile, dont la réunion forme le conduit hépatique. Le foie, indépendamment du sang rouge apporté par l'artère hépatique, reçoit du sang noir, transmis par le système de la veine porte (V. PORTE). Au point de vue de sa structure intime, le foie offre cette particularité que, chez les vertébrés et quelques invertébrés, il est formé de deux organes, de texture différente, associés l'un à l'autre. L'un est glycogène et du groupe des glandes vasculaires sanguines, l'autre est biliaire et du groupe des glandes en grappes composées: 1° *Organe glycogène*. C'est lui qui constitue la masse principale du foie. Il est formé par les acini ou grains glanduleux du foie, polyédriques, larges de 1/2 millimètre à 1 millimètre et plus; ils sont composés eux-mêmes de cellules immédiatement juxtaposées entre lesquelles passent les capillaires de la veine porte, pénétrant ainsi dans l'épaisseur des acini aussi bien qu'ils en recouvrent la surface (fig. 181, VP et R). Ce réseau très-élégant, à mailles serrées, se réunit au centre de chaque acinus en un petit tronc commun, *veine intralobulaire* (VH), origine des veines sus-hépatiques. Entre les lobules sont de minces cloisons de fibres lamineuses dont beaucoup sont à l'état de corps fusiformes et accompagnées de matière amorphe dont la quantité diminue dans le tissu lamineux qui entoure la veine porte et les conduits hépatiques, avec lequel celui des cloisons est en continuité de substance. Les cellules propres des acini glycogènes sont polyédriques, larges de 2 centièmes de millimètre ou environ. Elles renferment un ou deux noyaux (assez souvent deux) sphériques ou plus rarement ovales et alors volumineux, avec ou sans nucléole selon les individus. Autour de lui se trouvent beaucoup de granulations qui le masquent quelquefois, mais il manque rarement à l'état sain; les cellules sont pâlies par l'acide acétique; le noyau inattaqué devient très-évident. Il n'est pas rare de trouver à l'état normal, surtout chez l'homme, une quantité plus ou moins grande de granulations ou de gouttes graisseuses d'un jaune verdâtre dans chaque cellule. Selon le plus ou le moins de congestion des réseaux sanguins ci-dessus, dans chaque *acinus*,

c'est l'aspect jaunâtre dû à ces cellules épithéliales accumulées qui prédomine, ou l'aspect rouge du tissu congestionné : d'où la division, à l'œil nu, de la substance du foie en *rouge* et *jaune;* celle-ci est d'autant plus prononcée que les cellules épithéliales renferment plus de granulations graisseuses. L'artère hépatique se distribue en entier ou à peu près sur les parois de la veine porte et des conduits hépatiques et dans le tissu lamineux qui les entoure, ou *capsule de Glisson*, mais ne sert pas à la formation des réseaux entourant les *acini* (V. CIRRHOSE). 2° *Organe biliaire.* C'est une glande en grappe à petits acini en forme de feuilles de fougère à culs-de-sac sécréteurs peu rapprochés, acini épars le long des conduits hépatiques excréteurs dans lesquels ils se jettent, et plongés dans le tissu lamineux dit *capsule de Glisson*, ainsi que dans les

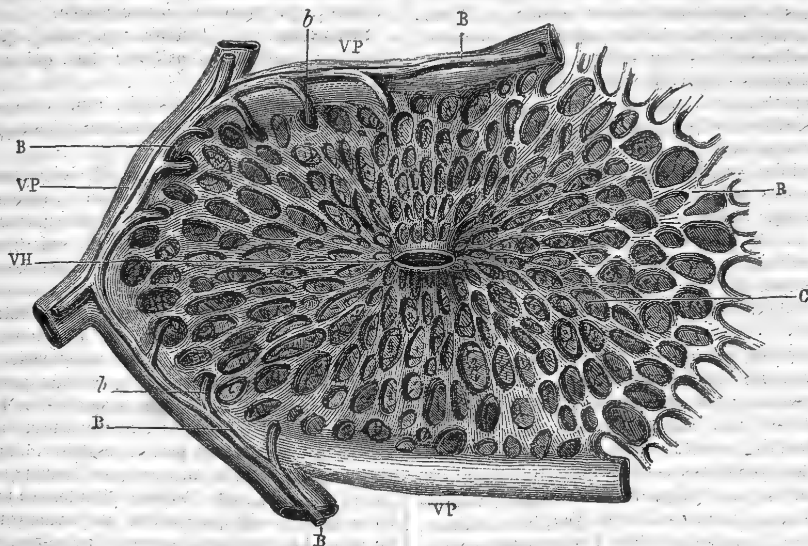


Fig. 181.

cloisons interacineuses des lobules ou grains glanduleux de l'organe glycogène. Ces acini biliaires ne sont là que contigus aux précédents et non continus; ils sont longs de 1 à 2 dixièmes de millimètre; leurs culs-de-sac, longs de 3 à 6 centièmes de millimètre, sont souvent plus larges que le conduit axile qui les reçoit. Leur paroi propre est homogène, tenace, tapissée d'un épithélium à très-petites cellules pavimenteuses, incolores, bien que le centre du cul-de-sac soit plein de matière orangée ou verdâtre. Dans les conduits excréteurs ou hépatiques proprement dits, l'épithélium est prismatique, cilié. On trouve de ces acini épars en forme de feuille de fougère jusqu'au canal cystique, mais non sur le cholédoque. La masse représentée par l'organe biliaire est petite à côté de celle que forme l'organe glycogène; mais, en somme, elle est proportionnée au volume des conduits excréteurs et de la vésicule ou réservoir, comparativement aux autres parenchymes tels que le rein, le pancréas, etc. L'organe biliaire est souvent lésé indépendamment de l'organe glycogène et *vice versâ;* l'influence réciproque qu'ils exercent sur les phénomènes que chacun accomplit n'est pas déterminée encore. — *Foie gras.* État du foie fréquent dans la phthisie, caractérisé par une augmentation souvent considérable de son volume, et par l'aspect jaunâtre, homogène, peu vasculaire de son tissu, qui, à un certain degré de la maladie, est devenu plus léger que l'eau. Il est dû à la production, dans chacune des cellules épithéliales de l'organe glycogène, de gouttes d'une huile jaunâtre; cette huile les remplit quelquefois et les distend de manière à déterminer l'atrophie du noyau et à rendre la cellule sphérique comme une vésicule adipeuse, mais plus petite. En général, pourtant, ce sont plusieurs gouttes d'huile qu'on trouve dans chaque cellule. — *Cancer du foie.* Sous ce nom on décrit l'épithélioma, qui est très-commun dans le foie, et s'y présente : *a.* soit à l'état de masses ou tubercules nombreux, arrondis, isolés ou confluents, souvent blancs, grisâtres ou roses, souvent aussi ramollis au centre, et alors d'aspect extérieur encéphaloïde; *b.* soit à l'état de diffusion, c'est-à-dire que les portions de parenchyme hépatique, quelquefois de la grandeur de la main, irrégulièrement limitées, sont envahies par le mal. Elles sont grisâtres ou jaunâtres, assez dures, homogènes, peu vasculaires. Dans ces affections épithéliales du foie, les cellules sont irrégulières, souvent plus petites qu'à l'état normal, rarement plus grandes, granuleuses, à noyau quelquefois devenu ovoïde. Elles sont accompagnées fréquemment d'une proportion considérable de matière amorphe et de granulations moléculaires azotées ou graisseuses, irrégulières, volumineuses; souvent enfin de nombreux corps irréguliers avec ou sans granulations, et de volume variable. Quelquefois ce sont des noyaux d'épithélium seulement qui composent l'altération. Ils sont à contours ou réguliers ou irréguliers, parfois volumineux, ovoïdes, le plus souvent assez petits. V. ENVAHISSEMENT et ÉPITHÉLIOMA.

Foie douvé. Foie contenant des douves ou fascioles (V. DOUVE). Nom donné à la pourriture ou cachexie aqueuse du mouton. V. CACHEXIE.

Foie pourri. Autre synonyme vulgaire de la cachexie aqueuse.

Foie. Nom donné par les anciens chimistes à diverses

substances dans la composition desquelles il entre du soufre, et dont ils comparaient la couleur brunâtre à celle du parenchyme du foie. — *Foie d'antimoine.* Oxysulfure d'antimoine demi-vitreux. — *Foie d'arsenic.* Arsénite de potasse. — *Foie de soufre.* Mélange de plusieurs sulfures de potassium.

FOIN. s. m. [*fenum*, χόρτος, all. *Heu*, angl. *hay*, it. *fieno*, esp. *heno*]. Produit desséché des prairies permanentes ou temporaires. Dans les questions économiques relatives à l'entretien des animaux herbivores, la valeur nutritive du bon foin des prairies permanentes est évaluée à 100 (V. RATION). Quelques semaines après avoir été mis en meules ou renfermé dans le fenil, le foin nouveau s'échauffe, fermente, laisse échapper une vapeur abondante et perd de 4 à 8 pour 100 de son poids. Il est alors réduit aux 18 ou 25 centièmes de son poids en vert. On exprime ces phénomènes en disant que le foin se ressuie, qu'il jette son feu. Le produit desséché des prairies est consommé par les herbivores, seul ou mélangé à la paille et à d'autres aliments, entier ou haché. Il forme la base de leur alimentation, et convient à tous ; cependant on donne de préférence le regain aux ruminants, tandis que l'on réserve le foin des premières coupes aux chevaux. Celui des prairies permanentes ne suffit pas à l'entretien des animaux qui font un travail suivi ; il entre dans leur ration ordinaire pour une quantité qui varie de 3 à 10 kilogrammes. Le bon fourrage des prairies artificielles constitue un aliment plus nutritif et plus complet. Les foins nouveaux qui n'ont pas jeté leur feu sont échauffants et occasionnent des maladies intestinales. Un an ou dix-huit mois après la récolte, ils sont devenus cassants et ont perdu leurs qualités comme fourrage. Les fourrages rouillés et moisis doivent être exclus de la consommation. V. FOURRAGES. — *Maladie de foin.* Affection décrite sous les noms de catarrhe d'été, bronchite d'été, asthme d'été, asthme de foin. Les symptômes sont ordinairement les suivants : coryza avec fréquents éternuments, inflammation de la conjonctive et du pharynx, toux, asthme, fièvre légère. La maladie débute brusquement vers la fin de mai ou dans les premiers jours de juin ; les conditions atmosphériques n'exercent qu'une faible influence ; il s'agit d'une cause saisonnière et non d'une cause atmosphérique. Elle se montre à l'époque de la fenaison ; les symptômes qui la caractérisent sont momentanément exaspérés par l'odeur du foin coupé ; elle disparaît toujours spontanément vers la fin du mois de juillet, c'est-à-dire lorsque la fenaison est terminée. Pourtant, le foin n'est pour rien dans la production de la maladie, car elle se manifeste aussi chez les citadins. Les localités n'exercent aucune influence appréciable ; la maladie a été observée en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en France, dans les villes comme dans les campagnes. En résumé, la maladie de foin est une affection saisonnière dont la cause intime est ignorée, mais dont les phénomènes sont manifestement exaspérés par l'action solaire et par l'odeur qu'exhale le foin. La maladie suit visiblement une marche descendante : elle commence par les yeux, se propage aux fosses nasales, et de là gagne le pharynx et les bronches. Le cours de la maladie est essentiellement intermittent et irrégulier : les accidents disparaissent et reparaissent brusquement, spontanément, tantôt en l'absence de toute cause appréciable, tantôt sous l'influence des agents atmosphériques : une course au soleil, une promenade dans des prairies couvertes de foin coupé, suffisent pour les produire ; un temps sombre, pluvieux, froid, le séjour dans une chambre fraîche et obscure, les dissipent souvent. Parfois la disparition des phénomènes morbides est complète, et le malade se croit, pendant un, deux, trois ou quatre jours, entièrement guéri ; d'autres fois on voit persister, entre les périodes d'exacerbation, quelques légers symptômes du côté des yeux, des fosses nasales et des bronches. Cette marche démontre qu'il ne s'agit pas ici de véritables phlegmasies. La maladie a une durée de quatre, cinq, six, sept ou huit semaines, au bout desquelles tous les accidents disparaissent spontanément et brusquement. L'hydrothérapie paraît le moyen le plus efficace, soit pour prévenir le retour annuel des accidents chez certains malades, soit pour en atténuer l'intensité et la durée (Louis Fleury).

FOLIACÉ, ÉE. adj. [*foliaceus*, all. *blattartig*, esp. *foliaceo*]. Qui ressemble à une feuille.

FOLIAIRE. adj. [*foliaris*, esp. *foliar*]. Qui appartient aux feuilles, qui naît sur elles, qui est produit par elles.

FOLIATION. s. f. [*foliatio*, esp. *foliacion*]. Moment où les bourgeons commencent à développer leurs feuilles.

FOLIE. s. f. [*insania*, μανία, all. *Geisteszerrüttung*, angl. *madness*, it. *follia*, esp. *locura*]. Lésion plus ou moins complète, et ordinairement de longue durée, des facultés intellectuelles et affectives, sans trouble notable dans les sensations et les mouvements volontaires, et sans désordre grave, ou même sans désordre apparent des fonctions nutritives et génératrices. Le fou a des idées, des passions, des déterminations différentes de celles des hommes raisonnables ; il conserve, en général, la connaissance de sa propre existence et celle des objets avec lesquels il se trouve en rapport ; il méconnaît son état de délire, ou bien sa volonté est impuissante pour le maîtriser. L'expression *aliénation mentale* a un sens plus étendu que le mot *folie* (V. ALIÉNATION). Le Code fait à tort ce mot synonyme de *démence* qui désigne une forme particulière de folie. Les fous sont souvent hallucinés, mais les hallucinations peuvent se montrer sans qu'il y ait folie.

Folie circulaire ou mieux *folie à double forme.* Forme de maladie mentale caractérisée par la reproduction successive et régulière de l'état maniaque, de l'état mélancolique et d'un intervalle lucide. On y observe : 1° une période d'excitation, 2° une période de dépression, 3° un état où l'exercice des fonctions cérébrales est régulier. Ces périodes sont plus ou moins prolongées, et quelquefois elles sont longues : par exemple, plusieurs mois.

Folie dépressive (*tædium vitæ*). Dégoût de la vie, lypémanie, tendance au suicide, soit idiopathique, soit symptomatique de la pellagre, etc.

Folie héréditaire, lucide ou *morale.* Forme de folie avec tendance au suicide, à l'homicide, et cela parfois dans l'âge le plus tendre, et avec des instincts de cruauté chez des enfants nés de parents aliénés, alcoolisés, ou affectés de tel ou tel autre état névropathique. Les malades de cette catégorie se font remarquer, non-seulement par de *longs intervalles lucides*, mais par des situations mentales où il est difficile de les prendre en flagrant délit de déraisonnement. Cet état mental a aussi été désigné sous les noms de *monomanie* ou *folie maniaque ou raisonnante*, *folie morale* (*moral insanity*), *folie instinctive.* Ces dispositions instinc-

tivement mauvaises des individus, ont, dans la presque généralité des cas, le même point de départ pathogénique qui est l'*état névropathique ou aliéné des ascendants*, parfois même *leurs simples habitudes d'intempérance*. La désignation générique de *folie héréditaire* peut leur être appliquée, en ce sens que le point de départ du mal doit être recherché jusque dans les conditions morbides des ascendants, ou tout au moins dans les influences de mauvaise nature qui ont présidé à la naissance des enfants. Les symptômes principaux sont les suivants : alternances entre des états d'excitation et de dépression ; retour périodique de certains phénomènes morbides dans la sphère des fonctions physiologiques, intellectuelles et affectives. La périodicité maladive se révèle, dans les cas de ce genre, par les névralgies, par la surexcitation nerveuse poussée jusqu'à l'hyperesthésie, pour faire place ensuite à l'anesthésie ; par le manque de sommeil, alternant avec une torpeur extrême, un sommeil immodéré ; par des inappétences, des troubles des fonctions digestives, remplacés ultérieurement par des appétits excessifs, bizarres, dépravés, qui portent les individus à adopter des régimes excentriques à l'instar de certains hypochondriaques, à faire des excès de boissons pour se donner du ton, pour relever leurs forces. Tous ces différents états se développent graduellement; ils se succèdent, ils alternent, ils reviennent par de longs circuits. Dans la sphère des fonctions intellectuelles et affectives, la loi d'alternance se présente avec la même fatalité : excitation intellectuelle, manifestation d'idées vives, nettes, lucides, alternant avec la torpeur de l'esprit, avec la production d'idées tristes, bizarres, excentriques. Tantôt la sensibilité morale des malades est comme anéantie ; ils sont indifférents à tout ce qui les entoure ; tantôt ils pleurent facilement et sans motifs ; ils passent presque sans transition de l'amour à la haine ; ils s'attendrissent d'une façon ridicule. La *paralysie générale* se signale aussi par des rémittences très-longues; mais ce qui forme le caractère pathognomonique par excellence de la folie héréditaire, c'est la manifestation pour ainsi dire subite, instantanée, fatale, d'actes bizarres, ridicules, excentriques, dans quelques circonstances ; immoraux, dépravés, au suprême degré, dans quelques autres. C'est ainsi que, chez des individus d'ordinaire chastes dans leurs mœurs, sobres dans leurs goûts, on observe une surexcitation de l'instinct genésique et une tendance irrésistible pour les liqueurs alcooliques (Morel). Les fous héréditaires commettent les actes les plus désordonnés, les plus insensés, les plus dangereux, sans qu'ils puissent alléguer de motifs, ou bien leurs motifs sont des plus futiles. Ils n'ont généralement rien de commun avec ce que l'on observe chez les *délirants par persécution*.

Folie pénitentiaire. Celle qui se développe dans les pénitenciers, les asiles, les prisons, les bagnes, etc., sous l'influence de la séquestration. Le nombre des aliénations de diverses sortes observées dans ces conditions s'élève à 20 par année environ pour 1000 prisonniers. Le séjour de la prison, par la tristesse qu'il occasionne, par la privation absolue de plaisirs et de distractions, fait naître un état d'abattement et de mélancolie très-favorable au développement de l'aliénation mentale. La *prison préventive*, par ces diverses causes et par l'idée du déshonneur réel ou supposé qu'elle entraîne, détermine souvent la folie chez les hommes innocents de l'acte dont on les accuse. Les formes les plus habituelles ainsi produites sont l'excitation maniaque, la manie aiguë, la mélancolie ou le début de la paralysie générale. Parmi les détenus condamnés dont le moral est affecté de la sorte, il est rare que l'état de découragement persiste au delà de quelques jours ; mais une cause tenant à la prison, et qui aide au développement de la folie, c'est l'insuffisance de l'alimentation. Dans la vie libre, on voit souvent les privations et la misère donner naissance à l'aliénation mentale ; à plus forte raison doit-il en être ainsi dans les prisons où se trouvent encore réunies des causes puissantes de débilitation, telles que le défaut d'exercice et d'aération. Les détenus chez lesquels la folie a été observée étaient, pour la majorité des cas, malades avant leur entrée dans la prison, souvent même avant leur jugement, et au moment où ils ont commis le délit. Chez ceux pour lesquels la folie est postérieure à l'entrée dans la prison, on retrouve des prédispositions , soit dans un état d'imbécillité ou d'épilepsie, soit dans les accès antérieurs d'aliénation mentale, soit dans une vie de privation et de misère, de débauches et d'excès de tout genre. Il existe des analogies entre les aliénés et une certaine classe de détenus composée d'hommes à organisation incomplète. Une partie de la population des prisons serait mieux placée dans les asiles d'aliénés. Le nombre des condamnations d'aliénés est considérable. V. EMPRISONNEMENT.

Folie transitoire. Folie instantanée, passagère que quelques médecins d'aliénés admettent en dehors de la démence, de la manie et de la monomanie, et en vertu de laquelle un individu sain d'esprit jusqu'alors, au moins en apparence, peut se livrer tout à coup à un acte homicide, et rentrer aussi brusquement à l'état de raison. V. CRIMINALITÉ et FOLIE *héréditaire*.

FOLIÉ, ÉE. adj. [*foliatus*, de *folium*, feuille, all. *geblättert*, esp. *foliado*]. Qui a des feuilles. En pharmacie, quelques produits qui affectent une forme de feuilles : *terre foliée mercurielle*, l'acétate de mercure; *terre foliée de tartre*, l'acétate de potasse.

FOLIIFORME. adj. [*foliiformis*, de *folium*, feuille, et *forma*, forme]. Qui a la forme d'une feuille, qui ressemble à une feuille.

FOLIIPARE. adj. [*foliiparus*, de *folium*, feuille, et *parere*, engendrer]. Se dit des bourgeons qui ne produisent que des feuilles.

FOLIOLE. s. f. [*foliolum*, all. *Blättchen*, esp. *hojuela*]. Chaque petite feuille d'une feuille composée, ou chaque pièce d'un calice polyphylle. — *Folioles du cervelet*. Subdivisions en forme de feuilles de ses circonvolutions. — *Folioles du diaphragme*. Les lobes de son centre aponévrotique.

FOLIOLÉ, ÉE. adj. [*foliolatus*]. Qui se compose de folioles ou en porte.

FOLLICAIRE. Mot inusité proposé pour désigner un fruit composé de deux follicules distincts ou solitaires par avortement (asclépiadées).

FOLLICULAIRE. adj. Qui concerne les follicules.

FOLLICULE. s. m. [*folliculus*, petit sac, de *follis*, ballon, soufflet ; all. *Balgkapsel*, angl. *follicle*, it. *follicolo*, esp. *foliculo*]. Sorte de fruit formé par une seule feuille carpellaire pliée longitudinalement sur elle-même, de manière qu'il ne se présente qu'une seule suture résultant du rapprochement des bords de cette feuille, et qu'à la maturité les bords se séparent au point de leur soudure, soit dans toute leur longueur, soit vers le sommet seulement. — *Follicules d'Alep, de Moka, de la palte, de séné de Syrie, de Tripoli*, V. SÉNÉ. — *Follicules*, ou *cryptes* [all. *Balgdrüsen*,

angl. *follicula*], en anatomie, glandes constituant le premier ordre de ces parties du corps. Ils sont caractérisés par leur forme de sac ou gaîne simple ou quelquefois lobée au fond qui est terminé en cul-de-sac, et s'ouvrant d'autre part à la surface d'une membrane. Ce sont les plus simples de toutes les glandes, puisqu'elles sont formées d'un tube simple isolé, clos d'un côté et ouvert de l'autre (V. GLANDE et ACINUS). On distingue les *follicules* en : *a. follicules droits*, et *b. follicules enroulés*, *glomérulés* ou *glomérulaires*. Chaque groupe renferme plusieurs espèces distinguées d'après leurs dimensions, leur forme tubuleuse ou de bouteille par dilatation du cul-de-sac, qui s'observe

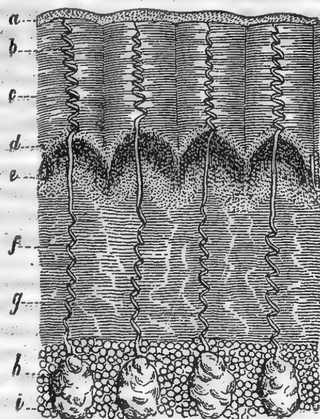


FIG. 182.

parmi les premiers, et enfin d'après la nature de l'épithélium qui les tapisse. Les espèces de *follicules droits* sont : 1° les follicules de l'estomac, à cul-de-sac souvent lobé, épithélium sphérique ; 2° les follicules de l'intestin grêle et du gros intestin, souvent un peu renflés et plus petits que les précédents ; 3° ceux des voies biliaires ; 4° ceux du col de l'utérus, larges, en forme de bouteille, à épithélium cylindrique, à fond lobé ou même subdivisé en plusieurs culs-de-sac ; 5° ceux du corps de l'utérus, tubuleux, flexueux, à épithélium nucléaire ; 6° ceux du canal déférent, près des vésicules séminales, à épithélium nucléaire. Les *follicules enroulés* sont : 1° Ceux de la paume des mains, de la plante des pieds et du reste de la peau, où ils sont plus rares, à épithélium nucléaire. Ils s'ouvrent sur les lignes où sont rangées les papilles, mais entre leurs bases, par un orifice en entonnoir, plus large que le conduit excréteur du niveau (Fig. 182, *a*) de la couche cornée de l'épiderme

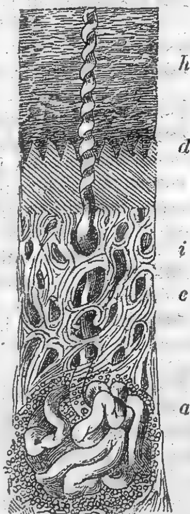


FIG. 183.

(V. ce mot). Le conduit est en spirale dans la couche moyenne de l'épiderme (*bc*) et dans la couche de Malpighi (*d*). Il est rectiligne au niveau des papilles (*e*) et dans le derme, plus ou moins flexueux, mais rarement en spirale, dans le tissu cellulaire sous-cutané (*fg*). Quant au glomérule formé par le tube simple enroulé (Fig. 182, *h*; Fig. 183, *a*), et dont le fond n'est facilement visible que chez le fœtus, il est sous-cutané, placé à 1 millimètre, ou environ, au-dessous du derme, dans le tissu adipeux sous-cutané (Fig. 182, *i*). 2° Ceux du creux de l'aisselle, à épithélium pavimenteux. 3° Ceux du conduit auditif ou du cérumen, à épithélium pavimenteux. La peau n'a pas d'autres follicules ou cryptes que ceux-là ; les prétendus cryptes ou follicules sébacés sont des *glandes en grappe simple* (V. ACINUS et GLANDE). Ce qu'on appelle *follicules pileux* et *dentaires* ne doit pas être confondu avec les glandes ci-dessus (V. DENTAIRE et POIL). Les organes appelés *follicules* ou *glandes de Littre*, ou *lacunes de Morgagni*, sont des glandes en grappe simple.

FOLLICULEUX, EUSE. adj. [*folliculosus*]. Qui se rapporte aux follicules. — *Entérite folliculeuse.* La fièvre typhoïde, quand on en place le siége dans les glandes muqueuses de l'intestin grêle, appelées *follicules de Peyer*. V. INTESTIN.

FOLLICULITE. s. f. Inflammation des *follicules*. — *Folliculite vulvaire* (Huguier). Affection assez commune chez les femmes enceintes, surtout à cheveux noirs ou rouges, en été plutôt qu'en hiver ; elle est caractérisée par l'inflammation des *glandes en grappe sébacées* de la vulve et des parties voisines, avec ou sans inflammation des glandes muqueuses isolées ou agminées de l'orifice vulvaire. Elles forment autant de petites tumeurs ou boutons rouges, douloureux, ou causant seulement du prurit. Le mal se termine par résolution de l'inflammation, avec ou sans formation de croûte au sommet du bouton, ou bien il y a suppuration. Le pus peut ne pas se vider et donner lieu à des boutons rouges, durs, longs à disparaître ; ou bien il se vide par une excoriation du sommet des boutons, et la cicatrisation est alors rapide. Les soins de propreté, les bains et le repos suffisent dans cette affection qui est peu grave, bien que souvent elle ait été confondue avec les chancres et tubercules muqueux syphilitiques. Le nom de *folliculite* est impropre, en ce que les organes malades sont des *glandes en grappe simple*, et non des *follicules*. V. ce mot et GLANDE.

FOMENTATION. s. f. [*fomentum*, *fotus*, *fomentatio*, de *fovere*, bassiner, échauffer ; πυρία, θέρμασμα, all. *Bähen*, angl. *fomentation*, it. *fomentazione*, esp. *fomentacion*]. Application d'un épithème chaud et liquide sur une partie du corps, au moyen d'une éponge, d'un morceau de flanelle ou d'un linge trempé dans ce liquide. Le liquide employé peut être aqueux, vineux, alcoolique, acide, huileux, et tenir en dissolution quelque substance émolliente, tonique, aromatique, astringente, selon le but qu'on se propose. Ce peut être une substance sèche, pulvérulente, etc. (*fomentation sèche*). Souvent on donne le nom de *fomentation* au liquide lui-même. C'est ainsi que l'on appelle : *fomentation émolliente*, le produit de la décoction des espèces émollientes ; *fomentation de fleurs de sureau*, le produit de l'infusion de 10 grammes de fleurs de sureau dans 30 grammes d'eau ; *fomentation narcotique*, le produit de l'infusion de 30 grammes d'espèces narcotiques dans 1 litre d'eau bouillante. Ces liquides doivent être passés après une heure d'infusion. —

Fomentation vineuse. Vin rouge tenant en dissolution 120 grammes de miel blanc (pour 1 litre de liquide). — *Fomentation avec le vinaigre.* Vinaigre, 240 grammes, étendu de 1 litre d'eau froide.

FONCTION. s. f. [*functio*, de *fungi*, s'acquitter, exécuter; ἐνέργεια, all. *Verrichtung*, angl. *function*, it. *funzione*, esp. *funcion*]. Mode d'action des appareils, *acte spécial que chacun d'eux exécute.* Chaque appareil n'accomplit qu'une seule fonction : l'intestin ne fait que digérer; l'appareil respiratoire ne remplit pas d'autre fonction que celle de respiration. On dit souvent, mais à tort, des fonctions, qu'elles atteignent tel ou tel but; la fonction est personnifiée et on la fait agir : on prend, en un mot, le terme *fonction* dans le sens d'un être actif, ce qui est en donner une idée très-fausse. L'accomplissement d'une fonction est la manifestation des diverses propriétés des éléments anatomiques, des humeurs et des tissus disposés en organes, lesquels sont (directement ou par l'intermédiaire des nerfs) reliés et coordonnés en appareils dont l'action met en évidence plus particulièrement telle ou telle de ces propriétés élémentaires, suivant qu'il s'agit de tel ou tel appareil, et qui, en même temps, satisfait aux exigences impérieuses d'activité des éléments qui jouissent de ces propriétés. Aussi le classement des fonctions, actes très-complexes, se rattache pourtant d'une manière très-naturelle à celui des propriétés organiques élémentaires ou vitales (V. PROPRIÉTÉS) qui est très-simple, celles-ci étant peu nombreuses. — *A.* Il y a des fonctions qui sont communes à tous les êtres organisés (au moins certaines d'entre elles), tant végétaux qu'animaux, et ce sont les seules que possèdent les végétaux : on les appelle *fonctions végétatives.* — *a.* Parmi elles, il en est qui manifestent particulièrement la propriété de nutrition et satisfont à ses exigences; leur accomplissement est le plus indispensable : sans quoi l'être meurt; il a donc pour résultat la conservation de l'individu. On les appelle *fonctions de nutrition.* Ce sont : 1° la *digestion*, 2° l'*urination*, 3° la *respiration*, 4° la *circulation* (V. ces mots). La *digestion* manque chez les plantes : on ne trouve plus que des racines, c'est-à-dire une disposition anatomique, un appareil qui favorise l'*absorption*, propriété dont jouissent, du reste, tous les tissus sans exception; aussi, sur beaucoup, l'appareil radiculaire n'existe pas. Chez les animaux, il y a quelque chose d'analogue, c'est-à-dire une disposition spéciale qui favorise l'absorption des aliments. L'*urination* manque chez les plantes et chez quelques animaux : la respiration suffit pour l'expulsion des principes à éliminer. Cet acte est, du reste, exécuté en vertu de cette propriété de sécréter qu'ont tous les tissus. Les plantes rejettent peu; elles s'incrustent et meurent. La *respiration* a un appareil déterminé, ou se fait par toute la surface. La *circulation* n'est dans les plantes, surtout dans les cellulaires, et chez beaucoup de zoophytes globuleux et même rayonnés, qu'une *translation* des liquides d'un point à un autre au travers des éléments anatomiques, en vertu de la propriété physique d'endosmose et d'exosmose. — *b.* Parmi les *fonctions végétatives*, il en est qui se rattachent particulièrement à la propriété d'ordre organique ou vitale élémentaire de *reproduction*, car, dans l'économie, tout phénomène complexe a, pour condition d'existence, un acte plus simple d'ordre organique, sans parler des conditions d'existence d'ordre physique ou chimique. Les fonctions dont il s'agit sont dites *fonctions de reproduction* ou *de génération;* leur accomplissement a pour résultat la conservation de l'espèce. Ce sont : 5° la *fonction testiculaire* ou *spermatique*, accomplie par l'*appareil sexuel mâle;* 6° la *fonction ovarique* ou *ovulaire*, accomplie par l'*appareil sexuel femelle.* — *B.* Il y a des fonctions exclusivement propres aux animaux : ce sont les *fonctions de la vie animale*, ou simplement *animales.* — *a.* Parmi elles, il en est dont l'accomplissement a pour résultat d'établir une relation réciproque entre le milieu ambiant et l'animal; ce sont les *fonctions de relation* ou *de la vie de relation.* I. Les unes établissent une relation du milieu ambiant à l'animal, du *dehors au dedans.* Elles n'ont plus, comme les fonctions de nutrition, pour condition d'existence, de simples propriétés d'ordre physique ou d'ordre chimique des éléments anatomiques de nos tissus; toutes reposent sur la propriété de *sensibilité* (V. ce mot), propriété d'ordre organique ou vital; ce sont les *fonctions de sensations* ou simplement *sensations*, savoir : 7° la *sensation tactile générale* (tact) et *spéciale* (toucher), 8° la *vision*, 9° l'*audition*, 10° l'*odoration*, 11° la *gustation.* II. Les autres établissent une relation consécutive à l'un des modes de la précédente, du *dedans au dehors* de l'animal à l'égard du milieu; toutes ont pour condition d'existence la propriété d'ordre vital de *transmissibilité motrice* de certains nerfs (V. INNERVATION et SENSIBILITÉ) et celle de *contractilité* (V. ce mot). Ce sont les *fonctions de relation par expression et locomotion*, savoir : 12° la *phonation*, et 13° la *locomotion* (V. ces mots), ou *fonctions d'expression et d'exécution.* — *b.* Les autres fonctions de la vie animale sont celles qu'on appelle aussi *fonctions affectives et intellectuelles* (V. ENTENDEMENT et INSTINCT) *de la vie de sentiment et de spéculation.* Leur accomplissement a pour résultat l'établissement de relations entre les fonctions de la vie végétative (par l'intermédiaire du grand sympathique) et toutes celles de la vie animale d'une part; leur accomplissement établit, d'autre part, une relation entre les fonctions des sensations et celles de la phonation et de la locomotion auxquelles l'appareil cérébral sert d'intermédiaire à l'aide des nerfs sensitifs et des nerfs moteurs, de la sensibilité et de la motricité (V. ce mot). Il n'y a là, en quelque sorte, qu'une fonction; 14° celle de l'*action cérébrale.* Cette fonction joue, avec les actions de transmissibilité de la sensibilité et du mouvement, par rapport aux autres fonctions de la vie animale, et, secondairement, par rapport à celles de la vie végétative, le rôle d'*intermédiaire*, mais rôle fondamental et indispensable, comme la circulation par rapport aux autres appareils de la vie végétative d'abord, et, secondairement, de la vie animale. Il n'y a, dans un cas comme dans l'autre, qu'un seul appareil, avec des subdivisions secondaires, appareil constitué par des organes divers (ayant des usages évidents), mais dont quelquefois la délimitation est encore arbitraire. Il en est ainsi toutes les fois qu'il y a continuité entre les éléments anatomiques qui composent les parties, ou mieux toutes les fois qu'il s'agit d'organes composés d'éléments étendus sans interruption d'un point à un autre, et ne faisant que s'écarter sans discontinuité de substance. Cette continuité anatomique est la condition de la triple solidarité dynamique qui fait que, par exemple, les perceptions visuelles, objectives ou subjectives, réagissent plus particulièrement sur les parties centrales qui président à la coordination des mouvements généraux ou de locomotion générale; que les perceptions tactiles réagissent sur les mêmes parties centrales et sur

celles qui président aux mouvements spéciaux des divers organes contractiles ; que les perceptions auditives réagissent sur les parties qui président aux facultés intellectuelles et président aussi à la parole par l'intermédiaire de la fonction cérébrale de coordination des signes articulés, d'où résulte que les relations du domaine de l'ouïe et de la parole ayant plus particulièrement pour intermédiaire central les organes cérébraux des facultés intellectuelles l'emportent en importance sur les relations du domaine de la vue et de la locomotion. C'est ce que prouve aussi la comparaison du caractère et de l'intelligence, ainsi que de leurs produits, chez les aveugles et chez les sourds, qui montre qu'à cet égard la surdité est d'un pronostic plus grave que la cécité. Quant aux perceptions olfactives, elles réagissent plus directement sur les parties qui président à la coordination des mouvements respiratoires, et les gustatives sur celles qui coordonnent les mouvements de préhension, de mastication et de déglutition.

FONCTIONNEL, ELLE. adj. Qui a rapport aux fonctions. — *Maladie fonctionnelle*. Maladie supposée ne porter que sur les phénomènes dynamiques, faute de pouvoir la rattacher à l'état statique ou anatomique d'un organe lésé.—*Trouble fonctionnel*. Dans le même sens, perturbation d'une fonction quelle qu'en soit la cause, par opposition à celle des propriétés de tel ou tel tissu.

FONDAMENTAL, ALE. adj. [de *fundamentum*, base]. Se dit quelquefois du sacrum, parce qu'il sert de base au rachis, et du sphénoïde, parce qu'il occupe la base du crâne, dont il est en quelque sorte la clef. — *Élément fondamental*. V. ÉLÉMENT *accessoire*. — *Matière* ou *membrane fondamentale* [angl. *basement membrane*]. Couche de substance amorphe finement granuleuse, fort mince, souvent très-difficile à séparer des tissus ambiants (dans lesquels elle est plongée et auxquels elle adhère), qui forme la paroi propre des culs-de-sac glandulaires ou des vésicules closes des glandes sans conduits excréteurs.—*Substance fondamentale*. Dans la description des éléments anatomiques qui n'ont pas de forme et de volume déterminés, et restent les mêmes dans toutes les parties du corps, on donne le nom de *fondamentale* à la portion de leur substance homogène, striée ou granuleuse, qui est interposée aux cavités pleines de liquide ou de cellules, etc., dont elle est creusée, et qu'elle limite (cartilages, os, dents, etc.).

FONDANT, ANTE. adj. et s. m. [it. *fondente*, esp. *fundente*]. Médicament interne ou externe auquel on attribue la propriété de résoudre les engorgements, surtout ceux qui se manifestent lentement et sans symptômes inflammatoires. On supposait autrefois ces engorgements produits par un épaississement de la lymphe, et l'on admettait que les fondants peuvent rendre à cette humeur sa liquidité primitive. Les fondants sont, en général, des stimulants qui produisent quelquefois l'effet dont il vient d'être parlé, mais d'une tout autre manière, en ranimant l'énergie vitale dans la partie, ou en y changeant le mode de vitalité. — *Fondant* [all. *Fluss*, angl. *flux*], en chimie, tout corps qui fond aisément, et qui, mêlé avec un autre corps infusible par lui-même, mais ayant de l'affinité pour lui, détermine ce dernier à entrer en fusion, par l'action combinée de l'attraction que ses propres molécules exercent sur les siennes et de l'effort que le calorique fait pour séparer celles-ci. En ce sens, *fondant* est synonyme de *flux*.

Fondant de Rotrou. Produit de la calcination de 1 partie de sulfure d'antimoine et de 3 parties de nitre. C'est un mélange de sulfate et d'antimoniate de potasse, qu'on employait jadis en médecine.

FONDEMENT. s. m. [*anus*, *podex*, πρωκτὸς, all. *After*, *Gesäss*]. Nom vulgaire de l'anus.

FONGIFORME. adj. [*fungiformis*, de *fungus*, champignon, et *forma*, forme]. Qui a la forme d'un champignon.

FONGINE. s. f. V. FUNGINE.

FONGOÏDE. adj. Qui a l'apparence d'un champignon.

FONGOSITÉ. s. f. [*fungositas*, all. *schwammichter Auswuchs*, it. *fungosità*, esp. *fungositad*]. Végétation charnue, mollasse, spongieuse, en forme de champignon, qui se développe souvent à la surface des plaies ou des ulcères. Les fongosités cèdent le plus souvent aux cathérétiques, et réclament rarement l'excision. Elles sont composées : 1° de matière amorphe granuleuse souvent fort abondante, surtout quand elles sont molles ; 2° accompagnées de corps fibro-plastiques et de fibres lamineuses minces, pâles, entrecroisées, rarement en faisceaux, et empâtées dans la matière amorphe ; 3° de capillaires souvent moins abondants que ne semblent l'indiquer la mollesse et la couleur du produit, d'autres fois très-nombreux, comme dans les fongosités saignantes ; 4° quelquefois on y trouve des leucocytes granuleux ou non, mais à la surface du tissu principalement. Si la fongosité part d'un *épithélioma* ulcéré, etc., on y en trouve les éléments. V. UTÉRUS.

FONGUEUX, EUSE. adj. [*fungosus*, all. *schwammicht*, it. et esp. *fungoso*]. — *Chairs fongueuses*, les fongosités ; *plaie fongueuse*, celle dont les bords se gonflent, s'œdématient et saignent facilement.

FONGUS. s. m. [*fungus*, all. *Fungus*, it. *fungo*, esp. *fungus*, *hongo*]. Synonyme de *fongosité*. Nom donné aussi à beaucoup de tumeurs ayant plus ou moins la disposition saillante et la forme des champignons : tels sont les *fongus de la dure-mère*, ou tumeurs de la dure-mère qui font saillie au dehors, après avoir percé les os, ou au dedans en déprimant le cerveau. Ce sont des tumeurs fibro-plastiques le plus souvent, et quelquefois des épithéliomas de l'arachnoïde. — *Fongus bénin du testicule*. Le fongus bénin est constitué par une hernie de la substance tubuleuse, altérée par l'inflammation, à travers l'albuginée et les enveloppes scrotales. Affection d'ailleurs toute locale, il succède toujours, soit à une blessure du testicule, soit à une inflammation simple ou tuberculeuse de cet organe. Le fongus se présente sous la forme d'une tumeur arrondie, étranglée à sa base par les enveloppes scrotales, ferme, à surface granuleuse, donnant du pus qui n'a jamais la fétidité de la sanie cancéreuse. Point d'hémorrhagie ; de plus, la pression exercée sur cette tumeur provoque la douleur énervante caractéristique de la compression du testicule. — *Fongus hématode*. V. HÉMATODE.

FONTAINE. s. f. [it. *fonticolo*]. Terme vulgaire employé pour désigner un exutoire, et particulièrement un cautère.

FONTANELLE. s. f. [*fons pulsatilis*, all. *Fontanelle*, *Blättchen*, angl. *fontanel*, it. et esp. *fontanella*]. Espaces membraneux que présente la boîte osseuse du crâne chez les très-jeunes enfants. Ces espaces résultent de ce que, l'ossification des os plats qui composent le crâne se faisant du centre à la circonférence, les

rayons osseux ne peuvent arriver à se toucher aux angles de ces os que longtemps après la production de leur partie moyenne ; en sorte que, dans ces angles, le crâne n'est alors formé que par l'adossement du péricrâne et de la dure-mère. On leur a donné le nom de *fontanelles* (*fontes pulsatiles*), parce que leur peu d'épaisseur et leur souplesse permettent de sentir manifestement les mouvements d'élévation et d'abaissement du cerveau. On distingue six *fontanelles :* deux en haut sur la ligne médiane, et deux en bas de chaque côté. Les deux premières sont : l'une (la supérieure et antérieure, Fig. 184 et 185, B) à la réunion des angles antérieurs supérieurs des pariétaux et du coronal (00) : c'est la plus grande de toutes ; l'autre (la supérieure et postérieure, ou bregmatique (C), à la réunion de l'occipital (3) avec les angles postérieurs inférieurs des pariétaux (2,2). Des deux fontanelles qu'on observe sur chaque côté du crâne, l'une est au-dessus de l'apophyse mastoïde (Fig. 185, *a*), à l'extrémité de la suture lambdoïde, et sépare le pariétal, l'occipital et le temporal ; l'autre est dans la fosse temporale (4), là où doivent se réunir le pariétal, le coronal (1) et le sphénoïde. Les fontanelles diminuent et s'oblitèrent à mesure que l'ossification fait des progrès. La période d'ossification des fontanelles est comprise entre l'âge de 15 mois, où cette ossification est très-rare, et l'âge de 3 ans et demi, où elle est achevée. Entre ces deux extrêmes, c'est le plus habituellement de 2 à 3 ans que, dans l'état normal, l'occlusion de la fontanelle antérieure est effectuée. A 10 mois, dans un quart des cas (Roger), une membrane déjà un peu solide obture la fontanelle, qui n'a plus que 1 centimètre carré d'étendue. Au-dessous de cet âge, la fontanelle présente de 2 à 4 centimètres carrés de surface, et elle est close par une membrane beaucoup moins résistante. De 14 à 18 mois, chez le quart des enfants, la fontanelle est presque fermée. A 15 mois, elle l'est complétement dans un huitième des cas; à 16 et 17 mois, dans un sixième. A partir de 2 ans, l'occlusion existe chez plus de la moitié des sujets (16 fois sur 23). A 2 ans et demi, cette occlusion se rencontre sur les trois quarts des enfants. A 3 ans, la fontanelle est close dans les cinq sixièmes des cas. A 3 ans et demi, elle l'est chez tous.

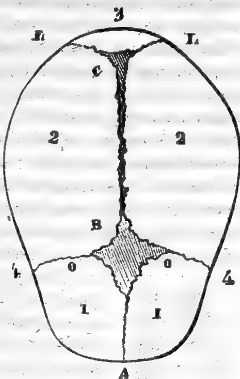


Fig. 184.

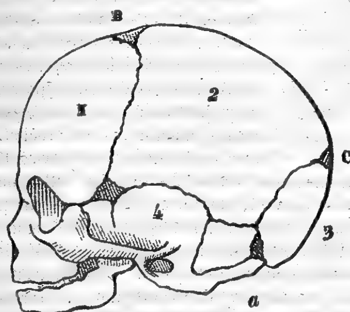


Fig. 185.

FONTE. s. f. [*colliquatio*, τῆξις, all. *Schmelzen*, *Zertheilung*]. Action de fondre ou de liquéfier.—Autrefois *fonte d'humeurs*, évacuations abondantes de liquides intestinaux, bronchiques, salivaires, etc., parce qu'on les croyait dues à la liquéfaction de matières solides s'écoulant par suite de ce passage supposé à l'état liquide. Il n'y a là autre chose qu'une abondante sécrétion suivie d'excrétion ou évacuation. — *Fonte purulente de l'œil.* Suppuration qui suit l'inflammation de la choroïde, de l'iris, et qui elle-même est bientôt suivie d'ulcération et de perforation de la cornée, puis ensuite d'évacuation des humeurs de l'œil mélangées au pus qui s'est produit.—*Fonte purulente d'un organe.* Suppuration consécutive à l'inflammation de la totalité du tissu d'un organe, dont les éléments essentiels se résorbent ou se liquéfient en totalité ou en partie, et sont remplacés par du pus qui se produit et en prend la place ; ce pus peut être alors interposé (infiltré) aux éléments qui ne sont pas détruits, ou bien être réuni en collection ou foyer purulent qui a pris la place de tout l'organe (ex.: les *adénites suppurées*). C'est de ces cas-là qu'on a dit quelquefois que l'organe s'est transformé en pus ou en abcès. — *Fonte purulente d'un caillot sanguin artériel* ou *veineux.* Expression appliquée à deux cas très-différents : 1° A une sorte de désagrégation du caillot qui s'est formé dans une artère liée, ou du centre des caillots polypiformes du cœur, ou du centre de celui des veines, dans les cas de coagulation spontanée. La fibrine perd son état fibrillaire et prend la forme de petites granulations grisâtres. Le caillot perd sa consistance ferme et sa couleur pour prendre un état crémeux particulier et une teinte grisâtre, rougeâtre, etc., plus ou moins analogue à celle du pus, ce qui a fait confondre ce liquide avec le pus, dont il n'a pas les éléments. Cette liquéfaction ou désagrégation du caillot peut être cause d'hémorrhagies, lorsqu'elle survient à l'époque de la chute d'une ligature d'artère avant cicatrisation complète. On l'observe dans des conditions d'altération générale de la santé, tandis que l'autre cas succède plus particulièrement à une inflammation de la région où se trouve le vaisseau contenant un caillot. 2° Consécutivement à une phlébite ou à la péritonite chez les enfants qui viennent de naître, le caillot de la veine malade, quand elle en renferme, et celui des artères ombilicales, se liquéfient comme dans le cas précédent; mais ils renferment des leucocytes généralement abondants. V. Fibrine.

FONTE. s. f. Produit résultant de la désoxydation, par le charbon, des minerais de fer. Ce sont des carbures de fer contenant au plus 5 pour 100 de carbone (Fe^4C). Les *fontes blanches* sont formées d'un carbure homogène obtenu par un refroidissement brusque ; les *fontes grises* sont mêlées de paillettes de graphite séparées du carbure pendant un refroidissement lent.

FONTICULE. s. m. [*fonticulus*, de *fons*, fontaine ; all. *Fontanell*, angl. *issue*, it. *fontanella*, *fonticolo*, esp. *fonticulo*]. Synonyme peu usité de *cautère*.

FORAMEN. s. m. Mot latin employé en anatomie pour désigner les dépressions ou les orifices que présentent certains organes. V. Trou. — *Foramen cæcum de la langue.* V. Langue. — *Foramen central de Sœmmering.* V. Rétine.

FORAMINIFÈRES. s. m. pl. [de *foramen*, pertuis, et *ferre*, porter]. Cuvier, de Blainville, etc., ne jugeant les foraminifères que d'après leurs coquilles pourvues de loges et de cloisons, les avaient rangés parmi les céphalopodes. Dujardin reconnut que, d'après leur constitution, ils devaient au contraire se placer presque à la fin de la série, très-près des éponges, observation qui depuis a été pleinement confirmée. Les foraminifères sont de petits animaux, souvent microscopiques, d'une organisation simple et dont le corps est protégé par une enveloppe le plus souvent testacée; ces êtres ont une existence individuelle, caractère qui les distingue des éponges. Ils sont formés d'une masse vivante de consistance gélatineuse, tantôt entière, tantôt divisée en segments dont les différents modes d'agrégation ont servi de base à une classification méthodique. L'enveloppe est pourvue d'une ouverture ou de pores qui donnent passage à des filaments contractiles. Les foraminifères vivants trouvent leur nourriture dans les substances animales qui flottent dans les eaux. Au moyen des filaments qui font saillie par les ouvertures de leur coquille, ils agglutinent des infusoires et les attirent dans l'intérieur de leur coquille, qui renferme les restes que la digestion n'a pu s'assimiler, c'est-à-dire les carapaces siliceuses. V. INFUSOIRE.

FORCE. s. f. [*vis*, *potentia*, *energia*, δύναμις, κράτος, all. *Kraft*, angl. *force*, it. *forza*, esp. *fuerza*]. En général, toute cause d'un effet produit, qu'elle soit ou non mesurable d'après le résultat : c'est tout ce qui produit, empêche, change ou modifie le mouvement, etc. L'important, pour ne point arriver à des conclusions absurdes, est de ne pas considérer une *force* comme un être, comme une substance qui anime les corps et qui soit distincte d'eux : car c'est tout simplement une propriété, non plus envisagée isolément ou en elle-même, mais *dans ses rapports avec les autres propriétés* du même corps ou des corps d'une autre nature. Toute propriété inhérente à la matière brute ou organisée devient force dès l'instant que, envisagée dans un corps, elle modifie l'état moléculaire, l'état physique ou les propriétés d'un objet, voisin ou éloigné, selon sa nature. Par *force*, on n'entend donc désigner autre chose qu'une manière d'examiner les propriétés inhérentes aux corps bruts ou organisés; de les étudier dans leurs relations réciproques, telles que les êtres nous les offrent à l'état actif, au lieu de les considérer d'une manière indépendante; indépendance qui n'existe jamais autrement que par un effort de l'abstraction. Il y a, comme on voit, autant d'ordres de forces que de *propriétés*. Le mot *force* désignant une abstraction, une source quelconque de mouvement, ce mot et le mot de *propriété* ont au fond le même sens, comme cela est confirmé par la réductibilité de l'une des notions à l'autre, puisqu'une source de mouvement ne peut pas être autre chose qu'une propriété; mais *force* et *propriété* n'ont pas le même sens pour ceux qui pensent faussement que les forces sont des êtres, des entités, les causes des propriétés. — *Forces centrifuge et centripète*. V. CENTRIFUGE et CENTRIPÈTE. — *Force statique*. Se dit des conditions de l'équilibre d'un solide ou d'un fluide pour les distinguer de la force qui les met ou peut les mettre en mouvement; comme le degré de résistance des parois d'un vase nécessaire pour y maintenir un liquide. — *Force vitale*. V. VITAL.

FORCEPS. s. m. [mot latin introduit en français et qui signifie *tenaille;* all. et angl. *Forceps*, it. *forcipe*, esp. *forceps*]. Instrument destiné à embrasser la tête du fœtus, et à l'extraire de la matrice sans la comprimer trop fortement et sans compromettre l'existence d'un enfant vivant. On en fait usage lorsque l'accouchement ne peut se terminer ni naturellement ni à l'aide des mains seulement, ou lorsque des accidents graves nécessitent une prompte délivrance. Le *forceps* est composé d'un double levier ou de deux branches réunies par une entablure à mi-fer, croisées comme celles d'une pince à polypes et maintenues de même par un pivot et une mortaise. Celle des deux branches qui porte le pivot (Fig. 186, C) a été appelée *branche mâle;* celle qui présente la mortaise était dite *branche femelle*. Mais on a rejeté, dans ces derniers temps, ces dénominations ridicules : on appelle *branche droite* la branche à pivot, parce que c'est celle que l'accoucheur tient de la main droite, et *branche gauche* celle à mortaise. On a imaginé un grand nombre de forceps; mais aucun ne paraît mériter la préférence sur celui de Levret, dont on se sert encore aujourd'hui. Chaque branche du forceps se compose du *manche* (B,B), c'est-à-dire de la portion par laquelle est tenu l'instrument, et de la *cuiller* (A,A), ou portion évasée et concave, percée à jour dans presque toute son étendue, destinée à être appliquée sur le côté de la tête du fœtus. Les *cuillers* sont courbées sur leur plat, de sorte que, lorsque l'instrument est fermé, elles présentent au centre de leur courbure un écartement de 68 à 73 millimètres, tandis qu'à leur extrémité il ne doit rester que 2 millimètres à 3 millimètres d'intervalle. Leur bord supérieur est un peu concave, et l'inférieur convexe, de manière à se trouver en rapport avec les axes du bassin. Les *manches* sont terminés chacun par un crochet dirigé sur le côté de la face convexe des cuillers. La longueur totale du forceps tout monté doit être, selon Levret, de 40 centimètres, dont 21 pour les cuillers, 16 pour les manches, et 3 pour l'entablure. Le forceps de Levret a été modifié de mille manières sans avantages réels. Outre les forceps de Rœderer, de Crantz, de Wahlbaum, de Johnson, de Fried, de Stein, de Leack, de Plenck, et beaucoup d'autres, il y a le forceps brisé de Saxtorph, qui ressemble beaucoup à celui de Smellie; celui de Coutouly, également brisé, mais beaucoup plus compliqué, et qui permet de placer, selon le besoin, des cuillers de différentes formes sur le même manche; un autre du même accoucheur, dont le manche est remplacé par une poignée métallique transversale, et qui, par le mode d'union de ses branches, doit agir comme un levier du troisième genre; celui de Baudelocque ou de Pean, qui ne diffère du forceps de Levret que par un peu plus de longueur; celui de Thenance, dont les branches n'ont pas besoin d'être croisées, et qui est transformé, comme un de ceux de Coutouly, en un levier du troisième genre, le point de jonction étant transporté près de l'extrémité recourbée des manches; les deux forceps de Dubois, celui de Brulatour, brisé par un mécanisme particulier; celui de Brunninghausen, dont les cuillers n'ont que de très-petites fenêtres; celui de Meyrieu, qui est aussi brisé; celui

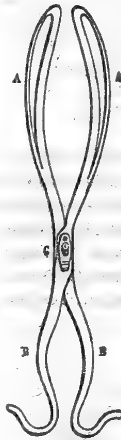


FIG. 186.

de Guillon, également brisé, dont les branches se réunissent sans pivot, et qui renferme dans son manche un pelvicéphalomètre, des crochets mousses, des crochets aigus, un perce-crâne et un tire-tête; enfin ceux de Dugès, Capuron, Maygrier, Flamant, Colombat, Proust, Barbette, etc. — Avant de faire usage du forceps, dans les cas qui en nécessitent l'emploi, il faut le tremper dans de l'eau tiède, pour lui donner une température douce, et l'enduire d'un peu de beurre, d'huile ou de mucilage, pour qu'il glisse plus facilement. Lorsque l'enfant se présente dans sa position la plus ordinaire (occipito-antérieure), on introduit la branche gauche la première. Deux ou trois doigts de la main droite sont d'abord glissés à plat entre le côté gauche du vagin et la bosse pariétale, de manière que leur extrémité touche le col utérin; la main gauche saisit la branche gauche comme une plume à écrire, et la fait entrer lentement, pendant l'intervalle de deux douleurs, ayant soin d'en modifier successivement la direction, pour la mettre en rapport avec l'axe de la vulve ou du détroit inférieur. Quand cette branche est bien placée, on la confie à un aide, et la branche droite est introduite avec les mêmes précautions, guidée par les doigts de la main gauche, préalablement introduits dans le vagin. Lorsque les deux branches sont à une égale profondeur dans les organes de la femme, que la mortaise de l'une correspond exactement au pivot de l'autre, on les articule, et l'on opère, pour arriver à l'extraction du fœtus, diverses manœuvres qu'il importe d'étudier dans les livres de l'art. — *Forceps multiple*. Forceps de Levret modifié de manière à pouvoir servir aussi de céphalotribe.

FORCIPULE. s. f. [de *forceps*, tenaille]. Synonyme de *mandibule* chez les arachnides.

FORGER, v. n. [all. *in die Eisen hauen*, angl. *to overreach, clicking*]. Un cheval *forge*, lorsqu'en trottant, il heurte contre les fers des pieds de devant la pince des fers des pieds de derrière.

FORMAL. s. m. [*formo-methylal*]. Corps obtenu par action de l'acide sulfurique étendu de peroxyde de manganèse sur l'esprit de bois. Le produit de la distillation contient plusieurs corps, entre autres celui-ci, qui est liquide, incolore, d'odeur agréable, pénétrante; bout à 38°; soluble dans l'eau, l'alcool, etc., et en est séparé par le chlorure de calcium. ($C^8H^{10}O^6$.)

FORMANILIDE. s. f. Synonyme d'*anilide formique*. Substance obtenue par Gerhardt, en décomposant l'oxalate d'aniline entre 100° et 180°; il se forme en même temps de l'oxanilide. La *formanilide* est du formiate d'aniline qui a perdu 2 équivalents d'eau. ($C^{14}H^7AzO^2$.)

FORMATION. s. f. [*formatio*, πλάσις, all. *Bildung*]. Le mot *formation*, en physiologie, n'est pas synonyme du terme *naissance*; le premier est réservé pour désigner un fait chimique, d'où résulte l'apparition d'un corps simple ou composé qui n'existait pas et qui est mis en liberté ou produit soit par une décomposition ou une combinaison directe, soit par un acte indirect ou catalytique. La *formation* n'est pas, comme la *naissance*, ce fait vital que caractérise la production, dans un être vivant, à l'aide de principes variés, d'un élément anatomique, d'un ovule ou d'une gemme; élément, ovule ou gemme qui, dès leur première apparition, ont un volume déterminé, et se montrent de prime abord avec certaines dimensions pouvant ensuite se développer ou non. La formation des principes immédiats et autres composés chimiques n'est pas non plus un développement, car le *développement* suppose naissance; il est caractérisé par l'augmentation incessante de la masse de l'individu chimique, par suite de l'addition continue de nouveaux principes à ceux qui se sont réunis pour donner naissance au germe ou à ses parties. — *Formation* ou *génération endogène*. V. MULTIPLICATION. — *Formations pathologiques*, Ensemble des tissus morbides. V. MALFORMATION.

FORME. s. f [*forma*, μορφή, all. *Gestalt*, angl. *form*, it. et esp. *forma*]. Si l'on imagine l'empreinte laissée par le corps dans le milieu, on aura la notion abstraite de *forme*; si l'on imagine le contenu de cette empreinte idéale, on aura la notion abstraite d'étendue; si l'on généralise la notion d'étendue au delà de toute limite, on aura la notion d'espace; enfin, si l'on compare les diverses étendues, indépendamment de la forme, à l'une quelconque d'entre elles prise pour unité, on aura la notion de volume. L'étendue et l'espace n'ont donc qu'une existence idéale; l'espace pur n'existe pas plus sans corps que le poids, la température, la couleur. Dans la formation de l'abstraction étendue, le géomètre imite le mécanicien qui étudie le mouvement indépendamment du moteur; il imite le physicien qui étudie les lois de la pesanteur, de la chaleur, de la lumière indépendamment des corps; il isole les propriétés pour se placer à un point de vue abstrait, nécessaire pour les étudier en dehors des influences accidentelles. On n'acquiert les notions de surface, de longueur, de distance, de point, qu'après avoir acquis les notions de volume, de forme; de sorte que les notions géométriques, comme toutes les autres, reposent sur la base de l'observation. La notion de forme peut être ramenée à la notion de situation, la forme d'un corps dépendant de la situation de ses divers points par un système d'axes coordonnés. Par là, toutes les questions de forme se trouvent ramenées à des questions de grandeur, et, par suite, toutes les questions de géométrie deviennent des questions d'analyse. L'utilité de la notion abstraite de forme est incontestable. — L'étude de la corrélation intime entre la structure intérieure des êtres et leur conformation extérieure (V. ANATOMIE, BIOTAXIE, et CARACTÈRE) a conduit de Blainville à reconnaître que la division du règne animal d'après la conformation du système nerveux, qui exige la dissection préalable des êtres, était remplacée avantageusement et rationnellement par la division fondée sur l'examen de la forme générale, forme qui se trouve concorder avec celle du système nerveux, quand il existe. Elle lui est préférable, en outre, en ce qu'elle est applicable aux animaux qui n'ont pas de système nerveux distinct (*infusoires* et *spongiaires*, V. ANIMAL), lesquels ont d'abord un type de forme que n'offrent pas les autres. Les animaux se divisent donc plus naturellement en trois types : 1° *animaux binaires*; 2° *animaux rayonnés*; 3° *amorphozoaires*, c'est-à-dire sans forme nettement déterminée. Ces types se subdivisent alors en embranchements, servant plus utilement aux groupements taxinomiques qu'une division primitive en quatre embranchements. Ce classement offre ce fait remarquable, qu'il se trouve confirmé en tous points par l'étude des monstres qui se subdivisent également en trois groupes établis sur des considérations de même ordre, c'est-à-dire de forme générale en rapport avec une organisation intérieure correspondante. Ce sont : 1° les *monstres autositaires*, dits aussi *binaires* ou *zygomorphes*, comprenant comme

la division des *animaux binaires*, les monstres les plus nombreux et d'organisation la plus complexe ; 2° les *monstres omphalosites* ayant encore une forme déterminée, quelquefois non symétrique (*monstres hétéromorphes*), ou quelquefois presque exactement radiaire : comme chez les animaux rayonnés, ce groupe comprend des monstres moins nombreux que le premier et plus que le troisième, et d'organisation intermédiaire quant à la complexité ; 3° les *monstres parasites* ou *amorphes*, peu nombreux en espèces, à organes peu nombreux et peu distincts.

Formes cristallines. On ne saurait, sans inconvénients pour les progrès réels de la chimie et de la physique, faire une science à part de l'*étude de la forme cristalline* des corps cristallisables. Ce n'est autre chose que l'étude d'un des caractères d'ordre mathématique. Les lois que suivent les *principes immédiats* lorsqu'ils prennent la forme cristalline, ou lois cristallographiques, sont les mêmes que celles qui sont suivies par les composés tirés du règne minéral et par les composés chimiques artificiels, lorsqu'ils prennent la forme de cristaux. Il n'y a pas pour eux d'exception, ni de type cristallin différent des six types auxquels on peut ramener tous les cristaux connus (V. SYSTÈME et TYPE). On sait : 1° Qu'un grand nombre de formes, en apparence très-différentes, se lient entre elles de la manière la plus naturelle, et ne sont que des modifications plus ou moins profondes les unes des autres ; 2° que toutes les formes connues constituent six groupes ou types distincts dont les caractères sont nettement tranchés ; 3° que, dans chacun de ces six groupes, tous les polyèdres peuvent se déduire rigoureusement d'une forme unique (prise à volonté parmi celles qui s'y trouvent), par suite de décroissements opérés successivement sur les côtés ou les angles semblables, ou bien sur les uns et les autres à la fois. Les corps ayant une composition identique possèdent presque toujours un même type cristallin, et réciproquement. On voit par là qu'il est possible de déterminer la composition élémentaire, c'est-à-dire la nature d'un corps, par la détermination de sa forme cristalline. C'est sur ce fait que repose l'importance de l'étude des formes cristallines. On appelle *cristaux de forme simple*, ceux qui sont limités par des faces toutes semblables ; *cristaux de forme composée*, ceux qui présentent des faces d'espèces différentes. Le nom de *forme simple* est souvent étendu aux cristaux qui, n'ayant pas toutes leurs faces semblables (Fig. 187), n'ont pas leurs faces modifiées par des facettes tangentes ou obliques sur les angles (*bc*, *bf*, etc.) et les arêtes (*b*, *c*, *b*, *f*, etc.) ; *forme simple* est alors synonyme de *forme primitive*. Ainsi un *cristal composé* résulte en quelque sorte de la combinaison d'autant de *formes simples* qu'il présente de *faces d'espèces différentes*. Pour chaque espèce de corps, quelles que soient les variétés de formes de ses cristaux, on

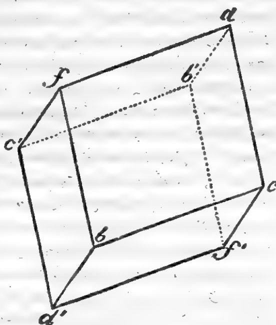
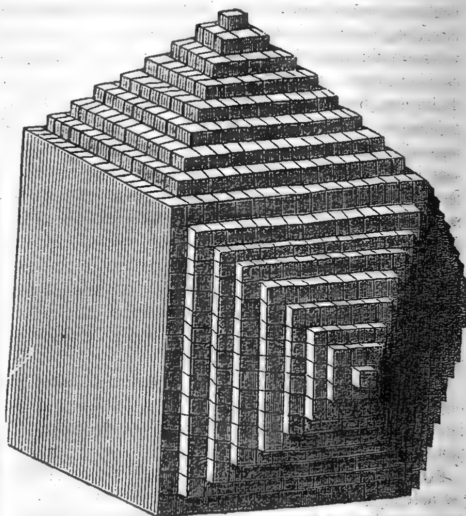
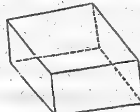


FIG. 187.

peut remarquer que toutes celles qui sont composées dérivent d'une même forme : on l'appelle *forme primitive* de cette espèce chimique. Les formes composées de celle-ci ne sont que des *modifications secondaires* ou *formes secondaires* de la primitive. On donne le nom de *forme dominante* à celle des formes simples d'un cristal composé dont les faces l'emportent en grandeur sur les autres. L'autre ou les autres formes simples ajoutées à la dominante sont appelées *formes secondaires*, et leurs faces sont appelées *faces modifiantes* de la forme dominante. Le terme *forme dominante* entraîne nécessairement avec lui l'idée de formes secondaires modifiant la *forme primitive* (Fig. 188) : ce sont donc des *cristaux composés*. Naturellement les cristaux composés ne sont jamais de *forme primitive*, et celle de leur forme qui domine les autres fait déterminer quelle est la forme primitive. On réserve le


FIG. 188.

nom de *forme principale* ou de *forme type*, ou mieux de *solide générateur*, pour désigner celle qui est choisie pour caractériser chaque type, et l'on sait que chaque type renferme plusieurs espèces différentes chimiquement : ainsi le *rhomboèdre* (Fig. 189) est la forme principale du quatrième type ou *rhomboédrique*. Le terme *forme primitive* est plus spécial et ne désigne que la forme caractérisant chaque *système*, c'est-à-dire celle des formes auxquelles on peut ramener tous les cristaux d'une espèce chimique. Ainsi l'octaèdre à base carrée est la forme primitive du système de cristaux de l'espèce *spinelle* (tri-aluminate de magnésie). Quelques auteurs prennent les termes *forme primitive* et *forme principale* comme synonymes.


FIG. 189.

FORME. s. f. [all. *Schwiele an der Fossel*, *Leist*, angl. *ringbone*, it. *formella*]. En vétérinaire, tumeur osseuse qui se développe à la couronne, au-dessus du biseau du sabot, chez le cheval. C'est une des maladies des membres qui résistent le plus aux moyens de traitement, même les plus énergiques. Antiphlogistiques, résolutifs, fondants, vésicatoires, rien ne réussit.

La seule ressource à employer consiste dans l'application du feu en raies ou par pointes profondes et rapprochées : ce traitement n'est le plus souvent que palliatif; quelquefois il active d'une manière remarquable le développement de la *forme*. Dans certains cas, on obtient de meilleurs effets en faisant pénétrer le cautère dans l'épaisseur de l'ossification.

FORMI. s. m. Terme de chasse. Maladie qui se montre sur le bec des oiseaux de proie.

FORMIATE. s. m. [*formias*, all. *ameisensaures Salz*, it. et esp. *formiato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide formique avec les différentes bases. Ces sels se produisent souvent par la réaction de quelques matières ou de sels organiques : par exemple, il se forme du formiate potassique lorsqu'on chauffe fortement du cyanure de potassium. Tous les formiates sont plus ou moins solubles dans l'eau, et plusieurs cristallisent assez facilement. Traités par les azotates d'argent et de mercure, ils se réduisent en eau et en acide carbonique.

FORMICANT. adj. [*formicans*, de *formica*, fourmi ; it. et esp. *formicante*]. Se dit d'un pouls petit, faible et fréquent, qui produit une sensation comparable à celle que ferait éprouver le mouvement de progression d'une fourmi.

FORMICATION. s. f. [*formicatio*, all. *Kribbeln*, angl. *formication*, it. *formicazione*, esp. *formicacion*]. Douleur qu'on a comparée à celle que produiraient des fourmis qui s'agiteraient dans une partie.

FORMIQUE. adj. [all. *Ameisensäure*, angl. *formic*, it. et esp. *formico*]. — *Acide formique* ($C^2HO^3.HO$). Produit d'oxydation de l'alcool méthylique. Il existe tout formé dans les fourmis, qui en fournissent moitié de leur poids. Pour l'obtenir, on distille ces insectes avec le double d'eau, jusqu'à ce que le produit devienne un peu empyreumatique; on sature ce produit par le carbonate de potasse, on évapore, et l'on traite la poudre blanche par l'acide sulfurique à la distillation. L'acide est un liquide incolore, d'une odeur piquante, rappelant celle des fourmis irritées. Il fait la base du vinaigre dit de *magnanimité*, qu'on employait autrefois en médecine. — *Éther formique* ($C^4H^5O.C^2HO^3$). Produit par décomposition du formiate de soude à l'aide de l'acide sulfurique et de l'alcool. Liquide incolore, d'odeur suave, bouillant à 53°,4, miscible à l'alcool, soluble dans 10 parties d'eau. Il est isomère avec l'*éther méthylurétique* ($C^2H^3O.C^4H^3O^3$).

FORMOBENZOÏLIQUE (Acide). Très-soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; obtenu par Winckler en traitant l'essence d'amandes amères par l'acide chlorhydrique, ou en faisant agir l'acide chlorhydrique fumant sur l'amygdaline (Wöhler). ($C^{16}H^7O^5.HO.$)

FORMOBROMIDE. s. m. Synonyme de *bromoforme* (Berzelius).

FORMOCHLORIDE. s. m. Synonyme de *chloroforme* (Berzelius).

FORMOIODIDE. s. m. Synonyme de *iodoforme* (Berzelius).

FORMULAIRE. s. m. [it. *formolario*, esp. *formulario*]. Recueil de formules. V. Codex.

FORMULE. s. f. [*formula*, diminutif de *forma*, forme; all. *Formel*, angl. *formula*, it. *formola*, esp. *formula*]. Exposé des substances qui doivent entrer dans un médicament composé, avec indication de la dose de chacune d'elles, de la forme pharmaceutique, et souvent de la manière dont le médicament doit être administré. On commence les formules par le signe ℞, ou par Pr., ce qui signifie : *recipe*, *prenez*; puis on inscrit d'abord la substance la plus active, celle qui doit faire la base du médicament, ensuite l'auxiliaire et le correctif, s'il doit y en avoir; on finit par l'intermède et l'excipient. V. à l'article Abréviations, celles qui sont en usage pour les formules. — En chimie, *formule*, réunion des symboles ou éléments qui entrent dans la constitution d'un composé quelconque. — *Formule rationnelle*. Celle qui, par un certain arrangement des signes, tend à représenter la manière dont les éléments sont combinés entre eux. Ex. : $CO^2.PbO$ indique de l'acide carbonique combiné avec du protoxyde de plomb. — *Formule brute*. Celle qui indique simplement les quantités des éléments entrant dans un composé. Ex. : $CPbO^3$ indique une combinaison de carbure de plomb et de 3 équivalents d'oxygène. V. Abréviation et Signe.

FORMYLE. s. m. [it. *formilo*] ($FO = C^2H$). Radical composé admis hypothétiquement dans l'acide formique et ses dérivés. Combiné avec 3 équivalents d'oxygène, le *formyle* produit de l'acide formique $=C^2HO^3$. Uni à trois proportions de chlore, de brome, d'iode, il donne naissance au chloroforme, au bromoforme et à l'iodoforme $= C^2HCl^3$ ou Br^3 ou I^3.

FORMYLIGIQUE (Acide). Corps obtenu à l'état de sel par action de la soude sur l'éther formique. ($C^8H^4O^9$.)

FORMYLIQUE (Acide). L'*acide formique*.

FORTIFIANT, ANTE. adj. et s. m. [*roborans*, all. *stärkend*, esp. *fortificante*]. Toute substance alimentaire ou médicamenteuse propre à augmenter les forces : tels sont les toniques et les analeptiques.

FORTRAITURE. s. f. [all. *Uebertreibung*, it. *affralimento*]. Dénomination vague sous laquelle les vétérinaires ont réuni, pour en faire une maladie spéciale du cheval, des symptômes de fatigue, de courbature, et des symptômes non moins vagues d'un prétendu spasme des muscles abdominaux.

FOSRÉSINIQUE (Acide) [de *fossile* et *résine*]. Acide d'un jaune pâle, amorphe, pulvérulent, obtenu par W. Bastick, en oxydant une résine fossile par l'acide nitrique.

FOSSE. s. f. [*fossa*, de *fodere*, creuser; all. *Grube*, it. *fossa*, esp. *fosa*]. Excavation large et plus ou moins profonde, mais dont l'entrée est toujours plus évasée que le fond. On donne aux *fosses* différents noms par rapport à leur situation : ainsi on dit les *fosses orbitaires*, *nasales*, *palatines*, *temporales*, *zygomatiques*, etc. V. ces mots.

Fosse d'Amyntas [Ἀμύντου χάραξ]. Bandage pour le traitement des fractures du nez, du nom d'Amyntas de Rhodes, son inventeur. On le faisait avec une longue bande appliquée autour de la tête, et dont les tours venaient se croiser en X à la racine du nez.

Fosse ou *fossette gutturale* (*fovea pharyngis*). Dépression de la région supérieure et latérale du pharynx vis-à-vis des trompes d'Eustache, dans laquelle s'enfonce la sonde lorsqu'on veut les cathétériser. C'est une vraie poche chez divers animaux. V. Guttural.

Fosse iléo-pectinée ou *ilio-pectinée*. Nom donné par quelques auteurs à la gouttière plus large en haut qu'en bas qui reste quand on a enlevé la paroi antérieure du canal crural. Elle est triangulaire, à fond arrondi, limitée par la gaîne du pectiné en dedans, par celle du psoas en dehors. V. Inguinal.

Fosse iliaque. V. Iliaque.

Fosse ischio-rectale (Velpeau), *espace pelvi-rectal inférieur* (Richet). Espace plein de tissu adipeux entre la face externe du rectum et celle du releveur de l'anus au centre et les ischions de chaque côté. L'*espace pelvi-rectal supérieur* est compris entre l'aponévrose supérieure du releveur de l'anus, le péritoine, le rectum et les parois du bassin. V. PÉRINÉE.

Fosse ovale du cœur. Dépression de la cloison des oreillettes du côté de l'oreillette droite, reste du *trou ovale* dont cette cloison est percée chez le fœtus.

Fosse ovale de Scarpa. Ouverture ovalaire qui reste au bas du canal crural quand, par une dissection mal conduite, on enlève la portion criblée du feuillet aponévrotique formant la paroi antérieure de ce canal. La lèvre externe de cette ouverture artificielle a été appelée *ligament* ou *prolongement falciforme*, *ligament d'Allen-Burns* et *ligament de Hey*. V. INGUINAL.

FOSSES D'AISANCES. s. f. pl. V. LATRINES.

FOSSETTE. s. f. [*scrobiculus*, petite fosse; all. *Thälchen*, it. *fossetta*]. — *Fossette du menton*, *des joues*. — *Fossette du cœur* (*scrobiculus cordis*), ou *creux de l'estomac*. Dépression que l'on observe à la partie antérieure inférieure de la poitrine, et qui répond à l'appendice xiphoïde du sternum.

Fossettes inguinales. L'orifice interne ou péritonéal du canal inguinal qui avant toute dissection n'est indiqué que par une dépression du péritoine, est constitué par la réflexion du fascia transversalis qui forme en dedans un rebord saillant. Cette dépression porte le nom de *fossette inguinale externe :* c'est par là que se produit la *hernie inguinale oblique*. En dedans de l'*artère épigastrique*, il existe une dépression appelée *fossette inguinale interne*, par laquelle se fait la *hernie directe*. Cette dernière fossette est limitée en dehors par l'artère épigastrique, en dedans par l'artère ombilicale oblitérée ; en dedans de ce dernier vaisseau se trouve une troisième dépression ou *vésico-pubienne* (Velpeau); elle est un peu plus près de la ligne médiane que l'anneau inguinal externe; la hernie qui passe par cette dépression est dite *oblique interne* ou *sus-pubienne*. V. HERNIE.

FOSSILE. adj. et s. m. [*fossilis*, de *fodere*, fouiller; all. *fossil*, *Fossilien*, angl. *fossil*, it. *fossile*, esp. *fosil*]. Autrefois ce mot exprimait tout ce qu'on trouve en fouillant la terre. Aujourd'hui on donne le nom de *fossile* à tout corps ou vestige de corps organisé enfoui naturellement, en dehors des conditions normales de son existence, par suite de la formation des couches du globe terrestre; ils concourent ainsi à les composer pour une part plus ou moins grande au même titre que tout corps brut dont ils ne diffèrent à cet égard que par des restes de leur organisation ou par la configuration propre aux corps organisés. Suivant la nature de leur organisation, les *fossiles* se divisent en *végétaux* et *animaux*. Les *fossiles identiques* sont ceux qui sont en tout semblables aux individus des espèces actuellement existantes, telles sont les coquilles de beaucoup de mollusques. On appelle quelquefois *identiques* les fossiles qui sont de même espèce dans des couches terrestres différentes ou fort éloignées les unes des autres sur le globe. Les *fossiles analogues* sont ceux qui appartiennent à des espèces voisines des espèces vivant encore, sans être identiques avec elles. Les *fossiles perdus* ou *détruits* sont ceux qui composent des espèces, genres ou familles naturelles tout à fait différentes de celles que nous connaissons. Suivant leur origine, ils sont *aériens* (oiseaux, etc.), *terrestres* (mammifères), mais surtout *fluviatiles*, *lacustres*, *palustres* et *marins*. Suivant le degré de remplacement de leur substance par la matière brute du globe, ils sont *organiques*, *semi-organiques* ou *inorganiques*, c'est-à-dire *pétrifiés*, ne conservant de leur état primitif que la forme et nullement la structure intime. Le fossile peut n'être qu'une *empreinte organique*, soit plate, soit à l'état de moule extérieur; de moule intérieur ou contre-empreinte, s'il s'agit d'une coquille; soit à l'état d'empreinte physiologique, lorsqu'il s'agit du moule, dans une boue solidifiée plus tard, des dépressions causées par les pieds de mammifères, d'oiseaux, etc. Il peut enfin être représenté par des matières fécales (coprolithe) contenant des restes d'os, d'arêtes, de graines, selon le mode de nourriture de l'animal. V. MATIÈRE *organisée* et TISSU.

FOSSILISATION. s. f. Ensemble des phénomènes d'après lesquels un corps organisé ou quelqu'une de ses parties et même de ses vestiges subissent les modifications intimes qui les mettent en état de se conserver avec leur forme ou leur structure dans les couches du globe (V. FOSSILE). Ces phénomènes consistent tantôt en une simple décomposition des substances organiques des os, dents, carapaces, etc., les principes calcaires persistant; tantôt en une *incrustation* superficielle ou moulage soit extérieur, soit intérieur dans le cas de diverses coquilles et carapaces; tantôt enfin, et c'est là le type de la fossilisation, il se peut faire que tous ou la plus grande portion des principes immédiats des éléments se soient décomposés lentement et aient été remplacés exactement molécule à molécule, à mesure de leur destruction, par des composés minéraux divers, siliceux, calcaires, etc., sans que la forme, le volume, les détails de structure aient été détruits, mais naturellement la densité, la couleur, la consistance et autres caractères physiques sont changés. Dans ces cas, l'examen de la composition immédiate montre qu'il ne reste rien ou presque rien de la substance de l'organe, et empêcherait de croire à une organisation réelle. Mais la structure se conserve bien au delà; et la persistance de cette structure démontre qu'il y a eu organisation proprement dite et vie; que les éléments anatomiques, ou le tissu dont il s'agit, ont appartenu à un être organisé et vivant. C'est, comme on voit, sur ce fait d'anatomie élémentaire ou générale que reposent toutes les applications qui ont été faites du microscope à la détermination de la nature des tissus animaux et végétaux fossiles, et par suite à la détermination des espèces. Ce fait de la persistance de la forme et de la structure des éléments anatomiques au delà de la durée des principes immédiats, lorsque ceux-ci ont été détruits lentement et remplacés molécule à molécule, est un des plus importants de l'anatomie générale. Il montre très-nettement qu'au delà de la texture des parties du corps, il y a encore autre chose dans ce qu'on nomme organisation, puisque dans des fossiles où il n'y a plus trace de la matière de l'animal ou de la plante qui ont vécu, la structure est mathématiquement conservée jusque dans ses moindres détails. On croit toucher ce qui a vécu, ce qui est organisé, et l'on n'a sous les yeux que la matière brute qui l'a remplacé molécule à molécule.

FOU, FOLLE. s. m. et f. [*insanus*, *demens*, μαινόμενος, all. *Geisterkranker*, *Irrer*]. Celui ou celle qui est atteint de *folie*. V. ce mot.

FOUDRE. s. f. [*fulmen*, κεραυνός, all. *Blitz*, angl. *thunderbolt*, it. *fulmine*, esp. *rayo*]. Écoulement su-

bit, à travers l'air, sous la forme d'un grand sillon lumineux, de l'électricité dont un nuage est chargé.

FOUET. s. m. En anatomie, le bout de la queue, les poils longs ou en touffe qui garnissent le bout de la queue. — Pathol. *Coup de fouet.* V. COUP et POUSSE.

FOUETTAGE. s. m. [du mot *fouet*]. Procédé de castration qui consiste dans la ligature des bourses au-dessus des testicules, au moyen de la ficelle appelée vulgairement *fouet.* Trois jours après on coupe les bourses à 3 ou 4 centimètres au-dessous du lien. On l'emploie sur les béliers dans plusieurs parties de la France; on l'a mis également en usage sur le taureau.

FOUGER. v. n. Creuser et fouiller le sol. Se dit du sanglier et du porc.

FOUGÈRE. s. f. [*filix*, all. *Farnkraut*, angl. *fern*, it. *felce*, esp. *helecho*]. On emploie, en médecine, sous le nom de *fougère mâle*, la souche du *Polypodium filix mas*, L. (*Nephrodium filix mas*, Richard). Ce rhizome (Fig. 190, *d*), composé de tubercules oblongs

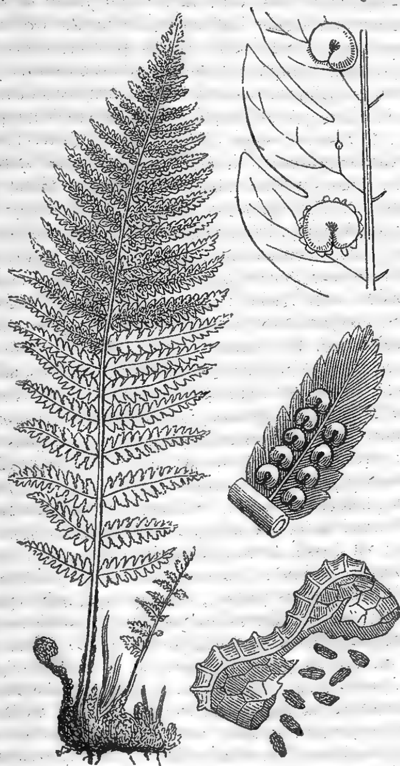


FIG. 190.

rangés autour et le long d'un axe commun, recouverts d'une enveloppe brune, coriace, foliacée, et séparés par de fines écailles soyeuses, d'une couleur dorée, est solide et jaunâtre à l'intérieur; il a une saveur amère et astringente, une odeur nauséeuse. Il a été préconisé comme vermifuge. Il fournit, ainsi que les bourgeons, un composé auquel on a donné à tort le nom d'*huile de fougère.* C'est une matière grasse que l'on obtient par l'alcool rectifié, en distillant la teinture, évaporant le résidu et le traitant par l'éther sulfurique, qui, après l'avoir dissoute, l'abandonne par l'évaporation. On a prescrit cette substance en solution éthérée, à la dose de 30 à 36 gouttes dans un sirop. Mais on préfère la poudre de la racine, incorporée dans du miel ou du sirop, ou la décoction de cette même racine. V. COUSSO et GRENADIER.

FOUGÈRES. s. f. pl. [*filices*]. Famille de plantes acotylédones, qui comprend des plantes herbacées et vivaces, à feuilles ou frondes tantôt simples, tantôt découpées, pinnatifides ou décomposées. Ces frondes ont pour caractère commun d'être roulées en crosse par leur extrémité, au moment où elles commencent à se développer. Les organes de la fructification sont ordinairement situés sur la face inférieure des feuilles, le long des nervures ou à leur extrémité. Ces fructifications, qu'on a appelées *sporules*, sont nues ou contenues dans des espèces de petites capsules qui forment, en se groupant, de petits amas nommés *sores* (Fig. 190, *a*, *b*). Ceux-ci sont en forme d'écailles orbiculaires, réniformes, sessiles, ou stipitées, entourées quelquefois d'un anneau élastique s'ouvrant, soit par leur contour, soit par une fente longitudinale, ou se déchirant irrégulièrement (*c*).

FOUILLER. v. a. Explorer, sur un animal, à l'aide de la main introduite dans le rectum, les divers organes du bassin et des environs. C'est un terme de maréchalerie remplacé à juste titre par celui d'*exploration rectale.*

FOULÉE. s. f. Empreinte laissée sur le sol, dans la marche, par le pied d'un animal.

FOULURE. s. f. Synonyme vulgaire d'*entorse.*

FOURBURE, FOURBISSURE, FORBISSURE, FOURBATURE, FORBATURE. s. f. [all. *Verfangen*, *Rehe*, angl. *foundering*, *fever in the feet*, it. *rifondimento*, esp. *aguadura*]. Le mot *fourbure* paraît avoir été employé quelquefois dans le sens de *rhumatisme.* Il n'est plus usité qu'en médecine vétérinaire. La *fourbure* a été considérée comme une fièvre inflammatoire simple et causée le plus ordinairement par un excès de fatigue, par un refroidissement subit, ou quelquefois chez le cheval, par un repos trop prolongé. Ses principaux symptômes sont une sorte d'accablement, de la pesanteur de tête, la perte de l'appétit, la chaleur de la peau, la fréquence du pouls, le larmoiement. On combat la fourbure par tous les moyens antiphlogistiques, la diète, la saignée, les boissons délayantes, un exercice très-modéré. — On appelle aussi *fourbure* l'inflammation générale du tissu réticulaire du pied. Elle accompagne souvent l'affection précédente, lorsque celle-ci est le résultat d'un travail forcé. Elle se manifeste par une chaleur considérable du pied, et par une douleur qui force l'animal à s'appuyer sur les autres membres pour soulager celui qui souffre. Si les pieds antérieurs sont affectés, l'animal place les postérieurs sous lui pour leur faire soutenir le poids du corps, et porte les autres en avant; si ce sont les pieds postérieurs, il place sous lui les extrémités antérieures; en sorte que, dans l'un et l'autre cas, son attitude est un des plus sûrs indices du mal. La composition du tissu podophylleux y détermine un épanchement sanguin, avec ou sans suppuration. La suppuration décolle la corne (désengrènement) et se complique parfois de gangrène. Cette inflammation du tissu réticulaire du pied est souvent suivie d'une affection organique de ce tissu à laquelle on donne le nom de *fourmilière* (V. ce mot). Au début de la fourbure, il faut avoir recours à la diète, aux délayants, aux saignées, aux topiques résolutifs et astringents. On détermine en même temps

une inflammation dérivative aux genoux ou aux jarrets, selon les pieds affectés, en frictionnant fortement ces parties avec de l'huile essentielle de lavande, ou même avec de l'essence de térébenthine. La *fourbure aiguë* est une affection d'un pronostic généralement grave. Elle est fréquente chez le cheval; elle s'observe chez les didactyles, où elle offre moins de gravité. Elle se manifeste aussi chez les moutons. La *fourbure chronique* est essentiellement caractérisée par des déformations du sabot, sous l'influence d'une congestion chronique du tissu podophylleux. Elle est généralement incurable; cependant on rend encore quelques chevaux aptes à un service au pas à l'aide de fers couverts ou à bords renversés.

FOURCHE. s. f. [*furca*]. Instrument inventé par J. L. Petit pour la compression de l'artère ranine, dans les cas d'hémorrhagie de ce vaisseau.

FOURCHET. s. m. Inflammation du canal biflexe ou interdigité du mouton, espèce de sinus dont l'ouverture est située près de la division des phalanges, et qui est tapissée d'une muqueuse formée de follicules. Le *fourchet* résulte de l'accumulation de l'humeur sébacée ou de l'introduction accidentelle d'un corps étranger. Il est surtout commun dans les pays chauds. Il cède souvent aux résolutifs et aux astringents; mais d'autres fois il peut dégénérer en abcès ou en ulcère, causer la chute du sabot, le dépérissement et la mort, si l'on ne se hâte de pratiquer l'*opération du fourchet*, qui consiste à introduire la pointe d'un instrument tranchant dans le canal, à le fendre supérieurement, ainsi que la peau, à séparer le canal du tissu cellulaire qui l'environne, et à l'extraire en entier. On enveloppe le pied d'un linge et de filasse appliquée sur la plaie qui se cicatrise en quelques jours.

FOURCHETTE. s. f. [*furcilla*, diminutif de *furca*, petite fourche; it. *forchetta*]. Instrument de chirurgie dont on se sert pour relever et soutenir la langue de l'enfant lorsqu'on veut faire la section du filet. Il a, en effet, la forme d'une petite fourche à deux branches mousses très-rapprochées. — Dionis et quelques autres anatomistes ont donné le nom de *fourchette* à l'appendice cartilagineux du sternum, parce qu'il est quelquefois bifurqué. Le nom de *fourchette du sternum* (*incisura semilunaris sterni*) est réservé à l'échancrure concave transversalement de l'extrémité supérieure ou claviculaire de cet os. — On appelle aussi *fourchette* la commissure postérieure des grandes lèvres de la vulve. — En vétérinaire, *fourchette* [all. *Strahl*, angl. *frush* ou *frog*], espèce de bifurcation cornée que présente la face inférieure ou plantaire du pied du cheval, et qui est séparée de la sole par deux enfoncements profonds. La pointe de cette bifurcation est antérieure, et se prolonge dans le milieu de la sole; ses deux branches, disposées en V, sont séparées par un enfoncement triangulaire que l'on nomme le *vide;* elle est jaune ou noire selon que la couleur de l'ongle est pâle ou foncée. Elle complète le coussinet plantaire qu'elle revêt et joue un rôle important dans l'élasticité du pied. Elle diminue de volume avec l'âge. — *Maladies de la fourchette.* La *fourchette est échauffée*, quand elle présente un suintement noirâtre, fétide, dans le vide que cette partie montre en arrière; dans ce cas, on dit encore que la *fourchette est irritée*. Elle est *pourrie*, lorsque la corne devient molle, filandreuse, et laisse échapper un produit noirâtre d'une odeur ammoniacale. Ce dernier état a été considéré comme le premier degré du *crapaud* (V. ce mot). Cette maladie ne s'accompagne que rarement de boiterie. Elle guérit par des lavages à l'aide des solutions de sulfate de zinc, de cuivre, d'extrait de Saturne ou d'essence de térébenthine. Les autres maladies de la fourchette sont les plaies produites par l'introduction des corps étrangers, entre autres du *clou de rue*, les verrues, le fic, le furoncle, le crapaud, etc. V. ces mots.

FOURMI. s. f. [*formica*, μύρμηξ, all. *Ameise*, angl. *ant*, *pismire*, it. *formica*, esp. *hormiga*]. Genre d'insectes hyménoptères hétérogynes, offrant trois sortes d'individus : mâles et femelles ailés, celles-ci plus grosses que les mâles; neutres ou ouvrières, aptères. Mandibules généralement très-fortes. Les unes portent des glandes sécrétant de l'acide formique vers l'anus, d'autres portent un véritable aiguillon avec glandes à venin. Ces dernières déterminent des accidents analogues à ceux que causent les abeilles, mais bien moins intenses; leur appareil et leur venin sont peu étudiés; la piqûre est suivie de rougeur, de gonflement et de cuisson, que les lavages à l'eau pure ou alcoolisée font vite disparaître. Les autres ne font que pincer la peau, ou encore en irriter légèrement les parties délicates, lorsque leurs glandes abdominales, placées près de l'anus, versent le liquide acide. Ce qu'on nomme *œuf de fourmi* est la larve. Les sociétés de fourmis contiennent plus de mâles que de femelles. Les espèces de nos pays sont : 1° *Fourmi rouge* (*Myrmica rufa*, Latr.) : seule pourvue d'aiguillon; vit dans les bois; seule dont la piqûre cause du gonflement, les autres ne faisant que mordre. 2° *Fourmi fauve* (*Formica fulva*, *rufa* de quelques auteurs) : très-grande; forme de très-gros nids dans les bois; contient beaucoup d'acide formique, une huile résineuse, âcre et odorante, qu'on obtient à l'aide de l'alcool avec l'acide; il en résulte une teinture dite *eau de magnanimité de Hoffmann* et usitée comme aphrodisiaque. 3° *Fourmi rousse* (*Formica rufa* ou *Polyergus rufus*) : femelle et neutres roussâtres, mâles noirs; vit dans les lieux sablonneux. 4° *Fourmi sanguine* (*Formica sanguinea*, Latr.) : neutre d'un rouge sanguin, avec l'abdomen noir cendré; vit dans les bois; presque grosse comme la *fourmi fauve* (2°). 5° *Fourmi fuligineuse* ou *noir cendré* (*Formica fuliginosa*, Lesson, *fusca*, L.) : vit dans les troncs d'arbres. 6° *Fourmi noire* ou *des jardins* (*Formica nigra*) : petite; vit dans la terre ou sous les pierres. 7° *Ponère* ou *fourmi resserrée* (*Formica* ou *Ponera contracta*, Latr.) : très-petites pattes; yeux presque nuls, cylindriques; sous les pierres, en sociétés peu nombreuses.

FOURMILIÈRE. s. f. [it. *formicolajo*]. Maladie du pied du cheval qui est la suite de la fourbure aiguë avec épanchement sanguin, qui souvent entraîne la déviation de la phalange, dont le bord inférieur ou tranchant se porte en arrière, tandis que le centre de son articulation avec l'os métacarpien s'établit près du petit sésamoïde ou sur le petit sésamoïde même. Le pied s'allonge, devient bombé et relevé en pince, se rétrécit en quartiers, et se déprime vers le biseau. L'ongle se soulève, et ne reste fixé à l'os du pied que par une multitude de filaments qui forment un tissu spongieux et vasculaire contenant dans ses interstices une matière fluide ou concrète. Quand la fourmilière est bornée à l'extrémité de la pince, elle disparaît souvent d'elle-même ou à l'aide d'une ferrure méthodique. Quand il se forme un vide au bout de la pince, que l'ongle se détache et qu'il se développe une nouvelle corne, il faut enlever toute la partie décollée, pour faciliter la formation du nouvel ongle, et faire usage de fers d'une

forme appropriée. Lorsque la fourmilière est très-étendue, qu'une matière fluide est contenue entre l'ongle et l'os, on obtient difficilement la régénération d'une corne uniformément appliquée sur l'os et elle reste incurable.

FOURMILLEMENT. s. m. V. FORMICATION.

FOURNEAU. s. m. [*fornax*, *furnus*, κάμινος, all. *Ofen*, angl. *stove*, it. *fornello*, esp. *hornillo*]. Espèce de vaisseau dans lequel on fait chauffer, à l'aide d'un corps combustible qu'on y brûle, les substances qui doivent être soumises à l'action du calorique. Dans beaucoup d'opérations, le vase contenant les substances à chauffer ne doit pas être posé immédiatement sur le feu, et alors le fourneau présente, outre le *cendrier* et le *foyer*, une troisième partie qu'on appelle *laboratoire*, et qui est destinée à recevoir ce vase. Lorsqu'il est terminé par un dôme, il prend le nom de *fourneau de réverbère*. Le *fourneau de coupelle*, exclusivement réservé à la coupellation, ne diffère essentiellement du *fourneau de réverbère* qu'en ce que son laboratoire contient un moufle dans lequel on place les coupelles. Les *fourneaux de forge* ou *de fusion*, destinés à la fusion des substances métalliques et autres plus ou moins réfractaires, sont aussi ordinairement des *fourneaux de réverbère* dont on active le feu par un soufflet. Le dôme de ces fourneaux peut être surmonté d'un tuyau pour favoriser le courant d'air et la combustion.

FOURRAGES. s. m. pl. [*pabula*, χόρτος, all. *Futter*, angl. *fodder*, it. *foraggio*, esp. *forrage*]. Dans l'acception la plus générale, toute substance d'origine végétale employée à la nourriture des bestiaux ; la liste en est : produit des prairies naturelles et artificielles, des pâturages ; paille des céréales ; fanes des plantes industrielles et autres ; débris des jardins ; feuilles des arbres ; racines et tubercules ; grains et graines ; son et farines ; fruits secs et charnus ; résidus alimentaires. Dans le langage ordinaire, tiges, feuilles et racines des plantes fourragères proprement dites. Les recherches tentées pour établir la valeur comparative des différents fourrages ont conduit à des résultats qui, pour offrir de nombreuses variations, n'en sont pas moins utiles à consulter. Le fourrage type adopté par les agronomes, et pris pour point de départ de leurs études, est représenté par 100 kilogrammes de bon foin, bien récolté, d'une prairie naturelle.

FOURREAU. s. m. [*vagina*, étui, gaîne, all. *Schlauch*]. Nom vulgaire de la peau du pénis, ou mieux du *prépuce*, des quadrupèdes domestiques.

FOVÉOLÉ. adj. [de *foveola*, fossette]. Qui est creusé de fossettes.

FOVILLA. V. FAVILLA.

FOYER. s. m. [*focus*, all. *Focus*]. En chimie, partie d'un fourneau où se place le combustible. — En physique, point où se réunissent les rayons lumineux réfléchis par un miroir ou réfractés par une lentille. — En médecine, *foyer* [all. *Heerd*] d'une maladie, son siége principal ; *foyer purulent*, la partie où se forme le pus ; *foyer sanguin*, *apoplectique* ou *hémorrhagique*, la cavité accidentelle produite par un épanchement de sang circonscrit, du cerveau, du poumon, du foie, de la rate, etc.

FRACTIONNEMENT. s. m., ou **SEGMENTATION**. s. f. ou **SILLONNEMENT**. s. m. Mode d'individualisation en cellules de la substance du vitellus. La segmentation se continue dans le blastoderme (et dans divers organes des plantes) sur les cellules qui le composent, mais avec des modifications qui lui ont fait donner le nom de *scission*, *cloisonnement* ou *fissiparité* (V. ce dernier mot). Le vitellus de l'ovule animal, mâle et femelle, la cellule préembryonnaire chez les phanérogames, et le contenu du sac embryonnaire de quelques végétaux, le contenu des ovules mâles des plantes cryptogames ou anthéridies et des vésicules mères polliniques, présentent la segmentation. Elle a lieu spontanément dans les ovules mâles, dès qu'ils sont arrivés à un certain degré de développement, et aussi dans les ovules femelles, mais elle ne se continue (et le blastoderme ne donne naissance à l'embryon) qu'à la condition qu'ils aient été fécondés. Ce phénomène consiste en ce que le contenu granuleux des ovules, etc., se partage en deux, quatre, huit, etc., masses grumeleuses, appelées *globes organiques*, *vitellins* ou *de segmentation*, d'abord formées de granulations et de matière demi-liquide, simplement agglomérées comme était le vitellus entier, sans parois, ayant ordinairement un noyau central ; bientôt il se forme une enveloppe autour d'elles ; l'élément anatomique est alors formé : il est de ceux qu'on appelle *cellule*. Ces cellules sont dites *primitives* ou *embryonnaires*, parce que ce sont les premiers éléments de l'être vivant, et que, dès qu'elles sont formées, l'*embryon*, ou être nouveau, a une existence distincte de celle de ses parents ; il existe comme organisme nouveau, et non plus comme ovule.

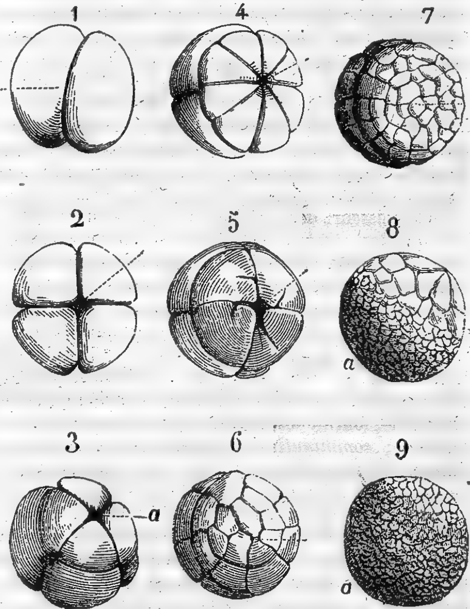


FIG. 191.

—La figure 191 représente la segmentation de l'ovule de grenouille vu à l'aide de la lumière réfléchie : 1 *a*. Premier degré de sillonnement et segmentation du vitellus en deux. 2 *a*. Second sillon perpendiculaire au premier, divisant le vitellus en *quatre sphères de fractionnement* ou *de segmentation*, ou *globes organiques*. 3. Degré un peu plus avancé. 4. Même degré avec anomalie. 5. Deux autres sillons divisent les quatre sphères en huit. 6, 7 et 8. Division successive des sphères en un plus grand nombre de globes organiques. 9. Naissance des cellules aux dépens des globes organiques,

s'entourant d'une couche plus dense ou paroi de cellule, et devenant polyédriques par pression réciproque, et, par suite, production de la couche blastodermique, ou *blastoderme*. Ces premiers éléments appelés *cellules embryonnaires* ne naissent pas chez tous les animaux par segmentation du vitellus ; il en est chez lesquels le vitellus ne se divise pas (Arachnides et Insectes), bien que l'embryon débute par la formation d'un blastoderme des mieux dessinés. Chez ces animaux, le fractionnement vitellin n'ayant pas lieu, c'est alors par *gemmation* d'une portion de la substance hyaline du vitellus que se produisent ces éléments d'une manière directe, sans passer par l'état intermédiaire de globes vitellins et sans se segmenter une fois nées.

FRACTURE. s. f. [*fractura*, de *frangere*, rompre, briser ; ἀγμὸς, κάταγμα, all. *Knochenbruch*, angl. *fracture*, it. *frattura*, esp. *fractura*]. Solution de continuité d'un ou de plusieurs os, produite le plus ordinairement par une violence extérieure, et quelquefois par la contraction forte et subite des muscles auxquels les os donnent attache. Ces causes déterminent la solution de continuité, soit dans le lieu même où elles agissent, soit dans un endroit plus ou moins éloigné. Dans le premier cas, on dit que la fracture est *directe ;* dans le second, elle est dite *indirecte* ou *par contre-coup*. Tantôt l'os est fracturé *nettement* en travers : ces fractures sont dites *en rave*, par comparaison avec la cassure nette qui a lieu lorsqu'on rompt une rave. Tantôt la fracture est *oblique* ou *en bec de flûte*. Quelques chirurgiens admettent aussi des fractures *longitudinales* des os longs, c'est-à-dire parallèles à l'axe de ces os ; mais ce ne sont guère que des fractures très-obliques. Les fractures sont le plus souvent *complètes*, c'est-à-dire qu'elles ont lieu dans toute l'épaisseur, dans tout le diamètre transversal de l'os, qu'elles séparent complétement en deux ou plusieurs fragments distincts ; elles peuvent aussi être *incomplètes*, c'est-à-dire n'affecter qu'une partie du diamètre transversal de l'os. Une fracture est *simple* quand elle n'est accompagnée d'aucune autre lésion ; *compliquée*, lorsque, indépendamment de la solution de continuité du tissu osseux, il y a une lésion plus ou moins grave des parties environnantes, lésion qui, par elle-même, fournit des indications thérapeutiques particulières ; *comminutive*, lorsque l'os est réduit en plusieurs fragments ou esquilles, avec écrasement des parties molles. Le déplacement et les rapports des fragments sont sujets à beaucoup de variétés. Le déplacement est presque nul dans les os longs réunis deux à deux dans la même direction ; on le constate difficilement dans les fractures du col qui supporte la tête des os. Le défaut de rapport peut avoir lieu d'ailleurs suivant l'épaisseur, comme dans les fractures transversales ; suivant la longueur, comme dans les fractures obliques de la partie moyenne des os longs, où il y a ce qu'on appelle *chevauchement* des fragments ; suivant la circonférence, suivant la direction, ainsi qu'il arrive lorsque le fragment inférieur exécute un mouvement de rotation, ou quand tous les deux forment un angle plus ou moins aigu, etc.— *Fracture en V ou en coin* (Gosselin) ; *fracture oblique spiroïde* de Gerdy. L'action du fragment supérieur n'est généralement pour rien dans la fissure du fragment inférieur, laquelle paraît être au contraire une continuation de la fracture spiroïde, ainsi dite de la direction de la fissure produite dans la substance compacte du corps de l'os. Cette fracture se complique presque toujours d'esquilles de la face postérieure du tibia communiquant avec l'articulation, ce qui donne à cette lésion une gravité plus grande que dans les autres fractures. Dans certains cas le sommet du V plein, au lieu de se terminer par une pointe aiguë, peut exceptionnellement présenter une extrémité mousse, qui peut alors exercer une action contondante sur le fragment inférieur ; encore dans ces cas faut-il tenir compte de la cause de la fracture. Les fragments ne peuvent agir l'un sur l'autre à la manière d'un coin qu'à la condition de présenter des saillies et des échancrures qui ne se trouvent pas dans la fracture oblique proprement dite, et qu'on rencontre au contraire dans les fractures en pointe ou en V, qu'on peut réunir (car elles se ressemblent beaucoup) sous la dénomination de *fractures cunéennes*, proposée par Larrey. V. CAL.

FRAGMENT. s. m. [*fragmen*, *fragmentum*, *ramentum*, all. *Bruchstück*, angl. *fragment*, it. *frammento*, esp. *fragmento*]. *Fragments*, les deux parties d'un os fracturé ; on les distingue ordinairement par les épithètes de *supérieur* et d'*inférieur*. *Fragment* n'est point, par conséquent, synonyme d'*esquille*, qui signifie une portion entièrement séparée du corps d'un os. — Autrefois, en pharmacie, *cinq fragments précieux*, le grenat, l'hyacinthe, l'émeraude, le saphir et la topaze, auxquels on attribuait des propriétés cordiales.

FRAGON. s. m. [*ruscus*, all. *Mäusedorn*]. Genre de plantes de la diœcie syngénésie, L., de la famille des asperges, J. La racine du *fragon piquant* (*petit-houx*, *houx frelon*, *buis piquant*, *Ruscus aculeatus*, L.), grosse comme le petit doigt, longue, noueuse, écailleuse et annelée, garnie d'un grand nombre de radicules, est une des racines apéritives majeures.— Le *fragon à feuilles nues* (*Ruscus hypophyllum*, L.) a été appelé *uvulaire*, parce que l'on préparait, avec la décoction de ses feuilles, des gargarismes dont on faisait usage contre le relâchement de la luette (*uvula*).

FRAI. s. m. [all. *Laichen*, angl. *spawn*, it. *fregola*, esp. *freza*]. Œufs ou produit de la génération des poissons, des batraciens et de la plupart des animaux invertébrés qui habitent les eaux. Le *frai de grenouille* était regardé autrefois comme un excellent émollient ; il entrait dans plusieurs préparations pharmaceutiques, et son eau distillée était employée en collyre. C'est un mucus qui entoure l'œuf et qui n'a point de propriétés particulières.

FRAISIER. s. m. [*fragaria*, all. *Erdbeere*, angl. *strawberry*, it. *fragaria*, esp. *fresal*]. Genre de plantes de l'icosandrie polygynie, L., de la famille des rosacées, J. La racine du fraisier (*Fragaria vesca*, L.), composée de souches longues de 6 à 8 centimètres, réunies inférieurement et donnant naissance à grand nombre de radicules très-déliées, brune à l'extérieur, fauve intérieurement, a une saveur un peu astringente ; elle est employée comme apéritive et diurétique, à la dose de 30 grammes pour un litre d'eau. La décoction est d'une belle couleur rouge, qui noircit avec le fer. Les jeunes feuilles du fraisier ont été également employées, en infusion théiforme, pour exciter la sécrétion urinaire. Leur propriété astringente leur a fait supposer aussi, pour la guérison des ulcères, une efficacité que l'expérience n'a pas constatée. Les *fraises* sont un fruit aussi sain qu'agréable.

FRAMBOESIA. s. m. [all. *Himbeerwarzensucht*]. Maladie caractérisée par des tumeurs semblables, pour la forme, à des champignons, à des mûres ou à des

framboises. On en distingue deux espèces : l'une particulière à la Guinée, et qui porte le nom d'*yaws ;* l'autre qui règne en Amérique, où elle est connue sous le nom de *pian* ou *épian*. V. ces mots et MOLLUSCUM.

FRAMBOISE. s. f. [all. *Himbeere*, angl. *raspberry*, it. *lampione*, esp. *frambuesa*]. Fruit du *Rubus idæus*, L., arbrisseau épineux de l'icosandrie monogynie, L., de la famille des rosacées, J. La *framboise* est rafraîchissante, comme tous les fruits acidules.

FRAMBOISÉ, ÉE. adj. Se dit des éléments anatomiques globuleux, dont la surface est couverte de saillies mamelonnées ou de rugosités comme les framboises. On a attribué, à tort, ce caractère aux leucocytes du pus. V. HÉMATIE et LEUCOCYTE.

FRANCHE-MULE. s. f. Dénomination vieillie et inusitée de la *caillette*.

FRANCONIE (RACE BOVINE DE). Cette race, que l'on appelle encore *race de la Rhœne*, doit être classée dans la catégorie dite *des plaines*. Elle a une taille moyenne, des membres menus, une tête effilée, les cornes allongées, de couleur claire, une robe rouge brun ou rouge jaunâtre. Elle travaille et s'engraisse bien. On la compte au nombre des meilleures races communes d'Allemagne.

FRANGE. s. f. [*fimbria*, feston, découpure; all. *Franze*, angl. *fringe*, it. *frangia*, esp. *franja*]. — *Franges synoviales*. Replis des synoviales légèrement flottants dans les cavités articulaires, entourant un peu de tissu adipeux sous-jacent.

FRANGÉ, ÉE. adj. [*fimbriatus*, all. *gefranzt*, angl. *fringe*]. — *Corps frangés* ou *bordés*. Petites bandelettes médullaires, aplaties et comme festonnées, qui naissent des angles postérieurs de la voûte à trois piliers, se prolongent dans la partie inférieure des ventricules du cerveau, en se contournant sur le bord concave des cornes d'Ammon, et se perdent près de l'ouverture inférieure des mêmes ventricules (*corpus fimbriatum*, *fimbria*, *tænia*, *limbus hippocampi*, *tænia de l'hippocampe*).

FRANGULACÉES. s. f. pl. Synonyme de *rhamnées*.

FRANGULINE. s. f. Substance amère de l'écorce du *Rhamnus frangula*, L., ou *nerprun ;* jaune rouge, soluble dans l'eau, l'alcool et l'acide acétique ; la solution aqueuse rougit le tournesol.

FRANKÉNIACÉES ou **FRANKÉNIÉES.** s. f. pl. V. VIOLARIÉES.

FRAXINELLE. s. f. [*Dictamnus albus*, L., all. *Diptam*, angl. *bastard dittany*, it. *frassinella*, esp. *fresnillo*, *fraxinella*]. La racine de fraxinelle est connue, en pharmacie, sous le nom de *racine de dictame*. On n'emploie que son écorce mondée, qui vient du Midi toute préparée ; elle est blanche, roulée sur elle-même, presque inodore et d'une saveur amère. C'est un stimulant diffusible, employé quelquefois contre le scorbut et les scrofules.

FRAXININE. s. f. Principe cristallisable amer, obtenu de l'écorce du *Fraxinus excelsior*, L.

FRAYER (SE). v. pr. — *Se frayer aux ars*. Se dit des chevaux qui s'excorient à cette région par un exercice pénible ou seulement rapide aux temps des chaleurs. Le repos et les lotions guérissent cet état.

FREIN. s. m. [*frenum*, all. *Bändchen*, it. et esp. *freno*]. Ligament ou repli membraneux qui bride ou retient une partie : *frein de la langue*, *du prépuce*.

FRÉMISSEMENT. s. m. [*fremitus*, angl. *shuddering*, *fremitus*, it. *fremito*]. Mouvement insensible et vibratile des corps sonores, qui se communique à l'air ambiant et produit le son. — En pathologie, tremblement des membres ou de tout le corps qui précède ou accompagne le frisson de la fièvre. — *Frémissement cataire* (Laennec) [all. *Schnurren*, angl. *purring tremor*]. Bruissement particulier, sensible à la main appliquée sur la région précordiale, et qu'il regarde comme un signe d'une ossification considérable de la valvule mitrale. Il lui a donné ce nom, parce que le bruit présente quelque analogie avec le murmure de satisfaction que font entendre les chats quand on les flatte avec la main. — *Frémissement hydatique*. Sensation particulière perçue à la fois par la main qui percute et par l'oreille, lors de la percussion des kystes hydatiques avec ou sans échinocoques, et ayant quelque analogie avec le frémissement que fait éprouver une montre à répétition. Le frémissement hydatique résulte du mode spécial d'élasticité de la membrane extérieure ou stérile des acéphalocystes (V ce mot), et l'on peut l'obtenir en déterminant le tremblotement d'une seule d'entre elles ou de plusieurs placées à nu sur la main. Dans les kystes hydatiques, cette élasticité est mise en jeu par la collision de plusieurs hydatides sous l'influence du mouvement que leur communique la percussion.

FRÊNE. s. m. [*fraxinus*, all. *Esche*, angl. *ashtree*, it. *frassino*, esp. *fresno*]. Arbre de la polygamie diœcie, L., de la famille des jasminées, J. C'est particulièrement sur le *frêne commun* (*Fraxinus excelsior*, L.) qu'on recueille les cantharides. Helwig, attribuant à son écorce une vertu fébrifuge, l'a surnommée *quinquina d'Europe ;* mais cette écorce a une action presque nulle. Les feuilles du frêne sont laxatives. C'est cet arbre qui produit la *manne*. Dans ces derniers temps, on a recommandé les feuilles de frêne en infusion théiforme contre la goutte et les affections rhumatismales.

FRÉNÉSIE, et ses dérivés. V. PHRÉNÉSIE.

FRIABILITÉ. s. f. [*raritudo*, all. *Zerreiblichkeit*, angl. *friability*, it. *friabilità*, esp. *friabilidad*]. Propriété qu'ont certains corps solides de se réduire en menus fragments, ou, sous l'influence d'un choc même léger, en poudre grossière.

FRIABLE. adj. [*friabilis*, all. *zerreiblich*, angl. *friable*, it. *friabile*, esp. *friable*]. Qui se réduit aisément en miettes ou en poudre.

FRICTION. s. f. [*frictio*, du verbe latin *fricare*, frotter ; τρῖψις, all. *Einreibung*, angl. *friction*, *rubbing*, it. *fregamento*, esp. *friccion*]. Action de frotter une partie quelconque du corps, en exerçant une pression plus ou moins forte. C'est un moyen d'exciter les fonctions de l'organe cutané. Les *frictions* sont ou *sèches* ou *humides :* les premières se font avec les mains, une brosse, du linge ou de la flanelle ; les autres avec des huiles, des liniments, des onguents, etc. V. MASSAGE.

FRIGIDITÉ. s. f. [*frigiditas*, ψυχρότης, all. *Untüchtigkeit*, angl. *frigidity*, it. *frigidità*, esp. *frialdad*]. Quelquefois impuissance ou stérilité, état d'inertie des fonctions génitales. — *Frigidité de l'estomac*. État de débilité de cet organe par suite d'excès vénériens. V. DYSTHERMASIE.

FRIGORIFIQUE. adj. [de *frigus*, froid, et *facere*, faire ; angl. *frigorific*, it. *frigorifico*]. Qui cause du froid. — *Mélange frigorifique* [angl. *freezing mixture*]. Celui qui abaisse la température des corps qu'on y plonge, parce qu'il se liquéfie aux dépens du calorique qu'il leur enlève.

FRIGORIQUE. adj. et s. m. Dans l'ancienne physique, fluide impondérable, qu'on croyait être la cause de la production du froid et sur la non-existence duquel on est aujourd'hui d'accord. V. GRAVIFIQUE.

FRIMAS. s. m. [*pruina*, all. *Reif*, angl. *hoar frost*, it. *brina*, esp. *escarcha*]. Nom collectif du givre et du grésil, dus à un brouillard épais qui se congèle avant de tomber. On emploie quelquefois ce mot pour désigner tous les météores de l'hiver, en particulier la neige.

FRINGALE. s. f. V. FAIM-VALLE.

FRISON (CHEVAL). Race de la Frise. Cette race se trouve en Hollande, dans les provinces de Frise, de Groningue, etc., et en Hanovre, dans la vallée de l'Ems. Elle se distingue par les caractères suivants : Taille élevée, $1^m,60$ à $1^m,75$; tête forte, busquée, ayant un air de vieille ; encolure peu fournie, mince ; poitrail étroit, croupe avalée et plate ; membres longs, jarrets larges, pieds volumineux ; formes communes, désagréables ; tempérament lymphatique. Le cheval frison est considéré comme un des plus communs de l'Allemagne.

FRISSON. s. m. [*rigor*, ῥῖγος, all. *Fieberschauer*, angl. *shivering*, it. *brivido*, esp. *frio de calentura*). Tremblement inégal et irrégulier causé par le froid qui précède la fièvre.

FRISSONNEMENT. s. m. [*horror*, φρίκη, all. *Frösteln*]. Leger frisson, mouvement inégal de la peau qui donne lieu à cet état qu'on nomme vulgairement *chair de poule*.

FRITILLAIRE. s. f. [*Fritillaria imperialis*, L.]. Plante liliacée dont les bulbes à écailles charnues et épaisses renferment un principe d'odeur nauséeuse, âcre et drastique à haute dose, purgeant sans colique à plus faible dose. Elles contiennent de plus une quantité considérable de fécule qui se sépare complétement du principe précédent par les procédés ordinaires d'extraction des fécules. Elle est alors très-belle, et alimentaire comme celle de pomme de terre.

FROID. s. m [*frigus*, ψῦχος, all. *Kälte*, angl. *coldness*, it. *freddo*, esp. *frio*]. Sensation que nous éprouvons lorsque notre corps abandonne du calorique à des corps dont la température est moindre que la nôtre. Le *froid* n'est point un être réel ; on n'exprime par ce mot qu'un état relatif, car toute température inférieure à une autre est du froid par rapport à celle-ci. On distingue trois degrés de froid dans les maladies : le simple sentiment de froid (*algor*), le frissonnement (*horror*), et le frisson (*rigor*). — Le froid a été employé comme moyen anesthésique local. Il engourdit les parties sur lesquelles on l'applique ; de sorte que la douleur n'y est plus guère perçue. V. CALORIQUE.

FROID, OIDE. adj. [*frigidus*, ψυχρὸς, all. *kalt*, angl. *cold*, it. *freddo*, esp. *frio*]. Qui n'est pas chaud. Vulgairement, *humeurs froides*, les scrofules.

FROISSEMENT. s. m. — *Froissement des artères.* Compression des artères entre des pinces afin d'arrêter une hémorrhagie. Ce procédé n'est applicable qu'aux petites artères. V. ÉCRASEMENT.

FRÔLEMENT. s. m.—*Frôlement hydatique.* V. FRÉMISSEMENT. — *Frôlement péricardique.* [Synonymie : *bruits de frôlement, de cuir neuf, de craquement* et *de raclement.*] Variétés de bruits extérieurs du cœur ou péricardiques qui, n'existant pas à l'état normal, se manifestent lorsque la surface séreuse péricardique est devenue rugueuse, de manière à causer un obstacle au glissement ordinaire, d'où *frottement* et bruit à chaque mouvement du cœur. V. FROTTEMENT.

FROMAGE. s. m. [anciennement *formage*, de *forma*, forme, à cause du moule où on le met ; *caseus*, τυρὸς, all. *Käse*, angl. *cheese*, it. *formaggio*, esp. *queso*]. Substance alimentaire préparée avec la crème ou le caséum, et plus ordinairement avec ces deux matières unies en différentes proportions. Par rapport aux propriétés alimentaires, on peut distinguer les fromages en deux classes : les *fromages récents* et *non fermentés*, et les *fromages fermentés* et *alcalescents.* Les fromages récents et sans sel diffèrent peu de la crème ou du caséum. Ceux qui sont nouvellement salés sont d'une digestion plus facile. Ceux qui ont subi un premier degré de fermentation se rapprochent davantage des aliments animalisés, et conviennent mieux à tous les estomacs. C'est au caséate ammoniacal qu'on attribue la saveur de ces fromages. On a vu de vieux fromages acquérir des propriétés malfaisantes, sans que l'analyse y ait rien fait découvrir qui pût expliquer leur action délétère. — Dans les laboratoires de chimie, on appelle *fromage* (autrefois *culotte*), une rondelle de terre cuite sur laquelle est posé le creuset placé au milieu du feu. Cette rondelle le sépare de la grille du fourneau. V. TYROGLYPHE.

FROMENT. s. m. [*triticum*, πυρὸς, all. *Weizen*, angl. *wheat*, it. *formento*, esp. *trigo*]. Graminée dont les nombreuses espèces fournissent une farine qui, à raison du gluten qu'elle contient, est la plus propre à faire du pain. Le grain de froment se compose du *péricarpe* et du *grain* proprement dit. — A. *Péricarpe.* Le péricarpe se compose de trois parties, suivant Mége-Mouriès et Trécul : 1° La *partie externe.* Elle est incolore et ne présente aucune cellule : c'est la *cuticule.* 2° La *partie médiane* ou *sarcocarpe.* Des cellules colorées en jaune la constituent. 3° La *partie interne.* Comme la précédente, elle est formée de cellules : c'est l'*endocarpe.* — B. *Grain proprement dit.* Il se compose de deux enveloppes : 1° du *testa* et du *tegmen* ou *membrane interne ;* 2° du *périsperme, endosperme* ou *albumen*, et de l'*embryon* (V. ces mots). Le son de blé provient de la rupture ou déchirure, par froissement ou par pression, du *péricarpe*, auquel adhèrent les *deux enveloppes du grain* avec les grandes cellules externes du périsperme sans fécule et quelques cellules placées au-dessous, renfermant des globules d'amidon. Les grandes cellules externes du périsperme ne contiennent pas d'amidon. Suivant Mége-Mouriès, elles renferment principalement de la *céréaline* et de la *légumine.* Le *gluten* et l'amidon sont au-dessous (V. ces mots et BLÉ). Après la floraison, le blé peut contenir déjà la presque totalité des principes minéraux qui sont nécessaires à son complet développement, l'acide phosphorique excepté ; par conséquent, c'est surtout avant cette phase de son développement qu'il doit puiser dans le sol les principes qui entrent dans la composition de son organisme, et que le sol peut lui fournir. Pendant la dernière quinzaine de son développement, le grain du blé peut encore s'assimiler une quantité très-notable d'azote, d'acide phosphorique et d'alcalis ; mais la quantité de magnésie contenue dans la récolte du grain ne paraît plus augmenter. Les nœuds des tiges du blé contiennent, à poids égal : les deux cinquièmes, à peine, de la silice qu'on a trouvée dans la partie inférieure des tiges (nœuds compris) ; le tiers de la quantité de silice contenue dans la partie supérieure des tiges ; la sixième

partie de ce qu'en fournirait un poids égal de feuilles, et quatre fois autant de potasse qu'on en trouverait dans un poids égal de celles des parties qui en contiennent le plus (I. Pierre).

FROMENTAL. s. m. [*Avena flavescens*, L.]. Plante fourragère vivace qu'on ne cultive pas isolément.

FROMENTÉE. adj. f. — *Robe fromentée*. Robe, chez le bœuf, qui a la couleur d'un petit hanneton dit *fromentée* : cette robe est alezan fauve.

FRONDE. s. f. [*funda*, σφενδόνη, angl. *sling*, it. *funda*, esp. *fronda*]. Bandage à quatre chefs, ainsi appelé parce qu'il a la forme d'une fronde. Il se fait avec une bande ou une compresse un peu longue, dont chaque extrémité est divisée en deux chefs jusqu'à deux pouces environ de la partie moyenne. On l'emploie spécialement pour les fractures ou les luxations de la mâchoire inférieure ; et on l'appelle alors *mentonnière*, parce qu'on en applique la partie moyenne au-dessous du menton : deux des chefs sont conduits verticalement au sommet de la tête, et les deux autres à l'occiput. — *Fronde de Santorini*. Couche de fibres transversales qui couvrent le fond de l'utérus dans l'état de gestation. — Quelquefois, en botanique, *fronde* (*frons*) le feuillage des fougères et des palmiers. V. ces mots.

FRONDIPARE ou **FRONDIFÈRE**. adj. (de *frons*, feuillage, et *parere*, produire, ou *ferre*, porter]. Se dit des fleurs qui par anomalie portent des feuilles.

FRONT. s. m. [*frons*, μέτωπον, all. *Stirn*, angl. *forehead*, it. *fronte*, esp. *frente*]. Partie de la face qui s'étend de l'origine des cheveux aux sourcils, et d'une tempe à l'autre. V. CORONAL.

FRONTAL, ALE. adj. et s. m. [*frontalis*, angl. *frontal*, it. *frontale*, esp. *frontal*]. Qui appartient au front. — *Artère frontale*. Une des deux branches de terminaison de l'artère ophthalmique ; elle sort par la partie supérieure et interne de la base de l'orbite, remonte sur le front, et se distribue aux muscles de cette région. — *Muscles frontaux*. Winslow, Sœmmerring et Bichat ont décrit sous ce nom, comme un muscle particulier, la portion antérieure du *muscle occipito-frontal*. V. OCCIPITO-FRONTAL. — *Nerf frontal* (palpébro-frontal, Ch.). La plus grosse des trois branches fournies par le nerf ophthalmique. Il marche le long de la paroi supérieure de l'orbite, et se partage en deux rameaux qui sortent, l'externe par le trou orbitaire supérieur, et l'interne en passant au-dessous de la poulie du grand oblique ; l'un et l'autre se distribuent à tout le front. — *Os frontal* ou *coronal*. Os impair, symétrique, situé à la partie antérieure du crâne et supérieure de la face. On distingue à cet os deux portions : l'une *frontale* proprement dite, et l'autre *orbitaire*. La portion frontale présente extérieurement la bosse, l'échancrure et l'épine nasales ; et, de chaque côté, la *bosse frontale*, l'arcade sourcilière et l'arcade orbitaire. Sa face interne ou cérébrale présente sur la ligne médiane le commencement de la gouttière sagittale, une crête qui donne attache à la grande faux du cerveau, et qui est terminée par le trou borgne ou épineux, et, sur les côtés, les *fosses coronales*, qui reçoivent les lobes antérieurs du cerveau. La portion orbitaire présente extérieurement, sur la ligne médiane, une échancrure quadrilatère qui loge l'ethmoïde, et, sur les côtés, une surface triangulaire concave qui fait partie de l'orbite. L'os frontal s'articule avec les pariétaux, le sphénoïde, l'ethmoïde, les os du nez, les os unguis, les os malaires et maxillaires supérieurs. Ses deux premiers points d'ossification se manifestent chez le fœtus vers le quarante-deuxième jour, près des arcades orbitaires ; la soudure des deux pièces qui le forment n'a lieu que plusieurs années après la naissance. — *Sinus frontaux*. Cavités profondes creusées dans l'épaisseur de l'os frontal, et s'étendant obliquement le long de la voûte orbitaire et de la bosse nasale jusqu'à l'apophyse orbitaire externe. Ils communiquent, par les cellules ethmoïdales antérieures, avec le méat moyen, et sont tapissés par un prolongement de la pituitaire. Ces sinus ont pour usage d'augmenter la capacité des fosses nasales, et d'agrandir par conséquent le siége de l'odorat ; aussi sont-ils très-développés chez les animaux qui ont l'odorat fin. — *Suture frontale*. Celle qui unit ensemble les deux pièces osseuses dont le frontal se compose dans l'origine. — *Veine frontale* ou *préparate*. Une des branches qui concourent à former la jugulaire interne. — Quelquefois, *frontaux*, topiques que l'on applique sur la région frontale, particulièrement dans les céphalalgies.

FRONTO-ETHMOÏDAL, ALE. adj. [*fronto-ethmoïdalis*]. Chaussier a nommé *trou fronto-ethmoïdal*, le trou borgne ou épineux.

FRONTO-NASAL. V. PYRAMIDAL *du nez*.

FRONTO-PARIÉTAL, ALE. adj. [*fronto-parietalis*]. Qui a rapport au frontal et aux pariétaux. — *Suture fronto-pariétale*. Celle du frontal avec les deux pariétaux.

FRONTO-SOURCILIER. adj. et s. m. Faisceau musculeux naissant du milieu du front par une aponévrose, et rejoignant l'orbiculaire des paupières, qu'il relève en le tirant du côté du front.

FROTTEMENT. s. m. [*fricatio*, all. *Reibung*, esp. *rozamiento*]. Résistance au mouvement qui tient à ce que, quand deux corps sont appliqués l'un contre l'autre et se pressent mutuellement, il y a toujours quelques aspérités de l'un qui s'engagent dans les cavités de l'autre. — *Bruit de frottement ascendant et descendant* [angl. *sound of friction*]. En auscultation, bruit qu'on entend quand la surface de la plèvre costale pulmonaire est devenue raboteuse, ainsi que cela arrive dans diverses altérations inflammatoires aiguës ou chroniques de la plèvre. Il est synchronique aux mouvements respiratoires. Il en est parlé dans la Collection hippocratique. Il s'entend aussi, quoique plus rarement, dans le péritoine. Ce bruit a pour analogue dans le péricarde le *bruit de cuir neuf* avec ses nombreuses variétés ; comme lui, il s'accompagne d'un *frémissement vibratoire*. V. FRÔLEMENT.

FRUCTIFÈRE. adj. [*fructifer*, de *fructus*, fruit, et *ferre*, porter]. Qui porte un fruit. Se dit du calice persistant et accrescent, et des tiges à fruit comparées aux tiges stériles.

FRUCTIFICATION. s. f. [*fructificatio*, angl. *fructification*, it. *fruttificazione*, esp. *fructificacion*). Ensemble des phénomènes qui accompagnent la formation du fruit, depuis le premier moment de son apparition jusqu'à sa maturité. *Fructification* se dit aussi de la disposition des parties dont la réunion forme le fruit, et de l'ensemble des fruits eux-mêmes que porte un végétal quelconque.

FRUCTIFLORE. adj. [*fructiflorus*, de *fructus*, fruit, et *flos*, fleur]. Se dit de la fleur à ovaire infère, où le calice concourt à former le péricarpe (Lamarck).

FRUCTIFORME. adj. [*fructiformis*, all. *fruchtähnlich*]. Qui a la forme d'un fruit.

FRUCTULE. s. m. [*fructulus*, de *fructus*, fruit ; all. *Früchtchen*]. Partie d'un fruit composé.

FRUGIVORE. adj. [*frugivorus*, de *frux*, qui signifie toute production des terres cultivées, et *voro*, je mange ou je dévore; angl. *frugivorous*, it. *fruttivoro*, esp. *frugivoro*]. Qui se nourrit des productions de la terre.

FRUIT. s. m. [*fructus*, καρπός, all. *Frucht*, angl. *fruit*, it. *frutto*, esp. *fruto*]. En botanique, tout ovaire fécondé, et, par extension, l'ensemble des ovaires fécondés, portés et rapprochés sur un même pédoncule. De là la distinction des *fruits simples*, ou qui proviennent d'un seul ovaire, par exemple la *cerise;* des *fruits multiples*, ou qui sont formés de plusieurs ovaires appartenant à la même fleur, comme la *framboise;* des *fruits agrégés* ou *composés*, qui résultent de plusieurs ovaires appartenant originairement à plusieurs fleurs, comme la *mûre*. On distingue dans le fruit le *péricarpe* et la *graine* ou *semence*. Le péricarpe détermine la forme du fruit. D'après sa forme et sa nature, les fruits ont été divisés en *secs*, dont le péricarpe est mince ou formé d'une substance généralement peu fournie de sucs; et *charnus*, qui ont un péricarpe épais et succulent, et dont le sarcocarpe est très-développé. On distingue aussi des fruits *déhiscents*, c'est-à-dire s'ouvrant en un plus ou moins grand nombre de pièces appelées *valves*, et des fruits *indéhiscents*. Selon le nombre de graines qu'ils renferment, les fruits sont dits *polyspermes*, quand ils renferment un nombre trop considérable de graines pour qu'on puisse le déterminer; et *oligospermes*, lorsqu'ils n'en contiennent qu'un petit nombre. On appelle *pseudospermes* ceux dont le péricarpe a peu d'épaisseur, et se soude intimement avec la graine, au point de faire croire que celle-ci est nue. — *Fruit* se dit aussi pour le fœtus encore contenu dans le ventre de sa mère.

FRUSTRANÉ, ÉE. adj. [*frustraneus*]. Ordre d'une des classes du système de Linné qui renferme des synanthérées dont les fleurs du disque sont hermaphrodites et fécondes, et celles de la circonférence neutres ou femelles et stériles, c'est-à-dire inutiles.

FRUSTULE. s. m. [*frustulum*, de *frustum*, morceau]. Corpuscules ou cellules séparables qui, réunies, forment certaines plantes inférieures de la classe des algues, telles que les diatomées ou bacillariées. Les frustules peuvent être libres, agrégés ou soudés; dans les espèces disposées en *colonies* filamenteuses, formées de frustules soudés latéralement, ceux-ci peuvent être considérés comme des articles. V. SARCINE.

FRUTESCENT, ENTE. adj. [*frutescens*, de *frutex*, arbrisseau; all. *strauchartig*]. Se dit des plantes qui sont de la nature des arbrisseaux, ou qui en ont le port.

FRUTICULEUX, EUSE. adj. [*fruticulosus*, de *frutex*, arbrisseau]. Qui est petit et ligneux, et forme un sous-arbrisseau. Synonyme de *suffrutescent*.

FRUTIQUEUX, EUSE. adj. [*fruticosus*, angl. *fruticose*, *shrubby*, esp. *fruticoloso*]. Se dit de toute plante ligneuse assez grande pour mériter le nom d'*arbrisseau*. Synonyme de *frutescent*.

F. S. A. V. ABRÉVIATION.

FUCACÉES. s. f. pl. [*fucaceæ*, all. *Fucusarten*]. Famille de plantes de la cryptogamie de Linné qui tire son nom du genre *Fucus*, et qui renferme des végétaux croissant au bord des mers. V. ALGUE.

FUCHSIAMINE. s. f. La fuchsine.

FUCHSINE. s. f. On obtient avec l'aniline deux substances colorantes : l'une, d'un rouge vineux, la *fuchsine;* l'autre, dérivée elle-même de la fuchsine et décroissante du violet au bleu, c'est l'*aniléine* (Malagutti). Pour cela, on mélange l'aniline avec l'acide arsénique, et l'on fait cuire dans un bain d'huile. Le résidu est un corps solide, d'aspect métallique et verdâtre ; c'est un mélange de fuchsine, d'acide arsénieux et d'acide arsénique. Ce mélange subit plusieurs épurations, après lesquelles la fuchsine se dépose en petits cristaux sur des tiges de cuivre. A l'appareil de Marsh, ces cristaux donnent encore des taches arsenicales. L'aniléine s'obtient en traitant la fuchsine par l'alcool et un excès d'aniline. Suivant que ce mélange est chauffé pendant un temps plus ou moins long, on obtient des teintes diverses, depuis le bleu d'azur jusqu'au violet rouge. Les ouvriers occupés à cette industrie éprouvent quelquefois des accidents d'intoxication arsenicale faciles à éviter par une aération convenable des ateliers. ($C^{24}H^{10}Az^2O^2$, Renard et Franc.)

FUCOÏDE ou **FUCITE.** adj. et s. Noms par lesquels on désigne, soit tous les végétaux fossiles qui paraissent avoir appartenu à la famille des algues, soit les algues du genre *Fucus* et de quelques genres voisins.

FUCUS. s. m. V. ALGUE et MOUSSE *de Corse*. — *Fucus amylaceum* ou *mousse indienne*. On obtient par la cuisson de ce fucus une gelée qui est beaucoup plus agréable au goût que le *Chondrus crispus* : employée dans les affections de poitrine. — *Fucus vesiculosus*, L. Recommandé contre l'obésité sous forme d'extrait, il n'en a ni arrêté le développement, ni produit la diminution, comme on l'avait cru.

FUGACE. adj. [*fugax*, de *fugere*, fuir; all. *flüchtig*, *schnell weschelnd*, angl. *fugacious*, it. *fugace*]. Se dit des symptômes qui durent peu.— En botanique, *organes fugaces*, ceux qui se flétrissent promptement, par opposition à ceux qui sont persistants.

FULCRACÉ, ÉE. adj. Se dit, d'après de Candolle, des bourgeons dont les écailles sont formées par l'avortement des pétioles bordés de stipules. Ex. : le prunier.

FULGURATION. s. f. [*fulguratio*, all. *Wetterleuchten*, angl. *fulguration*, it. *folgorazione*, esp. *fulguracion*]. Phénomène électrique avec dégagement de lumière qui a lieu dans les hautes régions atmosphériques, n'est point accompagné de tonnerre, et diffère essentiellement de l'éclair.

FULIGINEUX, EUSE. adj. [*fuliginosus*, de *fuligo*, suie; all. *schwarz belegt*, angl. *fuliginous*, it. *fuligginoso*, esp. *fuliginoso*]. Qui a la couleur ou l'aspect de la suie. On dit que les *dents* et la *langue* sont *fuligineuses* quand elles sont recouvertes d'un enduit noirâtre qui approche de la couleur de la suie : c'est un symptôme des fièvres typhoïdes. V. ce mot.

FULIGINOSITÉ. s. f. [all. *russichter Zungenbeleg*, esp. *fuliginosidad*]. Matière noirâtre, couleur de suie, qui recouvre les dents, les lèvres, etc., dans les affections typhoïdes. Elle est composée de mucus altéré principalement, de cellules épithéliales, de nombreuses granulations moléculaires, de vibrions et de l'algue filiforme de la bouche (*Leptothrix buccalis*, Ch. R.). V. ENDUIT.

FULIGOKALI. s. m. [de *fuligo*, suie, et *kali*, potasse]. Remède pour les affections chroniques de la peau, préparé en faisant bouillir 100 parties de suie et 20 parties de potasse dans de l'eau, filtrant et évaporant. Un *fuligokali sulfureux* est préparé en dissolvant 14 parties de potasse et 5 de soufre dans de l'eau, puis ajoutant 60 parties de fuligokali, évaporant et séchant le résidu.

FULMI-COTON. s. m. V. COTON-POUDRE.

FULMINANT, ANTE. adj. [*fulminans*, de *fulmen*, foudre; all. *knallend*, angl. *fulminating*, it. et esp. *fulminante*]. Se dit en chimie de certaines préparations qui produisent une détonation plus ou moins bruyante, lorsqu'on les soumet à la chaleur, à la compression, à la trituration ou à la percussion. — *Argent fulminant*. Ammoniure d'argent. — *Or fulminant*. Ammoniure d'or.

FULMINATE. s. m. [all. *knallsaures Salz*, esp. *fulminato*]. Nom générique des sels provenant de la combinaison de l'acide fulminique avec les bases. Tous détonent avec force par la percussion ou la chaleur. On les obtient par la réaction de l'acide azotique sur un métal en présence de l'alcool : *fulminate de mercure* [$2HgO.(C^2Az)^2O^2$].

FULMINATION. s. f. [*fulminatio*, all. *Aufknallen*, angl. *fulmination*, it. *fulminazione*, esp. *fulminacion*]. Détonation qui résulte de la décomposition instantanée de certains corps.

FULMINIQUE. adj. [all. *Knallsäure*, angl. *fulminic*, esp. *fulminico*].—*Acide fulminique* [$(C^2Az)^2O^2.2HO$]. Base des poudres fulminantes qu'on prépare avec l'argent, le mercure, l'or, l'acide azotique et l'alcool. Cet acide se rapproche des acides cyaneux et cyanique par sa composition, et s'en éloigne par ses propriétés.

FULMINOGÈNE. s. m. Radical hypothétique (C^4Az^2), renfermant les mêmes éléments que le cyanogène, mais deux fois plus condensés.

FULMINOSE. s. f. Membrane qui se prépare en plongeant pendant quelques instants du papier joseph dans de l'acide sulfurique ; on lave ensuite à grande eau pour entraîner tout l'acide qui y adhère mécaniquement (Blondeau). Ce papier ressemble alors à une membrane organique. Il agit avec la plus grande énergie sur l'eau alcoolisée et la transforme en peu de temps en acide acétique. Tous les corps que l'on peut réduire en lamelles très-minces, tels que des copeaux de bois, des membranes animales, un fragment de vessie, un morceau de baudruche, suffisent à opérer cette oxydation de l'alcool, en l'absence de toute espèce d'algue ou de champignons (Ch. Blondeau, 1844-1864).

FUMARAMIDE. s. f. Corps blanc, pulvérulent, qu'on obtient en abandonnant à lui-même un mélange d'éther fumarique et d'ammoniaque aqueuse. ($C^4H^4AzO^2$.)

FUMARIACÉES. s. f. pl. Famille séparée des papavéracées, comprenant celles qui sont à corolle irrégulière.

FUMARINE. s. f. Principe blanc, amer, insoluble dans l'éther et très-soluble dans l'eau et l'alcool, extrait par Peschier de la *fumeterre* (*Fumaria officinalis*, L.).

FUMARIQUE. adj. V. PARAMALÉIQUE.

FUMÉE. s. f. [*fumus*, καπνος, all. *Rauch*, angl. *smoke*, it. *fumo*, esp. *humo*]. Mélange de charbon très-divisé, d'huiles empyreumatiques ou pyrogénées et de parties non brûlées provenant de la combustion des matières combustibles, qui, ne pouvant s'oxyder au milieu de la flamme faute d'oxygène, ni au sortir de cette flamme, parce que l'air est trop désoxygéné, se refroidissent, se condensent, et sont lancées dans l'atmosphère, sous la forme de nuages, par le courant d'air chaud. V. POUSSIÈRE.

FUMETERRE. s. f. [*Fumaria officinalis*, L., all. *Erdrauch*, angl. *fumiter*, it. *fummosterno*, *fumaria*, esp. *fumaria*]. Plante (diadelphie hexandrie, L., fumariacées, J.) dont les parties ont une amertume désagréable, qui lui a fait donner le nom de *fiel-de-terre*. Elle est employée comme tonique et dépurative, surtout fraîche, au printemps. On donne son suc (60 à 360 grammes) pendant deux ou trois mois, soit dépuré, soit avec la matière verte ; on en fait aussi un sirop et un extrait. Elle entre dans le vin antiscorbutique. On trouve aussi dans les officines un *sirop de fumeterre*, préparé avec parties égales de suc de fumeterre dépuré et de sucre blanc, qu'on mêle et qu'on fait cuire en consistance de sirop. — La *fumeterre bulbeuse*, désignée en pharmacie sous le nom d'*Aristolochia fabacea*, est le *Fumaria bulbosa*, L. : elle a été préconisée comme emménagogue.

FUMIER. s. m. [*fimus*, κόπρος, all. *Dünger*, *Mist*, angl. *dung*]. Mélange d'excréments, d'urine et de paille qui a servi de litière aux animaux. Pour remplacer 100 kilogrammes d'engrais normal (V. ce mot), il faut : 18 kilogrammes d'excréments de chèvre, 36 kilogrammes d'excréments de mouton, 73 kilogrammes d'excréments solides de cheval, 125 kilogrammes d'excréments solides de vache.

FUMIGATION. s. f. [de *fumigare*, de *fumus*, fumée ; *suffitus*, *suffimentum*, θυμίαμα, all. *Beräucherung*, angl. *fumigation*, it. *profumo*, *fumigazione*, esp. *fumigacion*]. Réduction d'une substance quelconque en vapeurs, que l'on dirige sur une partie du corps pour y déterminer un effet thérapeutique qui varie suivant la nature de la substance elle-même. Ainsi les vapeurs de l'eau chaude et celles de décoctions de plantes malvacées sont des *fumigations émollientes ;* les vapeurs des décoctions de plantes fortement aromatiques, celles de l'alcool ou des teintures éthérées, sont des *fumigations excitantes*. On dirige sur la peau des *fumigations sulfureuses* pour le traitement des dartres, de la gale et autres affections cutanées, etc. Les *fumigations sèches* s'obtenaient en faisant brûler des mélanges composés de baumes, de gommes-résines, de soufre, de cinabre, d'orpiment, etc. — Les *fumigations* sont aussi le moyen employé pour purifier et désinfecter l'air, les appartements, ou les substances imprégnées de miasmes dangereux. On désigne sous la dénomination de *fumigations guytoniennes*, c'est-à-dire d'après le procédé de Guyton-Morveau, celles que l'on fait avec un mélange de peroxyde de manganèse, de sel et d'acide sulfurique.

FUMIGATOIRE. adj. [angl. *fumigatory*]. Qui sert aux fumigations : *appareil fumigatoire*.

FUMURE. s. f. [*stercoratio*]. Action de fumer le sol. 25 000 à 30 000 kilogrammes d'engrais normal ou leur équivalent sont généralement regardés comme nécessaires à la fumure d'un hectare.

FUNGINE. s. f. [de *fungus*, champignon ; all. *Schwammstoff*, *Fungin*, it. et esp. *fongina*]. Nom donné par Braconnot à la cellulose des champignons ($C^{12}H^{10}O^{10}$, ou $C^{24}H^{21}O^{21}$, Lœwig). Elle ne bleuit pas par la teinture d'iode après l'action de l'acide sulfurique, en sorte qu'il n'est pas impossible que ce soit un principe immédiat distinct de la cellulose, mais analogue, remplissant dans les champignons le rôle que celle-ci joue dans la structure des autres cellules végétales. Son étude demande à être reprise. — *Fungine d'Islande*. L'un des noms du *Mycosis*.

FUNGIQUE. adj. [de *fungus*, champignon]. *Acide fungique*. Acide extrait par Braconnot du suc d'un grand nombre de champignons ; incolore, déliquescent, incristallisable, d'une saveur très-aigre.

FUNICULE. s. m. [*funiculus*, de *funis*, corde; all. *Nabelschnur*, esp. *funiculo*]. V. PODOSPERME.

FUNICULITE. s. f. [de *funiculus*, cordon]. Inflammation du cordon testiculaire (canal déférent, vaisseaux et tissu lamineux ambiant).

FUREUR. s. f. [*furor*]. En médecine, ensemble des mouvements et des cris violents qui expriment et caractérisent les troubles intellectuels du plus haut degré de la folie, dans sa variété dite *manie aiguë* et parfois *délire aigu*. La fureur peut être de longue durée ou survenir par crises ou accès. Les légistes varient dans la définition de la fureur; mais généralement ils l'appellent le plus haut degré de la démence, dont l'imbécillité serait le plus faible. La manie furieuse se rapproche de la phrénésie, qui est le plus haut degré d'activité du délire en général, de celui des phlegmasies aiguës du cerveau et de ses membranes, désignées par suite quelquefois sous ce nom; elle s'accompagne souvent d'une certaine suite dans les violences. — *Fureur utérine*. V. NYMPHOMANIE.

FURFURACÉ, ÉE. adj. [*furfuraceus*, de *furfur*, son; all. *kleienartig*, angl. *furfuraceous*, it. et esp. *furfuraceo*]. Qui ressemble à du son. — *Exanthèmes furfuracés*. Ceux dans lesquels l'épiderme se détache par petites écailles, que l'on a comparées à du son.

FURFURAMIDE, ou **FURFUROLAMIDE.** s. f. Substance jaune pâle, cristallisable en aiguilles minces, raccourcies, produite par l'action de l'ammoniaque sur le furfurol. ($C^{15}H^6Az^3$.)

FURFURINE. s. f. Alcaloïde produit par l'action de la potasse diluée sur la furfuramide. ($C^{30}H^{12}Az^2O^6$.)

FURFUROL ou **FURFUROLE.** s. m. [de *furfur*, son, et *oleum*, huile; *huile artificielle des fourmis*, *huile formique artificielle*]. Huile presque incolore, altérable à l'air, obtenue en faisant agir l'acide sulfurique étendu sur la farine d'avoine, sur le son. ($C^{15}H^6O^6$, Fownes; $C^{10}H^4O^4$, Stenhouse.)

FURIE INFERNALE. [*furia infernalis*]. Affection observée en Suède; elle est caractérisée par une éruption furonculeuse très-douloureuse, appelée, dans le pays, *Skalt*, et qu'on a attribuée à un ver de même grosseur que le filaire de Médine. Aujourd'hui on doute beaucoup de l'existence de ce ver.

FURONCLE. s. m. [*furunculus*, δοθιήν, all. *Blutgeschwür*, *Furunkel*, angl. *boil*, *furuncle*, it. *furoncolo*, esp. *divieso*]. Tumeur inflammatoire circonscrite, offrant au centre une saillie qui lui a fait donner le nom vulgaire de *clou*. Le furoncle est une inflammation de quelques-uns des prolongements du tissu cellulaire qui se détachent de la face profonde du derme ou de la trame même de celui-ci. Abandonné à lui-même, il se termine par un mode particulier de suppuration, donnant naissance à un *bourbillon*. Lorsque le furoncle commence à paraître, on peut le faire avorter en appliquant une sangsue directement sur la petite tumeur ou par une ponction avec une lancette; mais si on l'a laissé se développer, les cataplasmes émollients, les bains ou les fomentations de même nature, sont les premiers moyens à lui opposer; puis on favorise la suppuration par l'application d'un emplâtre de diachylon et d'*onguent de la mère*, ou mieux encore, de cataplasmes de farine de lin ou de fécule. Dès que la suppuration commence, il faut presser la tumeur avec les doigts de manière à chasser le bourbillon, ou bien inciser avec le bistouri, et donner issue à ce corps. La plaie est ensuite pansée comme toute plaie simple. Les furoncles se montrent d'une manière accidentelle, surtout en été, dans les régions du corps soumises à la pression ou au frottement des vêtements, à quelque froissement causé par le port d'un fardeau, l'équitation, etc., aux modifications circulatoires du derme, causées par les vésicatoires volants, une brûlure superficielle, les maladies éruptives, etc. Il s'en produit alors presque toujours plusieurs, de volumes divers, simultanément ou successivement. D'autres fois, ils se montrent d'une manière constitutionnelle, en quelque sorte, sous l'influence d'états généraux divers, à tel ou tel âge, ordinairement pendant plusieurs années de suite, soit dans une même région, comme la nuque, le poignet, etc., soit symétriquement, d'une année à l'autre et d'un côté à l'autre du corps alternativement. C'est ce que l'on voit à la suite de quelque voyage ou d'un changement de profession entraînant des changements d'habitudes ou d'exercices physiques; à la suite d'émotions violentes ou prolongées ayant modifié la régularité des digestions et du sommeil; après l'administration des purgatifs répétés. Ces derniers favorisent la multiplication des furoncles, loin de l'empêcher, comme on le croit vulgairement. Les bains de son, de fécule ou de gélatine, répétés et prolongés, doivent seuls être recommandés contre ces furoncles, qui n'ont d'autre inconvénient que d'affaiblir temporairement par le mouvement fébrile et l'insomnie qu'ils causent. V. ANTHRAX.

FUSAIN. s. m. [*Evonymus europœus*, L., all. *Spindelbaum*, angl. *spindle-tree*, it. *fusaggine*, esp. *bonetero*]. Plante (pentandrie monogynie, L., rhamnées, J.) dont les feuilles sont vomitives et purgatives. Ses fruits, rouges et quadrangulaires, sont âcres, nauséeux et purgatifs; réduits en poudre, ils sont employés pour détruire les poux de tête.

FUSCINE. s. f. [de *fuscus*, brun, all. *Fuscin*, esp. *fuscina*]. Matière brune, soluble dans la plupart des acides, insoluble dans l'eau et les alcalis, qu'Unverdorben a extraite de l'huile de Dippel exposée à l'air.

FUSÉE. s. f. [all. *Eitergang*]. Trajet plus ou moins long et sinueux que parcourt le pus, dans certains cas, avant de se porter au dehors.—En vétérinaire, exostose oblongue, située sur l'un des os métacarpiens ou métatarsiens (os du canon).

FUSEL-OIL. Nom anglais et américain de l'*huile* ou *essence de pomme de terre* (V. AMYLIQUE), rendant vénéneux le chloroforme mal préparé. De une à quelques gouttes, il excite la nutrition, agit à peu près comme l'huile de foie de morue, et se donne dans les mêmes cas.

FUSIBILITÉ. s. f. [all. *Schmelzbarkeit*, angl. *fusibility*, it. *fusibilità*, esp. *fusibilidad*]. Propriété dont jouissent certains solides de passer à l'état liquide par leur combinaison avec le calorique.

FUSIBLE. adj. [*fusibilis*, all. *schmelzbar*, angl. *fusible*, it. *fusibile*]. Qui est susceptible d'entrer en fusion, avec ou sans addition d'un fondant.

FUSIFORME. adj. [*fusiformis*, all. *spindelförmig*]. En forme de fuseau, c'est-à-dire qui est allongé, renflé au milieu et aminci aux extrémités.—*Fibres* ou *corps fusiformes*. V. LAMINEUX.

FUSION. s. f. [*fusio*, χύσις, all. *Schmelzung*, angl. *fusion*, it. *fusione*, esp. *fusion*]. Passage d'un corps solide à l'état liquide, par l'aide du calorique, soit que la désagrégation des molécules de ce corps ait lieu par le calorique seul (*fusion ignée*), soit que l'eau contenue dans le corps accélère l'action du calorique; ou plutôt que cette eau, dont la température se trouve élevée par

le calorique, soit devenue capable de tenir dissous et fondu entre ses molécules le corps qui d'abord la tenait elle-même solidifiée entre les siennes. La fusion ignée est employée quelquefois pour séparer les corps médicamenteux fusibles d'avec d'autres moins fusibles qui altèrent leur pureté, et d'autres fois seulement pour les obtenir sous une autre forme. La *fusion aqueuse* est souvent destinée aussi à produire ce dernier effet, et d'autres fois à enlever aux sels une partie de leur eau de cristallisation. — On dit *fusion normale* ou *anormale* de deux moitiés d'organes ou de deux organes pairs, comme les reins, etc., pour indiquer leur soudure ou leur réunion intime, normale ou accidentelle.

FUSTET. s. m. Nom vulgaire du *Rhus cotinus*, L., famille des térébinthacées, dont le bois est utilisé dans les arts.

FUSTINE. s. f. Principe colorant du *fustet* (*Rhus cotinus*, L.), en petits cristaux jaunâtres, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Ses solutions jaunissent à l'air assez rapidement, et donnent lieu à une matière colorante jaune orangé, dite par Preisser *fustéine*, ou *jaune de fustet*.

G

GADOUE. s. f. Excréments de l'homme mélangés et non desséchés. Elle est composée, sur 100 parties, de 73 d'eau, 25,5 de débris alimentaires et de matières organiques, et 1,5 de sels solubles et insolubles. La gadoue est un puissant engrais, surtout pour les plantes industrielles, légumineuses, textiles, etc. On l'emploie telle qu'elle est extraite des fosses d'aisances, ou délayée dans l'eau, ou mélangée avec de la terre.

GADUINE. s. f. Substance d'un brun foncé, inodore, insipide, retirée par de Jongh de l'huile de foie de différentes espèces du genre *Gadus* (morue). V. HUILE.

GAÏAC. s. m. [*Guayacum officinale*, L., all. *Pockenholz*, *Franzosenholz*, angl. *guaiacum*, it. *guaiaco*, esp. *guayaco*]. Arbre (décandrie monogynie, L., rutacées, J.) qui croît dans les îles de l'Amérique. Son bois nous est envoyé en grosses bûches, recouvertes d'une écorce grise, compacte, très-dure, très-pesante, très-résineuse. Gardée pendant longtemps, cette écorce présente, à sa surface interne, de petits cristaux brillants qui paraissent être de l'acide benzoïque. Le bois, dont le cœur est brun-verdâtre et l'aubier jaune, est inodore; sa râpure est jaune et âcre; elle verdit à la lumière. Le bois de gaïac râpé est un des quatre bois sudorifiques employés en décoction. On préparait autrefois une *eau-de-vie de gaïac* aujourd'hui inusitée. On fait, avec le bois de gaïac, des gobelets dans lesquels on laisse pendant une nuit de l'eau froide qui se charge légèrement des principes du bois et qu'on fait boire dans diverses affections chroniques.

GAÏACÈNE. s. m. [*pyrogaïol normal*, Gerhardt]. Essence légère, incolore, obtenue dans la distillation sèche de la résine de gaïac. ($C^{10}H^8O^2$.)

GAÏACINE. s. f. [all. *Guajakharz*, angl. *gayacine*]. La résine de gaïac, quand elle est pure. Cette résine découle de l'écorce des vieux gaïacs. Elle est en masses brunes-verdâtres, friables, d'une cassure brillante, contenant ordinairement de petits fragments du bois ou de l'écorce; elle se ramollit sous les dents, et sa saveur, d'abord peu sensible, se change en une âcreté brûlante dont l'action se porte sur le gosier. Exposée à la lumière, sa surface devient d'une belle couleur verte, et ce changement de coloration paraît dû à un degré différent d'oxygénation. On prépare aux Antilles, avec 64 grammes de cette résine pulvérisée, et dissoute dans un litre de tafia, une liqueur qu'on a décorée du nom de *remède des Caraïbes contre la goutte*. On en prescrit une ou deux cuillerées par jour, et l'on en continue l'usage pendant plusieurs années; on boit par-dessus une tasse d'une infusion théiforme ou d'eau.

GAÏACIQUE (ACIDE). Cristallise en belles aiguilles très-solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Il a été retiré du bois de gaïac et de la résine de ce bois.

GAILLET. s. m. Nom vulgaire des plantes du genre *Galium*. Plusieurs espèces (*Galium palustre*, L., *Galium aparine*, L., etc.) ont été recommandées contre l'épilepsie; mais des essais consciencieux et longtemps poursuivis ont montré que la prétendue utilité de ce remède et des pratiques superstitieuses dites nécessaires pour le rendre efficace n'avait d'autre fondement que la crédulité publique et l'ignorance de leurs prôneurs. V. CAILLE-LAIT.

GAÎNE. s. f. [*vagina*, all. *Scheide*, angl. *sheath*, it. *guaina*, *baccello*, esp. *vaina*]. Se dit, en anatomie, d'une foule de parties diverses qui ont pour usage d'en envelopper d'autres, mais surtout des aponévroses qui entourent certaines masses charnues, ou des membranes fibro-séreuses qui facilitent le glissement des tendons, en s'opposant à leur déplacement. — *Gaîne de l'apophyse styloïde*. Saillie osseuse, en forme de cornet, qui entoure la base de cette apophyse.—*Gaîne de la veine porte*. La *capsule de Glisson*. — En botanique, pétiole élargi des feuilles entourant la tige : si ses bords sont soudés, la gaîne est *entière*; sinon, elle est dite *fendue*.

GALACTAGOGUE. adj. et s. m. [de γάλα, lait, et ἀγωγός, qui amène]. Se dit de substances et moyens employés pour déterminer ou augmenter la sécrétion lactée. On a employé avec succès les courants électriques en plaçant l'un des pôles sur l'un des côtés de la mamelle et l'autre sur le côté opposé.

GALACTIE. V. GALACTORRHÉE.

GALACTINE. s. f. [*galactinum*]. Hünefeld (1826) a proposé ce mot comme synonyme de *caséum*.

GALACTOCÈLE. s. f. [*galactocele*, de γάλα, lait, et κήλη, tumeur] (Vidal, de Cassis). Ce n'est autre chose que l'hydrocèle spermatique.

GALACTOMÈTRE. s. m. [*galactometrum*, de γάλα, lait, et μέτρον, mesure]. Instrument qui sert à déterminer la quantité de crème que le lait contient. Dans le commerce, on applique aux essais journaliers du lait une sorte d'aréomètre connu sous le nom de *galactomètre centésimal*, et construit par Chevallier, Henry et Dinocourt. Les conditions de l'expérience sont les suivantes : température atmosphérique à 15° centigr., densité du lait marquant 105° à 115° de l'instrument. Cet instrument, ainsi que les instruments semblables, a l'inconvénient de n'exprimer que la densité; cependant cela sert d'indication. Le lait qu'on débite dans les grandes villes est souvent étendu d'eau, et les *galactomètres*, construits sur les principes du pèse-liqueur, sont à peu près inutiles pour constater cette fraude, puisqu'elle n'est appréciable qu'autant que l'eau en forme un tiers ou au moins un quart en volume; encore, dans ce cas, la densité du lait n'est-elle diminuée que de 0,017 à 0,018.—*Galactomètre de Banks* et *de Leconte*. V. CRÉMOMÈTRE. — Le *galacto-densimètre de Quevenne* est un aréomètre ; il porte sur sa tige deux échelles : une pour le lait non écrémé, et l'autre pour

le lait écrémé ; l'une et l'autre indiquent les densités comprises entre 1,014 et 1,042. La densité de l'eau distillée étant 1,000, celle du lait pur varie de 1,029 à 1,033, dont la moyenne est 1,031; celle du lait écrémé varie entre 1,0325 et 1,0365 ; moyenne, 1,0345. L'instrument ayant été gradué à 15°, les indications qu'il fournit à d'autres températures seront corrigées par le calcul. L'expérience démontre qu'une variation de 5° au-dessus ou au-dessous de ce chiffre fait varier les indications de l'instrument de 1°; la correction est donc facile à faire. Si les indications sont trop au-dessus ou au-dessous de la moyenne du lait pur et du lait écrémé, c'est une preuve que ce liquide a été falsifié. Chaque dixième d'eau ajouté diminue la densité du lait de 3°, et celle du lait écrémé de 3° $\frac{1}{4}$. V. CRÉMOMÈTRE.

GALACTOPHAGE. adj. et s. m. [de γάλα, lait, et φαγεῖν, manger ; it. *galattofago*, esp. *galactofago*]. Qui ne vit que de lait.

GALACTOPHORE. s. m. et adj. [*galactophorus*, γαλακτοφόρος, de γάλα, lait, et φέρειν, porter ; it. *galattoforo*, esp. *galactoforo*]. Petit instrument ayant la forme du mamelon, sur lequel on l'applique afin de faciliter la succion, lorsqu'il est trop court pour que l'enfant puisse le prendre, ou quand la succion cause de la douleur à la mère. — *Vaisseaux galactophores*, les conduits excréteurs de la glande mammaire, ceux qui portent le lait de cette glande au mamelon. Autrefois, nom donné aux vaisseaux chylifères, à cause de la couleur généralement blanche du chyle.

GALACTOPHORITE. s. f. Inflammation des conduits galactophores; ce terme a été employé peu exactement pour désigner l'ulcération du sommet du mamelon vers l'orifice des conduits. V. GERÇURE.

GALACTOPHTHISIE. s. f. [*galactophthisis*, de γάλα, lait, et φθίσις, consomption ; *tabes lactea*]. Dépérissement consécutif à une trop grande déperdition du lait chez les nourrices.

GALACTOPOÈSE. s. f. [*galactopœesis*, de γάλα, lait, et ποιεῖν, faire]. Faculté qu'ont les mamelles de fabriquer le lait.

GALACTOPOÉTIQUE, mieux que **GALACTOPOIÉTIQUE.** adj. [*galactopœeticus*]. Se dit des substances auxquelles on attribue la propriété d'augmenter la sécrétion du lait.

GALACTOPOSIE. s. f. [*galactoposia*, γαλακτοποσία, usage du lait en boisson]. Traitement dans le cours duquel le malade ne boit que du lait.

GALACTORRHÉE. s. f. [*galactorrhœa*, de γάλα, lait, et ῥεῖν, couler]. Écoulement surabondant de lait chez la femme qui allaite ; écoulement de lait chez une femme qui n'est pas dans les conditions ordinairement nécessaires pour cette sécrétion, et quelquefois aussi, mais rarement, chez un homme. Gueneau de Mussy veut que l'on réserve le nom de *galactorrhée* à une sécrétion *anomale* du lait, entraînant par son abondance des désordres dans la santé. C'est ce double caractère d'anomalie dans la sécrétion et d'altération consécutive de l'organisme qui constitue la maladie, qui, ainsi limitée, est fort rare.

GALACTOSCOPE. s. m. [de γάλα, lait, et σκοπεῖν, examiner]. V. GALACTOMÈTRE.

GALACTOSE. s. f. [*galactosis*, de γαλάκτωσις, changement en lait]. Sécrétion ou production de lait.

GALACTOSE. s. f. ($C^6H^{12}O^6$). Lorsqu'on fait bouillir pendant quelque temps la lactose avec les acides minéraux étendus, ce corps se transforme en un nouveau sucre récemment nommé *galactose*. Elle présente les réactions générales des glycoses avec les alcalis et le tartrate cupro-potassique. Elle cristallise plus facilement que la glycose ; son pouvoir rotatoire est dextrogyre et égal à + 83°,3 ; elle est soluble dans l'eau et peu soluble dans l'alcool froid. Son caractère distinctif le plus saillant, c'est que lorsqu'on l'oxyde par l'acide azotique elle fournit de l'acide mucique.

GALACTURIE. s. f. [*galacturia*, de γάλα, lait, et οὖρον, urine]. V. CHYLURIE.

GALANGA. s. m. [*Maranta galanga*, L., *Alpinia galanga*, Willd., all. *Galgant*, it. et esp. *galanga*]. Plante (monandrie monogynie, L., balisiers ou amomées, J.) qui croît dans les Indes orientales. Sa racine est un stimulant aujourd'hui peu usité. On en distingue deux espèces : 1° le *grand galanga*, qui est long de 54 à 81 centimètres, cylindrique, brun rougeâtre extérieurement, marqué d'anneaux ou de franges circulaires blanches, d'un fauve rougeâtre dans l'intérieur, et qui a une odeur analogue à celle du cardamome, une saveur piquante et aromatique ; 2° le *petit galanga*, qui n'a que 5 à 9 millimètres de diamètre, dont la couleur est plus brune, l'odeur et la saveur plus fortes. — On trouve dans le commerce un *faux galanga*, qui paraît être la racine d'un *Kæmpferia*. Il est plus gros que le petit galanga, mais moins que le grand ; son écorce est plus pâle, son odeur et sa saveur sont plus faibles. On le reconnaît surtout à sa grande légèreté. V. HELLÉNIE.

GALBANUM. s. m. [χαλβάνη, all. *Galbanum*, *Mutterharz*, angl. *galbanum*, it. et esp. *galbano*]. Gomme-résine fétide qui nous est apportée de Syrie et de Perse, et qui proviendrait, soit d'une plante ombellifère que l'on croit être le *Bubon galbanum*, L., soit plutôt du *Ferula galbanifera*, Lobel. On trouve le galbanum, dans le commerce, en masses ou en larmes jaunes et comme vernissées, translucides à l'intérieur, d'une odeur forte particulière et légèrement fétide, d'un saveur âcre et amère, toujours molles, gluantes et agglutinées. — *Galbanum sec.* Espèce connue seulement depuis quelques années, également en larmes ou en masses ; mais elle est beaucoup plus sèche, et les larmes, qui ne sont ni gluantes, ni vernissées, ne s'agglutinent pas ; l'odeur en est aromatique et non désagréable, quoique analogue à celle de l'autre espèce. On trouve dans cette dernière espèce un grand nombre de semences ; on n'en rencontre pas dans l'autre. Il serait produit par le *Galbanum officinale*, Don. Le galbanum était employé comme antispasmodique, à la dose de 50 à 75 centigrammes, en pilules ou en solution ; mais il n'entre plus que dans quelques anciennes préparations officinales. V. GOMME-RÉSINE.

GALBULE. s. m. [*galbulus*, it. *galbulo*]. Cône à écailles élargies à leur sommet, libres ou soudées ensemble. Exemple : le fruit du cyprès.

GALE. s. f. [*scabies*, ψῶρα, all. *Krätze*, angl. *itch*, it. *rogna*, esp. *sarna* : le mot *gale* vient de *galla*, production anomale qui se développe sur certains végétaux et qui résulte de la piqûre d'un insecte]. Maladie parasitaire de la peau dont peuvent être atteints la plupart des animaux, et qui est causée par des *Acariens*. La *gale de l'homme* se reconnaît à un plus ou moins grand nombre de sillons, dans lesquels vivent les sarcoptes (V. ce mot) qui la causent (*Sarcoptes scabiei*, Latreille), et qu'on trouve, le plus souvent, aux mains, aux pieds, aux parties génitales, aux aisselles, à l'abdomen, aux mamelles, etc. ; à des démangeaisons

générales, à des éruptions de papules vésiculeuses, de vésicules isolées, etc. Elle se montre à tous les âges, avec toutes les constitutions, dans toutes les conditions sociales, bien qu'on l'observe le plus souvent dans la classe ouvrière. Elle est encore endémique dans certains pays, la Corse et la Bretagne, par exemple. Sa contagion s'opère surtout pendant la nuit, alors que les sarcoptes mâles et les femelles cherchent à s'accoupler, et lorsque les nymphes nouvellement nées sortent des sillons où les œufs ont subi leur incubation. — On guérit la gale en vingt-quatre heures, à l'aide de bains savonneux et de frictions *générales* faites avec une pommade composée de : carbonate de potasse, 20 gram. (dissous dans un peu d'eau); soufre en poudre fine, 40 gram.; axonge, 200 gram. Une première friction est faite en sortant du bain; une seconde, douze heures après : chaque friction doit durer vingt à trente minutes, et user la moitié de la pommade. Il est important de toujours frictionner fortement les mains chaque fois qu'on prend de la pommade, et de porter celle-ci sur les autres régions du corps à l'état de fusion. Un second bain savonneux pris douze heures après la dernière friction termine le traitement. Les vêtements doivent être lavés ou exposés pendant deux ou trois jours en plein air, à une basse température (ou mieux quelques heures à l'étuve à 100°). A défaut de cette pommade, on peut se servir d'huile de cade ou d'essence de térébenthine, dont l'action sur l'animal est rapide. — La *gale du mouton* n'atteint pas les troupeaux bien nourris et bien portants, au point qu'on a pu introduire des moutons galeux parmi des bêtes à laine en état de santé, sans que l'apparition de la gale en ait été la conséquence. Mais autant cette maladie fait peu de ravages dans un troupeau placé en d'excellentes conditions de santé, autant elle se développe et se propage quand il est sous le coup d'une sorte de *cachexie psorique*. La *gale du mouton* se reconnaît au prurit que fait naître le parasite; aux élevures, à l'inflammation et aux sécrétions séro-purulentes que ses piqûres développent; à l'altération de la laine; aux croûtes qui recouvrent les régions de la peau, indurées, gercées, fendillées. On la guérit facilement en trempant les moutons, pendant quelques minutes, dans un *bain ferro-arsenical*, dit *de Tessier*, quand elle est générale, et avec l'huile de cade ou la pommade sulfuro-alcaline indiquée plus haut, quand elle est locale. Mais la première indication à remplir est de soumettre les moutons à un régime essentiellement réparateur, et de les entourer de tous les soins hygiéniques qui préviennent et dont quelques-uns guérissent la maladie. — La *gale du cheval* est très-commune; tout ce que nous venons de dire de la gale du mouton, quant aux causes et aux conditions qui la font naître, lui est applicable. Elle se montre de préférence à la partie supérieure du cou, au garrot, ainsi qu'à la naissance de la queue, régions sur lesquelles il est facile de découvrir les acares parmi un amas de croûtes et de crasse. Cette gale guérit facilement à l'aide de la pommade sulfuro-alcaline, de l'huile de cade ou même du goudron. On lave les parties malades avec de l'eau de savon quarante-huit heures après la dernière friction. Elle est causée par le *Psoroptes equi* (Hering, Gervais), qui est aussi la cause de celle du bœuf et du mouton. Chez le bœuf et chez le cheval une autre variété de gale est déterminée par le *Symbiotes equi*, Gerlach. Celle du chat est causée par les *Sarcoptes cati*, Hering. C'est à tort que quelques vétérinaires et médecins ont admis que la gale de chaque espèce de mammifère ou d'oiseau était causée par une espèce distincte d'arachnides. Ainsi le *Sarcoptes scabiei*, Latreille, cause non-seulement la gale de l'homme, mais une variété de celles du mouton, du chien, de la chèvre et du porc; il cause aussi celle du lama, du chameau et du lion (V. PSOROPTE et SARCOPTE). Chez aucune espèce animale, la gale n'est suivie des affections aiguës ou chroniques dont on la croyait cause avant qu'on connût l'origine de celle-ci et qu'on sût qu'elle est simplement une affection parasitaire.

GALÉ. s. m. [*Myrica gale*, L.]. *Galé odorant* est le nom ordinaire d'un arbrisseau de la famille des myricées, dont les feuilles sont parsemées de glandes résineuses à odeur forte et aromatique. Elles sont employées en infusions théiformes comme le thé, qu'on a même cru en provenir. Le fruit est une baie du volume d'un grain de poivre, très-stimulante, d'où son nom de *piment bâtard*; sa poudre est utilement usitée dans les affections pédiculaires et psoriques. — *Galé cirifère* ou *cirier*. V. CIRE *végétale*.

GALÉANTHROPIE. s. f. [*galeanthropia*, de γαλῆ, chat, et ἄνθρωπος, homme]. Manie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en chat.

GALÉGA. s. m. [*Galega officinalis*, L., all. *Geissraute*]. Plante d'Italie (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) cultivée en France. On l'a recommandée comme sudorifique et alexipharmaque.

GALÉIFORME. adj. [de *galea*, casque, et *forma*, forme]. En forme de casque. Ex. : le pétiole supérieur des aconits.

GALÈNE. s. f. [*galena*, it. *galena*]. Sulfure de plomb natif.

GALÉNIQUE. adj. [*galenicus*, it. et esp. *galenico*]. Qui a rapport à la doctrine de Galien. — *Remèdes galéniques*. Les remèdes végétaux, par opposition aux remèdes *spagiriques* ou *chimiques*.

GALÉNISME. s. m. Doctrine de Galien. La théorie des quatre humeurs, qui est la base du galénisme, leur crase ou juste tempérament et leur coction, tout cela est bien antérieur à Galien [V. COS (*école de*)], qui vivait dans le IIe siècle de l'ère chrétienne. Mais, possédant des connaissances très-considérables en anatomie, en physiologie et en pathologie, doué d'un esprit qui cherchait la systématisation, il constitua un corps de doctrine où il parvint à subordonner les phénomènes de la santé et de la maladie à l'action des quatre humeurs. Ce fut certainement une œuvre considérable, elle satisfit pendant une longue suite de siècles; car les Arabes l'acceptèrent complétement, et, quand ils prirent le sceptre de la médecine (V. ARABES) dans l'Occident même, ils ne transmirent véritablement que le galénisme. Le galénisme n'est au fond qu'une application d'une physique très rudimentaire, qui considère le mélange et la coction de certaines humeurs. Mais, vers le XVIe siècle, des doctrines chimiques, fruit de la longue élaboration de l'alchimie, commencèrent à se substituer au galénisme, qui a fini par disparaître complétement.

GALÉNISTE. s. m. Médecin attaché à la doctrine de Galien. V. DOCTRINE.

GALÈRE. s. f. Fourneau très-long, employé pour quelques opérations chimiques. On a aussi appelé *galères*, des fourneaux ronds, à réverbère, d'un grand diamètre, autour desquels on place les vases contenant la matière qu'on veut chauffer.

GALIANCONISME. s. m. [*galianconismus*, de γαλιάγκων, homme dont le bras est raccourci par une lésion]. Atrophie et raccourcissement du bras dus à une ancienne lésion de la partie supérieure de l'humérus. Le *galianconisme* est déterminé par toutes les causes capables d'empêcher le développement de l'humérus ou de détruire une portion de son extrémité scapulaire.

GALIPOT. s. m. [esp. *galipodio*]. Térébenthine impure, solide, privée de son huile essentielle (*térébène* ou *camphène*) par l'évaporation naturelle.

GALIUM. V. GAILLET.

GALLATE. s. m. [*gallas*, angl. *gallate*, it. *gallato*]. Nom générique des sels que forme la combinaison de l'acide gallique avec les bases. Ces sels donnent aux dissolutions de fer une couleur noire bleuâtre plus ou moins intense. Dissous dans l'eau, ils s'altèrent promptement, et prennent ordinairement une teinte verte.

GALLE. s. f. [*galla*, κηκὶς, all. *Galle*, angl. *gallnut*, it. *galla*, esp. *agalla*]. Excroissance produite sur diverses parties des végétaux par les piqûres d'insectes (Fig. 193, *c*) qui déposent leurs œufs dans les plaies. Les cynips et les diplolèpes sont les insectes qui produisent le plus de galles. Trois espèces ont été employées en médecine : 1° La *noix de galle*, ou *galle du Levant*, est produite par le *Cynips gallæ tinctoriæ*, L., et se développe sur les feuilles de chêne ; celle de France se rencontre sur le *Quercus ilex*, L. (chêne vert), et celle de Turquie (Fig. 192) sur le *Quercus infectoria*, Ollivier (chêne soyeux). La *galle noire*, ou *galle verte d'Alep*, est brune ou verte à l'extérieur, hérissée d'éminences, compacte intérieurement et très-pesante. Elle doit en partie ses propriétés au soin que l'on a de la récolter avant la sortie de l'insecte ; car les



Fig. 192.

galles recueillies plus tard, et nommées *galles blanches*, sont blanchâtres, légères et très-peu astringentes ; elles sont d'ailleurs percées d'un petit trou rond qui les fait reconnaître. La *galle du chêne* qu'on récolte en France est entièrement sphérique, polie, rougeâtre ; elle n'est pas plus estimée que la *galle blanche*. La *galle* est une des substances les plus astringentes. Son infusion est un très-bon réactif pour reconnaître la présence du fer dans toutes les dissolutions de ce métal : elle y détermine un précipité noir bleuâtre de gallate de fer. — 2° La *galle du rosier* est plus connue sous le nom de *bédégar* ou *bédéguar*. — 3° On trouve une espèce de *galle* sur la tige du *chardon hémorrhoïdal* (*Serratula arvensis*, L.), et l'on prétendait anciennement qu'il suffisait de porter cette excroissance dans sa poche pour guérir les hémorrhoïdes ou pour s'en préserver. — On connaît encore le *gallon de Hongrie* ou *du Piémont*, irrégulier, provenant d'une piqûre de cynips faite au *Quercus robur*, L.; la *galle corniculée* et la *galle en artichaut*, développées, la première sur les

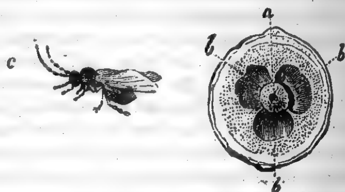


Fig. 193.

jeunes branches, la deuxième sur les chatons femelles; la *galle ronde de France* ou *de l'yeuse* (*Quercus ilex*, L.) ; la *galle ronde du chêne* ou *du pétiole de feuilles de chêne*, croissant sur les *Quercus robur*, L., et *pyrenaica* (du midi de la France); la *galle ronde des feuilles de chêne*, en groseille ou en cerise, commune, différant de la précédente et de la *pomme de chêne*, autre galle des feuilles du *Quercus pyrenaica*, Willdenow, ou *Quercus tauzin*, Persoon. Le tissu des galles qui environne les loges (Fig. 193, *a*) où se trouvent les larves est blanc ou jaunâtre à l'état frais (*b*,*b*,*b*), ce qui est dû à des grains de fécule que contiennent abondamment ces cellules; ils se détruisent à mesure des métamorphoses de l'insecte et servent à sa nutrition. V. CHÊNE et TANNIN.

GALLINACÉS. s. m. pl. Quatrième ordre de la classe des oiseaux. Mandibule supérieure voûtée ; narines percées dans un large orifice membraneux de la base du bec. Ils se divisent en trois familles : 1° *Gallinacés* proprement dits, à port lourd, ailes courtes ; 2° *Colombi-gallines* ; 3° *Pigeons* ou *Colombes*.

GALLINSECTES. s. m. pl. Famille des insectes hémiptères, dont le mâle n'a que deux ailes, sans bec ; la femelle est aptère, pourvue d'un bec. Elle renferme les *Cochenilles*, etc. V. GALLE.

GALLIQUE. adj. [all. *Gallapfelsäure*, *Gallussäure*, angl. *gallic*, it. *gallico*], — *Acide gallique*. Découvert par Scheele. Il existe dans la noix de galle, où cependant Pelouze présume qu'il ne préexiste pas, le regardant comme un produit de l'oxygénation du tannin. On l'obtient en exposant à l'air une infusion de noix de galle ; la liqueur se couvre de moisissures, qui, traitées par l'eau, le laissent précipiter en cristaux par le refroidissement. En général, cet acide est soluble dans l'alcool et l'éther, moins dans l'eau, d'une saveur styptique. Avec les sels de fer au maximum, il donne une belle couleur bleue foncée ; cristallisable en aiguilles jaunâtres ou blanches. Il ne précipite pas la gélatine et ne se fixe pas aux membranes animales. ($C^7H^3O^5.HO$.) V. ELLAGIQUE et TANNIQUE.

GALLOWAY (RACE DE). Race bovine des districts de l'ouest de l'Écosse. Les animaux de cette race ont une taille petite, des formes ramassées, des membres courts, charnus, une robe généralement noire ; leur poids moyen n'atteint pas 400 kilogrammes : ils sont sans cornes dans les deux sexes. La *race galloway* est

rustique, d'un bon entretien, et fournit une chair et une graisse très-recherchées en Angleterre.

GALOP. s. m. [all. *Galopp*, angl. *gallop*, it. *galoppo*, esp. *galope*]. Allure très-rapide dans laquelle le cheval est supporté successivement par un pied de derrière, un bipède diagonal et un pied de devant, puis reste sans support un instant, pour retomber de nouveau sur les mêmes appuis. Le cheval galope à droite ou à gauche, suivant que le pied droit ou le pied gauche marque sa piste plus en avant.

GALOPADE. s. f. Air de manége, sorte de galop en trois temps et très-raccourci, où l'avant-main est soulevée de telle sorte que l'allure, très-cadencée, gagne en élégance ce qu'elle perd en rapidité.

GALOPANT, ANTE. adj. — *Phthisie galopante*. V. PHTHISIE.

GALUCHAT. s. m. Dans le commerce, la peau de divers chondroptérygiens (V. CHIEN *de mer*), et en particulier celle du *Trigon sephen*, H. Cloquet, qui ne sert qu'à couvrir des étuis et des fourreaux.

GALVANIQUE. adj. [all. *galvanisch*, it. *galvanico*]. Qui a rapport au galvanisme.

GALVANISATION. s. f. Opération par laquelle on met en contact un métal positif avec un métal négatif, pour empêcher l'oxydation de ce dernier. Exemple : *fer*, *zinc*, avec le *cuivre*. — *Galvanisation par influence*. V. ÉLECTRISATION.

GALVANISME. s. m. [all. *Galvanismus*, it. et esp. *galvanismo*]. —*Électricité de contact*, découverte par Galvani en 1780. Ayant suspendu à son balcon par la moelle épinière, au moyen d'un crochet de cuivre, une grenouille récemment tuée, il observa des contractions musculaires à chaque contact exercé contre les barreaux de fer du balcon. Galvani attribua ces phénomènes à des courants organiques dont les métaux n'étaient que les conducteurs. Mais Volta déclara que les métaux étaient la source de cette électricité, et, au moyen du condensateur, prouva que le simple contact du zinc et du cuivre développait de l'électricité. Il appela *force électromotrice* la force nouvelle naissant au contact de substances hétérogènes. Cette force agit à la surface de jonction, sépare sans cesse les deux fluides, fait passer le positif sur l'un des corps, le négatif sur l'autre, et empêche leur recomposition. Tous les corps ne développent pas également cette force électromotrice. Les métaux qui y sont plus aptes sont appelés *électromoteurs*. Ils servent à la construction des instruments décrits sous le nom de *piles*. Le galvanisme jouit au plus haut degré des propriétés de décomposition et de combustion. V. MAGNÉTISME.

GALVANOCAUSTIQUE. s. f. (Middeldorpff). Ensemble des opérations chirurgicales qui s'accomplissent à l'aide de la chaleur électrique. On l'a appliquée à la cautérisation des fistules de diverses sortes, des trajets fistuleux dans les maladies des os, pour arrêter des hémorrhagies, pour détruire la pulpe dentaire, pour couper, à l'aide d'un fil métallique rougi au moyen de la chaleur dégagée par la pile, le pédicule de divers polypes, les bourrelets hémorrhoïdaux, etc. Ses avantages sont l'absence d'hémorrhagie ; la rapidité et l'énergie de l'action dont les effets sont limités d'une manière exacte ; la possibilité de brûler et de couper des parties profondes souvent inaccessibles à l'instrument tranchant ; la possibilité d'introduire et de disposer les instruments à *froid*, sans frayeur de la part du malade. Une fois l'appareil en place, il suffit d'une pression avec le doigt sur une de ses parties pour porter instantanément le fil métallique qui doit cautériser au rouge blanc le plus intense, puis en interrompant à volonté le courant on refroidit l'instrument.

GALVANOCAUSTIQUE. adj. — *Instruments galvanocaustiques*. Ceux qu'on emploie dans la galvanocaustique. Ce sont 1° une pile suffisamment forte : celle de Grove est préférable ; 2° les cautères galvaniques, qui se composent généralement d'un manche isolant, traversé d'un fil de cuivre doré, dont l'extrémité postérieure reçoit l'extrémité de l'un des rhéophores ; à l'extrémité antérieure se visse un fil de platine disposé en anse, en olive sur une sphère de porcelaine, ou autrement, selon le but qu'on se propose. Un tube isolant qu'ils traversent masque toute la portion qu'on ne veut pas mettre en contact avec les tissus. Le fil de platine disposé en anse peut couper quand on lui communique un mouvement de scie, être passé sous forme de séton, etc. V. CAUTÈRE.

GALVANO-MAGNÉTISME. s. m. Ensemble des phénomènes dans lesquels des effets magnétiques sont produits par le moyen du galvanisme. V. ÉLECTRICITÉ.

GALVANOMÈTRE. s. m. [*galvanometrum*, de *Galvani*, et de μέτρον, mesure ; angl. *galvanometer*, it. *galvanometro*]. Appareil fondé sur ce que, si un conducteur est traversé par un courant placé au-dessus d'une aiguille, il fait dévier cette aiguille de l'est à l'ouest, ou de l'ouest à l'est, suivant qu'il est dirigé du nord au sud ou du sud au nord. Placé au-dessous, il la fait dévier à l'est s'il est dirigé du sud au nord, et à l'ouest quand il est dirigé en sens contraire. Il en résulte que, si le conducteur qui transmet le courant passant au-dessus de l'aiguille est replié de façon à revenir au-dessous, et à former ainsi deux branches parallèles entre lesquelles l'aiguille est suspendue, le courant qui traverse la branche supérieure tend à faire dévier l'aiguille dans le même sens que celui qui parcourt l'inférieure, précisément parce qu'il a dans la première une direction contraire à celle qu'il a dans la deuxième. On obtient ainsi une action sur l'aiguille deux fois plus forte que si, demeuré rectiligne au lieu d'être replié, il n'agissait que dessus et dessous. En faisant donc un grand nombre de tours, on multiplie d'une manière considérable l'action du courant sur l'aiguille, et l'on apprécie ainsi l'action de courants tellement faibles, qu'ils seraient tout à fait insensibles autrement. L'aiguille est suspendue (Fig. 194) à un fil de cocon de ver à soie, et marque sa déviation sur les degrés d'un cadran (AB), et les deux extrémités du fil de cuivre rouge du *multiplicateur* pendent hors de l'appareil (*ab*) pour être mis en rapport avec les sources du courant.

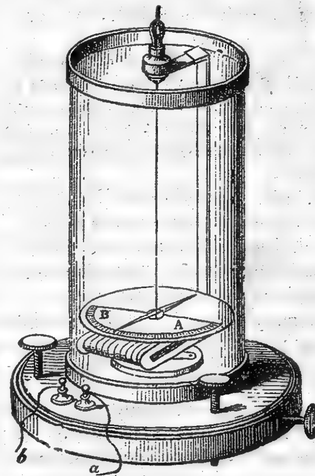


FIG. 194.

GALVANOPLASTIE. s. f. [de *galvanisme*, et πλάσ-

σειν, former]. Opération par laquelle on fait déposer sur un objet donné une couche de métal, en dirigeant dans sa solution un courant électrique.

GALVANO-PUNCTURE. s. f. V. ÉLECTRO-PUNCTURE.

GAMBODIQUE (ACIDE). Résine jaune, soluble dans l'éther, constituant la majeure partie de la gomme-gutte ($C^{50}H^{35}O^{12}$). V. ce mot et GOMME-RÉSINE.

GAMOMANIE, et non **GAMÉNOMANIE**. s. f. [de γάμος, mariage, et μανία, manie] (Legrand). Forme d'aliénation caractérisée par une monomanie du mariage, portant les malades à faire les démarches les plus extravagantes pour demander toutes les femmes en mariage. Elle est distincte de l'érotomanie et du satyriasis, et a été observée sur des individus dont les organes sexuels imparfaitement conformés tendaient à faire supposer l'absence de tout désir vénérien.

GAMOPÉTALE. adj. [*gamopetalus*, de γάμος, union, et πέταλον, pétale]. Se dit des corolles monopétales que de Candolle considère comme formées par la soudure de plusieurs pétales distincts, réservant le nom de *monopétales* pour celles qui ne sont réellement formées que d'un seul pétale.

GAMOPHYLLE. adj. [de γάμος, union, et φύλλον, feuille]. — *Involucre gamophylle.* Celui qui est formé de plusieurs feuilles réunies.

GAMOSÉPALE. adj. Se dit du calice formé par la réunion de plusieurs carpelles ou folioles, etc. Ex. : l'*œillet.*

GANACHE. s. f. [all. *Ganasse*, it. *ganacia*]. Région située au contour de l'os maxillaire inférieur, chez le cheval. Elle est dite *ouverte,* quand les branches sont très-écartées, ce qui est une qualité; *serrées,* quand elles sont très-rapprochées. L'*auge* est l'espace creux limité par ces branches.

GANGLIFORME. adj. [*gangliformis*]. Qui a la forme d'un ganglion, comme certains plexus nerveux.

GANGLIITE. s. f. [*gangliitis*, all. *Ganglienentzündung*]. Inflammation des glandes ou ganglions lymphatiques. On dit plutôt *adénite* et *adénopathie.*

GANGLIOMA. s. m. [de *ganglion* et de la terminaison *oma* ou *ome* souvent adoptée pour exprimer qu'un mot désigne une tumeur. V. CHONDROME]. S'est dit pour *tumeur des glandes* ou *ganglions lymphatiques*, mais particulièrement pour désigner leur épithélioma. L'épithélioma des ganglions n'est que rarement primitif, bien que ces organes contiennent de l'épithélium tant nucléaire que sphérique et pavimenteux. Il est ordinairement consécutif à l'épithélioma de l'organe dont le ganglion reçoit les lymphatiques, et est composé principalement de la variété d'épithélium qui constitue l'épithélioma primitif. Toutefois on peut rencontrer des gangliomas formés d'épithélium des variétés nucléaire ou prismatique, dans des cas où l'épithélioma primitif est pavimenteux. C'est ce que présentent en particulier les ganglions qui avoisinent la fin de l'aorte et les vaisseaux iliaques dans certains cas d'épithélioma utérin. Le ganglioma est bien distinct des hypertrophies des glandes lymphatiques, de leur engorgement et autres tumeurs se rattachant à l'hypergenèse de leurs éléments fondamentaux ou accessoires. Il peut succéder aux hypertrophies épithéliales des glandes salivaires, mammaires, du col utérin, etc., car il constitue une lésion de même nature ; cette affection peut coïncider avec celle des ganglions correspondants à la glande primitivement affectée, ou bien lui succéder (ce qui est le cas ordinaire), soit dans les ganglions les plus voisins, soit successivement dans ceux avec lesquels ces derniers sont en relation. Les faits de ce genre font sentir la nécessité des classifications et déterminations anatomo-pathologiques ; car, de ces faits, on a l'habitude de conclure à la nature hétéromorphe des produits. Mais ce qui précède montre qu'on ne doit attribuer aucune valeur à ces conclusions, tant que la nature des tumeurs qui ont succédé à la première, opérée ou non, n'a pas été déterminée anatomiquement par l'examen des éléments. L'épithélium des ganglions successifs peut être semblable à celui de la tumeur qui les a précédés, cas le plus ordinaire, ou bien appartenir à une variété différente ; ce dernier fait suffirait seul pour montrer que, dans la succession d'une tumeur à une autre, il n'y a pas de transport, par les lymphatiques, des éléments anatomiques tout formés, comme c'est le cas pour des particules minérales (V. PÉNÉTRATION). Ce fait coïncide seulement avec cet autre plus général et plus important, que, partout où il y a analogie ou identité de constitution anatomique, il y a analogie ou identité des phénomènes de la nutrition, du développement et de la reproduction normale ou pathologique dans les éléments constituants, et, par suite, dans les productions morbides.

GANGLION. s. m. [*ganglion*, γάγγλιον, angl. *ganglion*, it. et esp. *ganglio*]. Communément, petits corps arrondis qui résultent d'un entrelacement de filets nerveux ou de vaisseaux unis ensemble par un tissu cellulaire et enveloppés par une membrane commune. Ces petits corps se trouvent sur le trajet des nerfs et des vaisseaux lymphatiques : de là deux sortes de ganglions, les *nerveux* et les *lymphatiques.* Ces derniers sont aujourd'hui reportés dans la classe des glandes, dont on avait cru pendant quelque temps devoir les séparer. — *Ganglions* proprement dits, ou *ganglions nerveux* [all. *Nervenknoten*]. Petits corps rougeâtres ou grisâtres, toujours situés sur le trajet d'un cordon ou filet nerveux; fait qui tient à une particularité importante de leur structure. En effet, chaque cylindre-axe du tube nerveux sensitif porte, sur un point de son trajet, un *corpuscule* ou cellule ganglionnaire. Ce corpuscule ne pouvant être étudié indépendamment du tube ou des tubes avec lesquels il est en continuité de substance, on trouvera aux mots NERFS et NERVEUX (*tubes*, etc.) la description de la structure des ganglions. —En pathologie, *ganglions* [all. *Sehnenbalg*, *Ueberbein*], petites tumeurs globuleuses, dures, indolentes, développées sur le trajet des tendons, sans changement de couleur à la peau. Ces tumeurs, formées par un fluide albumineux renfermé dans un kyste solide qui communique avec l'intérieur de la gaîne tendineuse, sont de véritables hydropisies des membranes synoviales, qui reconnaissent pour cause une tension excessive du tendon, ou une affection rhumatismale ou arthritique. L'écrasement au moyen d'une forte compression, qui détermine la rupture du kyste, l'épanchement du fluide albumineux, et par suite sa résorption, est le meilleur moyen curatif. On applique ensuite sur le lieu que la tumeur occupait des compresses graduées imbibées d'eau blanche aiguisée avec l'alcool camphré.

Ganglion d'Andersch. Il est situé sur le trajet du nerf glosso-pharyngien, à très-peu de distance au-dessous du point où ce nerf sort de la gaîne que la dure-mère lui forme dans le trou déchiré postérieur. Il est ovoïde, long de 3 à 5 millimètres, et large au plus de 2 millimètres.

Ganglion d'Arnold ou *ganglion otique.* V. OTIQUE.

Ganglion d'Ehrenritter ou *jugulaire supérieur*. Il est situé sur le trajet du nerf glosso-pharyngien, immédiatement avant son entrée dans le trou déchiré.

Ganglion de Gasser. Il appartient au nerf trijumeau, dont les trois branches principales se séparent l'une de l'autre immédiatement à son bord inférieur.

Ganglion géniculé de la racine de Wrisberg du facial. V. OTIQUE.

Ganglions inférieurs du cerveau. Nom donné par Gall aux couches optiques. — *Ganglions supérieurs*. Les corps striés.

Ganglion lymphatique. V. LYMPHATIQUE.

Ganglion de Meckel ou *sphéno-palatin*. V. ce mot.

Ganglion ophthalmique. V. OTIQUE.

Ganglion sous-maxillaire. V. OTIQUE.

Ganglion de Wrisberg ou *cardiaque*. Il est situé sur le tronc principal du nerf cardiaque supérieur.

GANGLIONITE. s. f. Mauvais mot. V. GANGLIITE.

GANGLIONNAIRE. adj. [it. *ganglionare*, esp. *ganglionar*]. Se dit de ce qui concerne les *ganglions lymphatiques* et *nerveux*. Le nerf grand sympathique est souvent désigné sous le nom de *système ganglionnaire*, en tant qu'on le considère comme un ensemble de ganglions qui ne font qu'un tout par le moyen de longs filets de jonction.

GANGRÈNE. s. f. [*gangræna*, γάγγραινα, de γράω, je consume; all. *Brand*, angl. *mortification*, *gangrene*, it. *cancrena*, esp. *gangrena*]. Extinction de toute action organique dans une partie molle quelconque, avec réaction de la puissance vitale dans les parties contiguës : c'est une mort locale. Lorsque la partie gangrenée est engorgée de liquides qui, dans ce cas, entrent en putréfaction, la *gangrène* s'appelle *humide*. Quand la partie dont la mortification s'empare, au lieu de se pénétrer de liquides, se dessèche, la maladie prend le nom de *gangrène sèche* : telle est ordinairement la *gangrène sénile*. Enfin la *gangrène* se nomme *sphacèle*, quand elle attaque toute l'épaisseur d'un membre ou d'un organe composé de plusieurs tissus. — La *gangrène extérieure* est facile à distinguer, particulièrement à l'odeur *sui generis* des parties qu'elle frappe : souvent elle vient à la suite d'une inflammation aiguë ; elle est ordinairement précédée, d'abord de la cessation de la douleur, de l'affaissement de la tuméfaction, d'une coloration moins vive, brunâtre et violacée, d'une diminution de la chaleur, du développement de phlyctènes, d'un calme trompeur, puis de prostration des forces, d'irrégularité des fonctions, d'un froid général. La partie voisine de celle qui est affectée entre alors en suppuration plus ou moins abondante, qui détruit le tissu et les vaisseaux au moyen desquels ces parties communiquaient : la partie malade se décompose et se convertit en une eschare fétide qui se détache plus ou moins promptement et laisse à découvert une plaie simple. Mais, si cette séparation entre les parties mortifiées et les parties saines n'a pas lieu, la maladie envahit de proche en proche les tissus voisins, et le malade succombe. Lorsque la gangrène est développée, on favorise la séparation des eschares par des topiques émollients, s'il y a une vive réaction; ou par des topiques stimulants, si l'inflammation marche avec lenteur. La gangrène imminente des extrémités, dans les cas où la circulation des troncs artériels principaux est conservée, peut être avantageusement combattue à l'aide des bains d'oxygène dans lesquels la partie menacée est plongée.

Gangrène du poumon. Maladie caractérisée par de la fièvre, de la souffrance à la poitrine, de la toux, des râles et de la matité au point envahi; par une odeur fétide qui est un signe pathognomomique; par une expectoration brunâtre, et finalement par du gargouillement dans le lieu gangrené. Cette maladie est fort dangereuse. Elle a régné d'une manière épidémique, à Paris, de 1828 à 1831 ou 1832; depuis lors, elle y est devenue rare.

GANGRÉNEUX, EUSE. adj. [*gangrænosus*]. Qui a rapport à la gangrène, qui en a le caractère.

GANGUE. s. f. [all. *Gangart*, esp. *ganga*]. Toute substance dans laquelle un minéral cristallisé, rare ou précieux, se trouve engagé. — En anatomie, ce terme s'emploie quelquefois dans ce sens, c'est-à-dire pour désigner une substance *amorphe* (V. ce mot) ou indéterminée, dans laquelle est plongé un élément anatomique ou un organe particulier (V. STROMA). — En terme de mineurs, substance sans valeur qui contient la matière métallique utile faisant le but de l'exploitation ou des travaux métallurgiques.

GANTELET. s. m. [*chirotheca*, all. *Handschuh*]. Espèce de bandage qui enveloppe la main et les doigts comme un gant. On fait le *gantelet entier* avec une bande à un seul globe, de 12 mètres de long et de 3 centimètres de large. On fait d'abord deux circulaires autour du poignet pour fixer le chef, on ramène la bande sur le dos de la main ; on la conduit entre le pouce et l'indicateur, pour embrasser du dehors en dedans l'extrémité inférieure de ce doigt, qu'on entoure par des doloires jusqu'au bout ; on redescend ensuite par des rampants sur le dos de la main, on fait un circulaire autour du poignet ; on recouvre de même successivement chacun des autres doigts, et l'on finit par des circulaires. Le *demi-gantelet* ne diffère du précédent qu'en ce que, au lieu d'entourer chaque doigt jusqu'au bout, on fait seulement un tour à sa base.

GARANCE. s. f. [*Rubia tinctorum*, L., ἐρυθρόδανον, all. *Röthe*, angl. *madder*, it. *robbia*, esp. *rubia*]. Plante (tétrandrie monogynie, L., rubiacées, J.) dont la racine, réputée astringente et diurétique, était une des cinq racines apéritives. Elle contient une matière colorante rouge qui teint les os des animaux auxquels on en fait prendre, et qui passe également, au moyen de la circulation, dans l'urine et le lait. C'est dans cette racine que l'on a trouvé l'*alizarine* et la *purpurine*.

GARDEROBE. s. f. Nom vulgaire de la *santoline*.

GARGARISME. s. m. [*gargarisma*, γαργάρισμα, de γαργαρίζειν, se laver la bouche; all. *Gurgelmittel*, angl. *gargarism*, it. et esp. *gargarismo*]. Liquide qu'on met en contact avec toute la membrane muqueuse gutturale, en le promenant dans l'arrière-bouche, et l'agitant en tous sens par la contraction des muscles des joues et par l'action de l'air que l'on fait sortir du larynx; on le rejette ensuite sans en rien avaler. Les gargarismes sont employés dans les maladies du pharynx et des amygdales, etc., et peuvent être adoucissants, rafraîchissants, astringents, stimulants, suivant les indications. — *Gargarisme adoucissant*. On ajoute miel blanc, 30 gram., dans 240 gram. de décoction préparée avec racine de guimauve, 15 gram. — On a un *gargarisme antivénérien* en ajoutant au précédent bien refroidi 25 milligrammes de deutchlorure de mercure préalablement dissous dans l'eau. — On prépare un *gargarisme antiseptique* en faisant bouillir légèrement quinquina rouge concassé, 8 gram., dans eau 240 grammes ; mettant

dans une bouteille 30 gram. de miel rosat avec une petite quantité de décoction de quinquina ; ajoutant eau de Rabel et alcool rectifié camphré, aa 90 centigram.; battant le tout, et ajoutant le reste de la décoction. — Le *gargarisme détersif* du Codex est composé de : miel rosat, 60 gram.; alcool sulfurique, 2 gram., et eau d'orge, 240 gram., qu'on mêle exactement. — On a un *gargarisme antiscorbutique* en faisant infuser pendant une demi-heure dans eau bouillante 240 gram., espèces amères 4 gram., et ajoutant sirop de miel, 60 gram., et teinture antiscorbutique, 30 gram. — Le *gargarisme astringent de Jounard* est composé de : hydromélé de roses rouges, 60 gram.; eau distillée, 240 gram., eau de rose, 60 gram., et tannin pur, 8 gram.; on mêle et l'on agite. On l'emploie pour arrêter la salivation mercurielle, lorsque la fluxion des glandes salivaires est à son déclin, ou pour donner du ton à la luette et aux glandes amygdales. — Le *gargarisme de Geddius*, employé aussi contre la salivation mercurielle, est fait avec : mucilage de gomme arabique, 240 gram.; huile volatile de térébenthine, 8 gram.; on mêle et l'on agite avant de l'employer. — Le *gargarisme contre l'enrouement*, indiqué par Bennati, est préparé avec : sulfate d'alumine, 4 gram.; décoction d'orge filtrée, 320 gramm.; sirop diacode, 16 gram. On en fait usage trois ou quatre fois par jour, et l'on peut porter la dose du sel d'alumine à 12 ou 16 grammes.

GARGOUILLEMENT. s. m. [all. *gurgelndes Geräusch*, esp. *mormullo*]. En physique, bruit que produit le passage de l'air à travers un liquide dans un vaisseau engorgé. En pathologie, bruit qui se produit dans les intestins, et celui que l'on perçoit par l'auscultation dans un poumon atteint de gangrène ou contenant des cavernes. V. RÂLE et AERHÉMOCTONIE.

GAROU. s. m. [*cortex gnidii*, all. *Seidelbast*, it. *biondella*, esp. *laureola*]. Le *garou* ou *sainbois* est le *Daphne gnidium*, L., arbrisseau de l'octandrie monogynie, L., de la famille des thymélées, J. Cette écorce, très-mince et néanmoins difficile à rompre, nous est apportée du Languedoc. Elle nous arrive en morceaux longs de 1 mètre environ, larges de 2 à 3 centimètres, pliés par le milieu, et réunis en bottes; il faut la choisir large et bien séchée. Toute l'écorce a une odeur faible, un peu nauséeuse, une saveur âcre et corrosive. Elle a été employée quelquefois pour déterminer la vésication et établir un exutoire. On en prenait un morceau long de quelques millimètres, que l'on mettait tremper une ou deux heures dans du vinaigre, et on l'appliquait ensuite sur la peau, en le recouvrant d'un peu de sparadrap, qui le fixait, et d'une bande de toile. Il fallait, pour établir l'exutoire, renouveler cette application une ou deux fois dans les vingt-quatre heures. Cette écorce est beaucoup plus utile pour la préparation des pommades destinées à entretenir les vésicatoires. Cette pommade doit être d'un jaune verdâtre. Elle est plus douce pour le pansement des vésicatoires que les pommades dans lesquelles entrent les cantharides. — Le *Daphne mezereum*, L. (*bois gentil*, *lauréole femelle*) jouit des mêmes propriétés que le *Daphne gnidium*, L., et il paraît même qu'on les emploie souvent l'un pour l'autre. — Le *Daphne laureola*, L. (*lauréole*, *lauréole mâle*), qui doit son nom à la forme de ses feuilles, analogues à celles du laurier, n'a qu'une saveur beaucoup plus faible que les deux autres.

GARROT. s. m. [all. *Drehstock*, angl. *packing-stick*, it. *randello*, esp. *garrote*]. Instrument inventé par Morel, en 1674, qu'on emploie pour comprimer l'artère principale d'un membre avant d'en faire l'amputation ou de pratiquer sur ce membre une grande opération. Ce n'était, dans le principe, qu'un lien circulaire, si ce n'est que Morel y ajoutait deux bâtonnets destinés à le serrer en le tordant. Aujourd'hui le garrot se compose d'un petit cylindre de bois et d'une bande de tissu de laine semblable à la ligature qu'on place autour du bras avant de pratiquer une saignée. On commence par placer sur le trajet de l'artère que l'on veut comprimer une compresse graduée ferme et épaisse, par-dessus laquelle on fait deux tours de bande peu serrés ; les chefs de la bande sont noués par une simple rosette au côté opposé à l'artère ; entre cette rosette et les téguments, on place une plaque de corne ou de cuir bouilli, pour éviter que la peau ne soit froissée et meurtrie ; puis, entre la rosette et la plaque, on glisse le cylindre de bois, dont on se sert comme d'un moulinet pour tordre le lien, jusqu'à ce que les battements de l'artère cessent de se faire sentir au-dessous de la compresse. L'opérateur confie alors ce bâtonnet à un aide, qui peut à volonté augmenter ou diminuer la constriction. Le *garrot* est préférable au *tourniquet* toutes les fois que la compression ne doit être que momentanée. V. COMPRESSEUR.

GARROT. s. m. [all. *Widerrist*, angl. *withers*, it. *garrese*]. En anatomie vétérinaire, la partie élevée et plus ou moins tranchante de la région supérieure du corps du cheval, qui est située au bas de la crinière, et dont la saillie est produite par les apophyses épineuses des cinq ou six premières vertèbres dorsales. La beauté de cette région consiste dans sa hauteur, qui implique un port élevé de la tête et un jeu libre des mouvements de l'épaule. Au contraire, un garrot bas, arrondi (*garrot mal sorti*), est une défectuosité. Les tares du garrot sont principalement les cicatrices avec ou sans perte de substance, traces, sur cette région, d'anciennes maladies, telles que kystes, abcès, fistules suites de carie des apophyses, de nécrose des ligaments surépineux ou des ligaments jaunes. — *Mal de garrot*. V. MAL. — Dans les animaux de boucherie, le garrot est un bon *maniement*. On l'explore en arrière pour le bœuf, et l'on pose la main à plat pour le mouton. Dans un bon état de graisse, on doit peu sentir la saillie du bord vertébral des omoplates.

GASCONNE (RACE). Race bovine qui existe dans le département du Gers et départements voisins. Taille $1^{m},35$ à $1^{m},45$; robe brune ; tête, oreilles et épaules de couleur plus foncée ; mufle noir, entouré, ainsi que les yeux, d'une auréole blanche ; tête courte, carrée ; cornes courtes, fortes à la base ; membres courts et forts ; pied petit et solide ; peau rude, épaisse, pesante. La viande est dure. Les vaches sont petites et très-médiocres laitières. Le bœuf gascon est rustique et très-propre au travail ; il résiste bien à la chaleur.

GASTERANAX [de γαστήρ, estomac, et ἄναξ, prince]. Nom donné par J. Dolée à un prétendu principe siégeant au bas-ventre et présidant à la digestion.

GASTÉRANGEMPHRAXIE. s. f. [*gasterangemphraxis*, de γαστήρ, estomac, et ἄγγος, vaisseau, et ἐμφράσσειν, obstruer]. Obstruction du pylore (Vogel).

GASTÉRASE. s. f. V. PEPSINE.

GASTÉROPODES. s. m. pl. [*gasteropodes*, de γαστήρ, ventre, et πούς, pied ; all. *Bauchfüssler*, *Gasteropoden*, esp. *gasteropodos*]. Ordre de la classe des mollusques, comprenant ceux de ces animaux chez

lesquels un épaississement plus ou moins grand du disque ventral forme une sorte de pied qui occupe toute la face inférieure de l'abdomen, et qui leur permet de glisser en rampant sur le plan de position (*Limaces, Escargots*). V. MOLLUSQUE.

GASTRALGIE. s. f. [*gastralgia*, de γαστὴρ, estomac, et ἄλγος, douleur ; it. et esp. *gastralgia*]. Douleur de l'estomac dont la cause est inconnue, et que l'on attribue à un état *nerveux* particulier, parce que, comme toutes les affections dites *nerveuses*, cette douleur se lie à un état apyrétique, chronique et peu dangereux en lui-même. Elle est ordinairement caractérisée par des *besoins* qui simulent le sentiment de la faim, par des tiraillements et une sorte de défaillance ; souvent les malades digèrent alors avec la plus grande facilité les aliments qui sembleraient les moins convenables. Le traitement de la gastralgie consiste dans l'emploi des antispasmodiques, l'éther, l'oxyde de zinc, le bismuth, les toniques, les amers, etc. Mais, en général, après avoir d'abord insisté sur ces derniers moyens, il convient de consulter les dispositions de l'estomac et de revenir peu à peu à un régime alimentaire substantiel. — *Diagnostic entre la gastralgie et la dispepsie*. La gastralgie diffère des *dyspepsies* en ce qu'elle se lie plus particulièrement à un état nerveux, avec pesanteurs, ou points de côté aux hypochondres pendant la digestion qui n'est pas plus longue qu'à l'ordinaire, sans renvois ni régurgitations acides et avec constipation habituelle. Dans ce qu'on entend le plus habituellement par dyspepsie (car étymologiquement ce mot signifie toute difficulté de la digestion et *indigestion* dans beaucoup d'écrits anglais), la pesanteur épigastrique va jusqu'au *pyrosis* avec des rapports gazeux, des renvois ou des régurgitations liquides ou solides acides (*dyspepsie acide*), quelquefois une production abondante de gaz intestinaux (*dyspepsie flatulente*). En même temps existe une fatigue (*digestion laborieuse*), un malaise général pendant toute la durée de la digestion, qui est plus longue qu'à l'ordinaire. Il peut y avoir aussi, comme dans la gastralgie, de la pesanteur de tête, de l'hypochondrie momentanée ou durable, un besoin irrésistible de sommeil, des bouffées de chaleur. Parfois il y a un mouvement fébrile le soir. Ordinairement des selles liquides ou mal liées et fétides alternent avec la constipation. La dyspepsie peut se montrer sans lésion de tissu de l'estomac (*D. idiopathique*) chez ceux qu'un mauvais régime ou les excès conduisent à de fréquentes indigestions, ou à la suite de fatigues, de travaux soutenus avec irrégularités dans les repas, après des émotions profondes, des insomnies avec ou sans excès de liqueurs, etc., et souvent chez les fumeurs. Les grandes chaleurs, un régime non approprié au climat, l'amènent aussi. Si elle se prolonge, elle produit la chlorose, l'anémie, un affaiblissement de toutes les fonctions, une débilité et une maigreur générale avec ou sans hypochondrie, etc. (Beau). La dyspepsie peut être *symptomatique* de la chlorose ou de l'anémie amenées par d'autres causes, de diverses maladies du cœur, de la gastrite chronique, de la plupart des lésions de l'estomac et du foie, de la phthisie, du ramollissement cérébral. Son traitement varie selon ces diverses circonstances et selon la constitution individuelle ; l'examen du malade peut seul conduire à le formuler. V. ENTÉRALGIE et GASTRITE.

GASTRICISME. s. m. [de γαστὴρ, estomac]. Opinion d'après laquelle la plupart des maladies dépendent du mauvais état de l'estomac.

GASTRICITÉ. s. f. [*gastricitas*, de γαστὴρ, l'estomac; all. *Gastricität*, it. *gastricità*, esp. *gastricidad*]. État saburral des premières voies. Ce mot est le synonyme d'*embarras gastrique*.

GASTRILOQUE. Mauvais mot. V. VENTRILOQUE.

GASTRIQUE. adj. [*gastricus*, de γαστὴρ, l'estomac ; angl. *gastric*, it. et esp. *gastrico*]. Qui a rapport à l'estomac. — *Artères gastriques* : 1° *gastrique supérieure*, ou *coronaire stomachique* (stomo-gastrique, Ch.), branche du tronc cœliaque ; 2° *gastrique inférieure droite* ou *gastro-épiploïque droite*, division de l'artère hépatique ; 3° *gastrique inférieure gauche* ou *gastro-épiploïque gauche*, division de la splénique. La gastrique supérieure fournit assez souvent une artère au foie. — *Nerfs gastriques*. Ce sont les deux cordons nerveux qui forment la terminaison du pneumogastrique. — *Plexus gastrique*. Lacis nerveux formé le long de la petite courbure de l'estomac, autour de l'artère coronaire stomachique, par des rameaux provenant du plexus solaire. — *Suc gastrique*. Fluide particulier versé dans l'estomac par une multitude de petites cavités sécrétoires appelées *follicules gastriques*, en petite quantité pendant la vacuité de l'estomac, mais coulant en abondance lorsque les parois de cette cavité sont excitées par le contact des aliments, et surtout des aliments solides. Ce liquide, non mélangé de matières alimentaires, est clair, limpide, d'une légère teinte citrine s'il est en quantité un peu considérable, d'une saveur à la fois salée et acidule, plus dense que l'eau. Concentré, il décompose les carbonates et même peu à peu les chlorures, ce qui a fait croire, à tort, à la présence de l'acide chlorhydrique dans ce liquide. Il doit son acidité à l'acide lactique, fait soupçonné par Chevreul et démontré par Cl. Bernard. Il contient, en outre, des chlorures de sodium, de potassium, d'ammonium, un peu de phosphate de chaux, une substance organique azotée, visqueuse, liquide, qui, modifiée par l'acide lactique même, et altérée par divers procédés d'extraction, constitue la *pepsine* (V. ce mot). Ce n'est pas le suc gastrique qui dissout les aliments ; c'est au delà de l'estomac qu'a lieu leur *liquéfaction*. Dans ce viscère, le suc gastrique ne fait que ramollir et gonfler les substances (animales surtout); c'est particulièrement l'acide qui modifie ces substances et les rend aptes à absorber une grande quantité d'eau, d'où le gonflement. Ce phénomène opéré, la substance organique du suc gastrique détermine, par action catalytique (V. ce mot), une modification isomérique des substances azotées des aliments (*fermentation digestive* des chimistes), par suite de laquelle elles se liquéfient au delà de l'estomac, phénomène auquel concourt le liquide résultant du mélange de la bile et du suc pancréatique. La substance organique du suc gastrique ne jouit, du reste, de cette propriété liquéfiante qu'après qu'elle a été modifiée par l'acide même du suc gastrique ; autrement elle est inerte et ne joue pas le rôle de corps catalytique. La liquéfaction n'a pas lieu sur toute la masse des aliments sans exception, car on retrouve dans les matières fécales un certain nombre de fragments des faisceaux striés des muscles non dissous. Ce fait tient sans doute à ce qu'il en est qui échappent à l'action du suc gastrique, d'une part, ou bien à celle du mélange bilio-pancréatique. Cette quantité non dissoute augmente surtout dans les cas de fistule biliaire ou d'ictère, qui empêchent l'arrivée de la bile dans l'intestin, et en diminuent la quantité ; aussi remarque-t-on en

même temps de l'inappétence pour les viandes. Le meilleur moyen d'obtenir le vrai suc gastrique digestif, c'est de provoquer la sécrétion par la présence d'aliments solides et très-tardivement solubles, et de recueillir le suc dès les dix premières minutes de l'expérience. Dans ces conditions, le suc gastrique digestif, c'est-à-dire pourvu de pepsine, dévie de 8 à 10° et à gauche le plan de la lumière polarisée, chez des chiens pourvus de fistules de l'estomac. La pepsine isolée du suc gastrique jouit de la même propriété. — *Embarras gastrique.* V. EMBARRAS.

GASTRITE. s. f. [*gastritis*, de γαστὴρ, l'estomac; all. *Magenentzündung*, angl. *gastritis*, it. *gastrite*, esp. *gastritis*]. Inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac. Cette maladie peut se développer sous l'influence de certaines causes prédisposantes individuelles qui sont encore mal déterminées. Les variations brusques de l'atmosphère, l'usage d'aliments de mauvaise qualité, de substances alimentaires âcres ou épicées, l'abus des boissons spiritueuses, les indigestions répétées, etc., doivent être mis au nombre des causes les plus communes de cette maladie; on peut y joindre les pressions habituelles sur l'estomac, les coups, les chutes sur l'épigastre, etc. La *gastrite aiguë* est quelquefois annoncée par de la chaleur, de l'anorexie, de la soif, de la fièvre, de l'insomnie. Une douleur vive ne tarde pas à se faire sentir dans l'épigastre; elle augmente par la pression, s'accompagne de frissons, de fièvre aiguë; la bouche devient brûlante; la langue rouge, jaunâtre et sèche; le malade demande sans cesse des boissons froides et acides, qui le soulagent presque toujours momentanément. Il survient le plus souvent des vomissements, des hoquets, des éructations. A ces symptômes viennent se joindre une foule de phénomènes sympathiques ou secondaires, qui se manifestent par le trouble de la respiration, de la circulation, de l'innervation, etc. Les cas de fistule gastrique ont montré que l'état de la membrane de l'estomac pendant l'irritation ou l'inflammation était dans un étroit rapport avec celui de la langue, qui donne de bons indices dans les affections de cet organe. La *gastrite chronique* succède le plus communément à la gastrite aiguë; mais quelquefois elle marche lentement, et pour ainsi dire d'une manière latente, sans être précédée des phénomènes indiqués plus haut. Les malades éprouvent à la base de la poitrine et dans l'épigastre une douleur obscure qui n'augmente que par une forte pression : cette douleur se fait sentir lorsque le malade a pris des aliments; la langue est habituellement sèche ou enduite de mucosités blanchâtres; il y a des vomissements, des rapports acides, des redoublements de fièvre le soir, avec chaleur dans l'épigastre et dans la paume des mains. Le malade maigrit insensiblement, et succombe à une fièvre lente, si l'on ne parvient à remédier au mal. — La diète la plus sévère, lorsque la maladie est aiguë, le traitement antiphlogistique approprié à l'intensité des symptômes inflammatoires, et, vers la fin, les calmants et les dérivatifs, conviennent, en général, contre cette maladie qui est sujette à de fréquentes récidives. — En vétérinaire, la *gastrite* a été observée chez le cheval, où elle est produite par des fourrages altérés, par des plantes irritantes et par toutes les causes qui troublent ou suspendent la digestion stomacale. Les carnivores sont atteints de gastrite. On observe, dans le chien, des vomissements fréquents, qui sont très-rares dans les herbivores monogastriques. On est peu avancé sur l'étude de la gastrite dans les ruminants, qui ne vomissent pas; chez eux aucun symptôme particulier ne dénote l'inflammation de la caillette, qu'on peut considérer comme le véritable estomac.

GASTRITIE. s. f. Les maladies de l'estomac en général; les gastralgies.

GASTRO-ARTHRITE. s. f. Inflammation simultanée de l'estomac et des articulations.

GASTROBROSIE. s. f. [de γαστὴρ, estomac, et βρῶσις, corrosion; it. *gastrobrosia*] (Alibert). Perforation de l'estomac. V. GASTROMALACIE.

GASTROCÈLE. s. f. [*gastrocele*, de γαστὴρ, l'estomac, et κήλη, hernie; all. *Magenbruch*]. Hernie formée par l'estomac à travers la partie supérieure de la ligne blanche, près de l'appendice xiphoïde.

GASTROCNÉMIENS. adj. et s. m. pl. [*gastrocnemii*, de γαστὴρ, ventre, et κνήμη, jambe; all. *Wadenmuskel*, it. *gastrocnemio*]. Nom donné aux muscles jumeaux de la jambe. V. JUMEAUX.

GASTRO-COLIQUE. adj. [*gastro-colicus*, de γαστὴρ, l'estomac, et κῶλον, le côlon]. Qui appartient à l'estomac et au côlon : *épiploon gastro-colique.* — *Veine gastro-colique.* Tronc veineux formé par la réunion des veines gastro-épiploïques et de la veine droite du côlon; il se jette dans la veine mésentérique.

GASTRO-COLITE. s. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du côlon. C'était, dans l'école de Broussais, le nom de la dysenterie.

GASTRO-CONJONCTIVITE. s. f. [de γαστὴρ, ventre, et *conjonctive*]. Inflammation de l'estomac et de la muqueuse oculaire. On a donné ce nom à une gastro-entérite épizootique qui se montre chaque année, pendant les fortes chaleurs de l'été, sur les animaux de l'espèce chevaline. Les symptômes apparaissent d'une manière subite. Tout à coup les malades refusent de manger et perdent une partie de leurs forces; la peau est sèche et brûlante. On trouve la bouche enduite d'un mucus filant; la langue et les dents présentent un enduit fuligineux; la soif est intense; les excréments sont durs et marronnés. La colonne dorsale est roide, inflexible à la pression des doigts. Les paupières sont tuméfiées, enduites de chassie; la conjonctive est d'un rouge foncé; l'œil conserve sa transparence. S'il y a complication d'hépatite, la muqueuse oculaire est d'un rouge safran. Cette maladie offre des accès pyrétiques caractérisés qui reviennent chaque jour, quand la chaleur de la journée est la plus grande. L'autopsie montre des lésions gastro-intestinales. Le pronostic est peu fâcheux, la mortalité n'atteint que 2 ou 3 chevaux sur 100. Le traitement est antiphlogistique, surtout au début : on applique sur les lombes le sachet émollient ou la moutarde, pour ramener la souplesse de cette région.

GASTRO-CYSTITE. s. f. Inflammation simultanée de l'estomac et de la vessie.

GASTRODIDYME. s. m. V. PSODYME.

GASTRO-DUODÉNITE. s. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du duodénum; affection mal déterminée du système de Broussais.

GASTRODYNIE. s. f. [*gastrodynia*, de γαστὴρ, l'estomac, et ὀδύνη, douleur; all. *Magenschmerz*, it. et esp. *gastrodinia*]. Communément, trouble de la digestion caractérisé par un sentiment d'anxiété et de constriction à l'épigastre, mais sans menace de lipothymie, ce qui distingue la *gastrodynie* de la *cardialgie*. V. ce mot et GASTRALGIE.

GASTRO-ENTÉRALGIE. s. f. Réunion de la gastralgie et de l'entéralgie sur un même sujet. V. ce mot.

GASTRO-ENTÉRITE. s. f. [*gastro-enteritis*, de γαστὴρ, estomac, et ἔντερον, intestin]. Inflammation simultanée de la membrane muqueuse de l'estomac et de celle des intestins, dans laquelle les symptômes de cette double affection se compliquent et s'aggravent mutuellement. C'est dans les divers degrés de ces deux phlegmasies réunies que consistent, suivant Broussais, les affections appelées antérieuremeut *fièvres essentielles;* mais il ne faut voir dans cette opinion qu'une hypothèse transitoire qui, soumise à la discussion, ne tarda pas, d'une part, à éliminer l'essentialité des fièvres, et, d'autre part, à faire trouver les vrais caractères de ces affections. La gastro-entérite de Broussais n'est qu'une hypothèse vérifiable substituée à l'hypothèse invérifiable de l'essentialité. Les choses ainsi amenées sur le terrain d'un débat décisif, il fut bientôt prouvé que les fièvres n'étaient pas essentielles, et qu'elles n'étaient pas non plus l'inflammation de la membrane gastro-intestinale. — *Gastro-entérite folliculeuse.* La fièvre appelée *fièvre typhoïde, dothiénentérie.* — En vétérinaire, maladie commune parmi les animaux domestiques. Elle a été longtemps désignée sous le nom de *gras-fondure*, en raison des matières albumineuses, d'apparence graisseuse, qui sont rejetées avec les excréments, et qui sont des pseudo-membranes; on la connaît aussi sous le nom de *fièvre muqueuse.* C'est une maladie fébrile avec désordre très-notable du côté de l'abdomen, mais qui a besoin d'être soumise, comme le fut la gastro-entérite de Broussais, à un examen critique.

GASTRO-ÉPIPLOÏQUE. adj. [*gastro-epiploicus*, de γαστὴρ, l'estomac, et ἐπίπλοον, l'épiploon]. Qui appartient à l'estomac et à l'épiploon. — *Artères gastro-épiploïques.* Les artères gastriques inférieures. La droite, fournie par l'artère hépatique, se porte de droite à gauche le long de la grande courbure de l'estomac, et finit en s'anastomosant avec la gauche, qui est une branche de l'artère splénique, étendue de gauche à droite le long de cette même courbure. — *Veines gastro-épiploïques.* Elles s'ouvrent, la droite dans la veine mésentérique supérieure, la gauche dans la veine splénique. — *Nerfs gastro-épiploïques.* Le droit est fourni par le plexus hépatique, et le gauche par le plexus splénique. — *Ganglions épiploïques.* Les ganglions lymphatiques placés dans l'intervalle des deux feuillets antérieurs du grand épiploon, vers la grande courbure de l'estomac.

GASTRO-HÉPATIQUE. adj. [*gastro-hepaticus*, de γαστὴρ, l'estomac, et ἧπαρ, le foie]. Qui a rapport à l'estomac et au foie. — *Artère gastro-hépatique.* L'artère coronaire stomachique. — *Epiploon gastro-hépatique.* Le petit épiploon.

GASTRO-HÉPATITE. s. f. Inflammation de l'estomac et du foie.

GASTRO-HUMÉRAL. adj. [de γαστὴρ, ventre, et *humerus*, épaule] (de Blainville). Se dit de la portion de muscle peaucier général qui, de la partie antérieure du grand muscle de l'abdomen, se porte aux os du bras.

GASTRO-HYSTÉROTOMIE. s. f. [*gastro-hysterotomia*, de γαστὴρ, l'abdomen, ὑστέρα, l'utérus, et τομὴ, section]. Synonyme d'*opération césarienne abdominale* (Gardien). — Vétérin. Synonyme d'*opération césarienne abdominale.* Cette opération consiste à ouvrir les parois de l'abdomen et celles de la matrice, pour procurer au fœtus une voie de sortie. Ce moyen chirurgical est presque constamment mortel pour les grandes femelles; il n'en est pas de même pour les carnivores. Rainard fait observer avec raison que l'opération césarienne compromet toujours la mère, qui est d'une valeur bien supérieure à celle du fœtus; qu'elle doit, par conséquent, être généralement repoussée, tandis que les opérations qui ne compromettent que le petit doivent être d'un usage habituel. La *gastro-hystérotomie* est différente de l'*hystérotomie.*

GASTRO-INTESTINAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'estomac et à l'intestin.

GASTROMALACIE. s. f. [*gastromalacia*, de γαστὴρ, ventre, et μαλακία, mollesse; angl. *gastromalacia*]. Ramollissement de l'estomac. Le ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac a été observé souvent, particulièrement chez les enfants. Cependant il faut, dans les nécropsies, se garder de confondre le ramollissement cadavérique qui s'est fait après la mort avec le ramollissement pathologique qui s'est fait pendant la vie. Il est prouvé que, dans certains cas, après la cessation de la vie, l'estomac peut se ramollir, et même se perforer complétement, sans que cela indique qu'il y ait eu, dans cet organe, aucun travail pathologique. On attribue cette liquéfaction des membranes à l'action du suc gastrique fourni par l'estomac lui-même pendant la vie, et agissant après la mort sur les tissus de l'estomac qui ne sont plus protégés par l'épithélium imperméable à cette humeur.

GASTROMÈLE. s. m. [de γαστὴρ, ventre, et μέλος, membre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstre qui a un ou deux membres accessoires insérés sur l'abdomen, entre les membres thoraciques et les pelviens.

GASTRO-PYLORIQUE. adj. [*gastro-pyloricus*]. Qui appartient à l'estomac et au pylore.

GASTRORRHAGIE. s. f. [*gastrorrhagia*, de γαστὴρ, estomac, et ῥήγνυσθαι, faire éruption; all. *Magenblutfluss*]. Hémorrhagie gastrique, exhalation de sang à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac, presque toujours suivie d'*hématémèse.*

GASTRORRHAPHIE, et non **GASTRORAPHIE.** s. f. [*gastrorrhaphia*, de γαστὴρ, ventre, et ῥαφὴ, couture; all. *Magennaht*, angl. *gastroraphy*, it. *gastrorafia*, esp. *gastrorrafia*]. Suture que l'on fait aux parois abdominales pour réunir les plaies pénétrantes, lorsqu'elles sont trop étendues et trop inégales pour que les emplâtres agglutinatifs et les bandages unissants soient suffisants.

GASTRORRHÉE. s. f. [*gastrorrhœa*, all. *Magensaftfluss*, esp. *gastrorrea*]. Espèce de catarrhe de l'estomac, caractérisé par des vomissements, ordinairement faciles, d'un liquide glaireux plus ou moins abondant. Cette affection est quelquefois symptomatique d'une inflammation chronique de la membrane muqueuse ou de tumeurs gastriques; mais parfois aussi elle est idiopathique et ne se lie à aucune lésion appréciable des parois gastriques. Souvent on l'observe chez des personnes douées d'un grand embonpoint et mangeant habituellement beaucoup, mais surtout chez les individus adonnés aux liqueurs alcooliques prises à jeun. Tantôt le liquide vomi consiste en simples mucosités filantes, qui semblent être le produit de la sécrétion muqueuse de l'estomac; tantôt c'est un liquide moins filant, blanchâtre, insipide, semblable au blanc d'œuf non cuit. Le plus ordinairement, les vomissements ont lieu le matin, et la quantité du liquide rejeté semble quelquefois prodigieuse. Lors

même que le vomissement survient après un repas, le mucus glaireux est rejeté sans mélange de substances alimentaires. L'affection est souvent peu grave, et ce rejet facile de mucosités se reproduisant périodiquement chaque matin est ce que le vulgaire appelle parfois des *pituites*. La gastrorrhée a toujours une durée fort longue et souvent illimitée. Elle cède néanmoins quelquefois à l'emploi méthodique des purgatifs et même des vomitifs, particulièrement de l'ipécacuanha ; on administre ensuite quelques infusions amères.

GASTROSE. s. f. [*gastrosis*, de γαστὴρ, l'estomac]. Alibert a réuni sous ce nom toutes les maladies de l'estomac, nom que Baumes avait déjà employé pour désigner collectivement celles du bas-ventre.

GASTRO-SPLÉNIQUE. adj. [*gastro-splenicus*, de γαστὴρ, l'estomac, et σπλὴν, la rate]. — *Épiploon gastro-splénique*. Repli du péritoine qui se porte de la face concave de la rate au grand cul-de-sac de l'estomac. — *Vaisseaux gastro-spléniques* ou *spléno-gastriques*. Vaisseaux connus aussi sous la dénomination de *vaisseaux courts*, qui sont logés entre les deux feuillets de ce repli.

GASTROSTÉNOSE. s. f. [de γαστὴρ, estomac, et στενὸς, étroit]. Rétrécissement de l'estomac.

GASTRO-THORACIQUE. adj. [de γαστὴρ, ventre, et θώραξ, poitrine] (de Blainville). La portion inférieure du muscle peaucier général.

GASTROTOME. s. m. [*gastrotomus*, de γαστὴρ, ventre, et τέμνειν, couper]. Instrument servant à diviser les parois abdominales des ruminants pour la sortie des gaz dans le cas de tympanite. V. PONCTION.

GASTROTOMIE. s. f. [*gastrotomia*, de γαστὴρ, l'estomac ou l'abdomen, et τομὴ, section ; all. *Bauchschnitt*, angl. *gastrotomy*, it. *gastrotomia*]. Opération par laquelle on pratique une ouverture aux parois de l'abdomen, soit pour réduire une hernie ou faire cesser un étranglement ou un volvulus, soit pour en extraire un fœtus, dans certains cas de grossesse utérine. Ce mot est employé aussi dans un sens plus spécial pour désigner l'opération par laquelle, après avoir ouvert la cavité abdominale, on ouvre celle de l'estomac pour en retirer un corps étranger. Elle a été pratiquée plusieurs fois avec succès.

GASTRO-TUBOTOMIE. s. f. Opération par laquelle on pratique une ouverture aux parois abdominales à l'effet d'extraire le fœtus lorsqu'il occupe les trompes ou les ovaires (Gardien).

GATÉADO. s. m. Nom du *bois de gouzalo-aloès*, *de zèbre* ou *de chat*, produit par l'*Astronium fraxinifolium*, Schott, famille des térébinthacées ; astringent.

GÂTEAU. s. m. [all. *breite Winke*]. En chirurgie, charpie appliquée par couches plus ou moins épaisses et tournées en tous sens. — *Gâteau fébrile* [*placenta febrilis*, all. *Fieberkuchen*]. Tuméfaction qui se développe dans les viscères abdominaux, et particulièrement dans la rate, pendant le cours des fièvres intermittentes. Elle est plus connue sous les dénominations d'*obstruction*, d'*engorgement splénique*. V. FIÈVRE. — *Gâteau placentaire*. Le placenta.

GÂTEUX. s. m. et adj. **GÂTEUSE.** s. f. et adj. On donne ce nom, dans les hospices d'incurables, de vieillards et d'aliénés, en France : 1° aux paralytiques et aux infirmes atteints d'affections des voies urinaires ou fécales, ou de toutes deux à la fois, et qui, rendant involontairement les urines et les selles, se trouvent constamment exposés à souiller leurs vêtements, et, par suite, exigent des soins particuliers ; 2° aux aliénés chez lesquels l'intelligence est profondément affaiblie, et même le plus souvent éteinte, au point que non-seulement ils restent étrangers aux soins personnels, mais qu'ils ont perdu tout instinct de propreté, sans que pourtant les selles et les urines soient devenues involontaires par une maladie quelconque. Chez les gâteux, les fonctions cérébrales relatives à la vie animale sont éteintes ou aliénées ; celles seules qui se rapportent aux appareils de la vie organique sont conservées, et ils obéissent aux besoins d'une manière automatique. Il faut surveiller leurs repas, la nature et la qualité de leurs aliments ; les maintenir dans un air respirable, dans une température convenable ; les couvrir de vêtements ; les coucher le soir, les lever le matin ; il faut, de plus, emporter loin d'eux leurs immondices, car ces malheureux souillent incessamment leurs lits et leurs vêtements, en laissant échapper indistinctement, et au premier appel des fonctions, les matières des selles et les urines. Le nombre des malades qui arrivent à ce degré d'abaissement est considérable ; dans tous les asiles ils forment une classe à part, y occupant un quartier spécial, ainsi que le prescrit l'ordonnance de 1839, réglementaire des établissements d'aliénés (*service et quartier des gâteux*). A Bicêtre, sur une population de 850 aliénés hommes, on compte 80 gâteux ; à la Salpêtrière, sur 1074 femmes, on trouve 212 gâteuses ; à l'asile de Saint-Yon, à Rouen, sur 753 aliénés des deux sexes, on compte 98 gâteux ; dans l'asile de Pontorson (Manche), sur 265 aliénés des deux sexes, le chiffre des gâteux s'élève à 40 ; à l'asile de Maréville (Meurthe), on a compté jusqu'à 70 gâteux pour une population de 717 aliénés des deux sexes ; à la maison de Charenton, sur 230 hommes, le chiffre des gâteux est de 34, dont 14 atteints de démence simple, 15 de démence compliquée de paralysie générale, 2 d'épilepsie avec démence, et 3 d'imbécillité.

GATTILIER. s. m. V. AGNUS-CASTUS.

GATTINE. s. f. [de *gattina*, en italien *petit chat*]. Maladie particulière des vers à soie, aussi appelée *maladie des petits* ou *des passis*, *marasme*, *consomption*, *étisie*, *menuaille*, *macilenza* (maigreur), *covetta* (amaigrissement), *rachitisme*, *atrophie*. Les vers malades prennent les noms de *passis*, *harpions*, *arpes*, *arpions*, *arpians*, *rapillons*, *coureurs*, *petits*, *menuaille*, *retardés*, *courts*, *flétris*. Quelques auteurs pensent que la maladie des *passis* ou des *petits* n'est pas la même que la *gattine*. Quoi qu'il en soit, ce n'est point une affection parasitaire comme la *muscardine*. Avant que la maladie se déclare, les vers paraissent dégoûtés de la feuille, restent immobiles comme au temps de la mue ou couchés sur le dos et sur le côté, sans chercher une autre position. Dès le premier et le deuxième âge, il arrive souvent que les vers cessent de jour en jour de devenir égaux, diminuent en nombre ; leur corps noircit, se dessèche et se confond avec les crottins par sa forme arrondie. C'est à la troisième et à la quatrième mue que la maladie prend le plus ordinairement le caractère contagieux. Le corps se couvre de petites taches noires plus ou moins nombreuses suivant les sujets. Observées à la loupe, les plus petites taches sont luisantes, les autres ressemblent à de la suie, élevées et rudes au centre, plus luisantes aux bords, et sont entourées d'une auréole jaunâtre. Contrairement à ce qu'on a avancé, le sang des vers, des chrysalides et des papillons malades (ou mieux le liquide de la cavité générale du corps qui sort avec le sang, et plus abondamment que lui, mais qui n'en diffère

pas d'une manière appréciable) est notablement acide et point alcalin (Robinet et Ch. Robin). Le sang des vers bien portants très-jeunes est sensiblement neutre (Robinet), il devient acide avec le progrès de l'âge. Cette affection est certainement une maladie générale dans laquelle l'altération des tissus porte principalement sur les téguments. Cette altération consiste en une lésion moléculaire des humeurs, par suite de laquelle on voit la peau et les saillies microscopiques qui la recouvrent prendre graduellement, dans toute leur épaisseur, une teinte d'un brun jaunâtre ou rougeâtre lorsqu'elles sont vues par lumière transmise sous le microscope, sans que d'abord leur conformation change. Mais bientôt, au centre des taches que représentent les parties malades, le tégument se gonfle, s'épaissit, se ramollit; c'est alors que les taches prennent l'aspect de la suie. Les portions ainsi atteintes se désagrégent facilement sous le microscope; elles représentent des granules irréguliers d'un brun rougeâtre foncé ou tout à fait opaques. Il semble qu'il y a production, par les téguments malades, d'une certaine quantité de cette substance granuleuse en même temps qu'altération de ceux-là; car, en raclant la substance des taches qui a l'aspect de la suie, on trouve encore les téguments au-dessous, bien qu'amincis et devenus brunâtres (Robinet et Ch. Robin). Souvent ces taches se montrent à la base des pattes de devant ou vraies pattes. La tête, les cinquième et sixième anneaux, la base de la petite corne caudale, sont de préférence atteints. Cette dernière noircit souvent tout entière et tombe. Les petits ailerons qui terminent la queue des vers se rétrécissent; le ver ne remue que difficilement ses deux fausses griffes abdominales, qui sont attaquées à leur extrémité. La peau dorsale du dernier anneau se ride; dans cet état le ver se tient ordinairement sur le flanc, arrive encore à maturité, mais n'a pas la force de monter à la bruyère. Les vers ainsi tachés sont capables de faire leur cocon; les chrysalides offrent des taches de même structure que celles du ver, placées ordinairement près du premier anneau. Les papillons peuvent sortir des chrysalides, et ils portent parfois aussi, en sortant, des taches noires, qui ne correspondent pas nécessairement à celles de la chrysalide. L'enveloppe de celle-ci montre bien que les taches occupent toute l'épaisseur du tégument, et quelques-unes font même saillie à la face interne. Les œufs des papillons malades donnent naissance à des vers qui prennent des taches de très-bonne heure. Pour prévenir la maladie, il faut tenir les vers très-clairs, leur donner souvent de la feuille bien fraîche, renouveler souvent l'air, mais avec le feu seul, sans fumigation. Il faut choisir, aux levées les plus voisines de la montée, les vers qui ont la petite corne caudale bien pleine et bien droite, non flétrie ni rougie, les faire monter à part et les conserver pour la graine. Il convient de préférer les races les plus anciennes du pays et celles de montagne, celles de plaine ayant paru plus infectées.

GAUDE. s. f. [*Reseda luteola*, L.]. Plante résédacée, croissant naturellement dans les lieux incultes, employée pour la teinture en jaune. V. LUTÉOLINE. — *Gaude* est aussi le nom de la farine de maïs en raison de sa couleur (*farine jaune*), qui se rapproche de celle des produits colorants fournis par la plante de ce nom.

GAULTHÉRILÈNE. s. m. ($C^{10}H^8$). Essence qui se trouve dans l'huile de *Gaultheria procumbens*, L. (éricacées), liquide, incolore, d'odeur agréable, bouillant à 160° ; isomérique avec l'éther *méthylsalicylique*. V. ce mot et WINTERGREEN.

GAULTHÉRINE. s. f. Corps qui se trouve dans l'écorce de *Betula lenta*, L. (bétulacées), du nord de l'Amérique. C'est une substance d'aspect gommeux, sans odeur, de goût faiblement amer, qui, par distillation sèche, se transforme en huile de *Gaultheria*.

GAULTHÉRIQUE (ACIDE). V. MÉTHYLOSPIROYLIQUE.

GAVIAL.* s. m. Reptile crocodilien à museau allongé, à dents à peu près égales.

GAYAC. s. m. V. GAÏAC.

GAYACAN. s. m. [*Gayacum arboreum*, DC.]. Arbre de la famille des rutacées, dont le bois, d'un fauve verdâtre, est plus âcre que celui du gaïac ordinaire.

GAYLUSSITE. s. f. Carbonate double de chaux et de soude.

GAZ. s. m. [all. et angl. *Gas*, it. *gas*, esp. *gas*]. Van Helmont s'est, le premier, servi de ce nom pour désigner toute substance quelconque dégagée des corps, à l'état de vapeur, par l'action du calorique. Ce fut Macquer qui l'introduisit dans le langage chimique. Aujourd'hui on appelle *gaz*, des corps qui restent à l'état de fluides aériformes sous l'influence de la température et de la pression atmosphériques ordinaires, et même bien au-dessous. Cette permanence est ce qui distingue les *gaz* des *vapeurs*. Les principaux gaz connus sont : les gaz acide carbonique, chloreux, hypochlorique, hypo-azotique, sélénieux et sulfureux, l'ammoniaque, l'azote, l'acide bromhydrique, le chlore, l'acide chlorhydrique, le gaz chloroxycarbonique, l'acide cyanhydrique, le cyanogène, les fluorides borique, hydrique et silicique, l'hydrogène, tant pur que antimonié, arsénié, carboné et phosphoré, l'acide iodhydrique, les oxydes de carbone et d'azote, l'oxygène, l'acide sélénhydrique, l'acide sulfhydrique, et l'acide tellurhydrique.

Gaz des acétates. V. HYDROGÈNE *carboné*.
Gaz acide marin. V. CHLORHYDRIQUE.
Gaz ammoniac. V. AMMONIAQUE.
Gaz crayeux. V. CARBONIQUE.
Gaz déphlogistiqué. V. OXYGÈNE.
Gaz de l'éclairage. V. HYDROGÈNE *bicarboné*.
Gaz fluoboré. V. FLUOBORIQUE.
Gaz hépatique. V. SULFHYDRIQUE.
Gaz hilarant. V. AZOTE.
Gaz inflammable. V. HYDROGÈNE.
Gaz inflammable mofétisé. V. HYDROGÈNE *carboné*.
Gaz inflammable sulfuré. V. SULFHYDRIQUE.
Gaz liquide. V. HUILE *gaz* et HYDROGÈNE *liquide*.
Gaz des marais. V. HYDROGÈNE *carboné*.
Gaz muriatique. V. CHLORHYDRIQUE.
Gaz nitreux. V. AZOTE.
Gaz oléfiant. V. ÉLAYLE et ÉTHÉRINE.
Gaz oxymuriatique. V. CHLORE.
Gaz phlogistiqué. V. AZOTE.
Gaz phosgène. V. CHLORO-CARBONIQUE.
Gaz sylvestre ou *incoercible*. V. CARBONIQUE.

GAZÉIFIABLE. adj. Qui est susceptible de se convertir en gaz.

GAZÉIFICATION. s. f. [esp. *gasificacion*]. Réduction d'une substance à l'état de gaz. Opération chimique qui consiste à faire naître, dans des vases clos, une réaction entre les principes d'un ou de plusieurs corps, de manière à former des produits gazeux que l'on recueille sous des cloches. Souvent l'action de la chaleur n'est point nécessaire : il suffit de mettre dans un flacon à deux tubulures les substances qui doivent produire le gaz, d'y adapter un tube en S, destiné à l'introduction successive de la substance qui doit déterminer l'action (par exemple, de l'acide sulfurique

étendu, sur du carbonate de chaux), et de conduire le gaz, au moyen d'un tube courbé adapté à l'autre tubulure, sous une cloche pleine d'eau placée sur la cuve hydropneumatique (ou sur la cuve hydrargyropneumatique, s'il s'agit de gaz très-solubles dans l'eau). Si la gazéification nécessite l'emploi de la chaleur, on introduit les substances dans une cornue à laquelle on adapte directement le tube qui doit conduire le gaz sous la cloche; et si ces substances peuvent donner en même temps des produits liquides qu'on veuille recueillir, on interpose entre la cornue et la cuve pneumatique un ballon destiné à servir de récipient.

GAZÉIFIÉ, ÉE. adj. Qui est réduit en gaz.

GAZÉIFORME. adj. Se dit d'un corps qui a pris l'état de gaz.

GAZÉITÉ. s. f. Propriété qu'ont certaines substances d'exister à l'état de gaz.

GAZEUX, EUSE. adj. [it. *gazoso*, esp. *gaseoso*]. Qui a les qualités de gaz, qui est à l'état de gaz.

GAZOGÈNE. s. m. [de *gaz*, et γεννάω, j'engendre]. Mélange d'alcool et d'essence de térébenthine employé pour l'éclairage, et qui fournit une vapeur très-combustible. V. HYDROGÈNE *liquide*.

GAZOLYTE. s. m. [du mot *gaz*, et de λυτὸς, soluble : résoluble en gaz] (Ampère). Famille de corps simples qui, par leur mutuelle combinaison, forment des gaz permanents capables de subsister en contact avec l'air.

GAZOMÈTRE. s. m. [de *gaz*, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Gasometer*, it. *gazometro*, esp. *gasometro*]. Appareil destiné à régler l'écoulement d'un gaz, de manière à en fournir une mesure constante pendant un temps déterminé. Pour donner à l'écoulement une grande régularité, on adapte à la partie supérieure du vase dans lequel le gaz est contenu un petit appareil dit *vase de Mariotte*. Cet appareil est disposé de manière que l'eau qu'il renferme s'écoule avec une vitesse uniforme dans le vase inférieur, dès qu'on ouvre le robinet qui les sépare; par conséquent, la compression que le liquide exerce sur le gaz est uniforme, et le force à s'échapper, avec une vitesse uniforme aussi, par le conduit destiné à son écoulement. — Les grands *gazomètres* employés pour l'éclairage par le gaz sont fondés sur un autre principe. Chaque gazomètre est un cylindre métallique fermé par le fond et renversé dans un vase analogue à l'éprouvette employée dans les laboratoires pour recueillir les gaz. Le cylindre contient le gaz dont il faut régler l'écoulement; le vase inférieur contient de l'eau; mais le cylindre n'enfonce pas dans le liquide, parce qu'il est soutenu d'un côté par le gaz, et de l'autre par des contre-poids. Le gaz s'échappe du cylindre par un conduit qui s'ouvre un peu au-dessus du niveau de l'eau, et que l'on ferme à volonté au moyen d'un robinet. Comme le poids qui charge le gazomètre est constant, l'écoulement l'est nécessairement aussi.

GÉANT, ANTE. s. m. et adj. [*gigas*, *giganteus*, γίγας, all. *Riese*, angl. *giant*, it. et esp. *gigante*]. Se dit d'un homme qui dépasse de beaucoup les dimensions moyennes de l'espèce. Des faits dignes de foi attestent qu'il peut exister des hommes de 2 mètres 60 centimètres et plus.

GÉANTISME. s. m. [all. *Gigantismus*]. Genre d'anomalie qui caractérise les géants.

GÉINE. s. f., ou **ACIDE GÉIQUE** [de γῆ, terre]. Nom donné par Berzelius au terreau. La *géine*, d'après Braconnot, ressemble à l'*ulmine*. V. ce mot.

GÉINIQUE (ACIDE). L'humate d'ammoniaque étant précipité par un acide, si l'on redissout le précipité dans l'eau, on reconnaît par évaporation qu'il est constitué par un nouveau sel ammoniacal, dont l'acide est l'*acide géinique*. ($C^{40}H^{12}O^{14}$.)

GÉLATINE. s. f. [de *gelare*, geler; all. *Gallert*, *Knochenleim*, *Colla*, angl. *gelatine*, it. et esp. *gelatina*] ($C^{13}H^{10}Az^2O^5$). Substance organique de production artificielle, de consistance variée, incolore, fade, inodore, susceptible de passer à la fermentation acétique; soluble en toutes proportions dans l'eau froide ou bouillante, d'où elle est précipitée en matière insoluble par le tannin; s'épaississant en colle par le feu; formant une gelée tremblante par le refroidissement de sa dissolution concentrée; insoluble dans l'alcool, dans les huiles fixes et volatiles. On l'extrait, par coction prolongée, des tissus ou organes blancs, fibreux ou membraneux. La gélatine n'existe pas toute formée dans les substances animales, mais presque toutes contiennent les principes propres à se décomposer en gélatine : les os en donnent plus de la moitié de leur poids. Il est reconnu actuellement que les substances organiques qui se décomposent en gélatine par la coction sont alibiles, c'est-à-dire assimilables; mais la gélatine ingérée qui est absorbée se retrouve dans les urines, où elle arrive de toutes pièces sans avoir servi à la nutrition, sans avoir été assimilée. En un mot, son introduction dans les bouillons, etc., ne les rend pas nourrissants.

Gélatine de Wharton. Substance demi-solide, transparente, infiltrée dans les mailles du tissu lamineux du cordon ombilical, dont elle augmente singulièrement le volume, circonstance qu'on ne doit pas perdre de vue au moment de la ligature; car il pourrait se faire que, par suite de la dessiccation de cette matière, les vaisseaux ombilicaux ne fussent plus comprimés, et qu'une hémorrhagie survînt chez l'enfant quelques heures après la naissance. V. CHONDRINE.

GÉLATINÉ, ÉE. adj. Qui est enduit de gélatine. — *Bandage gélatiné et alcoolisé* (Hamon). Appareil amovo-inamovible dans lequel les bandes sont enduites de colle forte ou gélatine concassée, 200 gram.; eau, 150 gram.; alcool, 100 gram. N'ajouter l'alcool qu'après la solution de la gélatine, effectuée dans un simple pot de grès, à une douce chaleur, et seulement au moment de l'étendre sur l'appareil. Il se solidifie en une ou deux heures et peut être incisé pour être resserré avec des lacets lorsque le membre désenfle, ou *vice versâ*.

GÉLATINEUX, EUSE. adj. [all. *gallertartig*, angl. *gelatinous*, it. et esp. *gelatinoso*]. Qui contient de la gélatine, qui y ressemble, qui en a la consistance. — *Substance cérébrale ou médullaire gélatineuse*. V. SUBSTANCE.

GÉLATINIFORME. adj. Qui a l'aspect de la gélatine. V. COLLOÏDE.

GELÉE. s. f. [*gelu*]. En physique et dans le langage vulgaire, froid glacial, température de l'eau qui passe à l'état solide, solidification d'un liquide par soustraction du calorique. Par analogie, état que les substances diverses, l'albumine, la silice, la colle, etc., prennent, lorsque, ayant été dissoutes dans un liquide, elles s'en séparent à l'état solide, en retenant entre leurs molécules tout ou partie du dissolvant, qui leur donne l'aspect d'un morceau de glace. — *Gelées* [all. *Gallert*, *Thierleim*, angl. *jelly*, it. *gelatina*]. Extraits de substances animales et végétales qui, en se refroidissant, prennent une consistance molle et tremblotante;

préparations médicamenteuses, ou plutôt culinaires, formées de sucre et de parties gélatineuses, comme les gelées de groseille, de pomme, de coing, de lichen. V. Gomme, Mucilage et Pectine.

GELÉE, ou mieux **GELÉINE**. s. f. Gannal a décrit sous le premier de ces noms la substance organique de production artificielle qu'on obtient par décomposition de la *géline*, de la *cartilagéine* et autres substances organiques des tissus de jeunes animaux, soumises à l'ébullition dans l'eau. Jusqu'à lui, elle était confondue, ainsi que la *géline* (V. ce mot), avec la *gélatine*. Elle est d'un goût fade, d'un blanc grisâtre, susceptible d'être clarifiée par le blanc d'œuf ou l'alun, qui ne l'attaque pas et s'empare de l'albumine que l'eau entraîne en même temps qu'elle dans sa fabrication. Un tissu donne d'autant plus de *geléine* qu'il contient plus de *géline :* telles sont la colle de poisson, les peaux de lapin. La *geléine* retient une quantité d'eau bien plus considérable que la géline, et, liquide à chaud, elle se prend par refroidissement en masse demi-solide, tremblante, ou *gelée par extrait de substances animales*. Elle n'a aucune force de cohérence ; les objets collés avec elle se disjoignent au moindre effort. Exposée à l'air, surtout au-dessus de 15°, elle entre en putréfaction et dégage de l'ammoniaque. Ce n'est qu'autant qu'elle renferme des produits étrangers que, seule ou dans le bouillon, elle réagit acide. La geléine, exposée à un courant d'air sec, perd l'eau de composition qu'elle retenait, ainsi que son aspect tremblotant, diminue de volume, se durcit, et devient transparente ou demi-transparente, d'aspect corné. Elle a, durant ces phénomènes, changé d'état spécifique et de propriétés ; le nouveau produit auquel elle donne ainsi naissance est la *gélatine* (V. ce mot). La *gélatine* diffère de la *geléine*, en ce que, dissoute dans l'eau froide ou tiède, elle reprend une grande cohérence, jouit d'une force de cohésion telle, qu'elle *colle* avec une grande énergie les objets rapprochés entre lesquels elle se trouve ; d'où le nom de *colle forte*, qui lui a été donné dans les arts. Ainsi dissoute dans l'eau, elle ne s'altère pas par dessiccation, comme le fait la geléine, et même sa force de cohérence (son nerf) augmente beaucoup par des refontes successives, pourvu qu'elle n'ait pas été brûlée ; maintenue à l'état de gelée par dissolution et refroidissement dans une grande quantité d'eau, elle se moisit à la surface plutôt que de présenter la putréfaction ; l'électricité ne lui fait subir aucune influence, tandis qu'en cinq minutes au plus la geléine devient, sous cette influence, une matière parfaitement fluide. L'alcool s'empare de l'eau de la geléine ; à chaud, le liquide reste clair ; à froid, il se précipite en une masse filamenteuse qui, retirée de l'alcool, devient spongieuse dans l'eau froide, mais, chauffée, elle se comporte comme la gelée ou colle forte en tous points : l'alcool a fait de la gelée une substance nouvelle, la *gélatine*. La geléine diffère encore de la gélatine en ce que, par des refontes successives, elle est décomposée en une matière fluide ou demi-fluide qui ne se prend plus en gelée tremblotante et ne donne plus de gélatine par dessiccation. La geléine, pas plus que la gélatine, n'est alimentaire, c'est-à-dire assimilable ; c'est le seul côté par lequel elles se rapprochent, et diffèrent en ce point de la géline, de la cartilagéine, etc., ainsi que par les autres caractères physiques et chimiques. V. Principe *immédiat*.

GÉLIF, IVE. adj. — *Pierres gélives*. Celles qui se délitent après avoir subi l'action de la gelée. Cet effet est dû à l'eau qui a pénétré dans leurs pores et qui les a fait éclater par l'augmentation de volume qu'elle a prise en se congelant. — De même *arbres gélifs*, ceux qui ont éclaté par la congélation de leur séve, laquelle, en augmentant de volume par ce changement d'état, rompt leurs tissus.

GÉLINE. s. f. (Gannal). Substance organique existant dans les tissus animaux, qui, par l'action combinée de l'eau et de la chaleur, se transforme en gelée, puis en gélatine, si on la dessèche. La substance qu'il décrit sous ce nom est la *substance organique* (V. ce mot) principale des fibres du tissu lamineux, comme la *musculine* (V. ce mot) l'est des fibres musculaires, l'*élasticine* des fibres élastiques. C'est du moins ce qui résulte des expériences de cet observateur : aussi est-ce la *colle de poisson* (V. Colle et Esturgeon) qui en offre le plus. Dans l'eau elle se gonfle, se ramollit, et en absorbe son poids en quarante-huit heures, mais n'y éprouve aucune altération, et n'y devient pas poisseuse ; elle perd cette eau à l'air sans s'altérer ; elle absorbe plus d'eau distillée que d'eau ordinaire. Les mélanges d'eau et d'acide la gonflent considérablement, et la rendent transparente et susceptible de se délayer facilement dans l'eau ; en laissant sécher la géline gonflée par l'eau acidulée, elle reste en lames transparentes, et non d'un blanc laiteux, comme lorsque l'eau a seule agi. L'eau ne la dissout pas du tout, et l'eau dans laquelle elle a macéré ne contient pas de gélatine. Elle est durcie par le tannin, gonflée par l'acide acétique, mais ne s'y délaye pas comme dans les acides étendus. Attaquée par les acides, elle peut prendre jusqu'à 80 fois son poids d'eau, et alors elle a une affinité considérable pour le tannin, ce qui est important à connaître pour faire de bons tannages. Chauffée, elle se comporte comme toute substance organique quelconque ; chauffée dans l'eau bouillante, elle se décompose, passe à un autre état spécifique, à celui de substance organique nouvelle, de production artificielle, qui se dissout : c'est la *geléine*. Il faut de vingt minutes à une heure d'ébullition pour obtenir ce résultat. La *cartilagéine* (V. ce mot) peut aussi donner, de la sorte, de la *gelée ;* mais on en a conclu, à tort, qu'elle était la même substance organique que la *géline*. Les fœtus et jeunes animaux, qui ont beaucoup de tissu lamineux, donnent plus de *gelée* que les adultes ; mais leurs tissus musculaires, etc., se décomposent aussi en *geléine*, d'où l'on a conclu, à tort, que ces êtres étaient formés surtout de *géline*. La géline, comme toutes les *substances organiques naturelles*, est alibile, assimilable, mais moins que la musculine, etc. La cartilagéine et autres substances donnant de la gelée par ébullition sont dans le même cas.

GÉLOSE. s. f. Matière d'aspect gélatineux retirée, par Payen, de la *mousse du Japon*, algue émolliente du genre *Gelidium*. V. Pectine.

GÉMELLAIRE. adj. [de *gemelli*, jumeaux]. Qui est double ou relatif aux jumeaux. — *Grossesse gémellaire*. V. Grossesse.

GÉMINÉ, ÉE. adj. [*geminus*, all. *gezweit*, esp. *geminado*]. Se dit, en botanique, de parties qui sont disposées deux à deux, ou qui naissent par paire d'un même point.

GEMMATION. s. f. [*gemmatio*, de *gemma*, bourgeon ; all. *Knospen*, it. *gemmazione*, esp. *gemmacion*]. Ensemble des bourgeons d'une plante ; disposition générale des bourgeons ; époque de leur épanouissement. — *Reproduction par gemmation* ou *surculation*. Phénomène caractérisé par la *formation* d'une

hernie ou cul-de-sac sur un point d'une cellule : ce cul-de-sac communique avec la cellule mère, et peu à peu, arrivé à une certaine grandeur, il se cloisonne du côté de la cellule dont il part. Ce phénomène s'observe sur les algues principalement les plus simples, formées de cellules superposées bout à bout, comme les *Achlya*, etc. Ce mode ne diffère de la *segmentation par fissiparité* (V. ce mot) ou *cloisonnement*, que par la production de cette hernie, ou expansion en cul-de-sac de la paroi de la cellule mère, expansion qui ne s'en sépare, à l'aide d'une cloison, qu'après avoir atteint une longueur assez considérable. Le *prolongement* continue ensuite à grandir, et se partage en cellules superposées par cloisonnement transversal. C'est par le mode de reproduction des éléments anatomiques, appelé *gemmation* et s'opérant à l'aide et aux dépens de la substance hyaline du vitellus, que naissent les *globules polaires*. Chez tous les vertébrés et beaucoup d'invertébrés leur apparition est suivie de la segmentation du vitellus, qui a pour conséquence la formation du blastoderme, sur les côtés duquel le globule polaire reste comme un corps étranger à l'évolution fœtale. Mais il est des animaux chez lesquels le vitellus ne se segmente pas, et toutes les cellules de leur blastoderme naissent par gemmation, à la manière des globules polaires chez les autres animaux. De telle sorte que ce mode de production des cellules embryonnaires, qui est limité à un seul point du vitellus sur le plus grand nombre des êtres, devient chez les arachnides et les insectes le mode général d'apparition des éléments du blastoderme ; au contraire, la segmentation du vitellus, considérée comme un phénomène sans exception dans le règne animal, est remplacée dans quelques groupes par un autre mode de génération des cellules. Ainsi la production des cellules animales par gemmation n'est pas un phénomène exceptionnel, un mode de génération de ces éléments restreint à quelques circonstances spéciales. Il est chez les animaux plus général qu'on ne le pensait, et acquiert chez certains d'entre eux une importance égale à celle de la segmentation du vitellus.

GEMME. s. f. [*gemma*, all. *Knospe*]. En botanique, toute partie susceptible de reproduire un végétal, telle que les *bourgeons normaux* ou *adventifs*, surtout les *bulbes*, *bulbilles*, *gongyles*, etc. — En zoologie, saillies latérales (Fig. 195, *a*), arrondies, puis ovoïdes, etc., qui naissent sur les côtés du corps des *polypes hydraires*. Ils se chargent ensuite à leur extrémité libre d'autant de tentacules (*b*) que l'individu mère, forment un être semblable à lui, et peuvent vivre librement, après en avoir été détachés soit avant, soit après la production complète des tentacules.

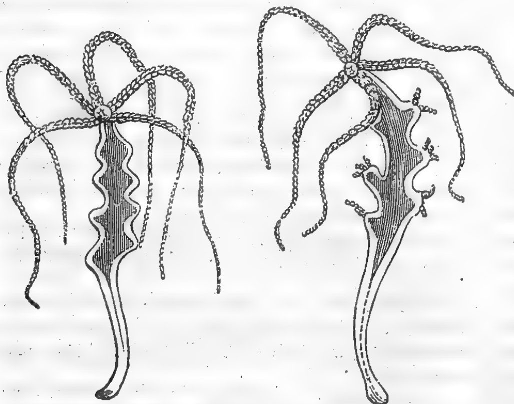


Fig. 195.

GEMMIFÈRE. adj. [*gemmifer*]. Qui porte des gemmes. V. Gemmation et Propagule.

GEMMIPARE. adj. [*gemmiparus*, de *gemma*, bourgeon, et *parere*, produire ; all. *knospentragend*, angl. *gemmiparous*, it. et esp. *gemmiparo*]. Qui produit des bourgeons. — *Génération gemmipare*. Mode de reproduction qui s'observe chez les polypes hydraires surtout (V. Gemme), mais aussi sur les cellules des plantes.

GEMMIPARITÉ. s. f. Propriété de naître par des gemmes ou d'en produire. V. Gemmation.

GEMMULE. s. f. [*gemmula*, diminutif de *gemma*, bourgeon ; all. *Knöspchen*, angl. *gemmule*, it. *gemmetta*, esp. *gemmula*] (Richard). Le premier bourgeon de la plante, à la partie de l'embryon qui termine la tigelle, et croît, par la germination, en sens contraire de la radicule. V. Graine.

GÉNAL, ALE. adj. [*genalis*, de *gena*, joue]. Qui a rapport aux joues. — *Trait génal*. Trait qui va du milieu des joues au *trait nasal* (V. Nasal), et qui, seul ou réuni à celui-là, est, d'après Jadelot, un signe caractéristique des affections du ventre chez les enfants. V. Génien.

GENCIVE. s. f. [*gingiva*, οὖλον, all. *Zahnfleisch*, angl. *gum*, it. *gengiva*, esp. *encia*]. Tissu rougeâtre, ferme, qui revêt les deux arcades dentaires, se prolonge entre les dents, et adhère fortement au pourtour de leur collet. Les gencives sont un épaississement de la membrane muqueuse buccale. Les tumeurs qui se forment assez souvent sur les gencives ont reçu le nom d'*épulis* ou *épulies*, et le phlegmon des gencives constitue le *parulis*. V. ces mots.

GÊNE. s. f. — *Gêne circulatoire*. V. Angoisse.

GÉNÉAGENÉSE. s. f. [de γένεσις, génération, et *agenèse*, absence de génération]. Synonyme de *génération alternante*. V. ce mot et Métagenèse.

GÉNÉPI. s. m. V. Genipi.

GÉNÉRAL, ALE. adj. [*generalis*, de *genus*, genre; γενικός, all. *allgemein*, angl. *general*, it. *generale*]. Qui se rapporte à un genre. — *Maladies* ou *affections générales*. Celles dans lesquelles toutes les parties de l'économie sont lésées, ou mieux dans lesquelles toutes les parties de l'économie offrent des troubles de la nutrition, et, par suite, de tous les autres actes qu'elles accomplissent. Ce sont celles qu'on a nommées maladies du sang, etc., soit parce qu'on a supposé qu'il était primitivement lésé (ce qui est souvent réel en raison du rôle d'intermédiaire nécessaire qu'il joue entre les parties solides du corps et les milieux dans lesquels nous vivons) ; soit parce que seul il présente des changements appréciables, ou du moins appréciés jusqu'à présent. Elles sont remarquables souvent par l'intensité, la rapidité ou l'étendue des troubles qui se manifestent. On les dit, d'autre part, remarquables par l'absence de lésions ou le peu d'intensité des lésions observées ; cela n'est vrai qu'à l'égard des organes considérés quant à leur forme, leur couleur et leur consistance, comme on les considère d'ordinaire. Mais les lésions ne sont pas cherchées où elles existent réellement, c'est-à-dire dans les substances organiques. Ce sont

en effet elles qui sont modifiées moléculairement. Ce qui le prouve, ce sont : 1° les altérations subies par certaines substances organiques; 2° les différences de coagulation, les différences de réaction que ces altérations y ont déterminées; 3° surtout les changements qui surviennent dans la formation et l'expulsion des principes immédiats de la deuxième classe, provenant de la désassimilation des substances organiques. Le peu d'utilité des résultats fournis à l'anatomie, à la physiologie et à la médecine, par la connaissance du poids des substances organiques, de la nature et du poids des principes cristallisables (analyses ordinaires du sang), dans les affections générales, eût dû faire prévoir qu'il y avait là des principes altérés dans leur nature moléculaire. C'est qu'en effet les *substances organiques* sont modifiées dans leur arrangement moléculaire, et nous savons combien, par leur instabilité, elles se prêtent à ces décompositions. Modifiées par des causes peu étudiées, soit dans la quantité des matériaux qui ont servi ou servent à leur formation, soit dans leur qualité, elles acquièrent d'autres propriétés d'ordre organique que celles qu'elles doivent avoir normalement; il y a donc perturbation dans les actes qu'elles accomplissent. De cette perturbation naît l'état pathologique, qui peut rester borné à une humeur, ou, selon sa nature, se transmettre aux tissus qui entourent la partie malade, et ainsi étendre son influence sur toute l'économie. Si, au lieu d'avoir frappé une substance organique solide et localisée, l'altération porte sur une des substances liquides qui circulent avec le sang, la maladie devient, par suite, générale, mais avec une plus ou moins grande rapidité encore, selon sa nature. Dans ce cas aussi, pourront survenir des lésions locales (abcès, exostoses, etc.), et cette nouvelle action sera naturellement amenée par la précédente. En effet, dans le premier exemple cité, la nutrition de la partie malade ne se fait plus ou se fait mal; il en est de même de la désassimilation : aussi les principes qu'elle remet en circulation ne sont pas ceux que l'état normal comporte dans les humeurs, qui, par suite de leur contact avec ces produits étrangers, se modifient elles-mêmes. Dans le deuxième exemple, les substances organiques solides, mises en contact avec les liquides altérés du sang, n'y trouvent plus, au lieu des éléments normaux de leur formation, que des principes morbides qui, assimilés quand même, amènent à leur tour des modifications dans les substances solides : d'où l'état pathologique local de tel ou tel tissu, subséquent aux modifications de la composition des humeurs. Nous voyons, par ces considérations, combien seront nombreuses les maladies, du domaine de la pathologie interne surtout, qui viendront se ranger dans le cadre des affections dépendant de modifications isomériques ou de composition intime des substances organiques. Les fièvres typhoïde, variolique, scarlatineuse, le choléra, la peste, le charbon, la syphilis, l'albuminurie, etc., peuvent être cités comme exemples; telles sont encore les infections putride et purulente, etc. (V. Infection). Parmi ces affections, il en est qui sont franchement contagieuses, d'autres pour lesquelles la transmissibilité par contagion n'est pas démontrée, d'autres enfin qui ne le sont nullement, ou du moins c'est ainsi que l'expérience se prononce aujourd'hui. V. Inoculable et Virus.

GÉNÉRALISATION. s. f. [all. *Verallgemeinerung*]. — *Généralisation des tumeurs.* Fait de la production de tumeurs d'une même espèce dans un grand nombre de parties du corps à la fois ou successivement en un temps peu considérable. Ce fait est un de ceux qu'on a choisis comme caractérisant principalement la *malignité* des tumeurs (V. Malin et Récidive). La généralisation est la naissance accidentelle d'éléments de plusieurs espèces ayant lieu aussi bien chez l'adulte que chez le fœtus, dans des régions de l'économie où ces éléments n'existent pas normalement, d'où résulte la production de tumeurs plus ou moins complexes. C'est là une genèse avec erreur de lieu, une véritable génération aberrante, phénomène morbide des plus remarquables, et pourtant qui est loin d'être rare. La cause qui amène la naissance de ces tumeurs et, par suite, leur nature ont été méconnues, parce qu'il fallait, pour les apprécier, avoir des notions précises sur le phénomène normal de la génération des éléments anatomiques, les troubles de celle-ci étant précisément la cause cherchée. La propriété de naître est, chez les éléments anatomiques, connexe avec celle de prendre, dès leur apparition, un arrangement réciproque, en rapport avec leur état de cellules, de fibres, etc. Ce fait est lui-même en rapport avec les conditions générales dans lesquelles s'opère cette naissance. Or, on voit fréquemment naître les tubes propres des glandes et simultanément leurs épithéliums, qui les tapissent comme à l'ordinaire, de manière à reproduire ainsi, sous forme de tumeurs, des lobes entiers d'un tissu analogue à celui de la mamelle, de la parotide, des glandes sébacées, des tubes épididymaires ou testiculaires. Cette genèse aberrante, qui n'est autre qu'une hypergenèse lorsqu'elle s'observe dans l'épaisseur des glandes, a lieu encore dans leur voisinage, tantôt avec contiguïté presque immédiate, tantôt plus ou moins loin de l'organe normal ou déjà altéré. En même temps que se manifeste cette aberration de la propriété de naissance, on voit les éléments nouveau-nés, les cellules épithéliales en particulier, offrir dans leur propre développement les mêmes aberrations que présentent celles des organes précédents devenus malades, en sorte qu'il y a corrélation, jusque dans leurs états pathologiques, des propriétés de développement et de naissance observées dans les éléments de l'organe devenu malade et de la masse morbide nouvellement produite analogue à celui-ci. Ce mode de perturbation de la genèse des éléments a pour résultat la production, dans les ganglions ou même ailleurs, d'un tissu qui offre ainsi diverses particularités importantes à signaler : 1° ce tissu n'existe pas à l'état normal dans le lieu où il naît; 2° il est semblable aux tissus de la mamelle, du testicule, etc., altérés, et tels qu'ils sont après les déformations diverses de leurs cellules propres.

GÉNÉRALITÉ. s. f. [*generalitas*, angl. *generality*]. Qualité de ce qui est général. — *Généralités scientifiques* [all. *allgemeine Sätze*]. En biologie, idées analytiques ou synthétiques, de comparaison et de coordination, relatives aux faits, soit anatomiques, soit physiologiques, concernant, par exemple, les appareils, les organes, etc., ou les fonctions, etc. Elles doivent être présentées ou comme aperçu des notions à établir, des faits à décrire, ou comme résumé de ces mêmes choses. Dans un cas, elles caractérisent, dès l'origine, le sujet à considérer; elles tracent et circonscrivent le champ qu'on doit parcourir. Dans le second cas, elles mettent en relief les points communs et essentiels des faits examinés, et permettent d'établir leur liaison avec d'autres, leurs analogies ou leurs différences. Faute de données positives à cet égard, les

généralités sont souvent remplacées par des banalités. Une erreur logique plus grave est commise lorsque, confondant le sens du mot *généralité* avec celui de l'adjectif *général* appliqué à l'anatomie et à la physiologie, on donne le nom d'*anatomie* et de *physiologie générales* à la réunion des *généralités* qui peuvent être présentées sur tous les ordres de parties du corps et de leurs actions (appareils, organes, systèmes, humeurs, tissus, etc.), indépendamment de la description des faits auxquels cela se rapporte. C'est fausser le sens historique justement adopté du mot *anatomie générale*. Par cette expression, en effet, Bichat, puis ses contemporains et successeurs, ont toujours entendu la description (précédée ou suivie des *généralités* indiquées ci-dessus) : 1° des parties du corps qui sont semblables dans toutes les régions de l'économie où elles se trouvent, comme le sont tous les éléments anatomiques et les tissus (V. ces mots) ; 2° des parties du corps qui occupent la totalité ou à peu près de son étendue, en conservant partout les mêmes caractères, comme les systèmes osseux, musculaire, vasculaire, adipeux, nerveux, etc., parties dont la description, faite en un point de l'économie, est commune pour tous les autres points ; tandis que, pour les organes tels que les os, les muscles, les nerfs pris à part, la description est spéciale à chacun d'eux, et doit être recommencée à mesure qu'on passe de ceux d'une région à ceux d'une autre.

GÉNÉRATEUR, TRICE. adj. Qui engendre : *faculté génératrice*, *organes générateurs*.

GÉNÉRATION. s. f. [*generatio*, γένεσις, all. *Zeugung*, angl. *generation*, it. *generazione*, esp. *generacion*]. Production d'un nouvel être semblable à celui dont il tire son origine ; fonction commune à tous les êtres organisés vivants. Les organes qui servent à l'accomplir, et les phénomènes qui l'accompagnent, offrent des différences essentielles, selon les diverses classes, les diverses familles du règne organique. La génération s'accomplit par des organes spéciaux appelés *organes sexuels* ou *organes de la génération*, et distingués en *mâles* et *femelles*. Quelquefois ces deux ordres d'organes sont réunis sur chaque individu, qui est dit *hermaphrodite*. Dans les animaux d'une classe supérieure, chaque sexe est porté par un individu différent ; mais tantôt la fécondation s'effectue sans accouplement : le sexe femelle produit des œufs, sur lesquels le sexe mâle verse ensuite un fluide fécondant ; tantôt c'est dans les organes mêmes de la femelle, par copulation, par accouplement, que le fluide du sexe mâle est porté sur le germe fourni par la femelle. L'individu mâle est pourvu par conséquent d'un organe particulier, destiné à porter dans les organes femelles le fluide prolifique. Mais alors encore se présentent bien des différences : ou bien l'œuf, une fois fécondé, est aussitôt pondu, et n'éclôt qu'après la ponte (*génération ovipare*) ; ou l'œuf fécondé chemine si lentement dans les organes destinés à son excrétion, qu'il y éclôt, et que le nouvel individu naît tout formé (*génération ovovivipare*) ; ou l'œuf fécondé, se détachant aussitôt de l'ovaire, est reçu dans un réservoir appelé *matrice*, à la paroi duquel il s'attache, d'où il tire les matériaux nécessaires à son développement, et d'où il est enfin expulsé sous sa forme propre (*génération vivipare*), mais dans un tel état de faiblesse, qu'il a besoin d'être nourri avec un fluide animal sécrété par la mère. La *génération* se compose, chez l'homme et les mammifères, de cinq ordres de phénomènes : copulation, conception ou fécondation, grossesse, accouchement, allaitement. — *Génération alternante* (Steenstrup). Phénomène qui consiste en ce qu'un animal, au lieu de donner naissance à un animal semblable à lui, en produit un appelé *nourrice*, qui ne lui ressemble pas, mais qui produira par génération agame une progéniture semblable au premier parent et mourra sans prendre les caractères de ce dernier ; tels sont les *Salpa*. Le phénomène de la génération alternante est ce cas particulier de la digenèse, dans lequel les embryons provenant d'un œuf ne sont pas semblables de forme, etc., à ceux qui naissent par gemmation aux dépens de ce même embryon ovulaire. C'est la *génération hétéromorphe* de Khron, la *digenèse hétérogone* de Van Beneden. Elle est caractérisée, chez les *Biphores* ou *Ascidies sociales* et les *Acalèphes*, par une succession alternative de générations offrant des phénomènes dissemblables et des individus un peu différents dans chacune d'elles. Dans les *Salpa*, par exemple, l'une de ces générations est représentée par des *individus isolés* ou *solitaires* ; l'autre, par des *individus agrégés*, réunis en groupes connus sous le nom de *chaînes*. Chaque *individu isolé* (scolex) engendre un groupe d'*individus agrégés* (proglottis), et chacun de ceux-ci produit à son tour un *individu solitaire*. L'espèce est ici l'ensemble des individus (générations) dissemblables, isolés et agrégés, qui se succèdent alternativement. Les individus isolés proviennent de chaque *individu agrégé* aux autres, à l'aide d'un œuf et du sperme fournis par chacun de ceux-ci, qui sont hermaphrodites. Les individus agrégés naissent par *gemmation* sur un *stolon prolifère*, dans le corps de l'individu isolé sorti d'un œuf. — *Génération endogène*. V. MULTIPLICATION. — *Génération fissipare*. V. FISSIPARITÉ. — *Génération gemmipare*. V. GEMME. — *Génération spontanée* ou *équivoque*. V. HÉTÉROGÉNIE.

GÉNÉRIQUE. adj. [*genericus*]. Qui appartient au genre : *caractères génériques*, *noms génériques*.

GENÈSE. s. f. [*genesis*, γένεσις]. Mode de naissance des éléments anatomiques dans lequel, rien n'existant que des matériaux liquides, on voit ces matériaux se réunir presque subitement, molécule à molécule, les uns aux autres, en une substance solide ou demi-solide. Cette substance, dans le plus grand nombre des cas, offre une conformation déterminée dès qu'elle est visible, mais modifiable à mesure de l'arrivée de nouveaux matériaux. Rien de plus important et de plus frappant que ce premier mode de naissance d'après lequel apparaissent la plupart des espèces d'éléments anatomiques des animaux. La genèse des éléments est caractérisée par ce fait que, sans dériver directement d'aucun des éléments qui les entourent, ils apparaissent de toutes pièces, par génération nouvelle, à l'aide et aux dépens du blastème fourni par ces derniers ; blastème dont les matériaux se réunissent molécule à molécule et font ainsi apparaître un corps solide ou demi-solide, de forme, de volume et de structure déterminés. Ce sont, comme on voit, des éléments qui n'existaient pas et qui apparaissent ; c'est une génération nouvelle qui ne dérive d'aucune autre directement. Ces éléments nouveaux, pour naître, n'ont besoin de ceux qui les précèdent ou les entourent au moment de leur apparition que comme condition d'existence et de production du blastème qui fournit les matériaux ou principes à l'aide desquels ils sont engendrés, d'où les termes de *genèse*, *naissance*, etc. On observe la genèse sur l'embryon, le fœtus et l'adulte, tant chez les animaux que sur les

plantes. Dans aucune de ces circonstances, les éléments ne sont, au moment de leur apparition, semblables à ce qu'ils seront plus tard. Quelques-uns, en petit nombre, peuvent rester pendant plus ou moins longtemps ou toute la vie tels qu'ils étaient lors de leur genèse, mais le plus grand nombre est consécutivement le siége des phénomènes du développement (V. ce mot) par lesquels il atteint peu à peu les caractères qu'il offre chez l'adulte. Ces caractères ne peuvent pourtant pas être dits *définitifs*, car, par les progrès de l'âge ou pathologiquement, les éléments anatomiques peuvent s'atrophier, s'hypertrophier ou être le siége de déformations diverses avec des modifications correspondantes constantes dans leur structure. Mais chez les animaux particulièrement, et, pour certains éléments, chez les plantes, toute espèce qui naît par genèse, prise au moment de son apparition, diffère des autres espèces quelconques prises à la période correspondante, et nulle, dans son évolution, ne devient semblable temporairement à une autre espèce. Il importe de connaître ce fait, car la plupart des espèces d'éléments anatomiques qui ont forme de fibre ou de tube ont un noyau pour centre de génération dans leur genèse (mais qui s'atrophie et disparaît par la suite du développement), ce qui donne à quelques-uns une sorte d'analogie quant à l'aspect extérieur, si l'on se borne à cet ordre d'examen seul. La *genèse* des éléments anatomiques a lieu dans trois conditions différentes. 1° La genèse dans l'ovule a lieu d'après les conditions dites de *substitution*. Il n'y a que les noyaux embryoplastiques qui naissent ainsi, en se substituant peu à peu aux cellules embryonnaires. Dans l'individu déjà formé, la genèse s'accomplit encore quelquefois dans les conditions dites de *substitution*, mais plus souvent dans des circonstances morbides que normalement. 2° La genèse s'accomplit régulièrement pendant toute la durée de l'accroissement dans les conditions dites d'*accrémentition*. Ce sont surtout des éléments constituants qui apparaissent alors; mais, dans un très-grand nombre de circonstances morbides, les conditions d'accrémentition deviennent telles, que la genèse cesse d'être régulière ; il y a *hypergenèse* des mêmes espèces d'éléments, ce qui concourt alors à l'*induration* des tissus, ou donne lieu à l'apparition d'une *tumeur*. Dans ces cas pathologiques, ce n'est souvent qu'après cette genèse *interstitielle* ou *accrémentitielle* qu'a lieu la *substitution* des éléments nés dans ces conditions à ceux entre lesquels ils sont nés. C'est ce que montrent les tumeurs dues à l'hypergenèse des myéloplaxes, des fibres lamineuses, etc., des cellules épithéliales même ; car, bien que les éléments du groupe des produits ne naissent pas normalement dans les conditions dites de *substitution* et d'*accrémentition*, on voit pourtant les cellules précédentes (ou mieux les noyaux autour desquels va se produire, par segmentation, le corps de la cellule) naître ainsi accidentellement. 3° La genèse peut enfin s'accomplir dans les conditions dites de *sécrémentition* ou d'*apposition*; il n'y a que des *produits* et jamais des éléments du groupe des constituants, dont la genèse ait lieu dans cet ordre de conditions aussi bien normalement que pathologiquement; de là ordinairement l'état de *stratification* que la plupart offrent dans les tissus qu'ils forment, au lieu de l'état d'*intrication* dans lequel se trouvent le plus souvent les éléments du groupe des constituants.

GÉNÉSIAQUE. Mauvais mot, souvent employé au lieu de GENÉSIQUE.

GÉNÉSIE. s. f. S'est dit pour genèse et pour génération.

GENÉSIQUE. adj. V. GÉNÉTIQUE.

GENESTADE. s. f. [de *genêt*]. Maladie des bêtes à laine, qui consiste en une inflammation de la vessie causée par l'usage du genêt comme aliment.

GENÊT. s. m. [*genista*, all. *Ginster*, angl. *broom*, it. *ginestra*, esp. *ginesta*]. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, L., légumineuses, J. Les sommités du *genêt à balais* (*Genista scoparia*, L.), commun dans nos bois, ont été employées comme purgatives et diurétiques. On a aussi fait usage des graines, infusées dans du vin blanc. Le *genêt des teinturiers*, ou *genestrolle* (*Genista tinctoria*, L.), est usité, dans quelques provinces russes, contre la rage : on l'emploie en décoction, associé au *Rhus coriaria*, L. ; il ne faut pas se fier à ces remèdes populaires, et, contre la rage, la cautérisation reste jusqu'à présent le seul secours efficace. V. SCOPARINE.

GÉNÉTIQUE ou **GENÉSIQUE**. adj. [de γενετὴ ou γένεσις, genèse, naissance]. Qui a rapport à la genèse et aux fonctions de génération. — *Faculté génétique*. Faculté de féconder. — *Sens genésique* (Récamier). V. SENS et SENSIBILITÉ.

GENÉVRIER. s. m. [*juniperus*, all. *Wachholder*, angl. *juniper-tree*, it. *ginepro*, esp. *enebro*]. Genre de plantes de la famille des conifères, J., diœcie monadelphie, L. Le *genévrier ordinaire* (*Juniperus communis*, L.) est un arbrisseau du nord de la France. Toutes ses parties contiennent un principe résineux, et elles ont été autrefois employées en thérapeutique ; mais on ne fait usage maintenant que de ses baies, connues sous le nom de *genièvre*. Ce sont de petits cônes ovoïdes, gros comme des pois, de couleur brune ou noirâtre à l'époque de leur maturité, renfermant une pulpe d'un noir roussâtre qui enveloppe trois semences. En faisant macérer pendant vingt-quatre heures 1 partie de baies sèches de genièvre dans 3 parties d'eau à 25° ou 30° centigr., passant et évaporant convenablement au bain-marie, on a le *rob* ou *extrait de genièvre*, employé comme tonique et diurétique. Les baies de genièvre contiennent un sucre susceptible d'éprouver la fermentation spiritueuse, et de donner une certaine quantité d'alcool dit *esprit de genièvre*. Elles contiennent en outre beaucoup de résine, et l'*essence de genièvre* est obtenue en grand par la distillation des fruits mêlés avec de l'eau. Le liquide qui reste dans l'alambic étant passé et évaporé, il en résulte un extrait très-chargé de résine, grumeleux, demi-liquide, très-âcre, qui est également versé dans le commerce, mais que les pharmaciens ne doivent pas employer. — *Genévrier de Virginie*. V. CÈDRE.

GENGELI. s. m. [*gigeri*, *jugeoline*]. Nom des *Sesamum indicum*, DC., et *orientale*, L., famille des bignoniacées. Ces plantes sont aussi appelées *sésames de l'Inde*. Les graines sont blanches, un peu plus petites que celles du lin, donnant une huile qui, en Asie, en Égypte, en Italie, en Amérique, est employée comme l'huile d'olive, et à Marseille pour faire du savon.

GÉNI. adj. invariable. V. GÉNIEN.

GÉNICULÉ, ÉE. adj. V. GENOUILLÉ. — *Ganglion géniculé*. V. OTIQUE.

GÉNIE. s. m. [*genius*, all. *Genie*, angl. *genius*, it. *genio*]. En physiologie, le plus haut degré de développement et l'usage le plus élevé de l'entendement humain, de la faculté de systématisation surtout (V. ENTENDEMENT), unis à des qualités d'exécution (V. CARAC-

TÈRE) et d'expression suffisantes pour conduire à des résultats qui excitent l'admiration des hommes. — On se sert quelquefois de cette expression pour désigner, surtout dans les maladies épidémiques, le caractère des affections régnantes : *génie inflammatoire, génie bilieux*, etc.

GÉNIEN, IENNE. adj. [*genianus*, de γένειον, le menton]. Qui a rapport au menton. — *Apophyse géni* ou *génienne*. Petite apophyse située à la partie postérieure de la symphyse du menton, sur la face linguale de l'os maxillaire inférieur. Souvent, au lieu d'une éminence unique, on trouve quatre tubercules, que l'on a considérés comme autant d'apophyses géniennes.

GENIÈVRE. s. m. V. GENÉVRIER.

GÉNIO-GLOSSE. adj. et s. m. [*genio-glossus*]. Le muscle qui s'étend de la partie supérieure et latérale de l'apophyse géni à la base de la langue.

GÉNIO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. [*genio-hyoideus*]. Le muscle de la partie antérieure du cou, ainsi appelé parce qu'il s'étend de la partie moyenne inférieure de l'apophyse géni à la partie antérieure et supérieure du corps de l'os hyoïde.

GÉNIO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [*genio-pharyngeus*, de γένειον, menton, et φάρυγξ, pharynx]. — *Muscles génio-pharyngiens* (Winslow et Sabatier). Deux faisceaux de fibres charnues qui s'étendent de l'apophyse géni au pharynx : ils font partie du constricteur supérieur.

GENIPI. s. m. [all. *Genipkraut*]. Nom commun à plusieurs plantes synanthérées aromatiques, comme les armoises, et croissant dans les Alpes, à la limite des neiges éternelles. Ce sont le *genipi vrai* (*Artemisia glacialis*, L.), le *genipi blanc* (*Artemisia mutellina*, Vill.), le *genipi noir* (*Artemisia*, Jacquin, *A. eriantha*, Ten., *A. boccone*, Allioni), le *genipi musqué* ou *iva* (*Ptarmica moschata*, DC., *Achillea moschata*, Jacquin), le *genipi bâtard* (*Ptarmica nana*, DC., *Achillea nana*, L.), âcre et aromatique. Elles font partie des mélanges dits *vulnéraires suisses*.

GÉNITAL, ALE. adj. [*genitalis*, angl. *genital*, it. *genitale*, esp. *genital*]. Qui a rapport à la génération. — Les *organes génitaux*, ou les *parties génitales*, anciennement *génitoires* (*genitalia*, *organa generationi inservientia*), ont aussi été appelées *parties honteuses* (*pudenda*, τὰ αἰδοῖα), parce que la pudeur exige de les cacher ; *parties nobles*, parce qu'elles ont l'importante fonction de servir à la conservation et à la multiplication des espèces. L'appareil génital mâle se compose d'organes préparateurs et conservateurs du sperme (les testicules et ses enveloppes, les canaux déférents, les vésicules séminales, la prostate, les glandes de Cowper et les canaux éjaculateurs), et de l'organe destiné à l'accouplement (la verge). L'appareil génital de la femme comprend les organes de la copulation (la vulve et le vagin), les organes de la conception (l'utérus et ses annexes), et les mamelles, qui servent à l'alimentation de l'enfant nouveau-né.

GÉNITO-CRURAL, ALE. adj. et s. m. [*genito-cruralis*]. Qui appartient aux organes génitaux et à la cuisse. *Nerf génito-crural*, le nerf sus-pubien.

GÉNITOIRES. s. m. pl. V. GÉNITAL.

GÉNITO-URINAIRE. adj. [*genito-urinaris*]. Qui a rapport tout à la fois aux fonctions de la génération et à l'excrétion de l'urine : *appareil génito-urinaire*, *voies génito-urinaires*.

GÉNOPLASTIE. s. f. [mot hybride, de *gena*, joue, et πλάσσειν, former]. L'art de réparer les pertes de substance qu'éprouvent quelquefois les joues par suite de chancres, d'ulcères, etc. La *génoplastie*, selon la méthode indienne, consiste à tailler sous la mâchoire, sur la partie latérale du cou, un lambeau de peau d'une grandeur déterminée, dont le pédicule réponde au bord inférieur de la perte de substance, à contourner ce lambeau de manière à l'appliquer sur la partie de la joue que l'on veut restaurer, et à le réunir par des points de suture aux bords de la solution de continuité préalablement avivés ; lorsque l'adhésion est complète, on tranche le pédicule, devenu inutile. D'autres fois, on a tenté de prendre sur une autre partie du corps (telle que la main) le lambeau de peau nécessaire. Une troisième méthode consiste à disséquer les parties molles voisines et à les séparer des parties dures, afin de pouvoir les allonger, les rapprocher et les disposer de manière à diminuer la difformité.

GENOU. s. m. [*genu*, γόνυ, all. *Knie*, angl. *knee*, it. *ginocchio*, esp. *rodilla*]. Articulation de la jambe avec la cuisse (articulation fémoro-tibiale). La rotule, appliquée sur la surface concave qui sépare en devant les deux condyles du fémur, en forme la partie saillante. Ces deux condyles sont reçus dans deux enfoncements de la tête du tibia, et forment l'articulation proprement dite, qui est affermie par un grand nombre de ligaments. L'un d'eux (ligament rotulien), étendu de la pointe de la rotule à la crête du tibia, est la terminaison du tendon des extenseurs. Deux ligaments latéraux, l'un interne, l'autre externe, naissent des condyles, et vont s'attacher sur les côtés de l'os de la jambe ; un ligament postérieur, portion du tendon demi-membraneux, est placé obliquement et superficiellement entre le niveau de la tubérosité interne du tibia et le condyle externe du fémur ; enfin deux ligaments obliques ou croisés, placés en sautoir l'un au-dessus de l'autre, s'étendent de la partie postérieure des condyles à la ligne saillante qui sépare les faces articulaires du tibia. Des fibro-cartilages et une capsule synoviale revêtent les surfaces articulaires. — On nomme *articulations en genou*, celles dans lesquelles la tête d'un os est reçue dans une cavité osseuse où elle roule et se meut en tous sens : telles sont certaines arthrodies et énarthroses.

GENOUILLÉ, ÉE. adj. [*geniculatus*, de *genu*, genou ; all. *knieförmig*, angl. *geniculate*, it. *geniculato*]. Qui est courbé en genou. Se dit, en botanique, de certaines tiges. — En anatomie, *corps géniculés*, ou *genouillés*, deux tubercules situés à la partie inférieure et externe des couches optiques, dans le cerveau. V. FACIAL et OTIQUE.

GENRE. s. m. [*genus*, γένος, all. *Gattung*, angl. *kind*, *genus*, it. *genere*, esp. *genero*]. — En chimie, en anatomie et en biotaxie zoologique ou botanique, toute collection d'espèces qui possèdent un ou plusieurs caractères communs très-importants ou très-remarquables (V. ESPÈCE et INDIVIDU). — Le mot *genre* est quelquefois synonyme de *système*. On dit vulgairement : le *genre nerveux*, etc.

GENTIANE. s. f. [*gentiana*, γεντιάνη, all. *Enzian*, angl. *gentian*, it. *genziana*, esp. *gentiana*]. Genre de plantes de la pentandrie digynie, L., qui a donné son nom à la famille des *gentianées*. Plusieurs espèces sont employées en médecine : 1° La *gentiane jaune* (Fig. 196), ou *grande gentiane* (*Gentiana lutea*, L., *Gentiana rubra*, *Gentiana veterum*), a une racine (*radix gentianæ* des pharm.) de la grosseur du poignet, longue et branchue, qui nous est apportée de la

Suisse et de l'Auvergne; elle est très-rugueuse à l'extérieur, spongieuse, d'une odeur forte et tenace, d'une saveur très-amère. On doit choisir celle qui est médiocrement grosse et non cariée. Elle est stomachique, tonique et fébrifuge. On donne la gentiane à l'intérieur sous forme de macération ou de décoction, à la dose de 8 à 15 grammes par kilogramme d'eau; sous celle de sirop, à la dose de 30 à 40 grammes en potion; sous celle de teinture, à la dose de 2 à 10 grammes en potion; sous forme de vin, à la dose de 30 à 300 grammes; sous celle d'extrait par infusion, à la dose de 2 à 8 grammes en bols, pilules, potion; sous forme de poudre, en bols ou en suspension dans du vin; sous celle de tisane, à la dose de 30 centigrammes

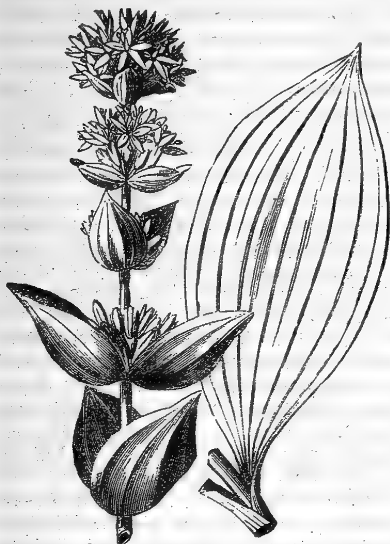


FIG. 196.

à 1 gramme comme tonique, et à la dose de 8 à 15 grammes comme fébrifuge. 2° La *gentianelle*, ou *amarelle* (*Gentiana amarella*, L.), est fréquemment substituée, en Allemagne, à la gentiane jaune; elle jouit des mêmes propriétés, mais à un moindre degré. 3° La *croisette* (*Gentiana cruciata*, L.) et la *petite centaurée* (*Gentiana centaurium*, L., ou *Chironia centaurium*, Smith, ou *Erythræa centaurium*, Persoon) possèdent aussi des qualités amères et éminemment toniques.

GENTIANÉES. s. f. pl. [*gentianeæ*]. Famille de plantes dicotylédonées monopétales à étamines hypogynes, composée de végétaux herbacés ou frutescents, à fleurs opposées, entières, glabres, et à feuilles solitaires, terminales ou axillaires, ou réunies en épis simples. Caractères : calice monosépale, souvent persistant, à 5 divisions; corolle monopétale, régulière, ordinairement à 5 lobes imbriqués avant leur développement; étamines en même nombre que les divisions de la corolle, avec lesquelles elles alternent; ovaire à une seule loge contenant beaucoup d'ovules attachés à deux trophospermes pariétaux et suturaux, bifides du côté interne; style simple ou profondément biparti, dont chaque division porte un stigmate. Le fruit est une capsule biloculaire contenant un grand nombre de graines, et s'ouvrant en deux valves, dont les bords rentrants s'unissent aux trophospermes. Les graines sont fort petites, et leur embryon, qui est dressé, est renfermé dans l'axe d'un trophosperme charnu. Toutes les gentianées sont très amères, et par conséquent toniques et plus ou moins fébrifuges.

GENTIANIN. s. m., ou **GENTIANINE.** s. f. [*gentianinum*, all. *Gentianin*, angl. *gentianine*, esp. *gencianino*]. Mélange de divers principes extraits de la racine de gentiane, et qui forment, associés à une matière colorante fauve, à du sucre incristallisable et à de la gomme, la base de l'extrait de gentiane des pharmaciens.

GENTISIN. s. m. Principe sans action sur l'économie, retiré de la gentiane. Il est cristallisable en belles aiguilles jaunes, volatile, soluble dans l'éther et dans l'alcool, à peine dans l'eau. Avec les bases, il paraît jouer le rôle d'un acide : il formerait alors des sels qu'on pourrait nommer *gentisates*. C'est une matière colorante qui se rapproche du plumbagin.

GÉOBLASTE. adj. [de γῆ, terre, et βλαστός, germe]. Se dit des plantes qui perdent et laissent sous terre leurs cotylédons avant de sortir au dehors en germant.

GEOFFRÉE. s. f. Genre de légumineuses fournissant des *écorces* qui ont été employées comme vermifuges. 1° *Écorce de Geoffrée de la Jamaïque* (*Andira inermis*, Humboldt, *Geoffroya inermis*, Wight, ou *Geoffroya jamaicensis*, *bois palmiste des Antilles*), sans saveur, mais déterminant des déjections fluides avec tranchées, nausées et défaillances. 2° *Écorce de Geoffrée de Surinam* (*Andira retusa*, Humboldt, *Geoffroya surinamensis*, Bondt), saveur légèrement astringente et amère.

GEOFFRÉES. s. f. pl. Subdivision des légumineuses papilionacées.

GÉOGNOSIE. s. f. [*geognosis*, de γῆ, terre, et γνῶσις, connaissance]. Science qui apprend à connaître la composition minéralogique, la structure, la forme et l'étendue des divers groupes ou systèmes de masses minérales dont l'ensemble constitue la partie solide du globe, leur disposition réciproque, les circonstances de leur superposition les uns aux autres, leurs différents rapports entre eux, et tout ce qui est relatif, soit à leur mode de formation, soit aux changements qu'ils ont éprouvés.

GÉOGRAPHIE. s. f. — *Géographie botanique*. [all. *botanische Geographie*, angl. *botanical geography*]. Partie de la botanique qui a pour objet la connaissance de la distribution des espèces végétales à la surface du globe terrestre. L'aire occupée par une espèce constitue sa *patrie*, son *habitation*; sa *station* est le lieu spécialement approprié à ses besoins, à sa nature. On peut énoncer, à cet égard, quelques lois très-générales : Le nombre relatif des plantes *acotylédonées* diminue des pôles à l'équateur; la proportion des *dicotylédonées*, parmi les *phanérogames*, s'accroît dans le même sens. Le nombre absolu et la proportion des espèces *ligneuses* augmentent à mesure que l'on s'approche de l'équateur. Le nombre des espèces *monocarpiennes*, au maximum dans les régions tempérées, va en diminuant vers l'équateur et vers les pôles. La limite de la végétation, s'élevant à près de 5000 mètres dans les Cordillères, descend à 2700 mètres sur les Alpes, à 1000 mètres en Islande, et enfin s'abaisse au niveau de la mer vers le 75e degré. — *Géographie médicale* [all. *medizinische Geographie*, angl. *medical geography*]. Partie de la science des milieux (V. MILIEU) qui traite de l'homme malade

dans ses rapports avec le globe terrestre. Cette science suppose donc l'étude préalable : 1° de la cosmographie, de la géographie physique et de la météorologie; 2° de l'homme normal tel qu'il se rencontre sur les divers points du globe; en d'autres termes, l'étude de ce qu'on est convenu d'appeler les *races humaines* (V. HOMME). Ces deux points élucidés, la *géographie médicale* a pour objet de rechercher l'influence morbide exercée sur l'homme par les agents météorologiques, et par le séjour dans les divers climats, selon la latitude, la longitude ou l'altitude des lieux. L'observation démontre que cette influence s'exerce à un haut degré, tant sur les fonctions proprement dites de l'homme que sur ses manifestations pathologiques ou maladies. Comme, d'autre part, elle s'exerce tantôt en bien, tantôt en mal, il s'ensuit que la géographie médicale fournit au médecin hygiéniste des moyens précieux, soit pour obtenir des modifications qu'il demanderait vainement à la matière médicale, soit pour prévenir certains dangers qui menacent tantôt l'homme pris isolément, tantôt des sociétés entières. L'étude attentive de l'homme démontre, en effet, que, pour chaque race humaine, pour chaque nationalité, il existe des lieux où les fonctions s'accomplissent avec le plus de régularité, et il est douteux que l'homme puisse se perpétuer sous tous les climats, sous toutes les latitudes. Contrairement à l'hypothèse du prétendu cosmopolitisme de l'homme, on sait aujourd'hui que le nègre, par exemple, à mesure qu'il s'éloigne des tropiques, meurt dans une proportion de plus en plus forte, et, lorsque son physique résiste au froid, ce n'est souvent qu'aux dépens de son intelligence. Dans la province du Maine, des États-Unis d'Amérique, on a compté jusqu'à 1 aliéné sur 14 nègres. D'autre part, qui oserait prétendre que l'Esquimau pourrait, sans danger pour lui et sa descendance, être transporté à Tombouctou? En ce qui regarde les maladies de l'homme, loin d'être répandues au hasard sur toute la surface du globe, elles semblent au contraire avoir, comme les plantes, leur *habitat*, leurs *stations*. Ainsi, par exemple, les fièvres intermittentes sont inconnues au cap de Bonne-Espérance; la phthisie manque à peu près complétement aux îles Feroë et en Islande. La peste n'a jamais été observée en Amérique. La fièvre jaune appartient spécialement à l'Amérique, et rien ne démontre qu'elle se soit manifestée jusqu'ici sur la côte occidentale de ce vaste continent. Le béribéri règne exclusivement en Asie, sur la côte orientale de l'Inde, et seulement du 16ᵉ au 22ᵉ degré de latitude nord. L'influence de l'altitude n'est pas moins prononcée. On a indiqué la ferme d'Encero, à 928 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, comme la limite de la fièvre jaune au Mexique. De Saussure avait remarqué l'absence du crétinisme en Suisse au delà de 1000 mètres d'altitude. Partout où se rencontrent des crétins, là aussi se trouvent des goîtreux; partout où règne la fièvre jaune, là règnent les fièvres intermittentes; partout où la fièvre typhoïde est fréquente, là aussi la phthisie pulmonaire se montre fréquemment. En revanche, un grand nombre de localités dans lesquelles l'élément paludéen est *fortement* prononcé sont remarquables par la rareté relative de la fièvre typhoïde et de la phthisie pulmonaire. — *Géographie zoologique* [all. *zoologische Geographie*, angl. *zoological geography*]. Partie de la zoologie fondée par Buffon, qui étudie les lois de la distribution des animaux à la surface du globe, dans ses rapports avec la constitution des divers milieux solides, liquides et gazeux qu'on y observe. Elle cherche à déterminer l'influence de l'altitude, celle de l'humidité ou de la sécheresse de l'atmosphère et du sol, de leur température et de celle des fleuves ou des mers, de la quantité et de la nature des plantes, sur la nature et le nombre des espèces animales qui s'y trouvent. Elle cherche ensuite quelles sont les conditions qui font que certaines espèces sont cosmopolites, tandis que d'autres sont confinées dans un espace limité; celles qui font que quelques espèces disparaissent de la surface du globe alors que d'autres se multiplient de plus en plus; celles qui amènent les migrations de quelques espèces de mammifères, d'oiseaux, de poissons, d'insectes, etc. Elle conduit à utiliser ces connaissances dans les essais de domestication. Elle établit enfin les relations de la forme terrestre actuelle avec les formes éteintes des diverses couches géologiques du globe.

GÉOLOGIE. s. f. [de γῆ, terre, et λόγος, traité]. V. GÉOGNOSIE. — *Géologie médicale* [all. *medizinische Geologie*, angl. *medical geology*]. Partie de la géographie médicale (V. ce mot) qui s'occupe spécialement de l'étude du sol dans ses rapports avec l'homme, et, par conséquent, avec l'hygiène publique. Le sol doit être examiné tant au point de vue de son relief et de son *articulation* que par rapport à sa qualité. Le groupement des montagnes, en divisant les pays en bassins, individualise et diversifie les climats des plaines quant à la température, à l'humidité, à la fréquence du vent et des orages, d'où résultent des différences dans les productions des cultures, dans les mœurs des habitants, et jusque dans leurs institutions. Ce caractère d'individualité géographique, dit de Humboldt, obtient pour ainsi dire son maximum là où les différences de configuration dans le plan vertical et le plan horizontal, dans le relief et la sinuosité des continents (l'*articulation de la surface plane*), sont simultanément les plus grandes possible. Pour se faire une idée de l'influence de la nature géologique du sol, il suffit de considérer que les cités industrielles les plus importantes de l'Angleterre reposent presque uniquement sur le nouveau grès rouge. Depuis le Dorset jusqu'au Yorkshire, une population agricole foule un sol calcaire, oolithique, ou la craie. Sur les roches primitives ou de transition du Cornouailles, du nord de Devonshire et du pays de Galles, on ne rencontre, pour ainsi dire, qu'une population de mineurs. Linné, le premier, a insisté sur la coïncidence fréquente des fièvres paludéennes avec l'argile. Dans les Alpes, le goître coïncide avec les calcaires métamorphiques, et les populations sont presque entièrement épargnées sur les terrains de micaschiste et sur ceux de l'époque crétacée, quand ils ne présentent pas de masses adventives de dolomie. Le sol peut exercer une influence prononcée sur la qualité des eaux potables (V. ce mot); d'autre part, il peut agir sur la salubrité de l'atmosphère en refusant le passage aux eaux souterraines, et en favorisant le développement de foyers miasmatiques. On remédie parfois à ce dernier inconvénient par le *drainage* ou par le *desséchement*.

GÉOMÉTRIQUE. adj. [*geometricus*, γεωμετρικός, de γῆ, terre, et μετρεῖν, mesurer]. Qui appartient à la géométrie. Chez les fruits et les graines, le *sommet géométrique* (*apex geometricus*) est distingué du *sommet organique*. Ils ne font qu'un, si l'organe est droit; mais, s'il est courbé, le sommet organique est au-dessous du sommet géométrique.

GÉOPHAGIE. s. f. [de γῆ, terre, et φαγεῖν, manger]. Action de manger de la terre. Ce sont principalement les peuplades du haut Orénoque, du Cassiquiare, de la Méta et du Rio-Negro qui sont géophages. La terre comestible est une argile mêlée d'oxyde de fer, d'un jaune rougeâtre. On la pétrit en boulettes ou en galettes, que l'on fait sécher, et puis qu'on fait cuire lorsqu'on veut les manger : c'est un lest pour l'estomac, plutôt qu'une nourriture, et l'on ne s'en sert communément que dans les temps de disette. Bien qu'elle ne contienne pas d'éléments nutritifs autres que des traces de substances organiques, on voit des Indiens vivre des mois entiers sans autre ressource ; ils la font frire quelquefois dans l'huile du palmier *séjé ;* elle contient alors quelques parties réellement substantielles. Cet étrange aliment n'affecte pas, généralement, d'une manière fâcheuse, la santé de ceux qui y sont accoutumés ; mais les estomacs qui n'y sont pas habitués le supportent difficilement. Les Indiens qui ont la passion de la terre maigrissent sensiblement, et leur couleur bronzée se change en une teinte pâle. Le goût pour cette terre devient, chez plusieurs, tellement prononcé, qu'on les voit détacher, des habitations en argile ferrugineuse, des morceaux qu'ils portent avidement à leur bouche ; ils sont connaisseurs et gourmets en terre glaise : toutes les espèces n'ont pas le même agrément pour le palais, ils la goûtent et la distinguent en qualités très-différentes. La cause première de la géophagie est le manque d'autres aliments.

GERÆUSCH, GUERAUSCH. Mot allemand signifiant *bruit*, et donné à une maladie qui se manifesta en 1794 parmi les bœufs des Alpes, à la suite de grandes chaleurs suivies d'un frais subit. Elle s'annonçait par un tremblement de tout le corps ; les cornes et la langue extrêmement chaudes ; respiration laborieuse ; sécrétion considérable de mucus par les naseaux ; rigidité, faiblesse et convulsion dans les membres. Vers le troisième jour, exacerbation des symptômes, prostration. L'animal tombe sans pouvoir se relever, et la mort ne tarde pas à survenir. A l'autopsie, on a trouvé, sous le premier tégument, à l'union des tendons, une substance verdâtre, gélatineuse ; les intestins grêles et les reins enflammés, surtout si la maladie a duré quelque temps.

GÉRANIACÉES. s. f. pl. [*geraniaceæ*]. Famille de plantes dicotylédonées polypétales à étamines hypogynes. Caractères : Feuilles simples ou composées, alternes, avec ou sans stipules ; fleurs axillaires ou terminales ; calice à 5 sépales souvent inégaux et soudés par leur base ; corolle à 5 pétales libres ou légèrement cohérents par leur base, et en général tordus en spirale avant leur épanouissement ; 5 à 10 étamines, rarement 7, libres ou monadelphes ; anthères biloculaires ; 3 à 5 carpelles plus ou moins unis entre eux, ayant chacun une seule loge ; styles au sommet de chaque ovaire, distincts ou soudés entre eux, et terminés chacun par un stigmate simple ; fruit composé de 3 à 5 coques, indéhiscentes ou s'ouvrant par leur côté interne ; ou bien c'est une capsule à 5 loges polyspermes, s'ouvrant à 5 valves ; les graines ont un tégument propre, quelquefois charnu ou crustacé extérieurement, et un embryon immédiatement recouvert par le tégument propre ou placé dans un endosperme charnu.

GÉRANIINE ou **GÉRANINE**. s. f. Matière extractive amère des racines du *Geranium pratense*, L. (Müller)

GÉRANION. s. m. [*geranium*, de γέρανος, grue ; all. *Kranichschnabel*, angl. *crane's bill*, it. et esp. *geranio*]. Les *géranions*, aussi appelés *becs-de-grue*, parce que leur fruit est composé de 5 capsules terminées chacune par une arête qui lui donne la forme d'un bec de grue, constituent un genre nombreux de la monadelphie décandrie, L., qui a donné son nom à la famille des géraniacées. Deux espèces seulement ont été employées comme antispasmodiques et légèrement stimulantes : le *Geranium moschatum*, L. (*bec-de-grue musqué*), et le *Geranium Robertianum*, L. (*herbe à Robert*).

GERÇURE. s. f. [*fissura*, all. *Schrunde*, angl. *chap*, it. *spaccatura*]. Petite fente peu profonde de l'épiderme et de la partie superficielle du derme. V. CREVASSE.

Gerçures du mamelon. Petites excoriations que détermine quelquefois la succion exercée par le nourrisson, et qui produisent une forte douleur. Une sensibilité vive, avec rougeur, et l'apparition de petits points noirâtres, en sont les premiers symptômes. Quelquefois le mal s'arrête à ce degré ; d'autres fois il paraît bientôt des fissures transversales, simples ou multiples, qui occupent le plus souvent la base ou le milieu du mamelon, saignent à chaque succion, se creusent de plus en plus, et finissent quelquefois par faire tomber complétement cette partie. Quelques auteurs conseillent de s'abstenir d'allaiter avec le sein malade ; d'autres, au contraire, regardent la continuation de l'allaitement comme nécessaire pour prévenir l'engorgement et l'inflammation de la glande mammaire ; mais ils conseillent de faire usage de *bouts de sein artificiels* (V. BOUT *de sein*). Les gerçures du mamelon cèdent ordinairement à l'usage de toute pommade adoucissante. Il faut, en même temps, au moyen des bouts de sein, garantir les mamelons du frottement des vêtements.

GERMANDRÉE. s. f. [*Teucrium*, L., all. *Gamander*, angl. *germander*, it. *camedrio*, esp. *escordio*]. Genre de plantes de la didynamie gymnospermie, L., labiées, J. Les espèces les plus communément employées sont : 1° la *germandrée aquatique* (*Teucrium scordium*, L.), qui doit son nom de *scordium* à l'odeur d'ail (σκόροδον) de ses feuilles froissées entre les doigts, et qui entre dans la composition du diascordium ; 2° la *germandrée officinale* (*petit chêne*, *chamædrys*, *Teucrium chamædrys*, L.), qui a, comme le *scordium*, des feuilles fermes, velues, dentelées, quelquefois rougeâtres, mais qui n'a point d'odeur alliacée ; 3° l'*ivette* (*Ajuga chamæpitys*, Schreber, ou *Teucrium chamæpitys*, L.) ; 4° la *germandrée maritime*, ou *herbe aux chats* (*Teucrium marum*, L.). Les diverses espèces de *Teucrium* sont toniques et légèrement amères.

GERME. s. m. [*germen*, βλαστὸς, all. *Keim*, angl. *germ*, *germen*, it. *germe*, esp. *germen*]. Rudiment d'un nouvel être qui vient d'être produit ou engendré. Après avoir été fécondé, l'ovule produit le germe, et il prend le nom d'*embryon* dès qu'on peut y distinguer les premières divisions du tronc et des membres de l'être qui doit en provenir. — Vulgairement, *germe*, la *cicatricule* de l'œuf d'oiseau. V. INTRA-UTÉRIN.

Germe de fève. V. DENT.

GERMÉ, ÉE. adj. [*germinatus*]. Se dit d'une graine qui commence à montrer sa radicule.

GERMINAL, ALE. adj. S'est dit pour *germinatif*.

GERMINATIF, IVE. adj. [*germinativus*, all. *keimfähig*, esp. *germinativo*]. — *Faculté germinative.*

Celle qu'ont les graines de germer, et, plus généralement, celle que possèdent les corpuscules reproducteurs de certains êtres organisés, après avoir joui pendant plus ou moins longtemps d'une vie en quelque sorte latente, de se développer lorsqu'ils viennent à être placés dans des circonstances favorables. — *Vésicule* et *tache germinatives*. V. Ovule.

GERMINATION. s. f. [*germinatio*, βλάστησις, all. *Keimen*, angl. *germination*, it. *germinazione*, esp. *germinacion*]. Développement du germe des végétaux pour produire une nouvelle plante; ensemble des phénomènes que ce germe présente et des changements qu'il subit, lorsque, après s'être détaché du végétal qui l'a produit, il se trouve placé dans des circonstances capables de réaliser sa tendance à devenir lui-même une plante. Le premier effet apparent de la germination est le gonflement de la graine et le ramollissement de ses enveloppes. Celles-ci se rompent, et de l'extrémité radiculaire de l'embryon sort le *caudex descendant* (la *radicule*), qui s'allonge et constitue la *racine*. Presque en même temps, le *caudex ascendant* (la *gemmule*) commence à se développer immédiatement au-dessus du point d'intersection des cotylédons; il les soulève et les porte hors de terre (*cotylédons épigés*), et ceux-ci forment les *feuilles séminales;* ou bien le caudex ne commence qu'au-dessus des cotylédons, ceux-ci restent cachés sous terre (*cotylédons hypogés*), se flétrissent, et finissent par disparaître. Quand une fois la gemmule est parvenue à l'air libre, les folioles qui la composent se déroulent, se déploient, s'étalent et acquièrent bientôt tous les caractères des feuilles.

GÉROCOMIE. s. f. [*gerocomia*, *gerocomice*, de γῆρας, vieillesse, et κομεῖν, soigner]. Hygiène des vieillards.

GÉROFLE. s. m. V. Girofle.

GÉRONTOTOXON. s. m. [de γέρων, vieillard, et τόξον, arc]. On dit aussi *leucoma gerontotoxon*. V. Arc *sénile*.

GÉSIER. s. m. [*gigeria* ou *gigeriæ*, all. *Fleischmagen*, angl. *gizzard*]. Troisième estomac des oiseaux, formé, chez les oiseaux de proie, par des parois membraneuses, et présentant chez les autres, et surtout chez les granivores, des parois musculeuses épaisses et très-puissantes. L'épaisseur et la dureté de l'épiderme de la muqueuse intérieure, la présence constante de petits cailloux siliceux, indiquent suffisamment que le gésier est un véritable organe de trituration.

GESNÉRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales, herbacées, toutes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie.

GESSE. s. f. [*Lathyrus*, L., all. *Platterbse*, angl. *chick-peas*, it. *cicerchia*, esp. *arveja*]. Genre de la famille des légumineuses. Les *gesses* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces; on en décrit environ cinquante espèces qui croissent presque toutes en France. Quelques-unes offrent beaucoup d'intérêt au point de vue de l'économie rurale. Elles servent comme plantes fourragères.

GESTA. s. m. pl. Mot latin qui signifie *choses faites*. On comprend sous cette dénomination, usitée dans les traités d'hygiène, tous les mouvements que l'action musculaire communique au corps entier, ou seulement à quelques-unes de ses parties, les divers modes de station, et les diverses attitudes ou positions qui dépendent de cette action musculaire diversement combinée, ainsi que tous les mouvements étrangers auxquels le corps obéit, et qui peuvent avoir sur la santé une influence plus ou moins directe. Hallé divisait la classe des *gesta* en quatre ordres : 1° la veille, 2° le sommeil, 3° le mouvement et les locomotions, 4° le repos.

GESTATION. s. f. [du verbe *gestare*, porter; *graviditas*, κύησις, all. *Trächtigkeit*, angl. *gestation*, it. *gestazione*]. Temps pendant lequel un être organisé femelle qui a conçu conserve le nouvel être dans son corps, et le nourrit à ses propres dépens jusqu'à ce qu'il soit en état de venir au monde. La gestation porte ordinairement chez la femme le nom de *grossesse* [all. *Schwangerschaft*] (V. ce mot). Sa durée est de neuf mois dans l'espèce humaine et pour la vache; de onze pour la jument; de cinq pour la brebis et la chèvre; de quatre mois chez la truie; de soixante à soixante-quatre jours chez la chienne; de cinquante-cinq à cinquante-six jours chez la chatte; de trente à trente et un jours chez la lapine et de vingt et un jours chez le cabiai. Dans les animaux didelphes, les fœtus sortent de la matrice intérieure avant même qu'on puisse distinguer aucun de leurs membres, et la gestation continue dans la poche inguinale jusqu'à ce qu'ils aient acquis un accroissement suffisant. — *Gestation* [*gestatio*]. État d'un individu qui est porté : *gestation à cheval*, *en voiture*, etc.

GETAH LAHAE. Substance provenant d'un arbre connu dans les Indes sous le nom de *lahae*. C'est une matière résineuse, solide, légèrement onctueuse au toucher, d'un gris sale, brûlant facilement, se dissolvant bien dans diverses huiles, mais non dans l'éther et l'alcool. On pourra tirer parti de cette substance, qui est très-abondante et d'une valeur vénale peu élevée, pour la confection des substances emplastiques, de l'onguent basilicum, etc.

GHAINOUK. s. m. Nom du *bœuf yack*. V. Bœuf.

GHAZAN. s. m. La diarrhée en Abyssinie, dans l'idiome de l'Amhara.

GIBBEUX, EUSE. adj. [*gibbosus*, all. *buckelig*, angl. *gibbous*, it. *gibboso*, esp. *giboso*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont relevées en bosses plus ou moins apparentes.

GIBBIFÈRE. adj. [*gibbifer*]. Se dit de la gorge de la corolle quand on y remarque des dilatations en forme de bosses.

GIBBOSITÉ. s. f. [*gibbus*, κύφωσις, all. *Buckel*, angl. *gibbosity*, it. *gibbosità*, esp. *giba*, *gibosidad*]. Toute saillie osseuse anormale d'une partie du tronc, soit par suite de carie d'une vertèbre, soit par une simple déformation des vertèbres, des côtes ou du sternum. Néanmoins on a quelquefois donné exclusivement ce nom au mal vertébral de Pott; d'autres, au contraire, entendent par *gibbosité*, la difformité qui résulte d'une déviation de la colonne vertébrale sans carie. Pris dans cette dernière acception, le mot *gibbosité* s'applique à toute espèce de courbure du rachis; il comprend par conséquent la *cyphose*, ou courbure en arrière, courbure à convexité postérieure; la *lordose*, ou courbure en avant, qui est beaucoup plus rare, et la *scoliose*, ou courbure latérale. V. Cyphose, Lordose et Scoliose.

GIBÈLE. s. f. Nom du *Cyprinus gibelio*.

GIBOULÉE. s. f. [*nimbus*]. Espèce d'orage qui se réduit à des coups de vents médiocres et passagers, avec de petites averses et de petites grêles.

GICLET. s. m. Nom vulgaire de l'*Ecballium elaterium*, Richard, plante cucurbitacée (*Momordica elaterium*, L.). V. CONCOMBRE.

GIGANTOLOGIE. s. f. [de γίγας, géant, et λόγος]. Histoire des géants.

GIGARTINE. s. f. Genre de l'algue floridée (*Gigartina helminthocorton*, Lamouroux) qui fait la partie essentielle et principale de la *mousse de Corse*.

GIMBERNAT (LIGAMENT DE). V. LIGAMENT.

GINGEMBRE. s. m. [*Amomum zingiber*, L., all. *Ingwer*, angl. *ginger*, it. *zenzero*, esp. *gengibre*]. Plante vivace du genre *Amome*, qui croît naturellement dans les deux Indes. Sa racine, que l'on tire particulièrement aujourd'hui des Antilles, et surtout de la Jamaïque, est grosse comme le doigt, aplatie, palmée ou articulée, couverte d'un épiderme ridé et marqué d'anneaux peu apparents. Elle est, en général, blanche, grise ou jaunâtre à l'intérieur. Sa saveur est âcre et brûlante; son odeur forte et aromatique provoque l'éternument : c'est un stimulant très-âcre.

GINGIVAL, ALE. adj. [*gingivalis*, de *gingiva*, gencive]. Qui a rapport aux gencives.

GINGIVITE. s. f. [de *gingiva*, gencive; it. *gingivite*, esp. *gingibitis*]. Inflammation des gencives.

GINGLYME. s. m. [*ginglymus*, γίγγλυμος, qui signifie proprement : *charnière*, *gond d'une porte*; it. et esp. *ginglimo*]. V. ARTICULATION.

GINGLYMOÏDAL, ALE, ou **GINGLYMOÏDE.** adj. [de γίγγλυμος, ginglyme, et εἶδος, forme, ressemblance]. De la nature du ginglyme.

GINKLOSE. s. m. Maladie qui règne en Islande, dans diverses contrées de cette île, sur les nouveau-nés, et qui paraît être un tétanos.

GINKOÏNE. s. f., **GINKOÏQUE.** adj.— (*Acide ginkoïque*). Corps gras retirés des fruits du *Ginko biloba*, et qui ne sont que de l'acide butyrique.

GINSEN ou **GINSENG.** s. m. [all. *Ginseng*]. Racine du *Panax quinquefolium*, L. (polygamie diœcie, L., araliacées, J.), plante qui croît en Chine et au Japon. Elle est aromatique et amère, par conséquent stimulante et tonique. On emploie la racine en décoction, coupée en très-menus morceaux et dans la proportion, pour une tasse, de quelques grammes à 15 grammes au plus, dose à laquelle on arrive progressivement. Il est bien recommandé de faire bouillir à vase clos, à l'étuvée et au bain-marie. Il y a une autre espèce de ginsen provenant de la Corée, et appelé pour son origine *corisen*. Elle est plus commune, moins chère, mais néanmoins très-estimée.

GIRATION ou mieux **GYRATION.** s. f. Mouvement de rotation du contenu liquide des cellules de certaines plantes aquatiques, telles que les *Chara*, et des poils de diverses plantes aériennes, telles que ceux des *Commelinées*, etc. La découverte de ce phénonomème, due à Corti, de Modène, date de 1772. Chaque cellule est le siége d'un mouvement de cette nature, indépendant de celui des cellules voisines; mais, dans chaque cellule, on observe au moins deux courants en sens inverse; il en existe quelquefois quatre. La chaleur active le mouvement, le froid le ralentit; la cause en est encore inconnue, et il n'y a ni cils vibratiles ni autres agents mécaniques d'impulsion visibles qui le déterminent. V. LATEX.

GIROFLE ou **GÉROFLE.** s. m. [de *caryophyllum*, καρυόφυλλον, all. *Gewürznelken*, angl. *clove*, it. *garofano*, esp. *clavo*]. Le *girofle*, vulgairement *clou de girofle* (*caryophyllum*), est la fleur non développée du *giroflier* (*Caryophyllus aromaticus*, L., polyandrie monogynie, L., myrtinées, J.), arbre cultivé particulièrement dans les îles Moluques. On cueille ces fleurs lorsque les pétales, encore soudés, forment comme une tête ronde au-dessus du calice, et on les fait sécher au soleil (selon quelques auteurs, on les expose d'abord à l'action de la fumée). On préfère le girofle clair, gros, obtus, pesant, tel que celui qui vient d'Asie, et qu'on nomme *girofle anglais*. Celui de Cayenne est plus grêle, plus aigu, plus sec, noirâtre et moins aromatique. On a trouvé dans le girofle deux matières

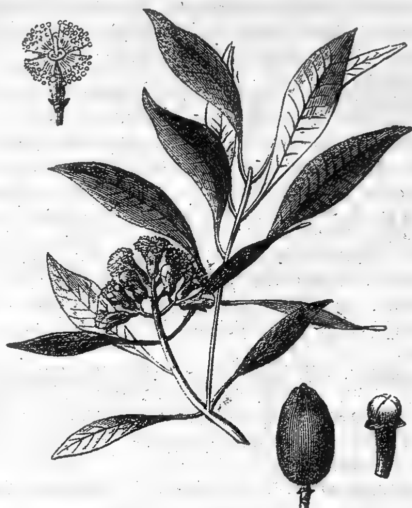


FIG. 197.

cristallisables, appelées *caryophylline* et *eugénine*. C'est un stimulant : on l'a donné en poudre à la dose de 25 à 90 centigrammes, uni au sucre; mais on ne l'emploie le plus souvent que pour aromatiser des poudres ou des électuaires. L'huile essentielle de girofle est introduite, au moyen d'un peu de coton, dans le creux des dents cariées, pour détruire la sensibilité du nerf dentaire. Les fruits mûrs de giroflier, remplis de semences, portent le nom d'*anthofles*, de *clous matrices*, *mères de girofle* (*anthophylli*). Ils ont le volume d'une prune, l'odeur et la saveur du girofle, mais à un degré plus faible; on les mange confits, comme excitants. (Fig. 197.)

GIROFLÉE. s. f. [*Cheiranthus cheiri*, L]. Crucifère indigène dont les fleurs jaunes ont été regardées comme antispasmodiques.

GIROLLE. s. f. [*Agaricus aquifolii*, Paulet]. Champignon comestible, appelé aussi *oreille de houx*. Son nom, qu'il faudrait écrire *gyrolle*, vient de *gyrare*, tourner, parce que le chapeau, d'abord rond et convexe, se creuse ensuite et change de forme, dans le développement, au point qu'il semble tourner Ce champignon est d'un jaune clair; son pédicule, long de 10 à 13 centimètres, est très-épais et un peu comprimé; son chapeau, long de 8 à 10 centimètres, est lisse et glabre, et porte, à sa face inférieure, des feuilles blanchâtres.

GÎTE. s. m. En vétérinaire, partie musculaire entourant l'os de l'avant-bras et celui de la jambe chez les bêtes de boucherie. — *Gîte à la noix*. Muscles du bord postérieur de la cuisse et de la fesse chez les

animaux de boucherie, recouvrant le derrière de la tête et du col du fémur. Ce sont surtout les demi-tendineux, demi-membraneux et une portion du biceps fémoral, puis, profondément, les obturateurs, les jumeaux, le pyramidal et le carré crural.

GITHAGINE. s. f. Principe actif, vénéneux, ressemblant à l'amidon, et retiré par Scharling de la *nielle des blés* (*Agrostemma githago* L.). V. AGROSTEMMINE.

GIVRE. s. m. [*pruina*, all. *Rauhreif*, angl. *hoar-frost*, it. *brina*]. Glace en flocons dont les corps se couvrent en hiver, lorsque la température est au-dessous de zéro, et qui paraît due en partie à la congélation de la rosée, en partie à un dépôt de petits glaçons qui se précipitent de l'atmosphère.

GIVROGNE. s. f. V. BOUQUET.

GLABELLE. s. f. [*glabella*, de *glabellus*, diminutif de *glaber*, sans poil]. Nom donné à la portion plus ou moins déprimée de l'os frontal qui se trouve sur la ligne médiane, entre les bosses frontales en haut et le renflement de l'extrémité interne des arcades sourcilières au-dessus de la racine du nez. Ce nom lui vient de ce que la peau qui la recouvre est glabre, si ce n'est exceptionnellement chez quelques sujets dont les sourcils se continuent transversalement sur la ligne médiane. On nomme *glabello-occipital* le plan et la ligne qui vont de la glabelle à la tubérosité occipitale.

GLABRE. adj. [*glaber*, μαδαρὸς, all. *glatt*, angl. *glabrous*, it. *glabro*]. Se dit, en botanique, des surfaces complétement dépourvues de glandes et de poils, ce qui peut arriver sans que pour cela elles soient lisses et unies.

GLABRÉITÉ. s. f. [*glabrities*, all. *Glattheit*]. État d'une surface qui ne porte pas de poils.

GLABRISME. s. m. État tératologique d'une plante pubescente à l'état normal, lorsque, par suite de circonstances accidentelles, elle se développe glabre.

GLABRIUSCULE. adj. [*glabriusculus*]. Qui n'est pas tout à fait glabre, mais n'offre cependant qu'une villosité à peine sensible.

GLACE. s. f. [*glacies*, κρύσταλλος, all. *Eis*, angl. *ice*, it. *ghiaccio*, esp. *gelo*]. Eau solidifiée par la soustraction du calorique qui tenait ses molécules écartées. Dans les circonstances ordinaires, l'eau passe de l'état liquide à l'état solide dès que le thermomètre est au-dessous de zéro ; cependant, d'après les expériences de Blagden, l'eau pure peut descendre, sans se congeler, à une température de — 5° centigr., si elle est privée d'air, et à une température de — 3°,5, si elle est aérée, tandis que l'eau chargée de limon se congèle toujours à zéro. La congélation de l'eau par un refroidissement lent est une véritable cristallisation : il se forme d'abord, à la surface du liquide, de petites aiguilles triangulaires, qui ont une tendance remarquable à se réunir sous un angle de 69° à 120°, et qui présentent le long de leur base d'autres aiguilles beaucoup plus petites, arrangement d'où résultent des dentelures semblables à celles des feuilles de fougère. La glace pure est transparente et incolore ; elle est plus légère que l'eau, attendu qu'elle a pour densité à 0°, le nombre 0,9178. D'après cela un volume d'eau égal à l'unité à 0° produit en gelant un volume 1,0895 de glace. L'expansion pendant la congélation est 0,0895 ou $\frac{1}{11}$ du volume de l'eau à 0° (L. Dufour). La glace est produite en grand par le refroidissement de l'atmosphère : l'eau se trouve constamment à cet état sur les hautes montagnes du globe et sous les pôles ; elle y forme des amas considérables appelés *glaciers*. On peut aussi faire de la glace artificiellement, au moyen de sels solubles et d'eau ou de neige mêlés dans des proportions convenables, ou bien avec des mélanges de sulfate de soude et d'acide sulfurique étendu d'eau, ou de sulfate de soude et d'acide chlorhydrique du commerce. La glace est quelquefois employée, en médecine, comme tonique, et le plus souvent comme répercussive. — *Glaces*. Les sucs de fruits, la limonade, le lait ou les crèmes congelés. Ces préparations, faites pour la première fois (à Paris) en 1660, par l'Italien Procope, ne conviennent, en général, qu'aux individus d'une bonne constitution et seulement lorsque la chaleur du corps dépend de l'état normal des fonctions et de la température extérieure ; leur usage n'est pas sans danger à la suite d'un exercice violent.

GLACÉ. s. m. Sucre imprégné d'essence ou de principe extractif, dont on fait avec de l'eau une pâte qui, soumise à l'action du calorique, se fond, et, dans cet état, peut être coulée dans des moules, où elle se solidifie, par le refroidissement, en tablettes unies ou empreintes de diverses figures. Ces préparations, qui appartiennent plus à l'état du confiseur qu'à celui du pharmacien, sont appelées *glacés* à cause de leur transparence et du poli de leur surface. On les obtient aussi en faisant fondre dans l'eau et cuire au grand cassé du sucre aromatisé avec une huile essentielle, et le coulant en moule.

GLADIÉ, ÉE. adj. [*gladiatus*, de *gladius*, épée ; all. *schwertförmig*, it. *gladiate*, esp. *gladiado*]. Synonyme d'*ensiforme*. V. ce mot.

GLAÏADINE. s. f. V. GLIADINE.

GLAÏEUL ou **GLAYEUL.** s. m. [*Gladiolus communis*, L., all. *Siegwurzel*, it. *ghiaggiulo*, esp. *gladiolo*]. Plante de la famille des iridées, dont la racine est employée pour la préparation de topiques excitants et maturatifs. C'est à tort que l'on a quelquefois confondu l'*Iris germanica*, L., avec le *glaïeul*.

Glaïeul des marais, ou *glaïeul puant*. V. IRIS.

GLAIRE. s. f. [*lenta et viscosa materies*, all. *Schleim*, angl. *slime*, esp. *clara*). Mucus incolore ou blanchâtre, gluant et semblable au blanc d'œuf, sécrété par les membranes muqueuses, et ne différant des mucosités qui lubrifient ces membranes dans l'état ordinaire que par sa consistance et sa viscosité plus grandes. Toutes les causes débilitantes peuvent donner ces caractères au produit de l'excrétion muqueuse, et c'est à tort qu'on a considéré les *glaires* comme une humeur particulière. Cette humeur est un effet et non une cause de maladie : l'indication thérapeutique n'est pas de l'évacuer, mais d'en prévenir la formation en traitant l'état morbide qui la produit. — Les accoucheurs, ou plutôt le vulgaire appelle *glaires* les mucosités qui découlent des organes sexuels pendant l'accouchement. Leur écoulement est un des premiers phénomènes qui annoncent le travail. Quelquefois les glaires n'apparaissent qu'avec les contractions utérines ; mais, dans la plupart des cas, elles les précèdent. Lorsqu'elles sont teintes en rouge par du sang, on dit que la femme *marque*.

GLAIRINE. s. f. [*glareinum*, all. *Glarein*, angl. *glairine*, it. *glairina*, esp. *glerina*] (Anglada). Matière, ordinairement d'apparence glaireuse, qui accompagne toutes les eaux sulfureuses de la chaîne des Pyrénées, ou celles qui en proviennent. On a successivement désigné la matière organique des eaux miné-

rales par les noms de *zoogène* (Gimbernat, 1815), *végéto-animale* (Dispan, Magnes-Lahens), *matière grasse*, *graisse, glaires* (Bordeu), *mat. extractive animalisée* (Barbut, Bonvoisin), *mat. colorante extractive* (Fourcroy), *mat. subrésineuse* (Lansberg), *mat. bitumineuse* (Pilhes), *glairine* (Anglada, Bouis), *glairigène* (O. Henry), *glairine*, *glairidine*, *zoïodine* (Bonjean), *géline* (Aulagnier), *thermaline* (Forichon), *barégine* (Longchamp), *pyrénéine* (Fontan), *luchonine* (Barrau, A. Seguier), *daxine* (Astrié), *saint-salverine* (Fabas), *nérisine* (Richon des Brus), *viridine* (J. Bourdon), *sulfurose*, *sulfurine*, *hydrose* (Lambron), *sulfurhydrine*, *sulfomucose*, *sulfodiphthérose* (Cazin), etc. Ces noms sont tirés, comme on le voit, de celui des sources où la glairine a été trouvée, ou ont été donnés d'après l'idée que se formait tel ou tel auteur de la nature des matières observées. Cette matière n'existe pas dans l'eau minérale quelle qu'elle soit, lorsqu'elle sort de la source qui la fournit, ni lorsqu'on l'utilise en boisson, douches ou bains. Elle se produit seulement, lorsque l'eau devient stagnante et se trouve exposée au contact de l'air depuis plus ou moins longtemps, sur les corps, qu'elle mouille, à la surface desquels elle suinte, etc.; c'est-à-dire qu'elle se produit de la même manière et dans les mêmes conditions que se forment des substances analogues, contre les corps exposés sur le bord du courant des rivières ou des ruisseaux, ainsi que dans les eaux stagnantes, qui se recouvrent semblablement d'un enduit glutineux. Les glairines des sources minérales ne diffèrent des matières glaireuses ou muqueuses des eaux douces que par les espèces d'algues et d'animaux qui les composent; et leur composition, à cet égard, varie d'une source minérale à l'autre avec celle de l'eau, avec sa température et autres conditions qui influent sur le développement des êtres organisés. La glairine peut, selon sa situation et les circonstances de sa production, être *floconneuse*, *filandreuse*, en *plaques muqueuses*, ou *mucilagineuses*, *membraneuses*, en *zones*, *fibreuse compacte*, *stalactitiforme*, etc. Les eaux naissant sulfureuses avec des températures supérieures à + 50°, ont leur glairine rougeâtre, fait dû surtout au dépôt de sulfure de fer; les dépôts blancs pulpeux signalent des eaux sulfureuses au-dessous de + 50°, ou le mélange des eaux plus chaudes avec d'autres qui le sont moins ou qui sont froides. Leur couleur tient alors à la prédominance de l'algue appelée *sulfuraire* (V. ce mot); elle peut passer au jaune, au brun ou au noir par dépôt de soufre ou de divers sulfures, ou au vert par le développement d'autres algues de couleur verte. Les dépôts primitivement verdâtres sont fournis par des eaux non sulfureuses à leur origine et colorés par des algues vertes, telles que des *Anabaina*, des *Oscillatoria*, des *Fischeria*, des *Ulothrix* et des *Mougeotia*. Comme toutes les masses, flocons ou plaques, et filaments mucilagineux d'algues diatomées, nostochinées et confervacées, la glairine est formée de cryptogames appartenant à ces divers groupes, dont les articles et les filaments sont plongés, ainsi que cela est le propre de ces espèces, dans une gangue gélatineuse et muciforme, analogue au mucilage végétal, sécrétée par les cellules de la plante. Au milieu du tout, vivent des infusoires, des helminthes et de petits crustacés (Soubeiran). C'est cette gangue gélatiniforme, hygrométrique, que beaucoup d'auteurs appellent *glairine pure* et considèrent comme n'étant autre qu'un dépôt de la petite quantité de substance organique non cristallisable, tenue en dissolution par toute eau de source et surtout par les eaux thermales (*hydrose*, *sulfurose*, *sulfurhydrine*, *glairigène*). D'autres ont cru, à tort, que les algues de la glairine n'étaient autre que cette matière passée à l'état d'organisation, après être devenue insoluble au contact de l'air et s'être déposée.

GLAMORGAN (RACE DE). Race bovine du pays de Galles (Angleterre), assez remarquable par son aptitude à donner du lait et à prendre la graisse. Elle occupe un espace peu étendu dans les parties basses du comté, près du canal de Bristol.

GLAND. s. m. [*glans*, βάλανος, all. *Eichel*, angl. *acorn*, it. *ghianda*, esp. *bellota*, *glande*]. Appliqué d'abord uniquement au fruit du chêne, ce nom a été étendu ensuite aux fruits d'une forme analogue. Aujourd'hui les botanistes appellent *glands*, les fruits uniloculaires, indéhiscents, monospermes par avortement, provenant constamment d'un ovaire infère pluriloculaire et polysperme, dont le péricarpe, uni à la graine, présente toujours à son sommet les dents fort petites du calice, et est renfermé en partie ou en totalité dans une sorte d'involucre écailleux ou foliacé. — Les herbivores sont avides du *gland de chêne*. Ce fruit, écrasé, concassé, délayé, cuit, est recherché de tous les animaux, qu'il engraisse et qu'il préserve même de certaines maladies. C'est un précieux condiment tonique quand on l'associe à des aliments aqueux. Le *gland doux*, torréfié, offre un principe amer et tonique; aussi l'a-t-on employé comme succédané du café, dont il possède les propriétés toniques sans en avoir les qualités excitantes. Le *café de glands doux* réussit bien chez les enfants qui ne digèrent pas le lait pur chaud, sucré ou non, et chez ceux qui sont atteints de diarrhée. — En anatomie, *gland* [angl. *glans*, esp. *glande*], extrémité du pénis de l'homme, qui est saillante hors du prépuce, comme le gland du chêne hors de sa cupule. Le gland se présente sous la forme d'un cône légèrement aplati dans le même sens que le corps caverneux; son sommet, tantôt découvert, tantôt recouvert par le prépuce, est percé par l'orifice de l'urèthre; sa base, coupée très-obliquement de haut en bas et d'arrière en avant, embrasse l'extrémité du corps caverneux, auquel elle est unie par des vaisseaux et par un tissu cellulaire très-dense; elle est circonscrite par un rebord saillant et arrondi, qu'on appelle *couronne du gland*. Le tissu du gland est spongieux, érectile, de même nature que celui de l'urèthre, mais plus ferme et plus dense; il est revêtu extérieurement d'une membrane muqueuse pourvue de nombreuses papilles toutes vasculaires, et dont aucune ne reçoit de nerfs et de corpuscules du tact (V. CORPUSCULE), malgré son extrême sensibilité. — Extrémité du clitoris de la femme, dont la forme est à peu près la même que celle du gland du pénis, mais qui n'est point perforé.

GLANDAGE. s. m. Tuméfaction indurée des ganglions lymphatiques de l'auge dans la morve. C'est un signe caractéristique et qui suffit la plupart du temps pour déclarer que le cheval est morveux.

GLANDE. s. f. [*glandula*, de *glans*, gland; ἀδήν, all. *Drüse*, angl. *gland*, it. *ghiandola*, esp. *glandula*]. En botanique, organes de forme variée, accompagnés ou remplis d'un liquide spécial, différent des liquides qui se trouvent dans les cellules des autres tissus des plantes. Il y en a plusieurs variétés : 1° Elles sont quelquefois représentées par une seule cellule ou trois ou quatre cellules placées au sommet d'un poil des feuilles ou des rameaux, cellules renflées (donnant au poil l'aspect plus ou moins capitulé), et remplies d'huile,

de résine ou d'une essence (jusquiame, labiées), ou d'un liquide irritant. Alors la cellule est terminée en pointe et supportée par un amas de cellules considérées par quelques auteurs comme partie sécrétante (orties). 2° D'autres sont formées d'un groupe de cellules polyédriques toutes pleines d'essence, etc., limitant ou non une lacune ou cavité pleine du même liquide (feuilles, pétales et fruits des aurantiacées, myrtinées, rutacées, hypericum, etc., rameaux et fruits des ombellifères) (V. BANDELETTE *résinifère*). 3° Il y a des masses de tissu cellulaire recevant des vaisseaux et fournissant ordinairement des matières gommeuses (cerisiers, pruniers, passiflores). On a aussi donné ce nom : *a*. à des masses de tissu cellulaire avec ou sans vaisseaux, formées par des organes divers restés à un état rudimentaire de développement (folioles, stipules, étamines), masses qui ne sont certainement pas des glandes et ne sécrètent rien ; *b*. à des organes lenticulaires ou concaves portés par des poils chez certaines plantes, formés de cellules pressées les unes contre les autres, mais qui ne sont pas des glandes et ne sécrètent

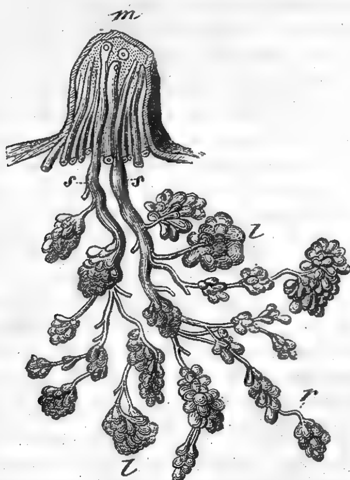


FIG. 198.

rien ; *c*. aux lenticelles (V. ce mot). — Chez les animaux, les éléments anatomiques qui entrent dans la composition des *tissus* ou *parenchymes glandulaires* (normaux et hypertrophiés pathologiquement) sont : 1° épithélium spécial, nucléaire ou autre, dont quelques cellules ont deux noyaux, quand il est pavimenteux (foie, pancréas, parotide) ; 2° paroi amorphe des tubes ramifiés ou non, ou des vésicules closes ; 3° vaisseaux ; 4° fibres lamineuses ; 5° éléments fibro-plastiques ; 6° nerfs ; 7° fibres musculaires de la vie organique ; 8° cellules adipeuses quelquefois. Les glandes sont des parenchymes (V. ce mot, et TISSU) spéciaux d'une structure complexe, offrant des alternatives de repos et d'action très-prononcées à des intervalles de temps souvent très-rapprochés, sans régularité ni périodicité analogues à celles que présentent, sous l'influence régularisatrice du système nerveux, les mouvements du poumon ou des muscles. On les voit devenir le siége de productions très-variées, lorsque, abusant de la possibilité indirecte, mais volontaire, de les faire agir, nous en usons sans aucune règle. Leurs épithéliums, partageant avec tous les éléments qui *ont forme de noyaux ou de cellules* la propriété de se développer et de se multiplier avec rapidité, compriment les éléments des tissus voisins, les envahissent en s'interposant à eux, et déterminent l'atrophie de ces éléments. Formant alors des productions épithéliales, friables, parce qu'elles n'ont pas ou presque pas de trame fibreuse, elles se dissocient, s'ulcèrent avec rapidité dès qu'elles ne sont pas recouvertes par la peau. Gagnant, d'autre part, en profondeur, elles envahissent aussi les organes voisins. Tout parenchyme glandulaire opère une sécrétion spéciale (V. SÉCRÉTION), distincte des sécrétions générales qui ont lieu dans les autres tissus, tels que les tissus séreux, muqueux, etc., et le produit contient quelque principe immédiat particulier, cristallisable, ou coagulable, formé dans la glande, sans qu'il préexistât dans le sang. Les parenchymes glandulaires n'ont pas une forme spéciale pour les mailles des réseaux capillaires qui se distribuent autour des tubes sécréteurs ou des vésicules closes ; ces mailles peuvent être un peu plus ou moins serrées, mais elles conservent, à peu de chose près, la forme qu'elles ont dans le tissu cellulaire. La disposition des capillaires n'a rien de spécial ni d'analogue aux dispositions particulières qu'on observe dans les *parenchymes non glandulaires*, tels que le rein, le poumon, le placenta, etc. — Les glandes, envisagées comme organes, se divisent et se classent en plusieurs espèces, d'après la disposition des *tubes* ou des *sécréteurs*, ou des *vésicules closes*, qui sont, avec l'épithélium spécial, les parties essentielles. Les diverses espèces de glandes sont : A. *Follicules : 1° en cœcum* ou *non enroulés ; 2° glomérulaires* ou *enroulés* (V. FOLLICULE). B. *Glandes en grappe : 1° simple*, ou à *acinus* unique ordinairement ; 2° *composée* (Fig. 198, *l*, *l*, et Fig. 199), ou à *acini* multiples (V. ACINUS). C. *Glandes sans conduits excréteurs* ou *vasculaires* (rate, ganglions lymphatiques, thymus, thyréoïde, capsules surrénales, plaques de Peyer, amygdales). Il y a dans les glandes deux choses différentes, ayant chacune leur structure propre. C'est, d'une part, le tissu sécréteur représenté par les culs-de sac (Fig. 199, dans l'épaisseur de *a*) de chaque *acinus*, ou tubes sécréteurs, *portion sécrétante ;* il y a, d'autre part, la *portion excrétante* ou *conduits excréteurs* (*b*). Chacune de ces portions a un épithélium différent : pour la mamelle, par exemple, il est nucléaire dans les *acini ;* pavimenteux, dans les conduits excréteurs. Les parois n'ont pas non plus la même structure. Avec l'hypertrophie glandulaire il n'y a pas flux en excès : la partie sécrétante du tissu s'hypertrophie, il est vrai ; mais, pendant ce temps, les conduits excréteurs s'atrophient. Ce fait coïncide avec les expériences de Cl. Bernard, qui montrent qu'en poussant du suif dans le canal du pancréas, sur un chien vivant, toute la glande se résorbe, moins les conduits excréteurs : c'est-à-dire que toute la portion sécrétante de l'organe disparaît, tandis que la portion excrétante persiste tout entière, au moins pendant plusieurs semaines après l'atrophie des *acini*. Or, dans l'hypertrophie des glandes en grappe, si un de leurs

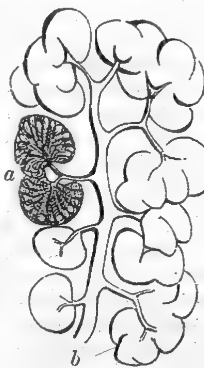


FIG. 199.

lobes ou une petite glande salivaire sous-muqueuse grossit, elle distend et comprime le tissu cellulaire voisin, elle s'enkyste de la sorte, et, comme en même temps le canal excréteur s'atrophie, lorsque la résorption de celui-ci est complète, l'enkystement est complet lui-même. Aussi trouve-t-on la glande ne tenant aux parois du kyste que par de fins vaisseaux capillaires, et quelquefois, dès l'incision des parois de l'enveloppe, la tumeur sort brusquement de sa cavité.

Glandes ou *follicules agminés* et *glandes de Peyer*. V. Intestin.

Glandes de Brunner. Glandes en grappe simple ou formées de deux à quatre *acini* (et non des follicules), qui sont subjacents à la muqueuse duodénale, sous forme de petits grains ronds ou aplatis, grisâtres. Leur épithélium est de la variété pavimenteuse, à cellules petites, quelquefois prismatiques, assez granuleuses. Les culs-de-sac sont allongés. Elles sont plus nombreuses et plus grosses chez les herbivores que chez les carnassiers. Leur liquide est différent du suc pancréatique, et ne décompose pas les graisses neutres; leur épithélium et leurs culs-de-sac plus allongés les distinguent de cette glande. C'est donc à tort qu'on les a dites *pancréas succenturié* ou *accessoires du pancréas*. Leur liquide est très-visqueux, analogue à celui des glandes sous-maxillaires.

Glandes de Cowper ou *de Méry*, ou *bulbo-uréthrales* (prostates inférieures, petites prostates, accessoires de la prostate). Deux petites glandes en grappe, rougeâtres, placées parallèlement sur les côtés du bulbe et de la portion membraneuse de l'urèthre, au-devant de la prostate, pourvues chacune d'un conduit excréteur qui s'insinue obliquement dans l'épaisseur des parois de l'urèthre et s'ouvre dans ce canal au-devant du verumontanum. Ces deux corps, qui ont à peine, chez l'homme, la grosseur d'un pois, sont beaucoup plus développés chez la plupart des mammifères, et leur volume excède quelquefois celui des prostates.

Glandes de l'estomac ou *follicules gastriques*. Follicules analogues aux glandes de Lieberkühn, mais plus longs et plus larges, dont l'épithélium est sphérique, très-granuleux, ou polyédrique par pression réciproque. Ils sont divisés, à leur extrémité, en culs-de-sac, plus ou moins profondément, surtout vers la grosse extrémité de l'estomac. Il n'est pas rare d'en trouver deux se réunissant plus ou moins près de la surface pour s'ouvrir par un orifice commun. Ils s'hypertrophient beaucoup dans quelques affections morbides des voies digestives et dans le diabète, etc. V. Gastrique.

Glande génienne. Les glandes molaires ou glandes salivaires internes de la joue (de *gena*, joue). V. Glandes *molaires*.

Glande de Harder. Glande en grappe particulière à certaines espèces de quadrupèdes et aux oiseaux, située dans l'angle interne de l'œil et sécrétant une humeur épaisse et blanchâtre, qui est versée par un orifice situé à la face interne du corps clignotant.

Glandes de Havers. V. Synovial.

Glande lacrymale. Elle se compose de deux portions: 1° l'une, plus considérable, représentant un segment d'ovoïde transversalement dirigé; 2° l'autre, accessoire, aplatie, irrégulièrement quadrilatère, placée au-devant de la précédente. La première, située tout entière dans l'orbite (*portion orbitaire*), répond à la fossette qu'on observe vers la partie antérieure, supérieure et externe de cette cavité. La deuxième, située aussi dans l'orbite, s'avance par son bord antérieur dans l'épaisseur de la paupière supérieure (*portion palpébrale*); aussi est-elle assez souvent enlevée en partie dans l'ablation des tumeurs de la paupière supérieure, mais sans danger. Les conduits de la *portion orbitaire* sont au nombre de trois, quatre ou cinq, jamais plus, jamais moins (Sappey). Ils deviennent libres à la face concave et au bord antérieur de la glande, s'engagent dans l'épaisseur de la portion palpébrale, et marchent parallèlement jusqu'à l'angle palpébro-oculaire de réflexion de la conjonctive, où ils s'ouvrent à 6 ou 8 millimètres au-dessus du cartilage tarse de la paupière supérieure. Le plus inférieur se jette au niveau du diamètre transversal du globe de l'œil, immédiatement en arrière de la commissure externe des paupières. La *portion palpébrale* est formée de 15 à 40 lobes, suivant les sujets ou les âges. La plupart se jettent dans les conduits précédents. Si ces lobes sont nombreux, les plus éloignés des conduits précédents, soit en haut, soit en bas, forment un ou deux conduits accessoires en haut et rarement un en bas, qui, parallèles aux autres, s'ouvrent au même niveau. Leur épithélium est pavimenteux. La glande et les lobes accessoires ou palpébraux sont en *grappe composée*, à culs-de-sac serrés, remplis d'un épithélium à cellules molles, friables, très-granuleuses, très-serrées les unes contre les autres, d'où leur forme plutôt prismatique que pavimenteuse. Cette glande est susceptible d'hypertrophie, dans laquelle les noyaux des cellules deviennent volumineux et souvent ovoïdes, de sphériques qu'ils sont généralement.

Glandes de Lieberkühn. Follicules cylindriques, ou en forme de massue, serrés les uns contre les autres, contigus dans tout le gros intestin et dans l'intestin grêle, à paroi propre mince, formée de substance amorphe granuleuse; tapissés d'un épithélium qui est sphérique ou polyédrique et très-granuleux. Le fond du cul-de-sac simple est souvent bosselé, surtout dans le rectum et dans les hypertrophies de ces glandes (polypes du rectum, etc.). Il arrive souvent que chaque bosselure s'allonge et représente autant de culs-de-sac hypertrophiés dans lesquels l'épithélium est devenu cylindrique ou pavimenteux, à noyau ovoïde.

Glandes de Littre (*glandes* ou *lacunes de Morgagni*). Glandes en grappe simple, qu'on trouve dans toute la longueur de l'urèthre à partir du verumontanum. Leur profondeur est de 2 à 12 millimètres; leur orifice est tourné vers le méat le plus souvent, mais il y en a qui sont dirigées en sens contraire ou transversalement. Elles sont assez larges, la plupart, pour recevoir un petit stylet. Elles sont à parois très-minces; les culs-de-sac sont assez longs, placés surtout au fond et sur les côtés du canal ou conduit large dont il vient d'être question. L'épithélium est pavimenteux, mêlé de cellules de forme prismatique, et aussi de quelques éléments d'épithélium nucléaire. Leur mucus est grisâtre, presque demi-solide, assez tenace, se délayant assez difficilement dans l'eau, complétement différent du mucus filant, incolore, sécrété par les glandes de Cowper et vulvo-vaginales. Les glandes de Littre sont considérées, par les uns comme des follicules, par les autres comme de simples dépressions de la muqueuse uréthrale, et non comme des glandes, mais Ch. Robin, puis Verneuil, ont montré que ce sont des glandes en grappe simple.

Glandes de Meibomius. Glandes sébacées dont les culs-de sac sont juxtaposés de chaque côté d'un canal excréteur commun qui vient s'ouvrir sur le bord interne des paupières, à la base des cils. Rangés à côté

les uns des autres sous forme de lignes jaunâtres, parallèles et verticales, à la face interne du *cartilage tarse*, ils sécrètent une huile onctueuse vulgairement connue sous le nom de *chassie*, lorsqu'elle est produite en trop grande abondance. Dans ce dernier cas, elle cesse d'être onctueuse et se dessèche en croûtes assez dures et tenaces. A l'état naturel, l'humeur de Meibomius paraît destinée à entretenir la souplesse des cils et à prévenir l'écoulement des larmes sur la joue.

Glandes molaires. Glandes salivaires au nombre de deux, multilobées, placées entre les muscles masséter et buccinateur vis-à-vis des deux dents molaires postérieures. Leurs conduits excréteurs traversent le buccinateur et la muqueuse, et s'ouvrent à la partie postérieure des joues. Entre le buccinateur et la muqueuse buccale correspondante, ainsi qu'autour de l'orifice du canal de Sténon, sont de petites glandes salivaires appelées *glandes buccales* par les uns et *glandes molaires* par d'autres.

Glandes de Morgagni. Les *glandes de Littre* de la fosse naviculaire.

Glande de Nuck. Glande en grappe composée, du chien et du chat surtout, ainsi que du bœuf, du mouton, du cheval, placée sous l'arcade zygomatique jusque derrière le globe de l'œil. Son canal excréteur s'ouvre à l'extrémité postérieure du bord alvéolaire supérieur ; elle fournit de la salive visqueuse, comme la sublinguale, l'accessoire de la parotide, les buccolabiales (Cl. Bernard).

Glandes de Pacchioni. V. GRANULATIONS *méningiennes*.

Glandes de Peyer. V. INTESTIN.

Glandes pileuses. V. PILEUX.

Glande pinéale. V. PINÉALE.

Glande pituitaire. V. PITUITAIRE.

Glandes réticulées. Groupe de parenchymes qu'on a admis comme comprenant le foie, qui est un organe double, le rein et le testicule, qui sont des parenchymes non glandulaires. V. PARENCHYME.

Glandes sébacées. V. SÉBACÉ.

Glandes de Tyson (appelées aussi, à tort, par quelques auteurs, *glandes de Littre*). Ce ne sont pas des glandes, du moins chez l'homme. On a probablement pris pour telles les petites saillies ou grains, du volume de 1/10e à 1/2 millimètre, qui se trouvent dans le sillon balano-préputial et son voisinage ; elles sont formées d'une saillie du derme et de ses papilles composées, avec épaississement de l'épithélium correspondant, contenant ou non des *globes épidermiques*.

Glande vulvo-vaginale (*glande de Duverney* ou *de Bartholin, glande vulvaire conglomérée* de Garengeot, *corps folliculaire vaginal*). Située sur les limites de la vulve et du vagin, sur les parties latérales et postérieures de ce dernier, à 1 centimètre au-dessus de la face supérieure ou intra-vaginale de l'hymen ou des caroncules myrtiformes, à 1 centimètre de la face interne de la branche ascendante de l'ischion, contre laquelle on peut la presser. Elle est double, rarement égale de chaque côté, du volume d'une amande, aplatie, plus grosse de seize à trente-huit ans que plus tôt et plus tard. Son canal excréteur naît par autant de branches que la glande a de lobes ; chacune est renflée en ampoule au centre du lobule Il s'ouvre à 1 centimètre environ au-dessus de la fourchette vaginale, dans l'angle de réunion du cercle vulvaire avec la grande circonférence de l'hymen ou des caroncules, obliquement en haut et en dedans ; l'ouverture est plus étroite que la cavité du conduit. Au-dessus se voient les orifices de quelques glandes en grappe simple. Huguier et Robin ont montré que c'est une glande en grappe composée, à culs-de-sac tapissés d'épithéliums pavimenteux et nucléaire sphérique. Sa structure et le liquide qu'elle sécrète prouvent qu'elle est l'analogue des glandes de Cowper chez l'homme. Huguier, qui a bien fait connaître l'anatomie et la pathologie de cette glande, a montré qu'elle est quelquefois atteinte : 1° de supersécrétion simple ou purulente ; 2° d'inflammation aiguë ou chronique avec ou sans abcès : *a*. dans la glande, *b*. dans le canal excréteur ; 3° de kystes ; 4° d'hypertrophie (dégénérescence) fibreuse ; 5° d'abcès, de chancres et de végétations vénériennes et syphilitiques.

GLANDÉ, ÉE. adj. [all. *mit Feifen behaftet*, angl. *that has the glanders*]. Se dit d'un cheval qui a les glandes lymphatiques de la ganache tuméfiées et dures, ce qui arrive dans la morve, et, passagèrement, dans quelques affections de la nasale muqueuse.

GLANDIFORME. adj. [*glandiformis*, all. *eichelförmig*, angl. *glandiform*]. Qui a la forme d'une glande.

GLANDULAIRE. adj. Qui a rapport aux glandes. — *Hypertrophies glandulaires* ou *tumeurs glandulaires hypertrophiques*. Groupe de tumeurs caractérisées anatomiquement en ce qu'elles ont pour élément essentiel les éléments des glandes qui sont le siége de l'augmentation de volume et de nombre. Leur nature ne peut par conséquent être reconnue qu'autant que l'on connaît déjà la structure normale de l'organe sécréteur. Elles constituent le groupe des tumeurs qu'on observe le plus fréquemment ou à peu près. Ces tumeurs varient d'aspect extérieur selon l'espèce de glande dont il s'agit. Elles peuvent de plus, dans une même glande, offrir des aspects différents : 1° selon que tous les éléments ont augmenté de quantité à peu près également ; 2° que ce sont les culs-de-sac glandulaires ou les vésicules closes qui ont augmenté de volume, avec multiplication de l'épithélium, sans que les éléments extérieurs aux culs-de-sac aient changé de quantité ou de disposition ; 3° selon que ce sont les parois des culs-de-sac qui ont augmenté de largeur et d'épaisseur en devenant ou non fibroïdes (mamelle), sans que les épithéliums et les éléments extérieurs aux cæcums glandulaires aient notablement été modifiés ; 4° plus fréquemment, ce sont les épithéliums glandulaires qui ont augmenté de quantité et de volume, distendu les culs-de-sac, et changé complétement la couleur, la consistance, etc., du tissu. Souvent ils finissent par déterminer l'atrophie des parois des culs-de-sac et de la totalité ou d'une partie des éléments interposés à eux, moins toutefois le tissu élastique des conduits excréteurs qui reste sous forme de filaments jaunâtres, flexueux, ramifiés, au sein du tissu malade de la mamelle surtout ; alors la tumeur perd, dans une partie ou dans la totalité de son étendue, l'aspect de tumeur glandulaire pour prendre celui d'épithélioma (V. ce mot et GLANDE). Souvent aussi, bien que les culs-de-sac soient plus gros qu'à l'état normal, l'atrophie des éléments interposés fait que la mamelle, par exemple, augmente peu de volume ou même est plus petite qu'à l'état normal ; son tissu est comme condensé, homogène. Le foie est fréquemment le siége de ce genre d'altération. Il n'est pas rare de constater, dans les trois premières variétés d'hypertrophie glandulaire, une multiplication du nombre des culs-de-sac glandulaires, en même temps

qu'une augmentation de volume de ceux qui existaient ; en un mot, à côté des *acini* existant normalement, il s'en produit de nouveaux. Un fait plus important encore, c'est que, de même que dans les cas d'épithélioma (V. ce mot) il y a production d'épithélium dans les ganglions lymphatiques voisins de la tumeur, on voit aussi quelquefois dans les ganglions les plus rapprochés de la mamelle malade se produire des gaînes d'épithélium glandulaire semblables, pour la forme et la structure de leurs cellules, et pour leur disposition en *acini*, à ceux de la mamelle affectée. Ce tissu hétérotopique (V. Hétérotopie) s'est substitué à celui d'une partie ou de la totalité du ganglion lymphatique. Les épithéliums nucléaires, qui normalement tapissent les culs-de-sac de certaines glandes, peuvent être, dans l'hypertrophie de ces glandes, remplacés par des épithéliums pavimenteux. On peut, sur une même glande hypertrophiée, voir des culs-de-sac tapissés par l'épithélium nucléaire ; ailleurs ces noyaux sont séparés les uns des autres par de la matière amorphe interposée ; puis, tout à côté, ce sont des cellules d'épithélium pavimenteux dans lesquelles le noyau, volumineux, comparativement à la substance qui l'entoure, forme la masse de cellule. La matière interposée aux noyaux s'est segmentée dans leur intervalle pour produire des cellules qui sont plus ou moins grandes et ont la forme pavimenteuse régulière ou non. Or, ce qui arrive pour ces épithéliums nucléaires se montre aussi pour les épithéliums cylindriques, c'est-à-dire que cet épithélium peut se transformer en pavimenteux. Ainsi, dans les glandes hypertrophiées, il n'est pas rare de trouver, au lieu d'épithélium normal, nucléaire ou autre, des culs-de-sac entiers représentés, dans la gaîne qu'on a sous le microscope, entièrement par des cellules pavimenteuses. Ces modifications de l'épithélium sont un fait fréquent dans les hypertrophies glandulaires. L'aspect extérieur des tumeurs glandulaires peut fréquemment être modifié par la production, entre les éléments glandulaires, de matière amorphe gélatiniforme (V. Colloïde), par le dépôt de granulations graisseuses, jaunâtres ou blanchâtres, et même par le développement de vésicules adipeuses. Dans beaucoup de tumeurs glandulaires (utérus, rectum, mamelle, peau), on trouve des glandes hypertrophiées dont la cavité est plus ou moins dilatée par une matière demi-liquide, d'un gris blanchâtre, qui n'a plus la viscosité du mucus, ou l'aspect de la sécrétion normale. Ce liquide ressemble, pour la consistance, un peu à du sable mouillé ou à de l'amidon mouillé avec de l'alcool. L'épithélium de ces glandes est hypertrophié, mais on ne peut plus le détacher en lambeaux ou gaînes. Les cellules se détachent facilement ; elles sont de forme plus irrégulière qu'à l'état normal et souvent très-variée. Le contenu des glandes doit son aspect à des cellules en suspension dans un liquide ou sérum généralement peu visqueux et peu abondant, comparativement aux éléments en suspension. Il est fréquent aussi de trouver beaucoup d'épithélium nucléaire mêlé aux cellules déformées. A la coupe, le tissu offre un aspect de coloration grisâtre, plus ou moins friable, suivant les parties de la pièce. Par la pression, on fait sortir de certaines cavités le liquide dont nous avons parlé ; il sort sous forme d'un petit filament blanchâtre plus ou moins consistant, ressemblant un peu à de la matière sébacée, et formé de cellules irrégulières, de noyaux et de beaucoup de granulations moléculaires. Quelques auteurs ont détourné le terme *adénoïde* (V. ce mot) de son ancienne application pour désigner certaines tumeurs de la mamelle ayant plus ou moins l'aspect extérieur de glandes ; ils se sont ensuite prévalus de cela pour réclamer la priorité de la découverte des tumeurs hypertrophiques des glandes. Mais c'est en vain que l'on se fonderait sur le simple aspect ou la consistance pour revendiquer la priorité de cette connaissance, car beaucoup de tumeurs dites *adénoïdes* d'après l'examen à l'œil nu ne sont pas formées des éléments des glandes, et beaucoup de tumeurs glandulaires sont, à l'œil nu, prises pour fibreuses, etc.

GLANDULE. s. f. [*glandula*]. Petite glande, c'est-à-dire, les *follicules* et les *glandes en grappe simple*.

GLANDULEUX, EUSE. adj. [*glandulosus*, all. *drüsenartig*, angl. *glandulous*, it. *glanduloso*, esp. *glandular*]. Qui a l'aspect, la forme ou la texture des glandes.

GLANDULIFÈRE. adj. [*glandulifer*]. Se dit, en botanique, des organes qui portent une ou plusieurs glandes, ou sont revêtus de poils glanduleux ou de poils surmontés d'une glande.

GLANDULIFORME. adj. Qui a la forme d'une glande, sans être nécessairement de leur nature.

GLANE (Race de). Race bovine de la Bavière rhénane. Les bœufs du Glane sont dociles ; ils travaillent bien et s'engraissent facilement ; leur chair est de bonne qualité. Les vaches sont bonnes laitières.

GLAUCESCENCE. s. f. [de γλαυκὸς, vert de mer]. État d'une surface *glauque*. V. ce mot.

GLAUCESCENT, ENTE. adj. [*glaucescens*, all. *graugrünlich*]. Dont la teinte tire sur le vert grisâtre.

GLAUCIER. s. m. [*Glaucium flavum*, Crantz, *Chelidonium glaucium*, L.]. Le *glaucier jaune*, ou *pavot cornu*, est une plante papavéracée des rivages caillouteux de la mer et des fleuves de l'Europe moyenne et méridionale. Il est remarquable par sa couleur glauque et par ses feuilles supérieures qui le font ressembler au pavot, dont il diffère par ses fleurs jaunes et par son fruit, qui est une silique linéaire, tuberculeuse, rude au toucher, longue de 14 à 22 centimètres, courbée en forme de corne. Ce végétal est rempli d'un suc jaune, âcre, caustique, vénéneux, qui contient de la *chélidonine* et de la *chélérythrine* ($C^{38}H^{16}AzO^{8}$), corps alcaloïdes azotés, cristallisables.

GLAUCINE. s. f. [de γλαυκὸς, glauque]. Nom donné au cowpox naturel, à cause de la teinte gris bleu des vésicules.

GLAUCINE. s. f. [*glaucinum*]. Alcaloïde extrait des feuilles du *Glaucium luteum*, Scopoli (papavéracées).

GLAUCIQUE (Acide). Synonyme d'*acide verdique* et d'*acide verdeux*. V. ces mots.

GLAUCOMATEUX. adj. Qui est relatif au glaucome.

GLAUCOME. s. m. [*glaucoma*, γλαύκωμα, de γλαυκὸς, vert de mer ; all. *der grüne Staar*, it. et esp. *glaucoma*]. Maladie de l'œil qui consiste en un grand affaiblissement de la vue, élargissement et déformation de la pupille, avec diminution des mouvements de l'iris, et couleur verdâtre du fond de l'œil. Le symptôme principal du glaucome est l'excavation de la papille du nerf optique. Cette excavation reconnaît pour cause une augmentation de la pression intra-oculaire déterminée par une hypersécrétion de l'humeur hyaloïde qui a son siége dans la choroïde, et qui amène à la longue un amincissement de la sclérotique, etc. L'excavation glaucomateuse est caractérisée par la forme de ses bords coupés à pic et irréguliers par places, par la congestion des artères et veines rétiniennes, par leur disposition

anormale, qui consiste dans leur disparition brusque au niveau de la limite externe de la papille, comme si elles étaient coupées net, comme si elles étaient brisées; par leur pulsation, qui peut être spontanée ou bien provoquée à l'aide d'une légère pression du doigt sur le globe; par la facilité avec laquelle on peut déplacer le fond de l'excavation elle-même en communiquant de légers mouvements de latéralité à la lentille au moment où l'on examine la papille du nerf optique à l'ophthalmoscope; phénomène qui ne se manifeste pas lorsqu'on observe dans les mêmes conditions l'excavation atrophique. L'iridectomie est le seul remède applicable contre cette maladie. A l'état aigu, toutes les fois que les malades sont opérés de bonne heure, la vue se rétablit complétement. A l'état chronique, l'opération arrête la marche de la maladie, et parfois elle détermine une augmentation considérable du champ visuel. En tous cas, il faut exciser largement l'iris; il faut que cette membrane soit coupée depuis le bord pupillaire jusqu'à son bord périphérique.

Glaucome aigu inflammatoire. C'est une choroïdite ou plutôt une irido-choroïdite glaucomateuse. C'est l'*ophthalmie arthritique* de l'ancienne école allemande. Il se développe tout à coup, après une nuit agitée ou après de vives émotions, une forte inflammation de l'œil avec douleurs violentes au pourtour de l'orbite, au front et aux tempes, parfois aussi dans le nez et dans les dents; la conjonctive et le tissu sous-conjonctival paraissent fortement injectés, quelquefois même ils sont dans un état d'intumescence chémotique; la cornée est troublée, la pupille est dilatée et immobile, souvent d'une forme irrégulière; l'iris, poussé en avant, a changé de couleur; l'œil larmoyant et sensible est difficile à examiner, et le trouble qui existe dans les milieux réfringents ne permet pas ou permet à peine d'apercevoir le fond de l'œil; la vision, tout à fait éteinte dans les cas les plus graves, est toujours fortement brouillée; le malade éprouve des phénomènes subjectifs de vision, et voit des scotomes divers. Cette attaque, qui a une durée très-variable, peut se terminer spontanément, ou par suite d'un traitement antiphlogistique, en laissant après elle d'une manière plus ou moins prononcée les signes suivants, caractéristiques du glaucome : dureté du bulbe, couleur verdâtre de la pupille dilatée, décoloration partielle de l'iris, diminution de la chambre antérieure, léger trouble et insensibilité imparfaite de la cornée, dilatation des vaisseaux sous-conjonctivaux. En même temps on reconnaît à l'ophthalmoscope (les milieux étant plus transparents qu'auparavant) que le nerf optique est profondément excavé. Le reflet verdâtre de la pupille, qui autrefois déterminait seul le diagnostic du glaucome, dépend de ce que la lumière réfléchie par la capsule postérieure, traversant le noyau jaunâtre central du cristallin, mêle cette couleur avec la teinte bleuâtre de la lumière réfléchie par la partie antérieure de la lentille. Un cristallin sénile, une pupille dilatée, sont les conditions de la formation de ce reflet verdâtre, qui manque tout à fait dans les cas rares du glaucome des jeunes individus et des individus aphaques [de α privatif, et φακός, lentille : sans lentille, sans cristallin], et qui se montre au contraire chez des individus âgés, à yeux normaux, si l'on dilate la pupille par l'atropine.

GLAUCOPICRINE. s. f. [de γλαυκός, glauque, et πικρός, amer]. Substance blanche très-amère, extraite par Probst du *Glaucium luteum*.

GLAUCOTINE. s. f. Produit de décomposition de la chélérythrine, traitée par les acides (Probst).

GLAUQUE. adj. [*glaucus*, γλαυκός, all. *grünblau*, angl. *glaucous*, esp. *glauco*]. Se dit, en botanique, des feuilles d'un aspect verdâtre ou d'un bleu blanchâtre, et comme pulvérulent. Cet aspect est dû, tantôt à une multitude de poils extrêmement courts, et visibles seulement au microscope, retenant entre eux une infinité de petites bulles d'air qui empêchent la surface de la feuille de se mouiller quand on la plonge dans l'eau; tantôt à l'écartement d'une lame très-mince du tissu cellulaire, sous laquelle se glisse une couche d'air qui s'oppose à son contact avec le reste de la feuille; tantôt à une couche pulvérulente formée par une multitude de petits globules de nature cireuse, qui ne permettent pas aux parties qu'ils recouvrent d'être mouillées par l'eau.

GLAVIAU. s. m. Nom vulgaire de la *clavelée*, du larynx et de la trachée des bêtes à corne.

GLAYEUL. V. GLAÏEUL.

GLÈNE. s. f. [γλήνη]. Cavité légère d'un os dans laquelle s'articule un autre os.

GLÉNOÏDE ou **GLÉNOÏDALE**. adj. f. [*glenoides*, γληνοειδής, de γλήνη, petite cavité articulaire, et εἶδος, forme, ressemblance; angl. *glenoid*, it. *glenoide*]. Se dit de la cavité superficielle dans laquelle la tête d'un os s'emboîte et se meut en tous sens. — *Cavité glénoïdale*. Excavation de la face externe de l'os temporal dans laquelle est reçu le condyle de l'os maxillaire inférieur; cavité dont est creusé l'angle antérieur de l'omoplate pour recevoir la tête de l'humérus. — *Fissure glénoïdale*. Fente située au fond de la cavité glénoïdale du temporal : c'est la *scissure de Glaser*.

GLÉNOÏDIEN, IENNE. adj. [*glenoideus*]. Qui appartient à une cavité glénoïde. — *Ligament glénoïdien*. Bourrelet fibro-cartilagineux qui entoure la cavité glénoïde de l'omoplate, et augmente la profondeur de la surface articulaire. Il semble être une expansion du tendon de la longue portion du biceps.

GLEUCOMÈTRE. s. m. [de γλεῦκος, moût de vin, et μέτρον, mesure]. Instrument pour mesurer la quantité de sucre dans le moût de vin.

GLIADINE. s. f. [de γλία, gluten; all. *Gliadin*, it. et esp. *gliadina*]. Produit artificiel de décomposition du gluten V. ce mot.

GLOBE. s. m. [*globus*, σφαίριον, all. *Kugel*, angl. *globe*, it. et esp. *globo*]. Corps sphérique. — *Globe hystérique*. Sensation d'un corps rond qui, chez la femme hystérique, semble monter de l'utérus dans l'abdomen, dans la poitrine, et jusqu'au larynx, et produit un sentiment de strangulation. — *Globe oculaire*. L'œil séparé des muscles qui s'y rattachent et des autres tissus qui l'entourent. — *Globe utérin*. Proéminence arrondie que l'utérus, revenu sur lui-même, forme au-dessus de la symphyse pubienne, immédiatement après l'accouchement. — *Globes épidermiques normaux* et *morbides*. V. ÉPIDERMIQUE.

GLOBULAIRE. s. f. [*globularia*, all. *Kugelblume*]. Genre de plantes (tétrandrie monogynie, L., lysimachiées, J.) dont une espèce, la *globulaire turbith* (*Globularia alypum*, L.), a été employée comme purgative. On donne la décoction des feuilles (16 grammes, dans eau, 240 à 300 grammes), édulcorée et partagée en 3 ou 4 tasses, à prendre de demi-heure en demi-heure; on prescrit aussi l'extrait. La *globulaire* est un purgatif indigène très-doux, qui agit à la manière du séné.

GLOBULAIRE. adj. Qui a la forme d'un globule, d'une petite sphère. — *État globulaire des liquides* (Boutigny). V. SPHÉROÏDAL.

GLOBULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ne contenant que le genre *Globulaire*. Fleurs réunies en capitule, avec un involucre polyphylle, et portées par un réceptacle foliacé ; calice à 5 divisions, persistant ; corolle monopétale à deux lèvres. Le fruit est un akène ovoïde.

GLOBULE. s. m. [*globulus*, all. *Kügelchen*, angl. *globule*, esp. *globulo*]. Corpuscules plus ou moins arrondis, qui existent dans beaucoup de liquides et dans quelques tissus animaux. — *Globules d'Arantius*. V. TUBERCULE. — *Globules du chyle* et *de la lymphe*, *globules du colostrum*. V. LEUCOCYTE. — *Globules* ou *corpuscules ganglionnaires*. V. NERF et NERVEUX. — *Globules du lait*. V. LAIT. — *Globules du mucus* et *globules du pus* et *pyoïdes*. V. LEUCOCYTE.— *Globules du sang*. V. HÉMATIE. — *Globules blancs du sang*. V. LEUCOCYTE.

Globules polaires. Sous les noms de *globule muqueux*, *huileux* ou *transparent*, *de corpuscule hyalin*, etc., etc., la plupart des embryogénistes ont signalé l'apparition de globules translucides sur les côtés de l'embryon. Une fois produits, ils restent sous la membrane vitelline, étrangers aux phénomènes qui se passent près d'eux, et ils sont abandonnés avec l'enveloppe lors de l'éclosion. Le point même de la surface du vitellus où naissent ces globules marque, quelques heures d'avance, le pôle du vitellus qui va se déprimer, puis se creuser d'un sillon de division devenant peu à peu équatorial ; de là le nom de *globules polaires*. C'est de quatre à six heures après la ponte que commencent à naître les globules polaires, c'est-à-dire de douze à vingt-quatre heures après la disparition de la vésicule germinative. La durée des phénomènes de leur production est de deux heures et demie à trois heures et demie, et c'est environ deux heures après leur achèvement que débute la segmentation. Le mode d'après lequel naissent les globules polaires est essentiellement caractérisé par une véritable gemmation de la substance limpide du vitellus, suivi d'un resserrement, puis de la division transversale de la base de ce prolongement ; gemmation précédée par le retrait des granules du vitellus sur une portion circulaire de la surface large de cinq centièmes de millimètre ou environ, de manière à laisser la substance hyaline complétement seule et translucide (Ch. Robin).

GLOBULIN. s. m. V. LEUCOCYTE.

GLOBULINE. s. f. [*globulinum*, all. *Globuline*]. Turpin avait proposé ce mot pour désigner les grains de chlorophylle considérés comme des vésicules, diversement soudées, et quelquefois entièrement libres, qui, suivant lui, auraient composé le tissu végétal tout entier. Cette hypothèse, suivant laquelle les corps organisés en général sont le résultat d'une agrégation d'organismes inférieurs, et les plantes en particulier celui d'une association de végétaux d'une excessive simplicité, est due à Agardh, et, bien qu'elle semble se rapprocher du système des molécules organiques de Buffon, elle en diffère cependant beaucoup. — *Globuline*, Mülder et Berzelius (*albumine des globules du sang* de plusieurs chimistes ; *tomelline*, Deyeux et Parmentier ; ce n'est pas la *globuline* de Turpin ni la *globuline* de Lecanu ; *matière caséeuse de la globuline du sang*, Gmelin ; *krystalline* et *globuline* pour divers auteurs qui confondent en un seul ces deux principes). Substance organique naturellement demi-solide, se dissolvant dans l'eau et se coagulant alors, mais à une température beaucoup plus élevée que l'albumine. La globuline ne se rencontre que dans les globules du sang ; elle forme la partie principale de leur masse, 87 pour 100. La globuline, naturellement demi-solide, se dissout dans l'eau, et alors présente les caractères de l'albumine. Elle diffère de cette dernière par la température beaucoup plus élevée qu'elle exige pour se coaguler. Une solution de globuline devient opaline seulement à la température de 73° à 83° ; elle se trouble et ne se précipite complétement qu'à 93°. La globuline, en solution un peu étendue, n'est pas précipitée par l'alcool même concentré, et celui-ci peut dissoudre une assez forte proportion de globuline coagulée par la chaleur, lorsqu'il est bouillant. Par le refroidissement, la globuline se précipite presque en totalité de l'alcool. Un petit excès d'acide acétique n'empêche pas la coagulation de la globuline, ce qui la distingue encore de l'albumine. Elle retient toujours environ 1 pour 100 de sels formés surtout de phosphate de chaux.

GLOCHIDE. s. f [*glochis*, de γλωχὶς, pointe]. En botanique, poils minces et roides qui portent à leurs extrémités plusieurs branches pointues et recourbées en crochet.

GLOMÉRULE. s. m. [*glomerulus*, all. *Knäuel*]. Petit amas naturel ou accidentel de corps bruts ou organisés. — *Glomérule floral*. Agrégation de fleurs formant par leur réunion une sorte de tête irrégulière. — *Glomérules de Malpighi*. V. REIN.

GLOMÉRULÉ, ÉE. adj. [*glomerulatus*]. Qui est réuni en paquets. V. FOLLICULE.

GLONOÏNE. s. f. V. NITRO-GLYCÉRINE.

GLOSSALGIE. s. f. [*glossalgia*, de γλῶσσα, langue, et ἄλγος, douleur]. Douleur à la langue.

GLOSSANTHRAX. s. m. [*glossanthrax*, de γλῶσσα, langue, et ἄνθραξ, charbon ; it. *glossantrace*, esp. *glosantrax*]. Charbon de la langue. — En vétérinaire, synonymie : *Charbon à la langue*, *charbon volant*, *mal de langue*, *perce-langue*, etc. On l'observe sur la plupart des herbivores, mais particulièrement sur les bêtes bovines. A plusieurs époques, cette affection s'est montrée à l'état épizootique en France, en Suisse, en Allemagne. Le *glossanthrax* est contagieux même pour des animaux d'espèces différentes ; il peut aussi se transmettre à l'homme, mais seulement par le contact. C'est en effet le *charbon* siégeant à la langue et non un *anthrax* (V. ces mots). Il importe d'isoler les malades et de prendre garde à la contagion. Les moyens curatifs consistent à ouvrir les vésicules, à scarifier profondément la langue, à cautériser la surface des plaies de cet organe comme dans le charbon. A l'intérieur, on administre le nitrate de potasse, les décoctions de quinquina.

GLOSSIEN, IENNE, GLOSSIQUE. adj. [*glossianus*, *glossicus*, esp. *glosico*]. Qui appartient à la langue. Synonyme de *lingual*.

GLOSSIPHONIE. s. f. Genre d'hirudinées de petit volume, se roulant en boule à la manière des cloportes, dont les mâchoires ne sont représentées que par trois plis peu résistants qui ne leur permettent que d'attaquer les mollusques.

GLOSSITE. s. f. [*glossitis*, all. *Zungenentzündung*, angl. *glossitis*, it. *glossite*, *glossitide*, esp. *glositis*]. Inflammation de la langue. Lorsqu'elle est bornée à la membrane muqueuse, elle est de peu d'importance par elle-même, et cède bientôt aux boissons mucilagineuses, aux bains, aux collutoires émollients ; sou-

vent aussi il est avantageux d'appliquer quelques sangsues au-dessous de la base de la mâchoire. L'inflammation de la langue est assez rare ; elle a quelquefois une marche très-aiguë, et peut déterminer promptement la suffocation. Ses causes sont l'action de substances âcres ou délétères, ou du venin de certains animaux, sur la surface de cet organe. Il faut se hâter de pratiquer une ou plusieurs saignées générales, puis appliquer de nombreuses sangsues au cou, au menton ou à la langue. On prescrit en même temps la diète absolue et tous les moyens antiphlogistiques, des boissons rafraîchissantes nitrées ou laxatives, des purgatifs salins. Souvent il faut pratiquer des scarifications profondes dans le tissu de l'organe, depuis sa base jusqu'à sa pointe, pour en opérer le dégorgement. Dans les cas extrêmes, l'imminence de la suffocation oblige de recourir à l'incision de la membrane cricothyréoïdienne.

GLOSSOCATOCHE. s. m. [*glossocatochus*, *linguæ detentor*, de γλῶσσα, langue, et κατέχω, je retiens; all. *Zungenhalter*]. Instrument de chirurgie destiné à tenir la langue abaissée, pour examiner l'intérieur de la bouche. Cet instrument, dont on attribue l'invention à Paul d'Égine, était composé de deux branches, dont une portait à son extrémité une platine qui déprimait la langue, et dont l'autre, en forme de fer à cheval, était appliquée sous le menton.

GLOSSOCÈLE. s. f. [*glossocele*, de γλῶσσα, langue, et κήλη, tumeur ; it. *glossocele*, esp. *glosocele*]. Saillie de la langue hors de la bouche, dépendant ordinairement du gonflement inflammatoire de cet organe (V. Glossite). Quelquefois cependant on observe une *glossocèle chronique*, une sorte d'engorgement œdémateux qui est susceptible d'acquérir à la longue un volume considérable, de déformer les arcades dentaires, les lèvres, et même l'os maxillaire inférieur, et qui peut nécessiter l'amputation d'une portion de la langue.

GLOSSOCOME. s. m. [*glossocomum*, γλωσσόκομον, de γλῶσσα, languette de flûte, et κομεῖν, serrer ; all. *Beinlade*, it. *glossocomo*, esp. *glosocomo*]. Boîte à serrer les languettes de flûte, et, par extension, toute espèce de boîtes. Les anciens appelaient ainsi des appareils dont ils se servaient pour la réduction des fractures et des luxations de la cuisse et de la jambe. Le *glossocome* était une longue caisse de bois ouverte par sa face supérieure et par ses extrémités, dans laquelle on plaçait le membre fracturé : des lacs appliqués au-dessus de la fracture passaient dans des poulies fixées à la partie supérieure de la boîte ; d'autres, appliqués au-dessous de la fracture, s'attachaient à une traverse mobile située à la partie inférieure ; la traverse, mise en mouvement au moyen d'une manivelle, faisait l'extension en tirant sur les lacs inférieurs, tandis que les supérieurs exerçaient la contre-extension.

GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. et s. m. [*glosso-epiglotticus*]. — *Muscles glosso-épiglottiques*. Deux petits faisceaux de fibres charnues qui naissent en arrière de la face supérieure de la base de la langue.

GLOSSOPLÉGIE. s. f. [de γλῶσσα, langue, et πλήσσειν, frapper]. Mouvements convulsifs de la langue imitant ceux qui sont exécutés pendant la mastication, la phonation, etc., qu'on observe dans un certain nombre d'affections cérébro-spinales et de fièvres graves.

GLOSSOGRAPHIE. s. f. [*glossographia*, de γλῶσσα, langue, et γραφή, description]. Description anatomique de la langue.

GLOSSOLOGIE. s. f. [*glossologia*, de γλῶσσα, langue, et λόγος, discours ; angl. *glossology*, it. *glossologia*, esp. *glosologia*]. Traité sur la langue.—On a aussi employé ce mot pour exprimer l'ensemble des termes consacrés dans une langue scientifique.

GLOSSO-PALATIN. V. Glosso-staphylin.

GLOSSO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [*glosso-pharyngeus*, de γλῶσσα, langue, et φάρυγξ, pharynx]. Divers anatomistes ont regardé comme deux muscles, qu'ils ont appelés *glosso-pharyngiens*, quelques faisceaux musculaires qui, des parties latérales et postérieure de la langue, vont gagner les côtés du pharynx. Ils font partie des constricteurs supérieurs. — *Nerfs glosso-pharyngiens*. Nerfs regardés à tort par beaucoup d'auteurs comme une portion de la dixième paire ou pneumogastrique. Ils naissent des parties supérieures latérales de la moelle vertébrale, entre les nerfs faciaux et pneumogastriques, dans le sillon qui sépare les éminences olivaires des corps restiformes.

GLOSSO-STAPHYLIN. adj. et s. m. [*glosso-staphylinus*, de γλῶσσα, langue, et σταφύλη, luette]. Nom de deux muscles, appelés aussi quelquefois *glosso-palatins*, qui s'étendent des parties latérales et postérieure de la langue au voile du palais.

GLOSSOTOMIE. s. f. [*glossotomia*, de γλῶσσα, langue, et τομή, section]. Dissection anatomique de la langue. Quelquefois aussi ce mot signifie l'*amputation* de la langue, ou le retranchement d'une portion de cet organe, nécessité par son état pathologique. V. Bégayement.

GLOTTE. s. f. [*glottis*, γλωττίς, de γλῶσσα, langue; all. *Stimmritze*, angl. *glottis*, it. *glotta*, *glottide*, esp. *glotis*]. Nom donné à plusieurs *parties de la cavité du larynx*. — *Glotte supérieure* ou *orifice supérieur du larynx*. Fente oblongue d'avant en arrière, longue de 23 à 25 millimètres chez l'adulte, et large de 5 à 7 millimètres, que le larynx présente tout à fait à sa partie supérieure, et qui est circonscrite en avant par le cartilage thyréoïde et l'épiglotte, en arrière par les aryténoïdes, et sur les côtés par deux replis muqueux horizontaux, appelés *ligaments supérieurs de la glotte* (et quelquefois *cordes vocales supérieures*), replis qui, de l'épiglotte, s'étendent à chaque cartilage aryténoïde. C'est sur elle et pour la recouvrir que s'abaisse l'épiglotte en se renversant en arrière, pour empêcher que l'animal ne s'étouffe dans les mouvements de déglutition. — *Glotte inférieure* ou *glotte proprement dite* de beaucoup d'auteurs. Elle est placée à 8 ou 10 millimètres au-dessous de la précédente. Elle est triangulaire, à sommet en avant correspondant au cartilage thyréoïde, à base postérieure susceptible de se rétrécir ou de s'élargir, correspondant au muscle aryténoïdien, placée au-dessus de l'anneau du cartilage cricoïde ; ses bords sont formés aux deux tiers antérieurs par un ligament qui, de chaque côté, se porte du cartilage thyréoïde à l'aryténoïde, et au premier tiers postérieur par le cartilage aryténoïde. Ces deux replis que forment les ligaments aryténoïdiens sont revêtus de la membrane muqueuse. Ces replis sont les *ligaments inférieurs* de la glotte, les *cordes vocales* proprement dites. On les a aussi nommés *lèvres* ou *rubans de la glotte*, ou *cordes vocales inférieures*. Quelques personnes entendent par *glotte*, l'espace compris entre les cordes vocales inférieure et supérieure, d'un côté, et les mêmes parties du côté opposé. Fabrice d'Acquapendente reconnaît quatre états dans la glotte : 1° L'*état statique de la glotte*. Dans cet état, la

glotte a une forme lancéolée ou triangulaire à base postérieure. On sait qu'elle s'élargit pendant l'inspiration et qu'elle se rétrécit dans l'expiration. 2° La *dilatation de la glotte.* Lorsque la glotte est aussi élargie que possible, elle représente un losange dont l'angle postérieur est tronqué. Les angles latéraux correspondent aux apophyses des cartilages aryténoïdes, dont la distance de l'un à l'autre peut être portée jusqu'à 13 millimètres. Le mécanisme de cette dilatation se fait au moyen du cartilage aryténoïde, qui tourne comme un pivot par la contraction du muscle crico-aryténoïdien postérieur. 3° Le *resserrement de la glotte.* Dans l'état d'étroitesse, la glotte peut affecter trois formes. Quelquefois il y a seulement rapprochement des apophyses antérieures des bases des cartilages aryténoïdes par l'effet des muscles crico-aryténoïdiens latéraux, et, quand ces apophyses se touchent, la glotte est double, il y a réellement deux glottes : l'une antérieure, circonscrite par l'écartement des cordes vocales, et l'autre postérieure, formée par l'écartement des cartilages aryténoïdes. L'antérieure est celle qu'on désigne sous le nom de *glotte intermusculaire* ou *vocale*, et la postérieure s'appelle *glotte intercartilagineuse* ou *interaryténoïdienne* ou *respiratoire ;* mais cette distinction n'est pas juste, parce que nous ne respirons jamais ainsi. 4° L'*occlusion de la glotte.* Cet état de la glotte, qui ne permet plus le passage de l'air, ne peut durer longtemps ; nous venons de voir qu'elle pouvait être incomplète. V. Voix.

GLOTTIQUE. adj. Qui a rapport à la glotte, qui lui appartient, qui se passe à son niveau. — *Souffle glottique.* V. Souffle.

GLOUTERON. s. m. V. Bardane.

GLU. s. f. [*viscum*, ἰξός, all. *Vogelleim*]. C'est du *Loranthus europæus*, L., du *gui* et de la seconde écorce du *houx* qu'on retire la *glu*, en les pilant puis les faisant bouillir dans l'eau, et mettant pourrir dans une cuve jusqu'à formation d'une masse visqueuse que le lavage débarrasse des corps étrangers. La composition de la glu n'est pas connue ; elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud, l'éther ; insoluble dans les alcalis, décomposée par ceux qui sont caustiques. Elle contient de l'azote.

GLUCOGÉNIE. V. Glycogénie.

GLUCOSE. s. m. Il faut dire *glycose* (subst. fém.).

GLUCOSURIE. s. f. V. Glycosurie.

GLUCYNE. s. f. V. Glycine.

GLUCYNIUM, GLUCYUM. s. m. V. Glycinium.

GLUMACÉ, ÉE. adj. [*glumaceus*]. Qui a la nature des glumes ou qui en porte.

GLUME. s. f. [*gluma*, all. *Balg*, angl. *glume*, *husk*, it. et esp. *gluma*]. Mot d'une signification très-vague, qui a été employé par Linné pour désigner l'espèce d'involucre situé au bas de l'épillet dans les graminées, et ensuite étendu par lui à toutes les enveloppes des fleurs de ces plantes, dont alors il désignait l'externe sous le nom de *glume corolline.* On donne actuellement le nom : 1° de *glume*, ou *bractées involucrales* (*lépicène*, *glumes stériles*), aux bractées qui se trouvent à la base de l'épillet des graminées ; elles représentent des bractées à l'aisselle desquelles il ne s'est pas développé de fleur ; 2° de *glumelle*, ou *bractée florale imparinerviée* ou *unicarénée* (*glume fertile*), à une petite bractée qui n'est pas encore une partie de la fleur, mais une *feuille*, ou *bractée florale*, à l'aisselle de laquelle naît la fleur même ; 3° de *calice*, ou *sépale bicaréné*, ou *parinervié*, à une pièce scarieuse bifide, à deux plis principaux ou carènes, représentant à elle seule le calice ; c'est la *glumelle bicarénée* ou *parinerviée :* ces deux pièces (2° et 3°) sont, par quelques auteurs, considérées comme appartenant à un même verticille de la fleur sous le nom de *glumelle* ou *verticille calicinal ;* ce sont elles qui ont reçu les noms de *calice* (Linné), *glume* (Rich.), (*balle*, *paillettes*) ; 4° de *glumellule*, ou mieux de *corolle*, à un verticille de trois petites pièces membraneuses alternant avec les étamines. Dans beaucoup de genres, il n'y a que deux pièces, et c'est une place vide qui alterne avec une étamine ; d'autres fois cette corolle manque tout à fait : c'est elle qui a reçu les noms de *paléoles*, *squamules* et *lodicule.*

GLUMÉ, ÉE. adj. [*glumatus*]. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont entourés de glumes comme celles des graminées.

GLUMELLE. s. f. [*glumella*]. V. Glume.

GLUMELLULE. s. f. [*glumellula*]. V. Glume.

GLUTÉINE. s. f. Matière jaune entrant dans la composition de la graisse de la *salamandre aquatique* (*Triton cristatus*, L.).

GLUTEN. s. m., ou **TRITICINE.** s. f. [*gluten*, all. *Kleber*, *Pflanzenleim*, *Gluten*, angl. *gluten*, *glue*, it. *glutine*, esp. *gluten*]. Substance organique particulière (*fibrine* ou *colle végétale*) découverte par Beccaria, chimiste italien, dans les graines des céréales. Mêlé intimement avec l'amidon, avec le sucre, l'albumine et le mucilage, le gluten constitue la partie intérieure de beaucoup de graines céréales, et surtout du froment. On l'extrait en faisant une pâte avec de la farine de froment, et la malaxant sous un filet d'eau, jusqu'à ce que celle-ci ne devienne plus laiteuse : on a pour résidu le gluten pur, substance d'un blanc grisâtre, molle, collante, insipide, d'une odeur spermatique, très-élastique, et susceptible d'être étendue en une couche mince. Soumis à une douce chaleur, le gluten diminue de volume, en perdant l'eau qu'il contient ; exposé à l'action d'une chaleur plus forte, il se comporte comme les matières animales. Il est insoluble dans l'eau, les huiles et l'éther, et, en partie, soluble dans l'alcool. C'est à ce corps que la pâte doit la propriété de lever : aussi la farine de froment en contient-elle plus que toute autre farine. Sa composition est : $10\ (Az^5C^{40}H^{31}O^{12}) + S^2$. L'absence de notions exactes sur l'analyse anatomique, sur les principes immédiats en général, sur les substances organiques en particulier, a fait longtemps regarder comme de véritables principes immédiats les substances organiques artificielles et les corps cristallisables en lesquels se décomposent les principes immédiats coagulables ou solides, non cristallisables, des plantes et des animaux. C'est là ce qui a fait considérer la *triticine* comme un composé de *gliadine*, substance organique artificielle, et de *zymome*, autre produit de décomposition (V. ces mots, Gélatine et Géline). C'est ce qui a conduit aussi à multiplier beaucoup le nombre de ces corps ; car c'est toujours le propre des substances organiques, ou composés non définis (V. Composé), de fournir des produits de décomposition aussi nombreux que sont variés les conditions de température dans lesquelles on les place ou les réactifs qu'on fait agir sur elles. C'est aussi ce qui a fait considérer ces corps comme identiques avec les substances azotées des animaux, d'où le nom de *fibrine végétale* donné au gluten, d'*albumine végétale* donné à la *glutine* (V. ce mot), de *caséine végétale*

donné à la *légumine* (V. ce mot). — *Pain de gluten*. Pain ou biscuit fait de farine préalablement lavée pour en ôter une partie de l'amidon. Il a été recommandé dans le diabète.

GLUTINATIF. V. AGGLUTINATIF.

GLUTINE. s. f. [de *glutinare*, coaguler, all. *Pflanzeneiweis*]. Nom donné par Rouelle (1776) à la substance appelée *albumine végétale* par Fourcroy (1800), et que Soubeyran lui a restitué. C'est une substance de même composition chimique que l'albumine du sang, sauf les proportions de soufre et de phosphore, qui sont inconnues. C'est le principe coagulable, par la chaleur et par l'alcool, des sucs des plantes. Il n'y a que ces propriétés-là qui lui soient communes avec l'albumine du sang ou de l'œuf; ce sont les seules connues sur ce principe à l'état liquide. Le coagulum en est grisâtre et, à part cela, se comporte comme celui des albumines animales. On a aussi donné le nom d'*albumine végétale* à une substance coagulable retirée des pommes de terre traitées par de l'eau contenant 2 pour 100 d'acide sulfurique, quantité assez considérable pour modifier déjà le corps dont il s'agit.

GLUTINEUX, EUSE. adj. [*glutinosus*, de *gluten*, all. *leimartig*, angl. *glutinous*, it. et esp. *glutinoso*]. Qui ressemble au gluten, qui contient du gluten, qui est collant, visqueux comme le gluten.

GLYCÉRAT. s. m. V. GLYCÉROLÉS.

GLYCÉRINE. s. f. [de γλυκύς, doux; all. *Oelzucker*, *Glycerin*]. La *glycérine* (*principe doux des huiles* de Scheele) est un liquide sirupeux, incolore. Celle du commerce, surtout lorsqu'elle ne contient pas ou presque pas d'eau, offre une teinte un peu jaunâtre huileuse. Il importe de savoir que ce corps, bien que retiré des corps gras, est un analogue non pas des huiles, mais bien des sucres liquides et des alcools; c'est un *alcool triatomique*. Le chlore, le brome, etc., peuvent remplacer dans la glycérine 3 équivalents d'hydrogène, et former les *glycérines trichlorée*, *tribromée*, etc. On retire la glycérine des corps gras neutres, en les saponifiant avec du protoxyde de plomb en présence de l'eau. Il se forme un stéarate, un margarate, etc., de plomb insoluble. La glycérine se sépare de l'acide gras en s'emparant d'un équivalent d'eau, et on la trouve mêlée à l'eau de l'opération. La glycérine pure (Chevreul) est un liquide sirupeux, incolore, inodore à froid, franchement sucré, neutre et incristallisable, d'une densité de 1,28 à + 15°, et dans ce cas renfermant 12 pour 100 d'eau. Insoluble dans l'éther, les huiles fixes et les essences, elle se mêle en toutes proportions à l'eau et à l'alcool, et ces mélanges sont, comme elle, dépourvus de pouvoir rotatoire ($C^6H^8O^6$). Son pouvoir dissolvant est intermédiaire à celui de l'eau et à celui de l'alcool : elle dissout très-facilement le brome, les iodures de soufre, de potassium, de zinc, de fer, les chlorures alcalins, les chlorures de zinc, de fer, les sulfures alcalins, le cyanure de mercure, l'émétique, le tannin, le sucre, le miel, la gomme. Elle dissout bien moins le deutochlorure de mercure, les alcaloïdes, l'iode, le soufre et le phosphore. Elle ne dissout pas du tout le calomel, les iodures de mercure, l'iodure de plomb, les résines; elle n'est point miscible au sulfure de carbone, au chloroforme, à la benzine, à l'éther, aux huiles ni aux essences. Sa grande solubilité dans l'eau la rend hygrométrique. Dissoute dans ce liquide, elle en abaisse le point de congélation. Pure, elle distille sans décomposition à + 280°; mais, si elle est impure ou si la température est plus élevée, elle produit l'acroléine. La glycérine, étant liquide, incristallisable et inaltérable à l'air, sert à la conservation des matières animales ou végétales. On peut en tirer parti en chirurgie dans le pansement des plaies. Trousseau a constaté les excellents effets de la glycérine dans les affections superficielles de la peau, notamment dans le prurigo. La glycérine convient dans toutes les affections de la peau qu'irriteraient l'emploi des corps gras ou les applications excitantes, et surtout dans les phlegmasies cutanées de nature prurigineuse. Bazin se loue de la glycérine dans l'eczéma, le zona, l'acné, l'ichthyose, et, en général, dans les maladies de la peau non diathésiques. La glycérine dont on a imbibé une éponge fixée à une baleine recourbée est un topique doux et sucré qui calme la gêne et la douleur que cause la sécheresse de la gorge, dans les angines gutturales et laryngées, ainsi que les toux nerveuses. V. GRAS et SUCRE.

GLYCÉRINIEN et **GLYCÉRIQUE.** adj. Qui se rapporte à la glycérine ou à ses préparations.

GLYCÉRIQUE. adj.—*Acide glycérique*. Produit de l'action de l'acide azotique sur la glycérine. Il est gommeux, hygroscopique; il décompose les carbonates, coagule le lait, dissout le fer et le zinc ($C^6H^6O^8$). Il donne des glycérates cristallisables.

GLYCÉROLÉS. s. m. pl. Médicaments obtenus avec la glycérine comme excipient. Les glycérolés sont liquides ou solides; on désigne aujourd'hui ces derniers sous le nom de *Glycérats*. On a imaginé des formules de glycérolés de toute sorte pour gargarismes, collyres, injections, etc. Celles qui sont appelées à rendre à la thérapeutique les plus nombreux services sont les glycérolés solides ou liquides par lesquels pourraient être remplacés les liniments, pommades, onguents, etc., employés extérieurement et dans les maladies des yeux.

GLYCIDE. s. m. Un certain nombre de dérivés de la glycérine mise en présence des acides peuvent être rattachés à un corps oxygéné ($C^6H^6O^4$) qui n'a pas encore été isolé, appelé *glycide*, qui serait considéré comme de la glycérine anhydre.

GLYCÉRYLE. s. m. Synonyme de *glycile*.

GLYCILE. s. m. Radical hypothétique qui aurait la formule C^6H^7 (Lœwig).

GLYCINE. s. f. [de γλυκύς, doux]. Matière cristalline sucrée (Bizio) du liquide des noix de coco. Elle paraît identique avec la mannite. V. GLYCOCOLLE.

GLYCINE, et non pas **GLUCYNE.** s. f. [de γλυκύς, doux; all. *Glycinerde*, it. *glicina*]. Oxyde métallique découvert en 1798, par Vauquelin, dans l'émeraude et l'aigue-marine, ayant la propriété de faire des sels sucrés avec les acides. C'est l'oxyde d'un métal qu'on a nommé *glycinium*.

GLYCINIUM, GLYCIUM, ou **BÉRYLLIUM.** s. m. [all. *Glycium*, it. *glicio*]. Métal obtenu de la glycine, et isolé du chlorure de glycinium au moyen du potassium. Il est en poudre brune, avec des paillettes cristallines. Il s'oxyde à une haute température, et se convertit en glycine; il est sans action sur l'eau à la température ordinaire.

GLYCIQUE (ACIDE) [*acide kalisaccharique*, Péligot]. Acide obtenu en faisant agir les alcalis sur le sucre de fécule ou *glycose*. ($C^{12}H^{10}O^{10}$.)

GLYCOCHOLATE. s. m.—*Cholate* ou *glycocholate de soude* [Synonymie : *bile cristallisée*, Platner, Ver-

deil, 1847; *cholate de soude*, Strecker, 1828; *glykocholate de soude*, Lehmann, 1850. Ce n'est pas le *cholate de soude*, Tiedemann et Gmelin, 1825. Le corps qu'on a appelé *biline* (Berzelius, Mülder) n'est qu'un mélange de ce sel et du *taurocholate de soude* (V. TAUROCHOLATE)]. Il entre pour une part notable dans la masse des matières salines de la bile. Le glycocholate de soude ($NaO.C^{52}H^{42}NO^{11}$) cristallise en aiguilles groupées autour d'un centre ; elles forment des masses demi-sphériques d'un blanc éclatant. Ces cristaux s'altèrent immédiatement à l'air, étant très-hygrométriques : ils fondent à la chaleur et brûlent avec une flamme très-charbonneuse. Le cholate de soude a un goût amer analogue à celui de la bile ; il est inodore ; il se dissout très-facilement dans l'eau et l'alcool, mais il est complétement insoluble dans l'éther. Une dissolution de glycocholate de soude dans l'eau est précipitée par l'acétate de plomb ; il se forme un glycocholate de plomb insoluble dans l'eau.

GLYCOCHOLIQUE. adj. — *Acide glycocholique.* Synonyme de l'*acide cholique* de Strecker, ayant pour formule $C^{52}H^{42}O^{11}N.HO$. V. GLYCOCHOLATE.

GLYCOCOLLE. s. m. [*sucre de gélatine*, *glycine*, *glycolammine*]. Corps cristallisable, blanc, doué d'une saveur sucrée ; mais il ne fermente pas. Il est soluble dans l'eau, à peu près insoluble dans l'alcool absolu et dans l'éther. Il forme avec la plupart des acides des combinaisons cristallisables, mais il n'exerce aucune action sur le tournesol ($C^4H^5AzO^4$). On l'obtient en faisant agir l'acide sulfurique sur la gélatine, ou en faisant bouillir l'acide hippurique ou un hippurate dans quatre fois son poids d'acide chlorhydrique. C'est un principe immédiat de quelques tissus. V. LEUCINE.

GLYCOÉMIQUE. adj. [de γλύκος, chose douce, et αἷμα, sang]. Qui concerne la présence de la glycose dans le sang. — *Gangrène glycoémique* (Marchal). Forme de gangrène qu'on observe dans certains cas de diabète. Cette inflammation gangréneuse affecte préférablement le tissu lamineux sous-cutané, et l'on voit se produire soit des furoncles qui peuvent se succéder pendant plus ou moins longtemps et qui ont une marche très-lente, soit des gangrènes en nappe.

GLYCOGÈNE. adj. [de γλύκος, chose douce, et un radical γεν, qui engendre]. Qui engendre du sucre. — *Matière* ou *principe glycogène* (Cl. Bernard). Principe immédiat non azoté qui existe dans les cellules épithéliales hépatiques, et qui, sous l'influence du contact du plasma sanguin et de tous les liquides animaux frais ou un peu altérés, passe à l'état de sucre du foie avec lequel il est isomère. On retire cette matière du foie pris sur un animal aussitôt qu'on l'a tué. Pour cela on traite le foie (qu'on broie immédiatement) par l'eau bouillante ; on exprime dans un linge, et le liquide exprimé est aussitôt additionné de 4 à 5 fois son volume d'alcool à 40°, qui précipite la matière ; on la purifie de tout principe azoté en la faisant bouillir dans une solution de potasse caustique concentrée, qui ne l'altère pas. On filtre encore, et le liquide additionné de nouveau d'alcool précipite la substance que les lavages répétés à l'alcool purifient. C'est un principe blanc, pulvérulent, amorphe, neutre, sans odeur ni saveur, donnant sur la langue la sensation de l'amidon. Il est coloré en violet ou en rouge violacé par l'iode ; il ne réduit pas le tartrate cupro-potassique et ne fermente pas au contact de la levûre. La matière glycogène est soluble dans l'eau chaude et non dans l'alcool. Outre les liquides animaux, tous les agents qui changent en glycose les fécules et la dextrine la changent également très-vite en ce corps avec toutes les propriétés ordinaires. Elle est dextrogyre et isomère avec la glycose ($C^{12}H^{12}O^{12}2HO$). Elle cesse de se produire aussitôt que les animaux deviennent malades, même légèrement ; mais, hors ce cas, elle existe, quelle que soit l'alimentation. — Substantivement, la *glycogène*. La matière glycogène.

GLYCOGÉNIE. s. f. [de γλύκος, chose douce, et du radical γεν, qui engendre]. Production du sucre. La *glycogénie* est un des nombreux actes moléculaires de la nutrition, et, en particulier, de la désassimilation (V. ce mot). Chez les végétaux, le travail de nutrition développe plusieurs matières sucrées (V. SUCRE). Par le fait même de la formation des principes qui résultent de leur désassimilation nutritive, certains organes remplissent des usages plus ou moins importants par rapport à telle ou telle fonction. Tel est le cas de la production du sucre dans le foie par rapport à la respiration et peut-être à d'autres fonctions. Ce n'est pas le sang qui fournit directement les matériaux de sa formation ; c'est la matière glycogène, formée elle-même dans les cellules épithéliales hépatiques durant leur assimilation nutritive à l'aide des principes qu'elles empruntent au sang. Ainsi, il y a dans le foie : 1° le sucre très-soluble dans l'eau et qui est emporté avec le sang par le lavage ; 2° une autre matière assez peu soluble dans l'eau pour ne pas être entraînée par le courant d'eau que l'on pousse dans les vaisseaux du foie. C'est cette substance glycogène qui, dans le foie abandonné à lui-même avant ou après le lavage, se change peu à peu en sucre par catalyse isomérique. Cl. Bernard a constaté, en outre, la présence du sucre dans le liquide allantoïdien et amniotique des fœtus de vache, de brebis et de truie. Seulement, ce principe n'y existe pas toujours en quantité égale, et plusieurs fois, sur des fœtus de vache de six mois et demi ou de sept mois, il n'a point trouvé de sucre dans les liquides de l'amnios et de l'allantoïde, bien qu'il y en eût dans l'urine de ces mêmes fœtus. Le sang qui arrive dans le foie par la veine porte ne renferme pas de sucre, tandis que le sang qui en sort par les veines sus-hépatiques en est toujours abondamment chargé. L'absence du sucre dans le sang de la veine porte, avant le foie, prouve que ce principe ne vient pas des aliments, et sa présence constante dans le sang des veines sus-hépatiques amène à conclure forcément que le sucre est produit dans le foie. Le foie produit ainsi du sucre et de la bile. Chez les vertébrés, ces deux produits s'éliminent par des voies différentes. Le sucre passe directement dans le sang par les veines sus-hépatiques, tandis que la bile s'élimine par les voies biliaires et se déverse dans l'intestin. Chez les mollusques, il en est autrement, car chez ces animaux la bile est sucrée ; de sorte que, chez eux, le sucre et la bile se versent dans le canal intestinal pour être absorbés ensuite. Chez les limaces (*Limax flava*), il s'écoule successivement deux liquides par le conduit cholédoque dans le canal intestinal. Le premier liquide, incolore et très-sucré, s'écoule pendant que la digestion intestinale s'opère ; le deuxième liquide, jaune ou brun, amer et ne contenant pas de sucre, coule après que la digestion est finie. Chez les limaces, la matière sucrée sécrétée par le foie est ramenée dans l'estomac par le conduit cholédoque, au lieu d'être directement versée dans le sang, comme cela a lieu chez les animaux vertébrés. Chez les limaces, les deux sécrétions hépatiques, celle du *sucre* et celle de la

bile, restent distinctes ; leur déversement dans l'estomac est successif et se fait pour ainsi dire sans mélange. Chez les limaces, la bile qui sert à la digestion actuelle a toujours été sécrétée à la fin de la période digestive qui a précédé. Le sucre de canne, ou de la première espèce, ne peut pas être directement assimilé quand on l'introduit dans le sang. Il faut que préalablement il subisse l'influence des phénomènes digestifs, ou une action directe de la part du foie, pour être transformé en glycose ou sucre de la deuxième espèce. En effet, si l'on injecte du sucre de canne par un rameau de la veine porte, de façon que la matière sucrée passe forcément par le foie avant d'arriver dans le système veineux général, on constate que le sucre n'est plus éliminé comme lorsqu'on l'injecte dans les veines générales ; il s'assimile dans le sang absolument comme cela a lieu lorsque son absorption s'effectue à la suite du procédé normal de la digestion. L'albumine a besoin, comme le sucre de canne, de traverser le tissu du foie pour être assimilée. La formation du sucre dans le foie est liée d'une manière étroite à l'influence du système nerveux agissant sur les vaisseaux sanguins du foie qui lui portent les matériaux nutritifs. Ainsi, en coupant les nerfs vagues, on fait disparaître la sécrétion sucrée de cet organe, pourvu que l'on opère la section des troncs des nerfs au-dessus des filets qu'ils fournissent aux poumons. Si l'on excite par le galvanisme le bout central des mêmes nerfs, ou, encore mieux, si l'on pique la moelle allongée un peu au-dessus de l'origine des nerfs vagues, on produit l'effet inverse. L'activité fonctionnelle du foie est surexcitée, et le sucre en excès dans l'organisme s'accumule d'abord dans le sang et est bientôt après expulsé par l'excrétion urinaire. L'action nerveuse qui excite alors le foie est seulement plus intense ; mais elle se propage toujours comme à l'état normal, c'est-à-dire des poumons vers la moelle allongée, et de ce point vers le foie par l'intermédiaire de la moelle épinière et du grand sympathique. Cet état sucré des urines (*diabète artificiel*) n'est pas, en général, de très-longue durée. On a signalé récemment un certain nombre de cas de *diabète traumatique* observés chez l'homme à la suite de chutes ou de causes violentes ayant déterminé une lésion dans le point du système nerveux que l'expérience physiologique avait montré être en rapport avec la production de sucre par le foie. Le diabète sucré n'est donc que le trouble de la formation normale d'un principe immédiat ; et, comme celle-ci est due au foie, le diabète doit être localisé dans le foie ou dans les parties du système nerveux qui sont capables d'agir sur cet organe. Dans l'état ordinaire de santé, la matière sucrée, déversée directement dans le sang, s'y détruit par dédoublement catalytique pour les actes respiratoires, sans en sortir par aucune excrétion. W. Pavy a démontré expérimentalement que cette décomposition a lieu sur l'animal mort comme sur le vivant, si l'on maintient un courant de sang sucré à l'aide d'injections et de la respiration artificielle, mais elle cesse dès qu'on emploie du *sang défibriné* au lieu du sang proprement dit. En outre, toutes les fois qu'une circonstance morbide quelconque viendra rompre l'équilibre qui existe physiologiquement entre la *production* et la *destruction* incessantes du sucre, il pourra y avoir un excès de cette matière qui s'accumulera dans le sang et qui sera ensuite expulsée par diverses excrétions, et particulièrement par les urines. Ainsi on doit noter que le pissement du sucre, même abondant, est un symptôme (*glycosurie*) qui peut succéder à la goutte, etc., mais autour duquel ne se groupent pas nécessairement tous ceux de l'affection nommée *diabète*. — *Glycogénie chez le fœtus*. Bernard a démontré que, pendant un certain temps de la vie fœtale, un des produits formés par nutrition désassimilatrice des muscles se trouve être le sucre du foie, ou du moins, peut-être, la matière glycogène. Cette propriété qu'ont les muscles et les poumons seulement de fournir du sucre est tout à fait temporaire : elle n'appartient qu'au fœtus, et seulement pendant les premiers temps de la vie intra-utérine ; car, du moment que le foie entre en action, ces phénomènes cessent peu à peu.

GLYCOGÉNIQUE, et non **GLUCOGÉNIQUE**, adj. Qui a rapport à la production du sucre.

GLYCOL. s. m. (Wurtz). Groupe de composés reliés par une double analogie à la glycérine d'une part, à l'alcool de l'autre ; ils sont dits alcools diatomiques, pour exprimer ce qu'il y a de plus fondamental dans leurs propriétés, c'est-à-dire une capacité de saturation double de celle de l'alcool ordinaire. Voici la nomenclature et la composition des alcools monoatomiques et des glycols qui leur correspondent : $C^4H^6O^2$, alcool ; $C^4H^6O^4$, glycol normal ou éthylénique ; $C^6H^8O^2$, alcool propylique ; $C^6H^8O^4$, glycol propylénique ou propylglycol ; $C^8H^{10}O^2$, alcool butylique ; $C^8H^{10}O^4$, glycol butylique ou blutylglycol ; $C^{10}H^{12}O^2$, alcool amylique ; $C^{10}H^{12}O^4$, glycol amylénique ou amylglycol. Le glycol normal constitue un liquide parfaitement incolore, épais, doué d'une saveur sucrée. Il bout à 197° ; sa densité à 0° est de 1,125 ; sa densité de vapeur a été trouvée égale à 2,164. Il est miscible en toutes proportions à l'eau et à l'alcool. Il offre un ensemble de réactions analogues à celles de l'alcool proprement dit, dont il ne diffère que par un atome d'oxygène de plus. Les glycols donnent des éthers correspondants à ceux des alcools mono-atomiques.

GLYCOLAMIDE. s. f. Composé qui a la composition du glycocolle, mais en diffère par ses propriétés. Elle est cristallisable, ne s'unit pas aux acides ni au chlorure de platine. On l'obtient en dissolvant à chaud le glycolide dans l'ammoniaque.

GLYCOLAMMINE. s. f. Nom actuel du glycocolle, d'après ce fait que c'est un amide de l'acide glycolique ($C^4H^4O^6$) fixant 1 équivalent d'ammoniaque avec élimination de 2 équivalents d'eau.

GLYCOLIDE. s. m. Corps neutre insoluble ($C^4H^3O^5$) qui est à l'acide glycolique ce que le lactide est à l'acide lactique. En s'hydratant, il passe à l'état d'acide glycolique.

GLYCOLIQUE. adj. — *Acide glycolique* ($C^4H^3O^5$. HO). Produit de l'action de la chaleur sur l'acide tartronique ; il s'obtient aussi en oxydant l'alcool par l'acide azotique ; cristallisable, déliquescent. Il donne des glycolates cristallisables.

GLYCOSANE. s. f. L'un des produits de l'action de la chaleur, de 100° à 110° sur la glycose qui perd 2 équivalents d'eau, c'est-à-dire 9 pour 100 de son poids. Elle est peu sucrée, ne fermente pas directement ($C^{12}H^{10}O^{10}$). Les autres produits sont des analogues du caramétan.

GLYCOSE. s. f. [Il a été fait masculin à tort, il aurait dû être plutôt féminin, car tous les noms en *ose* de cette formation sont féminins ; de γλυκύς, doux]. Sucre de raisin ou d'amidon. C'est l'espèce de sucre qui est trouvé dans les fruits et les plantes acides ;

il est difficilement cristallisable, dextrogyre, et fermente directement ($C^{12}H^{12}O^{12}2HO$); il diffère du sucre de canne, parce qu'il contient 3 atomes d'eau de plus. Il est produit par l'action, sur l'amidon, de l'acide sulfurique étendu. La glycose forme des composés définis avec la baryte, la chaux, l'oxyde de plomb et d'autres bases. V. SUCRE *du foie* ou *de diabète*, corps différent de la *glycose*.

GLYCOSIDE. s. f. [Quelques chimistes font ce mot masculin]. Nom donné soit au groupe de composés isomères avec la glycose, soit à un groupe de corps neutres presque tous principes immédiats des végétaux qui se dédoublent facilement en glycose et en un ou plusieurs principes non sucrés nouveaux, et cela sous l'influence des ferments, des acides ou des alcalis, en fixant un ou plusieurs équivalents d'eau (Pelouze et Fremy). Les corps nouveaux sont des acides, des aldéhydes, des alcools, des phénols ou des alcaloïdes.

GLYCOSURIE. s. f. [de *glycose*, et οὐρεῖν, pisser]. Pissement de sucre. On a remarqué que les anesthésiques et les gaz irrespirables déterminent la glycosurie ou passage momentané du sucre dans les urines. La glycosurie est un des signes du diabète, mais non le diabète même. V. DIABÈTE.

GLYCYMÈTRE. s. m. [de γλυκύς, doux, et μέτρον, mesure]. Instrument pour mesurer la quantité de sucre dans une liqueur.

GLYCYRRHIZINE. s. f. [de *glycyrrhiza*, réglisse; all. *Süssholzzucker*, *Glycyrrhizin*]. Matière sucrée de la réglisse (Dœbereiner et Robiquet). C'est une substance solide, infermentescible, en masse d'un jaune sale, d'une saveur semblable à celle de la réglisse, soluble dans l'eau bouillante et l'alcool, et précipitée de sa solution aqueuse par les acides; elle donne alors un dépôt sucré qui, dissous dans l'eau bouillante, se prend en gelée par le refroidissement. Elle compose en partie l'extrait noir ou suc de réglisse. ($C^{16}H^{12}O^{6}$.)

GLYOXAL. s. m. Il est probable que le glyoxal (Debus) est une aldéhyde du glycol. Il se forme par l'action de l'acide nitreux sur l'alcool, et il constitue un des produits de la décomposition spontanée de l'éther nitreux. Debus pense l'avoir obtenu en oxydant le glycol par l'acide nitrique. ($C^{4}H^{2}O^{4}$.)

GLYOXYLIQUE. adj. — *Acide glyoxylique* ($C^{4}HO^{5}.HO$). Produit de l'action de l'acide azotique fumant sur l'alcool. Il est sirupeux, jaune, volatil. Il donne des glyoxylates cristallisables.

GNÉTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des conifères, et qui renfermerait les genres *Gnetum* et *Ephedra*, genres contenant des arbres élevés, mais surtout des lianes ou des arbustes. L'intérieur du fruit est pulpeux, mais rempli d'aiguilles cristallines qui le rendent fort irritant (*Gnetum*); aussi l'amande seule est alimentaire.

GOBBE. s. f. Sorte de préparation en forme de bol qu'on donne aux chiens pour les empoisonner. — Synonyme d'*égagropile*. V. ce mot.

GOBBÉ. adj. Une bête à laine est *gobbée* quand on rencontre dans son estomac une *gobbe*.

GOBELET ÉMÉTIQUE. Vase en forme de gobelet, composé d'antimoine émétique, et dans lequel on laissait séjourner du vin blanc. Ce liquide y devenait émétique ou purgatif; c'était une préparation infidèle.

GODRONNÉ, ÉE. adj. — *Canal godronné* (F. Petit). L'espace qui se trouve entre le corps vitré et le corps ciliaire, et qui embrasse toute la circonférence du cristallin. Ce canal, dont les parois semblent être en contact pendant la vie, ne peut être aperçu, après la mort, qu'en l'insufflant par une petite ouverture faite dans un point de sa circonférence: l'air insufflé produit alors des bosselures séparées par des brides membraneuses, que l'on a comparées à une espèce d'ornement appelé jadis *godron*. — *Portion godronnée du pied d'hippocampe* [all. *der gezackte Streif*]. Portion située au bord concave du pied d'hippocampe, dans le cerveau.

GOÎTRE ou **GOÊTRE.** s. m. [all. *Kropf*, angl. *wen*, it. *gozzo*, esp. *papera*]. Le goître (improprement appelé par les anciens βρογχοκήλη, bronchocèle), *hernia gutturalis*, *struma*, *tracheocele*, *grosse gorge*, *gros cou*, etc., est un accroissement anormal, une hypertrophie de la glande thyréoïde; de là le nom peu exact de *thyréoïdite*. Endémique et héréditaire dans les contrées froides et humides, dans les vallées des Alpes, le bas Valais, etc., il n'est accompagné ni d'inflammation ni de changement de couleur à la peau. On l'a longtemps attribué à l'usage des eaux provenant de la fonte des neiges. Il affecte surtout les individus lymphatiques, et particulièrement les femmes. Il forme, à la partie antérieure du cou, une tumeur irrégulière et bosselée, souvent bilobée, susceptible d'acquérir un volume considérable, et qui peut alors déterminer une lésion plus ou moins grave de la respiration. Il peut, après avoir persisté pendant plusieurs années à l'état de simple hypertrophie, se transformer en une autre maladie: aussi trouve-t-on fréquemment après la mort les vaisseaux thyréoïdiens dilatés; et le tissu de la thyréoïde, plus ou moins altéré, présente des kystes, etc. L'extirpation de la glande, tentée comme moyen curatif, a presque toujours été suivie de la mort. L'éponge de mer, le savon, les pierres d'écrevisse, le carbonate de soude, les eaux alcalines et sulfureuses, ont été employés à l'intérieur. On a appliqué avec quelque succès des sachets remplis d'une poudre composée de: chlorhydrate d'ammoniaque, 3 grammes; chaux éteinte, 16 grammes; farine de tan, 16 grammes; qu'on renouvelle tous les huit à dix jours; ou les sachets connus sous le nom de *collier de Morand* (V. COLLIER). Coindet a le premier appelé l'attention sur les diverses préparations d'iode, qui constituent le meilleur moyen de traitement du goître. Quant au traitement du goître endémique, l'usage journalier de sel marin ioduré à la dose de 1 à 5 décigrammes par kilogramme, est, d'après Grange, le moyen le plus utile; et il faudrait que, dans les pays à goître, au lieu de sel marin ordinaire, on vendît, même à prix inférieur, du sel convenablement ioduré.

Goître aigu. Gonflement de la thyréoïde dont on a observé la production d'une manière épidémique sur un grand nombre de soldats d'une garnison dans des casernes humides et privées de lumière, tandis que ceux qui, toutes conditions égales d'ailleurs, avaient des logements aérés et éclairés n'en étaient pas atteints. L'habitation dans de meilleures conditions hygiéniques a toujours suffi pour ramener la thyréoïde à son volume normal.

Goître exophthalmique. V. EXOPHTHALMIE.

GOÎTREUX, EUSE. adj. et s. [all. *kropfig*, *kropfartig*]. Qui est atteint du goître, qui concerne le goître. D'après les recherches statistiques, le nombre des goîtreux, en France, est d'environ 450,000; il est très-difficile de fixer, même approximativement, celui des crétins; il ne doit pas, toutefois, dépasser 30,000. Si l'on ne doit pas confondre, au point de vue statistique et pathologique, le goître et le crétinisme, il y a lieu

pourtant à les considérer comme des formes diverses d'une même endémie dont le siége, l'origine et le traitement ne peuvent pas être utilement séparés. Contrairement à l'opinion généralement reçue, le goître est très-répandu dans les pays de plaines ; il se montre en France dans des conditions topographiques très-différentes : depuis une hauteur de 20 à 30 mètres au-dessus du niveau de la mer jusqu'aux plus grandes hauteurs où l'homme puisse faire son habitation. D'après les recherches de Grange, on rencontrerait le goître et le crétinisme à toutes les altitudes, dans les pays les plus différents par rapport à leur position géographique, à leur climat, à leurs mœurs, à leur alimentation, là où la température ne varie pas de 4 à 5 degrés par an, là où elle varie de plus de 60 degrés, partout enfin, excepté sur les bords de la mer ; une seule circonstance serait commune à tous les pays à goître : leur sol serait formé de roches magnésiennes, ou contiendrait des sels de magnésie, dolomie, et sulfate de magnésie. Bouchardat dit avoir constaté cette action des sels magnésiens ; mais il pense que la qualité des eaux, le sulfate de chaux qu'elles contiennent, que la constitution géologique, en un mot, ont une influence dominante sur la production du goître et du crétinisme. Une autre idée a été mise en avant par Chatin, c'est celle de l'absence de l'iode dans le sol, dans les eaux, même dans l'air des localités où règnent ces deux affections ; mais ces résultats ont été reconnus inexacts d'après les recherches d'autres observateurs. Il faut se garder d'accepter sans examen ces hypothèses admises par chaque chimiste successivement, selon que ses recherches l'ont amené à constater tel ou tel fait, quel que soit, du reste, l'ordre de composés qu'il a étudié. Après avoir été prônées un certain temps, elles finissent par tomber devant l'observation prolongée pendant l'intervalle indispensable pour que des faits de l'ordre de ceux où il est nécessaire de suivre les malades de génération en génération acquièrent quelque valeur. Préoccupés par l'examen d'un seul groupe de principes, ceux d'origine minérale, qui, de tous, ont le moindre rôle dans la nutrition, ils ont négligé les conditions d'action prolongée des autres parties du milieu, de l'hérédité, de la nourriture, etc. V. DÉGRADATION.

GOLFE. s. m. [*sinus*, it. et esp. *golfo*]. En anatomie, *golfe de la veine jugulaire*, renflement considérable que forme la portion postérieure de la jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur, en s'abouchant avec l'extrémité inférieure du sinus latéral de la dure-mère. — *Golfe de l'urèthre* (Le Cat), *dilatation bulbaire ou ampoule de l'urèthre*. Dilatation normale du canal de l'urèthre chez l'homme, au niveau du bulbe, portant à la fois sur les parties membraneuse et bulbaire, mais surtout sur cette dernière ; par rapport aux parties dures, elle est au niveau du bord inférieur de la symphyse pubienne. Elle retient toujours quelques gouttes d'urine, qui, lorsque le canal est congestionné ou enflammé, sont rejetées un peu plus tard par contraction des fibres musculaires de l'urèthre.

GOMBO. s. m. V. BAMIA.

GOMMART. s. m. Le *Bursera gummifera*, L. (famille des térébinthacées), grand arbre de l'Amérique du Sud, qui fournit une résine aromatique. Elle est composée, comme la résine élémi, d'élémine et de résine soluble. Elle porte le nom de *résine chibou* ou *cachibou*, parce qu'elle arrive enveloppée dans les feuilles de cette plante (*Maranta lutea*, Lamk). La même résine ou ses variétés viennent aussi sous les noms de *résine de tacamahaca*, de *tacamaque jaune terne*, de *tecomojaca de Guatemala* ; il en est venu d'Afrique sous le nom de *résine gommart d'Afrique* et *de Madagascar*. On soupçonne que celle-ci provient des *Bursera paniculata*, Lamk (*Colophonia mauritiana*, DC.) et *Bursera obtusifolia*, Lamk (*Marignia obtusifolia*, DC.), tous de l'île Maurice. — *Résine de gommart balsamifère* (*Bursera balsamifera*, Persoon, *Hedwigia balsamifera*, Swartz). Elle ressemble au copahu. V. BURSÉRINE.

GOMME. s. f. [*gumma*, angl. *gumma*, it. *gomma*]. *Gommes*, ou *exostoses molles*. V. GOMMEUX. — *Gomme syphilitique*. V. GOMMEUX.

GOMME. s. f. [*gummi*, κόμμι, all. *Gummi*, angl. *gum*, it. *gomma*, esp. *goma*]. On confond vulgairement sous ce nom une multitude de substances qui ont cela de commun, qu'elles épaississent l'eau, en la rendant mucilagineuse, et qu'elles sont ensuite précipitées par l'alcool. Toutes les gommes sont solides, incristallisables, incolores, insipides, ou du moins très-fades, sans odeur, inaltérables à l'air, décomposables par l'acide azotique, qui les transforme en partie en acide mucique. Guérin les a classées en trois séries, d'après les principes immédiats qu'elles renferment : *arabine*, *bassorine* et *cérasine*. L'*arabine*, qui constitue presque entièrement la gomme arabique, existe aussi dans la partie soluble du mucilage de graine de lin. La *bassorine* fait la base des gommes adragant et de Bassora. La *cérasine*, qui a beaucoup d'analogie avec l'arabine, se rencontre dans la gomme du pays. ($C^{12}H^{10}O^{10}$.)

Gomme adragant. V. ADRAGANT.

Gomme ammoniaque [ἀμμωνιακὸν, all. *Ammoniak*, angl. *ammoniac*, *gum-ammoniac*, it. *ammoniaco* ou *armaniaco*, esp. *goma ammoniaco*]. Gomme-résine produite par une plante de la Libye et de la Perse, le *Dorema ammoniacum*, Don. (*Diserneston gummiferum*, J. et Sp.; *Heracleum gummiferum*, Willdenow ; *Ferula persica ?*, Olivier ; *Ferula hooshee ?*, Lindley). Fort peu soluble dans l'eau, elle l'est davantage dans l'alcool rectifié et dans le vinaigre bouillant ; mais son meilleur dissolvant est l'alcool à 22°. On la trouve dans le commerce : 1° en larmes détachées, blanches et opaques intérieurement, blanches également à l'extérieur, mais devenant jaunes avec le temps ; d'une odeur forte particulière, d'une saveur amère, âcre et nauséeuse ; 2° en masses jaunâtres, parsemées de larmes blanches, et d'une odeur plus forte que la précédente. Celle qui est en larmes détachées est la plus pure ; on l'emploie à l'intérieur comme excitant, et pour faciliter l'expectoration, à la suite des catarrhes pulmonaires chroniques. La dose est de 20 à 60 centigrammes, suspendus dans une potion à l'aide d'un jaune d'œuf, ou en pilules. L'une et l'autre servent pour la préparation d'emplâtres fondants.

Gomme animé. Résine qui découle d'incisions faites au tronc de l'*Hymenæa courbaril*, L., arbre de la famille des légumineuses cassiées. Elle est d'un jaune de soufre, demi-transparente, d'une odeur suave ; elle ressemble à la copale, dont elle diffère par sa grande solubilité dans l'alcool. V. ANIMÉ et COURBARIL.

Gomme arabique. On en distingue deux sortes, la *rousse* et la *blanche*. En faisant dissoudre à froid, dans 500 grammes d'eau clarifiée, 500 grammes de cette gomme préalablement lavée, passant la solution sans

expression, la mêlant à 4 kilogrammes de sirop de sucre, cuisant jusqu'à 30° centésimaux, bouillant, et passant à la chausse, on prépare le *sirop de gomme*. On obtient ainsi un sirop bien transparent, qui contient, par 30 grammes, 4 grammes de gomme. On prescrit aussi la gomme arabique en solution dans l'eau (8 à 30 grammes dans 1 litre d'eau), avec addition de sucre ou de miel. Elle est fournie par plusieurs plantes du genre *Acacia*, de la famille des légumineuses mimosées. Ce sont : l'*Acacia vera*, Willdenow; l'*Acacia arabica*, Willdenow; l'*Acacia Adansonii*, Guillemin et Perrottet; l'*Acacia seyal*, Delile; l'*Acacia verek*, Guillemin et Perrottet; l'*Acacia gummifera*, Willdenow, et l'*Acacia decurrens*, Willdenow. On doit la considérer comme résultant de la combinaison de la chaux avec un acide très-faible, soluble dans l'eau, l'acide *gummique*. Cet acide peut éprouver une modification isomérique et devenir insoluble, soit par l'action de la chaleur, soit sous l'influence de l'acide sulfurique concentré : l'acide *métagummique* est ce composé insoluble. Les bases et principalement la chaux transforment cet acide insoluble en gummate de chaux, qui présente tous les caractères chimiques de la gomme arabique. Le composé calcaire soluble qui forme la gomme ordinaire peut éprouver aussi, par la chaleur, une modification isomérique, comme Gélis l'a démontré, et se transformer en un corps insoluble, qui est le métagommate de chaux : cette substance insoluble reprend de la solubilité par l'action de l'eau bouillante ou sous l'influence de la végétation; elle existe dans l'organisme végétal; c'est elle qui forme la partie gélatineuse de certaines gommes, comme celle du cerisier; on la trouve dans le tissu ligneux et dans le péricarpe charnu de quelques fruits; sa modification isomérique peut rendre compte de la production des gommes solubles (Fremy).

Gomme de Bassora. Substance regardée par quelques auteurs comme une gomme particulière (*gummi torodonense*), provenant, selon eux, d'un *Mesembrianthemum*. Martius, qui l'appelle *gomme kutera*, la croit fournie par l'*Acacia leucophlœa*, Roxburgh; d'autres par un cactus; Guibourt, par une plante de la famille des crassulacées ou cactées. Elle se trouve en morceaux irréguliers, d'un petit volume, blancs ou jaunes, moins transparents que la gomme du Sénégal, à laquelle elle est souvent mélangée, moins opaques que la gomme adragant, ne se dissolvant pas dans la salive comme la gomme du Sénégal, et ne formant pas un mucilage épais comme la gomme adragant. La gomme dite *de Bassora* dans le commerce, et qui sert à falsifier la *gomme adragant*, est plus ordinairement dite aujourd'hui *gomme pseudo-adragant*, et vient de l'*Astragalus gummifer*, Labillardière, plante papilionacée. V. BASSORINE.

Gomme bdellium. V. BDELLIUM.

Gomme caragne. Substance gommo-résineuse, que l'on attribue à l'*Icica carana*, Humboldt et Bonpland, arbre de la Colombie, de la famille des térébinthacées. V. CARAGNE.

Gomme copale. V. COPALE.

Gomme élastique. V. CAOUTCHOUC.

Gomme élémi. V. ÉLÉMI.

Gomme kino. V. KINO.

Gomme laque. V. LAQUE.

Gomme lignirode. Débris ligneux réunis en masses marronnées qu'on trouve dans les gommes du Sénégal du commerce. Ce sont des portions d'enveloppes protectrices pétries par des insectes pour leurs larves (Guibourt).

Gomme du pays. Celle que sécrètent pendant l'été plusieurs de nos arbres à fruits à noyau de la famille des rosacées, tels que le cerisier, le merisier, le prunier, l'abricotier. V. CÉRASINE.

Gommes du Sénégal. On en distingue deux *sortes*, dont la première comprend plusieurs variétés. 1° La *gomme dure de Galam*, ou *du bas du fleuve*, résulte d'exsudations de l'écorce de deux espèces très-voisines d'*acacia* : les *Acacia verek* (Guillemin et Perrottet) et *neboued* (id.); aussi se présente-t-elle à nous avec des caractères qui ne sont pas toujours identiques. La gomme de l'*Acacia verek* est blanche, ridée et terne extérieurement, vitreuse intérieurement. Elle « offre la forme de larmes quelquefois vermiculées et tortillées, mais communément ovoïdes ou sphéroïdes, de deux pouces de diamètre, d'une saveur douce, accompagnée d'une légère acidité qui ne se laisse reconnaître que par les personnes qui en font un usage habituel » (Adanson). Entièrement soluble dans l'eau, elle donne un mucilage bien plus clair et beaucoup moins consistant que celui de la gomme arabique ; elle rougit la teinture de tournesol, mais faiblement. L'*Acacia verek* est un arbre de moyenne hauteur, 15 à 20 pieds au plus, très-rameux, à branches tortues et armées d'un nombre considérable d'épines acérées ; son bois est dur, son écorce grise ; il laisse suinter naturellement un liquide gommeux, qui se solidifie plus tard, au bout de vingt à trente jours. Plus abondamment répandu et en forêts plus considérables sur la rive droite du fleuve que sur la rive gauche du Sénégal, on le trouve dans toutes ces contrées avec l'*Acacia neboued*, qui ne s'en différencie guère que par son produit, d'une teinte plus généralement rougeâtre, presque toujours en boules arrondies, dont le diamètre varie entre six lignes et un pouce, transparentes et de saveur un peu amère. La gomme de *neboued*, entièrement soluble dans son poids d'eau, donne un mucilage plus épais que celui de la gomme arabique et rougit très-faiblement la teinture de tournesol. On réserve, comme la plus estimée, la *gomme* dite *du Ghioloff*, fournie par les mêmes espèces sans doute que la gomme de Galam, mais s'en distinguant par le volume plus considérable de ses fragments ovoïdes ou sphéroïdes, et surtout par le glaçage brillant de sa surface, glaçage qui paraît dû à une sorte de cristallisation. Elle ne se trouve jamais en grande quantité sur le marché de Saint-Louis (Audibert). On trouve souvent mélangées à la gomme dure de Galam deux autres variétés, que l'on désigne sous les noms de *gomme de Bondou* et de *gomme gonakié*. La première de ces gommes est extrêmement difficile à distinguer, par son seul aspect, de la gomme de Galam, même pour les négociants les plus expérimentés; mais sa saveur amère très-prononcée doit la faire rejeter du commerce. La *gomme gonaké*, *gonakié* ou *gonaté* (du nom que les indigènes donnent à l'*Acacia Adansonii*, Guill. et Perrottet, qui la fournit, et qu'ils ne savent pas toujours distinguer de l'*Acacia verek*), est un produit très-abondant dans les oasis, surtout dans celle d'Elfethla ; elle est rouge, généralement plus que les gommes rouges de Galam ou d'*Acacia neboued*, se dessèche très-facilement et devient vitreuse comme les bonnes sortes du bas du fleuve, ce qui permet aux Maures de la mêler aux autres sortes pour faire volume et poids : malheureusement, le triage en est souvent extrêmement difficile, et les parties de

gomme de Galam qui en renferment perdent beaucoup de leur valeur commerciale, en raison de l'amertume prononcée de la *gomme gonakié* (Audibert). 2° La *gomme friable*, ou *salabreda* ou *sadra-beida* (arbre blanc) est menue et brisée comme du gros sel, à cassure facile parfaitement vitreuse, à surface extérieure toujours terne et souvent ridée ; sa saveur offre toujours une certaine amertume. Les diverses variétés de teinte, blanche, verte, jaune ou rouge, qu'elle présente dépendent de l'âge plus ou moins avancé, de l'état plus ou moins vigoureux du gommier qui la produit, ou de ce que le terrain est plus ou moins sablonneux (Audibert). Les morceaux de gomme *sadra-beida* sont irréguliers, et semblent le plus souvent provenir de larmes plus volumineuses qui se seraient rompues. Quelquefois elle se présente sous la forme de larmes vermiculées grosses comme une plume à écrire et de longueur variable. La couleur la plus générale de cette gomme vermiculée est le blanc vitreux ou le blanc verdâtre. Très-facilement soluble dans son poids d'eau, la gomme *sadra-beida* donne un mucilage peu consistant qui rougit peu la teinture bleue de tournesol. Cette gomme est produite par une espèce particulière d'*acacia* qui semble être l'*Acacia albida*, Delile (*Fl. Seneg.*).

Gomme séraphique. V. SAGAPÉNUM.

GOMME-GUTTE. s. f. Gomme-résine qui forme avec l'eau une émulsion d'une magnifique couleur jaune, et dont le principal usage, en raison de cette propriété, est de servir à la peinture à l'eau. C'est un purgatif drastique qu'on administre en pilules à la dose de 5 à 10 centigrammes en bols, pilules et potions, et sous forme de teinture en potions, à la dose de 4 à 8 grammes. Elle entre dans les *pilules hydragogues* de Bontius (V. CODDAM-PULLI et GOMME-RÉSINE). La *gomme-gutte en canons* ou *en bâtons* vient de Siam et de Camboge ; elle est d'un jaune orange tirant sur le fauve;

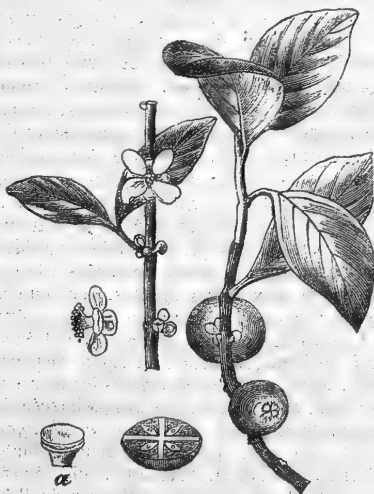


FIG. 200.

sa poudre est jaune d'or ; sa cassure est conchoïdale, fine, unie, d'une demi-opacité, uniforme, inodore ; saveur nulle suivie d'âcreté. C'est le *pipe Camboge* des Anglais. — *Gomme-gutte en masses* ou *en gâteaux* [angl. *cake Camboge*]. Elle vient en masses informes de 1 kilogramme et plus. Elle est brunâtre, à cassure esquilleuse, brillante, demi-transparente vers sa surface ; terne et cireuse au centre. Émulsion jaune, gluante. L'*Hebradendron cambogioides*, Graham, qui donne la gomme-gutte (Fig. 200), a des étamines réunies en quatre faisceaux, dont les anthères s'ouvrent par un couvercle (*a*). Fleurs unisexuées, monoïques ou polygames. Il diffère du *Garcinia cambogia*, Desvaux (*Cambogia gutta*, L., *Mangostana cambogia*, Gærtner), qu'on a cru longtemps être la source de la gomme-gutte. V. GUTTIFÈRES.

GOMME-RÉSINE. s. f. [*gummi-resina*, all. *Gummiharz*, *Schleimharz*, angl. *gum-resin*, it. *gommoresina*, esp. *gomoresina*]. Produit végétal qui participe de la nature des gommes et de celle des résines, et qui est un mélange de ces deux genres de substances. On obtient les gommes-résines en pratiquant des incisions à certains végétaux, et faisant sécher au soleil les sucs qui découlent de leurs vaisseaux propres. Les gommes-résines s'y trouvent toujours unies à un véhicule aqueux abondant. Elles diffèrent en cela des résines, qui sont dissoutes dans une huile essentielle. Elles ne sont qu'en partie solubles dans l'eau, et leur dissolution est opaque et laiteuse, à cause de la résine, qui n'y est que suspendue. Elles ne sont aussi qu'imparfaitement solubles dans l'alcool pur ; mais elles se dissolvent en entier dans l'alcool faible bouillant; ce qui offre, pour les purifier, un moyen préférable au vinaigre, que l'on employait autrefois. Les gommes-résines fétides sont sédatives du système nerveux, et excitantes des membranes muqueuses : tels sont l'asa fœtida, le galbanum, la gomme ammoniaque, l'opopanax et le sagapénum. On range aussi au nombre des gommes-résines le *bdellium*, l'*euphorbe*, la *gomme-gutte*, la *myrrhe*, l'*oliban*, la *scammonée*, l'*aloès*, la *laque*. — Les gommes-résines sont composées d'un mélange de résine, de gomme, d'essence volatile, d'eau, et de quelques sels avec ou sans résidu de cellules végétales. Dans le *gaïac*, l'essence égale $C^{20}H^{16}O^{2}$. Dans la *gomme ammoniaque*, il y a : résine, 70 ($=C^{80}H^{50}O^{9}$) ; gomme soluble, 18 ; bassorine, 4 ; essence, eau et perte, 7 à 8. Dans l'*asa fœtida* : résine, 65 ($=C^{80}H^{52}O^{10}$) ; gomme soluble, 19,44 ; bassorine, 11,66 ; essence, 3,60 ($=C^{32}H^{16}S^{2}O$); sels, etc., 0,30. Dans l'*euphorbe* : résine, 37 à 60 ($-C^{80}H^{62}O^{6}$); la gomme est remplacée par de la cire et du caoutchouc, 19 à 14 ; le reste est de l'eau et de l'essence, 5 à 8 ; ligneux, 5 à 13. Le *galbanum* donne : résine, 65 à 66 ($=C^{80}H^{55}O^{2}$) ; gomme, 19 à 27 ; essence et eau, 5 à 6 ; etc. Le *bdellium* fournit : résine, 59 ; gomme soluble, 2 ; bassorine, 30 ; essence, etc., 1 à 2. La *gomme-gutte* donne : résine jaune, 80 ($=C^{120}H^{70}O^{12}$) ; gomme, 19. La *myrrhe* est une gomme-résine composée de : résine, 23 à 27 ; gomme, 46 à 54 ; mucilage végétal, 9 à 12 ; essence, 2 ; et des sels, etc. L'*encens*, ou *oliban*, donne : résine, 56 ; gomme, 30 ; essence, etc., 8 ; résidu insoluble, 5. Le *sagapénum* fournit : résine, 50 ($=C^{80}H^{58}O^{9}$) ; gomme, 32 ; essence, 3 à 4 ; mucilage, autant ; sels, eau, etc. L'*opopanax* se compose de : résine, 42 ($=C^{80}H^{50}O^{14}$) ; gomme, 33 ; amidon, 4 ; essence, eau, 5 à 6 ; etc. La *scammonée d'Alep* donne : résine, 60 ; gomme, 3 ; extraits et résidus, 37. Celle *de Smyrne* contient : résine, 29 ; gomme, 8 ; résidus et extraits, 63 ; la résine égale $C^{80}H^{66}O^{20}$.

GOMMEUX, EUSE. adj. [angl. *gummy*, it. *gummoso*, esp. *gomoso*]. Qui contient de la gomme. — *Tumeurs gommeuses* (*gommes syphilitiques*). Tu-

meurs grisâtres, demi-transparentes, d'origine syphilitique, siégeant dans le périoste, les muscles, les tendons, la peau, les séreuses, le cœur, etc. Elles sont formées de cytoblastions principalement, de corps fusiformes fibro-plastiques et de matière amorphe, et peuvent se montrer six mois, une ou plusieurs années, après le début de la syphilis. La tumeur, très-peu volumineuse d'abord, n'offrant que la sensation d'un empâtement circonscrit, augmente peu à peu, sans jamais atteindre un très-gros volume, et offre alors au toucher une délimitation plus nette sur les tissus voisins. Cet état persiste pendant deux ou trois mois, suivant le siége, suivant la constitution et la profession de l'individu, suivant aussi que le malade a fait ou non un traitement général ou local. La tumeur devient ensuite moins dure; elle donne au doigt la sensation d'un tissu mollasse se laissant déprimer sous le doigt et en conservant même un peu l'empreinte; devenant de plus en plus molle, elle ressemble alors à certains abcès froids. Cet état persiste beaucoup moins longtemps que le premier, et l'on ne tarde pas à voir la peau changer de coloration, devenir légèrement violacée, et contracter des adhérences avec la tumeur. La coloration de la peau se prononce de plus en plus, passe au brun foncé, et même, dans certains cas, elle prend l'aspect cuivré; les téguments s'amincissent, et la tumeur arrive à la période d'ulcération. Celle-ci peut commencer de deux manières : ou bien il se fait une espèce de crevasse centrale avec décollement périphérique, sortie d'une matière d'aspect purulent ou séro-sanguinolent, ou d'une matière d'apparence gommeuse, souvent jaunâtre, avec de petits grumeaux semblables à ceux qu'on rencontre dans un pus mal lié; ou bien la peau se perfore en plusieurs endroits, d'où s'échappe le même liquide. Les ponts qui relient ces ouvertures se détruisent et laissent à découvert une plaie excavée, d'un fond grisâtre, sanieux. La maladie peut être arrêtée dès son début . la tuméfaction diminue, puis disparaît complétement. Si elle arrive à la période de ramollissement, elle peut encore rétrograder, et certaines de ces tumeurs, manifestement fluctuantes, s'affaissent et se résorbent. Lorsqu'elles se sont ulcérées et vidées, on voit, sous l'influence des topiques et du traitement par l'iodure de potassium, la plaie se recouvrir de bourgeons charnus, la coloration périphérique disparaître, et la cicatrice se former. Cette guérison, dans certains cas, se fait très-rapidement, quinze jours ou trois semaines suffisent; mais, dans d'autres cas au contraire, la plaie reste longtemps stationnaire, n'envahissant ni ne rétrogradant, et cet état peut persister plusieurs mois. Ajoutons que ces cas se produisent surtout chez les individus strumeux. La cicatrice que laissent après elles les tumeurs gommeuses suppurées est indélébile et offre tout à fait l'aspect des cicatrices de brûlures profondes. De toutes les manifestations tertiaires de la syphilis, la tumeur gommeuse est, sans aucun doute, celle qui cède le plus facilement à un traitement bien dirigé; mais la cause qui en a suscité le développement dénote une constitution profondément altérée.

GOMMIER. s. m. Nom de plusieurs légumineuses mimosées. *Gommier rouge* ou *neboued*, d'Adanson (*Acacia vera*, Willdenow, *Acacia nilotica*, Delile, *Mimosa nilotica*, Hasselquist); *gommier rouge gonaké*, d'Adanson (*Acacia Adansonii*, Guillaumin et Perrottet); *gommier blanc* ou *nerek*, d'Adanson (*Acacia verek*, Guillaumin et Perrottet). V. Gomme *arabique*.

GOMMITE. s. f. [all. *Gummistoff*, it. *gommite*]. Dénomination générique sous laquelle on a proposé de réunir les gommes proprement dites.

GOMPHOSE. s. f. [*gomphosis*, *clavatio*, γόμφωσις, de γόμφος, clou; all. *Nagelfügung*, angl. *gomphosis*, it. *gonfosi*, esp. *gonfosis*]. Espèce d'articulation immobile où un os est emboîté dans une cavité comme un clou ou une cheville dans un trou : telle est l'implantation des dents dans les alvéoles.

GONAGRE. s. f. [*gonagra*, de γόνυ, genou, et ἄγρα, proie, capture; it. et esp. *gonagra*]. La goutte fixée sur l'articulation du genou.

GONALGIE. s. f. [*gonalgia*, de γόνυ, genou, et ἄλγος, douleur]. Douleur rhumatismale fixée sur l'articulation du genou.

GONARTHROCACE. s. f. [*gonarthrocace*, de γόνυ, genou, ἄρθρον, articulation, et κακός, mauvais]. Inflammation de l'articulation du genou.

GONDOLE. s. f. [*scaphium oculare*, esp. *gondola ocular*]. Petit vase dont on se sert pour baigner les yeux. On l'appelle aussi *bassin oculaire* et *œillère*.

GONÉCYSTE. s. f. [*gonecystis*, de γονή, semence, et κύστις, vessie]. Terme proposé pour désigner les vésicules séminales.

GONFLEMENT. s. m. [*inflatio*, all. *Anschwellung*, angl. *swelling*, it. *enfiagione*, esp. *hinchazon*]. Enflure ou tuméfaction.

GONGRONE. s. f. [*gongrona*, de γογγρώνη, tumeur]. Tubercule qui se forme sur le tronc des arbres.

GONGYLAIRE. adj. — *Reproduction gongylaire*, *scissipare* ou *gemmipare*. V. Gemmipare.

GONGYLE. s. m. [*gongylus*, de γογγύλος, ramassé en rond; all. *Fruchtkeim*, *Brutkorn*, it. *gongilo*, *spora*, esp. *gongilo*]. Corpuscules reproducteurs simples, aphylles, presque globuleux et pleins, qui sont plongés dans l'écorce de la plante mère, et qui s'en détachent par les progrès de l'âge dans diverses mousses hépatiques (Gærtner). Le même nom a été donné par Acharius à des corps globuleux et opaques qui sont épars dans le thalle des lichens; par Willdenow, aux corps reproducteurs des algues; par Bernhardi, aux parties destinées à la reproduction, dont on ne peut pas dire si elles sont ou non des graines; par de Candole, aux globules reproducteurs des plantes chez lesquelles la fécondation n'est pas démontrée : il est alors synonyme de *spore* et de *sporidie* des algues et champignons les plus simples; mais il n'est plus employé que dans le sens où l'a pris Gærtner.

GONIDIE. s. f. V. Conidie.

GONIMIQUE. adj. [*gonimicus*]. Qui est relatif aux conidies. — *Couche gonimique*. Couche pulvérulente constituée par les conidies.

GONOCÈLE. s. f. [*gonocele*, de γόνος, semence, et κήλη, tumeur; it. et esp. *gonocele*]. Accumulation du sperme dans les canaux séminifères. V. Spermatocèle. — *Gonocèle* [de γόνυ, genou, et κήλη, tumeur], le gonflement du genou.

GONOPHORE. s. m. [*gonophorum*, de γόνος, génération, et φέρειν, porter; all. *Befruchtungsträger*, it. et esp. *gonoforo*]. Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil, organes de la génération des plantes.

GONORRHÉE. s. f. [*gonorrhœa*, γονόρροια, de γόνος, semence, et ῥεῖν, couler; all. *Samenfluss*, angl. *gonorrhœa*, it. et esp. *gonorrea*]. Proprement, écoulement de semence (V. Spermatorrhée). Les anciens, regardant le mucus des écoulements uréthraux comme

du sperme altéré et vicié, avaient appelé *gonorrhée* la *blennorrhagie*. V. ce mot.

GONORRHÉIQUE. adj. [*gonorrhœicus*]. Qui appartient à la gonorrhée.

GONYALGIE. s. f. V. GONALGIE.

GOODÉNIACÉES ou **GOODÉNONIACÉES**. Famille de plantes dicotylédones monopétales, épineuses, de la Nouvelle-Hollande et de l'Afrique australe, voisine des lobéliacées.

GOOGOL s. m. [*googul*, *googula*]. Nom indien de l'*Amyris commiphora*, Roxburgh (*Balsamodendron Roxburghii*, Arnott), arbre de la famille des térébinthacées, qu'on sait aujourd'hui produire le *bdellium*.

GORDIACÉ. adj. et s. m. Ordre de vers nématoïdes voisins des filaires, mais ayant un tube digestif dépourvu d'anus et subissant des demi-métamorphoses. Ils passent une partie de leur vie à l'état libre. Le genre *Gordius* de Linnée (*Dragonneaux* de Cuvier) renferme des espèces qui vivent dans la terre humide, la vase, l'eau douce et les flaques d'eau après les inondations. Ils sont fins comme une corde de violon, tortillés en nœuds inextricables et longs de 20 à 50 centimètres. Leurs organes sexuels s'ouvrent en arrière; le mâle a le corps bifurqué en arrière; les embryons diffèrent des adultes par des piquants céphaliques. Le plus commun est le *gordius aquatique*, vulgairement *dragonneau* ou *crinon* (*Gordius aquaticus*, L.; *Seta* seu *Vitulus aquaticus*, Aldrovande; *Vitulus aquaticus*, Gesner), qui passe à tort dans le peuple comme susceptible de mordre quand on boit aux fontaines et de déterminer des parotidites, ou de se transformer en serpent. Le corps est renflé vers l'extrémité céphalique et brun; il peut être desséché et revivre quand on le remet dans l'eau. Hessling a rapporté l'observation d'un gordius rejeté par l'effet d'un vomitif chez une fille hystérique. Les gordius vivent d'abord en parasites des insectes ou de leurs larves avant de vivre libres, époque à laquelle ils pondent leurs œufs disposés en filaments dans l'eau. Les *Mermis* sont des gordiacés distincts des précédents par une tête pourvue de papilles; ils sont parasites des insectes dont ils sortent en grand nombre à la surface de la terre et sur les arbres après les pluies d'orage.

GORGE. s. f. [*faux*, φάρυγξ, all. *Kehle*, it. *gola*, *gorgia*, esp. *garganta*]. Partie postérieure de la bouche, et aussi antérieure du cou. — En botanique, entrée du tube d'une corolle, d'un calice ou d'un périgone, que ce tube soit réel, ou qu'on le suppose formé par la réunion des onglets non soudés.

GORGÉE. s. f. Portion de liquide avalée dans chaque mouvement de déglutition. Les gorgées varient beaucoup pour le volume; mais, quelque volumineuses qu'elles soient, comme elles s'accommodent à la forme du pharynx et de l'œsophage, il est rare qu'elles produisent la distension douloureuse dans ces endroits, comme cela arrive quelquefois pour les aliments solides.

GORGERET. s. m. [*canalis*, *ductor canaliculatus*, all. *Wegweiser*, angl. *gorget*, it. *guida*, *gorgiereto*, esp. *gorgeret*]. On a appelé *gorgerets*, parce qu'ils sont creusés en forme de *gorge* ou de canal étroit, divers instruments employés particulièrement dans l'opération de la taille et dans celle de la fistule à l'anus. — I. *Gorgerets pour la fistule à l'anus*. Le *gorgeret de Marchettis* était une tige d'acier ou d'argent, de 11 centimètres de longueur (sans compter la poignée), convexe d'un côté, creusée, au côté opposé, d'une gouttière fermée vers l'extrémité libre de l'instrument, ouverte au contraire vers sa poignée. On introduisait cet instrument dans le rectum jusqu'à ce qu'il eût dépassé l'orifice interne de la fistule, vers lequel on tournait sa cannelure. Celle-ci, garnie de laine ou de coton, recevait la pointe du bistouri sans l'émousser, et servait de point d'appui au tranchant de l'instrument dans l'opération de la fistule par incision. Le *gorgeret de Runge* ne diffère qu'en ce que le manche fait un angle obtus avec le corps de l'instrument. Le *gorgeret de Percy* diffère de celui de Runge en ce qu'il est de bois, légèrement conique et moins recourbé. Le *gorgeret de Larrey* est de bois, légèrement arqué, aplati dans toute sa longueur, et présente vers son extrémité une ouverture destinée à recevoir l'extrémité d'un stylet cannelé qu'on introduit par la fistule, qu'on retire par l'anus avec le gorgeret, et sur la cannelure duquel on incise toutes les parties comprises entre les deux extrémités. Le *gorgeret repoussoir*, inventé par Desault pour l'opération de la fistule par la ligature, est de cuivre, concave d'un côté, convexe de l'autre, terminé par un cul-de-sac dans lequel se trouve un petit trou *rond* destiné à recevoir le fil de plomb introduit par la fistule jusque dans le rectum, à l'aide d'une canule. Le *gorgeret de Péan* n'en diffère que par la forme du trou destiné à recevoir le fil, qui est en T, au lieu d'être arrondi. Le *gorgeret de Lefebvre* est de bois d'ébène; il a environ 21 centimètres de longueur, et présente à l'une de ses extrémités une gouttière analogue à celle d'un gorgeret à fistule ordinaire. L'autre extrémité est creusée d'une cannelure plus étroite, au fond de laquelle se trouve un trou qui perce l'instrument de part en part, et vient aboutir dans une rainure circulaire qui fait le tour de l'instrument au niveau du trou, et qui a 2 millimètres de profondeur, sur 7 de largeur. — II. *Gorgerets pour la cystotomie*. Les gorgerets employés pour conduire les tenettes dans la vessie ont été modifiés et multipliés à l'infini. La plupart servent en même temps à inciser la vessie. On connaît particulièrement celui de Foubert, celui de Ledran, le *gorgeret cystitome* de Lecat. Le gorgeret d'Andouillet, celui d'Hawkins, modifié par Michaelis, par Cline, par Blicke, par Desault, sont aussi des *gorgerets cystotomes*.

GORILLE. s. m. Singe des forêts du Gabon, qui semble être celui que Hannon mentionne sous le nom de *gorilla* et que Botell décrit sous le nom de *pungo*. Le gorille (*Troglodytes gorilla*, Savage; *T. Savagei*, R. Owen; *Gorilla Savagei*, Geoffroy Saint-Hilaire) est la seule espèce connue d'un singe plus voisin de l'homme par son organisation qu'il ne l'est du chimpanzé. La taille de l'adulte varie entre $1^{m},65$ et $1^{m},85$. Il a des ongles plats, la face nue, sauf quelques poils épars à la lèvre et au menton, une longue touffe de poils le long de la suture sagittale et en arrière entre les deux oreilles. La poitrine et les épaules ont le double du volume de celles de l'homme. Il n'a ni queue ni callosités. Il s'aide de ses mains pour marcher à terre. Il est surtout organisé pour grimper. Nez long, élevé à la racine, déprimé près du bout. Canines dépassant beaucoup les incisives; dents en même nombre que chez l'homme et en rangée continue. Ils sont frugivores et se construisent une sorte de nid en ramée et bâtons. La femelle a un flux menstruel périodique, accouche d'un seul petit qui ne marche qu'au bout de plusieurs mois d'allaitement.

GOSIER. s. m. [*gula*, φάρυγξ, all. *Schlund*, angl. *throat*, it. *gola*, esp. *gaznate*]. Vulgairement, l'arrière-gorge et le pharynx.

GOSSYPINE. s. f. [*gossypinum*, de *gossypium*, coton : esp. *gossipina*] (Thompson). Cellulose du coton.

GOUDRON. s. m. [*pix navalis*, all. *Theer*, angl. *tar*, it. *catrame*, esp. *brea*]. Produit de la combustion et de la distillation *per descensum*, des différentes parties des pins et des sapins, lorsqu'ils sont trop vieux pour donner de la térébenthine par incision. Le goudron est de consistance sirupeuse, d'une couleur noirâtre, d'une odeur empyreumatique, et d'une saveur âcre. C'est un mélange complexe de résine et d'une huile essentielle empyreumatique qui s'est formée en partie par l'action du feu sur la résine ; il contient aussi du charbon. Reichenbach y a découvert un grand nombre de produits : la *créosote*, le *picamare*, le *pittacale*, l'*eupione*, le *capnomor*, etc. Le goudron produit de bons effets dans les phlegmasies chroniques de la peau et de la phthisie pulmonaire. On emploie surtout contre cette dernière maladie le goudron en vapeur. On le fait évaporer à un feu très-doux, en évitant qu'il bouille, pour empêcher le développement des vapeurs empyreumatiques, qui auraient une action tout opposée. — Le *goudron* est très-employé en vétérinaire pour le traitement des maladies cutanées, soit seul, soit associé au savon vert ou à la graisse (parties égales), avec cantharides. C'est un excellent topique qui remplace avec avantage l'*onguent de pied* pour conserver à la corne des sabots sa souplesse.

Goudron de houille. Produit ayant l'aspect et les principales propriétés du goudron proprement dit, mais une odeur très-différente, et qui est un résidu de la distillation de la houille dans la fabrication du gaz de l'éclairage. Ses composants sont : l'acide *phénique* ou *carbolique*, et les acides *rosolique* et *brunolique*, qui ont beaucoup moins d'importance ; l'*ammoniaque*, l'*aniline*, et la *picoline*, la *quinoléine* ou *leukol*, et le *pyrrol;* enfin des hydrocarbures solides et liquides, *toluène*, *cumène*, *benzine*, *naphtaline*, *paranaphtaline* et quelques autres qui sont moins bien connus, avec du charbon (Runge). C'est à l'acide carbolique que doit être reportée l'action désinfectante que présente le goudron de houille (Calvert).

GOUET. s. m. V. Arum.

GOUGE. s. f. Ciseau à tranchant demi-circulaire, employé en chirurgie pour l'ablation des exostoses.

GOUJON. s. m. [*Cyprinus gobio*, L.]. Petit poisson du genre *Cyprin*, commun dans les eaux douces et bon à manger.

GOUR. s. m. Nom du *Bos gaurus*. V. Bœuf.

GOURAMI. s. m. Nom vulgaire de l'*Osphromenus olfax*, de Commerson, poisson d'eau douce, très-délicat, de la Chine, devenu très-commun à l'île Maurice et que l'on s'efforce en ce moment de naturaliser en France. C'est un acanthoptérygien pharyngien labyrinthiforme.

GOURME. s. f. [all. *Milchborke*]. Vulgairement, les *croûtes de lait* (V. Eczéma). — En vétérinaire, maladie [all. *Drüse*, angl. *strangles*, it. *cimorro*] de l'espèce chevaline, que l'on observe particulièrement chez les jeunes chevaux lorsqu'on fait succéder trop brusquement une nourriture sèche et échauffante à l'herbe rafraîchissante des pâturages. La *gourme* s'annonce par le dégoût, une fièvre légère, la rougeur de la pituitaire et de la conjonctive. Il s'établit, par les narines, un écoulement d'un mucus blanc, floconneux, qui se dissipe ensuite peu à peu, et l'animal recouvre la santé. D'autres fois, l'écoulement par les naseaux est peu considérable, et il se forme sous la ganache un abcès volumineux ; ou bien il y a tout à la fois flux nasal et formation d'un abcès. La gourme est évidemment tantôt une phlegmasie de la membrane pituitaire, tantôt une phlegmasie simultanée de la pituitaire et de la membrane muqueuse du larynx, sous l'influence d'un état général durant lequel s'observe une grande facilité à la production des abcès dans les ganglions lymphatiques, le tissu lamineux et même le poumon. Le plus ordinairement, le repos, la diète, les boissons délayantes, suffisent pour le traitement ; la saignée ne convient qu'au début de l'inflammation. En cas d'abcès volumineux comprimant les voies respiratoires et menaçant de la mort par asphyxie, il importe de recourir à la trachéotomie. Par son jetage et la congestion des muqueuses buccale et nasale, quelquefois par le gonflement des ganglions lymphatiques correspondants, la gourme ressemble à la morve, pour les observateurs peu expérimentés. Mais un examen attentif fait distinguer facilement les vésicules de la gourme sur les muqueuses et sur la peau des lèvres et du nez d'avec les pustules de la pituitaire dans la morve, sans négliger de tenir compte de l'âge et des antécédents des animaux.

GOURMETTE. s. f. Chaînette métallique portant sur la région de la *barbe* du cheval, et réunissant les deux extrémités supérieures des branches du mors de bride.

GOUSSE. s. f. [*legumen*, all. *Hülse*, angl. *cod*, it. *guscio*, esp. *cascara*]. Fruit sec, bivalve, uniloculaire, dont les graines sont attachées à un seul trophosperme, qui suit la direction de l'une des sutures. Ce fruit, appelé aussi *légume*, appartient aux plantes de la famille des légumineuses. Il s'ouvre en deux pièces par écartement des sutures ventrale et dorsale. Il peut être *cloisonné* transversalement entre chaque graine par de fausses cloisons (V. Cosse), ou *lomentacé*, c'est-à-dire pourvu d'articulations entre chaque graine (*Coronilla*, *Hedysarum*).

GOÛT. s. m. [*gustus*, γεῦσις, all. *Geschmack*, angl. *taste*, it. et esp. *gusto*]. Celui des cinq sens par lequel nous percevons les saveurs et dont la langue est l'organe principal. Le *goût* est la faculté que nous avons d'apprécier les qualités sapides d'un corps ; la *gustation* est l'exercice de cette faculté, et la *dégustation* son exercice attentif et réfléchi. La langue est l'organe spécial du goût, et c'est surtout par sa pointe, par ses bords et par sa base, que cet organe perçoit les qualités sapides des corps ; sa partie moyenne paraît n'avoir aucune part à la gustation, non plus que les lèvres, la partie interne des joues et la voûte palatine. Une bien petite portion seulement du voile du palais est sensible aux saveurs, mais le *palais* n'en joue pas moins un rôle important dans l'exercice du sens du goût : la saveur d'une substance semble doublée par sa pression contre la voûte palatine, parce qu'alors les sucs exprimés de cette substance, ou ses principes sapides, dissous dans le fluide salivaire, se répandent de toutes parts sur la circonférence de la langue, et sont portés par un commencement de déglutition sur le point sensible du voile du palais. Des trois nerfs qui entrent dans la langue, savoir, le rameau lingual de la troisième branche du trijumeau, l'hypoglosse et le glosso-pharyngien, celui-ci seul préside au goût à la base de la langue ; le premier sert à la

dégustation vers la pointe et aux sensations tactiles de l'organe, le second à ses mouvements. Claude Bernard a montré en outre que la *corde du tympan* a une influence sur la sensibilité gustative de la partie antérieure de la langue. Puis Cusco a fait voir que ce nerf vient de la racine ganglionnaire du facial (*nerf de Wrisberg*), dont le renflement est un véritable ganglion pourvu de corpuscules ganglionnaires (Valentin, Robin). Duchenne (de Boulogne) a établi ensuite que cette action de gustation du nerf de Wrisberg fournissant la corde du tympan est analogue à celle des autres nerfs de gustation et s'étend aux deux tiers antérieurs de la langue. — *Goût dépravé*. V. PICA.

GOUTTE. s. f. [*gutta*, all. *Tropfen*, angl. *drop*, it. *goccia*, esp. *gota*]. En pharmacie, la petite quantité de liquide qui se détache sous forme sphérique du bord d'un flacon ou d'une fiole doucement inclinée. Certaines substances très-énergiques, ne devant entrer qu'en petites proportions dans les préparations pharmaceutiques, sont prescrites par *gouttes;* mais il est évident que le poids de la *goutte* doit varier selon la pesanteur spécifique du liquide, son degré de viscosité, la forme plus ou moins évasée et plus ou moins régulièrement arrondie du rebord du goulot : de là des différences souvent essentielles, et la nécessité d'indiquer les doses en poids.

	Gram.
20 gouttes d'éther sulfurique à 66° =	0,35
— de liqueur d'Hoffmann. . .	0,45
— d'alcool à 86° centésimaux.	8,45
— d'acide acétique à 10°. . .	0,60
— d'eau de Rabel	0,70
— de laudanum de Sydenham.	0,75
— de laudanum de Rousseau.	1,10
— d'acide sulfurique à 66°. .	1,20
— de sirop de sucre à 35°. . .	1,50

Gouttes. Médicaments qu'on donne par gouttes (*guttatim*). Ce sont en général des calmants prescrits particulièrement dans les maladies nerveuses.

Gouttes anodines anglaises. Médicament dans lequel on fait entrer : 32 gram. d'écorce de sassafras, 4 gram. de sous-carbonate d'ammoniaque, 16 gram. de bois d'aloès et 8 gram. d'opium, qu'on fait digérer dans 500 gram. d'alcool.

Gouttes céphaliques. On les obtient par la distillation de 22 gram. de sous-carbonate d'ammoniaque huileux, de 4 gram. d'huile essentielle de lavande et de 16 gram. d'alcool rectifié. Ce remède était préparé primitivement avec l'esprit volatil de soie crue et l'huile volatile de cannelle, sans alcool.

Gouttes d'or de Lamotte (teinture nervico-tonique de Bestucheff). Elles sont composées d'alcoolé de chlorure de fer (solution de chlorure de fer dans l'alcool) et d'éther sulfurique rectifié, parties égales de chaque.

Gouttes noires anglaises. V. BLACK-DROPS.

Gouttes de Séguin. On les prépare en distillant de l'opium, de l'eau et du miel blanc, et dissolvant l'extrait dans l'alcool.

GOUTTE. s. f. [*arthritis*, ἀρθρῖτις, all. *Gicht*, angl. *gout*, it. *gotta*, esp. *gota*]. Affection qui, regardée primitivement comme catarrhale, a reçu le nom de *goutte*, parce qu'on pensait qu'elle était causée par le dépôt d'une goutte de quelque humeur âcre sur les surfaces articulaires La *goutte* a plusieurs symptômes d'une phlegmasie des parties fibreuses et ligamenteuses des articulations : aussi est-elle parfois appelée *arthrite;* néanmoins ce dernier nom est réservé pour les inflammations articulaires survenues à la suite de lésions externes ou spontanément (V. ARTHRITE). La goutte, bien qu'ayant le même siége que le rhumatisme (inflammation des tissus fibreux articulaires et de quelques autres), est d'une nature complétement différente. Elle est, en effet, le résultat d'un trouble de la nutrition des tissus fibreux en général, qui prédominent aux articulations comme on sait, et dans lesquels se produisent par désassimilation les urates, comme la créatine dans les muscles. La goutte est donc la conséquence d'une perturbation de la nutrition, une affection primitivement générale, qui existe depuis longtemps lorsque les manifestations en ont lieu, et qui est héréditaire comme le sont les qualités de la plupart de nos tissus. Son apparition, sa marche, la mobilité et la variabilité de ses manifestations locales selon les individus sont celles de beaucoup d'affections générales et la distinguent du rhumatisme, qui est toujours local avant de devenir général, et dont les causes sont complétement différentes. Cette maladie débute presque toujours par une douleur vive aux gros orteils, particulièrement la nuit. De là elle se porte sur les petites articulations, après avoir donné lieu à divers accidents sympathiques qui ont surtout rapport aux organes digestifs ; ce n'est que par la suite qu'elle se fixe sur les grandes articulations. C'est une affection extrêmement mobile et variable dans ses retours. Elle peut être acquise ou héréditaire : dans le premier cas, elle se montre rarement avant l'âge de trente-cinq ans ; dans le second, on l'observe souvent plus tôt. Pendant les accès, une douleur brûlante et lancinante, avec gonflement, tension et rougeur, s'empare de l'articulation affectée. Une ou plusieurs articulations peuvent en être frappées, soit en même temps, soit successivement ; et, dans l'un et l'autre cas, l'accès se termine par résolution au bout de sept à trente jours et plus : c'est ce qui constitue la *goutte inflammatoire* ou *aiguë*, la *goutte régulière*. Mais d'autres fois il existe des douleurs articulaires plus ou moins vives et du gonflement sans rougeur, et ces douleurs persistent, augmentent ou diminuent irrégulièrement, sans jamais présenter d'intermittences, ni par conséquent d'accès : la maladie prend alors le nom de *goutte atonique* ou *asthénique ;* on l'appelle vulgairement aussi *goutte froide*, *goutte blanche*, *goutte nerveuse*, *goutte irrégulière*. Cet état peut se manifester primitivement, ou succéder à des accès de *goutte aiguë*. La goutte ne se borne pas toujours aux articulations. On dit qu'elle est *remontée*, lorsque les troubles de la circulation capillaire qui causent la douleur, la chaleur, etc., abandonnent brusquement les articulations pour s'emparer de l'estomac, des poumons, du cerveau, du cœur, ou mieux de leurs enveloppes fibreuses ou séreuses. On a aussi donné à la goutte différents noms, suivant les parties où elle établit son siége : on a appelé *podagre*, celle qui affecte le pied ; *gonagre*, celle qui attaque le genou ; *chiragre*, celle qui s'empare des mains. La goutte, soit aiguë, soit chronique, lorsqu'elle a longtemps affecté une articulation, donne naissance à des concrétions tophacées, essentiellement formées d'urate de soude ; il en résulte des nodosités, et la goutte prend alors le nom de *goutte nouée*. Les goutteux rendent très-souvent, surtout à la fin des accès, une urine rouge, qui dépose beaucoup d'acide urique, ou des graviers d'urate d'ammoniaque ; ce qui prouve les rapports de la goutte avec les affections

calculeuses des voies urinaires qui sont des manifestations locales d'un état morbide général (V. URINATION). Dans le traitement de la *goutte* même *aiguë*, les moyens antiphlogistiques n'ont qu'une efficacité bornée. Il faut peu compter sur l'application des sangsues autour des articulations malades. De légers purgatifs ont souvent produit de bons effets. Il faut rejeter toute application irritante, telle que le *remède de Pradier*. Les préparations de colchique, les pilules de Lartigue, rendent souvent de grands services. Il est d'une importance capitale de bien régler le régime dans l'intervalle des accès. — *Goutte sciatique*. V. SCIATIQUE.

GOUTTE MILITAIRE. Vulgairement, la blennorrhagie devenue chronique, qui ne se caractérise plus que par une goutte se montrant de temps en temps au méat urinaire. Le meilleur traitement consiste en une injection faite chaque jour avec une solution de 1 à 2 grammes de sulfate de zinc pour 100 grammes d'eau.

GOUTTE ROSE. V. COUPEROSE.

GOUTTE SEREINE. V. AMAUROSE.

GOUTTIÈRE. s. f. [*collicia*, all. *Rinne*, it. *scanalatura*, esp. *gotiera*]. Rainure creusée sur la surface d'un os, ainsi appelée par analogie avec les canaux qui servent à l'écoulement des eaux de la pluie. Quelques gouttières sont destinées à faciliter le glissement des tendons : telle est la *gouttière bicipitale*; d'autres, telles que la *gouttière sagittale*, à loger des vaisseaux sanguins, et particulièrement des veines (le nom de *sillons* indiquant plus spécialement les rainures qui donnent passage aux artères). Il en est qui servent seulement à soutenir certains organes : telle est la

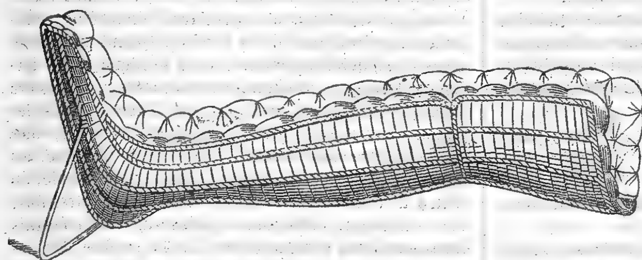


FIG. 201.

gouttière basilaire. — *Gouttière de l'encolure* ou *des jugulaires*. Dépression qui règne au bord inférieur de l'encolure, en arrière et de chaque côté de la trachée, et dans laquelle se trouvent logées les jugulaires, les carotides plus profondément. C'est dans cette gouttière qu'on explore la veine jugulaire, et qu'on la comprime pour la saignée de ce vaisseau. Le pouls veineux s'y constate; c'est là qu'on aperçoit le passage du bol alimentaire. V. RUMINANT. — *Gouttière œsophagienne*. V. ŒSOPHAGE. — *Gouttière*. Appareil chirurgical (Fig. 201) de fil de fer, matelassé en dedans, fort employé dans toutes les lésions articulaires et les fractures, les phlegmons; car il permet les mouvements de totalité et d'élévation, en maintenant immobiles les parties malades. — *Gouttière dorsale*. Dépression de la partie postérieure sur la ligne médiane, au fond de laquelle est la colonne vertébrale et où les sommets des apophyses épineuses présentent un léger relief; elle est limitée par la masse des muscles sacrolombaire, long du dos et transversaires épineux, et surtout par la saillie en arrière de la première courbure ou courbure postérieure des côtes.

GOYAVE. s. f. Fruit de plusieurs espèces de *Psidium*, plantes myrtacées de la tribu des myrtées, à fruit charnu (*Psidium pyriferum*, L.), à deux ou plusieurs loges souvent monospermes par avortement, alimentaires, recherchées à cause de la saveur sucrée, parfumée, acidule du fruit, et répandues dans toutes les contrées chaudes du globe.

GRAIN. s. m. [*granum*, all. *Gran*, angl. *grain*, it. et esp. *grano*]. Le poids appelé *grain* est la 72e partie du gros, ou la 24e partie du scrupule. On l'indique dans les formules par *g*. ou *gr*. suivi d'un nombre exprimé en lettres (par exemple, 8 grains sont indiqués par : gr. viij).

gr. j	=	0gr,054	gr. vj	=	0,32
gr. ij	=	0gr,11	gr. vij	=	0,38
gr. iij	=	0gr,16	gr. viij	=	0,43
gr. iv	=	0gr,22	gr. ix	=	0,49
gr. v	=	0gr,27	gr. x	=	0,54

On nomme vulgairement *grains*, les petites baies : un *grain de raisin*. — On appelle aussi *grains*, les semences des graminées : un *grain de blé*. — *Grains de pollen*. V. POLLEN. — En pathologie, vulgairement, pustules de la variole ou marques qu'elles laissent. — En pharmacie, préparations qui ne diffèrent des pastilles que par leur forme globuleuse. Tels sont les *grains de vie de Mésué* (V. PILULES *gourmandes*); les *grains de santé* de Franck, appelés aussi *grains de vie*, et composés, selon toute apparence, d'aloès et d'extrait de réglisse.

GRAINE. s. f. [*semen*, σπέρμα, all. *Korn*, *Samen*, angl. *seed*, it. *seme*, esp. *grana*]. Ovule fécondé dans lequel l'embryon est né et s'est développé. La *graine* est une cavité close de toute part, qui renferme le rudiment d'une plante, l'embryon végétal, c'est-à-dire un petit corps organisé réunissant en lui toutes les conditions nécessaires pour produire un végétal semblable à celui dont il est issu, dès que les circonstances extérieures favorisent son accroissement. Le point par lequel une graine est fixée au podosperme ou funicule porte le nom de *hile*. La graine même se compose d'un *tégument propre* (*épisperme*), et de l'*amande*, constituée tout entière par l'*embryon*, rudiment de la plante future, et quelquefois en outre par un corps accessoire, appelé *périsperme* ou *endosperme*. V. ces mots.

Graine d'écarlate. V. KERMÈS *animal*.

Graine de musc. V. AMBRETTE.

Graine de paradis. Semence de l'*Amomum granum paradisi*, L., plante de Ceylan et de Madagascar. Ces graines, appelées aussi *maniguette*, ou *poivre de Guinée*, sont luisantes, noirâtres, rondes, et un peu plus grosses que le millet. Elles ont une saveur chaude, analogue à celle du poivre.

Graines de Tilly ou *des Moluques*. Fruit du *Croton tiglium*, L. Noires et sans odeur, ces graines ont le volume d'un gros noyau de cerise; leur amande a une saveur âcre et brûlante. On en retire par expression l'huile de croton. V. HUILE *de croton*.

GRAINS. s. m. pl. [all. *Getreide*, σῖτος, it. *grani*]. Fruit, ou mieux graines des plantes céréales (V. FROMENT). Dans une espèce céréale donnée, la valeur du grain diminue ou s'accroît selon le climat, le sol, la

culture, la récolte, la conservation, etc.; elle est assez exactement donnée par le poids, les grains étant d'ailleurs sains. L'expérience prouve que : 1 hectolitre de froment pèse de 70 à 80 kilogrammes; de seigle, 70 à 75; d'orge, 55 à 65; de maïs, 54 à 65; d'avoine, de 40 à 55 kilogrammes. De ce simple aperçu, on doit conclure que les grains doivent être évalués au poids.

GRAISSE. s. f. [*adeps*, στέαρ, all. *Fett*, angl. *fat*, it. *grasso*, esp. *grasa*]. Corps formés par le mélange de plusieurs substances animales exemptes d'azote, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool chaud et l'éther, et très-variables au point de vue de leur composition. V. ADIPEUX et GRAS.

Graisse oxygénée. V. POMMADE *oxygénée*.

Graisse des vins. Altération des substances azotées du vin qui deviennent filantes, visqueuses et donnent aux vins l'état filant des graisses liquides.

GRAMINÉES. s. f. pl. [*gramineæ*, all. *Gräser*, angl. *gramineous*, it. *gramignee*, esp. *gramineas*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines hypogynes. Caractères : Tige généralement fistuleuse, offrant de distance en distance des nœuds pleins, d'où partent des feuilles alternes engaînantes; fleurs en épi ou en panicule, composées chacune de plusieurs écailles; ordinairement trois étamines, dont les anthères sont bifides à leurs deux extrémités, ovaire uniloculaire, monosperme, surmonté de deux styles, que terminent deux stigmates poilus et glanduleux; fruit nu ou enveloppé par les écailles florales, qui tombent avec lui; embryon discoïde, et appliqué sur la partie inférieure d'un endosperme farineux.

GRAMME. s. m. [de γράμμα, petit poids usité chez les Grecs]. Dans le nouveau système des poids et mesures, unité conventionnelle, qui est égale au poids de 1 centimètre cube d'eau distillée, à son maximum de densité.

GRANATÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des myrtacées et comprenant le genre *Grenadier* (*Punica granatum*, L.).

GRANATINE. s. f. Substance extraite par Landerer des fruits non mûrs du grenadier.

GRANIFÈRE. adj. [*granifer*, de *granum*, grain, et *ferre*, porter). Qui porte un grain ou granule. Se dit des divisions internes du calice des *Rumex*, etc.

GRANIVORE. adj. et s. m. [*granivorus*, de *granum*, grain, et *vorare*, manger; all. *körnerfressend*, angl. *granivorous*]. Qui se nourrit de grains. Ce mot, employé substantivement, désigne une tribu de la famille des conirostres, ordre des passereaux, dont les espèces se nourrissent principalement de grains.

GRANULATION. s. f. [de *granulum*, petit grain; all. *Granulation*, *Körnchen*, angl. *granulation*, it. *granulazione*, esp. *granulacion*]. Opération par laquelle on réduit un métal en grenailles plus ou moins fines, en le faisant fondre, le faisant passer, à l'état liquide, à travers une sorte de crible, et le recevant dans un vase rempli d'eau. Ce mot est souvent pris dans le sens de granule ou petit grain, corps de petites dimensions en tout sens.

Granulations graisseuses. Granulations moléculaires formées uniquement par des principes gras; elles ne se dissolvent pas comme les autres dans l'acide acétique, mais elles se dissolvent dans l'éther; elles ont un centre jaunâtre, une périphérie foncée.

Granulations grises ou *demi-transparentes*. En pathologie, petites inégalités granuleuses qui se forment à la surface des membranes séreuses affectées d'inflammation aiguë ou chronique; mais on a particulièrement donné ce nom à de petits corps globuleux, arrondis ou ovoïdes, que l'on trouve quelquefois disséminés en quantité innombrable dans un poumon ou dans une partie de poumon. Ces granulations diffèrent des *tubercules* par l'uniformité de leur volume et leur demi-transparence grisâtre; aussi Bayle les considérait-il comme une production accidentelle différente des tubercules pulmonaires, et admettait-il une *phthisie granuleuse*. Laennec les regardait, au contraire, comme une simple variété des tubercules. Ce sont les recherches de Bayle et d'Andral qui se trouvent confirmées par l'anatomie générale; elle a montré que les *granulations grises* du poumon sont : 1° tantôt de petites tumeurs épidermiques d'épithélium pavimenteux des culs-de-sac bronchiques; 2° le plus souvent des masses de matière amorphe, granuleuses, parsemées de cytoblastions, isolées (granulations grises de l'affection dite *phthisie aiguë*) ou confluentes (infiltration grise demi-transparente), avec ou sans éléments fibro-plastiques; elles naissent dans la trame des fibres lamineuses et des vaisseaux du poumon, entre les canalicules respirateurs par conséquent, ou contre les petites bronches, mais non dans la terminaison des canalicules. Il y a, pour chaque granulation, plus de matière amorphe que de cytoblastions au centre, tandis qu'à la périphérie on constate l'inverse, sans que jamais ces noyaux soient absolument contigus. Ce tissu morbide ainsi constitué manque de vaisseaux; il se substitue aux éléments propres du poumon à l'exception des fibres élastiques qui restent comme trame de ces *granulations*, et, après avoir entouré les canalicules respirateurs, il les comble. Quand ces petites masses morbides dépassent 1 ou 2 millimètres de diamètre environ, ou deviennent confluentes, la matière amorphe interposée aux noyaux d'abord, puis les noyaux eux-mêmes se remplissent de fins granules jaunâtres, les uns solubles dans l'acide acétique, les autres insolubles, qui rendent jaunâtre et friable, du centre à la circonférence, ce tissu. 3° D'autres fois, mais rarement, elles sont formées surtout d'éléments fibro-plastiques comme celles de la surface des séreuses : par exemple, les granulations dites *tubercules de l'arachnoïde* ou *de la pie-mère*, dans la méningite; 4° enfin, de petits amas de pus concret ou demi-concret. Les tubercules, quelque petits qu'ils soient, n'ont jamais la coloration grise des granulations dont il vient d'être question, et sont toujours jaunâtres. Ils peuvent succéder à deux de ces espèces de granulations (2° et 3°).

Granulations méningiennes ou *de Pacchioni*, à tort *glandes de Pacchioni*. Granulations blanchâtres, jaunâtres, rougeâtres ou d'un brun jaunâtre, arrondies, aplaties, qu'on découvre rarement sur la face externe, mais fréquemment sur la face interne de la dure-mère, et, de préférence, des deux côtés, le long de la grande faux. Ces *granulations méningiennes*, ou *glandes de Pacchioni*, ne sont pas de nature glandulaire. Ce sont des corpuscules disséminés entre les enveloppes du cerveau et dans leur épaisseur; on les observe surtout vers la partie supérieure et interne des hémisphères cérébraux, à l'extrémité antérieure et supérieure du cervelet, au voisinage de l'origine du sinus droit, et sur divers points très-variables des régions supérieure et inférieure du cerveau chez les individus parvenus à un âge très-avancé. La plu-

part de ces granulations offrent les dimensions d'un grain de millet. Leur forme est arrondie ; quelques-unes sont aplaties et deviennent alors circulaires ou ovalaires. Leur consistance est assez ferme pour résister à la pression de la pulpe du doigt. Leur nombre est indéterminé et en raison directe de l'âge : nulles chez le fœtus, à peine apparentes chez l'enfant, elles ne se manifestent dans tout leur développement que chez l'adulte, et se multiplient dans une proportion remarquable chez le vieillard. Elles sont constituées par un court pédicule simple ou ramifié, formé de fibres et de faisceaux de tissus lamineux assez denses. Chaque grain (ou granulation), simple ou lobé, généralement ovoïde, contient à son centre un ou plusieurs amas de matière calcaire (phosphates surtout, carbonates et traces de silice) en granules à contour foncé, centre assez brillant, mélangé de granulations ou de gouttes graisseuses. La périphérie est formée d'une couche de tissu lamineux à fibres entrecroisées en tous sens, disposées ou non en faisceaux. Ces granulations renferment parfois de petits vaisseaux sanguins. Souvent ils se creusent des cavités dans la partie voisine de la dure-mère, et même à la surface interne des os du crâne. Il leur arrive fréquemment de perforer d'outre en outre la dure-mère, et de pénétrer dans la cavité du sinus longitudinal supérieur.

Granulations moléculaires, *granules moléculaires*, *corpuscules moléculaires*. Granulations très-petites, formées de substance organisée, larges de $0^{mm},0005$ à $0^{mm},0030$, qu'on trouve soit en suspension dans toutes les humeurs du corps, soit interposées aux fibres des tissus, soit incluses dans la substance des cellules, des fibres ou autres éléments anatomiques, soit surtout dans beaucoup d'espèces de matières amorphes (V. Amorphe). Elles peuvent être fort abondantes, surtout dans la substance tuberculeuse, dans les plaques blanches morbides des séreuses, dans le tissu médullaire normal, etc. V. Brownien.

Granulations pigmentaires. Granulations moléculaires, rousses, brunes ou noires, formées surtout de mélanine (V. Pigment).

Granulations utérines. V. Utérin.

GRANULE. s. m. [*granulum*, all. *Körnchen*, angl. *granule*]. Petit grain ; diminutif de grain ; corps ressemblant à un grain de petit volume. — *Granules moléculaires*. V. Granulations *moléculaires*.—*Granules*. Corps reproducteurs des cryptogames. — *Granules polliniques*. V. Pollen. — En pharmacie, dragée composée de sucre et de gomme, ne contenant le plus ordinairement qu'une portion très-petite du remède, 1 milligramme, par exemple, sur 10 centigrammes de sucre : on compte les granules pour arriver à une dose plus forte. V. Digitaline.

GRANULÉ, ÉE. adj. [*granulosus*, all. *gekörnelt*, esp. *granulado*]. Qui renferme ou porte des granulations, ou qui en a l'apparence.

GRANULEUX, EUSE. adj. V. Granulé. — *Granuleuse* (*maladie*) *des reins*. Maladie de Bright (V. ce mot). — *Corps* ou *corpuscules granuleux*. V. Leucocyte.

GRANULO-GRAISSEUX. adj. S'est dit pour désigner l'état granuleux des éléments anatomiques dû à des granules de graisse produits dans leur épaisseur.

GRAPHITE. s. m. [de γράφειν, dessiner, écrire ; all. *Reissblei*, *Graphit*, angl. *graphite*, it. *grafite*]. Substance appelée aussi *plombagine*, qui est du carbone presque pur, mêlé d'une petite quantité de matière terreuse et ferrugineuse, et dont on se sert pour fabriquer les crayons dits de *mine de plomb*. On a prescrit le graphite en poudre, en pilules, en électuaire, contre les dartres.

GRAPPE. s. f. [*racemus*, all. *Traube*, angl. *cluster*, it. *grappolo*, esp. *racimo*]. Assemblage de fleurs portées sur des pédicelles à peu près de même longueur, et disposés, à quelque distance les uns des autres, le long d'un pédoncule commun. V. Glande.

GRAPPES. s. f. pl. [all. *Mauke*]. En vétérinaire, excroissances cutanées, plus sensibles et plus molles que les poireaux, disposées en tas, formant une masse charnue, bourgeonnée, ordinairement rouge, qui surviennent dans le paturon, autour du boulet, chez le cheval, l'âne et le mulet. Elles se développent par l'effet de la malpropreté, de l'action de la boue, des meurtrissures ; elles sont souvent le résultat d'une plaie négligée. Fréquemment les grappes sont une complication des eaux aux jambes.

GRAS, ASSE. adj. [*pinguis*, πίων, all. *fett*, angl. *fat*, it. *grasso*, esp. *graso*]. — *Principes gras* ou *graisseux*, ou *corps gras ; substances grasses*, *matières huileuses*, *matières grasses*, *acides gras* et *savons* ou *sels à acides gras*. Principes immédiats de la deuxième classe, qui sont des *corps neutres*, *acides ou salins*, *solubles dans l'éther et l'alcool*, *insolubles ou fort peu solubles dans l'eau*, *et qui brûlent avec une flamme volumineuse en donnant du noir de fumée sans ammoniaque ni autres produits azotés*, ce qui les sépare des acides et des sels d'origine minérale et organique, ainsi que des corps neutres ou alcaloïdes animaux. Ils sont au nombre de vingt à vingt-cinq. Ce sont : 1. la lécithine ; 2. la séroline ; 3. l'acide oléique ; 4. l'acide stéarique ; 5. l'acide margarique ; 6. l'oléine ; 7. la stéarine ; 8. la margarine, 9. l'élæérine ; 10. la stéarérine ; 11. la cétine ; 12. la butyrine (V. ces mots et Caprine) ; 13. les sels à acides gras ou savons, au nombre de dix à douze. On trouve des principes gras dans l'épaisseur de toutes les espèces d'éléments anatomiques, dans les globules du sang, mais non dans la substance même des tissus osseux et dentaire, ni dans les fibres des tissus lamineux et élastique ; encore est-il que, pathologiquement, il peut s'en déposer dans l'épaisseur de ces dernières sous forme de granulations. Il y en a en gouttelettes, dans le sérum du lait, du chyle, du pus, du mucus, etc. On trouve des principes de cette tribu, à l'état de mélange et en granulations moléculaires, dans les interstices des fibres de plusieurs tissus morbides. C'est particulièrement dans les cellules adipeuses qu'on les observe à l'état de mélange ou *graisse*. C'est en raison de l'état physique dans lequel se trouvent les principes des corps gras qu'il devient facile de les extraire des tissus, soit par simple pression qui brise les enveloppes des éléments anatomiques dont ils font partie, soit à l'aide de la chaleur qui détruit aussi ces enveloppes ; en même temps, elle rend plus fluides les corps gras et facilite leur séparation et leur écoulement, ainsi que la réunion de leurs gouttelettes en gouttes. Les corps gras ainsi obtenus sont un mélange des principes immédiats de cette tribu non acides ni salins, qui entraînent en même temps un peu de quelques substances organiques plus ou moins modifiées, de l'eau et quelques sels en petite proportion. Ce sont ces matières qui reçoivent les noms de *suifs*, *huiles animales* et *végétales*, *saindoux* et *graisses*. Ces corps-là sont un mé-

lange de *stéarine*, de *margarine* et d'*oléine* (V. ces mots). Cette dernière prédomine dans les graisses liquides, et *vice versâ* pour les autres. On distingue les graisses en *saponifiables* et *non saponifiables* (V. SAPONIFICATION). Berthelot a montré que la *glycérine*, qui jusqu'à présent n'avait pu être recombinée avec les acides gras dont elle avait été séparée, peut (sous l'influence d'une haute température et d'un temps prolongé) abandonner l'eau qu'elle avait prise en se séparant de l'acide gras; en même temps elle se recombine avec les acides gras qui sont en sa présence; elle reconstitue ainsi de la *butyrine*, de l'*oléine*, etc. La *cholestérine* et la *séroline*, ne se saponifiant pas, sont considérées quelquefois, en raison de cela, comme n'étant pas des corps gras. V. CÉTINE et TRISTÉARINE.

GRAS DES CADAVRES. s. m. [it. *grasso dei cadaveri*]. Corps gras qui se forme par saponification des tissus animaux restés longtemps plongés dans l'eau ou enfouis dans une terre humide. Ce composé, regardé par Fourcroy comme un savon ammoniacal avec excès de graisse, et confondu par lui avec la cholestérine et le blanc de baleine, est, comme l'a prouvé Chevreul, un savon d'ammoniaque, de potasse et de chaux, combiné avec une grande quantité d'acide margarique et un peu d'acide oléique. V. ADIPOCIRE et CHOLESTÉRINE.

GRAS-FONDURE. s. f. [all. *Fettschmelzen*, angl. *the molten grease*, it. *morfonduto*, esp. *torozon*]. On donnait autrefois ce nom à une diarrhée (*diarrhœa adiposa*) accompagnée d'un amaigrissement considérable; on supposait que la graisse était résorbée, mêlée avec le sang, et expulsée ensuite en partie avec les évacuations alvines. Suivant Sauvages, la *gras-fondure* diffère de la diarrhée colliquative en ce qu'elle n'est pas, comme celle-ci, accompagnée de fièvre hectique (V. PANCRÉAS). — En médecine vétérinaire, maladie dont le signe essentiel est une excrétion de mucosités ou de glaires tamponnées et épaisses qui enveloppent les parties marronnées des excréments : c'est l'entérite pseudo-membraneuse.

GRASSET. s. m. [angl. *stiffle*]. Région du membre postérieur correspondant au genou de l'homme, et ayant pour base la rotule et les parties molles qui l'entourent. L'intégrité du grasset est d'autant plus essentielle, que la rotule est le point d'attache de tous les muscles extérieurs de la jambe. Les contusions, les plaies de cette région, occasionnent des boiteries souvent incurables. V. HAMPE.

GRASSETTE. s. f. Genre de plantes de la famille des scrofulariées utriculariées. La *grassette commune* (*Pinguicula vulgaris*, L., de *pinguis*, gras), à fleurs violettes, se trouve dans les marécages d'Europe. Elle est employée pour guérir les gerçures des vaches. Les Lapons en font une pommade qui empêcherait, dit-on, le lait de se cailler, sa décoction tue les poux; elle fournit une teinture jaune. Les bestiaux ne la mangent pas.

GRASSEYEMENT. s. m. [*blæsitas*, all. *Schnarren*, angl. *lisping*, it. *frastagliare*, esp. *ceceo*]. Prononciation vicieuse de la lettre *r*. Ceux qui *grasseyent*, ou *parlent gras*, ont de la peine à prononcer cette lettre, et ils lui substituent souvent la lettre *l*. Le véritable *grasseyement* consiste en ce que, dans les mots où la lettre *r* se trouve jointe à une autre consonne, on fait entendre une sorte de roulement guttural.

GRATERON. s. m. Espèce de caille-lait (*Galium aparine*, L.).

GRATIOLE. s. f. [*gratiola*, all. *Aurin*, *Gottesgnadenkraut*, angl. *hedge-hyssop*, it. *graziola stancacavallo*, esp. *graciola*]. Genre de plantes (scrofulaires, J., décandrie monogynie, L.) dont une espèce, la *gratiole officinale*, qui croît dans les marais, a une odeur nauséabonde et une saveur très-amère; c'est un purgatif énergique, dont les indigents font communément usage dans certains pays : de là son nom d'*herbe à pauvre homme*. Elle est peu employée par les praticiens, à cause de l'irritation violente et des accidents qu'elle peut déterminer.

GRATIOLINE. s. f. [it. *graziolina*]. Principe amer, âcre, de la gratiole.

GRATTAGE. s. m. V. ABRASION.

GRATTELLE. s. f. [angl. *itching*, it. *scabbia volatica*, esp. *empeine*]. On a quelquefois donné ce nom à la *gale miliaire*.

GRAVATIF, IVE. adj. [*gravativus*, it. et esp. *gravativo*]. Se dit de la douleur, quand elle cause un sentiment de pesanteur. Cette sorte de douleur est souvent occasionnée par l'épanchement d'un liquide dans une cavité, ou par le poids d'un organe engorgé. Elle accompagne le début de la phlegmasie des organes parenchymateux.

GRAVE. adj. [*gravis*, βαρὺς, all. *schwer*, *tief*, angl. *heavy*, *grave*, it. et esp. *grave*]. Se dit de ce qui est pesant (*corps grave*), ou bas, profond (*son grave*); au figuré, de ce qui est sérieux ou imposant (*caractère grave*, *air grave*). Les sons graves ne le sont, comme les sons aigus, que par comparaison avec d'autres qui n'offrent pas ce caractère; leur gravité dépend de la lenteur des vibrations du corps sonore. Le son le plus grave que nous puissions entendre est produit par des ondes d'une longueur de 10 mètres 39 centimètres. — *Grave* se prend quelquefois substantivement, pour signifier un corps pesant : la *chute des graves*.

GRAVELLE. s. f. [*lapilli*, all. *Harngries*, angl. *gravel*, it. *renella*, esp. *arenillas*]. Petits corps granuleux, du volume d'une tête d'épingle, parfois beaucoup plus petits, qu'on trouve réunis au fond du vase dans lequel l'urine de certaines personnes a été reçue et s'est refroidie. Quand les concrétions ont plus de volume, sans cependant excéder les limites du diamètre et de la dilatabilité de l'urèthre, de manière à pouvoir sortir par ce canal, elles prennent le nom de *graviers*. Cependant il arrive souvent, dans la pratique, que l'on confond ensemble la gravelle et les graviers. Dès que les concrétions urinaires sont assez grosses pour ne pouvoir plus traverser l'urèthre, elles cessent de porter le nom de *gravelle*, et prennent celui de *calculs*. — Par extension, l'affection calculeuse elle-même, mais en tant seulement que les concrétions qu'elle engendre sont encore susceptibles de sortir spontanément par les voies naturelles. — *Gravelle* est aussi l'un des noms du *chalazion*. V. ce mot.

GRAVIDE. adj. [*gravidus*, qui est en état de grossesse]. — *Utérus gravide*. Se dit de cet organe lorsqu'il contient un embryon ou un fœtus, par opposition à *utérus vide* ou *hors de l'état de grossesse*. On a dit quelquefois *utérus normal* pour désigner ce dernier état, mais à tort; car l'utérus gravide ou plein est un état non moins normal que celui de vacuité, mais qui, par rapport à la durée totale de l'existence, est plus court que celui-ci. V. INTRA-UTÉRIN.

GRAVIDINE. s. f. V. KYESTÉINE.

GRAVIFIQUE. adj. [de *gravis*, pesant, et *facere*, faire] (Louis Lesage). Fluide hypothétique par lequel

les newtoniens expliquaient les phénomènes de la pesanteur, attraction ou gravitation universelle.

GRAVIMÈTRE. s. m. [mot hybride et mauvais, de *gravis*, pesant, et μέτρον, mesure ; all. *Schweremesser*, *Sinkwage*, angl. *gravimeter*, it. et esp. *gravimetro*]. L'aréomètre de Nicholson, perfectionné par Guyton-Morveau.

GRAVITATION. s. f. [*gravitas*, all. et angl. *Gravitation*, it. *gravitazione*, esp. *gravitacion*]. Force en vertu de laquelle un corps, abandonné à lui-même, se précipite vers la terre, comme si le centre de cette planète était doué d'une vertu attractive qui fît tendre vers lui tous les corps environnants, ou, plus généralement, force en vertu de laquelle toutes les particules de la matière s'attirent l'une l'autre en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance. V. ATTRACTION et FORCE.

GRAVITÉ. s. f. [*gravitas*, βαρύτης, all. *Schwere*, angl. *gravity*, it. *gravità*, esp. *gravedad*]. Qualité de ce qui est grave. — Ce mot est souvent pris dans le même sens que celui de *gravitation*.

GREASE. s. m. [angl. *grease*, eaux aux jambes]. — Le *grease* des Anglais a, comme le mot français *eaux aux jambes*, souvent compris deux affections très-différentes, l'une qui n'est pas inoculable, l'autre qui est pustuleuse et inoculable. *Grease pustuleux* est synonyme de *cowpox* et de *vaccin* des animaux domestiques dans beaucoup d'écrits français. V. ces mots et STOMATITE *aphtheuse*.

GREFFE. s. f. [de γραφίον, poinçon pour écrire, instrument dont le nom a été appliqué au greffoir; ἐμφύτευσις, *inosculatio*, all. *Propfen*, *Impfen*, angl. *graff*, *graft*, it. *marza*, esp. *enjerto*]. Action de transporter, d'insérer une jeune tige ou une portion d'écorce pourvue d'un ou de plusieurs bourgeons sur un autre individu, à l'effet de réunir et de confondre en une seule plante ces deux êtres d'abord séparés. On donne aussi le nom de *greffe* à la partie greffée ; on appelle *sujet* l'individu sur lequel l'inosculation a lieu. Le phénomène essentiel de la greffe consiste dans la soudure, la fusion de l'aubier et du liber correspondants de la greffe et du sujet. La greffe ne peut s'effectuer indistinctement entre tous les individus du règne végétal. Pour réussir, il est nécessaire qu'il y ait analogie de structure et coïncidence de végétation. On pense même que la greffe n'est efficace et solide qu'entre plantes d'une même famille. Il existe d'ailleurs, dans ces limites générales, parmi les végétaux, par rapport à l'inosculation, des sympathies et des antipathies que la science n'explique pas suffisamment. La greffe ne change ni les espèces ni les variétés. Ses effets se traduisent par des changements dans le volume, la longévité, l'époque de la végétation, la qualité, etc. — *Greffe animale* (*hétéroplastie*, *soudure*, *transplantation*, *néoplastie*, *ente animale*, *autoplastie*). Il y a greffe, 1° quand une partie est détachée d'un animal et transplantée sur un autre, où elle continue à vivre, ou bien quand deux animaux sont accolés l'un à l'autre et réunis par génération de tissus qui établissent entre eux une solidarité organique ; 2° lorsque, chez un même animal, une partie complétement séparée de ses connexions les reprend ou en acquiert de nouvelles, cette séparation pouvant avoir été exécutée, soit d'un seul coup, soit en plusieurs temps. La première catégorie de ces faits s'explique d'elle-même, et c'est elle seulement, à proprement parler, que l'on peut comparer à la greffe végétale. Dans la seconde, trois sous-divisions se présentent : 1° reprise des connexions perdues, comme il est arrivé tant de fois pour des nez, des doigts, etc., entièrement coupés ; 2° établissement de connexions nouvelles, les anciennes subsistant encore en partie, pour être détruites plus tard, ex. : rhinoplastie frontale ; 3° établissement de connexions nouvelles, les anciennes étant complétement supprimées : tel est ce cas où, avec la peau de la cuisse d'une femme, Bünger lui refit un nez. La désignation commune de *greffe animale* comprend des faits notablement différents ; mais deux conditions essentielles la dominent, qui autorisent cette réunion en apparence artificielle : d'un côté, la perte, soit primitive, soit consécutive, des relations organiques antérieures ; de l'autre, la continuation de la nutrition et par suite le retour des autres propriétés d'ordre organique ou vital des tissus rapprochés avant qu'il y ait eu désorganisation de leur substance (Bert).

GRÉGARINES. s. f. pl. [*Gregarina*, L. Dufour, de *gregarius*, qui vit en troupeau]. Helminthes parasites des animaux articulés et des vers. Si l'on ouvre la cavité ventrale d'un lombric, on y rencontre une multitude de corps globulaires qui se meuvent en tous sens : ce sont des *amibes* ou des *grégarines* dans leur premier âge. Ces grains, d'abord très-petits, deviennent elliptiques, puis globulaires. L'animal reste immobile, semblable à des kystes sans nucléus. La grégarine se change alors en psorospermie ou masse gélatineuse, ayant une membrane extérieure et une cellule ovale au centre ; le contenu se transforme en granulations, le milieu se condense, le nucléus se forme, l'enveloppe se détache, et ce nucléus prend sa liberté pour devenir *amibe* sphérique, et finalement *grégarine*. V. MÉTAGENÈSE.

GRÊLE. adj. [*gracilis*, all. *dünn*, angl. *thin*, it. *gracile*, esp. *delgado*]. Se dit de tout ce qui est long, étroit et mince. — *Intestin grêle*. V. INTESTIN. — *Muscles grêles de la cuisse*. V. DROIT.

GRÊLE. s. f. [*grando*, χάλαζα, all. *Hagel*, angl. *hail*, it. *grandine*, esp. *granizo*]. Météore aqueux qui a lieu quand l'eau atmosphérique, au lieu de tomber à l'état liquide et sous forme de gouttes, se précipite congelée et en grains ou en masses d'un volume plus ou moins considérable, qu'on appelle *grêlons*. Le *grésil* est une variété de grêle formée de couches concentriques successivement congelées autour d'un noyau ou glaçon central. Il se forme entre les *nuelles* blanches et grises dont se compose un nuage isolé ; tandis que la grêle se forme entre les groupes de nuages bien distincts et d'un volume considérable. *Grésillin* est le nom des gouttes de pluie gelées pendant leur chute. — On a appelé *grêle*, à cause de sa forme, le *chalazion*.

GRÊLEUX. adj. — *Os grêleux* (*os grandinosum*). Autrefois, l'os cuboïde de la deuxième rangée du tarse, à cause de ses inégalités.

GRÉMIL. s. m. [*Lithospermum officinale*, L., all. *Steinsame*, it. *migliasole*, esp. *mijo del sol*]. Plante indigène (pentandrie monogynie, L., borraginées, J.), aux graines de laquelle on attribuait jadis une vertu lithontriptique, à cause de leur dureté, qu'on avait comparée à celle de certains calculs urinaires.

GRENADIER. s. m. [*Punica granatum*, L., ῥοιά, all. *Granatbaum*, angl. *pomegranate-tree*, it. *granato*, esp. *granado*]. Arbrisseau (icosandrie monogynie, L., myrtoïdes, J.) dont les fleurs, appelées *balaustes*, et l'écorce des fruits, nommée *malicorium*, sont astringentes. La pulpe des fruits est rafraîchissante. L'écorce de la racine est employée avec succès

contre le tænia. On en fait prendre la poudre à la dose de 4 à 8 grammes, répétée deux ou trois fois par jour, ou la décoction (16 gram. par 500 gram. d'eau) édulcorée avec le sirop d'armoise. On fait avec l'extrait alcoolique un électuaire dont 24 grammes représentent



Fig. 202.

64 grammes d'écorce, et qui répugne moins aux malades (Fig. 202). V. Cousso et Tænia.

GRENADINE. s. f. La mannite qu'on extrait de l'écorce et de la racine du grenadier.

GRENÉTINE. s. f. (du nom de *Grenet*, son inventeur). Gélatine la plus pure et transparente qu'on prépare avec la colle de poisson ou ichthyocolle, ou, plus souvent, avec les os traités par l'acide chlorhydrique ou avec des peaux et cartilages de jeunes animaux. V. Geléine.

GRENIER. s. m. En vétérinaire, un cheval fait *grenier* ou *magasin*, quand, après avoir mangé, il conserve des aliments mâchés entre les joues et les arcades dentaires. Ce défaut est dû à une altération des molaires; il empêche l'animal de se nourrir convenablement.

GRENOUILLE. s. f. [*Rana esculenta*, L., et *Rana temporaria*, L., βάτραχος, all. *Frosch*, angl. *frog*, it. et esp. *rana*]. Reptile batracien dont on employait jadis le frai comme rafraîchissant, sous le nom de *sperniole*. Sa chair est un aliment sain et agréable. On en fait des bouillons adoucissants, analogues à ceux de veau et de poulet. — En pathologie, nom populaire d'une affection qui est propre aux débardeurs (ouvriers occupés à défaire les trains de bois venant par la Seine). Les *grenouilles* constituent une altération du derme caractérisée par un ramollissement, des gerçures et souvent une usure, une véritable destruction des parties qui sont en contact avec l'eau. On les remarque sur les extrémités supérieures comme sur les extrémités inférieures, mais plus souvent sur ces dernières : ainsi elles siégent de préférence entre les orteils, où elles déterminent de vastes fentes ou crevasses dont la profondeur est quelquefois de plusieurs millimètres; il n'est pas rare de les observer sur les talons, et alors tantôt la peau est fendue, gercée, crevassée en différents sens, tantôt comme mâchée; à quelques-uns elle s'en va par lambeaux, laissant à vif un fond rouge, pulpeux, d'une sensibilité extrême. Cette affection, qui paraît n'être que le résultat d'une *macération* du derme, détermine, dans son état d'acuité, une douleur et une cuisson des plus vives, mais seulement quand les parties, étant hors de l'eau, commencent à sécher. Cette maladie n'a par elle-même aucune gravité; elle se guérit par le seul repos et la cessation de la cause qui l'a produite; mais il est des ouvriers qui, dans le cours d'une campagne, sont obligés d'interrompre cinq ou six fois leur travail pour se reposer pendant quelques jours.

GRENOUILLETTE. s. f. [de *rana*, grenouille; all. *Frosch*, *Fröschleingeschwulst*]. Petite tumeur molle, fluctuante, demi-transparente, que forme sous la langue le canal de Wharton, ou conduit excréteur de la glande sous-maxillaire, lorsqu'il est obstrué près de son orifice par un obstacle quelconque, et distendu par la salive qui s'y amasse. Il se produit aussi quelquefois au même point un kyste dans le tissu lamineux lâche qui est au-dessous de la muqueuse du plancher de la bouche et qu'on nomme *bourse séreuse de Fleischmann*. Ces tumeurs s'accroissent avec le temps; les parois augmentent d'épaisseur, et combleraient plus ou moins la cavité buccale, si l'on ne rétablissait le cours de la salive par la ponction ou l'incision de la poche, et mieux encore par l'excision de la partie supérieure du kyste ou par l'injection iodée. Dans l'immense majorité des cas, la grenouillette est un kyste *indépendant* du canal de Wharton, mais non formé dans la bourse muqueuse de Fleischmann, les recherches de Sappey montrant que cette prétendue bourse sublinguale n'existe pas. Le nom de grenouillette vient de ce que ceux qui portent une pareille tumeur parlent en coassant et comme en grenouillant, dit A. Paré.

GRÉSIL. s. m., et **GRÉSILLIN.** s. m. [all. *Graupenhagel*, angl. *rime*]. V. Grêle.

GRIFFES. s. f. pl. [all. *Klaue*, *Ranke*]. Appendices crochus à l'aide desquels certaines plantes grimpantes s'attachent aux corps qui les entourent, les roches, les troncs d'arbre, etc. Exemple : le lierre. — *Griffes de girofle*. Pédoncules brisés du *giroflier* (*Caryophyllus aromaticus*, L.), famille des myrtacées, que les distillateurs emploient en place de *clous de girofle*.

GRIMPANT, ANTE. adj. [*scandens*, all. *kletternd*]. Se dit, en botanique, d'une tige trop faible pour se soutenir elle-même, qui s'élève le long des corps voisins, soit en se roulant autour d'eux, soit au moyen de vrilles, de griffes, de crampons, soit en tortillant ses pétioles.

GRIMPEUR. s. m. et adj. [*scansores*, *prehensores*, all. *Klettervögel*]. Nom du troisième (ou premier) ordre de la classe des oiseaux, caractérisé surtout en ce que le doigt externe est renversé en arrière à côté du pouce, et sert avec lui à embrasser les objets en s'opposant aux deux autres (*perroquets*, *pics*, *torcols*, *coucous*, *grimpereaux*, *toucans*).

GRIOTTIER. s. m. Nom du *cerisier vulgaire* (*Cera-*

sus caproniana, DC.), originaire de Cérasonte (aujourd'hui Keresoun), sur le Pont-Euxin. V. CERISIER.

GRIPPE. s. f. [all. *Grippe*, it. *influenza*]. Nom vulgaire du catarrhe pulmonaire épidémique. On a aussi donné ce nom à quelques autres inflammations épidémiques des membranes muqueuses, particulièrement de la conjonctive. V. INFLUENZA.

GRIPPÉ, ÉE. adj. [*contractus*, *retractus*]. Se dit de la face, quand les traits sont resserrés et contractés sur eux-mêmes, de manière qu'ils semblent diminués de volume. Le teint est pâle et livide ; la peau est froncée par la contraction des muscles ; les traits sont tirés en haut ou vers la ligne médiane, ce qui rapetisse réellement le visage ; les yeux sont caves et cernés. On observe le *grippement* de la face dans la péritonite et les douleurs abdominales très-aiguës.

GRIS, ISE. adj. [all. *grau*, angl. *grey*, it. *bigio*, esp. *pardo*]. Un des groupes de robes les plus nombreux qui doit sa couleur à un mélange de poils noirs et de poils blancs. Les proportions de ces poils font beaucoup varier la teinte du *gris* ; d'où plusieurs espèces, qui sont : 1° le *gris très-clair* ; 2° le *gris clair* ; 3° le *gris ordinaire*, ou *cendré* ; 4° le *gris foncé* ; 5° le *gris ardoisé* ; 6° le *gris de fer*. Les espèces *gris tourdille*, *gris étourneau*, *gris sale*, sont dues à des modifications particulières de la nuance générale. — *Substance grise*. V. CERVEAU.

GRONDIN. s. m. [all. *Knurrfisch*]. Nom de plusieurs poissons du genre *Trigle*, famille des acanthoptérygiens, constituant un très-bon aliment. Parmi les plus communs se trouvent le *gurnard* (*Trigla gurnardus*, L.), et le *grondin rouge* (*Trigla cuculus*, Bloch).

GROS. s. m. [*drachma*, δραχμή, all. *Drachme*, angl. *drachm*, it. *dramma*, *grosso*, esp. *grueso*]. Poids équivalent à 1/8e de l'once, à 3 scrupules et à 72 grains. Il vaut à peu près 4 grammes.

GROS DE LANGUE. s. m. [*sous-mâchelière* ou *dessous de langue*]. Une région du bœuf. Maniement impair, simple, commun aux deux sexes. Latéralement, il répond au bord inférieur de la terminaison du muscle sterno-maxillaire. Après avoir entouré l'extrémité inférieure des deux glandes maxillaires, la graisse de ce maniement s'insinue un peu entre la glande parotide et la maxillaire, puis se propage à la face inférieure du larynx et semble se diviser en deux parties pour descendre ensuite le long de la jugulaire qu'elle entoure, sur chacune des parties latérales de la trachée. Dans l'auge, là où la couche de graisse offre le plus d'épaisseur, elle répond à la veine glosso-faciale, à la veine linguale, au canal excréteur de la glande parotide. Il n'y a pas de ganglions lymphatiques. La région de l'auge ou l'espace intra-maxillaire est le seul point où l'on puisse explorer ce maniement. Le dépôt graisseux que l'on y remarque a la forme d'une plaque plus ou moins épaisse, qui est moulée par sa face profonde ou supérieure sur la saillie que forme l'extrémité inférieure de chacune des glandes maxillaires (glandes salivaires).

GROS D'HALEINE. adj. et s. m. Se dit d'un cheval qui devient facilement essoufflé par l'exercice : cet état coïncide quelquefois avec la pousse ou le cornage.

GROSEILLE. s. f. [*ribes*, all. *Johannisbeere*, angl. *gooseberry*, *currant*, it. *ribes*, esp. *grosella*]. Fruit du groseillier, genre de plantes de la pentandrie monogynie, L., grossulariées, J. Les *groseilles* sont des baies d'une acidité agréable, qui renferment, outre les acides malique et citrique, de la pectine, un principe mucoso-sucré nourrissant, et, dans la variété à fruits rouges, un principe colorant violet, qui ne doit sa couleur rouge qu'à la présence des acides. Le *sirop de groseilles* se fait avec 1 kilogramme de suc clarifié et filtré, et 1kil,500 de sucre. Les principales espèces sont le *groseillier rouge* (*Ribes rubrum*, L.), le *groseillier noir* ou *cassis* (*Ribes nigrum*, L.), et le *groseillier à maquereau* (*Ribes uva-crispa*, L.).

GROSSESSE. s. f. [*graviditas*, *prægnatio*, κύησις, all. *Schwangerschaft*, angl. *pregnancy*, it. *gravidanza*, esp. *preñez*]. État d'une femelle de mammifère dans le sein de laquelle se développent un ou plusieurs germes, depuis le moment de la fécondation jusqu'à celui de l'accouchement. On n'emploie guère ce mot qu'en parlant de la femme. On distingue la *grossesse* en *vraie*, toutes les fois qu'il existe un produit quelconque de conception, quel que soit d'ailleurs le lieu que ce produit occupe ; *fausse*, quand il y a des états pathologiques divers, étrangers à la conception, qui ont cependant les signes communs de la grossesse, et peuvent en imposer pour elle ; *fœtale*, quand le produit de la conception est un fœtus ; *afœtale*, quand ce produit est une *môle* (V. ce mot). La *grossesse utérine* est *simple*, quand la matrice ne contient qu'un seul fœtus ; *multiple*, quand il y a deux fœtus ou plus ; *mixte* ou *sarco-fœtale*, lorsqu'en même temps qu'un fœtus, il existe une môle ; *compliquée*, quand il y a à la fois un fœtus et une maladie, soit de la matrice, soit de ses annexes, ou une grossesse extra-utérine. La *grossesse extra-utérine* est dite *ovarienne*, *abdominale*, *tubaire*, *utéro-tubaire*, *interstitielle*, suivant que le produit de la conception se développe dans l'ovaire, l'abdomen, la trompe, la trompe et la matrice, ou l'épaisseur même des parois utérines. Les signes de la grossesse sont distingués en *signes rationnels* et *signes sensibles*. Les premiers sont la suppression des règles, l'augmentation de volume de l'abdomen avec saillie du nombril, le gonflement et la tension des seins, le développement et la coloration plus foncée du mamelon, les mouvements du fœtus, l'anorexie, le dégoût ou les appétits dépravés, les nausées, les vomissements, ou un trouble des facultés intellectuelles et morales. Les signes sensibles se tirent particulièrement du développement de l'utérus, du gonflement et du ramollissement du *museau de tanche*, du ballotement du fœtus, de l'auscultation des pulsations fœtales, et du *bruit de souffle* dit *abdominal* ou *placentaire*, suivant les hypothèses sur sa cause. — *Grossesse hydatique*. V. MÔLE.

GROSSISSEMENT. s. m. Rapport, dans les instruments d'optique, entre la grandeur absolue de l'image et celle de l'objet. 1° Contrairement à ce qu'indiquent les traités de physique ou du microscope, ce n'est pas à la distance de la vision distincte que l'image des objets est reportée, avec les dimensions qu'on lui voit dans le microscope ou la loupe, mais à une distance toujours moindre, variable avec le pouvoir amplifiant ; d'autant plus grande que le grossissement est plus considérable, et *vice versâ*. 2° Ce point de départ vicieux était cause que, par les procédés indiqués pour prendre le pouvoir amplifiant du microscope, le chiffre obtenu était de 50 à 800 fois trop fort, selon les objectifs ou les procédés employés. 3° En employant un micromètre oculaire dont les divisions sont des dixièmes de millimètre, et dont le verre supérieur grossit exactement 10 fois, superposé à un micromètre objectif dont les divisions sont des centièmes de milli-

mètre, on obtient le *grossissement réel*, en diamètre, *des microscopes* (objectif et oculaire réunis, car ni l'un ni l'autre ne peuvent être employés isolément). 4° Le chiffre du grossissement et l'oculaire-micromètre, employé pour l'obtenir, servent à mesurer le diamètre réel des objets avec chaque objectif employé, en divisant le nombre des fractions du dernier qui recouvre l'objet qu'on mesure par le grossissement du microscope. Les plus forts grossissements obtenus jusqu'à ce jour sont d'environ 1200 diamètres. Ceux qu'il est nécessaire d'employer en anatomie humaine, pathologique surtout, sont de 600 diamètres, et doivent être plutôt plus forts que moins. On voit qu'il y a loin de là aux grossissements de 1500 à 2000 ou 3000 fois

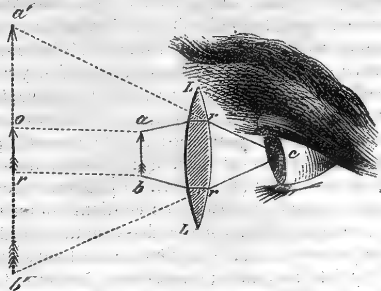


Fig. 203.

dont parlent encore quelques opticiens et observateurs. Leurs erreurs tiennent à ce qu'ils emploient un procédé de mensuration erroné. Ils supposent, en effet, que l'image virtuelle (Fig. 203, *a'*, *b'*) et grandie de l'objet (*a*, *b*), vue avec la loupe (*l*, *l*) ou au microscope, est rapportée à la distance de la vision distincte (toujours plus grande que la distance qui sépare l'œil *c* du point *o* ou du point *r*), tandis qu'elle est reportée à une distance environ moitié moindre. Or, comme plus on s'éloigne de l'œil, plus l'image virtuelle grandit (par la raison qui fait que *ca'b'* est plus grand que *crr*), il en résulte que, plus on mesure l'image (*a'b'*) loin de l'œil, plus le microscope semble grossir. Dans d'autres ouvrages, l'erreur tient à ce que les auteurs donnent les dimensions superficielles ou même cubiques, au lieu de les donner simplement en diamètre. Or, comme au microscope nous ne voyons que des plans et non des solides à trois dimensions, en sorte que ce n'est que par divers artifices que nous constatons l'épaisseur des objets examinés, ce sont, par conséquent, des dimensions linéaires, les seules qui nous frappent, que nous devons prendre en considération. Aussi les personnes qui ne sont pas prévenues de ces erreurs, après avoir examiné avec ces prétendus grossissements de 1500 à 2000 fois des objets déjà visibles à l'œil nu, comme les poils, sont-elles toujours surprises avec raison de ne pas les voir plus gros.

GROSSULARIÉES ou **RIBÉSIÉES**. s. f. pl. Famille voisine des cactées, ne contenant que le genre *Groseillier*. Elle est caractérisée par son fruit infère, charnu, contenant un grand nombre de graines fixées à deux trophospermes pariétaux, à embryon petit dans un endosperme volumineux, corné; 5 divisions à chaque verticille de la fleur, style simple, 2 stigmates.

GROSSULINE. s. f. [all. *Grossularin*, esp. *grosulina*]. Synonyme de *pectine*.

GRUAU. s. m. [all. *Grütze*, angl. *gruel*, it. *orzo*]. Le véritable *gruau* est l'avoine dépouillée de sa balle florale; mais on donne également ce nom à la fleur de farine de froment.

GRUMEAU. s. m. [*grumus*, θρόμβος, all. *Klumpen*, angl. *clod*, it. et esp. *grumo*]. Petite portion de lait ou de sang caillé.

GRUMELEUX, EUSE. adj. [*grumosus*, θρομβώδης, all. *klumpicht*, angl. *clotted*, it. et esp. *grumoso*]. Qui est composé de grumeaux.

GRYPOSE. s. f. [*gryposis*, γρύπωσις, de γρυπὸς, recourbé]. Courbure, incurvation des ongles, que l'on remarque particulièrement chez les phthisiques.

GRYPOSIQUE. adj., et non **GRYPHOSIQUE**. Qui concerne la grypose. — *Déformation gryposique des extrémités, des ongles*, etc. V. Grypose.

GT. V. Abréviation.

GUACINE. s. f. Substance amère, résinoïde (Fauré), des feuilles et tiges tendres de *guaco*.

GUACO ou **HUACO**. Nom, dans l'Amérique du Sud, de plusieurs plantes regardées comme efficaces contre la morsure des serpents venimeux. Ce nom est particulièrement donné à l'*Eupatorium satureiæfolium*, L. (*Mikania guaco*, Humb. et Bonpland). On en prend le suc à l'intérieur et on l'applique sur les plaies. La poudre de guaco, qui est aussi employée, a l'aspect extérieur de celle de digitale et l'odeur du *semen-contra*. — *Alcoolé de guaco*. Il peut être employé très-utilement : 1° dans les phlegmons diffus en suppuration, les érysipèles gangréneux, les ulcères variqueux, les plaies de mauvaise nature, pseudo-membraneuses et virulentes; 2° dans diverses formes de maladies vénériennes, contre la blennorrhagie aiguë et chronique, la balano-posthite, le chancre mou et ses complications, enfin le bubon virulent suppuré, contre les syphilides tardives ulcérées et le phagédénisme rebelle; 3° chez la femme, dans les sécrétions pathologiques des organes génito-urinaires, uréthrites, vaginites, et dans les ulcérations ou érosions du col, etc.; 4° contre l'ophthalmie purulente ou blennorrhagique.

GUANINE. s. f. Corps blanc jaunâtre, en poudre cristalline, sans odeur ni saveur, qui supporte, sans perte de poids, une température de 220°, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool, sans action sur les couleurs végétales; faiblement soluble dans l'acide chlorhydrique et la soude caustique. Elle forme avec les acides des sels faciles à décomposer ($C^{10}H^5Az^5O^2$). On la retire du *guano*.

GUANO. s. m. Fiente d'oiseaux de mer qui se trouve déposée en masses énormes dans des îles situées le long de la côte du Pérou, et qu'on emploie comme engrais puissant. On a commencé à s'en servir en bains et en lotions dans les maladies cutanées. Le *guano* a été employé en bains (500 gram. pour un bain); en lotions (50 à 60 et 120 gram. par litre : filtrer après ébullition), et en pommade (10 gram. pour 30 gram. d'axonge), dans les psoriasis, eczémas chroniques, ulcères scrofuleux, teigne, etc.

GUARANA. s. m. Pâte ayant l'aspect de cacao grossièrement broyé. Elle est préparée par les Guaranis de l'Uruguay et du Para. Elle a une saveur faiblement astringente. Au Brésil, les voyageurs en délayent dans de l'eau sucrée, et l'emploient comme antifébrile et excitante ou rafraîchissante. Elle est faite à l'aide des graines pulvérisées du *Paullinia sorbilis*, Martius, de la famille des sapindacées. Elle contient de la caféine. Depuis quelque temps, la poudre de guarana s'est introduite dans la pratique médicale, d'après l'examen de Hervé. On a constaté ses bons effets dans les diar-

rhées aiguës ou chroniques. Dans ces derniers cas, l'affection durait depuis un an, quinze mois, deux ans, et avait résisté au sous-nitrate de bismuth, administré à haute dose, soit seul, soit associé à l'opium. Mais c'est principalement sur l'action rapide du guarana dans la diarrhée aiguë, surtout celle qui se manifeste chez les hommes qui se livrent aux travaux des champs, à l'époque des premières chaleurs, que l'attention doit être fixée, ainsi que sur son action fébrifuge dans ces conditions et autres. On l'administre râpé à la dose de 2 grammes d'abord, et allant peu à peu à 4 grammes, moitié le matin, moitié le soir, dans un verre d'eau, de lait ou de vin chauds. On peut aller à 8 grammes par jour dans les dysenteries. Le prix du guarana est de 10 à 20 centimes le gramme dans le commerce, où il est commun aujourd'hui. Sa saveur est amère. La caféine est plus abondante dans les semences de *Paullinia* que dans le café, le thé et le cacao (Berthemot et Dechastelus).

GUARANHEM [*écorce de Buranhem* ou *de mohica*]. Nom brésilien de l'écorce de *monésia* (V. ce mot), fournie probablement par le *Chrysophyllum glyciphlœum*, Casaretti, de la famille de sapotées.

GUARANINE. V. CAFÉINE.

GUAYACINE. s. f. [angl. *guaicin*, it. *guaiacina*, esp. *guayacino*]. La résine de gaïac (Devaux).

GUBERNACULUM TESTIS. V. CRÉMASTER.

GUÈDE. s. f. Synonyme de *pastel*. V. INDIGO.

GUÊPE. s. f. [*vespa*, σφὴξ, all. *Wespe*, angl. *wasp*, it. *vespa*, esp. *avispa*]. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, dont les femelles sont pourvues d'un aiguillon rétractile analogue à celui des abeilles (V. ce mot). Leur piqûre cause des accidents semblables, mais plus violents et qui doivent se traiter de même, par l'eau ammoniacale ou alcoolisée et des applications de laudanum pur. V. ABEILLE.

GUÉRISON. s. f. Terminaison d'une maladie par le retour des éléments anatomiques, des humeurs et des tissus à leur constitution normale, entraînant la cessation du trouble des actes de l'économie, qui reprennent leur régularité naturelle. Elle s'annonce généralement par une diminution des symptômes généraux et sympathiques, c'est-à-dire dus à une influence de l'organe principalement atteint sur les appareils avec lesquels il offre quelque solidarité anatomique et physiologique. Ce fait peut se manifester alors que les symptômes locaux offrent encore à peine quelque amendement. Dans les névralgies, les convulsions, les hémorrhagies, etc., la disparition complète du phénomène morbide peut être rapide. V. RÉSOLUTION et DÉLITESCENCE.

GUEULE. s. f. [*gula*, all. *Maul*, it. *gola*]. La bouche chez les carnivores et les poissons. On dit *gueule* en parlant du chien et du cochon, mais *bouche* en parlant du cheval, du bœuf et du mouton.

Gueule-de-loup. L'un des noms du bec-de-lièvre simple ou double, compliqué de séparation des maxillaires supérieurs et de division de la voûte palatine. En botanique, l'un des noms des fleurs *personnées* (V. ce mot) et en particulier de l'*Antirrhinum majus*, L.

Gueule (*Fleur en*) [*corolla personata*]. V. PERSONNÉ.

GUI. s. m. [*Viscum album*, L., ἰξὸς, all. *Mistel*, angl. *misteltoe*, it. *vischio*, esp. *muerdago*]. Plante parasite de la famille des loranthacées, dont les feuilles ont une saveur amère et mucilagineuse, et ont été préconisées comme antispasmodiques et antiépileptiques. On préfère le gui qui croît sur le chêne ; mais il est dénué, comme les autres, de propriétés.

GUILNO. Nom chilien du *Bromus catharticus*, Vahl, famille des graminées, dont le rhizome est fortement purgatif, ainsi que celui du *Bromus purgans*, L., de l'Amérique septentrionale.

GUIMAUVE. s. f. [*althæa*, all. *Eibisch*, angl. *marshmallow*, it. et esp. *malvavisco*]. Genre de plantes (monadelphie polyandrie, L., malvacées, J.) très-usitées en médecine comme émollientes. La *guimauve ordinaire* (*Althæa officinalis*, L.) a une racine longue, cylindrique, branchue, grosse comme le pouce, mucilagineuse, blanche en dedans, recouverte d'un épiderme jaunâtre. Ses feuilles sont simples et cotonneuses. Ses fleurs ont un calice cotonneux à neuf divisions extérieures, une corolle à 5 pétales d'un blanc rosé. On emploie la racine de guimauve en décoction, et le plus ordinairement comme médicament externe, pour combattre les inflammations. On prépare le *sirop de guimauve* en faisant macérer 256 grammes de la racine

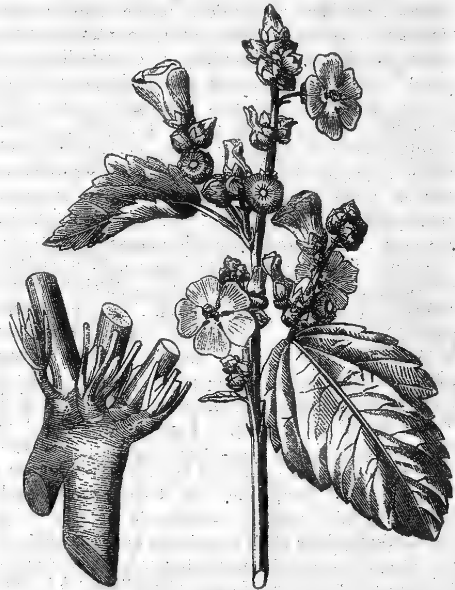


FIG. 204.

fraîche, coupée menu, dans 1kil,150 d'eau commune, ajoutant ensuite à la colature 8 kilogrammes de sirop de sucre, et faisant cuire à 30° centigr. bouillant. On fait des *tablettes de guimauve* avec 64 grammes de racine de guimauve réduite en poudre très-fine, et 448 grammes de suc très-blanc que l'on aromatise avec 48 grammes de fleur d'oranger. Les feuilles et les fleurs de la guimauve jouissent des mêmes propriétés que la racine. (Fig. 204.)

GUSTATIF, IVE. adj. [it. et esp. *gustativo*]. Qui concerne la gestation.

GUSTATION. s. f. Exercice du goût, opération organique complexe, comme toute fonction en général. On y remarque : *a*. un état particulier du cerveau qui perçoit, état dit *attention*, dont il faut tenir grand compte dans l'appréciation des troubles ou de l'exercice régulier de l'appareil. *b*. Quel que soit l'état du cerveau, il y a dans la gustation : 1° exercice plus ou moins réfléchi du sens du toucher par les lèvres et la langue, douées toutes deux de corpuscules du tact

dans quelques-unes de leurs papilles ; 2° sensation involontaire ou générale de température ; 3° sensation générale d'exercice musculaire ; 4° enfin sensation spéciale de saveur faisant apprécier une qualité moléculaire ou intime des corps. C'est l'intervention involontaire et inévitable des trois sensations précédentes, tant spéciale que générales, qui rend difficile l'étude du goût, sans parler de leur contraste et de l'association des idées qui s'y rapportent, comme dans le cas où nous voyons plusieurs couleurs à la fois. V. Goût.

GUTT. V. Abréviation.

GUTTA-PERCHA. s. f. [*gomme gettania*, *gomme de Sumatra*, *getah pertjah*, c'est-à-dire gomme de Sumatra, *pertjah* étant le nom malais de cette île ; *karet mundieng*, c'est-à-dire gomme de buffle, sur la côte de Bantam]. Produit du suc des laticifères du liber d'un arbre forestier (*Isonandra gutta*, Hook.) nommé *Percha*, appartenant à la famille des sapotées, originaire de Singapore et répandu dans tout l'Archipel oriental. Plusieurs arbres de la même famille en donnent aussi. Le suc, appelé *gutta*, se recueille par le même procédé que le caoutchouc, c'est-à-dire en incisant l'écorce et en recevant le liquide qui en découle dans des jattes appropriées à cet usage. Ce suc, épaissi et solidifié par l'action du temps et de l'air, constitue la gutta-percha. L'analyse chimique de la gutta-percha donne, à peu de choses près, les mêmes résultats que celle du caoutchouc, bien que la première substance soit supérieure à la seconde quant à la rigidité et à la résistance, et soit inférieure, au contraire, du côté de l'élasticité. Inattaquable par les alcalis, elle ne se laisse pas davantage altérer par les acides et l'alcool. L'acide sulfurique concentré l'attaque seul. On ne connaît, quant à présent, qu'au sulfure de carbone, à l'essence de térébenthine, à l'éther et au chloroforme, la propriété de dissoudre la gutta-percha. Inattaquable au froid comme à l'humidité, elle n'est conductrice ni de l'électricité ni du calorique. Exposée au contact du feu, elle s'enflamme à l'instar des résines, et se consume en dégageant une fumée très-épaisse. Soumise à l'action de l'eau bouillante, elle devient molle, malléable et ductile, quoique exempte de viscosité. C'est dans cet état qu'elle obéit aux doigts qui la façonnent, et se soumet sans résistance à toutes les formes qu'on lui impose. Elle les garde en se refroidissant à la température de l'atmosphère, et acquiert par degrés, dans cette transition, une ténacité et une solidité à toute épreuve. Sa durée est, pour ainsi dire, sans limites. L'usage même, si long qu'il soit, ne la met pas hors de service. Rien n'est plus facile que de la refondre, de la remanier et de la travailler de nouveau. Les blocs de gutta-percha fournis par les naturels du pays contiennent fréquemment des substances hétérogènes qu'ils y font entrer à dessein. En outre, il s'y mêle de la terre, des feuilles, des détritus de végétaux et des débris ou des impuretés de toutes sortes, dont il est indispensable de les purger avant de les livrer au commerce. Ce raffinage exige plusieurs opérations successives. — La malléabilité de la gutta-percha, jointe à l'avantage qu'elle possède de supporter une certaine élévation de température, sans que la forme qu'elle a reçue en soit altérée, la rend d'une utilité constante en médecine et en chirurgie. On fabrique avec la gutta-percha d'excellents bandages appropriés au traitement orthopédique. On la substitue avantageusement à la soie huilée pour confectionner les draps de lit employés par les médecins hydropathes. Aussi légère que la soie, non conductrice de la chaleur, absolument imperméable, insensible aux préparations acides ou métalliques qui entrent dans la composition des lotions hydropathiques, elle a sur les tissus soyeux quantité d'avantages. Par sa propriété de se mouler parfaitement, et sans la moindre résistance, sur l'objet qui lui sert de base, quand elle a trempé dans l'eau à 50° ou 60°, la gutta-percha est d'un grand secours pour façonner à la minute des appareils à fractures, pour réunir des tendons divisés, pour envelopper les articulations dans les cas d'entorses, etc. La gutta-percha, dissoute dans le chloroforme, constitue un topique pour les coupures et les blessures. En effet, à peine ce liquide est-il étendu sur la peau, que le chloroforme abandonne, en s'évaporant, une mince pellicule solide qui protége la plaie contre l'action pernicieuse de l'air, de la poussière et des corps étrangers. On fabrique également avec la gutta-percha des sondes, des bougies, des pessaires et autres instruments analogues ; mais le caoutchouc est préférable dans certains cas, en raison de sa souplesse et de son élasticité. Dans l'industrie, l'emploi de la gutta-percha est, pour ainsi dire, sans bornes. V. Caoutchouc et Vulcanite.

GUTTE. s. f. [*gutta*, esp. *guta*]. V. Gomme-gutte.

GUTTIFÈRES. s. f. pl. [*guttiferæ*, de *gutta*, goutte, et *ferre*, porter ; all. *guttibringend*, esp. *guttiferas*]. Famille de plantes dicotylédones, polypétales hypogynes, J., ainsi appelées parce que presque toutes contiennent un suc gommo-résineux qui en découle en larmes, et qui jouit de propriétés âcres et purgatives. Ce sont des arbres ou arbrisseaux, à feuilles ordinairement opposées, coriaces et persistantes. Les fleurs, axillaires ou en panicules terminales, ont un calice persistant, formé de 2 à 6 pétales arrondis, souvent colorés ; corolle composée de 4 à 10 pétales ; étamines nombreuses, indéfinies et libres ; ovaire simple ; style court, quelquefois nul ; stigmate pelté, radié, ou à plusieurs lobes. Le fruit est capsulaire, charnu ou drupacé ; l'embryon homotrope, sans endosperme.

GUTTURAL, ALE. adj. [*gutturalis*, de *guttur*, gosier ; angl. *guttural*, it. *gutturale*, esp. *gutural*]. Qui a rapport au gosier. — *Conduit guttural du tympan.* La trompe d'Eustache. — *Hernie gutturale.* C'est la *bronchocèle* (V. ce mot). — *Poche gutturale.* Dilatation formée par la membrane muqueuse de la trompe d'Eustache, qui, chez les solipèdes, au lieu de constituer un canal complet comme chez les autres animaux, est fendue longitudinalement. Ces poches sont situées au-dessus du pharynx et en dessous de la base du crâne. L'inflammation des poches gutturales se produit quelquefois ; elle a été décrite par Lafosse fils, sous le nom de *morve superpharyngienne*. — *Toux gutturale.* Celle qui est causée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère.

GUTTURO-TÉTANIQUE. adj. — *Bégaiement gutturo-tétanique* (Colombat). Celui que produit la contraction spasmodique du gosier.

GUYAQUILLITE. s. f. ($C^{40}H^{26}O^{6}$). Résine fossile de Guyaquil (Amérique Sud), soluble dans l'alcool, auquel elle donne un goût amer intense ; elle cristallise par évaporation.

GYMNASTE. s. m. [de γυμναστής, celui qui exerce ; all. *Gymnast*, esp. *gymnasto*]. Dans l'organisation de la gymnastique antique, le *gymnaste* était, non celui qui enseignait les mouvements (c'était le *pédotribe*, V. ce mot), mais celui qui savait approprier les divers exercices à la constitution des individus dont il diri-

geait le régime. Le gymnaste était, comme on voit, une sorte de médecin borné à la spécialité de la gymnastique.

GYMNASTIQUE. s. f. [*gymnastice*, γυμναστική, de γυμνάζειν, exercer; all. *Gymnastik*, angl. *gymnastic*, it. *ginnastica*, esp. *gimnastica*]. Partie de l'hygiène qui traite de tous les exercices et de l'influence qu'ils ont sur l'économie animale. — *Gymnastique médicale.* Quand on ne recherche que l'action générale de l'exercice, il n'y a pas lieu de tenir compte de sa forme, il suffit d'avoir égard à son intensité. Il sera par conséquent rarement nécessaire de recourir aux exercices et aux instruments sans nombre qu'on met en usage dans les gymnases. Excellents pour développer la force physique et l'harmonie des formes, ils ne sont pas indispensables pour conserver la santé ou la rétablir. Les exercices les plus naturels, comme la marche, la course, la natation, l'exercice de la voix, répondront à presque toutes les indications. En ne considérant les exercices actifs que par rapport à leur intensité, on peut les diviser en trois classes : 1° Les *exercices doux*, comme la marche ordinaire, le jeu de billard, la lecture à haute voix, etc.; ils augmentent peu la fréquence de la respiration et des battements du cœur; suivant Nick, la marche n'élève le pouls que de 6 à 8 pulsations. La calorification est très-légèrement excitée, et la sueur par conséquent est presque insensible. Enfin ils n'occasionnent qu'une faible dépense de forces. 2° Les *exercices modérés :* tels sont la marche accélérée, certaines danses, la chasse; les jeux de balle, de volant, de paume, de quilles, de cerceau; le chant, la déclamation, etc.; l'organisme éprouve une excitation assez vive, la chaleur générale s'élève, la sécrétion sudorale devient plus active, et les viscères reçoivent de légères secousses qui favorisent leurs fonctions et la nutrition; la dépense, quoique ne devenant jamais excessive, n'en est pas moins notable, et demande une réparation assez abondante. 3° Les *exercices violents*, comme la course, le saut, la lutte, l'escrime, la natation, et les exercices gymnastiques en général. Ici le pouls se précipite, la respiration s'accélère quelquefois jusqu'à l'essoufflement, la chaleur s'accroît, la sueur coule en abondance, et la fatigue ne tarde pas à se produire; la dépense nerveuse et matérielle est considérable : aussi les exercices violents réclament-ils de nombreux intervalles de repos et une alimentation substantielle. Quand on demande à l'exercice ses effets locaux pour développer certaines parties du corps trop faibles, corriger des attitudes vicieuses, redresser des déviations du squelette, etc., il faut diriger les exercices d'après les muscles mis en mouvement d'une manière différente selon les cas dont il s'agit. Tantôt ce sont les exercices des membres inférieurs, comme la marche, la course, le saut, la danse, etc. D'autres fois les mouvements des membres inférieurs sont joints à ceux des supérieurs, comme les divers exercices du portique (cordes lisses ou à nœuds, échelles, perches, mâts, etc.), les exercices des haltères et des mils, des barres parallèles et horizontales, etc., ou *exercices gymnastiques proprement dits.* Viendront ensuite les exercices de la totalité du corps : tels sont l'escrime, la chasse, la lutte, la natation, les jeux de billard, de balle, de volant, etc. Enfin, les exercices partiels, qui ne portent que sur un muscle ou un petit nombre de muscles : ainsi les divers exercices de la voix (action de parler, lecture à haute voix, chant, déclamation), les mouvements de la langue, des bras, etc.

— *Gymnastique suédoise* (Ling). Méthode de gymnastique médicale dans laquelle on recommande selon les cas : 1° une abstention relativement grande des mouvements ordinaires, dits actifs (mouvements que l'on exécute seul, sans l'aide d'une autre personne); 2° le développement et un usage rationnel et très-étendu des mouvements dits passifs (c'est-à-dire exécutés sur le malade par le gymnaste); 3° principalement et dans la pluralité des cas, l'emploi de mouvements *synergiques* ou doublés. Il y a deux genres de mouvements synergiques ; tous s'exécutent, soit avec résistance du malade (*semi-passifs*), soit avec résistance d'un gymnaste (*semi-actifs*). En d'autres termes, le mouvement synergique semi-actif est celui que le malade exécute contre une légère opposition de la main du gymnaste, tandis que le mouvement synergique semi-passif est celui que le gymnaste exécute sur le malade contre la légère opposition de celui-ci. Les deux organismes agissent donc ensemble et d'accord au profit de l'un d'eux, qui est le malade. Il est facile de prévoir qu'on pourra de cette manière produire deux genres d'excitation musculaire qu'on est convenu d'appeler *contraction concentrique* et *contraction excentrique*, selon que les deux insertions du muscle se rapprochent ou s'éloignent. Le mouvement, en général, est limité par le temps, la direction et l'étendue. La détermination de ces trois catégories constitue le mouvement gymnastique. Le chemin à parcourir entre la position du début de l'action et la position finale forme, par la coopération du malade et du gymnaste, le mouvement synergique qui doit s'exécuter d'après un certain rhythme. Le mouvement doit être lent et léger au commencement, plus fort constamment vers le milieu et pendant les trois quarts de sa durée, et lent et léger vers la fin, à quelques exceptions près. La force à employer ne doit jamais aller jusqu'à produire même de tremblement musculaire ou une vacillation quelconque (Meding.) V. MASSAGE.

GYMNOBLASTE. adj. [de γυμνὸς, nu, et βλαστὸς, germe]. Se dit des plantes dont l'embryon est nu.

GYMNOCARPE. adj. et s. m. [*gymnocarpus*, de γυμνὸς, nu, et καρπὸς, fruit]. Se dit, d'après Mirbel, du fruit qui n'est attaché à aucun organe accessoire. Ce mot est conséquemment l'opposé d'*angiocarpe*. — Persoon nomme *gymnocarpes* les champignons dont les corpuscules reproducteurs sont placés extérieurement.

GYMNOGYNE. adj. [de γυμνὸς, nu, et γυνὴ, femme]. Se dit des plantes qui portent des ovaires nus.

GYMNOSPERME. adj. [de γυμνὸς, nu, et σπέρμα, graine]. Épithète donnée aux plantes qui ont les graines nues, du moins en apparence.

GYMNOSPERMIE. s. f. [*gymnospermia*]. Ordre d'une des classes du système de Linné, comprenant les plantes didynames qui ont les graines nues en apparence.

GYMNOSPERMIQUE. adj. V. GYMNOSPERME.

GYMNOSTOME. s. m. [*gymnostomus*, de γυμνὸς, nu, et στόμα, bouche]. Capsule dépourvue de dents chez les mousses (*Sphagnum*, etc.).

GYMNOTE. s. m. [*gymnonotus*, de γυμνὸς, nu, et νῶτος, dos ; *anguille électrique*, all. *Kahlrücken*, *Finnaal*]. Poisson électrique (*Gymnonotus electricus*, L.) le plus puissant, dont l'appareil est situé de chaque côté de la queue, laquelle forme en volume les neuf dixièmes du corps. C'est un malacoptérygien apode.

GYNANDRE. adj. [*gynander*, de γυνὴ, femme, et ἀνὴρ, homme]. Se dit d'une plante dont les étamines sont attachées au pistil.

GYNANDRIE. s. f. [*gynandria*]. Nom d'une classe et de deux ordres, dans le système de Linné, fondés sur la réunion des étamines au pistil.

GYNANDRIQUE. adj. V. GYNANDRE.

GYNANTHROPE. s. m. [*gynanthropus*, de γυνὴ, femme, et ἄνθρωπος, homme]. Hermaphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme.

GYNÉCÉE. s. m. [*gyneceum*]. Ensemble des carpelles, soit qu'il se compose d'un seul verticille ou d'une spirale de verticilles en nombre indéfini, ou d'un seul carpelle. Ce terme est pour les organes sexuels l'analogue des mots *calice*, *corolle*, *andrœcie*.

GYNÉCIE. s. f. S'est dit pour *menstrues*.

GYNÉCOLOGIE. s. f. [de γυνὴ, femme, et λόγος, traité]. Traité de la nature et des maladies de la femme spécialement. V. FEMME.

GYNÉCOMASTE. s. m. [*gynæcomastus*, de γυνὴ, femme, et μαστὸς, mamelle]. Homme dont les mamelles sont aussi volumineuses que celles d'une femme.

GYNÉCOPHORE. s. m. [de γυνὴ, femelle, et φορὸς, qui porte]. Dépression dans laquelle le distome mâle porte le distome femelle (Bilharz).

GYNOBASE. s. m. [*gynobasis*, de γυνὴ, femme, et βάσις, base] (de Candolle). Base très-renflée d'un style unique qui surmonte les loges d'un ovaire divisé.

GYNOBASIQUE. adj. [*gynobasicus*]. Se dit des fruits dont les loges sont tellement écartées les unes des autres, qu'elles semblent autant de fruits particuliers, mais sont toutes articulées sur un gynobase plus ou moins dilaté, qui est la base d'un fruit unique.

GYNOCIDIE. s. m. [*gynocidium*]. Renflement situé à la base du pédicelle de la capsule des mousses.

GYNOPHORE. s. m. [*gynophorum*, de γυνὴ, femme, et φέρειν, porter] (Mirbel). Support né du réceptacle, et qui soutient le pistil seul.

GYNOPODE. s. m. [*gynopodium*, de γυνὴ, femme, et ποῦς, pied]. Synonyme de *podogyne*.

GYNOSTÈME. s. m. V. ANDROSTYLIUM.

GYPSE. s. m. [*gypsum*, γύψος, all. *Gyps*, angl. *gypsum*, it. *gesso*, esp. *yeso*]. Nom vulgaire du *sulfate de chaux*.

GYPSO-STÉATOME. s. m. (Lebert). V. TANNE, 4°.

GYROME. s. m. [*gyroma*, de γῦρος, cercle; all. *Kreisschüsselchen*]. Réceptacle orbiculaire marqué de plis saillants, contournés en spirale, qu'on voit sur le thalle des lichens. — Anneau élastique qui entoure le plus souvent la fructification des fougères.

H

HABBI-TCHOGO. s. m. Nom tigray des tubercules de l'*Oxalis anthelminthica*, A. Rich., nommés *mitchamitcho* en amhariña. Ces tubercules sont pyriformes, du volume d'une châtaigne, recouverts d'écailles nombreuses, luisantes, brunes, ovales-aiguës; ils contiennent, à l'état frais, un suc laiteux, alliacé. On les emploie en Abyssinie, à la dose de 60 grammes environ, contre le tænia, les rhumatismes et la syphilis.

HABBI-TSALMO. s. m. Ce nom, qui signifie graine noire, est donné en Abyssinie et dans le Tigray au *Jasminum floribundum*, R. Br., qui se nomme *temballal* en amharina. On en emploie les feuilles comme anthelminthiques, ainsi que celles du *Jasminum abyssinicum*, Hochst.

HABITAT. s. m. [de *habitare*, habiter; angl. *habitat*]. Lieu spécialement habité par une espèce végétale.

HABITATION. s. f. [*habitatio*, οἴκησις, all. *Wohnung*, angl. *habitation*, it. *abitazione*, esp. *habitacion*]. Pays où croît spontanément une plante, où vit un animal. Climat que chaque être vivant préfère.

HABITUDE. s. f. [*consuetudo*, *mos*, ἔθος, all. *Gewohneit*, angl. *habit*, it. *abito*, esp. *habito*]. Pratique ordinaire; répétition fréquente et soutenue d'un acte quelconque; aptitude à répéter certains actes; disposition organique qui résulte de cette répétition, et qui la rend facile ou même nécessaire (V. IMITATION). — *Habitude* ou *habitus* (ἕξις) se dit aussi de toutes les parties extérieures du corps, considérées en masse et sans entrer dans aucun détail.

HABITUEL, ELLE. adj. [*consuetudinarius*, all. *gewöhnlich*, angl. *habitual*, it. *abituale*, esp. *habitual*]. Qui est tourné en habitude. Un *caractère habituel* est, pour les naturalistes, celui qui se rencontre dans un être organisé sans différence de l'un à l'autre de même espèce.

HABITUS. s. m. [*habitus*, manière d'être]. En botanique, apparence extérieure d'une plante, ensemble des particularités relatives au port ou à l'extérieur, aux habitudes, au séjour des corps naturels.

HABZELI. s. m. [*Unona æthiopica*, Duval, *Habzelia pica*, A. DC., *poivre d'Éthiopie*, *gruna zelim*]. Arbre de la famille des magnoliacées, dont les baies contiennent 4 à 10 graines lisses, arillées, dont les propriétés se rapprochent de celles du gingembre, mais sont plus faibles.

HACHISCH. s. m. [d'un mot arabe qui signifie *herbe*]. Préparation pharmaceutique douée de propriétés narcotiques et exhilarantes, et dont le chanvre indien (*Cannabis indica*, L.) constitue la base. Il est employé en Orient pour produire les effets enivrants de l'opium et des alcooliques. D'après de nombreux essais sur l'homme sain, quelques médecins ont proposé le hachisch pour guérir certaines affections mentales ou nerveuses.

HÆMACYANIN. s. f. [de αἷμα, sang, et κυανὸς, bleu] (Simon). Produit de décomposition de la matière colorante de la bile, découvert par Sanson dans le sang normal, par Lassaigne et Lecanu dans le sang des ictériques, et par Chevreul dans la bile.

HÆMAPHÆINE. s. f. [de αἷμα, sang, et φαιὸς, brun; *chloro-hématine*, *matière colorante jaune du sang*, *pigment jaune du sang*] (Simon). Matière brune qui serait associée avec l'hématine dans le sang des vertébrés. C'est un produit de décomposition.

HÆMATÉINE. s. f. [de αἷμα, sang]. Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur l'*hématine* ou *hématoxyline*. Humide, elle est d'un rouge brun; d'un vert foncé métallique à l'état sec; soluble lentement dans l'eau bouillante, mais ne se précipitant pas par refroidissement. ($C^{40}H^{28}O^{15}+HO$.)

HÆMATOCRYSTALLINE ou **HÉMATOCRISTALLINE**. s. f. L'*hématoïdine* est un composé défini, très-distinct des cristaux colorés en rouge, plus ou moins intense, mais moins foncé et moins uniforme que dans ceux d'hématoïdine appartenant à plusieurs systèmes cristallins qu'on obtient en ajoutant peu à peu de l'éther ou de l'alcool absolu au sang défibriné chargé de ses globules. Ces cristaux ont été appelés *cristaux du sang*, *sang cristallisé* (Funke, Budge,

Remak, 1851; Kunde, Parkers, Meckel, 1552), *cristaux d'hæmine* (Teichmann, 1852), *hæmatocrystalline* (Lehmann, 1852). Ils sont tantôt tétraédiques (cochon d'Inde), lamelleux, losangiques et quadrilatères, prismatiques et en aiguilles chez l'homme (sang veineux); tantôt plus franchement prismatiques (chat), ou lamelleux hexagonaux (écureuil, lapin), etc. Il reste donc encore à savoir si ces cristaux, qui ne sont pas tous de même solubilité, appartiennent à un seul ou à plusieurs composés distincts. En outre, leur analyse a donné à Lehmann (1853) des nombres qui conduisent à la formule : $6(C^{14}H^{10}Az^{2}O^{4})S$, ou peut-être $6(^{14}H^{8}Az^{2}O^{2} + 2HO)S$. Ces corps, différemment cristallisés et de solubilité différente, appartiennent probablement à plusieurs composés chimiques et ne sont ni de la globuline, ni de l'hématosine. On sait aujourd'hui que ces cristaux sont colorés par de l'hématosine qu'on peut leur enlever de manière à les obtenir incolores. Pour cela on traite les cristaux colorés par l'acide oxalique et un mélange d'alcool et d'éther, puis on laisse séjourner la solution au-dessus du chlorure de calcium.

HÆMATOÏDINE. s. f. [de αἱματοειδής, semblable au sang; *éléments et cristaux hématiques*, Lebert; *cristaux* dits *d'hæmatine*] (Virchow). Principe d'un beau rouge de sang, qui n'a encore été rencontré dans l'économie qu'au milieu ou dans le voisinage d'épanchements sanguins. On le trouve en cristaux rhomboïdaux obliques (Fig. 205), très-purs, microscopiques, ou en fines aiguilles. On en a observé dans toutes les régions de l'économie, quel que soit le siége de l'épanchement. Tels sont en particulier les foyers apoplectiques. L'eau, l'alcool, l'éther, la glycérine, les essences et l'acide acétique ne dissolvent pas trace de ce composé; l'ammoniaque la dissout rapidement avec une teinte rouge-amarante si la dissolution est concentrée, et, dans tous les cas, celle-ci passe bientôt au jaune safrané, puis brunâtre. La potasse et la soude gonflent les cristaux d'hæmatoïdine, les fendillent et les dissolvent peu à peu, mais en assez faible proportion à côté de l'ammoniaque; la solution est d'un rouge assez foncé, et il se dégage des bulles de gaz si elle est concentrée. L'acide chlorhydrique le dissout, mais peu; la solution est d'un jaune d'or ou jaune rougeâtre; les cristaux restants ont une teinte ocreuse à la lumière réfléchie, jaune rougeâtre sous le microscope. L'acide sulfurique faible ne les dissout pas; mais, concentré, il les dissout rapidement, et la dissolution a une teinte foncée. Il en est de même de l'acide azotique qui leur donne d'abord une teinte violacée. L'hæmatoïdine n'est point la matière colorante du sang ou *hématosine*, mais un composé chimique qui provient de sa décomposition, dans laquelle un équivalent d'eau (HO) a remplacé un équivalent de fer (Fe) que contenait l'hématosine et que ne contient plus l'hæmatoïdine. Ce n'est par conséquent qu'un principe immédiat accidentel, résultat de la décomposition d'une substance propre à l'économie. Les cristaux sont souvent accompagnés de granulations plus ou moins grosses d'hæmatoïdine ou peut-être d'hématosine, seulement à l'état amorphe ($C^{14}H^{8}AzO^{2}.HO$). L'acide sulfurique étendu ne les attaque pas sensiblement, mais, concentré, il les dissout rapidement en leur donnant une teinte foncée. Il en est de même de l'acide azotique, qui auparavant leur fait prendre une teinte violacée. V. HÉMATOSINE.

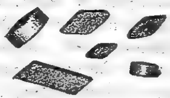


FIG. 205.

HÆMINE. s. f. V. HÆMATOCRYSTALLINE.

HÆMOPHILIE. V. HÉMOPHILIE.

HÆMOPIS. s. f. [de αἷμα, sang, et πίνειν, boire]. Genre d'hirudinées (*Hæmopis chevaline*, *Hæmopis sanguisorba*, Savigny, *Hirudo sanguisorba*, Lamk, *Hippobdella sanguisuga*, de Blainv., *Hæmopis sanguisuga*, M.-T., *sangsue de cheval*). Corps allongé. 95 à 97 anneaux, portant l'orifice mâle vers le 24e ou le 25e anneau, et l'orifice femelle au 29e ou 30e. Ventouse orale peu concave. Lèvre supérieure très-avancée, formée de 3 segments. 10 points oculaires (Fig. 206) sur une ligne elliptique. Bouche grande. 5 mâchoires égales, petites, ovales, non comprimées, à denticules peu aigus. Dos roussâtre ou olivâtre, avec ou sans rangées de petites taches noirâtres. Bords à peine saillants, avec une bande orangée ou brun rouge. Ventre noir, ardoisé, plus foncé que le dos. Habite l'Europe méridionale et l'Afrique nord. Longue de 8 à 10 centimètres; large de 1 à 1 ½. Ne peut attaquer que les muqueuses, et cherche à s'introduire dans la bouche et les fosses nasales des hommes et des animaux. Alors elle peut causer des accidents. On s'en débarrasse avec l'eau salée, vinaigrée, les boissons alcooliques, l'absinthe ou liqueurs analogues.

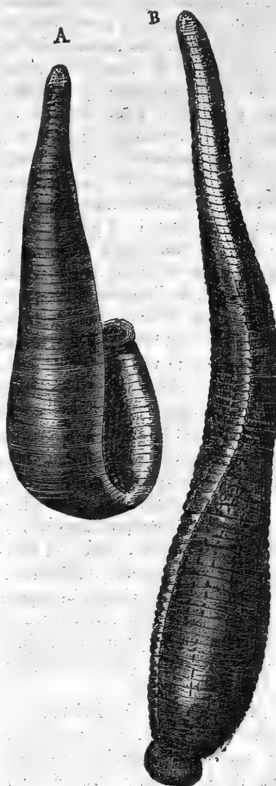


FIG. 206.

HAFFA-FALO. s. m. Nom abyssinien du *Bryonia scrobiculata*, Hochst., de la famille des cucurbitacées, employé en Abyssinie comme adjuvant dans l'administration du cousso.

HAJE. s. m. Serpent venimeux, protéroglyphe conocerque; à larges écailles sous le cou, qui se dilate beaucoup à la volonté de l'animal. Celui-ci se dresse sur sa queue quand on l'approche. C'est l'*aspic des anciens* ou *de Cléopâtre* (*Vipera haje*, L., *Naja haje*, E. Geoffroy).

HALAGE (CHEVAUX DE). Leur service est pénible et épuisant. Ils sont particulièrement exposés à la morve et au farcin. Il est une variété de farcin qui, en raison de sa fréquence sur ces chevaux, a été appelée *farcin de rivière*.

HÂLE. s. m. [all. *Sonnenbrand*, angl. *sun-burning*, it. *caldura*]. Air sec et chaud qui dessèche, fane, flétrit

HÂLÉ, ÉE. adj. Qui est desséché, jaune, bruni par le hâle.

HALEINE. s. f. [*halitus*, πνεῦμα, all. *Athem*, angl. *breath*, it. *lena*, *alito*, esp. *aliento*, *halito*]. Air qui sort des poumons pendant l'expiration. C'est de l'air privé d'une partie de son oxygène qui a été remplacé par un volume égal d'acide carbonique avec de la vapeur d'eau, tenant en dissolution des substances organiques. L'haleine, dans l'état de santé, ne reçoit presque aucune odeur de cette substance, qui est azotée; mais, à mesure des progrès de l'âge, elle en reçoit une odeur spécifique plus prononcée, quelquefois fade ou fétide. Chez la plupart des individus, elle prend le matin une odeur aigre ou désagréable, par suite de la putréfaction des résidus alimentaires interposés aux dents ou adhérents au mucus buccal et pharyngien; putréfaction qui rend acides la muqueuse et son mucus en ce moment. Par l'usage et l'abus des boissons alcooliques, du tabac, de l'ail, de l'oignon et des aliments analogues, elle contracte l'odeur des produits volatils de ces corps, odeur plus ou moins modifiée par les substances qu'entraîne aussi la vapeur d'eau. Elle offre la température du corps, s'élève avec elle dans les fièvres, s'abaisse avec elle dans le choléra algide et l'agonie. Elle devient acide ou fétide toutes les fois que le mucus ou autres substances se putréfient dans la bouche, comme pendant le muguet, l'amygdalite, les abcès des parois buccales, la gangrène pulmonaire, l'absence de soins des dents. Chez quelques personnes, elle est naturellement d'odeur forte, fade ou désagréable, ce qui est dû à l'état naturel d'altération qu'offre la substance organique entraînée par la vapeur d'eau pulmonaire (V. OZÈNE). Chez les animaux, elle a l'odeur qu'exhale la surface du corps de chacun plus ou moins forte. — *Court d'haleine*, *gros d'haleine*. V. COURT D'HALEINE et GROS D'HALEINE.

HALÉPONGE. s. f. [*halispongia*]. V. ÉPONGE.

HALIMÉTRIQUE (ESSAI) [de ἅλς, sel, et μέτρον, mesure]. Procédé pour apprécier la qualité des solutions salines employées dans le commerce et de la bière. V. BIÈRE.

HALITUEUX, EUSE. adj. [de *halitus*, vapeur; all. *dunstig*, esp. *halituoso*]. Qui est chargé de vapeurs; qui s'élève en vapeur, comme l'haleine pendant le froid. On dit que la peau est *halitueuse* lorsqu'elle est couverte d'une douce moiteur.

HALLEY. Ancien mot exprimant par onomatopée le bruit que font entendre les chevaux affectés de la variété de cornage dite *sifflage*.

HALLUCINATION. s. f. [*hallucinatio*, de *hallucinari*, se tromper, s'abuser; all. *Sinnestaüschung*, *Hallucination*, angl. *hallucination*]. Variété commune d'aliénation mentale. Pour comprendre ce qu'est l'hallucination, il faut se rappeler que toute *sensation* se décompose en *impression*, *transmission* et *perception* (V. ces mots), accomplies par des parties diverses du système nerveux. Or l'hallucination est un trouble de la partie du cerveau qui perçoit habituellement; trouble tel que, sans impression ni transmission, elle se trouve spontanément dans l'état d'activité causée par ces dernières, et de la sorte détermine les pensées et les actes suscités par une sensation réelle et complète. Esquirol appelle *hallucination*, un état dans lequel on a la conviction intime d'une sensation actuellement perçue, alors que nul objet extérieur propre à exciter cette sensation n'est à la portée des sens. L'*illusion*, au contraire, ne peut se produire sans la présence d'un objet extérieur. Ainsi un homme est *halluciné* si, plongé dans les ténèbres, il croit voir un ennemi; un autre a une *illusion* s'il reconnaît cet ennemi dans un ami, dans un parent qui lui sont chers. Tous deux manifestent le même phénomène cérébral, mais aucun objet ne frappe présentement la vue du premier; tandis que c'est la présence d'une personne qui, chez le second, réveille l'idée d'ennemi. Tous deux encore croient apercevoir un homme qui leur veut du mal et dont ils ont peur; ils le voient avec ses traits, son visage, son corps entier; ils sont intimement convaincus qu'ils éprouvent une sensation véritable; mais cet état est subjectif, il est borné au cerveau seul, et dit, d'après cela, imaginaire, *faux*. Ainsi cet état cérébral répondant à celui qui est causé par une sensation réelle, tel est le symptôme commun, observé toujours dans l'hallucination et l'illusion, qui ont reçu le nom de *pseudesthésie;* en réalité, ce nom ne doit être appliqué qu'à l'*illusion* pathologique, seul cas où il y a *sensation* complète, mais faussée dans l'un de ses actes élémentaires. — La marche de l'hallucination est rarement continue, très-souvent intermittente, régulière ou irrégulière. Se dissipant quelquefois un instant après son apparition, elle peut persister toute la vie. Sa gravité varie suivant les conditions. On ne trouve pas, après la mort, de lésion organique qui soit en rapport avec le trouble intellectuel. Le hachisch, la belladone, etc., introduits dans l'organisme, ont la propriété de déterminer l'hallucination ainsi que l'illusion ou pseudesthésie. Elle naît aussi sous l'influence de différentes causes morales, parmi lesquelles il en est qui peuvent agir en activant la circulation. Un grand nombre d'états morbides peuvent la produire. Sa diagnose est importante au point de vue de la médecine légale. Les fausses sensations du délire ne sont que des pseudesthésies symptomatiques. Tous les sens peuvent être indistinctement hallucinés soit isolément, soit simultanément; celui de l'ouïe l'est plus souvent que les autres. V. MONOMANIE.

HALO. s. m. [*halo*, ἅλως, all. *Hof*, it. *alone*, esp. *halon*, *halo*]. Cercle brillant et ordinairement coloré qu'on aperçoit quelquefois autour du disque du soleil, de la lune et des planètes. — Ce mot est pris parfois comme synonyme d'*auréole*.

HALOGÈNE. adj. [*halogenus*, de ἅλς, sel, et γεννάω, j'engendre]. Berzelius donne ce nom à tout corps électro-négatif, qui, comme le chlore, l'iode, le brome, le fluor et le cyanogène, produit des sels en se combinant avec les métaux électro-positifs et en les neutralisant. V. ACIDE, BASE et SEL.

HALOGRAPHIE. s. f. [*halographia*, de ἅλς, sel, et γράφειν, écrire]. Description des sels.

HALOÏDE. adj. [*haloideus*, de ἅλς, sel, et εἶδος, ressemblance] (Berzelius). Se dit des sels qui résultent de la combinaison d'un corps halogène avec un métal électro-positif.

HALOLOGIE. s. f. [*halologia*, de ἅλς, sel, et λόγος, discours]. Traité sur les sels.

HALOPHILE. s. f. (Berzelius). Matière extractive de l'urine, mélange de plusieurs principes solubles dans l'alcool anhydre; elle s'unit avec beaucoup d'avidité aux sels.

HALORAGÉES. s. f. pl. V. HYGROBIÉES.

HALOTECHNIE. s. f. [*halotechnia*, de ἅλς, sel, et τέχνη, art]. Partie de la chimie qui traite de la préparation des sels.

HALTÈRE. s. m. [ἁλτηρ, sauteur, de ἅλλεσθαι,

sauter]. Dans la gymnastique ancienne, poids qu'on tenait dans les mains, et qui, donnant plus de pesanteur aux bras dans le mouvement qu'ils exécutent pour prendre élan, servaient à sauter plus loin ou plus haut. Ils ont la forme d'un bissac droit, de deux poires soudées par leur pédicule, ou simplement sont formés d'un cylindre ou manche de bois ou de fer portant à chaque extrémité un boulet de fonte ou de plomb. — En entomologie, balanciers des insectes diptères.

HALURGIE. s. f. [*halurgia*, de ἅλς, sel, et ἔργον, travail]. Art d'extraire et de fabriquer les sels.

HAMEÇONNÉ, ÉE. adj. [*hamatus*, de *hamus*, hameçon; all. *hakig*]. Se dit, en botanique, d'une partie dont le sommet prolongé se courbe en forme d'hameçon.

HAMPE. s. f. [*scapus*, all. *Stiel*]. Rameau nu, terminal, ou le plus souvent axillaire, qui se développe sur les plantes dont la tige principale est déprimée, et pour ainsi dire cachée sous terre. Ce rameau, qui se fait surtout remarquer par la longueur de son premier entre-nœud, ne porte jamais de feuilles, celles-ci ne pouvant se développer qu'autour des fleurs terminales, qui représentent ici autant de ramuscules. Autrefois la hampe était regardée comme une tige herbacée et aphylle partant immédiatement de la racine.

HAMPE (La). s. f. [le *grasset*, le *fras*, l'*œillet*, les *œillères*, la *lampe*]. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes. La graisse qui se dépose dans ce maniement est placée dans l'épaisseur du repli musculo-cutané qui s'étend de la partie postérieure et latérale du ventre vers l'extrémité inférieure et antérieure de la cuisse. Ce maniement n'a aucun rapport direct avec la région qui, chez le cheval, porte le nom de *grasset*. La marque graisseuse du grasset est plus ou moins considérable en étendue et en épaisseur, suivant l'état des animaux. Elle peut se continuer en haut ou s'étendre jusqu'à la hanche, en suivant la direction du bord antérieur du muscle ilio-aponévrotique (V. Hanche). Dans l'épaisseur de ce maniement on trouve des divisions artérielles (artère circonflexe de l'ilium), veineuses (veine satellite de l'artère précitée) et nerveuses (divisions inférieures des paires lombaires). De plus, à sa partie presque centrale, on trouve dans le grasset un énorme ganglion lymphatique, allongé de haut en bas, effilé à son extrémité supérieure et renflé à son extrémité inférieure, qui, chez les animaux de taille moyenne, a 8 ou 9 centimètres de longueur. Ce ganglion est placé presque verticalement, à peu près vers le milieu de la face antérieure de la cuisse. V. Maniement.

HAMULAIRE. s. f. [*Hamularia lymphatica*, Treutler, de *hamus*, crochet; *Tentacularia subcompressa*, Zeder, *Filaria bronchialis*, Rud.]. Genre de vers cylindriques intestinaux de l'ordre des nématoïdes, formé d'après des individus trouvés par Treutler dans les glandes bronchiales ou dans des capsules particulières, chez un homme mort de la phthisie. Personne depuis ne les a pu retrouver.

HAMULEUX, EUSE. adj. [*hamulosus*, de *hamus*, hameçon; all. *kurzhakig*]. Qui est garni de petits poils crochus.

HANCHE. s. f. [*coxa*, *coxendix*, ἰσχίον, all. *Hüfte*, angl. *hip*, it. et esp. *anca*]. Partie du corps qui est formée par l'évasement de l'os iliaque et les parties molles environnantes. — *La hanche* ou *la maille*. Maniement pair ou double, commun aux deux sexes. Il est situé à l'angle antérieur et externe de l'ilium. Chez les animaux très-gras il se confond presque avec la *hampe* ou *grasset*. V. Hampe.

HANEBANE. s. f. V. Jusquiame *noire*.

HANOVRE (Chevaux de). La race hanovrienne a, suivant Riquet, une taille moyenne, des formes assez distinguées, une tête légère, parfois un peu busquée, l'œil petit, haut placé (*tête d'oiseau*); l'encolure sortie, musculeuse; l'épaule haute et oblique, le poitrail assez ouvert, le garrot bien sorti, la côte ronde; le dos et le rein un peu longs, le sacrum mal attaché au rein, la croupe plutôt bien que mal; l'avant-bras musclé, le genou bien fait, la cuisse assez forte, le pied quelquefois un peu plat. Les chevaux de cette race, fréquemment introduits chez nous par le commerce, y sont employés concurremment à la selle et aux attelages.

HAPPANT, ANTE. adj. Se dit d'un minéral qui adhère à la langue, quand on le pose dessus.

HAPPEMENT. s. m. [angl. *snapping*]. Adhérence que certains minéraux contractent avec la langue, quand on les pose sur cet organe.

HAPPER. v. n. Un corps *happe* à la langue, lorsque, étant placé sur l'extrémité de cette partie, il s'y colle assez pour qu'on éprouve un peu de résistance quand on veut ensuite l'en détacher.

HAPTOGÈNE. adj. [de ἅπτω, j'attache à, et γεννάω, j'engendre; esp. *haptogeno*]. — *Membrane haptogène* (Ascherson). Pellicule savonneuse qui se produit (V. Hyménogénie) autour d'un globule d'albumine qui vient d'être mis en contact avec une graisse liquide.

HARAS. s m. [all. *Stuterei*, *Gestütte*, angl. *stud*, it. *razza*, esp. *yeguacerria*]. Établissement dans lequel sont entretenus les reproducteurs de l'espèce chevaline pour la multiplication et l'amélioration. On reconnaît: 1° *Haras sauvages*. La Pologne, la Russie, nous en offrent des exemples. Ils se composent communément d'environ 1000 chevaux de tout âge, de tout sexe, libres, mais confiés à la garde de quelques conducteurs qui les poussent plutôt qu'ils ne les conduisent, successivement et pendant toute l'année, de pâturage en pâturage. Ces haras donnent peu de profits et ont de nombreux inconvénients. 2° *Haras demi-sauvages*. Ici les animaux sont abandonnés à eux-mêmes pendant une partie de l'année; mais l'homme s'occupe des produits, les soigne, choisit même des reproducteurs, donne à tous des abris et des suppléments de nourriture lorsque le besoin s'en fait sentir. L'Autriche, la Hongrie, la Transylvanie, ont de ces haras, qui présentent une partie des inconvénients des précédents. 3° *Haras parqués*. Ce sont les seuls qui méritent véritablement le nom de *haras*, parce que tout y est disposé soit uniquement pour la production ou l'amélioration, soit simultanément pour remplir ces deux offices. Les animaux y sont divisés par catégories, selon leur âge et leur destination. Rien n'y est confié au hasard. Des croisements peuvent y être exécutés. Les jeunes sujets y reçoivent une éducation conforme à leurs moyens. V. Cheval.

HARDÉ. adj. [*acelyphus*]. Se dit des œufs sans coquille que pondent quelquefois les oiseaux, soit parce que la matière calcaire dont se forme la coquille n'est pas sécrétée, soit parce que les œufs sont chassés de l'oviducte avant l'époque de leur maturité parfaite.

HARENG. s. m. [*Clupea harengus*, L.]. Poisson malacoptérygien abdominal, qui se mange sec, salé ou mariné, et frais.

HARGNE. s. f. Vieux mot qui signifie *hernie*; de là

le mot *hargneux* par lequel on désignait les individus affectés de hernie, et qui a été ensuite employé dans le sens de *soucieux* et d'*acariâtre*, parce que les maladies qui ont leur siége dans l'abdomen, comme la hernie inguinale, affectent en général vivement le moral des malades. V. HERNIE.

HARICOT. s. m. [*Phaseolus vulgaris*, L., all. *Bohne*, angl. *french bean*, it. *faguiolo*, esp. *judia*]. Plante légumineuse dont les graines, réniformes, marquées d'un ombilic latéral, et contenues dans une gousse allongée, sont alimentaires. Secs, les haricots sont difficiles à digérer et produisent beaucoup de flatuosités. Leur gousse, mangée en vert avant le développement des graines, est un mets peu nourrissant, mais très-sain, contenant de la fécule dans quelques variétés. V. LÉGUMINE.

HARLINE. s. f. ($C^{40}H^{34}O^4$). Substance cristallisable qui se trouve dans le charbon de terre avec la *hartite*. Très-soluble dans l'eau et l'alcool, presque pas dans l'alcool; fond à 210° en un liquide limpide, jaune.

HARMALINE. s. f. ($C^{24}H^{13}Az^2O$). Substance qu'on trouve dans les graines de *Peganum harmala*, L., plante rutacée des steppes de la Russie méridionale. Cristalline, d'un brun jaune, saveur faiblement amère avec un arrière-goût plus fort; difficile à dissoudre dans l'alcool et l'eau, facilement dans l'éther. On a récemment appelé aussi *harmaline*, *indisine*, *aniléine* et *violet d'aniline* un corps pourpre violacé, obtenu en faisant réagir du bichromate de potasse sur les sels d'aniline. Elle est cristallisable ($C^{30}H^{14}Az^2O^2$ ou $C^{36}H^{17}Az^3O^2 + 4HO$) et employée dans la teinture.

HARMATTAN. s. m. Vent des côtes de Guinée qui souffle pendant la saison sèche, décembre, janvier et février. Il ne règne qu'exceptionnellement, 3 ou 4 fois par an, pendant quelques jours. Sa température est de 29° à l'ombre, 40° au soleil. Il dessèche toutes les plantes, affecte fortement les muqueuses; néanmoins, avec son apparition, cessent les fièvres endémiques et les affections contagieuses, telles que la variole.

HARMONICA CHIMIQUE. Dans les laboratoires de chimie, *lampe philosophique*, consistant en une fiole où se dégage de l'hydrogène, surmontée d'un tube effilé recouvert d'un autre tube de verre, lequel est mis en vibration par la flamme de l'hydrogène brûlant. Le mécanisme des sons produits par cet appareil est imparfaitement connu; cependant la plupart des chimistes pensent qu'ils sont dus à une série de détonations qui ont lieu dans le tube par le contact de l'air avec la flamme de l'hydrogène.

HARMONIE. s. f. [*harmonia*, de ἁρμονία; all. *Harmonie*, angl. *harmony*, it. et esp. *armonia*]. Résonnance simultanée de plusieurs sons dont l'ensemble flatte l'oreille. — Accord ou ordre qui règne entre les diverses parties d'un tout: *harmonie des fonctions*. — Espèce de synarthrose ou d'articulation formée par des dentelures presque imperceptibles.

HARMONOMÈTRE. s. m. V. CORDEAU.

HARPER. v. n. Un cheval *harpe* lorsqu'il fléchit brusquement les jarrets dans l'allure du pas et du trot. Ce mouvement défectueux est l'unique symptôme de l'*éparvin sec*.

HARPIN. s. m. Dans le midi de la France, le charbon qui se développe sur les membres des bêtes à cornes. V. CHARBON.

HARTITE. s. f. [de l'all. *Harz*, résine] ($C^{24}H^{20}$). Substance qui se trouve dans le charbon de terre. Elle fond à 74°; distille sous forme de matière huileuse à une température élevée; soluble dans l'éther et se déposant en beaux cristaux par évaporation; peu soluble dans l'alcool.

HASTÉ, ÉE. adj. [*hastatus*, de *hasta*, pique; all. *spiessförmig*]. Se dit, en botanique, des feuilles dont la base se prolonge en deux lobes aigus, rejetés en dehors et écartés des pétioles, ce qui les fait ressembler à un fer de lance.

HATCHETINE. s. f. ($C^{16}H^{16}$). Substance qui se trouve dans des minerais de fer d'Angleterre. Jaunâtre, transparente, en feuillets brillants, de consistance de cire, sans odeur à la température ordinaire; fond à 64°, distillant sans décomposition. Peu soluble dans l'alcool et l'éther, mais s'en déposant sous forme de petits prismes.

HAUT CHAUSSÉ, ÉE. adj. Nom donné à la balzane lorsqu'elle s'étend jusqu'au genou ou au jarret, ou au-dessus de ces régions.

HAUT CRU. Expression employée anciennement dans le sens de *haut lieu*, *haut pâturage*. Les animaux de *haut cru* correspondent, dans les divisions modernes, aux races de montagnes.

HAUT MAL. V. ÉPILEPSIE.

HAUT MONTÉ, ÉE. adj. Se dit du cheval dont le tronc est supporté par des membres longs et grêles.

HAVERS (GLANDES DE). Paquets adipeux placés autour de la membrane synoviale des articulations. — *Canaux de Havers*. Les pertuis et petits canaux qui donnent passage aux vaisseaux nourriciers des os.

HEAUTOGNOSE. s. f. [*heautognosia*, de ἑαυτόν, soi-même, et γνῶσις, connaissance]. La connaissance de soi-même. Au lieu de ce mot, on a employé à tort *eautognosie*, qui est mal orthographié.

HÉBÉTUDE. s. f. [*hebetudo*, νωθρότης]. État morbide particulier, généralement passager, qui consiste en une sorte d'impossibilité de se servir des facultés intellectuelles, bien que l'action des organes des sens soit conservée au moins partiellement. Les yeux sont ouverts ou demi-ouverts, presque immobiles; le malade répond encore quelquefois, oralement ou par signes, aux questions qu'on lui fait, ou montre qu'il entend, etc. L'état d'hébétude est comme un premier degré de la stupeur; c'est un symptôme de la commotion et de la contusion cérébrales, parfois des apoplexies et de diverses affections générales graves.

HECTICITÉ. s. f. État particulier de maigreur et de faiblesse causé par la *fièvre hectique*. V. FIÈVRE.

HECTIQUE. adj. [*hecticus*, ἑκτικός, all. *hektisch*, angl. *hectic*, it. *etico*, esp. *hectico*]. — *État* et *fièvre hectique*. V. FIÈVRE.

HECTISIE. s. f. V. HECTICITÉ.

HÉDÉRINE. s. f. [de *hedera*, lierre; it. *ederenia*, esp. *hederina*]. Suc gommo-résineux qui découle du tronc des vieux lierres dans les pays chauds. Ce suc, qu'on a longtemps appelé improprement *gomme de lierre*, est en morceaux irréguliers, noirâtres, composés de grumeaux luisants, rougeâtres, foncés, non transparents, à cassure brillante, d'une odeur de résine. Celui du commerce vient de l'Orient. On l'a employé comme excitant, détersif et emménagogue.

HÉDÉRIQUE. adj. — *Acide hédérique*. Cristallisable, incolore, âcre, soluble dans l'alcool et non dans l'eau ni l'éther. Se retire des graines du lierre (*Hedera*). (Posselt.)

HÉDYSARÉES. s. f. pl. Tribu des légumineuses papilionacées dans laquelle se trouve le *sainfoin*, etc.

HELCOLOGIE. s. f. [*helcologia*, de ἕλκος, ulcère, et λόγος, discours]. Traité sur les ulcères.

HELCOSE. s. f. [*helcosis*, de ἕλκος, ulcère]. Ulcération.

HELCTIQUE. adj. [*helcticus*, de ἕλκειν, attirer]. Synonyme d'*attractif*, d'*épispastique*.

HELCYDRION. s. m. [*helcydrium*, de ἑλκύδριον, petit ulcère]. Ulcération superficielle de la cornée.

HÉLÉNÈNE. s. m. Produit de distillation de l'hélénol sur l'acide phosphorique anhydre. Liquide, incolore, plus léger que l'eau, de goût âcre, odeur d'acétone. Bout à 200°. ($C^{15}H^{8}$.)

HÉLÉNINE. s. f. Nom donné par John à l'*inuline*.

HÉLÉNOL. s. m. [*camphre d'aunée*, *hélénine* de quelques auteurs]. Stéaroptène ou camphre oxygéné, cristallin, blanc, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther et les essences. Se retire de l'*aunée* (*Inula helenium*, L.), dont il a l'odeur. Fond à 72°, bout entre 275° et 280°. ($C^{14}H^{9}O^{2}$.)

HÉLICE. s. f. [*Helix*, de ἕλιξ, proprement chose roulée]. Genre de mollusques gastéropodes, pulmonés à coquille (vulgairement *escargots*), dont une espèce, l'*hélice vigneronne* (*Helix pomatia*, L., vulgairement *escargot des vignes*), est parfois employée comme aliment et en médecine comme adoucissante, relâchante et analeptique. La matière mucilagineuse abondante que contient l'hélice, donne au *bouillon de colimaçons* des propriétés analogues à celui de veau. On prépare ce bouillon en faisant cuire au bain-marie, pendant trois heures, dans un vase d'étain fermé, une vingtaine de colimaçons dans un litre d'eau, après les avoir dépouillés de leur test, lavés et pilés. On en fait aussi un sirop.

HÉLICÈNE. s. m. V. HÉLICOÏDINE.

HÉLICIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à l'hélix.

HÉLICIN, INE. adj. [de *helix*, hélice]. En forme de vrille ou d'hélice. — *Artères hélicines*. Petites franges appendues aux artérioles du tissu érectile (J. Müller). C'étaient des dispositions résultant de la rupture de ces artérioles et de leurs branches ; celles-ci et même les veinules, dans les tissus érectiles, dans l'ovaire, dans la musculeuse et la muqueuse de l'utérus, sont en effet élégamment contournées en spirale autour d'un axe fictif.

HÉLICINE. s. f. [esp. *helicina*]. Mucilage provenant des limaçons. Ce mucilage, concentré de manière à être donné à haute dose sous un petit volume, a été recommandé par Lamare comme pulmonaire.

HÉLICOÏDINE. s. f. ($C^{32}H^{37}O^{31}$). Produit cristallin qui se forme dans l'acide nitrique faible tenant de la salicine en dissolution. Elle se distingue de l'hélicène en ce que la synaptase la transforme en sucre, saligénine et acide spiroylique, et les acides étendus en sucre, salicétine et acide spiroylique.

HÉLICOTRÈME. s. m. [*helicotrema*, de ἕλιξ, limaçon, et τρῆμα, trou]. Petite ouverture située au sommet du limaçon de l'oreille interne.

HÉLIOGRAPHIQUE. adj. [de ἥλιος, soleil, et γράφειν, graver]. — *Gravure héliographique*. Mode de gravure dans lequel on s'aide de la photographie pour tracer le dessin sur la planche. Il est dû aux essais de Donné, Fizeau, Grove, Talbot, et surtout de Niepce de Saint-Victor fils.

HÉLIOSTAT. s. m. [de ἥλιος, soleil, et στατὸς, arrêté]. Appareil d'optique imaginé par s'Gravesande, maintenant, à l'aide d'un mouvement d'horlogerie, dans une direction constante, malgré le mouvement du soleil, un rayon introduit dans une chambre obscure.

HÉLIOTROPE. s. m. [*Heliotropium europæum*, L.]. Plante borraginée appelée *herbe aux verrues* (*Verrucaria* des anciens), bien qu'elle n'ait aucune action sur elles. L'*Heliotropium indicum*, L., est employé dans l'Inde contre les céphalalgies.

HÉLIOTROPISME. s. m. [de ἥλιος, soleil, et τρέπειν, tourner]. Faculté dont certaines plantes jouissent de tourner constamment leurs fleurs vers le soleil.

HÉLIX. s. m. [*helix*, ἕλιξ, de εἱλεῖν entourer ; it. *elice*]. Repli à peu près demi-circulaire qui entoure le pavillon de l'oreille chez l'homme. V. OREILLE.

HELLÉBORE. V. ELLÉBORE.

HELLÉBORÉES. s. f. pl. Tribu des renonculacées.

HELLÉBORISME. V. ELLÉBORISME.

HELLÉNIE. s. f. Genre de plantes de la famille des amomacées. L'*hellénie de Chine* (*Hellenia chinensis*, Willdenow (*Heritiera chinensis*, Retz) est la plante qui fournit le *petit galanga* (V. GALANGA), aussi appelé *galanga de la Chine*, *vrai galanga officinal*, *souchet de Babylone*, *Radix galangæ minoris seu sinensis*.

HELMINTHAGOGUE. adj. et s. m. [*helminthagogus*, de ἕλμινς, ver, et ἄγειν, chasser ; it. *elmintagogo*, esp. *helmintagogo*]. Synonyme de *vermifuge*.

HELMINTHES. s. m. pl. [de ἕλμινς, ver ; all. *Eingeweidewürmer*, it. *elminti*, esp. *helmintes*] (Duméril). Entozoaires ou vers intestinaux, et actuellement classe d'animaux qui est la troisième et dernière du sous-embranchement des vers. Ces animaux sont caractérisés par la forme allongée, cylindrique, aplatie ou vésiculaire de leur corps, qui est complétement dépourvu de membres et de cirres locomoteurs. Cette classe se divise en cinq ordres : 1° Les *Acanthothèques*, dont le corps est fortement annelé, qui ont la tête pourvue de crochets, et ne sont probablement que des larves de crustacés vivant en parasites sur des reptiles, etc. 2° Les *Némertiens*, dont le corps est simplement plissé, l'intestin non adhérent aux parois du corps aplati et sans anus ; aucun d'eux n'est parasite. 3° Les *Turbellariés*, dont le corps est plissé, l'intestin dépourvu d'anus et adhérent aux parois du corps. Cet ordre renferme trois familles : les *Bdellomorphes*, les *Planariés* et les *Trématodes*. Cette dernière renferme des animaux qui sont tous parasites entozoaires. 4° Les *Helminthes* proprement dits, dont le corps est plissé et l'intestin pourvu d'une bouche et d'un anus ; presque tous sont des parasites entozoaires (V. ENTOZOAIRES). 5° Les *Cestoïdes*, dont le corps plissé n'offre ni bouche proprement dite ni anus, et dont l'intestin est nul ou sous forme d'un double tube sans ouverture extérieure, si tant est que ce soit un intestin. Cet ordre contient les *Tænia* et les *Vers vésiculaires*, ou *cystoïdes* de Rudolphi, *cystiques* des modernes. V. ces mots.

HELMINTHIASE. s. f. [*helminthiasis*]. Nom générique des maladies causées par la présence d'entozoaires.

HELMINTHOCHORTON. s. m. [de ἕλμινς, ver, et χόρτος, herbe]. V. MOUSSE *de Corse*.

HELMINTHOGÉNÉSIE. s. f. [ἕλμινς, ver, et γένεσις, production]. La diathèse vermineuse (Beauclair et Viguier).

HELMINTHOLOGIE. s. f. [*helminthologia*, de ἕλμινς, ver, et λόγος, discours ; all. *Wurmlehre*, *Helminthologie*, it. *elmintologia*, esp. *helmintologia*]. Partie de l'histoire naturelle qui traite des vers.

HÉLODE. adj. [ἑλώδης, de ἕλος, marais]. *Fièvre hélode*, espèce de fièvre très-grave, accompagnée, dès le début, de sueurs continuelles.

HELXINE ou **IXINE**. s. f. Nom ancien de la carline officinale (*Carlina subacaulis*, DC.). V. CARLINE.

HEM. s. m. [angl. *hemming*, du verbe *to hem*, tousser brusquement]. Sensation d'embarras, de picotement, de chatouillement, de cuisson ou d'occlusion du larynx qui se fait sentir dans l'arrière-gorge et porte à faire une expiration courte, brusque, rauque, bruyante, caractérisant le *hem*, qui est un des symptômes fréquents de l'angine glanduleuse. Pendant le traitement de cette affection, les malades doivent résister au besoin de *hemmer* (Gueneau de Mussy). Elle est suivie habituellement de l'expulsion brusque d'un crachat globuleux, de consistance glutineuse, d'apparence d'amidon cuit ou de gélatine, ou de teinte ambrée. Le *hem* se montre souvent le matin sans affection du larynx, lorsqu'on est resté exposé à la poussière et dans la fumée. Les crachats sont alors noirâtres ou bleuâtres; ils effrayent souvent ceux qui les rendent, mais à tort. Ils doivent leur couleur à des particules de poussière ou de noir de fumée englobées par le mucus ou même contenues dans les cellules épithéliales que celui-ci entraîne. Les crachats rejetés par le *hem* se composent : 1° de mucus tenace, visqueux, offrant sous le microscope des stries ordinairement rectilignes, généralement parallèles, rarement entrecroisées, comme en présentent habituellement les mucus de cette consistance. Dans l'épaisseur de ce mucus se trouvent englobés : 2° des granulations graisseuses, ou plus souvent disposées en chapelet, parallèlement aux stries, mais dont l'existence n'est pas constante ; 3° quelquefois des noyaux libres d'épithélium, avec ou sans nucléole, mais toujours une quantité variable de cellules épithéliales, soit régulières ou non, isolées ou réunies en lamelles pavimenteuses ou sphériques, contenant des granulations graisseuses ou bien les granulations de noir de fumée mentionnées plus haut ; 4° des globules de pus ou leucocytes qui se produisent sous les plus légères influences, et sont ici plus ou moins nombreux, selon la cause du *hem;* ils sont eux-mêmes plus ou moins granuleux, et, suivant les cas, peuvent contenir des granules de charbon.

HÉMACÉLINOSE. s. f. [de αἷμα, sang, et κηλίς, tache]. Synonyme de *purpura*.

HÉMACHROÏNE. s. f. [de αἷμα, sang, et χρόα, couleur]. Synonyme d'*hématosine*.

HÉMADROMOMÈTRE. s. m. [de αἷμα, sang, δρόμος, course, et μέτρον, mesure]. Instrument inventé par Volkmann pour évaluer la rapidité du sang dans les gros tronc artériels. Il a observé : pour la carotide des chiens, 205 à 357 millimètres par seconde ; dans la carotide des chevaux, 220 à 250 millimètres ; dans la carotide d'un veau, 431. La moyenne, pour la carotide de différents mammifères, est d'environ 300 millimètres. Dans les vaisseaux situés à une plus grande distance du cœur, la rapidité décroît considérablement, bien qu'elle soit encore beaucoup plus grande que dans les capillaires.

HÉMADYNAMIQUE. s. f. [de αἷμα, sang, et *dynamique*]. Théorie mécanique de la circulation du sang.

HÉMADYNAMOMÈTRE. s. m. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

HÉMAGOGUE. adj. et s. m. [*hæmagogus*, de αἷμα, sang, et ἄγειν, chasser; all. *bluttreibend*, it. *emagogo*, esp. *hemagogo*]. Substances auxquelles on supposait autrefois la propriété de déterminer l'écoulement des règles ou le flux hémorrhoïdal.

HÉMALEUCINE. s. f. [de αἷμα, sang, et λευκός, blanc] (Hatin). Couenne du caillot, ou fibrine pure coagulée à la surface de ce dernier.

HÉMALEUCOSE. s. f. [de αἷμα, sang, et λευκός, blanc] (Hatin). Fait de la production de la couenne à la surface du caillot.

HÉMALOPIE. s. f. [*hæmalopia*, αἱμάλωψ, proprement caillot quelconque de sang; all. *Blutunterlaufung*, it. *emalopia*, esp. *hemalopia*]. Épanchement de sang dans le globe de l'œil. V. HYPOHÉMA.

HÉMASTATIQUE. s. f. [*hæmastatice*, de αἷμα, sang, et στατική, dérivé de στατός, fixe ; it. *emastatica*, esp. *hemastatica*]. Partie de la physiologie qui traite des lois de l'équilibre du sang dans les vaisseaux, des rapports entre la force de l'organe d'impulsion et la force de résistance que ce liquide rencontre dans son trajet, etc. V. CIRCULATION.

HÉMATALLOSCOPIE. s. f. [de αἷμα, sang, ἄλλος, divers, et σκοπεῖν, observer]. Titre du traité de Taddeï sur l'examen médico-légal du sang.

HÉMATAPORIE. s. f. [*hæmataporia*, de αἷμα, sang, et ἀπορία, défaut]. Cachexie qui a pour cause le défaut de sang. V. ANÉMIE.

HÉMATÉMÈSE. s. f. [*vomitus cruentus*, *hæmatemesis*, de αἷμα, sang, et ἐμεῖν, vomir ; all. *Blutbrechen*, it. *ematemesi*, *ematemesia*, esp. *hematemesis*]. Vomissement de sang exhalé à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac, hémorrhagie gastrique que l'on a proposé d'appeler *gastrorrhagie*. Ses causes ordinaires sont des coups ou des chutes sur l'épigastre, l'introduction de poisons dans l'estomac, le refroidissement subit causé par l'immersion des extrémités dans l'eau froide, une émotion vive, etc. L'hématémèse débute ordinairement par une douleur profonde et pongitive dans l'hypochondre gauche, avec oppression, vertiges, pâleur de la face, froid aux extrémités ; le sang rejeté par le vomissement est d'un rouge plus ou moins foncé, quelquefois presque noir : dans ce dernier cas, la maladie prend le nom de *melæna*. La diète, un repos absolu, la position horizontale, les saignées, les boissons froides et acidules, les fomentations chaudes et les topiques rubéfiants sur les membres : telles sont les bases ordinaires du traitement.

HÉMATEUX, EUSE. adj. — *Dermatoses hémateuses*. Maladies des vaisseaux sanguins de la peau.

HÉMATIE. s. f. [de αἷμα, sang] (Gruithuisen). Globules ou disques rouges du sang. Ce sont des éléments anatomiques essentiellement composés de globuline et d'hématosine, caractérisés par leur forme aplatie, circulaire ou ovale, selon les espèces animales, rarement sphérique ou ovoïde, par leur couleur rouge à la lumière réfléchie, jaune rosé pâle dans la lumière transmise, et

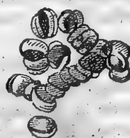


FIG. 207.

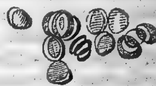


FIG. 208.

offrant deux variétés, l'une *fœtale*, chez les mammifères, dans laquelle les cellules ont un ou deux noyaux, l'autre dans laquelle ce noyau manque. En examinant au microscope le sang des animaux à sang rouge, on le trouve composé d'un liquide (le *plasma*) dans lequel nagent

des corpuscules colorés. Ces corpuscules sont (Fig. 207 et 208) aplatis en forme de disque, ronds chez l'homme et la plupart des mammifères (excepté le chameau et le paca, qui les ont elliptiques), elliptiques chez les oiseaux, les reptiles (Fig. 209 et 210) et les poissons, à l'exception des poissons cyclostomes, qui les ont ronds. Leur diamètre est de 0^{mm},006 à 0^{mm},007 chez

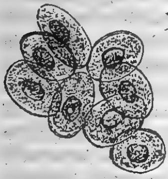


Fig. 209.

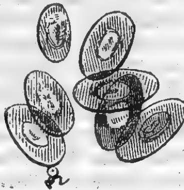


Fig. 210.

l'homme, et leur épaisseur est de 0^{mm},002. Ils ont beaucoup d'élasticité et de flexibilité. Ils sont plus pesants que le sérum, et même que le plasma du sang, dans lequel ils s'enfoncent. Dans certaines maladies, leur précipitation a lieu plus rapidement, et le plasma se coagule au-dessus d'eux sans en emprisonner aucun; phénomène ordinaire, d'ailleurs, chez certains animaux en santé, et qui explique la formation de la couenne inflammatoire (V. Couenne). C'est leur emprisonnement dans le plasma coagulé qui donne une couleur rouge au caillot du sang, lequel, sans cette circonstance, serait blanc. Ils sont constitués par une masse homogène de globuline qui est imbibée ou unie, molécule à molécule, à la matière colorante, ou hématosine, et à une certaine quantité de graisse et de sels. Chez les mammifères, toute la masse est homogène et sans noyau à partir de l'époque où l'embryon humain, par exemple, a 2 ou 3 centimètres de long ; mais, auparavant, les globules ayant déjà la forme ordinaire ont un diamètre de 0^{mm},010 à 0^{m},011, et un petit noyau rond, granuleux. Chez tous les vertébrés ovipares, le globule, quelle que soit sa forme, renferme un noyau incolore sphérique ou ovoïde (Fig. 209), insoluble dans l'eau et l'acide acétique, tandis que la masse rouge est soluble. Les globules peuvent devenir *dentelés* ou *framboisés* à leur surface, lorsque le sérum du sang se concentre ou est altéré par des sels de diverses espèces.

HÉMATIDROSE. s. f. [*hematidrosis*, de αἷμα, sang, et ἵδρως, sueur]. Sueur de sang.

HÉMATINE. s. f. [de αἷμα, sang; all. *Hæmatin*, esp. *hematina*]. Nom donné en 1827, par Hünefeld, mais à tort, à l'hématosine.

HÉMATINE ou **HÉMATOXYLINE.** s. f. Le premier de ces noms a été donné en 1811 par Chevreul (et changé depuis par les Allemands en celui d'*hématoxyline*) au principe colorant du bois de Campêche (*Hæmatoxylon campechianum*, L.), cristallisable, soluble dans l'éther et dans l'alcool, en donnant une couleur d'un rouge jaunâtre; soluble dans l'eau bouillante ; d'un goût douceâtre, intense, sans mélange d'amer ni de styptique. Ses cristaux sont des prismes transparents, d'un jaune plus ou moins intense, sans mélange de rouge, donnant une poudre blanche. ($C^{40}H^{17}O^{15}+8HO$.)

HÉMATIQUE. adj. V. Hématome et Kyste. — *Acide hématique.* Matière que l'on obtient (Treviranus) en faisant rougir du charbon de sang avec de la soude, et traitant ensuite le tout par l'alcool. Il cristallise par évaporation en cristaux jaunes. — *Transformation hématique.* Nom donné par Burdach au passage des principes inaltérés du sang dans les sécrétions ordinaires et à leur prétendu changement en globules de pus, considéré à tort comme une sécrétion.

HÉMATITE. s. f. [*hæmatites*, αἱματίτης, de αἷμα, sang; all. *Blutstein*, it. *ematita*, esp. *hematites*]. Tritoxyde ou oxyde rouge de fer. V. Oxyde.

HÉMATOCÈLE. s. f. [*hæmatocele*, de αἷμα, sang, et κήλη, tumeur; all. *Blutgeschwulst*, it. *ematocele*, esp. *hematocele*]. Proprement, tumeur sanguine. Quelques auteurs ont appelé ainsi les tumeurs formées par du sang infiltré dans le tissu cellulaire du scrotum ; d'autres ont donné ce nom aux tumeurs résultant d'une accumulation de sang dans la tunique vaginale : l'hématocèle ne différerait alors de l'hydrocèle que par la nature du liquide. On a admis, en outre, comme troisième espèce d'hématocèle, l'épanchement du sang dans l'intérieur même de la tunique albuginée du testicule. Les signes de l'hématocèle présentent nécessairement des différences essentielles, selon le siége de l'épanchement. Elle est souvent causée par un coup sur le scrotum, par une chute ou une violence quelconque. Les applications résolutives suffisent le plus souvent pour déterminer la résorption du sang. Quelquefois cependant l'abondance de l'épanchement oblige de lui donner issue en pratiquant une incision au scrotum, près du périnée. V. Varicocèle. — *Hématocèle rétro-utérine.* V. Rétro-utérin.

HÉMATOCÉPHALE. s. m. [*hæmatocephalus*, de αἷμα, sang, et κεφαλή, tête]. Monstres chez lesquels un épanchement au cerveau a causé des déformations plus ou moins étranges.

HÉMATODE ou **HÉMATOÏDE.** adj. [*hæmatoides*, de αἷμα, sang, et εἶδος, ressemblance ; it. *ematode*, esp. *hematodes*]. Qui est de la nature du sang ; qui ressemble à du sang. Les Anglais ont donné le nom de *fongus hématode* aux variétés de tumeurs dans lesquelles le tissu est mou, fongueux et produit des hémorrhagies. La tumeur s'étend, devient irrégulière, et soulève de plus en plus la peau, qui est sillonnée de veines variqueuses, et qui finit par s'amincir, s'ouvrir, et donner issue à du sang noirâtre et à une sorte de champignon de même couleur, qui dépasse de plus en plus le niveau de l'ouverture, devient la source d'hémorrhagies plus ou moins abondantes, et fournit une sanie infecte. On a aussi donné le nom de *fongus hématodes* aux tumeurs érectiles appelées par d'autres auteurs *anévrysmes par anastomose.* V. Fibrineux et Tumeur.

HÉMATOGRAPHIE. s. f. [*hæmatographia*, de αἷμα, sang, et γραφή, description]. Description du sang.

HÉMATOÏDINE. s. f. V. Hæmatoïdine.

HÉMATOLOGIE. s. f. [*hæmatologia*, de αἷμα, sang, et λόγος, discours; it. *ematologia*, esp. *hematologia*]. Partie de l'anatomie et de la physiologie qui traite du sang.

HÉMATOME. s. m. [*hæmatoma*, de αἱματόω, emplir de sang]. Nom donné : 1° au céphalématome ; 2° aux tumeurs sanguines quelconques, suite de contusion, de rupture des varices, etc. ; aux tumeurs, souvent enkystées, assez fréquentes chez les vieillards dans le bassin, la thyréoïde, au cou, dans les ganglions lymphatiques, la rate, les capsules, etc., qui sont formées de fibrine provenant d'épanchements sanguins. Ces épanchements semblent être faits peu à peu. Quelquefois un ou plusieurs faisceaux du tissu de l'organe traversent la tumeur. Elle est formée de sang noir plus ou moins anciennement coagulé, et surtout

de fibrine roussâtre ou grisâtre, friable ou pâteuse, de couches de fibrine à divers degrés de décoloration, quelquefois demi-transparentes, souvent très-résistantes et élastiques. Tous ces degrés d'altérations sont quelquefois réunis dans une même tumeur. La fibrine se présente depuis son état fibrillaire ordinaire jusqu'à celui de matière amorphe, granuleuse, ou même réduite en petits grumeaux larges de quelques centièmes de millimètre, arrondis, polyédriques, etc., avec ou sans hæmatoïdine. Ce sont ces tumeurs qui ont été appelées *hématiques*, et dites à tort formées de *fibrine organisée* (*organisirte Blutgeschwulst*).

HÉMATOMÈTRE. s. f. [de αἷμα, sang, et μέτρον, mesure]. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

HÉMATOMPHALE. s. f. [*hæmatomphalum*, de αἷμα, sang, et ὀμφαλὸς, ombilic; all. *Blutnabelbruch*, it. *ematonfalo*, esp. *hematonfalo*]. Hernie ombilicale dont le sac renferme de la sérosité et du sang épanché, ou qui présente à sa surface des veines variqueuses.

HÉMATOMYÉLIE. s. f. [*hæmatomyelia*, de αἷμα, sang, et μυελὸς, moelle]. Apoplexie de la moelle épinière. Maladie rare.

HÉMATONCIE. s. f. [*hæmatoncus*, de αἷμα, sang, et ὄγκος, tumeur]. V. HÉMATOME.

HÉMATONOSE. s. f. [αἷμα, sang, et νόσος, maladie]. L'épanchement de sang (Lobstein).

HÉMATOPISIE. s. f. *Hématopisie utérine* (Capuron). Amas de sang qui se forme quelquefois dans l'utérus, lorsqu'un vice de conformation s'oppose à l'issue du sang menstruel (dit par analogie avec *hydropisie utérine*); on l'observe aussi à l'époque de la cessation des menstrues, chez les femmes pléthoriques.

HÉMATOSE. s. f. [*hæmatosis*, de αἷμα, sang; all. *Blutbereitung*, it. *ematosi*, esp. *hematosis*]. Sanguification ou conversion du chyle en sang, et du sang veineux en artériel. V. RESPIRATION.

HÉMATOSINE. s. f. [de αἷμα, sang; all. *Blutroth*, esp. *hematosina*]. [Synon. : *Rouge de sang*, *hématochroïne* ou *hémachroïne* [αἷμα, sang, χρόω, je colore], Lassaigne; *partie* ou *matière colorante du sang*, Fourcroy; *hématosine*, Chevreul; *zooématine*, *globuline*, Lecanu; *principe colorant rouge organique*, Brandes; *gliadine*, Gmelin; *hæmatine*, *phœnodine*, [de φοινώδης, rouge, teint de sang], et *hæmatochroïte*, Hünefeld; *phœnicine*, Walther Crum; *hématoglobuline*, divers chimistes.) Matière colorante du sang unie, molécule à molécule, à la globuline des hématies, bien qu'en certaines circonstances on la rencontre à l'état de liberté dans la partie fluide du sang. On peut l'obtenir dans la proportion de 16,75 pour 1000 en coupant le caillot du sang en tranches minces, qu'on suspend dans l'éther : ce liquide prend une belle couleur rouge; et, après l'évaporation spontanée, il laisse un résidu rouge qui exhale l'odeur du sang frais, et contient un peu de graisse. Pure, l'hématosine est d'un noir brunâtre, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Elle brûle avec une odeur de corne, sans se fondre ni se boursoufler. A la distillation sèche, elle donne des substances ammoniacales. Les acides minéraux concentrés la décomposent. Quand ces acides sont étendus, ils forment avec elle des combinaisons insolubles dans l'eau, mais solubles dans l'alcool. L'acide acétique la convertit en une gelée brune qui se dissout dans l'eau. Une dissolution étendue de potasse caustique agit sur elle de la même manière. ($C^{44}H^{22}Az^{3}O^{6}Fe$.) V. HÆMATOÏDINE.

HÉMATOXYLINE. s. f. [de αἷμα, sang, et ξύλον, bois]. V. HÉMATINE.

HÉMATOZOAIRE. s. m. [de αἷμα, sang, et ζῶον, animal]. Animal vivant dans le sang. On a donné ce nom aux helminthes qui vivent dans le sang. Les prétendus vers trouvés dans les vaisseaux de l'homme ont été reconnus être seulement des concrétions fibrineuses, minces et allongées. Mais, dans le sang du cheval et du marsouin, on a trouvé des strongles; chez le chien et le rat (*Mus rattus*, L.), des filaires (Chaussat), ainsi que chez les corbeaux et les grenouilles. On a rencontré des infusoires parasites dans le sang de quelques poissons. Il semble résulter des recherches de Vulpian que les filaires du sang des grenouilles, qui n'ont jamais d'organes sexuels, sont les *jeunes* de filaires adultes femelles qu'on trouverait en même temps, soit dans le tissu cellulaire, soit dans quelques viscères des animaux atteints d'hématozoaires. Les infusoires du genre *Amibe* (*Amœba*) qu'on a prétendu avoir trouvés dans le sang ne sont autres que les leucocytes, se déformant par des expansions sarcodiques, plus manifestes chez les invertébrés que sur les vertébrés supérieurs. La seule altération avec laquelle on les ait vus coïncider est l'*anévrysme vermineux* du cheval. V. ce mot et STRONGLE.

HÉMATURIE. s. f. [*mictus cruentus*, *hæmaturia*, de αἷμα, sang, et οὐρεῖν, uriner; all. *Blutharnen*, it. *ematuria*, esp. *hematuria*]. Sortie, par l'urèthre, d'une certaine quantité de sang pur ou mêlé avec de l'urine. Cette hémorrhagie n'est, dans la grande majorité des cas, qu'un symptôme, qu'un effet consécutif de diverses maladies. Le sang peut venir de l'urèthre, de la vessie, des uretères ou des reins. L'hémorrhagie uréthrale n'est pas, à proprement parler, une hématurie. Dans le pissement de sang dont la vessie est la source, le sang ne se mêle à l'urine qu'autant que celle-ci est abondante; dans le cas contraire, il se ramasse en caillots noirâtres, ou bien il est mêlé avec des dépôts muqueux. L'hématurie a lieu fréquemment lorsqu'un obstacle organique quelconque, un rétrécissement du canal ou la tuméfaction de la prostate, obligent l'urine à séjourner dans son réservoir et à lui faire éprouver une distension qui se prolonge ou se répète un certain nombre de fois. C'est là une cause très-fréquente d'hématurie, sur laquelle Civiale a le premier appelé l'attention, et qui influe beaucoup sur le traitement. Les calculs vésicaux provoquent assez souvent un écoulement de sang, qui peut même devenir abondant, et qui dépend, tantôt des frottements que le corps étranger a exercés sur la face interne de la vessie, tantôt des contractions énergiques qu'exécutent les parois du viscère, lorsque, l'urine cessant de couler, elles viennent s'appliquer avec force sur la pierre. Les lésions organiques du col et des parois de la vessie (notamment les fongus) sont fréquemment accompagnées d'écoulements sanguins plus ou moins abondants, surtout lorsqu'elles ont acquis un certain développement. Le même effet a quelquefois lieu dans les inflammations vives de la poche urinaire. Il peut survenir à la suite de coups, de violences, d'ébranlements. C'est dans la vieillesse qu'on observe le plus d'hématuries, notamment la plus commune de toutes, celle qui tient à la distension forcée de la vessie, ou au développement de fongus et de tumeurs prostatiques. Vider la vessie et empêcher que l'urine ne s'y accumule de nouveau, est presque généralement la première indication à remplir. On recherche ensuite

les causes organiques susceptibles d'être atteintes par nos moyens explorateurs, et on les combat suivant l'exigence des cas. Si le sang avait formé des caillots abondants ou volumineux, il faudrait recourir aux injections.— *Hématurie endémique de l'île de France, de l'île Bourbon et du Brésil.* Cette maladie, qui ne se voit en Europe que sur des colons venant de ces contrées, attaque aussi bien les enfants que les adultes. L'urine sanguinolente passe souvent à l'état d'urine chyleuse, ou albumineuse et graisseuse. Abandonnée à elle-même, cette hémorrhagie habituelle, compliquée ou non de gravelle, guérit spontanément, sans émigration, au bout de plusieurs mois ou de plusieurs années, lorsqu'elle n'est pas assez abondante pour détériorer la constitution. De continue qu'elle était dans son principe, cette hématurie devient parfois périodique, forme sous laquelle plusieurs médecins du pays conseillent de la respecter. A l'île de France ou sur le continent, la saignée, combinée avec l'administration des boissons acidulées, avec l'emploi de la ratanhia et du repos, a suspendu pour quelque temps l'hémorrhagie. Mais les émissions sanguines sont formellement contre-indiquées quand la constitution a été détériorée par des pertes de sang répétées. Si les enfants sont devenus pâles et languissants après ces sortes d'hémorrhagies, les préparations ferrugineuses sont utiles, ainsi qu'une bonne nourriture. Lorsque cette hématurie résiste à tous les moyens, l'émigration est le meilleur à employer. V. CHYLURIE.

HÉMÉRALOPE. s. m. Qui est atteint d'héméralopie.

HÉMÉRALOPIE. s. f. [*amblyopia crepuscularis, dysopia tenebrarum, hemeralopia*, de ἡμέρα, le jour, et ὄπτομαι, je vois; all. *Nachtblindheit*, it. *emeralopia*, esp. *hemeralopia*]. Maladie caractérisée par la dilatation et l'immobilité de la pupille avec abolition complète ou incomplète de la vue *pendant le temps où le soleil est au-dessous de l'horizon*. La vision pendant le jour est très-distincte; ce n'est que le soir, au moment du crépuscule, qu'elle commence à se troubler; à mesure que le jour diminue, le malade éprouve la sensation d'un voile grisâtre ou d'un nuage qui viendrait peu à peu s'interposer entre ses yeux et les objets extérieurs. Lorsque la pupille conserve sa mobilité pendant le jour, le malade voit encore la nuit à la clarté de la lampe, mais cette lumière et celle de la lune ne sont qu'obscurité pour l'héméralopie complète dans laquelle la pupille est immobile et fortement dilatée le jour comme la nuit. Quelquefois alors il y a photophobie et larmoiement. Cette affection est rare en Europe, mais commune sous les tropiques; elle est endémique dans certaines localités, épidémique sur l'équipage des vaisseaux dans quelques stations navales. Elle dure de deux à cinq mois, mais revient souvent l'année suivante, lorsque le malade s'expose sans précaution à la lumière du soleil des tropiques. Elle s'accompagne souvent de nostalgie ou plutôt la détermine. L'humidité des habitations ou des navires en favorise le développement. On ne connaît d'autre traitement efficace que de tenir le malade dans un lieu toujours éclairé par la lumière diffuse et non par la lumière solaire directe. Les vapeurs légèrement irritantes, dirigées sur les yeux (vapeurs d'essences aromatiques, d'huiles empyreumatiques, ammoniacales faibles), ont eu de bons effets. Des autopsies d'héméralopes ont montré le ganglion ophthalmique rougeâtre, gonflé, les vaisseaux rétiniens et choroïdiens turgescents, la choroïde devenue rougeâtre et non noire comme à l'ordinaire. On a vu des héméralopies congénitales et héréditaires; d'autres fois cette affection s'est montrée comme un symptôme compliquant une congestion céphalique, certaines affections intestinales, les conjonctivites épidémiques, le scorbut, les fièvres pernicieuses, etc. Ce sont les seules formes qui se voient en Europe.

HÉMÉROPATHIE. s. f. [*hemeropathia*, de ἡμέρα, jour, et πάθος, affection]. Nom donné par les anciens à certaines affections qu'on n'observe que pendant le jour, ou qui ne durent qu'un jour.

HÉMIACÉPHALIE. s. f. [*hemiacephalus*, de ἥμισυς, moitié, α privatif, et κεφαλή, tête]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres chez lesquels la tête est représentée par une tumeur informe, avec quelques appendices ou replis cutanés en avant, les membres thoraciques existant.

HÉMIANATROPE. adj. V. ANATROPE.

HÉMICARPE. s. m. [*hemicarpus*, de ἥμισυς, demi, et καρπός, fruit; all. *Halbfrucht*, esp. *hemicarpo*]. On appelle ainsi chacune des deux portions d'un fruit qui se partage naturellement en deux moitiés.

HÉMICRÂNIE. s. f. [*hemicrania*, de ἥμισυς, moitié, et κρανίον, crâne; it. *emicrania*, esp. *hemicrania*]. Douleur qui n'affecte que la moitié de la tête; migraine.

HÉMICYLINDRIQUE. adj. [*hemicylindricus*]. Se dit, en botanique, d'une hampe qui est plate d'un côté, et convexe de l'autre, ou d'une feuille allongée dont une des faces est plane et l'autre convexe.

HÉMIÉDRIE. s. f. [de ἥμισυς, demi, et ἕδρα, face]. — *Loi d'hémiédrie.* Elle est caractérisée par ce fait, que certains cristaux (boracite, pour le cube; calcaire, rubis, saphir, pour les prismes à six pans) ne présentent des modifications que sur la moitié des arêtes ou des angles semblables, et non sur tous. Mais on s'en rend compte en admettant l'hypothèse que les molécules intégrantes composant le cristal étudié sont des demi-cristaux. Par conséquent, les cristaux dont les éléments sont géométriquement identiques, ne le sont pas physiquement, vu la disposition de leurs molécules intégrantes. En effet, dans le cas du cube composé de petits tétraèdres et non de cubes rangés en file, il se trouve que chaque angle du cube formé par la réunion des sommets du tétraèdre a pour angle opposé, et, par suite, supposé semblable au précédent, un angle formé par la réunion des bases du tétraèdre. Ils sont donc physiquement différents, et se modifient différemment de toute nécessité, ou l'un est modifié sans que l'autre le soit. V. FORMES *cristallines*.

HÉMIENCÉPHALE. s. m. [*hemiencephalus*, de ἥμισυς, moitié, et ἐγκέφαλος, cerveau]. Monstres qui, n'offrant aucune trace d'organe des sens, ont un cerveau à peu près normal.

HÉMIFACIAL. adj. Qui se rapporte à une moitié de la face. — *Paralysie hémifaciale.* V. HÉMIPLÉGIE *faciale*.

HÉMIMÈLE. s. m. [*hemimelus*, de ἥμισυς, moitié, et μέλος, membre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres chez lesquels les membres, soit thoraciques, soit abdominaux, sont très-incomplets, terminés en forme de moignons, avec des doigts nuls ou fort imparfaits.

HÉMIONE. s. m. [*dzigguetai, Equus hemionus*]. Espèce du genre *Cheval*, couleur jaune fauve clair; crinière et ligne dorsale noires; bouquet de crin au bout de la queue; tient le milieu entre l'âne et le cheval; plus rapide à la course que l'un et l'autre. Vit en troupes de quinze à vingt dans les déserts de l'Asie.

HÉMIOPIE. s. f. [*hemiopia*, de ἥμισυς, à moitié, et

ὄπτομαι, je vois; it. *emiopia*, esp. *hemiopia*]. Affection de la vue dans laquelle les malades n'aperçoivent qu'une partie plus ou moins considérable des objets qu'ils regardent. L'*hémiopie* est due à une paralysie partielle de la rétine, ou bien, d'autres fois, à l'opacité partielle du cristallin que doivent traverser les rayons lumineux pour arriver à la rétine.

HÉMIPAGE. adj. et s. m. Genre de monstres autositaires de la famille des monomphaliens.

HÉMIPAGIE. s. f. [*hemipagia*, de ἥμισυς, moitié, et πάγιος, fixe]. Douleur continuelle fixée dans une moitié de la tête.

HÉMIPINIQUE (ACIDE). Produit de décomposition de l'acide pinique à chaud à l'aide du peroxyde de cuivre; cristallisable, difficilement soluble dans l'eau chaude, volatil comme l'acide benzoïque. ($C^{10}H^5O^6$.)

HÉMIPLÉGIE. s. f. [*hemiplegia*, *hemiplexia*, de ἥμισυς, moitié, et πλήσσειν ou πλήττειν, frapper; it. *emiplegia*, esp. *hemiplegia*]. Paralysie qui affecte toute une moitié ou une partie d'un seul des côtés du corps. — *Hémiplégie dimidiée*, ou *alterne*. Celle dans laquelle la paralysie de la face occupe le côté opposé à la paralysie du reste du corps. L'hémiplégie, suite de lésion cérébrale proprement dite, est toujours unilatérale. Dans les cas peu nombreux d'hémiplégie alterne, c'est la protubérance annulaire qui est lésée (Gubler). La lésion existe toujours exclusivement ou principalement du côté opposé à la paralysie des membres. Ainsi l'action de la protubérance est croisée par rapport aux membres, mais elle est directe pour la face. — *Hémiplégie faciale*. Paralysie qui occupe une des moitiés seulement de la face. On observe *du côté paralysé*, l'abaissement et la projection en avant de la commissure labiale; la flaccidité de la joue et des lèvres, d'où résultent la difficulté de maintenir dans la bouche le bol alimentaire et un écoulement de la salive; l'immobilité de la narine, qui reste largement ouverte; la non-occlusion des paupières par paralysie de l'orbiculaire et tonicité prédominante du releveur de la paupière supérieure; l'impossibilité du clignement, et, par ces deux causes, la sécheresse du globe de l'œil, son irritation et son injection consécutives à l'action continuelle de la lumière et des corpuscules de l'air; l'immobilité, l'aspect lisse et tombant de toute la moitié paralysée de la face, qui semble placée sur un plan plus antérieur, ce qui donne un aspect bizarre et comme hébété à la figure, etc. Au contraire, *du côté sain*, la rétraction des traits, augmentée par le rire. Dans certaines paralysies faciales, on observe à l'intérieur de la bouche la déviation de la luette vers le côté sain, ce qui se trouve déjà noté dans les œuvres d'Hippocrate (par la paralysie du nerf vidien), et aussi la diminution de la faculté gustative (par défaut d'action de la corde du tympan). Si l'altération de motilité des muscles de la face est le seul phénomène morbide, c'est que le nerf de la septième paire est seul intéressé, et qu'il est lésé après sa sortie du trou stylo-mastoïdien; que si, avec l'hémiplégie faciale, coïncide la paralysie des parties internes de la bouche, c'est que le nerf est altéré, comprimé, ramolli, détruit même, soit à son origine, par suite d'un ramollissement ou d'une apoplexie cérébrale, soit au niveau de son entrée dans le rocher, soit pendant son projet dans l'aqueduc de Fallope: dans le premier cas, il n'y a probablement qu'une lésion superficielle et curable; dans le second, c'est une altération profonde et au-dessus des ressources de l'art. Il y a une hémiplégie faciale de *cause rhumatismale* par action directe sur le nerf facial à sa sortie du trou stylo-mastoïdien. Elle survient pour avoir couché sur la terre ou contre un mur humide, ou à la suite d'un voyage en chemin de fer, les fenêtres ouvertes, ou pour avoir travaillé longtemps dans un courant d'air; elle est peu grave et guérit en quelques semaines ou quelques mois par les vésicatoires, les douches, etc.

HÉMICHORÉE. s. f. Chorée bornée à une moitié du corps. V. CHORÉE.

HÉMINE. s. f. HÆMATOCRYSTALLINE.

HÉMIPTÈRES. s. m. pl. [*hemiptera*, de ἥμισυς, moitié, et πτερὸν, aile; esp. *hemipteros*]. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont la bouche en suçoir, et les ailes couvertes par des élytres durs à leur base et membraneux à leur sommet (*punaises*, *cochenilles*).

HÉMISPHÈRE. s. m. [*hemisphærium*, de ἥμισυς, moitié, et σφαῖρα, sphère; angl. *hemisphere*, it. *emisfero*, esp. *hemisferio*]. Moitié d'une sphère ou d'un corps sphéroïde. En anatomie, *hémisphères du cerveau*, *hémisphères du cervelet*, les deux moitiés latérales de ces organes, bien qu'elles n'aient pas exactement la forme que le mot indique.

HÉMITE. s. f. [de αἷμα, sang]. La fièvre inflammatoire, ou plutôt l'état que le sang présente dans les maladies dites inflammatoires, lorsque, après avoir été tiré de la veine, il se couvre d'une couenne pleurétique. L'ignorance des premiers éléments de l'anatomie et de la physiologie générales a fait admettre par quelques médecins une prétendue *inflammation du sang*, qu'ils ont appelée *hémite*, et dont le mouvement fébrile serait le signe essentiel. V. INFLAMMATION.

HÉMITE. s. m. Nom inusité des hématies.

HÉMITÉRIE. s. f. [*hemiteria*, de ἥμισυς, demi, et τέρας, monstre]. Anomalie organique simple et peu grave anatomiquement, soit qu'il n'en résulte aucune difformité (alors elle produit ce qu'on nomme une variété), soit qu'elle en occasionne une (alors elle constitue un vice de conformation).

HÉMITRITÉE. adj. et s. f. [*hemitritæa*, de ἥμισυς, moitié, et τριταῖος, tierce]. Fièvre demi-tierce; combinaison de la fièvre quotidienne avec la fièvre tierce, consistant en un accès chaque jour, et un second accès plus intense de deux jours l'un.

HÉMITROPE. adj. [*hemitropus*, de ἥμισυς, demi, et τρέπειν, tourner]. Se dit des cristaux formés de deux moitiés réunies ensemble régulièrement, mais en sens inverse de leur position naturelle, comme si la supérieure avait décrit une demi-révolution sur l'inférieure. V. FORME et TYPE.

HÉMITROPIE. s. f. [*hemitropia*]. Résultat de cristallisation qui produit les cristaux dits hémitropes.

HÉMOCHROÏNE. V. HÉMATOSINE.

HÉMODIE. s. f. [*hæmodia*, de αἱμωδιᾷν, avoir les dents agacées]. Agacement des dents par une saveur acide, quelquefois par un bruit grinçant.

HÉMODROMÈTRE. s. m. [contraction pour *hémodromomètre*]. Instrument destiné à mesurer la vitesse du sang dans les artères. Elle serait de 25 millimètres environ par seconde dans la carotide du cheval (Volckmann).

HÉMODROMOMÈTRE. s. m. [de αἷμα, sang, δρόμος, course, cours, et μέτρον, mesure] (Chauveau et Laroyenne). Instrument destiné à mesurer la vitesse du cours du sang dans les divers temps dont se compose une révolution du cœur, soit dans les artères,

soit dans les veines, et préférable à ceux de Wolkmann et de Vierordt. La vitesse de la circulation dans la jugulaire se rapproche beaucoup de celle de la carotide; celle d'un tronc artériel diffère sensiblement de celle de ses branches. L'activité des muscles et des glandes exerce une influence accélératrice. L'activité de la circulation du sang est en raison inverse de sa tension.

HÉMODYNAMOMÈTRE. s. m. [de αἷμα, sang, δύναμις, force, μέτρον, mesure. Par abréviation, *hémomètre*]. Instrument manométrique destiné à mesurer la pression ou la force avec laquelle le sang circule dans les vaisseaux des animaux vivants. L'hémodynamomètre dont Poiseuille s'est servi est un manomètre à mercure ordinaire, qu'on applique sur une artère ou sur une veine contre le cours du sang. On lit sur l'instrument gradué le déplacement de la colonne mercurielle. Ludwig a ajouté à cet hémodynamomètre une sorte de flotteur indicateur venant écrire directement sur un cylindre tournant la pression et les oscillations fournies par le déplacement de la colonne de mercure. Ludwig a mesuré de la sorte non-seulement la force de circulation du sang, mais la force d'excrétion de différents liquides animaux. Il donne le nom de *kymographion* [de κῦμα, flot, et γράφειν] à son appareil. Magendie a employé, au lieu du manomètre ordinaire, un flacon muni de deux tubes dont un communique avec une artère ou avec une veine. Cette disposition, qui surajoute un réservoir de mercure sur le trajet du manomètre, le rend plus sensible pour l'indication des pulsations cardiaques. C'est pour cela que cet instrument a reçu le nom de *cardiomètre* [de καρδία, μέτρον]. Cl. Bernard a modifié la forme de l'hémodynamomètre primitif de manière à obtenir à volonté, soit un manomètre simple, soit un manomètre différentiel. Cet instrument s'applique tantôt sur un seul vaisseau sanguin, tantôt sur deux à la fois. Dans le premier cas, on a la *pression absolue* pour le vaisseau qu'on examine. Dans le second, on obtient la *pression différentielle* entre les deux vaisseaux sur lesquels on expérimente.

HÉMOMÈTRE. s. m. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

HÉMOPÉRICARDE. s. m. Péricardite avec production de sérosité et épanchement sanguin.

HÉMOPHILIE. s. f. [de αἷμα, sang, et φιλία, amitié: qui aime le sang]. Disposition congénitale et héréditaire à des hémorrhagies difficiles à arrêter, même à la suite d'une plaie très-superficielle (Hopff, 1828). Elle reconnaît pour cause une grande lenteur dans les phénomènes de régénération des éléments anatomiques détruits ou coupés, c'est-à-dire des phénomènes de cicatrisation, coïncidant habituellement avec un sang très-séreux, c'est-à-dire pauvre en globules et en principes immédiats dissous. Les individus atteints de cette diathèse hémorrhagique présentent les caractères physiques suivants : la peau est fine et mate : la couche sous-cutanée est mince, lâche et sans graisse; le système musculaire est flasque et peu développé; les sclérotiques translucides laissent voir la couleur de la choroïde; épistaxis et hémorrhoïdes fréquentes; la moindre plaie provoque des hémorrhagies abondantes, difficiles à arrêter, se renouvelant à chaque pansement jusqu'à complète cicatrisation; la réunion médiate est la seule possible et se fait longtemps attendre; plaies à boutons charnus pâles, mollasses et saignants.

HÉMOPHOBIE. s. f. [*hæmophobia*, de αἷμα, sang, et φόβος, peur]. Disposition qui fait qu'on ne peut voir couler du sang sans en ressentir une vive émotion.

HÉMOPHTHALMIE. s. f. [*hæmophthalmia*, de αἷμα, sang, et ὀφθαλμὸς, œil]. Épanchement sanguin dans les chambres de l'œil. Cet épanchement est souvent produit par une contusion; il se forme fréquemment à la suite des opérations pratiquées sur l'œil, ou d'une violente inflammation de cet organe; quelquefois aussi il survient spontanément et par congestion. On obtient souvent, au moyen des dérivatifs et des antiphlogistiques, la résorption du liquide épanché; mais quelquefois aussi il en résulte une *fausse cataracte*.

HÉMOPHTHISIE. Mot mal dit pour **HÉMOPTYSIE.** *Hémophthisie* ne pourrait signifier que *phthisie sanguine*.

HÉMOPLANIE. s. f. [*hæmoplania*, de αἷμα, sang, et πλάνη, déplacement; it. *emoplania*]. Genre de maladies embrassant les hémorrhagies supplémentaires.

HÉMOPLASTIQUE. adj. S'est dit des aliments propres à fournir rapidement à la production du sang. Ce mot a été employé à tort dans le sens d'*hémostatique*, en parlant des agents physiques et chimiques propres à arrêter les hémorrhagies par coagulation de la fibrine.

HÉMOPOÈSE. s. f. [de αἷμα, sang, et ποιεῖν, faire]. Production du sang dans les vaisseaux.

HÉMOPOÉTIQUE. adj. Qui a rapport à la production du sang; qui la favorise, etc.

HÉMOPROCTIE. s. f. [*hæmoproctia*, de αἷμα, sang, et πρωκτὸς, l'anus]. Hémorrhagie par le rectum.

HÉMOPTYIQUE, et non **HÉMOPTOÏQUE.** adj. [*hæmoptyicus*, αἱμοπτυικὸς, de αἷμα, sang, et πτύειν, cracher. *Hæmoptoïcus*, d'où *hémoptoïque*, est une forme barbare qui se trouve dans le texte de Marcellus Empiricus; elle y est sans doute une faute de copiste, et, dans tous les cas, ne peut être admise, puisqu'il n'y a pas en grec de mot πτόειν voulant dire *cracher*. Il convient donc de bannir du langage médical *hémoptoïque*, car c'est toujours un vice pour la rectitude et un malaise pour la pensée de ne pouvoir ramener un mot à des éléments réguliers et intelligibles]. Synonyme d'*hémoptysique*. — *Crachats hémoptyiques*. Ceux qui sont rejetés pendant l'hémoptysie. — *Foyer, caillot, épanchement hémoptyique*. Ceux qui, formés dans le poumon par apoplexie pulmonaire, donnent lieu à l'hémoptysie, fournissent le sang des crachats hémoptyiques.

HÉMOPTYSIE. s. f. [*hæmoptysis*, de αἷμα, sang, et πτύσις, crachement; all. *Blutspeien*, it. *emottisi*, esp. *hemoptisis*]. Hémorrhagie de la membrane muqueuse pulmonaire, caractérisée par l'expectoration d'une quantité plus ou moins grande d'un sang vermeil et écumeux. On distingue l'hémoptysie produite par une cause accidentelle qui agit sur l'organe pulmonaire, et l'hémoptysie inhérente à la constitution, et dépendant d'une lésion organique du poumon ou d'une mauvaise conformation de la poitrine. L'hémoptysie est une maladie très-grave, à raison de l'action permanente de l'organe qui en est le siége. Elle est souvent déterminée par l'exercice forcé de la voix en plein air, la déclamation, le jeu des instruments à vent, la respiration des vapeurs âcres, etc. On ne trouve communément après la mort aucune trace de la maladie, si ce n'est celle du catarrhe pulmonaire, qui complique souvent l'hémoptysie. Le traitement de l'hémoptysie est fondé sur les mêmes principes que celui des autres hémorrhagies internes : saignées générales plus ou moins répétées, selon la constitution du sujet; application de sangsues à l'anus, rarement à la poitrine; topiques révulsifs sur les extrémités inférieures; bois-

sons délayantes, mucilagineuses, gommeuses ou acidulées, froides ou même glacées, et par petites doses fréquemment répétées ; repos le plus complet, silence absolu. A mesure que les symptômes se calment, on substitue aux mucilagineux les astringents, particulièrement les infusions de ratanhia, de cachou, de simarouba, de bistorte, de quinquina ; les extraits de ces substances, principalement celui de ratanhia, uni, sous forme de bol, à la gomme kino, au sang-dragon et à la conserve de roses. On prévient autant que possible le retour de l'hémorrhagie par un régime sévère.

HÉMOPTYSIQUE. adj. [*hæmoptyicus*]. Qui est atteint d'hémoptysie.

HÉMORRHAGIE. s. f. [*hæmorrhagia*, αἱμοῤῥαγία, de αἷμα, sang, et ῥήγνυμι, je romps ; all. *Blutfluss*,

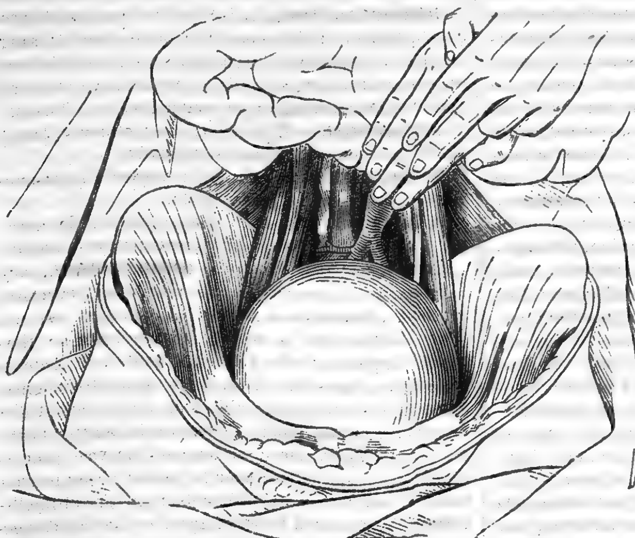


Fig. 211.

Blutung, angl. *hemorrhage*, it. *emorragia*, esp. *hemorragia*]. Effusion d'une quantité notable de sang. L'anatomie et la physiologie générales ont montré que toute hémorrhagie est la suite nécessaire de la rupture d'un vaisseau sanguin. En effet, les parois de celui-ci sont homogènes, sans fissures ni orifices (V. Capillaires), et les globules sanguins qui, par leur couleur, font reconnaître la présence du sang épanché dans les tissus ou dans les humeurs hors de ses voies naturelles, les globules sanguins sont des corps solides qui ne peuvent traverser un autre corps solide sans que celui-ci soit perforé, rompu. Leurs principes immédiats, isolés, altérés, devenus solubles, dissociés, peuvent bien transsuder, être exhalés, comme on dit, hors des capillaires sans rupture de ceux-ci, mais non les globules entiers. Les prétendues *hémorrhagies par exhalation*, admises encore par tant d'auteurs, n'existent pas ; il en est de même conséquemment de ces subdivisions dites *hémorrhagies actives* et *hémorrhagies passives*. Ce sont là autant d'entités décrites et trop longuement discutées, faute des bases objectives convenables que fournit seule l'anatomie des éléments et des tissus du corps. — Les *hémorrhagies spontanées*, qui correspondent aux *hémorrhagies par exhalation* des auteurs, sont dues, soit à une rupture des capillaires congestionnés, distendus, et dans lesquels arrive plus de sang qu'il ne s'en écoule, jusqu'à ce qu'il y ait rupture des minces conduits (*pneumonie*, etc.) ; soit à un dépôt de granulations graisseuses dans les parois capillaires, ce qui diminue leur résistance, surtout dans les tissus à éléments mous, comme le cerveau, où ils sont peu soutenus, d'où rupture et hémorrhagie (*apoplexie*) ; soit à la mortification et à l'ulcération progressive de la surface d'un tissu morbide (*tumeurs cancéreuses* et *épidermiques*), d'où destruction et rupture des parois capillaires. — Dans les *hémorrhagies traumatiques*, le sang est vermeil, et sort par jets et par saccades, s'il provient d'une artère ; il est d'un rouge foncé et coule par un jet continu, s'il est fourni par une veine ; si des vaisseaux capillaires seulement ont été divisés, le sang s'épanche à la surface de la plaie, sans jaillir. Ces hémorrhagies réclament, selon les circonstances, l'emploi des absorbants, des styptiques, des caustiques, de la compression ou de la ligature. — *Hémorrhagie utérine* (V. Métrorrhagie). Celle qui a lieu après l'accouchement, lorsque l'utérus ne revient pas rapidement sur lui-même, ou lors de la rétention du placenta. On la fait cesser souvent en déterminant les contractions par l'ergot de seigle. Mais quelquefois ce moyen est insuffisant ou n'agit pas assez vite, relativement à l'abondance de l'écoulement de sang ; alors on a recours à la compression de l'aorte (Fig. 211), faite à l'aide des deux mains, par l'intermédiaire de l'abdomen, dont la flaccidité après l'accouchement facilite beaucoup la dépression.

HÉMORRHAGIQUE. adj. [*hæmorrhagicus*, all. *hämorrhagisch*, it. *emorragico*, esp. *hemorragico*]. Qui a rapport à l'hémorrhagie.

HÉMORRHAPHILIE et **HÉMORRHAGOPHILIE.** s. f. V. Hémophilie.

HÉMORRHÉE. s. f. [*hæmorrhœa*, de αἷμα, sang, et ῥεῖν, couler ; esp. *hemorrea*]. Nom donné par quelques auteurs aux prétendues hémorrhagies passives.

HÉMORRHINIE. s. f. [de αἷμα, sang, et ῥὶν, le nez]. Hémorrhagie nasale, épistaxis.

HÉMORRHOÏDAIRE. adj. Qui est sujet aux hémorrhoïdes.

HÉMORRHOÏDAL, ALE. adj. [*hemorrhoidalis*, *hemorrhoideus*, all. *hämorrhoidal*, angl. *hemorrhoidal*, it. *emorroidale*, esp. *hemorroidal*]. Qui a rapport aux hémorrhoïdes : *flux hémorrhoïdal*, *tumeurs hémorrhoïdales* (V. Hémorrhoïdes). — *Artères hémorrhoïdales supérieure*, *moyenne* et *inférieures*. La première est la terminaison de la mésentérique inférieure, qui prend le nom d'*hémorrhoïdale supérieure* ou *interne*, lorsqu'elle est parvenue à la partie supérieure du rectum. La seconde provient de l'hypogastrique, ou quelquefois de la honteuse interne ; elle se ramifie sur la partie antérieure inférieure du rectum. Winslow a appelé *hémorrhoïdales inférieures* les rameaux que la honteuse interne fournit à la face inférieure du rectum et aux muscles de cet intestin. Les *veines hémor-*

rhoïdales se jettent presque toutes dans la petite mésaraïque. Quelques-unes concourent à former la veine hypogastrique.

HÉMORRHOÏDES. s. f. pl. [*hæmorrhoides*, αἱμοῤῥοΐς, de αἷμα, sang, et ῥέω, je coule; all. *Hämorrhoiden-Fluss*, *goldene Ader*, angl. *hemorrhoids*, *piles*, it. *emorroide*, *morici*, esp. *hemorroides*]. Tumeurs anormales que forment les veines du rectum, lorsqu'elles viennent à se dilater. Ces tumeurs déterminent souvent un écoulement de sang par l'anus, qui porte également le nom d'*hémorrhoïdes*, mais qu'on désigne plus ordinairement sous celui de *flux hémorrhoïdal*. Les tumeurs hémorrhoïdales ont leur siége à l'orifice de l'intestin rectum ou à la marge de l'anus. Elles se composent de l'extérieur à l'intérieur : 1° de la peau (*hémorrhoïdes externes*) ou de la muqueuse (*hémorrhoïdes internes*); 2° de tissu lamineux épaissi, induré par la présence de matière amorphe, granuleuse, interposée aux faisceaux de fibres et les rendant très-adhérents; 3° de ramifications des veines hémorrhoïdales, devenues variqueuses, c'est-à-dire qu'elles sont dilatées, et, de plus, pourvues de bosselures ampullaires, unilatérales ou circulaires, qui quelquefois forment une petite poche d'un côté de laquelle se jette une veine fort petite par rapport à elle, et tout près de laquelle en sort une autre de même volume ou à peu près. Cette disposition simule une ampoule appendue à l'extrémité d'un pédicule formé de deux minces conduits vasculaires. C'est par l'entrelacement des veines variant beaucoup de volume suivant leur degré de distension, et chargées ainsi de dilatations et d'ampoules, que se trouve formée chaque tumeur hémorrhoïdale, de laquelle on peut voir sortir des veines du volume d'une plume de corbeau remontant le long du rectum. La face interne de ces veines est lisse, leur paroi adhère fortement au tissu interposé, fait corps avec, et souvent est difficile à en être distinguée. C'est surtout dans les dilatations ampullaires que se trouvent des caillots noirâtres, gelée de groseille, ou devenus durs, souvent en partie décolorés à la surface, incrustés ou non de calcaire, de manière à former des phlébolithes oblitérant la veine à ce niveau. Ce sont les veines sous-muqueuses qui forment les hémorrhoïdes; le réseau superficiel de la muqueuse n'y concourt pas, il reste tel qu'il est sous l'épithélium, séparé des dilatations hémorrhoïdales par une couche que représente le chorion muqueux aminci; toutefois ses capillaires sont plus larges qu'à l'état normal. L'analogie de structure des hémorrhoïdes et du tissu érectile est plus supposée que réelle. On les distingue, selon leur siége, en *externes* et *internes*. Les *externes* occupent le pourtour de l'anus : tantôt il n'y en a qu'une seule, tantôt elles sont nombreuses, et quelquefois réunies en une sorte de bourrelet. Tendues, ovoïdes ou oblongues, rouges ou bleuâtres, dans leur turgescence, elles sont flasques, décolorées et souvent peu visibles, dans leur état de vacuité. Les *internes* ne consistent souvent qu'en un boursouflement de la membrane muqueuse de l'extrémité inférieure du rectum. Ce qui constitue l'essence de l'affection hémorrhoïdale, c'est la fluxion sanguine (V. VASO-MOTEUR). Lorsque cette fluxion est légère, le malade éprouve seulement une tension, une pesanteur plus ou moins douloureuse au siége ou dans les parties environnantes, il n'y a pas de symptômes généraux; mais, lorsqu'elle est intense, il y a flatuosités intestinales, sentiment de pression exercée entre l'anus et le périnée, tuméfaction, écoulement de mucosités ou de sang, ou simplement gonflement hémorrhoïdal. La position assise, la constipation, la grossesse, etc., en sont les causes habituelles. Lorsque les hémorrhoïdes sont périodiques et habituelles, leur existence est nécessaire au maintien de la santé; leur dégénération seule peut entraîner quelque danger. On a distingué aussi les hémorrhoïdes en *fluentes* et *non fluentes* (*hæmorrhoides cæcæ*), en *accidentelles* et *constitutionnelles*. Quelques auteurs ont décrit sous le nom d'*hémorrhoïdes blanches* une espèce de leucorrhée anale ou d'écoulement blanchâtre par l'anus, qui complique souvent l'affection hémorrhoïdale, et qui est quelquefois déterminée par une simple inflammation de l'extrémité du rectum, sans qu'il y ait d'hémorrhoïdes. Le traitement des hémorrhoïdes ne doit être, la plupart du temps, que palliatif. Il faut suivre strictement un régime doux, s'abstenir d'une alimentation trop copieuse, de boissons excitantes; prendre fréquemment des bains tièdes ou froids, selon la saison; faire matin et soir des lotions froides sur la région anale; éviter soigneusement la constipation, au moyen de lavements émollients et de purgatifs très-doux; au lieu de ces coussins mous et percés dont font souvent usage les personnes que leur profession oblige de rester longtemps assises, et qui ne font que favoriser le développement des hémorrhoïdes, il faut se servir de siéges élastiques légèrement convexes, qui soutiennent suffisamment la région anale. Si les tumeurs hémorrhoïdales sont engorgées et très-douloureuses, les bains, les cataplasmes, les pommades et les lotions narcotiques sont indiqués; quelquefois il faut appliquer des sangsues en dehors de la marge de l'anus, à la base du sacrum, etc. Lorsqu'il y a un flux hémorrhoïdal abondant, on parvient à le modérer par un repos absolu, la diète, la position horizontale, des boissons froides et acidulées, des bains de siége froids, des injections froides, acidulées ou astringentes. Dans des cas plus graves, les tumeurs hémorrhoïdales peuvent être poussées en dehors de l'anus et étranglées par le sphincter; il est important d'en faire tout de suite la réduction, en exerçant une compression douce, égale et continue sur ces tumeurs préalablement enduites de cérat ou d'huile, et de les maintenir réduites au moyen d'un bandage convenable. Mais il arrive que les tumeurs hémorrhoïdales, parvenues à un volume très-considérable, s'irritent continuellement, causent des douleurs violentes et altèrent profondément la santé. Alors il faut se résoudre à les détruire. Ni l'excision à cause des hémorrhagies, ni la ligature à cause des phlébites, ne doivent être conseillées. On a le choix entre l'ablation à l'aide du fer rouge ou à l'aide d'un caustique. Dans le premier cas, le patient étant chloroformisé, on brûle les tumeurs avec le fer incandescent; dans le second, on les embrasse avec une pince disposée de manière à contenir une poudre escharotique : ce dernier moyen paraît exposer à moins d'accidents que le premier. Le malade doit avoir été purgé avant l'opération. L'écrasement linéaire est un moyen encore plus prompt, qui n'expose pas aux hémorrhagies ni aux autres accidents consécutifs; il a été souvent appliqué avec succès. — Les hémorrhoïdes ont été observées chez les animaux. Les hémorrhoïdes du chien sont attribuées au défaut d'exercice, à une nourriture abondante, à la constipation. Souvent on les confond avec le ténesme, avec les efforts infructueux pour la défécation. Le chien qui en est atteint cherche continuellement à se frotter

l'anus contre le sol. Quelques lavements et des purgatifs légers suffisent pour calmer la douleur qui en résulte. — *Hémorrhoïdes de la bouche*. Flux de sang par les veines turgescentes du palais, de la luette et de la gorge, à la suite d'une suppression du flux hémorrhoïdal. — *Hémorrhoïdes de l'utérus*. Veines variqueuses dans les organes génitaux de la femme. — *Hémorrhoïdes de la vessie*. État variqueux des veines autour du col de la vessie.

HÉMORRHOÏDROSE. s. f. [*hæmorrhoidrosis*]. Sueur coïncidant avec le flux hémorrhoïdal ou le remplaçant.

HÉMORRHOSCOPIE. s. f. [*hæmorrhoscopia*, de αἷμα, sang, ῥεῖν, couler, et σκοπεῖν, examiner, considérer]. Examen de l'état et des qualités du sang tiré des veines.

HÉMOSPASIE. s. f. [*hæmospasia*, de αἷμα, sang, et σπάω, j'attire]. Moyen thérapeutique imaginé par Junod, et qui consiste à faire le vide sur de larges surfaces, sur un ou deux membres, même sur la moitié du corps, à l'aide d'appareils particuliers. L'hémospasie a pour but d'attirer en peu d'instants une masse de sang et de fluides plus ou moins considérable sur une partie saine, et de soulager d'autant les organes qui sont le siége d'une congestion morbide.

HÉMOSPASIQUE. adj. Qui a rapport à l'hémospasie.

HÉMOSTASE. s. f. [*hæmostasis*, de αἷμα, sang, et στάσις, station, dérivé de ἵστημι, j'arrête; all. *Stockung des Blutes*, it. *emostasia*]. Ce mot signifie tantôt la stase ou stagnation du sang causée par la pléthore, tantôt l'opération qui a pour but d'arrêter l'écoulement du sang.

HÉMOSTATIQUE. adj. et s. m. [*hæmostaticus*, de αἷμα, sang, et ἵστημι, j'arrête; all. *blutstillend*, angl. *hæmostatic*, it. *emostatico*, esp. *hemostatico*]. Moyens que l'on met en usage pour arrêter les hémorrhagies. Il est évident qu'ils doivent varier suivant le volume, le nombre, la situation des vaisseaux qui fournissent le sang, etc. Tantôt ce sont des astringents, tels qu'une dissolution de noix de galle ou de ratanhia, ou un acide minéral étendu; tantôt des cathérétiques, la compression, la ligature ou le tamponnement. On cite comme un très-bon *hémostatique* une poudre composée de : colophane, 4 parties; gomme arabique, 2 parties, et charbon, 1 partie.

HÉMOTACHOMÈTRE. s. m. [de αἷμα, sang, τάχος, vitesse, et μέτρον, anémie]. Instrument destiné à mesurer la vitesse du sang dans les artères. Elle serait de 260 millimètres environ par seconde (Vierordt).

HÉMOTÉLANGIOSE. s. f. [de αἷμα, sang, τῆλε, loin, et ἀγγεῖον, vaisseau] (Lobstein). Maladie des plus petits vaisseaux sanguins.

HÉMOTEXIE. s. f. [de αἷμα, sang, et τῆξις, fonte]. Dissolution du sang. V. Dissolution.

HÉMOTHORAX. s. m. [de αἷμα, sang, et θώραξ, poitrine]. Épanchement de sang dans le thorax.

HÉMOTROPHIE. s. f. [de αἷμα, sang, et τροφή, nourriture]. Nourriture qui donne trop de sang.

HÉMURÉSIE. s. f. [*hæmuresis*, de αἷμα, sang, et οὖρον, urine; esp. *hemuresia*]. Excrétion de sang par l'urèthre.

HENNEBANE. V. Jusquiame.

HENNISSEMENT. s. m. [*hinnitus*, all. *Wichern*, angl. *neighing*, it. *ninito*, esp. *relincho*]. Cri ou voix naturelle du cheval. Il consiste en une succession de sons saccadés, d'abord très-aigus, puis graduellement plus graves, mais toujours purs et éclatants. Ils varient avec l'âge, le sexe et les sentiments de l'animal. Le cheval hongre hennit peu, et sa voix n'a pas la même ampleur, ni les cadences modulées, ni le retentissement des jeunes chevaux entiers.

HÉPATALGIE. s. f. [*hepatalgia*, de ἧπαρ, foie, et ἄλγος, douleur; all. *Leberschmerz*, it. *epatalgia*, esp. *hepatalgia*]. Douleur au foie, colique hépatique; espèce de névralgie du foie que l'on combat par les émollients et par les antispasmodiques, surtout par les bains tièdes prolongés et les narcotiques à l'intérieur et à l'extérieur.

HÉPATEMPHRAXIS. s. f. [de ἧπαρ, foie, et ἐμφράσσειν, obstruer; it. *epatemfrassia*]. Obstruction au foie.

HÉPATIQUE. adj. [*hepaticus*, ἡπατικὸς, de ἧπαρ, le foie; angl. *hepatic*, it. *epatico*, esp. *hepatico*]. Qui a rapport au foie. — *Artère hépatique*. Une des trois divisions du tronc cœliaque. Parvenue au col de la vésicule biliaire, elle se partage en deux branches, dont une, plus grosse, prend le nom d'*hépatique*. — *Bile hépatique*. Celle qui est portée directement au foie dans le duodénum, sans séjourner dans la vésicule biliaire; elle est plus fluide, moins verte, moins amère et moins visqueuse. — *Canal hépatique*. Conduit long d'environ trois travers de doigt, et de la grosseur d'une plume à écrire, qui résulte de la réunion de tous les conduits biliaires, et qui s'anastomose à angle très-aigu avec le conduit cystique, pour ne plus former qu'un seul canal, qui se continue, sous le nom de *canal cholédoque*, jusque dans le duodénum. Sa fonction est de verser dans cet intestin une partie du fluide biliaire, dont l'autre partie reflue par le canal cystique dans la vésicule. — *Colique hépatique*. V. Colique. — *Flux hépatique*. V. Hépatirrhée. — *Veines hépatiques* ou *sus-hépatiques*. Elles ont leurs racines dans le parenchyme du foie, convergent vers le bord postérieur de cet organe, et s'ouvrent dans la veine cave inférieure, au niveau de l'anneau diaphragmatique. — *Plexus hépatique*. Ensemble des filets nerveux que le plexus cœliaque envoie à l'artère hépatique. — *Hépatiques*, médicaments qu'on croyait autrefois avoir une action spéciale sur la foie.

HÉPATIQUE. s. f. [*hepatica*, Dillen]. Genre de renonculacées dont le calice a 3 pétales persistants et la corolle 6 pétales sans écaille à l'onglet.

L'*hépatique commune ou des jardins* (*H. triloba*, Chaix) a été recommandée contre les maladies du foie en raison de la forme lobée et de la couleur parfois brune de ses feuilles comparées grossièrement à celles du foie; mais elle est sans action.

Hépatique blanche ou *noble*. La parnassie des marais (*Parnassia palustris*, L.).

Hépatique du bois ou *étoilée*. L'*Asperula odorata*, L.

Hépatique dorée ou *des marais*. La dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*, L.).

Hépatique des fontaines. Le *Marchantia polymorpha*, L.

Hépatique pour la rage. Le *Peltigera* ou *Peltidea canina*, Acharius, ou *Lichen caninus*, L., qu'on avait cru utile contre la rage.

HÉPATIQUES. s. f. pl. [*hepaticæ*, all. *Lebermoos*, angl. *the liverwort tribe*, it. *epatiche*, esp. *hepaticas*]. Famille de plantes acotylédones, qui renferme de petites plantes herbacées, rampantes, terrestres ou parasites, intermédiaires entre les lichens et les mousses, tantôt étendues en membranes simples ou lobées par-

courues par une nervure médiane que l'on a considérée comme une tige, tantôt ayant une forme dendroïde, c'est-à-dire composées d'une petite tige ramifiée portant des feuilles sessiles. Les organes générateurs, très-variés, sont placés à la surface de la fronde, ou axillaires; ce sont tantôt des globules remplis d'un fluide visqueux et réunis dans une sorte de périanthe, tantôt des sporules réunies par des filaments en spirale, et contenues dans une capsule sessile ou pédicellée.

HÉPATIRRHÉE. s. f. [*hepatirrhœa*, de ἧπαρ, foie, et ῥεῖν, couler; *fluxus hepaticus*, it. *epatirrea*, esp. *hepatirrea*]. Déjection abondante de matières en grande partie formées de bile presque pure. On doit ne donner ce nom qu'aux évacuations provenant d'un abcès au foie, dont la matière purulente, mêlée de bile et de sang, s'est frayé une route dans le canal intestinal et s'évacue au dehors avec les déjections alvines. Les autres flux dits hépatiques ne sont que des diarrhées symptomatiques.

HÉPATISATION. s. f. [*hepatisatio*, de ἧπαρ, foie; all. et angl. *Hepatisation*, it. *epatizzazione*, esp. *hepatizacion*]. Passage d'un tissu organique à un état tel qu'il présente l'aspect du foie, sorte d'altération que l'on observe fréquemment dans le poumon, à la suite des péripneumonies intenses. — L'*hépatisation rouge* constitue le deuxième degré de la pneumonie : dans ce cas, le tissu pulmonaire est compacte; sa texture ressemble à celle du foie; l'air ne pénètre plus dans sa substance; il a un poids spécifique plus considérable que l'eau; par la pression un liquide rougeâtre, partiellement puriforme, en est retiré; son parenchyme est friable. L'*hépatisation grise* caractérise la pneumonie au troisième degré : le poumon est plus pesant que l'eau; il présente une teinte jaune ou grisâtre; l'incision en fait écouler du pus mêlé à du sang; la pression réduit la partie hépatisée en un réseau de fibres élastiques qui se sépare de la matière purulente. V. ENGORGEMENT.

HÉPATISÉ, ÉE. adj. Qui est atteint d'hépatisation.

HÉPATISIE. s. f. [de ἧπαρ, foie] (Albert). Consomption due à une maladie chronique du foie.

HÉPATITE. s. f. [*hepatitis*, all. *Leberentzündung*, angl. *hepatitis*, it. *epatite*, esp. *hepatite*]. Inflammation du foie, caractérisée par une tension et une douleur plus ou moins aiguë et plus ou moins profonde dans l'hypochondre droit, avec fièvre, trouble dans la sécrétion biliaire, coloration de l'urine en jaune, etc. Si l'inflammation occupe la face convexe du foie, il y a de plus toux, difficulté de respirer, douleur sympathique dans l'épaule droite, etc.; si elle occupe la face inférieure de ce viscère, on observe un ictère plus ou moins étendu, des déjections bilieuses, etc. On a remarqué qu'outre les causes ordinaires des inflammations, celle du foie est souvent déterminée par de grandes commotions, par des chutes sur la tête, etc. Une des causes les plus fréquentes de l'hépatite est l'habitation dans les pays chauds : l'Inde, par exemple; il suffit d'y observer chez un malade une fébricule avec des redoublements, sans lésion de la poitrine, de la tête ou du ventre, pour être presque sûr qu'on a affaire à une hépatite. La durée moyenne de l'hépatite est de deux septénaires; mais elle passe souvent à l'état chronique, et le tissu du foie éprouve alors diverses altérations pathologiques. Souvent aussi, sans que les symptômes aient été intenses, on les voit, après un décroissement à peine sensible, persister pendant des mois et des années. Le traitement de l'hépatite aiguë est le même que celui des phlegmasies en général; celui de l'hépatite chronique ou lente consiste particulièrement dans les moyens hygiéniques; les eaux de Vichy produisent de très-bons effets. La terminaison par suppuration est très-fréquente dans les pays chauds.

HÉPATOCÈLE. s. f. [*hepatocele*, de ἧπαρ, foie, et κήλη, tumeur; all. *Leberbruch*, it. *epatocele*]. Hernie du foie.

HÉPATOCYSTIQUE. adj. [*hepatocysticus*, de ἧπαρ, foie, et κύστις, vésicule; it. *epatocistico*]. Qui appartient au foie et à la vésicule du fiel. — *Vaisseaux hépatocystiques*. Ceux qui conduisent directement la bile du foie dans la vésicule biliaire. Ils existent dans les oiseaux et dans un grand nombre de mammifères, tels que le bœuf, le chien, etc.; mais non chez l'homme, quoique l'on ait prétendu le contraire.

HÉPATOGASTRIQUE. V. GASTRO-HÉPATIQUE.

HÉPATOGRAPHIE. s. f. [*hepatographia*, de ἧπαρ, foie, et γραφή, description; it. *epatografia*, esp. *hepatografia*]. Description du foie.

HÉPATOLOGIE. s. f. [*hepatologia*, de ἧπαρ, foie, et λόγος, discours]. Traité sur le foie.

HÉPATOMPHALE. s. f. [*hepatomphalum*, de ἧπαρ, foie, et ὀμφαλός, nombril; it. *epatonfalo*]. Hernie du foie par l'anneau ombilical.

HÉPATOMPHALOCÈLE. s. f. Même sens que *hépatomphale*.

HÉPATOPARECTAME. s. m. [*hepatorectama*, de ἧπαρ, foie, et παρέκταμα, extension excessive]. Augmentation de volume du foie.

HÉPATOTOMIE. s. f. [*hepatotomia*, de ἧπαρ, foie, et τομή, section, division]. Dissection du foie.

HEPTAGYNIE. s. f. [*heptagynia*, de ἑπτά, sept, et γυνή, femme; esp. *heptaginia*]. Ordre d'une des classes du système de Linné, qui contient des plantes dont la fleur a sept pistils.

HEPTANDRIE. s. f. [*heptandria*, d'ἑπτά, sept, et ἀνήρ, mari; all. *Heptandrie*]. Classe et ordre dans le système de Linné, renfermant des plantes dont la fleur a sept étamines.

HEPTAPÉTALÉ, ÉE. adj. [*heptapetalus*, de ἑπτά, sept, et πέταλον, feuille; esp. *heptapetalado*]. Qui a sept pétales.

HEPTAPHYLLE. adj. [*heptaphyllus*, de ἑπτά, sept, et φύλλον, feuille; all. *siebenblätterig*, esp. *heptafilo*]. Se dit d'une feuille pennée qui est formée de sept folioles.

HEPTASÉPALE. adj. Composé de sept sépales.

HERBACÉ, ÉE. adj. [*herbaceus*, all. *krautartig*, angl. *herbaceous*, it. *erbaceo*, esp. *herbaceo*]. — *Plantes herbacées*. Celles dont la tige et les branches (qui ne produisent pas de bois, et qui périssent après quelques mois de végétation) sont revêtues d'une écorce ordinairement verte, ayant la consistance des feuilles, un tissu assez serré, mou, tendre et incapable de résister à la gelée. *Herbacé* se dit aussi de toute partie des végétaux qui est d'un tissu vert comparable à celui des feuilles.

HERBAGE. s. m. [all. *Weideplatz*, angl. *pasture*, it. *erbaggio*, esp. *herbage*]. Prairie fertile et grasse où l'on engraisse les bœufs et les moutons. En ce sens, *herbage* est synonyme d'*embouche : pré d'embouche*. On peut établir en principe, comme conditions d'un engraissement économique, toutes choses étant égales d'ailleurs : la division de l'espace en compartiments; le pâturage sur des endroits de plus en plus fertiles; la succession, sur le même terrain, de bœufs, de che-

vaux ou de moutons ; le calme extérieur ; l'établissement d'abris, d'abreuvoirs ; la division de l'année de pâturage en deux périodes inégales, celle qui compte l'été et l'automne, plus longue, plus productive, et seule appelée à donner un état de graisse prononcé. On estime qu'un hectare d'herbage suffit pour l'engraissement de deux bœufs et de quinze à vingt moutons.

HERBE. s. f. [*herba*, βοτάνη, all. *Kraut*, angl. *herb*, it. *erba*, esp. *yerba*]. Plante dont la tige, molle et analogue aux feuilles pour la consistance, périt après avoir végété pendant quelques mois. Un grand nombre d'*herbes* sont recueillies pour les usages de la pharmacie et de la médecine, et connues vulgairement sous le nom de *simples*. On les récolte, en général, avant l'épanouissement des fleurs, mais après le développement complet des feuilles, le matin, par un temps sec, et dès que la rosée est dissipée. Celles qui sont chargées de sucs abondants sont étendues sur des draps de toile de chanvre, dans un lieu exposé au soleil, ou dans une étuve dont la température, d'abord de 20° à 25° cent., doit être élevée successivement jusqu'à 36° et 40° cent. On les tourne et retourne souvent, pour que la dessiccation soit égale et uniforme. Les herbes moins succulentes exigent une moindre chaleur. — Le mot *herbe* est devenu dans le langage vulgaire le nom spécial d'un grand nombre de plantes de familles et de genres différents. Ainsi :

Herbe aux abeilles. L'ulmaire (*Spiræa ulmaria*, L.).

Herbe admirable. Belle-de-nuit.

Herbe aiguillée ou *à l'aiguillette*. Le cerfeuil (*Scandix cerefolium*, L.).

Herbe d'aleu. L'hépatique commune. V. ce mot.

Herbe à l'ambassadeur. Le tabac (*Nicotiana tabacum*, L.)

Herbe amère. La tanaisie vulgaire (*Tanacetum vulgare*, L.).

Herbe d'amour. La dentelaire grimpante (*Plumbago scandens*, L.), la saxifrage mignonne (*Saxifraga pulchella*, Don), l'oseille sensitive (*Oxalis sensitiva*, L.), etc.

Herbe aux ânes. Les chardons, la bugrane (*Ononis arvensis*, L.).

Herbe d'antal. La cynoglosse (*Cynoglossum officinale*, L.).

Herbe bénite. La benoîte (*Geum urbanum*, L.).

Herbe blanche. L'armoise blanche (*Artemisia pontica*, L.).

Herbe aux blessures. Le plantain (*Plantago media*, L.).

Herbe aux bœufs. L'ellébore puant (*Helleborus fœtidus*), et la petite oseille (*Oxalis acetosella*, L.).

Herbe de bouc. L'arroche puante. V. VULVAIRE.

Herbe britannique. La patience aquatique. V. ce mot.

Herbe à cailler. Le gaillet.

Herbe à cancer. La dentelaire d'Europe. V. ce mot.

Herbe à la capucine. La petite pervenche. V. ce mot.

Herbe de capucin. La nigelle bleue (*Nigella arvensis*, L.).

Herbe du cardinal. La dauphinelle. V. ce mot.

Herbe à la carte. La douce-amère. V. ce mot.

Herbe aux cent maux ou *à cent maladies*. La lysimachie des bois (*Lysimachia nemorum*, L.).

Herbe à cent têtes. Le chardon roulant. V. ce mot.

Herbe au cerf. La dripade.

Herbe aux chancres. L'héliotrope. V. ce mot.

Herbe aux chantres. Le vélar. V. ce mot.

Herbe des chanvines. La mâche.

Herbe aux charpentiers. L'oseille rouge (*Rumex purpureus*, Poiret), le plantain lancéolé, la millefeuille, le seneçon commun (V. ces mots), le cresson de terre ou alénois (V. ce mot), l'orpin. V. ce mot.

Herbe chaste. Le gattilier. V. AGNUS-CASTUS.

Herbe à chat. La cataire, la germandrée maritime (V. ces mots), l'eupatoire à feuille d'arroche (*Eupatorium atriplicifolium*, Lamk, ou *odoratum*, L.), la valériane officinale. V. ce mot.

Herbe à Chiron. La petite centaurée. V. ce mot.

Herbe à cinq côtes ou *à cinq coutures*. Le petit plantain (*Plantago minima*, de Candolle, ou *major*, L.).

Herbe à cinq feuilles. La potentille rampante. V. QUINTEFEUILLE.

Herbe de citron. La mélisse, l'aurone. V. ces mots.

Herbe à clavelée. La pensée. V. ce mot.

Herbe à cloques. Le coqueret. V. ALKÉKENGE.

Herbe de Clytie. Le tournesol. V. HÉLIOTROPE.

Herbe du cocher. La millefeuille. V. ce mot.

Herbe à cochon. La renouée des oiseaux. V. ce mot.

Herbe du cœur. La menthe rouge (*Mentha rubra*, Smith), la pulmonaire. V. ce mot.

Herbe de coq. La balsamite ou tanaisie baumière. (*Balsamita suaveolens*, L.).

Herbe aux corneilles. La lysimachie commune (*Lysimachia vulgaris*, L.).

Herbe aux cors. L'orpin, la joubarbe. V. ces mots.

Herbe à coton. Diverses espèces du genre *Filago*.

Herbe aux coupures. La grande consoude, l'achillée commune, la valériane des jardins, l'orpin. V. ces mots.

Herbe aux couronnes. Le romarin. V. ce mot.

Herbe à cousin. Le *Conyza odorata*, L.

Herbe à couteau. L'ivraie, les laîches et plusieurs graminées et iridées.

Herbe du cru. L'ellébore puant. V. ELLÉBORE.

Herbe aux cuillers. Le cranson officinal. V. COCHLÉARIA.

Herbe aux cure-dents. L'*Ammi visnaga*, Lamarck.

Herbe à daucune. L'ophioglosse commune. V. ce mot.

Herbe des démoniaques. La stramoine. V. ce mot.

Herbe dentaire. La chélidoine. V. ce mot.

Herbe à deux bouts. Le chiendent. V. ce mot.

Herbe du diable. La pomme épineuse (V. STRAMOINE), la dentelaire grimpante (*Plumbago scandens*, L.), la scabieuse tronquée (*Scabiosa succisa*, L.).

Herbe dorée. La doradille, le buplèvre. V. ces mots.

Herbe dragonne. L'estragon, le gouet. V. ces mots.

Herbe à l'éclaire. La grande chélidoine.

Herbe aux écrouelles. La scrofulaire noueuse (*Scrophularia nodosa*, L.), et la lampourde vulgaire. V. ce mot.

Herbe à écurer. La charagne (V. CHARA), la prêle. V. ce mot.

Herbe aux écus. La nummulaire (*Lysimachia nummularia*, L. et le, *Thlaspi arvense*, L.).

Herbe empoisonnée. La belladone. V. ce mot.

Herbe enchantée. La circée. V. ce mot.

Herbe d'enfer. Le nénuphar. V. ce mot.

Herbe aux engelures. La jusquiame noire.

Herbe à l'épurge. L'*Euphorbia lathyris*, L.

Herbe à l'esquinancie. La petite garance (*Asperula tinctoria*, L.) et le *Geranium Robertianum*, L., l'aspérule. V. ce mot.

Herbe éternelle. Le sainfoin. V. ce mot.

Herbe à éternuer. La ptarmique. V. ce mot.

Herbe aux femmes battues. Le tamier commun.

Herbe de feu. L'armoise des champs, l'ellébore noir, le *Ranunculus lingua*, L.

Herbe à fève. L'orpin (*Sedum telephium*, L.).

Herbe au fi. L'ellébore puant. V. ELLÉBORE.

Herbe à la fièvre. La gratiole officinale, la germandrée officinale, la petite centaurée, la douce-amère.

Herbe aux fistules. La pédiculaire. V. ce mot.

Herbe du foie. L'hépatique des jardins (*Hepatica triloba*, Chaix), la verveine officinale. V. ce mot.

Herbe des foulons. La saponaire officinale. V. ce mot.

Herbe aux fous. L'alysse saxatile (*Alyssum saxatile*, L.).

Herbe à gale. La morelle (*Solanum nigrum*, L.).

Herbe aux gencives. L'*Ammi visnaga*, Lamk.

Herbe de Gérard ou *herbe des goutteux.* La podagraire (*Ægopodium podagraria*, L.).

Herbe à la glace. Le *Mesembrianthemum cristallinum*, L.

Herbe de grâce. La rue puante (*Ruta graveolens*, L.).

Herbe du grand prieur. Le tabac.

Herbe des grands bois. Le millepertuis.

Herbe à la gravelle. La saxifrage grenue.

Herbe aux grenouilles. La riccie flottante (*Riccia fluitans*, L.).

Herbe aux gueux. La clématite (*Clematis vitalba*, L.).

Herbe aux hanches. Le *Cotyledon umbilicus*, L.

Herbe aux hémorrhoïdes. La petite éclaire (V. FICAIRE), la scrofulaire aquatique, le chardon hémorrhoïdal, la joubarbe penchée (*Sempervivum tectorum*, L.).

Herbe d'Hermès. La mercuriale. V. ce mot.

Herbe aux hernies. L'herniaire glabre. V. ce mot.

Herbe de l'hirondelle. La chélidoine, le *Cotyledon umbilicus*, L., et le *Passerina stellera*, Cosson et Germain (daphnoïdées).

Herbe impatiente. La balsamine jaune ou des bois.

Herbe d'ivrogne. L'ivraie (*Lolium temulentum*, L.).

Herbe de Jacob. Le seneçon jacobée. V. ce mot.

Herbe à jaunir ou *herbe jaune.* La gaude et le genêt. V. ces mots.

Herbe à Jean Renard. L'euphorbe à globules (*Euphorbia pilulifera*, L.).

Herbe de Judée. La douce-amère. V. ce mot.

Herbe des juifs. La gaude.

Herbe aux ladres. La véronique officinale.

Herbe à lait. Le *Glaux maritima*, L., le tithymale et le polygala. V. ce mot.

Herbe aux langues. Le houx fragon. V. FRAGON.

Herbe à loup. L'*Aconitum lycoctonum*, L.

Herbe aux lunettes. La lunaire. V. ce mot.

Herbe de madame Boivin. L'*Asclepias curassavica*, L., ou ipécacuanha des Antilles.

Herbe des magiciennes. La circée. V. ce mot.

Herbe des magiciens. La stramoine, la mandragore et la morelle commune.

Herbe aux mamelles. La lampsane commune.

Herbe à la manne. Le paturin (*Poa pratensis*, L.).

Herbe de Mars. L'anémone hépatique.

Herbe Masclou. L'herniaire. V. ce mot.

Herbe maure. La morelle.

Herbe mauvaise. L'ivraie et, en général, toutes les plantes nuisibles à la végétation.

Herbe à la meurtrie. La valériane officinale.

Herbe militaire. La millefeuille. V. ce mot.

Herbe à mille pertuis ou *à mille trous.* Le millepertuis officinal (*Hypericum perforatum*, L.).

Herbe aux mites. Le *Verbascum blattaria*, L.

Herbe du mort. Le *Mentha rotundifolia*, L.

Herbe des murailles. La pariétaire officinale.

Herbe musquée. L'ambrette. V. ce mot.

Herbe nombret. La cynoglosse.

Herbe nouée. La herniaire.

Herbe de Notre-Dame. La pariétaire. V. ce mot.

Herbe de none. La pariétaire.

Herbe aux œufs. L'aubergine (*Solanum melongena*, L.).

Herbe aux oies. La potentille ansérine. V. ce mot.

Herbe à omelette. La balsamite. V. ce mot.

Herbe à l'ophthalmie. L'euphraise. V. ce mot.

Herbe à la ouate. Le dompte-venin. V. ce mot.

Herbe à pain. Le gouet.

Herbe au panaris. La renouée aviculaire (*Polygonum aviculare*, L.).

Herbe de Pâques. L'anémone pulsatile. V. ce mot.

Herbe du Paraguay. Le coulen, le houx maté.

Herbe à la paralysie. La primevère.

Herbe de pâturage. Le genêt des teinturiers.

Herbe à pauvre homme. La gratiole officinale.

Herbe pédiculaire. La staphisaigre. V. ce mot.

Herbe aux perles. Le grémil officinal.

Herbe à la peste. Le *Tussilago petasites*, L.

Herbe à pique. Le *Neurolsena lobata*, R. Br., que l'on emploie aux Antilles comme fébrifuge.

Herbe aux piqûres. Le millepertuis officinal.

Herbe à la pituite. La staphisaigre.

Herbe aux plaies. La sauge sclarée. V. SAUGE.

Herbe à la plique. Le lycopode en massue.

Herbe aux pouilleux ou *aux poux.* La staphisaigre et la pédiculaire. V. ces mots.

Herbe aux poumons. Le *Lichen pulmonarius*, L.

Herbe à printemps. L'ansérine botrys. V. ANSÉRINE.

Herbe puante. L'arroche puante et l'*Anagyris fœtida*, L.

Herbe aux puces. Le pouliot, le *Rhus toxicodendrum*, L., et le *Plantago arenaria*, Waldstein et Kitaibel.

Herbe aux racheux. La bardane et la dentelaire.

Herbe à la rate. Le scolopendre. V. ce mot.

Herbe à la reine. Le tabac.

Herbe à Robert. Le *Geranium Robertianum*, L.

Herbe à la rogne. La tanaisie.

Herbe rouge. L'*Asperula cynanchica*, L.

Herbe royale. L'aurone et le basilic. V. ce mot.

Herbe à rubans. Le roseau panaché.

Herbe aux sabotiers. La scabieuse des bois.

Herbe sacrée. La verveine, la sauge officinale et le tabac.

Herbe de Saint-Benoît. La benoîte. V. ce mot.

Herbe de Saint-Christophe. L'actée des Alpes.

Herbe de Saint-Étienne. La circée. V. ce mot.

Herbe de Saint-Fiacre. Le bouillon-blanc.

Herbe de Saint-Georges. La valériane.

Herbe de Saint-Guérin. Le *Tussilago farfara*, L.

Herbe de Saint-Innocent. La renouée des oiseaux.

Herbe de Saint-Jacques. Le seneçon jacobée.

Herbe de Saint-Jean. Le lierre terrestre, l'armoise, la millefeuille, le millepertuis et la joubarbe des vignes (*Sedum acre*, L.).

Herbe de Saint-Julien. La sarriette des jardins (*Satureia hortensis*, L.).

Herbe de Saint-Laurent. La bugle, le pouliot et la sanicle d'Europe. V. ces mots.
Herbe de Saint-Philippe. L'*Isatis tinctoria*, L.
Herbe de Saint-Roch. L'aulnée antidysentérique.
Herbe de Saint-Simon. La petite mauve. V. MAUVE.
Herbe sainte. Le tabac et l'absinthe.
Herbe de Sainte-Barbe. La *Barbarœa vulgaris*, R. Brown.
Herbe de Sainte-Catherine. La balsamine des bois.
Herbe de Sainte-Cunégonde. L'*Eupatorium cannabinum*, L. V. EUPATOIRE.
Herbe de Sainte-Marie. La balsamite. V. ce mot.
Herbe de Sainte-Rose. La pivoine femelle (*Pœonia corallina*, Retzius).
Herbe de sang. La verveine. V. ce mot.
Herbe sang-dragon. La patience rouge (*Rumex purpureus*, Poiret).
Herbe sans couture. L'ophioglosse commune.
Herbe de Santa-Luzia. Au Chili l'*Euphorbia glomerata*, dont le suc est appliqué sur les paupières comme révulsif dans les inflammations des yeux.
Herbe de Santa-Maria. Au Chili, le *Chenopodium ambrosioides*, L., dont les semences, pilées avec de l'huile de ricin, de la mélasse, de l'eau-de-vie de canne et du suc de citron, constituent un remède excellent contre les vers (Gaudichaud). Les feuilles du *Chenopodium ambrosioides* sont employées aux Canaries en infusion contre certains accidents nerveux.
Herbe sardonique. Le *Ranunculus sceleratus*, L.
Herbe sarrasine. La ptarmique. V. ce mot.
Herbe à savon. La saponaire. V. ce mot.
Herbe au scorbut. Le *Cochlearia officinalis*, L.
Herbe à sept têtes. La statia.
Herbe à serpent. La serpentaire de Virginie et le *Contrayerva*. V. ces mots.
Herbe à séton. L'*Helleborus viridis*, L.
Herbe de siége. La scrofulaire aquatique.
Herbe de Siméon. L'alcée. V. ce mot.
Herbe aux sorciers. La stramoine et la circée.
Herbe à la taupe. La stramoine.
Herbe à la teigne. La bardane, la jusquiame noire et le tussilage pétasite. V. ce mot.
Herbe à teinture. Le genêt des teinturiers.
Herbe de Ternabon. Le tabac.
Herbe terrible. Le globulaire turbith.
Herbe aux tonneliers. L'agripaume. V. ce mot.
Herbe aux tourterelles. Le tournesol ou héliotrope.
Herbe à tous maux. Le tabac et le *Menispermum cocculus*, L. V. COQUE *du Levant*.
Herbe toute-épice. La nigelle. V. ce mot.
Herbe traînante. La cuscute.
Herbe de la Trinité. La pensée et l'anémone hépatique (*Hepatica triloba*, Chaix). V. ANÉMONE.
Herbe triste. Le faux jalap. V. JALAP.
Herbe turque ou *du Turc.* L'herniaire. V. ce mot.
Herbe aux varices. Le chardon hémorrhoïdal.
Herbe venimeuse. Ambroisie maritime.
Herbe au vent. La pulsatille. V. ce mot.
Herbe au verre. Le *Salsola soda*, L., et la pariétaire officinale.
Herbe aux verrues. L'héliotrope.
Herbe aux vers. La mousse de Corse, la tanaisie et la matricaire officinale.
Herbe de vie. L'*Asperula cynanchica*, L.
Herbe à la Vierge. Le narcisse et le marrube blanc.
Herbe vivante. La leuschol, le sainfoin du Gange.
Herbe aux voituriers. La millefeuille.
Herbe vulnéraire. Le thé suisse. V. ARNICA

HERBIER. s. m. [*herbarium*, de *herba*, herbe; all. et angl. *Herbarium*, it. *erbajo*, esp. *herbario*]. Collection de plantes desséchées au moment de leur floraison et de leur fructification, avec assez de soin pour qu'elles conservent leurs caractères, et autant que possible leur forme. — *Herbier artificiel.* Collection de dessins qui représentent des plantes. — *Herbier* est aussi le nom du premier estomac des ruminants.

HERBIVORE. adj. et s. m. [*herbivorus*, de *herba*, herbe, et *vorare*, manger avec avidité; all. *pflanzenfressend*, angl. *herbivorous*, it. *erbivoro*, esp. *herbivoro*]. On appelle ainsi les animaux qui vivent d'herbes.

HERBORISATION. s. f. [*herbarum inquisitio*, all. *Botanisiren*, angl. *herborizing*, *herborization*, it. *erborazione*, esp. *herborizacion*]. Promenade faite pour étudier sur place et recueillir des plantes.

HERBORISTE. s. m. [*herbarius*, all. et angl. *Herborist*, it. *erbaiuolo*, esp. *herbolario*]. Celui qui fait le commerce des plantes employées à titre de médicaments. Aux termes de la loi du 31 germinal an XI, et de l'arrêté du 25 thermidor an XII (11 avril 1803 et 13 août 1805), nul ne peut exercer la profession d'*herboriste* sans avoir subi un examen sur la connaissance des plantes médicinales et sur les précautions nécessaires pour leur dessiccation et leur conservation. Dans les départements où sont établies des écoles de pharmacie, cet examen est fait par le directeur, le professeur de botanique et l'un des professeurs de médecine. Devant les jurys, il est fait par un professeur de médecine et deux des pharmaciens adjoints au jury. Les frais sont de 50 francs à Paris, et 40 francs seulement dans les autres écoles et devant les jurys. Il est délivré à l'herboriste un certificat d'examen signé, dans les écoles par trois examinateurs, et dans les jurys par tous les membres. Ce certificat doit être enregistré à la municipalité du lieu où l'herboriste s'établit; à Paris, c'est à la préfecture de police. Il est fait annuellement des visites chez les herboristes, pour constater la bonne qualité des substances qu'ils vendent; et ils payent 4 francs pour droit de visite.

HÉRÉDITAIRE. adj. [*hæreditarius*, all. *erblich*]. Qui a rapport à l'hérédité. La syphilis (V. ce mot) et plusieurs vices de conformation sont les seules maladies héréditaires connues. En dehors de ces cas-là, il n'y a d'héréditaire que la constitution intime des tissus et des humeurs qui fait que leurs actes physiologiques et leurs changements séniles ou morbides suivent la même marche que chez les ascendants. C'est dans ce sens que la goutte, la scrofule, la folie, l'apoplexie, les tumeurs, etc., sont des affections héréditaires.

HÉRÉDITÉ. s. f. [de *hæres*, héritier; all. *Erbschaft*, angl. *heredity*, it. *eredità*, esp. *heredad*]. Phénomène biologique qui fait que, outre le type de l'espèce, les ascendants transmettent aux descendants des particularités d'organisation et d'aptitude. L'hérédité rentre dans l'ordre des actes qui, en physiologie, ont reçu le nom de *résultats* (V. ce mot). Comme tous les actes de cet ordre, elle se rattache spécialement à quelqu'un des actes élémentaires de l'organisme. De même que la *calorification* se rattache particulièrement à la nutrition et aux fonctions dites de nutrition, l'hérédité se rattache spécialement à la fonction de reproduction. Elle est liée, en particulier, à ce fait : que les éléments anatomiques ont la propriété de donner naissance directement à des éléments semblables à eux, ou de déterminer dans leur voisinage la génération d'éléments de

même espèce. Pour se rendre compte des phénomènes d'hérédité, il faut savoir, en outre, que les substances organiques jouissent de la propriété de transmettre, par simple contact avec des substances d'une autre espèce, l'état moléculaire particulier que quelque circonstance extérieure a produit chez elles. Or, il est certains états généraux de l'organisme, certaines aptitudes, qui ne résident évidemment pas seulement dans un simple arrangement passager des tissus ou des humeurs, mais qui ont, au contraire, développé une modification moléculaire particulière dans tous les points de l'organisme. D'après la propriété qu'ont les substances organiques de transmettre d'une manière lente, mais continue, leur état moléculaire aux substances avec lesquelles elles sont en contact, il est évident que toutes les parties qui naîtront par suite du développement des premières cellules génératrices de l'ovule seront modifiées en bien ou en mal, selon l'état que celui-ci offrait lui-même. C'est là ce qu'on désigne sous les noms d'*hérédité originelle* ou *par incarnation*. On comprend d'autre part comment les spermatozoïdes ou cellules embryonnaires mâles pourront transmettre à la cellule embryonnaire femelle ou au blastoderme, dont ils déterminent la naissance aux dépens du vitellus qu'ils ont fécondé, les états particuliers dont eux-mêmes sont affectés, et qui sont propres au mâle dont ils proviennent : d'où la transmission héréditaire; transmission modifiée plus ou moins par l'état qui était propre aux spermatozoïdes, ainsi qu'à l'organisme entier de la femelle. On comprend, en outre, que, si les aptitudes peuvent se transmettre ainsi, les affections pathologiques qui auront modifié l'organisme jusque dans ses plus intimes éléments agiront de même. Sans la connaissance des conditions de formation et d'existence des substances organiques, et des propriétés dont elles jouissent au contact les unes des autres, nous ne pouvions comprendre la nutrition, et la transmission héréditaire ne trouvait pas d'explication rationnelle. Les exemples sont perpétuels de la ressemblance des produits avec les producteurs, tant dans la conformation physique que dans la disposition morale. Et non-seulement les particularités innées sont transmises héréditairement, mais les particularités acquises le sont aussi. C'est là-dessus que les éleveurs de bestiaux ont fondé la création de races domestiques douées de qualités spéciales. En vertu d'une loi empirique que P. Lucas, auteur d'un ouvrage important *sur l'hérédité*, a nommée *innéité* (V. ce mot), il arrive que partout, à chaque instant, dans le sein de chaque famille, il naît des individus signalés par des caractères physiques, moraux, intellectuels, tout à fait exceptionnels. Les éleveurs ont profité de cette loi pour mettre à part les sujets qui leur paraissaient pourvus des qualités qu'ils désiraient : puis, profitant de l'*hérédité*, ils ont fixé ces qualités dans les produits; ne permettant au fur et à mesure que les alliances entre consanguins, ils ont fini par établir une race, une variété qui subsiste ; et elle subsiste tant que les soins de l'homme préviennent l'invasion du sang étranger, prête à disparaître et à se fondre dans le type général dès que les soins ne seront plus donnés. L'hérédité est : 1° *directe*, tant du père que de la mère sur l'enfant; 2° *indirecte :* le type du père ou le type de la mère n'apparaissent pas, mais la ressemblance avec d'autres parents de la ligne collatérale vient en prendre la place; 3° *en retour*, lorsqu'un degré est sauté, et que l'enfant ressemble, non à son père ou à sa mère, mais à son grand-père ou à sa grand'mère, et même plus haut; 4° *d'influence :* ceci, dans une matière si curieuse, est un des cas les plus curieux, à savoir, la représentation des conjoints antérieurs dans la nature physique et morale du produit; c'est-à-dire que, si une femme devient veuve et se remarie, il peut arriver que les enfants du second mariage reproduisent des traits et des caractères du premier mari, mort avant la conception. Le croisement de diverses espèces d'animaux a permis de constater ce phénomène, qui, dès lors, a pu être aperçu dans l'espèce humaine. Une jument de pur sang qui aura été saillie par un étalon vulgaire ou un âne n'est plus apte à mettre au jour, même avec un étalon de pur sang, des produits de pur sang aussi; les poulains pourront avoir quelque chose de l'étalon vulgaire ou du mulet. Le résultat donné par les faits est que l'influence du père et celle de la mère se partagent également dans les produits; mais, s'il arrive, comme il arrive en effet, que l'une des influences prédomine, cela tient à des conditions particulières de l'un ou de l'autre parent. Dans les races croisées, le nombre intervient avec prépondérance, c'est-à-dire que la race représentée par le plus grand nombre doit dominer d'abord et bientôt absorber la race représentée par le petit nombre. Quelle est la durée des caractères transmis par l'hérédité? L'hérédité lutte constamment contre quatre forces : 1° l'*innéité*, qui, à chaque production, substitue dans le produit, aux caractères de l'un et de l'autre générateur, de nouveaux caractères; 2° la *dualité* des auteurs concourant à la représentation, laquelle, se répétant, a pour tendance de ramener le type général; 3° la *diversité* totale ou partielle des circonstances, le temps, le climat, les lieux, l'âge, l'état physique ou moral des parents; 4° l'*action* du grand nombre sur le petit nombre. On a essayé d'évaluer, dans un milieu général et non fermé, la durée de la transmission des caractères héréditaires; P. Lucas l'évalue à six générations. — L'*hérédité des maladies* n'est qu'un cas particulier de l'hérédité générale. Le traitement résulte des notions acquises sur cette dernière. Ce traitement est prophylactique ou curatif. Le prophylactique ne peut être efficace qu'en faisant agir l'hérédité sur elle-même, c'est-à-dire en choisissant la nature des parents, la nature du temps ou de l'époque de la vie, la nature du lieu, la nature de l'état où l'être se reproduit; le curatif doit soumettre l'enfant à des conditions inverses de celles qui ont causé la maladie du père et de la mère. — Dans la *sociologie* (V. ce mot), l'hérédité joue un rôle considérable, elle peut être appelée *hérédité sociale*. Quand on passe à la considération de l'humanité, on s'aperçoit que l'hérédité intervient dans l'évolution de la civilisation. Sans elle, l'histoire manquerait d'une de ses causes essentielles. Ce qui se gagne par les œuvres de natures meilleures, plus actives, plus perçantes (*innéité*), finit par se consolider dans les autres à l'aide du travail héréditaire; et, grâce à ce travail, les peuples civilisés prennent des aptitudes, des goûts, des penchants qui, d'une part, les préservent des retours vers la barbarie (retours auxquels les individus succombent parfois), et, d'autre part, offrent une base solide à un nouveau développement d'aptitudes plus puissantes, de goûts plus délicats et de penchants mieux réglés. — *Hérédité d'évolution*. Celle dans laquelle la mère servant d'intermédiaire entre le milieu extérieur et le nouvel être, ou de milieu pour celui-ci, modifie ce dernier pendant son

évolution en fournissant pour son développement des principes modifiés, qui modifient à leur tour la substance des éléments déjà existants ; et cela par le mécanisme même qui fait que l'être, vivant d'une manière indépendante et libre, est modifié par le milieu dans lequel il existe et se trouve atteint ainsi de maladies dites *acquises*.

HEREFORD (RACE DE). Grande race bovine du comté de Hereford, en Angleterre, créée par Tomkins dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Robe rouge sombre, avec la tête blanche, et du blanc au ventre et sur le dos ; cornes moyennes et ouvertes ; front large, regard doux ; poitrine large et profonde, épaules bien faites. Les vaches sont médiocres laitières. Aucune des races de l'Angleterre n'acquiert plus de volume.

HÉRISSÉ, ÉE. adj. [*hirtus*, all. *borstig*]. Se dit, en botanique, des plantes couvertes de poils roides, longs et droits.

HÉRISSONNÉ, ÉE. adj. [*hericiatus*, *herinaceus*]. Couvert d'épines longues, grêles, flexibles, nombreuses et rapprochées.

HERMAPHRODISIE. s. f. V. HERMAPHRODISME.

HERMAPHRODISME. s. m. [*hermaphrodismus*, de Ἑρμῆς, Mercure, et Ἀφροδίτη, Vénus ; all. *Zwitterbildung*, esp. *hermaphrodismo*]. Réunion, chez un même individu, des deux sexes ou de quelques-uns de leurs caractères. On distingue l'hermaphrodisme en *normal* et *anormal*. — L'*hermaphrodisme normal* peut avoir lieu de deux manières : 1° Par simple coexistence des organes des deux sexes dans un même individu : c'est le cas de la majorité des plantes, chez lesquelles les deux sexes peuvent alors être réunis dans une seule et même fleur (monoclinie), ou contenus dans des fleurs différentes, mais portés par un même individu (diclinie) ; on en trouve aussi des exemples dans quelques entozoaires, annélides et mollusques. 2° Par réunion des deux organes génitaux, soit que ces organes aient seulement leurs orifices ouverts dans une cavité génitale commune, soit que l'oviducte et le canal déférent se réunissent en un seul conduit, ou enfin que l'un de ces canaux pénètre dans l'autre organe génital : ici encore tantôt l'oviducte se partage en deux branches, dont l'une va gagner les parties génitales femelles, l'autre le testicule et les parties mâles externes ; tantôt l'oviducte passe tout entier dans le testicule. Aucun animal vertébré n'offre d'exemple d'hermaphrodisme normal, si ce n'est peut-être quelques poissons, à l'égard desquels on l'a prétendu, mais sans que le fait soit encore bien constaté. — L'*hermaphrodisme anormal*, au contraire, n'est pas rare dans la série des vertébrés, y compris même l'espèce humaine, et il s'y présente sous des formes très-variées, que Isidore Geoffroy Saint-Hilaire rapporte aux suivantes : 1° *hermaphrodisme avec excès*, dans lequel l'appareil sexuel reste essentiellement unique, mais offre dans quelques-unes de ses parties les caractères d'un appareil mâle, et, dans quelques autres, ceux d'un appareil femelle, c'est-à-dire tantôt l'appareil mâle avec quelques parties femelles surnuméraires (*hermaphrodisme masculin complexe*), tantôt l'appareil femelle avec quelques parties mâles surnuméraires (*hermaphodisme féminin complexe*), ou enfin un appareil mâle et un appareil femelle, tous deux incomplets, ou dont l'un seulement est incomplet (*hermaphrodisme bisexuel imparfait*) ; 2° *hermaphrodisme sans excès*, dans lequel l'ensemble de l'appareil reproducteur est essentiellement mâle (*hermaphrodisme masculin*) ou femelle (*hermaphrodisme féminin*), un petit nombre seulement de parties présentant les conditions sexuelles inverses. Tantôt cet appareil offre une telle association des caractères des deux sexes, que la détermination devient difficile et même impossible, et que l'appareil, dans presque toutes ses parties, n'est réellement ni mâle ni femelle (*hermaphrodisme neutre*) ; tantôt enfin l'appareil sexuel est en partie mâle et en partie femelle (*hermaphrodisme mixte*), de telle manière que les organes mâle et femelle sont superposés (*hermaphrodisme superposé*), ou que, les organes d'un côté étant tous du même sexe, ceux de l'autre côté sont les uns mâles, les autres femelles (*hermaphrodisme semi-latéral*), ou que, les organes d'un côté étant d'un sexe, ceux du côté opposé sont de l'autre sexe (*hermaphrodisme latéral*), ou enfin que, les organes profonds du côté droit et les organes moyens du côté gauche étant d'un sexe, les autres sont d'un sexe opposé (*hermaphrodisme croisé*).

HERMAPHRODITE. adj. et s. m. [all. *Zwitter*, *Hermaphrodit*, angl. *hermaphrodite*, it. *ermafrodito*, esp. *hermafrodita*]. Se dit d'une plante qui réunit les deux sexes dans une même fleur, ou d'un animal qui possède les deux sexes, surtout quand il est en état de se féconder lui-même ; se dit aussi (quand il s'agit d'animaux chez lesquels l'hermaphrodisme n'est point normal) d'un individu qui présente les caractères d'une des variétés quelconques de cette anomalie. V. CRYPTORCHIDE.

HERMAPHRODITISME. s. m. V. HERMAPHRODISME.

HERMÉTIQUE. adj. [*hermeticus*, de Ἑρμῆς, Mercure ; all. *hermetisch*, angl. *hermetic*, it. *ermetico*, esp. *hermetico*]. Qui appartient à la science d'Hermès. — *Science, philosophie hermétique*. L'alchimie.

HERMÉTIQUEMENT. adv. [*hermetice*, all. *luftdicht*, angl. *hermetically*, it. *ermeticamente*, esp. *hermeticamente*]. Terme emprunté à l'ancienne alchimie. *Boucher un vase hermétiquement*, c'est le boucher si exactement, que rien ne puisse en sortir, pas même les substances les plus volatiles ; ce qui s'opère en faisant fondre la matière propre du vaisseau au feu de la lampe ou du chalumeau.

HERMODACTE. s. m. [*hermodactylus*, ἑρμοδάκτυλος, all. *Hermodatteln*, it. *ermodattilo*, esp. *hermodactiles*, arabe, *suragen*). L'hermodacte officinal est le bulbe du *Colchicum variegatum*, L. C'est un corps tubéreux, amylacé, cordiforme, d'une saveur douceâtre, mucilagineuse, âcre, et qui paraît contenir de la vératrine. L'hermodacte, dont parle Prosper Alpin, est le *Colchicum bulbocodioides*, Bieberstein (*C. ægyptiacum*, Boiss.) Ces tubercules de colchique sont morphologiquement analogues à des bases renflées de rameaux et analogues au plateau des *Crocus*. Quant à l'*Hermodactylus verus* de Matthiole, c'est l'*Hermodactylus tuberosus*, Salisb., *Iris tuberosa*, L.

HERNIAIRE. adj. [*herniaris*, angl. *hernial*, it. *erniario*, esp. *herniario*]. Qui a rapport aux hernies. — *Bandages herniaires*. Ceux qui sont destinés à contenir des hernies (V. BRAYER). — *Chirurgiens herniaires*. Ceux qui s'occupent spécialement des hernies. — *Sac herniaire*. V. HERNIE.

HERNIAIRE. s. f. V. HERNIOLE.

HERNIE. s. f. [*hernia*, *ramex*, κήλη, all. *Bruch*, angl. *rupture*, it. *ernia*, esp. *hernia*]. Toute tumeur

formée par le déplacement d'un viscère, ou d'une portion de viscère qui, échappée de sa cavité naturelle par une ouverture quelconque, vient faire saillie au dehors; mais on entend plus communément par

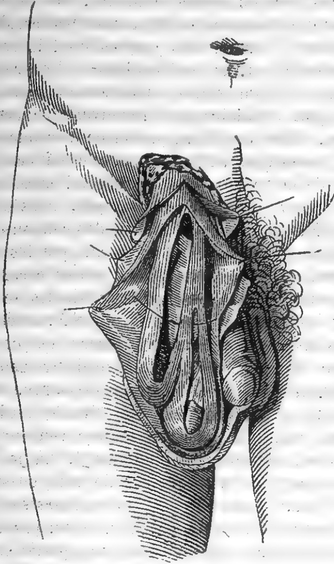


FIG. 212.

hernies, les tumeurs produites par le déplacement et la sortie d'une anse intestinale, d'une portion d'épiploon, ou d'une partie d'un viscère abdominal. Les hernies ont reçu différents noms, suivant l'organe déplacé et l'ouverture par laquelle s'est effectué le déplacement. On a appelé : *encéphalocèle*, la hernie du

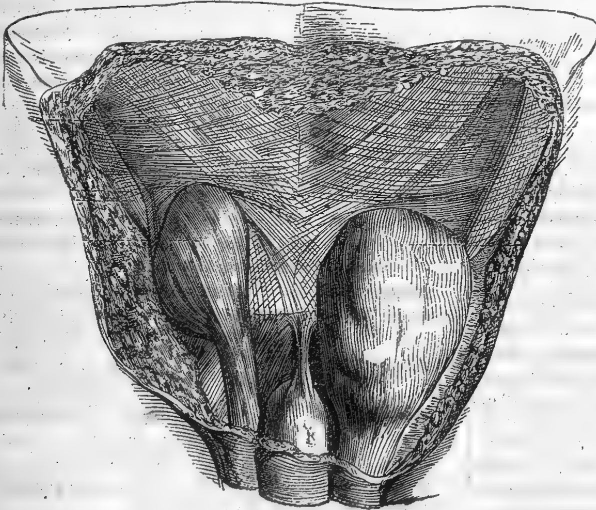


FIG. 213.

cerveau; *gastrocèle*, la hernie de l'estomac; *épiplocèle*, la hernie de l'épiploon; *entérocèle*, la hernie intestinale; *hépatocèle*, la hernie du foie; *hystérocèle*, la hernie de la matrice; *cystocèle*, la hernie de la vessie; *omphalocèle* (V. OMPHALOCÈLE) ou *exomphale*, la hernie qui a lieu par l'ombilic; *bubonocèle* ou *hernie inguinale* (V. INGUINAL) *simple* ou *double* (Fig. 213), celle qui se fait par l'anneau inguinal; *oschéocèle* ou *hernie scrotale*, celle qui descend jusque dans le scrotum (Fig. 212); enfin *mérocèle* (V. MÉROCÈLE) ou *hernie crurale*, celle qui a lieu par l'arcade crurale, etc. La plupart des viscères qui sortent par une des ouvertures naturelles des parois abdominales poussent devant eux le péritoine, qui fournit ainsi aux viscères déplacés une enveloppe appelée *sac herniaire* ou *sac péritonéal*, communiquant avec la cavité abdominale par une ouverture nommée l'*orifice du sac*. Cet orifice répond à l'ouverture de la paroi abdominale par laquelle la hernie s'est formée, et la partie rétrécie comprise entre l'orifice et l'endroit où le sac commence à se dilater est dite le *col du sac*. Dans la figure 212, la peau du scrotum est enlevée pour montrer les autres *enveloppes de la hernie*, savoir : le *dartos*, la *tunique fibreuse commune*, et, entre elles, le *crémaster* ou *tunique érythroïde;* plus en dedans se voit le sac, qui ici est double. Le plus externe est le *sac herniaire* proprement dit; le plus interne n'est autre que la *tunique vaginale*, au fond de laquelle est le testicule; cette tunique, ne s'étant pas oblitérée, donne lieu à la *hernie congénitale* par suite de la persistance de son canal de communication avec le péritoine, hernie congénitale à laquelle s'est ajoutée, en dehors, une hernie accidentelle avec son sac herniaire spécial. Quand les hernies peuvent être repoussées dans leur cavité naturelle, à l'aide d'une pression méthodique appelée *taxis*, on dit qu'elles sont *réductibles;* elles sont dites, au contraire, *irréductibles*, quand les adhérences ou bien le volume ou l'engouement de la tumeur s'opposent à la rentrée. Lorsque l'ouverture qui a donné passage à la partie herniée vient à se resserrer, de manière à opérer sur cette partie une constriction plus ou moins forte, il y a *étranglement de la hernie*; et, si l'on ne se hâte de débrider la tumeur, il survient une constipation opiniâtre, des hoquets, des vomissements et tous les signes d'une inflammation violente, promptement suivie d'une gangrène mortelle. Après la réduction des hernies qui en sont susceptibles, on doit empêcher, au moyen d'un bandage à pelote convexe, qu'elles ne sortent de nouveau. Les hernies irréductibles doivent être seulement soutenues par un bandage à pelote concave, qui n'exerce qu'une pression douce et constante, et qui s'oppose à leur accroissement. Il est des cas dans lesquels la hernie, au lieu de siéger dans les points où elle se produit le plus habituellement, se fait soit par le trou ovalaire, soit au travers des muscles du périnée, ou bien entre le sphincter de l'anus et la tubérosité ischiatique, derrière le muscle transverse du périnée; elle peut même chez la femme (Cooper) s'avancer quelquefois entre la branche de l'ischion et la partie inférieure du vagin, jusque dans le milieu de la grande lèvre, pour y former une tumeur. Dans ces différentes espèces de hernies, il pourra apparaître des signes d'étranglement, dont la cause et le

siége seront méconnus, si l'on ne prend pas soin d'examiner attentivement et à plusieurs reprises les points insolites qu'elles peuvent occuper. — En vétérinaire, plusieurs opérations sont employées sur les animaux pour détruire le *sac herniaire*, et, par conséquent, empêcher la récidive : ce sont la ligature, le casseau ; pour la *hernie inguinale*, on pratique la castration. Dans quelques cas, on a conseillé l'excision, des scarifications, la cautérisation, la suture.

Hernie sous-pubienne ou *obturatrice*. Celle dans laquelle l'intestin passe par le trou sous-pubien. Lorsqu'elle est étranglée, elle peut faire croire à un étranglement interne qu'elle simule parfaitement : il faut tenir compte avec soin des antécédents et examiner en tous cas la région sous-pubienne. Un signe important est celui de la douleur produite dans le pli de l'aine, par suite de l'extension de la cuisse, surtout si le malade cherche à la maintenir fléchie, en la faisant soutenir pour éviter tout effort musculaire ; il faut en général débrider en bas et en dedans. Elle sera distinguée de l'étranglement interne aux signes suivants : 1° Il y aura souvent une douleur marquée dans un point voisin de la région sous-pubienne ; 2° une douleur très-violente ou quelquefois de l'engourdissement seulement dans le membre inférieur, correspondant au côté de la hernie. 3° Par le toucher rectal ou vaginal, on pourra constater à l'orifice interne du trou ovale, en dirigeant le doigt vers cet orifice, une tumeur tendue, douloureuse à la pression, et impossible à déplacer. 4° On constatera quelquefois un léger soulèvement du triangle de Scarpa dans le membre auquel correspondra la hernie.

HERNIEUX, EUSE. adj. [*herniosus*, *ramicosus*, it. *ernioso*, esp. *hernioso*]. Qui est incommodé d'une hernie.

HERNIOLE. s. f. [*Herniaria glabra*, L., all. *Bruchkraut*, it. *erniaria*, esp. *herniaria*]. Petite plante (pentandrie digynie, L., amarantacées, J. paronychiées, DC.) appelée aussi *turquette*, qu'on préconisait autrefois contre les hernies, et qui passe pour être un peu astringente.

HERNIOTOMIE. s. f. [de *hernie*, et τομή, incision]. Mot hybride employé parfois pour désigner l'opération de la hernie étranglée.

HERPÈS. s. m. [*herpes*, ἕρπης, all. *Flechte*, angl. *herpes*, it. *erpete*, esp. *herpes*]. Éruption vésiculeuse caractérisée par de légères élevures transparentes, rassemblées en groupes sur une base enflammée, de manière à présenter une ou plusieurs surfaces plus ou moins larges, mais bien circonscrites, et séparées les unes des autres par des intervalles plus ou moins grands, dans lesquels la peau est parfaitement saine. La durée ordinaire de l'herpès est de deux ou trois septénaires. Willan en a distingué six espèces principales : l'*herpes phlyctenoides*, l'*herpes labialis*, l'*herpes præputialis*, l'*herpes zoster*, l'*herpes circinatus* et l'*herpes iris*. L'*herpes phlyctenoides* se développe souvent sans cause appréciable, et surtout sur les parties supérieures du corps. L'*herpes labialis* occupe, comme son nom l'indique, le pourtour des lèvres, et survient souvent à la suite d'accès de fièvre intermittente. — *Herpes præputialis*. V. Préputial. — L'*herpes zoster* constitue la maladie plus ordinairement appelée *zona* (V. ce mot). — *Herpes circinatus*. Affection cutanée caractérisée par une altération dans la production et la texture de l'épiderme déterminée dans l'origine par l'évolution intra-épidermique du *Trichophyton tonsurans* (V. ce mot) ; elle n'a, quant à sa nature et sa marche, aucune analogie avec les maladies ci-dessus, nommées aussi *herpès*. L'affection se présente toujours sous forme de taches rouges, d'anneaux ou de cercles plus ou moins complets ; elle est caractérisée par des vésicules extrêmement petites, disposées de manière à former des cercles dont le centre est quelquefois intact, et dont les bords, d'un rouge plus ou moins vif, font saillie au-dessus du niveau de la peau et sont ordinairement recouverts de ces petites vésicules. Cette éruption, annoncée par une rougeur plus ou moins vive à l'endroit qu'elle doit occuper, est la suite de la germination du végétal parasite. C'est alors l'*herpès circiné érythémateux*, mais qui passe très-vite à l'état de vésicules avec des couleurs plus ou moins vives (*herpès iris*), au point que les malades comparent ces éruptions à de petites cocardes. Le fluide contenu dans ces petites vésicules se trouble bientôt ; les vésicules s'ouvrent ; il se forme de petites squames presque toujours fort minces, qui ne tardent pas à se détacher, et le plus ordinairement, si le champignon est situé sur la peau dépourvue de poils, l'éruption a parcouru toutes ses périodes en huit, dix ou quinze jours ; il ne reste qu'une rougeur plus ou moins vive, qui disparaît lentement. Là le *Trichophyton* meurt, ne trouvant pas de poils en suffisante quantité pour se nourrir, et les malades sont guéris sans même aucun traitement. Il n'en est pas de même s'il est situé sur la tête ou sur une partie munie de poils. Les plaques sont circulaires ou irrégulières ; elles sont ou isolées ou fondues deux ou trois ensemble, et représentent souvent des figures géométriques, la feuille de trèfle assez généralement ; quelquefois, dans un espace même plus grand, il n'en existe qu'une seule. Dans certains endroits pris également sur le cuir chevelu, la rougeur est légère et diffuse ; bientôt les vésicules se sèchent et sont remplacées par une desquamation grisâtre ou blanchâtre, uniquement composée d'épithélium et de champignon, laquelle est souvent prise pour du pityriasis simplex. Dans cette première période, les poils ou cheveux compris dans l'aire des cercles éprouvent peu de modifications dans leurs caractères physiques, et il est rare que le médecin soit appelé à ce début de l'affection ; alors arrive la seconde période ou période pityriasique (V. Pityriasis). Pour le traitement, V. Trichophyton. — *Herpès tonsurant*. V. Teigne *tondante*.

HERPÉTIQUE. adj. [*herpeticus*, de ἕρπης, dartre ; all. *herpetisch*, angl. *herpetic*, it. *erpetico*, esp. *herpetico*]. Qui est de nature dartreuse.

HERPÉTISME. s. m. État général de certains malades qui fait qu'une affection herpétique ayant disparu, reparaît bientôt sur quelque autre point de la peau.

HERPÉTOLOGIE. s. f. [*herpetologia*, de ἕρπης, dartre, et λόγος, discours]. Traité sur les dartres.

HERRÉRIÉES. s. f. pl. [*herrerieæ*]. Petite famille de plantes séparée des smilacées.

HESPÉRIDÉES. s. f. pl. V. Aurantiacées.

HESPÉRIDIE. s. f. [*hesperidium*]. Nom peu usité du fruit de la famille des aurantiacées.

HESPÉRIDINE. s. f. [all. *Hesperidin*, angl. *hesperidine*, esp. *hesperidina*]. Principe cristallisable découvert par Lebreton dans la partie blanche qui recouvre les fruits des hespéridées. Cette substance est blanche, brillante, satinée, fusible au-dessus de 100° centigr., insoluble dans l'eau et l'éther, mais soluble

par les alcalis, l'acide acétique, etc. Elle donne une couleur cramoisie avec les sels de fer peroxydés.

HÉTÉRACANTHE. adj. [*heteracanthus*, de ἕτερος, autre, et ἄκανθα, épine]. Se dit d'une plante qui a des épines de différentes sortes.

HÉTÉRADELPHE. adj. [*heteradelphus*, de ἕτερος, autre, et ἀδελφὸς, frère ; esp. *heteradelfo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Genre de monstres doubles chez lesquels le sujet accessoire, très-petit, très-imparfait, privé de tête et quelquefois de thorax, est implanté sur la face antérieure du corps du sujet principal.

HÉTÉRADELPHIE. s. f. [*heteradelphia*]. État d'un monstre hétéradelphe.

HÉTÉRADÉNIQUE. adj. [de ἕτερος, autre, et ἀδὴν, glande]. — *Tissu hétéradénique* (Ch. Robin). Tissu morbide spécial se produisant habituellement dans des régions dépourvues de glandes, bien que, à plusieurs égards, il se rapproche de ces parenchymes par sa texture et les caractères extérieurs. Lorsqu'il est contigu à quelqu'un de ces organes, il n'y a pas continuité entre eux. Ce tissu s'est toujours présenté sous forme de masses arrondies ou un peu aplaties, dont la subdivision en lobes ou lobules, séparés par du tissu lamineux que parcourent des vaisseaux capillaires, ne laisse pas que d'augmenter sa ressemblance avec les parenchymes glandulaires. La couleur et la consistance de ce tissu sont également très-analogues à celles des organes sécréteurs. Ce qu'il importe surtout de mettre en évidence, c'est l'existence de tumeurs qui ont : 1° la marche envahissante de ce qu'on nomme *tumeurs cancéreuses* ; 2° la tendance à devenir multiples, et par conséquent à récidiver, ailleurs ou sur place, après ablation de la première qui s'est montrée ; tumeurs qui pourtant ont une structure nettement déterminée, susceptible d'être comparée à celle des parenchymes connus, au point de pouvoir établir les analogies et les différences qui existent entre eux. Bien que la structure générale des organes hétéradéniques anormaux soit celle des glandes en grappe, ou glandes à conduits excréteurs, ces derniers canaux ont toujours manqué jusqu'à présent. Ce fait n'a rien de surprenant, puisque l'anatomie montre que le tissu sécréteur des glandes offre une autre structure et d'autres propriétés que celui des canaux excréteurs ; puisque, d'autre part, l'embryogénie nous apprend que les modes de naissance de l'un et de l'autre sont différents, et que la génération du tissu qui sécrète précède celle du conduit qui excrète. Les tumeurs hétéradéniques forment un groupe dans lequel on compte déjà trois espèces ou variétés dont le caractère commun est l'analogie de structure avec les glandes en grappe. A. Dans la *première variété* de tumeurs hétéradéniques, les filaments offrent manifestement, à l'une de leurs extrémités, des subdivisions en cæcums, disposées comme celles dont l'ensemble constitue les *acini* des glandes en grappe, et entourées d'une mince couche de tissu cellulaire. Chacun des filaments, terminé par des subdivisions en cæcums, se compose : 1° d'une gaîne homogène finement granuleuse, transparente comme celle des culs-de-sac des glandes acineuses ; 2° d'une couche épithéliale, formée, en général, par une ou deux rangées d'épithélium offrant en quelques points l'état de noyaux libres, et ailleurs celui de cellules pavimenteuses. En général, ces tubes, déprimés et aplatis, ne renferment qu'une petite quantité de liquide incolore, ou des leucocytes granuleux. B. Dans la *deuxième variété*, les filaments tubuleux, en général d'une longueur considérable, sont repliés sur eux-mêmes d'une manière élégante, mais difficile à décrire. D'espace en espace, ils offrent : 1° soit des prolongements cylindriques de même volume ou plus étroits qu'eux-mêmes, brusquement terminés en cæcums arrondis ; 2° soit des espèces de renflements ou grains, pédiculés, pyriformes, adhérents par leur petite extrémité. Les filaments et leurs appendices offrent la même structure intime que dans la première variété, c'est-à-dire une mince paroi propre, ou gaîne, et un épithélium, soit nucléaire, soit pavimenteux. Seulement cet épithélium, au lieu de former simplement une couche à la face interne de la gaîne et de ses subdivisions, la remplit complétement, et constitue alors des cylindres pleins. Enfin, dans ces filaments tubuleux ou dans leurs appendices pyriformes et autres, se trouvent des corps transparents, élastiques, de nature azotée, sphériques ou ovoïdes, isolés ou soudés ensemble par un point de leur surface, tantôt complétement homogènes, tantôt pourvus d'un contenu granuleux, avec ou sans noyau central, ce qui les a fait appeler *corps oviformes*. C. La *troisième variété* du tissu hétéradénique offre une structure plus simple que les précédentes et une plus grande friabilité. Celle-ci est due à l'absence complète ou presque complète de tissu lamineux, avec des vaisseaux peu abondants, si ce n'est dans le tissu lamineux de la surface. Les filaments se composent simplement de cylindres pleins, composés d'épithélium nucléaire presque partout, prismatique ou pavimenteux par places, à noyaux sans nucléoles, plus gros et plus granuleux que dans les cas signalés précédemment. Ces éléments sont réunis en filaments pleins, cylindriques, assez courts, larges, ramifiés d'espace en espace ou à leurs extrémités. Ce n'est plus une paroi propre ou gaîne qui les maintient, mais une matière amorphe granuleuse, existant entre eux, et les dépassant dans une petite épaisseur à la surface des cylindres. Dans quelques-uns de ces cylindres se trouvent des concrétions particulières, de nature azotée.

HÉTÉRALIEN. adj. [de ἕτερος, autre, et ἅλως, aire] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres doubles chez lesquels le sujet accessoire, très-petit et très-incomplet, s'insère loin de l'ombilic, de sorte que, privé de cordon ombilical, il est en même temps sans rapports avec le cordon du sujet qui le supporte.

HÉTÉRANDRE. adj. [*heterander*, de ἕτερος, autre, et ἀνὴρ, homme ; esp. *heterandro*]. Se dit d'une plante dont les étamines ou les anthères n'ont pas toutes la même forme.

HÉTÉRANTHE. adj. [*heteranthus*, de ἕτερος, autre, et ἄνθος, fleur ; esp. *heteranto*]. Se dit d'une plante dont les fleurs ne sont pas toutes disposées de la même manière.

HÉTÉROBAPHIE. s. f. [*heterobaphia*, de ἕτερος, autre, et βαφὴ, couleur ; esp. *heterobafia*]. État d'un corps dont la surface est de deux ou plusieurs couleurs.

HÉTÉROCARPE. adj. [*heterocarpus*, de ἕτερος, autre, et καρπὸς, fruit ; esp. *heterocarpo*]. Se dit d'une plante qui porte des fruits dissemblables.

HÉTÉROCARPIEN, IENNE. adj. [*heterocarpianus*]. Se dit des fruits provenant d'un ovaire développé conjointement avec une partie telle que le pédoncule, le disque ou le calice, qui, sans le cacher entièrement, modifie sa forme primitive.

HÉTÉROCHRONIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et χρόνος, temps]. Génération de parties du corps en un

temps autre que celui où elles naissent normalement. (Quelques auteurs allemands.)

HÉTÉRODYME. adj. [*heterodymus*, de ἕτερος, autre, et δίδυμος, jumeau ; esp. *heterodimo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres doubles chez lesquels le sujet accessoire, très-petit et très-imparfait, se trouve réduit à une tête incomplète, portée, par l'intermédiaire d'un cou et d'un thorax rudimentaires, sur la face antérieure du corps du sujet principal.

HÉTÉRODYMIE. s. f. [*heterodymia*]. État des monstres hétérodymes.

HÉTÉRODYMIEN. adj. V. HÉTÉRODYME.

HÉTÉROGAME. adj. [*heterogamus*, de ἕτερος, autre, et γάμος, noce]. Se dit des plantes qui ont des fleurs monoïques, dioïques ou polygames.

HÉTÉROGÈNE. adj. [de ἕτερος, autre, et γένος, race ; all. *heterogen*, angl. *heterogenous*, it. *eterogeneo*, esp. *heterogeneo*]. Qui n'est pas de la même nature qu'une autre chose.

HÉTÉROGÉNÉITÉ. s. f. [it. *eterogeneità*, esp. *heterogeneidad*]. Qualité de ce qui est hétérogène.

HÉTÉROGÉNÉSIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et γένεσις, génération]. Nom collectif de toutes les déviations organiques dans lesquelles il existe une anomalie relative, soit à la situation ou à la couleur des organes, soit au nombre ou à la situation des fœtus appartenant à une même gestation, soit à la situation ou au nombre des organes en particulier (Breschet).

HÉTÉROGÉNIE. s. f. Toute production d'être vivant qui, ne se rattachant pas à des individus de la même espèce, a pour point de départ des corps d'une autre espèce, et dépend d'un concours d'autres circonstances. C'est la manifestation d'un être nouveau et dénué de parents, par conséquent une génération primordiale, une création (Burdach). C'est ce qu'on a depuis longtemps appelé *génération spontanée* ou *équivoque* (*generatio heterogenea*, *æquivoca*, *primitiva*, *primigenia*, *originaria* seu *spontanea*), par opposition à la génération par des germes, dite *génération univoque* (*generatio univoca*). Les conditions complexes nécessaires à la *naissance* (V. ce mot) des éléments anatomiques, dans les êtres les plus compliqués comme chez ceux d'organisation la plus simple, font préjuger qu'il est impossible d'en réunir de suffisamment complexes, pour qu'il se forme, par génération spontanée hors de l'économie, des éléments anatomiques quelconques : c'est ce que montrent expérimentalement les essais infructueux faits dans cette vue. A plus forte raison, ne pourra-t-on voir naître spontanément des organismes vivant isolément, fût-ce même les plus simples infusoires, qui ne sont pourtant généralement pas plus compliqués qu'une cellule d'épithélium et même moins, comme les *Monas*, *Trichomonas*, *Amibes*, etc. Ce n'est, du reste, que faute de pouvoir se rendre compte de l'arrivée des germes dans un liquide, comme, par exemple, dans la cavité d'un œuf de poule pour des végétaux microscopiques, ou dans la substance cérébrale pour les cysticerques, etc., etc., qu'on a admis, dans ces cas et dans d'autres encore, surtout pour des êtres plus simples, qu'ils s'étaient formés par génération spontanée. Il n'y a d'autre exemple bien constaté de génération spontanée d'un corps organisé de forme, de volume et de structure déterminés que celui de l'apparition par *genèse* (V. ce mot), sous les yeux de l'observateur, d'éléments anatomiques de diverses espèces. Les conditions dans lesquelles (V. NAISSANCE et PRODUCTION) on observe la genèse sont les seules qui aient permis jusqu'à présent de voir directement, à l'aide et aux dépens d'un blastème amorphe liquide ou demi-liquide, se produire un corps organisé de forme, de volume et de structure spécifiques, les uns plus simples, les autres plus complexes que les infusoires, végétaux et animaux. Quant à ces infusoires, seuls êtres dont quelques auteurs admettent la génération spontanée, on ne les a pas vus naître dans l'eau, etc., comme les éléments anatomiques dans nos tissus. Ceux qui pensent qu'ils peuvent être engendrés spontanément ne se préoccupent même pas de savoir comment a lieu la genèse dans le cas des éléments ci-dessus où elle est observable, ni, qui plus est, si cette genèse qu'ils supposent pour des êtres indépendants a lieu ou non pour les éléments anatomiques qui vivent réunis et solidaires. Si donc l'impossibilité de la formation spontanée d'êtres nouveaux, d'espèces connues ou nouvelles, n'est pas démontrée d'une manière absolue, il est certain que la réalité de ce phénomène physiologique n'est aucunement prouvée. Ce n'est pas qu'on ne puisse arriver à une certitude à cet égard ; seulement les expériences faites jusqu'à présent ne prouvent rien, parce que ce problème biologique complexe exige, pour être résolu, que la question soit étudiée d'abord dans les cas plus simples où se passent des phénomènes réellement analogues. Ce n'est, en effet, qu'après qu'on aura étudié la genèse de tous les éléments anatomiques de nos tissus partout où elle peut être suivie (ce qui est loin d'être fait), que l'on commencera à posséder les notions convenables pour résoudre la question de la génération spontanée ; question qui consiste à savoir s'il y a réellement parmi les végétaux et animaux libres, plus compliqués ou non que les éléments anatomiques, des espèces qui peuvent se *former* de toutes pièces, molécule à molécule, par *genèse*, à l'aide et aux dépens, non plus d'un *blastème*, comme ces éléments, mais de l'eau et des substances qu'elle tient en dissolution. V. ŒUF.

HÉTÉROGYNE. adj. [de ἕτερος, autre, et γυνή, femme]. Se dit des insectes, des fourmis entre autres, dont chaque espèce comprend des mâles, des femelles et des neutres.

HÉTÉROLOGUE. adj. [*heterologus*, de ἕτερος, autre, et λόγος, nature ; angl. *heterologous*]. — *Tissu hétérologue* (Lobstein, 1829). Tissu morbide que Laennec appelait *tissu sans analogue avec les tissus du corps*. Laennec désignait ainsi les *tubercules*, les *squirrhes*, les *encéphaloïdes*, les *scléroses*, *cirrhoses*, *tissus squameux* et *mélanoses*. C'était pour lui une première section dans la classe des *altérations de texture* par développement d'un tissu qui n'existe pas à l'état de santé. L'autre section comprenait les *tissus analogues à ceux du corps*. V. HOMOLOGUE.

HÉTÉROMÈRES. s. m. pl. [de ἕτερος, autre, et μέρος, partie]. Section des insectes coléoptères.

HÉTÉROMÉTRIE. s. f. S'est dit des altérations des humeurs et des tissus par simples changements de quantité et non de nature de leurs parties constituantes.

HÉTÉROMORPHE. adj. [*heteromorphus*, de ἕτερος, autre, et μορφή, forme ; esp. *heteromorfo*]. Se dit, par opposition à isomorphe, des corps qui contiennent un même nombre d'atomes des mêmes éléments, mais autrement arrangés, d'où résultent des différences dans leurs propriétés chimiques et dans leurs formes cristallines. — *Animaux hétéromorphes*. Les *spongiaires* (V. GÉNÉRATION *hétéromorphe*). — Le mot *hétéro-*

morphe a été introduit dans le langage médical par Alibert (1832), pour désigner les affections cutanées qui ne pouvaient être rangées dans aucun groupe dit naturel. On l'a depuis employé comme synonyme de *hétérologue.* Si l'on trouvait, dans l'économie, des espèces d'éléments distinctes de celles qu'on rencontre ordinairement, au lieu d'altérations diverses de leur état normal, il y aurait aussi une *génération hétéromorphe*, ou mode correspondant de naissance, différent des autres. Mais il n'y a pas plus de *génération hétéromorphe* ou *hétéroplasie* pathologique (V. ce mot), que de substances, d'éléments ou de tissus *hétéromorphes* ou *hétéroplastiques* (*hétéroplasmes* de Burdach). On en a supposé l'existence, faute de connaître les faits relatifs à la génération des éléments, etc.; faute de savoir jusqu'à quel degré peuvent s'étendre leurs aberrations de développement, comparativement aux phases normales de leur évolution ; faute de pouvoir rattacher les divers états morbides aux états normaux dont ils dérivent. Ainsi les mots *cellules cancéreuse*, *squirrheuse*, *carcinomateuse* ou leurs analogues, ne désignent par conséquent qu'un état, une phase d'évolution accidentelle ou morbide de diverses variétés d'épithéliums le plus souvent, et quelquefois des noyaux embryoplastiques. Mais ils ne désignent pas une espèce *hétéromorphe*, ou déterminée et distincte, d'élément ni de tissu, sans être rattachée par sa structure, son évolution et ses autres propriétés, aux tissus naturels.

HÉTÉROMORPHISME. s. m. Qualité de ce qui est hétéromorphe. V. Homœomorphisme.

HÉTÉROPAGE. adj. [*heteropagus*, de ἕτερος, autre, et παγεὶς, uni] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres doubles chez lesquels le sujet accessoire, très-petit et très-imparfait, mais pourvu d'une tête distincte et de membres pelviens au moins rudimentaires, a le corps implanté sur la face antérieure du corps du sujet principal.

HÉTÉROPAGIE. s. f. [*heteropagia*]. État des monstres hétéropages.

HÉTÉROPATHIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et πάθος, maladie]. Mode de traitement dans lequel un état morbide est écarté en introduisant un état morbide différent. Opposé à *homœopathie*.

HÉTÉROPÉTALE. adj. [*heteropetalus*, de ἕτερος, autre, et πέταλον, pétale]. Se dit d'une plante qui a des pétales dissemblables ou inégaux.

HÉTÉROPHLEGMASIQUE. adj. [de ἕτερος, autre, et *phlegmasie*]. Proposé pour désigner des substances auxquelles la théorie attribue le pouvoir de substituer un mode particulier d'irritation à un autre, et de changer ainsi le caractère ou le mode d'une inflammation. V. Substitutive (*méthode*).

HÉTÉROPHYLLE. adj. [*heterophyllus*, de ἕτερος, autre, et φύλλον, feuille]. Se dit, en botanique, d'une plante dont les feuilles sont de forme et de grandeur diverses, et dont le feuillage varie suivant l'âge.

HÉTÉROPLASIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et πλάσις, formation]. Génération de produits morbides étrangers à l'économie animale et y prenant la place de tissus normaux : tel serait le tubercule. (Lobstein, 1829.)

HÉTÉROPLASME. s. m. [de ἕτερος, autre, et πλάσμα, formation] (Burdach). Substance de toute production morbide étrangère à l'économie, d'autre espèce que celles qui s'y trouvent à l'état normal (V. Pseudoplasme et Hétéromorphe). Si l'on excepte quelques affections des glandes (avec ou sans rétraction du mamelon, lorsqu'il s'agit de la mamelle, caractère qui du reste coïncide avec des lésions diverses), toutes les tumeurs se composent d'éléments de génération nouvelle et récente, datant de l'époque où a commencé l'apparition du produit morbide et caractérisant cette époque. Sauf les cas auxquels il vient d'être fait allusion (kystes, etc.), les tumeurs ne sont pas dues seulement à une augmentation de volume d'éléments préexistants, ni à un simple dérangement direct de la disposition des éléments de nos tissus. Aussi on ne peut de cette disposition normale déduire la structure des produits morbides ; mais elle est indispensable à connaître pour étudier celle des productions accidentelles et pour en bien interpréter la nature. Ainsi les lipomes, les tumeurs fibreuses, etc., sont dus à la production nouvelle de vésicules adipeuses, de fibres, etc., qui s'ajoutent à celles qui existaient. Il en est de même pour les tumeurs épithéliales (V. Tumeur et Ulcère) et autres ; des culs-de-sac glandulaires, des lobules entiers de glande ou d'autres tissus (V. Hétéradénique) peuvent naître ainsi et être engendrés chez l'adulte accidentellement (comme les bourgeons adventifs chez les plantes) ; mais avec *erreur de lieu*, et non, comme chez l'embryon, en lieu normal. Ils naissent par suite d'une perturbation de la propriété végétative de *naissance*, perturbation qui consiste en ce que, au lieu de cesser à un certain âge, dit *adulte* ou *de complet développement*, cette propriété se manifeste au delà de cet âge, mais d'une manière plus ou moins irrégulière, suivant les individus et suivant les systèmes organiques. Cette perturbation porte presque uniquement sur les éléments et tissus dits *végétatifs*. Ainsi, le fait essentiel qui domine toute l'étude des tumeurs, c'est qu'elles sont une perturbation de la propriété de naissance, les éléments des tissus nouvellement et pathologiquement produits tendant alors à prendre le mode de juxtaposition ou de texture que les éléments de même espèce offrent à l'état normal ; mais ces éléments ne dérivent pas directement des éléments normaux qui préexistaient (sauf les cas de multiplication des épithéliums d'une glande, de dilatation ou de multiplication de culs-de-sac). Ces masses morbides sont toujours dépourvues des formes et des rapports anatomiques qui ont tant d'importance pour les usages des organes ; elles ne jouissent que des *propriétés végétatives* (V. Végétatif). Aussi, au point de vue physiologique (clinique), ces produits ne diffèrent pas essentiellement entre eux comme peuvent différer deux organes normaux formés de tissus distincts ; ils ne manifestent jamais que des propriétés de nutrition, de développement et de reproduction. De là l'impossibilité de classer utilement les produits morbides d'après leur marche physiologique ou clinique, dont les effets sont, en outre, variables d'après le siége de la tumeur ou la distribution, dans l'économie, du système organique auquel la tumeur appartient (adipeux, fibreux, etc.).

HÉTÉROPLASTIE. s. f. [de ἕτερος, autre, et πλάσσειν, former]. V. Greffe *animale*.

HÉTÉROPLASTIQUE. adj. Qui a rapport à l'*hétéroplasie* et à l'*hétéroplastie*. — *Tissus hétéroplastiques* (Lobstein). Ceux qui sont dits *hétéromorphes* par d'autres auteurs.

HÉTÉROPTÈRES. s. m. pl. [de ἕτερος, autre, et πτερὸν, aile]. Section des insectes hémiptères.

HÉTÉROREXIE. s. f. [*heterorexia*, de ἕτερος, autre, et ὄρεξις, appétit]. Dépravation de l'appétit.

HÉTÉROTAXIE. s. f. [*heterotaxia*, de ἕτερος, autre, et τάξις, ordre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Anomalies complexes qui, bien que considérables anato-

miquement, ne mettent cependant obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et ne sont pas apparentes à l'extérieur; elles ne consistent qu'en de simples changements dans la situation des organes, presque toujours sans altération de la position relative et des connexions. Les déviations élémentaires dont l'ensemble les constitue sont combinées entre elles de manière à se compenser, à annuler réciproquement leurs effets fâcheux, et finissent par reproduire en quelque sorte, sous une autre forme et dans un autre style, toutes les conditions de la vie normale.

HÉTÉROTOME. adj. [*heterotomus*, de ἕτερος, autre, et τομή, section]. Se dit, en botanique, d'un calice ou d'une corolle dont les divisions alternes sont notablement dissemblables.

HÉTÉROTOPIE. s. f. [*heterotopia*, de ἕτερος, autre, et τόπος, lieu]. S'est dit pour *erreur de lieu*. — *Hétérotopie plastique*. Loi de pathogénie générale que Lebert formule ainsi : Beaucoup de tissus simples ou composés, et des organes complexes, peuvent se former de toutes pièces dans les endroits du corps où, à l'état normal, on ne les rencontre point. L'épiderme, les poils, les dents, le pigment, les tissus adipeux, fibreux, fibro-plastique, musculaire des vies organique et animale, cartilagineux, osseux et glandulaire, sont dans ce cas. C'est surtout sous forme de *kystes dermoïdes* que sont disposés ces éléments et ces tissus, qui, jusqu'à présent, étaient fréquemment considérés, mais à tort, comme des traces de fœtus inclus. On distingue : 1° les *kystes dermoïdes sous-cutanés*, contenant des poils, des glandes (avec ou sans fibres musculaires de la vie organique), de l'épiderme, des matières sébacées ; 2° les *kystes dermoïdes des méninges*, contenant des poils, de la graisse ; 3° les *kystes dermoïdes des bourses*, qu'il ne faut pas confondre avec les véritables inclusions de fœtus pourvus de squelette, faits qu'il reste encore à bien étudier quant à leur origine ; 4° les *kystes dermoïdes profonds*, *non ovariens*, du poumon, du foie, de l'estomac, des épiploons, du mésentère, de l'utérus, entre l'utérus et la vessie, entre l'utérus et le rectum, de la cavité orbitaire, etc., contenant des poils, des dents, de la graisse ; 5° les *kystes dermoïdes ovariens*, les plus fréquents, et les *kystes dermoïdes du testicule*, contenant des dents, des poils avec bulbes et glandes pileuses, de la graisse, etc. On a trouvé aussi parfois des muscles de la vie animale et de la substance cérébrale dans ces derniers. Ces kystes sont reconnus actuellement comme bien différents des grossesses ovariques et des inclusions de fœtus. V. HÉTÉRADÉNIQUE. — *Hétérotopie consécutive*. Nom donné aux cas dans lesquels on voit naître des masses morbides d'une structure déterminée hors du lieu où siégent les tissus normaux correspondants (comme dans les cas d'*hétérotopie plastique* et *hétéradénique*), mais consécutivement à une lésion plus ou moins ancienne de ces tissus normaux. C'est ainsi que chez quelques sujets pendant la durée du développement de tumeurs épithéliales ou glandulaires, ulcérées ou non, de l'utérus, du rectum, de la langue, de la mamelle, etc., on voit se produire des tumeurs d'une texture semblable, ou tout à fait analogue, dans les couches musculaires ou lamineuses, dans les nerfs, les muscles, les ganglions lymphatiques ou autres organes plus ou moins éloignés du tissu primitivement altéré et sans continuité avec lui.

HÉTÉROTOPIQUE. adj. Qui a rapport à l'hétérotopie ; qui se produit d'après ses lois.

HÉTÉROTROPE. adj. [*heterotropus*]. Se dit de l'embryon végétal à radicule éloignée du hile sans lui être diamétralement opposée ; ces embryons appartiennent à des graines provenant d'un ovule semi-réfléchi.

HÉTÉROTROPHIE. s. f. Altération dans la nutrition.

HÉTÉROTYPIEN. adj. [*heterotypius*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres doubles chez lesquels le parasite est suspendu à la paroi antérieure du corps du sujet principal, et même, d'une manière plus générale, chez lesquels l'union des deux sujets a lieu vers la région ombilicale.

HÉTÉROZOAIRES. s. m. pl. [de ἕτερος, autre, et ζῶον, animal]. Synonyme de *spongiaires*.

HÊTRE. s. m. [*Fagus*, L., φηγός, all. *Buche*, angl. *beech*, it. *faggio*, esp. *haya*]. Genre de la famille des cupulifères. Le fruit du hêtre commun (*Fagus sylvatica*, L.), appelé *faine*, produit de l'huile ; ses feuilles concourent, en beaucoup de lieux, à l'hivernage des animaux, ou sont consommées en vert.

HEUCHÈRE. s. f. [*Heuchera*, nom propre]. Genre de plantes saxifragées d'Amérique, dont une espèce, *Heuchera americana*, L., est astringente, et a été employée contre les tumeurs ulcérées.

HÉVÉÈNE. s. m. [esp. *heveena*]. Corps huileux, transparent, de couleur ambrée, découvert par Bouchardat dans les produits de la distillation du caoutchouc et qu'on a ainsi appelé du nom de l'*Hevea guyanensis*, Aublet (*Siphonia elastica*, Persoon), qui fournit du caoutchouc. Saveur âcre, bout à 315°. ($C^{40}H^{40}$.)

HEXACANTHE. adj. [de ἕξ, six, et ἄκανθα, épine]. Qui est pourvu de six pointes en crochets. — *Embryon hexacanthe*. V. PROSCOLEX.

HEXAGYNE. adj. [*hexagynus*, de ἕξ, six, et γυνή, femme ; esp. *hexagino*]. Se dit d'une plante qui a six pistils.

HEXAGYNIE. s. f. [*hexagynia*, it. *exaginia*]. Nom de deux ordres, dans le système de Linné, comprenant des plantes qui ont six pistils.

HEXANDRE. adj. [*hexandrus*, de ἕξ, six, et ἀνήρ, homme]. Se dit d'une plante ou d'une fleur qui a six étamines.

HEXANDRIE. s. f. [*hexandria*, it. *esandria*]. Nom d'une classe et de trois ordres, dans le système de Linné, comprenant des plantes qui ont six étamines.

HEXANDRIQUE. adj. V. HEXANDRE.

HEXAPÉTALE. adj. [*hexapetalus*, de ἕξ, six, et πέταλον, pétale]. Se dit d'une corolle formée de six pétales.

HEXAPHYLLE. adj. [*hexaphyllus*, de ἕξ, six, et φύλλον, feuille ; esp. *hexafilo*]. Se dit d'un calice à six folioles, ou d'une feuille pennée qui se compose de six folioles.

HEXAPODES. s. m. pl. [de ἕξ, six, et πούς, pied]. Groupe d'insectes aptères comprenant les *Aphaniptères*, les *Thysanoures* et les *Anoploures* ou *Épizoïques*.

HEXASPERME. adj. [*hexaspermus*, de ἕξ, six, et σπέρμα, graine]. Se dit d'une plante dont le fruit renferme six semences.

HEXATHYRIDIE. s. f. [*hexathyridium*, de ἕξ, six, et θυρίδιον, petite ouverture]. V. ENTOZOAIRES.

HIATUS. s. m. [de *hiare*, bâiller ; all. *Spalt*, angl. *hiatus*, it. *hiato*, esp. *hiatus*]. Nom donné par les anatomistes à quelques ouvertures. — *Hiatus de Fallope*. Petite ouverture de la face supérieure de la portion pierreuse de l'os temporal, qui donne passage à un rameau du nerf vidien. — *Hiatus de Winslow*. Ouverture située précisément au-dessus du col de la vési-

cule biliaire, et par laquelle le péritoine envoie un prolongement en forme de cul-de-sac dans l'arrière-cavité.

HIBERNACLE. s. m. [*hibernaculum*, de *hibernare*, hiverner; all. *Winterhaus*, it. *ibernacolo*] (Linné). Toute partie de plante qui sert à envelopper les jeunes pousses et à les garantir du froid pendant l'hiver, comme les bourgeons et les bulbes.

HIBERNAL, ALE. adj. [*hibernalis, hibernus*]. Qui végète pendant l'hiver. Se dit aussi d'un phénomène qui se passe pendant l'hiver : telle est la floraison de l'*ellébore noir*.

HIBERNANT, ANTE. adj. [*hibernans*, all. *winterschlafend*]. Se dit des animaux qui passent une partie de l'automne et l'hiver dans un état d'engourdissement et de léthargie, d'où ils ne sortent qu'à l'entrée du printemps. La cause du sommeil d'hiver semble être due à une modification simultanée de l'innervation et de la circulation sous l'influence de l'abaissement de la température des milieux ambiants.

HIBERNATION. s. f. Sommeil d'hiver des animaux. V. SOMMEIL *d'été*.

HIBISCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malvacées.

HIDROTIQUE. adj. [*hidroticus*, de ἵδρως, sueur]. Synonyme de *sudorifique*. V. SUEUR.

HIÈBLE. s. f. [*Sambucus ebulus*, L., all. *Attich*, angl. *dwarf-elder*, it. *ebbio*, esp. *yezgo*]. Arbrisseau (pentandrie digynie, L., caprifoliacées, J.) dont toutes les parties ont été employées en médecine, et sont maintenant presque entièrement abandonnées. La racine et l'écorce intérieure des tiges sont émétiques, purgatives et diurétiques; les fleurs sont regardées comme stimulantes et diaphorétiques, et le rob qu'on prépare avec les baies passe pour purgatif.

HIERAPICRA. s. m. [de ἱερὸς, saint, et πικρὸς, amer]. Électuaire purgatif ainsi appelé à cause de son amertume et des vertus miraculeuses qu'on lui attribuait. Aloès, 125; cannelle, 8; macis, 8; racine de cabaret, 8; safran, 8; mastic, 8; miel, 500. Vieil électuaire, utile comme purgatif emménagogue. Dose, 2 grammes.

HIGHMORE (ANTRE D'). V. ANTRE.

HILARANT, ANTE, ou **HILARIANT.** adj. [de *hilaris*, gai]. Qui rend gai. — *Gaz hilarant*, le gaz protoxyde d'azote.

HILE. s. m [*hilum*, all. *Nabel*, angl. *hilum*]. Point de l'ovule végétal où le funicule adhère à la primine. — *Hile de la graine*. Cicatrice du *testa* qui dérive de celle-ci, qui existe au point où il adhérait au *funicule* ou *podosperme*. La *chalaze* (point auquel se termine le raphé) a été appelée *hile interne*. — *Hile du fruit* (*hilum carpicum*). La cicatrice restant sur le fruit au point où il tenait à son pédicelle quand cette séparation a eu lieu. — En anatomie des animaux, *hile*, point généralement déprimé où un viscère parenchymateux reçoit ses vaisseaux : *hile du foie*, *du rein*, *du poumon*, *du placenta*, etc. V. aussi FÉCULE.

HILIFÈRE. adj. [*hiliferus*, de *hilum*, hile, et *ferre*, porter]. Se dit, en botanique, de la radicule quand elle reçoit directement les vaisseaux du funicule.

HILOFÈRE. s. m. [*hilofer*]. La tunique interne de la graine, d'après Mirbel.

HILON. s. m. Hernie de l'iris au travers de la cornée perforée, ainsi nommée de son analogie grossière avec le hile noir de la fève de marais.

HIPPANTHROPIE. s. f. [*hippanthropia*, de ἵππος, cheval, et ἄνθρωπος, homme]. Espèce de monomanie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en cheval.

HIPPIATRE. s. m. [*medicus equarius*, de ἵππος, cheval, et ἰατρὸς, médecin]. Celui qui traite les chevaux.

HIPPIATRIE et **HIPPIATRIQUE.** s. f. [*hippiatria*, de ἵππος, cheval, et ἰατρεία, médecine; all. *Hippiatrik*, esp. *albeiteria*]. Médecine des chevaux; science qui apprend à connaître et à traiter les maladies des chevaux.

HIPPIQUE. adj. [de ἱππικός]. Qui a rapport au cheval : *connaissances hippiques*.

HIPPOBDELLE. s. f. [de ἵππος, cheval, et βδέλλα, sangsue]. V. HÆMOPIS.

HIPPOCAMPE. s. m. [de ἱππόκαμπος, sorte de monstre marin; all. *der gerollte Wulst*]. *Grand hippocampe*, la *corne d'Ammon* (V. ce mot). *Petit hippocampe*, appelé aussi *ergot*, autre éminence située dans les ventricules du cerveau.

HIPPOCASTANÉES. s. f. pl. [*hippocasteneæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, voisine des érables et des sapindacées, dont le type est le *marronnier d'Inde*. Leurs feuilles sont opposées. Elles sont originaires de l'Amérique Nord et de l'Himalaya.

HIPPOCOLLE. s. f. [de ἵππος, cheval, et *colle*]. Gélatine qu'on extrait de la peau d'âne, et qui fait la base de plusieurs médicaments.

HIPPOCRAS. s. m. [*vinum hippocraticum*, it. *ippocrasso*, esp. *hipocras*]. Infusion de cannelle, d'amandes douces, d'un peu de musc et d'ambre, dans du vin mêlé d'une petite quantité d'eau-de-vie et édulcoré avec du sucre.

HIPPOCRATÉACÉES ou **HIPPOCRATICÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, séparée des acérinées pour le genre *Hippocratea*, originaire des contrées intertropicales, et dont l'espèce *Hippocratea comosa*, Sowerby, fournit une graine dont l'amande est alimentaire.

HIPPOCRATIQUE. adj. [*hippocraticus*]. Qui concerne Hippocrate ou sa doctrine. — *Face hippocratique*. V. FACE.

HIPPOCRATISME. s. m. [de *Hippocrate*, célèbre médecin grec qui vivait dans le ve siècle avant l'ère chrétienne]. Doctrine qui s'attache à l'imitation d'Hippocrate, donnant à cette imitation le sens particulier de suivre la nature, c'est-à-dire d'étudier les efforts spontanés qu'elle fait et les crises qu'elle produit. V. MÉDECINE.

HIPPOCRATISTE. s. m. Celui qui adopte l'hippocratisme. V. COS (*école de*).

HIPPODROME. s. m. [de ἵππος, cheval, et δρόμος, course; all. *Rennbahn*, angl. *hippodrome*, *race-ground*, it. *ippodromo*, esp. *hipodromo*]. Terrain sur lequel se font les courses plates de chevaux.

HIPPOLITHE. s. m. [de ἵππος, cheval, et λίθος, pierre]. Calcul qu'on trouve quelquefois dans les intestins du cheval.

HIPPOLOGIE. s. m. [de ἵππος, cheval, et λόγος, traité]. Étude, connaissance du cheval.

HIPPOLOGUE. s. f. Celui qui s'occupe d'hippologie.

HIPPOMANE. s. m. [*hippomanes*, de ἵππος, cheval, et μανία, folie; all. *Brunstschleim*, angl. *hippomane*, it. *ippomani*, esp. *hippomanes*]. Chez les anciens, *hippomane*, fluide muqueux qui découle de la vulve des cavales en chaleur; ou, selon quelques auteurs,

petites masses de matière gélatineuse qui nagent dans le fluide allantoïque chez les cavales, et auxquelles on supposait des propriétés imaginaires. — Aujourd'hui, *hippomanes*, corps *libres* ou *pédiculés*, de forme variable, ovoïdale ou aplatie, qui flottent dans le liquide allantoïdien, ou sont suspendus à la face interne de l'allantoïde de la jument, ainsi que Bourgelat, Lecoq et Goubaux l'ont montré. L'hippomane est formé d'une membrane extérieure qui vient de l'allantoïde et d'un noyau brunâtre, sale, plus ou moins pâteux, contenant des sels dont quelques-uns sont à l'état cristallin (parmi les sels se remarque l'*oxalate de chaux*), des corps gras, une assez grande proportion de substances azotées ; le tout en grains amorphes irréguliers. L'hippomane se forme entre les villosités placentaires et le chorion ou allantoïde, repousse cette membrane, devient pédiculé, et pendant un certain temps le pédicule est creux, de sorte qu'on peut faire refluer la masse pâteuse à la face placentaire de l'allantoïde par le canal du pédicule. — *Hippomane* est aussi le nom du *mancenillier*.

HIPPOMANÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, qui a pour type le genre *Hippomane* ou *Mancenillier*. V. ce mot.

HIPPOPATHOLOGIE. s. f. [*hippopathologia*, de ἵππος, cheval, πάθος, affection, et λόγος, discours]. Traité des maladies du cheval, pathologie du cheval.

HIPPOSTÉOLOGIE. s. f. [*hipposteologia*, de ἵππος, cheval, ὀστέον, os, et λόγος, discours]. Traité sur les os du cheval.

HIPPOTOMIE. s. f. [*hippotomia*, de ἵππος, cheval, et τομή, section]. Anatomie du cheval.

HIPPURATE. s. m. L'*hippurate de soude* a été trouvé dans l'urine du chameau par Chevreul. Il en existe dans l'urine du cheval, où Fourcroy, Vauqelin et Giese ont indiqué la présence du benzoate de soude. C'est de l'hippurate de soude en partie, et en partie des hippurates de potasse ou de chaux qui existent dans les urines de l'homme, de vache, de chèvre et de cheval, dans lesquelles beaucoup d'auteurs ont signalé la présence de l'*acide hippurique* et de l'*acide benzoïque*. Quelquefois on rencontre de l'acide hippurique dans l'urine d'homme. L'acide benzoïque, qu'on trouve dans l'urine de vache ou de cheval, n'existe pas dans l'urine parfaitement fraîche ; il est un produit de la décomposition des hippurates de l'urine. Robin et Verdeil ont trouvé de l'hippurate de soude vec de l'hippurate de potasse dans l'urine de porc. C'est probablement à l'état d'hippurate de soude qu'existe l'acide hippurique retiré du sang de bœuf. L'hippurate de chaux abonde dans l'urine de cheval. V. URINE.

HIPPURIE. s. f. (Bouchardat). Présence accidentelle de l'acide hippurique ou des hippurates dans l'urine de l'homme. Ce phénomène, qui se rencontre en un certain nombre de circonstances dans lesquelles la nutrition est troublée, et dans lesquelles, par conséquent, les principes qui se forment par désassimilation ne sont pas les mêmes qu'à l'état normal, ne caractérise nullement une maladie spéciale. V. DÉSASSIMILATION.

HIPPURIQUE. adj. [angl. *hippuric*]. — *Acide hippurique* (Liebig). Acide de plusieurs sels particuliers de l'urine des mammifèresus herbivores, et même de l'homme, qu'on avait jusqu'alors regardé comme de l'acide benzoïque, dont il diffère par la présence de l'azote parmi ses éléments. Il est cristallisable en prismes rhomboïdaux ou en aiguilles (Fig. 214), soluble dans l'eau et dans l'alcool ; facilement décomposable

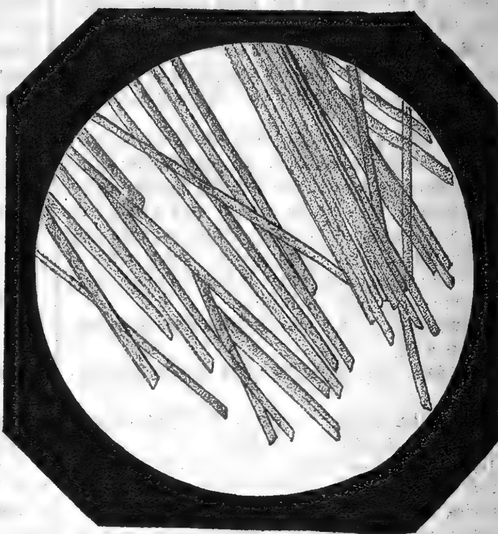


FIG. 214.

en acide benzoïque et en glycocolle (V. ces mots) par l'acide chlorhydrique à chaud. ($C^{18}H^{8}O^{5}Az.HO$.)

HIRCINE. s. f. [all. *Hircinfett*, angl. *hircine*]. Principe indiqué par Chevreul dans les graisses de bouc et de mouton. Il est liquide, très-odorant, assez analogne à l'*oléine ;* il fournit par la saponification un acide gras particulier appelé *acide hircique*.

HIRCIQUE. adj. — *Acide hircique*. Produit de la saponification de l'hircine ; il forme des sels de baryte bien définis. Il est analogue à l'acide amylique.

HIRCISME. s. m. [de *hircus*, bouc; *fœtor alarum*, all. *Hircismus*]. Odeur forte et particulière qui s'exhale des aisselles, chez beaucoup d'hommes.

HIRONDE. s. f. V. AVICULE.

HIRONDELLE. s. f. [*hirundo*, χελιδών, all. *Schwalbe*, angl. *swallow*, it. *rondine*, esp. *golondrina*]. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux. Les nids de l'*hirondelle de rivage*, ou *salangane* (*Hirundo esculenta*, L.), sont connus sous le nom de *nids d'alcyon* (V. ALCYON). Ceux de l'*hirondelle de fenêtre* (*Hirundo urbica*) et de l'*hirondelle de cheminée* (*Hirundo rustica*) ont été jadis employés en médecine ; mais les topiques qu'on en formait n'avaient pas d'autres propriétés que celles des substances auxquelles on les associait.

HIRSUTE. adj. [*hirsutus*, *hirtus*, all. *struppig*]. Se dit, en botanique, des parties d'une plante qui sont garnies de poils longs et roides.

HIRUDINÉS. s. m. pl., ou **HIRUDINÉES.** s. f. pl. [*hirudineæ*, de *hirudo*, sangsue]. Quatrième ordre de la classe des annélides, caractérisé par l'absence de pieds et de soies, une ventouse en avant du corps, l'autre à l'extrémité postérieure; la première quelquefois dentée, l'autre percée par l'anus. La lèvre supérieure de la bouche, placée au centre de la ventouse anté-

rieure, est allongée, mobile. Intestin rectiligne à cæcums nombreux; quatre vaisseaux longitudinaux pleins de sang souvent rosé. Respiration cutanée sans organes spéciaux. Hermaphrodites androgynes. Fig. 215 : Sangsue médicinale ouverte par la face ventrale. *a*, ventouse buccale; *b*, premier ganglion de la chaîne nerveuse; *d*, ganglion anal; *c*, ganglions intermédiaires; *f*, *f*, *f*, cordon nerveux unissant les ganglions entre eux; *g*, *g*, *g*, nerfs partant des ganglions; *i*, œsophage; *k*, *k*, *k*, *k*, cæcums de la portion de l'intestin qui opère la digestion; *m*, *n*, derniers grands cæcums; *p*, intestin contenant les fèces; *q*, rectum ou cloaque; *r*, *r*, *r*, poches sécrétant la mucosité; *s*, poche de la verge *z*, quand elle est rétractée; *x*, fourreau de la verge; *t*, épididyme. A, A, A, conduits spermatiques; B, B, B, testicules; D, utérus; E, E, ovaires; *w*, vulve. V. HÆMOPIS, SANGSUE.

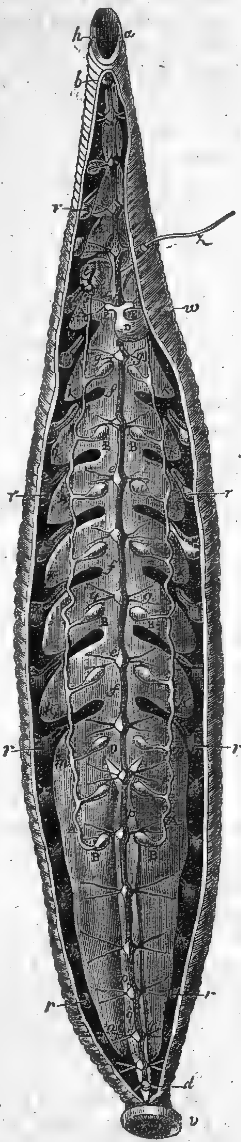


FIG. 215.

HIRUDINICULTURE, et non **HIRUDICULTURE**. s. f. Nom proposé par Guérin-Méneville, et adopté récemment pour désigner l'art de l'élève et de la multiplication des sangsues. Cet art, qui a pris en France et en Irlande une grande extension, consiste à choisir des marais que l'on dispose de manière qu'ils ne se dessèchent jamais, et soient autant que possible préservés des inondations. Les marais sont divisés en *bassins* dits de *nourriture* qui sont conservés au même degré d'immersion, dans lesquels sont nourries les sangsues, où elles se reproduisent et où on les pêche. La nourriture consiste en chevaux épuisés de travail qu'on déferre et qu'on promène dans les bassins. On a soin actuellement de les nourrir et de les retirer la nuit; ils reprennent ainsi leur santé et une certaine valeur. Ils servent longtemps, et il y a économie sur l'ancien procédé qui consistait à les laisser mourir d'épuisement. Les sangsues sucent les animaux morts, mais la putréfaction de ceux-ci devient bientôt nuisible. Il y a des *bassins de purification* ou *de dégorgement*, où les sangsues pêchées sont soumises au jeûne avant la vente. La pêche se fait en marchant dans les marais, et saisissant les sangsues qui se fixent aux bottes couvertes de toile que portent les pêcheurs. Les procédés sont du reste très-variés. Les brochets, perches et anguilles, sont les seuls poissons nuisibles aux sangsues. Les oiseaux d'eau, les porcs, les couleuvres, les rats d'eau, doivent être chassés avec soin. V. PISCICULTURE.

HISPIDE. adj. [*hispidus*, all. *borstig*]. Se dit des organes végétaux garnis de poils rudes et épars.

HISPIDITÉ. s. f. [*hispiditas*]. État d'une partie qui est couverte de poils roides et piquants.

HISTIOLOGIE. s. f. [de ἱστίον, tissu, trame, et λόγος, traité] (Valentin, *Repertorium*, Berlin, 1836). Histoire ou description des tissus, plus généralement appelée *histologie*.

HISTIOLOGIQUE. adj. Qui concerne l'*histiologie*.

HISTOCHIMIE. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et *chimie*; all. *Histochemie*]. Nom donné, en Allemagne, à l'étude des principes immédiats des tissus.

HISTOGENÈSE et **HISTOGÉNIE.** s. f. [de ἱστὸς, tissu, et γένεσις ou γένεια, production; angl. *histogeny*]. Noms donnés par Heusinger (1824) à l'étude de la génération et du développement des tissus organiques. V. ANATOMIE *générale* et TISSU.

HISTOGRAPHIE. s. f. (Heusinger, 1824). Description des tissus.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE. La médecine est un art qui s'appuie sur une science : la biologie. L'histoire de la médecine suppose donc l'histoire de la biologie. — *Histoire de la biologie*. Au début, la biologie ne fut cultivée qu'à propos de la médecine, et les premiers rudiments s'en trouvent dans les livres hippocratiques. On a d'Hippocrate un très-bel ouvrage touchant l'influence des milieux sur l'homme (*Traité des airs, des eaux et des lieux*). Mais, du reste, l'anatomie et la physiologie de ces temps étaient tout à fait dans l'enfance : on ne connaissait pas les nerfs, les confondant avec les tendons; on prenait le cerveau pour une glande chargée d'attirer le liquide de tout le corps, et de le renvoyer dans tout le corps; et la circulation était ignorée. Aristote agrandit beaucoup les notions primitives, particulièrement du côté général, distinguant nettement la vie végétative et la vie animale, et instituant une féconde comparaison entre les parties des animaux. Les anatomistes d'Alexandrie pénétrèrent davantage dans les particularités; ils disséquèrent beaucoup, et les nerfs furent trouvés par eux : on conçoit combien ce pas est considérable pour l'intelligence des animaux. Enfin, Galien résuma toutes les connaissances de son temps en deux beaux traités, l'un d'anatomie, l'autre de physiologie; celui-ci est intitulé : *De l'usage des parties*. Là s'arrêtent les travaux de l'antiquité, et l'on reconnaîtra qu'ils ne pouvaient guère aller plus loin, attendu qu'ils manquaient de toute physique et de toute chimie, sciences nées beaucoup plus tard. Le bel essai d'Hippocrate sur l'influence des milieux est en relation naturelle avec la culture de l'astronomie. Tout le moyen âge fut stérile pour la biologie; toutefois, cultivant l'alchimie, et préparant ainsi la chimie, il prépara aussi, pour la biologie, le plus utile de ses instruments. A la renaissance, l'anatomie fit de grands progrès, et bientôt ces connaissances réagirent sur la physiologie, qui s'enrichit de la grande découverte de Harvey, la circulation du sang. Mais, dans tout ce trajet, ce n'était encore qu'une accumulation de matériaux qui attendaient toujours

que le souffle de la science vint les animer; et la preuve, en effet, c'est qu'alors la biologie ne s'appartenait pas en propre, et qu'elle passait successivement sous la domination de la physique et de la chimie. Enfin, Bichat vint l'arracher à cette longue enfance, qui, pourtant, n'aurait pas pu être moins longue, et la porter du vestibule de la préparation dans le théâtre même de son élaboration propre : ce fut quand il reconnut aux tissus des propriétés spéciales, immanentes. Dès ce moment le domaine de la biologie fut assuré, et elle prit son rang à elle, dépendant sans doute de la chimie, de la physique, de l'astronomie, de la mathématique, qui gouvernent des départements respectivement de plus en plus généraux, mais ayant en sus les propriétés irréductibles des tissus. L'espace ne nous permet pas ici d'aller plus loin dans cette esquisse ; mais on se rappellera que la science a résolu les tissus et les humeurs en éléments anatomiques, parties dernières et immédiates de l'organisme; qu'elle a créé la hiérarchie organique, qui est la *végétabilité*, l'*animalité* et l'*humanité*; qu'elle a institué la doctrine des analogues; qu'elle a, par la paléontologie, lié l'histoire des êtres organisés à l'histoire de la terre, et établi, dans la production des espèces, une série et un développement concordant avec la loi générale de développement et de série qui préside à toute manifestation de vie; enfin, qu'elle a commencé à ébaucher les véritables notions des facultés affectives et intellectuelles, autrement dit la théorie des fonctions du système nerveux.—*Histoire de la médecine.* C'est par la pathologie que la médecine se rattache à la biologie; et, vu les notions biologiques qui avaient cours dans les temps hippocratiques, on doit savoir d'avance que les notions pathologiques étaient également dans l'enfance. Les hippocratistes assimilaient les phénomènes morbides à des phénomènes purement physiques, et encore d'une physique complétement bornée aux faits les plus vulgaires; ils admettaient que quatre humeurs, le sang, la bile, l'atrabile et la pituite, régnaient dans le corps; que la santé dépendait de leur juste mélange, dont le trouble amenait la maladie; que la chaleur fébrile y produisait une coction, et que, cette coction effectuée, la matière cuite était expulsée par les divers émonctoires. Bien des hypothèses furent faites à côté de celle-là, qui prévalut toujours, car elle reposait sur certains phénomènes observables, tandis que les autres étaient de pures vues de l'esprit. Finalement, Galien, le grand systématiseur pour l'antiquité médicale, lui donna une forme complétement rationnelle, et en fit le dogme des âges suivants; et comme, depuis Hippocrate jusqu'à lui, l'anatomie s'était notablement enrichie, il incorpora, au profit de la pathologie, toutes ces notions en un grand ouvrage qu'il intitula : *Des lieux affectés*, et qui contient tout ce qu'on pouvait savoir alors de la relation entre la maladie et l'organe malade. Au reste, il ne faut pas croire, bien que l'histoire ne remonte pas au delà d'Hippocrate, et qu'il soit dit le père de la médecine, qu'il en ait été aucunement le créateur. Loin de là, les livres hippocratiques font foi qu'au moment où il entrait dans la carrière, il existait déjà une masse considérable de travaux et d'informations. Le moyen âge, moins stérile pour la médecine que pour la biologie, procura, en raison de l'extension des connaissances géographiques et de la culture de l'alchimie, des accroissements à la matière médicale et à la thérapeutique. Toutefois les choses, même après la renaissance, restèrent longtemps dans un état analogue, sauf les efforts pour absorber la médecine dans l'iatro-mathématique ou dans l'iatro-chimie. Ces efforts annonçaient seulement que des sciences, très-secourables pour la médecine, venaient peu à peu à la lumière, et, en attendant qu'elles la servissent, tentaient de l'expliquer, c'est-à-dire de l'absorber. Mais à la pathologie il manquait toujours une anatomie, lacune qui ne pouvait pas durer longtemps, vu les progrès que faisait l'anatomie normale. Quand Morgagni eut enfin satisfait à cette nécessité, le problème commença à s'agiter de tous côtés, à savoir : La maladie est-elle quelque chose d'existant en soi, et de surajouté à l'organisme? ou bien, n'est-ce simplement qu'une perturbation des forces mêmes qui le régissent, des fonctions qu'il accomplit? La notion de la maladie, telle qu'elle était venue par tradition, et indépendamment de la connaissance des lésions anatomiques, tenait les esprits dans la première de ces deux conceptions. Ce fut Broussais qui eut la gloire de faire prévaloir la seconde par une argumentation où, ayant toujours raison au fond, il eut presque toujours tort dans les détails et les preuves. Maintenant il est avéré que la pathologie est, en effet, *physiologique*, pour nous servir du langage de Broussais, et mettre, comme lui, la question sur le vrai terrain, et que les maladies ne sont pas autre chose que des fonctions troublées. Désormais tous les systèmes médicaux sont nécessairement mis de côté, et le sort de la pathologie est étroitement subordonné à celui de la biologie.

HISTOIRE NATURELLE. [*historia naturalis*, all. *Naturgeschichte*]. Science concrète d'application qui étudie les diverses parties de chacun des corps existants à la surface et dans l'intérieur de la terre, examine la structure de ceux dans lesquels on ne trouve aucune trace de l'organisation nécessaire à l'exercice de la vie (*géologie* et *minéralogie*), et de ceux qui sont organisés (*biologie*). La biologie doit être envisagée au point de vue *abstrait*, c'est-à-dire considérant les êtres en général (V. BIOLOGIE); elle doit l'être en outre au point de vue *concret*, c'est-à-dire individuel, descriptif ou d'application : c'est l'*histoire naturelle.* A cet égard, elle se divise en deux branches : 1° l'*histoire naturelle* proprement dite ou *organique*, science qui envisage non plus l'ensemble des êtres, mais isolément chaque espèce d'êtres aux quatre points de vue de l'anatomie, de la biotaxie, de la science des milieux et de la physiologie, successivement; 2° la *pathologie*, *histoire non naturelle;* extension des sciences précédentes à des états accidentels, et fondée sur ces sciences, elle est destinée à nous faire connaître (à l'aide d'une notion exacte et indispensable de l'état normal) les altérations que peuvent subir les organes, afin d'arriver par cette connaissance à instituer les règles de l'*art médical*, qui a pour but de rétablir leur état naturel. Elle n'est encore étudiée, selon son importance, que chez l'homme; ses progrès ne sont si lents que parce que la plupart des pathologistes négligent les matériaux fournis par l'étude des maladies des animaux. L'*anatomie comparée* a quelquefois été considérée à tort comme branche de l'histoire naturelle; mais, au lieu d'une espèce à part d'anatomie, on ne doit y voir que la transformation irrationnelle en science distincte d'une des méthodes d'exploration biologique. A l'appui de ce fait, il suffit de rappeler que chacune des sciences fondamentales est la source naturelle d'un des principaux moyens d'exploration que nous possédons, ainsi

que des différentes parties de l'art logique. La physique et la chimie, par exemple, portent au plus haut degré l'*art d'observer* et celui d'*expérimenter*, en même temps que cette dernière développe plus que toutes les autres l'*art des nomenclatures*. Quant à la biologie entière, c'est la *comparaison* qu'elle développe pardessus tout, et qui est son principal procédé intellectuel d'exploration. La *méthode comparative* n'est donc pas une science à part ; c'est un moyen mis au service de toutes les branches de la biologie, quelles qu'elles soient, afin d'arriver (V. COMPARATIF), par la connaissance des organes et des actes les plus simples, à une notion exacte de ceux dont la complication est devenue un trop grand obstacle pour une étude directe. Par conséquent, en quelque occasion que ce soit, on ne peut se passer de ce puissant appui, dont la nécessité se fait sentir dans l'étude de l'homme bien plus que dans celle de tout autre animal, puisque de tous il est le plus compliqué, le plus difficile à étudier. Ajoutons que la biologie, en général, développe l'*art des classifications* au plus haut degré, tandis qu'il était presque nul dans les autres sciences, et que la *science sociale*, celle qui étudie les êtres réunis et organisés en société, a pour principal moyen d'étude la *méthode historique*, ou étude de la filiation des faits. V. BIOTAXIE.

HISTOLOGIE. s. f. [*histologia*, de ἱστὸς, tissu, et λόγος, discours; angl. *histology*]. Nom donné par Mayer (1819) à l'histoire des tissus organiques. Cette expression a été faussement employée pour désigner soit l'*anatomie générale* (V. ce mot) tout entière, soit l'étude des *éléments anatomiques* plus ou moins confondue avec celle des tissus ; mais, l'anatomie générale embrassant l'examen d'autres parties encore que les tissus, le terme *histologie* n'est point synonyme de celui-là. V. ÉLÉMENT.

HISTOLOGIQUE. adj. Qui concerne l'histologie.

HISTONOMIE. s. f. [*histonomia*, de ἱστὸς, tissu, et νόμος, loi]. Nom donné par Heusinger (1824) à l'ensemble des lois qui président à la génération et à l'arrangement des tissus organiques.

HISTOTRIPSIE. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et τρίψις, écrasement]. Synonyme d'*écrasement linéaire*.

HISTOTRIPTEUR. s. m. L'*écraseur linéaire*.

HISTOTROMIE. s. f. [de ἱστὸς, tissu, et τρόμος, tremblement; *tremulatio vibratoria*]. Contraction fibrillaire ou vibratoire qui s'observe sur différents muscles, mais surtout aux paupières, chez les individus bien portants, et parfois pendant ou après le choléra.

HIVER. s. m. [*hiems*, χειμὼν, all. et angl. *Winter*, it. *inverno*, esp. *invierno*]. L'une des quatre saisons de l'année, qui s'étend depuis l'arrivée du soleil à l'un des tropiques jusqu'à son retour à l'équateur, et pendant laquelle règnent les plus grands froids dans les régions tempérées et glaciales. — *Station d'hiver*. V. STATION *thermale*.

HIVERNAGE. s. m. [all. *Winterbestellung*, esp. *invernada*]. Prairie artificielle, culture sarclée, établie en automne, et dont les produits doivent être consommés sur place à la fin de l'hiver ou au printemps. — Régime de la stabulation pour les animaux qui passent l'été et l'automne dans les pâturages. C'est pour les animaux habitués à une alimentation verte qu'il convient surtout de faire entrer des racines dans les rations d'hiver.

HOLLANDAIS (CHEVAL). On trouve en Hollande deux races principales, celle de Frise (V. FRISON), et la flamande, qui est principalement dans les vallées du Rhin et de la Meuse et sur les côtes de la mer du Nord. Cette race a une taille élevée, une conformation commune et défectueuse ; un corps long ; une tête forte, un peu busquée, mal attachée ; des membres hauts et grêles, les pieds grands et plats. Elle est inférieure aux autres grandes races de trait de l'Europe.

HOLOTHURIE. s. f. V. ÉCHINODERME.

HOLOTONIQUE. adj. [*holotonicus*, de ὅλος, entier, et τόνος, tension, roideur]. — *Tétanos holotonique* (Sauvages). Celui qui attaque toutes les parties du corps.

HOLSTEIN (CHEVAL DU). Conformation assez belle et régulière ; tête parfois un peu effilée ; œil ouvert, expressif ; encolure plutôt forte et un peu courte qu'allongée ; corps et croupe arrondis ; allures bonnes, décidées. Le cheval du Holstein est un des plus beaux chevaux d'Allemagne.

HOMALINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, dont la place est mal déterminée. Elle ne renferme que de petits arbres et des arbrisseaux sans usages, des parties chaudes de l'Afrique et de l'Asie.

HOMALOGRAPHIQUE. adj. [de ὁμαλὸς, plan, et γράφειν, dessiner]. — *Méthode homalographique* (E. Q. Le Gendre). Nouvelle méthode de représenter l'anatomie chirurgicale. Les régions sont figurées sous forme de plans. En pratiquant des sections dans les différentes régions, on obtient des surfaces planes qui donnent la situation respective de tous les organes qu'elles renferment ; on obtient ainsi, avec l'exactitude la plus rigoureuse, les rapports des différents organes dans leur position normale. Cette disposition des régions sous forme de plans permet d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des organes de toute la région ; aucune dissection ne vient isoler les parties, et les déranger pour les replacer ensuite les unes contre les autres presque au contact, disposition qui n'existe pas dans la nature, où les organes sont toujours entourés et fixés par le tissu lamineux ambiant. Enfin le chirurgien peut voir d'un seul coup d'œil les parties qu'il peut intéresser. Le procédé le plus simple pour faciliter ces coupes est de faire congéler les cadavres ; les tissus acquièrent alors une résistance qui permet de les diviser en laissant les organes fixés dans leur position normale.

HOMARD. s. m. [*Astacus marinus*, L., *Homarus vulgaris*, Latr.]. Crustacé décapode macroure, de la famille des astaciens, ne vivant que dans la mer, où il peut atteindre 50 centimètres de long. Yeux globuleux ; pince antérieure volumineuse ; carapace d'un brun verdâtre.

HOMICIDE. adj. [*homicida*, de *homo*, homme, et *cædere*, tuer]. *Monomanie homicide*. V. MONOMANIE.

HOMINAL. adj. [de *homo*, *hominis*, homme]. — *Règne hominal* Isid. Geoffroy Saint-Hilaire et quelques autres auteurs considèrent à tort le genre humain comme un *règne* parce que, confondant les phénomènes de l'animalité chez les hommes avec ceux qui résultent de leur réunion en société et qui ne se retrouvent pas chez les autres animaux, ils admettent entre le genre humain et le règne animal une différence aussi grande que celle qui existe entre ce dernier et le règne végétal.

HOMME. s. m. [*homo*, ἄνθρωπος, all. *Mensch*, angl. *man*, it. *uomo*, esp. *hombre*]. Animal mammifère de l'ordre des primates, famille des bimanes, caractérisé taxinomiquement par une peau à duvet ou à poils

rares; nez proéminent au-dessus et en avant de la bouche, qui est pourvue d'un menton bien distinct; oreille nue, fine, bordée, lobulée; cheveux abondants, pieds et mains différents, nus, ou à peine duvetés; muscles fessiers saillants au-dessus des cuisses; jambe à angle droit sur le pied, avec des hanches saillantes, par suite de l'insertion du col du fémur à angle presque droit sur le corps de l'os. Les caractères précédents sont donnés comme caractères d'*espèce* par quelques auteurs, qui divisent l'espèce en *races* et *variétés* (V. ce mot). D'autres les considèrent comme caractères du *genre humain*, qu'ils divisent en plusieurs espèces. Il y a, en effet, autant de différences extérieures et internes entre les hommes dits caucasiques, nègres, jaunes et océaniens, qu'entre deux espèces quelconques de singes, etc., d'un même genre, tant anatomiquement que par rapport aux actes. Les différences entre le cerveau des races d'hommes supérieures et celui des races inférieures sont du même ordre, quoique moindres, que celles qui séparent les cerveaux de l'homme et du singe. La même règle s'applique à la forme du crâne et aux autres dispositions du squelette (Lyell, etc.). Les races inférieures du genre humain offrent, de ce côté, des dispositions qui sont, à beaucoup d'égards, intermédiaires entre celles du type européen le plus élevé et celles du singe (Humphry, Lyell, etc.). Seulement, l'organisation cérébrale du genre entraînant dans tous un degré de sociabilité (V. ce mot) plus grand que chez les autres animaux, bien que cette sociabilité diffère d'une espèce humaine à l'autre dans le mode et la rapidité de son évolution ou perfectibilité, on a été conduit à croire à l'existence d'une seule espèce, modifiée par les milieux qu'elle habite, au même titre que quelques-unes de nos races d'animaux domestiques. Mais on sait d'ailleurs que les colorations les plus diverses de la peau s'observent sous des latitudes égales; que des hommes avec une même couleur se rencontrent sous les latitudes les plus diverses; qu'en Amérique on ne trouve pas de nègres, bien qu'elle offre tous les degrés possibles de latitude; que des hommes habitant depuis plusieurs siècles dans des climats différents de celui d'où ils sont originaires, n'ont pas changé de couleur, et n'ont offert qu'une exagération de la teinte propre de l'épiderme des blancs, sans production d'un pigment tel que celui des *nègres* ou des *peaux-rouges;* que les types, tels qu'ils ont été signalés jadis, se sont conservés jusqu'à présent avec les mêmes caractères; que même les variétés qui ont été dispersées (Juifs, etc.) ont gardé leur type dans tous les lieux; surtout, enfin, que les races domestiques ne sont obtenues qu'à l'aide des soins les plus assidus des hommes en société, donnés et maintenus attentivement dans telle ou telle direction; que l'on n'a ainsi que des oscillations autour du type de l'espèce, dont la race obtenue reprend aussitôt les caractères dès que cesse la régularité du régime et les soins de l'homme, tandis que les types humains se conservent où ils vivent, sans que les sociétés cherchent à modifier les individus dont elles se composent,

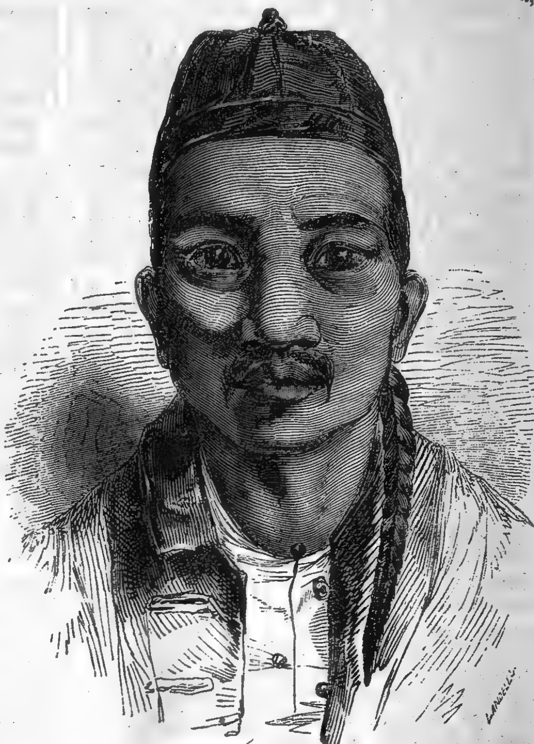


FIG. 216.



FIG. 217.

dans tel ou tel sens d'une manière continue et assidue. Ce sont la tendance à la recherche absolue des causes

premières et divers préjugés religieux qui ont fait admettre la dérivation de toutes les espèces d'un couple



Fig. 218.



Fig. 219.

unique et repousser les différences spécifiques des hommes, au lieu de les recevoir telles que l'observation les démontre, et ont fait, comme conséquence dernière, supposer des variétés et des races seulement. Mais il y a eu originairement autant d'espèces formées qu'on en voit aujourd'hui, et qu'il y a de milieux plus spécialement habités par chacune d'elles; seulement le mode de leur formation première est pour les unes et les autres aussi impossible à découvrir et à démontrer que celui de quelque espèce d'être que ce soit. On sait, en effet, actuellement, que chaque milieu nouveau qu'on découvre renferme des espèces dont le volume, la forme, et surtout les autres particularités d'organisation, sont en rapport avec l'état de ce milieu. On sait aujourd'hui que l'homme est apparu sur la terre à une époque antérieure aux terrains tertiaires récents, vers un temps plus éloigné dans ce sens de l'époque de l'*Elephas primigenius* ou *Mammouth* que celle-ci ne l'est de nous. Mais aucune preuve géologique certaine n'autorise à croire que les races humaines dites inférieures aient toujours précédé dans l'ordre chronologique celle des races plus parfaites, et l'hypothèse d'un lien généalogique entre l'homme et les mammifères supérieurs n'est pas démontrée vraie par la paléontologie (Lyell, etc.).—Les espèces du genre humain sont: Espèce Caucasique. Front développé, visage ovale, bouche petite ou moyenne, lèvres minces bien dessinées, incisives verticales, d'où un angle facial de 80° à 90°, et nez long; pommettes peu saillantes; bassin large, mamelles hémisphériques ou à peine pyriformes; pieds et mains ordinaires; cheveux blonds ou bruns, longs, lisses ou bouclés; barbe fournie aux lèvres, au menton et aux joues; torse velu; joues rosées ou mates; muqueuses rouges; taille svelte; membres bien dessinés; peau blanche ou basanée jusqu'au brun. 1° *Race caucasique;* 2° *race celtique* (anciens habitants des Gaules entre le Rhône, la Garonne et la Belgique); 3° *race sémitique* (Arabes, Juifs); 4° *race pélasge* (anciens habitants de l'Archipel, de la Sicile et de l'Italie); 5° *race saxonne* (Scandinaves, Germains,

Teutons, Danois, Normands, Cimbres, Goths); 6° *race slave* (Russes, Polonais); 7° *race finnoise* (Tschudes, anciens Scythes); 8° *race turque;* 9° *race aïnos* ou *kourilienne;* 10° *race persane;* 11° *race indoue* (Himalaya, Indes), teint bronzé. — II. ESPÈCE MONGOLE (ainsi nommée du principal peuple). Pommettes saillantes, visage anguleux, front bas; nez long et élargi à la pointe, et narines ouvertes ou nez épaté; yeux moins ouverts et obliques; paupières larges, plissées; cils plus courts; bouche grande, lèvres grosses et arquées; incisives larges, proclives; angle facial de 75° à 80°; mamelles coniques; pieds et mains petits; poils rares à la face et au corps; cheveux gros, rudes et plats; membres gros, charnus, non secs, ni bien dessinés. 1° *Race indosinique :* peau jaunâtre ou blanc mat (Cochinchinois, Tonkinois, Chinois, Coréens, Japonais) (Fig. 216); peau brunâtre ou brune (Tongoux, Mantchoux, Kalmouks, Mongols); 2° *race hyperboréenne* (Samoyèdes, Iakoutes ou Iakouts, Lapons, que quelques-uns considèrent comme une race de l'espèce précédente, voisine des Finnois, I, 7°) : peau jaunâtre ou jaune bistre, tous brachycéphales et orthognathes (V. ces mots). — III. ESPÈCE AMÉRICAINE. Nez arqué, mais non aquilin; peu de barbe ou pas; liotriques; grand développement des fosses nasales; front un peu élevé, quelquefois fuyant, d'autres fois bombé; yeux horizontaux, sauf quelques individus chez les Botocudos; presque tous un peu prognathes (V. BRACHYCÉPHALE et DOLICHOCÉPHALE). 1° *Race américaine du Nord* et *colombienne*, formant peut-être espèce : peau cuivrée (Peaux-rouges) ou brunâtre (Fig. 217); 2° *race brasiléo-guaranienne* (Caraïbes, Guaranis, Botocudos, Brésiliens indigènes) : peau jaunâtre; 3° *race pampéenne* (Patagons, Charruas, etc.) : peau brune-olivâtre; 4° *race ando-péruvienne* (Incas, Araucaniens, Péruviens) : peau brune-olivâtre; ces deux dernières races sont probablement des espèces distinctes; 5° *Groënlandais* et *Esquimaux*, considérés aussi comme de race hyperboréenne (II, 2°) de la variété mongole par leur constitution anatomique, mais pourtant ils sont dolichocéphales prognathes, et leur langage est américain. — IV. ESPÈCE POLYNÉSIENNE. Formes et traits réguliers; liotriques; dolichocéphales prognathes; teint brun ou jaune de pain viennois plus ou moins clair : 1° *Race polynésienne* (Fig. 218) et *micronésienne;* 2° *race malaise* (Philippines, Sumatra, Java, Bornéo, Célèbes, Moluques) : peau jaune-rhubarbe, brune ou rouge-brique; nez un peu épaté; lèvres renversées un peu grosses. — V. ESPÈCE NÈGRE. Front étroit, comprimé aux tempes; vertex aplati, lèvres grosses; prognathisme prononcé; nez aplati, court; angle facial de 60° à 75°; apophyses montantes de la mâchoire supérieure convergentes; os du nez n'atteignant pas le frontal; organes génitaux volumineux; mamelles allongées, pyriformes; poils rares; ulotriques (V. ce mot); muqueuses violacées. 1° *Race éthiopienne;* 2° *race hottentote* et *boschimane :* peau feuille-morte ou jaune enfumé; 3° Cafres (Fig. 219), Foulahs et Coptes : peau variant du basané au noir, suivant les peuplades. Les Nubiens, Abyssins, Berbères et Guanches, tous dolichocéphales orthognathes, forment une ou plusieurs races distinctes voisines de la sémitique (I, 3°), mais n'appartiennent pas à l'espèce nègre, malgré la couleur de leur peau. — VI. ESPÈCE MÉLANÉSIENNE ou NÈGRE OCÉANIENNE. Brachycéphales, prognathes dans quelques races; ulotriques; nez épaté; peau très-noire; tête et chevelure volumineuses (Nouvelle-Calédonie, île des Amis, etc.). — VII. ESPÈCE AUSTRALIENNE. Dolichocéphales prognathes; liotriques; peau couleur de suie ou de chocolat; lèvres minces, nez non épaté; membres grêles. Les Papous, qui sont ulotriques, brachycéphales, formant peut-être une race de l'espèce australienne, sont considérés comme métis des Polynésiens et des Australiens. Les espèces polynésiennes mélanésiennes sont peu nombreuses en individus. Un fait analogue s'observe dans beaucoup de genres d'animaux dont les espèces, peu nombreuses en individus, se trouvent seulement dans tel ou tel milieu, sans mélange ou presque sans mélange avec les autres espèces du même genre. — La classification ci-dessus est loin d'être définitive. Bien des points y sont incertains et mal connus. D'ailleurs cette question n'est pas soluble par les seules forces de la biologie; les savants qui s'en occupent doivent prendre connaissance des affinités des langues entre les familles humaines; ces affinités sont une lumière qui, sans pouvoir, à elle seule, fournir toutes les indications, dirige et assure les procédés de l'anthropologie. — Après avoir décrit, en histoire naturelle, l'homme tel que l'observation le montre à la tête de l'échelle zoologique, avec ses caractères, ses variétés et ses espèces, il importe d'en achever l'idée en indiquant ce qu'il est devenu par le développement historique; car il a une histoire, et ce trait suprême ne peut être omis. Tout le développement historique se résume en ce que, chez l'homme, l'humanité a tendu de plus en plus à subordonner l'animalité. Que sont donc l'animalité et l'humanité envisagées dans cette sorte d'opposition? L'animalité se caractérise facilement par l'ensemble affectif et intellectuel que présentent les animaux supérieurs : satisfaction des besoins de conservation individuelle et de propagation de l'espèce, diverses constructions utiles à ces besoins, attachement, dans quelques espèces, du mâle et de la femelle, élève des petits, sociabilité, domesticité, et liens qu'on doit appeler moraux résultant de ces deux états chez les espèces sociables, domestiques. Voilà le bilan de l'animalité. En regard, l'humanité se caractérise par la raison, c'est-à-dire la faculté de trouver des vérités de l'ordre abstrait. Ainsi *animalité* a deux sens : l'un, plus étendu, qui comprend l'homme lui-même et dans lequel l'animalité est douée de la raison d'ordre abstrait; l'autre, plus restreint, qui comprend les animaux supérieurs moins l'homme, et où la raison d'ordre abstrait n'existe pas. Dans les premiers temps du développement humain, cette possession de la raison abstraite ne donna pas à l'homme de très-grands avantages sur les animaux supérieurs. Tout se borne à ce qu'il se fabrique quelques instruments et quelques armes pour satisfaire mieux qu'eux les besoins qu'il a en commun avec eux; et rien d'abord ne pourrait faire prévoir l'écart énorme qui finalement va survenir. Mais, à mesure que la raison accumule les matériaux qui lui sont propres, et trouve les moyens de les fixer et par conséquent de les transmettre, une transformation s'opère; et l'humanité commence à se dégager visiblement hors de l'animalité et à lui imposer un joug de plus en plus efficace et salutaire. Cette transformation a pour résultat de faire du genre humain un être moral et savant, chez qui la moralité et la science se fortifient l'une l'autre : la moralité faisant sentir la nécessité d'obéir à la vérité, et la vérité dirigeant la moralité vers les voies les meilleures et les plus sûres.

Homme fossile. Hommes qui vivaient avant les races

actuelles en même temps que certaines espèces de mammifères perdues et dont l'existence est décelée, soit par des débris squelettiques, soit par des instruments d'abord de pierre (*période* ou *âge de pierre*), puis de bronze (*âge de bronze*), et enfin de fer (*âge de fer*), enfouis dans le sol. L'homme fut contemporain, en Europe, de deux espèces d'éléphants, *E. primigenius* et *E. antiquus*, puis de deux autres espèces de rhinocéros, *R. tichorhinus* et *R. hemitœchus*, d'une espèce au moins d'hippopotame, de l'ours des cavernes, du lion des cavernes, de l'hyène des cavernes, de plusieurs espèces de bœufs, de chevaux et de cerfs, et de beaucoup de petites espèces de carnassiers, de rongeurs et d'insectivores, tous éteints. Pendant que ces animaux arrivaient lentement au moment de leur extinction, le bœuf musqué, le renne, et d'autres espèces septentrionales, qui ont survécu jusqu'à notre époque, abandonnaient les vallées de la Seine et de la Tamise, et se retiraient vers le nord jusque vers les régions arctiques, dans leurs cantonnements d'aujourd'hui. Les ressemblances entre les débris de squelettes et de crânes de ces époques, et leurs analogues modernes d'Australie sont manifestes. Il en est de même de celles des instruments et des habitudes. Les crânes australiens sont même plus vastes que les plus anciens de ceux des terrains *postpliocènes*. Parmi les monuments qui nous restent de la période de pierre, celle qui précéda immédiatement celle de bronze, les plus abondants sont les hachettes appelées *haches celtiques*, qui étaient d'un usage fort général en Europe avant l'introduction des ustensiles métalliques. Les tourbières et les monticules de coquilles du Danemark, ainsi que les plus anciens cantonnements lacustres de la Suisse, nous apprennent que ces premiers habitants étaient chasseurs, et vivaient presque exclusivement de gibier; mais leur nourriture, dans les siècles suivants, se composa de plus en plus d'animaux domestiques, et, plus tard encore, il se produisit un passage complet à la vie pastorale, coïncidant, à mesure que la population s'augmentait, avec la culture de certaines céréales. Les coquilles comme les quadrupèdes appartenant à la dernière période de la pierre et à l'âge du bronze sont exclusivement d'espèces encore vivantes en Europe; la faune était la même que celle qui prospérait en Gaule au temps de Jules César. Entre la division la plus récente de l'âge de pierre et la plus ancienne, celle qui a reçu le nom de *postpliocène* (elle précède celle de la formation des terrains dits *récents*), il y a eu un énorme intervalle, lacune de l'histoire du passé dans laquelle viendront un jour s'intercaler bien des monuments de date intermédiaire. Nous en avons des exemples dans les cavernes du sud de la France. Morlot a calculé l'antiquité probable de trois sols végétaux superposés traversés et mis au jour à différentes profondeurs dans le delta de la Tinière, et dont chacun contenait des os humains ou des objets de l'industrie humaine appartenant respectivement à l'époque romaine, à celle du bronze et au dernier âge de pierre. D'après son estimation, on doit attribuer une antiquité d'au moins 7000 ans aux plus anciens de ces débris, et pourtant ils sont regardés comme étant d'une date bien postérieure au temps où le mammouth et d'autres mammifères éteints prospéraient en même temps que l'homme en Europe. On a cru à la dégénérescence de l'humanité à partir d'un type primitif dont l'intelligence eût été supérieure ou dont la science eût été d'origine surnaturelle. Mais si la souche originelle du genre humain avait été réellement douée de facultés intellectuelles supérieures, si sa science lui avait été inspirée, et si elle avait possédé une nature perfectible comme sa postérité, l'état d'avancement auquel l'humanité fût parvenue aurait été singulièrement plus élevé. Nous ne pouvons fixer, pour le moment, soit au commencement, soit à la fin de la première période de pierre, les limites du temps que l'homme vécut en même temps que les mammifères éteints, mais nous ne pouvons douter qu'il n'ait été leur contemporain pendant une longue durée (Lyell, etc.). V. FEMME.

HOMOCENTRICITÉ. s. f. État de ce qui est homocentrique. Les déviations de l'homocentricité de la lumière portent le nom d'*aberration*.

HOMOCENTRIQUE. adj. [de ὁμὸς, le même, et κέντρον, centre]. Se dit de la lumière lorsque ses rayons suffisamment prolongés dans une direction viennent tous se réunir en un point ou centre commun (Listing). Lorsque, entre l'objet et l'œil, les rayons sont déviés de leur direction primitive, la lumière cesse d'être homocentrique.

HOMOEOMÉRIE. s. f. [*homœomeria*, ὁμοιομέρεια, de ὅμοιος, semblable, et μέρος, partie]. Similitude des parties du corps. Hypothèse doctrinale qui suppose tous les corps comme formés de petits corps élémentaires semblables à l'ensemble.

HOMOEOMÉROLOGIE. s. f. [de ὅμοιος, semblable, μέρος, partie, et λόγος, traité]. Traité des systèmes qui entrent dans la constitution d'un corps vivant.

HOMOEOMORPHE. adj. [de ὅμοιος, semblable, et μορφή, forme]. Se dit des humeurs et des tissus morbides constitués par les éléments anatomiques semblables (c'est-à-dire de même espèce) à ceux qu'on trouve dans les tissus et les humeurs normales. On a dit aussi *homologues*.—*Production* ou *génération homœomorphe*. V. HÉTÉROMORPHE et HÉTÉROPLASME.

HOMOEOMORPHISME. s. m. État de ce qui est homœomorphe. V. HOMOLOGIE.

HOMOEOPATHIE. s. f. [de ὅμοιον, semblable, et πάθος, maladie; all. *Homœopathie*, angl. *homœopathy*, it. *omiopatia*, esp. *homeopatia*]. Méthode thérapeutique, imaginée par Samuel Hahnemann, de Leipzig, qui consiste à traiter les maladies à l'aide d'agents qu'on suppose doués de la propriété de produire sur l'homme sain des symptômes semblables à ceux qu'on veut combattre. L'axiome des partisans de cette méthode est *Similia similibus curantur*, contrairement à l'axiome d'Hippocrate *Contraria contrariis curantur* (V. ÉNANTIOSE). Il y a deux choses dans l'homœopathie, savoir : la *doctrine pathologique* et la *méthode thérapeutique*. La première est que toute maladie consiste en un changement invisible opéré dans l'intérieur du corps par une puissance morbifique naturelle, *force sans matière*; celle-ci est pour les maladies aiguës la force vitale sortie de son rhythme normal, et, pour les maladies chroniques, un des trois miasmes, *syphilis*, *sycose* et *gale* ou *psore*, dont l'action, imperceptible à son début, éloigne peu à peu l'organisme de l'état de santé et finit par le détruire, sans être arrêtée dans son développement par la force vitale, qui est incapable de l'éteindre par elle-même. La maladie consiste, en outre, en une somme de symptômes susceptibles de frapper nos sens. Or, on sait que la *sycose* et la *psore* ne sont pas des miasmes, mais des affections parasitaires. D'autre part, il n'est pas vrai que le changement morbide opéré dans l'intérieur du corps et déterminant les symptômes de la maladie soit invisible. Il n'est pas vrai non plus que les

maladies reconnaissent pour cause une *force sans matière;* la cause des symptômes observés est un dérangement dans la matière des tissus ou des humeurs, dérangement déterminé par une action des milieux extérieurs, ou survenu par suite même du jeu des parties et entraînant un trouble proportionnel des propriétés inhérentes à la substance organisée, ou propriétés vitales. Il y a, en effet, une corrélation intime et constante entre l'état des éléments anatomiques et des humeurs et la nature comme l'intensité des actes appelés vitaux qu'ils accomplissent: entre leur état statique et leur état dynamique. L'absence de connaissances sur la constitution de la matière organisée et ses propriétés, l'absence de notions sur les changements que sont susceptibles de présenter les substances organiques des humeurs et sur les troubles qui en sont la suite (V. GÉNÉRAL), peuvent seules faire croire à cette série d'hypothèses gratuites: hypothèses se prêtant du reste merveilleusement à toutes les modifications que voudront leur faire subir des imaginations qui ne sont guidées par aucune notion objective sur la constitution normale et morbide du corps. C'est certainement l'absence de cet ordre de connaissances qui leur fait admettre, avec beaucoup d'allopathes du reste, qu'on peut ne pas s'occuper de la cause interne des maladies, car elle serait identifiée avec les symptômes perceptibles à nos sens qu'elle produit. La totalité des symptômes est, suivant eux, la principale ou la seule chose dont le médecin doive s'occuper dans une affection quelconque, la seule qu'il ait à combattre par l'art. Leur *méthode thérapeutique* est fondée sur cette fausse donnée, que la puissance curative des médicaments dépend de la propriété qu'ils ont de faire naître des symptômes semblables à ceux de la maladie et les surpassant en force; or, suivant eux, deux maladies semblables ne pouvant exister dans un organe, la maladie *artificielle* qu'on produit avec le médicament détruirait la *spontanée;* l'affection médicinale ou thérapeutique l'emporterait parce qu'elle serait, dit-on, analogue et un peu plus intense; et, comme elle serait de nature à ce que la force vitale triomphât bientôt d'elle, elle s'éteindrait avec la cessation du médicament, en laissant dans son état primitif d'intégrité et de santé l'être ou la substance qui anime et conserve le corps. Mais on sait que la production, par un médicament, de symptômes semblables à ceux que détermine la lésion d'un tissu n'a jamais pu être constatée par l'expérience; elle ne repose que sur des observations incomplètes ou superficielles. L'analogie entre les effets produits par un médicament sur l'organisme sain ou malade et les symptômes de telle ou telle maladie, est supposée, mais n'existe pas, en réalité, ailleurs que dans l'esprit de ceux qui la supposent. Les médicaments sont employés à dose infinitésimale, parce que, agissant contre une maladie qui, dit-on, est causée par une *force sans matière*, ils ont toujours assez de force pour provoquer des symptômes un peu plus intenses que ceux de la maladie naturelle. On pourrait se demander pourquoi même alors il est besoin d'une dose quelconque; mais il est reconnu que les prétendues actions de ces doses ne sont autres que les phénomènes naturels de la maladie marchant sans entraves à sa fin heureuse ou malheureuse, interprétés, par ceux qui ne les connaissent pas, comme dus à l'action dynamique supposée du médicament; car les doses administrées n'ont aucune action sur l'économie saine ou malade, ainsi qu'il résulte de ce qui suit. De la méthode thérapeutique dérive en effet la *pharmacodynamique homœopathique* qui, dans cette série d'hypothèses, est un des côtés les plus notables pour son inanité. Les médicaments conservent toujours, dit-on, assez d'énergie pour provoquer des symptômes un peu plus intenses que ceux de la maladie à laquelle on veut remédier; en conséquence de ce principe, 1 grain de la substance médicamenteuse est mêlé à 99 grains de sucre de lait (c'est la première *dilution*), puis 1 grain du mélange est mêlé de nouveau à 99 autres grains de ce sucre (deuxième *dilution*), et ainsi de suite. Par ces *dilutions*, ou ces mélanges avec *trituration* répétés jusqu'à 30 fois, la dose de la substance médicamenteuse administrée n'égale pas même un quadrillionième ou un quintillionième de grain. On prescrit alors une certaine dose choisie dans telle ou telle de ces *dilutions*, à compter de la première, selon que le symptôme auquel on s'adresse étant plus ou moins intense, est considéré comme exigeant d'après sa nature tel médicament ou tel autre, avec un degré d'action plus ou moins fort. Cette dose est prise, selon les circonstances, sous forme de *pilule*, ou de *potion*, par cuillerées, ou flairée dans le flacon qui la contient. Il résulte de ces procédés de préparation que déjà dans la deuxième dilution on ne porte que le centième des 5 centigrammes de substance active, c'est-à-dire 5 dixmilligrammes; or, *à cette dose*, les médicaments les plus énergiques, tels que la vératrine, la strychnine, le cyanure de mercure, les acides arsénique, arsénieux et leurs sels solubles, etc., sont sans action pris à 10 ou 12 heures d'intervalle; il en est à plus forte raison de même lorsque, au lieu de prendre la totalité de cette deuxième *dilution* (ce qui ne se fait jamais en homœopathie), on n'en prend qu'une minime fraction. Aussi est-il reconnu que les médicaments homœopathiques sont absolument sans action. Les symptômes dus à la marche habituelle de la maladie, interprétés par ceux qui n'en connaissent pas l'enchaînement physiologique, d'après le principe *post hoc ergo propter hoc*, sont seuls pris pour les effets de la substance qui, administrée en quantité inactive, ne mérite plus le nom de médicament. Par suite, en outre, de l'impossibilité où ils sont d'établir une corrélation entre les symptômes et leur cause, ils les divisent en quelque sorte en deux parts, au gré de l'imagination de chacun, attribuant l'une à la maladie, l'autre au médicament. Les homœopathes admettent, en outre, avec Hahnemann que *le médicament à chaque division ou dilution acquiert un nouveau degré de puissance par le frottement ou la secousse qu'on lui imprime, ou lorsqu'on l'étend de liquide*, à l'exception toutefois du *vin* et de l'*alcool*. C'est une force pure, une essence dynamique que le frottement ou trituration exercés à la manière homœopathique y pourraient ainsi exalter jusqu'à l'infini. Ces hypothèses, auxquelles ils attribuent une grande part dans leur pharmacodynamique, et qui président à la préparation de leurs médicaments, n'ont jamais pu être vérifiées en dehors du domaine de l'imagination. Ce sont elles qui leur font considérer comme médicaments utiles et administrer souvent des corps qui, à des doses quelconques en dehors des effets dus à leur masse, sont absolument sans action sur l'économie animale, tels que l'or et le platine métalliques, le charbon végétal et animal, la silice, le carbonate de chaux, etc. Ainsi, en fait, la médication homœopathique est absolument sans effet, en dehors des changements de régime qu'elle prescrit

et emprunte à la médecine proprement dite ; elle revient à faire de la *médecine expectante*, mais sans le savoir ni le vouloir, et dès lors elle le fait dans bien des cas où il est dangereux de ne prescrire aucun médicament.

HOMOEOPLASIE. s. f. [de ὅμοιος, semblable, et πλάσις, formation]. Génération, dans les maladies, de tissus nouveaux, analogues et même identiques aux tissus normaux. (Lobstein).

HOMOEOPLASTIQUE. adj. Qui se rapporte à l'homœoplasie (Lobstein).

HOMOEOSE, et non **HOMOIOSE**. s. f. [*homœosis*, ὁμοίωσις, de ὅμοιος, semblable]. Synonyme d'*assimilation*.

HOMOEOZYGIE. s. f. Loi d'association ou de soudure des organes homologues dans la production des monstruosités, etc. (Serres).

HOMOGAME. adj. [de ὅμος, pareil, et γάμος, mariage]. — *Capitule homogame*. Celui qui est composé de fleurs toutes pareilles.

HOMOGÈNE. adj. [de ὅμος, semblable, et γένος, genre, nature, espèce ; all. *homogen*, angl. *homogenous*, it. *omogeneo*, esp. *homogeneo*]. Similaire, qui est de même genre, de même nature, de même espèce. — *Substance homogène*. V. AMORPHE.

HOMOGÉNÉITÉ. s. f. [it. *omogeneità*, esp. *homogeneidad*]. Qualité de ce qui est homogène.

HOMOGÉNIE. s. f. [*homogenia*, de ὅμος, semblable, et γένεσις, génération]. Mode de génération qui consiste en ce que le nouvel individu est produit par des parents, c'est-à-dire par des individus qui ont existé avant lui, et qui lui ressemblent quant à l'organisation.

HOMOGONE. adj. Dans les *Salpa*, l'embryon sorti de l'œuf et ceux que produit ce dernier par gemmation sont semblables ; c'est ce qui caractérise la *digenèse homogone* de Van Beneden. Ces ascidies vivent toujours librement dans l'eau ; celles de deuxième génération, qui vivent fixées au sol, ont une autre forme (*digenèse hétérogone* de Van Beneden, *génération alternante* de Steenstrup, *génération hétéromorphe* de Krohn) que les embryons ovulaires qui leur ont donné naissance. Parmi les annélides, les *Naïs* et les *Syllis* sont digenèses et les gemmes donnent des vers semblables à ceux dont ils viennent ; tantôt l'animal meurt après avoir fourni les gemmes, tantôt il continue à vivre, prend des organes sexuels et pond des œufs ou donne du sperme.

HOMOIOSE. Fausse orthographe. V. HOMŒOSE.

HOMOLOGIE. s. f. [*homologia*, ὁμολογία, de ὅμὸς, pareil, et λόγος, doctrine]. Qualité d'un organe ou d'un élément organique, reconnus pour être les mêmes anatomiquement d'une espèce vivante à l'autre, ou analogues d'une région du corps à l'autre, d'après le principe des connexions ou d'après la structure, quelles qu'en soient du reste les variétés de forme, de volume, etc. Les parties homologues, sur un même individu, sont, dans les organes impairs, chacune des deux moitiés ; dans les organes pairs, celui du côté gauche est l'homologue de celui de droite. D'une espèce à l'autre, les parties homologues sont celles que, d'après leurs rapports, on dit être le *même organe*, comme les sépales, les pétales, les étamines, dans les plantes ; les humérus, les fémurs, les radius, les atlas, les axis, les frontaux, etc., ou les bras, les ailes, les nageoires thoraciques, etc., chez les animaux. L'*homologie est spéciale*, lorsque, d'un animal à l'autre, un organe est reconnu pour *être le même*, et peut recevoir le même nom par conséquent, par le seul fait de ses connexions, comme l'occipital de l'homme comparé à celui du mouton, comme l'apophyse basilaire de l'occipital de l'homme ou autre mammifère, comparée à l'os distinct appelé *basi-occipital* chez les poissons et les crocodiles. L'*homologie* est *générale* lorsque, de la description isolée des organes, s'élevant à leur comparaison, on détermine qu'il existe un type de constitution pour chaque organe, envisagé d'une manière abstraite dans tous les êtres où il se rencontre : c'est ainsi, par exemple, qu'on reconnaît qu'il n'y a pas de vertèbre qui n'ait un *centre* (*corps*) ou une partie qui le représente, bien que quelquefois il soit plus petit que les apophyses. Rechercher par l'étude des connexions de ces parties, d'un animal à l'autre, celles qui représentent le *centre* ou corps de la vertèbre, et celles qui représentent les arcs ou les apophyses de telle ou telle sorte, etc., c'est une question d'*homologie générale*. Depuis la distinction proposée par R. Owen, on restreint le mot *homologie* à signifier la comparaison entre les parties similaires d'une espèce à l'autre, et l'on se sert du mot *homotypie* (V. HOMOTYPE) pour indiquer la comparaison entre les parties analogues chez les mêmes individus.

HOMOLOGIQUE. adj. Qui a rapport aux homologies. — *Anatomie homologique*. Celle qui se fait en ne s'aidant pas seulement de l'*observation* (V. ce mot), mais en y joignant la *comparaison* des parties entre elles. Elle conduit à constater des *analogies* entre les parties des différentes espèces d'êtres, et d'autres analogies entre diverses parties d'un même être. C'est à l'anatomie homologique que l'on a donné le nom d'*anatomie comparée* (V. COMPARATIF). Elle se subdiviserait en : 1° *anatomie analogique* ou *comparée ordinaire*, définie par Condorcet en 1774 : « Observation des rapports et des différences qui existent entre les parties analogues de l'homme et des animaux ; » 2° *anatomie homologique*, que Vicq d'Azyr définit en 1774 : « L'examen des rapports qu'ont entre elles les différentes parties d'un même individu ; » nouvelle espèce d'anatomie comparée dans laquelle on observe, comme dans l'autre, ces deux caractères communs à tous les êtres, savoir, celui de la constance dans le type et de la variété dans les modifications. Condorcet exprime ce fait en disant que : « la nature semble avoir formé les différentes espèces et leurs parties correspondantes sur un seul plan, mais qu'elle sait varier ; comme aussi elle dirige tous les corps célestes par une seule force, dont l'effet, variant avec les distances, produit toutes les apparences qu'ils nous présentent. » Aujourd'hui, et depuis R. Owen, on appelle *homologie* la comparaison entre les espèces, et *homotypie* (V. HOMOTYPE) la comparaison chez le même individu. — *Répétitions homologiques* (Gervais). Possibilité de ramener les différentes pièces qui composent chaque individu, quoique très-dissemblables en apparence, surtout dans les espèces supérieures de chaque grand groupe naturel, à un petit nombre de parties primitives (organes premiers ou *similaires*) analogues entre elles, soit pendant toute la durée de l'existence, soit pendant les premières phases du développement. Ces répétitions ne sont pas soumises à la règle absolue du nombre, et les mêmes parties analogues ne se trouvent pas nécessairement reproduites dans les diverses espèces, même pour une seule classe naturelle. On peut établir ainsi un certain nombre de types servant à guider l'esprit dans les descriptions.

HOMOLOGUE. adj. [*homologus*, ὁμόλογος, de ὅμος,

égal, et λόγος, rapport]. S'est dit des tissus morbides analogues à ceux que l'on trouve dans les organes à l'état normal, depuis que Laennec eut admis une classe de tissus *hétérologues* (V. ce mot). V. HOMOTYPIE.

HOMOPÉTALE. adj. [de ὅμος, pareil, et πέταλον, pétale]. Se dit des fleurs ou des corolles dont les pétales se ressemblent.

HOMOPHAGE. Fausse orthographe pour *omophage*.

HOMOPHYLLE. adj. [de ὅμος, pareil, et φύλλον, feuille]. Qui a des feuilles ou des folioles semblables.

HOMOPTÈRE. adj. et s. m. [de ὅμος, pareil, et πτερὸν, aile]. Tribu des hémiptères.

HOMORGANIQUE. adj. [de ὅμος, pareil, et ὄργανον, organe]. Qui est semblable par son organisation.

HOMOTONE. adj. [*homotonus*, de ὅμος, égal, semblable, et τόνος, ton, intensité]. — *Fièvre homotone* (Galien). Celle qui n'a ni paroxysmes ni rémissions, mais qui conserve toujours la même intensité.

HOMOTROPE. adj. [de ὅμος, pareil, et τρέπειν, tourner; angl. *homotropal*]. — *Embryon végétal homotrope*. Celui qui a la même direction que la graine, et dont la radicule correspond au hile. Cette définition n'implique pas que l'embryon soit droit, mais seulement dressé; car l'embryon homotrope est toujours plus ou moins courbé.

HOMOTYPE. adj. [de ὅμος, égal, et τύπος, type]. Se dit d'un organe que, sur une même espèce, sur un même animal, la comparaison des parties entre elles a fait reconnaître analogue à des organes de même ordre, les muscles, les os, etc.; ceux-ci, par exemple, présentant au moins un certain nombre de parties primitives communes, quoique très-souvent ils soient très-dissemblables par la forme et par le volume (R. Owen). C'est un cas particulier des homologies, qui, faute d'avoir été nettement distingué des autres et d'avoir reçu un nom propre, a pendant longtemps été la source de confusions dans les études comparatives, confusions qui ont singulièrement nui à ces études. Les organes *homologues* doivent être *homonymes;* mais les organes *homotypes* ne sauraient l'être d'une manière absolue. Il est bien évident que l'humérus n'est pas *le même os* que le fémur du même individu, dans le même sens que l'humérus d'un individu ou d'une espèce est dit être le même os que l'humérus d'un autre individu ou d'une autre espèce; par conséquent il ne saurait être, à proprement parler, son homologue. Il faut donc appeler les os qui ont ce rapport dans le même squelette, *homotypes*, et restreindre l'application du mot *homologue* aux os qui se correspondent dans les espèces différentes, et qui portent ou doivent porter les mêmes noms.

HOMOTYPIE. s. f. (R. Owen). Un des cas particuliers de l'analogie anatomique, où certaines des parties du corps sur un même animal, n'ayant pas les mêmes rapports et pouvant ou non recevoir les mêmes noms, présentent pourtant un même type de constitution, comme les vertèbres, les côtes, les membres antérieurs et postérieurs. L'*homotypie* est *sériale*, lorsque l'on compare des parties qui se répètent dans l'axe du corps; elle est *transversale*, lorsque l'on reconnaît une analogie de type en comparant les parties qui se répètent dans les appendices qui se détachent des côtés du corps. C'est ce qu'on voit dans le cas des phalanges évidemment analogues les unes aux autres, et qui, en dehors du nombre 3, qui est le plus habituel, peuvent atteindre les chiffres 8 et 13 dans le médius et l'annulaire de quelques cétacés; c'est ce qu'on voit pour les articles des pattes des insectes, etc. Les termes *homologue* et *homologie*, tant générale que spéciale, les mots *homotype* et *homotypie*, sont des expressions anatomiques, applicables seulement aux parties du corps, et nullement à leurs actes; faire intervenir, dans leur définition, les notions de propriété, d'usage et de fonction, serait commettre une erreur consistant à assimiler des choses d'ordres divers. Aussi les parties que l'anatomie a fait reconnaître comme homologues sont reconnues, en physiologie, comme douées de propriétés très-différentes, s'il s'agit d'éléments anatomiques et de tissus, et ayant des usages divers, quand ce sont des systèmes et des organes. Ainsi l'on voit qu'il y a des analogies de plusieurs ordres, et dont les noms ne doivent pas être appliqués indifféremment à toute espèce de ressemblance. Compare-t-on des parties du corps qui, d'un animal à l'autre, ont les mêmes connexions fondamentales, les mêmes rapports, on les dit *homologues*, et elles sont *homonymes*, elles reçoivent le même nom. L'*homologie* est : 1° *spéciale* (concrète), 2° ou *générale* (abstraite), selon qu'il s'agit : *a*. des organes pris tels qu'ils sont en réalité d'un animal à l'autre, ou *b*. selon qu'on rattache tel organe ou telle partie d'un organe à un autre, lequel est considéré comme son analogue par comparaison à un type abstrait de chaque groupe d'organes (vertèbres, appendices); type dont l'ensemble des homologies spéciales a donné l'idée, et qui sert de guide dans les observations à faire et les homonymies à établir. Compare-t-on, sur un même animal, les parties analogues, on les dit *homotypes*, il y a *homotypie*.

HOMOTYPIQUE. adj. Qui se rapporte à l'homotypie. — *Répétitions homotypiques*. Homotypies qui se présentent dans le sens *transversal*, si l'on peut ainsi dire; non plus sur les parties principales du tronc, se succédant longitudinalement d'une extrémité à l'autre, mais sur les appendices ou membres eux-mêmes, dont les parties se répètent en nombre plus ou moins considérable, comme on le voit pour les phalanges, le métacarpe, les rangées du carpe, l'avant-bras, le bras et l'épaule, ou leurs homotypes des membres postérieurs. Ces *répétitions homotypiques* ne sont pas, autant que les *homologies*, soumises à la règle de constance et de nombre d'une espèce à l'autre; mais pourtant on peut, à leur égard, établir certains types servant à guider dans les descriptions.

HONGRE. adj. [*cantherius*, all. *wallach*, angl. *gelding*]. Épithète donnée au cheval qu'on a châtré.

HONTEUX, EUSE. adj. [αἰδοῖα, de αἰδῶς, pudeur; *pudenda*, que les Français ont assez mal traduit par l'expression *parties honteuses;* all. *Scham*]. Se dit des parties génitales de l'un et de l'autre sexe. — *Artères honteuses*. 1° La *honteuse interne*, qui provient de l'hypogastrique, est la sous-pelvienne, Ch. 2° Les *honteuses externes* sont au nombre de deux, quelquefois de trois, distinguées en *supérieure* et *inférieure*. La première naît constamment de la partie supérieure, antérieure et interne de la crurale; la seconde naît plus bas, de la crurale ou de la profonde. — *Nerf honteux*. Rameau du plexus sacré qui se distribue au pénis chez l'homme, et au clitoris chez la femme. C'est l'ischio-pénien ou l'ischio-clitoridien, Chaussier.

HÔPITAL. s. m. V. HOSPICE.

HOQUET. s. m. [*singultus*, λύγξ, λυγμὸς, all. *Schluchzen*, angl. *hiccough*, it. *singhiozzo*, esp. *hipo*]. Contraction spasmodique et subite du diaphragme, qui détermine une secousse brusque des cavités thora-

cique et abdominale, accompagnée d'un bruit rauque tout particulier, et d'un resserrement subit de la glotte par lequel l'inspiration est interceptée.

HORDÉATION. s. f. [*hordeatio*, de *hordeum*, orge]. Fourbure produite par l'abus du grain d'orge pris comme aliment. V. FOURBURE.

HORDÉIFORME. adj. [de *hordeum*, orge]. Qui ressemble à un grain d'orge. — *Grains hordéiformes des synoviales*. V. BOURSES *muqueuses*.

HORDÉINE. s. f. [de *hordeum*, orge ; all. *Hordein*]. Substance pulvérulente, jaunâtre, plus pesante que l'eau, inodore, insipide, un peu rude au toucher, que Proust a retirée de la farine d'orge, et qui paraît n'être autre chose que du son très-divisé.

HORION. s. m. V. TAC.

HORIZON. s. m. [*horizon*, ὁρίζων, de ὁρίζειν, borner]. Cercle qui sépare la partie visible du globe de celle qui est invisible, lorsque la vue n'est pas interceptée par les inégalités du sol. On distingue l'*horizon sensible* et l'*horizon rationnel*.

HORLOGE DE FLORE. [all. *Blumenuhr*]. Tableau indiquant les heures du jour auxquelles a lieu l'épanouissement des fleurs dans les diverses plantes à floraison périodique. Ce tableau ne se rapporte nécessairement qu'au lieu dans lequel il a été dressé, et présente des variations dues aux influences atmosphériques.

HOROPTÈRE. adj. et s. m. [de ὅρος, borne, et ὀπτήρ, qui voit]. Ligne droite tirée par le point où concourent les deux axes visuels, ou, en d'autres termes, le lieu qu'occupent dans l'espace les deux points qui sont vus simultanément par les deux yeux. L'horoptère n'est jamais pour deux yeux normaux borné à une seule ligne ni à un seul point, mais il est toujours une surface. Cette surface passe par le point de mire et par une ligne droite, passant par ce point de mire, perpendiculairement au plan de vision. La surface horoptérique est telle, que tout plan mené par les centres optiques et faisant un angle quelconque avec le plan de vision, donne pour section de cette surface une circonférence du cercle. Il ressort de là : 1° que le cercle horoptérique déterminé en 1805 par Pierre Prévost et retrouvé plus tard par Vieth et J. Müller représente la section de la surface horoptérique par le plan de vision ; 2° que la ligne horoptérique perpendiculaire au plan de vision et passant par le point de mire (1842, Alexandre Prévost), à laquelle les physiologistes n'ont guère consacré d'attention, existe bien réellement. Elle appartient à la section de la surface horoptérique par le plan vertical qui passe par le point de mire et par le milieu de la droite qui joint les centres optiques.

HOROTROPE. s. m. [de ὅρος, limite, et τρέπειν, tourner]. V. VUE.

HORRIPILATION. s. f. [*horripilatio*, de *horrere*, se hérisser, et *pilus*, poil ; all. *Frösteln*, it. *orripilazione*, esp. *horripilacion*]. Frissonnement général qui précède la fièvre, et pendant lequel les bulbes des poils, devenus saillants, produisent cet état qu'on connaît sous le nom de *chair de poule*.

HORSE-POX. s. m. Nom donné par Rayer à une affection pustuleuse du cheval, qui paraît être la même que le cowpox, et qui, en tout cas, inoculée par la vache, y produit la vaccine. On le nomme aussi *équine*, s. f. V. VACCINE.

HOSPICE. s. m. [de *hospitium*, de *hospes*, hôte ; νοσοκομεῖον, all. *Spital*, angl. *hospital*, it. *spedale*, esp. *hospital*, *hospicio*]. Établissement où sont logés, nourris et entretenus, des individus infirmes ou d'un âge avancé, dénués de moyens d'existence. L'*hospice* diffère par conséquent de l'*hôpital*, qui n'est qu'un asile momentané où l'on donne gratuitement aux malades les soins que leur état exige, mais qui ne doit contenir que des malades susceptibles de guérison : ainsi on dit l'*hospice de la Salpêtrière*, l'*hôpital de la Charité*. Chez les Romains, *hospitium* signifiait la maison où l'on recevait gratuitement l'hospitalité ; *hospitalia* étaient les chambres destinées aux étrangers dans la maison de leur hôte. Les *hôpitaux* ne datent que de la fin du IVe siècle ; cependant V. VALETUDINARIUM. Le nom d'*Hôtel-Dieu* n'est que la désignation de l'hôpital principal des villes.

HOUBLON. s. m. [*Humulus lupulus*, L., diœcie pentandrie, L., urticées, J. ; all. *Hopfen*, angl. *hops*, it. *lupolo*, esp. *lupulo*]. Plante dont les cônes, du volume d'une noix, sont composés d'écailles obtuses, imbriquées, verdâtres, garnies, surtout à leur base, de petits grains pulvérulents, d'un jaune doré, résiniformes, aromatiques, amers (V. LUPULINE). Cette matière est composée de plusieurs principes, et, entre autres, d'une huile aromatique particulière à laquelle le houblon doit l'odeur qui le caractérise. Les cônes du houblon sont employés en infusion et en décoction (16 à 32 grammes, dans eau 1 kilogramme), mais l'infusion est bien préférable. Ils sont un des principaux ingrédients de la bière. Outre son action éminemment tonique, le houblon a une propriété sédative particulière, lorsqu'on l'emploie à haute dose.

HOUILLE. s. f. [*carbo fossilis*, all. *Steinkohle*, angl. *coal*]. Substance de la famille des carbonides ou *combustibles charbonneux*, comprenant, suivant quelques auteurs, depuis le diamant jusqu'à la tourbe. Les houilles sont formées de débris de végétaux (surtout des prêles, fougères et lycopodes de grande taille, avec absence presque complète d'animaux) qui paraissent avoir subi l'action de la chaleur à une haute pression. Elles sont noires, luisantes, opaques, plus ou moins friables ; s'allument avec facilité, brûlent avec flamme et fumée noire ; dégagent une odeur de bitume, quelquefois sulfureuse, qui tient à la présence de pyrites. On les divise en : 1° *houilles grasses ;* 2° *houilles maigres ;* 3° *houilles sèches*, contenant chacune de nombreuses variétés. On a constaté sur les lieux que le *carbo fossilis* et le λιθάνθραξ des anciens étaient des lignites. La connaissance positive de la houille vient de l'Angleterre et date du milieu du IXe siècle (853). La houille forme une des roches géologiques du terrain dit *houiller* ou *carbonifère*, appartenant aux formations secondaires et constituant un vaste horizon géologique. On trouve pourtant des houilles dans presque toutes les époques géologiques, mais elles ne sont pour ainsi dire que par accident, hors de la période secondaire. V. GOUDRON et HUILE.

HOULQUE ou **HOUQUE.** s. f. [*holcus*]. Genre de plantes graminées dont plusieurs espèces sont alimentaires. Ce sont : 1° L'*houlque sorgho* (*Holcus sorghum*, L., *grand millet d'Inde*, *gros millet*, *dura duro*), s'élevant à 3 mètres, à caryopse variant en couleur du jaune au pourpre noir, alimentaire dans l'Inde pour de grandes populations ; elle ne sert en Europe que pour nourrir les volailles et faire des balais. 2° L'*houlque saccharine* (*Holcus saccharatus*, L., *millet de Cafrerie*, *gros mil*), dont la tige peut fournir du sucre ; originaire aussi des Indes orientales comme

la suivante. 3° L'*houlque en épi* (*Holcus spicatus*, L., *couscou, millet à chandelle*), à panicule serrée, presque en épi. 4° L'*houlque d'Alep* (*Holcus halepensis*, L.), qui croît spontanément dans le midi de l'Europe, en Syrie, à Cuba, etc.

HOUPPE. s. f. [*apex*, all. *Büschelchen*]. Petite touffe de poils étalés à l'extrémité d'une graine, ou autour de quelque partie du corps d'un animal.

Houppe du menton. Petit muscle épais, conique, fixé par son sommet dans une petite fosse creusée sur le côté de la symphyse de l'os maxillaire inférieur, d'où les fibres vont, en divergeant, s'épanouir dans la peau du menton.

Houppes nerveuses. Petite touffe étalée qui était supposée terminer le faisceau de tubes nerveux que reçoit chaque papille. Maintenant que l'anatomie générale a montré que quelques papilles seulement, sur le plus grand nombre de celles de la peau, reçoivent de 1 à 6 ou 10 tubes nerveux, on sait que cette disposition, admise par hypothèse ou reposant sur de vicieuses observations, n'existe pas. V. CORPUSCULES.

HOUX. s. m. [*ilex*, all. *Hülsen*, angl. *holly*, it. *agrifoglio*, esp. *acebo*]. Genre de plantes (tétrandrie tétragynie, L., rhamnées, J., ilicinées) dont deux espèces sont usitées. Les feuilles du *houx commun* (*Ilex aquifolium*, L.) sont amères et fébrifuges. Le *houx vomitif* (*Ilex vomitoria*, L.) est plus connu sous le nom d'*apalachine* V. ce mot.

Houx frelon, ou *petit houx* (*fragon piquant*, *Ruscus aculeatus*, L.). Sous-arbuste d'Europe dont la racine, amère, tonique et diurétique, était une des cinq racines apéritives des anciens.

Houx maté (*herbe* ou *thé du Paraguay*, *des jésuites*, *de Saint-Barthélemy*, *Arvore do mate* ou *da Congonha*). Petit arbre glabre, de la famille des ilicinées ou aquifoliacées (*Ilex paraguayensis*, Lambert, *Ilex mate*, A. Saint-Hilaire), à feuilles cunéiformes ou ovales-lancéolées, oblongues, un peu obtuses, à dents de scie un peu écartées. Elles sont employées en quantité considérable par les Espagnols, et, dans l'Amérique centrale, en infusion théiforme, à titre de boisson stimulante; elles ont une odeur assez prononcée, une saveur légèrement astringente, moins agréable que le thé. Dans le commerce, dont elles sont un objet considérable, elles sont toujours brisées et presque pulvérisées, afin d'en déguiser la nature et d'en masquer l'origine; aussi, jusqu'à A. Saint-Hilaire, on a cru ce produit fourni par le *Psoralea glandulosa*, L. (V. COULEN). Il a montré aussi que deux autres espèces voisines jouissent des mêmes propriétés, et sont également employées; que cette plante existe au Brésil, près de Curitiba, et qu'elle n'est pas exclusivement propre au Paraguay. On substitue quelquefois à cette plante les feuilles de *Cassine gonguba*, Martius, de la même famille, qui ont des propriétés analogues; et celles de *Luxemburgia* (famille des frankéniées sauvagésiées, voisine des violariées), qui reçoivent aussi le nom de *Congonha*.

HUCHÉ, ÉE. adj. Se dit vulgairement d'un cheval dont les jarrets et les boulets sont redressés par l'usure ou de naissance.

HUGONIACÉES. s. f. pl. [*hugoniaceæ*]. Une famille de plantes des Indes, à 10 étamines, placée entre les malvacées et les byttnériacées.

HUILE. s. f. [*oleum*, ἔλαιον, all. *Oel*, angl. *oil*, it. *oglio*, esp. *aceite*]. Corps gras qui conserve l'état liquide à la température de 10° à 20° centigr., et à plus forte raison au-dessus. Les huiles ne sont plus, comme autrefois, distinguées en *fixes*, *essentielles* et *empyreumatiques*; car on appelait *huiles*, des liquides qui n'ont aucun rapport avec les huiles proprement dites, si ce n'est qu'ils en ont la consistance. Lorsqu'elles ont été imprégnées de principes médicamenteux, elles prennent le nom d'*huiles médicinales*.

Huile d'amandes douces. V. AMANDE.

Huile américaine ou *d'Amérique.* V. HUILES *minérales*.

Huile animale de Dippel. La plus importante des huiles empyreumatiques. Elle s'obtient en distillant la corne de cerf. On la rectifie seule, ou mieux avec de l'eau; on la sèche avec du chlorure de calcium, et on la distille une dernière fois pour l'avoir pure. Elle est alors incolore, fluide comme de l'eau, d'une pesanteur spécifique de 0,878, d'une saveur très-désagréable et brûlante, d'une odeur pénétrante, soluble dans l'alcool, un peu soluble dans l'eau, à laquelle elle communique une propriété alcaline, soluble aussi dans l'acide chlorhydrique, inflammable et résinifiable par l'acide azotique. Elle se colore avec une grande facilité par l'action de l'air et de la lumière, s'épaissit et contient alors une sorte de poix noire, semblable à celle qui s'y était dissoute pendant la distillation, et qui reste quand on la rectifie. On l'emploie quelquefois comme antispasmodique, à la dose de quelques gouttes. D'après Unverdorben, elle est composée d'un grand nombre de principes neutres, acides ou alcalins (V. ANIMINE, ODORINE, OLAMINE, PYROZOÏQUE). D'après Klauer, l'huile animale de Dippel renferme tous les produits signalés par Reichenbach dans la distillation du goudron, savoir : l'*eupione*, la *créosote*, le *picamare*, le *capnomor*, le *pittacale*, etc.

Huile d'antimoine. V. BEURRE *d'antimoine*.

Huile d'arsenic. Chlorure d'arsenic.

Huile de baleine ou *de cétacés* (dite à tort *huile de poisson*). Graisse liquide naturellement, employée dans les arts, et qui provient du lard de plusieurs *cétacés*, et, dit-on, de certains *poissons*. Outre l'oléine, la margarine, la stéarine, elle contient : 1° de la *phocénine*; 2° un principe volatil d'odeur de poisson qui n'existe que dans l'huile fraîche; 3° un principe d'odeur de cuir, qui donne au cuir préparé à l'huile son odeur, et produit de la phocénine dans l'huile peu fraîche, par rancissement et altération de l'acide phocénique; 4° de la cétine: 5° une matière jaune colorante (Chevreul).

Huile de belladone. S'extrait des semences de l'*Atropa belladona*, L. Elle est fade, inodore, d'un beau jaune. Elle répand des vapeurs pendant son extraction qui donnent des vertiges aux ouvriers. Ne s'emploie que pour l'éclairage. S'épaissit à — 16°; se fige à — 27°. V. aussi HUILES *médicinales*.

Huile blanche. L'huile d'œillette. V. PAVOT.

Huile du Brésil. Baume de copahu.

Huile de brique. V. HUILES *empyreumatiques*.

Huile de cade. V. CADE.

Huile de camomille. V. HUILES *médicinales*.

Huile de camphre. Substance oléagineuse qui s'obtient en dissolvant le camphre dans l'acide azotique, et qui vient nager à la surface de la liqueur; on la croyait détersive, et on l'employait à l'extérieur.

Huile de casse. V. ESSENCE *de cassia*.

Huile de charbon de terre ou *de houille.* Liquide de consistance huileuse qui se produit dans la fabrication du gaz de l'éclairage par distillation de la houille. Il est composé de benzine tenant en dissolu-

tion ou à l'état de mélange un grand nombre de corps, tels que la naphtaline, l'aniline, le phénol, la picoline, etc. V. GOUDRON.

Huile de chaux. Ancien nom du chlorure de calcium tombé en déliquescence.

Huile de chènevis. On en retire 25 pour 100 de la graine de chanvre; d'abord verdâtre, elle jaunit bientôt. Saveur fade, odeur désagréable; sert pour l'éclairage et pour préparer quelques vernis. Se fige à —15°.

Huile de coco. V. HUILE *de palme*.

Huile de colza. On en retire 39 pour 100 de la graine de ce nom. Elle se concrète à — 6° environ. Par la saponification, elle donne de l'*acide brassicique* ($C^{45}H^{43}O^5$), qui est solide et cristallisable, et de plus un acide liquide. Elle ne sert qu'à l'éclairage.

Huile de Croton tiglium. On la retire par expression des *graines de Tilly* (V. ce mot). Cette huile est soluble en totalité dans l'éther et dans l'essence de térébenthine; mais l'alcool, qui n'en dissout que les deux tiers de son poids, s'empare spécialement de son principe actif : ce qu'il est bon de se rappeler si l'on veut l'employer comme moyen thérapeutique. Elle donne, à l'analyse, de l'huile volatile, un acide particulier (acide crotonique), analogue à l'acide jatrophique, une substance encore peu connue, que Brandes a appelée *crotonine*, un principe colorant, de la stéarine, de la cire, une sous-résine, de la gomme, du gluten, de l'adraganthine, de l'albumine, de l'amidon et du phosphate de magnésie. Telle est l'âcreté des semences et de l'huile qu'elles contiennent, que leurs émanations irritent non-seulement la conjonctive et la pituitaire, mais même la peau du visage et des mains. —On prépare des *pilules d'huile de croton* avec 1 goutte de cette huile et 60 centigrammes de savon médicinal (pour 6 pilules).—L'*oléo-saccharum d'huile de croton* est fait avec : huile de croton, 1 goutte; huile de cannelle, 5 centigram.; sucre, 4 gram.—On fait une *potion*, en battant une ou deux gouttes d'huile de croton avec un demi-jaune d'œuf, 32 grammes de sucre et 64 grammes d'eau de menthe.—L'emploi de l'huile de croton exige la plus grande prudence : la plus petite dose, une demi-goutte, par exemple, dans un véhicule mucilagineux, suffit pour déterminer une saveur très-désagréable, une chaleur brûlante à la gorge et le long du canal digestif, des nausées, quelquefois des vomissements, mais le plus souvent des évacuations alvines très-abondantes. Une goutte suffit ordinairement pour déterminer dix à douze selles. On l'emploie quelquefois en frictions sur le ventre (10 à 20 gouttes, mêlées au double d'huile d'amandes); mais ces frictions déterminent toujours une vive irritation des téguments. Le principe rubéfiant de l'huile de croton est le *crotonol*, matière résineuse, insoluble dans l'eau, plus légère qu'elle, non purgatif (Schlippe); elle en contient 4 pour 100.

Huiles cuites. Huiles siccatives bouillies sur sept ou huit fois leur poids de litharge. V. OLINE.

Huiles douces. Huiles fixes alimentaires ou médicinales non purgatives.

Huile douce du vin, ou *huile de vin pesante* ($C^8H^9O.2SO^3$). Substance d'apparence oléagineuse, aromatique, plus dense que l'eau, qui se produit dans l'éthérification. D'après Sérullas, c'est un sel double formé d'acide sulfurique, d'hydrogène bicarboné et d'éther sulfurique. L'eau bouillante le dédouble en *acide sulfovinique* et en *huile de vin légère* ou *huile légère du vin*.

Huiles empyreumatiques. Produits volatils qui résultent de la distillation à feu nu de matières animales ou végétales. Les anciens préparaient des huiles empyreumatiques de sassafras, de gaïac, de copahu, et de diverses gommes-résines; ils faisaient une *huile de brique* en plongeant dans l'huile d'olive des briques rougies au feu, distillant ensuite cette huile, et rectifiant la liqueur obtenue; une *huile de cade* ou *de genévrier*, par la distillation du bois du *Juniperus oxycedrus*; une *huile de cire*, etc. On fait encore usage de l'*huile empyreumatique de succin*. Les huiles empyreumatiques sont des produits compliqués. V. HUILE *animale de Dippel*.

Huiles essentielles ou *volatiles*. Synonyme d'*essences*.

Huile essentielle de vin. V. ŒNANTHIQUE.

Huile éthérée ou *d'éther*. L'huile douce du vin.

Huiles fétides. Les huiles empyreumatiques.

Huiles fixes. Seuls corps qui conservent le nom général d'*huiles*; ils portent également les noms d'*huiles grasses*, d'*huiles douces*, ou d'*huiles par expression*. Les huiles ont toutes une consistance visqueuse, une saveur fade ou presque nulle. On les trouve à l'état de gouttelettes ou de granulations graisseuses, en suspension, seules ou mêlées à des grains de fécule, dans le contenu liquide, mucilagineux, des utricules, de l'endosperme ou des cotylédons, ou de tous deux à la fois; quelquefois aussi dans certains tubercules, rhizomes, racines, écorces et péricarpes, mais en petite quantité. L'olive est presque le seul fruit dont le péricarpe fournisse abondamment de l'huile fixe. On extrait par la seule pression, c'est-à-dire sans l'intermède de la chaleur, les huiles naturellement liquides. Pour les avoir pures, on écrase les semences, après les avoir mondées; on les réduit en pâte, et, en les mettant à la presse, dans des sacs de toile ou de crin, on fait sortir l'huile de leur parenchyme. C'est ainsi que l'on prépare les huiles d'amandes douces, de ben, d'épurge, de ricin, de lin, de noix, des quatre semences froides, et celle de pavot blanc, connue sous le nom d'*huile de pavot* ou *d'œillette*. D'autres, naturellement plus concrètes, ou mélangées à une plus grande quantité de mucilage, ne peuvent être obtenues qu'à l'aide de la chaleur : tantôt on ajoute à la pâte de l'eau chaude, tantôt on l'expose à la vapeur de l'eau bouillante (on obtient ainsi les huiles de lin, d'anis, de carvi, d'aneth); tantôt on soumet la pâte à une légère ébullition; ou bien on se sert, pour exprimer l'huile, de plaques métalliques plus ou moins échauffées (huile de croton); quelquefois on torréfie légèrement les semences avant de les soumettre à l'une ou à l'autre de ces manipulations (huile de cacao). De quelque manière qu'elle ait été préparée, l'huile est d'abord troublée par une matière mucilagineuse, qui s'en sépare par le repos ou la filtration, ou que l'on précipite quelquefois en battant l'huile avec quelques centièmes d'acide sulfurique concentré, et la lavant avec le double de son poids d'eau. D'après les recherches de Braconnot et Chevreul, les huiles sont formées surtout d'oléine, de margarine et de stéarine, dont les proportions variables déterminent les diverses consistances des huiles. — Considérées au point de vue chimique, les huiles fixes se subdivisent en *huiles siccatives* (V. HUILES *siccatives*) et *non siccatives*. Les *huiles grasses non siccatives* se figent par le froid, ne s'épaississent que lentement à l'air, s'unissent avec les corps combustibles, rancissent au contact de l'air, forment avec les alcalis fixes des savons solides, et avec les

oxydes métalliques les combinaisons qu'on nomme *emplâtres :* telles sont l'*huile d'olive* et l'*huile d'amandes douces*, qu'on fait entrer dans les loochs, les liniments, les embrocations, etc. Insolubles dans l'eau, les huiles deviennent miscibles à ce liquide à l'aide des gommes, des mucilages, du jaune d'œuf, de l'albumine ou de la gélatine. V. ÉMULSION.

Huile de foie de morue. Huile qui est retirée du foie de divers poissons appartenant aux genres suivants : *Morrhua*, qui donne 6 espèces; *Merlucius*, 1; *Lota*, 2; *Merlangus*, 5; *Motela*, 3; *Brosmius*, 1; *Raniceps*, 1; *Physis*, 1; *Raja*, 3. Les plus fréquemment employés sont : *Morrhua vulgaris* et *carbonarius*, *Merlangus vulgaris*, *carbonarius* et *pollachius*, *Merlucius vulgaris*, *Brosmius vulgaris*, *Lota vulgaris* et *molva*, *Raja batis*, *clavata* et *pastinaca*, *Trigon*. Les procédés d'extraction, variant suivant les localités, ont une certaine influence sur la composition de l'huile. En Norvége, on met les foies dans des tonneaux, on les expose au soleil et on les abandonne à la fermentation putride; puis, en séparant les produits, on obtient des huiles de nuances différentes. La première qui s'écoule est *blonde-brune*, la seconde *brune;* enfin, en chauffant les résidus jusqu'à la torréfaction, on retire l'*huile noire*, dite aussi *huile rouge*. En Écosse, l'huile s'extrait en chauffant les foies dans l'eau à la température de 90°. Cette huile est blonde ; mais le procédé a pour premier résultat de la priver de tous les principes biliaires qu'elle doit contenir. En Irlande, les foies sont chauffés à feu nu dans des chaudières de fonte ; en fractionnant le produit, on obtient encore des huiles de nuances variées. En Hollande, à Terre-Neuve et dans le nord de la France, on suit le procédé norvégien, la forme des vases seule change. Enfin, dans quelques pêcheries, l'huile est extraite, au bain-marie, des foies frais. On a voulu, dans ces dernières années, faire croire que c'était à ce mode de traitement qu'on devait l'obtention des huiles incolores. C'est une erreur qui tend trop à se répandre et qu'il faut rejeter. L'huile de foie de morue incolore ne peut être obtenue que des foies hypertrophiés et graisseux de poissons malades pêchés à la côte. On est dans l'habitude de mélanger l'huile de foie de morue d'huiles de baleine, de phoque, d'œillette, d'olive de qualité inférieure ; de plus, depuis quelques années, pour leur donner un aspect plus flatteur et en détruire l'odeur, on leur fait subir des épurations qui ont pour premier effet de modifier profondément leur constitution et leurs propriétés : à Brême, Hambourg et Cologne, on décolore l'huile noire en la traitant par l'acide sulfurique et la potasse, pour lui donner une couleur analogue à celle de l'huile d'œillette, et la colorer ensuite suivant les besoins de la vente. En France, on a suivi à peu près le même moyen pour obtenir des huiles incolores vendues sous les noms d'huiles de foie de morue blanches. Pereira prétend qu'en Angleterre une grande quantité de l'huile dite blanche était préparée avec des huiles d'œillette iodées, aromatisées avec quelque peu d'huile de baleine. Ces falsifications peuvent être reconnues, grâce à l'action de divers acides sur les principes de la bile mêlés à l'huile du foie, sur la biliverdine en particulier. En effet, quand on verse une goutte d'acide sulfurique concentré sur quelques gouttes d'huile de foie de morue reçues sur une plaque de verre superposée elle-même à une feuille de papier blanc, on remarque la formation d'une auréole du plus beau violet, qui passe bientôt au cramoisi. Ce n'est qu'au bout de quelques minutes que la couleur du mélange passe au brun (Gobley ; V. BILIVERDINE). Les autres huiles ne donnent rien de semblable. Cherchant à tirer parti de cette réaction, Berthé a fait des mélanges d'huile de foie de morue et d'huile d'œillette jusqu'au point de voir cesser la réaction de l'acide sulfurique. Puis, de la proportion du mélange que pouvait supporter une huile de commerce, il a conclu la proportion d'huile étrangère qu'on y avait introduite par fraude. Taufflieb donne à l'*huile brune* la préférence sur toutes les autres huiles. Cette huile contient, en effet, une proportion notable d'éléments de la bile, des principes résineux et stimulants qui sont des adjuvants utiles dans le traitement des maladies gastro-intestinales. Dans les bronchorrhées ou bronchites catarrhales chroniques non compliquées de pharyngo-laryngite, dans lesquelles les balsamiques sont indiqués, il faut donner la préférence à l'huile brune. Quant aux huiles dépurées artificiellement, que l'on a cherché à introduire dans la médecine, elles ont l'inconvénient d'être plus chères et moins actives que les huiles naturelles. L'huile de foie de morue qui, la première, s'écoule des foies par leur exposition au soleil est liquide, peu odorante, très-recherchée dans le commerce, et n'a aucune vertu médicale. L'huile de morue contient, pour un litre d'huile, 28 à 40 milligrammes d'iode. Outre l'iode, Jongh a trouvé dans l'huile de morue une certaine proportion de phosphore (0,02125, 0,01135 et 0,00754 pour 100, suivant l'espèce). Il a également découvert une certaine quantité de soufre, de chlore, de brome, de la chaux, de la soude, de la magnésie, des acides sulfurique et phosphorique, un peu de fer dans l'huile noire. Restent les éléments de la bile, une matière particulière que Jongh a nommée *gaduine*, et des corps gras. Tous ces éléments n'entrent pas pour la même proportion dans les trois espèces d'huiles de morue. C'est ainsi que : 1° l'huile pâle ou blonde, peu odorante, d'une saveur peu marquée, est plus riche en principes inorganiques (iode, phosphore, brome, etc.) que les autres variétés; 2° l'huile brune, obtenue par la putréfaction, de couleur plus foncée, d'une odeur de poisson déjà sensible, mais peu désagréable, d'une saveur amère et excitante, renferme moins de principes inorganiques que la précédente, mais est plus riche en acides gras volatils, qui lui donnent son odeur, et en principes biliaires, qui la rendent plus amère ; 3° l'huile rouge obtenue par l'ébullition, d'une couleur rougeâtre, d'une odeur de poisson nauséabonde, d'une saveur extrêmement amère et prenant à la gorge, renferme moins encore de principes inorganiques, mais est de toutes la plus riche en acides gras et en matières biliaires. V. PHTHISIE.

Huile fossile éthérée. Le pétrole.

Huile de Gabian. V. PÉTROLE.

Huile-gaz. Huile lourde extraite du goudron de houille. On la brûle dans une lampe au moyen d'un courant d'air entretenu par un ventilateur ou un gazomètre. Ces sortes de lampes qui brûlent à l'air libre ne sont bonnes qu'à éclairer des usines ou de grands établissements industriels, tels que fonderies, ateliers de constructions, etc. Le pouvoir éclairant de la flamme équivaut à celui de 70 bougies stéariques, de 10 lampes Carcel ou de 13 becs de gaz. Le *gaz liquide courant*, est un courant d'air arrivant sur un liquide hydrocarburé et se chargeant en passant sur ce liquide de principes carbonés qui produisent alors une flamme assez belle, semblable à celle que donne l'huile de pétrole.

Huile de genièvre. L'essence de genièvre. V. GENÉVRIER.

Huile de girofle. V. GIROFLE.

Huiles grasses. Huiles fixes, par opposition à *huiles essentielles* ou *essences.* V. HUILES *fixes.*

Huile de jaunes d'œufs. On l'obtient en faisant réduire les jaunes d'œufs de moitié dans une bassine, les enfermant ensuite dans un sac de toile très-serré, et les mettant en presse entre deux plaques de fer préalablement chauffées dans l'eau bouillante. L'huile ainsi exprimée est passée à travers du papier joseph, à la chaleur du bain-marie, et on la conserve dans des flacons bien bouchés. L'huile de jaunes d'œufs, quelquefois employée comme adoucissante, est d'un jaune citrin, d'une odeur de jaune d'œuf, d'une saveur très-douce et agréable ; elle est en partie liquide et en partie solide à la température moyenne de l'air, peu soluble dans l'alcool froid, beaucoup plus dans l'alcool bouillant, et soluble en toutes proportions dans l'éther. — Au Brésil, sur les bords de l'Amazone, on fabrique en grand une espèce d'huile d'œufs avec les œufs que les tortues déposent par myriades sur la plage sablonneuse. On pile les œufs en les foulant aux pieds jusqu'à les réduire en une bouillie jaune, sur laquelle on verse de l'eau, et qu'on expose aux rayons du soleil. La chaleur fait monter à la surface la partie huileuse, qu'on enlève, et qu'on met sur un feu lent dans des chaudières : peu à peu elle s'éclaircit et acquiert la consistance et la couleur du beurre fondu. Ce beurre de tortue conserve toujours un goût d'huile de poisson. Il s'en fait une consommation énorme sur les bords de l'Amazone.

Huile de laurier. Verdâtre, épaisse, d'odeur forte désagréable. V. LAURIER.

Huile légère du vin. Mélange de deux carbures d'hydrogène isomériques avec l'hydrogène bicarboné ; mais l'un est cristallisable (V. ÉTHÉRINE), et l'autre liquide. V. ÉTHÉROL.

Huile de lis. V. LIS.

Huiles médicinales. Combinaisons d'une huile fixe avec une huile volatile, ou dissolutions de diverses substances médicamenteuses dans l'huile fixe. On les prépare à l'aide de la macération, de l'infusion ou de la décoction, et l'on emploie ordinairement l'huile d'olive. Quand on veut charger l'huile des principes contenus dans des plantes fraîches, il faut soumettre ces plantes à une sorte de coction préalable, pour dissiper leur eau de végétation qui s'opposerait au contact des matières solubles avec l'huile, et par conséquent à leur dissolution. Les huiles médicinales sont *simples* ou *composées.* On range parmi les premières l'*huile camphrée*, que l'on prépare en triturant dans un mortier de marbre (à l'aide de quelques gouttes d'alcool) 64 grammes de camphre purifié, ajoutant peu à peu 150 grammes d'huile d'olive, et filtrant après dissolution complète. L'*huile rosat* ou *huile de roses pâles*, qu'on obtient en écrasant légèrement dans un mortier de marbre 30 grammes de pétales mondés de roses pâles, ajoutant 120 grammes d'huile d'olive, laissant macérer pendant cinq jours, passant ensuite avec expression, décantant l'huile, la mettant en contact avec une nouvelle quantité de roses, et, après une troisième opération semblable, filtrant et conservant pour l'usage. Les *huiles de camomille*, *de mélilot*, *de millepertuis*, *de sureau*, qu'on prépare en faisant digérer pendant deux jours, dans un vase couvert, à la chaleur du bain-marie, 64 grammes de fleurs sèches dans 500 grammes d'huile d'olive, passant ensuite avec expression, et filtrant. Les *huiles d'absinthe*, *de rue*, qu'on prépare de même, mais avec les sommités. Les *huiles de ciguë*, *de belladone*, *de jusquiame*, *de mandragore*, *de morelle*, *de nicotiane* et *de stramonium*, qu'on prépare en pilant 500 grammes de feuilles, les mélangeant à 1 kilogramme d'huile d'olive, chauffant sur un feu très-doux, jusqu'à ce que toute l'eau de végétation soit dissipée, laissant digérer pendant deux jours, passant avec expression et filtrant. L'*huile de cantharides*, qu'on obtient en faisant digérer pendant six heures, dans un vase fermé et à la chaleur du bain-marie, 120 grammes de cantharides en poudre grossière et 1 kilogramme d'huile d'olive, passant ensuite avec expression et filtrant. L'*huile opiacée*, qu'on obtient en faisant digérer 30 grammes d'opium brut dans 500 grammes d'huile de jusquiame, et exprimant ensuite. Cette dernière préparation peut remplacer les mélanges d'huiles fixes et de teintures opiacées. Les *huiles médicinales composées* sont souvent désignées sous le nom de *baumes huileux :* tels sont le *baume tranquille*, le *baume vert de Metz*, etc. Ces préparations ne sont employées qu'à l'extérieur (V. BAUME). On peut mettre au nombre des huiles médicinales les *huiles de crapaud*, *de lézard*, *de ver de terre*, etc., que l'on préparait en traitant, à une douce chaleur, ces substances animales par de l'huile d'olive mêlée avec un huitième de son poids de vin blanc, préparations aujourd'hui totalement abandonnées.

Huile de Médie. V. NAPHTE.

Huile de mercure. Jadis on appelait ainsi, soit une solution alcoolique de sublimé corrosif, soit un sulfate de mercure, devenu liquide par le contact de l'air.

Huiles minérales. Nom actuel du naphte et du pétrole qu'on voit sourdre à l'état de véritables sources d'un grand nombre de points de l'Amérique du Nord, de la Californie et du Canada, lorsqu'on creuse des puits de quelques mètres de profondeur. Elles tirent leur origine d'une espèce de distillation lente effectuée au sein de la terre, et par l'influence de la chaleur terrestre sur des couches puissantes de matières combustibles organiques (Sterry-Hunt, 1862). Certaines espèces de bitumes et d'huiles bitumineuses ne peuvent dériver de matières qui ont donné naissance à la houille et aux lignites, mais proviennent uniquement de végétaux ou d'animaux marins ; au contraire, d'autres huiles minérales tirent leur origine de la décomposition de plantes terrestres, ce que prouve leur composition chimique. Les huiles minérales des États-Unis sont peut-être fournies par des bancs de houilles très-grasses ou de la nature du boghead. Les huiles du Canada, pour la majeure partie, diffèrent de celles des États-Unis et se rapprochent plutôt des huiles de naphte et de celles résultant de la distillation des schistes. On distille le pétrole dans des appareils appropriés. Le premier produit qui passe (*huile légère*) à la distillation vers 75° se recueille à part. Le second produit est l'*huile d'éclairage*, obtenue en élevant la température jusqu'à 140°. Les derniers produits ne se dégagent qu'en chauffant encore davantage. Ce sont les *huiles lourdes*, renfermant une proportion variable de paraffine. L'huile de pétrole se divise en huile brute et en huile raffinée. L'épuration des huiles brutes se fait à la manière ordinaire par redistillation et traitement par l'acide sulfurique et la soude caustique ; mais les résultats obtenus sont loin d'être identiques et dépendent beaucoup de la nature de l'huile brute. 100 parties d'huile minérale fournissent :

15 d'essences légères (*light-ends*) nommées improprement *benzine, benzole, naphte;* 12 d'huile légère de 0,745 à 0,764, poids spécifique; 10 d'huile légère d'éclairage (*light illuminating oil*) de 0,768 à 0,78, poids spécifique; 25 d'huile moyenne d'éclairage (*medium illuminating oil*) de 0,79 à 0,80, poids spécifique; 20 d'huile pesante d'éclairage (*heavier illuminating oil*) de 0,80 à 0,825, poids spécifique; 12 d'huile lourde laissant précipiter 1,3 pour 100 de paraffine à une température de 5° centigr.; 6 perte ou résidu charbonneux (Mowbray). La partie la plus volatile, qui est souvent la plus abondante, est un liquide incolore, très-mobile, qui bout régulièrement à la température de 68°, et dont la composition, analogue à celle du gaz des marais, est représentée par la formule $C^{12}H^{14} = 4$ vol. vapeur (Cahours et Pelouze). Les huiles à éclairage tirées du pétrole et du naphte ne s'enflamment pas à l'approche d'une allumette. Celles qui le font à peu près comme le gaz, sont falsifiées par d'autres hydrocarbures plus volatils et par cela même dangereuses, étant susceptibles de faire explosion. V. Kérosène et Kérosolène.

Huile minérale des Barbades. Le pétrole.

Huile de moutarde. La graine de la *M. blanche* fournit 36 pour 100 d'huile grasse. Elle est jaunâtre, inodore, ne se concrète pas par le froid. Elle contient deux acides gras particuliers, dont l'un (*acide érucique*) $= C^{44}H^{42}O^{4}$. La graine de *M. noire* donne 18 pour 100 d'huile jaune, se solidifiant au-dessous de 0° et contenant des acides *stéarique* et *érucique*.

Huile de mucilage. V. Mucilage.

Huile de muscade. V. Muscade.

Huile de navette. V. Navet.

Huile de noisette. On en retire 60 pour 100 de l'amande des noisettes (V. Coudrier). Elle est incolore, inodore, de saveur agréable, solidifiable à — 10°.

Huile de noix. On en retire 50 pour 100 des fruits du noyer (*Juglans regia*, L.). D'abord verdâtre, elle se décolore bientôt ou devient jaunâtre, d'une odeur faible, de saveur agréable; solidifiable à — 27°; siccative.

Huile de noix d'acajou. Suc huileux et résineux âcre, contenu dans les alvéoles du péricarpe de la *noix d'acajou* (V. Acajou). Appliqué sur la peau, il durcit l'épiderme sous forme d'eschare sèche superficielle qui tombe et laisse au-dessous d'elle la peau intacte. On a utilisé avec avantage cette propriété dans le traitement du lupus erythémateux, du psoriasis et autres *dartres*. On l'a aussi employée pour traiter les ulcères rebelles, les cors, etc.

Huile d'œillette. V. Pavot.

Huile d'olive. V. Huiles *fixes*.

Huile omphacine. Huile amère tirée des olives encore vertes.

Huile de palme. Matière grasse, solide, de la consistance du beurre, d'une saveur douce, d'une odeur qui rappelle celle de l'iris, et de couleur jaune orangé; elle fond à 29° centigr., et, par les alcalis, elle donne des savons qui conservent la couleur orangée de cette substance, ce qui n'arrive pas avec la fausse huile de palme qu'on a colorée au moyen du curcuma. On obtient l'huile de palme par expression du fruit de l'*Elais guineensis*, et c'est à tort qu'on lui a donné le nom de *beurre de Galam* (ce dernier produit est fourni par un arbre d'une autre famille). V. Beurre *de Galam*. D'autres palmiers, tels que le *Cocos nucifera*, L., le *Cocos butyracea*, L. fils, etc., donnent des huiles analogues. L'huile de palme sert, dit-on, sur toute la côte ouest de l'Afrique, pour la préparation des aliments. Elle entre dans la composition du baume nerval. Elle est formée d'*oléine* et de *palmitine*. V. ces mots.

Huile de pétrole. V. Huile *minérale* et Pétrole.

Huile de poisson. V. Huile *de baleine* et Huile *de foies de poissons* ou *de morue*.

Huile ou *essence de pomme de terre.* V. Amylique.

Huile de résine. Mélange de quatre carbures liquides, volatils à diverses températures, obtenu en distillant la colophane à feu nu. Ne peut servir à l'éclairage direct, parce qu'il donne en brûlant une quantité considérable de noir de fumée. Il peut produire un gaz à éclairage très-brillant.

Huile de ricin. V. Ricin.

Huile de Saturne. Solution à chaud d'acétate de plomb dans l'essence de térébenthine.

Huiles de schistes. Produits liquides de la distillation de schistes bitumineux, les uns argileux et alumineux, les autres calcaires. Ils sont composés principalement de benzine mêlée à de petites quantités d'autres carbures d'hydrogène, liquides, homologues du gaz oléfiant (C^4H^4), du propylène, du butylène, etc., tenant en dissolution de la naphtaline, de la paraffine, de la paranaphtaline, etc. On distingue dans ces produits l'*huile légère*, incolore ou à peu près, et l'*huile lourde* que surnage la précédente, plus dense, moins fluide, moins mobile et colorée en noir par du goudron. Celle que donne le *boghead*, schiste argileux et bitumineux d'Écosse, ne contient pas de goudron, mais quelques traces de matières résineuses. Le schiste de Dorshire donne 22 pour 100 d'huile; celui d'Écosse, 56, et 47 quand elle est rectifiée. On mêle actuellement les huiles lourdes de schiste avec des huiles de colza, et ce mélange n'a pas besoin de lampes spéciales, comme celles qui sont employées pour l'huile de schiste pure; il brûle dans toutes les lampes ordinaires. Tandis qu'avec la lampe ordinaire et la bougie, certaines nuances échappent le soir, le bleu, le vert, le jaune et le rose se voient parfaitement avec l'éclairage par l'huile de schiste ou de pétrole (Tresca).

Huiles siccatives. Huiles fixes qui, au lieu de *rancir* à l'air en absorbant une petite quantité d'oxygène, se combinent avec une grande quantité de ce gaz en prenant une apparence résineuse pour finir par se solidifier tout à fait. Ce sont les seules qu'on puisse employer dans la peinture (huiles de lin, de noix, d'œillette, de chènevis et de ricin). Dans sa solidification, l'huile de lin ne fait que se combiner avec l'oxygène; mais les autres dégagent en même temps de l'acide carbonique et même quelquefois de l'hydrogène; l'action est d'abord lente et prend ensuite une grande intensité, et il peut y avoir élévation de température, surtout si elles imprègnent des corps poreux. Les huiles siccatives sèchent plus promptement lorsqu'on les a fait chauffer préalablement avec de la litharge ou du protoxyde de manganèse, dont elles retiennent en dissolution une petite quantité.

Huile de soufre. L'acide sulfureux.

Huile de tartre par défaillance. Sous-carbonate de potasse liquéfié par l'humidité de l'air.

Huiles végétales fixes. V. Huiles *fixes*.

Huiles végétales volatiles. V. Essence.

Huile de Vénus. Nitrate de cuivre en deliquium.

Huile vierge. Huile d'olive de première expression à la température ordinaire.

Huile de vin légère. V. Huile *légère*.

Huile de vin pesante. V. HUILE *douce du vin.*

Huile de vitriol. Acide sulfurique concentré.

HUIT DE CHIFFRE. s. m. [all. *achtförmig*]. Bandage dans lequel les tours de bande s'entrecroisent en forme de 8 : tel est celui que l'on applique après la saignée du bras. Les bandages en huit de chiffre s'appliquent aussi autour de l'articulation de la cuisse avec la jambe, et autour des deux épaules, lorsqu'il s'agit de maintenir des topiques appliqués sur ces parties.

HUÎTRE. s. f. [*Ostrea edulis*, L., ὄστρεον, all. *Austér*, angl. *oyster*, it. *ostrica*, esp. *ostra*]. Mollusque acéphale hermaphrodite, renfermé dans une coquille à deux valves dissemblables réunies par un ligament. Les huîtres constituent un aliment peu nutritif, mais salubre et d'une digestion facile, dont l'albumine fait la base. Lorsqu'elles ont été *parquées*, c'est-à-dire nourries pendant quelque temps dans des espèces de réservoirs garnis de galets et de sable, et en communication avec la mer, elles sont plus grasses et plus tendres, en même temps que leur coquille devient plus lisse et plus blanche. Dans quelques pays, elles prennent une couleur verdâtre, et elles acquièrent une saveur plus délicate, un peu piquante et comme poivrée. D'après les recherches de Gaillon, cette coloration serait due à ce que les huîtres se sont nourries d'animalcules infusoires de couleur verte. Les huîtres sont, en général, plus maigres pendant les mois de mai, juin, juillet et août, époque du frai, et par conséquent moins délicates. On a prétendu mal à propos que le lait les *dissolvait* et en accélérait la digestion ; ce liquide n'a aucune action sur elles, et les acides faibles ont seuls cette propriété ; c'est donc avec raison que les amateurs d'huîtres préfèrent aux vins rouges les vins blancs légers, toujours moins alcooliques et un peu acidules. — L'*eau des huîtres* contient beaucoup de chlorure de sodium, du chlorure de magnésium et du sulfate de magnésie, du sulfate de chaux, et une assez grande quantité de substance organique azotée coagulable ; elle est réputée apéritive. C'est un mélange de leur sang et d'eau de mer. — Les *écailles*, composées en grande partie de carbonate calcaire, faisaient autrefois partie du lithontriptique de mademoiselle Stephens, des poudres absorbantes, des remèdes contre le goître et surtout contre la rage. Leurs propriétés sont celles du carbonate de chaux. — En certains cas, les huîtres acquièrent des propriétés malfaisantes. En général, ces accidents ont été comparables à ceux qui résultent de l'administration d'un drastique donné à trop forte dose. Parfois cependant il s'est montré quelques phénomènes nerveux, tels que des vertiges, des tremblements, et enfin, d'une façon exceptionnelle, des convulsions plus ou moins violentes. Les accidents n'ont guère été observés que dans les mois d'août, septembre et octobre, c'est-à-dire au moment où se fait et se termine la reproduction, et l'on sera porté à conclure que presque toutes les intoxications par les huîtres sont dues à cette cause physiologique. Il est une autre circonstance où les huîtres peuvent causer des accidents : c'est quand elles ont été recueillies sur des carènes doublées de cuivre. L'analyse chimique a constaté qu'en ces cas leur chair pouvait contenir des quantités notables de cuivre.

HUMAGE. s. m. Action de humer. Depuis quelque temps, l'absorption des gaz ou des vapeurs par les muqueuses a attiré l'attention des médecins ; c'est ce que l'on a désigné sous le nom d'*inhalation*, d'*aspiration*, de *humage*, etc. Niepce a exposé le modèle d'une salle d'aspiration dans laquelle les malades peuvent passer la journée sans être aucunement fatigués. On sait que, dans les vapeurs produites par les eaux minérales à leur température normale, les principes fixes ne sont pas entraînés en quantité appréciable.

HUMBLE. adj. [*humilis*, esp. *humilde*]. Autrefois on a appelé *muscle humble*, le droit inférieur de l'œil, à cause de son mode d'action sur le globe oculaire.

HUMECTANT, ANTE. adj. et s. m. [*humectans*, de *humectare*, rendre humide ; all. *anfeuchtend*, angl. *humectant*, it. *umettante*, esp. *humectante*]. Se dit des boissons et des médicaments liquides qui augmentent la liquidité du sang et humectent nos organes.

HUMECTATION. s. f. [*madefactio*, all. *Anfeuchtung*, angl. *humectation*, it. *umettazione*, esp. *humectacion*]. État d'un corps à la surface duquel est restée une certaine quantité d'eau, qui ne se dissipe qu'à une température plus ou moins élevée.

HUMÉRAL, ALE. adj. [*humeralis*, angl. *humeral*, it. *omerale*, esp. *humeral*]. Qui a rapport au bras ou à l'os humérus. — *Artère humérale.* La brachiale.

HUMÉRO-CUBITAL. V. BRACHIAL *antérieur*.

HUMÉRO-OLÉCRÂNIEN, IENNE. adj. et s. m. Les vétérinaires ont décrit sous ce nom quatre muscles extenseurs de l'avant-bras. V. EXTENSEUR.

HUMÉRO-SUS-MÉTACARPIEN. V. RADIAL *externe* (*premier*).

HUMÉRO-SUS-RADIAL. V. SUPINATEUR (*long*).

HUMÉRUS. s. m. [ὦμος, all. *Armknochen*, *Humerus*, angl. *humerus*, it. *omero*, esp. *humero*]. Mot latin conservé en français pour désigner l'os du bras : os long, irrégulier, cylindroïde, terminé supérieurement par trois éminences, dont une, hémisphérique, inclinée en dedans et en arrière, est appelée la *tête de l'humérus*, et reçue dans la cavité glénoïde de l'omoplate. Cette tête est supportée par un *col* très-court. Les deux autres éminences ont reçu le nom de *tubérosités*, et sont distinguées en *grosse tubérosité*, appelée aussi *trochiter*, et *petite tubérosité* ou *trochin*. Le *trochiter* est en dehors et un peu en avant ; il donne attache aux muscles sus et sous-épineux et petit rond. Le *trochin* est en dedans et en avant ; il est beaucoup moins large, mais plus saillant que le trochiter : il donne attache au muscle sous-scapulaire. Ces deux tubérosités sont séparées l'une de l'autre par la coulisse bicipitale, qui se continue sur la face interne du corps de l'os. L'extrémité inférieure ou antibrachiale de l'humérus présente inférieurement diverses éminences et enfoncements qui concourent à former l'articulation huméro-cubitale, et qui, examinés de dehors en dedans, sont : la *petite tête* ou le *condyle de l'humérus*, éminence arrondie que reçoit une cavité du radius ; une coulisse correspondant au rebord de celle-ci ; une crête demi-circulaire logée dans l'intervalle du radius et du cubitus ; une coulisse qui reçoit la saillie de la grande cavité sigmoïde, et la *poulie* ou *trochlée*. Au-devant de l'extrémité inférieure de l'os est une cavité superficielle qui reçoit l'apophyse coronoïde, dans la flexion de l'avant-bras ; en arrière est la grande cavité olécrânienne ; au côté interne est une tubérosité nommée *épitrochlée ;* au côté externe est une autre tubérosité plus petite, nommée *épicondyle*.

HUMEUR. s. f. [*humor*, χυμὸς, all. *Feuchtigkeit*, angl. *humor*, it. *umore*, esp. *humor*]. Toute partie liquide ou demi-liquide des systèmes organiques qui se sépare par simple dissociation, sans décomposition

chimique, en éléments anatomiques, d'une part, et principes immédiats, d'autre part; ou *vice versâ*, ce sont des parties liquides ou demi-liquides formées par mélange et dissolution réciproque des principes immédiats, et tenant ordinairement des éléments anatomiques en suspension. Leur étude porte le nom d'*hygrologie*. Elles ont pour attribut anatomique ou statique, l'état de combinaison par dissolution réciproque et mélange de principes immédiats nombreux, ainsi que l'état de suspension dans lequel se trouvent les éléments organiques qu'elles renferment. Les humeurs se classent comme il suit : — A. *Humeurs constituantes ou de constitution*. Elles ont pour attribut dynamique deux ordres aussi de propriétés : 1° une seule *propriété vitale*, la plus élémentaire et la plus générale aussi, celle de *nutrition*, caractérisée par le double mouvement ou acte continu de composition et de décombinaison; 2° les propriétés d'humeurs ou physiques ou chimiques que peuvent présenter les liquides, suivant leur degré de fluidité et de complexité de composition. Ce sont : 1. le sang; 2. le chyle; 3. la lymphe. Dans ces humeurs le fluide offre le degré d'organisation le plus simple, le même que celui que possède toute substance amorphe; mais il est, anatomiquement et physiologiquement, aux éléments anatomiques solides qu'il tient en suspension, ce que l'élément anatomique fondamental d'un tissu est à ses éléments accessoires; il en est la partie caractéristique et fondamentale qui, en raison de sa fluidité, permet à l'humeur d'accomplir les actes essentiels qui lui sont dévolus comme milieu intérieur de l'organisme destiné à satisfaire au mouvement continu de rénovation moléculaire de l'ensemble de ce dernier. Les éléments anatomiques figurés qui s'y trouvent en suspension ne sont, au contraire, qu'accessoires. Aussi les plasmas ne peuvent, en aucune façon, être comparés aux substances amorphes intercellulaires ou interfibrillaires, ni les humeurs être assimilées aux tissus. B. *Humeurs produites ou sécrétées, produits liquides ou sécrétions proprement dites*. Ces humeurs diffèrent des précédentes en ce qu'elles en proviennent et sont produites à l'aide et aux dépens des matériaux qu'elles leur fournissent. Elles ne sont pas organisées comme elles et ne font que remplir le rôle de *milieu* par rapport aux éléments qu'elles tiennent en suspension et qui peuvent y vivre plus ou moins longtemps. Mais aucune d'elles n'a des éléments qui lui soient propres, comme les hématies le sont pour le sang. Toutes renferment une ou plusieurs substances organiques naturellement liquides aux propriétés desquelles l'humeur doit ses propriétés essentielles, physiques ou chimiques, et son altérabilité (V. MALADIES *générales* et VIRULENT). *α. Produits de perpétuation des individus*. 4. Ovarine liquide de la vésicule de Graaf et liquide visqueuse des kystes ovariens; 5. sperme; 6. liquides des kystes du testicule et de l'épididyme dont les cellules deviennent souvent pavimenteuses et granuleuses, etc.; 7. lait et colostrum; 8. blanc d'œuf ou albumen; 9. jaune de l'œuf (oiseaux, etc.); 10. liquide de la vésicule ombilicale; 11. substance gélatiniforme de protection des œufs (poissons, insectes, etc.); 12. prostatine; 13. cowpérine mâle et femelle. *β. Humeurs profondes ou permanentes*. 14. Humeur aqueuse; 15. hyaloïde; 16. humeur de Cotugno; 17. liquides du péritoine, des plèvres et du péricarde, normaux et morbides; 18. liquide encéphalo-rachidien; 19. synovie; 20. sérosité des œdèmes; 21. pus et ses variétés; 22. liquide des vésicules closes des glandes vasculaires. *γ. Produits excrémento-récrémentitiels*. 23. Venin des serpents; 24. salives sous-maxillaires, etc.; 25. salive parotidienne; 26. salive proprement dite, ou mixte; 27. mucus des amygdales; 28. suc pancréatique; 29. bile; 30. suc gastrique; 31. suc duodénal; 32. mucus de l'intestin grêle; 33. mucus du gros intestin (sucs intestinaux); 34. larmes; 35. mucus nasal ou pituitaire; 36. mucus des larmiers et de la conjonctive; 37. mucus bronchique et pulmonaire; 38. mucus vésical; 39. mucus vaginal; 40. bouchon gélatineux du col de l'utérus; 41. mucus du corps utérin; 42. mucus des trompes (variétés morbides nombreuses de tous ces mucus dans les kystes d'origine glandulaire); 43. mucus cutané des poissons et de leurs tubes mucipares de la ligne latérale; 44. sébacine cutanée, préputiale (ou smegma des grandes lèvres) et meibomienne; 45. musc et sécrétions préputiales analogues; 46. civette, castoréum, et sécrétions anopérinéales analogues; 47. cérumen; 48. liquide des follicules glomérulés de l'aisselle; 49. sérine (soie); 50. cire. C. *Humeurs excrémentitielles*. 51. Urine; 52. liquide amniotique; 53. liquide allantoïdien; 54. exhalation aqueuse cutanée et pulmonaire. — D. *Produits médiats, liquides ou demi-liquides*. 55. Bol alimentaire; 56. chyme; 57. miel; 58. matières fécales; 59. méconium. Les *humeurs excrémentitielles* se composent surtout de principes de la deuxième classe, d'eau et de sels de la première classe, mais ne renferment que des traces de substances organiques ou principes immédiats essentiels des corps organisés. Dans la coagulation des humeurs, la substance organique fondamentale de chacune d'elles se prend en masse gélatiniforme ou tremblotante. Elle est plus ferme (comme c'est le cas pour l'albumine de l'œuf), toutes les fois que le liquide renferme beaucoup du principe, et surtout quand il en est presque entièrement formé. Si l'humeur est moyennement riche en substances organiques, elle se prend en flocons plus ou moins volumineux, qui restent en suspension ou se déposent dans le liquide. Si ce dernier renferme peu de la substance organique, il ne fait que se troubler sans présenter de flocons apercevables à l'œil nu. On donne le nom de *caillot* ou de *coagulum* à la masse que forme la *substance coagulée*. Le principe, étant répandu molécule à molécule dans toute l'étendue du liquide employé, entraîne avec lui tous les corps en suspension au moment de la solidification subite. De là l'emploi, dans les arts, des substances organiques liquides pour clarifier les liquides. Le caillot ou les flocons sont d'un blanc mat ou demi-transparent à la surface, d'où un aspect tout particulier lorsque le liquide est pur. Dans le cas contraire, ils sont grisâtres ou diversement colorés, suivant la nature et la couleur des corps en suspension (V. CAILLOT, COUENNE et CRUOR). Le caillot et les flocons présentent au microscope un aspect particulier qui diffère un peu pour chaque espèce de substance, et qui diffère aussi pour un même principe, suivant le degré de concentration du liquide et les moyens employés pour le coaguler. Dans les conditions ordinaires, la fibrine se prend en masse homogène, fibrillaire, ou en véritables fibrilles, généralement flexueuses, entrecroisées, plus ou moins adhérentes l'une à l'autre, et parsemées, dans leurs interstices, de fines granulations. La caséine se prend, au contraire, en une masse amorphe, striée et granuleuse, quelquefois seulement granuleuse. L'albumine, coagulée par la chaleur, se prend en masse

tout à fait homogène, très-finement granuleuse, qui se détache en lamelles susceptibles de se plisser et de présenter alors un aspect strié ; coagulée par l'alcool, elle est tout à fait grenue. Dans le cas où il y a peu de substance organique dans un liquide, le trouble que cause la coagulation de ce principe et de plusieurs autres analogues est dû à ce que ces substances forment de fines granulations isolées ou réunies en amas, qui restent en suspension dans le liquide. Le blanc d'œuf ne se prend en masse fibrillaire que lorsqu'on le laisse tomber goutte à goutte dans le liquide coagulant. Mialhe a montré que les médicaments qui ne sont pas solubles dans l'eau le deviennent dans l'intérieur du corps par l'acide de l'estomac, et par les carbonates et les chlorures alcalins qui se rencontrent dans les sucs biliaire, pancréatique et intestinaux. Toutefois ces actions se rapprochent moins qu'il ne l'a supposé de celles qui se passent dans nos expériences, à cause de l'intervention des substances organiques, coagulables ou non, des propriétés desquelles il n'a pas été tenu compte. De plus, certaines doubles décompositions qu'on avait supposées, n'ont point lieu : ainsi, le calomel se dissout dans les sels alcalins, pénètre comme protochlorure de mercure, mais ne passe pas à l'état de bichlorure ; aussi agit-il tout autrement que ce dernier. V. DISSOLUTION.

Humeur aqueuse. V. ŒIL.

Humeur de Cotugno. Liquide renfermé dans le labyrinthe de l'oreille interne.

Humeurs froides. V. SCROFULES.

Humeur hyaloïde ou *vitrée.* V. VITRÉ.

Humeur de Morgagni. V. CRISTALLINIEN.

HUMIDE. adj. [*humidus*, ὑγρός, all. *feucht*, it. *umido*, esp. *humedo*]. Se dit d'un air qui est imprégné d'eau à l'état de vapeur, d'un corps à la surface duquel il y a de l'eau, mais non encore rassemblée en gouttes.

HUMIDE RADICAL. s. m. [*humidum radicale*, *humidum primigenium*, all. *Grundfeuchtigkeit*, *Lebenssaft*, esp. *humedo radical*]. Les médecins humoristes appelaient ainsi, ou les liquides animaux en général, regardés comme principe générateur de tout le reste de l'économie, ou le liquide qui, se rendant par la circulation aux divers tissus organiques, leur donne la consistance et la flexibilité convenables.

HUMIDITÉ. s. f. [*humiditas*, ὑγρότης, all. *Feuchtigkeit*, it. *umidità*, esp. *humedad*]. État d'un corps qui est imbibé d'eau, et qui a de la disposition à en communiquer une partie aux corps environnants.

HUMIFUSE. adj. [*humifusus*, de *humus*, la terre, et *fundere*, répandre ; esp. *humifuso*]. Se dit, en botanique, d'une tige étalée en tous sens sur la terre, sans y jeter de racines.

HUMINE. s. f. [de *humus*, la terre] ($C^{40}H^{15}O^{15}$). Corps obtenu en cuisant longtemps 100 parties de sucre, 200 parties d'eau et 20 parties d'acide sulfurique ; caractérisé en ce que les alcalis puissants le transforment en *acide humique* ($C^{12}H^{12}O^{12}$), lequel s'obtient en cuisant 8 parties de sucre ou de débris végétaux dans 2 parties d'acide chlorhydrique et 20 parties d'eau, jusqu'à ce que la masse ait bruni. Celle-ci se combine avec les alcalis et en est précipitée par l'acide chlorhydrique. Il n'est pas cristallisable ; il est hygroscopique, sans goût ni odeur.

HUMIQUE (ACIDE). V. HUMINE.

HUMIRIACÉES. s. f. pl. [*humiriaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, composée d'arbres et d'arbrisseaux de l'Amérique tropicale. 5 sépales, 5 pétales, 10 à 20 étamines. Le fruit est une drupe ; embryon endospermique. L'*Humirium floribundum*, Martius, laisse écouler, des entailles faites au tronc, le *baume d'humiri*, doué de propriétés analogues à celles du copahu. Le suc de l'*Humirium balsamiferum*, Aublet, en se solidifiant, forme une masse résineuse employée en Amérique contre le tænia.

HUMOPINIQUE (ACIDE). Corps qui se forme en chauffant la narcotine à 220° sur un bain d'huile. C'est un corps brun foncé, amorphe ; il fond à une température élevée et brûle avec une flamme brillante ; son odeur est celle de la narcotine. Insoluble dans l'eau et dans les acides. ($C^{48}H^{23}O^{17}$.)

HUMORAL, ALE. adj. [*humoralis*, angl. *humoral*, it. *umorale*, esp. *humoral*]. Qui vient des humeurs, qui a rapport aux humeurs.

HUMORIQUE (BRUIT) [*bruit hydropneumatique*]. Bruit qu'on entend quand on percute un organe rempli de liquide et de gaz.

HUMORISME. s. m. [de *humor*, humeur ; all. *Humorismus*, angl. *humoral pathology*, it. *umorismo*, esp. *humorismo*]. Système médical dans lequel on attribue la cause des maladies à l'altération primitive des humeurs, déduisant de ces altérations des caractères nosologiques ou des indications thérapeutiques. On trouve des traces de ce système dans l'antiquité la plus reculée ; mais c'est Galien qui, le premier, réunit les principes de l'humorisme en un corps de doctrine, où l'on rencontre une alliance perpétuelle des éléments avec les quatre humeurs dites *cardinales*.

HUMORISTE. adj. et s. — *Médecins humoristes.* Ceux qui sont partisans de l'humorisme.

HUMORO-VITALISME. s. m. Nom d'une doctrine médicale. La chimiatrie n'avait trouvé dans les humeurs que des altérations appréciables à ses réactifs ; les humoro-vitalistes y cherchèrent des lésions de vitalité. Aux ferments, aux acides et aux alcalins, on substitua les âcretés, les virus et les miasmes ; on accorda aux liquides de l'économie le pouvoir de se transporter dans tel ou tel organe. Ces doctrines nous ont donné les sudorifiques, les médicaments dits dérivatifs, les médications qu'on croit destinées à l'élimination des causes morbifiques, la tendance à la prévision des dangers attachés à la suppression d'un exutoire et la révulsion.

HUMULINE. s. f. V. LUPULINE.

HUMUS. s. m. [de *humus*, terre ; all. *Humus*, *Dammerde*]. Matière brune, peu soluble dans l'eau, soluble dans les alcalis, provenant de la décomposition et de la combustion lente des substances organiques dans le sol ou à sa surface. L'humus ne paraît pas être un corps uniforme, identique dans toutes les circonstances ; la diversité de son origine et la manière dont il se comporte avec les réactifs autorisent à le penser.

HYACINTHE. s. f. [*hyacinthus*, all. et angl. *Hyacinth*, it. *giacinto*, esp. *jacinto*]. Pierre précieuse qui entrait dans la *confection d'hyacinthe*, mais qui est tellement inerte, que la confection de ce nom n'en contient plus aujourd'hui.

HYALIN, INE. adj. Se dit de toutes les parties des corps organisés qui sont transparentes comme du verre.

HYALITE. s. f. Sous ce nom, quelques auteurs ont décrit une prétendue inflammation de l'hyaloïde, qui est un organe complétement dépourvu de vaisseaux.

HYALODÉITE. s. f. V. HYALITE.

HYALOÏDE. adj. et s. f. [*hyaloides*, de ὕαλος, verre, et εἶδος, forme, ressemblance ; angl. *hyaloid*]. Vitré, qui ressemble au verre. — *Substance* ou *humeur hyaloïde*, ou simplement *hyaloïde* (s. f.). L'humeur vitrée de l'œil. V. VITRÉ.

HYALOÏDIEN. adj. [*hyaloideus*]. Qui appartient à l'*hyaloïde* ou *humeur vitrée*. Le *canal hyaloïdien* de Cloquet est un conduit que remplit dans le corps vitré le rameau de l'*artère centrale* de la rétine (*arteria hyaloidea*) allant se ramifier sur la face postérieure du cristallin chez le fœtus. Quant à la prétendue réflexion de la membrane d'enveloppe dans ce canal, elle est supposée, et n'existe pas.

HYALOÏDITE. s. f. V. HYALITE.

HYALONYXIS. s. f. Ce nom a été donné : 1° au procédé de l'opération de la cataracte par abaissement dans lequel l'aiguille perce la sclérotique loin du bord de la cornée et traverse le corps vitré ; 2° à l'abaissement du cristallin dans le corps vitré.

HYBRIDATION. s. f. Production des hybrides. L'hybridation peut avoir lieu naturellement entre deux plantes voisines d'espèces ou de variétés différentes, et dont la floraison coïncide ; on peut la produire artificiellement en transportant le pollen d'un végétal sur le pistil d'un autre sujet. Elle ne réussit pas entre sujets de familles différentes ; elle est très-difficile entre plantes appartenant à deux genres distincts, si surtout ils sont éloignés ; souvent même elle n'a point lieu entre deux espèces du même genre. C'est dans les variétés que l'hybridation est la plus facile et la plus complète ; car les produits sont alors féconds, tandis que les hybrides d'espèces sont généralement inféconds. Pour que l'hybridation soit possible, il faut que le pistil à féconder soit vierge ; il doit être mis à l'abri du pollen de la même fleur et des fleurs du voisinage. Le pollen d'une fleur peut être conservé plusieurs mois à l'abri de l'air, pour les hybridations artificielles.

HYBRIDE. adj. et s. m. [*hybrida*, de ὕβρις, viol ; all. *Zwitter*, angl. *hybrid*, it. *ibrido*, esp. *hibrida*]. Les botanistes donnent ce nom, synonyme de *bâtard* et de *métis*, à des plantes dont la graine provient d'un végétal qui, au lieu d'être fécondé par sa propre espèce, l'a été par une autre. Cependant, par abus, ils l'ont appliqué à des plantes qui ont seulement de l'analogie avec deux autres, sans qu'il soit démontré, ni toujours probable, ni même quelquefois possible, qu'elles en proviennent : d'où il suit qu'en botanique, le mot *hybride* n'a souvent d'autre sens que celui d'*intermédiaire*. — *Hybride* se dit aussi des animaux. Le mulet est hybride. V. MÉTIS et REPRODUCTEUR.

HYBRIDITÉ. s. f. [all. *Zwitterhaftigkeit*]. Condition d'un végétal ou d'un animal qui est le produit de deux espèces différentes. V. HÉRÉDITÉ.

HYDARTHROSE. s. f., ou **HYDARTHRE**. s. m. [*hydarthrosis*, de ὕδωρ, eau, et ἄρθρον, articulation ; all. *Gelenkwassersucht*, angl. *hydarthrus*, it. *idartro*, esp. *hidartrosis* ou *hidartros*]. Hydropisie articulaire. Cette maladie est ordinairement la suite de coups, de chutes, d'une violence extérieure quelconque, ou de marches forcées ; mais on l'observe plus particulièrement chez des individus scrofuleux ou évidemment lymphatiques. Elle présente, à son début, tous les caractères de l'arthrite ou inflammation articulaire, et vers la fin on la confond, au contraire, avec une tumeur blanche. Très-intenses chez les sujets robustes, les symptômes inflammatoires de la première période sont obscurs et presque inaperçus chez les individus d'une mauvaise constitution. Plus tard, la tuméfaction indique la présence de l'épanchement dont la capsule synoviale est le siége ; au genou, deux tumeurs apparaissent sur les côtés de la rotule ; au cou-de-pied, deux tumeurs se forment sur les côtés des tendons extenseurs ; au coude, la tuméfaction se montre en arrière, sur les côtés de l'olécrâne. Les douleurs sont alors nulles ou très-sourdes ; le membre est habituellement fléchi, si la maladie occupe une articulation ginglymoïdale ; il est dans une demi-flexion, si c'est une articulation orbiculaire. Si l'individu est sain d'ailleurs et d'une bonne constitution, la maladie se termine le plus ordinairement par résolution ; dans le cas contraire, les cartilages se ramollissent, les os eux-mêmes se gonflent et deviennent fongueux, la suppuration s'établit, et une *tumeur blanche* survient. Tant que dure le caractère inflammatoire, on combat l'hydarthrose par les sangsues, les cataplasmes, le repos absolu ; dès que cette première période est passée, on emploie les rubéfiants, les vésicatoires volants, le massage, les frictions sèches, la compression au moyen de compresses graduées et d'un bandage roulé ; et, pour assurer l'immobilité de l'articulation, on place le membre dans une sorte de gouttière de bois ou de fer-blanc ; mais ces moyens ne doivent pas empêcher des applications de vésicatoires, de compresses imbibées de sel ammoniac sur la partie malade. Quelquefois il faut en venir à la ponction de l'articulation. V. HYGROMA.

HYDATIDE. s. f. [*hydatis*, de ὕδωρ, eau ; all. *Blasenwurm*, angl. *hydatid*, it. *idatide*, esp. *hidatide*]. Ce nom a été donné d'abord à une petite tumeur enkystée de la paupière supérieure, puis à toutes les tumeurs enkystées qui contiennent un liquide aqueux et transparent. La plupart des auteurs l'ont ensuite appliqué à des vésicules plus molles que le tissu des membranes, et plus ou moins transparentes, qui se développent dans les organes sans adhérer à leur tissu. Cruveilhier définit très-exactement ces corps, des *vésicules libres de toutes parts, vivant d'une vie propre, et ne demandant à l'animal qui les porte que le lieu, la chaleur et des produits exhalés qu'elles ont la faculté de s'assimiler*. Les termes *hydatide* et *acéphalocyste* sont actuellement synonymes ; les vésicules qu'ils désignent sont des produits morbides renfermant ou non des animaux parasites, les *échinocoques*, adhérents non pas à l'hydatide, mais à une mince membrane qui la tapisse ou flotte dans sa cavité. V. ACÉPHALOCYSTE et ÉCHINOCOQUE. — *Hydatide de Morgagni*. V. ÉPIDIDYME. — *Hydatide carcinomateuse*. Nom donné par Adams à l'animal, ou être à part, doué d'une vie propre et indépendante qu'il supposait, avec tous les auteurs anciens du siècle dernier, constituer les tissus morbides appelés *cancer*. V. ce mot.

HYDATIDIN. s. m. Substance organique, plus lourde que l'eau, soluble, sans les colorer, dans les acides sulfurique et chlorhydrique, n'étant pas précipitée par la potasse et l'ammoniaque, mais se colorant en jaune-serin très-intense au moment de la saturation. Le sublimé, la noix de galle, les sels de plomb et de fer sont sans action sur elle. C'est elle qui forme, en grande partie, la substance des kystes échinocoques, tant la poche mère que les petits kystes intérieurs, dans la proportion de 90 à 99 pour 100. Le reste est de l'albumine (Collard de Martigny).

HYDATIDIQUE. adj. [*hydatidicus*, it. *idatidico*,

esp. *hidatidico*]. Qui contient des hydatides : *kyste hydatidique*.

HYDATIDOCÈLE. s. f. [*hydatidocele*, de ὕδωρ, eau, et κήλη, tumeur ; it. *idatidocele*, esp. *hidatidocele*]. Tumeur contenant des hydatides. On a particulièrement appliqué cette dénomination à l'oschéocèle contenant des hydatides.

HYDATIGÈRE. s. f. Synonyme de *cysticerque*.

HYDATINIEN et **HYDATIQUE**. adj. Formé par des hydatides, qui en contient ou en provient.

HYDATISME. s. m. [de ὕδωρ, eau ; all. *Schwabbeln, Hydatismus*, it. *idatismo*, esp. *hidatismo*]. Bruit produit par la fluctuation d'un liquide épanché dans une cavité. V. FRÉMISSEMENT.

HYDATOÏDE. s. f. [*hydatodes*, *hydatoides*, aqueux, de ὕδωρ, eau, et εἶδος, ressemblance ; angl. *hydatoid*, esp. *hidatoide*]. Synonyme de *hyaloïde*.—*Membrane hydatoïde*. Membrane de Descemet, membrane de l'humeur aqueuse. V. CORNÉE.

HYDATULE. s. f. Synonyme de *cysticerque*.

HYDRACIDE. s. m. [all. *Wasserstoffsäure*, angl. *hydracid*, it. *idracido*]. Acide résultant de la combinaison d'un corps simple ou composé avec l'hydrogène, considéré comme principe acidifiant. Tels sont les acides bromhydrique, chlorhydrique, cyanhydrique, cyanoferrhydrique, fluoborhydrique, fluorhydrique, fluosilicihydrique, fluotantalhydrique, fluotitanhydrique, hypersulfocyanhydrique, iodhydrique, sélénhydrique, sulfhydrique, sulfocyanhydrique, tellurhydrique, et quelques autres. Les corps métalloïdes autres que l'oxygène formant entre eux des combinaisons, leur nom se termine en *ure*, comme lorsqu'ils se combinent avec les métaux, tels sont le *chlorure de soufre*, l'*iodure d'azote* ; certaines de ces combinaisons des métalloïdes entre eux sont des acides énergiques, tels sont le *chlorure d'hydrogène*, le *fluorure d'hydrogène*, etc. On a pensé que l'hydrogène jouait, dans ces nouveaux acides, un rôle analogue à celui de l'oxygène dans les oxacides, on leur a donné le nom d'*hydracides*, et l'on a malheureusement jugé convenable d'établir pour ces composés acides une règle particulière de nomenclature. Mais il y a là une erreur grave : dans les oxacides, l'*oxygène est l'élément électro-négatif*, tandis que, dans les hydracides, l'*hydrogène est toujours l'élément électro-positif*. Quoi qu'il en soit, l'usage fait continuer à leur donner un nom spécial formé de celui des deux corps composants (*celui du corps qui est électro-négatif se met toujours le premier*) et terminé par l'expression *ique*. De là les mots *acides chlorhydrique*, *fluorhydrique* usités, au lieu de *chlorure acide d'hydrogène*, etc.

HYDRAGOGUE. adj. et s. m. [*hydragogus*, ὑδραγωγός, de ὕδωρ, eau, et ἄγειν chasser ; all. *wassertreibend*, angl. *hydragogue*, it. *idragogo*, esp. *hidragogo*]. Substances auxquelles on supposait la propriété de faire écouler les sérosités épanchées dans les cavités ou infiltrées dans les tissus organiques. C'est particulièrement aux purgatifs drastiques qu'on l'a donné. La *poudre hydragogue*, préparée avec : racine de jalap, 32 gram. ; racine de méchoacan et anis, aa 16 gram. ; rhubarbe, 12 gram. ; cannelle et soldanelle, aa 8 gram. ; gomme-gutte, 4 gram., contenait 65 parties de matières purgatives sur 1 ou 2 de matières aromatiques.

HYDRALCOOL. s. m. Alcool à 22° centésimaux, appelé vulgairement *eau-de-vie*.

HYDRALLANTE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἀλλᾶς, étymologie du mot *allantoïde* ; esp. *hidralanto*]. Hydropisie de l'allantoïde. Dugès a proposé d'appeler ainsi les eaux que certaines femmes rendent, en assez grande quantité, du troisième au cinquième mois de leur grossesse, et que l'on appelle vulgairement *fausses eaux*. Il suppose que le siége et la source de ces eaux sont dans un espace assez ample que l'on observe, pendant les premiers temps de la gestation, entre l'amnios et le chorion, du côté du placenta, espace qui est alors occupé par une humeur gélatineuse, et qui se trouve là où les modernes s'accordent à placer l'allantoïde.

HYDRAMIDE. s. f. Groupe de composés chimiques voisin des amides, formés par des essences (appartenant elles-mêmes au groupe des aldéhydes) qui, mises au contact de l'ammoniaque, se combinent à elle, en perdant 2 équivalents d'eau par équivalent d'essence. On régénère l'essence et l'ammoniaque en traitant ces corps par l'eau chaude ou par les alcalis hydratés qui restituent l'eau primitivement perdue.

HYDRARGYRE. s. m. [*hydrargyrus*, ὑδράργυρος, de ὕδωρ, eau, et ἄργυρος, argent]. Nom ancien du mercure. V. ce mot.

HYDRARGYRIE. s. f. [*hydrargyria*, de ὑδράργυρος, mercure ; all. *Quecksilberausschlag*, angl. *hydrargyria*, it. *idrargiria*, esp. *hidrargiria*]. Éruption cutanée produite par l'administration intérieure ou extérieure des préparations mercurielles, et caractérisée par de petites vésicules, avec ou sans fièvre, développées sur des surfaces rouges d'une étendue plus ou moins considérable. Les Anglais en ont décrit trois variétés : 1° L'*hydrargyria mitis* semble, à la première vue, ne consister qu'en une légère efflorescence variée ; mais, en regardant avec attention, on voit la peau couverte de vésicules transparentes, presque imperceptibles. Il y a des démangeaisons cuisantes, avec rougeur et chaleur à la peau. Quelquefois l'efflorescence se dissipe sans desquamation sensible de l'épiderme ; d'autres fois la peau ne reprend sa couleur naturelle que longtemps après que l'épiderme a commencé à s'exfolier. 2° L'*hydrargyria febrilis* ne diffère de la précédente que par une plus grande intensité. La chaleur de la peau est plus vive, sa surface plus rugueuse au toucher ; il y a de la fièvre. Les vésicules, d'abord isolées, deviennent confluentes, et acquièrent le volume d'une tête d'épingle ; une humeur épaisse et fétide suinte des parties où deux surfaces de la peau sont en contact, comme aux aines, aux aisselles. La desquamation commence le quatrième jour, et est ordinairement précédée de pharyngite ; l'épiderme se détache par plaques très-larges, et il faut ordinairement plusieurs desquamations successives avant que les téguments recouvrent leur couleur naturelle. 3° L'*hydrargyria maligna* est caractérisée par la chaleur de la peau, qui est quelquefois de 42° centigr., l'inflammation de la gorge et des amygdales, la couleur rouge pourpre de l'éruption, le gonflement de toute la face, les vésicules beaucoup plus volumineuses et fournissant une humeur âcre abondante, d'odeur insupportable. La desquamation n'a lieu que du huitième au dixième jour, et quelquefois les ongles se détachent avec de larges plaques d'épiderme ; plusieurs couches de cette dernière membrane se forment et se détachent avant que la peau cesse d'être rude et écailleuse. Les symptômes inflammatoires généraux sont également proportionnés à l'inflammation extérieure. Il est incontestable que l'hydrargyrie est causée par l'usage du mercure ; que la simple suspension de l'emploi de ce médicament en arrête souvent le déve-

loppement, qu'elle s'aggrave si l'on continue l'usage du métal. Des ablutions avec l'eau fraîche, des bains tempérés, un régime doux, les purgatifs et les préparations opiacées, sont les moyens employés contre cette maladie, à laquelle on a quelquefois donné les noms d'*érythème mercuriel*, d'*eczéma mercuriel*, de *maladie mercurielle*, de *lèpre mercurielle*, etc.

HYDRARGYRIQUE. adj. Qui appartient ou se rapporte à l'hydrargyre ou mercure; synonyme de *mercuriel*. — *Préparations* ou *traitement hydrargyrique*, etc. V. CALOMEL et MERCURIEL.

HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE. adj. [*hydrargyropneumaticus*, de ὑδράργυρος, mercure, et πνεῦμα, air, gaz].—*Cuve hydrargyro-pneumatique*. Cuve pleine de mercure, dans laquelle est disposée (au-dessous de la surface du métal) une tablette propre à soutenir des cloches sous lesquelles on fait passer, à l'aide d'un tube conducteur, les gaz qu'on veut recueillir.

HYDRARGYROSE. s. f. [*hydrargyrosis*, de ὑδράργυρος, mercure; it. *idrargirosi*]. Friction mercurielle.

HYDRARTHRE. s. m. V. HYDARTHROSE.

HYDRASTINE. s. f. Alcaloïde, ou principe regardé comme tel, que l'on a extrait du rhizome de l'*Hydrastis canadensis*, L. (*Warneria canadensis*, Michaux), de la famille des renonculacées; il agit comme purgatif à la dose de quelques centigrammes.

HYDRATABLE. adj. [esp. *hydratable*]. Se dit d'une substance qui est susceptible de se convertir en hydrate, de se combiner avec l'eau en proportions définies.

HYDRATE. s. m. [*hydras*, all. *Hydrat*, angl. *hydrate*, it. *idrato*, esp. *hidrato*]. Combinaison d'un oxyde métallique et d'eau, dans laquelle cette dernière joue le rôle d'acide, ou d'un acide et d'eau dans laquelle celle-ci joue le rôle de base; car il est réel qu'elle peut remplir le rôle d'acide ou de base, selon la nature du corps qu'on met en sa présence. C'est Berzelius qui a donné cette acception précise au mot *hydrate*, qui en a une beaucoup plus vague dans les écrits des autres chimistes et minéralogistes. — *Hydrate ferrique*. V. PEROXYDE.

HYDRATÉ, ÉE. adj. [angl. *hydrated*]. Se dit d'un acide qui contient de l'eau combinée avec lui et jouant le rôle de base. V. EAU *de combinaison*.

HYDRATIQUE. adj. [all. *hydratisch*]. On a proposé de donner cette épithète à l'éther sulfurique, pour indiquer que ce corps est à l'hydrogène carboné ce qu'un hydrate est à son oxyde. V. SULFURIQUE.

HYDRAULIQUE. s. f. [*hydraulica*, de ὕδωρ, eau, et αὐλὸς, tuyau; all. *Hydraulik*, angl. *hydraulics*, it. *idraulica*, esp. *hidraulica*]. Partie de la physique qui traite de tous les phénomènes ayant rapport aux mouvements des liquides.

HYDRAULIQUE. adj. [*hydraulicus*, all. *hydraulisch*, angl. *hydraulical*, esp. *hidraulico*]. Qui est relatif au mouvement des eaux. — *Chaux hydraulique*. Silicate de chaux produit par la calcination ménagée d'un calcaire contenant une certaine quantité de silice très-divisée. Cette chaux est susceptible de former une pâte qui, se durcissant sous l'eau, se convertit à la longue en une sorte de pierre tendre.

HYDRE. s. f. — *Hydres* ou *polypes hydraires*. Animaux de l'ordre des acalèphes, sans polypier, habitant l'eau douce, à tube digestif simple (Fig. 220), dont l'ouverture est entourée de bras contractiles, qui existent dès leur sortie de l'œuf. L'animal dit adulte ressemble au jeune âge ou âge polypiforme des méduses plus qu'aux animaux de toute autre tribu de l'ordre des *polypo-méduses*; le développement s'arrête à l'état de scolex, lequel reproduit, soit par scission, soit par gemmation agame, des individus semblables à lui; aucun de ceux-ci ne donne naissance à des individus sexués ou *proglottis*, médusiformes; mais chacun donne, selon les saisons, des capsules ovifères seulement, ou à la fois des capsules ovifères et d'autres

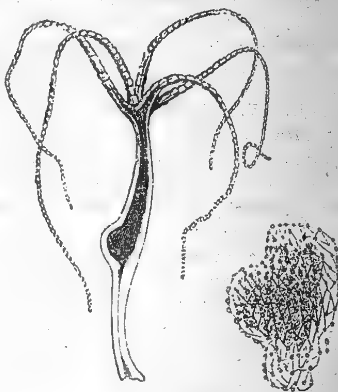


FIG. 220.

qui sont spermatogènes (capsules comparées aux *proglottis*); l'animal meurt ensuite. C'est dans le pied au-dessous du cul-de-sac de l'intestin qu'apparaissent les capsules reproductrices; comme les pucerons, les individus fécondés donnent à certaines époques des œufs qui se développent sans fécondation.

HYDRÉMIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et αἷμα, sang]. S'est dit pour *anémie*; mais désigne la prédominance morbide du plasma sanguin sur les globules du sang, soit que ceux-ci aient diminué de nombre, soit qu'existant en quantité normale, celui-là ait augmenté de masse.

HYDRENCÉPHALE. s. f. V. HYDROCÉPHALE.

HYDRENCÉPHALIQUE. adj. Qui concerne l'hydrencéphalie. — *Cri hydrencéphalique*. V. HYDROCÉPHALE.

HYDRENCÉPHALOCÈLE. s. f. V. SYNENCÉPHALOCÈLE.

HYDRIATRIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ἰατρεία, traitement]. Partie de la thérapeutique qui s'occupe de l'emploi des eaux douces, salées et minérales, en bains, douches, boisson, etc. V. HYDROTHÉRAPIE.

HYDRIATRIQUE. s. f. V, HYDRIATRIE.

HYDRINDINE ou **INDYDE**. s. f. ($C^{32}H^{13}O^5Az^2$). Corps obtenu par action de la potasse sur l'isatyde, la sulfisatine et l'indine. Transparente, jaune pâle, insoluble dans l'eau, cristallisant en prismes petits et courts, peu soluble dans l'alcool bouillant.

HYDRIODATE. s. m. [*hydriodas*, all. *hydriodsaures Salz*, angl. *hydriodate*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide iodhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des iodures.

HYDRIODIQUE. adj. [it. *idriodico*]. V. IODHYDRIQUE.

HYDRIODURE DE CARBONE. V. IODOFORME.

HYDROA. s. f. V. ÉCHAUBOULURE, SUDAMINA.

HYDROABDOMEN. Mot barbare employé pour désigner l'*ascite*.

HYDROAÉRIQUE. adj. [de ὕδωρ, eau, et ἀήρ, air]. Qui tient de l'air et de l'eau. — *Bruit* ou *son hydroaérique.* Celui que donnent, à la percussion ou à l'auscultation, des cavités dans lesquelles se trouvent à la fois de l'air et un liquide séreux ou muqueux.

HYDROARION. s. m., ou **HYDROOPHORIE.** s. f. [de ὕδωρ, eau, ᾠόν, œuf, et φορός, qui porte]. Hydropisie de l'ovaire.

HYDROAZOCARBONYLE. s. m. Groupe de composés chimiques comprenant, d'après Lœwig, l'acide urique, ses dérivés, etc.

HYDROBENZAMIDE. s. f. [esp. *hydro-benzamide*]. Substance cristalline, incolore, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, que Laurent a obtenue en laissant l'ammoniaque en contact avec l'huile d'amandes amères. ($C^{42}H^{18}Az^2$.)

HYDROBENZILE. s. m. ($C^{28}H^{12}O^2$). Produit de l'action du sulfhydrate d'ammoniaque sur le benzile. Cristallin, blanc, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; fond à 47°; odeur analogue à celle de l'essence d'amandes amères, saveur sucrée et piquante (Zinin).

HYDROBENZOÏNAMIDE. s. f. V. BENZOÏNAMIDE.

HYDROBISULFOCYANIQUE (ACIDE) [*acide prussique persulfuré, acide hydroxanthanique*]. Corps qui se forme par décomposition spontanée de l'acide hydrosulfocyanique. Cristallisable en belles aiguilles jaunes; peu soluble dans l'eau chaude, très-soluble dans l'alcool et l'éther. (C^2AzHS^3.)

HYDROBISULFURÉNIQUE (ACIDE) ou **SULFOCYANHYDRATE** (C^2AzHS^2). Liquide huileux, incolore, qui se décompose rapidement, obtenu par réaction, à 15° de l'alcool absolu, du gaz ammoniac et de l'acide sulfocarbonique.

HYDROBROMATE. s. m. [*hydrobromas*, all. *hydrobromsaures Salz*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide bromhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des bromures.

HYDROBROMIQUE. adj. V. BROMHYDRIQUE.

HYDROCARBURE. s. m. V. HYDROGÈNE *carboné.*

HYDROCARDIE. V. HYDROPÉRICARDE.

HYDROCÈLE. s. f. [*hydrocele*, de ὕδωρ, eau, et κήλη, tumeur; all. *Wasserbruch*, angl. *hydrocele*, it. *idrocele*, esp. *hidrocele*]. Tumeur formée par un amas de sérosité, soit dans le tissu cellulaire du scrotum, soit dans une des enveloppes du testicule ou du cordon des vaisseaux spermatiques. Dans le premier cas, c'est l'*hydrocèle externe* ou *par infiltration*, qu'on appellerait avec plus de raison *œdème du scrotum;* dans le second, c'est l'*hydrocèle interne* ou *par épanchement.* Lorsque la collection a lieu dans l'enveloppe du testicule, c'est l'*hydrocèle de la tunique vaginale;* lorsqu'elle existe dans le cordon testiculaire, c'est l'*hydrocèle enkystée du cordon spermatique;* mais c'est particulièrement à l'hydropisie de la tunique vaginale que s'applique la dénomination d'*hydrocèle.* Elle est souvent produite par le froissement ou la contusion des testicules : c'est alors une sorte de complication de l'orchite, qui se dissipe souvent en même temps que cette dernière, et sous l'influence d'un traitement antiphlogistique. D'autres fois cependant l'hydrocèle persiste, et augmente après la résolution de l'engorgement testiculaire, et l'on doit appliquer alors sur le scrotum des compresses imbibées d'eau blanche, faire des frictions avec l'onguent mercuriel ou avec la pommade d'iodure de potassium. Si ces moyens sont infructueux, l'hydrocèle, devenue chronique, peut rester stationnaire pendant des années; ou bien envahir le scrotum et déformer le pénis. La tumeur que forme le scrotum distendu est oblongue, plus grosse en bas qu'en haut, demi-transparente ; le testicule en occupe *ordinairement* la partie postérieure, inférieure et un peu interne. Lorsqu'elle est devenue trop volumineuse, on évacue la sérosité en pratiquant une ponction avec la pointe d'une lancette ou d'un bistouri, ou mieux avec un trocart. Cette opération est si simple, si peu douloureuse, si peu importante, qu'aucun pansement n'est nécessaire, et que l'opéré peut vaquer à ses affaires le jour même ; mais on est obligé de la réitérer à des intervalles d'autant moins longs qu'on y a eu plus souvent recours; elle n'est que palliative. Le traitement curatif consiste à injecter, à l'aide d'une seringue, par la canule du trocart restée en place après la ponction, un liquide irritant, tel que le vin rouge chauffé à 34° ou la teinture d'iode (V. IODE), que l'on évacue après l'avoir laissée séjourner quelques minutes dans la tunique vaginale. Il se manifeste, le deuxième ou troisième jour, un engorgement inflammatoire du tissu cellulaire des bourses et des enveloppes du testicule, et l'on applique alors des cataplasmes émollients.

Hydrocèle du cou (Maunoir). Kystes qui se développent le plus souvent sur la partie latérale gauche du cou, et qui avaient été jusqu'alors confondus avec les tumeurs enkystées de la thyréoïde, ou même avec le goître proprement dit. Ces kystes, qui contiennent un fluide albumineux, souvent de couleur foncée, acquièrent quelquefois un volume énorme, et gênent la respiration. Le traitement consiste dans l'incision de la tumeur et l'introduction d'une longue mèche dans la plaie. Ils semblent être dus à l'hygroma des bourses synoviales accidentelles siégeant sur les côtés des cornes de l'os hyoïde.

Hydrocèles enkystées spermatiques ou *kystes spermatiques.* Tumeurs liquides enkystées, siégeant d'ordinaire entre le testicule et l'épididyme, ayant probablement pour point de départ la rupture d'un tube épididymaire dilaté, susceptibles d'acquérir un volume assez considérable, contenant un liquide blanchâtre opalin, au milieu duquel l'inspection microscopique fait découvrir des spermatozoïdes, pouvant enfin, comme les autres kystes, guérir par la ponction et l'injection iodée. Dans les premiers temps de sa production, elle se présente sous la forme d'une tumeur arrondie, fluctuante, de la grosseur d'une noisette, placée à la partie supérieure du testicule auquel elle est adhérente ; plus tard elle augmente de volume en devenant quelquefois douloureuse, et prend tous les caractères de l'hydrocèle de la tunique vaginale, dont on ne pourra la distinguer que par la ponction exploratrice, et, en effet, quel que soit le siége de la tumeur, l'examen du liquide seul lèvera tous les doutes. La teinte laiteuse est due aux zoospermes, car, si on les sépare du liquide à l'aide de la filtration, il redevient clair et limpide. L'hydrocèle spermatique peut exister chez le même individu avec une hydrocèle de la tunique vaginale de l'autre côté, et, dans ce cas, on peut se convaincre de la difficulté qu'il y a à les reconnaître l'une de l'autre; du reste ce diagnostic, au point de vue pratique, n'est pas d'une grande utilité, car ces deux affections se traitent de la même façon.

HYDROCÉPHALE. s. f. [*hydrocephalus*, de ὕδωρ, eau, et κεφαλή, tête; all. *Wasserkopf*, angl. *hydrocephalus, dropsy of the brain*, it. *idrocefalo*, esp. *hidrocefalo*]. Hydropisie de la tête. On comprend sous

cette dénomination toutes les hydropisies de la tête, quels que soient le siége de l'épanchement, la nature de la cause qui l'a produit, et la différence des symptômes qu'il peut faire naître. La plupart des auteurs distinguent l'hydrocéphale en *interne* et *externe*. On range dans l'*hydrocéphale externe* les collections et les infiltrations séreuses ou séro-sanguinolentes qui se forment sous le cuir chevelu ou sous le péricrâne; mais ces lésions ne constituent pas réellement des hydropisies de la tête, et l'on ne doit appeler *hydrocéphales* que les collections séreuses contenues dans le crâne. Les *hydrocéphales internes*, ou les véritables *hydrocéphales*, ont leur siége tantôt entre la dure-mère et les os du crâne, tantôt dans la grande cavité de l'arachnoïde, le plus souvent dans les ventricules du cerveau, quelquefois dans des espèces de kystes, soit entre les méninges, soit dans le tissu même du cerveau ou du cervelet. — Une distinction plus importante est celle de l'*hydrocéphale aiguë* et de *l'hydrocéphale chronique*. L'*hydrocéphale aiguë* a été longtemps regardée comme le résultat de l'état pathologique auquel on donnait le nom de *fièvre cérébrale;* aujourd'hui on la rattache à l'inflammation des membranes du cerveau. Les symptômes les plus constants sont d'abord des vomissements, de la céphalalgie, de la variation dans la coloration de la face, de la tristesse, de la somnolence, une fièvre vive, avec chaleur et très-grande fréquence du pouls; puis une lenteur remarquable du pouls, des plaintes, des cris particuliers, qu'on a appelés *hydrencéphaliques*, la dilatation et l'oscillation des pupilles, les mouvements convulsifs des yeux et de la face, un délire sourd et momentané, enfin un assoupissement profond, des convulsions, l'engourdissement de tous les sens, et la mort. On combat cette maladie par des saignées locales plus ou moins répétées, aux tempes, derrière les oreilles, à l'entrée des narines, par les dérivatifs les plus énergiques, en même temps que des applications froides sont maintenues sur la tête. Mais on parvient difficilement à en arrêter la marche, et elle enlève les enfants, chez qui elle est particulièrement commune, quelquefois dans les premiers sept ou huit jours, mais le plus souvent à une période plus avancée et quand l'épanchement s'est effectué. — L'*hydrocéphale chronique* existe quelquefois dès avant la naissance; souvent aussi elle commence à se développer chez les très-jeunes enfants, sans que l'on puisse s'apercevoir de son début. D'autres fois, le volume de la tête, l'état des facultés intellectuelles, sont déjà des indices de cette maladie. A mesure qu'elle se manifeste, la tête s'élargit dans les points où l'ossification, moins avancée, permet aux os d'être refoulés; la forme du crâne cesse aussi d'être régulière, selon la partie où s'accumule le liquide; enfin, les symptômes de cette affection ne diffèrent point essentiellement de ceux de l'hydrocéphale aiguë, si ce n'est par le laps de temps qu'ils mettent à se développer. Cette maladie est au-dessus des ressources de l'art.

HYDROCHARIDÉES. s. f. pl. [*hydrocharideæ*, all. *Taucher*, esp. *hidrocarideas*]. Famille de plantes monopétales à étamines épigynes, presque toutes herbacées et aquatiques, à feuilles caulinaires entières ou finement dentées, quelquefois étalées à la surface de l'eau. Fleurs renfermées dans des spathes, en général dioïques, rarement hermaphrodites: les mâles, sessiles ou pédicellées, ordinairement réunies plusieurs ensemble; les femelles, ou hermaphrodites, toujours sessiles et renfermées dans une spathe uniflore. Calice à 6 divisions, dont 3 internes pétaloïdes; 1 à 13 étamines; ovaire infère, quelquefois atténué à sa partie supérieure en un prolongement filiforme qui s'élève au-dessus de la spathe et tient lieu de style; 3 à 6 stigmates, ordinairement bifides. Fruit charnu intérieurement, à cavité simple ou à autant de loges qu'il y a de stigmates. Graines nombreuses et enveloppées d'une sorte de pulpe.

HYDROCHINONE. s. m.—*Hydrochinone incolore* ($C^{25}H^{12}O^8$). Corps obtenu par la distillation sèche de l'acide quinique. Cristallisable, incolore, sans odeur, ne réagissant pas acide; soluble dans l'eau et l'alcool, surtout à chaud. — *Hydrochinone vert* ($C^{25}H^{10}O^8$). Corps obtenu par réaction d'une solution du précédent et de chlorure de fer. Cristallisable, d'un beau vert métallique chatoyant, d'un goût pénétrant, d'une faible odeur de chinone; fond en un liquide brun, et se sublime en partie en lamelles vertes. Soluble dans l'eau bouillante, qu'il colore en brun, dans l'alcool et l'éther.

HYDROCHLORATE. s. m. [*hydrochloras*, it. *idroclorato*, esp. *hidroclorato*]. V. CHLORURE.

HYDROCHLORIQUE. adj. [angl. *hydrochloric*]. V. CHLORHYDRIQUE.

HYDROCHLORONITRIQUE. adj. [*hydrochloronitricus*]. L'*eau régale* (V. ce mot) a été appelée *acide hydrochloronitrique*.

HYDROCHROMOCYANHYDRIQUE (ACIDE). Corps obtenu par décomposition, dans l'eau, du chromocyanure d'argent ou de cuivre par l'hydrogène sulfuré. Cristallisable, très-acide, chasse l'acide carbonique de ses combinaisons. [$(3AzC^2.Chr^2)3AzC^2.$]

HYDROCINNAMIDE. s. f. Corps obtenu par action du gaz ammoniac sur le cimmole. Cristallisable, incolore, sans odeur, insoluble dans l'eau; elle fond, et, par refroidissement, se prend en masse gommeuse non cristalline; elle se décompose à la distillation. ($3AzC^2.Az^2.$)

HYDROCINNAMYLE. s. m. [*cimmole*, *oxyde de cinnamyle*, Lœwig; *hydrure de cinnamyle*]. Composé qui se trouve souvent en grande quantité dans l'essence de cannelle du commerce et du *Laurus cassia*, à côté des principes résineux; liquide, incolore, d'odeur agréable d'écorce de cannelle ($C^{18}H^8O^2$). Il absorbe l'oxygène de l'air et forme de l'*acide cinnamique*.

HYDROCIRSOCÈLE. s. f. [*hydrocirsocele*, de ὕδωρ, eau, κιρσὸς, varice, et κήλη, tumeur]. Complication d'une cirsocèle avec une hydrocèle.

HYDROCOBALTOCYANIQUE (ACIDE). Corps obtenu par décomposition du cobaltocyanate de plomb à l'aide de l'hydrogène sulfuré. Cristallisable, d'un goût acide, soluble dans l'eau. ($H^3+Cb^2.3AzC^2+3AzC^2.$)

HYDROCOTYLE. s. f. Genre d'ombellifères. — *Hydrocotyle asiatica*, L. [*pes equinus* de Rumphius, en tamoul, *vallârai*, en indoustani, *thulkura*, en malabar (d'après Rheede) *codagen*, en télinga, *éloukatchevikoura*], plante commune dans toute l'Asie orientale; elle croît sur les bords des cours d'eau et des étangs, et, en général, dans tous les terrains humides. V. BEVILACQUA.

HYDROCYANATE. s. m. [*hydrocyanas*, it. *idrocianato*, esp. *hydrocyanato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide cyanhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des cyanures.

HYDROCYANIQUE. adj. [angl. *hydrocyanic*]. V. CYANHYDRIQUE.

HYDROCYANOFERRIQUE. adj. V. HYDRO-FERRO-CYANHYDRIQUE.

HYDROCYSTE. s. m. [*hydrocystis*, de ὕδωρ, eau, et κύστις, vessie]. Kyste séreux.

HYDRODERME. s. m. [*hydroderma*, de ὕδωρ, eau, et δέρμα, peau]. Anasarque.

HYDRODYNAMIQUE. s. f. [*hydrodynamica*, de ὕδωρ, eau, et δύναμις, force; all. *Hydrodynamik*, angl. *hydrodynamics*, it. *idrodinamica*, esp. *hidrodinamica*]. Partie de la physique qui traite du mouvement des liquides, des lois d'équilibre et de pression auxquelles ils obéissent.

HYDRO-ÉLECTRIQUE. adj. [*hydro-electricus*]. — *Courants hydro-électriques.* Ceux qu'on obtient à l'aide de piles dont les éléments développent l'électricité au contact de l'eau en opposition avec les courants *thermo-électriques* qui suivent les mêmes lois, mais sont peu intenses. — *Chaînes* ou *appareils hydro-électriques.* Piles portatives d'une grande énergie, utiles pour l'usage médical, et inventées par Pulvermacher. Elles sont composées de fils électromoteurs enroulés en spirale sur de petites pièces de bois dont chacune devient ainsi le centre d'un élément, articulé avec les autres sous forme de chaîne à l'aide d'un métal conducteur (Fig. 221). Une simple immersion dans le vinaigre suffit pour faire fonctionner énergiquement la chaîne Pulvermacher (Fig. 222), et l'*intensité* du courant électrique produit est proportionnée au *nombre* des éléments qui la composent et à la *force* du vinaigre (chaque petit maillon constitue un élément électrique). Plus ou moins d'eau dans le vinaigre affaiblit plus ou moins la force du courant. L'eau pure

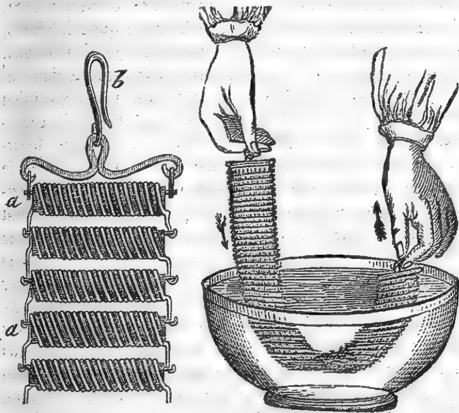


FIG. 221. FIG. 222.

donné peu de force. Quand on veut humecter la chaîne, il faut avoir soin de ne pas la mettre à la fois tout entière dans le liquide acide, mais de la plonger successivement, en retirant au fur et à mesure d'un bout à l'autre les parties humectées. Il faut bien mouiller chaque élément. Quand on s'est servi d'une chaîne, il faut la passer dans l'eau, l'essuyer et la suspendre à un clou, afin de la bien sécher avant de la remettre dans sa boîte. Il n'est pas absolument nécessaire, pour que la chaîne donne de l'électricité, qu'elle soit imbibée d'un liquide : la moindre trace d'humidité suffit pour produire le phénomène. Il en résulte qu'appliquée sur la peau, la simple *moiteur* de celle-ci suffira pour la mettre en action. On pourra donc, avec la même chaîne, suivant son mode d'excitation, produire à volonté, soit une action énergique, soit un courant doux et continu. Si l'on veut obtenir un effet plus intense, on accouple plusieurs chaînes, en ayant soin d'accrocher l'agrafe jaune de l'une à l'agrafe blanche de l'autre : car le crochet blanc représente le pôle zinc (pôle positif), tandis que le crochet jaune représente le pôle cuivre (pôle négatif). On a donné à la chaîne *deux* formes différentes, selon les usages auxquels on la destine et suivant les *parties du corps* sur lesquelles on doit l'appliquer. Elle est : 1° *longue et étroite*, quand les éléments ou maillons sont placés bout à bout; 2° *courte et large*, lorsqu'ils sont disposés parallèlement les uns aux autres. La première est destinée à faire parcourir au courant *la plus grande étendue de la partie malade*; la deuxième, à *circonscrire* la force du courant dans un étroit espace; mais, quelle qu'en soit la forme, deux chaînes du même nombre de maillons présentent la même force électrique. La règle générale pour le placement de la chaîne est que *le courant traverse directement la partie malade ou les nerfs correspondant avec cette partie.*

HYDROÉMIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et αἷμα, sang]. V. HYDRÉMIE.

HYDRO-ENCÉPHALOCÈLE ou **HYDRENCÉPHALOCÈLE.** s. f. Hydrocéphale interne chronique.

HYDRO-ENTÉROCÈLE ou **HYDRENTÉROCÈLE.** s. f. [*hydro-enterocele*, *hydrenterocele*, de ὕδωρ, eau, ἔντερον, intestin, et κήλη, tumeur, hernie]. Hydrocèle ou infiltration séreuse du scrotum compliquée avec une hernie intestinale. On désigne aussi quelquefois sous ce nom une hernie intestinale dont le sac renferme une certaine quantité de sérosité.

HYDRO-ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. Entéro-épiplocèle dont le sac contient de la sérosité, ou qui est compliquée d'une hydrocèle.

HYDRO-ENTÉROMPHALE ou **HYDRENTÉROMPHALE.** s. f. [*hydro-enteromphalum*, de ὕδωρ, eau, ἔντερον, intestin, et ὀμφαλός, ombilic]. Hernie ombilicale avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. [*hydro-epiplocele*, de ὕδωρ, eau, ἐπίπλοον, l'épiploon, et κήλη, tumeur, hernie]. Hydrocèle compliquée d'épiplocèle, ou bien hernie épiploïque avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. [*hydro-epiplomphalum*, de ὕδωρ, eau, ἐπίπλοον, l'épiploon, et ὀμφαλός, ombilic]. Hernie ombilicale épiploïque avec amas de sérosité.

HYDROFÈRE. s. m. Nouveau système de balnéation par affusion, dans lequel *trois* ou *quatre litres* de liquide, réduits en poussière dans un hydrofère, remplacent les *deux* ou *trois hectolitres* d'eau contenus dans une baignoire ordinaire (Mathieu, de la Drôme). Le liquide, enfermé dans une boîte de cuivre, est très-finement divisé par un courant d'air fourni par une soufflerie fonctionnant sous une pression de 5 à 6 centimètres de mercure. Le malade étant assis dans une boîte à bain, analogue à celle dont on se sert dans les fumigations, le jet de gaz et de liquide divisé s'échappe par un orifice d'écoulement situé au niveau des genoux, s'élève obliquement en s'étalant, et se résout en une pluie d'une excessive ténuité, qui arrose incessamment le corps de haut en bas. La tête peut, à volonté, être tenue en dehors de la boîte, ou rester exposée à l'action de la pluie, dont il est facile de régler la température suivant les indications. Avec ce système de balnéation, il est pos-

sible d'administrer, à très-peu de frais, des bains composés dans lesquels entrent des substances d'un prix élevé, telles que l'iode, le mercure, ou des essences aromatiques; le médecin peut, en tout lieu et en toute saison, soumettre les malades au traitement par les bains d'eau de mer et d'eaux minérales naturelles. Les effets physiologiques de ces deux modes de balnéation ne diffèrent pas sensiblement; les sensations éprouvées, l'influence sur le pouls et sur les urines sont les mêmes. Le bain à l'hydrofère a même un avantage : l'eau se renouvelant sans cesse entraîne avec plus de facilité les squames et les matières étrangères adhérentes à la surface de la peau.

HYDROFERROCYANHYDRIQUE (Acide). Obtenu par décomposition du ferrocyanure de cuivre dans l'eau par l'acide sulfurique. Cristallisable, rouge; soluble dans l'eau, rougissant le tournesol. [$H^3(Fe^2 3AzC^2)3AzC^2$.]

HYDROFERROCYANIQUE (Acide) [*acide hydrocyanoferrique*, *cyanure de fer hydraté*, *acide cyano-* ou *prussico-ferrique*]. Acide copulé, obtenu par action réciproque du cyanure rouge de fer, de l'acide chlorhydrique et de l'éther. Cristallisable, soluble dans l'eau et non dans l'alcool. La solution aqueuse a un goût très-acide. ($3AzC^2FeH$.)

HYDROFLUATE. s. m. [*hydrofluas*, all. *flussaures Salz*, esp. *hidrofluato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide fluorhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des fluorures.

HYDROFLUOBORIQUE. adj. V. Acide *fluoborique.*

HYDROFLUORIQUE. adj. V. Acide *fluorhydrique.*

HYDROFLUOSILICIQUE. adj. V. Acide *fluosilicique.*

HYDROGALE. s. m. [*hydrogala*, de ὕδωρ, eau, et γάλα, lait]. Mélange d'eau et de lait.

HYDROGASTRE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et γαστήρ, ventre]. S'est dit pour *ascite.*

HYDROGÉNATION. s. f. Combinaisons de l'hydrogène dans les corps organisés.

HYDROGÈNE. s. m. [*hydrogenium*, de ὕδωρ, eau, et γεννάω, je produis; all. *Wasserstoff*, angl. *hydrogen*, it. *idrogeno*, esp. *hidrogeno*]. Corps simple, qu'on ne connaît encore qu'à l'état gazeux, qui a été découvert en 1781 par Cavendish, et qui est appelé ainsi, parce qu'en se combinant avec l'oxygène, il produit de l'eau. On l'obtient plus ordinairement en décomposant l'eau à l'aide du fer ou du zinc et de quelques gouttes d'acide sulfurique : le métal s'empare de l'oxygène, et l'hydrogène est mis à nu. Ce gaz est combustible, et brûle avec une flamme bleue; il n'est pas respirable; il éteint les corps combustibles en ignition; enflammé, il brûle avec une flamme bleuâtre faible; il est quatorze fois et demie plus léger que l'air atmosphérique, ce qui lui donne la propriété, lorsqu'il est enfermé dans une enveloppe mince, d'enlever des poids assez considérables (aérostats); il est insoluble dans l'eau. Sa combustion, dans la proportion de 2 parties en volume contre une de gaz oxygène, donne lieu à la formation de l'eau. Combiné avec l'azote, il constitue l'ammoniaque.

Hydrogène antimonié (*antimammoniaque*, *antimoniure d'hydrogène* ou *hydrique*, *hydrure d'antimoine*). Gaz incolore brûlant avec une flamme blanchâtre, et qui donne un dépôt brun d'antimoine métallique différant un peu d'aspect et beaucoup par ses réactions des taches analogues d'arsenic. On se sert de cette propriété dans les recherches médico-légales sur les composés d'antimoine (SbH^3). V. Appareil *de Marsh.*

Hydrogène arsénié. V. Arséniure *d'hydrogène.*

Hydrogène azoté. V. Ammoniaque.

Hydrogène bicarboné (C^4H^4) (*hydrogène deutocarboné*, *gaz oléfiant*, *bicarbure d'hydrogène*, *élayle*, *carbure dihydrique*, *éthène*, *éthérène*, *hydrure d'acétyle*). Il forme en grande partie le *gaz de l'éclairage.* Celui-ci provient de la décomposition de la *houille* par la chaleur. On emploie de préférence, pour l'obtenir, la houille la plus pure, la houille *sèche*, parce qu'elle en donne une plus grande quantité, et que l'on a intérêt à renouveler le moins souvent possible la charge des cornues qui servent à la distillation. A Paris, quelques usines emploient aussi la résine, les huiles, et particulièrement celles qui proviennent de la distillation des os dans les fabriques de noir animal. Le gaz qu'elles produisent brûle moins vite; il contient plus d'hydrogène deutocarboné et moins de protocarboné que le gaz de houille, et donne beaucoup plus de lumière. Tandis que, pour éclairer pendant une heure, un bec ordinaire consomme 102 décim. c.,832 à 102 décim. c.,951 de gaz tiré de la houille, le même bec, dans le même temps, ne brûle que 34 décim. c.,277 à 34 décim. c.,396 de gaz provenant de l'huile; aussi en hiver, où les usines ont peine à suffire à la consommation, on prépare ces deux gaz à la fois, et on les fait arriver dans un même gazomètre, où le mélange s'opère. Le gaz de houille contient, avant d'être purifié, beaucoup de gaz deutocarboné, du gaz hydrogène, de l'oxyde de carbone, de l'azote, de l'acide sulfhydrique et de l'acide carbonique, libres ou combinés avec de l'ammoniaque, du carbonate d'ammoniaque, du carbure de soufre, de l'hydrogène quadricarboné, et une quantité variable d'huile entraînée par le gaz. Le gaz dégagé par la distillation est conduit dans un récipient, où il entre en contact avec une dissolution de chaux, qui absorbe particulièrement l'acide carbonique et le gaz hydrogène sulfuré; mais on le débarrasse difficilement du carbure de soufre, comme le prouve l'odeur d'acide sulfureux que l'on sent très-souvent dans les lieux éclairés par le gaz. Du récipient où il a été purifié, le gaz arrive dans une cloche d'une énorme dimension, plongeant dans l'eau par sa partie inférieure; et au moyen d'un appareil particulier (V. Gazomètre), il s'écoule, avec une vitesse toujours uniforme, par des tuyaux qui vont se ramifier dans toutes les directions. — Des exemples assez fréquents ont prouvé les dangers qui peuvent résulter de l'action du gaz de l'éclairage sur l'économie animale, lorsqu'il vient à s'accumuler dans un lieu clos : mêlé à 50 fois son volume d'air, il répand une odeur très-désagréable; en proportion plus grande, il peut déterminer l'asphyxie; s'il constitue la onzième partie de l'air, il s'enflamme et détone par l'approche d'un corps en combustion. Il est incolore, insipide, doué d'une odeur empyreumatique ou de graisse brûlée (V. Éthérine). Il est vénéneux, impropre à la respiration et à entretenir la combustion, mais est très-inflammable et brûle avec une flamme éclatante. Densité, 0,97; presque insoluble dans l'eau.

Hydrogènes carbonés (*carbures d'hydrogène* ou *hydriques*, *hydrocarbures*). Nom donné aux nombreux composés que l'hydrogène forme avec le carbone. V. Carbures *d'hydrogène* et Hydrure.

Hydrogène liquide [*gaz liquide*, *gazogène*] (Isaiah Fennings, 1831). Mélange pour l'éclairage. Il se com-

pose d'alcool et d'essence de térébenthine. On mêle les deux liquides en quantité égale; on agite avec force, ensuite on laisse reposer. Un huitième d'essence se trouve ainsi combiné à l'alcool; on décante l'alcool surnageant, et c'est le composé restant qu'on introduit dans la lampe qui brûle avec ou sans mèche. La facilité des explosions de la lampe l'a fait abandonner avec raison, surtout depuis qu'on se sert des *huiles de schistes*.

Hydrogène protocarboné (*protocarbure d'hydrogène, formène, gaz des acétates, grisou, terrou, gaz des marais, gaz inflammable mophétisé*). Gaz incolore, insipide, inodore lorsqu'il est pur, impropre à la combustion et à la respiration; il brûle à l'air avec une flamme jaunâtre peu apparente. Il détone violemment par le contact d'un corps enflammé lorsqu'il est mêlé à deux ou trois fois son volume d'oxygène. Il est insoluble dans l'eau. Il se produit dans la décomposition spontanée et dans la distillation des matières organiques. C'est pourquoi on le voit se montrer dans les marais, dans certaines rivières et étangs, dans les mines de houille, certaines mines de sel gemme, où il prend les noms de *feu grisou* ou *terrou* lorsqu'il est enflammé par les lampes des mineurs. Densité, 0,55 (C^2H^4).

Hydrogène phosphoré. V. Phosphure *d'hydrogène*.

Hydrogène quadricarboné. V. Ditétryle.

Hydrogène sélénié. V. Sélénhydrique.

Hydrogène sulfuré. V. Sulfhydrique.

Hydrogène telluré. V. Tellurhydrique.

HYDROGÉNÉ, ÉE. adj. [*hydrogenatus*, esp. *hidrogenado*]. Qui contient de l'hydrogène à l'état de combinaison.

HYDROGENÈSE. s. f. Maladies que Baumes attribuait aux désordres de l'hydrogénation.

HYDROGÉOLOGIE. s. f. [*hydrogeologia*, de ὕδωρ, eau, γῆ, terre, et λόγος, discours]. Branche de la physique générale qui traite des eaux répandues à la surface du globe.

HYDROGÈRE. adj. [de ὕδωρ, eau, et *gerere*, porter). Mauvais mot. V. Hydrophore.

HYDROGLOSSE. s. f. V. Grenouillette.

HYDROGRAPHIE. s. f. [*hydrographia*, de ὕδωρ, eau, et γράφειν, écrire; it. *idrografia*, esp. *hidrografia*]. Description des eaux à la surface du globe.

HYDROHÉMIE. V. Hydrémie.

HYDROISOCARBONYLE. s. m. Groupe de composés comprenant le *formyle*, l'*acétyle*, le *butytyle*.

HYDROL. s. m. Béral a proposé de comprendre sous ce nom tous les composés vulgairement appelés *eaux minérales*.

HYDROLAT. s. m. V. Eaux *distillées*.

HYDROLATURE. s. f. Teinture aqueuse, liquide, qui résulte de l'action de l'eau, portée à des températures diverses, sur des substances végétales ou animales susceptibles de céder des parties extractives à ce menstrue (Béral).

HYDROLÉ. s. m. Médicament liquide formé d'eau et de principes médicamenteux qui y sont unis en totalité. On obtient ces produits par la solution, dans l'eau, d'un corps simple, d'un acide, d'une substance saline, ou de l'un des principes immédiats des végétaux ou des animaux, pur ou mélangé.

HYDROLÉACÉES. s. f. pl. [*hydroleacæ*]. Famille de plantes séparées des convolvulacées.

HYDROLÉIQUE (Acide). Acide anormal déterminé, obtenu par Fremy en faisant agir l'acide sulfurique concentré sur l'acide oléique ou l'oléine.

HYDROLIQUE. adj. et s. m. Se dit des médicaments qu'on obtient en traitant par l'eau, à l'état liquide, diverses substances capables, soit de s'y dissoudre ou de s'y maintenir en suspension, soit de lui abandonner quelques-uns de leurs principes constituants, soit enfin de se mêler avec elle.

HYDROLOGIE. s. f. [*hydrologia*, de ὕδωρ, eau, et λόγος, discours; all. *Gewässerlehre*, angl. *hydrology*, it. *idrologia*, esp. *hidrologia*]. Histoire de l'eau en général, de ses propriétés et de ses diverses manières d'être dans la nature.

HYDROLOTIF. s. m. Hydrolé spécialement destiné à être employé à l'extérieur du corps, ou injecté dans des cavités autres que l'estomac.

HYDROMANIE. s. m. [*hydromania*, de ὕδωρ, eau, et μανία, manie]. Délire avec penchant à se noyer; s'est dit aussi pour *polydipsie*.

HYDROMARGARINIQUE (Acide). Corps cristallisable en aiguilles, insoluble dans l'eau, fusible à 70°, se solidifiant à 51°. ($C^{34}H^{34}O^4$.)

HYDROMARGARITINIQUE (Acide). Corps cristallisable en prismes, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool, fusible à 68°. ($C^{34}H^{36}O^6$.)

HYDROMÉDIASTINE. s. f. [*hydromediastina*, de ὕδωρ, eau, et *mediastinum*, le médiastin]. Hydropisie du médiastin.

HYDROMEL. s. m. [*hydromel, hydromeli*, μελίκρατον, ὑδρόμελι, de ὕδωρ, eau, et μέλι, miel; all. *Hydromel, Honigwasser*, angl. *hydromel, mead*, it. *idromele*, esp. *aguamiel, hydromiel*]. Liquide sirupeux formé d'eau et de miel : 32 grammes par 500 grammes de liquide. C'est une boisson adoucissante et laxative. — *Hydromel vineux*. V. Œnomel.

HYDROMELLÉ. s. m. (Béral). Médicament formé d'hydromel et de parties extractives, qu'on obtient en mêlant du miel avec une teinture aqueuse ou un suc de plante, et concentrant ensuite le mélange jusqu'à la consistance de sirop.

HYDROMÉTÉORE. s. m. Météore aqueux, ou produit par l'eau à l'état de vapeur, de liquide ou de glace.

HYDROMÈTRE. s. m. [de ὕδωρ, eau, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Hydrometer*, it. *idrometro*, esp. *hidrometro*]. Instrument propre à mesurer l'épaisseur de la couche d'eau qui tombe chaque année sur la surface de la terre, en un lieu donné.

HYDROMÈTRE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et μήτρα, matrice; all. *Gebärmutterwassersucht*, it. *idrometra*, esp. *hidrometra*]. Hydropisie de la matrice; collection d'un liquide séreux dans l'utérus. La plupart des pathologistes ont admis trois espèces d'hydromètres : 1° l'*ascite de l'utérus* (*hydrometra ascitica*), collection d'un liquide séreux dans la cavité même de l'utérus; 2° l'*hydromètre hydatique*; 3° l'*hydromètre des femmes enceintes* (*hydrometra gravidarum*). Mais il est évident que le développement d'une poche hydatidique dans l'utérus ne peut être considéré comme une hydropisie de cet organe; non plus que l'*hydromètre des femmes enceintes*, qui n'est autre chose qu'une hydropisie de l'amnios, qu'une accumulation surabondante de sérosité dans cette membrane du fœtus. L'*ascite de l'utérus*, qui seule serait une véritable *hydromètre*, ne peut avoir lieu que lorsqu'il y a en même temps occlusion de l'orifice de cet organe, et augmentation de l'exhalation qui s'opère naturellement à la surface de la cavité utérine.

HYDROMPHALE. s. f. [*hydromphalum*, de ὕδωρ, eau, et ὀμφαλός, nombril ; it. *idronfalo*, esp. *hidronfalo*]. Tumeur qui se forme à l'ombilic chez quelques ascitiques, et qui résulte du passage à travers l'anneau ombilical et de l'accumulation sous les téguments d'une petite portion de la sérosité contenue dans l'abdomen. On appelle aussi *hydromphale*, une tumeur formée par un amas de sérosité dans le sac d'une hernie ombilicale. V. OMPHALOCÈLE.

HYDRONÉPHROSE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et νεφρὸς, rein] (Rayer). Distension lente du bassinet du rein, due à une accumulation d'urine, quand la voie de l'uretère est interceptée.

HYDRONOSE. s. f. [*hydronosis*, de ὕδωρ, eau, et νόσος, maladie] (Lobstein). Exhalation séreuse considérée comme cause de maladies organiques.

HYDROOLÉINIQUE (ACIDE). Corps produit comme les acides hydromargarinique et hydromargaritinique par action de l'acide sulfurique sur les corps gras (V. GRAS). Liquide insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. ($C^{44}H^{42}O^6$.)

HYDROPATHIE. s. f. Méthode de traitement qui consiste à combattre exclusivement ou principalement les maladies par l'usage de l'eau. V. HYDROTHÉRAPIE.

HYDROPÉDÈSE. s. f. [*hydropedesis*, de ὕδωρ, eau, et πήδησις, action de jaillir]. Sueur excessive.

HYDROPÉRICARDE. s. m. [*hydropericardium*, all. *Herzbeutelwassersucht*, angl. *hydropericardium*, it. *idropericardia*, esp. *hidropericardio*]. Hydropisie du péricarde. — *Hydropéricarde passif*, celui qui reconnaît pour cause un obstacle à la circulation veineuse, et *actif*, celui qui est produit par des changements survenus dans les fonctions de la séreuse du péricarde. L'*hydropéricarde actif* se confond avec la péricardite, comme l'épanchement actif dans la poitrine se confond avec la pleurésie. Le signe est une matité plus étendue qu'à l'état normal dans la région du cœur.

HYDROPÉRIONE. s. m. [de ὕδωρ, eau, περὶ, autour, et ὠὸν, œuf; all. *Eiwasser*]. Liquide que Breschet supposait distendre la membrane caduque.

HYDROPHLEGMASIE. s. f. Synonyme d'*hydrophlogose*.

HYDROPHLOGOSE. s. f. Inflammation avec production de sérosité dans le tissu enflammé (Lobstein).

HYDROPHOBE. s. m. et adj. [*hydrophobus*, ὑδροφόβος, all. *wasserscheu*, it. *idrofobo*, esp. *hidrofobo*]. Qui a horreur des liquides, qui est atteint d'hydrophobie.

HYDROPHOBIE. s. f. [*hydrophobia*, ὑδροφοβία, de ὕδωρ, eau, et φόβος, crainte ; all. *Wasserscheue*, angl. *hydrophobia*, it. *idrofobia*, esp. *hidrofobia*]. Horreur de l'eau, répugnance extrême, aversion que l'on éprouve pour l'eau, et en général pour tous les liquides. C'est à tort que l'on a employé ce mot comme synonyme de *rage*, puisque l'horreur de l'eau n'existe que chez l'homme, n'est qu'un symptôme de cette maladie, et que ce symptôme peut également se montrer au début et dans le cours d'autres affections, soit de l'encéphale, soit de l'utérus, soit même des organes digestifs et respiratoires. C'est une croyance générale et absolue que les signes caractéristiques de la rage chez le chien sont, d'une part, l'horreur de l'eau, et, d'autre part, l'impossibilité d'avaler quoi que ce soit, aliments ou boissons, et que par conséquent il n'y a rien à redouter d'un chien, si malade qu'il paraisse d'ailleurs, lorsqu'il ne présente ni l'un ni l'autre de ces deux symptômes. Mais le chien enragé peut manger longtemps après le début de la maladie et avaler jusqu'au dernier moment, ou du moins presque dans les dernières heures qui précèdent l'agonie. Souvent, il est vrai, il manifeste un profond dégoût pour sa nourriture habituelle ; mais quelquefois, par suite d'une véritable dépravation de l'appétit, il avale pêle-mêle les matières les plus étrangères à l'alimentation ; enfin, bien loin qu'il ait horreur des liquides, et particulièrement de l'eau, il les recherche au contraire avec avidité, et boit tout ce qu'il trouve, jusqu'à son urine ; on le voit même parfois, lorsque le spasme ou la paralysie du pharynx ont rendu la déglutition impossible, plonger sa tête dans l'eau assez avant pour qu'elle baigne sa gorge desséchée.

HYDROPHORE. adj. [*hydrophorus*, de ὕδωρ, eau, et φέρειν, porter]. — *Glandes hydrophores*. Les follicules sudoripares. — *Vaisseaux hydrophores*. Le fil spiral des trachées végétales (Hedwig).

HYDROPHTHALMIE. s. f. [*hydrophthalmia*, de ὕδωρ, eau, et ὀφθαλμὸς, œil ; all. *Wasserauge*, it. *idroftalmia*]. Hydropisie de l'œil. Affection qui dépend de la surabondance de l'humeur aqueuse ou de l'humeur vitrée, ou des deux à la fois, par suite d'une augmentation de la sécrétion de ces humeurs. L'œil acquiert plus de volume et de dureté que dans l'état naturel ; il finit par faire saillie hors de l'orbite, et les paupières ne peuvent plus le recouvrir. C'est à ce degré d'hydrophthalmie qu'on a donné le nom de *buphthalmie* (qui signifie *œil de bœuf*). La pupille est dilatée et peu mobile, la vue se perd peu à peu ; il y a quelquefois insomnie, douleurs tensives au fond de l'orbite, puis inflammation et ulcération de l'œil par son exposition continuelle à l'impression de l'air. Quelquefois il se rompt spontanément et se vide. L'hydrophthalmie est le plus ordinairement incurable, et, lorsque la maladie, parvenue à son dernier période, détermine des accidents graves, il faut ouvrir la cornée transparente ou pratiquer une ponction pour évacuer l'humeur aqueuse. Cependant, lorsque la maladie ne dépend que de l'augmentation de l'humeur de ces cavités, des purgatifs répétés, l'application de sachets remplis d'herbes aromatiques, des frictions sur les sourcils avec l'onguent mercuriel ou avec un liniment éthéré ammoniacal, ont quelquefois arrêté la maladie, ou en ont retardé les progrès. V. EXOPHTHALMIE.

HYDROPHYLLACÉES. s. f. pl. [*hydrophyllaceæ*]. Nom d'une famille de plantes détachée des borraginées.

HYDROPHYSOCÈLE. s. f. [*hydrophysocele*, de ὕδωρ, eau, φῦσα, vent, et κήλη, tumeur, hernie]. Synonyme de *hydropneumatocèle*.

HYDROPHYSOMÈTRE. s. f. [*hydrophysometra*, de ὕδωρ, eau, φῦσα, vent, et μήτρα, matrice]. Collection de gaz et de sérosité dans l'utérus.

HYDROPHYTES. s. f. pl. [*hydrophyta*, de ὕδωρ, eau, et φυτὸν, plante ; all. *Wasserpflanzen*]. Algues qui se montrent dans les eaux douces ou salées, ou dans les lieux inondés.

HYDROPHYTOLOGIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, φυτὸν, plante, et λόγος, discours]. Description des plantes hydrophytes.

HYDROPIQUE. adj. et s. [*hydropicus*, ὑδρωπικὸς, angl. *hydropic*, it. *idropico*, esp. *hidropico*]. Qui est atteint d'hydropisie, ou qui a rapport à l'hydropisie.

HYDROPISIE. s. f. [*hydrops*, ὕδρωψ, de ὕδωρ, eau, avec la finale ωψ, qui indique collection comme dans αἱμάλωψ ; all. *Wassersucht*, angl. *dropsy*, it. *idropisia*, esp. *hidropesia*]. Généralement, tout épanchement de sérosité dans une cavité quelconque du

corps ou dans le tissu cellulaire. On a longtemps distingué des *hydropisies actives* et des *hydropisies passives :* on attribuait les premières à un accroissement d'action des vaisseaux exhalants, d'où résultait la production d'une quantité surabondante de sérosité ; et les *hydropisies passives* à l'atonie des absorbants, qui, ne remplissant plus leurs fonctions avec l'énergie normale, laissaient s'accumuler les produits de l'exhalation séreuse. Aujourd'hui on continue d'appeler *hydropisies actives, hydrophlegmasies*, les hydropisies dues à un accroissement de l'action sécrétoire, et, partant, à un afflux anormal de sang dans les capillaires artériels de la partie qui est le siége de la maladie ; mais on entend par *hydropisies passives*, celles qui sont le résultat d'un obstacle au cours du sang ou au défaut d'absorption de la sérosité produite. Le traitement des hydropisies consiste, en général, dans l'emploi des moyens propres à déterminer des sécrétions dérivatives, tels que les purgatifs, les diurétiques, les sudorifiques ; mais il faut toujours se rappeler qu'elles sont, dans la plupart des cas, un symptôme d'une lésion primitive, et que le traitement en est toujours subordonné à l'affection principale.

Hydropisie articulaire. V. HYDARTHROSE.

Hydropisie ascite. V. ASCITE.

Hydropisie enkystée [*hydrops saccatus*]. Espèce d'hydropisie où les eaux sont renfermées dans une poche ou un sac particulier. — *Hydropisie enkystée de l'ovaire*, synonyme de *kystes de l'ovaire.* V. KYSTE.

Hydropisie de la matrice. V. HYDROMÈTRE.

Hydropisie du péricarde. V. HYDROPÉRICARDE.

Hydropisie du péritoine. V. ASCITE.

Hydropisie de la plèvre ou *de la poitrine.* V. HYDROTHORAX et PYOTHORAX.

Hydropisie du scrotum. V. HYDROCÈLE.

Hydropisie de la tête. V. HYDROCÉPHALE.

Hydropisie du tissu cellulaire. V. ANASARQUE et ŒDÈME.

Hydropisie de la trompe. Oblitération d'une ou des deux trompes utérines vers leurs deux extrémités, avec distension par le mucus qu'elles continuent à sécréter. Elles deviennent parfois du volume de l'intestin, causent de la pesanteur vers le petit bassin, etc.

Hydropisie ventriculaire. Production de sérosité en quantité anormale dans les ventricules cérébraux. Sans aller jusqu'à l'hydrocéphalie proprement dite, elle fait souvent que la tête des jeunes enfants, chez qui elle se présente le plus habituellement, est plus grosse que sur le plus grand nombre. Elle ne cause aucun trouble des fonctions encéphaliques jusqu'à l'époque de l'ossification des fontanelles ; mais vers ce moment les enfants sont pris de convulsions toujours mortelles, parfois dès la première attaque, par suite sans doute de la compression cérébrale dépassant les limites compatibles avec l'exercice régulier des fonctions encéphaliques. Plus rare chez l'adulte, l'hydropisie ventriculaire détermine la mort par la même cause, mais en général subitement (*apoplexie séreuse*), qu'il y ait eu ou non des accès convulsifs antérieurs.

Hydropisie des yeux. V. HYDROPHTHALMIE.

HYDROPISINE. s. f. Substance organique qui doit être rangée dans la troisième classe des principes immédiats, dans les principes coagulables, non cristallisables, azotés ; en un mot, dans les matières albuminoïdes, entre l'albumine et l'albuminose. Dans les épanchements morbides de la plèvre et du péritoine, et dans leur sérosité normale, il existe une substance organique coagulable par la chaleur et par l'acide nitrique, différente de l'albumine du sang et de l'œuf, de la caséine et de la pancréatine. C'est cette substance qui est nommée *hydropisine ;* elle se distingue de l'albumine parce qu'elle est retenue en combinaison par le sulfate de magnésie sans être coagulée par ce sel ; de la caséine, parce qu'elle est coagulée par la chaleur ; de la pancréatine, parce qu'elle ne rougit pas par le chlore (F. Gannal).

HYDROPNEUMATIQUE. adj. [*hydropneumaticus*, de ὕδωρ, eau, et πνεῦμα, air, gaz ; all. *hydro-pneumatisch*, esp. *hidroneumatico*, *cuva hidroneumatica*]. — *Bruit hydropneumatique.* V. HUMORIQUE (*bruit*). — *Cuve hydropneumatique.* Appareil inventé par Priestley, et qui sert lorsque les gaz qu'on veut recueillir sont insolubles dans l'eau. C'est une cuve de bois doublée de plomb, remplie d'eau, et dans laquelle est disposée, à quelques millimètres au-dessous de la surface du liquide, une tablette sur laquelle sont posées les cloches où l'on fait arriver, au moyen des tubes conducteurs, les gaz à recueillir.

HYDROPNEUMATOCÈLE. s. f. [*hydropneumatocele*, de ὕδωρ, eau, πνεῦμα, air, et κήλη, hernie ; esp. *hidroneumatocele*]. Tumeur herniaire contenant en outre un liquide et un corps gazeux. Synonyme d'*hydrophysocèle.*

HYDROPNEUMONIE. s. f. [*hydropneumonia*, de ὕδωρ, eau, et πνεύμων, poumon ; esp. *hydroneumonia*]. Sauvages a décrit sous le nom de *hidropneumonia*, qu'il a traduit par *œdème du poumon*, une maladie dont les caractères extrêmement vagues n'ont rien de commun avec l'affection décrite par Laennec sous le nom d'*œdème du poumon* (infiltration séreuse du poumon).

HYDROPNEUMOPÉRICARDE. s. m. Œdème du poumon avec hydropisie du péricarde.

HYDROPNEUMOSARQUE. s. f. [*hydropneumosarca*, de ὕδωρ, eau, πνεῦμα, air, et σάρξ, chair ; esp. *hidroneumosarca*]. Tumeur qui contient de l'eau, un corps gazeux et des matières semblables à la chair.

HYDROPNEUMOTHORAX. s. m. Épanchement d'air et d'eau dans la cavité de la plèvre.

HYDROPOLYCARBONYLE. s. m. Groupe de composés, comprenant le *cymène*, le *rétinaphte*, le *camphre*, etc. (Lœwig).

HYDROPOTE. s. m. [*hydropota*, de ὕδωρ, eau, et ποτής, buveur ; all. *Wasserdrinker*, angl. *water-drinker*, it. *idropota*]. Qui ne boit que de l'eau.

HYDROPTÉRIDÉES. s. f. pl. V. RHIZOCARPÉES.

HYDRORACHIS. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ῥάχις, l'épine ou le rachis ; all. *Rückgratswassersucht*, *Hydrorhachitis*, it. *idrorachitide*, esp. *hidrorraquis*]. Hydropisie du canal rachidien. On donne ce nom (et celui de *spina-bifida*) à une tumeur molle, souvent transparente, formée par une collection de sérosité renfermée dans la membrane propre du prolongement rachidien, et faisant hernie en arrière du canal vertébral, à travers un écartement des lames et des apophyses épineuses des vertèbres (Fig. 223). Cette tumeur a quelquefois le volume de la tête d'un nouveau-né ; d'autres fois elle égale à peine celui d'une noix. L'hydrorachis affecte spécialement le fœtus et la première enfance, et a le plus ordinairement son siége dans les régions lombaire et sacrée ; elle est ordinairement accompagnée de paralysie des extrémités inférieures.

Quelquefois primitive, et le plus souvent consécutive à l'hydrocéphale, elle se termine presque constamment par la mort; néanmoins on a obtenu quelques guérisons au moyen de l'acupuncture répétée, et d'une compression modérée exercée par un bandage à pelote concave appropriée à la forme de la tumeur.

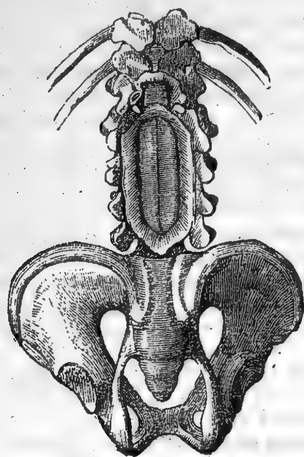


Fig. 223.

HYDRORHODÉORÉTINE. s. f. ($C^{42}H^{36}O^{21}$). Corps obtenu par action du carbonate de potasse et de l'hydrogène sulfuré sur la rhodéorétine. Masse brunâtre, résineuse, insoluble dans l'éther, soluble dans l'eau et l'alcool, sans odeur; goût amer.

HYDRORRHÉE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ῥεῖν, couler]. 1° Premier état de l'ophthalmie égyptienne, dans lequel il y a un abondant écoulement de larmes (Graefe); 2° tout écoulement lent et chronique d'un liquide aqueux.

HYDROSALYCILAMIDE. s. f. V. Salicylimide.

HYDROSARCOCÈLE. s. m. [*hydrosarcocele*, de ὕδωρ, eau, σὰρξ, chair, et κήλη, tumeur]. Tumeur formée par un sarcocèle compliqué d'hydrocèle de la tunique vaginale.

HYDROSARQUE. s. f. [*hydrosarca*, de ὕδωρ, eau, et σὰρξ, chair; it. *idrosarca*, esp. *hidrosarca*]. Severin donnait ce nom aux tumeurs contenant de la sérosité et des masses charnues; c'étaient vraisemblablement des collections sanguines dans lesquelles le *coagulum* flottait au milieu d'une sérosité plus ou moins abondante.

HYDROSCHÉONIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et ὀσχέον, le scrotum; esp. *hibrosqueonia*]. Nom qu'Alibert a proposé de substituer au mot *hydrocèle*.

HYDROSCOPIE. s. f. V. Hygroscopie.

HYDROSÉLÉNIATE. s. m. [*hydroselenias*, all. *hydroselensaures Salz*, it. *idroseleniato*, esp. *hidroseleniato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sélénhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des *séléniures*.

HYDROSÉLÉNIQUE. adj. [all. *Hydroselensäure*, it. *idroselenico*]. V. Sélénhydrique.

HYDROSPIROYLE ou **HYDROSALICYLE**. s. m. V. Salicyligique.

HYDROSTATIQUE. s. f. [*hydrostatica*, all. *Hydrostatik*, angl. *hydrostatics*, it. *idrostatica*, esp. *hidrostatica*]. Partie de la physique qui a pour objet de déterminer les conditions d'équilibre des liquides et les pressions exercées par eux sur les parois des vases qui les contiennent.

HYDROSUDOPATHIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, *sudor*, sueur, et πάθος, maladie]. Mot hybride et mal formé. V. Hydropathie.

HYDROSULFATE. s. m. [*hydrosulfas*, it. *idrosulfato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des sulfures.

HYDROSULFOBIURÉNIQUE ou **HYDROFLAVÉANIQUE** (Acide). Corps obtenu par action réciproque du gaz cyanogène et du gaz hydrogène sulfuré. Il se dépose en cristaux jaunes sur les parois du vase; soluble dans l'eau et l'alcool, il ne rougit pas le tournesol. ($C^4Az^2H^3S^3$.) V. Sulfocyanhydrate.

HYDROSULFOCYANIQUE. adj. V. Sulfocyanhydrique.

HYDROSULFOMELLANIQUE (Acide). Corps obtenu par action du chlore sur le sulfocyanure de potassium et du sulfhydrate de sulfure de potassium; poudre à peine soluble dans l'alcool et l'éther. Il rougit le tournesol. ($C^6Az^4H^4S^4$.)

HYDROSULFURÉNIQUE (Acide). Cristallisable, peu soluble dans l'eau et dans l'alcool. ($C^2AzH^2S^2$.)

HYDROSULFURIQUE. adj. [it. *idrosolforico*]. V. Acide *sulfhydrique*.

HYDROTHÉRAPEUTIQUE ou **HYDROTHÉRAPIE**. s. f. [de ὕδωρ, eau, et θεραπεία, thérapie]. Mode de traitement des maladies, spécialement des maladies chroniques, par l'usage exclusif de l'eau froide. Cette méthode a été imaginée, vers 1834, par un paysan de la Silésie autrichienne, nommé Priessnitz. Elle consiste à envelopper le malade, nu et couché, avec des couvertures de laine et à lui donner en abondance de l'eau froide pour boisson. La transpiration s'établit; alors on lui donne un bain froid, ou on lui applique des linges mouillés. Ce sont là les moyens hydrothérapiques les plus habituels pour tous les cas où il s'agit d'états morbides généraux, adynamiques, d'épuisement, de lésion des viscères cérébro-rachidiens et abdominaux. On y associe souvent les *bains* ou *douches en pluie*, l'immersion dans l'eau froide et l'ingestion d'un ou de plusieurs verres d'eau avant ou pendant la réaction cutanée. Dans les affections locales des organes génito-urinaires ou autres, dans certaines formes de névralgies, de maladies des yeux, de la moelle épinière, etc., on use principalement des *douches* (V. ce mot). A chaque application hydrothérapique le patient ressent ordinairement une sensation de refoulement des liquides vers les grandes cavités et spécialement vers le thorax et le crâne, un frisson général parcourt tout le corps; les bulbes des poils s'érigent, phénomène connu vulgairement sous le nom de *chair de poule*. Parfois une céphalalgie momentanée se déclare; les tempes sont serrées comme dans un étau, un état de malaise indéfinissable se fait sentir. En même temps que le sang abandonne la périphérie, la peau devient pâle, ses fonctions sont suspendues et remplacées par une exhalation pulmonaire et une sécrétion urinaire plus abondantes. Bientôt, si l'immersion a été courte, le calme renaît; cet état de malaise se dissipe; une douce chaleur reparaît; l'éréthisme de la peau diminue peu à peu; enfin une réaction plus ou moins intense et proportionnelle à la température du liquide ne tarde pas à se faire sentir. Elle se manifeste généralement par une sensation de bien-être et de force,

allant quelquefois jusqu'à un certain degré d'excitation. Selon les affections dont il s'agit, et selon la constitution des malades, le médecin fait prendre de l'exercice ou recommande le repos au lit, avec ou sans sudation, après chaque application de ces moyens, qui sont d'une efficacité reconnue ; ils agissent principalement comme modificateurs de la circulation capillaire, et par suite de la nutrition ou rénovation moléculaire continue des tissus. V. IRRIGATION.

HYDROTHORAX. s. m. [*hydrothorax*, de ὕδωρ, eau, et θώραξ, la poitrine ; all. *Wasserbrust*, it. *idrotorace*, esp. *hidrotorax*]. Hydropisie de poitrine ; collection de sérosité dans la cavité de l'une des plèvres ou dans les deux cavités des plèvres. L'*hydrothorax idiopathique*, décrit par Laennec sous le nom d'*hydropisie des plèvres*, est, suivant cet auteur, une des maladies les plus rares. L'*hydrothorax symptomatique* est aussi commun que l'idiopathique est rare; il survient dans le cours de l'anasarque, des maladies du cœur et d'autres affections chroniques. Enfin, on donne quelquefois le nom d'*hydrothorax* à l'épanchement qui accompagne la pleurésie. Les signes de l'hydrothorax sont fournis par la percussion et l'auscultation. V. PYOTHORAX.

HYDROTIMÉSIE. s. f. Synonyme d'*hydrotimétrie*.

HYDROTIMÈTRE. s. m. [de ὕδωρ, eau, et μέτρον, mesure ; plus la syllabe *ti* qui ne s'explique pas]. Appareil composé de deux pièces principales : un flacon gradué de telle sorte qu'on y puisse mesurer exactement le volume de l'eau soumis à l'expérience, et une burette tubulaire, également graduée, contenant une solution de 1 décigramme de savon par 1 litre d'eau distillée. On en verse dans l'eau dont on veut connaître la quantité de sels terreux, jusqu'à ce que cette eau mousse dès qu'on l'agite, ce qui n'arrive que lorsque tous les carbonates terreux sont transformés en stéarate, margarate et oléate de chaux. On voit alors, par le nombre des divisions de la burette, la quantité d'eau nécessaire pour arriver à produire de la mousse dans chaque sorte d'eau, et, par suite, la quantité de sels terreux qu'elles renferment comparativement. Le poids des sels terreux dissous dans une quantité d'eau déterminée étant égal au dixième du poids du savon qu'on doit employer pour décomposer ces mêmes sels, on peut de plus connaître le poids réel des sels terreux dissous dans chaque sorte d'eau, en multipliant par 10 le nombre des divisions de la burette d'eau de savon qu'elle a exigée pour mousser. Le nombre étant de 20, par exemple, on dit que le degré hydrotimétrique de cette eau est 20, et il indique qu'elle contient 200 grammes de carbonate de chaux par mètre cube.

HYDROTIMÉTRIE. s. f. Emploi de l'hydrotimètre pour déterminer la quantité des sels calcaires ou terreux contenus dans l'eau ; elle se fonde sur ce fait que l'eau blanchit lorsqu'on y verse de l'eau de savon sans produire la mousse du blanchissage, tant que le savon n'a pas précipité la totalité des sels calcaires en dissolution. Non-seulement l'économie défend l'emploi d'eaux trop chargées de sels terreux pour le savonnage, mais encore les réactions diverses de ces sels dans la plupart des emplois industriels et domestiques rendent ces eaux impropres à tout usage.

HYDROTIMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'hydrotimétrie et à l'hydrotimètre.

HYDROTIQUE. adj. Synonyme d'*hydragogue*.

HYDROTITE. s. f. [*hydrotis*, de ὕδωρ, eau, et οὖς, l'oreille ; all. *Ohrwassersucht*]. Hydropisie de l'oreille moyenne, de la cavité du tympan ; accumulation de mucosités dans la cavité du tympan et dans les cellules mastoïdiennes, lorsque le conduit guttural, oblitéré par une cause quelconque, ne donne plus passage au mucus. C'est une rétention de matières, et non une hydropisie.

HYDROTOMIE. s. f. [de ὕδωρ, eau, et τομή, dissection]. Procédé, inventé par Lacauchie, qui consiste à pousser, dans les artères, de l'eau qui, transsudant par pression, infiltre les tissus, en écarte les fibres, augmente la transparence du tissu lamineux, et sépare les divers organes les uns des autres. Cet œdème artificiel permet d'apercevoir alors beaucoup plus facilement les tissus formés de fibres serrées comme les nerfs, ou de substances amorphes disposées en tubes comme les glandes, etc. Il en résulte une grande facilité pour la dissection des parois de l'intestin, des aponévroses et des nerfs, etc. Mais, l'eau s'écoulant par l'incision de la peau, cet avantage n'a que quelques heures de durée, sauf le cas où l'animal, un de ses membres, ou d'autres parties peuvent être maintenus sous l'eau. L'hydrotomie se pratique en adaptant une canule à une artère du cadavre ou de l'organe, canule qui, par un tube de caoutchouc, aboutit d'autre part à un tuyau susceptible de fournir de l'eau d'une manière continue.

HYDRURE. s. m. [*hydruretum*, de *hydrogène*, par abréviation ; all. *Wasserstoffmetall*, angl. *hydruret*, it. *idruro*, esp. *hidruro*]. Combinaisons d'hydrogène et d'un autre corps qui ne sont ni acides ni gazeuses. L'*hydrure de soufre* et l'*hydrogène sulfuré* sont les deux seules combinaisons de soufre et d'hydrogène bien connues. L'*hydrure de soufre* est liquide à la température ordinaire ; sa couleur est jaune, quelquefois brunâtre ; sa consistance, onctueuse. Il blanchit la langue à la manière de l'eau oxygénée. A — 20° centigr., il reste liquide ; à + 70°, il se décompose en soufre et en hydrogène sulfuré. Thenard le regarde comme comparable au *bioxyde d'hydrogène* (eau oxygénée). L'*hydrure d'arsenic* et l'*hydrogène arsénié* sont composés des mêmes éléments. On comprend au nombre des *hydrures* certaines huiles volatiles, telles que celles d'amandes amères, de cannelle, d'ulmaire, etc., qui paraissent résulter de la combinaison de l'hydrogène avec un radical (le *benzoyle*, le *cinnamyle*, le *spiroïle*) : ces huiles seraient alors des *hydrures de benzoyle*, de *cinnamyle*, de *spiroïle*, etc.

HYDRURILIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'acide urique ; cristallisable, soluble dans l'eau bouillante. ($C^{12}H^{5}O^{11}Az^{3}$.)

HYÉTOMÈTRE. s. m. [de ὑετός, pluie, et μέτρον, mesure]. V. PLUVIOMÈTRE.

HYGIÈNE. s. f. [*hygiene*, de ὑγιεινός, sain ; all. *Gesundheitslehre*, angl. *hygiene*, it. *igiene*, esp. *higiene*]. Partie de la médecine qui traite des règles à suivre pour le choix des moyens propres à entretenir l'action normale des organes dans les différents âges, les différentes constitutions, les différentes conditions de la vie, et les différentes professions. Elle ne comprend réellement que la détermination de l'usage des choses, soit placées hors de nous, soit émanées de nous-mêmes, usage dirigé, selon nos besoins, vers la conservation de l'existence et de la santé. Toutes les autres considérations qu'on a voulu y rattacher lui sont étrangères ; elles appartiennent à la physique, à la chimie, à l'histoire naturelle, à l'anthropologie, à la bromatologie, à la pharmacologie, à la toxicologie, etc.

Hygiène administrative. Partie de l'hygiène dont

les prescriptions sont soumises à des mesures et à des règlements du domaine de l'administration. V. HYGIÈNE *publique* et SALUBRITÉ *publique*.

Hygiène cérébrale. Nom donné par Auguste Comte à l'habitude de ne troubler ses méditations philosophiques par aucune lecture, et dont l'on peut modifier et étendre le sens en disant qu'elle est le régime à suivre dans les lectures, les méditations et les genres de travaux, pour entretenir les facultés intellectuelles dans le meilleur état.

Hygiène industrielle. Partie de l'hygiène dite administrative qui concerne les établissements industriels. V. ÉTABLISSEMENTS *insalubres*.

Hygiène militaire. Le conscrit, qui vient de quitter le toit paternel, est le plus exposé aux chances de maladie; c'est au début du service militaire que la mortalité est la plus forte, comme le montre le relevé suivant : perte sur 1000, 1re année de service, 7,5; 2e année, 6,5; 3e année, 5,2; 4e année, 4,3; 5e année, 3; 6e année, 2; 7e année, 2. L'âge auquel, en France, l'homme a acquis toutes ses forces, paraît être vingt ans; quand on recrute au-dessous, on accroît le nombre des victimes sans accroître les forces de l'armée. Le minimum de la taille, dans l'armée française, est 1m,56; au-dessous on est réformé. Le fardeau du fantassin français dépasse un peu 24 kilogrammes; si l'on ajoute à ce fardeau les vivres et quelques objets dont le soldat est porteur en campagne, on arrive à plus de 30 kilogrammes. Il ne faut pas confondre les mots *réforme* et *exemption*, comme cela arrive fréquemment : la réforme ne s'applique qu'à des militaires et ne peut être prononcée que par l'autorité militaire; aux conseils de révision seuls appartient le droit de prononcer l'exemption, c'est-à-dire de déclarer impropres au service les jeunes gens appelés. L'ensemble des causes morbifiques qui agissent sur l'armée se traduit par ce résultat : la mortalité y est, pour 100, de 2,25, tandis que, chez les civils de vingt à trente ans, elle n'est que de 1,25. On y retrouve aussi l'action si énergique du degré d'aisance; cela est si vrai, que la mortalité se règle en quelque sorte sur le tarif de la solde : elle est moindre pour le sous-officier que pour le soldat, pour l'officier que pour le sous-officier. La transplantation dans les climats différents et les fatigues de la guerre augmentent considérablement le nombre des décès. Le fusilier d'infanterie ne coûte annuellement à l'État que 320 francs, et, avec cette faible somme, il est logé, couché seul dans un lit pourvu d'un sommier et d'un matelas, dont les draps sont périodiquement changés, vêtu de bon linge et d'habits soigneusement entretenus, pourvu de bonnes chaussures; sa nourriture est saine, suffisamment abondante, à tel point qu'après un an de ce régime, les habits des jeunes soldats ont généralement besoin d'être élargis. L'hygiène des armées touche à l'hygiène publique par la transmission possible de certaines maladies contagieuses au reste de la population. L'histoire montre combien de fléaux différents ont été apportés à diverses époques par des troupes revenant des pays lointains. Et même en dehors de cette circonstance, on sent avec quelle facilité surviennent des épidémies meurtrières, qui souvent prennent un caractère contagieux, au milieu des masses d'hommes agglomérés sur un point circonscrit, quand l'hygiène n'est pas observée : l'encombrement a fait dans les armées plus de victimes que le feu et le fer de l'ennemi.

Hygiène morale (C. Broussais) ou *hygiène de l'âme* (de Feuchtersleben). Application de la physiologie à la morale et à l'éducation publique, privée et individuelle. C'est cette partie de l'hygiène qui étudie les devoirs qu'imposent à l'homme son organisation cérébrale et ses facultés instinctives et intellectuelles, d'après l'observation des effets de l'exercice de cet appareil et de ses facultés, tant sur l'individu même que sur ceux qui l'entourent. V. MORALE.

Hygiène navale. Elle comprend trois éléments principaux : le choix des hommes, les subsistances, la construction et l'entretien des navires. Le recrutement des matelots ne peut se faire que dans cette partie très-limitée de la population qui, par l'exercice des professions maritimes, se trouve propre au service d'une flotte. Les rapports officiels publiés par le gouvernement de la Grande-Bretagne établissent que, de 1830 à 1836 inclusivement, le chiffre de la mortalité de la marine anglaise n'a pas dépassé la proportion de 13,8 sur 1000 hommes d'effectif; et cela, pour l'ensemble des possessions britanniques, y compris les stations les plus malsaines, telles que celles de l'Inde et de la côte occidentale d'Afrique. Cet état de choses peut être regardé comme le résultat de l'amélioration progressive de l'hygiène navale. L'alimentation des navires est saine et suffisante. Le matelot à la mer fait trois repas par jour : le matin il déjeune avec du café, du biscuit et 6 centilitres d'eau-de-vie; à midi il reçoit une ration de viande salée, des légumes, du pain frais et 23 centilitres de vin; le soir il a une soupe faite avec une assez grande quantité de légumes, du biscuit et une ration de riz. Quant à l'eau douce, grâce à l'emploi des caisses de fer et aux appareils distillatoires, le marin a toujours à sa disposition une bonne eau; les caisses de fer ne présentent pour tout inconvénient que la coloration de l'eau par la rouille quand elles restent trop longtemps sans être nettoyées; et l'eau des appareils distillatoires ne cause pas de colique, comme on l'en avait accusée. Le choix et la conservation des bois employés pour la construction des navires ont, au point de vue de la salubrité, une incontestable importance. Plusieurs fois on a attribué, avec apparence de raison, à la qualité du bois le mauvais état sanitaire de certains bâtiments. On peut dire que, malgré les progrès de l'hygiène navale, les bâtiments constituent des foyers d'air confiné rendus plus insalubres encore par les exhalaisons du chargement et de la cale où séjourne une eau stagnante et corrompue et par l'encombrement des entreponts où se pressent dans un étroit espace les hommes de l'équipage. Ces causes d'insalubrité réclament d'énergiques remèdes, à la tête desquels se placent une ventilation bien réglée et une propreté rigoureuse (Fonssagrives).

Hygiène professionnelle. Celle qui concerne chaque profession en particulier. V. CARDEUR, ÉQUARRISSAGE, HYGIÈNE *navale* et *militaire*, etc.

Hygiène publique. Ensemble des connaissances qui assurent la santé des populations considérées en masse. A mesure que la vie sociale est devenue plus complexe, les industries plus diverses et les populations plus condensées, on a reconnu qu'il surgissait une foule de causes malsaines et pathogéniques qui nécessitaient l'intervention de la médecine préventive. Toutes les questions qui ont pour objet la santé publique prennent rang parmi les intérêts les plus sérieux dont puissent se préoccuper les gouvernements. L'hygiène publique embrasse la climatologie, les subsistances et approvisionnements, la salubrité proprement dite, les établisse-

ments réputés dangereux, insalubres ou incommodes, les professions, la technologie agricole et industrielle, les épidémies, épizooties et maladies contagieuses, l'assistance publique, la statistique médicale et la législation sanitaire (A. Tardieu).

Hygiène rurale. Les habitations rurales sont, pour la plupart, mal distribuées, mal closes, et, dans un grand nombre de localités, elles ne sont que des refuges sales et malsains où hommes et bêtes s'entassent. Mais, à côté de ces mauvaises conditions, il faut faire remarquer que les habitants sont appelés, par leurs travaux, dans les champs où ils trouvent l'insolation et un air pur. On a constaté que, sur six millions d'habitations rurales soumises à l'impôt, il y a trois millions et demi de cabanes avec une porte, une ou deux fenêtres et quelquefois sans fenêtre. L'existence des fumiers exige des précautions; il importe aussi bien à la fumure des terres qu'à la santé des hommes qu'ils soient enlevés fréquemment. En laissant se perdre l'urine des animaux, on perd un engrais très-puissant, et l'on augmente l'insalubrité des étables. Un homme fournit 228 kilogrammes d'urine par an, c'est-à-dire de quoi fumer plus de 1 are; une vache, 2993 kilogrammes d'urine, c'est-à-dire de quoi fumer 24 ares; un cheval, 485 kilogrammes d'urine, c'est-à-dire de quoi fumer 60 centiares. Le meilleur moyen d'assainir l'extérieur des habitations rurales consiste à fabriquer et à conserver les engrais d'une manière plus économique et moins insalubre que ne font généralement les paysans; et, sur ce point, les procédés les plus conformes aux intérêts de l'agriculture sont les moins défavorables à la santé. L'alimentation des populations agricoles, bien qu'elle ait fait de notables progrès, laisse encore beaucoup à désirer; elle pèche en général par l'insuffisance, en ce sens qu'elle n'est pas assez riche en matières azotées. Quetelet a montré que l'habitation dans les villes ou dans les campagnes influe sur la fécondité; il a trouvé que le nombre des naissances, comparativement à la population, est plus grand dans les villes. La mortalité y est moins forte que dans les villes, et surtout dans les grandes villes; néanmoins Charpentier (de Valenciennes) a observé que les épidémies qui s'étendent des villes aux villages et aux hameaux faisaient proportionnellement plus de victimes dans ces dernières localités.

HYGIÉNIQUE. adj. [it. *igienico*]. Qui appartient à l'hygiène. — *Médecine, traitement hygiéniques.*

HYGIÉNISTE. s. m. Médecin qui s'occupe de l'hygiène.

HYGIOLOGIE. s. f. [de ὑγιὴς, sain, et λόγος, doctrine] (Gerdy). Histoire de la santé, c'est-à-dire des actes normaux de l'économie, pour la distinguer de l'*hygiène* qui est l'art de conserver la santé et l'étude des moyens à employer pour maintenir les actes de l'économie dans un état convenable de régularité. Le mot *hygiologie* est inutile, car ce qu'on étudierait sous ce nom n'est autre chose que la physiologie normale.

HYGROBIÉES ou **HALORAGÉES.** s. f. pl. Famille de plantes séparée des onagrariées.

HYGROBLÉPHARIQUE. adj. [*hygroblepharicus*, de ὑγρὸς, humide, aqueux, et βλέφαρον, paupière]. Nom donné aux conduits excréteurs de la glande lacrymale, et aux orifices par lesquels ils versent les larmes au-dessous de la paupière supérieure.

HYGROCIRSOCÈLE. s. f. V. HYDROCIRSOCÈLE.

HYGROCOLLYRE. s. m. [*hygrocollyrium*, de ὑγρὸς, humide, et κολλύριον, collyre]. Collyre liquide.

HYGROLOGIE. s. f. [*hygrologia*, de ὑγρὸς, humide, liquide, et λόγος, discours]. Traité des humeurs.

HYGROMA. s. m. [*hygroma*, de ὑγρὸς, humide]. Hydropisie des bourses muqueuses sous-cutanées, affection qu'on observe particulièrement au genou, devant la rotule, chez les personnes qui restent longtemps agenouillées. Elle paraît résulter le plus ordinairement de la contusion de ces membranes capsulaires. Dans ce cas, l'épanchement ne devient manifeste que longtemps après la cause qui l'a déterminé; la tumeur ne s'accroît que fort lentement, etc.; il s'écoule quelquefois plusieurs années avant qu'elle ait un volume considérable. Il paraît certain que l'hygroma peut être aussi produit par une cause interne, et qu'alors son développement est très-rapide. Souvent aussi la tumeur disparaît avec la même vitesse, pour reparaître sous l'influence de la moindre cause. Le traitement de l'hygroma dépendant d'une cause externe consiste dans les topiques résolutifs employés avec persévérance. Boyer conseillait surtout une dissolution de 30 grammes de chlorhydrate d'ammoniaque dans 1 litre d'eau, et une compression égale et soutenue. Quelquefois on obtient de très-bons effets de l'application de vésicatoires volants. Il est évident que ces moyens ne conviennent qu'autant que la tumeur est indolente et sans inflammation. Quelquefois, le traitement étant infructueux, il faut inciser la tumeur à sa partie la plus déclive; et, lorsque la matière de l'épanchement est écoulée, les parois affaissées doivent être maintenues en contact avec elles-mêmes, à l'aide de la compression et d'un bandage approprié. Lorsque la tumeur est ancienne, il faut exciser une portion du kyste. D'autres fois il suffit de pratiquer une ponction et de faire ensuite des injections avec un liquide stimulant, comme dans l'opération de l'hydrocèle. V. BOURSE *synoviale.*

HYGROMÈTRE. s. m. [*hygrometrum*, de ὑγρὸς, humide, et μέτρον, mesure; all. *Hygrometer*, *Feuchtigkeitsmesser*, angl. *hygrometer*, it. *igrometro*, esp. *higrometro*]. Instrument de physique qui sert à mesurer le degré d'humidité atmosphérique. La pièce principale des hygromètres est un tissu qui s'allonge par l'humidité et se raccourcit par la sécheresse: tels sont le cheveu dans l'hygromètre de Saussure, et la bandelette de baleine dans celui de Deluc. Mais ces instruments ne font connaître que les quantités relatives d'eau atmosphérique. Pour en connaître la quantité absolue, on expose à une masse d'air déterminée, sous une cloche, un corps très-avide d'eau (de l'acide sulfurique concentré, de la potasse caustique ou du chlorure de calcium calciné), dont on a pris le poids avec précision; ces corps augmentent de poids en enlevant à l'air l'eau qu'il contient, et la différence du poids de la substance employée, après quelque temps de séjour dans cet air, représente la quantité d'eau qui était contenue dans ce dernier.

HYGROMÉTRICITÉ. s. f. Faculté d'être hygrométrique; propriété qu'offrent les solides de s'imbiber, de se pénétrer, molécule à molécule, des liquides avec lesquels ils se trouvent en contact; d'éprouver, par suite, des changements de volume ou de forme plus ou moins manifestes. Les phénomènes dits d'endosmose et d'exosmose ne sont que la manifestation de l'hygrométricité envisagée dans ses deux faits essentiels pris séparément: de pénétration (endosmose) des liquides, d'une part; de sortie (exosmose) simultanée ou consécutive de ces mêmes liquides, d'autre part. Seulement il s'agit alors de solides disposés

en membranes et séparant deux liquides de nature différente, ce qui complique le phénomène; tandis que l'hygrométricité entraîne simplement l'idée d'un solide et d'un liquide sans disposition spéciale. L'endosmose, en un mot, est un cas particulier de l'hygrométricité. V. ENDOSMOSE et ENDOSMOTIQUE.

HYGROMÉTRIE. s. f. [*hygrometria*, it. *igrometria*]. Partie de la physique qui traite des moyens d'apprécier les variations de l'humidité de l'air, la quantité d'eau en vapeur contenue dans l'air ou dans un gaz quelconque.

HYGROMÉTRIQUE. adj. [*hygrometricus*]. Se dit des substances susceptibles d'éprouver des changements proportionnés aux divers degrés d'humidité de l'air atmosphérique.

HYGROPHOBIE. s. f. [*hygrophobia*, de ὑγρὸς, liquide, et φόβος, crainte]. Aversion des liquides. V. HYDROPHOBIE.

HYGROPHTHALMIQUE. adj. [*hygrophthalmicus*, de ὑγρὸς, humide, et ὀφθαλμὸς, œil]. Qui sert à humecter l'œil.

HYGROSCOPE. s. m. [*hygroscopium*, de ὑγρὸς, humide, et σκοπεῖν, observer]. Instrument propre à indiquer le degré d'humidité de l'air.

HYGROSCOPICITÉ. s. f. [esp. *hygroscopicidad*]. Synonyme d'*hygrométricité*.

HYGROSCOPIE. s. f. V. HYGROMÉTRIE.

HYGROSCOPIQUE. adj. V. HYGROMÉTRIQUE.

HYLOZOÏSME. s. m. [*hylozoismus*, de ὕλη, matière, et ζάω, je vis]. Système physiologique dans lequel on attribue à la matière une existence primitive, et où l'on considère la vie comme n'étant qu'une de ses propriétés.

HYMEN. s. m. [de ὑμὴν, membrane; all. et angl. *Hymen*, it. *imene*, esp. *himen*]. Repli que forme, chez les vierges, la membrane muqueuse de la vulve, à l'endroit où elle pénètre dans le vagin. La forme de ce repli est très-variable: semi-lunaire, parabolique ou circulaire, il ferme en partie l'entrée du vagin; quelquefois même il forme une cloison complète, qui, s'opposant au coït et à l'écoulement des menstrues, a besoin d'être incisée crucialement. L'hymen se rompt par la consommation du premier acte vénérien, et s'efface par l'accouchement. Son existence chez les vierges est à peu près constante; on l'a trouvé effacé chez des filles qui venaient de naître, tandis qu'il peut quelquefois rester intact après la copulation; d'où il résulte que la présence ou l'absence de cette cloison ne fournit que des présomptions de virginité ou de défloration; mais il n'en est pas de même de sa déchirure, dont le médecin légiste est appelé souvent à constater l'existence ou l'absence.

HYMÉNAL, ALE. adj. Ce qui est relatif à la membrane hymen. *Caroncules hyménales*, *orifice hyménal*, etc.

HYMÉNIUM. s. m. [de ὑμὴν, membrane]. Membrane fructifère des champignons basidiosporés, et couche membraneuse et superficielle des champignons sur laquelle reposent immédiatement les organes de la fructification chez les diverses espèces de la famille des champignons. Il tapisse les *lames* des agarics, les *tubes* des bolets, la *face inférieure du chapeau* des helvelles, la *périphérie des ramifications* des clavaires, etc. Chez les trémelles il a été appelé *callus*, *discus* chez les pezizes, *pulpa* chez les clathres, etc.

HYMÉNOGÉNIE. s. f. [*hymenogenia*, de ὑμὴν, membrane, et γεννᾶν, engendrer]. Nom sous lequel Ascherson désigne la production de membranes par l'effet du simple contact de deux liquides, comme lorsqu'une goutte d'albumine liquide vient à tomber dans une graisse également liquide. On sait actuellement que l'albumine n'entoure pas les gouttes d'huile et ne leur forme pas une enveloppe analogue aux cellules, et pouvant aider à découvrir le mécanisme de leur naissance, comme le dit Ascherson. La chose est toute différente : l'huile s'étend à la surface de l'albumine, qui est alcaline ; se combine avec son alcali, lui forme une mince enveloppe savonneuse élégamment plissée. C'est un simple phénomène chimique qui n'a pas le moindre rapport avec la génération des cellules des tissus animaux. V. CELLULE et GENÈSE.

HYMÉNOGRAPHIE. s. f. [*hymenographia*, de ὑμὴν, membrane, et γράφειν, décrire]. Description des membranes. V. ANATOMIE.

HYMÉNOLOGIE. s. f. [*hymenologia*, de ὑμὴν, membrane, et λόγος, discours; angl. *hymenology*, it. *imenologia*, esp. *himenologia*]. Traité des membranes.

HYMÉNOMYCÈTES. s. m. pl. et adj. [*hymenomycetes*, de ὑμὴν, membrane, et μύκης, champignon]. Ordre de champignons qui comprend tous ceux qui ont un *hyménium*. V. ce mot et CHAMPIGNON.

HYMÉNOPHORE. adj. et s. m. [de *hymenium*, et φορὸς, qui porte]. Organe qui porte l'*hymenium*. Le chapeau des agarics, des bolets, etc., est l'hyménophore de ces champignons.

HYMÉNOPHYLLÉES. s. f. pl. [de ὑμὴν, membrane, et φύλλον, feuille]. Tribu de la classe des fougères.

HYMÉNOPTÈRES. s. m. pl. [*hymenoptera*, de ὑμὴν, membrane, et πτερὸν, aile; all. *Hautflügler*, esp. *himenopteros*]. Ordre de la classe des insectes comprenant ceux qui ont pour caractères : Trois paires de pattes, la bouche conformée pour la succion et armée de mandibules distinctes; les ailes au nombre de quatre, toutes membraneuses, transparentes et divisées en grandes cellules. Les ailes supérieures sont toujours les plus grandes, et elles se croisent horizontalement sur le corps pendant le repos. Les pattes sont pourvues de cinq articles aux tarses. Les femelles ont l'abdomen terminé par une tarière ou un aiguillon. A cet ordre appartiennent les *abeilles*, les *guêpes*, les *fourmis* et les insectes qui produisent le plus grand nombre des galles.

HYMÉNOTOMIE. s. f. [*hymenotomia*, de ὑμὴν, membrane, et τομὴ, section; angl. *hymenotomy*, it. *imenotomia*, esp. *himenotomia*]. Dissection des membranes. On a donné aussi ce nom à l'incision que l'on pratique à la membrane hymen, lorsque cette membrane est imperforée et forme une cloison complète qui s'oppose à l'écoulement des règles, au coït, ou à l'expulsion du fœtus.

HYOCHOLÉATE. s. m. — *Hyocholéate de soude* ($NaO.C^{54}H^{43}AzO^{10}$). Sel ne cristallisant pas, formant à l'état pur une masse solide jaunâtre, qu'on peut réduire en une poudre parfaitement blanche, inaltérable à l'air, d'un goût franchement amer ; elle fond à la chaleur et brûle avec une flamme charbonneuse. Le hyocholéate de soude est soluble dans l'eau et dans l'alcool, mais insoluble dans l'éther ; il rougit la teinture de tournesol. Il est précipité, comme les savons, de sa solution dans l'eau, par les sels alcalins. Ce principe immédiat n'a été jusqu'à présent trouvé que dans la bile du cochon ; il remplace le *taurocholate* et le *glycocholate de soude* (V. ces mots). On dissout dans de l'alcool absolu

le précipité formé dans la bile du cochon par une solution de sulfate de soude; on décolore la solution par un peu de charbon animal, et, par l'addition d'un peu d'éther, le hyocholéate se dépose. Ce précipité, lavé et desséché, est du hyocholéate de soude pur.

HYO-CHONDROGLOSSE. V. HYO-GLOSSE.

HYO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. [*hyo-epiglotticus*, angl. *hyo-epiglottic*, it. *ioepiglottico*, esp. *hioepiglotico*]. Nom donné à un prétendu ligament destiné à fixer la base de l'épiglotte à la face postérieure de l'os hyoïde : ce n'est qu'un tissu cellulaire dense et serré.

HYO-GLOSSE. adj. et s. m. [*hyo-glossus*, it. *ioglosso*, esp. *iogloso*]. Muscle pair, large, mince et quadrilatère, qui s'attache d'une part à la grande corne de l'os hyoïde, à la partie supérieure du corps du même os, et à sa petite corne, ainsi qu'au cartilage placé entre le corps et la grande corne ; de l'autre, aux parties latérale et inférieure de la langue. Albinus a considéré les faisceaux provenant de cette triple insertion à l'os hyoïde comme autant de muscles distincts, qu'il a appelés : le premier, *cératoglosse ;* le second, *basioglosse ;* le troisième, *chondroglosse*. Ce muscle abaisse la langue ou élève l'os hyoïde.

HYO-GLOSSIEN. adj. et s. m. [*hyo-glossianus*]. Chaussier donnait ce nom au nerf *hypoglosse*.

HYO-GLOSSO-BASI-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [*hyo-glosso-basi-pharyngeus*] (Dumas). Muscle constricteur moyen du pharynx, qui s'attache à l'os hyoïde, à la langue et à la base de l'occipital.

HYOÏDE. adj. et s. m. [*hyoides*, *hypsiloides*, de la voyelle grecque Υ (*upsilon*), et de εἶδος, figure, ressemblance; all. *Zungenbein*, angl. *hyoides*, it. *ioide*, esp. *hioides*]. Petit os, de forme parabolique, situé à la partie antérieure et moyenne du cou, entre la base de la langue et le larynx. Quelques anatomistes l'ont appelé *os lingual*, parce qu'il donne attache aux divers muscles qui se rendent à la langue. Cet os, convexe en devant, entièrement isolé, chez l'homme, des autres pièces osseuses du squelette, est suspendu dans l'épaisseur des parties molles du cou. Il est composé de cinq pièces, mobiles les unes sur les autres : 1° une moyenne, presque carrée, représente le *corps ;* 2° deux, appelées les *grandes cornes*, se prolongent latéralement, et sont unies, par un ligament dit *thyréo-hyoïdien*, aux cornes supérieures du cartilage thyréoïde ; 3° deux autres, nommées les *petites cornes*, sont placées au-dessus des grandes, et de leur sommet part un ligament qui va se fixer à l'extrémité de l'apophyse styloïde.

HYOÏDIEN, IENNE. adj. [*hyoideus*]. Qui a rapport à l'os hyoïde.

HYO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [*hyo-pharyngeus*, esp. *hiofaringeo*]. Valsalva, Morgagni, Winslow, Santorini et Sabatier donnaient ce nom au constricteur moyen du pharynx.

HYOSCYAMINE. s. f. [esp. *hiosciamina*]. Substance blanche, cristallisable (Brandes), tirée des semences de jusquiame (*Hyoscyamus niger*, L.). Saveur âcre, volatile, sans presque aucune altération; elle est soluble dans l'alcool et l'éther, et donne avec les acides des sels cristallisables. Elle est très-vénéneuse.

HYO-SPONDYLOTOMIE. s. f. [de ὑοειδής, hyoïde, σπόνδυλος, vertèbre, et τομή, section]. Ponction des poches gutturales. C'est dans le cas de réplétion des poches gutturales qu'elle est indiquée, surtout lorsqu'il y a collection purulente entretenue par une inflammation chronique. Cette plénitude est indiquée par un jetage purulent, épais, abondant surtout au moment du passage dans le pharynx d'un bol alimentaire ou des liquides, ainsi que dans la position déclive de la tête. On la pratique par plusieurs méthodes : 1° *Hyo-spondylotomie proprement dite*. Elle se fait sur l'animal debout. La première incision se pratique au bord antérieur de l'atlas, au-dessous du tendon commun aux muscles cervico-trachélien et dorso-mastoïdien, en arrière de la parotide. 2° *Ponction par la partie moyenne de la poche*. Lorsqu'il y a réplétion d'une poche gutturale, on préfère la ponction par la partie moyenne avec le fer rouge ou le bistouri. 3° *Ponction par la partie inférieure de la poche*. C'est la méthode qui a le plus d'avantage; le pus s'écoule facilement, sans qu'il soit nécessaire de faire plusieurs ouvertures. Il n'y a pas de danger à redouter. 4° *Ponction par les narines*. Güntler, vétérinaire à Hanovre, a imaginé un instrument pour la ponction des poches gutturales par les cavités nasales. — En résumé, dans la pratique, on fait la ponction de la poche gutturale, soit à la partie moyenne, soit à la partie inférieure, sur le point de la peau où la fluctuation est apparente ; on opère sans danger à travers la parotide. C'est seulement dans les cas exceptionnels où le pus est trop épais, qu'on a conseillé l'hyo-spondylotomie proprement dite, c'est-à-dire la ponction entre l'hyoïde et la première vertèbre cervicale.

HYOSTERNAL. s. m. La troisième pièce du sternum (Geoffroy Saint-Hilaire).

HYO-THYRÉOÏDIEN, IENNE. adj. et s. m. [*hyo-thyreoideus*]. On appelle *hyo-thyréoïdiens*, ou *thyréo-hyoïdiens*, deux muscles qui s'étendent du cartilage thyréoïde à l'os hyoïde.

HYO-VERTÉBROTOMIE. s. f. [de ὑοειδής, hyoïde, *vertèbre*, et τομή, section]. Ce mot est mauvais et doit être *hyo-spondylotomie*. V. ce mot.

HYPANTHODE. s. m. [*hypanthodium*, de ὑπὸ, sous, et ἄνθος, fleur ; *cœnanthium*, de κοινὸς, commun, et ἄνθος, fleur ; *amphanthium*, de ἀμφὶ, autour, et ἄνθος, fleur]. Genre d'inflorescence que présente le figuier. V. SYCONE.

HYPÉMIE. Mot mal formé. V. HYPHÉMIE.

HYPERACUSIE, et non **HYPERCOUSIE**. s. f. [*hyperacusis*, de ὑπὲρ, qui indique excès, et ἀκούειν, entendre]. Exaltation de l'ouïe ; perception confuse et douloureuse de certains sons, surtout de ceux qui sont élevés et aigus.

HYPERCATHARSIE. s. f. [*hypercatharsis*, ὑπερκάθαρσις, de ὑπὲρ, préposition qui indique surabondance, et κάθαρσις, purgation ; it. *ipercatarsi*, esp. *hipercatarsia*]. Superpurgation.

HYPERCÉRATOSIS. s. f. [de ὑπὲρ, en excès, et κέρας, cornée]. Hypertrophie de la cornée.

HYPERCHROMA. s. m. [de ὑπὲρ, en excès, et χρῶμα, couleur ; mot signifiant proprement : *couleur trop intense*, et ici inintelligible] (Taylor). Excroissance charnue qui survient au grand angle de l'œil, près de la caroncule, et qui peut grossir au point d'écarter les paupières du globe, et d'en rendre les mouvements difficiles et incomplets.

HYPERCRINIE. s. f. [de ὑπὲρ, qui indique excès, et κρίνειν, séparer ; it. *ipercrinia*, esp. *hipercrinia*]. Augmentation plus ou moins considérable d'une sécrétion, sans aucune altération de tissu appréciable dans la partie qui en est le siége. V. SÉCRÉTION.

HYPERCRISE. s. f. [*hypercrisis*, de ὑπὲρ, au delà,

et κρίσις, crise]. Crise plus forte qu'on ne l'observe communément. V. DIACRISE.

HYPERDIACRISIE. s. f. [*hyperdiacrisis*, de ὑπὲρ, qui exprime une surabondance, διὰ, à travers, et κρίσις, excrétion ou sécrétion]. Sécrétion excessive. Ce mot a la même signification qu'*hypercrinie*.

HYPÉRÉMIE. s. f. [*hyperæmia*, de ὑπὲρ, préposition qui exprime une surabondance, et αἷμα, sang; all. *Bluterfüllung*, angl. *hyperæmia*, esp. *hiperemia*]. Surabondance de sang dans une partie quelconque.

HYPÉRÉMIÉ, ÉE. adj. [*hyperæmia laborans*]. Qui est le siége d'une hypérémie.

HYPERENCÉPHALE. s. m. [de ὑπὲρ, au-dessus, au delà, et ἐγκέφαλος, encéphale; esp. *hiperencefalo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui ont l'encéphale situé en très-grande partie hors de la boîte cérébrale, et au-dessus du crâne, dont la paroi supérieure manque presque complétement.

HYPERENCÉPHALIE. s. f. Anomalie qui caractérise les monstres hyperencéphaliens.

HYPERÉPHIDROSE. s. f. [*hyperephidrosis*, de ὑπὲρ, en excès, ἐπὶ, sur, et ἱδρως, sueur]. Sueur excessive.

HYPERÉPIDOSE. s. f. [*hyperepidosis*, de ὑπὲρ, préposition qui indique excès, et ἐπίδοσις, accroissement]. Augmentation considérable de volume d'une partie quelconque.

HYPERESTHÉSIE. s. f. [*hyperæsthesis*, de ὑπὲρ, qui indique excès, et αἴσθησις, sentiment ou faculté de sentir; it. *iperestesia*, esp. *hiperestesia*]. Sensibilité excessive.

HYPERGENÈSE. s. f. [*hypergenesis*, de ὑπὲρ, qui indique excès, et γένεσις, génération]. Altération caractérisée par une augmentation de nombre, par un excès dans la production des parties constituantes du corps. Ce terme ancien est plus exact que le mot *hyperplastie*, proposé récemment pour désigner le même fait. La propriété qu'ont les éléments anatomiques de *naître* chez l'embryon n'est pas bornée seulement aux premiers temps de la vie : on la retrouve en outre chez l'adulte dans des conditions diverses, tant normales que morbides. C'est cette naissance en excès d'éléments anatomiques dans un tissu qui caractérise essentiellement l'*hypergenèse*. L'examen des faits qui s'y rapportent montre l'hypergenèse simple d'un *élément accessoire* donnant naissance à un tissu nouveau, sans analogie d'aspect extérieur avec les tissus au sein desquels il s'est produit ou même avec un tissu quelconque de l'économie, et pourtant composé d'éléments normaux (tumeurs à myéloplaxes, etc.). Il montre encore l'hypergenèse des éléments de la mamelle, de l'épididyme, etc., tant cellules que tubes et culs-de-sac, survenant seule ou se compliquant d'aberration du développement de ces parties élémentaires. Mais alors les caractères extérieurs de l'organe et de son tissu sont changés : l'observateur qui n'aura pas suivi l'évolution normale de ses éléments restera incapable de comprendre leur évolution aberrante, et méconnaîtra les analogies de texture qu'ils conservent encore avec le tissu au sein duquel ils sont nés, ou dont ils sont une modification pathologique directe. Cet examen montre en outre que, dans les ganglions lymphatiques correspondant aux parenchymes, aux papilles cutanées, etc., ainsi altérés, il y a genèse, avec erreur de lieu, de tissus ayant le même aspect extérieur, la même texture et des éléments semblables à ceux que l'hypergenèse, jointe au développement anormal des cellules et tubes de l'organe naturel, avait fait apparaître au sein de l'organe en question. Ainsi la naissance en excès avec troubles dans l'évolution des éléments d'un tissu normal devient une des conditions de la genèse d'éléments semblables dans les tissus voisins. Cet autre fait, que la propriété de naître est connexe chez les éléments avec celle d'offrir un arrangement réciproque en rapport avec leur structure de cellules, de fibres, etc., de telle ou telle variété, devient ainsi la cause de ce que le tissu né de la sorte dans une région où nul tissu semblable n'existe normalement est doué d'une structure déterminée. Ce phénomène des plus remarquables est en effet si singulier, que, malgré son évidence, il est nié par tous ceux qui restent dans l'impossibilité de s'en rendre compte par l'observation directe, à laquelle il faut joindre les notions précédentes. Mais les troubles de la nutrition, qui deviennent cause de l'hypergenèse et de l'évolution anormale des éléments naissants, sont des phénomènes moléculaires, généraux comme la nutrition elle-même; aussi cette génération et ce développement en excès ne demeurent pas toujours bornés à l'organe dans lequel ils se sont manifestés en premier lieu, ni aux ganglions lymphatiques qui lui correspondent. On voit peu à peu, dans d'autres organes voisins ou éloignés, naître des éléments et un tissu morbides semblables de tout point à ceux dont il vient d'être fait mention et d'après les mêmes lois. C'est là ce qui caractérise le phénomène dit de la *généralisation des tumeurs*. Ainsi, quand un produit pathologique se *généralise*, ce n'est pas une propriété nouvelle qui entre en jeu et qui serait distincte des trois propriétés fondamentales de la substance organisée, dites végétatives, mais seulement une extension, un degré plus avancé, ou une manifestation progressive de la perturbation de la nutrition, qui est la condition de l'hypergenèse et des troubles du développement des cellules, des fibres, etc. V. TUMEUR.

HYPERGÉNÉTIQUE. adj. Qui a rapport à l'hypergenèse.

HYPERGÉNIE ou **HYPERGÉNÉSIE**. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et γεννᾶν, engendrer]. Lois de la production des anomalies par excès du nombre des organes (Serres). V. DÉFAUT.

HYPÉRICINÉES. s. f. pl. [*hypericineæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, à feuilles opposées ou rarement alternes, simples; à fleurs axillaires ou terminales; calice à 4 ou 5 divisions profondes, corolle à 4 ou 5 pétales roulés en spirale avant leur évolution; étamines très-nombreuses, ordinairement réunies en faisceaux par la base de leurs filets, quelquefois monadelphes ou libres; ovaire libre, globuleux, surmonté de plusieurs styles quelquefois soudés entre eux; une capsule ou une baie à plusieurs loges monospermes. Si le fruit est une capsule, il s'ouvre en autant de valves, continues par leurs bords avec les cloisons, qu'il y a de loges. Les graines, très-nombreuses et très-petites, contiennent un embryon homotrope, sans endosperme. V. MILLEPERTUIS.

HYPERHIDROSE. s. f. [*hyperhidrosis*]. Supersécrétion de sueur.

HYPERIODATE. s. m. Nom générique des sels d'acide hyperiodique.

HYPERIODIQUE. adj. — *Acide hyperiodique* ou *periodique* (IoO^7). L'iodate de soude soumis à un courant de chlore perd de sa base et devient hyperiodate de soude, cristallisable. On le transforme en hyperiodate d'argent, que l'eau décompose en mettant l'acide en liberté. Il est solide, cristallisable.

HYPERLYMPHIE. s. f. [de ὑπὲρ, qui indique sur-

abondance, et *lympha*, la lymphe]. Augmentation, surabondance de la lymphe.

HYPERMANGANATE. s. m. Nom générique des sels que forme l'acide hypermanganique. On connaît plusieurs sels alcalins et métalliques de ce genre.

HYPERMANGANIQUE. adj. — *Acide hypermanganique* (Mn^2O^7). On l'obtient en décomposant l'hypermanganate de baryte par l'acide sulfurique. Sa solution est d'un beau rouge facilement décomposable, même à froid. V. CAMÉLÉON *minéral*.

HYPERMÉTROPE. adj. [de ὑπὲρ, au delà, μέτρον, mesure, et ὤψ, œil]. Se dit de l'œil atteint d'hypermétropie, c'est-à-dire dans lequel l'axe optique est plus long que dans l'œil exactement normal ou emmétrope (Donders).

HYPERMÉTROPIE. s. f. État de l'œil hypermétrope; il est opposé à la brachymétropie. Il a pour résultat la presbytie, l'asthénopie quelquefois, et assez souvent le strabisme (Donders).

HYPEROPHARYNGIEN. adj. et s. m. [*hyeropharyngeus*]. Nom donné par quelques anatomistes au muscle pharyngo-staphylin.

HYPEROSTÉOGÉNIE. s. f. Hypertrophie des os, production d'exostoses.

HYPEROSTOSE. s. f. [*hyperostosis*, de ὑπὲρ, préposition qui indique excès, et ὀστέον, os; it. *iperostosi*, esp. *hiperostosis*]. Développement anormal et excessif de certaines parties osseuses.

HYPERPECTIQUE. adj. — *Acide hyperpectique*. Corps analogue à l'acide pectique, mais insoluble dans l'ammoniaque. ($C^{19}H^{28}O^{27}$.)

HYPERPHLOGOSE. s. f. [de ὑπὲρ, indiquant excès, et *phlogose*]. Inflammation avec engorgement, rénitence, tuméfaction, dureté; degré le plus élevé de l'inflammation (Lobstein.) V. ÉPIPHLOGOSE.

HYPERPLASIE s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et πλάσις, formation]. Synonyme d'*hyperplastie*. V. ce mot.

HYPERPLASTIE. s. f. [de ὑπὲρ, en excès, et πλάσσειν, former]. Mot employé à tort pour indiquer l'augmentation de fibrine dans le sang, qu'il ne désigne nullement; et de plus cette augmentation de quantité ne s'accompagne pas du surcroît dans l'activité formatrice que caractérise ce mot d'après son étymologie. Il a aussi été usité : 1° pour exprimer le plus ou moins de coagulabilité du sang ou mieux de la fibrine, mais à tort; 2° comme synonyme d'*hypergenèse*. V. ce mot.

HYPERSARCOSE. s. f. [*hypersarcosis*, de ὑπὲρ, préposition qui indique excès, et σάρξ, chair; all. et angl. *Hypersarcosis*, it. *ipersarcosi*, esp. *hipersarcosis*]. Développement trop rapide et trop considérable des bourgeons charnus vasculaires qui recouvrent la surface d'une plaie. V. BOURGEON *charnu*.

HYPERSÉCRÉTION. Mot hybride et mauvais pour *hypercrinie* ou *supersécrétion*.

HYPERSTHÉNIE. s. f. [*hypersthenia*, de ὑπὲρ, au delà, et σθένος, force; all. et angl. *Hypersthenia*, it. *iperstenia*, esp. *hiperstenia*]. Expression par laquelle les browniens désignaient l'exaltation des forces qui accompagne les maladies dites par eux sthéniques.

HYPERTONIE. s. f. [*hypertonia*, de ὑπὲρ, au delà, et τόνος, ton ou tension; it. *ipertonia*, esp. *hipertonia*]. Excès de ton dans les solides organiques.

HYPERTRICHOSIS. s. f. V. POIL.

HYPERTROPHIE. s. f. [*hypertrophia*, de ὑπὲρ, préposition qui exprime un excès, et τροφὴ, nutrition; all. *Hypertrophie*, angl. *hypertrophy*, it. *ipertrofia*, esp. *hipertrofia*]. Accroissement excessif d'un organe ou d'une portion d'organe, caractérisé par une augmentation de son poids et de son volume, sans altération réelle de sa texture intime. L'hypertrophie est le résultat d'une nutrition anormale et trop active. L'anévrysme actif du cœur est une *hypertrophie* des parois de cet organe; l'obésité est une *hypertrophie* du tissu adipeux. La propriété de *s'hypertrophier* qu'ont les *éléments anatomiques*, est une propriété qui ne se manifeste que dans quelques conditions non habituelles, accidentelles. Elle prend, en raison de ce fait, le nom d'*anomale* ou *tératologique*, et celui de *morbide* ou *pathologique*, quand de l'hypertrophie résulte de la gêne, douloureuse ou non, dans l'accomplissement des fonctions. C'est surtout dans les cellules, tant végétales qu'animales, et aussi sur des fibres musculaires et autres, qu'on voit se manifester cette propriété. L'hypertrophie diffère de l'hypergenèse en ce que celle-là consiste en une augmentation de volume des éléments anatomiques préexistants, et que celle-ci est caractérisée par la naissance d'éléments qui s'ajoutent à ceux qui préexistaient. — *Hypertrophie des lèvres*. La lèvre supérieure est plus souvent hypertrophiée que l'inférieure et presque toujours héréditairement. Quand l'hypertrophie est considérable, elle donne à la bouche la forme d'un museau de cochon. Il ne faut pas la confondre avec les tumeurs érectiles que l'on observe souvent aux lèvres, parce que le traitement (toujours chirurgical) de l'une ne conviendrait point aux autres.

HYPERTROPHIQUE. adj. Qui se rapporte à l'hypertrophie. — *Tumeurs hypertrophiques*. V. GLANDULAIRE et TUMEUR.

HYPERZOODYNAMIE. s. f. [de ὑπὲρ, sur, au delà, ζῶον, vivant, et δύναμις, force]. Synonyme de *hypersthénie*.

HYPHÉMIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et αἷμα, sang]. Diminution du sang. V. ANÉMIE.

HYPHOMYCÈTES. s. m. pl. [de ὕφος, tissu, et μύκης, champignon]. Ancien groupe de champignons comprenant les moisissures (*mucédinées*, *byssées*, etc.) et champignons analogues du groupe des trichosporés.

HYPINOSE. s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et ἴς, ἰνὸς, fibre]. Diminution de la quantité de fibrine.

HYPNAGOGIQUE. adj. [de ὕπνος, sommeil, et ἀγωγὸς, qui amène]. — *Hallucinations hypnagogiques*. Visions que l'on a lorsque, moitié éveillé, moitié endormi, on est près d'entrer dans le sommeil. Des observations portent à croire que les hallucinations hypnagogiques déterminent souvent le caractère des rêves qui surviennent quand le sommeil est établi.

HYPNIATRE. s. m. [de ὕπνος, sommeil, et ἰατρὸς, médecin; esp. *hipniatre*]. Somnambule qu'on suppose doué de la faculté d'indiquer, pendant l'hypnotisme, les médicaments convenables au traitement des maladies pour lesquelles on le consulte, ou de celles dont il est lui-même atteint. V. SOMNAMBULE.

HYPNOBATE. s. m. [*hypnobates*, ὑπνοβάτης, de ὕπνος, sommeil, et βαίνειν, marcher; all. *Nachtwandler*, it. *ipnobate*, esp. *hipnobato*]. Synonyme de *somnambule*. V. ce mot et RÊVE.

HYPNOBATÈSE. s. f. [*hypnobatesis*, de ὕπνος, sommeil, et βαίνω, je marche]. Somnambulisme.

HYPNOLOGIE. s. f. [*hypnologia*, de ὕπνος, sommeil, et λόγος, discours; angl. *hypnology*, it. *ipnologia*, esp. *hipnologia*]. Traité sur le sommeil.

HYPNOTIQUE. adj. et s. m. [*hypnoticus*, ὑπνωτικὸς, de ὑπνόω, j'endors; it. *ipnotico*, esp. *hipnotico*]. Qui

a rapport à l'hypnotisme, qui provoque le sommeil. On appelle ainsi les narcotiques donnés à petite dose.

HYPNOTISME. s. m. [de ὕπνος, sommeil]. Procédé que Braid emploie pour jeter une personne dans le sommeil somnambulique. Voici quel est ce procédé : Prenez un objet brillant (par exemple un porte-lancette) entre le pouce et les doigts indicateur et médian de la main gauche ; tenez-le à une distance de 20 à 40 centimètres des yeux, dans une position telle au-dessus du front, qu'il exerce le plus d'action sur les yeux et les paupières, et qu'il mette le patient en état d'avoir le regard fixé dessus. On fera entendre au patient qu'il doit tenir constamment les yeux fixés sur l'objet, et l'esprit uniquement attaché à l'idée de cet objet. On observera que les pupilles se contracteront d'abord ; bientôt après elles se dilateront ; et, après s'être ainsi considérablement dilatées et avoir pris un mouvement de fluctuation, si les doigts indicateur et médian de la main droite, étendus et un peu séparés, sont portés de l'objet vers les yeux, il est très-probable que les paupières se fermeront involontairement avec une sorte de vibration. Après un intervalle de dix à quinze secondes, en soulevant doucement les bras et les jambes, on trouvera que le patient a une disposition à les garder, s'il a été fortement affecté, dans la situation où ils ont été mis. S'il n'en est pas ainsi, vous lui demanderez avec une voix douce de les garder dans l'extension ; de la sorte, le pouls ne tardera pas à s'accélerer beaucoup, et les membres, au bout de quelque temps, deviendront rigides et complétement fixés. On trouvera aussi que, à part la vue, tous les sens spéciaux, y compris les sensations de chaud et de froid, celle d'activité musculaire, et certaines facultés mentales, sont d'abord prodigieusement exaltées, comme il arrive dans les effets primaires du vin, de l'opium et de l'alcool. Toutefois, après un certain point, à cette exaltation succède une dépression beaucoup plus grande que la torpeur du sommeil naturel. Les sens spéciaux et les muscles peuvent passer instantanément, les uns de la plus profonde torpeur, et les autres de la rigidité tonique, à la condition opposée, extrême mobilité et sensibilité exaltée ; il suffit de diriger un courant d'air sur l'organe ou les organes que nous désirons exciter, ou les muscles que nous désirons rendre souples, et qui avaient été dans une sorte de catalepsie. Par le seul repos, les sens rentreront promptement dans leur premier état. Le succès presque invariable obtenu par Braid à l'aide de ce procédé paraît en partie dû à la condition mentale du patient qui, d'ordinaire, est prédisposé à l'*hypnotisme* par l'attente qu'il sera produit certainement, et par l'assurance d'un homme à volonté ferme, déclarant qu'il est impossible d'y résister. Toutefois, quand l'état *hypnotique* a été ainsi provoqué un certain nombre de fois, le sujet peut, d'ordinaire, s'endormir lui-même facilement, en regardant son doigt placé assez près des yeux pour causer une convergence sensible de leurs axes, ou même simplement en se tenant tranquille et fixant le regard sur un point éloigné. En tout cas, la fixité des yeux est la circonstance qui a le plus d'importance, quoique la soustraction des autres stimulants ait une influence décidée pour favoriser la production de l'effet. On le voit, l'hypnotisme tient de près au magnétisme animal. Dans l'hypnotisme, les sens acquièrent une acuité singulière, surtout la sensation d'activité musculaire (dite à tort *sens musculaire*, V. SENS et SENSIBILITÉ), par laquelle tous nos mouvements volontaires sont réglés, et qui, exaltée, peut remplacer complétement la vue en beaucoup d'opérations. De plus, il y a une facilité extrême à diriger les pensées de l'*hypnotisé* par le principe de *suggestion*, soit à l'aide de paroles, soit surtout (ce qui est très-remarquable) à l'aide d'impressions venant de la sensation d'activité musculaire. Ainsi, suivant les attitudes qu'on donne à l'hypnotisé, des idées et des sentiments naissent en lui conformes à ces attitudes. V. SOMMEIL et VEILLE.

HYPO-AZOTIQUE. adj. — *Acide hypo-azotique* (AzO^4). Liquide orangé à la température ordinaire, jaune à — 10°, presque incolore à — 20°, qu'on obtient en distillant l'azotate de plomb sec, et recueillant le produit dans un bain réfrigérant, ou en mettant le deutoxyde d'azote en contact de l'oxygène. Il se décompose par l'eau, passe du rouge au jaune, au vert, et dégage du deutoxyde d'azote. Il bout à + 28° ; il se solidifie à — 1°,5. Sa vapeur est d'un rouge intense. Le deutoxyde d'azote, avide d'oxygène, passe à l'état d'acide hypo-azotique sous forme de *gaz rutilant* ou de *vapeurs rutilantes*. Il se combine avec l'acide sulfurique et donne un composé cristallisé ($AzO^3.2SO^3$). Il semble être un composé, à équivalents égaux, d'acide azotique et d'acide azoteux, car il ne donne pas de sels propres avec les bases, mais des azotates et des azotites.

HYPOBLASTE. s. m. [*hypoblasta*, de ὑπὸ, sous, et βλαστὸς, germe]. Corps épais, charnu, en forme de disque, appliqué sur l'endosperme et supportant le blaste. Cet organe ne prend pas d'accroissement par la germination. Gærtner l'appelle *vitellus ;* Kunth, *cotylédon*. On ne le trouve que dans la famille des graminées.

HYPOBROMEUX. adj. — *Acide hypobromeux*. Acide du brome analogue à l'acide hypochloreux.

HYPOBROMITE. s. m. Sel du brome analogue aux hypochlorites.

HYPOCARPOGÉ, ÉE. adj. [de ὑπὸ, sous, καρπὸς, fruit, et γῆ, terre]. Se dit des plantes dont les fruits mûrissent sous la terre : tels sont l'arachide, le trèfle souterrain.

HYPOCATHARSIE. s. f. [*hypocatharsis*, ὑποκάθαρσις, de ὑπὸ, préposition qui indique l'infériorité, et κάθαρσις, purgation]. Purgation très-faible.

HYPOCHILIUM. s. m. [de ὑπὸ, sous, et χεῖλος, lèvre] (Richard). La partie inférieure du tablier des orchis, lorsqu'elle est divisée en deux parties inégales.

HYPOCHLORATE. s. m. V. HYPOCHLORIQUE.

HYPOCHLOREUX. adj. — *Acide hypochloreux* (ClO). On l'obtient en faisant passer un courant de chlore sec à travers un tube de verre renfermant de l'oxyde de mercure obtenu en décomposant le bichlorure de mercure par un excès de potasse. On empêche l'élévation de la température du tube en l'enveloppant de glace. Liquide rouge foncé, bouillant à + 20° en donnant une vapeur jaune orangé, qui détone à une température peu élevée. Très-soluble dans l'eau ; sa dissolution est un des agents oxydants les plus énergiques.

HYPOCHLORIQUE. adj. — *Acide hypochlorique* (ClO^4). On l'obtient en décomposant le chlorate de potasse par l'acide sulfurique. Il se dégage à l'état de gaz de couleur jaune, qu'on liquéfie à mesure par un mélange réfrigérant. Il forme alors un liquide rouge qui bout à + 20° et détone avec facilité très-violemment. L'eau en dissout 20 fois son volume. Il paraît être une combinaison, à équivalents égaux, d'acide chlorique et d'acide chloreux, car il ne donne pas de sels propres (*hypochlorates*), mais des chlorates et des chlorites.

HYPOCHLORITE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide hypochloreux. On les appelle aussi *chlorures d'oxydes*, *chlorures désinfectants* et *chlorites* ou *chlorures décolorants*. Ils dégagent à l'air une odeur particulière d'acide hypochloreux. Ils décolorent les couleurs végétales, ils changent l'acide sulfureux en acide sulfurique et les protoxydes métalliques en peroxydes.

Hypochlorite, *chlorite* ou *chlorure de chaux* (*poudre de Tennant et Knox*). Pulvérulent, un peu jaunâtre, d'une odeur de chlore, ou plutôt d'oxyde de chlore; soluble dans l'eau (CaCl). On l'obtient en faisant arriver du chlore au milieu de vases, de tonneaux ou de chambres qui contiennent de la chaux hydratée, jusqu'à ce que celle-ci prenne une teinte un peu jaunâtre et une odeur très-caractérisée. Pour l'employer comme désinfectant, à des lavages, à des arrosements, on le fait dissoudre dans l'eau, et on le filtre. Les proportions les plus ordinaires pour faire cette *eau chlorurée* sont tantôt de 32 grammes de chlorure sec à 98° centésim., et de 1000 grammes de liquide, tantôt de 1/10e de chlorite. Le *degré* indique la proportion plus ou moins grande du principe chloreux contenu dans le composé : un degré équivaut à 1 litre, et par conséquent 98° signifient que 1 kilogramme de ce chlorure de chaux contient 98 litres de chlore. C'est du degré que dépend la bonté du *chlorite* ou chlorure de chaux : on l'évalue par les moyens indiqués au mot CHLOROMÈTRE. Dans les arts, il est toujours mêlé de chlorure de calcium et de chaux. — Le chlorure de chaux a été employé contre les scrofules, soit à l'intérieur, en potions; soit à l'extérieur, sous forme de cérat chloruré, dans le cas d'ulcères. Sa dissolution est également utile contre les blennorrhées, les leucorrhées, et l'ophthalmie purulente.

Hypochlorite, *chlorite de magnésie* (*chlorure de magnésie*). Il s'obtient comme celui de chaux; il est, comme lui, très-soluble, et n'a été employé que rarement et pour le blanchiment d'étoffes délicates.

Hypochlorite, *chlorure de potasse* ou *chlorure de potasse* (KO.ClO). Il est employé dans les arts sous le nom d'*eau de Javelle* (qui renferme toujours du chlorure de potassium et doit sa nuance rosée à un peu de manganèse) ; mais il pourrait être pris pour succédané de ceux de chaux ou de soude.

Hypochlorite, *chlorite* ou *chlorure de soude* (*liqueur de Labarraque*). Il ne diffère de celui de potasse que par la base; il a les mêmes propriétés, et peut servir aux mêmes usages. On le prépare en faisant passer du chlore dans une solution de carbonate de soude marquant 12° B., jusqu'à ce que la liqueur obtenue décolore 18 volumes de *liqueur d'épreuve d'indigo* analogue à celle de *Descroizilles*. Étendu d'eau, il désinfecte parfaitement. On l'emploie en arrosement; on s'en sert pour laver des matières putrides. On en fait usage en lotions, à titre d'excitant, dans le pansement de certaines plaies ; et, pour cet usage, il est préférable au chlorure de chaux, qui crispe les tissus sur lesquels on l'applique : mais il ne peut être conservé longtemps sans altération ; au lieu que le chlorure de chaux sec peut être expédié en tonneaux dans les pays les plus éloignés.

HYPOCHONDRE. s. m. [*hypochondrium*, ὑποχόνδριον, de ὑπὸ, sous, et χόνδρος, cartilage; angl. *hypochondrium*, it. *ipocondrio*, esp. *hipocondrio*]. Partie supérieure de l'abdomen, à droite et à gauche de l'épigastre.

HYPOCHONDRIAQUE. adj. et s. m. [*hypochondriacus*, all. *Milzsüchtiger*, *Hypochondrist*, angl. *hypochondriac*, it. *ipocondrico*, esp. *hipocondriaco*]. Qui est affecté d'hypochondrie.

HYPOCHONDRIE. s. f. [*hypochondria*, all. *Milzsucht*, *Hypochondrie*, angl. *spleen*, *hypochondriacism*, it. *ipocondria*, esp. *hipocondria*]. Maladie caractérisée par un trouble dans la digestion, sans fièvre ni lésion locale, des flatuosités, des borborygmes, une exaltation extrême de la sensibilité, des spasmes, des palpitations, des illusions des sens, une succession de phénomènes morbifiques qui simulent la plupart des maladies, des terreurs paniques, une grande versatilité de sentiments moraux, des inquiétudes exagérées, principalement dans ce qui a rapport à la santé, etc., etc. L'hypochondrie se développe presque toujours chez les individus doués de grandes facultés intellectuelles, mais irritables, épuisés par les travaux de l'esprit, par des passions vives, etc. Le traitement de cette maladie consiste presque uniquement dans l'emploi des moyens hygiéniques et des influences morales.

HYPOCISTE. s. m. [*Cytinus hypocistis*, L.]. Plante parasite (gynandrie octandrie, L., aristolochiées, J.) dont on obtient le *suc d'hypociste*, qui prend la consistance d'extrait par son exposition au soleil. On trouve ce suc dans le commerce en masses orbiculaires et noires, enveloppées d'une vessie, brillantes dans leur cassure, inodores, d'une saveur acide et astringente. Il entre dans la thériaque et dans quelques autres préparations officinales.

HYPOCOPHOSE. s. f. [*hypocophosis*, de ὑπὸ, préposition qui indique une diminution, et κώφωσις, surdité]. Surdité incomplète, dureté de l'ouïe.

HYPOCOROLLIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et *corolla*, corolle]. Classe de la méthode de Jussieu, qui contient les plantes dicotylédones monopétales à étamines et corolle hypogynes.

HYPOCRÂNE. s. m. [*hypocranium*, de ὑπὸ, sous, et κρανίον, crâne; esp. *hipocraneo*]. Abcès situé entre le crâne et la dure-mère.

HYPOCRATÉRIMORPHE, et non **HYPOCRATÉRIFORME.** adj. [*hypocraterimorphus*, de ὑπὸ, sous, κρατὴρ, coupe, et μορφὴ, forme]. Se dit, en botanique, des fleurs dont la corolle est tubulée et subitement dilatée en un limbe régulier, horizontal, orbiculé, et plus ou moins concave.

HYPODERMATOMIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, δέρμα, peau, et τομὴ, section]. Section, incision sous-cutanée. V. LACÉRATION *sous-cutanée*.

HYPODERMIQUE. adj. [de ὑπὸ, sous, et δέρμα, derme]. Qui est relatif aux parties placées sous le derme. — *Méthode hypodermique*. Mode d'introduction des médicaments dans le tissu lamineux sous-cutané qui consiste à les injecter à l'aide d'une seringue graduée dont la canule très-fine se termine en pointe de trocart comme pour les injections de perchlorure de fer. On a injecté ainsi, avec succès et sans danger, de 2 à 10 gouttes ou même plus d'une solution au centième de sulfate d'atropine, sur le trajet des nerfs affectés, dans les cas de névralgie. Bergeron a proposé et essayé d'introduire ainsi les médicaments dans les cas d'hydrophobie. Dans d'autres cas d'affections nerveuses spasmodiques, telles que le tétanos, on a introduit ainsi dans l'économie le curare, la strychnine, la morphine, la digitaline, etc.

HYPOGALA. s. m. [de ὑπὸ, sous, et γάλα, lait]. Collection d'un liquide blanc comme du lait dans les

chambres de l'œil ; il y en aurait deux espèces : l'une est supposée, à tort, dépendre d'un dépôt laiteux chez les nourrices, elle est formée de pus (V. HYPOPYON) ; l'autre dépend de la rupture d'une cataracte molle.

HYPOGASTRE. s. m. [*hypogastrium*, ὑπογάστριον, de ὑπὸ, sous, et γαστὴρ, ventre ; angl. *hypogastrium*, it. *ipogastrio*, esp. *hipogastro*]. Partie inférieure du ventre. V. ABDOMEN.

HYPOGASTRIQUE. adj. et s. m. [*hypogastricus*, all. *hypogastrisch*, angl. *hypogastric*, it. *ipogastrico*, esp. *hipogastrico*]. Qui a rapport à l'hypogastre, c'est-à-dire à la partie antérieure inférieure de l'abdomen. — *Artère hypogastrique* ou *iliaque interne*. V. ILIAQUE. — *Plexus hypogastrique*. Il est situé sur les parties latérales et postérieure du rectum et du bas-fond de la vessie. Il est formé de rameaux provenant de la troisième paire des nerfs sacrés et de la branche antérieure de la quatrième ; il reçoit aussi des filets du plexus mésentérique inférieur. — La *région hypogastrique* est bornée supérieurement par une ligne droite que l'on suppose étendue de l'une à l'autre des épines iliaques antérieures supérieures, environ à trois travers de doigt au-dessous de l'ombilic. On la subdivise en *région hypogastrique supérieure*, qui est située au-dessus de la saillie du pubis, et dont la partie moyenne constitue l'*hypogastre* proprement dit, et les latérales, les *régions iliaques* ou *des iles* ; et en *région hypogastrique supérieure*, qui comprend le pubis et les aines. — *Taille hypogastrique*. La cystotomie sus-pubienne. V. CYSTOTOMIE.

HYPOGASTROCÈLE. s. f. [*hypogastrocele*, de ὑπὸ, sous, γαστὴρ, ventre, et κήλη, hernie]. Hernie formée à la région hypogastrique, à travers l'écartement de la partie inférieure de la ligne blanche.

HYPOGASTRODIDYME. s. m. et adj. [de *hypogastre*, et δίδυμος, double]. Se dit des monstres doubles soudés par l'hypogastre.

HYPOGÉ, ÉE. adj. [de ὑπὸ, sous, et γῆ, la terre]. Qui est sous terre. — *Cotylédons hypogés*. Ceux qui restent sous terre lors de la germination.

HYPOGENÈSE. s. f. Génération des parties constituantes du corps en moindre nombre qu'à l'état normal.

HYPOGÉNÉSIE. s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et γένεσις, génération]. Anomalies par défaut de développement (Sous). — *Hypogénésie de l'estomac*. Vice de conformation que Sous a signalé chez les enfants à la mamelle, et qu'il dit qu'on reconnaîtra aux signes suivants : une bonne conformation extérieure, la présence d'évacuations alvines, l'absence de toute affection à laquelle on puisse rapporter l'anorexie, le défaut d'appétit permanent et commençant avec la vie.

HYPOGLOSSE. adj. et s. m. [*hypoglossus*, de ὑπὸ, sous, et γλῶσσα, langue ; it. *ipoglosso*, esp. *hipogloso*]. Le *nerf hypoglosse*, ou *grand hypoglosse*, naît par dix ou douze filets des sillons qui séparent les éminences pyramidales et olivaires, sort du crâne par le trou condyloïdien antérieur, et se divise, vers l'angle de l'os maxillaire inférieur, en deux branches, dont une (*branche cervicale descendante*) forme avec le plexus cervical une grande arcade anastomotique, et l'autre (*linguale*), véritable continuation du tronc nerveux, se distribue aux muscles de la langue et du pharynx. Les nerfs hypoglosses sont ceux qui président aux mouvements de la langue. — Botanique. *Hypoglosse* (s. m.). Le *bislingua* (*Ruscus hypoglossum*, L.), de la famille des asparaginées, dont la racine est employée comme celle du *petit-houx*.

HYPOGLOTTIDE. s. f. [esp. *hipoglotide*]. Préparation pharmaceutique, pilule ou tablette, qu'on tenait sous la langue jusqu'à ce qu'elle fût fondue.

HYPOGNATHE. s. m. [*hypognathus*, de ὑπὸ, sous, et γνάθος, mâchoire ; esp. *hipognato*] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui ont une tête accessoire très incomplète et rudimentaire dans la plupart de ses parties, attachée à la mâchoire inférieure de la tête principale.

HYPOGYNE. adj. [*hypogynus*, de ὑπὸ, sous, et γυνή, femme ; all. *unterständig*, angl. *hypogynous*, it. *ipogino*, esp. *hipogino*]. Se dit, en botanique, de la corolle, quand elle prend naissance sous l'ovaire ; des étamines, lorsqu'elles sont fixées sur le réceptacle, soit plus bas que l'ovaire, soit au niveau de sa base.

HYPOGYNIE. s. f. [*hypogynia*, all. *Unterständigkeit*, esp. *hipoginia*]. État d'une partie de la fleur qui s'insère au-dessous de l'ovaire.

HYPOGYNIQUE. adj. V. HYPOGYNE.

HYPOHÉMA. s. m. [de ὑπὸ, sous, et αἷμα, sang]. Épanchement de sang dans les chambres de l'œil, dont les milieux prennent une teinte roussâtre trouble. Il est la suite de coups sur l'œil. Il se résorbe généralement assez vite.

HYPO-IODIQUE. adj. — *Acide hypo-iodique* (IoO^4). Combinaison d'iode et d'oxygène difficile à isoler de ses sels.

HYPOLYMPHIE. s. f. [*hypolymphia*]. Diminution de la lymphe.

HYPONARTHÉCIE. s. f. [de ὑπὸ, sous, et νάρθηξ, attelle]. Mode de déligation pour les fractures, inventé par Mayor (de Lausanne), et qui consiste à tenir en suspension le membre fracturé.

HYPONITREUX. adj. [all. *untersalpetrichte Säure*, angl. *hyponitrous acid*, it. *iponitroso*, esp. *hiponitroso*]. V. HYPO-AZOTIQUE.

HYPONITRITE. s. m. [all. *untersalpetrichtsaures Salz*, it. *iponitrito*]. V. AZOTITE.

HYPOPÉTALÉ, ÉE. adj. [*hypopetalus*, de ὑπὸ, sous, et πέταλον, pétale ; esp. *hipopetalado*]. Se dit de toute plante dont les pétales sont insérés sous l'ovaire.

HYPOPHASE. s. f. [*hypophasis*, ὑπόφασις, de ὑπὸ, au-dessous, et φαίνειν, paraître ; all. *Hypophasis*]. Espèce de clignement, ou état des yeux dans lequel ils sont presque entièrement fermés, de manière qu'on n'en aperçoit qu'une partie du blanc. C'est un symptôme, en général, très-fâcheux.

HYPOPHORE. s. m. [*hypophora*, ὑποφορά, de ὑπὸ, sous, et φέρειν, porter, conduire]. Ulcère profond, fistuleux.

HYPOPHOSPHITE. s. m. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide hypophosphoreux avec les bases.

HYPOPHOSPHOREUX. adj. — *Acide hypophosphoreux*. On l'obtient en traitant le phosphure de baryum par l'eau, décomposant par l'acide sulfurique le sel qui se produit, et évaporant la liqueur. Il est cristallisable, et donne des sels très-solubles. (PhO.)

HYPOPHOSPHORIQUE. V. PHOSPHOREUX.

HYPOPHTHALMIE. s. f. [*hypophthalmia*, de ὑπὸ, sous, et ὀφθαλμὸς, œil ; it. *ipoftalmia*, esp. *hipoftalmia*]. Inflammation de la partie inférieure de l'œil, au-dessous de la paupière inférieure, ou bien inflammation de la paupière inférieure elle-même.

HYPOPHYLLE. adj. [de ὑπὸ, sous, et φύλλον, feuille]. Qui est situé ou inséré sous la feuille.

HYPOPHYLLOCARPE. adj. [de ὑπὸ, sous, φύλλον, feuille, et καρπὸς, fruit]. S'est dit des plantes qui portent leurs fruits sous les feuilles, telles que certaines mousses et fougères.

HYPOPHYLLUM. Nom générique donné par Paulet à des champignons qui ne sont autres que des *agarics*.

HYPOPHYSE. s. f. [*hypophysis*, de ὑπὸ, sous, et φύσις, production; all. *Gehirnanhang*, *Schleimdrüse*]. On donne quelquefois ce nom à la glande pituitaire.

HYPOPICROTOXIQUE (ACIDE). Acide trouvé dans la coque du *Cocculus indicus*. V. MÉNISPERMINE.

HYPOPLASTIE. s. f. [de ὑπὸ, marquant insuffisance, et πλάσσειν, former]. Mot employé à tort pour désigner la diminution de la quantité de fibrine dans le sang. Il signifie diminution de l'activité nutritive ou génératrice. V. HYPERPLASTIE et PLASTICITÉ.

HYPOPYON. s. m. [*hypopyum*, de ὑπὸ, sous, et πῦον, pus; all. *Eiterauge*, *Hypopyon*, angl. *hypopyum*, it. *ipopio*, esp. *hipopion*]. Ce mot, qui peut signifier toute collection purulente, a pris le sens spécial d'épanchement de pus ou de matière puriforme dans la chambre antérieure de l'œil, et fréquemment aussi dans la postérieure, à la suite d'une inflammation violente des membranes internes de l'œil. La matière purulente trouble la transparence de l'humeur aqueuse, et se dépose à la partie inférieure de l'œil, où elle forme une tache blanche, plus ou moins large, qui bouche quelquefois la pupille. — On a aussi donné le nom d'*hypopyon* à de petits abcès développés entre les lames de la cornée transparente, et même aux abcès considérables qui semblent envahir l'œil entier. — Le traitement de l'hypopyon est celui de toutes les ophthalmies aiguës; quelquefois on évacue le pus par ponction de la partie inférieure de la cornée.

HYPOSARQUE. s. f. [*hyposarca*, de ὑπὸ, sous, et σὰρξ, chair]. Linné a donné ce nom à des tumeurs abdominales qui ne sont ni sonores ni fluctuantes.

HYPOSPADE. s. m. [*hypospas*]. Qui est affecté d'hypospadias.

HYPOSPADIAS. s. m. [*hypospadias*, ὑποσπαδίας, de ὑπὸ, au-dessous, et σπάδιον, espace; all. et angl. *Hypospadias*, it. *ipospadia*, esp. *hipospadias*]. Vice de conformation des parties génitales du sexe masculin, consistant en ce que l'urèthre s'ouvre au-dessous de la verge, à une distance plus ou moins éloignée du gland, au lieu de se prolonger dans l'épaisseur du pénis jusqu'à son extrémité. Lorsque cette ouverture est située près de la racine de la verge, le scrotum se trouve quelquefois divisé sur la ligne médiane, et présente, sur les côtés, des replis qui simulent une vulve; ce qui a pu induire en erreur sur le sexe de l'individu, et le faire regarder comme hermaphrodite. L'hypospadias est le résultat d'une sorte d'arrêt survenu dans le développement de la verge chez le fœtus, à une époque plus ou moins avancée de la grossesse.

HYPOSPATHISME. s. m. [*hypospathismus*, ὑποσπαθισμὸς, de ὑπὸ, dessous, et σπάθη, spatule]. Opération que pratiquaient les anciens, dans certains cas d'ophthalmie chronique, et qui consistait à faire trois incisions sur le front jusqu'au péricrâne, et à passer ensuite une spatule entre les chairs et le péricrâne, afin de mettre celui-ci à nu dans une certaine étendue.

HYPOSPHAGME. s. m. [*hyposphagma*, de ὑπὸ, sous, et σφάζειν, répandre du sang]. Épanchement de sang sous la conjonctive; ecchymose de l'œil.

HYPOSTAMINIE. s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et *stamen*, étamine; esp. *hipostaminia*]. Classe de la méthode de Jussieu contenant les familles des plantes dicotylédones apétales à étamines hypogynes, c'est-à-dire insérées sous l'ovaire.

HYPOSTAPHYLE. s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et σταφυλὴ, luette]. Allongement de la luette.

HYPOSTASE. s. f. [*hypostasis*, de ὑπὸ, sous, et στάσις, stase, position; all. *Bodensatz*, it. *ipostasi*, *sedimento*, esp. *hipostasis*]. Synonyme de *sédiment*.

HYPOSTATIQUE. adj. [*hypostaticus*, ὑποστατικός]. Qui se rapporte à l'hypostase. — *Congestion hypostatique*. Celle qui se produit par accumulation dans les capillaires du sang, alors que, cessant d'être suffisamment soumis à l'action du cœur et de la contractilité des vaisseaux, il cède aux lois de la pesanteur. — *Pneumonie hypostatique*. V. PNEUMONIE.

HYPOSTHÉNIE. s. f. [*hyposthenia*, de la préposition ὑπὸ, qui exprime une diminution, et σθένος, force; all. *Hyposthenie*, it. *ipostenia*, esp. *hipostenia*]. Diminution des forces.

HYPOSTHÉNIQUE. adj. [all. *hyposthenisch*, angl. *hyposthenic*, it. *ipostenico*, esp. *hipostenico*]. Épithète donnée par les rasoristes aux substances auxquelles ils supposent la propriété de rabaisser l'énergie des forces vitales, de faire passer celles-ci de l'état d'hypersthénie à leur niveau normal et même au-dessous.

HYPOSULFANTIMONITE. s. m. (all. *unterantimonichtschwefliges Salz*, esp. *hiposulfantimonitos*]. Nom générique des sulfosels produits par la combinaison du sulfide hypantimonieux avec les sulfobases.

HYPOSULFARSÉNITE. s. m. [all. *unterarsenichtschwefliges Salz*, esp. *hiposulfarsenitos*]. Nom générique des sulfosels résultant de la combinaison du sulfide hyparsénieux avec les sulfobases.

HYPOSULFATE. s. m. [*hyposulphas*, all. *unterschwefelsaures Salz*, it. *iposolfato*, esp. *hiposulfatos*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide hyposulfurique avec les bases.

HYPOSULFITE. s. m. [*hiposulphis*, all. *unterschwefeligsaures Salz*, it. *iposolfito*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide hyposulfureux avec les bases.

HYPOSULFOBENZOÏQUE (ACIDE). Acide formé par l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'acide benzoïque; il est soluble et cristallisable. ($C^{14}H^4O^3 + S^2O^2 + 2HO$.)

HYPOSULFUREUX. adj. — *Acide hyposulfureux*. On ne le connaît qu'à l'état de combinaison avec les bases. (S^2O^2.)

HYPOSULFURIQUE. adj. — *Acide hyposulfurique*. Liquide incolore, inodore, qu'on obtient en faisant arriver du gaz sulfureux sur du peroxyde de manganèse, et décomposant par l'acide sulfurique le sel qui se produit (S^2O^5). — *Acide hyposulfurique monosulfuré* (S^3O^5). Très-soluble dans l'eau, facilement décomposé en acide sulfureux et soufre par la chaleur. Il donne des sels cristallisables avec la baryte. — *Acide hyposulfurique bisulfuré* (S^4O^5). Très-soluble dans l'eau, décomposé par l'ébullition. — *Acide hyposulfurique trisulfuré* (S^5O^5). Il se forme lorsqu'on décompose les chlorures de soufre par une solution d'acide sulfureux ou par l'eau pure. Il donne des sels cristallisables. Il est isomère avec l'acide hyposulfureux; mais la quantité de base qu'il sature est à celle que sature ce dernier : : 5 : 2.

HYPOTHÉNAR. s. m. [de ὑπὸ, sous, et θέναρ, paume de la main; *subvola*, all. et angl. *Hypothenar*,

it. *ipotenare*, esp. *hipotenar*]. Saillie qui se remarque à la face palmaire de la main, sous le petit doigt, et dans sa direction. Elle est formée par les muscles palmaire cutané, adducteur, court fléchisseur et opposant du petit doigt.

HYPOTHÈSE. s. f. [*hypothesis*, ὑπόθεσις, de ὑπὸ, sous, et θέσις, thèse ; all. *Voraussetzung*, angl. *hypothesis*, it. *ipotesi*, esp. *hipotesis*]. Les hypothèses sont perpétuellement nécessaires dans la théorie de la science ; à chaque instant l'esprit éprouve le besoin de se donner cet appui pour régulariser et étendre ses raisonnements. Les hypothèses sont de deux sortes : *vérifiables* ou *invérifiables*. 1° Les *hypothèses vérifiables* sont celles que l'on prend dans un domaine où l'expérience, l'observation, l'induction, pourront parvenir, s'assurant de la sorte si l'hypothèse proposée est réelle ou fausse, et doit, ou bien être éliminée, ou bien passer de l'état de conjecture à l'état de fait. Pour en donner un exemple pris dans la médecine, Broussais fit un légitime usage de l'hypothèse, quand, voulant en finir avec les entités de la pyrétologie, il plaça le siége des fièvres continues dans le tube digestif. La chose était vérifiable, et, une fois vérifiée, il fut reconnu que les fièvres continues n'étaient point une gastro-entérite ; mais il en sortit aussi des notions plus étendues et plus précises sur la nature de ces maladies, et, dans tous les cas, une entité fut éliminée. Telle est encore, dans l'ordre anatomique, l'hypothèse de Bichat sur les *exhalants* et les *absorbants* (V. ces mots) : dans l'étude des propriétés de tissus, elle venait suppléer à la connaissance des phénomènes d'endosmose et d'exosmose qu'ils manifestent, et sans la notion réelle ou hypothétique desquels il devenait impossible de se rendre compte de la nutrition normale ou morbide, dont ces phénomènes sont une des conditions d'existence. 2° Les *hypothèses invérifiables* sont celles qui appartiennent à un domaine où ne peuvent pénétrer ni l'observation ni l'expérience. Ainsi l'hypothèse de Stahl, connue sous le nom d'*animisme* (V. ce mot), ne pouvait jamais être le sujet d'une vérification, l'âme conçue comme un principe immatériel échappant par cela seul à toute démonstration. On rangera encore dans cette catégorie les atomes de la chimie ; il est clair que jamais on ne saura si, en effet, les corps sont composés de corpuscules infiniment petits et indivisibles. Le caractère invérifiable de ces hypothèses provient de ce qu'elles sont relatives à la nature intime des choses, qui, nous échappant toujours, les rend illusoires. Leur destinée dépend de la marche même de la conception générale que l'esprit humain a du monde ou ensemble cosmique. De ces hypothèses, les unes tombent d'elles-mêmes, parce qu'elles ne cadrent plus avec les connaissances acquises et les habitudes mentales qui en résultent : tel est le cas de l'animisme. Les autres durent et se fortifient, parce qu'elles sont de plus en plus d'accord avec les faits et la manière de les envisager, sans pour cela, notons-le bien, prendre davantage de réalité objective. Tel est le cas des atomes ; ils servent la chimie et la science générale, et pourtant ils ne sont qu'une pure vue de l'esprit. Aux *hypothèses invérifiables* de ce dernier genre, il vaudrait mieux conserver le nom d'*artifice logique*, afin de n'être pas exposé à se méprendre et à croire que des conceptions qui ne cessent jamais d'être subjectives répondent à quelque chose de connu objectivement.

HYPOTHIONIQUE. adj. [de ὑπὸ, dessous, et θεῖον, soufre]. Synonyme d'*hyposulfurique*. V. THIONIQUE.

HYPOTROPHIE. s. f. [de ὑπὸ, au-dessous, et τρέφειν, nourrir]. Nutrition insuffisante. Ce mot est meilleur pour désigner la nutrition insuffisante que atrophie, employé assez souvent en ce sens.

HYPOXANTHINE. s. f. Corps que Scherer a extrait de la rate. Il ressemble à la xanthine, mais se dépose de la solution potassique en poudre et non en masse. Il ne prend pas l'aspect de la cire par le frottement. ($C^{10}H^4Az^4O^2$.)

HYPOXYDÉES. s. f. pl. Famille de plantes herbacées, à feuilles entières, linéaires, distinctes des asphodélées par leur ovaire infère, et des amaryllidées par leur port et l'épisperme crustacé, noir, de leur graine, ainsi que par son hile prolongé en forme de bec.

HYPOXYLÉS. s. m. pl. Groupe de champignons correspondant aux thécasporés. V. CHAMPIGNONS.

HYPSILOGLOSSE. V. HYO-GLOSSE.

HYPSILOÏDE. V. HYOÏDE.

HYPSOMÉTRIE. s. f. [*hypsometria*, de ὕψος, hauteur, et μετρεῖν, mesurer ; all. *Höhenmessung*, esp. *hipsometria*]. Art de mesurer la hauteur relative ou absolue d'un lieu ou d'une portion quelconque du sol terrestre par des nivellements, des observations barométriques, ou des opérations trigonométriques.

HYPSOMÈTRE. s. m. [de ὕψος, hauteur, et μέτρον, mesure]. Instrument de physique qui fait connaître la hauteur d'un lieu d'après la température à laquelle l'eau y entre en ébullition.

HYRACEUM et **HYRAX**. V. DAMAN.

HYSSOPE. s. m., et **HYSOPE**. s. f. [*Hyssopus officinalis*, L., ὕσσωπος, all. *Isop*, angl. *hyssop*, *wild thyme*, it. *isopo*, esp. *hisopo*]. Sous-arbrisseau (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) dont les sommités fleuries sont rangées parmi les toniques et les pectoraux stimulants. On les emploie surtout dans le catarrhe pulmonaire chronique. Elles font partie des espèces aromatiques et du vulnéraire suisse.

HYSSOPINE. s. f. Corps neutre soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, extrait de l'hyssope par Herberger.

HYSTÉRALGIE. s. f. [*hysteralgia*, de ὑστέρα, matrice, et ἄλγος, douleur ; all. *Gebärmutterschmerz*, *Mutterweh*, angl. *hysteralgia*, it. *isteralgia*, esp. *histeralgia*]. Douleur vague, plus ou moins vive, mais non inflammatoire, dont le siége est dans la matrice.

HYSTÉRANDRIE. s. f. [*hysterandria*, de ὑστέρα, matrice, et ἀνήρ, homme]. L'un des noms, dans le système de Linné, de la classe des plantes caractérisées par plus de vingt étamines.

HYSTÉRANTHÉ, ÉE. adj. [*hysteranthus*, de ὕστερον, postérieurement, et ἄνθος, fleur ; esp. *histeranto*]. Se dit d'une plante dont les fleurs apparaissent avant les feuilles.

HYSTÉRICISME. s. m. [it. *istericismo*, esp. *histericismo*]. D'après quelques auteurs, hystérie peu intense, dont les symptômes sont plus variables et moins sujets à des retours périodiques. Il se dit aussi de l'état dans lequel se trouvent les femmes qui ont une grande susceptibilité aux attaques d'hystérie.

HYSTÉRIE. s. f. [de ὑστέρα, utérus ; *hysteria*, *affectio hysterica*, *strangulatio uterina* ; all. *Hysterie*, angl. *hysteria*, *hysterics*, it. *isteria*, esp. *histerismo*]. Maladie qu'on a supposé avoir son siége dans l'utérus. L'hystérie se manifeste par accès, dont le principal caractère consiste dans le sentiment d'une boule (*globe hystérique*) qui semble partir de la matrice, remonter vers l'estomac avec une chaleur plus ou moins vive, ou un froid glacial, et se porter ensuite à la poitrine et

au cou, où elle produit une espèce d'étouffement et de strangulation. Si l'accès est fort, ces phénomènes sont suivis de perte de connaissance et de mouvements convulsifs, souvent très-violents; enfin la circulation, la respiration, et les autres fonctions organiques peuvent être suspendues. Souvent aussi les malades se plaignent de douleurs violentes dans la tête (V. Clou *hystérique*). L'hystérie diffère de l'épilepsie par la nature des mouvements convulsifs, qui n'affectent point les muscles de la face, et par l'absence de salive écumeuse. La durée des attaques est très-variable. Des bâillements, des pandiculations, quelquefois l'écoulement d'un liquide muqueux par les organes génitaux, annoncent ordinairement la fin de l'accès. Lorsque l'on considère que c'est entre quinze et trente ans que les femmes sont sujettes à cette maladie, que les causes les plus ordinaires en sont un tempérament nerveux exalté par un amour contrarié, la jalousie, l'influence de lectures ou de conversations érotiques, en un mot tout ce qui peut déterminer une stimulation de l'appareil générateur, on admet volontiers l'opinion de ceux qui regardent l'*hystérie* comme un ensemble de symptômes résultant d'un état d'excitation et de souffrance de l'utérus, et de la réaction de cet organe sur le système nerveux. A moins de confondre avec l'hystérie des maladies essentiellement différentes, on ne peut placer dans le cerveau le siége primitif de cette affection. On ne peut non plus admettre que l'hystérie puisse être observée chez le sexe masculin : l'hystérie est une maladie particulière au sexe féminin; c'est le plus souvent elle que l'on désigne vulgairement sous le nom de *vapeurs*, de *maux de nerfs*, d'*attaques de nerfs*. Chez les femmes d'une forte constitution, elle cesse quelquefois spontanément par le mariage; mais, le plus ordinairement, on ne lui oppose avec quelque succès qu'un traitement hygiénique, un régime adoucissant, dont le lait doit faire la base, des bains très-frais, et des lavements ou demi-lavements froids et fréquemment répétés. V. Éclampsie.

HYSTÉRIQUE. adj. et s. f. [*hystericus*, all. *hysterisch*, angl. *hysteric*, it. *isterico*, esp. *histerico*]. Qui a rapport à la matrice. — *Femmes hystériques*. Celles qui sont affectées d'hystérie, et des symptômes qui caractérisent l'hystérie. — *Clou hystérique*. V. Clou.

HYSTÉRITE. s. f. [*hysteritis*, de ὑστέρα, utérus, et de la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie; angl. *hysteritis*, it. *isterite*, esp. *histeritis*]. Inflammation de la matrice. Synonyme de *métrite*.

HYSTÉRO-CATALEPSIE. s. f. Attaque d'hystérie compliquée de symptômes de catalepsie.

HYSTÉROCÈLE. s. f. [*hysterocele*, de ὑστέρα, utérus, et κήλη, hernie; all. *Mutterbruch*, angl. *hysterocele*, it. *isterocele*, esp. *histerocele*]. Hernie de la matrice soit à travers l'anneau inguinal, soit par le canal crural, soit par suite d'une éventration, à travers la partie inférieure de la ligne blanche.

HYSTÉROCYSTIQUE. adj. [*hysterocysticus*, de ὑστέρα, utérus, et κύστις, vessie]. Qui a rapport à la matrice et à la vessie.

HYSTÉROCYSTOCÈLE. s. f. [de ὑστέρα, matrice, κύστη, vessie, et κήλη, hernie]. Hernie dans laquelle se trouvent l'utérus et la vessie urinaire.

HYSTÉRO-ÉPILEPSIE. s. f. Hystérie compliquée d'accidents épileptiformes.

HYSTÉROLITHE. s. m. [de ὑστέρα, utérus, et λίθος, pierre; all. *Mutterstein*, it. *isterolite*]. Pierre de l'utérus. Il se forme dans les parois de l'utérus des concrétions calcaires et phosphatiques auxquelles on a donné ce nom.

HYSTÉROLOXIE. s. f. [*hysteroloxia*, de ὑστέρα, utérus, et λοξός, oblique; all. *Hysteroloxie*, angl. *hysteroloxia*, it. *isterolossia*, esp. *histeroloxia*]. Obliquité de la matrice; déviation à laquelle cet organe est assez sujet pendant la grossesse, et qui consiste dans une inclinaison de son axe comparativement à celui du détroit supérieur. L'hystéroloxie, ou l'obliquité de l'utérus, peut résulter de son inclinaison en avant, en arrière, à droite ou à gauche. Le relâchement des parois abdominales dispose à l'obliquité antérieure : aussi est-elle fréquente chez les femmes qui ont eu beaucoup d'enfants. L'habitude de se coucher sur le côté droit plutôt que sur le gauche explique pourquoi on rencontre 100 fois l'obliquité de l'utérus à droite contre 1 ou 2 à gauche. L'obliquité de l'utérus antérieure, postérieure ou latérale, peut rendre la parturition difficile, soit seulement en déviant l'orifice, soit encore en déviant le fœtus lui-même. Le plus souvent, néanmoins, en faisant prendre à la femme une position convenable, lui recommandant de s'abstenir de tout effort expulsif, et exerçant sur les parois abdominales une pression méthodique, on rétablit le fœtus dans la direction convenable; la nature elle-même ramène l'orifice de l'utérus au centre du bassin, ou bien on va le chercher à l'aide du doigt, et le travail s'achève sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'hystérotomie aussi fréquemment qu'on pourrait le croire. V. Déviations *utérines*.

HYSTÉROMALACIE. s. f. [*hysteromalacia*, de ὑστέρα, utérus, et μαλακός, mou; angl. *hysteromalacia*]. Ramollissement des tissus de la matrice, lequel rend l'organe sujet à se rompre durant l'accouchement. V. Rupture.

HYSTÉROMANIE. s. f. [*hysteromania*, de ὑστέρα, utérus, et μανία, folie]. Fureur utérine ou nymphomanie.

HYSTÉROMÈTRE. s. m. [de ὑστέρα, matrice, et μέτρον, mesure]. Synonyme de *sonde utérine*.

HYSTÉROPHYSE. s. f. [*hysterophysa*, de ὑστέρα, utérus, et φῦσα, vent]. Distension de l'utérus par des gaz.

HYSTÉROPTOSE. s. f. [*hysteroptosis*, de ὑστέρα, utérus, et πτῶσις, chute; all. *Muttervorfall*, it. *isteroptosi*, esp. *histeroptosis*]. Prolapsus et renversement de l'utérus. Le plus souvent, c'est le relâchement des parties environnantes et des ligaments de l'utérus qui favorise son déplacement. Lorsque toutes ces parties, fatiguées par un exercice prématuré après l'accouchement, restent molles et allongées, ou qu'elles sont dans un état de relâchement causé par des écoulements muqueux, il arrive quelquefois que la matrice s'abaisse en totalité et descend plus ou moins bas, précédée d'un bourrelet formé par un repli du vagin : on donne à ce genre d'hystéroptose le nom de *prolapsus vaginal*. D'autres fois, il y a chute complète de l'utérus : cet organe est en totalité hors de la vulve, et entraîne avec lui toute la muqueuse vaginale et la vessie : l'hystéroptose prend alors le nom de *prolapsus utérin*. On la reconnaît à l'orifice béant que forme à son extrémité le museau de tanche, d'où suintent habituellement des mucosités, et du sang à l'époque des menstrues. Souvent la muqueuse vaginale s'ulcère ou s'enflamme par le contact de l'air ou des vêtements, ou bien elle s'habitue à ce contact, se dessèche, et prend l'aspect de la peau, au point d'avoir en quelque sorte

l'apparence d'un pénis. Il faut, dans ces cas de prolapsus, procéder à la réduction de l'utérus par un taxis méthodique, et prescrire l'usage habituel d'un pessaire. Presque toujours l'élévation de l'utérus est acquise (Goupil); très-rarement elle est congénitale. L'abaissement s'observe, au contraire, normalement par suite de l'âge, et il amène de la gêne et des troubles fonctionnels, même quand il est simple; quand il est très-douloureux, il existe à coup sûr une complication. On reconnaît avec Huguier l'abaissement sans allongement marqué de la matrice, avec hypertrophie sous-vaginale du col, avec hypertrophie sus-vaginale. L'abaissement simple peut survenir lentement ou brusquement; dans ce dernier cas, il est rare et il a une cause traumatique. On l'observe presque exclusivement chez des femmes avancées en âge. Dans l'allongement hypertrophique du col avec abaissement, tant que le col n'a pas franchi la vulve, les troubles sont peu caractérisés; mais ils le deviennent dès que le col a dépassé l'orifice vulvaire; l'hypertrophie peut n'avoir pour siége qu'une des lèvres du col. L'allongement de la partie sus-vaginale du col peut être un vice congénital de la conformation du col utérin, mais le plus souvent il survient par suite de l'absence du retrait de l'utérus après l'accouchement ou l'avortement, ou par étirement. L'allongement existe avant l'abaissement; c'est quand celui-ci s'est produit que les symptômes douloureux apparaissent; aussi faut-il combattre l'abaissement pour les faire cesser. — Le *renversement* est une autre sorte d'hystéroptose, avec changement dans la forme de l'utérus : le fond de l'organe est venu passer à travers le museau de tanche, et l'organe tout entier s'est retourné comme un doigt de gant, de manière que la face interne, devenue externe, se trouve en contact avec la muqueuse vaginale, et que l'on sent dans le vagin une tumeur mollasse, lisse, de la forme et du volume d'une figue, arrondie en bas, étranglée en haut par le reste de l'orifice externe de l'utérus, autour duquel le vagin forme un cul-de-sac qui ne permet le passage d'aucun instrument; circonstance qui fait distinguer cette tumeur d'un polype. Ce renversement peut être causé par le tiraillement que détermine un polype volumineux; mais il est le plus souvent le résultat de manœuvres maladroites lors d'un accouchement, ou d'efforts trop violents faits par la femme avant que l'utérus ait eu le temps de revenir à son état ordinaire. Lorsque le renversement est récent, la réduction par le taxis et l'usage d'un pessaire sont les moyens convenables; lorsqu'il est ancien, la réduction est souvent impossible. On a proposé de retrancher alors l'utérus avec l'instrument tranchant ou en en faisant la ligature; mais cette opération est presque constamment funeste.

HYSTÉRORRHÉE. s. f. [de ὑστέρα, utérus, et ῥεῖν, couler].—*Hystérorrhée muqueuse*. Nom substitué par Swediaur à *leucorrhée*. V. ce mot.

HYSTÉROSTOMATOME. s. m. [*hysterostomatomus*, de ὑστέρα, utérus, στόμα, ouverture, et τομή, section]. Nom de deux instruments (Coutouly) pour fendre le col de la matrice, lorsqu'une dureté squirrheuse de cette partie s'oppose à l'accouchement.

HYSTÉROTOKOTOMIE. s. f. [de ὑστέρα, utérus, τόκος, accouchement, et τομή, section]. *Traité de l'hystérotokotomie* est le titre du premier ouvrage sur l'opération césarienne, publié par Fr. Rousset en 1581.

HYSTÉROTOME. s. m. [*hysterotomus*, de ὑστέρα, utérus, et τομή, section; it. *isterotomo*, esp. *histerotomo*]. Instrument inventé par Flamant pour pratiquer l'hystérotomie vaginale. C'est une sorte de bistouri caché, dont la lame n'est tranchante qu'à son extrémité, et seulement dans une étendue de 18 à 20 millimètres. Ce tranchant est caché par une chape d'argent, qui le laisse à découvert lorsqu'on presse avec le bout de la lame, et le recouvre dès que la pression cesse, de manière qu'il est impossible de blesser les parties environnantes.

HYSTÉROTOMIE. s. f. [*hysterotomia*, de ὑστέρα, utérus, et τομή, section; all. *Mutterschnitt*, angl. *hysterotomy*, it. *isterotomia*, esp. *histerotomia*]. Ce mot signifie, en général, *opération césarienne* (V. ce mot), mais on l'emploie pour désigner une opération qui consiste à inciser le col de la matrice et même les parois de cet organe, en pénétrant par le vagin, pour faciliter l'extraction du fœtus. C'est l'opération césarienne vaginale. On la pratique lorsque le col de la matrice est induré, squirrheux, au moment de l'accouchement. — Cette opération se fait aussi sur les animaux, la vache particulièrement. Le chirurgien introduit dans le vagin le bistouri boutonné, et promène la lame de cet instrument d'avant en arrière sur l'étranglement formé par le col utérin.

HYSTÉROTOMOTOCIE. s. f. [*hysterotomotocia*, de ὑστέρα, utérus, τομή, incision, et τόκος, accouchement]. Accouchement procuré par l'incision de la matrice. V. CÉSARIENNE (*opération*).

I

IATRALIPTE, et non **IATRALEPTE**. s. m. [ἰατραλείπτης, de ἰατρὸς, médecin, et ἀλείφειν, frotter; all. *Salbarzt*]. Médecin qui pratique l'iatraliptique.

IATRALIPTIQUE, et non **IATRALEPTIQUE**. s. f. [*iatraliptice*, ἰατραλειπτική, de ἰατρὸς, médecin, et ἀλείφειν, frotter; all. *iatraleptisch*, *Iatraleptik*]. Méthode thérapeutique qui consiste à traiter les maladies par les frictions, les fomentations, les liniments, enfin par tout moyen propre à déterminer l'introduction des médicaments à travers la peau. La méthode *iatraliptique* diffère de l'*endermique* en ce que, dans celle-ci, la substance médicamenteuse est mise en contact avec le derme dépouillé de son épiderme, par exemple sur une plaie de vésicatoire; ce qui en rend l'emploi beaucoup plus limité et souvent impossible.

IATRION. s. m. [*iatrium*, ἰατρεῖον, de ἰατρὸς, médecin]. Local où le médecin de l'antiquité avait ses instruments et ses appareils, où il pratiquait des opérations, pansait des plaies, réduisait des luxations et des fractures, et donnait des consultations. Un livre d'Hippocrate est intitulé : *De l'officine du médecin, ou de l'iatrion.*

IATRIQUE. adj. [de ἰατρὸς, médecin]. Qui a rapport à l'art du médecin.

IATROCHIMIE. s. f. [all. *Iatrochemie*, it. *iatrochimia*, esp. *iatroquimica*]. V. CHIMIATRIE.

IATROMATHÉMATICIEN. s. m. Secte de médecins qui cherchaient à expliquer tous les phénomènes de l'économie, dans l'état de santé comme dans l'état de maladie, par les principes de l'hydraulique et de la mécanique, et qui soumettaient aux calculs mathématiques les lois d'après lesquelles ces phénomènes ont lieu. Ces médecins, dont la secte prit naissance en

Italie vers le milieu du XVIIe siècle, ont aussi reçu le nom de *mécaniciens*. V. MATÉRIALISME et MÉCANIQUE.

IATROMÉCANIQUE. adj. V. IATROMATHÉMATICIEN.

IATROPHYSIQUE. s. f. [*iatrophysica*, de ἰατρὸς, médecin, et φυσικὴ, physique]. La physique dans ses applications à la médecine.

IBIS. s. m. [*Ibis religiosa*, Cuvier]. Oiseau échassier longirostre, vivant d'insectes, de mollusques et de plantes fluviatiles tendres. On a dit à tort qu'il vivait de serpents. L'ibis était respecté des Égyptiens, parce que son apparition annonçait toujours le débordement du Nil, et parce qu'il abondait dans les lieux et les années fertiles.

ICAQUIER. s. m. [*Chrysobalanus icaco*, L.]. Arbrisseau de la famille des rosacées chrysobalanées, de l'Amérique, et cultivé au Sénégal, dont le fruit est une drupe du volume d'une prune. Il est appelé *icaque*, *prune icaque* ou *d'Amérique*. Son goût est agréable, mais on lui préfère encore l'amande de la graine. Celle-ci est huileuse. On l'emploie en émulsion contre les dysenteries, ainsi que toutes les parties de la plante, car toutes sont chargées de tannin et astringentes.

ICHOR. s. m. [*ichor*, ἰχὼρ, all. *Jauche*, angl. *ichor*, it. *icore*, esp. *icor*]. Sanie ou sang aqueux mêlé de pus fétide et âcre, qui est le produit d'une inflammation de mauvais caractère.

ICHOREUX, EUSE. adj. [all. *jauchicht*, angl. *ichorous*, it. et esp. *icoroso*]. Qui tient de la nature de l'ichor.

ICHTHINE, ICHTHIDINE, ICHTHYLINE. s. f. [de ἰχθὺς, poisson], et **ÉMYDINE.** s. f. [de ἐμὺς, tortue]. Principes immédiats douteux annoncés dans l'œuf (Valenciennes et Fremy).

ICHTHYOCOLLE. s. f. [*ichthyocolla*, de ἰχθὺς, poisson, et κόλλα, colle ; all. *Fischleim*, angl. *ichthyocolla, isinglass*, it. *ictiocolla*, esp. *ictiocola*]. Colle de poisson. Substance gélatineuse préparée, particulièrement en Russie, avec la membrane interne de la vessie natatoire du grand esturgeon (*Acipenser huso*, L.), qu'on roule sur elle-même après l'avoir bien nettoyée, et que l'on fait sécher. On en trouve dans le commerce trois espèces, qui ne diffèrent que par le mode de préparation : 1° l'*ichthyocolle en lyre*, et 2° l'*ichthyocolle en cœur*, ainsi appelées, parce qu'on leur donne, pendant la dessiccation, la forme d'une lyre ou celle d'un cœur ; 3° l'*ichthyocolle en livre*, pliée à la manière des feuillets d'un livre, et traversée d'un bâton qui maintient ces feuillets rapprochés. Ces trois espèces sont naturellement colorées ; mais on les blanchit en les exposant à la vapeur du soufre. La première, connue dans le commerce sous le nom de *petit cordon*, est la plus estimée ; la seconde est appelée communément *gros cordon ;* la troisième, la *colle de poisson en livre*, est la moins chère : toutes trois, cependant, paraissent à peu près également bonnes. On prépare aussi, surtout en Hollande, une colle de poisson sous forme de tablettes brunâtres, et d'une qualité inférieure, en faisant bouillir dans l'eau la peau, l'estomac, les intestins, les nageoires et la queue des poissons cartilagineux. On se sert de l'ichthyocolle pour préparer les gelées et clarifier les liqueurs. Dissoute dans l'eau sucrée et rapprochée jusqu'à consistance de pâte, elle constitue la *colle à bouche*.

ICHTHYOLOGIE. s. f. [*ichthyologia*, de ἰχθὺς, poisson, et λόγος, discours ; all. *Fischkunde*, angl. *ichthyology*, it. *ittiologia, ictiologia*, esp. *ictiologia*]. Partie de la zoologie qui traite des poissons.

ICHTHYOPHAGE. s. m. et adj. [*ichthyophagus*, ἰχθυοφάγος, de ἰχθὺς, poisson, et φαγεῖν, manger ; all. *fischfressend*, angl. *piscivorous*, it. *ittiofago, ictiofago*, esp. *ictiofago*]. Qui se nourrit de poissons.

ICHTHYOSAURUS. s. m. [de ἰχθὺς, poisson, et σαῦρος, lézard]. Animal des époques géologiques antérieures.

ICHTHYOSE. s. f. [*ichthyosis*, de ἰχθὺς, poisson ; all. *Fischschuppenausschlag*, *Ichthyosis*, angl. *ichthyosis*, it. *ictiosi*, *ittiosi*]. Nom donné par Alibert à un genre de maladies de la peau caractérisé par l'épaississement de l'épiderme, qui est recouvert d'écailles plus ou moins épaisses et comme imbriquées. Tantôt ces écailles sont d'une couleur nacrée et grisâtre, qui leur donne de la ressemblance avec celles des poissons et de quelques serpents (*ichthyose nacrée*) ; tantôt elles sont noires, dures, et ont l'aspect de la corne (*ichthyose cornée*). Quelquefois, au lieu de squames, d'écailles, la peau est recouverte de petits appendices en forme de piquants, et de là ces prétendues monstruosités, ces hommes *porcs-épics* offerts à la curiosité publique. Ces affections sont très-souvent congénitales et héréditaires. Alibert a rangé aussi la pellagre (V. ce mot) parmi les ichthyoses.

ICICANE. s. m. Corps cristallisable retiré de la résine d'*icica*. [$4(C^{40}H^{32})9HO$.] V. ARACONCHINI.

ICICARIBA. Arbre de la famille des térébinthacées (*Icica icicariba*, DC.), qui fournit la *résine élémi du Brésil*, d'une odeur forte et agréable, voisine de celle du fenouil, due à 12 pour 100 d'une essence particulière de saveur douce d'abord, puis devenant amère après quelque temps de mastication ; renfermant une résine cristallisable appelée *élémine* (24 pour 100) ; et une résine non cristallisable (60 pour 100).

ICOSANDRE. adj. [*icosander*, de εἴκοσι, vingt, et ἀνὴρ, homme ; all. *zwanzigmännerig*, angl. *icosandrous*, it. *icosandrico*, esp. *icosandro*]. Se dit d'une plante qui a vingt étamines ou plus insérées sur le calice.

ICOSANDRIE. s. f. [*icosandria*, all. *Ikosandrie*, it. et esp. *icosandria*]. Dans le système de Linné, classe et deux ordres renfermant des plantes qui ont vingt étamines ou plus insérées sur la paroi interne du calice.

ICOSANDRIQUE. adj. V. ICOSANDRE.

ICTÈRE. s. m., ou **ICTÉRICIE.** s. f. [*icterus*, *icteritia*, ἴκτερος, all. *Gelbsucht*, angl. *jaundice, icterus*, it. *itterizia*, *icterizia*, esp. *ictericia*]. (Synonymie : *jaunisse*.) Maladie caractérisée par la coloration jaune de la peau, des conjonctives et de l'urine, la teinte grisâtre des matières fécales, une douleur sourde à la région du foie, et un gonflement plus ou moins sensible de tout l'abdomen. L'*ictère* est causé par toute espèce d'obstacle qui empêche l'excrétion de la bile ou son libre écoulement dans le duodénum : tel que le spasme des canaux excréteurs de la bile, à la suite d'une vive affection morale, leur obstruction par des calculs biliaires ou par une lésion organique, leur compression par quelque engorgement voisin, etc. Y a-t-il alors passage de la bile ou de quelques-uns de ses principes dans le système sanguin ? ou bien, la sécrétion de ce fluide étant empêchée, y a-t-il seulement dans le sang une surabondance insolite des éléments biliaires, des éléments que l'action du foie en eût retirés, si ses fonctions se fussent exécutées selon leur mode normal ?

Cette double question n'est pas encore résolue : toujours est-il que l'on retrouve alors dans le sang les éléments du liquide biliaire, et particulièrement ses principes colorants, jaune et bleu. L'ictéricie se lie aussi à l'hépatite aiguë ou chronique ; souvent, néanmoins, elle se développe sans altération organique, à l'occasion d'un trouble profond du système nerveux, produit par une douleur physique, etc. On ne saurait assigner à l'ictéricie un traitement exclusif ; il est évident que les antiphlogistiques sont utiles quand la maladie se rattache à une phlegmasie, soit celle du foie, soit celle de quelques organes voisins, tels que l'estomac ou le duodénum; qu'il faut, au contraire, insister sur les antispasmodiques, si la maladie a été causée par une perturbation de l'action du système nerveux ; que, s'il existe des obstacles au libre cours de la bile, ce sont ces obstacles qu'il faut combattre par des moyens appropriés.

Ictère bleu. V. Cyanose.

Ictère grave (synonymes : *malin*, *ataxique*, *typhoïde* et *pernicieux*). L'ictère grave n'est point une forme de la *fièvre jaune* (V. Fièvre). Il commence quelquefois d'une manière tout à fait semblable à l'ictère bénin. Mais, au bout d'un temps variable, on voit se développer les accidents nerveux qui caractérisent la forme grave, accompagnés assez souvent d'excrétions involontaires, noires, et d'extravasations dans les divers tissus de l'économie. La dilatation de la pupille, des paralysies partielles tendant à se généraliser précèdent la mort, qui est la terminaison la plus habituelle. Dans les cas où la maladie s'est terminée par la guérison, une amélioration subite s'est manifestée, au milieu des phénomènes les plus graves ; les paralysies ont cessé brusquement, la vessie et le rectum ont retrouvé tout à coup leur contractilité. La convalescence dans tous ces cas a été longue et difficile, et souvent entravée par des retours fréquents d'accidents que provoquent les moindres écarts de régime. Les trois sens du toucher, du goût et de la vue, sont souvent altérés dans l'ictère ; tandis que l'ouïe et l'odorat ne paraissent nullement affectés. Les caractères du pouls sont très-compliqués : d'abord fréquent dans la première période, il devient lent et irrégulier dans la période comateuse, mais avec cette particularité qu'il importe de connaître, qu'il s'accélère souvent tout à coup soit spontanément et sans cause appréciable, soit par la moindre excitation. Enfin, il devient régulier et très-fréquent dans les derniers moments de la maladie. Ces divers états du pouls et leur ordre de succession sont des signes extrêmement utiles pour le diagnostic et pour le pronostic. Diverses éruptions, le plus souvent des roséoles, se manifestent quelquefois pendant le cours de l'ictère grave comme dans l'ictère commun ou bénin. Ces éruptions ne sont d'ailleurs qu'un épiphénomène de peu d'importance. Les hémorrhagies méritent surtout l'attention comme constituant un des accidents les plus communs et les plus graves à la fois de l'ictère malin. De toutes les hémorrhagies, la plus commune est l'épistaxis ; l'hématémèse est beaucoup plus rare. La congestion pulmonaire va dans quelques cas jusqu'à l'hémoptysie. L'hémorrhagie cérébrale a été observée : elle a déterminé parfois la mort au moment le plus inattendu. On a observé dans quelques cas aussi le purpura. Nul traitement n'a encore réussi. A l'autopsie, on remarque, fait important, la disparition des cellules hépatiques réduites à l'état de matière amorphe plus ou moins granuleuse. Tantôt ce phénomène de disparition se manifeste seul ; il coïncide alors parfois avec un certain degré, dans le foie, de ramollissement et d'atrophie dont il est la cause. Le plus souvent, au contraire, et lorsque peut-être la maladie a duré plus longtemps, on voit la lésion des éléments anatomiques propres du foie s'accompagner de la production de fibres lamineuses dans la matière amorphe résultant de la destruction des cellules. C'est sans doute à ce fait qu'est due la conservation assez fréquente du volume et de la consistance du foie. Le nom d'*atrophie jaune aiguë du foie* appliqué à ces lésions n'est pas exact, et a pu tromper sur la nature des altérations réellement observées. En effet, ce passage des cellules hépatiques à l'état de matière amorphe avec production plus ou moins abondante de granulations graisseuses n'est pas l'*atrophie*. De plus, comme on vient de le voir, cette destruction des cellules hépatiques peut avoir lieu sans qu'il y ait diminution de volume ni de consistance de l'organe, et sans que sa couleur ait changé. Cette destruction reste le fait constant, mais avec de notables différences d'un foie à l'autre au point de vue du volume, de la consistance ou de la couleur des organes examinés ; ce dont rend compte la présence ou l'absence des fibres lamineuses et de la plus ou moins grande quantité des granulations graisseuses.

Ictère noir (*icterus niger*, *melas icterus* des anciens). V. Mélanémie et Mélas ictère.

Ictère des nouveau-nés. Espèce d'ictère qui se manifeste presque immédiatement après la naissance, et qui est causé le plus ordinairement par la rétention du méconium et l'impression nouvelle de l'air. Souvent cette espèce d'ictère n'est qu'un phénomène physiologique produit par le passage de la vie intra-utérine à la vie extra-utérine ; les fonctions ne sont pas dérangées, et les nourrices le regardent même comme un signe d'une bonne constitution ; il se dissipe au bout de quelques jours.

ICTÉRICIE. s. f. V. Ictère.

ICTÉRIQUE. adj. et s. [*ictericus*, *icteritia laborans*, ἰκτερικὸς, all. *gelbsüchtig*, *ikterisch*, angl. *icterical*, it. *itterico*, *icterico*, esp. *icterico*]. Qui a rapport à l'ictère ou qui est affecté d'ictère.

ICTÉRODE. adj. [it. *itterode*, *icterode*]. — *Typhus ictérode*. Nom donné par quelques auteurs à la fièvre jaune.

IDÉALITÉ. s. f. L'un des modes de l'esprit de déduction considéré par Gall et Broussais comme une faculté intellectuelle, qui serait caractérisée par une tendance à exagérer toutes les notions fournies par la comparaison et à leur supposer une forme associée à la vénération et qui conduirait au sentiment d'adoration.

IDÉE. s. f. [*idea*, ἰδέα, νόημα, all. *Idee*, *Begriff*, angl., it. et esp. *idea*]. Résultat de l'application à un objet particulier de la faculté générale de penser que possède le cerveau. — *Idée fixe*. Forme de monomanie intellectuelle, ou délire partiel et chronique, dont il y a autant de variétés que de malades, dans laquelle des individus, faibles de caractère ou d'une grande susceptibilité, demeurent obsédés, à la suite d'une crainte, d'une émotion ou d'un désir violent, par la même idée déraisonnable ou criminelle qui influe sur toutes leurs actions. — *Idées innées*. Idées que, suivant la métaphysique, l'esprit humain possède d'origine et sans l'intervention de l'expérience. La physiologie ne peut admettre des idées innées ; mais ce qu'il y a de vrai dans cette conception métaphysique trouve sa

conciliation dans la théorie d'hérédité. Les idées ne sont pas innées; mais les formes intellectuelles, c'est-à-dire les formes sous lesquelles la connaissance s'acquiert, sont à la fois innées et modifiables par l'hérédité. C'est ce que montrent les idées de même ordre comparées dans l'animal sauvage et l'animal domestique, chez l'homme aux divers degrés de civilisation ou encore sauvage. C'est pour n'être pas parti d'une base objective, et pour n'avoir, par suite, pas pu comparer les actes qui se correspondent : 1° chez les êtres différents d'organisation ; 2° chez ceux de même espèce qui sont déjà et ceux qui ne sont pas encore modifiés par la domesticité et la civilisation, qu'on a pu croire que le point de départ des idées n'était pas dans l'expérience.

IDENTISTE. s. m. Nom donné aux syphilographes des deux derniers siècles professant que la blennorrhagie et les chancres indurés, ou non, sont produits par un seul et même virus.

IDENTITÉ. s. f. [de *idem*, le même]. En médecine légale, *questions d'identité*, celles dans lesquelles on se propose de déterminer : 1° si un individu est bien celui qu'il prétend être, comme lorsqu'un absent reparaît et réclame ses droits de famille ; 2° s'il est celui que l'on présume reconnaître et auquel s'adresse une question judiciaire ; 3° si le cadavre ou le squelette soumis à l'examen est celui de tel individu présumé victime d'un assassinat ou d'un empoisonnement. L'identité s'établit d'après les particularités de conformation ou d'altération pathologique, telles que la date et la nature de certaines cicatrices, les *nævi materni* existants ou qu'on a cherché à simuler ou à effacer. Certaines professions produisent chez ceux qui les exercent des modifications physiques qui peuvent servir à constater l'identité de ces individus. Les caractères fournis par la dentition et le développement des os ont une grande valeur jusqu'à l'adolescence. Il faut aussi tenir compte de la couleur et de l'état des poils, etc.

IDIO-ÉLECTRIQUE. adj. [*idio-electricus*, all. *selbstelektrisch*, esp. *idio-electrico*]. Se dit, en physique, de tous les corps qui sont susceptibles d'acquérir les propriétés électriques par le frottement.

IDIOGYNE. adj. [*idiogynus*, de ἴδιος, propre, et γυνὴ, femme ; all. *eigenhäusig*, esp. *idiogino*]. Se dit, en botanique, des étamines, lorsqu'elles ne sont pas placées dans la même fleur que le pistil.

IDIOGYNIE. s. f. [*idiogynia*, all. *Eigenhäusigkeit*]. État d'une plante dont les étamines sont idiogynes.

IDIO-MUSCULAIRE. adj. Qui est propre au muscle. — *Contractions idio-musculaires* (Schiff). Celles qui sont provoquées par excitation mécanique sur le vivant ou sur les suppliciés, de telle sorte que l'influence des nerfs ne soit pour rien dans cette action. Elles reproduisent exactement la forme de l'instrument avec lequel le muscle a été frappé ou ratissé, et leur durée est plus longue que celle de la contraction produite par excitation nerveuse. En dehors et des deux côtés de la tuméfaction produite par un petit coup sec sur le milieu des fibres musculaires, on voit la contraction s'étendre en ondulant, par exemple, au moment de la percussion avec le marteau, et, après la contraction momentanée des muscles du bras, surgit la tuméfaction idio-musculaire, et en même temps on voit au-dessus et au-dessous deux élévations moins hautes qui marchent en rampant sous la peau pour disparaître au coude et à l'aisselle. En elle-même (Harless) l'action des muscles volontaires et organiques est de même nature, mais différente par rapport à sa durée, différence qui peut être neutralisée et même renversée par des conditions physiologiques et pathologiques. La vitesse du mouvement d'un muscle animal (strié) peut varier de 1 à 100 selon les conditions dans lesquelles la contraction est provoquée. Au moyen de la vératrine, on peut, pendant une des phases de l'intoxication, produire un état des muscles qui les fait se contracter, par l'excitation à l'aide de leurs nerfs, tout à fait comme des muscles à fibres-cellules. Même quand l'excitation a cessé, et après la section du nerf, les fibres musculaires traitées ainsi présentent quelquefois, pendant plusieurs minutes, des mouvements ondulatoires. Tous les mouvements des membres produits par la volonté ou l'action réflexe se font par un déplacement continuel du contenu fibrillaire contractile dans le myolemme et non par des secousses et vibrations, comme cela, au contraire, a lieu dans le tétanos, dans les maladies de la moelle, et dans certaines formes de l'irritation des troncs nerveux. Le tremblement musculaire n'est donc pas une disjonction des éléments moteurs, mais un obstacle à la continuité de ce déplacement de la substance contractile du muscle. V. CONTRACTILITÉ.

IDIOPATHIE. s. f. [*idiopathia*, ἰδιοπάθεια, de ἴδιος, propre, et πάθος, affection ; all. *Idiopathie*, it. et esp. *idiopatia*]. Maladie qui existe par elle-même, et non par le fait de la coexistence d'une autre affection ; maladie qui peut bien se déclarer à la suite d'une autre, mais qui, une fois produite, n'en dépend plus du tout, et peut, celle-ci étant terminée, se maintenir d'elle-même et isolément.

IDIOPATHIQUE. adj. [*idiopathicus*, all. *idiopatisch*, angl. *idiopathic*, it. et esp. *idiopatico*]. Maladie qui a le caractère de l'idiopathie.

IDIOSYNCRASIE. s. f. [*idiosyncrasia*, de ἴδιος, propre, σὺν, avec, et κρᾶσις, tempérament ; all. *Idiosyncrasie*, angl. *idiosyncrasy*, it. et esp. *idiosincrasia*]. Disposition qui fait que chaque individu a une susceptibilité particulière, une manière à lui propre d'être influencé par les divers agents capables d'impressionner d'une façon quelconque nos organes.

IDIOT. s. m. [de ἰδιώτης, un simple particulier, et, par extension, un homme inexercé, mal habile]. Celui qui est atteint d'idiotie. L'éducation des idiots est possible jusqu'à un certain point. Par la gymnastique proprement dite et dirigée convenablement, on fortifie le système musculaire ; par une excitation mécanique, on exerce les muscles volontaires des membres, du tronc et de la face ; par les *dum-bells* et le balancier, on régularise les forces des deux moitiés du corps, d'où naît l'équilibre dans la station, la marche, etc. ; par la gymnastique des sens, on met le sujet en communication rapide et précise avec lui-même et avec les phénomènes extérieurs. Surveiller la dentition, prendre soin des dents, en entretenir la propreté au besoin avec des poudres dentifrices, avec le quinquina surtout, qui combattra simultanément la gingivite ; habituer les enfants à garder les gargarismes astringents et toniques destinés à faire disparaître l'inflammation de la muqueuse buccale ; veiller à ce qu'ils ne mâchent, ne mordillent ni ne sucent des matières dures nuisibles au bon entretien des organes de la bouche ; enfin remédier à la bave. On fait plus : on les prédispose à la vie intellectuelle par l'étude des notions concrètes ; par la parole, l'écriture et la lecture, on fait entrer le sujet dans le champ des abstractions, où les nombres lui donnent le sentiment des rapports qu'il devra établir avec ses semblables

(E. Seguin). Beaucoup d'enfants abandonnés comme idiots peuvent être conduits jusque-là ; mais nul doute aussi qu'un certain nombre d'entre eux ne puisse jamais franchir la distance qui sépare les idées concrètes des idées abstraites. Il en est même un petit nombre sur lesquels l'éducation ne pourrait guère modifier que les habitudes les plus repoussantes, puisque ce sont ceux dont l'idiotisme est compliqué d'épilepsie, de paralysie, de rachitisme, de scrofule, etc. (V. Dégradation). On distingue des idiots les *enfants arriérés*, chez lesquels existent quelques vices du développement d'un ou de plusieurs appareils, vices qui changent les conditions ordinaires de solidarité de l'encéphale avec les objets qui nous entourent, par l'intermédiaire des organes de la vie de relation, sans que le cerveau soit primitivement modifié. Selon le degré de curabilité de leurs infirmités organiques et intellectuelles, on peut les ranger : 1° en entendants-muets, parmi lesquels sont souvent des becs-de-lièvres compliqués de division du palais, ou des sujets ayant une division du voile du palais et du palais même ; 2° les entendants-demi-muets, parmi lesquels sont souvent des bègues, et 3° les entendants-parlants. Chez presque tous les enfants arriérés chez lesquels n'intervient pas une éducation spéciale, l'appareil ou les appareils solidaires de celui qui est primitivement lésé, se développent peu ou mal et les autres tendent à prédominer (V. Fonction). Avec les arriérés entendants-parlants, les moyens d'éducation sont employés en grand. Si l'on parle et agit, tout se ramène à la méthode synthético-analytique. Si on lit et écrit, on use de la méthode analytico-synthétique. Les arriérés entendants-demi-muets ont à un degré plus profond la faiblesse et les habitudes des précédents ; il faut les stimuler par des paroles et des actions plus familières, par le chant et le geste. Pour obtenir ce résultat, dans lequel gît le remède par excellence, on fait faire un mouvement pour chaque articulation, et porter une espèce de coup en l'air ou sur un corps sonore, pour chaque son. On crée ainsi la syllabe pour l'œil et pour l'oreille. Un geste terminé par un signe accompagne ensuite le mot, qu'on emploie comme une proposition informe, ayant à la fois une face pour le sens moral et une pour le sens intellectuel. Enfin une série de gestes-signes marche de front avec les éléments correspondants des propositions formelles. Chez les entendants-muets, l'art a beaucoup moins de prise sur la nature que chez les entendants-demi-muets. Pourtant ils comprennent d'ordinaire un peu la parole, et ils savent aussi exécuter quelques commandements. En général, l'instinct producteur et imitateur de la voix est nul ou trop faible. Il est à remarquer aussi que l'excès de locomotion surexcite la vision, et empêche toute attention de l'oreille. D'un autre côté, le défaut de locomotion empêche la parole perçue d'avoir son effet dans une opération quelconque. Il ne reste plus qu'à enraciner davantage les fonctions dans les centres de l'organisation par l'emploi de l'action et de la musique, accompagnées de gestes et de chants, quand cela se peut. Car la parole et le signe viennent, presque d'eux-mêmes à posteriori, et jamais à priori. On fait subir à l'enfant tous les mouvements qui impriment à son corps et à ses membres des attitudes régulières et un jeu contraire à celui dans lequel son état de faiblesse le retenait. Ici, il ne s'agit plus de la vue et de l'ouïe, mais du toucher, qui seul peut corriger le vice des stations brisées et de la locomotion errante. Aux espèces d'exclamations, qu'on fait entendre en même temps, on ajoute un bruit quelconque qui attire l'attention, et qui se mesure par les mouvements exécutés (Piroux).

IDIOTIE. s. f. [de *idiot*]. Forme congénitale d'aliénation mentale par absence d'intelligence coïncidant avec un défaut de développement de l'encéphale. Elle se complique fréquemment de graves détériorations physiques, et celles-ci témoignent autant de l'idiotie que l'infériorité mentale. A peine existe-t-il chez les idiots un organe qui ne soit gravement altéré : la circulation et la respiration sont anormales, les fonctions de la peau troublées, l'innervation défectueuse, les lésions de la motilité et de la nutrition abondantes et fréquentes, la conformation corporelle souvent défectueuse, etc. L'étroitesse, la disposition arquée et symétrique du palais, le développement tardif et irrégulier des dents, leur décrépitude rapide, l'hypertrophie des glandes et de la membrane muqueuse buccales, l'allongement de la luette, l'hypertrophie des amygdales, la largeur et la rugosité de la langue, l'augmentation de la sécrétion de la salive, etc., s'observent dans la plupart des cas d'idiotie. Indépendamment de la perversion ou de l'absence d'un certain nombre d'instincts, on constate dans l'idiotie l'absence ou la perversion du goût et de l'odorat.

IDIOTISME. s. m. [*idiotismus*, all. *Blödsinn*, angl. *idiotism, idiocy*, esp. *idiotismo*]. état d'idiotie.

IDRIALINE. s. f [esp. *idrialina*]. Substance retirée des minerais de mercure des mines d'Idria. Cristallisable, insoluble dans l'eau, difficile à dissoudre dans l'alcool et l'éther, mais facilement dans l'essence de térébenthine bouillante. ($C^{42}H^{14}O$.)

IDRYLE. s. m. Corps obtenu par distillation des minerais bitumineux mercurifères des mines d'Idria. Cristallisable, incolore ; fond à 86°, se prend en masse à 79° ; volatil, peu soluble dans l'eau, l'essence de térébenthine, l'alcool et l'éther. ($C^{42}H^{14}$.)

IF. s. m. [*Taxus baccata*, L., diœcie monadelphie, L., conifères, J.; all. *Taxus*, *Eidenbaum*, angl. *yew*, it. *tasso*, esp. *tejo*]. Arbre dont les feuilles sont un poison pour plusieurs animaux, les chevaux en particulier. Les baies sont relâchantes et même purgatives ; mais elles ne sont pas vénéneuses, comme on l'avait prétendu.

IFINE. s. f. Principe cristallisable vénéneux de l'if.

IGASURIQUE (Acide). L'acide avec lequel la strychnine est combinée dans la noix vomique. Il a été aussi nommé *acide strychnique*. Il existe à l'état de strychnate de strychnine partout où se trouve cet alcaloïde ; il a été appelé *igasurique*, du mot *igasur*, nom malais de la *fève de Saint-Ignace*. Il est séparable sous forme de grains durs cristallins ; sa saveur est très-styptique et acide ; il est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il donne des strychnates ou igasurates avec des bases. V. Vomiquier.

IGNAME. s. f. Rhizome de diverses espèces de *Dioscorea*, plantes de la famille des asparaginées dioscorées ; féculentes, alimentaires après la cuisson ; de toutes les contrées chaudes du globe. Les espèces répandues sont l'*igname* proprement dite ou *ailée* (*Dioscorea alata*, L), originaire de l'Inde, répandue dans tous les pays chauds ; l'*igname du Japon* (*Dioscorea japonica*, Thunberg); et le *Dioscorea eburnea*, Loureiro, de la Cochinchine.

IGNÉ, ÉE. adj. [*igneus*]. Qui tient de la nature du feu, qui est produit par le feu.—*Fusion ignée*. V. Fusion. — *Matière ignée*. V. Calorique.

IGNÉAL. adj. Qui concerne le feu, qui en a la couleur. — *Taches ignéales.* V. ÉPHÉLIDE.

IGNITION. s. f. [*ignitio*, de *ignis*, feu ; πύρωσις, all. et angl. *Ignition*, esp. *ignicion*]. Phénomène qui a lieu lorsqu'il se dégage simultanément une grande quantité de lumière et de calorique, soit que ce phénomène dépende de ce que le corps dans lequel on l'observe a précédemment été soumis à une forte chaleur, qui l'abandonne sans causer en lui aucun changement, soit qu'il tienne à la combinaison ou à la désunion de deux corps.

IGUANE. s. m. [*Iguana tuberculata*, Laurenti, *Iguana delicatissima*, Daudin, *Lacertus americanus*, Seba]. Saurien de grande taille, ayant un fanon mince sous le cou, une crête sur le dos et sur la queue. Sa chair est fort recherchée dans l'Amérique méridionale.

ILÉADELPHE. s. m. [*ileadelphus*, de *ileum*, l'iléon, et ἀδελφός, frère] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui sont doubles inférieurement, depuis et compris le bassin.

ILÉITE. s. f. [*ileitis*, all. *Krummdarmentzündung*, angl. et esp. *ileitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse de l'iléon.

ILÉO-CÆCAL, ALE. adj. [*ileo-cæcalis*]. Qui appartient à l'iléon et au cæcum. — *Valvule iléo-cæcale* [all. *Blinddarmklappe*, angl. *ileo-cæcal valve*, it. *valvola ileociecale*, esp. *valvula ileocecal*]. Valvule située à l'endroit où le cæcum reçoit l'iléon et se continue avec le côlon : c'est une duplicature de l'intestin, qui a pour fonction d'empêcher le retour des matières excrémentitielles du gros intestin dans l'iléon.

ILÉO-COLIQUE. adj. [*ileo-colicus*, angl. *ileocolic*, it. *ileocolico*]. Qui a rapport aux intestins iléon et côlon. Quelques anatomistes ont appelé *artère iléo-colique* la colique droite inférieure, division de la mésentérique supérieure.

ILÉO-DICLIDITE. s. f. [de *ileum*, l'iléon, et δικλὶς, valvule]. Inflammation de l'iléon et de la valvule iléo-cæcale ; nom donné par quelques-uns à la *dothiénentérie* ou *fièvre typhoïde*. V. ces mots.

ILÉON. s. m. [*ileum*, de εἰλεῖν, décrire des circonvolutions ; angl. *ileum*, it. *ileo*, *ilio*, esp. *ileon*]. Troisième portion de l'intestin grêle.

ILÉO-TYPHUS. s. m. [de *iléon* et *typhus*]. Nom donné en Allemagne à la fièvre typhoïde ou dothiénentérite.

ILES. s. m. pl. [*ilia*, λαπάρα, λαγὼν, all. *Weichen*, it. *ilii*, esp. *ileos*]. Parties latérales et inférieure de l'abdomen. — *Os des iles.* V. ILIAQUE.

ILÉUS. s. m. [*passion iliaque*, εἰλεὸς, all. *Ileus*, angl. *ileac passion*, it. *passione iliaca*, *ileo*, esp. *pasion iliaca*]. Maladie ainsi nommée parce qu'elle paraît avoir son siége dans l'intestin *iléon*, ou bien, parce que, dans cette affection, les intestins sont souvent roulés et comme entortillés (de εἰλεῖν, tourner) ; ce qui l'a fait nommer aussi *volvulus* (de *volvere*, rouler). L'*iléus* est caractérisé par des douleurs extrêmement vives dans l'abdomen, accompagnées de vomissements et d'une constipation opiniâtre. La violence de ces douleurs a fait donner vulgairement à la maladie le nom de *miserere*, mot latin qui signifie *ayez pitié*. Les maladies décrites sous les noms d'*iléus*, de *volvulus*, etc., sont des oblitérations momentanées du canal digestif par des déplacements, des invaginations, des étranglements d'une portion d'intestin. V. OCCLUSION *intestinale*.

ILIACO-MUSCULAIRE. V. ILIO-LOMBAIRE (*muscle*).

ILIACO-TROCHANTINIEN. V. ILIAQUE.

ILIAQUE. adj. pris quelquefois subst. [*iliacus*, de *ilia*, les flancs ; angl. *iliac*, it. et esp. *iliaco*]. Qui a rapport aux flancs. — *Artères iliaques.* On distingue d'abord les *iliaques primitives*, qui résultent de la bifurcation de l'artère abdominale au niveau de la quatrième vertèbre lombaire, et qui se divisent chacune en *iliaque interne* ou *hypogastrique*, et *iliaque externe*. L'*iliaque interne* (pelvienne, Ch.) fournit, par sa partie postérieure et externe, la *petite iliaque* ou *iléo-lombaire* (iliaco-musculaire, Ch.), puis l'*iliaque postérieure* (fessière) ; l'*iliaque externe* fournit, près de son extrémité fémorale, l'*iliaque antérieure* (circonflexe iliaque, Ch.) — *Muscle iliaque* (iliaco-trochantinien, Ch.). Ce muscle, situé dans la fosse iliaque interne, s'attache aux deux tiers supérieurs de cette fosse et à la partie interne de la crête du même nom. Il se fixe inférieurement au petit trochanter, par un tendon qui lui est commun avec le psoas. Il fléchit le bassin sur la cuisse, ou la cuisse sur le bassin. — *Os iliaque*, ou *os coxal*, *os innominé*, *os des iles*. Os pair, très-irrégulier, qui occupe les parties latérales et antérieure du bassin, et s'articule en arrière avec le sacrum. Sa face externe offre, vers sa partie moyenne, la cavité cotyloïde, qui reçoit la tête du fémur ; plus en arrière, une portion alternativement concave et convexe, appelée *fosse iliaque externe*, et occupée par les muscles fessiers ; en avant, un grand trou appelé *trou obturateur* ou *sous-pubien*. Sa face interne présente supérieurement la *fosse iliaque interne*, qui loge le muscle du même nom ; et inférieurement une surface qui répond à la cavité du petit bassin. Le bord supérieur de l'os iliaque constitue la *crête*, qui donne attache en dehors aux costo-abdominal et lombo-huméral, au milieu à l'ilio-abdominal, en dedans aux lombo-abdominal et ilio-costal. Le bord inférieur forme un des côtés de l'arcade pubienne et contribue à former la symphyse : il donne attache aux sous-pubio-prétibial, pubio, sous-pubio, et ischio-fémoral, au corps caverneux et aux ischio-périnéal et ischio-caverneux. Le bord postérieur présente les *épines iliaques*, *postérieure* et *inférieure*, la grande échancrure sciatique, l'épine sciatique à laquelle s'insèrent l'ischio-trochantérien supérieur, l'ischio-coccygien et le ligament sacro-sciatique antérieur ; plus bas la tubérosité sciatique, qui donne attache à l'ischio-fémoral, à l'ischio-trochantérien inférieur, aux ligaments sacro-sciatiques postérieurs, aux ischio-popliti-tibial, ischio-prétibial et ischio-fémoro-péronier. Le bord antérieur offre l'*épine iliaque antérieure supérieure*, à laquelle s'insèrent l'ilio-aponévrotique de la cuisse, l'ilio-prétibial et le costo-abdominal ; une échancrure pour le passage des filets nerveux ; l'*épine iliaque antérieure inférieure*, à laquelle aboutit l'un des tendons supérieurs de l'ilio-rotulien ; une coulisse pour les tendons des iliaco et prélombo-trochantiniens ; l'éminence ilio-pectinée, à laquelle s'attache le prélombo-sus-pubien, et l'épine pubienne, point d'insertion du pubio-sous-ombilical et du pilier externe de l'anneau sus-pubien. Cet os peut être considéré comme formé de trois pièces : 1° l'*ilium* ou *ilion*, qui est la portion la plus considérable, et qui occupe la région postérieure et un peu supérieure ; 2° le *pubis*, qui est la partie antérieure supérieure ; 3° l'*ischion*, qui en forme la partie inférieure. L'ilium commence à s'ossifier vers le quarante-cinquième jour après la conception ; l'ischium vers

trois mois ; le corps du pubis vers quatre mois et demi ; les branches du pubis à l'époque de la naissance. Vers neuf ans, les trois portions de l'os iliaque se rencontrent au fond de la cavité cotyloïde ; elles se confondent vers l'âge de treize à quatorze ans. Vers l'âge de seize ans, il se développe quatre épiphyses, dont l'une occupe la crête iliaque, une autre la tubérosité, une troisième le tubercule antérieur inférieur de l'ilium, et la quatrième l'angle du pubis. Ces trois dernières sont réunies à l'os vers l'âge de dix-huit à vingt ans ; celle de la crête iliaque seulement, de vingt à vingt-cinq. — *Passion iliaque*. V. ILÉUS.

ILICINE. s f. [angl. *ilicin*]. Principe amer qu'on retire des feuilles du houx (*Ilex aquifolium*, L.). Cette matière n'a été obtenue jusqu'à présent qu'à l'état d'extrait brunâtre, et l'on ne peut la considérer comme un principe immédiat.

ILICINÉES. s. f. pl. L'un des noms de la famille des aquifoliacées. V. ce mot.

ILII-SACRO-FÉMORAL. V. FESSIER (*grand*).

ILIO-ABDOMINAL. V. OBLIQUE (*petit*) *du bas-ventre*.

ILIO-APONÉVROSI-FÉMORAL. V. FASCIA *lata*.

ILIO-CAPSULO-TROCHANTIN. adj. et s. m. Petit muscle que l'on observe rarement, et qui s'insère à l'épine iliaque antérieure inférieure, à la capsule de la tête du fémur et au petit trochanter.

ILIO-COSTAL. V. CARRÉ *des lombes*.

ILIO-CRÉTI-TIBIAL. V. COUTURIER.

ILIO-FÉMORAL. V. COXO-FÉMORAL.

ILIO-ISCHII-TROCHANTÉRIEN. V. FESSIER (*petit*).

ILIO-LOMBAIRE. adj. [*ilio-lumbalis*]. Qui appartient au muscle iliaque et aux lombes.— *Artère ilio-lombaire* ou *petite iliaque* (iliaco-musculaire, Ch.). Elle provient de l'hypogastrique, au niveau de la base du sacrum, remonte derrière le psoas, et se divise en *branches ascendante* et *transversale*. — *Ligament ilio* ou *iléo-lombaire*. Ligament étendu de l'apophyse transverse de la cinquième vertèbre lombaire à la partie supérieure postérieure de la crête iliaque.

ILIO-LOMBI-COSTAL. V. CARRÉ *des lombes*.

ILIO-LOMBO-COSTI-ABDOMINAL. V. OBLIQUE (*petit*) *du bas-ventre*.

ILION ou **ILIUM**. V. ILIAQUE.

ILIO-PECTINÉ, ÉE. adj. [de *ilium*, l'os ilion, et *pecten*, le pubis]. On donne ce nom à une éminence formée par la jonction de la branche de l'os ilion avec celle du pubis, et qui donne attache au petit psoas, quand il existe.

ILIO-PRÉTIBIAL. V. COUTURIER.

ILIO-PUBI-COSTO-ABDOMINAL. V. OBLIQUE (*grand*) *du bas-ventre*.

ILIO-PUBIEN, IENNE. adj. — *Bandelette ilio-pubienne*. Bandelette fibreuse très-variable d'épaisseur, étendue de la lèvre interne de la crête iliaque près de l'épine iliaque au bord supérieur du pubis et à la crête pectinéale, en passant, comme le bord inférieur du *fascia transversalis* ou *arcade crurale interne*, au-dessus des vaisseaux fémoraux ; elle est placée immédiatement derrière ce bord.

ILIO-ROTULIEN. adj. et s. m. V. GRÊLE *antérieur*.

ILIO-SACRO-FÉMORAL. V. FEISSIER (*grand*).

ILIO-SCROTAL. adj. [*ilio-scrotalis*]. Qui se distribue à l'ilion ou au scrotum. Nom donné à un rameau nerveux fourni par la branche antérieure de la première paire des nerfs lombaires.

ILIO-TROCHANTÉRIEN. V. FESSIER.

ILIUM. s. m. [*ilium*, all. *Darmbein*]. La plus grande des trois pièces osseuses qui forment l'os iliaque ou coxal chez le fœtus et l'enfant, celle qui contient et supporte les circonvolutions intestinales. On donne aussi ce nom à la portion supérieure postérieure de ce même os chez l'adulte.

ILLÉGITIME. adj. [*illegitimus*, de *in*, qui marque une négation ou opposition, et de *legitimus*, légitime, dérivé de *lex*, loi ; νόθος, it. *illegitimo*, esp. *ilegitimo*]. Qui est contre les règles, qui n'a pas les conditions requises par la loi. — *Enfant illégitime*. V. LÉGITIMITÉ. — *Fièvres illégitimes*, ou *bâtardes*, certaines fièvres irrégulières.

ILLICIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des magnoliacées, à carpelles verticillés sur une seule série, feuilles ponctuées. Elle fournit la plante qui donne la *badiane* on *anis étoilé* (V. ces mots) et le *Drimys Winteri*, Forster. V. ÉCORCE *de Winter*.

ILLIPÉ. s. m. [*bassia*]. Genre de plantes (sapotées, J., décandrie monogynie, L.) dont plusieurs espèces de l'Inde jouissent de propriétés à peu près semblables, et ont été souvent confondues les unes avec les autres. Les baies du *Bassia latifolia*, Roxburgh, et celles du *Bassia butyracea*, Roxburgh, renferment des semences d'où l'on extrait une sorte d'huile ou de graisse végétale connue sous le nom de *beurre de Mahva*, et qui paraît être la même que le *beurre de Galam*. V. BEURRE et NOIX.

ILLITION. s. f. [*illitio*, de *illinire*, oindre ; κατάχρισις, it. *illizione*, esp. *ilicion*]. Synonyme d'*onction*.

ILLUMINANT, ANTE. adj. [*illuminans*, angl. *illuminative*, it. *illuminativo*, esp. *iluminativo*].— *Pouvoir illuminant* des corps lumineux, faculté qu'a chacun d'eux d'éclairer plus ou moins les objets sur lesquels il projette sa lumière, le degré de clarté qui lui est propre, et qui varie suivant l'intensité de sa lumière.

ILLUMINATION. s. f. [*illuminatio*, all. *Erleuchtung*, angl. *illumination*, it. *illuminazione*, esp. *iluminacion*]. Lueur produite par des corps lumineux ; clarté qu'ils communiquent aux objets environnants.

ILLUSION. s. f. [all. *Täuschung*, angl. *illusion*, *fallacy*, it. *illusione*, esp. *ilusion*]. — *Illusion morbide* ou *pathologique*. Trouble des sensations caractérisé par une impression réelle, mais s'accomplissant d'une manière anormale ou modifiée pathologiquement durant sa transmission. Elle diffère de l'*hallucination*, qui est l'activité anormale des portions du cerveau qui perçoivent sans qu'il y ait eu préalablement impression correspondante par un objet extérieur. Il y a certains phénomènes physiques qui ont été appelés *illusions*, et qui ne ressemblent que par le nom à l'*illusion pathologique* ; tels sont les illusions d'optique, le mirage, etc. Ces phénomènes se produisent sous l'influence de causes extérieures, dont la science donne l'explication. Ils nous empêchent d'avoir une idée nette des objets et de leurs propriétés ; mais il ne faut ni accuser les sens de l'erreur qui en résulte, ni, comme on l'a fait au XVIII[e] siècle, en conclure que nous devons nous défier de la certitude des connaissances qu'ils nous fournissent. En effet, si, par exemple, l'image d'un objet arrive à l'œil altérée par une cause extérieure, nous ne pouvons demander au cerveau qu'il la rétablisse dans sa pureté, car alors il aurait la propriété de changer la nature d'une impression,

ce qui est précisément l'état morbide caractérisant la variété de pseudesthésie dite *illusion*. Mais l'unique fonction des sens est de transmettre les impressions telles qu'elles nous arrivent. Ce n'est donc que lorsque l'encéphale ne perçoit pas les impressions telles qu'il les éprouve, que l'on a l'illusion pathologique. Ainsi, dans l'illusion de cause physique, nous percevons très-bien des sensations imparfaites. Dans la pseudesthésie, au contraire, on ne perçoit plus telles qu'elles ont eu lieu les impressions même les plus parfaites, et celles-ci ont seulement la propriété de réveiller d'anciennes idées en les revêtant d'apparences matérielles; le trouble peut même aller si loin, que des objets inanimés sont pris pour des personnes. V. PSEUDESTHÉSIE.

Illusion d'optique. Erreur du sens de la vue sur l'état des corps. Elle peut être *naturelle*, comme le mirage, par exemple, ou *artificielle*, comme celle que produisent la plupart des instruments d'optique. L'illusion naturelle est, en quelque sorte, l'état habituel de la vision. Il suffit, en effet, pour tromper l'œil sur les dimensions des corps, sur leur forme, leur couleur, etc., d'une distance plus ou moins grande, de l'interposition d'une certaine couche d'air, d'eau, ou de tout autre corps qui réfracte la lumière. Le sens de la vue a donc besoin d'être contrôlé par les autres sens (V. HALLUCINATION). — On a prétendu que le microscope était la source de nombreuses illusions d'optique; elles ne sont pourtant pas autres que les illusions dues à des phénomènes de *diffraction* de la lumière sur le bord des objets ou de *réfraction*, et que présentent tous les corps examinés *par transparence* ou *lumière transmise*. En effet, sous le microscope, les corps sont vus de la sorte au lieu d'être vus par lumière réfléchie; de là cette différence d'aspect qu'ils offrent comparativement aux corps analogues ou autres que nous avons habituellement sous les yeux. Une courte éducation, faite en examinant comparativement un certain nombre d'objets de verre dans ces deux conditions, permet bien vite d'interpréter ce qui sous le microscope est phénomène physique de diffraction sur le bord des objets, ou de réfraction de la lumière au centre, et de le distinguer de ce qui appartient réellement à l'objet. On apprend de la sorte, en peu d'instants, à ne pas considérer comme partie de celui-ci des effets de coloration qui en épaississent les bords ou les font paraître doubles, dans les corps gras, par exemple, et qui sont un résultat nécessaire de la réfraction ou de la diffraction de la lumière frappant un corps ou le traversant. Les prétendues illusions que l'ignorance a fait considérer comme causées par le microscope tiennent non pas à l'instrument, mais à la nature intellectuelle et à l'état des connaissances de celui qui interprète. Quant aux illusions causées par les forts grossissements, il est incontestable, au contraire, que plus nous pouvons rapprocher un objet du volume de ceux que nous avons journellement sous les yeux, plus nous en rendons l'étude facile. En un mot, la première condition à remplir pour examiner sans erreur un objet consiste à se placer dans des circonstances physiques telles que toutes ses parties soient vues : il faut que le pouvoir amplifiant soit en rapport avec le petit volume du corps examiné ; cependant c'est une des nécessités auxquelles on voit satisfaire le plus rarement. Aussi, avec de faibles grossissements, une multitude de détails relatifs aux noyaux, aux nucléoles, aux granulations moléculaires, à la netteté ou à l'irrégularité des contours, etc., échappent à l'observateur, même lorsqu'il s'agit d'éléments déjà volumineux, comme les cellules épithéliales, etc.; et pourtant chacun de ces détails tend à donner à chaque fibre, cellule ou noyau, un cachet spécial qui les fait distinguer des autres et les caractérise. Au contraire, il est facile de s'assurer par l'expérience que les forts grossissements ne conduisent à aucune erreur; car, en examinant chaque objet successivement avec des objectifs de plus en plus puissants, on reconnaît que ce sont bien toujours les mêmes choses qu'on voit. Seulement, à chaque jeu de lentille plus puissant, de nouveaux détails apparaissent; les autres deviennent plus faciles à observer, et demandent moins d'attention, moins de fatigue pour être constatés. V. MICROSCOPE.

ILLUTATION. s. f. [de *in*, sur, et *lutum*, boue; angl. *illutation*, it. *illutazione*, esp. *ilutacion*]. Vieux mot qui exprime l'action d'enduire de boue quelque partie du corps dans l'intention de déterminer un effet thérapeutique. On se sert pour cela du limon qu'on trouve au fond des sources minérales, et qui possède les mêmes vertus médicamenteuses que les eaux de ces sources. V. BOUES *minérales*.

ILMÉNIUM. s. m. Métal annoncé en 1846 par Hermann dans les *pyrochlore* et *yttérotantalite* des monts Ilmen; son existence est contestée.

IMABENZILE. s. m. Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur la solution alcoolique de benzile. Insoluble dans l'eau et peu dans l'alcool et l'éther bouillants ; il s'en sépare en poudre cristalline; fond à 140°. ($C^{28}H^{11}AzO^{2}$.)

IMACHLORISATINE. s. f. V. CHLORISATIMIDE.

IMAGE. s. f. [*imago*, εἰκὼν, all. *Bild*, angl. *image*, it. *imagine*, esp. *imagen*]. Représentation d'un objet; réunion de faisceaux lumineux émanés d'un corps, réfléchis ou réfractés par un corps. — En entomologie, insecte qui a subi toutes ses métamorphoses.

Image réelle. Lorsque des rayons lumineux partant d'un objet placé au-devant d'un miroir concave et dans son axe se réunissent en un point de cet axe, chaque point particulier de l'objet produit son foyer particulier. Tous ces foyers se trouvant à peu près dans le même plan de l'espace y forment une image renversée de l'objet entier. C'est là l'*image réelle*. Bien qu'aérienne, on peut d'une distance convenable la voir soit à l'œil nu, soit à la loupe, comme on regarderait l'objet même; on peut en plaçant là un objet opaque ou un verre dépoli la voir s'y peindre. Lorsqu'on place un objet un peu au delà du foyer d'une lentille simple ou composée, dans l'axe de cette lentille, les rayons lumineux qui partent de l'objet, rendus convergents par la lentille, s'entrecroisent au-dessus d'elle de manière que, dans quelque position qu'on se place, ceux qui viennent de l'extrémité droite de l'objet se montrent à gauche et *vice versâ;* en se plaçant dans l'axe de cette lentille au-dessus de ce point d'entrecroisement, on voit non pas l'objet mais son *image réelle* et aérienne en situation renversée et d'autant plus grande qu'on se place plus loin du point d'entrecroisement. On peut aussi l'examiner à la loupe et la grandir ainsi, comme on le ferait de l'objet même, ou la recevoir soit sur un verre dépoli, soit sur un corps opaque et l'y observer. V. MICROSCOPE.

Image virtuelle. Les miroirs convexes ne fournissent jamais d'images réelles pouvant être regardées comme on ferait d'un objet véritable. Mais les rayons divergents qui partent de leur surface, pénétrant dans l'œil, y retracent l'image des objets placés au-devant

du miroir convexe; cet objet paraîtra situé derrière le *miroir convexe*, dans le lieu où se réuniraient les objets si les rayons étaient prolongés, c'est-à-dire au centre de la sphère dont le miroir représente un segment, ou *foyer virtuel* du miroir; c'est là l'*image virtuelle* toujours plus petite que l'objet.

IMAGINAIRE. adj. — *Maladies imaginaires*. V. HYPOCHONDRIE et NOSOMANIE.

IMAGINATION. s. f. [*imaginatio*, φαντασία, all. *Einbildungskraft*, angl. *imagination*, it. *imaginazione*, esp. *imaginacion*]. Mode de la pensée qui est caractérisé par le pouvoir de créer, à l'aide des idées préexistantes, d'autres idées ordinairement composées (V. IDÉE). Ces idées sont particulièrement le résultat de l'activité propre des facultés de conception synthétique et comparative ou de généralisation, activité naturellement en rapport avec le développement des organes correspondants (V. CONCEPTION et ENTENDEMENT). Isolée, l'imagination porte le trouble dans les actes qu'elle conduit à exécuter, et les rend stériles, cas très-fréquent. Jointe à une grande profondeur d'analyse, mais surtout de méditation déductive ou de systématisation, elle fait le véritable poëte, lorsque s'y joint toutefois un haut développement de l'un au moins des différents modes de la faculté d'*expression* (V. ce mot) avec les qualités nécessaires à toute exécution (V. CARACTÈRE). — *Imaginations*, les *mouches volantes*. V. MOUCHE.

IMASATINE ou **ISATIMIDE.** s. f. Corps obtenu par action d'un courant de gaz ammoniac sur l'isatine dissoute dans l'alcool ordinaire avec excès non dissous. Cristallisable en jaune brun, sans goût, insoluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool chaud, difficilement dans l'alcool bouillant. ($C^{16}H^{6}O^{2}Az^{2}$.)

IMASÉTINE. s. f. [*isatimide-isatine*]. Corps obtenu par action de l'ammoniaque liquide sur une solution d'isatine dans l'alcool anhydre avec un excès d'isatine non dissoute. Il se produit au bout de quarante à cinquante jours; cristallise avec une couleur jaune dans la solution alcoolique. Peu soluble dans l'eau chaude. ($C^{32}H^{11}O^{6}Az^{3}$.)

IMBÉCILLITÉ. s. f. [*imbecillitas*, all. *Blödsinn*, angl. *imbecility*, it. *imbecillità*, esp. *imbecillidad*]. Faiblesse de l'esprit produite par un développement imparfait des organes qui président aux facultés intellectuelles et affectives. Toutes les facultés existent chez les imbéciles, mais la mobilité de leurs idées, l'absence d'énergie de leur caractère font qu'ils ne produisent rien, ne perfectionnent rien et ne peuvent s'élever à des idées générales et abstraites, bien que certains expriment avec facilité la musique et la poésie. L'imbécillité peut se montrer accidentellement comme suite de la fièvre typhoïde chez les jeunes enfants.

IMBERBE. adj. [*imberbis*, de *in*, négatif, et *barba*, barbe; all. *unbärtig*, it. et esp. *imberbe*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont dépourvues de poils.

IMBIBITION. s. f. [de *in*, en, et *bibere*, boire; all. *Einsaugen*, angl. *imbibition*, it. *imbibizione*, esp. *imbibicion*]. Pénétration des liquides entre les molécules d'un corps inorganique ou organisé.

IMBOUAI. En Abyssinie, le fruit du *Solanum marginatum*, L., très-commun sur tout le plateau éthiopien. Les tranches de ce fruit, appliquées sur le cuir chevelu, font tomber les cheveux et sont employées avec avantage contre la teigne.

IMBRIQUÉ, ÉE. adj. [*imbricatus*, de *imbrex*, tuile; all. *ziegelartig*, angl. *imbricate*, esp. *imbricado*]. Se dit des parties des plantes, des écailles des poissons et des plumes des oiseaux, appliquées en recouvrement les unes sur les autres, à peu près comme les tuiles d'un toit.

IMIDE. s. f. Groupe de composés chimiques de la classe des amides, formés en enlevant un ou plusieurs équivalents d'eau, par la distillation, aux *acides amidés*, c'est-à-dire combinés aux amides proprement dites.

IMITATION. s. f. [*imitatio*, μίμησις, all. *Nachahmung*, angl. *imitation*, it. *imitazione*, esp. *imitacion*]. On donne le nom de *loi d'intermittence d'action* à ce fait que tout organe animal n'agit que d'une manière intermittente. L'intermittence n'est que la répétition d'un acte déjà effectué, à des intervalles égaux ou à peu près. De l'intermittence découle l'habitude, qui est l'aptitude acquise par l'exercice à reproduire, sans avoir besoin du même degré d'attention régulatrice, tous les divers mouvements que les organes ont déjà exécutés une fois, aptitude toujours croissante avec la répétition des actes. Il peut y avoir exercice sans habitude, mais non habitude sans exercice. Or, l'*imitation* n'est que de l'habitude (Cabanis, *Dixième mémoire*). L'aptitude à imiter autrui est une suite de l'habitude de s'imiter soi-même. L'habitude, et par suite l'imitation, sont, dans les phénomènes intermittents ou de la vie animale, les analogues de la loi cosmologique de *persistance des phénomènes*, appelée aussi *inertie*, c'est-à-dire que tout phénomène quelconque tend à persévérer. D'où il résulte que, tant que les conditions de stabilité ne sont pas altérées, l'exercice répété perfectionne (par une certaine analogie avec l'habitude) même les machines non vivantes, surtout celles dans la composition desquelles entrent beaucoup de tissus des êtres organisés (violon, etc.). Seulement la souplesse plus grande des tissus animaux et les modifications incessantes apportées par la nutrition continue, mais modifiée graduellement par l'exercice même, les rendent plus propres à prendre des habitudes.

IMMANENCE. s. f. [de *immanere*, être fixé en, de *in*, en, et *manere*, demeurer]. — *Doctrine de l'immanence*. Doctrine biologique et médicale dérivée de la philosophie générale, dans laquelle, reconnaissant que les actes normaux et morbides sont la manifestation de qualités inhérentes à la substance organisée, manifestation qui varie avec chacune des conditions extérieures ou intimes dans lesquelles cette substance se trouve placée, on coordonne, classe, décrit et explique ces actes indépendamment de toute idée de l'intervention de forces universelles ou particulières, de principes, de fluides, etc., qui, séparables de l'organisme et des milieux dont il est solidaire, régiraient ou non ses actes selon que, sous l'influence de volontés supérieures, ils seraient ou non unis à lui.

IMMÉDIAT, ATE. adj. [*immediatus*, de *in*, indiquant négation, et *medius*, intermédiaire; all. *unmittelbar*, angl. *immediate*, it. *immediato*, esp. *inmediato*]. — *Principes immédiats* des végétaux et des animaux. Les derniers corps solides, liquides ou gazeux auxquels on puisse, par la saine analyse anatomique, c'est-à-dire sans décomposition chimique, mais par coagulations et cristallisations successives, ramener la substance organisée, savoir, les diverses humeurs et les éléments anatomiques; ou *vice versâ*, ce sont des corps définis ou non, généralement très-complexes, gazeux, liquides ou solides, constituant par dissolution réciproque la substance organisée, savoir, les humeurs, et, par combinaison spéciale, les éléments anato-

miques. Les principes immédiats ont pour caractère d'ordre organique de *constituer la substance du corps ou matière organisée proprement dite*, en raison de leur réunion en nombre considérable et de l'état liquide ou demi-solide qu'ils présentent par union spéciale et dissolution réciproque et complexe les uns à l'aide des autres. C'est là le fait d'organisation le plus simple, le plus élémentaire; mais c'est aussi le plus important, parce que c'est sur lui que reposent tous les autres. Les principes immédiats se divisent en trois classes, dont on retrouve quelques espèces simultanément dans toute parcelle de substance organisée.— Ire CLASSE. Principes cristallisables ou volatils, sans décomposition, d'origine minérale; ils sortent de l'organisme au moins en partie, quant à la masse, tels qu'ils y étaient entrés. 1re TRIBU. *Principes naturellement gazeux ou liquides* (oxygène, eau, etc.). 2e TRIBU. *Principes acides ou salins* (silice, carbonates, chlorures, sulfates, phosphates, etc.). — IIe CLASSE. Principes cristallisables ou volatils, sans décomposition, se formant dans l'organisme même, et en sortant directement ou indirectement comme corps excrémentitiels. Cette classe est la plus nombreuse en espèces tant chez les animaux que dans les plantes. 1re TRIBU. *Principes acides et salins* (acides carbonique, lactique, urique, pneumique, citrique, tartrique, sylvique, etc., et sels de ces acides et autres très-nombreux). 2e TRIBU. *Principes alcaloïdes végétaux et animaux, et principes neutres analogues par leur composition et leurs propriétés* (créatine, créatinine, urée, cystine, etc., caféine, digitaline, picrotoxine, salicine, etc.). 3e TRIBU. *Principes gras, graisseux ou huileux et résineux* (oléine, stéarine, margarine, cholestérine, etc., lauro-stéarine, cérine, essence de térébenthine, camphre, etc., etc.). 4e TRIBU. *Principes sucrés* (sucre du foie, sucre de raisin, sucre de lait, sucre de canne, etc.). — IIIe CLASSE. Principes non cristallisables, coagulables quand ils sont naturellement liquides ou solides, dont les espèces se forment dans l'organisme même à l'aide de matériaux pour lesquels ceux de la première classe servent de véhicule, et qui, se décomposant dans le lieu même où ils existent ou se sont formés, deviennent les matériaux de production des principes de la deuxième classe. Ce sont des principes sans analogues avec ceux du règne minéral, et qui constituent la partie principale du corps des êtres organisés, d'où le nom de *substances organiques* qui leur est spécialement réservé. 1re TRIBU. *Substances organiques, solides ou demi-solides* (globuline, musculine, etc., cellulose, subérine, amidon, etc.). 2e TRIBU. *Substances organiques liquides ou demi-liquides*, étant comme les précédentes toutes azotées chez les animaux, mais partie non azotées, partie azotées dans les plantes (fibrine, albumine, caséine, etc., légumine, albumine végétale, etc., dextrine, gomme, mucilages, pectine, etc.). 3e TRIBU. *Substances organiques colorantes ou colorées* (hématosine, biliverdine, urosacine, etc., chlorophylle, phycocyane, carthamine, etc.). V. ASSIMILATION et DÉSASSIMILATION.— De ces trois classes de principes immédiats, les deux premières ne peuvent varier qu'en plus ou en moins, quelles que soient les conditions dans lesquelles se trouve l'économie; leur composition et leurs propriétés ne sauraient changer sans qu'elles passent d'un état spécifique à un autre. Mais les espèces de la troisième classe sont susceptibles de présenter, en outre, des modifications dans leur constitution moléculaire et dans quelques-unes de leurs propriétés, sans que leur composition élémentaire varie, sans que disparaissent leurs caractères spécifiques fondamentaux. Ces modifications sont très diverses et nombreuses; elles sont amenées lentement ou brusquement par suite de l'influence des conditions extérieures ou de milieu dans lesquelles se trouve l'économie, ou transmises directement par inoculation (V. INOCULABLE). Elles sont le point de départ, la cause commune de ceux des phénomènes morbides dits *symptômes généraux*, dont l'ensemble constitue les *maladies générales* (V. GÉNÉRAL). Ces troubles sont très-variés, ce qui tient au genre de chaque modification d'une part, et de l'autre à ce que ce sont les substances organiques du sang ou de la lymphe qui sont altérées seules, ou bien à ce que ce sont celles des solides; ils changent aussi, ou d'autres apparaissent à mesure de leur durée, parce qu'à mesure l'altération se transmet des liquides aux substances organiques des solides, ou *vice versâ* (V. VIRUS).— *Analyse immédiate*. V. ANALYSE.

IMMERGÉ, ÉE. adj. [*immersus*]. Se dit de certaines plantes qui végètent entièrement plongées sous l'eau.

IMMERSION. s. f. [*immersio*, de *in*, dans, et *mergere*, plonger; all. *Eintauchen*, angl. *immersion*, it. *immersione*, esp. *immersion*]. Action de plonger le corps entier, ou une de ses parties, ou un corps quelconque dans un liquide. — En physique, *point d'immersion*, celui par lequel un rayon lumineux se plonge dans un liquide quelconque.

IMMINENCE MORBIDE. État de l'organisme qui n'est pas la maladie, mais qui la prépare et en est le précurseur. Cet état est plus que la prédisposition morbide, car celle-ci peut ne pas être suivie de la maladie, tandis que l'imminence en est en quelque sorte un premier degré et l'amène inévitablement.

IMMOBILITÉ. s. f. Maladie particulière du cheval, dont la nature et le siége ne sont pas encore déterminés, et qui consiste en une réunion de symptômes indiquant une lésion de l'innervation. Les symptômes principaux se déclarent pendant le repos, le travail et l'action de manger. Pendant le repos, l'animal conserve les positions d'équilibre instable qu'on donne à ses extrémités : quand on croise les membres de devant ou de derrière, il conserve cette attitude indéfiniment. Pendant la nuit, il tire sur sa longe et cherche à se renverser. Son facies est hébété, sans expression. Dans le travail ou l'exercice, les mouvements sont gênés; le malade refuse de reculer; s'il est mis en action pendant quelque temps, il méconnaît bientôt la volonté de son conducteur, s'emporte, ou se livre à des mouvements désordonnés. L'action de manger est difficile : l'animal prend les aliments avec indolence, il mâche pendant quelque temps, et s'arrête, pour recommencer bientôt la mastication. Qu'on lui présente un seau d'eau, il plonge la tête jusqu'au fond, parce qu'il ne voit pas le liquide placé devant lui. L'immobilité n'est pas incurable, mais, quand elle guérit, c'est généralement par les seules forces de la nature, les ressources de l'art paraissent avoir peu de prise sur elle. L'immobilité est admise comme cas rédhibitoire. La garantie est de neuf jours.

IMMOBILISATION. s. f. Action d'immobiliser. L'*immobilisation des articulations* est un mode de traitement recommandé dans certaines de leurs maladies, tandis que dans d'autres on les soumet à des mouvements répétés.

IMMORTELLE. s. f. Nom de plusieurs plantes

synanthérées sénécionidées dont les écailles de l'involucre et du phoranthe, qui sont colorées, ne perdent pas leur couleur en se desséchant. Ce sont surtout : l'*immortelle blanche* (*Antennaria margaritacea*, R. Brown), l'*immortelle argentée* (*Helichrysum argenteum*, Thunberg), l'*immortelle jaune* (*Helichrysum orientale*, Gærtner), et le *stœchas citrin* (*Helichrysum stœchas*, Don).

IMMUNITÉ. s. f. [de *immunitas*, exemption]. Conditions qui font que certaines personnes échappent à une maladie régnante. D'autres fois, l'immunité est due à des précautions, à des inoculations. Ainsi le cowpox donne l'immunité de la variole.

IMPACTION. s. f. [*impactio*, de *impingere*, heurter, pousser; angl. *impaction*, it. *impazzione*]. Fracture du crâne, d'une côte ou de la partie moyenne du sternum, en plusieurs pièces, dont les unes font saillie en dedans et les autres en dehors.

IMPALPABLE. adj. [*impalpabilis*, all. *unfühlbar*, angl. *impalpable*, it. *impalpabile*, esp. *impalpable*]. Qu'on ne peut toucher ou palper à cause de sa ténuité : *poudre impalpable*.

IMPARINERVIÉ, ÉE. adj. [*imparinervatus*]. Se dit de la glume ou de la glumelle, lorsque les bractées ou folioles qui la composent ont une nervure médiane saillante, avec ou sans autres nervures latérales et symétriques.

IMPARIPENNÉ, ÉE. adj. [*imparipennatus*]. Se dit de la feuille composée qui se termine par une foliole impaire. Ex. : la luzerne. On dit aussi *imparipinné*.

IMPASTATION. s. f. [de *in*, en, et *pasta*, pâte; all. *Verteigung*, angl. *impastation*]. Réduction d'une substance quelconque à l'état de pâte.

IMPATIINIDE. s. f. Matière résineuse amère, vomitive, trouvée par Müller dans l'*Impatiens noli tangere*.

IMPÉNÉTRABILITÉ. s. f. [*impenetrabilitas*, all. *Undurchdringlichkeit*, angl. *impenetrability*, it. *impenetrabilità*, esp. *impenetrabilidad*]. Propriété dont jouissent les corps d'exclure tous les autres du lieu qu'ils occupent, c'est-à-dire, non de l'espace qu'ils circonscrivent par la continuité apparente de leur surface, mais de celui qu'ils remplissent réellement, d'où il suit qu'un corps, pour occuper un lieu quelconque, doit déplacer celui qui l'occupe déjà. Dans toutes les circonstances, en effet, où il semble y avoir *pénétration* d'un corps par un autre corps, cette pénétration n'est qu'apparente, et provient de ce que les molécules du premier corps n'étaient pas appliquées immédiatement les unes contre les autres, qu'elles ont pu se rapprocher, se resserrer, et recevoir l'autre corps dans les pores ou interstices qui les séparaient : aussi cette condensation des molécules est-elle toujours plus ou moins limitée. Les corps gazeux sont très-compressibles, mais impénétrables comme les solides, et l'on en a la preuve dans la résistance que l'on éprouve lorsqu'on plonge perpendiculairement dans l'eau un vase renversé : le liquide s'élève à une certaine hauteur dans le vase, jusqu'à ce que l'air que ce vase contient soit suffisamment comprimé; puis, si l'on continue d'enfoncer le vase, la colonne d'air refoule le liquide, sans que celui-ci puisse jamais la déplacer.

IMPÉRATOIRE. s. f. [*Imperatoria ostruthium*, L., all. *Meisterwurzel*, angl. *masterwort*, it. et esp. *imperatoria*]. Plante vivace (ombellifères, J., pentandrie, digynie, L.), dont la racine, qui est amère, aromatique et stimulante, nous est apportée sèche de la Suisse et de l'Auvergne. Elle est noueuse, grosse comme le doigt, brune et très-rugueuse à l'extérieur, jaune verdâtre intérieurement. Elle a une saveur aromatique âcre et persistante, une odeur analogue à celle de l'angélique, mais plus forte. La dose en poudre est de 1gr,20 à 4 grammes; le double en infusion.

IMPÉRATORINE. s. f. [all. *Imperatrin*, esp. *imperatrina*]. Substance cristallisée en prismes incolores, transparents, inodores, âcres, styptiques, fusibles à 75°, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther et les essences, extraite de la racine d'*impératoire* ($C^{24}H^{12}O^5$).

IMPERFORATION. s. f. [*imperforatio*, de la particule négative *in*, et de *perforare*, percer; ἀτρησία, all. *Verschlossensein*, *Imperforation*, angl. *imperforation*, it. *imperforazione*, esp. *imperforacion*]. Occlusion permanente de canaux ou d'ouvertures qui naturellement doivent être libres, et communiquer à l'extérieur. Tantôt l'*imperforation* est un vice congénital de conformation; tantôt elle est le résultat de la réunion, de l'adhésion accidentelle des parois d'un canal, à la suite d'une plaie ou d'une inflammation; mais c'est à l'occlusion congénitale seule qu'on doit donner le nom d'*imperforation*, celle qui est accidentelle doit être appelée *oblitération*. V. APROCTIE.

IMPERMÉABILITÉ. s. f. [*impermeabilitas*, d'*in*, particule négative, de *per*, à travers, et de *meatus*, méat, ouverture; *wasserdichte Beschaffenheit*, angl. *impermeability*, it. *impermeabilità*, esp. *impermeabilidad*]. Propriété qu'ont certains corps de ne pas se laisser traverser par des fluides.

IMPÉTIGINEUX, EUSE. adj. [*impetiginosus*, esp. *impetiginoso*]. Qui tient de la nature de l'impétigo, qui a quelque rapport avec l'impétigo.

IMPÉTIGO. s. m. [all. *Ansprung*, *nässender Grind*, angl. *impetigo*, it. *impetiggine*, esp. *impetigo*]. Ce mot latin a été souvent employé par les auteurs pour désigner des éruptions cutanées de la nature de la gale ou des dartres, mais on ne peut reconnaître précisément à quelles affections ils l'appliquaient. Willan et Bateman lui ont les premiers donné un sens bien déterminé. On nomme ainsi une affection cutanée apyrétique, caractérisée par de petites pustules agglomérées ou discrètes, dont l'humeur ne tarde pas à se dessécher en croûtes épaisses, rugueuses et jaunâtres. L'impétigo peut se développer sur toutes les régions du corps, et se montrer sous deux formes principales : tantôt les petites pustules qui le caractérisent sont disposées en groupes circulaires ou ovalaires (*impetigo figurata*); tantôt elles sont disséminées sur les parties qu'elles occupent (*impetigo sparsa*). L'*impetigo figurata* attaque de préférence les enfants à l'époque de la dentition, les individus jeunes, les femmes à teint frais et à peau fine. Il occupe le plus souvent la face, et surtout les joues. Dès le troisième ou le quatrième jour, les pustules se rompent et fournissent une humeur jaunâtre, qui forme des croûtes épaisses, d'un jaune clair, demi-transparentes, semblables à du miel desséché ou au suc gommeux qui découle de certains arbres. Sa durée est de trois à quatre septénaires; mais il passe quelquefois à l'état chronique. L'*impetigo sparsa* a, en général, une durée plus longue et plus de gravité, surtout lorsqu'il occupe les membres inférieurs ; souvent aussi il se développe sur le cuir chevelu : la teigne granulée (*porrigo favosa*, de Willan) n'en est qu'une variété. Celle-ci attaque surtout les enfants, et se manifeste par de petites pustules d'un blanc jaunâtre, traversées chacune

par un cheveu, et accompagnées d'inflammation et de démangeaison. Au bout de deux à quatre jours, ces pustules fournissent une humeur qui agglutine souvent plusieurs cheveux, et qui se dessèche en petites croûtes séparées, sèches et friables, comparées par Alibert à de petits fragments de mortier grossièrement brisés. Cette variété de l'impétigo (la teigne granulée) diffère essentiellement de la teigne faveuse (V. FAVEUX et FAVUS), en ce que celle-ci est seule contagieuse, et a pour caractère essentiel des croûtes sèches, circulaires et déprimées en forme de godet. Quelques auteurs rangent aussi parmi les *impetigo*, sous le nom d'*impetigo larvalis*, l'éruption de pustules superficielles plus ou moins confluentes qui constitue l'affection bénigne si commune chez les enfants, et connue sous le nom de *croûtes de lait*, affection que d'autres regardent comme un *achore* (V. ce mot). Le traitement des impétigos se borne quelquefois à des soins de propreté. Souvent, néanmoins, des bains simples locaux ou généraux, dont la température n'excède pas 30° à 40° centigr., des lotions avec l'eau froide, la décoction de fleurs de mauve, sont employés avec avantage dans la première période. Quelques jours après, les lotions alumineuses ou alcalines, ou avec l'eau végéto-minérale, contribuent à hâter la guérison. Toujours aussi il convient d'employer les moyens généraux propres à agir sur la constitution : c'est ainsi que des impétigos chroniques, chez les scrofuleux, sont combattus avec succès par les préparations ferrugineuses, sulfureuses ou iodées.

IMPETUM FACIENS. Ces mots latins, employés pour exprimer τὰ ὁρμῶντα des livres hippocratiques, et τὸ ἐνορμῶν des auteurs grecs postérieurs, signifient l'*énergie vitale*.

IMPLANTATION. s. f. [de *in*, dans, et *plantare*, planter]. Terme appliqué à une monstruosité où deux corps, l'un parfait et l'autre imparfait, sont unis ensemble. — *Implantation externe*. Elle est de deux sortes : *égale*, quand les deux corps sont unis par des points similaires ; *inégale*, quand ils sont unis par des points dissimilaires. — *Implantation interne*. En ce cas, un des fœtus est inclus dans l'autre.

IMPONDÉRABLE. adj. [*imponderabilis*, de *in*, négation, et *pondus*, poids ; all. *unwägbar*, *Imponderabilien*, angl. *imponderable*, it. *imponderabile*, esp. *imponderable*]. Qui ne peut être pesé. — *Fluides impondérables*. Les causes qui produisent les phénomènes de la chaleur, de l'électricité, du magnétisme et de la lumière, parce qu'elles diffèrent des corps proprement dits en ce que l'on ne peut point les peser, en ce qu'elles ne produisent aucun effet sensible sur la balance la plus délicate : de sorte que leur existence, comme matière, n'est qu'hypothétique, quoiqu'on en parle toujours comme si elles étaient des corps réels, cette hypothèse étant commode pour concevoir, exposer et expliquer les faits. On dit quelquefois substantivement, les *impondérables*.

IMPRÉGNATION. s. f. [*imprægnatio*,, de *in*, en, et *prægnans*, enceinte ; ἐγκύησις, all. *Befruchtung*, angl. *impregnation*, it. *impregnazione*, esp. *impregnacion*]. Action par laquelle l'ovule est vivifié par le sperme dans le corps de la femelle. Ce mot est synonyme de *fécondation*, mais s'applique seulement à l'être femelle et à l'ovule en particulier. — *Imprégnation* se prend aussi quelquefois dans le sens d'*imbibition*.

IMPRESSIBILITÉ. s. f. Ce mot se trouve dans divers ouvrages de médecine comme synonyme d'*impressionnabilité* : c'est, comme les adjectifs *impressible* (susceptible d'impressibilité) et *impressif* (capable de causer l'impression), un néologisme tiré des auteurs anglais. La propriété d'être modifiée moléculairement par certains agents, tels que les virus, les miasmes, les poisons, etc., que possède la substance organisée, comme toute autre matière, a été confondue par quelques médecins avec les propriétés de recevoir des impressions, de les percevoir et de réagir, propriétés d'ordre vital ; de là vient qu'ils ont faussement donné le nom d'*impressibilité organique* à la propriété de chaque tissu et de chaque humeur d'être modifiés dans leurs qualités et dans leurs actes par les agents du dehors, et plus ou moins, selon chacun d'eux.

IMPRESSION. s. f. [*impressio*, de *in*, sur, dans, et *premere*, presser ; all. *Eindruck*, angl. *impression*, it. *impressione*, esp. *impression*]. Action d'un corps sur un autre, à la suite de laquelle celui-ci conserve la forme de l'autre. — Effet plus ou moins prononcé que les objets extérieurs font sur les organes des sens. V. PERCEPTION et SENSATION. — En anatomie, enfoncements de la surface des os ayant la même apparence que s'ils résultaient d'une impression extérieure : *impressions digitales des os du crâne*.

IMPUBÈRE. adj. [*impuber*, de *in*, négatif, et *pubertas*, puberté ; ἄνηβος, all. *unmannbar*, angl. *impuber*, it. et esp. *impubere*]. Qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté ; chez qui les phénomènes de la puberté ne sont pas encore développés.

IMPUISSANCE. s. f. [*impotentia*, all. *Impotenz*, angl. *impotency*, it. *impotenza*, esp. *impotencia*]. Impossibilité d'exercer l'acte vénérien. Suivant quelques auteurs, ce mot est synonyme d'*anaphrodisie*, et signifie l'absence des désirs vénériens, caractérisée par l'abolition permanente ou passagère des facultés nécessaires pour une parfaite copulation. D'autres auteurs, au contraire, donnent au mot *impuissance* le même sens qu'au mot *stérilité* ou *agénésie*. Mais l'*impuissance* est proprement l'inaptitude à opérer une copulation fécondante, par suite d'un défaut quelconque qui s'oppose à la consommation régulière de cet acte ; tandis que la *stérilité* est l'incapacité d'un homme ou d'une femme à procréer, à féconder ou à être fécondée, quoiqu'ils présentent l'un et l'autre, en apparence, toutes les conditions nécessaires pour que le coït soit suivi de fécondation.

IMPULSION. s. f. [*impulsio*, de *in*, vers, et *pellere*, pousser]. — *Impulsion irrésistible*. Déterminations accidentelles à l'accomplissement de certains actes singuliers ou répréhensibles, que le malade exécute en dehors de toute idée délirante et dont il apprécie toute la portée, avant ou après l'événement du moins, sans que sa volonté soit assez puissante pour l'en détourner. Ce sont toujours ou des actes se rattachant à la satisfaction de quelque instinct, perverti en ce cas, comme la propension au vol, à l'abus des liqueurs alcooliques, ou des actes caractérisant un mode spécial de perversion de tel ou tel instinct, comme la propension irrésistible au suicide, à l'homicide, à l'incendie, au viol, à la pédérastie, etc. Ces perversions des instincts existent rarement sans lésions intellectuelles proprement dites.

INALBUMINÉ, ÉE. adj. [*inalbuminatus*, all. *eiweisslos*, it. *inalbuminato*, esp. *inalbuminado*]. Se dit, en botanique, d'un embryon qui est dépourvu d'albumen ou d'endosperme.

INALLIABLE. adj. [all. *unvereinbar*, esp. *inaliable*]. Se dit, en chimie, d'un métal qui ne peut s'allier ou se combiner avec aucun autre.

INAMOVIBLE. adj.—*Appareil* ou *bandage inamovible*. V. BANDAGE *de Seutin* et GÉLATINÉ.

INANIMÉ, ÉE. adj. [*inanimatus*, all. *leblos*, angl. *lifeless, inanimate*, it. *inanimato*, esp. *inanimado*]. Se dit d'un corps qui n'est point doué de la vie, ou qui l'a perdue.

INANITIATION. s. f. Passage graduel du corps à un état dont le terme est l'inanition (Chossat).

INANITION. s. f. [*inanitio*, de *inanire*, vider, all. *Ausgehungertsein*, angl. *inanition*, it. *inanizione*, esp. *inanicion*]. Épuisement par défaut de nourriture. — 1er cas : *Abstinence complète*. Le résultat le plus constant, c'est la diminution graduelle du poids du corps ; la mort arrive lorsque les animaux ont perdu 0,4 de leur poids initial. Chez les animaux très-gras, on observe une perte additionnelle due à la disparition totale de la graisse. Chez les jeunes animaux, la mort arrive quand ils ont perdu 0,2 de leur poids. Abstraction faite de la graisse, c'est le système musculaire qui supporte la presque totalité de la perte du poids ; le cœur, en particulier, éprouve une rapide diminution. La privation absolue d'aliments diminue chez tous les animaux à sang chaud la production du calorique ; cette diminution, à peu près uniforme pendant les trois quarts de la résistance de la vie, est environ de 0,2 par vingt-quatre heures. Pendant le dernier quart, la température décroît très-promptement, et la mort arrive entre 23° et 24°. Chez tous les animaux à sang chaud, la température du sang ne peut descendre à 26° sans que la mort en soit la conséquence. La mort par la faim est le résultat de l'arrêt de la nutrition. La mort par la faim n'est pas le résultat de la consommation de tous les matériaux que fournirait l'organisme si l'on pouvait changer la condition de refroidissement qui est la conséquence de l'inanition ; en effet, chez tous les animaux qui succombent à l'abstinence absolue, l'émaciation est en moyenne des 4/10es du poids initial ; par l'abstinence relative elle peut atteindre les 6/10es (Anselmier). — 2e cas : *Abstinence incomplète*. Si le chiffre des aliments va toujours en décroissant, au lieu d'être abaissé tout à coup d'une quantité déterminée à laquelle on le maintient ensuite, la perte proportionnelle paraît pouvoir dépasser 0,4 avant que la mort s'ensuive. La vie est plus ou moins prolongée quand on fournit de l'eau aux animaux privés de nourriture ; l'influence conservatrice de l'eau est surtout prononcée chez les animaux à sang froid, évidente chez les mammifères, nulle chez les oiseaux (Chossat). La comparaison de la quantité d'acide carbonique exhalé avec la composition des déjections fournies pendant l'inanition montre que la graisse contenue dans l'organisme contribue à prolonger la vie des animaux privés de nourriture (Boussingault). V. ALIMENTATION.

INANTHÉRÉ, ÉE. adj. [*inantheratus*]. Se dit, en botanique, des filets d'étamines, quand ils ne portent pas d'anthères.

INAPPENDICULÉ, ÉE. adj. Se dit d'un organe qui ne présente pas d'appendices.

INAPPÉTENCE. s. f. [*inappetentia*, ἀνορεξία, all. *Appetitlosigkeit*, esp. *inapetencia*]. Absence d'appétit. Synonyme d'*anorexie*.

INARTICULÉ, ÉE. adj. [*inarticulatus*, esp. *inarticulado*]. Se dit de tout organe qui n'offre pas d'articulations dans sa longueur, et qui n'en présente pas non plus à sa base.

INAURATION. s. f. [*inauratio*, de *in*, dans, sur, et *aurum*, or ; esp. *inauracion*]. Se dit, en pharmacie, de l'action de dorer des bols, des pilules.

INCALICÉ, ÉE. adj. [*incalycatus*]. Se dit, en botanique, d'une fleur qui manque de calice.

INCANDESCENCE. s. f. [*incandescens*, de *in*, en, et *candescere*, blanchir ; all. *Glühe*, angl. *incandescence*, it. *incandescenza*, esp. *incandescencia*]. État d'un corps qui a été chauffé jusqu'au point de devenir lumineux. Cependant on ne se sert de ce terme que dans les cas où le corps qui devient lumineux est en même temps fort chaud, et a pris une couleur blanche éclatante.

INCANTATION. s. f. [*incantatio*, de *in*, en, et *cantare*, chanter ; ἐπωδὴ, it. *incantagione*, esp. *encantamiento*]. Emploi de paroles magiques pour guérir les maladies. Ce procédé est d'autant plus employé, que les peuples sont moins avancés en civilisation, et que les hommes sont plus ignorants. Cependant il peut avoir, en certains cas, de l'action, par influence du moral sur l'appareil circulatoire particulièrement, quand il se pratique sur des sujets qui y ont une foi vive.

INCARCÉRATION. s. f. [de *in*, dans, et *carcer*, prison ; it. *incarceramento*]. Se dit quelquefois pour *étranglement*, en parlant de la hernie.

INCARCÉRÉ, ÉE. adj. — *Calcul incarcéré*. Calcul retenu immobile par une cause quelconque dans une partie de la vessie. — *Hernie incarcérée*. Hernie étranglée. — *Placenta incarcéré*. Placenta retenu par la contraction irrégulière d'une portion de l'utérus. V. CHATONNEMENT.

INCARNATIF, IVE. adj. et s. m. [*incarnativus*, de *in*, dans, et *caro*, chair ; σαρκωτικὸς, all. *fleischmachend*, angl. *incarnative*, it. *incarnativo*, esp. *encarnativo*]. Les anciens médecins appelaient *incarnatifs*, tous les agents thérapeutiques auxquels ils attribuaient la propriété de favoriser l'*incarnation*, c'est-à-dire la *régénération des chairs*, dans les plaies avec perte de substance. Ils comptaient, dans la guérison de ces plaies, cinq temps ou périodes : l'inflammation, la suppuration, la détersion, l'*incarnation* et la cicatrisation. L'existence des médicaments *incarnatifs* a cessé d'être admise en même temps que la théorie erronée de l'incarnation.

INCARNATION. s. f. [*incarnatio*]. Production de chair au dedans de l'économie (V. RÉGÉNÉRATION). — Production du germe ou embryon dans l'ovule. Dans ce sens, tantôt *incarnation* est synonyme de *conception* ; tantôt il désigne les phénomènes correspondants à la formation du blastoderme ou des organes définitifs de l'embryon proprement dit aux dépens de celui-ci (V. EMBRYON) ; alors le moment de l'incarnation succède à celui de la conception. V. ce mot.

INCENDIAIRE. adj. Épithète donnée aux excitants dans la doctrine de Broussais, parce qu'on les croyait capables d'exaspérer la phlegmasie gastro-intestinale, qu'on supposait liée à l'existence des affections internes un peu graves, surtout des fièvres continues. V. HYPOTHÈSE. — *Monomanie incendiaire*. V. MONOMANIE.

INCENDIE. s. m. [*incendium*, πυρκαϊὰ, all. *Brand*, it. et esp. *incendio*]. Les incendies se développent parfois spontanément. La paille, le foin, l'avoine, les regains humides, entassés dans les granges ou mis en meules, sont souvent dévorés par l'incendie. Entassée humide, la farine est sujette à prendre feu. Il en est de même de différents tissus de laine, de coton, lorsqu'ils sont

entassés et enduits d'huile. Les toiles imprégnées d'huile, dites *toiles à prélart*, et qui sont faites de très-gros fils d'étoupe mouillés, puis imprimées d'un côté seulement avec de l'ocre rouge broyée à l'huile, peuvent s'enflammer spontanément. Les matières diverses qui peuvent s'enflammer spontanément, d'après Chevallier, sont : 1° le blé mis humide en tas ; 2° le café moulu ; 3° le malt ; 4° la chicorée torréfiée ; 5° le seigle torréfié ; 6° les cendres de tourbe mises en tas ; 7° les os recouverts de noir animal obtenu par revivification ; 8° le cacao torréfié et mis en tas, 9° le linge repassé et serré chaud en grande quantité; 10° la sciure de bois humide ; 11° les farines de graminées et de légumineuses ; 12° les vieux cordages entassés ; 13° les tourteaux de lin ; 14° les mélanges d'herbes qui ont bouilli avec des matières grasses et qui retiennent de ces matières, 15° le tabac en tonneaux ; 16° le bois pourri ; 17° les acides sulfurique et nitrique avec des matières combustibles, de la paille, de la laine, des huiles essentielles ; 18° les briquets phosphoriques préparés avec le phosphore et la magnésie; 19° les diverses espèces de pyrophores.

INCÉRATION. s. f. [*inceratio*, de *cera*, cire ; ἐγκήρωσις, all. *Inceration*, esp. *inceracion*]. Incorporation de la cire avec une autre matière ; réduction d'une substance sèche à la consistance de la cire molle par le mélange de quelque liquide.

INCIDENCE. s. f. [*incidentia*, de *incidere*, tomber dans ; all. *Incidenz*, angl. *incidence*, it. *incidenza*, esp. *incidencia*]. Angle sous lequel un mobile ou un rayon de lumière rencontre le plan sur lequel il doit se réfléchir. L'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence.

INCINÉRATION. s. f. [*incineratio*, de *cinis*, cendre ; τέφρωσις, all. *Einäscherung*, angl. *incineration*, it. *incinerazione*, esp. *incineracion*]. Opération par laquelle on brûle une matière organique contenant des parties minérales fixes, afin d'obtenir séparées ces dernières, sous la forme de *cendres*.

INCISÉ, ÉE. adj. [*incisus*, de *incidere*, couper ; all. *eingeschnitten*, angl. *incised*, esp. *incidido*]. Se dit, en botanique, d'une partie, et surtout d'une feuille qui a des découpures plus profondes que celles auxquelles on donne le nom de *dents* ou de *crénelures*, lorsqu'on ne veut pas déterminer d'une manière rigoureuse la forme des lobes et la profondeur des incisures.

INCISEUR. s. m. Nom commun à divers instruments de chirurgie — *Inciseur uréthrotome*. V. SCARIFICATEUR *de l'urèthre* et URÉTHROTOME.

INCISIF, IVE. adj. [de *incidere*, couper ; τμητικός, angl. *incisive*, it. et esp. *incisivo*]. — *Conduits incisifs*. Ceux qui, de la partie antérieure du plancher des fosses nasales, vont aboutir au fond du trou palatin antérieur, derrière les deux dents incisives moyennes. — *Dents incisives*. Au nombre de quatre, à la partie antérieure de chaque mâchoire, chez l'homme ; elles ont été appelées ainsi parce qu'elles sont tranchantes. — *Muscle incisif*. Le releveur propre de la lèvre supérieure ; la houpe du menton a été aussi appelée *muscle incisif inférieur*. — *Médicaments incisifs* [all. *verdünnend*, *zertheilend*]. Ceux auxquels on attribuait autrefois la propriété de diviser les humeurs qu'on supposait épaissies et coagulées, et de faire cesser les obstacles qu'elles présentaient à la libre circulation des autres fluides. Les incisifs formaient un ordre d'atténuants plus actifs que les simples apéritifs, et moins que les fondants. — *Potion incisive*. Elle est composée d'une infusion de feuilles d'hysope, 4 grammes, dans eau bouillante, 128 grammes, à laquelle on ajoute, après refroidissement : gomme ammoniaque en poudre, 60 centigrammes, et oxymel scillitique, 32 grammes. — *Poudre incisive* ou *antiasthmatique*. Elle contient 3 parties de sucre blanc, 2 de soufre sublimé et lavé, 1 partie de scille sèche et pulvérisée.

INCISION. s. f. [*incisio*, de *in*, en, et *cædere*, couper ; τομή, all. *Schnitt*, angl. *incision*, it. *incisione*, esp. *incision*]. Division méthodique des parties molles avec un instrument tranchant. On dit généralement que le mécanisme de l'incision est analogue à celui du sciage ; que le tranchant du bistouri est pourvu de dents très-fines, visibles seulement au microscope, lesquelles agiraient comme celles de la scie. Or, ces dents n'existent que sur les instruments aiguisés à la meule, mais elles sont nulles ou représentées par des ondulations ou inégalités presque nulles dans ceux qui sont repassés à la meule de bois, ou au cuir à l'émeri, comme les lancettes, etc. C'est faute de n'avoir tenu compte que de l'instrument, et non de la nature de la substance organisée sur laquelle on agit, qu'on a été conduit faussement à assimiler l'incision qui traverse, divise, en écartant la substance sans lui rien faire perdre, à la section par la scie, qui n'agit qu'en enlevant des fragments, avec perte de substance pour l'objet divisé. Aussi, dès que d'une espèce de tissu on arrive à une autre, comme des parties molles aux os, on est obligé de substituer la division par la scie à l'incision. — Botanique. *Incision annulaire*. Opération souvent pratiquée par les jardiniers, afin de faire mettre à fruit des branches gourmandes ou de modérer l'activité trop grande de la végétation. Elle consiste dans l'action d'enlever à la branche un anneau circulaire d'écorce. On la pratique à l'époque de la seconde séve, ou quelques jours avant la floraison, selon que l'on veut seulement modérer la végétation ou prévenir la coulure des fleurs.

INCISURE. s. f. [*incisura*]. Découpures irrégulières ou non des appendices membraneux des plantes.

INCITABILITÉ. s. f. [*incitabilitas*, all. *Erregbarkeit*, angl. *incitability*, it. *incitabilità*, esp. *incitabilidad*]. Synonyme d'*excitabilité*. Faculté qu'ont les corps vivants d'obéir à l'action des stimulants. — En un sens plus étroit, l'*incitabilité* est la base du système de Brown, médecin écossais du XVIIIe siècle, système qui a eu une grande vogue. Brown se représentait la vie comme l'incitabilité en action, et la maladie comme l'incitabilité augmentée ou diminuée. Vu que, dans la plupart des maladies, les forces générales sont moindres, il en concluait que, dans la plupart des maladies aussi, il y avait défaut d'incitabilité. Tous les remèdes se réduisant dès lors à exalter ou à abaisser l'incitabilité, la pratique trouvait un nombre bien plus grand d'occasions où les excitants étaient applicables, que d'occasions où il y avait lieu de recourir aux déprimants. C'était, comme on voit, à un certain point de vue, l'inverse de la doctrine de Broussais. Mais Broussais s'en distingue, et à son grand avantage, par sa conception de la pathologie comme physiologique, et par l'hypothèse hardie (V. HYPOTHÈSE) qui lui permit de placer le siége des fièvres continues dans le tube digestif. L'hypothèse disparut ; le fond, à savoir, le rapport entre la pathologie et la physiologie, resta. La critique du système de Brown a été faite par le progrès même de la biologie, qui a montré que les substances

organiques n'étaient pas douées d'une seule propriété qu'on pût appeler l'*incitabilité*.

INCITATION. s. f. [*incitatio*, ὁρμή]. Mot employé quelquefois en physiologie comme synonyme d'*excitation*; on l'a employé pour désigner plus particulièrement l'action nerveuse qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs de mouvement, en se servant des mots *incitation motrice*.

INCITO-MOTEUR, TRICE. adj. *Action incito-motrice* s'est dit de l'action des centres nerveux qui détermine la contraction des muscles par l'intermédiaire des nerfs moteurs. V. EXCITO-MOTEUR et MOTRICITÉ.

INCITO-MOTRICITÉ. s. f. V. INCITATION.

INCLINAISON. s. f. [*inclinatio*, ἔγκλισις, all. *Neigung*, angl. *inclination*, it. *inclinazione*, esp. *inclinacion*]. — *Inclinaison de l'aiguille aimantée*. L'angle que fait avec l'horizon une aiguille qui peut se mouvoir librement autour de son centre de gravité dans le plan vertical du méridien magnétique. — *Inclinaison du bassin*. L'angle que cette cage osseuse fait avec un plan horizontal sur lequel on la pose. Cet angle n'est pas le même chez tous les sujets; mais il ne paraît pas différer beaucoup dans les deux sexes. On le détermine d'après le diamètre antéro-postérieur des deux détroits et leur rapport avec le plan horizontal. L'inclinaison du détroit supérieur est, d'après les frères Weber, de 63° à 64°, terme moyen, chez l'homme et la femme; celle du détroit inférieur est de 10°, terme moyen.

INCLINÉ, ÉE. adj. [*inclinatus*, all. *geneigt*, esp. *inclinado*]. Se dit de la tige des plantes, quand elle s'élève en décrivant une courbe bien prononcée, dont la convexité regarde le ciel.

INCLUS, USE. adj. [*inclusus*, all. *eingeschlossen*, angl. *enclosed*, it. et esp. *incluso*]. Se dit, en botanique, des étamines, lorsqu'elles ne font pas saillie au-dessus de l'orifice du périanthe.

INCLUSION. s. f. — *Monstruosité par inclusion*. Celle dans laquelle un ou plusieurs organes d'un fœtus sont enfermés dans le corps d'un autre individu, jeune ou adulte.

INCOERCIBILITÉ. s. f. [all. *Unsperrbarkeit*, it. *incoercibilità*, esp. *incoercibilidad*]. Qualité ou état des corps incoercibles.

INCOERCIBLE. adj. [de *in*, indiquant négation, et *coercere*, contenir, arrêter; all. *unsperrbar*, it. *incoercibile*, esp. *incoercible*]. — *Fluides incoercibles*. Les causes de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme, en les supposant de nature matérielle, parce que leur subtilité est telle qu'on ne saurait les renfermer dans aucun des vaisseaux dont nous pouvons faire usage. — *Vomissements incoercibles*. V. VOMISSEMENT.

INCOMBANT, ANTE. adj. [*incumbens*, all. *aufliegend*]. Se dit, en botanique, des *anthères*, lorsqu'elles sont attachées par le milieu, et dressées de manière que leur moitié inférieure se trouve appliquée le long du filet; des *pétales*, quand ils se recouvrent les uns les autres par le côté; de la *radicule*, lorsqu'elle est appliquée sur le milieu du dos d'un des cotylédons.

INCOMBUSTIBILITÉ. s. f. [all. *Unverbrennlichkeit*, angl. *incombustibility*, it. *incombustibilità*, esp. *incombustibilidad*]. Qualité de ce qui n'est pas combustible.

INCOMBUSTIBLE. adj. [de *in*, négation, et *comburere*, brûler; all. *unverbrennlich*, it. *incombustibile*, esp. *incombustible*]. Qui ne peut être consumé par le feu.

INCOMPATIBILITÉ. s. f. [all. *Unverträglichkeit*, angl. *incompatibility*, it. *incompatibilità*, esp. *incompatibilidad*]. En pharmacie et en matière médicale, opposition chimique que se font en quelque sorte certains médicaments dans leur mélange; d'où résulte l'annulation de leurs propriétés médicinales ou leur exaltation à un degré nuisible. Cette incompatibilité provient de certaines réactions chimiques qui ont lieu entre les médicaments mélangés, annulent une partie des propriétés actives de ces substances, par suite de la formation d'un composé insoluble, inactif, ou donnent naissance à des composés nouveaux dont les vertus sont souvent opposées à celles des corps mélangés. — En géographie pathologique, *incompatibilité*, exclusion de certaines maladies par la prédominance d'autres maladies. Ainsi, on assure que les fièvres paludéennes et la phthisie sont exclusives l'une de l'autre, c'est-à-dire que la phthisie ne règne pas dans les contrées où règnent les fièvres paludéennes. Ceci paraît faux pour la phthisie; mais l'idée en elle-même est digne d'être soumise à un examen approfondi.

INCOMPLET, ÈTE. adj. [*incompletus*, all. *unvollständig*, angl. *incomplete*, it. *incompiuto*, esp. *incompleto*]. Se dit d'une fleur qui manque de calice, de corolle, d'étamines ou de pistil, ou seulement de celle qui est dépourvue de l'une des enveloppes florales ou de toutes deux, qu'elle soit d'ailleurs hermaphrodite ou unisexuée.

INCOMPRESSIBILITÉ. s. f. [all. *Unpressbarkeit*, angl. *incompressibility*, esp. *incompresibilidad*]. Propriété de résister à toute compression, de ne pas diminuer de volume sous son influence.

INCOMPRESSIBLE. adj. [de *in*, négatif, et *comprimere*, comprimer; all. *unpressbar*, angl. *incompressible*, esp. *incompresible*]. Se dit d'un corps qui ne donne aucune marque sensible de diminution de volume, quand on le comprime.

INCONTINENCE. s. f. [*incontinentia*, de *in*, négatif, et *continere*, contenir, retenir; all. *Incontinenz*, angl. *incontinence*, it. *incontinenza*, esp. *incontinencia*]. Écoulement ou émission involontaire d'une matière excrémentitielle, liquide ou solide, dont l'excrétion n'a lieu ordinairement qu'à des intervalles plus ou moins longs, à la suite d'un besoin senti, et sous l'influence de la volonté. Les matières fécales et l'urine sont les seules matières excrémentitielles qui donnent lieu à l'*incontinence*; encore ce mot s'emploie-t-il plus particulièrement pour désigner l'écoulement habituel et involontaire de ce dernier liquide.

Incontinence d'urine. Absence ou perte de la faculté de retenir l'urine pendant quelques heures. Cette infirmité n'est qu'un symptôme d'autres maladies. Dans l'immense majorité des cas, elle dépend du séjour forcé de l'urine dans la vessie, qui lui-même tient à quelque état morbide préexistant du conduit excréteur ou du réservoir de ce liquide. Toutes les fois que, par une cause quelconque, la vessie se trouve remplie autant que le comporte sa capacité, l'urine coule par l'urèthre à mesure qu'elle arrive des reins, mais sans que le viscère paraisse fonctionner; c'est ce qu'on appelle *incontinence d'urine par regorgement*. La rétention d'urine, quel que soit l'état morbide qui la produise, peut aussi être suivie d'une incontinence plus ou moins prolongée, qui diffère de la précédente en ce que la vessie n'est pas précisément paralysée, mais seulement épuisée par les longs efforts qu'elle a faits. L'incontinence d'urine s'observe chez beaucoup de calculeux; elle dépend alors de ce que le col de la vessie,

épuisé par des contractions incessantes, finit par tomber dans l'état de paralysie et ne plus fonctionner, ou plus souvent encore de ce que le corps étranger est une cause continuelle d'irritation, sur lequel la vessie se contracte à mesure qu'arrive l'urine. L'incontinence survient dans le cours des fièvres typhoïdes, des congestions cérébrales, des lésions rachidiennes, de l'ivresse, et alors elle tient à l'inertie du réservoir, qui se laise distendre outre mesure. Dans d'autres circonstances, l'urine s'échappe involontairement et d'une manière continue, sans que la vessie se trouve pleine, soit qu'il y ait paralysie de son col, soit que son corps éprouve un état de contraction permanente. Certains malades, après avoir uriné par jets, laissent encore échapper des gouttes pendant un laps de temps plus ou moins long, parce que la partie profonde de leur urèthre est dilatée en une sorte de poche dans laquelle le liquide s'amasse. V. ÉNURÉSIE *des enfants*.

INCORPORATION. s. f. [*incorporatio*, all. *Einverleibung*, *Incorporation*, angl. *incorporation*, it. *incorporazione*, esp. *incorporacion*]. En pharmacie, action de faire entrer par mixtion un ou plusieurs médicaments dans un excipient mou ou liquide, pour donner au tout une certaine consistance : c'est ce qu'on fait dans la préparation des emplâtres, des onguents, des pilules, etc.

INCRASSANT, ANTE. adj. et s. m. [*spissans*, *incrassans*, de *in*, en, et *crassus*, gros, épais ; παχυντικὸς, all. *verdickend*, angl. *incrassating*, it. *incrassante*, esp. *incrasante*]. Les humoristes ont donné ce nom aux médicaments auxquels ils attribuaient la propriété d'augmenter la consistance des humeurs qu'ils supposaient être devenues trop fluides : telles étaient toutes les substances mucilagineuses. Les *incrassants* sont les opposés des *incisifs*.

INCRUSTATION. s. f. [*incrustatio*, de *in*, dans, et *crusta*, croûte ; angl. *incrustation*, it. *incrostatura*, esp. *incrustacion*]. Action d'incruster, de former une croûte sur un corps ; enduit pierreux qui se forme à la surface des corps déposés dans les eaux séléniteuses. Par analogie, on se sert, en anatomie pathologique, du mot *incrustation* pour désigner les dépôts calcaires qui se développent dans les tissus organiques ou à leur surface.

INCRUSTÉ, ÉE. adj. [*incrustatus*, all. *eingewachsen*, it. *incrostato*]. Rapproché, confondu. Le péricarpe et la graine sont incrustés, quand ils adhèrent naturellement entre eux, au point de ne pouvoir être séparés. Exemple : le fruit appelé *caryopse*.

INCUBATION. s. f. [*incubatio*, de *in*, dans, sur, et *cubare*, coucher ; all. *Brüten*, angl. *incubation*, it. *covatura*, *incubazione*, esp. *incubacion*]. Soin qu'ont la plupart des oiseaux de se coucher sur leurs œufs pour leur communiquer la chaleur de leur propre corps, afin de faire développer les embryons qui s'y trouvent contenus. — On emploie figurément ce mot, en médecine, pour désigner le temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique sur l'économie animale et l'invasion de la maladie. Ainsi, par exemple, les effets des liquides virulents sont moins prompts que ceux des venins : un temps plus ou moins long sépare toujours leur introduction dans l'économie de leurs premières manifestations apparentes ; cette période, nécessaire pour que l'état virulent puisse se transmettre à toute la substance, se nomme *période d'incubation*. — On a proposé d'appliquer l'*incubation*, c'est-à-dire l'entretien d'une chaleur de 36° centigrades autour des organes par le moyen de l'air chaud, au traitement d'un certain nombre de maladies, et, à cet égard, on en a admis trois espèces : 1° l'*incubation locale* ou *circonscrite* pour une partie malade, dans le cas d'amputation, de plaie, d'ulcère, de tumeur blanche, d'engorgement ou de douleur fixe, d'érysipèle, de certains exanthèmes ; 2° l'*incubation diffuse*, dans la chlorose, l'aménorrhée, l'œdème, l'ascite, les névralgies, etc. ; 3° l'*incubation générale*, dans les scrofules, le rachitisme, etc. Divers appareils ont été imaginés pour la mise en pratique de cette méthode, dans laquelle une lampe à alcool est le moyen employé pour obtenir le degré voulu de chaleur.

INCUBE. adj. [all. *Alpdrücken*, angl. *incubus*, it. et esp. *incubo*]. V. CAUCHEMAR.

INCURABILITÉ. s. f. Caractère des maladies qui ne sont pas susceptibles de guérison.

INCURABLE. adj. et s. [*incurabilis*, de *in*, particule négative, et *curare*, soigner ; ἀνίατος, all. *unheilbar*, angl. *incurable*, it. *incurabile*, esp. *incurable*]. Se dit des maladies pour lesquelles on ne connaît pas encore de moyens de guérison ou qu'on ne peut réellement guérir. On dit *un incurable*, *une incurable*, pour désigner l'homme ou la femme atteints de maladies incurables. C'est dans ce sens qu'on dit *hospice des incurables*.

INCURVÉ, ÉE. adj. [*incurvatus*, all. *gekrümmt*, esp. *incurvado*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont courbées de dehors en dedans.

INDÉFINI, IE. adj. [*indefinitus*, all. *unbestimmt*, angl. *indefinite*, it. *indefinito*, esp. *indefinido*]. On appelle ainsi, en chimie, les combinaisons qui se font dans des proportions illimitées. — En botanique, ce mot exprime que le nombre des parties auxquelles on l'applique n'a rien de constant ou qu'il est inutile de chercher à le déterminer : ainsi, lorsqu'il y a plus de douze étamines, on cesse de les compter, et l'on dit qu'elles sont *indéfinies*. On appelle aussi *axes* (tiges ou rameaux) *indéfinis*, *indéterminés* ou *centripètes*, ceux dont le bourgeon terminal s'allonge indéfiniment. Dans les *inflorescences indéfinies*, l'axe, à mesure qu'il s'allonge, émet successivement des rameaux latéraux ou ramuscules florifères, dont les fleurs s'épanouissent dans l'ordre de leur apparition, se développant de la base au sommet de l'axe, c'est-à-dire de la circonférence vers le centre.

INDÉHISCENCE. s. f. [*indehiscentia*, all. *Nichtaufspringen*, it. *indeiscenza*, esp. *indehiscencia*]. Propriété qu'ont certains péricarpes de rester constamment clos.

INDÉHISCENT, ENTE. adj. [*indehiscens*, de *in*, négation, et *dehiscere*, s'ouvrir ; all. *nicht aufspringend*, angl. *indehiscent*, it. *indeiscente*, esp. *indehiscente*]. Se dit, en botanique, des péricarpes qui ne s'ouvrent pas spontanément à l'époque de la maturité.

INDÉLIBROME. s. m. Un des produits résultant de l'action du brome sur l'acide isamique ; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, fond à une haute température, et cristallise par refroidissement. Il se volatilise en partie. ($C^{32}H^8O^8Br^4Az^3$.)

INDENTÉ, ÉE. adj. [*indentatus*, all. *ungezahnt*, esp. *indentado*]. Se dit, en botanique, des feuilles qui n'ont ni dents ni dentelures.

INDEX. s. m. [all. *Zeigefinger*, angl. *fore-finger*, *index*, it. et esp. *indice*]. Premier doigt de la main, après le pouce, chez l'homme.

INDICATEUR, TRICE. adj. et s. m. [*indicator*, angl. *indicator*, it. *indicatore*, esp. *indicador*]. Qui

indique. — *Doigt indicateur*. V. INDEX. — *Muscle indicateur*. V. EXTENSEUR *du doigt indicateur*.

INDICATION. s. f. [*indicatio*, de *indicare*, indiquer, montrer; all. *indicirendes Zeichen*, angl. *indication*, it. *indicazione*, esp. *indicacion*]. Action d'indiquer. — Dans le langage médical, *indication*, notion fournie par l'examen raisonné d'un malade, par la recherche et l'appréciation des circonstances qui ont précédé la maladie, et d'où l'on peut déduire quel est le traitement à employer.

INDIENNE (MÉDECINE). La médecine des Indiens est fort mal connue; toutefois il existe sur ce sujet, en sanscrit, un grand nombre d'ouvrages, et surtout un que les Indiens reportent jusque dans la période mythologique, et qui est intitulé *Susruta*. Ce livre n'a pas droit à une aussi haute antiquité; certaines parties même indiquent que, lorsqu'il fut composé, les Indiens avaient connaissance des Grecs. Toutefois il est loin d'être moderne; et, lorsque les Arabes, ayant fondé leur empire, prirent goût à la culture des sciences, ils traduisirent des livres indiens, et entre autres celui-ci, vers le VIIe ou VIIIe siècle de l'ère chrétienne. C'est par ces traductions et par leur influence sur la médecine arabe, que la médecine indienne se lie, en quelques points, à l'histoire générale de la médecine. On remarque dans ce livre de *Susruta*, que les médecins indiens savaient que l'urine, dans le diabète, est sucrée. Les Grecs ont décrit le diabète sans indiquer en aucune façon que cette importante particularité leur fût connue.

INDIFFÉRENCE. s. f. [*indifferentia*, ἀδιαφορία, all. *Indifferenz*, angl. *indifference*, it. *indifferenza*, esp. *indiferencia*]. — *Indifférence électro-chimique*. État de choses jamais absolu, toujours relatif, qui se présente sous deux nuances différentes. Tantôt un certain nombre de corps se sont combinés ensemble, il en est résulté une parfaite neutralisation, et aucun autre ne peut pénétrer dans la combinaison : alors toute réaction électrique cesse à l'égard des corps qui tendraient à se combiner avec le composé; mais les éléments de celui-ci conservent encore leurs réactions spécifiques sur les corps qui tendent à les décomposer. Tantôt, lorsque certains composés sont exposés à une température élevée, il y éclate subitement du feu, comme s'il s'y opérait une combinaison chimique, sans que, du moins dans la plupart des cas, leur poids augmente ou diminue; cependant leurs propriétés, et le plus souvent leur couleur, ont changé; ils sont alors dans un état d'indifférence électro-chimique qui ne permet plus de les combiner avec les corps pour lesquels ils avaient auparavant une grande affinité, et d'où ils ne sortent qu'après avoir été exposés, sous l'influence d'une haute température, à l'action de corps doués d'une très-forte affinité chimique. Le mot *indifférence*, maintenant très-usité en chimie, est, à certains égards, synonyme d'*état de neutralité*. V. ce mot et ACIDE.

INDIFFÉRENT, ENTE. adj. [*indifferens*, ἀδιάφορος, all. et angl. *indifferent*, it. *indifferente*, esp. *indiferente*]. Se dit des corps composés qui n'exercent plus des réactions électro-chimiques, et qui ne se combinent point avec d'autres corps.

INDIGÈNE. adj. [*indigena*, all. *einheimisch*, angl. *indigenous*, it. et esp. *indigeno*]. Se dit de tout ce qui est né dans un pays, par opposition à tout ce qui provient des pays étrangers, et qu'on appelle *exotique* : *plante indigène*, *remède indigène*.

INDIGESTE. adj. [*indigestus*, *crudus*, δύσπεπτος, all. *unverdaulich*, angl. *indigestible*, it. et esp. *indigesto*]. Difficile à digérer. Se dit des aliments qui restent long-temps dans l'estomac sans se convertir en chyme.

INDIGESTION. s. f. [*incoctio*, *cruditas*, all. *Unverdaulichkeit*, angl. *indigestion*, it. *indigestione*, esp. *indigestion*]. Trouble passager et subit des fonctions digestives qui survient ordinairement quelques heures après l'ingestion d'aliments trop copieux ou de mauvaise qualité, ou sous l'influence d'une cause étrangère, telle que l'action du froid ou une vive affection morale. Tantôt il y a seulement gêne et pesanteur de l'estomac, rapports acides, ballonnement de l'abdomen; on rétablit la régularité de la digestion au moyen d'une légère infusion de thé, de camomille, de tilleul, etc., sucrée et aromatisée avec quelques gouttes d'eau de fleur d'oranger. Tantôt, à ces symptômes, d'abord si légers, se joignent du dégoût, des nausées, des borborygmes, des hoquets, enfin des vomissements, précédés ou suivis de mouvements spasmodiques, de céphalalgie, d'accablement, etc. Souvent aussi il y a des coliques et des évacuations alvines abondantes et répétées. Lorsque le vomissement a lieu naturellement, il ne reste plus qu'à insister sur les boissons délayantes et légèrement antispasmodiques, et à recommander une diète sévère; dans le cas contraire, s'il existe de violentes nausées, sans vomissements, il faut administrer un vomitif à petites doses, ou provoquer le vomissement par la titillation de la luette. Si c'est dans le canal intestinal plutôt que dans l'estomac que la digestion est troublée, aux boissons délayantes on ajoute l'usage répété de lavements rendus adoucissants. Si l'indigestion est accompagnée de congestion cérébrale, les vomissements, provoqués avec prudence, la dissipent souvent à l'instant même, et ce n'est que dans le cas de congestion grave qu'il faut recourir à la saignée. — Vétérin. Les solipèdes sont plus exposés aux indigestions que les ruminants et les carnivores, à cause du petit volume de l'estomac et de l'étendue de l'intestin. Les suites de ces affections sont également plus graves pour eux, à cause de l'impossibilité de vomir, qui résulte de la disposition de leurs organes. Par la rumination, les didactyles font parvenir dans la caillette des aliments mieux élaborés; néanmoins ils sont encore assez exposés aux météorisations.

INDIGO. s. m. [*pigmentum indicum*, all. et angl. *indigo*, it. *indaco*, esp. *añil*, *indigo*]. Matière colorante que l'on retire des feuilles d'un certain nombre de plantes appartenant presque toutes à un même genre, et particulièrement de l'*indigotier sauvage* (*Indigofera argentea*, L.), de l'*indigotier de Guatemala* (*Indigofera disperma*, L.), de l'*anil* (*Indigofera anil*, L.), et de l'*indigotier commun* (*Indigofera tinctoria*, L.), plantes légumineuses de la tribu des papilionacées lotées. L'*indigo*, que l'on extrait des feuilles de ces plantes par leur fermentation dans l'eau, par la précipitation de la matière colorante au moyen de la chaux, la décantation, le lavage et la dessiccation, est une substance sèche, d'un bleu foncé, qui prend un éclat cuivré quand on la frotte avec l'ongle. L'*indigo flore*, ou *de Guatemala*, est le plus léger de tous et le plus estimé; il a une belle couleur bleue violette. L'*indigo de l'Inde*, ou *du Bengale*, est celui qui s'en rapproche le plus. L'*indigo de la Louisiane* est plus compacte, plus foncé, et doit fournir beaucoup à la teinture. Celui de l'*indigotier commun* est le moins beau, mais le plus abondant. Le *pastel* (*Isatis tinctoria*, L.), plante crucifère indigène

fournit une matière colorante tout à fait identique avec les indigos exotiques. Outre une résine rouge soluble dans l'alcool, une autre matière rouge verdâtre soluble dans l'eau, du carbonate de chaux, de l'alumine, de la silice et de l'oxyde de fer en assez grande quantité, l'indigo contient un principe immédiat découvert par Chevreul, et appelé *indigotine*. L'indigo pulvérisé, dissous dans l'acide sulfurique à l'aide d'une douce chaleur, et étendu d'eau de manière à représenter la millième partie du liquide, forme la *liqueur d'épreuve de Descroizilles*, avec laquelle on mesure la force du chlore dissous dans l'eau ou combiné avec les alcalis. Le nombre de volumes de liqueur d'épreuve qui sont décolorés par un volume de chlore ou de chlorure en constitue le degré (V. CHLOROMÈTRE). On a retiré de l'indigo de plusieurs plantes appartenant au genre *Polygonum*, ainsi que de l'*Eupatorium lævigatum*, Lam., de la Nouvelle-Grenade.

INDIGOTIER. s. m. V. INDIGO.

INDIGOTINE. s. f. [angl. *indigotin*, it. *indacotina*, esp. *indigotina*]. Substance solide, volatile, d'un bleu cuivré, inodore, insipide, cristallisable en aiguilles, insoluble dans l'eau et dans l'éther à froid, qui entre par moitié dans les indigos du commerce. ($C^{16}H^4AzO^2$.) *Indigotine incolore* ou *indigo blanc*. Corps obtenu en soumettant l'indigo bleu à des agents réducteurs; il se combine avec l'hydrogène devenu libre et devient incolore; mais, à l'air, il repasse au bleu, en prenant de l'oxygène. Elle est neutre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. L'acide sulfurique de Nordhausen la dissout en rouge pourpre. ($C^{16}H^6O^2Az$.)

INDIGOTIQUE. adj. Qui concerne l'indigo ou ses préparations. — *Acide indigotique* [*acide anilique*, *nitranilique*, *nitro-indigotique*, *nitrosalicylique*, *nitrosalicylide*, *acide spiroïlique*, *salicylate nitrique*]. Acide résultant de l'action de l'acide nitrique étendu sur l'indigo. Il cristallise en aiguilles déliées jaunâtres; il a une saveur faiblement acide, amère. Soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool; il rougit le tournesol. L'acide nitrique concentré le change en acide picrique. ($C^{14}H^5AzO^{10}$.)

INDINE. s. f. ($C^{16}H^6O^2Az$). Produit de l'action de la potasse sur l'isatyde, la sulfisatine, et de décomposition de l'isatine. Poudre rouge rose foncé, insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther.

INDISINE. s. f. V. HARMALINE.

INDISSOLUBILITÉ. s. f. [*indissolubilitas*, de la particule négative *in*, et *dissolvere*, dissoudre; all. *Unauflöslichkeit*, angl. *indissolubility*, it. *indissolubilità*, esp. *indissolubilidad*]. Propriété que présente un corps de ne pas se dissoudre dans tel ou tel menstrue : ainsi l'or est *indissoluble* dans l'eau-forte, mais est soluble dans l'*eau régale*. On dit plutôt *insoluble*, *insolubilité*. V. DISSOLUTION.

INDIVIDU. s. m. [*individuum*, all. *Individuum*, angl. *individual*, it. et esp. *individuo*]. Dans le sens rigoureux, être qu'on ne peut diviser sans que, dans son entier, ou du moins dans la partie qui a été séparée, il périsse, c'est-à-dire passe sous l'empire d'autres conditions qui suscitent un nouveau mode d'existence (V. ESPÈCE).—En chimie, *individu*, *tout corps simple ou composé cristallisable ou volatil sans décomposition*. — En anatomie, *individu*, *tout corps organisé ou organisme qui vit ou a vécu d'un eexistence propre, et aussi toutes les parties qui le constituent immédiatement*. Ainsi, par exemple, l'*organisme* est un *individu*, et tous les ordres des parties en lesquels il se subdivise sont autant d'ordres d'individus. Il y a des *individus parties extérieures* (bras, jambes, etc.); il y a des *individus appareils* (sexuels, etc.); *organes* (muscles, os, etc.); *systèmes* (musculaire, nerveux, etc.); *tissus* et *humeurs* (cellulaire, biliaire, etc.); *éléments anatomiques* (fibre musculaire, cellule épithéliale, etc.), et *principes immédiats* (albumine, fibrine, urée, créatine, phosphate de chaux, etc.). En considérant l'organisme total, on trouve qu'il y a des *individus simples*; il y en a d'*agrégés*, c'est-à-dire dont le corps entier est lui-même composé d'individus réunis. Dans certains végétaux, comme dans un grand nombre de polypes, l'individu est agrégé, composé d'autres individus réunis, mais distincts, différant des parties d'ordres divers ci-dessus qui constituent l'organisme, en ce qu'ils peuvent être séparés du corps commun sans en amener la destruction, et peuvent vivre indépendamment de lui. Les individus agrégés sont : 1° *adagrégés*, c'est-à-dire soudés seulement par quelque point de leur corps (*Salpa*); 2° *agrégés* sous une seule et même enveloppe (coraux, *Veretillum*, etc.); 3° *agglomérés* sur une partie commune vivante (sertulaires); 3° *indistincts* ou *confondus* en une masse charnue (éponges). V. ÉPONGE. — En biotaxie zoologique et en botanique, *individu*, *tout corps organisé qui vit ou a vécu d'une existence propre*. L'individu peut être *mâle*, *femelle*, *hermaphrodite suffisant*, *hermaphrodite insuffisant* ou *neutre*. L'acception du mot est ici plus restreinte qu'en anatomie, car les parties d'un individu ne sauraient rentrer dans le domaine de la biotaxie; elles ne servent qu'à faire connaître l'*être entier* ou *individu biotaxique*, à l'aide des notions acquises en anatomie. V. ANATOMIE et ESPÈCE.

INDIVIDUALITÉ. s. f. État de ce qui est individuel. — *Individualité morbide*. En pathologie, notion complexe par laquelle on cherche à se représenter comme un tout chaque altération primitive et élémentaire des tissus et des humeurs, ainsi que la succession des lésions organiques plus complexes et des troubles fonctionnels ou symptômes corrélatifs et constants qu'elle entraîne, depuis le moment de son apparition jusqu'à son apogée et à sa fin (par la guérison ou par la mort). Une maladie peut être représentée par une seule individualité morbide; mais il arrive souvent qu'une perturbation survenue dans telle espèce de *substance organique* d'une humeur ou d'élément anatomique en détermine une autre analogue ou différente, dans d'autres espèces, avec la série des troubles fonctionnels correspondants. Les nouvelles individualités morbides qui par leur apparition viennent compliquer celle qui est primitive, diffèrent par leur nombre et par leur nature, selon l'âge, le sexe, la constitution particulière de chaque sujet, suivant les lieux, les saisons, les conditions hygiéniques, les professions, etc.; ce qui fait que chaque maladie, ayant un nom propre d'après une lésion primitive ou fondamentale, n'offre jamais une durée ni des suites identiques avec celles d'une maladie de même nom, observée chez un autre sujet ou antérieurement sur le même. On appelle *délimiter une maladie*, constituer par la pensée, d'après l'observation, l'individualité morbide, le tout pathologique distinct de tout autre par sa cause, par l'espèce d'humeur, de tissu, de système ou d'organe primitivement et essentiellement atteint, par la nature de l'altération élémentaire et par les troubles symptomatiques qui en résultent. Dans les cas encore nombreux où cette altération organique élémentaire nous reste inconnue, on

est obligé de considérer temporairement comme autant d'individualités morbides distinctes les groupes de symptômes qui nous semblent liés constamment entre eux par un ordre plus ou moins constant de succession et par leur mode de terminaison.

INDOLENT, ENTE. adj. [de *in*, négation, et de *dolor*, douleur; ἀνώδυνος, all. *unschmerzhaft*, angl. *indolent*, it. et esp. *indolente*]. — *Tumeur indolente.* Celle qui n'est le siége d'aucune douleur.

INDUCTIF, IVE. adj. [esp. *inductivo*]. Qui a rapport à l'induction.

INDUCTION. s. f. [angl. *induction*, it. *induzione*, esp. *induccion*]. — *Courants d'induction.* Nouvelle source d'électricité découverte par Faraday. Si l'on fait passer le courant électrique développé par une pile voltaïque ou un aimant à travers un fil de cuivre d'une certaine longueur, isolé par un fil de soie qui le recouvre, et enroulé autour d'une bobine, chaque fois qu'on interrompt ou qu'on rétablit le courant, il se développe dans les spires de cuivre un courant désigné par Faraday sous le nom de *courant d'induction.* La direction de ces courants est différente : celui qui se manifeste en rétablissant la communication avec la source électrique est inverse de celui de la source; le courant d'interruption est direct, c'est-à-dire de même direction. On fortifie de beaucoup l'énergie de ces courants momentanés, lorsqu'on place au centre de la bobine une botte de fils de fer doux qui, sous l'action de la pile, deviennent aimants temporaires et une nouvelle source d'induction pour les fils de cuivre. En enroulant un second fil plus long et plus fin sur le premier, Henri (de Philadelphie) a obtenu, dans les spires de ce second fil, un autre courant dont l'action physiologique est beaucoup plus grande. Cette électricité d'induction est aujourd'hui presque exclusivement employée dans la pratique médicale. — En philosophie, procédé de raisonnement par lequel on passe d'un ensemble de faits particuliers à une loi générale qui les embrasse tous. Elle appartient à la *logique* (V. ce mot), dont elle est un des chapitres (V. CONCEPTION, ENTENDEMENT et IDÉE). Tout axiome, tout principe fondamental, toute vérité première est affaire d'observation; et notre appareil cérébral ne peut deviner aucun fait du monde extérieur, quelque général et quelque simple qu'il soit. Des principes que l'observation a établis, nous pouvons par un travail exclusivement intellectuel, et sans aucune intervention du monde extérieur, tirer des conséquences très-éloignées que l'observation elle-même vérifie. Déduire c'est transformer, et notre cerveau nous rend sous une forme ce que nous lui avons donné sous une autre : il nous rend explicitement ce que nous lui avons donné implicitement. Quand on a observé que les espaces parcourus par un corps pendant les secondes successives de sa chute sont proportionnels à la suite des nombres impairs, on déduit, par une transformation des plus simples et sans aucune création, que les espaces totaux sont proportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir. Quoique l'observation soit à la fois la base et le critérium de tous nos travaux, qu'elle pose des principes ou vérifie des conséquences, il est de la plus haute importance de ne pas oublier que seule elle serait insuffisante à nous faire découvrir la plupart des lois du monde les plus simples, sans parler même des plus grandes et des plus difficiles, qui résultent généralement de déductions très-prolongées. L'analyse mathématique est l'art de déduire par excellence.

INDUPLICATIF, IVE. adj. [angl. *induplicate*]. Sorte de préfloraison dans laquelle des parties de la fleur, disposées en cercle parfait, ont leurs bords repliés régulièrement en dedans.

INDURATION. s. f. [*induratio*, de *indurare*, devenir dur; σκλήρωμα, all. *Verhärtung*, *Induration*, it. *induramento*, esp. *induracion*]. Endurcissement du tissu des organes. L'*induration* est souvent un des modes de terminaison de l'inflammation. Le sang cesse peu à peu d'aborder dans le tissu enflammé; la chaleur y devient moins vive, et les fluides exsudés passent à l'état de matière organisée solide ou demi-solide amorphe, ou à l'état de globules granuleux, de fibro-plastique (V. ce mot et ENGORGEMENT). La tuméfaction continue quelquefois de s'accroître, mais lentement, et souvent sans douleur : c'est la terminaison par *induration blanche* ou *grise*. Si la tuméfaction reste rouge comme cela arrive dans les tissus où abondent les capillaires sanguins, c'est l'*induration rouge*, appelée quelquefois *hépatisation*. V. CARNIFICATION.

Induration scorbutique des muscles. La dureté et la douleur sont dues à l'épanchement sanguin intermusculaire : la seconde accompagne constamment la première; la douleur précède l'induration. La partie indurée peut ne pas présenter toujours du gonflement.

INDURÉ, ÉE. adj. [*induratus*, σκληρωθείς, all. *verhärtet*, angl. *indurated*, it. *indurato*, esp. *indurado*]. Se dit d'un tissu atteint d'induration. — *Chancre induré.* Il est l'indice de la syphilis constitutionnelle commençante. L'induration apparaît dès le début de l'ulcération spécifique, c'est-à-dire dans le courant du premier septénaire, vers le quatrième ou cinquième jour du coït infectant, et non après quinze jours, trois semaines, comme on l'a dit. De toutes les espèces de chancres, c'est le chancre induré qui guérit le plus vite, spontanément; c'est celui dont le pus cesse le plus promptement d'être inoculable. Alors que le chancre induré a disparu depuis quelque temps, un médecin attentif découvrira parfois, à la place qu'occupait l'ulcération, une tache brune, cuivrée; mais, si toute trace d'accident primitif avait disparu à ses yeux, il ne doit pas se hâter de conclure à la syphilis d'emblée; il est nécessaire de pousser les recherches parmi les accidents secondaires, parmi les plaques muqueuses surtout.

INDUSIE. s. f. [*indusium*, de *induere*, couvrir; all. *Schleier*, esp. *indusia*]. En botanique, membrane qui, dans les fougères dont la fructification occupe la face inférieure des feuilles, recouvre les sores ou amas de conceptacles dans lesquels sont contenues les spores.

INDUVIAL, ALE. adj. [de *induviæ*, vêtement]. Se dit, d'après Mirbel, du calice qui persiste et couvre le fruit. Exemple : l'*alkékenge*.

INDYDE. s. f. V. HYDRINDINE.

INÉGAL, ALE. adj. [*inæqualis*, ἄνισος, all. *ungleich*, angl. *unequal*, it. *ineguale*, esp. *desigual*]. Se dit, en général, de parties qui n'ont pas les mêmes dimensions. — *Pouls inégal.* Celui dans lequel les pulsations artérielles diffèrent les unes des autres par rapport à la grandeur et à la durée. — *Respiration inégale.* Celle dont les mouvements ne se succèdent pas d'une manière uniforme.

INEMBRYONNÉ, ÉE. adj. [*inembryonatus*, all. *keimlos*, it. *inembrionato*, esp. *inembrionado*]. Se dit des plantes qui n'ont pas de graine proprement dite, ni, par conséquent, de véritable embryon. V. CRYPTOGAME.

INÉQUILATÉRAL, ALE. adj. [*inæquilateralis*,

næquilaterus]. Se dit d'une feuille dont les deux moitiés sont de grandeur ou de forme différente.

INERME. adj. [*inermis*, de *in*, négatif, et *arma*, armes; all. *unbewaffnet*, angl. *unarmed*, it. et esp. *inerme*]. Qui est dépourvu d'armes, de piquants, d'aiguillons.

INERTE. adj. [*iners*, de *in*, négatif, et *ars*, art; all. *inert*, it. et esp. *inerte*]. Qui n'a point de ressort, point d'activité. Les minéraux sont appelés *corps inertes*, parce qu'ils paraissent dépourvus de toute espèce d'activité.

INERTIE. s. f. [*inertia*, all. *Inertie*, angl. *inertia*, it. *inerzia*, esp. *inercia*]. Défaut d'aptitude à changer spontanément son état. L'*inertie* n'est, en réalité, qu'une résistance active à tout changement, de quelque nature qu'il soit; l'effet d'une force agissant en sens inverse d'une autre force qui tend à changer l'état d'un corps. — *Force d'inertie*. Propriété qu'ont les corps de persister dans l'état où ils se trouvent, tant qu'une cause étrangère n'agit pas sur eux. L'idée d'inertie est une hypothèse introduite par l'esprit d'abstraction, bien que contraire à la réalité, à l'effet d'établir une distinction entre la substance et l'accident, et cela parce qu'on croyait alors que les propriétés des corps en sont effectivement séparables; qu'elles sont dues à des causes, à des forces qui elles-mêmes seraient dues à d'autres, jusqu'à ce qu'on arrive en remontant jusqu'aux causes dites essentielles. Les notions de cause, de force et de propriété sont donc au fond identiques, puisqu'elles correspondent à une notion commune envisagée seulement sous des aspects différents. La croyance presque universelle dans l'inertie réelle de la matière n'a pas peu contribué à envelopper la notion de cause de beaucoup d'obscurité. Quand on croit que les corps sont absolument inertes, il faut bien inventer une manière quelconque de les faire agir comme ils agissent en effet : de là les forces, les causes essentielles, les accidents, etc. La notion de cause comme on l'entend généralement repose sur une grande erreur qui consiste, en allant au fond, à croire que tous les systèmes sont mus par des forces extérieures. Cela n'est pas. Il n'y a dans le monde que des forces intérieures, autrement dit, des modes d'activité, des propriétés. Les corps sont actifs par eux-mêmes, et leurs propriétés en sont absolument inséparables. Il n'y a pas de propriétés sans corps, ni de corps sans propriétés : corps et propriétés sont deux notions corrélatives.

Inertie de la matrice. État de cet organe lorsque, après l'expulsion du fœtus, il ne revient pas sur lui-même, et ne manifeste pas la contractilité nécessaire pour resserrer et rapprocher ses parois. Si cet état est accompagné d'hémorrhagie dépendante du décollement du placenta, il faut se hâter de délivrer la femme, car la perte de sang pourrait la jeter dans un état de faiblesse rapidement funeste. S'il n'y a pas hémorrhagie, on ne doit pas chercher à décoller le placenta avant d'avoir attendu quelques heures pour voir si les contractions utérines ne reparaîtront pas après un peu de repos.

INF. V. ABRÉVIATION.

INFANTICIDE. s. m. [*infanticidium*, de *infans*, enfant, et de *cædere*, tuer; all. *Kindesmord*, angl. *child murder*, *infanticide*, it. et esp. *infanticidio*]. « Est qualifié d'*infanticide*, le meurtre d'un enfant nouveau-né. — Tout coupable d'infanticide sera puni de mort. » (C. pén., art. 300, 302). Mais que faut-il entendre par *nouveau-né*? S'agit-il seulement, comme le dit Carnot, de l'instant qui suit immédiatement la naissance? Briand pense, par induction des articles 55 et 58 du Code civil, qu'il s'agit des trois jours qui suivent la naissance. — On distingue l'*infanticide par omission* et l'*infanticide par commission*. Dans le premier cas, l'enfant a été victime de l'omission volontaire des premiers soins nécessaires à son existence : ainsi l'exposition du nouveau-né à une température trop froide, l'inanition, l'asphyxie causée par une position qui ne permet pas à la respiration de s'exercer, l'hémorrhagie par le cordon ombilical, peuvent être des moyens volontaires d'infanticide Dans le second cas, le nouveau-né a succombé à une violence extérieure (coups, strangulation, submersion, etc.). La loi ne distingue pas si l'infanticide a été ou non commis avec préméditation; dans tous les cas, elle l'assimile, quant à la peine, au meurtre prémédité qualifié *assassinat* : il suffit, pour qu'il y ait peine de mort, que la mort ait été donnée *volontairement* à un enfant *nouveau-né*. A la vérité, d'après l'article 5 de la loi du 25 juin 1825, la peine pouvait être réduite à celle des travaux forcés à perpétuité, lorsqu'il y avait des circonstances atténuantes; mais cette réduction ne pouvait avoir lieu qu'en faveur de la mère seulement. L'article 463, substitué par la loi du 28 avril 1832 à l'article primitif du Code, a corrigé cette disposition légale : « *Dans tous les cas* où le jury déclare qu'il y a des circonstances atténuantes, si la peine prononcée par la loi est la mort, la Cour applique la peine des travaux forcés à perpétuité ou celle des travaux forcés à temps. »

INFANTILE. adj. Qui concerne les enfants. — *Choléra infantile*. V. ENTÉRITE *cholériforme*.

INFARCTION. s. f. [de *infercire*, de *in*, en, et *farcire*, remplir, garnir; all. *Inferzirung*]. Les chirurgiens du XVIIIe siècle disaient des ulcères que leur fond et leurs parois étaient embarrassés de l'*infarction des humeurs*, pour désigner ce que nous appelons leur engorgement ou infiltration œdémateuse.

INFARCTUS. s. m. [*infarctus*, de *in*, en, et *farcire*, farcir; ἔμφραξις, all. *Infarct*]. Hypertrophie fausse, avec perte de la structure normale par infiltration et substitution d'une substance nouvelle, amorphe, granuleuse, fibroïde, plus ou moins tenace. Telles sont les productions dites corps fibreux de l'utérus (*infarctus uteri chronicus*); telle est la masse indurée plus ou moins bien limitée (*infarctus hæmoptyicus seu hæmorrhagicus Laennecii*) qui se forme dans le poumon à la suite d'une hémorrhagie interstitielle ou infiltration sanguine. L'intestin, les muqueuses, le mésentère, les épiploons, ont fourni des produits morbides de ce genre, qui quelquefois s'isolent et tombent dans les voies naturelles.

INFECTANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de causer l'infection. — *Chancre infectant*. V. CHANCROÏDE et SYPHILIS.

INFÉCOND, ONDE. adj. [*infœcundus*, ἄφορος, all. *unfruchtbar*, angl. *barren*, it. *infecondo*, esp. *infecundo*]. Non fécond, stérile.

INFECTIEUX, EUSE. adj. [de *inficere*, gâter]. Se dit des liquides et des solides de l'économie qui jouissent de la propriété de causer les infections purulentes et putrides ou les affections générales analogues. — *Maladies infectieuses*. Affections générales qui sont dues à l'influence virulente ou miasmatique des liquides ou des tissus infectieux. Un tissu ou un cadavre sont dits *infectieux* lorsque par la putréfaction ils ont acquis

la propriété de causer les accidents graves dits des *piqûres anatomiques* (V. Piqûre), etc.

INFECTION. s. f. [*infectio*, de *inficere*, gâter ; all. *Ansteckung*, *Inficirung*, angl. *infection*, it. *infezione*, esp. *infeccion*]. Action exercée sur l'économie par des miasmes morbifiques. L'*infection* diffère de la *contagion*, en ce que celle-ci, une fois produite, n'a plus besoin, pour se propager, de l'intervention des causes qui lui ont donné naissance; qu'elle se reproduit, en quelque sorte, par elle-même, par contact, et indépendamment (jusqu'à un certain point) des conditions atmosphériques ; tandis que l'*infection*, due à l'action que des substances animales et végétales en putréfaction exercent sur l'air ambiant, n'agit que dans la sphère du foyer d'où émanent les miasmes morbifiques. L'*infection* se propage bien d'un individu malade à un individu sain, comme la contagion ; mais ce n'est pas par contact : c'est en altérant l'air ambiant, à l'égard duquel l'individu malade joue en quelque sorte le rôle d'un foyer d'infection.

Infection purulente (*résorption purulente*, *métastase* et *diathèse purulentes*, *phlébite*, *pyohémie*). Maladie fébrile qu'on a supposée causée par l'introduction du pus dans les voies circulatoires. Elle survient à la suite des saignées, de l'accouchement (fièvre puerpérale), des opérations, des amputations surtout. Elle est toujours précédée d'une inflammation locale de la veine ou des veines ; puis, au moment où la maladie se propage et où l'infection commence, un frisson survient presque toujours. Le cours de cette affection est marqué par des frissons qui surviennent à des époques irrégulières. Il se forme des abcès dans les poumons, dans le foie, des épanchements dans les plèvres, dans les articulations. C'est une affection excessivement grave. Il faut combattre les lésions qui peuvent y donner lieu, mais, quand elle est développée, le médecin a bien peu de ressources : les mercuriaux et les antimoniaux doivent être essayés de préférence, ainsi que les toniques stimulants, tels que les teintures alcooliques et aromatiques, etc. V. Générales (*maladies*), et Inoculable. Quant à la localisation des abcès dans tel ou tel organe, on ne sait encore rien de précis à ce sujet ; seulement il est certain qu'ils ne proviennent pas du pus formé dans les veines enflammées, et retenu par les capillaires trop fins pour le laisser passer, etc. C'est du pus de nouvelle formation qui s'est produit sur place et n'est point venu de loin. Il est également certain que l'état des parois vasculaires a de l'influence sur celui des substances organiques coagulables du sang, sur la fibrine en particulier ; que l'inflammation détermine la coagulation de la fibrine au niveau du point enflammé, dans la couche à peine mobile qui adhère à la face interne de chaque vaisseau d'abord, puis, de proche en proche, dans toute l'épaisseur. Cette influence est assez immédiate et assez rapide pour faire admettre que la coagulation a lieu avant la production du pus ; aussi n'est-il pas étonnant que, dans la très-grande majorité des cas de phlébite, sinon dans tous, on trouve un caillot aux deux extrémités de la partie enflammée. Le pus produit avant la formation de ces caillots, et qui ainsi a pu être entraîné, est donc toujours en quantité fort minime, si tant est que cette introduction vienne à être prouvée. Car il se pourrait que l'opinion de ceux qui ont décrit sous le nom de *fièvre pyogénique* les phénomènes de l'infection purulente eût le côté vrai suivant, savoir : qu'elle fût causée, comme la plupart des affections générales, fébriles ou non, par une altération primitive des substances organiques du sang ; altération déterminée elle-même par les conditions de nutrition nouvelles et défavorables qu'apportent l'opération, l'accouchement, etc., surtout dans un milieu respirable aussi mauvais que le sont les salles d'hôpitaux ; et cette altération des substances organiques amènerait la production de pus dans le poumon, le foie, etc., la rate, les glandes lymphatiques. V. Humeur.

Infection putride. Bérard appelle *résorption putride*, celle qui s'effectue dans des foyers où le pus est vicié et fétide, et *infection putride*, l'état morbide général qui résulte de cette résorption. Le séjour du pus dans des cavités où l'air a accès y occasionne la production de gaz fétides et la putréfaction des substances organiques (V. Catalytique). L'absorption s'exerce incessamment sur ces produits liquides de la décomposition du pus. L'introduction de ces principes dans le sang y détermine, par contact, une altération qui diffère de l'altération produite dans l'*infection purulente*. L'infection putride diffère de la purulente, en ce que les individus atteints de suppuration chronique avec altération du pus résistent pendant des mois aux accès de fièvre (fièvre hectique) qui n'offrent pas les frissons violents qu'on observe dans l'infection purulente. On peut guérir l'infection putride en faisant cesser le croupissement, et par suite l'altération du pus, tandis que, dans l'infection purulente déclarée, c'est en vain qu'on s'occuperait de l'état local de la plaie ou du foyer de l'abcès. Un état plus ou moins analogue se déclare quelquefois chez les femmes accouchées récemment, à la suite de putréfaction de liquides ou de détritus de la caduque et du placenta dans l'utérus. Pourtant les phénomènes se rapprochent beaucoup plus de ceux de l'*infection purulente*, parce que l'état général des malades est tout autre que dans les cas ordinaires d'infection putride, et souvent aussi parce qu'elles se trouvent dans une atmosphère viciée par la réunion de nombreux individus en un même local. V. Miasme et Poison.

INFECTIOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infectieux : *infectiosité de la fièvre puerpérale*, *de la dysenterie épidémique*, etc.

INFÈRE. adj. [*inferus*, all. *untenstehend*, it. et esp. *infero*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui est placé au-dessous d'un autre : du *calice*, quand il s'insère sous l'ovaire, avec lequel il n'a aucune adhérence ; de l'*ovaire*, quand il adhère au tube du périanthe, ce qui le fait paraître inférieur à toutes les autres parties de la fleur ; de la *radicule*, quand elle se dirige vers la base de la graine.

INFERNALE (Pierre). V. Azotate *d'argent*.

INFIBULATION. s. f. [*infibulatio*, de *fibula*, boucle ; all. *Infibulation*, it. *infibulazione*, esp. *infibulacion*]. Opération par laquelle on réunit, au moyen d'un anneau, les parties dont la liberté est nécessaire à la génération. Chez l'homme, on passait cet anneau à travers le prépuce après l'avoir ramené sur le gland; chez la femme, on le passait à travers les grandes lèvres. Cette opération est encore quelquefois pratiquée dans l'art vétérinaire.

INFILTRATION. s. f. [de *in*, dans, et *filtrer*; all. *Infiltration*, angl. *infiltration*, it. *infiltrazione*, esp. *infiltracion*]. Engorgement mou, peu ou point inflammatoire, et qui est formé par la présence d'un liquide répandu dans les tissus, quels qu'ils soient (mais le plus souvent dans le tissu lamineux), entre leurs élé-

ments anatomiques qu'il tient écartés. Ce sont les intervalles entre les fibres ou autres éléments ainsi écartés par le liquide qui constituent ce qu'on appelle les *aréoles* du tissu lamineux, etc.; mais ces intervalles ne préexistent pas à l'arrivée du liquide morbide : avant cette arrivée, les fibres ou autres éléments du tissu étaient contigus. C'est ordinairement la sérosité qui est la matière des infiltrations. Lorsque la maladie est générale, elle constitue l'*anasarque;* lorsqu'elle n'occupe qu'une partie circonscrite du tissu lamineux, on l'appelle *œdème*. Il se forme aussi des *infiltrations d'urine*, *de sang*, etc., par la rupture ou l'ouverture accidentelle de quelqu'un des conduits, des vaisseaux, des réservoirs, dans lesquels ces liquides sont ordinairement contenus.

INFILTRÉ, ÉE. adj. [it. *infiltrato*, esp. *infiltrado*]. Se dit d'un tissu, d'un organe ou d'un membre, quand il est pénétré de sérosité ou de quelque autre liquide. V. ENGORGEMENT.

INFINITOVISTE. s. m. [esp. *infinitovisto*]. Physiologiste partisan d'une doctrine suivant laquelle tous les corps organisés sont le résultat du développement de germes emboîtés à l'infini les uns dans les autres.

INFIRMERIE. s. f. [de *infirmus*, malade]. Local destiné, dans les colléges, dans les couvents et autres lieux où sont réunies beaucoup de personnes, au traitement des malades.

INFIRMIER, IÈRE. s. Personne employée dans les hôpitaux au service des malades.

INFIRMITÉ. s. f. [*infirmitas*, all. *Infirmität*, angl. *infirmity*, it. *infermità*, esp. *infermedad*]. Suivant l'Académie, ce mot veut dire *indisposition* ou *maladie habituelle*. Requin l'a mieux défini : il entend par *infirmité*, tout cas dans lequel un individu, avec ou sans désordre appréciable de la disposition matérielle du corps, ne possède pas telle ou telle fonction, ou la possède d'une manière imparfaite ou irrégulière, tout en jouissant d'ailleurs d'une bonne santé relativement aux conditions physiologiques qui lui sont propres dès la naissance, ou que des maladies antérieures lui ont faites. Dans la maladie qui ne porte que sur une seule fonction, celle-ci subit *actuellement* une altération; elle passe par des phases plus ou moins marquées, et la plupart du temps avec de continuelles oscillations, de son état normal à un état d'imperfection ou même de complet évanouissement, pour marcher ensuite (du moins très-souvent) à sa réintégration. Dans l'infirmité, la fonction, ou n'a jamais existé, ou bien est *définitivement* altérée ou abolie. La maladie est un fait qui s'opère, et l'infirmité un fait accompli ; celle-ci est souvent la terminaison de celle-là.

INFLAMMABILITÉ. s. f. [*inflammare*, enflammer; all. *Entzündlichkeit*, angl. *inflammability*, it. *inflammabilità*, esp. *inflammabilidad*]. Qualité ou caractère des corps qui sont inflammables.

INFLAMMABLE. adj. [it. *entzündlich*, angl. *inflammable*, it. *inflammabile*, esp. *inflamable*]. Qui est susceptible d'entrer en combustion. On donne cette épithète à tous les corps composés qui peuvent brûler, et alors le mot *inflammable* est synonyme de *combustible*. On la donne aussi aux substances simples, non métalliques surtout, qui brûlent aisément : c'est en ce dernier sens que l'hydrogène a été appelé *gaz inflammable*.

INFLAMMATION. s. f. [*inflammatio*, φλεγμασία, all. *Entzündung*, angl. *inflammation*, it. *inflammazione*, esp. *inflamacion*]. Phénomène qui a lieu quand un corps produit de la flamme en brûlant, soit parce qu'il est volatil, soit parce que les combinaisons auxquelles il donne naissance, sous l'influence de la chaleur, jouissent de cette propriété.—En pathologie, état morbide caractérisé par un afflux plus considérable du sang dans les vaisseaux capillaires, par du gonflement, de la tension douloureuse, de la chaleur et de la rougeur. Ces phénomènes présentent d'ailleurs divers degrés d'intensité, suivant la structure de la partie atteinte, ses liaisons avec le reste de l'organisme et la constitution individuelle. Les inflammations qui affectent les organes internes portent le nom générique de *phlegmasies*, et chacune d'elles en a reçu un particulier, tiré de l'organe dans lequel elle siége. On admet des *inflammations aiguës* et des *inflammations chroniques* (V. PHLEGMASIES). L'*inflammation* est un phénomène morbide complexe, mais se rattachant particulièrement à la fonction de circulation, et étant surtout une modification de la circulation des capillaires d'un ou de plusieurs organes, ou d'une partie d'un organe; ou plutôt c'est une succession de phénomènes se passant dans les capillaires et caractérisés : 1° par un resserrement des artérioles et veinules (Fig. 224, *a*, *v*) en ce point, les capillaires proprement dits (V. CAPILLAIRE), ou intermédiaires (*c*, *d*, *c*), ne prenant encore au phénomène qu'une part peu visible, bien que réelle ; 2° puis par une réplétion et une dilatation des capillaires avec ralentissement et oscillation de leur circulation, ce qui caractérise la simple *congestion*. Mais il y a inflammation lorsque ces phénomènes sont suivis de stase et d'arrêt complet avec réplétion et distension des capillaires (par des globules de sang accumulés), et graduellement des artérioles et veinules de la partie, surtout des dernières ; car, les capillaires dont elles proviennent directement cessant de leur fournir du sang, le courant s'y ralentit, s'y arrête même ensuite ; elles ne reçoivent plus que celui des capillaires collatéraux, et cela graduellement, avec une impulsion de moins en moins grande, de sorte que les globules sanguins s'y accumulent sans en sortir. 3° Enfin, à ces phénomènes succèdent : A. La *résolution* de l'inflammation, c'est-à-dire la séparation des globules accumulés, avec rétablissement du cours du sang, qui s'opère d'abord à la périphérie, où les globules sont le moins pressés et depuis le moins de temps (*c*, *b*, *c*); puis, tout en cheminant de la périphérie au centre, la circulation se rétablit dans les artérioles (*a*) et les veinules (*v*) d'un volume un peu considérable, avant de se rétablir dans les vaisseaux plus petits et dans les capillaires intermédiaires (*d*). Si cette résolution se fait rapidement, sans qu'il en résulte d'accident ou sans apparition d'une inflammation dans un autre organe, on dit qu'il y a *délitescence* de l'inflammation. Si, en même temps que la résolution de l'inflammation d'un organe s'opère, un autre s'enflamme (ce qui n'est ordinairement qu'une coïncidence), on dit alors qu'il y a *métastase*, parce qu'on supposait autrefois le

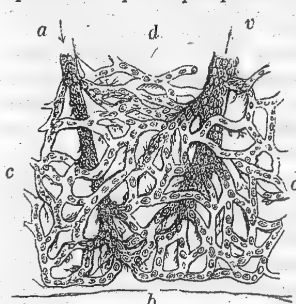


FIG. 224.

transport de quelque principe morbide d'un organe sur l'autre. B. Ou bien il y a *induration* (V. ce mot), c'est-à-dire génération d'éléments anatomiques solides ou demi-solides, soit amorphes, soit sous forme de fibres, etc., entre les éléments normaux. C. Ou bien succède la *suppuration* (V. ce mot), c'est-à-dire la production de globules de pus (V. Pus), aux dépens du liquide exsudé, avec écartement et destruction d'une partie des éléments du tissu enflammé où a lieu la production du pus (V. Hétéromorphe et Production). D. Ou, enfin, arrive la *gangrène*, c'est-à-dire la mortification, la cessation des phénomènes de nutrition, suivie de destruction des éléments du tissu, ordinairement par putréfaction ; mortification qui survient lorsque, la stase des globules ayant lieu dans une trop grande masse de tissu et durant trop longtemps, les éléments anatomiques ne peuvent plus emprunter de proche en proche les matériaux d'assimilation et rejeter ceux de désassimilation, et dès lors restent soumis aux conditions de destruction des substances organiques, savoir, l'humidité et une température élevée. — Les *causes indirectes* de l'inflammation sont le refroidissement brusque de telle ou telle partie du corps, les contusions, les blessures, l'introduction des agents qui altèrent les tissus, par exemple des acides, etc., de certains virus et venins, ainsi qu'on le voit dans la production des adénites et bubons de la peste, des piqûres anatomiques, de la syphilis, etc. Les *causes directes* sont peu connues. Ainsi, on ne sait encore pourquoi, dans un cas de refroidissement, c'est le poumon plutôt que la plèvre, ou les bulbes dentaires, les fosses nasales, qui s'enflamment ; on ne sait pas précisément comment ces diverses causes amènent le resserrement des artérioles et veinules et aussi des *capillaires* (car ils sont contractiles, bien que sans fibres musculaires), puis leur dilatation. Toutefois on sait que le grand sympathique joue un rôle dans ce fait ; car Cl. Bernard a montré que, lorsqu'on le coupe, la partie du corps où il se rend se congestionne, et la température s'y élève autant que dans l'inflammation, que l'on ait ou non coupé préalablement les nerfs sensitifs ou moteurs correspondants ; pour certains organes même, comme la plèvre, il y a véritable inflammation. Ce nerf, en outre, a une action directe sur la dilatation ou le resserrement des gros vaisseaux qu'il accompagne, et, si on le coupe, ils restent plus dilatés de ce côté que de l'autre, fait correspondant à ce qu'on voit souvent en comparant un organe enflammé à son analogue. Le *rôle joué par les divers éléments des tissus dans les différentes phases de l'inflammation* est le suivant : 1° Les veinules (*radicules veineuses* des auteurs) ne sont pas le siége exclusif des phénomènes inflammatoires ; les artérioles jouent un rôle correspondant ; les *capillaires* en sont le siége essentiel. D'abord les artérioles, etc., se contractent, et alors, quoi qu'on en ait dit, le cours du sang est plus rapide qu'à l'état normal, comme toutes les fois où, dans deux conduits d'inégale largeur, arrive une même quantité de liquide, sous une même pression, le plus étroit offre le torrent le plus rapide. Cette contraction peut aller au quart et même à la moitié ; elle est régulière d'abord, mais, plus tard, il y a resserrement par places et dilatation ampullaire, moniliforme, etc., dans les intervalles. Le resserrement existe encore dans les artérioles et veinules, que déjà les capillaires intermédiaires se gorgent de globules, s'élargissent du quart au tiers ; cette dilatation s'étend aux veinules d'abord, comme il a été dit plus haut (2°), puis, plus tard, aux artérioles, et dans ces conduits elle est proportionnellement plus grande que dans les capillaires. Elle est frappante, par ce fait qu'il y a çà et là des points au niveau desquels le vaisseau conserve son diamètre normal, ou est même resserré, tandis que, dans les intervalles, il est dilaté en ampoules sphériques, ovoïdes, ou plus souvent en boudins ou cylindres bosselés, bien plus tortueux dans les capillaires que dans les artérioles et veinules. C'est là un des faits essentiels de l'état anatomique des parties enflammées. 2° Lorsque les artérioles et veinules sont encore contractées, les *globules rouges* s'accumulent dans les capillaires, ils y circulent lentement, d'où le resserrement des veinules ; ils ne circulent pas seulement au milieu, mais jusque contre les parois, en prenant la place de la couche de sérum qui les tapisse à l'état normal, et où se trouvaient les globules blancs, qui alors sont recouverts ou entourés par les autres. Il en résulte que la masse des globules remplissant les capillaires est plus large qu'à l'état normal et fait paraître ceux-ci dilatés avant qu'ils le soient réellement, car la couche de sérum immobile est encore seule envahie par les globules accumulés. Ceux-ci se pressent de plus en plus et manifestent ces mouvements d'oscillation dans lesquels ils se meuvent en masse, puis surviennent la cohérence et la stase complète des globules dans les capillaires distendus. L'oscillation se prolonge manifestement dans les artérioles (et surtout lorsqu'il y a stase complète dans les capillaires) ; il se fait une régurgitation, dans les branches anastomotiques voisines, des globules arrivant qui ne peuvent passer. S'il y a résolution de l'inflammation, on voit les vaisseaux resserrés dans le voisinage des parties où stagnent les globules reprendre leur diamètre ; le sang, arrivant plus énergiquement sur les globules stagnants, les emporte à mesure que le sérum qui s'interpose entre eux permet leur isolement, ou même entraîne des amas de plusieurs globules cohérents qui s'isolent plus loin. Leur cours se rétablit ainsi, comme il a été dit plus haut (A). 3° Lorsqu'il y a suppuration ou gangrène, les globules rouges et blancs deviennent tellement cohérents, qu'ils forment un véritable magma homogène, où les contours de chacun d'eux sont difficiles à voir, ou même ils sont soudés complétement les uns avec les autres, et leur teinte devient plus foncée. La stase complète des globules a lieu, même dans les cas où il y a résolution de l'inflammation : elle a été niée, d'après cette hypothèse que, si elle avait lieu, surviendrait la mortification des tissus ; mais cette hypothèse a été émise sans savoir que les globules du sang peuvent (sur le vivant même, malgré la température plus élevée qu'après la mort, au contact de l'air) exister sans circuler ni passer par le poumon pendant plusieurs jours ; que les autres éléments (parois des capillaires, vésicules adipeuses, fibres diverses) peuvent en faire autant, sans prendre ni rendre rien au sérum du sang, empruntant, lorsque ce sérum leur manque, de proche en proche, aux parties voisines, tous les matériaux assimilables. Ces phénomènes sont, du reste, bornés entre certaines limites de temps et d'espace ; et, si elles sont dépassées, ou si quelque virus altérant les substances coagulables a été introduit, comme dans le charbon, alors survient la gangrène. 4° Le *sérum* transsude au travers des parois des capillaires, partout où le cours du sang est modifié, et cela jusqu'à laisser

les globules seuls accumulés et pressés dans les points où il y a stase complète. Cette transsudation est, du reste, de nature différente, selon les *éléments anatomiques du tissu enflammé*, qui influent sur l'exsudation pathologique comme ils faisaient sur l'exsudation normale. La nature des éléments, leur texture, la rapidité avec laquelle la stase complète s'est établie, ont aussi une action sur la quantité de cette exsudation. Au fur et à mesure de cette exsudation, les globules arrêtés empruntent de proche en proche, dans de certaines limites, du sérum aux portions où le sang oscille ou circule encore. — La dilatation des capillaires, l'accumulation des globules, l'exsudation, sont trois phénomènes qui sont cause de rougeur, tuméfaction et douleur; et douleur d'autant plus forte, que la tuméfaction causée par la dilatation et par l'exsudation amène une compression plus grande ou *étranglement*, par suite de la présence des aponévroses, faisceaux fibreux, aréoles des os, etc. L'exsudation est la cause : 1° de l'*engorgement* ou de l'*infiltration* (V. ces mots), et, selon la nature du liquide exsudé, sa quantité, etc., de la *suppuration;* celle-ci est plus ou moins rapide, selon la nature des tissus et du blastème où elle a lieu; 2° de la production d'*éléments anatomiques*, de solides nouveaux, d'où *induration;* 3° de la naissance de diverses productions morbides, selon la nature des éléments engendrés et selon l'énergie de leur propriété de développement. Du reste, on a considéré comme suite d'*inflammations chroniques*, nombre d'altérations des glandes, des muqueuses, des séreuses, etc., qui ne sont autres que le résultat d'une multiplication ou d'un développement accidentels des éléments propres de ces parties, sans qu'il y ait eu inflammation préalable, mais seulement inégalité ou excès dans l'exercice de leurs propriétés; on a été conduit là, faute de connaître les éléments de ces tissus. — La chaleur n'est pas causée seulement par le fait de l'afflux du sang dans des vaisseaux dilatés, mais certainement aussi par les modifications des phénomènes de nutrition, sous l'influence du grand sympathique; car Cl. Bernard a montré que, ce nerf étant coupé, il y a élévation notable de température dans les organes où il se rend, lors même qu'on a lié les artères et les veines de ces organes, de manière à empêcher l'afflux sanguin qu'amène cette section. — *Inflammation adhésive, ulcérative, éliminatrice.* V. Nutrition et Production.

INFLAMMATOIRE. adj. [*inflammatorius*, all. *entzündlich*, angl. *inflammatory*, it. *inflammatorio*, esp. *inflamatorio*]. Qui tient de l'inflammation : *tumeur inflammatoire*, *état inflammatoire*, etc. — *Fièvre inflammatoire.* V. Fièvre. — *Sang inflammatoire.* Celui qui, évacué par la saignée et pris en caillot, offre à sa surface supérieure la couche de fibrine qu'on a appelée *couenne inflammatoire.*

INFLATION. s. f. [*inflatio*, esp. *inflacion*]. Enflure, tumeur, gonflement.

INFLÉCHI, IE. adj. [*inflexus*, all. *umgeschlagen*, angl. *bent inward*, it. *inflesso*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont courbées de dehors en dedans.

INFLEXION. s. f. — *Inflexion de l'utérus.* V. Déviation.

INFLORESCENCE. s. f. [*inflorescentia*, all. *Blüthenstand*, angl. *inflorescence*, esp. *inflorescencia*]. Manière dont les fleurs sont disposées sur la plante qui les porte; ensemble ou disposition des organes et des opérations qui préparent ou effectuent la floraison. L'*inflorescence* est *uniflore*, lorsqu'elle se compose d'une seule fleur terminant, soit un pédoncule radical, soit un pédoncule isolé émis par une tige aérienne Elle est *pluriflore* ou *multiflore*, quand elle se compose de plusieurs fleurs. V. Défini et Indéfini.

INFLUENZA. s. f. [de l'it. *influenza*, influence]. Synonyme de *grippe*. Catarrhe épidémique qui sévit souvent sur de très-grandes étendues de pays. L'invasion est subite, la fièvre forte, la courbature extrême, tout cela bien au delà de ce que paraît annoncer l'état des voies respiratoires. Au bout de quelques jours les symptômes s'amendent, et le malade guérit. C'est la terminaison la plus ordinaire. Mais quelquefois la grippe est dangereuse, surtout chez les personnes âgées. Le traitement consiste en sudorifiques, fébrifuges et laxatifs; la saignée est souvent nuisible.

INFLUX. s. m. [*influxus*]. S'est dit autrefois de la propulsion du sang par le cœur. Par une analogie forcée on a appelé *influx nerveux* le mode spécial d'action du système nerveux central, parce qu'on supposait que l'encéphale poussait vers la périphérie un fluide nerveux (qui n'existe pas), comme le cœur pousse le sang.

INFUNDIBULIFORME. adj. [*infundibuliformis*, de *infundibulum*, entonnoir, et *forma*, forme; all. *trichterförmig*, angl. *infundibuliform*, it. *infundiboliforme*, esp. *infundibuliforme*]. Qui a la forme d'un entonnoir, c'est-à-dire qui offre un limbe évasé en forme de cône et faisant suite à un tube.

INFUNDIBULUM. s. m. V. Entonnoir.

INFUSÉ ou **INFUSUM.** s. m. [de *infundere*, verser dessus]. Le produit d'une infusion.

INFUSIBILITÉ. s. f. [all. *Unschmelzbarkeit*, it. *infusibilità*, esp. *infusibilidad*]. Qualité de ce qui est infusible.

INFUSIBLE. adj. [de *in*, négation, et *fundere*, fondre; all. *unschmelzbar*, it. *infusibile*, esp. *infusible*]. Qui n'est pas susceptible d'entrer en fusion.

INFUSION. s. f. [*infusio*, de *infundere*, verser dessus, de *in*, en, et *fundere*, verser; ἔγχυσις, ἔγχυτον, all. *Aufguss*, *infusum*, angl. *infusum*, it. *infusione*, *infuso*, esp. *infusion*]. Opération de pharmacie qui consiste à verser et à laisser refroidir un liquide bouillant sur une substance dont on veut extraire les principes médicamenteux. Quelquefois, au lieu de verser le liquide sur la substance médicinale, on fait l'infusion en jetant cette substance dans l'eau en ébullition, et ayant soin de retirer aussitôt le vase du feu et de bien le couvrir. Dans l'un et l'autre cas, l'opération est terminée lorsque la température du liquide est descendue au point d'être en équilibre avec celle de l'atmosphère. Le produit de l'infusion, c'est-à-dire le liquide chargé des principes médicamenteux, est souvent désigné lui-même sous le nom d'*infusion*. On dit *une infusion de tilleul, préparer une infusion;* cependant on a proposé d'employer dans ce dernier sens le mot *infusé*, et de réserver le mot *infusion* pour indiquer l'opération elle-même.

INFUSOIR. s. m. [de *infundere*, verser dedans]. Instrument dont on s'est servi pour introduire des substances médicamenteuses dans les veines, lorsque l'état des organes digestifs ne permettait pas d'en faire usage par les voies ordinaires.

INFUSOIRES. s. m. pl. [*infusoria*, all. *Infusionsthierchen*, *Infusorien*, angl. *infusoria*, *infusory animals*, it. *infusori*, esp. *infusorios*]. Classe du règne animal comprenant les animalcules qui se développent dans les infusions végétales et animales. Ils compo-

sent actuellement toute une classe, la quatrième de l'embranchement des radiaires : car ces animalcules existent abondamment dans toutes les eaux douces d'étangs ou croupissantes du bord des lacs et des rivières, ainsi que dans les eaux salées soumises aux mêmes conditions ; dans les liquides intestinaux ou autres séjournant quelque temps et s'altérant au sein du corps. Il n'est point vrai que toutes les eaux en renferment : les eaux courantes et de source, ou de pluie, non croupies, les eaux potables, en un mot, n'en contiennent pas, à moins qu'elles n'aient été abandonnées à elles-mêmes quelques jours sans mouvement à une température au-dessus de 5° à 6°. Ils naissent et se développent d'autant plus vite et plus abondamment, que les eaux renferment davantage de substances organiques en suspension ou en dissolution. Ils ne naissent point spontanément, par *génération spontanée*, comme on l'a avancé. Seulement la nutrition, et par suite tous les autres actes d'ordre organique ou vital, peuvent être suspendus ou très-ralentis chez ces animaux et autres, comme chez les graines et les œufs de diverses espèces animales, si l'on vient à les placer dans un *milieu* autre que celui qui leur est habituel. Si ce changement de conditions est apporté d'une manière convenable, par exemple dans la dessiccation opérée au-dessous de 70° centigr., sans permettre la putréfaction ou la destruction des substances organiques, la nutrition, et par suite les autres actes dont elle est condition d'existence, recommenceront dès qu'on replacera l'être organisé dans un milieu convenable. C'est ce qui arrive naturellement aux infusoires, lorsque se dessèchent les eaux où ils vivent ; d'une densité très-faible, tellement petits qu'ils ne sont pas visibles à l'œil nu ($0^{mm},003$ à $0^{mm},080$ ou environ, d'où le nom d'*animaux microscopiques*), ils sont emportés sous forme de poussière, et recommencent à se nourrir et à se multiplier à l'infini lorsqu'ils tombent dans un milieu convenable (V. Génération). C'est faute de connaître ces faits, que, ne voyant pas d'infusoires dans l'eau prise pour des expériences, et les voyant apparaître au bout de quelque temps, on a conclu à leur génération spontanée. Il faut des soins minutieux dans ces essais pour éviter toute poussière, et souvent les plus grandes précautions sont infructueuses. Ces animaux, caractérisés surtout par le petit volume de leur corps symétrique de chaque côté d'un plan droit ou courbe, et par l'absence de tout organe sexuel, se divisent en cinq ordres nombreux en espèces : 1er Ordre. Tégument contractile, lâche, réticulé, granulé ; cils en série, cils en moustache ; bouche (*Paraméciens*, *Bursariens*) ; pas de bouche (*Leucophryens*) ; corps fixé par un pédicule (*Vorticelliens*, *Urcéolariens*). — 2e Ordre. Corps cilié, pas de téguments contractiles ; animaux libres, nageant ; bouche visible avec cils en moustache (*Trichodiens*) ; cirres en forme de crochets ; bouche (*Kéroniens*) ; cuirasse résistante (*Erviliens*) ; cuirasse molle (*Plœsconiens*). — 3e Ordre. Un ou plusieurs filaments locomoteurs mous ; pas de bouche ; téguments contractiles (*Eugléniens*) ; téguments soudés en polypier rameux (*Dinobryens*) ; téguments soudés en une masse commune (*Volvociens*) ; pas de téguments distincts du corps (*Monadiens*). — 4e Ordre (ou des *Rhizopodes*). Corps à expansions molles, contractiles, rentrant dans le corps et sans bouche ; expansions simples (*Actinophryens*) ; à coquille en spirale, perforée, volumineuse (*Rhizopodiens* ou *Foraminifères*) ; corps nu, rampant, de forme variable (*Amibiens*). — 5e Ordre (ou des *Vibrioniens*). Corps filiforme, contractile ; pas de cils, ni expansions, ni bouche.

INGA. Écorce d'Amérique, dont on ne connaît pas exactement l'origine. C'est un astringent tonique de propriétés analogues à la ratanhia.

INGESTA s. m. pl. Mot latin qui signifie proprement *choses introduites*. Sous le nom d'*ingesta*, Hallé comprenait toutes les substances qui, dans l'état de santé, sont destinées à être introduites dans le corps par les voies digestives : tels sont les aliments, les assaisonnements et les boissons.

INGRÉDIENT. s. m. [*ingrediens*, de *ingredi*, entrer ; all. *Bestandtheil*, *Ingredienz*, angl. *ingredient*, it. et esp. *ingrediente*]. Toute substance qui entre dans la composition d'un médicament ou dans une formule. Ainsi, la substance principale ou la *base* du médicament ; les substances secondaires qui en sont les *auxiliaires* ou les *adjuvants* ; la substance aromatique, adoucissante ou sucrée (*correctif*), destinée à masquer la saveur désagréable ou à modérer l'effet des premières ; souvent aussi une substance destinée à faciliter la mixtion des autres (*intermède*) ; enfin l'*excipient*, ou la substance qui détermine la forme et la masse totale du médicament, sont autant d'*ingrédients*.

INGUINAL, ALE. adj. [*inguinalis*, de *inguen*, l'aine ; angl. *inguinal*, it. *inguinale*, esp. *inguinal*]. Qui est dans l'aine, ou qui a rapport à l'aine. — *Canal inguinal*. Espèce de canal situé plus haut que le pli de l'aine, au-dessus du ligament de Fallope, oblique de haut en bas, d'arrière en avant, et de dehors en dedans, dont la longueur est de 3 à 5 centimètres. Sa partie antérieure est formée presque entièrement par l'aponévrose du grand oblique ; on y trouve seulement quelques fibres charnues du petit oblique ; la postérieure est formée par le *fascia transversalis ;* l'inférieure n'est autre chose que la gouttière ou rigole du ligament de Fallope, continue au *fascia transversalis ;* la supérieure, peu distincte, est composée seulement des fibres charnues des muscles petit oblique et transverse. Des deux orifices de ce canal, le superficiel, appelé *anneau inguinal externe* (anneau du grand oblique), est circonscrit par deux piliers ou faisceaux résultant de l'écartement des fibres aponévrotiques du muscle grand oblique : il est de forme irrégulièrement ovalaire ; son grand diamètre est oblique de dehors en dedans et de haut en bas ; son extrémité interne correspond au bord supérieur du pubis, en dedans de l'épine ; l'autre, dirigée en dehors et en haut, et formée par l'écartement des fibres aponévrotiques qui constituent les piliers, est bridée par quelques faisceaux qui semblent s'élever du ligament de Fallope. L'orifice profond ou abdominal (*anneau inguinal interne*) est situé vers le milieu d'une ligne tirée de la crête de l'ilium à l'angle du pubis ; il est formé par des faisceaux fibreux qui font partie du *fascia transversalis*. Cet anneau, qui semble d'abord être une simple ouverture dont ce fascia serait percé, est le commencement d'un canal infundibuliforme dépendant du fascia lui-même, qui tapisse ainsi le canal inguinal, et se prolonge jusque dans le scrotum. Le canal inguinal donne passage, chez l'homme, au canal déférent, à l'artère, aux veines et aux vaisseaux lymphatiques du testicule, à deux artérioles fournies l'une par l'épigastre, l'autre par l'hypogastrique, et aux filets nerveux qui constituent le plexus spermatique. Chez la femme, il ne donne passage qu'au cordon

sus-pubien de l'utérus (ligament rond) : aussi ses dimensions sont-elles beaucoup moindres. — *Hernie inguinale.* Sortie d'une portion d'un ou de plusieurs des viscères abdominaux à travers l'ouverture qui donne passage au cordon testiculaire chez l'homme, au ligament rond de l'utérus chez la femme. Quelquefois les intestins sortent directement par l'anneau ; la hernie commence alors au côté interne de l'artère ombilicale oblitérée, tout près de l'anneau inguinal ; les parties s'échappent presque directement d'arrière en avant, à travers l'anneau inguinal interne. Hesselbach et Scarpa ont appelé cette espèce de hernie, *hernie inguinale interne*. Mais, dans les circonstances les plus ordinaires, la hernie inguinale commence à l'endroit où le cordon testiculaire s'engage sous le bord inférieur du muscle transverse ; une portion d'intestin ou de tout autre viscère, poussée par un effort, s'introduit dans le petit enfoncement infundibuliforme que présente en cet endroit le péritoine ; elle le distend, et en forme une sorte de petit sac qui s'étend peu à peu, et qui sort par l'anneau inguinal externe, après avoir suivi,

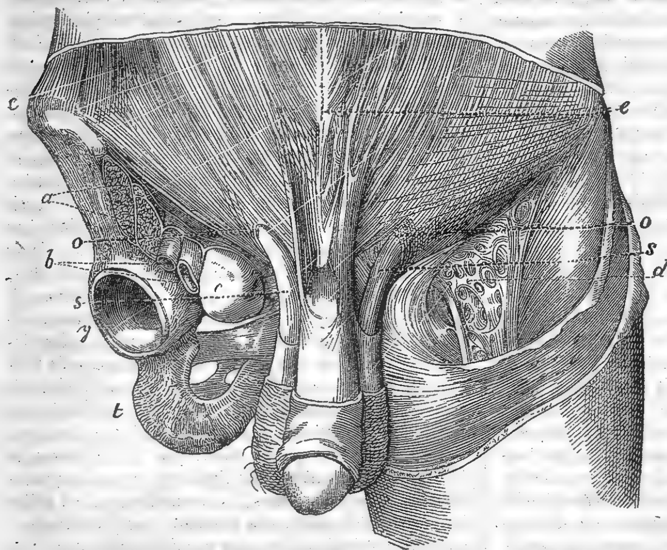


FIG. 225.

dans l'épaisseur de la paroi abdominale, le même trajet oblique que le cordon testiculaire. La forme du sac herniaire résultant de la portion du péritoine que les viscères ont poussée devant eux est pyramidale : ce sac a un fond évasé et un orifice plus ou moins étroit ; entre ce fond et cet orifice, au niveau du canal inguinal, est une partie étroite et allongée, que l'on nomme le *col* de la hernie ou du sac herniaire. Certaines hernies formées par les organes qui, dans leur position normale, ne sont qu'en partie recouverts par le péritoine (comme la vessie, l'S du côlon, etc.), n'ont nécessairement qu'un sac incomplet.

Fig. 225. D'un côté presque toutes les parties molles ont été enlevées pour bien montrer ce qu'on appelle l'arcade crurale. — *a*, muscles iliaques et psoas, qui ont été coupés au moment de leur sortie du bassin ; *b* indique de dehors en dedans : 1° l'artère crurale, 2° la veine ; *c*, sac herniaire de hernie crurale en rapport avec les vaisseaux ; *d*, fascia cribriformis ; *e*, épine iliaque antéro-supérieure ; *y*, cavité cotyloïde ; *t*, tubérosité sciatique ; *o*, orifice externe du canal inguinal donnant passage au cordon spermatique ; *ss*, la ligne blanche. Rarement l'étranglement de la hernie inguinale se fait à l'anneau externe : c'est le plus souvent au niveau de l'interne qu'il a lieu, qu'il soit produit directement par cet anneau, ou bien par le collet du sac, resserré en ce point par un travail pathologique. La *hernie oblique*, en passant dans toute l'étendue du canal, se trouve avoir : l'artère épigastrique à son côté interne, le cordon testiculaire au-dessous d'elle, tandis que, lorsqu'elle est directe, l'artère épigastrique est à son côté externe, d'où la nécessité (Scarpa, A. Cooper, Dupuytren) de débrider directement en haut. Le malade étant étendu sur un lit, après qu'un aide a rasé la région pubienne du côté où siége la hernie, le chirurgien, placé de ce côté et tenant comme un archet de violon un bistouri très-légèrement convexe, fait sur le devant de la tumeur une incision qui s'étend du fond du scrotum jusque auprès de l'anneau inguinal interne. La peau et le tissu lamineux sont compris dans cette première incision. Avec un peu d'habileté, on peut continuer à inciser ainsi directement de dehors en dedans, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au sac ; mais, si l'on craint d'aller plus loin qu'il ne faut, dès que la peau et le tissu lamineux ont été divisés, on coupe les tissus sous-jacents avec le bistouri porté à plat, pendant qu'on les soulève avec une pince à disséquer. Lorsqu'on a fait de cette manière une boutonnière à une couche de tissu, on y passe une sonde cannelée pour prolonger l'incision en haut et en bas, dans une étendue égale à celle de la peau. Le sac est incisé en dédolant, comme les couches qui le recouvrent immédiatement, et, pour agrandir l'incision, on se sert d'une sonde cannelée sur laquelle on glisse un bistouri droit ou des ciseaux pour ce dernier temps de l'opération, en ayant soin d'éloigner les lames de cet instrument de l'intestin contenu dans le sac. Le sac herniaire ayant été largement divisé en haut et en bas, l'opérateur cherche avec l'indicateur gauche le point où l'étranglement s'est produit, et, glissant l'ongle entre l'intestin et l'anneau qui étrangle, il se sert de ce doigt pour diriger un bistouri boutonné, dont la lame est introduite à plat entre l'anneau qui étrangle et l'ongle de l'opérateur. L'obstacle à la rentrée des parties étranglées ayant été levé, le chirurgien attire au dehors de nouvelles anses intestinales, pour s'assurer que l'étranglement n'a point ulcéré une partie de l'intestin ; puis, les repoussant aussitôt de bas en haut, il les fait rentrer successivement, en commençant par les dernières sorties. Ensuite on lave les parties voisines de la plaie, et l'on fait un pansement simple avec du linge cératé et de la charpie. On recommande au malade de ne pas se livrer à des efforts capables de repousser les intestins au dehors. — *Ligament inguinal.* V. FÉMORAL.

INGUINO-CUTANÉ, ÉE. adj. [*inguino-cutaneus*].

Rameau moyen de la branche antérieure du premier nerf lombaire qui fournit des filets à l'aine, au scrotum et aux téguments de la partie supérieure de la cuisse.

INHALATION. s. f. [*inhalatio*, de *inhalare*, souffler au dedans; all. *Einathmung*, angl. *inhalation*, esp. *inhalacion*]. Synonyme d'*absorption*.— On donne aussi le nom d'*inhalation* à l'absorption, par respiration, des vapeurs d'éther ou de chloroforme, à l'effet de produire l'insensibilté. V. CHLOROFORME.

INHUMATION. s. f. [de *in*, dans, et *humus*, terre; all. *Beerdigung*, angl. *inhumation*, it. *sotterramento*, esp. *entierro*, *inhumacion*]. Action de déposer dans la terre le corps d'un individu décédé. — « Aucune inhumation ne doit être faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne peut la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès, et que vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les règlements de police. » (C. civ., art. 77.) — « Ceux qui, sans l'autorisation préalable de l'officier public, auraient fait inhumer un individu décédé, seraient punis de deux jours à six mois d'emprisonnement, et d'une amende de 16 à 50 francs. La même peine aurait lieu contre ceux qui auraient contrevenu d'une manière quelconque à la loi et aux règlements relatifs aux inhumations. » (Cod. pén., art. 358.) — « Toutes les fois que, dans les cas prévus par les règlements de police (putréfaction, etc.), une personne décédée doit être inhumée avant le délai de vingt-quatre heures, l'inhumation ne doit avoir lieu que sur l'avis des médecins ou chirurgiens qui ont suivi la maladie, ou de ceux qui sont préposés à la visite des personnes décédées : cet avis doit être envoyé à l'officier de police et à l'officier de l'état civil. » (Ord. de police, 14 messidor an XII.)—A Paris, et dans beaucoup d'autres villes, ce n'est plus l'officier de l'état civil qui va vérifier les décès ; il y a dans chaque quartier un médecin qui est spécialement chargé de cette visite. L'officier de l'état civil reçoit la déclaration du décès, en donne avis au médecin vérificateur, et attend son rapport pour indiquer l'heure à laquelle l'inhumation aura lieu. Ce rapport est fait sur un bulletin imprimé, dont le médecin n'a qu'à remplir les *blancs*. Il doit contenir les nom et prénoms du décédé, l'indication du sexe, de l'état de mariage ou de célibat, l'âge, la profession, la date exacte du décès (jour et heure), le quartier, la rue et le numéro du domicile, l'étage et l'exposition du logement, la nature de la maladie, et (s'il y a lieu) les motifs qui peuvent occasionner l'ouverture des cadavres, les causes antécédentes et les complications survenues, la durée de la maladie, le nom des personnes (ayant titre ou non) qui ont donné des soins au malade. (Arrêté du préfet de la Seine, 31 décembre 1821.)

INIENCÉPHALE. s. m. [de ἰνίον, occiput, partie postérieure de la tête, et ἐγκέφαλος, encéphale] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres dont l'encéphale est situé en grande partie dans la boîte cérébrale et en partie hors d'elle, en arrière et un peu au-dessous du crâne, qui est ouvert dans sa portion occipitale.

INIODYME. s. m. [de ἰνίον, occiput, et δίδυμος, jumeau] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres doubles qui n'ont qu'un seul corps portant deux têtes réunies en arrière.

INIOPE. s. m. [de νίον, occiput, et ὤψ, œil] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui ont deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic, et dont la tête, incomplétement double, présente d'un côté une face, et de l'autre un œil imparfait, et même une oreille.

INJECTÉ, ÉE. adj. [it. *injettato*, esp. *inyectado*]. En pathologie, la face est dite *injectée*, quand elle est colorée par l'afflux du sang dans les capillaires veineux.

INJECTION. s. f. [*injectio*, de *injicere*, jeter dedans; ἔνεμα, all. *Einspritzung*, angl. *injection*, it. *injezione*, esp. *inyeccion*]. Action d'injecter ou d'introduire, avec une seringue ou quelque autre instrument, un liquide dans une cavité du corps, soit naturelle, soit accidentelle, pour remplir une indication chirurgicale. On appelle encore *injection* le liquide que l'on injecte. — On a substitué les injections iodées aux injections vineuses et autres, recommandées dans l'hydrocèle, les plèvres, les articulations (Galien, Petit, Gay, Académie de chirurgie) ; elles ont été appliquées aux affections articulaires (Velpeau, 1843 ; Bonnet (de Lyon), 1842). La ponction et l'injection immédiate à travers la canule du trocart ont été posées en règle, non-seulement dans les arthrites chroniques suppurées, mais encore dans les hydarthroses chroniques et les arthrites avec épanchement ; seulement pour celles-ci il est indiqué de n'agir que quand les phénomènes inflammatoires aigus ont été en grande partie dissipés. — L'*injection* est aussi un moyen employé par les anatomistes pour rendre les vaisseaux plus apparents. La matière des injections varie nécessairement suivant la nature des vaisseaux qu'on se propose d'examiner. Pour injecter les artères, on se sert communément d'un mélange de suif et de poix blanche, auquel on ajoute, après l'avoir fait fondre et l'avoir passé au tamis, de l'essence de térébenthine dans laquelle on a délayé quantité suffisante de noir de fumée pour lui donner la consistance de bouillie. Mais, cette matière n'étant point assez ténue pour pouvoir pénétrer jusque dans les dernières ramifications artérielles, il faut, pour que l'injection soit complète, injecter d'abord un liquide composé d'essence de térébenthine et de noir de fumée en consistance de bouillie claire, avec addition d'un quart de suif fondu. On injecte les artères en adaptant la seringue à une ouverture faite à la partie inférieure de la crosse de l'aorte, et poussant ainsi le liquide du tronc aux ramifications. Pour les veines, au contraire, on est obligé de pousser l'injection des rameaux vers les troncs, à cause des valvules dont sont garnis les vaisseaux : de là la nécessité de ne faire que des injections partielles, suivant les veines dans lesquelles on veut faire pénétrer le liquide. La matière de l'injection est ordinairement la même que pour les artères ; mais, lorsqu'on injecte sur un même sujet les artères et les veines, on colore en rouge celle qui est destinée aux artères, en substituant au noir de fumée du minium ou du vermillon broyé dans l'huile ; et en bleu, par le bleu de Prusse ou l'indigo broyé aussi dans une huile, celle que l'on prépare pour les veines. Les vaisseaux lymphatiques doivent être injectés, comme les veines, des branches aux troncs ; on se sert ordinairement de mercure purifié, que l'on introduit dans leur cavité au moyen d'un tube de verre recourbé et tiré à la lampe d'émailleur ; la branche verticale du tube contient la colonne de mercure, qui passe par son propre poids dans la branche horizontale et dans les vaisseaux auxquels celle-ci est adaptée. — On appelle aussi *injection*, l'état de réplétion des vaisseaux capillaires par le sang ; ce qui en fait apparaître davantage les réseaux. V. INFLAMMATION.

INNÉ, ÉE. adj. [*innatus*, de *in*, en, et *natus*, né; *nativus*, *connatus*, *ingenitus*, ἔμφυτος, all. *angeboren*, angl. *innate*, it. et esp. *innato*]. Se dit, en physiologie, de ce qui est inhérent à l'organisme; de ce qui ne saurait manquer dès qu'existe l'organisation.

INNÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inné. On a employé ce mot dans la théorie de l'hérédité (V. ce mot), pour désigner cette force qui justement est l'antagonisme de l'hérédité, et qui, dans le sein des diverses familles, et indépendamment de toute influence héréditaire, produit des individus doués d'aptitudes ou de dispositions exceptionnelles, en bien ou en mal, au physique ou au moral. — *Innéité des idées*. V. Idée.

INNERVATION. s. f. [de *in*, dans, et *nervus*, nerf; angl. *innervation*]. Mode d'activité propre aux éléments nerveux; influence nerveuse; ensemble des actions nerveuses; influence qu'exerce le système nerveux comme agent spécial des sensations, des mouvements et des expressions volontaires, et encore comme présidant aux fonctions dites organiques. — Dans un sens physiologique propre, mode spécial d'activité inhérente aux éléments anatomiques nerveux et par suite aux tissus nerveux central et périphérique. L'innervation est l'attribut dynamique ou physiologique des éléments nerveux, comme la contractilité est celui des fibres musculaires. L'innervation présente trois modes fondamentaux en corrélation intime et remarquable avec autant de particularités de la structure des éléments nerveux. Ce sont : 1° la *sensibilité;* 2° la *pensée* ou *volition spontanée et réfléchie;* 3° la *motricité* (V. ces mots). Chacun de ces modes en présente de secondaires corrélatifs à des particularités de structure et d'arrangement réciproque aujourd'hui connus des éléments anatomiques qui en sont le siége. Faute de notions suffisamment précises sur ce sujet, quelques auteurs désignent encore par le mot *sensibilité* tous les modes de l'innervation intermédiaires à la perception et à la motricité, tels que les actions réflexes, les sentiments instinctifs, la pensée, etc. Ce terme devient ainsi pour ces auteurs à peu près synonyme d'*innervation*, ce qui est la source de confusions physiologiques fâcheuses qu'il importe d'éviter.

INNOMINÉ, ÉE. adj. [*innominatus*, de la particule négative *in*, et de *nomen*, nom; all. *ungenannt*, it. *innominato*, esp. *innominado*]. Qui n'a point de nom. — *Artère innominée*. Tronc de la sous-clavière et de la carotide primitive droites. — Quelques anatomistes ont appelé *nerfs innominés*, ou *anonymes*, les nerfs trijumeaux ou de la cinquième paire; *glande innominée*, la glande lacrymale; *petits os innominés*, les trois os cunéiformes du tarse; *tunique innominée*, la sclérotique. Fabrice d'Acquapendente a donné le nom de *cartilage innominé* au cricoïde. — *Os innominé*. V. Iliaque. — *Veines innominées du cœur* (Vieussens). Deux ou trois veines qui s'ouvrent à la partie antérieure inférieure de l'oreillette droite. Haller les appelait *veines antérieures du cœur*.

INOCULABILITÉ. s. f. Propriété que possèdent certaines humeurs altérées d'être inoculées, de transmettre à d'autres par inoculation l'état accidentel dans lequel elles se trouvent. V. Poison.

INOCULABLE. adj. Qui est susceptible d'être inoculé. — *Maladies inoculables*. Ce sont les *maladies virulentes*, c'est-à-dire celles dans lesquelles la substance ou les substances organiques fondamentales d'une humeur seule ou de toutes les humeurs ont subi une modification ou un changement d'état spécifique, état qu'elles transmettent aux substances organiques, et par suite à la substance organisée de tout autre être vivant. Elles transmettent cet état en vertu de la propriété qu'ont toutes les substances organiques de déterminer, par leur simple contact avec des substances saines de même ou d'autre espèce, le mode même d'altération qu'elles ont subi; et cela, lors même qu'elles sont en quantité minime, parce que la modification a lieu graduellement, de proche en proche, molécule à molécule. Quant à l'apparition de l'état virulent, c'est le même phénomène que celui qui se passe pour la formation des substances organiques elles-mêmes par catalyse isomérique; et la transmission, par simple contact, de cette propriété permet d'en comprendre rationnellement toutes les phases. Modifiée ainsi, une de ces substances organiques a la propriété de transmettre cette modification acquise à tous les principes qui sont identiques avec elle ou qui lui sont analogues, et avec lesquels elle est mise en contact. Spécial alors à celui qui en porte le germe, l'état virulent pourra être communiqué à d'autres individus de même espèce ou d'espèce différente, tantôt (suivant la nature du virus) au travers de l'épiderme, tantôt exigeant la présence d'une excoriation de ce tissu qui lui permette d'agir sur les parties plus profondes. Cependant, si l'espèce animale est éloignée tant soit peu de celle de l'individu infecté, la transmission pourra ne pas avoir lieu, quels que soient les moyens employés, ou au moins la forme de la maladie transmise sera changée dans les cas où il y aura eu action. V. Virus.

INOCULATION. s. f. [*inoculatio*, greffe, de *inoculare*, greffer, enter en écusson, de *in*, en, et *oculus*, œilleton; all. *Inoculirung*, *Einimpfung*, angl. *inoculation*, it. *inoculazione*, esp. *inoculacion*]. Opération par laquelle on introduit artificiellement dans l'économie le principe matériel d'une maladie contagieuse : *inoculation de la variole*, *de la vaccine*. Le mot *inoculation*, employé seul, s'entend particulièrement du virus variolique. Avant la découverte de la vaccine, on avait recours à l'*inoculation*, comme moyen de dépouiller la variole de ses effets si souvent funestes, en ne la communiquant que dans des circonstances favorables. Cette opération consistait, comme la vaccine, à introduire sous l'épiderme le virus variolique recueilli sur la pointe d'une lancette au moyen de la piqûre d'une pustule parvenue à son état de maturité. Pratiquée de temps immémorial en Afrique et en Asie, introduite à Constantinople en 1673, importée de là en Angleterre par lady Montagu, l'inoculation ne tarda pas à se répandre dans toute l'Europe; mais elle ne fut autorisée en France qu'en 1764 : et, bien qu'elle eût le précieux avantage de rendre très-bénigne la variole ainsi communiquée, comparativement à la variole spontanée, elle a dû tomber en désuétude devant l'immortelle découverte de Jenner. — *Inoculation syphilitique*. V. Syphilisation.

INODULAIRE. adj. [*inodularis*, sans doute de ἰνώδης, fibreux; esp. *inodular*]. Nom donné par Delpech au tissu fibreux accidentel qui se développe dans les plaies en suppuration, et qui forme le tissu des cicatrices. Le *tissu inodulaire* existe à peine dans les plaies réunies par première intention; il est d'autant plus prononcé que la plaie a plus d'étendue en profondeur et qu'elle a suppuré plus longtemps. Il a d'abord l'aspect d'une couche cellulo-fibreuse rougeâtre, mais il perd bientôt de sa vascularité; et ses fibres, dirigées en tous

sens, deviennent d'un blanc mat, qui n'a pas l'éclat des aponévroses, ni le satiné des tendons, mais dont la consistance et la dureté peuvent être comparées à celles des ligaments articulaires les plus forts. Sa présence est decélée, dans toutes les cicatrices, par la réduction progressive de la surface qui a suppuré; réduction qui n'a pas lieu seulement pendant la cicatrisation, mais qui continue lorsque déjà un épiderme s'est formé sur toute l'étendue de la solution de continuité. C'est lui qui élève le fond de toutes les cicatrices, qui en rapproche les bords, qui attire les parties voisines avec une force supérieure à l'élasticité de la peau et à la contraction musculaire, et qui détermine parfois ces difformités, cette gêne dans les mouvements et dans les fonctions, qu'on observe surtout à la suite des brûlures profondes et des plaies qui ont intéressé toute l'épaisseur du derme (V. Bourgeon *charnu*). Le tissu inodulaire ne constitue pas un tissu spécial. Ce n'est autre chose que le *tissu cicatriciel*, tissu qui n'est pas une espèce distincte de tissu, mais qui varie d'un organe à l'autre (V. Cal). Il est certain que la *cicatrisation* ou *régénération* des tissus ne saurait être bien étudiée sans une connaissance exacte de leur *génération;* c'est faute d'avoir suivi cette règle dans l'étude des cicatrices, qu'on les a crues formées d'un tissu spécial partout le même. Or, on voit qu'à la peau, le tissu des cicatrices, ou inodulaire, renferme au bout d'un certain temps tous les éléments du derme, *même les papilles*, qui seulement sont plus petites, et par suite plus rapprochées, moins régulièrement disposées. Mais les follicules pileux, leurs glandes et les sudoripares, organes sous-cutanés, ne se régénèrent pas. Dans les tendons, ce sont d'abord des fibres lamineuses accompagnées d'éléments fibro-plastiques, lesquels disparaissent pour être remplacés par des fibres ayant tous les caractères des tendineuses, etc.

INONDÉ, ÉE. adj. [*inundatus*]. On appelle *plantes inondées*, celles qui naissent dans l'eau et qui ne flottent jamais à sa surface.

INOPEXIE. s. f. [de ἴς, ἰνὸς, fibre, et πῆξις, coagulation] (Vogel). Coagulation de la fibrine; augmentation de sa coagulabilité, qui fait qu'elle se solidifie spontanément dans l'économie en certaines conditions.

INORGANIQUE. adj. [*inorganicus*, de *in*, négatif, et *organicus*, organique; all. *unorganisch*, angl. *inorganic*, it. et esp. *inorganico*]. Qui n'a point d'organes ou d'instruments particuliers d'action. Les corps *inorganiques* sont ceux dont chaque molécule représente un individu complet, et chez lesquels la forme, entièrement accessoire, ne saurait être qu'une agglomération, soumise à des lois mécaniques, physiques et chimiques, d'où il ne peut rien résulter qui ressemble à la vie. Les matières gazeuses, cristallines ou volatiles sans décomposition, qui sortent de l'économie normalement ou pathologiquement, ne sont pas organisées, parce que les principes dont elles sont formées appartiennent à une ou à deux seulement des trois classes de principes immédiats qui constituent toute substance organisée. Les *substances organiques* mêmes (V. Immédiat), pour la même raison, ne sont pas des corps organisés, mais des corps bruts comme les précédents, c'est-à-dire sans vie (V. ce mot, et Animal, Organisé, Végétal). Les corps inorganiques ou bruts sont doués seulement de l'activité générale de la matière, ou propriétés d'ordre mécanique, physique et moléculaire ou chimique.

INOSATE. s. m.—*Inosate de potasse* ($C^{10}H^6Az^2O^{10} + HO,KO$). Principe immédiat existant dans le tissu musculaire des mammifères. On le reconnaît à ce qu'il cristallise en prismes à quatre pans allongés et très-minces. Il est très-soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther.

INOSCULATION. s. f. [*inosculatio*, de *in*, dans, et *osculum*, petite bouche; ἀναστόμωσις, angl. *inosculation*, it. *inosculazione*, esp. *inosculacion*]. Synonyme d'*anastomose*. — *Inosculation* exprime aussi l'abouchement des deux bouts d'un vaisseau divisé en travers, avec conservation du calibre après la cicatrisation; ou mieux il sert à désigner la communication de deux vaisseaux ensemble à l'aide d'un conduit courbe ou rectiligne, que l'on suppose formé de deux branches (provenant chacune de l'un des vaisseaux principaux correspondants) qui s'aboucheraient l'une avec l'autre par leurs extrémités fictives et d'égal calibre.

INOSINE. s. f. V. Inosite.

INOSIQUE. adj. — *Acide inosique* ($C^{10}H^6N^2O^{10} + HO$). Ce corps, découvert par Liebig, est considéré comme un principe immédiat par beaucoup de chimistes (Lehmann, Gorup-Besanez, etc.); mais c'est l'inosate de potasse qui est un *principe immédiat*, et non l'acide qu'on en retire. V. Inosate *de potasse*.

INOSITE. s. f. [*inosine*, *phaséomannite*]. Elle se présente sous la forme d'un corps blanc, d'une saveur franchement sucrée. Elle cristallise en prismes rhomboïdaux, dont l'angle obtus est de 138°,52. A 90°, leur densité, s'ils sont à l'état d'hydrate, est de 1,154; ils sont efflorescents et deviennent opaques en perdant leur eau de cristallisation. Ceux qui se sont formés à la température de 100° sont anhydres. Au delà de 210°, elle entre en fusion, en donnant un liquide limpide. Si on laisse brusquement refroidir la masse fondue, elle se prend en cristaux aciculaires ($C^{12}H^{12}O^{12} + 4HO$). Elle se dissout à 19° dans six fois son poids d'eau. Elle est insoluble dans l'éther et dans l'alcool absolu, peu soluble dans l'alcool ordinaire froid, un peu plus soluble dans l'alcool bouillant; et la dissolution alcoolique, en se refroidissant, laisse déposer l'inosite sous forme de lamelles brillantes et micacées semblables à de la cholestérine. Les alcalis concentrés et bouillants n'altèrent point l'inosite, et la potasse bouillante ne la colore point comme la glycose. L'inosite ne réduit pas le tartrate cupro-potassique, et il ne se forme d'oxyde cuivreux ni à chaud ni à froid. Seulement, si on la chauffe avec une solution de tartrate de cuivre et de potasse, elle donne une solution verte. On la retire des muscles, du cerveau, des poumons, des reins, du foie et de la rate, en même temps que l'acide urique, la leucine et la taurine. Les haricots verts en fournissent 1 gramme par 10 kilos.

INOSTÉATOME. s. m. [de ἴς, fibre, et *stéatome*]. Sorte de tumeur rarement rencontrée, et formée de corpuscules graisseux et de masses de fibres de largeur variable. On ne trouve, parmi les corps gras, aucune variété qui présente exactement la réaction de celui-ci : il se rapproche de la cholestérine par son insolubilité dans l'eau bouillante; mais il s'en éloigne par sa figure et plus encore par cette circonstance que sa solution ne laisse pas déposer de cristaux, mais une substance amorphe que l'auteur (Busch) propose d'appeler *inostéarine*. Il a rencontré cette tumeur dans l'utérus.

INOSURIE et mieux **INOSITURIE.** s. f. Présence de l'inosite dans l'urine (Gallois). L'inosite, qui appartient au groupe des sucres, peut quelquefois se mon-

trer dans l'urine. Pendant l'état de santé, l'urine de l'homme et des animaux ne contient point d'inosite. Mais il est des conditions pathologiques dans lesquelles l'inosite s'y trouve. Cloetta a découvert l'inosite dans l'urine, et accompagnée d'albumine ou de glycose. L'inosurie et la glycosurie peuvent donc exister simultanément; mais la réunion de ces deux symptômes est relativement rare, et la glycosurie est plus souvent observée seule qu'associée à l'inosurie.

INOVULÉ, ÉE. adj. [*inovulatus*, all. *eierchenlos*, esp. *inovulado*]. Se dit, en botanique, d'un ovaire qui ne contient pas d'ovules.

INQOQQO. s. m. En Abyssinie, plante grimpante à baies rouges, que l'on emploie comme anthelminthique dans les pays bas et chauds, où le cousso ne croît pas. Il produit souvent l'hématurie. Schimper l'a appelé *angogo*.

INQUIÉTUDE. s. f. [*inquietudo*, de *in*, négation, et *quies*, repos; ἀλυσμὸς, all. *Unruhe*, angl. *uneasinees*, it. *inquietudine*, esp. *inquietud*]. Agitation, trouble causé par quelque indisposition (V. Anxiété). —*Inquiétudes*. Douleurs vagues, surtout aux jambes, qui donnent de l'agitation, de l'impatience.

INQUINÉ. adj. [*inquinatus*, souillé] (Lavoisier).— *Air inquiné* par un principe malsain, celui auquel il faut enlever ce principe pour le rétablir dans l'état d'air commun.

INSALIVATION. s. f. [de *in*, dans, et *saliva*, salive; all. *Einspeichelung*, angl. *insalivation*, it. *insalivazione*, esp. *insalivacion*]. Imprégnation des aliments par la salive mêlée aux mucosités des cryptes folliculaires des parois de la bouche et de la surface de la langue. V. Salive.

INSALUBRE. adj. [*insalubris*, de *in*, négatif, et *salubris*, salubre; νοσερὸς, all. *ungesund*, angl. *unhealthy*, it. *insalubre*]. Qui est contraire à la santé, susceptible de causer des maladies : *arts* et *professions insalubres*.

INSECTES. s. m. pl. [*insecta*, de *in*, à travers, et *secare*, couper; ἔντομα, all. *Insecten*, angl. *insects*, it. *insetti*, esp. *insectos*]. Classe du règne animal dans laquelle on range les animaux articulés qui sont munis seulement de six pattes. Tous les insectes subissent des métamorphoses (V. ce mot) avant d'arriver à l'état parfait. Leur squelette, c'est-à-dire la peau plus ou moins dure qui les recouvre, se compose de pièces nombreuses, tantôt soudées entre elles, tantôt réunies par des portions plus molles, et jouissant ainsi d'une mobilité plus ou moins grande.

Fig. 226.— Le *corps* des insectes se divise en *tête* (A), *thorax* (T), et *abdomen* (AB). La *tête* porte les yeux (*a*), les antennes (*b*), et un appareil buccal plus ou moins compliqué. Le *thorax* se confond quelquefois avec l'abdomen; mais en général (chez tous les insectes ailés, par exemple) il en est séparé, et se compose alors de trois anneaux appelés *prothorax* (*c*), *mésothorax* (*d*), et *métathorax* (*e*), soudés entre eux et portant chacun une paire de pattes (*f*, *g*, *h*). L'*abdomen* est d'ordinaire formé de segments nombreux, plus ou moins mobiles, et sans appendices, si ce n'est chez les myriopodes, où chacun de ses anneaux est semblable en tout aux anneaux thoraciques. — Les *membres* ou *appendices* ont une structure analogue à celle du tronc de l'animal; ils se composent de tubes solides ou de lames creuses placées bout à bout, et renfermant dans leur intérieur les muscles et les nerfs destinés à les mouvoir. La première paire d'appendices constitue les *antennes* (*b*), insérées sur la partie antérieure ou supérieure de la tête, et que l'on croit être les organes du toucher et de l'ouïe. Les trois paires d'appendices suivantes entourent la bouche et constituent les organes de la mastication et de la succion, organes qui présentent des différences essentielles, selon que l'insecte *broie* ou *suce* les substances dont il se nourrit. Les paires suivantes constituent les trois paires de pattes *f*, *g*, *h*, composées chacune, comme celles de la troisième paire *h*, de la hanche, qui a deux articles, de la cuisse (*h*), de la jambe (*l*), et d'une espèce de doigt nommé *tarse* (*m*), formé de 2 à 5 articles et terminé par des ongles. Le nombre et la configuration de ces membres varient, du reste, selon que l'insecte est rampant, sauteur,

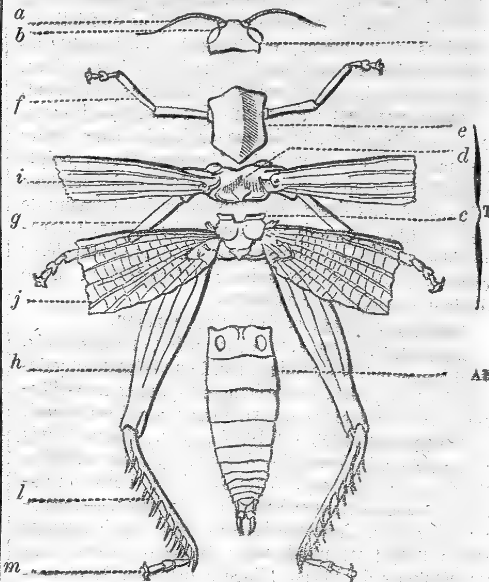


Fig. 226.

nageur, etc. — Les *ailes* (*ij*) sont des appendices lamelleux composés d'une double membrane soutenue intérieurement par des nervures plus solides. Il en existe en général deux paires, qui naissent des deux derniers anneaux du thorax, jamais du premier. Souvent celles de la première paire (*i*) sont épaisses, dures, opaques, et constituent, sous le nom d'*élytres*, des espèces de boucliers ou d'étuis, dans lesquels l'autre paire, toujours membraneuse, se plie et se cache pendant le repos. Quelquefois il n'y a qu'une paire d'ailes : ce sont les postérieures qui manquent; alors les antérieures sont membraneuses, et le plus souvent on trouve, à la place des postérieures, deux filets mobiles et renflés à leur extrémité, qu'on appelle *balanciers*. On divise la classe des insectes en plusieurs ordres, fondés sur la considération des ailes : *Aptères*, *Coléoptères*, *Diptères*, *Hémiptères*, *Hyménoptères*, *Lépidoptères*, *Névroptères* et *Orthoptères*.

INSECTICIDE. adj. et s. m. [de *insectum*, insecte, et *cædere*, tuer]. Poudres qui ont réellement la propriété de tuer les insectes, tels que punaises, puces, poux, mouches, etc. Pour tuer les punaises, on introduit ces poudres dans les fentes où elles se tiennent, ou l'on en saupoudre les étoffes qui en renferment. Pour débarrasser les animaux ou les enfants des poux

ou des puces, on introduit quelques pincées des poudres entre les poils soulevés, et l'on frictionne ces derniers de manière à répandre partout la poudre. Lorsqu'on brosse ou peigne ensuite les poils au bout de quelques minutes, on voit les parasites tomber engourdis ou morts, et on les achève facilement. Il est probable que ces poudres tueraient de la même manière les poux du pubis en aussi peu de temps. Elles sont d'un gris jaunâtre, d'odeur forte, un peu aromatique. Les principales sont obtenues à l'aide de la racine pulvérisée du *Pyrethrum caucasicum*, Willdenow, colorée ou non en noir, rouge, etc., par un peu de quelque autre poudre inerte de cette couleur. Il est probable que toutes les espèces de pyrèthre odorantes, ou de camomille, ou de staphisaigre, agiraient de la même manière. L'essence de térébenthine en frictions, onctions et injections, et même la benzine chez les animaux domestiques sont d'excellents insecticides, détruisant les insectes parfaits et les larves également.

INSECTIVORE. adj. et s. m. [de *insectum*, insecte, et *vorare*, manger]. Troisième subdivision dans l'ordre des mammifères carnassiers. Membres libres, doigts distincts ; molaires en partie hérissées de pointes ; lobes cérébraux lisses. Elle comprend des animaux de petite taille (musaraignes, taupes, hérissons, macroscélides, tupaia). Les chiroptères, longtemps considérés comme voisins de ces animaux, forment un ordre distinct de celui des carnassiers.

INSECTOLOGIE. s. f. V. Entomologie.

INSÉNESCENCE. s. f. [de *in*, priv., et *senescentia*, vieillissement]. Mot appliqué aux facultés intellectuelles par des biologistes, qui prétendent qu'elles ne vieillissent pas, bien que le corps vieillisse ; ce qui est erroné.

INSENSIBILITÉ. s. f. [de *in*, priv., et *sensibilité ;* ἀναισθησία, all. *Unempfindlichkeit*, angl. *insensibility*, it. *insensibilità*, esp. *insensibilidad*]. Perte ou absence des sensations spéciales ou générales. — *Insensibilité locale*. L'anesthésie locale a été depuis quelque temps l'objet de nombreuses expérimentations dans les hôpitaux de Paris. L'idée d'appliquer le chloroforme *localement* sur les parties qui doivent être le siége d'opérations douloureuses n'est pas nouvelle, car on a essayé depuis longtemps déjà de résoudre ce problème au moyen du chloroforme liquide maintenu pendant un temps plus ou moins long sur la peau ; mais, malgré des résultats annoncés comme positifs par certains expérimentateurs, cette pratique est tombée dans l'oubli. Récemment on a essayé (mais avec des résultats douteux jusqu'à présent) l'*anesthésie locale par réfrigération*. On dirige simultanément sur la partie qu'on veut anesthésier un jet d'éther et un courant d'air rapide, à l'aide d'un instrument construit à cet effet, dans lequel un petit appareil à irrigation d'éther est adapté au ventilateur, de telle manière que l'irrigation et l'insufflation se font tout à la fois sur les mêmes points. Deux ou trois minutes au plus suffiraient d'ordinaire pour produire les anesthésies. Au delà de ce terme, la réaction de chaleur commencerait. V. Chloroforme, Éthérisation.

INSENSIBLE. adj. [ἀναίσθητος, all. *unempfindlich*, *unmerklich*, it. *insensibile*, esp. *insensible*]. Qui n'est pas doué de sensibilité, qui l'a perdue, ou qui n'est point perceptible aux sens. C'est dans ce dernier sens qu'on dit : *pouls insensible*, *transpiration insensible*.

INSÉRÉ, ÉE. adj. [*insertus*]. Qui a un point d'attache ou d'insertion.

INSERTION. s. f. [*insertio*, de *in*, en, et *serere*, ajuster ; all. *Einfügung*, angl. *insertion*, it. *inserzione*, esp. *insercion*]. Action d'introduire une chose dans une autre : *insertion d'un virus*. — En anatomie, adhérence intime d'une partie avec une autre : *insertion d'un ligament*, *d'un muscle*, *d'un tendon*, sur un os. — En botanique, *insertion* signifie, de même, attache d'une partie sur une autre ; expression fausse, car elle donne à penser que les parties sont enchâssées les unes dans les autres par leur base, ce qui est précisément le contraire du véritable état des choses : *exsertion* serait ici le seul terme applicable.

INSEXÉ, ÉE. adj. [all. *geschlechtlos*, esp. *insexo*]. Qui n'a point de sexe.

INSIDIEUX, EUSE. adj. [de *insidiæ*, embûches ; all. *tückisch*, *insidiös*, angl. *insidious*, it. et esp. *insidioso*]. En pathologie, *affections insidieuses*, celles qui, au premier abord, ne paraissent pas aussi formidables qu'elles le sont réellement, et qui sont propres à mettre en défaut l'attention du praticien.

INSIPIDE. adj. [*insipidus*, all. *geschmacklos*, angl. *insipid*, it. et esp. *insipido*]. Qui n'a point de saveur.

INSOLATION. s. f. [*apricatio*, *insolatio*, de *insolare*, exposer au soleil ; all. et angl. *Insolation*, it. *il soleggiare*, *insolazione*, esp. *insolacion*]. Exposition au soleil : moyen employé en thérapeutique pour exciter l'économie animale, ou pour provoquer la rubéfaction. — On emploie l'insolation, en pharmacie et en chimie, pour dessécher des médicaments et des produits chimiques, ou pour hâter la digestion des substances médicamenteuses.

INSOLUBILITÉ. s. f. [all. *Unauflöslichkeit*, angl. *insolubility*, it. *insolubilità*, esp. *insolubilidad*]. Qualité d'un corps solide, liquide ou gazeux, qui ne peut se dissoudre dans un liquide.

INSOLUBLE. adj. [*insolubilis*, all. *unauflöslich*, angl. *insoluble*, it. *insolubile*, esp. *insoluble*]. Qui n'est pas susceptible de se dissoudre.

INSOMNIE. s. f. [*pervigilium*, *insomnia*, de *in*, négatif, et *somnus*, sommeil ; ἀγρυπνία, all. *Schlaflosigkeit*, angl. *sleeplessness*, it. *veglia*, *insonnio*, esp. *insomnio*]. Privation du sommeil.

INSPECTION. s. f. — *Inspection de la poitrine*, etc. V. Examen *des malades*.

INSPIRATEUR. adj. et s. m. [*inspirationi inserviens*, it. *inspiratore*, esp. *inspirador*]. — *Muscles inspirateurs*. Ceux qui concourent, par leurs contractions simultanées, à l'ampliation du thorax pendant l'inspiration. Le diaphragme peut être placé en première ligne. Les muscles intercostaux externes se placent en seconde ligne. Quant aux intercostaux internes, ils ne sont inspirateurs que dans le voisinage du sternum. Les scalènes, le grand dentelé, agissent puissamment pour dilater la poitrine ; si le petit dentelé postérieur et inférieur a une action, elle doit être bien faible. Le petit pectoral ne doit agir que dans les inspirations difficiles. Les fibres inférieures du grand pectoral agissent seules dans les respirations difficiles, mais il faut encore que l'humérus soit fixé. C'est ce que font instinctivement les malades qui ont une dyspnée. Haller a constaté le premier que le sterno-clido-mastoïdien contribue à élever la poitrine dans les inspirations difficiles. Mais, pour que cette action ait lieu, il faut que la tête soit fixée. Cette action se fait plus sentir chez ceux qui respirent par le type costo-supérieur. Les faisceaux du sacro-lombaire qui s'insèrent aux côtes peuvent les élever quand le cou est fixé. Quelques autres muscles du tronc et du cou servent à l'inspi-

ration d'une manière indirecte, en fixant les points d'appui des muscles que nous venons de voir. Tels sont les muscles sus-hyoïdiens et sous-hyoïdiens, les muscles postérieurs du cou, le trapèze, l'angulaire de l'omoplate et le rhomboïde.

INSPIRATION. s. f. [*inspiratio*, de *in*, en, et *spirare*, souffler; εἰσπνοὴ, all. *Einathmen*, angl. *inspiration*, it. *inspirazione*, esp. *inspiracion*]. Action par laquelle l'air entre dans les poumons. Le besoin de l'inspiration et de l'expiration est une sensation interne qui précède et met en jeu tout l'ensemble des organes qui concourent à la respiration. Ce besoin est à la respiration ce que la faim est à la digestion, et le besoin d'uriner à la fonction de l'urination. L'inspiration et l'expiration, qui commencent avec la vie extra-utérine, se succèdent alternativement pendant toute la durée de notre existence.

INSTABLE. adj. [*instabilis*, ἄστατος, all. *unbeständig*, angl. *instable*, it. *instabile*, esp. *instable*]. Se dit de l'équilibre, quand le centre de gravité d'un corps cesse de tomber entre les appuis de ce corps, qui, dès lors, ne peut plus conserver la position qu'il avait.

INSTAMINÉ, ÉE. adj. [*instaminatus*, esp. *instaminado*]. Se dit d'une fleur qui ne renferme pas d'étamines.

INSTAURATION. s. f. [de *instaurare*, établir, commencer]. Première apparition des règles, qui termine l'enfance et commence la puberté chez la femme, par opposition à la *ménopause*, qui indique la suppression de la fonction génésique. C'est par la même série de phénomènes que l'instauration s'établit et que la menstruation cesse; ils se passent en sens inverse et présentent certaines analogies.

INSTILLATION. s. f. [*instillatio*, de *in*, dans, et *stilla*, goutte; all. *Eintröpfeln*, angl. *instillation*, it. *instillazione*, esp. *instilacion*]. Action de verser un liquide goutte à goutte.

INSTINCT. s. m. [*instinctus*, de *instinguere*, exciter, de *in*, vers, et *stinguere*, aiguillonner; all. *Trieb*, *Instinct*, angl. *instinct*, it. *istinto*, esp. *instinto*]. Idées qui doivent être rapportées à des impressions intérieures, et qui sont le produit des excitations, le résultat des impressions reçues par les organes internes (Cabanis). Mode d'activité cérébrale ou penchant intérieur qui porte à exécuter un acte sans avoir notion de son but, à employer des moyens toujours les mêmes, sans jamais chercher à en créer d'autres, ni à connaître le rapport entre eux et le but. Chaque animal naît avec des organes qui, à mesure qu'ils se développent, lui font sentir tout ce dont il a besoin pour sa conservation. — Si l'on ne peut accorder aux organes affectifs ou présidant aux instincts, ni le jugement, ni l'imagination, on doit encore leur refuser, malgré leur vive sensibilité, la sensation proprement dite. On a, depuis longtemps, justement qualifié d'*aveugles* tous les *penchants* quelconques. Être ému et désirer, tels sont leurs usages propres et exclusifs, tant actifs que passifs. Ainsi, leur activité consiste en *émotions*, d'où résultent les *impulsions*, mais sans comporter jamais la *notion*, ni par suite (V. CONCEPTION) le *jugement*. Dans leur plus haute énergie, même maladive, ils ignorent entièrement leur propre état, qui ne peut être connu que des organes intellectuels, si ceux-ci restent assez libres pour procéder à cette appréciation intérieure comme envers un spectacle extérieur. L'opinion de Gall, qui leur accorde mémoire et imagination, rendrait inexplicable la croyance erronée, mais très-prolongée, qui rapportait les penchants aux *viscères végétatifs*, évidemment étrangers à toute connaissance. Les organes affectifs ne peuvent être doués ni de mémoire ni d'imagination (V. MÉMOIRE). Toute leur apparente efficacité à cet égard résulte, au fond, de leur réaction nécessaire sur la région intellectuelle dont ils stimulent l'exercice. Leur impuissance propre se vérifie dans les cas très-pénibles où, malgré les plus vifs désirs, nous ne pouvons reproduire d'intimes émotions antérieures, si elles ne laissent aucune trace qui permette à l'esprit de rappeler les images ou les signes qui s'y rapportent. — *Instincts altruistes*. V. ALTRUISME. — *Instinct* ou *besoin de domination*. Ambition, orgueil, estime de soi, d'après Gall (V. AMBITIEUX, *délire*). — *Instinct industriel* ou *de perfectionnement*. Penchant qui porte l'homme et les animaux à la construction de tout ce qui peut améliorer leur sort. Cet instinct, qui se trouve chez l'homme, mais aussi chez un grand nombre de vertébrés et d'articulés, tend à acquérir une activité de plus en plus grande, à mesure que la civilisation fait des progrès. Ses troubles pouvant aller jusqu'au délire constituent une forme d'aliénation mentale exactement décrite sous le nom de *monomanie des inventeurs*. — *Instinct maternel*. Cet instinct, que Gall appelait *instinct de l'amour de la progéniture*, est celui qui fait aimer et protéger les enfants par leurs parents. C'est en vertu de cet instinct que l'existence et le bien-être de ceux qui naissent sont assurés. Il se manifeste dans tous les animaux; seulement il a une énergie plus ou moins grande suivant les espèces et suivant les sexes, et presque toujours la femelle le possède à un degré plus élevé que le mâle. Dans l'espèce humaine, dès l'âge le plus tendre, la nature fait préluder la femme au rôle de mère et la fait passer par différents degrés d'instruction, pour la préparer à sa destination future. Certaines femmes éprouvent une joie inexprimable au moment où elles sentent les premiers mouvements de leur fruit. Plus tard, quand elle a mis au monde son enfant, la mère ne dévoue-t-elle pas sa vie entière au bonheur de celui à qui elle a donné le jour? — *Instinct militaire* ou *de destruction*, *penchant aux rixes*, *instinct carnassier*, *penchant au meurtre*, instinct supposé par Gall chez l'homme, pour expliquer la guerre, les rixes, les meurtres. — *Instinct nutritif* ou *de conservation individuelle* (ruse et sentiment de la propriété, de Gall). V. ÉGOÏSME. — *Instinct sexuel*. Celui qui préside à la conservation de l'espèce comme le précédent préside à la conservation de l'individu. Gall l'appelait l'*instinct de la propagation*, *de la reproduction*, *de la génération*, ou *instinct vénérien*. Il a démontré d'une manière évidente que cet instinct n'appartient nullement aux parties sexuelles. — *Instinct de vanité* ou *besoin d'approbation*. Ce besoin n'est pas le même que celui de l'orgueil. Ainsi l'orgueilleux est pénétré de son mérite supérieur et traite du haut de sa grandeur, soit avec mépris, soit avec indifférence, tous les autres mortels; l'homme vain attache la plus grande importance au jugement des autres, et recherche avec empressement leur approbation. L'orgueilleux compte que l'on viendra rechercher son mérite; l'homme vain frappe à toutes les portes pour attirer sur lui l'attention (Gall).

INSTINCTIF, IVE. adj. Qui a rapport à l'instinct. — *Mouvements instinctifs*. V. RÉFLEXE.

INSTIPULÉ, ÉE. adj. [*instipulatus*, all. *afterblatt-*

los, esp. *instipulado*]. Se dit, en botanique, d'une plante qui n'a pas de stipules.

INSTRUMENT. s. m. [*instrumentum*, ὄργανον, all. *Werkzeug*, angl. *instrument*, it. *instrumento*, esp. *instrumento*]. Tout agent mécanique qu'on emploie dans une opération quelconque. Ainsi, en chirurgie, on appelle *instruments*, les bistouris, les ciseaux, etc.; et en chimie, tout ce qui sert aux opérations chimiques, comme les fourneaux, les vaisseaux.

INSUFFISANCE. s. f. — *Insuffisance des valvules* [angl. *valvular insufficiency*]. Lésion des valvules aortiques, quand, n'obstruant pas hermétiquement la lumière du vaisseau, elles permettent à une partie du sang de refluer dans le ventricule. Le signe essentiel de cette affection est un bruit de souffle se faisant entendre pendant la systole des ventricules et se prolongeant dans le trajet de l'aorte. Quand il y a insuffisance des valvules, il importe de ménager les forces du malade, de moins insister qu'on ne ferait en d'autres affections du cœur, sur les évacuations sanguines, et d'avoir recours avec modération à ce qui entretient les forces. V. SOUFFLE.

INSUFFLATION. s. f. [*insufflatio*, de *in*, en, et *sufflare*, souffler ; ἐμφύσησις, all. *Einblasen*, angl. *insufflation*, it. *insufflazione*, esp. *insuflacion*]. L'action de souffler dans un organe ou dans une cavité quelconque un gaz, un liquide ou une substance pulvérulente. Cette opération peut être faite pour un but thérapeutique : c'est ainsi que l'on insuffle de la fumée de tabac dans le rectum des asphyxiés ; que l'on insuffle de l'air pur dans leurs poumons, soit par la bouche, soit par les narines.

INSULA DE REIL. Saillie du cerveau que l'on voit dans l'intervalle de la bifurcation de la *scissure de Sylvius*. On l'appelle aussi *lobule du corps strié* (Cruveilhier), parce que cette portion de l'hémisphère cérébral se moule sur la convexité du corps strié.

INTACTILE. adj. [*intactilis*, all. *unfühlbar*, angl. *intactile*, it. *intangibile*, *intattile*, esp. *intactil*]. Qui ne peut tomber sous le sens du toucher.

INTÉGRANT, ANTE. adj. [*integrans*, all. *integrirend*, angl. *integral*, it. et esp. *integrante*]. Se dit des atomes des corps simples, et des plus petites parcelles dans lesquelles on conçoit qu'un minéral puisse être divisé sans que sa nature éprouve aucune altération.

INTELLECTIF, IVE. adj. S'est dit pour *intellectuel*.

INTELLECTUEL, ELLE. adj. Qui a rapport à l'intelligence ou intellect. — *Facultés intellectuelles*. V. ENTENDEMENT, CONCEPTION et EXPRESSION. — *Grand mal intellectuel*. L'épilepsie.

INTELLIGENCE. s. f. [*intellectus*, φρόνησις, all. *Verstand*, angl. *understanding*, *intellect*, it. *intelletto*, *intelligenza*, esp. *intelecto*, *intelligencia*]. Faculté d'apprécier l'importance d'un ou de plusieurs faits, d'après les circonstances dans lesquelles ils ont lieu, d'en déduire les rapports, et de se déterminer suivant les conséquences. « Le *siége de l'âme* ou *de l'intelligence*, c'est le cerveau proprement dit (lobes ou hémisphères cérébraux) ; j'ajoute : c'est le cerveau proprement dit tout entier, et le cerveau proprement dit tout seul : ni le cervelet, ni la moelle allongée, ni les tubercules quadrijumeaux, ni les couches optiques, etc., ne sont siége de l'intelligence. » (Flourens.) Reste donc le cerveau proprement dit, et le cerveau seul. Un seul lobe suffit à l'exercice complet de l'intelligence. Anatomiquement, un lobe n'est que la répétition de l'autre. Physiologiquement, les deux lobes ne font qu'un appareil, le grand appareil de l'intelligence. Gall a pleinement montré que ce prétendu point du cerveau, vieux rêve des anatomistes, d'où, selon eux, tous les nerfs partaient et où ils se rendaient tous, n'est qu'une chimère [Flourens).

INTEMPÉRANCE. s. f. [*intemperantia*, ἀκρατία, all. *Unmässigkeit*, angl. *intemperance*, it. *intemperanza*, esp. *intemperancia*]. Usage immodéré des aliments, et plus encore des boissons.

INTEMPÉRIE. s. f. [*intemperies*, de *in*, négatif, et *temperies*, constitution ; ἀκρασία, all. *Rauheit*, angl. *intemperature*, it. et esp. *intemperie*]. Dérangement de la constitution de l'air et des saisons ; mauvaise constitution, désordre dans les humeurs du corps, suivant Galien. V. CLIMAT.

INTENSE. adj. [*intensus*, de *intendere*, de *in*, en, vers, et *tendere*, tendre ; all. *intensiv*, angl. *intense*, it. et esp. *intenso*]. Se dit de tout ce qui est grand, fort, vif, ou qui possède quelque qualité à un haut degré. En médecine, *maladie intense*, celle dont les symptômes se manifestent avec beaucoup de force.

INTENSITÉ. s. f. [all. *Intensität*, angl. *intensity*, it. *intensità*, esp. *intensitad*]. Haut degré de force, de puissance, d'activité. — *Intensité d'une force*. Étendue de l'effet qu'elle produit sur le corps mis en mouvement par elle. — *Intensité du son*. Il dépend de l'étendue des excursions des particules aériennes successivement agitées. — L'*intensité de la chaleur*, *de la lumière*, *de l'électricité*, tient à l'abondance de l'agent producteur.

INTENTION. s. f. [*intentio*, *propositum*, all. *Absicht*, angl. *intention*, it. *intenzione*, esp. *intencion*]. Fin que l'on se propose. — En chirurgie, réunion d'une plaie par *première intention* [angl. *first*, *second intention*, it. *prima*, *secunda intenzione*, esp. *primera*, *segunda intencion*], celle qui a lieu sans suppuration; et réunion par *seconde intention*, celle qui n'a lieu qu'après que les surfaces ont suppuré. Pour obtenir la réunion par *première intention*, on affronte les bords de la plaie récente, et on les maintient rapprochés au moyen de bandelettes agglutinatives et d'un bandage unissant. Delpech a substitué, avec raison, à ces expressions, celles de *réunion primitive* et *réunion secondaire*. V. CICATRISATION.

INTERARTICULAIRE. adj. [*interarticularis*, all. *interarticular*, it. *interarticolare*, esp. *interarticular*]. Qui est situé entre les articulations : *fibro-cartilages interarticulaires*, *ligaments interarticulaires*.

INTERCADENCE. s. f. [*intercidentia*, de *inter*, entre, et *cadere*, tomber ; all. *Zwischenschlag*, it. *intercadenza*, angl. *intercadentia*]. Trouble dans la succession des pulsations artérielles, qui offrent dans leur intervalle, de loin en loin, une pulsation surnuméraire.

INTERCADENT, ENTE. adj. [*intercidens*, all. *intercidirend*, angl. *intercadent*, it. et esp. *intercadente*]. Se dit du pouls qui présente des intercadences.

INTERCALAIRE. adj. [*intercalaris*, de *intercalare*, insérer, intercaler ; all. *Zwischentage*, angl. *intercalary*, it. *intercalare*, esp. *intercalar*]. — *Jours intercalaires*, les jours qui sont entre les jours critiques, les jours qui ne sont pas critiques, mais simplement provocateurs de la crise. Si celle-ci a lieu un jour intercalaire, on doit craindre une rechute. Selon Bordeu, le troisième, le cinquième, le neuvième, le treizième et le dix-neuvième sont des jours intercalaires. — On a aussi appelé *jour intercalaire*, le jour d'apyrexie dans les fièvres intermittentes.

INTERCELLULAIRE. adj. Qui est placé entre des cellules. — *Substance intercellulaire* ou *unissante*. Matière amorphe interposée aux cellules végétales ou fibres du bois, et des autres parties dures des plantes, là où il n'y a pas de méats intercellulaires. Cette substance n'est peut-être que le xylogène placé dans les interstices des cellules au lieu d'être mêlé à la cellulose dans leurs parois; elle a, en effet, toutes les réactions du xylogène; elle est facilement et rapidement dissoute par la potasse caustique, et insoluble ou difficilement dissoute par l'acide sulfurique. Le mélange iodo-sulfurique ne la colore jamais en bleu. Comme la cellulose, elle paraît passer par plusieurs degrés de modifications légères, dont on juge d'après son degré d'insolubilité dans l'acide sulfurique. La vraie cuticule est identique avec cette substance, et, comme il paraît, seulement un peu modifiée dans sa couleur et ses réactions par l'action de l'air; elle se dissout aussi dans la potasse caustique sans être attaquée par l'acide sulfurique. — *Méats intercellulaires*. V. MÉAT.

INTERCEPTION. s. f. [*interceptio*, all. *Auffangung*, angl. *interception*, it. *intercepzione*, esp. *intercepcion*]. Espèce de bandage usité chez les anciens, par lequel ils se proposaient d'arrêter la marche de la cause matérielle de la goutte et du rhumatisme. Il consistait à couvrir tous les membres de laine cardée, qu'on y fixait par de larges bandes, depuis le bout des doigts jusqu'aux aisselles et aux aines.

INTERCERVICAL, ALE. adj. V. INTERÉPINEUX *du cou*.

INTERCLAVICULAIRE. adj. [*interclavicularis*, it. *interclavicolare*, esp. *interclavicular*]. Qui s'étend d'une clavicule à l'autre. — *Ligament interclaviculaire*. Faisceau transversal de fibres parallèles, étendu postérieurement entre les extrémités sternales des deux clavicules, et fixé au-dessus de chacune de ces extrémités.

INTERCOLUMNAIRE. adj. [*intercolumnaris*]. Les anatomistes anglais ont donné le nom de *fascia intercolumnaris* à des fibres qui partent de l'épine iliaque antéro-supérieure et de l'arcade crurale, puis se portent en dedans et en haut en décrivant une légère courbe à concavité supérieure. Elles forment de petits faisceaux aplatis et étroits, et s'étendent quelquefois jusqu'au niveau du muscle grand droit, en passant au-dessus de l'angle supérieur de l'anneau inguinal externe qu'elles renforcent. V. FASCIA.

INTERCOSTAL, ALE. adj. et s. [*intercostalis*, angl. *intercostal*, it. *intercostale*, esp. *intercostal*]. Qui est situé entre les côtes. — *Espaces intercostaux*. Intervalles que les côtes laissent entre elles, espaces qui existent entre le bord inférieur d'une côte et le bord supérieur de celle qui vient immédiatement après. — *Muscles intercostaux*. Ceux qui occupent ces espaces. On les distingue en *internes* et *externes*, les uns et les autres au nombre de onze. Les *externes*, plus superficiels, s'attachent d'une part à la lèvre externe du bord inférieur d'une côte, et de l'autre à la lèvre externe du bord supérieur de la côte située au-dessous. Les *internes*, placés derrière les précédents, s'attachent de même au bord inférieur d'une côte et au bord supérieur de la côte suivante, mais à la lèvre interne de chacun de ces bords. Les uns et les autres sont inspirateurs ou expirateurs, suivant qu'ils prennent leur point d'appui sur la côte supérieure ou sur l'inférieure. — *Artères intercostales*. Elles varient en nombre; mais il y en a toujours une *supérieure*, qui provient de la sous-clavière, et s'étend aux deux premiers espaces intercostaux, à chacun desquels elle fournit une branche postérieure et une externe. On compte aussi, le plus ordinairement, neuf *intercostales inférieures* ou *aortiques*, ainsi appelées parce qu'elles naissent immédiatement de l'aorte: chacune se divise de même en deux branches pour chaque espace intercostal. — *Nerf intercostal*. Quelques anatomistes ont appelé ainsi le grand sympathique. — *Nerfs intercostaux*. Ils sont au nombre de douze, viennent des branches antérieures des nerfs dorsaux, et se distribuent aux muscles des parois de la poitrine et de l'abdomen. — *Veines intercostales*. Leur nombre égale celui des artères. Les supérieures s'ouvrent ordinairement dans la sous-clavière; quelquefois, cependant, celle du côté droit aboutit à l'azygos, qui toujours aussi reçoit les veines intercostales inférieures droites, et même les inférieures gauches, lorsque la demi-azygos n'existe pas.

INTERCURRENT, ENTE. adj. [*intercurrens*, de *inter*, entre, et *currere*, courir; all. *intercurrirend*, *dazwischenkommend*, angl. *intercurrent*, it. *intercorrente*, esp. *intercurrente*]. Se dit des maladies qui surviennent dans des saisons ou dans des lieux où elles ne se manifestent ordinairement pas, et qui, ainsi, viennent compliquer les maladies régnantes.

INTERCUTANÉ, ÉE. [*intercutaneus*, de *inter*, entre, et *cutis*, peau; angl. *intercutaneous*, it. et esp. *intercutaneo*]. Qui est entre la chair et la peau. *Souscutané* vaut mieux.

INTERDIGITAL, ALE. adj. Qui est placé entre les doigts. — *Membrane interdigitale*. Celle qui existe naturellement entre les doigts des animaux à pieds palmés. Celle qui existe accidentellement entre les doigts chez l'homme, dans les cas de syndactylie.

INTERÉPINEUX, EUSE. adj. et s. m. [*interspinalis*, it. *interspinoso*, esp. *interespinoso*]. Qui est situé entre les apophyses épineuses des vertèbres. — *Muscles interépineux*. Petits muscles situés par paires entre les apophyses épineuses de chaque paire de vertèbres contiguës, et séparés l'un de l'autre par le ligament interépineux. On les distingue, d'après la région qu'ils occupent, en *interépineux du cou*, *du dos*, et *des lombes*. Au cou, ils existent entre toutes les vertèbres, la première exceptée, de sorte qu'il y a six paires. Au dos, ils manquent, si ce n'est entre les vertèbres supérieures et inférieures. Aux lombes, il y en a toujours quatre paires, entre les cinq vertèbres lombaires; quelquefois on en voit une cinquième entre la dernière vertèbre lombaire et l'apophyse épineuse de la première vertèbre sacrée.

INTERFÉRENCE. s. f. [de l'anglais *to interfere*, se rencontrer, du latin *inter*, entre, et *ferre*, porter; all. *Interferenz*, angl. *interference*, esp. *interferencia*]. Young a désigné sous ce nom certains phénomènes que la lumière présente par réflexion sur les surfaces de lames minces ou de corps striés, parce qu'ils s'expliquent aisément au moyen de la rencontre des rayons lumineux, dont, par le résultat même de leur coïncidence, les effets se détruisent mutuellement.

INTERFOLIACÉ, ÉE. adj. [*interfoliaceus*, de *inter*, entre, et *folium*, feuille; all. *blattmittelständig*, esp. *interfoliaceo*]. Se dit des fleurs qui naissent alternativement entre chaque couple de feuilles opposées.

INTERLATÉRICOSTAL. adj. et s. m. Dumas donnait ce nom aux muscles intercostaux externes.

INTERLOBAIRE, INTERLOBULAIRE. adj. [*inter-*

lobularis, de *inter*, entre, *lobus*, lobe ; it. *interlobulare*, esp. *interlobular*]. Qui est situé entre les lobes d'un organe. La scissure de Sylvius a été appelée *grande scissure interlobulaire* par Chaussier, parce qu'elle sépare les lobes antérieur et moyen du cerveau.

INTERMAXILLAIRE. adj. [*intermaxillaris*, de *inter*, entre, et *maxilla*, mâchoire; angl. *intermaxillary*, it. *intermascellare*, esp. *intermaxilar*]. Qui est situé entre les os maxillaires. — *Ligament intermaxillaire.* Bandelette aponévrotique, plutôt que ligamenteuse, qui s'étend entre le sommet de l'apophyse ptérygoïde et le bord alvéolaire inférieur, et qui sert à l'attache des muscles buccinateur et constricteur supérieur du larynx. — *Os intermaxillaire* ou *incisif.* Os pair qui occupe l'extrémité du museau, entre les maxillaires supérieurs, chez la plupart des mammifères. Cet os n'existe pas chez l'homme adulte ; mais on en trouve réellement un durant les premières semaines de la grossesse, jusque vers le milieu du second mois, et souvent aussi le palais osseux offre pendant toute la vie une suture complète, dont les vestiges ne sont pas rares derrière les dents incisives et le conduit palatin. Weber a reconnu qu'à l'aide de l'acide azotique étendu, on parvient encore à séparer presque entièrement l'os intermaxillaire chez les enfants d'un à deux ans.

INTERMÈDE. s. m. [de *inter*, entre, et *medius*, qui est au milieu ; it. et esp. *intermedio*]. Substance que l'on prescrit dans une formule de médicament uniquement pour faciliter la mixtion des autres ingrédients.

INTERMISSION. s. f. V. INTERMITTENCE.

INTERMITTENCE. s. f. [*intermissio*, διάλειψις, all. *aussetzender*, *intermittender Typus*, angl. *intermission*, it. *intermissione*, *intermittenza*, esp. *intermitencia*]. Intervalle qui sépare les accès d'une fièvre ou d'une maladie quelconque, et pendant lequel le malade est à peu près dans son état naturel. — *Intermittence du cœur.* Il arrive que, sans aucun trouble apparent de la santé générale, le cœur présente des intermittences, c'est-à-dire qu'une pulsation manque. Quelquefois même il en manque plus d'une de suite. Si vous avez à ce moment le doigt appliqué sur l'artère, vous sentez qu'en effet une ou deux pulsations ont manqué. Chaque intermittence est d'ailleurs accompagnée d'une sensation assez désagréable, que le patient rapporte à la région du cœur ; cette sensation est soudaine et ne dure pas plus que l'intermittence. Les causes de cette affection sont inconnues. Elle paraît être purement nerveuse et n'offrir aucune gravité. Elle disparaît d'elle-même après avoir duré plus ou moins longtemps, quelquefois plusieurs mois. — *Intermittence du pouls.* Phénomène qui a lieu quand, sur un nombre donné de pulsations, il en manque une ou plusieurs.

INTERMITTENT, ENTE. adj. [*intermittens*, de *inter*, entre, et *mittere*, mettre ; διαλείπων, all. *intermittirend*, angl. *intermittent*, it. *intermittente*, esp. *intermitente*]. Qui présente des intermittences, des intervalles plus ou moins réguliers. — *Fièvre intermittente.* V. FIÈVRE. — *Fontaines intermittentes.* Sources qui, de temps en temps, et à des intervalles variables suivant les localités, ne fournissent plus d'eau et s'arrêtent tout court, phénomène qui souvent est astreint à des périodes régulières.

INTERMUSCULAIRE. adj. [*intermuscularis*, it. *intermusculare*, esp. *intermuscular*]. Qui est situé entre les muscles.

INTERNE. adj. [*internus*, all. *innern*, *innerlich*, angl. *internal*, *inward*, it. et esp. *interno*]. Qui est placé en dedans. En anatomie, se dit des parties les plus rapprochées de l'axe du corps ou du plan imaginaire qui divise le corps en deux parties égales et symétriques. — *Maladies internes*, celles qui ont leur siége dans un organe intérieur, ou qui dépendent d'une cause interne. — *Pathologie interne*, ou médecine proprement dite, celle qui s'occupe des maladies internes. V. PATHOLOGIE.

INTEROSSEUX, EUSE. adj. et s. [*interosseus*, angl. *interosseous*, it. *interosseo*, esp. *interoseo*]. Qui est situé entre les os. — *Artères interosseuses.* Celle du bras naît de la cubitale, un peu au-dessous de la tubérosité bicipitale, et se divise presque aussitôt en *interosseuses antérieure* et *postérieure ;* les *interosseuses métacarpiennes dorsales* sont fournies par la dorsale du carpe, division de la radiale ; les *interosseuses palmaires* naissent de la convexité de l'arcade palmaire profonde, et donnent les *interosseuses moyennes.* A la jambe, il n'y a point d'artère interosseuse proprement dite ; au pied, on distingue les *interosseuses dorsales*, au nombre de trois, fournies par l'artère du métatarse, branche de la pédieuse, et les *artères interosseuses plantaires*, aussi au nombre de trois, provenant de l'arcade plantaire. — *Couteau interosseux.* V. COUTEAU. — *Ligaments interosseux.* Ligaments placés entre certains os, dont ils empêchent l'écartement, par exemple, entre le radius et le cubitus, entre le tibia et le péroné. On en trouve aussi à la main, dans les articulations des trois premiers os de la rangée antibrachiale du carpe ; à la rangée métacarpienne, il y en a un entre l'os crochu et le grand os, et un autre entre celui-ci et le trapézoïde. Au pied, il en existe un pour l'articulation calcanéo-astragalienne, et d'autres affermissent les articulations des os du métatarse entre eux. — *Muscles interosseux.* Ceux qui occupent l'espace que les os du métacarpe et du métatarse laissent entre eux. On en compte vingt-huit, sept à chaque main, et autant à chaque pied. Des sept interosseux de la main, il y en a deux pour chacun des trois doigts moyens, et un pour le petit ; le pouce n'en a pas. Les deux interosseux de chaque doigt remplissent les fonctions, l'un d'adducteur, l'autre d'abducteur. On les distingue en palmaires, antérieurs ou internes, et dorsaux, postérieurs ou externes. Les interosseux du pied présentent une disposition analogue.

INTERPARIÉTAL. adj. et s. m. (Geoffroy Saint-Hilaire). Os pair du crâne, qui, chez les mammifères, est placé entre les frontaux, les pariétaux et l'occiput supérieur, et que les vétérinaires appellent chez le cheval, *os carré.*

INTERPÉTIOLAIRE. adj. [*interpetiolaris*]. Se dit des pédicelles terminaux qui naissent entre deux feuilles opposées ; des stipules qui, chez les plantes à feuilles opposées, se soudent deux à deux, de sorte qu'au lieu de quatre stipules latérales, il semble d'abord qu'il n'y a que deux stipules véritablement interpétiolaires.

INTERPINNÉ, ÉE. adj. [*interpinnatus*, esp. *interpinnado*]. Se dit, en botanique, des feuilles pennées entre les folioles principales desquelles se trouvent d'autres folioles plus petites.

INTERPLÉVRICOSTAL. adj. et s. m. Nom donné par Dumas aux muscles intercostaux internes.

INTERPOSITIF, IVE. adj. [*interpositivus*, esp. *interpositivo*]. Se dit, en botanique, des étamines si-

tuées entre les divisions d'un périanthe simple, des fleurs qui naissent entre des paires de folioles opposées, et alternent avec elles.

INTERPOSITION (Génération par). Mode de génération des éléments anatomiques, caractérisé par la naissance d'éléments entre ceux qui existent déjà (dans l'animal ou le végétal) et semblables à eux, naissance qui a lieu à l'aide et aux dépens d'un blastème qu'ont fourni ces derniers ou qu'ils fournissent peu à peu ; d'où *accrémentition* ou accroissement des tissus. *Génération interstitielle* ou *par interposition*, et *génération accrémentitielle* ou *par accrémentition*, sont synonymes. V. Genèse et Naissance.

INTERROMPU, UE. adj. [*interruptus*]. Se dit des épis qui, par suite de l'allongement d'un ou plusieurs entre-nœuds, laissent voir nue une partie de leur axe ; se dit aussi des feuilles pinnatiséquées divisées en segments dont la base atteint la nervure moyenne et la laisse nue par écartement les uns des autres.

INTERSCAPULAIRE. adj. [*interscapularis*, it. *interscapolare*]. Qui est situé entre les épaules : *région interscapulaire*.

INTERSECTION. s. f. [*intersectio*, de *inter*, entre, et *sectio*, section ; all. *Durchschnittspunkt*, angl. *intersection*, it. *intersecazione*, *intersezione*, esp. *interseccion*]. Point où deux lignes se rencontrent et se coupent. — En anatomie, bandes de fibres tendineuses placées entre les fibres charnues d'un muscle, dont elles servent à diminuer la longueur, à multiplier les points d'intersection, et à rendre par là l'action plus énergique.

INTERSTICE. s. m. [*interstitium*, de *inter*, entre, et *stare*, se trouver ; διάστημα, all. *Zwischenraum*, angl. *interstice*, it. *interstizio*, esp. *intersticio*]. Intervalle qui sépare les molécules d'un corps. — En anatomie, intervalle qui se trouve entre les deux lèvres d'une crête osseuse.

INTERSTITIEL, ELLE. adj. [*interstitialis*, angl. *interstitial*]. Se dit d'une substance qui est placée dans les interstices d'un organe, ou d'une action qui s'opère dans ces interstices. Par exemple : *substance interstitielle*, *absorption interstitielle*. V. Nutrition.

INTERTRACHÉLIEN. adj. [esp. *intertraqueliano*]. V. Intertransversaire.

INTERTRANSVERSAIRE. adj. et s. m. [*intertransversarius*, it. *intertrasversale*, esp. *intertransverso*]. Qui est situé entre les apophyses transverses des vertèbres. — *Ligament intertransversaire*. Ensemble des faisceaux ligamenteux qui s'attachent aux apophyses transverses des vertèbres, et qui forment un ligament continu dans toute la longueur de la colonne vertébrale. — *Muscles intertransversaires*. Petits muscles qui s'étendent du bord inférieur de l'apophyse transverse d'une vertèbre au bord supérieur de celle de la vertèbre située au-dessous. Il y en a au cou et aux lombes. Ceux du cou (intertrachéliens, Ch.) sont distingués en *antérieurs* et *postérieurs* : les premiers au nombre de six, et les seconds de cinq, attendu qu'il n'y en a qu'un entre l'atlas et l'axis. Ceux des lombes sont au nombre de cinq de chaque côté, un dans chaque espace intertransversaire ; le premier se trouve entre la dernière vertèbre dorsale et la première lombaire.

INTERTRIGO. s. m. [*intertrigo*, écorchure, de *inter*, entre, et *terere*, frotter ; παράτριμμα, all. *Wundsein*, *Fratt*, angl. *intertrigo*, it. *intertrigine*, esp. *intertrigo*]. Inflammation érysipélateuse causée par le frottement de deux parties l'une contre l'autre ; excoriation de la peau par l'action prolongée de l'urine ou de la sueur. On y remédie par des lotions d'extrait de Saturne étendu, ou des onctions d'oxyde de zinc, et surtout en saupoudrant avec de l'empois pulvérulent. — *Intertrigo périnéal* ou *proctalgie intertrigineuse*. Rougeur plus ou moins intense, parfois violacée, qui, partant de l'anus ou du pli qui joint les cuisses au scrotum ou aux grandes lèvres, peut s'étendre sur toute la longueur du pli des fesses, au périnée, à la face interne des cuisses, au scrotum, aux grandes lèvres, au pli de l'aine et même à la peau de la verge. Elle s'accompagne de démangeaisons intolérables de ces régions, de l'anus particulièrement, auxquelles il faut se garder de céder, et qui disparaissent par des ablutions d'alcool pur ou mélangé d'eau blanche. Tout contact des vêtements est douloureux, ainsi que la marche et l'équitation, qui sont, en été surtout, des causes fréquentes de cette maladie, dont la durée est ordinairement de plusieurs semaines et même de plusieurs mois, suivie de rechutes plus courtes assez fréquemment. On calme ces douleurs en saupoudrant fortement les parties affectées avec l'amidon impalpable (mais non avec les fécules), et en les garnissant avec de la ouate. On les lave fréquemment avec l'eau blanche pure ou additionnée d'alcool ordinaire ou camphré, ou d'eau de Cologne. Souvent l'intertrigo se complique d'eczéma simple ou impétigineux, ou d'*impetigo sparsa*. Le traitement général doit consister en bains de son ou amidonnés, chauds et prolongés, deux ou trois fois par semaine, en un régime surtout végétal, laxatif, en ayant soin d'éviter l'usage des alcooliques et autres excitants.

INTER-UTÉROPLACENTAIRE. adj. Qui est placé entre l'utérus et le placenta. — *Membrane et vaisseaux inter-utéroplacentaires*. La portion de la muqueuse utérine qui est interposée au placenta et au tissu musculaire de l'utérus, ou aux vaisseaux qui sont dans son épaisseur. V. Caduque.

INTERUTRICULAIRE. adj. Se dit des corps solides, liquides ou gazeux, qui se trouvent naturellement entre les cellules végétales.

INTERVALVAIRE. adj. [*intervalvaris*, de *inter*, entre, et *valva*, valve ; it. *intervalvario*, esp. *intervalvar*]. Se dit, en botanique, d'une cloison qui, par son interposition, produit la commissure des valves d'un péricarpe, de sorte qu'elle devient libre quand celui-ci s'ouvre.

INTERVERTÉBRAL, ALE. adj. [*intervertebralis*, angl. *intervertebral*, it. *intervertebrale*, esp. *intervertebral*]. Se dit du tissu fibreux pourvu, au centre, d'une substance molle analogue au cartilage, et placé entre les corps des vertèbres du cou, l'atlas et l'axis exceptés, entre ceux des vertèbres dorsales et lombaires, entre la dernière lombaire et le sacrum, entre le sacrum et le coccyx, enfin entre les diverses pièces coccygiennes. Ce sont des rondelles aplaties de haut en bas, intimement adhérentes par chacune de leurs faces au corps de la vertèbre correspondante. Ces rondelles résultent de lames concentriques, entre lesquelles se trouve la masse molle, gélatiniforme, qui s'échappe lorsqu'on pratique une coupe transversale ou verticale. Les plus minces de ces rondelles sont celles qui existent entre les vertèbres dorsales supérieures, et les plus épaisses celles qui sont comprises entre les vertèbres lombaires. C'est à elles surtout que la colonne vertébrale doit sa mobilité. V. Notocorde.

INTESTIN. s. m. [*intestinum*, ἔντερον, all. *Darm*, *Gedärme*, angl. *intestine*, it. et esp. *intestino*]. Long conduit musculo-membraneux, logé dans la cavité abdominale, qui s'étend depuis l'estomac jusqu'à l'anus, en décrivant de nombreuses circonvolutions Sa longueur, chez l'homme, est égale à six ou huit fois celle du corps. D'un calibre d'abord assez étroit, il s'élargit ensuite, ce qui le fait distinguer en *intestin grêle* et *gros intestin*. L'*intestin grêle* forme à lui seul les quatre cinquièmes du conduit entier ; il se compose du *duodénum*, du *jéjunum* et de l'*iléon* (V. ces mots). Le *gros intestin* se continue avec l'iléon, dans la région iliaque droite ; et à l'endroit de la jonction il existe une valvule, dite *iléo-cæcale* ou *de Bauhin*, disposée de telle manière que le contenu du canal passe aisément de l'intestin grêle dans le gros, mais reflue difficilement du gros dans le petit. Le gros intestin comprend aussi trois portions : le *cæcum*, le *côlon* et le *rectum* (V. ces mots). Les parois du canal intestinal sont formées de trois tuniques : une séreuse, qui est un repli du péritoine ; une musculeuse, composée de fibres-cellules, disposées en faisceaux circulaires, et de fibres longitudinales ; enfin, une muqueuse, qui présente de nombreux replis, nommés *valvules conniventes*, et un grand nombre de follicules dans l'estomac et le gros intestin ; des glandes en grappe simple (*glandes de Brunner*) dans le duodénum, et des glandes sans conduits excréteurs ou à vésicules closes dans l'iléum : ce sont les *glandes de Peyer*. (La Figure 227 les représente telles qu'on les voit chez le dromadaire, et différant peu de ce qu'elles sont chez l'homme.) Elles sont composées de vésicules closes, sans conduit excréteur, ovoïdes, soulevant un peu la muqueuse dans l'épaisseur de laquelle elles se trouvent. A leur niveau, cette muqueuse manque de villosités, mais en possède au niveau des intervalles qui les séparent ou de leurs lignes de contact. Elles sont pleines d'épithélium nucléaire sans contenir un liquide proprement dit. Des capillaires pénètrent dans l'épaisseur même des corps, solides en quelque sorte, que représentent ces vésicules closes. Elles s'ulcèrent et s'ouvrent du côté de l'intestin dans la *fièvre typhoïde avec plaques ulcérées* ; en outre, un dépôt de matière amorphe jaunâtre, avec cellules et noyaux particuliers, les envahit dans cette affection (matière et cellules typhiques). Les artères des intestins viennent des mésentériques supérieure et inférieure ; leurs veines s'ouvrent dans la veine porte ; leurs nerfs sont fournis par les plexus mésentériques.



Fig. 227.

INTESTIN, INE. adj. — *Parasites intestins* (*plantæ intestinæ*). Cryptogames qui se développent sous l'épiderme des végétaux vivants, et se font jour au dehors en le brisant. V. Entophyte.

INTESTINAL, ALE. adj. [*intestinalis*, it. *intestinale*, esp. *intestinal*]. Qui a rapport aux intestins. — *Canal intestinal.* V. Intestin. — *Vers intestinaux.* V. Entozoaires.

INTIGÉ, ÉE. adj. [*acaulis*]. Qui n'a point de tige.

INTIMITÉ. s. f. [de *intimus*, intime, intérieur]. *Dans l'intimité* d'un tissu, d'un organe, se dit souvent pour : *dans la profondeur de ce tissu*, etc., en parlant de corps immédiatement interposés à ses éléments caractéristiques, ou de dispositions qui concernent ces éléments, etc.

INTOLÉRANCE. s. f. [*intolerantia*, de *in*, particule négative, et *tolerare*, supporter ; angl. *intolerance*]. Impossibilité de supporter un remède ; condition indiquant qu'il faut s'en abstenir : par exemple, intolérance pour l'émétique, dans la méthode rasorienne.

INTOXICATION. s. f. [de *in*, en, et *toxicum*, poison, de τοξικὸν, poison]. Empoisonnement par miasmes ou par effluves : l'*intoxication paludéenne*. Les Anglais prennent ce mot dans le sens d'ivresse. On a étendu la signification de ce mot à la désignation des accidents causés par les *poisons* (V. ce mot) dont l'absorption ne se fait qu'en petite quantité chaque jour, soit en raison de leur peu de solubilité dans les humeurs de l'économie, comme dans le cas des sels insolubles de mercure, de plomb, etc., administrés à l'intérieur ou introduits sous forme de poussière, soit parce qu'ils ne sont ingérés que par quantités fort minimes, mais d'une manière continue : tel est le cas des vapeurs de mercure dans les mines, chez les doreurs, etc., du sulfure de carbone dans l'industrie du caoutchouc (V. Sulfocarbonique), du phosphore dans les fabriques d'allumettes, etc.

Intoxication mercurielle. V. Hydrargyrie, Mercuriel, Salivation et Nécrose.

Intoxication phosphorée aiguë. Dix à quinze centigrammes de phosphore suffisent pour donner la mort, qu'il ait été pris pur ou mêlé aux matières qui l'accompagnent dans les allumettes. Une soif vive se déclare ; des vapeurs alliacées répandant des lueurs à l'obscurité s'échappent de la bouche et des narines. Des nausées, des vomissements incoercibles de matières muqueuses, bilieuses, mélangées aux aliments et à la substance ingérée, quelquefois teintes d'une petite quantité de sang, lumineuses dans l'obscurité, se manifestent, laissant à leur suite une sécheresse de la bouche et de la gorge, avec une odeur persistante et désagréable de phosphore. Puis surviennent chez la plupart des malades des douleurs abdominales plus ou moins vives, quelquefois augmentant par la pression, des coliques suivies ou non de selles liquides, quelquefois très-fétides, du ténesme rectal avec une sensation de brûlure à l'anus ; du ténesme vésical, de la douleur en urinant, et parfois la suppression des urines ; un sentiment de malaise, de lassitude et de faiblesse générale plus ou moins marquée, des fourmillements, des crampes dans les muscles des membres et du tronc, un peu de céphalalgie, des étourdissements. L'intelligence reste le plus souvent intacte ; un peu de lenteur dans les réponses est

le seul phénomène que l'on remarque. Le visage est un peu pâle, les traits plus ou moins altérés ; on n'observe rien de notable du côté de la circulation. Puis vient une rémission des principaux symptômes dans presque tous les cas et d'une durée variable ; très-courte, et à peine appréciable chez les uns, on l'a vue chez d'autres se prolonger jusqu'à deux ou trois jours. La région hépatique devient le siége de douleurs spontanées que la pression accroît ; le foie augmente de volume ; de l'ictère se manifeste à la surface de la peau, et ne tarde pas à se généraliser ; des douleurs se déclarent dans les muscles des membres et du tronc, douleurs contusives avec courbature générale, continues ou s'exaspérant par moments, accompagnées de crampes et de contracture, quelquefois de la perte de la sensibilité ordinaire de la peau. Puis viennent des hémorrhagies dans les divers organes. Les vomissements reparaissent, et avec eux le rejet de matières noirâtres formées par du sang altéré, des selles sanguinolentes ; quelquefois même de l'hématurie ; des hémoptysies, des épistaxis, et enfin des ecchymoses sous-cutanées, du purpura, des pétéchies, etc. Bientôt apparaissent l'agitation, le délire, une anxiété très-grande, des convulsions générales ou partielles, une respiration embarrassée, le coma et la mort. A l'autopsie, on trouve : 1° les signes d'une phlegmasie déterminée par l'action irritante, locale, du phosphore sur le tube digestif ; 2° des lésions consécutives à l'absorption du phosphore : ce sont des hémorrhagies à la surface des muqueuses, dans le parenchyme des organes, du cœur et du poumon principalement, et dans le tissu lamineux sous-cutané et intermusculaire ; avec un état granuleux très-marqué des fibres musculaires et de l'épithélium du foie, des reins, etc.

Intoxication chronique phosphorée, *phosphoreuse* ou *par le phosphore* (Magnus Huss). Ensemble des accidents produits six mois environ après la respiration de vapeurs phosphorées abondantes, et caractérisés par une sensation de faiblesse de la colonne vertébrale, de la débilité dans la marche et dans les efforts, tremblements des jambes, des bras et des mains, diminution graduelle des forces génitales, un peu de bégaiement, et se terminant parfois par la mort, après quelques années de progression graduelle de la paralysie. Chez les ouvriers et les ouvrières qui travaillent à la fabrication des allumettes phosphorées, on voit généralement, au bout d'un espace de quatre à neuf ans, rarement moins, après des accidents du côté de l'intestin ou des voies respiratoires, assez légers pour que les malades ne s'en préoccupent pas, survenir des douleurs de dents, soit sur une, soit sur plusieurs, mais s'étendant ensuite à toutes les autres de l'une ou des deux mâchoires. Que les malades fassent ou non extraire les dents, la douleur s'étend à toute la mâchoire, qui se gonfle, devient sensible, et en même temps il se produit une salivation abondante. Les joues, les gencives, le cou et la face même participent à ce gonflement, selon que la mâchoire supérieure ou l'inférieure est seule affectée ou qu'elles le sont toutes deux. V. Nécrose *des maxillaires*.

Intoxication saturnine. Ensemble des effets toxiques que produit sur l'économie l'action prolongée des préparations de plomb. Elle s'observe surtout chez les ouvriers qui travaillent la céruse. Le premier effet est la colique (V. Colique *métallique*) ; puis surviennent les paralysies des muscles extenseurs des avant-bras. Des accidents amaurotiques ne sont pas rares, ainsi que des délires souvent fort dangereux. Un liséré bleuâtre autour des gencives, et des taches de même couleur sur la membrane muqueuse sont un signe ordinaire de l'intoxication saturnine.

INTRAIRE. adj. [*intrarius*, esp. *intrario*]. Se dit, en botanique, de l'embryon quand il est renfermé dans l'albumen.

INTRA-PELVITROCHANTÉRIEN. V. Obturateur *interne*.

INTRA-UTÉRIN, INE. adj. [*intra-uterinus*, de *intra*, au dedans, et *uterus*, matrice]. Ce qui existe ou se passe dans la cavité utérine. — *Vie intra-utérine*. Elle compte du moment de la fécondation, phénomène physiologique bien tranché. Le nouvel être date de cette époque comme organisme indépendant, détaché réellement de tout lien direct par continuité de substance avec les tissus de la mère. A partir de cette époque, il présente *trois âges* dans le sein de la mère. Ce sont : 1° l'*âge ovulaire*, *période* ou *état de germe*, dans lequel il reçoit simplement le nom de *germe* ; 2° l'*âge* ou *état embryonnaire*, pendant lequel il reçoit le nom d'*embryon* ; 3° l'*âge* ou *état fœtal*, pendant lequel il porte le nom de *fœtus*. Pendant le premier, il n'est représenté que par la masse des *sphères vitellines*, puis par le *blastoderme*. Cet état cesse lorsque l'embryon se soulève un peu à la surface du reste du blastoderme, de manière à se distinguer à peine de la vésicule ombilicale, c'est-à-dire à l'époque où se forme la ligne primitive pour devenir le canal contenant le système nerveux central, époque à laquelle apparaissent le canal cardiaque et les vaisseaux de l'aire vasculaire. Alors commence l'âge embryonnaire, et l'animal reçoit le nom d'*embryon* jusqu'à l'époque où apparaissent les premiers points d'ossification dans la clavicule ou le fémur, suivant quelques auteurs, c'est-à-dire jusqu'au quarante-cinquième ou cinquantième jour ; mais la plupart étendent cette période jusqu'au quatrième mois, époque à laquelle l'embryon a 16 centimètres au moins. D'autres se servent du nom d'*embryon* tant que la distinction des sexes n'est pas encore possible d'après les organes génitaux externes, c'est-à-dire jusque vers le milieu ou la fin du troisième mois. A partir de l'une de ces époques, choisie plus ou moins arbitrairement, l'être nouveau reçoit le nom de *fœtus* et le conserve jusqu'à la naissance ; dès qu'il a respiré, il prend le nom d'*enfant*. V. Nouveau-né.

INTRAVERTÉBRÉ, ÉE. adj. [*intravertebratus*, esp. *intravertebrado*]. Dans le système qui ramène les animaux articulés et les animaux vertébrés à un même type, ceux-ci prennent le nom d'*intravertébrés*, parce qu'ils ont leur appareil osseux dans l'intérieur du corps, tandis que, chez les autres, il est à l'extérieur.

INTRINSÈQUE. adj. [*intrinsecus*, all. *inner*, angl. *intrinsic*, it. *intrinseco*]. Se dit quelquefois des muscles propres à certains organes, pour les distinguer de ceux qui appartiennent en même temps à ces organes et à d'autres parties voisines. — Les maladies internes étaient appelées par Linné *maladies intrinsèques*.

INTROMISSION. s. f. [*intromissio*, it. *intromessione*, esp. *intromision*]. Action d'introduire un corps dans un autre : par exemple, la verge en érection dans le vagin.

INTROPELVIMÈTRE. s. m. [esp. *intropelvimetro*]. Instrument que Mme Boivin a proposé pour mesurer l'étendue des détroits du bassin, et qui a quelques rapports avec le pelvimètre de Coutouly, dont il

diffère toutefois en ce que l'on introduit une des branches dans le rectum.

INTRORSE. adj. [*introrsus*, all. *einwärtsgehend*, angl. *introrse*]. Se dit, en botanique, de ce qui est tourné en dedans, comme les anthères, lorsqu'elles s'ouvrent du côté du pistil, ce qui est le cas le plus ordinaire. V. EXTRORSE.

INTUMESCENCE. s. f. [de *in*, en, et *tumescere*, se gonfler; οἴδησις, all. *Aufschwellung*, *Intumescenz*, angl. *swelling*, it. *intumescenza*, esp. *intumescencia*]. Toute augmentation de volume du corps ou de quelqu'une de ses parties.

INTUSSUSCEPTION. s. f. [*intussusceptio*, de *intus*, au dedans, et *suscipere*, prendre; all. *Aufnehmen*, angl. *intussusception*, it. *intussuscepzione*, esp. *intususcepcion*]. Acte par lequel les matières qui doivent être assimilées sont introduites dans l'intérieur des corps organisés, pour y être absorbées et servir à la nutrition. — Entrée d'une portion d'intestin dans une autre. V. INVAGINATION.

INULINE. s. f. [all. et angl. *Inulin*, it. et esp. *inulina*]. Substance trouvée par Rose dans la racine de l'aunée (*Inula helenium*), et qui a reçu les noms d'*alantine* et d'*élécampe*. Elle existe aussi dans celle du dahlia (*dahline*), de la plupart des synanthérées chicoracées et autres, etc. L'inuline ($C^{12}H^{10}O^{10}$) est simplement un isomère de l'amidon, comme les gommes, mais n'est pas une fécule. Déjà Meyer avait reconnu qu'elle est à l'état de dissolution dans le dahlia. Gannal et Robin ont montré qu'elle est naturellement liquide dans toutes les plantes où on l'a signalée. On l'extrait par l'eau bouillante, qu'on clarifie. Elle se dépose ensuite par évaporation, sous forme de pellicules, qui se réduisent en poussière blanche grisâtre, criant sous la dent, soluble dans l'eau bouillante, et déposant en grande partie par refroidissement. Au microscope, elle offre l'état de fines granulations irrégulières, comme celles de tout précipité amorphe, larges de 1 à 5 millièmes de millimètre. Elle rougit par l'iode et dévie à droite le plan de polarisation. V. FÉCULE et GOMME.

INVAGINATION. s. f. [de *in*, dans, et *vagina*, gaîne; angl. *introsusception*, it. *inguainamento*, esp. *invaginacion*]. Entrée contre nature d'une portion d'intestin dans une autre portion. Cet accident, que l'on a aussi appelé *volvulus*, peut arriver, soit sur une des parties du canal intestinal libre et flottante dans la cavité de l'abdomen, soit sur l'anse intestinale renfermée dans une hernie. Tantôt c'est la partie supérieure qui, se repliant sur elle-même à la manière d'un doigt de gant qu'on fait entrer en lui-même, s'insinue dans l'inférieure; tantôt, au contraire, c'est l'inférieure qui remonte dans la supérieure. Dans le premier cas, le danger est bien moindre que dans le second. Dans celui-ci, il y a obstacle au cours des matières contenues dans les intestins, inflammation de la portion déplacée, et péritonite grave : cette espèce d'étranglement interne cause souvent la gangrène et la mort.—Opération chirurgicale qui consiste à introduire l'un dans l'autre les deux bouts de l'intestin divisé, afin de rétablir la continuité du canal intestinal. Divers procédés sur lesquels l'expérience n'a pas suffisamment prononcé ont été imaginés pour faciliter cette opération.

Invagination du scrotum. Nom du procédé de la cure radicale des hernies de Gerdy, seul adopté, sauf quelques variétés dans les procédés opératoires. Le chirurgien, placé entre les cuisses du malade, réduit la hernie, et, la faisant maintenir par un aide qui presse sur l'anneau inguinal interne, il introduit dans le canal inguinal son indicateur gauche, qui pousse au-devant de lui la peau de la partie supérieure des bourses. Un porte-aiguille, glissé sur la face antérieure du doigt invaginateur, étant arrivé jusqu'au fond du cul-de-sac formé par le scrotum, le chirurgien, en poussant le curseur, fait sortir l'aiguille en avant et l'enfonce à travers la paroi abdominale antérieure. Dès que la pointe apparaît en avant, on retire l'extrémité supérieure du fil du trou supérieur; on le confie à un aide, on fait rentrer l'instrument dans sa gaîne, et l'on ramène le tout au dehors, sauf le bout supérieur du fil. On retire alors le bout inférieur du fil, puis on le repasse par les trous de l'aiguille, comme il était auparavant, et l'on pratique un second point de suture, comme le premier, à 1 centimètre à côté de celui-ci. Alors le fil, tiré en haut par ses deux bouts, forme une anse qui tient la peau invaginée, et a ses extrémités sur la région inguinale. Chacun des deux chefs de ce fil est ensuite dédoublé, et il ne reste plus qu'à terminer comme pour une suture enchevillée ordinaire. Le nombre des points de cette suture était d'abord de six. Gerdy l'a réduit à un; le fil double traverse dans ce dernier cas un grain de chapelet qui correspond au fond du cul-de-sac, de manière que l'anse de ce fil ne presse plus directement sur la partie invaginée du scrotum. V. CURE et HERNIE.

INVAGINÉ, ÉE. adj. [angl. *invaginated*]. Se dit d'une anse d'intestin qui rentre dans une autre, et, de la sorte, obstrue le cours des matières.

INVASION. s. f. [*invasio*, de *invadere*, envahir; all. *Anbeginn*, angl. *invasion*, it. *invasione*, esp. *invasion*]. Début d'une maladie.

INVERSION. s. f. [*inversio*, all. *Umkehrung*, angl. *inversion*, it. *inversione*, esp. *inversion*]. Renversement de l'ordre régulier. — *Inversion splanchnique*. Sorte d'anomalie ou d'hétérotaxie dans laquelle des viscères sont déviés de leur position normale et même placés en sens opposé. L'inversion splanchnique n'a encore été constatée que chez l'homme. — *Inversion générale*. Inversion des organes externes et internes : on la remarque chez les animaux de forme non symétrique, et surtout chez le limaçon et plusieurs autres mollusques gastéropodes. V. TRANSPOSITION.

INVERTÉBRÉ, ÉE. adj. et s. m. [*invertebratus*, all. *wirbellos*, angl. *invertebrate*, it. *invertebrato*, esp. *invertebrado*]. Qui n'a point de vertèbres ou de squelette intérieur. — *Animaux invertébrés*. Ils forment le groupe le plus nombreux en espèces du règne animal : on les divise en *Annelés* (*Articulés* et *Vers*), *Mollusques*, *Radiaires* et *Spongiaires*.

INVIGORATION. s. f. [de *in*, en, et *vigor*, vigueur]. — *Période d'invigoration* (Flourens). Celle qui correspond à l'âge de quarante à quarante-cinq ans, et pendant laquelle le corps et les facultés atteignent, chez l'homme, leur complet développement.

INVISCANT, ANTE. adj. et s. m. [*inviscans*, esp. *inviscante*]. Synonyme d'*incrassant*.

INVISCATION. s. f. [*inviscatio*, de *in*, et *viscum*, glu]. Action physique de la salive imbibant les aliments pendant la mastication et surtout entourant le bol alimentaire au moment de la déglutition qu'elle favorise ainsi.

INVOLONTAIRE. adj. [all. *unfreiwillig*]. Qui n'est pas soumis à l'influence de la volonté; qui s'accomplit indépendamment ou malgré l'action de la volonté.

— *Contractions* et *mouvements involontaires*. Ceux qui ont lieu indépendamment ou malgré l'action de la volonté, par accident, dans les muscles soumis habituellement à l'action de la motricité volontaire, par suite de troubles survenus dans la partie de l'encéphale, qui est le siége de cette dernière. — *Muscles involontaires*. Ceux dont l'action n'est pas soumise à l'influence de la volonté, tels sont le cœur et le tissu musculaire à fibres-cellules. Il importe d'avoir toujours présent à l'esprit que ce ne sont pas les muscles qui sont involontaires, mais l'action nerveuse qui en détermine la contraction. Prise en elle-même, la contractilité des fibres-cellules, comme celle des faisceaux striés du cœur, etc., ne présente que des différences d'énergie et de rapidité; elle ne peut être dite ni volontaire ni involontaire. Que l'exécution soit voulue ou non, le phénomène contractilité, se passant dans la fibre musculaire, reste, au fond, toujours le même. La différence porte sur ce qui se passe dans la portion du tissu nerveux d'où vient l'incitation motrice : c'est elle qui peut être, soit *involontaire*, c'est-à-dire indépendante, non subordonnée à aucun acte intellectuel préalable; soit *volontaire*, c'est-à-dire suscitée par quelque acte intellectuel préalable dont elle dépend. En un mot, ce qu'il y a d'involontaire ou de volontaire, de rhythmique ou de non rhythmique dans l'action des muscles, n'est point le fait du tissu qui se contracte, mais du tissu nerveux d'où part l'incitation motrice. C'est la motricité, en un mot, qui est volontaire ou involontaire (V. MOTRICITÉ). — *Nerfs involontaires*. Nom donné mal à propos à ceux qui transmettent la motricité involontaire.

INVOLUCELLE. s. m. [*involucellum*, all. *Hüllchen*, angl. *involucell*, it. *involucello*, esp. *involucrillo*]. En botanique, la rangée de bractées la plus voisine des fleurs quand il y en a plusieurs; ou, dans les ombellifères, les bractées qui naissent à la base des ombellules.

INVOLUCELLÉ, ÉE. adj. [*involucellatus*, esp. *involucelado*]. Qui est muni d'un involucelle.

INVOLUCRAL, ALE. adj. [*involucralis*, adj. *hüllenständig*, esp. *involucral*]. Se dit des épines qui naissent sur l'involucre.

INVOLUCRE. s. m. [*involucrum*, all. *Hülle*, angl. *involucrum*, it. et esp. *involucro*]. Assemblage d'écailles, de bractées ou de feuilles rudimentaires, libres ou soudées ensemble, disposées en verticilles plus ou moins réguliers, et qui forme une enveloppe extérieure à une ou plusieurs fleurs, ou se trouve à la base de plusieurs pédoncules des ombelles (ombellifères).

INVOLUCRÉ, ÉE. adj. [*involucratus*, all. *hüllblätterig*, it. *involucrato*, esp. *involucrado*]. Qui est muni d'un involucre.

INVOLUTÉ, ÉE. adj. [*involutus*, all. *eingerollt*, it. *involuto*, esp. *involutado*]. Se dit des pétales dont la lame se roule de haut en bas vers le centre de la fleur, et des feuilles qui sont roulées sur les bords de dehors en dedans.

INVOLUTIF, IVE. adj. — *Feuilles involutives* (*folia involutiva*). Celles dont les deux moitiés longitudinales sont roulées en dedans. — *Préfoliaison involutive*. Celle dans laquelle les jeunes feuilles sont involutives.

INVOLUTION. s. f. (*involutio*, de *in*, en, et *volvere*, rouler). — *Hypothèse de la préformation, de l'évolution* ou *involution*. V. PRÉFORMATION.

IODAL. s. m. Corps d'existence douteuse qui serait analogue au *bromal*, contenant de l'iode au lieu de brome.

IODAMYLE. s. m. Corps obtenu par distillation de l'alcool amylique avec l'iode et le phosphore. Liquide incolore, plus lourd que l'eau, d'odeur piquante et alliacée. ($C^{10}H^{11}I$.)

IODATE. s. m. [*iodas*, all. *Iodsäuresalz*, angl. *iodate*, it. et esp. *iodato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide iodique avec les bases. Aucun de ces sels n'est usité.

IODE. s. m. [*iodium*, de ἰώδης, violet; all. *Iod*, *Iodine*, angl. *iodine*, it. *iodio*, *iodina*, esp. *iodo*]. Nom donné par Gay-Lussac à un corps simple trouvé par Courtois dans les eaux mères des varecs. L'iode ou ses composés se trouvent dans les tissus de la plupart des êtres marins, de diverses eaux minérales et de plusieurs minerais. Ce corps est d'un gris de plombagine tirant sur le bleu, et d'une odeur qui approche de celle du chlore. Il se volatilise à 175° R., et donne une vapeur de belle couleur violette. Sa pesanteur spécifique est de 4,946. La propriété qu'il a de former un composé bleu avec l'amidon le rend précieux pour découvrir les plus petites traces de ce principe végétal. On l'a employé contre le goître et les scrofules. Un grain suffit pour produire une légère excitation; à doses plus fortes, il détermine une surexcitation générale; à des doses élevées, il est vénéneux. L'amaigrissement est, en général, à ce qu'on dit, le premier indice de son action nuisible. On l'emploie en pilules, en dissolution dans l'éther ou l'alcool, et en pommade.

IODÉ, ÉE. adj. [esp. *iodado*]. Qui contient de l'iode. — *Eau iodée*. Mélange d'eau pure et de teinture d'iode. — *Injection iodée*. Injection employée pour le traitement de l'hydrocèle, des hygromas, de divers épanchements articulaires, des kystes de la thyréoïde, des foyers d'abcès froids. On injecte l'iode aussitôt que le liquide de l'épanchement est évacué. La teinture d'iode laissant précipiter le métalloïde dans l'eau distillée, la préparation la plus convenable consiste à le tenir en dissolution par l'addition de l'iodure de potassium. La formule la plus employée est la suivante : eau distillée, 200 à 250 grammes: teinture d'iode, 25 à 30 grammes; iodure de potassium, 2 à 4 grammes. On peut injecter depuis 120 jusqu'à 300 grammes de cette solution. On l'a employée à cette dose avec succès contre l'ascite. Dans l'état actuel de la science, il est difficile de signaler les diverses espèces d'ascites qui pourront être traitées par des injections iodées. L'absorption de l'iode est un fait bien constaté; elle s'opère avec rapidité : une heure ou deux après l'injection, on le retrouve dans les sécrétions, qui en contiennent pendant plusieurs jours. L'élimination est en harmonie avec l'absorption; ces deux faits peuvent varier dans leur intensité suivant la quantité d'iode injectée, et selon que la constitution est plus ou moins détériorée. Les injections iodées ont été employées dans la dysenterie (V. LAVEMENT). On a aussi employé, avec succès, ce semble, les injections iodées pour le traitement des fistules à l'anus.

IODÉLAYLE. s. m. [*iodéther*, *hydrocarbure d'iode*]. Corps obtenu par action directe de l'élayle (V. ce mot) et de l'iode sous l'influence de la lumière solaire. Cristallise en aiguilles brillantes; d'odeur pénétrante, fait pleurer les yeux; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. (C^2H^2I.)

IODÉTHÉRIDE. s. m. [*iodo-paracétyle simple*, *iodéthéroïde*, *iodaldéhydine*]. Corps obtenu par action

de la solution de potasse sur l'iodélayle. Liquide, bout à 56°, odeur alliacée. Les acides sulfurique, nitrique et chlorhydrique froid sont sans action sur lui. (C^4H^3I.)

IODÉTHYLE. s. m. [*éther iodhydrique*]. Corps obtenu en distillant de l'iodure de phosphore, 2 parties et demie, sur 1 partie d'alcool. Liquide incolore, d'odeur pénétrante et forte, se dissolvant facilement dans l'eau, et se mêlant à l'alcool. Bout à 64° (C^4H^5I.)

IODEUX. adj. V. IODIQUE.

IODHYDRATE. s. m. [esp. *iodhidrato*]. Nom générique des combinaisons de l'acide iodhydrique avec les bases. On peut les considérer comme des iodures.

IODHYDRIQUE. adj. — *Acide iodhydrique* (HI). Combinaison d'hydrogène et d'iode. C'est un gaz incolore, très-pesant, d'odeur piquante, qui répand des fumées blanches à l'air, et se dissout dans l'eau. On l'obtient en traitant le phosphure d'iode par une très-petite quantité d'eau. On se le procure liquide en traitant l'iodure d'antimoine par l'eau, et distillant, ou en faisant passer un courant d'acide sulfhydrique dans un mélange d'iode et d'eau, et concentrant ensuite la liqueur à l'abri de l'air. — *Éther iodhydrique* ou *acétène monoiodé* (C^4H^4I). Produit de l'action de l'iodure de phosphore sur 2 parties d'alcool. Liquide incolore, d'odeur agréable; bout à 70°; il brunit à la lumière. On l'a employé en médecine contre les affections de poitrine et pour introduire l'iode dans l'économie (Ch. Huette), ainsi que le précédent. Il calme la toux et a une action favorable sur les muqueuses respiratoires.

IODIDE. s. m. [angl. *iodid*, esp. *iodido*]. Nom donné par Berzelius aux combinaisons de l'iode avec des corps moins électro-négatifs que lui, dans lesquelles les rapports atomiques sont les mêmes que dans les acides.

IODINE. s. f. Nom donné à l'iode par Davy.

IODIQUE. adj. Qui est relatif à l'iode ou en contient — *Acide iodique.* Blanc, cristallisable, décomposable par la chaleur, il s'obtient en traitant par l'alcool le chlorure d'iodure cristallisé, d'où il se précipite sous forme de poudre. (IO^5.)

IODISME. s. m. [de *iode*, angl. *iodisme*]. Ensemble des effets morbifiques de l'usage de l'iode sur l'économie, ou mieux espèce d'ivresse que produisent l'iode et ses préparations ingérées à haute dose. Maladie générale causée par l'administration de l'iode.

IODOBENZOYLE. s. m. Corps obtenu en chauffant de l'iodure de potassium avec l'oxychlorobenzoyle. Il est incolore, cristallin, feuilleté. ($C^{14}H^5O^2I$.)

IODOCAOUTCHINE. s. f. Corps obtenu par action de l'iode sur le caoutchouc; soluble dans l'alcool et dans l'éther.

IODOCHLORURE. s. m. Composés formés par union d'un iodure avec un chlorure, ou de l'iode avec du chlore (V. CHLORAMIDURE). — *Iodochlorures de mercure.* On en connaît deux : 1° l'un a été découvert par Boutigny (1837); il résulte de la combinaison de l'iode avec le calomel (Hg^2ClI), et a été appelé *iodochlorure mercureux* (V. CHLORURES *de mercure*); il est d'un beau rouge, isomorphe au calomel; d'une saveur mercurielle faible, d'une solubilité presque nulle ($4Hg^2Cl.I^2$). Il se produit spontanément à la longue en laissant de l'iode en présence du calomel; on active la combinaison en chauffant doucement le mélange dans les proportions convenables. Il agit énergiquement en frictions à la dose de 1 gramme pour 20 ou 40 grammes d'axonge. On le donne en pilules à la dose de 55 centigrammes pour 100 pilules, dont on fait prendre de une à trois par jour. Il réussit surtout dans les scrofules, dans la *couperose* en déterminant une *poussée* éruptive à laquelle succède une desquamation avec retour de la peau à l'état normal. Il a réussi également dans le psoriasis et l'eczéma. 2° L'autre a été obtenu par Lassaigne (1836), qui l'appelle *bichlorure de mercure ioduré* ou *bichloro-iodure de mercure* (*bi-iodochlorure mercurique* de quelques auteurs). Il cristallise en aiguilles blanches, soyeuses, disposées en groupes penniformes. On l'obtient en versant à froid une dissolution de sublimé dans une solution concentrée d'iode jusqu'à décoloration presque complète. On évapore ensuite à une douce chaleur. Sa formule est $2HgCl.I$.

IODOCYANE. s. m. V. CYANIODIDE.

IODOFORME. s. m. [aussi appelé *iodéthéride*, *iodoformyle*, *formylsuperiodide*; angl. *iodoform*, it. *iodiformio*, esp. *iodoforme*]. Composé (Serullas) dont les éléments sont groupés de manière à représenter ceux de l'acide formique, si l'oxygène de celui-ci était remplacé par 1 équivalent d'iode (C^2HI^3).

IODOGNOSIE. s. f. [de *iode*, et γνῶσις, connaissance]. Étude de l'iode.

IODOKAKODYLE. s. m. Corps obtenu en distillant de l'oxyde de kakodyle avec l'acide iodhydrique concentré. Le produit obtenu contient de l'eau, de l'*iodokakodyle* et de l'*iodokakodyle basique* Le premier est fluide, jaunâtre, possède une odeur pénétrante analogue à celle du chlorokakodyle (C^4H^6AzI). L'*iodokakodyle basique* est jaunâtre, solide, cristallisé; peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool; fond à une basse température et distille sans décomposition.

IODOMÉSITYLE. s. m. [*mesityliodide*, *œnyliodide*]. Corps qui se forme par l'action de l'iode, du phosphore et de l'acétone à chaud dans un tube de verre. Liquide, incolore, huileux, se décompose spontanément avec facilité (C^6H^5I.)

IODOMÉSITYLIDE. s. m. [*iodoptélayde*]. Corps d'un jaune d'or, cristallisant dans l'éther, insoluble dans l'eau, volatil sans décomposition. (C^6H^4I.)

IODOMÉTHÉ. s. f. [de *iode*, et μέθη, ivresse]. L'ivresse iodique; sentiment d'ébriété éprouvé après de fortes doses d'iode. V. IODISME.

IODOMÉTHYLE. s. m. [*iodhydrate de méthylène*]. Corps obtenu par réaction du phosphore, de l'iode et de l'esprit de bois. Incolore, liquide, volatil; brûle difficilement. (C^2H^3I.)

IODOMÉTRIE. s. f. [de *iode*, et μέτρον, mesure]. Méthodes de dosage de la quantité d'iode contenue dans un liquide.

IODOPHTHISIE. s. f. [de *iode*, et φθίσις, phthisie]. Diminution des chairs et des forces, produite par un abus de l'iode.

IODOSEL. s. m. Les iodures doubles. V. IODOCHLORURE.

IODOTANNIQUE. adj. V. LIQUEUR.

IODOTÉRÉBÈNE. s. m. Corps très-instable, noir, liquide, que la potasse caustique ne rend pas plus foncé, et l'un des produits nombreux qui se forment par l'action de l'iode sur l'essence de térébenthine.

IODOTHÉRAPIE s. f. Emploi thérapeutique de l'iode et des composés dans lesquels il entre comme partie constituante essentielle.

IODURE. s. m. [*iodur etum*, angl. *iodùret*, it. et esp. *ioduro*]. Combinaison d'iode et d'un corps simple

ou d'un métalloïde. Les iodures métalliques sont compris parmi les sels haloïdes. On en trouve dans le règne minéral et dans quelques végétaux. Ils sont solides, ordinairement plus ou moins volatils, la plupart solubles dans l'alcool, l'éther et l'eau, et facilement cristallisables. Traités par le chlore, par les acides azotique, sulfurique, etc., ils laissent séparer l'iode, qui devient sensible au moyen de la chaleur ou d'une solution d'amidon. On les prépare soit directement, en unissant l'iode avec les corps simples ou l'acide iodhydrique avec les bases; soit par voie de double décomposition, en versant une dissolution de carbonate ou de sulfure alcalin dans l'iodure de fer, ou une dissolution d'iodure soluble dans une dissolution métallique.

Iodure d'amidon. On l'obtient en délayant de l'amidon dans de l'eau froide, et ajoutant par 32 grammes d'amidon (en ayant soin de remuer continuellement), 1gr,30 d'iode préalablement dissous dans l'alcool; on recueille l'iodure sur une toile, et on le fait sécher à l'air libre. Cette préparation, employée par Buchanan, contient 15 centigrammes d'iode par 4 grammes.

Iodure d'arsenic (AsI^3). Solide, d'un brun rouge de laque, volatil, soluble dans l'eau. Usité à la dose de quelques milligrammes dont on augmente graduellement le nombre, dans les affections chroniques de la peau.

Iodure de baryum (BaI) Cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool. Passe à l'état de carbonate au contact de l'air et l'iode est mis en liberté.

Iodure de fer. On connaît deux iodures de fer. Le premier (FeI), obtenu en traitant le fer par l'iode dans l'eau, donne, après évaporation à l'abri de l'air, une substance blanchâtre, se dissolvant dans l'eau et formant une solution verte. L'iodure de fer est un bon médicament qui participe à la fois des propriétés de l'iode et de celles du fer. On le prescrit avec succès pour combattre les engorgements scrofuleux et la yphilis constitutionnelle rebelle au mercure. On le prescrit ordinairement en pilules de 10 centigrammes. Le second est rouge, très-soluble dans l'eau, et se décompose en partie en un sous-sel insoluble ocracé. On l'a employé sous plusieurs formes; mais son extrême altérabilité rend ses effets incertains. (Fe^2I^3.)

Iodure de mercure. On obtient avec le mercure des iodures très-distincts (le proto et le deuto), soit par double décomposition d'un iodure alcalin avec le sel de mercure proto ou deutoxydé; soit par la combinaison directe du métal avec l'iode associé à une très-petite quantité d'alcool. Le *protoiodure de mercure* (Hg^2I) est d'un jaune verdâtre, insoluble dans l'eau et l'alcool, volatil, décomposable par la lumière. Le *deutoiodure* (HgI) est d'un rouge vif, insoluble dans l'eau, mais soluble par l'alcool, l'éther et le sublimé corrosif; chauffé, il se volatilise, et donne des cristaux, jaunes quand ils sont chauds, rouges en refroidissant. On emploie ces deux sels en pilules et en pommades. La solution alcoolique ou éthérée du second sert aussi quelquefois.

Iodure de plomb. Le plomb peut se combiner en deux proportions avec l'iode, en formant un iodure basique blanc insoluble (Pb^2I), et un iodure jaune peu soluble dans l'eau froide, mais soluble à l'aide de la chaleur. Il est en lames d'un jaune d'or, semblable au deutosulfure d'étain (or mussif), peu altérable par la lumière, et noircissant par les préparations sulfureuses. Il se fond à une certaine température, puis se volatilise légèrement. L'iodure de plomb s'emploie sous forme de pommade, 4 à 8 grammes dans 32 grammes d'axonge (PbI).

Iodure de potassium. Sel blanc, cristallisable en cubes, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, fusible au feu, et se volatilisant ensuite. Dissous dans l'eau, il est considéré par quelques chimistes comme l'*hydriodate* ou *iodhydrate de potasse*; par d'autres, comme une solution d'iodure de potassium: et c'est souvent sous le premier de ces noms qu'il est désigné en médecine, même à l'état sec. Il peut dissoudre beaucoup d'iode et prendre une teinte jaune, en donnant lieu à un *bi* et à un *tri-iodure de potassium*. 2 grammes unis à 30 grammes d'axonge forment une pommade blanche lorsque l'hydriodate est alcalin; ordinairement d'un jaune clair, susceptible de prendre une teinte plus foncée par la formation sans doute d'un hydriodate ioduré: on l'emploie en frictions, 16 à 32 grammes comme résolutif. On ajoute ordinairement à l'iodure potassique des quantités d'iode variables, mais déterminées, pour faire avec la graisse les *pommades hydriodatées iodées*. On fait une pommade iodurée en mêlant sur un porphyre 1gr,30 d'iode, 4 grammes d'iodure de potassium et 32 grammes d'axonge. C'est surtout à l'intérieur, depuis la dose de 25 centigrammes élevée graduellement jusqu'à celle de 2 et même 4 grammes par jour, qu'on l'emploie. On a remarqué, du reste, qu'il agit suffisamment quand on l'emploie à la dose de 50 centigrammes à 1 gramme par jour pendant un à trois mois. Pour l'administrer, on en fait dissoudre la quantité calculée pour le temps voulu à la dose de 50 centigrammes à 1 gramme par jour et de 20 grammes d'eau. Matin et soir on boit une demi-cuillerée à bouche de la solution préalablement versée dans un demi-verre d'eau sucrée. L'iodure de potassium est un remède héroïque et très-employé contre les accidents tertiaires quelconques de la syphilis et même contre les accidents secondaires rebelles; il l'est aussi contre la plupart des accidents de la scrofule, surtout contre les engorgements glandulaires. Dans les commencements de son emploi il détermine presque toujours une congestion avec supersécrétion des muqueuses nasale et oculaire, quelquefois une sorte de *roséole* cutanée, ou l'épaississement de la salive. Souvent il détermine une augmentation de l'appétit et facilite la digestion. (KI.)

Iodure de sodium. Ce sel est cristallisé en tables hexagones, un peu déliquescentes. Il est un peu décomposable par la chaleur, en perdant une faible quantité d'iode; il peut être volatilisé. L'alcool le dissout. On l'a rencontré dans certaines plantes marines, dans les eaux de la mer et de plusieurs sources, associé à l'iodure de potassium. (NaI.)

Iodure de soufre. Composé cristallisé en lames gris d'acier, fusible en une liqueur brune par la chaleur et décomposable par l'eau. On l'obtient en fondant un mélange sec d'iode, 90 parties, et soufre, 10 parties. Biett l'a conseillé sous forme de pommade, 4 à 8 gram. dans 32 grammes d'axonge.

Iodure de zinc. Cet iodure est cristallisable en petites aiguilles; il est très-soluble, déliquescent, et décomposable par la chaleur à l'air; il se volatilise facilement.

IONIDE. s. m. [*Ionidium*, Ventenat]. Genre de la famille des violariées, dont une espèce (*Ionidium ipecacuanha*, Ventenat) est vomitive et a été à tort considérée comme fournissant l'ipécacuanha du Brésil.

IONS. s. m. pl. Nom collectif donné par Faraday

aux deux corps qu'un courant électrique a dissociés, c'est-à-dire, à l'*assion* et au *cassion*.

IOTACISME. s. m. [*iotacismus*, de la lettre grecque ι (*iota*) ; all. et angl. *Iotacismus*, it. *iotacismo*]. Difficulté de prononcer les lettres *g* et *j* doux.

IPÉCACUANHA. s. m. [*ipecacuanha*, all. *Ipecacuanha*, *Brechwurzel*, angl. *ipecacuanha*, it. et esp. *ipecacuana*]. Nom brésilien d'une racine fréquemment usitée comme émétique. On en trouve dans le commerce un grand nombre de variétés, qui paraissent devoir être rapportées à trois espèces de rubiacées. 1° L'*ipécacuanha officinal* (Fig. 228), ou *ipécacuanha gris annelé* (*Cephœlis ipecacuanha*, Richard). On en distingue une variété gris noirâtre (*ipécacuanha brun* de Lémery) et une gris rougeâtre (*ipécacuanha gris rouge* de Lémery). Cette espèce est longue de 7 à 10 centimètres, recourbée en divers sens, de la grosseur d'une petite plume à écrire, formée d'un ligneux blanc jaunâtre et d'une écorce épaisse, bouillonnée et disposée par anneaux ; elle a une saveur âcre manifestement aromatique. 2° L'*ipécacuanha strié* (Fig. 229) (*Psycothria emetica*, Mutis, *ipécacuanha gris cendré glycyrrhizé* de Lémery). Sa longueur est de 3 à 10 centimètres ; sa grosseur de 2 à 9 millimètres ; son écorce est ridée longitudinalement, d'un gris sale à l'extérieur, d'un gris noirâtre ou même tout à fait noire intérieurement. 3° L'*ipécacuanha ondulé* (*ipécacuanha blanc*, *amylacé*, de Bergius) vient du *Richardia brasiliensis*, Gomez, ou *scabra*, L. Il est d'un gris blanchâtre à l'extérieur, d'un blanc mat et farineux à l'intérieur ; son écorce paraît annelée au premier coup d'œil, mais elle n'est qu'*ondulée*, les sillons dont elle est creusée n'étant que demi-circulaires. Cet ipécacuanha, qu'on a longtemps attribué au *Viola ipecacuanha*, L., ou mieux *Ionidium ipecacuanha*, Ventenat, a une odeur de moisi qui paraît lui être naturelle, et sa propriété vomitive est moins forte que celle des autres espèces. La racine décrite par Lémery sous le nom d'*ipécacuanha blanc* en diffère essentiellement, et paraît être celle du *Cynanchum ipecacuanha* de Willdenow (*Asclepias asthmatica*, L.). C'est à l'émétine (V. ce mot) qu'est due leur propriété vomitive (V. VIOLETTE). — L'*ipécacuanha* est un vomitif plus doux que l'émétique, et on lui attribue une action particulière sur la membrane muqueuse bronchique. On l'emploie en poudre, ou sous forme de teinture, de sirop, de pastilles. La *poudre* est préparée en séchant la racine à l'étuve, et la pulvérisant jusqu'à ce qu'on ait obtenu, à l'état de poudre fine, les trois quarts de la racine employée. On la prescrit à la dose de 1 gramme à $1^{gr},25$ pour un adulte ; mais on partage la dose en deux ou trois prises de quart d'heure en quart d'heure. Les effets obtenus varient nécessairement suivant l'espèce d'ipécacuanha employée, toutes ne contenant pas la même proportion d'émétine. — Le *sirop d'ipécacuanha*, que l'on emploie à la dose de 16 à 32 grammes, en deux fois, pour faire vomir les enfants, est préparé avec poudre d'ipécacuanha, 128 grammes, et alcool à 22°, 1 kilogramme. Ce sirop contient par 32 grammes toutes les parties actives de 8 décigrammes d'ipécacuanha ; il est entièrement exempt d'amidon, et ne contient que très-peu de gomme. — La *teinture d'ipécacuanha* s'ob-

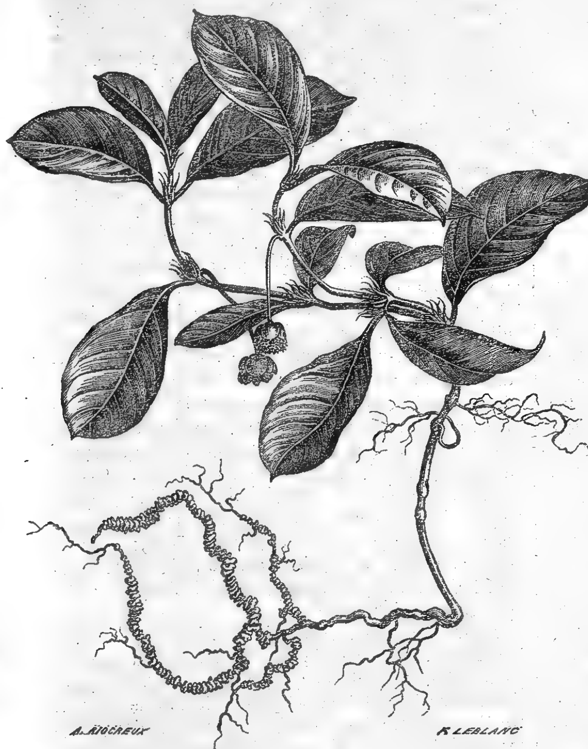


FIG. 228.



FIG. 229.

tient en faisant digérer 1 partie d'ipécacuanha gris dans 4 d'alcool à 56° centésimaux.—On fait les *pastilles* ou *tablettes d'ipécacuanha* avec 16 grammes de poudre, 640 grammes de sucre, 20 grammes de gomme adragant, et 128 grammes d'eau de fleur d'oranger. Leur poids est de 60 centigrammes ; chacune contient 0gr,013 d'ipécacuanha.

IPÉCACUANHIQUE ou **IPÉCUANHIQUE**. adj. — *Acide ipécuanhique* ($C^{28}H^{18}O^{14}$). Amorphe, brun rougeâtre, colore en vert les sels de fer au maximum. Retiré de l'ipécacuanha (Willigk).

IPO. s. m. V. Upas.

IRIDARÉOSIS. s. f. [de ἶρις, iris, et ἀραίωσις, diminution]. Atrophie de l'iris.

IRIDAUXÉSIS ou **IRIDONCOSE**. s. f. [de ἶρις, iris, et αὔξησις, augmentation, ou ὄγκωσις, tuméfaction]. Hypertrophie de l'iris.

IRIDECTOMÉDIALYSE. s. f. [*iridectomedialysis*, de ἶρις, iris, ἐκτομή, retranchement, et διαλύσις, séparation]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à décoller une partie de la grande circonférence de l'iris et à exciser ensuite la portion de cette membrane qu'on a détachée. V. Pupille.

IRIDECTOMIE. s. f. [*iridectomia*, de ἶρις, iris, et ἐκτομή, retranchement ; it. *iridettomia*, esp. *iridectomia*]. Excision d'une partie de l'iris pour produire une pupille artificielle. Une incision longue de 3 à 4 millimètres ayant été faite à la cornée près de la sclérotique, l'iris vient s'y engager si son bord pupillaire

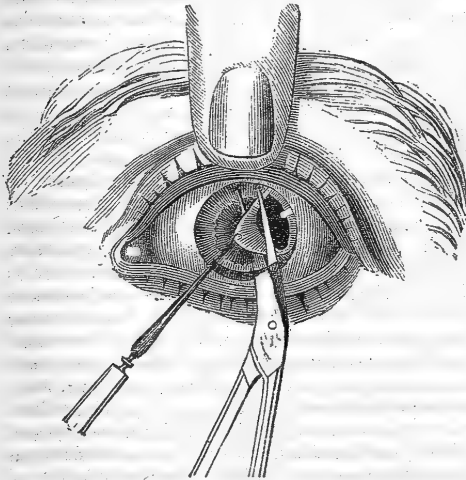


Fig. 230.

est libre. Le chirurgien saisit cette partie de l'iris avec des pinces et l'excise au ras de la plaie. Quand l'iris est adhérent dans une certaine étendue, il est quelquefois nécessaire d'introduire un petit crochet (Fig. 230) dans la plaie de la cornée pour amener au dehors la portion restée libre. Si tout l'iris était adhérent, on le saisirait près de sa grande circonférence et l'on en pratiquerait l'excision en ce point. L'excision de l'iris est souvent pratiquée ; elle offre peu de danger. V. Glaucome.

IRIDÉES. s. f. pl. [*irideæ*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines épigynes, qui a pour caractères : Calice coloré, tubuleux à sa base, à 6 divisions profondes, disposées sur deux rangs ; 3 étamines épigynes, opposées aux divisions externes du calice ; ovaire à 3 loges polyspermes ; un style ; 3 stigmates ; une capsule à 3 loges.

IRIDELCOSIS. s. f. [de ἶρις, iris, et ἕλκωσις, ulcérrtion]. Ulcération de l'iris.

IRIDENCLISE. s. f. et non **IRIDENCLEISIS**. [*iridenclisis*, de ἶρις, iris, et ἐγκλείειν, enfermer]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à décoller une partie de la grande circonférence de l'iris et à fixer dans la plaie la portion de cette membrane qu'on a détachée. V. Pupille.

IRIDÉRÉMIE. s. f. [*irideremia*, de ἶρις, iris, et ἐρημία, absence]. Absence congénitale de l'iris.

IRIDESCENT, ENTE. adj. [*iridescens*, esp. *iridescente*]. Qui réfléchit les couleurs de l'iris.

IRIDIUM. s. m. [all. et angl. *Iridium*, it. et esp. *iridio*]. Métal découvert en 1803 par Descotils, et ainsi nommé par Tennant à cause de la propriété dont il jouit de donner des dissolutions ayant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Il est cassant, non volatil, et difficile à oxyder par l'action du feu seul.

IRIDOCÈLE. s. f. [*iridocele*, de ἶρις, et κήλη, tumeur ; esp. *iridocele*]. Hernie de l'iris à travers une plaie ou un ulcère de la cornée.

IRIDOCOLOBOME. s. m. [*iridocoloboma*, de ἶρις, iris, et κολόβωμα, déchirement]. Scission de l'iris.

IRIDODIALYSE. s. f. [*iridodialysis*, de ἶρις, iris, et διάλυσις, séparation ; esp. *iridodialisis*]. Décollement d'une partie de la grande circonférence de l'iris pour produire une pupille artificielle.— Une ouverture de 2 à 3 millimètres ayant été faite à la cornée, on y introduit un petit tube métallique renfermant une érigne très-fine que l'on fait sortir de sa gaîne par la pression, et qui sert à saisir l'iris près de sa circonférence, à le décoller et à amener le lambeau qui résulte de ce décollement dans la plaie de la cornée, où on l'abandonne (Langenbeck). Les adhérences qui s'établissent entre l'iris et les lèvres de la cornée s'opposent à l'oblitération de la pupille artificielle résultant du décollement de l'iris. Au lieu de cet instrument, on peut se servir d'une pince que l'on introduit fermée, et que l'on ouvre quand elle est parvenue dans la chambre antérieure. L'ouverture de la pupille artificielle est proportionnée à la distance qui existe entre la plaie de la cornée et le point de la circonférence de l'iris où l'on fait le décollement. L'iridodialyse donne de bons résultats, offre peu de dangers, et, par suite, est souvent pratiquée.

IRIDOPTOSE. s. f. [*iridoptosis*, de ἶρις, et πτῶσις, chute ; esp. *iridoptosis*]. Procidence de l'iris.

IRIDOSCHISMA. s. m. [de ἶρις, et σχίσμα, division]. Division de l'iris par persistance congénitale de la fente que présente en bas cette membrane. Cette division peut porter aussi sur les procès ciliaires, sur la choroïde, et même, dit-on, sur la rétine. L'écartement peut quelquefois être assez grand pour simuler une perte de substance.

IRIDOTOMÉDIALYSE. s. f. [*iridotomedialysis*, de ἶρις, iris, τομή, section, incision, et διάλυσις, séparation]. Méthode de pratiquer une pupille artificielle, qui consiste à décoller une portion de la grande circonférence de l'iris et à inciser ensuite la partie de cette membrane qu'on a détachée.

IRIDOTOMIE. s. f. [*iridotomia*, de ἶρις, iris, et τομή, section]. Incision de l'iris pour pratiquer une pupille artificielle. Avec un couteau à cataracte en forme de lancette, un peu plus long, mais un peu

moins large que celui de Wenzel, traverser d'abord la cornée de l'iris obliquement d'avant en arrière, puis d'arrière en avant, de manière à tailler sur l'iris un lambeau de 4 à 6 millimètres à sa base; puis pousser le couteau comme lorsqu'il s'agit d'opérer la cataracte par extraction, achever la section de la cornée. Le morceau de membrane qu'on a taillé se roule sur lui-même et finit par s'atrophier. — *Procédé de Juncken.* Applicable seulement au cas de persistance de la membrane pupillaire, consiste à pratiquer sur cette membrane, à l'aide d'une aiguille à cataracte, une incision cruciale dont les extrémités aboutissent au bord de l'iris, sans l'intéresser. (Fig. 231).

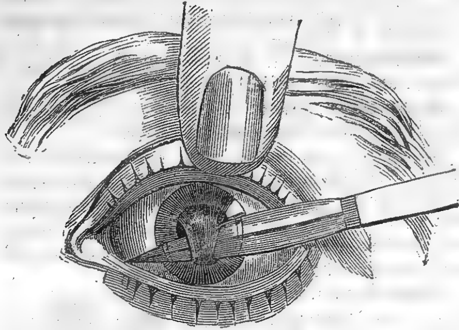


Fig. 231.

IRIEN, IENNE. adj. [*irinus*, it. et esp. *irino*]. Qui appartient à l'iris. — *Artères iriennes.* Les branches ciliaires longues fournies par l'ophthalmique. — *Nerfs iriens.* Ils sont aussi appelés *ciliaires.*

IRINE. s. f. [*camphre* ou *huile solide de racine de violette*]. Corps qui se sépare en cristaux de l'eau distillée de racine de violette; odeur agréable de cette plante. ($C^{66,2}H^{11,5}O^{21,3}$.)

IRIS. s. m. [*iris*, ἶρις, all. *Iris*, *Regenbogenhaut*, angl. *iris*, it. *iride*, esp. *iris*]. Membrane circulaire placée à la partie antérieure de l'œil, au-devant du cristallin qu'elle touche et qui la rend légèrement convexe en avant; dans l'humeur aqueuse, où elle forme une cloison verticale qui sépare l'une de l'autre les deux chambres, et dont la partie moyenne est percée d'une ouverture appelée *pupille.* Sa face antérieure est tapissée jusqu'au bord de l'orifice pupillaire, mais pas plus loin, par le même épithélium qui tapisse la face interne de la membrane de Descemet (V. Cornée); elle présente un grand nombre de fibres rayonnées qui se dirigent en convergeant vers la pupille, et qui forment deux anneaux distincts, dont l'externe est plus large et d'une teinte plus claire. Sa face postérieure, tournée vers le cristallin, manque d'épithélium, et se continue avec la choroïde (V. Uvée). L'iris est formé de fibres-cellules (V. ce mot) mélangées de tissu lamineux; la plupart de leurs faisceaux se rendent vers la pupille dans la direction des ligaments ciliaires, et représentent par conséquent des fibres longitudinales, tandis qu'une autre portion est disposée circulairement en forme de cercle concentrique au bord de la pupille. Cependant les pupilles artificielles qu'on établit au bord de l'iris sont également susceptibles de contraction et d'expansion. — La figure 230 représente l'iris et son attache mis à nu par renversement de la sclérotique. *c*, *c*, *d*, nerfs ciliaires se ramifiant dans l'iris; *e*, *e*, *vasa vorticosa* sur la face postérieure de la choroïde; *h*, *muscle tenseur* ou *circulaire de la choroïde* (ligament, cercle, plexus, ganglion ciliaire; *annulus seu orbiculus ciliaris*, commissure ou anneau de la choroïde) : c'est un anneau grisâtre constituant une zone à la partie antérieure de la choroïde et qui s'étend jusqu'aux racines des procès ciliaires. Il est formé, d'après Brücke, de fibres convergentes d'avant en arrière, et de fibres circulaires au niveau de la jonction de la cornée et de la sclérotique : ce sont des fibres-cellules. Il servirait à tendre la rétine et la choroïde autour du corps vitré. L'iris s'attache, par sa grande circonférence, un peu en arrière de l'union de la cornée et de la sclérotique, sur la ligne circulaire qui trace la séparation entre la partie antérieure des procès ciliaires et de la face interne du ligament ou muscle ciliaire; de plus, quelques fibres se recourbent en avant pour recouvrir la face interne du ligament ciliaire (Graefe) et pour se perdre dans le système des fibres-cellules circulaires de la partie antérieure du ligament ciliaire qui adhère au niveau de jonction de la cornée et de la sclérotique, à la face interne du petit canal ou sinus veineux (*canal de Schlemm*) qui existe à ce niveau de jonction : *k*, fibres convergentes du grand cercle ou cercle externe de l'iris; *l*, forme flexueuse de celles qui sont près de la pupille, et fibres convergentes du petit cercle de l'iris; *o*, nerf optique. L'iris a pour fonction de mesurer la quantité de rayons lumineux nécessaires au libre exercice de la vue : si l'objet que l'on regarde est vivement éclairé, la pupille se rétrécit, afin qu'il entre moins de rayons dans l'œil; si l'objet est obscur, la pupille se dilate pour donner passage à plus de rayons. Les mêmes phénomènes ont lieu suivant qu'on regarde des objets rapprochés ou éloignés. On a étudié les anomalies congénitales de la coloration de l'iris, et on les a divisées en trois classes, suivant qu'elles tiennent à une variation quantitative du pigment de l'iris, ou à une disposition particulière des fibres ou rayons de cette membrane, ou à la production de tissus cicatriciels ou anormaux dont la nature est inconnue.

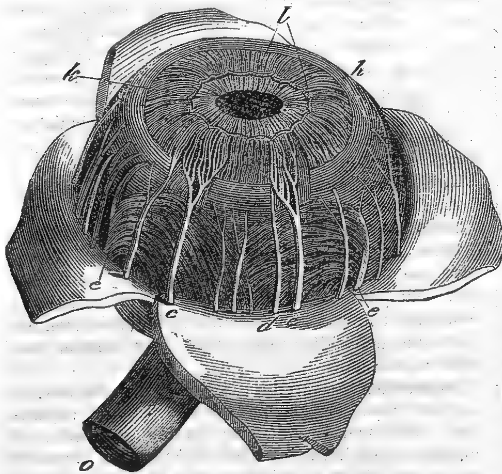


Fig. 232.

IRIS. s. m. [*iris*, ἶρις, all. *Schwertlilie*, angl. *iris*, *flag*, it. *coltellino*, *ireos*, *iride*, esp. *iris*]. Genre de plantes (triandrie monogynie, L.) qui est le type de la famille des iridées, et dont plusieurs espèces fournissent

des racines utiles. Celle de l'*iris germanique* (*Iris germanica*, L.) est grosse, charnue, articulée, grise en dehors, blanche en dedans, d'une saveur âcre et d'une odeur vireuse dans l'état frais, d'une faible odeur de violette après la dessiccation. Elle passe pour être purgative et diurétique. Celle de l'*iris de Florence* (*Iris florentina*, L.) nous vient sèche de la Provence et de l'Italie; elle est grosse comme le pouce, géniculée, très-pesante et d'une belle couleur blanche. Elle a une saveur âcre et amère, et une odeur de violette très-prononcée. On la regarde comme incisive et expectorante, mais on ne s'en sert que pour faire les pois à cautère. La racine de l'*iris faux acore* (*Iris pseudo-acorus*, L.) paraît être plus purgative que celle des autres espèces. Celle de l'*iris fétide* (*iris fœtidissima*, L.) a été préconisée comme antispasmodique. Enfin celle de l'*iris tubéreux* (*Iris tuberosa*, L.) est le faux hermodacte des pharmaciens.

IRISATION. s. f. [angl. *irisation*]. Propriété dont jouissent certains minéraux de produire sur l'organe de la vue l'impression de la série des couleurs de l'iris, soit à cause d'une substance légère et incolore qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison d'une altération survenue dans leur structure par l'effet, ou de fissures, ou d'écartement de leurs lames.

IRITIS. s. f. [*iritis*, all. *Iritis*, it. *irite*, esp. *iritis*]. Inflammation de l'iris. C'est à tort qu'on a supposé qu'elle peut envahir tantôt le revêtement séreux de l'une ou l'autre face de la membrane, tantôt le tissu même de cette dernière, ce qui l'a fait distinguer en *séreuse* et *parenchymateuse* par Ammon, car son parenchyme seul est vasculaire.

IRRADIATION. s. f. [*irradiare*, rayonner, de *in*, en, et *radius*, rayon; all. *Ausstrahlung*, angl. *irradiation*, it. *irradiazione*, esp. *irradiacion*]. Mouvement du centre à la circonférence. Les physiciens nomment ainsi le grossissement apparent d'un objet éclairé, grossissement produit par l'intensité de la lumière. — En physiologie [all. *Reflex*, it. *irradiazione*, esp. *irradiacion*], tout mouvement qui se fait d'un centre quelconque à la circonférence, chez un être organisé (V. Radiation). — En anatomie, *irradiation des fibres* ou *des vaisseaux*, disposition qu'elles offrent lorsqu'à partir d'un centre commun, elles sont dirigées sous forme de rayons d'un cercle vers une partie périphérique plus ou moins étendue. C'est ainsi qu'on dit des veines choroïdiennes (Fig. 230, *ee*), et des fibres et des vaisseaux de l'iris (*k*), qu'ils s'*irradient* autour de leur tronc principal et de la pupille.

IRRÉDUCTIBLE. adj. [all. *unherstellbar*]. Se dit, en chimie, d'un oxyde métallique qu'on ne peut ramener à l'état de métal pur. — Se dit, en physiologie, d'une propriété d'ordre organique ou vital, lorsqu'on a reconnu qu'elle ne peut être expliquée par des actes plus simples et de même ordre dont elle représenterait la manifestation commune et simultanée. C'est ainsi, par exemple, que l'*absorption* et la *sécrétion*, qui sont des *propriétés de tissu*, ne sont pas des propriétés vitales élémentaires; car leur étude expérimentale et analytique fait reconnaître que l'une et l'autre ne sont qu'un cas particulier de la nutrition, examinée dans les tissus et non dans les éléments anatomiques. La première est spécialement une exagération de l'assimilation, et la seconde de la désassimilation, se manifestant surtout dans certains tissus doués d'une texture particulière. — Se dit, en chirurgie [all. *uneinrichtbar*, *irreducibel*, angl. *irreducible*, it. *irreduttibile*, esp. *irreducible*], de ce qui ne peut être réduit, être remis en place: *hernie irréductible*. V. Hernie et Taxis.

IRRÉGULIER, IÈRE. adj. [*irregularis*, de *in*, particule négative, et *regula*, règle; ἀνώμαλος, all. *unregelmässig*, angl. *irregular*, it. *irregulare*, esp. *irregular*]. Se dit, en botanique, du calice dont les parties diffèrent par la grandeur, la forme ou la position, et de la corolle dont les pétales ou les lobes sont sensiblement dissemblables. — *Pouls irrégulier*. Celui dont les pulsations ne sont ni égales entre elles, ni régulières dans leurs inégalités.

IRRIGATEUR. s. m. Nom d'instruments à injection à jet continu, dans lesquels le liquide est mû par un corps de pompe que fait jouer la main, ou par un ressort (Éguisier), ou par son propre poids. On conduit le liquide par un tube de caoutchouc muni de canules convenablement disposées. V. Irrigation.

IRRIGATION. s. f. [*irrigatio*, de *irrigare*, arroser, de *in*, en, et *rigare*, arroser; ἐμβροχή, all. *Begiessung*, angl. *irrigation*]. Action d'arroser ou de tenir moite une partie du corps, principalement en y faisant tomber de l'eau froide. C'est un moyen antiphlogistique puissant, et qui produit des effets sédatifs. Le malade éprouve une sensation de fraîcheur, bientôt suivie de la disparition de la douleur et de la chaleur; puis, après un temps variable, comme le degré de l'inflammation et l'énergie de l'agent réfrigérant, la rougeur et la tuméfaction diminuent, les tissus enflammés se crispent, se resserrent, se flétrissent. Si l'abaissement de la température est considérable, le malade ressent quelquefois d'assez vives douleurs, analogues à celles que l'on éprouve lorsqu'on tient longtemps un morceau de glace entre les doigts. La peau, de rouge qu'elle était, devient pâle, et, après un temps plus ou moins long, la sensibilité s'émousse, et la chaleur s'affaiblit. Dans certaines hémorrhagies, l'eau froide (en *irrigations continues*) rend d'incontestables services; son efficacité est beaucoup moindre dans les hernies, dans les anévrysmes, dans les varices, dans les tumeurs blanches, etc. Les fractures compliquées et autres lésions traumatiques graves, voilà le terrain sur lequel son action s'exerce le plus favorablement; bien des blessures pour lesquelles, il y a quelques années, on eût amputé immédiatement, guérissent par ce seul moyen convenablement appliqué. Au-dessus du membre blessé, à un seau sont adaptés plusieurs siphons de verre d'un petit diamètre: ce sont ces siphons qui fonctionnent comme irrigateurs. Le membre est recouvert d'un linge, afin que le liquide soit plus facilement disséminé; il est séparé du lit par une pièce de taffetas ciré qui sert à faire écouler l'eau dans un vase, et qui garantit les draps et les matelas d'une imbibition qui ne laisserait pas que d'avoir ses inconvénients. L'appareil de Josse diffère peu de celui de A. Bérard. Au lieu de le suspendre, il le place sur une table étroite, de façon que le fond du vase qui contient l'eau soit élevé d'un pied et demi au-dessus de la partie malade; la partie inférieure de ce vase est munie d'un robinet qu'une compresse entoure: en s'étendant sur les organes malades, elle empêche l'eau de tomber de tout son poids, et la disperse au besoin sur une grande surface. V. Hydrothérapie.

IRRITABILITÉ. s. f. [*irritabilitas*, all. *Reizbarkeit*, *Irritabilität*, angl. *irritability*, it. *irritabilità*, esp. *irritabilidad*]. Terme employé pour désigner les degrés divers de l'activité vitale, c'est-à-dire des propriétés élémentaires dont jouissent les éléments anatomiques,

et par suite les tissus doués de propriétés animales seulement, et cela, soit que les modes de vitalité dont il s'agit (*sensibilité* et *contractilité*) présentent des variations de rapidité, soit qu'ils en présentent d'intensité. Mais il ne désigne aucune action spéciale *élémentaire*, c'est-à-dire indivisible, aucune propriété appartenant spécialement à une espèce d'élément anatomique. C'est à tort surtout que ce terme a été appliqué aux propriétés végétatives ou organiques, et que certains auteurs parlent de l'*irritabilité* ou de l'irritation de la propriété de nutrition. Ces variations d'activité des propriétés animales en plus ou en moins, quant à la rapidité et à l'intensité, il est plusieurs parties diverses qui peuvent les offrir chacune à sa manière : ainsi tantôt ce sera la partie cérébrale présidant aux actes qui, elle, les manifestera le plus vite ou le plus tôt ; tantôt ce sera celle qui préside au langage, etc. Ainsi donc, *irritabilité* signifie un degré d'activité cérébrale en plus ou en moins dans telle ou telle partie du cerveau, mais ce terme ne désigne pas une propriété particulière. Haller reconnut que les muscles avaient en propre la faculté de se contracter sans qu'elle leur fût transmise par les nerfs, qui ne faisaient qu'en déterminer l'accomplissement, la manifestation. Ce fut là un grand pas, et il combattit les opinions des auteurs, *qui eam vim cum vi sentiendi confuderunt*. Il a donné avec Glisson le nom d'*irritabilité musculaire* à cette force contractile (*hæc vis contractilis irritabilitas dicta est*). Elle appartient en propre au tissu musculaire (*in glutine residet*). Il eut le tort d'employer, pour désigner une propriété appartenant spécialement aux muscles, un terme aussi général que celui d'*irritabilité*, et qui avait toujours été employé pour indiquer un degré de l'activité vitale propre au système nerveux et aux parties qui en reçoivent les ramifications périphériques, surtout après avoir montré que : *Sola fibra muscularis contrahitur vi viva; sentit solus nervus*. Tout en la séparant de la sensibilité avec Baglivi et Glisson, c'était laisser la confusion encore possible. Du reste, il était difficile de faire autrement à une époque où Bichat n'avait pas institué l'étude particulière de chaque tissu. A partir de Bichat, le terme *irritabilité*, reprenant sa signification commune ou générale, a été remplacé ailleurs avec raison par celui de *contractilité*. Toutefois quelques auteurs emploient à tort, fréquemment, le terme *irritabilité musculaire*, ou simplement *irritabilité*, comme synonyme de *contractilité*. Il faut en être prévenu et ne pas les imiter, car on peut voir qu'il en résulte bientôt une grande confusion, lorsque, arrivant au système nerveux, ils parlent de nouveau de son *irritabilité*. La confusion devient bien plus grande encore, lorsqu'ils cherchent à faire deux propriétés spéciales et différentes de la *contractilité* et de l'*irritabilité* dans les muscles. V. MOTRICITÉ.

IRRITABLE. adj. [*irritabilis*, all. *reizbar*, *irritabel*, angl. *irritable*, it. *irritabile*, esp. *irritable*]. Qui est doué d'irritabilité, comme toutes les parties d'un corps organisé vivant. Il se dit, tant au physique qu'au moral, des personnes qui sont vivement affectées par les impressions qu'elles reçoivent. — En botanique, *étamines irritables*, celles dont les filets sont susceptibles de se mouvoir au temps de la fécondation, sans qu'on puisse attribuer leurs mouvements à aucune force mécanique connue. — *Tumeur irritable du sein*. Tumeur du sein qui cause de vives douleurs, et qu'on prend souvent pour un cancer. Mais elle cède assez facilement à un traitement antiphlogistique et anodin.

IRRITANT, ANTE. adj. et s. m. [*irritans*, all. *reizend*, *irritirend*, angl. *irritant*, it. et esp. *irritante*]. Tout ce qui excite nos organes outre mesure, de manière à changer le rhythme habituel de leurs fonctions par l'intermédiaire du système nerveux. Un stimulant assez énergique pour provoquer de la tension, de la chaleur et de la douleur, devient *irritant*.

IRRITATION. s. f. [*irritatio*, ἐρεθισμός, all. *Reizung*, *Irritation*, angl. *irritation*, it. *irritazione*, esp. *irritacion*]. Action des irritants, ou état d'une partie qui est irritée. Broussais a défini l'*irritation*, l'état d'un organe dont l'*excitation* (V. ce mot) est portée à un tel degré d'intensité, que l'équilibre résultant de la balance de toutes les fonctions est rompu. C'est un état contre nature, qui trouble l'ordre habituel des fonctions d'un organe, en outre-passant la limite de l'excitation qui lui est nécessaire. L'*excitation* et l'*irritation* sont, en effet, deux degrés d'un même genre d'action dont l'intensité dépend autant de la susceptibilité relative des organes que de la nature de l'excitant; en sorte qu'une substance qui n'est qu'excitante pour tel individu ou pour tel organe, est irritante chez un autre individu ou pour un autre organe. En fait, par ces mots qu'on a souvent dit ne figurer qu'une entité, Broussais désignait l'augmentation ou l'aberration des propriétés élémentaires des tissus (nutrition, développement, reproduction, contractilité et innervation) dont la détermination et le siége dans tel ou tel élément anatomique n'étaient pas encore précisés. Lorsqu'il dit, l'irritation est la modification primitive, moléculaire et invisible à nos sens, imprimée au tissu vivant par le contact du modificateur externe, il représente ainsi la cause, inconnue alors, quoique réelle, des phénomènes ultérieurs dont le tissu stimulé est le siége; il est manifeste qu'il s'agit alors de la propriété de nutrition (V. ce mot et EXCITATION). Lorsque, par le mot *irritation*, il désigne les phénomènes mêmes qui succèdent à cette modification moléculaire primitive, et qui se manifestent par un état matériel particulier d'œdème, d'hypertrophie, de production de pus ou de tumeur, de trouble circulatoire capillaire (inflammation), etc., il est évident que ce n'est pas un sens nouveau donné au mot, mais qu'il s'agit alors d'un trouble des propriétés de développement, de naissance des éléments anatomiques, ou de contractilité des capillaires, etc. L'irritation, non plus que l'irritabilité, n'est une propriété élémentaire spéciale immanente à telle ou telle espèce d'élément anatomique. Ce terme ne doit servir qu'à exprimer leur excès ou leur aberration. Mais il entraîne avec lui l'idée fausse que les propriétés élémentaires de nutrition, de développement et de génération sont susceptibles d'excitation et de réaction, lorsque arrivent, aux éléments qui en sont doués, tel ou tel principe immédiat; excitation et réaction comparables à celles de l'activité cérébrale et dont les éléments anatomiques doués d'innervation nous offrent seuls des exemples. A ce point de vue, les expressions *irritation nutritive*, *irritation plastique* ou *formatrice* des cellules ou autres éléments (très-usitées en Allemagne où règnent actuellement ces principes de la doctrine de Broussais), employées pour désigner la manifestation de l'hypertrophie et de l'hypergenèse des éléments anatomiques, ne représentent qu'une conception ontologique, une entité, une création de l'esprit par laquelle on attribue, aux propriétés

végétatives, un caractère qu'elles n'ont pas. A ce point de vue, le terme irritation est non-seulement inutile à la physiologie pathologique (comme à la physiologie normale qui depuis longtemps l'a repoussé), mais encore il est dangereux ; il donne, en effet, une idée fausse de phénomènes élémentaires, aujourd'hui assez bien connus en eux-mêmes et dans leurs perturbations, pour qu'il ne soit plus nécessaire de faire intervenir dans leur explication l'hypothèse d'une sorte de caractère moral, propre à chacun d'eux.

Irritation spinale [angl. *spinal irritation*]. Nom donné par les auteurs anglais à des *points* ou douleurs névralgiques ressenties le long de la colonne vertébrale, douleurs qu'on observe surtout chez les femmes ou les hommes d'une grande susceptibilité nerveuse. Ces douleurs se font sentir le long des apophyses épineuses, ou sur les côtés de la colonne vertébrale ; elles sont spontanées, ou se réveillent seulement par places lorsqu'on presse successivement sur la longueur de la colonne épinière ; elles s'accompagnent fréquemment de douleurs névralgiques du col de l'utérus ou du vagin, rendant les rapports sexuels douloureux ou donnant à leurs sensations un caractère d'irritation insupportable. Dans ce cas, les douches vaginales et du col utérin, données avec une grosse canule à large ouverture, sont indiquées. D'autres fois, ce sont les testicules, la vessie, le rectum ou des points indéterminés qui sont le siége de ces douleurs. Lorsque ces douleurs existent seules sans cause organique appréciable, l'existence des points d'*irritation spinale*, réveillés par la pression de la colonne vertébrale, vient fixer le médecin sur leur nature névralgique.

ISABELLE. s. m. et adj. [*aureus*, all. *isabellfarbig*, angl. *light bay*, it. *isabella*]. Genre de robe caractérisée par la couleur jaune clair de toute la surface du corps, quelle que soit la nuance des crins. L'isabelle peut être *clair*, *ordinaire* ou *foncé*. La couleur des crins et la présence de la raie de mulet ne sont que des particularités qu'il importe cependant de signaler.

ISADELPHE. adj. [*isadelphus*, de ἴσος, égal, et ἀδελφὸς, frère ; all. *gleichbündelig*, esp. *isadelfo*]. Se dit d'une plante qui a les étamines réunies en deux paquets égaux.

ISADELPHIE. s. f. Gurlt nomme ainsi l'état des monstres doubles composés de deux corps également et parfaitement développés, dont chacun possède tous les organes nécessaires à la vie, et qui ne tiennent l'un à l'autre que par des parties sans importance.

ISAMAMIDE ou **ISATAMIDE.** V. AMASATINE.

ISAMIQUE. adj. — *Acide isamique*. Produit de l'action de la potasse sur l'isatine. Cristallisable, soluble dans l'éther, peu dans l'alcool bouillant, et les colorant en jaune. C'est un acide copulé formé d'*amasatine* et d'*acide isatinique*. ($C^{32}H^{12}O^7AzH^3$.)

ISATÈNE. s. m. ($C^{16}H^6O^3Az$). Corps formé par action d'un sel ammoniacal sur la sulfisatine. Il cristallise de la solution alcoolique bouillante ; l'eau chaude le décompose en *isatine* et *indine*.

ISATHIONIQUE. adj. — *Acide isathionique*. ($C^4H^5O^2SO^2.SO^3+HO$). Acide copulé obtenu par action de l'acide sulfhydrique anhydre sur l'alcool. Acide puissant, chassant les acides acétique et chlorhydrique de leurs sels ; d'un goût fortement acide. Ni l'acide ni les sels ne peuvent être décomposés par l'ébullition, et ses sels à base alcaline supportent 300° sans se décomposer.

ISATILINE. s. f. [*isatimide-isatine double*]. Corps qui se dépose en flocons d'une solution d'amasatine dans laquelle on a fait passer un courant de gaz ammoniac sec. L'acide chlorhydrique le colore en violet. ($C^{48}H^{16}O^3Az^2$.)

ISATIMIDE. s. f. Corps qui se dépose en cristaux en même temps que l'*isatiline*. Jaune, insoluble dans l'eau, à peine dans l'alcool et l'éther bouillant. ($C^{48}H^{17}O^8Az^5$.) V. IMASÉTINE.

ISATINE. s. f. [all. *Isatin*, angl. *isatine*, it. *isatina*]. Produit de l'oxydation de l'indigo bleu, en le chauffant avec de l'acide nitrique faible. Elle forme de beaux cristaux rouges médiocrement solubles, et susceptibles de se volatiliser. Formule : $C^{16}H^5NO^4$, ou indigo bleu, plus 2 atomes d'oxygène. Par l'action de la potasse, elle est convertie en *acide isatinique* et en *isatyde*, quand une solution alcoolique est mêlée avec du sulfure d'ammoniaque.

ISATYDE. s. m. ($C^{16}H^6O^4Az$). Produit de l'action du sulfhydrate d'ammoniaque sur une solution concentrée d'isatine. Cristallisable, vert pâle, sans goût ni odeur ; peu soluble dans l'alcool et l'éther bouillant, dont il se dépose en cristaux ; insoluble dans l'eau.

ISCHÉMIE. s. f. [de ἴσχειν, arrêter, et αἷμα, sang]. Arrêt de la circulation artérielle, état des parties où il n'arrive plus de sang.

ISCHIADELPHES. s. m. pl. [*ischiadelphus*, de ἰσχίον, hanche, et ἀδελφὸς, frère]. Monstres doubles dont les corps, opposés l'un à l'autre, sont accouplés et soudés ensemble par le bassin.

ISCHIAGRE. s. f. [*ischiagra*, de ἰσχίον, hanche, et ἄγρα, proie ; all. *Hüftgicht*, angl. *ischiagra*, it. *ischiagra*]. Goutte fixée sur la hanche. On a aussi donné ce nom à la *sciatique*.

ISCHIAL, ALE. adj. [*ischialis*, esp. *isquial*]. Qui a rapport à l'ischion. — *Portion ischiale* de l'os des iles, l'ischion.

ISCHIATIQUE. adj. [*ischiaticus*, angl. *ischiatic*, it. *ischiatico*, esp. *isquiatico*]. Qui a rapport à la hanche. — *Artère ischiatique*. Née de la partie inférieure de l'hypogastrique, dont elle paraît être la continuation, elle sort du bassin par la partie inférieure de la grande échancrure sciatique, et se distribue à la région supérieure postérieure de la cuisse. — *Douleur ischiatique*. V. SCIATIQUE. — *Hernie ischiatique*. V. ISCHIOCÈLE.

ISCHIATOCÈLE. V. ISCHIOCÈLE.

ISCHIO-ANAL. V. RELEVEUR *de l'anus*.

ISCHIO-BULBAIRE. adj. V. TRANSVERSO-URÉTHRAL et MUSCLE.

ISCHIO-CAVERNEUX. adj. et s. m. [*ischio-cavernosus*, it. *ischiocavernoso*, esp. *isquiocavernoso*]. Petit muscle qui se rend, chez l'homme, de la tubérosité de l'ischion au corps caverneux de la verge, et, chez la femme, de la branche de cet os au clitoris.

ISCHIOCÈLE. s. f. [*ischiocele*, de ἰσχίον, hanche, et κήλη, hernie ; esp. *isquiocele*]. Hernie à travers l'échancrure ischiatique. La tumeur fait alors saillie à la partie postérieure inférieure du tronc, près de l'anus. V. HERNIE.

ISCHIO-CLITORIDIEN. adj. et s. m. Le muscle ischio-caverneux et le nerf honteux, chez la femme.

ISCHIO-CLITORIEN, IENNE. adj. [*ischio-clitorianus*, all. *Kitzlermuskel*]. Qui appartient à l'ischion et au clitoris. — *Artère ischio-clitorienne*. La plus profonde des deux branches fournies par la honteuse interne, chez la femme. — *Nerf ischio-clitorien*. Branche supérieure du nerf honteux.

ISCHIO-COCCYGIEN. adj. et s. m. [*ischio-coccygeus*, all. *Steissbeinmuskel*]. Muscle qui se porte de l'épine sciatique à tout le bord du coccyx et à la partie inférieure de la face latérale du sacrum; il retient le coccyx et l'empêche de se renverser en arrière pendant la défécation.

ISCHIO-CRÉTI-TIBIAL. V. DEMI-TENDINEUX.

ISCHIO-FÉMORAL. V. ADDUCTEUR (*grand*) *de la cuisse*.

ISCHIO-FÉMORO-PÉRONIEN. V. BICEPS *crural*.

ISCHION. s. m. [*ischium*, ἰσχίον, all. *Sitzbein*, it. *ischio*]. Pièce inférieure de l'os coxal chez le fœtus, partie inférieure de ce même os chez l'adulte.

ISCHIOPAGE. s. m. [de ἰσχίον, ischion, et παγεὶς, uni]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres composés de deux individus qui ont un ombilic commun, et qui sont réunis par la région hypogastrique.

ISCHIOPAGIE. s. f. Anomalie qui caractérise les monstres ischiopages.

ISCHIO-PÉNIEN, IENNE. adj. Nom donné à la continuation de l'artère honteuse interne et au nerf honteux, chez l'homme, et au muscle ischio-caverneux (Chaussier).

ISCHIO-PÉRINÉAL, ALE. adj. Qui appartient à l'ischion et au périnée. — *Muscle ischio-périnéal* (Chaussier). Le plan superficiel du muscle transverse du périnée ou transverso-anal (Cruveilhier). — *Artère ischio-périnéale.* L'artère transverse du périnée.

ISCHIO-POPLITI-TIBIAL. V. DEMI-MEMBRANEUX.

ISCHIO-PRÉTIBIAL. V. DEMI-TENDINEUX.

ISCHIO-PROSTATIQUE. V. ABAISSEUR *de la vessie*.

ISCHIO-PUBI-FÉMORAL. V. ADDUCTEUR (*grand*) *de la cuisse*.

ISCHIO-PUBI-PROSTATIQUE. V. TRANSVERSE *du périnée*.

ISCHIO-RECTAL. V. FOSSE.

ISCHIO-SOUS-CLITORIEN. adj. et s. m. Muscle ischio-caverneux, chez la femme.

ISCHIO-SOUS-TROCHANTÉRIEN. V. CARRÉ *de la cuisse*.

ISCHIO-SPINI-TROCHANTÉRIEN. V. JUMEAUX *de la cuisse*.

ISCHIO-TROCHANTÉRIEN. V. JUMEAUX *de la cuisse*.

ISCHIO-URÉTHRAL. V. ISCHIO-CAVERNEUX.

ISCHNOPHONIE. s. f. [*ischnophonia*, ἰσχνοφωνία, de ἰσχνὸς, faible, et φωνὴ, voix; it. *iscnofonia*]. Faiblesse de la voix. Vogel appelait ainsi le bégaiement.

ISCHNOTIE. s. f. [de ἰσχνὸς, grêle]. Gracilité extrême du corps.

ISCHURÉTIQUE. adj. et s. m. [*ischureticus*, angl. *ischuretic*, it. et esp. *iscuretico*]. Se disait des remèdes réputés propres à modérer ou à guérir l'ischurie.

ISCHURIE. s. f. [*ischuria*, ἰσχουρία, de ἴσχειν, arrêter, et οὖρον, urine; all. *Harnsperre*, it. et esp. *iscuria*]. Impossibilité d'uriner. V. RÉTENTION *d'urine*. — Il y a quatre espèces d'ischuries : *Ischurie rénale*. Rétention de l'urine dans le bassinet du rein. — *Ischurie urétérique*. Rétention de l'urine dans l'uretère. — *Ischurie vésicale*. Rétention de l'urine dans la vessie. — *Ischurie uréthrale*. Rétention d'urine produite par un obstacle dans l'urèthre. V. RÉTRÉCISSEMENT.

ISÉTHIONIQUE (ACIDE) [*acide iséthérosulfurique*, *acide éthéro-hyposulfurique*]. Produit de l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'alcool absolu (Magnus). Il est liquide, très-acide, très-stable, soluble dans l'alcool et l'éther. Il est isomère avec l'acide éthionique, dont les propriétés diffèrent.

ISOBRIÉ, ÉE. adj. [*isobriatus*, de ἴσος, égal, et βριάω, je suis puissant]. Se dit des embryons dicotylédons, pour exprimer que les forces d'accroissement sont égales des deux côtés.

ISOCHRONE. adj. [*isochronus*, ἰσόχρονος, de ἴσος, égal, et χρόνος, temps; all. *gleichzeitig*, angl. *isochronal*, it. et esp. *isocrono*]. Se dit des mouvements qui s'exécutent en même temps et en des temps égaux.

ISOCHRONISME. s. m. [*isochronismus*, all. *Gleichzeitigkeit*, angl. *isochronism*, it. et esp. *isocronismo*]. Qualité de ce qui est isochrone. Simultanéité d'action entre des organes qui se correspondent ou qui dépendent l'un de l'autre.

ISODIQUE. adj. [de εἰς, en, et ὁδὸς, voie, chemin]. S'est dit des nerfs dans lesquels l'action se passe du dehors en dedans (Marshall-Hall).

ISODYNAMIQUE. adj. et s. f. Ligne passant par les points de la terre où l'influence magnétique est la même.

ISOÉTÉES. s. f. pl. [de ἴσος, semblable, et ἔτος, année]. Famille de plantes cryptogames séparées des lycopodiacées, s'en distinguant en ce que les organes reproducteurs sont situés dans une ou deux loges à la base des feuilles. Ce sont des plantes croissant sous l'eau et à stipe très-court. V. MACROSPORE et MICROSPORE.

ISOGÉOTHERME. adj. et s. f. [de ἴσος, égal, γαῖα, terre, et θερμὸς, chaud]. Ligne tracée dans chaque hémisphère par les différents points où la température moyenne annuelle de l'écorce du globe est la même. A peu près parallèles à l'équateur sous les tropiques, les lignes isogéothermes deviennent de plus en plus irrégulières à mesure qu'on avance vers les pôles.

ISOGYNE. adj. [*isogynus*, de ἴσος, égal, et γυνή, femme]. Se dit d'une fleur dont les carpelles et les pétales sont en nombre égal. S'oppose à *anisogyne*.

ISOLANT, ANTE. adj. [all. *isolirend*, it. *isolante*, esp. *aislante*]. Se dit des corps qui ne transmettent pas librement l'électricité, parce que, quand on les emploie comme supports, ils isolent les autres de toute communication avec des conducteurs qui pourraient leur soutirer l'électricité. — *Milieu cohibent*. De Larive se sert de ce mot au lieu de celui de *milieu isolant*, pour désigner le milieu au travers duquel s'opèrent les phénomènes d'induction électrique. Ce mot exprime mieux l'idée d'un corps qui agit d'une certaine manière sur l'électricité que le mot *isolant*, qui n'indique qu'un état passif ou négatif.

ISOLATEUR. s. m. [it. *isolatore*, esp. *aislador*]. Appareil dont on se sert, dans les expériences de physique, pour isoler les corps auxquels on veut communiquer l'électricité, ou dans lesquels on se propose d'accumuler cette dernière.

ISOLÉ, ÉE. adj. [all. *isolirt*, it. *isolato*, esp. *aislado*]. Se dit d'un corps qu'on a entouré d'autres corps non conducteurs de l'électricité, afin de le mettre hors de communication conductrice avec le sol.

ISOLEMENT. s. m. [all. *Isolirung*, it. *isolamento*, esp. *aislamiento*]. État d'un corps électrisé dont on a éloigné tous les objets conducteurs, afin qu'il puisse conserver l'électricité. — Police sanitaire. *Isolement*. Mesure ayant pour but de soustraire les hommes et les animaux sains à la contagion. L'isolement est, de tous les moyens préservatifs, le plus efficace et le plus difficile à bien pratiquer. Pour les animaux, l'iso-

lement se fait de plusieurs manières : 1° en plaçant dans une étable isolée les animaux d'un propriétaire, suspects ou malades : c'est ce qui constitue la séquestration ; 2° en réunissant dans un lieu isolé les animaux malades d'un village ou d'une contrée ; 3° en laissant dans une étable saine les animaux non malades et cantonnant les autres dans des lieux isolés, sous la conduite d'un ou de plusieurs gardiens : c'est le cantonnement ou parcage. L'isolement, dans le cas de maladies contagieuses, est prescrit pour les animaux par la législation.

ISOLOIR. s. m. V. ISOLATEUR.

ISOMÈRE. adj. [de ἴσος, égal, et μέρος, partie].— *Corps isomères.* Composés qui ont une composition élémentaire identique et pourtant dont les propriétés physiques et chimiques diffèrent essentiellement. Tels sont les acides tartrique et paratartrique, malique et citrique, les sucres et les gommes, divers carbures d'hydrogène, plusieurs huiles essentielles ou d'autres non volatiles. Ces composés forment néanmoins des combinaisons dissemblables en s'unissant aux mêmes corps. Les prétendus corps isomères ne le sont qu'au point de vue du poids de chacun de leurs éléments considérés à part ; mais ce ne sont pas du tout des corps de composition immédiate identique, et pourtant *isomorphes*, comme l'aragonite et le calcaire. Il n'y a pas de corps isomères dans le sens adopté ordinairement ; l'isomérie n'est admissible qu'autant qu'elle se confond avec le dimorphisme (V. ce mot). Il n'y a de corps isomères qu'au point de vue de l'analyse élémentaire, mais nullement au point de vue de l'analyse immédiate. Ce qui le prouve, c'est que Biot a montré que toutes les gommes, sucres, dextrines, fécules, les huiles essentielles de térébenthine et de citron, les acides tartrique et paratartrique, ont un pouvoir rotatoire différent. Or, ce caractère coïncidant toujours avec une composition chimique différente des molécules ou des composés, on doit admettre que les corps dont il s'agit diffèrent l'un de l'autre, et, lorsqu'au lieu d'une simple analyse élémentaire, on en fera l'analyse immédiate convenablement, on reconnaîtra chimiquement cette différence.

ISOMÉRIE. s. f. [de ἴσος, semblable, et μέρος, partie ; angl. *isomerism*, esp. *isomeria*]. Phénomène qui consiste en ce que des composés, sans changer de composition élémentaire, sont susceptibles d'offrir d'assez grandes différences dans leurs propriétés chimiques. On suppose que ce phénomène tient à un arrangement moléculaire différent entre les atomes, sans nulle variation dans le nombre de ceux-ci.

ISOMÉRIQUE. adj. [*isomericus*, all. *gleichtheilig*, angl. *isomeric*, esp. *isomerico*]. Qui a les caractères de l'isomérie ; qui a rapport à l'isomérie. — *Catalyse isomérique.* Les catalyses, ou phénomènes catalytiques proprement dits ou de contact, se divisent en : A. *Catalyses avec absorption de gaz, ou oxydantes.* Ce sont : 1. *Catalyse hydrique.* Elle est caractérisée par une simple influence de contact du platine, de l'iridium, de l'or, de l'argent, etc., sur l'oxygène et l'hydrogène, dont ils déterminent la combinaison en eau. Les uns agissent même au-dessous de zéro, les autres, comme l'argent et le verre, demandent une température de 300°. 2. *Catalyse nitreuse.* L'oxydation de l'ammoniaque au contact de la mousse de platine rougie dans l'air, donne lieu à la formation d'acide nitrique : c'est la fermentation nitreuse de quelques auteurs. Il paraît que d'autres corps poreux humides et les matières en putréfaction peuvent remplacer la mousse de platine, mais l'action est plus lente. 3. *Catalyse acétique.* La combinaison de l'oxygène avec l'alcool au contact de la mousse de platine, d'où résulte l'acide acétique, est un fait du genre des précédents. On peut du reste remplacer la mousse de platine par toutes les substances albumineuses, par les ferments qu'elles forment en s'altérant à l'air et par la levûre. C'est ce phénomène qui est appelé à tort *fermentation acétique* ou *acide.* — B. *Catalyses métamorphosantes, ou isomériques.* 4. *Catalyse pectique.* Par la chaleur et les acides, la pectose donne la pectine. La pectine, la parapectine et la métapectine, au contact des alcalis et terres alcalines, se transforment en acide pectosique d'abord, puis ce dernier en acide pectique, si l'on prolonge suffisamment l'action. On peut remplacer les alcalis par la *pectase*, corps albumineux doué de la propriété catalytique quand il est frais, mais qui la perd en s'altérant par absorption de l'oxygène atmosphérique. C'est ce qu'on a appelé *fermentation pectique.* 5. *Catalyses dextrinique* et *glycosique.* L'agent catalytique est l'acide sulfurique, ou d'autres acides minéraux affaiblis ; le corps catalysé est le sucre de canne, la cellulose, les gommes ou les fécules. Le produit est la *dextrine* d'abord, puis la *glycose* ou *sucre de raisin*, quand on prolonge l'action. Pour les amidons, mais pour eux seuls, on peut remplacer les acides étendus par la *diastase.* 6. *Catalyse lactique.* Le corps catalysé est la glycose ou le sucre de lait ; le corps catalytique est le caséum ou le gluten frais, ou bien toute matière azotée, végétale ou animale ; mais il faut qu'elles aient subi le contact de l'air à un certain degré. 7. *Catalyse sinapisique* (V. MYRONIQUE). 8. *Catalyse digestive.* Fermentation digestive (V. ALBUMINOSE et GASTRIQUE). — C. *Catalyses avec dédoublement, ou dédoublantes.* 9. *Catalyse gallique.* Le corps catalysé est le tannin ; la substance catalytique n'est pas encore connue. Il est probable que c'est la matière albumineuse qu'on trouve dans toutes les cellules des plantes ; car la partie de la noix de galle qui est insoluble dans l'éther peut jouer le rôle de corps catalytique pour le tannin pur, et de ferment pour le sucre. L'*acide gallique* et l'*acide ellagique*, qu'on trouve dans la masse catalysée, ne représentent pas exactement la formule du tannin employé. On ne connaît, par conséquent, pas exactement le dédoublement opéré dans ce cas. 10. *Catalyse benzoylique.* Le corps catalysé est l'*amygdaline*, le corps catalytique est l'*émulsine* ou la *synaptase ;* le résultat de l'action est le dédoublement de la première en essence d'amandes amères et acide cyanhydrique. 11. *Catalyse glycosaligénique.* Elle est caractérisée par le dédoublement de la *salicine* en *glycose* et en *saligénine*, sous l'influence catalytique de la synaptase. Celle-ci ne peut pas être remplacée par la levûre ni par les matières azotées altérées qui sont devenues des ferments. 12. *Catalyse hippurique* ou *benzoïque* et *glycocollique.* Le corps catalysé est l'acide hippurique des urines d'herbivores, qui, sous l'influence du contact des mucus altérés par l'air, se dédouble en acide hippurique et sucre de gélatine ou glycocolle. 13. *Catalyse* (ou *fermentation*) *ammoniacale.* La catalyse ammoniacale est caractérisée par le dédoublement de l'urée en carbonate d'ammoniaque sous l'influence catalytique des substances organiques de l'urine, mucus ou albumine. Elle fixe, pour opérer cette décomposition, 4 équivalents d'eau. V. FERMENTATION.

ISOMÉRISME. s. m. V. ISOMÉRIE.

ISOMORPHE. adj. [*isomorphus*, de ἴσος, égal, et μορφή, forme ; all. *gleichgestaltig*, angl. *isomorphous*, it. et esp. *isomorfo*]. Se dit des substances simples ou composées qui affectent la même forme cristalline, lorsqu'elles sont combinées avec d'autres substances dans les mêmes proportions atomiques. Ainsi, deux corps sont *isomorphes* quand un nombre donné de leurs molécules, combiné avec un certain nombre de molécules (le même dans les deux cas) d'un troisième corps, se présente sous une même forme. Le soufre, le sélénium et le chrome sont isomorphes : 1 atome de chacun de ces corps forme, avec 3 atomes d'oxygène, des acides isomorphes, savoir : les acides sulfurique, sélénique et chromique, qui, en se combinant avec un même nombre d'atomes d'une même base, produisent des sels ayant une même forme.

ISOMORPHIE. s. f. V. Isomorphisme.

ISOMORPHISME. s. m. [all. *Gleichgestaltigkeit*, *Isomorphismus*, angl. *isomorphism*, it. et esp. *isomorfismo*]. Loi en vertu de laquelle *des cristaux d'une forme identique ont une composition chimique différente*. Ce fait se présente très-rarement, et il ne se rencontre que dans les cas où, un corps étant composé du même nombre d'équivalents qu'un autre, ils peuvent se remplacer en toute proportion, sans que les rapports entre les équivalents de l'oxygène de la base et de l'acide soient changés. C'est ainsi que, dans la magnésie, dans la chaux, dans le protoxyde de fer et dans celui de manganèse, la quantité d'oxygène, par rapport au métal, étant la même, on peut, dans un sel formé de 4 équivalents d'acide et de 2 de chaux ou de magnésie, remplacer l'équivalent de cette base par un protoxyde de fer ou de manganèse, et réciproquement.

ISOPÉTALE. adj. [*isopetalus*, de ἴσος, égal, et πέταλον, pétale]. Se dit, en botanique, d'une plante qui a les pétales égaux.

ISOPHYLLE. adj. [*isophyllus*, de ἴσος, égal, et φύλλον, feuille]. Se dit, en botanique, d'une plante dont les feuilles sont pareilles.

ISOPODES. s. m. pl. [*isopoda*, de ἴσος, semblable, et πούς, pied]. Ordre de crustacés comprenant les *cloportes* (V. ce mot), caractérisés par un abdomen volumineux, la tête petite, sept paires de pattes semblables, pas d'organes respiratoires à l'extérieur.

ISOSTÉMONE. adj. Se dit d'une fleur dont les pétales et les étamines sont en nombre égal.

ISOTARTRIQUE. V. Tartrique.

ISOTHERME. adj. [de ἴσος, égal, et θερμός, chaud ; angl. *isothermal*]. Qui est égal en température. — *Ligne isotherme*. Nom donné à une ligne passant par tous les points du globe terrestre dont la température moyenne est égale. Les lignes isothermes sont parallèles à l'équateur jusqu'à 22° environ de chaque hémisphère ; mais elles sont loin d'être droites, et elles présentent des sinuosités nombreuses.—*Zone* ou *bord isotherme*. L'espace compris entre deux lignes isothermes.

ISSUES. s. f. pl. Nom collectif des parties des animaux qui sortent de la boucherie sans y être vendues, afin de les distinguer de la *viande nette*. Ce sont : la peau, le suif, la tête, le bas des membres à partir du dessous du genou, les pieds et les viscères thoraciques et abdominaux. Leur poids est de un tiers jusqu'à près de la moitié du poids total de la bête.

ISTHME. s. m. [*isthmus*, ἰσθμός, all. *Enge*, it. *istmo*, esp. *ismo*]. Ce mot, qui signifie proprement une langue de terre joignant une presqu'île au continent ou séparant deux mers, a été employé par les anatomistes pour désigner le détroit qui sépare la bouche du pharynx. L'*isthme du gosier*, ou l'*ouverture œsophagienne* de la bouche, est formé en haut par le voile du palais, en bas par la base de la langue, sur les côtés par les piliers du voile du palais et par les amygdales. — *Isthme de Vieussens*. Relief de fibres musculaires qui règne tout autour de la fosse ovale de la cloison des oreillettes du cœur.

ITACONIQUE ou **ITAKONIQUE**. V. Citricique.

ITALIENNES (Races bovines). On signale en Italie deux races principales : 1° La *Romagne* ou *Romagnoise*, assez grande, de couleur grise ou brune, ayant de l'aptitude pour la graisse et la chair : elle peut être classée parmi les races des plaines ; les vaches sont bonnes laitières ; 2° la race du *Parmesan*, qui n'est autre chose que celle de *Schwitz* importée dans le pays.

IULE. s. m. [*iulus*, *julus*, ἴουλοι]. En botanique, synonyme d'*amentum*, chaton. — En entomologie, genre de myriopodes chilognathes, dont les articles, au nombre de quarante et au delà, portent chacun deux paires de pattes. Ils naissent apodes ; le nombre des anneaux, des pattes et des yeux va en augmentant avec l'âge. Tous ont une algue (V. ce mot) parasite dans l'intestin. Corps allongé, vermiforme.

IVETTE. s. f. V. Germandrée.

IVOIRE. s. m. [*ebur*, ἐλέφας, all. *Elfenbein*, angl. *ivory*, it. *avorio*, esp. *marfil*]. La substance dentaire propre qui constitue les dents laniaires ou défenses de l'éléphant. On en fait des dents artificielles, des pessaires, des sondes, après l'avoir dépouillée en partie de ses sels calcaires. Brûlée à blanc, elle entrait autrefois, sous le nom de *spode*, dans quelques préparations officinales. V. Dentine.

IVOIRE VÉGÉTAL. s. m. [*noix de palmier*, *cagna* ou *cabella di negro*, *morphil*]. Graines du *Phytelephas macrocarpa*, R. P. (*Elephantusia macrocarpa*), de la famille des pandanées, dont l'épisperme, cassant, dur, assez épais, renferme un endosperme blanc, opaque, très-dur, pouvant être poli comme l'ivoire. Fruit très-gros, en forme de tête, à quatre loges monospermes.

IVRAIE. s. f. [*Lolium temulentum*, L., all. *Lolch*, angl. *weads*, it. *loglio*, esp. *zizaña*]. Plante (triandrie digynie, L., graminées, J.) dont les graines, de saveur âcre et acide, peuvent donner au pain des qualités malfaisantes, quand leur farine est mêlée en suffisante quantité avec celle des céréales. Si elles ne déterminent pas toujours des nausées, des vomissements, le vertige, le coma, des convulsions, c'est qu'elles perdent une partie de leur âcreté par la dessiccation.

IVRESSE. s. f. [*ebrietas*, μέθη, all. *Trunkenheit*, angl. *drunkenness*, it. *ebbrezza*, esp. *embriaguez*]. Ensemble des phénomènes que détermine l'abus des boissons fermentées, à partir du moment où elles commencent à troubler la raison, à étourdir la volonté, jusqu'à celui où elles amènent le délire, un sommeil involontaire et même la mort. On a prétendu que quelques gouttes d'ammoniaque dans un verre d'eau sucrée suffisaient pour calmer l'ivresse.

IXINÉ. V. Carline *officinale*.

IXODE. s. m. Genre d'arachnides de l'ordre des acarides, dont le corps est ovalaire ou orbiculaire, plat quand l'animal est à jeun, mais renflé et énorme quand il est plein du sang des animaux sur lesquels ils vivent. Ils sont vulgairement appelés *tiques* et *ri-*

cins. Le céphalothorax, très-petit relativement à l'abdomen, est pourvu d'une bouche avec un suçoir de pièces cornées très-dures. Leurs pattes, garnies de crochets, leur permettent de se fixer fortement à tous les corps. Ils vivent, dans les temps chauds, sur les plantes, les genêts surtout, et s'accrochent aux animaux qui frottent ces plantes en passant, tels que les chiens, chevaux, bœufs, chats, moutons, et même l'homme, sur lequel ils ne causent qu'une sensation de piqûre, démangeaison avec rougeur et un peu de gonflement. En se multipliant, ils peuvent affaiblir les animaux.

J

JABOT. s. m. (*ingluvies*, all. *Kropf*, angl. *crop*, it. *gozzo*, esp. *buche*]. Dilatation de l'œsophage, qu'on observe chez les oiseaux, particulièrement chez les granivores, et dans laquelle les aliments séjournent quelque temps pour s'y imbiber d'une liqueur analogue à la salive. — Pathol. vétér. État particulier de l'œsophage du cheval, dans lequel ce canal présente tantôt une poche formée par la membrane muqueuse qui fait hernie à travers la membrane charnue, tantôt une dilatation anormale de ce même conduit. Sa capacité peut varier de quelques décilitres à plusieurs litres, et elle peut siéger soit dans la partie cervicale, soit dans la portion thoracique de l'organe. Enfin on a employé le mot *jabot* pour désigner la dilatation produite par l'arrêt d'un corps étranger dans l'œsophage. Les aliments s'accumulent dans ce renflement anormal et sont rejetés avec des mucosités par la bouche et les fosses nasales, plus souvent chez le cheval que chez le bœuf, ou sont avalés spontanément, surtout s'il y a ingurgitation de fourrages secs. On emploie avec succès des manipulations qui consistent à secouer vivement avec la main la saillie formée par l'œsophage, à exercer ensuite des mouvements alternatifs de pression en haut et en bas. Dans le cas d'insuccès, il ne faut pas songer à l'introduction d'un tube ; les aliments sont tellement tassés, que cette manœuvre est impossible. La guérison peut survenir à la suite de l'ouverture extérieure spontanée de l'œsophage. Enfin, l'œsophagotomie est la dernière ressource. Souvent les animaux meurent d'épuisement.

JACA ou **JAQUIER.** s. m. Nom de l'*arbre à pain* (V. ce mot), famille des artocarpées, voisine des mûriers et des urticées.

JACÉE. s. f. V. CENTAURÉE.

JACOBSON (ORGANE DE). V. ORGANE.

JACTATION ou **JACTITATION.** s. f. [*jactatio*, de *jactare*, jeter çà et là ; ἀλύκη, all. *Herumwerfen*, angl. *jactitation*]. Anxiété, agitation.

JADE. s. m. [all. *Nierenstein*, it. *diaspro*, *malochite*, esp. *jade*]. Substance minérale amorphe qu'on nomme vulgairement *pierre néphrétique*. Le jade est verdâtre et principalement composé de silice, de chaux, de soude, de potasse, d'oxyde de fer, etc. On le portait autrefois en amulette contre les maladies des reins.

JAIS. s. m. V. JAYET.

JALAP. s. m. [*jalapa*, all. *Jalappe*, angl. *jalap*, it. *sciarappa*, *gialappa*, esp. *jalapa*]. Racine de l'*Exogonium purga*, Bentham (*Convolvulus officinalis*, Pelletan, *Ipomœa purga*, Choisy), bien différent du *Convolvulus jalapa*, L. (*Batatas jalapa*, Choisy), de la pentandrie monogynie, L., convolvulacées, J. Plante du Mexique. On la trouve dans le commerce en grosses rouelles ou en morceaux arrondis (Fig. 233), marqués circulairement d'une forte incision faite pour en faciliter la dessiccation. Sa surface est très-rugueuse et d'un gris foncé, veiné de noir ; intérieurement, elle est d'un gris sale. Son odeur est nauséabonde ; sa saveur âcre. Le meilleur jalap est sec, compacte, pesant, à cassure nette, non celluleuse. Souvent il est mêlé avec la racine du *faux jalap* (*Mirabilis jalapa*, L.), qu'on reconnaît à ce qu'elle est moins ridée et moins résineuse, ou avec celle de la bryone, qui est beaucoup plus blanche et plus légère, et qui a une saveur très-amère. C'est un fort purgatif qu'on prescrit en poudre,

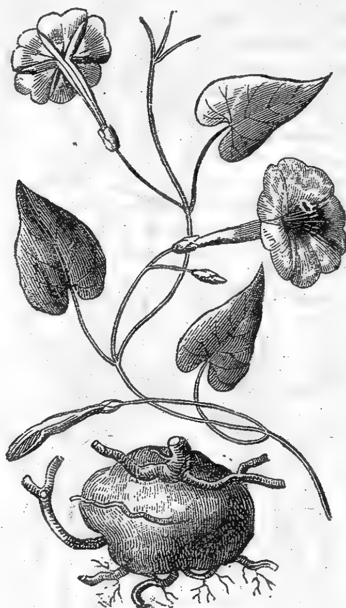


FIG. 233.

à la dose de 1gr,50 à 2 grammes pour les adultes, d'environ 75 centigrammes pour les jeunes gens. — On prépare un *sirop de jalap*. — La *teinture de jalap* se fait avec 1 partie de jalap en poudre et 8 d'alcool à 22°. — La *résine de jalap* se prépare en distillant la teinture au bain-marie jusqu'aux trois quarts, mêlant le résidu avec quantité égale d'eau distillée, lavant le précipité, le dissolvant dans l'alcool, et évaporant à siccité. Cette résine est d'un brun verdâtre, fragile, à cassure brillante. Elle est jaunâtre lorsqu'elle a été réduite en poudre ; elle a une odeur vireuse, une saveur d'abord faible, puis âcre et désagréable. On l'administre à la dose de 30 à 60 centigrammes et à l'état d'émulsion. Un autre jalap officinal, doué des mêmes propriétés, et appelé *jalap léger*, *fusiforme* ou *mâle*, est fourni par l'*Ipomœa orizabensis*, Ledanoy, (*Convolvulus orizabensis*, Pelletan). C'est la racine de jalap qui fait la base du fameux vomi-purgatif de Leroy.

JALAPINE. s. f. [angl. *jalapin*]. Résine principale du jalap, de consistance molle, soluble dans l'éther. ($C^{42}H^{34}O^{20}$.)

JALAPIQUE (ACIDE). V. RHODÉORÉTINE.

JAMAÏCINE. s. f. [angl. *jamaïcine*]. Alcaloïde azoté tiré de l'*Andira inermis*. Elle est d'une couleur bru-

nâtre, cristallisable, fusible, soluble et très-amère. Elle paraît être très-purgative.

JAMBE. s. f. [*crus*, σκέλος, κνήμη, all. *Bein*, angl. *leg*, it. *gamba*, esp. *pierna*]. Portion du membre abdominal comprise entre le genou et le pied. La jambe est formée de deux os : l'un, plus gros, le *tibia;* l'autre, plus grêle, le *péroné,* placé au côté externe du précédent. Ces os sont séparés l'un de l'autre par un intervalle qu'occupe un ligament interosseux. Les muscles de la jambe sont : le jambier antérieur, l'extenseur propre du gros orteil, le long extenseur commun, le péronier antérieur, le long péronier latéral,

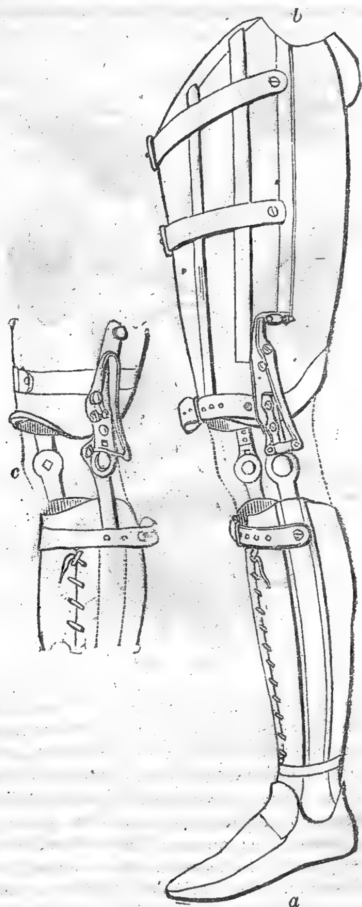


Fig. 234.

le court péronier latéral, les jumeaux, le plantaire grêle, le soléaire, le poplité, le long fléchisseur commun, le long fléchisseur du gros orteil et le jambier postérieur. La *jambe* est vulgairement appelée *cuisse* (V. ce mot) chez les ruminants, les solipèdes et les oiseaux, tandis que la portion des membres nommée *jambe* est constituée par les organes qui, chez l'homme, forment le pied moins les orteils ; c'est-à-dire par les os du tarse et surtout par le métatarse réduit à un seul os allongé et volumineux appelé *métatarsien* principal ou *canon*.—*Jambe artificielle.* Appareil destiné à remplacer une jambe amputée. Il se compose (Fig. 234): 1° d'un pied artificiel et d'une *jambe lacée*, ou boîte de réception du moignon (*a*); 2° d'une boîte de réception de la cuisse (*b*), avec deux bourrelets pour point d'appui, sur la crête iliaque et la tubérosité sciatique. Les deux boîtes sont réunies au genou par des leviers articulés (*c*), qui opèrent l'extension et la flexion par l'élasticité d'un ressort. V. Cuissart.

JAMBIER, IÈRE. adj. et s. m. [*tibialis*, it. *gambiero*]. Qui a rapport à la jambe. — *Aponévrose jambière.* Elle enveloppe les muscles de ce membre ; elle est formée par des expansions fibreuses provenant de la tête du péroné et des tendons cruraux ; elle se continue en haut avec l'aponévrose crurale, en bas avec le ligament annulaire antérieur du tarse.

Jambier antérieur (tibio-sus-tarsien, Ch.). Muscle qui naît de la partie antérieure de la tubérosité externe du tibia, de la moitié supérieure de la face externe de cet os et de la face antérieure du ligament interosseux, et se termine par un tendon inséré à la base du premier os cunéiforme et à l'extrémité postérieure du premier métatarsien. Il fléchit le pied sur la jambe.

Jambier postérieur (tibio-sous-tarsien, Ch.). Muscle qui s'attache en haut à la face postérieure du tibia, du péroné et du ligament interosseux, en bas à la tubérosité de l'extrémité inférieure du scaphoïde, et qui étend le pied sur la jambe.

JANICEPS. s. m. [de *Janus,* divinité qu'on représente à deux faces, et *caput*, tête]. Monstres qui ont deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic commun, et une double tête à deux faces directement opposées (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

JANON. s. m. Nom vulgaire à Tunis d'une sorte de *tarentisme.*

JAPICANGA. Nom brésilien de la salsepareille, et, en France, de fausses salsepareilles, se distinguant de la vraie en ce que la racine de celle-ci est pleine et celle de l'autre creuse et canaliculée au centre. Elles sont fournies probablement par les *Smilax japicanga* et *syringoides*.

JAPONIQUE. adj. — *Acide japonique.* Acide noir soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool, obtenu par action de l'air sur une solution ammoniacale de catéchine. ($C^{12}H^{4}O^{4}$, Svanberg.)

JAQUIER ou **JACQUIER**. s. m. Genre de plantes de la famille des urticées artocarpées. V. Arbre *à pain.*

JARDE. s. f. [it. *giarda, giardone*]. Tumeur dure, quelquefois phlegmoneuse, qui se développe à la partie latérale externe du jarret du cheval, sur la partie postérieure supérieure de l'os du canon. C'est ordinairement le signe d'une altération des surfaces articulaires de la dernière rangée des os du tarse avec ceux du métatarse, se terminant par une ankylose incomplète et repoussant les tendons en arrière.

JARDON. s. m. Synonyme de *jarde.*

JARRE. s. f. Poils courts, grossiers, mêlés à la laine des moutons, des chèvres de Cachemire, etc. La jarre diminue la qualité et la quantité du produit principal. Ce nom est celui de tous les poils grossiers des fourrures, qu'ils soient longs ou courts. Les jarres des peaux de lapin qui sont rejetées par les chapeliers sont les poils longs et gros. V. Éjarrage.

JARRÉ, ÉE. adj. Se dit des laines mélangées de jarre.

JARRET. s. m. [*poples*, ἰγνύα, all. *Kniekehle*, angl. *ham*, it. *garetto*, esp. *jarrette*]. Partie du membre abdominal qui est située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion de la jambe

(V. Poplité). Chez les animaux, le jarret correspond aux articulations tibio-tarsiennes et radio-carpiennes, à celles du tarse et du carpe, ainsi qu'aux os métatarsiens et métacarpiens. C'est l'analogue des articulations du poignet et du pied chez l'homme. Les nombreux tendons qui passent à ce niveau ou s'insèrent à ces os, rendent importante l'étude de sa conformation, qui est presque toujours en rapport avec l'énergie et la grâce des mouvements de l'animal.

JARRETIER. s. m. et adj. V. Poplité.

JARRETIÈRE. s. f. [*periscelis*]. Espèce de dartre farineuse entourant la jambe en manière de jarretière.

JARREUX, EUSE. adj. Se dit de la toison d'un animal qui porte plus ou moins de jarre.

JASMIN. s. m. [*Jasmin*, angl. *jessamine*, it. *gelsomino*, esp. *jazmin*]. Genre de plantes des pays chauds. Les *jasmin d'Arabie* (*Jasminum lambac*, Ait.), *jasmin jonquille* (*Jasminum odoratissimum*. L.), *jasmin officinal* (*Jasminum officinale*, L.), et *jasmin d'Espagne* (*Jasminum grandiflorum*, L.), fournissent une essence tellement volatile, qu'on ne peut l'extraire par distillation, mais seulement en imbibant du coton avec l'*huile de ben*, coton qu'on dispose ensuite par couches entre les fleurs de jasmin. L'essence dissoute est retirée avec l'huile par pression du coton. V. Nard.

JASMINÉES. s. f. pl. [*jasmineæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, qui a pour caractères : Calice monophylle, turbiné inférieurement, à 4, 5 ou 8 divisions ; une corolle monopétale, souvent tubuleuse et irrégulière, à 4, 5 ou 8 lobes plus ou moins profonds ; les étamines, le plus souvent au nombre de 2 seulement ; un style ; un stigmate à 2 lobes. Fruit capsulaire ou baie tantôt biloculaire, bisperme, tantôt uniloculaire, unisperme, bisperme, tétrasperme. Feuilles le plus souvent opposées.

JATROPHA. s. m. V. Manihot et Médicinier.

JATROPHIQUE. adj. V. Crotonique.

JAUNE. s. m. et adj. [*flavus*, χλωρός, all. *gelb*, angl. *yellow*, it. *giallo*, esp. *amarillo*]. Une des sept couleurs primitives. — *Corps jaune*. V. Ovaricle. — *Fièvre jaune*. V. Fièvre. — *Jaune d'œuf* V. Œuf. — *Ligaments jaunes*. Faisceaux ligamenteux quadrilatères, fixés au bord des lames des vertèbres, depuis l'intervalle qui sépare la seconde de la troisième, jusqu'à celui qui sépare la dernière du sacrum : ils sont ainsi appelés à cause de la couleur jaunâtre du tissu élastique dont ils sont formés. V. Élastique.

JAUNISSE. s. f. V. Ictère.

JAVART. s. m. [all. *Fesselgeschwür*, it. *giarda*, esp. *gabarro*]. Tumeur phlegmoneuse, analogue au furoncle, qui se forme au pied du cheval et du bœuf, entre le paturon et la couronne, et qui détermine souvent des ulcères ou des fistules corespondant à des portions de tissus fibreux ou cartilagineux mortifiés, qui s'éliminent peu à peu. On distingue le *javart simple* ou *cutané*, le *tendineux*, l'*encorné* et le *cartilagineux*. Le premier a son siége dans le corps même de la peau, s'ouvre presque toujours de lui-même et se termine par l'expulsion d'un bourbillon. Il n'exige ordinairement que des soins de propreté, à moins qu'il ne se complique du javart tendineux, ce qui est fréquent. — Le *javart tendineux*, ainsi nommé parce qu'il a son siége autour des tendons fléchisseurs, dans le tissu lamineux qui les entoure, ou dans la gaîne qui les contient, produit souvent de très-vives douleurs, et peut se compliquer de gangrène des parties affectées, d'inflammation des os ou des articulations voisines. Après avoir combattu l'inflammation par les émollients et les maturatifs, il faut pratiquer des incisions pour donner issue au pus et aux tissus mortifiés, s'il vient à se former un abcès. — Le *javart encorné*, c'est-à-dire situé sous la corne, survient le plus ordinairement à l'un des quartiers. C'est l'inflammation avec suppuration du bourrelet kératogène, et il ne diffère à proprement parler du cutané que par son siége, qui le rend bien plus grave. Il est ordinairement causé par une contusion. Il se manifeste par la matière qui s'échappe vers le biseau ; il finirait par désorganiser le pied, si l'on ne se hâtait de donner issue au bourbillon. Quelquefois il suffit d'une pointe de feu portée assez profondément dans une ouverture spontanée de la tumeur. D'autres fois, le pus ayant fusé sous le sabot, il faut enlever une portion de la corne plus ou moins étendue, selon le siége de la tumeur. — Le *javart cartilagineux* (ou *fibro-chondrite* de Vatel), caractérisé par la nécrose du cartilage latéral de l'os du pied, suit à peu près la même marche que l'encorné et reconnaît les mêmes causes. On ne l'observe que sur l'espèce équine et surtout sur les chevaux de travail exposés à des chocs contre les pieds : il détermine au-dessus du quartier une tumeur fistuleuse d'où découle une humeur chargée de débris du cartilage ulcéré. Aujourd'hui, on le traite par le cautère et les escharotiques ; et l'extirpation du cartilage, autrefois très-fréquente, n'est plus que rarement employée, en raison des nombreuses chances d'insuccès et de la longueur du traitement.

Javart variolique (Lafont, De Carro, 1803). Nom, à Salonique, d'une éruption du cheval semblable à celle de la petite vérole, qui produit aux jambes de petits ulcères ; inoculée aux enfants par Lafont (1803), elle a produit des pustules parfaitement semblables à celles de la vaccine. V. Eaux aux jambes, Horsepox et Stomatite *pustuleuse*.

JAYET ou **JAIS**. s. m. [*gagates*, all. *Gagat*, angl. *jet*, it. *lustrino*, esp. *azabache*]. Espèce de bitume solide, dur, compacte et très-noir, qu'on regarde comme du bois charbonné et imprégné de pétrole. Le jayet, surtout en fumigations, et son huile empyreumatique, ont été employés comme antispasmodiques.

JÉCORAIRE. adj. [*jecorarius*, de *jecur*, le foie]. Qui appartient au foie.

JÉCORAL, ALE. adj. [*jecoralis*, ἡπατικός]. Qui se rapporte au foie. — *Son jécoral*. Celui que donne le foie à la percussion, et matité analogue offerte par les organes malades qui ont pris la consistance du foie.

JÉCORIQUE. adj. V. Jécoral.

JECTIGATION. s. f. [παλμός]. Inquiétude convulsive ou spasmodique, anxiété, jactation.

JÉJUNUM. s. m. [all. *Jejunum*, *Leerdarm*, it. *digiuno*, esp. *yeyuno*]. Partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon. Elle est ainsi appelée parce qu'on la trouve presque toujours vide, lors de l'ouverture des cadavres.

JERVINE. s. f. Alcaloïde végétal (Simon) du *Veratrum album*, L., avec la *vératrine* et la *colchicine*. Blanche, cristalline, insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool ; elle se décompose à 200°. Elle forme des sulfate, nitrate et acétate ; ce dernier très-soluble, les autres peu solubles dans l'eau. ($C^{60}H^{45}O^{2}Az^{2}$.)

JETAGE. s. m. [all. *Rotz*]. Écoulement, par les naseaux du cheval, d'un mucus plus ou moins abondant et de qualités variables. On dit qu'un cheval

jette, quand il a un écoulement par les narines, et spécialement dans le cas de morve.

JEUNE. s. m. En anatomie et en physiologie, *le jeune* des mammifères, des oiseaux, etc., un être nouvellement né ou en voie d'accroissement, mais n'ayant pas encore sa taille, son pelage, son plumage, etc., permanents.

JEUNESSE. s. f. [*juventus*, νεότης, all. *Jugend*, angl. *youth*, it. *gioventù*, esp. *juventud*]. Synonyme d'*adolescence*, mais qui en diffère en ceci, que la jeunesse se prolonge plus que l'adolescence.

JOINTÉ, ÉE. adj. [all. *lang*, *kurz gefesselt*]. — *Cheval long-jointé* ou *court-jointé*. Celui dont le paturon est trop long ou trop court.

JOINTURE. s. f. V. ARTICULATION.

JONCÉES ou **JONCACÉES**. s. f. pl. [*junceæ*]. Famille naturelle de plantes monocotylédones à étamines périgynes, qui a pour caractères : Tige ou chaume cylindrique, nu ou feuillé, simple. Feuilles engaînantes à leur base, à gaîne tantôt entière, tantôt fendue. Fleurs hermaphrodites, terminales, en panicules ou en cymes, renfermées avant leur épanouissement dans la gaîne de la dernière feuille, qui forme une sorte de spathe ; calice à 6 sépales glumacés, sur deux rangs ; 6 étamines insérées à la base des sépales internes, ou seulement 5 correspondant aux sépales extérieurs ; ovaire uniloculaire ; style simple, surmonté de 5 stigmates. Le fruit est une capsule à une ou trois loges incomplètes, s'ouvrant en trois valves. Les joncées sont des plantes herbacées vivaces, rarement annuelles, qui croissent la plupart dans les marécages.

JOSSE ou **KOSS**. s. m. Arbre du genre *Cephalanthus*, L., rubiacée spermacocée du Sénégal, dont l'écorce est employée comme fébrifuge. Elle est d'un goût nauséeux, légèrement astringente, et renferme un principe jaune.

JOUBARBE. s. f. [*sempervivum*, all. *Hauswurzel*, angl. *house-leek*, it. *semprevivo*, esp. *yerba puntera*]. Genre de plantes de la décandrie polygynie, L., famille des crassulacées, J. La *grande joubarbe*, ou *joubarbe des toits* (*Sempervivum tectorum*, L.), présente un grand nombre de feuilles radicales ovales-oblongues, succulentes, glabres, sessiles et comme imbriquées, formant une rosette arrondie, du milieu de laquelle s'élève une tige cylindrique, épaisse, velue, rougeâtre, garnie de feuilles plus étroites et plus pointues. Le suc de ses feuilles contient abondamment de l'albumine et du malate acide de chaux, auquel il doit sa propriété astringente. La joubarbe entre dans la composition de l'*onguent populéum*. — *Petite joubarbe* et *joubarbe des vignes*. V. ORPIN.

JOUE. s. f. [*gena*, γένυς, all. *Wange*, angl. *cheek*, it. *guancia*, esp. *carrillo*]. Les *joues*, parties latérales de la bouche, régions moyennes et latérales du visage, sont formées chacune par le buccinateur, le masséter, le grand et le petit zygomatique, et une portion du peaucier, et par un tissu lamineux graisseux, abondant. Leur face interne, contiguë aux dents et aux gencives, est tapissée par la membrane muqueuse ; elle présente, vis-à-vis de l'intervalle de la seconde et de la troisième dent molaire supérieure, l'orifice du conduit salivaire de Sténon, çà et là les orifices d'un grand nombre de glandes buccales, et, tout à fait en arrière, vis-à-vis de la dernière dent molaire, l'orifice excréteur des glandes molaires. Les joues reçoivent leurs artères de la carotide externe, et leurs nerfs des nerfs maxillaires supérieur et inférieur et du facial.

JOUR. s. m. [*dies*, ἡμέρα, all. *Tag*, angl. *day*, it. *giorno*, esp. *dia*]. Dans le langage ordinaire, le temps qui s'écoule depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. — En astronomie, la durée d'une révolution entière de la terre, c'est-à-dire le temps compris entre deux retours du soleil au méridien supérieur ou inférieur. On appelle la première période *jour naturel*, parce qu'elle est déterminée par le plus manifeste de tous les événements naturels, l'alternative de la lumière et de l'obscurité ; et la seconde *jour civil*, quand on la commence au passage invisible du soleil par le méridien inférieur, c'est-à-dire à minuit, ou *jour astronomique*, quand on la fait commencer au passage du soleil par le méridien supérieur, c'est-à-dire à midi. On divise le *jour* en quatre parties : le *matin*, le *midi*, le *soir* et le *minuit*. Le *matin*, dont la durée naturelle est de trois à neuf heures, est le temps où, par une sorte d'épanouissement vital du centre à la circonférence, les fonctions de la vie animale s'exercent avec le plus de vigueur, tandis que celles de la vie organique perdent de leur activité. Le *midi*, qui comprend le temps qui s'écoule de neuf heures du matin à trois ou quatre heures du soir, élève le pouls et la chaleur du corps : la vie animale est au plus haut degré d'excitation. Cette élévation du pouls, à laquelle contribuent les mouvements musculaires, les affections plus ou moins vives des sens, les travaux de la journée et les aliments, se soutient pendant la *soirée* (de trois à quatre heures jusqu'à neuf ou dix heures). Un état d'inertie et d'abattement succède peu à peu à cette énergie des heures précédentes. Pendant la *nuit* (de neuf heures du soir à trois heures du matin), les forces vitales se concentrent à l'intérieur ; tous les organes de la vie nutritive acquièrent un surcroît d'activité, et la vie animale languit à son tour. Cette influence de la période diurne sur l'économie animale s'observe surtout dans les maladies, qui semblent avoir chacune, pour leur invasion ou leurs paroxysmes, un temps d'élection, et dont la terminaison funeste a le plus souvent lieu le matin, à la naissance du jour.

JUCHÉ, ÉE. adj. [*überköthend*]. Se dit des chevaux qui sont droits sur les boulets du train de derrière. On dit *bouleté* du devant, et *juché* du derrière.

JUDOM. V. JUZOM.

JUGAL, ALE. adj. [it. *giogale*]. V. ZYGOMATIQUE.

JUGEMENT. s. m. [*judicium*, κρίσις, all. *Urtheil*, angl. *judgment*, it. *giudizio*, esp. *juicio*]. Résultat d'une opération intellectuelle, d'une action cérébrale, qui consiste en ce que, plusieurs idées étant rendues simultanément présentes à l'esprit, les divers traits de chacune d'elles se réunissent pour produire une ou plusieurs idées nouvelles ou déterminer à telle ou telle action (V. CARACTÈRE). Ensemble des rapports, des différences entre les particularités que présente l'idée formée ainsi qu'il vient d'être dit (V. COMPARAISON, CONCEPTION et ENTENDEMENT). — En médecine, *jugement* est pris quelquefois comme synonyme de *terminaison* : on dit qu'une maladie se *juge* par des sueurs, par une diarrhée, etc., quand une amélioration sensible et soutenue se manifeste à la suite d'une évacuation quelconque. V. CRISE.

JUGÉOLINE. s. f. V. GENGELI.

JUGLANDÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des cupulifères et composée d'arbres à fleurs monoïques ; les mâles en chatons axillaires, étamines nombreuses ; les femelles en petit nombre au sommet

des rameaux ou en épis lâches, avec involucre et périanthe soudés ensemble et avec l'ovaire, qui est infère, uniloculaire en réalité, mais partagé par les cloisons incomplètes. V. Noix et Noyer.

JUGLANDINE. s. f. Principe amer du brou de noix vert (*Juglans regia*, L.), âcre, devenant rapidement brun à l'air et perdant sa saveur.

JUGULAIRE. adj. et s. f. [*jugularis*, de *jugulum*, la gorge; σφάγιαι, angl. *jugular*, it. *giugulare*, esp. *yugular*]. On a nommé *jugulaires* quatre veines placées sur les parties latérales du cou, deux à droite et deux à gauche. On les distingue, de chaque côté, en *interne* et en *externe*. La *jugulaire externe* (trachélo-sous-cutanée, Ch.) est formée par les veines maxillaire interne, temporale superficielle et auriculaire postérieure. Elle est située presque verticalement le long de la partie antérieure et latérale du cou, et s'étend du col de l'os maxillaire inférieur jusqu'à la veine sous-clavière dans laquelle elle s'ouvre, un peu en dehors de la jugulaire interne : c'est sur cette veine que l'on pratique quelquefois la saignée. Il existe souvent une *jugulaire externe supplémentaire*, dite *jugulaire antérieure*, qui, située sous la peau et en avant du cou, s'étend verticalement au-devant du sterno-mastoïdien, de la région sus-hyoïdienne à la veine sous-clavière, dans laquelle elle s'ouvre soit directement en dedans de la jugulaire externe, soit par un orifice commun avec cette dernière, soit après s'y être réunie d'abord pour former un tronc unique de longueur variable. La *jugulaire interne* (céphalique, Ch.) semble tirer son origine d'une dilatation vasculaire nommée *golfe de la veine jugulaire* (V. Golfe), et logée dans une cavité osseuse, connue sous le nom de *fosse jugulaire*, que l'on observe sur la suture résultant de l'articulation de l'occipital avec la portion pierreuse du temporal. Cette veine, située beaucoup plus profondément que la précédente, s'ouvre, comme elle, dans la sous-clavière, et lui porte le sang des sinus de la dure-mère, des veines faciale, linguale, pharyngienne, thyréoïdienne supérieure, occipitale, etc.

JUJUBE. s. f. [*jujuba*, all. *Brustbeere*, angl. *jujube*, it. *giuggiola*, esp. *yuyuba*]. Fruit du *jujubier* (*Rhamnus zizyphus*, L., ou *Zizyphus vulgaris*, Lamarck), arbrisseau de la famille des nerpruns (pentandrie monogynie, L.), originaire de Syrie, naturalisé dans le midi de la France. La *jujube* est une drupe ovoïde ou elliptique, de la grosseur d'une olive, recouverte d'un épiderme rouge, lisse, coriace, renfermant une pulpe jaunâtre, douce et sucrée, et un noyau osseux allongé, surmonté d'une pointe ligneuse qui est un vestige d'un des styles. Ce noyau est divisé intérieurement en deux loges, dont une est ordinairement oblitérée; la loge développée contient une amande huileuse. Les jujubes sèches sont employées en médecine et rangées parmi les pectoraux adoucissants : on en fait des tisanes, un sirop, une pâte molle jusqu'à consistance d'extrait mou. Le plus souvent, aujourd'hui, on débite sous le nom de *pâte de jujube* une préparation qui ne contient pas de décoction de jujube, et qui n'est qu'une pâte faite avec la gomme arabique, le sirop de sucre, l'eau de fleur d'oranger et l'eau pure. — Ce sont les fruits du *Zizyphus lotus*, Lamarck, qui servaient d'aliment aux *lotophages*.

JULEP. s. m. [*julapium*, *julepus*, ζουλάπιον, ἰουλάβιον, du mot persan *golapa*, de *gul*, rose, et *ap*, eau : eau de rose; all. et angl. *Julep*, it. *giulebbo*, esp. *julepe*]. Potion adoucissante ou calmante dans laquelle il n'entre ni huile, ni substances purgatives, ni poudres on substances extractives, mais composée simplement d'eau distillée et de sirops qui lui donnent une saveur agréable. Le *julep* se prend ordinairement le soir, en une ou deux doses, pour provoquer le calme et le sommeil. Le *julep calmant*, ou *potion calmante* du Codex, est composé de : sirop d'extrait d'opium, 8 gram.; eau de fleur d'oranger, 192 gram.; eau distillée de laitue, 128 gram. — Le *julep gommeux* est préparé en dissolvant dans un mortier de marbre, au moyen de 96 grammes d'eau commune, 8 grammes de gomme arabique pulvérisée, et ajoutant ensuite 32 grammes de sirop de guimauve et 16 grammes d'eau de fleur d'oranger.

JUMART. s. m. [all. *Jumarre*]. Produit de l'accouplement problématique du taureau et de la jument.

JUMEAU, ELLE. adj. et s. [*geminus*, *gemellus*, δίδυμος, all. *Zwilling*, angl. *twin*, it. *gemello*, esp. *gemelo*]. — *Jumeaux*. Enfants nés d'un même accouchement. — Par analogie, en anatomie, *muscles jumeaux*, les muscles pairs accolés l'un à l'autre. — *Artères jumelles*. Elles proviennent de la partie supérieure de l'artère poplitée où elles ne sont séparées que par le nerf sciatique; elles se perdent dans les muscles jumeaux. — *Nerfs jumeaux*. Ils naissent du tronc tibial. — *Veines jumelles*. Elles s'ouvrent dans la veine poplitée.

Jumeaux de la cuisse. Ce sont deux petits faisceaux charnus, allongés, arrondis, dont un, supérieur, naît en dehors de l'épine sciatique, et l'autre, inférieur, en arrière de la tubérosité de même nom. L'un et l'autre se dirigent horizontalement en dehors, et ne sont séparés que par le tendon de l'obturateur interne auquel ils s'attachent; ils s'implantent avec lui dans la cavité trochantérienne. Ils sont rotateurs du membre inférieur en dehors. Chaussier les considérait comme formant un seul muscle, qu'il appelait *ischio-trochantérien*. Winslow les appelait *petits jumeaux*.

Jumeaux de la jambe. Ces muscles, au nombre de deux, sont situés à la partie postérieure de la jambe; ils forment le *mollet*, et sont distingués en *interne* et en *externe*, séparés supérieurement, et s'attachant chacun au condyle correspondant du fémur; réunis par leur extrémité inférieure, ils se terminent par un faisceau aponévrotique qui concourt à former le tendon d'Achille : ce sont des muscles extenseurs. Winslow les appelait *grands jumeaux*. Chaussier les considérait comme un muscle unique, sous le nom de *bifémoro-calcanien*.

JUMENTEUX, EUSE. adj. [de *jumentum*, bête de somme; all. *trübe*, esp. *jumentoso*]. Se dit des urines colorées, troubles et sédimenteuses, semblables à celles du cheval.

JUMPERS. s. m. pl. Mot anglais qui signifie les *sauteurs*, et qui désigne une secte religieuse chez qui une extase particulière est habituelle. Elle fut instituée en 1760 dans le comté de Cornouailles. Il n'est pas question ici de sa doctrine, mais seulement d'une pratique qui jette les individus en une sorte de convulsion. S'étant mis, à l'aide de certains mots peu significatifs par eux-mêmes, en un état de transport de dévotion où ils ne paraissent plus guère maîtres de leurs sens, ils commencent à sauter avec des gesticulations singulières, ce qu'ils continuent jusqu'au complet épuisement de leurs forces; si bien qu'il faut très-souvent emporter des femmes évanouies. Dans les assemblées, ce ne sont d'abord que quelques individus isolés qui

commencent à sauter, mais leur exemple devient rapidement contagieux, et la plupart des assistants sont saisis du vertige. Les assemblées, à ce moment, rappellent le culte orgiaque de Bacchus dans l'antiquité.

JUNGERMANNIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des hépatiques.

JUNGLES. [angl. *jungle fever*]. V. FIÈVRE *des jungles*.

JUNIPÈNE ou **JUNIPÉRILÈNE.** s. m. (Dumas). Essence de genièvre et de sabine; isomère au térébenthène. Il est légèrement citrin; bout à 155°, et ne donne qu'un *chlorhydrate liquide* analogue au *chlorhydrate liquide de térébenthène*, mais pas de chlorhydrate solide.

JUREMA. s. m. Nom brésilien de l'*Acacia jurema*, Martius, l'un des arbres fournissant l'écorce de *barbatimão*. V. ce mot et ANGICA.

JURISPRUDENCE. s. f. — *Jurisprudence médicale.* Se dit soit de l'application à la médecine de la connaissance des principes du droit, soit d'une série d'arrêts sur des questions semblables concernant l'exercice légal ou illégal de la médecine, la responsabilité des médecins pour les faits de leur pratique, le secret en médecine, la patente des médecins, la vente de leur clientèle, celle des médicaments, leurs honoraires, les donations entre-vifs et testamentaires faites à un médecin, etc.

JUS. s. m. [*succus*, χυλὸς, all. *Saft*, angl. *juice*, it. *sugo*, esp. *jugo*, *zumo*]. Nom donné, en matière médicale et en pharmacie, soit au suc naturel extrait d'une substance végétale par la trituration et l'action de la presse, soit au même produit condensé par l'évaporation, soit au bouillon que l'on prépare avec l'eau et les diverses espèces de viandes. — *Jus d'herbes*. V. SUC *d'herbes*. — *Jus de réglisse*. V. RÉGLISSE. — *Jus de viande*. Bouillon très-concentré. — En général, le mot *suc* est plus convenable que le mot vulgaire *jus*.

JUSÉE. s. f. Liqueur acide provenant de la macération, dans l'eau, de l'écorce de chêne déjà épuisée par le tannage. Elle est formée de lactate de chaux, de magnésie, d'ammoniaque, de potasse et de fer, d'acétate de chaux, de tannin, d'apothème, d'acide acétique libre, etc.

JUSQUIAME. s. f. [*hyoscyamus*, ὑοσκύαμος, de ὗς, porc, et κύαμος, fève : fève à pourceau ; all. *Bilsenkraut*, angl. *henbane*, it. *giusquiamo*, esp. *beleno*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., solanées, J.) dont deux espèces sont employées, à très-petite dose, comme calmantes, et agissent, à forte dose, comme poisons narcotiques. 1° La *jusquiame noire* [*Hyoscyamus niger*, L.], qui croît sur le bord des chemins et dans les lieux incultes, est une plante d'environ un demi-mètre de haut : tiges grosses, dures, rameuses et velues; feuilles amplexicaules, sinuées et velues comme les tiges (Fig. 235); fleurs sessiles, axillaires, en épis terminaux d'un jaune foncé, veinées et marquées de lignes pourpres ; fruit, renfermé dans le calice persistant de la fleur, operculé et biloculaire, et contenant un grand nombre de petites semences noires. Toute la plante a une odeur forte et désagréable ; elle est très-vénéneuse. Les feuilles de la jusquiame sont douées de propriétés plus énergiques que les racines ; les semences sont plus actives encore. On donne les feuilles de jusquiame en poudre, à la dose de 5, de 30, de 40 centigrammes et plus, en augmentant peu à peu. On fait aussi, avec les feuilles, des cataplasmes et des infusions narcotiques. Elles ont été appliquées sous forme de cataplasmes comme topique anodin. L'huile retirée des graines a été employée en frictions. L'extrait de jusquiame est la préparation la plus usitée : on ne l'administre d'abord qu'à la dose de 2 à 5 centigrammes, que l'on peut ensuite augmenter peu à peu. L'extrait alcoolique jouit de propriétés beaucoup plus marquées. L'extrait



FIG. 235.

de jusquiame entre dans les pilules de Méglin; les feuilles de jusquiame entrent dans le baume tranquille et l'onguent populéum, et les semences dans les pilules de cynoglosse. 2° La *jusquiame blanche* [*Hyoscyamus albus*, L.] diffère de la précédente en ce qu'elle est moins rameuse, plus petite, plus molle, plus velue, et que ses fleurs et ses semences sont blanchâtres. Elle est moins employée, mais ses propriétés sont les mêmes.

JUSQUIAMINE. s. f. V. HYOSCYAMINE.

JUTLAND (RACE CHEVALINE DU). La race dominante du Jutland se rapproche beaucoup, avec un peu plus d'étoffe et un peu moins de distinction, de la belle race danoise. Riquet lui assigne les caractères suivants : Charpente forte ; œil beau, d'une bonne expression; ganache empâtée ; encolure courte, forte et peu gracieuse ; croupe et côtes arrondies, reins courts, poitrail ouvert ; pieds très-bons, mais quelquefois panards ; robe dominante noire et baie brune ; poils longs et foncés ; taille de $1^m,50$ à $1^m,60$. Les chevaux du Jutland sont élevés rustiquement et deviennent robustes : ils sont propres au service de la cavalerie légère ou de la ligne et aux attelages.

JUVIA. s. m. V. CHÂTAIGNIER *du Brésil*.

JUXTAPOSITION. s. f. [de *juxta*, auprès, et *ponere*, placer ; all. *Ansetzen*, it. *soprapponimento*, esp. *yuxtaposicion*]. Mode d'accroissement des corps inorganiques par l'addition de nouvelles couches à leur surface. V. ACCROISSEMENT.

JUZOM. s. m. Nom arabe, au moyen âge, de l'éléphantiasis ou de la lèpre tuberculeuse.

K

KAEMPFÉRINE ou **KAEMPFÉRIDE**. s. f. Substance cristallisée retirée du *Marantha galanga*, L., ou *Alpinia galanga*, Swartz, sans goût ni odeur, jaune, insoluble dans l'eau chaude, se dissolvant difficilement dans l'alcool et l'éther, soluble dans les acides et les alcalis concentrés. ($C^{65,32}H^{4,45}O^{30,28}$.)

KAIEPUT. V. CAJEPUT.

KAINÇA. V. CAINÇA.

KAKODYLE. s. m. Radical composé existant réellement (C^4H^6Ars). Liquide incolore, très-réfringent, solidifié à — 7° ; bout à 170° ; s'oxyde à l'air; se combine avec le soufre, l'iode, le brome, le chlore, etc. C'est le radical d'un produit appelé *liqueur de Cadet*, *alcarsine* ou *oxyde de kakodyle* ou *cacodyle*. Celui-ci s'obtient en distillant un mélange, à parties égales, d'acétate de potasse anhydre et d'acide arsénieux. Il est liquide, volatil, et prend feu à l'air, agit comme poison énergique sur l'économie animale. Odeur forte et désagréable. Sa densité est 1,46 ; se prend en masse solide à — 23° (C^4H^6ArsO). Insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool. Il dissout le phosphore et le soufre. Le brome, l'iode et le chlore le décomposent. Il se combine, équivalent à équivalent, avec le bichlorure de mercure et le bromure de ce métal; avec le nitrate d'argent, on obtient un corps dont la formule est $3C^4H^6ArsO(AgO.AzO^5)$. Si on l'expose à l'air, recouvert par une couche d'eau, il se produit un corps d'odeur éthérée et de l'*acide kakodylique* ($C^4H^6ArsO^4$) cristallisable, soluble dans l'eau, sans odeur ni saveur, vénéneux, se combinant avec les bases sans former de sels cristallins. Avec les acides, l'oxyde de kakodyle se combine à la manière d'une base faible. Distillant avec l'acide chlorhydrique la combinaison d'oxyde de kakodyle et de chlorure mercurique, on obtient du *chlorure de kakodyle* (C^4H^6ArsCl), liquide, d'odeur vive, bouillant au-dessus de 100°. On obtient des *bromure*, *iodure* et *fluorure de kakodyle* d'une manière analogue. On prépare un *sulfure de kakodyle* (C^4H^6ArsS), en distillant du chlorure de kakodyle avec de l'hydrosulfate ou sulfure de baryum; il est liquide, incolore, ne fume pas à l'air, insoluble dans l'eau. On obtient un *cyanure de kakodyle* ($C^4H^6Ars.C^2Az$), en distillant l'oxyde de kakodyle avec du cyanure de mercure ; il est solide, fusible à 32°,5, bout à 140°, très-vénéneux. On obtient le radical *kakodyle* en chauffant du chlorure de kakodyle avec le zinc; il se forme un mélange de chlorure de zinc et de kakodyle, qu'on sépare par action de l'eau et par distillation.

KALI. s. m. V. POTASSE.

KALIUM s. m. [esp. *kalio*]. V. POTASSIUM.

KAMALA. s. m. Poussière résineuse qui recouvre les fruits d'une euphorbiacée de l'Inde, le *Rottlera tinctoria*, Hoschst. Elle se présente sous forme de granules rouges, presque ronds, mélangés de poils très-ténus, de débris de tiges et de feuilles. Anderson en a retiré, par l'éther, des cristaux jaunes, brillants, en petites plaques, solubles dans l'alcool bouillant, l'éther et les alcalis. Le kamala se prend sous forme de teinture alcoolique ; il est très-employé au Bengale comme anthelminthique, et, chez les Arabes d'Aden, contre les dartres. On l'a essayé avec succès contre l'herpès circiné.

KANGUROO et **KANGUROU**. s. m. Genre de marsupiaux, demi-rongeurs, macropodes, sans pouces aux membres postérieurs, à mâchoire supérieure portant en avant six dents ; membres postérieurs très-allongés, servant au saut plus qu'à la marche.

KARABÉ. s. m. [all. *Bernstein*, it. et esp. *carabe*]. Nom persan qui signifie *tire-paille*, et qui a été donné au succin ou ambre jaune, à cause de sa propriété électrique. — *Karabé de Sodome*. Selon quelques auteurs, le bitume de Judée ou asphalte, parce qu'on le tire d'un lac qui porte ce nom. — *Faux karabé* (Lémery). La résine copale.

KARABIQUE. V. SUCCINIQUE.

KASSU. s. m. Variété de cachou retirée de l'*Areca catechu*, provenant de la liqueur qui surnage sur le dépôt du cachou appelé *coury*. Il contient les sels du végétal et ceux de l'eau, savoir : des chlorures, sulfates et carbonates alcalins.

KATIK ou **KADISCHI**. Ces mots, qui signifient, dit-on, *cheval* ou *chevaux de race incertaine*, sont employés par les hippologues pour désigner une tribu collatérale de chevaux arabes moins purs que le *kohel* ou les *kocklani*.

KATRAN. s. m. Le *katran rouge* de Pallas est la racine rouge et ligneuse employée en Russie pour le tannage des peaux, et provenant du *Statice latifolia*, Smith, famille des plombaginées.

KAVA ou **KAWA**. s. f. [*Piper methysthicum*, de Forster]. Poivrier (*kawa* ou *kava*) des îles de la mer du Sud. Sa racine, fraîche ou sèche, mise à macérer avec de l'eau, fournit une liqueur que les indigènes boivent et qui les plonge dans une sorte d'ivresse ou d'excitation toute spéciale. Cette racine est assez volumineuse ; elle est ligneuse, légère, de couleur grise à l'extérieur, blanche et d'un tissu lâche et spongieux à l'intérieur ; ses fibres rayonnent du centre à la circonférence, comme dans les monocotylédones. Son odeur et sa saveur sont légèrement aromatiques. Mâchée, elle est un peu âcre, astringente et sialagogue. C'est dans une résine âcre et aromatique que résident surtout les propriétés médicinales du *Piper methysticum*. La racine de kawa constitue (O'Rorke) un puissant sudorifique. Elle a une influence heureuse sur les affections catarrhales et la blennorrhagie en particulier.

KAVAÏNE. s. f. La méthysticine.

KÉLOÏDE. V. CHÉLOÏDE.

KÉLOTOMIE. s. f. [de κήλη, tumeur, et τομή, section; esp. *quelotomia*]. Opération ayant pour but d'obtenir, au niveau de l'ouverture du sac herniaire, particulièrement dans la hernie inguinale, la formation d'adhérences assez solides pour s'opposer à ce que les viscères puissent encore s'échapper à travers l'anneau. Elle est aussi appelée opération de la *cure radicale des hernies* (V. CURE). L'opération de la hernie (V. ce mot) a aussi été appelée kélotomie. V. INVAGINATION.

KEMOUN. s. m. En Abyssinie, espèce de basilic employé comme condiment.

KENT (RACES OVINES DE). On en distingue deux : *Kent méridionale* ou *Romney-marsh*, *Kent septentrionale* ou *perfectionnée*. — *Romney-marsh*. Cette race a le corps gros et arrondi, les jambes longues, la tête forte et blanche, le chanfrein plissé ; sa laine est fine, blanche et longue, mais elle manque de brillant ; sa toison pèse de 3 à 4 kilogrammes. Cette race est rustique, s'entretient bien dans les terres humides,

et s'accommode d'une nourriture aqueuse. — *Kent perfectionnée* ou *new-Kent*. Elle a plus de sang Dishley que la première et une conformation plus régulière; mais elle est moins rustique et demande plus de soins, quoiqu'elle s'accommode encore d'une nourriture aqueuse. Sa laine est belle, longue, fine et brillante. Ces deux races ont souvent été croisées ensemble. — La race de Kent perfectionnée a été aussi croisée avec le mérinos pour constituer la race *kento-mérine*.

KÉPHALOMÈTRE. V. CÉPHALOMÈTRE.

KÉRACÈLE. s. f. [de κέρας, corne, et κήλη, tumeur; esp. *keracele*]. En hippiatrie, tumeur de la face externe de la muraille du sabot du cheval.

KÉRAPHYLLEUX, EUSE. adj. [de κέρας, corne, et φύλλον, feuille]. Nom donné par Bracy-Clark à la portion du tissu corné de la paroi, formant, à sa face interne, les nombreuses lames verticales qui s'engrènent avec les lames correspondantes du tissu podophylleux.

KÉRAPHYLLOCÈLE. s. f. [de κέρας, corne, φύλλον, feuille, et κήλη, hernie; esp. *kerafilocele*]. Tumeur cornée qui survient entre la paroi du sabot du cheval et les tissus sous-jacents.

KÉRAPSEUDE (et non **KÉRAPSEYDE**, comme on l'a écrit quelquefois, la diphthongue grecque ευ se rendant en français, non par *ey*, mais par *eu*). s. f. [de κέρας, corne, et ψευδής, faux; esp. *kerapseudo*]. Nom donné par les hippiatres à toute corne fendillée, raboteuse et cassante, qui est sécrétée par le rebord du sabot, et recouvre une autre portion de corne fournie par le tissu réticulaire, de manière à produire deux parois superposées, entre lesquelles existe une cavité plus ou moins ample.

KÉRATECTOMIE. s. f. [de κέρας, cornée, et ἐκτομή, excision; esp. *queratectomia*]. Pupille artificielle par excision préalable d'une portion de la cornée. V. PAPILLE et IRIDECTOMIE.

KÉRATINE. s. f. [de κέρας, corne]. (*Substance propre de la corne, des cheveux* et *des ongles; albumine coagulée* ou *modifiée des cheveux, du sabot, des cornes* et *des ongles; mucus desséché* et *gélatine de la corne, des cheveux* et *des ongles.*) Substance organique qui n'est pas attaquée par une dissolution faible de potasse. Elle se trouve dans la corne, l'épiderme et les ongles. Elle constitue réellement un principe particulier, car elle est insoluble dans la potasse, à l'inverse de toutes les substances organiques. La substance organique propre des cheveux et des poils en diffère un peu.

KÉRATINIEN, IENNE. adj. Qui concerne la corne. — *Membrane kératinienne.* Portion de la peau qui recouvre le prolongement osseux du frontal, et donne naissance aux cornes des ruminants; elle correspond ici à ce qu'on nomme *matrice unguéale* aux doigts. — *Tissu kératinien.* Même tissu que le tissu unguéal, mais étudié sur les cornes creuses des ruminants ou sur le sabot. V. CORNÉEN.

KÉRATITE. s. f. [*keratis*, de κέρας, cornée; all. *Hornhautentzündung*, it. *keratis*, esp. *queratis*]. Affection dans laquelle la cornée offre diverses altérations et troubles de nutrition, à la suite de l'inflammation des membranes vasculaires de l'œil, telles que: 1° la conjonctive; 2° la choroïde même et l'iris. Dans le premier cas, on voit son épithélium s'exfolier (*kératite ulcéreuse*), et le réseau qui, existant à sa surface chez l'embryon, a disparu peu à peu du centre à la circonférence (V. CORNÉE), se reformer au moins par places, avec production en même temps de matière amorphe, et quelquefois d'éléments fibro-plastiques. Contrairement à ce que pensent beaucoup d'auteurs, la kératite n'est pas une inflammation de la cornée, puisque cette membrane n'a pas de vaisseaux. Elle est aiguë ou chronique. Elle peut dépendre de coups ou de blessures, de courants d'air froid, etc. La cornée semble être dépolie, ulcérée, et le fond de ces ulcérations décrites sous le nom d'*ulcères pointillés*, quoique transparent, a cependant une teinte spéciale. Ou bien ces ulcérations ont l'aspect de facettes et semblent le résultat d'abrasions partielles de la cornée; elles sont très-transparentes et alors nuisent peu à la vision, mais sont très-douloureuses, donnent lieu à du larmoiement et à une photophobie intense. Ordinairement, dans les kérato-conjonctives aiguës, se présente le cercle vasculaire appelé *cercle péricornéal.* Outre les symptômes anatomiques, il existe certains symptômes fonctionnels communs, mais présentant, suivant les cas, une intensité différente. Ces symptômes sont: 1° la photophobie, 2° le larmoiement, 3° la douleur, 4° l'altération de la vue. Les topiques mucilagineux, et plus tard les collyres résolutifs et légèrement astringents, suffisent dans la kératite superficielle et peu intense; mais le plus souvent il faut recourir à la saignée, aux sangsues ou aux ventouses scarifiées, appliquées aux tempes, à la nuque ou derrière les oreilles, en même temps que l'on fait usage intérieurement de purgatifs répétés. Souvent elle s'accompagne d'inflammation de l'iris et du reste de l'œil. On emploie avec avantage un collyre composé de: extrait de belladone, 2 grammes; laudanum de Sydenham, 10 à 30 gouttes; eau de rose, de mélilot, de bluet ou de plantain, 120 grammes. La kératite chronique, fréquente chez les artisans qui travaillent exposés à un feu trop vif ou à un froid humide, cède à l'emploi alternatif de la saignée, des purgatifs et des ventouses scarifiées, secondé par les topiques astringents. V. OCCLUSION.

KÉRATOCÈLE. s. f. [*keratocele*, de κέρας, cornée, et κήλη, hernie; all. *Hornhautbruch*, it. *ceratocele*, esp. *queratocele*]. Hernie de la cornée, petite tumeur formée tantôt par la membrane de Descemet faisant hernie à travers une ulcération de la cornée transparente, tantôt par une dilatation de la superficie de la cornée, dont les lames profondes sont détruites par une sorte d'abrasion ou d'ulcération interne. Quelquefois aussi la *kératocèle* est un accident consécutif à l'opération de la cataracte par extraction: elle consiste alors en une vésicule d'un gris pâle, demi-transparente et ovale, formée par l'humeur aqueuse qui a distendu les lamelles encore imparfaitement adhérentes de la cornée transparente, soit que le pansement n'ait pas été fait d'une manière méthodique, soit que l'appareil ait été dérangé.

KÉRATOGÈNE. adj. [de κέρας, corne, et γεννᾶν, engendrer]. — *Appareil kératogène.* Ensemble des parties du derme qui produisent la corne.

KÉRATO-GLOSSE ou **CÉRATO-GLOSSE.** adj. et s. m. [*cerato-glossus*, de κέρας, corne, et γλῶσσα, langue; it. *ceratoglosso*, esp. *queratogloso.*] Nom donné par les anciens anatomistes à la portion du muscle hyo-glosse qui s'attache aux cornes de l'os hyoïde. On admettait un *grand* et un *petit muscle kérato-glosse*, suivant que les fibres musculaires venaient des grandes ou des petites cornes de l'hyoïde.

KÉRATOMALACIE. s. f. [*ceratomalacia*, de κέρας, cornée, et μαλακία, mollesse; esp. *queratomalacia*]. Ramollissement de la cornée, qui peut être le résultat d'une kératite, soit aiguë, soit chronique, mais qui sur-

vient quelquefois très-rapidement chez des individus lymphatiques, affaiblis par la misère et un mauvais régime, ou sous l'influence d'une affection blennorrhagique. Tantôt la cornée est proéminente, blanche, opaque, pâteuse, et se rompt avec facilité; tantôt, le ramollissement occupant le milieu de cette membrane, elle s'allonge en cône, ou forme une bosselure demi-transparente, jaunâtre, brune, que l'on a quelquefois désignée sous le nom de *pommette*, de *melon;* ou bien il y a plusieurs petites bosselures noirâtres, que les anciens avaient appelées *raisinières*, et qui semblent formées par l'iris plutôt que par la cornée.

KÉRATOME. s. m. [de κέρας, corne, cornée, et la finale *ome* que l'on attribue aux tumeurs]. Tumeur provenant du tissu de la cornée dont elle conserve, en partie, la transparence. Souvent volumineuse par rapport à l'organe qui en est le point de départ, cette espèce de tumeur commence, en général, par faire saillie dans la chambre antérieure au point de jonction de la cornée avec la sclérotique. Elle est remarquable, en outre, par sa consistance plus molle que celle de la cornée, bien qu'elle soit assez élastique. Elle est médiocrement vasculaire, et tire ses vaisseaux de la sclérotique. Les éléments anatomiques qui la composent, bien qu'étant en partie ceux de la cornée, s'y trouvent en d'autres proportions, surtout les cytoblastions, et l'on y rencontre quelques myéloplaxes (Robin et Desmarres).

KÉRATONYXIS. s. f. [*ceratonyxis*, de κέρας, cornée, et νύσσειν, percer; all. *Keratonyxis*, it. *ceratonissi*, esp. *queratonixis*]. Opération qui consiste à *déplacer* ou à *broyer* le cristallin au moyen d'une aiguille introduite à travers la cornée, les chambres antérieure et postérieure de l'œil, et l'ouverture pupillaire de l'iris. D'après cette définition, l'opération de la cataracte *par abaissement* est une *kératonyxis* ou une *scléroticonyxis*, selon que l'instrument est dirigé à travers la cornée ou à travers la sclérotique. Quelques auteurs n'appliquent la dénomination de *kératonyxis* qu'à l'opération de la cataracte *par broiement*, opération que l'on pratique, de même que celle de l'abaissement, par deux procédés différents. La *méthode par abaissement* consiste à déplacer simplement le cristallin avec une aiguille introduite à travers la sclérotique, et à l'enfoncer dans la partie inférieure du corps vitré, où il ne peut plus gêner la vision.

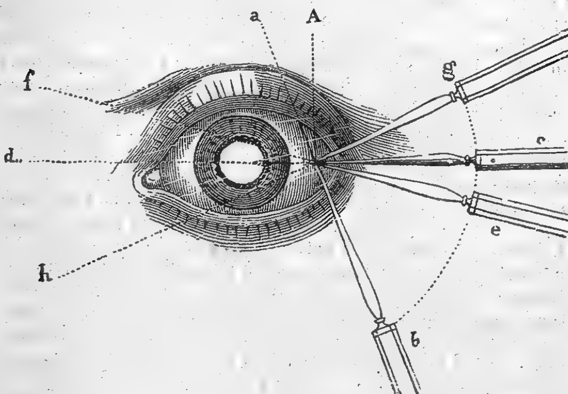


Fig. 236.

On a employé pour cette opération diverses aiguilles droites ou courbes (V. Aiguilles *à cataracte*). On plonge l'instrument au côté externe de l'œil, à 2 millimètres au-dessous de son diamètre transversal (pour éviter l'artère ciliaire longue), et à 3 millimètres en arrière de l'union de la sclérotique avec la cornée (pour éviter les procès ciliaires). On le dirige ensuite à la partie supérieure du cristallin; puis, après avoir déchiré le feuillet antérieur de la capsule, on déprime le cristallin, comme il vient d'être dit, et on le maintient abaissé pendant quelques instants pour que le corps vitré vienne se placer au-devant de ce corps : on retire ensuite l'aiguille. La pointe, qui a pénétré d'abord au point *a* (Fig. 236), suivant la ligne *ab*, se trouve au commencement de l'opération au-devant du cristallin, suivant la ligne *cd;* puis par une série de mouvements de bascule sur le point *a*, après avoir incisé la capsule, elle se trouve en haut du cristallin, suivant la ligne *ef;* enfin, élevant le manche de l'instrument en haut, en avant et en dehors, suivant la ligne *gh*, la pointe abaisse le cristallin en bas, en dehors et en arrière dans le corps vitré. Le *broiement* consiste à diviser en tous sens la partie antérieure de la capsule du cristallin et le cristallin lui-même, soit en parvenant jusqu'à cet organe à travers la sclérotique, comme quand on pratique l'abaissement, soit en traversant la cornée transparente et plongeant l'instrument à travers la pupille. Dans le premier cas, c'est la *méthode de broiement* proprement dite, qui ne diffère de l'abaissement qu'en ce que l'aiguille, parvenue au cristallin, le divise *en place*, par des mouvements alternatifs en haut, en bas, en avant, en arrière, et en dissémine les parties dans le corps vitré et dans la chambre antérieure. Dans le second cas, c'est la *kératonyxis*, qui ne diffère du mode opératoire précédent qu'en ce que c'est à travers la cornée que l'instrument est introduit.— Après l'abaissement, la petite plaie se cicatrise dans l'espace de quelques heures : le cristallin, déprimé, reste fixé dans le lieu où il a été placé, ou bien il est dissous par les humeurs de l'œil et absorbé. La vue est immédiatement rétablie; mais il survient une légère inflammation qui la rend moins nette les jours suivants, et ce n'est qu'après une ou deux semaines que les malades doivent faire un libre usage de leur œil. V. Cataracte.

KÉRATO-PHARYNGIEN ou **CÉRATO-PHARYNGIEN.** adj. et s. m. [*cerato-pharyngeus*, de κέρας, corne, et φάρυγξ, pharynx; it. *cerato-faringeo*, esp. *queratofaringeo*]. — *Muscles grand* et *petit cératopharyngiens*. Petits faisceaux musculaires qui font partie de l'hyo-pharyngien.

KÉRATO-STAPHYLIN ou **CÉRATO-STAPHYLIN.** adj. et s. m. [*cerato-staphylinus*, de κέρας, corne, et σταφυλή, luette; it. *ceratostafilino*, esp. *queratoestafilino*]. Nom donné à quelques fibres musculaires qui s'étendent de la corne de l'hyoïde vers la luette, et que l'on a considérées comme formant un petit muscle particulier.

KÉRATOTOME ou **CÉRATOTOME.** s. m. [*ceratotomus*, de κέρας, corne, cornée, et τομή, section; all. *Keratotom*, it. *ceratotomo*, esp. *queratotomo*]. On appelle ainsi divers instruments dont les chirurgiens se servent pour inciser la cornée transparente lorsqu'ils font l'opération de la cataracte par extraction. Ce sont tout simplement des couteaux de petite dimension, ou des

instruments plus compliqués, mais dont la forme doit toujours être telle que, jusqu'à ce que la section soit achevée, la lame remplisse assez complétement la plaie pour s'opposer à l'écoulement de l'humeur aqueuse. — Le *kératotome de Wenzel* a la forme d'une lame de lancette à grain d'orge; il est un peu plus long et un peu moins large; son bord inférieur est tranchant dans toute sa longueur; le supérieur ne l'est que près de sa pointe, dans un sixième seulement de son étendue. — Le *kératotome de Richter* a une lame pyramidale; les deux bords en sont droits; celui qui correspond au dos de l'instrument est horizontal et tranchant seulement dans un sixième de son étendue; l'inférieur est oblique et tranchant dans toute sa longueur. Il résulte de cette disposition respective des deux bords, que la lame s'élargit successivement depuis sa pointe jusqu'à son talon; qu'elle achève plus facilement et plus nettement que celui de Wenzel la section de la cornée; qu'elle remplit mieux la plaie, et s'oppose mieux à l'écoulement de l'humeur. — Le *kératotome de Beer* a la même forme que celui de Richter; seulement sa lame est plus courte, ses deux faces sont convexes; le dos, tranchant vers la pointe, est arrondi en arrière. — Le *kératotome de Guérin* et celui de *Dumont* sont deux instruments plus compliqués; ils se composent tous deux d'un anneau dans lequel est reçue la cornée transparente, et qui tient à une boîte allongée contenant une batterie destinée à faire mouvoir une lame; celle-ci passe rapidement au-devant de l'anneau et détache en un instant presque indivisible la demi-circonférence de la cornée. Une bascule placée à l'extrémité de la boîte, et sur laquelle appuie le pouce, sert à faire partir la détente quand l'instrument a été armé. La seule différence, c'est que, dans celui de Guérin, la boîte fait angle droit avec l'anneau, tandis que, dans celui de Dumont, l'anneau et la boîte sont parallèles. — L'instrument de Jæger est d'un mécanisme plus simple, et, partant, son action est plus sûre : c'est un kératotome ordinaire, construit d'après les proportions de celui de Beer, et sur la lame duquel est appliquée une seconde lame un peu plus petite, mais de forme analogue et mobile. La face par laquelle se touchent ces deux lames est plane; l'autre est convexe d'un bord à l'autre. La lame mobile glisse sur l'autre, de sa base vers sa pointe, par un mécanisme analogue à celui des canifs à coulisse. Quand on a traversé de part en part la cornée, on cesse de pousser le manche; on le tient immobile, et l'on achève la section en faisant mouvoir seulement la lame mobile. Les kératotomes les plus simples, particulièrement celui de Richter, méritent évidemment la préférence.

KÉRATOTOMIE ou **CÉRATOTOMIE**. s. f. [*ceratotomia*, esp. *queratotomia*]. Incision de la cornée transparente; opération de la cataracte par extraction. La *méthode par extraction* consiste à inciser la cornée transparente et à extraire par la petite plaie le cristallin et sa membrane. Pour faire l'incision de la cornée, on se sert de couteaux de petites dimensions, auxquels on donne le nom de *kératotomes;* on s'est aussi servi d'instruments plus compliqués, qui en même temps tenaient l'œil immobile (V. Kératotome et Ophthalmostat). On plonge le kératotome à la partie supérieure externe de la cornée transparente, à un demi-millimètre de la sclérotique; et on le dirige de manière que la pointe de l'instrument ressorte au-dessous de l'extrémité interne du diamètre transversal de la cornée, et que le tranchant de l'instrument incise toute la circonférence inférieure de cette membrane, de l'angle externe à l'angle interne (Fig. 237). Après un moment de repos, on procède à l'incision de la capsule cristalline, avec une aiguille ou avec le *kystitome* de Lafaye (V. ce mot); on l'introduit au-dessous du lambeau de la cornée, et sa pointe est conduite, à travers la pupille, jusqu'au feuillet antérieur de la capsule, qu'elle divise. Après que l'instrument a été retiré, le cristallin vient le plus souvent de lui-même faire saillie entre les bords de la pupille, d'où on le retire avec l'aiguille ou

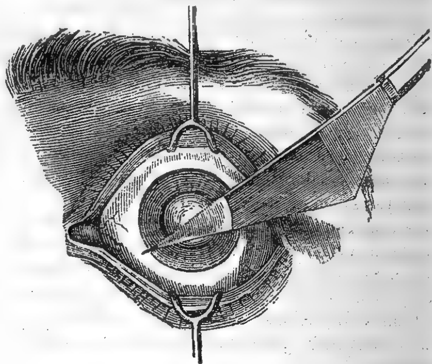


Fig. 237.

la pointe du couteau. Assez souvent la pupille reste embarrassée par des mucosités opaques, ou par des débris de la capsule (*accompagnements de la cataracte*) : on les rassemble et on les extrait avec une curette, une pince ou l'aiguille à cataracte. Après l'extraction, la plaie de la cornée se cicatrise, et cette membrane recouvre, dans l'espace de douze à quinze jours, la tension nécessaire pour donner passage aux rayons lumineux. Après le broiement, la résorption du cristallin devant se faire dans la place même qu'il occupait, ce n'est guère avant un mois que les malades commencent à voir. Chacune de ces méthodes d'opérer la cataracte peut offrir quelques avantages, selon les cas particuliers; mais les chirurgiens ne s'accordent point sur la préférence à donner à l'abaissement ou à l'extraction, dans les circonstances ordinaires. Les cataractes capsulaire et liquide doivent être opérées par *kératotomie* et point par *kératonyxis*. Pourtant la *kératotomie*, surtout supérieure, a pour elle, actuellement, la plupart des chirurgiens expérimentés.

Kératotomie ou *extraction linéaire*. La main armée du couteau lancéolaire, le chirurgien prend un point d'appui sur la partie externe de l'orbite et présente la pointe de l'instrument à un millimètre environ de la jonction de la sclérotique sur la cornée à travers laquelle il l'introduit presque perpendiculairement; puis, dès que la pointe est arrivée dans la chambre antérieure, il lui donne une direction plus horizontale pour ne pas blesser l'iris, ce que l'on n'aurait pas à craindre du reste si l'on se servait d'un couteau coudé. L'incision, qui a l'étendue de l'instrument, 7 à 8 millimètres, étant faite, on retire cet instrument. On introduit le kystitome, on déchire transversalement la capsule dans la plus grande étendue possible, puis on retire l'instrument. Si la cataracte est liquide, le cristallin se précipite au dehors avec rapidité; mais si elle est molle, il faut alors employer la curette. La curette introduite,

on la conduit jusqu'à la face postérieure du cristallin que l'on cherche, par de légers mouvements de bascule en avant, à déplacer et à amener au dehors. S'il en reste quelques débris, on introduit de nouveau la curette pour les enlever.

KÉRAUNOGRAPHIQUE. adj. [de κεραυνὸς, foudre, et γράφειν, écrire].—*Empreintes kéraunographiques*. Empreintes d'objets voisins que la foudre imprime sur les corps qu'elle frappe.

KERMÈS ANIMAL. s. m. [de l'arabe *kirmiz*, petit ver et kermès, mot emprunté du sanscrit *krimi*, ver, lequel est radicalement le même que ἕλμινς du grec, et *vermis* du latin; *graine de kermès*, *graine d'écarlate*, *kermes grana* des pharmaciens; all. et angl. *Kermes*, it. *chermes*, *chermisi*, esp. *kermes animal*, *semilla de kermes*, *semilla de escarlata*]. Petite coque ronde et rouge que forme la femelle du *Coccus ilicis* sur les feuilles, les tiges ou les branches d'une espèce de chêne vert nommé *Quercus coccifera*, L. Cet insecte se fixe au moyen d'un suçoir dès qu'il est hors de l'œuf, vers le milieu de l'été; il vit aux dépens de la séve, et passe ainsi l'automne et l'hiver. Dans le courant d'avril, le mâle devient successivement chrysalide, puis insecte ailé, et féconde une ou plusieurs femelles. La femelle fécondée se développe en peu de temps, et l'intérieur de son corps n'est bientôt plus qu'une liqueur rougeâtre où nagent les ovules. A la fin de mai, ce n'est plus qu'une coque sphérique, luisante, glauque, de la grosseur d'un pois, contenant 1800 ou 2000 grains, qui sont les œufs: c'est à cette époque qu'on récolte le kermès, dans les pays chauds de l'Europe et dans le nord de l'Afrique. Il donne, par expression, une matière colorante écarlate, analogue à la *cochenille*. Le kermès était autrefois employé en thérapeutique. En ajoutant du sucre au suc rouge et chargé d'une matière féculente, obtenu par expression, on faisait un sirop, qu'on regardait autrefois comme stomachique et astringent, et qu'on donnait à la dose de 30 à 60 grammes dans une potion convenable. Les coques de kermès, réduites en poudre et administrées sous forme de pilules, ont été longtemps préconisées contre l'avortement.

KERMÈS MINÉRAL. s. m. [all. *Mineral-kermes*, *Carthäuserpulver*, angl. *mineral kermes*, it. *chermes minerale*, esp. *kermes mineral*]. Produit pharmaceutique brun marron, léger, insoluble dans l'eau et l'alcool, qu'on se procure en faisant bouillir 3 parties de sulfure d'antimoine en poudre et 64 de carbonate de soude cristallisé, dans 640 d'eau, pendant une heure; passant rapidement la liqueur bouillante, la recevant dans des terrines de grès qui contiennent une petite quantité d'eau très-chaude; laisant refroidir le plus lentement possible, recueillant le précipité, le lavant et le faisant sécher. Le kermès se prépare aussi par voie humide en faisant bouillir 1 partie de sulfure d'antimoine naturel, pulvérisé très-fin, avec 20 ou 25 parties de carbonate de soude desséché, et 250 parties d'eau. La liqueur, sensiblement incolore, laisse, en se refroidissant, déposer le kermès. Ce corps est un sulfure hydraté d'antimoine en partie mêlé et en partie combiné avec de l'oxyde d'antimoine et quelquefois avec de l'acide sulfo-antimonique (Sb^2S^5). On voit, en effet, sous le microscope, l'oxyde d'antimoine sous forme de points blancs disséminés dans la masse. Le kermès renferme, en outre, un peu de sulfure de potassium combiné avec un peu d'oxyde d'antimoine ou avec une partie du sulfure d'antimoine. On l'emploie comme expectorant, mais à très-petites doses (sans quoi il devient émétique), tantôt mêlé simplement avec du sucre en poudre, tantôt délayé dans une potion ou un looch. Les *pastilles de kermès* se font avec 1 partie de kermès, 66 de sucre, 4 de gomme arabique et autant d'eau de fleur d'oranger; chacune pèse 60 centigrammes, et contient 0,009 de kermès.

KÉROSÈNE. s. m. Naphte ou pétrole américain raffiné employé pour l'éclairage. V. NAPHTE.

KÉROSOLÈNE ou **KÉROFORME.** s. f. Ce produit est obtenu, dans les fabriques d'huile de kérosène, par la distillation du charbon résidu. C'est un liquide incolore et volatil, d'une pesanteur spécifique de 0,634, d'une odeur assez analogue à celle du chloroforme, mais beaucoup plus faible (Cutter). Il produit des effets anesthésiques analogues à ceux du chloroforme (Merill et Bowditch). V. HUILE *minérale*.

KERRY (RACE DU). Le Kerry est un comté de la partie occidentale de l'Irlande. — *Race bovine*. Elle occupe plus particulièrement le comté de Kerry, mais elle est répandue dans presque toute l'Irlande. Cette race a une petite taille, une robe de couleur variable, souvent noire, des cornes coniques, plutôt longues que courtes, pointues et élevées. Elle est sobre et robuste; les femelles sont bonnes laitières. C'est cette race qui a donné naissance à la sous-race de *Dexter*, à formes plus larges, plus arrondies, à jambes plus courtes. — *Race ovine*. Sa taille tient le milieu entre celle des plus petites races et celle des races ordinaires. Les moutons du Kerry sont sauvages, d'une croissance lente; leur toison, de finesse très-médiocre, est irrégulière, jarreuse; mais leur viande est de bonne qualité.

K'ERTMAT. s. m. Le rhumatisme articulaire en Abyssinie, dans l'idiome de l'Amhara.

KESS. s. m. Sorte de *molluscum* des Malgaches.

KETAB. s. m. En Abyssinie, l'inoculation du virus variolique, qui est pratiquée depuis des temps très-anciens.

KETMIE. s. f. V. AMBRETTE.

KIASTRE, ou plutôt **CHIASTRE.** s. m. [de χιάζειν, croiser; it. et esp. *kiastro*]. Espèce de bandage dont le nom dérive de sa forme, qui représente la lettre grecque χ, ou ce qu'on appelle en français une croix de Saint-André. Les anciens se servaient du *kiastre* pour maintenir les fragments osseux en contact, dans les fractures transversales de la rotule. Ce bandage n'est plus employé aujourd'hui.

KIBISITOME. s. m. [de κίβισις, sac, et τομή, section]. Nom donné par Petit-Radel à un instrument destiné à ouvrir la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte.

KINA. V. QUINQUINA.

KINA NOVA. V. QUINA NOVA.

KINATE. s. m. [*kinas*, all. *kinasaures Salz*, it. *chinato*, esp. *quinato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide kinique avec les bases. Les kinates se rencontrent très-rarement dans la nature, si ce n'est ceux de chaux, de potasse, et ceux de quinine et de cinchonine découverts dans les écorces de quinquina. Berzelius a annoncé aussi celui de chaux dans l'aubier du sapin. Les kinates sont presque tous solubles dans l'eau, à peine solubles dans l'alcool rectifié; décomposés par le feu, ils dégagent une odeur analogue aux tartrates. On a proposé d'employer les kinates de quinine et de cinchonine comme pouvant présenter ces bases dans un état plus analogue à celui où elles existent naturellement dans les quinquinas.

Kinate de cinchonine. Sel amer et très-soluble, qui cristallise aisément en aiguilles.

Kinate de quinine. Sel amer, très-soluble dans l'eau, un peu moins soluble dans l'alcool, qui cristallise en mamelons ou en aiguilles, avec un léger excès d'acide.

KINÉSITHÉRAPIE. s. f. [de κίνησις, mouvement, et θεραπεία, traitement : traitement par l'exercice]. Procédé de gymnastique consistant à provoquer la contraction volontaire des muscles pendant qu'on s'oppose à leur raccourcissement, à exercer des tractions sur eux pendant qu'ils sont raccourcis. V. GYMNASTIQUE.

KINÉSODIQUE. adj. [de κίνησις, mouvement, et ὁδὸς, voie]. Qui conduit les mouvements.

KININE. s. f. [it. *chinina*, esp. *quinina*]. V. QUININE.

KINIQUE. adj. [it. *chinico*, esp. *quinico*]. — *Acide kinique*. Il existe dans les écorces de quinquina, combiné avec la chaux et les alcaloïdes. Cristallisé, blanc, soluble dans l'eau et l'alcool, acide sans amertume, il s'obtient en faisant bouillir le quinquina dans de l'eau aiguisée d'acide sulfurique ; traitant à chaud la solution par un excès d'hydrate de plomb, filtrant et décomposant par la chaux ; filtrant de nouveau, évaporant, décomposant le résidu par l'acide oxalique, et faisant cristalliser. ($C^{14}H^{11}O^{11}.HO$.)

KINO. s. m. [all. *Kino*, it. *chino*, esp. *kino*]. Suc desséché qui paraît provenir de divers végétaux : du *Pterocarpus erinaceus*, ou *Adansonii*, DC., arbre des bords de la Gambie (légumineuses) ; de l'*Eucalyptus resinifera*, Smith, arbre de la Nouvelle-Hollande (myrtacées); du *Nauclea gambir*, Hunt, ou *Uncaria gambir*, Roxburgh, arbre des Indes (rubiacées); et du *Coccoloba uvifera*, L., arbre d'Amérique (polygonées). Le *kino* nous est apporté en masses sèches, cassantes, d'un brun foncé et opaques ; sa poudre est d'un rouge sale ; sa saveur est astringente, d'abord un peu amère, ensuite douceâtre. On le regarde comme une espèce particulière de tannin, abstraction faite d'une matière qui ne se dissout que dans l'eau, et d'une autre qui est tout à fait insoluble : aussi le kino a-t-il une propriété astringente très-énergique. On le donne à la dose de 30 à 40 centigrammes et plus, dose que l'on répète deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures. On en fait aussi une décoction (4 à 8 grammes dans eau 1 kilogramme) qui peut servir à faire des injections. La teinture se prescrit à la dose de 2 à 4 grammes dans une potion.

KINOVATE. s. m. [*kinovas*, esp. *quinovato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide kinovique avec les bases.

KINOVINE. s. f. [*amer quinovique*, *chinovique* ou *cinchonique*, *de quinova* ou *chinova*, ou *de china nova* ; *acide chinovatique* ou *quinovatique ; acide chinovique*, *quinovique* ou *kinovique* et *chiococcique*]. Principe retiré de l'écorce de *quina nova* (Pelletier et Caventou). C'est un glycoside ($C^{60}H^{48}O^{16}$) qui se dédouble en mannitane et en un acide qui conserve le nom d'*acide kinovique* ($C^{48}H^{38}O^{8}$). La kinovine est gommeuse, de couleur jaune, peu soluble dans l'eau et l'éther, très-soluble dans l'alcool et les alcalis. L'acide kinovique qui en provient est faible, cristallin, insoluble dans l'eau ; non attaqué par les acides à froid et donnant des sels gélatineux.

KINOVIQUE. adj. — *Acide kinovique*. V. KINOVINE.

KIOTOME. s. m. [*kiotomus*, de κιὼν, bride, soutien, et τομὴ, section ; esp. *quiotomo*]. Instrument inventé par Desault pour couper les brides accidentelles formées dans le rectum ou dans la vessie. Il s'en est ensuite servi pour la résection des amygdales. Cet instrument consiste en une espèce de canule d'argent, longue de 13 à 16 centimètres, plate, et présentant, près de son extrémité, une échancrure latérale dans laquelle est reçue la partie que l'on veut couper, et sur laquelle il suffit alors de pousser une lame mobile, logée dans la canule, et que l'on met en jeu par le pouce de la main qui tient l'instrument.

KIRRHONOSE. s. f. [de κιῤῥὸς, jaune, et νόσος, maladie]. Nom donné à la mélanose tirant sur le jaune.

KIRSCH, **KIRSCHENWASSER** ou **KIRSCHWASSER**. s. m. [de l'all. *Kirsche*, cerise, et *Wasser*, eau]. Liqueur limpide, incolore, alcoolique, obtenue par fermentation des cerises noires ou merises et de leurs noyaux, qu'on distille ensuite. Le kirsch contient des traces d'acide cyanhydrique, mais trop peu pour nuire.

KLEPTOMANIE. s. f. [de κλέπτω, je vole, et μανία, manie]. Même signification que *klopémanie*.

KLOPÉMANIE. s. f. [*klopemania*, de κλοπὴ, vol, et μανία, manie]. Sorte de vésanie caractérisée par un penchant irrésistible à dérober. V. MONOMANIE.

KOBO. s. m. Nom indigène d'une nouvelle sorte de copal rapportée de Sierra Leone, et qui est produite par le *Guibourtia copallifera*, Benn, de la famille des légumineuses césalpiniées.

KOCHLANI ou **KOCKLANI** (RACE). Race chevaline de l'Arabie centrale, l'une des plus précieuses et des plus estimées des races pures de l'Orient. On la trouve dans le Nedj.

KOHEUIL. V. PYRRHOMÉE.

KOPIOPIE. s. f. [mot assez mal formé de κόπος, fatigue, et ὤψ, œil]. V. OPHTHALMOCOPIE.

KOPRIKINE. s. f. [de κόπρος, matière fécale] (Hünefeld). Produit d'altération retiré des fèces, qui serait ou une modification de la choléine unie au mucus, ou un résidu des matières animales *non chymifiées*.

KOSSÉINE ou **KWOSÉINE**. s. f. (Saint-Martin). Principe actif du cousso. Cristaux retirés de l'extrait alcoolique de cousso. C'est la *taéniine* ou *koussine* de Pavesi, qui la considère comme résineuse et amorphe.

KOUMIS ou **KOUMISS** ou **TRUMIS**. s. m. Petit-lait de jument aigri et fermenté, employé par les Russes comme tisane rafraîchissante. Il donne par la distillation une liqueur alcoolique.

KOUSSO. V. COUSSO.

KRAMÉRIE. s. f. V. RATANHIA.

KRAMÉRIQUE. adj. — *Acide kramérique*. Cristallin, inaltérable à l'air, très-soluble dans l'eau, saveur acide styptique. Se retire de la ratanhia (Peschier).

KUTÉRA ou **KUTIRA**. Nom indien, et qui doit être conservé, de la gomme dite *gomme de Bassora*. L'arbre dont elle porte le nom et qui la fournit est le *Cochlospermum gossypium*, de Candolle (*Bombax gossypium*, L.), de la famille des ternstrœmiacées, section des cochlospermées, voisine des malvacées. Le fruit est une capsule ovale, à 5 loges polyspermes, à 5 valves, avec de petites graines couvertes d'un duvet blanc qui peut s'employer comme le coton. Ces graines, écrasées quand elles sont mûres, fournissent un suc analogue à la gomme-gutte.

KWAS. s. m. Boisson très-salutaire et d'un usage habituel en Russie, qu'on prépare au moyen de la fermentation, avec de la farine de seigle et de l'eau.

KYANOL. s. m. Alcaloïde que Runge a découvert dans le goudron de la houille. C'est un liquide oléagineux, d'une odeur vineuse, d'une saveur aromatique, pesant 1,020, bouillant à 182°, et brûlant avec une

flamme fuligineuse. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, le kyanol se combine avec les acides, et forme des sels cristallisables.

KYESTÉINE. s. f. [de κύησις, grossesse, angl. *kyestein*]. Matière azotée résultant de l'altération, par putréfaction, de la petite quantité de substance azotée (*mucosine*) qui, existant normalement dans l'urine, se trouve en quantité un peu plus grande chez les femmes enceintes que dans les autres conditions physiologiques. Cette matière se rassemble vers la partie supérieure de l'urine dès le deuxième ou le troisième jour après son émission. La couche est composée, outre cette matière, dite gélatino-albumineuse par les auteurs qui l'ont étudiée, de vibrions, de carbonate et de phosphate calcaires, et de phosphate ammoniaco-magnésien. Sa présence a été donnée comme un signe de la grossesse; mais c'est un signe de peu de valeur, parce qu'elle se rencontre en toute circonstance, bien qu'en plus petite quantité, et parce que d'autres conditions encore peuvent la faire augmenter. V. URINE.

KYLLOSE ou **KYLLOPODIE.** s. f. [de κυλλὸς, recourbé, et ποῦς, pied]. Nom générique des diverses difformités du pied vulgairement appelées *pieds bots*.

KYMOGRAPHION. s. m. [de κῦμα, flot, onde, et γράφειν, tracer]. V. HÉMODYNAMOMÈTRE.

KYSTE. s. m. [de κύστις, vessie; all. *Balggeschwulst*, esp. *quisto*]. Espèce de poche ou de sac sans ouverture, ordinairement membraneux, qui se développe accidentellement par dilatation des culs-de-sac ou des conduits excréteurs des diverses espèces de glandes dont l'orifice finit souvent par s'oblitérer. D'autres fois, les kystes ont pour point de départ les vésicules closes des glandes sans conduit excréteur (thyréoïde), ou les vésicules de Graaf, les synoviales (V. GANGLION), ou un épanchement de sang ou de sérosité dans le tissu lamineux, à la suite de contusion, etc., ou même sans cause connue, comme on le voit pour les kystes du cou des fœtus. La paroi des kystes est formée des parois glandulaires épaissies, tapissées d'épithélium généralement devenu pavimenteux, ou de tissu fibreux (kystes dits *séreux*, *hydatiques*, etc.), qui peut lui-même être incrusté de calcaire. Le contenu est très-variable (V. MÉLICÉRIS et LOUPE); il peut être : 1° *séreux*, plus ou moins coloré par des globules sanguins, par des granulations graisseuses, par des *leucocytes granuleux;* 2° *muqueux*, c'est-à-dire plus ou moins visqueux, etc. — *Kystes congénitaux du cou.* Tumeurs des nouveau-nés implantées sur les côtés du larynx, se portant de là en dehors en s'étalant et se creusant une loge limitée en haut par le maxillaire inférieur, au-dessous duquel on voit la glande sous-maxillaire repoussée, en bas par la clavicule, en dedans par les muscles qui vont du sternum au larynx, et en arrière par le sterno-mastoïdien. Cette loge est formée en dehors par l'aponévrose superficielle du cou et par le peaussier hypertrophié qui coiffe la tumeur; comme l'aponévrose, elle est bien circonscrite en avant et en arrière par des muscles. Pour les uns, ces tumeurs paraissent naître dans le tissu lamineux; pour d'autres (Coote), elles auraient pour point de départ des dilatations veineuses qui s'isoleraient plus tard sous forme de kystes des vaisseaux qui leur auraient donné naissance. Les substances les plus différentes ont été trouvées dans ces tumeurs : tantôt c'est un liquide séreux et transparent; tantôt c'est un liquide séro-sanguin, ou même du sang pur ou en caillots; tantôt, enfin, on y trouve des os, des dents, des poils, en un mot, de ces débris organiques qu'on rencontre dans les *kystes dermoïques*. Redenbacher les appelait *ranula congenita;* Wutzer, Volchers, etc., *hygroma colli cellulosum;* Droste, *hygroma cellulosum cysticum;* Otto, *struma cystica congenita*. — *Kystes dermoïques* ou *dermoïdes*. V. HÉTÉROTOPIE *plastique*.—*Kystes hématiques* ou *sanguins*. Ils sont constitués par la partie séreuse du sang, le coagulum ayant été résorbé. Parfois le contenu est mixte, on y trouve à la fois de la sérosité plus ou moins colorée et des caillots. On trouvera, dans leur évolution, des données qui pourront éclairer sur leur nature : ils auront été précédés d'un choc, d'une contusion, dont le malade aura quelquefois conservé le souvenir; les téguments, au début, auront présenté les différentes colorations dues à l'ecchymose concomitante. Les tumeurs hématiques enkystées sont plus dures que les tumeurs liquides formées par le sang récemment sorti de ses vaisseaux avant qu'il ait été circonscrit par une enveloppe protectrice. Par rapport au diagnostic, il y a en effet une différence bien tranchée entre la tumeur hématique récente et le kyste sanguin. — *Kystes hydatiques*. Ils peuvent se développer dans toutes les parties du corps. Ils constituent une tumeur qui acquiert quelquefois un volume considérable; cette tumeur se développe sourdement, sans douleur, et n'inquiète le malade que par la gêne qu'elle détermine dans les mouvements et par la compression qu'elle exerce sur les parties voisines. Elle est arrondie, lisse, sans changement de coloration de la peau, qui est mobile au-dessus d'elle; elle est fluctuante; elle offre en outre un frémissement particulier (*frémissement hydatique*) perceptible à la fois par la main et par l'oreille; mais ce signe n'est pas constant. — *Kystes de l'ovaire*. La forme du kyste est variable. Si la poche est uniloculaire et volumineuse, elle est souvent ovoïde, régulière, sa petite extrémité dirigée vers le bassin, tandis que la grosse occupe la cavité abdominale, dont elle remplit la totalité à la manière d'une ascite. C'est là le développement qu'offre la tumeur à une époque avancée; mais, à dater de son début, sa grosseur est en rapport avec l'époque où on la considère, et, dans le principe, elle ne dépasse pas celle d'un pois; la forme qu'elle imprime au ventre est aussi tout autre que ce qu'elle sera plus tard. Le poids de la tumeur est en rapport avec son degré de développement. Le début de ces tumeurs est latent; elles ne produisent au commencement ni douleur ni gêne. Après cette première période, la tumeur, qui a pris un certain volume, commence à devenir appréciable; alors on voit s'élever sur une des parties latérales du bassin une tumeur qui se rapproche de plus en plus de la ligne médiane; en explorant l'abdomen, on circonscrit assez bien une tumeur globuleuse, dont la percussion fait mieux préciser les détails, la conformation, les bosselures, si elle est *multiloculaire*, et les rapports qu'elle a avec les organes voisins; on constate en outre une grande mobilité, soit par le palper abdominal, ou par le toucher vaginal ou rectal. L'un de ces derniers moyens est nécessaire lorsque la tumeur, ayant déjà un volume notable, reste plongée dans l'excavation pelvienne. Quand la tumeur a acquis un volume plus considérable, la forme du ventre est semblable à ce qu'il offre dans l'état de grossesse. Le kyste se développe au-devant des intestins, qu'il refoule en arrière; aussi, dans aucun degré de développement notable, le son gazeux n'existe-t-il au-devant de la tumeur. Le plus souvent on ne peut

traiter ces kystes efficacement. On a obtenu des succès à l'aide des injections iodées. On les a vus se vider par l'intestin ou les trompes utérines. On peut résumer leur thérapeutique en disant que les kystes de l'ovaire, le plus souvent mortels par eux mêmes dans un temps moyen qu'il est difficile d'évaluer avec quelque exactitude, mais que l'on peut approximativement fixer à six ou huit ans, sont peu curables par les moyens thérapeutiques médicaux; qu'ils peuvent se rompre spontanément, mais que cette rupture, qui, dans quelques cas rares, a été suivie de la guérison, est le plus ordinairement très-dangereuse; que la ponction palliative n'offre pas, en général, de danger immédiat, mais qu'elle est dangereuse seulement par l'épuisement qui en résulte lorsqu'elle est répétée plusieurs fois et à de courts intervalles; que la méthode des injections, dangereuse lorsqu'elle était pratiquée avec des liquides irritants, est devenue inoffensive et réellement utile depuis qu'on la pratique avec l'iode; que les injections iodées sont surtout franchement utiles dans les kystes à contenu séreux; et que, si les kystes sont *multiloculaires* à contenu muqueux épais et visqueux, il faut en venir à l'*ovariotomie* (V. ce mot). — *Kystes pileux.* Kystes fréquents dans l'ovaire, etc., formés d'une paroi qui offre la structure du derme (papilles vasculaires, épiderme pavimenteux, glandes sudoripares, poils implantés dans les follicules pileux, avec leurs glandes, et autres poils libres dans la matière sébacée (V. ce mot) remplissant la cavité kystique). V. Hétérotopie.

KYSTIQUE. adj. Qui se rapporte à un kyste : *cavité kystique*, etc. V. Hydatide.

KYSTITOME ou **CYSTITOME.** s. m. [de κύστις, vésicule ou capsule, et τομή, section; esp. *kistitomo*). Nom donné par Lafaye à un instrument avec lequel il divisait la partie antérieure de la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte par extraction. Il n'est plus employé.

KYSTOTOMIE. V. Cystotomie.

L

LABDANUM. V. Ladanum.

LABELLE. s. m. [*labellum*, petite lèvre; all. *Unterlippe*, *Lippchen*, esp. *labello*]. En botanique, l'une des trois divisions intérieures du périanthe des orchidées : c'est la moyenne et inférieure, celle qui a ordinairement une forme et une couleur particulières.

LABIAL, ALE. adj. et s. m. [*labialis*, de *labium*, la lèvre; angl. *labial*, it. *labbiale*, esp. *labial*]. Qui a rapport aux lèvres. — *Artère labiale.* Plusieurs anatomistes ont donné ce nom à l'artère faciale ou maxillaire externe. Les *artères labiales* proprement dites, ou *coronaires des lèvres*, distinguées en *supérieure* et en *inférieure*, selon la lèvre où elles se distribuent, naissent de la faciale. — *Glandes labiales.* Glandes salivaires de forme lenticulaire, situées sous la membrane muqueuse de la face interne des lèvres. — *Muscle labial* ou *orbiculaire des lèvres.* Muscle ovalaire placé autour de l'ouverture de la bouche, dans l'épaisseur des lèvres, et considéré par quelques anatomistes comme deux muscles semi-ovalaires, s'étendant d'une commissure à l'autre. L'orbiculaire a pour fonction de rétrécir l'ouverture de la bouche, de rapprocher fortement les lèvres, et de porter en avant leurs bords libres dans la succion, dans le jeu de certains instruments à vent, etc. — *Trait labial.* Commençant à l'angle des lèvres, et se perdant à la portion inférieure de la face. Il indique les affections du cœur et des voies respiratoires. — *Veines labiales.* Elles accompagnent les artères de même nom, et s'ouvrent dans la veine faciale, division de la jugulaire interne.

LABIATIFLORE. adj. [*labiatiflorus*]. Se dit, en botanique, des plantes synanthérées dont les fleurons sont à deux lèvres.

LABIDOMÈTRE. V. Labimètre.

LABIÉ, ÉE. adj. [*labiatus*, de *labium*, la lèvre; all. *lippenförmig*, it. *labbiato*, esp. *labiado*]. Se dit, en botanique, des corolles monopétales dont le tube est plus ou moins courbé, la gorge dilatée, et le limbe divisé en deux lobes principaux disposés l'un au-dessus de l'autre comme deux lèvres.

LABIÉES. s. f. pl. [*labiatæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales, à étamines hypogynes, qui a pour caractères : Tiges carrées. Feuilles simples et opposées. Fleurs groupées aux aisselles des feuilles, et formant, par leur réunion, des épis ou des grappes rameuses; calice monosépale tubuleux, à 5 dents inégales; corolle monopétale, tubuleuse et irrégulière, partagée en deux lèvres; 4 étamines didynames, dont les deux plus courtes avortent quelquefois. L'ovaire, appliqué sur un disque hypogyne, est profondément quadrilobé, et très-déprimé à son centre, d'où naît un style simple, surmonté d'un stigmate bifide. Le fruit se compose de 4 akènes monospermes, renfermés dans l'intérieur du calice. Presque toutes les plantes de cette famille sont aromatiques, toniques et excitantes, et d'un fréquent usage en thérapeutique : tels sont la sauge, l'hysope, le romarin, la menthe, la mélisse, etc. Elles doivent ces propriétés à deux principes : l'un amer, gommo-résineux; l'autre aromatique, formé d'une essence et de camphre.

LABIMÈTRE ou **LABIDOMÈTRE.** s. m. [de λαβίς, pince, forceps, et μέτρον, mesure]. Instrument consistant en une sorte de compas de proportion adapté aux manches du forceps, et indiquant leur degré d'écartement, par conséquent aussi celui des cuillers, lorsque celles-ci sont appliquées sur la tête de l'enfant.

LABORATOIRE. s. m. [*chymica officina*, *laboratorium*, de *laborare*, travailler; ἐργαστήριον, all. *Laboratorium*, angl. *laboratory*, it. et esp. *laboratorio*]. Lieu dans lequel les anatomistes, les physiologistes, les chimistes, les pharmaciens, etc., se livrent aux dissections, aux expériences, à la préparation des substances chimiques et pharmaceutiques.

Laboratoire du chirurgien, dans le sens hippocratique. V. Iatrion.

LABRE. s. m. [*labrum*, all. *Oberlippe*, esp. *labro*]. La pièce qui forme, chez les insectes, l'extrémité du bec ou rostre, et qui tient lieu de lèvre supérieure.

LABYRINTHE. s. m. [*labyrinthus*, de λαβύρινθος, lieu plein de détours, dont il est difficile de trouver l'issue; all. et angl. *Labyrinthe*, it. *labirinto*, esp. *laberinto*]. Le labyrinthe, que l'on nomme aussi *oreille interne*, est l'ensemble des cavités flexueuses situées entre le tympan et le conduit auditif interne. Ces cavités, au nombre de cinq, sont le *vestibule*, les trois *canaux demi-circulaires*, et le *limaçon*. Le labyrinthe peut s'enflammer et suppurer comme l'oreille moyenne; et, récemment, on a cité l'ob-

servation d'un malade qui, ayant succombé avec les symptômes d'une surdité *nerveuse*, a présenté les traces non douteuses d'une phlegmasie dans l'oreille moyenne et *interne*. — Fig. 238 : labyrinthe grandi trois fois, vu du côté de la membrane du tympan. *a*, sommet du rocher ; *b*, bord supérieur ; *c*, bord inférieur ; *d*, orifice interne du canal de Fallope ; *e*, canal demi-circulaire supérieur ; *f*, son jambage interne ;

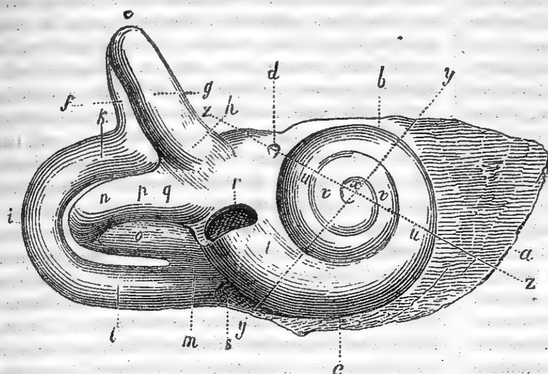


Fig. 238.

g, son jambage antérieur ; *h*, ampoule de ce jambage; *i*, canal demi-circulaire postérieur ; *k*, son jambage supérieur ; *l*, l'inférieur ; *m*, ampoule ; *n*, canal demi-circulaire externe ; *o*, son jambage interne ; *p*, l'externe ; *q*, l'ampoule ; *r*, fenêtre ovale ; *s*, fenêtre ronde : *t*, promontoire ; *uu*, premier tour du limaçon ; *vv*, second tour ; *x*, capsule du limaçon (V. ce mot). — *Labyrinthe membraneux*. V. Canal *demi-circulaire membraneux*. — *Labyrinthe veineux de Santorini*. Le plexus veineux placé entre le col de la vessie et la symphyse pubienne. V. Érection.

LABYRINTHIFORME. adj. [*labyrinthiformis*]. Se dit, en anatomie animale et végétale, d'un corps sillonné d'anfractuosités étroites, flexueuses et anastomosées. V. Ethmoïde.

LABYRINTHIQUE. adj. [*labyrinthicus*, all. *labyrinthisch*, it. *labirintico*, esp. *laberintico*]. Qui concerne le labyrinthe. — *Nerf labyrinthique*. V. Auditif.

LACCINE. s. f. [all. *Laccin*, esp. *laccina*] (Unverdorben). Matière résineuse pure qui fait la base des diverses *laques du commerce*. Rouge, fusible à une chaleur peu élevée, en répandant une odeur résineuse agréable. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, la potasse, l'acide chlorhydrique, etc.

LACCIQUE. adj. Qui a rapport à la laque. — *Acide laccique* (John). Découvert dans la laque en bâtons ; grains cristallins, de couleur jaune rougeâtre pâle ; déliquescent, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

LAC-DYE. s. f. Matière analogue à la lac-laque, employée au même usage, mais dont la préparation n'est pas bien connue.

LACÉRATION. s. f. [de *lacerare*, déchirer]. — *Lacération sous-cutanée* (*broiement sous-cutané*, *déchirure* ou *division sous-cutanée des vaisseaux*, *scarifications sous-cutanées*, etc.). Un instrument fin, délicat, à bords tranchants, comme une aiguille à cataracte ou un petit ténotome, est enfoncé sous la peau à une petite distance des tumeurs érectiles de la peau, et va diviser l'intérieur de celles-ci par des mouvement dirigés en différents sens (Marshall Hall).

LACÉRÉ, ÉE. adj. [*laceratus*, esp. *lacerado*]. Se dit, en botanique, des parties qui offrent des divisions irrégulières semblables à des déchirures.

LACERTIENS. s. m. pl. Division des sauriens à langue mince, aplatie, molle ; tous leurs pieds ont 5 doigts ongulés, séparés, inégaux ; écailles du ventre et de la queue en bandes parallèles. Ils comprennent les *Lézards* et les *Monitors*.

LACINIÉ, ÉE. adj. [*laciniatus*, all. *zipfelig*, angl. *laciniated*, it. *laciniato*, esp. *laciniado*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont découpées inégalement en longues lanières de forme irrégulière.

LACIS. s. m. [*reticulum*, δίκτυον, all. *Geflecht*, angl. *network*]. Sorte de réseau formé par un entrelacement de vaisseaux ou de nerfs. Les entrelacements des rameaux nerveux sont plus particulièrement désignés par le mot *plexus*.

LACISTÉMACÉES ou **LACISTÉMÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, à fleurs en chatons, monandres, à filet bifurqué écartant les deux loges de l'anthère qui s'ouvre en travers au sommet ; ovaire à deux styles, mono- ou multiloculaire. L'enveloppe commune de la fleur est une écaille à bords laciniés. Ce sont des arbres et arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

LAC-LAQUE. s. f. Précipité formé par l'alun dans une dissolution alcaline de résine laque, employée dans l'Inde pour la teinture.

LACRYMAL, ALE. adj. [*lacrymalis*, de *lacryma*, larme ; δακρυώδης, angl. *lachrymal*, it. *lacrimale*, esp. *lagrimal*]. Qui a rapport aux larmes. — *Artère lacrymale*. Branche de l'artère ophthalmique qui se rend à la glande lacrymale. — *Caroncule lacrymale*. V. Caroncule. — *Conduits lacrymaux*. On nomme ainsi non les conduits excréteurs de la glande lacrymale, mais deux canaux qui font suite aux points lacrymaux, qu'on distingue, comme ceux-ci, en *supérieur* et en *inférieur*, et qui sont séparés l'un de l'autre par la caroncule. Ces conduits décrivent un coude au moyen duquel ils se réunissent, au delà de l'angle interne de l'œil, en un seul conduit, long d'une ligne environ, qui va s'ouvrir dans le sac lacrymal près de sa partie inférieure, et y charrie les larmes. Une fois qu'elles arrivent à l'extrémité interne des conduits lacrymaux, les larmes du conduit inférieur se réunissent à celles qui ont parcouru le supérieur, et elles rencontrent quelquefois là un petit espace plus ou moins variable, suivant les sujets. Cet espace est séparé du sac lacrymal par une valvule circulaire (Béraud). Cette valvule circulaire, quelquefois incomplète, est située à l'entrée des conduits lacrymaux et empêche les larmes de couler d'une manière continue dans le sac. Ce n'est que lorsque l'espace formé par la réunion des conduits lacrymaux et par cette valvule est plein, que l'écoulement a lieu. Pour empêcher que le repli valvulaire ne s'applique trop intimement à la paroi externe du sac, il existe, à l'abouchement des conduits lacrymaux, de *petits tubercules* au nombre de deux, qui tiennent ainsi écarté le repli valvulaire. Ces petits tubercules remplissent ici le rôle qu'on a attribué aux globules d'Arantius dans les valvules sigmoïdes, globules qui empêchent celles-ci de se coller aux parois artérielles

(Béraud). — *Fistule lacrymale*. V. FISTULE. — *Glande lacrymale*. V. GLANDE. — *Gouttière lacrymale*. Cavité formée par l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur, qui loge le sac lacrymal. — *Nerf lacrymal*. Branche du nerf ophthalmique qui se rend à la glande lacrymale. — *Os lacrymal*. V. UNGUIS. — *Points lacrymaux*. Petits pores, au nombre de deux, distingués en *supérieur* et en *inférieur*, suivant la paupière à laquelle ils appartiennent, qui occupent le centre d'un tubercule arrondi, placé à 3 millimètres environ de la commissure interne des paupières : ce sont les orifices toujours béants des conduits lacrymaux. — *Sac lacrymal*. Petite poche membraneuse oblongue, logée dans la gouttière lacrymale, qui se termine supérieurement en cul-de-sac, et se continue inférieurement avec le canal nasal. Quand les larmes sont arrivées dans ce réservoir, elles vont s'y accumuler et elles ne sortiront pas d'une manière continue pour parvenir dans les fosses nasales, parce qu'il existe une valvule à la partie inférieure de ce sac ; valvule que Béraud a décrite le premier et que l'on pourrait désigner sous le nom de *valvule inférieure du sac*. Cette valvule n'est pas circulaire, et son existence n'est pas constante ; elle est sur la paroi externe du sac et se dirige en dedans et en haut d'une manière oblique (Béraud). — *Tumeur lacrymale*. On donne ce nom aux tumeurs qui résultent de la distension du sac lacrymal par les larmes, soit pures, soit mêlées de mucosités ou de matière purulente. Toute cause propre à entretenir une irritation habituelle et chronique de l'œil, des paupières ou de la membrane pituitaire, peut aussi déterminer une tumeur et une fistule lacrymale. La maladie débute par un léger épiphora, accompagné quelquefois d'un peu de chaleur et de démangeaison ; plus tard surviennent de l'empâtement, de la tuméfaction ; par la pression, la petite tumeur se vide, soit que la matière reflue par les points lacrymaux, soit qu'elle s'écoule dans la cavité nasale. La matière que l'on voit refluer par les points lacrymaux diffère à peine d'abord du liquide lacrymal, puis elle devient peu à peu visqueuse, opaque, puriforme. L'épiphora augmente de jour en jour, avec un sentiment de tension et de plénitude. La tumeur se vide plus difficilement, et souvent le sac semble transformé en un kyste complet, état que l'on a appelé *hydropisie du sac lacrymal*. Enfin arrive une époque où les parois de la tumeur s'amincissent, où sa surface s'enflamme ; cet état inflammatoire s'étend quelquefois à toute la paupière, au nez et aux parties voisines : la tumeur offre l'aspect d'un phlegmon aigu, auquel succède définitivement une fistule lacrymale. — *Voies lacrymales*. Ensemble des organes qui ont pour fonction de sécréter les larmes, de les répandre sur l'œil, ou de les transmettre dans les cavités nasales. Ces organes sont la glande lacrymale, les points et les conduits lacrymaux, le sac lacrymal, le canal lacrymal ou nasal, et la caroncule lacrymale.

LACRYMINE. s. f. [de *lacryma*, larme]. V. DACRYOLINE.

LACS. s. m. [*laqueus*, βρόχος, all. *Schnur*, angl. *string*, it. *laccio*, esp. *lazo*]. Ruban de fil en bande dont se servent les chirurgiens pour faire l'extension dans les fractures et les luxations. — Cordon que les accoucheurs appliquent sur les membres du fœtus, pour faciliter son extraction dans les cas difficiles.

LACTAMIDE. s. f. ($AzH^3.C^6H^4O^4$). Corps amide obtenu par action de l'ammoniaque anhydre sur la lactide. Sa solution aqueuse se transforme en lactate d'ammoniaque à 100°. Il cristallise en prismes dans la solution alcoolique.

LACTAMMINE. s. f. [*alanine*]. Corps alcalin résultant de la combinaison de l'aldéhyde avec l'acide cyanhydrique et l'eau. ($C^6H^7AzO^4$.)

LACTATE. s. m. [*lactas*, all. *milchsaures Salz*, angl. *lactate*, it. *lattato*, esp. *lactato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide lactique avec les bases salifiables. Ces sels, pour la plupart solubles dans l'eau et même dans l'alcool bouillant, cristallisent presque tous, soit en mamelons, soit en aiguilles soyeuses. Quand on les traite à chaud par l'acide sulfurique, ils dégagent une odeur de pomme de reinette (comme l'éther azotique) et noircissent, tandis que les acétates, dans la même circonstance, développent une odeur acétique prononcée et donnent rarement un résidu charbonné. — *Lactate de chaux*. Ce sel se trouve dans l'urine de cheval en assez grande proportion. Il est probable que, en quelques circonstances, il y en a dans le suc gastrique en même temps que du lactate de soude et de potasse. On a obtenu du lactate de chaux cristallisé directement de l'urine de cheval, sans autre préparation que d'évaporer ce liquide au bain-marie et en ayant soin d'enlever l'hippurate de chaux qui se forme à la surface pendant l'évaporation. Le lactate de chaux cristallise ensuite en groupes d'aiguilles et peut être purifié par une nouvelle cristallisation. — *Lactate de fer*. Il n'a pas de prééminence thérapeutique réelle sur les autres préparations ferrugineuses solubles. V. FERRUGINEUX. — *Lactate de soude*. Il se rencontre dans presque toutes les humeurs de l'homme et d'un grand nombre d'animaux. Outre le lactate de soude, on trouve encore le *lactate de potasse*.

LACTATION. s. f. [*lactatio*, de *lac*, lait ; θηλασμὸς, all. *Säugen*, angl. *lactation*, esp. *lactacion*]. Ce mot, synonyme d'*allaitement*, signifie proprement la nourriture de l'enfant au moyen du lait qu'il tire de la mamelle par la succion : néanmoins quelques auteurs l'ont employé pour désigner la sécrétion et l'excrétion du lait.

LACTÉ, ÉE. adj. [*lacteus*, de *lac*, lait ; γαλάκτινος, γαλακτικὸς, angl. *lacteal*, it. *latteo*, esp. *lacteo*]. Qui a rapport ou qui ressemble au lait. — *Diète lactée*. Régime dans lequel les malades ne se nourrissent que de lait pur ou uni seulement au pain et à quelques farineux. — *Fièvre lactée*. V FIÈVRE *laiteuse*. — *Vaisseaux lactés*. Chylifères ainsi appelés à cause de la couleur blanche et laiteuse du fluide qu'ils charrient.

LACTÉINE. s. f. V. LACTOLINE.

LACTESCENCE. s. f. État d'un liquide qui offre une coloration et une opacité analogues à celles du lait, par la présence de particules graisseuses ou autres qui s'y trouvent en suspension.

LACTESCENT, ENTE. adj. [*lactescens*, all. *milchicht*, angl. *lactescent*, it. *lattescente*, esp. *lactescente*]. Se dit des plantes qui contiennent un suc laiteux.

LACTIDE. s. f. [*acide pyrolactique*]. Corps qui se forme pendant la distillation sèche de l'acide lactique ; cristallisable, sans odeur, légèrement acide, fond à 107°. ($C^6H^4O^4$.)

LACTIFÈRE. adj. [*lactifer*, de *lac*, lait, et *ferre*, porter ; angl. *lactiferous*, it. *lattifero*, esp. *lactifero*]. Se dit, en anatomie, des vaisseaux ou conduits qui amènent le lait en dehors. — En botanique, *plantes lactifères* ou *laiteuses*, celles qui abondent en sucs laiteux, telles que le tithymale, la laitue.

LACTIFUGE. adj. et s. m. [de *lac*, lait, et *fugare*, mettre en fuite]. Synonyme d'*antilaiteux*. V. ce mot.

LACTIGÈNE. adj. [de *lac*, lait, et *generare*, produire]. Qui engendre le lait. On désigne ainsi les aliments qu'on croit propres à faire sécréter beaucoup de lait. Ex. : les féculents, les laiteux, les fourrages verts.

LACTINE. s. f. [angl. *lactin*, esp. *lactina*]. (*Sucre de lait*, *sel de lait*, *lactose*.) Ce principe existe dans le lait de tous les mammifères, tant herbivores que carnivores ; on ne l'a pas rencontré dans d'autre humeur. Sa quantité varie suivant les espèces animales et un grand nombre de conditions physiologiques. Il y en a dans le lait de bouc dont les mamelles se sont développées; mais la quantité n'a pas été notée. Le plus riche en sucre est le lait de jument, puis celui d'ânesse : Lait d'ânesse (moyenne de 16 analyses), 6,29 pour 100 ; de femme, 3,20 à 6,24 ; de vache, 3,40 à 4,30 ; de jument, 8,70 ; de chèvre, 4,40 ; de brebis, 4,20. Simon a reconnu que la quantité de sucre diminue chez la femme à mesure qu'on s'éloigne du moment de l'accouchement. Au contact des matières azotées qui ont été un peu altérées par le contact de l'air, il subit avec la plus grande facilité la catalyse lactique. C'est ainsi que le lait devient acide par suite de formation, aux dépens de ses principes, d'un composé chimique qui ne lui est pas propre et ne se trouve pas comme principe constituant du lait normal. Le sucre de lait conserve dans le lait son goût douceâtre ; dans le foie, il passe à l'état de sucre du foie ou de diabète. Il est cristallisable, dur, craque entre les dents, polarise à droite ; insoluble dans l'alcool absolu et l'éther ; les acides étendus en font de la glycose, et alors il peut subir la fermentation alcoolique : c'est ainsi qu'on fait de l'alcool avec le lait. ($C^{24}H^{24}O^{24}$.)

LACTIPHAGE. adj. et s. m. [de *lac*, *lactis*, lait, et φαγεῖν, manger ; mauvais mot : il faut dire *galactophage*]. Qui se nourrit de lait ; galactopote [γαλακτοπότης].

LACTIQUE. adj. [angl. *lactic*]. — *Acide lactique* ($C^6H^5O^5.HO$). Découvert par Scheele dans le petit-lait aigri. Il existe à l'état de liberté dans un grand nombre de matières animales, dans les produits de la fermentation acescente d'une foule de substances végétales, dans l'infusion de riz aigri, dans le jus de betterave, dans l'eau sure des amidonniers, dans la choucroute, dans les haricots bouillis et tournés à l'aigre. Il est liquide, et ne cristallise pas, même dans le vide. Chauffé avec précaution dans un tube, il s'épaissit, puis se sublime en un corps blanc, cristallisable en lames dans l'alcool bouillant. On l'emploie en limonade et en pastilles. — *Éther lactique* ($C^4H^5O.C^6H^5O^5$). S'obtient en distillant à parties égales du lactate de chaux, de l'alcool anhydre et de l'acide sulfurique. Incolore, d'odeur spéciale, bout à 77°. Soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Décomposé par les alcalis.

LACTODENSIMÈTRE. s. m. V. Galactomètre.

LACTOLINE. s. f. (Grimaud et Galais). Lait concentré par l'évaporation, et reproduisant du lait ordinaire par addition d'une nouvelle quantité d'eau.

LACTOMÈTRE. s. m. V. Galactomètre.

LACTONE. s. f. ($C^{10}H^8O^4.HO$). Produit de distillation de l'acide lactique. Liquide incolore, jaunissant à l'air ; d'un goût brûlant, odeur aromatique particulière ; bout à 92°, brûle avec une belle flamme bleue.

LACTOSCOPE, ou plutôt **GALACTOSCOPE**. s. m. [de *lac*, lait, et σκοπεῖν, examiner]. Petit instrument imaginé par Donné pour apprécier la richesse du lait en matière butyreuse. Il est inusité et remplacé par les *galactomètres*. V. ce mot.

LACTOSE. s. f. V. Lactine.

LACTO-VARIOLIQUE. adj. Brachet a donné le nom d'*inoculation lacto-variolique* à celle du virus variolique mêlé de lait. Il était guidé par cette idée que le virus vaccin n'est peut-être que le virus variolique modifié en passant par la vache, modification qui dépendrait du lait renfermé dans la mamelle et la tetine de l'animal. Il paraît que le virus variolique ainsi mélangé s'est transmis parfois sans explosion d'éruption générale, par cinq ou six générations. Mais il a donné lieu aussi à des éruptions générales, ainsi que cela résulte des derniers essais de Bouchacourt.

LACTUCARIUM. s. m. [de *lactuca*, laitue ; esp. *lactucario*]. Suc laiteux de la laitue obtenu par incision et desséché au soleil, tandis que la *thridace* (V. ce mot) est le résultat de l'évaporation du suc obtenu en contondant et exprimant les tiges de laitue montée. Le suc laiteux de la laitue, obtenu par incision et desséché au soleil, a été employé pour la première fois en Angleterre par Duncan, qui lui a donné le nom de *lactucarium*. Les préparations de cette substance doivent leur action adoucissante à une petite quantité d'opium qui leur est ajoutée.

LACTUCÉINE. s. f. (Wals). La lactucone.

LACTUCINE. s. f. [de *lactuca*, laitue ; angl. *lactucin*, it. *lattucina*]. Substance cristalline, jaunâtre, résinoïde, amère et combustible, fournie par la laitue. (Lenoir.) Elle a des propriétés anodynes. ($C^{40}H^{32}O^3$.)

LACTUCIQUE. adj.—*Acide lactucique*. [angl. *lactucic acid*]. Acide découvert dans le suc laiteux de la *Lactuca virosa*, par Klink. Il ressemble beaucoup à l'acide oxalique.

LACTUCONE. s. f. (Lenoir). Lactucine fondue et amorphe.

LACTYLE. s. m. Radical hypothétique (C^6H^5) de l'acide lactique, qui se nommerait l'*acide lactylique*.

LACUNAIRE. adj. Qui est pourvu de lacunes. — *Circulation lacunaire*. Mot employé pour désigner une idée inexacte touchant l'appareil circulatoire, dont une partie, chez divers animaux, aurait manqué de parois. Ces parties-là auraient, par suite, reçu le nom de *lacunes*. Cette idée avait été émise pour appuyer une autre hypothèse erronée dite *phlébentérisme* (V. ce mot). Le mot *lacune* doit disparaître de l'anatomie et de la physiologie, en tant que désignant des organes de l'appareil de la circulation, parce qu'il entraîne l'idée de l'absence de parois propres, qui pourtant existent, et tend à faire croire à une disposition particulière d'organes, qui ne diffèrent pas de ce que l'on connaît depuis longtemps dans l'utérus humain et chez beaucoup de poissons. Dans quelques poissons (cyclostomes, etc.), les veines générales présentent, sur leur trajet, des orifices béants communiquant avec de grandes cavités où le sang peut ainsi pénétrer, et où plongent divers organes. Cette disposition n'est pas commune à tous les mollusques. On a donné aussi le nom de *lacunes* à ces cavités. Mais il est démontré qu'une mince tunique ou une couche de substance homogène très-délicate les tapisse (Richard Owen). Ici encore le nom de *sinus*, usité de tout temps, doit remplacer les mots *lacune* ou *cavité abdominale* ou *péritonéale* employés pour les désigner (V. Sinus *utérin*). L'interprétation que quelques anatomistes ont donnée de ce fait, en le considérant comme le résultat d'une dégradation de l'appareil circulatoire, n'est pas exacte. Le mot *dégradation* doit

être rayé de la science en tant qu'indiquant une imperfection d'un système relativement à un type qui n'existe pas, puisque des particularités analogues se retrouvent jusque chez l'homme. Le nom d'*espaces interorganiques* ou *lacunaires*, dans lesquels circulerait le sang, employé pour désigner des conduits veineux larges, à parois extrêmement minces, circonscrivant des mailles très-étroites, doit être supprimé, parce qu'il exprime une disposition artificielle et accidentelle. Il doit être remplacé par ceux de *cellules veineuses à parois minces* pour les tissus érectiles, et de *capillaires* pour les autres tissus.

LACUNE. s. f. [*lacuna*, it. *lacuna*, esp. *laguna*]. A l'époque où l'on croyait que les follicules glandulaires n'étaient que de simples dépressions des muqueuses, ou des points où le tissu propre de ces membranes manquait pour former une petite cavité, on donnait le nom de *lacune* à l'ouverture excrétoire des follicules des membranes muqueuses : ainsi on disait les *lacunes du rectum*, pour désigner les orifices excrétoires que l'on remarque à la partie inférieure de la surface interne du rectum. V. LANGUE. — *Lacunes de Morgagni*. V. GLANDE *de Littre*. — En botanique, *lacunes* [all. *Luftzellen*], cavités qui se forment d'une manière constante dans certaines plantes (surtout aquatiques), par rupture et destruction d'un certain nombre de cellules du tissu de la moelle ou autres parties formées de tissu cellulaire, telles que les rayons médullaires. Dans la plupart des plantes, elles sont pleines d'air; dans d'autres, elles renferment des résines ou des gommes. Mais ce sont surtout les *méats intercellulaires* qui sont dans ce cas. Les méats se distinguent des *lacunes* proprement dites en ce qu'ils sont limités par des cellules naturellement écartées les unes des autres, tandis que les lacunes résultent d'une destruction de cellules qui ont existé à la place où on trouve les lacunes. V. INTERCELLULAIRE (*méat*).

LACUNOSITÉ. s. f. V. POROSITÉ.

LACUSTRAL, ALE, ou **LACUSTRE.** adj. [*lacustris*, de *lacus*, lac]. Se dit des plantes ou des animaux qui vivent aux bords ou dans les eaux des lacs.

LADANIFÈRE. adj. [*ladaniferus*, esp. *ladanifero*]. Qui produit le ladanum.

LADANUM. s. m. [λάδανον, it. *laudano*, *ladano*, esp. *ladano*]. Substance gommo-résineuse qui exsude spontanément, sous la forme de gouttes, des feuilles et des rameaux de plusieurs espèces du genre *Cistus*, telles que les *Cistus ladaniferus*, L., *creticus*, L., *laurifolius*, L., etc., arbrisseaux de l'île de Candie. On récoltait autrefois le ladanum en peignant la barbe des chèvres qui broutent les feuilles de ces plantes ; mais aujourd'hui on l'obtient en promenant sur les feuilles des lanières de cuir attachées ensemble, et disposées comme les dents d'un peigne ; on racle ensuite ces lanières, et l'on renferme la résine dans des vessies. Le *ladanum* qu'on trouve dans le commerce est en magdaléons durs et tournés en spirale ; de là son nom de *ladanum in tortis*. Il est presque inusité aujourd'hui ; on l'employait autrefois comme stimulant.

LADRERIE. s. f. [de *Ladre*, qui est le nom vulgaire de Lazare : ce nom fut attribué aux lépreux, à cause que Lazare était supposé avoir été atteint de la lèpre; all. *Aussatz*, angl. *leprosy*, it. *lepra*, esp. *ladreria*]. Synonyme d'*éléphantiasis* ou lèpre des Grecs. — *Ladrerie*. Hôpital destiné au traitement des lépreux. — *Ladrerie* [all. *Finnen*, esp. *ladreria*]. Maladie particulière aux porcs, caractérisée par le développement, dans le tissu cellulaire, de nombreuses vésicules qui ne sont autre chose que des *Cysticercus cellulosæ*. La ladrerie est incurable ; elle déprécie considérablement la valeur de l'animal affecté. La chair n'est pas absolument impropre à la consommation, mais elle donne un mauvais bouillon et est fade.

LÆVOGYRE. adj. [*lævus*, à gauche, et *gyro*, je tourne]. Se dit des substances qui dévient à gauche le plan de polarisation. V. ce mot et ROTATOIRE.

LAGÉNIFORME. adj. [*lageniformis*, de *lagena*, bouteille, et *forma*, forme]. Se dit des organes en forme de gourde.

LAGMI. s. m. Nom donné, en Algérie, à la séve du dattier, extraite, soit par section de la cime de l'arbre, soit par une incision circulaire, et qui constitue un breuvage agréable.

LAGOPÈDE. s. m. [λαγόπους]. Genre de gallinacés tétraonidés, à bec court, robuste, convexe, à pouce court ne touchant pas à terre, tarses et doigts recouverts de plumes, d'où l'apparence de pied de lièvre. Les espèces habitent toutes les pays froids et ont plumage d'été et plumage d'hiver. Toutes sont recherchées comme aliment, surtout le *Lagopus mutus*, Richard (*Tetrao lagopus*, L.), des Alpes et des Pyrénées.

LAGOPHTHALMIE. s. f. [*lagophthalmia*, de λαγὼς, lièvre, et ὀφθαλμὸς, œil ; all. *Hasenauge*, angl. *the hare's eye*, it. et esp. *lagoftalmia*]. Œil de lièvre. Disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui l'empêche de recouvrir le globe de l'œil. Cette disposition peut être le résultat du raccourcissement ou du renversement en dehors de la paupière supérieure, et provenir primitivement d'une plaie, d'une brûlure, d'une tumeur, d'un gonflement de la conjonctive.

LAGOSTOME s. m. [*lagostoma*, de λαγὼς, lièvre, et στόμα, bouche ; angl. *the hare-lip*, it. *lagostoma*, esp. *lagostomo*]. Synonyme de *bec-de-lièvre*.

LAHAE. V. GETAH.

LAÏ. s. m. V. AÏ.

LAÎCHE. s. f. [all. *Segge*, it. *carice*, esp. *esparganio*]. V. CAREX.

LAINE. s. f. [*lana*, ἔριον, all. *Wolle*, angl. *wool*, it. et esp. *lana*]. Nom donné aux poils longs, épais et frisés, de quelques mammifères, des moutons surtout ; et au duvet composé de poils longs, mous, couchés ou entrecroisés, qui couvre certaines plantes. — *Laine moraine*, pour laine morte. Celle qu'on enlève avec la chaux sur la peau d'un animal mort.

LAIT. s. m. [*lac*, γάλα, all. *Milch*, angl. *milk*, it. *latte*, esp. *leche*]. Liquide opaque, blanc, d'une pesanteur spécifique un peu plus grande que celle de l'eau, d'une saveur douce, sécrété par les glandes mammaires des animaux qui forment la première classe du règne animal (les mammifères). Le lait est composé ainsi qu'il suit chez la femme : 1° *Principes de la première classe*, pour 1000 parties : Eau, 883 à 888 ; phosphate de chaux, 2,50 ; phosphate de magnésie, 0,50 ; phosphate de fer, 0,007; phosphate de soude, 0,40; chlorure de potassium, 0,30 ; chlorure de sodium, un peu moins suivant les uns, un peu plus suivant les autres ; carbonate de soude ou sel à acide d'origine organique, 0,30. 2° *Principes de la deuxième classe :* Beurre, 25 à 38 ; chez la vache, il peut monter à 40 ou 50. Le beurre se compose d'environ, pour 100 : margarine, 60 ; stéarine, 38 ; butyrine, 2 (V. ces mots et CAPRINE) ; lactine (V. ce mot), 3 à 6 pour 1000. 3° *Principes de la troisième classe :* Caséine (V. ce mot et LÉGUMINE), 32 à 34 ; albumine, des traces. Les

divers aliments influent d'ailleurs sensiblement sur les principes constituants du lait et sur ses propriétés. Les plantes alliacées (les poireaux, les oignons) et les crucifères (particulièrement le chou, le navet) lui communiquent leur odeur et leur saveur. Cependant, en général, la nature des aliments influe sur la quantité de lait produite plutôt qu'elle ne détermine un changement bien notable dans la quantité relative de ses principes. Les influences morales, chez la femme, et, chez tous les animaux, l'état de fatigue ou de malaise, sont des causes beaucoup plus puissantes de modifications dans la proportion des principes constituants du lait : le lait devient alors plus aqueux. Dans les premiers jours de l'accouchement (chez la femme) ou du part (chez les femelles d'animaux), le lait est visqueux et filant : il porte alors le nom de *colostrum* (V. ce mot). Quand le retour de la menstruation a lieu, après ce retour, et surtout pendant la durée des règles, le lait des nourrices est souvent moins abondant et souvent aussi modifié dans sa composition. Loin d'être plus séreux, le lait, sous l'influence de la menstruation, devient au contraire plus dense et plus riche en principes solides, et cela au point d'être nuisible aux enfants. La grossesse exerce aussi une influence des plus marquées sur la sécrétion laiteuse : quand les nourrices deviennent enceintes, leur lait tend à repasser à l'état de colostrum. Les femmes qui ont eu un ou deux enfants sont meilleures nourrices que les primipares, parce que leur lait est plus abondant et plus riche ; mais il s'appauvrit à la suite de grossesses répétées. Dans quelques états pathologiques, rares du reste, le lait contient du pus ou du sang ; il est alors malsain. Abandonné à lui-même, il se sépare peu à peu, d'abord en deux parties, puis en trois parties, lorsque, sous l'influence de la formation d'un peu d'acide lactique aux dépens de la lactine, la caséine s'est coagulée : l'une de ces parties, la supérieure, est blanche, opaque, molle, onctueuse, d'une saveur agréable, formée de beaucoup de matière butyreuse, d'une très-petite quantité de caséine et de sérum, c'est la *crème ;* la seconde, plus blanche que la première, opaque comme elle, insipide, sans viscosité, est le *caséum*, ou fromage blanc ; la troisième, tout à fait liquide, jaune verdâtre, transparente, d'une saveur aigrelette, rougissant légèrement la teinture de tournesol, est le *sérum* ou *petit-lait*, qui est composé d'eau, d'une petite quantité de matière albumineuse, de lactine ou sucre de lait, d'un peu d'acide lactique, et de presque tous les sels du lait. Le lait se mêle en toute proportion à l'eau. Quelques gouttes d'acide en coagulent la caséine : c'est sur cette propriété qu'est fondée la préparation du *petit-lait* pour l'usage de la médecine. Les principes constituants du lait normal sont les mêmes dans les diverses espèces d'animaux ; ils varient seulement dans leurs proportions respectives, et de là les différences plus ou moins sensibles que ce liquide présente quant à sa saveur, à sa couleur, à sa consistance, etc. Le lait doit sa couleur à des globules sphériques dont le volume varie depuis celui d'un point à peine apercevable sous le microscope jusqu'à environ $0^{mm},01$; ils sont d'autant plus abondants que le lait est plus riche en parties solides. Ces globules appartiennent à la matière grasse seulement, et non au caséum ; ils sont solubles dans l'éther, à peine solubles à froid dans la soude et l'ammoniaque ; ils sont distincts et isolés lorsque le lait est pur ; mais, aussitôt qu'il est mélangé, comme dans les premiers temps de l'accouchement, avec le mucus des canaux galactophores, qui donne au colostrum sa viscosité et la plupart de ses autres caractères, beaucoup sont réunis et agglomérés. S'il se trouve du sang dans le lait, le microscope fait apercevoir, au milieu de ces globules, les globules de sang ; enfin, la présence du pus se reconnaît par la forme de ses éléments. Les globules de lait ne sont pas des éléments anatomiques particuliers, mais simplement des gouttes ou granulations de matière grasse, en émulsion ou suspension. Ils ont chacun en particulier la consistance du beurre ; ils n'ont pas d'enveloppe, ou paroi propre entourant la matière grasse, ainsi qu'on l'a cru quelquefois. — Nourriture naturelle des enfants nouveau-nés, le lait convient moins aux adultes : aussi n'en fait-on usage, ordinairement, qu'en l'associant à quelque substance qui en facilite la digestion, comme le thé, le café. Néanmoins ceux qui le digèrent facilement trouvent en lui un aliment adoucissant et salubre. Plusieurs substances médicamenteuses, telles que les iodures, des sulfures, etc., passent dans le lait en petite quantité : aussi la thérapeutique peut-elle tirer parti de cette propriété du lait pour le traitement des maladies des enfants à la mamelle, en administrant à la nourrice les substances médicamenteuses.

Lait d'amande. V. ÉMULSION.

Lait d'âne. V. LAITERON.

Lait artificiel. Préparation à laquelle Braconnot est arrivé en mettant à profit la solubilité du caséum dans les carbonates alcalins. V. CASÉUM.

Lait battu. La fumeterre. V. ce mot.

Lait de beurre [*lac ebutyratum*]. Résidu de la préparation du beurre ; liquide blanc qui n'est que du petit-lait tenant en suspension des grumeaux de beurre.

Lait bleu. Altération de ce liquide qui se produit à sa surface et dans sa profondeur (Mathieu) sous forme de taches d'un bleu foncé ou violacé, à contour diffus, se réunissant bientôt les unes aux autres. Elle se reproduit avec persistance dans les mêmes vases quand elle y est apparue une première fois. Un peu de ce lait altéré placé dans du lait d'une vache ou d'une laiterie qui ne se gâte pas, y détermine l'apparition de ces taches. Fuchs attribue cette altération au développement d'une grande quantité de vibrions (*Vibrio cyanogenus*, Fuchs). Des vibrions, courts, très-nombreux, existent, en effet, dans toute tache du lait bleu ; mais ils sont incolores, tandis qu'ils sont interposés à des filaments et à des amas de spores d'algues du genre *Leptomitus* ou d'un genre voisin. Or ces filaments et ces spores sont d'un bleu violet plus ou moins foncé sous le microscope lorsqu'ils sont bien développés, et soit isolés, soit surtout accumulés. Ils sont incolores tant qu'ils sont encore jeunes.

Lait de chaux. V. CHAUX.

Lait de couleuvre. Le réveil-matin, ou *Euphorbia cyparissias*, L.

Lait de couleuvre bâtard. La linaire.

Lait doré. L'agaric délicieux.

Lait d'oiseau. L'ornithogale blanc.

Lait de poule. Émulsion animale qu'on prépare en battant un jaune d'œuf avec de l'eau chaude et du sucre, et aromatisant avec de l'eau de fleur d'oranger.

Lait répandu. Nom donné par le vulgaire à une prétendue aberration ou déviation du lait, à laquelle il attribue la plupart des maladies qui surviennent après les couches, mais qui ne sont nullement dues au lait.

Lait de Sainte-Marie. Le chardon-Marie. V. ce mot.

Lait de soufre. Liqueur laiteuse qui résulte de la précipitation d'un sulfhydrate par un acide.

Lait végétal. Par analogie, en botanique, la liqueur blanche ou jaune et émulsive que contiennent un grand nombre de plantes, telles que les papavéracées, les apocynées, la plupart des euphorbiacées, quelques urticées du genre *Artocarpus*, les campanulacées, les chicoracées. Ces laits végétaux sont dus pour la plupart à des résines, à du caoutchouc, ou à des gommes-résines tenues en émulsion dans un sérum, et constituent le *latex* (V. ce mot). Quelques-uns, celui, par exemple, du *Tabernæmontana utilis*, Arnot, peuvent servir d'aliment après avoir été soumis à la cuisson. V. ARBRE *à la vache.*

Lait virginal. Cosmétique dans lequel on faisait entrer autrefois le baume du Pérou, le storax, l'ambre et la civette. On le prépare aujourd'hui en versant goutte à goutte de la teinture alcoolique de benjoin dans de l'eau commune, jusqu'à ce que la liqueur soit parfaitement blanche. Son nom de *lait virginal* vient de l'usage qu'on en fait pour conserver la fraîcheur du teint; mais il a l'inconvénient de dessécher la peau et d'y laisser un enduit résineux. V. EAU.

LAITE ou **LAITANCE**. s. f. [*lactes*, all. *Milch*, angl. *milk*, it. *latte*, esp. *leche*]. Testicule des poissons. Elle consiste en deux grands sacs, en partie membraneux et en partie glanduleux, coniques ou divisés en loges ou conduits de dispositions variées. Leur volume augmente dans le temps du frai, et ils sont alors remplis d'une matière blanchâtre, opaque, laiteuse, qui est la liqueur séminale. Ces organes se réunissent par leur extrémité postérieure, et s'ouvrent au dehors par un orifice commun situé en arrière de celui de l'anus, et par lequel sort également l'urine. La *laite* est une substance très-nourrissante, formée d'albumine, de principes phosphorés donnant de la gélatine, de phosphates de chaux et de magnésie, et d'un peu de chlorhydrate d'ammoniaque, et de plusieurs corps gras. V. LÉCITHINE.

LAITERON. s. m. [*sonchus*, all. *Gänsedistel*, it. *grispignolo*, esp. *cerraja*]. Genre de plantes lactescentes qui se rapprochent de la *laitue*, dont elles partagent en partie les propriétés. Le *laiteron commun* (*Sonchus oleraceus*, L.) est regardé comme apéritif.

LAITEUX, EUSE. adj. [*lacteus*, all. *milchicht*, angl. *lacteous*, esp. *lechero*]. Qui a certains rapports avec le lait.—*Plantes laiteuses.* Celles qui contiennent un suc lactiforme. — Vulgairement, *maladies laiteuses*, diverses affections qui surviennent à la suite des couches, et qu'on attribuait à la déviation du lait.

LAITIAT. s. m. Petit-lait aigre dans lequel on a fait macérer divers fruits sauvages; fort usité dans le Jura comme boisson rafraîchissante.

LAITON. s. m. [*cuivre jaune*]. Alliage de cuivre (66 à 70 pour 100) et de zinc (30 à 34 pour 100). Il est jaune, moins altérable à l'air et plus fusible que le cuivre.

LAITUE. s. f. [*lactuca*, all. *Lattich*, angl. *lettuce*, it. *lattuga*, esp. *lechuga*]. Genre de plantes (syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J.) ainsi appelé à cause du suc blanc que contiennent ses espèces. La *laitue cultivée* (*Lactuca sativa*, L.) présente deux variétés alimentaires : la *romaine* (*Lactuca romana*) et la *laitue pommée* (*Lactuca capitata*). La *laitue* est une plante potagère douce, saine, de facile digestion, et rafraîchissante. Lorsqu'elle est arrivée à son complet développement, elle rend, à la moindre incision, un suc blanc, un peu amer et un peu visqueux, qui se concrète sur la plante en prenant une couleur brune. Ce suc offre alors une odeur un peu vireuse qui approche de celle de l'opium, quoique moins résineux et plus cassant que ce dernier : c'est l'extrait appelé *thridace* par François, et *lactucarium* par les médecins anglais, bien que ces deux mots désignent des produits un peu différents (V. LACTUCARIUM et THRIDACE). On prépare l'*eau de laitue* en pilant dans un mortier de marbre 10 kilogrammes de feuilles de laitue avec 5 kilogrammes d'eau, et distillant à feu doux, jusqu'à ce qu'on ait retiré 5 kilogrammes de produit.—La *laitue vireuse* (*Lactuca virosa*, L.) est plus narcotique que toutes les autres espèces. Son extrait, à la dose de 4 à 8 gram. par jour, a été préconisé comme sédatif.

Laitue d'âne. Les cardères, ou *Dipsacus*, et quelques chardons. V. ces mots.

Laitue de brebis. Les mâches, ou valérianelles.

Laitue de bruyère. La laitue vivace.

Laitue de chèvre. Diverses euphorbes. V. ce mot.

Laitue de chien. Le chiendent et le pissenlit.

Laitue de chouette. Le *Veronica beccabunga*, L.

Laitue de cochon ou *de porc.* L'*Hypochœris fœtida.*

Laitue de grenouille. Le *Polamos crepo.*

Laitue de lièvre. Le laiteron. V. ce mot.

Laitue marine. L'*Ulva lactuca*, L.

Laitue de muraille. Le *Sisymbrium irio*, L., et les *Prenanthes.*

Laitue sauvage. La prenanthe.

Laitue tremblante. L'ulve marine.

LALLATION. s. f. [all. *Lallen*, angl. *lallation*, esp. *lalacion*]. Synonyme de lambdacisme.

LAMA. s. m. [*auchenia*]. Genre de ruminants sans cornes ni bois, comme les chameaux, ayant comme eux six incisives inférieures et deux supérieures, une semelle calleuse au pied, mais manquant de bosse dorsale. Ce genre renferme trois espèces : le *lama domestique* ou *guanaco*, le *lama alpaca*, et le *lama vigogne*, toutes de l'Amérique du Sud.

LAMBDACISME. s. m. [*lambdacismus*, de λάμϐδα, nom de l'*l* en grec]. Difficulté de prononcer la lettre *l.*

LAMBDOÏDE. adj. [*lambdoides*, de λ (lambda), lettre grecque, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *Lambdanath*, angl. *lambdoidal suture*, it. *sutura lambdoidea*, esp. *lambdoide*].—*Suture lamboïde.* La suture occipito-pariétale du crâne, qui ressemble à la lettre λ des Grecs.

LAMBEAU. s. m. [all. *Lappen*]. V. AMPUTATION.

LAMBITIF. s. m. [*lambitivum*]. Synonyme de *looch* et d'*électuaire.*

LAMBOURDE. s. f. Petit rameau couvert d'yeux noirâtres et rapprochés, produit par le vieux bois, et ne donnant de fruit qu'au bout de plusieurs années.

LAME. s f. [*lamina*, ἔλασμα, πέταλον, all. *Platte*, it. *lama*, esp. *lamina*]. Se dit, en parlant des corolles polypétales, de la partie évasée de chaque pétale, jusqu'à l'onglet. On donne aussi quelquefois ce nom à la portion étalée et mince des feuilles plates.—*Lames dorsales* et *ventrales.* V. EMBRYON et FŒTUS.

LAMELLE. s. f. [*lamella*, all. *Plättchen*]. Se dit de tout organe mince des végétaux et des animaux, quand il a une certaine consistance.

LAMELLÉ, ÉE. adj. [*lamellatus*, all. *blättrig*, it. *lamellato*, esp. *lamellado*]. Qui est garni ou composé de petites lames, de lamelles.

LAMELLEUX, EUSE. adj. V. LAMELLÉ.

LAMELLIBRANCHES. s. m. pl. [*lamellibran-*

chiata]. Mollusques acéphales, ainsi nommés d'après la disposition de leurs branchies. V. HUÎTRE.

LAMELLIFORME. adj. [*lamelliformis*]. En forme de lame.

LAMELLIROSTRES. s. m. pl. [de *lamella*, lame, et *rostrum*, bec]. Subdivision des oiseaux palmipèdes à bec plat, épais, et dont le *canard* est le type.

LAMIACÉES. s. f. pl. [*lamiaceæ*] (Lindley). Les labiées.

LAMIER. s. m. Genre de plantes labiées dont l'espèce *lamier blanc*, *ortie blanche* ou *morte* [*Lamium album*, L.], commune dans les buissons, a des fleurs employées en infusion comme pectorales, et des pousses tendres alimentaires.

LAMINAIRE. s. f. (*Laminaria saccharina*, Lamouroux]. Plante de la classe des algues fucacées, à fronde aplatie, étroite (10 à 30 centimètres), longue de 1 à 3 mètres, brunâtre, et se recouvrant, lors de la dessiccation, d'une efflorescence blanchâtre de sucre cristallisable. Les *Laminaria digitata*, Lamouroux, et *bulbosa*, Lamouroux, les *Fucus siliquosus*, L., *vesiculosus*, L., etc., sont dans le même cas, surtout s'ils ont été, avant dessiccation, lavés dans l'eau douce pour enlever le sel marin.

LAMINAIRE. adj. V. LAMINEUX.

LAMINEUX, EUSE. adj. [*laminosus*, it. et esp. *laminoso*]. Qui est formé de lamelles. — *Tissu lamineux* (Chaussier), le tissu cellulaire et ses faisceaux de fibres. Ce nom est préférable à tous les autres et doit être adopté. On a appelé *tissu cellulaire*, *aréolaire*, *lamineux*, *laminaire*, *cribleux*, *réticulé*, *muqueux*, et, dans ces derniers temps, *coalescent*, *conjonctif*, *connectif*, ou *unissant*, celui qui, sur presque tous les points de l'économie, remplit les vides entre les tissus d'une importance physiologique plus grande, et qui, à la surface du corps et de ses cavités, ainsi qu'au pourtour des organes, est disposé en membranes enveloppantes. Le nom de *cellulaire* lui vient de ce qu'on y développe artificiellement des cavités ou cellules par insufflation d'air, ou par injection de liquides que solidifie l'abaissement de la température; mais nul n'est plus mal choisi, car ce tissu ne renferme pas de cellules comme élément constituant. Celui de *tissu lamineux* (Chaussier, H. Cloquet, 1816) est le meilleur, car les derniers éléments de ce tissu sont des filaments longs, un peu aplatis, minces, grêles, mous et hyalins, lisses, peu élastiques, fasciculés. (Fig. 239, *a*, *i*; *b* et *c* sont des fibres de tissu élastique qui accompagnent les fibres lamineuses (*a*. V. ÉLASTIQUE.) Ils décrivent des ondulations, souvent fort régulières, qui donnent à beaucoup des parties formées du tissu lamineux l'apparence rubanée ou moirée. En masse, et à l'œil nu, ces faisceaux de fibres ont une couleur blanche. Par la dessiccation, le tissu lamineux devient une substance jaunâtre, cassante, translucide, qui se ramollit de nouveau dans l'eau; l'ébullition finit par le transformer en colle. Celui qui remplit les interstices irréguliers des organes, ou des portions d'organes, est le tissu lamineux proprement dit, dont les faisceaux s'accolent de manière à produire de minces lamelles, qui limitent des espaces dits celluleux, remplis souvent par du tissu adipeux. Il est généralement plus riche en vaisseaux que les organes qu'il enveloppe. Les fibres lamineuses constituent l'élément fondamental de plusieurs tissus, tels que les tendons, les ligaments, les disques ligamenteux des articulations, les membranes fibreuses, la tunique dite *nerveuse* des viscères creux (V. FIBREUX), les membranes séreuses (V. SÉREUX), la pie-mère, la choroïde. Dans d'autres tissus, les faisceaux de fibres lamineuses sont accompagnés de *fibres-cellules* le plus souvent fasciculées, et doivent à celles-ci la propriété de se contracter qu'a ce tissu quand on l'irrite : c'est ce qu'on voit dans la peau, le dartos, le tissu des corps caverneux de la verge, et dans le tissu contractile des fibres longitudinales et annulaires de la couche moyenne des veines et des vaisseaux lymphatiques. Le tissu lamineux est de tous les tissus *constituants* celui qui se régénère le plus aisément. Quand une perte de substance l'intéresse seul, elle se répare presque complétement, et la cicatrice ne diffère de la forme normale que parce qu'elle se compose de faisceaux solidement unis ensemble et entrecroisés. Il se produit aussi pathologiquement avec une grande facilité, donnant lieu à des polypes, à des tumeurs fibreuses et *fibro plastiques* (V. ce mot), à des pseudo-membranes, à des indurations, etc. Les fibres lamineuses chez l'adulte et chez l'embryon ont pour centre de génération les

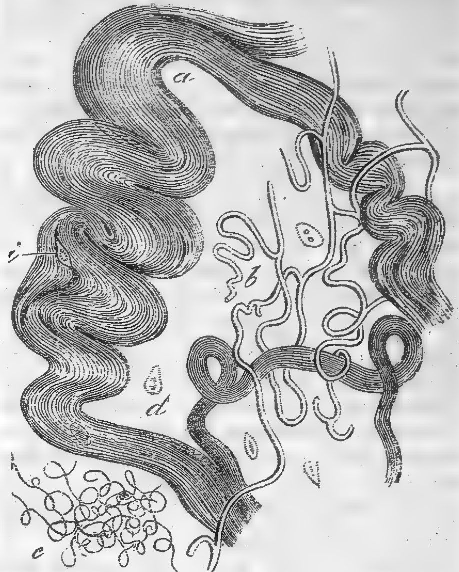


FIG. 239.

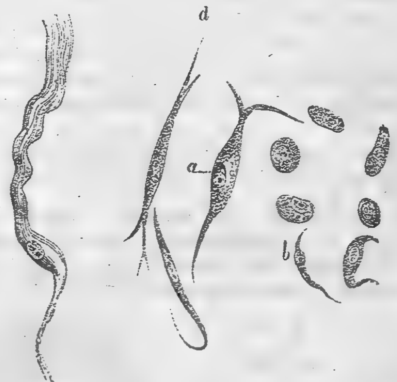


FIG. 240.

noyaux embryoplastiques (Fig. 239, *i*, *d*), à chaque extrémité desquels se produit une certaine quantité de substance organisée donnant ainsi naissance à des *corps fusiformes* dits *fibroplastiques* qui sont réellement des fibres lamineuses à l'état embryonnaire, à la première période de leur évolution. Ces fibres lamineuses en voie d'évolution se montrent sous forme de corpuscules allongés généralement fusiformes. Tous contiennent (à très-peu d'exceptions près) un noyau central, toujours placé au niveau de la partie renflée de la fibre, et paraissant par sa présence déterminer ce renflement. Les extrémités pointues du corps fusiforme sont quelquefois très-prolongées et très-minces, soit d'un seul côté, soit des deux à la fois. Quelquefois, au contraire, elles sont très-courtes et larges, à pointes obtuses, ou bien très-courtes, étroites (Fig. 240, *b*), aiguës, et plus ou moins droites et recourbées, soit d'un seul, soit des deux côtés. Quelquefois une extrémité entière manque d'un côté; rarement la fibre dépasse d'un tiers en largeur celle du noyau (*a*). Une des variétés les plus fréquentes est celle où quelques fibres ou une de leurs extrémités est bifurquée (*d*), trifurquée, etc., fendue plus ou moins, car chaque corps fusiforme est généralement le point de départ de plusieurs fibres lamineuses. Chaque prolongement représente, en effet, une de ces fibres qui s'allonge alors avec rapidité, et bientôt le noyau qui avait servi de centre à l'apparition du corps fusiforme, puis d'une ou de plusieurs fibres lamineuses par développement de celui-ci, s'atrophie et disparaît complétement.

LAMPAS. s. m. [all. *Trosch*, angl. *lampass*, *lampers*, it. *lampasco*, *lampasio*, esp. *haba*]. Gonflement inflammatoire qui survient au palais des chevaux, derrière les pinces de la mâchoire supérieure, lors de la dentition surtout. Le repos et la diète suffisent ordinairement pour guérir cette tumeur, contre laquelle on a trop souvent recours à la cautérisation. Une incision est préférable. On lui a aussi donné le nom de *fève*.

LAMPATE. s. m. [all. *lampensaures Salz*, it. et esp. *lampato*]. V. Aldéhydique.

LAMPE. s. f. En anatomie, la *lampe*. V. Hampe.

Lampe d'émailleur. Instrument dont on se sert dans les laboratoires pour ramollir le verre et lui donner différentes formes. C'est une lampe fixée sur une table à laquelle est adapté un soufflet à deux vents, que l'on fait mouvoir au moyen d'une pédale pour activer la flamme.

Lampe à esprit-de-vin. Lampe analogue à la précédente, dans laquelle on met de l'esprit-de-vin ou alcool au lieu d'huile.

Lampe de sûreté ou *de Davy* [esp. *lampara de securidad*]. Petite lampe destinée à éclairer les mineurs, sans les exposer aux détonations qui résultent si fréquemment du contact d'un corps enflammé avec le gaz

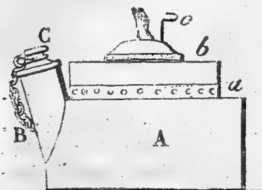


Fig. 241.

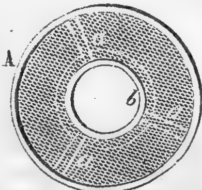


Fig. 242.

hydrogène carboné qui se dégage des mines de charbon de terre. C'est une petite lampe (Fig. 241, A) : B est le conduit par lequel on verse l'huile ; C, son bouchon ; *a*, les trous destinés à laisser passer l'air ; *c*, le porte-mèche ; *b*, les tours de vis recevant l'ouverture centrale (*b*) d'un manchon cylindrique (Fig. 242, A) de toile métallique soutenue par des traverses (*a*,*a*,*a*), et que Roberts a perfectionné en entourant ceux-ci d'un autre manchon de verre. La toile métallique est percée d'environ 750 ouvertures par 27 millimètres carrés (un pouce carré). La flamme ne pouvant passer à travers une toile métallique très-serrée sans éprouver une diminution notable de température proportionnée à la petitesse des ouvertures du tissu et et à la masse du métal, la lampe ainsi construite ne peut enflammer les gaz ambiants. Boussingault, ayant reconnu que la flamme de la lampe de Davy n'allume pas les vapeurs d'éther, de naphte, d'alcool, d'essence de térébenthine, même quand les vapeurs émanent de ces liquides en ébullition, a fourni le moyen d'éprouver rapidement la lampe de Davy et d'en vérifier de temps en temps l'efficacité. En effet, dans un certain nombre de cas, les accidents arrivés malgré l'usage des lampes sont dus à des déchirures, à des dérangements survenus dans la continuité des mailles du tissu métallique.

LAMPIQUE. adj. [all. *Lampensäure*, it. et esp. *lampico*]. V. Aldéhydique.

LAMPOURDE. s. f. [*xanthium*]. Genre de la famille des synanthérées sénécionidées, dont une espèce (*Xanthium strumarium*, L.) est appelée *herbe aux écrouelles*, parce qu'on lui attribuait la propriété de guérir la scrofule.

LAMPROIE. s. f. [*Petromyzon marinus*, L., all. *Neunauge*, angl. *lamprey*, it. *lampreda*, esp. *lamprea*]. Poisson cyclostome qui atteint un mètre et plus, et remonte les fleuves au printemps. La chair en est très-estimée, mais difficile à digérer pour certains estomacs, ce qui quelquefois l'a fait considérer comme pernicieuse.

LAMPSANE. s. f. [*Lampsana communis*, L., all. *Milchen*, it. *lampsana*]. Plante (syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J.) dont les feuilles, légèrement amères, ont été employées contre les maladies de la peau. Le suc de ces feuilles, incorporé dans un corps gras, sous forme de pommade, ou les feuilles elles-mêmes, ont été préconisées pour la guérison des engorgements inflammatoires qui viennent au sein des femmes qui nourrissent : de là le nom d'*herbe aux mamelles* vulgairement donné à la plante.

LANA PHILOSOPHICA. Nom donné anciennement à l'oxyde de zinc obtenu par sublimation, à cause de sa forme floconneuse.

LANCE DE MAURICEAU. Instrument en forme de fer de lance, inventé par Mauriceau pour perforer le crâne du fœtus mort quand l'extraction en était difficile.

LANCÉE. s. f. Terme employé par quelques médecins comme synonyme d'*élancement*. V. Lancinant.

LANCÉOLÉ, ÉE. adj. [*lanceolatus*, all. *lanzettförmig*, angl. *lanceolate*, it. *lanceolato*, esp. *lanceolado*]. Se dit, en botanique, d'une partie quelconque qui est étroite, et dont les bords se courbent un peu, de manière à produire une longue ellipse, dont les deux extrémités sont rétrécies en pointe, et à présenter en quelque sorte l'apparence d'un fer de lance.

LANCETTE. s. f. [*scalpellum*, *phlebotomus*, μαχαίριον, all. *Lanzette*, angl. *lancet*, it. *lancetta*, esp. *lanceta*]. Instrument de chirurgie ainsi nommé à cause de sa forme allongée, et qui est particulièrement destiné à l'opération de la saignée. La lancette est composée

de deux parties, la *lame* et la *châsse*. La *lame* est plate, longue de 3 centimètres, tranchante sur les deux bords, à partir du milieu environ de sa longueur jusqu'à sa pointe, qui doit être parfaitement acérée. La partie non tranchante de la lame est ce qu'on nomme le *talon* de la lame. La *châsse* est formée de deux petites plaques d'écaille, de corne ou de nacre, plus longues et un peu plus larges que la lame, et réunies à leur base par un clou rivé, qui traverse aussi le talon de la lame de façon que celle-ci se trouve placée entre les deux plaques de la châsse. Il résulte de cette disposition que, pour ouvrir la lancette, au moment de s'en servir, il suffit (lorsqu'on tient le talon de l'instrument dans la main droite) de faire glisser l'un sur l'autre les bouts libres de la châsse, de manière que la lame se trouve à découvert, puis de faire décrire aux deux branches une portion de cercle jusqu'à ce qu'elles se rencontrent et se recouvrent mutuellement. La lame doit

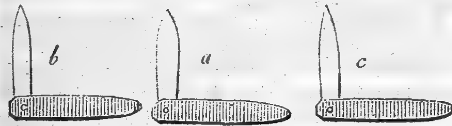


Fig. 243. Fig. 244. Fig. 245.

faire avec la châsse un angle un peu moins ouvert que l'angle droit. Pour nettoyer, au contraire, la lame de la lancette après l'opération, il faut ramener alternativement chaque plaque de la châsse, de façon à l'appliquer contre la lame, et passer sur celle-ci un linge doux et fin, en ayant soin qu'il ne reste aucune humidité ni à sa surface ni sur celle de la châsse. On distingue trois espèces de lancettes, qui diffèrent par la forme de leur extrémité tranchante : 1° celles *à grain d'orge* (Fig. 243, *a*), ainsi appelées à cause de la forme presque ovalaire de leur pointe ; 2° celles à *langue de serpent* (Fig. 244, *c*), qui ont, au contraire, une pointe très-acérée ; 3° celles *à grain d'avoine*, qui tiennent le milieu entre les précédentes par rapport à la finesse de leur pointe (Fig. 245, *b*). La *lancette à grain d'orge* convient aux personnes peu exercées, parce qu'elle dispense d'élever la main après la ponction de la veine, pour agrandir l'ouverture. Elle convient surtout pour les veines grosses et superficielles; mais elle fait une solution de continuité trop grande à la peau, et ne pénètre pas toujours jusqu'à la veine : aussi préfère-t-on généralement celle *à grain d'avoine*. Celle *à langue de serpent*, employée pour les veines profondes, expose à percer le vaisseau d'outre en outre. Pour essayer si une lancette n'est point émoussée, si elle est en bon état, on tend, entre le pouce et l'index, un *canepin*, espèce de peau blanche et très-fine, dont la résistance se rapproche de celle des parois veineuses, et l'on pose sur ce canepin la pointe de l'instrument : si, par son propre poids, elle l'incise doucement, sans résistance, sans secousse, sans craquement, la lancette est dans l'état convenable.

Lancette à abcès. Lancette semblable à celle qu'on emploie pour la phlébotomie, mais de dimensions beaucoup plus grandes, dont on se servait autrefois pour ouvrir les abcès. Elle avait souvent sur un de ses bords, près de la pointe, une échancrure allongée. On préfère généralement aujourd'hui un bistouri.

Lancette à ressort. V. Flammette et Phlébotome.

LANCETTIER. s. m. [all. *Lanzettenbesteck*, esp. *lancetero*]. Étui cylindrique s'ouvrant à charnière à l'une de ses extrémités, et contenant six lancettes assorties. (Fig. 245.)

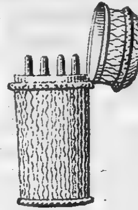


Fig. 246.

LANCINANT, ANTE. adj. [*lancinans*, de *lancea*, lance ; all. *stechend*, angl. *lancinating*, it. et esp. *lancinante*]. Se dit de la douleur qui consiste en des élancements correspondant aux pulsations des artères, et qui a lieu principalement dans les parties où se distribuent beaucoup de nerfs : telle est la douleur que l'on éprouve dans les panaris, etc. V. Élancement.

LANDAIS (Cheval). Il est petit, robuste, sobre, approprié, par sa taille et son volume, au pays qu'il habite. On peut l'employer à mener ou à porter. L'amélioration de ce cheval ne doit s'effectuer qu'à mesure que l'agriculture des Landes se perfectionne.

LANGAGE. s. m. En physiologie, mode d'expression dit *expression orale* en général, et celui dans lequel la voix est articulée et divisée, à l'aide de mouvements spéciaux des lèvres surtout et de la langue, en signes distincts appelés des *mots*. V. Expression et Parole.

LANGOUSTE. s. f. [*Palinurus vulgaris*, Latreille]. Crustacé décapode macroure dont toutes les pattes sont monodactyles, pouvant atteindre 40 à 50 centimètres et un poids de 3 à 6 kilogrammes. Le test est épineux avec deux fortes pointes devant les yeux ; corps brun, verdâtre ou rougeâtre ; queue tachetée de jaune. Chair alimentaire, nourrissante, de digestion assez difficile.

LANGUE. s. f. [*lingua*, γλῶσσα, all. *Zunge*, angl. *tongue*, it. *lingua*, esp. *lengua*]. Organe principal du goût, qui concourt aussi à la déglutition et à la parole. Corps charnu, symétrique, composé de muscles susceptibles de lui donner diverses figures, de l'allonger, de le raccourcir, de le recourber, de le creuser en canal, et de faire passer sa pointe sur toutes les parties de la bouche où la mastication disperse les aliments. La langue est attachée, par sa racine seulement, à l'hyoïde, et, par une portion de sa base, à la mâchoire inférieure. Les muscles qui entrent dans sa formation ont été distingués par quelques anatomistes en *extrinsèques* (les hyo-glosses, génio-glosses, stylo-glosses) et *intrinsèques* (les linguaux). Tous ces muscles entrecroisent leurs fibres charnues d'une manière inextricable, et forment, à la région supérieure de la langue, une couche dans laquelle il est impossible de les discerner, et où elles sont entremêlées de cellules adipeuses. Au centre de ce tissu, sur la ligne médiane, est une cloison fibreuse, qui se continue postérieurement jusqu'à l'hyoïde, et qui donne attache, sur ses deux faces, à un grand nombre de fibres musculaires. La langue est tapissée d'une membrane muqueuse, qui se continue avec celle qui revêt toute la cavité buccale. Cette membrane, qui forme, à la face inférieure, le repli triangulaire appelé le *frein* ou le *filet*, présente, sur la face supérieure ou le *dos* de la langue, un épiderme pavimenteux très-marqué, au-dessous duquel est un réseau de ramuscules vasculaires qui accompagnent les papilles nerveuses. Cette face offre, dans son milieu et dans toute sa longueur, un léger sillon ou raphé, à l'extrémité postérieure duquel est le *trou borgne de Morgagni*, large lacune ou dépression dont le fond est occupé par une *papille caliciforme* plus ou moins grosse. Les papilles nombreuses que l'on observe sur le dos de la

langue sont de quatre espèces : 1° Les *papilles filiformes* ou *coniques*, ainsi appelées parce qu'elles s'élèvent en forme de petits cônes ou filaments aigus dont le sommet est libre. Elles occupent principalement la pointe et les côtés de cet organe ; elles sont généralement disposées en groupes circulaires au nombre de 15 à 30 ou environ limitant un petit espace circulaire central, ce qui donne à leur réunion un aspect *corolliforme*. 2° Les *papilles fongiformes* sont des *papilles composées*, c'est-à-dire des papilles qui, sur une base commune, portent de courtes et très-petites saillies du volume des papilles de la pulpe des doigts, les unes vasculaires, à côté d'autres pourvues de corpuscules du tact et de tubes nerveux, mais alors sans vaisseaux. Les *papilles fongiformes* sont éparses et occupent en nombre indéterminé la partie de la langue qui est au-devant du V lingual ; elles sont ainsi appelées parce qu'elles constituent un petit organe dépendant de la muqueuse, en forme de petite tête d'épingle arrondie portée sur un pédicule court. 3° Les *papilles lenticulaires*, appelées par quelques auteurs *papilles caliciformes*, sont analogues aux petits organes saillants décrits ci-dessus (2°) sous le nom de *papilles fongiformes*. Elles sont sphéroïdales à leur surface libre, grosses au moins comme un grain de mil et même du double, un peu aplaties ou circulaires, attachées à la muqueuse par un court prolongement ou pédicule conique ; mais elles sont entourées d'un repli de la muqueuse qui est circulaire *caliciforme*, et dépasse souvent en hauteur la saillie fongiforme lenticulaire attachée au fond de la cavité, qu'il limite. Elles sont rangées sur deux lignes formant un V, dit V *lingual*, dont la pointe est en arrière, au *trou borgne*. Le bord libre de ce repli caliciforme et la surface libre de la saillie qu'il entoure sont couverts de petites papilles, du volume à peu près de celles de la pulpe des doigts. 4° Ces dernières papilles qui, vues par leur bout, paraissent *hémisphériques*, et le sont réellement parfois, sont le plus souvent coniques. Ce sont elles aussi qui recouvrent les corps saillants appelés *papilles fongiformes* (2°). Elles recouvrent également leurs intervalles sur toute la surface de la muqueuse linguale, et sont par conséquent fort nombreuses. Ce sont les seules saillies de la muqueuse linguale (avec peut-être les grandes saillies *filiformes* ci-dessus, 1°) qui méritent réellement le nom de papilles linguales, qui soient, en un mot, comparables aux papilles cutanées. Les unes sont des *papilles vasculaires*, les autres sont des *papilles nerveuses*, à *corpuscules du tact* ou à *terminaisons nerveuses* (V. CORPUSCULE et PAPILLE). En arrière du V lingual jusque auprès de l'épiglotte se trouvent de nombreuses petites *glandes salivaires* placées sous la muqueuse qu'elles soulèvent légèrement. On en suit qui contournent le bord de la langue en arrière du V lingual, et qui conduisent à celles qui sont sur les côtés et au-dessous de la langue jusque auprès du frein (*glandes sublinguales*). Les artères de la langue viennent de la carotide interne ; ses veines s'ouvrent dans la jugulaire interne ; ses nerfs viennent du glosso-pharyngien, de l'hypoglosse et du maxillaire inférieur. V. ces mots et GOÛT.

Langue-de-bœuf. La buglosse officinale.

Langue-de-carpe. Instrument connu aussi sous le nom de *trivelin* ou de *levier de l'Écluse*, dont les dentistes se servent pour l'extraction des dents molaires ou pour celle des racines. C'est une sorte de levier pyramidal monté sur un manche solide, avec lequel on soulève la dent ou la racine à extraire.

Langue-de-cerf. V. SCOLOPENDRE.

Langue-de-cheval. Le *Ruscus hippoglossum*.

Langue-de-chien. V. CYNOGLOSSE.

Langue-de-serpent. Petit instrument dont les dentistes se servent pour enlever le tartre des dents de la mâchoire inférieure.

LANGUETTE. s. f. [*ligula*, all. *Zunge*, angl. *languet*, it. *linguetta*, esp. *lengueta*). Tout appendice long et étroit, et particulièrement, en botanique, l'appendice qui termine les demi-fleurons des fleurs composées. La *languette* ou *ligule* chez les articulés est une pièce dépendant de la lèvre ; elle est mince, membraneuse, lancéolée, à base élargie, très-aiguë au sommet, etc. Vers son milieu, elle présente, chez les *Sarcoptes scabiei* et *cati*, un orifice très-petit, difficile à voir, allongé, arrondi en arrière, effilé en avant.

LANGUEUR. s f. [*languor*, ἄφεσις]. V. ASTHÉNIE.

LANIAIRE. adj. [de *laniare*, déchirer]. Nom donné parfois aux dents canines.

LANTANÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des verbénacées, contenant le genre *Lantana* (*Lantane*).

LANTHANE. s. m. [angl. *lanthanum*, esp. *lantano*]. Métal trouvé dans la cérite de Bastnas, où il est mêlé avec le cérium. Il est voisin de l'yttrium, s'oxyde dans l'eau, et donne une base terreuse, hydratée, blanche. Lui-même est gris, pulvérulent. Son équivalent est 600; celui de son oxyde, 700.

LANUGINEUX, EUSE. adj. [*lanuginosus*, de *lanugo*, duvet ; all. *wollicht*, angl. *lanuginous*, it. *lanuginoso*, esp. *velloso*, *lanuginoso*]. Qui est couvert de poils doux (*lanugo*) frisés comme la laine.

LAPAROCÈLE. s. f. [*laparocele*, de λαπάρα, les lombes, et κήλη, hernie ; angl., it. et esp. *laparocele*]. Hernie lombaire à travers un écartement des fibres du muscle carré lombaire et un éraillement de l'aponévrose du muscle transverse, en dehors de la masse charnue du sacro-spinal.

LAPATHINE. s. f. Principe amer de la racine du *Rumex obtusifolius*, L. Il colore la salive en jaune ; soluble dans l'eau et l'alcool ; non cristallisable.

LAPIN. s. m. [*cuniculus*, κόνικλος, κόνιλος, all. *Kaninchen*, angl. *rabbit*, *coney*, it. *coniglio*, esp. *conejo*]. Animal rongeur voisin du lièvre, dont il se distingue en ce qu'il a des jambes plus courtes, et la disproportion entre les membres antérieurs et les membres postérieurs est moins marquée ; oreilles aussi longues ou un peu plus longues que la tête ; corps plus ramassé. Sa course est toujours rapide, mais de peu de durée. Il se creuse un terrier. Quelques auteurs font des lapins un genre (*Cuniculus*) différent des lièvres (*Lepus*), parce qu'ils ne peuvent se féconder et donner des métis. Ils offrent même de l'éloignement les uns pour les autres. Il paraît fort probable que le *lapin de garenne* (*Lepus cuniculus*, L., *Cuniculus vulgaris*) est distinct du *lapin de clapier* ou *domestique* (*Lepus domesticus* ou *Cuniculus domesticus*), lequel, outre les teintes variées de pelage, offre deux autres variétés, savoir : le *lapin riche* (*Lepus cuniculus argenteus*, ou *Cuniculus domesticus argenteus*), et le *lapin d'Angora* (*Lepus cuniculus angorensis*, ou *Cuniculus domesticus angorensis*). V. RONGEUR.

LAPPACÉ, ÉE. adj. [*lappaceus*, esp. *lappacea*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont ou courbées en pointe d'hameçon à l'extrémité, ou munies de pointes hameçonnées, comme les pointes qui garnissent l'extrémité des graines de la bardane (*Arctium lappa*, L.].

LAQUE. s. f. [all. *Lack*, angl. *lac*, it. *lacca*, esp.

laca]. Substance résineuse, fragile, transparente, d'un rouge jaunâtre, inodore, d'une saveur faiblement amère et astringente, qui exsude de plusieurs arbres des Indes orientales, particulièrement du *Ficus religiosa*, L., du *Ficus indica*, L., du *Croton lacciferum*, L., ou *Aleurites laccifera*, Willdenow, à la suite de piqûres qu'y fait la femelle d'un insecte nommé *Coccus lacca*, L. On en connaît dans le commerce cinq espèces : 1° la *laque en bâtons*, qui est la laque dans son état naturel, adhérant encore aux jeunes branches et les enveloppant quelquefois complétement sur une longueur de 15 à 18 centimètres ; 2° la *laque en grains*, qui est la laque détachée des rameaux ; 3° la *laque en écailles* ou *en tablettes*, qui est de la laque fondue et coulée ; 4° la *lac-laque*, et 5° la *lac-dye*. Ces deux dernières espèces sont des préparations peu connues que l'on fait aux Indes.—La *laque* a été employée comme tonique et astringente, sous forme de teinture alcoolique. Elle entre encore dans quelques opiats dentifrices. — On donne aussi le nom de *laques* à des combinaisons de matières colorantes végétales et d'oxydes ou de sous-sels métalliques ou d'alumine, qui sont usitées pour la peinture et la teinture.

LARDACÉ, ÉE. adj. [all. *speckartig*, angl. *lardaceous*, it. et esp. *lardaceo*]. Se dit des tissus dont l'aspect, la couleur, la consistance, sont analogues à ceux du lard.

LARDIFORME. adj. Qui ressemble au lard.—*Tissu lardiforme*. V. SQUIRRHE.

LARDIZABALÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, séparée des ménispermacées.

LARGE. adj. [*latus*, πλατύς, εὐρύς, all. *breit*, angl. *wide*, it. et esp. *largo*]. Se dit d'un corps dont l'étendue transversale est considérable eu égard à sa longueur. — *Ligaments larges de la matrice*. Expansions membraneuses qui résultent de l'adossement des deux feuillets du péritoine, et s'étendent des bords latéraux de la matrice aux côtés de l'excavation du petit bassin. — *Os larges*. Comme le coronal, les pariétaux, l'occipital, le coxal, ils concourent à former les parois des cavités splanchniques.

Large du cou. Nom donné par quelques anatomistes au *muscle paucier*.

Large du dos. V. DORSAL (*grand*).

LARICINE. s. f. V. ABIÉTINE.

LARINOÏDE. adj. [de λαρινός, gras, et εἶδος, forme]. Qui ressemble au lard. V. LARDIFORME.

LARMAIRE. adj. [*lacrymæformis*]. Se dit des graines qui, orbiculaires à la base, se rétrécissent insensiblement, et se terminent en une pointe allongée, de manière qu'elles ressemblent à une larme.

LARME. s. f. [*lacryma*, δάκρυ, all. *Thräne*, angl. *tear*, it. et esp. *lagrima*]. Humeur excrémentitielle qui lubrifie le globe de l'œil et facilite son mouvement dans l'orbite. Les larmes, sécrétées par la glande lacrymale, qui est située sous la voûte de l'orbite, à son angle externe, sont versées sur la conjonctive, puis portées vers le grand angle, et reprises par les points lacrymaux, qui les dirigent dans le canal nasal. Elles verdissent le sirop de violette ; par l'évaporation, elles donnent des cristaux de chlorure de sodium, qui sont entourés d'un espèce de mucus (V. LACRYMINE) ; elles contiennent aussi des phosphates de chaux et de soude. — On appelle également *larmes* (*guttæ*, *stillæ*), de petites masses d'une substance molle ou peu dure, telle qu'une résine ou une gomme-résine, parce qu'elles découlent, par gouttes semblables à des larmes, des végétaux qui les produisent.

Larmes bataviques. Petites masses de verre en fusion qu'on a laissées tomber dans l'eau froide, et qui, par suite d'un refroidissement inégal, dû à la mauvaise conductibilité du verre pour le calorique, acquièrent une fragilité telle, que, dès qu'on les presse en un point, elles éclatent en poussière, malgré leur dureté apparente.

LARMIER. s. m. [*sulcus lacrymalis*, all. *Thränengrube*, angl. *eye-veins*, esp. *sienes*]. Sac membraneux, à parois glanduleuses, sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre, qui est situé dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, chez les cerfs, et qui s'ouvre au dehors par une fente longitudinale de la peau. — En vétérinaire, petits enfoncements qui se remarquent dans l'angle interne des yeux du cheval.

LARMOIEMENT. s. m. V. ÉPIPHORA.

LARVE. s. f. [*vermiculus*, μορμολύκη, μορμών, all. *Larve*, angl. *larva*, esp. *larva*]. Premier état des insectes, celui dans lequel ils se trouvent après leur sortie de l'œuf, époque à laquelle leur forme est pour ainsi dire déguisée ou masquée sous celle de ver. — On donne quelquefois le même nom, par analogie, aux reptiles batraciens qui sont encore dans la première période de leur existence ou à l'état de têtards. — *Larves parasites chez l'homme*. Hope, puis Ch. Coquerel, ont fait un relevé des cas dans lesquels on a trouvé des larves sur l'homme, cas qui s'élèvent à 110, mais ne sont qu'accidentels, tandis que, chez les mammifères, il y a des larves qui sont de véritables parasites (V. ŒSTRE). Hope donne le nom de *canthariasis* [de κάνθαρος, hanneton] aux faits qui se rapportent aux coléoptères et aux dermoptères ; de *scolekiasis* [de σκώληξ, ver] à ceux qui sont fournis par des larves de lépidoptères, et de *myiasis* [de μυῖα, mouche] à ceux qui concernent les diptères. Les sinus frontaux et maxillaires, les voies lacrymales, les narines, le conduit auditif (interne ? et externe), le pharynx, l'estomac, les intestins, l'anus, le nombril, la peau et le

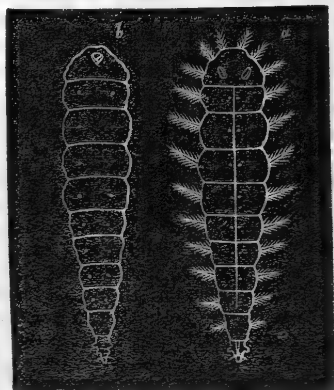


FIG. 247.

tissu cellulaire sous-cutané de l'abdomen, du cou, des membres, du scrotum et du cuir chevelu, sont les points où les larves ont été trouvées. Les larves de coléoptères, les forficules et les chenilles, sont expulsés ordinairement dans les matières vomies, ils ne causent que des accidents passagers et n'attaquent pas les tissus. Il n'en est pas de même des larves des

diptères, surtout de la *Musca carnaria*, L. (*œstre*). En général, dans l'intestin de l'homme, elles causent de violentes douleurs, et sont rejetées souvent avec des matières diarrhéiques ; ce sont des larves d'*œstre* ou plus souvent encore celles de l'*Anthomyia saltatrix* (Fig. 247). Dans les fosses nasales, elles causent généralement des douleurs particulières insupportables. Souvent, surtout dans les pays chauds, introduites dans une plaie existante à la peau ou faite par la mouche, comme on le voit communément chez le bœuf et le cerf, les larves forment une tumeur cutanée inflammatoire, qui devient très-douloureuse lorsque les larves sont grosses et se meuvent. Leur épiderme a la propriété, comme celui des graines entières, de ne pas laisser passer les principes du suc gastrique, etc. ; aussi traversent-elles l'intestin sans mourir, ou elles peuvent s'y fixer comme chez le cheval, lorsqu'elles ont été introduites intactes avec les aliments. Des insectes parfaits (*Tenebrio*, *Blaps*, *Staphylinus*, *Melse*) ont été expulsés vivants de l'intestin, après avoir été ingérés probablement avec les aliments. Les larves reçoivent souvent le nom de *vers*. Comme il peut s'en rencontrer quelquefois dans l'intestin ou autres parties du corps de l'homme, il importe de pouvoir les distinguer des vers proprement dits, parasites ou helminthes entozoaires. Il est des larves qui, au sortir de l'œuf, ne diffèrent de l'insecte parfait que par l'absence d'ailes et quelques légères particularités dans d'autres appendices. Telles sont celles des dermaptères, hémiptères, des orthoptères et de quelques névroptères. Celles-ci ne sauraient évidemment être confondues avec des entozoaires. Les autres larves n'ont aucune ressemblance avec l'insecte parfait. Celles qui ont le corps velu et portent le nom de chenilles n'ont pas besoin d'être signalées ici. Celles qui ont le corps nu se distinguent des helminthes en ce que leur corps est divisé en 12 segments ou anneaux (la tête non comprise), rarement 13 ou 14. La tête, bien que séparée par un cou, se distingue facilement (lorsqu'on la fait sortir par pression du premier anneau dans lequel elle se rétracte) soit par sa couleur, sa dureté, soit au moins par les organes de manducation. Ceux-ci n'ont pas d'analogues chez les helminthes, lors même qu'ils sont réduits à un petit crochet corné comme chez beaucoup de diptères, ou même à une bouche avec une lèvre tuberculeuse comme chez les *œstres*. Lorsque les anneaux du tronc sont pourvus de pattes, il est facile de distinguer les larves des helminthes ; dans le cas contraire, le nombre des anneaux est un caractère suffisant, comme on le voit pour celles des diptères. Les larves offrent surtout (ce qui ne se voit que chez les insectes, les myriopodes et quelques arachnides, à partir de l'état de larve) des stigmates avec ou sans organes et appendices respiratoires ; généralement placés sur les côtés du corps, ils se continuent avec des trachées que le microscope fait facilement reconnaître dans les tissus, même altérés, en raison de leur structure remarquable (V. TRACHÉE). L'examen de ces caractères distinctifs est suffisant dans la majorité des cas, sans qu'il soit nécessaire habituellement de recourir à l'examen du tube digestif, qui, dans les larves, ne ressemble pas à celui des helminthes. En outre, les larves manquent d'organes reproducteurs, mais les jeunes entozoaires sont souvent dans ce cas.

LARVÉ, ÉE. adj. [de *larva*, masque ; all. *verlarvt*, esp. *larvado*]. Masqué, déguisé. — *Fièvres larvées*. V. FIÈVRE.

LARYNGÉ, ÉE. adj. [*laryngeus*, de λάρυγξ, le larynx ; angl. *laryngeal*, it., esp. *laryngeo*]. Qui appartient au larynx. — *Artère laryngée*. La thyréoïdienne supérieure. — *Nerfs laryngés supérieurs*. Ce sont deux rameaux nerveux très-forts, qui naissent du nerf vague ou pneumogastrique, à la partie supérieure et profonde du cou. Du nerf laryngé supérieur naît le *laryngé externe*, au niveau de la base de l'apophyse styloïde. — *Nerfs laryngés inférieurs* ou *récurrents*. Ils naissent du pneumogastrique dans l'intérieur du thorax, remontent dans le sillon intermédiaire à la trachée-artère et à l'œsophage, et se distribuent au cou, après s'être réfléchis, le gauche au-dessous de la crosse de l'aorte, le droit au-dessous de l'artère sous-clavière correspondante. — *Phthisie laryngée*. V. LARYNGITE *chronique*.

LARYNGIEN, IENNE. adj. [*laryngeus*, angl. *laryngeal*, it. *laringeo*, esp. *laringiano*]. Qui dépend du larynx, ou qui a rapport au larynx. Ce mot est souvent synonyme de *laryngé*. — *Tube laryngien*. Instrument inventé par Chaussier pour insuffler de l'air dans les poumons des asphyxiés, etc. Il n'est plus usité. V. NOYÉ. — *Pompe laryngienne*. Composée d'un réservoir de caoutchouc adapté à un corps de pompe terminé par un tube, qui lui-même s'adapte à une sonde élastique recourbée et percée à son extrémité de deux ouvertures qui se correspondent. L'air arrive dans le réservoir par une ouverture pratiquée à la partie supérieure du corps de pompe ; cette ouverture se ferme au moyen d'une soupape qui se meut de dedans en dehors, et force l'air à passer dans un tube qui termine l'instrument. Une autre soupape agit en sens inverse, en sorte que l'air, en entrant par une ouverture, se trouve chassé par l'autre dans les voies aériennes.

LARYNGISME. s. m. [de *larynx*]. Marshall-Hall donne ce nom à la contraction spasmodique des muscles du larynx par action réflexe ou diastaltique, dans l'épilepsie, etc., amenant l'occlusion de la glotte ; d'où résultent des efforts violents de respiration, surtout d'expiration, avec asphyxie, suivis immédiatement de convulsions générales, qui, suivant lui, n'ont pas lieu si la glotte n'est pas fermée (V. TRACHÉLISME). — *Laryngisme striduleux*. V. FAUX-CROUP.

LARYNGITE. s. f. [*laryngitis*, de λάρυγξ, larynx ; all. *Kehlkopfbräune*, angl. *laryngitis*, it. *laringite*, esp. *laringitis*]. Inflammation du larynx. On appelle proprement *laryngite*, l'inflammation de la membrane muqueuse du larynx ; mais on a étendu cette dénomination à l'inflammation du tissu cellulaire sous-muqueux de cet organe. De là la nécessité de distinguer deux espèces de laryngites : la *laryngite muqueuse* ou *laryngite* proprement dite, qui est *aiguë* ou *chronique*, et la *laryngite sous-muqueuse*, décrite par Bayle sous le nom d'*œdème de la glotte*. — La *laryngite aiguë*, *simple*, ou *laryngite catarrhale*, présente une foule de variétés, depuis l'enrouement léger jusqu'à l'inflammation la plus intense ; de là des symptômes très-variés et la nécessité de recourir à un traitement antiphlogistique plus ou moins actif (V. RHUME). — *Laryngite croupale* ou *pseudo-membraneuse*. V. CROUP. — La *laryngite chronique*, dont le dernier terme est la *laryngite ulcéreuse* ou *phthisie laryngée*, peut être consécutive à une laryngite aiguë ; mais elle débute souvent à l'état chronique, à la suite de fatigues prolongées de l'organe de la voix. Le plus ordinairement alors la phthisie laryngée est symptomatique de tubercules pulmonaires, ou consécutive au développement de ces tubercules ; cependant il paraît certain qu'elle

peut exister indépendamment de toute affection des poumons. A l'altération de la voix, à la toux, à la fétidité de l'haleine et à la difficulté de la déglutition, se joignent une fièvre hectique, des sueurs nocturnes, enfin le dévoiement colliquatif et tous les symptômes de la phthisie pulmonaire, et la maladie se termine ordinairement par la mort. Le silence absolu, un régime très-adoucissant, de petites saignées locales fréquemment répétées et alternant avec des vésicatoires volants, un séton ou de petits moxas, et l'inspiration de vapeurs de goudron ou de vapeurs éthérées, sont les principaux moyens proposés contre cette grave maladie. — *Laryngite sous-muqueuse*. V. ŒDÈME *de la glotte*.

LARYNGOGRAPHIE. s. f. [*laryngographia*, de λάρυγξ, larynx, et γραφὴ, description; it. et esp. *laringografia*]. Description du larynx.

LARYNGOSCOPE. s. m. [de *larynx*, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument destiné à l'examen du larynx. L'appareil (Czermak) se compose d'un miroir quadrangulaire, dont les angles sont arrondis; à l'un de ces angles est fixée la tige destinée à maintenir le miroir. La forme importe peu d'ailleurs, on peut indifféremment se servir de miroirs ovales ou même ronds. Le diamètre doit être calculé d'après les dimensions de la gorge : il varie de 15 à 30 millimètres; mais la mesure intermédiaire de 20 millimètres environ convient pour la plupart des cas. L'épaisseur du miroir est en moyenne de 2 millimètres (Fig 248). Un miroir plus mince aurait l'inconvénient de se refroidir trop vite et de se couvrir, avant la fin de l'examen, d'une couche de vapeur condensée qui obligerait à recommencer l'expérience. Il a été imaginé par Garcia. Le miroir doit être préalablement échauffé, soit en le plongeant dans de l'eau chaude, soit surtout en exposant le côté réflecteur à l'action de la flamme. La tige soudée à l'un des angles est longue d'environ 8 à 9 centimètres du point d'attache au manche que l'opérateur tient dans la main; elle est coudée sous un angle obtus, assez souple pour prendre la courbure nécessaire, assez rigide pour ne pas être déviée pendant l'application. Le point le plus important est le moyen à employer pour envoyer sur le miroir une quantité suffisante de rayons lumineux par le mode d'éclairage artificiel appliqué à l'ophthalmoscope. La méthode ne diffère que par des modifications accessoires. Du miroir ils sont réfléchis en bas dans le larynx.

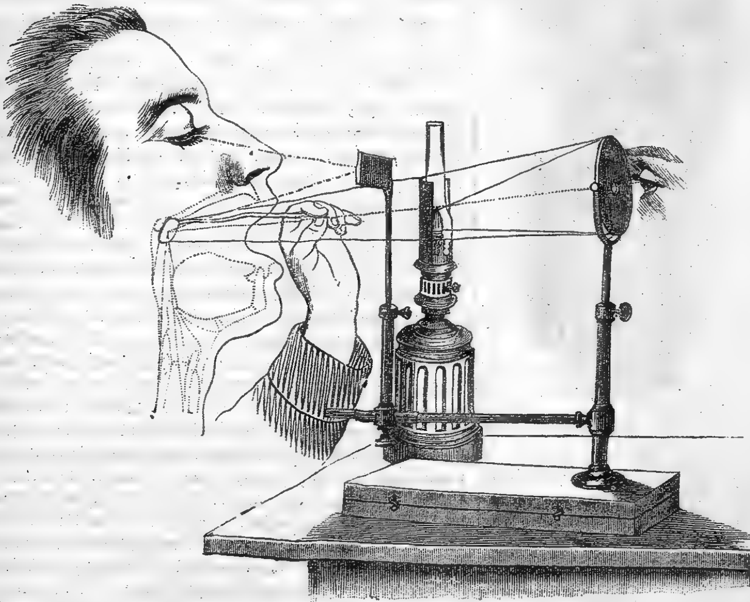


FIG. 248.

LARYNGOSCOPIE. s. f. Emploi du laryngospe. Le malade est assis en face de l'opérateur, les mains appuyées sur les genoux, le corps légèrement incliné en avant, le cou tendu et un peu renversé en arrière, la bouche très-largement ouverte, et la langue aussi abaissée et aplatie que possible. L'opérateur, assis vis-à-vis, maintient entre ses genoux les genoux de l'opéré, en ayant soin de se placer en pleine lumière, ou après avoir disposé sur une table, à la hauteur de son bras droit, une lampe d'un fort calibre, munie d'un écran, comme pour l'examen ophthalmoscopique, et qui projette une vive lumière sur le fond de la bouche. Le second temps de l'opération consiste à introduire le miroir réflecteur convenablement échauffé, et à l'incliner de telle sorte, après quelques tâtonnements, qu'il fournisse le plus de lumière possible. A cet effet, on invite le malade à une double manœuvre qui consiste alternativement à pratiquer une inspiration profonde et à émettre le son *é*. Pendant un de ces moments, on porte le miroir sous le voile du palais et la luette, momentanément soulevés, en modifiant plus ou moins sa position suivant les images perçues. L'opérateur, au lieu de se contenter du miroir réflecteur, se munit en outre d'un miroir éclairant et perforé à son centre. Ce dernier, tenu à distance convenable de l'œil de l'observateur, est rond, d'un diamètre moyen de 8 à 10 centimètres, et ne diffère en rien de celui qui est usité pour l'examen ophthalmoscopique; seulement, comme le médecin a besoin d'avoir les deux mains libres, l'une maintenant fixe la tête du sujet, l'autre tenant la tige du petit miroir introduit dans l'arrière-gorge, il était indispensable d'assujettir commodément et convenablement le miroir perforé, au travers duquel a lieu la vision. La laryngoscopie ainsi pratiquée par un expérimentateur habitué, permet à la vue de pénétrer jusque dans les profondeurs du pharynx, de distinguer nettement les diverses parties de cet organe, et même, au travers de la glotte largement ouverte, d'entrevoir jusqu'à la bifurcation de la trachée, ainsi que les ulcérations et tumeurs de ces organes. On s'en est servi avec succès pour enlever des polypes des cordes vocales.

LARYNGOSCOPIQUE. adj. Qui concerne la laryngoscopie.

LARYNGOTYPHUS. s. m. Accident secondaire du typhus, consistant en une ulcération arrondie, lenticulaire, de la muqueuse du larynx, et siégeant dans les ventricules ou au niveau des bords du cartilage thyréoïde, au niveau du muscle aryténoïdien transverse, etc.; elle gagne rapidement en profondeur, et détermine la nécrose du cartilage quand elle l'atteint.

LARYNX. s. m. [*larynx*, λάρυγξ, all. *Kehlkopf*, *Larynx*, angl. *larynx*, it. et esp. *laringe*]. Organe symétrique et régulier, qui forme le commencement des voies aériennes, et dans lequel se produit la *voix* (V. ce mot). Le *larynx* est une sorte de boîte ouverte en haut et en bas, composée de pièces mobiles les unes sur les autres, et tapissée par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du pharynx. Situé à la partie antérieure et supérieure du cou, derrière les muscles de la région hyoïdienne inférieure et le corps thyréoïde, au-devant du pharynx et de l'extrémité supérieure de l'œsophage, entre la base de la langue et la trachée-artère, il est composé principalement de quatre cartilages : le *thyréoïde*, qui en forme les parties supérieure, antérieure et latérale; le *cricoïde*, qui en fait, sous la forme d'un anneau, toute la partie inférieure; et les deux *aryténoïdes*, qui en occupent la partie postérieure supérieure, au-dessus du cricoïde. Un fibro-cartilage, l'*épiglotte* (Fig. 249, 2), surmonte le bord supérieur du cartilage thyréoïde. Plusieurs muscles (les crico-thyréoïdiens, crico-aryténoïdiens latéral et postérieur, aryténoïdien et thyréo-aryténoïdien) servent aux mouvements de ces cartilages, dont les articulations sont maintenues par des membranes fibreuses (membranes thyréoïdienne et crico-thyréoïdienne). Enfin, au-devant de la partie inférieure de la face linguale de l'épiglotte, derrière le cartilage, thyréoïde et la membrane thyréo-hyoïdienne, se trouve un lobule de tissu adipeux dit à tort *glande épiglottique*; et dans les replis que forme la membrane muqueuse en se portant de l'épiglotte aux cartilages aryténoïdes et de ces derniers au thyréoïde, sont logées de chaque côté les glandules aryténoïdes (Fig. 249). Considéré dans son ensemble, le larynx présente en devant la saillie verticale du cartilage thyréoïde (vulgairement *pomme d'Adam*); intérieurement, la membrane muqueuse qui le tapisse forme, vers son milieu, deux grands replis latéraux dirigés d'avant en arrière et disposés à peu près comme les bords d'une boutonnière; ces replis sont les *cordes vocales* (ligaments inférieurs de la glotte), susceptibles de se tendre et de se rapprocher plus ou moins, de manière à agrandir ou à diminuer la fente (ouverture de la glotte) qui les sépare. Un peu au-dessus des cordes vocales sont deux autres replis de la membrane muqueuse (ligaments supérieurs de la glotte). Les enfoncements latéraux qui se trouvent entre les replis ou ligaments supérieurs et inférieurs constituent les *ventricules du larynx*, et tout l'espace compris entre ces replis est ce qu'on nomme la *glotte* (V. ce mot), lieu du larynx où se produit spécialement la voix. — Le larynx des mammifères est formé des mêmes pièces cartilagineuses que celui de l'homme; mais il présente, dans les diverses espèces, des différences plus ou moins essentielles quant aux dimensions respectives de chacune de ses parties, à la disposition de la glotte, etc. Chez le cheval, il n'y a pas de ligaments supérieurs ni de ventricules proprement dits; mais, de chaque côté, au-dessus des cordes vocales, on trouve une cavité oblongue, et en avant un trou qui s'ouvre dans un troisième sinus pratiqué sous la voûte formée par le rebord antérieur du cartilage thyréoïde. Chez l'âne, cette cavité forme une grande cellule arrondie, dont l'entrée est beaucoup plus étroite que chez le cheval, et cette disposition paraît en rapport avec le son de la voix de l'animal. Chez les oiseaux, il y a deux larynx : l'un au commencement, l'autre à la fin de la trachée-artère. Le supérieur, situé à la base de la langue, sans ventricules, ni cordes vocales, ni épiglotte, consiste en une simple fente fermée par l'entrecroisement de petites pointes cartilagineuses, ne peut ni s'étendre ni se relâcher, et sert très-peu à la production des sons; l'autre, inférieur, séparé du premier par la trachée-artère, a une structure d'autant plus compliquée que l'oiseau module mieux son chant. C'est un petit appareil composé d'une espèce de tambour osseux divisé inférieurement par une traverse osseuse que surmonte une membrane semi-lunaire fort mince; ce tambour communique inférieurement avec deux glottes formées par la terminaison des bronches, et pourvues chacune de deux cordes vocales. — Dans la Figure, *a* représente la langue, à la base de laquelle se trouvent (2) l'épiglotte et l'orifice supérieur ou épiglottique du larynx, sur lequel se renverse l'épiglotte lors du passage des aliments. De chaque côté existe une gouttière (de 2 à 8) où glissent surtout les aliments liquides. *b* est le bord postérieur du cartilage thyréoïde; *c*, *c*, les bords postérieurs de la glande thyréoïde; *d*, le muscle crico-aryténoïdien postérieur; *e*, le muscle aryténoïdien; 1, le nerf laryngé supérieur, donnant des filets à la langue, à l'épiglotte, à la muqueuse laryngée postérieure et au muscle aryténoïdien (*e*); 3 représente l'anastomose de Galien ou du nerf laryngé supérieur avec l'inférieur (4), 5, branches trachéennes du laryngé inférieur; 6, filet du crico-aryténoïdien postérieur; 7, filet allant aussi au muscle aryténoïdien (*e*); 8, branches des muscles crico-aryténoïdiens latéral et postérieur.

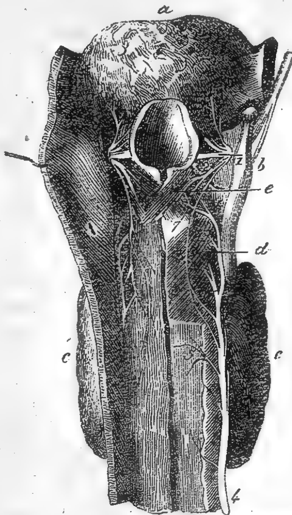


Fig. 249.

LASIOPÉTALÉES. s. f. pl. Tribu des byttnériacées.

LASSITUDE. s. f. [*lassitudo*, κόπος, all. *Müdigkeit*, angl. *lassitude*, it. *lassezza*, esp. *lasitud*]. Sensation pénible qu'on éprouve à la suite de longues fatigues, de tout exercice violent et prolongé des organes.

LATENT, ENTE. adj. [*latens*, all. *latent*, *verborgen*, angl. *hidden*, *latent*, it. et esp. *latente*]. Qui est caché. — *Calorique latent*, celui qui, étant combiné

intimement avec la substance des corps, disparaît à nos sens et n'agit plus sur le thermomètre. — En pathologie, *latent* se dit d'une maladie dont les symptômes sont obscurs : *pneumonie latente.* — Se dit des virus qui, tout en étant en incubation, ne donnent encore aucun signe de leur présence dans le corps. Le virus de la rage est *latent* pendant plusieurs jours chez un individu mordu par un chien enragé.

LATÉRAL, ALE. adj. [*lateralis*, de *latus*, côté; all. *seitenständig*, angl. *lateral*, it. *laterale*, esp. *lateral*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui est située sur le côté d'une autre : de l'anthère, quand elle s'attache d'un seul côté du filet; du cotylédon qui ne tient qu'à un seul côté du blastème; de l'embryon qui est rejeté tout d'un côté de la graine; du stigmate qui est placé sur le côté du style ou de l'ovaire; du style qui se trouve hors de la direction de l'axe vertical de l'ovaire. — *Méthode latérale*. V. CYSTOTOMIE.

LATÉRALISÉ, ÉE. adj. [all. *der schräge Seitendammschnitt*, angl. *lateral operation*, esp. *lateralisado*]. Se dit d'une des méthodes opératoires qui sont employées pour l'extraction de la pierre vésicale. V. CYSTOTOMIE.

LATÉROFLEXION. s. f. Flexion latérale de l'utérus. V. DÉVIATION.

LATÉROVERSION. s. f. Renversement de l'utérus sur le côté. V. DÉVIATION.

LATEX. s. m. [*latex*]. Suc propre de beaucoup de végétaux, de nature variable, circulant dans un ordre de vaisseaux particuliers, les *vaisseaux laticifères*. Le *latex* est un liquide visqueux, composé d'un véhicule aqueux gommo-albumineux, dans lequel nagent des globules huileux et résineux, quelquefois des grains de fécule (V. ce mot), et souvent du caoutchouc, qui en forme le principe prédominant dans un certain nombre de plantes des contrées chaudes. La plupart des *gommes-résines* sont fournies par les laticifères, et résultent de la concentration et de la dessiccation du latex qui perd son eau à l'air et laisse se concréter les substances précédentes qui étaient en dissolution et en suspension. Le *latex* a été considéré tantôt comme un fluide propre à la nutrition et confondu avec la sève descendante, tantôt comme un produit excrémentitiel. Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses n'est exacte; celle qui se rapproche le plus de la vérité est la dernière. Le *latex* est, comme on l'a dit jadis, un *suc propre*, différent de la séve et nullement nourricier. Les principes qu'il renferme le séparent complétement de la séve, et les vaisseaux qu'il occupe (V. LATICIFÈRE) n'ont aucune analogie avec les cellules portant la séve (V. CAMBIUM et ÉCORCE). C'est un liquide spécial à certaines plantes (V. LAIT *végétal*), dont les usages ne sont pas connus. Le latex est immobile dans ses conduits. La *circulation du latex*, longtemps admise, n'a pas lieu. Cette croyance était fondée sur des expériences inexactes, et sur cette vicieuse hypothèse qu'il y a dans les plantes une circulation analogue à celle des animaux.

LATICIFÈRE. adj. [de *latex*, et *ferre*, porter]. En botanique, *vaisseaux laticifères*, ordre particulier de vaisseaux en tubes simples ou ramifiés, et quelquefois anastomosés entre eux, à parois minces et transparentes, parfaitement homogènes, qui ne sont ni ponctuées ni rayées. Plusieurs botanistes les nomment *vaisseaux propres*. Ils renferment le suc appelé *latex*. On les trouve dans les plantes dicotylédones, dans l'écorce, dans les racines, les rhizomes, et partout où existent des trachées; dans les monocotylédones, autour des faisceaux fibreux et vasculaires. Quelques acotylédones en possèdent, dit-on, également. Ils sont en général remarquables par la minceur, la transparence de leurs parois, et la facilité avec laquelle elles se plissent et s'affaissent dès qu'elles sont séparées du tissu cellulaire ambiant, séparation qui se fait facilement (V. CELLULE *végétale*). Ils ne sont pas habituellement cloisonnés.

LATIQUE. adj. [*laticus*, de *lateo*, je suis caché]. Épithète donnée à une fièvre quotidienne rémittente dont les accès sont très-longs et à peine marqués.

LATRINES. s. f. pl. [*latrina*, de *latere*, être caché]. L'hygiéniste, consulté sur le système à suivre pour la construction des latrines, doit veiller à ce qu'autant que faire se peut les conditions suivantes soient réunies. Absence de miasmes et de gaz nuisibles ou d'odeur désagréable, à l'aide d'une aération ou d'une ventilation convenable. Solidité et simplicité des siéges, cuvettes et tuyaux de chute : ceux-ci ne doivent pas être en poterie, car les liquides urinaires les traversent par infiltration et en déterminent souvent le fendillement. — Fosses d'aisances ou de rassemblement à fond betonné, à parois de pierre compacte réunies à la chaux hydraulique, à angles arrondis, avec ouverture d'extraction d'un abord facile et d'une dimension triple de celle qui est nécessaire au passage d'un homme ; ce réservoir doit aussi, outre l'ouverture de chute, en avoir une pour un tuyau d'issue des gaz se rendant au-dessus de la toiture.

LAUDANUM. s. m. [angl. *laudanum*, it. et esp. *laudano*]. Nom donné autrefois à l'opium ramolli dans l'eau, passé avec expression, et évaporé jusqu'en consistance plus ou moins grande; quelquefois aussi à l'extrait d'opium préparé avec le vin. Aujourd'hui ce nom est réservé à des médicaments dans lesquels l'opium se trouve associé à divers ingrédients.

Laudanum de Rousseau [all. *Rousseausche Opiumtinctur*]. Il se fait en dissolvant 128 grammes d'opium dans 1^{kil},844 d'eau chaude, ajoutant 384 grammes de miel, puis 8 grammes de levûre de bière; mettant le tout dans un matras, et l'exposant dans une étuve chauffée à 30° centigr. Lorsque la fermentation a cessé, on passe avec expression et l'on filtre. La liqueur claire est distillée au bain-marie, pour retirer 512 grammes de liqueur alcoolique; on redistille ce produit une seconde fois, puis une troisième, pour avoir seulement 144 grammes de liquide. D'autre part, on prend le résidu resté après la première distillation dans le bain-marie; on l'évapore à une douce chaleur jusqu'à ce qu'il reste 320 grammes de produit, auxquels on ajoute les 144 grammes d'alcool opiacé ci-dessus; on filtre et l'on conserve dans un flacon bien bouché. 20 gouttes de ce laudanum représentent 0^{gr},125 d'extrait d'opium, ou 0^{gr},25 d'opium pur. V. OPIUM.

Laudanum de Sydenham [all. *safranhaltige Opiumtinctur*]. On le prépare avec 64 grammes d'opium, 32 grammes de safran, 4 grammes de cannelle et autant de girofle, qu'on fait macérer pendant quinze jours, à une douce chaleur, dans 500 grammes de vin de Malaga. On passe ensuite en exprimant et l'on filtre. 20 gouttes de ce laudanum représentent 0^{gr},05 d'opium purifié, ou 60 centigrammes d'opium brut.

LAURANE. s. f. Principe cristallisable très-amer, très-âcre, d'une forte odeur de laurier, retiré par Bonastre des baies de laurier.

LAURÉLIQUE (ACIDE). Acide retiré du laurélate de potasse qui se trouve dans les graines de laurier.

LAURÉOLE. s. f. V. GAROU.

LAURÉTINE. s. f. Principe analogue aux corps gras retiré des graines de laurier.

LAURIER. s. m. [*Laurus nobilis*, δάφνη, all. *Lorbeer*, angl. *laurel*, it. *alloro*, *lauro*, esp. *laurel*]. Arbre (ennéandrie monogynie, L., laurinées, J.) qui croît dans le midi de l'Europe. Ses feuilles, lisses, pointues, persistantes, sont aromatiques et employées comme assaisonnement. Ses fruits, improprement désignés sous le nom de *baies*, donnent par expression l'*huile de laurier*. On connaît aussi, sous cette dernière dénomination et sous celle d'*onguent* ou *pommade de laurier*, une préparation onguentacée, que l'on fait en pilant 250 grammes de feuilles récentes de laurier avec 500 grammes d'axonge, faisant bouillir à un feu doux jusqu'à ce qu'il ne reste plus d'humidité; ajoutant sur la fin 250 grammes de baies de laurier contuses, et faisant digérer le tout pendant dix heures au bain-marie dans un vaisseau clos; passant avec expression, laissant refroidir la colature, et la faisant fondre de nouveau pour l'avoir pure. On l'emploie à l'extérieur pour exciter l'organe cutané et les tissus sous-jacents.

Laurier alexandrin. Le petit houx.

Laurier aromatique. Le brésillet.

Laurier des bois. Le garou.

Laurier épineux. Variété du houx.

Laurier épurge. Le garou.

LAURIER-CERISE. s. m. [vulgairement *laurier arnaude* ou *amandier* d'Espagne, *Prunus lauro-cerasus*, L., all. *Kirschlorbeer*, angl. *cherry-laurel*, it. *lauroceraso*, esp. *laurel real*]. Arbrisseau dont les feuilles, toujours vertes, oblongues et luisantes

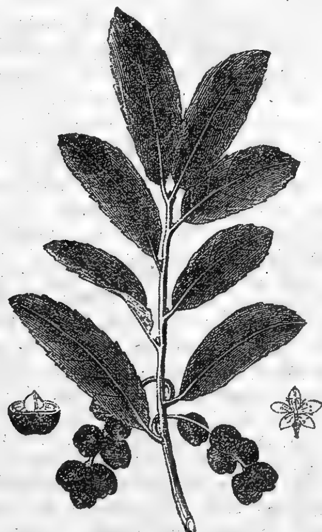


FIG. 250.

(Fig. 250), ont une odeur d'amande et une saveur astringente et amère, dues à l'acide cyanhydrique; aussi est-il imprudent de s'en servir, comme on le fait, pour aromatiser le lait. On prépare une *eau de laurier-cerise* en distillant 1 partie de ces feuilles fraîches avec 4 d'eau ordinaire, et retirant 1 partie du liquide. Cette eau a les propriétés de l'acide cyanhydrique, et doit être administrée avec prudence.

Laurier grec. Le *Melia azedarach*.

Laurier putref. Le merisier à grappes.

LAURIER-ROSE ou **LAUROSE**. s. m. [*Nerium oleander*, L., all. *Rosenlorbeer*, angl. *rose-laurel*, it. *oleandro*, esp. *laurel-rosa*, *oleandro adelfo*]. Arbrisseaux de la pentandrie monogynie, L., apocynées, J., dont on a employé l'extrait des feuilles dissous dans l'eau pour le traitement de la gale. On s'est aussi servi de l'extrait préparé avec l'écorce. De quelque manière qu'on s'en serve, c'est un médicament qui demande beaucoup de circonspection, parce qu'il peut causer de véritables empoisonnements.

LAURINE. s. f. [*laurostéarine*, *laurylate d'oxyde de glycile*, angl. *laurine*, esp. *laurina*]. Matière cristalline (Bonastre) des baies de laurier. Elle est en cristaux aiguillés très-développés, d'une amertume et d'une âcreté remarquables, soluble dans l'alcool bouillant et l'éther, point dans l'eau. Ces cristaux se volatilisent après avoir été fondus et répandent une odeur de résine; l'acide sulfurique leur communique une couleur jaune, qui passe au rouge orangé. ($C^{27}H^{25}O^{4}$.)

LAURINÉES ou **LAURACÉES**. s. f. pl. [*laurineæ*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à étamines périgynes, à laquelle le *laurier* (*Laurus*) a donné son nom. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, rarement opposées, entières ou lobées, souvent coriaces, persistantes et ponctuées. Fleurs en panicules ou en cymes; calice monosépale, à 4 ou 6 divisions profondes; 8 à 12 étamines insérées à la base du calice, et dont les filets présentent à leur base deux appendices pédicellés, qui paraissent être des étamines avortées; anthères terminales, s'ouvrant par deux ou quatre valves, qui s'enlèvent de la base au sommet; ovaire libre, uniloculaire; style allongé, terminé par un stigmate simple. Fruit charnu, à la base duquel persiste le calice, qui forme une cupule. Graine contenant sous son tégument propre un très-gros embryon à cotylédons épais et charnus.

LAURIQUE ou **LAUROSTÉARIQUE**. adj. — *Acide laurique*. Corps obtenu par saponification de la laurine; cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther; fond à 42°,50. ($C^{24}H^{23}O^{3}.HO$.)

LAUROSTÉARINE. s. f. V. LAURINE.

LAURYLE ou **LAUROSTÉARYLE**. s. m. Radical hypothétique ($C^{24}H^{23}$) de l'*acide laurylique* (*acide laurinique* ou *laurostéarique*).

LAVAGE. s. m. Action de laver. — *Émétique en lavage*. V. ÉMÉTIQUE.

LAVANDE. s. f. [*Lavendula spica*, L., all. *Lavendel*, angl. *lavender*, it. *lavendola*, esp. *lavanda*]. Plante (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) indigène, amère, aromatique et stimulante. On en fait des teintures alcooliques et acétiques, et une eau distillée. Par la distillation de ses fleurs, on obtient une huile volatile, vulgairement appelée *huile d'aspic*, ou mieux *de spic*, qui a été quelquefois employée en frictions contre les paralysies.

LAVÉ, ÉE. adj. [all. *hell*, *licht*, angl. *faint*, it. *smorto*]. Se dit de certaines couleurs peu vives et peu chargées. Ex.: *bai brun lavé aux flancs*, *alezan clair ventre lavé*.

LAVEMENT. s. m. Le nom de *clystère* (V. ce mot) est surtout réservé au *lavement simple* ou d'eau pure. Ceux qui sont médicamenteux sont ordinairement appelés *lavements médicamenteux* et sont dits *lavements*

anodins, *purgatifs*, *nutritifs*, etc., suivant qu'ils renferment des substances calmantes purgatives, du bouillon, des jaunes d'œuf, etc.

Lavement d'amidon Eau, 250 à 400 gram ; amidon en poudre, 15 gram.

Lavement anodin ou *laudanisé*. Eau, ou décoction émolliente, 250 gram.; laudanum de Sydenham, un demi-gramme.

Lavement anodin des peintres. Huile de noix, 200 gram.; vin rouge, 400 gram.

Lavement anthelminthique. Mousse de Corse, 12 gram.; eau, 375 gram. Faites bouillir dix minutes, passez, ajoutez : huile de ricin, 30 gram. (Foy).

Lavement d'asa fœtida. Asa fœtida, 1 à 5 gram.; jaune d'œuf, nº 1; décoction de guimauve, 250 gram.

Lavement de copahu (Velpeau). Copahu, 30 gram.; jaune d'œuf, nº 1; laudanum, 1 gram ; eau, 250 gram.

Lavement de cubèbe. Cubèbe pulvérisé, 25 gram.; décoction de guimauve, 300 gram.

Lavement huileux. Huile d'olive, de lin ou d'amandes douces, 30 gram.; eau, 250 à 400 gram.

Lavement iodé. Pour la dysenterie, on a donné, par jour, un lavement où entrent 6 grammes de teinture d'iode; d'autres médecins sont allés jusqu'à 15 ou 20 grammes de teinture d'iode. Il a presque toujours suffi d'un seul lavement pour amener presque immédiatement un résultat favorable; les accidents n'ont jamais rien présenté de sérieux et se sont promptement dissipés seuls ou à l'aide de lavements amylacés ou d'opium. Les phénomènes consécutifs qui se sont le plus ordinairement montrés sont, dans l'ordre de fréquence : les sueurs froides qui n'ont presque jamais manqué, une sensation de brûlure à l'anus et dans l'intestin, des coliques, le goût d'iode dans la bouche, surtout quand le lavement était gardé quelque temps. Cette médication rentre dans la méthode substitutive.

Lavement purgatif des peintres. Séné, 8 gram.; eau bouillante, 500 gram. Faites infuser, passez et ajoutez : jalap en poudre, 4 gram.; diaphœnix, 30 gram.; sirop de nerprun, 30 gram.

Lavement de savon. Savon blanc ordinaire, 8 gram.; eau, 300 à 500 gram.

Lavement de sel ou *stimulant*. Sel de cuisine, 30 gram.; eau ou infusion, 300 à 500 gram.

Lavement de tabac (Abercrombie). Tabac sec, 1 gram.; eau bouillante, 200 gram. Faites infuser, passez. (Iléus, tétanos.)

LAXATIF, IVE. adj. et s. m. [*laxativus*, de *laxare*, relâcher; all. *laxirend*, angl. *laxative*, it. *lassativo*, esp. *laxativo*]. Se dit des médicaments qui déterminent la purgation sans irriter : tels que le miel, la manne, la casse, etc.

LAXIFLORE. adj. [de *laxus*, lâche, et *flos*, fleur; all. *weitblumig*]. Se dit de l'inflorescence dans laquelle les fleurs sont écartées les unes des autres.

LAXITÉ. s. f. [*laxitas*, angl. *laxity*, it. *lassità*]. Relâchement, défaut de force et de tension dans la fibre.

LAZARET. s. m. [all. *Lazareth*, angl. *lazaretto*, it. *lazzarretto*, esp. *lazareto*]. Édifice isolé de toute habitation, établi dans divers ports de mer d'Europe, et destiné à la désinfection des hommes et des choses qui viennent des lieux où règne, soit la peste, soit le typhus, la fièvre jaune, ou quelque autre maladie réputée contagieuse. Le temps du séjour dans le *lazaret* s'appelle *quarantaine*, lors même que la durée n'en est que de quelques jours.

LAZULITE. s. m. [*lapis lazuli*, all. *Lazulit*, esp. *lazulita*]. Pierre dure, d'un beau bleu d'azur, spécialement composée de silice, d'alumine, de soufre et de soude. Elle était anciennement employée comme purgative.

LÉCANORINE. s. f. [*acide lécanorique*]. Principe qui se trouve dans les lichens des genres *Lecanora*, *Variolaria*, *Evernia prunastri*, Acharius (*Parmelia prunastri*); cristallisable, blanc, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther chauds. ($C^{18}H^{8}O^{8}$.)

LÉCITHINE. s. f. [de λέκιθος, jaune d'œuf (Gobley), *matière grasse phosphorée neutre* (Chevreul)]. Composé liquide, non cristallisable, qui, par sa décomposition, qui est très-facile, donne pour produits de l'*acide oléique*, de l'*acide margarique* et de l'*acide phospho-glycérique* (V. ce mot), ou mieux de l'*acide phosphorique* et de la *glycérine*. C'est un corps gras défini, neutre, complexe, formé par la combinaison des acides précédents avec la glycérine. Ce principe immédiat se trouve dans la fibrine (Chevreul), dans la substance du tissu nerveux central et périphérique, dans le sang (V. CÉRÉBRINE), dans la bile (Gobley) et dans le jaune d'œuf (Gobley). Les acides gras du sang et de la bile proviennent, d'après Gobley, de la décomposition de la *lécithine*, qui, traitée par des procédés d'extraction peu convenables, fournit de la glycérine et les divers acides ci-dessus.

LÉCYTHIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées.

LÉGAL, ALE. adj. [*legalis*, νόμιμος, all. *gesetzlich*, angl. *legal*, it. *legale*, esp. *legal*]. Qui est selon la loi, qui a rapport aux lois : *médecine légale*. V. MÉDECINE.

LÉGITIME. adj. [*legitimus*, *genuinus*, νόμιμος, all. *rechtmässig*, *legitim*, angl. *lawful*, *legitimate*, it. *legittimo*, esp. *legitimo*]. Se dit, en général, des choses fondées sur un droit qu'on ne pourrait violer sans tomber dans l'injustice.— *Enfant légitime*. Enfant conçu et né dans le mariage, par conséquent avec les conditions qui établissent ses droits à l'hérédité. Aux termes du Code civil, art. 312 et suivants, l'enfant né après le 180e jour du mariage, ou moins de 300 jours après la dissolution du mariage, est réputé *légitime*.— *Maladies légitimes*. Celles qui suivent une marche régulière.

LÉGUME. s. m. [*legumen*, de *legere*, ramasser, cueillir; ὄσπριον, all. *Gemüs*, angl. *vegetables*, *legume*, it. *legume*, esp. *legumbre*]. Nom vulgaire de toute plante potagère employée à titre d'aliment.— En botanique, synonyme de *gousse*. — *Légumes secs*. V. CONSERVE.

LÉGUMINE. s. f. [all. *Legumin*, angl. *legumine*, it. et esp. *legumina*] (Braconnot). Principe immédiat des semences de plusieurs légumineuses, aussi appelé *matière végéto-animale des légumineuses* (Einhof), *caséine* ou *caséum végétal* (Liebig). La légumine est un peu soluble dans l'eau, non coagulable par la chaleur, insoluble dans l'alcool, où elle forme une poudre blanchâtre; les acides minéraux la précipitent, ainsi que plusieurs sels mercuriels et calcaires; les acides végétaux la dissolvent. Elle contient du soufre, comme le gluten.

LÉGUMINEUSES. s. f. pl. [*leguminosæ*, it. *leguminose*, esp. *leguminosas*]. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, qui a pour caractères : Calice monophylle, divisé plus ou moins profondément; corolle polypétale (rarement

nulle ou monopétale), papilionacée dans le plus grand nombre; ordinairement, 10 étamines adhérentes à la base du calice, et ayant des filets distincts ou soudés ensemble en forme de gaîne (souvent le supérieur ne s'unit point aux neuf autres); anthères petites, globuleuses ou distinctes; ovaire supère, renfermé dans la gaîne des filets, surmonté d'un style terminé par un stigmate. Gousse à une ou deux loges longitudinales, s'ouvrant en deux ou trois valves, ou ne s'ouvrant pas; les graines attachées le long d'une des sutures. Les graines des légumineuses papilionacées n'ont point d'endosperme, et leur radicule est courbée sur les lobes; dans les autres, la radicule est droite, et l'embryon est entouré d'une membrane épaisse. Les feuilles sont alternes, accompagnées de stipules souvent adhérentes au pétiole. Les fleurs sont ordinairement hermaphrodites.

LÉIOCOME, ou mieux **LIOCOME,** s. m. [de λεῖος, lisse; et κόμη, chevelure]. Synonyme de *liotrique*.

LÉIOCOMME. s. m. [*amidon grillé*]. Fécule désagrégée par la chaleur à 210° qui la rend soluble dans l'eau froide.

LEMNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones très-petites, vivant à la surface des eaux douces stagnantes, sur lesquelles elles flottent librement. Elles sont monoïques, monandres; anthère à deux loges; deux fleurs mâles dans une seule spathe; une fleur femelle; ovaire uniloculaire à une ou plusieurs graines.

LEMNISQUE. adj. et s. m. [*lemniscus*, λημνίσκος]. Bandelette repliée sur elle-même, employée dans le traitement des plaies (Celse). — Pessaire en forme de sablier, dont la coupe représenterait à peu près un 8.

LEMON-GRASS. s. m. Nom de l'*andropogon à odeur de citron* (*Andropogon citriodorus*, Link), de la Martinique, ou *citronnelle*, graminée bien plus grande que l'*A. schœnanthus*, L., avec lequel elle a été confondue. Elle a une odeur de rose agréable et passe pour faire avorter les femmes et les bestiaux.

LENICEPS. s. m. [de *leniter capiens*, prenant doucement]. Instrument destiné à remplacer le forceps, fondé sur les mêmes principes, mais agissant avec plus de douceur et comme auxiliaire des contractions utérines (Mattei).

LÉNITIF, IVE. adj. et s. m. [*leniens*, *lenitivus*, de *lenire*, adoucir; ἤπιος, all. *lindernd*, *Linderungsmittel*, angl. *lenitive*, it. et esp. *lenitivo*]. Synonyme d'*adoucissant*, et quelquefois, mais à tort, de *laxatif*. — *Électuaire lénitif*. On le prépare avec: racine de polypode, raisins de Corinthe, et tamarin, aa 64 gram.; réglisse, 32 gram.; feuilles fraîches de scolopendre, prunes de Damas, jujubes, aa 48 gram.; et feuilles de mercuriale, 128 gram. On fait bouillir dans une décoction de 64 grammes d'orge, d'abord le polypode, puis la réglisse, les feuilles de scolopendre et de mercuriale et les fruits. On fait bouillir à part 64 grammes de séné; on mêle les deux décoctions, et on les fait évaporer jusqu'à ce qu'il ne reste que 2^{kil},500 de liquide. On ajoute alors sucre blanc, 1^{kil},250, et l'on fait cuire à consistance de sirop, dans lequel on incorpore: pulpe de casse, de tamarins et de pruneaux, aa 192 gram.; puis feuilles de séné en poudre très-fine, 160 gram.; semences de fenouil et d'anis pulvérisées, aa 8 gram. Cet électuaire, qu'on administre surtout en lavements, et où le séné est à la masse entière comme 1 : 9 ou 10, forme une masse noire, de consistance de miel épais, ayant une odeur agréable et non vineuse.

LENT, ENTE. adj. [*lentus*, all. *langsam*, angl. *slow*, it. et esp. *lento*]. Se dit, en général, de ce qui est tardif dans ses mouvements. — *Fièvre lente*. Fièvre continue, peu intense dans ses symptômes, et qui suit une marche chronique: telle est la *fièvre lente nerveuse*. Souvent le mot *fièvre lente* est synonyme de *fièvre hectique*. — *Pouls lent*, se dit quand les battements se font avec lenteur, et quand la systole est plus prompte que la diastole.

LENTE. s. f. V. Pou. — Nom vulgaire donné en quelques pays à l'entérite dysentérique du gros bétail.

LENTIBULARIÉES. s. f. pl. V. UTRICULARIÉES.

LENTICELLE. s. f. [all. *Rindenhöckerchen*, esp. *lenticela*]. Taches rousses et ovales (de Candolle) disséminées sur l'écorce des branches des arbres, au-dessous de l'épiderme desquelles on trouve, à l'endroit qu'elles occupent, un amas pulvérulent. Une *lenticelle* est une hypertrophie locale de la couche subéreuse et de la couche herbacée, hypertrophie dont la naissance est déterminée par la mise à nu du tissu sous-épidermique dans le point où l'épiderme a subi une perte de substance due à la destruction d'une partie saillante en forme de poil ou d'aiguillon glanduleux ou non. Les racines qui naissent sur les boutures partent généralement des points où il n'y avait pas de lenticelles; il ne se développe ni bulbilles ni bourgeons sur les points où les lenticelles existent (Germain de Saint-Pierre).

LENTICULAIRE, LENTIFORME. adj. [*lenticularis*, all. *linsenförmig*, angl. *lenticular*, it. *lenticolare*, esp. *lenticular*]. Qui a la forme d'une lentille. — *Couteau lenticulaire*. V. COUTEAU. — *Ganglion lenticulaire*. Ganglion nerveux plus connu sous le nom de *ganglion ophthalmique de Willis*. — *Os lenticulaire*. Le plus petit des osselets de l'ouïe.

LENTICULE. s. f. V. LENTILLE *d'eau*.

LENTIGO. s. m. [*lentigo*, de *lens*, lentille; φακὸς, it. *lentiggine*]. Taches de rousseur. V. ÉPHÉLIDE.

LENTILLE. s. f. [*lens*, φακὸς, all. *Linse*, angl. *lentil*, it. *lente*, esp. *lenteja*]. Graine d'une plante légumineuse (*Ervum lens*, L., diadelphie décandrie, L.) communément employée comme aliment, mais n'ayant aucune propriété comme médicament. On supposait autrefois la décoction de lentille propre à faciliter l'éruption de la variole ou de la rougeole; sa farine a aussi été employée comme émolliente et résolutive: l'une et l'autre sont abandonnées aujourd'hui. Sa farine s'emploie quelquefois en cataplasmes comme résolutive, et, sous le nom d'*ervalenta*, mêlée à du sel, est exploitée comme rafraîchissante, diurétique et laxative, propriétés dont elle est pourtant dépourvue.

Lentille d'eau ou *lenticule* [*lemna*]. Genre de plantes aquatiques de la famille des lemnacées, dont les feuilles, arrondies en forme de lentilles, flottent à la surface de l'eau. La *lentille d'eau* a été employée comme émolliente.

LENTILLE. s. f. En physique, verre taillé en forme de disque, de manière à réfracter la lumière d'une manière déterminée, soit en faisant converger les rayons, soit en les faisant diverger, selon que la lentille est *biconvexe*, *plan-convexe*, *convexo-concave* ou *biconcave* et *plan-concave*. V. LOUPE et MICROSCOPE. — En pathologie, espèce d'éphélide. V. CRISTALLIN.

LENTISQUE. s. m. [it. et esp. *lentisco*]. V. TÉRÉBINTHE.

LENTITE. s. f. Nom donné à la prétendue inflammation du cristallin, affection qui n'existe pas, cet organe étant entièrement dépourvu de vaisseaux.

LÉONTIASIS. s. f. [de λέων, lion; it. *leontiasi*]. Nom donné à l'éléphantiasis tuberculeux de la face, à cause de l'aspect qu'elle présente quand elle est le siége de cette maladie.

LÉONURE. s. m. V. AGRIPAUME.

LÉPALE. s. m. [*lepalum*]. Nom des pièces qui constituent le verticille du disque, lorsque celui-ci s'élève en expansions *pétaloïdes*, *écailleuses* ou *glandulaires*. V. DISQUE (3°).

LÉPICÈNE. s. f. [*lepicena*, de λεπὶς, écaille, et κενὸς, vide; esp. *lepicena*]. Nom donné par Richard à la glume calicinale des graminées.

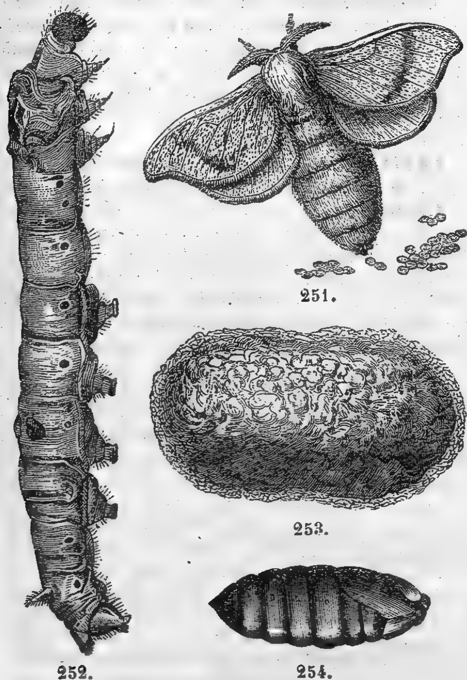
LÉPIDE. s. m. Nom inusité des poils en écusson (*pili scutati*), résultant de poils étoilés à rameaux soudés entre eux.

LÉPIDINE. s. f. [angl. *lepidine*]. Substance extraite par Leroux du *Lepidium iberis*, L. On a depuis donné le même nom à un des produits les plus volatils qu'on obtient en préparant le leucol. Il bout à 260° et donne des sels cristallisables. ($C^{20}H^9Az$.)

LÉPIDOÏDE. adj. [*lepidoides*, de λεπὶς, écaille, et εἶδος, ressemblance; it. et esp. *lepidoide*]. Qui ressemble à une écaille. Nom de la suture temporo-pariétale.

LÉPIDOPHYLLE. adj. [*lepidophyllus*, de λεπὶς, écaille, et φύλλον, feuille]. Qui a des feuilles en forme d'écailles.

LÉPIDOPTÈRES. s. m. pl. [*lepidoptera*, de λεπὶς, écaille, et πτερὸν, aile; all. *Lepidopteren*, esp. *lepidopteros*]. Ordre de la classe des insectes qui subissent



251. 253. 252. 254.

des métamorphoses complètes, c'est-à-dire offrant successivement l'état d'*œuf* (Fig. 251), celui de *larve*, qui, dans cet ordre, porte le nom de *chenille* (Fig. 252), et de *ver* dans les autres ordres, et l'état de *papillon*. Les chenilles changent ordinairement quatre fois de peau (et à chaque fois grandissent beaucoup) avant de passer à l'état de *nymphe* ou de *chrysalide* à enveloppe coriace (Fig. 254); mais la plupart se renferment pour cela dans un *cocon* (Fig. 253) formé de filaments très-fins, qui sont la *soie* (V. BOMBYX), et au centre duquel se trouve la chrysalide. D'autres, dites *à chrysalide nue*, ne font qu'attacher ou pendre la chrysalide, ou ne se métamorphosent que sous terre, où elles passent l'hiver dans un état de mort apparente. De la chrysalide sort l'insecte parfait, ou *papillon* (Fig. 251), à quatre ailes couvertes, sur les deux faces, d'écailles colorées pulvérulentes, et à organes buccaux disposés en trompe enroulée.

LÉPIDOSARCOME. s. m. [*lepidosarcoma*, de λεπὶς, écaille, et *sarcome*]. Tumeur sarcomateuse couverte d'écailles irrégulières, que M. A. Severin dit avoir été observée dans l'intérieur de la bouche.

LÈPRE. s. f. [*lepra*, λέπρα, de λεπρὸς, écailleux, de λέπος, écaille; angl. *lepra*, it. *lepra*, *lebbra*, esp. *lepra*]. Maladie de la peau, d'après Willan et les dermatologistes qui l'ont suivi, s'annonçant par de petites élevures solides, comme papuleuses, entourées de taches roussâtres, luisantes, *circulaires* et un peu proéminentes. La surface de ces élevures, d'abord unie, présente, au bout de quelques jours, vers son centre, une petite *écaille* blanche, demi-transparente, lisse et polie, semblable à une *paillette*, qui se détache bientôt. La surface de ces points écailleux, après s'être ainsi dépouillée une première fois, s'élargit progressivement, *mais toujours en conservant une forme circulaire*. Elle se couvre de nouvelles écailles minces, fermes, d'un gris de perle, cernées par un bord rougeâtre *un peu élevé*, qui tombent, et sont remplacées successivement par d'autres. Quelquefois ces surfaces ou plaques lépreuses sont pâles, blanches, noires ou rougeâtres, ce qui a fait admettre diverses espèces de lèpres (*alphos*, *leucé*, *mélas*, etc.). Ordinairement elles se montrent d'abord sur les membres, et le plus souvent au-dessous du coude ou du genou, d'où elles se propagent quelquefois sur tout le corps; mais elles ont partout la forme *orbiculaire*. La lèpre peu étendue n'est accompagnée d'aucune sensation morbide, si ce n'est une légère démangeaison; mais, lorsque les plaques lépreuses sont nombreuses, que le mal se propage au corps réticulaire, les mouvements deviennent difficiles, et souvent aussi il existe un état de tension et des douleurs plus ou moins vives. La nature et la cause de cette maladie sont inconnues. On a conseillé tour à tour, pour son traitement, des moyens irritants et adoucissants. En effet, lorsqu'il n'y a pas d'inflammation, on peut, après avoir nettoyé la peau par des lotions, des bains tièdes, faire usage de lotions stimulantes, telles que l'eau alcoolisée ou une dissolution de sulfure de potassium, qui favorisent la chute des écailles. On applique ensuite de légères couches d'onguent de poix blanche ou d'onguent de goudron, renouvelées matin et soir, en ayant soin de laver la peau avec une solution légèrement savonneuse. On continue ces applications pendant plusieurs semaines, en même temps que l'on donne à l'intérieur quelques stimulants, notamment la solution de Fowler. Lorsque, au contraire, il y a de l'inflammation, il faut se borner à des onctions ou à des lotions avec la crème, le lait, le beurre, etc.—On donne aussi le nom de *lèpre* à une maladie de la peau qui a sévi, durant le moyen âge, en Occident, avec une singulière intensité. Cette lèpre n'est pas autre chose que l'*éléphantiasis tuberculeux* ou *des Grecs* (V. ce mot). Cette maladie, qui est endémique en plusieurs contrées de l'Orient, l'était devenue

en Europe. Depuis, elle y a disparu. On voit qu'il faut bien distinguer cette *lèpre* de la lèpre ou maladie squameuse des dermatologistes modernes. V. LADRERIE.

Lèpre Kabyle. Ensemble de manifestations morbides de la peau, observées par Arnould en Kabylie, dans le cercle de Dellys (province d'Alger). Elle a quelques traits de ressemblance avec la lèpre hébraïque ou éléphantiasis. Dans la *forme épidermique*, la dermatose affecte de nombreuses variétés, mais les efflorescences cutanées sont toujours disposées en groupes à bords circulaires, végétant par leur périphérie, formant des taches à coloration rouge ou rouge-brun et persistant même après la guérison. La *forme ulcéreuse*, qui succède toujours, mais plus ou moins vite, à la précédente, commence quelquefois par une légère excoriation sur un point particulier de la tache épidermique ; d'autres fois, l'ulcère est tout formé sous une pustule ou une croûte d'ecthyma. L'ulcère n'est jamais profond, mais sa cicatrisation est toujours lente. La cicatrice est en creux, anfractueuse, ou bien elle forme une plaque en relief ayant une certaine ressemblance avec la kéloïde.

LÉPREUX, EUSE. adj. et s. [*leprosus*, ἐλεφαντιακός, all. *aussätzig*.]. Qui concerne la lèpre ; qui en est atteint.

LÉPROSERIE. s. f. [esp. *leproseria*]. Hôpital consacré au traitement de la lèpre. Il s'agit ici, bien entendu, de la lèpre du moyen âge ou éléphantiasis tuberculeux. La lèpre était regardée comme infiniment contagieuse. On séparait les lépreux de toute communication avec les personnes saines.

LEPTOMÈRE. s. m. [λεπτομερία, de λεπτός, menu, et μέρος, partie]. S'est dit des parties les plus petites de l'économie. V. ÉLÉMENT.

LEPTOMITE ou **LEPTOMITUS.** V. ALGUE.

LEPTOTHRIX. s. f. [de λεπτός, menu, et θρίξ, cheveu]. Sur la surface de la langue, dans la matière accumulée dans l'interstice des dents ou la cavité des dents cariées, dans certains liquides vomis ou rendus par des individus atteints de diarrhée, et dans le liquide contenu dans l'estomac après la mort, on trouve une quantité considérable de petits filaments d'une espèce particulière d'algue (*Leptothrix buccalis*, Ch. R.). Ces filaments ou bâtonnets que forment les tubes brisés de la plante, sont droits ou légèrement courbés, ou coudés brusquement à angle variable, à bords nets, extrémités non effilées, largeur de $0^{mm},001$ au plus dans toute leur longueur, laquelle varie de $0^{mm},020$ à $0^{mm},100$ ou même davantage. Ces bâtonnets sont très-courts, libres et flottants quand on les étudie dans un des liquides indiqués plus haut. Dans la substance accumulée entre les dents depuis deux ou trois jours, ils atteignent une longueur de $0^{mm},100$ et plus ; c'est là leur état de parfait développement. Ils sont ici disposés plus ou moins parallèlement en faisceaux droits ou onduleux très-serrés. On trouve toujours avec eux des vibrions de plusieurs espèces, des cellules d'épithélium, des leucocytes du mucus buccal (globules muqueux) et des granules moléculaires. A un grossissement de 7 à 800 fois, on voit, dans ces filaments, de petits corpuscules plus ou moins espacés, ronds, très-difficiles à bien étudier. L'étude de leur développement montre que ce sont eux (Ch. Robin) qui ont été décrits sous le nom de *bacterium du sang de rate*, comme des filaments libres, droits, roides, cylindriques, d'une longueur variable entre 4 et 12 millièmes de millimètre, d'une minceur extrême ; les plus longs offrent quelquefois une et très-rarement deux inflexions à angle obtus ; par un très-fort grossissement, on distingue des traces d'une division en segments ; ils n'ont absolument aucun mouvement spontané. Par la dessiccation, ils conservent leur forme et leur apparence. L'acide sulfurique, la potasse caustique en solution concentrée, ne les détruisent pas ; ils se comportent à l'égard de ces réactifs comme les conferves les plus simples. Ces algues se rencontrent fréquemment dans le sang des moutons atteints de sang de rate, et sur divers animaux à la suite des inoculations faites à titre d'expériences (Fuchs, 1848, Brauell (de Dorpat), Pollender, Delafond, 1860, Signol, Rayer, Davaine). Delafond avait constaté la présence de ces bactéries dans le sang des animaux charbonneux seulement. On a pu les observer dans la maladie du cheval, qualifiée de *diathèse typhoïde*, *influenza*, etc., dont les modes de manifestation sont très-différents : soit chez ces animaux ayant succombé à la forme thoracique ou abdominale de cette affection, soit encore sur les chevaux morts à la suite de celle de ces formes qui se caractérise par des raptus hémorrhagiques, et plus souvent chez ceux ayant succombé à la forme paraplégique, qui est l'un de ses modes d'expression le plus ordinaire ; malgré la diversité des organes frappés par la maladie, l'étude histologique permet de constater, dans ces circonstances d'apparences si diverses, des lésions analogues (Signol). Le sang qui les contient est inoculable, et on les retrouve dans le sang des animaux inoculés en grande abondance. Ils sont accompagnés ou non, selon les cas, de vibrions véritables (Robin).

LEPTOSPERME. s. m. [*leptospermum*, de λεπτός, mince, et σπέρμα, graine]. Genre de plantes myrtacées, dont une espèce (*Leptospermum flavescens*, Smith, *Leptospermum thea*, Willdenow) a des feuilles et des fleurs d'odeur aromatique agréable et de saveur un peu amère, employées en infusion théiforme en Australie, et très-utiles contre le scorbut.

LEPTYNTIQUE. adj. et s. m. [*leptynticus*, λεπτυντικός, de λεπτύνειν, atténuer]. Synonyme d'*atténuant*.

LÉSION. s. f. [*læsio*, de *lædere*, blesser ; πάθος, all. *Verletzung*, angl. *lesion*, it. *lesione*, esp. *lesion*]. Changement morbide quelconque survenu dans la continuité des organes, leur situation, leurs rapports, leur conformation et leur organisation intime. Toute lésion est organique, c'est-à-dire que, à un point de vue quelconque, elle intéresse la constitution intime des tissus et des organes, et qu'il ne peut pas y avoir de lésions purement vitales, puisque la vie n'est qu'une manifestation de l'état dit d'*organisation*, le mode d'activité des êtres organisés qui se trouvent placés dans un milieu convenable.—*Lésion* se dit surtout du changement anatomique en mal accompli, du *résultat* déterminé par tel ou tel trouble survenu dans les actes ; *trouble* ou *perturbation* désignent plus particulièrement le changement en mal qui s'observe dans les actes. Ainsi l'on dit : *trouble de la nutrition*, *lésion des tissus*, et l'on ne doit pas dire : *lésion de nutrition*, *perturbation des tissus*, etc. Aucune lésion n'est un retour à l'état fœtal ou embryonnaire, contrairement à ce que l'on a cru longtemps (cependant voyez ce qui est dit à LEUCOCYTHÉMIE). Lors même qu'il y a atrophie des éléments anatomiques, cet état constitue une aberration hors des lois de l'état normal qui ne reproduit aucune des phases du développement antécédent. L'observation prouve qu'il en est de même, *à fortiori*, lorsqu'il s'agit de leur hypertrophie avec ou sans déformation et de leurs *lésions de structure*.

LESSIVE. s. f. [*lixivia*, *lixivium*, all. *Lauge*, angl. *lye*, it. *lisciva*, esp. *lejia*]. Liquide tenant en dissolution de la potasse ou de la soude en excès. La *lessive des cendres* contient du sous-carbonate, du sulfate et du chlorhydrate de soude ou de potasse, selon que les végétaux dont les cendres proviennent sont ou ne sont pas de ceux qui donnent de la soude. Dans l'un et l'autre cas, on y trouve, en outre, de la silice et des oxydes de fer et de manganèse. — *Lessive des savonniers*. Dissolution de soude caustique dans l'eau, contenant environ 3 parties de soude sur 8 de liquide. Elle sert à faire le savon; de là son nom.

LÉTHALITÉ. s. f. [*lethalitas*, de *lethum*, la mort; all. *Tödtlichkeit*, it. *letalità*, esp. *letalidad*]. On entend, par *léthalité des blessures*, certaines conditions qui les rendent nécessairement mortelles.

LÉTHARGIE. s. f. [*lethargus*, *lethargia*, de λήθη, oubli, et ἀργία, paresse, engourdissement; all. *Lethargie*, angl. *lethargy*, it. *letargia*, esp. *letargo*]. Sommeil profond et continuel dans lequel le malade parle quand on le réveille, mais ne sait ce qu'il dit, oublie ce qu'il a dit, et retombe promptement dans son premier état. La *léthargie* diffère du *coma somnolentum*, en ce que, dans celui-ci, le malade qu'on réveille répond juste aux questions qu'on lui fait, ouvre les yeux, les referme aussitôt, et retombe dans l'assoupissement. Elle diffère du *carus* en ce que, dans cette affection, l'état de sommeil est plus profond, que le malade n'entend pas, ne répond pas, et n'ouvre pas les yeux, lors même qu'on le secoue et qu'on lui parle à haute voix; ou, s'il les ouvre, il ne voit pas et retombe sur-le-champ dans son premier état. On emploie souvent ce mot, dans le langage vulgaire, comme synonyme de *mort apparente*. V. ces mots.

LÉTHARGIQUE. adj. [*lethargicus*, all. *lethargisch*, angl. *lethargic*, it. et esp. *letargico*]. Qui est plongé dans la léthargie, qui a rapport à la léthargie.

LÉTHARGUS. s. m. [λήθαργος]. Hippocrate, et, après lui, les médecins grecs, ont décrit sous ce nom une fièvre rémittente caractérisée par l'assoupissement. Une forme très-analogue a été plusieurs fois observée par les médecins français en Algérie. Le *causus*, la *phrenitis* (V. ces mots), et le *lethargus* formaient, dans la pathologie ancienne, un groupe caractérisé de fièvres rémittentes et pseudo-continues.

LÉTHIFÈRE. adj. [*lethifer*, de *lethum*, la mort, et *ferre*, porter; all. *todbringend*, it. *letifero*, esp. *letal*, *letifero*]. Qui donne la mort.

LEUCAZOLITMINE. s. f. ($C^{18}H^{10}O^{10}Az + H^2$). Corps obtenu par action de l'hydrogène sur l'*azolitmine* ($C^{18}H^{10}O^{10}Az$), par l'intermédiaire du zinc. Elle reste en combinaison avec l'oxyde de zinc, mais peut en être séparée.

LEUCÉ. s. f. V. ALPHOS.

LEUCENSULFIDE. s. m. Produit de décomposition de l'*acide bisulfocyanhydrique* à 180° ou 200°. C'est un corps blanc pulvérulent. ($C^8H^5Az^5S^2$.)

LEUCÉTHIOPIE. s. f. [it. et esp. *leucetiopia*]. V. ALBINISME.

LEUCINDIGINE. s. f. [*indigo blanc*, *indigo réduit*, *indigotine incolore*]. V. INDIGOTINE.

LEUCINE. s. f. [de λευκὸς, blanc; all. *Leucin*, it. et esp. *leucina*]. (*Oxyde caséique*, Proust; *leucine* et *aposépédine* de Braconnot, Mulder, Cahours, Laurent et Gerhardt.) Ce principe existe, d'après Robin et Verdeil, dans le tissu pulmonaire et dans le sang, dans le bouillon (Liebig) du foie de veau. Substance blanche, légère, cristalline, ayant la saveur du bouillon, fusible, sublimable en partie, soluble dans l'eau, formant avec l'acide azotique un composé acide particulier. La *leucine* a été obtenue par Braconnot en traitant la fibrine par l'acide sulfurique. ($C^{12}H^{12}O^4Az$.)

LEUCOCYTE. s. m. [de λευκὸς, blanc, et κύτος, cavité]. (Synonymie : *globules du pus*, *globules blancs du pus*, *globules de la lymphe*, *granules* ou *corpuscules de la lymphe*, *granules* ou *globules du chyle*, *globules de mucus*, *globules de chyle dans le sang*; *globules fibrineux du sang*, *du pus*, *du mucus*, *de la salive*, *de l'urine*, ne formant qu'une seule espèce; *globules blancs du sang*; *globulins du sang* venant de la lymphe et du chyle; *globules muqueux*, *cellules de la lymphe*, *cellules du pus et du mucus*, *globules d'inflammation* ou *d'exsudation*, *cellules granuleuses* ou *granulées*, *globules granuleux de l'exsudation* ou *de l'inflammation*, *globules pyoïdes*, *corpuscules incolores du sang*, *globules lymphatiques*, *vésicules incolores du sang*, *corpuscules cytoïdes*, *cellules incolores du sang*, *pyocytes*.) Espèce d'éléments anatomiques qui se présentent soit à l'état de cellules, soit à l'état de noyaux libres (*globulins*); ces derniers, peu nombreux, sphériques, sans nucléoles, légèrement contractés et recourbés par l'action de l'acide acétique, tandis que les leucocytes de la variété cellule se distinguent par leur forme sphérique, par la production, à l'état frais, d'expansions sarcodiques qui les déforment, mais surtout par les actions coagulantes et dissolvantes spéciales de l'eau, de l'acide acétique, etc., qui les pâlissent et y font apparaître généralement de un à quatre petits amas ou noyaux, lorsque leur état finement granuleux n'a pas été remplacé par le dépôt de granulations graisseuses dont ils sont souvent le siége. On trouve à l'état normal ces globules dans toutes les parties où existent les globules rouges du sang, ainsi que dans la lymphe. Dans les capillaires, dans ceux de deuxième et de troisième ordre surtout, ainsi que dans les petites artères et les petites veines, ils sont appliqués contre la face interne du conduit, plutôt qu'en suspension dans le sérum du sang. C'est dans ces diverses conditions que ces éléments ont reçu les noms de *globules de la lymphe*, *du chyle*, et de *globules blancs du sang*. Ces éléments se rencontrent en outre dans toutes les autres humeurs de l'économie, soit normales, soit accidentelles, dans lesquelles on les a pris longtemps pour des espèces différentes des précédents, sous les noms de *globules du mucus*, *du pus*, *du colostrum*, etc. On peut en effet les observer dans le liquide des vésicules séminales, dans le liquide prostatique, dans le sperme éjaculé, dans le premier lait sécrété ou colostrum, dans le lait de la mamelle un peu enflammée ou abcédée. On les trouve encore dans les liquides allantoïdien et amniotique, dans l'*humeur vitrée* ou *hyaloïde*, au moins pendant la vie intra-utérine et dans les premiers mois qui suivent la naissance. On les rencontre encore dans le liquide encéphalo-rachidien, la synovie et toutes les autres sérosités où ils sont fort peu nombreux à l'état normal, mais où ils se multiplient facilement lorsque survient quelque inflammation des membranes correspondantes. Le liquide de la surface des muqueuses, lorsqu'il est produit dans des conditions tout à fait normales, n'en renferme pas; mais le plus léger trouble de la circulation de ces membranes suffit pour déterminer à leur surface la production des leucocytes. Aussi les voit-on dans les mucus, y compris celui de la vessie, en des conditions sinon tout à fait

normales, au moins devenues habituelles chez un grand nombre de personnes. Enfin ils constituent l'élément principal, et presque à l'exclusion de tout autre, dans le sérum du pus et dans la sérosité des vésicatoires, où ils sont en suspension. C'est aux leucocytes réunis en quantité plus ou moins considérable que le pus doit sa couleur plus ou moins jaunâtre, sa consistance plus ou moins crémeuse. Ils sont composés d'une masse sphérique de substance organisée incolore, un peu plus dense à la surface qu'à l'intérieur, bien qu'ils n'offrent pas d'enveloppe nettement distincte et séparable du contenu avant d'avoir séjourné dans le sérum du sang du cadavre, dans la salive ou dans l'eau. Cette masse est uniformément parsemée de granulations; leur sphéricité seule fait paraître ces granules plus abondants au centre qu'à la périphérie. Ces granulations sont très-fines, grisâtres, quelquefois un peu plus grosses, à centre brillant et jaunâtre. C'est seulement par suite d'altération du sérum ou de l'action de l'eau et des agents chimiques qu'elles deviennent cohérentes et qu'elles forment des amas ou noyaux dont l'observateur constate la production artificielle ou accidentelle, dont il peut même suivre les principales phases, mais qui ne sauraient être complétement assimilés aux noyaux proprement dits des autres espèces de cellules (V. CELLULE et NOYAU). Dans le sang, surtout celui des fœtus, dans la lymphe et parfois dans le pus qui ne sont plus chauds, on trouve des leucocytes qui offrent les particularités suivantes de structure. Ils sont constitués par une masse extrêmement claire et transparente, tout à fait homogène, sans granulations, qui renferment un et très-rarement deux noyaux finement granuleux, sphériques, sans nucléoles. Ce noyau est placé souvent près du contour de la masse claire sphérique, plus rarement à son centre. Lorsqu'il y en a deux, ils occupent tout le diamètre du corps de la cellule. Parfois ils manquent de noyaux, même après l'action de l'acide acétique (*globules pyoïdes*). Tous sont des corps sphériques, à surface lisse ou à peine grenue, mais non plissée ou framboisée, comme on l'a dit. Leur diamètre est de 8 à 14 millièmes de millimètre, selon les organes et les conditions dans lesquels ils se forment. Ils sont grisâtres, transparents à la lumière transmise; d'un blanc jaunâtre à la lumière réfléchie. Ceux des variétés à noyau libre ont souvent été appelés *globulins*. Ils sont sphériques, finement granuleux, sans nucléole. Leur diamètre est en moyenne de $0^{mm},004$, mais peut varier de $0^{mm},003$ à $0^{mm},005$ pour la première variété. Ceux qui se sont accidentellement remplis de granulations graisseuses sont appelés *globules granuleux de l'inflammation*, *de l'exsudation* ou *exsudatoires*. Ils sont sphériques ou ovoïdes, de teinte foncée, formés de granulations jaunâtres graisseuses, maintenues réunies par une matière amorphe homogène que l'acide lactique attaque, ce qui amène la séparation des granulations graisseuses. Leur hypertrophie en porte le diamètre jusqu'à 15 et 40 millièmes de millimètre. On les trouve surtout dans les tissus enflammés, au voisinage des épanchements sanguins, et alors ils englobent quelquefois des masses ou gouttes, sphériques ou irrégulières, d'hématosine, ce qui leur a fait, à tort, donner le nom de *cellules contenant des globules de sang*. V. PUS et SUPPURATION.

LEUCOCYTHÉMIE. s. f. [de λευκὸς, blanc, κύτος, cavité, et αἷμα, sang], ou **LEUKÉMIE**, s. f. [de λευκὸν, blanc, et αἷμα, sang]. Altération nouvellement étudiée, consistant dans une augmentation considérable de la quantité des globules blancs qui donnent une teinte gris rougeâtre au sang. Il se produit en même temps dans le sang veineux, après la mort, des cristaux losangiques allongés. On a distingué deux variétés de leucocythémie : une *splénique* et une *lymphatique*. Dans la première, l'altération du sang consiste en une augmentation très-notable de la proportion des globules blancs. Les lésions anatomiques sont surtout une hypertrophie de la rate, le plus souvent aussi du foie, et une distension des gros troncs veineux par un sang grisâtre. Les antécédents de fièvres intermittentes qu'on avait regardés d'abord comme complétement étrangers à cette maladie ont été depuis constatés assez souvent, mais ils ne paraissent pas avoir d'influence immédiate sur le développement de la leucocythémie. Des hypertrophies considérables de la rate et du foie n'entraînent pas toujours cette altération du sang. Dans la deuxième variété, la *leucocythémie lymphatique*, l'altération du sang est constituée non pas tant par l'augmentation des globules blancs proprement dits ou cellules incolores, que par celle des *globulins*. Dans cette forme, on ne trouve plus d'hypertrophie de la rate ou du foie, mais des tumeurs des glandes lymphatiques de l'aisselle, du cou, de l'abdomen et même des plaques de Peyer et des glandes isolées de l'intestin. Les globulins peuvent prédominer dans le sang sur les *leucocytes* proprement dits (ou de la variété cellule), sans que les glandes lymphatiques soient malades et lorsque la rate est la seule affectée de toutes les glandes sans conduits excréteurs ou vasculaires. Il n'est pas rare non plus d'observer des cas d'hypertrophie, avec congestion et ramollissement, de tous les ganglions lymphatiques de l'économie sans état leucocythémique. Quant à la marche des symptômes, Virchow en reconnaît deux différentes, sans dire si elles se rapportent plus à l'une qu'à l'autre des variétés de leucocythémie : 1° La forme *fébrile*, où le malade, s'affaiblissant de plus en plus, succombe à l'accroissement de la diarrhée, de la dyspnée, de la fièvre hectique, etc. 2° La forme *hémorrhagique*, où le malade succombe tantôt à des hémorrhagies externes, des épistaxis répétées, tantôt à des hémorrhagies des organes internes. Dans le cours surviennent des phénomènes de cachexie, caractérisée par un affaiblissement général des forces, des accidents de chlorose, bruit de souffle vasculaire, hémorrhagies par les membranes muqueuses, dyspnée plus ou moins grande; et enfin, la terminaison fatale survient ordinairement par l'intestin. Quand on examine le sang, on trouve, au microscope, le nombre des globules blancs très-augmenté, et celui des globules rouges tout à fait diminué. Bennett a essayé de donner de cette affection une théorie qui n'est pas en rapport avec les connaissances actuelles en ce qu'elle repose sur des hypothèses que contredisent l'anatomie et la physiologie : telle est surtout l'annexion des glandes thyréoïde, thymus, surrénales, de la rate, des corps pituitaire et pinéal au système des glandes lymphatiques, etc. Les mots *leucémie* et *leucohémie* proposés par Virchow et appliqués à la désignation du sang avec augmentation de globules blancs ou *leucocytes*, sont inexacts : 1° en ce que, dans ce cas, le sang est *lie de vin* ou grisâtre, mais non blanc; 2° en ce qu'il désigne étymologiquement, en réalité, ce qu'on nommait *sang blanc* ou *chyleux*, et mieux *sang à sérum lactescent*, plutôt que toute autre chose. La seule dénomination exacte de l'état du sang

avec augmentation des globules blancs est celle de *leucocythémie* (Bennett). L'observation des cas très-variés (*infection purulente*, *fièvres puerpérales*, *dysenteries*, etc.) dans lesquels le sang devient *leucocythémique*, montre, en outre, qu'au mot *leucocythémie* il ne faut point attacher l'idée de maladie spéciale; que l'*état leucocythémique du sang* n'est point caractéristique d'une affection spéciale, mais constitue un symptôme de lésions diverses. La *leucocythémie* est un retour des leucocytes à l'état dans lequel ils se rencontrent chez le fœtus, quant à la structure, au volume plus considérable et quant au nombre, qui toutefois dépasse alors ce qu'il était chez l'embryon. Cette augmentation de quantité des leucocytes du sang dans les conditions morbides générales indiquées plus haut, est loin d'être la cause des phénomènes pathologiques qu'on observe, elle est sous leur dépendance; elle est déterminée par eux, et, à mesure qu'elle se manifeste davantage, elle devient à son tour la cause de nouveaux symptômes. Le retour, dans de certaines limites, des éléments anatomiques à l'état qu'ils offraient chez l'embryon, est un fait qui, dans de certaines limites aussi, s'observe assez fréquemment sur d'autres espèces d'éléments, dans quelques affections : telle est l'hypergenèse des éléments embryoplastiques, des myéloplaxes, etc.

LEUCOCYTHÉMIQUE. adj. Qui a rapport à la leucocythémie.

LEUCOCYTOSE. s. f. Leucocythémie dépendant d'une lésion des ganglions lymphatiques.

LEUCOHARMINE. s. f. Corps cristallisable obtenu par décomposition, à une température élevée, du chromate d'harmaline.

LEUCOIUM ÆSTIVUM, L. Plante bulbeuse, de la famille des amaryllidées, des régions montagneuses de l'Europe. On a signalé un empoisonnement causé par cette plante.

LEUCOL. s. m., ou **LEUCOLINE.** s. f. [all. *Leukol*]. Alcaloïde du goudron de houille (Runge). Il est liquide, incolore, oléagineux, pesant 1gr,08; saveur amère et brûlante, odeur particulière se rapprochant de celle des amandes amères ($C^{19}H^9Az$). On l'a aussi appelé *chinoléine* ou *chinoline*, parce qu'il se forme quand on fait bouillir de la quinine, de la cinchonine ou de la strychnine dans la potasse hydratée; il bout à 240°, brûle à l'air avec une flamme fuligineuse, se dissout en toute proportion dans l'alcool et l'éther, et nullement dans l'eau. Il se combine avec la plupart des acides et forme des composés cristallisables. V. Rouge *de quinoléine*.

LEUCOLYTE. s. m. [de λευκός, blanc, et λυτός, dissous; esp. *leucolitos*]. Nom donné par Ampère à une classe de corps comprenant les métaux qui forment avec les acides non colorés des dissolutions incolores.

LEUCOMA GERONTOTOXON. V. Gerontotoxon.

LEUCOME. s. m. V. Albugo.

LEUCANILINE. s. f. V. Rosaniline.

LEUCOPATHIE. s. f. [de λευκός, blanc, et πάθος, affection]. Albinisme. V. ce mot.

LEUCOPHLEGMASIE, ou **LEUCOPHLEGMATIE.** s. f. [*leucophlegmatia*, λευκοφλεγματία, de λευκός, blanc, et φλέγμα, phlegme; all. *Leucophlegmasie*, angl. *leucophlegmasia*, it. *leucoflemmasia*, esp. *leucoflegmasia*]. La plupart des auteurs désignent sous ce nom l'infiltration générale du tissu cellulaire; ils regardent, en conséquence, la *leucophlegmatie* et l'*anasarque* comme la même maladie. Seulement ils l'appellent *anasarque*, quand l'infiltration commence par les extrémités inférieures, et *leucophlegmatie*, quand l'infiltration se forme à la fois dans toute l'économie. Quelques-uns entendent par *leucophlegmatie* un gonflement flatueux de tout le corps (*intumescentia flatuosa*, *tumescentia emphysematosa*) : ils font du mot *leucophlegmatie* un synonyme d'*emphysème*. V. Phlegmatia *alba dolens*.

LEUCOPHYLLE. s. f. Granulations incolores des cellules des parties aériennes des plantes, par opposition à la chorophylle.

LEUCORCÉINE. s. f. Corps qui n'est encore connu que combiné avec les bases. On l'obtient en sursaturant faiblement une solution ammoniacale d'orcéine par l'acide chlorhydrique, et plongeant dans le liquide une lame de zinc. Le liquide se décolore complétement et reprend ensuite sa couleur rouge au contact de l'air. ($C^{18}H^{12}O^8Az$.)

LEUCORRHÉE. s. f. [*leucorrhœa*, de λευκός, blanc, et ῥεῖν, couler; *flueurs blanches*, *catarrhe utérin*; all. *der weiss Fluss*, angl. *leucorrhœa*, it. et esp. *leucorrea*]. Catarrhe ou inflammation plus ou moins chronique de la membrane muqueuse de l'utérus, et particulièrement de son col et du vagin, accompagnée d'un écoulement muqueux qui, loin d'être toujours blanc, comme semblerait l'indiquer le mot *leucorrhée*, est singulièrement variable par sa couleur. Cette maladie débute par une irritation ou une inflammation souvent très-peu intense : elle affecte particulièrement les femmes d'une constitution faible et lymphatique, celles qui habitent les grandes villes, les lieux ou les climats froids et humides, qui mènent une vie molle et licencieuse, qui font un usage trop fréquent des bains, etc. Presque toujours elle s'établit insensiblement et sans douleur, et son symptôme caractéristique est l'écoulement, par les parties génitales, d'un liquide blanc, jaunâtre ou verdâtre. Les malades éprouvent une douleur obtuse dans le vagin, dans l'hypogastre, dans les cuisses; de la langueur, de la pâleur, des tiraillements d'estomac et un dérangement des fonctions digestives, etc. La durée de la leucorrhée est longue et indéterminée : elle cesse quelquefois spontanément, mais souvent elle persiste pendant toute la vie. Après la mort des femmes leucorrhéiques, on trouve la membrane utéro-vaginale plus ou moins tuméfiée, rougeâtre et flasque. Les révolutions de l'âge, les changements dans la manière de vivre, un exercice bien réglé, une habitation salubre, en un mot, tous les préceptes hygiéniques contribuent plus à faire cesser ces écoulements que les moyens thérapeutiques. Mais il ne faut pas confondre avec la leucorrhée les écoulements symptomatiques de cancers, de polypes, ou d'ulcérations du museau de tanche.

LEUCORRHÉIQUE. adj. [all. *leucorroisch*, it. et esp. *leucorreico*]. Se dit d'une femme affectée de leucorrhée (*leucorrhœa laborans*), et de l'écoulement qui caractérise la leucorrhée, *écoulement leucorrhéique*. On dit aussi, dans ce dernier cas, *leucorrhoïque*.

LEUCOSE. s. f. [*leucosis*, de λευκός, blanc]. Les maladies des vaisseaux lymphatiques (Alibert).

LEUCOTURIQUE (Acide). Corps obtenu en réduisant par ébullition l'acide alloxanique, jusqu'à consistance de sirop. En traitant par l'eau froide, le résidu insoluble est cet acide. C'est une poudre cristalline granuleuse assez soluble dans l'eau chaude. Il forme des sels cristallisables avec l'ammoniaque ($C^6H^3O^6Az^2$.) En même temps que cet acide se forme, le *difluane*, qui est dissous par l'eau froide, se présente sous forme

de masse gommeuse. Il est très-soluble dans l'eau, et non décomposé par l'ébullition. Il réagit faiblement acide. ($C^4A^4O^5Az^2$.)

LEUKOL. V. LEUCOL.

LEVAIN. s. m. [ζύμη, all. *Gährungsstoff*, *Sauerteig*, angl. *leaven*, it. *lievito*, esp. *levadura*]. Mot souvent employé comme synonyme de *ferment*, mais désignant plus particulièrement de la pâte aigrie, c'est-à-dire qui a subi un certain degré de fermentation acide, par l'action de la chaleur ou l'addition de quelque liqueur fermentescible, telle que la levûre de bière, et qui, par là, est devenue propre à faire lever la pâte destinée à la confection du pain. On en fait la base de topiques rubéfiants, en y ajoutant des substances vésicantes ou de la moutarde. V. LEVÛRE.

LEVIER. s. m. [*vectis*, μοχλός, all. *Hebel*, angl. *lever*, it. *lieva*, esp. *palanca*]. En mécanique, corps long, inflexible, fixe dans un point de son étendue, et destiné à mouvoir, à soutenir ou à élever d'autres corps. Le corps sur lequel le levier a son point fixe

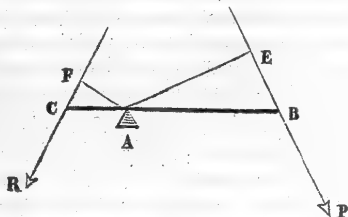


FIG. 255.

s'appelle *point d'appui;* la force qui fait mouvoir le *levier* se nomme la *puissance*, et le poids à soulever s'appelle la *résistance*. On distingue trois espèces de *leviers*. La première (Fig. 255, CB) est celle dans laquelle le point d'appui (A) est placé entre la puissance P et la résistance R (*levier intermobile*). La seconde (Fig. 256, CB) est celle dans laquelle la résistance R est placée entre le point d'appui A et la puissance P (*levier interrésistant*). Dans la troisième (Fig. 257, CB), la puissance P est placée entre le point d'appui A et la résistance R (*levier interpuissant*).

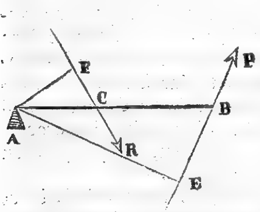


FIG. 256.

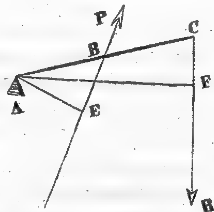


FIG. 257.

Cette connaissance des leviers trouve son application dans la mécanique animale. Les os sont les corps inflexibles ou *leviers* proprement dits; les muscles locomoteurs sont les puissances; les résistances sont les poids des parties à mouvoir; les points d'appui sont tantôt les articulations, tantôt le sol, ou tout autre corps fixe sur lequel s'exécutent les mouvements. La tête se meut sur le cou, soit en avant soit en arrière, par un *levier de la première espèce*, dans lequel la première vertèbre cervicale est le point d'appui. Nous nous élevons sur la pointe des pieds par un *levier du second genre*, dont le point d'appui est le sol. Enfin, on a des exemples du *levier de la troisième espèce*, dans la flexion de l'avant-bras sur le bras, dans l'élévation du bras, dans la flexion de la jambe sur la cuisse, dans celle de la cuisse sur le bassin, etc. — En chirurgie, *levier*, tige d'acier recourbée à ses extrémités, dont on se sert pour soulever la portion d'os détachée par le trépan, ou les portions d'os enfoncées, dans les cas de fracture du crâne. — Les dentistes donnent le nom de *levier droit* à un instrument destiné à l'extraction des incisives (V. LANGUE-*de-carpe*). — *Levier des accoucheurs* (*vectis obstetricius*). Tige de fer ou d'acier, de forme et de longueur variables, ayant une ou plusieurs courbures plus ou moins prononcées, dont ils se servent pour donner à la tête du fœtus une direction convenable. Celui dont on se sert encore quelquefois aujourd'hui (*levier de Péan*, modifié par Baudelocque) n'est autre chose qu'une des branches du forceps droit de Smellie, très-allongée, sans entablure, et peu courbée, dont la cuiller est largement fenêtrée, et qui est adaptée à un manche d'ébène. Cet instrument peut être employé pour redresser la tête du fœtus et la ramener à la position naturelle, ou bien pour entraîner la tête au dehors, lorsqu'elle est déjà dans l'excavation. Dans le premier cas, il agit comme un simple crochet sur l'occipital ou la bosse pariétale, et les doigts ou une branche du forceps suffiraient le plus ordinairement; dans le second, il fait véritablement l'office d'un levier du premier genre, et peut être utile. V. CORDEAU.

LÉVIGATION. s. f. [*lævigatio*, λείωσις, *Zerreibung*, angl. *levigation*, it. *levigazione*, esp. *levigacion*]. Opération pharmaceutique qui a pour but d'obtenir diverses substances sous forme de poudre impalpable. *Lévigation* est synonyme de *porphyrisation*. C'est par erreur que quelques auteurs, Berzelius entre autres, fait consister la *lévigation* à agiter dans un vase rempli d'eau des substances pulvérisées, à laisser le liquide quelques moments en repos pour permettre seulement aux molécules les plus grossières de gagner le fond, à verser ensuite dans un autre vase la plus grande partie du liquide tenant en suspension les molécules les plus divisées, à laisser déposer ces dernières molécules, et, lorsqu'elles sont toutes rassemblées au fond du vase, à les séparer par décantation.

LÉVOGYRE. V. LÆVOGIRE.

LÈVRE. s. f. [*labium*, *labrum*, χεῖλος; all. *Lippe*, angl. *lip*, it. *labbro*, esp. *labio*]. — *Lèvres*. Parties charnues et vermeilles qui forment le contour de la bouche. Elles sont distinguées en *supérieure* et en *inférieure*. Leur bord libre est revêtu d'une membrane muqueuse très-fine, et elles sont recouvertes dans le reste de leur étendue par une peau mince très-adhérente au tissu cellulaire sous-jacent. Les deux angles qu'elles forment par leur réunion sont appelés *commissures*. Dix muscles différents, dont neuf pairs et un impair, par conséquent en tout dix-neuf, et de nombreux ramuscules sanguins et lymphatiques, entrent dans leur organisation. — *Bourrelet muqueux de la lèvre*. La muqueuse de la lèvre supérieure forme un bourrelet transversal que le rire rend saillant chez quelques personnes au point de constituer une difformité. Pour en faire l'ablation, un aide tire la lèvre en avant et la renverse en dehors, et le chirurgien, soulevant le bourrelet avec une pince, l'excise avec des ciseaux courbes sur le plat. — *Lèvres de la vulve*. Replis membraneux qui font partie de l'appareil géni-

tal externe de la femme ; on les distingue en *grandes* et en *petites*. Les *grandes lèvres* (*labia pudendi*) sont deux rebords longitudinaux qui bordent l'orifice de la vulve, et s'étendent depuis la partie inférieure du pénil jusqu'au périnée. On donne à leur commissure inférieure le nom de *fourchette*. Les grandes lèvres contiennent dans leur épaisseur un tissu cellulaire graisseux, abondant, et leur surface interne est rouge, lisse, polie, et tapissée par la membrane muqueuse de la vulve. Les *petites lèvres*, aussi appelées *nymphes* (*nymphæ*, *carunculæ cuticulares*, *alæ minores*), sont deux replis ou deux crêtes membraneuses qui, de la partie inférieure du clitoris, descendent en s'écartant jusque sur les côtés de l'orifice du vagin, où elles se confondent avec la face interne des grandes lèvres. Elles correspondent aux deux moitiés de la portion spongieuse pénienne de l'urèthre de l'homme (V. ÉRECTILE). Les anciens leur attribuaient pour fonction de diriger le jet de l'urine, et de là le nom qu'ils leur avaient donné, par allusion aux nymphes de la Fable. Quelques auteurs ont regardé comme une expansion des grandes ou des petites lèvres le *tablier des Hottentotes*, espèce d'appendice charnu, triangulaire, rugueux, brunâtre, dépourvu de poils, de 5 à 10 centimètres de longueur, tenant par un pédicule à la commissure supérieure des grandes lèvres, et qui paraît être un organe accessoire et tout à fait distinct, particulier aux femmes houzouanas, tribu qui habite au midi du cap de Bonne-Espérance. — En chirurgie, *lèvres*, les deux bords d'une plaie simple. — En botanique, *lèvres*, les deux lobes principaux d'une corolle bilabiée ou personnée ; on les distingue en supérieure et en inférieure, suivant leur position à l'égard de la fleur. — Chez les articulés, la *lèvre* (*labium*, *fausse lèvre*, *lèvre sternale*, *lèvre inférieure*) membraneuse, transparente, adhère en arrière à la face inférieure des deux mâchoires, et, sur les côtés, parfois aux deux premiers articles des palpes.

LÉVULOSANE. s. f. Lorsqu'on chauffe le sucre de canne, il fond à 106° sans s'altérer ; mais, si l'on prolonge l'action de cette température, il se dédouble en glycose et en lévolusane ($C^{12}H^{22}O^{11} = C^6H^{12}O^6 + C^6H^{10}O^5$ [lévulosane]). On peut extraire ce dernier composé du mélange en détruisant la glycose par la fermentation et évaporant les solutions. Toutefois, on ne l'obtient jamais pur. Chauffé avec les acides étendus, il donne naissance à de la lévulose.

LÉVULOSE. s. f. ($C^6H^{12}O^6$). Sucre isomère de la glycose qui se trouve mêlé à elle dans le sucre de canne interverti, le miel et le sucre des fruits acides. On obtient rapidement la lévulose à l'état de pureté en saccharifiant, par les acides étendus, l'inuline. La lévulose est sirupeuse, déliquescente et incristallisable. Elle se dissout avec la plus grande facilité dans l'eau et l'alcool ordinaire, plus difficilement dans l'alcool absolu. Sa saveur est beaucoup plus sucrée que celle de la glycose. Son pouvoir rotatoire est lævogyre et égal à 106° à 15°, mais il varie beaucoup avec la température ; c'est ainsi qu'à 90° il diminue de moitié et devient égal à 53°.

LEVÛRE. s. f. [*spuma cerevisiæ*, all. *Bierhefen*, angl. *yeast*, it. *fermento*, esp. *levadura de cerveza*]. Écume formée spontanément à la surface de la bière en fermentation, recueillie et lavée à grande eau. Elle est composée : 1° de bière très-chargée d'acide carbonique ; 2° surtout par des amas de l'*algue du ferment*, dite aussi *champignon du ferment*, mais à tort, puisque c'est une algue ; 3° d'un peu d'amidon et d'hordéine. Renfermée dans un sac de toile, qu'on soumet ensuite à la presse, elle perd sa partie liquide, devient ferme et cassante, quoique pâteuse ; elle a une couleur d'un blanc grisâtre et une odeur aigrelette ; elle est insoluble dans l'eau, très-azotée, etc. Tous les liquides sucrés en fermentation fournissent une sorte de levûre ; mais celle des céréales est la seule qu'on emploie. Mélangée en petite quantité dans un liquide qui contient un principe sucré, elle détermine la fermentation alcoolique. Ce n'est pas le végétal qui, par ses actes de nutrition, détermine la fermentation, comme on l'a supposé faussement ; mais c'est la matière liquide ou demi-liquide interposée aux cellules libres de l'algue microscopique, et contenant des substances organiques, azotées, à divers degrés de décomposition, c'est, disons-nous, cette matière qui joue le rôle de corps catalytique (V. ce mot). — *Algue de la levûre* (*Cryptococcus cerevisiæ*, K.). [Synonymie : *Champignon du ferment*, *Torula cerevisiæ*, Turpin ; *Cryptococcus fermentum*, Kützing. Beaucoup d'auteurs considèrent le *Mycoderma*, *cerevisiæ*, Desmazières, comme la même plante que le *Cryptococcus cerevisiæ*, mais c'est une espèce d'un autre genre : elle croît sous forme de pellicule formée de tubes ramifiés, à la surface, exposée à l'air, des masses du *Cryptococcus* décrit ici : c'est une plante du genre *Leptomitus* (*Leptomitus cerevisiæ*, Duby). Ainsi, le mot *Mycoderma cerevisiæ*, Desmazières, est synonyme de *Leptomitus cerevisiæ*, Duby, et non du *Cryptococcus cerevisiæ*, K.] Végétal composé de cellules rondes ou ovales, ayant $0^{mm},007$ à $0^{mm},004$, et renfermant quelquefois un ou deux corpuscules plus petits (*vesicula interna cava* de Kützing ; elle ressemble plutôt à une goutte graisseuse ou à un noyau de cellule proprement dit qu'à une *vésicule*. Ces cellules se multiplient par des bourgeons qui poussent sur un ou plusieurs côtés de chaque cellule ; ils atteignent bientôt le volume du corpuscule primitif. Ceux-ci donnent d'autres bourgeons, d'où résulte un chapelet de cellules ordinairement un peu allongées, mais ne formant jamais de tiges cylindriques. Ce végétal se développe dans les liquides de l'œsophage, de l'estomac et de l'intestin. Dans ces cas, tantôt il a été introduit par la bière, tantôt il s'est développé dans les liquides altérés par suite de troubles fonctionnels : c'est alors qu'il peut avoir quelque intérêt pathologique. Hannover en a trouvé dans l'enduit noirâtre de la langue des typhoïdes. On en a rencontré dans l'urine des diabétiques ; mais ce n'est pas un signe de l'existence du sucre, car on le trouve dans l'urine non sucrée. V. MYCODERME.

LÉZARD. s. m. [*lacerta*, σαῦρα, all. *Eidechse*, angl. *lizard*, it. *lucertola*, esp. *lagarto*]. Genre de reptiles sauriens à langue échancrée au bout, narines s'ouvrant latéralement dans une seule plaque nasorostrale, pattes à cinq doigts légèrement comprimés. Leur chair est alimentaire dans les pays où ils abondent et a une saveur agréable. Elle a été beaucoup employée contre les affections syphilitiques, scrofuleuses et cutanées, surtout celle des espèces suivantes : *lézard gris* ou *des murailles* (*Lacerta muralis*, Laurenti, ou *agilis*, Wolf), *lézard ocellé* (*Lacerta ocellata*, Daudin) des côtes de la Méditerranée, *lézard vert* (*Lacerta viridis*, Daudin, et *bilineata*, Daudin, Cuvier), *lézard des souches* (*Lacerta stirpium*, Daud.), et le *lézard vivipare* (*Lacerta vivipara*, Jacquin) des forêts de sapins en Europe.

LIANE. s. f. Ce terme désigne toutes les plantes grimpantes, sans spécifier aucun genre ni aucune espèce.

LIBER. s. m. [*liber*, pellicule interne des arbres, écorce; all. *Bast*, angl. *liber*, it. *libro*, esp. *liber*]. Nom collectif des couches corticales intérieures.

LIBÉRIEN, IENNE. adj. [de *liber*].— *Tissu libérien.* Celui qui forme chaque couche corticale; on nomme *cellules libériennes*, la variété de *cellules fibreuses* ou fibres végétales qui forment ce tissu. V. CELLULE.

LIBRE. adj. [*liber*, all. *frei*, angl. *free*, it. *libero*, esp. *libre*]. — *Calorique libre.* Celui qui, ne se trouvant point engagé dans des combinaisons avec les corps, agit sur le thermomètre et sur nos organes, et produit tous les phénomènes de la température.

LIBRE ARBITRE. s. m. V. ARBITRE.

LICHEN. s. m. [*lichen*, λειχήν, all. et angl. *Lichen*, it. *lichene*, esp. *liquen*]. Inflammation cutanée caractérisée par l'éruption simultanée ou successive de papules rougeâtres ou de la couleur de la peau, prurigineuses, le plus souvent disposées en groupes, mais quelquefois éparses sur une région ou sur toute la surface du corps. Cette inflammation se termine naturellement par une desquamation furfuracée, ou, plus rarement, par des excoriations superficielles très-rebelles. Willan et Bateman ont décrit six variétés de lichen (*lichen simplex*, *lichen pilaris*, *lichen circumscriptus*, *lichen agrius*, *lichen lividus*, *lichen tropicus*), et Bateman en a ajouté une septième, le *lichen urticatus*. Les unes et les autres peuvent être aiguës ou chroniques. Le *lichen simplex* affecte surtout la face ou les bras, d'où il se propage souvent à tout le corps, dans l'espace de trois à quatre jours : il consiste en petites élevures solitaires, rouges, non transparentes, souvent acuminées, ne contenant ni pus ni sérosité, et dépassant rarement le volume d'un grain de millet. Au bout de huit jours, elles pâlissent et se terminent par une desquamation furfuracée. Le *lichen pilaris* n'en diffère qu'en ce qu'il se développe sur les parties de la peau d'où naissent des poils . il est ordinairement chronique. — *Lichen circumscriptus.* V. TRICHOPHYTON.— Le *lichen agrius*, qui cause un prurit intolérable, surtout pendant la nuit, s'annonce par l'éruption confluente de pustules saillantes, acuminées, d'un rouge vif, sur une surface érythémateuse. Un liquide transparent suinte du sommet des papules, que les malades écorchent avec leurs ongles ou avec des brosses rudes, qui semblent leur produire d'abord une sorte de bien-être; ce liquide se concrète en croûtes jaunâtres, un peu rugueuses, mais molles et peu adhérentes. — Le *lichen lividus* est ainsi appelé à cause de la couleur rouge obscur et livide des papules.— Le *lichen tropicus* présente toutes les variétés précédentes avec le surcroît d'intensité que la chaleur tropicale donne aux maladies en général. — Enfin, le *lichen urticatus* doit son nom à l'analogie qu'il a, à quelques égards, avec l'urticaire : les papules ont une forme irrégulière; elles sont enflammées, et semblables aux élevures produites par les punaises et les cousins. Le traitement se borne, pour la plupart des espèces, aux boissons acidulées, aux lotions froides, aux bains très-frais, ou mieux aux bains de rivière. Quelquefois il faut insister sur les limonades acidulées; quelquefois aussi le *lichen agrius* exige des émissions de sang, des topiques et des bains mucilagineux, mais toujours à une très-basse température. Ces moyens doivent être accompagnés d'un régime adoucissant. Les bains sulfureux réussissent mal.

LICHENS. s. m. pl. [*lichenes*, all. *Flechten*, angl. *lichens*, it. *lichene*, esp. *liquenes*]. Famille de plantes acotylédones (cryptogamie, L.), composées de frondes étendues en membranes ou croûtes plus ou moins épaisses, grenues ou foliiformes, portant les spores (V. ce mot, CONIDIE et SPORANGE). Aucune espèce n'est délétère. Tous contiennent une matière gélatineuse et une fécule abondante; aussi sont-ils nourrissants. Quelques-uns sont pectoraux et adoucissants; d'autres fébrifuges et anthelminthiques. Le plus usité en médecine est le *lichen d'Islande* (*Lichen islandicus*, L., *Cetraria islandica*, Acharius, *Physcia islandica*, DC. (Fig. 258), *muscus islandicus* des pharmaciens), que l'on trouve aussi en Suisse et en France,

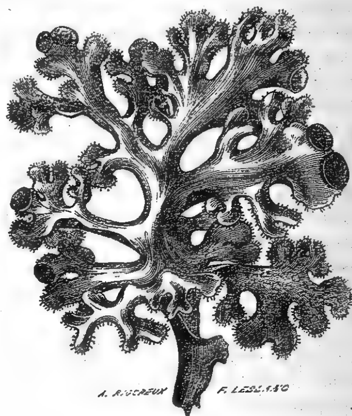


FIG. 258.

du côté de Briançon. Les frondes, d'un blanc grisâtre, larges, laciniées, coriaces, marquées, sur toute leur surface, de taches blanches farineuses, et portant à leurs extrémités des plaques ovales brunes, ont une saveur amère, analogue à celle du quinquina, mais nullement astringente. Il donne, à l'analyse, du surtartrate de potasse, du tartrate et du phosphate de chaux, un principe amer, une cire verte, de la gomme, une matière colorante extractive, et de la *lichénine*. Il est employé en décoction (16 gram. dans 1 litre d'eau), ou sous forme de *gelée* (120 à 180 grammes par jour). Mais ces préparations présentent des différences essentielles, suivant qu'elles contiennent plus ou moins de la partie amère. Une décoction de lichen non lavé contient cette partie amère, qui est tonique et fébrifuge; le liquide est jaune; sa saveur est analogue à celle du quassia. Si le lichen a été simplement lavé, on a la partie nutritive, adoucissante, mêlée avec une partie amère; c'est l'état où il faut que soit le lichen pour les affections de poitrine. Lorsqu'on a isolé le principe amer de la matière gélatineuse, soit par une solution alcaline, soit par le mode de Béral, qui consiste à faire bouillir quelque temps le lichen dans l'eau, à le passer avec expression, et à étendre d'alcool la solution encore chaude, il ne reste que la partie nourrissante; c'est plutôt un aliment qu'un médicament.— Pour préparer la *gelée de lichen* selon le Codex, on fait d'abord bouillir légèrement 64 grammes de lichen pendant une heure; on passe avec expression la solution concentrée ainsi obtenue; on laisse déposer la liqueur, et on la décante. On la remet ensuite sur le feu; on y ajoute 128 grammes de sucre et

4 grammes d'ichthyocolle ramollie par une macération préalable dans 64 grammes d'eau froide. — Pour faire des *tablettes de lichen*, on fait un mucilage avec 48 grammes de gomme arabique et suffisante quantité d'eau ; on y incorpore un mélange de 500 grammes de lichen desséché en poudre et de 1 kilogramme de sucre ; on bat le tout dans un mortier, et l'on fait des tablettes de 80 centigrammes, qui représentent, par 32 grammes, 80 centigrammes de gélatine sèche, ou près de 8 grammes de gélatine molle. — On substitue quelquefois au lichen d'Islande le *Lichen pyxidatus*, spécialement recommandé dans la coqueluche. Il diffère par la couleur des plaques de ses feuilles, qui sont d'un rouge vif; il est moins amer, moins gélatineux et plus désagréable. On a quelquefois employé dans le traitement des toux opiniâtres et de l'ictère le *Lichen pulmonarius*, L., ou *Sticta pulmonacea*, Acharius, (*pulmonaire de chêne*, *hépatique des bois*). Le *lichen à aphthes* (*Lichen aphthosus*, L., ou *Peltidea aphthosa*, Acharius) est un purgatif drastique, ainsi appelé parce qu'on en fait usage en Suède contre les aphthes ; il est aussi vermifuge. L'*usnée* (*Lichen saxatilis*, L., ou *Parmalia saxatilis*, Acharius) a été préconisée comme antiépileptique sous le nom d'*usnée de crâne humain*, parce qu'on choisissait uniquement celle qui croissait sur des crânes humains exposés à l'air.

LICHÉNÉES. s. f. pl. V. LICHENS.

LICHÉNINE. s. f. [all. et angl. *Lichenin*, it. *lichenina*]. Fécule de lichen. Partie organique du lichen d'Islande (Guérin) qui se dissout dans l'eau chaude, et forme une gelée par le refroidissement. Elle se gonfle dans l'eau froide, s'y dissout à peine, et se dessèche comme un vernis ; sa saveur est fade ; l'iode la colore légèrement en bleu ; l'acide sulfurique la convertit en sucre ; l'acide azotique, en acide oxalique ; enfin l'alcool la précipite de la solution aqueuse en flocons blancs. Elle fait la base de la gelée de lichen. ($C^{12}H^{10}O^{10}$.)

LICHÉNIQUE (ACIDE). Acide analogue à l'acide bolétique, qu'on trouve à l'état de sel de chaux dans les lichens.

LICHÉNOGRAPHIE. s. f. Description des lichens.

LICHÉNOSTÉARIQUE (ACIDE). Corps qui se trouve dans le *lichen d'Islande* (*Cetraria islandica*). Il est en feuillets cristallins, sans odeur, de saveur un peu rance, mais non amère ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, davantage dans l'éther et les huiles ; il bout à 120° ($C^{29}H^{24}O^5.HO$). Il forme des sels avec les alcalis.

LICORNE. s. f. [*monoceros*]. Animal fabuleux qui aurait tenu du cerf, du cheval, etc. Il aurait été pourvu d'une seule corne sur le milieu du front, à laquelle on attribuait des propriétés médicinales merveilleuses. Les cornes données pour telles se sont trouvées être des cornes d'*Antilope oryx*. V. ANTILOPE.

LIE DE VIN. s. f. [*fex*, τρύξ, all. *Hefe*, angl. *lee*, it. *feccia*, esp. *hez*]. Composé qui se sépare du vin, et se dépose dans les vases où il est contenu. Elle est très-complexe (Braconnot), et contient une matière azotée, de la chlorophylle, une substance grasse, des sels à base d'acide tartrique principalement, du tannin, etc. V. TARTRE et VIN.

LIÉGE. s. m. [*suber*, all. *Kork*, angl. *cork*, it. *sughero*, esp. *alcornoque*, *corcho*, *sobreira* (Galice), *alsina surera*, *arbre surer*, *surer*, *sura* (Catalogne), port. *sobro*, *sobreiro*]. Tissu végétal très-léger, dépressible, assez élastique, produit par le développement considérable de la *couche subéreuse* de l'écorce d'une espèce de chêne, le *chêne-liége* (*Quercus suber*, L.). Il est composé uniquement de tissu cellulaire dont les cavités contiennent des matières astringentes, colorantes et résineuses ou grasses. V. ÉCORCE.

LIÉNINE. s. f. [de *lien*, rate]. Corps qui se trouve dans la rate (Scherer), à côté des acides urique, lactique, formique, acétique, butyrique, et de l'hypoxanthine. Il est azoté, cristallisable, et, à l'exception du soufre, dont il est dépourvu, il se rapproche des corps sulfurés qu'on peut obtenir par décomposition des principes immédiats de la bile.

LIENTÉRIE. s. f. [*lienteria*, *laxitas intestinorum*, λειεντερία, de λεῖος, poli, glissant, et ἔντερον, intestin ; all. *Magenruhr*, it. et esp. *lienteria*]. Espèce de diarrhée symptomatique dans laquelle on rend les aliments à demi digérés. On l'a appelée *lientérie*, parce qu'il semble que les aliments glissent sur la membrane muqueuse intestinale comme sur une surface lisse et polie, et parviennent à l'extrémité du canal intestinal sans avoir éprouvé aucune élaboration.

LIENTÉRIQUE. adj. [*lientericus*, it. et esp. *lienterico*]. Qui a rapport à la lientérie.

LIERRE. s. m. [*Hedera helix*, L., κισσός, all. *Epheu*, angl. *ivy*, it. *edera*, esp. *yedra*]. Plante sarmenteuse (pentandrie monogynie, L., caprifoliacées, J.) dont les feuilles servent à panser les cautères, dont les baies sont purgatives, et dont la résine, appelée *gomme de lierre* (V. HÉDÉRÉE), entre dans quelques préparations officinales.

Lierre terrestre (*Glecoma hederacea*, L.). Plante indigène (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) dont les sommités fleuries sont aromatiques et employées comme excitant de la muqueuse pulmonaire dans le catarrhe chronique, etc. On l'emploie en infusion théiforme ; on en fait aussi un sirop.

LIEU. s. m. — *Lieu d'élection* et *lieu de nécessité*. Choix que l'on fait d'un lieu pour pratiquer une opération ; lieu d'élection est opposé à lieu de nécessité. Ainsi la plupart des chirurgiens conseillent de pratiquer l'empyème au côté droit entre la troisième et la quatrième côte et au côté gauche entre la deuxième et la troisième ; le troisième espace intercostal du côté droit et le deuxième du côté gauche sont donc les lieux d'élection. Si l'existence d'un abcès très-circonscrit oblige de pratiquer l'empyème dans un autre point du thorax, c'est alors le lieu de nécessité. V. AMPUTATION. — *Erreur de lieu*. V. ERREUR et HÉTÉROTOPIE.

LIÈVRE. s. m. [*lepus*, λαγὼς, all. *Hase*, angl. *hare*, it. *lepre*, esp. *liebre*]. Animal rongeur à corps élancé, jambes longues ; oreilles plus longues que la tête de 1 centimètre au moins ; quatre incisives à la mâchoire supérieure, disposées par paires l'une derrière l'autre. Les espèces d'Europe sont le *Lepus timidus*, L., dont la graisse était employée contre les érysipèles et les taies, mais est sans action, et le *lièvre variable* (*Lepus variabilis*, Pallas), dont le pelage devient blanc en hiver. V. LAPIN.

LIGAMENT. s. m. [*ligamentum*, de *ligare*, lier ; σύνδεσμος, all. *Band*, angl. *ligament*, it. *legamento*, esp. *ligamento*]. Faisceau fibreux d'un tissu blanc argenté, très-serré, peu extensible, et difficile à rompre. Les ligaments adhèrent, au moins par leurs extrémités, à des os ou à des cartilages, et servent ainsi de moyens d'union pour les articulations ou pour quelques parties osseuses. On les divise en *articulaires*, qui prennent le nom de *capsulaires* lorsqu'ils enveloppent les extrémités des deux os formant une articulation ; *non arti-*

culaires, qui se portent d'une partie à l'autre d'un même os, pour oblitérer une ouverture ou convertir en trou une échancrure; et *mixtes*, qui servent à l'insertion des muscles, en remplissant un espace interosseux. — On désigne aussi sous le nom de *ligaments*, des replis membraneux destinés à maintenir certains organes à leur place. Tels sont: 1° les replis du péritoine qui soutiennent quelques-uns des viscères abdominaux : les *ligaments du foie*, les deux *ligaments postérieurs de la vessie*, les *ligaments larges de la matrice*, appelés autrefois *ailes de chauve-souris* (V. FOIE, MATRICE, VESSIE); 2° les expansions fibreuses ou aponévrotiques qui ont plus ou moins l'apparence ligamenteuse : les *ligaments antérieurs de la vessie*, les *ligaments ronds de la matrice*, le *ligament de Poupart*, *de Vésale* ou *de Fallope*, plus connu aujourd'hui sous le nom d'*arcade crurale* (V. FÉMORAL); le *ligament suspenseur du testicule*, ou *gubernaculum testis* (V. TESTICULE et CRÉMASTER), et le *ligament de Gimbernat*, expansion fibreuse triangulaire qui se détache de la partie postérieure et interne de l'arcade crurale, et va se fixer à la crête du pubis, de manière à former la partie interne de l'ouverture supérieure du canal crural. V. FIBREUX.

Ligament d'Allen-Burns. V. FOSSE *ovale de Scarpa*.

Ligament de Carcassonne (*ligament triangulaire de l'urèthre* (Colles), *aponévrose ano-pubienne* (Velpeau). Membrane fibreuse triangulaire qui forme au-dessous de la symphyse du pubis la partie antéro-postérieure du détroit inférieur du bassin.

Ligament cintré du diaphragme. Nom donné à tort au bord supérieur replié en arcade du feuillet antérieur de l'aponévrose d'insertion dorsale du muscle transverse abdominal. Cette arcade s'étend de l'apophyse transverse de la deuxième vertèbre lombaire au sommet et au bord inférieur de la douzième côte. Sous elle passe l'extrémité supérieure du carré lombaire; sur elle prennent insertion des fibres du diaphragme qui vont de là au feuillet correspondant du centre phrénique.

Ligament de Coles. Plaque fibreuse triangulaire qui est une dépendance de l'entrecroisement du pilier aponévrotique interne du canal inguinal, derrière la ligne médiane pubienne; celui de droite dépend du pilier interne gauche, et *vice versâ*.

Ligament ou *corde ligamenteuse de Weitbrecht*. (*Ligament interosseux supérieur*, *ligament rond du coude*.) Cordon étendu obliquement du côté externe de l'apophyse coronoïde du cubitus au-dessous de la tubérosité bicipitale du radius, en sens inverse des fibres du ligament interosseux qui manque là.

Ligament falciforme. V. FOIE et FOSSE *ovale*. Chez les poissons, organe analogue au peigne de l'œil des oiseaux qui se rend de la rétine au cristallin.

Ligament de Hey. V. FOSSE *ovale de Scarpa*.

Ligament de Key. Prolongement aponévrotique mince, non constant, du fascia lata qui se détache de l'insertion du petit psoas et du voisinage de la crête pectinéale, pour tapisser le fond du canal crural et compléter en arrière l'infundibulum fémorali-vasculaire. V. FÉMORALI-VASCULAIRE.

LIGAMENTEUX, EUSE. adj. [*ligamentosus*, it. *ligamentoso*, esp. *ligamentoso*]. Qui est de la nature des ligaments, ou qui a rapport aux ligaments.

LIGATURE. s. f. [*ligatura*, de *ligare*, lier; δεσμός, all. *Schnur*, *Unterbinden*, angl. *ligature*, it. *legatura*, esp. *ligadura*]. Cordonnet plus ou moins large, formé de fils accolés les uns aux autres et cirés ensemble, destiné à étreindre les tumeurs dont on veut provoquer lentement la chute, ou les vaisseaux divisés par lesquels on peut craindre une hémorrhagie trop abondante. Les ligatures peuvent être faites non-seulement avec le fil de chanvre, mais encore avec la soie, la corde à boyau, les fils métalliques, etc. On nomme *ligatures immédiates*, celles qui n'embrassent que les membranes artérielles; *ligatures médiates*, celles dans l'anse desquelles se trouve comprise, avec les vaisseaux, une couche plus ou moins considérable des parties molles environnantes; *ligatures d'attente*, celles qui, glissées sous des artères, ne doivent être serrées que dans le cas où les autres seraient insuffisantes. Les ligatures appliquées sur les vaisseaux artériels en froncent les parois et les mettent en contact; elles en coupent les tuniques moyenne et interne: par suite, les parois de la tunique adventice ou vasculaire, ainsi rapprochées, deviennent adhérentes; un caillot conique se forme constamment au-dessus de la ligature, oppose une première digue à l'impulsion du sang et favorise l'adhésion; il disparaît ensuite par résorption. Les ligatures agissent avec plus ou moins de promptitude, selon l'étroitesse et la résistance du lien employé et selon le degré de constriction; mais toujours elles divisent les tissus vivants sur lesquels elles sont appliquées; toujours, par cela seul qu'elles sont introduites dans les parties vivantes et qu'elles embrassent des tissus organiques dans leur anse, elles tendent, par l'action organique elle-même, éliminatrice de toutes les substances étrangères, à se rapprocher graduellement des surfaces cutanées ou muqueuses. A mesure qu'elles divisent les tissus, l'inflammation se propage dans ceux qui restent à couper, et la cicatrisation s'établit dans ceux qui viennent d'être coupés, de manière qu'à mesure qu'elles cheminent, la nature ferme derrière elles la solution de continuité qu'elles ont déterminée. C'est ainsi que les fils placés sur les parois intestinales pour en opérer la suture tombent, après un temps assez court, dans la cavité de l'intestin, sans que la continuité du canal soit interrompue, et sont ensuite expulsés avec les matières alvines. — On appelle aussi *ligature* l'opération même par laquelle on lie les vaisseaux, les polypes, etc. On dit : *faire la ligature d'une artère*.

Ligature extemporanée. Procédé de l'écrasement linéaire dans lequel on opère la division des tissus à l'aide d'un serre-nœud puissant à fil métallique dans l'angle duquel on embrasse les parties molles à diviser. Il est applicable dans les mêmes cas que l'écraseur proprement dit, et offre les mêmes avantages, mais agit plus rapidement.

LIGNE. s. f. [*linea*, γραμμή, all. *Linie*, angl. *line*, it. et esp. *linea*]. Étendue en longueur, considérée sans largeur ni épaisseur. — *Ligne âpre du fémur*. Saillie rugueuse que forme le bord postérieur de cet os, et qui se bifurque à chaque extrémité; elle donne attache en dehors au muscle triceps et à la courte portion du biceps, en dedans à ce dernier muscle, au milieu aux trois adducteurs de la cuisse. La branche externe et la bifurcation supérieure se dirige vers le grand trochanter, et l'interne vers le petit : la première reçoit l'insertion du triceps, du second adducteur et du grand fessier; la seconde donne attache au triceps et au pectiné; l'intervalle des bifurcations est occupé par le carré de la cuisse et par le troisième adducteur. Les bifurcations inférieures, dirigées chacune vers le condyle correspondant, reçoivent les insertions des biceps, tri-

ceps et troisième adducteur, et leur intervalle triangulaire répond aux vaisseaux et nerfs poplités. — *Ligne blanche*. Espèce de bande aponévrotique, étendue depuis l'appendice xiphoïde du sternum jusqu'à la symphyse des pubis, subjacente à la peau et appliquée sur le péritoine. Elle est formée par les aponévroses des muscles abdominaux. Elle fournit à ces muscles un point d'appui lors de leur contraction. — *Ligne médiane*. Ligne imaginaire que l'on suppose partager verticalement le corps en deux parties égales et symétriques. — *Ligne primitive*. V. EMBRYON et FŒTUS.

Ligne festonnée du cardia. Bord blanchâtre onduleux ou dentelé de la muqueuse et de l'épithélium de la fin de l'œsophage à sa jonction avec la muqueuse de l'estomac, sur la mollesse et la coloration de laquelle il tranche.

Ligne inomminée. En obstétrique, la limite supérieure du détroit supérieur du bassin; ligne qui suit le bord antérieur et supérieur de l'os coxal ou innominé.

Ligne semi-lunaire de Spigel (*inea semilunaris Spigelii*). Nom donné au bord interne échancré en demi-lune de la portion charnue du muscle transverse de l'abdomen, au point où les fibres musculaires sont en connexion avec les fibres tendineuses ou aponévrotiques servant à l'insertion de ce muscle.

Lignes semi-lunaires ou *semi-circulaires de Douglas* (*lineæ semilunares* seu *semicirculares Douglasii*). Disposition anatomique du feuillet postérieur de la gaîne du muscle sterno-pubien à son bord inférieur entre le pubis et l'ombilic. Il ne faut pas les confondre avec celles de Spiegel ni avec les *plis* ou *ligaments de Douglas*, nom donné à une disposition du péritoine du bassin, également décrite par Douglas en 1707 (V. PLI). Les tendons ou aponévroses d'insertion réunies des muscles oblique interne et transverse de l'abdomen forment le feuillet postérieur de la gaîne du muscle sterno-pubien ou grand droit de l'abdomen. Inférieurement, ce feuillet postérieur se termine au milieu de l'espace compris entre l'ombilic et la symphyse pubienne, ou même plus près de l'ombilic, par un bord demi-circulaire concave en bas qu'on appelle *ligne de Douglas*, ou *ligne semi-circulaire de Douglas*, au niveau et au-dessus de laquelle le péritoine adhère fortement à ce feuillet tendineux ou aponévrotique. A. Retzius a montré (1858) que, de chaque côté, ce bord demi-circulaire se continue avec le *fascia transversalis*, ou lui adhère fortement ainsi qu'au péritoine; que ce fascia s'enfonce profondément en bas dans la cavité pelvienne, derrière et sur les côtés de la vessie, pour y former une sorte de cavité aponévrotique sous-péritonéale dans laquelle est logé ce réservoir; cavité qui se continue en haut avec celle de la gaîne des muscles droits, et qui contient le même tissu lamineux et graisseux qu'on trouve derrière ces muscles. Ainsi se trouve formée une cavité aponévrotique sous-péritonéale pleine d'un tissu lamineux lâche, mais dans laquelle la vessie peut s'étendre et se mouvoir lors de ses divers changements de volume, cavité qui a ainsi ses parois propres et particulières.

LIGNEUX, EUSE. adj. et s. m. [*lignosus*, all. *holzicht*, angl. *ligneous*, it. *legnoso*, *ligneo*, esp. *leñoso*]. — *Corps ligneux*. La partie de la tige ou de la racine des plantes dicotylédones qui se trouve comprise entre la moelle et l'écorce. — *Couches ligneuses*. Les zones qui se forment successivement autour de la moelle, dans les dicotylédones, et sont visibles sur la coupe transversale des tiges, où elles produisent des cercles concentriques. — *Plantes ligneuses*. Celles dont les tiges et les branches, d'abord faibles, comme celles des végétaux herbacés, forment un bois solide, et végètent pendant un nombre d'années plus ou moins considérable. — *Ligneux quadrinitrique*. La xyloïdine.

LIGNEUX ou **LIGNIQUE** (ACIDE). V. PYROLIGNEUX.

LIGNHUMIQUE ou **LIGNULMIQUE** (ACIDE). V. ULMIQUE.

LIGNIN, LIGNINE, LIGNIRÉOSE, LIGNONE et **LIGNOSE**. Sous le premier de ces noms et sous celui de *ligneux*, les anciens chimistes décrivent la *cellulose* plus ou moins purifiée de la *subérine* ou du *xylogène* (V. ce mot). Depuis lors ces différents noms ont été donnés, surtout par Payen, à autant de produits artificiels, non cristallisables, plus ou moins analogues à la cellulose et au xylogène, obtenus par altération de ces substances, qui sont seules des principes immédiats réels ou substances organiques naturelles. Mulder et Schacht ont en effet montré que les alcalis caustiques et les acides employés pour les extraire et destinés à une prétendue purification des substances organiques naturelles, font éprouver à la cellulose, au xylogène et à la subérine, autant d'altérations diverses, ou à peu près, qu'il y a de réactifs divers employés ou de degrés de température différents choisis pour opérer la réaction. Ces altérations sont analogues à celles qu'on faisait éprouver à la fibrine lorsqu'en la traitant par l'eau chaude ou les acides faibles, on croyait avoir montré qu'elle n'est pas un principe immédiat, mais un mélange de deux ou trois espèces de prétendus principes, qui se sont trouvés être autant de produits artificiellement fabriqués. V. IMMÉDIAT.

LIGNITE. s. m. [de *lignum*, bois; all. *Lignit*]. (*Bois fossile* ou *bitumineux*, *jais* ou *jayet*, *terre d'ombre*.) Charbon fossile de formation récente, aussi conserve-t-il souvent des traces évidentes d'organisation végétale; d'où lui vient son nom. Il y en a trois variétés principales : 1° *Lignite terne*. Cette variété est d'un brun noir, présente la texture ligneuse d'une manière évidente, et contient beaucoup d'ulmine (V. ce mot). — 2° *Lignite piciforme*. Celui-ci a, comme le nom l'indique, l'aspect de la poix; il est le plus ancien, et se rapproche de la houille. — 3° *Lignite jayet*. Cette variété est plus noire, plus compacte, ce qui permet de la travailler. Les lignites se comportent au feu et à la distillation à peu près comme la houille.

LIGNOÏNE. s. f. Matière brune retirée des vieilles écorces, différente de l'acide humique ($C^{40}H^{23}O^{16}Az$). Elle dégage de l'ammoniaque par la potasse et passe à l'état de phloobaphène.

LIGNONE. s. f. L'un des noms de la *mésite*.

LIGULE. s. f. [*ligula*, all. *Blatthäutchen*, it. *ligula*]. Petit appendice lamellaire qui garnit la gaîne des graminées, à l'endroit où elle s'unit avec la lame de la feuille.

LIGULÉ, ÉE. adj. [*ligulatus*, all. *bandförmig*, angl. *ligulate*]. Qui a la forme d'une bandelette, c'est-à-dire qui offre deux bords presque parallèles.

LIGULINE. s. f. Matière d'un beau rouge cramoisi, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther, retirée du troëne (*Ligustrum vulgare*, L.); elle verdit au contact des alcalis et les acides la rougissent.

LIGUSTRINE. s. f. Extrait amer mal déterminé de l'écorce du *Ligustrum vulgare*, L.

LIKTRAA. V. RADESYGE.

LILACINE. s. f. [*syringine*]. Corps cristallisable

amer, insoluble dans l'eau et la plupart des acides ; on le retire des fruits verts et des feuilles du lilas.

LILAS. s. m. [*Syringa vulgaris*, L., all. *Flieder*, angl. *lilac-tree*, it. *lillà*, esp. *lila*]. Arbuste de la famille des jasminées, dont les feuilles ont passé pour toniques et astringentes, et dont les capsules fournissent un extrait aqueux qui paraît jouir de propriétés fébrifuges.

LILIACÉES. s. f. pl. [*liliaceæ*, de *lilium*, lis ; all. *Lilien*, it. *gigliacee*, esp. *liliaceas*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines périgynes, qui a pour caractères : Calice coloré et pétaloïde, à 6 sépales distincts ou unis par leur base, formant quelquefois un calice tubuleux, et disposé sur deux rangs ; 6 étamines insérées à la base des sépales, si ceux-ci sont distincts ; ou bien au haut du tube quand ils sont soudés ; ovaire triloculaire, à 3 côtes saillantes ; ovules sur deux rangs, le long de l'angle interne ; style simple ou nul, stigmate trilobé ; capsule à 3 loges et à 3 valves. Graines recouvertes d'un tégument noir et crustacé, ou simplement membraneux.

LILIUM DE PARACELSE [*lilium Paracelsi*]. Médicament officinal que l'on préparait autrefois en faisant fondre ensemble 128 grammes d'alliage d'antimoine et de fer, autant d'alliage d'antimoine et de cuivre et d'alliage d'antimoine et d'étain, mêlés avec 576 grammes d'azotate de potasse, autant de bitartrate de potasse, et traitant ensuite par l'alcool la masse fondue, coulée et pulvérisée. Ce médicament, qui ne pouvait guère être qu'une dissolution de potasse dans l'alcool, a été employé comme cordial.

LIMACE. s. f. [it. *limarcuola*]. Inflammation de la peau de l'intervalle interdigité du bœuf se propageant au ligament situé dans cet espace. On l'a confondue avec le *fourchet* et le *piétin* (V. ces mots). Les symptômes sont la rougeur de la peau qui sépare les onglons, la formation d'une crevasse, suivie bientôt de l'ulcération des tissus, et fréquemment un bourbillon qui ne tarde pas à se détacher. Cette affection n'offre des dangers qu'autant qu'elle s'étend aux tissus ligamenteux. Elle n'est pas contagieuse. Elle se produit par la malpropreté, l'action de la terre et des graviers qui se fixent dans l'espace interdigité. Au début, les pédiluves, les lotions émollientes, suffisent. Dans les cas d'ulcération, Girard conseille les pansements avec l'eau-de-vie et l'égyptiac. Fréquemment la guérison est incomplète ; le bœuf reste boiteux après l'ulcération du ligament interdigité — En histoire naturelle, les *limaces* (*Limax*) sont des mollusques gastéropodes pulmonés sans coquille (V. GASTÉROPODE), dont l'usage, comme aliment et comme médicament, a été parfois recommandé au même titre que les *hélices* (V. ce mot) ; mais on leur préfère celles-ci qui sont moins répugnantes. Elles n'ont pas d'autre action qu'un mucilagineux quelconque.

LIMACIEN, IENNE. adj. Qui a rapport au limaçon de l'oreille interne.— *Nerf limacien*. Branche du nerf acoustique qui se distribue dans la cavité du limaçon.

LIMACINE. s. f. Substance azotée, voisine des *mucosines*, retirée par Braconnot de la limace grise.

LIMAÇON. s. m. [all. *Schnecke*, angl. *snail*, it. *lumaca*, esp. *caracol*]. Par analogie avec la forme de la coquille du colimaçon, en anatomie, *limaçon*, l'une des trois cavités qui constituent le labyrinthe de l'oreille. Le *limaçon* représente un cône creux, enroulé en spirale (Fig. 259), de manière à décrire deux tours entiers et deux tiers de tour sur une tige également conique. La cavité du cône creux est séparée en deux parties ou *rampes* par une cloison nommée *lame spirale*. Celle-ci s'insère par son bord central sur la tige, et par son bord périphérique sur la paroi correspondante du cône creux ; elle divise parfaitement les deux rampes jusqu'au sommet du cône, où elle est percée d'un trou (*hélicotrème*) qui établit une communication entre celles-ci. Le cône creux est enroulé autour de la tige comme une bande en doloire, c'est-à-dire qu'entre les différents tours de spire ses parois ne se touchent pas exactement, mais sont séparées par une lame de substance osseuse dont le bord externe se continue avec la substance compacte du rocher, et dont le bord interne est également implanté sur la tige. De là résulte que sur la tige conique (axe ou columelle) viennent s'implanter deux lames en spirale, l'une, la véritable, séparant les deux rampes du limaçon, l'autre placée en dehors de la cavité du cône creux, dont elle sépare les différents tours de spire. La lame spirale qui sépare les deux rampes est osseuse près de son bord interne ou central, membraneuse

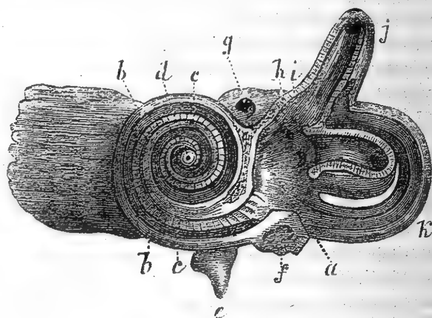


Fig. 259.

près de son bord externe, et semi-membraneuse à sa partie moyenne. Des deux rampes, l'une, la tympanique, aboutit à la fenêtre ronde, l'autre communique avec le vestibule par un orifice particulier. Les nerfs du limaçon sont fournis par la branche inférieure de l'acoustique ; ils pénètrent dans la base de l'axe, traversent les petits conduits qu'offre cette tige osseuse, se recourbent successivement à angle droit, traversent la zone osseuse de la lame spirale sous forme de faisceaux qui s'aplatissent dans la zone médiane, et s'anastomosent en anses entremêlées d'un peu d'otoconie. — Fig. 259 : Limaçon gauche de l'homme adulte, ouvert par le sommet du rocher, grossi 2 fois ; *a*, cavité du vestibule dans laquelle s'abouchent les canaux demi-circulaires ouverts (*j*, *k*), par cinq orifices dont trois sont ouverts aussi et deux (*h*, *i*) sont intacts, puis la cavité tympanique ouverte par la fenêtre ronde (*f*) dont on voit à gauche la communication avec la rampe interne du limaçon et à droite l'orifice de communication avec la cavité vestibulaire ; *j*, canal demi-circulaire supérieur ; *k*, canal demi-circulaire postérieur ; *g*, aqueduc de Fallope ; *e*, aqueduc du limaçon ; *b*, *b*, section de la lame des contours ou de la paroi externe du limaçon ; *c*, *c*, portion osseuse de la lame spirale qui divise la cavité spirale en rampe supérieure ou vestibulaire, et rampe inférieure ou tympanique ; *d*, orifice du sommet en cupule de l'axe du limaçon.

LIMANDE. s. f. [*Pleuronectes limanda*, L.]. Poisson

plat, malacoptérygien subbrachien, de la famille des pleuronectes, voisin des turbots, recherché comme aliment.

LIMBAIRE. adj. [*limbarius*, esp. *limbar*]. Qui a rapport au limbe.

LIMBE. s. m. [*limbus*, all. *Rand*, angl. *limb*, it. *lembo*, esp. *limbo*]. Partie supérieure, ordinairement évasée et découpée, des calices monophylles ; partie supérieure des corolles monopétales, celle qui vient après la gorge ; partie d'une feuille ou foliole qui est formée par l'épanouissement des fibres du pétiole.

LIMETTIER. s. m. [*Citrus limetta*, Risso]. Espèce de citronnier à fruit doux, appelé, à cause de cela, *lime douce*, dont une variété, dite *bergamotier*, fournit l'*essence de bergamote*. V. ce mot et ORANGER.

LIMNANTHÉES ou **LIMNANTHACÉES.** s. f. pl. Famille de plantes à feuilles acidules, voisine des tropæolées.

LIMOCTONIE. s. f. [*limoctonia*, λιμοκτονία, de λιμὸς, faim, et κτείνειν, tuer]. Privation d'aliment, inanition.

LIMON. s. m. [*limus*, ἰλὺς, all. *Schlamm*, angl. *mud*, it. *fango*, esp. *limo*]. Terre argileuse détrempée par l'eau.

LIMON. s. m. [all. *Limone*, angl. *lemon*, it. *limone*, esp. *limon*]. Fruit d'une variété du citronnier.

LIMONADE. s. f. [all. *Limonade*, angl. *lemonade*, it. *limonea*, esp. *limonada*]. Boisson rafraîchissante faite avec le suc de citron étendu d'eau et édulcoré. On la prépare en exprimant dans 500 grammes d'eau un citron coupé en deux.

Limonade cuite. Moins acide, mais aussi moins agréable que celle que l'on fait à froid. Elle se prépare en faisant infuser pendant une heure, dans 500 grammes d'eau bouillante, un ou deux citrons coupés par tranches menues, et ajoutant 32 à 64 grammes de sucre.

Limonade gazeuse. On l'obtient en ajoutant du sirop de citron ou de groseille à de l'eau saturée d'acide carbonique.

Limonade minérale. Celle qui est faite avec un mélange d'eau et d'un acide minéral. La dose de celui-ci doit varier suivant sa nature et son degré de concentration. On emploie pour un litre de boisson : 4 gram. d'acide chlorhydrique à 22° centésimaux, $1^{gr},80$ d'acide azotique à 35° centésimaux, $1^{gr},80$ à $2^{gr},40$ d'acide phosphorique à 45° centésimaux, $1^{gr},80$ d'acide sulfurique à 60° centésimaux. Mais ces doses peuvent être un peu augmentées ou diminuées selon le besoin. La limonade sulfurique a été préconisée autrefois sous le nom d'*eau antiputride de Beaufort*.

Limonade purgative. Rogé de Labarre a fait la remarque curieuse que le citrate de magnésie n'avait qu'une saveur faible qui rappelait à peine la saveur amère du sulfate, et qui pouvait être facilement masquée dans une limonade. Les malades qui prennent le plus difficilement les médicaments peuvent être agréablement purgés à l'aide de 40 grammes de citrate de magnésie. Citrate de magnésie, 40 gram. ; acide citrique, 1 gram. ; sirop de sucre, 100 gram. ; teinture de zeste frais de citron, 2 gram. ; eau, 550 gram. Faites dissoudre le citrate de magnésie dans l'eau chaude. A prendre en trois verres dans la matinée.

Limonade sèche. Mélange d'acide citrique et de sucre en poudre, aromatisé avec quelques gouttes d'oléosucre de citron ; on en dissout une cuillerée dans un verre d'eau. Ce mélange peut être transformé en limonade gazeuse par l'addition du bicarbonate de soude, qui, au moment de la dissolution dans l'eau, est décomposé par l'acide citrique, avec dégagement d'acide carbonique.

Limonade végétale. Outre la limonade ordinaire faite avec le citron, on en confectionne avec plusieurs autres végétaux, comme la groseille, la cerise aigre, l'épine-vinette, etc. On en prépare également avec les acides végétaux : telles sont la limonade acétique, faite avec le vinaigre ; la limonade tartrique, faite avec 64 gram. de sirop d'acide tartrique sur 948 grammes d'eau.

LIMONE ou **LIMONINE.** s. f. Principe neutre qui se trouve dans les graines de citron et d'orange. Cristallisable, franchement amer, difficilement soluble dans l'eau, l'éther et l'ammoniaque, plus facilement dans l'alcool et l'acide acétique. ($C^{42}H^{25}O^{13}$.)

LIMONEUX, EUSE. adj. [*limosus*, all. *schlammig*, ang. *slimy*, it. et esp. *limoso*]. Bourbeux, chargé d'un dépôt quelconque.

LIMONIER. s. m. [*Citrus limon*, Galesio]. Espèce de citronnier fournissant le citron proprement dit qui se vend à Paris, etc. Il offre un grand nombre de variétés. V. CITRON, HESPÉRIDÉES et ORANGER.

LIMOUSIN, INE. adj. — *Bœuf limousin.* Taille, $1^{m},40$ à $1^{m},50$; robe fromentée ou rouge, et nuances intermédiaires ; corps allongé, arrondi, formant, du garrot à la queue, une ligne droite ; épaules fortes ; tête assez longue et un peu amincie ; cornes longues, plus minces que dans les bœufs d'Auvergne ; fanon ample ; membres un peu hauts ; croupe et fesses peu garnies de muscles. Ces bœufs travaillent et s'engraissent assez bien.

Cheval limousin. Il est un des chevaux français qui se rapprochent le plus, par leur conformation et leur aptitude, des chevaux arabes et barbes. Sa taille est peu élevée, ses membres fins et nerveux, son paturon long, son pied petit et bon ; les jambes sont sèches et les jarrets évidés. Le cheval limousin, malgré l'exiguïté regrettable de sa taille, est un brillant et rapide cheval de selle.

Vaches limousines. Septième classe de vaches laitières dans le système de classification de Guénon. Elles sont caractérisées par un écusson qui occupe la partie postérieure des mamelles et se trouve surmonté d'un triangle dont la base est toujours moins large que la partie supérieure de l'écusson, et dont le sommet n'atteint jamais la vulve.

LIMPIDE. adj. [*limpidus*, all. *klar*, angl. *limpid*, it. *limpido*, esp. *limpio*]. Clair, net. Se dit de tout liquide parfaitement clair et ne contenant aucun corps en suspension.

LIN. s. m. [*linum*, λίνον, all. *Lein*, *Flachs*, angl. *line*, *flax*, it. et esp. *lino*]. Genre de plantes (pentandrie pentagynie, L., linées, J.) dont deux espèces intéressent la médecine : 1° Les semences du *lin commun* (*Linum usitatissimum*, L.) sont très-mucilagineuses. Bouillies, elles donnent une décoction visqueuse et filante qu'on emploie en lotions, en fomentations, en lavements. Une légère infusion, préparée avec une pincée de cette semence, sur laquelle on verse de l'eau bouillante, forme une très-bonne boisson adoucissante. La *farine de graine de lin* est émolliente. On extrait des semences du lin, à l'aide de l'expression, une huile fixe qui est siccative, et qui sert à la préparation des bougies et sondes élastiques. 2° Les feuilles du *lin cathartique* (*Linum catharticum*, L.) sont purgatives.

LINAIRE. s. f. [*Antirrhinum linaria*, all. *Leinkraut*, it. et esp. *linaria*]. Plante annuelle (didynamie

angiospermie, L., scrofulariées, J.) avec laquelle on préparait autrefois un onguent qu'on appliquait sur les hémorrhoïdes comme émollient.

LINCOLN (MOUTON DE). Le Lincolnshire possédait autrefois une race ovine remarquable par sa taille, la longueur et le moelleux de sa toison. Cette race, qui habitait une contrée marécageuse, était pourvue de cornes, avait des formes grossières, peu d'aptitude à s'engraisser, et consommait beaucoup. Elle a presque entièrement disparu par son croisement avec les béliers Dishley.

LINÉAIRE. adj. [*linearis*, all. *linienförmig*, angl. *linear*, it. *lineare*]. Se dit, en botanique, des feuilles qui sont allongées, également étroites dans toute leur longueur, et à côtés parallèles. V. ÉCRASEMENT.

LINÉES. s. f. pl. Famille séparée des caryophyllées par de Candolle. V. LIN.

LINGOTIÈRE. s. f. Appareil de fonte pour couler des métaux fondus ou des sels fondus, comme le nitrate d'argent.

LINGUAL, ALE. adj. [*lingualis*, angl. *lingual*, it. *linguale*, esp. *lingual*]. Qui a rapport à la langue. — *Artère linguale.* Née de la carotide externe, elle se porte vers la base de la langue, d'où, sous le nom de *ranine*, elle va gagner la pointe de cet organe et s'y anastomoser par arcade avec celle du côté opposé. — *Muscle lingual.* Petit faisceau de fibres charnues qui s'étend de la base à la pointe de la langue, entre le génio-glosse et l'hyo-glosse. — *Nerf lingual.* L'une des branches du maxillaire inférieur. V. ce mot et LANGUE. — *Os lingual.* V. HYOÏDE.

LINGUATULE. s. f. [de *linguatus*, en forme de langue]. Nom d'un genre de crustacés parasites (*Linguatula*, Frölich, 1789; *Pentastoma*, Rudolphi, 1809),

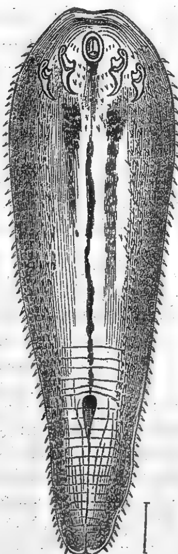


FIG. 260.



FIG. 261.

longtemps considéré comme appartenant aux vers nématoïdes. Le premier connu a été décrit d'abord comme un *tænia* par Chabert (1787). Ces animaux ont un corps allongé, aplati, un peu élargi en avant, atténué en arrière, articulé ou annelé. Bouche en avant de la face ventrale avec deux paires de crochets rétractiles doublés chacun vers leur pointe d'une paire de crochets plus petits; orifice anal à l'extrémité opposée; pas de membres. Intestin complet; vaisseau dorsal; collier nerveux sans ganglions céphaliques, ganglions sous-œsophagiens très-développés. Sexes séparés; orifice mâle en avant, orifice femelle en arrière. Ovipares; leurs jeunes, qui ressemblent aux embryons des lernées et des cyclopes, ont reçu des noms différents de ceux qu'on donnait aux adultes lorsqu'on ne connaissait pas leur développement. La *Linguatula serrata*, Frölich, ou *tænioides*, Lamarck, quand elle est jeune (fig. 260), est sans organes sexuels, longue de 4 à 8 millimètres, large de 2, à corps spatulé, dentelé sur les bords (à cet âge, elle a été appelée *Pentastoma* et *Pentastomum denticulatum*, Rudolphi, *constrictum*, Siebold, *serratum*, Rud., etc.). On l'a trouvée dans des kystes à la surface du foie de l'homme, en Autriche et en Égypte, sans qu'elle eût déterminé d'accidents, et aussi dans des kystes du foie et du péritoine des lapins et autres herbivores. Les linguatules ne se développent complétement que sur les carnassiers, les chiens particulièrement, dans leurs fosses nasales, la trachée, le poumon, etc. Alors l'adulte est lancéolé, un peu déprimé, rétréci en arrière, plissé transversalement. Bouche orbiculaire avec une rangée de crochets en demi-cercle. Mâle long de 15 à 18 millimètres, large de 2 à 3; testicule allongé, cylindrique, terminé par deux canaux déférents qui se rendent à un pénis papilliforme, un peu en arrière de la bouche. Femelle d'un gris blanchâtre, bruni parfois par les œufs; longue de 5 à 10 centimètres, large de 4 à 5 en avant (Fig. 261). Ovaire tubuleux, cylindrique, bifurqué, se rendant à la vulve un peu en avant de l'anus. — Fig. 261. *Linguatule tænioïde* provenant d'un chien, grandeur naturelle. A l'intérieur du corps apparaissent les circonvolutions de l'oviducte.

LINGUIFORME. adj. [*linguiformis*]. En forme de langue ou de languette.

LINGULE. s. f. [*lingula*]. V. NICHE.

LINIMENT. s. m. [*linimentum*, de *linire*, oindre doucement; ἔγχρισις, all. et angl. *Liniment*, it. et esp. *linimento*]. Topique onctueux, de consistance moyenne entre celle de l'huile et de l'axonge, destiné à être employé en frictions. Les liniments sont composés d'huiles ou de graisses, et d'une substance adoucissante, tonique, irritante, etc., selon l'effet que l'on veut déterminer. — *Liniment ammoniacal* ou *volatil.* On le prépare en mêlant ensemble et agitant dans une fiole bien bouchée, 4 grammes d'ammoniaque liquide à 22° centésimaux, et 32 grammes d'huile d'olive ou d'amandes douces. Il agit comme irritant. — *Liniment antiscrofuleux d'Hufeland.* Il est composé de fiel de bœuf récent, de savon blanc, d'onguent d'althæa, d'huile volatile de pétrole, de carbonate d'ammoniaque huileux et de camphre. — *Liniment arsenical de Swediaur.* Il est composé d'arsenic blanc, 5 à 10 centigram.; huile d'olive, 32 gram. — *Liniment calcaire.* On l'obtient en mêlant parties égales d'eau de chaux récente et d'huile d'amandes douces; il sert surtout contre les brûlures. En y ajoutant, pour 128 grammes, 2 grammes de laudanum liquide de Sydenham, on a le *liniment calcaire opiacé.* — *Liniment camphré.* Il est préparé avec huile d'olive, 64 gram., et camphre,

2 à 8 gram.—*Liniment de cantharides camphré.* On le fait en dissolvant 2 grammes de camphre dans 128 grammes d'huile d'amandes douces, et y mêlant ensuite, par la trituration, 32 grammes de teinture de cantharides dans laquelle on a dissous 32 grammes de savon amygdalin.— *Liniment hydrosulfuré savonneux de Jadelot*, contre la gale. On le prépare en faisant fondre au bain-marie : savon ordinaire, 500 gram.; y mêlant par trituration huile de graines de pavot blanc, 250 gram.; évaporant entièrement l'humidité, puis ajoutant : sulfure de potassium sec en poudre, 92 gram., et huile de graines de pavot, 750 gram. — *Liniment narcotique.* Mélange de baume tranquille, 64 gram., et laudanum de Sydenham, 8 gram. — *Liniment savonneux.* Mélange de teinture de savon, 32 gram.; huile d'olive, 4 gram. et alcool à 80° centésim., 32 gr. — *Liniment sédatif de Buchan.* Liniment composé d'onguent populéum, 64 gram.; laudanum liquide, 16 gram., et jaunes d'œufs frais n° ij : on en imbibe des bourdonnets de charpie, que l'on applique sur les tumeurs hémorrhoïdales lorsqu'elles causent de trop vives douleurs.

LININE. s. f. Substance retirée du *Linum catharticum*, L. Elle est pulvérulente, un peu amère, à peine soluble dans l'eau, l'éther et les huiles ; soluble dans l'alcool ; elle cristalliserait dans la solution acétique. Ce nom a été donné aussi à la substance mucilagineuse de la graine de lin. V. MUCILAGE.

LINOLÉIQUE (ACIDE). Corps voisin de l'acide oléique retiré par saponification de l'huile de lin et autres huiles siccatives. ($C^{46}H^{39}O^{6}$.)

LIOPODE, et non **LÉIOPODE**. s. m. [de λεῖος, uni, et ποῦς, pied]. Synonyme de *pied-plat.*

LIOTHÉ. s. m. [*Liotheum*]. Genre d'insectes aptères de la tribu des anaploures; ils sont voisins des poux, mais ayant au lieu de trompe deux mandibules bidentées et des mâchoires placées sous une tête élargie au niveau des antennes. Ils sont parfois appelés *ricins* et *poux* des oiseaux, dont ils sont parasites. Ils vivent sous le bec, autour des narines ou entre les barbes des plumes des ailes des oiseaux, dont presque chaque genre nourrit une espèce différente. Dans les poulaillers et les colombiers mal tenus, ils multiplient au point de causer la mort des animaux qu'on y élève. Ils quittent le corps des oiseaux tués dès que commence le refroidissement, et, s'ils passent sur l'homme, ils lui causent de vives démangeaisons, mais ne peuvent vivre longtemps sur lui ; tel est le *liothé pâle* (*Liotheum* ou *Menopon pallidum*). La figure 262 représente le *liothé dissemblable* (*Philopterus* ou *Goniodes dissimilis*). Tous deux vivent sur les poules.

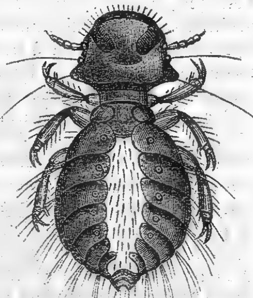


FIG. 262.

LIOTRIQUES, et non **LÉIOTRIQUES**. adj. et s. m. pl. [de λεῖος, lisse, et θρίξ, cheveu]. Bory de Saint-Vincent divise les races humaines en deux groupes : les *liotriques*, races à cheveux lisses, et les *ulotriques* (V. ce mot), races à cheveux crépus. On s'est aussi, pour *ulotriques*, servi de l'expression *laineux*, parce que ces cheveux sont entremêlés comme ceux d'une toison ; mais les cheveux qui ne frisent pas (*liotriques*) et ceux qui frisent et sont crépus ont une surface également unie dans toute son étendue, lorsqu'on les examine au microscope; les poils de la laine, au contraire, ont une surface rugueuse due à des saillies de la substance du poil. Les races ulotriques sont les nègres océaniens, les Papous, les nègres d'Afrique, les Hottentots, les Boschimen, les Cafres, les Coptes. Tous les autres sont liotriques.

LIPAROCÈLE. s. f. [*liparocele*, de λιπαρὸς, gras, et κήλη, tumeur ; all. *Fettbruch*, it. *liparocele*]. Comme si l'on disait *tumeur graisseuse*, lipome.

LIPAROÏDE. s. m. [de λιπαρὸς, gras, et εἶδος, ressemblance]. Béral nomme ainsi des excipients pharmaceutiques qui résultent de l'union intime des graisses et des huiles, soit entre elles, soit avec la cire, et qu'on obtient en liquéfiant ensemble ces diverses substances.

LIPAROLÉ. s. m. Nom générique des préparations pharmaceutiques qui résultent de l'union d'une graisse quelconque, mais plus particulièrement celle du porc, avec d'autres substances médicamenteuses. Ces préparations, qui sont généralement connues sous le nom de *pommades*, ont une consistance molle et peu de ténacité.

LIPAROLIQUE. adj. Se dit des préparations qu'on obtient en incorporant des substances médicamenteuses dans les graisses simples ou composées (Béral).

LIPIQUE (ACIDE). Corps produit par action de l'acide nitrique sur l'acide oléique. Cristallisable, volatil sans décomposition, assez soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool et dans l'éther. ($C^{5}H^{4}O^{4}.HO$.)

LIPOÏDE. adj. et s. [de λίπος, graisse, et εἶδος, ressemblance]. Qui ressemble à la graisse. Quelques chimistes allemands appellent *lipoïdes* les corps qui, tels que la cholestérine, etc., étaient rapprochés des corps gras. On sait aujourd'hui qu'ils jouent le rôle chimique d'alcools de manière à donner des éthers lorsqu'on les combine aux acides.

LIPOMATEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature des lipomes. On trouve de petites *masses lipomateuses*, avec ou sans vésicules adipeuses en voie de développement, dans les hypertrophies glandulaires, dans certaines tumeurs fibro-plastiques, etc. Ce mot s'emploie quelquefois pour désigner un produit morbide qui a l'aspect jaunâtre des graisses ou est formé de granulations graisseuses, sans être, pour cela, composé de vésicules adipeuses essentiellement, comme le lipome.

LIPOME. s. m. [*lipoma*, de λίπος, graisse ; all. *Fettbalg*, it. et esp. *lipoma*]. Tumeur graisseuse. Le *lipome* est une hypertrophie locale du tissu adipeux, une multiplication exagérée des éléments anatomiques de ce tissu ou vésicules adipeuses. Il n'est pas rare de trouver en même temps ces vésicules (V. ADIPEUX) plus grosses qu'à l'ordinaire et atteignant ou dépassant un dixième ou un dixième et demi de millimètre de diamètre; mais ce fait s'observe aussi à l'état normal autour de la mamelle, surtout chez les femmes obèses, et dans les tumeurs de cet organe auxquelles prennent part les vésicules adipeuses comme élément accessoire. Le tissu de ces tumeurs offre habituellement tous les caractères physiques et la texture du tissu adipeux (V. ce mot). La graisse étant liquide dans les vésicules, la pression exercée convenablement sur la tumeur peut transmettre la sensation de fluctuation (V. ce mot) aussi franche que s'il s'agissait d'une collection de liquide. Quelquefois la texture habituelle des lipomes est modifiée par des graisses cristallisées (V. CHOLÉ-

STÉATOME); par l'hypertrophie des faisceaux de fibres lamineuses qui, à l'état normal, sont accessoires dans ce tissu (c'est ce qui a fait croire à la transformation des lipomes en d'autres tissus, fait qui n'a jamais lieu); par la production de matière amorphe et de corps fusiformes fibro-plastiques entre les vésicules adipeuses, ce qui ôte, en partie ou par places, au tissu la teinte jaune. On rencontre assez souvent, dans les lipomes, des vésicules adipeuses, soit plus petites qu'à l'état adulte, soit aussi grosses, qui sont en voie de développement, c'est-à-dire formées d'un grand nombre de gouttes d'huile accumulées, entourées par la membrane azotée, et quelquefois ne la remplissant pas complétement, tandis qu'à l'état adulte, c'est une goutte unique et homogène qui remplit complétement l'enveloppe azotée. Le lipome est appelé quelquefois *loupe graisseuse*, parce qu'on le croyait, à tort, de la nature des loupes (V. ce mot), ou représentant une phase du développement de quelqu'une de leurs variétés.

LIPOPSYCHIE. s. f. [*lipopsychia*, λειποψυχία, de λείπειν, manquer, et ψυχή, âme, vie; it. *lipopsichia*]. Synonyme de *lipothymie*.

LIPORÉTINOLÉ. s. m. Liparolé contenant des résines.

LIPOTHYMIE. s. f. [*lipothymia*, *animi deliquium*, *animi defectus*, λειποθυμία, de λείπειν, manquer, et θυμὸς, âme, courage; all. *Ohnmacht*, angl. *lipothymy*, it. et esp. *lipotimia*]. Perte subite et instantanée du mouvement, la respiration et la circulation continuant encore; au lieu que, dans la *syncope*, ces deux dernières fonctions sont aussi suspendues.

LIPPITUDE. s. f. [*lippitudo*, λήμη, all. *Augentriefen*, angl. *blear-eyedness*, it. *lippitudine*, esp. *lipitudo*]. État chassieux des paupières dû à une sécrétion surabondante de l'humeur sébacée que fournissent les glandes de Meibomius: c'est un symptôme de la blépharite, et particulièrement de la variété de cette phlegmasie désignée sous le nom de *blépharo-blennorrhée*.

LIPYLE et **OXYDE DE LIPYLE.** s. m. [de λίπος, graisse].—*Lipyle* (Berzelius). Radical hypothétique représenté par la formule C^3H^4 (Berzelius), C^3H^2 (Lehmann), etc.—*Oxyde de lipyle* (Berzelius). Corps hypothétique (C^3H^2O) qu'on forme en ajoutant O à la formule du radical ci-dessus. Cela permet de considérer la stéarine, l'oléine, etc., comme des *sels d'oxyde de lipyle*, noms que Lehmann leur donne. V. GLYCÉRINE.

LIPYRIE. s. f. [*lipyria*, λειπυρία, de λείπειν, manquer, et πῦρ, feu]. Nom donné par les Grecs à une variété de la fièvre *tritæophye*, dans laquelle le malade éprouve intérieurement une chaleur considérable, tandis que l'habitude du corps et les extrémités sont froides. V. FIÈVRE.

LIQUÉFACTION. s. f. [*liquatio*, *liquefactio*, de *liquefacere*, faire fondre; τῆξις, all. *Verflüssigung*, angl. *liquefaction*, it. *liquefazione*, esp. *licuacion*]. Changement d'un solide en liquide; fusion des substances grasses et épaisses par l'action du calorique.—Certains éléments anatomiques ont la propriété de *se liquéfier* quand leur développement est accompli; c'est un des modes de mort, fin ou terminaison de ces éléments. Les éléments où la propriété de *liquéfaction* se manifeste à l'état normal sont certaines cellules des embryons animaux seulement; d'autres éléments se substituent alors à ces cellules (V. CELLULAIRE et SUBSTITUTION). La liquéfaction se montre aussi quelquefois, dans diverses conditions accidentelles ou *morbides*, sur les éléments anatomiques de l'adulte. Ce fait est la cause ordinaire de l'*ulcération*, et caractérise souvent à lui seul ce phénomène morbide, surtout dans les cas où l'ulcère gagne rapidement en profondeur ou en largeur, et fournit beaucoup de liquides. La *liquéfaction* des éléments anatomiques est vaguement impliquée dans les expressions *gangrène moléculaire* et *inflammation ulcéreuse*, employées par les chirurgiens pour *expliquer* l'ulcération. Le liquide résultant alors de la liquéfaction des fibres, cellules, etc., s'écoule généralement au dehors, il est rarement absorbé. La liquéfaction peut être accompagnée d'*atrophie* graduelle jusqu'à *résorption* complète des autres éléments anatomiques (V. ATROPHIE). Il ne faut pas confondre la liquéfaction avec la *mort* ou *mortification* des éléments anatomiques et des tissus par cessation de nutrition, avec dessiccation ou putréfaction, suite d'écrasement, de contusion de la peau, etc., mortification qui est aussi cause directe d'*ulcération*, mais qui alors porte le nom de *gangrène*.—Par suite de l'action des sucs digestifs, les substances azotées se *liquéfient*, mais ne sont pas *dissoutes* dans l'intestin (V. GASTRIQUE et PANCRÉATIQUE). Il ne faut pas, en effet, confondre la *dissolution* (V. ce mot) d'un solide par un liquide avec la liquéfaction ou passage à l'état liquide d'un corps solide ou demi-solide par modification moléculaire intime sous certaines influences. Ce phénomène de la liquéfaction ne s'observe que sur les *substances organiques* et sur la matière organisée, et non sur la matière brute.

LIQUÉFIABLE. adj. (*liquabilis*, all. *verflüssigbar*]. Qui est susceptible de se réduire à l'état liquide.

LIQUEUR. s. f. [*liquor*, ὑγρὸν, ὑγρότης, all. et angl. *Liquor*, it. *liquore*, esp. *licor*]. On donne ce nom à beaucoup de liquides composés, et surtout à ceux dont la base est l'eau-de-vie ou l'alcool.

Liqueur arsenicale de Fowler. Elle est composée de: acide arsénieux et carbonate de potasse pur, aā 1gr,60; eau distillée, 250 gram.; alcoolat de lavande, 8 gram. Cette préparation contient 1/144e de son poids d'acide arsénieux, ou 20 centigrammes par 32 grammes, 2 centigrammes et demi par 4 grammes. Suivant la pharmacopée de Londres, la liqueur contient un peu plus d'acide arsénieux (1/120e de son poids). D'après le Codex, il faudrait la préparer avec 4gr,90 d'acide arsénieux, autant de carbonate de potasse, 500 grammes d'eau distillée et 16 grammes d'alcool de mélisse composé. On ferait bouillir dans un vase de verre l'acide arsénieux réduit en poudre et mêlé avec le carbonate de potasse; après distillation complète, on ajouterait l'alcool de mélisse à la liqueur refroidie, on filtrerait, et l'on remettrait une quantité d'eau suffisante pour que le tout représentât 500 grammes: la liqueur contiendrait alors 1/100e de son poids d'acide arsénieux. La liqueur de Fowler est employée contre les dartres rebelles, à la dose de 4 à 6 gouttes dans un verre de liquide approprié.

Liqueur arsenicale de Pearson. V. ARSÉNIATE.

Liqueur des cailloux. Silicate de potasse, ou dissolution aqueuse de 1 partie de silice fondue avec 3 parties de potasse hydratée.

Liqueur fumante de Boyle. Nom donné anciennement au sulfhydrate d'ammoniaque liquide, parce que ce liquide fume à l'air, et que Boyle est le premier qui l'ait préparé.

Liqueur fumante de Libavius. Deutochlorure d'étain, ainsi appelé parce qu'il fume à l'air et qu'il a été découvert par Libavius.

Liqueur des Hollandais. Chlorure d'hydrogène bicarboné. On obtient ce composé directement en mélangeant, à volumes égaux, le chlore et l'hydrogène bicarboné. C'est un liquide d'aspect oléagineux, incolore ou jaunâtre, d'odeur éthérée, d'une saveur sucrée et aromatique, et d'une densité de 1,22. Chauffé, ce corps entre en ébullition à 67° et se volatilise; sa vapeur prend feu et brûle, à la manière des essences, avec une flamme verte. On a recommandé la liqueur des Hollandais en topique pour calmer les douleurs névralgiques et rhumatismales.

Liqueur iodotannique. Liquide employé par Desgranges et Guillermond dans certains cas où le perchlorure de fer ne convient pas. La liqueur iodotannique est un mélange d'iode et de tannin, dans les proportions de 1 partie d'iode pour 9 parties de tannin étendu dans 100 parties d'eau réduites au dixième par évaporation (c'est la proportion normale), ou dans les proportions de 1 partie d'iode pour 2 parties de tannin pour un degré différent. Ce mélange convient peu pour les cavités séreuses et les vastes collections purulentes, mais il n'en est plus de même pour les surfaces à découvert, pour les plaies.

Liqueur de Labarraque, ou *chlorure de soude liquide*. V. CHLORITE.

Liqueur de Lampadius. Le sulfure de carbone.

Liqueur minérale anodyne d'Hoffmann. V. ÉTHER *sulfurique*.

Liqueur minérale anodyne nitreuse, ou *éther azotique alcoolisé*. Produit jaune, très-éthéré, préparé avec 2 parties d'alcool à 36° centésimaux, et 1 partie d'acide azotique à 33°.

Liqueur de Monro. Liqueur composée d'alcool à 22° centésimaux avec addition de 4 grammes d'acide azotique par litre, dont Monro se servait pour conserver les pièces anatomiques.

Liqueur du sang. Le plasma sanguin.

Liqueur des teigneux. Elle est composée de cônes de houblon et fleurs de petite centaurée, aa 32 gram., écorces d'oranges amères, 8 gram.; carbonate de potasse, 1gr,20; alcool à 32° centésimaux, 576 gram., que l'on met digérer pendant huit jours, que l'on passe avec expression et que l'on filtre. Cet alcoolé, employé dans les hôpitaux de Paris pour le traitement de la teigne, se prend à la dose de 32 grammes dans un véhicule approprié.

Liqueur titrée ou normale. Liquide contenant pour un volume donné un poids fixe d'un réactif en dissolution, de sorte qu'on détermine par le nombre de centimètres cubes de la liqueur qui sont décomposés au contact d'un autre liquide, la quantité en poids de ce dernier existant dans celui-ci. V. CHLOROMÉTRIE, etc.

Liqueur de Van Swieten. Dissolution de 60 centigrammes de sublimé corrosif dans 1 kilogramme d'eau-de-vie. Van Swieten faisait prendre, dans les maladies vénériennes, une cuillerée à bouche de cette liqueur le matin et autant le soir, et faisait boire, immédiatement après, 250 grammes d'une décoction chaude, adoucissante et relâchante. Depuis ce praticien, on a continué de faire usage à l'intérieur de la même préparation mercurielle, et le mode d'administration est le même; mais on la fait, selon le Codex, en dissolvant 90 centigrammes de sublimé dans 96 grammes d'alcool, et ajoutant 928 grammes d'eau distillée. Cette liqueur contient alors 1/1000e de son poids de sublimé. D'après les formules données par les autres pharmacopées, elle n'en contient que 1/1152e; et cette dernière proportion est plus avantageuse, parce qu'elle fait exactement 2 centigrammes et demi par 32 grammes; par conséquent, une cuillerée à bouche, ou plus exactement 16 grammes en contiennent 1 centigramme et un quart. Il faut pour cela qu'elle soit préparée avec : sublimé, 40 centigram.; alcool, 32 gram., et eau distillée, 480 gram.

Liqueur de Villate. Liquide escharotique employé par les vétérinaires et quelquefois par les médecins (Notta) en injection dans les fistules, suite de carie. Elle est composée de sous-acétate de plomb liquide, 30 gram.; sulfate de zinc, 15 gram.; sulfate de cuivre, 15 gram.; vinaigre blanc, 200 gram.

LIQUIDAMBAR. s. m. — *Liquidambar liquide* ou *huile de liquidambar*. Baume à acide benzoïque ou cinnamique obtenu directement par incision de l'écorce du *Liquidambar styraciflua*, L., de la famille des amentacées balsamifluées. On le reçoit dans des vases et on le soustrait à l'action de l'air. Il est de consistance huileuse épaisse; transparent, jaune d'ambre; odeur forte et agréable; saveur aromatique, âcre. — *Liquidambar blanc* ou *mou*. Baume déposé dans les vases où est reçu le précédent, ou formé des parties qui se sont épaissies à l'air sur le même arbre. Consistance de poix molle; blanc, opaque; sent moins fort que le précédent; saveur douce, parfumée, âcre et amère à la gorge. Il contient le même acide que l'autre. Il sert à falsifier le baume de Tolu, auquel il ressemble, mais il prend de l'amertume à l'air. — L'arbre dont viennent ces baumes croît à la Louisiane, à la Floride et au Mexique.

LIQUIDE. adj. et s. m. [*liquidus*, ὑγρὸς, all. *flüssig*, angl. *liquid*, it. et esp. *liquido*]. Se dit des corps qui ne manifestent au toucher qu'une faible résistance, assez sensible cependant pour indiquer leur présence, même dans l'état de repos, et dont les molécules sont assez mobiles les unes sur les autres pour céder à la plus légère pression. — *Liquide arachnoïdien, sous-arachnoïdien* ou *céphalo-rachidien*. V. ARACHNOÏDIEN. — *Liquides animaux*. V. HUMEUR.

LIQUIDITÉ. s. f. [*liquiditas*, ὑγρότης, all. *Flüssigkeit*, angl. *liquidity*, it. *liquidità*, esp. *liquidez*]. État de ce qui est liquide.

LIRELLE. s. f. L'un des noms des *apothécies*.

LIRIODENDRINE. s. f. Substance retirée de l'écorce du *tulipier* (*Liriodendron tulipifera*, L.), cristallisable, soluble dans l'eau chaude, l'éther et l'alcool, neutre, amère, âcre; fond à 83°.

LIS. s. m. [*Lilium album*, L., λείριον, all. *Lilie*, angl. *lily*, it. *giglio*, esp. *lirio*]. Plante (hexandrie monogynie, L., liliacées, J.) dont le bulbe, gros et composé d'écailles courtes, épaisses, un peu serrées, est employé à l'extérieur comme maturatif, après qu'on l'a fait cuire sous la cendre. On retire des fleurs une eau distillée très-odorante, qui passe pour antispasmodique. Ces mêmes fleurs, macérées dans l'huile d'olive, donnent un produit (*huile de lis*) regardé comme adoucissant, mais dont les propriétés appartiennent à l'huile seule.

LISERON. s. m. [*convolvulus*, all. *Winde*, it. *vilucchio*, esp. *campanilla*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., convolvulacées, J.) dont un grand nombre d'espèces fournissent des produits utiles à la médecine, comme le *bois de Rhodes*, le *jalap*, le *mechoacan*, la *scammonée*, la *soldanelle*, le *turbith*. V. ces mots.

LISIER. s. m. Liquide provenant du mélange des urines et des excréments des animaux, recueilli dans des fosses creusées sous le sol des étables ou au dehors, et couvertes pour empêcher la fermentation et l'évaporation.

LISIÈRES (VACHES). Deuxième classe de vaches laitières dans le système de classification de Guenon. Elles sont caractérisées par un écusson qui s'élève, dans le premier ordre, des mamelles jusqu'à la vulve, sous forme d'une bande étroite comme une *lisière*, sans écussons latéraux, et va en s'abaissant successivement dans les différents ordres jusqu'au huitième, où la marque est à peine visible au-dessus des pis.

LISTE. s. f. Bande blanche située à la partie antérieure de la tête, occupant le front et le chanfrein. La *liste*, par ses dimensions, par ses déviations à droite ou à gauche, par ses mouchetures, etc., est excellente pour le signalement.

LIT. s. m. [*lectus*, *cubile*, κλίνη, all. *Bett*, angl. *bed*, it. *letto*, esp. *cama*]. Ensemble des diverses pièces qui composent le meuble sur lequel s'étend l'homme, chez les nations civilisées, pour goûter le repos et le sommeil. — Le lit ordinaire a été modifié de manière, soit à assurer l'immobilité indispensable au traitement des fractures, pendant qu'on change les draps ou autres pièces, ou que le malade effectue les évacuations naturelles, soit à faciliter le changement d'attitude des malades affaiblis ou ne pouvant être que difficilement changés de position : tel est en particulier le *lit mécanique* de Daujon ou plutôt d'Antoine Dubois, qui en conçut et en dirigea l'exécution ; lit composé d'une charpente destinée à supporter tout l'appareil, et principalement d'un fond sanglé qu'on pose sur le premier drap d'un lit ordinaire, et qu'on peut soulever dans différentes directions, à l'aide d'un moulinet et d'un système de poulies et de cordages. Ce fond est percé, à son centre, d'une ouverture au-dessous de laquelle on place momentanément un vase lors des besoins des malades et qui permet de panser les excoriations de la région sacrée. — *Lit orthopédique* ou *extensif*. Appareil de décubitus composé d'un sommier élastique ou rembourré de crin, horizontal ou incliné de la tête aux pieds, muni d'un treuil à cliquet ou d'un système de poulies et de poids de plomb ou de fer, et mieux de ressorts en X ovalaires ou en spirale, les uns à la tête, les autres aux pieds du lit, auxquels se fixent des courroies se rendant à une ceinture qui embrasse le tronc au-dessus du bassin, et à un collier résistant qui embrasse la base de la mâchoire inférieure de l'occiput, ou bien à des anses rembourrées qui passent sous les aisselles. La ceinture et le collier, étant plus ou moins fortement tirés en sens inverse par l'action des ressorts ou des poids, tendent à redresser le rachis. — *Lit de travail*, *lit de misère* ou *petit lit français*. Lit usité en France, à la place des *chaises-lits* ou *fauteuils obstétricaux* en usage dans d'autres pays, et sur lequel on place la femme pendant le travail. Il est formé d'un lit de sangle, de moyenne hauteur, de 60 à 75 centimètres de large, dont la tête est appliquée contre la muraille, isolé sur les côtés, muni, à l'extrémité opposée, d'une barre solide, fixée transversalement pour servir de point d'appui aux pieds de la femme dans les derniers moments du travail. Un premier matelas est placé sur toute la longueur du lit ; un second, qui le recouvre dans sa partie supérieure, est plié en deux vers le tiers supérieur, pour élever et isoler le bassin de la femme. Une toile cirée, puis un drap, des oreillers, une couverture, complètent le lit de travail. — *Lit d'eau*. V. MATELAS.

LITHAGOGUE. adj. et s. m. [*lithagogus*, de λίθος, pierre, et ἄγειν, chasser ; all. *steinabtreibend*, angl. *lithagogue*, it. et esp. *litagogo*]. Substance médicamenteuse à laquelle on attribuait la propriété d'expulser les petits calculs ou graviers de la vessie.

LITHARGE. s. f. [*lithargyrium*, λιθάργυρος, de λίθος, pierre, et ἄργυρος, argent ; all. *Glätte*, angl. *litharge*, it. et esp. *litargirio*]. Ancien nom du protoxyde de plomb demi-vitreux.

LITHARGYRÉ, ÉE. adj. [it. *litargiriato*]. Qui contient de la litharge : *vin lithargyré*.

LITHÉNIQUE. V. URIQUE.

LITHIASE ou **LITHIASIE.** s. f. [*lithiasis*, λιθίασις, de λίθος, pierre ; all. *Steinbildung*, it. *litiasi*, esp. *litiasis*]. Formation de calculs dans les voies urinaires. — Affection qui consiste dans la formation de petites concrétions pierreuses sous la peau ou dans le tissu des paupières. Lorsque le volume de ces concrétions est assez considérable pour causer de la gêne, on les saisit avec de petites pinces, et on les excise avec des ciseaux.

LITHIASIQUE. V. LITHIQUE.

LITHIATE et **LITHÉNATE.** V. URATE.

LITHINE. s. f. [all. *Lithin*, it. et esp. *litina*]. Oxyde alcalin découvert dans quelques minéraux de Suède (Arfwedson, 1818). Il est blanc, très-caustique, sans odeur ; il verdit fortement le sirop de violette. Exposé à l'air, il en attire l'eau et l'acide carbonique. Il attaque très-fortement le platine, qu'il noircit.

LITHIQUE. adj. [*lithicus*, angl. *lithic*, it. et esp. *litico*]. — *Acide lithique*. L'acide urique.

LITHIUM. s. m. [it. et esp. *litio*]. Métal dont la lithine est un oxyde.

LITHOCÉNOSE. s. f. [de λίθος, pierre, et κένωσις, évacuation]. Terme inutile, qu'on avait créé pour désigner la manœuvre qu'exige quelquefois, après le morcellement d'une pierre vésicale, l'évacuation des fragments par l'urèthre, au moyen d'une sonde percée de larges trous.

LITHOCLASTE. s. m. [de λίθος, pierre, et κλάειν, écraser ; esp. *litoclasto*]. Instrument courbe employé pour l'opération de la lithotritie. Il consiste en deux branches, dont l'une glisse sur l'autre à coulisse, et qu'on fait agir sur le calcul, soit par simple pression, soit par la percussion au moyen d'un marteau.

LITHOCLASTIE. s. f. [de λίθος, pierre, et κλάειν, rompre, écraser ; esp. *litoclastia*]. Ce terme serait préférable à celui de *lithotritie*, puisqu'il exprimerait l'essence même de l'opération, le but de tous les procédés, qui est de réduire les calculs vésicaux en morceaux d'un assez petit volume pour qu'ils puissent ensuite sortir d'eux-mêmes ou être extraits par l'urèthre. Dans un sens plus restreint, le mot *lithoclastie* désignerait très-bien le procédé opératoire qui consiste à réduire en fragments les calculs à l'aide d'un instrument courbe, agissant, soit par percussion seulement, soit, au besoin, par percussion et par pression combinées.

LITHODIALYSE. s. f. [de λίθος, pierre, et διάλυσις, dissolution, destruction ; esp. *litodialisis*]. On pourrait appeler ainsi, en raison des deux significations du mot grec : 1° tout mode de traitement qui tendrait à dissoudre les calculs vésicaux à l'aide, soit de médicaments introduits dans l'estomac, soit de réactifs chimiques injectés dans la vessie ; 2° toute opération

ayant pour but de débarrasser la vessie de ces corps étrangers, en les divisant assez pour que les fragments puissent être retirés avec des pinces particulières, ou sortir, soit d'eux-mêmes, soit à l'aide d'injections simples.

LITHODRASSIQUE. adj. [*lithodrassicus*, de λίθος, pierre, et δράσσειν, saisir]. Épithète par laquelle Meirieu et Tanchou désignaient une pince à gaîne et à plusieurs branches unies au moyen d'un cordonnet de soie, dont ils avaient proposé l'emploi dans l'opération de la lithotritie. Cet instrument n'a point été adopté.

LITHOFELLIQUE ou **LITHOFELLINIQUE.** adj. — *Acide lithofellique* ou *lithofellinique*. Il se rencontre dans les *bézoards orientaux*, concrétions intestinales des ruminants, lesquelles sont probablement d'origine biliaire, et dans certaines concrétions de la vésicule du fiel ($C^{40}H^{36}O^7.HO$). On l'extrait des calculs en dissolvant ceux-ci dans l'alcool, et pour cela il faut les traiter plusieurs fois par ce liquide. Il cristallise en très-petits prismes, transparents, hexaédriques, courts, à face terminale droite. Ils sont durs, faciles à pulvériser, insolubles dans l'eau, solubles en grande quantité dans l'alcool chaud (dans 6 parties à chaud et 30 à froid), quoique avec beaucoup de lenteur, et tout aussi lents à cristalliser dans cette dissolution. Celle-ci a une réaction acide. Il est peu soluble dans l'éther.

LITHOLABE. s. m. [de λίθος, pierre, et λαμβάνειν, saisir; all. *Steinzange*, it. *litolabio*, esp. *litolabo*]. Ce terme devrait désigner tout instrument au moyen duquel on parvient à saisir un calcul urinaire dans la vessie, soit pour l'écraser tout de suite, soit pour le maintenir fixe, afin que d'autres instruments puissent ensuite agir sur lui. Cependant l'usage a voulu qu'on appelât *litholabe* l'une des trois pièces constituantes de l'appareil primitif de Civiale pour l'opération de la lithotritie, pièce aussi nommée *trilabe* ou *pince à trois branches*. C'est une tige d'acier creuse et divisée à l'un de ses bouts en trois branches inégales dont l'extrémité libre décrit une courbure, de manière qu'elles chevauchent l'une sur l'autre, et ne se touchent pas lorsqu'on vient à fermer la pince, en la faisant rentrer dans sa gaîne. Cet instrument n'est plus employé.

LITHOLOGIE. s. f. [de λίθος, pierre, et λόγος, doctrine; it. *litologia*]. — *Lithologie humaine*. Titre donné par Brugnatelli à son traité des diverses sortes de *calculs* et de concrétions qui se forment dans l'économie.

LITHOLYSIE. s. f. [de λίθος, pierre, et λύσις, dissolution]. Nom donné par Douillet à la dissolution des calculs dans la vessie à l'aide des lithontriptiques injectés dans une poche isolante.

LITHOMALACIE. s. f. Ramollissement de certains calculs, tels que ceux de phosphates calcaires amoniaco-magnésiens lorsque de l'état alcalin les urines reviennent à l'état acide.

LITHOMÈTRE. s. m. V. PERCUTEUR.

LITHOMYLEUR. s. m. [de λίθος, pierre, et μύλη, meule]. Instrument inventé par Cattenoz, et destiné à réduire les pierres vésicales en poudre impalpable sans laisser de fragments susceptibles de s'arrêter dans l'urèthre.

LITHOMYLIE. s. f. [de λίθος, pierre, et μύλη, meule]. Action de moudre, d'écraser les calculs urinaires dans la vessie. Synonyme inusité de *lithotritie*.

LITHONTRIPTIQUE. adj. et s. m. [*lithontripticus*, de λίθος, pierre, et τρίψις, broiement; all. *steinauflösend*, angl. *lithontriptic*, it. *litotritico*, esp. *litontriptico*]. Autrefois, *lithontriptiques*, substances qu'on croyait propres à dissoudre les calculs développés dans nos organes, et particulièrement dans les voies urinaires. Beaucoup de substances ont été décorées de cette épithète, que les résultats de leur emploi n'ont jamais justifiée, pas même pour le bicarbonate de soude, dont on a fait grand bruit dans ces derniers temps.

LITHOPÆDION. s. m. [de λίθος, pierre, et παιδίον, enfant]. Fœtus mort dans l'utérus ou hors de l'utérus, et incrusté de sels calcaires.

LITHOPHYTES. s. m. pl. [*lithophyta*, de λίθος, pierre, et φυτόν, plante; all. *Steinpflanze*, it. et esp. *litofito*]. Polypiers pierreux ayant pour base une matière calcaire recouverte du corps même des animaux qui la sécrètent.

LITHOPRIONE. s. m. [de λίθος, pierre, et πρίων, scie]. Instrument proposé par Leroy (d'Étiolles) pour l'opération de la lithotritie et qui n'a jamais servi.

LITHOPRISIE, et non **LITHOPRINIE.** s. f. [de λίθος, pierre, et πρίσις, sciage]. Action de scier les calculs urinaires dans la vessie. Scier les pierres vésicales est une conception théorique qui n'a jamais été mise en pratique. V. LITHOTRITIE.

LITHORINEUR. s. m. [de λίθος, pierre, et ῥινεῖν, limer]. Instrument que Meirieu et Tanchou avaient proposé pour limer la pierre dans la vessie, après qu'elle aurait été saisie par leur pince lithodrassique, et qui est tombé, comme celle-ci, dans l'oubli.

LITHOTHLIBIE. s. f. [de λίθος, pierre, et θλίβειν, écraser]. Nom donné à l'écrasement d'un calcul *friable* entre un doigt introduit par le rectum ou le vagin jusqu'au bas-fond de la vessie, qu'il soutient, et un cathéter introduit dans la vessie.

LITHOTOME. s. m. [*lithotomus*, de λίθος, pierre, et τομή, section; all. *Lithotom*, it. et esp. *litotomo*]. Le *lithotome*, inventé par un chirurgien grec, Ammonius d'Alexandrie, était destiné à couper la pierre trop grosse. De la sorte, le nom était juste. Depuis, on l'a appliqué à un instrument avec lequel on incise la vessie. Comme ce n'est point la *pierre*, mais les parois de la vessie, que l'on incise dans l'opération de la cystotomie, on a substitué à cette expression celle de *cystotome*. V. ce mot.

LITHOTOMIE. s. f. [*lithotomia*, de λίθος, pierre, et τομή, section; all. *Steinschnitt*, angl. *lithotomy*, it. et esp. *litotomia*]. On a appelé *lithotomie*, et plus anciennement *taille*, l'opération par laquelle on extrait un calcul de la vessie au moyen d'une incision faite au col ou aux parois de cet organe; il est par conséquent plus exact de se servir du mot *cystotomie* (V. ce mot). — *Lithotomie* signifie proprement section de la pierre. Or, dans l'opération de la taille, on ne coupe pas la pierre, mais seulement les chairs. Cet abus de langage vient de l'inintelligence d'un passage de Celse (VII, 26, 3) où il est dit qu'Ammonius d'Alexandrie avait été surnommé λιθοτόμος. En effet, cet Ammonius est l'inventeur d'un procédé qui consistait à briser, à l'aide d'un instrument qu'il avait imaginé, la pierre dans la vessie, quand elle était trop grosse pour passer à travers l'incision des parties molles. L'invention d'Ammonius contient en germe celle de la lithotritie.

LITHOTOMISTE. s. m. [it. et esp. *litotomista*]. Chirurgien qui s'adonne particulièrement à l'opération de la taille. C'est par abus qu'on a donné ce nom à ceux qui s'occupent de l'opération de la taille, et qu'on a appelé *lithotomie* l'opération elle-même.

LITHOTRÉSIE. s. f. [de λίθος, pierre, et τρῆσις,

action de trouer; esp. *litotresia*]. Action de perforer les calculs vésicaux à l'aide d'un foret mis en mouvement par un archet. Quand on emploie les instruments droits de la lithotritie, on perfore la pierre, afin d'en diminuer la résistance, toutes les fois qu'elle est trop dure pour se réduire en fragments par la pression réunie des branches de la pince et de la tête du lithotriteur. V. LITHOLABE.

LITHOTRIPSIE. s. f. [*lithotripsia*, de λίθος, pierre, et τρῖψις, broiement]. Mot proposé pour remplacer celui de *lithotritie :* il est formé plus régulièrement, et il exprime mieux l'essence de l'opération, qui est moins d'user les calculs par frottement que de les broyer ou de les atténuer assez pour que leurs débris, poudre ou fragments, n'aient pas un diamètre supérieur à celui de l'urèthre, et puissent traverser ce canal.

LITHOTRITEUR. s. m. [all. *Steinzerreiber*, it. *litotritore*, esp. *litotritor*]. Nom donné par Civiale au stylet perforateur qui forme la troisième pièce, la pièce intérieure, de son appareil pour l'opération de la lithotritie (V. ce mot). De toutes les pièces de l'appareil instrumental droit, le lithotriteur est celle à laquelle on a apporté le plus de modifications : on distingue particulièrement les *fraises simples* et *doubles* de Leroy, les *perforateurs à charnière* de Meirieu, l'*évideur*, l'*excavateur*, le *mandrin à virgule* de Heurteloup, les *forets* de Benvenuti et Rigal, le *lithotriteur à aile* de Récamier, les *fraises mobiles* de Pecchioli, les *fraises à développement* de Tanchou, etc. De ces instruments, les uns agissent sur la pierre de dedans en dehors, et tendent à agrandir la perforation première faite à l'aide d'un perforateur simple et cylindrique, à évider le calcul, à l'excaver, à le réduire en une sorte de coque; les autres attaquent le corps étranger de dehors en dedans et l'usent de la circonférence au centre. La plupart n'ont pas reçu d'application, très-peu ont été expérimentés sur le malade, et tous sont abandonnés aujourd'hui. V. PERCUTEUR.

LITHOTRITIE. s. f. [*lithotritia*, de λίθος, pierre, et *terere*, broyer; all. *Lithotritie*, angl. *lithotrity*, it. *litotrizia*, esp. *litotricia*]. Opération qui consiste à *morceler* les calculs urinaires dans la vessie même, et à les y réduire en petits fragments qui puissent ensuite traverser l'urèthre. A l'histoire de la lithotritie se rattachent particulièrement les noms des auteurs suivants : Gruithuisen, pour en avoir donné la première idée scientifique; Leroy (d'Étiolles), pour l'invention des instruments qui ont permis de l'appliquer à l'homme vivant; Civiale, pour l'avoir pratiquée le premier avec succès sur le vivant; Jacobson, pour un instrument d'un ordre nouveau; Heurteloup, pour l'invention d'une pince particulière; Guillon, pour une modification d'instruments déjà connus. Les instruments, d'abord fort imparfaits, ont dû être incessamment perfectionnés, et ceux d'aujourd'hui sont infiniment meilleurs, par rapport à l'exécution technique, que ceux des premiers temps de l'opération, ce qui fut dû surtout, dans le principe, aux améliorations de fabrication de Charrière. Le système plus ou moins modifié de Heurteloup est à peu près le seul qui soit employé actuellement. C'est lui qui a le plus concouru à populariser le broiement de la pierre, qui a mis cette opération à la portée de tous les chirurgiens, qui en a fait une opération usuelle, une opération qui s'effectue dans les divers hôpitaux, à l'instar des autres opérations de la chirurgie, sans qu'il soit besoin pour cela de salles, de lits ou de praticiens spéciaux. Les instruments dont on se sert pour pratiquer cette opération sont de deux sortes, les uns *droits*, et les autres *courbes*. — 1° *Appareil instrumental droit*. Cet appareil est le premier de tous ceux qu'on a proposés pour exécuter la lithotritie. Il est destiné à saisir la pierre, à la fixer, à l'attaquer, à la détruire et à l'extraire au besoin, le tout par l'urèthre, dont le diamètre a moins de 9 millimètres (V. TRILABE). — 2° *Appareil instrumental courbe* (Fig. 264). Cet appareil comprend deux instruments principaux, les seuls usités aujourd'hui : le *lithoclaste* (V. ce mot), et l'*instrument articulé* de Jacobson (Fig. 263). *a* représente l'instrument entier; *b* est l'extrémité vésicale de l'instrument fermé; *c* montre l'extrémité vésicale ouverte avec une brisure de plus ajoutée par Dupuytren. Il est composé d'une canule ayant 5 à 7 millimètres de diamètre et recevant deux tiges d'acier qui la remplissent, mais avec assez de jeu pour pouvoir y glisser facilement. Les deux tiges sont pleines, aplaties d'un côté et arrondies dans le reste de leur étendue. Quand on les applique l'une contre l'autre par leur plat, elles représentent une tige unique de même forme que la gaîne. Celle des deux moitiés de la tige qui correspond à la concavité de la courbure est fixe et d'une seule pièce dans toute sa longueur; l'autre moitié présente deux ou trois segments réunis par des charnières; c'est aussi par une charnière que cette moitié de la tige se trouve unie à l'autre. A l'extrémité opposée, les deux tiges d'acier n'ont point la même longueur; celle qui est fixe ne dépasse point le bout de la gaîne, avec laquelle on l'unit au moyen d'une vis; la tige mobile, qui porte les articulations, est plus longue de 13 centimètres et demi : c'est dans cet excédant que se trouve l'engrenage ayant pour office de recevoir le pignon, ou tout autre moyen de faire glisser la tige mobile sur celle qui est fixe. L'instrument de Jacobson a été diversement modifié en France. — Pour manœuvrer les *instruments droits*, on fait coucher le malade horizontalement sur le dos, les jambes et les cuisses fléchies, et le sacrum soulevé par un coussin, afin que la partie la plus déclive de la vessie regarde l'orifice interne de l'urèthre. On se place au côté droit, on passe une algalie, et on laisse couler l'urine; puis on injecte de l'eau tiède avec lenteur, en s'arrêtant dès que le besoin d'uriner se fait sentir (320 à 400 grammes suffisent ordinairement); ensuite on retire doucement la sonde en tenant le pénis verticalement allongé; on introduit l'instrument fermé, qui, placé aussi dans une direction verticale, parcourt la partie mobile de la verge, sans qu'on ait besoin de le pousser. Lorsqu'on est parvenu à la symphyse, on abaisse en même temps la verge et l'instrument, qui, poussé légèrement, parcourt sans peine la courbure que le canal présente en cet endroit. Dès qu'il a franchi le col vésical, on desserre la vis de pression; de la main gauche on tient immobile la partie carrée de la gaîne, et de l'autre on pousse le trilabe, pour écarter les branches, en même temps qu'on tire à soi les deux autres branches. Un léger mouvement de rotation des branches de la pince, ainsi ouverte, fait presque toujours reconnaître la pierre à la partie postérieure du bas-fond de la vessie. On s'assure de sa présence par le moyen ou perforateur; on fait glisser la gaîne sur la pince tenue immobile, et le calcul se trouve saisi; alors on tente de l'écraser en poussant sur lui la tête du lithotriteur. S'il résiste à cette pression, on cherche à l'égruger, en communiquant des

mouvements de rotation à la tête; s'il ne cède pas, on s'assure que la tête du perforateur tourne librement sur lui, on adapte le tour et l'archet, et l'on communique à celui-ci le mouvement de va-et-vient qui produit la rotation du stylet. La perforation achevée, on essaye d'écraser la pierre par la pression réunie des branches et de la tête. Si elle ne cède pas, on la retourne, sans la lâcher, par un quart de rotation donné à l'instrument, et l'on pratique une ou plusieurs perforations nouvelles qui, partant de points divers de leur circonférence, se rencontrent au centre; de sorte qu'un moment arrive où l'écrasement devient praticable. Cet écrasement opéré, on retire la pince dans la gaîne, en faisant tourner la poulie sur elle-même, pour s'assurer que les branches sont logées dans les entailles du perforateur et que l'instrument peut être retiré avec facilité. On laisse de trois à huit jours d'intervalle entre les séances, afin que les détritus aient le temps de sortir, et que l'irritation causée par l'opération puisse se calmer. En général, les fragments dont le volume ne dépasse pas le diamètre de l'urèthre sortent avec l'urine; ceux, plus volumineux, qui restent dans la vessie, doivent être écrasés à leur tour. — Avec les *instruments courbes*, les premiers temps de l'opération sont les mêmes, et la manière d'intro-

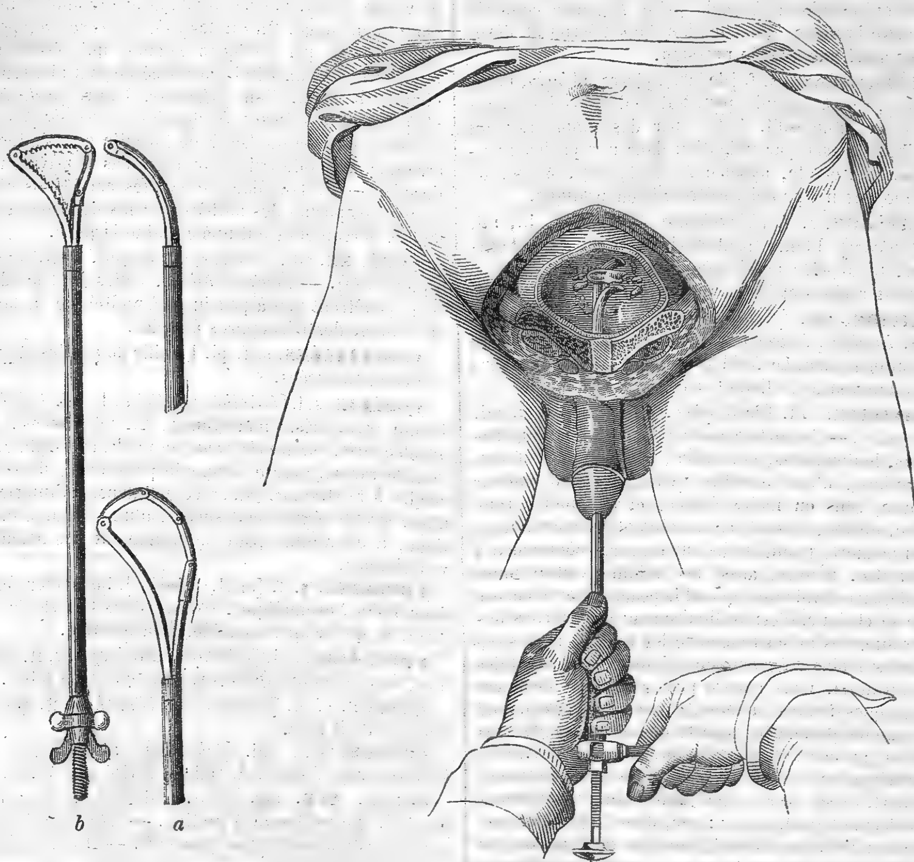


Fig. 263.

Fig. 264.

duire les instruments ne diffère pas non plus de celle qu'on suit dans le cathétérisme; seulement, la courbure de l'instrument de Jacobson étant plus régulière, et semblable à celle des sondes ordinaires, tandis que celle du lithoclaste est plus courte, plus irrégulière, celui-ci demande plus de précaution pour être introduit sans douleur. Il faut avoir soin, jusqu'à ce qu'il ait atteint la partie bulbeuse du canal, de l'incliner vers l'un ou l'autre flanc, de manière que la portion courbe soit dans la direction de l'urèthre; en même temps on allonge la verge, en la dirigeant vers la main qui le tient. Lorsqu'il est arrivé à la portion bulbeuse, on le ramène à une direction perpendiculaire, et, à mesure que sa partie courbe s'engage, on rapproche son extrémité extérieure des cuisses du malade. Une fois que l'instrument est parvenu dans la vessie, on s'assure de la position du calcul, on écarte les deux branches de 18 à 23 millimètres, en tirant sur la rondelle de la tige intérieure, et l'on procède de nouveau à la recherche du corps étranger par quelques mouvements de demi-rotation ou d'inclinaison. Dans les cas simples, si la pierre est petite, et si le lithoclaste est à mors plats, larges et courts, la préhension du calcul a lieu avec facilité. Une fois qu'on l'a saisi, on n'éprouve, en général, aucune peine pour le morceler, soit par

la pression, soit par la percussion, deux procédés dont le premier est aujourd'hui le plus usité. Quand la pression avec la main peut suffire, on applique la paume de la main droite sur l'extrémité de la branche mobile, les doigts médius et index s'arc-boutant contre la rondelle de la branche fixe, et, par une forte contraction des muscles fléchisseurs, on exerce la pression nécessaire pour faire éclater la pierre. Si celle-ci résiste à l'effort de la main, on fait agir l'écrou, en tournant de gauche à droite les deux boutons annexés à sa boîte; ensuite on prend à pleine main l'armure de la branche femelle, on la tient fixe de la main gauche, tandis qu'avec la droite on fait tourner avec force, et de droite à gauche, en agissant sur la rondelle qui termine la branche mâle, la partie cannelée de cette branche, qui chemine dans l'écrou et développe ainsi une grande pression.

LITHYMÉNIE. s. f. [de λίθος, pierre, et ὑμήν, membrane]. Opération qui a pour but de détruire les calculs vésicaux (Dumesnil, 1846) par des lithontriptiques affaiblis poussés par irrigation dans une poche membraneuse isolante, appelée *hyménophore*. Aucun de ces moyens n'a pu encore être mis en pratique.

LIVÈCHE. s. f. [*Ligusticum levisticum*, L., all. *Liebstöckel*]. Plante (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) appelée aussi *ache*, ou *séséli de montagne*, dont les racines et les semences sont diurétiques.

LIVIDE. adj. [*lividus*, πελιδνὸς, all. *bleifarben*, angl. *livid*, it. *livido*, esp. *cardeno*]. Coloration entre le noir et le bleu. Le froid rend livide. Quelques affections donnent de la lividité à la peau.

LIVIDITÉ. s. f. [de *lividus*, livide; πελιότης, all. *Bleifarbe*]. — *Lividités cadavériques*. Taches superficielles, lenticulaires, ponctuées, ou plaques de forme irrégulière, d'une étendue variable, d'une couleur violacée, plus ou moins foncée, et quelquefois rougeâtre, qui apparaissent communément plusieurs heures après la mort, quand la chaleur du corps commence à disparaître. Souvent aussi les lividités cadavériques sont déjà très-évidentes, quand la peau conserve encore toute sa chaleur. C'est ordinairement aux parties déclives du corps qu'on rencontre les lividités; elles envahissent moins fréquemment d'autres régions. Elles peuvent aussi, mais encore plus rarement, devancer de quelques heures la mort, comme il arrive quand une agonie prolongée apporte des obstacles de plus en plus grands à la circulation. Entre les lividités cadavériques et les ecchymoses faites antérieurement à la mort, existe ce caractère différentiel, si important en médecine légale, savoir : que, dans le premier cas, la couleur livide ne s'étend guère, en général, au delà de la couche papillaire de la peau, tandis que, dans le second, on observe dans son épaisseur, et surtout audessous d'elle, un épanchement ou une infiltration de sang noir, en partie liquide et en partie coagulée.

LIXIVIATION. s. f. [de *lixivium*, lessive, all. *Auslaugung*, angl. *lixiviation*, it. *lissiviazione*, esp. *lixiviacion*]. Opération au moyen de laquelle on enlève à des cendres les sels alcalins qu'elles peuvent contenir, en les lessivant, c'est-à-dire en les traitant par l'eau, et filtrant ensuite la liqueur.

LIXIVIEL, ELLE. adj. [all. *ausgelaugt*, angl. *lixivial*, it. *lissiviale*, esp. *lixivial*]. Expression, peu usitée aujourd'hui, dont on se servait autrefois pour désigner les sels qui s'obtiennent en lessivant les cendres des végétaux.

LIZARIQUE (ACIDE). Acide cristallisable retiré par Dubus de l'extrait de garance (V. ALIZARINE). Soluble dans l'eau chaude, l'éther et l'alcool. L'acide sulfurique le dissout en le colorant en rouge intense. ($C^{30}H^{10}O^{9}$.)

LOASÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisines des cucurbitacées et des myrtacées, à poils rudes, dont la piqûre est urticante.

LOBAIRE. adj. [*lobaris*, esp. *lobar*]. Qui a rapport aux lobes du cerveau. — *Artères lobaires*. Celles qui se distribuent aux lobes cérébraux; l'*antérieure* et la *moyenne* viennent de la carotide interne, et la *postérieure*, de la vertébrale.

LOBE. s. m. [*lobus*, λοβὸς, all. *Lappen*, angl. *lobe*, it. et esp. *lobo*]. Portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. On dit les *lobes du cerveau* (appelés aussi *lobules* par quelques auteurs, qui réservent le nom de *lobes* aux hémisphères cérébraux : ils sont au nombre de deux, l'un *antérieur*, l'autre *postérieur*, séparés par la *scissure de Sylvius*); *lobes du foie*, *du poumon*. Le *lobe* ou *lobule* de l'oreille est l'éminence arrondie et molle qui termine en bas le pavillon de l'oreille. — En botanique, *lobes*, les cotylédons d'une graine, les poches des anthères, et les découpures des feuilles lorsqu'elles ont une certaine largeur.

LOBÉ, ÉE. adj. [*lobatus*, all. *lappig*, angl. *lobate*, esp. *lobado*]. — *Feuilles lobées*, celles dont les divisions pénètrent peu à peu jusqu'à moitié de la lame, et forment des découpures élargies.

LOBÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des campanulacées.

LOBÉLIE. s. f. [*Lobelia syphilitica*, L. all. *Lobelie*]. Plante (syngénésie monogamie, L., lobéliacées, J.), appelée aussi *cardinale bleue*, qui croît en Virginie, et dont la racine, grosse comme le petit doigt, d'un gris cendré à l'extérieur, jaune et celluleuse à l'intérieur, d'une saveur légèrement sucrée, d'une odeur aromatique, a été vantée pour le traitement des maladies vénériennes.

LOBÉLINE. s. f. [angl. *lobeline*]. Substance âcre, demi-fluide, aromatique, trouvée dans la *Lobelia inflata*, et qu'on dit ressembler à la nicotine.

LOBULAIRE. adj. [*lobularis*, all. *lappicht*, it. *lobulare*, esp. *lobular*]. Qui est partagé en petits lobes.

LOBULE. s. m. [*lobulus*, all. *Läppchen*, it. et esp. *lobulo*]. Petit lobe.

LOBULÉ, ÉE. adj. [*lobulatus*, all. *gelappt*, it. *lobulato*, esp. *lobulado*]. Qui est divisé en lobules.

LOCAL, ALE. adj. [*localis*, de *locus*, lieu; all. *örtlich*]. Qui est borné à un lieu. — *Affection locale*, par opposition à *affection générale*. — *Anesthésie locale*. V. INSENSIBILITÉ.

LOCALISATEUR. adj. et s. m. — *Médecins localisateurs*. Ceux qui admettent que, dans les maladies où l'économie tout entière est affectée, l'état morbide n'est que secondaire ou consécutif à une altération anatomique locale, c'est-à-dire à une altération d'un organe déterminé ou d'une portion d'organe. On sait, au contraire, que dans les maladies générales il existe un état moléculaire des tissus et des humeurs, déterminé ou non, qui précède chez le malade la manifestation des symptômes fonctionnels. La cause primitivement générale, et engendrée en nous, offre quelque chose d'essentiel en rapport avec la constitution et l'activité nutritive de chacun; elle n'est par conséquent, à proprement parler, ni physique, ni chi-

mique, mais organique, inhérente à l'économie dans laquelle elle naît et existe partout simultanément.

LOCALISATION. s. f. [de *local;* all. *Localisirung*]. — *Localisation d'une maladie*. Production, en un lieu déterminé de l'économie, d'une lésion consécutive à un état général morbide, dit diathésique. Ce mot vient de ce qu'on admet que cet état morbide général a précédé la lésion locale, et qu'il affectait l'ensemble des tissus et des humeurs, sans se manifester d'une manière très-caractéristique ni sur les uns ni sur les autres, jusqu'au moment de la naissance du produit morbide à l'aide et aux dépens du blastème fourni par le sang altéré. Cette production est un mal local consécutif à l'état général. Ordinairement, la localisation de chaque état général se manifeste par la production d'une lésion spéciale, et elle a lieu sur tel ou tel tissu de préférence à tout autre. C'est ainsi que l'état général morbide dit *diathèse tuberculeuse* se localise plus particulièrement sur le poumon ou sur les ganglions lymphatiques; que l'*état typhoïde* se localise plus spécialement sur les plaques de Peyer; que la localisation des abcès dans l'infection purulente a lieu de préférence dans les poumons, le foie, puis la rate, les muscles, etc.; que la localisation de la syphilis constitutionnelle a lieu sur les ganglions lymphatiques d'abord, puis sur les tissus fibreux, etc.

LOCHE. s. f. Poisson malacoptérygien abdominal, voisin des cyprins. La *loche franche* est le *Cobitis barbatula*, L., et la *loche des étangs*, le *Cobitis fossilis*, L.

LOCHIAL, ALE. adj. [*lochialis*]. Qui a rapport aux lochies.

LOCHIES. s. f. pl. [vulgairement *vidanges; lochia, purgamenta*, λοχεῖα, de λοχὸς, femme en couches; all. *Lochien*, angl. *lochia, cleansings*, it. *locchj*, esp. *loquios*]. Évacuation sanguinolente qui a lieu après l'accouchement. Immédiatement après la délivrance et l'issue du flot de sang qui l'accompagne, tout écoulement est suspendu; mais bientôt les *lochies* commencent à couler. C'est d'abord un sang vermeil; bientôt il devient tantôt épais et tantôt séreux, exhale une odeur forte, désagréable, en passant à l'état de matière sanguinolente et muco-purulente, semblable à de la lavure de chair; enfin, après quelques jours, le liquide des lochies est peu abondant; il perd son odeur caractéristique et prend les caractères d'un suintement séreux, qui cesse peu à peu. Cette excrétion utérine est suspendue momentanément pendant la fièvre de lait; mais elle reprend ensuite son cours, et persiste pendant quinze jours, trois semaines ou un mois.

LOCHIORRHAGIE s. f. [*lochiorrhagia*, de λοχεῖα, lochies, et ῥήγνυμι, je coule avec impétuosité; all. *Lochienblutfluss*, it. *lochiorragia*, esp. *loquiorragia*]. Écoulement immodéré des lochies.

LOCHIORRHÉE. s. f. [*lochiorrhœa*, de λοχεῖα, lochies, et ῥεῖν, couler; it. *lochiorrea*, esp. *loquiorrea*]. Écoulement des lochies.

LOCOMOTEUR, TRICE. adj. [de *loco movere*, transporter d'un lieu à un autre; all. *bewegend*, it. *locomotore*, esp. *locomotor*]. Qui sert à la locomotion. — *Appareil locomoteur*. Ensemble des organes qui servent à la locomotion. Il se divise en deux genres: l'un comprend les organes passifs de la locomotion (les os et leurs dépendances); l'autre les organes actifs de la locomotion (les muscles et leurs annexes).

LOCOMOTION. s. f. [*motio*, all. *Bewegung*, angl. *locomotion*, it. *locomozione*, esp. *locomocion*]. Action par laquelle l'animal se transporte d'un lieu à un autre. La locomotion dépend de la disposition mécanique du squelette et de la contraction musculaire; elle comprend la marche, la course, le saut, le vol, la natation et tous les mouvements du tronc et des membres. V. MARCHE, MOUVEMENT.

Locomotion du cœur. Le cœur est projeté en masse par un déplacement de son centre de gravité. Ce mouvement se manifeste surtout à la pointe, qui, étant libre, vient appuyer contre la paroi thoracique, et la soulever. Tandis que le cœur exécute ce mouvement général, il se dilate et se contracte; ce qui amène, à cause de sa forme, un second déplacement du centre de gravité. Le mouvement absolu de projection est le fait fondamental du phénomène. Le mouvement relatif de changement de volume est cependant le fait initial. Les auteurs ont, en général, envisagé le mouvement absolu comme immédiatement engendré par le mouvement relatif, le mode de contraction et de dilatation devant expliquer la direction, l'étendue et les limites de la projection; de là une doctrine qui fait coïncider le mouvement absolu avec la systole, une autre qui le fait coïncider avec la diastole. Beau, qui est le fauteur de cette opinion, attribue la locomotion à la distension du ventricule par le sang que projettent les oreillettes. Or, on a omis généralement un point capital, savoir, que le mouvement de totalité est la conséquence immédiate d'un phénomène physique d'hydrodynamique, et non d'un phénomène vital. C'est ainsi que Hiffelsheim a conçu, posé et résolu le problème. Toutes les fois qu'un liquide sort par l'orifice d'un vase placé sur un axe mobile, le vase subit un mouvement de recul. Le cœur subit un recul suivant la diagonale des deux forces composées qui poussent le liquide hors de l'aorte et de l'artère pulmonaire. La base étant relativement fixe et supportant les orifices, c'est vers la pointe que le mouvement de recul se manifeste. Ce mouvement de recul est le résultat de la propulsion du liquide, et, celui-ci étant poussé par la systole, c'est au début de la systole, et après le maximum de diastole, que le phénomène a lieu. (V. REDRESSEMENT et SYSTOLE pour les phénomènes qui ont une liaison étroite avec la locomotion du cœur.)

LOCOMOTIVITÉ. s. f. [esp. *locomotivitad*]. Faculté qu'ont les animaux de mouvoir à volonté tout leur corps en masse, ou quelques-unes de ses parties. La *locomotivité* est la faculté de se mouvoir; la *locomotion* est l'exercice de cette faculté.

LOCULAIRE. adj. [*locularis*, de *loculus*, case; all. *fächerig*, esp. *locular*]. Se dit, en botanique, de ce qui est relatif aux petites cavités appelées *loges;* mais ce terme ne s'emploie que dans ses composés, *uniloculaire, biloculaire, triloculaire, multiloculaire*, qui servent à exprimer que l'organe dont on parle (notamment le fruit) a une, deux, trois, ou un nombre indéterminé de loges.

LOCULÉ, ÉE. adj. [*loculatus*, all. *vielfächerig*, esp. *loculado*]. Dont l'intérieur est divisé en plusieurs cavités ou loges.

LOCULEUX, EUSE. adj. [*loculosus*, all. *fachartig*, esp. *loculoso*]. Se dit de tout organe végétal qui est creux et partagé en plusieurs cavités par des diaphragmes.

LOCULICIDE. adj. [de *loculus*, loge, et *cædere*, fendre; all. *fachspaltig*, esp. *loculicido*]. Se dit de la

déhiscence d'un fruit quand elle s'effectue par le milieu des loges, le long de la nervure dorsale.

LOCUS CERALEUS ou **FERRUGINEUS**. Tache bleuâtre de la substance grise qui se trouve entre les deux fossettes antérieures du *sinus rhomboïdal*, d'où part quelquefois une languette violette (*Tænia violacea*) qui se dirige en avant jusqu'à l'*acqueduc de Sylvius*. Cette substance est formée de grosses cellules multipolaires remplies de granulations graisseuses colorées en jaune foncé ou brunâtre.

LOCUS NIGER (de Sœmmering). Substance nerveuse grise de teinte très-foncée qui sépare la couche supérieure et la couche inférieure de substance blanche des pédoncules cérébraux. Elle est formée de grosses cellules multipolaires très-granuleuses.

LOCUSTE. s. f. [de *locusta*, écrevisse]. Synonyme d'*épillet*.

LODICULE. s. f. [*lodicula*]. Nom donné à la glume des graminées.

LODOÏCÉE. s. f. [*Lodoicea Sechellarum*, Sonnerat]. Nom du cocotier proprement dit. Le fruit de ce cocotier était, à tort, appelé *coco des Maldives*, *de mer* ou *de Salomon*, avant la découverte des deux îles (*Curieuse* et *Ronde*) des Seychelles, ce sont les seules où il croisse naturellement ; depuis il a été importé par Sonnerat à l'île de France. Les fruits, au nombre de vingt à trente, sont des *drupes coriaces*, mettent un an à mûrir, et restent ensuite un ou deux ans avant de tomber de l'arbre. C'est avant la maturité qu'ils contiennent de 2 à 4 litres de suc laiteux alimentaire, mais l'amande en est fort dure. Avant Sonnerat, l'enveloppe, le noyau et le contenu du fruit étaient employés comme une panacée universelle, parce que, les fruits ne se trouvant qu'en mer entraînés par les flots ou aux Maldives, où les portent les courants, on les croyait fournis par un cocotier sous-marin, et doués de vertus particulières.

LŒMOGRAPHIE. s. f. [*lœmographia*, de λοιμὸς, peste, et γράφειν, décrire]. Description de la peste.

LOGANIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes formée d'espèces séparées des rubiacées et des gentianées, réunies au groupe des strychnées, détachées elles-mêmes des apocynées. Elle diffère des rubiacées par un ovaire libre, non soudé au calice ; des apocynées et des gentianées, par la présence des stipules. Elle comprend les genres importants des *Strychnos*, L., *Rouhamon*, Aublet (*Curare*, Humboldt, ou *Lasiostoma*), *Ignatia*, L., *Logania*, Robert Brown, etc. La plupart fournissent des plantes très-amères, et contiennent de la strychnine.

LOGE. s. f. [*loculus*, *loculamentum*, all. *Fach*]. Cavité simple ou multiple qui existe dans l'anthère, l'ovaire, le péricarpe des plantes.

LOGIQUE. s. f. [*logica*, λογικὴ, all. *Logik*, angl. *logic*, it. et esp. *logica*]. Ensemble des procédés par lesquels l'entendement humain reconnaît le vrai (V. ce mot). Le premier, et le plus élémentaire, est celui par lequel l'esprit constate l'*identité*, c'est-à-dire que A=A. Le second est la *déduction*, qui, d'une proposition connue, tire une série de conséquences enchaînées l'une à l'autre : la mathématique fournit le plus bel exemple de la méthode déductive. Le troisième est l'*abstraction*, qui, aux idées concrètes et nécessairement particulières, substitue des idées nécessairement générales. Les langues offrent le vrai tableau du travail d'abstraction ; et, de purement concrètes qu'elles sont à l'origine, elles vont en s'abstrayant tous les jours davantage. Le quatrième est l'*induction*, ou *généralisation*, ou *synthèse*, qui, à l'aide d'une somme de faits particuliers, construit une conception générale les enfermant tous. Le cinquième est le *syllogisme*, dont la forme la plus générale est : Tous les hommes sont mortels ; or, Socrate est homme, donc il est mortel : c'est-à-dire une majeure, qui est une proposition générale établie d'ailleurs ; une mineure, qui est le cas particulier, et une conséquence. Le sixième est l'*observation*, qui examine, étudie, constate les faits sans pouvoir les modifier : exemple, l'astronomie, qui observe seulement, et n'a aucun moyen d'altérer les phénomènes qui se présentent. Le septième est l'*expérimentation*, qui, habile à modifier une condition dans un phénomène, tout en laissant subsister les autres, pénètre par cette voie dans les lois qui le régissent : la physique et la chimie sont les modèles de l'*expérimentation*. Le huitième est la *nomenclature*, qui donne à chaque chose un nom capable d'indiquer ce qu'est la chose, sa composition et sa nature : témoin la *nomenclature chimique*. Le neuvième est la *comparaison*, qui cherche les analogues et les analogies, et découvre de cette façon les conditions des choses : la *comparaison* a son type dans la biologie. Le dixième est la *classification*, qui dispose les êtres dans l'ordre de leurs affinités, et crée de la sorte l'idée des séries et des échelles : c'est encore la biologie qui offre le modèle de la classification. Enfin le onzième est la *filiation* ou *méthode historique*, qui enseigne comment les phénomènes s'engendrent les uns des autres, comment le passé s'enchaîne à l'avenir : c'est dans l'histoire ou sociologie (V. ce mot) qu'il faut étudier la *filiation*. Tels sont les procédés logiques qui servent à la découverte du vrai, et, en d'autres termes, à la constitution des sciences.

LOI. s. f. [*lex*, νόμος, all. *Gesetz*, angl. *law*, it. *legge*, esp. *ley*]. Par *loi* on entend les rapports constants de similitude et de succession qui rattachent les uns aux autres tous les phénomènes présentés par les êtres de l'univers, inorganiques ou organisés. Le caractère fondamental de la philosophie positive (V. POSITIVE) est de regarder tous les phénomènes comme se produisant d'après un certain nombre de lois invariables, dont la découverte et la réduction au moindre nombre possible sont le but des efforts des savants. Le mot *cause* désigne un ou plusieurs faits généraux auxquels se rattachent les phénomènes particuliers de même ordre d'après certaines lois reconnues invariables par expérience (V. FORCE). C'est ainsi que les phénomènes généraux du monde planétaire sont expliqués et que leur cause est connue, puisqu'on sait que l'immense variété des faits astronomiques dérivent tous de la loi de la gravitation newtonienne, qui exprime le fait général de la tendance constante de toutes les molécules les unes vers les autres, en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré des distances. Ce fait général n'est lui-même qu'une simple extension d'un phénomène qui nous est familier, et que d'après cela seul nous regardons comme bien connu : la pesanteur des corps à la surface de la terre. Ainsi les phénomènes astronomiques et les phénomènes de la pesanteur terrestre ne sont qu'un seul et même fait envisagé à divers points de vue. Analyser avec exactitude les circonstances de la production des phénomènes, les rattacher par leurs relations normales de similitude et de succession, voilà où il faut s'arrêter. Mais la recherche des *causes* généra-

trices, premières et finales, est absolument inaccessible à notre intelligence. Dans cette voie on ne fait jamais que reculer la difficulté sans donner plus de certitude à la prévoyance, qui est en définitive le but de toute science, c'est-à-dire de toute série de faits rattachés entre eux par une théorie. Les lois organiques sont moins précises que les lois inorganiques. Ce qu'il y a de constant dans les phénomènes organiques peut osciller entre certaines limites plus ou moins écartées; cela tient principalement à ce que les phénomènes vitaux sont fonctions d'un plus grand nombre de variables indépendantes que les phénomènes inorganiques, et à ce que notre ignorance du mode de variation de chacune d'elles nous empêche de tenir compte de toutes ces variables; nous sommes forcés d'en négliger souvent le plus grand nombre. Les lois que nous constatons après cette élimination doivent nécessairement osciller entre certaines limites, et renfermer une indétermination plus ou moins grande, afin que cette loi, cette fonction puisse varier avec les variables non comptées, lorsque l'on rétablit abstraitement la question dans toute sa généralité : il reste toujours quelque chose d'arbitraire dans un résultat, quand on a laissé quelque chose d'arbitraire dans les influences qui concourent à le produire. Beaucoup de phénomènes physiques même se trouvent dans ce cas, quand on ne peut pas tenir compte de toutes ces variables; soit qu'on ignore le mode que suit chacune d'elles, soit que, le connaissant, le nombre des variables et la complication de la relation s'opposent à la découverte de la loi. On a recours alors à des lois empiriques que l'on rapproche des lois réelles autant que l'on peut par des interpolations; c'est ce que l'on fait aussi dans les études vitales; malheureusement les interpolations n'y sont pas aussi faciles à faire que dans les sciences physiques; aussi les approximations laissent-elles beaucoup à désirer. — *Loi d'exercice ou d'intermittence d'action et de repos.* Le besoin alternatif d'activité et de repos est non moins essentiel à la vie animale que ne l'est dans la vie organique celui de la rénovation matérielle. Il appartient à tous les organes de la vie animale, tant ceux qui sont extérieurs que ceux qui sont intérieurs (encéphale). C'est de la satisfaction régulière de ce besoin que dépend le plaisir proprement dit, tandis que la santé se rapporte surtout à l'action continue et régulière des actes de rénovation nutritive et de développement. La production et la propriété matérielles se rapportent surtout aux besoins continus de la vie organique, tandis que les nécessités intermittentes de l'action des organes de la vie animale se satisfont à peu de frais (Bichat). Au lieu des simples rémittences d'action qui s'observent dans les sécrétions et excrétions, phénomènes les moins continus de la vie végétative, il y a dans les actes de la vie animale des intermittences complètes et de véritables alternatives d'activité et de repos : 1° Chaque organe sensible, fatigué par de longues sensations, devient momentanément impropre à en percevoir de nouvelles. 2° Fatigué par l'exercice continu de la méditation, etc., le cerveau a besoin d'un repos proportionné à la durée d'activité qui a précédé, repos durant lequel la rénovation continue de sa substance rétablit ses éléments dans leur état premier et par suite leurs propriétés, sans quoi il ne pourrait redevenir actif. 3° Tout muscle qui s'est fortement contracté ne se prête à de nouvelles contractions qu'après être resté pendant un certain temps dans le relâchement : de là les intermittences nécessaires de la locomotion et de la voix. Par cela même qu'il s'est *exercé*, tout tissu de la vie animale est modifié, placé dans un état nouveau dit de *fatigue*, dans lequel ses actes diminuent d'énergie ou cessent, tant que la rénovation de la substance n'a pas rétabli les choses dans leur état primitif. L'intermittence des actes de la vie animale est tantôt partielle, tantôt générale. Elle est partielle, quand, ayant longtemps usé de l'un des modes de la sensibilité, de la pensée ou de la contractilité, les autres restent inactifs. Alors le tissu ou l'organe siége de cet ordre d'actes se repose; il dort tandis que tous les autres veillent. Tel est le fait qui entraîne cette indépendance, les unes par rapport aux autres, des fonctions de la vie animale; indépendance telle que l'une peut disparaître sans que les autres en souffrent. Dans les fonctions de la vie végétative, au contraire, la continuité des actes élémentaires auxquels elles satisfont fait que les unes sont sous la dépendance immédiate des autres, et que celles de la vie animale dépendent elles-mêmes de l'état de celles de la vie organique, comme le montre l'influence de tous les troubles digestifs, circulatoires, urinaires, sur les fonctions sensorielles, intellectuelles et motrices.

LOMBAIRE. adj. [*lumbalis*, all. *lumbar*, it. *lombare*, esp. *lombar*]. Qui appartient aux lombes. — *Artères lombaires.* Au nombre de quatre ou cinq de chaque côté, elles naissent des parties latérales de l'aorte. — *Nerfs lombaires.* Ils proviennent de la moelle épinière, le premier entre les deux premières vertèbres lombaires, le cinquième entre la dernière et le sacrum. — *Plexus lombaire.* Formé par la réunion des branches antérieures des cinq nerfs lombaires, et placé derrière le muscle grand psoas, au-devant des apophyses transverses des vertèbres lombaires, il fournit principalement des branches externes, qui se distribuent aux muscles et aux téguments abdominaux, et une branche interne, qui va aux organes génitaux et à la partie supérieure de la cuisse; il se termine inférieurement par les nerfs crural, obturateur et lombo-sacré.— *Veines lombaires.* Elles s'ouvrent dans la veine cave inférieure. — *Vertèbres lombaires.* V. Vertèbre.

LOMBES. s. f. [*lumbi*, ὀσφὺς, all. *Lenden*, angl. *loins*, it. *lombi*, esp. *lomos*]. Régions de l'abdomen situées sur les côtés de la région ombilicale, l'une à droite, l'autre à gauche. L'une et l'autre ont pour limites, antérieurement, une ligne que l'on suppose s'élever verticalement de l'épine iliaque antérieure supérieure jusqu'au rebord cartilagineux des côtes; postérieurement, les vertèbres lombaires; supérieurement, une ligne que l'on suppose tirée transversalement au niveau de la base de la poitrine; inférieurement, une semblable ligne au niveau de la base du bassin. V. Longe et Râble.

LOMBO-ABDOMINAL. adj. [*lumbo-abdominalis*]. Qui appartient aux lombes et à l'abdomen. — *Muscle lombo-abdominal.* V. Transverse *du bas-ventre.* — *Plexus lombo-abdominal.* V. Lombaire (*plexus*).

Lombo-costal. V. Dentelé *inférieur* (*petit*).

Lombo-costo-trachélien. V. Sacro-lombaire.

Lombo-dorso-trachélien. V. Dorsal (*long*).

Lombo-huméral. V. Dorsal (*grand*).

Lombo-ili-abdominal. V. Transverse *du bas-ventre.*

Lombo-sacré. Nom donné à un nerf fourni par la branche antérieure du cinquième nerf lombaire, qui

descend dans le bassin, au-devant du sacrum, et s'unit au plexus sciatique.

LOMBRIC. s. m. [*lumbricus*, σκώληξ, all. *Regenwurm*, it. *lombrico*, esp. *lombriz*]. Annélide vulgairement appelé *ver de terre*, qu'on faisait entrer autrefois dans quelques préparations officinales. — Espèce d'ascaride [all. *Spulwurm*] qui se rencontre fréquemment dans les intestins de l'homme et des animaux. V. ASCARIDE.

LOMBRICAL. adj. [*lumbricalis*, all. *wurmförmig*, it. *lombricale*, esp. *lumbrical*]. Qui ressemble à un lombric. — *Muscles lombricaux*. Quatre petits muscles de la main et du pied qui sont situés le long des tendons des fléchisseurs communs, et qui s'attachent à l'extrémité des phalanges des quatre derniers doigts.

LOMBRICOÏDE. adj. [*lumbricoides*, it. *lombricoide*]. Qui ressemble à un lombric. V. ASCARIDE.

LOMENTACÉ, ÉE. adj. [*lomentaceus*, all. *gliedhülsenartig*]. Nom attribué, en botanique : 1° aux feuilles dont la nervure médiane ne se ramifie pas pour donner naissance au limbe, mais se coupe d'espace en espace par des articulations, de manière à faire paraître la feuille formée de plusieurs pièces placées bout à bout ; 2° aux gousses des légumineuses qui se resserrent entre chaque graine et se partagent naturellement à la maturité en une série d'*articles* monospermes : telle est celle des *Hedysarum;* 3° aux siliques des crucifères resserrées entre chaque graine (moutarde) ; 4° Linné, le premier, s'est servi de ce mot pour désigner une tribu des légumineuses correspondant en partie aux cæsalpiniées, dont plusieurs espèces ont les gousses articulées : de là Willdenow le premier employa ce terme comme synonyme d'*articulé*, signification qui lui a été conservée.

LONG, ONGUE. adj. [*longus*, μακρὸς, all. *lang*, angl. *long*, it. *longo*, esp. *largo*]. Dont l'étendue en longueur est plus considérable que l'étendue en largeur. — *Os long*. V. OS.

Long du cou (prédorso-atloïdien, Ch.). Muscle qui s'attache à la face antérieure du corps des trois premières vertèbres dorsales et des six dernières cervicales, aux ligaments intervertébraux, au bord antérieur des apophyses transverses des cinq dernières vertèbres du cou, et au tubercule de l'arc antérieur de la première.

Long dorsal. V. DORSAL.

LONGE. s. f. En vétérinaire, portion de la colonne vertébrale et des muscles qui s'y attachent en dessus, chez le veau et les petits animaux de boucherie, prise depuis l'arrière de l'épaule jusqu'à la queue. La longe comprend plus particulièrement les vertèbres dorsales et lombaires avec leurs *muscles;* le *râble*, au contraire, comprend les régions lombaire inférieure et sacrée supérieure. La *sur-longe*, chez le bœuf, est la partie profonde des mêmes parties dures et molles au niveau de l'épaule, omoplate ou paleron.

LONGÉVITÉ. s. f. [*longævitas*, de *longus*, long, et *ævum*, âge ; μακροχρονιότης, angl. *longevity*, esp. *longevitad*]. Longue durée de la vie, durée au delà du terme ordinaire.

LONGIPENNES. s. m. pl. [de *longus*, long, et *penna*, aile]. Famille de palmipèdes caractérisée par des ailes très-étendues.

LONGIROSTRES. s. m. pl. [de *longus*, long, et *rostrum*, bec]. Famille d'oiseaux échassiers caractérisée par un bec long, mince et quelquefois flexible.

LONGITARSES. s. m. pl. [de *longus*, long, et *tarsus*, tarse]. Tribu de la famille des longirostres caractérisée par des tarses très-développés.

LONGUES CORNES (RACES). Nom générique d'un groupe de bêtes bovines occupant autrefois les parties occidentales des îles Britanniques, le Lancastre, l'Irlande, etc., et qui avaient pour caractère commun des cornes longues, courbées d'abord en bas et relevées. C'est sur une race longues cornes, déjà perfectionnée, la race Canley, que Bakewell a fait les premières expériences qui l'ont conduit à créer la race bovine de Dishley.

LONGUE LAINE (RACES). Nom commun à toutes les races ovines dont la laine est lisse, longue de 15 à 35 centimètres et propre au peignage.

LOOCH. s. m. [*linctus*, *ecligma*, ἔκλειγμα, all. *Looch*, angl. *lohok*, *looch*, it. *loc*, *locco*, *looc*, esp. *looc*]. Le mot *looch*, qui est arabe, désigne un médicament liquide, de la consistance d'un sirop épais, et destiné à être administré à petites doses, par la bouche, dans les maladies des poumons, du larynx et de l'arrière-bouche. Autrefois on faisait sucer les loochs aux malades au bout d'un morceau de réglisse effilé en forme de pinceau : aujourd'hui on les administre par cuillerées. — *Looch blanc pectoral* ou *looch amygdalin*. C'est une émulsion d'amandes édulcorées. Pour le préparer, on pile ensemble : amandes douces mondées de leur pellicule, n° 12 ; amandes amères, n° 2 ; sucre blanc, 16 gram., en ajoutant eau commune, 128 gram. On verse peu à peu ce lait d'amande dans un mortier où l'on a trituré gomme adragant en poudre, 60 centigram. ; huile d'amandes douces fraîche, 16 gram. ; sucre blanc, 8 gram., et l'on ajoute sur la fin, eau de fleur d'oranger, 8 gram. Il est employé comme adoucissant. — *Looch de jaune d'œuf*. On le prépare avec : jaune d'œuf frais, n° 1 ; huile d'amandes douces, 48 gram. ; sirop de guimauve, 32 gram., qu'on mêle longtemps dans un mortier, et auxquels on ajoute peu à peu : eau de fleur d'oranger, 32 gram., et eau de coquelicot, 64 gram. — *Looch vert*. On le fait en mêlant intimement sirop de violette, 32 gram. ; teinture de safran, 1 gram. ; eau commune, 128 gram., dont on fait une émulsion avec pistaches sèches, 8 gram. On verse peu à peu cette émulsion sur 60 centigrammes de gomme adragant triturés avec 16 grammes d'huile d'amandes douces ; on continue de triturer jusqu'à ce que le tout ait pris la consistance de mucilage, et l'on ajoute alors eau de fleur d'oranger, 64 gram. — *Looch sans émulsion* (*looch gommeux*). On le fait avec : gomme adragant en poudre, 80 à 160 centigram. ; huile d'amandes douces, 16 gram. ; sucre pur, 32 gram. ; eau commune, 96 gram., et eau de fleur d'oranger, 64 gram., que l'on mêle en les triturant dans un mortier. — *Looch huileux* du Codex. Il diffère peu du précédent. On le fait avec : huile d'amandes douces, gomme arabique pulvérisée, eau de fleur d'oranger, aa 16 gram. On prépare un mucilage avec la gomme et une partie de l'eau, on ajoute l'huile peu à peu, en triturant à mesure, et l'on délaye avec le reste des liquides.

LOPHINE. s. f. ($C^{46}H^{17}Az^2$). Produit de la distillation sèche du picramyle ; incolore, sans goût ni odeur ; insoluble dans l'eau bouillante, peu dans l'alcool chaud, l'éther, l'essence de térébenthine ; cristallisable, soluble dans la solution alcoolique de potasse. Elle fond à 200°. Elle fait des sels avec les acides puissants.

LOPHOBRANCHES. s. m. pl. Groupe de poissons osseux à mâchoire supérieure mobile et branchies disposées en houppes rondes.

LOQUACITÉ. s. f. [*loquacitas*, all. *Geschwätzigkeit*, angl. *loquacity*, it. *loquacità*]. Symptôme qu'on observe dans l'hystérie, dans certaines fièvres et dans des affections mentales, et qui est caractérisé par la volubilité du langage des malades.

LORANTHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes parasites comprenant le *gui* et le genre *Loranthus*.

LORDOSE. s. f. [*lordosis*, λόρδωσις, de λορδὸς, courbé; all., angl. et esp. *Lordosis*]. Courbure, incurvation des os, et spécialement courbure du rachis en avant.

LOTÉES. s. f. pl. Tribu des légumineuses papilionacées très-nombreuse en espèces, et contenant le *trèfle*, la *luzerne*, la *réglisse*, l'*indigotier*, le *robinier faux acacia*, etc.

LOTION. s. f. [*lotio*, lavage, λουτρὸν, all. *Waschen*, angl. *lotion*, *washing*, it. *lozione*, esp. *locion*]. Action de laver une partie quelconque du corps, en promenant sur la surface un linge trempé dans un liquide, tel que l'eau simple froide ou chaude, une infusion, une décoction, ou toute autre liqueur plus ou moins composée, soit tonique, soit stimulante ou calmante, etc., selon l'effet que l'on veut produire. — En pharmacie, l'opération par laquelle on débarrasse une substance insoluble des parties hétérogènes interposées, en traitant le mélange par un véhicule qui dissout seulement celles-ci. — *Lotions*. Les liquides dont on se sert pour laver une partie. — *Lotion alcaline*. Le Codex indique sous ce nom une solution de carbonate de potasse, 64 gram., dans eau commune, 1 kilogr. Il appelle *lotion d'acétate de plomb*, l'eau végéto-minérale préparée avec 16 grammes d'acétate de plomb liquide, 960 grammes d'eau, et 64 grammes d'alcool à 80° centésimaux. — *Lotion mercurielle*. Solution de 40 centigrammes de deutochlorure de mercure dans 128 gram. d'eau distillée, dont on se sert dans quelques maladies de la peau, ou pour détruire les poux du pubis. — *Lotion de Barlow contre la teigne*. Solution de 96 grammes de sulfure de sodium sec, et de 48 grammes de savon blanc, dans 500 grammes d'alcool à 32° centésimaux, avec addition de 4 kilogrammes d'eau de chaux.

LOTOS ou **LOTUS**. s. m. Nom cité par Homère et par Pline, et dont la signification a été fort disputée. La description de Pline se rapporte au *Zizyphus lotus*, L., de la famille des rhamnées. — Le *lotus* d'Égypte est le *Nelumbium speciosum*, Willdenow (V. Fève *d'Égypte*). On donne aussi le nom de *Lotus* au *lotier jaune*, de la famille des légumineuses papilionacées.

LOTTE. s. f. [*Gadus lota*, L.]. Poisson recherché comme aliment, qui remonte les fleuves et habite aussi les eaux douces.

LOUCHE. adj. [*strabo*, *strabus*, στραβὸς, all. *schielend*, angl. *squint*, it. *guercio*, esp. *bizco*]. Qui est atteint du strabisme (V. ce mot). — On dit qu'un liquide est *louche*, lorsque sa transparence est troublée par des corps légers qu'il tient en suspension.

LOUCHEMENT. s. m. En chimie, passage d'un liquide limpide à l'état trouble ou *louche* par le passage de ses composants à l'état solide par coagulation, cristallisation, etc.

LOUESCHE (Valais, Suisse). Possède des eaux sulfureuses dont la température varie de 33° à 51° centigr., et qui supportent difficilement le transport.

LOUP. s. m. [*Canis lupus*, L., λύκος, all. *Wolf*, angl. *wolf*, it. *lupo*, esp. *lobo*]. Espèce du genre *Chien*, à oreille droite, queue horizontale, pelage fauve. — *Loup doré*. V. Chacal. — *Loup de mer*. Nom du *bars*, poisson acanthoptérygien voisin des perches (*Labrax lupus*), et de l'*anarrhique loup*, autre poisson acanthoptérygien (*Anarrhichas lupus*, L.).

LOUP. s. m. [*cancer lupus*]. On donnait autrefois ce nom à certains ulcères rongeants, que l'on comparait à des loups dévorants. V. Lupus.

LOUPE. s. f. [bas latin *lupia*, all. *Wolfsgeschwulst*, *Balggeschwulst*, angl. *wen*, it. *lupia*, *lopia*, esp. *lobanillo*]. Nom donné généralement à des tumeurs placées sous la peau, indolentes, circonscrites, mobiles, susceptibles pour la plupart d'acquérir un volume considérable. Elles sont enkystées et contiennent tantôt une matière blanche ou jaunâtre, consistante comme du suif (tanne, athérome et stéatome), tantôt une substance plus ou moins jaune, onctueuse, liquide comme la synovie (méliceris). Après avoir acquis un volume plus ou moins considérable, elles s'ouvrent ordinairement au dehors, et il s'établit souvent une fistule intarissable; ou bien le kyste se vide et s'affaisse, pour se reformer à mesure que de nouvelle matière s'y accumule. Le kyste de ces tumeurs est formé par les parois épaissies des glandes en grappe simple, sébacées ou pileuses, qui en sont le point de départ et dont l'orifice ne s'est pas agrandi, malgré l'énorme volume pris par ces organes distendus. C'est à tort pourtant qu'on a dit que l'orifice s'oblitérait toujours; il est souvent reconnaissable comme un point noir. Que le contenu soit blanc ou jaune, ce sont toujours les cellules épithéliales pavimenteuses, souvent sans noyaux et même sans granulations, vésiculiformes, plissées ou non, qui en forment la principale partie (V. Athérome); en général, ces cellules sont dépourvues de noyau, excavées et perforées souvent çà et là. Lorsque le contenu est tout à fait blanc, les cellules sans noyau sont aussi dépourvues de granulations, elles sont fort pâles, incolores, plissées, ou sphériques et vésiculeuses, pressées les unes contre les autres, ou polygonales imbriquées; il en est ainsi lors même que le liquide est mou, ou tout à fait fluide, avec ou sans cholestérine et peu de cellules épithéliales. On trouve souvent une couche blanche, friable, qui se détache avec facilité de la face interne des kystes : c'est de l'épithélium pavimenteux, finement granuleux, stratifié, qui forme cette couche blanche. Des granulations libres, graisseuses et calcaires, font souvent partie du contenu, ainsi que la cholestérine. Le *lipome* est distinct des loupes par sa pesanteur spécifique peu considérable, par les bosselures arrondies et nombreuses que l'on sent à sa surface, à travers les téguments, par la mollesse et le peu d'élasticité de son tissu, par la couleur jaune du tissu adipeux qui le forme. Le *stéatome* a plus de pesanteur; son tissu est plus dense; sa couleur et sa consistance se rapprochent de celles du suif; les vaisseaux y sont plus développés à la périphérie; il est plus susceptible de s'enflammer et de passer à l'état d'ulcère rongeant (V. Cancroïde), qui envahit les tissus voisins et même les os du crâne ou de la face, selon le siége de la tumeur. La coloration jaune a fait croire, faussement aussi, que le stéatome dérivait du lipome (V. ce mot), qui est d'une nature essentiellement différente et restant toujours la même. Ce qu'on appelle *stéatome* est souvent une hypertrophie d'une ou plusieurs glandes sébacées, laquelle, après ulcération, se comporte comme les tumeurs épithéliales d'origine glandulaire (V. Can-

CROÏDE, ÉPITHÉLIOMA, GLANDULAIRE). Au contraire, ce que, d'après l'examen à l'œil nu, on nomme *athérome*, est plus souvent une distension kysteuse des glandes sébacées due à la sécrétion, en excès, de leur contenu et de consistance de bouillie, qu'une hypertrophie proprement dite. — *Loupe des os*. Nom ancien des exostoses.

LOUPE. s. f. [all. *Linsenglas*, angl. *lens*, it. *lente*]. Instrument d'optique qui a la propriété de faire paraître les objets plus gros qu'ils ne sont; il a, comme on dit, la propriété de grossir (en apparence) les objets. Les loupes sont formées généralement d'une lentille biconvexe (Fig. 265) ou plan-convexe; ou encore de plusieurs lentilles de cette sorte superposées, cas dans lequel on leur donne le nom de *doublets* (V. ce mot). L'action réelle des *loupes* n'est autre que de fournir le moyen de voir distinctement à une très-petite distance,

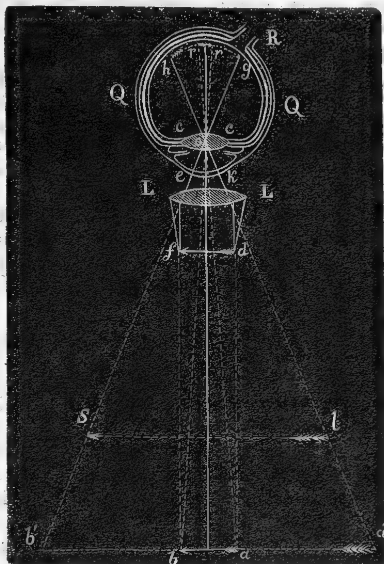


Fig. 265.

2 à 3 centimètres, par exemple, un objet qu'il faudrait sans cela placer à environ 22 centimètres. Cette seule circonstance rend l'angle visuel beaucoup plus grand. Ce fait permet en même temps d'apercevoir les plus petits détails dont auparavant les rayons lumineux n'auraient pu former un angle optique assez ouvert pour que l'image comprise entre les deux côtés fût perçue par la rétine. Soit un objet (Fig. 265, *fd*) qui, pour être vu distinctement, devrait être placé en *ab*, et enverrait les rayons en *br*, qui, après s'être entrecroisés dans le cristallin *cc*, iraient former au fond de l'œil, sur la rétine, l'image *nr*, représentant l'objet renversé. Si au-devant de l'œil, entre lui et l'objet, on place une lentille *LL*, on cessera de voir ce même objet, et, pour le voir directement, il faudra le rapprocher en *df*. Alors les rayons lumineux *ce* et *dk* qui en partent, recueillis par toute la surface de la loupe et rendus convergents par elle, iront former au fond de l'œil une image *gh* beaucoup plus grande que la première, d'où la surface d'un objet beaucoup plus grand que n'est réellement ce qui est examiné. Mais, par suite de la faculté de l'appareil optique central de reporter l'image des corps à une certaine distance (V. GROSSISSEMENT), nous sommes conduits à supposer cet objet plus grand, placé en *a'b'*, c'est-à-dire à la même distance que *ab*; pourvu toutefois que l'œil soit suffisamment garanti de la vision des corps voisins, sans quoi l'illusion est en partie détruite; d'où l'utilité de placer la loupe près de l'œil quand on examine un objet. V. MICROSCOPE.

LOUVET. s. m. Charbon des bêtes à laine.

LOUVET, ETTE. adj. et s. m. [all. *wolfsgrau*, angl. *wolf-like*, it. *lupino*]. Robe caractérisée par la présence de la nuance jaune et du noir, qui lui donne une certaine ressemblance avec le poil du loup. Le *louvet* n'est, à proprement parler, qu'un *isabelle charbonné*.

LOXARTHRE. s. m. [*loxarthrus*, de λοξὸς, oblique, et ἄρθρον, articulation; it. *lossartro*, esp. *loxartro*]. Déviation ou direction vicieuse d'une articulation ou d'un membre, comme on l'observe dans les pieds bots.

LUBRIFACTION, et non **LUBRÉFACTION.** s. f. Action de lubrifier. Le clignement des paupières a pour résultat la lubrifaction de la cornée et de la conjonctive à l'aide du mucus de cette membrane et des larmes.

LUBRIFIER. v. a. [de *lubricus*, glissant, et *facere*, faire; *lubricare*, oindre, rendre glissant, all. *schlüpfrig machen*, it. *lubricare*, esp. *lubrificar*]. Le mucus des intestins sert à les *lubrifier* et à les défendre contre ce qui pourrait les irriter.

LUCILIE. s. f. Genre de mouches dans lequel rentrent la *mouche dorée* et la *lucilie hominivore*. Celle-ci (*Lucilia hominivorax*, Coquerel) a une longueur de 9 millimètres, et des palpes fauves; face et joues d'un fauve clair, couvertes d'un duvet jaune doré (Fig. 266). Tête très-grande, plus large à sa base que la partie voisine du thorax; celui-ci bleu foncé, très-brillant, à reflets pourprés; de chaque côté du corselet et dans son milieu, une bande transversale d'un noir bleu, la médiane plus étroite, séparée des latérales par une ligne d'un jaune doré peu brillant et présentant quelques reflets pourprés. Abdomen de la couleur du thorax, reflets pourprés suivant le bord de chaque segment. Pattes noires, ailes transparentes, un peu enfumées, surtout à la base, nervures noires. Sa larve est

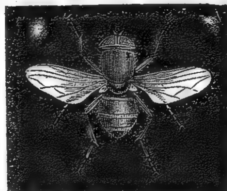


Fig. 266.

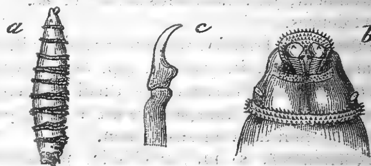


Fig. 267.

d'un blanc opaque et longue de 14 à 15 millimètres sur 3 ou 4 de large (Fig. 267, *a*); elle est atténuée en avant et tronquée en arrière; elle est formée de 11 segments, et sa partie la plus large se trouve vers le sixième; la tête est confondue avec le premier segment comme dans les larves de cette famille, et ne présente pas d'yeux; la bou-

che est formée d'une sorte de lèvre présentant deux mamelons assez considérables (*b*), offrant à leur base vers la ligne médiane deux mandibules cornées, placées l'une à côté de l'autre; les crochets mandibulaires (*c*) sont très-aigus et isolés à l'extérieur, mais intimement unis dans l'épaisseur des tissus. De chaque côté du premier segment se voit une plaque brune cornée, qui recouvre les orifices des stigmates supérieurs. Chaque segment est muni, à la base, d'un bourrelet saillant garni de très-petites épines nombreuses et serrées. Les œufs de cette mouche, introduits dans les fosses nasales, se transforment en larves qui pénètrent dans les anfractuosités formées par les cornets, dans les sinus maxillaires et frontaux, s'avancent jusque dans l'arrière-gorge et même dans les paupières et l'épaisseur des joues. Ces larves se nourrissent aux dépens des tissus vivants. Quand elles ont atteint leur entier développement, ce qui a lieu ordinairement au moment où le malade succombe, quelquefois un ou deux jours auparavant, elles abandonnent leur proie, se répandent au dehors pour subir leurs métamorphoses ultérieures. Elles se transforment très-promptement en nymphes, qui après huit jours donnent des mouches. Le gonflement de la face, du nez, des lèvres, des paupières, la teinte livide de ces parties, une douleur vive dans le pharynx, le front, etc., la gêne extrême de la respiration et de la déglutition, les épistaxis, un écoulement séro-sanguinolent par les fosses nasales, la bouche, et quelquefois par les points lacrymaux, sont des symptômes qui accompagnent cette affection. La benzine et l'essence de térébenthine sont les seuls agents à opposer avec quelques chances de succès au développement des larves de la *Lucilia hominivorax*. Des plaies diverses peuvent se couvrir de ces larves. C'est dans la Guyane et surtout à Cayenne que se trouve cette espèce.

LUCILINE. s. f. L'huile de pétrole vendue dans le commerce pour l'éclairage. V. PÉTROLE.

LUCINOCTE. adj. [de *lux*, lumière, et *nox*, nuit]. Se dit, d'après de Candolle, des plantes équinoxiales dont les fleurs s'ouvrent le soir et se ferment le matin.

LUCTUEUX, EUSE. adj. [*luctuosus*, all. *klagend*, esp. *luctuoso*]. Synonyme de *plaintif*. La respiration est *luctueuse* lorsque l'air expiré produit le son qu'on appelle *gémissement*.

LUDOVICOTROPHIE. s. f. [de *Ludovicus*, Louis, et τροφὴ, nourriture]. Titre de l'ouvrage d'Hérouard, médecin de Louis XIII, dans lequel se trouvent consignés par jour et par heure la nature et les caractères des aliments, des déjections et des symptômes des maladies de ce dernier. Six volumes in-folio manuscrits.

LUES. Mot latin souvent employé dans les écrits médicaux, quel qu'en soit l'idiome. Il est pris soit dans le sens d'*expiation*, comme dans les mots *lues divina*, pour désigner l'*épilepsie* (V. ce mot); soit dans le sens de *contagion* ou même de *miasme* et d'*épidémie*, comme dans l'expression *lues dysenterica* (V. DYSENTERIE); soit dans les sens de *contagion* et de *virus*, comme dans les termes *lues venerea* pour désigner tantôt la *syphilis*, tantôt le *virus syphilitique*, d'autres fois ses qualités *contagieuses*, ou enfin l'*état constitutionnel* consécutif à l'inoculation de ce virus, sous l'influence duquel se développent les accidents multiples de la syphilis.

LUETTE. s. f. [*uvula*, *uva*, *columella*, σταφυλὴ, κιὼν, all. *Zäpfchen*, angl. *uvula*, it. *uvola*, esp. *gallillo*]. Appendice charnu qui pend au milieu du bord libre du voile du palais. La luette est spécialement formée par la membrane muqueuse; un grand nombre de muscles lui sont communs avec le voile ou avec la base de la langue, et elle en a un propre, le *palato-staphylin*. Elle est quelquefois relâchée au point de gêner la déglutition; c'est ce qu'on appelle *chute de la luette*, *hypostaphyle*. — Par analogie, Lieutaud a donné le nom de *luette vésicale* à un tubercule qui se trouve à la surface interne et inférieure du col de la vessie urinaire, à l'angle antérieur du trigone.

LUMBAGO. s. m. [*lumbago*, de *lumbi*, les lombes; all. *Lendenschmerz*, angl. *lumbago*, it. *lombagine*, esp. *lumbago*]. Douleur dans la région lombaire, sans gonflement, sans rougeur, et ordinairement sans chaleur locale, survenant presque toujours subitement, forçant les malades à se tenir courbés en avant, et ayant quelquefois une telle intensité qu'elle peut déterminer de la fièvre. Quelques auteurs le regardent comme une inflammation, et en placent le siége, les uns dans les muscles psoas, les autres dans les muscles lombaires; d'autres le considèrent comme un rhumatisme, quelques-uns comme une névralgie : les diverses circonstances qui peuvent le produire se prêtent en effet à chacune de ces suppositions. Un courant d'air frais qui vient frapper sur la région lombaire, un effort pour soulever un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc, la flexion du corps en avant prolongée pendant trop longtemps, en sont les causes les plus ordinaires; mais il survient aussi quelquefois sans aucune cause appréciable. Le traitement consiste à exciter une abondante transpiration par des bains chauds ou de vapeurs, en ayant soin d'envelopper ensuite le malade dans une couverture de laine bien chauffée, de lui faire boire abondamment une tisane sudorifique très-chaude, et de lui prescrire le repos. Souvent l'emploi des sinapismes sur le lieu douloureux suffit pour faire disparaître ou diminuer beaucoup la douleur et permettre les mouvements. Vers la terminaison de la maladie, on achève de dissiper la douleur par des frictions faites avec des liniments dont les huiles, le camphre, l'opium et l'essence de térébenthine font la base. Ces frictions peuvent même suffire pour guérir le lumbago récent peu intense.

LUMIÈRE. s. f. [*lumen*, *lux*, φῶς, all. *Licht*, angl. *light*, it. *luce*, esp. *luz*]. Ce qui rend les objets susceptibles de se manifester à nous par l'intermédiaire du sens de la vue. La *lumière* dépend, d'après Descartes, Euler et Huyghens, d'un mouvement vibratoire communiqué par les corps lumineux à un fluide subtil répandu dans l'espace; d'après Newton, d'une matière impondérable qui émane de ces mêmes corps. La lumière du soleil nous arrive en 8 minutes 13 secondes, ce qui fait une vitesse de 79 572 lieues, ou 318 288 kilomètres. La lumière traverse les corps transparents, qui la réfractent, c'est-à-dire qui la rapprochent de la perpendiculaire, en raison de leur densité et de leur combustibilité. Les corps opaques l'arrêtent et la réfléchissent sous un angle égal à celui d'incidence. Elle est réfléchie en totalité par les surfaces blanches, et absorbée par les noires. Elle se décompose, à travers un prisme transparent, en sept rayons colorés : rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo et violet. Elle influe puissamment sur la vie des corps organisés et sur la composition d'une multitude de corps organiques et inorganiques, parce qu'elle a, comme toute condition physique extérieure, une influence sur les phénomènes de composition et de décomposition chimique. — La

radiation de la lumière solaire (V. RADIATION) a sur les corps vivants une influence des plus marquées au milieu de toutes celles auxquelles ils sont soumis dans les milieux où ils vivent. On sait que : 1° les *radiations lumineuse et chimique* interviennent plus efficacement que la *radiation calorifique* dans la respiration des plantes (V. RESPIRATION); 2° que toutes les espèces de radiations solaires participent à l'influence qu'a la lumière sur l'absorption, les sécrétions et la direction de la tige des plantes ; 3° que la *radiation lumineuse* agit seule sur les mouvements des feuilles, sauf les cas de températures extrêmes ; 4° que les radiations lumineuse et chimique exercent une action évidente sur les phénomènes d'assimilation et de désassimilation des parties du corps des animaux qu'elles atteignent ; de là leur influence sur l'accroissement d'une part et sur la respiration d'autre part : c'est ainsi que, toutes conditions égales d'ailleurs, des grenouilles aveugles rejettent moins d'acide carbonique hors de l'action de la lumière qu'à la lumière, et que, dans les mêmes circonstances, les grenouilles dont les yeux n'ont pas été clos rejettent plus d'acide carbonique que les premières (Moleschott) ; car les impressions du dehors, lumineuses, sonores, etc., influant sur la circulation par l'intermédiaire de l'encéphale, influent indirectement sur la nutrition ; 5° que les radiations calorifiques de la lumière influent immédiatement sur tous les actes moléculaires de la nutrition comme sur toute espèce d'actes chimiques, et par suite influent sur toute l'existence des êtres vivants. L'influence la plus grande provient de la chaleur solaire, et non de la température moyenne du lieu. Ce fait est de la plus haute importance dans l'appréciation de l'influence des saisons sur la vie animale, et surtout sur les récoltes. On sait, en effet, que le déboisement, tout en laissant à chaque lieu terrestre sa moyenne annuelle sur une série de cinq à dix ans, a diminué la hauteur de température de l'été et l'abaissement de celle de l'hiver. Or, il est démontré expérimentalement que le nombre de jours qui sépare le *commencement de la végétation* du moment de la *maturité* est d'autant plus grand que la température sous l'influence de laquelle la plante croît s'élève moins haut ; car il est démontré aussi que le grain reçoit pour mûrir toujours la même quantité d'unités de chaleur, quel que soit le climat sous lequel la plante végète. Si donc la température s'élève peu, le végétal, en restant plus longtemps en terre pour mûrir, se trouve exposé à un bien plus grand nombre de causes de destruction, de maladies, etc. ; de là cette influence si marquée, sur les récoltes, de l'abaissement de la température moyenne des saisons pendant lesquelles a lieu la végétation, comparativement à l'élévation correspondante de la moyenne de l'hiver.

LUMINEUX, EUSE. adj. [*luminosus*, all. *leuchtend*, angl. *luminous*, it. et esp. *luminoso*]. — *Corps lumineux.* Ceux qui peuvent par eux-mêmes nous manifester leur existence en se mettant en communication avec notre organe de la vue. — *Rayon lumineux.* Chaque ligne droite que l'on suppose menée d'un point lumineux quelconque à l'œil.

LUNAIRE. s. f. [*Lunaria annua*, L., all. *Mondkraut*, angl. *moonwort*, it. et esp. *lunaria*]. Plante crucifère (tétradynamie siliculeuse, L.) dont les feuilles et les semences ont passé pour apéritives, vulnéraires, antihydrophobiques.

LUNATIQUE. adj. et s. m. [*lunaticus*, de *luna*, lune ; all. *mondsüchtig*, angl. *lunatic*, it. et esp. *lunatico*]. Qui est sous l'influence de la lune — *Maladies lunatiques.* Celles qu'on croyait être en rapport avec les phases de la lune. On donnait aussi le nom de *lunatiques* aux individus affectés de ces maladies. Les Latins appelaient les épileptiques *lunatici*, et les Grecs, σεληνιακοί.

LUNE. s. f. Nom donné à l'argent par les alchimistes. — *Lune cornée.* Ancien nom du *chlorure d'argent*.

LUNETTE. s. f. [all. *Fernglas*, *Brille*, angl. *glass*, *spectacles*, it. *occhiale*, esp. *anteojo*]. Nom donné aux divers instruments d'optique destinés à remédier aux imperfections de la vue ou à étendre le champ visuel. On comprend donc sous cette dénomination les *lunettes* ordinaires, désignées communément par l'expression de *besicles*, et les instruments plus ou moins compliqués appelés *longues-vues*, *télescopes*, etc. Les lunettes ordinaires sont des verres lenticulaires enchâssés dans des montures de formes variées, et ces verres sont plus ou moins *convexes* ou plus ou moins *concaves*, suivant que la *vue* est plus ou moins *courte* (*myopie*), ou, au contraire, plus ou moins *longue* (*presbytie*). Les *myopes*, dont l'œil réfracte trop fortement la lumière, de manière que ses rayons convergent avant qu'elle soit arrivée à la rétine, se servent de verres *concaves*, qui ont l'avantage de diminuer cette convergence et de rétablir ainsi la netteté de la vue. Les *presbytes*, au contraire, dont l'œil ne rapproche point assez les rayons lumineux, se servent de verres *convexes*, qui diminuent la divergence de ces rayons, et les font converger sur la rétine. C'est ainsi qu'au moyen de lunettes appropriées, les myopes et les presbytes évitent la nécessité de tenir les objets très-rapprochés ou très-éloignés de leurs yeux, et qu'ils voient nettement à la distance ordinaire. — On se sert, en général, de verres *biconvexes* et *biconcaves*, c'est-à-dire dont les deux surfaces ont la même courbure : ce sont les verres dont la puissance est la plus grande, la fabrication la plus simple, et le foyer le plus facile à calculer, par la raison qu'il est égal au rayon. Chacune des surfaces de ces verres est en effet le segment d'une sphère d'un diamètre plus ou moins considérable. Plus le diamètre est court, plus la convexité ou la concavité des verres sera grande. On se sert donc du rayon de leur courbure, qui énonce en même temps le foyer où se forme l'image, pour indiquer leur pouvoir de réfraction ou de diffraction, et fixer les rapports des différents verres de la même espèce, afin d'en graduer l'emploi. Le rayon se compte en pouces d'ancienne mesure. On n'a point encore adapté ces chiffres au système métrique. Si, par exemple, on parle d'un verre convexe du n° 48, cela signifie que chacune des surfaces de ce verre forme un segment d'une sphère dont le rayon a 48 pouces d'étendue. S'agit-il du même numéro, mais d'un verre concave, le rayon de la sphère est le même ; mais il faut imaginer les deux segments creusés sur l'une de leurs faces et adossés par leur convexité, de manière à présenter une concavité vers l'œil et l'autre vers l'objet. La courbure d'une sphère augmentant en raison directe de la diminution de son rayon, il est naturel que le numéro des lunettes, compté par le rayon, diminue avec leur puissance croissante, c'est-à-dire que le verre du numéro le plus faible sera le plus puissant, et *vice versâ*. Le numéro le plus élevé qui sert de point de départ, et la manière de descendre successivement aux verres plus puissants, ne sont point partout réglés d'une manière uniforme. A Paris, il y a douze ans, on

commençait généralement par des numéros trop forts. L'expérience a permis à Sichel d'établir en règle qu'il y a toujours avantage à commencer par les numéros les moins forts ; aussi a-t-il introduit l'usage de verres qui, auparavant, ne s'employaient que rarement et presque accidentellement, tels que les nos 96, 80 et 72, en conseillant de commencer, en général, par ces numéros, surtout pour la presbytie. Cet usage a été accepté d'une manière assez générale à Paris. En France, et sur tout le continent, les numéros des lunettes s'établissent d'après le principe rationnel indiqué. En Angleterre et en Amérique, ces numéros sont de convention : ainsi le no 1 correspond à notre no 48, le no 2 au 36, etc. Quand on a des raisons particulières pour employer des verres convexes-concaves, concaves-convexes, ou plans-convexes, on trouve le foyer par le calcul, et, après avoir fait la réduction, on l'énonce par le chiffre qui conviendrait à des verres d'une double courbure et d'un pouvoir équivalent (V. Périscopique). En se servant des lunettes, il faut avoir soin de les placer parallèlement au plan de l'iris, et non obliquement ; car l'incidence oblique des rayons altère la netteté de l'image. On donne d'ordinaire aux lunettes une circonférence ovalaire et plus ou moins petite, pour les rendre plus élégantes ; mais, pour l'utilité, il est infiniment préférable qu'elles soient grandes et rondes, et qu'elles couvrent non-seulement le globe oculaire, mais encore une partie du voisinage. Cela est surtout nécessaire pour les conserves colorées, employées à l'effet de mitiger l'impression de la lumière dans les cas de photophobie, de congestion et d'inflammation chronique des membranes internes. Le bord de ces conserves doit s'étendre jusqu'au pourtour de l'orbite ; dans le cas contraire, la lumière, surtout celle qui est réverbérée du sol, frappe le globe oculaire à sa circonférence, le centre étant seul garanti par le verre plus ou moins foncé. Quelque chose de semblable a lieu pour les verres à foyer, lorsqu'ils sont ovalaires et trop petits. La réfraction n'a lieu que pour les objets placés en face de l'œil, tandis que ceux qui sont situés en haut, en bas ou latéralement, apparaissent, surtout pendant les mouvements de l'organe, avec leur image naturelle. Il en résulte une inégalité et une confusion fort désagréables pour la vision, quelquefois même de la diplopie. Ces effets sont plus marqués encore lorsque les verres sont biconvexes ou biconcaves. Pour obvier à cet inconvénient, on se sert avantageusement de verres *périscopiques*. — Vétérin. Bandage composé de deux pièces de cuir concaves et larges, que l'on applique sur les yeux du cheval pour l'empêcher de voir. On préfère généralement la *capote*.

LUNULE. s. f. [*lunula* seu *semi-lunula unguium*, *arcus unguium*]. Tache blanche semi-lunaire, plus ou moins grande, parfois nulle, qui se remarque en arrière de l'ongle, vers le point où sa racine s'enfonce sous le repli de la peau appelé matrice unguéale. La lunule est due à ce que le derme cutané se prolonge avec ses caractères propres, mais en s'amincissant, au-dessous de la racine ou portion postérieure mince de l'ongle, aussi loin ou un peu plus loin que le pli supérieur de la peau qui recouvre en dessus cette racine. Or, comme ce prolongement profond du derme est plus mince et moins vasculaire que la partie qui lui fait suite et qui correspond à la portion de l'ongle exposée à l'air, il paraît blanc, à côté de celle-ci qui paraît rose, bien que vue par transparence au travers de l'ongle. Il paraît semi-lunaire, parce que sa ligne de continuation avec le derme très-vasculaire du corps de l'ongle est un demi-cercle. Les cellules de son épiderme, ou mieux de la couche dite de Malpighi qui lui correspond, sont pourvues de pigment chez les nègres et les mulâtres, ce qui fait que la lunule est brune chez eux, et non blanche. V. Ongle et Peau.

LUNULÉ, ÉE. adj. [*lunulatus*, de *luna*, lune ; all. *halbmondförmig*, angl. *lunulate*, esp. *lunulado*]. Se dit des parties des plantes qui ont la forme d'un croissant ou d'une demi-lune, et des ongles pourvus de lunule.

LUPIN. s. m. [*Lupinus albus*, L., θέρμος, all. *Feigbohne*, *Lupine*, angl. *lupin*, it. *lupino*, esp. *altramuz*]. Plante (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) dont les semences sont amères, mais cessent de l'être quand elles sont cuites. Ces semences, qu'on emploie encore comme aliment en Égypte et en Italie, sont indigestes. Leur farine constitue une des quatre farines résolutives des anciens. Elle est employée en cataplasmes.

LUPININE. s. f. [esp. *lupinina*]. Matière amère, d'aspect gommeux, encore mal connue, qu'on a isolée de la farine des semences de lupin.

LUPULIN. s. m. [de *lupulus*, houblon ; all. et angl. *Lupulin*, it. et esp. *lupolina*]. Poussière jaunâtre, dorée, résiniforme, aromatique et amère, que l'on trouve, à l'époque de la maturité, à la base de la surface externe des bractées dont sont formés les cônes du houblon, ainsi que l'axe qui les supporte. Chaque grain de la poussière de lupulin, vu au microscope, a la forme d'un gland de chêne court et déprimé ; il est formé d'une couche de cellules polyédriques régulières tenant la place de la cupule, et la cuticule de ces cellules, soulevée par un liquide huileux jaune, forme la partie saillante de l'organe. Celui-ci se développe sous forme d'un poil végétal court, dont les cellules du sommet, de nature glandulaire, forment en se multipliant un disque ou cupule dont le produit de sécrétion détache et soulève la cuticule, sous forme de calotte ; celle-ci conserve à sa face, primitivement adhérente, l'empreinte des cellules dont elle vient de se détacher. Le liquide jaune sécrété qui soulève la cuticule, est le principe actif du lupulin et du houblon. Il se compose, pour les deux tiers : d'une matière résineuse complexe particulière, d'un peu de cérosie ; d'une essence hydrocarbonée ($C^{10}H^8$) d'odeur ambrée, qui n'est pas celle du houblon ; d'un corps oxygéné analogue au valérol ($C^{12}H^{10}O^2$) ; d'acide valérianique, qui donne au lupulin son odeur ; de *lupuline*, d'un sel ammoniacal, de traces de phosphate de chaux et autres sels (Personne). — On l'a employé en pilules, uni au double de son poids de sucre ; en teinture (on fait digérer lupulin, 32 gram., dans alcool rectifié, 64 gram. ; on passe, on exprime, on filtre, et l'on ajoute alcool nouveau, 32 gram., pour faire 96 grammes de produit) ; ou en sirop (teinture de lupulin, 32 gram., et sirop simple, 224 gram.). Le lupulin paraît convenir dans tous les cas où le houblon lui-même est indiqué. Il est à la fois aromatique, tonique et narcotique (Saint-Yves). Il paraît jouir de propriétés anaphrodisiaques, aussi on l'a administré dans les spermatorrhées.

LUPULINE ou **LUPULITE**. s. f. [*matière* ou *principe amer du lupulin*]. Corps azoté très-instable, soluble dans l'eau et dans l'alcool, précipitable par le tannin, mais perdant alors sa saveur amère ; la chaleur et la potasse chaude en dégagent de l'ammoniaque avec la plus grande facilité. Cette substance, qui se rapproche des alcaloïdes par plusieurs de ses réactions, se décom-

pose et perd sa saveur lorsqu'on cherche à concentrer ses solutions aqueuses ou alcooliques. V. HOUBLON.

LUPUS. s. m. [*lupus*, all. et angl. *Lupus*, it. *lupo*, esp. *lupus*]. On désignait autrefois par notre mot français *loup*, qui est la traduction du mot latin *lupus*, tout ulcère rongeur. Mais Willan et Bateman ont assigné cette dénomination à des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, suivis soit d'ulcères ichoreux et rongeants, qui se recouvrent de croûtes brunâtres ordinairement très-adhérentes (*lupus exedens*), soit d'une altération profonde de la structure de la peau, sans ulcération préliminaire ni consécutive (*lupus non exedens*). — Le *lupus exedens* est la *dartre rongeante* de beaucoup d'auteurs, Alibert l'a décrit d'abord sous le nom de *dartre rongeante*, puis sous celui d'*esthiomène*. Le lupus attaque ordinairement le nez, et se manifeste par un petit tubercule extérieur, d'un rouge obscur, dur, indolent, ou quelquefois par une inflammmation chronique de la muqueuse nasale, avec rougeur et gonflement du nez. Une légère ulcération s'établit; elle se couvre d'une croûte qui devient bientôt plus épaisse, et qui gagne en profondeur chaque fois qu'elle se renouvelle. Le malade souffre à peine, et cependant la peau et quelquefois les cartilages se détruisent; et, sous la croûte, l'ulcération laisse suinter une humeur séro purulente et fétide. Le *lupus exedens* se montre aussi quelquefois à la commissure des lèvres, à la paupière inférieure, et même sur divers points de la face. Dans l'intervalle des tubercules, la peau se tuméfie et devient comme œdémateuse; les tubercules se confondent par leurs bases; leurs sommets s'ulcèrent; il se forme une croûte noirâtre très-adhérente; et, à mesure que l'ulcération gagne de proche en proche, il s'établit, sur les parties où elle s'est développée d'abord, des cicatrices blanches, des espèces de brides irrégulières, semblables à celles que laissent les brûlures.— Le *lupus non exedens serpiginosus* débute ordinairement à la face par des groupes irréguliers de petits tubercules d'un rouge fauve, aplatis, lenticulaires, dépassant à peine le niveau de la peau, ne s'ulcérant pas à leur sommet. De nouveaux tubercules naissent près des premiers, et agrandissent successivement les aires des surfaces malades. Plus tard, ceux du centre des groupes s'affaissent, et il se forme des cicatrices blanchâtres, comme dans le *lupus exedens*. Souvent le visage acquiert un volume prodigieux, et son aspect peut faire croire à un éléphantiasis des Grecs. — Le seul traitement qui réussisse est l'ablation faite aussi profondément que le permet le siége du mal, ou la destruction à l'aide des pâtes caustiques arsenicales, de Vienne, etc. Les frictions, les traitements internes ont été reconnus comme inefficaces. V. CANCROÏDE, ÉPITHÉLIOMA et ESTHIOMÈNE.

LURIDEUX. adj. [*luridus*, ὠχρός]. Désigne la couleur d'un blanc jaunâtre, ou pâle et blême tirant sur le jaune ou sur la couleur du cuir, qui s'observe dans certaines maladies cachectiques, certaines fièvres intermittentes.

LURIDITÉ. s. f. [*luror*, ὦχρος]. État d'un jaune pâle de la peau, coloration qui, sans être celle de la jaunisse due à la bile, survient dans certaines cachexies, ou sur les membres paralysés en voie d'atrophie (Rochoux).

LUT. s. m. [*lutum*, πηλὸς, all. *Kitt*, angl. *lute*, it. *loto*, *luto*, esp. *luten*]. Enduit tenace et ductile, qui devient solide en se desséchant, etdont les chimistes ou les pharmaciens se servent pour fermer les jointures des vaisseaux, recouvrir les bouchons, et empêcher l'issue de substances volatiles ou gazeuses. La composition du lut varie suivant le but que l'on se propose. — *Lut d'amandes.* Il est fait avec le tourteau exprimé des amandes, qu'on pulvérise, et qu'on incorpore avec suffisante quantité de colle d'amidon pour lui donner la consistance d'une pâte ductile. — *Lut gras.* Il se fait avec la terre glaise séchée et pulvérisée, et l'huile de lin cuite avec un tiers de son poids de litharge. — *Lut de chaux.* Il est préparé en mettant dans un mortier ou une capsule un blanc d'œuf avec un peu d'eau, ajoutant de la chaux délitée par le moyen de l'eau et pulvérisée, agitant avec une spatule, et étendant sur des bandes de toile qu'on emploie aussitôt : on applique particulièrement ce lut sur les fêlures des vases. — *Lut terreux.* Il est fait avec de la terre à four détrempée et mêlée de crottin de cheval ou de bourre hachée : on s'en sert pour recouvrir les cornues de verre ou de terre cuite destinées à être exposées au feu de réverbère.

LUTÉOGALLIQUE. adj. — *Acide lutéogallique* (principe colorant jaune de la noix de galle). Poudre jaune amorphe, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, qui existe avec l'acide ellagique dans la noix de galle d'Alep (Guibourt).

LUTÉOLÉINE. s. f. Principe jaune d'or, cristallisable, des *Reseda luteola*, L., *Serratula tinctoria*, L., et *Genista tinctoria*, L. Insoluble dans l'alcool et dans l'éther, soluble dans les acides concentrés. V. GAUDE.

LUTÉOLINE. s. f. [esp. *luteolina*]. Corps cristallisable, incolore, qui se trouve avec la lutéoléine. Il est fusible, volatil sans décomposition, et se prend en aiguilles jaunes d'or mêlées à d'autres incolores. Il est douceâtre avec arrière-goût amer. Soluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther (Chevreul).

LUTIDINE. s. f. ($C^{14}H^9Az$). L'un des composants des huiles empyreumatiques, des goudrons, des produits de distillation de la cinchonine, etc. Oléagineuse, très-aromatique, bout à 154° ; sels cristallisables.

LUTTE. s. f. Accouplement des béliers avec les brebis. Quand on veut obtenir des agneaux robustes, il convient de faire naître en automne. C'est au commencement de l'été que les femelles entrent naturellement en chaleur; il suffit, pour provoquer cet état en d'autres temps, de mettre avec elles des béliers qui sont toujours disposés à les couvrir. La période de monte est de vingt à trente jours; le nombre des brebis qu'un bélier doit être appelé à féconder dans une période de monte est de trente à quarante.

LUXATION. s. f. [*luxatio*, de *luxare*, déboîter; ἐξάρθρωσις, ὀλίσθημα, all. *Verrenkung*, angl. *luxation*, it. *lussazione*, esp. *luxacion*]. Déplacement de deux ou plusieurs pièces osseuses, dont les surfaces articulaires ont perdu en tout ou en partie leurs rapports naturels, soit par l'effet d'une violence extérieure (*luxation accidentelle*), soit par suite d'une altération de quelqu'une des parties qui concourent à l'articulation (*luxation spontanée*). La *luxation* est *complète*, quand les os ont entièrement perdu leurs rapports articulaires; *incomplète*, lorsqu'ils les conservent encore en partie. Le traitement des luxations accidentelles consiste à opérer la réduction des os déplacés, opération qui comprend trois temps principaux : l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation*. L'*extension* consiste à faire sur le membre luxé une traction assez forte pour que la surface articulaire déplacée

puisse être dégagée du lieu où elle s'est logée accidentellement, et qu'elle soit ramenée au niveau de sa place naturelle. On employait autrefois à cet effet des machines plus ou moins compliquées, des moufles, dont l'usage a été banni de la chirurgie moderne, mais qui peut-être n'ont pas toujours autant d'inconvénients qu'on l'a supposé. Quoi qu'il en soit, c'est ordinairement par des aides que le chirurgien appelé à réduire une luxation fait pratiquer l'extension. On entoure la partie inférieure du membre avec la partie moyenne d'une serviette pliée dans sa longueur en plusieurs doubles, et que l'on fixe autour du bas du membre à l'aide d'une bande roulée : c'est au moyen des chefs de cette pièce de linge, restés libres, que les aides tirent le membre dans la direction convenable. En même temps, d'autres serviettes ou bien des draps sont placés de même autour de la partie supérieure du membre, ou quelquefois autour du tronc, pour pratiquer la *contre-extension*, c'est-à-dire pour résister aux efforts extensifs. Lorsque tout est ainsi disposé, le chirurgien, placé au côté externe du membre luxé, dirige les mouvements des aides, et surveille les progrès de l'opération. Dès que les efforts d'extension sont parvenus à mettre de niveau les surfaces articulaires, il les pousse l'une vers l'autre, et rétablit leurs rapports naturels : il fait la *coaptation*. Après la réduction, il est indispensable d'appliquer un bandage qui maintienne les parties dans un repos absolu assez longtemps pour permettre aux ligaments et aux capsules articulaires de se consolider.

LUXEUIL. Petite ville au pied des Vosges (Haute-Saône), qui possède cinq sources thermales et deux froides, dont la composition se rapproche de celle des eaux de Plombières.

LUZERNE. s. f. [*Medicago sativa*, L., all. *Luzernerklee*, angl. *lucerne*, *medic*, it. *medica*, esp. *mielga*]. Plante légumineuse papilionacée de la tribu des lotées, cultivée comme plante de prairie artificielle. Elle constitue un excellent fourrage, mais, à l'état frais ou humide, elle détermine un météorisme souvent mortel. Le *Medicago arborea*, L., ligneux, toujours vert, originaire d'Italie, est la plante appelée *cytise* par Virgile. Transporté à la Guyanne, ses feuilles y servent de purgatif et ses fleurs sont pectorales.

LYCANTHROPIE. s. f. [*lycanthropia*, λυκανθρωπία, de λύκος, loup, et ἄνθρωπος, homme; all. *Lykanthropie*, angl. *lycanthropy*, it. *licantropia*, esp. *lycantropia*]. Espèce de manie dans laquelle le malade s'imagine être changé en loup.

LYCHNIDES. s. f. pl. Plantes caryophyllées silénées, dont une espèce (*Lychnis githago*, Lamarck, *Agrostemma githago*, L., *Githago segetum*, Desfontaines) croît naturellement dans les blés. Elle a une graine noire, chagrinée, qu'on redoute en ce qu'elle rend la farine grisâtre : mais elle n'a aucune action nuisible connue. Elle contient de la saponine.

LYCOPERDACÉES ou **LYCOPERDINÉES.** s. f. pl. Groupe de champignons basidiosporés, connus vulgairement sous le nom de *vesse-de-loup*. Le parenchyme du réceptacle est entouré d'une couche corticale coriace qui, en se rompant, laisse échapper de très-bonne heure les spores sous forme d'une poussière noirâtre ou brune. Celles-ci sont irritantes pour les yeux. Le *Lycoperdon giganteum*, Persoon (*Bovista gigantea*, Nees), qui atteint 40 à 50 centimètres, a une odeur pénétrante, et sert d'hémostatique en divers pays, ainsi que diverses espèces voisines. Le *Lycoperdon horrendum*, Czerniaiew, le plus grand champignon connu, atteint 1 mètre de diamètre, et croît en Crimée, où il sert à enivrer les abeilles avant de recueillir le miel. Le *Lycoperdon kakavu* de Java est employé comme carminatif.

LYCOPODE. s. m. [*Lycopodium clavatum*, L., all. *Bärlapp*, angl. *club-moss*, it. *licopodio*, esp. *lycopodio*]. Plante (cryptogamie, L., lycopodiacées, J.) dont les sporanges répandent une poussière jaune formée de spores qu'on a appelée *soufre végétal*, à cause de la propriété qu'elle a de s'enflammer lorsqu'on la jette dans la flamme d'une bougie, propriété qui la fait employer dans les feux d'artifice. En médecine, cette poudre est usitée comme dessiccative; on l'emploie surtout contre les excoriations qui viennent dans les plis de la peau, chez les jeunes enfants. On s'en sert en pharmacie pour rouler les pilules et empêcher qu'elles n'adhèrent les unes aux autres. Le *Lycopodium selago*, L., des forêts et des bruyères humides du Nord, est un purgatif drastique à faible dose, un poison narcotico-âcre à haute dose, et employé en décoction contre la vermine des mammifères domestiques.

LYCOPODIACÉES. s. f. pl. [*lycopodiaceæ*]. Famille de plantes cryptogames vasculaires pourvues d'organes mâles et d'organes femelles, comme les fougères, etc. (V. ANTHÉRIDIE), mais à capsules sporifères axillaires ou terminales.

LYCOPODINE. s. f. Principe azoté, mal étudié, qui existe dans la poudre de lycopode avec de la cellulose et des principes gras et résineux.

LYCOREXIE. s. f. [de λύκος, loup, et ὄρεξις, désir, faim]. Variété de boulimie (V. ce mot), caractérisée par un appétit excessif pour les viandes, qui porte les individus affectés à en ingérer gloutonnement des quantités exagérées sans qu'ils soient retenus par l'odeur et l'aspect de celles qui sont altérées. Elle est assez souvent causée par l'alimentation insuffisante ou trop exclusivement végétale, et n'est pas rare chez les prisonniers, dans les bagnes, les couvents, etc.

LYCOSE. s. f. V. TARENTULE.

LYMPHADÉNITE. s. f. Inflammation des glandes lymphatiques. V. ADÉNITE.

LYMPHANGITE. s. f. [*lymphangitis*, de *lympha*, lymphe, et ἀγγεῖον, vaisseau]. Inflammation des vaisseaux et des ganglions lymphatiques. Elle se manifeste par des traînées rougeâtres qui suivent la direction des lymphatiques, et par un sentiment particulier de douleur qui ne se fait guère sentir qu'à la pression, et qui est souvent le seul symptôme local de l'inflammation des lymphatiques profonds. Si les lymphatiques sont réunis en faisceaux, ou même isolés, mais alors superficiels, l'engorgement des tissus ambiants fait qu'au toucher ils donnent la sensation d'un cordon noueux à contours mal délimités, douloureux à la pression. Le traitement est celui de la phlébite. Les ganglions correspondants sont en même temps plus ou moins tuméfiés et quelquefois même enflammés.

LYMPHATIQUE. adj. et s. [*lymphaticus*, de *lympha*, lymphe; all. *lymphatisch*, angl. *lymphatic*, it. et esp. *linfatico*]. Qui a rapport à la lymphe. — *Système lymphatique*. Ensemble des organes qui concourent à la formation ou à la circulation de la lymphe, savoir, les glandes et les vaisseaux lymphatiques. Ceux-ci, découverts en 1650 par Rudbeck et Bartholin, sont très-déliés, transparents; leurs parois, comme celles de tous les vaisseaux, sont formées de plusieurs membranes; ils présentent dans toute leur longueur une

suite de renflements produits par des valvules placées dans leur intérieur qui favorisent la circulation en empêchant le reflux de la lymphe (Fig. 268). On a dit à tort qu'ils communiquent avec les capillaires veineux dans tous les ganglions lymphatiques. Le mécanisme de la circulation de la lymphe se rapproche, à plusieurs égards, de celle du sang dans les veines portes. En effet, des réseaux d'origine (Fig. 269), la lymphe et le chyle arrivent dans des conduits qui se subdivisent de nouveau en capillaires, se distribuant dans les ganglions lymphatiques comme le font les rameaux de la veine porte dans le foie. Seulement les lymphatiques, après s'être réunis encore en troncs vasculaires, peuvent se distribuer plusieurs fois dans d'autres ganglions. A chaque fois aussi la lymphe se charge de principes nouveaux fournis par les ganglions lymphatiques, comme le sang de la veine porte reçoit le sucre du foie. Aucun vaisseau lymphatique n'arrive au canal thoracique sans avoir passé par un ganglion qui a des vaisseaux afférents et des vaisseaux efférents (Fig. 270). Tous ces vaisseaux lymphatiques aboutissent en deux endroits du système veineux, dans les deux veines sous-clavières. Ils naissent dans l'épaisseur (Fig. 269) des organes et surtout à la surface de la peau, des séreuses, des muqueuses, par des réseaux très-serrés de fins capillaires, et du tube intestinal, où ils absorbent le chyle (V. Pénétration). Des ganglions les plus rapprochés des veines sous-clavières, ils se réunissent en deux troncs principaux. L'un de ces troncs, situé dans le côté gauche du thorax, et appelé *canal thoracique* (V. Thoracique), reçoit les lymphatiques de l'abdomen, des membres inférieurs, du côté gauche de la poitrine



Fig. 268.

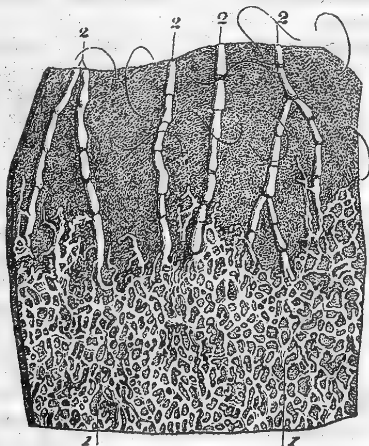


Fig. 269.

et du côté correspondant de la tête et du cou, et s'ouvre dans la veine sous-clavière gauche ; l'autre, appelé *grand vaisseau lymphatique droit*, reçoit ceux du membre thoracique droit, du côté droit de la tête, du cou et de la poitrine : il s'ouvre dans la portion sous-clavière du tronc brachial droit. — *Glandes* (ou *ganglions*) *lymphatiques*. Organes du volume d'une lentille à celui d'une noisette environ, mais pouvant s'hypertrophier considérablement, et placés sur le trajet des lymphatiques, surtout au pli des grandes articulations, dans le voisinage des organes parenchymenteux de grand volume (mamelles, poumon, etc.) et dans le mésentère. Ils ont une consistance charnue et friable, une couleur d'un gris rosé. Ce sont des *glandes à vésicules closes* (V. Glande et Porte) annexées aux vaisseaux lymphatiques. Ces vésicules ont un 1/10ᵉ de millimètre au moins ; elles peuvent, dans certaines hypertrophies, atteindre 1 millimètre et plus. Elles sont sphéroïdales, bosselées, ou même comme chargées de petits prolongements à leur surface. Leur paroi propre est très-mince, homogène, molle et très-friable. Elle est tapissée en dedans, ou plutôt remplie d'épithélium nucléaire sphérique, à éléments larges de 5 à 7 millièmes de millimètre, à contour net et foncé, contenant au centre quelques granulations foncées, sans nucléole proprement dit. Cet épithélium nucléaire est normalement mélangé de cellules épithéliales pavimenteuses, grisâtres, finement granuleuses, de volume très-variable dans un même ganglion, quelquefois devenues vésiculeuses, claires dans les cas d'hypertrophie. Le noyau de ces cellules est sphérique dans les unes, ovale dans les autres, quelquefois double, généralement pourvu d'un nucléole, et plus gros dans ces cellules que dans tout autre épithélium normal : fait important à connaître pour la pathologie (V. Épithélioma). Les vésicules ainsi constituées laissent échapper leur épithélium en abondance lorsqu'elles sont brisées. Elles sont pressées les unes contre les autres, sans ordre, séparées par une certaine quantité de tissu cellulaire et d'éléments fibroplastiques. Les vaisseaux sanguins qui s'y rendent ne sont pas plus abondants que dans le tissu lamineux, et n'y présentent pas un mode de distribution différent. On connaît peu le rapport des vésicules glandulaires avec les lymphatiques. Seulement ceux-ci se subdivisent à l'infini, et deviennent très-flexueux en pénétrant à une extrémité du ganglion (Fig. 270) ; les ramifications capillaires passent à la surface des vésicules qu'elles enlacent, et se réunissent de nouveau à l'extrémité opposée pour reconstituer les vaisseaux volumineux qui marchent vers le cœur (Fig. 270). — *Tempérament lymphatique*. Celui où la peau est fine, blanche, où le tissu cellulaire s'œdématie ou s'infiltre facilement de sérosité, et où en même temps les glandes lymphatiques s'engorgent avec facilité, et ont de la tendance à s'enflammer ou à se prendre d'affections diverses.

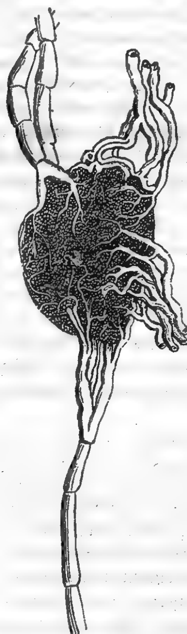


Fig. 270.

LYMPHATOCÈLE. s. f. Tumeur formée par accumulation de lymphe dans un lymphatique dilaté ou par épanchement.

LYMPHE. s. f. [*lympha*, de νύμφη, eau; all. *Lymphe*, angl. *lymph*, it. et esp. *linfa*]. Liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques. La *lymphe* est très-coulante, claire, transparente, d'un jaunâtre pâle, ou tirant sur le verdâtre, inodore et d'une saveur franchement salée. Elle a une réaction alcaline. Elle contient des *leucocytes* (V. ce mot), ainsi que des gouttes graisseuses très-fines qui, même dans les membres, peuvent la teinter en blanc comme le chyle. Au bout d'un quart d'heure environ, la lymphe, extraite de ses vaisseaux, se prend en une gelée incolore, claire et tremblotante, de laquelle ne tarde pas à se séparer une masse réticulée, qui finit par se resserrer en un grumeau. Le caillot consiste en fibrine mêlée avec une partie des corpuscules de la lymphe. Si elle contient des globules de sang, qui ne s'y trouvent qu'accidentellement, introduits pendant l'extraction du liquide, il est rougeâtre. La quantité de fibrine va en augmentant depuis l'origine du système lymphatique jusqu'à son embouchure dans les vaisseaux sanguins. Le sérum de la lymphe est de l'eau contenant une petite quantité d'albumine et de graisse, avec divers sels. V. Sang.

Lymphe de Cotugno. Humeur transparente dont toutes les cavités de l'oreille interne sont remplies, et qui transmet, dit-on, au nerf auditif les vibrations qu'elle reçoit de la membrane de la fenêtre ronde, et surtout de la base de l'étrier, qui pose sur la fenêtre ovale. V. Labyrinthe et Limaçon.

Lymphe plastique. (*Médium unissant*, de Hunter, *Traité du sang*, etc., 1794, et *lymphe coagulable* ou *coagulante extravasée*. C'est par erreur que quelques auteurs font ce mot synonyme de *plasma*, sens qu'il n'a jamais eu.) Blastème accidentel, exsudé à la surface des plaies, des séreuses, etc., et donnant naissance aux éléments anatomiques des bourgeons charnus, des cicatrices, etc. Elle s'observe au plus grand degré de pureté et de simplicité dans les plaies récentes. Les matériaux qui servent à sa production sont ceux du plasma sanguin; mais, lorsqu'on vient à comparer sa disposition en mince couche continue sur la surface d'une plaie, à la distribution des capillaires dans les tissus qu'intéresse celle-ci, on ne peut s'empêcher d'admettre : 1° que les éléments de ces tissus, autres que les capillaires, laissent aussi exsuder directement ce blastème, dont ils ont emprunté les principes aux réseaux sanguins qui les avoisinent; et 2° que ce blastème ne vient pas en entier directement des capillaires. Il résulte de là que, non-seulement il doit varier d'un individu à l'autre, selon l'état du sang et des tissus dans une même région, mais aussi selon les divers tissus intéressés par la plaie à la surface de laquelle il est versé, et c'est à tort que divers auteurs le considèrent comme semblable au plasma du sang. Quoi qu'il en soit, ce blastème est une substance liquide devenant bientôt demi-liquide, offrant l'aspect d'un suintement ou d'un léger vernis transparent un peu brillant à sa surface, et pouvant former une couche épaisse de 1/10e à 1/2 millimètre. Porté sous le microscope, il se présente à l'état d'une manière homogène, déjà parsemée de fines granulations moléculaires, la plupart grisâtres, et d'autres jaunâtres, graisseuses. Il renferme toujours des hématies englobées dans l'épaisseur de cette substance, et provenant du sang qui s'est écoulé ou s'échappe encore des capillaires qui ne se sont pas resserrés ou que n'a pas oblitérés ce blastème dans son suintement et étalement en couche. Mais on n'y observe pas de fibrine. Ce qui a fait croire, à tort, à la présence de la fibrine comme partie principale de ce blastème, c'est l'état demi-liquide qu'il présente dès son apparition, et qui augmente de solidité à mesure de la production d'éléments anatomiques dans son épaisseur. On rencontre souvent de très-petits caillots fibrineux englobant ou non des hématies, toutes les fois qu'on fait une préparation de ce blastème en raclant la surface d'une plaie; mais ils proviennent du sang mal détergé qui se trouve retenu par les irrégularités de la plaie et placé à la superficie même de la couche de blastème qui les soulève. Ils se distinguent facilement du blastème par leur état fibrillaire et non homogène, une plus grande quantité de globules sanguins, une plus grande solidité, et parce qu'ils s'isolent du précédent sans qu'on ait besoin d'exécuter quelque manœuvre particulière de préparation pour cela. Bientôt, dans ce blastème et à ses dépens, naissent des noyaux embryoplastiques, des éléments fibro-plastiques, des fibres lamineuses, des cytoblastions et des capillaires qui se prolongent dans son épaisseur, faits auxquels est due la diminution graduelle de sa quantité relative.

LYMPHITE. s. f. [*lymphitis*]. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. V. Lymphangite.

LYMPHORRHAGIE. s. f. [de *lympha*, lymphe, et ῥήγνυσθαι, faire éruption]. Écoulement persistant de lymphe, après la blessure d'un vaisseau lymphatique. Ruysch dit qu'un médecin, ayant ouvert un bubon, vit s'écouler pendant plusieurs jours une si grande quantité de sérosité lymphatique, que l'on fut obligé de recourir à la compression. Il n'est pas rare d'observer des varices lymphatiques, surtout au membre inférieur, qui, venant à être ouvertes spontanément ou par accident, laissent écouler une quantité de lymphe qui peut aller à 1 gramme par minute; on n'a pas vu d'accidents graves résulter de cet écoulement.

LYMPHOSE. s. f. [*lymphosis*, de *lympha*, lymphe]. Mot proposé par Chaussier pour désigner l'action élaboratrice spéciale dont résulte la lympe.

LYMPHOTOMIE. s. f. [de *lympha*, lymphe, et τομή, section]. Dissection des vaisseaux lymphatiques.

LYNGODE. adj. [de λυγγώδης, singultueux]. — *Fièvre lyngode*. Fièvre singultueuse. V. Fièvre.

LYPÉMANIE. s. f. [de λύπη, tristesse, et *manie*]. V. Mélancolie.

LYRE. s. f. [*lyra*, *corpus psalloides*, all. *Harfe*, angl. *lyra*, esp. *lira*]. Surface inférieure de la voûte à trois piliers du cerveau, où l'on remarque deux lignes longitudinales auxquelles viennent se rendre d'autres lignes transversales ou obliques. La plupart des auteurs modernes ont aussi donné à cette disposition les noms de *psalterium*, de *corpus psalloides*; mais ces expressions étaient employées par les anciens pour désigner la voûte en totalité.

Lyre du vagin. Rugosités obliques qui se détachent obliquement de la colonne longitudinale médiane des faces antérieure et postérieure du vagin chez les filles et les jeunes femmes.

LYRÉ, ÉE. adj. [*lyratus*, all. *leierförmig*, angl. *lyrate*, esp. *lirado*]. Se dit, en botanique, d'une feuille dont les lobes inférieurs, divisés presque jusqu'à la nervure, sont très-petits en comparaison du lobe terminal, qui est fort ample.

LYRIFORME. adj. [*lyriformis*]. Qui a la forme d'une lyre.

LYSIMACHIÉES. s. f. pl. [*lysimachiæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, qui a pour caractères : Calice monosépale, à 4 ou 5 divisions ; corolle monopétale, ordinairement à 5 divisions ; étamines définies ; un style et un stigmate simples ; capsule uniloculaire ; placenta pyramidal au centre de la capsule.

LYSIS. s. f. [*lysis*, de λύσις, solution ; it. *lisi*]. Quelques auteurs ont ainsi appelé toute crise salutaire qui s'opère sans phénomènes apparents.

LYSSES. s. f. pl. [de λύσσα, rage]. Nom donné par Marochetti à de petites tumeurs ou vésicules de volume inégal, qui se montreraient au bout des conduits des glandes sous-maxillaires et sublinguales de chaque côté de la langue, chez les individus mordus par des chiens enragés. C'est pendant la période d'incubation, seulement *du troisième au neuvième jour après la morsure*, qu'elles se montreraient, et quelquefois du troisième au quarante-deuxième jour seulement, et ceux chez qui elles manqueraient, resteraient réfractaires à l'action du virus rabique. Depuis lors, leur existence n'a pas été constatée avec certitude. V. RAGE.

LYTHRACÉES ou **LYTHRARIÉES.** s. f. pl. V. SALICARIÉES.

M

M. V. ABRÉVIATION.

MACACU (FIÈVRE DE). V. FIÈVRE.

MACARONI. s. m. [all. *Makaroni*, it. *maccheroni*, esp. *macarron*]. Pâte alimentaire moulée en cylindres et faite avec la farine de riz ou celle de froment pur. On la prend ramollie dans du bouillon, du lait, etc. — On a aussi donné le nom de *macaroni* et celui de *mochlique* à une préparation pharmaceutique, fortement purgative, employée anciennement par les religieux de l'hôpital de la Charité de Paris, contre la colique métallique : c'était une poudre composée de 1 partie de verre d'antimoine (protoxyde d'antimoine sulfuré vitreux) et de 2 parties de sucre. Elle est aujourd'hui inusitée.

MACÉRATION. s. f. [*maceratio*, all. *Einweichung*, *Maceration*, angl. *maceration*, it. *macerazione*, esp. *maceracion*]. Opération pharmaceutique qui consiste à soumettre, à froid (c'est-à-dire à la température atmosphérique), un corps solide quelconque à l'action d'un liquide avec lequel on le laisse en contact pendant un temps plus ou moins long, pour que ce liquide dissolve quelques-uns des principes constituants du corps solide.

MACERATUM ou **MACÉRÉ.** s. m. Liquide chargé par macération des parties solubles des corps.

MACERON. s. m. [*Smyrnium olus atrum*, L.]. Plante ombellifère dont les pousses ont été employées comme le persil et les jeunes pousses de céleri le sont actuellement, et sa racine comme celle du panais. Ses feuilles sont antiscorbutiques, ses fruits sont diurétiques.

MÂCHE. s. f. Nom vulgaire de la *Valerianella olitoria*, Mœnch, de la famille des valérianées, plante alimentaire.

MÂCHELIÈRE. adj. et s. f. Se dit des dents molaires, surtout chez les herbivores.

MACHINE. s. f. [*machina*, *machinamentum*, μηχανή, all. *Maschine*, angl. *machine*, *engine*, it. *macchina*, esp. *maquina*]. Instrument plus ou moins compliqué dont on se sert pour déterminer une action quelconque. Une multitude de machines souvent employées dans la chirurgie ancienne sont aujourd'hui absolument inusitées. Néanmoins on désigne encore sous le nom générique de *machines* divers instruments qui servent la plupart à exercer une compression : telles sont la machine de Scultet, pour la compression de l'artère radiale ; celle de Bellocq, pour la compression de l'intercostale ; celle de Foucou, pour les hémorrhagies alvéolaires ; celle de Chabert, pour la compression de la jugulaire.

Machines de compression. Appareils dont on se sert pour condenser l'air ou les gaz ; ils ont un mécanisme analogue à celui des machines pneumatiques : seulement leurs soupapes s'ouvrent en sens contraire, c'est-à-dire *de haut en bas*. L'air ou les gaz ainsi comprimés dans le récipient acquièrent une densité double, triple, etc., de celle qu'ils possèdent naturellement, et finiraient par faire éclater le tuyau ou le récipient, si la compression était poussée trop loin : aussi adapte-t-on à ces machines une éprouvette, consistant en un tube droit, rempli d'air, fermé à son extrémité supérieure, et plongeant par l'inférieure dans une cuvette contenant du mercure. A mesure que l'on fait jouer la machine et que l'air du récipient se condense, le mercure de la cuvette, pressé par une force plus considérable, s'élève de plus en plus dans le tube, dont l'air se resserre en un espace de plus en plus petit : d'après la différence des niveaux du mercure, on juge du degré de condensation, et, par conséquent, du degré de pression. Pour indiquer cette pression, on la compare à celle de l'atmosphère, et, quand on dit que *la pression est égale à 1 atmosphère, à 2 atmosphères, à 3 atmosphères*, etc., cela signifie qu'elle serait suffisante pour faire équilibre à une colonne de mercure de 20 pouces ($0^m,758$), de 56 pouces ($1^m,516$), de 84 pouces ($2^m,274$), etc. Ces *appareils de compression*, d'un fréquent usage en physique et en chimie, sont employés notamment pour la préparation des eaux gazeuses artificielles.

Machine électrique. Celle qui sert à développer l'électricité. V. ÉLECTRIQUE.

Machine de Girtanner. Appareil au moyen duquel on respire certains gaz, dans le traitement des affections pulmonaires, et dont le mécanisme est tel, que ceux qui ressortent des poumons par l'expiration ne retournent pas dans le bocal où est contenu le gaz à respirer, qu'ils altéreraient en s'y mêlant.

Machine hydraulique. Toute espèce de machine qui sert à conduire et à élever les eaux : telles sont les diverses pompes.

Machine pneumatique. Instrument propre à raréfier l'air dans un espace déterminé, et dont on attribue l'invention à Otto de Guericke (vers l'an 1650). Celle dont on se sert aujourd'hui est composée de deux corps de pompe parfaitement égaux, contenant chacun un piston surmonté d'une tige à crémaillère. Les deux tiges engrènent l'une et l'autre sur une même roue dentée que l'on met en jeu au moyen d'un double bras de levier tournant autour de l'axe de la roue, et qui est disposé de manière que l'un des pistons monte lorsque l'autre descend. Chaque piston porte une soupape de métal très-légère qui s'ouvre *de bas en haut* quand la pression exercée sous le piston est plus grande

que la pression extérieure, et qui se tient fermée quand celle-ci est la plus forte. Au fond du corps de pompe est une autre soupape dont la tige s'élève et s'abaisse avec le piston, et qui, pendant son ascension, établit une communication entre ce corps et un conduit aboutissant à l'espace où l'on veut faire le vide. Aussitôt que le piston s'abaisse, la soupape du fond du corps de pompe (que l'on appelle la soupape mécanique) se ferme; l'air, se trouvant comprimé, presse contre la soupape du piston, la soulève et s'échappe à mesure que le piston descend; de manière que, lorsque celui-ci est au plus bas de sa course, il ne reste plus d'air dans le corps de pompe. Lorsqu'il remonte, la pression s'établit en sens inverse : la soupape mécanique s'ouvre et laisse arriver l'air, puis elle se ferme lorsqu'on rabaisse le piston, et cet air est à son tour obligé de s'échapper par la soupape qui communique au dehors. C'est ainsi qu'à chaque coup de piston on soutire une portion de l'air du lieu où l'on veut faire le vide; et celui qui reste perdant de plus en plus son élasticité, il faudrait faire des efforts de plus en plus grands pour faire remonter le piston, si la machine n'avait, comme autrefois, qu'un seul corps de pompe; mais, l'un des pistons s'abaissant, tandis que l'autre s'élève, la pression de l'atmosphère est contre-balancée par elle-même.

MACHOIRAN. s. m. [*mystus*]. Dans les colonies françaises, poisson malacoptérygien abdominal voisin des salmones, dont la vessie sert, à Cayenne, à fabriquer une colle de poisson qui laisse, en fondant, un résidu floconneux.

MÂCHOIRE. s. f. [*maxilla*, σιαγὼν, all. *Kiefer*, *Kinnlade*, angl. *jaw*, it. *mascella*, esp. *quijada*]. On appelle ainsi les pièces osseuses qui supportent les dents des animaux vertébrés. Les mâchoires se distinguent en *supérieure* et en *inférieure* : cette dernière porte le nom de *mâchoire diacrânienne*, parce qu'une articulation lâche et ligamenteuse l'unit au crâne; l'autre est immobile et articulée par harmonie avec la boîte crânienne. — *Nécrose de la mâchoire*. V. NÉCROSE.

MÂCHONNEMENT. s. m. Action incessante de mâcher en écartant fort peu les mâchoires et sans avoir rien dans la bouche, qui est un des symptômes de la période moyenne de la paralysie générale et de quelques autres affections avec lésions méningiennes ou cérébrales.

MÂCHURE. s. f. Lambeau écrasé des bords de certaines plaies par écrasement ou par armes à feu.

MACILENCE. s. f. [de *macilentus*, maigre]. L'amaigrissement total ou partiel du corps.

MACINE. s. f. [esp. *macina*]. Principe particulier (Henry) du macis. Il a les propriétés physiques de la gomme, se boursoufle et se dissout ensuite dans l'eau, donne avec ce liquide une dissolution mucilagineuse, se colore en pourpre par l'iode, et donne du sucre d'amidon par l'acide sulfurique.

MACIS. s. m. [all. *Muskatblüthe*, angl. *mace*, it. *mace*, esp. *macis*]. Arille de la muscade, formant une espèce de capsule qui entoure complétement la base de l'amande. C'est la substance la plus aromatique de tout le fruit du muscadier; sa saveur est chaude, très-expansive, comparable à celle de la cannelle. Pour conserver le macis, on le sépare de la semence, et on le fait sécher après l'avoir trempé dans l'eau de mer.

MACRANTHE. adj. [de μακρὸς, grand, et ἄνθος, fleur]. Se dit des plantes qui ont de larges fleurs.

MACRE. s. f. [*trapa*]. Genre de plantes de la famille des haloragées ou hygrobiées trapées, à 4 étamines, 4 divisions aux enveloppes, ovaire à 2 loges monospermes, donnant en mûrissant une noix cornée, dure, à 2 ou 4 pointes épineuses formées par les lobes du calice persistants et endurcis : il est uniloculaire par avortement d'une graine; cotylédons inégaux. La *macre flottante* (*Trapa natans*, L., *châtaigne*, *truffe* ou *noix d'eau*, *corniole*, *saligot*, *tribule d'eau*) croît dans les eaux douces stagnantes non croupies; son fruit est alimentaire cuit ou cru : elle peut être cultivée avec profit dans les lieux marécageux incultes. Les *Trapa bicornis*, L., et *cochinchinensis*, Loureiro, sont cultivés aussi en Chine et en Cochinchine.

MACROBIE. s. f. [μακροβίωσις, de μακρὸς, long, et βίος, vie]. S'est dit pour *longévité*.

MACROBIOTIQUE. s. f. [*macrobiotice*, de μακρὸς, long, et βίος, vie; all. *Macrobiotik*, angl. *macrobiotic*, it. et esp. *macrobiotica*]. Partie de l'hygiène qui traite des moyens de prolonger la vie.

MACROCÉPHALE. adj. et s. m. [*macrocephalus*, de μακρὸς, grand, et κεφαλὴ, tête; all. *grossköpfig*, it. et esp. *macrocefalo*]. Qui a une grosse tête. L'épithète de *macrocéphale* est appliquée aux enfants qui naissent avec la tête si grosse, qu'ils semblent hydrocéphales, mais chez lesquels ce grand volume ne tient qu'à un développement considérable du cerveau. C'est une espèce de monstruosité qui prédispose au rachitisme et aux affections cérébrales. — En botanique, se dit de l'embryon dont les cotylédons sont soudés en un corps beaucoup plus gros que le reste.

MACROCÉPHALIE. s. f. [*macrocephalia*]. Genre de monstruosité caractérisé par la grosseur excessive de la tête.

MACROCHIRIE. s. f. [*macrochiria*, de μακρὸς, grand, et χεὶρ, main; esp. *macroceiria*]. Monstruosité caractérisée par le développement excessif des mains.

MACROCOSME. s. m. [*macrocosmus*, de μακρὸς, grand, et κόσμος, monde; all. *Macrocosmus*, it. et esp. *macrocosmo*]. Nom que quelques philosophes anciens et modernes ont donné à l'univers, par opposition à *microcosme*, mot par lequel ils désignent l'homme.

MACROCYTE. s. m. [de μακρὸς, grand, et κύτος, cellule]. V. CANCER.

MACRODACTYLIE s. f. [*macrodactylia*, de μακρὸς, grand, et δάκτυλος, doigt]. Genre de monstruosité caractérisé par le développement excessif des doigts.

MACROGASTRE. adj. et s. [*macrogaster*]. Développement énorme de l'estomac, observé quelquefois chez les boulimiques, etc.

MACROGLOSSE. adj. [*macroglossus*, de μακρὸς, gros, et γλῶσσα, langue; esp. *macrogloso*]. Dont la langue a un volume excessif.

MACROGLOSSIE. s. f. Développement exagéré de la langue. Hypertrophie de la langue idiopathique ou compliquant certaines formes d'idiotie, de crétinisme, etc.

MACROGONIDIE. s. f. [de μακρὸς, long, et *gonidie*]. Il est des algues (*Hydrodictyon*) chez lesquelles les organes producteurs mobiles sont de deux sortes, distincts et par leurs dimensions qui les ont fait désigner sous le nom de *macrogonidies* et *microgonidies* (Braun) et par leur mode de développement ultérieur. Les premiers sont des zoospores à développement prompt et direct; les seconds, au contraire, outre la longueur du temps qui peut séparer l'instant de leur émission de celui de leur développement, d'où le nom de zoospores permanents ou *chronizoospores* (Pringsheim), ne reproduisent pas directement le végétal, mais produisent, dans leur intérieur, de véritables

zoospores. Or ces deux caractères, développement tardif et production endogène de bourgeons mobiles, caractérisent généralement les spores dues au concours des sexes.

MACROMÉLIE. s. f. [de μακρὸς, grand, et μέλος, membre]. Monstruosité qui consiste en une grandeur excessive de quelque membre.

MACROPHYLLE. adj. [de μακρὸς, grand, et φύλλον, feuille]. Se dit des végétaux qui portent de grandes et fortes feuilles.

MACROPHYSOCÉPHALE. s. m. [*macrophysocephalus*, de μακρὸς, grand, φῦσα, air, vent, et κεφαλή, tête]. Mot dont A. Paré s'est servi pour désigner un fœtus dont la tête présentait une tuméfaction générale produite par un emphysème.

MACROPODE. adj. [*macropodus*, de μακρὸς, grand, et ποῦς, pied; it. et esp. *macropodo*]. Se dit, en botanique, d'un embryon dont la radicule est très-grosse et en forme de tête, ou d'une plante qui a de longs pédoncules.

MACROPODIE. s. f. [*macropodia*]. Monstruosité caractérisée par le développement excessif des pieds.

MACROPROSOPIE. s. f. [*macroprosopia*, de μακρὸς, grand, et πρόσωπον, face]. Genre de monstruosité qui est caractérisé par le développement excessif de la face.

MACROSCOPIQUE. adj. [de μακρὸς, grand, et σκοπεῖν, considérer]. S'est dit, en Allemagne, pour désigner ce qui n'est pas microscopique, ce qui est visible à l'œil nu.

MACROSKÉLIE. s. f. [*macroscelia*, de μακρὸς, grand, et σκέλος, jambe; esp. *macrosquelia*]. Genre de monstruosité caractérisé par le développement exagéré des jambes.

MACROSOMATIE. s. f. [*macrosomatia*, de μακρὸς, grand, et σῶμα, corps]. Monstruosité qui consiste dans la grosseur ou la grandeur excessive de tout le corps.

MACROSPERME. adj. [*macrospermus*, de μακρὸς, grand, et σπέρμα, graine]. Qui a de grosses graines.

MACROSPORE. s. f. [de μακρὸς, grand, et σπορά, semence]. Il est des plantes acotylédones, telles que certaines rhizocarpées et isoétées, qui offrent des organes mâles et femelles séparés, portés sur le même individu (*monœcie*). Les organes femelles sont des sporanges composés, appelés *fruits à macrospores* ou *sporocarpes* (V. ce mot), contenant des spores volumineuses qu'on nomme *macrospores*. Celles-ci, par leur germination, donnent naissance à un *prothallium* (V. ce mot) sur lequel naissent des *archégones* (V. ce mot). Les organes mâles sont des organes ovoïdes creux, à parois formées de tissu cellulaire; ils sont appelés *fruits à microspores*, parce qu'ils renferment des corps analogues aux macrospores, mais beaucoup plus petits, appelés *microspores* [μικρὸς, petit, et σπορά, semence]. Seulement ces organes représentent des ovules mâles ou *anthéridies* (V. SPERMATOZOÏDE), donnant naissance à des spermatozoïdes qui vont féconder les archégones du prothallium provenant des macrospores. V. CONIDIE et RHIZOCARPÉES.

MACULE. s. f. Se dit particulièrement des taches que présente la peau par production d'une teinte plus foncée dans le derme ou l'épiderme sur certains points, et qui tranchent sur le ton général de ce tégument, sans élevure ni changement de consistance.

MACULÉ, ÉE. adj. [*maculatus*, de *macula*, tache; σπιλωτὸς, angl. *spotted*, *maculate*, it *macchiato*, esp. *maculado*]. Qui est marqué de taches d'une couleur différente de celle du fond.

MACULEUX, EUSE. adj. [*maculosus*]. Qui a rapport aux taches; qui se présente sous forme de taches. *Exanthème maculeux* et *éruption maculeuse* se disent par opposition à *exanthème* et *éruption pustuleuse*.

MADAROSE. s. f. [*madarosis*, μαδάρωσις, de μαδαρὸς, qui est sans poil; all. *Madarosis*, it. *madarosi*, esp. *madarosis*]. Chute des poils, et particulièrement des cils.

MADDÉRÉ ou **MATTÉRÉI**. s. m. En Abyssinie, le *Buddleya polystachya*, Fresen., de la famille des scrofulariées, dont les feuilles sont purgatives et souvent administrées, en Abyssinie, avec le cousso.

MADÉFACTION. s. m. [*madefactio*, de *madidus*, humide, et *facere*, faire; ὕγρανσις, all. *Anfeuchtung*, angl. *madefaction*, it. *madefazione*, esp. *madefacion*]. Action de rendre humide ou d'humecter.

MADI. s. m. [*madia*]. Sous le nom de *madi du Chili* on cultive actuellement en France deux synanthérées (*Madia sativa*, Molina, et *Madia me losa*, Molina) dont les graines fournissent une huile alimentaire de très-bonne qualité. Mais sa couleur foncée, sa propriété siccative et sa tendance à rancir rapidement, la font surtout employer dons les savonneries et pour l'éclairage.

MADIAÏQUE (ACIDE). Il se retire de l'huile de *Madia sativa*, Molina, saponifiée; puis on décompose le savon par l'acide tartrique pur. Il cristallise en fines aiguilles et fond à 55°. ($C^{32}A^{31}O^4$.)

MADRÉPORE. s. m. Polypes agrégés à douze tentacules au moins, dont chaque individu produit une tige calcaire réunie à celle des autres et présentant une dépression ou pore central subdivisé par des cloisons rayonnant autour du centre.

MADRÉPORIQUE. adj. Qui est relatif aux madrépores. — *Aspect madréporique*. S'est dit peu exactement de celui que présentent certaines tumeurs osseuses dentaires et certaines concrétions calcaires à surface rugueuse, creusée de dépression ou percée de trous.

MAGASIN. s. m. On dit qu'un cheval fait *grenier* ou *magasin*, lorsque, en mangeant, il laisse les substances s'accumuler entre la face interne de la joue et les dents molaires. Ce défaut dépend de l'irrégularité des dents molaires usées inégalement. Lorsqu'il est porté à l'excès, on remarque au-dessus de la commissure des lèvres une tumeur allongée qui résulte de l'accumulation des fourrages. On y remédie en enlevant les aspérités des dents.

MAGDALÉON. s. m. [*magdaleo*, *magdalis*, de μαγδαλία, mie de pain; all. *Magdaleon*, it. *maddaleone*, esp. *magdaleon*]. Tout médicament que l'on conserve roulé en cylindre, et, plus particulièrement, les emplâtres. Les *magdaléons* sont de petites masses parfaitement cylindriques, du poids de 30 grammes et au delà.

MAGISTÈRE. s. m. [*magisterium*, de *magister*, maître; angl. *magistery*, it. *magistero*, esp. *magisterio*]. Nom donné autrefois à des composés, ordinairement minéraux, auxquels on supposait des vertus supérieures, qu'on tenait tout préparés dans les pharmacies, et dont souvent la préparation était secrète. Les principes qui se précipitaient, dans les opérations chimiques, étant regardés comme doués de toutes les propriétés des corps dont ils se séparaient, on les comprit parmi les *magistères*, et ce mot devint synonyme de *précipité*.

Magistère de bismuth. Sous-azotate de bismuth.

Magistère de jalap. Résine de jalap.

Magistère de soufre. Soufre obtenu par précipitation d'un sulfure.

MAGISTRAL, ALE. adj. [*extemporaneus*, *magis-*

tralis, de *magister*, maître; all et angl. *magistral*, it. *magistrale*, esp. *magistral*]. — *Médicaments magistraux*. V. EXTEMPORANÉ.

MAGMA. s. m. [*magma*, de μάσσειν, piler, exprimer; all., angl., it. et esp. *magma*]. Marc ou matière épaisse qui reste après l'expression des parties les plus fluides d'une substance quelconque.

MAGNANERIE. s. f. [de *magnan*, nom du ver à soie en languedocien]. Lieu où se fait l'éducation des vers à soie. On doit rencontrer, dans les magnaneries, comme principales conditions, un air pur, une lumière constante et une douce chaleur. Il faut éviter l'humidité, la mauvaise odeur, la fumée des lampes et du charbon. V. LÉPIDOPTÈRE et MUSCARDINE.

MAGNÉSIE. s. f. [*magnesia*, all. *Talkerde*, *Bittererde*, angl. *magnesia*, it. et esp. *magnesia*]. Oxyde de magnésium. Substance légèrement alcaline, verdissant le sirop de violette, blanche, pulvérulente, peu sapide, à peine soluble dans l'eau, susceptible pourtant de se combiner avec ce liquide, et de passer à l'état d'hydrate lorsqu'on la précipite d'une dissolution saline. A l'air, elle se transforme peu à peu en carbonate. On l'obtient en calcinant le carbonate de magnésie du commerce, jusqu'à ce qu'il ne fasse plus effervescence avec l'acide chlorhydrique. On emploie la magnésie comme absorbante, à la dose de 20 à 40 centigrammes chez les enfants, de 60 centigrammes à 4 grammes chez les adultes, délayée dans de l'eau, et souvent associée à d'autres poudres. Les Anglais, qui, à ce qu'il paraît, calcinent davantage la magnésie, l'obtiennent plus douce au toucher, mais aussi plus compacte, et par conséquent inférieure à la nôtre comme absorbant. Ils en font fréquemment usage, et même abus, comme laxatif, à la dose de 4 à 8 grammes, et la croient, mais sans fondement, un préservatif de la gravelle. (MaO.)

MAGNÉSIEN, IENNE. adj. [all. *magnesiahaltig*, it. *magnesiaco*, esp. *magnesiano*]. Qui contient de la magnésie.

MAGNÉSIUM. s. m. [all. *Magnium*, *Magnesium*, *Talcium*, angl. *magnesium*, it. et esp. *magnesio*]. Métal qui fait la base de la magnésie. Pour se procurer ce métal, le *chlorure de magnésium* est décomposé par le courant galvanique lorsqu'il est liquéfié par la chaleur. Un petit nombre d'éléments de la pile suffit pour obtenir en peu de temps plusieurs grammes de produit. Le *magnésium* est blanc d'argent, cristallin, lamelleux; quelquefois il est grenu, et, dans ce cas, il est gris bleuâtre et dépourvu d'éclat. Sa densité égale celle du calcium; il fond au rouge sombre; on peut le limer, le scier, l'aplatir par le choc du marteau. L'air sec est sans action sur lui; mais il se ternit à l'air humide et se couvre d'une couche de magnésie. A la chaleur rouge, il brûle avec une flamme blanche éclatante. L'eau froide n'est décomposée que lentement et avec peine par ce métal, qui se dissout rapidement dans l'eau acidulée. Enfin, il prend feu quand on le jette sur l'acide chlorhydrique, tandis que l'acide sulfurique concentré ne le dissout que difficilement.

MAGNÉTIQUE. adj. [*magneticus*, de *magnes*, aimant; all. *magnetisch*, angl. *magnetic*, it. et esp. *magnetico*]. Qui tient de l'aimant, qui y a rapport. — *Barreau magnétique*. Verge d'acier à laquelle on a communiqué la propriété de l'aimant. — *Courant magnétique*. V. COURANT *électrique*. — *Emplâtre magnétique*. Emplâtre autrefois usité, qui avait pour base un mélange à parties égales de soufre, d'antimoine et d'arsenic, fondus ensemble, qu'on appelait *aimant arsenical*. On a aussi donné ce nom à des composés emplastiques qui contenaient de l'aimant pulvérisé. — *Fluide magnétique*. V. FLUIDE. — *Oxyde magnétique*. V. OXYDE.

MAGNÉTISER. v. a. Faire les pratiques destinées à mettre celui qui les subit dans l'état dit de magnétisme animal.

MAGNÉTISEUR. s. m Celui qui magnétise. — *Magnétiseur*, *magnétiseuse*. Nom donné vulgairement aux charlatans prescrivant un traitement d'après les renseignements sur l'état d'un malade qu'est censée avoir fournis quelque personne dite somnambule qu'ils ont magnétisée. Ce somnambulisme est presque toujours purement simulé, indépendamment de ce que, même réel, il ne permet jamais de constater quoi que ce soit d'un état morbide quelconque. Les pratiques de ces magnétiseurs constituent une des formes de l'exercice illégal de la médecine et, comme telles, sont soumises aux poursuites des lois qui régissent cet exercice.

MAGNÉTISME. s. m. [all. *Magnetismus*, angl. *magnetism*, it. et esp. *magnetismo*]. Cause qui donne à un aimant naturel ou artificiel la propriété de se diriger d'un côté vers le pôle nord, de l'autre vers le pôle sud, de s'incliner vers le premier de ces pôles dans l'hémisphère boréal, et vers le second dans l'hémisphère austral, de ne pencher d'aucun côté dans certains lieux formant ce qu'on appelle l'*équateur magnétique*; d'attirer par sa partie tournée vers le nord la partie d'un autre aimant qui regarde le midi, et de repousser, au contraire, le côté boréal de ce dernier aimant. Cette propriété, que le fer, le nickel et le cobalt sont susceptibles de manifester, fut attribuée à une cause spéciale jusqu'au moment où les découvertes d'Œrsted vinrent la faire rentrer dans la catégorie des phénomènes électriques. V. COURANT et ÉLECTRO-AIMANT.

Magnétisme animal. Ensemble de certains phénomènes insolites auxquels on a cru trouver quelque analogie avec ceux qui caractérisent l'aimant. Ces phénomènes ont été, à tort, attribués à un agent inconnu et mystérieux, qui émanerait à volonté d'un individu pour passer en un autre et établir entre eux une influence réciproque, une série de rapports inexplicables. Cet agent agirait à des distances considérables, aussi vite que la pensée, et sans être arrêté par aucun obstacle. Sa puissance serait telle qu'il opérerait des guérisons, produirait des facultés nouvelles, etc. Voyez là-dessus les faits qui ont été indiqués au mot HYPNOTISME. V. aussi SOMNAMBULISME.

MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'électricité et au magnétisme. — *Appareils magnéto-électriques*. Les appareils d'induction sont *électro-magnétiques* et *magnéto-électriques*. Dans les appareils *magnéto-électriques*, l'électricité est produite par un mouvement communiqué à un système d'aimants. Dans l'appareil *électro-magnétique*, l'effet électro-chimique d'un élément galvanique est l'origine de l'électricité, transformée en un état de tension à l'aide de bobines entourées de fils conducteurs, rivés par la soie. L'état naturel de l'électricité produite dans ces appareils est nommé *intermittence*, c'est-à-dire que le courant se compose d'une série d'impulsions qui ont la propriété de contracter les muscles. L'effet électro-chimique de ces courants est presque nul, à cause de la courte durée de chaque fermeture du circuit et des changements de direction des courants;

et cette absence de la continuité uniforme du courant ne permet pas l'application de ces appareils dans tous les cas pathologiques variés qui réclament la médication électrique, tels que, par exemple, tous les cas de surexcitation du système nerveux. Cet effet de la continuité du courant, la pile seule pouvait le réaliser, tout en restant en même temps propre aux courants intermittents, que l'on peut produire à volonté moyennant un petit instrument auxiliaire. Dans les cas où il faut des courants énergiques, les contractions que l'on veut obtenir sont forcément accompagnées d'effets caloriques qui produisent une brûlure insupportable sur la peau, et c'est là précisément que repose la source de l'analogie avec les divers effets des courants de divers ordres des appareils d'induction. Pour produire, réaliser et diriger ces divers effets caloriques et contractiles, Pulvermacher a inventé un instrument mécanique, dit *modificateur électro-physiologique*, qui permet de produire avec une seule et même source électrique, c'est-à-dire la pile, les effets contractiles isolés, sans brûlure ou irritation de la peau, et ainsi la régularisation des secousses, depuis l'intermittence isochrone jusqu'à la continuité des contractions les plus rapides. V. Hydro-électrique.

MAGNÉTOLOGIE. s. f. [*magnetologia*]. Traité sur l'aimant et le magnétisme.

MAGNEY ou **MAGUEY.** s. m. V. Agave.

MAGNIOC. V. Manioc.

MAGNOLIACÉES. s. f. pl. [*magnoliaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui se compose de grands et beaux arbres et d'arbrisseaux élégants, à belles feuilles alternes, souvent coriaces et persistantes, munies à leur base de stipules foliacées. Les fleurs, souvent grandes et suaves, en général axillaires, ont un calice polysépale, une corolle polypétale, des étamines très-nombreuses et libres, sur plusieurs rangées, et attachées au réceptacle qui porte les pétales; les pistils nombreux, sur un seul rang circulaire au centre de la fleur, ou formant un capitule plus ou moins allongé. Les fruits sont des carpelles secs ou charnus, réunis circulairement en étoiles ou disposés en capitules, quelquefois tous soudés entre eux. Chaque carpelle est indéhiscent, ou s'ouvre par une suture longitudinale.

MAGNOLIER. s. m. Genre de plantes magnoliacées dont l'espèce glauque (*Magnolia glauca*, L.), de l'Amérique du Nord, a une écorce radiculaire très-amère qui fournit une teinture antifébrile et une poudre sudorifique. L'*yulan* (*Magnolia yulan*, Desfontaines, *Magolia conspicua*, Salisbury), de la Chine, donne des graines employées en poudre comme stomachiques.

MAHALEB. s. m. [*Cerasus mahaleb*, Mill.]. Arbre du genre *Cerisier*, dont les fruits sont petits, noirs et amers; les fleurs sont en corymbe. Son bois est appelé *bois de Sainte-Lucie*, comme le palissandre de l'île de Sainte-Lucie, parce qu'il en croît beaucoup dans les Vosges, près de Sainte-Lucie.

MAHOGON. s. m. — *Mahogon fébrifuge* (*Swietenia febrifuga*, Roxburg). Arbre des Indes orientales, famille des méliacées. V. Quinquina.

MAIGREUR. s. f. [*macies*, ἰσχνότης, all. *Magerkeit*, angl. *leanness*, it. *magrezza*, esp. *flaqueza*]. État d'un individu chez lequel le tissu cellulaire ne contient pas de graisse, ou n'en contient qu'une très-petite quantité. Cet état, loin d'exclure la santé, est souvent inhérent à la constitution primitive, et ne doit pas être confondu, par conséquent, avec l'*amaigrissement*, qui est toujours un symptôme morbide ou le résultat d'une maladie. V. Atrophie.

MAILLE. s. f. [*macula*, all. *masche*, angl. *mail*, it. *maglia*, esp. *malla*]. Espace circonscrit par des capillaires ou d'autres éléments anatomiques ramifiés et anastomosés ou entrecroisés. V. Hanche.

MAILLECHORT ou **MELCHIOR.** s. m. Alliage métallique dont la composition varie. L'alliage le plus simple est formé de : cuivre, 50; zinc, 31,25; nickel, 18,75. L'alliage le plus composé est formé de : cuivre, 55; nickel, 23; zinc, 17; fer, 3; étain, 2. Ce métal est employé dans un grand nombre d'ustensiles de cuisine. Des expériences exactes ont prouvé qu'il n'est pas plus promptement attaqué que l'argent au deuxième titre; que la teinte noirâtre qui se développe d'abord a l'avantage d'avertir du danger; et que son emploi n'exige pas plus de précautions que les ustensiles de cuivre dont on se sert dans le ménage.

MAILLOT. s. m. [all. *Wickelzeug*]. Vêtement composé de langes et de bandes destinées à les maintenir appliqués contre le corps et les jambes du nouveau-né dont les bras étaient aussi enveloppés et étendus sur les côtés du tronc. Autrefois on serrait fortement l'enfant dans son maillot; on craignait alors que la liberté de ses mouvements ne fût nuisible à la bonne conformation de ses membres : c'est un préjugé dangereux qui tend à disparaître tout à fait. Les pièces d'habillement les plus généralement adoptées sont : 1° pour la tête, bonnet de toile, bonnet de coton, et par-dessus bonnet de grosse laine; 2° pour la poitrine, chemisette, brassière de laine et fichu pour le cou; 3° pour les parties inférieures du tronc : trois langes, un de toile, dont les deux côtés sont ramenés sur la poitrine et dont chaque bord enveloppe les jambes séparément; un second aussi de toile, placé de la même manière si ce n'est qu'il enveloppe les deux jambes ensemble; et enfin un troisième de laine épaisse et ployé de la même façon : ces trois langes sont attachés à la brassière.

MAIN. s. f. [*manus*, χείρ, all. et angl. *Hand*, it. et esp. *mano*]. Partie du corps qui termine le bras et qui sert à la préhension des corps et au toucher. La main se compose du *carpe* ou *poignet*, du *métacarpe* et des *doigts* (V. ces mots). Sa face concave, appelée la *paume de la main*, présente, près de son bord externe ou radial, l'*éminence thénar*, située par conséquent à la base du pouce; et sur son bord interne ou cubital, l'*éminence hypothénar*. Placée à l'extrémité du membre supérieur, long levier mobile qui la porte à la rencontre des divers corps, la main, formée d'un grand nombre de petites pièces osseuses et terminée par cinq appendices flexibles, se moule à la surface des divers objets, en embrasse les contours, et présente dans son organisation toutes les circonstances favorables à l'exercice du toucher. La main se distingue anatomiquement et physiologiquement du pied et de la patte par l'existence d'un pouce opposable aux quatre autres doigts, comme chez l'homme, ou seulement à la paume de la main comme chez les singes, qui présentent cette disposition aux quatre extrémités.

Main de Dieu. V. Manus *Dei*.

Mains. Instrument introduit par Palfin dans l'art des accouchements, et qui conduisit quelques années plus tard à l'invention du forceps. Il consistait en deux cuillers sans fenêtres, montées sur des manches de bois, et dont les branches se réunissaient au moyen d'une bride d'acier.

MAIN BOT. adj. et s. Déformation congénitale ou acquise des mains consistant en une déviation qui correspond, quant à ses causes anatomiques, à celles des pieds connues sous le nom de *pied bot*.

MAÏS. s. m. [*Zea maïs*, L., all. *Mais*, angl. *maize*, it. *maïs*, esp. *maiz*]. Plante de la famille des graminées, dont la graine, connue sous le nom de *blé d'Inde* ou *de Turquie*, donne une fécule alimentaire. L'absence du gluten rend cette fécule impropre à faire du pain de bonne qualité ; mais la bouillie qu'on en fait, appelée *gaude*, est recommandée aux convalescents par beaucoup de praticiens ; elle produit de bons effets chez les individus affectés de maladies chroniques des voies digestives. Les semences du maïs, concassées et légèrement bouillies, donnent par la fermentation une boisson spiritueuse et enivrante. Selon Parmentier, elles peuvent remplacer l'orge dans la fabrication de la bière ; et, après avoir été torréfiées, elles fournissent une liqueur analogue au café. Pallas a retiré des tiges du maïs, après la fructification, une quantité assez grande de sucre tout à fait comparable à celui de la canne ou de la betterave. D'après plusieurs auteurs, et d'après Costallat, de Bagnères-de-Bigorre, en particulier, la cause essentielle de la *pellagre* est la présence d'un champignon parasite sous l'épisperme du maïs, champignon qui se mélange à la farine de cette graminée. Cette maladie du maïs, signalée d'abord par Bosc, est connue en Italie sous le nom de *verderame* et en France sous celui de *verdet*. Elle est caractérisée par le développement, sous l'épisperme, d'une poussière d'un brun verdâtre, constituée entièrement par les spores de l'*Ustilago carbo*, Tulasne (*Reticularia ustilago*, L., *Ustilago segetum*, Dittmar, *Uredo segetum*, Persoon, *Sporisorium* du maïs, d'après quelques auteurs), ainsi que l'a reconnu Robin d'après les indications de Costallat. Ce champignon parasite, pulvérulent, composé entièrement de spores brunes, lisses, sphériques, larges de 6 à 7 millièmes de millimètre en moyenne, se mélange nécessairement à la farine de maïs lors de la mouture. V. GAUDE, SPORISORIUM et SPOROSORIUM.

MAISON. s. f. — *Maison d'accouchement.* V. MATERNITÉ et MAISONS *de santé*.

Maison d'aliénés. Établissement public ou *maison de santé* particulière destinée aux soins des aliénés incurables et au traitement de ceux qui sont jugés susceptibles de guérison. Chaque établissement varie selon sa destination. Il est développé sur un grand espace et se compose de jardins, de divisions particulières (suivant qu'il doit recevoir des hommes, des femmes, des aliénés agités ou tranquilles), de galeries ouvertes pour promenoirs et d'habitations séparées les unes des autres, formant chacune, en quelque sorte, un petit établissement qui doit recevoir des affections diverses. L'administration est placée dans un bâtiment central ; des dispositions sont ménagées partout pour rendre la surveillance facile et incessante, sans être importune, et sans que les malades puissent se douter qu'on observe leurs démarches. Toutes les précautions indispensables de sécurité sont combinées avec les apparences et même la réalité d'une liberté aussi grande que l'état des malades le permet. On n'emploie jamais envers les aliénés aucun moyen violent : la plus grande douceur et les soins les plus affectueux sont au contraire instamment recommandés à tous les surveillants ; les bains, quelquefois des douches, des exutoires, de doux purgatifs, des moyens propres à rappeler les évacuations qui seraient supprimées, tels sont les principaux remèdes employés. L'isolement et les moyens moraux sont les bases du traitement. Les admissions sont ordonnées par l'autorité ou demandées par les familles et alors volontaires. Pour faire admettre volontairement un aliéné dans l'établissement, il faut présenter : 1° Une demande d'admission contenant les nom, profession, âge et domicile, tant de la personne qui la formera que de celle dont le placement est réclamé et l'indication du degré de parenté ou, à défaut, de la nature des relations existant entre elles (la demande doit être écrite par celui qui la forme); 2° un certificat de médecin, légalisé, ayant moins de quinze jours, constatant l'état mental de la personne à placer, et indiquant les particularités de sa maladie et la nécessité de la faire traiter dans un établissement d'aliénés : le médecin qui délivre ce certificat doit être étranger à l'établissement et n'être parent ni allié au second degré inclusivement du directeur ou de la personne qui fera effectuer le placement ; 3° une pièce propre à constater l'individualité de la personne à placer ; 4° son acte de naissance, et, si elle est mariée, son acte de mariage ; si elle est interdite, un extrait du jugement d'interdiction. V. COLONISATION, FOLIE et HOSPICE.

Maison mortuaire. Édifice où l'on dépose le corps des personnes mortes, jusqu'à ce que la putréfaction commence à se manifester. L'institution de ces maisons est fondée surtout sur ce fait, que la putréfaction serait le seul signe certain de la mort, et a pour objet de prévenir les inhumations précipitées. Il y en a quelques-unes en Allemagne. Mais, en somme, le projet des maisons mortuaires a trouvé peu de faveur.

Maison de santé. Établissement privé, généralement dirigé par un médecin, ce qui devrait toujours être, et dans lequel se trouvent réunies de meilleures conditions de traitement que dans la plupart des maisons particulières, ou du moins à des prix plus modérés. Elles offrent des dispositions diverses selon qu'elles sont destinées à recevoir des personnes de l'un ou des deux sexes, atteintes d'une seule ou de toutes sortes d'affections. Il en est qui réunissent plus particulièrement les moyens de traitements *orthopédiques*, *hydrothérapiques*, etc., ceux qu'exigent les soins des femmes en couches, des diverses sortes d'aliénation, etc.

MAKAR ou **MAKKER**. s. m. Nom vulgaire du végétal qui fournit l'encens d'Afrique. C'est un arbre de la famille des térébinthacées burséracées, la *plœsslée papyracée* (*Plœsslea papyracea*, *Amyris papyracea*, Del. ; *Boswellia floribunda*, Royle ; *Plœsslea floribunda*, Endlicher ; *Boswellia papyrifera*, A. Richard), qui habite l'Abyssinie et l'Éthiopie. Cet arbre n'est pas de la famille des sapindacées comme on l'a cru ; ce n'est pas, comme on le pensait autrefois, un *balsamodendron* qui donne cet encens d'Afrique ou d'Arabie.

MAL. s. m. [*malum*, it. *male*, esp. *mal*]. Tout ce qui est opposé à l'état de bien-être et de santé.

Mal d'âne. En vétérinaire, crevasse qu'on remarque souvent autour de la couronne du sabot des bêtes chevalines, de l'âne surtout, lorsque ces animaux sont atteints d'eaux aux jambes. V. CRAPAUDINE.

Mal des ardents. Érysipèle ou anthrax épidémique, ou toute autre maladie gangréneuse, caractérisée surtout par des destructions de la peau et des membres. Cette affection a régné à diverses reprises, d'une manière épidémique, pendant le moyen âge. On a aussi donné ce nom à une affection érysipélateuse du chanfrein des moutons.

Mal d'aventure. Petit abcès qui survient le plus ordinairement à la suite d'un coup ou d'une piqûre près d'un des ongles des doigts de la main. Souvent aussi on a donné ce nom au panaris.

Mal de bois ou *mal de brout.* Maladie qui attaque les bestiaux qu'on mène paître, au printemps, dans les bois : c'est une espèce d'entérite, souvent mortelle.

Mal caduc, mal Saint-Jean, mal sacré, mal haut. V. ÉPILEPSIE.

Mal de cerf. Tétanos du cheval.

Mal chimique. Nom donné par les ouvriers à la nécrose de la mâchoire inférieure causée par le travail prolongé dans les fabriques d'allumettes phosphorées ou *allumettes chimiques.* V. INTOXICATION *phosphorée.*

Mal de cœur. Expression populaire synonyme de *nausée.*

Mal de coït [*maladie du coït, maladie vénérienne, syphilis, épizootie chancreuse, vérole des solipèdes, typhus vénérien, maladie du Hanovre, maladie vénérienne nerveuse, maladie des organes génitaux, maladie paralytique du cheval, paralysie épizootique, paraplégie épizootique, maladie sourde du système nerveux, morve de l'appareil de la génération*]. Sous ces dénominations, les auteurs ont décrit, et souvent même confondu des maladies qui ont cela de commun entre elles qu'elles se transmettent par l'acte de l'accouplement. De ces maladies il en est une à caractère très-grave, offrant une marche insidieuse, lente, de nature compliquée, attaquant l'étalon et la jument, différant essentiellement de la maladie vénérienne qui affecte l'espèce humaine. Elle n'attaque que l'étalon et la jument, et jamais les hongres ni les poulains. Elle n'a été observée que sur des animaux qui venaient de s'accoupler. On a souvent eu le tort de la confondre avec la *maladie du coït proprement dite*, qu'on décrit aujourd'hui comme une maladie particulière sous le nom d'*exanthème coïtal*, qui est sans gravité et n'a pas plus d'analogie avec le *mal de coït* que l'*herpès préputial* de l'homme avec la vérole. Avant 1796, le mal de coït était inconnu. Ce ne fut qu'à cette époque que le vétérinaire J. Ammon l'observa pour la première fois dans une contrée du nord de la Prusse. Il y a des auteurs qui ont dit qu'il était plus anciennement connu dans quelques contrées de la Russie ; mais cette opinion n'a pas pu être suffisamment prouvée. La première description de cette maladie est due aux vétérinaires Ammon et Dickhauser (1803). D'après Hertwig, elle a sévi sur beaucoup d'étalons et de juments dans le district de Trakehne, où elle persista jusqu'en 1801. Elle reparut encore en 1807, où elle fut observée par G. Ammon. Depuis cette époque elle a été observée à différentes reprises en Allemagne. Waltersdorf l'a traitée, en 1815, dans le district de Bromberg. De 1817 à 1820, elle a été étudiée dans le Hanovre par Haveman. En 1817 et 1818, la maladie reparut dans le district de Trakehne. En 1821, 1826, 1827 et 1828, la maladie du coït a exercé ses ravages dans plusieurs pays appartenant à l'empire d'Autriche, et principalement en Bohême. Elle sévit d'une manière vraiment épizootique, en 1821, dans la Styrie. En 1830, on l'observa pour la première fois en Suisse, dans le canton de Berne, et, de 1830 à 1832, Latour l'a observée en France. Les provinces de Leibschütz et d'Oeltz, dans la haute Silésie, ainsi que la Poméranie, ont souffert de cette maladie de 1833 à 1839. En 1840, elle se déclara de nouveau en Silésie avec des caractères très-alarmants et sur une large échelle ; elle y persista jusqu'à l'année suivante. Signol a observé la maladie dans l'Algérie, en 1847 ; les Arabes appellent cette maladie *daaurith.* D'après le général Daumas (1855), cette maladie est aussi malheureusement trop fréquente en Algérie, et les Arabes la connaissent parfaitement sous la désignation de *el dourine.* En 1851 et 1852, la maladie du coït a fait éprouver de notables pertes à des éleveurs du midi de la France, dans le département des Hautes-Pyrénées, où elle a sévi dans l'arrondissement de Tarbes et dans la vallée de Lourdes. On a observé que, partout où elle s'est montrée, elle a borné ses ravages à une contrée circonscrite, en général peu étendue, que souvent même elle ne s'est montrée que dans quelques localités ou dans quelques écuries. De là vient que les auteurs lui ont nié les caractères d'une véritable épizootie. Les premiers symptômes réels de l'invasion du mal de coït chez l'*étalon*, consistent en des tuméfactions particulières par places circonscrites dans la peau, et en premier lieu sur la région de la croupe. Ces tumeurs se distinguent de celles du farcin en ce qu'elles résident dans le derme lui-même, et qu'elles ne constituent pas des tumeurs sous-cutanées, c'est-à-dire recouvertes par la peau, comme c'est le cas pour les boutons farcineux. Ces tumeurs, variant en diamètre de 3 à 9 centimètres, ont la forme circulaire, à bords très-bien délimités ; elles ne sont jamais confluentes. D'après toutes les observations faites, il résulte qu'avant l'apparition de ces tumeurs cutanées, on a remarqué des symptômes qui, quoique ne caractérisant pas avec certitude la maladie du coït, peuvent cependant autoriser à soupçonner l'invasion prochaine de la maladie. Ce sont les symptômes de la période d'incubation ou d'invasion, tels que appétit variable, tuméfaction du fourreau, qui apparaît d'abord avec le caractère inflammatoire, mais qui se présente ensuite avec les signes assez bien tranchés de l'œdème s'étendant même souvent jusque dans la région ombilicale. De pareilles tuméfactions se montrent aussi tantôt à l'un, tantôt à l'autre des membres postérieurs. Il y a, à cette période, souvent claudication des membres postérieurs, le plus souvent du membre droit. L'étalon a perdu sa vivacité, il paraît exécuter les mouvements avec difficulté. Chez la *jument*, le mal de coït se montre dans la première période avec des caractères plus distincts, plus appréciables, quoique les premières apparitions soient fréquemment confondues avec les chaleurs utérines, avec une augmentation du désir de s'accoupler. On trouve néanmoins que cet éréthisme n'est pas calmé par l'acte du coït ; l'animal piétine de temps en temps avec les membres postérieurs, et il agite souvent la queue. Bientôt, quelques semaines, rarement quelques jours après la saillie, on voit apparaître une tuméfaction des lèvres de la vulve. Cette tuméfaction n'est pas de longue durée ; elle devient froide, empâtée, s'étend vers la partie la plus basse de la vulve, au périnée et jusque près des mamelles. L'absence de chaleur et de douleur fait prendre cette tuméfaction pour un œdème passif. Quelquefois le gonflement n'est qu'unilatéral, et alors il donne un aspect difforme à la vulve et laisse souvent paraître au dehors le clitoris tuméfié. Lorsqu'on écarte les lèvres de la vulve, la membrane vaginale se montre boursouflée, rougeâtre ; sa température naturelle n'est pas augmentée. Elle devient bientôt pâle, et sur plusieurs parties de sa surface les capillaires sanguins sont injectés et figurent des taches rougeâtres, lie

de vin, du diamètre d'un quart de pouce à un pouce, comme on les trouve sur le pénis, chez l'étalon. Des pustules et des chancres ne s'observent pas dans la maladie du coït. Le petit nombre de juments qui vivent dans cet état jusqu'au terme de la gestation ne produisent que des poulains maigres et faibles qui meurent au bout d'un temps très-court, quelquefois une heure après leur naissance. Lorsque commence chez la jument la seconde période de la maladie, avec l'apparition des tumeurs cutanées, le flux muqueux devient si abondant, qu'il recouvre la queue et les membres postérieurs. Ensuite apparaissent, chez l'étalon comme chez la jument, des symptômes de paralysies partielles. C'est ainsi qu'un muscle seul, un organe, un membre est frappé d'inaction. Ce sont ordinairement les membres postérieurs qui perdent la force et le mouvement. La paraplégie et quelquefois des accès épileptiques apparaissent pendant cette époque de la maladie. La langue, une oreille, une lèvre, l'une des paupières, peuvent être paralysées, ce qui donne à l'animal un aspect singulier. L'appétit se maintient, seulement il diminue périodiquement un peu, pour apparaître ensuite avec une nouvelle énergie. La morve survient parfois à cette époque, et alors le jetage nasal augmente, ou quelquefois même le farcin complique cet état maladif. Les conjonctives sécrètent une matière d'un mauvais aspect; les yeux se retirent dans les orbites; la cornée elle-même devient malade, et il n'est pas rare de la voir se couvrir d'ulcères. Cet état peut durer des semaines et des mois. Enfin l'animal perd l'appétit et il ne peut plus se soulever sans secours; souvent il prend l'attitude d'un chien assis. La mort survient alors plus ou moins vite, suivant les soins qu'on a prodigués à l'animal; mais le plus souvent les animaux sont abattus, pour mettre fin à cet état désespérant. La terminaison du mal de coït a le plus ordinairement lieu par la mort. S'il y a guérison, elle est lente; la convalescence est longue, et la maladie sujette à des rechutes. La durée de la maladie est ordinairement de quatre à huit mois, et quelquefois les malades traînent pendant douze à quinze mois. Pendant tout le cours de la maladie le pouls n'est pas accéléré, il est toujours lent et uniforme. Les expériences faites à l'École vétérinaire de Toulouse, en 1854, par Prince et Lafosse, ont mis les propriétés contagieuses de la maladie du coït hors de doute. Le virus offre cette particularité, que, transporté artificiellement sur la membrane vaginale d'une jument saine, il reste sans action. La contagion ne peut avoir lieu que par l'action du coït. Aussi on a toujours vu les animaux sains vivre avec des malades et faire usage des mêmes ustensiles sans contracter le mal. Les personnes qui avaient des excoriations aux mains pendant qu'elles pansaient ces malades n'ont rien contracté. On a observé que les juments sont plus exposées à cette maladie que les étalons, et que, parmi ces derniers, ceux de races distinguées la contractent plus facilement que ceux des races communes. Il en est, à cet égard, de la maladie du coït comme de toutes les maladies contagieuses, c'est-à-dire que, dans une proportion plus ou moins forte, il y a toujours des individus qui en restent préservés, quoique exposés au contagium. Un traitement excitant, tonique, tendant à améliorer la composition du sang, a donné quelques bons résultats. On ne perdra pas de vue qu'il faut toujours s'ingénier à provoquer l'activité du système cutané et de la voie gastro-intestinale, et agir en même temps sur le système nerveux. L'expérience a constamment prouvé que les médications antiphlogistiques, débilitantes et altérantes ont une action nuisible dans cette maladie. La maladie, étant rangée dans la catégorie de celles qui sont contagieuses, tombe, dans les pays où la Code Napoléon est en vigueur, sous l'empire des articles 459 et suivants du Code pénal. 1° Il est défendu de laisser faire l'acte de la reproduction par un cheval qui est atteint ou seulement soupçonné atteint de la maladie du coït, ou qui en a été atteint depuis les trois dernières années. 2° Aussitôt qu'un animal est malade ou soupçonné malade, le propriétaire doit en faire la déclaration à l'autorité administrative, ce qui doit aussi se faire pour tout cheval guéri de cette maladie, si l'animal n'a pas encore été déclaré et si la guérison ne date pas de plus de trois années. Par les soins du commissaire d'arrondissement, les animaux ainsi déclarés sont marqués sous la crinière, à l'endroit à désigner par le propriétaire de l'animal (Reynal).

Mal de Crimée. Sorte d'éléphantiasis tuberculeux qui règne, dit-on, dans la Crimée et à Astrakhan.

Mal de dents. Expression vague qui désigne en général toutes les affections douloureuses des dents.

Mal d'encolure. On comprend sous ce nom générique les blessures de la partie supérieure de l'encolure produites par des contusions ou des frottements répétés. C'est principalement dans le cheval de trait, sur le point d'appui du collier, qu'on observe le mal d'encolure. Fréquemment cette affection se développe à la suite du mal de garrot. Les symptômes varient suivant que la maladie débute par un phlegmon ou par la formation d'un cor qui peut embrasser une grande partie des tissus. Ce sont ceux du *mal de taupe*.

Mal d'enfant. Douleurs qui accompagnent l'enfantement.

Mal d'estomac. Le vulgaire donne ce nom à toutes les sensations pénibles qui ont leur siége dans la région épigastrique, lors même que l'estomac y est tout à fait étranger. Lorsqu'une douleur nerveuse a réellement son siége dans l'estomac, elle a reçu le nom de *gastralgie*.

Mal de feu ou *mal d'Espagne*. Hépatite aiguë des animaux, accompagnée d'inflammation des méninges. On l'appelle aussi *vertige idiopathique*.

Mal de Fiume. V. SCHERLIEVO.

Mal de foie. Nom vulgaire qui a été donné à la pourriture du mouton ou *cachexie aqueuse*. V. CACHEXIE.

Mal de garrot. Meurtrissure ou blessure, cachée ou apparente, faite au garrot du cheval par une contusion ou par des frottements rudes et réitérés. Ses symptômes sont ceux du *mal de taupe*.

Mal de gorge. Expression ordinairement synonyme d'*angine*.

Mal de gorge des prédicateurs [angl. *clergyman's sore throat*]. V. ANGINE *glanduleuse* ou *granuleuse*.

Mal de langue. V. GLOSSANTHRAX.

Mal de mâchoire. V. TRISMUS.

Mal de mer [*nausea navigantium*, ναυσία, all. *Seekrankeit*, angl. *seasickness*, esp. *mareo*]. Nausées ou vomissements pénibles dont sont ordinairement tourmentés ceux qui vont sur mer pour les premières fois, et quelquefois même ceux qui voyagent depuis longtemps sur cet élément. Le mal de mer est causé par un trouble de la circulation générale et de celle du cerveau (organe qui est particulièrement influencé), avec transmission ou réaction sur l'estomac de l'état nerveux qui en résulte. Ce trouble survient lorsque les ani-

maux se trouvent placés dans un milieu tel que les conditions d'équilibre du corps deviennent instables. Les liquides contenus dans les vaisseaux, aussi bien que les solides de l'économie, obéissent en effet également aux lois de la pesanteur, lorsque le corps est soumis à des mouvements alternatifs d'ascension et de descente, comme ceux qui sont causés par les vagues ou l'escarpolette. Alors le sang, par sa fluidité, cède plus facilement à l'influence de l'attraction terrestre, et moins aisément que les solides à l'impulsion ascendante ; par suite, il n'arrive plus régulièrement au cerveau comme dans le cas où nous reposons sur un milieu stable, et *vice versâ* lors du mouvement de descente. Il en résulte, pour la circulation, des alternatives d'afflux et de retard dans l'arrivée du sang à divers organes, qui causent un trouble de leur activité et du cerveau en particulier, analogue à celui que déterminent les pertes de sang chez certaines personnes qui sont prises de vomissement après la saignée. Ce trouble est plus ou moins prononcé selon le degré de sensibilité de chaque individu, et il est transmis aux viscères par les nerfs qui les rendent solidaires avec l'encéphale. La respiration, la circulation, la sécrétion urinaire sont modifiées, ainsi que le tube digestif, mais ce sont les symptômes gastriques qui frappent le plus et sont les plus prononcés en raison de leur nature et du rôle rempli par l'estomac. Ces troubles divers peuvent être peu considérables ou même ne pas avoir lieu lorsque l'impressionnabilité du cerveau à l'égard des phénomènes intimes de la circulation est peu prononcée. L'encéphale peut s'habituer, sur la plupart des sujets, à ce trouble général, mais, en fait, peu profond, par la répétition des actions qui le causent ; seulement, comme pour toutes les habitudes, celle-ci n'est que temporaire et se perd souvent par un séjour un peu prolongé à terre. La nature de cet état explique pourquoi le mal de mer n'est modifié en rien par les médicaments ou autres moyens qui s'adressent à l'estomac, ni même par ceux qui agissent jusqu'à un certain point sur la substance du cerveau et sur ses propriétés, mais un peu seulement par la position horizontale. Car, en effet, ils ne changent rien à la cause du trouble qui s'y passe, puisque celle-ci est de nature physique et se rapporte primitivement au mouvement du sang, à la quantité de cette humeur qui afflue au cerveau, quantité rendue irrégulière dans les limites de l'influence de la pesanteur sur les liquides de l'économie, tantôt en plus, tantôt en moins, selon la direction des mouvements communiqués au corps.

Mal de mère. V. HYSTÉRIE.

Mal de misère (Vaccari). La pellagre.

Mal de montagne. Nom donné par quelques médecins, avec raison, à l'ensemble des phénomènes qui se manifestent lors de l'ascension sur les hautes montagnes, comme on donne le nom de *mal de mer* aux souffrances causées par la mer. Les phénomènes pathologiques qui se produisent dans les ascensions peuvent se classer ainsi : 1° effets sur le système nerveux : vertiges, céphalalgie, somnolence ; 2° effets sur la respiration et la circulation : dyspnée, fréquence de la respiration, constriction thoracique, transsudation du sang par les surfaces muqueuses, tendance syncopale, palpitations, accélération du pouls, battement des artères intra-crâniennes ; 3° effets sur les fonctions digestives : anorexie, nausées, vomissements, soif, constriction sous-épigastrique, langue blanche ; 4° effets sur la locomotion ; douleurs musculaires, sensation de paralysie dans les membres inférieurs ; 5° effets sur le système tégumentaire : peau rugueuse, suppression de la transpiration cutanée, pâleur de la peau, cyanose du visage.

Mal de mort [*malum mortuum*]. Quelques auteurs anciens ont désigné sous ce nom une espèce de lèpre crustacée, dans laquelle les parties affectées prenaient une couleur livide et semblaient dans un état complet de mortification.

Mal de mouton. V. POURRITURE.

Mal de Naples [*morbus neapolitanus*]. Nom que les Français donnent à la syphilis, parce que des soldats l'apportèrent, dit-on, autrefois du siége de Naples. Les Italiens, au contraire, qualifient cette maladie de *mal français*, *morbus gallicus*.

Mal noir. Le charbon.

Mal de nuque. V. MAL *de taupe*.

Mal de Paris. Diarrhée séreuse, souvent dysentérique, à laquelle sont sujets les étrangers qui arrivent à Paris.

Mal du pays. V. NOSTALGIE.

Mal perforant, *mal perforant du pied*. Maladie d'une nature encore incertaine, assez fréquente, dont les caractères principaux sont les suivants : 1° Le plus souvent, au début, production cornée à la plante du pied et sur les parties les plus saillantes ; 2° formation d'un ulcère entouré de toutes parts d'un cercle épidermique très-épais, et laissant suinter un liquide séro-sanguinolent, ichoreux plutôt que purulent ; 3° inflammation des bourses séreuses, des synoviales tendineuses et articulaires et du périoste ; 4° ostéite, carie et nécrose. Le mal perforant a le plus souvent son siége à la plante du pied, sur la ligne saillante des articulations métatarso-phalangiennes, à la pulpe des orteils, au talon. Mais la plante du pied n'aurait pas seule le privilége d'être atteinte ; on a vu le mal se fixer à la face dorsale des orteils, au niveau de la saillie de leurs articulations. Le mal perforant du pied est une maladie toute locale. La seule, la véritable cause est toute mécanique, c'est une compression longue et continue du derme entre deux corps résistants : d'abord entre la chaussure et les os, plus tard entre les os et le durillon. Le derme, au niveau de l'induration épidermique, finit par subir une modification analogue, en quelque sorte, à celle qui se produit dans le cas d'étranglement. Sous l'influence d'une pression répétée au niveau de l'induration épidermique, il éprouve une mortification, une destruction moléculaire de ses éléments, comparable à celle que l'on observe dans un grand nombre d'ulcérations, comme à la suite d'une contusion ou dans la production d'un ulcère variqueux.

Mal de pied. Nom vulgaire donné au *piétin*.

Mal de pis. V. MASTITE.

Mal de Puna. V. MARCO.

Mal de rein ou *de rognon*. Contusion sur les apophyses épineuses des dernières vertèbres dorsales et des vertèbres lombaires, chez les bêtes chevalines, causant le *mal de taupe*.

Mal de reins. V. LUMBAGO.

Mal de rose ou *mal des Asturies*. Variété de la lèpre que l'on observe dans différentes provinces de l'Espagne, et particulièrement dans les Asturies. Quelques auteurs regardent le mal de rose et la pellagre comme deux variétés d'une même maladie.

Mal rosso. La pellagre.

Mal rouge. La clavelée et la *maladie de Sologne*.

Mal rouge de Cayenne. Espèce d'éléphantiasis ou lèpre tuberculeuse.

Mal de saignée. V. PHLÉBITE et THROMBUS.

Mal Saint-Antoine. V. ÉRYSIPÈLE.

Mal Saint-Jean. Nom donné à la *chorée*. V. ce mot.

Mal Saint-Lazare. V. ÉLÉPHANTIASIS.

Mal Saint-Main. Nom donné, tantôt à la gale, tantôt à la lèpre.

Mal Saint-Roch. Nom donné à une épidémie qui a sévi sur les moutons, dans la Lombardie, en 1767, et qui causait une mort foudroyante.

Mal de Siam. Nom donné à la fièvre jaune, parce qu'on a cru que, dans le XVII[e] siècle, elle avait été apportée de Siam dans les îles de l'Amérique.

Mal del sol. La pellagre.

Mal de taupe. Tumeur qui survient à la région de la nuque, chez le cheval, et même chez le bœuf, où elle porte le nom d'*écrouellet*. Cette maladie peut se présenter sous plusieurs aspects différents : 1° Un phlegmon apparaît et constitue une tumeur chaude ou froide, accompagnée de prurit, de réaction fébrile et de coma. 2° Le mal a son siége dans la bourse muqueuse atloïdienne (*hygroma atloïdien*) ; sa forme est sphérique, déprimée dans le milieu par la pression du ligament cervical. 3° C'est une collection séreuse ou un abcès dont il est facile de constater la fluctuation. 4° Des fistules borgnes existent en plus ou moins grand nombre ; les tissus sont indurés ; le pus amène la carie des tendons, des ligaments, des os. Le traitement est chirurgical : incisions, débridements, cautérisation au fer rouge, extirpation des os ou des ligaments nécrosés.

Mal de tête. V. CÉPHALALGIE.

Mal de tête de contagion. Nom donné par les vétérinaires, tantôt à l'anasarque, tantôt à la morve gangréneuse chez le cheval.

Mal de vers ou *mal de bassine*. Affection observée dans les fabriques où l'on dévide les cocons de soie. Elle consiste en une éruption vésiculo-purulente qui se développe à la naissance et dans l'intervalle des doigts, ou sur le dos et dans les plis de la main. Parfois limitée et ne durant que cinq ou six jours ; plus souvent accompagnée de vives douleurs, d'une inflammation très-aiguë, et se prolongeant pendant une quinzaine de jours; se compliquant enfin, dans quelques cas, de phlegmons très-graves. Le plus ordinairement, les ouvrières qui ont été une fois atteintes acquièrent une véritable immunité; aussi le considèrent-elles comme un mal nécessaire que l'on peut modérer seulement à l'aide de lotions astringentes.

Mal vertébral de Pott. Maladie d'une ou de plusieurs vertèbres, ainsi appelée parce que Pott, chirurgien anglais, en a donné une excellente description. La carie vertébrale débute toujours par une ostéite ou inflammation aiguë ou chronique du tissu osseux d'une vertèbre. Elle attaque particulièrement les individus scrofuleux. Le premier effet de l'ostéite est le ramollissement de l'os ; le corps de la vertèbre, incapable dès lors de supporter le poids du tronc, s'affaisse sur lui-même ; et la vertèbre supérieure, manquant d'appui en avant, mais soutenue en arrière par les apophyses épineuses et transverses, exécute un mouvement de bascule par lequel son apophyse épineuse se redresse et devient saillante. De là une *gibbosité*, et l'attitude vicieuse, la démarche embarrassée du malade ; de là aussi la faiblesse, et quelquefois la paralysie complète des extrémités inférieures, par l'effet de la compression de la moelle épinière. Si la maladie se termine par résolution ou par induration, la douleur locale disparaît, les accidents dépendant de la compression de la moelle diminuent ou cessent, mais les malades conservent une gêne très-apparente dans leur attitude et leur démarche. Lorsque la maladie se termine par la carie (*mal vertébral de Pott*), la courbure de l'épine et la gibbosité augmentent ; souvent tous les symptômes d'une suppuration intérieure se manifestent ; d'autres fois, sans autre indice, des dépôts par congestion se forment aux lombes ou dans quelque autre partie déclive du tronc, et le malade finit par mourir de consomption. Il faut se hâter, dès le début de la maladie, d'appliquer de chaque côté du point saillant de l'épine un ou deux moxas, que l'on convertit en cautères assez grands pour loger trois ou quatre pois après la chute de l'eschare ; on entretient longtemps la suppuration, qu'on active par des applications irritantes. On prescrit un repos absolu, dans une position horizontale, et l'attention de maintenir le corps dans sa rectitude et d'éviter tout mouvement brusque. Les abcès sont ouverts aussitôt qu'ils paraissent, par une ponction oblique à l'épaisseur de la peau, afin d'éviter l'introduction de l'air dans la plaie : s'ils se sont ouverts spontanément, il reste peu d'espoir de guérison.

MALABATHRUM. s. m. [it. et esp. *malabatro*]. On nomme ainsi, en pharmacie, des feuilles de 13 à 20 centimètres de longueur, sur 5 environ de large, entières, luisantes, aromatiques, que les uns attribuent au *Laurus cassia*, L., d'autres au *Laurus cinnamomum*, L. (*Cinnamomum zeylanicum*, Nees), ou au *Laurus culilaban*, L. (*Cinnamomum culilawan*, G. Don, Nees), et au *Cinnamomum malabathrum*, G. Don).

MALACIE. s. f. [*malacia*, de μαλακία, mollesse ; all. *Gelüste*, angl. *malacia*, *longings*, it. et esp. *malacia*]. D'une manière générale et d'après l'étymologie, grande indulgence pour ses désirs, lors même qu'ils sont contraires à la raison ; dans une acception plus restreinte et exclusive : dépravation du goût, avec désir de manger des substances qui sont peu alimentaires ou qui ne contiennent aucun principe nutritif, et qui répugnent même ordinairement. Dans cette acception, la maladie ne diffère pas du pica. C'est un trouble de la digestion, que l'on observe particulièrement chez les jeunes filles chlorotiques, et, pendant la gestation, chez certaines femmes nerveuses. *Malacie* est employé par quelques-uns comme synonyme de *ramollissement*.

MALACOPTÉRYGIENS. s. m. pl. [de μαλακὸς, mou, et πτέρυξ, aile]. Subdivision du groupe des poissons osseux, comprenant tous ceux dont les rayons des nageoires, sauf l'antérieur, sont formés de petites pièces articulées qui les rendent mous. Se dit par opposition à l'autre groupe, ou *acanthoptérygiens*, dont plusieurs des rayons des nageoires dorsales au moins sont d'une seule pièce, résistants, épineux.

MALACOSARCOSE. s. f. [*malacosarcosis*, de μαλακὸς, mou, et σάρξ, chair ; it. *malacosarcosi*, esp. *malacosarcosis*]. État de mollesse du système musculaire.

MALACOSTÉOSE. s. f. [*malacosteosis*, de μαλακὸς, mou, et ὀστέον, os]. Ramollissement des os.

MALACOZOAIRES. s. m. pl. [de μαλακὸς, mou, et ζῶον, animal ; all. *Weichthiere*]. Nom donné par de Blainville à l'embranchement des mollusques.

MALACTIQUE. adj. et s. m. [*malacticus*, μαλακτικὸς, de μαλάσσειν, ramollir ; all. *erweichend*, it. et esp. *malactico*]. Synonyme inusité d'*émollient*.

MALADE. adj. et s. [*æger*, *ægrotus*, νοσῶν, all. *krank*, angl. *distempered*, it. *ammalato*, esp. *enfermo*]. Qui est dans l'état de maladie.

MALADIE. s. f. [*morbus*, νόσος, all. *Krankheit*, angl. *disease*, *malady*, it. *malattia*, esp. *enfermedad*]. Toute perturbation survenant dans une ou plusieurs des parties simples ou composées du corps, qui se manifeste par le trouble des actes d'un ou de plusieurs organes en particulier, et même d'un ou de plusieurs appareils en entier. — L'étude des maladies suppose connues l'anatomie et la physiologie, comme l'étude de ces sciences suppose connues la physique et la chimie; elle suppose également connue la science des milieux, et de l'action réciproque du milieu sur l'être vivant, et de celui-ci sur celui-là (V. MILIEU). Or, comme l'anatomie et la physiologie font voir que l'économie ou ses parties, et leurs actes, sont susceptibles d'osciller entre certaines limites (tant de conformation que d'énergie), selon les conditions de milieu dans lesquelles l'être s'est développé, il va de soi que : 1° telle altération ou tel changement de milieu qui amèneront des troubles dans la vie d'un individu n'en causeront pas chez un autre; 2° que l'état de maladie est relatif à la constitution intime et à l'énergie habituelle des actions organiques de l'individu. — La *pathologie* comprend tout ce qui est relatif à l'organisme considéré à l'état anormal (V. HISTOIRE *naturelle* et PATHOLOGIE). L'étude particulière des maladies (*nosologie*) suppose connues : 1° l'anatomie pathologique, c'est-à-dire les altérations que sont susceptibles de présenter toutes les parties d'ordre quelconque (V. ANATOMIE), depuis les principes immédiats, les éléments anatomiques et les humeurs jusqu'à l'organisme considéré comme un tout indivisible; 2° les limites de conformation et de constitution intime, entre lesquelles ces parties sont susceptibles de varier sans cesser de se nourrir, étude qui est intimement liée à l'anatomie normale, et qui, en pratique, ne peut guère en être séparée sans inconvénients. Or, cette étude montre que, dans chaque ordre de parties, l'altération offre : un commencement, une période de croissance, et une terminaison qui peut être la mort de cette partie du corps avec ou sans cessation de la vie de l'économie entière, ou une période décroissante qui peut consommer le retour à l'état normal. L'examen des actes accomplis (*symptomatologie*) par chaque partie durant ces diverses phases constitue ce qu'on nomme l'étude de la *marche* de la maladie; celle-ci peut présenter ou non plusieurs alternatives d'augmentation et de diminution d'intensité, etc., selon qu'un ou plusieurs organes, par exemple, s'altèrent, puis se guérissent successivement, ou suivant d'autres circonstances encore. La conséquence de cet examen est la connaissance de la *durée* de la maladie, laquelle peut varier selon toutes ces circonstances, et selon qu'il s'agit des éléments anatomiques d'un tissu ou d'une humeur qui s'affectent de proche en proche successivement. La lésion peut exister depuis longtemps et ne se manifester par aucun trouble : tel est le cas de l'altération graisseuse des capillaires cause de l'apoplexie; elle peut durer longtemps et la maladie fort peu. L'anatomie pathologique est donc aussi indispensable à l'étude des causes des maladies (*étiologie*) que la connaissance des milieux où vit l'être, que celle de sa constitution normale et des actes qu'il accomplit (*antécédents*). Établir que telle modification, tel *trouble* survenu dans une ou plusieurs fonctions se rattache à la *lésion* de tel ou tel organe, et que celui ou ceux qui sont altérés doivent modifier de telle manière l'action de ceux qui, restés sains, ont avec lui des relations directes ou indirectes, constitue le *diagnostic*. Le jugement porté sur les phases probables que doit parcourir la lésion, reconnue d'après la nature des phénomènes morbides ou d'après l'examen des changements qu'elle a déjà causés dans les caractères d'ordre physique d'un ou de plusieurs organes (*percussion*, *toucher*, *examen direct*), constitue le *pronostic*. Le pronostic et le diagnostic, plus que tous les autres côtés des maladies, exigent la connaissance approfondie de l'anatomie normale et pathologique et de la physiologie. Le préjugé, encore fort répandu parmi tous ceux qui s'occupent d'art médical, sur l'utilité simplement accessoire de ces sciences, qui ne comptent en effet que comme accessoires dans les écoles officielles, est la source de méprises singulières et funestes pour le malade; il dérive de la croyance erronée qui a régné jusqu'à Broussais, et qui règne encore dans quelques esprits, croyance établissant une différence complète entre les actes normaux et les phénomènes morbides supposés constituer des espèces à part. Le diagnostic et le pronostic exigent surtout, en fait d'anatomie normale : 1° la connaissance des limites de variations des organes, et de leurs actions considérées dans le jeune âge et dans l'âge avancé; 2° la connaissance des modifications que subissent ceux qui ne remplissent qu'un rôle temporaire; 3° la connaissance de l'influence mécanique ou organique qui en peut résulter pour les autres organes. — Une *maladie* est une succession d'actes anormaux qui, avec la lésion d'un même organe, par exemple, pour point de départ, offrent des différences très-notables d'un individu à l'autre, et, qui plus est, sur le même individu, selon les âges, les lieux, et selon un très-grand nombre de circonstances dépendantes du malade. La maladie à laquelle nous donnons un nom n'est point un objet, un être comparable à un individu animal ou végétal. Elle est un état accidentel de telle ou telle partie solide ou liquide et des actes correspondants de l'économie, survenant plus ou moins tôt pendant l'évolution de chaque existence; comprenant depuis les moindres troubles de la menstruation jusqu'à la méningite; depuis la production épidermique accidentelle la plus minime jusqu'à celle des plus grosses tumeurs, et interrompant la régularité de la vie d'une manière temporaire ou permanente, selon qu'après son apparition cet état décroît graduellement et disparaît, ou que, devenant permanent, il détermine ou hâte la fin de tous les actes d'ordre vital. La notion de maladie, en tant que constituant un tout distinct, n'a qu'une existence subjective ou intellectuelle, que chacun se représente un peu différemment, selon la nature de ses connaissances; c'est en outre toujours par le groupement, par la superposition après coup, si l'on peut ainsi dire, de l'ensemble ou d'un certain nombre des phénomènes accidentels qui ont lieu successivement, que l'on détermine et dénomme une maladie. Aussi on ne peut, sans erreur, comparer les maladies aux êtres offrant un ensemble de caractères coexistants, toujours les mêmes, et susceptibles d'être constatés simultanément sur un seul individu. Comme les *monstruosités* (qui sont une phase de certaines maladies, mais seulement au début desquelles nous n'avons pu assister), les maladies peuvent être réunies en classes, en ordres et en genres; seulement, dans ces genres, les séries de

phénomènes anormaux observés à diverses reprises sur le même être ou, simultanément, sur des êtres différents, représentent chacun une espèce ou *cas morbide* réellement distinct des autres, mais distinct à trop d'égards pour qu'il soit possible de les considérer comme se ressemblant à l'égal des individus des règnes animal et végétal, et de les désigner à l'aide d'une nomenclature analogue. Les maladies étant des états et phénomènes anormaux, qu'amènent des circonstances ou causes accidentelles, si ces causes étaient toujours susceptibles d'être déterminées, la classification rationnelle des maladies quant aux *divisions fondamentales*, ou de *classes*, celle qui est le but idéal, serait la *classification étiologique*. Ce serait aussi la plus utile en pratique : 1° en ce que, très-souvent, la cause prolonge longtemps son action ; 2° par la raison que la nature de la cause détermine la nature du mal. En effet, d'une part, deux causes différentes agissant sur une même partie d'ordre quelconque (V. ANATOMIE et PHYSIOLOGIE) n'amènent jamais une même perturbation, c'est-à-dire identique dans les deux cas ; et, d'autre part, une même cause agissant sur des parties différentes du corps détermine, non pas une perturbation identique partout, mais une perturbation différente, selon qu'il s'agit de l'affection d'un principe immédiat, d'un élément, d'un tissu, etc. : cette lésion est en rapport avec la nature simple ou complexe de ces parties. Les *divisions secondaires* de chaque classe en *ordres* devront être fondées sur l'examen des ordres de parties qui sont lésées (principes immédiats et éléments, tissus et humeurs, systèmes, organes, appareils). Les *subdivisions* des ordres en *genres* seront établies d'après la considération des espèces de principes ou d'éléments, d'humeurs ou de tissus, etc., qui sont le siége de la lésion. Dans chaque genre viendront se ranger des *espèces* dont la détermination repose sur quelques caractères communs offerts par chaque cas : ainsi, par exemple, dans les genres pneumonie et fracture, on aura autant d'espèces, selon que la première sera aiguë ou chronique, se présentera chez un enfant, un adulte ou un vieillard ; selon que la seconde sera simple ou comminutive, etc. Il va sans dire que, selon le besoin, on scindera les classes, ordres et genres, comme dans toute classification, en sections ou tribus ; divisions intérieures de chaque groupe qui, étant secondaires, peuvent être omises, ou non, selon la destination des ouvrages. Tout classement conduit à une *nomenclature*, fondée naturellement sur la connaissance précise des parties affectées, sur la nature de la lésion ou sur sa cause. Cette indication suffit pour faire sentir que, jusqu'à présent, chaque maladie ne peut être désignée que par un nom conventionnel ou une périphrase. Elle montre combien sont vicieuses et prématurées les nomenclatures qui ont été établies sur des notions hypothétiques ou sur la connaissance d'un seul ordre de parties du corps, telles que les organes, sans tenir compte des autres ordres de parties dont l'analyse anatomique démontre l'existence ; ou qui ont été établies sans s'assurer même s'il est certain qu'il s'agit de tel ou tel organe. Ce qui précède montre en outre que, toutes les fois que les groupes de corps organisés ou de phénomènes qui s'y rattachent viennent à être analysés convenablement, toutes les fois que les lois de leur constitution ou de leurs actes viennent à être connues, ils se classent d'après une même et unique méthode dite *méthode naturelle*, susceptible d'exprimer la coordination des êtres (V. BIOTAXIE), de leurs parties (V. ANATOMIE) et de leurs actes (V. PHYSIOLOGIE), tant normaux que morbides. C'est ce que montrent les notions précédentes et la classification tératologique de Geoffroy Saint-Hilaire, qui, étant une application partielle de cette méthode à un côté de la pathologie, a devancé l'application à l'ensemble des maladies. La classification naturelle est caractérisée par ce fait, que les corps ou les phénomènes y sont rangés d'après leur nature même, d'après les caractères qui leur appartiennent en propre : d'après les caractères d'ordre chimique, s'il s'agit des composés ou des phénomènes chimiques ; d'après les caractères d'*ordre organique*, s'il s'agit des *corps organisés* ou de *leurs actes* (V. ORGANISÉ) ; mais elle n'est point établie d'après les caractères d'ordre physique ou d'ordre chimique seulement. Il y a quatre classes de maladies ou groupes fondamentaux établis d'après la considération des causes des maladies (*classification étiologique*). Ire CLASSE. Maladies dues à l'action ou à la réaction du milieu sur l'être vivant, à des influences matérielles extérieures : *a*. astronomiques ou des saisons ; *b*. physiques et météorologiques ; *c*. chimiques (empoisonnements) ; *d*. organiques ou provenant du milieu végétal et animal (V. VENIN). — IIe CLASSE. Maladies dues à l'état de la constitution ou organisation individuelle (monstruosités, états héréditaires, vie intra-utérine pour les monstres), se manifestant selon les âges et la nature des milieux. — IIIe CLASSE. Maladies résultant nécessairement de l'activité spontanée (*spontanéité morbide* ou *usure*) de l'économie, de son évolution ou essor naturel, des phénomènes qui lui sont propres, de la nutrition, du développement, de la reproduction, diminués, troublés ou exagérés, d'une ou de plusieurs espèces d'éléments anatomiques ou de tissus, etc. ; de la réaction souvent inévitable, nécessaire, mais intermittente, d'un ou de plusieurs appareils sur un ou plusieurs autres (inflammations, troubles causés lors de la première menstruation, etc.). Ces perturbations portent surtout sur l'intensité ou la vitesse des actes normaux sans que la nature en reste méconnaissable, et souvent elles déterminent la manifestation prématurée de phénomènes ou de lésions qui se seraient montrées naturellement plus tard. — IVe CLASSE. Maladies dues à l'influence sociale : elles sont en quelque sorte relatives au degré de civilisation (aliénation mentale) et n'offrent pas toujours de distinction nette entre l'état morbide et celui de santé. — Il serait impossible de donner ici autre chose que l'indication de ces quatre grandes divisions, dominant les autres qui n'ont pu être prises en considération ici. La division des parties du corps indique suffisamment en quels *ordres*, quand il y a lieu, chaque classe, et en quels *genres* chaque ordre, etc., doivent être subdivisés ; et, sur ce dernier point, les classifications actuelles se rapprochent de la vérité en quelques parties. — Plus la civilisation chemine, plus l'état normal prévaut sur les altérations qu'il comporte, plus diminuent le nombre ou la gravité des maladies, selon les classes dans lesquelles elles rentrent. 1. Les climats sont de plus en plus améliorés, les travaux rendant plus habitables les lieux qui n'étaient habités qu'à la condition d'exposer à de nombreuses affections (assainissement des marais, etc.). 2. L'amélioration de la constitution moyenne des individus dans chaque race va en augmentant et diminue le nombre des affections qui reconnaissent pour cause cette constitution moyenne 3. La diminution des influences matérielles

extérieures augmente peut-être le nombre des maladies qui proviennent de modifications habituelles et directes de l'économie, c'est-à-dire des maladies organiques proprement dites, ou au moins leur influence sur le reste de l'organisme quand elles existent, mais non dans une proportion à contre-balancer la diminution de nombre et de gravité des affections dues aux autres causes. 4. Les causes de maladies provenant d'influences sociales vont en diminuant, et ces influences tendent, au contraire, à une amélioration très-marquée de l'économie humaine. — On divise artificiellement les maladies en *externes*, ainsi appelées, soit parce qu'elles attaquent des parties ou des organes sensibles à la vue, soit parce qu'elles se guérissent par l'opération de la main ou par des topiques; et en *internes*, dont le nom vient de ce qu'elles n'attaquent que les organes et les fonctions qui sont hors de la portée des sens, ou de ce qu'elles sont produites par une cause interne. Les premières sont du ressort de l'*art chirurgical*, et les secondes du domaine de l'*art médical* proprement dit. On a distingué les maladies en *sporadiques*, *endémiques* et *épidémiques* (V. ces mots); en *idiopathiques*, *essentielles* ou *primitives*, et *sympathiques*, *secondaires*, *consécutives*, ou *symptomatiques*. Par rapport à leur durée, elles sont *aiguës* ou *chroniques*. Une maladie est *simple*, lorsque les symptômes observés peuvent tous se rapporter à une seule affection; elle est *compliquée*, quand les symptômes caractéristiques de deux ou de plusieurs affections existent simultanément.

Maladie d'Addison. V. BRONZÉE (*maladie*).

Maladie ansérine. Amaigrissement spécial qu'on observe souvent chez d'anciens pellagreux, qui est dû à la disparition du tissu adipeux entre les os du carpe et autour des doigts, et qui donne lieu à une remarquable saillie des tendons; ce qui, jusqu'à un certain point, fait ressembler la main à une patte d'oie, d'où le nom de *maladie ansérine*. Cette apparence est beaucoup moins marquée aux extrémités inférieures.

Maladie aphtheuse. V. APHTHE.

Maladie bleue. V. CYANOSE.

Maladie de Bright. V. ALBUMINURIE.

Maladie de Brünn. Maladie épidémique singulière qui éclata dans la Moravie en 1578. Après quelques prodromes généraux, il survenait une violente inflammation sur les parties où l'on avait appliqué des ventouses (on sait qu'au XVIe siècle les bains et les ventouses étaient d'un usage très-fréquent); il s'y formait des abcès de mauvaise nature, dégénérant en ulcères sanieux environnés de pustules. Souvent toute la portion du derme comprise dans la circonférence de la ventouse tombait en putréfaction, et laissait à sa place un ulcère phagédénique. Chez quelques-uns le corps se couvrait de pustules qui rendaient le visage difforme et horrible. Dans le progrès de la maladie, il survenait à la tête des callosités qui se rompaient avec de grandes douleurs. Des douleurs ostéocopes se faisaient sentir, surtout dans la nuit. Le peuple crut que les bains avaient été empoisonnés ou que les instruments des barbiers ventouseurs étaient chargés de venin. Rien ne justifia, bien entendu, de pareils bruits. On crut aussi que la maladie avait été propagée par plusieurs malades vénériens qui avaient pris des bains. Laissant de côté ce mode très-douteux de propagation, on est porté à voir dans la maladie de Brünn une épidémie de syphilis.

Maladie des chats. V. MALADIE *des chiens*.

Maladie des chiens. (Synonymie: *Maladie du jeune âge*, *gastro-bronchite*, *coryza*, *fièvre muqueuse*, *morve des chiens*.) Maladie que les chiens contractent dans leur jeune âge, et qui est caractérisée surtout par un état catarrhal des membranes muqueuses. Tous les chiens ont cette maladie avant l'âge de douze à quinze mois; mais elle n'a pas toujours une grande intensité, et généralement elle passe inaperçue sur ceux qui habitent la campagne. Elle n'atteint qu'une seule fois le même individu. La question de contagion n'est pas résolue. Chez les jeunes chiens affectés de cette maladie, on fait, en pressant l'anus, sortir une humeur purulente, fournie par les glandes anales; on prétend qu'en ayant soin de procurer chaque jour, par la pression, l'évacuation de cette humeur, on atténue grandement la gravité du mal. Les chiens ne sont pas seuls affectés de la maladie du jeune âge: tous les carnivores des genres *Canis* et *Felis* sont dans le même cas. La *maladie des chats* se présente avec des caractères analogues. Il n'est pas rare de voir, dans le cours de cette affection, survenir une ophthalmie symptomatique avec ulcération de la cornée, et une éruption miliaire se produire sur diverses parties du corps. D'autres fois elle se complique de chorée. Parmi les nombreux remèdes préconisés, il n'en est aucun qui soit spécifique. Les évacuants obtiennent du succès dans le début; l'huile de ricin et le sulfate de soude sont à préférer. Lorsque, après l'administration des purgatifs, l'état catarrhal persiste, les dérivatifs extérieurs, tels que le séton, la pommade stibiée, le vésicatoire, sont généralement indiqués. Le pronostic ne devient grave que dans le cas de complication vers l'appareil cérébro-spinal ou vers celui de la respiration.

Maladies contagieuses. Dans le vulgaire, les maladies vénériennes; pour les médecins, toutes les maladies qui se transmettent par contagion.

Maladie convulsive (Tessier). Maladie des moutons qui a beaucoup de rapport avec l'épilepsie. Girard l'a nommée *névralgie lombaire des bêtes à laine*. V. TREMBLANTE.

Maladies endémiques. V. ENDÉMIE et ENDÉMIQUE.

Maladies épidémiques. V. ÉPIDÉMIE et ÉPIDÉMIQUE.

Maladies des femmes. Nom vulgaire des maladies du vagin et de l'utérus, et surtout de celles qui s'accompagnent de leucorrhée.

Maladie de foin. (*Catarrhe d'été*, *bronchite d'été*, *asthme d'été*, *fièvre de foin*, *asthme de foin*.) V. FOIN.

Maladie imaginaire. V. HYPOCHONDRIE.

Maladies par imitation. V. SIMULÉ.

Maladie naviculaire. V. NAVICULAIRE.

Maladie nerveuse. V. NÉVROSE.

Maladie noire. V. MÉLÆNA.

Maladie du pays. V. NOSTALGIE.

Maladie pédiculaire. V. PHTHIRIASE.

Maladie de Périnthe. V. ÉPIDÉMIE *de Périnthe*.

Maladies religieuses. Maladies qui portent sur le système nerveux et qui naissent sous l'empire des émotions et des idées religieuses. Elles sont essentiellement épidémiques. On peut y rattacher les *flagellants* du moyen âge, les *sorciers* des XVIe et XVIIe siècles, les *visionnaires des Cévennes*, les *possédés*, les *convulsionnaires de Saint-Médard*, les accidents qui se manifestent dans les *camp-meetings* ou assemblées religieuses des États-Unis, et la singulière épidémie qui, il y a une quinzaine d'années, frappa en Suède un grand nombre de personnes et qui était caractérisée par un besoin irrésistible de prêcher.

Maladie de sang. Maladie des bêtes à laine. V. SANG *de rate*.

Maladie des Scythes. Hippocrate (*Des airs, des eaux et des lieux*, § 22) a décrit une affection qui attaquait les Scythes, et qui consistait principalement dans l'impuissance. Quand, après divers moyens, cette impuissance paraissait définitive, les patients prenaient des habits de femme et faisaient des ouvrages de femme. La maladie qui est appelée *féminine* par Hérodote, et à laquelle les Scythes aussi étaient sujets, paraît être la même. On a fait diverses conjectures pour interpréter la description donnée par Hérodote et Hippocrate. On y a vu, entre autres, une maladie morale, un vice, à savoir, celui de ceux que les anciens nommaient *pathici*. Mais l'interprétation la plus vraisemblable est celle qu'on obtient en rapprochant la *maladie des Scythes* d'une atrophie des testicules qui sévit sur l'armée d'Égypte, et qui a été observée et décrite par Larrey. V. ÉVIRATION.

Maladies secrètes. Dans le vulgaire, la blennorrhagie et la syphilis.

Maladies simulées. V. SIMULÉ.

Maladie de Sologne. Maladie des bêtes ovines (Flandrin et Tessier) ainsi nommée parce qu'elle est enzootique dans la Sologne ; elle est dite aussi *mal rouge*, *maladie rouge*, parce que les malades rendent quelquefois du sang avec les urines ; *maladie de sang*, parce qu'elle a été assimilée au *sang de rate* (V. ce mot) avec des symptômes moins intenses. Les causes de cette affection dépendent de la nature du sol, des habitations très-humides, de la nourriture, etc. Aujourd'hui cette maladie est reconnue comme étant une forme grave de la *cachexie aqueuse*, nullement assimilable au sang de rate. Dès qu'elle se déclare, il faut changer l'alimentation des troupeaux en l'améliorant et les placer dans de meilleures conditions hygiéniques.

Maladie vénérienne. V. SYPHILIS.

MALADIF, IVE. adj. [*valetudinarius*, all. *siech*, angl. *sickly*, it. *malaticcio*, esp. *enfermizo*]. Sujet à être malade, valétudinaire.

MALADRERIE. s. f. Hôpital de lépreux. Synonyme de *ladrerie* ou *léproserie*.

MALAGMA. s. m. [*malagma*, μάλαγμα, de μαλάσσειν, amollir ; all. *Umschlag*]. Médicament topique qui a la vertu de ramollir ; cataplasme émollient. — On entend aussi par *malagma* toute espèce de topique mou.

MALAIRE. adj. [de *mala*, joue ; angl. *malar*, it. *malare*, esp. *malar*]. Qui a rapport à la joue. — *Apophyse malaire*. Éminence rugueuse située sur la partie externe de l'os maxillaire supérieur, s'articulant par une surface large et inégale avec l'os malaire. — *Os malaire* ou *os de la pommette*. Petit os irrégulièrement quadrilatère, auquel on distingue trois faces : une, *sous-cutanée ;* la seconde, *orbitaire*, située sur une grosse apophyse recourbée, formant un angle avec l'os, articulée supérieurement avec le coronal et le sphénoïde, inférieurement avec le maxillaire inférieur, et correspondant en arrière à la fente sphéno-maxillaire ; la troisième, *temporale*, s'articulant en devant avec le maxillaire supérieur par une surface raboteuse, et correspondant en arrière à la fosse temporale.

MALAISE. s. m. [*corporis anxietas*, all. *Misbehagen*, angl. *uneasiness*, it. *incommodità*, esp. *malestar*]. État incommode du corps, dans lequel les actions organiques ne s'exécutent pas avec une pleine liberté, et ne sont cependant pas assez dérangées pour constituer une *maladie*.

MALAMBO. s. m. Nom donné à une écorce dont l'origine est encore incertaine, et qui a été apportée de Santa-Fé de Bogota, en 1806. Quelques auteurs l'attribuent au *Drimys Winteri*, Forster ; d'autres à un *Quassia*. Cette écorce est épaisse de 7 à 9 millimètres, cassante, d'une couleur de buis, recouverte d'un épiderme blanc ; elle a sur sa face des tubercules nombreux ; son odeur est forte lorsqu'elle est récente ; sa saveur est amère et poivrée. Elle ne contient pas de tannin, et à peine offre-t-elle quelques traces d'acide gallique ; elle ne donne aucun des alcaloïdes des quinquinas. On l'a employée comme fébrifuge.

MALANDRE. s. f. [all. *Mauke*, angl. *malanders*, it. *malandra*, esp. *grietas*]. En vétérinaire, crevasse située au pli du genou, et d'où découle une humeur âcre qui corrode la peau.

MALANDRIE. s. f. [*malandria*]. Espèce d'éléphantiasis.

MALAPTÉRURE. s. m. V. ÉLECTRIQUE (*poisson*).

MALARIA. s. f. [de *mala*, mauvais, et *aria*, air]. Nom que les Italiens donnent aux effluves paludéens producteurs des fièvres intermittentes et rémittentes. Pendant quelques mois Rome est sujette à la *malaria*.

MALATE. s. m. [de *malum*, pomme ; all. *apfelsaures Salz*, angl. *malate*, it. et esp. *malato*]. Nom générique des sels neutres formés par l'union de l'acide malique avec les bases. Ce sont les mêmes corps que les *sorbates*. On en trouve plusieurs dans le règne végétal, tels que ceux de chaux, de magnésie, de potasse, mais peu sont usités. Leurs caractères généraux sont peu tranchés ; on les reconnaît en les transformant en malate de plomb peu soluble à froid dans l'eau, mais susceptible de se cristalliser en aiguilles soyeuses lorsque ce liquide est bouillant. On n'emploie en médecine que celui de fer.

Malate de fer (*extrait de Mars pommé*). On l'obtient en faisant digérer pendant trois jours, dans un vase de fer clos, à la température de 25° centigr., 1 partie de limaille de fer porphyrisé et 8 parties de suc de pommes aigres ; augmentant ensuite la chaleur, évaporant jusqu'à réduction de moitié, passant la liqueur, et la faisant rapprocher jusqu'à consistance d'extrait au bain-marie. On le conserve dans des bocaux de verre soigneusement bouchés.

MALAXATION. s. f. Action de malaxer et sorte de massage. V. ce mot.

MALAXER. v. a. [de μαλάσσειν, ramollir ; *mollire*, *subigere*, all. *kneten*]. Pétrir une substance pour la rendre plus molle et plus ductile. V. MASSAGE.

MAL-BOUCHÉ, MAL-DENTÉ, ÉE. adj. Se dit des chevaux chez lesquels une mauvaise disposition des dents, une usure trop lente ou trop rapide, rendent difficile ou impossible l'appréciation de l'âge.

MÂLE. adj. et s. m. [*masculus*, ἄρσην, all. *Mann*, *Männchen*, angl. *male*, it. *maschio*, esp. *macho*]. Qui est du sexe masculin, qui appartient au sexe masculin. — En botanique, *fleurs mâles*, celles qui ne contiennent que des étamines.

MALÉIQUE. adj. — *Acide maléique* ou *équisétique* (*acide pyromalique* ou *pyrosorbique*, *maléinique* ou *parafumarique*). Se trouve dans plusieurs végétaux, tels que les *Equisetum*. L'acide malique étant chauffé à 200° rapidement, l'*acide maléique* se forme à ses dépens et distille ($C^4HO^3.HO$) ; il se forme en même temps un peu d'*acide paramaléique* (V. ce mot). Il

cristallise en beaux cristaux incolores et efflorescents; il se dissout facilement dans l'eau, l'éther et l'alcool. Il est monobasique et donne des maléates généralement solubles, cristallisables. L'*acide maléique*, comme l'*acide malique*, chauffés à 150° seulement, donnent l'acide fumarique, à peine soluble. — L'acide anhydre (C^4HO^3) se forme lorsqu'on maintient longtemps l'acide fumarique à son point d'ébullition. Il forme de beaux cristaux incolores, fusibles à 75°, bouillant à 176°.

MALESHERBIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des passiflores, dont elles n'ont pas le port.

MALFORMATION. s. f. Nom donné par divers auteurs, soit aux anomalies en général, soit à celles qui exigent l'intervention de la chirurgie, comme la syndactylie, etc.

MALICORIUM. s. m. [it. *malicorio*]. Nom latin, conservé en français, de l'écorce de la grenade.

MALIGNITÉ. s. f. [*malignitas*, κακοήθεια, all. *Bösartigkeit*, angl. *malignancy*, it. *malignità*, esp. *malignidad*]. Qualité nuisible d'une chose. Ce mot a été employé en médecine pour désigner le caractère grave et insidieux d'une maladie quelconque. — La *malignité des tumeurs* ou des affections internes n'est pas due à une propriété spéciale des éléments anatomiques, à une propriété nouvelle différente des propriétés de nutrition, de développement et de reproduction, qui serait inhérente à une espèce, nouvelle aussi, d'éléments anatomiques. Rien de semblable ne s'observe dans l'économie; elle est due à une perturbation accidentelle de ces propriétés. En d'autres termes, ce n'est pas à tel ou tel élément anatomique qu'on doit attribuer la gravité ou la bénignité de la marche locale des tumeurs ou leur généralisation. Aucun élément ne jouit à cet égard de qualités spécialement nuisibles. C'est l'état de la constitution individuelle innée ou acquise, qui fait ici, comme pour la variole, la scarlatine, la fièvre typhoïde, que tel ordre de lésions se manifeste plutôt que tel autre et offre une gravité considérable ou nulle.

MALIN, INE. adj. [*malignus*, κακοήθης, all. *bösartig*, angl. *malignant*, it. et esp. *maligno*]. Se dit des maladies qui présentent le caractère de la malignité : *fièvre maligne*, *pustule maligne*, *ulcère malin*. — *Tumeurs malignes*. Beaucoup de chirurgiens divisent les tumeurs en *bénignes* et en *malignes*. Ce dernier groupe comprendrait toutes celles qui offrent la propriété de récidiver, de se développer en peu de temps, d'envahir simultanément ou successivement plusieurs organes, et, une fois ulcérées, d'être sujettes à un agrandissement rapide de la plaie, ou qui présentent au moins un de ces caractères; les *tumeurs bénignes* seraient celles qui n'ont pas ces attributs. Cette division n'est point fondée sur des observations exactes, ni sur la détermination de la nature réelle des tumeurs, car on voit des tumeurs de même composition anatomique offrir les uns ou les autres de ces caractères selon la constitution des sujets qui en sont atteints (V. BÉNIN). En effet, les propriétés de génération dans plusieurs points de l'économie, successivement ou simultanément, de nutrition énergique et de développement rapide (qui font que ces produits déterminent l'atrophie des tissus normaux dont ils prennent la place), sont, pour une même espèce, plus ou moins actives, selon la constitution individuelle et l'état général des sujets atteints. Il en résulte, par conséquent, que les affections dites chirurgicales suivent, pour cette condition qui en règle la gravité, les mêmes lois que les affections du ressort de la pathologie interne, caractérisées par un trouble dans la constitution intime des humeurs. Les lois sont, au fond, de même ordre dans les affections des liquides et dans celles des solides, à l'égard de ce qui les fait dire bénignes ou malignes, et les lois de la physiologie pathologique, comme celles de l'anatomie pathologique, sont unes dans les affections internes et dans les maladies chirurgicales ou externes; principalement en ce qui concerne la genèse des produits accidentels par lesquels se manifeste l'état général de la constitution. V. BÉNIGNITÉ et ÉROSION.

MALIQUE. adj. — *Acide malique*. Il a été appelé successivement *acide des pommes*, *acide malusien* (Guyton de Morveau), *acide pommique* (Brugnatelli), *acide sorbique* (Donovan), *malate hydrique* ou *malate normal*. Cet acide, découvert par Scheele, existe dans presque tous les fruits, surtout les pommes, prunes, prunelles, baies d'épine-vinette et de sureau. On peut le préparer artificiellement en traitant le sucre par trois fois son poids d'acide azotique à 25° B. Il cristallise en mamelons blancs, déliquescents, d'une saveur forte. C'est un acide énergique formant des sels cristallisables nombreux. C'est un acide bibasique. L'acide est lævogyre, toujours hydraté ($C^8H^4O^8.2HO$). — *Acide malique inactif*. Composé semblable à l'acide malique, mais dénué du pouvoir rotatoire et cristallisant un peu différemment, qu'on obtient en chauffant l'*acide aspartique inactif* par l'acide azotique mêlé d'acide azoteux.

MALIS. [μαλὶς, *maleus*]. Nom grec de la morve. Ce nom a été aussi donné à une affection cutanée produite par des insectes parasites : *Malis pediculi*, phthiriase; *malis dracunculi*, filaire; *malis acari*, gale.

MALLÉABILITÉ. s. f. [de *malleare*, travailler au marteau; all. *Schmiedbarkeit*, angl. *malleability*, it. *malleabilità*, esp. *maleabilidad*]. Propriété qu'ont certains métaux de se réduire en lames sous le choc du marteau ou la pression du laminoir.

MALLÉABLE. adj. [*ductilis*, all. *schmiedbar*, angl. *malleable*, it. *malleabile*, esp. *malleable*]. Qui jouit de la malléabilité. L'argent, l'or, le cuivre, le fer, sont *malléables*.

MALLÉAIRE. adj. [de *malleus*, marteau]. Qui se rapporte au *marteau*, l'un des osselets de l'oreille moyenne. — *Muscles malléaires*, etc.

MALLEAMOTHE s. f. [*pavette*, *pavate*, *arbre à érysipèle*]. Arbrisseau qui croît au Malabar (*Pavetta indica*, L.). Les feuilles, bouillies dans de l'huile de palme, sont bonnes pour l'impétigo; la racine, pulvérisée et mêlée avec du gingembre, est diurétique.

MALLÉOLAIRE. adj. [*malleolaris*, de *malleolus*, malléole; angl. *malleolar*, it. *malleolare*, esp. *maleolar*]. Qui a rapport aux malléoles. — *Artères malléolaires*, l'une *interne*, l'autre *externe*. Ce sont deux branches fournies par l'artère tibiale antérieure avec le cou-de-pied.

MALLÉOLE. s. f. [diminutif de *malleus*, marteau; *talus*, all. *Knöchel*, angl. *malleolus*, it. *malleolo*, esp. *maleolo*]. Les *malléoles*, vulgairement appelées *chevilles du pied*, sont deux saillies osseuses situées, l'une au côté interne, et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe. La première est une éminence du tibia; la seconde est formée par l'extrémité tarsienne du péroné. Elles constituent une sorte de mortaise dans laquelle est enclavé l'astragale. Elles donnent attache à des ligaments, et présentent chacune une coulisse dans laquelle glissent des tendons musculaires.

MALOÏLE. s. m. [*essence de pommes pourries*]. Par distillation des pommes de reinette et de calville, on obtient une essence plus légère que l'eau, d'odeur et de goût musqués, d'un gris jaunâtre; elle bout à 109° centigr., et distille complétement; soluble dans l'alcool et l'éther, peu dans l'eau. ($C^{64,16}H^{20,65}O^{15,20}$.)

MALPIGHIACÉ, ÉE. adj. [*malpighiaceus*]. Se dit, en botanique, des poils de plantes en forme de navette insérés par leur partie moyenne sur une base glandulaire existant dans la plupart des espèces de la famille des malpighiacées.

MALPIGHIACÉES. s. f. pl. [*malpighiaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui comprend des arbres, des arbrisseaux ou des arbustes, à feuilles opposées, simples ou composées, souvent munies de poils en forme de navette, et accompagnées souvent, à leur base, de deux stipules. Les fleurs sont jaunes ou blanches, en grappes, en corymbes, ou en sertules axillaires ou terminales. Les pédicelles des fleurs sont souvent articulés et munis de deux petites bractées vers leur partie moyenne. Leur calice est monosépale, souvent persistant, à 4 ou 5 divisions profondes; corolle à 5 pétales longuement onguiculés, quelquefois nulle; 10 étamines, rarement moins, libres ou légèrement soudées par leur base; pistil, tantôt simple, tantôt formé de trois carpelles plus ou moins soudés entre eux, chaque carpelle ou chaque loge contenant un ovule attaché à la partie supérieure de l'angle interne, ou deux ovules attachés à cet angle; trois styles. Fruit sec ou charnu, composé de trois carpelles distincts, ou bien une capsule ou un nuculaine ordinairement triloculaire. La capsule a ordinairement des ailes membraneuses très-saillantes ou des pointes épineuses. Chaque graine a un tégument propre, peu épais, recouvrant immédiatement un embryon un peu recourbé.

MALPIGHIER. s. m. [*malpighia*]. Genre de plantes dont une espèce, le *malpighier brûlant* (*Malpighia urens*, L.), porte des feuilles dont la face inférieure a des poils brûlants comme ceux de l'ortie; un fruit drupacé de la grosseur et de la couleur des cerises, alimentaire, astringent, usité contre les diarrhées, de même que l'écorce de cet arbrisseau, qui croît aux Antilles.

MALT. s. m. [all. *Malz*, angl. *malt*, it. *malto*, esp. *malta*]. Orge qu'on a fait germer et sécher, dans la préparation de la bière, et dont on a séparé les germes. V. DRÈCHE. Le sirop d'extrait de malt et le malt lui-même ont été recommandés dans quelques formes de dyspepsie, dans la phthisie et comme stomachique.

MALTAGE. s. m. Opération exécutée pour préparer le malt.

MALTHE. s. m. Le pétrole exposé à l'air s'épaissit et passe à l'état de *poix minérale*, de *malthe*, ou de *pissasphalte* (V. ce mot). Le malthe est noir, glutineux, presque solide par les temps froids.

MALTOSE. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{12}$ ou $C^6H^{12}O^6$.) Lorsqu'on a obtenu la glycose par la diastase et l'amidon, le produit a un pouvoir rotatoire de même sens, mais triple de celui de la glycose ordinaire. Par l'action prolongée des acides étendus, la maltose se transforme en ce dernier sucre. Ce n'est point un isomère, c'est tout au plus un état allotropique de la glycose.

MALVACÉES. s. f. pl. [*malvaceæ*]. Famille qui renferme des plantes herbacées, des arbustes et même des arbres, à feuilles simples, alternes ou lobées, munies de deux stipules à leur base. Les fleurs sont axillaires, solitaires, ou diversement groupées, et forment des espèces d'épis. Le calice, souvent accompagné d'un calicule, est monosépale, à 3 ou 5 divisions, rapprochées en forme de valves avant leur épanouissement; corolle à 5 pétales alternes avec les lobes du calice, contournés en spirale avant leur développement, souvent réunis par leur base au moyen des filets staminaux, de manière que la corolle tombe d'une seule pièce et simule une corolle monopétale; étamines très-nombreuses, à filets monadelphes et à anthères réniformes, constamment uniloculaires; pistil composé de plusieurs carpelles, tantôt verticillés autour d'un axe central, tantôt réunis en capitule; styles distincts, plus ou moins soudés, portant chacun un stigmate simple à leur sommet. Fruit disposé comme les carpelles autour d'un axe, ou en tête, ou soudé en une capsule pluriloculaire s'ouvrant en autant de valves qu'il y a de loges. Les graines, dont le tégument propre est quelquefois chargé de poils cotonneux, se composent d'un embryon droit, généralement sans endosperme, ayant les cotylédons foliacés et repliés sur eux-mêmes.

MALVAT DU LANGUEDOC. Nom de l'affection charbonneuse (V. CHARBON) dans certaines parties du Languedoc.

MAMANPIAN. s. m. [*mère des pians*, angl. et esp. *mamanpian*]. Ulcère sordide par lequel commence le *pian*. V. ce mot.

MAMELLE. s. f. [*mamma*, μαστός, all. *Brustdrüse*, angl. *breast*, it. *mammella*, *poppa*, esp. *mama*, *teta*]. Les *mamelles*, dans l'espèce humaine, sont deux corps glanduleux, hémisphériques, situés sur les parties supérieure, latérales et antérieure de la poitrine, et servent à la sécrétion et à l'excrétion du lait. Du milieu de leur surface s'élève le *mamelon* (V. ce mot).—Un tissu adipeux abondant, subjacent à la peau fine et délicate des mamelles, entoure de toutes parts la *glande mammaire*, organe spécial de la sécrétion du lait, formé de petits lobes blanchâtres, unis entre eux par un tissu lamineux, dense, rarement graisseux, et placés au-devant du muscle grand pectoral. Chacun de ces lobes a son conduit excréteur ou galactophore propre et représente en quelque sorte une glande distincte. Ces conduits se rendent au mamelon sans s'anastomoser entre eux. Ces lobes sont composés eux-mêmes de lobules contenant (Fig. 271, *l*) une multitude d'acini d'où naissent les conduits excréteurs connus sous le nom de *vaisseaux galactophores* ou *lactifères*. Ces conduits (*ss*), flexueux, extensibles, demi-transparents, ordinairement au nombre de 10 à 16, et unis entre eux par du tissu lamineux, passent par le centre du mamelon, et viennent s'ouvrir isolément à sa surface (*m*). Les mamelles sont un type des *glandes en grappe composée* c'est-à-dire constituées par des *acini* nombreux rassemblés en lobules (*l*), dont le conduit excréteur (*r*) se réunit à d'autres pour former les conduits galactophores (*s*) à épithélium pavimenteux. Ces derniers sont composés de fibres-cellules, disposées surtout circulairement, accompagnées de beaucoup de fibres élastiques ramifiées, peu anastomosées, et de fibres lamineuses. Les *acini* ont leurs culs-de-sac tapissés d'épithélium nucléaire ovoïde, pourvu de nucléoles chez certains sujets, en manquant chez d'autres. Dans les cas d'hypertrophie morbide (V. GLANDULAIRE), cet épithélium peut passer à l'état pavimenteux. Il existe une corrélation entre le développement des éléments anatomiques de l'utérus (fibres musculaires) pendant la grossesse et ceux de la mamelle (culs-de-sac glandu-

laires). Ces derniers, atrophiés en partie hors de l'état de grossesse, deviennent visibles et sont tapissés de leur épithélium nucléaire pendant que l'utérus grossit et que ses fibres-cellules augmentent de volume. Pendant que la sécrétion est active, l'épithélium nucléaire qui tapissait auparavant les culs-de-sac disparaît, et il s'en reforme d'autres lorsque la sécrétion cesse. — Les mamelles sont le caractère distinctif d'une classe nombreuse d'animaux auxquels on a donné le nom de *mammifères;* mais, le plus ordinairement, ces mamelles ne sont pas gonflées de graisse comme chez la femme, et elles ne deviennent apparentes que dans le temps de l'allaitement. Leur mamelon, ordinairement creux, n'est percé que d'un ou de deux réservoirs plus grands, dans lesquels les conduits lactifères versent le lait. Leur nombre est très-variable, même

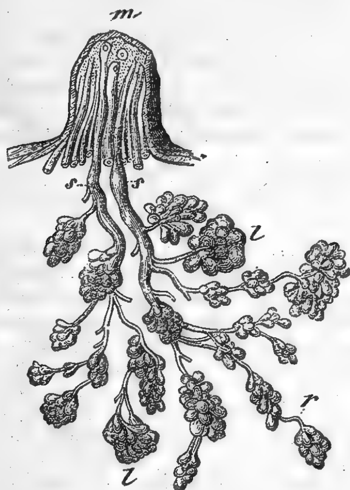


FIG. 271.

dans les diverses femelles d'une même espèce ; mais il est toujours en rapport avec le nombre de petits qu'elles peuvent mettre bas. Elles diffèrent essentiellement quant à leur situation ; de là la distinction des *mamelles pectorales, abdominales, inguinales*. La jument a deux mamelles inguinales, la vache en a quatre, qui constituent une masse unique appelée *pis*, composée de deux parties symétriques accolées l'une à l'autre, et donnant naissance à quatre principaux mamelons, que l'on nomme les *trayons* ou les *tetines*, en arrière desquels se trouvent quelquefois deux mamelons plus petits appelés *tetins*, qui ne fournissent que rarement du lait. Dans les multipares, les mamelles, ou plutôt les *tetines*, sont disposées en deux rangées, une de chaque côté de la ligne médiane, depuis le pubis jusque sous le sternum.

MAMELON. s. m. [*papilla*, θηλή, all. *Brustwarze*, angl. *nipple*, it. *papilla*, esp. *mamelon*, *pezon*]. Petite éminence conoïde, plus ou moins rouge ou brune, susceptible d'érection, qui s'élève du milieu de chaque mamelle, et à laquelle aboutissent les vaisseaux lactifères. Cette éminence est entourée à sa base d'un disque coloré qu'on appelle son *auréole*, et qui présente un aspect rugueux dû à des follicules sébacés, au nombre de quatre à dix, disséminés sur toute l'auréole, ou formant un cercle régulier près de sa circonférence, et offrant, non loin de leur sommet, deux ou quatre petites ouvertures qui sont les orifices de leurs conduits excréteurs. — *Gerçures du mamelon.* Petites excoriations que détermine quelquefois la succion exercée par le nourrisson, et qui produisent une vive douleur (V. GERÇURE). — *Mamelons.* Tous les tubercules qui ont une forme analogue à celle du mamelon proprement dit : tels sont les *mamelons* de la substance tubuleuse des reins.

MAMELONNÉ, ÉE. adj. [*mamillatus*, all. *zitzenförmig*, angl. *mammillated*, esp. *mamelonado*]. Qui présente de petits tubercules comparables à des mamelons. — *Substance mamelonnée du rein.* V. REIN.

MAMILLAIRE. adj. [de *mamilla*, petite mamelle ; all. *warzenförmig*, angl. *mammillary*, it. *mammellare*, esp. *mamilar*]. Qui a la figure d'un mamelon. Quelques anciens anatomistes, prenant les nerfs olfactifs pour de simples appendices creux du cerveau, les avaient appelés, à cause de leur forme, *caroncules mamillaires*. — *Tubercules mamillaires.* Deux tubercules blanchâtres situés entre les bras de la moelle allongée, tout près du bord antérieur de cette protubérance, et correspondant à la partie antérieure inférieure du troisième ventricule.

MAMMAIRE. adj. pris quelquefois subst. [*mammarius*, de *mamma*, mamelle ; angl. *mammary*, it. *mammario*, esp. *mamario*]. Qui concerne les mamelles. — *Artères mammaires.* Elles sont au nombre de trois : l'une est *interne*, les deux autres sont *externes*, et distinguées en *supérieure* et *inférieure*. La *mammaire interne* naît de la partie inférieure de la sous-clavière. La *mammaire externe supérieure* provient de l'artère axillaire, ainsi que la *mammaire externe supérieure*. — *Glandes mammaires.* V. MAMELLE.

MAMMALOGIE. s. f. [de *mamma*, mamelle, d'où dérive *mammalia*, les mammifères, et de λόγος, discours, description ; all. *Mammalogia*, it. *mammalogia*, esp. *mamalogia*]. Description des mammifères.

MAMMEA ou **MAMMEI.** s. m. [*abricot d'Amérique*, *Mammea americana*, L., esp. *mamei*, *albaricoque de America*]. Le *mammei d'Amérique*, ou *abricotier de Saint-Domingue*, est un grand arbre de la famille des guttifères. Le fruit, nommé *mammea*, est une drupe volumineuse dont l'enveloppe externe est astringente, l'interne mince et amère, et le sarcocarpe charnu, d'un goût agréable particulier. Les fleurs sont blanches, odorantes ; distillées avec l'alcool, elles donnent l'*eau des créoles*.

MAMMIFÈRES. s. m. pl. [de *mamma*, mamelle, et *ferre*, porter ; *mammalia*, all. *Säugethiere*, angl. *mammifera*, it. *mammiferi*, esp. *mamiferos*]. On comprend sous cette dénomination tous les animaux vivipares, à température fixe et à mamelles : c'est la première classe du règne animal. A sa tête se trouve l'*homme*, qui est seul *bimane ;* ensuite viennent les animaux qui approchent le plus de lui par la complication de leur organisation et le haut degré de leur intelligence. Tous ont des mamelles, des poumons, un cerveau volumineux, un cœur à deux ventricules, et un diaphragme musculaire entre la poitrine et la basventre ; presque tous ont les mâchoires garnies de dents ; presque tous aussi ont un système pileux plus ou moins développé et quatre membres ongulés.

MAMMIFORME. adj. [*mammiformis*, *mastoides*, all. *zitzenförmig*, it. *mammiforme*, esp. *mamiforme*]. Qui a la forme d'une mamelle. V. MASTOÏDE.

MAMMITE. s. f. [de *mamma*, mamelle]. Inflammation de la mamelle. V. MASTITE.

MAN. V. ABRÉVIATION.

MANCENILLIER. s. m. [*Hippomane mancenilla*, L., all. *Manzinellenbaum*, esp. *manzanillo*]. Arbre de la famille des euphorbiacées (monœcie monadelphie, L.), qui croît dans l'Amérique méridionale, et dont l'écorce, le bois, les feuilles et le fruit sont remplis d'un suc laiteux caustique et vénéneux. On a trouvé dans ce suc un acide particulier, de la glutine, de la cire, une substance résineuse et un principe volatil.

MANCHE D'HIPPOCRATE. s. f. [all. *Filtrirsack*]. V. CHAUSSE.

MANDIBULE. s. f. [*mandibula*, de *mandere*, mâcher; all. *Kiefer*, angl. *mandible*, it. *mandibola*, esp. *mandibula*]. Nom donné quelquefois à la mâchoire inférieure de l'homme ou des quadrupèdes, mais particulièrement au bec des oiseaux, dont les deux parties sont appelées *mandibules*, et distinguées en *supérieure* et *inférieure*. — *Mandibules*, chez les insectes broyeurs et les arachnides, deux pièces mobiles et très-dures, placées l'une à droite, l'autre à gauche de la bouche, et servant, comme deux dents, à diviser les aliments. Chez les arachnides, elles ont aussi été appelées *forcipules*, *chelycères*, *serres* et *antennes-pinces* ou *pinces*.

MANDRAGORE. s. f. [*Atropa mandragora*, L., μανδραγόρας, all. *Mandragore*, *Alraun*, angl. *mandrake*, it. et esp. *mandragora*]. Plante (pentandrie monogynie, L., solanées, J.) dont la racine blanchâtre, longue, grosse, souvent bifurquée, de manière à représenter comme deux cuisses, est narcotique, et a été employée sous forme de cataplasmes. Toute la plante est vénéneuse. Les anciens lui attribuaient, à raison de sa forme, des propriétés aphrodisiaques. Ils ont employé la mandragore comme agent essentiel dans les préparations qui avaient pour but de déterminer le

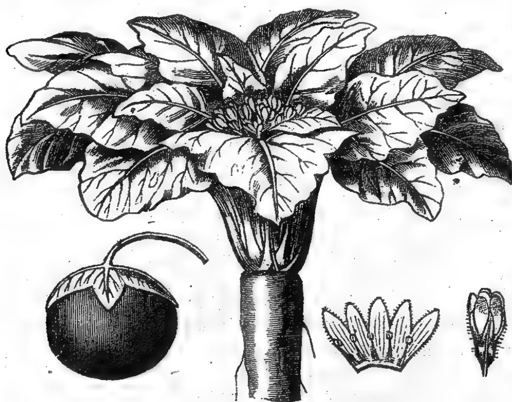


FIG. 272.

sommeil et l'insensibilité pendant les opérations. Dans ces derniers temps on s'est servi avec un certain succès de la mandragore contre l'aliénation mentale (racine en poudre : par jour, les doses les plus fortes n'ont jamais été supérieures à 1 gramme; en moyenne, elles ont varié entre 8 décigrammes et demi et 9 décigrammes). La *mandragore* (Fig. 272) est aussi appelée *mandragora officinarum*, *mandragore femelle* (*Atropa mandragora fœmina*, Bulliard); elle est souvent confondue avec une autre espèce à racine plus épaisse, etc., douée du reste des mêmes propriétés, qui est la *mandragore printanière* (*Mandragora vernalis*, Bertol), ou *mandragore mâle* (*Atropa mandragora mas*, Bulliard).

MANDUCATION. s. f. [*manducatio*, de *manducare*, manger; all. *Kauen*, angl. *manducation*, it. *manducazione*, esp. *manducacion*]. Action de manger. V. INSALIVATION et MASTICATION.

MANGANÈSE. s. m. [*manganesium*, all. *Mangan*, *Braunsteinmetall*, angl. *manganese*, it. *manganese*, esp. *manganeso* ou *mangano*]. Métal découvert par Scheele et Gahn en 1774, d'un blanc brillant, pesant 6,85, d'une cassure raboteuse, très-dure, très-fragile, ne se fondant qu'à 160° du pyromètre de Wedgewood. On ne l'obtient que sous forme de grenailles, en traitant par le charbon, et au feu le plus violent, l'un de ses oxydes. Il est peu étudié et sans usages, tandis que son oxyde noir, connu de toute antiquité, et désigné généralement sous le nom de *manganèse* (on écrivait autrefois *manganaise*, et ce mot était alors féminin), en a de très-importants. L'oxyde noir, jadis *magnesia nigra*, existe en abondance dans les départements des Vosges et de la Moselle, soit en masses amorphes, soit sous forme d'aiguilles brillantes; il est friable, insipide, inodore, insoluble dans l'eau. On en fait usage pour la préparation du chlore et des chlorures et l'extraction de l'oxygène. Il est employé, dans les arts, pour blanchir le verre à vitre et le cristal, et pour la fabrication des émaux. On lui attribue la propriété de préserver de toute altération l'eau à laquelle on le mêle dans la proportion de 3/500es.

MANGANÉSIATE ou **MANGANATE**. s. m. [all. *mangansaures Salz*, angl. *manganate*, esp. *manganato*]. Nom générique des sels qui se forment par l'action de la potasse sur le peroxyde de manganèse, dans le composé nommé *caméléon minéral*. Les cristaux verts sont du *manganate de potasse* ($KO.MnO^3$), se dissolvent sans altération dans une solution un peu concentrée de potasse et se déposent de nouveau après évaporation de la liqueur. Mais, dans l'eau pure, il y a décomposition immédiate en hydrate de peroxyde qui se précipite en *permanganate*, *oxymanganate* ou *hypermanganate de potasse* qui reste dissous et donne une couleur rouge au liquide. V. CAMÉLÉON *minéral* et PERMANGANATE.

MANGANEUX. adj. Qui concerne le manganèse et ses oxydes. V. OXYDE *de manganèse*.

MANGANIQUE. adj. Qui concerne le manganèse. — *Acide manganique* (MnO^3) et *acide permanganique*, *oxymanganique* ou *hypermanganique* (Mn^2O^7). Composés les plus oxygénés du manganèse qui se détruisent rapidement au contact de l'eau ou de l'air, de sorte qu'on n'a pu les isoler jusqu'à présent. Leurs combinaisons avec les alcalis sont remarquables par la propriété qu'elles ont de changer de couleur sous les plus légères influences; d'où le nom de *caméléon minéral* donné particulièrement à leurs sels de potasse. V. MANGANATE.

MANGANOSULFOCYANE. s. m. [$Mn(AzC^2,S)S + 3HO$]. Corps obtenu par dissolution du carbonate manganeux dans l'acide hydrosulfocyanique aqueux et évaporation sur l'acide sulfurique. Soluble dans l'alcool hydraté, insoluble dans l'alcool anhydre.

MANGIER ou **MANGUIER**. s. m. [*Mangifera indica*, L., angl. *mango-tree*]. Arbre de la famille des térébinthacées (pentandrie monogynie, L.), dont les

fruits, appelés *mangues* ou *mangos*, sont des drupes réniformes, de couleur verte, gros comme de petits melons, ont une chair jaune, fondante, d'une saveur parfumée, acidule et sucrée. Ils ont des usages économiques nombreux, et sont très-utiles dans le traitement du scorbut. Le noyau contient une amande riche en acide gallique libre, plus facile à extraire que celui de la noix de galle.

MANGLIER ou **PALÉTUVIER**. s. m. [*Rhizophora mangle*, L.]. Arbre peu élevé, de la famille des rhizophorées, se trouvant dans les lagunes et les plages maritimes de l'Amérique intertropicale et du Malabar. Il est remarquable en ce que ses branches inférieures, dépourvues de feuilles, se courbent vers le sol, et s'y enracinent par leur extrémité. Ses graines germent avant de tomber. Son écorce, très-astringente, est employée au tannage : elle était apportée et employée autrefois comme fébrifuge.

MANGOSTAN ou **MANGOUSTAN**. s. m. [*Garcinia mangostana*, L., all. *Mangostane*, angl. *mangosteen*, esp. *mangostan*]. Arbre originaire des Moluques (famille des guttifères, J., dodécandrie monogynie, L.), dont les fruits, appelés *mangoustes*, sont de la grosseur d'une petite orange, et renferment, sous une écorce d'un pourpre noir, astringente, vermifuge, une pulpe blanche, molle, fondante, d'une saveur sucrée légèrement acidule, avec le parfum de la framboise. Ce fruit est alimentaire, un peu laxatif et antiscorbutique.

MANI. s. m. [*Moronobea coccinea*, Aublet]. Arbre de la famille des guttifères, originaire de la Guyane, dont découle une résine sous forme de suc jaune qui noircit à l'air et qui sert à faire des torches, à goudronner les barques, etc. Quelques droguistes la vendent pour *résine caragne*.

MANIACAL, ALE. adj. [μανιώδης, it. *maniacale*, esp. *maniacal*]. Se dit d'une espèce de délire violent.

MANIAQUE. adj. et s. [all. *tobsüchtig*, angl. *maniac*, it. et esp. *maniaco*]. Qui est attaqué de manie, ou qui a rapport à la manie.

MANICOME. s. m. [de μανία, folie, et κομεῖν, soigner]. Hôpital d'aliénés. V. MAISONS *d'aliénés*.

MANIE. s. f. [*mania*, μανία, all. *Tobsucht*, angl. *mania*, it. et esp. *mania*]. Aliénation caractérisée par un délire général avec agitation, irascibilité, penchant fréquent à la fureur. Ce délire général, ou du moins sans idée dominante, sans passion fortement prononcée et permanente, mais avec disposition à la fureur, distingue la *manie* proprement dite de la *monomanie*. D'après l'intensité de l'agitation on distingue la manie en *excitation maniaque*, aussi appelée *manie raisonnante*, et en *manie aiguë* ou *délire aigu*. D'après la nature des idées délirantes, elle peut être *gaie*, *érotique*, *religieuse*, *ambitieuse*, etc. V. MONOMANIE.

MANIEMENT. s. m. Action de toucher, de palper avec la main les régions où s'accumule la graisse chez les animaux de boucherie, pour juger de leur degré d'engraissement. — *Maniements*. Régions du corps, appréciables à l'exploration, dans lesquelles la graisse se dépose ou s'accumule. Leur situation est précise, fixe, et leur a fait donner des noms particuliers (Goubaux). Guenon a employé le mot *manets* comme synonyme de celui de *maniements*. Jusqu'à présent, on avait donné le nom de *maniement* au dépôt graisseux lui-même. C'est le contraire qu'il convenait de faire, car les maniements sont constants, tandis que les dépôts graisseux ne le sont pas (Goubaux). L'exporation des maniements a surtout pour but d'apprécier le volume et la consistance du dépôt graisseux dont ils sont le siége. Les maniements sont *principaux* ou *accessoires*, suivant que la graisse s'y accumule au début ou à une époque très-avancée de l'engraissement. Cette division est entièrement anatomique. En effet, les *maniements principaux* ont pour centre un ou plusieurs ganglions lymphatiques; les *maniements accessoires* ne répondent pas à des ganglions lymphatiques, mais seulement à du tissu cellulaire lâche plus ou moins abondant.

NOMS DES MANIEMENTS d'après Chamard.	NOMS DES MANIEMENTS d'après Guenon.
1. Le dessous de langue ou gros de langue.	1. Veine de l'épaule.
2. La poitrine.	2. Hampe.
3. La veine ou avant-cœur.	3. Avant-lait.
4. Le collier.	4. Entrefesson.
5. Le paleron.	5. Brague ou scrotum.
6. Le contre-cœur.	6. Bords du bassin.
7. Le cœur.	7. Veine du collier.
8. La côte.	8. Poitrine.
9. Le flanc.	9. Côte.
10. La hanche.	10. Flanc.
11. Le bord du cimier ou les abords.	11. Aloyau.
12. La lampe, ou œillet, ou grasset, ou œillères.	12. Hanche ou maille.
13. Le cordon ou entrefesson.	13. Veine du cou.
14. Avant-lait.	14. Oreillette.
15. Travers ou aloyau.	15. Sous-mâchelière.
16. Le dessous.	(V. ces mots.)

Certains maniements se développent plus tôt que d'autres dans le cours de l'engraissement. Voici ceux sur lesquels des remarques ont été faites (Goubaux). A. *Maniements qui se développent les premiers*. La poitrine, la côte, la hanche, le grasset, les abords ou le couard. — B. *Maniements qui se développent les derniers*. Le dessous de langue, le cordon, la veine ou avant-cœur, le contre-cœur, le cœur, le travers ou aloyau, le flanc. Les uns indiquent exclusivement la graisse extérieure; d'autres, la graisse intérieure ou le suif; d'autres, enfin, la graisse dans toutes les parties du corps, dans les superficielles et dans les profondes. A. *Maniements qui indiquent la graisse extérieure*. La poitrine, le paleron, le contre-cœur, le cœur, la côte, les abords ou le couard. — B. *Maniements qui indiquent la graisse intérieure ou le suif*. Le dessous de langue, le cordon, la veine ou avant-cœur, la veine de l'épaule, suivant Guenon (ce maniement répond au *paleron*, au *cœur* et au *contre-cœur* de l'énumération de Chamard), l'oreillette, suivant Guenon, le grasset. — C. *Maniements qui indiquent la graisse dans toutes les parties* (*superficielles et profondes*) *du corps*. Le travers ou aloyau, le flanc, la hanche.

MANIGUETTE. s. f. V. GRAINE *de paradis*.

MANIOC. s. m. [*Jatropha Manihot*, L., *Manihot utilissima*, Pohl, *Janipha Manihot*, Kunth; all. et angl. *Manihot*, it. *manioca*, esp. *manioc*]. Plante (monœcie monadelphie, L., euphorbiacées, J.) dont la racine, formée de gros tubercules charnus et ovales, contient une fécule alimentaire, avec un suc âcre, volatil et vénéneux, que Boutron et Henry disent être

de l'acide cyanhydrique. On détruit ce principe en mettant avec de l'eau, dans un sac, la racine dépouillée de son écorce et broyée, exprimant le suc, et suspendant le sac dans une cheminée jusqu'à parfaite dessiccation. La poudre qu'on fait ensuite avec la racine ainsi préparée, est la *farine de cassave*, mélange d'amidon, de fibre végétale et d'un peu d'extractif. — Le suc, reçu dans un vase, laisse déposer une fécule blanche qui n'est composée que d'amidon, et qui, bien lavée et bien séchée, nous est envoyée sous le nom de *tapioca* ou *sagou blanc*. Parmi les autres produits alimentaires qu'on obtient de la racine seule de manioc, il faut citer le *cicipa* ou *moussache*, et la *couaque*. Ce dernier produit est une sorte de farine qui se prépare avec la racine de manioc râpée, exprimée, séchée sur des claies exposées à la chaleur, puis criblée; elle sert à faire le *pain de cassave*. — *Manioc à Gouti*. A la Guadeloupe, racine diurétique qui donne à l'eau la propriété de mousser par l'agitation, et qu'on emploie contre les gonorrhées. Elle est rapportée avec doute à l'*Entada polystachya*, DC. (légumineuses mimosées).

MANIPULATION. s. f. [de *manipulus*, poignée; all. et angl. *Manipulation*, it. *manipolazione*, esp. *manipulacion*]. Action d'exécuter diverses opérations manuelles, en pharmacie et dans les arts. Quelquefois aussi ces opérations manuelles sont elles-mêmes appelées *manipulations*.

MANIPULE. s. m. [*manipulus*, de *manus*, main; χειρόβολον, all. *Handvoll*, angl. *handful*, it. *manipolo*, esp. *manipulo*]. Synonyme de *poignée*. Ce mot est quelquefois employé dans les formules, pour indiquer la quantité d'une substance médicamenteuse quelconque que la main peut contenir, ou que l'on peut empoigner d'une seule main. Cette quantité est désignée, dans les formules, par la lettre *M*, suivie de chiffres qui indiquent le nombre de poignées que l'on doit prendre : ainsi *M ij* signifie *deux poignées*. Mais on conçoit que, selon la grandeur des mains, il doit exister de grandes différences dans les quantités ainsi mesurées : aussi les auteurs du Codex ont-ils indiqué, pour certaines substances, à quel poids équivaut la poignée : Une poignée d'orge équivaut à 3 onces 2 gros et 1/2 (101^{gr},40); une poignée de graine de lin, à 1 once 4 gros (47^{gr},60); une poignée de feuilles sèches de mauve, à 1 once 3 gros (43^{gr},90); de feuilles sèches de chicorée, à 1 once (32 gram.); de fleurs de tilleul, à 1 once 2 gros et 1/2 (40^{gr},10).

MANNE. s. f. [*manna*, μάννα, all., angl., it. *manna*, esp. *mana*]. Suc concret qui nous vient, par Marseille, de la Sicile et de la Calabre, où on le récolte sur une espèce de frêne nommée *Fraxinus ornus*, L. Quoique la manne découle spontanément, on en augmente l'exsudation en pratiquant sur l'écorce, au mois de juillet, des incisions de 27 millimètres de longueur et de 14 de profondeur. On distingue : 1° La *manne en larmes* (*manna lacrymata*, *manna in guttis*, *manna tabulata*), celle qui, dans les mois de juillet et d'août, se dessèche promptement sur l'écorce de l'arbre ou sur de petites pailles disposées à cet effet dans les incisions; elle est en larmes blanches, douces, sucrées, plus ou moins sèches et volumineuses. 2° La *manne en sortes* (*manna communis*, *manna vulgata*, *manna in sortis*), celle qui, dans les mois de septembre et d'octobre, coule le long de l'arbre, et se dessèche moins vite et moins complétement; elle est en grumeaux irréguliers et un peu gras. 3° La *manne grasse* (*manna inferior*, *manna spissa*, *manna sordida*, *manna crassa*) coule jusqu'au pied de l'arbre, pendant le mois de novembre et le commencement de décembre, et est reçue sur une couche de feuilles du même arbre, dont on a eu soin de couvrir le sol. Ce n'est qu'une masse molle, gluante, chargée d'impuretés. La manne en sortes de Sicile est connue dans le commerce sous le nom de *manne Géracy*, et celle de Calabre sous celui de *manne Capacy*. Cette substance donne, à l'analyse, du sucre, qui forme un dixième du poids total, de la mannite (V. ce mot), un principe nauséeux, incristallisable, d'autant plus abondant que la manne est moins pure ou plus détériorée. La manne est un laxatif très-employé, que l'on prescrit à la dose de 64 ou 96 grammes, en solution dans environ un verre d'un véhicule aqueux ou de lait. On l'associe quelquefois à des purgatifs plus énergiques; mais elle nuit à leur action plutôt que de l'augmenter. Plus la manne est vieille, plus son action purgative est marquée.

Manne d'alhagi ou *d'agul*. Elle est en petits grains, comme la précédente, et exsude d'une espèce de sainfoin de Perse, l'*Alhagi mannifera*, Desvaux (*Hedysarum alhagi*, L.).

Manne de Briançon [*manna brigantiaca*]. Manne très-faiblement purgative qui exsude spontanément du mélèze (*Pinus larix*, L.), dans les environs de Briançon. Elle est en petits grains arrondis, jaunâtres, d'une saveur nauséabonde, que l'on récolte sur les feuilles de cet arbre en juin et juillet, mais seulement pendant les étés chauds.

Manne liquide ou *téréniabin*. Matière gluante, assez semblable à du miel blanc, que l'on récolte en Perse, en Asie, en Égypte, sur les feuilles de divers arbrisseaux, et qui ne diffère pas, suivant quelques auteurs, de la manne alhagi.

Manne tombée du ciel. Substance alimentaire qui se développe rapidement dans certaines circonstances en Perse et dans le voisinage du mont Ararat, etc. D'autres disent qu'elle est apportée par les vents violents. Il est certain qu'elle est formée de lichens, surtout de *Lecanora affinis*, Eversmann, et *Lecanora esculenta* (*Lichen esculentus*, Pallas, *Parmelia esculenta*).

MANNEQUIN. s. m. Figure d'homme ou de femme sur laquelle les chirurgiens exercent les élèves à l'application des bandages ou à la manœuvre des accouchements.

MANNIDE. s. m. ($C^{12}H^{10}O^8 = 2C^6H^5O^4$). Corps découvert par Berthelot, qui, comme la mannitane, provient de la mannite qui a perdu les éléments de l'eau. Il se prépare en chauffant dans des tubes fermés, et à 250°, de l'acide butyrique au contact de la mannite. Il est sirupeux, à peine liquide, sucré, puis amer, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Neutre, volatil au-dessus de 100°, très-déliquescent.

MANNISULFURIQUE (Acide). On connaît deux combinaisons définies acides de mannite et d'acide sulfurique. L'une a pour formule $C^6H^6O^5.S^2O^6$, et l'autre $C^{22}H^{12}O^{10}.6SO^3$.

MANNITANE. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{10} = 2C^6H^6O^5$). Corps découvert par Berthelot, qui se prépare en chauffant pendant quelques minutes la mannite à 200°, ou en décomposant les *mannites stéarique*, *acétique* et *benzoïque* par l'eau, les alcalis, les acides et l'alcool. C'est un corps neutre, sirupeux, à peine liquide, légèrement sucré; très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, volatil à partir de 140°. Chauffée

fortement à l'air, elle répand une odeur de caramel; abandonnée longtemps à l'air, elle tombe en déliquescence et finit par reformer de la mannite. Dans les *combinaisons des acides avec la mannite*, ce n'est pas celle-ci qui se combine telle quelle avec ces corps; c'est la mannitane, et non la mannite, qui remplit dans ces combinaisons le rôle que joue l'alcool vis-à-vis des éthers et la glycérine vis-à-vis des corps gras. En effet, toutes ces combinaisons peuvent se représenter au moyen de la mannitane et des acides, exactement comme les corps gras neutres se représentent au moyen de la glycérine et des acides.

MANNITANIDE. s. f. Combinaison neutre analogue aux éthers composés et aux corps gras (Berthelot) qui se produit en chauffant la mannite avec les acides acétique, butyrique, valérique, benzoïque, etc., et à une température de 250°.

MANNITARTRATE. s. m. — *Mannitartrate de chaux* ($C^{30}H^{15}Ca^{3}O^{35}+36HO$). Blanc, pulvérulent, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool; il se prépare en saturant l'acide mannitartrique par la craie. — *Mannitartrate de magnésie* ($C^{30}H^{15}Mg^{3}O^{35}.4MgO+30HO$). Se prépare comme le sel précédent. Blanc, notablement soluble dans un mélange d'alcool et d'eau. Saponifié par la chaux, il donne de la mannitane, de la magnésie et de l'acide tartrique.

MANNITARTRIQUE (ACIDE) [$C^{30}H^{15}O^{35}$]. Se prépare en chauffant à poids égaux la mannite et l'acide tartrique à 120° pendant cinq heures. Visqueux, très-acide, donne des sels neutres ou basiques avec les oxydes.

MANNITE. s. f. [all. *Mannastoff*, angl. *mannite*, it. *mannite*, esp. *manito*]. Principe abondamment contenu dans la manne (Thenard). La manne en larmes en est presque entièrement formée; celle en sortes en contient 75 centièmes. Pour l'extraire de la manne en larmes, il suffit de dissoudre celle-ci dans l'alcool bouillant, et de redissoudre de même dans de nouvel alcool le précipité formé par le refroidissement: ce précipité est de la *mannite* [$C^{12}H^{14}O^{12}2(C^{6}H^{6}O^{5}+HO)$]. Elle se forme aussi dans les fermentations lentes, visqueuses et lactiques du sucre. Elle cristallise en prismes droits, à base rhombe, fins, soyeux, en groupes radiés autour d'un centre; elle est faiblement sucrée, sans pouvoir rotatoire. L'eau en dissout à froid environ 15 pour 100, l'alcool 2 pour 100 environ. Elle est un peu hygrométrique; elle fond entre 160° et 165° et se volatilise un peu; elle cristallise par refroidissement; elle bout à 200° en s'altérant légèrement. Au contact de ferments autres que la levûre, elle se change en alcool, acide carbonique et hydrogène. Elle peut subir les fermentations lactique et butyrique; avec les acides acétique, butyrique, stéarique, etc., elle forme des combinaisons neutres analogues aux corps gras; elle en forme aussi avec les acides sulfurique et chlorhydrique. Fourcroy et Vauquelin l'ont trouvée dans le suc de mélasse et dans celui d'oignons fermentés; Braconnot, dans celui de betterave; Laugier, dans celui de carotte; elle a été également signalée dans le miel et dans le sucre de canne en fermentation. Ce n'est point à ce principe que la manne doit sa propriété purgative, son odeur, sa saveur nauséabonde, mais à un principe muqueux et incristallisable.

Mannite acétique ($C^{10}H^{8}O^{7}=C^{8}H^{6}O^{5}+C^{4}H^{4}O^{4}-2HO$). Composé obtenu par Berthelot en chauffant entre 200° et 220°, pendant quinze à vingt heures, dans des tubes fermés, la mannite et l'acide acétique cristallisable. Liquide neutre, très-amer, sirupeux, inodore à froid, mais d'une odeur faible vineuse toute spéciale à chaud. Soluble dans l'éther, l'alcool et l'eau, non dans le sulfure de carbone; volatile sans décomposition; décomposée par la baryte, avec résidu de mannitane. V. TRIMARGARINE.

Mannite chlorhydrique ($C^{6}H^{5}ClO^{3}$). Se prépare en chauffant à 100°, pendant cinquante à soixante heures, de la mannite avec dix ou quinze fois son poids d'acide chlorhydrique en solution aqueuse saturée. Corps neutre, solide, blanc, cristallisé; soluble dans l'éther, de goût amer et aromatique; volatil sans résidu; fusible et cristallisable par le refroidissement; soluble dans l'alcool, et ne précipitant pas par l'azotate d'argent dans ce véhicule. V. CHLORHYDRINE.

Mannite distéarique ($C^{78}H^{76}O^{11}$). Corps que l'on prépare en chauffant la mannite avec l'acide stéarique, entre 200° et 250°, pendant quinze à vingt heures. Neutre, solide, blanc, insoluble dans l'eau, cristallise par évaporation de la solution éthérée.

Mannite tristéarique ($C^{114}H^{108}O^{11}$). Se prépare comme la mannite distéarique en prenant un excès d'acide. C'est un corps neutre semblable à la tristéarine. V. ce mot et GRAS.

Mannite monobenzoïque ($C^{20}H^{10}O^{7}$). Corps qu'on prépare en chauffant à 200°, pendant dix heures, la mannite et l'acide benzoïque. Neutre, résineux, presque solide, ductile. Goût nul d'abord, puis âcre et aromatique; très-soluble dans l'alcool et l'éther, non dans le sulfure de carbone. V. TRIBENZOYCINE.

Mannite tribenzoïque ($C^{48}H^{18}O^{11}$). S'obtient comme la mannite monobenzoïque, en prenant un excès d'acide. Neutre, solide, d'aspect de résine.

Mannite monobutyrique ($C^{14}H^{12}O^{7}=C^{8}H^{8}O^{4}+C^{6}H^{6}O^{5}-2HO$). Composé obtenu par Berthelot en chauffant à 200°, pendant dix heures, l'acide butyrique sur la mannite. Neutre, demi-liquide, visqueux, cristallisable en petites aiguilles, soluble dans l'éther et l'alcool, non dans l'eau; saveur amère. Décomposée par les bases en acide butyrique et mannitane.

Mannite dibutyrique ($C^{22}H^{18}O^{9}$). Se prépare comme la mannite monobutyrique, en employant l'acide en excès. Liquide neutre, incolore, amer, assez fluide, soluble dans l'alcool. Précipitée par l'eau; en partie volatile. V. TRIBUTYRINE.

Mannite oléique ($C^{42}H^{38}O^{7}$). Se prépare comme la mannite palmitique. Neutre, incolore, de consistance de la cire à modeler, elle devient visqueuse à chaud, puis se fond en un liquide jaunâtre. V. OLÉINE.

Mannite palmitique ($C^{38}H^{36}O^{7}$). Corps obtenu par Berthelot en faisant réagir à 120°, pendant quinze à vingt heures, l'acide palmitique sur la mannite. Corps neutre, solide, blanc, cristallisable de la solution éthérée; fondu, il offre l'aspect de la cire.

Mannite trinitrique ($C^{6}H^{3}O^{2}.3AzO^{5}+HO$). Se prépare en broyant peu à peu 1 partie de mannite avec 4 ½ parties d'acide nitrique et 10 parties d'acide sulfurique. Corps neutre, cristallisant comme la mannite; soluble dans l'éther et dans l'alcool. On obtient aussi une *mannite dinitrique*. V. NITRILE.

MANNITIQUE. adj. Qui concerne la mannite et ses composés. — *Acide mannitique* ($C^{6}H^{12}O^{7}$). Produit de l'oxydation de la mannite par l'acide azotique, etc.

MANNITOSE. s. f. ($C^{6}H^{12}O^{6}$). Lorsqu'on oxyde la mannite par le noir de platine, on obtient un mélange d'acide mannitique et d'un sucre directement fermentescible. Pour séparer celui-ci de l'acide mannitique,

il suffit de saturer par la chaux, de précipiter par l'alcool, d'évaporer la liqueur filtrée et de la précipiter une seconde fois par l'alcool, après l'avoir amenée à consistance sirupeuse; on la filtre de nouveau et on l'évapore à siccité. C'est la mannitose, sirupeuse et incristallisable. Elle est tout à fait inactive vis-à-vis de la lumière polarisée. Elle présente toutes les réactions des autres glycoses.

MANOMÈTRE. s. m. [*manometrum*, de μανὸς, rare, non condensé, et de μέτρον, mesure; all. *Manometer*, it. et esp. *manometro*]. Sorte de baromètre annexé à la machine pneumatique, et indiquant le degré de raréfaction de l'air sous le récipient. — Fig. 273. Les manomètres des machines à vapeur à haute pression ont la forme d'un baromètre à siphon dont l'une des branches, A, communique avec la chaudière, et dont l'autre, B, renferme de l'air. Le baromètre présente un renflement *a* rempli de mercure. Le tube est placé sur une planche *b* portant les graduations en atmosphères et fractions d'atmosphère. Quand le manomètre est destiné à mesurer seulement une atmosphère, le tube A est ouvert à la partie supérieure, et seulement de $0^m,76$ de longueur. Le constructeur de la machine à vapeur a d'avance réglé le manomètre, de sorte que les élasticités sont écrites sur l'appareil même.

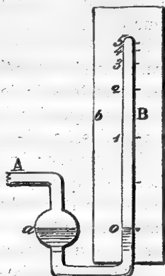


Fig. 273.

MANOSCOPE. s. m. [*manoscopium*, de μανὸς, rare, non condensé, et σκοπεῖν, examiner; it. et esp. *manoscopo*]. Instrument de physique qui marque les variations de la densité de l'air. C'est une balance dont l'un des bras supporte un globe de cuivre vide d'air, et l'autre un très-petit poids qui est en équilibre avec le globe. Au milieu de la balance est un arc de cercle sur lequel se meut un index. Le globe entraîne le poids ou est entraîné par lui, selon que le volume d'air qu'il déplace est plus ou moins dense; et les degrés que parcourt le style sur l'arc indiquent la raréfaction ou la condensation de l'air.

MANTEAU. s. m. [all. *Mantel*, it. *mantello*]. Organe musculaire et vasculaire propre à la plupart des mollusques, formant des replis qui enveloppent le corps à la manière d'un manteau. Tantôt le *manteau* est un large bouclier qui recouvre la surface du dos du mollusque; tantôt ce sont deux grandes lames qui se réunissent en dessus, adhèrent à la coquille, et laissent entre elles un canal où pénètre l'élément (eau ou air) dans lequel vit l'animal.

MANULUVE. s. m. [de *manus*, main, et *luere*, laver; all. *Handbad*, angl. *handbath*, it. et esp. *maniluvio*]. Immersion plus ou moins prolongée des mains dans un liquide chaud, à l'effet d'exercer une action dérivative.

MANUS DEI. Emplâtre fondant fait avec de l'huile, de la cire, de la myrrhe, de l'encens, du mastic, de la gomme ammoniaque, du galbanum, etc. Il est peu employé aujourd'hui.

MANUSTUPRATION. s. f. [*manustupratio*, de *manus*, main, et *stuprare*, souiller; angl. *manustupration*, esp. *manustupracion*]. Mot employé par quelques auteurs comme synonyme d'*onanisme*, de *masturbation*. V. ces mots.

MAQMAQOO. s. m. En abyssinien, racine jaune et amère, employée souvent en Abyssinie comme condiment du beurre fondu et comme adjuvant du cousso.

MAQUEREAU. s. m. [*Scomber scombrus*, L.]. Poisson acanthoptérygien scombéroïde, remarquable par l'éclat de ses couleurs, sans vessie natatoire, dont la chair constitue un bon aliment. Il était un des poissons servant à préparer le *garum*. Le nom de *groseilles à maquereau* vient de l'usage d'employer ces fruits comme condiment de ce poisson.

MARAICHIN. adj. — *Bœufs maraichins*. Ceux qui naissent ou vont s'engraisser dans les prairies basses établies sur les marais desséchés de la Charente-Inférieure, de la Vendée et des contrées voisines.

MARAIS. s. m. [*palus*, ἕλος, all. *Morast*, angl. *marsh*, it. *palude*, esp. *laguna*]. Terrain non cultivé, très-humide ou incomplétement couvert d'eau. Le sol des marais est tourbeux; il s'en exhale, dans la saison chaude, des effluves qui causent des fièvres intermittentes et rémittentes. V. PALUDÉENNES (*fièvres*). Envisagés d'une manière générale, les marais sont ordinairement constitués par un sol peu perméable, argileux ou argilo-siliceux, que recouvrent des eaux stagnantes. Ces eaux, plus ou moins vaseuses, d'une odeur et d'une saveur souvent fétides, alimentent une végétation toute spéciale. De leur sein se dégagent incessamment du gaz hydrogène carboné ou phosphoré, de l'acide carbonique. Sous l'influence de la lumière même diffuse et des animalcules verts qui y sont répandus avec profusion, les eaux stagnantes acquièrent un degré d'oxygénation qui peut aller jusqu'à 61 pour 100 de l'air dissous. Il se forme aussi de l'hydrogène sulfuré, résultat de la décomposition des sulfates par les matières organiques, en certains marais où croupissent des eaux salées et où peut s'opérer leur mélange avec des eaux douces. Les effluves, entraînés par la vapeur d'eau, se répandent dans l'atmosphère sous l'influence de la radiation solaire, et tombent le soir et pendant la nuit, à mesure que la vapeur se condense; aussi est-ce à ce moment que leur action délétère est le plus à craindre. Les vents sont l'agent le plus actif de cette dispersion, qui s'étend parfois à de grandes distances. Les marais ne sont favorables qu'aux plantes aquatiques; du reste, la végétation y souffre : les arbres y sont généralement chétifs, rabougris; les fruits sont gorgés de sucs aqueux, sans saveur et sans arome; les céréales sont de qualité très-inférieure; les plantes potagères ne réussissent qu'imparfaitement. Les animaux des races bovine et chevaline sont peu sensibles à l'action de la nourriture insalubre que fournissent les marais; cependant il n'est pas rare de voir des vaches et des bœufs atteints de la cachexie aqueuse. Quant aux bêtes à laine, ces aliments n'apportent à leur appareil digestif que des matériaux insuffisants; leur sang s'appauvrit, et bientôt un excès d'eau s'infiltre peu à peu dans leurs tissus. Mais c'est surtout l'homme qui ressent ces effets pernicieux. La cachexie paludéenne est empreinte sur les habitants des localités marécageuses. La vie moyenne y est extrêmement accourcie, et l'on a l'exemple de générations entières qui ont succombé avant d'avoir atteint vingt ans. — *Marais salants*. V. SEL.

MARANTA. V. ARROW-ROOT.

MARANTACÉES. s. f. pl. Synonyme de *cannacées*.

MARASME. s. m. [*tabitudo*, μαρασμὸς, de μαραίνειν, dessécher, flétrir; all. *Marasmus*, angl., it. et esp. *marasmo*]. Desséchement général, maigreur ex-

trême de tout le corps, suite ordinaire des maladies chroniques.

MARATHRUM [μάραθρον]. Plante indiquée par Dioscoride, et qui paraît être une espèce de *fenouil*. Son *hippomarathrum*, ou *grand marathrum sauvage*, est une espèce de *Cachrys;* un autre *hippomarathrum*, à feuilles longues, menues, est aussi une ombellifère ; il a des graines rondes, âcres et odorantes, et n'est pas un fenouil.

MARC. s. m. [*magma*, all. *Trester*, it. *feccia*, esp. *heces*]. Résidu de fruits, d'herbes, ou de toute autre substance qu'on a pressurée ou fait bouillir pour en retirer le suc. — *Marc de raisins*, *marc d'olives*. Résidu des raisins ou des olives, après la fermentation et la séparation du jus de ces fruits. Le *bain de marc de raisin* est tonique, antirhumatismal et fortifiant.

MARCESCENT, ENTE. adj. [*marcescens*, de *marcescere*, se flétrir ; all. *welkend*, angl. *marcescent*, *withering*, esp. *marcescente*]. En botanique, *calice marcescent*, *corolle marcescente*, calice et corolle qui se fanent et se dessèchent après la fécondation, mais persistent néanmoins autour de l'ovaire. — *Feuilles marcescentes*. Celles qui se fanent sur la tige et ne tombent qu'à l'approche d'une feuillaison nouvelle.

MARCGRAVIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales.

MARCHANTIÉES. s. f. pl. Division de la classe des hépatiques, caractérisée par un axe fructifère partant d'une fronde ou expansion utriculaire foliacée adhérant au sol par des filaments de mycélium. Fruit agrégé ou solitaire s'ouvrant par des dents. V. ARCHÉGONE.

MARCHE. s. f. [*incessus*, βάδισις, all. *Gang*, angl. *march*, it. *marcia*, esp. *marcha*]. L'un des modes de progression de l'homme. La marche s'exécute par une série de pas, dont la succession plus ou moins prompte et le plus ou moins de longueur la rendent ou lente ou rapide. Si elle a lieu sur un sol horizontal, le tronc se trouve transporté presque en ligne droite ; car on n'évalue qu'à 32 millimètres l'étendue des oscillations par lesquelles, alternativement, il se rapproche et s'éloigne du sol. La marche la plus rapide paraît être de 2 mètres et demi environ par seconde. Chaque vitesse entraîne un rapport particulier de la durée du pas à sa longueur ; et la durée d'un pas dans la marche la plus rapide est égale à la demi-durée d'une oscillation de la jambe projetée en avant par le fait de sa propre pesanteur, comme aussi sa longueur est presque égale à la moitié de l'amplitude d'extension des jambes, à cause de la longueur du pied. On peut évaluer approximativement cette durée à 0,33 de seconde, et cette longueur à 845 millimètres. — La Figure 274 représente la situation simultanée des deux jambes pour la durée du pas. Le premier groupe (4 à 7) représente les diverses situations que les deux jambes prennent simultanément, tandis qu'elles posent toutes deux sur le sol ; le deuxième (8 à 11), les diverses situations que les deux jambes acquièrent pendant que celle qui est soulevée se trouve le plus en arrière de la jambe appuyée ; le troisième (12 à 14), les diverses situations que les deux jambes prennent pendant le temps que la jambe oscillante passe au-devant de la jambe appuyée ; le quatrième (1 à 3), les diverses situations que les deux jambes acquièrent pendant le temps que la jambe oscillante s'est portée fort en avant de l'autre. V. LOCOMOTION et PAS.

MARCOTTE. s. f. [*mergus*, *malleolus*, *propago*, μόσχος, all. *Absenker*, angl. *layer*, it. *barbatella*, esp. *acodo*]. Branche tenant encore à la plante mère, et qui, recourbée et mise en terre, y pousse des racines qui prennent bientôt assez de force pour suffire seules à l'alimentation de la branche, que l'on sépare alors de la tige dont elle provient.

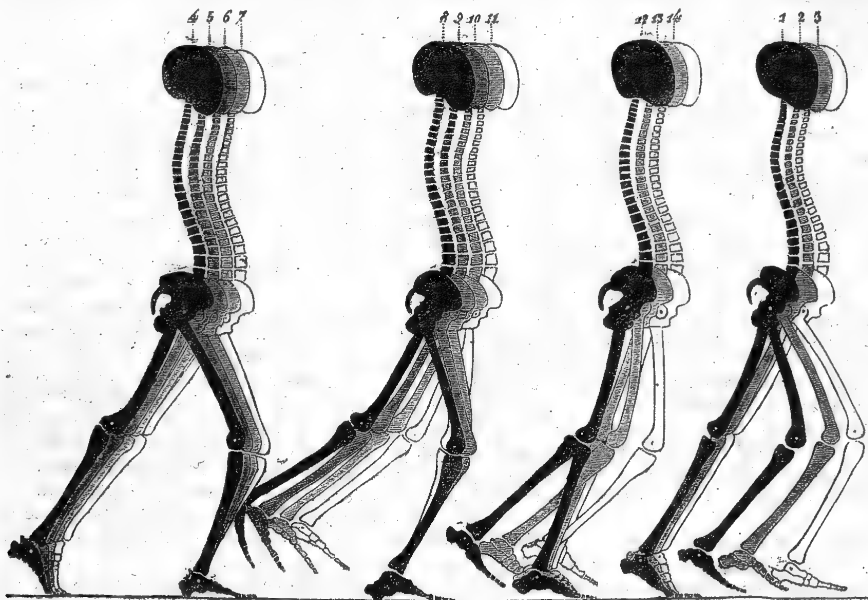


FIG. 274.

MARE. s. f. [all. *Pfütze*, *Lache*, angl. *pool*, it. *lacuna*]. Amas d'eau stagnante. V. EAU *marécageuse*.

MAREMMATIQUE. adj. [de l'it. *maremma*, maremme, plaine inondée]. Synonyme de *paludéen* : *fièvres maremmatiques*.

MAREMME. s. f. [it. *maremma*]. Marais formé de plaines constamment inondées.

MAREO ou **MAL DE PUNA** ou **SORROCHE**. Fièvre passagère qui atteint les nouveaux venus dans les hautes régions du Pérou et de la Bolivie, et qui paraît être une fièvre inflammatoire sans cause locale bien appréciable.

MARGARAMIDE. s. f. Produit qui naît par action de l'ammoniaque anhydre sur la margarine ; il se forme de l'eau et de la margaramide. Corps cristallisable, blanc, solide, neutre, soluble dans l'alcool et l'éther chauds, non dans l'eau ; fond à 60°. ($C^{34}H^{35}O^2Az$.)

MARGARATE. s. m. [*margaras*, all. *margarinsaures Salz*, it. et esp. *margarato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide margarique avec une base.

MARGARINE. s. f. [de μάργαρον, blanc de perle ; all. *Margarinfett*, angl. *margarine*, it. et esp. *margarina*]. Étudiée d'abord en mélange avec la stéarine et sous le nom de *stéarine* ; *margarate de glycérine*, chimistes divers ; *margarate d'oxyde de glycile*, Lœwig ; *margarate d'oxyde de lipyle*, Lehmann. La margarine accompagne l'oléine dans toutes les régions du corps où se trouve ce dernier principe. Si l'on réfléchit à l'énorme masse de matières grasses que renferme l'organisme des mammifères, on voit que la masse de ce principe est considérable. Chez le mouton, il y a plus de margarine dans le suif que de stéarine. Il y en a 68 pour 100 dans le beurre. Ce principe se rencontre assez souvent cristallisé dans l'économie. Il cristallise dans les vésicules adipeuses mêmes qui le renferment, mélangé à l'oléine et à la stéarine. Les cristaux ne sont jamais isolés. Ce sont des groupes d'aiguilles jaunâtres dont la forme est très-variée. Ces aiguilles s'irradient souvent autour d'une partie centrale, demi-solide et peu granuleuse. La margarine fond à 48° ; elle se décompose par la saponification en acide margarique et en glycérine ; elle cristallise autrement que la stéarine ($C^{40}H^{40}O^4$). Pour extraire la margarine du suif, il faut la dissoudre dans de l'alcool bouillant. Si les graisses renferment de la stéarine, ce qui arrive presque toujours, celle-ci se précipite la première sous la forme de cristaux dès que la solution s'est refroidie ; on sépare par la filtration cette stéarine, et, en laissant reposer la liqueur, la margarine se précipite au bout de quelque temps. V. TRIMARGARINE.

MARGARINOSULFURIQUE ou **SULFOMARGARIQUE** (ACIDE). Corps obtenu en mélangeant l'huile d'olive avec la moitié de son poids d'acide sulfurique par petites portions. Soluble dans l'alcool et dans l'eau, incristallisable.

MARGARIQUE. adj. [all. *Margarinsäure*, angl. *margaric*, it. et esp. *margarico*]. — *Acide margarique*. (Synonymie : *margarine*, Chevreul, 1813 ; *acide margarique*, Chevreul, 1816.) Il cristallise en groupes ou mamelons perliformes, opaques, réunis les uns aux autres. Il existe dans la coque du Levant et le gras des cadavres, combiné avec des bases. L'acide margarique ($C^{34}H^{33}O^3.HO$) cristallisé forme des agrégats ou mamelons blancs brillants, résultant de l'accumulation des différentes masses cristallines, pressées les unes contre les autres. Il fond à 56° ; il se décompose facilement par la chaleur, et ne peut jamais être distillé, même dans le vide, sans se décomposer au moins en partie. L'acide margarique est plus léger que l'eau, inodore, sans saveur ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant, très-soluble dans l'éther. Il rougit faiblement, lorsqu'il est en dissolution dans l'alcool, le papier bleu de tournesol. L'acide margarique décompose, au moyen d'une chaleur douce, les carbonates, en prenant la place de l'acide carbonique, et forme, avec la plupart des bases, des sels insolubles. Les margarates alcalins sont seuls solubles dans l'eau, il existe aussi des combinaisons acides d'acide margarique avec les alcalis. On l'obtient habituellement par décomposition de la margarine.

MARGARITIQUE (ACIDE). V. RICINOSTÉARIQUE.

MARGAROÏDE. adj. Qui a l'aspect *perlé* de la margarine. Nom donné par Craigie aux tumeurs à globes épidermiques volumineux dites *tumeurs perlées* par Cruveilhier, et *cholestéatome* par J. Müller.

MARGARONE. s. f. [angl. *margarone*, esp. *margarona*]. Oxyde de margaronyle. Corps obtenu par distillation de l'acide margarique sur un quart de son poids de chaux caustique. Blanc brillant, cristallisable ; fond à 76°, et reste incolore par refroidissement. Peu soluble dans l'alcool anhydre ; soluble dans l'éther et l'essence de térébenthine. ($C^{33}H^{33}O$.)

MARGARONYLE ou **MARGARYLE.** s. m. Radical hypothétique de la margarone. ($C^{33}H^{33}$.)

MARGE. s. f. [*margo*, all. *Rand*, angl. *margin*, it. *margine*, esp. *margen*]. Ce mot signifie, en français comme en latin, le bord, le pourtour d'un orifice quelconque : on dit la *marge de l'anus*, etc.

MARGINAL, ALE. adj. [*marginal*, de *margo*, bord ; all. *randständig*, angl. *marginal*, it. *marginale*, esp. *marginal*]. Qui est placé au bord d'un orifice quelconque.

MARGINÉ, ÉE. adj. [*marginatus*, de *margo*, bord ; all. *berandet*, angl. *marginate*, it. *marginato*, esp. *marginado*]. Qui a une bordure, qui est muni d'un bord. Se dit, en botanique, tantôt des surfaces circonscrites par une bande colorée, tantôt des surfaces munies d'un rebord saillant, mais étroit, ordinairement produit par une expansion du tissu de l'organe. Dans ce dernier cas, ce mot est synonyme d'*ailé*.

MARGOUSIER. s. m. [*faux sycomore*, *arbre sain*, *lilas des Indes*, *lilas de la Chine*, *arbre à chapelet*]. Nom vulgaire du *Melia azedarach*, L., arbre du midi de la France et d'Algérie, famille des méliacées, à fleurs en grappes, de couleur lilas. Il s'élève jusqu'à 10 ou 12 mètres. Le bois en est de qualité médiocre ; il croît dans les terrains les plus impropres à toute culture. Ses drupes renferment des graines à endosperme charnu huileux. On a récemment reconnu que les graines donnent 15 à 25 pour 100 du poids du fruit sec d'une huile jaune, mais limpide, excellente à brûler et à saponifier. La racine a une saveur amère ; elle est anthelminthique, ainsi que le fruit.

MARGUERITE. s. f. [*Chrysanthemum leucanthemum*, L., all. *Massliebe*, angl. *disy*, it. *margheritina*, esp. *margaritilla*]. Plante de la famille des synanthérées, qu'on employait autrefois comme apéritive, diurétique et dépurative.

MARIAGE. s. m. [de *maritare*, marier]. Contrat synallagmatique et authentique, par lequel les conjoints s'assurent, outre les rapports de sexe, la communauté de vie, d'efforts et d'intérêts, dans la vue de se donner mutuellement société et secours, et d'élever les enfants à venir. Cette union légale a une influence assez

marquée sur la santé physique et morale des populations pour qu'il importe à la démographie biologique de la faire entrer dans son cadre. La statistique prouve, en effet, que le mariage diminue les chances de mortalité, d'aliénation et surtout de criminalité ; qu'il est favorable à la fécondité et plus encore à la vitalité des nouveau-nés. Il y a donc lieu de rechercher, dans chaque localité, le rapport : 1° des unions annuelles, 2° des couples déjà existants, à la population adulte (ou, dans l'insuffisance des documents, à la population totale). Ces deux rapports ne doivent pas être confondus, car ils ont souvent une marche divergente et même inverse. C'est ainsi que, dans la période 1851-60 et par rapport à la population totale, le coefficient des unions contractées en France est, année moyenne, de 0,0079 (soit 79 sur 10,000), et celui des couples existants de 0,195 (soit 1950 couples, ou 3900 gens mariés, sur 10,000); en Angleterre, le premier est de 0,0085, et celui des couples de 0,169 ; en Irlande, le premier est de 0,0111, et le second de 0,144. Ainsi, plus de mariages annuels et moins de couples existants en Angleterre qu'en France, en Irlande qu'en Angleterre. En l'absence de documents directs, la confrontation de ces rapports peut évidemment servir à apprécier la durée moyenne des mariages. On peut même déterminer cette durée par le quotient des deux rapports, si, en moyenne, le coefficient des unions annuelles est stationnaire depuis la durée présumée des mariages, comme il arrive en France, et si les migrations sont peu importantes. On trouve ainsi qu'aujourd'hui, en France, cette durée est de 24,7 ans, tandis qu'en Angleterre, si l'on néglige l'émigration, on ne pourrait l'évaluer qu'à 20, au plus 21 ans. Le mariage offre encore à étudier : 1° les âges respectifs des époux, soit au jour de l'engagement, soit pendant sa durée; 2° le nombre, le sexe et la qualité des enfants suivant les qualités des époux. Ainsi, on a cru remarquer des rapports constants entre le sexe des enfants et les âges des époux (V. SEXE), entre la consanguinité de ceux-ci et la santé de ceux-là. Mais il importe de faire observer sur ce dernier point (et sans préjuger la question), que les documents de la statistique générale sur lesquels on s'est fondé, sont reconnus fautifs; que les mariages consanguins qu'ils dénoncent ne sont qu'une fraction indéterminée des nombres réels. C'est seulement à partir de 1864 que l'on pourra espérer d'avoir des nombres approchant de la vérité. Alors il faudra encore retenir que, si les conclusions que l'on tirera des données de la statistique générale sont de nature à suffire aux besoins actuels de la législation, ils ne jugeront pas sans appel la question théorique, s'ils sont défavorables à la consanguinité; car les effets de la seule consanguinité y seront toujours confondus avec ceux de l'hérédité morbide, et celle-ci a plus de chances de s'ajouter, de s'aggraver dans les croisements en dedans (Bertillon).

MARIN. adj.— *Acide marin.* V. CHLORE et CHLORHYDRIQUE. — *Air marin.* V. AIR *marin.* — *Sel marin.* V. CHLORURE *de sodium* et SEL.

MARINGOUIN ou **MOUSTIQUE.** s. m. [all. *Stechmücke, Mosquito*]. Nom vulgaire de diverses espèces de cousins que l'on trouve surtout dans les pays chauds (*Culex ferox*, Wiedmann, *Culex mosquito*, Robineau-Desvoidy, etc.), mais également en Suède, etc., dont la piqûre détermine un gonflement douloureux que les lotions ammoniacales et alcooliques font disparaître assez vite. Selon quelques auteurs, les *maringouins* seraient bien des *Culex*, mais les moustiques appartiendraient au genre *Simulia*.

MARINHEIRO ou **GUARÉ.** s. m. Noms brésiliens de l'*écorce de guaré purgatif* (*Guarea purgans*, Saint-Hilaire), venant d'un arbre du Brésil, famille des méliacées. Elle est amère, âcre, astringente, purgative, anthelminthique et fait contracter l'utérus jusqu'à provoquer l'avortement. Le *tuaiussu*, ou *guaré en épi* (*Guarea spicæflora*, A. J., ou *cernua*, Vell.), agit de même.

MARISQUE. s. f. [*marisca*, σῦκον, all. *Feigwarze*, angl. *marisca*]. Mot par lequel les Latins désignaient une espèce de *figue sauvage*. — *Marisque.* Dans les anciens auteurs, excroissance charnue, ayant plus ou moins l'aspect d'une figue, soit des yeux, soit des paupières, du menton ou de l'anus. La signification en est actuellement restreinte à la désignation des lobes hémorrhoïdaux extérieurs flétris, ne se congestionnant plus ou presque plus, par suite d'atrophie ou d'oblitération des veines variqueuses qui les formaient. Il ne faut pas les confondre avec les *condylomes*.

MARITIME. adj. — *Atmosphère maritime.* V. AIR *marin.*

MARJOLAINE. s. f. [*Origanum majorana*, L., all. *Majoran*, angl. *marjoram*, it. *maiorana*, esp. *mayorana*]. Plante de la famille des labiées, qui est aromatique et stimulante. Elle contient beaucoup de camphre; elle entre dans les poudres sternutatoires.

MARMELADE. s. f. [angl. *marmalade*, it *marmellata*, esp. *marmelada*]. Substance végétale confite par le sucre, et réduite à consistance pultacée : telles sont les *marmelades de coings, d'abricots*.

Marmelade de Fernel ou *de Tronchin.* Électuaire laxatif sucré et assez agréable, que l'on prépare avec : huile d'amandes douces, sirop de violette ou de capillaire, manne en larmes et pulpe de casse, ãã 64 gram.; gomme adragant, 80 centigr.; eau de fleur d'oranger, 8 gram.

Marmelade de Zanetti. On la prépare avec : manne, 64 gram.; sirop de guimauve, 16 gram.; casse cuite et huile d'amandes douces, ãã 32 gram.; beurre de cacao, 24 gram.; eau de fleur d'oranger, 16 gram.; kermès minéral, 20 centigram. Cette marmelade est conseillée dans les catarrhes pulmonaires ; elle facilite l'expectoration.

MARMITE DE PAPIN. V. DIGESTEUR.

MARNE. s. f. [*marga*, all. *Mergel*, angl. *marl*, it. et esp. *marga*]. Mélange naturel, en des proportions variables, de calcaire et d'argile, auxquels se trouve presque toujours associé un peu de sable. La délitescence, c'est-à-dire la propriété de se résoudre en une masse pulvérulente sous l'influence de l'air humide et surtout de la gelée, est le caractère agricole de la marne. L'effet de la marne pour amender la terre est double : elle agit physiquement par son mélange avec les éléments agricoles des terrains, et produit l'ameublement; en outre, elle agit chimiquement comme corps basique et poreux.

MAROUTE. s. f. V. CAMOMILLE *puante.*

MARQUE. s. f. En police sanitaire, signe appliqué à un animal, et propre à constater son état sanitaire dans les cas d'épizootie. La *marque* sert à prévenir le détournement des bestiaux et les ventes clandestines, à établir les pertes, et devient, quand elle est bien conçue et bien exécutée, un puissant auxiliaire de l'isolement. L'arrêt de 1784 stipule qu'elle doit consister en un cachet de cire verte appliqué sur le front,

Il vaut mieux employer la marque aux ciseaux dans une région très-apparente, la marque au fer rouge sur les cornes, sur les ongles, etc.

MARQUER. v. n. [esp. *marcar*]. Le vulgaire dit qu'une femme en travail d'enfant *marque*, lorsque les mucosités qui s'échappent de la vulve sont teintes de sang, et il pense qu'alors l'accouchement ne tardera pas à se terminer. Il est des femmes qui marquent dès le début du travail, d'autres plusieurs jours ou semaines auparavant, ce qui dépend de l'insertion du placenta dans le voisinage du col ou sur le col même. Quelques-unes accouchent sans marquer. Ce signe manque souvent; on ne l'observe guère que chez les primipares, ou quand le travail marche rapidement et quand le fœtus est très-volumineux.

MARRONNIER. s. m. Variété cultivée du châtaignier, qui donne des fruits plus gros que les autres, analogues pour le volume à ceux du marronnier d'Inde.

Marronnier d'Inde [*Æsculus hippocastanum*, L., all. *Rosscastanienbaum*, angl. *horse chesnut-tree*, esp. *castaño de Indias*]. Arbre de la famille des érables (heptandrie monogynie, L.), originaire des Indes orientales. L'écorce des branches de deux à trois ans, brune et rugueuse extérieurement, rosée dans sa cassure, inodore, d'une saveur amère et astringente très-désagréable, a été préconisée comme fébrifuge et comme succédanée du quinquina. Le fruit, dit *marron d'Inde*, est amer et astringent. Bien qu'il renferme beaucoup de fécule, il ne peut être consommé avant d'avoir été privé d'une partie de son amertume par la cuisson. Sans cette précaution, les animaux s'y habituent difficilement. Il exerce une action tonique et fortifiante; mais on doit le donner en petite quantité. On le croit bon pour les femelles dont le lait est employé à la fabrication des fromages. On s'en sert écrasé et mélangé à des fourrages hachés, à de la farine.

MARRUBE. s. m. [all. *Andorn*, it. *marrobio*, esp. *marrubio*]. Le *marrube blanc* (*Marrubium vulgare*, L., didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) est une plante d'une odeur forte et d'une saveur amère, qu'on a employé contre la chlorose et l'hystérie. La dose est de 4 à 8 grammes en poudre, le double en infusion, et 15 à 25 centigrammes de l'extrait. Le *marrube noir* (*Ballota nigra*, L., labiées, J.) a été employé dans les mêmes circonstances que l'espèce précédente.

MARS. s. m. [it. et esp. *marte*]. Nom ancien du fer : *safran de Mars*, *teinture de Mars*. V. Fer.

MARSILÉACÉES. s. f. pl. V. Rhizocarpées.

MARSUPIAL. adj. et s. m. — *Os marsupial* (Serres). La lame osseuse en Y qui est un des trois points d'ossification complémentaires de l'os iliaque, et qui occupe le fond de la cavité cotyloïde, parce qu'il reste toujours distinct chez les marsupiaux.

MARSUPIAUX. s. m. pl. [de *marsupium*, μαρσύπιον, bourse, poche; all. *Beutelthiere*, angl. *marsupialia*, it. *marsupiali*, esp. *marsupiales*]. V. Didelphe.

MARTEAU. s. m. [*malleus*, all. *Hammer*, it. *martello*, esp. *martillo*]. Un des osselets de l'ouïe. Dans la Figure 275, *a*, *a* est la coupe simulée de la membrane du tympan vue de côté, à laquelle adhère le manche du marteau (*m*); *b* est la tête du marteau, renflée, arrondie, articulée avec l'*enclume* (*c*), os qui lui-même s'articule avec l'étrier (*d*) par l'intermédiaire d'un très-petit os arrondi et un peu aplati, appelé *os lenticulaire*.

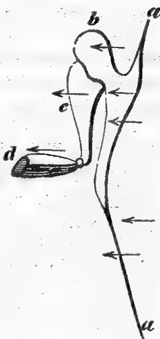


Fig. 275.

MARTELAGE. s. m. — *Castration par martelage.* Opération qui consiste à frapper plusieurs coups de marteau sur chaque cordon testiculaire appuyé contre un corps dur, qui est ordinairement un bâton cylindrique. Le taureau ne paraît pas éprouver de douleurs vives soit pendant, soit après l'opération. Les testicules se rétractent, le cordon s'engorge, la fièvre de réaction n'est pas intense. Au bout de quelques jours, les organes sexuels s'atrophient. Les vétérinaires semblent donner la préférence au martelage sur le bistournage. Le martelage réussit parfaitement sur l'espèce ovine. Il est plus difficile à pratiquer sur le cheval, dont le cordon testiculaire est plus court. Les effets en sont les mêmes que chez les ruminants.

MARTIAL, ALE. adj. [*chalybeatus*, all. *eisenhaltig*, it. *marziale*]. Se dit de toutes les préparations qui contiennent du fer ou un oxyde de ce métal. Ce mot est par conséquent synonyme de *ferrugineux* et de *chalybé*.

MARUM. s. m. V. Germandrée.

MASCULIFLORE. adj. [*masculiflorus*, de *masculus*, mâle, et *flos*, fleur]. Se dit de la calathide ou du disque dont les fleurs sont toutes mâles.

MASOPINE. s. f. ($C^{22}H^{18}O$). Substance qu'on tire de la résine d'un arbre de Mexico. Celle-ci se ramollit entre les doigts, a une odeur forte, pas de saveur. La masopine est retirée à l'aide de l'alcool chaud qui la dissout et laisse du caoutchouc. Elle cristallise dans la solution alcoolique par refroidissement. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther. Elle fond à 199°.

MASQUE. s. m. Nom donné quelquefois, dans la description des maladies, à l'aspect offert par tout le visage. — *Masque des femmes en couches.* Bouffissure et teinte particulière que prend le visage pendant les derniers temps de la grossesse et la durée des couches.

MASSAGE. s. m. [de μάσσειν, pétrir; all. *Massiren*, angl. *shampooing*, *massage*, *kneading*, esp. *masage*]. Action de presser, de pétrir, pour ainsi dire, avec les mains, toutes les parties musculaires du corps, et d'exercer des tractions sur les articulations, afin de donner à celles-ci de la souplesse et d'exciter la vitalité de la peau et des tissus sous-jacents. Cette pratique est très-usitée en Orient. Le *massage méthodique*, ou *foulage*, constitue le meilleur mode de traitement des hydarthroses traumatiques, des engorgements articulaires de même cause ou suite des luxations et souvent des entorses (V. ce mot). Les diverses formes du massage comprennent : 1° la *hachure* (all. *Hackung*), sorte de percussion linéaire vibrante, exécutée avec les doigts s'entre-choquant brusquement en frappant la partie malade, alternativement des deux mains ou d'une seule main, avec le bord ulnaire du petit doigt et de la main; 2° la *friction* ou les *passes* (all. *Streichung*); c'est un glissement des mains le long ou autour d'un membre, du tronc, ou d'une de leurs parties; 3° la *friction*, qui se fait tantôt à main légère, tantôt et plus souvent avec une certaine pression; 4° le *foulage* (all. *Walkung*), les deux mains opposées roulent un membre ou une articulation, en descendant plusieurs fois ou en remontant, selon les indications; 5° le *foulage abdominal*, à l'aide d'une main seulement et suivi ordinairement de la friction concentrique et spirale, s'opère avec le bord ulnaire

de la main en se servant d'elle comme d'une cuiller qui tendrait à diviser le contenu du ventre de haut en bas; 6° le *pétrissage* du ventre, ou l'introduction successive des doigts écartés ou rapprochés entre les intestins, à travers les téguments abdominaux, en faisant ramper la main comme une chenille, à peu près dans la direction du mouvement péristaltique; 7° le *sciage*, qui s'exécute avec le bord ulnaire des mains sur les muscles relâchés, la peau étant recouverte de linge ou de légers vêtements; 8° le *claquement*, qui est pratiqué d'une manière légère et rapide avec la main ouverte et à plat; 9° le *frappement* exécuté avec le poing du côté des phalanges fermées; 10° le *pointillage* (*percussion* ou *vibration pointée*), il se fait avec les pointes des doigts réunies en cercle petit ou grand; 11° la *percussion* ou *vibration profonde* est pratiquée avec les deux mains enfoncées à plat dans la profondeur des muscles ou des viscères, les parois abdominales étant relâchées, et est tantôt droite, tantôt circulaire; on l'appelle alors parfois *aération*, à cause de son effet dans l'asthme; 12° la *pression* avec les doigts ou avec un petit bâton sur les nerfs, ou avec les mains quelquefois sur la tête; 13° la *vibration* s'exécute encore associée à la pression, sur des troncs nerveux. V. GYMNASTIQUE.

MASSE. s. f. [*massa*, all. *Massa*, *Stoffmenge*, angl. *mass*, it. *massa*, esp. *masa*]. La plupart des auteurs entendent par masse d'un corps la quantité absolue de matière qu'il renferme. Quelques-uns sont portés à ne voir dans la notion de masse qu'une conception abstraite surgie de l'observation préalable des faits. C'est une propriété commune à tous les corps, se manifestant dans chacun d'eux avec des degrés d'intensité différents, comme cela a lieu pour toutes les propriétés générales. On mesure les masses par les poids, parce que le rapport des masses est égal au rapport des poids; mais les deux notions de masse et de poids ne sont pas identiques. Ne pouvant pas mesurer directement les masses, on les a mesurées par les poids, d'où une vue absolue qui a fait confondre ces deux notions, comme l'indique le langage dans la synonymie des mots *lourd* et *massif*. Massif signifie aussi difficile à mouvoir; quoique dans le sens de lourd ce mot ait été détourné de sa véritable acception, la vraie cependant a été conservée. La propriété de la masse, comme toutes les autres, varie d'un corps à l'autre; mais, dans un même corps, peut-être est-elle invariable, au moins est-elle la plus constante de toutes, puisqu'elle ne paraît pas varier, quels que soient l'état de ce corps, sa forme, sa température, etc., à la condition toutefois qu'on fasse abstraction du milieu résistant. Le rapport des résistances au mouvement, mesuré par le rapport des vitesses acquises si les forces sont instantanées, ou par le rapport des accélérations si les forces sont continues, a donné le rapport des masses. Une masse quelconque étant prise pour unité, toutes les autres seront numériquement exprimables, et c'est ainsi que la masse a pu entrer dans les équations du mouvement. On prend pour unité de masse la quantité d'un corps qui, sous l'influence de l'unité de force, acquerrait l'unité de vitesse au bout de l'unité de temps. — *Masses latérales de l'atlas*. V. ATLAS et VERTÈBRE. — *Masses polliniques*. Réunion d'une grande quantité de grains de pollen en groupes polyédriques ou arrondis, adhérant ensemble par leur extrémité interne, serrés en dedans, libres par leur partie extérieure qu'on trouve dans les anthères des orchidées et des asclépiadées. Des filaments muqueux, élastiques, striés en long, unissent ensemble ces amas prismatiques en les rattachant au prolongement visqueux en forme d'axe du *caudicule*. C'est par leur extrémité la plus étroite, qui est tournée en dedans, que sont adhérents ensemble les lobes et lobules des masses polliniques. Chaque grain de pollen est polyédrique par suite des pressions réciproques. Lorsque chaque masse n'est pas subdivisée en plusieurs lobes et lobules, la consistance en est cireuse : on dit alors que ce sont des *masses céracées*. La *masse pollinique* remplit la loge de l'anthère. Elle est simple, ou double, ou quadruple, suivant qu'il s'agit d'espèces d'orchidées dont chaque *loge* de l'anthère est subdivisée ou non en deux ou quatre *logettes* par des cloisons. Elle s'amincit d'un côté en formant la partie de la masse pollinique qu'on appelle *caudicule*, lequel porte un petit renflement terminal inférieur qu'on nomme *rétinacle*. Celui-ci remplit dans la plante une petite poche appelée *bursicule*, placée au-dessous de l'anthère. Ce rétinacle est en général visqueux, mou et élastique, à l'état frais, d'où vient qu'il adhère facilement, d'où vient encore qu'il se moule et se déforme au contact des corps qui le touchent. C'est à tort que le rétinacle est considéré comme étant toujours un corps glanduleux. Il est : 1° ou homogène et visqueux, sans structure utriculaire comme les glandes végétales; c'est plutôt un produit de sécrétion gommeux des parois de la bursicule qu'un corps glandulaire (*Ophrys*); 2° ou formé de tissu cellulaire à utricules qui, incolores, peu granuleux, ne contiennent pas de substance huileuse, gommeuse ou résineuse (*Maxillaria*, *Lycaste*). Le caudicule est mou, visqueux, élastique, formé d'une substance organique, muqueuse, dense, striée, qui entraîne ordinairement du tissu utriculaire de la loge qui le renfermait. Chez les asclépiadées, les masses sont fixées par paires au stigmate à l'aide d'appendices, et chaque paire de sacs contenant les paires de masses appartient aux moitiés de deux anthères voisines. — *Masse sacro-lombaire*. V. SACRO-LOMBAIRE.

MASSÉTER. s. m. [μασσητὴρ, de μασάομαι, je mâche; all. *Kaumuskel*, angl. *masseter*, it. *massèter*, esp. *masetero*]. Muscle (zygomato-maxillaire, Ch.) qui s'implante, d'une part à l'arcade zygomatique, de l'autre au bord inférieur de la branche de la mâchoire diacrânienne, à l'angle et à la face externe de cet os; il sert aux mouvements de la mâchoire dans la mastication.

MASSÉTÉRIN, INE. adj. [*masseterinus*, *massetericus*, angl. *masseteric*, it. *masseterico*, esp. *maseterico*]. Qui a rapport au masséter. — *Artère massétérine*. Quatrième des divisions de la maxillaire interne; elle naît quelquefois de la temporale profonde postérieure. —*Nerf massétérin*. Une des divisions que fournit le rameau maxillaire inférieur du trifacial.

MASSÉTÉRIQUE. adj. V. MASSÉTÉRIN.

MASSETTE. s. f. Genre de typhacées dont deux espèces sont communes. Leurs rhizomes, charnus et féculents, sont alimentaires. Leur pollen remplace quelquefois la poudre de lycopode. L'aigrette qui accompagne les fleurs femelles est, ainsi que les feuilles, employée dans les arts. Ce sont les *Typha latifolia*, L., et *Typha angustifolia*, L.

MASSEUR. s. m. Celui qui est chargé par le médecin d'exercer le massage.

MASSICOT. s. m. [all. *Massikot*, angl. *massicot*,

it. *vetrina*, *massicot*, esp. *masicot*]. Nom vulgaire du protoxyde de plomb.

MASTIC. s. m. [*mastiche*, μαστίχη, all. *Mastix*, angl. *mastic*, it. *mastice*, esp. *almaciga*]. Résine qui découle d'incisions faites au *térébinthe lentisque* (*Terebinthus lentiscus*, *Pistacia lentiscus*, L.). Le mastic est en larmes d'un jaune pâle, tantôt aplaties, tantôt sphériques, dont la surface est molle et comme farineuse, à cause de la poussière provenant du frottement continuel des morceaux. Sa cassure est vitreuse, sa transparence un peu opaline. Il est un peu astringent et stimulant. On l'employait autrefois comme masticatoire, d'où lui est venu son nom.

MASTICATION. s. f. [*masticatio*, μάσσησις, all. *Kauen*, angl. *mastication*, it. *masticazione*, esp. *masticacion*]. Action de mâcher, de broyer les aliments pour les imprégner de salive et pour les préparer à la digestion qu'ils doivent subir dans l'estomac. Elle s'exécute par l'action combinée de la langue, des joues et des lèvres, qui poussent entre les dents les substances alimentaires introduites dans la bouche, et par les mouvements de la mâchoire inférieure, qui les coupe, les déchire ou les écrase.

MASTICATOIRE. s. m. [all. *Kaumittel*, angl. *masticatory*, it. et esp. *masticatorio*]. Substance qu'on mâche pour exciter l'excrétion de la salive ou parfumer l'haleine. Les masticatoires sont tantôt des substances inertes qui n'agissent que mécaniquement, tantôt des stimulants (racines de livèche, d'impératoire, d'angélique), ou même des substances âcres (pyrèthre, scille, bétel, polygala, tabac, etc.).

MASTICINE. s. f. [all. *Masticin*, esp. *masticina*] ($C^{40}H^{31}O^{2}$). Résine difficilement soluble dans l'alcool, blanche, molle, ductile, qui devient transparente par la fusion. Elle compose en partie le *mastic* avec une autre résine facilement soluble dans l'alcool, qui n'a pas reçu de nom et a pour formule $C^{40}H^{31}O^{4}$.

MASTIGADOUR. s. m. [all. *Trankgebiss*, it. *mastigadore*, esp. *mastigador*]. Mors garni de patenôtres et d'anneaux, qu'on met dans la bouche du cheval pour exciter la salivation. — *Mastigadour* ou *nouet*. Nom donné autrefois par les maréchaux à certaines préparations médicamenteuses destinées à être lentement mâchées par les animaux malades. Elles étaient presque toujours formées de substances très-actives, telles que l'asa fœtida, le poivre, le gingembre, le sel de cuisine, le sel ammoniac, l'ail, etc., unis en certaines proportions. On en faisait des préparations pâteuses qu'on enveloppait d'un linge, et qu'on attachait ensuite au mors d'un filet, pour que le cheval pût les soumettre à une mastication lente. Les mastigadours sont maintenant peu employés; on les remplace par les électuaires.

MASTITE. s. f. [*mastitis*, de μαστὸς, mamelle; all. *Brustentzündung*, it. *mastite*, esp. *mastitis*]. Inflammation des mamelles, c'est-à-dire de la partie glanduleuse du sein et de son tissu cellulaire interlobulaire. Des coups, des chutes peuvent causer l'inflammation aiguë ou chronique d'une mamelle, et déterminer sur un point de cet organe un engorgement, une induration à laquelle on donne communément le nom de *glande au sein*. Ces engorgements ou *glandes* ont une grande tendance à dégénérer en squirrhe; cependant, lorsqu'ils sont survenus accidentellement par l'effet d'une cause locale, ils cèdent souvent à l'emploi réitéré des sangsues, ou de topiques mercuriels, savonneux, etc. De là ces guérisons de prétendus squirrhes. — C'est surtout à la suite des couches, pendant l'allaitement, que la *mastite aiguë* est fréquente. Souvent il se forme alors dans les mamelles un engorgement désigné vulgairement sous le nom de *poil*, soit par suite de l'impression d'un air froid sur les seins, soit par suite de gerçures sur le mamelon, et de l'irritation que la succion produit sur cet organe. La mastite s'annonce, dans ces divers cas, par un frisson bientôt suivi de chaleur. La fièvre cède au bout de vingt-quatre à trente-six heures, si l'engorgement se dissipe; si, au contraire, l'inflammation se déclare, les seins deviennent durs, tendus; la tension se propage aux aisselles, l'excrétion laiteuse est supprimée; la douleur est pongitive, et quelquefois si vive, qu'il se manifeste des symptômes cérébraux. Ce n'est guère qu'au bout de quinze jours de durée de cette période inflammatoire que la fluctuation devient manifeste; quelques jours plus tard, un des points enflammés se soulève davantage, la peau s'amincit et finit par se perforer pour donner issue au pus; et presque toujours il se forme successivement plusieurs foyers purulents. — Le plus sûr moyen de prévenir l'engorgement des mamelles, chez les nouvelles accouchées, est de faire teter l'enfant dès que les seins se remplissent. Lors même qu'il existe déjà quelque dureté, la succion exercée par l'enfant est le meilleur remède pour les dégorger; néanmoins il faut cesser d'allaiter avec le sein malade lorsque l'inflammation devient trop intense. En même temps, il faut déterminer une action dérivative, en excitant les fonctions de quelque autre organe, et particulièrement l'écoulement des lochies: on applique sur la mamelle quelque topique résolutif; on la couvre avec une peau de cygne ou d'agneau; ou, si le gonflement est plus prononcé, on a recours aux cataplasmes émollients et même narcotiques, et l'on a soin de faire teter l'enfant aussitôt que cela est possible. Si la suppuration est inévitable, on emploie, selon la circonstance, les adoucissants ou les maturatifs. La collection purulente une fois établie, il est généralement préférable d'abandonner à la nature l'ouverture de l'abcès; c'est le moyen qu'il ne reste point d'engorgement indolent et que la cicatrice soit moins difforme. Mais il peut être utile d'en faire l'ouverture, lorsque l'abcès est trop profondément situé et occasionnerait une trop grande désorganisation.

MASTODYNIE. s. f. [*mastodynia*, de μαστὸς, mamelle, et ὀδύνη, douleur; all. *Brustschmerz*, it. et esp. *mastodinia*]. Douleur des mamelles, quelle qu'en soit la cause.

MASTOÏDE. adj. [*mastoides*, de μαστὸς, mamelle, et εἶδος, forme: all. *zitzenförmig*, angl. *mastoid*, it. et esp. *mastoideo*]. Qui a la forme d'un mamelon. — *Apophyse mastoïde*. Apophyse située à la partie postérieure inférieure de l'os temporal, au-dessous et en arrière du conduit auditif externe. Elle donne attache au digastrique.

MASTOÏDIEN, IENNE. adj. [*mastoideus*]. Qui a rapport à l'apophyse mastoïde. — En anatomie, *trou mastoïdien* (*foramen mastoideum*), petit trou que l'on remarque derrière l'apophyse mastoïde, au-dessus de la rainure mastoïdienne. Il donne passage à une artère qui va se distribuer aux méninges, et à une veine qui aboutit au sinus latéral. — *Gouttière mastoïdienne*. Enfoncement que l'on remarque sur la face cérébrale du temporal, au niveau de l'apophyse mastoïdienne, et qui fait partie de la gouttière latérale. — *Ouverture mastoïdienne*. L'une des cinq ouvertures que l'on

trouve dans la caisse du tympan. Elle est à la partie postérieure de la circonférence de cette cavité, et établit une libre communication entre elle et les *cellules mastoïdiennes*. Celles-ci, appelées aussi *antres* ou *sinus mastoïdiens*, communiquent toutes entre elles, ainsi qu'avec la cavité du tympan, et ont pour fonction d'accroître l'intensité du son. — *Rainure mastoïdienne* ou *digastrique*. Enfoncement situé derrière l'apophyse mastoïde et donnant attache au ventre postérieur du muscle digastrique.

MASTOÏDITE. V. Mastite.

MASTOÏDO-AURICULAIRE. V. Auriculaire *postérieur*.

MASTOÏDO-CONCHINIEN. V. Auriculaire *postérieur*.

MASTOÏDO-GÉNIEN. V. Digastrique.

MASTURBATION ou **MANUSTUPRATION.** s. f. [*mastupratio*, de *manus*, main, et *stuprare*, souiller; all. *Selbstbefleckung*, angl. *masturbation*, it. *mastuprazione*, esp. *masturbacion*]. Excitation des organes génitaux avec la main, dite aussi *onanisme*, d'autant plus dangereuse que l'on a incessamment la possibilité de s'y livrer. L'étisie, le marasme, un état d'abrutissement, en sont les suites ordinaires, moins peut-être par les déperditions de fluide séminal que par l'ébranlement nerveux qu'elle détermine.

MAT, ATE. adj. [all. *dumpf*]. — *Son mat.* Celui que rendent les parties charnues quand on les percute avec le doigt. C'est également celui que la poitrine donne lors de l'hépatisation du poumon, ou quand il existe un épanchement considérable. Entre ces diverses *matités* du son, il y a bien des nuances que l'habitude seule peut apprendre à distinguer.

MATALISTA. Racine purgative de l'Amérique du Sud, qui est donnée à la dose de 32 grammes. L'action en est plus douce que celle du jalap.

MATÉ. s. m. V. Houx maté.

MATELAS, s. m. — *Matelas d'eau.* En 1855, le docteur Arnott, de Londres, a exposé un *lit hydrostatique*, ou *lit d'eau*, destiné à tenir les malades suspendus et comme flottants sur cet appui liquide, à l'effet de prévenir les accidents qui résultent de la compression produite par les appuis solides, et comme moyen de prévenir et de combattre les eschares gangréneuses du bassin. Ce matelas est constitué par deux lames de caoutchouc vulcanisé soudées l'une à l'autre par leurs bords. L'eau y est introduite par une large ouverture se fermant instantanément par un mécanisme des plus simples. Cette opération n'exige pas plus de deux ou trois minutes. A l'un des angles du matelas se trouve un tube muni à son extrémité d'un robinet servant à le vider. Ce matelas, convenablement rempli, présente environ 10 centimètres de hauteur. Sa capacité est de 25 à 26 litres. Une ouverture circulaire d'environ 1 décimètre de diamètre, ménagée au centre, permet un libre cours aux déjections dans les circonstances où les malades ne peuvent pas être déplacés. L'appareil étant rempli d'eau est placé sur un lit ordinaire et recouvert d'une alèze. L'eau que l'on y introduit doit avoir une température de 28 à 30 degrés. Dans la majorité des cas, l'expérience a prouvé que cette eau n'a pas besoin d'être renouvelée; elle conserve la même température pendant plusieurs semaines. Suivant diverses indications spéciales qu'on peut avoir à remplir, la température de l'eau peut être variée à volonté. L'emploi de ce matelas est très-avantageux, et tend à se généraliser de plus en plus dans la pratique médicale hospitalière et urbaine.

MATÉRIALISME. s. m. [de *materia*, la matière]. En philosophie, opinion de ceux qui ne connaissent que la substance matérielle, et qui rejettent l'existence de substances spirituelles. Cette opinion se partage en deux très-distinctes : l'une, la plus ancienne, essaye, par ce qu'elle sait des lois de la matière, de donner une explication de la formation du monde (par exemple, l'épicurisme et les atomes); par conséquent, au fond, et malgré les apparences, elle ne sort pas de l'ordre métaphysique ; l'autre, plus récente et due uniquement à la philosophie positive, reconnaît que pour l'homme il n'y a que la matière et des forces qui lui sont immanentes ; mais elle renonce à toute spéculation sur l'origine de cette matière et de ces forces. — La philosophie positive a profité de cette distinction essentielle pour donner au matérialisme un sens spécial : elle le définit une erreur de logique qui consiste à expliquer certains phénomènes s'accomplissant d'après des lois spéciales et propres, à l'aide de celles qui nous servent à relier entre eux des phénomènes d'un ordre plus simple, par une sorte d'importation, dans une science plus complexe, des idées générales d'une science moins compliquée. Par exemple, vouloir expliquer les lois de la combinaison des corps en proportions déterminées, celles de la double décomposition des sels, du dédoublement catalytique de divers composés, par les lois de l'électricité, par celles de la chaleur, de l'attraction universelle ou pesanteur, c'est faire du matérialisme en chimie. Nier, dans les éléments anatomiques et les tissus végétaux et animaux, l'existence de propriétés différentes de celles des corps bruts, expliquer les fonctions normales et les troubles morbides de l'économie vivante par les lois de la mécanique, de la physique et de la chimie seulement, c'est être matérialiste en physiologie et en médecine (V. Iatro-mécanicien et Propriété). C'est à tort que l'expression de médecins matérialistes a été appliquée à ceux qui ont constitué la biologie et la pathologie, comme science, sur la seule considération de la structure et des propriétés inhérentes à la matière organisée, sans s'occuper des causes premières (Dieu, âme, nature, etc.); sans faire intervenir des causes hypothétiques, des entités ontologiques (principe ou esprit vital, archées, etc.), comme ont été obligés de faire les médecins qui ne connaissaient pas la constitution intime de l'organisme et ses propriétés élémentaires. La connaissance de celle-ci est seule capable de nous rendre compte des phénomènes plus complexes qui se passent dans l'économie, puisque ces derniers ne sont que des manifestations de ces propriétés dans des conditions particulières, et que ces propriétés n'existent point indépendamment de la matière organisée. Par conséquent, employée sous une forme critique, l'expression de matérialiste n'a pas de sens, puisque jamais nul des actes de la pensée n'a existé sans matière organisée cérébrale, soumise elle-même à certaines conditions de circulation et de nutrition, pas plus qu'on n'a vu la contractilité sans fibres musculaires, et ainsi des autres.

MATÉRIALISTE. s. m. [bas lat. *materialista*, de *materia*, au sens de matière médicale ; *seplasarius ;* it. *speziale*]. Dans les anciens ouvrages de médecine, celui qui vend les objets de la matière médicale, les drogues simples en particulier.

MATERNITÉ. s. f. Mot employé autrefois pour désigner les maisons où l'on recevait et allaitait les en-

fants trouvés. Il désigne actuellement en France les maisons, très-répandues, destinées à recevoir les femmes pauvres enceintes, et particulièrement celles qui ont atteint leur huitième mois de grossesse, ou qui, sans l'avoir atteint, sont sur le point d'accoucher. Il faut que les dortoirs soient bien aérés ; la maison doit autant que possible posséder un amphithéâtre, un vaste jardin, un petit jardin botanique et une salle de dissection. Aucun étranger n'est admis dans les salles où l'on soigne les femmes, et rien ne s'oppose à ce que leur état reste secret. Des lits sont destinés pour les femmes qui attendent prochainement leur accouchement. D'autres sont placés dans de petits cabinets, où séparés par des cloisons et ouverts sur un couloir, pour les femmes en couches. Il existe des berceaux pour les enfants des accouchées, des lits pour les nourrices sédentaires et pour les élèves sages-femmes. Les nouveau-nés que leurs mères abandonnent sont aussitôt transportés dans les maisons d'enfants trouvés et orphelins. Une salle spéciale reçoit les femmes qui commencent à ressentir les premières douleurs ; elles y restent jusqu'au moment où l'on juge convenable de les faire passer dans la salle d'accouchement. La métro-péritonite puerpérale se développe avec facilité dans ces établissements et y cause des ravages. Un médecin autrichien, Semmelweis, attribue une grande part, dans la production de cette redoutable affection, à l'absorption, par la muqueuse vagino-utérine, des liquides en putréfaction provenant du linge, des parties du placenta, d'instruments mal nettoyés, de l'atmosphère même imprégnée de tels atomes. Le mode le plus commun d'inoculation serait le toucher exercé par des mains imprégnées de miasmes cadavériques ; aussi a-t-il été arrêté que personne ne serait admis dans les salles de la Maternité de Vienne, sans avoir trempé, dans la salle d'accouchement même, les mains en une solution de chlorure de chaux et sans avoir fait usage de brosses à ongles. V. MAISON *de santé*.

MATICINE. s. f. Principe amer du matico (Hodges).

MATICO. s. m. Nom péruvien de l'*Artanthe elongata*, Miquel (*Piper angustifolium*, Ruiz et Pavon, *Piper elongatum*, Vahl., *Stephensonia elongata*, Kunth), de la famille des pipéracées, dont les feuilles sont employées contre les affections vénériennes. Elles renferment une essence d'un vert clair qui cristallise en vieillissant.

MATIÈRE. s. f. [*materia*, *materies*, ὕλη, all. *Materie*, angl. *matter*, it. et esp. *materia*]. Tout ce qui produit ou peut produire sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées. La quantité de matière contenue dans un corps est en raison directe de sa densité et de son volume, c'est-à-dire égale au produit de sa densité par son volume. L'idée de matière, comme l'idée de force, est une pure abstraction. Il n'y a de réel que les corps escortés de toutes leurs propriétés. Les uns ont voulu concevoir des corps absolus, autrement dit, indépendants de leurs propriétés ; par là, ils ont été conduits à la notion métaphysique de matière dont ils ont fait une entité, en ce sens qu'ils ont attribué une existence réelle à une abstraction. D'autres ont voulu concevoir les propriétés d'une manière absolue, autrement dit, indépendamment des corps qui les manifestent ; par là, ils ont été conduits à la notion métaphysique de force ; ils ont également créé une entité, puisqu'ils ont donné une existence réelle à une abstraction. Les uns et les autres ont voulu séparer ce qui est absolument inséparable. Il n'y a pas plus de matière sans propriétés que de propriétés, de forces sans matière. Quand on considère l'ensemble des corps réels, en ayant seulement égard aux propriétés qui leur sont communes, à leurs propriétés générales, et en ne tenant aucun compte de leurs propriétés particulières, on constitue une abstraction scientifique : cette abstraction, c'est la matière.

— *Matière brute*. Celle qui n'offre pas les caractères de l'organisation, qui n'est pas douée de la vie. Ce terme n'a de valeur que par opposition à celui de *matière organisée*. Il est souvent employé dans un sens abstrait, comme désignant la substance, le *substratum* des propriétés de tous les corps, ce que ceux-ci ont de commun. A cet égard, et au point de vue de la composition et de la décomposition chimiques élémentaires, il n'y a pas deux sortes de matières, l'une *brute*, *morte* ou *inorganique*, l'autre *organisée* ou *vivante*. Mais, au point de vue de la composition immédiate et de la structure, ces deux sortes de matières sont très-distinctes et la dernière est douée de modes d'activité dont l'autre ne jouit pas. Il n'est pas vrai que la matière, même non organisée, soit purement passive, qu'elle ne soit susceptible par elle-même d'aucune action, d'aucune tendance, que les phénomènes qui s'y observent dérivent de principes d'action immatériels qui la meuvent bien que non inhérents à ses agrégats. V. PROPRIÉTÉ.

— *Matière de la chaleur*. V. CALORIQUE.

— *Matières fécales*. V. EXCRÉMENTS.

— *Matières grasses*. V. GRAS et OLÉAGINEUX.

— *Matière incrustante*. V. LIGNEUX et XYLOGÈNE.

— *Matière médicale* [*materia medica*]. Ensemble des corps bruts et organisés qui fournissent les médicaments. — Partie de la thérapeutique qui étudie les caractères de ces corps pour un but pratique déterminé, depuis leurs caractères distinctifs ou spécifiques, jusqu'à leur action sur l'économie animale, leur aptitude à remplir les indications thérapeutiques et leurs différents modes d'administration.

— *Matière organisée*. Substance organisée, toute matière vivante ou ayant vécu, formée par union moléculaire ou dissolution réciproque de *principes immédiats* (V. ce mot) nombreux, lesquels se rangent en trois ordres ou classes différentes. Tout ce qui est formé de matière organisée a une organisation. Toute matière qui est reconnue expérimentalement comme constituée par union de principes immédiats appartenant à ces trois classes se rencontre seulement sur des êtres vivants ou ayant vécu. Réciproquement, les *actes d'ordre organique* ou *actes vitaux*, la vie, en un mot, ne s'observe que sur la matière organisée et jamais sur celle qui ne l'est pas. Nous concluons qu'une matière provient d'un être qui a vécu, qu'elle est, en d'autres termes, organisée, lorsque, par l'analyse, nous y découvrons des principes nombreux, unis molécule à molécule, appartenant à ces trois classes. Nous ne pouvons pas faire de substance organisée susceptible de vivre, c'est toujours d'un être qui vit ou a vécu qu'elle tire origine ; et cet être, en remontant la série des temps, on ne sait d'où il vient, quels sont le mode, la cause, les conditions de sa *formation* première. La matière organisée peut être liquide, demi-solide ou solide. Si elle est liquide, elle se distingue de toute substance brute par la prédominance, quant à la masse, des substances organiques non desséchées (on doit dire non desséchées, car l'eau qu'on indique dans la substance organisée est, en plus grande partie, de l'eau de constitution des substances organiques elles-mêmes) ; elle

se distingue encore, accessoirement, bien que presque toujours, par la présence de parties solides en suspension ayant une forme spéciale, les éléments anatomiques. Lorsqu'elle est solide ou demi-solide, elle peut être amorphe, mais elle a le plus souvent une forme et une structure spéciales ; si elle est amorphe, elle se distingue encore en cela que les *substances organiques* y prédominent sur les corps d'origine minérale. Mais la matière organisée n'est pas toujours liquide ou amorphe solide : elle prend, le plus souvent, lorsqu'elle est solide, des formes et une *structure* spéciales, qui la distinguent des corps *bruts* ; et cela, lors même que, dans sa composition immédiate, les principes d'origine minérale l'emportent quant à la masse, comme on le voit dans les os, les coquilles, etc. C'est pour avoir cru à l'existence de caractères distinctifs absolus entre la substance organisée des végétaux et celle des animaux, que l'on a été conduit à deux erreurs aussi graves l'une que l'autre. La première consistait à considérer l'ammoniaque comme pouvant être seule fournie par la matière organisée animale ; l'autre a consisté à nier qu'on pût, au point de vue de la composition immédiate (au point de vue chimique, comme on disait alors), distinguer la substance des animaux de celle des végétaux, parce que, dans quelques animaux, l'un des principes immédiats est la cellulose. Or, cette substance organique n'existe que dans l'enveloppe protectrice d'un très-petit nombre de mollusques, dans la partie correspondant à la coquille des malacozoaires plus élevés. Cette opinion revient à celle qui consistait à dire que l'on ne peut pas distinguer les animaux de la matière brute, parce que la coquille des mollusques renferme plus de sels d'origine minérale que d'autres principes. D'abord il importe de noter que la substance organisée des parties constituantes essentielles de l'animal (et non des produits simplement protecteurs, comme les coquilles, etc.) diffère, d'une manière absolue, de la substance organisée végétale par la présence des substances organiques azotées et l'absence de cellulose ou des principes voisins comme principes constituants fondamentaux. De plus, la substance organisée des végétaux se distingue de celle des animaux par la prédominance des *substances organiques non azotées* sur celles qui sont *azotées*, et par l'existence (ou la prédominance) de certaines espèces spéciales de principes cristallisables d'origine organique (deuxième classe). Des faits analogues s'observent à l'égard des principes d'origine minérale, mais ils sont bien moins tranchés. V. ORGANISATION et ORGANISÉ.

Matière perlée de Kerkring. Précipité qu'on obtient en versant un acide dans l'eau de lavage de l'antimoine diaphorétique. C'est de l'acide antimonique hydraté.

Matière soufflée aux poils. En vétérinaire, matière purulente qui s'élève de l'intérieur du sabot du cheval, le long des feuillets, dans le cas de maladie de la sole, et s'échappe par le biseau, entre les poils de la couronne, qui se hérissent.

Matière verte de Priestley. Amas d'algues microscopiques isocarpées ou filamenteuses d'*Hygrocrocis*, et de palmellées de couleur verte, maintenues réunies par une substance amorphe, homogène, d'aspect muqueux, avec ou sans infusoires. Son nom lui vient du physicien anglais qui en a le mieux étudié les caractères et le développement. Elle a été considérée comme un corps organisé primordial à part, se développant spontanément, jusqu'au moment où le microscope en a montré la nature complexe et le mode de développement, qui est celui de toutes les algues analogues. V. ALGUE.

MATIN. s. m. [*matutinum tempus*, πρωΐα, all. *Morgen*, angl. *morning*, it. *mattina*, esp. *mañana*]. Époque de la journée qui coïncide avec le passage apparent du soleil au côté oriental de l'horizon.

MATITÉ. s. f. [all. *Dumpfheit*]. Qualité particulière du son quand il est *mat*. V. ce mot.

MATRAS. s. m. [bas latin *matracium*, all. *Retorte*, angl. *matrass*, it. *matraccio*, esp. *matraz*]. Globe de verre surmonté d'un col qui lui sert d'ouverture. On donne aux matras différentes formes, selon l'usage auquel on les destine. Ceux qui servent aux sublimations sont aplatis par le fond ; ceux qu'on emploie à la concentration des acides azotique et sulfurique, ou à la dissolution des métaux dans ces acides, ont le col très-long, afin de condenser l'acide qui peut se volatiliser avec l'eau, et de ne laisser échapper que celle-ci. Ceux qui servent à la digestion des substances végétales dans un véhicule ont le col large et court pour faciliter la sortie du marc après l'opération.

MATRICAIRE. s. f. [*Matricaria*, L., all. *Mutterkraut*, angl. *dog's chamomile*, it. et esp. *matricaria*]. Genre de plantes (syngénésie polygamie superflue, L., synanthérées, J.) dont on emploie deux espèces en médecine. — La *camomille ordinaire* (*Matricaria chamomilla*, L.) a une odeur forte, qui n'est pas désagréable ; sa saveur n'est point amère, comme celle de la camomille romaine. — La *matricaire officinale* (*Matricaria parthenium*, L., ou mieux *Pyrethrum parthenium*, Smith) exhale une odeur forte et désagréable. C'est un stimulant énergique : elle a été employée comme antispasmodique, comme vermifuge et comme emménagogue.

MATRICE. s. f. V. UTÉRUS.

Matrice des ongles. V. ONGLE.

Matrice des poils. Le *follicule*, et, en particulier, le *bulbe pileux*, pour les auteurs qui appellent *bulbe du poil* la racine renflée des cheveux, et non la partie saillante du fond des follicules pileux.

MATRONE. s. f. [*matrona*, *obstetrix*, ἀκεστρίς, all. *Hebamme*, angl. *midwife*, it. *levatrice*, esp. *matrona*]. Sage-femme, accoucheuse. — Aujourd'hui, nom plus particulièrement réservé aux femmes qui aident aux accouchements, ou surtout qui les pratiquent illégalement, c'est-à-dire sans avoir été reçues sages-femmes.

MATURATIF, IVE. adj. et s. m. [*maturans*, de *maturare*, faire mûrir ; πεπαντικὸς, all. *zeitigend*, angl. *maturative*, it. *maturativo*, esp. *madurativo*]. Topique excitant qu'on emploie pour hâter la suppuration d'une tumeur phlegmoneuse indolente. Les maturatifs sont sous forme de cataplasmes, d'emplâtres, d'onguents : tels sont les onguents populéum, styrax, de la mère et l'emplâtre diachylon gommé. — *Cataplasme maturatif*. Pour le préparer, on délaye à froid 130 grammes de farines résolutives dans suffisante quantité de décoction de guimauve ; on chauffe jusqu'à consistance convenable, et l'on délaye ensuite dans le cataplasme, avant refroidissement complet, 32 grammes d'onguent basilicum, préalablement ramolli avec un peu d'huile.

MATURATION. s. f. [*maturatio*, de *maturare*, faire mûrir ; πέπανσις, all. *Zeitigung*, angl. *maturation*, it. *maturazione*, esp. *maduracion*]. Progrès d'un abcès vers la maturité. — En botanique, période pendant laquelle l'ovaire passe à l'état de fruit mûr et

les ovules à l'état de graine. Depuis le moment où le fruit commence à se former jusqu'à l'époque où il atteint l'état de maturité complète, il s'établit, entre les principes qu'il renferme et ceux qui constituent l'atmosphère, des réactions qui déterminent des modifications plus ou moins profondes dans les substances primitivement élaborées. La pectose et l'amidon, principes insolubles, se transforment (Fremy) successivement en pectine et en sucre, que l'eau dissout facilement, et dont la saveur douce tend à masquer celle des acides qui se forment simultanément, et dont la proportion va du reste en s'affaiblissant graduellement sans l'intervention d'aucun produit gazeux. Ce n'est que postérieurement que le sucre, qui présente plus de stabilité, se détruit à son tour en éprouvant la fermentation alcoolique, ce qui rend compte de la production des éthers composés ou parfums qu'on rencontre dans un grand nombre de fruits vers l'époque de leur maturité, ou plus ordinairement lorsqu'ils l'ont légèrement dépassée. A cette période, enfin, dont la durée peut varier pour un même fruit suivant les circonstances, succède celle de la destruction, qui, en amenant la désagrégation graduée des éléments constitutifs du fruit, met à nu la graine. V. OVULATION.

MATURITÉ. s. f. [*maturitas*, πέπασμός, all. *Reife*, angl. *ripeness*, *maturity*, it. *maturità*, esp. *madurez*]. État des fruits ou des graines qui sont parvenus au développement qu'ils doivent acquérir sur la plante mère. — État d'un abcès dans lequel le pus est complétement formé.

MAUCHAMP (RACE BOVINE DE). Elle est remarquable par sa toison à poil long, soyeux, très-doux et d'une grande finesse. Cette race a été récemment créée par Graux, qui, trouvant, il y a vingt ans environ, un bélier né de mérinos purs, mais avec les caractères de la race actuelle, s'en servit pour fixer ces caractères à l'aide de croisements bien entendus et d'une amélioration progressive par sélection. Aujourd'hui cette race est en état de se conserver.

MAURELLE. s. f. Un des noms de la plante au *tournesol* (*Crozophora tinctoria*, Neck, *Croton tinctorium*, L.).

MAUVE. s. f. [*malva*, all. *Malve*, angl. *mallows*, it. et esp. *malva*]. Genre de plantes (monadelphie polyandrie, L., malvacées, J.) dont les espèces *Malva rotundifolia*, L., ou *petite mauve*, et *Malva sylvestris*, L., ou *grande mauve*, sont l'une et l'autre émollientes et adoucissantes. Leurs feuilles font partie des espèces émollientes; on en fait des décoctions mucilagineuses et des cataplasmes. Les fleurs, d'un bleu purpurin, sont une des quatre fleurs dites pectorales. Elles sont particulièrement employées, en infusion, dans le catarrhe pulmonaire. L'infusion (surtout l'infusion alcoolique) de fleurs du *Malva sylvestris*, L., est employée comme réactif par les chimistes : elle rougit par les acides et verdit par les alcalis.

MAUX DE NERFS. V. HYSTÉRIE et NÉVROPATHIE.

MAXILLAIRE. adj. et s. [*maxillaris*, de *maxilla*, mâchoire; angl. *maxillary*, it. *mascellare*, esp. *maxilar*]. Qui a rapport à la mâchoire. — *Artères maxillaires.* Elles sont au nombre de deux, distinguées en *externe* et *interne*. La première naît de la partie antérieure inférieure de la carotide externe; la seconde naît postérieurement de l'extrémité supérieure de la carotide externe. On nomme, en outre, *artère maxillaire inférieure*, la seconde des divisions que fournit la maxillaire interne. — *Hydropisie du sinus maxillaire.* Accumulation de liquide dans cette cavité. D'après Giraldès, elle est due le plus souvent, sinon toujours, à un ou plusieurs kystes ayant des glandes muqueuses pour point de départ. — *Nerfs maxillaires.* Il y en a aussi deux, l'un *supérieur*, l'autre *inferieur*; ils proviennent du trifacial. Le premier sort du crâne par le trou grand rond, et va s'épanouir sur la joue; le second sort par le trou ovale, et se distribue à la base de la face. — *Os maxillaire.* Ils sont au nombre de trois : 1° Les deux *maxillaires supérieurs* ou *susmaxillaires*, os irréguliers occupant le milieu de la face et concourant à former la bouche, le nez et les orbites. 2° Le *maxillaire inférieur*, appelé aussi simplement *maxillaire*, os symétrique, à peu près parabolique, dont la portion moyenne, horizontale, est nommée le *corps de la mâchoire*, et dont les portions postérieures, relevées et angulaires, forment les *branches*. Celles-ci offrent en arrière un *bord parotidien*, qui forme, par sa réunion avec la base de l'os, l'*angle de la mâchoire*. Elles se terminent supérieurement par deux apophyses que sépare l'échancrure sigmoïde, et appelées : l'antérieure, *apophyse coronoïde*; la postérieure, *condyle maxillaire*. Cette dernière est soutenue par une portion de l'os plus étroite, nommée *col du condyle*. — *Nécrose du maxillaire.* V. NÉCROSE. — *Sinus maxillaire* ou *antre d'Highmore*. Grande cavité creusée dans l'épaisseur de l'os maxillaire supérieur, qui est tapissée par un prolongement de la membrane pituitaire, et qui communique avec le méat moyen des fosses nasales. — *Tubérosité maxillaire.* Grosse éminence arrondie et inégale que présente l'os maxillaire supérieur.

MAXILLE. s. f. Synonyme de *mâchoire* des articulés.

MAXILLO-ALVÉOLI-NASAL. V. ABAISSEUR *de l'aile du nez*.

MAXILLO-LABIAL. V. TRIANGULAIRE *des lèvres*.

MAXILLO-LABI-NASAL. V. ÉLÉVATEUR *commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure*.

MAXILLO-NARINAL. V. TRANSVERSE *du nez*.

MAXILLO-PALPÉBRAL. V. ORBICULAIRE *des paupières*.

MAXILLO-SCLÉROTICIEN. V. OBLIQUE (*petit*) *de l'œil*.

MAYNARÉTINE. s. f. Résine acide du Maynas (*Calophyllum calaba*, Jacquin, arbre d'Amérique, province de Maynas). C'est un acide naturel, cristallisable, jaune, soluble dans l'alcool, l'éther, les essences, fusible à 105° ($C^{14}H^{9}O^{4}$) (Lewy).

MAZA. s. f. [μάζα]. Dans Hippocrate, espèce de pâte faite avec la farine d'orge.

MAZOÏTE. s. f. [mot mal formé de μαζός, mamelle]. V. MASTITE.

MÉAT. s. m. [*meatus*, de *meare*, couler; πόρος, all. *Gang*, it. et esp. *meato*]. Synonyme de *conduit* ou *canal*. — *Méat auditif* (*meatus auditorius*), le conduit auditif; *méat urinaire* (*meatus urinarius*), l'orifice externe de l'urèthre. — *Méats des fosses nasales*. V. NASAL. — *Méats intercellulaires*. V. INTERCELLULAIRE et LACUNE. Les *espaces intercellulaires*, *lacunes* ou *cavités aériennes* laissées par les cellules, et qui ne sont pas remplies par la substance intercellulaire, ne renferment que des *gaz* (V. STOMATE).—Fig. 276 : *e* représente les cellules de l'épiderme d'une feuille; *p*, le parenchyme; *l*, une grande lacune ou *méat intercellulaire* plein d'air, communiquant au dehors par un *stomate* (*s*); *m*, méat ou

espace intercellulaire proprement dit plein d'air. Dans l'écorce, etc., les méats renferment des liquides homogènes, de la gomme ou des résines sécrétées par les cellules voisines; mais ils ne contiennent jamais d'amidon, de cristaux, ni de ce liquide granuleux que renferment les cellules (*protoplasma*). Les espaces pleins de résine des conifères se rencontrent seulement dans les parties de l'écorce ou du bois formées de parenchyme, et non dans le prosenchyme, tissu fibreux, ou bois : ce sont des cellules résorbées, comme cela a lieu souvent dans la moelle, etc., ou des cellules ayant un arrangement particulier, comme les cellules des *Hydrocharis* et des *Hippuris*, qui forment ces espaces. La gomme existe, soit dans les cellules, soit dans des espaces intercellulaires où elle a été versée par ces cellules. V. LATICIFÈRE.

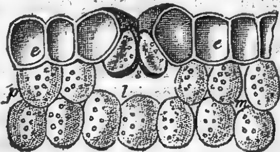


FIG. 276.

MÉCANICIENS. s. m. pl. Ouvriers employés sur les locomotives des chemins de fer. Des médecins ont attribué à cette profession une mauvaise influence qui se signale par une diminution notable de la vue, la perte de l'ouïe, des douleurs rhumatismales principalement à droite, et enfin par des douleurs sourdes, continues, persistantes, accompagnées d'un sentiment de faiblesse et d'engourdissement; rendant la marche et la station debout très-pénibles, si bien qu'à la fin tout service sur les locomotives devient impossible; paraissant avoir leur siége dans la continuité des os et dans les articulations des membres inférieurs seulement, à droite et à gauche indistinctement; pour cause la station debout prolongée et la trépidation incessante des machines. D'autres praticiens ont nié que cette profession exerçât aucune mauvaise influence sur la santé.

MÉCANICISME. s. m. V. IATROMÉCANISME.

MÉCANIQUE. s. f. [*mechanice*, μηχανική, de μηχανή, machine; all. *Mechanik*, angl. *mechanics*, it. *meccanica*, esp. *mecanica*]. Science qui a pour sujet l'étude du mouvement du corps, et pour but la détermination des lois d'après lesquelles s'opèrent ces mouvements. Elle conduit ainsi à reconnaître l'effet que produiront, sur un corps donné, différentes forces quelconques, agissant simultanément, lorsqu'on connaît le mouvement simple qui résulterait de l'action isolée de chacune d'elles, ou, en sens inverse, à reconnaître quels sont les mouvements simples qui ont donné lieu à un mouvement composé qu'on vient d'étudier. La mécanique se divise en *statique*, qui étudie les *conditions de l'équilibre* des corps, et en *dynamique*, qui étudie les lois mêmes du mouvement. — *Mécanique animale*. Application des principes de la mécanique à l'étude des mouvements de l'homme et des animaux.

MÉCANIQUE. adj. [*mechanicus*, μηχανικός, all. *mechanisch*, angl. *mechanical*, it. *meccanico*, esp. *mecanico*]. Qui a rapport à la mécanique. — *Propriétés d'ordre mécanique*. Celles qui sont connues sous les noms d'*attraction* et de *mouvement*. Tous les corps jouissent de ces propriétés, qui portent le nom de *forces mécaniques*.

MÉCANISME. s. m. [*mechanisma*, μηχάνημα, all. *Mechanism*, angl. *mechanism*, it. *meccanismo*, esp. *mecanismo*]. Assemblage des parties d'une machine; ensemble des mouvements qu'elles accomplissent. — *Mécanisme animal*. Expression introduite en médecine par les iatromécaniciens pour désigner l'organisme animal, supposé agir comme une machine et d'après les lois de la mécanique seulement. — *Mécanisme d'une fonction*. Ensemble des actes accomplis par chaque organe d'un appareil pour l'accomplissement d'une fonction.

MÉCANISTE. adj. et s. S'est dit pour *iatromécanicien*. V. ce mot (Daremberg).

MÈCHE. s. f. [*linamentum*, μοτός, all. *Mesche*, *Wiecke*, esp. *mecha*]. Petite bande de toile fine effilée sur les bords, ou bien faisceau de longs brins de charpie disposés bien parallèlement et liés ensemble au milieu de leur longueur. On s'en sert pour déterger des foyers purulents, et empêcher que leur orifice ne se cicatrise avant leur fond, pour entretenir une ouverture ou une fistule, etc. Tantôt on l'introduit simplement avec le doigt, tantôt à l'aide de la pince à anneaux, ou d'un porte-mèche. Lorsqu'une mèche est destinée à être introduite profondément, on conserve les bouts du fil avec lequel on l'a liée, et on les laisse hors de la plaie pour pouvoir la retirer plus facilement.

MÉCHLOÏNIQUE (ACIDE). Produit de l'action du chlore sur la méconine. Cristallisable, soluble dans l'éther, l'alcool et l'eau bouillante; cristallise par refroidissement; fond à 160°; réagit très-acide. ($C^{14}H^7O^{10}$.)

MÉCHOACAN. s. m. [*Convolvulus mechoacanna*, L., angl. *mechoacanna*, it. *mecoacanna*, esp. *mechoacan*]. Plante convolvulacée dont la racine nous est apportée du Mexique. Elle est en tranches orbiculaires, épaisses, mondées de leur écorce, blanches et farineuses intérieurement, inodores, d'une saveur d'abord presque nulle, puis légèrement âcre. Cette racine, souvent falsifiée avec celle de bryone et d'arum serpentaire, est reconnaissable aux taches brunes et aux pointes ligneuses que présente sa surface externe, et qui sont des restes de radicules. Le *méchoacan*, aussi appelé *rhubarbe blanche*, *scammonée* ou *bryone d'Amérique*, a les mêmes propriétés que le jalap, mais il est moins actif.

MÉCOMÈTRE. s. m. [de μῆκος, longueur, et μέτρον, mesure; all. *Längenmass*, *Mecometer*, it. et esp. *mecometro*]. Espèce de compas de proportion avec lequel on mesure la longueur du fœtus, à l'hospice de la Maternité. Il est composé d'une règle de bois, carrée, longue d'un mètre, divisée en décimètres, centimètres et millimètres. Une lame de cuivre fixée à l'une des extrémités, et formant avec elle un angle droit, est le point fixe duquel on écarte ou rapproche à volonté un curseur de même métal. Cet instrument est, en un mot, tout à fait analogue à celui qui sert à prendre la mesure de nos chaussures.

MÉCONATE. s. m. [all. *meconsaures Salz*, it. et esp. *meconato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide méconique avec les bases. Le *méconate acide de morphine*, auquel l'extrait d'opium paraît devoir ses propriétés, est le seul qui intéresse la médecine. Ces sels sont peu solubles, facilement décomposables par l'ébullition dans l'eau; ils donnent une teinte *rouge cramoisi* avec les sels de fer peroxydé, et, avec ceux d'argent, un précipité blanc qui se transforme en partie en cyanure d'argent par l'acide azotique et à l'aide de la chaleur.

MÉCONINE ou **MÉCONE.** s. f. [all. *Meconin*, angl. *meconine*, it. et esp. *meconina*] ($C^5H^5O^2$). Principe de

l'opium, cristallisable, blanc et non azoté, qui se rapproche beaucoup de la narcotine (Couerbe). Ce principe a pour caractère d'être en petits cristaux blancs, soyeux, peu sapides d'abord, puis âcres après quelque temps ; il se dissout dans l'eau, l'alcool, l'éther, et dans quelques acides, sans subir d'altération.—*Résine de méconine* ($C^{10}H^{5}O^{8}$). Corps résinoïde qui se produit en même temps que l'*acide méchloïnique*.

MÉCONIQUE. adj. [all. *Meconsäure*, angl. *meconic*, it. et esp. *meconico*].—*Acide méconique*($C^{14}HO^{11}.3HO$). Découvert dans l'opium (Sertuerner). Il est en longues aiguilles, ou en lames carrées, ou en ramifications formées d'octaèdres fort allongés. Très-soluble dans l'eau et l'alcool, il fait prendre à la dissolution de sulfate de cuivre une belle teinte vert d'émeraude, et à celle de fer peroxydé une couleur cramoisie.

MÉCONIUM. s. m. [*meconium*, de μηκώνιον, suc de pavot, de μήκων, pavot ; all. *Meconium*, it. et esp. *meconio*]. Nom donné par analogie de couleur et de consistance aux matières visqueuses, verdâtres ou brunâtres, qui s'accumulent dans les intestins du fœtus durant la gestation, et que l'enfant rend presque immédiatement après sa naissance. Il est brun ou brun verdâtre, visqueux, tenace, adhérent aux doigts ou aux linges. Il présente ces caractères à partir du sixième mois de la vie intra-utérine et même plus tôt. Dans les premiers mois, il est plus grisâtre, ce qui est dû à la présence d'une grande quantité de gaînes épithéliales des villosités de l'intestin grêle mélangées aux parties constituantes du méconium, dont nous allons parler. Le méconium offre, comme véhicule en quelque sorte, un mucus transparent tenace qui tient en suspension tous les éléments dont il va être question. Dans ce mucus se voient d'abord beaucoup de granulations moléculaires grisâtres, très-petites, éparses d'une manière à peu près uniforme, et quelques granulations graisseuses, larges de 1 à 6 millièmes de millimètre environ. Avant l'emploi des réactifs, elles peuvent déjà être reconnues par leur coloration jaunâtre, leur centre brillant et leur contour foncé. On rencontre encore, dans le méconium, des cellules épithéliales prismatiques (cylindriques des auteurs). La plupart sont teintes en jaune verdâtre par la matière colorante de la bile. Il est facile de reconnaître la nature de ces cellules lorsque déjà on a vu les cellules semblables qu'on rencontre dans la bile prise dans la vésicule du fiel. A partir du septième mois environ de la vie intra-utérine, on rencontre, dans le méconium, des cristaux de cholestérine ; ils n'existent généralement que trois fois sur cinq fœtus observés ; mais on peut dire que leur présence est normale ; tandis que, dans la bile, pendant la vie extra-utérine, on ne les rencontre que pathologiquement. La partie constituante qui prédomine dans le méconium et le caractérise essentiellement se compose de grains ou grumeaux de la matière colorante verte de la bile (*biliverdine* ou *bilifulvine*). Cette matière, qui, à l'état normal, durant la vie intra-utérine, existe liquide seulement et mêlée intimement, molécule à molécule, au mucus ou sérum biliaire, se trouve ici à l'état solide ou demi-solide, en petits grains insolubles ou distincts ; tandis que le mucus biliaire et intestinal qui les tient en suspension reste incolore. Ils sont seulement maintenus agglutinés les uns aux autres par ce mucus, mais il est facile de les isoler. Ces granules ou grumeaux de matière colorante sont globuleux quelquefois, ovoïdes le plus souvent, ou polyédriques à angles arrondis. On peut d'un sujet à l'autre les trouver la plupart polyédriques, ou, au contraire, presque tous ovoïdes et arrondis. Ils sont remarquables par leur couleur d'un beau vert lorsqu'ils sont vus par la lumière transmise sous le microscope. Quelquefois ils offrent une teinte jaunâtre ou mieux jaune verdâtre. Le contour de ces grains ou grumeaux est net, plus pâle que le centre ; celui-ci est généralement homogène, quelquefois un peu granuleux. Le diamètre de ces grains est de 5 à 30 et même 40 millièmes ; la plupart ont de 10 à 20 millièmes. Ce seul caractère suffit pour empêcher de les confondre avec quelque variété que ce soit des granules de la matière colorante verte des plantes.— Dans les livres anciens, *méconium* signifie aussi le *suc de pavot concret* ou *opium*, ou mieux les larmes du suc (*papaverculum*) qu'on fait découler du pavot à l'approche de sa maturité.

MÉDECIN. s. m. [*medicus*, de *medeor*, je soigne ; ἰατρὸς, de ἰάομαι, je guéris ; all. *Arzt*, angl. *physician*, it. et esp. *medico*]. Celui qui exerce la médecine. Les *médecins* anciens avaient reçu des noms différents, selon les procédés qu'ils employaient pour guérir les maladies (*médecins iatraliptes*, *gymnastes*, etc.), ou selon la doctrine qu'ils professaient. Quant à ce dernier point, ils ont été partagés en cinq sectes principales : 1° celle des *dogmatiques*, qui se rattachaient aux livres d'Hippocrate ; 2° celle des *empiriques*, qui eut Sérapion pour chef ; 3° celle des *méthodistes*, préparée par Asclépiade et fondée par Thémison de Laodicée ; 4° celle des *pneumatistes*, établie par Athénée ; 5° enfin celle des *éclectiques*, qui fut l'ouvrage d'Agathinus de Sparte et d'Archigène d'Apamée. Ces deux disciples d'Athénée concilièrent la doctrine de leur maître avec l'empirisme et le méthodisme ; par conséquent, leur secte paraît être la même que celle des *épisynthétiques*. Le moyen âge et les temps modernes ont aussi compté un grand nombre de sectes médicales. Après avoir régné presque universellement, le *galénisme* fut ébranlé par l'alchimiste Paracelse et l'animiste Van Helmont : les qualités élémentaires furent remplacées un moment par les éléments chimiques, et bientôt le goût dominant pour la chimie amena le système chimiatrique de Sylvius ; mais on conservait encore quelques-unes des idées essentielles des doctrines galéniques, et toutes les théories médicales étaient fondées sur les altérations des humeurs. Puis parut la doctrine de Boerhaave, qui réunit les théories humorales aux théories mécaniques. Plus tard, Haller, en éclairant le champ de la physiologie, et Morgagni, en posant les véritables bases de la pathologie, ramenèrent les esprits dans la voie plus directement médicale, enseignant surtout à rapprocher autant que possible les symptômes des lésions. Enfin, dans ces derniers temps, la médecine est arrivée à ce point de vue, qui est le vrai, que la pathologie n'est pas autre chose que la mise en jeu des activités physiologiques, ou, en un mot, la physiologie dérangée. Cette dernière conquête a mis dans un rapport plus étroit qu'elles n'étaient auparavant la pathologie et la biologie. — *Médecin d'armée* ou *militaire*, *de marine*. V. CHIRURGIE *militaire* et *navale*, et MÉDECINE *militaire* et *navale*.

MÉDECINE. s. f. [*medicina*, *ars medica*, ἰατρική, all. *Medicin*, *Heilkunde*, angl. *physic*, *medicine*, it. et esp. *medicina*]. Art qui a pour but la conservation de la santé et la guérison des maladies. La *médecine*, en donnant à ce mot cette acception étendue, comprend : 1° l'*hygiène*, qui prescrit à l'homme ce qu'il

doit faire pour se préserver des maladies ; 2° la *thérapeutique*, qui traite des agents propres à combattre le trouble survenu dans l'économie, agents qu'elle emprunte à la matière médicale, à l'hygiène et à la chirurgie. Art élevé par son but, complexe par les connaissances chimiques, biologiques et même sociologiques qu'il exige, dont l'exercice repose d'une manière immédiate sur les deux ordres de connaissances qui suivent : 1° L'hygiène suppose connue la *science des milieux* (V. MÉSOLOGIE) avec lesquels l'homme est en relation immédiate, auxquels il emprunte des matériaux, et dans lesquels il rejette les produits devenus inutiles et nuisibles. 2° La thérapeutique suppose connue la *pathologie* (V. ce mot et MALADIE), science dont elle exige une application préalable, incessante et minutieuse. La thérapeutique suppose, en effet, qu'on a recherché la cause du mal (*étiologie*), examiné les symptômes (*symptomatologie*), et établi, à l'aide du raisonnement, le diagnostic et le pronostic (*séméiologie*). — La chirurgie étant souvent désignée sous le nom de *pathologie externe*, on donne, par opposition, celui de *pathologie interne*, de *médecine* proprement dite, à la partie de l'art de guérir qui ne s'occupe que des maladies qui ont leur siége dans l'intérieur du corps, ou qui sont produites par une cause interne. — Vulgairement *médecines*, potions purgatives, sans doute parce que, d'après l'abus que l'on faisait autrefois de ce genre de médicaments, il semblait que la science médicale se bornât à savoir les prescrire. — *Médecines noires*. Celles où entrent la casse et le séné, qui leur donnent une couleur noire. — Quelquefois *médecines blanches*, potions purgatives dont l'émulsion d'amandes est l'excipient, et qui contiennent une résine purgative triturée avec le double de son poids de gomme arabique.

Médecine comparée. V. PATHOLOGIE *comparée*.

Médecine des gens du monde, *médecine domestique* [angl. *domestic medicine*]. Pratique de la médecine par ceux qui ne savent rien en médecine, pratique dangereuse pour eux et pour ceux qui les entourent. Le péril est double : d'abord l'emploi de moyens qui ne conviennent pas ; puis la perte d'un temps précieux dans les affections graves et marchant rapidement.

Médecine légale. Ensemble des connaissances médicales s'appliquant aux questions de droit qui surgissent quand il faut constater l'état de santé physique ou morale d'un individu, et reconnaître les traces médicales que tel ou tel crime a pu laisser.

Médecine militaire. Celui qui l'exerce est principalement appelé à observer les maladies aiguës de l'homme fait, encore jeune (indépendamment des épidémies de fièvre typhoïde, de dysenterie, etc., dues à l'encombrement des casernes et des hôpitaux) ; puis, les maladies vénériennes dans les villes encore nombreuses où la partie de l'hygiène publique qui s'y rapporte est négligée. En campagne, il est appelé à traiter les mêmes maladies que le médecin de marine (choléra, fièvre jaune, scorbut, peste, etc.), avec les différences qu'entraînent les conditions de campement et d'alimentation. V. CHIRURGIE.

Médecine navale. Celui qui l'exerce peut être appelé à remplir successivement les fonctions de médecin, de chirurgien, d'hygiéniste et même de médecin légiste, ordinairement attribuées à autant de spécialités dans la pratique des villes et même des campagnes. Son éducation, à ces divers égards, doit donc être plus complète qu'on ne s'est habitué à l'exiger des autres médecins. Indépendamment des maladies aiguës, plus ou moins fréquentes selon qu'il s'agit de parties de l'équipage exercées principalement à l'air libre, ou dans le navire, ou autour des feux des machines, la médecine navale observe et traite surtout celles qui sont dues à l'infection, à l'encombrement, à la contagion ou à des épidémies. Ce sont ordinairement la fièvre typhoïde, le typhus, la dysenterie, le scorbut, parfois le choléra, la variole, la fièvre jaune, les maladies vénériennes et même des fièvres intermittentes ; toutes maladies qui présentent presque toujours quelque caractère irrégulier, comparativement à ce qu'elles sont à terre, selon l'espèce de navire, son degré d'encombrement ou de propreté, le climat sous lequel il navigue, ou se trouve en relâche. V. CHIRURGIE.

Médecine opératoire. On a donné ce nom à l'étude, faite séparément, de tous les moyens de guérison autres que les *médicaments* internes et externes. On la définit, l'étude des moyens thérapeutiques qui exigent l'intervention de la main, soit seule, soit aidée d'instruments. Comme ce n'est qu'une partie de la thérapeutique qui en est séparée artificiellement pour en faciliter l'étude, les limites en varient d'un auteur à l'autre. Les uns font rentrer dans son cadre les règles relatives à l'emploi des cataplasmes, des sangsues, des vésicatoires, etc., à la réduction des fractures et des luxations ; d'autres les excluent. Souvent ce mot ne désigne que l'étude des règles à suivre quand on pratique des opérations (V. ce mot) et quand on s'exerce à les pratiquer sur le cadavre.

Médecine politique (Prunelle). Partie de l'art médical qui traite des rapports qui existent entre les institutions sociales et la nature humaine. Elle repose sur l'application des connaissances médicales à l'entretien de la santé publique et à l'administration de la justice ; par ses emprunts à la physiologie elle fournit au législateur les principes d'un grand nombre de lois, et dirige le magistrat dans l'exercice de la justice. Elle se divise en deux branches : la *médecine légale* (V. ce mot) qui éclaire le magistrat dans l'interprétation des diverses questions de droit qui exigent des connaissances médicales, et la *police médicale* (V. ce mot) qui fournit au gouvernement les principes de toutes les lois et règlements relatifs à la santé publique. Le rôle de la médecine politique tend à grandir tous les jours, à mesure que la médecine elle-même devient plus positive et plus efficace. Il est certain que l'administration de la santé publique n'a pas encore été embrassée d'une vue générale, et que, dès qu'elle le sera, il se formera un ordre nouveau et important d'institutions et de services.

Médecine théocratique (Pidoux). Se dit des doctrines médicales anciennes et actuelles qui, cherchant à s'appuyer sur un animisme considéré comme un principe absolu, demandent la soumission des sciences et de l'art médical à la foi religieuse et au dogmatisme théologique. Elles partent de cette hypothèse illusoire d'après laquelle la maladie serait une réaction salutaire de l'organisme contre une cause accidentelle de troubles fonctionnels.

MEDEOLA VIRGINICA. Plante de l'Amérique du Nord, dont la racine est employée dans les hydropisies.

MÉDIAIRE. adj. [*mediaris*]. Se dit, en botanique, de l'embryon, quand il est placé au milieu du périsperme ; des cloisons du péricarpe, quand elles correspondent à la partie moyenne des valves.

MÉDIAN, ANE. adj. et s. [*medianus*, de *medium*, milieu; all. *median*, it. et esp. *mediano*]. Qui est au milieu. — *Ligne médiane.* Ligne verticale qu'on suppose partager longitudinalement le corps en deux parties égales. — *Nerf médian.* Il est formé principalement par la première paire dorsale, et les septième et huitième paires cervicales, auxquelles se joint un cordon venant des cinquième et sixième. Il descend obliquement en dehors, derrière la partie interne du biceps, en dedans de l'artère brachiale, passe au-devant du pli du bras, à côté et en dedans du tendon du biceps, derrière la veine médiane. Il s'enfonce ensuite entre les muscles brachial antérieur et rond pronateur, et continue son trajet le long de l'avant-bras, entre les muscles fléchisseur superficiel et profond. Près du poignet, il devient apparent entre les tendons du fléchisseur superficiel, et, parvenu dans la paume de la main, il se divise en autant de rameaux que de doigts. — *Veines médianes.* Trois veines sous-cutanées placées au niveau du pli du coude et à la partie antérieure de l'avant-bras. On les distingue en *médiane commune*, *médiane céphalique* et *médiane basilique*. La *médiane céphalique* provient de la veine céphalique ; elle est ordinairement volumineuse, descend dans le pli du bras, au côté interne du tendon du biceps, et se réunit bientôt à la médiane basilique. Celle-ci, fournie par la veine basilique, descend obliquement en dehors, en côtoyant le tendon du biceps, et au-devant de l'artère brachiale, dont elle croise la direction à angle très-aigu. Elle s'anastomose bientôt avec la médiane céphalique, et de leur réunion naissent deux branches : l'une, profonde, qui s'enfonce dans le muscle rond pronateur, et communique avec les veines radiale et cubitale ; l'autre, superficielle, appelée *médiane commune*, qui descend sur la partie antérieure de l'avant-bras, audevant de l'aponévrose, jusqu'à l'articulation du poignet. Souvent, au lieu de s'anastomoser à angle aigu, les veines médianes céphalique et basilique communiquent par un rameau transversal étendu de l'une à l'autre.

MÉDIASTIN. s. m. [*mediastinum* ou *medianum*, all. *Mittelfell*, it. et esp. *mediastino*]. On appelle *médiastins*, deux espaces que laissent entre elles les deux plèvres, derrière le sternum et au-devant de la colonne vertébrale, avant de former par leur adossement la cloison membraneuse qui sépare les deux côtés du thorax. Le *médiastin postérieur* est l'intervalle triangulaire et étroit qui reste entre les deux plèvres, lorsque ces membranes, après avoir tapissé les parties latérales du rachis, se rapprochent l'une de l'autre. Dans cet espace sont logés l'aorte, l'œsophage, la veine azygos, le canal thoracique, la partie inférieure de la trachée-artère, et beaucoup de ganglions lymphatiques. Le *médiastin antérieur* résulte de l'écartement des plèvres, lorsque, après s'être adossées l'une à l'autre, elles se séparent de nouveau, et vont tapisser les portions latérales du sternum. Ce médiastin, plus large inférieurement que supérieurement, et très-étroit à sa partie moyenne, a été comparé à un X dont les branches inférieures seraient plus écartées que les supérieures. Le thymus et du tissu cellulaire en occupent la partie supérieure ; le cœur, le péricarde et les gros troncs vasculaires remplissent, avec du tissu cellulaire adipeux, l'écartement inférieur. — En botanique, on nomme *médiastin*, la mince cloison transversale qui sépare le fruit des crucifères en deux parties, et sur les deux faces de laquelle les graines demeurent alternativement fixées après l'ouverture des valves.

MÉDIASTIN, INE. adj. [*mediastinus*, it. *mediastineo*]. Qui appartient au médiastin. — *Artères médiastines.* Celles qui se distribuent au médiastin. On les distingue, comme ce dernier, en *antérieure* et *postérieures*. L'*antérieure* naît ordinairement de la mammaire interne ; les *postérieures* naissent de la portion thoracique de l'aorte descendante ou des œsophagiennes et des intercostales inférieures. — *Veines médiastines.* Celles du côté droit s'ouvrent dans la veine cave supérieure et dans l'azygos, celles du côté gauche dans la sous-clavière gauche.

MÉDIASTINITE. s. f. Inflammation du tissu lamineux du médiastin.

MÉDIAT, ATE. adj. [all. *mittelbar*, angl. *mediate*, it. *mediato*]. Terme de rapport entre deux extrêmes appliqué à ce qui est au milieu entre eux. — *Auscultation médiate.* Auscultation pratiquée à l'aide du stéthoscope, et non, ce qui est l'*auscultation immédiate*, à l'aide de l'oreille seule. — *Insertion médiate.* Insertion des organes qui sont considérés comme naissant de l'axe des plantes par l'intermédiaire de feuilles auxquelles ils sont soudés.

MÉDICAL, ALE. adj. [*medicinus*, *medicinalis*, ἰατρικὸς, all. *medicinisch*, angl. *medical*, it. *medicale*, esp. *medical*]. Qui appartient à la médecine. — *Art médical* (*ars medica*) est synonyme, dans les auteurs anciens, de *médecine* (*medicina*, ἰατρική). On confond souvent *médical* et *médicinal*. Le mot *médical* s'applique aux objets généraux de la science : on dit les *sciences médicales* (celles qui sont nécessaires à l'exercice de la médecine), une *société médicale*. *Médicinal* signifie : qui a des propriétés médicamenteuses. C'est donc à tort que l'on dit communément *propriétés médicales ;* cependant l'usage a consacré cette expression.

MÉDICAMENT. s. m. [*medicamentum*, *medicamen*, *pharmacum*, φάρμακον, all. *Heilmittel*, angl. *medicament*, it. et esp. *medicamento*]. Toute substance étrangère au régime de l'état de santé, ou au moins réduite sous une forme étrangère à ce régime, qu'on applique extérieurement, ou qu'on fait prendre à l'intérieur pour un but curatif. La notion de *médicament* s'applique, à proprement parler, à toute matière qui, n'ayant pas la faculté de nourrir comme aliment réparateur, a celle de modifier en plus ou en moins, ou d'une manière spéciale, les actions organiques (V. ALIMENT). Le médicament ne se distingue du poison que par sa quantité et son mode d'administration (V. POISON). — *Absorption et élimination des médicaments.* L'iode, ingéré dans l'intestin, passe dans la salive avec une rapidité extraordinaire, tandis que le prussiate jaune de potasse, le sucre et le fer n'y passent jamais. Le sucre ne passe pas dans la salive des animaux rendus artificiellement diabétiques, tandis qu'il traverse facilement les glandules trachéales et la muqueuse bronchique. Le suc pancréatique est dans le même cas que la salive pour les substances précédemment citées. Le fer ne se retrouve pas dans la salive, s'il est injecté dans le sang à l'état de lactate ; mais, s'il est injecté à l'état d'iodure, il passe dans la salive, ce qui prouve que l'état sous lequel certaines substances se trouvent dans le sang a une grande importance pour expliquer leur passage dans les sécrétions. L'iode peut, existant dans l'économie, rester longtemps appréciable dans la salive, bien qu'il ne le soit plus dans la sécrétion urinaire. On ne peut ramener encore à une loi générale la manière dont les substances médicamenteuses et toxiques se compor-

tent dans l'organisme. Des recherches spéciales sur chaque substance sont donc nécessaires pour établir son histoire physiologique, qui doit toujours être intimement liée à son mode d'action thérapeutique. Sur les surfaces glandulaires, dont la propriété de *sécrétion* ou élective est si nettement tranchée, la propriété d'*absorption* présente quelques particularités. Cl. Bernard a injecté à cet effet, chez les chiens, diverses substances (prussiate jaune de potasse, iodure de potassium, strychnine, etc.) en petite quantité par les conduits des glandes salivaires, sous-maxillaire et parotide : toutes ces substances sont indifféremment absorbées, qu'elles puissent ou non être éliminées avec la salive. La conclusion à tirer de ces expériences est que le phénomène d'absorption, sur ces surfaces glandulaires, n'a rien de spécial, tandis que le phénomène de sécrétion n'est relatif qu'à certaines matières. En outre, la rapidité de l'absorption est très-grande dans les glandes salivaires. Si, après avoir découvert les deux conduits parotidiens d'un animal et y avoir fixé un tube d'argent pour recueillir la salive, on vient à injecter un gramme ou deux d'une solution d'iodure de potassium dans une des glandes parotides, cette substance se retrouve dans la salive du côté opposé si rapidement, qu'il n'est pas possible d'apprécier rigoureusement le temps qu'elle a mis à traverser le torrent de la circulation pour arriver d'une glande à l'autre. Si l'on injecte une solution de strychnine dans une glande salivaire, l'animal est pris presque immédiatement de convulsions, et meurt en moins d'une minute. L'absorption est incomparablement plus lente dans l'estomac, et il n'y a guère que l'absorption à la surface des poumons qui puisse rivaliser pour la rapidité avec celle qui s'opère à la surface épithéliale des glandes salivaires. V. ABSORPTION, ÉLIMINATION et SÉCRÉTION.

MÉDICAMENTAIRE. adj. [*medicamentarius*, all. *arzneilich*, it. et esp. *medicamentario*]. Qui concerne les médicaments, leur préparation, etc.

MÉDICAMENTATION. s. f. [esp. *medicamentacion*]. Requin propose d'appeler ainsi l'action de prescrire des médicaments, en vue des médications qu'ils peuvent produire, c'est-à-dire des effets qu'ils sont susceptibles de déterminer dans l'économie d'après les propriétés physiologiques ou thérapeutiques dont ils sont doués.

MÉDICAMENTER. v. a. [*mederi*, it. *medicare*, esp. *medicar*, *medicamentar*]. Donner des médicaments à un malade.

MÉDICAMENTEUX, EUSE. adj. [*medicamentosus*, all. *heilkräftig*, it. et esp. *medicamentoso*]. Qui a la vertu d'un médicament. Le lait est un *aliment médicamenteux*.

MÉDICASTRE. s. m. [*medicaster*, all. *Afterarzt*, angl. *quack*, it. et esp. *medicastro*]. Médecin ignorant ou charlatan.

MÉDICATION. s. f. [*medicatio*, du verbe *mederi*, remédier; ἰατρεία, all. *Heilart*, *Curmethode*, it. *medicazione*, esp. *medicacion*]. Mot reçu dans le langage médical seulement, par lequel ceux qui l'ont introduit, probablement d'après Bichat, ont désigné les changements immédiats que l'action des médicaments détermine dans l'économie animale. Ce n'est pas cette signification, purement arbitraire, qu'on a coutume de lui attribuer; l'usage à peu près général veut qu'on entende par là l'administration d'un ou plusieurs agents thérapeutiques, pour satisfaire à une indication déterminée, pour produire telle ou telle modification dans la structure ou les fonctions de l'organisme. *Médication* n'est donc pas tout à fait synonyme de *traitement :* celui-ci a pour but définitif, plus ou moins prochain, de guérir ou de pallier une maladie; celui de la médication est seulement de provoquer, sinon immédiatement, du moins très-prochainement, un effet particulier qui n'est qu'une sorte d'intermédiaire par où l'on doit passer pour arriver au but définitif. Il est bien rare qu'un *traitement* ne comporte pas l'emploi simultané ou successif de plusieurs *médications* souvent fort différentes.

MÉDICATRICE. adj.—*Nature médicatrice*. V. NATURE.

MÉDICINAL, ALE. adj. [all. *heilkräftig*, angl. *medicinal*, it. *medicinale*, esp. *medicinal*]. Qui sert de remède, possède des propriétés médicamenteuses : *plantes médicinales*, *eaux médicinales*.

MÉDICINIER. s. m. Nom de plusieurs plantes du genre *Jatropha* ou *Curcas*, famille des euphorbiacées. — *Médicinier sauvage* (*Jatropha gossypifolia*, L.). Arbrisseau d'Amérique à graines purgatives. — *Médicinier proprement dit* (*Curcas purgans*, Adanson, *Jatropha curcas*, L.). V. PIGNON *d'Inde*. — *Médicinier multifide* (*Curcas multifida*, *Jatropha multifida*, L.). Arbrisseau de l'Amérique du Sud, à suc limpide, amer, visqueux et âcre, et donnant des fruits appelés *noisettes purgatives*, inusités et dangereux à employer en raison de l'énergie de leur action.

MÉDICO-LÉGAL. adj. Qui concerne la médecine légale, qui en dépend. V. CONSULTATION et RAPPORT.

MÉDIIFIXE. adj. [*mediïfixus*, de *medius*, milieu, et *fixus*, fixe]. Se dit à peu près exclusivement de l'anthère, quand elle est attachée au filet par la partie médiane de son dos. Elle est alors souvent oscillante.

MÉDIO-CARPIEN. adj. Qui se rapporte à une articulation, à un os, etc., du milieu du carpe.

MÉDIO-TARSIEN. adj. Qui se rapporte à une articulation, à un ligament, etc., du milieu du tarse.

MÉDITULLIUM. s. m. Synonyme de *diploé* et de *moelle* des plantes.

MÉDIUS. s. m. V. DOIGT.

MÉDULLAIRE. adj. [*medullaris*, de *medulla*, moelle; all. *markig*, angl. *medullary*, it. *midollare*, esp. *medular*]. Qui a rapport à la moelle, qui en présente les caractères. — *Artères médullaires*. Rameaux nourriciers qui pénètrent dans l'intérieur des os. — *Canal médullaire*. Celui qui occupe le centre des os longs et renferme la moelle. — En botanique, cavité cylindrique et pleine de moelle qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones.—*Membrane médullaire*. Nom donné à une prétendue membrane qui n'existe pas, et qui était supposée tapisser le canal médullaire et les cavités du tissu spongieux; on lui a fait jouer, d'après des interprétations vicieuses et des vues hypothétiques, un rôle singulier dans la nutrition et le développement des os et du cal. Il n'existe, dans les cavités des os, que le *tissu médullaire* ou *moelle* (V. MOELLE). La moelle est appliquée immédiatement contre la substance osseuse (V. OSTÉOPLASTE), où n'en est séparée que par des vaisseaux, soit assez gros, soit en réseaux capillaires serrés qui, rampant contre les trabécules osseuses, se continuent par de nombreux rameaux avec les vaisseaux du tissu osseux contenus dans les canaux de Havers d'une part, et, d'autre part, avec les capillaires ramifiés dans le tissu ou substance médullaire. Mais il n'y a pas là trace de membrane séparable, ni de tissu lamineux, etc. Il n'y a de tissu

lamineux dans les os et la moelle que celui qui forme la tunique externe des vaisseaux nourriciers avec quelques fibres allant de l'un à l'autre d'un certain nombre de ces vaisseaux.—*Rayons médullaires*, en botanique, lames verticales qui partent de la moelle en tous sens, se dirigent vers la circonférence de la tige, et sont visibles, sous la forme de rayons, sur la coupe transversale du tronc d'un arbre. — *Substance médullaire du cerveau*. V. CERVEAU. — *Substance médullaire du rein* ou *substance tubuleuse*. V. REIN. — *Substance médullaire des végétaux*. V. MOELLE. — *Tissu* ou *substance médullaire*. V. MOELLE.

MÉDULLE. s. f. [*medulla*, all. *Mark*, angl. *marrow*, esp. *medula*].—*Médulle interne* (Dutrochet). La moelle contenue dans le canal médullaire des végétaux, et *médulle externe*, la lame de tissu cellulaire qui unit l'épiderme aux couches corticales, et que Mirbel nomme *enveloppe herbacée*, etc. V. ÉCORCE.

MÉDULLINE. s. f. [*medullina*, all. *Markstoff*, *Medullin*, it. *midollina*, esp. *medulina*] (John). Cellulose presque pure de la paroi des cellules de la moelle des végétaux. V. CELLULOSE et SUBÉRINE.

MÉDULLITE. s. f. Nom donné par Gerdy à l'inflammation de la moelle des os ; elle a aussi été appelée *ostéomyélite*. Elle est ordinairement causée par l'amputation des os longs ou consécutive à une ostéite, à une périostite. La moelle devient alors rouge brun ou lie de vin, ou marbrée, ardoisée, avec ou sans foyers purulents ; quelquefois elle offre çà et là de petits épanchements de sang infiltré. Souvent elle est ramollie, gélatiniforme. Lorsque la médullite dure depuis quelque temps, les vésicules graisseuses en ont disparu, et les médullocelles ont augmenté de quantité, ainsi que la matière amorphe. La médullite n'est généralement douloureuse que sur les os non amputés, et alors on ne peut savoir au juste quelle est la lésion qui cause la douleur ; aussi le diagnostic n'est facile que dans les cas d'amputation où la moelle vient faire saillie au bout de l'os. La marche est aiguë ou chronique ; le pronostic, toujours grave ; le traitement est celui de l'ostéite.

MÉDULLOCELLE. s. f. [de *medulla*, moelle, et *cella*, cellule]. Robin a donné ce nom à une espèce particulière d'élément anatomique qui se trouve dans la moelle des os à tous les âges, d'autant plus abondant qu'il y a moins de vésicules adipeuses et de matière amorphe, soit à l'état normal, soit dans les cas morbides. Cet élément comprend deux variétés : 1° les *noyaux libres* sphériques, à bords plus ou moins réguliers, larges de 5 à 8 millièmes de millimètre, finement granuleux, généralement sans nucléoles, et insolubles dans l'acide acétique ; 2° les *cellules médullaires* proprement dites, sphériques ou un peu polyédriques, à bords un peu dentelés ou réguliers offrant un noyau semblable aux noyaux libres (il manque dans quelques-unes). Entre le noyau et le contour de la cellule existent des granulations moléculaires plus nombreuses près du noyau qu'ailleurs. La masse de la cellule pâlit beaucoup dans l'acide acétique. — *Tumeurs à médullocelles* (Robin). Tumeurs peu communes, d'aspect *encéphaloïde*, se développant plus ou moins rapidement dans le tissu des os longs ou courts qu'elles détruisent. Une fois arrivées hors de l'os, elles envahissent les tissus mous avoisinants. Ce sont les seules qui, naissant de la moelle des os, conservent avec elle une certaine analogie d'aspect et auxquelles conviendrait le nom de *myéloïdes* (V. ce mot). Leur tissu est grisâtre ou d'un gris rosé. Sa consistance est un peu supérieure à celle de la moelle normale, mais friable, se réduisant en fragments ou en pulpe par la pression ou la malaxation. Ce tissu est remarquable par l'uniformité et la simplicité de sa constitution anatomique. Des *médullocelles*, une assez grande quantité de matière amorphe finement granuleuse et des capillaires, tels sont les éléments qu'on y trouve. Les médullocelles sont simplement accumulées les unes contre les autres, maintenues à la fois réunies et séparées par la matière amorphe ramollie ou non. Les vaisseaux, tous capillaires, forment des mailles polygonales, qui ne diffèrent de celles qu'on observe dans la moelle normale qu'en ce que, par places, elles sont irrégulières, nombreuses, donnant au tissu une coloration rouge plus prononcée qu'ailleurs. Il est de ces tumeurs dans lesquelles la plupart des médullocelles appartiennent à la variété noyaux libres, et un petit nombre seulement à la variété cellule complète. Ces noyaux libres sont alors semblables à ceux qu'on trouve dans le tissu normal de la moelle ; toutefois leurs contours sont plus réguliers qu'à l'état sain, et la plupart atteignent un diamètre de 6 à 8 millièmes de millimètre, c'est-à-dire supérieur environ de 1 millième de millimètre à la plupart de ceux de la moelle saine. Souvent aucun de ces noyaux ne possède de nucléole ; mais quelquefois il en est dans lesquels s'en développent un ou deux petits et brillants. Souvent ce sont les médullocelles de la variété cellule qui prédominent. On les trouve parfois d'autant plus hypertrophiées et moins régulières, qu'on les examine dans la portion la plus ramollie de la tumeur ou la plus éloignée de la moelle saine. Elles ont fréquemment deux noyaux hypertrophiés ou non, et pourvus d'un nucléole brillant dans le premier cas.

MÉDUSAIRE. adj. et s. Groupe important de polypes dont les méduses sont le type. Les médusaires sont caractérisés physiologiquement par ce fait, qu'à la sortie de l'œuf, l'embryon (*proscolex*) est toujours couvert de cils vibratils et libre ; il se fixe bientôt et donne naissance à un *scolex* qui a la forme d'une *hydre* avec les tentacules autour de la bouche. Mais ces tentacules ne sont pas creux et ne communiquent pas avec l'estomac comme chez cette dernière. Ce scolex donne des germes en forme de stolons qui vont constituer d'autres scolex ou souches de générations semblables à la première. Ces *scolex* se divisent en une série strobilaire de disques, qui se séparent pour former autant de méduses ou *proglottis* sexués, les uns mâles, les autres femelles. Dans certains genres, c'est à l'intérieur du corps des scolex en forme d'hydres, que naissent les individus sexués médusaires en forme d'ombelles, et ils sont rejetés par la bouche. Les animaux appelés *tubulaires*, *campanulaires*, *corynes*, etc., qui formaient des groupes à part de polypes en raison de la réunion des individus agames (*scolex*) en colonies strobilaires ramifiées, ont été reconnus comme voisins des méduses, bien que de taille beaucoup plus petite ; car, sous l'état polypiforme (qu'ils aient ou non un tégument ou polypier corné), ils donnent naissance à des proglottis ou individus sexués en forme de méduse (V. ce mot). Ceux-ci produisent parfois des bourgeons médusiformes, ou des œufs dont sort une méduse toute formée.

MÉDUSE. s. f. [*medusa*]. Animaux invertébrés de la classe des polypes discophores, remarquables pae leur forme, la mollesse et la demi-transparence dr leurs tissus. Ils se composent d'un disque plus ou moins

bombé en ombrelle hémisphérique ou en forme de cloche, muni en dessous de divers appendices en nombre fixe, selon les genres, pendants ou flottants sous forme de cordons, ou de lanières subdivisées ou frangées : d'où leur nom de *méduses*. Ces appendices servent à la succion des liquides et à la respiration ; à leur base se trouvent les organes sexuels, qui sont portés par des individus différents. Plusieurs sécrètent une humeur âcre, irritante pour la peau de l'homme qui les a touchés, d'où le nom d'*orties de mer* donné à ces animaux. Ce liquide conserve ses propriétés lors même que l'animal est en voie de décomposition. Cette urtication a été attribuée à des cellules très-petites renfermant une sorte de pointe sous forme de dard muni d'un fil très-fin enroulé et qui se déroule ; mais beaucoup de méduses ne sont pas urticantes et toutes ont les cellules hastées.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE. s. f. [*megalanthropogenesis*, de μέγας, grand, ἄνθρωπος, homme, et γένεσις, génération ; it. et esp. *megalantropogenesia*]. Art prétendu de procréer des hommes d'esprit, de talent, de génie.

MÉGALOMANIE. s. f. [de μέγας, grand, et μανία, manie]. Sorte de folie par laquelle l'aliéné se croit dans les grandeurs.

MÉGALOSPLANCHNIE. s. f. [de μέγας, grand, et σπλάγχνον, viscère ; it. et esp. *megalosplancnia*]. Développement anormal d'un des viscères abdominaux.

MÉGALOSPLÉNIE. s. f. [*megalosplenia*, de μέγας, grand, et σπλήν, la rate ; it. et esp. *megalosplenia*]. Augmentation du volume de la rate sans dureté.

MÉLÆNA ou **MÉLÉNA**. s. m. [*morbus niger*, *melæna*, μέλαινα νόσος, de μέλας, noir : proprement *maladie noire ;* all. *schwarze Krankheit*, *schwarze Ruhr*, it. et esp. *melena*]. Vomissement de matières noires, accompagné de déjections de même nature. Ces évacuations, qui sont précédées d'une douleur profonde dans l'hypochondre gauche, de refroidissement des pieds et des mains, d'un sentiment d'oppression dans l'estomac, quelquefois de syncopes, de vertiges, d'éblouissements, etc., sont une variété de l'hématémèse caractérisée par la couleur noire du sang rejeté. Quelques auteurs distinguent le mélæna de l'hématémèse d'après la voie par laquelle l'excrétion a lieu, et définissent le *mélæna :* un flux sanguin noirâtre provenant de l'appareil digestif et s'échappant par l'anus. Comme l'hématémèse, le mélæna est un symptôme d'une lésion intestinale et consiste en un suintement sanguin provenant de quelque tumeur ou dû à quelque autre lésion des voies digestives ; il peut, comme l'hématémèse et l'épistaxis, être dû à une rupture des capillaires superficiels de la muqueuse, mais ce fait est le plus rare. Son traitement est le même que celui des autres hémorrhagies en général : boissons froides et acides, extrait de ratanhia, moyens révulsifs, etc. C'est surtout contre la lésion du canal intestinal dont il est un symptôme qu'il faut diriger les moyens curatifs, si cette lésion en est susceptible.

MÉLÆNAGOGUE. adj. et s. m. [*melænagogus*, de μέλας, noir, et ἄγω, je chasse ; it. et esp. *melenagogo*]. Médicament qu'on a cru propre à chasser l'humeur noire ou atrabile, que les anciens appelaient *mélancholie :* ce sont, en général, des purgatifs actifs.

MÉLAGRE. s. f. [de μέλος, membre, et ἄγρα, douleur]. Douleur des membres en général, rhumatisme des membres. — *Mélagre des accouchées* (*melagra parturiensium*). Douleur des membres chez les femmes en couches.

MÉLAÏNE. s. f. [de μέλας, noir]. (Bizio). Principe colorant de l'encre de la sèche et des autres céphalopodes. Elle est insoluble dans l'eau et l'alcool ; soluble dans l'acide sulfurique concentré et dans la potasse pure avec une couleur brune. Elle est azotée, et ses autres caractères sont les mêmes que ceux de la mélanine, avec laquelle elle semble identique.

MÉLALGIE. s. f. [de μέλος, membre, et ἄλγος, douleur]. Douleur ou sensation de brisement dans les membres (Beau).

MÉLAM. s. m. Substance blanche, granuleuse, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther, découverte par Liebig dans le résidu insoluble qu'on obtient en distillant un mélange de 1 partie de sulfocyanure de potassium avec 2 parties de sel ammoniac. Cette substance, traitée par la potasse hydratée, donne naissance, sous l'influence de la chaleur, à deux produits, la *mélamine* et l'*amméline*, qui présentent tous les caractères des bases salifiables organiques, et qui sont le premier exemple de semblables composés formés artificiellement. ($C^{12}H^{9}Az^{10}$.)

MÉLAMINE. s. f. [esp. *melamina*]. Corps isomère avec la cyanamide ($C^{6}H^{6}Az^{6}$). L'une des deux substances que produit le mélam soumis à l'action de la potasse. Cette substance cristallise en octaèdres blancs, insolubles dans l'alcool et l'éther, mais soluble dans l'eau bouillante. Elle est fusible et cristallisable par le refroidissement. Elle peut se combiner avec les acides et donner ainsi lieu à des produits cristallisables.

MÉLAMPYRE. s. m. [*melampyrum*, de μέλας, noir, et πυρὸς, blé]. Genre de plantes scrofulariées, dont une espèce (*Melampyrum arvense*, L., *blé de vache*, *cornette*, *rougeole*) pousse dans les blés, a des épis de fleurs rougeâtres, et une graine noire, dure, dont la farine donne au pain une teinte violacée rougeâtre, mais sans effet nuisible. V. Lychnide.

MÉLAMPYRINE ou **MÉLAMPYRITE**. s. f. La *dulcite*.

MÉLANCOLIE. s. f. [*melancholia*, μελαγχολία, de μέλας, noir, et χολή, bile ; all. *Melancholie*, angl. *melancholy*, it. et esp. *melancolia*]. Ce mot signifie, dans le langage vulgaire, un état habituel de tristesse. Les anciens, attribuant à une altération de la bile les affections morales tristes, appelaient *mélancolie* tout délire partiel sans fièvre accompagné de semblables affections. Depuis, on a réservé ce nom à une lésion des facultés intellectuelles caractérisée par un délire roulant exclusivement sur une série particulière d'idées : c'est la variété de la monomanie qu'Esquirol a nommée *lypémanie*. La mélancolie est une maladie mentale spéciale et bien déterminée, offrant un grand nombre de formes selon les sujets qui en sont atteints et des phases successives nombreuses sur chacun d'eux. Elle comprend des troubles intellectuels qui s'étendent depuis la timidité et l'hésitation exagérées et la tristesse qu'inspire cet état du caractère, jusqu'à la défiance de tout entourage, la crainte de l'empoisonnement allant jusqu'au refus de manger, de répondre aux questions, de parler à qui que ce soit, etc.

MÉLANCOLIQUE. adj. et s. [*melancholicus*, μελαγχολικὸς, all. *melancholisch*, angl. *melancolic*, it. *melancolico*, esp. *melancolico*]. Qui a rapport à la mélancolie, qui est enclin à la mélancolie, qui est atteint de mélancolie. Dans ce sens, on dit *un mélancolique*, *une mélancolique*.

MÉLANÉ, ÉE. adj. De la nature de la mélanose : *cancer mélané*. V. Cancer.

MÉLANÉMIE. s. f. [de μέλας, μέλανος, noir, et αἷμα, sang]. État du sang présentant les caractères du sang veineux dans les systèmes artériel et capillaire (V. Cyanose). Ce nom a aussi été donné à une maladie dans laquelle la peau prend une teinte qui varie, selon les cas, du gris cendré au jaune brun. Le sang renfermerait en outre des granules graisseux, dits de *pigment*, noirs, plus rarement bruns, ocreux ou d'un rouge jaunâtre. Ils seraient en amas, en cylindres ou dans des cellules (*leucocytes*), surtout dans le sang du foie, de la rate, des reins, du cerveau, et dans les parois de leurs capillaires. On les trouve aussi dans le sang tiré d'une piqûre pratiquée pour porter le diagnostic. Il y a aussi des lésions du foie, du rein, avec ou sans albuminurie. On l'observe comme suite des fièvres paludéennes et rémittentes (Frerichs).

MÉLANÉMIQUE. adj. et s. Qui concerne la mélanémie ou qui en est atteint.

MÉLANGE. s. m. [*mixtio*, μίξις, all. *Mischung*, angl. *mixtion*, it. *mistione*, *mescolamento*, esp. *mixtion*, *mezcla*]. *Dissémination réciproque des molécules des liquides, sans que les propriétés chimiques ou spécifiques des uns ou des autres soient changées*. Les phénomènes de mélange ne présentent aucune limite, ni supérieure, ni inférieure, de saturation, *pas plus que le mélange d'un liquide avec lui-même*. De plus, ils ont lieu entre corps d'une nature élémentaire très-analogue : comme huiles grasses entre elles, huiles essentielles entre elles, résines et huiles, graisses solides et huiles. Les phénomènes de dissolution proprement dite comportent des limites supérieures (*maxima*) et inférieures (*minima*) de saturation. V. Dissolution.— *Méthode des mélanges*. Procédé employé en calorimétrie pour évaluer la quantité de calorique contenue dans un poids donné d'un corps, afin d'en évaluer la chaleur spécifique ou la capacité pour la chaleur.

MÉLANIEN, IENNE. adj. [de μέλας, noir; esp. *melaniano*].— *Taches mélaniennes* (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Les envies ou taches cutanées qui résultent d'un excès local de matière colorante, et qui sont d'une nuance intermédiaire entre le noir et la couleur normale.

MÉLANINE. s. f. [de μέλας, noir ; all. *Melaïn*, esp. *melaïna*] (Synonyme : *Ophthalmochroïte*, Hünefeld ; *pigment noir de l'œil, de la peau*, etc.; *matière noire pigmentaire*, *mélanose*, *matière* ou *principe de la mélanose*). Substance organique demi-solide, essentiellement caractérisée par sa couleur, pouvant varier du noir au brun roussâtre. Elle se dépose peu à peu, et sous forme de poudre noire, dans l'eau où l'on a agité une membrane choroïde, et on l'en sépare par le lavage. Elle est sans goût ni odeur. L'eau froide ne dissout pas cette substance; mais, par une ébullition prolongée, elle prend une couleur noire foncée; et, par les acides, elle donne un précipité noir de *mélanine* proprement dite. Son meilleur dissolvant est l'ammoniaque. Le chlore la pâlit un peu et en dissout une partie. L'acide nitrique la change en une masse d'un rouge brun, amère et styptique. Elle se dissout à chaud dans la potasse pure avec dégagement d'ammoniaque; l'acide chlorhydrique l'en précipite en flocons bruns qui se dissolvent facilement à froid dans la potasse. Elle se trouve, à l'état de fines granulations moléculaires, dans les cellules pigmentaires de la choroïde, des procès ciliaires et de l'iris ; on la rencontre plus ou moins abondamment, suivant les régions du corps et les espèces animales, à la surface du derme, entre lui et l'épiderme, soit dans les cellules épithéliales, soit, plus rarement, à l'état de granulations libres. Il y en a également dans la moelle des cheveux chez quelques sujets, ainsi que dans les interstices de la portion fibrillaire ou striée de leur racine. V. Peau et Poil.

MÉLANIQUE (Acide) [all. *Schwarzsäure*]. Corps noir formant des sels; produit de la décomposition du *salicylite* de potasse dissous. ($C^{20}H^{8}O^{10}$.)

MÉLANIQUE. adj. [angl. *melanic*, it. et esp. *melanico*]. Qui a rapport à la mélanine, à sa couleur, aux tumeurs qu'elle colore, etc. Marcet avait appelé *acide mélanique* la substance que Braconnot a nommée *mélanourine* (V. ce mot). — *Tumeurs mélaniques*. V. Mélanose.

MÉLANISME. s. m. [de μέλας, noir; all. *Melanismus*, esp. *melanismo*]. Anomalie caractérisée par une couleur accidentellement noire ou plus obscure du pelage des animaux, et en général par un excès de coloration, soit de la peau elle-même, soit des productions qui la recouvrent. L'usage intérieur de l'azotate d'argent est souvent suivi de cette coloration en noir des téguments extérieurs.

MÉLANOCHINE. s. f. Produit de décomposition de la quinine (*chinine*) par le chlore. Insoluble dans l'eau et l'alcool; soluble dans la potasse et l'ammoniaque, dont elle est précipitée par les acides ; noir brun, sans goût, ni odeur; donne en brûlant l'odeur de quinine. ($C^{33}H^{27}O^{18}Az^{6}$.)

MÉLANOGALLIQUE, GALLUMIQUE ou **MÉTAGALLIQUE** (Acide). Corps obtenu comme résidu de la distillation des acides tannique, gallique et pyrogallique, à 250°. Il offre l'aspect d'un charbon brillant, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Il ne perd pas d'eau à 120°, mais en abandonne 1 équivalent au contact des bases et forme des sels ($C^{12}H^{4}O^{4}$).

MÉLANOME. s. m. [de μέλας, noir]. Synonyme de *tumeur mélanique*. V. Mélanose.

MÉLANOS. adj. et s. m. Animal dont l'épiderme passe au noir. C'est l'opposé d'*albinos*. V. Peau.

MÉLANOSE. s. f. [*melanosis*, de μελάνωσις, noircissement; all. *Melanose*, *Schwarzstoff*, it. *melanosi*, esp. *melanosis*]. Tissu noir, homogène, un peu humide, opaque, qui, dans son état de crudité, a une consistance analogue à celle des glandes lymphatiques et qui laisse suinter par la pression, lorsqu'il tend à se ramollir, un liquide roussâtre et ténu, mêlé de grumeaux noirâtres, fermes ou friables, se convertissant enfin en une bouillie noire. Les mélanoses ne sont pas une *production accidentelle* dans le sens attaché par Laennec à cette expression, mais une sorte d'imprégnation de divers tissus par la mélanine. On doit, par conséquent aussi, ne voir dans le ramollissement des mélanoses qu'un ramollissement des tissus dans lesquels la mélanine est déposée. Unie à d'autres principes azotés et minéraux, la mélanine constitue un élément anatomique particulier appartenant au groupe des produits et ayant la forme des *granulations moléculaires* qui sont de même espèce que le pigment oculaire et cutané (V. Pigment), mais qu'on nomme souvent *granulations mélaniques*, *mélanotiques* ou *pigmentaires*. C'est à l'état de granulations noires, brunes ou roussâtres, que se dépose la mélanine dans les tumeurs, très-diverses de nature,

qu'elle rend *mélaniques*. Ces granulations sont, pour la plupart, libres, c'est-à-dire interposées aux éléments anatomiques ayant une forme bien déterminée (fibres, cellules, etc.). Mais il y en a pourtant une certaine quantité qui se trouvent déposées dans des cellules, dans des fibres, etc., selon que les tumeurs ainsi colorées renferment principalement l'une ou l'autre de ces espèces d'éléments. Dans les ganglions lymphatiques du poumon à l'état normal, ce n'est pas de la mélanine que l'on rencontre (V. ANTHRACOSIS), non plus que dans le poumon ; c'est du charbon à l'état de corpuscules irréguliers, anguleux, assez gros, et de fines granulations. Celles-ci, généralement moins arrondies et moins fines que celles de mélanine, s'en distinguent en ce que l'acide sulfurique concentré ne les attaque pas, tandis qu'il détruit la mélanine. — Vétérin. Chez les chevaux blancs, gris et marqués de blanc, les granulations mélaniques forment l'élément anatomique prédominant ou fondamental de véritables *tumeurs mélaniques*. Ces granulations, partageant, avec les éléments qui ont forme de cellules et de granulations, des propriétés énergiques de nutrition, de développement et de reproduction, envahissent fréquemment les tissus avec rapidité, surtout lorsqu'elles se développent dans des parenchymes. Elles en détruisent la texture, et même se substituent à leurs éléments, dont elles déterminent la résorption. Les granulations mélaniques, libres ou déposées dans les cellules du tissu envahi, sont accompagnées de matière amorphe demi-solide, de granulations graisseuses, d'une trame de tissu lamineux souvent peu abondante, de capillaires peu nombreux par rapport à la masse, lors même que le développement est rapide. Chez l'homme, on observe aussi quelquefois ce développement rapide dans les tumeurs, et l'envahissement des tissus voisins par ces tumeurs, lorsque des granulations mélaniques s'y ajoutent sans pourtant constituer l'élément fondamental. Chez les chevaux, c'est surtout dans les ganglions lymphatiques, sous les séreuses, dans la rate et dans le foie, que se déposent les granulations mélaniques. La *mélanose en masses*, désignée vulgairement sous le nom d'*hémorrhoïdes des chevaux*, se montre le plus souvent autour des parties sexuelles, où elle offre parfois un volume considérable : Gohier en a vu du poids de 18 kilogrammes. La forme de ces masses est irrégulière, bizarre, bosselée, tantôt sphérique, tantôt semblable à des grappes de raisin. Ses saillies présentent à travers la peau une teinte bistre.

MÉLANOTIQUE. adj. Synonyme de *mélanique*.

MÉLANOTRIQUE. adj. et s. m. [*melanothrix*, μελανόθριξ, de μέλας, noir, et θρίξ, cheveu]. Qui a les cheveux noirs. V. LIOTRIQUE.

MÉLANOURINE, et mieux **MÉLANURINE**. s. f. [de μέλας, noir, et οὖρον, urine ; all. *Melanurin*, esp. *melanorina*] (Braconnot). Matière noire que rendent par l'urine certains malades. Virchow rapproche de la mélanourine ou de la cyanourine de Braconnot une matière présentant les particularités suivantes : De l'urine légèrement jaunâtre, assez claire, rendue par un garçon atteint d'incontinence, laissait déposer, par exposition à l'air, des flocons qui devenaient de plus en plus bleus. En les observant au microscope, il vit que c'étaient des aiguilles d'un bleu indigo, rayonnées, qui ordinairement étaient réunies en étoiles, et qui, entre les lames de verre du microscope, restaient indifférentes à l'action des plus puissants agents chimiques. Elles se dissolvaient dans l'alcool concentré. V. CYANURINE.

MÉLANTHACÉES. s. f. pl. V. COLCHICACÉES.

MÉLAS-ICTÈRE. s. m. [*melas icterus*, de μέλας, noir, et ἴκτερος, ictère ; esp. *melasicteria*]. Ictère noir, ou dans lequel la couleur de la peau paraît très-foncée. V. BRONZÉE (*maladie*).

MÉLASINIQUE (ACIDE). Corps analogue à l'albumine, noir, floconneux, obtenu par action de la potasse ou de la soude sur le sucre. ($C^{24}H^{12}O^{10}$.) V. ULMINE.

MÉLASME. s. m. [*melasma*, de μέλας, noir ; all. *Schwarzfleck*, it. et esp. *melasma*]. Tache noire commune chez les vieillards, et qui affecte principalement les jambes. Coloration noirâtre accidentelle et passagère de l'épiderme occupant une ou plusieurs parties du corps, et presque toujours suivie de desquamation furfuracée. Pour quelques-uns c'est le *pityriasis nigra*.

MÉLASSE. s. f. [all. *Zuckerhefen*, angl. *melasses*, *molasses*, it. *melassa*, esp. *melote*]. Espèce de sirop qui reste après la cristallisation du sucre de betterave, de canne, etc., et qui refuse de donner des cristaux. On en trouve aussi dans le miel, dans les oignons, etc. On ignore encore si la mélasse est identique dans ces diverses substances. V. SUCRE.

MÉLASSIQUE (ACIDE) [angl. *melassic*]. Acide qui se trouve dans la mélasse ; il se produit aussi quand on fait bouillir du sucre avec des solutions alcalines.

MÉLASTÉARRHÉE. s. f. [de μέλας, noir, στέαρ, graisse, et ῥεῖν, couler]. Nom donné par Gintrac à la chromidrose ; il est inexact, la matière colorante de la chromidrose n'étant pas fournie par les glandes sébacées ni de nature graisseuse, mais venant des sudoripares.

MÉLASTOMACÉES. s. f. pl. [*melastomaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, dont les caractères sont : Calice monosépale plus ou moins adhérent avec l'ovaire, qui est infère ou semi-infère ; le limbe du calice entier ou denté, ou à 4 ou 5 divisions ; corolle à 4 ou 5 pétales ; étamines en nombre double des pétales ; anthères de formes diverses, mais presque toujours remarquables, s'ouvrant à leur sommet par un trou ou pore commun aux deux loges ; ovaire quelquefois libre, plus souvent adhérent avec le calice, ayant de 3 à 8 loges qui contiennent un grand nombre d'ovules ; sommet de l'ovaire souvent tapissé par un disque épigyne ; style et stigmate simples. Fruit tantôt sec et tantôt charnu, offrant le même nombre de loges que l'ovaire, restant indéhiscent ou s'ouvrant en autant de valves septifères sur le milieu de leur face interne. Graines souvent réniformes, contenant un embryon sans endosperme. Mais le principal caractère des mélastomacées, celui qui les distingue de toutes les familles voisines, consiste dans la disposition des nervures de leurs feuilles : celles-ci, ordinairement simples et opposées, ont 3, 5, et jusqu'à 11 nervures longitudinales, d'où partent un grand nombre d'autres nervures transversales, parallèles et très-rapprochées. Beaucoup d'espèces du genre *Melastoma* portent de petites baies comestibles, d'un noir foncé, dont le suc colore la bouche ; de là le nom de cette famille [de μέλας, noir, et στόμα, bouche].

MÉLATHINE. s. f. Produit de décomposition de l'acétone par l'ammoniaque et la chaleur à 275°. Insoluble dans l'eau, l'éther, l'alcool, l'acétone, le sulfure de carbone et l'acide chlorhydrique. Elle n'est pas décomposée par la potasse concentrée, mais donne de l'ammoniaque par la potasse hydratée.

MÉLÉGUETTE. s. f. V. GRAINE *de paradis*.

MÉLÈNE s. m. V. MÉLÆNA.

MÉLENSULFIDE. s. m. Produit de décomposition de l'acide hydrobisulfocyanique à une température de 140° à 145°. Il est brun, se combine avec les alcalis. ($C^7H^4S^6Az^4$.)

MELETTE. s. f. V. VÉNÉNEUX.

MÉLÈZE. s. m. [*Larix europæa*, DC., all. *Lärche*, angl. *larch-tree*, it. *larice*, esp. *alerce*]. Arbre (monœcie monadelphie, L., conifères, J.) qui fournit la térébenthine dite de Venise. V. TÉRÉBENTHINE.

MÉLÉZITOSE. s. m. Sucre de la *manne de Briançon* ou du *mélèze*. Séché à 110° il présente la même composition que le sucre de canne ($C^{12}H^{11}O^{11}$). Au-dessous de 140°, il fond en un liquide transparent, sans éprouver d'altération sensible. Ses réactions sont semblables à celles du sucre de canne. L'acide azotique le change en acide oxalique, sans acide mucique. L'acétate de plomb ammoniacal le précipite. Le mélézitose, traité par la levûre, ne fermente que d'une manière lente et incomplète, parfois même tout à fait nulle ; mais, s'il a été modifié par l'acide sulfurique, il fermente immédiatement, et se change presque entièrement en alcool et en acide carbonique. Son pouvoir rotatoire est supérieur d'un quart à celui du sucre de canne et égale = 90°,3 (Berthelot).

MÉLIACÉES. s. f. pl. [*meliaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, sans stipules ; à fleurs tantôt solitaires et axillaires, tantôt en épis ou en grappes. Le calice est monosépale, à 4 ou 5 divisions ; la corolle a 5 pétales valvaires ; les étamines sont en nombre double des pétales, et leurs filets forment un tube qui porte les anthères, tantôt à son sommet, tantôt à sa face interne. L'ovaire est sur un disque hypogyne et annulaire ; il a 4 ou 5 loges, contenant généralement deux ovules collatéraux et superposés. Le style est simple, terminé par un stigmate à 4 ou 5 lobes. Le fruit est tantôt sec, tantôt capsulaire, à 4 ou 5 valves septifères, tantôt charnu et drupacé. V. MARGOUSIER.

MÉLICÉRIS. s. m. [*meliceris*, μελικηρία, μελικηρὶς, de μελίκηρον, rayon de miel ; all. *Honiggeschwulst*, angl. *meliceris*, it. *meliceride*, esp. *meliceris*]. Espèce de loupe ou de tumeur enkystée des glandes cutanées sébacées, formée par une matière jaunâtre qui a la consistance du miel. Le *mélicéris* est arrondi, mou, élastique ; il ne conserve pas l'impression du doigt, et l'on y reconnaît facilement, par le toucher, la présence d'un fluide. V. LOUPE.

MÉLILOT. s. m. [*Melilotus officinalis*, L., μελίλωτος, all. *Steinklee*, angl. *melilot*, it. et esp. *meliloto*]. Plante indigène de la famille des légumineuses. Ses fleurs, jaunes, très-petites, en longs épis, sont fréquemment employées en infusion dans les ophthalmies peu intenses. Elles doivent avoir une propriété légèrement excitante et résolutive ; mais elles sont loin de mériter la réputation dont elles jouissent. La matière cristalline qu'on retire par la distillation du mélilot avec l'eau, et qu'on a nommée *mélilotine*, est la même que la *coumarine* fournie par la fève tonka.

MÉLIQUE. s. f. Genre de graminées. La *mélique bleue* (*Molinia cœrulea*, Mœnch) croît dans les prés humides, et nuit aux bestiaux à l'époque de la floraison.

MÉLISSE. s. f. [*Melissa*, L., all. *Melisse*, angl. *balmmint*, it. *melissa*, esp. *torongil*, *melisa*]. Genre de plantes (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) dont l'espèce officinale, connue sous le nom de *citronnelle* (*melissa officinalis*, L., *Melissa citrina* des pharmaciens), a des feuilles larges, oblongues, d'un vert peu foncé, crépues et un peu velues, d'une odeur de citron très-agréable, que l'on emploie en infusion théiforme (4 à 8 grammes pour 500 grammes d'eau), et d'où l'on retire aussi une eau distillée (64 à 96 grammes dans une potion) et une teinture alcoolique. La mélisse est stimulante et antispasmodique. — Le *Melissa calamintha* (*mélisse calament*) et le *Melissa nepeta*, que l'on confond souvent sous le nom de *calament de montagne*, ont des propriétés analogues à celles de la *mélisse officinale*.

MÉLISSINE. s. f. ($C^{60}H^{62}O^2$). Composé analogue à l'éthal par ses propriétés, produit par saponification de la *myricine*.

MELITA. s. m. En Abyssinie, le *Brucea antidysenterica*. On en emploie les fruits pilés dans une certaine quantité d'eau, contre la diarrhée.

MÉLITAGRE s. f. Mot très-mal fait, de μέλος. V. MÉLAGRE.

MÉLITAGREUX. adj. [Mot assez mal fait de μέλι, miel, et ἄγρα, prise, mal, dartre : dartre mielleuse]. — *Sécrétion mélitagreuse*, *liquide mélitagreux*. L'humeur ayant la consistance du miel, qui est sécrétée par la peau, soit primitivement, soit à la suite d'une sécrétion séreuse, dans quelques affections cutanées, ou après l'application de certaines pommades.

MÉLITHÉMIE. s. f. [de μέλι, μέλιτος, miel, et αἷμα, sang ; all. *Zuckerdyscrasie Melitæmia*]. Présence morbide du sucre dans le sang.

MÉLITHYPÉRURIE. s. f. [de μέλι, μέλιτος, miel, ὑπὲρ, indiquant excès, et οὖρον, urine]. Pissement exagéré de sucre (Kraus, 1844). V. GLYCOGÉNIE.

MÉLITOPTYALISME. s. m. [de μέλι, μέλιτος, miel, et πτυαλισμὸς, crachement]. Crachement de salive sucrée (Mason-Good). V. DIABÈTE.

MÉLITOSE. s. f. [de μέλι, miel ; les chimistes le font masculin ; il est mieux de le faire féminin ; μελίτωσις est grec, signifie l'action de rendre doux, et est du féminin, comme tous les mots de cet ordre] (Berthelot). Sucre de la *manne d'Australie*. Il possède un pouvoir rotatoire à peine différent de celui du mélézitose et qui varie de même sous l'influence de l'acide sulfurique. Mais il fermente plus facilement et avec un caractère spécial, car il ne fermente que par moitié ; de plus, traité par l'acide azotique, il fournit de l'acide mucique. ($C^{12}H^{14}O^{14}$.)

MÉLITURIE. s. f. [de μέλι, miel, et οὖρον, urine ; all. *Harnruhr*]. Pissement d'urine sucrée.

MELLAN. s. m. V. MELLONE.

MELLANURIQUE (ACIDE). Produit de la distillation de l'urée. Traité pendant un temps prolongé par les alcalis et les acides, il se décompose en acide cyanique et ammoniaque. ($C^6H^4Az^4.O^4$.)

MELLATE ou **MELLITHATE.** s. m. [all. *honigsteinsaures Salz*, it. *mellitato*, esp. *melitato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide mellithique avec une base.

MELLÉOLÉ. s. m. [esp. *melleolado*]. Nom donné par Béral aux médicaments formés de miel et d'une poudre, qu'on assimile ordinairement aux électuaires, avec lesquels ils ont la plus grande analogie.

MELLÉOLIQUE. adj. [esp. *meleolico*]. Se dit, d'après Béral, des médicaments qui proviennent de

l'union du miel avec des poudres diverses, ou avec différents liquides simples ou composés.

MELLITE. s. m. [all. *Honigsaft*, esp. *melito*]. Sirop préparé avec le miel, l'eau simple, différentes infusions ou décoctions, et les sucs de plantes. On prépare le *mellite simple* ou *sirop de miel*, en dissolvant à chaud 3 parties de beau miel dans 1 partie d'eau, écumant et passant au blanchet, après quelques instants d'ébullition (quand le mellite marque 30° centigr. bouillant). On a le *mellite simple décoloré au charbon*, en faisant bouillir dans une bassine, pendant deux ou trois minutes, 16 parties de miel blanc et 4 d'eau pure, en y mêlant ensuite 1 partie de charbon (particulièrement de charbon animal) pulvérisé, lavé et séché à l'air libre, et deux blancs d'œufs battus dans 2 parties d'eau; faisant bouillir la liqueur jusqu'à consistance de sirop, la laissant reposer et la passant à la chausse.

MELLITHATE. s. m. V. MELLADE.

MELLITHE. s. f. [all. *Honigstein*]. Minéral formé de mellithate d'alumine, et qui se trouve dans les mines de houille de la Thuringe.

MELLITHIQUE, et non **MELLITIQUE** (ACIDE). Il se retire de la mellithe. Cristallisable, d'un goût très-acide, soluble dans l'eau et l'alcool, ne perdant pas son eau de cristallisation à 300°. ($C^4O^3.HO$.)

MELLONE. s. m. [*Mellon*, angl. *mellone*] (Liebig). Produit obtenu principalement par l'action du chlore sec à chaud sur le sulfocyanure de potassium. Insoluble dans l'eau, est jaune, solide, pulvérulent, sans odeur ni saveur; il est analogue au cyanogène, et renferme seulement plus d'azote. Une forte chaleur le transforme en azote et en cyanogène. Il est susceptible de donner avec le chlore, le soufre, etc., un *chlorure*, un *sulfure de mellone*, et, avec plusieurs métaux, des *mellonures*, dont les couleurs, ainsi que les propriétés, sont très-différentes de celles des composés par le cyanogène. (C^6Az^4.)

MÉLOCHIE. s. f. V. CORETTE.

MÉLODERMIE, pour **MÉLANODERMIE**. s. f. [de μέλας, noir, et δέρμα, peau]. Mélanisme accidentel (Alibert).

MÉLOÉ. s. m. [*Meloe*, L., all. *Œlkäfer*, angl. *meloe*, esp. *meloe*]. V. CANTHARIDE.

MÉLOMÈLE. s. m. [de μέλος répété, membre; esp. *melomelo*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui ont un ou deux membres accessoires insérés par leur base sur les membres principaux.

MELON. s. m. [*Cucumis melo*, L., πέπων, all. *Melone*, angl. *melon*, it. *popone*, esp. *melon*]. Plante du genre *Concombre*, dont il existe un grand nombre de variétés, et dont les fruits constituent un aliment rafraîchissant et délicieux. Sa semence est une des quatre semences froides majeures des anciens.

MELONGÈNE. s. f. [*aubergine*, *varengeane*, *Solanum melongena*, L., all. *Eierpflanze*, it. *petonciano*, esp. *alberengena*]. V. AUBERGINE.

MÉLONIDE. s. f. [*melonida*] (Richard). Fruits charnus résultant de plusieurs ovaires pariétaux réunis et soudés avec le tube du calice, qui souvent est très-épais et charnu, et se confond avec eux, comme dans la poire, la pomme, la nèfle, le rosier. Dans ces fruits, la partie réellement charnue n'est pas formée par le péricarpe lui-même; elle est due à un épaississement considérable du calice. On distingue la *mélonide à nucules*, dont l'endocarpe qui revêt chaque loge est osseux (la nèfle), et la *mélonide à pepins*, dont l'endocarpe est simplement cartilagineux (poire, pomme).

MÉLOPLASTIE. s. f. [de μῆλον, pommette, et πλάσσειν, former]. Restauration autoplastique de la joue endommagée par une plaie ou par une ulcération.

MÉLOSE. s. f. [*melosis*, μήλωσις, de μήλη, sonde]. Action d'explorer avec la sonde.

MÉLOTRIDYME. s. m. Nom donné par Gurtl à un prétendu monstre triple à dix pieds, qui n'était qu'un monstre double mal décrit (Geoffroy Saint-Hilaire).

MEMBRANE. s. f. [*membrana*, ὑμήν, μήνιγξ, all. *Haut*, *Membran*, angl. *membrane*, it. et esp. *membrana*]. Nom générique de divers organes minces, représentant des espèces de toiles, souples, dilatables, blancs, gris ou rougeâtres, variables dans leur structure et dans leurs propriétés vitales, destinés à absorber et à sécréter certains fluides, ou à envelopper d'autres organes. On distingue quatre espèces de membranes : les *fibreuses*, les *muqueuses*, les *séreuses*, et la *peau* (V. ces mots). — *Membranes accidentelles*. Membranes qui se développent sous l'influence de circonstances morbides. Ces tissus membraneux accidentels sont susceptibles de prendre toutes les formes des tissus naturels; on en observe de dermoïdes, de séreux, de fibreux, etc. V. ALBUGINÉ.

Membrane de Demours ou *de Descemet*. V. CORNÉE.

Membrane de Jacob. V. RÉTINE.

Membrane ovarique. Ce mot, qui signifie à proprement parler membrane de l'ovaire, a été inexactement employé pour désigner la *membrane vitelline* ou *ovulaire*. V. OVULE.

Membrane proligère. V. EMBRYON.

Membrane pupillaire. V. PUPILLAIRE.

Membrane recouvrant le méat urinaire chez les femmes. C'est une cause rare, mais réelle, de rétention d'urine. Le vagin est plus ou moins complétement fermé par une membrane qui a un bord libre en haut; ce bord s'étend jusque sur le méat urinaire, empêchant ainsi le passage. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cet état, qui de sa nature est permanent, ne produit la rétention que dans des circonstances particulières. Les observations qu'on a sont relatives à des enfants de dix à douze ans qui, jusque-là, avaient pu uriner plus ou moins bien. Le traitement consiste à fendre la membrane.

Membrane de Schneider. V. PITUITAIRE.

MEMBRANEUX, EUSE. adj. [*membraneus*, ὑμενώδης, all. *häutig*, angl. *membranous*, it. et esp. *membranoso*]. Qui est de même nature que les membranes, qui est formé d'une membrane : *replis membraneux du péritoine*, etc.

MEMBRANIFORME. adj. [*membraniformis*, all. *hautähnlich*, it. *membraniforme*]. Qui est mince et large comme une membrane.

MEMBRANULE. s. f. [*membranula*]. Petite membrane. C'est aussi le nom de l'enveloppe des sores des fougères (*indusium*) et de la membrane interne de l'urne des mousses.

MEMBRE. s. m. [*membrum*, *artus*, κῶλον, μέλος, all. *Glied*, angl. *limb*, it. *membro*, esp. *miembro*]. *Membres*, appendices du tronc auquel ils sont unis au moyen d'articulations; ils sont disposés par paires, et destinés à l'exercice des grands mouvements et à la locomotion. Dans l'homme, les membres sont au nombre de quatre : deux *supérieurs* ou *thoraciques*, formés chacun du bras, de l'avant-bras et de la main; et deux *inférieurs* ou *abdominaux*, divisés chacun en cuisse, jambe et pied. V. ces mots.

Membres artificiels. V. Jambe.

Membre viril. V. Pénis, Verge.

MÉMÉCYLÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones périgynes polypétales, à graine sans endosperme; à cotylédons foliacés, convolutés; radicule droite. Voisine des mélastomacées.

MÉMOIRE. s. f. [*memoria*, μνήμη, all. *Gedächtniss*, angl. *memory*, it. et esp. *memoria*]. Faculté de rappeler les idées et la notion des objets qui ont produit des sensations. Ainsi, la *mémoire* est une opération intellectuelle complexe. Cette opération, accomplie habituellement soit à l'occasion de telle ou telle sensation, qui se rapporte indirectement ou directement aux facultés intellectuelles, soit par suite du travail intellectuel même, consiste en une action de ces facultés ayant lieu indépendamment de l'objet et de la sensation spéciale qu'il détermine, comme si cet objet était présent. Elle exige, chez la plupart des individus, une répétition des mêmes sensations, et toutes les facultés intellectuelles y concourent. La mémoire et l'imagination sont, autant que la connaissance et le jugement, des attributs appartenant en propre à l'intellect. Mais il n'y faut pas voir des fonctions propres plus que des fonctions communes. Ils constituent seulement divers *résultats* composés, dus au concours des vraies fonctions élémentaires de l'esprit. Quant à la célèbre argumentation de Gall sur les mémoires particulières, elle est plus spécieuse que solide. Une analyse mieux approfondie vérifiera toujours que cette prétendue spécialité résulte des diversités de préparation et de situation, combinées avec la seule différence organique qui concerne l'énergie individuelle des fonctions. V. Expression et Résultat.

MÉNACHIN. V. Titane.

MÉNAGOGUE. adj. [*menagogus*, μηναγωγὸς, de μὴν, menstrues, et ἄγειν, pousser]. Synonyme d'*emménagogue*.

MÉNIDROSE. s. f. [de μὴν, mois, menstrues, et ἵδρωσις, sueur; all. *menstrual Schweiss*]. Sueur périodique comme l'époque des règles ou suppléant celles-ci. V. Règles *supplémentaires*.

MÉNINGE. s. f. [*meninx*, de μήνιγξ, membrane; all. *Gehirnhaut*, *Rückenmarkhaut*, angl. *meninges*, it. *meninge*]. Nom collectif des trois membranes qui enveloppent tout l'appareil cérébro-spinal (la *dure-mère*, l'*arachnoïde*, et la *pie-mère*). V. Cérébro-spinal. — *Méninge* se dit aussi quelquefois de la dure-mère seule.

MÉNINGÉ, ÉE. adj. Qui a rapport aux méninges. — *Apoplexie méningée.* Celle qui a lieu dans l'épaisseur ou à la surface de la pie-mère. — *Artère petite méningée* ou *ptérygoïdienne externe.* Celle qui, venue de la maxillaire interne, se rend au muscle ptérygoïdien externe (V. Ptérygoïdien). — *Artère méningée moyenne*, *grande méningée*, *méningée* proprement dite ou *sphéno-épineuse.* V. Sphéno-épineux.

MÉNINGINE. s. f. [it. et esp. *meningina*]. L'arachnoïde et la pie-mère, regardées à juste titre comme une membrane unique formée de deux feuillets (Chaussier).

MÉNINGITE. s. f. [*meningitis*, all. et angl. *meningitis*, it. *meningite*, esp. *meningitis*]. Les trois enveloppes du cerveau portant collectivement le nom de *méninges*, *méningite* devrait signifier inflammation simultanée de la dure-mère, de l'arachnoïde et de la pie-mère. Quelques auteurs, attribuant à l'inflammation particulière de l'arachnoïde les symptômes qu'on avait indiqués comme caractéristiques de la méningite, ont employé le mot *arachnoïdite* ou *arachnitis*. D'autres ont placé dans la pie-mère le siége de l'inflammation, et créé le mot *piite* ou *piitis*. Quelques-uns ont décrit, sous le nom de *méningite pariétale*, l'inflammation de la dure-mère et du feuillet de l'arachnoïde qui lui adhère, et, sous le nom de *méningite cérébrale*, l'inflammation à laquelle participent l'arachnoïde viscérale, la pie-mère surtout, et la surface cérébrale. Cette dernière phlegmasie est la *fièvre cérébrale* d'un grand nombre de praticiens. Une céphalalgie très-vive, un état de somnolence et en même temps d'insomnie, la chaleur du front, la rougeur des conjonctives, une douleur dans le globe de l'œil, des tintements d'oreilles, des frissons irréguliers suivis de chaleur, etc., sont les symptômes les plus ordinaires de la méningite aiguë; le délire, et quelquefois des convulsions, se joignent bientôt à ces premiers phénomènes; la somnolence plus grande, avec paralysie des yeux et difficulté de la déglutition, puis un coma profond, annoncent enfin une terminaison funeste. Le traitement consiste dans les saignées générales, de nombreuses applications de sangsues aux tempes, derrière les oreilles, à l'entrée des narines, des applications froides maintenues sur la tête, les révulsifs les plus puissants appliqués aux extrémités inférieures. L'emploi combiné des saignées et des bains d'affusions (avec l'eau à 18° centigr. versée largement pendant huit à dix minutes) est regardé par quelques auteurs comme un moyen utile contre cette redoutable maladie, qui n'est pas rare chez les enfants.

Méningite cérébro-spinale. Il a régné, depuis plusieurs années, particulièrement en France, une maladie épidémique fort grave, sévissant de préférence sur les soldats, et consistant en une inflammation simultanée des méninges du cerveau et de la moelle. Cette phlegmasie se termine très-fréquemment par des dépôts plastiques et purulents; elle est très-grave, et, jusqu'à présent, les secours médicaux, émissions sanguines, mercure, opium, n'ont pas réussi à diminuer notablement la mortalité qu'elle cause.

Méningite rhumatismale. Dans le cours du rhumatisme articulaire, il survient parfois une méningite. Cet accident, sans être très-fréquent, l'est assez pour qu'on rattache la méningite, comme on fait pour l'endocardite, à l'affection rhumatismale. On a remarqué, dans des cas où il survenait, qu'une douleur intense s'était fait auparavant sentir dans la région postérieure du cou et de la tête. Cette complication est extrêmement grave. L'indication la plus urgente est de rappeler l'inflammation sur les articulations qu'elle a quittées, et d'y appliquer, ainsi que sur différents points de la peau, des révulsifs puissants et continués.

Méningite tuberculeuse ou mieux *granuleuse.* Inflammation de la pie-mère, dans laquelle les pathologistes trouvent, non pas des tubercules, comme on l'a cru et le répète encore, mais des *granulations grises* demi-transparentes (V. Granulation), dans toute la pie-mère ou dans une partie. Souvent elles coïncident avec la présence de granulations semblables dans le poumon, le rein et les séreuses du tronc. Les granulations pulmonaires ont leur marche indépendante du tubercule, leur structure propre, affectant toute l'étendue du poumon et non pas seulement le sommet; elles respectent en outre les ganglions voisins. Elles peuvent être, durant leur évolution, compliquées par le tubercule, qui se montre avec tous ses caractères, et envahit

alors les ganglions lymphatiques. Aux méninges, au poumon, etc., le tubercule se dépose de préférence dans les amas de granulations grises; mais il peut se trouver dans le poumon et manquer dans les méninges. En général, ces granulations tuent le malade par méningite ou par les accidents dits de phthisie aiguë avant que du tubercule les ait compliquées. Ces granulations, se développant sans causes encore connues, déterminent la *méningite* dite *tuberculeuse*. Elle se déclare souvent chez des sujets atteints d'accidents pulmonaires, surtout chez les adultes; d'autres fois, elle survient au milieu d'un état de santé florissante, comme l'a établi Legendre, qui regarde ce cas comme le plus commun. Dans les deux circonstances, les malades se plaignent d'une céphalalgie aussi intense qu'opiniâtre, le plus souvent frontale, continue, mais avec des exacerbations qui leur arrachent des cris aigus. Ces cris, que Coindet appelait *hydrencéphaliques*, s'observent surtout chez les enfants, et s'accompagnent d'une stupeur plus ou moins profonde, d'une expression générale de souffrance, de vomissements et de constipation. La face est pâle, avec des alternatives de rougeur, la pupille contractée ou dilatée; quelquefois il y a de la photophobie et de l'exaltation dans la sensibilité cutanée. On a donné comme il suit le diagnostic : 1° De la *méningite* dite *tuberculeuse*. Symptômes antécédents du côté des poumons; symptômes du début ordinairement moins violents, se produisant lentement, souvent insidieux; délire moins violent, souvent tranquille, se produit plus tard et arrive moins rapidement à son summum; point de convulsions au début. Ces symptômes manquent parfois, surtout au début; en tout cas, ils sont peu frappants. Vomissements moins fréquents, moins abondants; pouls souvent ralenti au début, plus irrégulier. Marche continue, mais ordinairement avec des rémissions notables; durée plus longue. Maladie sporadique.—2° De la *méningite simple*. Point de symptômes antécédents; symptômes du début plus violents, mieux caractérisés; délire violent, très-promptement établi (forme frénétique de Rilliet); quelquefois convulsions dès le début (forme convulsive de Rilliet); céphalalgie très-vive, injection de la face, photophobie. Ces symptômes sont frappants. Vomissements plus fréquents, abondants; pouls plus accéléré, plus fort, toujours régulier. Marche continue, sans rémission; durée plus courte. Maladie pouvant régner épidémiquement.

MÉNINGOCÈLE. s. f. [de μήνιγξ, méninge, et κήλη, tumeur]. Nom donné par Spring aux tumeurs du crâne remplies de sérosité arachnoïdienne et constituées par une hernie de l'arachnoïde pariétale, faisant saillie à travers une ouverture accidentelle du crâne, repoussant et entraînant la portion correspondante de la dure-mère amincie et soudée avec elle.

MÉNINGO-ENCÉPHALITE. s. f. Inflammation simultanée des méninges et de l'encéphale.

MÉNINGO-GASTRIQUE. adj. [*meningo-gastricus*, de μήνιγξ, membrane, et γαστήρ, l'estomac; it. et esp. *meningogastrico*]. Pinel a décrit sous le nom de *fièvres méningo-gastriques* les affections appelées auparavant *fièvres bilieuses* ou *gastriques*, parce qu'il les considérait comme ayant spécialement leur siége dans la membrane interne de l'estomac.

MÉNINGOPHYLAX. s. m. [*meningophylax*, de μήνιγξ, méninge, et φύλαξ, gardien; it. *meningofilace*, esp. *meningofilax*]. Mot à mot, gardien des méninges. Synonyme de *dépressoir*.

MÉNINGOSE. s. f. [de μήνιγξ, membrane; it. *meningosi*]. Union de deux os par des ligaments étendus en forme de membrane. C'est une variété de la syndesmose.

MÉNISPERMACÉES. s. f. pl. [*menispermaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, qui se compose d'arbustes sarmenteux et grimpants. Feuilles alternes, généralement simples. Fleurs petites, unisexuées, le plus souvent dioïques; calice composé de plusieurs sépales disposés par trois et formant plusieurs rangées, de même que la corolle; étamines monadelphes ou libres, en nombre égal à celui des pétales, ou double, ou triple : pistils nombreux, libres, ou soudés par leur côté interne. Les fruits sont des espèces de petites drupes monospermes, obliques et comme réniformes, comprimées; l'embryon est recourbé et généralement dépourvu d'endosperme. V. Coque *du Levant*.

MÉNISPERMINE. s. f. [all. *Menispermin*, angl. *menispermine*, esp. *menispermina*]. Alcaloïde découvert par Pelletier et Couerbe dans la coque du Levant. Il est blanc, solide, cristallisable, insipide, insoluble dans l'eau, mais se dissout par l'alcool. Il sature assez bien les acides, et forme des sels dont la cristallisation est rarement distincte, mais qui ont le plus souvent l'aspect de la cire. ($C^{18}H^{12}AzO^2$.)

MÉNISPERMINIQUE (Acide). Corps cristallisable, sans goût, rougissant le tournesol, donnant des sels cristallins; peu soluble dans l'eau; restant dans le liquide alcoolique dont on a retiré la picrotoxine.

MÉNOPAUSE. s. f. [de μήν, mois, et παῦσις, cessation; esp. *menopausis*]. Cessation des règles, temps critique des femmes. La menstruation cesse : de 35 à 40 ans, chez environ un huitième des femmes; de 40 à 45, chez environ un quart; de 45 à 50, chez environ la moitié; de 50 à 55, chez environ un huitième, ce qui donne en moyenne trente-deux ans pour le temps dans lequel est possible la reproduction de l'espèce. Le climat influe, et l'on observe que, dans les climats froids, la ménopause arrive plus tard. Enfin, en thèse générale, plus une femme est précoce par rapport à la première éruption des règles, plus elle a de disposition à avoir beaucoup d'enfants, et en même temps la ménopause s'effectue à un âge plus avancé, du moins en Europe; car il ne semble pas en être ainsi dans les pays chauds, où les règles apparaissent vers 10 ou 12 ans, et cessent vers 35 ans. Cette disparition des règles se fait rarement tout à coup; toutefois, sous l'impression du froid ou d'une émotion morale vive, elle peut arriver, sans que la santé de la femme en soit en rien altérée. Bien plus souvent, on observe des irrégularités dans le flux menstruel, et cela sans troubles notables des fonctions de l'organisme. Il n'est pas rare, à cette époque, de voir un écoulement blanc se manifester avant et après les règles; chez les femmes sujettes aux flueurs blanches, il acquiert une odeur fétide. Les règles sont irrégulières; quelquefois elles reviennent tous les quinze jours, d'autres fois elles sont plusieurs mois sans paraître; parfois peu abondantes pendant une ou deux menstruations, elles coulent en très-grande quantité une autre fois. On observe quelquefois à cette époque l'augmentation de volume du ventre, avec trouble de la menstruation; les femmes l'attribuent à une grossesse, d'autant plus que les mamelles peuvent alors donner du lait; on voit disparaître cet état tout à coup, sans aucun phénomène extérieur. Enfin il n'est pas rare de remarquer encore des douleurs, des élancements vers les organes de la génération, de la démangeaison des parties sexuelles, et de la

pesanteur dans les reins. On a noté également des symptômes congestionnels, des bouffées de chaleur, des palpitations, des hémorrhoïdes, des vertiges, et le caractère de la femme devient quelquefois plus sombre. On remarque encore, à cette époque, certaines éruptions, telles que l'*acne rosacea*, la couperose, etc. Plusieurs femmes présentent pendant plusieurs années des symptômes de congestion vers les organes de la génération. V. OVULATION.

MÉNORRHAGIE. s. f. [de μὴν, mois, et ῥήγνυμι, je sors avec violence ; all. *Menorrhagia*, angl. *flooding*, it. et esp. *menorragia*]. Ce mot signifie proprement un écoulement de sang menstruel trop abondant et porté au point de déranger la santé. Quelques auteurs ont, en effet, employé cette expression dans ce sens tout à fait conforme à son étymologie ; mais beaucoup d'autres ont appelé *ménorrhagie* toute espèce d'hémorrhagie utérine, employant ce mot comme synonyme de *métrorrhagie*. La distinction de ces deux sortes d'écoulement sanguin est d'ailleurs d'autant plus difficile à faire, chez la femme qui n'est pas enceinte, que l'hémorrhagie utérine, de quelque cause qu'elle provienne, revêt souvent le caractère périodique de la menstruation et se confond avec elle. La ménorrhagie n'est souvent que le symptôme d'une lésion organique de l'utérus ; et il est rare que, dans ce dernier cas, l'écoulement sanguin ne soit pas mêlé de mucus, de matière purulente, etc., et accompagné des souffrances les plus vives. Le repos, la saignée du bras, et ensuite les réfrigérants à l'extérieur et à l'intérieur, les irritants dérivatifs de la peau, etc., sont les principaux moyens à opposer aux hémorrhagies idiopathiques de l'utérus.

MÉNORRHÉE. s. f. [de μὴν, mois, et de ῥεῖν, couler ; it. et esp. *menorrea*]. Écoulement des règles.

MÉNOSTASIE. s. f. [de μὴν, mois, et στάσις, stase, stagnation ; it. et esp. *menostasia*]. Selon quelques auteurs, rétention et suppression de l'écoulement menstruel ; il est alors synonyme d'*aménorrhée*. Selon d'autres, synonyme de *dysménorrhée*.

MÉNOXÉNIE. s. f. [de μὴν, mois ou menstrues, et ξένος, étranger]. Remplacement de la menstruation par une hémorrhagie mensuelle ayant son siége dans d'autres organes que l'utérus. V. RÈGLES *supplémentaires*.

MENSTRUATION. s. f. [de *menstrua*, les menstrues ; *menstruatio* est un mot fait par des médecins modernes ; all. *Monatsfluss*, angl. *menses*, *menstruation*, it. *menstruazione*, esp. *menstruacion*]. Écoulement des menstrues ; évacuation sanguine dont le retour périodique a régulièrement lieu chaque mois, sauf quelques exceptions, chez les femmes qui ne sont ni enceintes ni nourrices, depuis l'âge de puberté, c'est-à-dire depuis douze à quinze ans, jusqu'à celui de quarante-cinq à cinquante. L'époque de la première menstruation et celle à laquelle cesse cet écoulement varient d'ailleurs selon les climats, les constitutions, le genre de vie, etc. Il y a toujours coïncidence de la rupture de la vésicule ovarienne avec la période menstruelle. Une vésicule de Graaf, dont la maturation coïncide toujours avec les règles, poursuit son développement, et, selon que les circonstances sont plus ou moins favorables, elle peut se rompre dès le début, vers le milieu ou à la fin de la période menstruelle. Quelquefois une vésicule de Graaf peut demeurer stationnaire et être totalement résorbée (Coste). La menstruation est pour l'espèce humaine, comme le rut pour les animaux, l'époque naturelle de la chute des œufs et par conséquent la plus favorable à la conception. V. MÉNOPAUSE — PREMIÈRE PÉRIODE : *Invasion*. La veille ou l'avant-veille du jour où les règles vont se manifester, le mucus exsudé par la surface de l'appareil sexuel contracte une odeur *sui generis* ; à l'époque du rut, les organes génitaux des mammifères femelles produisent des émanations qui correspondent à ce que nous venons de signaler chez la femme. L'invasion de la menstruation s'annonce ordinairement par le changement de coloration que subit le mucus utéro-vaginal ; de grisâtre qu'il était, il devient brunâtre, et tache le linge en cette couleur. La durée de cette période est ordinairement de un ou deux jours ; quelquefois, après une durée de douze ou vingt-quatre heures, ces signes s'effacent, et le mucus devient normal ; puis, après un intervalle d'un jour, apparaît subitement un écoulement de sang presque pur. Cette période s'accompagne assez souvent de chaleur et de démangeaison des parties sexuelles. — DEUXIÈME PÉRIODE : *État*. Cette phase est celle où l'hémorrhagie utérine se manifeste avec la plus grande intensité ; en observant cette sécrétion trois jours après l'invasion, on y découvre : 1° beaucoup de globules de sang à l'état normal ; 2° quelques leucocytes ; 3° des cellules d'épithélium pavimenteux du vagin, et nucléaire ou cylindrique de l'utérus. Le tout nage dans un liquide assez abondant, provenant du mélange de la sérosité du sang et du fluide muqueux sécrété par les parois des organes génitaux. — TROISIÈME PÉRIODE : *Cessation*. Celle-ci est caractérisée par la diminution de l'écoulement menstruel et par la disparition du sang, qui, précédemment, abondait dans le mucus utéro-vaginal. Le dernier jour a beaucoup d'analogie avec la sécrétion de la première période. C'est à la fin de cette période que les vésicules de Graaf se rompent. On voit, après l'écoulement sanguin, assez souvent revenir un mucus blanchâtre, un peu purulent. — Souvent, après une première menstruation très-abondante et bien prononcée, la jeune fille est deux ou trois mois sans rien voir, et l'écoulement paraît alors accompagné des mêmes symptômes qui s'étaient montrés lors des premières règles ; enfin, ce n'est guère qu'au bout d'une année que les menstrues paraissent à des époques à peu près fixes. — Le premier jour, le sang vient en petite quantité, ou se montre et disparaît alternativement ; l'écoulement est plus marqué le deuxième jour, et c'est pendant le troisième jour qu'il atteint son maximum ; le quatrième, il diminue, et disparaît le cinquième ; souvent, avant comme après, on observe un écoulement blanchâtre. Une impression morale vive, telle que la frayeur, la colère, etc. ; l'immersion des mains ou des pieds dans l'eau froide (du moins généralement, car les femmes employées aux bains de mer continuent leur service avec leurs règles) ; des boissons froides, le corps étant en sueur ; une douleur vive, un coup sur les mamelles : toutes ces causes peuvent entraîner la suppression subite des règles et donner lieu à des symptômes divers. Un des signes rationnels de la grossesse est la suppression de la menstruation ; ce phénomène n'est pas constant : toutefois, lorsque la menstruation continue après un commencement de grossesse, elle ne paraît ordinairement que les trois ou quatre premiers mois. Le retour des règles après les couches n'a pas lieu chez toutes les femmes à la même époque ; il se fait le plus souvent six ou sept semaines après la parturition ; lorsqu'à ce terme les menstrues ne se sont pas montrées, il faut craindre

une affection de l'utérus ou une affection générale. Les fièvres éruptives, ainsi que les fièvres intermittentes, causent assez souvent des dérangements dans la menstruation. La fièvre typhoïde s'accompagne aussi quelquefois de la suppression des menstrues; lorsque ces dernières apparaissent dans le cours de l'affection, les symptômes augmentent d'intensité. Les règles finissent par se supprimer à une époque plus ou moins avancée de la phthisie. Les maladies du cœur ne s'accompagnent d'accidents dans la menstruation qu'autant qu'elles sont passées à l'état chronique; les lésions du foie et des reins troublent également cet acte. V. DYSMÉNORRHÉE, MÉNOPAUSE et MENSTRUES.

MENSTRUE. s. m. [bas latin de l'alchimie *menstruum*, dit pour toute espèce de liqueur; all. *Lösungsmittel*, angl. *menstruum*, it. et esp. *menstruo*]. Mot adopté par les anciens chimistes pour signifier un dissolvant qui agit lentement et à l'aide d'une douce chaleur. On supposait que son action dissolvante durait un mois: de là les noms de *mensis philosophicus*, mois philosophique, de *dissolvant menstruel*. Ce mot n'est employé aujourd'hui que dans le sens de *dissolvant*, d'*excipient* liquide.

MENSTRUEL, ELLE. adj. [*menstruus*, καταμήνιος, all. *monatlich*, it. *menstruale*, esp. *menstrual*]. Qui arrive tous les mois, qui a rapport aux menstrues des femmes. V. OVULATION.

MENSTRUES. s. f. pl. [*menstrua*, de *mensis*, mois; καταμήνια, all. *Monatsfluss*, it. *menstrui*, esp. *menstruos*]. Évacuation sanguine dont le retour périodique constitue la *menstruation* (V. ce mot). Dans nos climats, les femmes ont ordinairement leurs règles pendant trois à six jours, et la quantité de sang qu'elles perdent peut être évaluée de 120 à 240 grammes Celles qui ont beaucoup d'embonpoint, qui mènent une vie active, ont, en général, des menstrues peu abondantes; elles *voient* peu, selon l'expression vulgaire. Une diminution progressive dans la quantité du sang évacué et l'irrégularité des périodes menstruelles précèdent leur cessation définitive, époque que l'on a appelée le *temps critique*, parce qu'elle est en effet, pour beaucoup de femmes, une époque orageuse. On a longtemps discuté sur la source immédiate du sang: les uns l'ont placée dans les veines (Vésale), dans les artères (Ruysch), dans les capillaires artériels (Winslow et Meibomius); d'autres dans des glandules spéciales (Lister), dans de petits réceptacles particuliers (Simson), dans de prétendus sinus veineux (Astruc); mais il est constant que le sang sort de la matrice par rupture des capillaires superficiels de la muqueuse utérine, comme dans tous les écoulements qui ont leur siége sur les membranes muqueuses.

MENSURATEUR. s. m. — *Mensurateur du bassin*. V. PELVIMÈTRE. — *Mensurateur de la poitrine*. V. CYRTOMÈTRE.

MENSURATION. s. f. [*mensuratio*, de *mensura*, mesure; all. *Messung*, angl. *mensuration*, esp. *mensuracion*]. Moyen d'exploration des viscères thoraciques, qui consiste à mesurer comparativement le pourtour de chaque côté du thorax au moyen d'un ruban étendu de la ligne médiane du sternum à la colonne vertébrale. Lorsqu'il existe un épanchement dans un des côtés de la poitrine, la mensuration fait ordinairement reconnaître une amplitude plus grande de ce côté. Lorsqu'au contraire une portion plus ou moins grande du poumon a cessé depuis longtemps ses fonctions respiratoires, le côté du thorax dans lequel il est logé est moins ample, à cause du resserrement de la plèvre, du retrait du tissu pulmonaire et du plus grand rapprochement des côtes. — La *mensuration* est appliquée aux bœufs à l'engrais pour déterminer leur poids de viande nette. Ce résultat est donné par le périmètre du thorax. L'animal étant placé sur un terrain horizontal, les deux membres antérieurs sur une même ligne transversale, l'opérateur place l'une des extrémités de la mesure (lanière portant des indications métriques) sur le point le plus élevé du garrot, de là il la descend vers la pointe de l'épaule droite, puis dans l'inter-ars, qui est traversé en diagonale, enfin derrière le coude gauche, d'où elle est ramenée, en passant sur l'épaule gauche, au point de départ. Pour avoir des bases plus certaines, on mesure un second périmètre en suivant une marche inverse. Mathieu de Dombasle a dressé une table sur laquelle se trouve indiqué le poids de *viande nette* des bœufs dont le périmètre est compris entre 1m,81 et 2m,73. On y trouve les évaluations suivantes:

1m,81 =	175 kilogr.	2m,40 =	410 kilogr.
1m,90 =	203	2m,45 =	435
2m,00 =	235	2m,50 =	460
2m,10 =	271	2m,55 =	487
2m,20 =	312	2m,60 =	518
2m,30 =	360	2m,65 =	550
2m,35 =	385	2m,73 =	600

Ces évaluations ne sont que des moyennes.

MENTAGRE. s. f. [*mentagra*, de *mentum*, menton, et ἄγρα, capture; all. *Kinnflechte*, it. et esp. *mentagra*]. Maladie qui affecte particulièrement le menton. Affection parasitique des poils de la barbe, qui est dans cette région ce que la *teigne tonsurante* ou *tondante* est au cuir chevelu, et qui est causée, comme sur ce dernier, par le développement du *Trichophyton tonsurans* (V. ce mot) dans la racine du poil. L'affection est plus souvent située au menton. A son début, l'éruption est discrète ou confluente. Le plus souvent quelques pustules isolées se montrent çà et là dans les moustaches ou la barbe; elles se crèvent, le pus s'en échappe, et, pour quelque temps, le mal paraît guéri; il n'en est rien. L'éruption pustuleuse se rapproche et finit par se montrer en groupes, qui, bien qu'attaquant isolément chaque poil, forment des engorgements tuberculeux plus ou moins étendus. La poussée éruptive de la mentagre est précédée de cuisson et même de douleur et de tension dans la partie affectée, douleurs lancinantes tellement vives qu'il est impossible aux malades de dormir. La peau rougit et se tuméfie, puis les pustules apparaissent à l'insertion des poils; elles sont petites, acuminées, blanchâtres ou légèrement jaunâtres. Au bout de quelques jours, plusieurs pustules se crèvent; quelques-unes peuvent être déchirées par les ongles. Sur d'autres, le pus ne s'échappe pas à l'extérieur; il se concrète et se dessèche dans l'intérieur de la pustule elle-même. De petites croûtes jaunâtres, le plus souvent isolées, couvrent alors les saillies folliculaires. D'autres fois il se forme une croûte unique, très-adhérente, qui, avec le temps, devient brunâtre ou noirâtre. Parfois il arrive que l'état inflammatoire du follicule ne s'élève pas jusqu'à la suppuration. L'éruption est alors caractérisée par de petites saillies indurées, rougeâtres ou brunâtres à la base des poils, plutôt tuberculeuses que pustuleuses, et recouvertes de légères squames épidermiques. L'inflammation se propage aux diverses couches de la peau

et gagne les aréoles adipeuses du derme. C'est alors qu'on voit survenir une énorme tuméfaction des parties atteintes et les saillies arrondies, variables du volume d'un gros pois à celui d'une grosse cerise, désignées sous le nom de *sycosis tuberculeux*. Ces lésions s'observent surtout sur les lèvres et au menton. Enfin, quand la mentagre dure depuis longtemps, quand elle est passée à cet état d'inflammation phlegmoneuse, les bulbes des poils participent à l'inflammation, et les poils se détachent avec une très-grande facilité ; de plus, il s'y joint un état fongueux des follicules, qui saignent à la moindre pression, une altération profonde des poils, qui deviennent jaunes, cendrés, blanchâtres, sont atrophiés et tombent d'eux-mêmes. En même temps, les parties malades exhalent une odeur fétide, qu'un malade, dit Alibert, comparait à celle des marécages. Cet état peut se prolonger pendant des mois et des années avec des alternatives d'amélioration et d'aggravation. Comme dans les autres espèces de teignes, le trichophyton peut à sa suite amener une alopécie permanente du menton, surtout dans cette quatrième période, où le follicule pileux est souvent détruit. Pour le traitement, V. TRICHOPHYTON.

MENTAGROPHYTE. s. m. [de *mentagre*, et φυτὸν, végétal]. V. TRICHOPHYTON.

MENTAL, ALE. adj. [*mentalis*, de *mens*, esprit, intelligence ; all. *psychisch*, angl. *mental*, it. *mentale*, esp. *mental*]. — *Maladies mentales*. Maladies troublant les fonctions intellectuelles. V. FOLIE.

MENTHE. s. f. [*mentha*, μίνθη, all. *Münze*, angl. *mint*, it. et esp. *menta*]. Genre de plantes (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) dont plusieurs espèces sont usitées en médecine comme stimulantes et antispasmodiques. Elles ont toutes une odeur agréable, une saveur amère aromatique, un peu camphrée, chaude d'abord, puis tout à la fois fraîche et piquante. Les espèces les plus usitées sont la *menthe crépue* (*Mentha crispa*, L.) dont le nom indique la forme des feuilles ; et la *menthe poivrée* (*Mentha piperita*, L.), ainsi appelée à cause de son odeur et de sa saveur (Fig. 277). On obtient l'*eau de menthe poivrée* en distillant une partie de sommités fleuries fraîches de menthe poivrée avec 4 parties d'eau commune. On en retire aussi une huile essentielle abondante et un *alcoolat* ou *esprit de menthe*. On prépare le *sirop de menthe* en faisant digérer, au bain-marie couvert, 32 grammes de sommités de menthe crépue sèches et mondées, dans 64 grammes d'eau distillée de la même plante ; faisant refroidir, passant et filtrant la liqueur ; ajoutant à la colature le double de sucre blanc et passant à la chausse le sirop refroidi. On fait le *sirop de menthe poivrée* en faisant dissoudre à froid 1 kilogramme de sucre dans 500 grammes d'eau distillée de menthe poivrée, et filtrant le sirop au papier. Les *tablettes* ou *pastilles de menthe* sont faites avec un électuaire mou composé de sucre blanc et d'eau de menthe, aa 64 grammes, auquel on ajoute un oléosaccharum préparé avec 128 grammes de sucre grossièrement pulvérisé et 2 grammes d'huile essentielle de menthe poivrée. On verse goutte à goutte la matière liquide sur une table de marbre poli, et les gouttes se solidifient par le refroidissement. On peut les faire aussi, comme l'indique le Codex, avec : sucre blanc, 500 grammes ; essence de menthe poivrée, 4 grammes, et mucilage de gomme adragant à l'eau de menthe poivrée, q. s. On fait une pâte à la manière ordinaire, en ayant soin de ne mettre l'huile qu'en dernier, et l'on divise en pastilles de 60 centigrammes.



FIG. 277.

MENTHE-COQ. s. f. V. BALSAMITE.

MENTHÈNE. s. m. [$C^{20}H^{18}$ ou $C^{10}H^{9}$]. Essence liquide qui se trouve dans la menthe avec le stéaroptène ou camphre de menthe. On l'obtient aussi en faisant agir l'acide phosphorique anhydre sur le camphre de menthe ($C^{10}H^{10}O = C^{10}H^{9} + HO$). Liquide clair, transparent, très-mobile, d'odeur agréable particulière, d'un goût frais ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool, l'esprit de bois et l'essence de térébenthine. Il bout à 163° et dévie à gauche la lumière polarisée.

MENTISME. s. m. [de *mens*, esprit]. Baumes appelait ainsi tout mouvement déréglé de l'action mentale par l'effet d'une passion ou d'une imagination vive.

MENTO-LABIAL, ALE. adj. et s. m. [*mento-labialis*, it. *mento-labbiale*]. Chaussier comprenait sous cette dénomination collective le carré du menton et la houppe du menton.

MENTON. s. m. [*mentum*, γένειον, all. *Kinn*, angl. *chin*, it. *mento*, esp. *barba*, *menton*]. Partie inférieure et moyenne de la face située au-dessous de la lèvre inférieure : c'est la partie antérieure et inférieure de la mâchoire diacrânienne.

MENTONNIER, IÈRE. adj. [*mentalis*, de *mentum*, le menton, it. *mentoniero*, esp. *mentoniano*]. — *Artère mentonnière*. Terminaison de l'artère dentaire inférieure, à sa sortie du trou mentonnier. — *Nerf mentonnier*. Terminaison du dentaire inférieur. Il sort par le trou mentonnier et se divise en un grand nombre de filets qui se distribuent à la lèvre inférieure. — *Trou mentonnier*. Petite ouverture située sur la face externe de l'os maxillaire inférieur, près de la symphyse du menton : c'est l'orifice externe du *canal dentaire inférieur*.

MENTONNIÈRE. s. f. [all. *Kinnbinde*, it. et esp. *mentoniera*]. Bandage en forme de fronde que l'on applique sur le menton. V. FRONDE.

MENTULAGRE. s. f. [*mentulagra*, de *mentula*, pénis, et ἄγρα, proie, capture ; it. et esp. *mentulagra*]. État convulsif ou spasmodique des muscles ischio-caverneux, que l'on observe quelquefois chez les eunuques.

MÉNYANTHE. s. m. V. MINYANTHE.

MÉPHITE. s. f. [du latin *mephitis*, signifiant odeur infecte ; angl. *mephitis*, it. *mefite*, esp. *mefitos*]. Nom donné, dans l'ancienne chimie, au produit de la combustion du soufre (acide sulfureux) et aux sels avec excès de base formés par l'acide carbonique. — *Méphite ammoniacale*. Carbonate d'ammoniaque. — *Méphite calcaire*. Carbonate de chaux. — *Méphite martiale*. Carbonate de fer. — *Méphite de magnésie, de plomb*, etc. Carbonate de magnésie, de plomb, etc.

MÉPHITIQUE. adj. [*mephiticus*, all. *mephitisch*, angl. *mephitic*, it. et esp. *mefitico*]. Se dit de tout gaz, de toute vapeur qui exerce sur l'économie une action pernicieuse.

MÉPHITISME. s. m. [all. *Mephitismus*, it. et esp. *mefitismo*]. Communément, viciation de l'air devenu non respirable, quelle que soit du reste sa nature. Ainsi on dit : le *méphitisme des marais*, *des égouts*, *des fosses d'aisances*.

MER. s. f. [*mare*, θάλασσα, all. *See*, *Meer*, angl. *sea*, it. *mare*, esp. *mar*]. L'eau de mer (V. Eau *de mer*) a une saveur salée et saumâtre ; on l'emploie très-peu à l'intérieur. Prise en boisson, à la dose d'un demi-litre à un litre et demi, elle ne produit pas d'autre effet qu'une purgation plus ou moins abondante. Les bains de mer peuvent être utilement appliqués au traitement des diverses maladies dans lesquelles les médications excitante et tonique sont avantageuses ; et l'on conçoit, en effet, avec quelle énergie doivent agir les bains froids dans une eau chargée de principes excitants, accompagnés de l'exercice salutaire de la natation, ou du moins d'une sorte de douches produites par le choc continuel des lames. — *Mal de mer*. V. Mal.

MERCAPTAN. s. m. Composé ainsi appelé par Zeise à cause de sa grande affinité pour le mercure (*mercurio aptum* ou *mercurium captans*). S'obtient en chauffant le sulfovinate de baryte avec un sulfhydrate. Il est liquide à 22°, incolore, d'une odeur fétide, très-soluble dans l'alcool, peu dans l'eau. ($C^4H^6S^2$.)

MERCAPTIDE. s. m. Nom donné à une série de composés que forme le *mercaptan* (*alcool sulfhydrique*, ou alcool dans lequel 2 équivalents d'oxygène sont remplacés par 2 de soufre) ($C^4H^6S^2$ ou $C^4H^5S.HS$), lorsque l'hydrogène de l'acide sulfhydrique a été remplacé par 1 équiv. d'un métal. On connaît le *mercaptide de mercure*, ou *alcool sulfomercurique* ($C^4H^5S.HgS$), cristallisé, fusible à 85° ; le *mercaptide de plomb*, ou *alcool sulfoplombique* ($C^4H^5S.PbS$), jaune, cristallisé ; le *mercaptide de potassium*, ou *alcool sulfopotassique* ($C^4H^5S.KS$), blanc grenu.

MERCURE. s. m. [*mercurius*, *hydrargyrus*, ὑδράργυρος, formé de ὕδωρ, eau, et ἄργυρος, argent ; mot à mot, *argent liquide* (vif-argent) ; all. *Quecksilber*, angl. *mercury*, it. et esp. *mercurio*]. Corps simple métallique rangé autrefois au nombre des demi-métaux, insipide, inodore, d'un blanc très-éclatant ; fluide jusqu'à la température de — 40° centigr. ; pesant 13,598 ; volatil ; s'oxydant par son exposition à l'air, à l'aide de l'agitation et de la chaleur, et par l'action des acides ; se dissolvant dans l'acide azotique ; formant avec l'acide sulfurique un sel insoluble à l'état neutre, etc. ; se combinant avec un grand nombre de métaux, et donnant alors des alliages appelés *amalgames* ; formant, avec le soufre, le cinnabre et l'éthiops minéral, et, avec le chlore, le sublimé corrosif et le calomel. Le mercure se rencontre dans la nature sous quatre états naturels : 1° à l'état natif, en globules brillants, disséminés dans l'intérieur des différentes substances schisteuses, argileuses, etc. ; 2° amalgamé avec l'argent ; 3° combiné avec le soufre ; 4° à l'état de chlorure. On l'extrait particulièrement de son sulfure, par divers procédés, à Almaden en Espagne, à Idria dans le Frioul, dans la haute Hongrie, le Palatinat et le duché des Deux-Ponts. Mais le mercure qu'on trouve dans le commerce est quelquefois allié à d'autres métaux ; et, pour l'avoir pur, il convient de le retirer du sulfure artificiel par l'intermède du fer (2 parties de sulfure et 1 partie de limaille). Le *mercure* à l'état métallique n'a été employé que dans l'iléus, où il ne peut agir que par son poids, dans le cas d'invagination. L'eau que l'on fait bouillir sur du mercure agit quelquefois comme anthelminthique, quoique les réactions chimiques n'y démontrent rien qui puisse appartenir au mercure.

Mercure alcalisé. Mercure éteint au moyen du carbonate de chaux.

Mercure cendré de Black. Précipité formé par le sous-carbonate d'ammoniaque dans une solution d'azotate de mercure.

Mercure cendré de Moscati. Poudre d'un vert noirâtre obtenue par la digestion de 1 partie de mercure doux et de 8 parties de solution de potasse caustique.

Mercure doux. C'est le protochlorure de mercure. V. Chlorure *de mercure*.

Mercure éteint. Mercure *très-divisé* et privé ainsi de son éclat métallique.

Mercure gommeux de Plenck. Il est composé de : mercure pur, 4 gram. ; gomme arabique en poudre, 12 gram., et sirop diacode, 16 gram., triturés ensemble. Cette préparation a été signalée comme ayant une action douce, et, par conséquent, comme plus convenable que les autres dans le cas de complication d'une affection syphilitique avec une maladie pulmonaire.

Mercure saccharin ou *saccharaté*. Mercure éteint par l'intermède du sucre, à parties égales.

Mercure soluble d'Hahnemann. Il se forme en ajoutant avec soin de l'ammoniaque liquide dans une solution de proto-azotate de mercure cristallisé. Le précipité noirâtre qu'on obtient est, d'après Soubeiran, un mélange de sous-azotate de mercure noir et de proto-azotate ammoniaco-mercuriel blanc : ce dernier sel donne au premier une teinte grise, lorsqu'il prédomine. Pour l'obtenir, on triture 100 grammes d'azotate de mercure avec de l'eau froide faiblement acidulée par l'acide azotique, de manière à avoir 4 à 5 litres de dissolution ; on y verse goutte à goutte, sans discontinuer, et en agitant avec une baguette de verre, de l'ammoniaque étendue de 15 à 20 fois son poids d'eau ; on cesse d'en ajouter dès que le précipité qui se forme a une couleur plus pâle. Ce précipité, séparé de la liqueur surnageante et lavé à plusieurs reprises avec de l'eau pure, est séché sur un filtre à l'abri de la lumière. Il convient de n'en préparer que peu à la fois ; car, malgré la précaution de le conserver dans des vases fermés, il passe, avec le temps, au maximum d'oxydation. Ce sel, qui est insoluble, malgré le nom qu'il porte, a été employé comme antisyphilitique à la dose de 2 centigrammes et demi à 5 centigrammes, ordinairement associé à l'opium.

Mercure de vie. V. Algaroth (*poudre d'*).

MERCURIALE. s. f. [*Mercurialis annua*, L., λινόζωστις, all. *Bingelkraut*, angl. *mercury*, it. *mercorella*, esp. *mercurial*]. Plante (diœcie ennéandrie, L., euphorbiacées, J.) qui sert à faire une préparation laxative appelée *miel de mercuriale*. V. ce mot.

MERCURIALINE. s f. (Reichardt). Alcaloïde très-vénéneux, dont l'analyse n'a pas encore été faite. Liquide huileux, à odeur nauséabonde, à réaction alcaline, entrant en ébullition à 140°, et se transformant à l'air en une résine de consistance butyreuse. L'oxalate de mercurialine est très-soluble dans l'eau ; la mercurialine elle-même est très-avide d'eau, et, quand elle en est saturée, elle perd un peu de son odeur nauséabonde. On la retire des feuilles et de la graine de la *mercuriale annuelle*.

MERCURIALISME. s. m. Synonyme d'*hydrargyrie*.

MERCURIAUX. adj. pl. pris subst. [*mercurialia*, all. *Merkurialmittel*, it. *mercuriali*, esp. *mercuriales*]. Médicaments dont le mercure est la base et le principe actif. Appliqués à l'extérieur, sur des surfaces ulcérées, ils agissent comme stimulants ou comme cathérétiques, selon le mode de préparation et la nature particulière de la substance employée. A l'intérieur, les mercuriaux, administrés à petite dose, ne tardent pas à causer tous les symptômes d'un premier degré d'irritation gastro-intestinale, et très-souvent aussi le ptyalisme. A dose trop forte, ils agissent comme des poisons irritants, et l'eau albumineuse est le meilleur contre-poison qu'on puisse leur opposer.

MERCURIEL, ELLE. adj. [*mercurialis*, angl. *mercurial*, it. *mercuriale*, esp. *mercurial*]. Qui contient du mercure. — *Maladies mercurielles.* Les maladies mercurielles ont été surtout observées à Almaden (Espagne), qui est la mine la plus considérable de mercure qu'il y ait dans le monde. Ces maladies sont : 1° La *stomatite*, qui est *aiguë* ou *chronique* et toujours accompagnée ou précédée de *salivation* (V. ce mot). La stomatite chronique, qui est la plus fréquente, a pour résultat inévitable, au bout d'un temps plus ou moins long, la perte des dents. Elle est quelquefois suivie, plus ou moins rapidement selon les sujets, de la nécrose du maxillaire inférieur, qu'on observe aussi comme suite de l'*hydrargyrie* (V. ce mot) portée jusqu'à *salivation mercurielle* (V. NÉCROSE). 2° Le *tremblement mercuriel*. C'est un phénomène si commun, que personne n'y échappe. Quand il a duré un certain temps, des phénomènes convulsifs et des douleurs vives s'y ajoutent; les symptômes présentés alors par les ouvriers offrent une grande ressemblance avec ceux qui distinguent les choréiques. Le caractère convulsif que prennent les contractions des muscles dépend surtout de la prédominance extrême des fléchisseurs sur les extenseurs. Cette prédominance est telle, que, lorsqu'au moment des accès, un de ces malheureux saisit un objet, aucun effort n'est capable de lui faire lâcher prise, et la volonté du patient est aussi impuissante. — Après la première journée de travail passée dans les mines d'Almaden, les effets sont : 1° une fatigue très-grande en général; 2° une courbature de tous les membres; 3° souvent une dyspnée assez intense; 4° presque toujours du malaise dans la région épigastrique; 5° une grande propension au sommeil; 6° enfin, un mouvement fébrile, souvent passager, mais constant. — La présence du mercure dans l'air des mines est incontestable, le mercure se volatilisant à la température ordinaire. On en a un remarquable exemple sur ce vaisseau qui portait du mercure. Le métal s'échappa des vessies et des barils, et se répandit dans le bâtiment. En l'espace de trois semaines, deux cents hommes furent affectés de salivation, d'ulcérations à la bouche, de paralysies partielles. Les effets se firent également sentir sur les animaux qu'on avait à bord. V. INTOXICATION.

MERCURISTE. s. m. et adj. Se dit des médecins qui ne croient pas que la syphilis puisse se guérir sans mercure, et de ceux qui pensent que tous ses accidents doivent être traités par le mercure seul ou associé à d'autres remèdes.

MÈRE. s. f. et adj. — *Cellule-mère*. V. MULTIPLICATION. — *Mère du vinaigre*. Dépôt d'aspect muqueux et filant qui se produit au fond des tonneaux dans lesquels s'acétifie le vin, et qui sert de ferment acétique. On donne aussi ce nom à des pellicules molles qui se forment à la surface du vinaigre exposé à l'air et qui jouent le rôle de ferment. Elles sont formées par une algue malacophycée voisine des *Cryptococcus*, l'*Ulvina aceti*, Kützing, caractérisée par de rares filaments de mycélium dichotomes, composés de cellules articulées, et par des spores, formant d'abord des pellicules isolées puis une couche compacte. Le dépôt muqueux, plus particulièrement dit mère du vinaigre (*Ulvina aceti præcipitata*, Kützing), se compose surtout d'une substance muqueuse avec de rares filaments de l'algue précédente et beaucoup de spores. L'oxydation de l'alcool qui en fait du vinaigre se produit sous l'influence des membranes minces (V. FULMINOSE) et des cryptogames, lorsque ces derniers se sont, par leur réunion, transformés en cette couche membraneuse qui constitue ce qu'on nomme la *mère du vinaigre*. On met, à la surface de l'eau alcoolisée et contenant des matières albumineuses et phosphatées propres au développement des mycodermes, quelques *fleurs de vin* (V. MYCODERME) qui prennent naissance à la surface du vin contenu dans des bouteilles mal bouchées. Pendant plusieurs jours elles nagent à sa surface; tant qu'elles se trouvent dans cet état, elles n'agissent point sur l'alcool, dans lequel on ne saurait constater la moindre réaction acide; mais aussitôt qu'elles se sont réunies de manière à constituer une membrane continue, elles transforment rapidement l'alcool en acide acétique. Lorsque, sans rompre la membrane, on l'enfonce au sein du liquide et qu'on la soustrait ainsi à l'action de l'air, l'eau alcoolisée ne s'acétifie point. La cause des phénomènes chimiques qui accompagnent la vie de la plante réside dans un état physique propre, analogue à celui du noir de platine.

MÉRENCHYME. s. m. [de μέρος, partie, et ἔγχυμα, substance épanchée]. Variété de tissu utriculaire végétal, caractérisée par la forme sphéroïdale et la faible union des utricules constituants.

MÉRENDÈRE. s. f. [*merendera*]. Nom d'un genre de colchicacées. La *mérendère bulbocode* (*Merendera bulbocodium*, Ramon, *Bulbocodium autumnale*, la Pérouse, *Geophyse pyrenaica*, Bergeret) est une plante bulbeuse, de propriétés analogues à celles du colchique d'automne; elle croît dans les prairies des Alpes, et a une fleur violette.

MÉRENDÉRÉES. s. f. pl. Synonyme de *colchicacées*.

MERI. s. m. [de l'arabe *mary*, œsophage]. Nom de l'œsophage dans l'ancien français. La voie de la viande, meri, ysophagus, sont une chose, dit Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel.

MÉRICARPE. s. m. [*mericarpium*, de μέρος, partie, et καρπὸς, fruit]. Portion de fruit isolée naturellement dans le sens longitudinal et contenant une seule graine.

MÉRINOS (MOUTON) [all. *Merinoschaaf*]. Le mouton mérinos se distingue aux caractères suivants : Taille moyenne; laine tassée, très-fine, courte, frisée, abondante, couvrant la tête et les avant-bras ; tête presque droite, grosse; membres forts; fanon souvent prononcé, peau plissée transversalement sur le cou; mâles pourvus de cornes fortes, épaisses, longues, contournées en spirale sur les côtés de la tête, profondément sillonnées en travers. Poids compris entre 25 et 50 kilogrammes. La race mérinos est actuellement naturalisée en France; elle vient d'Espagne.

MERISIER. s. m. Nom vulgaire du *Cerasus avium*, Linné. V. CERISIER. — *Merisier à grappes* (*Cerasus padus*, DC.). Espèce sauvage des bois montueux, à fruits rouges ou noirs, amers ; la plante a une odeur désagréable, ses parties sont astringentes et amères. — *Merisier de Virginie* (*Cerasus virginiana*, Muhaun). Arbre dont le bois est utilisé dans les arts.

MÉRISMATIQUE. adj. [de μέρισμα, μερίσματος, division]. — *Multiplication* ou *reproduction mérismatique*. Celle qui a lieu par division ou scission des cellules ou des êtres entiers. V. FRACTIONNEMENT.

MÉRISMOPÉDIE. s. f. V. SARCINE.

MÉRITHALLE. s. m. [de μέρος, partie, et θαλλὸς, rameau]. Intervalle compris entre deux nœuds. Synonyme d'*entre-nœud*.

MERLAN. s. m. [*Gadus merlangus*, L.]. Poisson malacoptérygien subbrachien voisin des morues, alimentaire et de facile digestion. Le *merlan noir* (*Gadus carbonarius*, L.) est dans le même cas. Son foie sert à faire de l'huile de morue. V. HUILE.

MERLUCHE. s. f. [*Gadus merlucius*, L.]. Poisson voisin du merlan, dont le foie sert à faire de l'huile et qui se mange également. V. HUILE *de morue*.

MÉROCÈLE. s. f. [*merocele*, de μηρὸς, cuisse, et κήλη, hernie : hernie crurale ; all. *Schenkelbruch*, it. et esp. *merocele*]. Hernie peu volumineuse, arrondie, plus ou moins difficile à réduire, formée au pli de l'aine par le passage d'un viscère ou d'une portion de viscère abdominal à travers le canal crural. On la reconnaît à une tumeur globuleuse, située sur la partie moyenne et un peu interne du pli de la cuisse, 14 millimètres environ au-dessous de l'anneau inguinal, ou à une tumeur ovalaire allongée dans le sens de ce pli. Mais, souvent, les parties herniées remontent au-devant du ligament de Fallope, et l'on peut alors confondre cette hernie avec une hernie inguinale ; cependant sa forme globuleuse et allongée transversalement, sa situation en dehors et au-dessous des cordons spermatiques, la feraient distinguer. La pelote du bandage destiné à contenir une hernie crurale doit être inclinée de manière à exercer une compression de bas en haut, de dedans en dehors et d'avant en arrière ; mais elle ne doit pas être trop large afin de ne pas gêner les mouvements de la cuisse. L'étranglement de la hernie crurale cause des accidents plus rapides et plus intenses encore que celui de la hernie inguinale. Pour opérer la réduction, il faut placer le malade de manière que le tronc soit incliné en avant, et que les cuisses soient fléchies et tournées en dedans, pour mettre toutes les fibres aponévrotiques dans le plus grand relâchement possible. Si la tumeur, peu volumineuse, n'a pas dévié de sa direction primitive, qui est celle du canal, les efforts de réduction seront dirigés de bas en haut, et un peu de dedans en dehors ; lorsqu'elle s'est recourbée au-devant du ligament de Fallope, il faut d'abord l'abaisser et la porter un peu d'avant en arrière. Le *débridement de la hernie crurale étranglée* se fait en haut et en dedans, sur le ligament de Gimbernat, plutôt qu'en haut et en dehors. On fait généralement l'incision des téguments dans la direction du pli de l'aine ; cette incision comprend la peau, le fascia superficialis dans les deux feuillets duquel se trouve du tissu cellulo-adipeux ; on soulève successivement les couches sous-jacentes avec la pince, et on les découpe d'abord en dédolant pour leur faire une boutonnière, puis sur la sonde cannelée dans toute l'étendue de la plaie, comme pour la hernie inguinale. Le plus ordinairement, l'étranglement a lieu à l'anneau crural ; quelquefois aussi c'est par une éraillure du fascia cribriforme, rarement au collet du sac, qu'il se produit. Lorsque la hernie est étranglée par les bords d'une éraillure du fascia cribriforme, le débridement n'offre aucun danger autre que la lésion de l'intestin. Quand l'étranglement a lieu à l'anneau crural, un aide éloignant les parties herniées, le chirurgien passe l'ongle de son indicateur gauche entre l'anneau qui étrangle et l'intestin étranglé, de manière que la pulpe de ce doigt soit tournée du côté où l'on fera le débridement ; puis, glissant à plat un bistouri boutonné droit ou courbe, entre l'ongle de son indicateur et l'anneau, il l'introduit dans l'étendue de 1 centimètre et incise en le retirant.

MÉROLOGIE. s. f. [de μέρος, partie, et λόγος, traité]. Traité des parties simples ou élémentaires.

MÉRYCIQUE. adj. Qui a rapport au mérycisme. — *Mastication méryeique*. Mastication des aliments ramenés dans la bouche. V. RUMINATION.

MÉRYCISME. s. m. [*merycismus*, μηρυκισμὸς, all. *Wiederkäuen*, it. et esp. *mericismo*]. Affection dans laquelle les aliments, après un séjour plus ou moins long dans l'estomac, sont rapportés dans la bouche pour y subir une nouvelle élaboration, et être ensuite avalés de nouveau, à peu près comme chez les animaux *ruminants*. Cette lésion, qui dépend tantôt d'une névrose de la digestion, tantôt d'une conformation particulière de l'estomac, est très-rare.

MÉRYCOLOGIE. s. f. [*merycologia*, de μηρυκάζω, je rumine, et λόγος, discours ; all. *Merycologie*, it. et esp. *mericologia*]. Traité de la rumination ou des ruminants ; description du mérycisme.

MÉSARAÏQUE. adj. [*mesaraicus*, de μεσάραιον, le mésentère ; it. et esp. *mesaraico*]. Qui a rapport au mésentère. V. MÉSENTÉRIQUE.

MÉSÉAL. s. m. Dans l'Amérique du Nord, liqueur alcoolique ayant une saveur d'amandes amères, et que l'on prépare avec l'*Agave americana*, L.

MÉSEL. s. m. [de *misellus*, misérable]. Individu atteint de la mésellerie.

MÉSELLERIE. s. f. L'un des noms de la lèpre au moyen âge.

MÉSEMBRYANTHÈME. s.m.[*mesembryanthemum crystallinum*, L., ficoïdées, J.; icosandrie pentagynie, L.]. Le jus, à la dose de quatre cuillerées toutes les deux heures, a réussi, dit-on, à dissiper des affections spasmodiques du col de la vessie, qui n'avaient cédé à aucun autre remède.

MÉSENTÈRE. s. m. [*mesenterium*, μεσεντέριον, de μέσος, qui est au milieu, et ἔντερον, intestin ; all. *Gekröse*, angl. *mesentery*, it. et esp. *mesenterio*]. On comprend sous ce nom plusieurs replis du péritoine qui maintiennent les diverses portions du conduit intestinal dans leur situation respective, en laissant cependant à chacune une mobilité plus ou moins grande. Ils sont formés chacun de deux lames, dans l'intervalle desquelles la portion correspondante de l'intestin, des vaisseaux lymphatiques et sanguins, des nerfs et de nombreux ganglions, se trouvent compris. Un seul de ces replis appartient à tout l'intestin grêle : c'est le *mésentère* proprement dit, fixé en arrière, par son bord étroit, à la colonne vertébrale, et en avant, par son grand bord, à toute l'étendue de l'intestin grêle. Quatre autres sont destinés pour l'intestin côlon, et ont reçu le nom de *mésocôlons* (V. ce mot),

Le dernier correspond à la partie supérieure du rectum : c'est le *mésorectum*. V. PÉRITOINE.

MÉSENTÉRIE. s. f. [de μεσεντέριον, le mésentère]. Alibert a donné ce nom au *carreau*.

MÉSENTÉRIQUE. adj. [*mesentericus*, de μεσεντέριον, le mésentère ; angl. *mesenteric*, it. et esp. *mesenterico*]. Qui a rapport au mésentère. — *Artères mésentériques*. On les distingue en *supérieure* et *inférieure*. La première naît de la partie antérieure et droite de l'aorte, à quelques lignes au-dessous du tronc cœliaque ; elle décrit, dans le mésentère, une grande courbure, dont la convexité est à gauche et en avant, et finit vers la fin de l'iléon, en s'anastomosant avec une branche de la colique droite inférieure. La seconde naît de la partie antérieure et gauche de l'aorte, à quelque distance de sa division en iliaques primitives ; parvenue auprès de l'anus, elle prend le nom d'*hémorrhoïdale supérieure*. — *Glandes mésentériques*. Les ganglions lymphatiques du mésentère. — *Plexus mésentériques :* 1° Le *supérieur* est un entrelacement nerveux assez considérable, formé par le plexus solaire, au-dessous du plexus cœliaque, à la naissance de l'artère mésentérique supérieure. Il suit les divisions de cette artère, et forme dans son trajet un grand nombre de ganglions nerveux. 2° L'*inférieur* est le prolongement du plexus mésentérique supérieur, auquel se joignent des rameaux provenant des ganglions abdominaux et du plexus rénal. Il embrasse d'abord l'artère mésentérique inférieure, et se divise ensuite en deux portions, dont l'une, interne, descend avec l'artère iliaque correspondante, tandis que l'autre continue d'accompagner l'artère mésentérique inférieure, pour se terminer entre les deux lames du mésorectum, où elle se continue avec le plexus hypogastrique, qu'elle concourt en grande partie à former. — *Veines mésentériques*. Elles sont au nombre de deux : la *mésentérique inférieure*, ou *petite mésaraïque*, qui s'ouvre dans la splénique ; et la *mésentérique supérieure*, ou *grande mésaraïque*, qui se réunit à la splénique derrière le pancréas, et aboutit avec elle à la veine porte.

MÉSENTÉRITE. s. f. [*mesenteritis*, de μεσεντέριον, le mésentère ; all. *Gekrösentzündung*, it. *mesenterite*, esp. *mesenteritis*]. Inflammation du mésentère ; péritonite aiguë ou chronique circonscrite au mésentère. — Quelques-uns ont appelé aussi *mésentérite* le *carreau*, parce qu'ils ont regardé cette affection comme se développant sous l'influence de causes irritantes et comme résultant d'une inflammation. V. CARREAU.

MÉSITE. s. m. ($C^6H^6O^2$) [*acétate de méthylène*, *éther acétique du méthylène*]. Corps qui se trouve dans l'esprit de bois impur. Incolore, fluide, léger, d'odeur éthérée agréable, goût brûlant. Se mêle à l'alcool, brûle avec une flamme brillante.

MÉSITÈNE. s. m. ($C^6H^6O^3$). Produit de distillation de la xylite et de l'acide sulfurique, à parties égales. Liquide incolore, très-léger, d'odeur éthérée agréable ; soluble dans 3 parties d'eau. Il en est séparé par la potasse ; se mêle à l'éther et à l'alcool.

MÉSITIC-ALDÉHYDE. s. m. [*ptéléyle-aldéhyde*, *oxyde hydraté de mésitylide*]. Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'acétone ou sur le mésitylène. Liquide lourd, épais, jaune rougeâtre, d'un goût douceâtre pénétrant, difficilement soluble dans l'eau. ($C^6H^4O^2$.)

MÉSITYLÈNE ou **OENOL.** s. m. (C^6H^4). Produit de distillation de l'acétone avec moitié en volume d'acide sulfurique. Liquide incolore, léger ; bout à 136°,5, brûle avec une flamme blanche brillante ; odeur légèrement alliacée.

MÉSITYLIDE ou **PTÉLÉYLE.** s. m. Radical hypothétique (C^6H^3) de plusieurs corps voisins du mésitylène, mais oxygénés.

MÉSITYLO-CHLORAL. s. m. Produit de décomposition de l'acétone par le chlore. Liquide huileux, lourd, incolore, d'une odeur extrêmement forte et faisant pleurer les yeux, vésicant. Il bout à 126°,5. (C^3H^2OCl.)

MÉSITYQUE. adj. — *Éther mésityque* (C^6H^5O). Produit avec le mésitylène dans la distillation de l'acétone et de l'acide sulfurique. Liquide incolore, insoluble dans l'eau ; bout à 120°.

MESMÉRISME. s. m. [all. *Mesmerismus*, it. et esp. *mesmerismo*]. Synonyme de *magnétisme animal :* du nom de Mesmer, fameux magnétiseur.

MÉSOCÆCUM. s. m. [it. *mesocieco*, esp. *mesociego*]. Repli analogue aux mésocôlons, que le péritoine forme, chez quelques individus, à la partie postérieure du cæcum.

MÉSOCÉPHALE. s. m. [de μέσος, milieu, et κεφαλή, tête ; it. et esp. *mesocefalo*]. Partie qui occupe le milieu de la tête et du cerveau. Chaussier donnait ce nom au pont de Varole.

MÉSOCÉPHALIQUE. adj. [it. et esp. *mesocefalico*]. Qui a rapport au mésocéphale. — *Artère mésocéphalique*. Tronc formé par la réunion des deux artères vertébrales.

MÉSOCHILIUM. s. m. [de μέσος, milieu, χεῖλος, lèvre]. Partie moyenne du tablier dans la fleur des orchidées.

MÉSOCHONDRIAQUE. adj. [*mesochondriacus*, de μέσος, qui est au milieu ou entre, et χόνδρος, cartilage ; it. *mesochondriaco*]. Fibres musculeuses situées entre les segments cartilagineux de la trachée-artère (Boerhaave).

MÉSOCÔLON. s. m. [*mesocolum*, de μέσος, qui est au milieu, et κῶλον, l'intestin côlon ; all. *Grimmdarmgekröse*]. Expansions du péritoine, dans la duplicature desquelles sont comprises les diverses portions de l'intestin côlon, qu'elles maintiennent dans leur situation respective. Ces expansions, au nombre de quatre, sont considérées comme autant de *mésocôlons* particuliers. Le *mésocôlon lombaire droit*, lorsqu'il existe, fixe le côlon ascendant à la région lombaire correspondante, et se continue inférieurement avec le mésocæcum. Le *mésocôlon transverse*, le plus considérable des quatre, naît du bord concave de l'arc du côlon, et forme une cloison entre les régions épigastrique et ombilicale. Son feuillet inférieur se continue avec le mésentère, et le supérieur s'étend dans l'arrière-cavité péritonéale. Le *mésocôlon lombaire gauche*, qui contient le côlon ascendant, se continue inférieurement avec le *mésocôlon iliaque*. Celui-ci renferme entre ses feuillets l'S du côlon, et aboutit au *mésorectum*.

MÉSOCRANE. s. m. [*mesocranium*, de μέσος, milieu, et κρανίον, crâne, tête ; esp. *mesocraneo*]. Le milieu de la tête, le vertex.

MÉSODERME. s. m. [de μέσος, milieu, et δέρμα, peau]. Partie de l'écorce comprise entre la couche subéreuse proprement dite et l'enveloppe herbacée.

MÉSOÉPIDIDYME. s. m. [de μέσος, milieu, et ἐπιδίδυμις, épididyme]. Repli séreux, double, analogue en petit au mésocôlon, formé par la tunique vaginale au niveau du corps de l'épididyme, et l'unissant au testicule.

MÉSOGASTRE. s. m. [*mesogastrium*, de μέσος, milieu, et γαστὴρ, ventre]. Région moyenne de l'abdomen, celle qui est intermédiaire aux régions épigastrique et hypogastrique.

MÉSOGLOSSE. V. GÉNIO-GLOSSE.

MÉSOLOBE. s. m. [de μέσος, milieu, et λοβὸς, lobe; all. *der mittlere Lappen*, it. et esp. *mesolobo*]. Nom que Chaussier donnait au corps calleux, parce qu'il est situé entre les lobes du cerveau. — De là le nom d'*artères mésolobaires* donné aux artères calleuses.

MÉSOLOGIE. s. f. [de μέσος, milieu, et λόγος, doctrine]. Nom donné par Bertillon à la *science des milieux*. La mésologie est la science des rapports qui relient les êtres aux milieux dans lesquels ils sont plongés. Les mutations réciproques entre l'être organisé et ce qui l'entoure et les coordinations qui résultent de ces rapports sont le sujet et le but de ces études. En effet, tout être, inerte ou vivant, a des rapports nécessaires et incessants avec le milieu dans lequel il est immergé : rapports d'ordre physique, caloricité, hygrométrie, électricité, ozonométrie, gravité, etc., et d'ordre chimique, suivant les affinités propres aux éléments et aux composés constituant les deux termes en présence. Mais si l'être est vivant, il s'y ajoute des rapports d'ordre biologique, soit entre l'être organisé et la matière inorganique du milieu, soit, si le milieu considéré est vivant, entre les organismes en présence; puis plus particulièrement pour l'homme, des rapports d'ordre psychologique s'établissent entre l'individu et le *milieu social*. De ces divers rapports résultent des influences réciproques du milieu et des êtres inclus, par lesquelles ils se modifient mutuellement dans le rapport de leur force respective, jusqu'à ce que leurs actions antagonistes se soient mises en équilibre ou que le plus fort ait détruit le plus faible. Ainsi, tout état stable de l'être résulte nécessairement du conflit entre un état primitif et le milieu dans lequel il s'est rencontré. C'est cependant cette coordination, cette harmonie entre le corps immergé et son milieu, condition nécessaire de leur existence, qui a donné lieu à des admirations autrefois si naïves, aujourd'hui si niaises, sur l'harmonie préétablie entre les divers êtres et leur habitat. En raison de l'équilibre peu stable, où flottent pour ainsi dire les organismes vivants, et de leur activité incessante, leurs rapports avec les milieux sont plus variables et plus complexes, plus étendus et plus intimes, plus modifiables, leurs harmonies plus faciles à détruire, plus difficiles à déterminer. De là l'importance, signalée par Aug. Comte et par de Blainville, de l'étude spéciale de ce groupe particulier de phénomènes biologiques, de leur sériation, enfin de leur constitution scientifique. Nous avons appelé *mésologie* cette science abstraite des milieux, dont les sciences appliquées corrélatives sont l'hygiène, l'acclimatation, la domestication. Ce mot remplace avec avantage les expressions de *théorie* ou *science des milieux* (de Blainville, A. Comte), puisque son radical μέσον a dans la langue grecque les mêmes acceptions que le mot *milieu* en français, et qu'il désigne notamment, par une sorte de métonymie, le lieu, le tout vague et indéfini qui contient en son milieu un ou plusieurs êtres déterminés. Le mot *mésologie* satisfait donc aux analogies du langage technique, à l'analogie étymologique comme au besoin de la science. Il est évident que la mésologie suppose la connaissance préalable du milieu aux points de vue physique, chimique, biologique, ainsi que celle de l'être inclus. Cependant il arrivera bien souvent que l'on voie surgir certains faits mésologiques qui ne pourront être ni prévus, ni expliqués par ce que l'on sait de la constitution de chacun des deux termes : ainsi, le milieu dit paludéen, celui qui engendre la fièvre jaune, celui de toute endémie, de toute épidémie, révèlent, par leurs effets, des agents spéciaux encore insaisissables et montrent en même temps combien nos connaissances analytiques sont incomplètes, et combien il importe, pour y suppléer et pour ouvrir des indications et des voies nouvelles aux recherches analytiques, de coordonner, de systématiser en une science à part tous les phénomènes mésologiques (Bertillon).

MÉSOMÉRIE. s. f. [*mesomeria*, de μέσος, milieu, et μηρὸς, cuisse]. Partie du corps qui se trouve entre les cuisses.

MÉSOMÈTRE. s. m. [de μέσος, intermédiaire, et μήτρα, matrice]. Repli péritonéal qui, chez les mammifères, unit l'utérus aux parois abdominales, comme le mésentère par rapport à l'intestin. Il est, chez la femme, représenté par les ligaments larges.

MÉSOMPHALE. s. m. [de μέσος, milieu, et ὀμφαλὸς, nombril]. Synonyme d'*ombilic*.

MÉSOPHLOEUM. s. m. [de μέσος, milieu, et φλοιὸς, écorce]. L'un des noms de la couche herbacée de l'écorce. V. MÉSODERME.

MÉSOPHRYON. s. m. [μεσόφρυον, de μέσος, milieu, et ὀφρὺς, sourcil]. Partie de la face qui est placée entre les deux sourcils ; elle a été appelée aussi *glabella*, petite place glabre.

MÉSOPHYLLE. s. m. [de μέσος, milieu, et φύλλον, feuille]. De Candolle propose d'appeler ainsi la partie des feuilles intermédiaire aux deux lames de l'épiderme et formée par les fibres vasculaires et le parenchyme.

MÉSOPHYTE. s. m. [de μέσος, milieu, et φυτὸν, plante]. L'un des noms du *collet* des plantes.

MÉSORCHION, **MÉSORCHIUM** ou **MÉSORCHIS**, et non **MÉSOTESTIS**. s. m. [de μέσος, mitoyen, et ὄρχις, testicule]. Nom donné par Seiler au repli péritonéal qui enveloppe le testicule et le *gubernaculum testis* dans l'abdomen (V. TESTICULE). Arnold l'appelle *plica gubernatrix*.

MÉSORECTUM. s. m. [de μέσος, qui est au milieu, et *rectum*, intestin rectum ; all. *Mastdarmgekröse*, it. *mesoretto*, esp. *mesorecto*]. Expansion triangulaire du péritoine étendue de la face antérieure du sacrum à la face postérieure du rectum, et maintenant cet intestin dans sa position naturelle.

MÉSORGANISÉ, ÉE. adj. Nom donné par Proust aux composés tels que les sucres et corps d'origine organique analogue, qui tiennent en quelque sorte le milieu, selon lui, entre les substances coagulables et les corps d'origine minérale. V. SUBSTANCE *organique*.

MÉSOROPTRE. s. m. [de μέσορος, qui marque deux limites, et ὄπτομαι, voir] (*Mésoroptre accommodatif*). L'étendue de la distance, variable suivant les individus et suivant le volume des objets, à laquelle on place ceux-ci pour les voir distinctement et sans fatigue. Le *champ* ou l'*échelle de l'accommodation* est l'espace dans lequel nous pouvons promener un objet dans l'axe visuel sans cesser de le voir distinctement ; il peut être petit ou grand, selon le volume des objets, et, ces conditions données, selon que le pouvoir (essentiellement musculaire) d'accommoder l'œil pour la vision à des distances

diverses est plus ou moins développé. Le *mésoroptre musculaire* est le degré plus ou moins grand de contraction des muscles droits internes exigé pour déterminer l'intervalle variable qui sépare les deux pupilles pendant la durée de l'accommodation, depuis le presque parallélisme de l'axe visuel de chaque œil, dans la vision à de grandes distances, jusqu'au degré de convergence le plus considérable qu'exige l'examen des plus petits objets et de la plupart chez les myopes. L'*horotrope* est le cercle ou plan dans l'étendue duquel *peuvent tourner les yeux*, *peuvent s'étendre* leurs mouvements, pour la vision des objets dans chaque position de la tête.

MÉSOSPERME. s. m. [*mesospermium*, de μέσος, milieu, et σπέρμα, graine]. Nom d'une troisième couche de l'épisperme, et qui serait intermédiaire au testa et au tegmen ; mais il est reconnu qu'elle n'existe pas.

MÉSOTHÉNAR. s. m. [de μέσος, le milieu, et θέναρ, le thénar, la paume de la main ; all. *Mittelklopfer*]. Muscle qui approche le pouce de la paume de la main. Winslow comprenait sous cette dénomination l'adducteur et une portion du court fléchisseur du pouce.

MÉSOTHORAX. s. m. V. INSECTE.

MÉSOXALIQUE. adj. [angl. *mesoxalic*] ($C^3H^4.2HO$). — *Acide mésoxalique.* Il s'obtient avec de l'urée, et à l'état de combinaison avec la baryte, lorsqu'on fait bouillir la dissolution d'alloxanate de baryte. Cristallisable, fort acide et très-soluble, il donne par l'azotate d'argent, quand il est saturé d'alcali, un précipité jaunâtre qui, à une douce chaleur, se réduit en argent, avec dégagement violent d'acide carbonique.

MESTO. s. m. Nom donné vulgairement, en Espagne, à certains chênes dont l'écorce est regardée comme un spécifique contre la rage. Le vrai mesto est le *Quercus hispanica*, Laur. ; ce nom est encore appliqué au *Quercus Mesto*, Boiss., et au *Q. pseudo-coccifera*, Del.

MÉTABOLÉLOGIE. s. f. [*metabolelogia*, de μεταβολή, changement, et λόγος, discours]. Description des changements qui surviennent dans le cours d'une maladie.

MÉTABOLIQUE. adj. [μεταβολικὸς, de μεταβολή, changement]. Qui a rapport aux changements de nature des corps en chimie, etc. : *phénomènes métaboliques*. V. CATALYTIQUE et NUTRITION.

MÉTABOLISME. s. m. Changement de nature moléculaire des corps. V. CATALYSE.

MÉTACARPE. s. m. [*metacarpus*, *metacarpion*, μετακάρπιον, de μετὰ, après, et καρπὸς, le carpe ou le poignet ; all. *Mittelhand*, angl. *metacarpus*, it. et esp. *metacarpo*]. Seconde partie de la main située entre le carpe et les doigts, composée de cinq os parallèles, appelés *os métacarpiens* (V. MÉTACARPIEN), formant le dos de la main par sa partie externe, et la paume par sa partie interne.

MÉTACARPIEN, IENNE. adj. et s. m. [*metacarpianus*, angl. *metacarpal*, it. *metacarpico*, esp. *metacarpiano*]. Qui a rapport au métacarpe. — *Artère métacarpienne* ou *dorsale du métacarpe*. Branche fournie par la radiale, près de l'extrémité supérieure de l'abducteur de l'index : elle se distribue à ce muscle et au tégument du dos de la main. — *Articulations métacarpiennes.* Celles des os du métarcarpe entre eux. — Winslow et Sabatier appelaient *métacarpien du petit doigt*, le muscle opposant du petit doigt, et Sabatier donnait le nom de *métacarpien du pouce* à l'opposant du pouce. — *Ligament métacarpien.* Bandelette fibreuse tendue transversalement au-devant des extrémités inférieures des quatre derniers os métacarpiens, qu'elle maintient dans leur position respective. On l'appelle aussi *ligament palmaire inférieur*. — *Os métacarpiens.* Ils sont au nombre de cinq, distingués par les noms numériques : *premier métacarpien*, *deuxième métacarpien*, etc., en commençant du côté externe ou radial. Ils s'articulent par l'extrémité inférieure avec les premières phalanges, et par la supérieure entre eux et avec les os de la deuxième rangée du carpe, savoir : le premier métacarpien avec le trapèze ; le deuxième, avec le trapèze, le trapézoïde, le grand os, et le troisième métacarpien ; le troisième, avec le grand os, les deuxième et quatrième métacarpiens ; le quatrième, avec le grand os, l'os crochu, les troisième et cinquième métacarpiens ; le cinquième enfin, avec l'os crochu et le quatrième métacarpien. Ces os se développent par deux points d'ossification. — *Phalanges métacarpiennes.* Celles qui sont contiguës au métacarpe, c'est-à-dire la première phalange de chaque doigt. — *Rangée métacarpienne des os du carpe.* La *rangée inférieure*, celle qui est contiguë au métacarpe, et qui comprend le trapèze, le trapézoïde, le grand os, et l'unciforme, ou os crochu. V. CARPE.

MÉTACARPO-PHALANGIEN, IENNE. adj. [*metacarpo-phalangianus*]. Qui a rapport au métacarpe et aux phalanges. — *Articulations métacarpo-phalangiennes.* Celles des os métacarpiens avec les phalanges correspondantes.

Métacarpo-phalangien du pouce. V. ADDUCTEUR *du pouce*.

Métacarpo-phalangiens latéraux. Nom donné aux interosseux palmaires ou internes par Chaussier.

Métacarpo-phalangiens sus-palmaires. Nom donné par Chaussier aux interosseux dorsaux ou externes.

Métacarpo-phalanginien du pouce. V. ADDUCTEUR *du pouce*.

MÉTACÉTIQUE. V. PROPIONIQUE.

MÉTACÉTONE. s. m. [*oxyde de métacétyle*]. Corps obtenu par action de la chaux sur le sucre, l'amidon, etc., à une température élevée. Liquide huileux, incolore, d'odeur agréable, soluble dans l'éther et l'alcool, insoluble dans l'eau. ($C^{12}H^{10}O^2$.)

MÉTACÉTONIQUE. adj. V. PROPIONIQUE.

MÉTACÉTYLE. s. m. Radical hypothétique (C^6H^5) du métacétone.

MÉTACHLOROCYANE. V. CHLOROCYANE.

MÉTACHORÈSE. s. f. [*metachoresis*, de μεταχωρεῖν, passer d'un endroit à un autre ; all. *Metachoresis*, esp. *metacoresis*]. Transport d'une maladie d'un organe dans un autre. V. MÉTASTASE.

MÉTACHROMATISME. s. m. [de μετὰ, qui indique changement, et χρῶμα, coloration ; all. *Verfärbung*]. Modification et changements de couleur que présentent les poils, les plumes ou la peau elle-même, selon les progrès de l'âge ou dans diverses conditions morbides chez divers animaux.

MÉTACINNAMÉINE. s. f. [*oxyde de métacinnamyle*]. Corps que le baume du Pérou offre quelquefois dissous dans la cinnaméine. Neutre, cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. ($C^{18}H^8O^2$.)

MÉTACONDYLES. s. m. pl. [μετακόνδυλος, de μετὰ, après, et κόνδυλος, condyle]. Phalanges unguéales, d'après Rufus, qui appelait *condyles moyens* les phalanges moyennes, et *procondyles* les phalanges métacarpiennes.

MÉTAFACIAL. adj. [mot hybride, de μετὰ, après, et *face*]. — *Angle métafacial* (Serres). Angle rentrant formé par la réunion de l'apophyse ptérygoïde avec la base du sphénoïde.

MÉTAGALLIQUE. adj. V. MÉLANOGALLIQUE.

MÉTAGENÈSE. s. f. [de μετὰ, alternativement, et γένεσις, naissance]. Mode particulier d'évolution (aussi appelé *génération alternante*) par lequel passent, durant leur développement, certains êtres organisés. Il est caractérisé par ce fait, qu'un être né d'un ovule *donne naissance*, sans être fécondé et avant d'avoir des organes génitaux (avant d'être adulte en quelque sorte), à des *germes nouveaux*. Ceux-ci interrompent la série du développement en ce que l'être né de l'ovule meurt après avoir fourni les *germes*, et c'est sur ces derniers que se continue l'évolution. Ainsi, par exemple : 1° D'un œuf fécondé de *méduse* (V. ce mot) sort un animal qui a non pas les caractères de ses parents, mais ceux des êtres dont on a fait la classe des polypes : cet animal est né par *oviparité*. 2° Ce *polype*, avant de mourir, donne : *a.* par *gemmiparité*, des polypes semblables à lui ; *b.* et même, après ces *gemmes*, il peut donner du sperme et des œufs d'où sortent des *polypes* également semblables à lui. 3° Puis c'est de ces polypes (tant de celui qui est né le premier que des formes 2° *a.* et 2° *b.*) que naissent des *gemmes* qui, en se développant, constituent des méduses à sexes séparés. Il est des acalèphes dans lesquels la phase 2° *a.* manque ; l'inverse peut se rencontrer ailleurs.—La métagenèse s'observe sur des *végétaux* de tous les groupes, soit naturellement, soit accidentellement. Ainsi, dans les cryptogames, l'*ergot de seigle* en est un exemple (V. ERGOT). Dans les phanérogames, l'*ail vivipare*, le *lis bulbifère* et la *saxifrage granulée* ou *à bulbilles*, (*Saxifraga granulata*, L.), etc., en sont des exemples. Seulement, dans les phanérogames, l'être qui a donné naissance à ces *gemmes* est semblable à son parent et porte lui-même des organes sexuels. En un mot, ici les phases sont moins nombreuses que dans les animaux précédents ; elles sont plus concentrées, si l'on peut ainsi dire. Chez les animaux, on a observé la métagenèse : 1° sur les infusoires (Pineau et Stein) : les observations de Dujardin et de Laurent sur les éponges doivent être rapprochées des phénomènes de métagenèse ; 2° sur les polypes et acalèphes : ils ont été l'objet des premières observations faites par Chamisso, de Sars, Steenstrup, Dujardin, Krohn, Vogt, etc., lesquelles furent systématisées en premier lieu par Steenstrup et de Sars ; 3° sur les échinodermes par J. Müller ; 4° sur les *vers* par Kückenmeister, de Siebold, Wagner, etc. Ici même le phénomène est plus compliqué quelquefois qu'ailleurs. Ainsi : *a.* Les *distomes*, par des œufs fécondés (*oviparité*), donnent naissance à des *grand'nourrices* (grand'mères nourrices) sans sexe, prises souvent pour des espèces particulières de vers intestinaux. *b.* La grand'nourrice donne naissance par *gemmation*, etc., sans organes sexuels, à d'autres êtres appelés *nourrices* (mères nourrices), pris souvent aussi pour d'autres espèces de vers parasites. *c.* La nourrice donne enfin naissance, d'une manière analogue ou autrement, mais toujours sans sexe, à des vers appelés *cercaires*, puis elle meurt. *d.* Ces cercaires s'enkystent, forment une sorte de chrysalide dont ils sortent sous forme de *distomes sexués*, par suite d'une *métamorphose* comparable à celle des insectes. Ces divers êtres, représentant diverses phases d'évolution, passent souvent de l'intestin ou autre appareil d'un animal dans celui d'un autre, pour présenter ces reproductions, qui sont suivies de leur mort, et peuvent rester des mois, etc., à l'état de grand'nourrice, nourrice ou cercaire, tant qu'ils ne trouvent pas les occasions d'émigration : ce sont autant de faits importants pour l'étude des parasites. 5° La métagenèse a été observée sur les articulés les plus élevés, sur des insectes, par Victor Carus, qui a montré que les pucerons doivent leur reproduction sans fécondation (Réaumur, Bonnet) à ce que : *a.* les œufs fécondés des pucerons ou *aphis* femelles ailées donnent naissance aussi à des *nourrices ;* *b.* ces nourrices sont les *individus sans ailes* ; ils ont pourtant un organe analogue à l'ovaire, allongé, mais il est sans *réceptacle du sperme*. Durant l'été, tant qu'il fait chaud, dans cet organe poussent des gemmes qui se segmentent en cellules sans fécondation, qui donnent naissance à une deuxième génération de nourrices ; celles-ci à une troisième, ces dernières à une quatrième, jusqu'à dix ou douze et plus, si l'on tient les animaux en lieu chaud. Puis, à l'automne, naissent des individus ailés mâles et femelles, donnant des œufs, qui sont fécondés, puis pondus et déposés à l'aisselle des feuilles, etc., où ils passent l'hiver. Le mot de *métagenèse* est dû à Richard Owen ; il avait employé d'abord le nom de *parthénogenèse* [παρθένος, vierge], qui désigne, à proprement parler, non la métagenèse, mais plutôt les phases où une naissance d'êtres intermédiaires a lieu sans intervention des sexes. La *métamorphose* (V. ce mot) est un autre mode d'évolution ; elle s'observe sur des êtres d'organisation plus complexe ; elle diffère de la *métagenèse* en ce que c'est l'individu même sorti de l'œuf de ses parents qui plus tard leur ressemblera et portera lui-même des œufs, après avoir seulement eu des organes provisoires qui tombent ou se résorbent. Il en résulte, il est vrai, pour lui, des formes diverses ; mais il ne donne naissance, pendant la durée de ces formes, à aucun être destiné à le remplacer et à porter des œufs. V. NÉOMÉLIE.

MÉTAGUMMIQUE. adj. L'acide *métagummique* serait la modification insoluble de la substance pure et essentielle des gommes, c'est-à-dire de l'acide *gummique*. En s'unissant à la chaux, l'acide *gummique* constituerait les produits divers connus sous le nom générique de *gommes* (Fremy).

MÉTAHUMIQUE (ACIDE). Produit de décomposition par putréfaction de l'humine, précipitable par les acides minéraux et l'acide acétique. $2(C^{50}H^{25}O^{20})Az^5$.

MÉTAL. s. m. [*metallum*, μέταλλον, all. *Metall*, angl. *metal*, it. *metallo*, esp. *metal*]. Autrefois on pouvait donner une définition générale qui s'appliquât à tous les métaux connus, en disant que ce sont des corps durs, opaques, pesants, qui se trouvent dans la nature associés à des substances terreuses ou entre eux, et qui constituent alors des composés connus sous le nom de *mines*. Aujourd'hui les corps qu'on désigne sous ce nom offrent des propriétés si variées, qu'il n'y en a pas une seule qui convienne à tous, pas même la pesanteur, puisque certains métaux sur-

nagent l'eau (V. ÉLÉMENT). On connaît aujourd'hui quarante-neuf métaux, qui sont :

Aluminium,	Glycinium,	Ruthénium,
Antimoine,	Iridium,	Silicium,
Argent,	Lanthane,	Sodium,
Arsenic,	Lithium,	Strontium,
Baryum,	Magnésium,	Tantale,
Bismuth,	Manganèse,	Tellure,
Cadmium,	Mercure,	Terbium,
Cæsium,	Molybdène,	Thorinium,
Calcium,	Nickel,	Titane,
Cérium,	Or,	Tungstène,
Chrome,	Osmium,	Uranium,
Cobalt,	Palladium,	Vanadium,
Cuivre,	Platine,	Yttrium,
Didyme,	Plomb,	Zinc,
Erbium,	Potassium,	Zirconium.
Étain,	Rhodium,	
Fer,	Rubidium.	

MÉTALDÉHYDE. s. m. L'un des deux produits de décomposition spontanée de l'aldéhyde. Odeur d'aldéhyde, d'un goût un peu brûlant. Soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; solide, mais fusible à + 2° ; bout à 94°. Brûle avec une flamme bleue. ($C^{12}H^{12}O^6$.)

MÉTALEPSIE. s. f. [de μετὰ, indiquant changement, et λῆψις, prise]. Nom donné par Dumas à la théorie des substitutions.

MÉTALLIFÈRE. adj. [*metalliferus*, all. *metallhaltig*, esp. *metalifero*]. Qui contient un métal quelconque.

MÉTALLIQUE. adj. Qui a rapport aux métaux, à leurs attributs, qui en provient.—*Colique métallique*. V. COLIQUE. — *Tintement métallique*. V. TINTEMENT. — *Tracteurs métalliques* [angl. *metallic tractors*]. V. PERKINISME. — *Tremblement métallique*. V. TREMBLEMENT.

MÉTALLISATION. s. f. Extraction d'un métal de ses oxydes, de ses sulfures, etc.

MÉTALLOGRAPHIE. s. f. [*metallographia*, de μέταλλον, métal, et γραφὴ, description; all. *Metallographie*, it. *metallografia*, esp. *metalografia*]. Description ou connaissance des métaux.

MÉTALLOÏDE. s. m. [de μέταλλον, métal, et εἶδος, forme ; all. et angl. *Metalloid*, it. *metalloide*, esp. *metaloide*]. On a rangé sous cette dénomination, et dans un ordre séparé, tous les corps simples qui ne présentent pas les caractères physiques des métaux proprement dits, mais qui possèdent néanmoins quelques-unes de leurs propriétés. — Tableau des *métalloïdes*, d'après Dupasquier : 1° *Organogènes :* oxygène, azote, hydrogène, carbone. 2° *Sulfuroïdes :* soufre, sélénium, phosphore, arsenic. 3° *Chloroïdes :* fluor, chlore, brome, iode. 4° *Boroïdes :* bore, silicium.

MÉTALLOTHÉRAPIE. s. f. Traitement par les métaux. Nom donné dans ces derniers temps à l'application externe de certains métaux, fer, acier, cuivre, en plaques, bracelets, anneaux, chaînes (armatures métalliques), pour le traitement de diverses maladies ou symptômes nerveux. Ce procédé thérapeutique, renouvelé des pratiques astrologiques et cabalistiques anciennes, paraît, plus encore que le traitement par les armatures magnétiques (V. AIMANT), s'adresser à l'imagination des malades. (*Nouveau dictionnaire des sciences médicales*, 1863, p. 1505.)

MÉTALLURGIE. s. f. [*metallurgia*, de μέταλλον, métal, et ἔργον, travail; all. *Metallurgie*, angl. *metallurgy*, it. *metallurgia*, esp. *metalurgia*]. Partie de la chimie qui s'occupe de l'extraction des métaux.

MÉTAMARGARIQUE (ACIDE). Produit de la décomposition de l'acide sulfomargarique. Cristallise dans la solution alcoolique ; fond à 50° ; distille sans décomposition. ($C^{34}H^{33}O^3 + HO$.)

MÉTAMÈRE ou **MÉTAMÉRIQUE**. adj. [de μετὰ, préposition qui indique un changement, et μέρος, partie; angl. *metameric*, esp. *metamerico*]. Se dit (Berzelius) des corps qui, étant isomères de composition, sont formés par des générateurs différents qu'ils régénèrent en se décomposant. A part cela, ils ont la même formule, le même équivalent, et quelquefois la plupart de leurs propriétés physiques sont communes.

MÉTAMÉRIE. s. f. État d'un corps métamère.

MÉTAMORPHOPSIE. s. f. [de μεταμόρφωσις, métamorphose, et ὄψις, vue]. Vice de la vision par lequel les objets paraissent changés dans leur forme ou dans leur grandeur. V. ILLUSION.

MÉTAMORPHOSE. s. f. [*metamorphosis*, μεταμόρφωσις, de μετὰ, préposition qui indique un changement, et μορφὴ, forme ; all. *Metamorphose*, angl. *metamorphosis*, it. *metamorfosi*, esp. *metamorfosis*]. Changement que certains animaux (les insectes et les reptiles batraciens) subissent dans le cours de leur développement, et qui fait que ces êtres passent par plusieurs états successifs, dans chacun desquels ils ont le plus souvent une forme, une organisation et des mœurs différentes. La digenèse se distingue facilement de la métamorphose des insectes, etc., en ce que dans celle-ci c'est l'embryon même sorti de l'œuf qui devient sexué, en ce que, en un mot, il n'y a pas plus d'adultes que d'*œufs* qui éclosent, tandis que dans la digenèse l'embryon (*proscolex*) sorti de l'œuf, meurt après avoir donné naissance à un ou plusieurs *scolex*, et celui-ci surtout donne toujours naissance, par gemmation ou par scission, à plusieurs individus qui deviennent sexués (*proglottis*) ; il y a ainsi plus d'individus qui deviennent adultes qu'il n'y a eu d'œufs arrivés jusqu'à l'éclosion.—Tous les éléments anatomiques des plantes sont primitivement sphéroïdaux ou à peu près, et, arrivés à un certain degré de développement, ils deviennent polyédriques ou allongés, aplatis, etc. C'est là ce qui caractérise ce qu'on entend par *métamorphose* en anatomie générale. La métamorphose est donc un cas particulier du *développement* de certains animaux et de quelques éléments de certains végétaux. Toute métamorphose est un fait de développement; mais tout développement n'est pas une métamorphose. Faire le mot *métamorphose* synonyme du terme développement est une erreur, souvent commise depuis Schwann, qu'il importe d'éviter ; car l'ancienne hypothèse d'après laquelle tous les éléments anatomiques définitifs naîtraient par métamorphose des cellules embryonnaires en fibres musculaires, tubes nerveux, etc., est fausse. Chez les végétaux, ces cellules se métamorphoseraient, dit-on, directement en éléments anatomiques (trachées, vaisseaux ponctués, etc.); mais il est certain que chez les animaux il n'en est pas de même et qu'après avoir vécu un certain temps sous forme de *cellules*, elles se liquéfient, et les fibres musculaires, tubes nerveux, etc., naissant de toutes pièces par génération nouvelle, *se substituent* à ces cellules primitives. — *Théorie de la métamorphose*. Avant que l'on connût où, quand et comment, dans l'ovule et l'embryon, naissent les éléments anatomiques, quelques auteurs ont admis la *préexistence* d'une matière orga-

nique générale vivante, répandue partout (*panspermie*), commune à toutes les espèces (Treviranus), ou d'une matière nutritive générale existant dans tout le corps de chaque individu en particulier (Needham), et amorphes toutes deux; d'autres ont admis la préexistence simultanée de la matière et de la forme (*préformation*). Les *syngenésistes* admettaient que toute cette matière organique générale préformée par rapport aux êtres individuels a été créée en même temps. La génération ne serait, dans le premier cas, qu'une *prise de forme*, sous l'influence de causes extérieures, de cette matière amorphe en tant qu'organisme vivant individuellement, et cette forme varierait comme les causes qui la produisent (Treviranus, etc.). Dans le second cas, la forme préexistant avec la matière, celle-ci n'aurait besoin que d'arriver dans des conditions convenables pour changer cette forme et prendre celle d'organismes agissants, différant les uns des autres selon ces conditions mêmes, malgré la communauté d'origine et l'uniformité originelle de type. On a donné le nom de *théorie de la métamorphose* à ces deux hypothèses; il s'applique plus exactement à la seconde qu'à la première; elles sont du reste toutes les deux contredites par l'observation. V. TRANSFORMATION.

MÉTAMYLÈNE. s. m. V. PARAMYLÈNE.

MÉTAOLÉINIQUE (ACIDE). Se forme comme le métamargarique. Soluble dans l'alcool chaud, ce qui le distingue de celui-ci; jaunâtre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, liquide à 0° et au-dessous. ($C^{44}H^{40}O^4+HO$.)

MÉTAPECTINE. s. f. ($C^{64}H^{40}O^{56}.8HO$). Corps isomère avec la pectine et la parapectine, obtenu en chauffant celle-ci au contact des acides étendus; elle se distingue de ces corps en ce qu'elle précipite par le chlorure de baryum.

MÉTAPECTINIQUE (ACIDE), Nom donné par Fremy à un acide qui, ainsi que le montrent les recherches de Chodnew et de Fromberg, n'existe pas. Lœwig réserve ce nom à l'acide qui résulte de l'action de la potasse sur l'acide pectique, qui perd alors la propriété d'être précipité en gelée par l'acide acétique.

MÉTAPECTIQUE. adj. — *Acide métapectique* ($C^8H^5O^7.2HO$). Acide énergique qui se forme, aux dépens de la pectine abandonnée plusieurs jours à l'air ou au contact de la pectose, du suc des fruits verts et des acides étendus à chaud. Les acides pectique et parapectique donnent aussi ce corps quand on les fait bouillir. Très-soluble dans l'eau, incristallisable. Il donne de nombreux métapectates incristallisables.

MÉTAPÉDIUM. s. m. [de μετὰ, après, et πέδιον, pied]. S'est dit pour *métatarse*, ainsi que *métapédien* pour *métatarsien*. Mais les auteurs anciens ont employé πέδιον seul pour signifier *métatarse*.

MÉTAPEPTONE. s. f. V. PEPTONE.

MÉTAPHLOGOSE. s. f. [de μετὰ, au delà, et φλόγωσις, inflammation]. Inflammation avec engorgement sanguin, sans dureté encore (Lobstein).

MÉTAPHOSPHATE. s. m. Nom donné aux sels formés par l'acide phosphorique monohydraté, uni à un équivalent de base pour un d'acide. Le métaphosphate de soude se distingue du phosphate bibasique et des phosphates de soude tribasiques ou ordinaires en ce qu'il coagule le blanc d'œuf, ce que ne font pas ces derniers. V. PHOSPHORIQUE.

MÉTAPHRAGME. s. m. [de μετὰ, après, et φράγμα, séparation]. En entomologie, paroi séparant la poitrine et le ventre.

MÉTAPHYSIQUE. s. f. [τὰ μετὰ τὰ φυσικά]. — *Métaphysique médicale.* La métaphysique étant dite *ce qui est au-dessus des choses sensibles*, ou l'étude de l'être pour l'être, la recherche de l'essence des choses, quelques médecins ont appelé *métaphysique médicale* la recherche de l'essence des maladies. Comme les métaphysiciens qu'ils copient, ils se fondent sur des principes subjetifs qui, s'ils n'étaient des impasses, seraient précieux par leur généralité, par la facilité avec laquelle ils se plient à toutes les vues à priori de chacun, et, par suite, exemptent de toute recherche destinée à établir des relations exactes entre l'intelligence et les objets qui nous entourent. Ils admettent encore qu'il existe des causes auxquelles sont dues les propriétés des corps; que ces causes sont des forces surajoutées à la matière; et la matière elle-même ne serait qu'un substratum privé de toute propriété, échappant par suite à tous nos moyens d'investigation. Mais il est démontré aujourd'hui que les notions de cause et de force sont réductibles à la notion primitive et irréductible de propriété; il en ressort que les corps, n'étant gouvernés par aucune entité, sont véritablement actifs par eux-mêmes; car, de quelque manière qu'on retourne la notion réelle de propriété, on ne parviendra jamais à y découvrir autre chose qu'un mode d'activité, complétement et absolument inséparable des corps eux-mêmes. Il n'y a aussi dans l'économie que des propriétés d'éléments, de tissus, d'organes et d'appareils. Les altérations de ces diverses parties déterminent des altérations dans leurs propriétés; ce sont ces altérations simultanées de substance et de propriétés qui constituent les maladies. Il y a donc des maladies d'éléments, de tissus, d'organes et d'appareils. On ne peut plus également se refuser à reconnaître, en fait, des altérations primitives dans les liquides tout aussi bien que des altérations consécutives. Par suite du consensus qui existe entre toutes les parties constituantes d'un organisme, il ne peut pas y avoir de maladie durable de l'une de ces parties sans que toutes les autres s'en ressentent, de là la tendance des maladies locales à se généraliser. La fièvre, à un point de vue, peut être considérée comme le premier degré de cette tendance, qui a l'action réflexe à son service. Il y a aussi des maladies qui d'emblée intéressent tout l'organisme, vu qu'elles résultent de changements dans l'état moléculaire des principes immédiats constituant la substance organisée; maladies *totius substantiæ* qui n'entrent dans l'organisme ni par l'altération d'un solide, ni par l'altération d'un liquide, mais qui proviennent du jeu même de ces principes, de leurs mouvements intimes de rénovation incessante ou nutritive (V. MALADIE et NUTRITION). Ainsi, de la considération des parties, de leurs propriétés et de leurs altérations, résultent les trois sciences, anatomie, physiologie et pathologie. Au fond la pathologie n'est qu'une annexe des autres; c'est une anatomie et une physiologie comparées sur un même être, mais dans des conditions diverses; car elle étudie les perturbations des propriétés vitales dont l'état moyen d'oscillation constitue l'état appelé *état normal*. Dans ces phénomènes il n'y a pas d'état normal et d'état anormal, pas plus qu'en mécanique céleste; les perturbations vitales, comme toutes les autres, ne résultent jamais que du développement et du jeu d'influences réelles et conformes aux lois générales. Parmi ces influences, il ne faut pas oublier celles des milieux, quoiqu'on ne puisse prétendre que toutes les maladies soient dues à des in-

fluences extérieures. Ainsi, en principe philosophique, contrairement à la métaphysique médicale, toujours l'état pathologique se relie à l'état physiologique. Toutes les fois que plusieurs explications d'un fait pathologique sont en présence, et que l'une d'entre elles le rattache à l'état physiologique, il y a grande probabilité que celle-ci sera confirmée par l'expérience à venir.

MÉTAPOROPOEÈSE. s. f. [*metaporopœesis*, μεταποροποίησις, de μετὰ, qui exprime un changement, πόρος, pore, et ποιεῖν, faire]. Changement qui s'opèrerait dans les plus petits pores, dans les extrémités capillaires des vaisseaux, lorsqu'ils reviennent d'un état contre nature à l'état naturel (Galien).

MÉTAPTOSE. s. f. [*metaptosis*, μετάπτωσις, de μεταπίπτω, je retombe, je dégénère; all. et angl. *Metaptosis*, it. *metaptosi*]. Changement dans le siége ou la forme d'une maladie. V. DIACRISE.

MÉTASCHÉMATISME. s. m. [de μετὰ, indiquant changement, et σχῆμα, disposition, plan; all. *Metaschematismus*, esp. *metasquematismo*]. Mot que les médecins allemands emploient souvent pour exprimer un changement de forme, de caractère, par exemple d'une maladie. V. MÉTABOLIQUE.

MÉTASTANNATE. s. m. V. STANNATE.

MÉTASTANNIQUE. adj. V. STANNIQUE.

MÉTASTASE. s. f. [*metastasis*, μετάστασις, de μεθίστημι, je change de place, je transporte; all. *Metastase*, angl. *metastasis*, it. *metastasi*, esp. *metastasis*]. Changement dans le siége ou la forme d'une maladie, attribué par les humoristes au transport de la matière morbifique dans un lieu différent de celui qu'elle occupait primitivement, et par les solidistes au déplacement de l'irritation. — On dit qu'il y a *métastase*, quand les symptômes qui constituent une affection locale viennent à disparaître, et qu'à cette disparition se lie la manifestation d'une maladie nouvelle dans un autre lieu de l'économie. V. CATASTATIQUE.

MÉTASTATIQUE. adj. [*metastaticus*, μεταστατικὸς, all. *metastatisch*, it. et esp. *metastatico*]. — *Crise métastatique.* Celle où l'on suppose que la matière morbide, transportée d'un autre lieu, donne naissance aux phénomènes observés. — *Abcès métastatiques.* Ceux qui se produisent pendant la durée de la cicatrisation d'une plaie, après l'accouchement, etc., dans un organe éloigné du point primitivement malade. Le foie, le poumon, la rate, en sont surtout le siége; mais on les voit aussi dans les muscles, le tissu lamineux, les articulations, etc. Ils sont généralement mal limités, formés d'un pus sanguinolent, mal lié. Leur nom vient de ce qu'on les a crus faussement formés par du pus absorbé à la surface de la plaie et transporté dans un autre organe par les vaisseaux sanguins (V. INFECTION *purulente* et PUS). — *Affection métastatique.* Celle qui est produite par la métastase d'une autre maladie.

MÉTASTYROL. s. m. Corps en lequel se transforme le styrol à une température de 200° sans formation d'aucun produit. ($C^{16}H^8$.)

MÉTASYNCRISE. s. f. [*metasyncrisis*, μετασύγκρισις, de μετὰ, qui marque le changement, et de συγκρίνω, j'amasse ou je mêle ensemble : recomposition; all. *Metasynkrisis*, it. *metasincrisi*, esp. *metasincrisis*]. Asclépiade, attribuant tout ce qui existe dans l'univers au concours des atomes, appelait tous les corps συγκρίματα (ce mot signifie *assemblage*). Il exprimait la composition ou la génération des corps par le verbe συγκρίνεσθαι, s'unir, se mêler; leur dissolution ou décomposition par le verbe opposé διακρίνεσθαι, se séparer; et, pour exprimer le retour des corps à leur premier état, lorsqu'ils avaient été désunis, il se servait du verbe μετασυγκρίνεσθαι, se mêler, ou se recomposer. Cælius Aurelianus rendait ce mot par le verbe latin *recorporare*, et le substantif μετασύγκρισις par *recorporatio*. V. NUTRITION.

MÉTASYNCRITIQUE. adj. [*metasyncriticus*, μετασυγκριτικὸς, all. *metasynkritisch*, it. et esp. *metasincritico*). — *Médicaments métasyncritiques.* Substances auxquelles on attribuait la vertu de produire la *métasyncrise*, c'est-à-dire la régénération du corps ou de quelques-unes de ses parties seulement, par exemple dans le cas de maigreur générale ou de plaie avec perte de substance. Les méthodistes appelaient *cycle métasyncritique*, une série de remèdes employés à cet effet. V. RÉGÉNÉRATION et RECONSTITUANT.

MÉTATARSE. s. m. [de μετὰ, après, et ταρσὸς, le tarse; all. *Mittelfuss*, angl. *metatarsus*, it. et esp. *metatarso*]. Partie du pied située entre le tarse ou le talon, et les orteils. Le métatarse est composé de cinq os disposés parallèlement et appelés *os du métatarse* ou *métatarsiens*.

MÉTATARSIEN, IENNE. adj. et s. m. [*metatarseus*, angl. *metatarsal*, it. *metatarsico*, esp. *metatarsiano*]. Qui a rapport au métatarse. — *Artère métatarsienne.* Une des branches externes de la pédieuse. — *Articulations métatarsiennes.* Celles des os du métatarse entre eux. — *Os métatarsiens.* Ils sont au nombre de cinq, distingués par leurs noms numériques, en comptant de dedans en dehors. Le premier métatarsien s'articule avec le grand os cunéiforme et avec la première phalange du gros orteil; le deuxième, avec les trois cunéiformes, le troisième métatarsien et la première phalange du second orteil; le troisième, avec le troisième cunéiforme, les deuxième et quatrième métatarsiens, et la première phalange du troisième orteil; le quatrième, avec l'os cuboïde, le troisième cunéiforme, les troisième et cinquième métatarsiens, et la première phalange du quatrième orteil; enfin le cinquième, avec le cuboïde, le quatrième métatarsien, et la première phalange du petit orteil. — *Phalanges métatarsiennes.* Les cinq premières phalanges des orteils. — *Rangée métatarsienne des os du tarse.* La seconde rangée de ces os, celle qui est contiguë au métatarse, et qui comprend le scaphoïde, le cuboïde et les trois cunéiformes.

MÉTATARSO-PHALANGIEN, IENNE. adj. [*metatarso-phalangianus*]. Qui a rapport au métatarse et aux phalanges. — *Articulations métatarso-phalangiennes.* Celles de chaque os du métatarse avec la phalange correspondante.

Métatarso-phalangien du petit orteil. V. FLÉCHISSEUR (*court*) *du petit orteil.*

Métatarso-phalangien du pouce. V. TRANSVERSAL *des orteils.*

Métatarso-phalangiens latéraux. Nom que Chaussier donnait aux muscles interosseux du pied, qui s'étendent entre les derniers os du métatarse, depuis le tarse jusqu'aux premières phalanges des orteils. Il les distinguait en *sus-plantaires* (interosseux dorsaux) et *sous-plantaires* (interosseux plantaires).

Métatarso-sous-phalangien du pouce. V. ABDUCTEUR *du gros orteil.*

Métatarso-sous-phalangien transversal du pouce. C'est le muscle abducteur transversal des orteils.

MÉTATHÈSE. s. f. [*metathesis*, μετάθεσις, de μετα-

τίθημι, je change de place ; angl. *metathesis*, it. *metatesi*, esp. *metatesis*]. Opération tendant à transporter la cause d'une maladie, du lieu où elle existe, dans une autre où sa présence est moins nuisible. L'opération de la cataracte par abaissement, l'action de repousser dans la vessie un calcul engagé dans l'urèthre, sont des *métathèses*.

MÉTAZOÏQUE. adj. [de μετὰ, après, et ζῶον, animal]. Se dit, en géognosie, des terrains postérieurs à l'apparition des animaux.

MÉTEIL. s. m. [du bas latin *mixtale*, de *mixtus*, mélangé ; all. *Mengkorn*, angl. *meslin*, it. *mescolo*, esp. *mestura*]. Mélange de grains de seigle et de froment récoltés dans le même champ.

MÉTÉORE. s. m. [*meteora*, τὰ μετέωρα, les choses de l'atmosphère, de μετὰ, au-dessus, et αἴρω, j'élève ; all. et angl. *Meteor*, it. *meteora*, esp. *meteoro*]. Tout phénomène qui se passe dans les régions supérieures de l'atmosphère. On distingue : 1° Les *météores aériens*, déterminés par la rupture de l'équilibre des colonnes de l'air atmosphérique : ce sont les vents. 2° Les *météores aqueux*, qui résultent de la condensation et de la précipitation des molécules aqueuses suspendues dans l'air : ce sont la pluie, la neige, la grêle, la rosée, les brouillards. 3° Les *météores lumineux*, qui sont l'effet de la réflexion ou de la réfraction de la lumière par les molécules aqueuses en suspension dans l'air : ce sont l'arc-en-ciel et les périhélies. 4° Les *météores ignés*, savoir : les feux follets, les éclairs, la foudre, l'aurore boréale et les étoiles tombantes, qui, bien que provenant des régions intercosmiques, pénètrent dans l'atmosphère et s'y enflamment.

MÉTÉORIQUE. adj. [all. *meteorisch*, angl. *meteorical*, it. et esp. *meteorico*]. Qui a rapport aux météores : *phénomènes météoriques*. — En botanique, *plantes météoriques*, celles dont les fleurs s'épanouissent ou se ferment suivant l'état de l'atmosphère.

MÉTÉORISATION. s. f. [all. *Aufblähung*, esp. *meteorizacion*]. Production du météorisme.

MÉTÉORISME. s. m. [de μετέωρος, élévé ; ἐμφύσησις, all. *Meteorismus*, angl. *meteorism*, it. et esp. *meteorismo*]. Enflure générale de l'abdomen due à la distension du tube alimentaire par des gaz qui s'y trouvent accumulés. On le nomme vulgairement *ballonnement*, et on le reconnaît sans peine à ce que la paroi abdominale résonne comme un tambour sous le choc du doigt. V. PNEUMATOSE et TYMPANITE.

MÉTÉOROLOGIE. s. f. [*meteorologia*, de μετέωρόν, météore, et λόγος, discours ; all. *Meteorologie*, angl. *meteorology*, it. et esp. *meteorologia*]. Partie de la physique qui traite des météores, ou, plus en général, des conditions climatologiques à la surface du globe. Les phénomènes météorologiques sont dans une telle dépendance réciproque, que leur description méthodique est pleine de difficultés. Parle-t-on des agents impondérables, l'air intervient comme modificateur. Veut-on décrire l'air, il importe d'en connaître la composition, l'état de repos ou de mouvement, la pesanteur, les oscillations, la température, le mélange avec les vapeurs. Est-il question de la température, il convient d'examiner la chaleur propre du globe, l'influence des plaines, des montagnes, des continents, des mers, de l'exposition, de la culture, des habitations. C'est cette complication de conditions qui fait que la météorologie est encore si peu avancée, bien qu'elle dépende principalement de sciences qui, elles, ont fait de grands progrès, l'astronomie, la physique, la chimie. On peut ainsi diviser l'ensemble de la météorologie : 1° les agents impondérables ; 2° les eaux ; 3° l'atmosphère ; 4° la température. Ce sont là quatre grandes sources d'actions sur les corps vivants qui ne doivent jamais être perdues de vue par le médecin. Ces actions, suivant leurs combinaisons, entretiennent la santé, causent des maladies ou en guérissent. Il y a donc un rapport immédiat et nécessaire entre la météorologie, d'une part, et la pathologie, l'hygiène et la thérapeutique, d'autre part ; l'étude de ces rapports constitue la *météorologie médicale*.

MÉTÉOROLOGIQUE. adj. [*meteorologicus*, all. *meteorologisch*, it. et esp. *meteorologico*]. Qui concerne les météores et les phénomènes atmosphériques. — *Observations météorologiques*. Celles que l'on fait sur les différentes espèces de météores et sur les phénomènes atmosphériques, dans l'intention, par exemple, de rechercher quelles influences les diverses modifications atmosphériques peuvent avoir sur l'économie animale, dans l'état de santé ou de maladie. — Par extension, *instruments météorologiques*, ceux qui sont destinés à faire connaître toutes les variations atmosphériques, notamment celles qui sont relatives à la pesanteur, à l'humidité, à la chaleur de l'air : tels sont les baromètres, les thermomètres, les hygromètres, etc. V. ces mots.

MÉTHÉMÉRINE. s. f. [*methemerina*, de μετὰ, pendant, et ἡμέρα, jour]. Fièvre dont les accès reviennent chaque jour : c'est l'*amphémérine* ou *quotidienne*. V. FIÈVRE.

MÉTHIONIQUE ou **MÉTATHIONIQUE** (ACIDE). Celui qu'on obtient en traitant l'éther par l'acide sulfurique anhydre.

MÉTHODE. s. f. [*methodus*, μέθοδος, de μετὰ, par, et ὁδὸς, chemin : mot à mot, par le chemin ; all. *Methode*, angl. *method*, it. et esp. *metodo*]. Manière de dire ou de faire quelque chose avec un certain ordre et suivant certains principes (V. DOCTRINE). — *Méthode curative*. Médication particulière, ou succession de médications que l'on emploie pour le traitement d'une maladie. — *Méthode de la flexion forcée* (Lenoir, Hart). Traitement des anévrysmes chirurgicaux des extrémités par la flexion du membre sans arrêter complétement la circulation, mais de manière à la ralentir suffisamment pour permettre aux dépôts fibrineux de se former graduellement jusqu'à la solidification de la tumeur. Ce n'est que dans les membres que ce traitement trouve son application. Car c'est seulement là que la loi générale qui régit la position des grandes artères permet son application. Or les anévrysmes des extrémités siégent ordinairement sur quelques-unes des grandes artères de transmission, beaucoup plus rarement sur les artères de distribution. Les artères de transmission sont toujours sur le côté de la flexion Dans le membre supérieur, où la flexion se fait toujours en avant, l'artère continue sa marche sur la face antérieure ; mais, dans le membre inférieur, où une disposition contraire existe, l'artère tourne autour de l'os pour se placer dans le pli de la jointure. Ainsi, dans ces diverses jointures, la flexion doit avoir sur les artères des effets semblables. C'est une méthode facile qui ne demande pas d'aides et qui a donné de bons résultats. Mais ce n'est pas une méthode universelle ou même générale. La méthode universelle est la compression digitale. — En chirurgie, *méthodes opératoires*, les diverses manières principales dont une opération peut être pratiquée. Par exemple, l'amputation d'un membre dans sa

continuité peut être faite circulairement ou à lambeaux; l'opération de la cataracte peut être faite par abaissement ou par extraction; la cystotomie peut être pratiquée par le haut appareil, par le grand appareil, par l'appareil latéral : de là autant de *méthodes* différentes, qui se composent chacune d'un plus ou moins grand nombre de *procédés* ou de manières particulières d'opérer. Ainsi, l'appareil latéral est exécuté suivant les *procédés* de frère Jacques, ou de Cheselden, ou de frère Côme. Du reste, ces deux mots, *méthode* et *procédé*, sont souvent employés l'un pour l'autre : on décore souvent un simple *procédé* du nom de *méthode*. — On appelle aussi *méthode*, l'ordre que l'on suit dans l'étude ou dans l'enseignement d'une science, selon les règles de la logique (V. ce mot). *Méthode subjective*, ou *métaphysique*, ou *à priori*, celle par laquelle on prend pour point de départ des propositions purement rationnelles, non déduites de l'expérience; *méthode objective*, ou *expérimentale*, ou *à posteriori*, méthode dans laquelle les points de départ sont tous donnés par l'expérience. En un autre sens, *méthode subjective*, celle par laquelle on va du plus composé au plus simple; *méthode objective*, celle par laquelle on va du plus simple au plus composé. Le terme *méthode* est souvent employé pour désigner chacun des procédés de la logique (V. ce mot); d'où les expressions *méthode historique*, *méthode comparative*, *méthode synthétique*, *analytique*, etc.; de là vient aussi que les classifications, soit naturelles, soit même artificielles, ont quelquefois aussi reçu le nom de *méthodes*.

Méthode sous-cutanée. Nom donné aux opérations qui se pratiquent sous la peau, pour en extraire des corps étrangers, en ne faisant qu'une simple ponction, couper des tendons, des muscles, etc. Cette méthode, toutes les fois qu'elle est applicable, doit être préférée, réduisant les plaies à une simple piqûre, et mettant à l'abri du contact de l'air. V. CORPS *étrangers articulaires*, PONCTION et TÉNOTOMIE.

MÉTHODIQUE. adj. [*methodicus*, all. *methodisch*, angl. *methodical*, it. et esp. *metodico*]. Qui est conforme à la méthode : *traitement méthodique*. — Les *méthodiques* [s. m. pl.], médecins opposés à l'empirisme. V. NUMÉRIQUE.

MÉTHODISME. s. m. La doctrine des méthodistes.

MÉTHODISTE. s. m. — *Secte des méthodiques*, ou *méthodistes*. Secte de médecins dont la doctrine s'établit après celle des empiriques et des dogmatiques, vers la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne. Suivant les *méthodistes*, dont Thémison fut le chef, toute maladie dépendait du resserrement ou du relâchement (du *strictum* ou du *laxum*). A ces deux genres de causes ils en ajoutèrent un troisième, sous le nom de *genre mixte* ou *composé*, pour y classer les maladies qui, selon eux, tenaient de l'un et de l'autre des deux premiers genres. V. DOCTRINE.

MÉTHODOLOGIE. s. f. Exposé des règles qu'on doit suivre dans l'étude d'un art. — *Méthodologie médicale*. Mot employé par quelques médecins pour désigner l'exposé des diverses sortes de classifications des maladies qui se sont succédé, ou les règles à suivre soit pour les étudier, soit pour en établir une.

MÉTHOENANTHOL. s. m. Corps cristallisable isomère à l'*œnanthol*, inodore, fusible à 12°.

MÉTHOL. s. m. [*huile d'esprit de bois*]. Carbure d'hydrogène retiré de l'esprit de bois brut. Incolore, d'odeur particulière aromatique, plus léger que l'eau; bout à 175°. ($C^{12}H^9$.)

MÉTHOMANIE. s. f. [de μέθυ, vin, et *manie*]. Désir irrésistible des boissons fermentées.

MÉTHYLAL. s. m. ($C^6H^8O^4$). Produit de décomposition du formal par les alcalis. Liquide clair, transparent, d'odeur agréable; soluble dans 3 parties d'eau, miscible à l'alcool; bout à 42°.

MÉTHYLE. s. m. V. ACÉTÈNE.

MÉTHYLÈNE. s. m. [de μέθυ, vin, et ὕλη, matière; esp. *metilena*] (Dumas et Péligot). Bicarbure d'hydrogène hypothétique (C^2H^2), radical supposé de l'alcool méthylique ($C^2H^4O^2$), qui en serait un *bihydrate*.

MÉTHYLIAQUE. s. f. (*Méthylamide*, *méthylamine*, *méthylammoniaque*]. Alcaloïde artificiel. Gazeux, il se liquéfie au-dessous de 0°; odeur ammoniacale de marée un peu avancée, ou de chair de homard pourrie. L'eau en dissout 1150 fois son volume à 12°. Il jouit, du reste, de toutes les propriétés de l'ammoniaque, mais il brûle avec une flamme jaunâtre au contact d'une bougie. (C^2H^5Az.)

MÉTHYLIQUE. adj. — *Acides méthyliques*. Acides analogues aux acides viniques, qu'on obtient d'une manière analogue, mais en se servant d'alcool méthylique au lieu d'alcool ordinaire. L'*acide méthylcarbonique* a pour formule $C^2H^3O.2CO^2.HO$. Ils donnent des méthylates cristallisables, analogues aux vinates. — *Alcool méthylique*, *tannique*, *alcool ligneux* ou *de bois*, ou *esprit de bois*. Substance analogue à l'alcool, que Taylor a découverte dans les produits de la distillation du bois. C'est un liquide incolore, très-fluide, volatil, d'une saveur fraîche et piquante, d'une odeur pénétrante, rappelant à la fois celle de l'alcool et de l'éther acétique; il bout à 66°, s'enflamme à l'approche d'un corps en ignition, donne de l'eau et de l'acide formique quand on le brûle par l'éponge de platine ($C^2H^4O^2$). Ce corps et l'acide acétique n'existent pas tout formés dans le bois, mais tous les deux résultent de la décomposition, par le feu, de la cellulose, des fécules, des sels à acides organiques, etc. Il a été aussi appelé *bihydrate de méthylène*, *hydrate d'oxyde de méthyle*, *méthol*, *éther pyroligneux* et *esprit pyroxylique*. — *Éther méthylique* (C^4H^6O). Gaz incolore, d'odeur éthérée spéciale, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, inflammable. — *Éthers méthyliques composés*. Éthers qui se forment dans les mêmes circonstances que les éthers composés de l'alcool, et présentent les mêmes relations de composition : *éther méthylazotique* ($C^2H^3O.AzO^5$); *éther méthylacétique* ($C^2H^3O.C^4H^3O^3$), etc. — *Éthers méthyliques simples*. Éthers analogues aux *éthers simples* de l'alcool (V. ÉTHER). L'*éther méthylique* (C^2H^3O) est l'analogue de l'*acétène monoxé* (V. SULFURIQUE) ou éther sulfurique (C^4H^5O). On l'obtient d'une manière analogue par action de l'acide sulfurique sur l'*alcool méthylique* ($C^4H^4O^2$). Il est le type des alcools méthyliques simples, qui sont les éthers *méthylchlorhydrique* (C^2H^3Cl), *méthyliodhydrique* (C^2H^3Io), *méthylfluorhydrique* (CH^3Fl), *méthylsulfhydrique* C^2H^3S), etc.

MÉTHYLMERCAPTAN. s. m. [*acide méthylosulfhydrique*]. Corps obtenu en distillant sur l'eau parties égales de mythylosulfate de potasse et de sulfhydrate de sulfure de potassium. Corps très-liquide, d'odeur désagréable, qui bout à 21°. ($C^2H^3S + SH$.)

MÉTHYLOSPIROYLIQUE (ACIDE). C'est le principe le plus abondant de l'*huile de Wintergreen*, ou de *Gaultheria procumbens*, de la famille des éricacées, obtenu par distillation aqueuse. Liquide incolore, d'o-

deur et de goût agréables, aromatique, peu soluble dans l'eau, mais se mêle avec l'alcool et l'éther. Il est appelé aussi *acide gaulthérique* et *spiroylate d'oxyde de méthyle*. ($C^2H^3O.C^{14}H^5O^5$.)

MÉTHYLOSULFOCYANE. s. m. ($C^4H^3AzS^2$). Corps obtenu en distillant une solution concentrée de méthylosulfate acide de chaux et de sulfocyanure de potassium à parties égales. Liquide incolore, d'odeur pénétrante; bout à 133°.

MÉTHYLOSULFURIQUES (ACIDES). On en connaît deux : 1° L'un *simple* ($C^6H^5O.SO^3$) ; il se forme quand on ajoute sur l'acétone la moitié, en volume, d'acide sulfurique en petite quantité, goutte à goutte. 2° L'autre est *double* ($C^6H^5O.2SO^3$) ; il s'obtient en mêlant l'acétone avec son volume d'acide sulfurique et étendant le liquide échauffé de 4 à 5 parties d'eau. On ne les connaît que combinés avec la chaux ou avec la baryte qui ont servi à les isoler.

MÉTHYLOXAMIDE. s. f. Corps analogue à l'oxamide, qu'on obtient par distillation de l'oxalate de méthyliaque, comme celle-là par distillation de l'oxalate d'ammoniaque. ($C^4H^4AzO^2$.)

MÉTHYSTICINE. s. f. Substance cristalline quaternaire retirée de la racine du *Piper methysticum*, analogue à la pipérine. Elle en diffère par la forme de ses cristaux, son point de fusion, l'action qu'exercent sur elle les acides nitrique et sulfurique, et enfin par sa composition (Gobley). V. KAWA.

MÉTIS. adj. et s. m. [de l'espagnol *mestizo*, du latin *mixtus*, mélangé; all. *Mestize*, angl. *mongrel*, it. *meticcio*]. Être engendré par deux êtres d'espèce différente. On n'emploie ce mot qu'en parlant des animaux. V. CROISEMENT et MULET.

MÉTISSAGE. s. m. [all. *Kreuzung*]. Action de croiser une race animale avec une autre, pour améliorer celle qui a moins de valeur. L'expression de *métissage* est généralement réservée pour les croisements pratiqués dans l'espèce ovine. Pour les autres cas on emploie de préférence le mot *croisement*. Le métissage se fait selon plusieurs méthodes : 1° Par l'introduction de mâles étrangers et la suppression immédiate des mâles indigènes et métis, jusqu'à ce que les caractères de la race importée aient passé dans la race locale. 2° Par progression, c'est-à-dire en employant concurremment le mâle étranger, les femelles étrangères et indigènes, supprimant les métis mâles, et successivement les bêtes indigènes, jusqu'à ce que la substitution du sang soit complète. Le métissage ne va pas toujours aussi loin, et l'on peut obtenir dès la deuxième ou troisième génération des animaux améliorés par rapport à la laine, au volume, à la conformation, etc.; mais alors la race n'a pas toujours l'aptitude à s'entretenir par elle-même ; il faut renouveler les croisements à l'aide des mâles.

MÉTOPAGE. s. m. [de μέτωπον, le front, et παγείς, réuni]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres composés de deux individus à ombilics distincts, qui ont leurs têtes réunies supérieurement front à front.

MÉTOPOSCOPIE. s. f. [*metoposcopia*, de μέτωπον, le front, et σκοπεῖν, regarder ; all. *Metoposcopie*, angl. *metoposcopy*, it. et esp. *metoposcopia*]. Art de connaître le tempérament et le caractère d'une personne par l'inspection de son front ou de ses traits.

MÉTRÆMORRHOÏDES. s. f. pl. [de μήτρα, matrice, et αἱμοῤῥοΐδες, hémorrhoïdes]. Hémorrhoïdes utérines, veines variqueuses développées à l'orifice de la matrice.

MÉTRALGIE. s. f. [*metralgia*, de μήτρα, matrice, et ἄλγος, douleur ; all. *Gebärmutterschmerz*, it. et esp. *metralgia*]. Douleur non inflammatoire qui a son siége dans la matrice.

MÉTRATOME. s. m. [μήτρα, matrice, et τομή, section]. Nom donné par Liégard (1837) à un instrument spécial pour l'amputation du col utérin sans abaisser préalablement la matrice. C'est une petite faucille demi-circulaire, fixée sur un long manche qui lui est perpendiculaire. V. HYSTÉROTOME.

MÉTREMPHRAXIS. s. f. [de μήτρα, matrice, et ἐμφράσσω, j'obstrue ; all. *Uterusinfarct*, it. *metemfrassia*, esp. *metenfrasis*]. Obstruction de la matrice. Quelques auteurs ont confondu sous cette dénomination l'inflammation chronique de l'utérus, le squirrhe et les diverses dégénérescences auxquelles il est exposé.

MÉTRENCHYTE. s. f. [*metrenchytes*, de μήτρα, matrice, ἐν, dans, et χύω, je verse; esp. *metrenquites*]. Seringue avec laquelle on fait des injections dans la matrice.

MÉTRIOPATHIE. s. f. [*metriopathia*, de μέτριος, modéré, et πάθος, passion, affection]. État d'un individu qui n'a que des passions modérées.

MÉTRITE. s. f. [*metritis*, de μήτρα, matrice ; all. *Gebärmutterentzündung*, angl. *metritis*, it. *metrite*, esp. *metritis*]. Inflammation de la matrice. L'inflammation du *tissu propre* de l'utérus, à laquelle on donne plus particulièrement le nom de *métrite*, est caractérisée par une douleur continue, vive et déchirante ; une chaleur brûlante et une tuméfaction bornées à l'hypogastre ou s'étendant aux lombes, au sacrum, au vagin ; le gonflement, la dureté et la sensibilité de l'orifice utérin, du vagin et de la vulve ; la suppression ou l'altération des lochies, des règles et du mucus utérin et vaginal ; des lésions variées des fonctions des organes contigus, comme la constipation, le ténesme, la strangurie, des douleurs dans les cuisses et dans le tronc ; des lésions sympathiques, telles que la mastodynie, le vomissement, une fièvre intense, etc. Cette phlegmasie est aiguë ou chronique ; elle se développe chez les filles comme chez les femmes, mais le plus souvent à l'époque des couches. Ses causes les plus ordinaires sont les contusions, les déchirements de la matrice, les manœuvres imprudentes faites pendant l'accouchement, l'abus du coït pendant la grossesse, la suppression des règles ou des lochies. La métrite réclame un traitement antiphlogistique très-actif, interne ou externe. Souvent à la métrite aiguë succède une métrite chronique, à laquelle il faut rapporter beaucoup d'écoulements leucorrhéiques. — On donne aussi le nom de *métrite*, de *métrite superficielle*, d'*inflammation catarrhale*, ou de *catarrhe aigu de l'utérus*, à la phlegmasie de la membrane interne de cet organe. Elle est ordinairement produite par des causes analogues à celles des autres affections catarrhales. Elle commence souvent par du prurit et de l'ardeur dans le vagin, suivis bientôt d'un écoulement dont la consistance et la quantité augmentent peu à peu. Au bout de quelques jours, la matière de l'écoulement est épaisse, mais moins abondante, et les symptômes diminuent insensiblement. On combat cette affection par les injections, les fomentations, les lavements et les demi-bains émollients, les boissons adoucissantes, le repos, la diète et la position horizontale. — *Métrite puerpérale*, *métro-péritonite*, *métrite typhoïde*, *fièvre puerpérale*. V. PÉRITONITE et PUERPÉRALE (*fièvre*).

MÉTROCAMPSIE. s. f. [*metrocampsis*, de μήτρα,

matrice, et κάμψις, flexion; it. et esp. *metrocampsia*]. Inflexion de la matrice. V. HYSTÉROLOXIE.

MÉTROCÈLE. s. f. [*metrocele*, de μήτρα, matrice, et κήλη, hernie; all. *Mutterbruch*, angl. *metrocele*, it. et esp. *metrocele*]. Hernie formée par la matrice. V. HYSTÉROCÈLE.

MÉTROCÉLIDE. s. f. [de μήτρα, matrice, et κηλίς, tache]. Synonyme ancien de *nævus maternus*.

MÉTRODYNIE. s. f. [*metrodynia*, de μήτρα, matrice, et ὀδύνη, douleur; it. et esp. *metrodinia*]. Douleur dans la matrice.

MÉTROLOXIE. s. f. [*metroloxia*, de μήτρα, matrice, et λοξός, oblique; it. *metrolossia*, esp. *metroloxia*]. Obliquité de la matrice. V. HYSTÉROLOXIE.

MÉTROLYMPHANGITE. s. f. Inflammation de l'utérus et des lymphatiques correspondants.

MÉTROMANIE. s. f. [*metromania*, de μήτρα, matrice, μανία, folie, fureur; it. et esp. *metromania*]. Fureur utérine. V. NYMPHOMANIE.

MÉTRONOME. s. m. [de μέτρον, mesure musicale, et νόμος, règle]. Instrument propre à mesurer le temps musical. Dans cet instrument, chaque vibration du balancier produit un bruit sensible à l'oreille.

MÉTROPÉRITONITE. s. f. [*metroperitonitis*]. Inflammation de l'utérus et du péritoine. V. PÉRITONITE *puerpérale* et PUERPÉRALE (*fièvre*).

MÉTROPHLÉBITE. s. f. [*metrophlebitis*]. Inflammation des veines utérines. V. PHLÉBITE *puerpérale*.

MÉTROPHORE. s. m. [de μήτρα, matrice, et φέρειν, porter]. Synonyme inusité de *gynophore*.

MÉTROPOLYPE. s. m. [de μήτρα, matrice, et *polype*; it. et esp. *metropolipo*]. Polype de la matrice.

MÉTROPTOSE. s. f. [*metroptosis*, de μήτρα, matrice, et πτῶσις, chute; it. *metroptosi*, esp. *metroptosis*]. Chute de la matrice. V. HYSTÉROPTOSE.

MÉTRORRHAGIE. s. f. [*metrorrhagia*, de μήτρα, matrice, et ῥήγνυμι, je sors avec violence; all. *Mutterblutfluss*, it. et esp. *metrorragia*]. Hémorrhagie de la matrice. V. MÉNORRHAGIE.

MÉTRORRHÉE. s. f. [de μήτρα, matrice, et ῥεῖν, couler]. S'est dit des écoulements aqueux amniotiques et muqueux de l'utérus. La métrorrhée des femmes enceintes est un écoulement de l'eau de l'amnios par une ou plusieurs perforations anomaliques ou accidentelles de l'amnios (Jugleby, P. Dubois, Danyau).

MÉTRORRHEXIE. s. f. [*metrorrhexis*, de μήτρα, matrice, et ῥῆξις, déchirure; it. *metroressia*, esp. *metrorrexia*]. Rupture de la matrice. V. RUPTURE.

MÉTROSCOPE. s. m. [de μήτρα, matrice, et σκοπεῖν, examiner; esp. *metroscopo*]. Nom donné par Nauche à un instrument à l'aide duquel on pourrait entendre les doubles battements du cœur du fœtus, et sentir ces mouvements à une époque de la grossesse où ces bruits ne peuvent pas encore être perçus à travers les parois abdominales. L'extrémité de cet instrument, dont le stéthoscope de Laennec lui a donné la première idée, serait introduite dans le vagin et appliquée contre le col de l'utérus.

MÉTROTOMIE. s. f. [*metrotomia*, de μήτρα, matrice, et τομή, section; esp. *metrotomia*]. Incision de la matrice, opération césarienne. V. HYSTÉROTOMIE.

MEULE. s. f. [all. *Schober*]. Amas de blé, de fourrage ou de paille, établi dans les prairies ou dans les champs au voisinage de la ferme, pour la conservation de ces produits. Le foin ne se conserve pas moins dans les meules bien faites que dans les fenils, et n'y prend pas de mauvaise odeur. V. AIGUISEUR.

MEUM. s. m. [all. *Mutterwurtz*, *Bärwurz*, esp. *meyon* ou *meo*]. V. ÆTHUSE.

MEURTRE. s. m. [*interfectio*, *homicidium*, φόνος, all. *Mord*, angl. *murder*, it. *omicidio*, esp. *homicidio*]. V. CRIMINALITÉ et SUICIDE.

MEURTRISSURE. s. f. [*sugillatio*, θλάσις, all. *Quetschung*, angl. *bruise*, it. *contusione*, esp. *magulladura*]. Synonyme de *contusion* avec écrasement de la peau ou enlèvement de son épiderme.

MÉZÉRÉINE. s. f. [esp. *mezereina*]. Principe actif du *garou* (*Daphne mezereum*, L.] obtenu par Dublanc en traitant cette écorce par l'alcool, faisant évaporer, séparant une matière cristalline qui se précipite, et traitant le résidu par l'éther, qui dissout la mézéréine. Cette substance n'est pas volatile; elle n'est ni acide ni alcaline.

MIASMATIQUE. adj. [all. *miasmatisch*, it. et esp. *miasmatico*]. Qui est de la nature des miasmes, qui les produit ou qui est produit par eux.

MIASME. s. m. [*miasma*, μίασμα, de μιαίνειν, souiller; all. *Ansteckungsstoff*, *Sumpfluft*, angl. *miasm*, it. et esp. *miasma*]. Émanation qui, bien qu'inappréciable le plus souvent par les procédés de la physique ou de la chimie, se répand dans l'air, adhère à certains corps avec plus ou moins de ténacité, et exerce sur l'économie animale une influence plus ou moins pernicieuse. Les miasmes sont constitués par les *substances organiques de l'air* à divers états de modifications catalytiques. La présence des substances organiques dans l'air n'est que difficilement constatée. Ce n'est que dans ces derniers temps qu'elle a été expérimentalement démontrée par Boussingault, analysant l'air au-dessus des immenses marécages de l'Amérique; il reste aussi à peu près prouvé que ces matières n'existent pas dans l'air même, mais bien dans la vapeur d'eau qui y est en suspension, et qui les supporte elles-mêmes. Du reste, si la présence des matières organiques dans l'air est difficile à constater, si l'on n'a pu jusqu'à présent en doser la quantité, il est devenu certain que ces effluves qui s'élèvent des marais, ces miasmes qui parcourent de grandes distances, entraînés par les courants atmosphériques, ne sont que des particules moléculaires, animales ou végétales, décomposées plus ou moins, et emmenées avec l'eau qu'a volatilisée la chaleur solaire. Aussi les temps chauds et humides sont-ils les plus favorables à la présence, dans l'air, des substances organiques, et, alors, cette présence est souvent appréciable à nos organes des sens, si elle ne l'est pas aux instruments et aux réactifs. En effet, au milieu des chaleurs de l'été, n'est-on pas frappé de cette odeur nauséeuse spéciale qui s'élève dans les villes et dans les marais, quand, après une longue sécheresse, une pluie orageuse peu abondante survient? A la même époque, les marais, les flaques d'eau croupissantes, répandent autour d'elles une odeur particulière bien connue, due à la présence des matières organiques en suspension dans la vapeur d'eau, odeur qui est souvent mélangée ou masquée par ces exhalaisons aromatiques que laissent dégager, dans les mêmes circonstances, certaines plantes de la famille des labiées, etc. V. EFFLUVE.

MICA. s. m. Groupe de plusieurs composés chimiques naturels, ou de minéraux qui sont des silicoaluminates de potasse, de fer et de magnésie. Ces corps sont remarquables en ce qu'ils sont divisibles presque à l'infini en feuillets ou paillettes minces, hexagones,

élastiques, à surface brillante, blanche, verdâtre, jaune ou irisée. On les employait autrefois beaucoup en physique, pour recouvrir les objets sous le microscope; mais les lamelles minces de verre qu'on obtient aujourd'hui facilement sont préférables en ce qu'elles n'ont pas de stries. V. TALC.

MICRACOUSTIQUE. adj. [*micracusticus*, de μικρὸς, petit, et ἀκούειν, entendre; esp. *micracustico*]. Se dit de tout ce qui contribue à augmenter l'intensité du son (comme les porte-voix), en rassemblant les rayons sonores.

MICROBASE. s. m. [de μικρὸς, petit, et βάσις, base]. Fruit gynobasique à gynobase très-petit. C'est le *polexostyle* de Mirbel. Ex. : le fruit des labiées.

MICROCÉPHALIE. s. f. [*microcephalia*, de μικρὸς, petit, et κεφαλὴ, tête; esp. *microcefalia*]. Nom donné à l'idiotisme par quelques auteurs, les idiots ayant généralement la tête très-petite.

MICROCHIMIE. s. f. [de μικρὸς, petit, et *chimie*]. Ce nom et celui d'*analyse microchimique* ont été donnés en Allemagne à l'emploi du microscope à l'effet de constater les caractères des *principes immédiats* qu'on ne peut obtenir qu'en petite quantité, ou dont les cristaux sont trop petits pour être vus à l'œil nu (V. ANALYSE *anatomique*). D'après ce vice de méthode qui consiste à classer les sciences d'après le genre des instruments qu'on emploie, on a même voulu en faire une science particulière. Il est facile de voir que ce n'est là qu'un procédé, aussi utile du reste dans l'*analyse chimique* ou des corps bruts que dans les divers degrés de l'*analyse anatomique* ou des êtres organisés, et destiné à nous en faire connaître la constitution. V. ZOOCHIMIE.

MICROCOSME. s. m. [*microcosmus*, de μικρὸς, petit, et κόσμος, monde; all. *Mikrokosmus*, angl. *microcosm*, it. et esp. *microcosmo*]. Nom que quelques philosophes ont donné à l'*homme*, qu'ils considéraient comme l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans le *monde*. Paracelse et les médecins astrologues, qui faisaient jouer un rôle important aux influences sidérales, trouvaient une analogie particulière entre le *microcosme* et le *macrocosme*. Selon eux, l'homme, ou le *microcosme*, a deux pôles comme le globe terrestre : la bouche est le pôle arctique, et le ventre le pôle antarctique ; la ligne médiane est l'axe polaire ; le cœur de l'homme est influencé par le soleil, qui est le cœur du macrocosme; la tête est la résidence de l'âme, comme le ciel est celle de la Divinité, etc.

MICROGLOSSIE. s. f. Petitesse de la langue; état opposé à la macroglossie.

MICROGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe de micrographie.

MICROGRAPHIE. s. f. [*micrographia*, de μικρὸς, petit, et γράφειν, décrire]. Mot employé pour désigner la description des corps qui ne se voient qu'à l'aide du microscope ; ou employé encore sans signification précise pour désigner tout ce qui concerne l'emploi du microscope (V. MICROSCOPIE). Si l'étude des éléments anatomiques ne peut être faite qu'à l'aide du microscope, l'emploi de cet instrument ne constitue pas pour cela une branche de l'anatomie devant recevoir un nom spécial. C'est pourtant une erreur encore répandue, et appuyée par plusieurs auteurs qui ont fait de l'emploi du microscope une spécialité, à laquelle ils croient donner le rang de science, par les noms de *micrographie*, d'*anatomie microscopique*, etc.

MICROLOGUE. s. f. V. MICROGRAPHE.

MICROMÈTRE. s. m. [de μικρὸς, petit, et μετρεῖν, mesurer; angl. *micrometer*, it. et esp. *micrometro*]. Instrument destiné à mesurer les objets de petite dimension ou le pouvoir amplifiant des microscopes (V. GROSSISSEMENT). Tout microscope doit nécessairement être accompagné de deux micromètres : 1° le *micromètre objectif;* 2° le *micromètre oculaire* ou *oculaire micromètre*. Les deux, employés ensemble, servent à déterminer le pouvoir amplifiant du microscope avec chaque objectif. Le second seul sert à prendre le diamètre réel des objets, une fois le pouvoir amplifiant de chaque objectif connu. Le *micromètre objectif* est formé d'une série de petites lignes parallèles très-ténues, tracées sur une plaque de verre à des intervalles parfaitement égaux, par une pointe de diamant. Ces intervalles sont des centièmes de millimètre ; de cinq en cinq, une des lignes dépasse les autres, et de dix en dix, celles-ci sont dépassées par les divisions principales. Le *micromètre oculaire* est formé d'une plaque de verre portant un centimètre ou un demi-centimètre divisé en cent ou en cinquante parties, c'est-à-dire en dixièmes de millimètre. Cette plaque est fixée au diaphragme de l'oculaire, et, comme lui, placée exactement au foyer du verre supérieur. Comme on peut faire des verres oculaires supérieurs grossissant dix fois, il vaut mieux avoir des micromètres ainsi faits que d'autres, parce qu'on peut comparer exactement les divisions de ce micromètre aux centièmes de millimètre du micromètre objectif, ce qui conduit à connaître le pouvoir amplifiant du microscope. V. ce mot.

MICROMÉTRIE. s. f. Emploi des micromètres.

MICROMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport aux micromètres. — *Mesures micrométriques*. Celles des objets visibles seulement à l'aide du microscope et prises à l'aide du micromètre. — *Vis micrométrique*. Celle dont les tours sont extrêmement fins et rapprochés de manière à n'avancer que par fraction de millimètre à chaque tour. V. MICROSCOPE.

MICROPHONE ou **MICROPHONIUM.** s. m. [de μικρὸς, petit, et φωνὴ, voix]. Wheatstone nomme ainsi un instrument qui rend perceptibles les sons les plus faibles, quand il est en contact avec le corps sonnant.

MICROPHONIE. s. f. [de μικρὸς, petit, et φωνὴ, voix]. Affaiblissement de la voix.

MICROPHYTE. s. f. [de μικρὸς, petit, et φυτὸν, végétal]. Végétal microscopique. V. MYCODERME.

MICROPHYTIQUE. adj. Qui concerne les microphytes. V. ACHORION.

MICROPSIE. s. f. [de μικρὸς, petit, et ὄψις, vue]. Altération de la vue dans laquelle on voit les objets plus petits qu'ils ne sont. V. PSEUDESTHÉSIE.

MICROPYLE. s. m. [*micropylum*, de μικρὸς, petit, et πύλη, porte, ouverture; all. *Keimloch*, angl. *micropyle*, esp. *micropilo*]. Ouverture que présente l'épisperme des graines et qui constitue l'orifice par lequel le boyau pollinique a traversé les enveloppes de l'ovule pour opérer la fécondation. V. BOYAU.

MICRORCHIDES. s. m. pl. [μικρόρχιδες, de μικρὸς, petit, et ὄρχις, testicule]. Ceux qui ont les testicules de la grosseur d'un haricot ou d'une fève.

MICROSCOPE. s. m. [*conspicilium*, *microscopium*, de μικρὸς, petit, et σκοπεῖν, considérer; all. *Mikroskop*, angl. *microscope*, it. et esp. *microscopio*]. D'une manière générale, tout instrument qui, interposé entre l'œil et les objets rapprochés, a la propriété de les faire paraître plus gros qu'ils ne sont, c'est-à-dire d'en faire

peindre sur la rétine une image qui, reportée sur un plan telle que nous en avons la perception, couvre une surface plus considérable que celle qui est recouverte par l'objet lui-même. Cet accroissement des dimensions de l'objet s'appelle le *pouvoir amplifiant*, *grossissant*, ou simplement le *grossissement du microscope*. Il peut aller depuis une fraction insignifiante jusqu'à 1100 ou 1200 diamètres réels. On divise les microscopes en *simples*, ou *loupes* (V. ce mot), qui ne renversent pas l'image des objets, et en *composés*, ou *microscopes proprement dits*, qui renversent l'image. Les uns et les autres peuvent être disposés mécaniquement, soit pour l'*observation* d'un objet préparé d'avance sur lequel il est impossible d'opérer autrement que par les réactifs chimiques, soit par la *dissection*. D'après cela, on a dans chaque espèce deux variétés : *microscope* ou *loupe à dissection*, et *microscope* ou *loupe à observation*. On peut aussi disposer les premiers de manière à permettre de suivre les réactions des agents chimiques : ce sont les *microscopes chimiques*. — Le *microscope à observation* est composé essentiellement de deux parties : la *partie optique* et la *partie mécanique*. La première est fondamentale, invariable dans sa construction au point de vue théorique ; c'est principalement de sa perfection que résulte la bonté du microscope. La *partie mécanique*, quoique secondaire, pouvant varier à l'infini, doit pourtant remplir un certain nombre de conditions de solidité et de précision qui facilitent beaucoup l'observation. Elle se compose du *pied* (Fig. 278, *a*, *t*, *g*) en forme de tambour (*t*), à base formée d'un disque de plomb (*g*) et contenant un *miroir* mobile (*m*). La face supérieure du tambour est horizontale ; elle porte le nom de *platine* (*ca*). Elle est percée d'un trou (*a*) qui laisse passer la lumière réfléchie par le miroir, et frappant sur le porte-objet qu'on pose sur la platine. Au pied est annexée une colonne verticale (*zh*) pourvue d'une *vis micrométrique* (*n*) destinée à élever et à abaisser la branche horizontale (*k*) de la colonne qui porte le *corps* (*oo*), afin de rapprocher ou d'éloigner celui-ci de l'objet. Le corps du microscope (*o*) est un tube de cuivre noirci en dedans qui porte en bas l'*objectif* (*o'*), et à l'autre extrémité l'*oculaire* (*b*). Il glisse à frottement dans un anneau (*rrr*) de la branche horizontale de la colonne. La *partie optique* du microscope (Fig. 279) se compose de deux appareils distincts : 1° l'*objectif* (*x*), qui est tourné du côté de l'objet ; 2° et l'*oculaire*, contre lequel est appliqué l'œil de l'observateur (*b*). L'*objectif* est composé d'une seule lentille pour les faibles grossissements, et de deux ou trois, placées à peu près au foyer l'une de l'autre, pour les grossissements supérieurs. On l'appelle alors quelquefois indifféremment *jeu de lentilles* ou *objectif*. Chaque lentille de l'objectif est achromatique, et, pour cela, formée de deux verres différents collés ensemble à l'aide de térébenthine sèche. L'un est plano-concave et de flint-glass ; l'autre, biconvexe et de crown-glass, à moitié enfoncé dans la concavité de l'autre. Il en résulte une lentille plano-convexe dont la face plane doit être tournée vers l'objet. Chacune d'elles est portée par une monture séparée qui, dans les objectifs composés, se visse avec celle des autres. L'*oculaire* est toujours composé de deux lentilles simples plano-convexes, à convexité tournée vers l'objectif, et plus ou moins écartées l'une de l'autre. La lentille inférieure la plus éloignée de l'œil reçoit le nom de *verre de champ* (Fig. 279, *cc*, et Fig. 280, FC). La lentille supérieure la plus rapprochée de l'œil reçoit le nom de *verre oculaire* ou *supérieur*, ou encore de *verre de l'œil* (LL) ou de *loupe de l'oculaire*. Chacune d'elles a une monture séparée, formée d'un anneau de laiton noirci. Un diaphragme (Fig. 279, *di*, et Fig. 280, DD) arrête les rayons les plus divergents, et restreint ainsi le champ du microscope à la portion de lumière qui est dépourvue d'aberration de sphéricité. L'objectif est vissé sur une

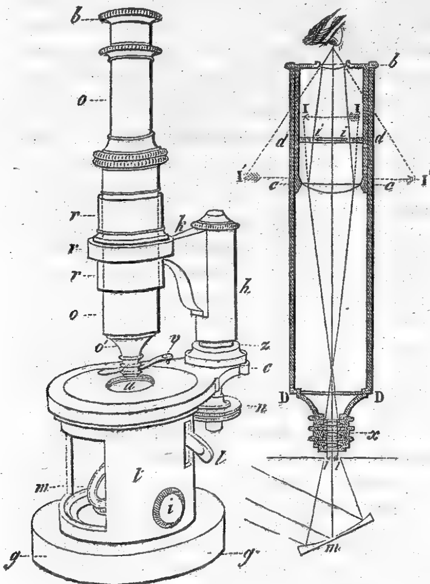


Fig. 278.

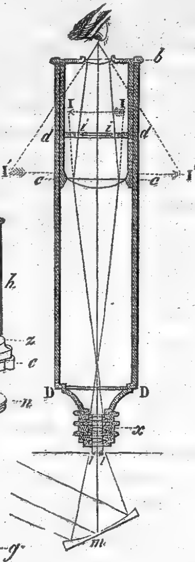


Fig. 279.

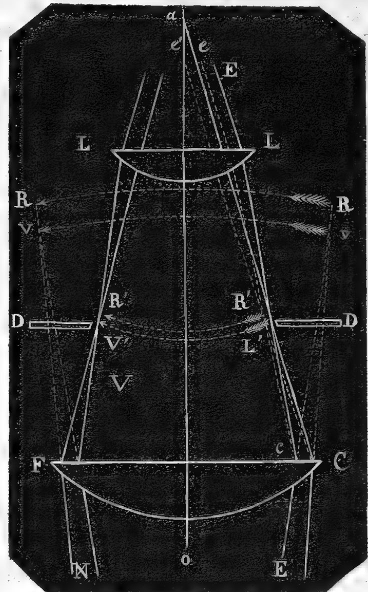


Fig. 280

pièce conique (Fig. 278, *a*, *o'*), appelée le *cône*, fixée elle-même à l'extrémité inférieure du *corps du microscope*. L'objectif se dévisse facilement du cône avec les doigts, afin de pouvoir être remplacé à volonté par un autre. L'oculaire est formé d'un tube cylindrique de laiton qui entre exactement dans l'extrémité supérieure du corps du microscope (Fig. 279, *cb*), mais sans frottement, de manière à pouvoir être remplacé par un autre avec facilité. Un objet, assez petit pour être examiné, étant placé au-dessous de l'objectif (*ll*), la lumière réfléchie par les nuages est dirigée sur lui *de bas en haut* à l'aide d'un miroir concave (*m*). Ce faisceau de lumière traverse l'objet après avoir ou non traversé un *éclairage* composé de plusieurs lentilles. Si l'objet (*ll*) était au foyer même, les rayons, après avoir traversé l'objectif (*x*), sortiraient parallèlement, ou ils divergeraient s'il était entre l'objectif et le foyer, et l'image serait indéfinie. Il est par conséquent placé un peu au delà du foyer. Alors les rayons lumineux qui le traversent, quand il est vu par réflexion, sont rendus convergents par les lentilles de l'objectif (*x*), et s'entrecroisent presque immédiatement au-dessus de lui, de manière que ceux de droite passent à gauche, et réciproquement (de *ll* en II). En recevant sur un verre dépoli le faisceau lumineux au-dessus du croisement des rayons, on aurait une image renversée (II) de l'objet (*ll*), et d'autant plus grandie qu'on la recevrait plus loin au-dessus de l'objectif. Mais, comme cette image serait très-vague et irisée sur les bords, parce que l'entrecroisement de tous les rayons ne se fait pas précisément au même point, un premier *diaphragme* (DD) est placé au niveau de la jonction du corps et du cône du microscope, et arrête les rayons les plus divergents. Le *verre de champ* (Fig. 280, FC) de l'oculaire a pour but de recueillir les rayons divergents les plus centraux (E,N) que laisse passer ce diaphragme (Fig. 279, DD). Il les rapproche et les fait entrecroiser plus tôt, ce qui rend le grossissement deux ou trois fois moins considérable (c'est-à-dire Fig. 280, R', R' $<$ R, R); mais, par le rapprochement des faisceaux et par la concentration de la lumière qui en résulte, l'image devient plus nette (V. GROSSISSEMENT). Les rayons E' qui vont frapper le verre de champ en C*c*, s'y décomposent, car ce verre n'est pas achromatique : les rayons rouges se dirigent en dehors, en *c*E et C*a* ; les violets plus en dedans, en *ce* et *ce'*. Or, si les rayons n'étaient pas ainsi séparés en différentes couleurs à leur arrivée au verre de l'œil (LL), celui-ci n'étant pas achromatique non plus, ils se chromatiseraient, et sortiraient en direction non parallèle, de manière à aller rendre sur la rétine des images colorées. Mais la séparation même effectuée par le verre de champ fait que les rayons ponctués violets C*e* et *ce'* tombent plus près du centre du verre oculaire L que les rouges *c*E et *ca*. Or, comme le pouvoir réfringent de cette lentille, à cause de sa courbe, est plus petit vers le centre qu'au bord, et que les rayons violets sont justement les plus réfrangibles, il en résulte que l'action du verre de l'œil L compense exactement la dispersion produite par le verre de champ, et que les rayons E et *e*, *a* et *e'*, sortent sensiblement parallèles. Ils peuvent conséquemment rencontrer tous l'axe optique *ao* très-près l'un de l'autre, et ils agissent sur la rétine comme un seul point lumineux. Ce qui se passe ici pour un seul faisceau et pour les couleurs extrêmes rouge et violet se passe aussi de la même manière pour les faisceaux et les couleurs intermédiaires. L'image se peint renversée dans l'œil (comparez Fig. 279, *ll* à *ii*, II, et I'I') telle qu'on peut la recevoir au-dessus de l'objectif. Tous les mouvements qu'on veut faire exécuter dans une direction donnée à l'image vue dans le microscope ne sont par conséquent obtenus que par un mouvement en sens inverse de l'objet lui-même, ce qui offre du reste peu d'inconvénients, car on en prend vite l'habitude. Un objet ainsi examiné n'est aperçu que parce que la lumière qui passe autour de lui, n'étant arrêtée par rien, vient impressionner vivement la rétine, qui, de lui, ne reçoit que son ombre, ou mieux les rayons moins nombreux qu'il a laissés passer : si le corps est opaque, on ne distingue que les bords, et sa masse se peint en noir ; s'il est transparent, on voit dans son intérieur toutes les parties qui ont une densité et un pouvoir réfringent autres que ceux de la masse. Habitués à juger par les seuls caractères extérieurs, par les apparences, les pathologistes ne doivent pas être étonnés que beaucoup des résultats qu'ils obtiennent soient démontrés inexacts ou incomplets par le microscope, qui vient prêter à notre jugement deux points d'appui entièrement nouveaux et montrer à quoi sont dues ces apparences, savoir : 1° la connaissance des éléments anatomiques ; 2° celle de leur texture. Aussi, quelle que puisse être la valeur des objections qu'on a voulu tirer, contre les déterminations faites à l'aide du microscope, de la marche de la maladie, de ses symptômes qui n'ont jamais été en contradiction réelle avec des observations bien faites, ces arguments seront toujours incomplets, puisque la nature des éléments qui composaient le tissu n'a pas été précisée. Du reste, y eût-il contradiction entre les déterminations, à l'aide du microscope, de la nature de telle ou telle tumeur et les symptômes attribués antérieurement à ces produits morbides, ceci indiquerait seulement que, la nature de ces tissus n'ayant pu être constatée d'une manière positive (puisqu'on n'en connaissait ni les éléments ni la texture), on a dû sans doute attribuer à des tumeurs, etc., des symptômes qui n'appartiennent pas à cette espèce, et réciproquement. Aussi, loin de croire que la faute vienne des connaissances nouvelles ajoutées aux autres par le microscope, et qu'il faille les rejeter en ce qu'elles ont de contradictoire avec les notions acquises antérieurement, ce sont celles-ci qu'il faut modifier ; c'est l'histoire des maladies qu'il faut reprendre et reviser en partant des notions nouvelles et beaucoup plus précises sur les tissus ; notions fournies par l'anatomie générale, dont le microscope est le moyen le plus utile. Lui seul, en effet, nous permet de voir la forme, de mesurer le volume, de constater la couleur, le pouvoir réfringent, les caractères chimiques et la structure des éléments anatomiques. Lui seul, par conséquent, nous met en état d'en distinguer les diverses espèces nerveuse, musculaire, épithéliale, tuberculeuse, cancéreuse, etc. Le microscope est donc un instrument indispensable à l'éducation du médecin, à ses recherches, et fort souvent à son diagnostic.

MICROSCOPIE. s. f. Examen des objets à l'aide du microscope ; ensemble des règles qui se rapportent à l'emploi de cet instrument. On a cru, à tort, que son usage, ou que la description des parties qu'il sert à voir constituait une branche de la science des corps organisés ; c'est comme si l'on voulait faire une science à part de l'emploi du scalpel ou des injections. Le microscope n'est pas pour le biologiste et le médecin un instrument dont, suivant sa volonté, il peut indifférem-

ment ou se servir ou se passer. C'est un instrument dont l'emploi est parfaitement déterminé. Il est destiné à nous faire connaître un ensemble considérable de parties appartenant aux êtres organisés ; parties dont l'étude ne peut être suivie à l'œil nu, ni à l'aide d'un autre instrument (V. MICROGRAPHIE). Il est indispensable : au zoologiste, pour l'étude des animaux ou parties d'animaux de petit volume ; à l'anatomiste, pour explorer les éléments anatomiques et l'agencement des tissus ; pour étudier les éléments des produits morbides et leur arrangement ; pour observer les organes si petits, que l'anatomie descriptive n'en peut être faite à l'œil nu, etc. En physiologie, un nombre considérable de phénomènes, se passant dans des organes d'un très-petit volume, ou chez des êtres transparents ou invisibles à l'œil nu, exigent l'emploi du microscope. Tels sont les phénomènes du cours du sang, les mouvements des cils vibratiles, la contraction des fibres musculaires, etc. Or, il se trouve que, dans cette série si étendue d'objets à observer, il y en a un grand nombre de remarquables par leur forme, leurs couleurs, et bien d'autres caractères. Mais, pour le médecin, ce ne sont pas là des objets de simple curiosité ; il a en vue leur utilité dans tel ou tel appareil, leur rôle dans tel ou tel ordre de fonctions, à l'état normal et à l'état morbide. V. TEST-OBJET.

MICROSCOPIQUE. adj. [all. *mikroskopisch*, it. et esp. *microscopico*]. Se dit de ce que l'on fait à l'aide du microscope (*examen microscopique*), ou de ce que l'on ne peut voir qu'avec un microscope (*animalcules microscopiques, préparations microscopiques*). V. ANALYSE et ANATOMIE.

MICROSCOPISTE. s. m. Celui qui se sert du microscope. V. MICROGRAPHE.

MICROSOMATIE. s. f. [*microsomatia*, de μικρὸς, petit, et σῶμα, corps ; esp. *microsomatia*]. Monstruosité caractérisée par la petitesse du corps.

MICROSOMIE. V. MICROSOMATIE.

MICROSPORE. s. f. [de μικρὸς, petit, et σπορά, semence]. V. MACROSPORE.

MICROSPORON. s. m. [de μικρὸς, petit, et σπόρος, semence]. Genre de champignons.—*Microsporon furfur*, Ch. R. (*Fungus* s. *Epiphytus pityriasis versicoloris*, Th. Sluyter). Ce végétal est formé partie de cellules fort étroites, allongées, pâles et ramifiées quelquefois (*fila*, *mycelium*, *trichomata*), partie de spores adhérant à des tubes plus larges (V. SPOROPHORES), non ramifiées ou réunies en groupes ou amas. Les spores ont seulement $0^{mm},004$ à $0^{mm},006$ de diamètre, sont sphériques et réfractent peu fortement la lumière. Leurs amas adhèrent à l'épiderme ; les plus grandes sont généralement au centre des amas. Sur la peau de l'homme, ce végétal détermine la formation de taches plus ou moins jaunâtres, ou jaune brunâtre, de grandeurs très-diverses ; leur surface est pulvérulente ; elles sont constituées par le végétal et les cellules d'épithélium dont il amène la disjonction : le tout caractérise l'affection dite *pityriasis versicolor*.

MICROZOONITE. s. m. [de μικρὸς, petit, et ζῶον, animal]. Synonyme d'*infusoire*.

MICTION. s. f. [*mictio*, *mictus*, οὔρησις, all. *Harnen*]. Action de pisser ou de rejeter les urines. Ce terme, fréquemment employé en médecine et en chirurgie pour désigner l'acte normal de l'éjection des urines hors de la vessie, ne se trouve dans aucun dictionnaire moderne, même de médecine. On l'emploie pour désigner que cet acte est normal (*miction facile*, *miction normale*), ou troublé (*miction difficile*, *lente*, *douloureuse*, etc.). L'usage a mis quelque différence entre *miction* et *pissement* (V. ce mot), lequel est employé pour désigner que l'urine est altérée par du sang ou du pus, quelle que soit, du reste, la manière normale ou morbide dont la miction s'est passée.

MICTURITION. s. f. [de *micturire*, avoir envie d'uriner]. Besoin fréquent de rendre l'urine.

MIDDLETONITE. s. f. ($C^{54}H^{35}O^{3}$). Substance qui se trouve dans un minéral des mines de houille de Newcastle. Pulvérulente, rouge brun, noircissant à la lumière, sans goût ni odeur, à peine soluble dans l'alcool, l'éther et l'essence de térébenthine.

MIEL. s. m. [*mel*, μέλι, all. *Honig*, angl. *honey*, it. *mele*, esp. *miel*]. Substance mucoso-sucrée que les abeilles préparent en introduisant dans leur estomac le suc visqueux et sucré qu'elles recueillent dans les nectaires et sur les feuilles de certaines plantes, et le dégorgeant ensuite dans les alvéoles de leurs gâteaux. Pour l'extraire, on enlève les petites lames de cire qui forment les alvéoles, et l'on expose les gâteaux sur des claies à une douce chaleur. Le *miel vierge* ou *miel blanc*, le plus pur, s'écoule alors naturellement. On brise ensuite les gâteaux, on les fait égoutter de nouveau, et, à l'aide d'une chaleur plus forte, on obtient le *miel jaune*. Enfin, le résidu, exprimé plus ou moins fortement, puis écumé et décanté, après avoir reposé, donne le *miel commun*, qui est d'un rouge brunâtre, et toujours fort impur. Le meilleur miel provient des plantes labiées ; ceux de Mahon, du mont Hymette, de l'Ida, de Cuba, sont les plus renommés : ils sont liquides, blancs, transparents. Après eux viennent les miels de Narbonne et du Gâtinais, qui sont blancs et grenus. Les moins estimés sont ceux de Bretagne, qui sont toujours d'un rouge brun et qui ont une saveur âcre et une odeur désagréable. Tous les miels contiennent deux matières sucrées, semblables l'une au sucre de raisin, et l'autre au sucre incristallisable de la canne. Ces deux espèces de sucres, mêlées en diverses proportions et unies à une matière colorante, constituent les miels de bonne qualité. Ceux de qualité inférieure contiennent en outre de la cire et un acide. Ceux de Bretagne contiennent même du couvain, qui leur donne la propriété de se putréfier. — Le miel est employé comme médicament adoucissant et comme laxatif. On s'en sert communément pour édulcorer les tisanes (60 gram. par litre). Délayé dans 5 fois son poids d'eau, il donne, par la fermentation, l'*hydromel vineux*, boisson stimulante qui, dans quelques pays, remplace le vin et la bière.

Miel mercurial. Composé de parties égales de suc de mercuriale non dépuré et de miel choisi qu'on fait cuire en consistance de sirop, et qu'on passe. On ne l'emploie qu'en lavements, à la dose de 30 à 120 grammes, comme purgatif.

Miel mercurial composé. V. SIROP *de longue vie*.

Miel rosat. On le prépare avec 500 grammes de pétales secs de roses rouges, que l'on fait infuser pendant vingt-quatre heures dans 3 kilogrammes d'eau bouillante, en foulant plusieurs fois les roses avec une spatule de bois. On passe avec expression le produit de l'infusion, on met la liqueur dans une bassine avec miel blanc, 3 kilogrammes, et l'on fait cuire.

MIELLÉ, ÉE. adj. [*mellinus*]. Qui a la saveur sucrée et la consistance du miel, ou qui a été édulcoré avec du miel.

MIGRAINE. s. f. [*hemicrania*, de ἥμισυς, moitié, et

de κρανίον, le crâne ; all. *Migräne*, angl. *megrim*, it. *emicrania*, *magrana*, esp. *jaqueca*, *migraña*]. Douleur vive, lancinante, superficielle ou profonde, n'occupant qu'un côté de la tête, particulièrement l'une des régions temporales et orbitaires, sujette à des retours périodiques réguliers, et compliquée de trouble des fonctions gastriques, mais ne présentant aucun danger. Ces symptômes peuvent être déterminés par des causes diverses. En effet, certaines migraines sont des névralgies de la cinquième paire d'un seul ou des deux côtés, portant sur une ou sur toutes ses branches, avec ou sans vomissements. Parfois ce sont des douleurs dues à une influence sympathique (V. SYMPATHIE) d'un trouble viscéral sur la cinquième paire ou sur l'encéphale même. Les douleurs sont alors profondes, continues plutôt que lancinantes, et donnent la sensation d'une *barre* pressant sur le front ; l'absence de sommeil et les mauvaises digestions les déterminent souvent. Dans le premier cas, le sulfate de quinine, les chaînes hydro-électriques, les applications locales de chloroforme, ou autres médicaments anesthésiques réussissent ; dans le second, il faut agir sur l'intestin par des vomitifs ou des purgatifs. En général, la migraine périodique résiste aux médicaments.

MIGRATION. s. f. [*migratio*, de *migrare*, se transporter d'un lieu à un autre]. — *Migrations des animaux* [*migrationes*, all. *Wanderungen*, angl. *migrations*]. Voyages périodiques ou irréguliers, de durée variable, entrepris, dans certaines saisons de l'année, par des animaux qui quittent leur séjour actuel pour aller vivre temporairement sous des climats plus appropriés à leurs besoins. L'instinct est le mobile des migrations régulières ; le défaut de nourriture, les perturbations de l'atmosphère, sont les causes des migrations accidentelles. Ce sont surtout les oiseaux et les poissons qui émigrent ; les mammifères, les reptiles et les insectes n'émigrent pas ou n'émigrent que peu. — *Migration des caillots* ou *embolie*. Ce dernier mot, dans son acception générale [ἐμβάλλειν, pousser dans], s'applique aux obstructions des canaux vasculaires par tout corps détaché de la surface interne du cœur ou des vaisseaux eux-mêmes. Depuis les recherches de Virchow sur ce sujet (1852), on l'a employé pour désigner plus particulièrement les oblitérations artérielles causées par un dépôt fibrineux du cœur ou des gros vaisseaux détaché du lieu de sa formation et entraîné par le courant sanguin jusqu'à une artère trop petite pour le laisser passer. Les commentaires de Van Swieten contiennent la première indication de ces sortes de migrations. Legroux (1827) consigna un exemple de transport d'un caillot fibrineux du cœur dans l'artère brachiale (V. POLYPIFORME). On a observé la migration non-seulement de caillots sanguins, mais de débris de valvules, de lamelles calcaires, de fragments d'athérome ou d'encéphaloïde. Le lieu où s'arrêtent les embolies dépend presque uniquement de leur volume. On les rencontre d'ordinaire dans un point où le calibre du vaisseau diminue subitement d'une façon considérable, comme au niveau d'une bifurcation ou à la naissance d'une branche volumineuse ; dans le premier cas, le caillot migrateur se trouve comme à cheval par sa partie moyenne sur l'éperon de la bifurcation, tandis que ses extrémités s'engagent plus ou moins profondément dans les deux branches de la division. Le premier effet d'une embolie est une obstruction plus ou moins complète du vaisseau, au point où elle se trouve arrêtée. Par suite du ralentissement de la circulation que produit cet obstacle et par suite de l'action directe du caillot sur le sang encore fluide, il se forme bientôt autour de l'embolie des coagulations secondaires, qui complètent l'oblitération et allongent les caillots obturateurs. Enfin la paroi vasculaire finit par subir, au niveau de l'embolie, des modifications dues à ce contact ; ces modifications peuvent varier depuis le simple épaississement des membranes et le ramollissement, jusqu'aux infiltrations purulentes et aux perforations. Les oblitérations artérielles ainsi produites ont pour résultat le ramollissement ou la gangrène des parties où se rend l'artère, avec des symptômes divers selon la nature des organes, etc. Du reste, les mêmes symptômes s'observent dans les cas plus fréquents où un caillot oblitérateur se forme dans le point même où existe l'oblitération (*caillots autochtones*), par suite de rugosités à la face interne du vaisseau, de lésions des parois artérielles, etc., coïncidant avec une disposition particulière à la coagulation spontanée que présente la fibrine chez certains sujets. Pour démontrer l'embolie, il faut non-seulement trouver le caillot au point d'arrivée, mais encore constater le point de départ et y trouver les vestiges du caillot formateur. On a singulièrement exagéré la fréquence des embolies. On y a rattaché les ramollissements cérébraux, mais en ouvrant les artères cérébrales oblitérées par des caillots on y trouve un canal central, perméable ou rempli par de la fibrine récemment coagulée, tandis que la partie périphérique est formée de fibrine ancienne adhérant à la paroi artérielle plus ou moins rugueuse ; c'est donc à tort que ces cas, et beaucoup d'autres analogues dans divers organes (gangrène sénile des extrémités, etc.), sont rangés parmi les embolies. On a admis, sans les démontrer, des *embolies capillaires* qui viendraient oblitérer les vaisseaux de ce nom et déterminer certaines altérations des tissus, telles que le passage à l'état graisseux, etc. ; mais les anastomoses des capillaires sont telles, que, pour faire cesser l'abord du sang, l'oblitération devrait porter sur le plus grand nombre de ceux d'un organe, ce qui n'est pas le cas dans les exemples cités. — *Migration calcaire* (Deschamps, 1853). Chute des incrustations calcaires artérielles dans la cavité du vaisseau, avec transport au loin par le sang et oblitération du canal sanguin.

MILIAIRE. s. f. [all. *Frieseln*, angl. *miliary fever*, it. *migliare*, esp. *miliar*]. Phlegmasie exanthématique, souvent accompagnée de fièvre, caractérisée par de petits boutons rouges, isolés ou rassemblés, élevés d'abord très-peu au-dessus du niveau de la peau, et surmontés, dès le second jour, d'une petite vésicule rouge, qui devient bientôt blanche et transparente, et ne tarde pas à tomber en écailles. C'est de la ressemblance de ces vésicules avec les grains de millet (*milium*) que vient le nom donné à la maladie. La miliaire est considérée par beaucoup d'auteurs comme une affection purement symptomatique, et c'est évidemment le caractère de celle qui survient fréquemment chez les femmes en couches, surtout par suite d'un régime échauffant, ou de l'impression d'une température trop élevée. Il est clair que l'on ne saurait indiquer un traitement particulier pour cet exanthème, et que ce traitement doit varier selon la nature de l'affection essentielle. — Cette maladie a été peu étudiée sur les animaux. Miquel (de Béziers) a décrit sur les chevaux et les mulets une éruption miliaire concomitante de la gastro-conjonctivite. Il a constaté de petites élevures

du volume d'une tête d'épingle, surmontées d'une croûte sèche adhérente au bord d'un petit ulcère arrondi. Cette éruption se montrait sur toute la surface du corps. Elle a été observée aussi par d'autres vétérinaires, et ne paraît pas offrir de gravité. — En pathologie, *miliaire*, pris adjectivement, se dit de toute élevure à la peau, dont le volume ne dépasse pas celui d'un grain de millet. — *Suette miliaire*. V. SUETTE. — En botanique, *glandes miliaires*, les stomates.

MILIEU. s. m. [*medium*, all. *Medium*]. En physique, tout corps, soit fluide, soit solide, qui peut être traversé par un autre corps, spécialement par la lumière ; et en ce sens on dit que l'air, l'eau, le diamant, sont pour la lumière des *milieux* qui la réfractent diversement en vertu de leur densité différente. *Milieu* se dit aussi du fluide qui environne les corps : l'air est le *milieu* dans lequel nous vivons, et l'eau est le *milieu* dans lequel vivent les poissons. — *Science des milieux*. V. MÉSOLOGIE.

MILIUM. s. m. V. MILLET.

MILK SICKNESS [mots anglais qui signifient proprement *maladie du lait ;* autre nom anglais : *trembles*]. Affection contagieuse du bétail en certains districts des États occidentaux (États-Unis), particulièrement dans l'Indiana et l'Illinois, un des districts infectés occupant cent milles le long des bords de la Wabash. Les animaux sont empoisonnés par quelque venin encore inconnu ; leur haleine est fétide ; yeux injectés, démarche chancelante et égarée ; quand on les fait marcher, ils sont pris de convulsions qui souvent les font mourir. Le lait, le beurre, les fromages, la viande de ces animaux sont très-vénéneux : 2 ou 3 onces produisent la même maladie chez l'homme et chez d'autres animaux, en un intervalle de six heures à quatre jours. Chez l'homme, le mal commence par la fétidité de l'haleine, un malaise général, lassitude, perte d'énergie nerveuse, vomissement de sang, anorexie, constipation, absence de sécrétion biliaire, et finalement tous les symptômes d'un typhus obscur, avec tremblement nerveux et délire, le cerveau et les méninges étant envahis par l'inflammation. Cette affection est très-dangereuse. Les fromages et le beurre des districts infectés sont exportés en grande quantité à Saint-Louis, à Louisville, etc., et produisent souvent des effets funestes. Il est probable que l'empoisonnement étendu qui eut lieu en 1840, au printemps, dans la ville de New-York, avait pour cause des fromages de cette provenance. Le traitement est très-incertain ; toutefois il faudrait employer celui du *typhus*, soutenant les forces et calmant l'irritabilité nerveuse. Il semble y avoir des connexions entre cette affection particulière et la *pustule maligne*, qui sévit sur le bétail en Europe, et parfois sur la côte des États-Unis ; toutefois on dit que le *milk sickness* est strictement confiné aux lieux actuellement infectés, et cela depuis cent ans, à la connaissance des colons ; de plus, il ne présente pas de pustules.

MILLEFEUILLE. s. f. [*Achillea millefolium*, L., all. *Schaafgarb*, angl. *milfoil*, it. *millefoglie*, esp. *mil en rama*]. Plante aromatique et légèrement stimulante, qui est aussi regardée comme vulnéraire. Ses prétendues propriétés pour la guérison des coupures lui ont fait donner le nom d'*herbe aux charpentiers*. La *millefeuille* entre dans quelques formules officinales, comme l'eau vulnéraire. On prescrit quelquefois son eau distillée dans les potions antispasmodiques, ainsi que son huile essentielle (20 à 30 gouttes).

MILLEPERTUIS. s. m. [*Hypericum perforatum*, L., all. *Johanniskraut*, *Hartheu*, angl. *saint John's wort*, it. *iperico*, esp. *corazoncillo*]. Plante dont les feuilles offrent une multitude de petits points translucides, qui sont des utricules remplis d'huile volatile (Fig. 281). On emploie particulièrement les sommités fleuries en infusion (8 à 16 grammes par litre) ;



FIG. 281.

l'huile volatile se prescrit par gouttes. L'*huile de millepertuis* ou d'*hypericum* des pharmaciens est de l'huile d'olive dans laquelle on a fait macérer la plante, et qui s'est chargée d'une partie de ses principes. Le *millepertuis* entrait autrefois dans une foule de compositions officinales : il est aromatique et tonique.

MILLET. s. m. V. MILIAIRE et PANIC.

MILLET. s. m. [*milium*]. L'un des noms des petits kystes formés par distension des glandes sébacées des follicules pileux du duvet des paupières ; ils soulèvent le peau amincie et déjà fine de cette région et ils présentent à peu près la forme, le volume et la couleur d'un grain de millet. — Un des noms vulgaires du muguet.

MILPHOSE. s. f. [*milphosis*, μίλφωσις, all. *Milphosis*, it. *milfosi*, esp. *milfosis*]. Chute des cils sans maladie des paupières.

MIMOSÉES. s. f. pl. Section des légumineuses. Fleurs régulières, souvent polygames ; calice à 4 ou 5 dents ; corolle à 4 ou 5 pétales ; étamines hypogynes ordinairement très-nombreuses, libres ou monadelphes ; embryon droit.

MINE. s. f. [dérivé, à ce qu'il paraît, du latin *minare*, mener, conduire, à cause des chemins que l'on fait sous terre ; *metallum*, μέταλλον, all. et angl. *Mine*, it. et esp. *miniera*]. Gîte des minéraux dans le sein de la terre ; excavation pratiquée dans le sol pour enlever les minéraux de leur gîte ; minéral qui renferme une substance métallique. Ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *minéral*.

MINE DE PLOMB. V. GRAPHITE.

MINERAI. s. m. [du bas latin *minera*, minière ; all. *Erz*, angl. *ore*, it. *miniera*, esp. *quijo*]. En minéralogie, toute substance qui renferme un métal ; en

technologie, seules substances dont on peut retirer avec profit la matière précieuse qu'elles renferment.

MINÉRAL. s. m. [du bas latin *minera*, minière ; *minerale*, all. et angl. *Mineral*, it. *minerale*, esp. *mineral*]. Corps qui, placés à la surface ou dans le sein de la terre, sont dépourvus d'organisation et n'offrent que des assemblages de molécules similaires liées entre elles par la force de l'affinité. — Ce mot s'emploie aussi adjectivement. — *Eaux minérales*. V. Eaux. — *Règne minéral*. Ensemble de tous les corps dépourvus d'organisation, soit qu'on les rencontre naturellement agglomérés en masses homogènes ou mélangées, soit qu'on les trouve épars ou déguisés dans le reste de la nature et servant de base aux corps organisés.

MINÉRALISABLE. adj. [all. *vererzbar*, esp. *mineralisable*]. Se dit des corps en quelque sorte passifs, qui, pour se réunir entre eux, ont besoin de l'action médiate d'autres corps.

MINÉRALISATEUR. adj. et s. m. [all. *vererzend*, *Vererzungsstoff*, it. *mineralizzatore*]. Se dit, dans une combinaison, de celui des composants qui donne plus particulièrement à un autre les qualités propres aux corps d'origine minérale (l'autre se bornant à recevoir la forme ou la nature chimique); en d'autres termes, de celui qui imprime au second, considéré comme jouant un rôle passif, des caractères déterminés, tant physiques que chimiques.

MINÉRALISATION. s. f. [all. *Vererzung*, angl. *mineralization*, it. *mineralizzazione*, esp. *mineralizacion*]. Acte par lequel s'effectue la combinaison de deux corps qui jouent le rôle, l'un de minéralisateur, l'autre de minéralisable. — État d'une eau naturelle ou artificielle lorsqu'elle tient en dissolution des principes d'origine minérale.

MINÉRALISÉ, ÉE. adj. [all. *mineralisirt*, it. *mineralizzato*, esp. *mineralizado*]. Se dit d'un corps qui est combiné avec un minéralisateur, comme le fer avec le soufre, et de l'eau qui renferme des sels d'origine minérale actifs ou non thérapeutiquement.

MINÉRALITÉ. s. f. Qualité d'une eau lorsqu'elle est due à ce qu'elle contient des sels d'origine minérale en plus ou moins grande quantité. Il y a des eaux d'une faible minéralité qui sont médicinales (Plombières).

MINÉRALOGIE. s. f. [*mineralogia*, all. *Mineralogie*, angl. *mineralogy*, it. et esp. *mineralogia*]. Branche de l'histoire naturelle ayant pour but de faire connaître les combinaisons non organiques des éléments, telles qu'on les trouve produites dans la nature, et considérant en elles les caractères par lesquels elles frappent nos sens, leur composition chimique, leur gisement et le rôle qu'elles jouent dans la constitution de la terre.

MINÉRALOGIQUE. adj. [*mineralogicus*, all. *mineralogisch*, esp. *mineralogico*]. Qui a rapport à la minéralogie.

MINÉRALOGISTE. s. m. [all. *Mineralog*, it. et esp. *mineralogista*]. Naturaliste qui s'occupe spécialement de l'histoire des minéraux.

MINIÈRE. s. f. [bas latin *minera*, qui vient de *mine*; all. *Erzgrube*, it. *miniera*, esp. *minera*]. Ce nom s'applique généralement à tous les gîtes et dépôts de matières minérales ou fossiles qui sont un objet d'exploitation, de quelque nature qu'elles soient.

MINIUM. s. m. [*minium*, μίλτος, all. *Mennig*, it. et esp. *minio*]. Nom vulgaire du deutoxyde de plomb.

MINORATIF, IVE. adj. et s. m. [de *minorare*, amoindrir ; all. *gelinde abführend*, it. et esp. *minorativo*]. Remède qui purge doucement. V. Laxatif.

MINORATION. s. f. [*minoratio*, all. *gelinde Abführung*, it. *minorazione*, esp. *minoracion*]. Purgation douce, sans colique ni trouble général, au moyen de *laxatifs*. V. ce mot.

MINUTIO MONACHI [mot à mot : *amoindrissement du moine*]. Expression dont on se servait dans le moyen âge pour désigner l'ensemble des moyens (saignée, purgations, diète) propres à diminuer l'énergie sexuelle chez des jeunes gens forts et bien constitués.

MINYANTHE. s. m. [de μινύανθες, dans Théophraste et dans Dioscoride, de μινὺς, petit, et ἄνθος, fleur : dit ainsi à cause de la petitesse de la fleur. Il y avait, par erreur, dans les anciennes éditions de Nicandre, erreur corrigée depuis, μηνύανθες : c'est là



Fig. 282.

que Linné a pris son *ményanthe*. *Minyanthe trifoliata*, L., pentandrie monogynie, L., gentianées, J.; all. *Zottenblume*, angl. *beanbuck*]. On nomme ainsi, ou *trèfle d'eau* (*trifolium fibrinum* des officines), une plante qui croît dans les lieux aquatiques. Ses feuilles (Fig. 282), grandes, d'un vert foncé, lisses et douces au toucher, sont très-toniques, très-amères, et employées contre le scorbut, les scrofules, etc. (60 à 120 centigram. de feuilles pulvérisées, 4 à 5 gram. en infusion, 30 à 60 centigram. de l'extrait). On prépare le *sirop de minyanthe* avec parties égales du suc de cette plante clarifié par l'ébullition, et de sucre blanc, qu'on fait cuire jusqu'en consistance de sirop. On en fait aussi un *extrait*, en évaporant le suc au bain-marie.

MINYANTHINE. s. f. V. Inuline.

MIOSE. V. Myose.

MIRACLE CHIMIQUE [esp. *milagro quimico*]. On appelait ainsi autrefois la transformation subite par laquelle l'acide sulfurique concentré, versé dans une dissolution rapprochée de chlorure de calcium, donne du sulfate de chaux, qui, étant peu soluble dans l'eau et ne trouvant pas assez de liquide pour être dissous, se prend en une masse solide. Le *miracle* consistait dans la transformation subite de deux substances liquides en une substance solide.

MIRAGE. s. m. [dit aussi *fée Morgane*, all. *Luftspiegelung*, angl. *looming*]. Phénomène d'optique qui consiste en ce que, dans certaines circonstances, les objets lointains, très-rapprochés de l'horizon, paraissent doubles, l'une des images étant droite comme à l'ordinaire, et l'autre dans une position renversée.

MIRBANE. V. Nitrobenzine.

MIRE. s. m. Mot de l'ancien français qui signifiait *médecin* ou *chirurgien*.

MIROBOLAN. V. Myrobalan.

MIROIR. s. m. [*speculum*, κάτοπτρον, all. *Spiegel*, angl. *mirror*, it. *specchio*, esp. *espejo*]. Corps à surface très-lisse, destinés à réfléchir la lumière. Selon leur forme, ils sont dits *plans*, *concaves*, *convexes*, etc. Ils sont de métal ou de verre. Dans ce cas, ils sont couverts d'une couche métallique réfléchissante, exactement adhérente à leur face postérieure, comme dans les *glaces*, ou à leur face antérieure même, comme dans le *télescope* de Foucault.

MIROITANT. adj. Se dit des organes dont la surface présente quelques portions très-lisses qui réfléchissent la lumière à la façon d'un miroir.

MISANTHROPIE. s. f. [*misanthropia*, de μίσος, haine, et ἄνθρωπος, homme ; all. *Misanthropie*, angl. *misanthropy*, it. et esp. *misantropia*]. Dégoût, haine, aversion pour les hommes et pour la société ; c'est un symptôme de la mélancolie et de l'hypochondrie.

MISCIBILITÉ. s. f. [de *miscere*, mêler ; all. *Mischbarkeit*, it. *miscibilità*, esp. *miscibilidad*]. Faculté qu'a un corps de se mêler avec un autre corps.

MISÉRÉRÉ. s. m. V. Iléus.

MISOCAPNIE. s. f. [*misocapnus*, de μισεῖν, haïr, et καπνός, fumée]. Titre de l'ouvrage de Jacques VI, roi d'Angleterre, contre l'usage du tabac.

MISOGYNIE. s. f. [*misogynia*, de μισεῖν, haïr, et γυνή, femme]. Répulsion de l'homme pour les rapports sexuels ; éloignement morbide pour la fréquentation des femmes.

MISPICKEL. s. m. Mine dans laquelle l'arsenic se trouve uni au fer natif ou au fer sulfuré.

MITE. s. f. [*tinea*, σής, all. *Miethe*, *Milbe*, angl. *mite*, it. *tarlo*, esp. *gusanillo*]. Les anciens naturalistes désignaient par ce mot les *insectes aptères pourvus de quatre paires de pattes*, *vivant sur des matières mortes* (Lyonet) et non en parasites sur des êtres encore en vie ; ils réservaient pour ces derniers le nom de *cirons* ; ils appelaient *poux* les *insectes parasites aptères qui n'ont que trois paires de pattes* (V. ces mots). Les arachnides des genres *Tyroglyphe*, *Glyciphage*, etc., renferment actuellement les principales espèces de *mites*, qui rentraient dans le genre *Acarus*, de Linné. — *Mite* ou *ciron domestique* ou *du fromage* et *mite de la farine*. V. Tyroglyphe. — *Mite de la dysenterie* (*Acarus dysenteriæ*) de Nyander, qui existerait dans les déjections dysentériques, elle n'a pas été retrouvée. — *Mite rhomboïdale* (Guibourt). Celle qui vit dans les cantharides vermoulues.

MITHRIDATE. s. m. [*mithridatium*, *antidotum mithridaticum*, μιθριδατικὸν, all. *Mithridat*, angl. *mithridate*, it. et esp. *mitridato*]. Électuaire composé de beaucoup de substances aromatiques, d'opium, etc., dont le nom vient de Mithridate, roi de Pont et de Bithynie, qui l'avait inventé. Ce médicament, très-composé, a les mêmes propriétés que la thériaque.

MITIGATION. s. f. [*mitigatio*, de *mitigare*, adoucir ; παρηγορία, πράϋνσις, all. *Besänftigung*]. Action d'adoucir.

MITIGEANT. adj. et s. m. [*mitigans*, παρηγορικός, all. *besänftigend*]. — *Remèdes mitigeants*. V. Adoucissant.

MITOYEN, ENNE. adj. et s. Les *mitoyennes* ou *dents mitoyennes*. V. Pince.

MITRAL, ALE. adj. [*mitralis*, all. *mützenförmig*, *zweizipfelig*, angl. *mitral*, it. *mitrale*, esp. *mitral*]. Qui a la forme d'une mitre, qui ressemble à la mitre d'un évêque. — *Valvule mitrale*. V. Cœur.

MITRE D'HIPPOCRATE. V. Bonnet *d'Hippocrate*.

MITTE. s. f [*effluvium latrinarum*, all. *Kothgrubendunst*]. Émanation qui s'exhale des fosses d'aisances et qui irrite fortement les yeux. C'est de l'ammoniaque unie aux acides carbonique et sulfhydrique : aussi le dégagement en augmente-t-il quand on projette de la chaux dans la fosse. La *mitte* cause une irritation piquante sur les yeux, les narines et la gorge, et quelquefois une violente inflammation des conjonctives. V. Plomb.

MIXTE. s. m. [*mixtum*, de *miscere*, mêler ; it. et esp. *misto*]. Tout corps composé d'éléments hétérogènes ou de différente nature.

MIXTION. s. f. [*mixtio*, μίξις, all. *Mischen*, angl. *mixtion*, it. *mistione*, esp. *mistion*]. Action de mêler plusieurs drogues ou substances simples pour former un médicament composé. Souvent aussi on a à opérer la *mixtion* ou le mélange de plusieurs médicaments déjà composés eux-mêmes.

MIXTURE. s. f. [*mixtura*, all. *Mixtur*, angl. *mixture*, it. et esp. *mistura*]. Mélange liquide de médicaments très-actifs destiné à être pris par gouttes sur du sucre, ou dans un verre d'eau ou d'une boisson appropriée. Une mixture est une composition dépourvue de véhicule aqueux : cependant on a donné, par extension, le nom de *mixtures* à une foule de médicaments composés qui ne sont autre chose que des potions.

MNÉMONIQUE. s. f. V. Mnémotechnie.

MNÉMOTECHNIE. s. f. [de μνήμη, mémoire, et τέχνη, art]. Art de fortifier la mémoire.

MOBILITÉ. s. f. [*mobilitas*, all. *Beweglichkeit*, angl. *mobility*, it. *mobilità*, esp. *mobilidad*]. En physique, notion abstraite du mouvement, quelle que soit sa cause ; propriété abstraite, résultant de l'appréciation de ce qu'il y a de commun dans tous les modes d'activité des corps, indépendamment de toute idée de cause. Si tous les mouvements étaient produits par une seule propriété, la pesanteur par exemple, la mobilité ne serait plus une propriété abstraite : la question se réduirait à appeler mobilité ce qu'on appelle pesanteur. Il n'en est pas ainsi. Il y a une autre raison de ne pas confondre ces manifestations diverses en une seule propriété ; c'est que les mouvements produits diffèrent suivant la propriété qui les engendre : ainsi la pesanteur engendre un mouvement varié, tandis que les chocs et les explosions engendrent des mouvements uniformes. Cette différence n'est pas absolue. Quelque courte que soit la durée d'un choc ou de toute autre cause de mouvement uniforme, cette durée n'est pas rigoureusement instantanée ; pendant le peu de temps que l'action met à se produire, la cause du mouvement agit d'une manière continue, et, pendant ce court intervalle de temps, le mouvement est varié. D'un autre côté, lorsqu'une propriété continue, la pesanteur par exemple, cesse d'agir, le mouvement qui continue de se produire devient uniforme. Ainsi, par cela seul qu'il n'y a pas d'action rigoureuse-

ment instantanée, tous les mouvements ont été variés à l'origine. — *Mobilité* se dit communément de la faculté de pouvoir être transporté d'un lieu dans un autre, et en physiologie, pour désigner une grande susceptibilité nerveuse, unie à une disposition convulsive, une excitabilité très-développée. — Dans les fractures, on entend par *mobilité des fragments*, la possibilité de faire mouvoir les deux bouts de l'os rompu. Lorsqu'elle est trop grande, elle facilite leur déplacement et met obstacle à la consolidation. — *Mobilité nerveuse.* V. Névrose.

MOCHLIQUE. adj. [*mochlicus*, μοχλικὸς, qui tient du levier, de μοχλὸς, levier]. Il a été employé autrefois substantivement pour désigner, en raison de son action puissante, un purgatif violent appelé aussi *macaroni*.

MOCHLIQUE. s. m. [μοχλικὸς, de μοχλὸς, levier, à cause qu'il est question de l'emploi du levier]. Titre d'un livre d'Hippocrate. Ce livre est un abrégé des traités *Des fractures* et *Des articulations*.

MODIFICATEUR. adj. et s. m. Nom général donné aux agents physiques susceptibles de modifier l'organisme. L'air, sa température, son état de sécheresse ou d'humidité, etc., sont des *modificateurs externes* (V. Milieu); les aliments, les eaux minérales, les médicaments sont des *modificateurs internes*. V. Ingesta.

MOELLE. s. f. [*medulla*, *meditullium*, μυελὸς, all. *Mark*, angl. *marrow*, it. *midolla*, esp. *medola*]. Nom proprement donné à la substance jaunâtre ou rougeâtre contenue dans la cavité des os longs, dans les cavités cellulaires des extrémités de ces mêmes os, dans le diploé des os plats, et même dans les canaux vasculaires ou de Havers. Celle qui occupe le canal des os cylindriques représente un cylindre moulé sur les parois osseuses de ce canal. C'est un tissu bien distinct du tissu adipeux par sa consistance, et surtout par sa composition. Il est formé : 1° de *myéloplaxes* (V. ce mot), adhérents en général à la substance osseuse ; 2° de *médullocelles*, prédominant dans la moelle du fœtus et dans celle des adultes qui a l'aspect gélatiniforme ; 3° de matière amorphe granuleuse qui prédomine dans la variété *gélatiniforme*; 3° de capillaires ; 5° de vésicules adipeuses qui ne s'y montrent qu'après la naissance et disparaissent en partie lorsque la moelle a naturellement, ou prend accidentellement l'aspect gélatiniforme (V. Médullite); elles prédominent dans la variété graisseuse ou adipeuse de la moelle. On distingue, en effet, trois variétés de ce tissu d'après son aspect extérieur et sa texture : 1re Variété : *Fœtale* ou *sanguine*. Rougeâtre, opaque, pulpeuse, presque complétement dépourvue de vésicules adipeuses. 2e Variété : *Gélatiniforme*. Demi-transparente, molle, grisâtre ou rosée ; se rencontre chez des sujets sains, mais surtout après de longues maladies. 3e Variété : *Adipeuse*. Blanche, opaque, plus ou moins dense ; se rencontre plus communément que les autres, surtout dans les os longs et chez les herbivores. — *Moelle des plantes*. Tissu cellulaire végétal qui remplit le canal médullaire. Il est formé de cellules polyédriques, à paroi mince, pleines d'un liquide incolore dans le jeune âge, et de gaz ensuite après résorption du liquide. Sur diverses espèces la moelle se détruit et s'interrompt d'espace en espace pendant l'accroissement du végétal, parce qu'elle cesse de se développer proportionnellement au bois ; dans quelques plantes les cellules sont accompagnées de lactifères.

MOELLE ALLONGÉE [*medulla oblongata*]. Expression employée comme synonyme de *protubérance cérébrale*. Le plus souvent on donne ce nom et celui de

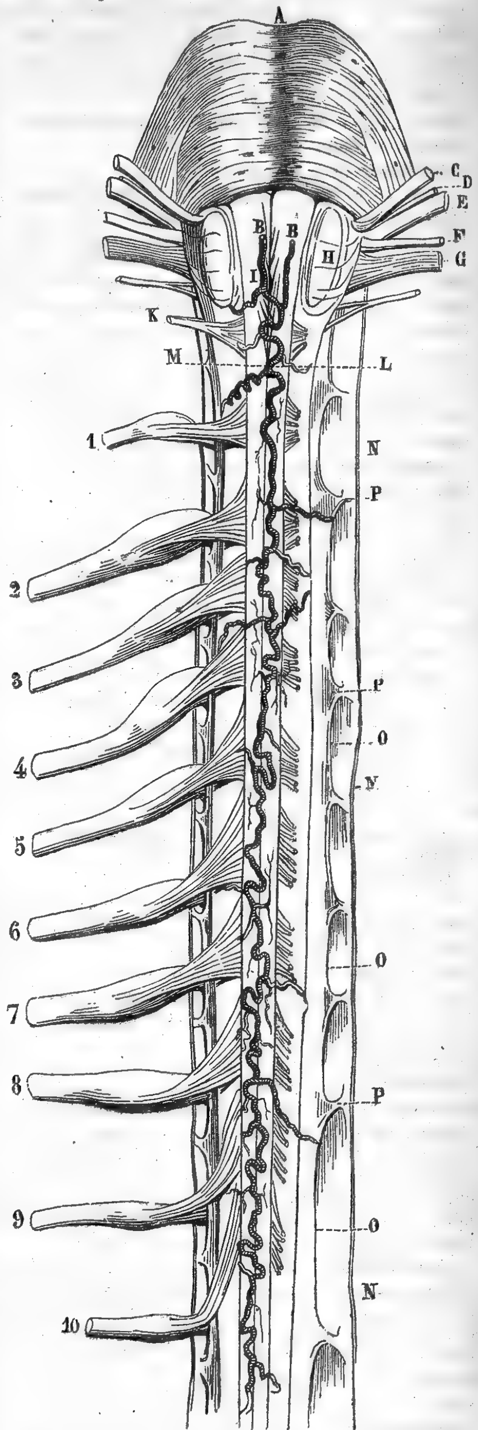


Fig. 283.

bulbe rachidien à une partie de la moelle épinière, à

celle qui se prolonge de la partie inférieure de la protubérance jusqu'au trou occipital (Fig. 283, de B à LM). D'autres auteurs confondent avec la moelle allongée, non-seulement les pédoncules cérébraux, mais encore leur épanouissement vers les couches optiques et les corps striés; on regarde même ce que Bichat appelle le *trono* du nerf olfactif comme la terminaison antérieure ou ethmoïdale de la moelle allongée. — Sur la Figure 283 se voit la *moelle allongée* du sillon au-dessus de B, jusqu'à LM. A est le pont de Varole ou *protubérance;* B, artères spinales antérieures se prolongeant dans toute la longueur de la moelle; C, nerf facial; D, sa racine sensitive spéciale dite *intermédiaire* ou de Wrisberg; E, nerf acoustique; F, pneumogastrique; H, corps olivaire; I, pyramide antérieure; K, première paire cervicale; L, M, ligne indiquant la limite supérieure de la moelle épinière, et inférieure de la *moelle allongée;* N, N, N, dure-mère rachidienne; O, O, O, ligament dentelé; P, P, P, denticules d'insertion de ce ligament sur la dure-mère rachidienne; 1 à 8, nerfs cervicaux dont les racines antérieures sont insérées sur le sillon collatéral antérieur de la moelle; 9, 10, les premiers nerfs dorsaux. On voit aussi la racine postérieure, plus grosse, renflée en ganglion, et l'antérieure, plus petite, se joignant à elle au delà du ganglion.

MOELLE ÉPINIÈRE [*moelle vertébrale*, *medulla dorsalis*, ῥαχίτης μυελὸς, all. *Rückenmark*, angl. *spinal marrow*, it. *midolla spinale*]. Portion des centres nerveux qui se continue avec la protubérance cérébrale, au niveau du grand trou occipital, et descend dans le canal vertébral, jusqu'au niveau de la deuxième vertèbre lombaire, sans le remplir exactement. Elle présente, dans ce trajet, plusieurs renflements très-marqués; elle est creusée, sur sa face antérieure et sur sa face postérieure, d'un sillon qui la partage dans toute sa longueur en deux gros cordons nerveux intimement unis. L'extrémité supérieure de la moelle vertébrale, renfermée dans le crâne, forme une sorte de renflement ou de bulbe (*bulbe rachidien*) étendu de la protubérance cérébrale au grand trou occipital (Fig. 283, de B en LM). Ce bulbe, très-convexe en avant, présente quatre éminences symétriquement placées les unes à côté des autres : deux sont en dedans et sont appelées *éminences pyramidales* (I); les deux autres, en dehors, sont les *éminences olivaires* (H). La face postérieure du bulbe rachidien concourt à former le quatrième ventricule. De chaque côté sont deux éminences oblongues et blanchâtres, appelées *processus restiformes*, qui concourent à former le cervelet. La moelle vertébrale présente deux renflements : l'un, supérieur, ovoïde, plus volumineux, est le *renflement cervical;* l'autre, inférieur, plus petit et conique, est le *renflement lombaire*, d'où part le faisceau des nerfs lombaires et sacrés improprement appelé la *queue de cheval*. La moelle vertébrale est formée de deux substances, l'une blanche et l'autre grise, qui présentent une disposition inverse de celle qu'elles ont dans le cerveau, la blanche étant à l'extérieur, et la cendrée au centre. Elle est enveloppée d'une membrane fibreuse jaunâtre, très-résistante, qui se continue avec la pie-mère, et de deux autres membranes qui ne sont que des prolongements de l'arachnoïde et de la dure-mère. Elle est fixée sur ses côtés par un long ligament nommé le *ligament dentelé* (Fig. 283, O, O). La substance de la moelle épinière est formée de fibres dirigées, les unes longitudinalement, les autres transversalement. Les premières émanent, en arrière, des corps restiformes; en avant, des éminences pyramidales; sur les côtés, des éminences olivaires. Les secondes, continues avec celles-ci, mais apercevables au fond des sillons médians, antérieur et postérieur, forment la commissure de la moelle. La figure 284 représente des sections transversales de la moelle : A, immédiatement au-dessous de la décussation ou entre-croisement des pyramides; B, au milieu du renflement cervical; C, à mi-chemin entre les renflements cervical et lombaire; D, au renflement lombaire; E, 27 millimètres plus bas; F, près de l'extrémité inférieure; *a*, surface ou sillon antérieur, *p*, sillon ou surface postérieure. Dans l'intervalle, sur les côtés, se voient les points d'émergence des racines postérieures, atteignant la substance grise et ceux des racines antérieures ne l'atteignant pas. Au centre de la substance grise, dans toute l'étendue de la moelle, existe un *canal central* terminé en pointe en bas et s'ouvrant en haut dans le quatrième ventricule, dont il continue en quelque sorte le sillon médian. Il est large d'un demi-millimètre ou environ, limité par une membrane qui est continue avec l'épendyme du quatrième ventricule, et tapissée d'une rangée de cellules épithéliales prismatiques. — *Fœtus de quatorze semaines* (Fig. 285) : *hc*, hémisphères cérébraux; *lo*, les tubercules quadrijumeaux n'ayant encore qu'un seul lobe chacun; *c*, cervelet; *vn*, quatrième ventricule se continuant en bas avec le canal central de la moelle épinière qui n'est pas encore fermé en arrière, et ne fait alors qu'un avec le sillon postérieur de la moelle; *b*, moelle allongée. Schiff a montré que la substance blanche des cordons postérieurs jouit à la fois de la sensibilité et de la propriété de transmissibilité des impressions qu'on lui fait éprouver, et cela sans le concours de la substance grise. Il a montré, de plus, que la substance grise de la moelle ne jouit pas de la sensibilité, qu'elle est insensible, en un mot; mais qu'elle jouit pourtant de la propriété de transmissibilité (V. PERCEPTION), et peut même servir de conducteur à la sensibilité au niveau des portions de la moelle auxquelles on a enlevé les cordons blancs postérieurs.

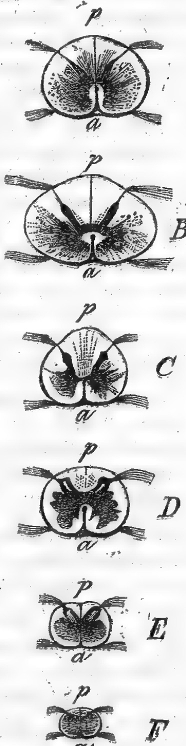


FIG. 284.

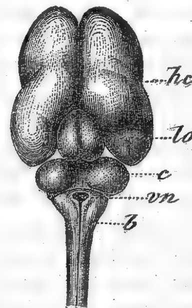


FIG. 285.

MOFETTE, MOPHÈTE ou **MOUFETTE**. s. f. [*mephitis*, all. *Schwaden*, it. *mofetta*, esp. *mofeta*]. Nom

donné à tout gaz non respirable, mais particulièrement au gaz azote (*mofette atmosphérique*), et au gaz hydrogène protocarburé (*mofette inflammable*).

MOGIGRAPHIE. s. f. [*mogigraphia*, de μόγις, avec peine, et γράφειν, écrire]. Crampe des écrivains. V. CRAMPE.

MOGILALISME. s. m. [*mogilalismus*, μογιλαλία, de μόγις, avec peine, et λαλεῖν, parler; it. et esp. *mogilalismo*]. Difficulté d'articuler les mots, bégayement général.

MOHICA. V. MONÉSIA.

MOIGNON. s. m. [all. *Stumpf*, angl. *stump*, it. *moncone*, esp. *tocon*]. L'extrémité amputée d'un membre recouverte d'une cicatrice. La partie non retranchée de ce membre amputé comprise depuis la cicatrice jusqu'à l'articulation qui est au-dessus. On appelle *conicité du moignon*, le soulèvement de la peau et de la cicatrice par l'os d'un membre faisant saillie au delà des autres parties molles atrophiées ou rétractées. Cet état est la suite fréquente d'une cicatrisation par seconde intention, généralement très-lente, avec des récidives fréquentes d'ulcération. On a alors un tissu cicatriciel terminal très-mince, adhérent aux os et s'ulcérant avec la plus grande facilité, et de la douleur à la pression exercée sur l'extrémité du moignon. Ces caractères sont ceux que l'on retrouve dans les lésions consécutives aux mutilations, soit par congélation, soit par écrasement. La conicité du moignon, après certaines amputations, oblige à des amputations secondaires. V. BOURGEON *charnu* et CICATRICE.

MOIS. s. m. pl. [*menses*, καταμήνια, all. *das Monatliche*, it. *mesi*, *mestrui*]. On se sert vulgairement de cette expression pour désigner l'évacuation menstruelle ou les *menstrues*. V. ce mot.

MOISI, IE. adj. [*marcidus*, all. *schimmelig*, angl. *mouldy*, it. *muffato*, esp. *mohecido*]. Couvert de moisissures. — *Foin moisi*. L'odeur en est forte, pénétrante, désagréable, la saveur âcre. Il est dédaigné des bestiaux, qui ne le mangent que pressés par la faim. Il est éminemment nuisible à la santé, et provoque le développement de maladies intestinales, d'affections du sang, etc. Aucun moyen ne peut corriger ces funestes propriétés ; il doit être converti en fumier.

MOISISSURES. s. f. pl. [*mucores*, all. *Schimmel*, angl. *mouldiness*, it. *muffa*, esp. *moho*]. Nom générique de toutes les petites végétations cryptogamiques qui se développent sous l'influence de l'humidité de l'air et d'une certaine température, sur les végétaux morts. Elles appartiennent au groupe des mucédinées et surtout au genre *Mucor*. V. ce mot.

MOITEUR. s. f. [*mador*, ὕγρανσις, all. *Feuchtigkeit*, angl. *moistness*, it. *umidore*, esp. *umedad*]. Sueur peu abondante ou simple humidité de la peau.

MOLAIRE ou **MEULIÈRE.** adj. [*molaris*, de *mola*, meule; all. *Mahlzahn*, angl. *grinding-tooth*, *molar*, it. *molare*, esp. *molar*]. Qui moud, qui broie. V. DENT.

MÔLE. s. f. [*mola*, μύλη, all. et angl. *mole*, it. et esp. *mola*]. *Môle*, ou *faux germe*, masse charnue qui se forme quelquefois dans l'utérus, sous l'influence de la fécondation. Ce sont les restes des enveloppes du germe, anormalement développées ou s'étant modifiées plus ou moins après la mort et la destruction d'un embryon ou même d'un fœtus qui s'est résorbé en tout ou en partie. Ces môles sont quelquefois appelées *vraies môles* ou *môles légitimes*, pour les distinguer des *fausses môles* (*spuriæ molæ*), qui ne sont que des concrétions sanguines, des caillots formés par le sang menstruel retenu dans l'utérus, des corps charnus ou fibreux, des polypes sarcomateux, tantôt adhérents aux parois de l'utérus, tantôt libres dans sa cavité par suite de la rupture de leur pédicule. Lorsqu'une vraie môle est expulsée immédiatement ou peu de temps après la destruction d'un embryon très-jeune, elle est avec ou sans débris de l'embryon dans sa cavité. Si elle n'est expulsée que longtemps après la destruction d'un jeune embryon, c'est une masse plus ou moins analogue à un placenta. Son volume est considérable, si la sérosité, ordinairement contenue dans une cavité centrale, n'a pas été évacuée avant la môle elle-même; son tissu est gorgé de sang, et sa cavité très-apparente. Si, au contraire, la sérosité s'est écoulée antérieurement à l'expulsion de la môle, celle-ci, ayant continué à se nourrir, s'est endurcie; sa cavité intérieure, plus étroite, existe cependant encore. Si du sang s'est épanché dans cette môle, il peut arriver que la cavité centrale ait disparu. Enfin, si la destruction du fœtus n'a eu lieu qu'à une époque avancée de la grossesse, on trouve dans la môle des vestiges d'os, de poils, etc. Du reste, rien de plus variable que le volume et le poids de ces *faux germes*. — *Môles vésiculaires* ou *hydatiformes* (*môles hydatiques*, *hydatides de l'utérus*). Môles où les villosités de la totalité ou d'une partie du chorion (V. PLACENTA et VILLOSITÉ), dépourvues de vaisseaux par suite de destruction précoce de l'embryon, se sont dilatées en vésicules pleines de sérosité claire. Ces vésicules sont disposées en grappes ayant la forme des ramifications de chaque villosité choriale ou placentaire, puisque ce sont leurs subdivisions qui sont dilatées d'espace en espace, sans que les vésicules communiquent les unes avec les autres. Les villosités du chorion continuent à grandir en empruntant, par imbibition, des matériaux de nutrition à la caduque utérine, bien qu'elles n'aient pas de communications vasculaires directes avec elle et ne renferment pas de vaisseaux du fœtus. Par suite des dilatations hydatiformes, la masse expulsée est souvent considérable; l'expulsion a lieu ordinairement avant le terme de neuf mois; et, avant cette époque, l'utérus a acquis le volume qu'il aurait à la fin de la grossesse. L'utérus est de forme moins régulière que dans un cas de grossesse réelle. Ces vésicules ne renferment jamais d'animaux parasites, tels que les *échinocoques* (V. ce mot et HYDATIDE). Il est commun de voir les femmes avoir plusieurs fois de suite des grossesses dont le produit est une môle de ce genre. Dans certains cas de monstruosités, et même de grossesse normale, le placenta peut offrir partiellement l'*altération hydatiforme* des villosités. V. OBLITÉRATION.

MOLÉCULAIRE. adj. (all. et angl. *molecular*, it. *mollecolare*, esp. *molecular*]. Qui a rapport aux molécules. — *Actions moléculaires*. Actions mutuelles des parties constituantes des corps, qui, bien que séparées par des intervalles plus ou moins grands, agissent sans cesse les unes sur les autres, pour se maintenir dans leurs positions respectives, s'attirer, se repousser, ou enfin se communiquer les efforts et les pressions qu'elles supportent. — *Attraction moléculaire*. Force qu'on suppose inhérente aux molécules de la matière, qui ne s'exerce qu'à des distances inappréciables et qui les fait tendre à s'unir les unes avec les autres. — *Granulations*, ou *granules moléculaires* ou *élémentaires*. V. GRANULATIONS.

MOLÉCULE. s. f. [diminutif de *moles*, masse; *particula, parva corpora*, *corpuscula*, all. *Theilchen*,

angl. *molecule*, it. *mollecola*, esp. *molecula*]. Petite partie d'un corps. — *Molécules intégrantes* ou *particules* d'un corps. Celles qui forment par leur rapprochement la masse de ce corps, soit simple, soit composé. —*Molécules constituantes*. Celles-ci, au contraire, ne se trouvent que dans les corps composés : autant ceux-ci admettent d'éléments dans leur composition, autant il y a d'espèces de *molécules constituantes* qui concourent à former des molécules intégrantes. Ainsi, chaque *particule* ou chaque *molécule intégrante* d'un fragment de sulfure de mercure est formée de deux *molécules constituantes*, une de soufre et une de mercure.

MOLÈNE. s. f. V. BOUILLON-BLANC.

MOLETTE. s. f. Pierre très-dure et polie dont on se sert, en pharmacie, pour broyer les médicaments.

MOLIMEN. s. m. [de *moliri*, faire effort]. L'effort qu'exerce toute masse en mouvement. — *Molimen hémorrhagique*. Ensemble des phénomènes intérieurs qui ont lieu dans la masse du sang avant la manifestation d'une hémorrhagie capillaire, telle que le flux hémorrhoïdal, les règles, l'épistaxis, etc. Suivant les uns, ces phénomènes, dépendant des mouvements circulatoires, mais des mouvements principalement capillaires, sont perceptibles ; suivant les autres, ils ne sont pas, justement à cause de ce siége, susceptibles d'être perçus, et on les suppose.

MOLLET. s. m. [*sura*, γαστροκνήμιον, all. *Wade*, angl. *calf*, it. *polpaccio*]. Gras de la jambe ; saillie que forment à la partie postérieure de la jambe les muscles jumeaux et soléaire.

MOLLETTE. s. f. [all. *Steingalle*, *Windgalle*, it. *schienella*, *molletta*]. Maladie particulière aux chevaux, consistant en une sorte d'hydropisie des capsules synoviales qui environnent les tendons fléchisseurs du pied ; on l'appelle alors *mollette simple*, et, abusivement, *mollette nerveuse*. Lorsqu'elle a son siége sur leurs parties latérales, on la nomme *mollette soufflée*.

MOLLUSCUM. s. m. [angl. *molluscum*, it. *mollusco*]. Par *molluscum*, il faut entendre seulement la maladie décrite par Bontius, qu'il croyait reléguée à Amboine et aux Moluques. Ce sont des tumeurs qui peuvent se montrer sur toutes les parties du corps successivement, acquérir le volume d'une noix et plus, se résorber sans ulcération, ou plus souvent s'ulcérer, prendre un mauvais aspect, et donner un pus séreux aigrelet. Elles dépendent de la peau. Leur couleur varie du rose couleur de chair au rouge cuivreux ou acajou, ce qui les a fait croire d'origine syphilitique, mais à tort. Leur surface, lorsqu'elle est encore sans phlyctènes ni ulcération, est lisse, comme vernissée. Elles sont peu résistantes, un peu élastiques. Leur ulcération peut quelquefois donner des végétations fongueuses. Elles offrent une trame grisâtre demi-transparente formée par le tissu du derme, dont les mailles sont écartées par un tissu d'un rouge rose assez friable, composant la partie principale de la tumeur. Le molluscum est formé : 1° principalement de cytoblastions, tant noyaux que cellules, éléments anatomiques souvent pris, mais à tort, pour des fibro-plastiques, dont ils diffèrent beaucoup ; 2° de matière amorphe finement granuleuse interposée aux amas de nombreux cytoblastions, et parcourue par les capillaires ; 3° de quelques corps fusiformes et noyaux fibro-plastiques peu abondants ; 4° de capillaires. C'est surtout chez les individus placés dans de mauvaises conditions hygiéniques qu'on l'observe. V. SÉBACÉ.

MOLLUSQUES. s. m. pl. [*mollusca*, de *mollis*, mou ; all. *Weichthiere*, *Mollusken*, it. *molluschi*, esp. *moluscos*]. Troisième embranchement du règne animal. Les *mollusques* sont des animaux invertébrés, à corps symétrique autour d'un plan droit ou courbe, mais sans squelette intérieur et sans articulations, entièrement mous, recouverts (au moins en partie) par une expansion que l'on nomme le *manteau* (V. ce mot) ; expansion tantôt nue (*mollusques nus*), tantôt protégée par une coquille (*mollusques testacés*, V. TESTACÉ) ; respiration branchiale et cutanée ; cœur univentriculaire, aortique, biauriculé. V. COQUILLE et HÉLICE.

MOLYBDATE. s. m. [*molybdas*, all. *molybdensaures Salz*, engl. *molybdate*, it. *molibdato*, *molibdato*, esp. *molibdato*]. Nom générique des sels neutres formés par l'union de l'acide molybdique avec les bases. Le molybdate de potasse a été indiqué pour reconnaître l'étain ajouté frauduleusement à l'acide chlorhydrique du commerce, dans la vue de le blanchir : le mélange donne un précipité bleu d'acide molybdeux.

MOLYBDÈNE. s. m. [de μόλυβδος, plomb ; all. *Molybdän*, angl. *molybdenum*, it. *molibdeno*, *molibdeno*, esp. *molibdeno*]. Métal découvert en 1782 par Hielm. Il est très-réfractaire, et n'a encore été obtenu qu'en petits grains, d'un blanc d'argent, très-difficiles à fondre, assez oxydables, se convertissant en acide molybdique par l'acide azotique. Il n'existe dans la nature qu'à l'état de sulfure, que l'on a pris pendant longtemps pour de la plombagine ou carbure de fer. Équivalent = 589.

MOLYBDEUX. adj. V. OXYDE *de molybdène*.

MOLYBDIQUE. adj. — *Acide molybdique* (MoO^3). Découvert par Scheele. Il est solide, d'un blanc gris, peu sapide, inodore, peu soluble. On le trouve dans la nature, combiné avec l'oxyde de plomb. Il s'obtient en traitant le sulfure de molybdène par l'acide azotique. — Quelques auteurs emploient l'adjectif *molybdique* [de μόλυβδος, plomb] et ses dérivés au lieu de l'adjectif *saturnin*, *saturnine*, pour désigner les maladies causées par le plomb : *colique molybdique* ou *molybdocolique*, pour colique saturnine, etc. V. INTOXICATION.

MOMIE. s. f. [*medicatum cadaver*, bas latin *mumia*, all. *Mumie*, angl. *mummy*, it. *mummia*, esp *momia*]. Cadavre desséché et embaumé. Les *momies* sont ou *naturelles*, ou *artificielles*. Les *momies naturelles* sont des cadavres d'hommes et d'animaux qui périssent dans les déserts brûlants de la Libye, où ils sont conservés et desséchés par un sable fin, ou des corps trouvés dans certains cimetières qui ont une vertu conservatrice. Parmi les *momies artificielles*, celles que l'on tirait des hypogées d'Égypte tenaient le premier rang. On les a employées comme vulnéraires ; elles ne sont aujourd'hui que des objets de curiosité.

MOMIFICATION. s. f. Passage des tissus animaux à l'état de momie, soit par dessiccation assez rapide pour être achevée avant que survienne la putréfaction, soit par addition artificielle d'essences ou de résines qui en contiennent. Celles-ci, ayant la propriété d'empêcher la putréfaction des tissus, même humides, permettent à la dessiccation de s'accomplir lentement sans destruction des éléments anatomiques. Les substances autrefois employées étant généralement des composés résineux du groupe des *baumes*, l'introduction de ces matières dans les cavités naturelles et entre les organes s'appelait à juste titre embaumement. L'injection dans les vaisseaux de résines plus ou moins chargées d'essences et convenablement colorées en rose, constituerait encore aujourd'hui le meilleur pro-

cédé d'embaumement au point de vue de la conservation des formes extérieures et de la texture intime. L'usage s'est introduit d'appeler embaumement la conservation des cadavres par l'injection de substances minérales, de sels métalliques surtout, dissous qui, combinés aux substances organiques des tissus, en empêchent la putréfaction, comme le font les résines et les baumes par leurs essences. Mais à la longue les substances organiques se détruisent, au moins partiellement, plus qu'après la momification par l'*embaumement* proprement dit. L'injection d'essence de térébenthine brute ou de ses isomères, colorées ou non, mêlées ou non de résines, serait aussi le meilleur moyen à adopter pour la conservation des cadavres destinés aux dissections. Ce moyen enlève toute odeur cadavéreuse et de putréfaction, lors même que celle-ci est commencée ; il détruit les qualités virulentes des tissus, dangereuses pour les anatomistes ; il est exempt des inconvénients qui résultent de la production d'efflorescences cristallines et de l'action sur les instruments, qui sont inhérents à l'emploi des sels conservateurs en usage.

MONACÉTINE. s. f. ($C^{10}H^{10}O^8 = C^4H^4O^4 + C^6H^8O^6 - 2HO$). Liquide neutre, d'odeur éthérée, se mêlant avec l'éther ; densité, 1,20 ; miscible à son demi-volume d'eau et formant émulsion à une plus forte quantité.

MONADE. s. f. [de μονὰς, unité ; all. *Monade*, angl. *monad*, it. *monade*]. Nom que Leibnitz donnait à des êtres simples ou à des parties non étendues dont il supposait que les corps sont composés (V. MOLÉCULE). — Genre d'infusoires unicellulaires.

MONADELPHE. adj. [*monadelphus*, de μόνος, seul, et ἀδελφὸς, frère ; all. *einbrüderig*, it. et esp. *monadelfo*]. Se dit des étamines quand elles sont réunies en un seul faisceau par leurs filets.

MONADELPHIE. s. f. [*monadelphia*, it. et esp. *monadelfia*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de deux ordres renfermant des plantes dont toutes les étamines font corps ensemble par leurs filets.

MONANDRE. adj. [*monander*, de μόνος, seul, et ἀνήρ, homme ; all. *einmännig*, it. *monandro*, esp. *monandrico*]. Se dit d'une fleur qui n'a qu'une seule étamine.

MONANDRIE. s. f. [*monandria*, all. *Monandrie*, it. et esp. *monandria*]. Nom, dans le système de Linné, d'une classe et de trois ordres renfermant des plantes dont les fleurs n'ont qu'une seule étamine.

MONANDRIQUE. adj. V. MONANDRE.

MONANTHÈRE. adj. [de μόνος, seul, et *anthère*]. Se dit d'une étamine qui n'a qu'une seule anthère.

MONARACHINE. s. f. ($C^{46}H^{46}O^8$). Corps obtenu par Berthelot en chauffant l'acide arachique avec la glycérine pendant huit heures, à 180°. Solide, neutre, blanche, presque insoluble dans l'éther froid, fondant comme la cire. V. DIARACHINE et TRIARACHINE.

MONARDE. s. f. [*monarda*]. Plantes labiées dont une espèce, la *monarde fistuleuse* (*Monarda fistulosa*, L.), croissant en des endroits montueux des États-Unis, est amère et employée contre les fièvres intermittentes.

MONDÉ, ÉE. adj. [*mundatus*, it. *mondato*]. Dégagé de matières hétérogènes : *orge mondé*.

MONDER. v. a. [*mundare*, rendre pur et net ; all. *säubern*, angl. *to cleanse*, it. *mondare*, esp. *mondar*]. En pharmacie, synonyme de *nettoyer* ou séparer d'un corps quelques matières impures ou inutiles, comme on sépare les bûchettes ou les queues du séné, etc. — En chirurgie, *monder* ou *mondifier* une plaie, un ulcère, c'est les nettoyer ou les déterger.

MONDIFICATIF, IVE. adj. et s. m. [*mundificans*, de *mundificare*, nettoyer ; καθαρτικὸς, all. *reinigend*, it. *mondificativo*]. Synonyme de *détersif*.

MONDIFICATION. s. f. [*mundificatio*, ἐκκάθαρσις]. Opération par laquelle un remède nettoie une plaie, un ulcère.

MONÉSIA. s. f. Écorce médicinale et astringente, d'origine douteuse (V. GUARANHEM). L'*écorce de monésia* doit provenir d'un arbre volumineux, car elle est en morceaux dont quelques-uns offrent une épaisseur de 6 à 8 millimètres ; elle est très-compacte, pesante, dure, gorgée d'extrait ; sa couleur est brun foncé ; sa cassure est presque unie et non pas filamenteuse comme celle de l'écorce du chêne, du quinquina, etc. Sa saveur est douce d'abord et sucrée ; mais bientôt après elle devient âcre et prend fortement à la gorge. Elle n'a aucun rapport avec les végétaux des genres *Monetia* et *Manettia*, de la famille des rubiacées. L'*extrait de monésia* est en plaques d'environ 500 grammes, ayant une épaisseur de 20 à 25 millimètres ; sa couleur est d'un brun foncé, presque noir ; il est très-cassant, et la surface du fragment n'a ni l'aspect terne du cachou, ni le brillant du kino ; il est entièrement soluble dans l'eau ; sa saveur, d'abord sucrée, devient bientôt astringente et laisse après elle à la gorge une âcreté très-prononcée et très-persistante. L'examen chimique de l'écorce fait reconnaître : 1° de la chlorophylle ; 2° de la cire végétale et un principe aromatique (des traces) ; 3° une matière grasse et cristallisable (stéarine), 1 pour 100 ; 4° de la glycyrrhizine, 1,5 pour 100 ; 5° une matière âcre un peu amère (monésine, 5 pour 100) ; 6° tannin, 7,5 pour 100 ; 7° un acide organique non étudié ; 8° une matière colorante rouge (9 pour 100) analogue à celle du quinquina ; 9° des phosphates de chaux et de magnésie ; 10° malates de chaux, de potasse et acide malique, 2 pour 100 ; 11° le résidu ligneux qui compose les cinq huitièmes de l'écorce, avec des traces de fer, de manganèse, de silice, de gomme et d'acide acétique. — L'extrait de monésia se donne à l'intérieur à la dose de 8 à 12 décigrammes, soit en teinture (16 à 24 gram.), soit en sirop (100 à 125 gram.), soit en pilules, et plus ordinairement sous cette dernière forme (les pilules préparées à l'avance contiennent 1 décigramme d'extrait pur). Dans les cas peu graves de diarrhée, de métrorrhagie modérée, etc., ces doses suffisent ; mais, dans la dysenterie, il faut les élever. En général, on doit prescrire la monésia à l'intérieur dans les bronchites, les hémoptysies, les vomissements, les diarrhées, les métrorrhagies, le scorbut ; on peut joindre des injections dans la métrorrhagie, des lavements avec la teinture dans la diarrhée, etc. Au contraire, dans la leucorrhée et la blennorrhée, le meilleur mode d'administration est d'employer les injections, mais on peut, dans quelques cas, y joindre avec avantage l'usage intérieur. Pour l'usage externe, les injections, les lotions, on coupe la teinture avec six ou douze fois son poids d'eau ; quelquefois on peut l'employer moins étendue (imbibitions, gargarismes). Dans quelques cas de diarrhées colliquatives rebelles, on se trouve très-bien de donner des quarts de lavement avec 10 ou 30 grammes de teinture. L'extrait à l'extérieur s'emploie en pommade, avec laquelle on enduit à l'ordinaire les plumasseaux, les mèches de charpie, etc. Si les ulcères tardent à s'améliorer, on saupoudre leur surface avec l'extrait pulvérisé avant d'appliquer la pommade.

MONÉSINE. s. f. Matière âcre de la monésia (Derosne, Henry et Payen). Elle est en plaques trans-

parentes, à peine jaunâtres, très-friables comme une sorte de gomme desséchée. Elle se réduit aisément en une poudre blanche; elle se dissout très-bien dans l'alcool et dans l'eau, mais à peine dans l'éther sulfurique; elle communique à l'eau la propriété de mousser assez fortement. Par aucun moyen, elle ne laisse apercevoir au microscope un indice de cristallisation. La solution de la matière âcre de la monésia ne sature en rien les acides; l'odeur en est nulle; mais sa saveur, d'abord un peu amère, fait bientôt éprouver dans l'arrière-bouche un sentiment d'*âcreté* des plus prononcés et très-persistant. Elle a une grande analogie avec la *saponine*, l'*acide polygalique*, et même, quoique d'une manière plus éloignée, la *salseparine*. Il y en a 4 à 5 pour 100 dans l'écorce de *monésia*.

MONILIFORME. adj. [*moniliformis*, de *monile*, collier, et *forma*, forme; all. *schnurförmig*, esp. *moniliforme*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont divisées par des étranglements en petites masses placées à la suite les unes des autres, en manière de grains de chapelet.

MONIMIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparées des urticées, voisine des figuiers, et contenant, entre autres, le genre *Ambora*, etc.

MONNININE. s. f. Matière résinoïde, amère, âcre, soluble dans l'eau qu'elle fait mousser, dans l'alcool, les acides et les alcalis qu'elle colore en jaune intense. Elle rougit la teinture d'iode, verdit celle du tournesol et ne change pas le sirop de violette. On la retire de l'écorce de la racine du *Monnina polystachya*, Ruiz et Pavon. V. YALLHOY.

MONO-ATOMIQUE. adj. Nom donné aux acides et aux bases formés par la combinaison d'un équivalent d'oxygène et d'un équivalent d'un autre corps simple, comme l'*acide sulfurique*, l'*oxyde d'argent*, etc. Se dit des alcools qui ne se combinent qu'avec un seul équivalent d'acide dans la formation des éthers.

MONOBASE. adj. [de μόνος, seul, et βάσις, base]. Se dit des parasites radicicoles qui ne s'implantent que par un seul point.

MONOBASIQUE. adj. Nom donné aux acides qui, contenant un équivalent d'eau, le remplacent par un équivalent de base, pour former un sel neutre.

MONOBENZOYCINE. s. f. V. TRIBENZOYCINE.

MONOBLEPSIE. s. f. [de μόνος, seul, et βλέπειν, voir; angl. *monoblepsis*]. Affection où la vision avec les deux yeux est confuse, tandis que la vision avec un seul œil est nette.

MONOBUTYRINE. s. f. V. TRIBUTYRINE.

MONOCARPE. adj. [*monocarpus*, de μόνος, seul, et καρπὸς, fruit; all. *einfruchtig*, esp. *monocarpo*]. Qui n'a qu'un seul fruit ou des fruits solitaires.

MONOCARPIEN, IENNE. adj. [*monocarpianus*]. Se dit des plantes qui ne portent qu'une seule fois du fruit dans le cours de leur existence.

MONOCÉPHALE. adj. [*monocephalus*, de μόνος, seul, et κεφαλὴ, tête]. Se dit, en botanique, des fruits qui n'ont qu'un seul sommet organique. V. SOMMET.

MONOCÉPHALIEN, IENNE. adj. [all. *einköpfig*]. Se dit des monstres chez lesquels une double tête, n'offrant aucune trace extérieure de duplicité, surmonte deux corps confondus d'une manière plus ou moins intime et sur une étendue plus ou moins grande.

MONOCHLAMYDÉ, ÉE. adj. [de μόνος, seul, et χλαμὺς, casaque; angl. *monochlamydeous*]. Se dit, d'après de Candolle, des fleurs qui n'ont qu'une seule enveloppe florale ou périanthe.

MONOCHLORHYDRINE. s. f. V. CHLORHYDRINE.

MONOCHROMATIQUE. adj. [de μόνος, unique, et χρῶμα, couleur]. *Aberration monochromatique* se dit, pour aberration de sphéricité, de celle qui appartient aux rayons lumineux, également réfrangibles, de même couleur, et qui est propre à la réfraction de la lumière par un corps à surface sphérique.

MONOCLE. s. m. [de μόνος, seul, et *oculus*, œil; all. et angl. *Monoculus*, it. *monocolo*, esp. *monoculo*]. Petite lunette qui ne sert que pour un œil. — En chirurgie, *monocle*, bandage croisé propre à maintenir un topique sur l'un des yeux. Ce bandage, appelé aussi *œil simple*, se fait avec une bande à un seul globe, longue de 4 à 6 mètres, et large de trois travers de doigt. On fait d'abord deux circulaires autour du crâne, puis on conduit le globe de la bande sur la nuque, on la ramène au-dessous de l'oreille, du côté de l'œil malade, sur cet œil, sur le front, sur la région pariétale opposée; on redescend vers la nuque, et l'on recommence deux autres fois ce trajet; on finit par un circulaire autour du crâne.

MONOCLINE. adj. [de μόνος, seul, et κλίνη, lit]. Synonyme d'*hermaphrodite*.

MONOCOTYLÉDONE et **MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE.** s. et adj. [*monocotyledoneus*, de μόνος, seul, et κοτυληδὼν, cotylédon; angl. *monocotyledon*, it. *monocotiledono*, esp. *monocotyledoneo*]. Se dit de l'embryon à un seul cotylédon et des végétaux dont les graines le produisent. On dit aussi, par abréviation, *monocotylé*. Les *végétaux monocotylédonés* forment l'un des trois embranchements du règne végétal, caractérisé par : Embryon à un seul cotylédon, périanthe à divisions ordinairement en nombre ternaire, colorées, herbacées ou scarieuses, sur deux rangs, souvent remplacées par des soies, réduites à des bractées ou nulles. Tige herbacée dans nos climats, herbacée ou ligneuse dans les pays chauds; écorce sans *liber* ni vaisseaux, mince, adhérente au tissu de la tige. Celle-ci est composée de faisceaux fibro-vasculaires avec trachées et quelquefois des laticifères épars dans une masse de tissu utriculaire, sans canal médullaire, ni couches concentriques, mais plus rapprochés à la périphérie qu'au centre. Feuilles souvent engaînantes, à nervures ordinairement sans ramifications ni anastomoses et parallèles.

MONOCOTYLÉDONIE. s. f. [*monocotyledonia*, all. *Monocotyledonen*, esp. *monocotyledonia*]. Dans la méthode de Jussieu, section du règne végétal qui renferme les plantes monocotylédones.

MONOCULAIRE. adj. [de μόνος, unique, et *oculus*, œil]. Qui concerne un seul des deux yeux.

MONODACTYLE. adj. et s. m. [*monodactylus*, de μόνος, seul, et δάκτυλος, doigt; all. *einfingerig*, esp. *monodactilo*]. Qui n'a qu'un seul doigt. Les vétérinaires emploient ce terme pour désigner les espèces chevalines.

MONODELPHE. adj. et s. m. [de μόνος, seul, et δελφὺς, matrice]. Par opposition à *didelphe* (V. ce mot). Animal mammifère chez lequel le fœtus prend son entier développement dans la matrice.

MONOECIE. s. f. [*monœcia*, de μόνος, seul, et οἰκία, maison; it. et esp. *monoecia*]. Dans le système de Linné, classe et ordre comprenant des plantes qui portent des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées sur le même pied.

MONO-ÉPIGYNE. adj. [*mono-epigynus*, de μόνος,

seul, ἐπὶ, sur, et γυνή, femme]. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines épigynes.

MONO-ÉPIGYNIE. s. f. [*mono-epigynia*, it. et esp. *monoepigynia*]. Classe de la méthode de Jussieu, qui comprend les plantes monocotylédones dont les étamines sont épigynes.

MONOGAME. adj. [*monogamus*, de μόνος, seul, et γάμος, noce; esp. *monogamo*]. Se dit d'une fleur composée qui renferme des fleurs toutes de même sexe, et d'un animal qui, soit pendant toute sa vie, soit durant la période des amours seulement, ne cohabite qu'avec une seule femelle.

MONOGAMIE. s. f. [*monogamia*, all. *Monogamie*, it. et esp. *monogamia*]. Dans le système de Linné, ordre de la syngénésie, comprenant les plantes dont les fleurs, quoique rapprochées les unes des autres, sont cependant distinctes et n'ont pas d'enveloppe florale commune. — On appelle aussi *monogamie*, l'union de certains animaux chez lesquels les individus des deux sexes ne vivent que par paires, témoignant une inclination individuelle l'un pour l'autre. Cette combinaison n'est pas déterminée uniquement par le nombre des individus des deux sexes, car les sexes sont égaux, à cet égard, chez certains animaux qui cependant ne vivent pas en monogamie.

MONOGAMIQUE. adj. [*monogamicus*, all. *Monogamisch*, angl. *monogamic*, it. et esp. *monogamico*]. Se dit d'une plante dont les fleurs, quoique rapprochées, sont cependant distinctes, parce qu'aucune enveloppe commune ne les réunit ensemble.

MONOGASTRIQUE. adj. [*monogastricus*, de μόνος, seul, et γαστήρ, estomac; it. et esp. *monogastrico*]. Qui n'a qu'un seul estomac, comme l'homme, le cheval.

MONOGÉNÉ, ÉE. adj. [de μόνος, seul, et γένος, genre]. Se dit des groupes animaux et végétaux composés d'espèces qui se ressemblent tellement, que les différents ordres ou familles ne paraissent, en quelque sorte, former qu'un seul genre.

MONOGENÈSE. s. f. et adj. [de μόνος, unique, et γένεσις, génération]. Van Beneden a donné ce nom aux animaux qui n'offrent qu'un seul mode de reproduction, qui est celui par œufs ou ovules, pour les distinguer de ceux qui sont *digenèses* (V. ce mot). Les individus d'une espèce monogenèse naissent de la même manière; ils parcourent tous les mêmes phases d'évolution, sans se reproduire avant d'avoir atteint celle dans laquelle leurs organes sexuels se sont développés. Tous ces individus, s'ils sont d'une même espèce, sont semblables aux degrés correspondants de développement, avec cette particularité, toutefois, que, chez quelques articulés, il y a arrêt de développement, soit dans l'appareil générateur femelle, d'où résultent les individus neutres, comme dans les abeilles, les fourmis, etc., soit dans des organes extérieurs d'où résulte la différenciation des sexes. Les mâles et les femelles sont, en effet, semblables à une certaine époque de leur développement, comme le montrent beaucoup d'oiseaux, etc., et prennent un extérieur dissemblable plus tard. Chez divers crustacés cirripèdes, la dissemblance se manifeste de bonne heure par arrêt du développement du mâle, qui reste fixé à la femelle à la manière d'un parasite. Les vertébrés, les articulés, et la plupart des mollusques sont monogenèses. Parmi les vers, les hirudinées et les nématoïdes sont monogenèses; parmi les polypes, les béroés sont monogenèses (Van Beneden).

MONOGÉNIE. s. f. [*monogenia*, de μόνος, seul, et γένος, naissance; all. *Monogenie*]. Mode de génération qui consiste dans la production, par un corps organisé, d'une partie qui se sépare de lui au bout de quelque temps, et devient, en s'accroissant, un nouvel individu semblable à celui qui l'a produite.

MONOGÉNISTE. adj. et s. [de μόνος, unique, et γένος, race]. Nom donné en anthropologie à ceux qui n'admettent qu'un seul couple originel pour les diverses espèces du genre humain.

MONOGRAPHIE MÉDICALE [*monographia medica*, de μόνος, seul, et γραφή, description; all. *Monographie*, angl. *monography*, esp. *monografia*]. Traité *ex professo* sur une seule maladie, sur une seule classe de maladies.

MONOGYNE. adj. [*monogynus*, de μόνος, seul, et γυνή, femme; angl. *monogynous*, esp. *monogino*]. Se dit des fleurs qui ne renferment qu'un seul pistil.

MONOGYNIE. s. f. [*monogynia*, all. *Monogynie*, it. et esp. *monogynia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à treize ordres comprenant des plantes dont chaque fleur ne renferme qu'un seul pistil.

MONOGYNIQUE. adj. V. MONOGYNE.

MONO-HYPOGYNE. adj. [*mono-hypogynus*, de μόνος, seul, ὑπὸ, sous, et γυνή, femme; esp. *monoipogina*]. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines insérées sous l'ovaire.

MONO-HYPOGYNIE. s. f. [*mono-hypogynia*, it. et esp. *monoipoginia*]. Dans la méthode de Jussieu, classe renfermant les plantes monocotylédones, dont les étamines sont hypogynes.

MONOÏQUE. adj. [*monoicus*, de μόνος, seul, et οἰκία, habitation; all. *einhäusig*, angl. *monœcious*, it. et esp. *monoico*]. Se dit d'une plante qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées les unes des autres, mais sur un même pied.

MONOLÉINE. s. f. V. TRIOLÉINE.

MONOMANE ou **MONOMANIAQUE.** adj. et s. m. [all. *Monomane*, esp. *monomaniaco*]. Qui est atteint de monomanie.

MONOMANIE. s. f. [*monomania*, de μόνος, seul, et μανία, manie, folie; all. *Monomanie*, angl. *monomania*, it. et esp. *monomania*]. Folie ou délire sur un seul objet. On donne ce nom à la manie, lorsque le délire est borné à un seul objet. Les idées exclusives ou dominantes du *monomaniaque* sont relatives aux passions ou aux affections plutôt qu'aux facultés intellectuelles; au lieu que, chez le *maniaque*, le désordre primitif est dans l'intelligence. La perversion des penchants, des affections, des sentiments naturels du *monomaniaque* finit bien par entraîner le désordre de l'intelligence; mais elle peut exister pendant longtemps sans trouble apparent de cette dernière faculté. De là deux formes différentes de monomanie : tantôt le monomaniaque agit avec une conviction intime, mais délirante; sa folie est évidente, mais il obéit à une impulsion réfléchie; ses actions ont un motif, et souvent même sont préméditées (*idée fixe*, *délire de persécution*, *monomanie religieuse*, *ambitieuse*, *érotique* et *nosomanie*). Tantôt il ne présente aucun désordre des facultés intellectuelles, et cependant il cède à un penchant insurmontable; il est poussé par une force irrésistible à des actes que lui-même réprouve (*monomanies impulsives* ou *instinctives*, *homicide* et *suicide*, *kleptomanie*, *pyromanie*, *dipsomanie*, *monomanie boulimique*, *anthropophagique*).

Monomanie ambitieuse. V. AMBITIEUX.

Monomanie érotique ou *genésique*. Troubles de

l'instinct sexuel (V. INSTINCT), qui portent le malade à se livrer à des excès vénériens, à des mots ou à des gestes obscènes, à se préoccuper incessamment de ses organes génitaux, etc. Il n'est pas rare de l'observer comme un symptôme du début de la paralysie générale. Idiopathique, elle porte le nom de *nymphomanie* (V. ce mot) chez les femmes, et de *satyriasis* chez les hommes. Cependant ces mots, et surtout celui de *fureur utérine*, désignent plus particulièrement des accès temporaires de désirs sexuels exagérés portant à des actes en dehors des habitudes du malade, accès dus à des causes locales ou accidentelles.

Monomanie fiévreuse. V. DÉLIRE *aigu.*

Monomanie gaie, expansive ou *joyeuse.* V. AMÉNOMANIE.

Monomanie homicide. Perturbation mentale dans laquelle les malades sont poussés irrésistiblement au meurtre d'un individu quelconque ou d'un individu déterminé, sans motif extérieur, ni passion, même malgré l'amour qu'ils portent à leur victime. Le *délire de persécution*, certaines formes d'hallucination se manifestant sous forme d'une *voix intérieure* qui ordonne le meurtre, la monomanie religieuse qui pousse des parents à tuer leurs enfants pour assurer leur bonheur dans le ciel, pour les sauver de la corruption du siècle, etc., sont aussi des causes d'assassinat, qu'il ne faut pas confondre avec la monomanie homicide. V. CRIMINALITÉ et DÉLIRE.

Monomanie incendiaire. Monomanie analogue à la monomanie homicide, mais qui porte à la destruction des habitations par le feu, soit sans motif, soit par un désir irrésistible de la vue des grandes flammes. V. PYROMANIE.

Monomanie orgueilleuse. V. AMBITIEUX.

Monomanie religieuse. On a confondu, sous ce nom, des affections mentales très-diverses. Elle consiste essentiellement en un trouble de l'instinct de la conservation personnelle, envisagée non plus au point de vue de l'existence présente, mais au point de vue entièrement subjectif de la vie à venir ou éternelle. Elle est caractérisée par des paroles et des contemplations mystiques, roulant sur des idées de foi absolue en des êtres tout-puissants, pouvant disposer de punitions ou de récompenses éternelles ; par des pratiques en rapport avec ces idées et destinées à faire éviter les unes et obtenir les autres, d'où des jeûnes austères, des privations et des macérations dangereuses que les malades s'imposent volontairement, ou que parfois ils se croient imposées par une voie d'en haut, lorsque l'affection se complique d'hallucinations. Il ne faut pas confondre cette monomanie, très-nettement caractérisée et assez commune dans les deux sexes, avec les épidémies de croyances et pratiques religieuses diverses observées de loin en loin dans les couvents de femmes ou dans certains groupes de populations (V. MALADIES *religieuses*) ; ni avec la forme de monomanie orgueilleuse et vaniteuse qui porte les malades à se croire un dieu tout-puissant (*théomanie*) ; ni avec les hallucinés qui se croient possédés du démon (*démonomanie*), etc.

Monomanies sensoriales. Les hallucinations.

Monomanie du suicide. V. SUICIDE.

Monomanie triste. V. TRISTIMANIE.

Monomanie vaniteuse. V. AMBITIEUX.

Monomanie du vol. V. KLEPTOMANIE.

MONOMARGARINE. s. f. V. TRIMARGARINE.

MONOMPHALIEN, IENNE, adj. [de μόνος, seul, et ὀμφαλός, nombril ; esp. *mononfalo*]. Se dit, d'après Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, des monstres produits par la réunion de deux sujets presque complets, qui ont un ombilic commun.

MONOPALMITINE. s. f. V. TRIPALMITINE.

MONOPÉGIE. s. f. [*monopegia*, de μόνος, seul, et πηγνύω, je fixe ; it. et esp. *monopegia*]. Douleur de la tête qui n'occupe qu'une partie très-circonscrite, comme le clou hystérique.

MONOPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. [*monoperiantheus*, de μόνος, seul, περὶ, autour, et ἄνθος, fleur ; esp. *monoperiantado*]. Se dit des plantes qui n'ont qu'une seule enveloppe florale.

MONOPÉRIGYNE. adj. [*monoperigynus*, de μόνος, seul, περὶ, autour, et γυνή, femme ; esp. *monoperigino*]. Se dit d'une plante monocotylédone dont les étamines sont insérées autour de l'ovaire.

MONOPÉRIGYNIE. s. f. [*monoperigynia*, it. et esp. *monoperiginia*]. Dans la méthode de Jussieu, classe qui comprend les plantes monocotylédones à étamines périgynes.

MONOPÉTALE. adj. [*monopetalus*, de μόνος, seul, et πέταλον, pétale ; angl. *monopetalous*, it. et esp. *monopetalo*]. Se dit communément des corolles qui, bien que diversement découpées à leur limbe, forment à leur base une seule pièce entourant complétement et sans interruption les organes sexuels. Comme alors la corolle résulte toujours de la soudure d'un plus ou moins grand nombre de pétales, de Candolle a proposé de l'appeler *gamopétale*, et de réserver l'épithète *monopétale* pour les cas très-rares où elle se compose d'un seul pétale latéral.

MONOPHOCÉNINE ou **MONOVALÉRINE.** s. f. V. VALÉRINE.

MONOPHTHALME. s. m. V. MONOCLE.

MONOPHYLLE. adj. [*monophyllus*, de μόνος, seul, et φύλλον, feuille ; angl. *monophyllous*, it. *monofillo*, esp. *monofilo*]. Se dit, en botanique, du calice, quand il est d'une seule pièce, et d'une plante qui ne porte qu'une seule feuille.

MONOPHYTE. adj. [*monophytus*, de μόνος, seul, et φυτὸν, végétal]. Se dit des genres botaniques composés d'une seule espèce.

MONOPODIE. s. f. [de μόνος, seul, et ποῦς, pied ; esp. *monopodia*]. Monstruosité caractérisée par l'existence d'un seul pied.

MONOPSE. adj. et s. m. [de μόνος, seul, et ὤψ, œil ; esp. *monopso*]. Qui n'a qu'un seul œil.

MONOPSIE. s. f. [*monopsia*, esp. *monopsia*]. Monstruosité qui consiste en la présence d'un seul œil. Tantôt alors les deux yeux sont réunis dans une seule cavité orbitaire ; tantôt il existe deux cavités, mais très-rapprochées l'une de l'autre, et communiquant ensemble, faute de cloison ethmoïdale. V. CYCLOPIE.

MONORCHIDE. adj. et s. m. [*monorchis*, de μόνος, seul, et ὄρχις, testicule ; esp. *monorquido*]. Se dit d'un individu qui n'a qu'un seul testicule ; et, en botanique, d'une plante dont la racine n'offre, du moins en apparence, qu'un seul tubercule.

MONORCHIDIE. s. f. Fait de l'existence d'un seul testicule apparent. Elle est fréquente chez l'homme. Le monorchide n'a qu'un testicule dans le scrotum, celui du côté opposé étant renfermé dans la cavité abdominale, le canal inguinal, crural, etc., ou encore dans le scrotum ; mais alors il ne présente plus qu'un cordon constitué par quelques éléments dissociés du parenchyme spermatique. Le testicule occupe différents points de la cavité abdominale, du petit bassin, des canaux

inguinaux et cruraux ou du scrotum. Cette anomalie peut affecter soit le côté droit, soit le côté gauche. Ainsi : 1° le testicule descendu, et celui du côté opposé arrêté dans son évolution, peuvent être sains ; 2° le testicule descendu pourra être normal, le non descendu malade ; 3° le testicule qui n'est point descendu dans le scrotum offre certaines altérations de nature fibreuse ou graisseuse ; en outre il est sujet aux différentes maladies du testicule descendu (orchite, etc.) ; 4° le testicule descendu pourra être à l'état pathologique ; celui du côté opposé, arrêté dans son évolution, étant sain ; 5° enfin, les deux organes pourront être malades (Godart).

MONOSÉPALE. adj. [*monosepalus*, angl. *monosepalous*, esp. *monosepalo*]. Se dit du calice ou du périanthe, lorsqu'il est d'une seule pièce, au moins à la base, et qu'il circonscrit toute la fleur. De Candolle propose de réserver ce mot pour le cas rare où, au lieu d'une enveloppe produite par des pièces soudées ensemble, il n'y a qu'un seul sépale latéral.

MONOSITIE. s. f. [*monositia*, de μονοσιτέω, je ne fais qu'un seul repas ; it. *monosizia*, esp. *monosicia*]. Habitude de ne faire qu'un seul repas par jour.

MONOSOMIEN, IENNE. adj. [de μόνος, seul, et σῶμα, corps ; esp. *monosomiano*]. Épithète donnée par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres chez lesquels, bien qu'ils aient en apparence un corps unique, un examen anatomique approfondi peut faire découvrir quelques vestiges de la composition binaire du tronc.

MONOSPERME. adj. [*monospermus*, de μόνος, seul, et σπέρμα, graine ; all. *einsamig*, angl. *monospermous*, it. et esp. *monospermo*]. Se dit de tout fruit qui ne renferme qu'une seule graine.

MONOSPERMIQUE. adj. V. MONOSPERME.

MONOSTÉARINE. s. f. V. TRISTÉARINE.

MONOSTIGMATÉ, ÉE. adj. [de μόνος, seul et *stigmate*]. Se dit du pistil ou du style quand il ne porte qu'un stigmate.

MONOSTOME. adj. [*monostomus*, de μόνος, seul, et στόμα, bouche ; esp. *monostomo*]. Qui n'a qu'une seule bouche, une seule ouverture. Ce nom (*Monostoma* ou *Monostomum*) est aussi donné à un genre d'helminthes trématodes, caractérisé par la présence d'une seule ventouse entourant la bouche en avant, et n'ayant ni ventouse ventrale comme les distomes, ni ventouse postérieure comme les amphistomes, mais ayant deux orifices génitaux distincts et un orifice postérieur dont l'usage est inconnu ; intestin sans anus. On dit en avoir trouvé sur l'homme. — *Monostome du cristallin* (*M. lentis*, Nordmann). Ver long d'un cinquième de millimètre, trouvé par Nordmann et par Ammon dans le cristallin cataracté d'une femme et d'un homme.

MONOSTYLE. adj. [de μόνος, seul, et *style*]. Se dit de l'ovaire qui n'est surmonté que d'un style.

MONOTHIONIQUE. adj. [de μόνος, seul, et θεῖον, soufre]. Nom donné aux acides du soufre qui ne renferment qu'un équivalent de radical, tels que le sulfurique, le sulfureux. V. THIONIQUE.

MONOTRÈME. adj. et s. m. V. DIDELPHE.

MONOTROPÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisines des orobanches par leur port extérieur et leurs feuilles réduites à de simples écailles incolores. Pas de calice, 10 pétales, 8 à 10 étamines monanthères. Fruit capsulaire, pentagone, à 5 valves ; graines petites, nombreuses, remarquables par un tégument lâche entourant un embryon ovoïde, et rapprochant ces plantes des rhizanthées, par suite de sa simplicité.

MONOTYPE. adj. [de μόνος, seul, et τύπος, type ; all. *monotypisch*]. Se dit des genres dont les espèces ont entre elles des rapports qui en font un groupe bien distinct.

MONOZOÏCITÉ. s. f. Caractère des animaux qui sont monozoïques.

MONOZOÏQUE. adj. [de μόνος, seul, et ζῶον, animal]. Se dit des animaux dont les individus sont isolés et vivent hors de l'état d'agrégation.

MONSTRE. s. m. [*monstrum*, de *monstrare*, montrer ; τέρας, all. *Misgeburt*, angl. *monster*, it. *mostro*, esp. *monstruo*]. Se dit, soit parce qu'autrefois les monstres étaient regardés comme des êtres qui révèlent aux hommes les malheurs futurs, soit plutôt parce qu'ils ont excité la curiosité dans tous les temps, et qu'on les montre avec empressement, comme tout ce qui est nouveau et insolite. Pour le vulgaire, un *monstre* est un être dont l'aspect étonne, et presque toujours offense les regards ; pour le physiologiste, c'est un corps organisé, animal ou végétal, qui présente une conformation insolite dans la totalité de ses parties, ou seulement dans quelques-unes d'entre elles.

MONSTRUOSITÉ. s. f. [*monstrosa deformitas*, τερατεία, all. *Monstruosität*, angl. *monstruosity*, it. *mostruosità*, esp. *monstruosidad*]. Terme employé pour désigner tantôt toute altération originelle quelconque du type spécifique, depuis la plus légère jusqu'à la plus grave, tantôt seulement les anomalies les plus graves et les plus apparentes, celles qui altèrent sensiblement la forme des organes et semblent originelles, ou du moins ne sont presque jamais dues à une cause accidentelle. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, à qui l'on doit le travail le plus complet et le plus philosophique sur les *anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux*, définit les monstruosités, des anomalies graves, toujours apparentes au dehors, et plus ou moins nuisibles à l'individu qui les présente, parce que, lors même qu'elles n'exercent aucune influence fâcheuse sur ses fonctions et ne changent en rien ses conditions de viabilité, elles impriment aux formes extérieures des modifications très-remarquables, et leur donnent une configuration vicieuse fort différente de celle que présente ordinairement l'espèce. Ces particularités distinguent les monstruosités : 1° des *hermaphrodismes*, déviations congénitales et complexes du type spécifique, presque toujours apparentes à l'extérieur, qui consistent dans la présence simultanée des deux sexes ou de quelques-uns de leurs caractères, et qui ont cela de particulier, que l'influence générale qu'elles exercent sur l'organisme ne devient manifeste qu'à l'époque de la puberté ; 2° des *hétérotaxies*, déviations également congénitales et complexes qui ne sont jamais apparentes à l'extérieur, et qui ne mettent obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction ; 3° des *hémitéries*, déviations ordinairement congénitales, mais toujours simples et peu graves au point de vue anatomique, qui tantôt n'exercent aucune influence fâcheuse sur les fonctions, et alors constituent ce qu'on nomme en histoire naturelle les *variétés* d'une espèce ; tantôt nuisent à l'individu, soit seulement en produisant une difformité, soit même en empêchant ou rendant difficile l'accomplissement d'une ou plusieurs fonctions, et prennent alors, dans le langage physiologique, le nom de *vices de conformation*. — Isid. Geoffroy Saint-Hilaire a divisé les monstruosités en

deux classes : les *monstres simples* ou *unitaires*, et les *monstres doubles*. La première classe comprend trois ordres, les *monstres autosites, omphalosites* et *parasites*. La seconde se compose de deux ordres, les *monstres doubles autositaires* et *parasitaires*. Chacun de ces ordres renferme plusieurs familles, divisées elles-mêmes en genres plus ou moins nombreux, auxquels se rapportent, comme autant d'espèces, tous les cas de monstruosités que l'observation a fait connaître jusqu'ici. Les monstruosités ne sont point, comme on l'a cru longtemps, le résultat du dédoublement d'un organe d'abord simple ou de la soudure de deux organes, de deux embryons provenant, par exemple, de deux ovules distincts, etc.; autant de particularités qui auraient fait des anomalies le résultat d'un trouble du développement. Elles sont d'origine blastodermique, c'est-à-dire que c'est dès l'époque où naissent les organes aux dépens des cellules embryonnaires et des éléments qui leur succèdent, que l'on voit celles-ci se grouper de manière à donner naissance à deux renflements céphaliques ou à une double ligne primitive du blastoderme ; ce fait entraîne dès lors la production double (avec fusion plus ou moins complète) des organes de la tête, du tronc et de ses appendices qui naissent à l'aide et aux dépens des parties précédentes du blastoderme. Les monstruosités consistent donc essentiellement en un trouble de la propriété de naissance, dont les résultats sont plus ou moins modifiés par le développement consécutif. V. GENÈSE.

MONTANINE. s. f. [angl. *montanin*]. Principe amer de l'écorce de Sainte-Lucie, l'*Exostemma floribunda*.

MONT DE VÉNUS [it. *monte di Venere*, esp. *monte de Venus*]. Éminence cellulo-adipeuse au niveau de laquelle la peau est couverte de poils, qui est située au bas de l'hypogastre, chez la femme, au-dessus de la vulve et au devant du pubis.

MONT-DORE. Village à sept lieues de Clermont (Puy-de-Dôme), qui possède des eaux salines dont la température est de 45° centigr.

MONTE. s. f. [all. *Belegung*, *Beschälung*]. Expression par laquelle on désigne plus particulièrement l'accouplement dans l'espèce chevaline. La monte se fait, chaque année, du mois de février au mois de juillet. On distingue la *monte en liberté*, la *monte en main* et la *monte mixte*. L'administration des haras accorde trois saillies à chaque jument. Beaucoup de femelles sont fécondées après la première ou la seconde.

MONTICULE. s. m. [*monticulus*]. Nom du milieu de la face supérieure du cervelet qui s'élève en une éminence dans laquelle on distingue le *sommet* (*culmen*), et le *versant* (*déclive*).

MONTOIR. s. m. Le côté gauche du cheval, celui par où l'on monte communément en selle. Le côté droit se nomme *hors-montoir* ou *hors du montoir*.

MONT-TONNERRE (RACE DU). Race bovine de la Bavière rhénane, ayant beaucoup de rapports avec celle de Glane, mais plus forte, et en général un peu moins bien conformée. V. GLANE.

MORAILLES. s. f. pl. [all. *Pfetzzange*, *Bremse*, angl. *pincers*, it. *morsa*, esp. *acial*]. Instrument de punition avec lequel on serre le nez du cheval. Cet instrument a l'avantage de maîtriser le cheval et de détourner la sensibilité pendant une opération.

MORAL, ALE. adj. et s. [*moralis*, *ethicus*, ἠθικὸς, all. *moralisch*, angl. *moral*, it. *morale*, esp. *moral*]. Beaucoup de médecins considèrent encore les phénomènes de la vie morale et intellectuelle comme hétérogènes à ceux du reste de la physiologie et n'étant pas susceptibles d'être ramenés à des lois régulières pouvant servir à formuler des règles applicables à la pratique de la morale dans les sociétés. Cette erreur n'a plus besoin d'être discutée ; longtemps aussi on l'a dit des autres modes d'innervation ; on l'a dit de la sensibilité et de la motricité tant que l'on ne connaissait pas les lois de leur manifestation dans les nerfs qui jouissent de l'une ou de l'autre de ces propriétés. C'est alors qu'on cherchait à se rendre compte de ces phénomènes, par des hypothèses empruntées aux fluides électriques ou autres de la physique, parce qu'on ignorait encore les propriétés élémentaires ou irréductibles de tels ou tels nerfs. Or, lorsqu'on a étudié ces propriétés sur les nerfs qui en jouissent, il reste une partie considérable de l'encéphale qui ne jouit ni de l'une ni de l'autre de ces propriétés, et qui serait comme une masse inerte de substance organisée si l'observation ne faisait pas connaître qu'elle est douée de la propriété de pensée. Le principal progrès de chaque être vivant consiste à subordonner autant que possible les actes dus à l'influence nécessaire des instincts égoïstes et des besoins, à ceux que suscitent les instincts sociaux ou altruistes, ou *facultés morales*. La morale, en tant qu'actions, consiste précisément dans l'accomplissement de plus en plus prononcé de cet accord et de cette subordination. Par *monde moral* on entend toutes les idées qui se rattachent à ces facultés et sont produites ou sollicitées par les instincts sociaux. La morale comprend l'ensemble des règles que, dans les sociétés, l'observation et l'expérience conduisent à formuler pour perfectionner cet accord et cette subordination ; elles se rapportent, comme on sait, à chacun des modes d'agir de chaque instinct, tant égoïste que social, et varient, à quelques égards, d'un point du globe à l'autre, selon que l'influence des milieux et la constitution des races qui les habitent exagèrent ou diminuent l'action des divers instincts de telle ou telle façon. Ce qui distingue la morale des religions, c'est que dans l'une les règles sont intrinsèques et proviennent de la constitution même de la nature humaine, et que dans l'autre elles sont extrinsèques et prescrites par un pouvoir supérieur placé hors de l'homme. — *Facultés morales*. Ensemble des instincts altruistes ; leur exercice naturel est la base de la *morale spontanée*, car il tend constamment à nous faire agir pour les autres et ainsi à nous perfectionner individuellement. On leur donne le nom de *sens moral*, parce que nos facultés intellectuelles jugent dans tel ou tel sens les choses perçues selon la nature de l'émotion éprouvée, et cette émotion varie selon leur développement naturel ou acquis par l'exercice habituel. — *Folie morale*. V. PERVERSION *morale*. — *Moyens moraux* et *Traitement moral*. V. TRAITEMENT.

MORATE. s. m. [*moras*, all. *maulbeerholzsaures Salz*, esp. *morato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide morique avec les bases.

MORBEUX, MORBIDE, MORBIFIQUE. adj. [*morbosus*, *morbidus*, *morbificus*, νοσερὸς, all. *krankhaft*, angl. *morbid*, it. et esp. *morboso*]. Ces trois adjectifs, souvent employés comme synonymes, présentent cependant quelques différences. *Morbeux* et *morbide* signifient ce qui tient à l'état de maladie, ce qui en est l'effet : *état morbide*, *phénomènes morbides*. *Morbifique* signifie proprement qui cause ou produit la maladie : *principe morbifique*, *miasmes morbifiques*.

MORBILLEUX, EUSE. adj. [*morbillosus*, all. *morbillos*, it. *morbilloso*]. Qui a rapport à la rougeole (*morbilli*).

MORCEAU DU DIABLE ou **MORCEAU FRANGÉ**. V. TROMPE *utérine*.

MORDANT. s. m. [all. *Beize*, angl. *size mordant*, it. *mordente*, esp. *mordiente*]. Toute substance qui jouit de la propriété de fixer les matières colorantes : l'alun et les sels d'étain sont les *mordants* les plus employés en teinture.

MORDÉHI. s. m. Maladie à laquelle sont sujets les habitants des Indes orientales : elle consiste dans un dérangement des fonctions digestives causé par la chaleur continuelle du climat, par les sueurs qu'elle excite, le froid qui lui succède. On croit que c'est le choléra-morbus.

MORDICANT, ANTE. adj. [de *mordicare*, picoter; δηκτικὸς, all. *scharf*, angl. *mordicant*, it. et esp. *mordicante*]. — *Chaleur mordicante* (*calor mordicans*). Modification de la chaleur cutanée, qui imprime une sensation de picotement désagréable au doigt qui touche la peau : c'est la même chose que *chaleur âcre*. Elle est ordinairement accompagnée de sécheresse.

MORÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisines des ulmacées, cannabinées et euphorbiacées, séparée des urticées. Monoïques ou dioïques ; ovaire uniloculaire, rarement biloculaire, un seul ovaire fertile ; embryon endospermique courbé en crochet.

MORÉINE. s. f. [*morine jaune*, Chevreul]. Principe qui accompagne la *morine* (V. ce mot) et se forme par l'oxydation de celle-ci. Elle donne de beaux cristaux jaunes ressemblant à la lutéoline. A l'air, elle absorbe l'oxygène et passe au brun rouge. Elle est peu soluble dans l'eau chaude, et cette solution réagit acide. Elle se dissout mieux dans l'alcool et dans l'éther.

MORELLE. s. f. [*solanum*, all. *Nachtschatten*, angl. *morel*, *nightshade*, it. *morella*, esp. *yerba mora*]. Genre de plantes (didynamie angiospermie, L., solanées, J.) dont plusieurs sont employées en médecine ou à titre d'aliments. La *morelle noire* (*Solanum nigrum*, L.) est une plante annuelle de 30 à 45 centimètres de hauteur, dont les feuilles ont une couleur foncée et une odeur vireuse, dont les fleurs sont petites et blanches, et les baies rondes, vertes d'abord, puis noires. Desfosses en a extrait la *solanine* (V. ce mot). Elle entre dans le baume tranquille et l'onguent populéum. On fait, avec ses feuilles, des cataplasmes adoucissants et des décoctions sédatives employées en lotions. On a prétendu que les fruits et les feuilles, pris à l'intérieur, peuvent causer l'empoisonnement ; mais il est vraisemblable que les accidents que l'on a observés étaient causés par les fruits ou les feuilles de la belladone, appelée quelquefois du nom vulgaire de *morelle*. — La *douce-amère*, la *pomme de terre*, la *tomate*, l'*aubergine* ou *mélongène*, appartiennent aussi au genre *Morelle*. V. ces mots.

MORFONDURE. s. f. [*phlegmatorrhagia*, all. *Steifheit*, *Strenge*, angl. *cold upon heat*, it. *infreddatura*, esp. *resfriamento*]. Maladie qui consiste dans un écoulement spontané, et sans affection catarrhale, d'une humeur limpide et séreuse par les narines. — En médecine vétérinaire, *morfondure*, catarrhe nasal intense qui se complique souvent de catarrhe bronchique.

MORGAGNI (HUMEUR DE). V. CRISTALLIN.

MORGELINE. s. f. V. MOURON *des oiseaux*.

MORGUE. s. f. S'il faut en croire Vaugelas, morgue serait un vieux mot français qui signifiait visage. En effet, à l'entrée des prisons se trouvait autrefois un vestibule où l'on retenait quelques instants les prisonniers, au moment de les écrouer, pour que les gardiens pussent bien examiner leur *morgue* ou visage. Plus tard, on exposa dans les morgues les cadavres qu'on voulait faire reconnaître. C'est aujourd'hui leur seul usage. Une salle d'autopsie leur est généralement ajoutée, pour les cas où l'autorité juge nécessaire de faire rechercher par le médecin légiste si la mort du sujet inconnu est due à un crime.

MORILLE. s. f. [*Morchella esculenta*, Persoon, all. *Morchel*, angl. *morel*, it. *spugnola*, esp. *colmenilla*]. Espèce de champignon comestible vanté autrefois comme aphrodisiaque. Il est pédiculé, à chapeau ovoïde, imperforé, adhérent, marqué en dehors de nervures réticulées et anastomosées, formant des cellules polygones.

MORINE. s. f. [*morine blanche*, Chevreul]. Principe cristallisable, blanc jaunâtre, volatil sans décomposition, qui existe dans le bois du *mûrier à teinture*, ou *Maclura tinctoria*, Don (*Morus tinctoria*, L., *Broussonetia tinctoria*, Humb. et Bonp.), principalement au centre du bois. A l'air, elle absorbe l'oxygène, surtout à chaud, et passe à l'état de *morine jaune* ou *moréine* (V. ce mot), qu'on peut ramener à l'état de *morine incolore* par les corps avides d'oxygène.

MORINGÉES. s. f. pl. Tribu des légumineuses. V. NOIX *de ben*.

MORINGIQUE. adj. — *Acide moringique*. Acide gras retiré de l'*huile de ben*. Plus léger que l'eau, cristallisable à 0°. ($C^{30}H^{28}O^{4}$.)

MORINTANNIQUE. adj. — *Acide morintannique* (tannin du mûrier). Jaune, cristallin, pulvérulent, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Fusible à 200°, se décompose à 270°. Précipite les sels de fer en noir, l'émétique en brun, l'acétate de plomb en jaune. Trouble la gélatine et les solutions de sels de quinine ($C^{60}H^{28}O^{34}$). Se trouve dans le bois de mûrier (*Morus tinctoria*, L.) avec l'acide morique. Les acides étendus le dédoublent en ce dernier et en glycose.

MORIOPLASTIE. s. f. [*ars partes vivas efformandi*, *morioplastice*, de μόριον, partie, et πλάσσειν, former]. L'art de réparer chirurgicalement les parties détruites de nos organes. V. AUTOPLASTIE.

MORIQUE. adj. [all. *Maulbeerholzsäure*, it. et esp. *morico*]. — *Acide morique* ou *moroxylique*. Klaproth l'a découvert dans des concrétions calcaires qu'on trouve, en petits grains d'un brun jaunâtre ou noirâtre, sur l'écorce du mûrier blanc. Il cristallise en petits prismes ou en aiguilles très-fines. L'eau et l'alcool le dissolvent. ($C^{16}H^{8}O^{10}$.)

MOROSITÉ. s. f. [*morositas*, all. *Verdrossenheit*, angl. *moroseness*, it. *morosità*, esp. *morosidad*]. Caractère morose, tristesse. Sauvages a établi, sous le nom de *morositates*, un ordre de sa classe des vésanies, dans lequel il range, comme genres : le pica, la boulimie, la polydipsie, l'antipathie, la nostalgie, la pantophobie, le satyriasis, la nymphomanie, le tarentisme et l'hydrophobie.

MOROXYLATE. s. m. V. MORATE.

MOROXYLIQUE. adj. V. MORIQUE.

MORPHÉE. s. f. [bas latin *morphæa ; vitiligo morphea*, it. et esp. *morfea*]. Affection cutanée, mal déterminée, qui paraît consister en une tache en corymbe, ou composée de plusieurs petites taches groupées les unes près des autres.

MORPHÉTINE. s. f. Produit obtenu en traitant la morphine par le peroxyde de cuivre et l'acide sulfurique. Amorphe, brune, amère, soluble dans l'eau qu'elle rougit, peu soluble dans l'alcool; rougit le tournesol.

MORPHINE. s. f. [*morphina, morphium, morpheum,* de *Morpheus,* Morphée, dieu du sommeil, la morphine étant un des principes actifs de l'opium; all. *Morphin,* angl. *morphia,* it. et esp. *morfina*]. Alcaloïde de l'opium du commerce et du pavot indigène, combinée à l'*acide méconique*, et aussi à l'état de sulfate. Signalée dès 1688 par Ludwig, sous le nom de *magistère d'opium*, obtenue en 1803 par Derosne, mais considérée par lui comme de la narcotine modifiée et rendue alcaline par le carbonate de potasse employé à sa préparation, la morphine avait été décrite par Seguin en 1804; elle a été surtout bien étudiée par Sertuerner, qui en a constaté l'alcalinité. Pour l'obtenir, on traite l'opium par une assez grande quantité d'eau tiède, on passe avec expression, et le liquide clair est concentré à 5° de densité; on y verse alors à chaud une petite quantité d'ammoniaque pour séparer une matière qui se réunit en une masse molle, brune, comme résineuse; on décante, et l'on ajoute un léger excès d'ammoniaque. Le nouveau dépôt obtenu, lavé d'abord à l'eau, puis à l'alcool à 20° centésimaux, est ensuite mis en ébullition dans l'alcool à 36°, avec un peu de noir animal; on filtre le liquide bouillant : la morphine s'en sépare en grande partie par le refroidissement et cristallise. On peut purifier les cristaux par une nouvelle cristallisation dans l'alcool et avec le charbon animal. La morphine est en aiguilles prismatiques, insolubles dans l'éther et dans l'eau, donnant des produits azotés au feu, rougissant par l'acide azotique, devenant bleue ou violette par les sels de fer peroxydés et l'acide iodique. Tous ses sels ont une saveur amère, et agissent sur l'économie animale de la même manière que l'extrait d'opium, mais avec plus d'énergie. ($C^{35}H^{20}O^{6}Az + 2HO$.) — *Chlorhydrate de morphine*. Ce sel se prépare en traitant la morphine par l'acide chlorhydrique étendu d'eau, et concentrant ensuite pour faire cristalliser. Il est solide, en prismes blancs, soyeux, inodore, d'une saveur très-amère. Il jouit des mêmes propriétés médicinales que la morphine.

MORPHOGÉNIE. s. f. [de μορφὴ, forme, et γεννᾶν, produire]. Lois de la production de la forme des organes et des êtres durant l'évolution (Serres).

MORPHOLOGIE. s. f. [*morphologia*, de μορφὴ, forme, structure, et λόγος, discours, description; it. et esp. *morfologia*]. Traité de la conformation extérieure des animaux et des végétaux. V. ANATOMIE.

MORPION. s. m. [it. *piattone,* esp. *ladilla*]. V. POU.

MORS. s. m. [*frenum*, χαλινὸς, all. *Gebiss,* angl. *bit, curb*, it. *morso*, esp. *freno*]. Partie de la bride ou du bridon du cheval destinée à agir sur les barres, lorsque le cavalier presse sur les rênes. — *Mors d'Allemagne*. Instrument employé pour punir le cheval, ou pour détourner la sensibilité pendant une opération chirurgicale. Le mors d'Allemagne n'est pas employé par les vétérinaires français; il ne permet pas de maîtriser le cheval aussi facilement que par les morailles ou le tord-nez; il a l'inconvénient de blesser la commissure des lèvres.

MORS-DU-DIABLE. s. m. [it. *morso del diavolo*]. V. SCABIEUSE *des bois*.

MORSURE. s. f. [*morsus*, δηγμὸς, all. *Biss*, angl. *bite*, it. *morsura, morsicatura*, esp. *mordedura*]. Plaie avec contusion ou déchirure, que les animaux font en mordant. La morsure est *simple*, quand elle est faite par un animal qui ne laisse aucun virus dans la plaie; elle est *compliquée*, quand l'animal a déposé dans la plaie un virus ou un principe venimeux. — *Morsure du diable* (*morsus diaboli*). Pavillon de la trompe utérine. V. UTÉRUS.

MORT. s. f. [*mors*, θάνατος, all. *Tod*, angl. *death*, it. *morte*, esp. *muerte*]. Cessation définitive de tous les actes dont l'ensemble constitue la vie des êtres organisés. La *mort* est ordinairement précédée de quelques symptômes graves qui dépendent du trouble de la respiration, de la circulation ou des fonctions cérébrales, et qui constituent l'*agonie*. Celle qui arrive tout à coup et sans phénomène précurseur est appelée *mort subite;* elle est déterminée le plus souvent par la rupture du cœur ou d'un anévrysme. La mort est dite *naturelle* lorsqu'elle a lieu à la suite d'une maladie arrivée spontanément; *violente*, lorsqu'elle est l'effet d'une violence quelconque. La *nutrition* ou rénovation matérielle détermine : d'une part, le développement, qui aboutit à la *mort individuelle;* d'une autre part, la reproduction, qui perpétue l'espèce. Tout corps vivant s'accroît tant que l'assimilation y prévaut sur la désassimilation; il décroît ensuite dès que cette relation devient inverse; enfin il meurt quand leur harmonie fondamentale se trouve assez rompue. La constante nécessité de ces trois phases successives semble résulter de l'antagonisme naturel entre les solides et les fluides, dont le concours peut seul permettre une recomposition continue, tandis que leur équilibre ne paraît point susceptible de persister toujours. De la rénovation continue qui caractérise la vie, il ne résulte réellement que l'obligation de croître d'abord, et de décroître ensuite, à moins d'un parfait équilibre entre l'assimilation et la désassimilation; aucune contradiction n'empêcherait de concevoir cette alternative comme indéfiniment répétée chez le même être, sans y interrompre jamais la continuité vitale. La théorie générale de la mort, quoique nécessairement fondée sur celle de la vie, en paraît donc au fond distincte; elle se trouve jusqu'ici moins avancée, n'ayant presque jamais inspiré de recherches systématiques. L'*atrophie complète*, ou *résorption*, est la mort la plus naturelle qu'on puisse concevoir; mais elle ne s'observe jamais pour l'organisme total, même lorsque, ayant déjà toutes ses parties formées, il n'est pas entièrement développé (*fœtus*); au lieu que l'embryon s'atrophie ou se résorbe quelquefois en entier. La *mort naturelle* de l'organisme est presque constamment déterminée par l'*atrophie* ou l'*hypertrophie* de certains éléments, avec ou sans changements dans leur structure intime; par celles de certains tissus qui amènent des troubles et la cessation des actes mécanico-physiques des systèmes, organes et appareils, d'où cessation des fonctions de nutrition et des actes d'assimilation et de désassimilation. La *mort accidentelle*, ou résulte d'une cessation brusque des fonctions, ou elle a lieu d'une manière plus ou moins analogue à la mort naturelle, par suite d'*hypertrophies* ou d'*atrophies* partielles ou générales des éléments ou des tissus avec ou sans lésions de leur structure. La cessation des fonctions est déterminée souvent par des *productions nouvelles*, suite d'hypergenèse de certains tissus ou de leur naissance hétérotopique, c'est-à-dire dans des régions qu'ils n'occupent pas habituellement. Enfin la mort peut provenir de ce que le double acte assimilateur et désassimilateur est rendu impos-

sible, partout à la fois, par changement lent ou brusque de la composition des humeurs. Il peut y avoir *fin* ou *mort* des éléments anatomiques par *liquéfaction (ulcération)*; genre de mort qui n'existe pas pour l'organisme entier. La *destruction de l'organisme mort*, condition d'existence des autres êtres et du *retour aux milieux ambiants* tant cosmologiques qu'organiques des matériaux empruntés à ces milieux mêmes, est caractérisée par un ordre de faits chimiques indirects ou de contact. Ce sont des fermentations et des putréfactions : fermentations, quand il s'agit des principes formés par désassimilation, et qui devaient être rejetés définitivement après une série de diverses catalyses; putréfactions, quand il s'agit essentiellement des substances organiques, et de principes venus du dehors, unis ou non à ces principes, à ces substances mêmes. Les végétaux et les animaux, comparés les uns aux autres à cet égard, présentent un grand nombre de faits intéressants au point de vue de leur histoire naturelle. Ce sont là des actes élémentaires, source de phénomènes souvent nuisibles qui, interrompus à temps ou dirigés convenablement par divers moyens techniques d'invention humaine, sont tournés par l'humanité à son profit (fabrication des vins, des huiles, produits caséeux, etc.). C'est ainsi qu'elle met à profit, à la suite d'efforts poursuivis durant des siècles, ce qui lui est communément à dommage ; c'est ainsi qu'elle devient sa providence à elle-même, après avoir longuement souffert pour avoir trop compté sur d'autres providences, et avoir pris pour bons et utiles des phénomènes dont l'ordre naturel est facilement conçu meilleur, quand une fois il est connu. Ils ne deviennent source de biens qu'après avoir été combattus, corrigés et améliorés par nos propres et pénibles labeurs longtemps poursuivis. La destruction de l'organisme mort peut ne pas avoir lieu : ce fait reçoit le nom de *conservation;* la conservation peut être naturelle ou artificielle. — *Mort apparente*. État dans lequel les fonctions sont suspendues ou affaiblies au point de faire croire à la mort, mais sans que les propriétés vitales ou d'ordre organique des tissus aient disparu. Dans cet état, la vie échappe aux sens des personnes peu attentives. Quelquefois la suspension des phénomènes de la respiration et de la circulation est telle qu'elle peut en imposer pour un état de mort. Les observations de Bouchut ont fourni un signe pour reconnaître si la vie a définitivement cessé. Quand les battements du cœur demeurent suspendus pendant un temps assez long, plusieurs minutes, par exemple, on peut assurer que la mort est accomplie. Mais cela doit être constaté par l'auscultation précordiale ; car la syncope peut être complète, le pouls avoir disparu, sans que pourtant l'oreille cesse de percevoir de faibles battements à la région du cœur. Dans la mort apparente, il y a suspension de la vie animale, mais sans interruption de la vie organique ou végétative. Il y a encore quatre signes certains de mort : 1° rigidité cadavérique ; 2° absence de contraction musculaire ; 3° altération, avec passage à l'état crénelé, des globules rouges du sang ; 4° putréfaction. Il existe d'autres signes moins importants, et qui sont : 1° l'absence de la respiration ; 2° le refroidissement ; 3° l'absence du sentiment ; 4° la perte des facultés intellectuelles ; 5° la face cadavéreuse ; 6° la formation d'une toile glaireuse très-fine sur la cornée transparente ; 7° le défaut de redressement de la mâchoire quand elle a été abaissée avec force ; 8° la perte de transparence des tissus de la main, 9° le relâchement du sphincter de l'anus ; 10° l'obscurcissement et l'affaissement des yeux ; 11° la vacuité des carotides ; 12 enfin, la disparition, à la surface du corps, du *bourdonnement* perçu par le *dynamoscope* (V. DYNAMOSCOPIE). — *Mort aux mouches* et *mort aux rats*. V. ARSENIC. — *Mort subite des femmes en couches*. La fréquence des morts subites chez les femmes grosses ou en couches, l'impossibilité d'expliquer anatomiquement la mort dans un nombre considérable de ces cas, doivent porter à chercher, au-dessus de toutes les causes invoquées par les auteurs pour chaque cas particulier, une cause plus générale qui, selon toute probabilité, réside dans les conditions physiologiques spéciales inhérentes à la puerpéralité (Hervieux). On est frappé, en premier lieu, de la diversité extrême des lésions anatomiques auxquelles a pu être attribuée la mort dans un certain nombre de ces cas. En second lieu, on est conduit par une analyse attentive à cette remarque, que, si les lésions observées ont été maintes fois assez graves pour expliquer la mort, trop souvent aussi elles étaient d'une importance contestable, et ne suffisaient pas à en rendre compte. Enfin, il est une dernière catégorie de cas ; c'est celle dans laquelle l'autopsie n'a révélé aucune altération appréciable. C'est pour ces cas qu'on a admis des causes problématiques, telles que l'ébranlement ou l'épuisement nerveux, la syncope, l'introduction de l'air dans les veines par une injection vaginale, etc. — Il y a aussi chez les hommes et, en dehors de la puerpéralité, chez les femmes, un certain nombre de morts subites dans lesquelles l'autopsie faite avec le plus grand soin n'a révélé aucune lésion suffisante.

MORTALITÉ. s. f. [*mortalitas*, *lethalitas*, all. *Sterblichkeit*, *Mortalität*, angl. *mortality*, it. *mortalità*, esp. *mortalidad*, *mortandad*]. Manifestation de cette condition des êtres vivants qui les rend sujets à la mort (V. MORT). Quand on la considère collectivement, elle peut varier d'intensité et devient une grandeur susceptible d'augmentation et de diminution. Alors elle se mesure par le rapport entre le nombre des décédés et le nombre des vivants qui les ont fournis dans l'unité de temps. L'unité de temps usitée en *démographie* (V. ce mot) est l'année *moyenne* (V. MOYENNE). — *Détermination de la mortalité*. Elle se détermine en divisant le nombre moyen annuel des décès par la population moyenne (V. POPULATION), soit D/P. C'est ainsi qu'en France, au milieu de notre siècle, on trouve que la mortalité générale des périodes décennales oscille entre 0,023 et 0,024 (soit 23 à 24 p. 1000), fraction qui exprime le danger de mourir dans l'année. Ce rapport devient ainsi un véritable coefficient de la mortalité, de même ordre que les coefficients de dilatation, etc., d'un usage si fréquent et si commode en physique. Il suffit de multiplier un nombre quelconque de vivants (soumis à la même mortalité) par ce coefficient, pour connaître le nombre moyen annuel de décès qu'il fournira. Dans le cas cité, 10 000 vivants donneront donc annuellement environ 235 décès. — *Précautions à observer*. L'expérience a prouvé que, dans une collectivité, les moindres circonstances qui touchent aux conditions de la vie, agissent sur la mortalité. Ainsi la mortalité varie non-seulement suivant les âges, les sexes, les lieux, les habitats, les temps et les races ; mais encore selon les professions, le degré d'aisance, les conditions morales et intellectuelles ; selon l'état civil,

les habitudes et les conditions du milieu social, le prix des denrées, etc.; elle varie encore selon les conditions telluriques, météorologiques, par conséquent selon les années, les saisons, les mois, et selon le jour ou la nuit. Chacun de ces éléments entre (en des proportions fort différentes, il est vrai) dans l'intensité de la mortalité générale. Si la teneur moyenne de l'un d'eux est notablement modifiée, la mortalité moyenne le sera dans le rapport de l'importance de l'élément dérangé de sa normale. L'âge est l'élément le plus important de la mortalité. Lorsque, pour apprécier la solidité respective de deux peuples, de deux races, on compare leur mortalité, il faut préalablement rechercher si les deux groupes présentent des arrangements analogues dans la distribution des âges Ainsi, dans notre colonie algérienne (1853-56), la mortalité des colons espagnols et celle des colons italiens sont l'une et l'autre de 0,030 (soit 30 sur 1000). Mais la natalité (V. ce mot) espagnole est de 0,047, tandis que celle des Italiens est seulement de 0,039. Il résulte de là que le groupe espagnol est certainement composé d'un plus grand nombre de nouveau-nés, dont la mortalité ordinaire (0,20 environ dans la première année de la vie, ou 200 p. 1000) est bien supérieure à la mortalité générale ; elle accroît donc celle-ci quand elle y entre pour une plus grande part. On conçoit donc que, sans cet excédant de nouveau-nés, la mortalité espagnole n'atteindrait pas le chiffre 0,030, et que, malgré l'égalité des mortalités générales espagnoles et italiennes, la mortalité à chaque groupe d'âge est certainement moindre pour les Espagnols que pour les Italiens. Mais les colons français, dont la natalité est de 0,041 et la mortalité de 0,047, ne laissent point de doute sur leur mortalité supérieure. Il sera donc *toujours* nécessaire de rapporter la natalité à côté de la mortalité. — *Desiderata.* Pour ces études de comparaison des peuples et des races, il y aurait toujours un grand intérêt à connaître les décédés et les vivants par groupes d'âges. Comme la mortalité diminue depuis la naissance jusqu'à 12 ou 15 ans, qu'elle croît assez lentement à partir de cet âge jusqu'à 60 ans, et s'accélère ensuite jusqu'à la fin de la vie, on pourrait provisoirement adopter au moins ces trois groupes : de 0 à 15, de 15 à 60, de 60 à ω (la fin). En France, dans la période 1840-49, les coefficients successifs de la mortalité de chacun d'eux ont été : 0,030, 0,0115 et 0,068. Si, eu égard aux facilités de la pratique, on divise de 0 à 20 ans, etc., on trouve les coefficients : 0,0249 de 0 à 20 ans et 0,0123 de 20 à 60 ans ; ou encore de 0,0210 au delà de 20 ans. La mortalité des nouveau-nés, qu'il est souvent facile de se procurer, offre un grand intérêt ; elle est aujourd'hui en France de 0,18 à 0,19. Elle est très-différente suivant les sexes : 0,20 pour les garçons et seulement 0,165 pour les filles. Mais, dans beaucoup de cas, ces divisions ne sont plus assez analytiques, comme dans l'appréciation de la salubrité relative de deux professions; il faut alors connaître, au moins de cinq en cinq ans, la succession des groupes d'âges qui composent les vivants et les décédés de chaque profession, afin de dresser, pour chacune, une *table de mortalité* (V. TABLE). Si les autres éléments dont nous avons parlé, et notamment l'aisance, peuvent être considérés comme égaux de part et d'autre, si les nombres sur lesquels on opère sont assez grands pour être affranchis des perturbations accidentelles, la comparaison des deux tables traduira la salubrité relative des deux professions. — *Erreur à éviter.* Il faut se garder de confondre la notion de mortalité (résultant toujours d'un rapport entre les décédés et les *vivants*) avec la force relative des différents groupes de décès comparés entre eux. C'est ainsi que, si l'on compare les décès de 20 à 30 ans aux décès généraux $\left(\frac{d_{20-30}}{D}\right)$, on trouve les rapports 0,0615 pour le siècle passé et 0,0753 pour le milieu du nôtre ; mais ces rapports, indicateurs de la force relative des divers groupes de décédés, ne préjugent point le rapport de mortalité des deux époques. En effet, la mortalité de 20 à 30 ans $\left(\frac{d_{20-30}}{P_{20-30}}\right)$ était au siècle passé de 0,013 à 0,014 pour les deux sexes ; elle est aujourd'hui de 0,010 à 0,011. Ces deux résultats ne sont pas contradictoires ; ils signifient que, tandis que le danger de mourir de 20 à 30 ans s'est atténué du XVIIIe au XIXe siècle, il a moins diminué cependant que la mortalité de tous les autres âges réunis, et conséquemment un même nombre de décès généraux comprendra aujourd'hui plus de décès de 20 à 30 ans qu'au siècle passé. La mortalité d'une maladie s'obtiendra par le rapport des *décès* qu'elle cause à la *population* générale qui les a fournis (d/P). Ainsi la mortalité phthisique (δ/P) a pour coefficient à Genève 0,0025, et à Londres 0,0029 (25 et 29 décès phthisiques annuels sur 10 000 vivants). La comparaison des décès phthisiques (δ) aux décès généraux (D) donne (δ/D) pour fréquence relative des décès phthisiques 0,124 à Genève et seulement 0,114 à Londres. Ces doubles rapports prouvent que, tandis que la mortalité ou le danger *annuel* de mourir phthisique est moindre à Genève qu'à Londres, cependant, comme les autres causes de mort sont encore plus aggravées à Londres, il en résulte que, sur un même nombre de décédés (1000) de part et d'autre, on trouvera moins de phthisiques à Londres (114) qu'à Genève (124). C'est donc une grosse erreur et fort préjudiciable à la science que de confondre, comme on l'a fait trop souvent, le coefficient de la mortalité et celui de la force relative des différents groupes de décédés : le premier est l'élévation du *danger* qui menace *chaque année* les vivants, le second celle de la *fréquence relative* d'une espèce de décès par rapport à tous les autres *sans considération de temps.* (V. TABLE *mortuaire.* (Bertillon.) — *Mortalité* se dit aussi de la condition des êtres sujets à la mort, ou de ce qui doit causer la mort : on dit la *mortalité des blessures.* — *Tables de mortalité.* Tableaux dressés pour faire connaître la quotité relative de décès dans une période donnée.

MORT-CHIEN. s. m. V. COLCHIQUE.

MORTIER. s. m. [*mortarium*, ὅλμος, all. *Mörser*, angl. *mortar*, it. *mortaio*, esp. *mortero*]. Vase de fer assez profond, hémisphérique dans son fond, ordinairement évasé à sa partie supérieure, dans lequel les pharmaciens pilent les substances solides qu'il faut pulvériser, ou triturent les substances molles dont il faut opérer le mélange intime. On emploie le mortier de fer et le pilon de même métal pour pulvériser les bois, les écorces, les racines, et généralement les substances dures qui ne sont pas susceptibles de l'attaquer ou de s'y colorer. On se sert du mortier de marbre pour les substances blanches, faciles à pulvériser (le sucre, l'azotate de potasse, etc.) ; on prend alors un pilon de bois ou de gaïac. On emploie un mortier de verre ou de porcelaine pour le sublimé corrosif

et les substances analogues ; un mortier d'agate pour les corps durs que l'on veut analyser.

MORTIFÈRE. adj. [*mortifer*, de *mors*, mort, et *ferre*, porter ; θανατώδης, νεκρώδης, all. *todbringend*, angl. *mortiferous*, it. et esp. *mortifero*]. Qui cause ou donne la mort. Synonyme moins usité de *délétère*.

MORTIFICATION. s. f. [νέκρωσις, all. *Abtödtung*, *Absterben*, angl. *mortification*, it. *mortificazione*, esp. *mortificacion*]. En chirurgie, état des parties frappées de mort ou de gangrène, et phases des phénomènes qui amènent la nécrose ou la gangrène des éléments anatomiques.

MORT-NÉ. adj. et s. m. [all. *todt-geboren*, angl. *stillborn*]. Se dit, en biologie et en médecine légale, de l'enfant qui est mort avant d'avoir vécu de la vie extérieure et individuelle, avant d'avoir respiré. Cette mort peut avoir lieu : 1° dans le sein de la mère avant l'accouchement ; 2° pendant le travail ; 3° *immédiatement* après l'expulsion et *avant* d'avoir respiré (V. DOCIMASIE). En médecine légale, un enfant qui n'est pas né *viable* (V. VIABLE et NON VIABLE) n'est pas nécessairement réputé mort-né s'il a respiré, ne fût-ce que quelques minutes. L'ensemble des conditions qui déterminent les mort-nés n'a pas encore été suffisamment étudié. Cette recherche devrait être faite : 1° au point de vue des conditions extérieures à l'enfant ; elles dépendent : *a.* des causes internes, comme vice de conformation de la mère, accidents de l'accouchement, etc. ; *b.* des causes externes, comme traumatisme ; 2° au point de vue des conditions dépendantes de l'organisme de l'enfant, telles sont : *a.* les monstruosités ; *b.* les maladies proprement dites du fœtus, soit héréditaires, soit de causes encore indéterminées (V. ÉPITHÉLIOMA, PEMPHIGUS et POUMON). La loi française, sans être aussi formelle que pour le nouveau-né (il y a eu des décisions contradictoires), exige que l'*enfant* mort-né soit déclaré à la mairie et inscrit sur le registre de l'état civil. Jusque vers 1840, cette inscription était faite, quand elle l'était, seulement aux décès. Depuis, mais surtout à partir de 1853, elle a été faite à part, de sorte qu'aujourd'hui les mort-nés, écartés des décès et des naissances, ont une colonne à part. On ne trouve pas dans la loi (ni en biologie) une distinction nettement définie entre le mort-né et l'*avorton*, produit dont le développement a été arrêté à une époque trop voisine de la conception pour qu'il puisse être regardé comme viable, et dont la loi ne paraît pas exiger l'inscription. On peut dire que le produit expulsé avant le sixième et mieux le cinquième mois n'est qu'un avorton. Mais, dans l'inscription usitée à l'état civil, les mort-nés ne comprennent pas seulement ceux qui ont été déterminés ci-dessus, mais encore les enfants qui, ayant vécu, sont morts avant d'avoir un état civil, c'est-à-dire avant la déclaration de naissance ; déclaration qui, d'après la loi, doit être faite « dans les trois jours de l'accouchement » . Il en résulte que, jusqu'à ce jour, le groupe des prétendus mort-nés, dénoncé par l'état civil et par les statistiques officielles, est composé : 1° des morts avant d'avoir respiré, mort-nés dans le sens médico-légal ; 2° des nés vivants mais morts avant l'inscription, c'est-à-dire dans le premier jour, souvent dans le second, quelquefois même dans le troisième. En France, la force respective de chacune de ces catégories est tout à fait indéterminée ; réunies, leur coefficient est aujourd'hui 0,043 (soit 43 pour 1000) des naissances vivantes. La Belgique, régie par le même code, mais beaucoup plus soigneuse de la démographie, donne 0,048 (soit 48 pour 1000). De plus, elle publie une information qui permet d'établir la part des mort-nés vrais et de ceux qui, ayant respiré, ne sont dits mort-nés que pour l'état civil. La part de ces derniers est un peu moins du quart des mort-nés des registres (0,23 à 0,24, ou 230 à 240 pour 1000). Alors le coefficient des morts avant d'avoir respiré devient seulement de 0,037 (37 pour 1000) des naissances vivantes. Si le nombre des mort-nés de l'état civil augmente presque partout sur les relevés (non en Angleterre où cette catégorie démographique n'est pas encore née), c'est parce que l'enregistrement est de plus en plus complet, et parce qu'un plus grand nombre de nés avant terme et d'avortons sont inscrits, notamment dans les villes. Dans les campagnes, au contraire, maints mort-nés, soustraits aux registres, sont enterrés dans l'enclos voisin. C'est l'inégalité de ces inscriptions qui explique avec le plus de vraisemblance les énormes différences que présentent aujourd'hui les localités. Mais un rapport de la plus grande régularité dans les mort-nés, soit de fait, soit d'état civil, c'est la proportion des sexes : elle est en France d'environ 0,6 garçon et 0,4 fille (soit 6 garçons pour 4 filles) ; en Belgique 0,57 garçon et 0,43 fille, rapport mortuaire qui se poursuit après la naissance (Bertillon). V. MORTALITÉ, SEXE, TABLES *de mortalité*.

MORTUAIRE. adj. — *Tables mortuaires*. V. TABLES *de mortalité* et TABLES *mortuaires*.

MORUE. s. f. [*Gadus morrhua*, L., all. *Schellfisch*, *Stockfisch*, angl. *codfish*, it. *merluzzo*, esp. *merluza*]. Poisson malacoptérygien dont la chair est alimentaire, et dont le foie fournit une huile [all. *Stockfischleberthran*, *Bergener Leberthran*] employée depuis quelques années en thérapeutique. V. HUILE *de foie de morue*.

MORVAN. — *Race bovine du Morvan*. Race qui se trouvait autrefois dans une grande partie du département de la Nièvre ; elle est maintenant confinée dans les endroits les plus montueux et les plus pauvres. Sa taille est petite, ses formes un peu anguleuses, lourdes, basses, sa robe rougeâtre ou rouge et blanche. Elle est sobre, rustique, propre au travail et assez facile à engraisser ; elle convient pour les travaux agricoles ou le transport dans les lieux en pente, les chemins pierreux, etc., à cause de sa force de résistance et de la sûreté de son pied. Dans toutes les parties du département où la culture l'a permis, cette race a été remplacée par des animaux du Charollais. — *Race chevaline*. Le cheval du Morvan est petit, léger, robuste, de formes peu agréables, sobre, peu précoce, mais d'une longue durée. Les remontes de l'empire l'ont presque complétement épuisé. Il a été successivement remplacé, autant que l'ont permis les conditions agricoles, par le cheval percheron.

MORVE. s. f. [*maleus*, μάλις, all. *Rotz*, angl. *glanders*, it. *moccio*, *ciamorro*, *cimurro*, *priorinrea*, *morva*, esp. *muermo*]. La morve, sous quelque forme (aiguë ou chronique) qu'elle se présente, est une maladie spéciale, particulière aux mammifères monodactyles, virulente, contagieuse, pouvant s'engendrer spontanément, qui se manifeste par des troubles fonctionnels, des altérations des liquides, des lésions des solides, parfaitement décrites. C'est une maladie généralement incurable, laquelle s'exprime principalement par des lésions de l'appareil respiratoire, tubercules, abcès métastatiques, pneumonie lobulaire, collection purulente des sinus de la tête, destruction ulcéreuse de la membrane nasale et de celle de la trachée ; outre cela,

l'état morveux se caractérise encore par une inflammation purulente des vaisseaux et des ganglions lymphatiques, par des abcès multiples dans le tissu cellulaire, des inflammations purulentes des testicules, des épididymes, des articulations, etc. Cette évolution peut être plus ou moins rapide ou lente, mais elle est fatale dans le plus grand nombre de cas. Le nombre des sujets privilégiés chez lesquels la maladie s'éteint en ne donnant lieu qu'à des lésions superficielles est très-restreint. Le plus souvent le virus morveux détermine des lésions viscérales, des lésions pulmonaires notamment, et ces lésions sont les premières en date après l'imprégnation de l'organisme. Les autres, celles qui consistent dans l'induration des ganglions lymphatiques et dans l'inflammation ulcéreuse de la membrane pituitaire, ne viennent qu'après. Elles sont l'expression dernière de l'état morveux ; voilà pourquoi il n'est pas exact de dire que la gravité de la morve est proportionnelle à son mode d'expression par ses symptômes extérieurs ; voilà pourquoi la mesure de la curabilité de cette maladie ne saurait être donnée par le nombre et l'intensité de ces symptômes. Un cheval chez lequel on constate la *glande* de la morve exclusivement, a déjà les lésions viscérales propres à cette maladie, et dans un temps plus ou moins long on voit se manifester chez lui les autres symptômes caractéristiques, le jetage et l'ulcération. Un cheval chez lequel on constate le *jetage* de la morve, jetage qui n'apparaît presque jamais sans le glandage, a déjà les lésions viscérales propres à la morve, et dans un temps plus ou moins long on voit se manifester chez lui l'autre symptôme caractéristique, l'*ulcération*. Un cheval chez lequel on constate l'ulcération morveuse est morveux infailliblement sans aucun doute possible, si minime que soit cette ulcération. — Les modifications que la morve imprime sont différentes, suivant les tempéraments, l'âge, les conditions de nourriture, de travail, d'hygiène, et quelques autres conditions qu'il serait trop long d'énumérer ici. Dans les infirmeries régimentaires, on voit le plus ordinairement les symptômes s'aggraver : la glande devient plus volumineuse, plus dure, plus adhérente ; le jetage augmente, il est visqueux, gluant, collé aux ailes du nez ; les ulcérations apparaissent, elles gagnent en largeur et en profondeur ; chez certains chevaux, cet état est compatible avec la santé ; les ulcérations apparentes sur la cloison nasale se cicatrisent, la glande et le jetage persistent ; chez d'autres, la nutrition est atteinte ; les animaux ont moins d'appétit ; ils maigrissent, les poils se hérissent, la peau est sèche et adhérente. D'autres fois, l'acuité de la maladie s'accuse de jour en jour davantage, et en peu de temps elle revêt la forme aiguë, qui fait mourir les animaux rapidement. D'autres fois encore les symptômes restent stationnaires pendant deux, trois, quatre mois ; on observe même une amélioration telle qu'un homme trop confiant et trop peu circonspect croit à une guérison prochaine ; mais tout à coup, souvent sous l'influence d'un changement de température, les symptômes revêtent leur gravité première ; il survient une infiltration générale du tissu cellulaire des membres et des parties déclives. Enfin, on trouve un autre groupe de chevaux chez lesquels la glande et le jetage disparaissent au bout d'un temps variable, soit spontanément, soit à l'aide d'un traitement très-différent, sans qu'il existe aucune manifestation extérieure, aucun signe, aucun caractère appréciable qui puissent faire prévoir cette issue en apparence heureuse. C'est dans cette catégorie que se trouvent les chevaux qu'on croit guéris parce qu'ils sortent une première fois de l'infirmerie mais pour y rentrer. Dans l'état actuel des choses, les causes directes et indirectes de la morve sont : 1° le travail disproportionné à la force propre des chevaux ou à la quantité de nourriture qu'on leur donne ; 2° le jeune âge et le manque de résistance des chevaux que l'on met au travail sans assez tenir compte des mauvaises constitutions et des mauvais tempéraments ; les gourmes mal jetées et les constitutions délabrées par suite de maladies ou accidents graves ; l'infection miasmatique produite par la trop longue stagnation à l'écurie ; 3° les aliments de médiocre et mauvaise qualité ; 4° la contagion ; 5° les brusques refroidissements de la peau, les courants d'air et l'abreuvoir trop tôt après l'exercice. — La morve se distingue en *aiguë* et *chronique*. La seconde est très-lente, avec jetage, chancres et tuméfaction des ganglions ; elle peut devenir soudainement aiguë et entraîner rapidement la mort du malade. La morve est contagieuse, non-seulement la forme aiguë mais aussi la forme chronique. Celle-ci a longtemps été décrite comme une maladie distincte sous le nom de *farcin*. C'est la pathologie humaine qui a mis hors de doute la propriété contagieuse aussi bien de la morve chronique que de la morve aiguë. — Des faits, jusqu'alors inaperçus, ont conduit Rayer à reconnaître que la morve est transmissible à l'homme, chez lequel elle se manifeste par un écoulement nasal, visible au dehors, dans la plupart des cas, par une éruption pustuleuse, et quelquefois par des bulles gangréneuses à la peau, presque toujours par des abcès sous-cutanés multiples, et par une éruption dans les fosses nasales, qui, le plus souvent, s'étend dans le larynx et coïncide avec des inflammations lobulaires et circonscrites dans les poumons. Cette importante découverte a conduit à prendre des précautions qu'on ne prenait pas, et elle sauve journellement la vie à beaucoup de gens en contact avec les chevaux. Un grand nombre de cas de morve humaine ont été dus à la morve chronique chevaline. Le pus morveux pris à l'homme communique par inoculation la morve à l'âne et au cheval. La morve a longtemps été considérée comme incurable chez l'homme. Mais aujourd'hui on possède deux faits avérés de guérison chez ce dernier. Le premier est celui de H. Bouley (d'Alfort), guéri après onze mois des accidents précédents, compliqués d'abcès multiples rebelles à la cicatrisation. Le traitement a consisté en toniques, alimentation substantielle et cautérisation des plaies au fer rouge. Le second est celui d'un palfrenier, observé par Hip. Bourdon, traité d'une manière analogue.

MORVEUX, EUSE. adj. Qui est atteint de la morve ; qui la concerne : *virus morveux*.

MOSCOUADE. s. f. [all. *Moscovadezucker*, it. *zucchero mascavato*]. Sucre brut coloré par de la mélasse et autres substances étrangères.

MOTEUR, TRICE. adj. [*movendi vim habens*, κινητικός, all. *bewegend*, angl. *mover*, *motor*, it. *motore*, esp. *motor*]. Qui meut, qui communique le mouvement : *force motrice*. — *Nerf moteur commun de l'œil*. Celui de la troisième paire, qui naît d'un enfoncement situé en dedans des pédoncules du cerveau, entre le pont de Varole et les corps mamillaires. — *Nerf moteur externe de l'œil*. Celui de la sixième paire, qui naît du sillon creusé entre le pont de Varole et les corps mamillaires.

MOTILITÉ. s. f. [de *motus*, mouvement ; all. *Mo-*

tilität, angl. *motility*, it. *motilità*, esp. *motilidad*]. Faculté de se mouvoir.

MOTRICITÉ. s. f. [de *moteur*]. — *Motricité* ou *incito-motricité*. Nom donné au mode d'innervation propre aux éléments encéphalo-rachidiens et à certains tubes des nerfs périphériques, mode par lequel la *contraction* des tissus musculaires est déterminée. Elle se manifeste dans trois conditions différentes bien tranchées : 1° elle succède à la pensée que cause la perception d'une impression transmise par les nerfs de sensibilité, ou aux pensées suscitées par le souvenir de ces impressions ; 2° elle succède à une détermination prise d'après les pensées que suscitent les besoins des viscères, et dont l'impression est transmise par le grand sympathique ; 3° elle succède directement à une impression transmise à l'aide des nerfs spinaux ou sympathiques sans qu'il y ait perception (*sensibilité sans conscience* des auteurs), ni, par conséquent, pensée ou détermination réfléchie, précédant l'incitation motrice (*mouvements automatiques* ou *involontaires*). La motricité ne s'observe que sur les éléments nerveux qui ne jouissent pas de la sensibilité, et qui diffèrent anatomiquement, à quelques égards, des éléments nerveux sensibles. Il se décompose, comme la sensibilité, en trois actes secondaires en corrélation chacun avec la disposition tubuleuse allongée des éléments qui en sont le siége. Ces trois actes sont : 1° l'*incitation motrice*, s'opérant naturellement dans l'extrémité centrale des tubes nerveux ; c'est la faculté qu'ont certains éléments nerveux d'influencer les éléments contractiles, de susciter en eux la contraction par l'intermédiaire d'une autre portion de ces éléments ; 2° la *transmissibilité motrice*, ou propriété du tube nerveux de transmettre cette incitation, cette influence au delà du point de l'élément où elle a été produite ; 3° la *motricité proprement dite*, ou faculté qu'a l'extrémité du tube nerveux de transmettre à un élément de nature différente, l'élément musculaire, l'incitation amenée jusque-là, de manière à exciter enfin la contraction. Il y a deux modes d'incitation motrice : 1° La *propriété d'incitation motrice volontaire* ou de la *vie de relation* en rapport avec la sensibilité extérieure, de telle sorte que la mise en activité de celle-ci détermine aussitôt la manifestation active de celle-là dans les organes correspondants. Il n'y a pas une distinction aussi tranchée entre l'incitation *motrice volontaire générale* et *spéciale* qu'entre les *sensibilités générale* et *spéciale*, pourtant il y a une distinction à établir. 2° L'*incito-motricité involontaire* ou de la *vie de nutrition*, qui ne se subdivise pas comme la précédente, pas plus qu'il n'y a de subdivision en générale et spéciale dans la *sensibilité intérieure* ou *interne*. Les phénomènes improprement dits de *tonicité musculaire* sont des actes nerveux se rattachant à l'*incitation motrice* et non aux propriétés du tissu musculaire.

MOU, MOLLE. adj. [*mollis*, μαλακὸς, all. *weich*, angl. *soft*, it. *molle*, esp. *blando*]. Se dit d'un corps dont les parties, tout en conservant une certaine adhérence entre elles, cèdent facilement à la pression, que celle-ci soit ou non suivie du retour à la forme primitive. — *Parties molles du corps*. Ensemble des chairs qui recouvrent le squelette. — *Pouls mou*. Celui dans lequel l'artère soulève le doigt avec mollesse.

Mou de veau. s. m. Nom vulgaire du poumon du veau.

MOUCENNA, ou **MUSSENNA**, **MUSENNA**, **MESENNA**, **MOUSSENNA**, **MESSENNA**, **MUSEENA**, **MUZENNA**, **MOZENNA**, **BUSENNA**, **BESSENNA**, **ABOUSENNA**. s. m. (en Amhara, *muçanna*, en tigray, *bicinna*, à Sawa, *kumada*). Nom abyssinien de l'*Albizzia anthelminthica*, Ad. Br. (*Besenna? anthelminthica*, A. Rich., *Inga floribunda*, Fenzl). Arbre de 4 à 6 mètres, des légumineuses-mimosées. Rameaux courts, les florifères tortueux, feuilles bipinnées, à 1-4 paires de segments portant 2-3 paires de folioles paripinnées, inéquilatérales, dilatées inférieurement, à rachis glanduleux. Fleurs hermaphrodites en capitules lâches naissant avant les feuilles ; calice obconique, 4-dents, se fendant supérieurement en deux lèvres après l'anthère ; corolle 4-partite, 2 fois plus longue que le calice ; tube staminal égalant à peu près la corolle. Légume allongé, long de 4-10 centimètres 1-4-sperme ; graine arrondie, comprimée, jaune. Le moucenna croît en Abyssinie dans les terres basses et chaudes. Son écorce y est très-employée comme anthelminthique, surtout contre le tænia. Elle se présente en plaques de 12 à 25 centimètres de longueur sur 3 à 4 de largeur et sur 2 à 10 d'épaisseur, d'un gris roussâtre extérieurement, lisses et fibreuses intérieurement et formées de quatre couches distinctes. L'odeur de cette écorce est nulle ; la saveur en est d'abord douceâtre, puis astringente et un peu nauséeuse. Gastinel, Meyer-Ahrens, et Eug. Caventou et Legendre en ont retiré, par l'alcool, une substance floconneuse abondante, qui, traitée par l'éther, abandonne une matière colorante verte, et, reprise par l'alcool chaud, fournit, par refroidissement, une résine âcre, acide et soluble dans l'ammoniaque. Les Abyssins emploient l'écorce de moucenna réduite en poudre, à la dose de 60 grammes, et délayée dans un liquide quelconque, taidje, thalla ou eau. Cette écorce est regardée par eux comme plus efficace que le cousso dans le traitement du ver. Pruner-Bey et Burguières l'ont employée avec avantage. Les essais tentés par plusieurs médecins de Paris ont été moins heureux.

MOUCHE. s. f. [*musca*, μυῖα, all. *Fliege*, angl. *fly*, it. et esp. *mosca*]. On appelle vulgairement ainsi : 1° les cantharides ; 2° quelquefois l'emplâtre vésicatoire préparé avec les cantharides ; 3° on appelle aussi *mouches*, les douleurs courtes et légères, assez éloignées les unes des autres, et sans altération dans le pouls ni dans le reste de l'économie, qui annoncent le commencement du travail de l'accouchement. V. LARVE.

Mouche d'Espagne. La cantharide.

Mouches volantes. Taches, filaments ou points brillants et colorés qui passent quelquefois devant les yeux quand on a regardé un objet vivement éclairé, comme le soleil, un mur ou un nuage blanc qu'il éclaire, la lumière d'une lampe, en tenant les paupières presque fermées, ou par un trou percé dans une carte avec une épingle. Pendant l'examen au microscope, on peut être gêné par plusieurs espèces de ces *mouches volantes*. On doit savoir les distinguer des objets qu'on étudie, attendu qu'elles dépendent d'un état particulier, soit statique, soit dynamique, de l'œil, et y ont leur point de départ, bien qu'elles semblent placées au dehors en vertu de cette propriété qu'a l'appareil nerveux central de la vision de reporter l'image qui frappe la rétine à une certaine distance. 1° *Mouches* ou *taches brillantes et colorées*. Elles se présentent surtout quand on regarde le soleil, ou un nuage brillant, ou la lumière d'une lampe, et qu'on porte les yeux sur le microscope. Elles paraissent alors très-brillantes, puis rouges, ou tout d'abord rouges, puis jaunes, bleues, et disparaissent après avoir passé par les teintes intermédiaires à

ces trois couleurs sous forme d'anneaux concentriques. En général, elles partent du centre du microscope, se portent en bas et en dedans, ou en haut et en dehors, et disparaissent au bord du champ du microscope, pour reparaître aussitôt au point de départ avec la couleur suivante et présenter la même marche. 2° *Globules et filaments de l'œil*. Ce sont d'autres *mouches volantes* qui ne tiennent pas, comme les précédentes, à une trop vive impression produite sur la rétine par la lumière. Celles-ci existent dans les deux yeux de tous les individus que l'on fait regarder au microscope, mais se montrent avec une intensité variable et aussi avec quelques variétés individuelles de forme. *a*. Les unes de ces *mouches* sont formées d'amas de petits globules parfaitement ronds tous d'égal volume, à peu de chose près. Ils remplissent le champ du microscope, sauf un espace en dehors égal à un sixième environ du champ, et un autre espace encore plus petit en dedans. Les uns sont *isolés* (*spectres globulaires isolés*); les autres sont en *chapelets* simples ou ramifiés (*spectres perlés*). *b*. Deux ou trois filaments flexueux, très-pâles, se voient, en outre, en dehors du centre de l'amas de globules, quelques-uns de ceux-ci leur adhèrent. Cet amas est limité en dehors par une ligne ou filament aplati, un peu brillant au centre, paraissant large d'un demi-millimètre, filament qui est rectiligne ou un peu courbé en bas, et traverse le champ du microscope de bas en haut. En dedans, il est limité par un filament plus brillant que le précédent, et surtout remarquable par les flexuosités ou les replis sur lui-même, qui paraissent être plus ou moins marqués suivant les individus. Ce filament (*spectre aqueux*), à cause de ses replis ou contours, occupe une surface bien plus large, mais moins longue que le précédent. Les mouches volantes sont mobiles dans l'œil et se montrent d'une manière plus ou moins obstinée lorsque l'œil est congestionné; quelquefois, sans qu'on sache pourquoi, pendant que l'on examine au microscope. Au bout de peu de temps on cesse d'y faire attention. C'est à tort que quelques personnes s'en préoccupent comme d'un précurseur d'affection chronique des yeux et d'amaurose, car elles tiennent à une disposition anatomique normale et permanente du corps vitré dans lequel flottent ces globules et filaments. V. MYIODOPSIE.

MOUCHETÉ, ÉE. adj. [all. *getüpfelt*, angl. *flea-bitten*, esp. *atabanado*]. Se dit des robes blanches et gris clair, lorsqu'elles sont parsemées de petites taches noires de très-petites dimensions.

MOUCHETURE. s. f. Scarification très-superficielle et très-peu étendue, mais plus ou moins multipliée, qu'on pratique soit pour faire écouler de la sérosité amassée sous les téguments, soit pour dégorger une partie qui est le siége d'une congestion sanguine.

MOUFLE. s. f. [*rechamus*, all. *Flaschenzug*, it. *polispasto*, esp. *garrucha*]. Assemblage de poulies, les unes fixes et les autres mobiles, au moyen duquel on parvient à vaincre facilement de très-fortes résistances. — En chirurgie, la *moufle* était employée autrefois pour pratiquer l'extension, lorsqu'il s'agissait de réduire une luxation ou une fracture. Ce moyen, abandonné pendant longtemps, a été employé de nouveau depuis quelques années. On y adapte un dynamomètre ou une romaine à cadran, afin de connaître exactement la force employée. L'extension par la moufle présente, selon quelques praticiens, un avantage réel sur celle qui est opérée par des aides, en ce qu'elle peut être augmentée, diminuée ou rendue permanente au degré convenable, sans secousses et sans oscillations. V. LUXATION.

MOULE. s. f. [*Mytilus edulis*, μυτίλος, all. *Miesmuschel*, angl. *muscle*, it. *mitulo*, esp. *almeja*]. Mollusque acéphale lamellibranche communément employé comme aliment et dont la chair contient une grande proportion d'albumine. Souvent les moules déterminent, peu de temps après leur ingestion dans l'estomac, tous les symptômes d'une sorte d'empoisonnement, des douleurs à l'épigastre, des tranchées, un spasme des organes respiratoires; le pouls, d'abord fréquent, puis petit et serré; le gonflement et la rougeur de la face; une éruption de taches pétéchiales sur diverses parties du corps; quelquefois des sueurs froides; et souvent aussi des mouvements convulsifs et du délire. C'est à tort que ces accidents ont été attribués à la présence d'un petit crabe que l'on trouve fréquemment dans les coquilles de ces mollusques. De toutes les opinions que l'on a émises à ce sujet, aucune ne paraît suffisamment fondée; et ces indispositions, beaucoup plus fréquentes chez certains individus que chez d'autres, tiennent sans doute à une idiosyncrasie. Néanmoins on doit, en général, s'abstenir de moules de mai à septembre, mois pendant lesquels ces accidents sont plus communs. Il faut, dès que ceux-ci se manifestent, administrer un vomitif. Quelquefois aussi l'intensité des symptômes inflammatoires ou spasmodiques exige la saignée ou des antispasmodiques (20 à 30 gouttes d'éther dans une potion de 120 grammes).

MOURON. s. m. [*Anagallis arvensis*, L., all. *Gauchheil*, angl. *chickenweed*, it. *anagallide*, esp. *anagalide*]. Plante de la famille des primulacées, annuelle, très-commune, longtemps préconisée contre la morsure des animaux enragés. Elle est un peu amère, et a une âcreté très-marquée; aussi ne doit-elle être employée qu'avec circonspection. Il ne faut pas la confondre avec l'*Alsine media*, L., de la famille des caryophyllées, plante inerte appelée vulgairement *mouron des oiseaux* ou *morgeline*.

MOUSSACHE. s. f. V. CIPIPA.

MOUSSE. s. f. [*muscus*, βρύον, all. *Moss*, angl. *moss*, it. *musco*, esp. *musgo*]. Plantes cryptogames cellulaires, acrogènes, à folioles vertes ou autrement colorées, disposées régulièrement sur la tige, et offrant un rhizome d'où partent les radicules cellulaires. Les mousses forment une classe à part pour beaucoup d'auteurs; d'autres y réunissent les hépatiques pour former la classe des mucinées. Les racines des mousses sont fines et touffues, leurs feuilles petites, de forme variée, mais ordinairement étroites et subulées. Leurs organes reproducteurs sont renfermés dans des espèces de capsules nommées *urnes* (*thecæ*), portées sur une soie grêle et plus ou moins longue, enveloppées d'abord dans une sorte de bourse qui se rompt circulairement par son milieu, et dont la partie inférieure, qui reste à la base de la soie, se nomme la *vaginule*, tandis que la supérieure, qui recouvre le sommet de l'urne, a reçu le nom de *coiffe*. L'urne elle-même présente intérieurement un axe central appelé *columelle*, et s'ouvre au moyen d'un opercule circulaire; son contour se nomme le *péristome*, et se distingue en *interne* et *externe*; il peut être denté, cilié, bouché par une membrane, ou tout à fait nu; on y trouve aussi des corps irrégulièrement ovoïdes et allongés, portés sur un pédicule très-court et accompagnés de filaments articulés. V. ARCHÉGONE.

Mousse de Corse [*helminthocorton*, *corallina corsica* des pharmaciens, all. *corsicanisches Wurmmoss*, angl. *sea moss*, it. *mosco di mare*, esp. *musgo de Corcega*]. Mélange de céramium, d'ulves, de coralline, de diverses conferves et d'un grand nombre de fucus. La mousse de Corse est composée de beaucoup de petites fibres réunies à leur base par des parcelles du gravier sur lequel elles végétaient (Fig. 286). Chacune de ces fibres est une petite tige dichotome. Elles sont d'un gris rougeâtre, sales à l'extérieur, mais

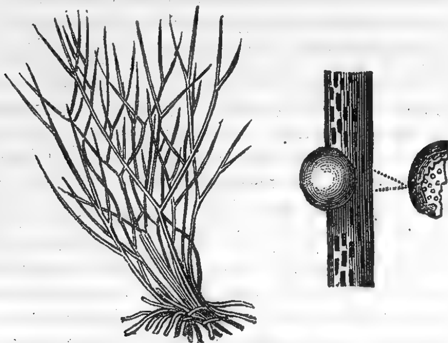


Fig. 286.

blanches en dedans, elles ont une odeur marine forte et désagréable, et une saveur fortement salée. C'est un vermifuge, que l'on donne en poudre (4 gram.) ou en décoction (4 à 16 gram., dans eau 500 gram.). On en prépare aussi un sirop, une gelée, une conserve et des tablettes. V. Coralline.

Mousse d'Islande. Nom vulgaire du *lichen d'Islande*. V. Lichen.

Mousse du Japon. V. Gélose.

Mousse de platine. V. Platine.

Mousse terrestre. Nom vulgaire du *lycopode*.

MOUSSERON. s. m. [all. *Moosschwamm*]. Espèce de champignon du genre *Agaric* (*Agaricus prunulus*, Scopoli; dit aussi *albellus*, Schæffer, *pallescens*, Sw., *pallidus*, Sow., *mouceron*, Bulliard, *Amanita albella* et *odora*, Lamk) qui ressemble à celui de couche par la couleur et la taille, mais qui n'a pas de collier; les lames de la face inférieure de son chaperon, qui est presque globuleux, sont étroites, très-serrées et blanches; sa chair est cassante, blanche, et d'un goût agréable.

MOUSSON. s. f. Vents qui soufflent six mois dans une direction et six mois dans une autre. Ils ne se font sentir que dans la zone torride.

MOUSTIQUE. s. m. V. Maringouin.

MOÛT. s. m. [*mustum*, γλεῦκος, all. *Most*, angl. *must*, it. et esp. *mosto*]. Suc de raisin qui n'a point encore subi la fermentation, et, par extension, suc sucré extrait de divers végétaux, et destiné ordinairement à la fermentation alcoolique.

MOUTARDE. s. f. [*moutarde*, écrit anciennement *moustarde*, vient de *moût*, écrit anciennement *moust*, parce que le *moût* entrait dans la confection de cette préparation culinaire, qui a ensuite donné son nom à la plante qui en est le principal ingrédient; *Sinapis nigra*, L., all. *Senf*, angl. *mustard*, it. *senapa*, esp. *mostaza*]. Plante (tétradynamie, siliqueuse, L., crucifères, J.) dont les semences, qui sont très-petites, unies, presque rondes, d'abord rouges, puis noirâtres, donnent une huile fixe à la distillation, et une huile volatile âcre et brûlante (V. Myronique). C'est avec la farine obtenue des semences du *Sinapis nigra*, L. (Fig. 287) que l'on fait le condiment si connu sous le nom de *moutarde;* c'est aussi avec cette farine qu'on doit préparer les *sinapismes* (V. ce mot). Avant 1815, elle était la seule usitée en France. On la préparait soit à l'aide du moulin, soit dans un mortier, et on la passait sans résidu à travers un tamis un peu lâche. Sa couleur était *grisâtre;* c'était un mélange du



Fig. 287.

jaune verdâtre de l'amande et du rouge brunâtre de l'épisperme. A cette époque, les médecins anglais qui vinrent exercer en France cherchèrent en vain dans nos pharmacies la farine de moutarde finement pulvérisée et d'une belle couleur jaune qu'ils avaient l'habitude d'employer. Trompés par la couleur, les pharmaciens pensèrent que cette farine jaune était celle du *Sinapis alba*, L. (*moutarde blanche*), et depuis lors on a trouvé dans le commerce deux farines de moutarde : une *grise*, extraite du *Sinapis nigra*, et une *jaune*, provenant du *Sinapis alba;* mais cette farine jaune contient si peu de principe actif et a des propriétés si faibles, qu'elle doit être bannie de l'usage médical. La belle farine *jaune* anglaise, éminemment rubéfiante, est fournie, comme notre farine *grise*, par les semences du *Sinapis nigra;* mais les procédés employés pour sa préparation séparant l'épisperme de l'amande, celle-ci est seule réduite en farine très-ténue. De là les propriétés de cette farine anglaise, qui est supérieure même à notre farine grise, attendu que dans celle-ci se trouve mêlée, comme nous l'avons dit, l'enveloppe de la graine ou l'épisperme. Il faut donc s'en tenir à notre farine grise, ou, mieux encore, la débarrasser, comme font les Anglais, de ses particules rouges brunâtres, en la passant successivement à travers des cribles de plus en plus fins. La farine jaune ainsi obtenue, délayée dans l'eau et abandonnée à elle-même, conserve pendant plusieurs jours son odeur forte et sa saveur brûlante sans la moindre putréfaction; la farine jaune provenant du *Sinapis alba*, délayée dans l'eau, exhale, au bout de vingt-quatre

heures, une forte odeur hépatique. — La graine ou semence de *moutarde blanche* (*Sinapis alba*) est le double en grosseur de la noire, et n'a pas sa saveur âcre et piquante ; elle ne fournit pas d'essence à la distillation, mais un liquide sulfureux qui, traité par l'alcool, donne un principe particulier, appelé *sinapisine* ou *sulfosinapisine* (V. ce mot). La graine de moutarde blanche, prise à la dose d'une ou deux cuillers à bouche (15 à 30 grammes) avant le repas, ou le soir en se couchant, soit sans aucune addition, soit dans un liquide, procure des évacuations naturelles, sans coliques ni chaleur, stimule doucement le canal intestinal, active et facilite les digestions. On peut en continuer l'usage pendant un mois ou six semaines, sans qu'il en résulte aucune irritation.

MOUTON. s. m. [bas latin *multo*, qui paraît venir de *mutilus*, mutilé, châtré ; *ovis aries*, L., πρόβατον, all. *Schaaf*, angl. *sheep*, it. *montone*, esp. *carnero*]. Genre de mammifères ruminants à cornes creuses (Fig. 288), présentant les caractères suivants : Huit incisives inférieures, trente-deux molaires, point de canines ; point de mufle ; chanfrein généralement arqué ; cornes grosses, ridées transversalement et contournées en spirale ; point de barbe au menton ; deux mamelles ; un sinus folliculaire (*canal biflexe*) au-dessous de la couronne entre les deux doigts. L'espèce domestique n'a pas de véritable représentant à l'état sauvage ; on la regarde comme descendant du mouflon, et comme devant aux soins de l'homme les nombreuses modifications qui en font un grand nombre de races distinctes. La ration journalière, variable selon la taille et le poids, est, en moyenne, de 1 kilogramme à 1 kilogramme et demi de bon foin, ou l'équivalent en tout autre fourrage. Pour donner de bonne chair, un mouton doit avoir été châtré jeune, n'avoir pas plus de trois à quatre ans, et avoir été constamment bien entretenu.



Fig. 288.

MOUTURE. s. f. Action de réduire le blé en farine entre des meules. Ce qui distingue la *mouture* que l'on pratique aujourd'hui de la *mouture à la grosse* qu'on pratiquait autrefois exclusivement, c'est le passage, sous les meules, des *gruaux blancs*, ordinairement au nombre de deux, des *gruaux bis*, ordinairement au nombre de trois, puis des *rougeurs fines* et *moyennes*. Sauf la farine séparée du premier et du deuxième gruau blanc, les farines obtenues des gruaux bis sont bises. Enfin les autres produits de la mouture actuelle sont les *issues*, comprenant le *remoulage blanc*, le *remoulage bis*, les *recoupettes* ou *rougeurs*, le *petit son*, le *son moyen* et le *gros son*, c'est-à-dire les produits qui n'entrent pas dans la panification. Le pain blanc de Paris ne se fait qu'avec la *farine de première marque*, comprenant la *fleur de farine* et la farine du premier et du second gruau blanc. La mouture est bien simplifiée dans le procédé de Mége-Mouriès, parce qu'elle se réduit à un seul passage sous les meules et à un seul blutage, qui ne donne que trois produits : la *fleur de farine avec les gruaux blancs*, les *gruaux bruts* ou *bis*, et les *gros*, *moyen* et *petit sons*. V. Froment et Panification.

MOUVEMENT. s. m. [*motus*, κίνησις, all. *Bewegung*, angl. *motion*, it. *movimento*, esp. *movimiento*]. Changement de situation qu'un corps ou quelqu'une de ses parties éprouve relativement à certains objets regardés comme fixes, par l'effet d'une force agissant sur lui, tantôt seulement pendant un certain laps de temps, au bout duquel elle l'abandonne à lui-même, tantôt d'une manière constante, et en manifestant son action aussitôt que l'obstacle qui s'y opposait devient nul. En physiologie, la *flexion* est un mouvement dans lequel une section d'un membre se courbe sur une autre qui est située au-dessus d'elle. Elle a pour effet de rapprocher les parties entre elles, de les ployer (V. Méthode *de la flexion forcée*). L'*extension*, au contraire, est un mouvement qui a pour but d'éloigner les parties, de les étendre les unes à la suite des autres. La *rotation* est le mouvement par lequel une partie tourne sur elle-même. Comme ce mouvement peut se faire en divers sens, on dit quelquefois *rotation en dedans*, *rotation en dehors*. Quand, à l'avant-bras, cette rotation se fait en dedans, on se sert du mot *pronation* ; si c'est en dehors, on emploie celui de *supination*. V. ces mots, Abduction, Adduction, Circumduction et Marche.

Mouvement fébrile. Fièvre éphémère ne durant que quelques heures, causée par quelque trouble digestif, un refroidissement, un léger accident, etc.

MOXA. s. m. [μύκης, all., angl., it. et esp. *moxa*]. Mot par lequel les Chinois et les Japonais désignent un tissu cotonneux qu'ils préparent avec les feuilles desséchées de l'*Artemisia chinensis*, L. Ils font avec le parenchyme de ces feuilles une espèce de cône dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur la partie qu'ils veulent cautériser. La chaleur et la douleur augmentent graduellement à mesure que la combustion du moxa approche de la peau. En Europe, on fait des moxas avec diverses matières, mais le plus ordinairement avec du coton cardé, dont on forme un petit cylindre de 14 à 48 millimètres de hauteur sur 9 à 11 de diamètre, entouré d'une bandelette de toile, que l'on serre de manière que le cylindre ait une certaine consistance. Les meilleurs se font avec un tronçon de moelle de l'*Helianthus annuus*, L. (grand soleil), entouré d'une couche de coton légèrement nitré, et maintenu un peu serré avec une petite bande de toile cousue. On a fait aussi des moxas avec des mèches de coton trempées dans une solution de chlorate de potasse, réunies en petits cônes et comprimées convenablement. Le cylindre ou moxa est mis sur la partie que l'on veut brûler, et maintenu avec de petites pinces ou avec le porte-moxa de Larrey ; on souffle pour entretenir l'ignition, soit avec la bouche, soit avec un soufflet ou un chalumeau courbé ; et l'on a soin de tenir un linge mouillé appliqué autour du lieu où brûle le moxa, pour préserver ces parties des étincelles. A mesure que la combustion avance, la chaleur devient plus vive ; on entend l'épiderme craquer ; la peau se ride, jaunit, grille, et finit par prendre une teinte charbonnée. C'est à tort que l'on a conseillé d'appliquer immédiatement quelque topiques propres à arrêter la marche de l'inflammation ; ce serait neutraliser les bons effets que l'on se propose par le moxa. Ce mode de cautérisation est spécialement employé pour exciter fortement le système nerveux, changer le siége d'une irritation, produire une dérivation, etc.

Les anciens employaient le moxa; ils le faisaient avec un champignon desséché, d'où le nom de μύκης, sous lequel il figure dans les œuvres hippocratiques.

MOXIBUSTION. s. f. [de *moxa*, moxa, et *ustio*, brûlure]. Mode de cautérisatien ou d'ustion propre aux diverses substances avec lesquelles on peut faire des moxas. Ce terme a été créé par Percy.

MOYEN. adj. Qui tient le milieu quant au volume ou à la situation entre deux organes.—*Moyen fessier*, *hémorrhoïdales moyennes*, etc. V. FESSIERS (muscles) et HEMORRHOÏDALES (artères et veines), etc.

MOYEN. s. m. Ce qui est utilisé en hygiène, en médecine ou en chirurgie pour favoriser le développement, conserver la santé, prévenir certaines maladies ou guérir celles qui existent : *moyens curatifs*, *hygiéniques*, *médicaux*, *pharmaceutiques*, *préventifs*. V. ces mots, HYGIÈNE et THÉRAPEUTIQUE.

MOYENNE. s. f. Se dit d'une grandeur qui tient le *milieu* entre des quantités plus grandes et plus petites de même nature. C'est une valeur abstraite créée de manière à constituer la résultante *unique* d'un grand nombre de quantités observées. La *moyenne* d'une *masse* d'observations de même ordre s'obtient en divisant la somme des grandeurs observées par le nombre des observations. — *Séries*. L'importance des valeurs moyennes dans les sciences d'observation, et notamment dans les sciences anthropologiques, exige le plus souvent que ces valeurs soient contrôlées, étendues et fortifiées par la sériation des documents qui ont servi à les calculer, sériation qui s'obtient par l'arrangement de ces documents selon leur ordre de grandeur. Il faut remarquer que la série a la même forme et la même signification, soit que les valeurs qui la constituent résultent de la succession des essais faits pour déterminer *une seule* grandeur inconnue et difficile à mesurer (c'est le cas où les astronomes emploient le plus souvent les moyennes), soit qu'elle résulte de la mesure d'un nombre considérable de grandeurs variables (le plus souvent accidentellement variables), mais reliées entre elles par une loi de continuité (c'est le cas qui se présente pour les statisticiens). Dans le premier cas, chercher la moyenne, c'est chercher la grandeur vraie à travers les erreurs en plus ou en moins des mesures expérimentales. Dans le second cas, c'est chercher une grandeur idéale — mais on peut dire aussi — la grandeur du type, à travers les accidents qui la font varier en plus ou en moins dans chaque cas particulier. Afin de sortir des considérations purement abstraites, prenons, comme exemple, 358 crânes de différentes époques extraits des cimetières de Paris et mesurés par P. Broca. Leur capacité moyenne est de 1433 centimètres cubes. En les arrangeant selon l'ordre de grandeur (prenant 100 centim. c. pour *module* de précision (V. DÉMOGRAPHIE), l'expérience donne, pour **100** crânes, les sept groupes suivants : **5** crânes de 1101 à 1200 centim. cub.; **14** crânes de 1201 à 1300 centim. cub.; **23** crânes de 1301 à 1400 centim. cub.; **29** crânes de 1401 à 1500 centim. cub.; **18** crânes de 1501 à 1600 centim. cub.; **8** crânes de 1601 à 1700 centim. cub.; **3** crânes de 1701 à 1800 centim. cub. D'un autre côté, si un nombre très-considérable de géomètres concouraient isolément à rechercher la capacité crânienne d'*une* tête donnée dont la mesure vraie, mais inconnue (et ne pouvant être atteinte expérimentalement), serait de 1433 centim. cub., le calcul des probabilités démontre (en posant seulement que l'écart possible soit le même que dans le cas précédent, et qu'il n'y ait aucune raison de se tromper plutôt en un sens qu'en sens contraire), démontre, dis-je, que les capacités approximatives calculées seraient réparties, dans chaque groupe de grandeurs, d'une façon presque exactement pareille à la distribution des 358 crânes cubés. Ainsi, pour 100 mesures de part et d'autre, la série expérimentale a donné : **5**, **14**, **23**, **29**, **18**, **8**, **3**, le calcul donnera : **4**, **13**, **25**, **29**, **19**, **8**; **2**. Elles sont donc presque identiques. Ces groupes successifs sont constitués, dans une série, par des grandeurs de fait, dans l'autre, par des mesures erronées, mais qui se succèdent dans l'une et dans l'autre série par des groupes correspondants de même force, également progressifs et symétriques, autour d'une grandeur inconnue, réelle d'un côté, idéale de l'autre, mais qui est, de part et d'autre, la raison d'être, et, comme l'âme de la série, et *constitue son unité*. On remarquera, en effet, que le quatrième groupe, qui renferme la moyenne, est en même temps le plus fort et se trouve au milieu de la série; mais, comme cette moyenne, 1433 centim. cub., ne tombe pas exactement au milieu du groupe composé de crânes ayant de 1401 à 1500 centim. cub. (ce qui aurait lieu si la capacité moyenne était de 1450 centim. cub.), comme elle incline vers le troisième groupe (**23**), celui-ci sera plus fort que son symétrique, le cinquième (**18**), parce qu'il est plus près de la capacité moyenne; pour la même raison, le deuxième groupe (**14**) sera plus fort que son symétrique (**8**), et le premier plus fort que le dernier. Cet arrangement symétrique, autour de la moyenne, est un des caractères d'une collectivité *naturelle* et composée d'un nombre assez considérable d'observations. Un groupement arbitraire s'éloigne toujours plus ou moins de cette symétrie et de cette régularité. C'est ainsi que 35 crânes de nègres du Muséum, provenant des diverses régions de l'Afrique, et quelques-uns de l'Océanie, offrent une capacité moyenne de 1356 centim. cub.; mis en série, selon leur capacité et sur le même module que précédemment, ils donnent : **3**, **34**, **28**, **23**, **8**, **3**, **0**. On voit tout de suite combien cette série est loin de la symétrie des précédentes, comment, du minimum **3**, elle s'élève tout d'un coup au maximum **34**. La capacité moyenne (1356) est comprise dans le troisième groupe (**28**) et même un peu plus près du quatrième que du deuxième, et pourtant ce troisième groupe n'est pas le plus fort; le plus grand est le second dont la capacité (1201 à 1300 centim. cub.) est loin de la moyenne, etc. On voit donc combien la place de la moyenne dans la série, et la symétrie de celle-ci, peuvent jeter de lumière sur les qualités d'une collectivité. Dans nos crânes parisiens et dans la série contractée que nous en avons donnée, non-seulement le groupe moyen est le plus grand et se trouve au milieu, mais, dans l'arrangement *un à un* des 358 crânes, la capacité moyenne se trouve au 176e, c'est-à-dire qu'elle occupe à trois rangs près (179e), le *milieu de la série*. — *Limites des moyennes*. Quand on cite une grandeur moyenne, il importe beaucoup de dire en même temps les deux termes extrêmes (le plus petit et le plus grand) de la série dont elle est la résultante. Car ces extrêmes sont les *limites* de l'*écart possible* de variation, et l'intervalle qui sépare les écarts constitue l'*amplitude possible* de variation. Mais il n'est pas moins nécessaire de signaler l'*écart probable* de chaque côté de la moyenne, c'est-à-dire celui dont

l'amplitude *probable* renferme la moitié du nombre des faits observés. En effet, si l'on a opéré sur un assez grand nombre d'observations (ce qu'on jugera par l'épreuve indiquée plus bas), ce sera surtout le degré de resserrement ou de relâchement de cet écart probable autour de la moyenne, qui déterminera la qualité de la collectivité étudiée, et si les individualités mesurées sont reliées par une forte affinité. S'agit-il d'une grandeur anthropologique, on saura que la collectivité offre, *dans sa majorité* et pour le rapport étudié, une grande unité de composition, si l'écart probable est étroit; que cette unité est douteuse, que le type a été mélangé et en quelque sorte étendu, si cet écart est considérable. Les faits d'une minorité, les anomalies, les monstruosités seront plutôt révélés par l'écart possible et *par son rapport* avec l'écart probable. Dans nos 358 crânes parisiens, l'écart possible, au-dessous de la capacité moyenne, est de 1433 — 1100 = **333** centim. cub., et au-dessus, il est de 1885 (capacité du plus grand crâne) — 1433 = **452** centim. cub. Ainsi l'amplitude de variation *possible*, pour les crânes de Paris, est de **785** centim. cub. Cette amplitude est considérable, elle témoigne sans doute du mélange de plusieurs types et plus encore peut-être des anomalies et des monstruosités; car l'écart *probable* est beaucoup moins large; il est de **100** centim. c. de chaque côté de la moyenne, c'est-à-dire que la moitié des crânes est comprise entre 1333 centim. cub. et 1533 centim. cub. L'*amplitude probable* de variation, dans la capacité, est donc ici de **200** centim. cub. Nous montrerons, aux mots TAILLE et STATISTIQUE, comment la position de la moyenne dans le plus grand groupe de la sériation, et la décroissance symétrique et régulière des groupes qui précèdent et qui suivent, comme dans nos crânes parisiens, doivent faire présumer une population dont les variétés, les types primitifs ayant concouru à former sa majorité, sont assez intimement mêlés; mais que le contraire prouve certainement des populations non encore fondues. — *Nombre suffisant des faits observés.* Si l'on a relevé un nombre peu considérable de grandeurs variables, la moyenne qu'on en tire a très-peu de valeur. Mais quel est le nombre qui devra être jugé suffisant? Les arrangements sériels, dont nous avons fourni des exemples, peuvent déjà, par leur régularité, indiquer quelle est la qualité de la moyenne et si elle est tirée d'un nombre suffisant d'observations. Mais il est une épreuve plus concluante et très-facile, très-pratique, dont on ne doit jamais se dispenser pour apprécier (je ne dis pas déterminer) le degré d'approximation de la moyenne considérée. Elle consiste à séparer, *sans choix*, en deux parties, toutes les observations recueillies, à rechercher les moyennes de l'une et l'autre partie, et leurs limites, et à les mettre en série. Si ces nouvelles moyennes, ces nouvelles séries diffèrent très-peu entre elles, on peut regarder le nombre d'observations comme suffisant; sinon « il est presque inutile de présenter au lecteur des conséquences qui ne sont pas vérifiées par ces comparaisons des valeurs moyennes. » (Fourier.) A plus forte raison doit-on s'abstenir absolument (l'exemple fâcheux de quelques statisticiens nous oblige à cette recommandation) de faire des moyennes *au juger*, en déclarant que, telle journée, telle année, tel crâne, etc., ayant paru d'une grandeur moyenne, on les considérera comme tels, etc. Ajoutons enfin que, dans les grandeurs qui sont soumises à des perturbations individuelles et à des perturbations annuelles, telles que celles qu'étudient la démographie (V. ce mot), la climatologie, etc., l'enquête doit embrasser, non-seulement un grand nombre d'observations, mais encore un grand nombre d'années (dix ans au moins). *En résumé*, la statistique ne devient méthode d'investigation et d'analyse que par des sériations, des moyennes et leurs limites. Une moyenne qui satisfait aux conditions que nous avons posées, représente et résume, en un seul terme, un nombre considérable d'observations : elle facilite singulièrement la comparaison des résultats, elle la rend possible dans une foule de cas où elle ne le serait point, elle nous rend capables de discerner les effets des lois constantes parmi les accidents innombrables qui les masquent, elle soulage la mémoire, éclaire et simplifie le raisonnement. Mais comme elle est moins significative que la sériation de tous les faits par ordre de grandeur, on peut et l'on doit consolider et étendre sa portée en citant toujours avec la moyenne : 1° le nombre d'observations et, quand il y a lieu, d'années (et lesquelles) qu'elle résume; 2° l'écart possible et l'écart probable autour de la moyenne. V. DÉMOGRAPHIE, TAILLE, STATISTIQUE; pour l'*âge moyen des vivants*, V. POPULATION, et pour l'*âge moyen des décédés*, V. VIE MOYENNE, VIE PROBABLE. (Bertillon.)

MUCATE. s. m. [all. *schleimsaures Salz*, angl. *mucate*, it. et esp. *mucato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide mucique avec les bases. Tous peu solubles ou insolubles.

MUCÉDINÉES ou **MUCORINÉES.** s. f. pl. Groupe de champignons de la division des cystosporés à sporange vésiculeux, sans columelle à l'intérieur, s'ouvrant irrégulièrement au sommet (V. CHAMPIGNONS). Ils comprennent le plus grand nombre des petites espèces connues sous le nom de *moisissures*, qui se développent sur la plupart des substances d'origine organique en voie d'altération, surtout si elles sont acides. Leur odeur, leur saveur, et probablement leur action nuisible sur l'économie (vertiges, vomissements, céphalalgie, etc.), sont dues à des huiles volatiles sécrétées à l'état de gouttelettes, adhérentes à l'extérieur de leurs filaments ou à leurs spores.

MUCILAGE. s. m. [*mucilago*, μύξα, all. *Schleim*, angl. *mucilage*, it. *mucilaggine*, esp. *mucilago*]. Substance végétale coagulable en gelée par l'alcool ($C^{12}H^{10}O^{10}$), qui se rapproche beaucoup de la gomme et qui se trouve en grande quantité dans les racines de guimauve et de grande consoude, dans la graine de lin et les semences de coing. Le mucilage rend l'eau plus visqueuse, plus filante que les gommes. Il donne, comme ces dernières, de l'acide mucique et de l'acide oxalique par l'acide azotique; il forme, comme les gommes, une émulsion avec les huiles, ce que ne fait pas le mucus animal seul. On appelle aussi *mucilage*, le liquide épais et visqueux formé par la solution ou la division d'une gomme dans l'eau. Les mucilages participent des propriétés émollientes et relâchantes des substances qui servent à les former. Préparés avec beaucoup d'eau, et entièrement liquides, ils sont employés en clystères, en lotions, en fomentations, en collyres; quelquefois aussi ils constituent des tisanes adoucissantes. Plus concentrés, ils servent d'intermèdes pour lier des masses de pastilles, ou pour suspendre, dans l'eau, des huiles et des résines liquides. Les mucilages de semences de lin, de semences de coing, de racine de guimauve, sont préparés avec

30 grammes de ces substances végétales, qu'on fait digérer pendant six heures dans 188 grammes d'eau bouillante, en agitant de temps en temps; on passe ensuite avec expression. — On fait le *mucilage de gomme arabique* avec 30 grammes de gomme arabique pulvérisée et autant d'eau froide, qu'on divise exactement dans un mortier de marbre. La *gomme adragant* exige une bien plus grande proportion d'eau, et ce liquide peut être employé chaud. V. INULINE.

MUCILAGINEUX, EUSE. adj. [*mucilentus*, all. *schleimig*, angl. *mucilaginous*, it. *mucilagginoso*, esp. *mucilaginoso*]. Qui contient ou qui est de la nature du mucilage. V. ce mot.

MUCINE. s. f. [de *mucus*; all. *Schleimstoff*, *Mucin*, angl. *mucin*]. Substance analogue à la mucosine, extraite du gluten (Saussure), qui en contiendrait 1 pour 100. D'après Berzelius, on la sépare en traitant le gluten par l'acide acétique jusqu'à liquéfaction complète; on ajoute de l'alcool chaud qui dissout le gluten acidulé et laisse la mucine non dissoute. L'eau en dissout 4 pour 100; les alcalis la dissolvent; elle transforme rapidement l'amidon en sucre et en alcool. Depuis on a aussi appelé *mucine*, mais à tort, la *mucosine*.

MUCIPARE. adj. [de *mucus*, mucus, et *parere*, produire; angl. *muciparous*, esp. *muciparo*]. Qui produit le mucus : *glandes mucipares*. V. GLANDE.

MUCIQUE. adj. [all. *Schleimsäure*, angl. *mucic*, it. et esp. *mucico*]. — *Acide mucique* ($C^6H^4O^7.HO$). On l'obtient en traitant la gomme, la manne grasse ou le sucre de lait, par l'acide azotique. Il est solide, blanc, pulvérulent, peu acide, décomposable par le feu, inaltérable à l'air; soluble dans l'alcool et peu soluble dans l'eau. — *Éther mucique* ($C^4H^5O.C^6H^4O^7$). S'obtient en mêlant de l'alcool avec de l'acide mucique dissous dans l'acide sulfurique; solide, cristallisé; fond à 140°; soluble dans l'eau bouillante.

MUCOCÈLE. s. f. Tumeur formée par du mucus.

MUCO-GLUCOSE. s. m. V. MUCOSO-SUCRÉ.

MUCOLITE. s. f. Le mucilage (inusité).

MUCO-PUS. s. m. Nom donné aux mucus qui ont acquis la couleur du pus par suite de la production exagérée de leucocytes et de la desquamation abondante d'épithéliums à la surface des muqueuses où ils sont sécrétés. Comme le pus, ils doivent aux leucocytes leur couleur seulement, mais non leurs autres qualités, le liquide étant ici, comme dans le pus, la partie essentielle et les éléments solides en suspension la partie accessoire. Les caractères distinctifs du pus et des mucus n'ont donc pas l'importance qu'on a voulu leur attribuer; ils restent ce qu'ils sont dans le mucus normal comparé au pus, sauf les modifications secondaires apportées dans les réactions chimiques par la présence d'un plus grand nombre d'éléments, et les changements que les troubles circulatoires (congestions ou inflammations) apportent dans la composition du mucus sécrété dans ces conditions.

MUCOR. s. f. V. MUCÉDINÉES.

MUCOSINE. s. m. [*matière* ou *substance muqueuse propre; matière* ou *substance spéciale des mucus; mucus animal*, *oxyde animal*, Pearson]. Substances organiques liquides (de Blainville), coagulables, différant un peu l'une de l'autre, qui se trouvent dans les mucus utérin, nasal, bronchique, etc., et qui leur donnent leur viscosité. V. HUMEUR et MUCUS.

MUCOSITÉ. s. f. [all. *Schleim*, angl. *mucosity*, it. *mucosità*, esp. *mucositad*]. — *Mucosités*. Fluides qui offrent l'aspect et qui tiennent de la nature du mucus, ou qui en sont en grande partie formés. V. MUCUS.

MUCOSO-SUCRÉ. s. m. [all. *Schleimzucker*, esp. *mucoso-azucarado*]. Le sucre incristallisable.

MUCRONÉ, ÉE. adj. [*mucronatus*, de *mucro*, pointe; all. *dolchspitzig*, esp. *mucronado*]. Se dit, en botanique, des feuilles et de toute autre partie terminée par une pointe aiguë, roide et droite.

MUCUNA. s. m. [*Mucuna pruriens*, De Candolle]. Nom du *pois à gratter*.

MUCUS. s. m. [*mucus*, *μύξα*, all. *Schleim*, angl. *mucus*, it. *muco*]. Nom collectif de toutes les sécrétions qui proviennent de la surface des membranes muqueuses et des glandes ouvertes à cette surface, tant que le produit de ces dernières n'a pas de caractères spéciaux qui lui méritent un nom particulier. On réunit sous cette dénomination : 1° les débris de la desquamation continuelle de l'épithélium qui revêt les membranes muqueuses; 2° le pus qui se forme dans les inflammations superficielles des membranes muqueuses, comme l'écoulement qui a lieu dans le coryza, le catarrhe, la blennorrhagie, les flueurs blanches, et certaines diarrhées dites muqueuses et aqueuses; 3° la sécrétion liquide des glandes des muqueuses, ou le mucus proprement dit. Il y a autant d'espèces de mucus que d'organes différents à la surface interne desquels ils sont versés ou sécrétés. Les mucus sont des humeurs dont les caractères communs sont : 1° une certaine viscosité, un état plus ou moins gluant ou filant ou presque demi-solide; 2° une teinte grisâtre, transparente ou demi-transparente; 3° d'être composés essentiellement d'un liquide ou sérum constitué par : *a*. de l'eau tenant en dissolution des sels d'origine minérale en très-petite quantité; *b*. des traces de principes cristallisables d'origine organique; *c*. et surtout par une ou plusieurs espèces de *substances organiques* naturellement liquides (*mucosine*), coagulables plutôt par l'action de divers réactifs que par la chaleur, et à laquelle ou auxquelles l'humeur doit principalement ses caractères fondamentaux de viscosité, etc. 4° Ils ont enfin pour caractère de tenir généralement en suspension des cellules de l'épithélium de la muqueuse dont ils proviennent. Suivant que cet épithélium est pavimenteux, nucléaire ou cylindrique, il fera reconnaître de quelle muqueuse ou de quelle glande vient le liquide muqueux étudié. 5° Les leucocytes se produisent avec grande facilité à la surface des membranes dès qu'elles sont un peu irritées; il est fréquent de trouver ces globules en suspension dans les mucus (buccal, nasal et vésical surtout) : ce sont eux dont on a voulu faire une espèce à part sous le nom de *globules muqueux*. 6° Souvent les mucus tiennent aussi en suspension des gouttes d'huile, des granulations moléculaires, des vibrions ou autres infusoires, lorsque les mucus, n'étant pas activement renouvelés, s'altèrent et deviennent convenables au développement de ces êtres. 7° Dans le tube digestif, ils renferment souvent des résidus alimentaires. Les espèces de mucus se distinguent les unes des autres par leur plus ou moins de viscosité, de transparence, et surtout par le mode de coagulation de leurs substances organiques. Les mucus sont produits en partie par une sécrétion propre à la muqueuse même, mais surtout par les glandes qui lui sont annexées.

MUDAR. s. m. Nom indien du *Calotropis gigantea*, R. Brown (*Asclepias gigantea*, L.), plante de la famille des asclépiadées. L'écorce de la racine est

réputée altérante et sudorifique, et employée contre l'éléphantiasis dans les Indes, et dans les affections vénériennes et cutanées, à la dose de 15 centigrammes à 60. Le suc laiteux desséché est dit être une préparation amère; il contient de la *mudarine*.

MUDARINE. s. f. Principe amer du *Mudari*. Elle est brune, soluble dans l'eau et l'alcool; très-amère.

MUE. s. f. [*profluvium*, πτίλωσις, all. *Mause*, angl. *moulting*, it. et esp. *muda*]. Opération par laquelle, sans subir aucune altération organique essentielle, un animal se dépouille de son épiderme ou des appendices de la surface de son corps, pour reparaître ensuite avec des parties analogues. La desquamation continuelle que l'épiderme et l'épithélium éprouvent chez l'homme est une véritable mue insensible.

MUET, ETTE. adj. et s. [*mutus*, ἄφωνος, κωφὸς, all. *stumm*, angl. *mute*, it. *muto*, esp. *mudo*]. Qui est affecté de mutisme.

MUFLE. s. m. [all. *Maul*, *Schnauze*, angl. *muzzle*, it. *muso*, esp. *hocico*]. Partie nue et recouverte d'une membrane muqueuse, qui termine le museau de certains mammifères. Les naturalistes traduisent ce mot par *chiloma* [de χεῖλωμα, lèvres], parce que le mufle semble être produit par une extension des lèvres.

MUGUET. s. m. [*millet*, *blanchet*, *stomatite*, all. *Mundschwämmchen*, angl. *thrush*]. Inflammation avec production pseudo-membraneuse assez fréquente chez les nouveau-nés, et le plus ordinairement contagieuse. Le muguet attaque particulièrement les enfants faibles, ceux dont la peau et la membrane muqueuse de la bouche sont très-rouges. Le plus souvent cette coloration de la membrane buccale, avec chaleur et sécheresse, caractérise le début de la maladie. La seconde période s'annonce par l'apparition de points blancs sur cette membrane, surtout derrière les lèvres et à la pointe de la langue. Ces points s'étendent, forment des plaques irrégulières et minces, discrètes et confluentes. Lorsque les points sont discrets, la maladie est ordinairement peu grave; ils se détachent sous forme de lamelles ou de flocons, qui se renouvellent plusieurs fois; mais, l'inflammation se dissipant vers le huitième ou quinzième jour, ils cessent de se reproduire. Lorsque les points sont confluents, la guérison est plus difficile : une couche crémeuse rêvet la bouche et s'épaissit de jour en jour; bientôt la production jaunit (3e période); l'inflammation se propage dans les voies digestives; le petit malade s'affaiblit et succombe. — Les plaques ou couches d'aspect pseudo-membraneux qui caractérisent anatomiquement le muguet ne sont pas de fausses membranes fibrineuses; elles sont formées en majeure partie par les spores et les filaments tubuleux d'un végétal, mélangés aux cellules épithéliales isolées ou imbriquées du mucus buccal. Ces divers éléments sont maintenus réunis par le liquide visqueux du mucus à la surface de l'épiderme buccal. Le végétal (*Oidium albicans*, Ch. R.) est constitué par des *filaments tubuleux*, cloisonnés d'espace en espace, souvent étranglés au niveau des cloisons, et ramifiés plusieurs fois. Les bords des filaments sont nets; la cavité des *chambres*, limitée par les cloisons, renferme quelques granules moléculaires, ou quelquefois deux à quatre cellules très-pâles, ovoïdes. Ils naissent d'une spore dont pousse un prolongement tubuleux; cette spore conserve sa forme, quelle que soit la période de développement du végétal. L'extrémité libre des filaments est ordinairement formée par une spore (Fig. 290, *i*, *k*); elle est souvent précédée de plusieurs spores ovoïdes en voie de développement, articulées en chapelet. Les *spores* sont sphériques ou

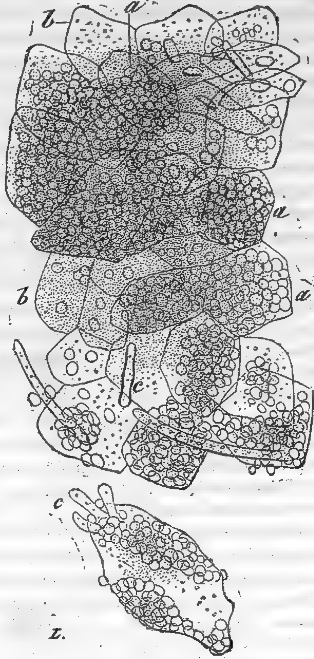


Fig. 289.

un peu allongées, à bords nets foncés, à centre brillant; elles renferment une fine poussière, et souvent un ou deux granules moléculaires mobiles. Dans les spores germées ces granules sont doués du mouvement

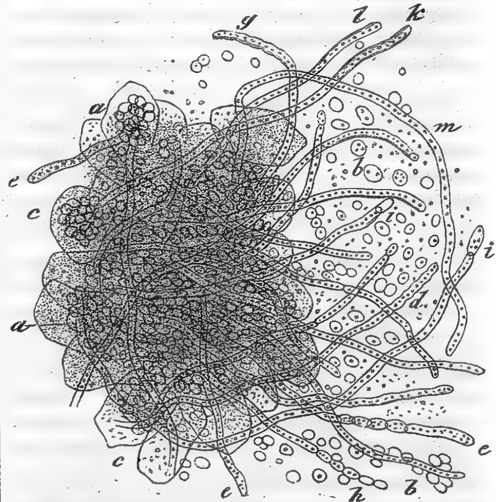


Fig. 290.

brownien. Les filaments tubuleux sont entrecroisés en tous sens; les spores, détachées des filaments, sont réunies en groupes, adhèrent fortement aux cellules

épithéliales isolées ou imbriquées, et les recouvrent complétement (Fig. 289), ou bien forment seulement des groupes arrondis sur une portion de leur surface. De ces groupes on voit quelquefois partir un prolongement tubuleux nouvellement germé (*c*), tantôt non cloisonné, tantôt cloisonné un petit nombre de fois seulement, et non ramifié. Ce végétal et les plaques qu'il forme ne constituent ni un symptôme constant de maladie ni une maladie ; il se développe toutes les fois que le mucus a éprouvé une altération, avec passage à l'état acide, qui en permet le développement, et l'observation montre que, si cette altération est ordinairement consécutive à une phlegmasie des muqueuses ou autre maladie, elle peut se développer sous des influences différentes, mauvaise nourriture, affaiblissement cachectique, etc. — Fig. 289. Plaque de muguet au troisième jour, avec lamelles épithéliales recouvertes de spores. *a*, *a*, elles forment des groupes ayant, *b*, *b*, la forme de lamelles épithéliales ; *c*, *c*, *c*, des tubes commencent à se développer. — Fig. 290. Fragments de muguet au troisième jour, à 360 diamètres, entremêlés de cellules d'épithélium imbriquées, couvertes de spores rondes ou ovales et de tubes du champignon *Oidium albicans*. *a*, cellules d'épithélium ; *b*, *b*, spores isolées ou réunies bout à bout : elles ont de $0^m,004$ à $0^m,005$ de diamètre ; *d*, filaments cylindriques tubuleux, cloisonnés, avec granules moléculaires intérieurs : ils ont de $0^m,003$ à $0^m,004$ de large sur $0^m,050$ à $0^m,070$ de long ; *e*, leur extrémité renflée ; *g*, renflements ovoïdes ; *h*, spores ajustées bout à bout ; *i*, cellules ovoïdes terminales (Robin). Au début, il faut s'en tenir aux boissons aqueuses, mucilagineuses et gommées, très-peu sucrées, et à une température très-douce. S'il existe des symptômes inflammatoires intenses, on prescrit des bains, des fomentations émollientes générales. Dès que la période inflammatoire touche à sa fin et que les productions morbides deviennent plus épaisses, on promène largement à leur surface une sorte de petit pinceau trempé dans un collutoire composé de parties égales de borax et de miel.

MUGUET. s. m. [all. *Maiblume*, it. *mughetto*, esp. *lirio convalio*]. On appelle ainsi deux plantes qui appartiennent à des genres différents : l'*Asperula odorata*, L. (*muguet reine des bois*, *aspérule odorante*), qui est légèrement stimulant et antispasmodique ; et le *Convallaria majalis*, L. (*muguet des Parisiens*, *Lilium convallium* des pharmaciens), qui est employé comme sternutatoire. On en retire, par la distillation, une eau dont on fait usage comme calmante et antispasmodique. On en faisait autrefois un grand usage en Allemagne, sous le nom d'*eau d'or*.

MULASSERIE. s. f. Industrie ayant pour objet la production du mulet.

MULASSIÈRE (JUMENT). Nom donné vulgairement à la femelle employée à la production du mulet et de la mule. Les caractères à rechercher dans la jument mulassière sont : de l'étoffe, de bons membres, une taille plutôt forte que faible, une croupe, des reins et un poitrail larges, des pieds plutôt grands que petits. La jument ne paraît pas faire de distinction entre l'âne étalon et le cheval entier ; il n'en est pas ainsi du premier, qui préfère visiblement l'ânesse. On remarque aussi que la jument porte plus longtemps le produit du baudet que celui du cheval.

MULE. s. f. [*mula*, all. *Mauleselin*, angl. *mule*, it. et esp. *mula*]. Produit femelle de l'accouplement de l'âne et de la jument. Dans les régions méridionales de l'Europe, elle est fréquemment employée aux attelages de luxe. Elle est, comme le mulet, inféconde ; cependant on cite quelques exemples avérés de mules fécondées, mais les produits n'ont pas vécu.

MULES. s. f. pl. [*mulæ*]. Nom donné vulgairement aux engelures qui ont leur siége aux talons. — *Mules traversines* [all. *Spalten* ou *Schrunden an der Köthe*, angl. *kibes*, it. *pedignone*]. En vétérinaire, fissures qui surviennent à la peau du paturon et du boulet, et qui précèdent ou accompagnent souvent les eaux aux jambes. Elles exigent d'abord des topiques émollients, puis des astringents.

MULET. s. m. [*mulus*, ἡμίονος, all. *Maulesel*, angl. *mule*, it. et esp. *mulo*]. Nom générique donné au produit d'accouplement de deux individus d'espèce et de race différentes. Il est synonyme de *métis*. — En particulier, produit de l'accouplement de l'âne et de la jument. Le mulet est robuste, sobre, très-fort ; mais il est très-souvent têtu et difficile à conduire. Il a le pied sûr. Quoique infécond, le mulet mâle manifeste des appétits vénériens très-énergiques, ce qui en rend quelquefois l'usage dangereux. Il faut donc toujours le châtrer. Il est employé au bât, à la selle, ou au tirage. Plus vif, plus alerte que l'âne, il est d'un service plus avantageux.

MULLE. s. m. [*Mullus barbatus*, L., *rouget barbu*]. Poisson acanthoptérygien alimentaire, ainsi que le *surmulet* (*Mullus surmuletus*, L.), rayé de jaune, plus commun dans l'Océan.

MULSION. s. f. [de *mulgere*, traire ; all. *Molken*, angl. *milking*, it. *mugnere*]. Action de traire les femelles laitières. Elle se fait en pressant avec la main les trayons ou mamelons de la base vers l'extrémité. L'excrétion est facilitée par la pression de la main et par l'espèce d'éréthisme que provoque le frottement du mamelon. L'état moral des femelles n'est donc pas sans influence sur la quantité du lait qu'elles donnent, et la mulsion doit toujours être faite avec douceur.

MULTICAPSULAIRE. adj. [*multicapsularis*, de *multus*, beaucoup, et *capsula*, capsule ; all. *vielkapselig*, it. *multicapsulare*, esp. *multicapsular*]. Se dit, en botanique, des fruits formés de beaucoup de capsules partielles.

MULTICAULE. adj. [*multicaulis*, de *multus*, beaucoup, et *caulis*, tige ; all. *vielstengelig*, it. et esp. *multicaule*]. Se dit des plantes dont la racine produit beaucoup de tiges.

MULTICÉPHALE. adj. [mot hybride et mauvais, fait de *multus*, plusieurs, et κεφαλή, tête]. V. POLYCÉPHALE.

MULTICUSPIDÉ, ÉE. adj. [de *multus*, beaucoup, et *cuspis*, pointe, esp. *multicuspide*]. — *Dents multicuspidées*. V. DENT.

MULTIFIDE. adj. [*multifidus*, de *multus*, beaucoup, et *findere*, fendre ; all. *vielspaltig*, angl. *multifid*, it. et esp. *multifido*]. Divisé à peu près jusqu'à la moitié, ou moins, par plusieurs incisions aiguës, dont le nombre est indéterminé.

MULTIFLORE. adj. [*multiflorus*, de *multus*, beaucoup, et *flos*, fleur ; all. *vielblumig*, it. et esp. *multifloro*]. Qui porte de nombreuses fleurs.

MULTIFORME. adj. — *Os multiforme*. Le cunéiforme.

MULTILOBÉ, ÉE. adj. [*multilobatus*, all. *viellappig*, it. *multilobato*, esp. *multilobado*]. Divisé par plusieurs incisions obtuses.

MULTILOCULAIRE. adj. [*multilocularis*, all. *vielfächerig*, angl. *multilocular*, it. *multiloculare*, esp. *multilocular*]. Qui a plusieurs loges.

MULTIMAMME. adj. et s. [de *multus*, beaucoup, et *mamma*, mamelle; it. *multimamma*, esp. *multimama*]. Qui a plus de deux mamelles.

MULTINUCLÉÉ, ÉÉE. adj. [de *multus*, beaucoup, et *nucleus*, noyau]. Se dit des cellules qui renferment plusieurs noyaux.

MULTIOVULÉ, ÉE. adj. [*multiovulatus*]. Se dit des loges de l'ovaire contenant beaucoup d'ovules.

MULTIPARE. adj. [de *multus*, beaucoup, et *parere*, enfanter, mettre bas; all. *vielgebährend*, it. *multiparto*, esp. *multiparo*]. Se dit des femelles qui font plusieurs petits à la fois.

MULTIPARTI, IE. adj. [*multipartitus*, all. *vieltheilig*, it. *multipartito*, esp. *multipartido*]. Divisé très-profondément en un nombre indéterminé de lanières oblongues.

MULTIPÉTALÉ, ÉE. adj. [*multipetalatus*]. Se dit des corolles composées d'un grand nombre de pétales (*Nymphæa*, etc.).

MULTIPLE. adj. [*multiplex*]. Se dit d'un ovaire formé de plusieurs carpelles libres.

MULTIPLICATION. s. f. [*multiplicatio*]. En botanique, monstruosité consistant dans l'augmentation du nombre de certains organes, par l'apparition d'organes surnuméraires. La multiplication peut porter sur les organes appendiculaires; elle constitue alors la *chorise* simple; quand elle affecte les individus élémentaires, on l'appelle *prolification* (V. ces mots).—*Multiplication*. En physiologie, résultat de la naissance ou *reproduction* (V. ce mot) de nouveaux êtres vivants par d'autres.—*Multiplication, formation* ou *génération endogène* ou *endogenèse*. Naissance de cellules (cellules filles, *Tochterzellen*) dans d'autres cellules (*Mutterzellen*, cellules mères). Il n'y a pas d'autres cas bien réels de ces phénomènes que ceux de cellules épithéliales naissant dans des excavations accidentelles d'autres cellules épithéliales (V. Épithélium, 5°), et de leucocytes dans des cellules épithéliales excavées. L'endogenèse n'est pas un mode habituel ni même normal de naissance des éléments anatomiques. A une époque où l'on croyait le contraire, Turpin, puis Schleiden et Schwann avaient donné le nom de *cellules mères* aux cellules qui en renfermaient d'autres semblables à elles, mais plus petites, et celui de *jeunes cellules* ou *cellules jeunes* à celles-ci. Ces expressions ont été adoptées depuis, et aux dernières on a souvent substitué celle de *cellules filles*. Elles sont justes à la rigueur lorsqu'il s'agit : 1° de la segmentation ou scission d'*une cellule* en deux autres cellules semblables à elle, sauf le volume; 2° de la genèse d'une ou de plusieurs cellules *de même espèce que celle* dans la cavité de laquelle elles naissent, comme dans le cas de cellules épithéliales d'une tumeur naissant dans la cavité accidentelle d'une autre cellule épithéliale. Mais elles seraient inexactes si on les appliquait aux *cellules épithéliales* dans les vacuoles desquelles naissent des *leucocytes;* car ces dernières cellules, étant d'une *espèce* autre que les premières, ne sauraient être considérées comme leur descendance. Depuis Schwann aussi, le nom de *cellule mère* a été appliqué à l'*ovule*, dont le vitellus donne naissance par sa *segmentation* aux cellules embryonnaires. Outre qu'à l'époque où a lieu le fractionnement du vitellus, l'ovule a déjà perdu les caractères propres aux cellules en général, il est manifeste que les expressions de *cellule mère* appliquées à l'ovule d'une part, et de *cellules filles* aux cellules embryonnaires de l'autre, sont aussi inexactes dans ce cas que dans celui des leucocytes naissant dans une cellule épithéliale; car, en tout cas, les *cellules embryonnaires* diffèrent autant de l'ovule que les leucocytes diffèrent des cellules épithéliales; et, pour ceux mêmes qui admettent que l'ovule est une cellule proprement dite, les cellules embryonnaires sont évidemment des cellules d'une espèce entièrement distincte. V. Naissance.

MULTIPLIÉ, ÉE. adj. [*multiplicatus*]. Se dit des fleurs doubles ou pleines (*flores multiplicati*). V. Dédoublement et Monstruosité.

MULTIPOLAIRE. adj. V. Nerf et Nerveux.

MULTISÉRIÉ, ÉE. adj. [*multiserialis*, de *multus*, beaucoup, et *series*, série]. Se dit des étamines disposées sur plusieurs rangs.

MULTISILIQUEUX, EUSE. adj. [*multisiliçosus*]. Se dit des fruits composés de plusieurs siliques groupées.

MULTIVALVE. adj. [*multivalvus*, all. *vielklappig*, angl. *multivalve*, it. et esp. *multivalvo*]. Se dit des péricarpes qui s'ouvrent en plusieurs valves.

MUMÉ. s. m. Abricotier du Japon, nommé *Prunus* (*Armeniaca*) *Mume* par les botanistes. Il est appelé *Bai* en Chine. On en conserve les fruits comme nous faisons des cornichons. Le jus du fruit vert est donné comme boisson rafraîchissante dans les fièvres, et on le regarde comme indispensable à la préparation de la teinture de carthame.

MUMIE. s. f. [*mumia*]. Terme d'origine arabe ou perse usité dans l'ancienne médecine, et ayant servi à désigner : 1° le *pissasphalte;* 2° une matière liquide ou demi-solide se trouvant dans les sépulcres ayant contenu des corps embaumés; 3° la chair humaine desséchée ou pourrie au soleil, ou provenant des suppliciés (*mumia patibuli*), à laquelle on supposait des vertus curatives; 4° le liquide provenant de l'haleine d'un homme sain, condensée le matin dans une fiole entourée de corps froids; 5° soit, enfin, une substance supposée très-ténue, éthérée, se produisant dans le corps lors de la mort ou après elle, et pouvant transmettre, par *transplantation*, des propriétés merveilleuses, utiles ou nuisibles, dont on la supposait douée.

MUQUEUSE. s. f. [all. *Schleimhaut*, angl. *mucous*, *membrane*, it. *membrana mucosa*, esp. *membrana mocosa*]. On donne ce nom et celui de *membranes muqueuses* à celles qui tapissent la face interne de tous les organes creux communiquant avec l'extérieur par les diverses ouvertures du corps : elles se trouvent partout en contact avec des substances étrangères à l'animal, et leur surface libre est habituellement humectée d'un fluide muqueux. Toute muqueuse est essentiellement composée d'un chorion ou trame tapissée d'un épithélium; c'est là tout ce que les muqueuses ont de commun avec la peau. Elles se séparent immédiatement en deux groupes, selon qu'elles ont un épithélium pavimenteux ou un épithélium prismatique, et avec ces différences extérieures en coïncident d'autres dans la structure intime qui sont très-importantes. Les *muqueuses à épithélium pavimenteux* ont toutes un chorion à peu près aussi riche que la peau en fibres élastiques, minces, ramifiées, anastomosées et formant un réseau ou trame à larges mailles. Le reste du chorion est composé de faisceaux de fibres lamineuses accompagnées de capillaires, de rares éléments fibro-plastiques et quelquefois de *cytoblastions* (V. ce mot). Sa

surface est pourvue de *papilles vasculaires* sans aucune *papille nerveuse* ou à corpuscules du tact. L'épithélium comble complétement ou à peu près (sauf au pharynx) les interstices des papilles, de manière à former une couche à surface extérieure lisse et à face profonde creusée d'autant de cavités qu'il y a de papilles emboîtées et recouverte par cette couche épithéliale. Les glandes de ces muqueuses, quand elles en ont, sont placées au-dessous du chorion, dans le tissu lamineux sous-muqueux. Elles sont pourvues d'un réseau lymphatique superficiel analogue à celui de la peau, membrane avec laquelle elles ont quelque analogie par toutes les particularités qui viennent d'être signalées. Les muqueuses qui sont dans ce cas sont : celles du vagin et du museau de tanche, de l'urèthre, du prépuce et du gland, de la vessie, des cavités buccale et pharyngienne, de l'œsophage et de la conjonctive. Les *muqueuses à épithélium prismatique* ont un chorion peu riche en fibres élastiques, à fibres et faisceaux de fibres lamineuses moins serrées que dans les précédentes. Elles renferment souvent des fibres-cellules dans leur épaisseur, et non, à proprement parler, au-dessous d'elles, comme la peau et les membranes précédentes. Elles renferment aussi quelques éléments fibro-plastiques et une certaine proportion de matière amorphe naissante. La plupart d'entre elles ont leur surface lisse ; celle qui s'étend du pylore à la valvule iléo-cæcale a seule sa surface chargée de villosités (V. ce mot) chez l'homme ; chez aucun animal celle du gros intestin n'en possède. Toutes ces muqueuses ont un réseau superficiel et tout à fait sous-épithélial, composé de capillaires dont les mailles ont généralement des formes spéciales pour la muqueuse de chaque organe. L'épithélium de ces muqueuses est mince, formé d'une seule couche de cellules ou à peine stratifié, c'est-à-dire formé d'un très-petit nombre de couches ; aussi cet épithélium recouvre toutes les saillies de ces muqueuses, les villosités quand il y en a, sans en combler les intervalles, et la surface en reproduit ainsi toutes les inégalités et laisse flottantes les villosités. Les glandes de ces muqueuses sont souvent placées dans l'épaisseur même du chorion (estomac, utérus, gros intestin), plus rarement au-dessous (duodénum, trachée) ; celles qui sont épaisses doivent cette épaisseur à ces glandes incluses dans le chorion. Les lymphatiques varient dans leur distribution d'une muqueuse à l'autre. Les muqueuses de ce groupe sont celles de l'utérus et des trompes, du cardia jusqu'à l'anus, des voies biliaires, des fosses nasales, de la trachée, des bronches et des trompes d'Eustache.

MUQUEUX, EUSE. adj. [*mucosus*, μυξώδης, all. *schleimig*, angl. *mucous*, it. *mucoso*, esp. *mocoso*]. Qui est de la nature du mucus. — *État muqueux et fièvre muqueuse*. V. DOTHIÉNENTÉRIE, EMBARRAS *gastrique* et FIÈVRE. — *Membranes muqueuses*. V. MUQUEUSE. — *Polype muqueux*. V. POLYPE. — *Râle muqueux*. V. RÂLE.

MURAILLE. s. f. [all. *Hornwand*]. On appelle ainsi, ou *paroi*, l'épaisse couche cornée qui enveloppe le pied du cheval. Elle représente un cercle dont la partie postérieure se plierait en deux branches droites, ou plutôt une sorte de pyramide dont les deux jambages portent le nom de *barres*. Les deux angles d'inflexion de la muraille sont appelés *talons*. A la face externe de cette paroi, on distingue la *pince*, partie antérieure ou médiane, toujours la plus inclinée et la plus allongée ; les *mamelles*, ou régions situées de chaque côté de la pince, l'une en dedans, l'autre en dehors ; et les *quartiers*, situés au delà des mamelles, et dont l'externe est un peu plus plombé, plus fort et plus dur que l'interne. La face interne est garnie d'environ cinq cents feuillets perpendiculaires, parallèles et élastiques, qu'on appelle *tissu kéraphylleux*, et qui s'enchâssent entre les lamelles de la chair cannelée du pied. Le bord supérieur offre une large dépression circulaire, appelée *biseau* ou *cavité cutigérale*, dans laquelle s'insinue une portion de peau dure et comme cartilagineuse, appelée *bourrelet* ou *cutidure*.

MÛRAL, ALE. adj. [all. *maulbeerähnlich*, it. *murale*, esp. *mural*]. Se dit des calculs vésicaux dont la surface est hérissée de tubercules qui leur donnent quelque ressemblance avec une mûre. Ces calculs sont le plus souvent d'oxalate calcaire ; mais tous les calculs d'oxalate ne sont pas mûraux, car on en trouve qui ont une surface parfaitement lisse. V. CALCUL.

MÛRE. s. f. [*morum*, μόρον, all. *Maulbeere*, angl. *mulberry*, it. et esp. *mora*]. Fruit du mûrier, qui a une saveur sucrée et acide assez agréable. On fait un *sirop* avec 500 grammes de suc dépuré de ce fruit et 936 grammes de sucre. Ce sirop passe pour être un peu astringent.

MURÈNE. s. f. Poisson chondroptérygien apode ou anguilliforme, dépourvu de nageoires pectorales, alimentaire, dont l'espèce commune (*Muræna helena*, L.) était très-recherchée.

MUREXANE. s. f. [de *murex*, coquillage de la pourpre ; angl. *murexan*, esp. *murexano*]. Poudre légère, d'un brillant satiné, insoluble dans l'eau et les acides étendus, soluble dans l'acide sulfurique concentré, qui rougit dans l'air chargé d'ammoniaque, et qui constitue l'acide purpurique de Prout. Elle se produit de diverses manières par la décomposition du murexide. ($C^6H^4O^5Az^2$.) V. PURPURIQUE.

MUREXIDE. s. m. [de *murex*, coquillage de la pourpre ; angl. *murexide*, esp. *murexido*]. Purpurate d'ammoniaque. Substance cristallisable en prismes à quatre pans, verts par réflexion, d'un rouge grenat par réfraction, réductible en poudre brune que le polissoir verdit ; peu soluble dans l'eau froide, à laquelle elle communique une belle couleur purpurine, plus facile à dissoudre dans l'eau bouillante ; insoluble dans l'éther et l'alcool. On l'obtient en dissolvant l'acide urique dans l'acide azotique étendu, et saturant avec l'ammoniaque. ($C^{12}H^6O^8Az^5$.)

MURIATE. s. m. [*murias*, angl. *muriate*, it. et esp. *muriato*]. Ancien nom des chlorhydrates ou hydrochlorates.

MURIATIQUE. adj. [angl. *muriatic*, it. et esp. *muriatico*]. *Acide muriatique*. V. CHLORHYDRIQUE.

Acide muriatique oxygéné. V. CHLORE.

Acide muriatique suroxygéné. V. ACIDE *chlorique*.

MURIDE. s. m. [it. *murido*]. Nom donné primitivement au *brome*.

MURIE (LA). Maladie que Bergière regarda comme un scorbut aigu, et qui fut observée en 1774, 1775 et 1776 parmi les bestiaux de Vercel, près d'Ornans, en Franche-Comté. Elle s'annonçait par une respiration difficile, un battement précipité des flancs, chaleur vive de la bouche, langue couverte d'un mucus épais et jaunâtre, oreilles pendantes, poil hérissé, peau très-tendue, yeux ternes et larmoyants, prostration des forces, refus des aliments ; il survenait des coliques avec tuméfaction si considérable du ventre, que la peau s'ouvrait d'elle-même pour donner issue à un écoulement d'humeurs jaunâtres très-fétides.

MÛRIER. s. m. Arbre de la famille des morées. — *Mûrier noir* (*Morus nigra*, L.). V. MÛRE. L'écorce, ainsi que sa racine, est âcre, amère, purgative, vermifuge. — *Mûrier blanc de la Chine* (*Morus alba*, L.), dont les fruits sont alimentaires comme ceux du précédent, mais qu'on cultive surtout pour ses feuilles, dont se nourrissent les vers à soie (Fig. 291). — *Mûrier à papier* (*Morus papyrifera*, L., *Broussonetia papyrifera*, Ventenat), dont le liber battu sert en Chine à

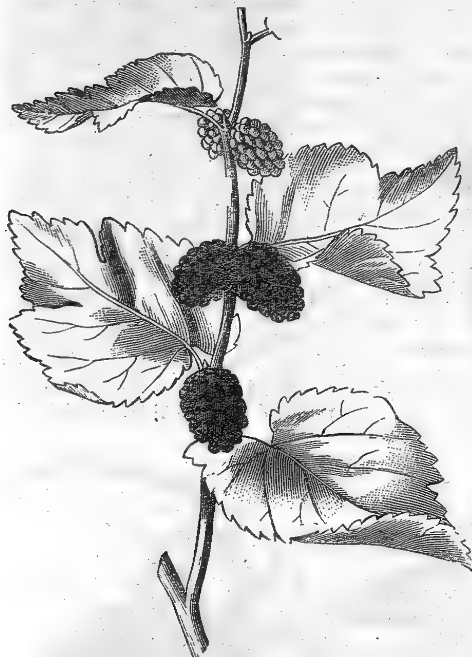


FIG. 291.

faire du papier et des étoffes. — *Mûrier des teinturiers* (*Morus tinctoria*, L., *Broussonetia tinctoria*, H. B., *Maclura tinctoria*, Don), des Antilles et du Mexique, où il devient très-gros. Le bois, brun jaunâtre à l'extérieur, jaune vif foncé à l'intérieur, est employé en teinture (V. MORÉINE et MORINE). Ses fruits sont alimentaires.

MÛRIFORME. adj. [*moriformis*]. En forme de mûre. — *Amas* ou *corps mûriforme*. L'ensemble des globes vitellins provenant de la segmentation du vitellus et formant un groupe mamelonné au centre de l'ovule tant qu'ils ne sont pas transformés en cellules embryonnaires ou du blastoderme.

MURIQUÉ, ÉE. adj. [*muricatus*, de *murex*, chausse-trape garnie de pointes]. Qui est chargé de pointes robustes.

MURMURE. s. m. *Murmure respiratoire* [angl. *respiratory murmur*]. Bruit léger qu'on entend lorsqu'on applique l'oreille sur la poitrine, le poumon et les plèvres étant sains. Il est modifié ou anéanti dans les affections pectorales. V. SOUFFLE.

MUSACÉES. s. f. pl. [*musaceæ*]. Famille de monocotylédones épigynes, comprenant des plantes herbacées ou vivaces, dépourvues de tiges, quelquefois munies d'un stipe ou bulbe en forme de tige. Elles ont des feuilles longuement pétiolées, embrassantes à la base, très-entières. Fleurs très-grandes, réunies en grand nombre dans des spathes. Leur calice est irrégulier, coloré, pétaloïde, adhérent par sa base avec l'ovaire ; son limbe est à 6 divisions, dont 3 externes et 3 internes, excepté dans le genre *Bananier* (*Musa*), dont le limbe du calice a 5 divisions externes et une seule interne, formant la lèvre inférieure de la fleur ; 6 étamines insérées à la partie interne des divisions calicinales ; anthères linéaires, introrses, à 2 loges, surmontées en général par un appendice membraneux coloré, qui est la terminaison du filet ; ovaire infère, à 3 loges, contenant un grand nombre d'ovules insérés à leur angle interne ; style simple, terminé par un stigmate, le plus souvent à trois lobes ou à trois lanières. Fruit charnu indéhiscent, ou capsule à 3 loges polyspermes, à 3 valves portant une des cloisons sur le milieu de leur face interne.

MUSC. s. m. [*moschus*, μόσχος, all. *Bisam*, *Moschus*, angl. *musk*, it. *muschio*, *musco*, esp. *almizcle*]. Substance que l'on trouve dans une poche située entre l'ombilic et les parties de la génération d'un ruminant sans cornes (Fig. 292, *Moschus moschiferus*, L.) du genre des chevrotains. Demi-fluide dans l'animal vivant, le



FIG. 292.

musc se dessèche après sa mort, et prend une consistance solide et grumeleuse ; il est d'un brun foncé, d'une saveur amère, d'une odeur très-forte et très-expansive, d'une grande volatilité. Celui qui vient du Tonquin est

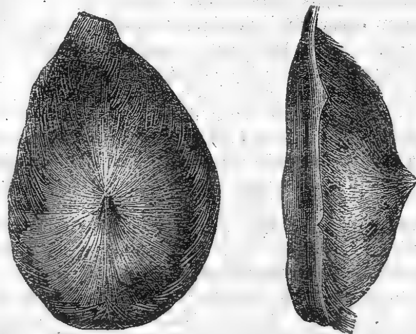


FIG. 293.

enfermé dans des poches dont le poil tire sur le roux. Celui du Bengale, ou plutôt du Thibet, que l'on appelle aussi *musc kabardin* (Fig. 293), est dans des poches d'un poil blanchâtre et comme argenté ; il est plus sec,

d'une odeur moins forte et moins tenace : aussi est-il moins estimé. Le musc est antispasmodique et stimulant diffusible. On le donne en substance à la dose de 10 à 20 centigrammes et plus. On prépare, avec deux parties de musc et 8 d'alcool (22° à 32° centésim.),

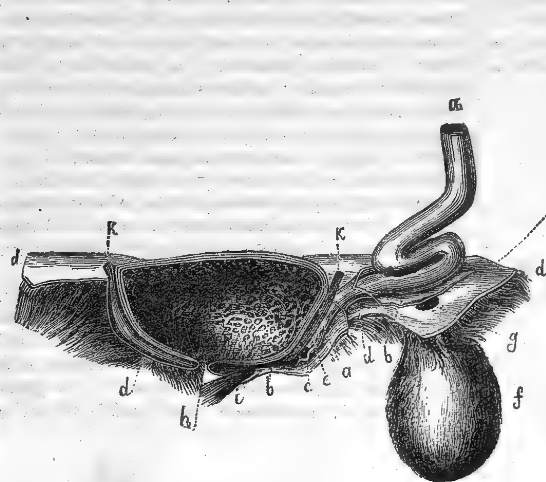


Fig. 294.

une teinture que l'on prescrit à la dose de 1^{gr},30 à 2^{gr},60 dans une potion de 128 grammes. — La figure 294 représente l'appareil qui fournit le musc. *a* est la verge dans son fourreau (*bb'*) ; *e* en est le gland et *c* l'urèthre, qui s'étend en un prolongement filiforme. La poche au musc est ronde ou ovale, à face supérieure appliquée contre le muscle grand droit abdominal ; sa face inférieure est convexe, couverte de poils : elle peut atteindre 6 centimètres de long sur 4 de large. A la partie la plus basse, un peu en avant de l'orifice préputial *i*, est un canal court *h* à ouverture semi-lunaire, donnant passage à la substance. Deux couches musculaires *kk* entourent la poche. Elle-même est formée d'une membrane fibreuse, d'une autre qui est nacrée, plissée, aréolaire, et tapissée d'épiderme brun rouge en dedans, blanc dans la portion qui répond au réseau de Malpighi. *ddd*, la peau de l'abdomen ; *f*, le scrotum ; *g*, ouverture donnant passage au cordon testiculaire ; *yo*, la place où se trouve placé l'anus.

Musc végétal. Essence de la *muscatelline* (*Adoxa moschatellina*, L., caprifoliacées sambucinées), de la *mauve musquée* (*Malva moschata*, L., malvacées) et du *Mimulus moschatus* (scrophulariées). Employé à la dose de 2 à 4 gouttes en vingt-quatre heures dans une potion ou une tisane contre les symptômes des affections nerveuses, ataxiques ou adynamiques, qui réclament l'emploi du musc.

MUSCADE. s. f. [*nux moschata*, all. *Muscatnuss*, angl. *nutmeg*, it. *noce moscata*, esp. *nuez moscada*]. Noix du muscadier (*Myristica aromatica*, L.), arbre des Moluques (polyandrie monogynie, L., myristicacées, J.). C'est une drupe pyriforme, de la grosseur d'une pêche, marquée d'un sillon longitudinal, dont le péricarpe ou brou est charnu, d'un blanc rosé, filandreux, mais peu succulent (Fig. 295). Sous ce brou se trouve une enveloppe partielle, laciniée, épaisse, d'un beau rouge lorsqu'elle est récente, mais devenant jaune par la dessiccation, qu'on appelle *macis* (V. ce mot) et qui est un *arillode* développé aux dépens du périsperme ; celui-ci forme une troisième enveloppe, ferme, sèche et cassante, qui recouvre immédiatement l'amande. C'est cette amande, dépouillée de ses différentes enveloppes, qu'on appelle *muscade*. On la désigne dans le commerce sous le nom de *muscade femelle* ou *muscade cultivée*, pour la distinguer de la *muscade mâle* ou *muscade sauvage*, qui est plus grosse, mais moins odorante et moins estimée. La muscade et le macis contiennent une essence ($C^{12}H^{9}$) qu'on peut en extraire par la distillation, et un camphre ($C^{16}H^{16}O^{5}$) qu'on en retire par l'expression à chaud, mais toujours mêlé à l'essence, qui lui communique son odeur et sa couleur. Cette huile mixte, souvent désignée sous le nom de *baume* ou *beurre de muscade*, nous vient toute préparée, en briques carrées, solides, d'un jaune rougeâtre marbré,

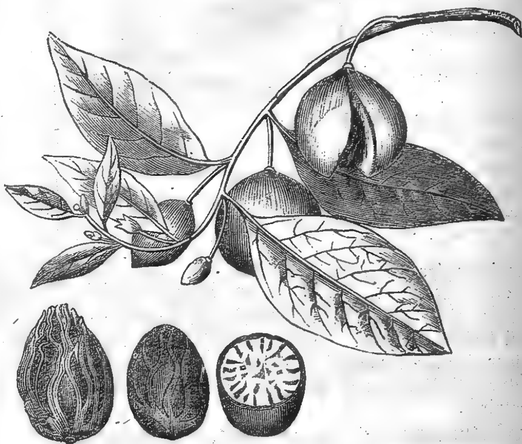


Fig. 295.

d'une odeur de muscade : elle entre dans le baume nerval. V. Myristicine.

MUSCARDINE. s. f. Maladie contagieuse produite, chez les vers à soie et chez d'autres insectes, par la végétation d'un cryptogame du groupe des moisissures, découvert par Bassi et nommé *Botrytis Bassiana* (Balsamo, Montagne). Cette plante peut se développer dans le corps des vers ou des insectes vivants très-sains et très-vigoureux ; elle se propage par ses sporules, qui sont déposées sur d'autres vers ou d'autres insectes par le contact immédiat ou par l'air. Quand ces spores tombent sur un ver à soie, elles pénètrent dans son corps. La germination de ces sporules est d'autant plus rapide que le ver est dans un âge plus avancé. D'ordinaire, vingt à vingt-quatre heures après sa mort, le

ver prend une teinte rosée plus ou moins intense et devient de plus en plus dur ; et vingt à vingt-quatre heures plus tard encore, suivant la température, il commence à blanchir légèrement par la sortie des premiers rameaux du cryptogame qui croissent rapidement, rendent le ver de plus en plus blanc ; vers la centième heure la plante est en pleine fructification. Les spores se détachent au moindre toucher. Ces sporules ont 5 millièmes de millimètre ; elles sont sphériques et d'un blanc de neige, et s'élèvent dans l'air comme une poussière impalpable, ou mieux comme une fumée légère à peine visible. Les vers sur lesquels on a soufflé la semence muscardinique ne présentent aucun signe de maladie, mangent avec la même avidité et meurent subitement sans s'être amaigris ni décolorés ; il en est de même quand on les inocule avec cette semence. Des vers morts de la muscardine ne communiquent pas la maladie à d'autres vers quand le végétal qui les couvre et qui les a rendus entièrement blancs n'est encore qu'un mycélium (cinquante à cinquante-cinq heures après la mort du ver). Mais, quand ce végétal commence à porter des spores mûres (soixante-dix à cent quarante heures après la mort), il communique la maladie avec une très-grande énergie. Il est très-probable que les spores de la muscardine sont surtout conservées dans les ateliers infectés, même dans ceux qui sont les mieux tenus, par les vers qui meurent après la montée sur les bruyères. Au décoconnage, quand on enlève les cocons, les individus qui ont blanchi, dont les spores ont eu le temps d'arriver à maturité, et qui étaient restés accrochés sur les bruyères, répandent des nuages de poussière ou sporules qui conservent le principe du mal pour les années suivantes. Comme chacun jette ses bruyères par la fenêtre de l'atelier, balaye la chambre infectée de muscardine et en fait sortir la poussière, les nombreuses graines du cryptogame sont emportées par les vents et transmettent la maladie à de grandes distances. L'humidité dans les magnaneries augmente les chances d'infection en favorisant la fructification du botrytis. Quand on porte des vers, élevés dans un lieu sain jusqu'à leur cinquième âge, au milieu d'une magnanerie infectée, ces vers commencent à présenter des cas de muscardine au bout de sept à huit jours. Si l'on porte des vers sains d'une magnanerie infectée dans une magnanerie qui n'a jamais eu de muscardine, la mortalité continue sur les vers importés dans la même proportion que dans le lieu où ils étaient nés.

MUSCARDINIQUE. adj. Qui concerne la muscardine.

MUSCATELLINE. s. f. V. Musc *végétal*.

MUSCINÉES. s. f. pl. Division des cryptogames acrogènes, comprenant les mousses et les hépatiques.

MUSCLE. s. m. [*musculus*, μῦς, all. *Muskel*, angl. *muscle*, it. *muscolo*, esp. *musculo*]. Organe fibreux qui, sous l'influence de la volonté, de certaines irritations, du galvanisme surtout, se raccourcit dans le sens de ses fibres, et sert à l'exécution de mouvements divers. On distingue les muscles en ceux dont les fibres partent d'un point dans un plan limité, et s'étendent en rayonnant vers un autre point de ce même plan ; ceux dont les fibres se rapprochent plus ou moins de la forme d'un anneau, sans cependant être complétement circulaires, et qui environnent le pourtour d'une ouverture ou les parois d'un canal ; ceux enfin dont les fibres sont parallèles et fixées par leurs deux extrémités à des parties qu'elles meuvent l'une sur l'autre. Dans ces derniers muscles, la partie moyenne a reçu le nom de *ventre*. On les dit *simples*, quand ils n'ont qu'un seul corps ou ventre, et que toutes leurs fibres suivent une même direction ; *composés*, lorsqu'une de leurs extrémités se divise en plusieurs parties, dont les fibres partent d'un centre commun. Les muscles sont formés chacun d'un centre de tissu musculaire (V. ce mot) avec un tendon à chaque extrémité. Leur nombre n'est pas constamment le même, il varie aussi selon la manière de voir des auteurs ; mais on en compte au plus trois cent cinquante. La plupart des anatomistes les ont dénommés d'après leur usage, leur position, leur figure, leurs dimensions, leur direction ; de là les noms d'*extenseurs*, d'*iliaque*, de *dentelé*, de *grand*, *petit*, *moyen fessiers*, etc. V. Contractilité.

Muscle ciliaire. V. Ciliaire.

Muscle de Guthrie. Le transverso-uréthral.

Muscles de Horner. Les deux muscles qui se trouvent en arrière de chacun des conduits lacrymaux. On pense qu'ils agissent comme *dilatateurs* et favorisent ainsi l'absorption des larmes. Ces muscles, qui sont parallèles aux conduits lacrymaux et les tapissent dans toute leur longueur, en se contractant, vont rapprocher les deux extrémités des conduits, par conséquent diminuer plus ou moins leur calibre, et transporter ainsi les larmes vers leur point d'insertion, c'est-à-dire vers le sac lacrymal correspondant (Béraud). V. Lacrymal.

Muscle de Houston ou *de Kobelt*. Portion médiane ou penniforme du bulbo-caverneux qui se rend au ligament suspenseur de la verge. Quelquefois elle est remplacée par des fibres de l'ischio-caverneux et manque chez d'autres sujets.

Muscle ischio-bulbaire. Portion du transverso-uréthral allant de la branche ascendante de l'ischion au bulbe de l'urèthre.

Muscles involontaires. V. Involontaire.

Muscle pubio-prostatique. Portion postérieure du *transverso-uréthral* se perdant sur les côtés de la prostate. V. Prostato-périnéal.

Muscle pubio-rectal. Fibres du transverso-uréthral qui s'avancent jusqu'au rectum.

Muscles volontaires. V. Motricité et Involontaire.

Muscles de Werheyen. Les sous-costaux.

Muscle de Wilson ou *pubio-uréthral*. Insertions ou portions pubiennes du *transverso-uréthral*.

MUSCULAIRE. adj. [*muscularis*, angl. *muscular*, it. *muscolare*, esp. *muscular*]. Qui a rapport aux muscles. — *Fibres musculaires*. Éléments anatomiques dont on distingue deux espèces : 1° les *fibres musculaires lisses* ou *fibres-cellules* (V. ce mot) ; 2° les *éléments musculaires striés*, dits aussi *de la vie animale*. Ceux-ci sont dits *fibrilles musculaires* : ce sont, en effet, de minces fibrilles, larges au plus de 0mm,001, flexibles, faciles à briser, ne se gonflant presque pas dans l'eau, dissoutes par l'acide acétique, composées principalement de *musculine* (V. ce mot). Elles sont surtout caractérisées par ce fait, qu'elles offrent des parties d'égale largeur, alternativement incolores, transparentes, et alternativement foncées, grisâtres ou rougeâtres, placées à égale distance les unes des autres, non séparables autrement que par des moyens artificiels ; aussi c'est à tort qu'on les a considérées comme naturellement séparées sous le nom d'*éléments sarceux* et composant les fibrilles par leur juxtaposition. Les parties foncées réfractent fortement la lumière, et sont, par suite, entourées d'une légère auréole colorée par effet de diffraction de la lumière, ce qui les fait paraître

moins régulièrement carrées qu'elles ne sont; du reste, elles sont réellement arrondies sur les fibrilles des jeunes sujets et sur celles du cœur à tous les âges, mais sans que pour cela les fibrilles soient moniliformes, parce que la partie incolore comble les angles rentrants qui sembleraient devoir exister. Les *fibrilles musculaires* sont, dans l'économie, réunies les unes à côté des autres en *faisceaux musculaires primitifs* ou *stries*, ayant tous une enveloppe spéciale tubuleuse, de nature élastique, appelée *sarcolemme* ou *myolemme*. Cette enveloppe est homogène, portant çà et là des noyaux (Fig. 297, *b*), plus résistante que les fibrilles qui peuvent être brisées sans qu'elle le soit (Fig. 296).

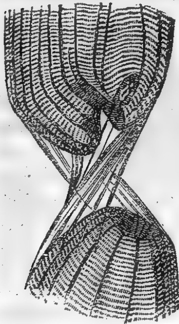


Fig. 296.

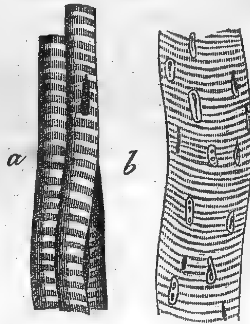


Fig. 297.

Ce sont ces faisceaux de fibrilles avec leur gaîne qui sont appelés *fibres musculaires de la vie animale* ou *striées*, *fibres primitives des muscles volontaires*, par divers auteurs, mais à tort, car ce sont déjà des faisceaux de l'élément contractile *fibrille musculaire;* quant au sarcolemme, il n'est qu'élastique et non contractile; il donne au tissu musculaire son élasticité et ce sont les fibrilles qui lui apportent la contractilité. Les *faisceaux striés* ont un diamètre qui est de $0^{mm},015$ à $0^{mm},020$ chez les jeunes sujets, mais qui, chez l'adulte, est, suivant les sujets, et même dans un même muscle, de $0^{mm},055$ à $0^{mm},100$. Dans le cœur ils ne dépassent jamais $0^{mm},050$. (V. Involontaire).Ils sont cylindriques ou un peu prismatiques par pression réciproque. Les lignes transversales alternativement claires et alternativement foncées qu'ils présentent (Fig. 297, *a*, *b*), croisées souvent par les stries longitudinales dues à la juxtaposition des fibrilles, sont caractéristiques. Elles résultent de la juxtaposition, les unes à côté des autres, de toutes les parties de même couleur des fibrilles d'un même faisceau; savoir : les parties foncées d'une part, les parties claires de l'autre. Ainsi ces lignes transversales sont dues à une particularité de teinte, de pouvoir réfringent et de juxtaposition des fibrilles, mais non à des plis du sarcolemme du faisceau ou à toute autre cause. Les éléments musculaires du cœur sont aussi des fibrilles disposées en faisceaux striés; mais les fibrilles sont plus minces, les stries plus fines, plus rapprochées et les faisceaux sans myolemme; il y a de plus, normalement, entre les fibrilles, des granulations graisseuses plus ou moins abondantes qui les masquent; enfin, les faisceaux striés, au lieu d'être simples dans toute leur longueur, sont fréquemment ramifiés et anastomosés. Dans toutes les espèces de faisceaux, il s'en rencontre quelques-uns dont les parties de même couleur ne sont pas exactement juxtaposées, les parties claires répondant à des parties foncées, et *vice versâ*. Les stries transversales ne sont pas alors très-nettes. — *Tissu musculaire*. Il a pour élément fondamental les faisceaux striés disposés en faisceaux secondaires, visibles à l'œil nu (fibres des auteurs d'anatomie descriptive). Entre ces faisceaux secondaires se trouvent des vésicules adipeuses, en séries longitudinales ordinairement, des fibres lamineuses et des faisceaux artériels et veineux, dont les capillaires pénètrent entre les faisceaux striés en formant des mailles régulières allongées. Aucun capillaire ne pénètre dans le faisceau strié, ils ne font que ramper à la surface du sarcolemme sans le traverser. Les nerfs entrent pour une petite portion dans la composition du tissu musculaire; les tubes nerveux ne sont en contact que sur quelques points de la longueur de chaque faisceau strié, ce qui suffit pour déterminer la manifestation de la contractilité dont jouissent les fibrilles. Les tubes se terminent par des extrémités libres, coniques ou aiguës, après s'être ramifiés plusieurs fois. Le tissu musculaire forme la partie rouge des muscles, ou *chair* proprement dite (V. Tendon). Dans le tissu musculaire, les fibrilles tendineuses adhèrent, par simple contact immédiat ou moléculaire (Fig. 298, *e*), au sarcolemme des faisceaux striés (*a*), à l'extrémité de ceux-ci. On trouve, en outre, beaucoup de faisceaux striés qui adhèrent (par leur extrémité conique un peu déprimée) latéralement à des faisceaux tendineux de fibrilles, sur la longueur et non à l'extrémité desquels ils sont attachés.

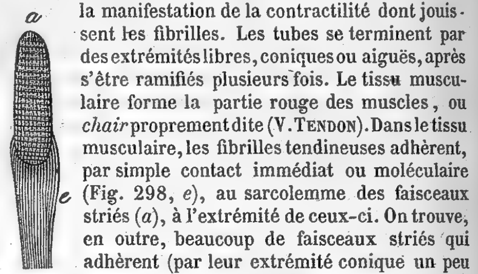


Fig. 298.

— *Atrophies musculaires*. *a*. Dans le cas de *substitution graisseuse* ou *adipeuse des muscles* (*transformation graisseuse* des auteurs), il y a atrophie préalable du faisceau musculaire strié et remplacement par des vésicules adipeuses de nouvelle génération qui naissent à leur place. Ici les faisceaux perdent la régularité de leurs stries, et se remplissent de granulations moléculaires bien longtemps avant d'avoir diminué de volume de moitié. Lorsque leur volume est réduit à ce point, aucun n'offre plus trace de stries, et tout se trouve rempli de granulations grisâtres, de volume presque uniforme. Ces granulations ne sont pas toutes graisseuses. Les faisceaux ainsi devenus granuleux ne diminuent guère de volume audessous des trois quarts du diamètre normal. Arrivés à ce point, ils se résorbent tout à fait, soit en offrant çà et là des interruptions, disparaissant comme des barres de plomb qui fondent par leurs bouts et deviennent de plus en plus courtes sans perdre beaucoup de leur diamètre; soit en étant comprimés par les vésicules adipeuses voisines, et s'aplatissant avant de disparaître tout à fait. Au fur et à mesure que les faisceaux disparaissent, des séries de vésicules adipeuses en prennent la place, et se substituent ainsi aux éléments musculaires. D'autres fois il n'y a que diminution de volume sans résorption complète; alors les vésicules adipeuses ne font que s'interposer aux faisceaux striés. *b*. Il est un autre genre d'atrophie des faisceaux musculaires de la vie animale qui est remarquable : le tissu se comporte comme une cicatrice ou un tissu albuginé qui se rétracte; c'est celui qui a reçu le nom de *transformation fibreuse* des muscles. Ici les faisceaux diminuent de largeur, jusqu'au point d'être réduits à $0^{mm},008$ ou $0^{mm},010$. Ni le tissu cellulaire, ni les vésicules adipeuses, normalement interposées aux faisceaux striés, n'augmentent de quantité. Les éléments du muscle diminuent aussi de longueur; d'où la flexion

forcée des articulations et la rétraction des membres. Ils ne perdent leurs stries que lorsqu'ils sont réduits au quart environ de leur volume. Ils pâlissent beaucoup, deviennent très-transparents, mais jamais très-granuleux. Lorsque les stries ont complétement disparu, la cavité du sarcolemme est pleine d'un contenu amorphe (au lieu d'être strié), finement granuleux, mais à granulations rares, très-fines, et dont aucune n'est de nature graisseuse. V. ATROPHIE *musculaire progressive*. — *Bruit musculaire* ou *bruit rotatoire*. Bruit qui accompagne la systole des ventricules, et qu'on a attribué à la contraction musculaire. V. BRUITS *du cœur*. — *Chaleur musculaire*. V. MUSCULATION. — *Courants musculaires*. V. ÉLECTROGÉNIE. — *Sens musculaire*. Sensation qui nous instruit du poids des objets. V. SENS. — *Tonicité musculaire*. V. TONICITÉ.

MUSCULATION. s. f. [de *musculus*, muscle]. Étude des mouvements volontaires comprenant la locomotion du corps et de ses parties (Gerdy). Action des muscles en général. La quantité de chaleur (Béclard), développée par la contraction, est plus grande quand le muscle exerce une contraction statique, c'est-à-dire non accompagnée de travail mécanique, que lorsque cette contraction produit un travail mécanique utile. La chaleur musculaire est complémentaire de ce travail, et les produits de la contraction musculaire, c'est-à-dire la chaleur musculaire et le travail mécanique extérieur, sont *ensemble* les expressions de l'action chimique dont le muscle est le théâtre. Le sang veineux d'un muscle en travail devient subitement noir et ne contient presque plus de traces d'oxygène après la contraction, tandis que le sang veineux d'un muscle en repos ressemble presque à du sang artériel. Ceci est conforme à cette observation de Hunter, que la saignée dans la syncope donne toujours du sang rouge (Cl. Bernard). Le sang veineux d'un muscle en contraction contient moins d'oxygène et plus d'acide carbonique qu'à l'état de repos, et de plus, le résidu solide qui reste après l'évaporation du sang tiré d'un muscle en pleine activité est plus considérable que celui qui provient du sang veineux d'un muscle en repos.

MUSCULATURE. s. f. État dans lequel se trouve le système musculaire : *une bonne musculature*, etc.

MUSCULEUX, EUSE. adj. [*musculosus*, all. *muskelig*, angl. *musculous*, it. *muscoloso*, esp. *musculoso*]. Qui est de la nature des muscles ou pourvu de beaucoup de muscles. — On dit quelquefois la *musculeuse* (s. f.) pour désigner la couche musculaire de l'intestin, de l'utérus, etc.

MUSCULINE. s. f. [de *musculus*, muscle]. (*Matière fibreuse des muscles*, Fourcroy et Thouvenet; *fibrine musculaire*, *fibrine des muscles*, *fibrine de la chair*, Fourcroy et tous les auteurs qui en ont parlé depuis.) Substance naturellement demi-solide, se dissolvant immédiatement, à la température ordinaire, dans l'eau contenant 1/10e d'acide chlorhydrique. Elle n'existe que dans le tissu musculaire. Elle est plus abondante dans la chair de bœuf et de poulet que dans celle de mouton, qui laisse un résidu assez notable; il n'y en a que 50 pour 100 dans la chair de veau. Le résidu est blanc, élastique, gélatineux, et n'a pas été étudié.

MUSCULO-CUTANÉ, ÉE. adj. et s. m. [*musculo-cutaneus*, it. *musculo-cutaneo*]. Qui appartient à des muscles et à la peau. Deux nerfs portent ce nom : l'un, au bras, émane du plexus brachial; l'autre, à la jambe, provient du poplité externe.

MUSEAU. s. m. [*rostrum*, ῥύγχος, all. *Maul*, *Schnauze*, angl. *snout*, it. *muso*, *ceffo*, esp. *hocico*]. Nom donné vulgairement à la face des mammifères, quand elle avance beaucoup en avant du front, de manière à rendre les mâchoires saillantes.

MUSEAU DE TANCHE [*os tincæ*, all. *Schleihenmaul*, *Muttermund*, it. *muso di tinca*]. Orifice vaginal de la matrice. V. UTÉRUS.

MUSICAUX (BRUITS) (ou *sifflement*, *piaulement*, *roucoulement*). En auscultation, degré le plus élevé des bruits de soufflet. Ils se rencontrent dans un grand nombre d'affections du cœur, rétrécissement des orifices, altération des valvules; et, dans les lésions des artères, dilatations, rétrécissements, anévrysmes, dégénérescence des parois. Ils se rencontrent aussi au cœur et aux vaisseaux, dans les affections anémiques.

MUSICOMANIE. s. f. [it. *musicomania*]. Sorte d'aliénation mentale caractérisée par une passion effrénée pour la musique.

MUSSITATION. s. f. [*mussitatio*, de *mussitare*, murmurer entre les dents; all. *Murmeln*, angl. *mussitation*, it. *mussitazione*, esp. *musitacion*]. Mouvement des lèvres qu'un malade exécute, comme s'il parlait à voix basse. C'est un signe fâcheux qu'on observe particulièrement dans les maladies accompagnées de phénomènes cérébraux.

MUTACISME. s. m. [*mutacismus*, μυτακίζειν, it. et esp. *mutacismo*]. Vice de prononciation qui consiste dans la répétition fréquente des lettres *m*, *b* et *p*, qu'on substitue à d'autres.

MUTAGE. s. m. [all. *Schwefelung*, esp. *mutage* ou *mutismo*]. Opération qui a pour but d'arrêter la fermentation du moût, en le mettant en contact avec un sulfite ou avec de l'acide sulfureux.

MUTÉOSE. s. f. L'ensemble des actions muettes ou les gestes et la physionomie.

MUTILATION. s. f. [*mutilatio*, κολόβωσις, πήρωσις, all. *Verstümmelung*]. Ce mot s'emploie dans le langage des indications et contre-indications, en chirurgie, pour désigner le retranchement d'un membre, etc. — En médecine légale, particulièrement l'ablation de l'un ou de la totalité des organes génitaux externes, exécutée de force, etc., ou l'amputation d'une ou de plusieurs phalanges, et l'extraction des dents que se font les conscrits pour se créer des motifs d'exemption au service militaire.

MUTIQUE. adj. [*muticus*, all. *wehrlos*, it. et esp. *mutico*]. Se dit, en botanique, de ce qui n'a ni pointes ni piquants.

MUTISME. s. m. [*mutitas*, de *mutus*, muet; all. *Stummheit*, angl. *dumbness*, it. *mutezza*, esp. *mudez*]. Impuissance d'articuler les sons.

MUTITÉ. s. f. [*mutitas*, de *mutus*, muet; ἀφωνία, all. *Stummheit*, angl. *dumbness*, it. *mutezza*, esp. *mudez*]. Privation de la parole. Il n'y a pas de mutité dans le sens absolu de ce mot, en tant que privation de la *voix*; il y a seulement privation de la *voix articulée* ou *parole*, par suite de *surdité*.

MUZETTE. s. f. Nom vulgaire du *charbon*.

MYCE. s. f. [μύκης, champignon]. Excroissance fongueuse, qui se développe dans les ulcères.

MYCÉLIUM. s. m. [de μύκης, champignon]. Assemblage de filaments d'abord simples, puis plus ou moins compliqués, produits de la végétation des spores et servant de support ou de racine aux champignons. C'est ce qu'on nomme le *blanc de champignon* ou *blanc des jardiniers*. Le mycélium est indispensable à la vie de ces plantes; il a une existence propre et peut re-

produire le champignon, qui n'en est qu'une émanation. Il est uniquement représenté par des filaments d'abord simples, puis ramifiés, dont chacun est représenté, à son tour, par une seule cellule allongée, ou rarement par plusieurs cellules placées bout à bout; alors les filaments sont cloisonnés. Les espèces de champignons unicellulaires, comme divers torulacés, manquent de mycélium. Le mycélium peut présenter différents aspects, selon les dispositions prises par les cellules filamenteuses qui le forment. Les champignons qu'on trouve sur les animaux vivants ne présentent que le *mycélium nematoïde* ou *filamenteux*, et le *mycélium membraneux* (V. ACHORION). Le premier est formé seulement de filaments lâchement entrecroisés. C'est le plus fréquent de tous. Le second diffère du précédent par ce fait, que les filaments sont plus rapprochés et plus confondus, et forment ainsi une sorte de membrane plus ou moins épaisse. Les filaments qui composent le mycélium d'une même espèce peuvent présenter des aspects divers selon les conditions d'humidité, de sécheresse, ou de lumière, dans lesquelles ils se sont développés. Souvent on les a pris pour des espèces particulières de moisissures; mais il faut savoir qu'en raison de ces variations sous de faibles influences, et vu la grande ressemblance des mycéliums appartenant à des espèces très-différentes, on ne peut pas se fonder sur l'examen seul du mycélium pour établir et distinguer les espèces. Il faut, de toute nécessité, pour cela, faire l'examen des organes de la reproduction.

MYCODERME. s. m. [*mycoderma*, de μύκης, champignon, et δέρμα, peau]. Nom donné par Persoon à un genre d'algues cryptogames qu'il croyait être des champignons. L'espèce principale était le *Mycoderma mesentericum*, Persoon, ou algue des *fleurs du vin* (*Mycoderma vini*, Duby), qui rentre plutôt dans le genre *Hygrocrocis* (*Hygrocrocis doliorum*, Kutzing). Elle se développe sous forme de pellicules rosées ou blanchâtres, formées par accumulation de filaments de mycélium et surtout de spores ovoïdes. Ces pellicules se réunissent ensuite en une croûte ou membrane charnue à surfaces plissées, comme celle du mésentère. Elle se forme bien plus lentement sur les *vins tournés* (V. VIN) que sur ceux qui ne le sont pas. Quelques médecins ont depuis appelé *mycodermes* les champignons parasites qui croissent sur la peau de l'homme et des animaux.—Les chimistes appellent *mycodermes* les membranes formées d'algues le plus souvent, et parfois de champignons, qui se produisent à la surface des liquides en voie de fermentation et qui favorisent cette fermentation ou l'oxydation de certains composés par suite de leur état physique propre, analogue à l'état poreux du noir de platine. V. MÈRE *du vinaigre*.

MYCODERMIQUE. adj. Qui se rapporte aux mycodermes.

MYCOGLYCOSE. s. f. (Bouchardat). Glycose qui se forme aux dépens de la lactine au contact de l'acide sulfurique; au contact de l'acide azotique, elle donne de l'acide mucique, que ne donne pas la glycose proprement dite. La mycoglycose est douée d'un pouvoir rotatoire plus fort que la glycose (1846).

MYCOLOGIE ou **MYCÉTOLOGIE.** s. f. [de μύκης, champignon, et λόγος, traité]. Partie de la botanique qui s'occupe spécialement de l'étude des champignons.

MYCOMÉLINIQUE (ACIDE) [angl. *micomelinic acid*]. Acide obtenu en chauffant une solution d'alloxane avec l'ammoniaque. Jaune, peu soluble. ($C^8H^5N^4O^5$.)

MYCOSE. s. f. ($C^{12}H^{22}O^{11}$). Principe extrait, par Mitscherlich, du seigle ergoté en épuisant par l'eau la substance pulvérisée. La mycose se confond avec la tréhalose par toutes ses propriétés, mais ne se déshydrate pas entièrement à 100°.

MYCOSIS. s. m. V. YAWS.

MYDRIASE. s. f. [*mydriasis*, μυδρίασις, all. *Mydriasis*, it. *midriasi*]. Paralysie de l'iris caractérisée par la dilatation permanente de la pupille. Elle est quelquefois congénitale, souvent symptomatique d'une amaurose, d'une hydrophthalmie, d'une affection vermineuse, d'une névrose, etc.; dans ce cas, le traitement est celui de la maladie principale. On combat la mydriase idiopathique par des collyres stimulants et astringents, des vésicatoires volants sur les régions sourcilière et frontale. V. PUPILLAIRE (*membrane*).

MYDRIATIQUE. adj. et s. Qui concerne la mydriase, qui en est atteint.

MYÉLIQUE. adj. Qui concerne la moelle, ses lésions, ses troubles fonctionnels, etc.

MYÉLITE. s. f. [de μυελός, moelle; all. *Rückenmarksentzündung*, angl. *myelitis*, it. *mielite*]. Inflammation de la moelle épinière. La *myélite* est produite par les mêmes causes que toutes les inflammations en général. Ses symptômes varient nécessairement selon la partie de la moelle qui est le siége de l'inflammation. Si celle-ci existe à la partie supérieure du prolongement rachidien, au-dessus des nerfs qui donnent le mouvement aux muscles respirateurs, il en résulte un trouble de la respiration promptement funeste. Si l'inflammation existe plus bas, les phénomènes mécaniques de la respiration ne sont pas troublés, du moins primitivement; mais on observe un trouble plus ou moins prononcé dans la motilité ou la sensibilité des parties auxquelles se distribuent les nerfs de la portion enflammée de la moelle. Si la lésion n'a son siége que dans les faisceaux antérieurs de la moelle, c'est dans les mouvements que le trouble se manifeste; c'est dans la sensibilité, si elle est limitée aux faisceaux postérieurs; le sentiment et le mouvement sont troublés à la fois, si l'inflammation affecte simultanément les uns et les autres. De là des convulsions et des spasmes tétaniques, ou des paralysies plus ou moins étendues. Cette maladie exige, comme l'encéphalite, le traitement antiphlogistique le plus actif.

MYÉLOCONE. s. f. [de μυελός, moelle, et κόνις, poussière; all. *Gehirnmarkstaub*] (Couerbe). Mélange de matières grasses trouvées dans la substance du cerveau.

MYÉLOCYTE. s. m. [de μυελός, moelle, et κύτος, masse, corps ou cellule]. (*Granules du cerveau, noyaux de cellules de la substance grise, noyaux et cellules propres des tissus cérébral et rétinien.*) Éléments anatomiques de la substance grise du système encéphalo-rachidien, surtout dans le cervelet, au contact de la substance blanche et près de la surface, où ces éléments abondent, ainsi que dans la deuxième couche, ou couche de noyaux de la rétine. Ils présentent deux variétés habituellement coexistantes. L'une, la plus abondante, est caractérisée par la forme de noyaux sphériques ou ovoïdes, à contours foncés, insensibles à l'action de l'acide acétique, finement granuleux et le plus souvent sans nucléoles. L'autre est caractérisée par son état de cellule sphérique ou légèrement polyédrique, pâle, peu et finement granuleuse, à noyaux semblables aux noyaux libres. Le diamètre des noyaux est de $0^{mm},005$ à $0^{mm},006$, rarement à

$0^{mm},008$. Les cellules ne dépassent pas $0^{mm},010$ à $0^{mm},012$, quelquefois $0^{mm},018$, dans la substance molle qui entoure les tubercules du cerveau. Ces éléments participent à la constitution de certaines tumeurs du cerveau prises souvent pour cancéreuses, tuberculeuses ou fibro-plastiques; dans quelques cas ils en forment un élément très-abondant. C'est surtout par suite de leur hypergenèse que se produisent les tumeurs molles, grises, rougeâtres, n'affectant que la rétine, respectant les autres membranes de l'œil, et nommées *cancer de la rétine*. Par suite de l'hypergenèse des myélocytes, les autres éléments sont déplacés, les tubes nerveux disparaissent en totalité ou en partie. V. Cerveau et Cervelet.

MYÉLOÏDE. adj. [de μυελὸς, moelle, et εἶδος, forme]. — *Tumeurs myéloïdes* (Paget). Tumeurs formées par les éléments de la moelle des os. V. Médullocelle.

MYÉLOKYSTIQUE. adj. [de μυελὸς, moelle, et *kyste*]. Gray a donné à tort le nom de *tumeurs myélokystiques* à des tumeurs qui comprennent à la fois : 1° certaines de celles que Paget avait déjà nommées *myéloïdes*, et Ch. Robin *tumeurs à myéloplaxes* (V. ces mots); 2° celles qui étaient appelées *tumeurs fibreuses*, *fibro-plastiques* (Lebert) et *fibro-kystiques* (V. ce mot) *des os*, quand elles sont compliquées de la présence de kystes. Ce dernier fait n'est qu'une complication, et non un caractère constant. V. Fibreux.

MYÉLOMALACIE. s. f. [de μυελὸς, moelle, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement de la moelle.

MYÉLOME. s. m. [*myeloma*, de μυελὸς, moelle]. Tumeurs de la moelle. Ce nom a été surtout employé autrefois pour désigner les tumeurs formées par la substance du cerveau.

MYÉLOPLAXE. s. f. [de μυελὸς, moelle, et πλάξ, plaque, lamelle]. Plaques ou lamelles à noyaux multiples de la moelle des os. Ch. Robin a donné ce nom à un élément anatomique particulier de la moelle des os dans l'état normal, élément caractérisé par une forme et un volume très-variables ($0^{mm},020$ à $0^{mm},100$), aplati ou polyédrique, à bords généralement irréguliers ou même dentelés, pâles, minces, ou épais et foncés, composé d'une masse finement granuleuse parsemée de noyaux ovoïdes (depuis 2 ou 3 jusqu'à 20 ou 30). Les noyaux ont $0^{mm},009$ à $0^{mm},011$ de long sur $0^{mm},005$ à $0^{mm},006$ de large. A l'état normal, les myéloplaxes se trouvent plus abondamment dans la moelle du diploé et du tissu spongieux que dans celle du canal des os longs. Elles sont proportionnellement abondantes dans la moelle des points osseux nouvellement nés chez le fœtus. On les trouve surtout adhérentes à la substance osseuse même du canal ou des aréoles remplies de moelle, et elles se moulent sur les irrégularités de cette substance. Les myéloplaxes qui n'ont qu'un ou deux noyaux sont rares. Dans certains cas cet élément peut se multiplier, et il devient alors l'élément principal d'un tissu morbide formant des tumeurs des os dans les membres, au tronc et à la tête (V. Épulie), appelées hétéromorphes, faute de connaître l'élément normal qui en est le point de départ. Elles peuvent partir de la profondeur de l'os ou de sa surface; elles semblent alors dépendre du périoste, parce qu'elles ont peu attaqué le tissu osseux. Dans ces tumeurs, les myéloplaxes sont quelquefois deux fois plus grandes qu'à l'état normal et offrent des formes bizarres, tout en conservant leur structure. Les noyaux augmentent toujours plus ou moins de volume. Ils pâlissent ou même se détruisent assez rapidement après l'ablation des tumeurs qui les renferment, comme après la mort dans les os sains. A l'état normal, tantôt ils ont un nucléole, tantôt ils en manquent; mais dans les tumeurs il s'en produit toujours un qui devient souvent volumineux, brillant et jaunâtre. Le tissu morbide, qui offre la couleur rouge des muscles et qui devient plus rouge encore à l'air, peut prendre une couleur grise, blanche ou jaune, par places ou uniformément, par suite du dépôt de granulations graisseuses dans les myéloplaxes et dans la matière amorphe qui les accompagne. Avec les myéloplaxes se trouve une quantité plus ou moins grande d'éléments fibroplastiques, de médullocelles, de vaisseaux et de fibres du tissu lamineux. Ce tissu est néanmoins assez friable, souvent analogue, à cet égard et quant à la coloration, aux masses fibrineuses du sang coagulé, bien qu'il ne renferme pas de fibrine et soit peu riche en vaisseaux, malgré sa couleur, qu'on ne peut par conséquent rapporter qu'à la teinte propre des myéloplaxes. Ce sont ces tumeurs que Paget a nommées *myéloïdes*. Elles correspondent aux *ostéosarcomes* ou tumeurs *sarcomateuses des os* des anciens auteurs, du moins aux ostéosarcomes qui offrent le plus l'aspect charnu. On trouve aussi quelques myéloplaxes dans certaines tumeurs fibreuses loin des os, dans les tumeurs de la cornée et de la sclérotique.

MYÉLOPLAXOME. s. m. Tumeur formée principalement par des myéloplaxes.

MYÉLOSARCOME. s. m. [de μυελὸς, moelle, et σάρκωμα, excroissance charnue]. Synonyme d'*ostéosarcome* et de *tumeurs à myéloplaxes*.

MYGALE. s. f. [*mygale*]. Genre d'arachnides volumineux, communs dans le midi de l'Europe et en Afrique, vivant sous terre, dont la piqûre ne détermine qu'une enflure sans conséquences fâcheuses.

MYIOCÉPHALE. s. m. [*myiocephalum*, de μυῖα, mouche, et κεφαλή, tête ; all. *Fliegenkopf*, esp. *miocefalo*]. Staphylôme commençant, lorsque l'iris, engagé dans une ouverture accidentelle de la cornée, ne forme qu'une tumeur très-petite, arrondie et noirâtre.

MYIODOPSIE. s. f. [de μυιώδης, semblable aux mouches, et ὄψις, vue ; all. *Mückensehen*]. Genre de berlue appelée aussi *mouches volantes* (V. ce mot), parce que le malade croit voir voltiger devant ses yeux des insectes, des mouches, des filaments. Au moment où l'on regarde un objet, ces petites taches n'en occupent jamais le centre; elles voltigent latéralement devant les objets, à quelque distance de leurs contours. En lisant, on les voit le plus souvent sur la marge blanche du livre. Lorsqu'on porte les regards de bas en haut sur un objet élevé, tel qu'un mur, elles suivent la même direction ; mais, lorsque, arrivé au faîte, le regard s'arrête, les mouches volantes redescendent lentement, puis finissent par disparaître.

MYITIS. s. f. [de μῦς, muscle]. Inflammation des muscles. Elle est caractérisée par des douleurs vives, qu'exaspèrent les mouvements; gonflement mal limité des parties douloureuses; rougeur peu intense et vague de la peau quand les muscles sont superficiels. Les malades ont une tendance instinctive à mettre les muscles dans le plus complet repos. Cette inflammation marche lentement; la suppuration, quand elle a lieu, ne commence que douze ou quinze jours après le début du mal. Elle résulte de fatigues excessives, actions musculaires exagérées, efforts violents et prolongés chez les individus qui n'y sont pas habitués. Elle commence par un sentiment de courbature avant

qu'il y ait impossibilité de contracter les muscles. Elle est suivie souvent d'induration du tissu lamineux intermusculaire, induration qui gêne pendant longtemps les mouvements, et qui est due à la production d'éléments nouveaux causant l'atrophie des faisceaux musculaires. Ces derniers dont la nutrition est troublée deviennent eux-mêmes durs et rigides, par suite des modifications intimes dont leurs fibrilles sont alors le siége. Traitement antiphlogistique général et compression uniforme des parties malades. — *Myitis syphilitique.* Les muscles perdent de leur extensibilité, c'est une véritable rétraction. Un point dur se remarque sur le trajet du muscle; ce point dur n'est pas douloureux par lui-même, mais fait éprouver, lors de l'extension de la partie, une sorte de douleur, de tiraillement; la contractilité diminue, puis disparaît.

MYLABRE. s. m. V. Cantharide.

MYLACÉPHALE. s. m. [de μύλη, môle, masse informe, α privatif, et κεφαλή, tête] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres acéphales dont le corps, non symétrique, est très-irrégulier, informe, à régions peu ou point distinctes, et qui ont des membres très-imparfaits, rudimentaires, ou même qui en manquent.

MYLO-GLOSSE. adj. et s. m. [*mylo-glossus*, de μύλοι, les dents molaires, et γλῶσσα, la langue] (Winslow). Fibres musculaires qui, de la ligne oblique interne de la mâchoire inférieure, au-dessous des dents molaires et des côtés de la langue, se portent au pharynx : elles font partie du constricteur supérieur.

MYLO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. [*mylo-hyoideus*, de μύλοι, les dents molaires, et ὑοειδής, l'os hyoïde; it. *miloioideo*]. Nom de deux muscles qui naissent de la ligne oblique interne du maxillaire inférieur, au-dessous de la racine des dents molaires, et se rendent au bas de la face antérieure du corps de l'os hyoïde. — *Sillon mylo-hyoïdien.* Sillon qui, à la face interne de la branche montante du maxillaire inférieur, part de l'orifice du canal dentaire inférieur, en suit la direction à la face interne de l'os et loge le nerf mylo-hyoïdien.

MYLOÏDE ou **MYLOÏDIEN.** adj. [de μύλος, dent molaire]. Qui est voisin des dents molaires, qui s'y rapporte. — *Ligne myloïdienne*, *oblique* ou *maxillaire.* Ligne ou crête osseuse de la face interne du maxillaire inférieur, étendue de l'apophyse géni au niveau de la dernière dent molaire où elle devient plus saillante; elle donne insertion à des muscles, tels que le mylo-hyoïdien, etc.

MYLO-PHARYNGIEN. V. Mylo-glosse.

MYOCARDITE. s. f. [de μῦς, muscle, et καρδία, cœur]. Inflammation de la substance musculaire du cœur. Elle peut se terminer par suppuration, d'où les abcès rencontrés dans les parois musculeuses de cet organe. Aug. Mercier l'a regardée comme cause de l'anévrysme partiel du cœur et de la rupture de cet organe; dans ces cas, toute l'épaisseur de la paroi du cœur serait prise d'un travail morbide de nature inflammatoire.

MYOCÈLE. s. f. [*myocele*, de μῦς, muscle, et κήλη, tumeur]. Tumeur musculaire.

MYOCÉPHALE. V. Myiocéphale.

MYOCOELITE. s. f. [*myocœlitis*, de μῦς, muscle, et κοιλία, bas-ventre]. Inflammation des muscles du bas-ventre.

MYOCHRONOSCOPE. s. m. [de μῦς, μυὸς, muscle, χρόνος, temps, et σκοπεῖν, examiner]. Appareil destiné à montrer la vitesse de propagation finale de l'excitation nerveuse et quelques autres phénomènes physiologiques (Czermak).

MYODÉMIE. s. f. [de μῦς, muscle, et δημός, graisse]. Substitution adipeuse dans les muscles.

MYODÉSOPSIE [*myodesopsis*, de μυιώδης, semblable aux mouches, et ὄψις, vue; it. et esp. *miodesopsia*]. Mot doublement mal formé, et qui doit être *myiodopsie*. V. ce mot.

MYODYNIE. s. f. [*myodynia*, de μῦς, muscle, et ὀδύνη, douleur; all. *Muskelschmerz*, it. et esp. *miodinia*]. Douleur des muscles; rhumatisme musculaire. — *Myodynie des femmes en couches.* Le jour même, ou les jours qui suivent l'accouchement, douleurs dans l'épaisseur des muscles de la partie postérieure de la jambe, apparaissant en général pour la première fois au moment où la malade se lève pour qu'on fasse son lit; douleur continue, mais avec exacerbation, s'étendant des attaches musculaires jusqu'à leur tendon commun, s'exaspérant par les mouvements, et rendant l'extension du pied et la marche difficiles. Chez presque toutes les malades, cette douleur siége simultanément dans les deux membres. Du reste, rien à la peau, ni dans le tissu lamineux sous-cutané; ni coloration anormale, ni œdème.

MYOGNATHE. s. m. [de μῦς, muscle, et γνάθος, mâchoire]. Genre de monstres doubles de la famille des *polygnathes*, dans lequel la tête surnuméraire est adhérente non plus par les os maxillaires, comme chez les autres polygnathiens, mais seulement par des muscles et la peau.

MYOGRAPHIE. s. f. [*myographia*, de μῦς, muscle, et γραφή, description; all. *Muskelbeschreibung*, it. et esp. *miografia*]. Description des muscles.

MYOÏDE. adj. [de μῦς, muscle, et εἶδος, forme]. Se dit des tumeurs composées de fibres-cellules ou fibres musculaires de la vie organique. Elles se développent par hypergenèse des fibres-cellules dans les organes qui en renferment naturellement, surtout dans le tube alimentaire, l'utérus et leurs dépendances. On a confondu à tort, quelquefois, sous ce nom, des tumeurs fibro-plastiques, parce que la variété fusiforme des fibres lamineuses a quelques analogies de forme, mais non de volume, de structure, de réactions chimiques avec les fibres-cellules. V. Fibreux.

MYOLEMME. s. m. [*myolemma*, de μῦς, muscle, et λέμμα, pelure, enveloppe]. Le tube transparent qui contient l'ensemble des fibrilles musculaires (V. Musculaire) de chacun des faisceaux primitifs striés. Sa substance est de la nature de celle du tissu élastique. Chaque tube de myolemme est tendu entre les deux tendons d'insertion, d'où la rétraction des bouts coupés du muscle jusqu'à un certain degré qu'ils ne dépassent plus, sauf contractions suscitées sur le vivant; rétraction qui a lieu aussi sur le cadavre étant due à l'élasticité et non à la contractilité.

MYOLOGIE. s. f. [*myologia*, de μῦς, muscle, et λόγος, discours; all. *Muskellehre*, it. et esp. *miologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

MYOMALACIE. s. f. [de μῦς, muscle, et μαλακία, ramollissement]. Ramollissement des muscles (Lobstein).

MYOMÈTRE. s. m. [de μῦς, μυὸς, muscle, et μέτρον, mesure]. Instrument aussi appelé *ophthalmotrope*, imaginé par Ruete pour obtenir des mesures exactes du raccourcissement des muscles de l'œil, particulièrement dans les cas de strabisme.

MYOPE. adj. et s. [*myops*, μύωψ, all. *kurzsichtig*,

Myops, angl. *purblind, near-sighted*, it. et esp. *miope*]. Qui a la vue courte; qui est atteint de myopie.

MYOPIE. s. f. [*myopia*, μυωπία, de μύειν, cligner, et ὤψ, œil; all. *Kurzsichtigkeit*, *Myopie*, angl. *purblindness, near-sightedness*, it. et esp. *miopia*]. État de ceux qui ont la vue courte, qui ne voient les objets que de près. Elle reconnaît pour cause la trop grande proéminence de la cornée, la surabondance des humeurs de l'œil, l'excès de densité du cristallin ou sa trop grande convexité, et en général tout vice ou accident de conformation qui fait converger les rayons lumineux de manière qu'ils se réunissent avant d'arriver à la rétine : aussi remédie-t-on à la myopie par l'usage des lunettes à verres concaves qui diminuent plus ou moins cette convergence, selon leur foyer.

MYOPLASTIQUE. adj. [de μῦς, muscle, et πλαστική, plastique]. Qui sert à la génération des muscles. — *Corps myoplastiques*. Les faisceaux striés des muscles à l'état embryonnaire, tels qu'ils sont lors de leur apparition dans le corps de l'embryon.

MYOPORINÉES. s. f. pl. Famille de plantes monopétales dicotylédones voisines des verbénacées et des sélaginées.

MYO-PRESBYTE. s. m. et adj. Qui est affecté de myopie d'un œil et de presbytie de l'autre.

MYOPSIE. s. f. S'est dit pour *myiodopsie*.

MYOSE. s. f. [*myosis*, de μύειν, cligner l'œil; all. *Myosis*, it. *miosi*, esp. *miosis*]. Contraction permanente de la pupille, phthisie pupillaire.

MYOSITE. Mot mal formé. V. Myitis.

MYOTILITÉ. s. f. [*myotilitas*, de μῦς, muscle; it. *miotilità*, esp. *miotilidad*]. Nom que Chaussier donnait à la contractilité musculaire.

MYOTOME. s. m. [*myotomus*, de μῦς, muscle, et τέμνειν, couper; all. *Myotom*]. — *Myotome sous-conjonctival*. Couteau destiné à inciser un muscle sous la conjonctive. V. Ténotome.

MYOTOMIE. s. f. [*myotomia*, de μῦς, muscle, et τομή, section; angl. *myotomy*, it. et esp. *miotomia*]. Section ou dissection des muscles.

MYOTOMIQUE. adj. [de μῦς, muscle, et τομή, section]. — *Procédés myotomiques*. Ceux qui sont employés dans la section chirurgicale des muscles, particulièrement en ce qui concerne la méthode sous-cutanée.

MYOTYRBE. s. f. [de μῦς, muscle, et τύρβη, trouble]. Vice de l'instinct coordinateur des mouvements musculaires volontaires (Lordat).

MYRE. Autre orthographe de Mire.

MYRIAPODE. Ce mot est mal formé : il faut dire **MYRIOPODE**, d'après le grec même μυριόπους; l'*a* n'a aucune raison.

MYRICACÉES ou **MYRICÉES**. s. f. pl. [*myriceæ*]. Famille de plantes voisine des cupulifères et des bétulacées, à fleurs mâles et femelles portées par des pieds différents, disposées en chatons, accompagnées de bractées : mâles de 2 à 8 étamines; femelles à ovaire uniloculaire; une seule graine à ovule dressé.

MYRICINE. s. f. [*myricine*, de μύρον, onguent; angl. *myricin*, it. et esp. *myricina*]. Substance incolore, inodore, fusible à 72° centigr., volatile presque sans décomposition; peu soluble dans l'alcool, même bouillant; possédant les propriétés des corps gras, excepté celle d'être saponifiée par les alcalis. C'est un des principes constituants de la cire. Soluble dans 100 parties d'éther ($C^{92}H^{92}O^{4}$). Chauffée longtemps avec une solution de potasse, elle donne de l'*acide éthalique* combiné avec la potasse et de la mélissine.

MYRINGITE. s. f. [de *myrinx*, *myringa*, nom de la membrane du tympan, dans la latinité barbare]. Inflammation de la membrane du tympan.

MYRIOPODE. s. m. [*myriopoda*, μυριόπους, de μυρίος, innombrable, et πούς, pied]. Classe d'annelés articulés, séparée des insectes, dont elle se distingue par un corps allongé privé d'ailes, formé d'une grande quantité d'anneaux dont le nombre augmente pendant un certain temps avec l'âge, et dont chacun porte une paire de pattes (*Scolopendres*) ou deux (*Iules*). Respiration trachéenne.

MYRIOSPERMINE. s. f. Essence soluble dans l'alcool, retirée de celle du baume du Pérou. Elle est incolore, très-réfringente. Densité, 1,09. La potasse la change en *acide myriospermique*. V. Baume.

MYRISTACÉES. s. f. pl. Famille séparée des laurinées et comprenant le genre *Muscadier* (*Myristica*).

MYRISTICATION. s. f. [all. *Muskatnussleber*].— *Myristication du foie*. Nom donné à l'aspect de noix muscade que prend la coupe du foie, quand les conduits hépatiques sont remplis de bile jaune, avec congestion rouge des capillaires.

MYRISTICINE. s. f. [all. *Myristicin*]. Stéaroptène de l'huile d'œillet et de l'essence de macis (V. Macis et Muscade). On l'appelle aussi *camphre des fleurs de muscade*. Il est cristallin, volatil sans résidu. ($C^{16}H^{15}O^{5}$.)

MYRISTICINIQUE ou **MYRISTICYLIQUE**. adj.— *Acide myristicinique*. On l'obtient par saponification de la myristicine. Il est blanc, cristallin, soluble dans l'alcool. Fond à 49°. ($C^{28}H^{27}O^{3}.HO$.)

MYRISTICYLE. s. m. Radical hypothétique ($C^{28}H^{27}$) de la myristicine et de l'acide myristicylique.

MYRISTINE. s. f. [*myristinate d'oxyde de glycile*]. Graisse restant après le traitement du beurre de muscade (V. ce mot) par l'alcool. Blanche, brillante, cristalline, peu soluble dans l'alcool froid, soluble dans l'éther. ($C^{118}H^{113}O^{15}$.)

MYRISTIQUE. adj. — *Acide myristique* ou *séricique*, à cause de l'aspect soyeux de ses cristaux. Obtenu en traitant la myristine par la potasse. Fusible à 49°, non volatil. ($C^{28}H^{28}O^{4}$.)

MYRMÉCIE. s. f. [*myrmecia*, de μύρμηξ, fourmi; it. et esp. *mirmecia*]. Espèce de verrue qui se développe principalement à la paume des mains et à la plante des pieds.

MYROBALAN, et non **MYROBOLAN**. s. m. [*myrobalanus*, de μύρον, onguent, et βάλανος, gland : mot à mot, gland à parfum; all. *Myrobalane*, angl. *myrobalan*, it. et esp. *mirabolano*]. On connaît, en pharmacie, sous le nom de *myrobalans*, cinq sortes de fruits desséchés, qui viennent de l'Inde et de l'Amérique. On les a nommés *myrobalans citrins*, *chébules*, *indiens* ou *indiques*, *bellirics* et *emblics*. Ils ressemblent à des prunes desséchées. Les *citrins* sont les drupes du *Terminalia citrina*, Roxburgh (*Myrobalanus citrina*, Gærtner), de la famille des combrétacées éléagnées, croissant dans l'Inde (Fig. 299). Les *chébules* sont fournis par le *Terminalia chebula*, Roxburgh (*M. chebula*, Gærtner), du même pays que le premier; les *myrobalans indiens* ou *indiques* sont des chébules cueillis avant maturité, et, par suite, plus petits et plus durs après la dessiccation. Les *bellerics* ou *bellirics* sont les fruits du *Terminalia bellerica*, Roxburgh (*M. bellirica*, Gærtner), du même pays que les autres. Les *emblics* originaires de l'Inde sont les drupes du

Phyllanthus emblica, L. (*Emblica officinalis*, Gærtner), de la famille des euphorbiacées, et sont purgatifs, quoique riches en tannin. Le *myrobalan d'Amérique* est le fruit du *Chrysobalanus icaco*, L., de la famille des rosacées. Le *myrobalan monbin* ou *mombin*, fruit d'aspect analogue, est produit par le *Spondias lutea*,

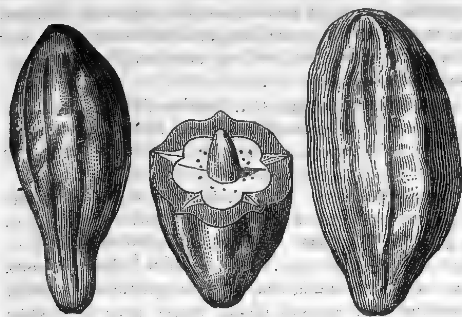


Fig. 299.

ou *Myrobalanus*, L. (*Sp. mombin*, Jacquin), de l'Amérique australe, famille des térébinthacées pistachiées. Enfin, les *myrobalans d'Égypte* sont les drupes du *Balanites ægyptiaca*, Delile (*Ximenia ægyptiaca*, L.). Les myrobalans sont astringents et un peu laxatifs, mais ils n'entrent plus que dans quelques préparations officinales anciennes.

MYROLÉ. s. m. [esp. *mirolado*]. Médicament qui a une huile volatile pour excipient.

MYRONATES. s. m. pl. V. Myronique.

MYRONIQUE. adj. — *Acide myronique.* Acide du myronate de potasse, sel cristallisable qui est un des principes de la moutarde. Cet acide, en se décomposant, donne naissance à l'*essence de moutarde*, âcre, volatile, qui est le principe actif des sinapismes. Il se décompose sous l'influence de la *myrosine*.

MYRONOCARPINE. s. f. ($C^{48}H^{35}O^{6}$). Substance neutre, cristallisable, retirée par Stenhouse, à l'aide de l'alcool chaud, de la variété de baume du Pérou dite de *Sonsonate*. V. Baume.

MYROSINE. s. f. [de μύρον, onguent] (Bussy). Matière albuminoïde, analogue à l'émulsine des amandes amères, et qui produit l'essence de moutarde noire, en réagissant, en présence de l'eau froide ou tiède, sur l'acide du myronate de potasse, qui contient tous les éléments de l'essence de moutarde. On obtient la myrosine en épuisant la moutarde par l'eau, évaporant à une basse température, et précipitant par l'alcool. V. Essence.

MYROXYLINE. s. f. Essence insoluble dans l'alcool, existant avec la myrospermine dans celle du baume du Pérou. Elle a un aspect gris: elle est solide. Densité, 1,111.

MYROXYLIQUE. adj. — *Acide myroxylique* ou *carbo-benzoïque*. Corps obtenu par action d'une solution de potasse sur la cinnaméine. Il ressemble à l'acide benzoïque, mais fond à 109° et bout à 250°. ($C^{15}H^{6}O^{4}$.)

MYRRHE. s. f. [*myrrha*, μύῤῥα, all. *Myrrhe*, angl. *myrrhe*, it. et esp. *mirra*]. Gomme-résine du *Balsamodendron myrrha*, Nees, plante térébinthacée, voisine des *Amyris kataf* et *kafal* de Forskal. Elle est apportée de l'Arabie Heureuse et de l'Abyssinie, en larmes pesantes, rouges, irrégulières, comme efflorescentes, fragiles, brillantes dans leur cassure. Les plus gros morceaux présentent, dans leur intérieur, des stries blanches qu'on a comparées à des coups d'ongle; de là leur nom de *myrrhe onguiculée*. La myrrhe a une saveur très-âcre et amère, une odeur forte. On l'employait autrefois sous forme d'extrait ou de teinture alcoolique, comme tonique et stimulante.

MYRRHOÏDE. s. f. Nom donné par Planche à une gomme-résine qu'on trouve quelquefois dans la myrrhe.

MYRRHOÏDINE. s. f. Principe dont on trouve 10 pour 100 dans la myrrhoïde; le reste est de la gomme. C'est un corps d'aspect gommeux, amer, âcre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

MYRSINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes voisine des sapotées.

MYRTACÉES. s. f. [*myrtaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, comprenant des arbres ou arbrisseaux d'un port élégant, dont toutes les parties contiennent un suc résineux et odorant. Ils ont les feuilles opposées, entières, souvent persistantes, marquées de points translucides. Les fleurs sont diversement disposées, soit à l'aisselle des feuilles, soit au sommet des rameaux; calice monosépale, adhérant par sa base avec l'ovaire infère, ayant 4, 5 ou 6 divisions à son limbe; corolle formée d'autant de pétales qu'il y a de lobes au calice (rarement nulle); étamines nombreuses, ayant les filets libres ou diversement soudés, les anthères terminales et généralement petites; ovaire infère présentant de 2 à 6 loges; un style généralement simple et un stigmate bilobé. Le fruit est très-variable, tantôt sec et déhiscent en autant de valves qu'il y a de loges, tantôt indéhiscent ou charnu. Les graines, généralement dépourvues d'endosperme, n'ont jamais les cotylédons convolutés ni roulés en cornet l'un sur l'autre.

MYRTE. s. m. [*Myrtus communis*, L., μύρτος, all. *Myrte*, angl. *myrte*, it. *mortella*, *mirto*, esp. *mirto*]. Plante (icosandrie monogynie, L., myrtacées, J.) dont les feuilles et les baies sont aromatiques, et ont été employées comme stimulantes et astringentes. — *Myrte bâtard* ou *aquatique*. V. Galé.

MYRTIFORME. adj. [*myrtiformis*, de *myrtus*, myrte, et *forma*, forme; all. *myrtenförmig*, angl. *myrtiform*, it. et esp. *mirtiforme*]. Qui a la forme d'une feuille de myrte. — *Caroncules myrtiformes*. V. Caroncule. — *Fosse myrtiforme*. Petit enfoncement que l'os maxillaire supérieur présente en dedans de la fosse canine, et qui donne attache au muscle du même nom. — *Muscle myrtiforme*. Petit muscle qui sert à abaisser l'aile du nez, et dont Chaussier faisait une partie du labial.

MYRTINÉES. s. f. pl. V. Myrtacées.

MYSTICISME. s. m. — *Mysticisme médical.* L'état cérébral qui caractérise le mysticisme est, dans l'ordre des conceptions intellectuelles et sentimentales, ce que sont les hallucinations (V. ce mot) dans l'ordre des notions fournies par les organes des sens, tels surtout que l'ouïe, la vue, le toucher, etc. C'est comme dans le cas des hallucinations un état subjectif, mais des organes de la pensée au lieu des centres de perception. Dans le mysticisme médical, le point de départ est une conception de l'esprit, qui pose à priori comme principe l'existence de forces, d'êtres immatériels tout-puissants ou non, etc., d'où il déduit des conséquences, métaphysiques comme le point de départ, c'est-à-dire

dont la réalité ne peut être vérifiée, et relatives, soit à des êtres, soit à des événements (*extases*, *visions*). C'est l'effort d'un esprit qui croit, par sa seule parole ou sa pensée, dompter les réalités extérieures ; qui admet que l'idée agit sur la matière du dehors. D'où la croyance de certaines personnes à la possibilité de guérir ou de produire des maladies par tel ou tel mode de la pensée. Toute action de penser constituant un état particulier d'activité cérébrale, entraîne une modification de la circulation par l'intermédiaire des nerfs vaso-moteurs et par suite de la nutrition, ou de la sensibilité proprement dite ; aussi les faits dans lesquels l'attention concentrée sur une partie du corps y aurait déterminé de la douleur (Elliotson) ne sont pas impossibles. C'est ainsi qu'agit aussi l'imagination aux points de vue thérapeutique, ou *vice versâ*. La nutrition est un travail matériel de l'économie pouvant être troublé par l'intermédiaire de modifications circulatoires sous l'influence de préoccupations prolongées ; mais il n'est pas avéré que ce trouble puisse aller au point, en fait d'intensité et de localisation, de déterminer l'apparition d'ecchymoses (*sugillations*) et même de plaies ou d'ulcérations (*stigmatisations*). Bien que parmi les médecins quelques-uns admettent la réalité de ces dires, l'étude de la physiologie, de la médecine légale et des maladies simulées par des motifs quelconques ou en raison de troubles de l'esprit, ne permettent pas d'y croire, dans l'état actuel des observations. Ces faits diffèrent beaucoup des cas de maladies ou accidents nerveux survenus par imitation. V. SIMULATION.

MYURE. adj. [*myurus*, de μῦς, rat, et οὐρά, queue ; all. *mauseschwanzartig*, it. et esp. *miuro*]. On dit que le pouls est *myure*, quand les pulsations sont successivement plus faibles jusqu'à ce qu'elles manquent, par comparaison avec la queue d'un rat, qui va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité. — *Pouls myure réciproque*. Celui dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendu.

MYXAGÈNE. adj. Qui engendre des mucosités. — *Laryngite myxagène*. V. HEM.

MYXINOÏDES. s. m. pl. [de μύξα, mucosité]. Genre de poissons cyclostomes (V. POISSON) voisin des lamproies.

MYXOME. s. m. [de μύξα, mucosité]. Nom donné, en Allemagne, aux tumeurs formées d'une substance d'aspect muqueux dans une trame de tissu lamineux ; ce sont les tumeurs dites colloïdes ou gélatiniformes par les autres auteurs.

MYXOSARCOME. s. m. [*myxosarcoma*, de μύξα, mucus, et σάρξ, chair]. Nom donné par M.-A. Séverin à une tumeur du scrotum qui paraît être un sarcocèle.

N

N° 1, N° 2, etc. V. ABRÉVIATION.

NABOTH (GLANDES DE). Follicules muqueux dilatés de la membrane muqueuse du col de l'utérus.

NACELLE. s. f. [*carena*, all. *Schiffchen*]. Partie de la corolle des fleurs papilionacées qu'on nomme plus généralement *carène*.

NACRE. s. f. V. AVICULE.

NACRÉ, ÉE. adj. [angl. *nacreous*]. Qui réfléchit une lumière irisée, comme les perles.

NACRIERS (OUVRIERS). Les bronchites chroniques, les hémoptysies, les ophthalmies et les gerçures aux mains, sont les maladies qui affectent ces ouvriers. La poussière si ténue et si abondante qui s'échappe des coquilles de nacre que l'on scie ou que l'on travaille au tour cause ces affections. Cependant on remarque que les nacriers ne deviennent pas phthisiques en une plus forte proportion que les autres.

NÆVUS. s. m. [*nævus*, σπῖλος, it. *voglia*, *neo materno*, esp. *nevo*]. Tache naturelle à la peau. — *Nævus maternel* [all. *Muttermal*, angl. *a mother's mark*]. Tache sur la peau des enfants et née avec eux. Elle peut être d'un bleu foncé ou rouge, superficielle ou en forme de tumeur, et être un petit anévrysme par anastomose. En ce dernier cas, les *nævi* doivent être enlevés par le couteau, la ligature ou les caustiques. Ils consistent en une altération congénitale de la couleur ou de la texture de la peau, altération ordinairement permanente et limitée à une partie du corps. Les uns résultent simplement d'un vice congénital de production de la matière pigmentaire, tandis que les autres sont constitués soit par une augmentation insolite du nombre ou du volume des vaisseaux capillaires, des artérioles ou des veinules du tégument externe, soit par une hypertrophie des tissus cutanés et sous-cutanés, par une extravasation sanguine, etc. (Laboulbène). De là une division des *nævi* en : 1° *nævi sans hypertrophie ;* 2° *nævi avec hypertrophie*. Les premiers ne renferment que les *nævi pigmentaires ;* les seconds, ou *nævi avec hypertrophie*, se sous-divisent en : a. *nævi non vasculaires*, et b. *nævi vasculaires*. Mais les *nævi hypertrophiques* sont parfois colorés par du pigment, et, d'autre part, un nævus qui a d'abord été vasculaire peut très-bien, plus tard, devenir un simple nævus par hypertrophie des tissus, sans trame vasculaire anormale bien marquée. Enfin, tout en réservant le nom de *nævus* à une altération cutanée congénitale, il faut savoir que, parfois, de très-petites tumeurs vasculaires cutanées apparaissent après la naissance ; que des *taches colorées*, *vineuses*, peuvent se montrer dans les premiers mois ou les premières années de l'existence d'un enfant ; plus tard, si l'on manque de détails précis sur leur apparition, il sera impossible de les distinguer de tumeurs ou de taches absolument pareilles et réellement congénitales. V. VASCULAIRE.

NAGEANT, ANTE. adj. [*natans*, all. *schwimmend*, esp. *nadadora*]. Se dit, en botanique, des plantes qui nagent à la surface de l'eau, sans tenir au sol par des racines, et des feuilles qui se soutiennent sur l'eau.

NAGEOIRE. s. f. [*pinna*, all. *Flosse, Finne*, angl. *fin*, it. *pinna*, esp. *aleta*]. Organe membraneux, mince et plus ou moins large, soutenu ou non par des rayons osseux, qui sert d'agent de locomotion aux animaux destinés à vivre dans l'eau. V. POISSON.

NAHÉ ou **NAÉ, NEHAÏ.** s. f. Nom indigène de l'*Angiopteris erecta*, Hoffm., fougère dont les rhizomes tuberculeux un peu féculents sont mangés par les naturels de Tahiti.

NAÏA ou **NAJA.** s. m. V. HAJE.

NAÏADÉES. s. f. pl. [*naiadeæ*]. Famille de plantes ayant pour caractères : Fleurs unisexuées presque toujours monoïques : fleurs mâles consistant chacune en une étamine nue, ou accompagnée d'une écaille, ou renfermée dans une spathe ; fleurs femelles com-

posées d'un pistil nu ou renfermé également dans une spathe, tantôt solitaires, tantôt réunies, environnées souvent de fleurs mâles dans une enveloppe commune; calice entier ou découpé, rarement nul; ovaire libre, à une seule loge, contenant un seul ovule pendant; un style généralement court, un stigmate tantôt simple, discoïde, plan et membraneux, tantôt à deux ou trois divisions longues et linéaires. Le fruit est sec, monosperme, indéhiscent; la graine renferme, sous son tégument propre, un embryon le plus souvent recourbé, ayant sa radicule très-grosse et opposée au hile. Les naïadées croissent dans l'eau ou nagent à sa surface; elles ont des feuilles alternes, souvent embrassantes à leur base.

NAIN, AINE. adj. et s. [*nanus*, νάνος, all. *Zwerg*, angl. *dwarf*, it. *nano*, esp. *enano*]. Dans le langage vulgaire, nom donné à tous les êtres organisés (plus spécialement aux individus de l'espèce humaine) dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne de leur race. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire le réserve pour les seuls cas où l'exiguïté de la taille dépend de la diminution de volume de toutes les parties du corps.

NAISSANCE. s. f. [*nativitas*, γενέθλη, all. *Geburt*, angl. *birth*, it. *nascita*, esp. *nacimiento*]. En anatomie, ce terme s'emploie souvent, ainsi que celui d'*origine*, comme synonyme de base, d'extrémité adhérente ou la plus grosse d'un organe : c'est ainsi qu'on dit la *naissance d'une artère*, pour indiquer le point d'où elle se détache du cœur ou d'une autre artère; la *naissance d'une feuille*, etc. — En physiologie, d'une manière générale apparition d'un corps organisé qui n'existait pas (V. FORMATION). C'est par métaphore qu'il est employé couramment comme synonyme de *mise au monde* du fœtus; le fœtus, déjà existant dans l'utérus, est né depuis longtemps, mais caché. A proprement parler, le terme *naissance* désigne une propriété de la matière organisée amorphe ou figurée, un acte qu'elle seule manifeste, inhérente aux éléments anatomiques, et par suite aux tissus, aux organes, etc., qui résultent de l'enchevêtrement réciproque de ces éléments; d'où l'extension naturelle du mot à la désignation d'actes accomplis par l'organisme entier. La propriété de *naissance* est caractérisée par ce fait, que les éléments anatomiques (et par suite tout l'être vivant), quand ils sont placés dans certaines conditions de nutrition et de développement, déterminent dans leur voisinage la *production* ou *génération* d'autres éléments, ou en *reproduisent* directement de semblables à eux. On dit les *éléments existants*, car il n'y a pas d'exemple d'éléments anatomiques qui aient été formés de toutes pièces en dehors, séparément, loin d'éléments déjà préexistants; *il n'y a pas d'exemple de génération spontanée extérieure* ou *de production artificielle* d'un élément anatomique quelconque, soit cellule, soit fibre, soit corpuscules, etc. On doit ajouter *quand ils sont placés dans certaines conditions de nutrition et de développement*, car l'observation montre qu'un élément anatomique isolé des autres, quoiqu'il continue à vivre pendant quelque temps, ne donne pas naissance à d'autres éléments, semblables ou non à lui (sauf chez les êtres *unicellulaires*, V. ce mot). Ainsi, par exemple, les fibres musculaires des annélides et autres animaux, les cellules d'épithélium à cils vibratiles, les spermatozoïdes, etc., séparés les uns des autres, continuent à se nourrir, à se contracter quelques instants, mais ne reproduisent rien. L'observation montre encore qu'il faut que les éléments soient arrivés à un certain degré de développement pour qu'ils puissent déterminer la production d'autres éléments; ce degré est généralement celui qu'ils conserveront toujours. En un mot, ce n'est pas assez de les prendre à un état quelconque pour les voir en produire d'autres. Enfin, il faut qu'ils soient placés dans certaines conditions de nutrition; car il ne suffit pas que les éléments aient atteint leur développement normal; mais il faut que les liquides qui les entourent, et qui vont fournir les matériaux des corps qui naissent, soient à un certain état d'abondance, de composition et d'élaboration (V. HÉTÉROGÉNIE). L'individualisation de nouveaux éléments anatomiques et de nouveaux êtres a lieu d'après deux modes : 1° par *reproduction* (V. ce mot); 2° par *genèse* (V. ce mot). On confond fréquemment le phénomène de *naissance* et celui de *développement*, et par suite on donne comme synonymes les mots qui les expriment. C'est là une grave erreur. Le premier de ces termes désigne une propriété de la substance organisée; le deuxième désigne une autre propriété. En outre, le mot *accroissement*, confondu, à tort, avec *développement*, exprime l'augmentation de masse, qui est un *résultat*, 1° soit du *développement* seul, comme c'est le cas pour une cellule ou autre élément anatomique qui grossit; 2° soit de la multiplication des éléments anatomiques par *naissance* d'un certain nombre d'autres à côté de ceux qui existaient, lorsqu'il s'agit d'un tissu ou d'un organe. Du reste, dans ce dernier cas, on observe souvent qu'il y a à la fois développement des éléments qui existaient et naissance de nouveaux éléments.

En *démographie* (V. ce mot), la considération du nombre annuel des naissances est un des éléments les plus importants de l'étude d'une collectivité humaine, puisque les naissances constituent l'intarissable source où s'alimente la population incessamment décimée par la mort. Le nombre des vivants est donc nécessairement subordonné au rapport des naissances (N) aux décès (D). Si $N = D$, la population est stationnaire dans son ensemble; si $N > D$, la population s'accroît; elle diminue si $D > N$. Nous indiquerons au mot POPULATION (P) les principales conditions qui commandent ces rapports et, par suite, les mouvements de P. (V. aussi NATALITÉ). Il importe de ne pas considérer *une* ou quelques années isolées pour déterminer la force moyenne du chiffre des naissances, car ce chiffre varie sous des influences diverses, très-complexes et souvent inconnues. Il faut prendre un grand nombre d'années (dix ans par exemple), et appliquer la règle donnée au mot *moyenne* pour reconnaître si les nombres observés sont assez considérables. Ainsi, en France (Savoie et Nice non compris), dans la période 1851-60, le nombre moyen annuel des naissances vivantes (soit S_0, c'est-à-dire les survivants à l'accouchement et dont l'âge est 0) a été de 953 593. Si, pour apprécier la solidité de cette moyenne, on la compare à la moyenne des cinq années paires et à celle des cinq années impaires de la même période, on a successivement, pour ces deux moyennes quinquennales, 953 836 et 953 351, valeurs qui ne diffèrent entre elles guère que d'un demi-millième, approximation bien suffisante; et pourtant les limites des plus grandes variations ont été 901 861 et 1 017 896, tandis que les limites des variations probables se sont resserrées entre 940 000 et 970 000. (Il est bon de remarquer que, dans cet exemple comme dans beaucoup d'autres, il ne faudrait

pas, dans l'épreuve des moyennes, comparer la moyenne des cinq premières années successives de la période avec celle des cinq dernières, car les influences perturbatrices qu'il s'agit de neutraliser influent souvent sur plusieurs années successives; c'est pourquoi, pour faire les groupes d'épreuve, il faut entremêler les années.) — Les naissances doivent être encore étudiées selon le rapport des sexes. Les naissances masculines (N') l'emportent toujours sur les féminines (N''). Le rapport était en France, au commencement du siècle, $106,75'/100''$ (soit encore $N'/N = 0,517$ = coefficient de la sexualité masculine par rapport aux naissances générales N). Cependant la prédominance des mâles tend à diminuer : dans la période 1841-50, N' n'est plus que de $105,5'$ ($N'/N = 0,514$), et dans la décade suivante, $105,25'$ ($N'/N = 0,513$). Mais ce mouvement décroissant peut résulter, en totalité ou en partie, de l'inscription à part plus rigoureuse des mort-nés (ND), car le rapport des sexes étant bien plus prononcé pour ceux-ci ($148' : 100''$, soit $ND'/ND = 0,597$), on conçoit que, enregistrés et confondus avec les naissances vivantes (S_0), ils ont dû grandir le rapport $N' : N''$ et le coefficient N'/N. Ce rapport varie encore selon l'état civil : dans la période 1851-60, on trouve pour 100 naissances féminines 105,4 garçons nés dans le mariage et 103,3 hors mariage. Enfin les localités, les mois de l'année, mais surtout l'âge respectif des époux ont des influences constantes sur le rapport $N' : N''$. Mais les effets de ces influences sont mal déterminés jusqu'ici. Dans toutes les considérations sur les naissances, il est indispensable de dire si les *mort-nés* (V. ce mot) sont compris ou mis à part. En général, il est passé en usage de ne comprendre les mort-nés ni aux naissances, ni aux décès, mais de les mentionner à part. La grande variabilité (inégalité d'enregistrement) des chiffres des mort-nés rend cet isolement tout à fait utile, les mouvements de N et de D en seraient troublés inégalement et indûment, car on peut admettre que les mort-nés dérangent peu la fécondité effective des familles, et moins encore la natalité générale d'une nation. Si l'enfant mort-né ne compte ni dans la famille ni dans la nation, et qu'il n'entre dans aucun recensement, il n'y a pas lieu de le faire entrer dans les mouvements de la population. V. POPULATION. (Bertillon.) — *Déclaration de naissance*. V. DÉCLARATION.

NAISSANT, ANTE. adj. [angl. *nascent*, it. *nascente*]. Qui est dans l'acte de se produire, de se développer. — En chimie, ce mot est employé pour distinguer la différence d'activité de plusieurs éléments, comme l'hydrogène, le nitrogène, etc., entre l'état où ils sortent des composés qui les retenaient et l'état où ils sont pleinement gazeux. La substance active est dite en conséquence *hydrogène naissant, oxygène naissant*, etc. Plus récemment, Berzelius a introduit le mot *allotropisme* pour distinguer le fait d'un état variable d'activité dans la plupart des éléments, et la notation α, β, γ, δ, pour représenter l'état précis de l'élément. Ainsi nous avons : α hydrogène, qui est *hydrogène naissant* ou *actif* et β hydrogène, qui est le gaz ordinaire. Les *états allotropiques* des éléments paraissent dépendre des conditions moléculaires des atomes par rapport à l'action de l'électricité, de la lumière, de la chaleur ; car, en exposant un α élément à une force convenable, il est changé en la condition β, γ, δ. Schönbein a montré ce fait dans le fer, qui de l'état α ou actif, est jeté dans l'état inactif par un choc électrique, et Draper a aussi montré que β chlore est converti en α chlore par la lumière du soleil.

NANCÉATE. s. m. [*nanceas*, esp. *nanceato*]. Nom ancien des lactates (Braconnot).

NANCÉIQUE. adj. [angl. *nanceic*, it. et esp. *nanceico*]. V. LACTIQUE.

NANDHIROBE. s. f. V. AVILA.

NANDHIROBÉES. s. f. pl. Section de la famille des cucurbitacées.

NANISME. s. m. [*nanismus*, de *nanus*, nain; all. *Zwergbildung*]. Genre d'anomalie qui caractérise les nains. V. NAIN.

NANOCÉPHALIE. s. f. [de νάνος, nain, et κεφαλή, tête]. Petitesse anormale de la tête. L'*imbécillité* (V. ce mot) l'accompagne toujours.

NANOCORMIE. s. f. [de νάνος, nain, et κορμός, tronc]. Petitesse anormale du tronc.

NANOMÉLIE. s. f. [de νάνος, nain, et μέλος, membre]. Petitesse anormale des membres.

NANOSOMIE. s. f. [de νάνος, nain, et σῶμα, corps]. V. NANISME.

NAPACÉ, ÉE, ou **NAPIFORME**. adj. [*napaceus*, *napiformis*, de *napus*, navet; all. *rübenförmig*, it. *napiforme*, esp. *napaceo*]. Se dit, en botanique, des racines qui ressemblent à un navet. V. SQUIRRHE.

NAPEL. s. m. V. ACONIT.

NAPELLINE. s. f. Corps cristallisable retiré de l'aconit napel (Morson), distinct de l'aconitine et bien moins vénéneuse.

NAPHA. En pharmacie, fleur d'oranger : *aqua naphæ*, eau de fleur d'oranger.

NAPHTALIDAM, s. m., ou **NAPHTALIDINE**. s. f. Corps obtenu par action de l'hydrogène sulfuré sur le nitronaphtalide. Cristallisable en aiguilles; fond à 50°, bout à 300° sans décomposition. Odeur forte, spéciale, désagréable; amer; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. ($C^{20}H^9Az$.)

NAPHTALINE. s. f. [all. *Napthalin*, angl. *napthaline*, esp. *naftalina*]. Matière qui accompagne les produits de la distillation du goudron minéral, et dont la découverte est due à Kidd. Elle est volatile, cristallisée en lames, d'une odeur aromatique qui rappelle celle du lilas, insoluble dans l'eau; l'alcool et l'éther la dissolvent très-bien, ainsi que les huiles volatiles et grasses. Elle se fond à 79° centigr., et par le refroidissement elle offre une structure cristalline. Traitée par l'acide sulfurique, elle peut se combiner avec lui de manière à former un nouveau composé cristallisable, incolore, acide, très-soluble, qui porte le nom d'*acide sulfo-napthalique*, et qui donne des sels particuliers. ($C^{20}H^8$ ou $C^{10}H^4$.)

NAPHTALINIQUE ou **PHTALINIQUE** (ACIDE). On l'obtient anhydre ($C^{16}H^4O^6$) en chauffant son hydrate dans un appareil à distillation. Il est cristallisable en aiguilles, presque insoluble dans l'eau chaude, davantage dans l'eau bouillante, et cristallise par refroidissement à l'état d'hydrate. On obtient l'acide hydraté par action de l'acide nitrique sur la naphtaline ou sur son chlorure triple. Il est en petits groupes cristallins, jaunâtres. ($C^{16}H^4O^6.2HO$.)

NAPHTE. s. m. [*naphtha*, νάφθα, all. *Naphtha*, *Bergöl*, angl. *naphthe*, it. et esp. *nafta*]. Bitume liquide, incolore, de la même origine que le pétrole, plus coloré, qui est très-inflammable; volatil, d'une odeur vive et pénétrante qui lui est propre. Le naphte se trouve rarement pur dans la nature. On en rencontre en Perse, sur les bords de la mer Caspienne, en Sicile

et en Calabre. Le pétrole distillé lui ressemble entièrement. Il dissout très-bien le caoutchouc, et le laisse, après l'évaporation du menstrue, reparaître avec toutes ses propriétés. En médecine, le naphte a été employé, ainsi que le pétrole, comme vermifuge et antispasmodique. Les chimistes allemands ont appelé *naphte* les éthers dans lesquels on retrouvait les éléments de l'acide employé pour déshydrater l'alcool générateur. V. HUILE *minérale*.

NAPHTÉINE. s. f. Substance minérale complexe, trouvée dans le département de Maine-et-Loire, ressemblant à l'*ozocérite*.

NAPIFORME. adj. V. NAPACÉ.

NAPOLIER. s. m. La bardane.

NARCÉINE. s. f. [de ναρκή, assoupissement; all. *Narcein*, angl. *narceine*, esp. *narceina*]. Principe (Pelletier) de l'opium. C'est une substance amère et styptique, cristallisable en aiguilles blanches, qui sont des prismes à quatre pans très-déliés. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'eau, insoluble dans l'éther; non volatile; fusible à 92° centigr. Son caractère principal et distinctif consiste dans la belle couleur bleue qu'elle prend en se combinant avec les acides à un certain degré de concentration. La narcéine se dissout dans les acides sans les saturer; elle y cristallise très-bien, et, isolée alors, elle est très-pure. ($C^{32}H^{24}O^{16}Az$.)

NARCISSE. s. m. [*Narcissus*, L., ναρκισσὸς, all. *Narzisse*, angl. *daffodil*, it. *narcisso*, esp. *narciso*]. Genre de plantes (hexandrie monogynie, L.) dont l'espèce sauvage, *narcisse des prés* (*Narcissus pseudo-narcissus*, L.), a des feuilles longues et étroites, des fleurs jaunes, un bulbe visqueux et légèrement âcre. Les fleurs sont antispasmodiques, sous forme d'infusion ou de sirop; elles ont aussi été regardées comme

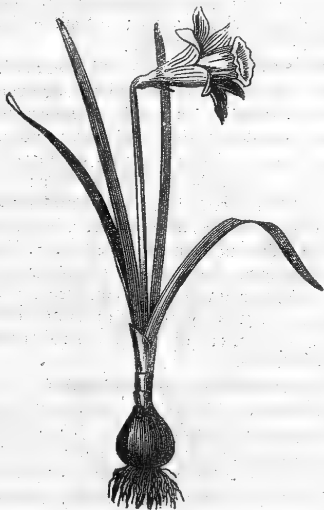


FIG. 300.

antidysentériques (4 à 8 grammes en poudre, délayée dans 180 à 360 grammes d'eau). Loiseleur-Deslongchamps les a employées à la même dose, comme fébrifuges. Il paraîtrait que leurs propriétés seraient susceptibles de varier selon la forme sous laquelle on les emploie, et que leur propriété émétique ne se développe que lorsqu'on en fait un extrait, un sirop, ou toute préparation par l'eau (Fig. 300).

NARCISSÉES. s. f. pl. [*narcisseæ*]. Famille de plantes monocotylédones apétales à étamines hypogynes, qui a pour caractères : Racines bulbifères ou fibreuses, à feuilles radicales. Fleurs solitaires, souvent très-grandes, ou disposées en sertules, enveloppées avant leur épanouissement dans des spathes scarieuses; un calice monosépale et tubuleux, à 6 divisions, adhérent par sa base avec l'ovaire infère; 6 étamines à filets libres ou réunis par une membrane; un ovaire à 3 loges polyspermes, un style simple, un stigmate trilobé. Le fruit est une capsule à 3 loges et à 3 valves septifères; quelquefois une baie. Les graines offrent assez souvent une caroncule cellulaire, et contiennent, dans un endosperme charnu, un embryon cylindrique et homotrope.

NARCISSINE. s. f. Matière colorante jaune des fleurs de narcisse (Caventou).

NARCITINE. s. f. Substance blanche, transparente, d'un goût et d'une odeur faibles, soluble dans l'eau, l'alcool et les acides, qu'on retire des *Narcissus pseudo-narcissus*, L., *poeticus*, L., et *tacetta*, L. (Jourdain).

NARCOGÉNINE. s. f. ($C^{36}H^{16}O^{10}Az$). On l'obtient en chauffant la narcotine avec un excès de chlorure de platine; elle reste combinée avec ce chlorure, et forme un composé cristallisé jaune orange clair.

NARCOTICO-ÂCRE. adj. et s. m. Nom donné autrefois aux poisons qui, comme l'aconit, l'ellébore, etc., produisent à la fois le narcotisme et des accidents inflammatoires de l'intestin.

NARCOTINE. s. f. [*narcotina*, de νάρκη, assoupissement; all. *Narcotin*, *Opian*, angl. *narcotine*, it. et esp. *narcotina*]. La narcotine (*sel de Derosne*, *sel d'opium*, *principe cristallisable de Derosne*) est solide, blanche ou légèrement jaunâtre, inodore, insipide et cristallisée en prismes droits à base rhomboïdale. L'eau froide agit à peine sur elle; l'alcool bouillant et l'éther la dissolvent très-bien. Les acides la rendent soluble, et paraissent même s'y combiner à l'état salin. Exposée à la chaleur, elle se fond comme une résine. Pure, elle ne paraît pas avoir d'action sur l'économie animale. On l'obtient en prenant les résidus d'opium de la préparation de l'extrait gommeux, et les traitant par de l'acide acétique très-affaibli; filtrant, précipitant par l'ammoniaque, et mettant le dépôt, lavé, dans l'alcool à 32° centésimaux bouillant : par le refroidissement, on obtient une partie de la narcotine en aiguilles, qu'on peut purifier de nouveau. ($C^{46}H^{25}O^{14}Az$.)

NARCOTINIQUE (ACIDE). Corps qu'on ne peut isoler de la potasse qui sert à le préparer par coction de la narcotine dans une solution concentrée de cet alcali. Ce narcotinate ressemble à de la térébenthine; il est soluble dans l'eau, qu'il rend très-amère.

NARCOTIQUE. adj. et s. m. [*narcoticus*, ναρκωτικὸς, de νάρκη, assoupissement; all. *narkotisch*, angl. *narcotic*, it. et esp. *narcotico*]. Substance qui a la propriété d'assoupir, comme l'opium, la jusquiame, la belladone, etc. Les narcotiques exercent particulièrement leur influence sur le cerveau, et suscitent souvent des phénomènes singuliers qui donnent à la médication narcotique une sorte de caractère ataxique. Ils prennent le nom de *sédatifs* ou de *calmants*, quand ils servent à modérer une excitation pathologique, à ralentir le cours trop rapide de la circulation et les mouvements trop vifs des organes; celui d'*anodins*, quand ils font cesser la douleur; et celui d'*hypnotiques*, quand ils déterminent le sommeil.

NARCOTISME. s. m. [*narcosis*, νάρκωσις, all. *Nar-*

kotismus, angl. *narcosis*, it. et esp. *narcotismo*]. Ensemble des effets produits par les substances narcotiques. Tantôt le *narcotisme* se borne à un assoupissement plus ou moins profond, et constitue, dans certains cas, une médication utile ; tantôt c'est un véritable empoisonnement, caractérisé par un engourdissement général, par de l'assoupissement, des vertiges, des nausées, un état d'ivresse ou d'apoplexie, un délire sourd et continuel, la dilatation des pupilles, le gonflement des yeux, des mouvements convulsifs, etc. Lorsque, par accident ou par suite de l'idiosyncrasie des sujets, les narcotiques ont produit cet état, il faut faire vomir promptement, ou provoquer les déjections alvines au moyen de lavements fortement purgatifs, si l'on croit, d'après le temps écoulé depuis leur ingestion, que les narcotiques soient déjà parvenus dans les intestins. On combat ensuite la stupeur à l'aide de la décoction de café et des boissons excitantes.

NARD. s. m. [*nardus*, νάρδος, all. *Narde*, angl. *spikenard*, it. et esp. *nardo*]. On donne ce nom à deux substances végétales provenant de diverses plantes. — Le *nard celtique* est la *Valeriana celtica*, L., dont la racine nous est envoyée de la Suisse et du Tyrol en paquets ronds et plats, encore garnie de feuilles et mêlée de terre sablonneuse. Cette racine, composée d'un petit tronc allongé, recouvert d'écailles imbriquées, a une saveur amère aromatique et une odeur terreuse désagréable ; elle n'entre plus que dans la composition de la thériaque. — Le *nard indien* ou *indique* (*spicanard*) est l'*Andropogon nardus*, L. (graminées), dont on nous apporte la racine des Indes orientales. Il se compose d'un tronçon très-court, surmonté d'un paquet de fibres rougeâtres qui sont les vestiges des feuilles qui embrassaient le collet de la racine. Ces restes de feuilles, qui ont une odeur forte et agréable, et une saveur amère et aromatique, forment la partie principale de cette substance.

NARINE. s. f. [*naris*, μυκτήρ, all. *Nasenloch*, angl. *nostril*, it. *narice*, esp. *nariz*]. Nom donné à chacune des deux ouvertures dont le nez est percé. Les narines sont séparées l'une de l'autre par une cloison en partie osseuse et en partie cartilagineuse, que forment, en arrière, la lame ethmoïdale jointe au vomer, et, en devant, le cartilage nasal.

NASAL, ALE. adj. [*nasalis*, angl. *nasal*, it. *nasale*, esp. *nasal*]. Qui a rapport au nez. — *Artère nasale*. C'est la plus volumineuse des deux divisions par lesquelles se termine l'ophthalmique. Haller appelait *artère nasale* la sphéno-palatine, terminaison de la maxillaire interne ; et il nommait *nasales latérales* les artères inférieures latérales du nez, que fournit la maxillaire externe. — *Bosse nasale*. Saillie située sur la face antérieure du coronal, entre les arcades sourcilières. — *Cartilage nasal*. Cartilage unique formé de trois portions qui se réunissent sur le dos du nez, et que l'on distingue en *cartilage de la cloison* et *cartilages latéraux*. Ce cartilage se continue supérieurement avec la portion osseuse, et intérieurement avec des *fibro-cartilages membraneux*. Ceux-ci forment la partie souple et mobile des narines. Ils sont au nombre de deux : l'un en devant, l'autre en arrière. L'antérieur, appelé *fibro-cartilage des ouvertures nasales*. environne ces ouvertures, qu'il maintient ouvertes ; le postérieur, nommé *fibro-cartilage des ailes*, occupe la partie postérieure des ailes, près de l'endroit où elles se continuent avec les joues. — *Échancrure nasale* Échancrure demi-circulaire située au-dessous de la bosse nasale, et articulée avec les os du nez et les apophyses montantes des os sus-maxillaires, que quelques anatomistes ont appelées *apophyses nasales*. — *Épines nasales*. On appelle *épine nasale supérieure*, celle qui occupe le milieu de l'échancrure nasale ; *épine nasale inférieure antérieure*, celle qui est formée par la réunion de la portion palatine des deux os sus-maxillaires, au-dessous de l'ouverture antérieure des fosses nasales ; *épine nasale inférieure postérieure* (épine gutturale, Ch.), la saillie que les deux os du palais forment sur la ligne médiane, à la partie postérieure de la voûte palatine. — *Fosses nasales*. Les deux cavités anfractueuses qui servent à l'olfaction, et qui, en livrant passage à l'air, concourent à l'accomplissement de l'acte respiratoire et à la phonation. Ces cavités, qui n'ont aucune communication entre elles, sont séparées l'une de l'autre par la cloison dont le vomer forme la partie osseuse, et que complète antérieurement le cartilage nasal. La paroi inférieure, ou *plancher* des fosses nasales, est formée par la portion palatine des os maxillaires supérieurs. Leur paroi externe présente trois lames saillantes et recourbées qu'on appelle les *cornets* du nez, qui augmentent l'étendue de la surface olfactive, et qui sont séparées par autant de gouttières nommées *méats*. Cette paroi offre, en outre, plusieurs ouvertures, par lesquelles la membrane pituitaire va tapisser les sinus frontaux, maxillaires et sphénoïdaux, et les cellules ethmoïdales antérieures et postérieures. — La Figure 301 représente les orifices postérieurs des fosses nasales ainsi que la continuité de celles-ci avec la face supérieure du voile du palais (*c*), et le pharynx (*e*). *a*, *a*, orifices postérieurs des fosses nasales au fond desquels on peut apercevoir les trois cornets et les trois méats ; *b*, *b*, pavillon des trompes d'Eustache ; *c*, voile du palais ; *d*, luette ; *e*, cavité pharyngienne ; *f*, sinus sphénoïdaux au fond desquels on voit les orifices de communication avec les

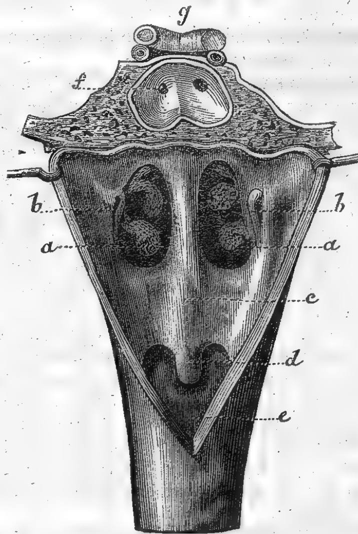


Fig. 301.

méats supérieurs des fosses nasales ; *g*, chiasma des nerfs optiques reposant sur l'origine de l'artère ophthalmique. — *Mucus nasal*. Mucosité sécrétée

plus ou moins abondamment par la membrane pituitaire (membrane olfactive ou de Schneider), qui tapisse les sinus et les anfractuosités dites *cavités nasales*. — *Nerf nasal*. Le rameau inférieur de l'ophthalmique de Willis. Sœmmerring a donné le nom de *nerfs nasaux postérieurs* à ceux qui naissent de la partie interne du ganglion sphéno-palatin. — *Os nasaux, os propres du nez*. Deux petits os quadrilatères qui forment la voûte osseuse du nez. Ces deux os, articulés entre eux par leur bord interne, et avec les apophyses montantes de l'os sus-maxillaire par leur bord postérieur, sont reçus en haut dans l'échancrure nasale du coronal. Leur bord inférieur se continue avec les fibro-cartilages des ailes du nez. Leur face externe est sous-cutanée ; l'interne est tapissée par la pituitaire. — *Trait nasal*. Trait qui, commençant à la partie supérieure de l'aile du nez, et embrassant en un demi-cercle plus ou moins complet la ligne extérieure de la commissure des lèvres, est réuni avec le *trait génal* (V. Génal); c'est, d'après Jadelot, un signe caractéristique des affections abdominales chez les enfants. V. Olfactif.

NASEAU. s. m. [*naris*, ῥίν, all. *Nasenloch*, angl. *nostril*, it. *narice*]. Orifice externe des narines. On n'emploie ce terme qu'en parlant des animaux, et particulièrement du cheval. On recherche, dans le cheval, des naseaux bien larges et bien ouverts ; la portion de muqueuse qu'ils laissent apercevoir doit être d'un rose vif, sans ulcération ni cicatrices. Dans l'état de santé, il ne s'écoule des naseaux qu'un fluide limpide et en petite quantité. Un écoulement muqueux, abondant, doit mettre en garde contre la morve ; il ne faut pas manquer d'examiner les glandes de l'auge, qui, en cas de morve, sont engorgées.

NASITORT. s. m. V. Cresson *alénois*.

NASO-LOBAIRE. adj. [it. *naso-lobare*, esp. *naso-lobar*]. Rameau du nerf nasal qui descend sur la face postérieure de l'os du nez et se ramifie dans les téguments du lobe.

NASONNÉ, ÉE. adj. Se dit de la voix qui a les caractères du nasonnement.

NASONNEMENT. s. m. [*de nare loqui*]. La bouche étant ouverte, pour servir de tuyau d'écoulement à l'air, si le son va retentir *entièrement* dans les cavités nasales, tandis que leur orifice extérieur est oblitéré, le son prend une manière d'être bien caractéristique et qui constitue le *timbre nasillard* : c'est un des *degrés du nasonnement*. La bouche étant ouverte, pendant que les orifices des fosses nasales sont libres, le son, dirigé dans les fosses nasales, va retentir dans la partie postérieure de ces cavités seulement et s'écoule à la fois par la bouche et le nez : c'est le *deuxième degré du nasonnement*. Dodart, ayant observé que, dans certains cas d'obstruction complète des fosses nasales, la voix avait le caractère *nasonné*, en conclut que l'expression vulgaire *parler du nez* est fausse ; mais il est probable qu'il avait eu affaire à des obstructions incomplètes. Magendie a soutenu que, lorsque le son passe par le nez, il y a nasonnement ; cela ne suffit pas : il faut pour que le son soit nasonné qu'il s'y arrête et qu'il y retentisse.

NASO-OCULAIRE. adj. [*naso-ocularis*, it. *naso-oculare*, esp. *naso-ocular*]. Nom donné par Sœmmerring au nerf nasal.

NASO-PALATIN, INE. adj. [*naso-palatinus*, it. et esp. *naso-palatino*]. Qui appartient au nez et au voile du palais.— *Ganglion naso-palatin*. Ganglion nerveux découvert par Hipp. Cloquet dans le conduit palatin antérieur, à la réunion des deux branches de ce conduit. C'est une petite masse rougeâtre et fongueuse qui reçoit les deux rameaux naso-palatins, et qui fournit deux ou trois filets : ceux-ci se ramifient dans la membrane palatine et s'anastomosent avec des filets du grand nerf palatin.—*Nerf naso-palatin*. Nerf assez volumineux qui provient de la partie interne du ganglion sphéno-palatin. Il traverse la voûte nasale, descend sur la cloison, entre les deux feuillets de la pituitaire, et s'introduit dans le canal palatin antérieur, où il se termine.

NASO-PALPÉBRAL. adj. V. Orbiculaire *des paupières*.

NASO-SOURCILIER, ÈRE. adj. [it. *naso-sopraciliare*]. V. Sourcilier.

NATALITÉ. s. f. [*natalitas*]. Se dit, en *démographie*, du rapport des naissances à la population qui les a fournies dans l'unité de temps. (L'unité de temps employée en démographie est l'année *moyenne*.) La *natalité* se détermine en divisant le nombre moyen annuel des naissances vivantes (S_0) par la population moyenne (P) de la même période, soit S_0/P. En France, la natalité au milieu de notre siècle (1841-60) oscille entre 0,0261 et 0,0265 (261 à 265 naissances vivantes sur 10 000 vivants), fractions limites de l'amplitude *probable* du coefficient de natalité (V. Moyenne). Les précautions à observer pour l'exacte détermination de la natalité sont celles que nous avons dites pour la *mortalité*, les *moyennes*, les *naissances* et la *population* (V. ces mots). —*Relation de la natalité avec les autres éléments démographiques*. Dans une même race, la natalité croît généralement avec les subsistances ou selon la facilité d'en créer de nouvelles, ou encore avec l'appel à l'émigration du travail (à moins que cet appel ne puisse être satisfait par l'immigration comme en France), mais ces subsistances facilement disponibles peuvent résulter (entre *autres causes*) d'une forte mortalité, soit des adultes qui cèdent rapidement leur place sur le chantier du travail, soit des nouveau-nés qui laissent souvent leur place vide au banquet de la famille. Ainsi une mortalité rapide est une des causes de l'accroissement de la natalité : si cette forte mortalité est accidentelle (guerre, épidémie, etc.), la natalité ne croîtra que passagèrement ; elle restera constamment élevée si cette mortalité devient normale. Mais d'un autre côté il faut noter expressément que la découverte, la mise en possession au profit de la collectivité, d'une source nouvelle de richesse, quelle qu'en soit la nature, pourra agir, agira le plus souvent dans le même sens, donnera plus d'ampleur à la natalité (V. Population). Mais, dans l'un ou l'autre cas, l'accroissement de la natalité aura pour résultat nécessaire d'augmenter la mortalité *générale* D/P, puisque la population se composera d'un plus grand nombre de nouveau-nés, dont la mortalité, beaucoup plus considérable, entraînera nécessairement D/P ; et cependant, dans ce cas même, il pourra se faire que la mortalité propre à chaque âge n'ait pas changé, ou même qu'elle se soit atténuée, si l'accroissement de la natalité résultait d'une cause de bien-être, d'une source croissante de richesse accessible à toutes les couches de la nation, car alors la cause qui ferait croître la natalité ferait aussi croître la *vitalité* (V. ce mot). Ainsi les mouvements et la grandeur de la natalité n'a pas *par elle seule* une signification déterminée. Une forte natalité pourra être, ou le signe d'une succession rapide et

d'une courte durée des générations, ou celui d'une abondante et facile production accessible à tous ; réciproquement on conçoit qu'une natalité faible ou décroissante puisse être l'indice ou d'un milieu funeste par des conditions soit climatériques soit économiques (Antilles françaises et anglaises, îles Ioniennes?). Mais jusqu'ici la statistique a eu rarement l'occasion de constater cet ensemble physiologique, soit que de telles sociétés périclitant ne tiennent pas de registres de leurs mouvements, soit que la natalité ne puisse être que rarement et passagèrement restreinte par ces causes mésologiques qui, diminuant la population, sollicitent à nouveau la natalité. Dans les climats tempérés de notre vieille Europe, au contraire, une faible natalité est le plus souvent l'indice d'une population dense, peu émigratrice, mais vivace, vigoureuse, étreignant leur fécondité au profit de leur bien-être, acquérant ainsi une longue vitalité et par suite une lente succession dans les mouvements de ses générations, car dans ces milieux pressés une naissance nécessite et dénonce un décès (quelquefois une émigration); une forte natalité y est donc le plus souvent le signe d'une mortalité également rapide (Bavière). Mais il en est sans doute tout autrement en Amérique, au Canada, partout où abondent la terre, un travail salubre et des institutions libérales. Là les naissances n'ont plus à se proportionner avec les décès; il y a place pour tout le monde. C'est ainsi que peut varier la signification de la natalité suivant les temps et les contrées, les états sociaux, et qu'il y a lieu de se féliciter tout à la fois et de la faible natalité de la vieille France (0,026 à 27) et de la puissante natalité de la Nouvelle-France ou Canada (0,037 environ). Voilà pourquoi l'indication de la natalité doit toujours être accompagnée des autres valeurs qui déterminent sa signification : de la mortalité générale D/P; de la densité de la population, de l'âge moyen des vivants, — des adultes, — des époux, — des décédés, mais surtout de la mortalité à chaque groupe d'âge. V. surtout MORTALITÉ, VITALITÉ, NAISSANCES et POPULATION. (Bertillon.)

NATATION. s. f. [*natatio*, νεῦσις, all. *Schwimmen*, angl. *swimming*, *natation*, it. *nuoto*, esp. *natacion*]. Action de nager, ou de se soutenir et de se mouvoir sur l'eau à l'aide des muscles locomoteurs. Cet exercice fortifie la constitution du corps en général, et augmente surtout les forces musculaires, en même temps qu'il agit comme sédatif du système nerveux. La natation consiste essentiellement en ce que, à l'aide des membres antérieurs tendus en avant, et des postérieurs repliés près du tronc, l'animal prend un point d'appui incessamment variable (d'où la difficulté de cette locomotion) sur l'eau, contre laquelle il presse en ramenant les quatre membres en arrière. L'eau cède à cette pression; mais, par une réaction (proportionnée à sa résistance, bien qu'inégale à l'action) transmise au tronc, celui-ci cède en sens inverse, est porté en avant et entraîne avec lui les organes locomoteurs. Ceci retarde d'autant la progression, surtout dans la pression sur l'eau en direction opposée à la précédente, exécutée par les membres qui se reportent en avant après leur détente en arrière. Ce retard est diminué chez les bons nageurs, reconnus tels lorsqu'ils ont l'habitude de n'exécuter ce mouvement-là qu'alors que le glissement du tronc est achevé. Dans la natation à la *brassée* ou à la *coupe*, l'avantage tient à ce qu'un seul bras est porté en avant à la fois, qu'il alterne avec l'autre, et à ce qu'il est porté au plus haut degré possible d'extension, ce qui augmente d'autant le point d'appui sur l'eau. V. PESANTEUR *spécifique*.

NATES [it. *natiche*]. Mot latin qui signifie les *fesses*, et par lequel les anatomistes ont désigné les deux tubercules quadrijumeaux supérieurs.

NATIF, IVE. adj. [*nativus*, du verbe *nasci*, naître; ἔμφυτος, all. *natürlich*, angl. *native*, it. et esp. *nativo*]. Se dit des métaux qu'on trouve dans le sein de la terre, à l'état de pureté, ou à peu près : *or natif*, *fer natif*.

NATRIUM. s. m. L'un des noms du sodium.

NATROMÈTRE. s. m. [de *natrum*, la soude]. Instrument destiné à mesurer la quantité de soude contenue dans la potasse. Cet instrument, qui n'est autre chose qu'un densimètre à double échelle, est fondé sur la différence de densité que présente, à une même température, une solution de sulfate de potasse saturée, avec la même solution mélangée à des quantités variables de sulfate de soude.

NATRON. s. m. [*natrum*, all. *Natron*, it. *natro*, esp. *anatron*]. On connaît sous ce nom, en Égypte et en Hongrie, le carbonate de soude, qu'on y trouve en grande quantité. D'après l'analyse, ce sel paraît être un sesquicarbonate. V. SOUDE.

NATURALISATION. s. f. [all. et angl. *Naturalisation*, it. *naturalizzazione*, esp. *naturalizacion*]. Action de naturaliser une race. La *naturalisation* diffère de l'*acclimatement*, en ce que celui-ci, se rapportant aux individus, leur permet de vivre dans le nouveau climat, sans leur permettre de s'y reproduire d'une manière régulière et naturelle, tandis que la naturalisation est toujours accompagnée de la faculté de se reproduire régulièrement. V. ACCLIMATATION.

NATURALISTE. s. m. [*naturæ indagator*, all. *Naturforscher*, *Naturalist*, angl. *natural philosopher*, it. et esp. *naturalista*]. L'homme qui s'occupe spécialement de l'étude des productions de la nature.

NATURE. s. f. [*natura*, φύσις, all. *Natur*, angl. *nature*, it. *natura*, esp. *naturaleza*]. Ce mot a trois acceptions différentes, et exprime une chose, une qualité ou une force. Dans le premier sens, c'est l'ensemble de tous les êtres qui composent l'univers ; dans le second, c'est l'ensemble des propriétés qu'un être tient de sa naissance, de son organisation, de sa conformation primitive, par opposition à celles qu'il peut devoir à l'art; dans le troisième, c'est le système des lois qui président à l'existence des choses, à la succession des êtres, et alors on personnifie presque toujours cette expression qui devient un synonyme métaphysique du mot Dieu. — *Nature médicatrice*. Ensemble des actions dérivant des propriétés inhérentes aux tissus et aux humeurs, qui font qu'un organe lésé dans de certaines limites revient peu à peu à son état naturel. Dans l'idée de ceux qui emploient cette expression, faute de connaître les propriétés des tissus qui sont le siége de ces phénomènes, la nature personnifiée dirigerait en quelque sorte ces actions comme le médecin dirige un traitement. — *Bœufs de nature*. Expression impropre, mal définie, dont on se sert pour caractériser les animaux de l'espèce bovine plus aptes à être soumis à l'engraissement qu'au travail. Ils correspondent aux races des vallées.

NATUREL, ELLE. adj. [*naturalis*, φυσικός, all. *natürlich*, angl. *natural*, it. *naturale*, esp. *natural*]. Qui fait partie de la nature (*corps naturel*); qui est conforme aux lois par lesquelles elle se trouve régie (*événement naturel*). — *Naturel* est quelquefois pris

substantivement, dans le sens d'*indigène* ou d'*autochthone* (les *naturels* d'un pays). — *Caractère naturel.* Celui qui est pris dans un des attributs essentiels et constants d'un corps brut ou organisé, et qui le distingue des autres espèces de corps. — *Classification naturelle.* Celle qui est établie d'après la considération des caractères naturels (V. ARTIFICIEL). — *Enfant naturel.* Celui qui est né hors mariage. — *Parties naturelles.* Organes de la génération dans les deux sexes.

NATURISME ou **NATURALISME**. s. m. [all. *Naturalismus*, angl. *naturalism*, esp. *naturalismo*, *naturismo*]. Système ou opinion de ceux qui attribuent tout à la nature médicatrice, comme puissance souverainement sage et prévoyante. V. MALADIE.

NATURISTE. s. m. [esp. *naturista*]. Nom donné par quelques auteurs au médecin qui, ayant fait une étude approfondie de l'économie animale, met tous ses soins à observer scrupuleusement la marche de la nature dans les maladies, et n'emploie que des moyens indispensables et propres à seconder sa tendance réputée salutaire. V. MATÉRIALISME.

NAUCLÉINE. s. f. V. CATÉCHINE.

NAUPATHIE. s. f. [de ναῦς, navire, et πάθος, affection]. Nom donné au mal de mer.

NAUSÉABOND, ONDE. adj. [*nauseosus*, de *nausea*, mal de mer; ναυτιώδης, all. *eckelhaft*, angl. *nauseant*, it. *nauseante*, esp. *nauseoso*]. Qui cause des nausées.

NAUSÉE. s. f. [*nausea*, ναυσία, ναυτία, envie de vomir, de ναῦς, vaisseau; all. *Uebelkeit*, angl. *nausea*, *sickness*, it. et esp. *nausea*]. Sensation éprouvée par ceux qui, n'ayant pas l'habitude de la navigation, sont tourmentés d'envies de vomir. Ce terme est pris souvent pour indiquer le dégoût causé par certains aliments, ou les premières atteintes du besoin de vomir et les efforts qui l'accompagnent sans causer encore le vomissement.

NAUSÉEUX, EUSE. adj. V. NAUSÉABOND. Se dit particulièrement de ce qui a rapport aux nausées. — *Efforts nauséeux.* Ceux qui accompagnent la sensation de nausée sans amener le vomissement.

NAVARRINE (RACE). Nom de l'ancienne race de chevaux de la Navarre, du Béarn et du Roussillon. Elle descendait des genets d'Espagne, mais était moins forte, moins élégante, et plus robuste. Cette race n'existe plus dans toute sa pureté; elle a fait place à plusieurs familles modifiées par la nourriture et les croisements.

NAVET. s. m. [*Brassica napus*, L., all. *Rübe*, angl. *turnip*, it. *navone*, esp. *nabo*]. Plante économique dont la racine, caulescente et fusiforme, charnue, d'une saveur douce et sucrée, est employée comme aliment, et recommandée comme pectorale et adoucissante, dans les irritations pulmonaires. Une variété du *Brassica napus*, que l'on cultive sous le nom de *navette*, fournit 33 pour 100 d'huile grasse, connue sous le nom d'*huile de navette*; jaunâtre, d'odeur particulière, se figeant un peu au-dessous de 0°.

NAVICULAIRE. adj. [*navicularis*, de *navicula*, petite barque, nacelle; all. *nachenförmig*, angl. *navicular*, it. *navicolare*, esp. *navicular*]. Qui est creusé en nacelle, c'est-à-dire concave et plus ou moins comprimé latéralement. — *Fosse naviculaire.* Petit enfoncement qui se trouve à l'entrée du vagin, derrière la bride membraneuse qui unit inférieurement les grandes lèvres. Chez l'homme, on appelle *fosse naviculaire*, une dilatation que présente le canal de l'urèthre, vers la base du gland. — On a aussi appelé *fosse naviculaire*, l'enfoncement digital superficiel qui sépare les deux racines de l'hélice du pavillon de l'oreille. — *Os naviculaire.* V. SCAPHOÏDE.

NAVICULAIRE (MALADIE) [all. *chronische Hufgelenklähme*, angl. *navicular disease*]. Inflammation de la gaîne sésamoïdienne du cheval. (Synonymie : *Synovite podo-sésamoïdienne*, H. Bouley; *podotrochilite chronique*, Bräuell.) Elle a pour point de départ, soit l'os naviculaire, soit la synoviale, et se propage plus tard au tendon. Comme pour les autres synoviales, on observe aussi la synovite podo-sésamoïdienne à la suite de la pneumonie et de la pleurite. Dans cette affection, la station à l'écurie est modifiée : l'animal tient l'extrémité la plus fatiguée en avant du corps. Pendant la marche, les articulations ne prennent qu'une extension incomplète; contrairement à ce qu'on voit dans les chevaux fourbus, l'appui se fait sur la pince; les talons tombent à peine sur le sol : on dirait que les épaules sont chevillées. Comme symptômes locaux, on a signalé l'encastelure du pied, la douleur produite par la pression sur la sole et la paroi, la tuméfaction légère de la couronne, des cercles, des inégalités à la surface du sabot. Le diagnostic est difficile, et le traitement est insuffisamment déterminé.

NAVIFORME. adj. S'est dit du scaphoïde.

NAVIGATION. s. f. [*navigatio*, ναυτιλία, all. *Seefahrt*, angl. *navigation*, it. *navigazione*, esp. *navigacion*]. L'air de la mer et les mouvements du vaisseau exercent une influence sur l'exercice des fonctions; et la navigation a été trouvée utile en certaines maladies de langueur.

NAZ (RACE OVINE DE). C'est la race la plus fine que possède la France. Elle est d'origine espagnole et entretenue dans la ferme de Naz, pays de Gex. Cette race consomme peu, mais elle manque de rusticité; sa toison est peu fournie; la finesse de la laine constitue à peu près son unique mérite, car elle n'a pas de valeur comme bête de boucherie.

NÉARTHROSE. s. f. [de νέος, nouveau, et ἄρθρον, articulation]. Articulation de nouvelle formation dans les cas de résections. Tantôt une masse fibreuse de génération nouvelle semble remplir complétement l'intervalle qui sépare les os; elle adhère de toutes parts aux parties environnantes, et à son centre existe une petite cavité, comparable à celle d'une capsule articulaire rudimentaire. Tantôt il naît une capsule véritable, qui s'insère soit sur le pourtour de l'os reséqué, soit sur la surface même de la section de cet os. Dans le premier cas, il se forme une extrémité articulaire arrondie en rapport avec la figure d'une cavité correspondante produite sur le bout d'os opposé. Dans le deuxième cas, mais non constamment, il se produit une rangée unique de cellules épithéliales pavimenteuses, minces et pâles, à la face interne de la capsule; alors le liquide qu'elle renferme ne diffère de la synovie que par une moindre consistance.

NÉCESSITÉ. s. f. — *Lieu de nécessité*, *temps de nécessité*. V. LIEU et TEMPS.

NÉCROGÈNE. adj. [de νεκρός, mort, et γένεσις, naissance]. Se dit des parasites se développant à l'extérieur des végétaux mourants. Exemples : les *Xyloma*.

NÉCROPATHIE. s. f. Disposition générale qui entraîne la nécrose successive dans tous les os ou dans un très-grand nombre.

NÉCROPHOBIE. s. f. [de νεκρός, mort, et φόβος, crainte; mauvais mot, il faudrait dire *thanatophobie*; *nécrophobie* signifie crainte des morts; it. et esp. *necro-*

fobia]. Crainte exagérée de la mort, symptôme ordinaire de l'hypochondrie.

NÉCROPSIE. s. f. [de νεκρὸς, cadavre, et ὄψις, vue], ou mieux **NÉCROSCOPIE**. s. f. [de νεκρὸς, cadavre, et σκοπεῖν, examiner ; it. et esp. *necroscopia*]. Examen des cadavres. On a proposé, avec raison, de substituer ces expressions à celle d'*autopsie*, qui ne présente pas un sens déterminé.

NÉCROSCOPIQUE. adj. Qui se rapporte à la nécroscopie : *examen nécroscopique*.

NÉCROSE. s. f. [*necrosis*, νέκρωσις, de νεκρὸς, mort ; all. *Nekrose*, angl. *necrosis*, it. *necrosi*, esp. *necrosis*]. État d'un os ou d'une portion d'os privée de la vie. La nécrose est aux os ce que la gangrène est aux parties molles : la partie d'os nécrosée n'est plus qu'un corps étranger analogue à l'eschare gangréneuse, et dont la séparation, devenue nécessaire, est opérée par les efforts de la nature ou par l'art. La portion nécrosée, surtout quand elle est isolée de l'os dont elle vient, prend le nom de *séquestre ;* si la nécrose est bornée à quelques lames osseuses superficielles, l'opération de la nature par laquelle se séparent ces lames nécrosées est appelée *exfoliation*.

Nécrose céréale [*necrosis cerealis*]. Perte de sensibilité et gangrène sèche plus ou moins étendue qui survient par l'effet du seigle ergoté. V. RAPHANIE.

Nécrose phosphorée des maxillaires. Altération fréquente des os maxillaires, consistant en leur mortification et leur élimination, soit partielle, soit même complète, et alors suivie quelquefois de leur régénération. La nécrose des maxillaires porte plus fréquemment sur l'inférieur que sur le supérieur, et sur ces deux os que sur tous les autres, dans les cas d'affections générales, telles que le scorbut, et d'intoxication mercurielle ou phosphorée (V. INTOXICATION). C'est à tort qu'on a voulu tirer parti de ce fait pour soutenir que l'altération est due à une action locale du phosphore, par exemple, se propageant à l'os par les gencives ou par les dents ; car l'altération débute d'une manière semblable dans le scorbut et dans l'intoxication mercurielle, cas dans lesquels nulle action chimique directe ne s'exerce dans la bouche. En effet, les os maxillaires sont des os dont le développement s'opère autrement que celui des autres os, et dont l'organisation, soit intime, soit extérieure, diffère aussi notablement des autres en raison de leur situation sous-muqueuse (comme les os du nez), de la présence des alvéoles, de leur follicule, du bulbe et des vaisseaux, de la présence des conduits dentaires nerveux et vasculaires. Il est donc naturel de voir les altérations qui surviennent lorsque la nutrition est troublée, se manifester dans les os de cet ordre avant tous les autres, comme on le voit aussi, dans les cas de syphilis et de scrofule, pour les os du nez et pour les mâchoires. Quelquefois la maladie marche ainsi : vacillation et chute des dents ; tuméfaction des gencives, qui deviennent saignantes ; gonflement et induration de toute la région occupée par l'os ; formation d'abcès et de trajets fistuleux permettant de sentir l'os à nu à l'aide d'un stylet ; suppuration intarissable et affaiblissement du sujet tant que la portion d'os ou l'os nécrosé n'a pas été extrait, soit en agrandissant la plaie et reséquant l'os s'il n'est pas mobile, soit en le détachant des tissus mous qui lui adhèrent encore. Une fois le séquestre éliminé, la guérison est généralement rapide, et l'on a même vu un os dépourvu de dents, mais ayant la forme de la mâchoire inférieure, remplacer celle-ci entièrement détachée et extraite. Cette nécrose frappe exclusivement les ouvriers en allumettes, elle épargne ceux qui ont une bonne dentition, et n'atteint que les individus qui ont une carie dentaire, sorte de porte ouverte à la manifestation de l'action générale du phosphore. V. PHOSPHORE.

NÉCROSIQUE. adj. Qui est relatif à la nécrose ; qui la détermine.

NECTAIRE. s. m. [*nectarium*, formé du mot *nectar ;* all. *Honigbehälter*, angl. *nectary*, esp. *nectario*]. Linné appelait ainsi toute partie d'une fleur qui n'est ni calice ou corolle, ni étamine ou pistil, qu'elle distille ou non un liquide sucré ; toute espèce de glande, tubercule, bosse ou appendice, qui, placée dans la fleur, ne semble pas faire partie des organes floraux ordinaires. V. DISQUE.

NECTAR. s. m. [all. *Nektar*, angl. *nectar*, it. *nettare*, esp. *néctar*]. Suc mielleux que sécrètent diverses parties de la fleur, dans certaines plantes.

NECTARIFÈRE. adj. [*nectariferus*]. Qui porte un nectaire ou sécrète une liqueur sucrée.

NEDAD. s. m. En Abyssinie, dans le dialecte de l'Amhara, la fièvre des Kollas. V. ce mot.

NÉFLIER. s. m. [*Mespilus germanica*, L., all. *Mispelbaum*, angl. *medlar-tree*, it. *nespolo*, esp. *níspero*]. Arbrisseau (icosandrie monogynie, L., rosacées, J.) dont les fruits, appelés *nèfles*, sont un peu astringents, et dont les feuilles passent pour avoir la même propriété.

NEFRO. Bouillie que l'on fait, en Abyssinie, avec du blé, de l'orge, des fèves et des haricots, du sel et du poivre.

NÉGATIF, IVE. adj. [de *negare*, nier ; all. *negativ*, angl. *negative*, it. et esp. *negativo*]. Dans l'hypothèse de Symmer, qui suppose le fluide électrique (V. ÉLECTRICITÉ) composé de deux autres, on appelle un de ceux-ci *fluide négatif* ou *résineux*, et l'autre *positif* ou *vitré*. Dans la pile galvanique, les disques de cuivre sont les *éléments négatifs*.

NÉGATIVITÉ. s. f. [all. *Negativität*]. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité dite négative.

NÈGRE. s. m. [all. *Neger*, angl. *negro*, it. et esp. *negro*]. V. HOMME. —*Nègre blanc*, V. ALBINISME.

NEIGE. s. f. [*nix*, χιὼν, all. *Schnee*, angl. *snow*, it. *neve*, esp. *nieve*]. Eau congelée qui tombe de l'atmosphère en flocons légers, d'un blanc éclatant, produits par des amas de cristaux très-variés, dont on a décrit jusqu'à quarante-huit formes différentes. On emploie quelquefois, en médecine, la neige, ainsi que la glace, comme tonique et répercussive, en l'appliquant à l'extérieur.

NÉLUMBIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des nymphacées.

NÉLUMBO. s. m. V. FÈVE *d'Égypte*.

NÉMATOÏDES. s. m. pl. [de νῆμα, fil, et εἶδος, forme]. Classe de vers caractérisés par un corps allongé souvent filiforme, sans appareil circulatoire ni respiratoire, généralement pourvu d'un intestin ouvert aux deux bouts. Leurs sexes sont généralement séparés, leur génération est uniquement sexuelle, leur développement direct et leurs embryons dépourvus de cils vibratils. Cette classe est très-nombreuse en espèces, principalement parasites, telles que les *ascarides*, les *strongles*, les *filaires*, etc. Il en est qui ne sont parasites que pendant un temps plus ou moins court, ou vivent à l'état de liberté dans divers liquides (anguillules) ou sur terre. Cette classe comprend les *Chéto-*

gnathes ou *sagitelles*, les *Nématoïdes* proprement dits, les *Gordiacés* et les *Acanthocéphales*.

NÉMOBLASTE. adj. [*nemoblastus*, de νῆμα, fil, et βλαστὸς, germe]. Se dit (Willdenow) des embryons végétaux filiformes, comme ceux des mousses.

NÉNUPHAR. s. m. [*Nymphæa*, L., all. *Seerose*, it. *nenufaro*, esp. *nenufar*]. Genre de plantes (polyandrie monogynie, L., nymphéacées, J.)., dont les espèces, *nénuphar blanc* (*Nymphæa alba*, L.), et *nénuphar jaune* (*Nymphæa lutea*, L., ou *Nuphar lutea*, Smith), portent des fleurs qu'on regarde comme anodines et hypnotiques. La racine passait aussi pour antiaphrodisiaque. Les fleurs sont sans vertu aucune, et les racines, contenant une fécule très-abondante qui les rend nutritives, seraient plus aptes à exciter qu'à calmer l'appétit vénérien.

NÉOFIBRINE. s. f. Fibrine de nouvelle formation.

NÉOGALA. s. m. [*neogala*, de νέος, nouveau, et γάλα, lait; it. *neogala*]. Lait sécrété par les mamelles immédiatement après le colostrum.

NÉOMÉLIE. s. f. [de νέος, jeune, et μέλειν, avoir soin]. Victor Carus a donné ce nom à l'ensemble des actes accomplis par les êtres produisant des œufs ou des germes, actes qui ont pour résultat d'amener les jeunes à pouvoir se reproduire eux-mêmes. Tantôt ce sont les parents qui interviennent directement par leurs soins pour empêcher la mort des jeunes, comme on le voit chez les vertébrés, divers articulés et mollusques; tantôt l'intervention est indirecte, en quelque sorte, comme on le voit, lorsque le jeune, sorti de l'œuf, ne produit pas des êtres semblables à ses parents, des êtres sexués, mais des êtres de forme différente qui deviennent la souche directe ou indirecte d'individus sexués. Les phénomènes de la *métagenèse* (V. ce mot) rentrent dans l'ensemble de ceux que désigne le mot *néomélie*. La métagenèse s'observant sur les végétaux comme sur les animaux (V. Ergot et Stylospore), ses phénomènes semblent montrer : 1° Que toute espèce végétale naît d'un *sac embryonnaire*, ou *ovule* proprement dit, chez les phanérogames et les cryptogames élevées (V. Archégone et Proembryon), ou d'une *spore* proprement dite, née dans une thèque ou sporange, et représentant l'ovule par la *segmentation* de son contenu, et qu'elle finit par donner naissance de la même manière à un être semblable à elle. 2° Que, chez les animaux, toutes les espèces naissent d'un ovule, et finissent par reproduire aussi, à l'aide d'un ovule dont le contenu se fractionne (V. Fractionnement), un individu semblable aux parents. (Il faut peut-être en excepter encore les végétaux et les animaux dits *unicellulaires*.) On sait que les différents modes d'après lesquels s'opère la *reproduction* d'éléments anatomiques existants déjà sont : 1° la *segmentation* ou *fractionnement*; 2° la *fissiparité*, la *scission* ou *cloisonnement intra-utriculaire*, Mirbel, *génération endogène*, *formation libre* de Hugo Mohl, *partim*, et de Nægeli (V. Multiplication); 3° la *gemmation* ou *surculation* (*super-utriculaire*, Mirbel); 4° le *bourgeonnement* ou *propagules* (*super-utriculaire*, Mirbel). On sait aussi que leur *genèse* (V. ce mot) a lieu dans les conditions dites : 1° d'*interposition* ou *accrémentition* (*interutriculaire*, Mirbel) ; 2° de *substitution* chez les animaux seulement; 3° d'*apposition* ou *sécrémentition*. Or les naissances d'individus souvent différents de leur *nourrice* (par : 1° fissiparité, 2° gemmation, 3° propagules) sur un être né d'un œuf dont le contenu s'est segmenté, seraient des modes accessoires ou intermédiaires de génération, tels qu'en présentent, durant toute la vie de l'individu, certains éléments anatomiques des plantes et de quelques invertébrés pris isolément. Ces modes accessoires assurent la reproduction définitive par *œuf* ou *ovule* (V. Accrémentition et Apposition); mais leur constatation ne doit plus suffire, comme elle a suffi jusqu'à présent, dans la détermination des espèces de champignons (V. Conidie), d'algues et d'animaux les plus simples, pour faire croire qu'on a observé l'être adulte et qu'on peut le nommer spécifiquement. Pour être sûr de ce fait, il faut avoir vu l'être dans sa phase de reproduction ovipare. Quant aux faits de reproduction par fissiparité, gemmation et propagules, ils n'indiquent, au contraire, que des états intermédiaires entre la sortie hors de l'œuf d'un être et la production d'ovules par cet individu lui-même, mais nullement que l'on a affaire à des individus spécifiquement distincts. V. Naissance et Reproduction.

NÉOMEMBRANE. s. f. Mot hybride comme le mot *pseudo-membrane*, employé depuis peu d'années pour désigner les membranes de nouvelle formation, qui sont vasculaires et ont pour éléments fondamentaux des fibres semblables à celles des membranes normales de l'économie. On les observe surtout dans la cavité du péritoine, établissant une union ou formant des brides aplaties, filamenteuses, etc., entre les divers viscères que tapisse cette séreuse; elles ont des fibres de tissu cellulaire et élastique pour trame, des vaisseaux sanguins et lymphatiques, qui établissent quelquefois des communications volumineuses entre la veine porte et les chylifères, et les veines ou les lymphatiques des organes génitaux, urinaires, etc. On en voit aussi dans la plèvre, sur l'arachnoïde, dans les grandes articulations. Les néomembranes étaient, avec les plaques ou membranes fibrineuses non vasculaires du croup, etc., qui ne s'organisent jamais, confondues sous un seul nom, celui de *pseudo-membranes*. Ce dernier terme est réservé actuellement pour désigner les couches fibrineuses, non vasculaires, ne s'organisant jamais, formées par coagulation de fibrine exsudée à la surface des muqueuses dans les diphthérites et à la surface des séreuses enflammées, et alors toujours mélangées de leucocytes. V. Fausse *membrane*.

NÉOMÉNIE. s. f. [*neomenia*, νεομηνία, de νέος, nouveau, et μήν, mois, lune]. Nouvelle lune. L'influence attribuée aux néoménies sur l'écoulement du sang cataménial chez les vierges est de pure imagination : la menstruation survient indistinctement à toutes les phases de la lune. V. Menstruation.

NÉOPLASIE. s. f. [de νέος, nouveau, et πλάσις, formation]. Production morbide nouvelle (Burdach).

NÉOPLASME. s. m. [de νέος, nouveau, et πλάσσειν, former]. Nom donné par Burdach au tissu cellulaire accidentel, à la masse organique commune ou générale, qu'il suppose constituer le tissu fondamental de toutes les formations morbides nouvelles.

NÉOPLASTIE. s. f. [de νέος, nouveau, et πλάσσειν, former; angl. *neoplasty*]. Restauration des parties par granulations, adhérences ou autoplastie.

NÉOSSINE. s. f. [de νεοσσιά, nid]. Substance organique qui se trouve dans les nids d'hirondelle de la Chine (*Hirundo esculenta*, L.); elle ressemble à la chondrine donnée par le squelette des plagiostomes. Gélatiniforme, transparente; insoluble dans l'eau, l'alcool et les acides étendus, l'ammoniaque et la po-

tasse étendues ($C^{22}H^{17}O^8Az^2$). Chaque nid en contient en moyenne 96 pour 100.

NÉPENTHÈS. s. m. [*nepenthes*, νηπενθής, de νη, particule négative, et de πένθος, deuil, affliction ; it. *nepenti*]. Remède vanté par les anciens contre la tristesse et la mélancolie. Les uns croient que le *népenthès* des Grecs est l'espèce de chanvre des Indes connue sous le nom de *bangi*; les autres pensent que c'est l'opium. Le *Nepenthes distillatoria*, L., ou *indica*, Lamarck, est une plante sous-frutescente de la famille des népenthées, voisine des aristoloches, et remarquable par ses feuilles lancéolées et terminées par une vrille qui porte elle-même une *urne* pourvue d'une couche glanduleuse qui sécrète un liquide sans qualités nuisibles, et d'un opercule mobile.

NÉPHÉLION. s. m. [*nephelium*, de νεφέλη, nuage, brouillard ; all. *Wölkchen*, it. *nefelio*]. Petite tache qui a son siége dans la couche externe de la cornée, et qui laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage. D'après Scarpa, le néphélion serait presque toujours la suite d'une ophthalmie chronique, et les veines de la conjonctive seraient toujours engorgées et variqueuses : par conséquent, le traitement aurait pour but de donner du ton aux vaisseaux variqueux, par le moyen de collyres astringents, et quelquefois il faudrait en venir à l'excision de ces vaisseaux. Selon d'autres auteurs, le néphélion consiste le plus souvent en un nuage de fines granulations graisseuses, dépourvu d'injection vasculaire, et la maladie cède à des collyres astringents, au sous-nitrate de bismuth réduit en poudre impalpable et mêlé à partie égale ou double de sucre pulvérisé. Quelquefois il a suffi de toucher légèrement la cornée avec la pierre infernale, plusieurs fois de suite, à quatre ou cinq jours d'intervalle.

NÉPHÉLIS. s. f. Genre de petites sangsues communes dans les ruisseaux d'Europe, mais qui ne peuvent attaquer que les mollusques.

NÉPHOGÈNE. s. m. et adj. [de νέφος, nuage, et γεννάω, engendrer]. Appareil pulvérisateur. V. PULVÉRISATION.

NÉPHRALGIE. s. f. [*nephralgia*, de νεφρός, rein, et ἄλγος, douleur ; all. *Nierenschmerz*, it. et esp. *nefralgia*]. Douleur des reins ; irritation nerveuse, souvent appelée *colique néphrétique*, ou *spasme des reins*, consistant en une douleur plus ou moins vive dans la région lombaire, accompagnée de tremblement, de refroidissement de la peau, d'urines abondantes et claires, et quelquefois de vomissements opiniâtres. On la combat par tous les moyens antispasmodiques et calmants, tels que les émulsions opiacées, les bains généraux prolongés, les embrocations huileuses et narcotiques.

NÉPHRELMINTHIQUE. adj. [*nephrelminthicus*, de νεφρός, rein, et ἕλμινς, ver ; angl. *nephrelminthic*, it. et esp. *nefrelmintico*]. Qui tient à la présence de vers dans les reins.

NÉPHREMPHRAXIS. s. f. [*nephremphraxis*, de νεφρός, rein, et ἐμφράσσω, j'obstrue ; it. *nefrenfrassia*, esp. *nefrenfraxis*]. Obstruction des reins.

NÉPHRÉSIE. s. f. Maladie du rein en général.

NÉPHRÉTIQUE. adj. [*nephriticus*, νεφριτικός, all. *nephritisch*, angl. *nephritic*, it. *nefretico*, esp. *nefritico*]. Se dit des douleurs des reins, et des remèdes propres aux maladies de ces organes.— *Bois néphrétique*. V. BOIS. — *Colique néphrétique*. Synonyme de *néphralgie*, et aussi *attaque de gravelle*.

NÉPHRIDION. s. m. [νεφρίδιον, de νεφρός, rein]. S'est dit de la graisse qui entoure les reins, parce qu'on sous-entend στέαρ, graisse.

NÉPHRINE. s. f. V. CYSTINE.

NÉPHRITE. s. f. [*nephritis*, νεφρῖτις, de νεφρός, rein ; all. *Nierenentzündung*, angl. *nephritis*, it. *nefrite*, esp. *nefritis*]. Phlegmasie des reins caractérisée par une douleur aiguë, pongitive, exacerbante, une chaleur brûlante et un sentiment de pesanteur dans la région de l'un ou des deux reins, d'où elle se propage, en suivant le trajet des uretères, jusque dans la vessie, l'aine et le testicule du même côté ; souvent même la cuisse correspondante est le siége d'une sensation de stupeur toute particulière. Il y a suppression de l'urine, si les deux reins sont enflammés ; dans le cas contraire, ce liquide est seulement moins abondant, et ne coule que goutte à goutte ; il est rouge et sanguinolent, ou bien clair, limpide ; souvent il dépose un sédiment blanc, homogène, ou bien, si la maladie tient à la présence de graviers dans le rein, il se dépose de ces graviers au fond du vase. Dans tous les cas, il y a fièvre et constipation plus ou moins opiniâtre. Ses causes les plus ordinaires sont l'excès des boissons irritantes et alcooliques, les aphrodisiaques, l'usage abusif des diurétiques, les coups et les chutes sur la région des reins, la présence de calculs rénaux, la suppression brusque de grandes excrétions, l'impression d'un froid subit, etc. Cette maladie est facile à confondre avec le rhumatisme lombaire : on l'en distingue cependant en observant que, dans ce dernier, les malades n'ont pas, comme dans la néphrite, la faculté de se courber sans difficulté et sans douleur. Pour distinguer la néphrite des coliques nerveuses, il est bon d'observer que l'inflammation des reins est plus profonde, et qu'elle est accompagnée de la rétraction du testicule et de l'engourdissement de la cuisse, qui ne se rencontrent jamais dans les coliques. Le traitement consiste dans l'emploi des antiphlogistiques de toute espèce. — La *néphrite* se distingue aussi, suivant le siége qu'elle occupe : 1° en *périnéphrite* ou inflammation du tissu cellulaire qui enveloppe le rein ; 2° en *endonéphrite* ou *pyélite*, c'est-à-dire l'inflammation de la membrane du bassinet ; 3° en *néphrite* proprement dite, ou l'inflammation du tissu du rein. — La *néphrite* est souvent *chronique*, soit primitivement, soit à la suite d'une néphrite aiguë. On observe alors une douleur dans la région lombaire, se propageant comme il a été dit ci-dessus, mais moins violente, plus sourde ; l'urine est trouble, purulente, mêlée de caroncules charnues. — *Néphrite albumineuse*. Nom donné par Rayer à l'*albuminurie*. V. ce mot.

NÉPHROCÈLE. s. f. [de νεφρός, rein, et κήλη, tumeur]. Hernie du rein.

NÉPHRO-GASTRIQUE. adj., et non **RÉNO-GASTRIQUE**, qui est un mot hybride. Qui se rapporte au rein et à l'estomac à la fois.—*Fistule néphro-gastrique*. Celle qui établit une communication entre le rein et l'estomac, par laquelle s'écoule l'urine. Il n'existe qu'une observation authentique de cette lésion (Marquézy, Thèses de Paris, 1856, n° 28). La communication existait entre le rein gauche et le grand cul-de-sac de l'estomac ; l'uretère de ce côté s'était oblitéré ; il n'y avait pas de troubles notables dans la digestion, bien que la communication fût ancienne.

NÉPHROGRAPHIE. s. f. [*nephrographia*, de νεφρός, rein, et γραφή, description ; all. *Nephrographia*, it. et esp. *nefrographia*]. Description des reins.

NÉPHROLITHIASE. s. f. [*nephrolithiasis*, de νεφρὸς, rein, et λιθίασις, lithiase; it. *nefrolitiasi*]. Synonyme de *gravelle*.

NÉPHROLITHIQUE. adj. [*nephrolithicus*, de νεφρὸς, rein, et λίθος, pierre; all. *nephrolithisch*, it. et esp. *nefrolitico*]. Qui dépend de calculs rénaux.

NÉPHROLITHOTOMIE. V. NÉPHROTOMIE.

NÉPHROLOGIE. s. f. [*nephrologia*, de νεφρὸς, rein, et λόγος, discours; all. *Nierenlehre*, angl. *nephrology*, it. et esp. *nefrologia*]. Traité des reins, de leurs fonctions, etc.

NÉPHROPHLEGMATIQUE. adj. [*nephrophlegmaticus*, de νεφρὸς, rein, et φλέγμα, mucus; esp. *nefroflecmatico*]. Épithète donnée à l'ischurie produite par des mucosités contenues dans l'urine.

NÉPHROPLÉGIQUE. adj. [*nephroplegicus*, de νεφρὸς, rein, et πλήσσειν, frapper; it. *nefroplegico*]. Se dit de l'ischurie produite par une prétendue paralysie des reins.

NÉPHROPLÉTHORIQUE. adj. [*nephroplethoricus*, de νεφρὸς, rein, et πληθώρα, pléthore; it. et esp. *nefropletorico*]. Qui tient à la pléthore des reins.

NÉPHROPYIQUE. adj. [*nephropyicus*, de νεφρὸς, rein, et πῦον, pus; it. et esp. *nefropiico*]. Qui est produit par la suppuration des reins.

NÉPHROPYOSE. s. f. [*nephropyosis*, de νεφρὸς, rein, et πῦον, pus, ou πύωσις, suppuration; it. et esp. *nefropiosi*]. Suppuration du rein.

NÉPHRORRHAGIE. s. f. [*nephrorrhagia*, de νεφρὸς, rein, et ῥαγεῖν, sortir avec violence; all. *Nierenblutfluss*, it. et esp. *nefrorragia*]. Hémorrhagie rénale.

NÉPHROSPASTIQUE. adj. [*nephrospasticus*, de νεφρὸς, rein, et σπάω, je resserre; it. et esp. *nefrospastico*]. Qui dépend du spasme des reins.

NÉPHROTHROMBOÏDE. adj. [*nephrothromboides*, de νεφρὸς, rein, et θρόμβος, caillot; it. *nefrotromboide*, esp. *nefrotromboides*]. Qui est causé par du sang caillé dans les reins.

NÉPHROTOMIE. s. f. [*nephrotomia*, de νεφρὸς, le rein, et τομή, section; all. *Nierenschnitt*, angl. *nephrotomy*, it. et esp. *nefrotomia*]. Opération qui consiste à pratiquer une incision au rein, pour donner issue à des calculs urinaires ou à une collection purulente. Le rein étant profondément situé, et les signes auxquels on peut reconnaître la présence de calculs dans cet organe étant toujours incertains, on ne pratique aujourd'hui cette opération que lorsqu'une tumeur fluctuante précédée de phénomènes inflammatoires vient soulever la région correspondante de la paroi abdominale, et révéler la nature et l'étendue de la maladie. Cette opération, qui se trouve déjà dans les livres hippocratiques, a été longtemps négligée. Rayer y a rappelé l'attention, et a montré dans quels cas on était autorisé à la tenter.

NERF. s. m. [*nervus*, νεῦρον, all. *Nerv*, angl. *nerve*, it. *nervo*, esp. *nervio*]. Dans le très-ancien langage anatomique on confondait sous le nom de νεῦρον, *nerf*, toutes les parties blanches, nerfs, tendons et aponévroses. Il est resté encore quelque trace de cette confusion, comme quand on dit *tunique nerveuse de l'estomac*. Aujourd'hui on nomme *nerfs*, des organes ayant la forme de cordons, qui servent de conducteurs au sentiment, au mouvement et aux actions viscérales, circulatoires, etc. Les nerfs sont composés de filaments particuliers qui, aussitôt après leur sortie des organes centraux, se réunissent en certain nombre pour produire des faisceaux qu'on nomme *racines des nerfs*. Ces racines, en se joignant, forment des troncs qui, vers la périphérie, se divisent en branches, lesquelles deviennent de plus en plus grêles, et finissent par se perdre, du moins en apparence, dans la substance des organes. Les branches nerveuses sont de deux sortes : les unes, fermes, d'un blanc brillant, se répandent principalement dans les muscles du tronc et la peau; les autres, molles, d'un gris rougeâtre, plates et unies ensemble par de nombreuses anastomoses, appartiennent surtout aux viscères et accompagnent les vaisseaux sanguins. Les premières portent le nom de *nerfs blancs* ou *cérébro-rachidiens*, ou *de la vie animale :* elles n'offrent de ganglions qu'à leur origine, et aux endroits où celles de la seconde espèce viennent se joindre à elles. Les secondes sont appelées *nerfs gris, mous, sympathiques, végétatifs*, ou *de la vie organique*, et présentent des ganglions en divers points. Les nerfs possèdent une gaîne de tissu lamineux nommée *névrilème*, qui se confond peu à peu, extérieurement, avec le tissu lamineux ambiant. Le névrilème pénètre entre les *faisceaux primitifs* ou *filets* produits par la réunion des tubes nerveux (V. NERVEUX); ces filets sont épais au plus de 1/2 millimètre, mais souvent plus minces, et toujours entourés d'une gaîne propre dite *périnèvre* (V. ce mot). Ces faisceaux se joignent bien les uns aux autres, d'où résulte que les troncs forment, en beaucoup d'endroits, des anastomoses et des plexus, par l'échange mutuel de leurs faisceaux; mais les tubes nerveux n'entrent pour rien dans cette ramescence purement extérieure, c'est-à-dire qu'ils ne font que passer d'un faisceau dans un autre sans subir aucune scission. C'est au *périnèvre*, et non aux tubes, que s'applique le mot *anastomose* pris dans la rigueur de son acception. Des faits physiologiques connus, il résulte que les nerfs du sentiment et du mouvement passent, à travers le pont de Varole, dans les tubercules quadrijumeaux et dans les pédoncules cérébraux; que, parmi les nerfs des viscères, les uns se terminent dans le cervelet (gros intestin, vessie, organes génitaux), les autres passent, à travers le cervelet et les tubercules quadrijumeaux, dans les couches optiques et les corps striés (estomac, intestin grêle). Les hémisphères, avec leur grande commissure, servent aux facultés intellectuelles, et beaucoup de faits viennent confirmer cette opinion, comme l'accroissement graduel des hémisphères à mesure que l'intelligence se développe dans la série animale, leur petitesse et leur effacement chez les idiots, et l'hébétement des animaux auxquels on les a enlevés. Depuis Charles Bell, il est démontré que les racines postérieures des nerfs rachidiens, celles qui sont pourvues d'un ganglion, président au sentiment seul; que les racines antérieures sont destinées au mouvement, et que les tubes primitifs de ces racines, après s'être réunis en un cordon nerveux, se mêlent ensemble pour se distribuer à la peau et aux muscles. — *Nerf de bœuf*. Nom vulgaire de la partie épaisse du bord supérieur libre du ligament jaune élastique cervical postérieur du bœuf ou du cheval, disposée artificiellement en forme de cylindre.

NERF-FÉRURE. s. f. [de *nerf*, et *ferire*, frapper; it. *malferuto*, esp. *rozadura, nervioferura*]. Maladie du cheval qui résulte d'une contusion sur le tendon fléchisseur du membre antérieur, et qui consiste dans l'engorgement inflammatoire de ce tendon, accompagné souvent de l'engorgement des parties voisines, et même d'entamure de la peau.

NÉRIS (Allier). Bourg à une lieue de Montluçon (sur le Cher), qui possède des sources d'eaux minérales salines dont la température est de 58 à 65° centigrades.

NÉROLI. s. m. En pharmacie, l'essence de fleur d'oranger.

NÉRONIEN, IENNE. adj. [*neronianus*, de Néron]. Se disait autrefois de la saignée faite plusieurs fois en un même jour ou *coup sur coup*.

NERPRUN. s. m. [*rhamnus*, ῥάμνος, all. *Wegdorn*, angl. *buckthorn*, it. *prugnolino*, esp. *pino cerval*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., rhamnées, J.) dont plusieurs espèces intéressent la médecine, mais sont presque inusitées actuellement. 1° Le *nerprun cathartique* (*Rhamnus catharticus*, L.) est un arbrisseau épineux, dont les baies, de la grosseur du genièvre, vertes d'abord, noires quand elles sont mûres, et remplies alors d'un suc rouge violet foncé, sont recueillies dans les mois de septembre et d'octobre pour en faire, avec le suc, un extrait et un sirop purgatifs. Ces baies, au nombre de 15 à 25, déterminent la purgation; mais elles causent souvent de violentes coliques. On en obtient un *extrait* ou *rob de nerprun*. On prépare le *sirop de nerprun* à feu doux, avec parties égales de sucre et de suc de baies de nerprun clarifié. Le rob se donne à la dose de 4 à 12 grammes, et le sirop à la dose de 30 à 60 grammes dans une infusion aromatique ou laxative. En général, l'irritation que les préparations de nerprun causent dans tout le canal intestinal nécessite l'usage, immédiatement après la purgation, d'une boisson mucilagineuse, telle qu'eau de veau ou infusion de fleurs de guimauve. Le *suc de nerprun* est un bon réactif pour reconnaître la présence des acides et des alcalis à l'état de liberté : les acides le rougissent, et il verdit par les alcalis. 2° Les feuilles de l'*alaterne* (*Rhamnus alaternus*, L.) ont été employées comme astringentes. 3° L'écorce de la *bourdaine* (*Rhamnus frangula*, L.) est purgative. V. JUJUBIER.

NERVAL, ALE. adj. [*nervalis*]. S'est dit des os pariétaux, et, par d'autres, des os temporaux (*nervalia ossa*), ainsi que de la suture frontale. — Bon pour les nerfs : *baume nerval*. V. BAUME.

NERVATION. s. f. [*nervatio*, all. *Gerippe*]. Ensemble de nervures qui traversent le limbe de la feuille, ou des ramifications formées par les vaisseaux qui la parcourent.

NERVÉ, ÉE. adj. [*nervatus*, all. *gerippt*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont munies de nervures.

NERVEUX, EUSE. adj. [*nervosus*, νευρώδης, all. *nervös*, angl. *nervous*, it. *nervoso*, esp. *nervioso*]. Qui appartient au nerf considéré comme signifiant, dans l'ancienne anatomie, tendon et aponévrose; usité seulement, dans le langage anatomique, en cette locution : *tunique nerveuse de l'estomac*, la membrane fibreuse de cet organe. — Qui appartient aux nerfs (organes du sentiment et du mouvement), qui est rempli de nerfs, qui a rapport aux nerfs. — *Fièvres nerveuses*. V. FIÈVRE. — *Maladies nerveuses*. Celles qui ont leur siége dans le système nerveux. — *Système nerveux*. Ensemble de tous les nerfs et de tous les centres nerveux avec lesquels ils communiquent (V. NERF). — *Tubes* ou *éléments nerveux*. Ceux qui composent essentiellement les tissus nerveux central et périphérique. On distingue deux genres de tubes nerveux : 1° les *tubes larges* (tubes de la vie animale, tubes blancs, tubes à double contour); 2° les *tubes minces* (tubes de la vie organique, des nerfs gris, tubes sympathiques, nutritifs, à simple contour). Les *tubes larges* se distinguent : par leur diamètre, qui varie de $0^{mm},010$ à $0^{mm},015$, et par leur contenu visqueux, sirupeux, demi-fluide. Les *tubes minces* diffèrent des précédents par leurs dimensions, ordinairement moitié moindres. Les uns et les autres offrent une paroi homogène dont la transparence et la minceur empêchent de mesurer l'épaisseur; mais on la voit lorsque, rompue en un point, elle laisse échapper son contenu (Fig. 303, *m*) ou lorsque celui-ci a été expulsé par compression dans une certaine étendue (Fig. 302, *f*). Cette paroi est

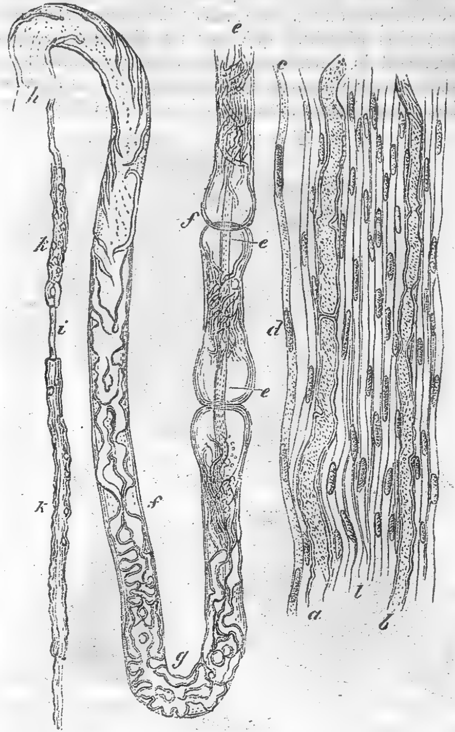


FIG. 302.

quelquefois finement plissée ou finement striée, mais n'est pas fibreuse, elle renferme quelques noyaux çà et là chez l'embryon. Au centre de chaque tube nerveux se trouve le *cylinder axis* ou *cylindre-axe* (*e*, *e*), solide, flexible, fragile et de nature azotée. Entre lui et la paroi propre, autour de lui, en un mot, existe le contenu liquide, visqueux, principalement graisseux, réfractant fortement la lumière (*substance*, *contenu* ou *tube médullaire*, *substance blanche de Schwann*, pour quelques auteurs). Il forme une couche épaisse de 1 à 3 millièmes de millimètre, homogène et régulière dans toute la longueur du tube (comme on le voit à l'extrémité *h*), lorsque celui-ci n'a pas été comprimé, n'a pas été traité par les réactifs, ou n'a pas subi un commencement de putréfaction; car alors cette couche devient sinueuse, plissée, ou se réduit en lamelles, en filaments et en gouttelettes. Cette couche, sur le tube vu par transparence, est limitée (*h*) par deux lignes parallèles foncées; elle est blanche (d'où le nom de *substance blanche de Schwann*), brillante au centre

du tube, au niveau du cylindre-axe qu'elle masque, ce qui tient à son pouvoir réfringent considérable; ce sont ces deux lignes qui ont été nommées *double contour*, et souvent considérées comme limitant la paroi du tube et indiquant son épaisseur, tandis que c'est celle de son contenu liquide visqueux qu'elles indiquent. Dans la moelle et l'encéphale, le tube est réduit à ce contenu liquide et visqueux assez dense (*k*), et au *cylinder axis* central (*i*), sans paroi propre extérieure; de là une résistance moindre de son tissu que celle des racines nerveuses et des nerfs périphériques. L'extrémité terminale des tubes nerveux périphériques est plus étroite que le reste de leur étendue, puis conique, ou un peu renflée; là l'élément nerveux n'est plus constitué que par un filament ou fibre dépendant de l'enveloppe azotée et par le cylindre-axe sans contenu visqueux. Il représente alors un filament pâle, homogène; en un mot, la cavité et le contenu

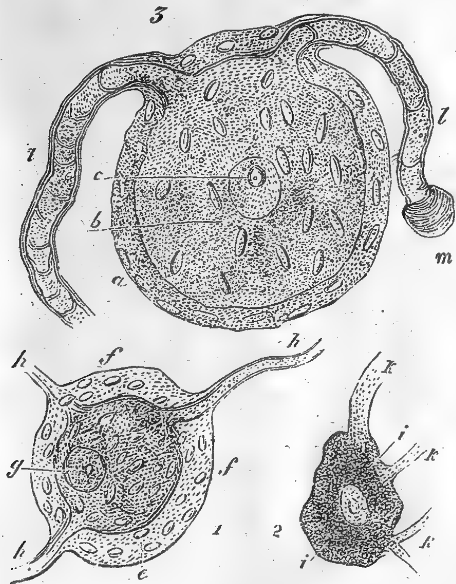


Fig. 303.

visqueux disparaissent à une certaine distance de l'extrémité de l'élément (V. Corpuscule *du tact*, Corpuscule *de Pacini*, Musculaire et Olfactif). — Le genre des tubes larges comprend deux espèces : 1° les *tubes sensitifs* ou *à cellules ganglionnaires* sur leur trajet; 2° les *tubes moteurs* ou *sans cellules ganglionnaires*. Ces deux genres d'éléments nerveux sont distincts, anatomiquement, au niveau des ganglions; partout ailleurs ils sont identiques. — Première espèce : *Tubes larges sensitifs*. Au niveau des ganglions, chaque tube sensitif large porte un corpuscule ganglionnaire ou cellule ganglionnaire. Le corpuscule est un corps sphéroïdal, ayant 0^{mm},05 à 0^{mm},10; il fait partie du tube nerveux; il est bien réellement autre chose qu'une simple dilatation ou boursouflement du tube (Fig. 303, 3); mais il est en continuité de substance avec lui. En considérant la cellule isolément, on voit chaque tube sensitif venu de l'encéphale ou de la moelle se jeter à l'un de ses pôles, et disparaître là en se soudant à sa paroi, puis repartir au pôle opposé en reprenant la structure qu'il avait de l'autre côté du corpuscule (*cellule bipolaire*). Ainsi, le corpuscule ganglionnaire n'est pas une cellule séparée des tubes nerveux et sans communication aucune, comme on l'a cru longtemps, ce n'est pas non plus une cellule sans communication avec le cerveau et donnant naissance par un point de la surface à un tube nerveux (*cellule unipolaire*), à la manière d'un petit cerveau. Toutefois on trouve des cellules unipolaires ou donnant naissance à un tube nerveux dans les ganglions de la chaîne nerveuse des invertébrés et dans celle du grand sympathique des vertébrés, des ovipares du moins. Le corpuscule est en continuité avec chaque tube par les deux pôles opposés (*cellules* ou *corpuscules bipolaires*, Fig. 303, 3), de manière à interrompre pour un instant la continuité de celui-ci. On distingue dans le corpuscule une paroi et une cavité remplie d'un contenu non pas fluide ou visqueux, mais solide. La paroi a 0^{mm},008 à 0^{mm},012, c'est-à-dire qu'elle est bien plus épaisse que celle du tube qui est en continuité de substance avec le corpuscule; de plus, elle est homogène, finement granuleuse, striée, comme fibroïde, sans être fibreuse, et parsemée de petits noyaux dans son épaisseur (1, *f*, et 3, *a*). La cavité du tube est en continuité avec celle de la cellule, mais elle se rétrécit souvent de moitié à son point d'abouchement dans la cavité corpusculaire. Le contenu de la cellule (3, *b*) est solide et s'échappe en entier (2), comme le contenu des tubes. Il est granuleux et contient à son centre un gros noyau clair (1, *g*), transparent, sphérique, large de 0^{mm},012, ayant un nucléole jaunâtre, brillant, qui est large de 0^{mm},002 environ (3, *c*). Il y a des cellules ganglionnaires qui sont en continuité de substance avec plusieurs tubes (*corpuscules* ou *cellules multipolaires*, 1 et 2); dans les nerfs périphériques, elles peuvent être en rapport avec le cerveau par un seul tube et avec les organes par deux et même trois tubes nerveux. Ce fait, qui se voit surtout aux ganglions du pneumogastrique et du grand sympathique (1, *k k*), nous explique comment tel nerf est plus gros à sa sortie d'un ganglion qu'à son entrée. Quelquefois deux corpuscules assez près l'un de l'autre existent sur la longueur du même tube, disposition qu'on observe, du reste, sur les ganglions des paires rachidiennes comme sur ceux du grand sympathique. Le contenu solide des cellules ganglionnaires est manifestement en continuité de substance avec le cylindre-axe des tubes nerveux y attenant. Le fait est plus manifeste encore dans les corpuscules ganglionnaires du système encéphalo-rachidien, et chez l'embryon que chez l'adulte. Dans le névraxe (V. ce mot), les cellules ganglionnaires sont toujours situées dans la *substance grise*. Elles sont dépourvues de paroi propre, de même que les tubes nerveux du névraxe (Fig. 302, *a*, *b*). Elles donnent naissance à plusieurs éléments nerveux (Fig. 304, *b*, *c*), rarement à deux (*a*, *d*), par autant de cylindres-axes qui marchent seuls dans la substance grise en se subdivisant eux-mêmes souvent une ou plusieurs fois dans ce trajet. Chacun de ces cylindres-axes et de leurs subdivisions constitue l'origine d'un élément nerveux; le passage brusque de la substance blanche à la grise résulte de ce que c'est à un même niveau, celui du contact des deux substances vues à l'œil nu, que tous les cylindres-axes s'entourent de la substance médullaire qui en forme un tube nerveux; là, en même temps, on cesse de trouver la substance amorphe et les myélocytes de la matière grise (V. Cer-

VEAU). Les cylindres-axes qui se dirigent vers la surface des circonvolutions se subdivisent plusieurs fois et s'anastomosent d'une cellule à l'autre de même espèce, puis leurs branches se recourbent près de cette surface, pour devenir parallèles à elles-mêmes et suivre ensuite la marche de ceux qui se rendent à la périphérie. Il y a, dans la moelle comme dans l'encéphale, des cylindres-axes qui vont d'une cellule ganglionnaire à l'autre de même espèce, sans être entourés de la substance médullaire blanche, visqueuse ; il en est qui établissent ces anastomoses non-seulement dans le sens transversal, entre les cellules placées à la même hauteur, d'un seul côté et d'une moitié à l'autre par les commissures grises antérieure et postérieure, mais aussi entre celles qui sont au-dessus et au-dessous. Les tubes moteurs naissent, dans le cerveau et dans la moelle, de cellules nerveuses généralement quadripolaires, les sensitifs de cellules plus souvent tripolaires, et ceux qui gagnent le grand sympathique de cellules analogues, mais plus petites et plus régulières, groupées chacune par places distinctes. Autour du noyau des cellules ganglionnaires, on voit souvent un ou plusieurs amas de granulations graisseuses foncées (Fig. 303, 2, *i*, *i*), surtout vers l'espace perforé antérieur, dans le corps frangé de l'olive et du cervelet. — DEUXIÈME ESPÈCE : *Tubes larges moteurs*. Les tubes moteurs se distinguent des tubes sensitifs en ce qu'ils sont continus dans toute leur longueur, c'est-à-dire tout à fait dépourvus de corpuscules ganglionnaires ; rien ne vient modifier leur structure sur un point quelconque de l'économie. — Le genre des tubes minces comprend aussi des *tubes sensitifs* et des *tubes moteurs* (Fig. 303, *a*, *b*). — PREMIÈRE ESPÈCE : *Tubes minces sensitifs*. Les tubes minces qui passent dans les ganglions portent une cellule ganglionnaire, quelquefois deux, comme les tubes larges sensitifs. En un mot, la description générale donnée ci-dessus des corpuscules des tubes larges s'applique à ceux des tubes minces, dont ils diffèrent seulement par leur forme, qui est généralement plus ovoïde, par leur volume ordinairement plus petit, et par l'épaisseur de leur paroi, qui est un peu moindre. — DEUXIÈME ESPÈCE : *Tubes minces moteurs*. Les tubes larges à corpuscules se distribuent aux parties sensibles ; les tubes larges sans corpuscules se terminent dans les muscles. Il est très-probable, d'après cette disposition et d'après diverses recherches, que les tubes minces présentent une distribution analogue : ceux à cellules allant présider, dans les appareils de la vie nutritive, à la sensibilité qui leur est propre, et ceux qui sont dépourvus de cellules, présidant au mouvement involontaire. On trouve, en effet, des tubes minces dans les racines rachidiennes antérieures et postérieures. Toutefois il reste encore à donner une démonstration expérimentale physiologique de ce fait. Dans la moelle, on trouve des tubes larges et des tubes minces sans paroi propre ; ces derniers prédominent dans les faisceaux postérieurs ainsi que dans la substance blanche de tout l'encéphale où ils sont fort étroits, de même que leur cylindre-axe. Dans les nerfs cérébraux et rachidiens, les tubes larges l'emportent de beaucoup sur les tubes minces. Dans le grand sympathique, on trouve au plus un tube large pour dix tubes minces. Les ganglions sont formés par la présence, sur un même point du trajet du nerf, de tous les corpuscules que porte chacun des tubes qui constituent ce nerf. Ils sont accompagnés de matière amorphe granuleuse très-dense, de fibres lamineuses et de vaisseaux n'offrant rien de particulier dans leur distribution. La forme ellipsoïde que présentent quelques ganglions est due à ce que les cellules ne sont pas toutes bien au même niveau. Tel tube montre son corpuscule un peu plus haut, tel autre un peu plus bas ; il y a même quelquefois, sur les nerfs du cœur et des plexus abdominaux, des corpuscules très-écartés les uns des autres, représentant ainsi chacun un ganglion invisible sans microscope, et rudimentaire autant que possible, puisqu'il n'est constitué que par un seul élément. Les cellules sont, en effet, les éléments caractéristiques du tissu ganglionnaire, comme le tube est caractéristique des cordons nerveux, comme le faisceau musculaire strié est caractéristique du muscle de la vie animale. Nul renflement d'un nerf ne sera réputé ganglion, s'il n'a, bien déterminés, les éléments du ganglion, c'est-à-dire les corpuscules ganglionnaires ; et, réciproquement, tout renflement nerveux formé par les cellules ci-dessus sera dit ganglion : c'est ainsi qu'on a pu démontrer que le renflement du coude du facial est un véritable ganglion situé, comme les ganglions rachidiens, sur une branche sensitive ou sympathique, la racine de Wrisberg. Dans les nerfs périphériques de la vie animale, les tubes larges et minces sont disposés en faisceaux larges de 1 à 5 dixièmes de millimètre, dans lesquels ils sont très-serrés, et chaque faisceau est entouré d'un tube de périnèvre. Ce sont ces petits faisceaux qui, réunis ensemble sous un névrilème commun, constituent les nerfs proprement dits. Les capillaires du tissu nerveux périphérique (V. CERVEAU) suivent la direction longitudinale des faisceaux primitifs, et forment des mailles allongées à la surface même de ces faisceaux, mais sans pénétrer entre les tubes mêmes. — Outre les tubes nerveux précédents, on trouve encore d'autres éléments appelés *fibres grises* ou *gélatiniformes*, *fibres nerveuses à noyau* et *fibres de Remak*. Elles se trouvent dans les nerfs rachidiens, entre chaque ganglion et le point d'émergence des racines ou *rameaux radiculaires du grand sympa-*

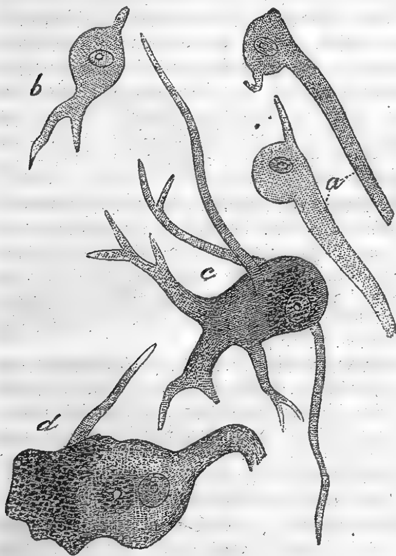


FIG. 304.

thique (V. SYMPATHIQUE), dans les *racines grises* de celui-ci et dans les *filets gris* qu'il envoie à divers viscères; mais on n'en trouve pas, ou l'on n'en trouve qu'un fort petit nombre, et non d'une manière constante, dans les *filets* ou *rameaux blancs* du sympathique. Ces éléments sont des fibres un peu aplaties (Fig. 302, *c*), larges de 3 millièmes de millimètre, à bords nets, réguliers, parallèles; elles sont pâles, grisâtres; l'acide acétique les pâlit beaucoup, mais les gonfle peu et les attaque bien moins énergiquement qu'il ne fait pour les fibres lamineuses, auxquelles on les a trop assimilées à cet égard. Ces fibres sont parsemées de très-fines granulations grisâtres, et, çà et là, de noyaux elliptiques allongés, qui ne sont pas plus larges que la fibre, et longs de 12 millièmes de millimètre ou environ, finement granuleux eux-mêmes et sans nucléole (*d*). Ces éléments sont manifestement en connexion avec les corpuscules ganglionnaires. Divers auteurs les regardent, mais à tort, comme une variété de fibres lamineuses propres au névrilème, et les considèrent comme des *prolongements de la gaîne ou enveloppe des corpuscules ganglionnaires*. On peut, en effet, constater que ce sont des tubes nerveux qui, pendant toute la durée de la vie, restent à l'une des phases habituelles de l'évolution fœtale des tubes proprement dits; car tous offrent les caractères ci-dessus, jusqu'au cinquième mois environ de la vie intra-utérine, et, dans la régénération des nerfs, les tubes nouveaux passent également par cet état. Les *fibres de Remak* l'emportent en nombre et en masse sur les *tubes nerveux* dans les *filets gris* du grand sympathique : ici les *tubes* occupent le centre des filets, soit qu'ils se touchent, soit qu'ils aient des *fibres de Remak* entre eux (*l*), et celles-ci dominent dans le reste de la masse, sans qu'il y ait d'enveloppe ou de névrilème proprement dit, formé d'une couche de tissu lamineux comme dans les gros nerfs de la vie animale. C'est ce qui a encore porté à les considérer comme étant elles-mêmes un névrilème. Mais la spécialité et la constance de leur mode de distribution dans certains filets du *grand sympathique* (V. ce mot) qui ont une action motrice bien déterminée (*filets carotidiens*), leur absence non moins régulière dans d'autres dépourvues de cette action (*grand splanchnique*), leur pénétration jusque très-avant dans le tissu des organes où elles aboutissent, portent à les considérer comme un troisième genre d'éléments nerveux.

NERVIMOTEUR, TRICE. adj. [de *nerf*, et *moteur*] (Dutrochet). Agents extérieurs qui sont susceptibles de produire le phénomène de la nervimotion.

NERVIMOTILITÉ. s. f. [all. *Nervimotilität*] (Dutrochet). Propriété en vertu de laquelle a lieu la nervimotion chez les animaux.

NERVIMOTION. s. f. [all. *Nervimotion*] (Dutrochet). Phénomène de mouvement qui est provoqué dans les centres nerveux par les agents extérieurs, et transmis aux muscles par les nerfs.

NERVIN, INE. adj. et s. m. [*nervinus*, *neuroticus*, all. *nervenstärkend*, angl. *nervine*, it. et esp. *nervino*]. Propre à remédier aux maladies des nerfs. On désigne plus particulièrement sous la dénomination de *nervins*, les substances que l'on regarde comme propres à fortifier les nerfs, et surtout celles dont on fait usage extérieurement. V. BAUME et NERVAL.

NERVOSISME. s. m. Nom des systèmes de médecine dans lesquels tous les phénomènes morbides de l'organisme sont exclusivement attribués à la force nerveuse considérée comme force indépendante et à ses aberrations. — *Nervosisme* (*névrose générale*, *état nerveux*, *névropathie protéiforme*). Maladie caractérisée par des troubles locaux ou généraux, plus ou moins considérables, du système nerveux, ayant pour siége la sensibilité, l'intelligence et le mouvement. Elle se présente sous deux formes : à l'*état aigu*, fébrile, et à l'*état chronique*, sans fièvre (Bouchut). V. NÉVROSE.

NERVULE. s. m. [*nervulus*]. Petit nerf. Mirbel a donné ce nom aux filets que produisent en s'épanouissant les faisceaux vasculaires qui composent le placentaire des péricarpes.

NERVURE. s. f. [*nervus*, all. *Rippe*, it. *nervatura*, esp. *nerviosidad*]. En botanique, divisions du pétiole qui parcourent le limbe de la feuille, et forment, en quelque sorte, le squelette de celle-ci, ou, quand il n'y a pas de pétiole, les fibres qui naissent de la tige, se répandent dans le limbe, et forment à la surface de ce dernier des lignes bien marquées et saillantes.

NEURINE. s. f. (*Albumine cérébrale*, *albumine du cerveau; substance organique, azotée* ou *albumineuse, propre du cerveau;* mélangée aux autres principes de la pulpe cérébrale, elle a été appelée *neurine* par Blainville, et *partie du cerveau que l'alcool laisse sans la dissoudre*, par Berzelius). Bien que ce que Blainville désigne par le nom de *neurine* soit plutôt de la pulpe nerveuse que de la substance azotée propre aux tubes et aux corpuscules nerveux eux-mêmes, Robin et Verdeil ont employé ce terme pour désigner ce dernier principe immédiat. Il est demi-solide, azoté, phosphoré, coagulable en flocons blanchâtres.

NEUTRALISANT, ANTE. adj. et s. m. Agents qui, comme la magnésie, l'oxyde de fer hydraté, le fer réduit par l'hydrogène, etc., annulent ou diminuent l'action des acides ingérés involontairement ou volontairement dans l'estomac. On a appliqué par hypothèse ce mot à beaucoup de corps qui n'ont aucunes qualités de cet ordre. V. OXYDE.

NEUTRALISATION. s. f. [all. *Neutralisirung*, angl. *neutralization*, it. *neutralizzazione*, esp. *neutralizacion*]. En chimie, extinction des propriétés particulières aux acides et aux bases, par l'action réciproque de ces corps les uns sur les autres. V. ACIDE et BASE.

NEUTRALITÉ. s. f. [*neutralitas*, all. *Neutralität*, angl. *neutrality*, it. *neutralità*, esp. *neutralidad*]. Qualité que possède un corps de n'avoir ni les caractères de l'acidité, ni ceux de l'alcalinité. Un grand nombre de sels présentent cette propriété; dans ces sels les réactions que l'acide et la base qui les constituent exercent sur les matières colorantes végétales se sont neutralisées d'une manière parfaite. Cet état de neutralité dépend des forces relatives des acides et des bases. Lorsque par addition d'un acide à une base, ou *vice versâ*, on est parvenu à rendre nulles les réactions de l'un sans que celles de l'autre soient plus visibles, on dit qu'il y a eu *neutralisation* ou *saturation* de l'acide par la base, ou réciproquement, par rapport aux réactifs. V. ALCALI et DISSOLUTION.

NEUTRE. adj. [*neuter*, all. *neutral*, angl. *neutral*, it. et esp. *neutro*]. Se dit des corps composés (ou simples) qui n'exercent aucune action sur les teintures de tournesol, de violette et de curcuma. Mais les indications des réactifs colorés ne sont que relatives, parce que ces réactifs sont des espèces de sels à acides et bases peu énergiques, décomposés par le corps dont

on veut déterminer la neutralité ou l'acidité, etc. Or, le même corps pourra quelquefois mettre en liberté l'acide végétal rouge du tournesol, et, d'autre part, la base verte de la violette. L'acide borique, l'azotate et l'acétate de plomb, par exemple, rougissent le tournesol et bleuissent l'hématine. Pour les corps qui agissent ainsi, et par suite pour les sels en général, on a dû recourir à d'autres caractères pour en déterminer la neutralité (V. ce mot). Ces recherches ont conduit à donner à ce mot, en chimie, une seconde signification, souvent en opposition avec celle que l'habitude continue à faire employer, mais que la méthode fait à bon droit rejeter peu à peu par beaucoup de chimistes. On appelle, en effet, *sulfate neutre* celui (SO^3), quel qu'il soit, dans lequel la quantité d'oxygène de l'acide est *triple* de celle de la base, *quelle que soit d'ailleurs sa réaction sur les couleurs végétales*. Pour le dire des *sulfites* (SO^2) et des *carbonates* (CO^2), il suffit que la quantité soit double ; pour le dire des *azotates*, il faut qu'elle soit *quintuple* (AzO^5), et ainsi des autres. Pour ces chimistes, le sel est basique ou acide, selon que l'oxygène de l'acide est au-dessus ou au-dessous de ce chiffre par rapport à celui de la base. Il y a, par suite de cette convention arbitraire, désaccord entre ceux-ci et ceux qui se guident sur les réactions au contact des matières colorantes, pour dire si un sel est *neutre, acide* ou *basique* (V. ces mots). — En histoire naturelle, *neutre* se dit des fleurs dans lesquelles les organes sexuels ont disparu par le fait d'un avortement ou d'une monstruosité ; des insectes (*ouvrières*) qui n'ont pas de sexe, qui ne peuvent par conséquent ni s'accoupler ni se reproduire, et qui sont des femelles dont les organes sexuels n'ont reçu aucun développement, en raison du mode particulier de nourriture auquel elles ont été soumises sous l'état de larves. V. ABEILLE et FOURMI.

NEUTRIFLORE. adj. [*neutriflorus*, de *neuter*, neutre, et *flos*, fleur]. La calathide, la couronne, sont *neutriflores* quand elles sont composées de fleurs neutres.

NÉVRAGMIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et ἀγμός, fracture]. Brisure ou section d'un cordon nerveux d'après la méthode *névragmique* (V. ce mot). Lorsqu'on coupe la racine antérieure, toute la portion restant attenante à la moelle demeure saine, parce que l'action des tubes moteurs s'opère des centres vers la périphérie, tandis que toute l'étendue des tubes placés au-dessous de la section passe à l'état granuleux. A l'égard des tubes sensitifs, les altérations de la terminaison des tubes au-dessous de la section, lorsque celle-ci a été pratiquée *au-dessous du ganglion*, leur altération dans la partie appendue à la moelle (au-dessus de la section, lorsque celle-ci a été faite entre le ganglion et la moelle), montrent que le ganglion joue un rôle dans les phénomènes de sensibilité, et que les cellules ganglionnaires sont indispensables à l'accomplissement de ces phénomènes ; car il y a toujours altération de cette portion du tube agissant de la périphérie au centre qui, dans cette section, se trouve séparée du ganglion (Waller).

NÉVRAGMIQUE. adj. [de *névragmie*]. — *Méthode névragmique*. Par une nouvelle manière d'expérimentation qu'on doit à Waller, ce physiologiste est arrivé à des conclusions importantes sur les usages des ganglions spinaux et sur ceux de la partie grise ou ganglionnaire de la moelle épinière. Waller et Robin ont appelé cette méthode du nom de *névragmique*, parce qu'elle consiste à couper (ou à lier jusqu'à écrasement) un nerf, soit au-dessus, soit au-dessous d'un ganglion ; ou à l'arracher, soit de l'axe nerveux où est son origine, soit du ganglion dont il se détache en tant que rameau, lorsqu'il s'agit du grand sympathique, par exemple. On laisse ensuite vivre l'animal un ou plusieurs jours, une ou plusieurs semaines ; or, au bout de ce temps-là on trouve les tubes nerveux offrant leur substance médullaire ou graisseuse devenue granuleuse d'une manière très-caractéristique, au lieu d'être homogène comme à l'état normal, et d'autant plus que la névragmie est plus ancienne. Ce fait permet de distinguer facilement les tubes modifiés des tubes restés sains, ce dont on comprendra l'importance en voyant les tubes sensitifs et les tubes moteurs se comporter différemment.

NÉVRALGIE. s. f. [*nevralgia*, νευραλγία, de νεῦρον, nerf, et ἄλγος, douleur ; all. *Nervenschmerz*, *Neuralgie*, angl. *neuralgia*, it. *nevralgia*, esp. *neuralgia*]. Nom générique d'un certain nombre de maladies dont le principal symptôme est une douleur vive, exacerbante ou intermittente, qui suit le trajet d'une branche nerveuse et de ses ramifications, sans rougeur, chaleur, tension, ni gonflement. On en distingue plusieurs espèces selon que la douleur affecte le trajet de tel ou tel nerf. — *Névralgie faciale, de la face* ou *de la cinquième paire*. C'est la plus commune. Elle est caractérisée par des douleurs sourdes ou intenses, revenant généralement par accès d'une durée de quelques minutes à une heure et plus, suivant le trajet d'une ou de plusieurs des branches de la cinquième paire, le plus souvent d'un seul côté. La cause est ordinairement un courant d'air froid ou la pluie après la sueur, et la présence d'une dent cariée ou d'une dent de sagesse dont la sortie se fait mal, dents qui ne sont pas toujours douloureuses par elles-mêmes. Lorsque, avec la cinquième paire proprement dite, ses filets gris ou du grand sympathique sont aussi affectés, on voit souvent la circulation de la partie affectée se modifier pendant la durée de chaque accès ; la peau devient rouge et gonflée, parfois même elle s'œdématie ou devient le siége d'éruptions vésiculeuses ou phlycténoïdes, la conjonctive se congestionne aussi, et les larmes coulent plus ou moins abondamment de ce côté. Elle présente trois variétés : 1° *Névralgie frontale*. Douleur qui part des trous sourciliers, se répand au front, à la paupière supérieure, au sourcil, à la caroncule lacrymale, à l'angle nasal des paupières, et quelquefois à tout le côté de la face (V. TIC *douloureux*). 2° *Névralgie sous-orbitaire*. Douleur qui part ordinairement du trou sous-orbitaire, se porte à la joue, à la lèvre supérieure, à l'aile du nez, à la paupière inférieure, etc. 3° *Névralgie maxillaire*. Douleur qui part du trou mentonnier, se porte au menton, aux lèvres, à la tempe, aux dents, à la langue. — *Névralgie ilio-scrotale*. Douleur qui part de la crête de l'ilium, suit le cordon spermatique, et se porte au scrotum et au testicule, dont elle détermine la rétraction. — *Névralgie fémoro-poplitée* ou *sciatique* (*ischias nervosa postica*, de Cotugno). Douleur qui part de l'échancrure ischiatique, se répand au scrotum et à la face poplitée de la cuisse, et se propage sur le bord péronier de la jambe jusqu'à la plante du pied. Cette douleur, plus ou moins vive, exacerbante, s'étend le long du trajet du nerf sciatique, et s'exaspère en général par la pression, les mouvements, la marche, la toux, et les grandes inspirations. — *Névralgie crurale* ou *fémoro-*

prétibiale (*ischias neurosa antica*, Cotugno). Douleur qui part de l'aine, se répand sur le devant de la cuisse, s'étend principalement sur le côté interne de la jambe, à la malléole interne et au dos du pied, en un mot sur la totalité ou une partie du trajet du nerf crural ou fémoral. — *Névralgie plantaire*. Douleur bornée à l'espace que parcourent les nerfs plantaires. — *Névralgie cubito-digitale* (*ischias neurosa digitalis*, de Cotugno). Douleur qui part ordinairement du coude, passe sous l'épitrochlée de l'humérus, et se porte au dos et au bord externe de la main. — *Névralgie intercostale* ou *dorso-intercostale*. Elle est caractérisée par une douleur plus ou moins violente, ayant son siége sur le trajet des nerfs intercostaux, et disséminée par points circonscrits d'où partent, à des intervalles variables, des élancements ou d'autres douleurs analogues, et dans lesquels la pression, convenablement exercée, est plus ou moins douloureuse. Elle a encore été appelée : *névralgie des nerfs thoraciques*, *névralgie thoracique*, *dorso-thoracique* et *névralgie intercostale*. — *Névralgies anomales*. Douleurs ordinairement chroniques, dont le siége varie à l'infini. Tous les organes peuvent, en effet, être le siége de ces névralgies, quand ils reçoivent des nerfs sensitifs ; de là cette multitude d'affections dont la dénomination est formée ordinairement de l'étymologie grecque du nom de l'organe affecté et de la désinence *algie* (ex. : *odontalgie*, *gastralgie*, *céphalalgie*, etc.), la douleur (ἄλγος) étant le symptôme essentiel et caractéristique des névralgies. — La douleur des nerfs peut être symptomatique d'altérations locales, telles que l'inflammation du névrilème, ou bien d'une compression exercée par une tumeur développée dans le nerf ou dans son voisinage (névrome, tumeurs fibro-plastiques, engorgements divers, exostoses syphilitiques, etc.). Dans ce cas, il est clair qu'on ne triomphera de la douleur que par les antiphlogistiques ou en faisant disparaître la tumeur. Plus souvent encore, la névralgie est due à l'action locale du froid. Dans le cas où la névralgie n'est qu'une manifestation de la chlorose, on la verra plus sûrement disparaître par les ferrugineux et le régime analeptique. S'est-elle produite sous une influence paludéenne, ou présente-t-elle le type intermittent plus ou moins régulier, on en triomphe par le sulfate de quinine, et même par l'acide arsénieux. Celles qui sont sous la dépendance de l'infection syphilitique réclament impérieusement l'emploi des préparations hydrargyriques ou iodiques ; celles qui paraissent liées à la diathèse rhumatismale seront avantageusement combattues par les préparations de colchique et d'aconit, par les douches et bains sulfureux et aromatiques, par les frictions sèches, l'électricité, la flanelle sur la peau, et l'hydrosudopathie. Enfin, on voit des névralgies qui sont manifestement dépendantes d'un état général analogue à celui qui cause certaines névroses (V. ce mot). Alors, en même temps qu'on s'adresse à la douleur par le traitement ordinaire, on use du valérianate de zinc, du chloroforme. De tous les traitements des névralgies, celui qui paraît avoir produit le plus de guérisons est le traitement par les vésicatoires ou la méthode de Cotugno. Aujourd'hui l'emploi des vésicatoires a été généralisé dans le traitement des névralgies ; seulement, au vésicatoire à demeure, on préfère les vésicatoires volants multiples, dont l'effet est beaucoup plus rapide, et on les saupoudre de 5 centigrammes de sulfate de morphine. Pour la cautérisation transcurrente, qui réussit très-bien, on promène légèrement un cautère cultellaire, rougi à blanc, sur le trajet du nerf, dans les points les plus douloureux, préalablement tracés à l'encre ; puis on applique sur les raies de feu une compresse d'eau froide, pour calmer plus rapidement la douleur ; il reste une petite croûte brune qui, les jours suivants, s'entoure d'un liséré rose de quelques millimètres, accompagné d'une chaleur un peu cuisante. Vers le cinquième jour, la croûte tombe et ne laisse qu'une ligne rouge, dont la disparition complète se fait longtemps attendre ; mais, si l'on a eu soin d'écarter suffisamment les raies de feu, il ne reste pas de trace. V. Hypodermique.

NÉVRAXE. s. m. [de νεῦρον, nerf, et ἄξων, axe]. L'*axe nerveux*, c'est-à-dire l'encéphale et la moelle épinière, ou système cérébro-spinal.

NÉVRILÉMATIQUE. adj. Qui a rapport au névrilème.

NÉVRILÈME. s. m. [de νεῦρον, nerf, et εἴλημα, enveloppe ; esp. *neurilema*]. Tissu lamineux peu résistant qui forme autour de chaque nerf (V. Périnèvre) une sorte d'enveloppe dans laquelle sont logés les faisceaux primitifs des tubes nerveux ; on voit autour de ceux-ci des prolongements du névrilème dans lesquels rampent les capillaires nourriciers du nerf. A l'extrémité centrale des nerfs, le névrilème du tronc nerveux se continue avec la pie-mère, membrane avec laquelle il a de l'analogie ; à leur extrémité périphérique, il disparaît dans le tissu de la partie où ils se terminent.

NÉVRILÉMITE. s. f. [*neurilemitis*]. Inflammation du névrilème. C'est elle qu'on décrit sous le nom de *névrite*, mais dont le névrilème seul est le siége.

NÉVRILITE. s. f. V. Névrite.

NÉVRIMOTILITÉ. s. f. Motilité placée sous l'influence du système nerveux. V. Motricité.

NÉVRISTE. adj. et s. Nom ancien des médecins qui plaçaient dans les nerfs la propriété essentielle de la substance organisée ; qui considéraient les nerfs comme chargés de distribuer aux autres tissus les qualités qu'ils offrent, ceux-ci restant dépourvus par eux-mêmes de propriétés d'ordre organique. La fibre musculaire, par exemple, pour eux n'était pas douée de contractilité inhérente à sa substance et indépendante des nerfs intra-musculaires ; les culs-de-sac mammaires n'eussent pas eu la propriété de former du sucre de lait, etc. La force nerveuse devenait contractilité dans les muscles, sécrétoire dans les glandes, etc. L'anatomie générale et la physiologie expérimentale ont renversé cette hypothèse.

NÉVRITE. s. f. [*neuritis*, de νεῦρον, nerf ; it. *nevrite*]. Affection assez rare, presque toujours confondue avec la *névralgie*, et dont il est, en effet, difficile de la distinguer. Elle peut être déterminée par des violences extérieures ; c'est ainsi qu'on a vu le nerf médian, qui avait été par mégarde étreint momentanément dans une ligature destinée à l'artère brachiale, présenter des douleurs qui s'étendaient jusque dans les doigts. V. Névrilémite.

NÉVRITIQUE. adj. V. Nerval et Nervin.

NÉVROGRAPHIE. s. f. [*neurographia*, de νεῦρον, nerf, et γραφή, description ; all. *Neurographie*, angl. *neurography*, it. *nevrografia*, esp. *neurografia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des nerfs. V. Anatomie.

NÉVROHYPNOLOGIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, ὕπνος, sommeil, et λόγος, traité ; angl. *neurhypnology*]. Nom donné par Braid à sa théorie sur l'hypnotisme. V. ce mot.

NÉVROLOGIE. s. f. [*neurologia,* de νεῦρον, nerf, et λόγος, discours; all. *Neurologie*, angl. *neurology*, it. *nevrologia,* esp. *neurologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs. V. ANATOMIE.

NÉVROME. s. m. [*neuroma,* de νεῦρον, nerf; angl. et esp. *neuroma*]. Tumeurs sous-cutanées, circonscrites, très-douloureuses, qui se développent dans l'épaisseur du tissu des nerfs ou entre les filets qui les constituent; elles se présentent, tantôt sous la forme de tubercules durs, mobiles et roulants sous la peau, tantôt sous celle de tumeurs un peu allongées, plus ou moins volumineuses, ordinairement de la grosseur d'un pois, d'un tissu dur, grisâtre et comme fibro-cartilagineux. Ce sont le plus souvent des tumeurs fibreuses, dures, ou des tumeurs fibro-plastiques, et alors plus molles. Elles écartent les filets nerveux les uns des autres, les compriment et en gênent les actions jusqu'au point de causer la mort, si elles se produisent sur beaucoup de nerfs importants à la fois. Il est rare qu'il y ait atrophie des tubes nerveux, qui sont préservés par le périnèvre. V. ce mot et TUMEUR.

Névrome vermiculaire ou *toruleux*. Épaississement du névrilème donnant lieu à la formation de tumeurs ramifiées ou anastomosées comme les filets nerveux dont l'enveloppe est devenue le siége du mal. Ce névrome se présente sous la forme de filaments ou de cordons cylindriques qui suivent la direction des nerfs, et dont le volume varie entre celui d'un fil et celui d'un tuyau de plume ou plus, avec des renflements arrondis ou fusiformes çà et là; d'où l'aspect singulier offert souvent par ces produits morbides. Leur couleur est grisâtre, demi-transparente. Souvent on peut diviser ces cordons en gaînes de plus en plus petites, tubuleuses, emboîtées les unes dans les autres, formées de fibres lamineuses comme le névrilème normal, mais accompagnées de nombreux noyaux embryoplastiques et de matière amorphe transparente. Au centre de ces cordons se trouvent les éléments nerveux non altérés. On a rencontré ces tumeurs dans les nerfs du périnée, du plexus solaire et dans les dermatolysies.

NÉVROMIMOSIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et μιμέομαι, j'imite]. Sorte de névrose rare, caractérisée par des accès où le malade joue, comme malgré lui, des scènes variées, et fait ainsi assister à un spectacle, tantôt sérieux, tantôt burlesque.

NÉVROMYALGIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, μῦς, muscle, et ἄλγος, douleur]. Le rhumatisme articulaire (Dupuy).

NÉVROPATHIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et πάθος, affection]. Synonyme de *névrose*. — *Névropathie protéiforme* (Cerise). Forme de névrose dans laquelle les accidents, analogues à ceux de l'hystérie, sont moins intenses. Généralement l'accès se compose d'une série de spasmes fort divers, qui suivent ou accompagnent les signes précurseurs du degré dit *mobilité nerveuse*. V. NÉVROSE et HYSTÉRIE.

NÉVROPLASTIE. s. f. [de νεῦρον, nerf, et πλάσσειν, former]. Naissance, production, cicatrisation des nerfs. Ce nom a été donné à la production de névromes sur le trajet des nerfs périphériques, pris à tort pour des ganglions nerveux de formation accidentelle, d'après leur couleur grisâtre.

NÉVROPTÈRES. s. m. pl. [*neuroptera*, de νεῦρον, nerf, et πτερὸν, aile; esp. *neuropteros*]. Ordre de la classe des insectes comprenant ceux dont les nervures ou lignes saillantes des ailes forment un réseau à mailles plus ou moins régulières (*libellules*, *éphémères*).

NÉVROSE. s. f. [*neurosis*, all. *Nervenübel*, angl. *neurose*, it. *nevrosi*, esp. *neurosis*]. Nom générique des maladies qu'on suppose avoir leur siége dans le système nerveux, et qui consistent en un trouble fonctionnel sans lésion sensible dans la structure des parties ni agent matériel apte à le produire. Ces maladies ont pour caractères d'être de longue durée, apyrétiques, difficilement curables, d'offrir un appareil de symptômes graves en apparence, et d'être cependant peu dangereuses d'ordinaire. Presque toutes sont intermittentes, c'est-à-dire se présentent par accès, telles que l'hystérie, la coqueluche, etc. — *Névrose*, *maux de nerfs*, *état nerveux*, *vapeurs* et *névropathie*. Ensemble d'accidents très-divers d'un sujet à l'autre, qui s'observent surtout chez les femmes faibles par chlorose ou par toutes les causes qui amènent l'anémie; et plus rarement chez des sujets du sexe masculin encore jeunes, dans les mêmes conditions. Les malades éprouvent d'abord un malaise général dont ils ont peine eux-mêmes à se rendre compte, tellement il est indéfinissable; mais, peu à peu, il semble se fixer en un point particulier, où il produit une angoisse poignante, qui augmente sans cesse, jusqu'à ce qu'enfin éclate une série de phénomènes convulsifs bizarrement variés qui sont connus sous le nom de *vapeurs*, pour prendre celui de *convulsions spasmodiques*, lorsqu'ils vont jusqu'à exciter des contractions involontaires et des mouvements désordonnés, partiels ou généraux, dans les muscles habituellement soumis à l'influence régulatrice de la volonté. Dans ce malaise, on appelle *aura* cette sensation pénible qui s'élève toujours des organes renfermés dans les deux grandes cavités splanchniques, et qui précède constamment le spasme. On a établi dans cet ensemble trois divisions fondées sur l'intensité et la durée des accidents, tandis qu'elles restent réunies par ce fait que les troubles portent sur les mêmes appareils, et parce que, souvent, chez la même malade, les attaques passent, avec le temps, successivement, de l'une de ces formes à l'autre. La *première forme* est connue plus particulièrement sous le nom de *mobilité nerveuse* et de *spasmes essentiels* (Trousseau). Les personnes qui se trouvent sous cette influence ont conscience d'une sorte de malaise qui les rend tristes et moroses. Elles ressentent vers l'épigastre un resserrement tout à fait analogue à celui qu'on éprouve dans le chagrin. Cette sensation imprime à leurs pensées et à leur manière d'être un aspect presque semblable à celui des gens dans l'affliction. Elles s'y trompent elles-mêmes, et ne cessent de dire qu'elles sont oppressées, et ne peuvent parvenir à se rendre compte de cette tristesse inexplicable. Souvent tout se borne là, et quelque distraction imprévue suffit pour les tirer de cet état de souffrance. Mais, à la moindre impression pénible, le spasme se produit et les pleurs coulent en abondance. D'autres fois ce sont des emportements soudains : un rien, un mouvement, un bruit, une parole désobligeante, à plus forte raison une contradiction, une contrariété, suffisent pour les faire éclater, malgré tous les efforts de la raison, malgré les intentions les mieux arrêtées de se tenir sur ses gardes. La plupart sont tourmentées d'un besoin impérieux d'émotions, quelquefois tel, qu'on a vu des femmes entourées des plus tendres affections s'administrer en secret et sans nécessité des médicaments dangereux, s'imposer un régime nuisible, se livrer à des exercices funestes, courir même les chances d'une grave maladie, afin d'appeler sur elles une attention plus inquiète. Parfois un or-

gasme musculaire infatigable porte irrésistiblement les femmes à se mouvoir, à marcher, en leur donnant le sentiment d'une force invincible et du besoin pressant de se livrer à des exercices pénibles. Toutefois une telle exaltation musculaire dure peu. La *deuxième forme* est connue sous les noms d'*état vaporeux*, d'*hystérie décomposée* (Trousseau), de *névropathie protéiforme*. La *troisième forme* est l'attaque d'hystérie.

NÉVROSPASME, s. m. ou **NÉVROSPASMIE**. s. f. V. NÉVROSE.

NÉVROSTHÉNIE. s. f. [*neurosthenia*, de νεῦρον, nerf, et σθένος, force ; it. *nevrostenia*, esp. *neurostenia*]. Excès d'excitation nerveuse ; irritation nerveuse.

NÉVROTHÈLE. adj. [de νεῦρον, nerf, et θηλὴ, papille].—*Appareil névrothèle*. Nom donné par Breschet à l'ensemble des papilles de la peau.

NÉVROTIQUE. adj. V. BAUME et NERVIN.

NÉVROTOME. s. m. [all. *Neurotomus*, it. *nevrotomo*, esp. *neurotomo*]. Scalpel à deux tranchants, long et étroit, dont on se sert pour disséquer les nerfs.

NÉVROTOMIE. s. f. [*neurotomia*, de νεῦρον, nerf, et τέμνειν, disséquer, couper ; all. *Neurotomie*, angl. *neurotomy*, it. *nevrotomia*, esp. *neurotomia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des nerfs. — Section d'un cordon nerveux, opération chirurgicale pratiquée quelquefois comme moyen curatif de certaines névralgies. — Vétérin. *Névrotomie plantaire*, dite aussi, mais improprement, *nervation*, *énervation*. Excision d'une partie des nerfs du pied, pour faire cesser la douleur produite par diverses maladies chroniques du sabot. Elle a été indiquée pour remédier à la maladie naviculaire, aux boiteries chroniques provenant des pieds plats, encastelés, des bleimes, du crapaud. Elle paraît, en beaucoup de cas, n'être que palliative. On pratique l'opération sur la branche antérieure ou postérieure du nerf plantaire, ou au-dessus de la division de ces deux branches, suivant qu'on veut anéantir une douleur qui siége en avant ou en arrière du pied, ou dans toute son étendue. Il importe de ne pas exciser le même jour les deux nerfs du même pied ; si l'on oublie cette précaution, la chute du sabot peut survenir ; dans ce cas, Sewel l'a vue 6 ou 7 fois sur 10.

NEZ. s. m. [*nasus*, ῥὶν ou ῥὶς, all. *Nase*, angl. *nose*, it. *naso*, esp. *nariz*]. Organe de l'odorat ; partie saillante, pyramidale et triangulaire, située au milieu de la face, dont le sommet, appelé la *racine*, se continue supérieurement avec la partie moyenne et inférieure du front, dont les faces latérales constituent les *ailes*, et dont la base est percée de deux ouvertures appelées *narines*. Le nez contient supérieurement deux os propres, dans sa partie moyenne un cartilage, et, inférieurement, plusieurs fibro-cartilages ; il est tapissé à sa surface interne par la pituitaire. On y trouve aussi quatre muscles : le pyramidal, le transversal, l'élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, et l'abaisseur de l'aile du nez.

NICHE. s. f. [*recessus*]. Nom d'une dépression que présente le cervelet au-devant de la *lingule* (*lingula*). Celle-ci se trouve au-dessus de la valvule de Vieussens et au-dessous du lobe central, séparée de la première par un sillon ; sa face antérieure est plane, et offre en arrière généralement cinq divisions lobulaires.

NICKEL. s. m. [*niccolum*, all. *Nickel*, angl. *nickel*, it. *nicolo*, esp. *niquel*]. Métal d'un blanc qui tient le milieu entre la couleur de l'argent et celle de l'étain ; attirable à l'aimant ; aussi réfractaire que le manganèse ; qui ne s'oxyde pas à l'air humide ; passe, par l'action du feu, à l'état d'oxyde au minimum ou gris, et se convertit en oxyde au maximum par le chlore. Ses oxydes communiquent différentes couleurs au verre ; on les emploie dans la peinture sur porcelaine et dans les émaux. Équivalent 369,7. Densité 8,8.

NICOTIANE. s. f. V. TABAC.

NICOTIANINE. s. f. [all. *Nicotianin*, esp. *nicocianina*]. Essence soluble dans l'alcool et l'éther ; elle est insoluble dans l'eau, solide, et a une odeur de tabac et une saveur amère. On l'obtient en distillant à plusieurs reprises de l'eau avec du tabac.

NICOTINE. s. f. [all. *Nicotin*, esp. *nicotina*]. La *nicotine* ($C^{20}H^{14}Az^2$) se présente sous la forme d'un liquide oléagineux, transparent, incolore, assez fluide, anhydre, d'une densité de 1,048, devenant légèrement jaunâtre avec le temps, et tendant à brunir et à épaissir par le contact de l'air, dont elle absorbe l'oxygène ; son odeur âcre, asphyxiante, rappelle celle du tabac ; sa saveur est âcre, brûlante ; elle brûle avec une flamme blanche, laisse un résidu charbonneux comme les essences. C'est un alcaloïde puissant, neutralisant tous les acides. D'après des expériences faites sur les animaux, et d'après les cas d'empoisonnement observés chez l'homme, on sait que la nicotine est un des poisons les plus violents, et que, même à faibles doses, elle tue instantanément ; son action sur l'économie animale peut être comparée à celle de l'acide prussique. Il importe donc, au plus haut degré, que le médecin légiste sache la déceler dans les entrailles des victimes. Voici le procédé que conseille Orfila : On met les matières extraites du tube digestif, ou les organes qui ont reçu le poison par absorption, dans 150 ou 200 grammes d'eau distillée froide, aiguisée de 3 à 6 gouttes d'acide sulfurique concentré et pur ; après cinq à six heures de contact, on filtre, et l'on fait évaporer la liqueur au bain-marie, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à peu près au tiers de son volume. Il se dépose une quantité notable de matières organiques, tandis que le sulfate de nicotine reste en dissolution. On décante, et l'on verse dans la liqueur l'alcool anhydre, qui précipite une nouvelle quantité de matières organiques ; on filtre, et l'on évapore à une très-douce chaleur, pour volatiliser l'alcool ; quand la liqueur est réduite au volume qu'elle avait avant l'addition de l'alcool, on la sature par un excès de potasse caustique. La nicotine, mise à nu, se trouve mêlée avec le sulfate de potasse ; on agite le mélange avec de l'éther, qui ne dissout que la nicotine ; on décante l'éther nicotiné, et on le fait évaporer dans le vide, à côté d'une capsule contenant de l'acide sulfurique concentré. On obtient ainsi de la nicotine libre. V. TABAC.

NICTATION. s. f. [*nictatio*, de *nictare*, clignoter ; σκαρδαμυγμὸς, all. *Blinzeln*, angl. *twinkling*, it. *nictazione*, esp. *nictacion*]. Synonyme de *clignotement*.

NICTITATION. s. f. V. NICTATION.

NID. s. m. [all. *Nest*, angl. *nest*, it. et esp. *nido*]. Endroit plus ou moins préparé par les oiseaux, où ils pondent leurs œufs. — Burdach entend par là toute cavité ouverte construite par un animal quelconque et destinée à recevoir ses œufs. — En anatomie, *nid*, *nidus* (*nid de pigeon*, Vicq d'Azyr ; *nid d'hirondelle*, *nidus hirundinis*, Reil), enfoncement hémisphérique situé de chaque côté de la face inférieure du cervelet, dont le pourtour est formé : 1° par la racine de l'amygdale ; 2° par le ligament dentelé s'étendant de celle-ci à la luette ; 3° par la face latérale de la luette et du

nodule; tandis que le fond est formé par les pédoncules postérieurs, mais surtout par les antérieurs.

NIDAMENTUM. s. m. (Burdach). Toute enveloppe extérieure qui, s'ajoutant à un œuf déjà individualisé (c'est-à-dire revêtu d'une enveloppe), a rapport à l'incubation, et est produite par la mère. La *membrane caduque* appartient à cette classe de produits, qui sont très-répandus dans le règne animal.

NIDIFORME. adj. [de *nidus*, nid, et *forma*, forme]. — *Masses nidiformes* (Burdach). Les substances homogènes qui, comme le frai, enveloppent certains œufs.

NIDOREUX, EUSE. adj. [*nidorosus*, angl. *nidorous*, esp. *nidoroso*]. Se dit de tout ce qui a l'odeur et la saveur de pourri, de brûlé, d'œufs pourris : *rapports nidoreux*.

NIDULANT, ANTE. adj. — *Membranes nidulantes* (Burdach). Membranes vésiculeuses dans lesquelles certains animaux renferment leurs œufs.

NIEDERBRONN (Bas-Rhin). Le chlorure de sodium y domine; mais ces eaux contiennent aussi du bromure et de l'iodure de sodium, ainsi que de l'arsenic.

NIELLE. s. f. Nom commun de presque toutes les plantes nuisibles aux céréales. — *Nielle des blés*. V. Charbon et Lychnide.

NIGELLE. s. f. [*Nigella sativa*, L., all. *Schwarzkümmel*, angl. *fennel flover*, it. *nepitella*]. Plante (polyandrie polygynie, L., renonculacées, J.) dont les semences, réduites en poudre, sont employées comme condiment, sous le nom vulgaire de *toute-épice*. On les a recommandées comme stimulantes, sialagogues, errhines et emménagogues.

NIGELLINE. s. f. Matière amère encore mal déterminée, retirée de la graine de nigelle (Reinsch).

NIGRITIE. s. f. Coloration générale ou partielle noire, plus ou moins foncée, qui se montre accidentellement chez quelques sujets, surtout pendant la grossesse. Quelquefois elle est congénitale. Elle affecte surtout les parties génitales, la face, les régions mammaires et abdominale antérieure, surtout sur la ligne médiane. On l'a considérée quelquefois comme étant le *pityriasis nigra* (Bazin). — *Nigritie de la langue*. Teinte noire qu'elle prend dans quelques maladies et qui est due au dépôt de granulations pigmentaires brunes dans les cellules des gaînes épithéliales des papilles, gaînes ordinairement très-développées.

NIHIL ALBUM. Oxyde de zinc obtenu par sublimation.

NIOBIUM. s. m. Métal découvert par Henri Rose dans les tantalites de Bavière, où il existe à l'état d'acide niobique. Il est en poudre noire, et entre en ignition pour passer à l'état d'acide niobique blanc. L'eau régale ne l'attaque pas; mais le mélange d'acides nitrique et fluoborique l'attaque.

NIQUETER. v. a. V. Queue *à l'anglaise*.

NIRLE. s. m. [angl. *the nirles*, *morbus lenticularis* de Bonnet; *rubeola varioloides* de Sauvages; *variola hermaphroditica* de Fehrins]. Variété de la rougeole, vulgairement dite *rougeole boutonneuse*.

NISUS FORMATIVUS. Expression qui signifie *effort formatif;* elle se trouve employée comme synonyme, soit de *force vitale* (V. Vie et Vital), soit de *plasticité* (V. ce mot), ou désigne plus ou moins vaguement, selon les auteurs, la propriété de naître et de se régénérer que possèdent les éléments anatomiques et les tissus. V. Naissance et Régénération.

NITRATE. s. m. [all. *salpetersaures Salz*, angl. *nitrate*, esp. *nitrato*]. V. Azotate.

NITRE. s. m. [*nitrum*, νίτρον, all. *Salpeter*, angl. *nitre*, it. et esp. *nitro*]. Nom vulgaire de l'azotate de potasse ou *nitre prismatique*.

Nitre cubique. V. Azotate *de soude*.

Nitre fixé par le charbon. V. Carbonate *de potasse*.

Nitre lunaire. V. Azotate *d'argent*.

Nitre mercuriel. V. Azotate *de mercure*.

NITREUX. adj. [all. *Stickoxydul*, angl. *nitrous acid*, it. et esp. *nitroso*]. V. Azoteux. — Qui a le caractère du nitre (*nitrosus*) : *substances nitreuses*.

NITRICUM. s. m. Radical hypothétique de l'azote, qui en serait l'oxyde.

NITRIÈRE. s. f. Lieu disposé pour la préparation des nitrates. Les composts, le terreau des maraîchers sont de véritables nitrières; dans les pays tempérés où le nitre ne se produit pas naturellement, on y supplée en construisant des *nitrières artificielles*. Pour cela on fait un mélange de terre végétale avec 1° des matières riches en azote, telles que du sang, de l'urine, etc.; 2° des matières alcalines et terreuses, telles que des cendres, de la chaux éteinte, de la marne. Toutes ces matières étant mises en tas et à l'abri de la pluie, on introduit dans la masse des bâtons pour faciliter la circulation de l'air, et l'on a soin d'arroser le tout, de temps en temps, d'abord avec du jus de fumier et à la fin avec de l'eau pure. Au bout de six mois ou d'une année, on lessive la masse, et l'on évapore le dépôt qu'on purifie par de nouvelles cristallisations.

NITRIFICATION. s. f. [all. *Nitrification*, it. *nitrificazione*]. Conversion de certaines matières en substances nitreuses. Ce phénomène a lieu surtout en présence de l'air et de matières animales. Celles-ci ne sont peut-être pas cependant absolument indispensables à sa production. L'ozone se manifeste toutes les fois que la matière organique entre en putréfaction dans une terre humide convenablement aérée; il brûle le gaz ammoniac et le transforme en acides nitreux et nitrique. Nous trouvons là l'explication de ces nitrates alcalins qui, dans certains pays des régions tropicales où les décharges électriques sont si fréquentes, se présentent à la surface du sol; dans les régions tempérées, le nitre se forme continuellement dans les lieux exposés aux émanations des animaux. L'eau en contact avec l'air s'évapore et produit à chaque instant du nitrite d'ammoniaque; ce sel, rencontrant dans l'eau les bases alcalines ou leurs carbonates, les transforme en nitrites alcalins, lesquels passent graduellement par oxydation à l'état de nitrates. Dans nos contrées pluvieuses, ces sels, aussitôt formés, sont entraînés par la pluie dans les rivières, et ne peuvent pas s'accumuler comme ils font aux Indes orientales (Schœnbein). La formation du nitrite d'ammoniaque est un fait de la plus haute importance pour la végétation. Chaque plante, étant continuellement le siége de l'évaporation de l'eau dans l'atmosphère, prépare du nitrite d'ammoniaque, et produit au moins une partie de sa nourriture azotée, en même temps que la même chose se passe à la surface du sol sur lequel elle végète.

NITRILE. s. m. V. Valéronitrile.

NITRINDINE. s. f. ($C^{16}H^4O^7Az^2$). Produit obtenu par action de l'acide nitrique à chaud sur l'indine ou l'idrindine; pulvérulent, violet; insoluble dans l'éther, l'eau et l'alcool.

NITRINIQUE (ACIDE). Produit de l'action de la potasse ou de la soude sur l'éther oxalique; noir, pulvérulent; insoluble dans l'eau et l'éther; soluble dans l'alcool; rougit faiblement le tournesol. ($C^{14}H^7O^7$.)

NITRIQUE. adj. [all. *Salpetersäure*, it. et esp. *nitrico*]. V. AZOTIQUE.

NITRITE. s. m. Nom des sels que formerait l'acide nitreux en se combinant avec les bases. V. AZOTITE.— *Nitrite d'anthracénise* ($C^{30}H^9O^6Az$). Corps obtenu en même temps que le nitroanthracide; jaune, fusible à une haute température; par refroidissement, il se prend en longues aiguilles. — *Nitrite hydraté d'anthracénise*. S'obtient comme le précédent; légèrement jaunâtre; insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther; fondu, il se prend en aiguilles par refroidissement ($C^{30}H^9O^8Az$). — *Nitrite de pyrénase* ou *nitropyrène*. Produit de décomposition du pyrène par l'acide nitrique; il a l'aspect de la gomme-gutte et fond dans l'alcool bouillant ($C^{15}H^5O^8Az^2$).—*Nitrite de chrysénase* ($C^{24}H^6O^9Az^2$). Produit de l'action de l'acide nitrique sur le chrysène ($C^{12}H^{14}$); ressemble au nitropyrène, mais devient rouge dans l'eau et l'alcool.

NITROAMBRÉINE. s. f. [*acide ambréique*]. Cristallisable, volatil; d'odeur ambrée particulière ($C^{21}H^{35}O^{10}Az^2$). V. AMBRÉINE.

NITROANILINE. s. f. Produit de l'action de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniaque sur la solution alcoolique de nitrobenzine. Cristallisable en aiguilles jaunes. Fond à 110°, volatil à 285°, sans résidu. ($C^{12}H^6O^4Az^2$.)

NITROANILIQUE. V. NITROSPIROYLIQUE.

NITROANISIDE. s. f. Produit de l'acide nitrique sur le camphre d'anis. Fond à 100°; décomposable par distillation sèche; donne de l'ammoniaque par coction dans les alcalis concentrés. ($C^{20}H^{10}O^{10}Az^2$.)

NITROANISOLIQUE (ACIDE). Corps cristallisable produit par action de l'acide nitrique fumant sur l'anisol. ($C^{14}H^6O^{10}Az^2$.)

NITROANISYLIQUE (ACIDE) [*acide nitrodraconanisique*]. Produit obtenu en même temps que l'anisate d'ammoniaque dans la préparation de l'acide anisique; soluble dans l'alcool; cristallisable, fond à 185°; volatil sans décomposition. ($C^{16}H^5AzO^9.HO$.)

NITROANTHRACIDE ou **NITROPARANAPHTALIDE**. s. m. ($C^{30}H^{10}O^8Az^2$). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'anthracine. Poudre jaune à peine cristalline, sans saveur, insoluble dans l'eau. — *Nitroanthracide hydraté* ($C^{30}H^{12}O^{15}Az^3$) ou *trinitrite hydraté d'anthracénise*. Obtenu comme le précédent, résiniforme, rouge orange, qui, à chaud, passe à l'état anhydre.

NITROBENZIDE ou **NITROBENZINE**. s. f. Produit liquide jaunâtre de l'action de l'acide nitrique fumant sur la benzine. Elle a une odeur d'amandes amères qui la fait employer dans l'industrie des savons; elle se solidifie à 0°; bout à 213°. La *binitrobenzine* s'obtient de la même manière en employant un grand excès d'acide; elle est cristallisée, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool [$C^{12}H^4(AzO^4)^2$]. La nitrobenzine a aussi été appelée *benzène nitré*, *nitrobenzol*, *essence de mirbane*, *essence artificielle d'amandes amères*.

NITROBENZOÏQUE ou **NITROBENZOÏNIQUE** (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique concentré sur l'acide benzoïque. Soluble dans l'eau chaude, cristallise dans cette solution; fond à 127°; volatil sans décomposition. ($C^{14}H^5O^8Az$.)

NITROBENZOYLE. V. BENZOYLAZOTIDE.

NITROBROMANISYLIQUE (ACIDE) [*acide nitrobromodragonanisique*]. Produit de l'action du brome sur l'acide nitroanisylique. Soluble et cristallisable dans l'alcool; fond à 175° ou 180°; volatil. ($C^{32}H^{14}O^{16}AzBr$.)

NITROBUTYRONIQUE (ACIDE). Produit de l'action réciproque à chaud de l'acide nitrique et de l'acétone. Liquide huileux, jaune, aromatique, de goût douceâtre; brûle avec une flamme rouge. ($C^7H^7O.AzO^4+2HO$.)

NITROCHLOROANISYLIQUE (ACIDE) [*acide nitrochlorodragonanisique*]. Corps produit par action d'un courant de chlore gazeux sur l'acide nitroanisylique. Cristallisable et volatil sans décomposition; fond à 170°. ($C^{32}H^{14}O^{16}AzCl$.)

NITROCINNAMIQUE (ACIDE). Corps obtenu en traitant l'acide cinnamique par l'acide nitrique au-dessous de 50° centigr. Cristallisable, fond à 270°. ($C^{18}H^7O^8Az$.)

NITROCOUMARINE. s. f. Produit de l'action de l'acide nitrique fumant froid sur la coumarine. ($C^{18}H^5O^8Az$.)

NITROCOUMARYLIGIQUE (ACIDE). Corps obtenu par dissolution de l'acide coumaryligique dans l'acide nitrique fumant. Cristallisable, volatil sans décomposition. ($C^{18}H^6O^8Az$.)

NITRODRACONYLE ou **NITROMÉTASTYROL**. s. m. ($C^{14}H^7O^4Az$). Corps obtenu en dissolvant le métastyrol dans l'acide nitrique. Poudre amorphe, blanche, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Il est aussi appelé *nitrodracyle*, *nitrobenzoène*, *benzoène nitrique*.

NITRODRAGONANISIQUE (ACIDE). Produit de la digestion de l'acide anisique dans l'acide nitrique concentré. Soluble et cristallisable dans l'alcool, insoluble dans l'eau; fond à 175° ou 180°; se décompose à la distillation. ($C^{16}H^{17}O^{10}Az$.)

NITROEUXANTHINE. s. f. ($C^{40}H^{15}O^{23}Az$). Corps obtenu en traitant l'euxanthine par l'acide nitrique chaud; c'est un corps acide, aussi appelé *acide nitroeuxanthinique*.

NITROFORME. s. m. Corps incolore, solide à une température inférieure à 15°, cristallisable en cubes solubles dans l'eau, lui donnant une teinte jaune très-foncée. Facilement inflammable, il possède une saveur amère et une odeur fort désagréable. Quand on le chauffe brusquement, il détone. Sous la pression ordinaire, il ne peut être distillé sans décomposition. — Les sels du nitroforme, cristallisables, d'un beau jaune, explosibles, se décomposent spontanément avec dégagement de gaz. Le nitroforme anhydre peut être conservé sans décomposition dans un endroit frais [$C^2(AzO^4)^3H$]. La préparation du nitroforme consiste à décomposer l'acéto-nitrile trinitré au moyen de l'eau ou de l'alcool, puis à traiter par l'acide sulfurique concentré le produit $C^2(AzO^4)^3H.AzH^3$ engendré par la décomposition précédente. Le nitroforme se rassemble à la surface sous forme d'une couche liquide très-fluide et se concrétant par le refroidissement. On peut le décanter facilement et le purifier par deux ou trois cristallisations.

NITROGÈNE. s. m. [all. *Nitrogenion*, *Salpeterstoff*, angl. *nitrogen*, esp. *nitrogeno*]. V. AZOTE.

NITROGÉNÉ, ÉE. adj. Nom donné aux composés produits par l'action de l'acide nitrique sur d'autres corps, comme l'acide nitrohippurique, etc.

NITRO-GLYCÉRINE ou **GLONOÏNE**. s. f. Produit de l'action de l'acide nitrique sur la glycérine; analogue à la *pyroxyline*, on l'a dite très-vénéneuse, mais elle ne l'est pas ou l'est fort peu (Harley, Vulpian).

NITROHÉLÉNINE. s. f. ($C^{21}H^{13}O^3+Az^2O^3$). Produit

de l'action de l'acide nitrique concentré sur l'hélénine. Masse pulvérulente jaune, soluble dans l'alcool et l'ammoniaque qu'elle colore en jaune.

NITROHIPPURIQUE. adj. — *Acide nitrohippurique.* L'acide benzoïque se transforme en acide hippurique pendant son passage dans l'économie, ce qui s'explique en admettant que l'acide benzoïque rencontre dans l'économie les éléments du glycocolle, avec lequel il se conjugue en éliminant de l'eau. Le même fait a lieu en prenant de l'acide nitrobenzoïque; on obtient alors, dans les urines, des nitrohippurates dont on retire l'acide nitrohippurique $C^{18}H^{8}Az^{2}O^{20} = C^{18}H^{8}(AzO^{4})AzO^{16}$.

NITROHYDURILIQUE (Acide). Corps obtenu par action de l'acide nitrique sur l'acide hydurilique; blanc, pulvérulent, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'ammoniaque. ($C^{8}H^{2}O^{14}Az^{3}$.)

NITRO-INOSITE. s. f. Corps cristallisé qui se dissout dans l'alcool, fait facilement explosion, et peut très-bien servir à la confection des amorces fulminantes. La nitro-inosite peut être considérée comme de l'inosite ($C^{12}H^{12}O^{12}$), dans laquelle 6 équivalents d'eau ont été remplacés par 6 équivalents d'acide hypoazotique. On l'obtient en traitant l'inosite par l'acide azotique fumant. V. Inosite.

NITROLEUCIQUE. adj. — *Acide nitroleucique.* Corps cristallisable obtenu par action de l'acide azotique sur la leucine. ($C^{12}H^{13}Az^{2}O^{10}$.)

NITROLINE. s. f. L'un des produits de putréfaction de l'ulmine ou corps analogues. ($Az^{5}C^{56}H^{40}O^{18}$.)

NITROMÉCONINE. s. f. [*acide nitroméconique*]. Composé cristallin obtenu par action de l'acide nitrique sur la méconine. ($C^{20}H^{9}AzO^{12}$.)

NITROMURIATIQUE. V. Eau *régale.*

NITRONAPHTALASE ou **NITRONAPHTALIDE.** s. f. [*azotate de dékahexyloxydule*]. Corps obtenu par action de l'acide nitrique sur la naphtaline; jaune-soufre, cristallisé, fond à 43°. ($C^{20}H^{7}O^{4}Az$.)

NITRONAPHTALE. s. m. ($C^{19}H^{10}O^{11}N^{6}$). Produit de l'action de la naphtaline bouillie pendant six jours avec une assez grande quantité d'acide nitrique. Au bout de ce temps, il se dépose, par un refroidissement lent, de belles aiguilles transparentes qu'on jette dans un entonnoir sans papier. On lave d'abord ces aiguilles avec de l'acide nitrique, puis avec de l'eau, et on les fait sécher. Peu soluble dans l'alcool; fond à 215°.

NITRONAPHTALÉISE. s. f. ($C^{40}H^{11}O^{20}Az^{5}$). Corps obtenu en même temps que l'acide nitronaphtalésique. Jaune pâle, insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool, difficilement dans l'éther. Fond dans l'alcool bouillant; cristallisable.

NITRONAPHTALÉISIQUE (Acide). Corps obtenu en même temps que l'acide nitronaphtalésique. Il forme des sels bruns, non cristallisables. ($C^{26}H^{8}O^{6}Az^{3}$.)

NITRONAPHTALÈSE. s. f. [*azotate de dékahexyloxyde*]. Corps obtenu par coction de la naphtaline avec l'acide nitrique, jusqu'à ce qu'il ne se produise plus de corps huileux. Poudre cristalline, insoluble dans l'eau. Fond à 185°; volatil sans décomposition. ($C^{20}H^{6}O^{8}Az^{2}$.)

NITRONAPHTALÉSIQUE (Acide) ($C^{16}H^{9}O^{4}N^{3}$). Lorsqu'on met la nitronaphtalèse en contact avec une dissolution alcoolique et froide de potasse, la liqueur se colore en rouge orangé, mais la décomposition ne fait aucun progrès. Si l'on porte le tout à l'ébullition, la liqueur devient rapidement brune; il se dégage un peu d'ammoniaque, et au bout d'un quart d'heure la décomposition est complète. On étend l'eau, et l'on filtre pour séparer une matière brune et un peu de nitronaphtalèse non attaquée. La dissolution aqueuse étant portée à l'ébullition, on la neutralise par l'acide nitrique; il se forme aussitôt un précipité brun noir; on le jette sur un filtre, et on le lave longtemps à l'eau bouillante. Après l'avoir desséché, il faut le faire bouillir avec un peu d'éther, qui enlève une petite quantité de matière brune. Cet acide sec est brun noir, insipide, insoluble dans l'alcool.

NITRONAPHTALINIQUE ou **NITROPHTALINIQUE** (Acide). Produit obtenu en même temps que la nitronaphtalide et composés voisins. *Anhydre* ($C^{16}H^{3}O^{10}Az$) il est volatil, cristallisable en aiguilles. *Hydraté,* ($C^{16}H^{3}O^{10}Az.2HO$), il cristallise en prismes jaunâtres; il perd son eau et devient anhydre quand on le chauffe.

NITRONAPHTALISE. s. f. ($C^{29}H^{5}O^{12}Az^{3}$). Produit de l'action de l'acide nitrique sur la naphtaline. Cristallisable, faiblement jaunâtre; peu soluble dans l'éther. Fond à 200°.

NITRONAPHTALISINIQUE (Acide). Corps obtenu en même temps que la nitronaphtalise. Noir brillant, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. ($C^{12}H^{3}O^{5}Az$.)

NITROPARANAPHTALIDE. s. f. V. Nitroanthracide.

NITROPHÉNIQUE, NITROSPIROLIQUE, NITROPIKRINIQUE ou **CHRYSOLÉPINIQUE.** V. Picrique.

NITROPHLORÉTINE. s. f. [*acide nitrophlorétique* ou *phlorétinique*]. Produit de l'action de l'acide nitrique sur la phlorétine et la phloridzine. Brun, non cristallin; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'esprit de bois; soluble dans les alcalis dont le précipitent les acides. ($C^{24}H^{11}O^{12}Az$.)

NITROPICRIQUE. V. Picrique.

NITROPIKRILE. s. m. Produit de l'action de l'acide nitrique bouillant sur le pikrile. Jaune, cristallin; soluble dans l'éther, peu dans l'alcool, décomposé par distillation. ($C^{42}H^{11}O^{16}Az^{4}$.)

NITROSACCHARIQUE. adj. — *Acide nitrosaccharique.* Corps cristallisable, légèrement sucré, obtenu en faisant réagir l'acide nitrique sur le glycocolle.

NITROSINAPISIQUE (Acide). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'essence de moutarde. Masse jaune résineuse, qui fond facilement et se dissout entièrement dans l'eau avec une teinte jaune. ($C^{18}H^{9}SAz^{3} + 3AzO^{4} + AzO^{5}$.) — *Résine nitrosinapisique.* Autre produit de l'action prolongée de l'acide nitrique sur l'essence de moutarde. Masse résineuse cassante; insoluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther. ($Az^{3}C^{24}H^{12}S^{4} + 3AzO^{4}$.)

NITROSO-NITRIQUE. adj. Nom donné au mélange d'acide nitreux et d'acide nitrique.

NITROSPIROLIQUE (Acide). V. Nitrophénique. — *Acide nitrospirolique hydraté* ($C^{12}H^{5}O^{10}Az^{2}$). Produit de l'action de l'acide nitrique ajouté peu à peu sur le spirol à 160°. Cristallisable, blanc jaune, sans odeur, d'abord sans goût, puis amer. Fond à 140°; peu soluble dans l'eau bouillante.

NITROSPIROYLIQUE ou **ANILIQUE** (Acide). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'indigo, la salicine ou l'acide spiroylique. On l'obtient *hydraté* ($C^{14}A^{4}O^{9}A + HO$); blanc, cristallin, amer, d'un goût acide faible; rougit le tournesol, volatil sans décomposition.

NITROSTILBASE ou **NITROSTILBILE.** s. m. ($C^{28}H^{11}O^{4}Az$). Corps obtenu par coction du picramyle

dans l'acide nitrique; masse résineuse jaune non cristalline.

NITROSTILBILIQUE (ACIDE). Corps obtenu comme le nitrostilbase. Cristallin, jaune pâle; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. ($C^{28}H^{11}O^{12}Az$.)

NITROSTYPHNIQUE. adj. [de στυφνός, astringent]. Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'asa fœtida et la gomme ammoniaque. Cristallisable astringent. ($C^{12}H^{3}Az^{3}O^{19}$.)

NITROSTYROL. s. m. ($C^{16}H^{7}O^{2}Az$). Masse brune, résineuse, obtenue par décomposition du styrol à l'aide de l'acide nitrique. Cristallisable dans l'alcool. Forte odeur de cannelle, fait pleurer les yeux, cause des vésicules sur la peau.

NITROSULFURIQUE. adj. V. AZOSULFATE.

NITROTHIONESSAL ou **NITROTHIONESSILE**. s. m. ($C^{26}H^{7}O^{8}SAz^{2}$). Obtenu par coction du thionessal dans l'acide azotique. Jaune clair, floconneux, pulvérulent; insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool; non cristallisable.

NITROTOLIDE. s. m Se prépare comme l'acide nitrotolinique, mais reste insoluble dans l'eau; c'est un liquide incolore, sucré, d'odeur d'amandes amères ($C^{14}H^{7}O^{4}Az$). — *Binitrotolide*. V. BINITROTOLINE.

NITROTOLINIQUE, **NITRODRACYLIQUE**, ou **CARBONITROTOLINIQUE** (ACIDE). Produit de distillation de la toline avec l'acide nitrique fumant en grand excès. Soluble en petite quantité dans l'eau bouillante qui sert à l'extraire; soluble dans l'alcool; cristallisable. ($C^{16}H^{6}O^{8}Az$.)

NITROTOLUYLIQUE (ACIDE). Analogue à l'acide nitrobenzoïque. ($C^{16}H^{7}AzO^{4}$.)

NITROXANTHIQUE. V. PICRIQUE.

NITRURE. s. m. V. AZOTURE.

NITRYLE. s. m. Amides provenant d'amides oxygénées dont, par la distillation sèche ou par l'action de corps très-avides d'oxygène, on a chassé un ou plusieurs équivalents d'eau. Ainsi l'*oxamide* ($C^{4}H^{4}Az^{2}O^{4}$) distillée donne du cyanogène ($C^{4}Az^{2}$), qui, dans l'eau, reprend celle-ci et régénère peu à peu de l'oxalate d'ammoniaque.

NIVERNAIS (BŒUF). La Nièvre ne possède d'autre race bovine propre que celle du Morvan, et celle-ci tend à disparaître de plus en plus pour faire place au bœuf charollais.

NOBLE. adj. [*nobilis*]. Se dit vulgairement des parties du corps sans lesquelles l'homme ne saurait vivre (le cœur, le cerveau, les poumons, etc.), et quelquefois des organes génitaux.

NOCTAMBULE. adj. et s. V. SOMNAMBULE.

NOCTURNE. adj. [*nocturnus*, *noctilux*]. — *Fleurs nocturnes*. Celles qui s'épanouissent à la tombée de la nuit et se ferment le lendemain matin. — *Oiseaux nocturnes*. Section des oiseaux *rapaces* qui ne chassent que la nuit.

NODULE. s. m. [*nodulus*, diminutif de *nodus*, nœud]. Reil appelait ainsi une éminence oblongue, aplatie, plus ou moins quadrangulaire, qui se remarque à la face externe du cervelet, au-dessus et au-devant de celle qui porte le nom de *luette*. — *Nodules de Morgagni*. V. TUBERCULES *d'Arantius*.

NODUS. s. m., ou **NODOSITÉ**. s. f. [de *nodus*, nœud; πῶρος, all. *Knoten*, angl. *node*, it. *nodo*, *nodosità*, esp. *nodosidad*]. Il serait difficile d'assigner à ce mot un sens précis; car on a appelé *nodus*, tantôt les incrustations ou concrétions tophacées qui se forment autour des articulations affectées de rhumatisme ou de goutte, tantôt les tumeurs que les chirurgiens appellent *ganglions*. Les véritables *nodus* sont de simples renflements d'une petite portion d'un tendon ou d'un faisceau fibreux. Il n'y a pas production d'un corps nouveau, mais seulement une sorte d'hypertrophie ou d'engorgement d'un tissu normal. Ces nodus tendineux ou aponévrotiques ont ordinairement le volume et la forme d'un haricot; ils ont un peu plus de densité que le tissu dont ils font partie. Le plus souvent ils ont une texture fibreuse. Ils sont ordinairement tout à fait insensibles, si ce n'est quelquefois pendant les temps humides ; et ils ne méritent la plupart du temps aucun traitement.

NOEUD. s. m. [*nodus*, ἅμμα, all. *Knoten*, angl. *knot*, it. *nodo*, esp. *nudo*]. En botanique, protubérances plus ou moins saillantes, produites par l'entrecroisement des fibres et la tuméfaction du tissu cellulaire ; ce qui rend les nœuds plus solides que le reste de la tige.

Nœud du chirurgien. Nœud fait en passant deux fois le bout du fil ou de la ligature dans la même anse. Ce nœud ayant l'inconvénient de ne pas serrer suffisamment ou de se relâcher, on y a renoncé.

Nœud d'emballeur. Bandage dont on se sert principalement pour comprimer l'artère temporale après l'artériotomie (V. la Fig. 36, p. 140). On le fait avec une bande d'environ 6 mètres de long, sur deux ou trois travers de doigt de largeur, roulée à deux globes, dont un plus gros que l'autre d'à peu près un sixième. Après avoir appliqué sur le vaisseau ouvert un petit emplâtre de diachylon, recouvert d'une compresse graduée pyramidale, on applique le plein de la bande sur le point correspondant à la plaie ; on porte les deux globes, l'un par devant, l'autre par derrière la tête (8,8) jusqu'à la tempe opposée ; là, on les croise l'un sur l'autre, et on les ramène chacun par le trajet qu'il a déjà parcouru (7,7), jusque sur la tempe où la saignée a été pratiquée ; on tourne les deux globes l'un sur l'autre, comme il est figuré en 5, et l'on porte le globe inférieur en haut sur le sommet de la tête (4), et le globe supérieur en bas sous le menton (12). Achevant ensuite le circulaire de manière que les deux globes se rencontrent sur la tempe saine, on les croise et on les ramène comme la première fois sur la tempe malade, où on les contourne encore l'un sur l'autre, de manière à faire un second nœud sur le premier, et à diriger de nouveau l'un des globes sur le vertex (3, 2, 1), et l'autre sous le menton (12). On continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait fait trois ou quatre nœuds l'un sur l'autre, et l'on épuise ensuite les deux globes (5, 6) en circulaires horizontaux.

Nœud de l'encéphale (*nodus encephali*). Le pont de Varole, en raison de sa forme. V. CERVEAU.

Nœud vital. Galien et Lorry avaient déjà entrevu qu'il y avait dans le commencement de la moelle épinière un point dont la lésion tue instantanément les animaux. Legallois avait placé ce point vers l'origine de la huitième paire crânienne ou pneumogastrique. Flourens est allé plus loin : pour lui, ce point commence avec l'origine de la huitième paire et s'étend un peu au-dessous. Il y a là un point qui gouverne tous les mouvements respiratoires, et dont la simple division les anéantit tous : il suffit que ce point demeure attaché à la moelle épinière pour que les mouvements du tronc subsistent; il suffit qu'il demeure attaché à l'encéphale pour que ceux de la tête subsistent ;

divisé dans son étendue, il les anéantit tous. C'est ce point que Flourens a nommé *nœud vital*.

NOIR. adj. et s. En optique, la couleur noire ou le noir est le résultat de causes diverses, selon que les corps sont vus par lumière transmise ou par lumière réfléchie. Dans ce dernier cas, le noir résulte de ce qu'un corps ne réfléchit aucune partie de la lumière qui le frappe (ou absorbe toute la lumière, selon une expression inexacte souvent employée). L'image de ces corps se dessine sur la rétine en donnant pour l'observateur la sensation d'un trou ou d'une absence de matière, par rapport aux parties voisines de la rétine recevant plus ou moins de lumière ; ou, réciproquement, dans le cas des *images subjectives* (V. SCOTOMIE), les parties de la rétine insensibles aux impressions lumineuses donnant la sensation d'une tache noire, celle-ci fait l'effet d'un corps opaque ou noir qui intercepterait la lumière. Les corps blancs, rouges, bleus, etc., dont la surface réfléchit la lumière de manière que celle de certains points n'arrive pas dans l'axe visuel, paraissent noirs en ces endroits. Dans le cas de l'examen des objets par lumière transmise, à l'aide du microscope par exemple, le noir résulte de ce qu'un corps non diaphane intercepte la lumière dans toute son étendue, de sorte que son ombre arrive sur la rétine, tandis que la lumière plus ou moins intense qui passe autour de lui impressionne différemment la rétine autour de son ombre. Dans ces conditions, un corps diaphane peut intercepter la lumière transmise en réfléchissant celle-ci vers sa source lorsqu'il offre une figure appropriée ; c'est ce qui arrive partiellement pour tous les corps sphériques ou sphéroïdaux placés sous le microscope, aux bulles de gaz en particulier.

NOIR. s. m. — *Noir animal* ou *charbon animal*. Charbon d'os obtenu comme le noir d'ivoire. Il est usité dans la peinture commune, et pour décolorer les solutions sucrées et autres.

Noir de fumée. Charbon résultant de la combustion des produits résineux du pin qui sont de rebut ; il s'échappe avec des essences et huiles dans une chambre pourvue d'une cheminée fermée d'un cône de toile qui reçoit le charbon. On lui enlève l'huile par l'alcool ou mieux par calcination en vase clos : il sert pour faire l'encre d'imprimerie. Un autre s'obtient en brûlant des huiles grasses. Pour le volume de la très-grande majorité des granules, pour la teinte générale (le mode de réfraction de la lumière excepté) et pour l'intensité du mouvement brownien, rien ne ressemble plus au pigment que les granules du noir de fumée, lorsqu'ils ne sont pas agglomérés en petits groupes, comme ils ont de la tendance à le faire ; et cela, soit qu'ils proviennent de la suie, de l'encre de Chine, de l'encre d'imprimerie, du noir de bougie ou du noir d'ivoire, du poumon, des ganglions bronchiques (en ayant soin ici d'éliminer les véritables fragments microscopiques de charbon de bois, toujours peu nombreux à côté des granules de noir de fumée). Dans le charbon porphyrisé, les granules sont noirs et opaques ; les plus grands ont la forme de tables peu épaisses, d'un contour irrégulier anguleux. Le noir de fumée proprement dit ne renferme pas des fragments en forme de tables. Il est composé de fins granules de 1 à 2 millièmes de millimètre, accompagnés, quand il est grossier, d'un très-petit nombre d'autres granules anguleux, mais souvent à angles mousses, larges au plus de 5 à 8 millièmes de millimètre, d'un ton brun jaunâtre foncé sur les bords.

Noir d'ivoire. Charbon d'ivoire calciné dans un creuset fermé, et employé en peinture.

Noir de platine. Platine métallique en parcelles pulvérulentes noires très-fines, obtenues sous forme de précipité par décomposition du chlorure de platine qu'on fait bouillir avec du carbonate de potasse et du sucre, ou avec de la potasse qu'on additionne d'alcool. Il condense les gaz plus énergiquement que tous les corps poreux, et même que l'*éponge de platine* (V. PLATINIQUE), avec production de chaleur assez forte pour enflammer certains d'entre eux, tels que l'hydrogène. Le noir de platine, obtenu en décomposant à chaud le sulfate de platine par l'alcool, est plus actif que les autres à cet égard.

NOIR-MUSEAU. s. m. V. BOUQUET.

NOISETTE. s. f., et **NOISETIER.** s. m. V. COUDRIER.

NOIX. s. f. [*nux*, κάρυον, all. *Nuss*, angl. *nut*, it. *noce*, esp. *nuez*]. Tout fruit médiocrement charnu qui contient un noyau à une seule loge et à une seule graine. — Plus particulièrement, fruit du *noyer* (*Juglans regia*, L.), dont l'amande fournit par expression une huile alimentaire, et dont le sarcocarpe, appelé *brou*, est astringent et sert à faire un ratafia dit *brou de noix*.

Noix d'acajou. V. ACAJOU.

Noix d'Amérique. Nom vulgaire, en France, des graines du *Bertholletia excelsa*, Humb. et Bonpl. (*juvia* ou *touka*). V. CHÂTAIGNIER *du Brésil*.

Noix d'Arec. V. AREC.

Noix de coco. Fruit du *Cocos nucifera*, L.

Noix du Congo. Nom commercial des graines du *Bassia Parkii*, DC., famille des sapotées, ou d'une espèce très-voisine. Elles sont longues de 4 à 5 centimètres, ovoïdes, aplaties, offrant sur leur bord le plus épais un hile grisâtre, rugueux, large, tandis que le reste du testa est lisse comme l'enveloppe des châtaignes et en a la couleur, ou à peu près. Cette enveloppe est dure comme celle des amandes ; elle contient un embryon volumineux dont les cotylédons sont formés de cellules minces pleines d'une matière grasse, solide, un peu grisâtre, qui donne le *beurre de Galam* (V. ce mot), dans la proportion de 45 à 50 pour 100.

Noix de galle. V. GALLE.

Noix du genou. L'un des noms vulgaires de la rotule.

Noix de médecine. V. PIGNON *d'Inde*.

Noix muscade. V. MUSCADE.

Noix de palmier ou *de palme*. Nom commercial des graines de l'*Elæis guineensis*, L., ou d'une espèce très-voisine. Le sarcocarpe du fruit donne l'*huile de palme*, et l'amande, qui contient 49 pour 100 de graisse, fournit le *beurre de palme* (V. ce mot). Les graines varient depuis le volume d'une petite noisette jusqu'à celui d'une noix, de formes variées, ovoïdes, arrondies, plus ou moins aplaties, piriformes, etc. ; le testa est dur, brun à l'extérieur comme dans son épaisseur, strié ou pourvu de véritables fibres qui se réunissent en prismes vers le sommet de la graine. Entre le testa et l'amande existe, dans celles qui viennent en Europe, une poussière grisâtre formée de débris de *Gamases*, de leurs larves, œufs et excréments. Le tégument est gris brun, pourvu de sillons petits, ramifiés, anastomosés. L'amande, qui reproduit la forme de la graine, est difficile à attaquer avec l'ongle, d'un blanc de lait ou grisâtre, un peu transparente.

Noix de terre. Tubercules des racines du *Bunium bulbocastanum*, L.

Noix vomique [all. *Brechnuss*, *Krähenauge*, angl. *nux vomica*, *poison-nut*, it. *noce vomica*, esp. *nuez vomica*]. Fruit du *vomiquier* (V. ce mot). C'est une sorte de baie globuleuse, recouverte d'une écorce lisse, jaune, dure et fragile, contenant, au milieu de la pulpe qu'elle renferme, des semences rondes, aplaties, grises et veloutées extérieurement, cornées à l'intérieur, et ordinairement blanches et demi-transparentes, quelquefois cependant noires et opaques. Ces semences sont inodores; leur saveur est âcre et très-amère. C'est un poison très-actif, dans lequel on trouve, comme dans la fève de Saint-Ignace, la strychnine et la brucine. La noix vomique, réputée autrefois anthelminthique et fébrifuge (sans doute à cause de son amertume), n'est plus employée aujourd'hui, parce que les mêmes doses de son extrait peuvent renfermer des quantités diverses de strychnine, qui en est le principe actif essentiel, selon la qualité des noix qui ont servi à le préparer. On administre à sa place la strychnine. V. ce mot.

NOLI ME TANGERE. s. m. [all. *Springkraut*]. Mots latins qui signifient *ne me touche pas*. Nom donné, en botanique, à quelques plantes, soit à cause des piquants dont elles sont hérissées, soit parce que, comme la balsamine sauvage, elles lancent leurs graines avec force quand on les touche. — En chirurgie, *noli me tangere* [all. *Gesichtskrebs*], ulcères que les divers moyens thérapeutiques employés ne font qu'irriter. Ce sont, le plus ordinairement, des épithéliomas du visage, et spécialement des lèvres, qui débutent par un bouton rouge (communément appelé *bouton chancreux*), dur, à base large, à sommet élevé. Un prurit continuel et brûlant excitant continuellement à y mettre le doigt, le sommet de ce bouton est arraché, ainsi que la croûte qui le remplace, et celle-ci laisse à découvert une érosion à bords élevés, à fond grisâtre, sanguinolent ou fongueux, laquelle ne tarde pas à faire des progrès. Ces ulcères doivent être combattus par les caustiques arsenicaux, ou excisés avec l'instrument tranchant.

NOMA ou **NOME**. s. m. [νόμη, de νέμειν, ronger]. Ulcère qui attaque la peau, et souvent la joue des jeunes enfants, la vulve des petites filles. Il apparaît sous la forme de taches rouges et un peu livides, sans pyrexie, douleur ou gonflement; mais, au bout de peu de jours, il devient gangréneux. Il faut le traiter par les caustiques, et à l'intérieur par les toniques; ou, si l'on est appelé de bonne heure, par les antiphlogistiques. Cette maladie a été décrite (*Mémoires de l'Académie de Stockholm*, t. XI) comme épidémique sur les enfants pauvres de cette contrée. V. STOMACACE.

NOMBRIL. s. m. V. OMBILIC.

NOMENCLATURE. s. f. [*nomenclatura*, de *nomen*, nom, et *calare*, appeler; angl. *nomenclature*, it. et esp. *nomenclatura*]. Un des procédés logiques à l'aide desquels l'esprit humain arrive à connaître le vrai. Il consiste essentiellement à désigner les objets par les noms qui ont le plus grand rapport possible avec leur nature réelle, simple ou composée, organisée ou inorganique. Toutes les sciences ont besoin d'exprimer avec brièveté et clarté une foule d'idées inusitées dans la langue vulgaire ou dans les autres parties de la science, et inconnues à ceux qui ne s'occupent pas de celle dont il s'agit. De là cette multitude de significations techniques données aux mots connus. L'anatomie a les siens, comme la physiologie et la chimie. L'anatomie générale, par exemple, et celle de ses branches qui traite des éléments anatomiques surtout, étudient des corps parfaitement délimités et aussi bien caractérisés que ceux qui sont l'objet de l'anatomie descriptive. On ne doit pas, par conséquent, s'étonner de voir des termes étrangers aux autres branches de l'anatomie employés dans l'étude de celle-ci. V. CLASSIFICATION.

Nomenclature chimique. C'est dans la chimie que ce procédé a reçu sa pleine application, et qu'il faut toujours en étudier le modèle. La nomenclature chimique est fondée sur les principes suivants : 1° Donner aux corps simples des noms insignifiants, pourvu qu'ils soient courts et ne soient pas un obstacle à la formation des noms composés; 2° former les noms des corps composés, de telle sorte qu'ils rappellent à la fois les noms des éléments et les proportions d'après lesquelles ils sont combinés; 3° indiquer, par la terminaison de ces noms, la nature des composés. V. ACIDE.

Nomenclature organique. La chimie étudiant tous les corps simples ou composés dont la composition est fixe, définie, et qui sont cristallisables ou volatils sans décomposition, on comprend que tous les principes immédiats qui présentent ces caractères doivent conserver en anatomie le nom qui leur est dévolu par la *nomenclature chimique*. Entre les espèces de corps coagulables, de composition chimique non définie, ou substances organiques, et les corps cristallisables, il y a un abîme, et il est impossible d'y appliquer les principes logiques qui servent à dénommer les composés chimiques définis. Mais tant que les principes immédiats végétaux et animaux n'auront pas été étudiés les uns et les autres anatomiquement, il serait prématuré de commencer par eux la *nomenclature organique*. Il est important toutefois de bien savoir que les corps non cristallisables, tels que les substances organiques, les éléments anatomiques et ceux qui en sont formés, comme les tissus et les humeurs, etc., sont des espèces de corps entièrement nouveaux, différents, en tous points, des espèces minérales naturelles ou des corps cristallisables que nous fabriquons artificiellement. Il est impossible, par conséquent, de les soumettre à la même nomenclature. Beaucoup d'éléments ont été dénommés avant qu'on connût exactement leur distribution dans l'économie, leurs caractères chimiques, leurs propriétés; et, par suite, ce *nom* a été emprunté à l'hypothèse qui régnait alors sur leur rôle physiologique. Ces noms ont été conservés, plutôt que d'en créer un ou plusieurs nouveaux destinés à les remplacer; seulement, au lieu de prendre ces termes dans leur *sens étymologique* qui indique un fait inexact, ils sont pris avec leur *signification historique* qui permet de les appliquer à un objet réel, comme on l'a fait pour le terme *physiologie* et tant d'autres. Il faut donc se garder de chercher dans ces noms une signification particulière, devant conduire à la connaissance de la chose, en dehors de l'étude de celle-ci.

Nomenclature pathologique. La nature de beaucoup d'organes, et, par suite, leurs noms, ne pourront, comme on le comprend facilement, être exactement déterminés qu'autant que les éléments anatomiques qui les composent, avec leur texture et leurs propriétés, l'auront été eux-mêmes, ce qui est loin d'être fait. Or, comme les lésions ne sont qu'une atrophie, une hypertrophie, une modification de structure avec ou sans déformation de ces éléments; comme les maladies ne sont que les troubles des propriétés de ceux-ci, accompagnant leurs lésions, il est manifeste qu'on ne

pourra songer à établir une nomenclature pathologique rationnelle tant que ces lésions et ces troubles n'auront pas été déterminés ; ce qui devra être fait d'abord dans les parties les plus simples pour s'élever graduellement jusqu'aux organes et aux appareils en passant par les tissus et les systèmes. Comme, d'autre part, cette gradation dans la complication croissante des parties du corps est à peine reconnue, on comprend que toutes les nomenclatures existant actuellement, et qui n'en tiennent compte, n'ont qu'une valeur transitoire. V. DOCTRINE et MALADIE.

NONANE (FIÈVRE). adj. [*febris nonana*, de *nonanus*, qui revient tous les neuf jours ; ἐνναταῖος]. Nom d'une fièvre intermittente revenant tous les neuf jours.

NON-VIABILITÉ. s. f. En médecine légale et en jurisprudence, état de l'enfant né dans un état de développement incomplet ou anormal d'un ou de plusieurs appareils qui ne lui permet pas de parcourir les phases de la vie extra-utérine. V. NOUVEAU-NÉ et VIABILITÉ.

NON VIABLE. adj. [de *non*, et *viable*, susceptible de vie]. En médecine légale et en jurisprudence, se dit de l'enfant né sans être apte à parcourir les phases de la vie extra-utérine. Les lois du développement n'offrent point la rigueur et la fixité absolue que leur suppose le vulgaire. Dans tous les animaux, comme dans les plantes, quel que soit l'abandon aux conditions naturelles, ou quels que soient les soins dus à l'intervention humaine, on voit toujours, sur une quantité d'ovules fécondés, un certain nombre d'entre eux qui, en raison de modifications très-minimes intervenues dans le commencement de l'évolution, arrivent fatalement à un état d'organisation tel, qu'ils ne peuvent vivre hors des enveloppes de l'œuf où ils se sont développés. D'autres ne peuvent vivre hors de ce milieu maternel qu'un temps très-limité ; dès la naissance, le médecin les reconnaît comme voués à une mort prochaine, en raison d'un développement incomplet ou anormal, ou de maladies de certains appareils, transmises héréditairement ou survenues sans causes *appréciables*, qui ne permettent pas de rapports prolongés entre l'être organisé et le milieu extérieur où il est ordinairement apte à vivre. C'est aux physiologistes que la loi a recours pour établir les limites de cette question dans les nombreuses variétés d'anomalies qui peuvent la faire poser. Les articles 725 et 906 du Code Napoléon disent que, pour succéder ou jouir du bénéfice d'un testament ou d'une donation, l'enfant doit être né viable. Or, la viabilité n'est pas définie par la loi. La science traduit *viabilité* par *aptitude à parcourir les phases diverses de la vie*. La question de viabilité ne saurait être posée tant qu'un enfant est vivant, car il y a toujours alors présomption de viabilité. Si l'on remédie par une opération quelconque à un vice de conformation dont il est affecté, et qu'on réussisse, la viabilité lui est définitivement acquise. Ce n'est donc que quand l'enfant a succombé que cette question doit être posée. Or, les vices de conformation peuvent se présenter sous deux conditions différentes. 1° Tantôt la science possède des moyens faciles, certains, exempts de danger, capables de les traiter ou de les guérir : telles sont les imperforations du prépuce, du méat urinaire, de l'anus, etc. 2° Tantôt les ressources de l'art sont incertaines, c'est-à-dire que le praticien n'est pas toujours sûr de réussir, parce que l'opération offre des dangers ou que les procédés opératoires ne présentent pas le même degré de certitude que dans le premier cas : telle est l'absence d'une plus ou moins grande partie du rectum. Dans cette double hypothèse, trois cas peuvent se présenter : 1. L'enfant meurt sans avoir été opéré, soit par incurie des parents, soit par absence ou timidité des hommes de l'art. 2. L'enfant a succombé après l'opération, soit à des accidents inhérents à l'opération elle-même, soit à des complications qu'il est impossible de prévoir, et qui d'ailleurs sont communes à tous les actes de la chirurgie ; soit enfin à ce que l'opération n'a pas été pratiquée en temps utile. 3. L'enfant succombe avant l'opération à des causes étrangères au vice de conformation dont il est affecté : tels seraient un accident, une maladie intercurrente, etc. 1° On ne doit pas faire dépendre la viabilité de circonstances éventuelles, telles que la position sociale de l'enfant, la présence des hommes de l'art, etc. 2° La viabilité doit être subordonnée seulement à l'état de la science et aux progrès de l'art de guérir. 3° Il faut admettre que tout enfant né avec un vice de conformation de nature à entraîner nécessairement la mort s'il est abandonné à lui-même, doit être considéré comme viable quand cette lésion peut être traitée et guérie, même en supposant que les opérations destinées à atteindre ce but puissent être suivies d'accidents graves ou même de mort.

NOPALÉES. s. f. pl. V. CACTÉES.

NO-RESTRAINT. [angl. *no*, non, et *restraint*, contrainte]. Mot emprunté par les aliénistes aux médecins anglais pour désigner la suppression absolue de tous les moyens mécaniques de contention durant le traitement de la folie. Ces moyens sont remplacés par la surveillance et l'active intervention des gens de service pour s'opposer aux actes dangereux des agités.

NORFOLK (RACE OVINE DE). On la trouve principalement dans les parties basses du comté de Norfolk et sur les dunes du Nord. Elle est rustique, facile à nourrir, et n'exige pas beaucoup de soin. Sa conformation est défectueuse ; elle a un corps long, mince, la face noirâtre, des yeux vifs, des cornes longues et contournées, des jambes hautes et grêles. Sa toison n'est pas abondante, mais sa laine est fine et sa chair de bonne qualité.

NORIUM. s. m. Métal peu connu extrait de l'un des oxydes mêlés aux zircones de Sibérie, de Norvége, de Ceylan, etc. L'oxyde de ce métal est appelé *norine*.

NORMAL, ALE. adj. [*normalis*, de *norma*, règle]. Qui est conforme à la règle, régulier.

NORMAND (CHEVAL). Caractères : Taille élevée de $1^m,60$ à $1^m,66$. Robe généralement baie. Tête un peu forte, quelquefois étroite et légèrement busquée ; encolure belle, bien développée ; garrot moyen ; côte arrondie ; formes générales agréables ; croupe allongée, souvent comprimée d'un côté à l'autre ; queue forte, bien plantée ; épaules musculeuses ; avant-bras et jarret très-beaux ; pieds plutôt grands que petits.

NOSENCÉPHALE. s. m. [de νόσος, maladie, et ἐγκέφαλος, encéphale ; esp. *nosencefalo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres chez lesquels l'encéphale est remplacé par une tumeur vasculaire, le crâne largement ouvert en dessus, mais seulement dans les régions frontale et pariétale, et le trou occipital distinct.

NOSOCHTHONOLOGIE. s. f. [de νόσος, maladie, χθών, terre, et λόγος, doctrine]. Nom donné par Clarus et Radius à la géographie médicale.

NOSOCOME. s. m. [νοσοκόμος, de νόσος, maladie, et κομεῖν, soigner]. Celui qui dirige les soins donnés aux malades.

NOSOCOMIAL, ALE. adj. [*nosocomialis*, de *noso-*

comium, hôpital, de νόσος, maladie, et κομεῖν, soigner; angl. *nosocomial*, it. *nosocomiale*, esp. *nosocomiale*]. Qui est relatif aux hôpitaux : *typhus nosocomial*, *fièvre nosocomiale* [all. *Lazarethfieber*, *Hospitaltyphus*].

NOSOCRATIQUE. adj. [de νόσος, maladie, et κρατέω, je domine; it. *nosocratico*]. Requin propose de donner ce nom aux médicaments vulgairement connus sous celui de *spécifiques*.

NOSOGÉNIE. s. f. [de νόσος, maladie, et γεννάω, j'engendre; angl. *nosogeny*, esp. *nosogenia*]. Formation des maladies; théorie des causes primitives des maladies et de leur mode de développement.

NOSOGRAPHIE. s. f. [*nosographia*, de νόσος, maladie, et γράφειν, décrire; all. *Nosographie*, angl. *nosography*, it. et esp. *nosografia*]. Mot d'origine très-moderne par lequel on désigne une distribution méthodique dans laquelle les maladies sont groupées par classes, ordres, genres et espèces.

NOSOLOGIE. s. f. [*nosologia*, de νόσος, maladie, et λόγος, discours; all. *Nosologie*, angl. *nosology*, it. et esp. *nosologia*]. Branche de la médecine qui s'occupe d'imposer des noms aux maladies, de les définir, de les étudier dans toutes leurs circonstances sur le vivant, d'en constater les traces sur le cadavre, d'en caractériser et classer les diverses espèces, et d'en rechercher la nature, autant du moins qu'elle est accessible à nos moyens d'investigation.

NOSOLOGISME. s. m. Système médical dans lequel on traite et l'on étudie les maladies comme si elles étaient des espèces distinctes d'êtres comparables aux espèces végétales et animales (V. ESSENTIALISME); espèces qui seraient naturelles elles-mêmes chez l'homme, nécessaires, essentielles, innées et inséparables de sa nature.

NOSOLOGUE ou **NOSOLOGISTE**. adj. et s. m. Médecin qui s'occupe de nosologie, et aussi médecin qui suit le système appelé nosologisme.

NOSOMANE ou **NOSOMANIAQUE**. adj. ou s. Qui concerne la nosomanie; qui en est atteint.

NOSOMANIE. s. f. [de νόσος, maladie, et μανία, manie]. Forme de monomanie dans laquelle le malade présente de fausses conceptions et des préoccupations délirantes au sujet de sa santé, allant jusqu'à entraîner l'aliénation dans la manière d'être et les actes, et distincte de l'hypochondrie simple, état nerveux ou état hypochondriaque. La nosomanie, aussi appelée *monomanie hypochondriaque* ou *hypochondrie délirante*, est une affection de l'instinct de conservation individuelle ou personnelle, qui peut s'accompagner d'hallucinations diverses et conduire à la démence.

NOSOPHOBE. adj. et s. Qui concerne la nosophobie; qui en est atteint.

NOSOPHOBIE. s. f. [de νόσος, maladie, et φόβος, crainte]. Forme de la nosomanie dans laquelle, par crainte d'une maladie qui n'existe pas, les maniaques se soumettent à un régime, à une hygiène, à des médications, etc., qui ne sont pas indiqués. C'est ainsi que certains individus se rendent dyspeptiques, anémiques, etc., en diminuant de plus en plus la quantité de leurs aliments de peur d'attaques d'apoplexie, etc.

NOSOPHORE. s. m. [de νόσος, maladie, et φορὸς, qui porte]. Appareil de fer composé de quatre piliers ou colonnes réunies par des tringles ou traverses de métal, et destiné à servir de lit pour les blessés, auquel on peut adapter tous les appareils de sustentation et de déplacement que réclament les différents cas qui se présentent: hamac de sangles pour bains; hamac de coutil pour canapé; alèzes de sangles servant à soulever le malade. Cet appareil s'adapte autour du lit du malade; par son moyen, on peut soulever les malades, les panser, les baigner, les déposer sur un canapé, les mettre dans toutes les positions sans les toucher à peine.

NOSOPOÉTIQUE. adj. [de νόσος, maladie, et ποιεῖν, faire]. Qui cause les maladies.

NOSTALGIE. s. f. [*nostalgia*, de νόστος, retour, et ἄλγος, tristesse; all. *Heimweh*, it. *nostalgia*]. Désir violent de revoir sa patrie. Ce n'est pas une maladie, mais une cause prochaine et très-puissante de maladie, qui peut même conduire à la mort. Il faut admettre trois phases distinctes dans la nostalgie. Au premier degré de son affection morale, le malade est triste, inquiet, insouciant, taciturne et sombre; il éprouve des faiblesses et des lassitudes spontanées, répète à chaque instant le nom de ses proches, regarde la terre natale comme un lieu enchanté, et s'abandonne à des rêveries apathiques. Cette période de la nostalgie est souvent la seule à laquelle se borne le mal. Arrivé au deuxième degré, le malade a les yeux égarés, rouges et gonflés; il soupire et pleure involontairement. Son teint devient livide; l'appétit se perd, les digestions sont pénibles; les excrétions et les sécrétions se troublent, la transpiration diminue; la céphalalgie apparaît, et avec elle un sommeil tourmenté par des rêves retraçant toujours le charme inexprimable de la vie sous le toit paternel; la respiration est courte, la peau sèche, le pouls faible et lent. Des accidents fébriles se montrent vers le soir; les forces physiques disparaissent, l'amaigrissement est très-rapide et les facultés intellectuelles s'éteignent. Enfin, dans le troisième degré, tous les symptômes s'aggravent : insomnie, stupeur, délire, prostration, diarrhée colliquative, fièvre ardente; dépérissement général rapide, par suite de manque d'appétit, de troubles digestifs, symptômes qui se terminent par la mort. On trouve, à l'autopsie, les méninges cérébrales épaissies ou au moins congestionnées, ainsi que la muqueuse digestive. V. SYMPATHIQUE.

NOSTOC ou **NOSTOCH**. s. m. Nom donné : 1° A des champignons basidiosporés appelés aujourd'hui *trémelles*, gélatineux, un peu translucides, sans forme arrêtée, qui se développent librement et rapidement sur la terre humide, en temps d'orage surtout. Ils portent des spores dans toute leur étendue sur un hyménium mince: on leur a attribué des propriétés actives toutes imaginaires. 2° A des algues unicellulaires ou filamenteuses, enveloppées d'un mucus globuleux, ou en expansions plus ou moins divisées.

NOSTOMANIE. s. f. V. NOSTALGIE.

NOTALGIE. s. f. [*notalgia*, de νῶτος, dos, et ἄλγος, douleur; it. et esp. *notalgia*]. Douleur à la région dorsale, sans phénomènes inflammatoires.

NOTATION CHIMIQUE. Langage conventionnel introduit dans la chimie par Berzelius. — 1° Les éléments d'un composé sont simplement représentés par la première lettre majuscule de leur nom latin, appelée leur symbole. Exemple: KO, formule de la *potasse* ou *oxyde de potassium*. Quand plusieurs noms commencent par la même lettre, on ajoute à chacun une autre lettre plus petite, prise dans le mot. Exemple : C, Cl, Ca, Cu, Co, *carbone*, *chlore*, *calcium*, *cuivre*, *cobalt*. H, indiquant l'hydrogène (dont le poids atomique est 6,239), se notera Ħ, si, pour les besoins de la formule, on adopte 12,478 pour ce poids, c'est-à-dire le double du premier chiffre. Le soufre (S = 201,165) deviendra

S=402,330; l'iode (I=789,7) deviendra I=1579,4; et ainsi des autres pour l'azote, le phosphore, le chlore, le brome, le fluor, etc. — 2° Le symbole de l'élément électro-positif doit toujours précéder celui de l'élément électro-négatif, dans les composés binaires. — 3° Les proportions des éléments d'un composé sont indiquées par un chiffre placé en haut et à droite des symboles; en forme d'exposant. Exemple : SO^3,Fe^2O^3, *acide sulfurique* et *sesquioxyde de fer*.—4° Les chiffres placés à gauche en forme de coefficient multiplient les lettres et les chiffres qui suivent jusqu'à la rencontre des signes algébriques +, —, =. Exemple : $2SO^3 + KO$, *deux équivalents d'acide sulfurique et un de potasse*. — 5° Dans la formule d'un sel, les signes de l'acide doivent être séparés de ceux de l'oxyde par une virgule. Exemple : AzO^5,KO, *nitrate de potasse*. — 6° Dans la représentation graphique de la réaction de plusieurs corps, il faut séparer les corps réagissants par le signe + et faire précéder du signe = le résultat de la réaction. Exemple : $SO^3,NO + AzO^5,BaO = SO^3,BaO + AzO^5,NO$, réaction du *sulfate de soude* sur l'*azotate de baryte*.

NOTENCÉPHALE. s. m. [*notencephalus*, de νῶτος, dos, et ἐγκέφαλος, cerveau ; it. *notencefalo*, esp. *notencefalo*]. Monstre dont le cerveau fait hernie et s'appuie sur les vertèbres dorsales, ouvertes postérieurement.

NOTIODE. adj. [νοτιώδης, humide, de νοτίς, humidité]. Nom ancien d'une fièvre grave avec déjections alvines, sueur, langueur et prostration.

NOTOCORDE. s. f. [de νῶτος, dos, et *corde*] (R. Owen, *corde* ou *chorde dorsale* ou *spinale* des auteurs). Cordon formé de cellules polyédriques très-cohérentes et enveloppé d'une gaîne homogène. Il se produit au fond du sillon primitif de la tache embryonnaire dans l'épaisseur du tissu de celle-ci. Son extrémité antérieure est un peu renflée en massue et s'étend jusqu'au niveau des vésicules auditives, où sera le corps du sphénoïde. Le corps cartilagineux de chaque vertèbre et celui de l'apophyse basilaire naissent autour de la corde dorsale comme centre, de telle sorte que jusqu'à l'époque de l'ossification des corps vertébraux (qui commence par un seul et unique point central), toutes les vertèbres sont traversées de part en part par la notocorde, dans toute la longueur du rachis et du coccyx, comme un fil traverse les grains d'un chapelet. Un peu avant l'apparition du point central d'ossification, la corde dorsale se renfle au centre des disques intervertébraux pour y produire la cavité intervertébrale, et sa substance en forme le contenu gélatiniforme. Ses cellules, d'abord polyédriques, finement granuleuses, se gonflent beaucoup au contact de l'eau et deviennent hyalines. Chez l'adulte, dans le contenu gélatiniforme des cavités intervertébrales, elles se remplissent de grandes gouttes d'une substance rosée ou jaunâtre attaquable par l'eau.

NOTOMÈLE. s. m. [de νῶτος, dos, et μέλος, membre ; esp. *notomelo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui présentent un ou deux membres accessoires insérés sur le dos.

NOTONECTE. s. f. [*Notonecta glauca*, L., de νῶτος, dos, et νηκτὸς, qui nage]. Insecte hémiptère, hétéromère, à corps aplati, nageant sur le dos dans les eaux stagnantes. Il pique fortement avec sa trompe, mais sans causer d'accidents.

NOTOPHORE. adj. et s. [de νῶτος, dos, et φορὸς, qui porte]. Monstres avec poche dorsale, provenant d'un spina-bifida très-prononcé.

NOTORRHIZE. adj. [de νῶτος, dos, et ῥίζα, racine]. Se dit des crucifères dont les cotylédons sont appliqués à la partie dorsale ou convexe de la radicule.

NOTORRHIZÉES. s. f. pl. Section de la famille des crucifères.

NOUAGE. s. m. Vulgairement le rachitisme.

NOUÉ, ÉE. adj. [all. *befruchtet*, it. *allegato*]. En botanique, ce terme, plus vulgaire que scientifique, est synonyme de *fécondé;* c'est en ce sens qu'on dit qu'un fruit est *noué*.—Communément, *noué* [all. *zweiwüchsig*, angl. *rikety*, it. *rachitico*, esp. *raquitico*], synonyme de *rachitique*, le gonflement des extrémités articulaires étant un des symptômes du rachitisme.

NOUET. s. m. [*nodulus*, all. *Säckchen*, angl. *satchet*, it. *sacchetto*]. Linge dans lequel, au moyen de quelques tours de fil, on enferme une substance médicamenteuse qu'on veut faire bouillir ou infuser, et ensuite retirer à volonté.

NOUEUX, EUSE. adj. [*nodosus*, all. *knotig*, angl. *knotty*, it. *nodoso*, esp. *nudoso*]. Se dit, en botanique, des tiges qui sont garnies de nœuds.

NOURET. s. m. Pâte épilatoire employée par les Arabes comme le *rusma*.

NOURRICE. s. f. [*nutrix*, τιθήνη, all. *Amme*, angl. *nurse*, it. *nutrice*, esp. *ama de leche*]. Mère qui allaite son enfant, et plus particulièrement femme qui, au prix d'un certain gage, remplace la mère dans cette partie de la fonction de reproduction. On doit choisir autant que possible, pour nourrice, une femme à constitution forte; qu'elle ait une poitrine large, bien développée, une respiration facile, un état d'embonpoint modéré, l'embonpoint excessif, pas plus que la maigreur, n'étant le témoignage d'une bonne complexion. L'état des gencives et des dents n'est pas sans importance. Les gencives seront fermes et rosées ; les dents seront belles ou tout au moins elles seront bonnes : en effet, quand bien même leur altération serait le résultat d'une affection locale, elle peut déranger la santé de la nourrice et causer l'odeur fétide qui en résulte. La nourrice aura de bonnes dents, car celle qui mâche bien digère bien, et cette condition influe sur les bonnes qualités du lait. On évitera avec soin de choisir celle qui aurait une transpiration fétide, qui aurait moins de vingt ans et plus de trente-cinq ou quarante ans. On doit ensuite s'assurer qu'il n'existe actuellement aucune affection aiguë ou chronique ; il faut s'enquérir avec soin de l'état habituel de la santé. L'inspection attentive des viscères thoraciques et abdominaux est rigoureusement commandée ; et puis, quand on n'aura pu constater aucune trace de maladie récente ou ancienne, aucun ganglion, aucune cicatrice, qui puissent accuser un état scrofuleux, il faudra rejeter celles qui sont issues de parents phthisiques, dartreux ou ayant les écrouelles, l'épilepsie. Il faut qu'il n'y ait en elle aucune tache ni soupçon de maladie vénérienne. On la choisira avec des mamelles d'une grosseur moyenne : il faut en effet ne pas s'en laisser imposer par une quantité de tissu graisseux au moins inutile à la lactation ; le volume réel de la glande doit seul préoccuper. En général, les seins de moyenne grosseur, surtout coniques, donnent la richesse de lait la plus grande ; viennent ensuite les seins très-gros, puis les seins très-petits. L'auréole doit être large, monticuleuse, foncée, offrir de petits tubercules. Le mamelon, saillant, facilement érectile, doit être bien perforé de plusieurs petits trous pour être d facile trait. En pressant le mamelon, le lait doit sortie par un grand nombre de trous ; s'il n'y en a que

quatre ou cinq, la nourrice est mauvaise. L'importance d'une bonne conformation du mamelon est évidente : trop court, trop gros, ou trop aplati, il apporte à l'allaitement un obstacle souvent insurmontable ; est-il enfoncé, pour ainsi dire, dans la mamelle, comme cela s'observe quelquefois, alors, quoi qu'on fasse pour le faire saillir, l'enfant est fatigué par des tentatives infructueuses et repousse le sein. L'opinion que la sécrétion mammaire serait d'autant plus abondante que la femme aurait fait plus d'enfants n'est pas susceptible d'être généralisée. Malgré cela, tous les accoucheurs donnent la préférence à la femme qui aura déjà élevé un ou même deux enfants, parce qu'elle aura plus d'expérience, et qu'il sera possible de se renseigner sur la quantité et sur la durée de son lait, parce qu'elles sont moins impressionnées que les primipares par l'éloignement de leur enfant. En compensation, certaines habitudes leur sont difficiles à quitter et d'autres à prendre ; puis elles sont plus exigeantes, comparant toujours la maison où elles sont avec la dernière où elles ont nourri. On voit de bonnes nourrices chez lesquelles la sécrétion lactée se tarit deux jours après le départ de leur propre enfant ; d'autres, au contraire, refusées parce qu'elles n'auraient présenté à l'examen du médecin qu'une sécrétion insuffisante, offrir un lait abondant dès qu'elles se sont un peu familiarisées avec lui. Dans le premier cas, le chagrin, dans le second, la crainte, avaient amené le même résultat. Il est bon d'être prémuni contre ces causes d'erreurs, d'une part préjudiciables aux nourrices, et d'autre part pouvant conduire à refuser un lait qui possède en réalité toutes les qualités désirées. La grossesse amène la diminution, puis la cessation de la sécrétion. La seule modification sensible que le lait semble éprouver sous l'influence de l'écoulement des règles, lorsqu'il survient pendant la durée de l'allaitement, consiste dans une diminution plus ou moins considérable de la quantité de crème ; c'est aussi à cette particularité qu'il faut attribuer l'aspect bleuâtre que prend le lait chez les femmes à l'époque des règles. Cette modification ne semble d'ailleurs exercer aucune influence fâcheuse sur la santé des nourrissons. C'est par une erreur grossière que le vulgaire ne voit, dans les flueurs blanches, autre chose que la sécrétion lactée détournée de ses voies normales ; mais il n'en est pas moins vrai, pour quelques hommes expérimentés, que la sécrétion lactée est en raison inverse de la leucorrhée. — Nourrice, se dit, en zoologie, de certains états des êtres qui passent par la métagenèse. V. Néomélie.

NOURRICIER, IÈRE. adj. [*nutritius*, de *nutrire*, nourrir ; θρεπτικός, all. *ernährend*, angl. *nutritive*, it. *nutritivo*, esp. *nutricio*]. Ce qui nourrit. — *Artères nourricières.* Les rameaux artériels qui s'engagent dans les *trous nourriciers* des os longs, et qui pénètrent par ces conduits jusque dans la moelle des os. — *Suc nourricier.* V. Suc.

NOURRISSON. s. m. [all. *Säugling*, angl. *nursling*, it. *allievo*, esp. *hijo de leche*]. Le jeune enfant, tant qu'il est nourri par sa mère ou par une nourrice.

NOUURE. s. f. V. Rachitisme.

NOUVEAU-NÉ. adj. et s m. [*infans*, *recens natus*, παιδίον, all. *neugeboren*, angl. *newborn*]. Qui vient de naître. La première partie de ce mot est prise adverbialement : on dit *un nouveau-né, des nouveau-nés.* Pendant combien de jours un enfant est-il un *nouveau-né?* Pendant sept jours pour le médecin au point de vue des soins qu'exige l'enfant, et, pour le physiologiste, au point de vue des données de la science. En effet, 1° Quetelet a prouvé que, malgré l'allaitement, le nouveau-né perd graduellement de son poids jusqu'au quatrième jour, où la perte atteint en moyenne 140gr,62 ; celle-ci reste stationnaire ou se répare peu à peu, et ce n'est qu'au huitième jour que l'enfant a repris le poids initial qu'il avait au moment de l'accouchement. 2° Ce fait coïncide avec les changements dans la nutrition qu'entraîne la substitution des matériaux réparateurs venus du dehors, tels que le lait, etc., à ceux qui étaient empruntés, par le placenta, au sang maternel même ; il coïncide en un mot avec la mise en jeu des organes divers de l'appareil digestif, substitués au placenta, substitutions graduelles, et non brusques. 3° A ces dernières particularités, à ces modifications des actes moléculaires de la *nutrition*, qui d'abord est moins régulière et moins énergique qu'elle n'était, se rattache, comme conséquence nécessaire, l'abaissement réel de la température ou une grande tendance à un facile abaissement de la température du nouveau-né, tendance qui diminue à mesure que le poids augmente. Mais ce n'est point la respiration qu'il faut en accuser, car elle va toujours en se développant dès la première inspiration. 4° Il résulte de ces faits l'obligation, pour le médecin, de prévenir, pendant la première semaine, tout refroidissement du nouveau-né, refroidissement très-dangereux, la nutrition ne pouvant encore être activée par l'exercice pour le combattre. Le séjour dans un appartement chaud, l'usage de vêtements de laine douce et de coton sont donc indiqués dans cette période, ainsi que l'usage du lait maternel ou du lait de vache chauffé légèrement, donnés toujours en petite quantité, mais à des intervalles de temps rapprochés, jusqu'à ce que le jeu de tous les organes digestifs se soit montré régulier. V. Infanticide.

NOVACULE. s. f. [*novacula*, rasoir]. Instrument de l'ancienne chirurgie destiné à l'épilation.

NOYAU. s. m. [*nucleus*, πυρήν, all. *Kern*, angl. *stone*, *kernel*, it. *nocciolo*, esp. *nucleo*]. Partie dure et solide que certains fruits renferment, et qui contient la semence ou l'amande. — Anat. *Noyau de cellule*, ou simplement *noyau* [*nucleus*, all. *Kern*, it. *nucleo*], *vésicule nucléenne* [*Kernbläschen* de Nægeli]. Le *noyau* (*nucléus*, *cytoblaste*) est une partie qui entre dans la structure des éléments anatomiques ayant forme de *cellule* (V. ce mot) ; et chez les animaux il se trouve même dans des éléments qui n'ont pas cette structure : il se trouve dans des fibres comme les fibres de Remak (V. Nerveux), dans le myolemme des faisceaux musculaires de la vie animale, dans les parois des capillaires, etc. C'est une partie constituante qui, chez les végétaux, adhère immédiatement à l'utricule azoté, ou, se trouvant dans sa cavité, y adhère par des filaments d'apparence muqueuse, souvent parsemés de granulations moléculaires ; il est azoté comme l'utricule primitif. Il existe dans la grande majorité des cellules ; mais il n'est pas rare de trouver, dans toutes les espèces de cellules, des individus qui manquent de noyaux, aussi bien pour les cellules animales que pour les cellules végétales. C'est ainsi que beaucoup de cellules du tissu utriculaire des phanérogames, que celles de beaucoup de champignons et d'algues même, etc., sont souvent dépourvues de noyau, même au moment de leur naissance aussi bien que plus tard (V. Cytoblaste). D'un autre côté (Fig. 305), on trouve des *noyaux libres*. Il ne faut pas croire que, dans un quelconque des modes de naissance des éléments anatomiques,

le noyau préexiste nécessairement à l'apparition de la cellule, et que celle-ci dérive de celui-là. Le noyau apparaît, en général, en même temps que se dessine déjà la masse cellulaire ; quelquefois il la précède ; quelquefois sa naissance est, au contraire, consécutive ; d'autres fois, enfin, il ne paraît jamais pendant toute la durée de l'existence de la cellule. On sait, du reste, que, surtout chez les plantes, il se résorbe pendant les phases du développement. Son rôle est ordinairement passager comme celui de l'utricule azoté ; il persiste souvent avec l'utricule dans les organes où une active nutrition se maintient ; il n'existe que dans les cellules où l'utricule existe, il manque là où l'utricule est absent ; il y a assez souvent des utricules azotés sans noyau, il n'y a jamais de noyau sans utricule. Le noyau est un petit corps ordinairement sphérique, ovoïde ou lenticulaire (*a*, *b*, *c*), à bords nets et bien déterminés. On distingue dans le noyau la *masse* du noyau et le *nucléole* (V. ce mot).

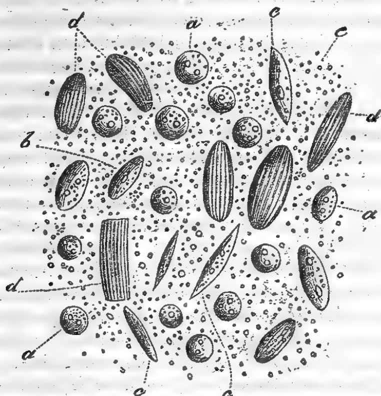


Fig. 305.

La masse du noyau est formée par une substance transparente, parsemée de granulations moléculaires, plus petites que le nucléole (*a*, *c*) et plus ou moins abondantes ; elles sont grisâtres ou teintées en jaune. C'est un corps solide ; il est impossible d'y démontrer, à l'état normal, une *paroi* ou *contenant* distinct du *contenu*, si ce n'est dans l'*ovule*. Son volume varie entre 0^{mm},010 et 0^{mm},020, chez les plantes. Il varie chez les animaux avec chaque espèce de cellules et sert beaucoup à les distinguer par ce fait et par sa forme. Il y en a souvent plusieurs dans les cellules végétales, et quelquefois deux dans les cellules épithéliales des glandes (salivaires, pancréas, foie), du rein et du poumon. On fait entrer dans le groupe des cellules certains éléments normaux de forme et de volume très-variables, caractérisés surtout par la présence de *noyaux multiples* (V. Myéloplaxe). Sur les cellules animales, surtout dans des conditions séniles ou dans les tumeurs, on trouve quelquefois le noyau contenu dans une cavité claire, tantôt petite, tantôt grande, placée à peu près au centre de la cellule, qui est granuleuse dans le reste de son étendue. — *Noyau cendré des corps restiformes*. Amas de petites cellules multipolaires analogues à celui de la substance gélatineuse de l'extrémité des cornes postérieures grises de la moelle épinière. — *Noyau gélatineux de la moelle*. V. Substance. — *Noyau rouge de Stilling*. V. Olivaire. — *Noyau de substance grise* ou *d'origine du grand hypoglosse et des autres nerfs de la moelle allongée et de la protubérance*. Amas de substance grise de la moelle allongée et de la protubérance formés de cellules multipolaires, servant d'origine réelle aux tubes des nerfs qui émergent de ces organes, et à des tubes en connexion avec les cellules multipolaires de la moelle et de la protubérance.

NOYÉ. adj. et s. m. [all. *ertränkt*, angl. *drowned*, it. *annegato*, esp. *anegado*]. Personne qui a subi l'asphyxie (V. ce mot) par submersion. Ce n'est pas de l'eau bue, mais de la suppression de la respiration que meurent les noyés. C'est la respiration qu'il faut rétablir. Aussi : 1° On administrera les secours sur place, *au grand air* (excepté lorsque le temps est trop froid), en découvrant la face ainsi que la poitrine du malade. 2° Le noyé sera placé doucement sur le côté, la face tournée du côté de la terre, un de ses bras soutenant le front. 3° On imitera les actes de la respiration de la manière suivante : le malade étant placé dans la position que nous venons d'indiquer, on remarquera qu'il y a *expiration*, c'est-à-dire expulsion d'air de la poitrine ; que cette expiration augmente quand on comprime le dos, et qu'au moment où cesse cette compression, une *inspiration* commence, qui devient complète si l'on tourne le malade sur le côté et un peu au delà. Ainsi, on placera alternativement le malade sur le ventre et sur le côté, et cette manœuvre sera répétée doucement et régulièrement quinze fois environ par minute. 4° On cherchera en même temps à rétablir la circulation en pressant chaque membre, le ventre et les flancs, avec les mains, de manière à refouler le sang vers le cœur et en frictionnant les côtés de la poitrine. Cette espèce de massage est la meilleure manière de réchauffer le corps. Toute chaleur d'origine étrangère est plus nuisible qu'utile tant que la respiration n'est pas rétablie.

NOYER. s. m. [*Juglans regia*, L., all. *Nussbaum*, angl. *walnut-tree*, it. *noce*, esp. *nogal*]. Arbre (monœcie polyandrie, L., térébinthacées, J.) dont le fruit est connu sous le nom de *noix* (V. ce mot). Toutes ses parties exhalent une forte odeur, qu'on prétend être nuisible à ceux qui dorment sous son ombre, assertion inexacte ; toutes sont antiscrofuleuses.

NU, NUE. adj. [*nudus*, ψιλός, all. *unbedeckt*, angl. *naked*, it. *nudo*, esp. *desnudo*]. Se dit, en botanique, d'une partie quelconque privée des appendices qui l'accompagnent souvent ou ordinairement. On admettait autrefois des *graines nues* ; on sait aujourd'hui que celles qui semblent l'être n'ont cette apparence qu'à cause de leur soudure intime avec le péricarpe. — En chimie, *feu nu*, celui dont l'action se dirige immédiatement sur une substance.

NUAGE. s. m. [*nubes*, νεφέλη, all. *Wolke*, angl. *cloud*, it. et esp. *nube*]. Vapeur aqueuse vésiculaire suspendue dans l'atmosphère, dont elle trouble la transparence, et qui se soutient à une plus ou moins grande élévation, parce qu'elle est en équilibre avec le poids de la colonne d'air placée au-dessous. — Par analogie, *nuage*, flocons que l'on observe quelquefois un peu au-dessous de la surface de l'urine qu'on a laissée reposer dans un vase ; on a appelé *nuage inférieur*, ou *énéorème*, les flocons en suspension vers le milieu ou le tiers inférieur du liquide. — On a aussi nommé *nuage*, ou *nubécule*, le néphélion.

NUBÉCULE. s. f. V. Néphélion et Nuage.

NUBILE. adj. [*nubilis*, ἡβητικός, all. *mannbar*, esp. *nubile*]. Qui est devenu apte au mariage et à

reproduire. On confond souvent l'état de l'individu pubère avec celui de l'être nubile. Si le droit donne gain de cause à ceux qui partagent cette erreur, les médecins doivent se garder de se mettre ainsi en opposition avec les progrès de leur science, surtout lorsqu'il en résulte, comme dans ce cas, de graves inconvénients pour la société, en ce qui concerne les individus pubères mais non encore nubiles, ainsi que les enfants qu'ils peuvent produire. En effet, la puberté (V. ce mot), étant caractérisée par la première maturation avec chute de l'œuf et menstruation chez les filles, par la première production et éjaculation de spermatozoïdes chez les mâles, n'indique pas absolument que les organes, autres que l'ovaire et le testicule, soient arrivés au degré d'évolution convenable. Chez la femme, l'utérus, le vagin, le bassin, les cavités abdominale et thoracique, les mamelles, n'ont pas encore atteint ce degré. Si, au lieu d'un accroissement régulier, ces organes en subissent un trop rapide sous l'influence d'une fécondité *ordinairement possible* dès la puberté, ils deviennent le plus souvent malades tout de suite ou peu après; leurs usages s'éteignent de bonne heure chez la femme et même chez l'homme. Mais surtout le fœtus, développé dans des organes encore imparfaits, reste le plus souvent débile, si tant est qu'il arrive à l'âge moyen de la vie. L'accroissement des organes convenable à la *reproduction* d'enfants bien constitués, ce qui caractérise la nubilité, n'est complet chez l'homme qu'à l'âge de vingt-quatre à vingt-six ans dans les contrées plus au nord que le centre de la France et d'un à trois ans plutôt dans le midi; chez la femme il n'est complet que de dix-huit à vingt-deux ans, le plus ordinairement à vingt ans. V. MENSTRUATION.

NUBILITÉ. s. f. [*nubilitas*, de *nubere*, se marier; ἥβη, all. *Mannbarkeit*, esp. *nubilidad*]. Aptitude au mariage. Ce mot est ordinairement considéré comme synonyme de *puberté*, du moins en ce qui concerne les filles. C'est là une erreur relevée à juste titre par Guépin (de Nantes), car la physiologie prouve que ces deux périodes de l'évolution ne sont point identiques.

NUCELLE. s. f. [*nucellum*, all. *Nucelle*]. Corps celluleux que l'on trouve au centre de l'ovule végétal. C'est la *tercine* de Mirbel; à son centre se développe le véritable ovule. V. EMBRYONNAIRE (*sac*).

NUCLÉAIRE. adj. Qui se rapporte aux noyaux. — *Épithélium nucléaire*. V. ÉPITHÉLIUM.

NUCLÉÉ, ÉE. adj. [*nucleatus*]. Se dit de tout élément anatomique qui est pourvu de noyau.

NUCLÉIFORME. adj. En forme de noyau.

NUCLÉOLE. s. m. [*nucleolus*, all. *Kernkörperchen*]. Le *nucléole* (Fig. 305, *b*, *c*), ou les nucléoles, quand il y en a deux (*a*, *a*) ou plusieurs, sont des parties du noyau (V. ce mot). Ce sont des corpuscules très-petits ($0^{mm},005$ à $0^{mm},002$), mais pourtant plus gros et plus brillants au centre que les granulations moléculaires du noyau. Ils sont sphériques, à bords généralement nets et foncés; leur masse est homogène. Quelquefois, mais rarement, ils renferment une granulation moléculaire à leur centre, qui reçoit le nom de *nucléolule*. Souvent il n'y a pas de nucléole dans des noyaux qui sont parfaitement constitués à tout autre égard. Le nucléole naît toujours après le corps du noyau, dans son intérieur.

NUCLÉOLÉ. adj. Qui est pourvu de nucléole.

NUCLÉUS. s. m. V. NOYAU.

NUCULAINE. s. m. [all. *Beernüsschen*, it. et esp. *nuculanio*]. Fruit charnu, non couronné par les lobes du calice, auquel l'ovaire n'adhère point, et qui renferme plusieurs noyaux distincts.

NUCULE. s. f. [*nucula*, all. *Nüsschen*, esp. *nucula*]. Chacun des noyaux contenus dans un nuculaine.

NUG, ou NOUK, NOOK. s. m. Plante de la famille des composées de la tribu des sénécionidées, le *Guizotia oleifera*, DC. ou *abyssinica*, Moq. (*Polymnia abyssinica*, L.), abondamment cultivée en Abyssinie et dans l'Inde pour ses fruits oléifères, qui sont mangés comme anthelminthiques par les Éthiopiens.

NULLIPARE. adj. En obstétrique, la femme qui n'a pas eu d'enfant.

NUMÉRIQUE (MÉTHODE). Méthode due à P.-C. Louis, qui consiste à établir *numériquement* les résultats de l'observation médicale. C'est la statistique appliquée à la pathologie et à la thérapeutique. Elle a donné et elle donnera encore des appréciations dignes d'intérêt: ainsi elle nous a appris que la fièvre typhoïde ou dothiénentérie est limitée à un certain âge, et qu'elle suit une loi de croissance et de décroissance dans les différentes périodes de la vie. Mais il faut bien s'entendre sur le but à atteindre. Si l'on prétend que la *méthode numérique* doit remplacer les autres procédés d'observation en médecine, on se trompe et l'on rapetisse infiniment le champ de l'étude. Mais si l'on se borne à la considérer comme un auxiliaire de tout le reste, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle tend à faire prévaloir de la précision dans les observations; car, en fait, elle constitue l'application méthodique de l'étude des caractères de *nombre*, l'un des caractères d'ordre mathématique. Seulement son application exclusive a souvent fait négliger l'examen des caractères des autres ordres; elle a trop tendu à faire croire que les connaissances anatomiques et physiologiques, qui permettent seules de peser la valeur des symptômes, pourraient être remplacées par le calcul de la fréquence de ces symptômes sur un *grand nombre* de malades observés en quelque sorte passivement, en dehors de toute préoccupation sur l'état et la manière d'agir des organes. V. ANATOMIE et OBSERVATION.

NUMMULAIRE. adj. Qui est en forme de pièce de monnaie. — *Cautère nummulaire*. V. CAUTÈRE. — *Crachat nummulaire*. V. CRACHAT.

NUNNARI. s. m. [*Hemidesmus indicus*, R. Brown]. Plante apocynée de l'Inde dont la racine est employée comme succédanée de la salsepareille.

NUPHAR. s. m. V. NÉNUPHAR.

NUQUE. s. f. [*cervix*, αὐχήν, all. *Nacken*, angl. *the nape of the neck*, it. et esp. *nuca*]. Partie supérieure de la partie postérieure du cou. On appelle *emplastra nuchalia*, certains emplâtres qui s'appliquent à la nuque.

NUTANT, ANTE. adj. [*nutans*, all. *nickend*, esp. *nutante*]. Se dit, en botanique, d'une partie dont le sommet s'incline plus ou moins vers la terre.

NUTATION. s. f. [*nutatio*, de *nutare*, pencher; all. *Sonnenwendigkeit*, it. *nutazione*, esp. *nutacion*]. Faculté qu'ont certaines fleurs de suivre le mouvement apparent du soleil. — Oscillation habituelle de la tête, vulgairement appelée *branlement de tête*.

NUTRICIER. V. NOURRICIER.

NUTRIMENT. s. m. Mot introduit récemment. Le *nutriment* différerait de l'*aliment* par la propriété de nourrir même celui qui ne digère pas. On le reconnaît à ce que, injecté dans les veines, il est retenu, utilisé, sans avoir traversé les organes digestifs, et n'est pas rejeté par les urines, comme l'est la gélatine injectée

de même. Les nutriments seraient : 1° l'*albumine ;* 2° la *fibrine*, soumises à la cuisson durant trente heures, ou soumises à l'action du suc gastrique ou de la pepsine (V. ce mot) : l'action serait la même, opérée dans des bocaux, une poche de caoutchouc ou l'estomac ; 3° les *bouillons* et l'*osmazôme*. Les nutriments ont été proposés comme méthode nouvelle de traitement des malades dont l'estomac ne digère pas. Ce procédé est fondé sur des données purement chimiques ; il ne tient nul compte de la nécessité du mélange de la salive, des sucs gastrique, biliaire et pancréatique, pour qu'une substance soit assimilée ; il est proposé sans tenir compte de ce que la bile et le suc pancréatique ne sont sécrétés en telle ou telle quantité, avec telle ou telle propriété qu'à la condition que l'estomac aura élaboré quelques matières ingérées. Aussi est-il resté à peu près sans résultat.

NUTRIMENTAIRE. adj. S'est dit des substances rendues absorbables et assimilables par les agents digestifs.

NUTRIMENTIF. adj. Qui concerne les nutriments, qui sert à les préparer.

NUTRITIF, IVE. adj. [*nutritivus*, esp. *nutritivo*]. Qui a rapport à la nutrition.

NUTRITION. s. f. [*nutritio*, de *nutrire*, nourrir; θρέψις, all. *Ernährung*, angl. *nutrition*, it. *nutrizione*, esp. *nutricion*]. Nutrition, d'où vie. Propriété élémentaire des corps organisés, caractérisée par le *double mouvement continu de combinaison et de décombinaison que présentent, sans se détruire, les éléments anatomiques de ces êtres, végétaux et animaux.* C'est la plus générale de leurs propriétés, car tous les éléments anatomiques en jouissent, et il y a des éléments qui n'ont pas d'autre propriété : telles sont certaines cellules d'épithélium ; mais tous ont au moins celle-là. Lorsque les éléments cessent de présenter cette propriété, on caractérise leur état par le nom de *mort*, on dit qu'ils sont morts, qu'ils ont cessé de vivre. Alors ils ne présentent plus que les propriétés des corps d'origine inorganique ; ils se décomposent, à moins qu'on n'en fasse des composés plus stables en les combinant avec le sublimé, avec l'alcool, etc. Toutes les autres propriétés supposent la *nutrition*, tandis qu'elle ne suppose aucune propriété vitale ; elle est une condition d'existence pour toutes les autres et caractérise la vie ou vitalité plus que toute autre propriété vitale. Le corps organisé, l'élément anatomique étant donné, elle a pour condition d'existence ses propriétés d'ordre physique et d'ordre chimique ; elle les suppose nécessairement, mais elle ne dépend que de la propriété physique d'endosmose et exosmose, et des propriétés chimiques de se combiner et de se décomposer que possèdent les principes qui constituent la substance organisée des éléments anatomiques. Elle ne dépend que des propriétés d'ordre inorganique des éléments, tandis que les autres propriétés vitales sont toutes sous la dépendance de la nutrition. La *nutrition* est la propriété vitale naturellement la plus simple, puisqu'elle consiste uniquement dans le fait continu de combinaison et de décomposition des principes immédiats constituant la substance organisée. Chacun de ces deux actes, pris isolément, reçoit un nom particulier, quand il en est question dans les corps organisés, parce que là ils diffèrent de ce qu'ils sont dans les corps bruts par leur accomplissement simultané et continu dans une même substance (la substance organisée), dans un même élément anatomique : le premier prend le nom d'*assimilation*, parce que, par cet acte, des substances différentes de celle des corps vivants deviennent semblables à elle, en font partie ; le second s'appelle *désassimilation*, parce que les principes qui faisaient partie de la substance des éléments cessent d'être semblables à celle-ci, et s'en séparent en prenant un état qui, sans être absolument celui des corps d'origine minérale, s'en rapproche par la faculté de cristalliser, etc. (V. ces mots). Ainsi les éléments anatomiques ont : 1° la propriété de se combiner incessamment avec les substances qui pénètrent en eux par endosmose ; 2° celle d'abandonner en même temps, par décombinaison, des principes qui sortent par exosmose, sans que pour cela ils cessent d'exister, sans que pour cela ils acquièrent une masse indéfinie, ou finissent au contraire par disparaître en se décomposant tout à fait. A ces deux actes de la *nutrition* se rattachent deux autres propriétés qui sont secondaires par rapport à la nutrition : ce sont la propriété d'*absorption* et celle de *sécrétion*. Ces deux propriétés sont des cas particuliers de la nutrition, et chacune se rapporte plus essentiellement à l'un de ses actes chimiques élémentaires : l'absorption, au fait de combinaison qui a pour condition physique d'accomplissement l'endosmose ; la sécrétion, au fait de décombinaison ou de décomposition qui a pour condition physique d'existence l'exosmose. C'est pour cela que la *nutrition*, l'*absorption* et la *sécrétion* reçoivent depuis longtemps le nom d'*actes de la vie de nutrition*, quand on veut les désigner dans leur ensemble, sans distinction spéciale. Mais il ne faudrait pas les considérer, ainsi qu'on fait quelquefois, comme des propriétés de même ordre, puisque les deux dernières sont sous la dépendance de la première. Ce sont deux faits contingents à cette propriété fondamentale. L'absorption et la sécrétion n'existent qu'à l'état d'ébauche dans les éléments ; ce n'est qu'autant qu'ils sont réunis en *tissus* qu'elles deviennent bien évidentes : aussi l'on dit avec raison que ce sont des *propriétés de tissus* d'ordre organique ou vital, et non des propriétés élémentaires à mettre sur le même pied que la nutrition. Ce ne sont pas non plus deux propriétés aussi fondamentales que celle de développement et celle de reproduction, qui reposent également sur la nutrition ; car il n'y a pas d'élément qui ne se nourrisse ; il n'y en a pas non plus qui ne se développe une fois formé, et qui ne se reproduise ou ne puisse se reproduire d'une manière ou de l'autre avant de mourir, tandis qu'il y a des éléments qui ne sécrètent pas, comme la substance des os, celle des cartilages, celle des ongles ; il y en a aussi qui n'absorbent pas ou presque pas, tels sont les mêmes éléments : car il ne faut pas confondre l'imbibition ou endosmose, ni l'exhalation ou exosmose, fait physique pur et simple, avec l'absorption proprement dite et la sécrétion. C'est à la *propriété de nutrition*, dont les actes assimilateurs et désassimilateurs viennent à s'opérer dans des conditions anormales ou dont les premiers viennent à cesser par suite de ces conditions, que se rattachent les phénomènes suivants, savoir : 1° Ceux d'*ulcération*, c'est-à-dire d'atrophie avec résorption, ou de liquéfaction des éléments anatomiques. Ces phénomènes se manifestent dans tous les tissus, tant vasculaires que non vasculaires, sans qu'une inflammation préalable des tissus auxquels ceux-ci empruntent leurs matériaux soit nécessaire, sans que l'inflammation qui précède quelquefois l'ulcération des tissus vasculaires soit une condition indispensable de l'ulcération ou offre rien de spécial dans ce cas-là.

L'expression *inflammation ulcérative* doit donc disparaître, en ce qu'elle tend à rattacher faussement à cet acte morbide l'ulcération plutôt qu'à la propriété de nutrition, et, en outre, parce qu'elle n'exprime pas un fait exact. 2° Les phénomènes d'*élimination* de séquestres, de portions de tissus nécrosés, se rattachent également à la nutrition, en ce qu'il y a mortification d'une portion des tissus (*séquestre*) tant vasculaires que non vasculaires et ulcération des parties voisines encore vivantes. Ce n'est pas non plus à une inflammation préalable ou spécialement en rapport avec le phénomène d'isolement et d'élimination de la partie mortifiée que se rattache ce phénomène ; aussi l'expression *inflammation éliminatrice* n'a pas plus de sens que celle d'inflammation ulcératrice. V. Néomélie et Reproduction.

NUTRITIVITÉ. s. f. Qualité que possède une substance, de nourrir, d'être assimilable.

NYCHTHÉMÈRE. adj. et s. m. [*nychthemeron*, νυχθήμερον, de νὺξ, nuit, et ἡμέρα, jour ; all. *Nychthemeron*]. Espace de temps comprenant un jour et une nuit, ou un jour entier, c'est-à-dire vingt-quatre heures.

NYCTAGINÉES. s. f. pl. [*nyctagineæ*]. Famille de plantes dicotylédones apétales à étamines hypogynes, qui a pour caractères : Involucre entourant une ou plusieurs fleurs ; calice monosépale, souvent coloré, renflé à sa base, rétréci ou étranglé au-dessus du renflement, et prolongé au delà en un tube plus ou moins évasé : étamines définies, dont les filets sont réunis à leur base en un godet glanduleux formant un disque autour de l'ovaire sans y adhérer. Ces filets, libres, séparés au-dessus du godet, contractent adhérence avec le périgone en traversant son étranglement, et se prolongeant séparément au-dessus jusqu'à la hauteur de son limbe, terminés chacun par une anthère biloculaire. Le fruit est sec, monosperme, indéhiscent, inséré au milieu du disque ou godet, et recouvert par la base endurcie et persistante du périgone.

NYCTALOPIE. s. f. [*nyctalopia*, *amblyopia meridiana*, νυκταλωπία, de νὺξ, nuit, et ὤψ, œil (la lettre *l* est purement euphonique, comme dans *héméralopie*); all. *Tagblindheit*, it. et esp. *nictalopia*]. Maladie caractérisée par la faculté qu'a le malade de distinguer les objets à une faible lumière ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut supporter le grand jour. C'est dans ce sens qu'Hippocrate et Galien ont employé les mots νυκτάλωψ et νυκταλωπία. Cependant quelques médecins, et surtout beaucoup de lexicographes, faisant dériver *nyctalopie* de νὺξ, nuit, ἀλαὸς, aveugle, et ὤψ, œil, ont prétendu que ce mot signifiait l'impossibilité de voir pendant la nuit, la cécité nocturne, ou ce qu'on appelle l'*héméralopie*. Cette interprétation et cette étymologie sont rejetées avec raison. La nyctalopie dépend souvent de l'extrême sensibilité de la rétine ou de l'iris, d'où résulte le resserrement de l'ouverture pupillaire. D'autres fois, au contraire, elle tient à la dilatation trop grande de cette ouverture ; elle peut aussi être le résultat d'obstacles physiques à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil, comme de l'existence d'une taie sur la cornée, de l'opacité centrale du cristallin ou de sa capsule, ou d'un défaut de pigmentum de la choroïde : de là un diagnostic, un pronostic et un traitement très-variés.

NYCTÉRIN, INE. adj. [*nycterinus*, νυκτερινός]. Nocturne, obscur foncé. S'est dit des symptômes morbides qui ne se montrent que la nuit, et de parties foncées des organes.

NYCTOTYPHLOSE. s. f. [*nyctotyphlosis*, de νὺξ, nuit, et τυφλὸς, aveugle ; *cæcitas nocturna*]. Cécité nocturne. V. Héméralopie.

NYMPHE. s. f. [*nympha*, all. *Puppe*, it. *ninfa*, esp. *ninfa*]. Insecte parvenu à son second état, principalement lorsque, sous cette forme, il possède la faculté de se mouvoir ; d'où il suit qu'une nymphe est une chrysalide mobile. — *Nymphes* [all. *Wasserlefzen*, it. *ninfe*, esp. *ninfas*]. Les petites lèvres de la vulve, parce qu'on leur a attribué pour fonction de diriger le cours de l'urine.

NYMPHÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones aquatiques, à larges feuilles entières orbiculées ; à fleurs grandes, polypétales, hypogynes ; à placentation axile, à endosperme double, ou quelquefois nul. Fruit formé de plusieurs carpelles soudés et polyspermes. Elles se placent près des papavéracées ; elles ont un rhizome amylacé, charnu.

NYMPHITE. s. f. [*nymphitis*]. Inflammation des nymphes ou petites lèvres.

NYMPHOMANIE. s. f. [*nymphomania*, de νύμφη, nymphe, et μανία, manie ; all. *Mutterwuth*, it. et esp. *ninfomania*]. Penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien, chez les femmes : maladie rangée par Pinel au nombre des névroses génitales de la femme. Elle survient quelquefois chez les femmes nerveuses, d'une imagination ardente, exaltée par des lectures ou des conversations érotiques, chez celles qui vivent dans une continence forcée ou qui se livrent à l'onanisme. La plupart la considèrent comme une affection de l'utérus ou de ses dépendances ; quelques-uns en placent le siége dans l'encéphale. Outre l'exaltation de l'appétit vénérien, qui constitue le symptôme caractéristique de la maladie, il y a souvent chaleur des lombes, de l'hypogastre et des seins, sécrétion plus ou moins abondante d'urines claires et de mucosités vaginales, état spasmodique général, avec sensation d'étranglement, etc. ; quelquefois des gestes ou des propos licencieux, ou une véritable folie. Il s'en faut bien que le mariage fasse toujours cesser cette maladie. Le traitement indiqué par les auteurs présente nécessairement des différences essentielles, suivant leur opinion sur le siége de la nymphomanie. Cependant il consiste, en général, dans l'emploi de tous les agents hygiéniques ou thérapeutiques propres à diminuer l'éréthisme des organes utérins, en même temps que l'on apaise l'excitation encéphalique par des applications de sangsues ou des affusions froides.

NYMPHOTOMIE. s. f. [*nymphotomia*, de νύμφη, nymphe, et τομή, section ; all. *Nymphotomie*, angl. *nymphotomy*, it. et esp. *ninfotomia*]. Excision d'une partie des nymphes, lorsqu'elles sont trop longues ou trop volumineuses, et qu'elles gênent la progression ou le coït. On pratique aussi la nymphotomie comme moyen curatif de certaines maladies de ces replis membraneux. Quelques auteurs ont nommé *nymphotomie* l'amputation du clitoris, que les anciens appelaient *nymphe* (νύμφη).

NYSTAGME. s. m. [*nystagmus*, it. *nistagmo*, esp. *nistagma*]. Clignotement spasmodique qui ressemble à celui d'une personne accablée d'envie de dormir et faisant de vains efforts pour se tenir éveillée. — *Nystagme de l'œil* [νυσταγμὸς, oscillation de la tête pendant le sommeil]. Oscillation latérale, continue ou momentanée, de l'œil, avec difficulté à regarder fixement les objets. Le nystagme provient de taches ou de points paralysés de la rétine et forçant à chercher l'endroit sain.

O

O. V. Abréviation.

OARIULE. s. f. [de ὠάριον, petit œuf, et οὐλή, cicatrice]. On donne ce nom et celui de *corps jaune* (*corpus luteum*) à un organe transitoire des ovaires provenant d'une modification naturelle de l'ovisac ou vésicule ovarienne des mammifères nubiles. Après la rupture de la vésicule de de Graaf et la chute de l'ovule, la membrane molle et très-vasculaire de cette vésicule, déjà un peu gonflée, continue à s'hypertrophier et devient épaisse de un à plusieurs millimètres. Son hypertrophie est telle, qu'en général cette tunique se plisse sur elle-même. Ces replis se touchent comme les circonvolutions du cerveau ; ils ont une coloration qui, suivant les individus ou les espèces animales, est jaune, jaune rougeâtre, couleur de chair, grise ou grisâtre, mais non toujours jaune. Suivant les phases de l'évolution ascensionnelle ou rétrograde, l'oariule chez la femme a la forme d'un petit organe occupant la place d'une vésicule de de Graaf (avec ou sans cavité centrale pleine de sérosité ou de sang coagulé et plus tard de fibrine grisâtre) ; elle varie de volume, depuis celui d'une noisette, et même plus, jusqu'à celui d'une grosse tête d'épingle, époque de résorption rétrograde où elle est devenue grisâtre ou brun noirâtre, et n'a plus l'aspect plissé. Immédiatement après la chute de l'œuf, la cavité de la vésicule se remplit d'une sérosité épaisse, gélatiniforme, colorée par un peu de sang qui disparaît à mesure que les plis de la membrane interne s'avancent vers le centre de la vésicule. Mais très-souvent c'est un véritable épanchement sanguin qui a lieu, formant un caillot ayant quelquefois le volume d'une noisette, et distendant la membrane interne jaune dont il empêche ou diminue le plissement. Tantôt ce caillot se décolore vite, et se résorbe peu à peu à mesure du plissement et forme une masse grisâtre de fibrine, au centre du corps jaune, avec ou sans cavité médiane pleine de sérosité et parfois parsemée de grains d'hématoïde. D'autres fois, sans qu'on sache encore dans quelles conditions, c'est la fibrine du caillot qui se ramollit et se résorbe, les globules rouges se décolorent peu à peu, deviennent un peu granuleux et finissent par se résorber. En même temps, cette masse, plus ou moins molle, prend une teinte lie de vin, puis d'un rouge noir, et même tout à fait noire, lors des dernières phases de résorption du corps jaune. Cette matière noire est de l'*hématoïdine* provenant de l'hématosine altérée. Elle est soit amorphe, soit cristallisée, et soit libre, soit déposée dans l'épaisseur des cellules propres de l'ovisac qui en reçoivent une teinte d'un rouge brun très-foncé et parfois d'un noir bleuâtre ou violacé. De là vient la teinte brune ou même noire, à la lumière réfléchie, de l'espèce de petite cicatrice représentée par l'oariule à cette période de son atrophie ; atrophie qui se fait lentement dans ce cas. La couleur jaune du *corpus luteum* en pleine évolution est due à ce que, aussitôt après la chute de l'œuf, des granulations graisseuses se produisent dans la membrane interne. C'est à leur présence que l'oariule chez la femme doit sa coloration jaune : ces granulations se résorbent quand disparaît le corps jaune. On trouve aussi des gouttes pareilles, et surtout des granulations graisseuses, souvent polyédriques, dans le *corpus luteum* de quelques mammifères domestiques. Mais ces granulations sont ici plus vivement colorées que chez la femme, et principalement incluses dans l'épaisseur de grandes cellules à noyau nucléolé particulières à la membrane interne de la vésicule de de Graaf (cellules de l'oariule ou de l'ovisac (Fig. 306). Ces cellu-

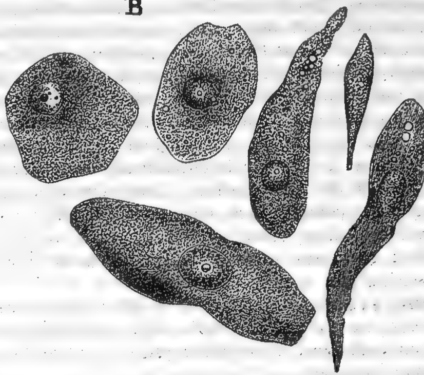


Fig. 306.

les existent aussi dans la membrane jaune du *corpus luteum* de la femme. Elles y sont quelquefois accompagnées de gouttes d'huile libres, dans la première moitié du développement de ce corps du moins ; plus tard, ces gouttes se résorbant, les cellules deviennent relativement plus abondantes. — Il y a deux sortes de corps jaunes. *Corps jaune de la grossesse :* Coste a montré que, dans le cas où l'ovule sorti de la vésicule de de Graaf a été fécondé, le corps jaune est volumineux ; une matière amorphe, plastique, est interposée entre les grands plis de la membrane jaune ; il atteint son apogée vers le troisième mois de la grossesse ; à partir du quatrième mois, il s'atrophie, et a perdu les deux tiers de son volume lors de l'accouchement. A cette époque pourtant, il forme un tubercule encore de 7 à 8 millimètres ; au bout d'un à deux mois, ce n'est plus qu'un petit noyau dur qui persiste plus ou moins longtemps. *Corps jaune de la menstruation :* Lorsque l'ovule n'a pas été fécondé, le corps jaune devient moins gros et décroît plus rapidement. Trente à quarante jours suffisent pour qu'il soit réduit à l'état de petit tubercule cicatriciel, formé de fibres de tissu lamineux et de matière amorphe, granuleuse, avec ou sans coloration par l'hématoïdine dont il vient d'être question. L'épithélium de la vésicule de de Graaf tombe lors de la rupture de celle-ci et ne joue aucun rôle dans la production des corps jaunes.

OBA. s. m. Arbre du Gabon. C'est un manguier (*Mangifera gabonensis*, Aubry-Lecomte) de la famille des térébinthacées. Il est extrêmement commun sur toute la côte d'Afrique, depuis Sierra-Leone jusqu'au Gabon. Son port diffère du *Mangifera indica*, et ressemble assez à celui de nos chênes ; sa hauteur est de 15 à 20 mètres, son diamètre de $0^m,75$ environ. Ses fleurs blanchâtres sont semblables à celles du *Mangifera indica*, mais les feuilles sont plus courtes et moins lancéolées. Le fruit (*iba*) est une drupe jaune, de la grosseur d'un œuf de cygne, comestible pour les naturels. Il contient un noyau aplati, tomenteux, renfermant une amande blanche, oléagineuse, agréable au goût, pourvue d'un épisperme rougeâtre. C'est

avec cette amande que se prépare le *pain de dika*, qui, associé à d'autres aliments, forme une partie de la nourriture des naturels. Jusqu'à présent, il n'a servi qu'à cet usage. La récolte se fait en novembre et décembre : elle est des plus faciles. Par une simple ébullition dans l'eau, ou par la chaleur et la pression, on extrait de 79 à 80 pour 100 de graisse solide de ce pain de dika. Cet oléagineux, en tout analogue au beurre de cacao par l'aspect, le goût, la solidité et l'odeur, fusible à 30°, a été comparé à une cire, mais il est saponifiable et fournit de très-belles bougies. Le pain de dika est formé d'amandes grossièrement concassées et agglomérées par l'action d'une certaine température. Il présente la forme d'un cône tronqué, du poids de 3^{kil},500 environ; il est d'un gris brun marqueté de points blancs, onctueux au toucher, d'odeur intermédiaire entre le cacao torréfié et l'amande grillée; sa saveur est agréable, légèrement amère et astringente, analogue au cacao.

OBCLAVÉ, ÉE. adj. [*obclavatus*, de *ob*, à rebours, et *clava*, massue; it. *obclavato*, esp. *obclavado*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui a la forme d'une massue renversée.

OBCOMPRIMÉ, ÉE. adj. [*obcompressus*, all. *verkehrt zusammengedrückt*, esp. *obcomprimido*]. Se dit d'une partie dont le plus grand diamètre est de droite à gauche.

OBCONIQUE. adj. [*obconicus*, all. *verkehrt kegelförmig*, it. et esp. *obconico*]. Qui a la forme d'un cône renversé, c'est-à-dire ayant son sommet tourné en bas.

OBCORDÉ, ÉE, ou **OBCORDIFORME.** adj. [*obcordatus*, all. *umgekehrt herzförmig*, angl. *obcordate*, it. *obcordato*, esp. *obcordado*]. Qui a la forme d'un cœur renversé, c'est-à-dire dont l'échancrure est tournée en bas.

OBCRÉNELÉ, ÉE. adj. [*obcrenatus*, all. *umgekehrt gekerbt*, esp. *obcrenado*]. Dont le bord est découpé en petits angles rentrants, aigus, séparés par des sinus arrondis.

OBDIPLOSTÉMONE. adj. Se dit, en botanique, des androcées à deux verticilles dont l'extérieur est opposé aux pétales.

OBÉSITÉ. s. f. [*obesitas*, de *obesus*, gras; all. *Fettleibigkeit*, angl. *obesity*, it. *pinguedine*, *obesità*, esp. *obesidad*]. Embonpoint excessif, hypertrophie du tissu adipeux.

OBITUAIRE. adj. [de *obitus*, mort, trépas]. — *Registre obituaire.* Registre qu'on tient dans une église des obits ou services des morts qui y sont fondés. Il ne faut pas confondre cette expression avec celle de *registre mortuaire*, qui est un registre de l'état civil sur lequel sont inscrits les noms des personnes décédées. Ainsi l'expression de *statistique obituaire* est très-défectueuse, employée à la place de celle de *statistique mortuaire*. V. MORTALITÉ.

OBJECTIF, IVE. adj. [de *objicere*, présenter; all. *objectiv*, angl. *objective*, it. *obbiettivo*, esp. *objectivo*]. Terme de philosophie indispensable à bien entendre et à bien employer. Il est opposé à *subjectif* (V. ce mot), et signifie ce qui a rapport au monde extérieur, aux choses qui, placées en dehors du sujet qui observe, font la matière de ses recherches. — En optique, *objectif*, s. m. [all. *Objectivglass*], le verre d'une lunette composée ou les lentilles simples ou composées du microscope qui sont tournées vers l'objet qu'on examine. V. MICROSCOPE.

OBLIQUE. adj. et s. m. [*obliquus*, λοξός, all. *schief*, angl. *oblique*, it. *obliquo*, esp. *oblicuo*]. Se dit, en botanique, des tiges qui s'élèvent en diagonale relativement au plan de l'horizon, aux racines qui font un angle de 45° avec ce même plan, et aux feuilles qui, situées horizontalement, ont leur base tournée à plat vers le haut, et l'un des bords de leur extrémité vers la terre. — Ce mot, pris substantivement, est employé par les anatomistes pour désigner certains muscles dont les fibres ont une direction oblique par rapport au plan supposé qui divise le corps en deux moitiés égales et symétriques.

Oblique externe ou *grand oblique de l'abdomen* (costo-abdominal, Ch.). Muscle placé sur les parties latérale et antérieure du ventre. Il s'attache en haut à la face externe et au bord inférieur des sept ou huit dernières côtes, en bas au tiers antérieur de la crête iliaque. Il se termine antérieurement à la ligne blanche par une large aponévrose qui couvre le muscle droit du bas-ventre, et qui présente, vers sa partie inférieure, deux faisceaux formant les piliers de l'anneau inguinal.

Oblique interne ou *petit oblique de l'abdomen* (ilio-abdominal, Ch.). Muscle situé sous le précédent, qui s'attache, en haut au bord inférieur de quatre fausses côtes, en bas aux trois quarts antérieurs de l'interstice de la crête iliaque, à la partie postérieure de l'arcade crurale et au pubis, en arrière aux apophyses épineuses des deux dernières vertèbres lombaires et à celles des deux premières pièces du sacrum, en avant à la ligne blanche. V. CRÉMASTER.

Oblique inférieur ou *petit oblique de l'œil.* Muscle qui naît de la surface orbitaire de l'os maxillaire supérieur, se porte au côté externe de l'œil, et s'attache à la sclérotique, entre l'insertion du droit externe et le nerf optique, à 7 millimètres de celui-ci et à 14 millimètres de la cornée transparente.

Oblique supérieur ou *grand oblique de l'œil.* Muscle qui s'étend du corps de l'os sphénoïde et de la gaîne du nerf optique à l'angle supérieur interne de l'orbite, où il dégénère en un tendon qui traverse une poulie fibro-cartilagineuse, se courbe ensuite à angle aigu, et va s'attacher vers la face supérieure du globe de l'œil, à 14 millimètres de la cornée transparente.

Oblique inférieur ou *grand oblique de la tête* (axoïdo-mastoïdien, Ch.). Muscle étendu de l'apophyse épineuse de l'axis au sommet de l'apophyse transverse de l'atlas.

Oblique supérieur ou *petit oblique de la tête* (atloïdo-sous-mastoïdien, Ch.). Muscle qui s'étend du sommet de l'apophyse transverse de l'atlas, au-dessous de la ligne courbe inférieure de l'occipital, et quelquefois à la région mastoïdienne du temporal.

OBLIQUITÉ. s. f. [*obliquitas*, λοξότης, all. *Schiefheit*, angl. *obliquity*, it. *obliquità*, esp. *oblicuidad*]. Inclinaison d'un corps quelconque. — *Obliquité de la matrice.* V. HYSTÉROLOXIE.

OBLITÉRATION. s. f. [*obliteratio*, all. *Verwachsung*, angl. *obliteration*, it. *obliterazione*, esp. *obliteracion*]. État d'une chose effacée ou d'un conduit qui a été rempli par un corps solide ou dont les parois ont contracté adhérence ensemble, de manière que sa cavité a disparu complétement ou en partie. — *Oblitération des villosités choriales et placentaires.* 1° Les altérations du placenta appelées *lésions dues à la placentite*, *induration*, *cancer*, *dégénérescence*, *transformation fibreuse*, *fibrineuse*, *squirrheuse*, *tuberculeuse*, *graisseuse*, *calcaire*, *du placenta*, se rattachent à une seule et même modification des villosités du

placenta. Cette lésion est caractérisée par l'*oblitération fibreuse* de la cavité des villosités placentaires, qui deviennent imperméables au sang fœtal. Ces villosités choriales ont, pour la plupart, leur conduit central exactement rempli par du tissu lamineux. A toutes les époques de la grossesse et au moment de la délivrance, on retire facilement des extrémités des villosités non oblitérées leurs capillaires flexueux et la mince couche de tissu lamineux à fibres longitudinales pâles qui les accompagne, et qui, formant la trame de l'allantoïde, a pénétré, avec les autres éléments de cette membrane, dans la cavité des villosités du chorion à mesure qu'elle s'étalait à la face profonde de ce dernier. On peut constater aussi que, dans les modifications accidentelles des cotylédons placentaires, c'est par l'hypertrophie directe de ce tissu existant déjà normalement le long des vaisseaux que les villosités sont oblitérées à mesure que les capillaires s'atrophient, ou *vice versâ* peut-être. Lorsqu'on examine ces villosités ainsi remplies par du tissu lamineux, ce dernier leur donne un aspect fibroïde qui pourrait à tort être considéré comme propre à la paroi même des villosités. Cette oblitération n'est que l'apparition, dans le placenta, d'un phénomène qui est normal dans les villosités choriales proprement dites, mais qui est anormal lorsqu'il s'étend à celles qui, en prenant un grand développement, forment les cotylédons, et, par suite, le placenta. Elle peut avoir lieu avec ou sans *dépôt de granulations graisseuses* dans les parois propres des villosités : ce dépôt est une complication très-fréquente de l'oblitération; mais elle n'affecte jamais toutes les ramifications des villosités. C'est là ce qu'on a nommé la *dégénérescence graisseuse* du placenta, et qui n'est autre chose que la production de graisse dans les éléments anatomiques, comme on le voit toutes les fois que la nutrition d'un tissu se trouve ralentie par diverses causes ou modifiée dans de certaines conditions. Cette lésion se présente sous forme de masses grisâtres, moins humides, moins rouges que le reste du tissu placentaire, ou même blanchâtres ou jaunâtres; elles sont plus dures que ce tissu, et ne se laissent pas aussi facilement dilacérer en longs filaments. Elles peuvent occuper une partie seulement d'un cotylédon, la totalité de l'un d'eux, et quelquefois même plusieurs d'entre eux, le quart, la moitié ou plus du placenta, et déterminer alors l'accouchement avant terme, etc. 2° Les grains calcaires isolés ou confluents qui se produisent à la surface et dans les interstices des ramifications des villosités placentaires, mais bien plus rarement que le dépôt de granulations graisseuses décrit plus haut, sont aussi précédés de l'oblitération des villosités. Il n'est pas rare de trouver une partie d'un cotylédon ou même une partie du placenta parsemée de petits grains calcaires qui, quelquefois, sont confluents et forment des concrétions plus ou moins volumineuses (*ossification* ou *calcification du placenta*). Ils sont placés non pas dans l'épaisseur même des villosités, mais à leur surface, à laquelle ils adhèrent assez fortement; ils les entourent, les englobent quelquefois; ils les déforment toujours; ils renferment des carbonates et des phosphates de chaux et de magnésie; ils sont complétement amorphes, et n'ont rien de ce qui caractérise la structure des os. 3° L'*oblitération des villosités*, en diminuant le nombre des conduits que peut parcourir le sang fœtal, devient peut-être une des causes de l'*apoplexie placentaire*, qui accompagne quelquefois les altérations précédentes sous forme d'un ou plusieurs caillots, généralement noirâtres et de consistance de gelée de groseille. Il est rare que les modifications de la fibrine, dans l'épaisseur même du placenta, dépassent l'état qui vient d'être indiqué, et le séjour de l'organe dans l'utérus est trop court pour qu'elle atteigne même le degré de décoloration jaunâtre ou grisâtre offert par les cotylédons oblitérés. Ce qu'il importe de savoir des caillots apoplectiques du placenta que l'on rencontre, soit dans l'épaisseur, soit dans les intervalles des cotylédons, et des différentes modifications qu'ils peuvent offrir, c'est que les caillots se comportent comme dans d'autres parties du corps, sans jamais se transformer en quelque tissu que ce soit.

OBLITÉRÉ, ÉE. adj. [*obliteratus*, all. *verwachsen*, angl. *obliterated*, esp. *obliterado*]. Se dit d'un conduit quelconque, lorsque ses parois ont contracté adhérence ensemble, lorsque sa cavité a été remplie par quelque substance solide, de manière qu'elle a disparu dans une plus ou moins grande étendue.

OBLONG, ONGUE. adj. [*oblongus*, all. *länglich*, angl. *oblong*, it. *bislungo*, esp. *oblongo*]. Se dit d'une chose plane et étroite, dont les bords s'inclinent un peu l'un vers l'autre, de manière à former une ellipse fort allongée.

OBNUBILATION. s. f. [du latin *obnubilatus*, qui signifie : enveloppé comme d'un nuage]. Vertige, éblouissement. Phénomènes éprouvés dans les prodromes de certaines maladies ou à la suite de certaines autres.

OBOVALE. adj. [*obovalis*, all. *verkehrt eiförmig*, angl. *obovate*, it. *obovale*, *obovato*, esp. *oboval*, *obovado*]. Se dit d'une partie plus longue que large, et dont le contour est arrondi, de manière qu'elle représente le plan d'un œuf dont le petit bout serait placé en bas.

OBOVÉ, ÉE, OBOVOÏDE. adj. V. OBOVALE.

OBSERVATION. s. f. [*observatio*, τήρησις, all. *Beobachtung*, angl. *observation*, it. *osservazione*, esp. *observacion*]. En médecine, histoire particulière, exacte et détaillée, d'un fait, d'une maladie. Dans ce sens, ce mot a un pluriel. — Pris abstractivement, le mot *observation* s'entend du procédé logique (V. LOGIQUE) à l'aide duquel on constate toutes les particularités du phénomène en lui-même, sans le troubler par l'*expérimentation* (V. ce mot). Le type scientifique de l'*observation* est l'astronomie, où l'homme, obligé de contempler seulement des phénomènes qui se passent à de très-grands éloignements, a su tirer un si merveilleux parti de ce que son œil lui apprenait dans une science qui, il est vrai, comportait la simplicité de ce procédé logique. C'est là qu'il faut étudier le vrai caractère de l'*observation* scientifique parce qu'elle y devient possible pour la première fois et y présente par suite le plus haut degré de netteté et de simplicité. L'expérimentation (V. ce mot) s'ajoute à l'observation physique pour nous faire connaître les propriétés générales des corps, observation à laquelle concourent, non plus uniquement l'appareil de la vision, mais encore le toucher et l'ouïe et même le goût et l'odorat quoique d'une manière rudimentaire seulement. Il faut noter ici que scientifiquement il importe de ne pas confondre l'expérimentation et l'observation, qui à partir de la physique sont habituellement si intimement associées l'une à l'autre dans la pratique, qu'on les désigne souvent sous un nom unique; c'est ainsi qu'on donne comme découvertes par l'observation, certaines propriétés de la matière qui échappent au toucher, à la

vue, à l'ouïe, comme au goût et à l'odorat et n'ont été discernées que par des expériences aidées de l'abstraction et de l'induction. Telles sont les propriétés générales de pesanteur absolue (attraction) ou relative (densité), les états électriques, etc. La chimie est la première des sciences qui comporte d'une manière complète l'emploi des cinq sens dans l'étude des espèces de corps et de leurs propriétés particulières qui sont du sujet de ses investigations. Ici encore il est des propriétés et même des objets, comme l'azote et l'hydrogène, qui sont inaccessibles à l'observation proprement dite, faite à l'aide de l'un quelconque des cinq sens. Ils ne sont connus que par la détermination expérimentale de leurs propriétés générales d'abord (densité, compressibilité, etc.), de leurs propriétés spéciales ensuite (combinaisons avec tels ou tels corps visibles, tangibles, etc., et en telle ou telle proportion), comparées entre elles et à celles des autres espèces de corps simples ou composés. Ils sont ainsi circonscrits en quelque sorte au milieu des autres par induction, de manière qu'on arrive à la certitude de leur existence matérielle par l'existence de leurs propriétés, sans qu'ils aient jamais été touchés, vus, entendus, goûtés, ni odorés. Tous les corps, surtout ceux du domaine de la biologie, offrent quelques particularités statiques et dynamiques qui ne nous sont accessibles que de la manière qui vient être indiquée à propos de la physique et de la chimie. Ces exemples sont de la plus grande importance parce qu'ils font comprendre le rôle et les limites de l'intervention inévitable de la raison dans toute *observation;* ils montrent aussi à quelles conditions intellectuelles l'observation devient un guide certain, et que, s'il faut toujours la suivre, il n'est pas exact de dire qu'elle n'égare jamais; car, faite dans un mauvais esprit, c'est-à-dire hors du contrôle sévère des généralités imposées à la raison par la hiérarchie scientifique, elle perd tout caractère logique et conduit au paradoxe sous le couvert de faits réels, mais intervertis. Ces données doivent être familières dans l'observation biologique; là, non-seulement elle comporte l'emploi des cinq sens, comme en chimie, mais elle met en usage des moyens de perfectionnement très-importants et nécessaires qui étaient presque inutiles au chimiste. Le principal de ces moyens est le microscope (V. ce mot). L'appareil de l'audition lui-même a été perfectionné pour les phénomènes normaux et surtout morbides (V. Auscultation et Stéthoscope). Il faut signaler, en outre, l'ensemble des procédés chimiques, qui doivent être employés, comme une sorte de faculté nouvelle, en anatomie et en physiologie, mais surtout en anatomie générale. L'observation n'est pas, comme la *comparaison* (V. ce mot) et la *systématisation*, un acte dans lequel interviennent directement des données *subjectives*, c'est-à-dire fournies par le cerveau; c'est un acte qui est borné à une appréciation des faits venus du dehors par l'intermédiaire des organes des sens, d'où le nom de *contemplation* ou de *conception passive* qui lui est donné quelquefois. Il est nécessaire de compléter toute observation par l'examen et la méditation de la *filiation des faits* correspondants (V. Logique); car les données fournies par l'observation sont tellement contingentes, que chacun est porté à considérer comme nouveaux, comme n'ayant jamais été vus, les faits qu'il voit ou apprend pour la première fois, et se trouve enclin à les communiquer comme tels. D'autre part, l'étude de l'histoire ou l'examen de la filiation des faits ne suffit pas, et l'observation est indispensable; car on peut constater que nous ne sommes pas moins enclins à regarder comme n'existant pas les faits que nous n'avons jamais observés, et que nous éprouvons les plus grandes difficultés, dans le principe, à nous en faire une idée nette, à porter sur eux un jugement en rapport avec la réalité : c'est même là un des plus grands obstacles qui s'opposent aux progrès des masses, à leur émancipation intellectuelle.

OBSTÉTRICAL, ALE. adj. [*obstetricalis*, all. *obstetrical*, angl. *obstetric*, esp. *obstetrico*]. Qui a rapport aux accouchements.

OBSTÉTRICIE. s. f. V. Obstétrique.

OBSTÉTRIQUE. s. f. [*ars obstetrica*, all. *Entbindungskunst*, *Obstetrick*, angl. *obstetrics*, *midwifery*, esp. *obstetricia*]. Art des accouchements.

OBSTIPITÉ. s. f. [de *obstipus*, penché, courbé; σκολίωσις]. Mot inusité qui s'est dit en général de toute incurvation, et, en particulier, du torticolis.

OBSTRUCTION. s. f. [de *obstruere*, boucher; *obturatio*, *infarctus*, ἔμφραξις, all. *Verstopfung*, angl. *obstruction*, it. *ostruzione*, esp. *obstruccion*]. Dans la pathologie humorale et mécanique, engorgement, embarras qui se forme dans les vaisseaux ou les conduits du corps vivant, soit par suite du rétrécissement de ces vaisseaux, soit à cause de l'afflux de quelque humeur altérée en sa quantité, en sa qualité ou en son mouvement. On attribuait à l'*obstruction* un grand nombre de maladies, particulièrement celles qui affectent les viscères abdominaux; et le nom d'*obstructions* est encore resté, dans le langage vulgaire, à des affections très-différentes, et notamment aux engorgements chroniques du foie ou de la rate, qui se développent quelquefois dans le cours des fièvres intermittentes prolongées. V. Engorgement.

OBTONDANT, ANTE. adj. [*obtundens*, de *obtundere*, émousser; angl. *obtundent*, esp. *obtundente*]. Se disait autrefois des médicaments auxquels on attribuait la propriété d'émousser l'acrimonie des humeurs.

OBTURATEUR, TRICE. adj. [*obturator*, *obturatorius*, de *obturare*, boucher; all. *verschliessend*, esp. *obturador*]. — *Artère obturatrice.* Branche de l'hypogastrique, quelquefois de l'épigastrique ou de la crurale. — *Hernie obturatrice.* V. Hernie. — *Ligament obturateur*. Membrane mince fixée à toute la circonférence du trou obturateur, excepté en haut, où il reste une échancrure pour le passage du nerf et des vaisseaux du même nom. — *Nerf obturateur.* Formé par le second et le troisième lombaire, il descend dans le bassin, gagne le trou obturateur, et se divise en deux branches derrière les muscles premier adducteur et pectiné. — *Trou obturateur*. Nom donné parfois inexactement au trou ovalaire ou sous-pubien de l'os iliaque.

Obturateur externe (sous-pubio-trochantérien externe, Ch.). Muscle situé à la partie antérieure et interne de la cuisse, qui naît de la face antérieure du pubis, de l'ischion et du ligament obturateur, et se termine par un tendon fixé à la partie inférieure de la cavité du grand trochanter.

Obturateur interne (sous-pubio-trochantérien). Muscle situé presque entièrement dans le bassin, qui naît de la face interne du ligament obturateur et de la partie postérieure de la circonférence du trou du même nom, se contourne sur l'ischion, et se fixe par un tendon dans la cavité du grand trochanter.

OBTURATEUR. s. m. Petits instruments ou appareils destinés à boucher les trous ou à remédier autant que possible aux pertes de substance qui surviennent

quelquefois aux parois d'une cavité ou à une cloison qui sépare deux cavités. C'est particulièrement dans les cas de perforation ou de perte de substance de la voûte du palais que l'on a recours aux *obturateurs*, dont la forme et le mécanisme sont trop variables pour que nous puissions en donner ici la description, mais dont la matière doit toujours être l'or ou le platine, ces deux métaux étant les moins oxydables.

OBTURATION. s. f. [*obturatio*, στέγνωσις, esp. *obturacion*]. V. OBLITÉRATION et OBSTRUCTION. — *Obturation des dents*. Opération qui consiste à boucher les cavités cariées. Exécutée d'une manière complète, elle préserve et guérit en même temps lorsque cette opération est bien faite et à propos ; peut-être est-elle pratiquée imparfaitement et mal à propos plus souvent qu'aucune autre opération sur les dents. La cavité qui reçoit le métal doit être disposée de manière à le retenir de telle sorte qu'il empêche l'accès, non-seulement des solides, mais des fluides et même de l'air atmosphérique. Il ne faut considérer une aurification comme terminée que lorsque le métal préserve la cavité de la mauvaise influence des aliments et des autres agents mécaniques avec lesquels elle serait nécessairement en contact. La dent que l'on obture doit être insensible et ne présenter aucun signe d'inflammation de son bulbe. Il est important que l'opération soit pratiquée avant que la carie ait atteint la cavité de la pulpe, car après cela la durée de la conservation de la dent pourrait, dans bien des cas, être mise en question. Une dent est quelquefois excessivement sensible sans que le nerf soit à découvert ; mais cela ne doit pas détourner l'opérateur d'enlever la partie malade et de combler la cavité, car le seul inconvénient qui puisse en résulter pour le patient, est un peu de souffrance pendant l'opération, et pendant quelques jours une douleur de peu d'importance et passagère, toutes les fois que quelque chose de chaud ou de froid sera introduit dans la bouche. Mais si la sensibilité est assez considérable pour qu'il soit impossible au patient de supporter l'opération, un quart ou un cinquième de centigramme de sulfate de morphine doit être appliqué sur la partie malade, et la cavité doit être ensuite bouchée avec de la cire blanche ou de la gomme-mastic pour empêcher les autres substances de s'échapper dans la bouche, et d'être avalées, et la salive de s'introduire dans la cavité de la dent. Ceci suffit pour rendre la dent insensible. Parmi les substances qui ont été employées pour obturer les dents, nous citerons l'étain, le plomb, la gomme-mastic, l'argent, un alliage de bismuth, étain et plomb, l'amalgame, le platine et l'or battu, qui est préférable à tous les autres. V. DENT et OCCLUSION.

OBTURBINÉ, ÉE. adj. [*obturbinatus*, all. *verkehrt kreiselförmig*, esp. *obturbinado*]. Qui a la forme d'une toupie renversée, c'est-à-dire qui est renflé, arrondi à la base, et aminci en cône jusqu'au sommet.

OBTUSANGULÉ, ÉE. adj. [*obtusangulatus*, all. *stumpfwinkelig*, esp. *obtusangulado*]. Se dit d'une tige dont les angles sont obtus, et de certaines feuilles pinnatifides dont les lobes le sont également.

OBVOLUTÉ, ÉE. adj. [*obvolutus*, all. *zwischengerollt*, esp. *obvolutado*]. Se dit des feuilles et des pétales, lorsque, avant leur épanouissement, ils s'enroulent les uns sur les autres.

OCCASIONNEL, ELLE. adj. [all. *gelegentlich*, angl. *occasional*, it. *occasionale*, esp. *ocasional*]. Se dit des causes à l'occasion desquelles une maladie vient à faire invasion dans l'économie.

OCCIPITAL, ALE. adj. et s. m. [*occipitalis*, angl. *occipital*, it. *occipitale*, esp. *occipital*]. Qui a rapport à l'occiput. — *Artère occipitale*. Elle naît de la partie postérieure de la carotide externe au-dessous de la parotide ; elle passe entre l'apophyse mastoïde et l'apophyse transverse de l'atlas, et va se distribuer aux ligaments de la partie postérieure de la tête. — *Muscles occipitaux*. Beaucoup d'anatomistes ont décrit sous ce nom, comme des muscles distincts, la couche musculaire très-mince qui naît de la partie postérieure de l'aponévrose épicrânienne, revêt l'occiput, et fait partie de l'occipito-frontal. — *Nerf occipital*. V. SOUS-OCCIPITAL. — *Os occipital*. Os symétrique formant la paroi postérieure inférieure du crâne. Sa *face externe*, dite *occipitale*, présente d'avant en arrière, sur la ligne médiane, la surface basilaire, qui forme la voûte du pharynx ; le *grand trou occipital*, que traversent la moelle épinière avec ses membranes, les artères vertébrales et les nerfs spinaux ; la *crête occipitale*, étendue entre le *grand trou occipital* et l'*éminence* ou *protubérance occipitale externe*, dont la saillie est très-variable. Sur chaque côté de cette face, et aussi d'avant en arrière, on voit d'abord la fosse et le trou condyloïdiens antérieurs, le condyle qui sert à l'articulation de la tête, la fosse et le trou condyloïdiens postérieurs, des empreintes musculaires, la *ligne courbe occipitale inférieure*, d'autres empreintes, et enfin supérieurement la *ligne courbe supérieure* et une surface correspondant au muscle épicrânien. Sa *face cérébrale*, revêtue par la dure-mère, offre, également sur la ligne médiane et d'avant en arrière, les orifices internes des trous condyloïdiens antérieurs, la gouttière basilaire, sur laquelle repose la moelle allongée, le *trou occipital*, une crête de même nom à laquelle se fixe la faux du cervelet, l'*éminence occipitale interne*, et la fin de la gouttière sagittale ; de chaque côté, la fin de la gouttière latérale, où est l'orifice interne du trou condyloïdien postérieur ; la *fosse occipitale inférieure*, qui loge le cervelet ; le commencement de la gouttière latérale ; enfin la *fosse occipitale supérieure*, que remplissent les lobes postérieurs du cerveau. L'occipital s'articule par toute la circonférence de sa portion supérieure avec les pariétaux ; l'angle saillant qui sépare, de chaque côté, la portion supérieure de l'inférieure, est reçu dans l'angle rentrant formé par la jonction des os pariétal et temporal. La circonférence de la portion inférieure, articulée avec le temporal, présente de haut en bas l'éminence jugulaire, une échancrure qui complète le trou déchiré postérieur, une surface allongée qui forme les côtés de la surface basilaire ; enfin l'extrémité de cette surface est unie au sphénoïde par un cartilage. L'occipital se développe par quatre points d'ossification : un dans la portion supérieure, au trou occipital, un dans la surface basilaire, et un dans chaque condyle.

OCCIPITO-ATLOÏDIEN, IENNE. adj. [*occipito-atloideus*, it. et esp. *occipito-atloideo*]. Qui a rapport à l'occipital et à l'atlas. — *Articulation occipito-atloïdienne*. Articulation des condyles de l'occipital avec les cavités articulaires supérieures de l'atlas. Elle est maintenue par deux ligaments, l'un antérieur et l'autre postérieur, appelés aussi *ligaments occipito-atloïdiens*. Ils s'étendent, l'un de l'arc antérieur, l'autre de l'arc postérieur de l'atlas, à la portion correspondante du trou occipital.

OCCIPITO-AXOÏDIEN, IENNE. adj. [*occipito-*

axoideus, it. *occipito-assoideo*, esp. *occipito-axoideo*]. Qui a rapport à l'occipital et à l'axis. — *Articulation occipito-axoïdienne.* La connexion de l'occipital avec l'axis, quoique ces os ne soient pas réellement *articulés*, mais ils se tiennent seulement par trois forts ligaments, dont le postérieur est nommé *ligament occipito-axoïdien*, et les deux autres *ligaments odontoïdiens*.

OCCIPITO-COTYLOÏDIEN, IENNE. adj. Les accoucheurs donnent cette épithète à la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à la cavité cotyloïdienne, soit gauche, soit droite, de la mère.

OCCIPITO-FRONTAL, ALE. adj. et s. m. [*occipito-frontalis*]. Qui appartient à l'occiput et au front. Beaucoup d'anatomistes ont décrit sous ce nom, comme formant un seul et même muscle, tout le plan charnu qui, avec l'aponévrose épicrânienne, recouvre la tête depuis l'occiput jusqu'au front. L'*occipito-frontal* comprend, par conséquent, les frontaux et occipitaux des autres anatomistes.

OCCIPITO-LATÉRAL, ALE. adj. Épithète donnée à la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput de l'enfant répond au côté droit ou au côté gauche du bassin de la mère.

OCCIPITO-MÉNINGIEN, IENNE. adj. et s. [*occipito-meningeus*, it. et esp. *occipito-meningeo*]. Qui appartient à l'os occipital et à la dure-mère. — *Artère occipito-méningienne.* Rameau que l'artère vertébrale fournit à la dure-mère, lors de son entrée dans le crâne.

OCCIPITO-PARIÉTAL, ALE. adj. [*occipito-parietalis*]. Qui a rapport aux os occipital et pariétal : *suture occipito-pariétale.*

OCCIPITO-PÉTREUX, EUSE. adj. [it. et esp. *occipito-petroso*]. Qui est formé par l'occipital et par l'apophyse pierreuse du temporal : *hiatus occipito-pétreux* (V. Hiatus). On l'appelle aussi *hiatus occipito-temporal.*

OCCIPITO-SACRÉ, ÉE. adj. Épithète donnée par les accoucheurs à la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à l'angle sacro-vertébral de la mère.

OCCIPITO-SACRO-ILIAQUE. adj. Les accoucheurs désignent ainsi la présentation du sommet de la tête, quand l'occiput du fœtus répond à la symphyse sacro-iliaque, droite ou gauche, de la mère.

OCCIPITO-STAPHYLIN. adj. Faisceau de la partie supérieure du constricteur supérieur du pharynx qui, inséré à l'apophyse basilaire de l'occipital, s'étend jusqu'à l'aponévrose du voile du palais en dehors du pharyngo-staphylin (Sappey).

OCCIPUT. s. m. [*occiput*, *occipitium*, all. *Hinterkopf*, angl. *occiput*, it. *occipite*, esp. *occipucio*]. Partie postérieure inférieure de la tête, depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital. L'occiput est formé par l'os occipital.

OCCLURE. v. a. [*occludere*, de *ob*, marquant obstacle, et *claudere*, clore]. Ce verbe et ses divers temps ne se trouvent pas dans les dictionnaires français ; mais il a été introduit par l'usage dans le langage chirurgical pour désigner l'exécution de l'opération qui consiste à pratiquer l'*occlusion des paupières* (V. ce mot), bien différente de l'action naturelle de *fermer* ou *clore* les paupières. Il faut dire *occlus* au participe passé. On a dit aussi *occlusionner*, *occlusionné*.

OCCLUSION. s. f. [*occlusio*, de *occludere*, fermer ; ἐγκλεισμός, all. *Verschliessung*, angl. *occlusion*, esp. *oclusion*]. Tantôt ce mot signifie simplement le rapprochement momentané des bords d'une ouverture naturelle (l'*occlusion des paupières*, par exemple) ; tantôt il est synonyme d'*oblitération : occlusion de la pupille, du vagin*, etc.

Occlusion intestinale. On désignait autrefois sous le nom d'*iléus* une maladie caractérisée par l'arrêt des matières stercorales qui n'étaient plus évacuées ; par des vomissements violents, incessants, incoercibles ; par un ballonnement énorme du ventre, phénomènes se terminant presque toujours par la mort. On regardait la maladie comme de nature spasmodique. Les travaux modernes ont fait abandonner la dénomination d'*iléus* pour adopter celle d'*étranglement intestinal*, dénomination rappelant la circonstance capitale qui caractérise la maladie, c'est-à-dire l'obstacle au cours des matières fécales. Toutes les fois donc que cet obstacle existe, qu'il est complet, surviennent les symptômes de la hernie étranglée. Les causes de l'occlusion intestinale dans la cavité de l'abdomen sont très-multipliées : les unes sont indépendantes de l'intestin, et viennent agir du dehors pour comprimer les parois du canal ; les autres se sont développées, soit dans l'intérieur même du tube digestif, soit dans ses parois. Parmi les premières sont les *brides* formées dans la cavité du bassin, les adhérences établies entre les divers organes, les tumeurs extérieures à l'intestin. D'autres fois, c'est l'*appendiee iléo-cæcal* qui s'enroule autour d'une anse intestinale, l'enveloppe, la serre dans un nœud et l'étrangle. De même agissent certaines *tumeurs* développées en dehors des parois intestinales ; elles arrivent à les comprimer, rétrécissent le calibre du canal, le ferment complétement, et déterminent alors l'occlusion. Les causes d'occlusion se trouvant dans l'intestin lui-même sont les plus communes. En première ligne, apparaissent les *tumeurs* : développées dans les parois du canal, elles permettent d'abord le libre cours des matières qui le traversent ; puis, rétrécissant graduellement le calibre du tube intestinal, elles gênent le passage de ces matières, enfin l'empêchent absolument. L'*accumulation des matières stercorales*, *des lombrics*, etc., suffit, dans quelques circonstances, pour déterminer les accidents les plus graves de l'occlusion. Des *substances avalées* peuvent jouer un rôle tout à fait analogue (noyaux de cerises, etc.). Le *renversement de l'intestin* sans trace de lésion est encore une cause : l'S iliaque, retenue par un mésocôlon plus lâche qu'il ne l'est d'habitude, par conséquent plus mobile, peut se renverser, de telle sorte que sa courbure droite se place à gauche, en formant un pli qui produit un étranglement complet ; cette cause d'occlusion intestinale est une des plus rares ; elle amène rarement aussi la mort : les mouvements péristaltiques un peu vigoureux de l'intestin remettent souvent les choses en place. Le diagnostic de ces causes étant très-incertain, le traitement ne peut point être rationnellement institué : c'est donc aux symptômes seulement qu'il faut s'adresser. On voit des hernies engouées se désobstruer sous l'influence de *purgatifs drastiques* et de la *malaxation*. Les mêmes moyens peuvent réussir dans les cas où l'occlusion intestinale a lieu dans la cavité de l'abdomen, à l'abri de nos moyens d'investigation. Le premier traitement à instituer sera donc d'essayer des purgatifs, de ceux, en particulier, qui semblent agir plus spécialement en excitant la contractilité de l'intestin, le séné par

exemple. On pourra avoir recours aux *malaxations* exercées sur le ventre avec une extrême prudence, et d'autant plus modérément que la maladie datera depuis plus longtemps. Dans quelques cas où l'intestin était probablement pris sous une bride, peut-être invaginé, on a obtenu de bons résultats de cette malaxation faite avec la main. La glace à l'extérieur, à l'intérieur, et les lavements glacés ont réussi très-souvent. V. ÉTRANGLEMENT et PONCTION.

Occlusion des paupières. Un des meilleurs moyens de traitement des *kératites*, surtout lorsqu'il y a beaucoup de photophobie. On peut la prolonger plusieurs jours et même plus d'une semaine, en examinant de temps en temps l'état des parties, et rétablissant l'occlusion aussitôt après. On la fait à l'aide de quatre ou cinq bandelettes de taffetas gommé placées verticalement et parallèlement.

OCCULTE. adj. [*occultus*, all. *geheim*]. — *Qualités occultes.* V. QUALITÉS.—*Sciences occultes.* V. SCIENCE.

OCHNACÉES. s. f. pl. Famille d'arbres et d'arbrisseaux dicotylédones polypétales hypogynes, des tropiques.

OCHRE ou **OCRE.** s. f. [*ochra*, ὤχρα, de ὠχρὸς, pâle; all. *Ocher*, angl. *ochre*, it. *ocra*, esp. *ocre*]. Terre argileuse colorée par du peroxyde de fer (*ochre rouge*), ou par du tritocarbonate de fer (*ochre jaune*).

OCHTHIASIS. s. f. [de ὄχθος, saillie]. Nom employé par Fuchs pour désigner le *molluscum simplex*, et les *verrues molles*, qui, le plus souvent, sont congénitales.

OCRÉA. s. f. Gaîne complète existant à la base du pétiole des polygonées et autres plantes à feuilles alternes. C'est aussi le nom de la vaginule ou réceptacle des organes sexuels femelles des mousses, lorsqu'elle est terminée par la base de l'épigone (V. ce mot) sous forme de gaîne membraneuse.

OCTANDRE. adj. [*octander*, de ὀκτὼ, huit, et ἀνὴρ, homme; all. *achtmännerig*, angl. *octandrous*, esp. *octandrico*]. Se dit d'une plante dont chaque fleur renferme huit étamines.

OCTANDRIE. s. f. [*octandria*, all. *Achtmännerigkeit*, esp. *octandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à trois ordres renfermant des plantes qui ont huit étamines.

OCTANDRIQUE. adj. [*octandricus*]. Qui appartient à l'octandrie.

OCTOCARBURE. s. m. — *Octocarbure quadrihydrique* ($C^{16}H^8$). Carbure d'hydrogène retiré du gaz de l'éclairage comprimé; il est isomère avec le styrol. Liquide jaune, rougissant au contact de l'acide sulfurique; il a l'odeur de l'hydrogène phosphoré, dissout facilement l'oxygène et bout à 135°.

OCTOGYNE. adj. [*octogynus*, de ὀκτὼ, huit, et γυνὴ, femme; all. *achtweiberig*, esp. *octogino*]. Se dit d'une fleur dans laquelle on compte huit pistils.

OCTOGYNIE. s. f. [*octogynia*, all. *Achtweiberigkeit*, esp. *octogynia*]. Dans le système de Linné, ordre renfermant des plantes qui ont huit pistils.

OCTOGYNIQUE. adj. [*octogynicus*]. Qui appartient à l'octogynie.

OCTOPÉTALÉ, ÉE. adj. [*octopetalus*]. Dont la corolle est formée de huit pétales.

OCTOPHYLLE. adj. [*octophyllus*, all. *achtblättrig*, esp. *octofilo*]. Se dit des feuilles digitées qui sont formées de huit folioles.

OCULAIRE. adj. [*ocularis*, angl. *ocular*, it. *oculare*, esp. *ocular*]. Qui a rapport à l'œil : *nerf oculaire* ou *optique*.

OCULAIRE. s. m. V. MICROSCOPE.

OCULARISTE. s. m. Celui qui prépare les pièces concernant la prothèse oculaire et la représentation des maladies de l'œil. V. ŒIL *artificiel*.

OCULISTE. s. m. [*ocularius*, all. *Augenartz*, angl. *oculist*, it. et esp. *oculista*]. Celui qui s'occupe spécialement du traitement des maladies des yeux.

OCULISTIQUE. s. f. [esp. *oculistica*]. Mot quelquefois employé comme synonyme de *ophthalmoiatrie*.

OCULO-CILIAIRE. adj. V. OCULO-PUPILLAIRE.

OCULO-MOTEUR COMMUN. s. m. V. MOTEUR *commun*.

OCULO-MUSCULAIRE. adj. et s. m. [*oculo-muscularis*, esp. *oculo-muscular*]. Qui a rapport aux muscles de l'œil. On a donné ce nom au nerf pathétique et au nerf moteur externe, distingués alors l'un de l'autre, le premier par l'épithète d'*interne*, l'autre par celle d'*externe*.

OCULO-PUPILLAIRE. adj. Qui se rapporte à l'œil et à la pupille. Dans les résultats mixtes et complexes de la section du sympathique cervical, il faut distinguer deux ordres de symptômes : 1° les symptômes vasculaires et calorifiques tenant à une modification des vaisseaux qui se produit, sous l'influence des nerfs sympathiques de même nature, dans toutes les parties du corps ; 2° les symptômes *oculo-pupillaires*, spéciaux à l'œil et à la pupille, produits par des nerfs distincts des premiers. Chez le chien, ce sont les racines antérieures des deux premières paires dorsales qui fournissent spécialement ces nerfs, et rarement la troisième. Quand on coupe dans le canal vertébral les deux premières paires rachidiennes dorsales, on obtient, non-seulement le resserrement de la pupille, mais encore l'ensemble des phénomènes signalés du côté de l'œil à la suite de la section du sympathique dans le cou. Par conséquent, cette région de la moelle ne donne pas naissance seulement aux nerfs ciliaires, et, au lieu de l'appeler région *cilio-spinale*, il serait plus exact de la nommer région *oculo-spinale*. Quand ensuite on galvanise le bout périphérique coupé de l'une ou l'autre des deux premières racines dorsales, on obtient du côté de l'œil exactement les phénomènes que produit la galvanisation du bout céphalique du sympathique après sa section dans la portion cervicale, à savoir la dilatation de la pupille, l'élargissement de l'ouverture palpébrale et une exophthalmie considérable. Les actions vasculaires réflexes ne s'opèrent pas d'une manière croisée et ne s'étendent pas au delà d'une certaine circonscription déterminée; contraste frappant avec les actions oculo-pupillaires, qui portent sur les deux yeux à la fois. (Cl. Bernard.)

OCULO-SPINAL. adj. V. CILIO-SPINAL et OCULO-PUPILLAIRE.

OCULO-ZYGOMATIQUE. adj. — *Trait oculo-zygomatique.* Trait qui, du grand angle de l'œil, s'étend jusqu'au zygoma, et qui, d'après Jadelot, est un signe caractéristique d'affections cérébrales et nerveuses.

OCYTOCIQUE, et non **OCYTIQUE.** s. m. [*ocytocicus*, de ὠκὺς, prompt, et τόκος, accouchement]. Qui favorise l'accouchement. — *Potions* et *pilules ocytociques.* Nom donné par les accoucheurs à celles dans lesquelles entre l'ergot de seigle.

ODAXESME, et non **ODAXISME.** s. m. [*odaxesmus*, ὀδαξησμὸς, de ὀδαξᾶν, être mordicant]. Prurit aux gencives qui précède la sortie des dents.

ODEUR. s. f. [*odor*, ὀσμὴ, all. *Geruch*, angl.

odour, it. *odore*, esp. *odor*]. Impression particulière que certains corps produisent sur l'organe de l'odorat par leurs émanations volatiles. *Odeur* s'entend aussi des substances qui occasionnent cette sensation. Deux hypothèses ont été émises sur la nature des odeurs. Dans la première, on suppose que les odeurs sont produites par un mouvement vibratoire qui a lieu dans les molécules du corps, et qui se transmet jusqu'à l'animal par l'intermédiaire du milieu ambiant, à la manière de la lumière. Cette hypothèse, abandonnée par les iatro-chimistes, a néanmoins pour elle : 1° l'organisation du nerf olfactif (V. Olfactif), ainsi que ses analogies avec l'auditif et l'optique : 2° l'odeur répandue par les corps non volatils, tels que le silex, divers métaux, les dents, etc., sciés, percutés ou frottés ; 3° la perception des odeurs par les poissons, les crustacés et autres animaux, qui les perçoivent dans l'eau ; 4° la perception des odeurs par des animaux terrestres ou aériens à des distances et avec une rapidité qui dépassent de beaucoup la rapidité de la transmission par l'air des substances volatilisées. Dans la seconde hypothèse, on admet que les odeurs sont dues à des particules dégagées de la substance même des corps odorants, qui tous, alors, seraient plus ou moins volatils, et rentreraient tous, à un certain degré, dans le cas des essences, etc. Mais il est beaucoup de corps volatils non odorants. Linné rapporte les odeurs à sept actions principales : 1° les *odeurs aromatiques* (fleurs d'œillet, feuilles de laurier, etc.) ; 2° les *odeurs flagrantes* (lis, safran) ; 3° les *odeurs ambrosiaques* (ambre, musc) ; 4° les *odeurs alliacées* (ail, asa fœtida) ; 5° les *odeurs fétides* (bouc, valériane) ; 6° les *odeurs repoussantes* (œillet d'Inde, solanées) ; 7° les *odeurs nauséeuses* (courge, concombre). V. Odorant.

ODONTAGOGUE. s. m. [ὀδονταγωγὸς, de ὀδοὺς, dent, et ἄγειν, pousser, tirer]. Pince à arracher les dents.

ODONTAGRE. s. f. [*odontagra*, de ὀδοὺς, ὀδόντος, dent, et ἄγρα, saisie, capture ; all. *Zahngicht*, it. et esp. *odontagra*]. Douleur des dents, accompagnée souvent d'un gonflement fluxionnaire de la joue. — S. m. Instrument pour arracher les dents.

ODONTALGIE. s. f. [*odontalgia*, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et ἄλγος, douleur ; all. *Zahnweh*, it. et esp. *odontalgia*]. Douleur des dents, mal de dents. L'odontalgie n'est pas une maladie, mais bien un symptôme appartenant à un grand nombre d'affections dentaires. Nous en distinguerons par conséquent plusieurs espèces correspondant aux causes variées qui les occasionnent. — 1° *Odontalgie de l'enfance*. Elle résulte des difficultés plus ou moins grandes que rencontre l'éruption des dents. Les caractères de cette odontalgie sont peu connus. Elle semble consister plutôt en une sorte de prurit qu'en une véritable douleur, pouvant néanmoins devenir difficile à supporter en raison de son intensité. 2° *Odontalgie symptomatique d'une carie dentaire*. Deux circonstances peuvent la provoquer. La *première* est l'inflammation de la pulpe consécutive à l'exposition de cet organe au contact de l'air ou des matières alimentaires qui remplissent d'ordinaire la cavité causée par la carie. La douleur est alors extrêmement vive, lancinante, et comparable à celle que provoque l'étranglement des tissus enflammés dans le panaris. Le contact de liquides froids ou chauds l'exaspère. On lui oppose les moyens que réclame la carie dentaire (V. Odontite). La *seconde* consiste dans le choc brusque d'une particule alimentaire ou d'un corps étranger quelconque, de l'eau ou de l'air froids, à la surface de la pulpe mise à découvert au fond d'une carie, mais habituellement insensible. La douleur est, dans ce cas, extrêmement vive, dure peu de temps, mais reparaît facilement sous l'influence des mêmes causes provocatrices. — 3° *Odontalgie causée par la périostite alvéolo-dentaire*. La douleur est continue, franchement inflammatoire, tensive, pulsative, s'exaspérant dans la mastication et sous les moindres chocs portant sur l'organe affecté. Elle occupe ordinairement les dents cariées, souvent celles qui sont plombées ou qu'une destruction antérieure a réduites à l'état de chicots, ou encore celles qui ont reçu un pivot de dent artificielle. L'impression du froid l'apaise souvent pour un instant, tandis que celle d'une température élevée l'augmente : aussi se montre-t-elle surtout très-vive pendant la nuit, sous l'influence de la chaleur du lit. On lui oppose divers moyens : si elle est aiguë, si son apparition a été brusque, et qu'elle siége sur une dent plombée ou saine, on en triomphe aisément par l'emploi des antiphlogistiques locaux, sangsues ou scarifications, appliquées sur le point de la gencive correspondant à la dent malade. Dans l'état chronique de cette affection, forme qu'on rencontre surtout dans les chicots et quelquefois aussi dans les dents plombées, les caractères de l'odontalgie sont les mêmes que dans l'état aigu, sauf une intensité moindre ; elle est dans ce cas très-difficile à guérir. On doit se borner à l'emploi des émollients opiacés à titre de palliatifs. Enfin, l'extraction de la dent malade est, dans tous les cas, un moyen héroïque, mais auquel on ne doit recourir qu'à titre de dernière ressource. C'est cette périostite qui est le point de départ habituel des *fluxions dentaires* (V. Fluxion). — 4° *Odontalgie résultant d'une gingivite aiguë ou chronique*. La douleur occupe un certain nombre de dents et semble causée particulièrement par une légère périostite concomitante ; elle présente donc les caractères de la douleur dans cette dernière affection, et cède d'ailleurs au traitement de la gingivite elle-même. — 5° *Odontalgie nerveuse* ou *névralgie dentaire*, soit symptomatique d'une carie ou d'une périostite, soit indépendante de toute lésion organique. La douleur affecte dans ce cas les caractères communs aux diverses névralgies faciales, et peut se porter sur les dents voisines ou sur les diverses branches de la cinquième paire. Elle consiste dans des élancements revenant quelquefois par accès périodiques. On lui oppose les émollients ou les narcotiques, et, lorsqu'elle est intermittente, elle cède assez bien à l'emploi du sulfate de quinine. — 6° E. Magitot a décrit une autre espèce d'odontalgie symptomatique de la présence de tumeurs du périoste alvéolo-dentaire. Elle est caractérisée par une douleur tensive, habituellement sourde, et s'exaspérant sous le moindre choc ou la pression pendant les efforts masticatoires ; elle prend aussi un caractère intermittent comparable à celui de l'odontalgie nerveuse, et ne s'accompagne pas nécessairement d'une altération organique de la dent.

ODONTALGIQUE. adj. [*odontalgicus*, de ὀδοὺς, dent, et ἄλγος, douleur ; all. *odontalgisch*, angl. *odontalgic*, it. et esp. *odontalgico*]. Qui a rapport à l'odontalgie. — On emploie mal à propos ce mot comme synonyme d'*antiodontalgique : élixir odontalgique*, élixir propre à calmer la douleur des dents.

ODONTIASE. s. f. [*odontiasis*, ὀδοντίασις, de ὀδοὺς, dent ; it. *odontiasi*, esp. *odontiasis*]. Synonyme inusité de *dentition*. V. ce mot.

ODONTINE. s. f. Mélange de magnésie et de beurre de cacao aromatisé avec quelque essence.

ODONTITE. s. f. [*odontitis*, de ὀδοὺς, dent; all. *Zahnentzündung*, it. *odontite*, esp. *odontitis*]. Expression vicieuse (la dent proprement dite n'étant pas vasculaire) qu'on a appliquée à la *carie dentaire*.

ODONTOGÉNIE. s. f. [de ὀδοὺς, dent, et γένεσις, génération; esp. *odontogenia*]. Génération des dents. V. DENTIFICATION.

ODONTOÏDE. adj. et s. f. [*odontoides*, de ὀδοὺς, dent, et εἶδος, forme; all. *zahnförmig*, angl. *odontoid*, it. et esp. *odontoide*]. Nom donné à l'apophyse de l'axis ou seconde vertèbre du cou, parce qu'on a comparé sa forme à celle d'une dent.

ODONTOÏDIEN, IENNE. adj. [*odontoideus*, it. *odontoideo*]. Qui a rapport à l'apophyse odontoïde. — *Ligaments odontoïdiens*. Deux faisceaux forts et courts qui, du sommet et des côtés de l'apophyse odontoïde, se rendent à la partie interne de chaque condyle de l'occipital.

ODONTOLITHE. s. m. [*odontolithos*, de ὀδοὺς, dent, et λίθος, pierre; it. *odontolitiasi*, esp. *odontolito*]. Le tartre des dents. V. TARTRE.

ODONTOLOGIE. s. f. [*odontologia*, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et λόγος, discours; angl. *odontology*, it. et esp. *odontologia*]. Traité sur les dents.

ODONTOME. s. m. [de ὀδοὺς, dent, et de la terminaison *ome*]. Tumeur produite par la dentine, recouverte toujours d'une couche plus ou moins épaisse d'émail et se produisant généralement sur le côté d'une dent. C'est ce qu'on a appelé quelquefois, mais à tort, au point de vue anatomique, du nom *d'exostose dentaire*. On donne aussi ce nom à des tumeurs composées d'ivoire et d'émail associés confusément, en *masses dentaires*, irrégulières, rugueuses, à surface parfois fovéolée, ou hérissée de petites saillies en forme de courtes racines dentaires creuses. Ces tumeurs se développent consécutivement à la genèse, en nombre exagéré, de follicules dentaires, tous pourvus d'un bulbe et de leur organe de l'émail, produisant chacun une petite dent qui, en grandissant, se soude à celles qui l'avoisinent, d'où résultent les masses dentaires. Aussi, ces dernières sont toujours accompagnées de tissu morbide mou, ayant la texture des diverses parties du follicule dentaire, souvent parsemé de petites parcelles lenticulaires d'ivoire naissant. Ces tumeurs distendent les maxillaires avant de faire saillie hors de l'os. C'est surtout chez les enfants qu'on les observe.

ODONTOPHYIE. s. f. [*odontophyia*, ὀδοντοφυΐα, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et φύειν, naître, croître]. Synonyme de *dentition*. V. ce mot.

ODONTOSE. s. f. [*odontosis*, all. *Zahnbildung*, *Zahnausbruch*]. Formation des dents, éruption des dents.

ODONTOTECHNIE. s. f. [*odontotechnia*, de ὀδοὺς, gén. ὀδόντος, dent, et τέχνη, art; it. *odontotecnia*]. L'art du dentiste, dont le but est de conserver les dents, de confectionner et de poser des dents artificielles, et d'ôter celles qui sont malades.

ODONTOTHÈQUE. s. f. [de ὀδοὺς, dent, et θήκη, loge]. Capsule ou follicule dentaire. V. DENT.

ODORANT, ANTE. adj. [*odorus*, ὀσμηρὸς, all. *riechend*, angl. *odorous*, it. *odoroso*, esp. *oloroso*). Se dit des corps qui répandent de l'odeur, et, en particulier, des principes auxquels les êtres organisés doivent la leur. — *Principes odorants*. Chez les végétaux, presque tous sont des essences (V. ce mot). Chez les animaux, presque tous sont des sels à acides volatils, surtout des sels à acides gras : tels que le *caprylate de soude* ou *de potasse*, dont l'acide a l'odeur de la sueur; le *butyrate de soude* ou *de potasse*, dont l'odeur est celle du beurre rance, mais plus faible que celle de l'acide butyrique; l'*hirciate* des mêmes bases, qui sent le bouc; le *caproate*, dont l'odeur se rapproche de celle de la sueur, de celle du caprylate dont nous avons parlé en commençant, mais tirant un peu sur l'odeur du bouc; le *capronate de soude* ou *de potasse*, dont l'odeur est aussi analogue à celle de la sueur; le *caprinate* des mêmes bases, analogue au précédent, autant qu'on peut le penser du peu qu'on en sait chimiquement; le *valérate* ou *valérylate*, ou *phocénate de soude* ou *de potasse*, dont l'odeur a quelque chose de spécial se rapprochant de l'odeur d'acide acétique et de beurre fort, sel dont l'acide se retire par saponification de la graisse de marsouin, de dauphin, etc. Une fois la présence de ces principes immédiats, de ces sels, réellement constatée, on pourra se rendre compte anatomiquement, c'est-à-dire par suite de l'étude de l'organisation animale, des faits suivants, constatés par Barruel : Le sang de bœuf, traité par l'acide sulfurique concentré, répand une odeur de bouverie ou de bouse de bœuf; celui de cheval répand une forte odeur de sueur de cheval ou de crottin; celui de brebis, une vive odeur de laine imprégnée de son suint; celui de mouton, une odeur analogue à celle du sang de brebis, mélangée d'une forte odeur de bouc; le sang de chien donne une odeur de la transpiration de chien (il est possible que cette odeur soit due à un sel spécial retiré de l'urine de chien, cristallisant en belles houppes ou en petits cristaux, et dont l'acide dégage une forte odeur de chien). Le sang d'homme dégage une forte odeur de sueur d'homme qu'il est impossible de confondre avec toute autre; celui de femme a une odeur analogue, mais beaucoup moins forte, celle de sueur de femme enfin. Il est donc probable que là aussi se trouve du caproate de potasse ou de soude. Il y en a également, selon certaines probabilités, dans la sueur de l'aisselle. La facile putréfaction des substances organiques, la production d'acide butyrique et même d'autres acides gras volatils, pendant cette putréfaction, et, en plus, la production de carbonate d'ammoniaque, telle est une des causes des odeurs répandues dans un grand nombre de conditions normales ou morbides par les êtres vivants, isolés ou réunis. Il faut y joindre très-probablement le transport des particules de substances organiques (V. HALEINE) altérées par putréfaction.

ODORAT. s. m. [*odoratus*, de *odor*, odeur; ὄσφρησις, all. *Geruch*, angl. *smell*, it. et esp. *odorato*]. L'un des cinq sens, celui par lequel on perçoit l'impression des odeurs. V. ODEUR et OLFACTION.

ODORATION. s. f. [*olfactio*, it. *odorazione*, esp. *odoracion*]. Exercice actif du sens de l'odorat. Synonyme d'*olfaction*. V. ce mot.

ODORIFÉRANT, ANTE. adj. [*olens*, *suaveolens*, angl. *odorous*, it. et esp. *odorifero*]. Qui porte une odeur agréable. V. ODORANT.

ODORINE. s. f. [all. et angl. *Odorin*, it. *odorino*, esp. *odorina*] (Unverdorben). L'un des produits trouvés par lui dans l'huile animale de Dippel. Cette substance exhale une odeur répugnante particulière.

ODYNOPOÉTIQUE. adj. [de ὀδύνη, douleur, et ποιεῖν, faire]. Qui cause de la douleur.

ŒDALIQUE. adj. [οἰδαλέος, gonflé]. Nom donné

par Lioult (1828) à des bougies se gonflant dans le canal de l'urèthre et destinées à en combattre les rétrécissements.

OEDÉMATEUX, EUSE. adj. [*œdematodes*, οἰδηματώδης, all. *ödematös*, it. *edematoso*]. Qui est attaqué d'œdème, ou de la nature de l'œdème.

OEDÉMATIE. s. f. [it. *edemazia*, esp. *edematia*]. Synonyme d'*œdème*.

OEDÉMATIÉ, ÉE. adj. Affecté d'œdème.

OEDÈME. s. m. [*œdema*, οἴδημα, de οἰδεῖν, grossir, se gonfler; all. *Œdem*, angl. *œdema*, it. et esp. *edema*]. Gonflement, sans rougeur, ni tension, ni douleur, cédant à la pression du doigt, et la conservant pendant quelque temps; formé par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire. L'absence des symptômes inflammatoires distingue l'*œdème* du *phlegmon*. Lorsque le gonflement œdémateux est général, il constitue l'*anasarque*. V. ce mot et ENGORGEMENT.

Œdème arsenical. Gonflement des paupières et de la face produit par l'usage prolongé des médicaments arsenicaux. C'est aussi un symptôme de l'empoisonnement lent par l'arsenic. Le gaz hydrogène arséniqué, inspiré, produit cet effet en quelques heures.

Œdème de la glotte. Gonflement œdémateux de la membrane muqueuse qui circonscrit l'ouverture supérieure du larynx. Cette affection débute souvent par un malaise, par une gêne dans le larynx, ou plutôt par une véritable douleur. Bientôt la respiration devient bruyante; enfin, après quelques jours, le malade est pris tout à coup de suffocations, qui deviennent de plus en plus violentes et répétées; l'inspiration est bruyante et difficile; l'expiration reste libre. Le doigt, porté derrière la base de la langue, peut reconnaître le gonflement de la membrane infiltrée et le caractère œdémateux de ce gonflement. Cette maladie est presque constamment mortelle. On trouve, après la mort, les bords de la glotte épaissis et comme tremblotants, une matière séro-purulente ou séreuse, qu'il est très-difficile d'en exprimer, semble plutôt combinée avec ce tissu cellulaire sous-muqueux que déposée dans ses aréoles; la glotte n'a plus guère que le quart de ses dimensions naturelles. Les moyens thérapeutiques consistent dans l'emploi des révulsifs, tels que les vésicatoires ou les sinapismes aux membres inférieurs et les lavements purgatifs; on emploie aussi les vomitifs, les gargarismes astringents, les saignées locales à la partie antérieure du cou; souvent il faut en venir à la laryngotomie ou à la trachéotomie. V. ce mot et CROUP.

Œdème malin des paupières. V. PUSTULE *maligne*.

Œdème du poumon. Laennec a décrit sous ce nom l'infiltration de sérosité dans le tissu pulmonaire, portée à un degré tel qu'elle en diminue la perméabilité à l'air. Cette infiltration survient fréquemment chez les sujets cachectiques, vers l'époque de la terminaison fâcheuse des fièvres de long cours ou des affections organiques. L'orthopnée suffocante qu'on observe quelquefois à la suite de la rougeole est probablement, selon lui, un *œdème* idiopathique du poumon.

OEDÉMOSARQUE. s. m. [*œdemosarca*]. M.-A. Severin donne ce nom à une tumeur qui tiendrait le milieu entre l'œdème et le sarcome.

OEIL. s. m. [*oculus*, ὤψ, ὀφθαλμός, all. *Auge*, angl. *eye*, it. *occhio*, esp. *ojo*]. Organe de la vue, organe sphérique, composé d'une coque membraneuse qui renferme plusieurs humeurs plus ou moins liquides. Les parois du globe de l'œil sont formées de deux membranes bien distinctes : l'une, blanche, opaque et fibreuse, appelée *sclérotique* (fig. 307 *d*); l'autre transparente, qui ressemble à une lame de corne (*k*), et que, pour cette raison, on nomme *cornée*. Celle-ci occupe le devant de l'œil, et se trouve comme enchâssée, par continuité de fibres (*e*), dans une ouverture circulaire de la sclérotique, qui enveloppe les deux tiers postérieurs du globe. Elle est tapissée extérieurement (*y*) par un épithélium à cellules polyédriques continu avec celui de la conjonctive, et intérieurement par la membrane de Descemet ou de Demours (*z*), homogène, hyaline, s'arrêtant au pourtour extérieur de l'iris. A peu de distance derrière la cornée est l'*iris* (*h*), cloison membraneuse, fixée au niveau de la jonction transversale de la sclérotique avec la cornée. La *pupille* est l'ouverture circulaire percée au milieu de cette espèce de diaphragme; l'espace compris entre la cornée et l'iris constitue la *chambre antérieure* de l'œil (*j*), et l'on

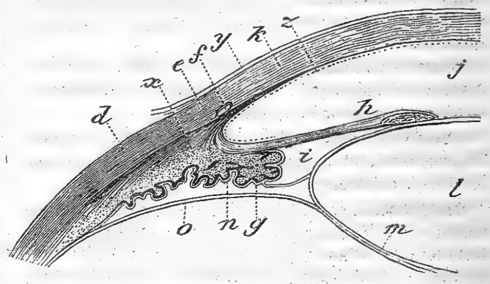


FIG. 307.

appelle *chambre postérieure* l'espace fictif (*i*) situé derrière l'iris, entre cette membrane et la face antérieure du *cristallin*, espace que l'on a cru longtemps réel et plein d'humeur aqueuse; mais on sait aujourd'hui que la face postérieure de l'iris touche immédiatement la face antérieure du cristallin qui fait bomber un peu ce voile membraneux écarté ici pour l'intelligence de la figure. La chambre antérieure est occupée par l'*humeur aqueuse*, liquide composé d'eau tenant en dissolution un peu d'albumine et une petite quantité de glycose et des sels que l'on rencontre dans toutes les sécrétions de l'économie animale. La choroïde se termine derrière l'iris par un grand nombre de plis rayonnants nommés *procès ciliaires* (*ign*). Sous le nom de *cristallin*, on désigne un corps lenticulaire, transparent (*l*), convexe sur ses deux faces, et particulièrement sur la postérieure, logé derrière la pupille dans une capsule (*m*) ou poche membraneuse et diaphane (*capsule du cristallin*). Au niveau à peu près de la jonction de la cornée avec la sclérotique se trouve le *canal veineux de Hovius* (*f*) (V. CANAL), le ligament, anneau ou *muscle ciliaire* (*x*), avec le tissu duquel (V. CILIAIRE) la grande circonférence de l'iris présente des connexions anatomiques nerveuses, vasculaires et musculaires. Derrière le cristallin est une masse gélatineuse transparente, *humeur vitrée*, *hyaloïde* ou *corps vitré* (V. VITRÉ), ayant l'aspect extérieur du blanc d'œuf, mais tantôt plus dense, tantôt moins, selon les espèces animales. Beaucoup d'auteurs se sont efforcés de démontrer une structure celluleuse ou utriculaire à cette masse limpide; mais ils n'ont jamais décrit en réalité autre chose que le résultat et les dispositions produites par les agents coagulants sur les substances organiques, liquides ou demi-liquides, coagulables. Le corps vitré n'est en

effet qu'une masse ou amas d'une substance organique, demi-liquide, analogue à celle qui forme le blanc d'œuf, mais coagulable par d'autres agents, tels que l'acide chromique, les persels de fer et les sels de plomb. Comme les substances analogues, elle peut, dans certaines affections de l'œil, devenir tout à fait fluide. Partout l'humeur vitrée est entourée par une très-mince tunique propre (*o*), homogène, hyaline, derrière laquelle se voit la *rétine;* enfin entre cette membrane et la sclérotique est une troisième membrane également mince (la *choroïde*), tapissée d'une membrane amorphe parsemée de petits noyaux (*membrane ruyschienne*), et parcourue par un réseau à capillaires volumineux et à mailles étroites. La choroïde est formée, au-dessous de la ruyschienne, par des vaisseaux (*vasa vorticosa*, V. Iris), et par du tissu lamineux à fibres roides, parsemé de cellules pigmentaires, régulières et irrégulières, ou *pigmentum*, qui donne au fond de l'œil la couleur foncée qu'on voit à travers la pupille. Un nerf

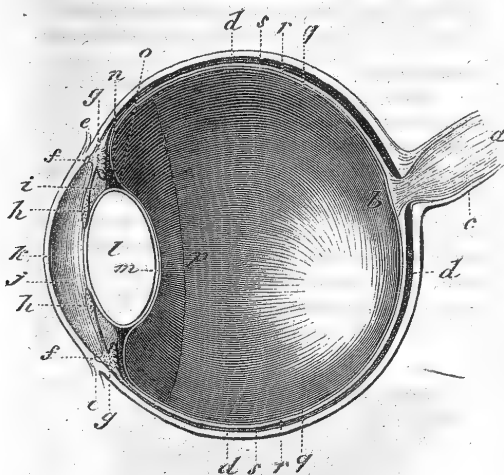


Fig. 308.

volumineux, dont l'épanouissement concourt à former la rétine, arrive dans l'œil par l'extrémité postérieure de la voûte orbitaire, et en traversant la sclérotique (V. Vision). Six muscles fixés à la sclérotique par leur extrémité antérieure, et insérés derrière le globe de l'œil par leur extrémité opposée, font exécuter à cet organe des mouvements en tous sens pour étendre le champ de la vision. V. Tapis.

Fig. 308. — *k*, cornée; *d*, sclérotique; *s*, choroïde; *r*, rétine; *a*, nerf optique; *hh*, l'iris limitant la pupille et appuyant sur le cristallin; *l*, le cristallin placé derrière la pupille; *m*, capsule du cristallin; *b*, extrémité ou papille du nerf optique; *c*, gaîne du nerf optique; *f*, canal de Hovius ou de Schlemm; *g*, ligament ciliaire et procès ciliaires; *pb*, corps ou humeur hyaloïde remplissant la cavité de l'œil derrière le cristallin; *qqo*, membrane de l'humeur vitrée; *p*, zonule de Zinn avec son bord postérieur ondulo-denté; *n*, le canal de Petit; *o*, paroi postérieure de ce canal; *j*, chambre antérieure remplie par l'humeur aqueuse; *i* est un espace produit artificiellement pour rendre plus facile l'intelligence de la figure et considéré longtemps comme réel sous le nom de chambre postérieure; *e*, terminaison de la conjonctive au niveau de la jonction de la cornée et de la sclérotique.

Œil artificiel. Les yeux artificiels (dits de *verre*) sont d'émail, d'une forme et d'une grandeur semblables à celles de l'œil sain; et, quand on a bien imité, par la peinture, la couleur de l'iris, la largeur de la pupille, la saillie de la cornée, la teinte des membranes extérieures et les vaisseaux dont elles sont sillonnées, la difformité est à peine sensible. Lorsqu'il reste un moignon de l'œil et que la maladie en a d'ailleurs respecté les muscles, l'émail appliqué exactement à sa surface en reçoit des mouvements tellement en harmonie avec ceux de l'œil sain, que l'illusion est complète. Leur contact avec la conjonctive ne cause aucune douleur; ils déterminent seulement une légère sécrétion muqueuse avec un peu de pus, surtout dans les temps chauds et par l'exposition à la poussière. Dans ce cas, au lieu de se borner à les ôter le soir pour les tenir dans un peu d'eau pendant la nuit, il est bon de laver les paupières et l'œil une fois ou deux dans la journée. Le contact des larmes finit à la longue par attaquer l'émail et le rendre rugueux, ce qui augmente l'hypersécrétion muqueuse et rend nécessaire de renouveler la pièce d'émail au moins tous les ans.

En botanique, *œil*, se dit du bourgeon, quand il commence à se montrer; des germes épars à la surface des tubercules; d'une petite cavité qui occupe le sommet de certains fruits adhérents, la poire, par exemple.

Œil composé. En zoologie, *yeux composés* chez les crustacés et les insectes, les grands yeux constitués par une cornée à facettes, dont chaque facette est une lentille biconvexe, par des couches pigmentaires de diverses couleurs très-abondantes, et par des corps coniques regardés par Cuvier comme étant de nature nerveuse, et par F. Müller et d'autres anatomistes comme autant de corps vitrés; chacun d'eux est en rapport, d'une part, avec une facette de la cornée, d'autre part, avec un filament nerveux.

Œil-de-lièvre. V. Lagophthalmie.

Œil-de-pie ou *œil-de-perdrix*. Variété de durillon aux orteils.

OEILLÈRE. s. f. V. Dent et Gondole.

OEILLET. s. m. [*dianthus*, all. *Nelke*, angl. *pink*, it. *garofano*, esp. *ojete*]. Genre de plantes de la décandrie digynie, L., qui a donné (*Dianthus caryophyllus*) son nom à la famille des caryophyllées. On recueille les fleurs de la grande variété à fleurs rouges (*Dianthus caryophyllus*, L., *Caryophyllus hortensis* des officines) au moment de leur épanouissement; on en prend uniquement les pétales, dont on a soin de séparer l'onglet, et on les fait sécher rapidement dans une étuve; ou bien on les emploie récents pour la confection du *sirop d'œillet*. Les pétales d'œillet ont une action légèrement excitante; ils sont peu usités. — Ce n'est pas de l'œillet, mais des semences du pavot qu'on retire l'huile alimentaire connue vulgairement sous le nom d'*huile d'œillette* ou *olivette* (*petite huile d'olive*).

OENANTHAL ou **OENANTHOL.** s. m. [*aldéhyde œnanthylique*]. Essence oxygénée obtenue en distillant l'huile de ricin. Incolore, très-fluide, réfractant fortement la lumière; odeur aromatique forte et pénétrante; densité, 0,827; bout à 155°; son hydrate est cristallisable. ($C^{14}H^{14}O^2$.)

ŒNANTHE. s. f. [*œnanthe*]. Genre de la famille des ombellifères, dont plusieurs espèces sont vénéneuses, particulièrement l'*Œnanthe crocata*, L., vulgairement *ciguë aquatique*, dont le suc jaunâtre est

un poison très-actif. Celui de l'*Œnanthe fistulosa*, L., a été préconisé contre les obstructions des viscères abdominaux.

OENANTHINE. s. f. [de οἰνάνθη, fleur de vigne]. Substance visqueuse filante, élastique comme du caoutchouc, d'un blond foncé, isolée des vins de Bordeaux par Fauré, et à laquelle il attribue le velouté et l'onctuosité des vins du haut Médoc. Elle se formerait pendant la fermentation par une modification de la pectine et du mucilage des raisins.

OENANTHIQUE. adj. [de οἰνάνθη, fleur de vigne]. — *Acide œnanthique*. Il est de consistance butyreuse, fond à une température peu élevée et bout à 230° ; rougit le tournesol ; insoluble dans l'alcool et dans la potasse ($C^{14}H^{13}O^{2}$). On le trouve dans le vin, soit libre, soit combiné à l'*éther œnanthique*. On l'obtient en décomposant l'éther œnanthique par une solution chaude de potasse caustique. Chauffé avec de l'acide sulfurique concentré et de l'esprit de bois, il donne l'*éther méthylœnanthique* ($C^{2}H^{3}O.C^{14}H^{13}O^{2}$). — *Éther œnanthique, huile essentielle de vin* ($C^{4}H^{5}O + C^{14}H^{13}O^{2}$). Ce corps ne doit pas être confondu avec l'*huile douce* ou *pesante du vin*, ni avec l'*huile légère du vin* ou *éthérol*. L'éther œnanthique est un liquide incolore, d'odeur de vin très-pénétrante, de saveur âcre et désagréable ; insoluble dans l'eau ; soluble dans l'alcool et dans l'éther ; bout à 230°. Il existe dans le vin et lui donne, en grande partie, son bouquet ; on le retire en distillant une grande quantité de vin ou de la lie de vin. Il est d'abord mêlé d'*acide œnanthique*, mais on le purifie par le carbonate de soude. Il se produit pendant la fermentation et continue à se former pendant que le vin vieillit. On l'appelle quelquefois à tort *éther vino-œnanthique*. V. ÉTHER, ÉTHÉROL et HUILE.

OENANTHOL. V. ŒNANTHAL.

OENANTHYLE. s. m. ($C^{14}H^{13}$). Radical hypothétique de l'acide œnanthique ou œnanthyligique (Lœwig).

OENANTHYLIQUE ou **AZOLÉINIQUE.** adj. — *Acide œnanthylique*. Il n'est connu *anhydre* ($C^{14}H^{13}O^{3}$) que combiné avec la baryte, le cuivre. etc.; *hydraté* ($C^{14}H^{13}O^{3}.HO$), c'est un produit de l'action de l'acide nitrique étendu de son volume d'eau sur l'huile de ricin. Liquide, incolore, transparent, d'une odeur aromatique particulière. L'*éther œnanthylique* ($C^{4}H^{5}O.C^{14}H^{13}O^{3}$) est un liquide très-mobile, d'odeur agréable, analogue à celle de la nitrobenzine. L'*alcool œnanthylique* ($C^{14}H^{16}O^{2}$) est liquide, incolore, insoluble dans l'eau, d'odeur analogue à celle de l'alcool caprylique. L'*aldéhyde œnanthylique* est l'*œnanthol*.

OENÉLÉON. s. m. [*œnelœon*, οἰνέλαιον, de οἶνος, vin, et ἔλαιον, huile]. Mélange de vin et d'huile dont parle Galien et qui avait été employé quelquefois au traitement des plaies de tête.

OENOCYANINE ou **OENOLINE.** s. f. ($C^{10}H^{10}O^{10}$, Glénard). Matière colorante du vin, d'un rouge brun, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

OENOGALA. s. m. [*œnogala*, οἰνόγαλα, de οἶνος, vin, et γάλα, lait]. Breuvage composé de vin et de lait, dont se servaient les hippocratiques.

OENOL. s. m. V. MÉSITYLÈNE.

OENOLATURE. s. f. [de οἶνος, vin]. Béral nomme ainsi les médicaments liquides qu'on obtient en faisant macérer dans du vin, des racines, des écorces, des feuilles ou autres substances organiques susceptibles de céder des parties extractives à ce menstrue.

OENOLÉ. s. m. Nom générique des médicaments liquides destinés à l'usage interne qu'on prépare avec du vin et des principes médicamenteux qui y sont unis en totalité et par solution directe. On les obtient en dissolvant dans du vin quelque substance saline ou l'un des principes immédiats des végétaux. C'est Béral qui donne cette acception au mot *œnolé*, auquel auparavant on attachait un sens plus général, de manière à y comprendre également les œnolatures.

OENOLIQUE. adj. Se dit, d'après Béral, de médicaments qui ont pour excipient un vin quelconque.

OENOLOTIF. s. m. (Béral). Médicaments œnoliques qui sont spécialement destinés à l'usage externe.

OENOMANIE. s. f. [de οἶνος, vin, et μανία, manie]. Nom par lequel Rayer désigne le *delirium tremens*.

OENOMEL. s. m. [de οἶνος, vin, et μέλι, miel]. Sirop dont le vin fait la base, et dans la composition duquel le sucre est remplacé par le miel.

OENOMELLÉ. s. m. (Béral). Préparations pharmaceutiques formées d'œnomel et de principes médicamenteux extractifs ; elles résultent de l'union directe de 3 parties de miel avec une œnolature quelconque.

OENOTHÉRACÉES s. f. pl. V. ONAGRARIÉES.

OENOTHIONIQUE. aj. [de οἶνος, vin, et θεῖον, soufre]. V. SULFOVINIQUE.

OESOPHAGE. s. m. [*œsophagus*, οἰσοφάγος, de οἴσειν, porter, et φαγεῖν, manger ; all. *Speiseröhre*, it. et esp. *esofago*]. Conduit cylindrique, musculo-membraneux, faisant partie du canal alimentaire, et s'étendant du pharynx à l'estomac, auquel il conduit les aliments. Situé au cou, au-devant et un peu à gauche du corps des vertèbres cervicales, derrière la partie gauche de la trachée-artère ; logé ensuite dans l'écartement postérieur du médiastin ; s'inclinant de gauche à droite depuis la quatrième ou cinquième vertèbre du dos jusqu'à la neuvième, pour faire place à l'aorte; d'où il se porte de droite à gauche et d'arrière en

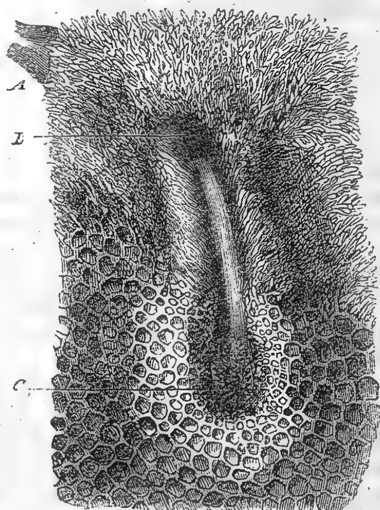


FIG. 309.

avant, jusqu'à l'ouverture du diaphragme, qui le transmet dans l'abdomen. L'œsophage est formé de deux membranes, l'une musculaire et l'autre muqueuse, unies par un tissu lamineux dense et serré. La musculaire est composée de deux plans de fibres charnues, les unes extérieures et longitudinales, les autres

inférieures, transversales et comme annulaires. Sa membrane muqueuse fait suite à celle du pharynx. Elle se continue avec celle de l'estomac; quelques anatomistes avaient supposé, à tort, qu'elle se termine autour de l'orifice cardiaque. — Vétérin. Chez le cheval, l'œsophage forme, dans l'abdomen, une courbure d'environ 8 centimètres, avant de s'ouvrir dans l'estomac; son insertion a lieu vers la petite courbure de ce viscère, en suivant une direction oblique de droite à gauche et d'avant en arrière; sa membrane charnue, rouge et molle jusqu'en arrière de la base du cœur, devient ensuite blanchâtre, et acquiert successivement de la fermeté, de la blancheur et de l'épaisseur, jusqu'à sa terminaison dans l'estomac; fermeté qui, jointe au mode d'insertion, tient l'ouverture cardiaque dans une constriction permanente, et empêche les substances contenues dans l'estomac de s'échapper par cette ouverture. Dans les ruminants, l'œsophage présente, d'après Colin, près de sa terminaison au rumen, une dilatation infundibuliforme (Fig. 309, A), et un canal ou gouttière œsophagienne (B, C) qui va directement dans le feuillet (C). L'œsophage des gallinacés offre, avant d'entrer dans le thorax, une grande dilatation qui constitue le *jabot*, et, dans le thorax même, une seconde dilatation que l'on nomme *ventricule succenturié*, et qui précède immédiatement le gésier.

ŒSOPHAGIEN, IENNE. adj. [*œsophageus*, angl. *œsophageal*]. Qui appartient à l'œsophage. — *Artères œsophagiennes*. Elles viennent, au cou, des thyréoïdiennes; dans la poitrine, des bronchiques et de l'aorte; dans l'abdomen, des diaphragmatiques inférieures et de la coronaire stomachique. — *Glandes œsophagiennes*. On a donné ce nom aux glandes mucipares de l'œsophage. — *Gouttière œsophagienne*. V. Œsophage. — *Muscle œsophagien*. Sous ce nom, les anciens anatomistes désignaient l'appareil de fibres transversales qui environne l'œsophage immédiatement au-dessous du pharynx. — *Ouverture œsophagienne du diaphragme*. Celle que ce muscle présente pour le passage de l'œsophage. — *Ouverture œsophagienne de l'estomac*. L'orifice supérieur de l'estomac, appelé aussi *cardia*.

ŒSOPHAGISME. s. m. Spasme de l'œsophage.

ŒSOPHAGITE. s. f. [*œsophagitis*, angl. *œsophagitis*]. Inflammation de l'œsophage. Maladie rare, et qui ne survient sans doute que par l'action directe sur l'œsophage de substances âcres et corrosives, telles que le mercure, l'iode, l'émétique. On la combat, comme toutes les inflammations, par les moyens antiphlogistiques. — L'*œsophagite* a été observée sur le cheval. Cette inflammation se développe à la suite de l'introduction de corps étrangers qui se sont arrêtés dans le canal œsophagien. Elle peut aussi survenir spontanément, c'est-à-dire sans la présence d'un corps étranger dans l'œsophage. Comme symptômes particuliers de la maladie, on observe la difficulté de la déglutition, les efforts pour vomir et la douleur développée par la pression sur le trajet de l'œsophage.

ŒSOPHAGOTOMIE. s. f. [*œsophagotomia*, de οἰσοφάγος, l'œsophage, et τομή, incision; angl. *œsophagotomy*, it. et esp. *esophagotomia*]. Incision qu'on pratique à la partie supérieure de l'œsophage pour en retirer quelque corps étranger qui s'y est introduit et arrêté. Le malade étant couché sur le dos, le chirurgien pratique, le long du bord antérieur du sterno-mastoïdien, depuis le milieu de la hauteur du larynx jusqu'au niveau du quatrième arceau de la trachée-artère, une incision légèrement oblique de haut en bas, et de dehors en dedans; à mesure qu'il divise les parties, il fait écarter les bords de la plaie, incline le tranchant du bistouri en dedans, et laisse en dehors l'artère carotide, la veine jugulaire interne, le nerf pneumogastrique, et en dedans les muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyréoïdien, la trachée-artère, le nerf récurrent et l'œsophage. Dans le fond et vers la partie inférieure de l'incision, on trouve l'artère thyréoïdienne inférieure, qu'il faut éviter, et, plus superficiellement, le muscle scapulo-hyoïdien, qu'on coupe en travers sans inconvénient. On trouve alors l'œsophage, reconnaissable à la couleur rouge de ses fibres et à leur direction longitudinale; souvent on l'incise sur la saillie formée par le corps étranger; d'autres fois on se sert d'une sonde à dard. Ce canal étant incisé, et le corps étranger ayant été retiré avec les doigts ou avec des pinces, on rapproche exactement les bords de la plaie, à l'aide de bandelettes agglutinatives ou de points de suture, et l'on combat l'inflammation par tous les moyens antiphlogistiques.

ŒSTRE. s. m. [*œstrum* ou *œstrus*, de οἶστρος, taon; all. *Bremse*, it. *estro*]. Genre d'insectes diptères qui sont de grosses mouches très-velues. Les œstres déposent leurs œufs dans l'épaisseur de la peau ou dans le corps des animaux herbivores, ou dans le voisinage d'une de leurs ouvertures naturelles. Les larves qui en naissent s'attachent aux parois des intestins jusqu'à leur complet développement, puis descendent dans l'intestin avec les matières excrémentitielles, et s'échappent par l'anus lorsqu'elles sont devenues aptes à une nouvelle métamorphose. L'œstre du cheval vit dans l'estomac de ce quadrupède; celui du bœuf dépose, au contraire, ses œufs un à un sous la peau des bœufs, des chevaux, etc. L'œstre du mouton place les siens sur le bord interne des narines de cet animal.

ŒSTRIDE. s. et adj. Groupe de diptères de la famille des muscides dont les mouches qui ont les *œstres* pour larve sont prises comme type.

ŒSTROMANIE. s. f. [*œstromania*, de οἶστρος, taon, fureur, et μανία, folie; it. *estromania*]. C'est le *satyriasis* chez l'homme, et la *nymphomanie* chez la femme. V. Larve.

ŒTYLIAQUE. s. f. V. Propyliaque.

ŒUF. s. m. [*ovum*, ᾠόν, all. *Ei*, angl. *egg*, it. *uovo*, esp. *huevo*]. On nomme vulgairement ainsi une masse qui se forme dans les ovaires et oviductes d'un grand nombre d'animaux, et qui, sous une enveloppe commune, renferme le *germe* d'un animal futur (*ovule*) avec addition de liquides destinés à le nourrir pendant un certain laps de temps, lorsqu'ont lieu la fécondation et l'incubation. Les physiologistes prennent le mot *œuf* dans un sens plus général quand ils désignent par là à la fois l'*ovule* ou germe, dont l'existence est absolument générale, et l'*œuf proprement dit* qui résulte de l'addition successive à l'ovule de nouvelles parties durant son trajet dans l'oviducte, depuis l'ovaire jusqu'au dehors, c'est-à-dire jusqu'à la ponte. Si l'on excepte quelques reptiles écailleux (ovovivipares), cette addition de parties protectrices et nutritives est le propre des espèces dans lesquelles l'évolution embryonnaire a lieu hors des organes générateurs. L'œuf des oiseaux se compose de plusieurs parties distinctes : 1° la *coquille* (Fig. 310, *a*), coque ellipsoïde, en grande partie formée de carbonate calcaire et d'une

matière animale; 2° la *membrane de la coque* (*c*), pellicule mince, blanche, qui revêt la surface interne de la coquille; 3° les *chalazes* (*gg*), sortes de ligaments glaireux qui servent de moyen d'union entre la membrane de la coque et le jaune; 4° le *blanc* ou *albumen*, masse visqueuse formée d'albumine, avec quelques sels de soude : il est clair en *ce*, épais en *e*, très-épais en *f*. Le blanc d'œuf est un mucus et peut en être considéré comme le type. Il est le produit de la sécrétion des glandules mucipares en grappe simple de la muqueuse de l'oviducte. L'*albumine* de l'œuf est donc en quelque sorte le type des mucosités, et cela prouve combien il importe de la distinguer de l'albumine du sang, dont elle vient. 5° Le *jaune* (*hh*), masse

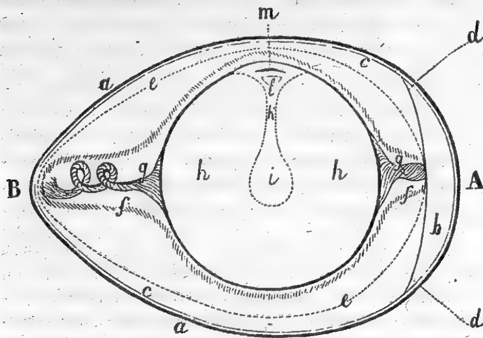


Fig. 310.

globuleuse, jaune, opaque et molle, enveloppée d'une membrane propre et suspendue au milieu du blanc : il possède une cavité centrale pleine de matière claire (*i*), pourvue d'un canal (*k*) à l'extrémité duquel est une masse de cellules appelée *cumulus proligère* (*l*); 6° la *cicatricule* (*m*), tache blanche, adhérente à la surface du jaune, et qui, pendant l'incubation, devient l'embryon de l'oiseau, par l'effet du développement. Le *blanc*, ou *albumen*, se sépare (en *dd*) de la *membrane testacée* ou de la *coque* pour former la *chambre à air* (*b*), ainsi nommée des gaz qu'elle contient. — Chez les mammifères, on donne, par extension, le nom d'*œuf* au produit de la conception, quand il est parvenu dans la matrice; car, jusque-là, il porte celui d'*ovule* (V. ce mot). Dans la matrice, l'œuf se compose de plusieurs membranes superposées, la *caduque*, le *chorion* et l'*amnios*, outre deux vésicules, l'*allantoïde* et la *vésicule ombilicale*. V. ces mots, Embryon et Ovulation.

Œufs de de Graaf. V. Ovaire.

Œufs de Naboth. V. Utérus.

OFFICINAL, ALE. adj. [*officinalis*, de *officina*, boutique; all. *officinell*, angl. *officinal*, it. *officinale*, esp. *oficinal*]. Se dit des médicaments qui doivent se trouver tout préparés chez les pharmaciens. — *Espèces officinales*. En botanique, celles qui fournissent des produits ou des parties utilisées dans les officines, en médecine.

OFFICINE. s. f. [*officina*, ἐργαστήριον]. Local où les pharmaciens préparent ou gardent les substances médicamenteuses. On donnait aussi le nom d'*officine* à l'*iatrion* des anciens médecins. V. ce mot.

OÏDIUM. s. m. Genre de champignons trichosporés. V. Épiphytiques (*maladies*) et Muguet.

OIE. s. f. [*anser*, χήν, all. *Gans*, angl. *goose*, it. *oca*, esp. *ansar*]. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres dont toutes les espèces sont alimentaires. Une espèce, l'*Anser cinereus*, Mey et Wolf, est la souche des variétés réduites à l'état de domesticité; le mâle est appelé *jars*. D'autres, telles que l'*oie sauvage* ou *des moissons* (*Anser segetum*, Mey et Wolf), l'*oie rieuse* (*Anser albifrons*, Bechstein), s'apprivoisent et reproduisent en domesticité.

OIGNON ou **OGNON.** s. m. [*cepa*, κρόμυον, all. *Zwiebel*, angl. *onion*, it. *cipolla*, esp. *cebolla*]. Mot communément employé comme synonyme de *bulbe*. On dit : des *oignons de jacinthe*, des *oignons de tulipe*. Mais on donne particulièrement le nom d'*oignon* à une espèce d'ail (*Allium cepa*, L.), dont le bulbe est employé comme aliment. Ce bulbe contient une huile volatile blanche et âcre, à laquelle il doit une odeur piquante et une action irritante assez énergique pour rubéfier la peau sur laquelle on l'applique après l'avoir pilé. La cuisson lui enlève son âcreté; elle en fait un aliment sain et un très-bon topique émollient. — *Oignons* (*tubera verrucosa*). Tumeurs dures et douloureuses qui viennent au voisinage des articulations du pied, particulièrement de celles du métatarse, et qui consistent en un gonflement des os eux-mêmes.

OISEAUX. s. m. pl. [*aves*, ὄρνιθες, all. *Vögel*, angl. *birds*, it. *uccelli*, esp. *aves*]. Classe du règne animal comprenant les animaux vertébrés dont le corps est couvert de plumes, et dont les membres antérieurs ont en général la forme d'*ailes*, à tête terminée en avant par un bec corné qui recouvre des mâchoires allongées, dépourvues de dents. Les oiseaux offrent dans leur appareil respiratoire une disposition particulière sur laquelle règnent des opinions erronées que Sappey a définitivement éliminées. — Dans la Figure 311, empruntée à Sappey, on voit : A, la membrane constituant le réservoir diaphragmatique thoracico-abdominal; B, la membrane qui constitue le réservoir diaphragmatique postérieur; C, la coupe du diaphragme thoracico-abdominal; D, le prolongement sous-pectoral du réservoir thoracique; E, le réservoir; F, F, le foie; G, le gésier; H, les intestins; M, le cœur; N, N, le muscle grand pectoral coupé transversalement un peu au-dessus de son insertion à l'humérus; O, la clavicule antérieure; P, la clavicule postérieure du côté droit coupée et repoussée au dehors. — Les oiseaux possèdent deux poumons simples, et c'est à leur surface que rampent les grosses bronches. Ils ont deux diaphragmes : l'un, pulmonaire ou sterno-costal, est impair et médian; l'autre, thoraco-abdominal, est double, sépare le thorax de l'abdomen, répond au pilier du diaphragme des mammifères par ses insertions musculaires, et est aponévrotique dans une grande partie de son étendue. Avec le poumon sont en communication les *réservoirs* ou *sacs à air*, ou *cavités aériennes*, au nombre de neuf : 1° un thoracique impair (Fig. 311, 2) communiquant avec les deux poumons et avec les os de la partie antérieure du tronc; 2° deux cervicaux (dont on voit ici l'extrémité antérieure, 1, 1), communiquant chacun avec une bronche et avec les vertèbres et la cavité rachidienne; 3° et 4° deux réservoirs diaphragmatiques antérieurs (3) et deux postérieurs (4), communiquant avec les bronches, mais non avec les os; 5° deux abdominaux (5), avec ou sans prolongements rénaux, communiquant avec le poumon, d'une part, avec les os du train postérieur, d'autre part. Les os de la jambe, du pied, de la main, de l'avant-bras, les os de la tête ne sont

jamais aérifères. Ces sacs sont à peine vasculaires et reçoivent leurs artères de l'aorte ; aussi ne servent-ils en rien à la respiration, et la prétendue *respiration double* des oiseaux est une erreur. Leurs usages sont purement mécaniques ; ils servent uniquement : 1° à diminuer la pesanteur spécifique du corps pour un volume donné, et leur développement, leurs communications avec les os sont en rapport direct avec l'étendue du vol de ces animaux, et *vice versâ*, pour les gallinacés et les autruches. 2° Ils facilitent l'effort, en ce

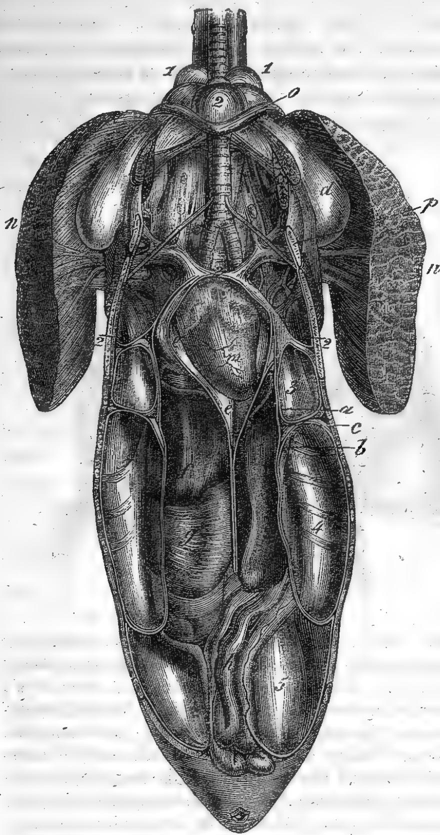


FIG. 311.

que leur présence le rend possible, sans suspension de l'inspiration. 3° Ils augmentent l'étendue et l'intensité de la voix en servant de magasin à l'air, dont la dépense peut être plus abondante et de plus longue durée. Pendant que les réservoirs diaphragmatiques et les poumons se dilatent à l'aide des deux diaphragmes, les réservoirs abdominaux et cervicaux se dépriment, et réciproquement ; leur jeu est continuellement opposé : il en est de même des quantités d'oxygène et d'acide carbonique qu'ils renferment. V. TEMPÉRATURE.

OLACINÉES. s. f. pl. Famille d'arbres et d'arbrisseaux dicotylédones, à ovaire uniloculaire, à placentation centrale, à un ou quatre ovules, et voisine des santalacées.

OLAMPI. s. m. Variété de résine animé.

OLANINE. s. f. [all. *Olanin*] (Unverdorben). L'un des produits extraits de l'huile animale de Dippel.

OLDENBOURG (CHEVAUX DE L'). On en distingue deux races qui ne sont pas parfaitement limitées : l'une pour le carrosse, l'autre pour la selle. La première a une taille de 1m,60 à 1m,65 et plus, un bon cadre, la tête carrée et un peu busquée, l'œil beau, le rein bien fait, la croupe arrondie ou légèrement inclinée, beaucoup de ventre, des formes généralement communes et empâtées. Ces chevaux ont des allures bonnes, peu brillantes, et du fond quand on les attend jusqu'à l'âge de six ans. La race de selle a des formes moins communes, plus de légèreté, une taille moins haute et plus de qualités.

OLÉACÉES ou **OLÉINÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, monopétales, hypogynes, séparées des jasminées. Elle comprend des arbres et arbrisseaux répandus surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal ; l'olivier en est le type.

OLÉAGINEUX, EUSE. adj. [*oleosus*, ἐλαιώδης, all. *ölig*, angl. *oleaginous*, it. et esp. *oleaginoso*]. Qui ressemble à de l'huile ou qui en contient. On dit substantivement, un oléagineux, en parlant des corps qui contiennent de l'huile.

OLÉANDRINE. s. f. Principe actif du laurier-rose (*Nerium oleander*, L.) presque aussi vénéneux que la strychnine et pouvant être employé en médecine (Lukomski).

OLÉATE. s. m. [*oleas*, all. *ölsaures Salz*, it. et esp. *oleato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oléique avec les bases.

OLÉCRÂNARTHROCACE. s. f. [de ὀλέκρανον, l'olécrâne, ἄρθρον, articulation, et κάκη, vice ou maladie]. Nom donné par Rust à l'inflammation des surfaces articulaires du coude.

OLÉCRÂNE. s. m. [*olecranum*, de ὠλένη, coude, et κάρηνον, tête, c'est-à-dire tête du coude ; all. *Ellenhocker*, it. *olecrano*, esp. *olecranon*]. Apophyse de l'extrémité humérale du cubitus.

OLÉCRÂNIEN, IENNE. adj. [it. *olecranico*, esp. *olecraniano*]. Qui a rapport à l'olécrâne. — *Apophyse olécrânienne*. V. OLÉCRÂNE. — *Fosse olécrânienne*. Cavité de l'extrémité inférieure de l'humérus où est reçu l'olécrâne, dans le mouvement d'extension du bras. V. HUMÉRUS.

OLÉÈNE. s. m. (C^6H^6). Produit de la distillation de l'acide hydro-oléinique ; il se produit en même temps que l'élaène (qui $= C^8H^8$ et non $C^{18}H^{18}$). C'est un liquide incolore à peine soluble dans l'eau.

OLÉFIANT, et mieux **OLÉIFIANT**. adj. [de *oleum*, huile, et *fieri*, devenir ; all. *ölbildend*, it. *olefacciente*]. — *Gaz oléfiant*. V. HYDROGÈNE *bicarboné*.

OLÉIDIQUE. V. ÉLAÏDIQUE.

OLÉIFÈRE. adj. [de *oleum*, huile, et *ferre*, porter]. Se dit d'une plante dont les graines fournissent de l'huile.

OLÉINE, ou **ÉLAÏNE**. s. f. [de *oleum* ou ἔλαιον, huile ; all. *Elaïn*, angl. *elaïn*]. Substance incolore, insipide, transparente, insoluble dans l'eau, fluide à la température ordinaire, ne se figeant qu'à 7° centigr. au dessous de 0°, pesant 0,913, et pouvant se volatiliser. C'est aux diverses proportions d'*oléine* qu'elles contiennent que les graisses doivent leur fluidité plus ou moins grande : ainsi la graisse de porc est plus fluide que le suif, parce qu'elle contient plus d'*oléine*. L'oléine est saponifiable par les alcalis, et se convertit alors en acide oléique et en glycérine. V. TRIOLÉINE.

OLÉINO ou **OLÉOSULFURIQUE** (ACIDE). Acide résultant de la combinaison de l'acide oléique avec l'acide sulfurique. V. OLÉOPHOSPHORIQUE.

OLÉIQUE. adj. [all. *Oelsäure*, it. et esp. *oleico*]. — *Acide oléique* ou *élaïque* ($C^{36}H^{33}O^3.HO$). Produit de la saponification et de la distillation des corps gras, ou de la formation du gras des cadavres. Il est liquide à la température ordinaire, solide et cristallisable à 7° centigr. au-dessous de zéro, d'une odeur et d'une saveur très-âcres. V. PHOSPHOGLYCÉRIQUE.

OLÉOMARGARINE. s. f. Principe de l'huile d'olive qui est solide, fusible de 22° à 28°, selon les conditions ; saponifiable et fournissant un acide fusible à 45° ; tenant, pour la composition, le milieu entre les acides oléique et margarique. V. TRIMARGARINE.

OLÉOMÈTRE. s. m. Aréomètre particulier de Lefebvre pour mesurer la densité des huiles du commerce comparées à + 15°. La densité de l'eau est représentée par 10000 ; le 0 de l'instrument est à 9000.

OLÉONE. s. f. [de *oleum*, huile ; esp. *oleona*]. Matière liquide encore peu connue, qui s'obtient par la distillation d'un mélange de chaux et d'acide oléique ; comme avec la margarone et l'acétone, la chaux se carbonate en partie. L'*oléone* peut être représentée par une proportion d'acide oléique, moins une proportion d'acide carbonique.

OLÉOPHOSPHORIQUE. adj.—*Acide oléophosphorique*. Corps qui n'a jamais été obtenu tout à fait exempt d'acide cérébrique, de cholestérine et d'oléine cérébrale. Il est ordinairement coloré en jaune. Il est de consistance visqueuse, insoluble dans l'eau, et se gonfle un peu dans l'eau bouillante. Il se combine avec les bases et constitue une matière qui a toutes les propriétés de celle qu'on retire du cerveau à l'aide de l'éther ; d'où l'on est porté à croire que, si ce corps existe réellement, c'est à l'état d'oléophosphate qu'il se trouve dans le cerveau. V. LÉCITHINE.

OLÉOPTÈNE. s. m. V. ÉLÉOPTÈNE.

OLÉORÉSINE. s. f. Terme vague, peu usité, dont on s'est servi quelquefois pour désigner les térébenthines très-fluides, ayant la consistance et l'aspect de l'huile. — *Oléorésine de copahu*. V. COPAHU.

OLÉORICINATES. s. m. pl. Sels formés par l'acide oléoricinique et une base.

OLÉORICINIQUE (ACIDE) [angl. *oleoricinic acid*, it. *oleoricinico*]. V. RICINOLÉIQUE.

OLÉOSACCHARAT, **OLÉOSACCHAROLÉ** et **OLÉOSACCHARUM.** V. OLÉOSUCRE.

OLÉOSUCRE. s. m. [de *oleum*, huile, et *sucre* ; all. *Oelzucker*, esp. *oleosacaro*]. Mélange de sucre avec une essence, mélange que l'on fait en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange, ou en triturant du sucre pulvérisé avec une quantité déterminée de l'huile volatile extraite de l'écorce de l'un de ces fruits.

OLÉRACÉ, ÉE. adj. [*oleraceus*, all. *gemüseartig*, it. et esp. *oleraceo*]. Se dit des plantes herbacées qu'on emploie à titre d'aliment.

OLÉULE. s. f. [esp. *oleulo*]. On a proposé d'appeler ainsi les huiles volatiles ou *essences*. V. ce mot.

OLÉULÉ. s. m. [esp. *oleulado*]. Béral donne ce nom aux médicaments produits par la solution directe et complète de certains corps dans les huiles volatiles, ou par la macération, dans ces mêmes menstrues, de substances susceptibles de leur céder divers principes.

OLÉULIQUE. adj. [esp. *oleulico*]. Épithète donnée par Béral à tous les médicaments formés d'huiles volatiles et de principes médicamenteux qu'on y fait dissoudre directement ou au moyen de la macération.

OLÉYLE. s. m. ($C^{44}H^{40}$). Radical hypothétique de l'acide oléique.

OLFACTIF, IVE. adj. [*olfactivus*, angl. *olfactory*, it. *olfactivo*, esp. *olfactorio*]. Qui a rapport à l'odorat. — *Bulbe olfactif*. V. NASAL. — *Membrane olfactive*. V. PITUITAIRE. — *Nerf olfactif*. Il sort de la partie postérieure, supérieure et interne de la face inférieure du lobe antérieur du cerveau, par trois cordons principaux, dont la réunion produit le *trigone olfactif*, à l'extrémité duquel le nerf se renfle en un corps oblong (le *bulbe olfactif*) dont la face inférieure fournit des filets, variables quant au nombre, au volume et à la direction, qui sortent par les ouvertures de la lame criblée, et vont se distribuer dans la portion de la pituitaire qui revêt la voûte des fosses nasales, au niveau de la lame criblée de l'ethmoïde, de la surface supérieure de la cloison, du cornet supérieur, du cornet

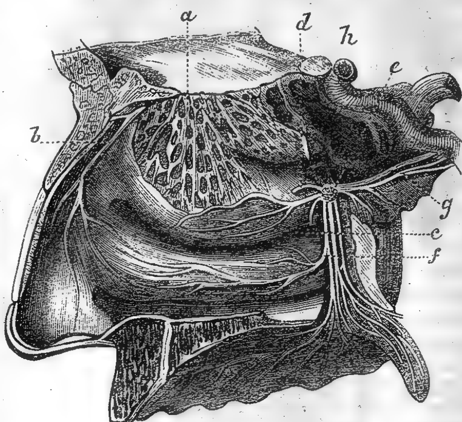


FIG. 312.

moyen et du méat qui est entre eux (V. NASAL). Ce sont les seules parties de l'*appareil olfactif* où soient perçues les odeurs. Les tubes nerveux, avant de s'y terminer, deviennent minces, aplatis, étroits, analogues aux *fibres de Remak* (V. NERVEUX). La terminaison de chaque tube a lieu par une extrémité coupée carrément, contiguë bout à bout avec la base d'autant de cellules particulières. Celles-ci sont appelées *cônes* par analogie avec les cônes de la *membrane de Jacob* (V. RÉTINE). Elles sont renflées vers leur milieu, où se trouve leur noyau. Adhérentes par leur extrémité profonde au bout du tube nerveux correspondant, elles sont contiguës (mais non continues), par leur autre extrémité, avec le bout des cellules épithéliales prismatiques qui adhère à la pituitaire ; car ces cônes, placés dans l'épaisseur de cette muqueuse, s'avancent jusqu'à la surface même que recouvre directement l'épithélium. Un mode de terminaison analogue s'observe sur le nerf acoustique ou auditif, et même dans la rétine, pour le nerf optique. Ce sont, avec l'olfactif, les seuls nerfs formés de tubes sans paroi antérieure propre ; l'acoustique et l'optique sont les seuls qui soient impressionnés par des vibrations. — Fig. 312 : *a*, épanouissement du nerf olfactif dans la pituitaire de la paroi externe d'une des fosses nasales ; *b*, filet ethmoïdal du rameau nasal de la branche ophthalmique de Willis ; *c*, *d*, nerfs sphéno-palatins, externe et interne, tous deux émanant du ganglion sphéno-palatin (*e*) ; *f*, nerf palatin antérieur fournissant à la pituitaire du

cornet inférieur ; *g*, nerf vidien fournissant le nerf naso-pharyngien pour la muqueuse de la partie postérieure et supérieure de la fosse nasale et de la trompe d'Eustache (Hirschfeld et Léveillé).

OLFACTION s. f. [*olfactio*, ὄσφρησις, all. *Riechen*, angl. *olfaction*, it. *olfatto*, esp. *olfacion*]. Exercice actif du sens de l'odorat. — Dans l'olfaction, le mucus nasal s'imprègne de l'air odorant qui traverse les fosses nasales, et cet air est ainsi arrêté sur la portion de membrane pituitaire qui reçoit les filets des nerfs olfactifs. L'inspiration de l'air odorant, son passage à travers les fosses nasales, son ascension vers les parties supérieures, et la sécrétion normale de la pituitaire, sont les conditions fondamentales de toute impression olfactive. Toute influence morbide qui modifie la sécrétion de la muqueuse réagit d'une manière fâcheuse sur l'olfaction. L'olfaction peut être *volontaire* ou *involontaire*. Le premier mode, qui a reçu le nom de *flairer*, est celui qu'on emploie pour rendre la sensation plus vive. Pour exécuter cette action, on ferme d'abord la bouche, et l'on fait tantôt une large inspiration, tantôt une série d'inspirations brèves et saccadées : c'est alors, d'après Ch. Bell et Diday, que le petit *appareil musculaire* qui borde l'orifice antérieur des narines, et qui est animé par le nerf facial, intervient efficacement afin de resserrer cet orifice et de le mieux diriger en bas, pour le double effet d'augmenter l'intensité du courant et de la porter vers la partie supérieure des fosses nasales. Quand nous avons intérêt à amoindrir nos sensations olfactives, les choses ont lieu autrement, et l'organe devient *passif*. Si nous nous observons attentivement au moment où une odeur désagréable vient nous impressionner, nous constatons qu'une forte expiration s'effectue d'abord, à l'effet d'expulser l'air odorant, puis, que l'inspiration, au lieu de se faire par les narines, a lieu instinctivement par la bouche ; le *voile du palais* s'élève pour devenir horizontal, tend à fermer en arrière les orifices des narines, empêche la circulation de l'air dans leur intérieur, et, par conséquent, prévient ainsi le retour de nouvelles impressions pénibles sur la membrane olfactive. V. ODEUR.

OLIBAN. s. m. [*olibanum*, *thus*, λιβανωτός, all. *Weihrauch*, it. et esp. *olibano*]. Résine appelée aussi *encens* (V. ENCENS). Celle qui est en larmes se nomme *encens mâle*, et celle qui est en petits fragments, *encens femelle*. Cette substance entrait dans quelques anciennes compositions officinales. V. MAKAR.

OLIDINIQUE (ACIDE). Produit de l'action de la potasse hydratée sur l'acide oléique. Masse cristalline d'un blanc de neige ; fond à 62° centigr., et cristallise dans la solution alcoolique. ($C^{32}H^{31}O^3$.HO.)

OLIGAIMIE et **OLIGHÉMIE**. s. f. [de ὀλίγος, peu, et αἷμα, sang]. L'anémie.

OLIGOCÉPHALE. adj. [*oligocephalus*, de ὀλίγος, peu, et κεφαλή, tête]. Se dit d'une inflorescence composée de capitules en petit nombre.

OLIGOCHYLE. adj. [*oligochylus*, de ὀλίγος, peu, et χυλός, suc; it. *oligochilo*, esp. *oligoquilo*]. Qui est peu nourrissant, qui fournit peu de chyle.

OLIGOPHYLLE. adj. [*oligophyllus*, de ὀλίγος, peu, et φύλλον, feuille ; all. *armblättrig*, it. et esp. *oligofillo*]. Se dit des plantes qui ont peu de feuilles ou des feuilles peu distinctes.

OLIGOPOSIE. s. f. [*oligoposis*, de ὀλίγος, peu, et πόσις, boisson ; it. et esp. *oligoposia*]. Diminution dans la quantité des boissons.

OLIGOPSYCHIE. s. f. [*oligopsychia*, ὀλιγοψυχία, de ὀλίγος, peu, et ψυχή, âme]. Ce mot est synonyme d'*imbecillité*.

OLIGOSPERME. adj. [*oligospermus*, de ὀλίγος, peu, et σπέρμα, graine ; all. *wenigsamig*, it. et esp. *oligospermo*]. Se dit d'un fruit qui ne renferme qu'un petit nombre de graines.

OLIGOTRICHIE. s. f. [de ὀλίγος, peu, et θρίξ, cheveu]. Rareté des cheveux naturelle, sénile ou pathologique.

OLIGOTROPHIE. s. f. [*oligotrophia*, de ὀλίγος, peu, et τροφή, nourriture ; it. et esp. *oligotrofia*]. Diminution de la nourriture.

OLINE. s. f. Corps analogue à l'oléine, mais propre aux *huiles siccatives*, où il est accompagné de margarine et de stéarine. Elle ne donne, au contact de l'acide nitrique, aucun produit correspondant à l'élaïdine obtenue avec l'oléine. On la trouve dans les huiles de lin, de noix, de chènevis, d'œillette, de ricin, toutes huiles qui absorbent une grande quantité d'oxygène sans se rancir, mais qui se solidifient en prenant un aspect résineux ou de vernis. V. HUILE.

OLINIQUE (ACIDE). Corps analogue, dans les huiles siccatives, à l'oléique dans les huiles non siccatives, et qu'on obtient en saponifiant à chaud l'huile avec de l'oxyde de cuivre. Il est liquide, jaune limpide, sans odeur ($C^{46}H^{38}O^5$.HO). Combiné avec les oxydes, il perd son équivalent d'eau.

OLIVACÉ, ÉE, ou **OLIVÂTRE**. adj. [*olivaceus*]. Qui est de couleur vert-olive.

OLIVAIRE. adj. [*olivarius*, all. *olivenförmig*, it. *olivare*, esp. *olivar*]. Qui a la forme d'une olive. — *Corps olivaires*. On donne ce nom à deux éminences oblongues, blanchâtres, qui sont situées à la face antérieure de la moelle allongée, en dehors des pyramides. On les nomme aussi *olives*. Elles sont formées de petites cellules multipolaires, chargées de granulations jaunâtres, origines de tubes nerveux allant les uns dans les pédoncules cérébelleux inférieurs, les autres dans la substance grise de la protubérance. — *Olives supérieures* ou *noyaux rouges de Stilling*. Amas rougeâtre de cellules multipolaires qui se voit vers le deuxième tiers supérieur de la protubérance, formé de cellules multipolaires semblables à celles des olives proprement dites, origines de tubes allant les uns dans les pédoncules cérébelleux supérieurs et les autres dans les pédoncules cérébraux.

OLIVE. s. f. [*oliva*, ἐλαία, all. *Olive*, angl. *olive*, it. *oliva*, esp. *aceituna*, *oliva*]. Fruit de l'olivier (*Olea europæa*, L., diandrie monogynie, L., jasminées, J.). Ce fruit s'emploie comme aliment et comme assaisonnement. On en retire, par expression, une huile grasse, connue sous le nom d'*huile d'olive*. — V. OLIVAIRE (*corps*).

OLIVETTE. s. f. V. PAVOT.

OLIVIER. s. m. Genre de végétaux diandres monogynes de la famille des oléacées, dont le fruit est une drupe à noyau dur, uniloculaire. Une espèce originaire d'Asie, anciennement transportée en Grèce, porte aujourd'hui le nom d'olivier d'Europe (*Olea europæa*, L.). Une variété sauvage est un sous-arbrisseau épineux, buissonnant, à fruit très-petit. L'autre variété est cultivée ; elle est plus grande et constitue un véritable arbre à tronc peu régulier, sans épines, à fruit plus gros et plus chargé d'huile. V. OLIVE.

OLIVILE. s. m. [all. *Olivil*, angl. *olivile*, it. *olivila*, esp. *olivilla*]. (Pelletier). Principe végétal particulier trouvé dans la gomme d'olivier. Blanc, cristallisable en aiguilles ou en lamelles, fusible en résine jaune

par une chaleur de + 70° ; il a une saveur douce et sucrée ; il est très-peu soluble dans l'eau et ne se dissout qu'à chaud dans l'alcool. ($C^{28}H^{18}O^{10}$.)

OLIVINE. s. f. ($C^{14}H^6O^4$). Corps obtenu par action de l'acide sulfurique concentré sur la salicine. Poudre cristalline, olivâtre, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, les huiles et les essences.

OLIVIRUTINE. s. f. Produit de l'action des acides sulfurique et chlorhydrique faibles sur l'olivile. Corps soluble dans l'ammoniaque avec une belle couleur violette ; précipité de sa solution alcoolique par l'eau. ($C^{68,40}H^{6,68}O^{24,82}$).

OLYGOCYTHÉMIE. s. f. [de ὀλίγος, peu, κύτος, globules, et αἷμα, sang]. Synonyme d'*aglobulie*.

OLOPÉTALAIRE. adj. [de ὅλος, entier, et πέταλον, pétale ; mauvaise orthographe, au lieu de *holopétalaire*]. Se dit des fleurs anomales dont tous les organes ont pris la forme de pétales.

OLOPHLYCTIDE. s. f. [ὀλοφλυκτὶς, vésicule]. L'herpès simple (Alibert).

OMACÉPHALE. s. m. [de ὦμος, épaule, et ἀκέφαλος, acéphale ; esp. *omacefalo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont la tête mal conformée, mais encore volumineuse, la face distincte, les organes sensoriaux rudimentaires, et point de membres thoraciques : ce sont des acéphales terminés à la région de l'épaule.

OMAGRE. s. f. [*omagra*, de ὦμος, l'épaule, et ἄγρα, proie, capture ; all. *Schultergicht*, it. et esp. *omagra*]. Goutte qui attaque l'épaule.

OMALGIE. s. f. [de ὦμος, épaule, et ἄλγος, douleur]. Douleur à l'épaule.

OMARTHROCACE. s. f. [de ὦμος, épaule, ἄρθρον, articulation, et κάκη, maladie]. Tumeur blanche de l'épaule, arthrite scapulaire.

OMBELLE. s. f. [*umbella*, all. *Dolde*, angl. *umbel*, it. *ombrella*]. Mode d'inflorescence dans lequel les pédoncules partent tous d'un même point, et arrivent à peu près à la même hauteur, comme les rayons d'un parasol ouvert.

OMBELLÉ, ÉE. adj. [*umbellatus*, all. *doldig*, it. *ombellato*]. Qui est disposé en ombelle, ou qui a la forme d'un parasol.

OMBELLIFÈRES. s. f. pl. [*umbelliferæ*, all. *Doldenpflanzen*, angl. *umbelbearing*, it. *ombrellifere*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines épigynes, qui comprend des végétaux herbacés, rarement sous-frutescents, à tige creuse intérieurement, à feuilles alternes, engaînantes à leur base, et généralement décomposées en un très-grand nombre de folioles. Les fleurs, toujours fort petites, blanches ou jaunes, sont disposées en ombelles, ayant quelquefois à la base un involucre ; d'autres fois, il n'existe pas d'involucre, mais il y a un involucelle à la base de chaque ombellule ; ou bien il n'y a ni involucre ni involucelle. Chaque fleur se compose d'un calice adhérent avec l'ovaire infère, et dont le limbe est entier ou à peine denté ; d'une corolle à 5 pétales ; de 5 étamines épigynes, alternes avec les pétales ; d'un ovaire à 2 loges, contenant chacune un ovule renversé, couronné à son sommet par un disque épigyne et bilobé ; et de 2 styles terminés chacun par un petit stigmate simple. Le fruit est un diakène de forme très-variée, se séparant à sa maturité en deux akènes monospermes réunis par une columelle filiforme. La graine est renversée, et contient, dans un endosperme assez gros, un très-petit embryon axile.

OMBELLIQUE. adj. — *Acide ombellique* (Persoz). Acide obtenu de l'essence de fenouil traitée par un mélange de bichromate de potasse, d'acide sulfurique et d'eau ; volatil, insoluble dans l'éther, soluble dans l'eau et l'alcool.

OMBELLULE. s. f. [*umbellula*, all. *Döldchen*, angl. *umbellule*, it. *ombrelletta*]. Ombelle partielle dans une ombelle composée, c'est-à-dire dans celle dont chaque pédoncule se subdivise en d'autres pédicelles florifères.

OMBELLULÉ, ÉE. adj. [*umbellulatus*]. Qui a les fleurs disposées en ombellules.

OMBILIC. s. m. [*umbilicus*, de *umbo*, bosse ; ὀμφαλὸς, all. *Nabel*, angl. *navel*, it. *ombelico*, esp. *ombligo*]. Cicatrice arrondie, déprimée ou saillante selon les espèces, située vers le milieu de la ligne médiane de l'abdomen chez les mammifères adultes, où elle remplace le trou par lequel passaient, dans le fœtus, l'ouraque et le cordon ombilical. — En botanique, on nommait ainsi le *hile* (V. ce mot). Il est quelquefois à peine visible, d'autres fois allongé et linéaire, comme dans beaucoup de graines légumineuses, ou très-large, comme dans le fruit du marronnier d'Inde. V. FUNICULE et PODOSPERME.

OMBILICAL, ALE. adj. [*umbilicalis*, angl. *umbilical*, it. *ombilicale*, esp. *umbilical*]. Qui a rapport à l'ombilic. — *Anneau ombilical*. Anneau fibreux qui entoure et ferme l'ouverture de l'ombilic, après la séparation du cordon. — *Artères ombilicales*. Au nombre de deux. Continuation des artères iliaques primitives, rapportant le sang du fœtus au placenta, et s'oblitérant après la naissance. — *Cordon ombilical*. Tige longue, grêle, molle et flexible, qui unit le fœtus au placenta. Son insertion a lieu le plus ordinairement au centre du placenta ; mais quelquefois elle se fait près de sa circonférence, et même directement sur les membranes, à une certaine distance. Au moment de la naissance, le cordon a communément 40 à 60 centimètres de longueur. Il se compose des deux artères et de la veine ombilicales, d'une petite quantité de tissu lamineux, d'une substance amorphe (V. ce mot) interposée, qui est demi-fluide, et à laquelle on donne le nom de *gélatine de Wharton*, et d'une double gaîne formée par l'amnios à la surface, et par une mince couche de tissu lamineux au-dessous, mais non par le *chorion allantoïdien* (V. CHORION). C'est à la quantité plus ou moins grande du fluide gélatiniforme dont les vaisseaux sont entourés que le cordon doit son volume plus ou moins grand. On dit qu'il est *gras* ou qu'il est *maigre*, selon que ce volume excède plus ou moins celui du petit doigt. Dans les premiers temps de la grossesse, on y trouve de plus la vésicule ombilicale, l'allantoïde et l'ouraque. Le cordon est déjà visible vers le vingt-cinquième jour, mais alors composé seulement des vaisseaux ombilicaux et de la gaîne amniotique. Il offre presque toujours des bosselures et même parfois un nœud. On ne connaît pas d'exemple de sa duplicité, et la possibilité de son absence, à laquelle ont cru quelques auteurs, ne saurait être admise, mais on l'a vu n'avoir que 2 à 3 centimètres. Par analogie, on appelle *cordon ombilical*, en botanique, le *funicule*. — *Hernie ombilicale*. V. EXOMPHALE et OMPHALOCÈLE. — *Région ombilicale*. Celle qui répond à l'ombilic. Elle est bordée supérieurement par une ligne horizontale que l'on suppose tirée au niveau de la base de la poitrine ; inférieurement, par une semblable ligne tirée au niveau

de la base du bassin; de chaque côté, par une ligne verticale qui, de l'épine iliaque antérieure et supérieure, aboutirait au rebord cartilagineux des côtes. De là, trois régions distinctes : une moyenne (l'*ombilic*), et deux latérales (les *flancs*). — *Veine ombilicale*. Celle qui porte au fœtus le sang destiné à sa nutrition. Elle naît du placenta (V. ce mot). Il se passe, après la chute du cordon, un phénomène qui porte sur les artères, sur la veine ombilicale, ainsi que sur l'ouraque, et dont la connaissance domine l'interprétation des dispositions anatomiques qui lui succèdent. Ce phénomène est la rétraction des conduits qui aboutissent à l'ombilic après que la portion extra-abdominale, ayant cessé de vivre, s'est détachée de la portion intra-abdominale, au niveau même de l'anneau ombilical. Elle s'opère de haut en bas pour les deux artères et le cordon de l'ouraque, de bas en haut pour la veine. Cette rétraction est telle que le bout des artères, primitivement engagé dans l'ombilic et décrit comme y restant attaché, se voit plus tard sur les côtés de la vessie, plus haut ou plus bas que son sommet, au-dessous, au-dessus ou au niveau de l'arcade pubienne, à une distance de l'ombilic qui varie, suivant les sujets et suivant les âges, de 5 à 14 centimètres. Aux tuniques adventices des artères et de la veine, qui convergeaient vers l'ombilic, succèdent autant de groupes de ligaments filamenteux, qui suivent d'une manière générale la même direction, mais qui sont bien plus riches en fibres élastiques que la tunique externe des artères et que celle des veines surtout. Ordinairement les ligaments faisant suite aux deux artères se réunissent en un tronc commun sur la ligne médiane ou un peu sur son côté, à quelques centimètres au-dessous de l'ombilic; ce tronc commun gagne le bord inférieur de l'anneau ombilical et s'y insère en s'épanouissant. Souvent une ou plusieurs branches grêles continuent en dehors des ligaments précédents la direction occupée jadis par les artères, et se rendent directement à l'ombilic, sur les côtés duquel elles s'insèrent. Toujours un faisceau plus ou moins volumineux (mais parfois très-petit) de l'un ou de l'autre de ces ligaments traverse l'anneau ombilical, s'insère à la peau, et la tient rétractée au fond de l'anneau en attirant ainsi dans cet orifice le tissu lamineux sous-cutané, qui à ce niveau est plus dense, plus tenace qu'ailleurs. D'autres filaments plus fins, au-dessous de l'ombilic, établissent des anastomoses entre les précédents. Chez les sujets vigoureux, plusieurs faisceaux s'éparpillent en travers ou de haut en bas; ils s'épanouissent en filaments anastomosés, forment d'élégantes aréoles qui adhèrent et s'intriquent avec les fibres de l'aponévrose postérieure de la gaîne des muscles sterno-pubiens. — *Vésicule ombilicale*. Organe embryonnaire vésiculiforme, continu avec l'intestin rudimentaire; il est constitué par le *feuillet interne* et par le contenu de la *vésicule blastodermique*, dont le *feuillet externe*, par son développement plus considérable, s'est séparé du précédent pour former l'*amnios* (*b*) et le premier chorion. A mesure que l'embryon (Fig. 313, *a*) se développe, le point par lequel il tient à la vésicule blastodermique interne se rétrécit peu à peu, et un moment arrive où la portion de cette vésicule, placée au-dessous de sa face ventrale, ne communique plus avec l'intestin que par un canal, appelé *conduit omphalo-mésentérique* (c'). C'est alors que toute cette portion de la vésicule blastodermique interne prend le nom de *vésicule ombilicale* (*c*). L'endroit où elle se continue avec l'intestin est appelé *ombilic intestinal*, et les parois du corps, en se resserrant autour de l'orifice extérieur du conduit, produisent l'*ombilic cutané* ou *ombilic* proprement dit. Dans la Figure 313, *b* est l'*amnios*; *o*, l'*allantoïde*; o', l'*ouraque* (V. ces mots et EMBRYON). Chez la femme, la vésicule ombilicale ne prend qu'un faible développement, perd de bonne heure toute importance à l'égard de l'embryon et de l'œuf, et disparaît complétement tôt ou tard. On la trouve souvent ayant le volume d'une lentille ou à peu près, remplie d'un contenu liquide ou demi-liquide, rendu jaunâtre par des granulations graisseuses et par des cellules irrégulières pleines de granulations semblables. Chez les ruminants, elle acquiert plus de développement, mais meurt bientôt à ses deux extrémités, et sa partie moyenne elle-même ne tarde pas à s'effacer. Il en est à peu près de même dans la truie; mais chez les chiennes, elle persiste pendant toute la vie

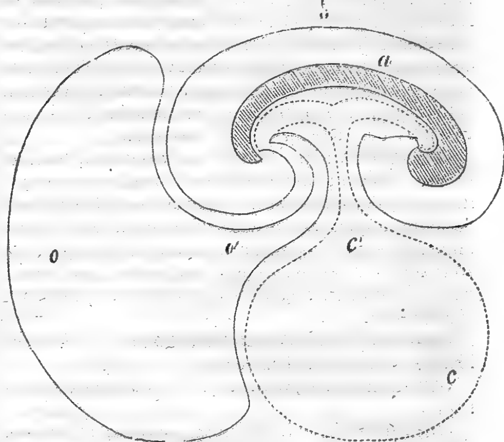


FIG. 313.

intra-utérine, elle offre une mince paroi externe de tissu lamineux et deux couches celluleuses sous-jacentes. Les cellules de la tunique moyenne de la vésicule ombilicale (qui sont les plus externes des deux parois formées de cellules) commencent à constituer dans l'ovule une couche qui, de la circonférence du feuillet moyen de la tache embryonnaire, s'étend et se prolonge peu à peu à la surface interne de la vésicule blastodermique. Celle-ci est considérée habituellement comme composée d'éléments identiques avec les cellules du feuillet moyen ou du feuillet interne de la *tache* embryonnaire; mais il importe de noter que cette enveloppe celluleuse de la vésicule est doublée elle-même d'une autre couche interne de cellules, et que ces *cellules ombilicales* sont plus grandes, plus granuleuses. En se produisant, ces cellules viennent doubler le feuillet externe de la vésicule blastodermique qui est appliqué lui-même contre la face interne de la membrane vitelline; elles entourent ainsi directement le liquide qui, peu après la segmentation du vitellus, s'est accumulé dans la partie centrale de l'ovule en écartant les globes vitellins provenant de cette segmentation, liquide qui deviendra plus tard celui de la vésicule ombilicale. Ces cellules ne naissent que postérieurement à celles qui composent la couche extérieure de la vésicule blastodermique, après que les globes vitellins de l'*amas mûriforme* ont pris les

caractères de cellules et formé la tache embryonnaire.

OMBILICATION. s. f. Production de la dépression ombiliquée des pustules vaccinales et varioliques.

OMBILIQUÉ, ÉE. adj. [*umbilicatus*, all. *genabelt*]. Qui présente une dépression plus ou moins marquée à son centre.

OMBRAGEUX, EUSE. adj. [*trepidus*, all. *scheu*, angl. *shy*, it. *ombratico*]. Se dit du cheval qui a peur des objets qui s'offrent à sa vue, et qui cherche à les fuir. Ce défaut est souvent le résultat de la myopie ou d'une mauvaise vue.

OMENTITE. s. f. [*omentitis*]. Inflammation de l'épiploon.

OMNIFORME. adj. [*omniformis*, de *omnis*, tout, et *forma*, forme ; esp. *omniforma*]. — *Bandage omniforme.* Bandage herniaire qui diffère du brayer ordinaire, en ce que l'écusson de la pelote est surmonté de sept petites plaques garnies qui, par leur réunion, forment une pelote brisée, divisée dans son pourtour en six compartiments, et un septième placé au centre et complétant le disque. Ces compartiments permettent des mouvements mécaniques très-variés, à l'aide desquels on augmente ou diminue à volonté la pression. Cette espèce de brayer présente néanmoins des inconvénients, qui ont empêché de l'adopter.

OMNIVORE. adj. [*omnivorus*, de *omnis*, tout, et *vorare*, manger ; all. *allesfresser*, angl. *omnivorous*, it. *onnivoro*, esp. *omnivoro*]. Qui se nourrit d'aliments de toute espèce. Se dit particulièrement des espèces animales dont le système dentaire est composé de trois sortes de dents, et qui sont aptes, par conséquent, à se nourrir également de substances animales et végétales.

OMOCACE, pour **OMOARTHROCACE.** s. f. Tumeur blanche de l'épaule (Lobstein).

OMO-CLAVICULAIRE. adj. V. CORACO-CLAVICULAIRE.

OMOCOTYLE. s. f. [de ὦμος, épaule, et κοτύλη, cavité ; it. et esp. *omocotila*]. Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

OMO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. [*omo-hyoideus*, esp. *omo-hioideo*]. Nom d'un muscle placé obliquement sur les côtes et en avant du cou, et qui s'étend du bord supérieur de l'omoplate au bord inférieur du corps de l'os hyoïde.

OMOPHAGE. adj. [*omophagus*, ὠμοφάγος, de ὠμὸς, cru, et φαγεῖν, manger]. Qui mange de la chair crue.

OMOPLATE. s. f. [*omoplata*, *scapulum*, ὠμοπλάται, de ὦμος, épaule, et πλάτη, surface plate ; all. *Schulterblatt*, angl. *omoplate*, it. *omoplata*, esp. *omoplato*]. Os large, mince et triangulaire, situé à la face dorsale du thorax, et formant la partie postérieure des épaules. Sa face dorsale ou postérieure est partagée transversalement en deux parties, vers son tiers supérieur, par une saillie triangulaire, nommée *épine de l'omoplate*, qui se termine par une éminence appelée *acromion*. Au-dessus de cette épine est une large excavation, qui a reçu le nom de *fosse sus-épineuse*; et, au-dessous, une autre excavation, qui est la *fosse sous-épineuse*. La face costale ou antérieure, en rapport avec les côtes, forme la *fosse sous-scapulaire*. Le bord supérieur de l'omoplate est surmonté en devant par l'apophyse *coracoïde*; le postérieur ou vertébral est ce qu'on appelle la *base* de l'omoplate. L'externe ou axillaire, que quelques auteurs nomment la *côte* de l'omoplate, forme, par sa réunion avec le vertébral, un *angle* embrassé par les muscles grand rond et grand dorsal, et, par son union avec le coracoïdien, la *cavité glénoïde*, qui s'articule avec la tête de l'humérus, et qui est supportée par une partie rétrécie appelée *col* de l'omoplate. — Vétérinaire. Dans les quadrupèdes, la conformation de l'omoplate diffère nécessairement de celle de l'omoplate de l'homme, à raison de la position différente du membre thoracique. La *cavité glénoïde*, située à son extrémité inférieure ou humérale, appuie sur l'os du bras, et sert de centre aux mouvements de tout le membre. Suivant Cuvier, les apophyses acromion et coracoïde manquent chez les solipèdes et les ruminants. Néanmoins, quelques auteurs ont décrit sous le nom d'*apophyse coracoïde* l'éminence raboteuse située en avant de la cavité glénoïde ; et, sous celui d'*acromion*, l'épine de l'omoplate, grande crête à bord raboteux, qui, dans les didactyles, s'efface presque entièrement vers l'angle huméral, et qui présente, vers sa moitié, une apophyse saillante dirigée vers le bord costal.

OMPHALOCÈLE. s. f. [*omphalocele*, de ὀμφαλὸς, ombilic, et κήλη, hernie ; all. *Nabelbruch*, it. *omfalocele*, esp. *onfalocele*]. Hernie ombilicale. Sa *contention* s'exerce à l'aide d'une ceinture rembourrée, molle et sans ressort, qui fixe sur l'anneau ombilical une pelote ronde, dont le centre est un peu plus saillant que la périphérie. Les ceintures en tissu de caoutchouc vulcanisé sont bien préférables à celles de cuir; se prêtant au développement et à l'affaissement de l'abdomen, elles exercent sur l'anneau ombilical une pression constante. La *cure radicale* de la hernie ombilicale s'obtient facilement dans les premiers mois de la vie ; elle offre d'autant plus de difficultés que le malade est plus avancé en âge. La *contention* est le moyen le plus sûr d'arriver à une guérison définitive, mais il faut qu'elle soit assez bien faite pour maintenir la hernie réduite sans la moindre interruption. Pour cela on applique sur l'anneau ombilical une petite pelote hémisphérique de caoutchouc, soutenue par une plaque d'acier rembourrée sur laquelle on boucle une ceinture élastique dont la résistance est suffisante pour s'opposer à l'issue de la hernie, lorsque le malade tousse ou fait un effort quelconque.

OMPHALODE. s. m. [de ὀμφαλὸς, nombril ; all. *Nabelloch*]. Nom donné par Turpin à une ouverture fort petite, située sur la partie centrale du hile, ou quelquefois sur un de ses côtés, et donnant passage aux vaisseaux nourriciers qui, du trophosperme, s'introduisent dans le tissu de l'épisperme.

OMPHALOMANCIE. s. f. [*omphalomantia*, de ὀμφαλὸς, l'ombilic, et μαντεία, prophétie, divination ; all. *Nabeldeuterei*, it. *omfalomanzia*, esp. *onfalomancia*]. Espèce de divination pratiquée par quelques sages-femmes crédules, qui prédisent le nombre d'enfants qu'une femme doit avoir, d'après le nombre de nœuds du cordon ombilical de l'enfant qui vient de naître.

OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE. adj. [*omphalo-mesentericus*, de ὀμφαλὸς, l'ombilic, et μεσεντέριον, le mésentère ; angl. *omphalo-mesenteric*, it. *omfalo-mesenterico*, esp. *onfalo-mesenterico*]. — *Vaisseaux omphalo-mésentériques.* Nom donné à deux artères et à une veine par le moyen desquelles s'accomplit la circulation de l'embryon à la vésicule ombilicale. Les artères naissent des deux aortes abdominales, et la veine, après avoir reçu la mésentérique, qui n'en est alors qu'une faible branche, va gagner le cœur. Cette forme de circulation dure plus ou moins longtemps chez les

divers mammifères, suivant les différences qui existent dans le développement de la vésicule blastodermique. Le seul changement qui y survienne consiste en ce que la veine se transforme en une branche de la mésentérique, qui par là devient tronc, et en ce que les artères ne restent plus branches directes des deux aortes abdominales, mais deviennent une branche de l'artère mésentérique supérieure. La circulation blastodermique persiste ainsi, pendant toute la vie embryonnaire, chez le chien et le lapin ; elle disparaît de très-bonne heure, quand la vésicule cesse de grandir ou s'atrophie, chez les ruminants, et bien plus tôt encore chez la femme. — *Canal omphalo-mésentérique.* Conduit qui établit communication entre la vésicule ombilicale et l'intestin. (Fig. 313, *c'*, p. 1039.)

OMPHALOPHLÉBITE. s. f. [*omphalophlebitis*]. Inflammation de la veine ombilicale.

OMPHALORRHAGIE. s. f. [*omphalorrhagia*, de ὀμφαλὸς, l'ombilic, et ῥήγνυσθαι, faire éruption ; all. *Nabelblutung*, it. *omfalorragia*, esp. *onfalorragia*]. Hémorrhagie ombilicale.

OMPHALOSITE. adj. [de ὀμφαλὸς, ombilic, et σῖτος, nourriture ; esp. *onfalosito*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui vivent seulement d'une vie imparfaite, et, pour ainsi dire, passive ; car elle n'est entretenue que par la communication avec la mère, et elle cesse dès que le cordon ombilical vient à être rompu.

OMPHALOTOMIE. s. f. [*omphalotomia*, de ὀμφαλὸς, l'ombilic, et τομὴ, section ; all. *Nabelschnitt*, angl. *omphalotomy*, it. *omfalotomia*, esp. *ofalotomia*]. Section du cordon ombilical.

ONAGRARIÉES. s. f. pl. [*onagrariæ*, all. *Nachtkerzen*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, composée de végétaux herbacés, ou rarement frutescents, portant des feuilles simples, opposées ou éparses, et des fleurs terminales ou axillaires. Ces plantes ont un calice adhérent avec l'ovaire infère, et dont le limbe est à 4 ou 5 lobes ; la corolle formée de 4 ou 5 pétales incombants latéralement, et tordus en spirale avant leur parfait épanouissement ; les étamines, en même nombre que les pétales ou double, ou quelquefois moindre, insérées au tube du calice ; un ovaire infère, à 4 ou 5 loges contenant beaucoup d'ovules attachés à leur angle interne ; le style est simple ; le stigmate est tantôt simple, tantôt à 4 ou 5 lobes. Le fruit est une baie ou une capsule à 4 ou 5 loges, s'ouvrant en autant de valves. Les graines ont un tégument propre, formé, en général, de deux feuillets, et recouvrant immédiatement un embryon homotrope dépourvu d'endosperme.

ONAGRE. s. m. [*onager*, ὄναγρος, all. *Waldesel*]. Nom de l'âne sauvage.

ONAGRE. s. f. Genre de plantes de la famille des onagrariées, dont une espèce (*Œnothera biennis*, L.) a ses pousses et ses racines alimentaires et qui a été employée comme astringente.

ONANISME. s. m. [angl. *onanism*, it. et esp. *onanismo*]. V. MASTURBATION.

ONCOCOTYLE et non **ONCHOCOTYLE.** s. m. [de ὄγκος, crochet, et κοτύλη, cavité]. — *Oncocotyle borealis.* Entozoaire vivant sur les branchies du *Sciennus glacialis*. Longueur de 25 à 30 millimètres, six ventouses à la partie antérieure, et un appendice en forme de languette tournée en arrière (Van Beneden).

ONCOTOMIE. s. f. [*oncotomia*, de ὄγκος, tumeur, et τομὴ, incision ; esp. *oncotomia*]. Ouverture d'une tumeur ou d'un abcès avec un instrument tranchant.

ONCTION. s. f. [*unctio*, *illitio*, ἔγχρισις, all. *Besalbung*, angl. *unction*, it. *unzione*, esp. *uncion*]. Action d'oindre une partie ou de l'enduire d'une substance grasse.

ONCTUEUX, EUSE. adj. [*unguinosus*, all. *salbicht*, angl. *unctuous*, it. et esp. *untuoso*]. Se dit d'un corps dont la surface ou la poussière produit sur le doigt une impression analogue à celle que causerait une substance grasse.

ONCTUOSITÉ. s. f. [all. *Œligkeit*, angl. *unctuosity*, it. *untuosità*, esp. *unctuosidad*]. Qualité de ce qui est ou paraît gras au toucher.

ONDE. s. f. [*unda*, all. *Welle*, angl. *wave*, it. et esp. *onda*]. Trace circulaire qui se forme quand on agite l'eau dans un point quelconque de sa surface, qui semble se mouvoir avec une certaine vitesse, et qui est due aux élévations et dépressions successives du liquide au-dessus et au-dessous de son niveau, c'est-à-dire des oscillations verticales des molécules liquides. Par analogie, on admet des *ondes sonores* et hypothétiquement des *ondes lumineuses*, c'est-à-dire des ondulations de l'air et de l'éther pour expliquer les phénomènes du son et de la lumière. — En botanique, *onde*, gros pli arrondi.

ONDÉ, ÉE. adj. [*undatus*, all. *wellenförmig*, it. *ondato*, esp. *ondeado*]. Se dit d'une surface qui présente des lignes colorées irrégulières. *Ondé* est quelquefois synonyme d'*ondulé*. V. ce mot.

ONDÉE. s. f. [*nimbus*, ὄμβρος, all. *Platzregen*, angl. *shower*, it. *acquazzone*, esp. *chaparron*]. Pluie abondante que verse un nuage épais, autour duquel d'autres nuages s'amoncellent. L'ondée dure peu, et, peu après sa cessation, le soleil reparaît.

ONDULANT, ANTE. adj. [it. et esp. *ondulante*]. Se dit du pouls, lorsqu'il est grand et qu'il se fait sentir par un mouvement successif, continuel et inégal.

ONDULATION. s. f. [angl. *undulation*, it. *ondulazione*, esp. *ondulacion*]. Le son se propage dans l'air par des sortes de vibrations concentriques analogues aux ondes formées sur une eau tranquille par une pierre qu'on y jette, et qui se propagent circulairement tout autour du centre de l'ébranlement. La même interprétation, par rapport à un éther supposé, est employée pour l'explication des phénomènes de la lumière et de la chaleur.

ONDULATOIRE. adj. [esp. *ondulatorio*]. Qui se propage en ondulations : *mouvement ondulatoire*.

ONDULÉ, ÉE. adj. [*undulatus*, all. *wellig*, angl. *undulated*, it. *ondulato*, esp. *ondulado*]. Se dit, en botanique, d'un corps plat et mince dont le bord s'élève et s'abaisse alternativement en plis arrondis, semblables à des ondes.

ONDULEUX, EUSE. adj. [esp. *onduloso*]. V. ONDULÉ.

ONGLADE. s. f. V. ONGLE *entré dans la chair*.

ONGLE. s. m. [*unguis*, ὄνυξ, all. *Nagel*, angl. *nail*, it. *unghia*, esp. *uña*]. Lame dure, cornée, demi-transparente, qui revêt l'extrémité dorsale des doigts et des orteils. On distingue dans l'ongle trois parties : son *extrémité*, qui est libre au bout du doigt ; son *corps* ou sa portion moyenne, adhérente par sa face interne ; sa *racine*. Celle-ci est terminée par un bord mince et dentelé qui s'enfonce dans un repli de la peau, nommé *matrice unguéale* (V. LUNULE et UN-

GUÉAL). Les ongles sont formés d'un tissu corné de même nature que celui qui constitue les sabots et les cornes des divers animaux. L'absence congénitale ou acquise des ongles s'appelle *anonychie* [*anonychia*, de α privatif, et ὄνυξ, ongle]. V. CORNÉ.

Ongle entré dans la chair [*onyxis*]. Lésion fort douloureuse, qui affecte surtout le gros orteil. Elle débute quelquefois d'une manière lente par une tuméfaction livide, que remplacent bientôt des ulcérations au pourtour de l'ongle. Mais souvent aussi elle se prononce d'une manière aiguë. La partie malade devient rouge, tendue, très-douloureuse, et l'inflammation se termine tantôt par résolution, tantôt par suppuration : ce dernier cas arrivé, le derme s'ulcère et devient fongueux. Il semble que l'ongle s'enfonce dans les parties molles, tandis que ce sont au contraire les parties molles qui se boursouflent autour de son bord. La guérison par les seules ressources de la nature est dès lors à peu près impossible. Une multitude de moyens ont été préconisés tour à tour pour la guérison de l'onyxis. On conseille souvent l'avulsion de l'ongle, et on la pratique par le procédé de Dupuytren, qui consiste à fendre l'ongle avec de forts ciseaux, de son extrémité libre jusque vers sa portion adhérente, puis à enlever séparément chaque moitié avec des pinces à disséquer. Mais cette opération est très-douloureuse, et presque toujours il se forme pendant la guérison des productions cornées irrégulières dont il faut encore faire l'ablation. Un mode de traitement préférable, et suffisant dans beaucoup de cas, consiste à introduire entre le rebord de l'ongle et les chairs exubérantes quelques brins de charpie, à augmenter graduellement la grosseur de cette petite mèche ; puis, lorsque les chairs sont déjà refoulées en dehors, à les cautériser légèrement avec la pierre infernale ; enfin, lorsque la cicatrisation est complète, il faut maintenir encore pendant longtemps de la charpie sous l'ongle pour éviter le retour des accidents. Mais ce traitement est fort long ; et un moyen beaucoup plus simple encore, plus expéditif, et presque toujours préférable pour la guérison de l'onyxis simple, quoique blâmé par beaucoup de praticiens, c'est d'enlever avec le bistouri le bourrelet cutané qui recouvre la partie latérale de l'ongle, et de panser avec de la charpie, en ayant soin d'en introduire sous l'ongle, comme il a été dit plus haut.

ONGLÉE. s. f. [*in extremis digitis rigor*, all. *Fingerspitzen*, it. *unghiella*]. Engourdissement douloureux causé par le grand froid au bout des doigts. Cet engourdissement est accompagné de picotements et de fourmillements insupportables. Il faut se garder de plonger dans l'eau chaude ou d'exposer à une température élevée les parties engourdies ; les frictions avec la neige ou l'eau froide, jusqu'à ce qu'il s'opère une réaction, sont le moyen le plus simple et le plus convenable.

ONGLET. s. m. [*unguiculus*, all. *Nagel*]. Partie inférieure et ordinairement rétrécie de chaque pièce d'une corolle polypétale, celle par laquelle le pétale tient à la fleur. — En chirurgie, *onglet*, synonyme de *ptérygion*. V. ce mot.

ONGLETÉ, ÉE. adj. [*unguiculatus*, all. *genagelt*]. Se dit d'un pétale qui est muni d'un long onglet.

ONGLON. s. m. Enveloppe cornée de l'extrémité des doigts chez les animaux à pied fourchu, comme les ruminants.

ONGUÉAL. V. UNGUÉAL.

ONGUENT. s. m. [*unguentum*, de *unguere*, oindre ; ἔγχρισμα, all. *Salbe*, angl. *unguent*, *oilment*, it. *unguento*, esp. *ungüento*]. Nom générique de médicaments externes d'une consistance analogue à celle de l'axonge, qui ne s'agglutinent pas, mais se liquéfient à la chaleur de la peau, et qu'on applique spécialement sur des ulcères ; souvent aussi on les emploie en frictions sur des surfaces cutanées, lorsqu'ils contiennent quelques substances qui doivent être absorbées.

Onguent d'althæa. Onguent composé : d'huile et mucilage, 120 gram. ; cire jaune, 30 gram. ; résine pure et térébenthine, aa 15 gram.

Onguent d'arthanita. V. ARTHANITA.

Onguent basilicum. V. BASILICUM.

Onguent blanc de Rhazès (*blanc-rhasis*, *blanc-raisin*). Mélange de 1 partie de carbonate de plomb porphyrisé avec 5 parties d'axonge ramollie à une douce chaleur. Cet onguent, employé comme dessiccatif, ne doit être préparé qu'au moment du besoin, car il rancit très-vite.

Onguent du bouvier. Emplâtre propre à dissiper l'enflure des jambes des chevaux, nettoyer les plaies et guérir la gale (Solleysel).

Onguent citrin. Pour le préparer, on fait dissoudre : mercure très-pur, 30 gram., dans acide azotique à 32° centésimaux, 45 gram., et l'on verse peu à peu cette dissolution sur une demi-livre de graisse et autant d'huile d'olive, que l'on a préalablement fait liquéfier ensemble et que l'on a laissées refroidir à moitié. On y incorpore avec soin la solution mercurielle par la trituration. La masse encore liquide, mise dans des formes de papier, se prend en tablettes par le refroidissement.

Onguent égyptiac. V. ÉGYPTIAC.

Onguent épispastique. V. ÉPISPASTIQUE. L'*onguent épispastique végétal* de Pelletier est préparé avec l'axonge, la cire, l'huile d'olive, les feuilles de sabine récentes, et le *Rhus radicans*. Les divers onguents épispastiques servent à exciter les plaies des vésicatoires.

Onguent gris. Mélange de 1 partie d'onguent napolitain et de 3 d'axonge, qu'on emploie particulièrement contre la vermine.

Onguent mercuriel. V. ONGUENT *napolitain*.

Onguent de la mère. On le prépare en liquéfiant et chauffant ensemble : huile d'olive, 500 gram. ; axonge, beurre frais, suif et cire jaune, aa 250 gram. ; ajoutant par portions, lorsque le mélange fume : litharge porphyrisée, 250 gram. ; faisant cuire jusqu'à ce que la masse soit d'un brun noirâtre, et y mêlant alors : poix purifiée, 60 gram. Cet onguent est employé comme suppuratif.

Onguent napolitain. Pour le préparer, on mêle avec de l'axonge lavée parties égales de mercure très-pur et l'on triture jusqu'à extinction complète du métal. On l'emploie en frictions de 2 à 4 grammes chacune.

Onguent nitrique. V. POMMADE *oxygénée*.

Onguent de pompholyx. Emplâtre dessiccatif composé d'huile rosat, de cire jaune, de suc de morelle, d'encens, d'oxyde de zinc (pompholyx), de sulfure et d'oxyde de plomb.

Onguent populéum. V. POPULÉUM.

Onguent de tuthie. V. TUTHIE.

ONGUICULÉ, ÉE. adj. [*unguiculatus*, all. *genagelt*]. Se dit, en botanique, des pétales qui sont munis d'un grand onglet, et, en zoologie, des mammifères dont les ongles ne revêtent ou n'enveloppent que l'extrémité des doigts.

ONGUIFORME. adj. [*unguiformis*, de *unguis*, ongle, et *forma*, forme; angl. *nagelförmig*]. Qui a la forme d'un ongle.

ONGULÉ, ÉE. adj. [*ungulatus*, all. *Hufthier*, angl. *hoofed*]. Se dit d'un mammifère dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots ou onglons.

ONGULOGRADE. adj. [*ungulogradus*, all. *Hufgänger*]. Qui s'appuie et marche sur des ongles en forme de sabots enveloppant les dernières phalanges.

ONIRODYNIE. s. f. [*onirodynia*, de ὄνειρος, songe, et ὀδύνη, douleur, c'est-à-dire : songe douloureux]. Cullen réunit sous ce nom le somnambulisme et le cauchemar. Il appelle la première de ces deux affections, *onirodynia activa*, et la seconde *onirodynia gravans*.

ONOMATOLOGIE. s. f. [*onomatologia*, de ὄνομα, nom, et λόγος, discours]. Partie de la botanique qui traite de la nomenclature.

ONONÉTINE. s. f. ($C^{48}H^{22}O^{13}$). Corps cristallin, fusible à 120°, qui se produit en même temps que la glycose, si l'on traite l'onospine par l'acide sulfurique (Hlasiwetz).

ONONIDE. s. f. Principe très-analogue à la glycyrrhizine (Reinsch), de la racine d'*Ononis spinosa*, L. Elle n'est pas cristallisable. Amère, puis douceâtre.

ONONINE. s. f. Principe cristallisable soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau; d'abord sans saveur, il en a une ensuite un peu sucrée; il fond en un liquide clair. On le trouve mêlé à l'ononide. ($C^{62}H^{34}O^{27}$.)

ONOSPINE. s. f. ($C^{60}H^{34}O^{25}$). Poudre blanche cristalline, fusible à 162°, qui se produit en même temps que l'acide formique quand on traite l'ononine par l'eau de baryte.

ONTOLOGIE. s. f. [*ontologia*, de τὰ ὄντα, les êtres, et λόγος, discours]. En métaphysique, recherche de l'être en soi; recherche qui, étant absolument inaccessible à l'esprit humain, entraîne en des spéculations désormais stériles. — En médecine, Broussais avait appelé *ontologie* la doctrine qui, opposée à la doctrine physiologique, ne rattachait pas les phénomènes pathologiques aux phénomènes réguliers de la vie. A ce point de vue de Broussais, qui est le vrai, l'*ontologie médicale* est une série de conceptions qui, séparant la pathologie de la physiologie, laisse tous les phénomènes morbides sans véritables fondements et les subordonne à des explications dès lors illusoires. V. DOCTRINE, DOGME et MALADIE.

ONYCHATROPHIE. s. f. [de ὄνυξ, ongle, et ἀτροφία, atrophie]. Atrophie des ongles (Fuchs).

ONYCHAUXE. s. f. [de ὄνυξ, ongle, et αὔξη, accroissement]. Hypertrophie des ongles (Fuchs).

ONYCHIE. s. f. [*onychia*, de ὄνυξ, ongle]. Inflammation de la matrice unguéale.

ONYCHOMYCOSIS. s. f. Production de champignons au-dessous et autour des ongles; onyxis causés par des parasites végétaux.

ONYCHOPHYME. s. m. [de ὄνυξ, ongle, et φῦμα, tumeur]. Callosité des ongles.

ONYCHOPTOSE. s. f. [de ὄνυξ, ongle, et πτῶσις, chute]. Affection caractérisée par la chute des ongles.

ONYCHOSE. s. f. [de ὄνυξ, ongle]. Callosité des ongles avec déformation, accompagnée d'inflammation de la matrice de l'ongle. Espèce des *dermatoses hétéromorphes* d'Alibert.

ONYX. s. m. V. PTÉRYGION.

ONYXIS. s. m. [esp. *onixis*]. V. ONGLE *entré dans les chairs*.

OOÏNE. s. f. [de ὠὸν, œuf]. Nom donné à l'albumine de l'œuf.

OONIN. s. m. Nom donné par Couerbe à un produit d'altération qu'on sépare de l'albumine du blanc d'œuf en l'abandonnant à elle-même pendant un mois environ, à une température plus basse que zéro.

OONINE. s. f. [all. *Oonin*, esp. *oonina*] (Couerbe). La prétendue membrane réticulée qui contiendrait l'albumine du blanc de l'œuf dans ses cellules.

OOPHORALGIE. s. f. [de ὠὸν, œuf, φέρειν, porter, et ἄλγος, douleur]. Névralgie de l'ovaire.

OOPHORIDIE. s. f. [*oophoridium*]. Chez les lycopodes, capsules à trois ou quatre valves, renfermant trois ou quatre corps subglobuleux plus gros que les spores qui contiennent les sporanges. V. MACROSPORE.

OOPHORITE. s. f. [de ὠὸν, œuf, et φέρειν, porter]. Inflammation de l'ovaire.

OPACITÉ. s. f. [*opacitas*, all. *Undurchsichtigkeit*, *Opacität*, angl. *opacity*, it. *opacità*, esp. *opacidad*]. Propriété qu'ont certains corps d'intercepter la lumière et de n'en laisser passer aucun rayon même lorsqu'ils ont peu d'épaisseur. Cette propriété peut dépendre ou de leur épaisseur, ou de la disposition confuse de leurs molécules, qui, isolément, seraient transparentes, ou de l'interposition d'une matière étrangère liquide ou solide.

OPALIN, INE. adj. [*opalinus*, all. *opalartig*, angl. *opaline*, esp. *opalino*]. Qui a une teinte laiteuse et bleuâtre, avec des reflets irisés.

OPAQUE. adj. [*opacus*, all. *undurchsichtig*, angl. *opaque*, it. et esp. *opaco*]. Se dit d'un corps qui ne transmet pas la lumière au travers de sa masse. — *Cornée opaque*. V. SCLÉROTIQUE.

OPÉRATEUR. s. m. et adj. Chirurgien qui exécute une manœuvre sur le corps vivant, soit avec sa main seule, soit à l'aide d'instruments, par opposition à ceux qui lui servent d'aide. L'opérateur est le plus souvent debout. Il devra donc dresser à sa taille le lit ou la table sur laquelle on couche le malade. Pour l'opération de la cataracte et quelques-unes de celles qui s'exécutent sur les yeux et la face, il est ordinairement assis. Pour les amputations des membres, il change de position, il est obligé d'abord de mettre le genou presque à terre, se relève peu à peu, puis se penche en avant. Il doit conserver son sang-froid autant quant aux paroles qu'il adresse au patient pour le rassurer ou lui faire prendre patience, le calmer, etc., que relativement aux ordres ou aux recommandations qu'il donne aux aides. Quant au sang-froid et à la résolution qui sont nécessaires à l'opérateur, et qu'il est si difficile à quelques hommes de conserver toutes les fois qu'ils se trouvent en face des tissus organisés mis à découvert sur le vivant, et pendant que le sang coule, l'expérience a prouvé depuis des siècles qu'on ne peut les obtenir qu'à l'aide de connaissances anatomiques positives, acquises à l'aide de dissections répétées des organes individuellement et des régions. L'étude des tissus doit lui avoir aussi rendue familière la distinction des organes que coupe l'instrument, par la vue de leur texture seule, indépendamment de leur forme et de leurs rapports, toujours plus ou moins changés par la lésion qui nécessite son intervention.

OPÉRATION. s. f. [*operatio*, de *opus*, ouvrage; ἐργασία, all. et angl. *Operation*, it. *operazione*, esp. *operacion*]. Proprement *action*. — *Opération chirurgicale*. Tout ce que fait le chirurgien sur le corps vivant à l'aide d'instruments, soit qu'il divise des parties aupa-

ravant continues (*diérèse*), soit qu'il réunisse des parties séparées (*synthèse*), soit qu'il fasse l'extraction d'une partie quelconque (*exérèse*), ou qu'il substitue une partie artificielle à une partie naturelle qui manque (*prothèse*). — *Opération chimique* ou *pharmaceutique*. Tout ce que fait le chimiste ou le pharmacien pour analyser un corps, déterminer des combinaisons, ou préparer des médicaments. Ces sortes d'opérations se font au moyen d'agents mécaniques, à l'aide de l'action du feu et des substances connues sous le nom de *réactifs chimiques*; de là les dénominations nombreuses données à ces opérations, suivant le moyen employé et son mode d'action.

OPÉRATOIRE. adj. Qui se rapporte aux opérations. — *Médecine opératoire*. V. MÉDECINE. — *Procédés opératoires*. Ceux que l'on suit dans une opération donnée. V. POSITION.

OPERCULE. s. m. [*operculum*, de *operire*, couvrir; πῶμα, all. *Deckel*, it. *operculo*]. En botanique, espèce de couvercle qui ferme l'urne des mousses; en ichthyologie, un appareil osseux composé de quatre pièces, qui, dans beaucoup de poissons, couvre et protége les branchies; en conchyliologie, une pierre calcaire ou cornée qui sert à fermer plus ou moins complétement l'ouverture de certaines coquilles univalves.

OPERCULÉ, ÉE. adj. [*operculatus*, all. *gedeckelt*, angl. *operculate*, it. *operculato*, esp. *operculado*]. Qui est fermé par un opercule.

OPHIASIS. s. f. [de ὄφις, serpent; all. *Schlangenkopf*, it. *ofiasi*, esp. *ofiasis*]. Espèce d'alopécie commune à l'homme et à beaucoup d'animaux, dans laquelle les cheveux et les poils tombent par places, ce qui fait que celui qui en est affecté est tacheté comme la peau d'un serpent.

OPHIDIENS. s. m. pl. [de ὄφις, serpent, et εἶδος, forme; all. *Ophidier*, esp. *ofidios*]. Reptiles à épiderme écailleux, caduc; à corps allongé, serpentiforme, aminci en arrière; à membres nuls ou rudimentaires; à langue bifide, sans paupières, à cloaque ouvert transversalement. V. REPTILE.

OPHIOGLOSSE. s. f. [*ophioglossum*, de ὄφις, serpent, et γλῶσσα, langue; all. *Schlangenzunge*, esp. *ofiogloso*]. Genre de plantes (cryptogamie, L., famille des fougères, J.), dont une espèce (*langue-de-serpent*, *petite serpentaire*, *Ophioglossum vulgatum*, L), à sporanges réunis en un épi distique, articulé, uniloculaires, à déhiscence transversale, est commune dans les lieux humides, et a une souche fibreuse dite vulnéraire.

OPHIOSTOME. s. m. [de ὄφις, serpent, et στόμα, bouche; it. et esp. *ofiostomo*]. Genre d'entozoaires qui ont pour caractères communs : un corps cylindrique, allongé, rétréci en arrière, et une bouche munie de deux lèvres, l'une supérieure, l'autre inférieure. L'existence de cet entozoaire dans l'homme est encore incertaine.

OPHRYTE. s. f. [de ὀφρὺς, sourcil]. — *Ophryte phlegmoneuse*. Ce nom, qui signifie inflammation de la région sourcilière, a été donné, à tort, à l'inflammation avec suppuration partielle ou totale des paupières.

OPHTHALMALGIE. s. f. [*ophthalmalgia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ἄλγος, douleur]. Nom donné à toute douleur des yeux sans inflammation, mais particulièrement à la névralgie oculaire.

OPHTHALMIE. s. f. [*ophthalmia*, ὀφθαλμία, de ὀφθαλμὸς, œil; all. *Augenentzündung*, angl. *ophthalmy*, *ophthalmitis*, it. *ottalmia*, *oftalmia*, esp. *oftalmia*]. Toute affection inflammatoire du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive. Le plus souvent cette affection se borne à la conjonctive, et les ophthalmologistes ont proposé de l'appeler *conjonctivite*, de même qu'ils ont assigné des caractères et des noms particuliers aux inflammations de chacun des autres tissus qui concourent à former l'organe de la vision. Mais, ces divers noms, *kératite*, *iritis*, *sclérotite*, *rétinite*, etc., n'indiquant que les inflammations bornées à un seul tissu, on a conservé celui d'*ophthalmie* pour indiquer les inflammations complexes, c'est-à-dire attaquant à la fois plusieurs des tissus oculaires. V. CONJONCTIVITE, etc.

Ophthalmie blennorrhagique. Ophthalmie aiguë produite par l'application, sur la conjonctive, de la matière de l'écoulement blennorrhagique. C'est une affection grave, contagieuse d'un œil à l'autre, qui s'accompagne de suppuration abondante et d'une violente inflammation, entraînant souvent l'opacité de la cornée ou même son ramollissement et sa perforation. Le traitement antiphlogistique doit être énergique; il faut en même temps employer le nitrate d'argent à la dose de 1 gramme pour 30 grammes d'eau distillée, la cautérisation directe et les irrigations d'eau froide sur l'œil ouvert.

Ophthalmie diphthéritique. L'ophthalmie diphthéritique n'est pas l'ophthalmie purulente, elle se développe, surtout, chez les enfants âgés de 2 à 3 ans. Ses causes sont celles de la diphthérite en général. La maladie règne parfois épidémiquement, et de préférence au printemps et à l'automne (Græfe), et elle serait contagieuse. La diphthérite oculaire survient ordinairement pendant le cours d'une autre maladie : rougeole, coqueluche, croup, syphilis congénitale, éruption dentaire, influences traumatiques de date récente. Les fausses membranes sont fibrineuses comme dans le croup. Le traitement se compose 1° d'émissions de sang locales à la racine du nez pendant toute la durée du premier stade; 2° de fomentations, de lotions, d'affusions, d'injections d'eau froide; ces moyens doivent être suspendus dès que la période de résolution commence à se manifester; 3° de l'administration du calomel à doses fractionnées, et de frictions mercurielles sur le front, dans les plis des membres, etc. L'emploi local des caustiques s'est toujours montré inefficace. Le pronostic est plus grave chez les adultes que chez les enfants.

Ophthalmie d'Égypte, *ophthalmie épidémique*, *ophthalmie purulente*. On lui a donné le nom d'*ophthalmie d'Égypte*, parce qu'on l'a observée d'abord sur des troupes revenant de l'expédition d'Égypte. Elle est très-commune dans les armées belge et allemande. Le caractère contagieux en est très-marqué. Elle est très-rapide, très-douloureuse, et se termine souvent d'une manière malheureuse, la conjonctive et la cornée s'ulcérant en peu d'heures, et amenant l'évacuation de l'humeur aqueuse et la cécité; ou bien des granulations se forment sur la conjonctive des paupières, et causent tant d'irritation, que la perte de la vue s'ensuit. Le traitement consiste à donner des doses vomitives d'émétique, se répétant à peu d'heures d'intervalle, durant la première période inflammatoire; à enlever la conjonctive altérée ou les granulations avec le bistouri, et à employer un collyre de nitrate d'argent à haute dose ou d'alun.

Ophthalmie périodique [angl. *moonblindness*, *lunatic eyes*, *moon-eyed horse*]. En vétérinaire, inflammation particulière de l'œil qui se montre sur les animaux

solipèdes avec les caractères de la périodicité. Synonymie : *Fluxion périodique des yeux*, *ophthalmie intermittente*, *rémittente*, *maladie lunatique*, *lunatisme*, *lune*, *tour de lune*, *mal de lune*. Elle est décrite comme spéciale au cheval, à l'âne et au mulet ; mais elle a été observée aussi sur le bœuf et le mouton. C'est une affection épizootique pour un grand nombre de contrées. Les caractères de l'affection, pendant les *accès*, sont ceux d'une ophthalmie avec formation et précipitation d'un hypopyon dans la chambre antérieure de l'œil, hypopyon qui se résorbe durant la dernière période de l'accès. Pendant la *rémission* ou *intermittence*, si la maladie est récente, il n'y a rien ; si la maladie est ancienne, la sensibilité de l'œil est exaltée, le globe paraît plus petit et présente une teinte de feuille morte, qui est un signe essentiel ; le cristallin montre diverses altérations. La durée moyenne des intermittences est de 40 à 60 jours. C'est la maladie la plus grave des organes de l'œil, celle qui produit le plus souvent la cécité. Les ressources de l'art sont incertaines. On recommande pendant les accès le traitement antiphlogistique ; dans les intermissions, les toniques internes, le quinquina, la cautérisation par le fer rouge autour des yeux, les frictions mercurielles. On a essayé la ponction de la cornée pour retirer les flocons déposés dans les chambres de l'œil. La pommade caustique qu'on peut appliquer avec le plus d'avantage est composée de : nitrate d'argent, 10 centigrammes ; axonge, 10 grammes.

Ophthalmie purulente des nouveau-nés. Les causes en sont : 1° la blennorrhagie, 2° la leucorrhée, 3° le froid humide. De ces causes, les deux premières tiennent à la mère. L'ophthalmie purulente des nouveau-nés est éminemment contagieuse. Il faut donc, dans les soins qu'on donne aux enfants qui en sont atteints, prendre les plus grandes précautions, tant pour les malades que pour les personnes qui les soignent ou qui les avoisinent. Il ne faut jamais se servir, pour des enfants sains, de linges qui ont été employés pour des malades. Dans les dépôts où les soins de propreté étaient rendus à plusieurs enfants avec les mêmes linges ou les mêmes éponges, il arrivait souvent de voir l'ophthalmie gagner régulièrement de lit en lit, transportée successivement à chaque enfant par les linges dont se servaient les nourrices. Elle débute ordinairement pendant la nuit. Un des premiers symptômes consiste dans le gonflement de la paupière supérieure. Bientôt les larmes sont colorées en jaune ou en jaune verdâtre, et il arrive qu'en pressant sur la paupière, on fait sortir en même temps du pus et un liquide séreux, ressemblant au liquide d'un vésicatoire. A l'inspection de la muqueuse palpébrale, on voit que l'injection est considérablement augmentée, et qu'elle se manifeste par une rougeur plus ou moins intense, qui peut aller jusqu'à la teinte violacée. Cet état de congestion est caractérisé par un épaississement et une sorte de boursouflement de la conjonctive qui forme un bourrelet violacé, et produit ainsi un ectropion momentané. La conjonctive oculaire, soulevée tout autour de la cornée, constitue un chémosis séreux. L'humeur puriforme coule constamment sur les joues de l'enfant ; ce contact irrite la peau, l'enflamme, et, en se concrétant, elle donne à la figure de l'enfant un aspect repoussant. Lorsque la maladie n'entre pas en voie de résolution, l'inflammation se propage aux autres tissus de l'œil, et elle se porte principalement sur la cornée et sur l'iris. Le médecin considérera toujours comme un accident sérieux l'invasion d'une ophthalmie purulente chez un enfant ; car la plupart de ces accidents sont irrémédiables, et la cornée devient opaque ou même l'œil se vide par ramollissement et rupture de la cornée. Chassaignac a constaté qu'après une irrigation longtemps prolongée, et après l'expulsion complète de la matière purulente, on apercevait une pseudo-membrane qui recouvrait la muqueuse blépharo-scléroticale ; cette fausse membrane, qui n'est point diphthéritique, d'abord transparente au point de laisser voir au-dessous d'elle l'injection sanguine, s'épaissit et devient opaque par l'action prolongée de l'eau. Cette production provient de ce que le mucus conjonctival a la propriété de se coaguler au contact de l'eau froide, d'y prendre une couleur blanche et une consistance membraneuse. C'est pour avoir méconnu cette propriété, qui est normale, qu'on a attribué à la maladie l'apparition d'un produit dont la formation était due au moyen même employé pour l'enlever. Au début, il faut combattre cette affection par un traitement antiphlogistique proportionné à l'intensité de l'inflammation et à la force du petit malade. Il faut surtout débarrasser soigneusement les paupières du fluide qui les baigne. On se sert, à cet effet, d'une éponge fine imbibée d'un collyre tiède légèrement astringent, ou bien on instille plusieurs fois par jour une petite quantité de ce liquide à l'aide de la seringue d'Anel avant d'employer l'azotate d'argent en collyre à la dose de 1 ou 2 grammes et même 5 grammes pour 30 d'eau (Trousseau). On fait avec ces collyres deux ou trois instillations par jour. V. Douche *oculaire*.

OPHTHALMIQUE. adj. et subst. [*ophthalmicus*, angl. *ophthalmic*, it. *ottalmico*, *oftalmico*, esp. *oftalmico*]. Qui concerne les yeux. — *Artère ophthalmique*. Branche de la carotide interne qui sort du crâne par le trou optique, et se porte vers l'angle interne de l'orbite, où elle se divise en deux branches, la frontale et la nasale. — *Ganglion ophthalmique*. Petit corps rougeâtre, lenticulaire, placé au côté du nerf optique, près du fond de l'orbite, et donnant naissance aux nerfs ciliaires (V. Optique). — *Veine ophthalmique*. Elle accompagne l'artère précédente, sort de l'orbite par la partie interne de la fente sphénoïde, et s'ouvre dans le sinus caverneux. On a quelquefois appelé *ophthalmique faciale*, la branche par laquelle la jugulaire interne, parvenue sur les côtés de la racine du nez, communique avec l'ophthalmique. — *Nerf ophthalmique*. C'est la première et la moins considérable des trois branches du nerf trijumeau ; il s'avance le long de la paroi externe du sinus caverneux, et pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale.

OPHTHALMITE. s. f. V. Ophthalmie.

OPHTHALMOBLENNORRHÉE. s. f. [de ὀφθαλμός, œil, βλέννα, mucus, pus, et ῥεῖν, couler]. L'ophthalmie purulente.

OPHTHALMOCÈLE. s. f. [*ophthalmocele*, de ὀφθαλμός, œil, et κήλη, hernie]. V. Exophthalmie.

OPHTHALMOCHROÏTE. s. f. [de ὀφθαλμός, œil, et χρόα, couleur]. V. Mélaïne.

OPHTHALMOCOPIE. s. f. [de ὀφθαλμός, œil, et κόπος, fatigue]. (Synonymie : *Kopiopie*, *lassitude oculaire*, *disposition à la fatigue des yeux et au trouble oculaire*, *asthénopie*, *amblyopie presbytique*.) Affaiblissement de la vue qui se remarque à peu près exclusivement chez les presbytes, et, exceptionnellement, chez des myopes qui ont fait abus de lunettes concaves trop fortes.

OPHTHALMODYNIE. s. f. [*ophthalmodynia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ὀδύνη, douleur; all. *Augenschmerz*]. Douleur rhumatismale de l'œil. — Variété de la névralgie frontale, dans laquelle la douleur se propage le long des divisions nerveuses fournies au globe oculaire par le nerf orbito-frontal.

OPHTHALMOGRAPHIE. s. f. [*ophthalmographia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et γράφειν, décrire; all. *Ophthalmographie*, angl. *ophthalmography*, it. *ottalmografia*, esp. *oftalmografia*]. Description de l'œil.

OPHTHALMOLITHE. s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et λίθος, pierre]. Concrétion oculaire.

OPHTHALMOLOGIE. s. f. [*ophthalmologia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et λόγος, discours; all. *Ophthalmologie*, angl. *ophthalmology*]. Partie de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie qui traite des yeux.

OPHTHALMOMÈTRE. s. m. [*ophthalmometrum*, de ὀφθαλμὸς, œil, et μέτρον, mesure]. Instrument inventé par F. Petit pour mesurer, dans les expériences anatomiques sur l'œil, la capacité des chambres antérieure et postérieure.

OPHTHALMO-MICROSCOPE. s. m. (Coccius). Ophthalmoscope formé d'un microscope à long foyer disposé de manière à permettre d'examiner l'image aérienne et renversée du fond de l'œil, comme on examine un objet quelconque par transparence.

OPHTHALMOPLASTIE. s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et πλάσσειν, former]. S'est dit pour autoplastie concernant l'œil et pour *prothèse oculaire*. V. Œil.

OPHTHALMOPLÉGIE. s. f. [de ὀφθαλμὸς, œil, et πληγὴ, coup]. Paralysie des muscles de l'œil.

OPHTHALMOPONIE. s. f. [*ophthalmoponia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et πόνος, douleur]. Douleur dans l'œil.

OPHTHALMOPTOSE. s. f. [*ophthalmoptosis*, de ὀφθαλμὸς, œil, et πτῶσις, chute]. Synonyme d'*exophthalmie*.

OPHTHALMORRHAGIE. s. f. [*ophthalmorrhagia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ῥαγὴ, rupture; all. *Augenblutfluss*]. Hémorrhagie ou écoulement de sang par la conjonctive oculaire.

OPHTHALMOSCOPE. s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et σκοπεῖν, examiner; all. *Augenspiegel*]. Instrument inventé par Helmholtz pour examiner l'intérieur de l'œil. On a imaginé un très-grand nombre d'ophthalmoscopes. Les plus usités sont ceux de Coccius et de Desmarres. Ces instruments se composent généralement d'un miroir plan ou concave (fig. 314) percé (*tt*) de deux trous latéraux, et monté sur un manche (M); une lentille biconvexe (*b*), qui permet de concentrer sur le miroir les rayons lumineux provenant d'une bonne lampe, est fixée dans quelques-uns de ces appareils au voisinage du miroir au moyen d'une tige (F). Pour grossir les parties éclairées de la rétine ou de l'humeur vitrée, on les regarde avec une lentille biconvexe, qu'on tient avec la main entre l'ophthalmoscope et l'œil à observer. La lumière réfléchie par le miroir plan est plus faible que celle qui est donnée par le miroir concave; elle convient mieux pour rechercher les opacités du cristallin et de sa capsule. Pour examiner l'œil, on dilate la pupille avec le sulfate d'atropine; puis on place le malade en face de soi, dans une chambre obscure, assis en face de soi de telle sorte que les yeux du patient, du médecin et la flamme de la lampe soient sur le même niveau; on prend alors d'une main le miroir; on tourne vers la lampe la surface réfléchissante, et l'on s'arrange de façon à projeter sur l'œil du malade. Celui-ci regarde alors du côté des rayons lumineux, un peu à gauche du médecin, lorsque le médecin examine l'œil gauche, et *vice versâ*. Dès que l'éclairage du fond de l'œil est opéré, en interposant au miroir et à l'œil du malade la loupe grossissante biconvexe, et regardant par le trou central du miroir, le médecin voit un fond rougeâtre sous forme de tache un peu diffuse d'abord, se transformer en un cercle éclatant nettement marqué, large de 6 à 8 millimètres. Si l'on est tombé sur la papille du nerf optique (Fig. 315), la tache est blanche et l'on voit une veine et une artère en haut et

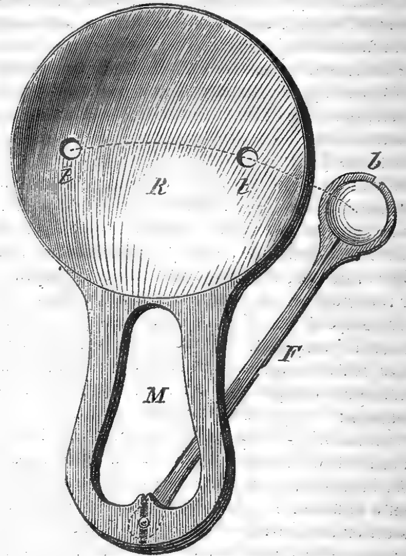


Fig. 314.

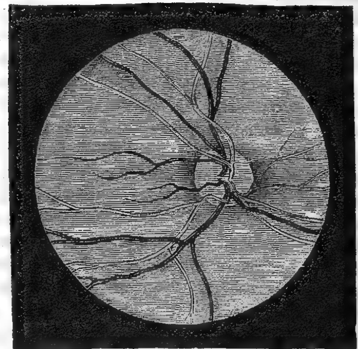


Fig. 315.

en bas. Si l'on est sur la rétine, le fond de la tache est rouge, parcouru de stries noirâtres qui sont des vaisseaux. Il faut un peu d'exercice et d'habitude pour arriver à placer l'œil du patient à la distance de la vision distincte avec la loupe. On cherche alors à voir la papille du nerf optique, et s'il y a taches, élevures, tumeurs, amincissements, vascularisation ou atrophie de la rétine. Il faut s'être exercé à voir des yeux sains. On constate également s'il y a des opacités, troubles ou corps étrangers dans le corps vitré. V. Papille.

OPHTHALMOSCOPIE. s. f. [*ophthalmoscopia*, de

ὀφθαλμὸς, œil, et σκοπεῖν, considérer; all. *Ophthalmoscopie*]. Autrefois, l'art de connaître le tempérament d'une personne par l'examen de ses yeux.—Aujourd'hui, l'emploi de l'ophthalmoscope.—*Ophthalmoscopie binoculaire*. Modification apportée par Giraud-Teulon dans l'ophthalmoscopie. La méthode est exactement la même que l'ophthalmoscopie monoculaire. Dans les deux procédés, une image réelle et renversée des membranes profondes, placée entre l'objectif et le foyer antérieur de cette même lentille, se trouve en face de l'observateur et à la distance moyenne de 20 centimètres, par exemple. Dans l'ophthalmoscope monoculaire, un seul œil, placé derrière le trou du miroir, reçoit les rayons qui ont servi, par leur concours, à former l'image réelle, et qui de là avancent vers lui en divergeant. Dans l'ophthalmoscope binoculaire, un mécanisme particulier partage ces rayons entre les deux yeux, comme dans le stéréoscope, par de petits prismes en avant de l'instrument. Ces prismes déviant, les rayons vont fusionner les deux images sur la ligne médiane. En coupant en deux l'un des rhomboèdres, et en rendant sa moitié externe mobile dans une coulisse horizontale, au moyen d'une vis de rappel, Nachet a résolu le problème supplémentaire de l'adaptation d'un même instrument à tous les écartements possibles des yeux. Le concours des deux axes visuels n'a pas pour unique avantage de mettre l'image plus rapidement en la possession de l'observateur; il fixe la position même dans l'espace de cette image aérienne, la sépare par conséquent des plans postérieurs sur lesquels elle est inévitablement projetée dans l'examen monoculaire. Les objets qui viennent se peindre dans l'image renversée aérienne de l'ophthalmoscope sont des objets à trois dimensions; l'image aérienne offre donc aussi ces trois dimensions. Vue monoculairement, l'une de ces dimensions s'évanouit; elle se présente, en effet, en projection: c'est un dessin et non plus un objet. La vision binoculaire stéréoscopique rend au sensorium les effets de ces trois dimensions et la sensation du relief ou la détermination nette pour l'esprit des positions antérieures ou postérieures relatives des différents détails qui composent cette image.

OPHTHALMOSTAT. s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et στατὸς, arrêté; all. *Ophtalmostat*]. On désignait autrefois sous ce nom divers instruments à l'aide desquels on tenait les paupières écartées et le globe de l'œil immobile, lorsque l'on avait à faire une opération sur cet organe. Ils ne sont guère employés que dans l'opération du strabisme.

OPHTHALMOTOMIE. s. f. [*ophthalmotomia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et τομή, incision; angl. *ophthalmotomy*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection de l'œil. Extirpation de l'œil.

OPHTHALMOTROPE. s. m. V. MYOMÈTRE.

OPHTHALMOXYSE. s. f. [*ophthalmoxysis*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ξύειν, racler]. Espèce de scarifications qu'on pratiquait autrefois sur la conjonctive dans les cas d'ophthalmie.

OPHTHALMOXYSTRE. s. m. [de ὀφθαλμὸς, œil, et ξυστρόν, racloir]. Instrument avec lequel Woolhouse scarifiait la conjonctive ou la surface interne des paupières: c'était une petite brosse faite avec des barbes d'épis d'orge ou de seigle.

OPHTHALMOZOAIRE. adj. et s. [de ὀφθαλμὸς, œil, et ζῶον, animal]. Cysticerques, monostomes, distomes et filaires développés dans l'œil.

OPIACÉ, ÉE. adj. et s. m. [*opiaceus*, all. *opiumhaltig*, it. *opiaceo*, esp. *opiado*]. Qui contient de l'opium.

OPIAMMONE. s. m. [*opianate d'ammoniaque*]. L'acide opianique absorbe l'ammoniaque et forme une amide que ne décomposent pas les acides étendus. Il se dissout dans l'acide sulfurique concentré. Il est soluble dans l'alcool chaud, dont il se dépose en cristaux par refroidissement. ($C^{40}H^{17}O^{16}Az$.)

OPIANINE. s. f. (Kugler). Alcaloïde cristallin de l'opium. L'acide nitrique le jaunit. Mêlé d'acide sulfurique, il lui donne une teinte rouge de sang.

OPIANIQUE (ACIDE). Produit de la décomposition, par oxydation, de la narcotine. *Anhydre*, il n'est connu que combiné avec les sels ($C^{20}H^{8}O^{9}$). *Hydraté*, il cristallise en prismes incolores, sans goût, peu solubles dans l'eau chaude ($C^{20}H^{8}O^{9}.HO$).

OPIAT. s. m. [*opiatum*, all. *Opiat*, angl. *opiate*, it. *oppiato*, *opiato*, esp. *opiato*]. Mot généralement employé comme synonyme d'*électuaire*; cependant on doit le réserver, comme faisaient les anciens, pour désigner les électuaires qui contiennent de l'opium.

Opiat fébrifuge. Il est composé, selon le Codex, de: quinquina gris en poudre, 18 parties (en poids); chlorure ammonique, 1 partie; miel choisi et sirop d'absinthe, aa 16 parties.

Opiat mésentérique. Il est préparé avec: gomme ammoniaque, limaille de fer et séné, aa 16 gram.; calomel, racine de pied-de-veau, aloès socotrin, aa 8 gram.; poudre *de tribus* et rhubarbe choisie, aa 12 gram. Après avoir pilé les substances qui doivent être pilées, on incorpore le tout avec le double de sirop de séné composé, dit *sirop de pommes*, et l'on en fait un électuaire. L'opiat mésentérique, fort employé autrefois contre les *obstructions*, purge à la dose de 2 à 8 gram. Il ne doit être préparé qu'à mesure du besoin, parce qu'il acquiert en peu de temps une dureté due à l'oxydation du fer par l'eau.

OPIOLOGIE. s. f. Nom donné par Videlius à un traité sur l'opium.

OPISTHOCYPHOSE. s. f. [*opisthocyphosis*, de ὄπισθεν, en arrière, et κυφὸς, bossu; esp. *opistocifosis*]. Cambrure de l'épine en arrière.

OPISTHOGASTRIQUE. adj. et s. f. [*opisthogastricus*, de ὄπισθεν, par derrière, et γαστήρ, l'estomac; it. et esp. *opistogastrico*]. — *Artère opisthogastrique* (Chaussier). Le tronc cœliaque, qui naît de l'aorte descendante, derrière la partie supérieure de l'estomac.

OPISTHOTONOS. s. m. [*opisthotonus*, ὀπισθότονος, de ὄπισθεν, en arrière, et τόνος, tension; it. *opistotono*, esp. *opistotonos*]. Tétanos avec renversement du corps en arrière. V. TÉTANOS.

OPIUM. s. m. [*opium*, de ὄπιον, *opium*, proprement petit suc, de ὀπὸς, suc, liqueur; les Grecs le nomment aussi μηκώνιον, de μήκων, pavot; all. *Opium*, *Mohnsaft*, angl. *opium*, it. *oppio*, *opio*, esp. *opio*]. Suc épaissi des capsules du *pavot somnifère* (*Papaver somniferum*, L.), qui nous vient de la Turquie et de la Perse, en morceaux arrondis ou aplatis, rougeâtres à l'extérieur, pesant 500 à 750 grammes, enveloppés dans des débris de végétaux, et à la surface desquels on trouve fréquemment des semences d'un *Rumex* (*opium de Smyrne*). C'est celui qui contient le plus de morphine. Un opium de bonne qualité doit en contenir environ 10 pour 100. L'opium est solide, d'un brun noirâtre, d'une odeur nauséabonde et d'une saveur très-amère. On en connaît trois espèces: la

première en *larmes*, qu'on retire, par incision, des capsules de pavot; la seconde, ou l'*opium thébaïque*, qu'on prépare en évaporant le suc de ces capsules jusqu'à consistance solide ou de rob; enfin la troisième, ou le *méconium*, qu'on extrait de ces mêmes capsules, peut-être même du marc, après en avoir retiré le suc. L'opium du commerce est un mélange du premier et du dernier, et peut-être des trois. Il en arrive aussi des Indes; mais il est presque toujours d'une qualité inférieure. L'analyse a déjà indiqué dans l'opium un grand nombre de principes différents: la morphine, combinée à la fois avec l'acide méconique et avec l'acide sulfurique; la codéine, à l'état aussi de méconate acide; la narcotine, la narcéine, la méconine; le principe cristallisable obtenu par Dublanc jeune; la paramorphine ou thébaïne et la pseudomorphine, l'acide méconique; une huile grasse, du caoutchouc, de la résine et de l'albumine; de la gomme et de la bassorine; du ligneux et des sels (sulfates de potasse, de chaux, etc.). On a reconnu que l'action des préparations opiacées n'est pas toujours en raison de la proportion de morphine qu'elles contiennent, la codéine possédant à un haut degré une action sédative, plutôt que stupéfiante, ce qui la fait employer souvent depuis quelque temps. A dose un peu trop forte, ces préparations donnent un sommeil agité ou bien une vive excitation accompagnés de symptômes cérébraux très-variés et d'accidents qui peuvent aller jusqu'au narcotisme et à l'empoisonnement. Quelques personnes même ne peuvent prendre la moindre dose d'opium sans éprouver une agitation plus ou moins violente: de là la nécessité d'une extrême prudence dans l'administration de ce médicament. — L'opium brut ne s'emploie guère qu'extérieurement. A l'intérieur, on l'administre souvent sous forme d'*extrait*, dénomination appliquée par les auteurs à des préparations très-différentes les unes des autres. Celle qui se rapproche le plus de l'opium naturel est l'*extrait d'opium*, ou plutôt l'*opium purifié de Lemery*, qu'on obtient en épuisant successivement, par de l'eau et de l'alcool, de l'opium choisi, et réunissant les deux produits en un seul, qui contient tous les principes de l'opium dégagés des impuretés qui y étaient mêlées. — On emploie généralement aujourd'hui sous le nom d'*extrait gommeux d'opium* un produit qu'on obtient en versant sur 500 grammes d'opium choisi 3 kilogrammes d'eau distillée froide; malaxant au bout de douze heures, laissant encore macérer pendant douze heures; passant sur une toile avec expression, soumettant le marc à une nouvelle macération dans 6 parties d'eau froide; passant encore avec expression, décantant les liqueurs, et les évaporant au bain-marie jusqu'à consistance d'extrait; versant sur cet extrait 4 kilogrammes d'eau froide (environ 16 fois son poids), agitant de temps en temps pour faciliter la dissolution; passant les liqueurs et les évaporant encore jusqu'à consistance d'extrait pilulaire. Cet *extrait gommeux*, ou plutôt *extrait aqueux d'opium*, est souvent prescrit sous le nom d'*extrait thébaïque* (V. ce mot), lorsqu'on veut donner de l'opium à l'insu des malades qui craignent ce médicament. Contenant beaucoup moins de narcotine, il passe pour être beaucoup plus calmant que l'opium brut. On le donne en pilules à la dose de 2 à 5 centigrammes, ou bien on le dissout dans une potion, etc.—L'*extrait d'opium sans narcotine*, indiqué par le Codex, possède, dit-on, encore plus complétement cette propriété sédative, mais il est inusité. — On prépare l'*extrait d'opium au vin* en faisant macérer pendant vingt-quatre heures 500 grammes d'opium dans 2 kilogrammes de vin blanc; passant avec expression, divisant le marc dans 1 kilogramme de vin blanc, mettant de nouveau à la presse après quelques heures de macération; passant à la chausse les liqueurs vineuses, et évaporant au bain-marie jusqu'à consistance d'extrait.—*Sirop d'opium*. Sirop composé avec: extrait d'opium, 80 centigram.; eau pure, 16 gram., et sirop de sucre simple, 500 gram. On fait dissoudre l'extrait d'opium dans l'eau, on filtre la dissolution, on l'ajoute au sirop bouillant; on fait jeter quelques bouillons, et l'on passe. Henry et Guibourt indiquent de le préparer avec $4^{gr},80$ d'extrait d'opium dissous dans 128 grammes d'eau distillée et $4^{gr},80$ de sirop de sucre. Dans l'un comme dans l'autre, il y a 5 centigrammes d'extrait par 32 grammes.— *Teinture d'opium*. Elle est préparée, selon la *Pharmacopée raisonnée* de Guibourt, avec 1 partie d'extrait sur 11 d'alcool à 21 Cart.: 24 gouttes de cette teinture pèsent 60 centigrammes, et contiennent, par conséquent, 5 centigrammes d'opium. — *Vin d'opium simple*. On le prépare en faisant macérer pendant quinze jours 64 gram. d'opium sec choisi dans 512 grammes de vin de Malaga. —*Vin d'opium composé*. V. Laudanum de Sydenham. — *Vin d'opium par fermentation*. V. Laudanum de Rousseau. — *Vinaigre d'opium*. On le prépare en divisant 32 grammes d'opium dans 192 grammes de fort vinaigre, ajoutant 128 grammes d'alcool à 80° centésimaux; laissant macérer pendant huit jours, passant avec expression et filtrant au papier. 4 grammes de cette préparation correspondent à 35 centigrammes d'opium brut. V. Lactucarium.

Opium de Constantinople. Celui qui vient de cette ville; il est moins mou, mais plus mucilagineux que celui de Smyrne. Il est formé de petites larmes de couleur plus foncée, réunies en pains gros ou petits recouverts de feuilles de pavot.

Opium d'Égypte. Il n'est pas grenu. Sa couleur est rousse, d'odeur moins forte tirant sur le moisi. Il se ramollit à l'air au lieu de s'y dessécher.

Opium indigène. Celui qui est extrait du pavot (*Papaver somniferum*, L.), cultivé en Europe, comme l'avait proposé Pierre Belon. Il est en petits pains arrondis, lisses, d'un brun noir, un peu rougeâtre, non recouverts de feuilles ni de fruits. Il renferme jusqu'à 7, 10 et 18 pour 100 de morphine, mais la narcotine peut y manquer.

Opium de Rousseau. V. Laudanum.

OPOBALSAMUM. s. m. [ὀποϐάλσαμον, de ὀπὸς, suc, et βάλσαμον, baume; it. et esp. *opobalsamo*]. Nom donné autrefois au *baume de la Mecque*. V. ce mot.

OPOCÉPHALE. s. m. [de ὤψ, visage, et κεφαλή, tête; esp. *opocefalo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires atrophiées, et point de bouche ni de trompe.

OPODELDOCH ou **OPODELTOCH**. s. m. [all. *Opodeldoch*, *Seifenspiritus*, angl. *opodeldoc*, it. *opodeldoch*, *opodelthoc*]. Baume pharmaceutique préparé en faisant dissoudre au bain-marie 64 grammes de savon blanc de graisse de veau sec et râpé, dans 512 grammes d'alcool à 86° centésimaux; ajoutant camphre purifié, 48 gram.; puis huile de romarin, 12 gram.; huile de thym rectifiée, 4 gram.; ammoniaque à 22°, 16 gram.; mélangeant exactement, et filtrant au papier le liquide chaud au-dessus de fioles à larges ouvertures, dans lesquelles il se solidifie, et que l'on

bouche promptement avec des bouchons de liége entourés d'une feuille d'étain. Ce baume est à demi solide, d'une transparence opaline, souvent interrompue par des cristallisations de stéarate de soude ; mais il vaut mieux qu'il n'y ait pas de ces cristallisations, car c'est une véritable décomposition. Cette préparation est employée en frictions dans les entorses et les douleurs rhumatismales.

OPODÉOCÈLE. s. f. [mot mal formé : peut-être de ὀπὴ, trou, et κήλη, tumeur]. Nom donné par Sagar à la hernie sous-pubienne.

OPODYME. s. m. [*opodymus*, de ὤψ, visage, et δίδυμος, double ; esp. *opodimo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui n'ont qu'un seul corps, mais dont la tête, unique par derrière, se sépare en deux faces distinctes à partir de la région oculaire.

OPOPANAX, et non **OPOPONAX.** s. m. [ὀποπάναξ, it. et esp. *opopanaco*]. Suc gommeux, résineux, fétide, obtenu par des incisions faites au collet de la racine du *Pastinaca opopanax*, L. (*Laserpitium chironium*, L., *Opopanax chironium*, Koch), ou peut-être de l'*Heracleum pastinaca*, L., plantes du genre *Panais*. Il nous vient de la Syrie sous forme de grumeaux irréguliers, d'un rouge brun, d'une odeur désagréable. Il a été employé comme antispasmodique et expectorant.

OPPILATION. s. f. [*oppilatio*, de *ob*, indiquant obstacle, et *pilare*, fouler ; ἔμφραξις, all. *Verstopfung*, angl. *oppilation*, it. *oppilazione*, esp. *opilacion*]. Obstruction.

OPOLÉ ou **OPOLITE.** s. m. (Chéreau). En pharmacie, synonyme de *suc végétal*.

OPPORTUNITÉ. s. f. En chirurgie, ensemble des conditions de temps, etc., que doit choisir le chirurgien de préférence à d'autres pour faire telle ou telle opération, toutes les circonstances n'étant pas également favorables au succès de l'opération.

OPPOSANT, ANTE. adj. et s. m. [*opponens*, all. *Gegensteller*, angl. *opponens*, *opposing*, it. *opponente*, esp. *oponente*]. Qui met en opposition ou en face.

Opposant du petit doigt (carpo-métacarpien du petit doigt, Ch.). Muscle situé dans l'éminence hypothénar, qui s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe au bord interne du cinquième os métacarpien.

Opposant du pouce (carpo-métacarpien du pouce, (Ch.). Muscle situé dans l'éminence thénar, qui s'étend du ligament annulaire antérieur du carpe et de l'os trapèze au bord externe du premier os métacarpien.

OPPOSÉ, ÉE. adj. [*oppositus*, all. *gegenständig*, angl. *opposite*, it. *opposito*, esp. *opuesto*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont situées, au nombre de deux, sur un même plan horizontal et vis-à-vis l'une de l'autre.

OPPOSITIF, IVE. adj. [*oppositivus*, esp. *oppositivo*]. Se dit des étamines quand elles sont situées vis-à-vis des divisions d'un périanthe simple ou d'une corolle.

OPPOSITIFOLIÉ, ÉE. adj. [*oppositifoliatus*]. Qui a les feuilles opposées.

OPPOSITION. s. f. [*oppositio*, angl. *opposition*, it. *opposizione*, esp. *opposicion*]. — *Mouvement d'opposition*. Celui qu'exécutent les muscles opposants.

OPPOSITIPINNÉ, ÉE, ou **OPPOSITIPENNÉ, ÉE.** adj. [*oppositipinnatus* ou *oppositipennatus*]. Se dit des feuilles composées pinnées dont les folioles sont opposées.

OPPRESSION. s. f. [*oppressio*, all. *Beklemmung*, angl. *oppression*, it. *oppressione*, esp. *opresion*]. État dans lequel le malade éprouve la sensation d'un poids sur la partie affectée dont l'action est, par cela même, embarrassée. Employé seul, le mot *oppression* désigne spécialement l'oppression de la poitrine. — *Oppression des forces*. État dans lequel le malade, loin de manquer de forces, est embarrassé de leur excès, et opprimé, pour ainsi dire, sous sa propre puissance : c'est ce que l'on observe dans les phlegmasies, au début de quelques hémorrhagies, etc.

OPSIGONE. adj. [*opsigonus*, ὀψίγονος, de ὀψὲ, tard, et γίνομαι, je suis engendré ; it. *ossigono*, esp. *opsigono*]. S'est dit des dents de sagesse, parce qu'elles sortent les dernières.

OPSOMANE. adj. et s. m. [*opsomanes*, ὀψομανὴς, de ὄψον, aliment, et μανία, manie ; esp. *opsomano*]. Qui aime avec passion une espèce particulière d'aliments.

OPTICO-TROCHLÉI-SCLÉROTICIEN. V. OBLIQUE (*grand*) *de l'œil*.

OPTIQUE. s. f. [*optice*, de ὄπτομαι, je vois ; all. *Optik*, angl. *optics*, it. *ottica*, esp. *optica*]. Partie de la physique qui traite des phénomènes de la lumière, et spécialement de ceux qui ont rapport à sa propagation en ligne directe ; la *dioptrique* et la *catoptrique* traitant, la première des phénomènes de la lumière *réfractée* par les corps transparents, et la seconde de ceux de la lumière *réfléchie* par les corps opaques.

OPTIQUE. adj. [*opticus*, ὀπτικὸς, all. *optisch*, angl. *optic*, it. *ottico*, esp. *optico*]. Qui a rapport à la vue, à la vision, à l'optique. — *Angle optique*. Celui sous lequel on voit un corps. — *Nerf optique* ou *de la seconde paire*. Il provient de la lame superficielle de la couche optique et du corps genouillé interne, par deux filets qui se réunissent en une sorte de ruban plat, embrassant le pédoncule cérébral sans contracter d'adhérence avec lui. Ce ruban s'arrondit peu à peu, et, arrivé au-dessus de la selle turcique, il se réunit à celui du côté opposé, en formant une commissure assez large (V. CHIASMA) ; ensuite les deux nerfs s'écartent l'un de l'autre : chacun d'eux pénètre dans l'une des cavités orbitaires par le trou optique correspondant, et, parvenu à la partie postérieure du globe de l'œil, perce la sclérotique pour aller constituer, conjointement avec divers autres éléments organiques, la couche nerveuse qui produit la rétine. Ce nerf est uniquement apte à faire naître des sensations visuelles ; mais ses lésions n'occasionnent aucune douleur, et ne provoquent non plus aucun mouvement. — *Trou optique*. Ouverture arrondie que le sphénoïde présente à la base de chacune de ses petites ailes, et qui livre passage au nerf optique, ainsi qu'à l'artère ophthalmique. — *Couches optiques*. Ce sont deux renflements ovoïdes du milieu de la face interne de chaque hémisphère cérébral. Leur grosse extrémité est tournée en arrière. Ils sont en dehors et au-devant des tubercules quadrijumeaux, au-dessus et un peu en dedans des pédoncules cérébraux, en arrière et en dedans des corps striés. Leur face supérieure en rapport avec la voûte à trois piliers, la toile choroïdienne et ses plexus concourent à former le plancher des ventricules latéraux. La face interne de chacun d'eux forme la paroi latérale correspondante du ventricule moyen. Leur extrémité postérieure renflée présente en bas les corps genouillés interne et externe, dont le bord antérieur se continue avec la *bandelette d'origine des nerfs optiques*. Cette extrémité concourt à former les parois de l'étage inférieur des ventricules latéraux et fait partie de la *grande fente de Bichat*. La face externe

est confondue avec les corps striés. Les couches optiques sont de couleur gris jaunâtre, teinte de café. Elles sont formées de substance grise à grosses cellules multipolaires anastomosées avec les cellules perceptives et volitives de la substance grise des circonvolutions, puis d'autre part avec celles de la protubérance et des cornes antérieures de la substance grise de la moelle. Elles n'ont pas d'usages relatifs à la vision, mais leurs lésions déterminent une paralysie croisée des mouvements volontaires.

OPTOMÈTRE. s. m. [de ὄπτεσθαι, voir, et μέτρον, mesure; all. *Optometer*]. Appareil pour mesurer la portée de la vue.

OPUNTIACÉES. s. f. pl. V. CACTÉES.

OR. s. m. [*aurum*, χρυσὸς, all. et angl. *Gold*, it. et esp. *oro*]. Métal d'un beau jaune, d'une pesanteur spécifique de 19,257; le plus ductile et le plus tenace de tous, très-réfractaire, fusible à 32° du pyromètre de Wedgwood; inaltérable à l'air, sous l'influence duquel il ne s'oxyde qu'à l'aide d'une forte chaleur longtemps continuée; soluble dans le chlore et l'eau régale, qui le dissolvent rapidement. — Diverses préparations d'or ont été employées contre la syphilis et les scrofules, à savoir : le *chlorure d'or et de soude* ($NaCl + Au^2Cl^3 + 4HO$), à la dose de 3 à 5 milligrammes; l'*iodure d'or* (Au^2I), à la même dose; le *peroxyde d'or* (Au^2O^3), à la dose de 5 milligrammes à 5 centigrammes; le *chlorure d'or* (Au^2Cl^3), à la dose de 3 à 4 milligrammes. On les administre en frictions à la langue, aux lèvres ou aux parties adjacentes.

Or fulminant. Oxyde d'or obtenu en précipitant le chlorure par un excès d'ammoniaque. Ce précipité, lavé et séché à une douce chaleur, a la propriété de se décomposer, avec une bruyante détonation, par l'action d'une chaleur un peu forte ou par un frottement brusque.

Or musif ou *mussif*. C'est le deutosulfure d'étain.

Or potable. Liquide huileux et alcoolique qu'on obtient en versant une huile volatile dans une dissolution de chlorure d'or, et qu'on regardait autrefois comme cordial.

ORAL, ALE. adj. [de *os*, bouche; angl. et esp. *oralis*]. Qui a rapport à la bouche : *cavité orale*.

ORANGE. s. f. [*aurantium*, all. *Pomeranze*, angl. *orange*, it. *arancia*, esp. *naranja*]. Fruit de l'oranger. V. ORANGER. — *Oranges amères* (maladie que cause leur préparation). V. CHINOIS et SIROP.

ORANGEADE. s. f. [all. *Pomeranzenwasser*, it. *aranciata*, esp. *naranjada*]. Boisson qu'on prépare en mêlant le suc d'orange avec de l'eau et édulcorant.

Orangeade purgative. Citrate de magnésie, 30 gram.; acide citrique, 50 centigr.; sirop de sucre, 80 gram.; teinture de zestes frais d'orange, 2 gram.; eau, 600 gram. A prendre en trois fois dans la matinée.

ORANGER. s. m. [*Citrus aurantium*, L., all. *Pomeranzenbaum*, angl. *orange-tree*, it. *melarancio*, esp. *naranjo*]. Arbre (polyadelphie icosandrie, L., aurantiacées, J.) originaire de la Chine, dont les feuilles sont employées en infusion (3 ou 4 dans 500 grammes d'eau) comme antispasmodiques. Ses fleurs (*flores naphæ*) donnent, à la distillation, l'*eau de fleur d'oranger* (*aqua naphæ*). On en retire aussi une essence appelée *néroli*. L'essence retirée, par la distillation, des petites oranges qui tombent après la floraison, porte le nom de *petit grain*. Recueillies avant qu'elles aient atteint la couleur d'une cerise, ces oranges servent à faire une teinture amère stomachique, et surtout des pois à cautère. Le zeste fournit par expression une grande quantité d'huile volatile dite *essence de Portugal*. V. BERGAMOTE et BIGARADIER.

ORANGETTE. s. f. Fruits de l'oranger tombés avant maturité et encore petits, d'où le nom de *petit grain* qu'on leur donne aussi. Leur essence, extraite comme celle d'orange, est l'*essence de petit grain;* on en retire une teinture amère très-stomachique, et l'on en fait les *pois d'oranges à cautères*, ou pois bruns.

ORBICULAIRE. adj. [*orbicularis*, de *orbiculus*, diminutif de *orbis*, cercle; all. *kreisförmig*, angl. *orbicular*, it. *orbicolare*, esp. *orbicular*]. Se dit d'une surface plane ou d'un corps aplati dont le contour est sensiblement arrondi et approche de la forme d'un cercle.

Orbiculaire des lèvres. V. LABIAL.

Orbiculaire des paupières (naso-palpébral, Ch.). Muscle formant une couche plate et assez mince au-dessous de la peau des paupières et aux deux bords de l'orbite.

ORBICULE. s. m. [*orbiculus*, diminutif de *orbis*, cercle]. Sporanges pédicellés, lenticulaires, placés au fond du volva ou péridium, qui est en forme de nid dans les champignons nidulariés.

ORBICULÉ, ÉE. adj. [*orbiculatus*, all. *kreisrund*, angl. *orbiculate*, it. *orbicolato*, esp. *orbiculado*]. Qui est plat et rond.

ORBITAIRE. adj. [all. et angl. *orbital*, it. *orbitale*, esp. *orbitario*]. Qui a rapport à l'orbite. — *Arcade orbitaire*. Rebord saillant de la paroi supérieure de l'orbite, qui fait partie de l'os frontal et se termine par deux apophyses appelées *apophyses orbitaires* : l'une, *interne*, articulée avec l'os unguis; l'autre, *externe*, articulée avec le malaire. — *Fentes orbitaires*. Elles sont au nombre de deux, l'une et l'autre dans l'orbite : l'une, *supérieure*, est aussi nommée *fente sphénoïdale;* l'autre, *inférieure*, est appelée *fente sphéno-maxillaire*. — *Fosses orbitaires*. V. ORBITE. — *Artère orbitaire*. C'est l'ophthalmique. V. ce mot. — *Nerf orbitaire*. Rameau du nerf maxillaire supérieur, qui pénètre dans l'orbite par la fente sphéno-maxillaire. — *Trous orbitaires internes*. Ils sont distingués en *antérieur* et *postérieur;* situés derrière l'apophyse orbitaire interne, ils sont formés par la réunion de deux échancrures du coronal avec deux semblables de l'ethmoïde. — *Trou orbitaire supérieur*. Échancrure située vers le tiers interne de l'arcade orbitaire, qui est convertie en trou par un ligament, et qui donne passage au nerf frontal.

ORBITE. s. f. (quelques-uns le font masculin) [de *orbita*, proprement trace de roue; de *orbis*, cercle, *orbis*, *orbiculus*, orbite de l'œil; all. *Augenhöhle*, angl. *socket*, *orbit*, it. et esp. *orbita*]. — *Orbites*, les cavités destinées à loger les organes de la vue. Les *orbites* ou les *fosses orbitaires* sont situées à la partie supérieure de la face, et composées de sept os, savoir : du coronal supérieurement, de l'os palatin et de l'os maxillaire inférieurement, du spénoïde et de l'os malaire à la partie externe, enfin de l'ethmoïde et de l'os unguis à la partie interne. Les orbites ont la forme d'une pyramide creuse, dont la base serait tournée en avant et en dehors. Elles sont remplies par le globe de l'œil, ses muscles, ses nerfs, ses vaisseaux, la glande lacrymale, etc.

ORBITO-EXTUS-SCLÉROTICIEN. V. DROIT *externe de l'œil*.

ORBITO-INTUS-SCLÉROTICIEN. V. Droit *interne de l'œil.*

ORBITO-MAXILLI-LABIAL. V. Élévateur *de la lèvre supérieure.*

ORBITO-PALPÉBRAL. V. Releveur *de la paupière supérieure.*

ORCANETTE. s. f. [*Anchusa tinctoria*, L., all. *Ochsenzunge*, it. *ancusa*, esp. *orcanetta*]. Plante dont la racine contient une matière colorante rouge et un peu astringente, mais dont on ne se sert aujourd'hui en médecine que pour colorer certains médicaments.

ORCANETTINE. s. f. [all. *Orcanettin*]. Résine rouge extraite de l'orcanette.

ORCÉINE. s. f. Produit de l'action de l'ammoniaque liquide sur l'orcine. C'est une poudre d'un brun foncé, soluble dans les alcalis sans dégagement d'ammoniaque. ($C^{16}H^9O^7Az$.)

ORCHIALGIE. s. f. [de ὄρχις, testicule, et ἄλγος, douleur]. Douleur ou colique testiculaire.

ORCHIDÉES. s. f. pl. [*orchideæ*]. Famille de plantes dicotylédones à étamines épigynes, ainsi appelées (ὄρχις, testicule) de la forme des tubercules charnus et ovoïdes qui accompagnent souvent leur racine. Leurs feuilles sont simples, alternes, engaînantes. Les fleurs, souvent très-grandes et d'une forme particulière, ont un calice à 6 divisions profondes, dont 3 intérieures et 3 externes; celles-ci forment à la partie supérieure de la fleur une sorte de casque; des trois divisions internes, deux sont latérales, supérieures et semblables l'une à l'autre; l'inférieure a une figure toute particulière, et porte le nom de *labelle* ou de *tablier*. Du centre de la fleur s'élève sur le sommet de l'ovaire une sorte de columelle, nommée *gynostème*, formée par le style et les filets staminaux soudés, et portant, à sa face antérieure et supérieure, une fossette glanduleuse qui est le stigmate, et, à son sommet, une anthère à deux loges s'ouvrant, soit par une suture longitudinale, soit par un opercule qui en occupe toute la partie supérieure. Le pollen contenu dans chaque loge de l'anthère est réuni en une ou plusieurs masses qui ont la même forme que la cavité qui les renferme. Au sommet du gynostème, sur les parties latérales de l'anthère, sont deux petits tubercules, appelés *staminodes*, et qui sont deux étamines avortées. Le fruit est une capsule à une seule loge, contenant beaucoup de graines très-petites, attachées à trois trophospermes pariétaux. Ces graines ont leur tégument extérieur formé d'un réseau léger, et se composent d'un endosperme, dans lequel est un très-petit embryon axile et homotrope.

ORCHIOCÈLE et non **ORCHIDOCÈLE.** s. f. [*orchiocele*, de ὄρχις, testicule, et κήλη, tumeur; esp. *orquiocele*]. Tumeur du testicule, vulgairement *hernie humorale*. On a donné ce nom à plusieurs maladies du testicule et de ses enveloppes, essentiellement différentes les unes des autres, et qu'il serait difficile de spécifier.

ORCHIODYNIE. s. f. V. Orchialgie.

ORCHIALGIE. s. f. Douleur testiculaire. Névralgie du testicule idiopathique, symptomatique ou sympathique.

ORCHIOTOMIE, et non **ORCHIDOTOMIE.** s. f. [de ὄρχις, testicule, et τομή, section]. Castration. Nom donné par Bauhin à l'ablation du testicule. Il écrit *orchitomie*, qui est régulier aussi.

ORCHIS. s. m. [de ὄρχις, testicule; all. *Knabenkraut*, angl. *orchis*, it. *testicolo di cane*, *orchide*, esp. *orquis*]. Genre de plantes de la famille des orchidées, J., ainsi appelées parce que leurs racines, qui sont bulbeuses, ressemblent à des testicules. C'est avec les bulbes de différentes espèces d'orchis qu'on prépare le *salep*. V. ce mot.

ORCHITE. s. f. [*orchitis*, de ὄρχις, testicule; all. *Hodenentzündung*, angl. *orchitis*, it. *orchite*, esp. *orquitis*]. Inflammation du testicule, appelée aussi *didymite*. On a supposé que cette phlegmasie pouvait être occasionnée quelquefois par la rétention de la liqueur séminale; mais elle résulte plus souvent d'excès vénériens, ou d'une violence extérieure quelconque, si ce n'est chez les individus actuellement affectés de blennorrhagie (V. Épididymite). A peine le malade éprouve-t-il un peu de pesanteur dans le scrotum, que bientôt le gonflement, la chaleur, la rougeur, sont très-prononcés, et qu'une douleur extrêmement vive rend tout mouvement insupportable. Souvent l'engorgement se prolonge le long du cordon testiculaire, et il y a une sorte d'étranglement qui détermine des accidents sympathiques, tels que des hoquets, des vomissements, etc. Dans tous les cas, les symptômes inflammatoires, bien que peu intenses, persistent pendant assez longtemps. Quelquefois la maladie se termine par induration, surtout si le traitement a été négligé, ou a été cessé trop promptement. On doit se hâter de combattre l'orchite par tous les moyens antiphlogistiques : saignées générales et locales, cataplasmes émollients et narcotiques, bains, boissons délayantes, laxatifs doux, et surtout repos au lit. Les frictions résolutives (mercurielles ou hydriodatées) sur le scrotum conviennent quelquefois dans les cas d'orchite chronique; mais, en général, il ne faut pas insister sur ce moyen dans l'orchite aiguë. — *Orchites varioleuses*. Accidents testiculaires fréquents dans la variole (Béraud). L'orchite varioleuse périphérique est caractérisée par une inflammation de la séreuse testiculaire, ou par une inflammation avec dépôt plastique vers la queue de l'épididyme. La première offre tous les symptômes de la vaginalite, c'est-à-dire de l'inflammation d'une membrane séreuse : tuméfaction, quelquefois rougeur, chaleur, douleur, sensation de frottement, fluctuation, transparence. La deuxième variété est caractérisée par un dépôt fibrineux vers la queue de l'épididyme : on la reconnaît à plusieurs symptômes, tels que douleur plus vive que dans la première variété, surtout à la pression, une tuméfaction peu volumineuse, située vers la partie la plus déclive du scrotum, profondément située en arrière de la masse testiculaire et faisant corps avec l'épididyme, enfin l'absence ordinaire de rougeur et de chaleur à la surface de la peau. Dans la troisième variété de l'*orchite variolique périphérique*, on trouve à la fois la vaginalite et le dépôt plastique vers la queue de l'épididyme. Aussi y rencontre-t-on tous les signes de la vaginalite et tous les signes de l'épanchement plastique péri-épididymaires réunis. On la distingue de ces deux premières variétés en ce que la tuméfaction est plus considérable; on reconnaît d'ailleurs par un toucher attentif que cette tuméfaction est due à des tumeurs séparables, distinctes, même sous la peau. La douleur y est également plus vive. Les symptômes de l'*orchite varioleuse parenchymateuse* varient suivant que l'inflammation est exclusivement bornée au testicule, ou qu'elle a atteint en même temps les autres organes, en d'autres termes qu'elle est simple ou qu'elle accompagne la première forme. Dans le premier cas, on sent une tuméfaction du testicule; il y a de la douleur profonde, obtuse. Dans le second cas, on observe ces mêmes

symptômes avec ceux qui ont été assignés à la première forme (Béraud). L'orchite varioleuse suit dans sa marche générale les phases de la variole ; elle débute en même temps, arrive à sa période d'état, et décline comme l'affection qui l'a produite.

ORCHOTOMIE. s. f. [*orchotomia*, de ὀρχοτομία, de ὄρχις, testicule, et τομή, section ; all. *Hodenschnitt*, angl. *orchotomy*, it. et esp. *orcotomia*]. Castration ; ablation des testicules. — Ce nom a été employé aussi pour désigner l'ablation du cartilage tarse ; du mot ὀρχός, cartilage tarse.

ORCINE. s. f. [all. *Orcin*, esp. *orcina*] ($C^{16}H^9O^5$). Corps qui existe dans certains lichens (*Variolaria dealbata*, L.) en même temps que la variolarine. On l'obtient aussi par décomposition de la lécanorine. Elle est incolore, cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool ; elle a un goût douceâtre.

ORDINAIRES. s. m. pl. [all. *monatliche Reinigung*, it. *mese*]. Expression vulgaire, synonyme de *menstrues*.

ORDONNANCE. s. f. [*præscriptio*, all. *Recept*, *Verordnung*, angl. *prescription*, it. *prescrizione*, esp. *receta*]. En général, tout ce que le médecin prescrit au malade, par rapport tant aux médicaments qu'au régime. Le mot *ordonnance* est souvent synonyme de *formule*. V. ce mot.

OREILLE. s. f. [de *auricula*, diminutif de *auris*, oreille ; οὖς, all. *Ohr*, angl. *ear*, it. *orecchio*, esp. *oreja*]. Organe de l'ouïe. Suite de cavités anfractueuses logées en grande partie dans l'épaisseur d'une saillie osseuse de l'os temporal appelée le *rocher*, cavités dans lesquelles les ondes sonores sont successivement reçues, pour aller faire impression sur la pulpe du nerf auditif. On divise l'oreille en trois parties : l'*oreille externe*, qui comprend le pavillon et le conduit auditif ; l'*oreille moyenne*, formée par la caisse du tympan et ses dépendances ; et l'*oreille interne* ou le *labyrinthe*, qui comprend le vestibule, le limaçon, et les canaux demi-circulaires.

Oreille externe. Le *pavillon de l'oreille* est une lame fibro-cartilagineuse recouverte par une couche cutanée. Tout à fait libre dans la plus grande partie de son étendue, il adhère au pourtour du conduit auriculaire,

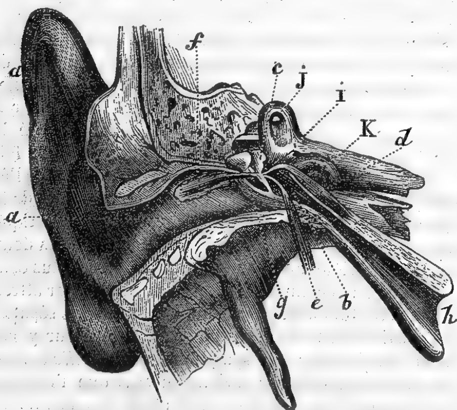


Fig. 316.

et présente plusieurs saillies et enfoncements. On appelle *hélix* l'éminence demi-circulaire, saillante, qui commence au centre de la conque, au-dessus du conduit auditif, et se termine en arrière et en bas par une bifurcation qui se continue avec l'anthélix et avec le lobule ; *rainure de l'hélix*, le sillon qui suit le trajet de l'hélix, au-dessous duquel il est placé ; *anthélix*, la saillie allongée et recourbée, étendue depuis la rainure précédente, où elle est bifurquée, jusqu'à l'antitragus, au-dessus duquel elle se termine en s'amincissant ; *fosse naviculaire*, l'enfoncement superficiel qui sépare les deux racines de l'anthélix ; *tragus*, la petite éminence saillante, aplatie, triangulaire, placée en dehors et au-devant du conduit auriculaire ; *antitragus*, l'autre éminence mamelonnée, plus petite que la précédente, située vis-à-vis d'elle, au-dessous de l'anthélix. La *conque* est la cavité profonde bornée en haut et en arrière par l'anthélix, en bas par le tragus et l'antitragus, partagée en deux portions par l'hélix, et continue en dedans avec le conduit auditif. Le *lobule* est l'éminence molle et arrondie qui termine en bas la circonférence du pavillon. — Le *conduit auditif externe*, ou *conduit auriculaire*, s'étend depuis le fond de la conque jusqu'à la caisse du tympan ; il est long de 23 à 27 millimètres, et oblique de dehors en dedans et d'arrière en avant. La peau qui tapisse ce conduit se termine en cul-de-sac à son extrémité, en se réfléchissant sur la membrane du tympan : elle est garnie de poils assez longs, et présente, en haut et en arrière du conduit, les orifices excréteurs des follicules sébacés qui fournissent le *cérumen*.

Fig. 316. — Ensemble de l'oreille externe, de l'oreille moyenne et de l'oreille interne, en rapport avec les osselets, leurs muscles et la trompe d'Eustachi : *a*, *a*, pavillon et conduit auditif externe, ou oreille externe ; *b*, cavité tympanique contenant les osselets ; *c*, marteau et ses trois muscles, savoir : *d*, muscle interne, logé dans l'épaisseur de la paroi supérieure de la trompe d'Eustache ; ce muscle se réfléchit à angle droit pour venir s'insérer à la partie supérieure du manche du marteau ; *e*, muscle antérieur du marteau, né de l'épine sphénoïdale ; il traverse la fissure glénoïdale pour se rendre à l'apophyse grêle du marteau ; *f*, muscle externe du marteau ; il se dirige de la partie supérieure du conduit auriculaire, où il naît, vers l'apophyse courte du marteau ; *g*, moitié inférieure de la membrane du tympan tenant au manche du marteau ; *h*, trompe d'Eustache ; *i*, oreille interne ou labyrinthe ; *j*, canaux demi-circulaires. (Hirschfeld et Léveillé.)

Oreille moyenne. 1° La *caisse du tympan* est une cavité irrégulière située au-dessus de la fosse glénoïde, au-devant de l'apophyse mastoïde, derrière la trompe d'Eustache. Elle n'est séparée du conduit auriculaire que par la membrane du tympan, cloison mince, fibreuse, transparente, tapissée en dehors par un prolongement de la peau, en dedans par la membrane muqueuse tympanique. Cette membrane a une forme circulaire, concave en dehors, convexe en dedans ; elle est enchâssée par sa circonférence dans une rainure que présente l'extrémité du conduit auditif. La caisse communique avec le *vestibule* de l'oreille interne par la *fenêtre ovale*, ouverture que l'on voit sur sa paroi interne, et qui est presque entièrement bouchée par la base d'un petit os appelé l'*étrier*. La *fenêtre ronde*, autre ouverture située au-dessous de la précédente, et fermée par une membrane, la fait communiquer avec le limaçon. Sur sa paroi inférieure, on voit la scissure glénoïdale, par laquelle sortent la longue apophyse du marteau, la corde ou le nerf du tympan et le muscle antérieur du marteau ; sur l'antérieure, sont deux con-

duits, dont le supérieur est occupé par le muscle interne du marteau, et l'inférieur forme l'orifice de la trompe d'Eustache, qui vient aboutir derrière le voile du palais, à la partie postérieure des fosses nasales, et qui établit ainsi une communication entre l'intérieur de la caisse et l'air extérieur ; enfin sur la paroi postérieure est un canal qui aboutit aux cellules mastoïdiennes, et une petite ouverture communiquant avec l'aqueduc de Fallope. — 2° Les *osselets de l'ouïe* (Fig. 317), situés dans la caisse du tympan, sont au nombre de quatre : — Fig. 317 *a*, marteau tenant *b*, à son muscle interne; *c*, son muscle antérieur, et *d* son muscle externe ; *e*, enclume ; *f*, os lenticulaire ; *g*, étrier ; *h*, muscle de cet osselet. (Hirschfeld et Léveillé.) Le manche du marteau appuie contre le tympan, et la base de l'étrier repose sur la membrane de la fenêtre ovale, de manière que les osselets, pressant plus ou moins sur ces membranes, en augmentent ou diminuent la tension, selon les mouvements que leurs petits muscles leur communiquent.

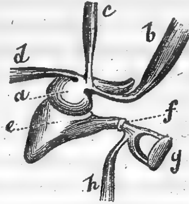


Fig. 317.

Oreille interne, ou *labyrinthe*. Le *vestibule*, qui en occupe la partie moyenne, est une cavité irrégulièrement sphéroïde, située en dedans du tympan, et communiquant avec la caisse par la fenêtre ovale. De sa partie supérieure et postérieure s'élèvent les *canaux demi-circulaires*, qui s'ouvrent dans le vestibule par cinq ouvertures, et que l'on distingue en *supérieur*,

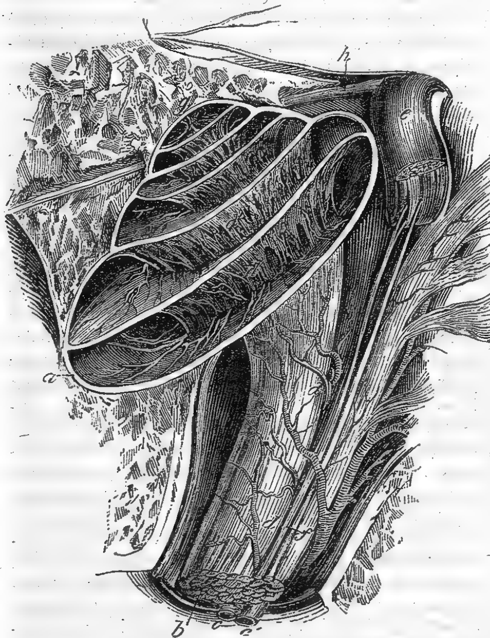


Fig. 318.

postérieur et *horizontal*. A sa partie inférieure et interne est le *limaçon*. V. Otoconie.

Fig. 318. — *a*, limaçon dont la lame osseuse est enlevée pour montrer l'intérieur des rampes ; *b*, nerf auditif à son entrée dans le trou auditif interne ; *c*, *c'*, vaisseaux auditifs internes, à leur entrée dans le trou auditif interne ; *d*, *d*, vaisseaux se ramifiant avec les filets du nerf auditif, distribués à la manière des cordes d'un clavier ; *e*, tronc du nerf facial ; *f*, nerf intermédiaire de Wrisberg : on le voit monter par deux filets qui vont se jeter entre ceux du facial, dont l'extrémité est renversée pour montrer ce mode de pénétration et d'accolement sans anastomose ; *g*, sommet du limaçon : les filets nerveux, devenus très-courts et très-grêles, sont encore accompagnés par des capillaires sanguins ; *h*, tronc commun des nerf pétreux émanés du facial.

Oreille-d'homme. V. Cabaret.

Oreille-d'olivier. L'*Agaricus olearius*, DC.

Oreille-d'ours. La primevère auricule (*Primula auricula*, L.), originaire des Alpes, autrefois recommandée contre la phthisie, surtout cultivée pour ses fleurs. — Nom vulgaire de quelques trémelles et de quelques champignons.

OREILLÉ, ÉE. adj. [all. *geöhrt*, it. *orecchiato*]. V. Auriculé.

OREILLETTE. s. f. [diminutif de *oreille; auricula*, all. *Herzohr*, *Vorkammer*, *Vorhof*, angl. *auricle*, it. *orecchietta*, esp. *auricula*]. On appelle ainsi deux cavités situées à la partie supérieure du cœur, et distinguées en *droite* et *gauche*. La première reçoit des deux veines caves et de la veine coronaire le sang qui a circulé dans tous les organes, et le transmet dans le ventricule correspondant ; la seconde reçoit des quatre veines pulmonaires le sang qui vient de subir l'influence de l'air dans les poumons, et le fait passer dans le ventricule gauche. V. Sac *pulmonaire et veineux*.

OREILLON. s. m. [*angina maxillaris*, all. *Feifeln*, it. *orecchioni*]. Gonflement inflammatoire du tissu cellulaire qui entoure la glande parotide. Les oreillons sont souvent idiopathiques, et affectent particulièrement les enfants, surtout dans les saisons froides et humides ; d'autres fois, ils sont symptomatiques, et surviennent dans le cours du typhus et des maladies fébriles graves. Les parotides idiopathiques sont ordinairement bénignes, et se terminent le plus souvent par résolution au bout de sept à huit jours. Elles règnent quelquefois épidémiquement. Elles sont très-sujettes à disparaître tout à coup par un déplacement de l'irritation, qui se porte souvent sur les seins ou sur les grandes lèvres chez la femme, sur les testicules chez l'homme. Le repos, les boissons délayantes et le soin de garantir du froid les parties affectées suffisent ordinairement pour amener une terminaison heureuse. Lorsqu'un engorgement indolent persiste après la cessation des phénomènes inflammatoires, on emploie, pour le dissoudre, les emplâtres de Vigo, les pommades iodées, les frictions avec un liniment volatil, etc. — En anatomie comparée, le tragus de l'oreille des chiroptères et de quelques autres mammifères et vulgairement certains appendices de forme analogue.

ORELLINE et **ORELLÉINE.** s. f. V. Anotto.

OREZZA. Canton de Piedicroce, à 30 kilomètres de Bastia (Corse). Source dont l'eau peut être considérée comme une sorte d'eau de Seltz ferrugineuse ; elle est remarquable par la proportion élevée d'acide carbonique et de carbonates de fer et de manganèse qu'elle contient. Employée avec succès contre les chloroses et les affections du tube digestif et des viscères abdominaux.

ORGANE. s. m. [*organum*, ὄργανον, all. *Werkzeug*,

angl. *organ*, it. et esp. *organo*]. — *Organes*, subdivisions encore complexes des appareils dont chacune a sa conformation spéciale, et est divisible immédiatement en parties diverses qu'on appelle *organes premiers* ou *primaires* et plus souvent *parties primaires*. L'ensemble des organes premiers ou parties primaires similaires forme les systèmes. Ou *vice versâ*, un *organe* est une partie du corps formée par la réunion intime des *parties* primaires ou similaires provenant de systèmes différents et constituant un tout unique de conformation spéciale (Bichat). Les organes d'espèces diverses, en se réunissant, forment immédiatement les appareils. A la notion anatomique d'organe se rattache, comme attribut physiologique, l'idée d'*usage spécial* ordinairement multiple, c'est-à-dire que chaque organe peut *servir* à l'accomplissement de plusieurs fonctions : tel est le canal de l'urèthre, etc., etc. L'ensemble des organes d'espèces diverses qui concourent à une même fonction prend le nom d'*appareil*.

Organe de Jacobson. Tube en partie membraneux et en partie cartilagineux, qui est placé sur le plancher du nez, entre le vomer et la membrane muqueuse, et qui communique avec le conduit de Sténon. Jacobson admet que c'est un appareil servant à l'olfaction. Il indique : 1° la similitude de texture entre la membrane qui tapisse le tube et celle qui rêvet les fosses nasales ; 2° l'identité de texture entre les nerfs principaux du tube de Jacobson et les véritables nerfs de l'olfaction ; 3° l'origine du nerf de Jacobson, qui s'implante, comme les nerfs de sensation spéciale, dans la paroi membraneuse grise des ventricules. En conséquence, Gratiolet pense qu'à l'aide de ce nerf, l'animal perçoit des odeurs d'une certaine nature que les autres nerfs de l'olfaction laissent passer inaperçues.

Organes de l'action (Broussais). Organes admis par la doctrine phrénologique dans la région antéro-latérale et inférieure des lobes du cerveau, et présidant aux actes connus sous le nom générique de *caractère*. V. ce mot.

Organes auditifs. V. Oreille.

Organes circulatoires. V. Circulatoire.

Organes digestifs. V. Digestif.

Organes génito-urinaires. V. Testicule, Verge, Utérus et Vagin.

Organes plastiques (Burdach). Ceux qui servent à la nutrition en préparant les matériaux assimilables ; tels sont ceux du tube digestif, de la bouche jusqu'au cæcum en particulier, et les glandes qui lui sont annexées.

Organes respiratoires. V. Respiration.

Organes rudimentaires. La règle du *balancement des organes* (V. Analogue) montre que nul organe normal, comparé d'une espèce à l'autre, ou monstrueux dans une même espèce, n'acquiert un développement considérable sans qu'un autre du même système ou en connexion avec lui n'en souffre et ne soit amoindri en une même proportion. De là l'existence normale et forcée, si l'on peut ainsi dire, des *organes rudimentaires*. La règle des connexions sert à les déterminer ; mais c'est la règle du *balancement* qui enseigne à les prendre en considération, bien que la physiologie les ait fait négliger, vu l'insignifiance de leurs usages, annulés par leur atrophie relative, ou masqués par l'exagération de l'action des organes voisins très-développés. V. Homologie.

Organes des sens. Les cinq appareils des sensations spéciales. V. Sens.

ORGANICIEN, IENNE. adj. et s. m. Qui est relatif à l'organicisme. Beaucoup d'ouvrages de médecine disent un *organicien* pour désigner le médecin qui adopte la *doctrine organicienne* ou *organicisme*, les *médecins organiciens*, etc.

ORGANICISME. s. m. [de *organicus*, organique ; all. *Organicismus*]. Théorie médicale qui s'efforce de rattacher toute maladie à une lésion matérielle d'un organe. Son impuissance tient à ce que, prenant à la lettre sa signification étymologique, elle méconnaît les altérations de quantité ou de nature des principes immédiats, et des éléments anatomiques qui peuvent être lésés, sans que les organes dont ils sont parties constituantes le soient d'une manière apparente aux moyens ordinaires d'investigation des fauteurs de cette doctrine. V. ce mot et Médecine.

ORGANICISTE. s. et adj. S'est dit pour *organicien*.

ORGANIQUE. adj. [*organicus*, all. *organisch*, angl. *organic*, it. et esp. *organico*]. Qui a rapport à l'organisation. — *Caractères d'ordre organique*. Les caractères d'ordre mathématique, d'ordre physique, etc. (V. Anatomie), sont multiples, et nulle espèce de corps ne les possède tous à la fois. Or, dans le groupe des caractères d'ordre organique, on trouve aussi plusieurs sortes de caractères qui, contrairement à ce qu'on fait en physique, n'ont pas tous reçu de nom propre, mais qui n'en existent pas moins pour cela. C'est ainsi, par exemple : 1° qu'une matière complétement homogène, amorphe, sans structure, en un mot, pourra être reconnue comme *substance organisée*, si elle a ce caractère : d'être constituée par des *principes immédiats* nombreux appartenant à trois groupes ou classes distinctes (V. Immédiat), unis molécule à molécule, par combinaison spéciale et dissolution réciproque. C'est là, il est vrai, le caractère d'ordre organique le plus simple, le plus élémentaire ; mais il suffit, pour qu'on puisse dire qu'il y a organisation, que la substance est organisée ; et, toute simple qu'est cette organisation, c'est assez pour que la substance puisse vivre (V. Vie) ; et, réciproquement, quels que soient, du reste, les autres caractères de cette matière, si celui-là n'existe pas, il n'y a pas *organisation*, ni *vie* par conséquent. Il suit de là que la cellule végétale ou animale, ou tout autre élément ayant forme de fibre, de tube, etc., sont organisés aussi. Ils ont d'abord pour caractère d'être formés de substance organisée, caractère qui ne se retrouve dans aucun des corps du règne minéral. Il y a même des éléments qui n'ont que ce caractère-là : telles sont la substance homogène du cartilage, celle de la capsule du cristallin, etc. 2° Mais, en général, chaque élément anatomique a de plus un autre *caractère d'ordre organique*, caractère qu'on ne retrouve nulle part ailleurs que dans les corps vivants : c'est d'avoir une structure [de *structus*, bâti, construit], c'est-à-dire d'*être construit de parties diverses de cette substance organisée ;* de parties qui ne sont pas semblables, qui ont des caractères distincts de forme, de volume, de consistance, de couleur, de solubilité, parties différentes en outre par leur composition chimique. Dans une cellule, la masse de la cellule, le noyau, le nucléole, les granulations diverses, en sont des exemples. Ainsi, prise en elle-même, la matière organisée n'a pas de *structure ;* mais les parties qui en sont formées, comme les *éléments anatomiques*, en offrent une qui leur est propre. Avec cette structure, avec ce carac-

tère d'ordre organique nouveau, nous voyons apparaître, dans chaque espèce d'éléments anatomiques, certaines particularités spéciales telles que des propriétés de nutrition, de développement et de naissance ou de *reproduction;* ou bien, en plus, une ou deux propriétés d'un autre ordre, l'innervation et la contractilité, appelées *propriétés animales*, parce qu'on ne les trouve que chez les animaux. 3° Les *tissus* ont d'abord les caractères d'ordre organique qui précèdent, savoir, d'être formés de matière organisée, plus d'avoir une structure, c'est-à-dire d'être construits de parties diverses ou espèces distinctes d'éléments anatomiques; mais en outre ils ont un caractère propre, c'est une TEXTURE spéciale ou arrangement particulier des éléments anatomiques dont ils sont composés. A ce caractère se rattachent comme attribut physiologique, outre les propriétés vitales élémentaires (V. PROPRIÉTÉ), plusieurs autres dites *propriétés de tissu*. 4° Les *systèmes* ont tous les caractères des tissus, plus une CONFORMATION GÉNÉRALE propre à chacun d'eux et qui manquait aux tissus. Il faut y rapporter comme attribut physiologique correspondant toutes les propriétés ci-dessus, plus l'idée d'*usage général* ou d'attribut commun à toutes les parties du système, mais variant suivant chaque système. 5° Les *organes* (V. ce mot), ont tous ces caractères, et en outre ils sont composés d'organes premiers ou similaires provenant de systèmes différents, et ont une CONSTITUTION SPÉCIALE; à ce caractère se rapporte l'*usage* propre à chacun d'eux. 6° Les *appareils* nous montrent d'abord des caractères de structure, de conformation générale, de constitution spéciale, plus l'ARRANGEMENT CORRÉLATIF avec *continuité médiate* ou *immédiate des organes* qui les constituent. Ils jouissent de toutes les propriétés physiologiques possédées par toutes les autres parties du corps, et il faut y rattacher en outre l'idée de *fonction*. 7° Chaque organisme entier, ou corps organisé en général, a pour caractère de réunir simultanément tous les précédents, et d'avoir une *conformation extérieure* qui lui est propre; il manifeste l'ensemble des actes physiologiques énumérés ci-dessus, et d'autres appelés RÉSULTATS (V. ce mot), ensemble qui reçoit le nom de *vitalité*. Ainsi il y a dans chaque organisme autant de caractères d'ordre organique qu'il y a d'ordres de parties distinctes qui le constituent, comme en même temps chaque partie offre un attribut dynamique, physiologique ou vital correspondant qui lui est propre également; enfin chacun des caractères propres à l'un des ordres de parties plus simples se retrouve dans celles qui appartiennent à un ordre plus élevé en complication, mais il s'en trouve en même temps un de plus au moins. — *Éléments organiques*. Dernières parties auxquelles on puisse, par l'analyse anatomique, c'est-à-dire sans décomposition chimique, mais par simple dédoublement successif, ramener les tissus et les humeurs, ou, *vice versâ*, corps irréductibles anatomiquement, qui, par leur réunion, constituent les tissus et les humeurs, et consécutivement toutes les autres parties du corps par suite de dispositions nouvelles et de plus en plus compliquées. Ils sont de deux ordres: *A*. Les *éléments anatomiques* sont les derniers corps auxquels on puisse, par l'analyse anatomique, ramener les tissus; ils diffèrent par l'ensemble de leurs caractères, de tous les corps bruts, et sont décomposables en principes immédiats. *B*. Les *principes immédiats* sont les derniers composés solides, liquides ou gazeux, auxquels on puisse, par la saine analyse anatomique, c'est-à-dire sans décomposition chimique, mais par coagulation et cristallisation successives, ramener les diverses humeurs, et secondairement les éléments anatomiques. — *Fonctions organiques*. Celles qui servent à la composition et à la décomposition nutritive, par opposition à *fonctions animales*. — *Lésions organiques*. Celles qui se manifestent par des altérations dans la texture des organes. — *Pouls organique*. Celui qui a rapport à une affection quelconque d'un organe, ou plutôt qui désigne aux sens cette affection déjà développée ou seulement imminente. — *Règne organique*. Ensemble de tous les corps vivants, végétaux et animaux. — *Vie organique*. V. VIE. — *Organique* se dit de ce qui provient des corps organisés, de ce qui concourt à l'*organisation*. *Organisé*, au contraire, se dit de ce qui offre l'état d'organisation. Aussi faut-il se garder de considérer les termes *organique* et *organisé* comme synonymes, ainsi qu'on le voit faire souvent. Une *substance organique*, d'une manière générale, est celle qui prend part à la constitution de la *matière organisée;* c'est en particulier le nom commun au troisième groupe des *principes immédiats*, renfermant les espèces qui prennent le plus de part à la constitution de cette matière; mais chacune d'elles, considérée isolément, n'a pas d'organisation. La *substance organisée*, au contraire, est constituée par des principes immédiats de plusieurs ordres, parmi lesquels se trouvent les substances organiques; elle offre l'état d'*organisation*. Il faut donc se garder de la confondre avec les *substances organiques*, et de prendre *substance organique* comme synonyme de *substance organisée*. V. SUBSTANCE.

ORGANISABLE. adj. Qui est susceptible d'organisation ou d'y participer.

ORGANISATION. s. f. [*organisatio*, angl. *organisation*, it. *organizzazione*, esp. *organisacion*]. État d'un corps organisé; ensemble des parties qui le constituent. On a employé aussi ce mot pour exprimer la *structure* (V. ce mot) d'une partie d'un corps vivant, comme lorsqu'on dit l'*organisation du cœur*, *du poumon*, etc. Pour avoir une idée de l'état d'organisation il faut se reporter au delà d'une simple notion d'arrangement réciproque ou d'enchevêtrement de parties douées d'une certaine configuration. Derrière cette notion de dispositions mécaniques ou géométriques, il faut pénétrer jusqu'à la notion de composition immédiate et d'arrangement moléculaire des parties associées entre elles, considérées individuellement. C'est donc dans une notion d'association et d'état moléculaire que gît la notion d'organisation. On entend par *organisation* un état particulier de principes immédiats divers, appartenant à trois groupes distincts, unis moléculairement en un tout, ou système commun temporairement indissoluble. La faible stabilité de cette complexe composition est à la fois la condition d'existence de sa rénovation moléculaire incessante ou nutritive et celle de sa dissociation chimique après une durée restreinte. Mais il existe plusieurs degrés d'organisation. Le premier est celui dans lequel, comme dans le plasma du sang et dans la substance homogène de la capsule du cristallin, il n'y a pas autre chose que l'association des principes immédiats des trois classes, sans forme ni structure déterminée. C'est là le degré d'organisation le plus simple, mais dont on doit toujours se préoccuper, lorsqu'on étudie la substance organisée, et il faut remonter jusqu'à la détermination de l'existence de ces trois sortes de principes immédiats, si

l'on veut s'assurer qu'une substance est organisée ou non. Le *deuxième degré* d'organisation est celui dans lequel une substance ainsi constituée moléculairement par trois classes de principes immédiats offre une *structure* avec une forme et un volume spécial déterminés, pour chaque espèce (structure en tant que cellules, fibres, etc.), ou bien une substance homogène creusée de cavités, comme dans les os. Lorsqu'il y a structure, l'organisation est facile à reconnaître au point de vue de l'expérience et de l'observation. Le *troisième degré* s'observe dans les tissus, dont l'organisation est encore beaucoup plus facile à reconnaître, parce que les tissus sont composés d'éléments anatomiques divers, dont chacun offre une structure facilement reconnaissable, et que, de plus, ils offrent une *texture* (V. ce mot), c'est-à-dire un enchevêtrement particulier. C'est alors seulement qu'intervient cette notion d'arrangement mécanique qui, jusqu'à présent, a été considérée par tous les auteurs comme le seul caractère essentiel de l'organisation. Partout où l'on voyait un arrangement de fibres enchevêtrées, on disait qu'il y avait organisation, et par abus, lorsqu'il s'agissait de principes immédiats isolés qui offraient cette particularité en se coagulant, c'est-à-dire en se séparant des autres, et qui prenaient un aspect fibrillaire, on les disait organisés, parce qu'on se fondait, pour déterminer l'organisation, sur de simples caractères physiques et mécaniques, au lieu de remonter jusqu'aux caractères d'ordre moléculaire. Réciproquement, les matières gazeuses ou cristallines qui sortent normalement ou pathologiquement de l'organisme ne sont pas organisées, parce qu'elles ne sont formées que par des principes immédiats d'une ou de deux isolément des trois classes de principes. Par conséquent, la membrane des cellules végétales, celle des cellules animales qui en ont une, ou la masse totale des cellules sans paroi distincte de la cavité, sont organisées. Le noyau, le nucléole, les granulations moléculaires azotées aussi sont organisés. Ils présentent le degré d'organisation le plus simple. Il en est encore de même de la matière homogène du cerveau, du plasma sanguin, de la substance amorphe des tissus colloïdes, etc. Nous retrouvons maintenant ce caractère le plus général de tous dans toutes les parties du corps, comme nous y poursuivons aussi partout la propriété de nutrition, la plus simple et la plus générale de toutes, celle sur laquelle reposent toutes les autres. Mais, outre ce caractère, on en trouve d'autres se développant et se prononçant de plus en plus ; car non-seulement on y rencontre la substance organisée, mais on y remarque une modification particulière de celle-ci dans chaque élément, dans chaque humeur, tissu, etc. En un mot, chacune des parties de l'économie a de plus un autre caractère d'ordre organique qui lui est propre, comme en même temps elle offre un attribut dynamique physiologique ou vital correspondant qui lui est propre également. Des vues fausses sur l'état de la matière qui caractérise essentiellement l'organisation considérée comme spécifiée par une disposition mécanique, ont seules pu faire dire que *tout corps organisé offre un tissu*, puisque le tissu est formé lui-même de parties élémentaires souvent de plusieurs sortes, mais toutes organisées, prises individuellement. D'autre part, jamais la considération de l'état d'organisation, de la substance organisée ne doit être séparée de celle de la vie ; c'est pour avoir voulu isoler ces deux notions solidaires et inséparables que tant d'hypothèses fausses et contradictoires sont encore journellement émises sur la vie obstinément envisagée d'une manière subjective, isolément, sans tenir compte de l'état d'organisation sans lequel elle n'existe pas. La notion de cet état doit donc être acquise avant de chercher à interpréter l'ordre d'activité qui lui est immanent. V. ACTIVITÉ et FORCE.

ORGANISÉ, ÉE. adj. [all. *organisirt*, it. *organizzato*, esp. *organisado*]. Qui est composé d'organes ou doué d'organisation. V. CORPS *organisé*.

ORGANISME. s. m. [de *organum*, organe ; all. *Organismus*, angl. *organism*, it. et esp. *organismo*]. *Tout corps organisé doué d'une existence séparée.* On donne le nom de *vitalité* à l'ensemble des actes d'ordre vital ou propriétés vitales, c'est-à-dire ni physiques ni chimiques, que manifeste ce corps. L'homme, le chêne, le cheval, le *Protococcus* (*Chlamydococcus*), le *Torula*, un œuf, un bulbe, un bulbille, une graine, sont des *organismes simples* ou *composés*, dont l'existence distincte a des lois plus ou moins complexes ; mais un spermatozoïde, une fibre musculaire, un tube nerveux, une cellule épithéliale ou tout autre élément anatomique, ne sont pas des *organismes*, quoique ce soient des *corps organisés*. Ce dernier terme est donc plus général que celui d'*organisme* (V. CORPS). C'est par métaphore, et parce qu'ils peuvent exister isolément pendant quelques moments, qu'on étend quelquefois l'expression *organisme* à la désignation des cellules d'épithélium, des spermatozoïdes, et de quelques autres éléments anatomiques, qui sont des parties de l'organisme ayant existence distincte, isolée ; parties qui ne peuvent vivre longtemps sans lui, et surtout ne peuvent ni se développer ni se reproduire hors de lui. Outre les caractères qui font dire d'un organisme qu'il est *corps organisé*, et qui le différencient déjà des corps bruts, les organismes animaux ou végétaux et leurs parties se distinguent, en général, des *corps bruts* par leur *nombre* et leur *situation* relativement à la surface du globe qu'ils occupent, par des dimensions limitées pour chaque espèce, par des formes très-variées d'une espèce à l'autre, d'un âge à l'autre, mais ayant toujours quelque chose de spécial que l'observation montre, et qu'on ne retrouve pas dans les corps bruts. On en peut dire autant de leur consistance, de leur température, de leur conductibilité pour la chaleur, de leur couleur, ainsi que de leur composition immédiate ou élémentaire (V. MATIÈRE *organisée*). Mais ils se distinguent surtout des corps bruts, par cela qu'ils sont composés d'un *élément anatomique* ou le plus souvent de plusieurs, et alors ceux-ci sont disposés en tissus, distribués en *systèmes de parties similaires* qui forment les *organes* dont sont constitués les *appareils*. Leurs caractères d'ordre organique, en un mot, sont les caractères essentiels qui les distinguent de tous les corps bruts. Ces faits, une fois connus, il devient possible, sinon facile, de distinguer à leur tour les *végétaux* des *animaux*. — Le mot *organisme* s'est introduit dans la science vers 1820, et désignait d'abord l'organisation en action, le côté fonctionnel de l'économie, l'ensemble de ses actes ou des lois qui les régissent. Depuis 1840 environ il n'a plus servi que pour indiquer anatomiquement l'ensemble des parties d'un corps vivant, et aujourd'hui il n'est usité que dans ce sens statique. V. ÉCONOMIE.

ORGANITE. s. m. Nom donné (Serres, 1842) aux parties les plus petites des organes, mais de même nature qu'eux, qui se réunissent pour les former ; les divers points d'ossification sont, par exemple, pour

chaque os autant d'*organites*. Depuis lors, quelques auteurs ont employé à tort ce mot pour désigner les *éléments anatomiques* en général, ou les hématies spécialement.

ORGANOGÉNIE ou **ORGANOGÉNÉSIE**. s. f. [de ὄργανον, organe, et γεννᾶν, produire]. Étude du mode d'apparition et de développement des organes, depuis l'instant où les éléments d'un tissu prennent une conformation spéciale jusqu'à son état de complet développement, ou même d'atrophie ou de résorption, lorsqu'elle a lieu ainsi qu'on le voit pour certains organes.

ORGANOGÉNIQUE. adj. Qui a rapport à l'organogénie.

ORGANOGÉNISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'organogénie.

ORGANOGRAPHIE. s. f. [*organographia*, de ὄργανον, organe, et γράφειν, écrire; all. *Organographie*, angl. *organography*, it. et esp. *organografia*]. Description des organes d'un corps vivant quelconque.

ORGANOGRAPHIQUE. adj. [*organographicus*, all. *organographisch*, esp. *organografico*]. Qui a rapport à l'organographie. — *Termes organographiques*. Ceux dont on se sert dans la description des animaux et des végétaux, pour désigner les organes dont leur corps est composé, et toutes les modifications dont ces organes sont susceptibles.

ORGANOGRAPHISME. s. m. [de ὄργανον, organe, et γράφειν, décrire]. Procédé à l'aide duquel Piorry constate l'ampliation ou la diminution de volume des organes soumis à la percussion et aux autres moyens d'investigation. Il consiste à tracer sur la peau des lignes qui circonscrivent l'étendue de ces organes.

ORGANOLEPTIQUE. adj. [*organolepticus*, de ὄργανον, organe, et ληπτὸς, pris, reçu; esp. *organoleptico*]. — *Propriétés organoleptiques des corps*. L'impression qu'ils font sur les sens, et toutes les actions qu'ils peuvent exercer sur les organes intérieurs d'un corps vivant (Chevreul).

ORGANOLOGIE. s. f. [*organologia*, de ὄργανον, organe, et λόγος, discours; it. et esp. *organologia*]. Traité des organes.

ORGANOPATHIE. s. f. [de ὄργανον, organe, et πάθος, maladie]. S'est dit tantôt pour maladie des organes en général, tantôt pour maladie organique.

ORGANOPATHIQUE. adj. Qui se rapporte à l'organopathie.

ORGANOPATHISME, **ORGANOPATHOLOGISME**. s. m. Doctrine pathologique d'après laquelle il n'y aurait pas de maladie en tant qu'ensemble et succession de lésions moléculaires ou autres et d'états dynamiques ou symptomatologiques correspondants, mais seulement des états organopathiques (Piorry); c'est-à-dire des organes malades en plus ou moins grand nombre, de différentes manières, à divers degrés, chez chaque individu malade; de telle sorte que la maladie de chacun ne peut être comparée entièrement à celle d'aucun autre.

ORGANOPLASTIE. s. f. [de ὄργανον, organe, et πλάσσειν, former]. Génération des organes. — *Organoplastie hygiénique* (Royer-Collard). Art de faire développer certains organes déterminés par un exercice approprié, d'amener la prédominance ou la diminution et même la disparition de quelques-uns chez les animaux domestiques par hérédité, en choisissant convenablement les reproducteurs.

ORGANO-PLASTIQUE. adj. [de *organe*, et πλάσσειν, former]. — *Traitement organo-plastique* (Pravaz, 1842). Emploi des moyens propres à activer la rénovation organique dans les cas d'altération des humeurs et où il est nécessaire d'intervenir pour aider au développement régulier de l'organisme. Le nom de *globules organo-plastiques* a quelquefois aussi été donné aux cellules embryonnaires ou de la tache embryonnaire.

ORGANOSCOPE. s. m. V. ENTOSCOPE.

ORGANOSCOPIE. s. f. [de ὄργανον, organe, et σκοπεῖν, considérer; esp. *organoscopia*]. Examen attentif des organes, pour en tirer des inductions relativement aux passions, aux facultés, aux penchants, etc.

ORGANOZOONOMIE. s. f. [*organozoonomia*, de ὄργανον, organe, ζῶον, animal, et νόμος, loi]. Traité de l'organisation dans le règne animal (Gruithuisen).

ORGASME. s. m. [*orgasmus*, ὀργασμὸς, de ὀργᾶν, être excité; all. *Orgasmus*, angl. *orgasm*, it. *orgasmo*]. Augmentation de l'action vitale d'une partie; état d'excitation et de turgescence d'un organe quelconque. Il se dit spécialement des organes génitaux. Ce mot est synonyme d'*éréthisme*.

ORGE. s. f. [*hordeum*, κριθὴ, all. *Gerste*, angl. *barley*, it. *orzo*, esp. *cebada*]. Selon l'Académie, le mot *orge* est du féminin, et ce n'est que lorsqu'il est joint aux adjectifs *mondé* ou *perlé*, qu'il devient masculin. Ainsi quoiqu'on dise : de l'*orge mondé*, de l'*orge perlé*, on dira : de *belle orge*, de l'*orge germée*, etc. L'*orge* est un genre de plantes de la famille des graminées (triandrie digynie, L.), dont les semences contiennent beaucoup de fécule amylacée et une certaine quantité de mucilage : aussi sont-elles tout à la fois nutritives et adoucissantes, lorsqu'on a eu soin de les dépouiller de leur écorce ou première pellicule. C'est, en effet, à cette dernière partie que les décoctions préparées avec l'orge entière (*hordeum crudum*) doivent leur saveur légèrement âcre et amère. Privée de cette pellicule au moyen d'une meule courante, qui ne fait que rouler le grain, l'orge prend le nom d'*orge mondé* (*hordeum mundatum*); celle qui est tout à fait nue, arrondie et polie au moyen de procédés particuliers, est l'*orge perlé* (*hordeum perlatum*), qui ne contient presque pas d'hordéine. — *Tisane d'orge*. On la prépare en faisant bouillir, dans 1kil,250 d'eau, 32 grammes d'orge mondé légèrement frotté dans un linge et lavé à l'eau froide, passant la liqueur, et l'édulcorant avec 32 grammes d'un sirop adoucissant. Souvent, au lieu de sirop, on emploie simplement la racine de réglisse, qu'on met infuser dans le produit de la décoction. — *Sucre d'orge*. V. PÉNIDE. — *Grains d'orge des synoviales*. V. BOURSE *muqueuse*.

ORGEAT. s. m. [all. *Orgeade*, angl. *orgeat*, it. *orzata*, esp. *horchata*]. Sirop dans lequel entrait autrefois la décoction d'orge, mais que l'on fait aujourd'hui avec une émulsion d'amandes : de là son nom de *sirop d'amandes*. On le prépare en pilant ensemble 512 grammes d'amandes douces mondées, 160 grammes d'amandes amères, et 500 grammes de sucre; ajoutant peu à peu 128 grammes d'eau commune, délayant la masse dans 1kil,500 d'eau, passant et exprimant la liqueur; ajoutant à la colature 2kil,500 de sucre blanc, faisant cuire en consistance de sirop, et aromatisant, avant le refroidissement complet, avec 256 grammes d'eau de fleur d'oranger. Ce sirop a des propriétés analogues à celles des autres émulsions.

ORGELET ou **ORGEOLET**. s. m. [*hordeolum*, all. *Gerstenkorn*, it. *orzaiuolo*, esp. *orzuelo*]. Petite tumeur inflammatoire, de la nature du furoncle, qui se développe près du bord libre des paupières, particu-

lièrement vers l'angle interne de l'œil. Sa forme oblongue et sa grosseur l'ont fait comparer à un grain d'orge. L'orgeolet cause des douleurs plus ou moins vives, suivant que la marche en est plus ou moins aiguë ; les symptômes et la terminaison sont d'ailleurs les mêmes que ceux d'un petit furoncle. Le traitement consiste aussi en applications émollientes ou maturatives, selon l'intensité de l'inflammation.

ORGUEILLEUX, EUSE. adj. — *Monomanie orgueilleuse* ou *ambitieuse*. Celle qui est caractérisée par un désir exagéré de la puissance et de la domination, etc., surtout par la croyance à la réalité du pouvoir matériel et intellectuel (V. INSTINCT), se manifestant par une exagération en parole et souvent en action de tout ce qui se rapporte aux actions habituelles de la vie. C'est un symptôme fréquent de la *paralysie générale* V. PARALYSIE.

ORIFICE. s. m. [*orificium*, de *os*, bouche, et *facere*, faire ; all. *Mündung*, angl. *orifice*, it. *orifizio*, esp. *orificio*]. Toute ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à quelque partie intérieure du corps, ou qui fait communiquer des cavités les unes avec les autres. Les *orifices de l'estomac*, l'*orifice de la matrice*, etc.

ORIGAN. s. m. [*Origanum vulgare*, L., all. *Dosten*, angl. *origany*, it. *origano*, esp. *oregano*]. Plante de la didynamie gymnospermie, Lin., de la famille des labiées de Jussieu. Elle est stimulante et aromatique.

ORIGINE. s. f. [*initium*, ἀρχὴ, all. *Ursprung*, angl. *origin*, it. *origine*, esp. *origen*]. En anatomie, point d'où part un vaisseau ou un nerf. L'origine de l'aorte est le ventricule gauche ; l'aorte est l'origine des artères carotides, rénales, etc. L'origine apparente des racines nerveuses est le point des sillons antérieur et postérieur de la moelle épinière où elles deviennent libres ; leur origine réelle est dans les cellules multipolaires de la substance grise.

ORME. s. m. [*Ulmus campestris*, L., all. *Rüster*, angl. *elm*, it. et esp. *olmo*]. Arbre (pentandrie digynie, L., amentacées, J.) dont l'écorce intérieure des jeunes rameaux est mucilagineuse, amère, astringente. Elle a été employée en décoction (60 à 90 gram. pour 1 kilogram. d'eau), en poudre, en extrait, dans le traitement des maladies chroniques de la peau, du scorbut, des scrofules. C'est un astringent faible.

ORNITHOGALE. s. m. [*Ornithogalum umbellatum*, L., all. *Vogelmilch*, it. et esp. *ornitógalo*]. Plante (hexandrie monogynie, L., asphodèles, J.) dont la racine a été regardée comme sialagogue et diurétique.

ORNITHOLOGIE. s. f. [*ornithologia*, de ὄρνις, oiseau, et λόγος, discours ; all. *Ornithologie*, angl. *ornithology*, it. et esp. *ornitologia*]. Partie de la zoologie qui traite des oiseaux.

ORNITHOLOGISTE. s. m. [all. *Ornitholog*, it. *ornitologo*, esp. *ornitologista*]. Naturaliste qui s'occupe spécialement de l'étude des oiseaux.

OROBANCHÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes. Calice libre, 4 à 5 divisions ; corolle bilabiée ; 4 étamines didynames ; ovaire libre, stigmate simple ; capsule biloculaire ou uniloculaire, bivalve. Graines petites, endosperme celluleux, blanchâtre, embryon petit, globuleux. Coloration toujours autre que la verte. Feuilles petites, écailleuses, pourvues cependant de stomates. Elles vivent en parasites sur les racines de diverses espèces. Elles ont été employées en médecine, mais ne le sont plus.

OROBE. s. m. [*Orobus vernus*, L., all. *Walderbsé*, angl. *heathpea*, it. *orobo*, *mocho*, esp. *orobio*]. Plante (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) dont la semence donne une farine qui a été mise au nombre des quatre farines résolutives. — L'*orobe tubéreux* (*Orobus tuberosus*, L.) a des racines chargées de tubercules amylacés qui, cuits comme les pommes de terre, sont un bon aliment. Leur tige est très-recherchée des bestiaux, et tous les auteurs s'accordent à reconnaître que cette plante, qui peut croître en mauvaise terre, n'est pas cultivée comme elle devrait l'être.

OROGRAPHIE. s. f. [de ὄρος, montagne, et γράφειν, décrire]. Description des montagnes.

ORONGE. s. f. [*Amanita aurantiaca*, all. *Kaiserschwamm*]. L'*oronge vraie* ou *amanite orangée* (*Amanita aurantiaca*, Bulliard, dite aussi *Cæsarea*, Persoon ; *Agaricus cæsareus*, Schœffer, *aureus*, Batsch ; *aurantiacus*, Bulliard, etc.), est une espèce du genre *Amanite*. C'est un champignon comestible caractérisé par un chapeau charnu très-convexe, d'une belle couleur jaune orangée, strié, large de 10 à 13 centimètres ; un stipe cylindrique, plein, jaune, portant un collier membraneux et rabattu ; des feuillets inégaux, épais et jaunes. Au moment où l'oronge commence à paraître, elle est entièrement enveloppée d'un volva blanc, et se présente sous l'aspect d'un œuf ; mais bientôt ce volva se sépare, à sa partie supérieure, en plusieurs lobes, et le chapeau, ainsi que le pédicule, se développe rapidement (Fig. 319). Il importe de ne pas la confondre avec la *fausse oronge* (*Amanita muscaria* et *formosa*, Persoon, dite aussi *Agaricus pseudo-aurantiacus*, Bulliard ; *imperialis* et *puella*, Batsch, etc.) (Fig. 320), qui est extrêmement vénéneuse, et qui lui ressemble quant au port et à la couleur. Mais la fausse oronge n'a qu'un volva incomplet ; son chapeau est marqué de taches jaunâtres, irrégulières ; son pédicule et ses lames sont blancs, jamais jaunes comme dans l'oronge vraie.

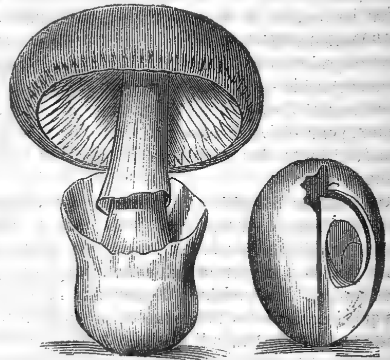


Fig. 319.

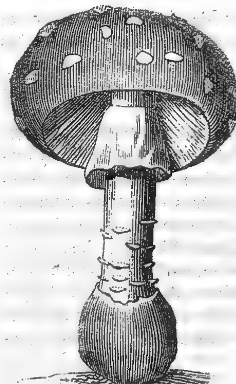


Fig. 320.

OROSELONE. s. f. ($C^{14}H^{5}O^{3}$). Produit de l'action de l'acide chlorhydrique sur l'athamantine. Cristallisable dans la solution alcoolique, incolore, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, difficilement dans l'alcool et l'éther. Fond à 190° en un liquide très-fluide. On appelle *oroselone hydratée* un corps dont la composition est $C^{14}H^{15}O^{4}$, obtenu en faisant bouillir l'athamantine dans l'eau; elle y fond en gouttes huileuses, qui se dissolvent dans l'eau et cristallisent par refroidissement; facilement soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante; elle fond en une masse non fluide. Elle est isomère avec l'olivine, tandis que l'oroselone anhydre est isomère avec l'acide benzoïque anhydre et avec l'acide benzoylique.

ORPIMENT. s. m. [*auripigmentum*, de *aurum*, or, et *pigmentum*, fard; all. *Operment*, angl. *orpiment*, it. *orpimento*, esp. *oropimente*]. Sulfure jaune d'arsenic naturel. C'est un poison corrosif. Il entre dans le baume vert de Metz et dans plusieurs dépilatoires.

ORPIN. s. m. [*Sedum*, angl. *orpine*, it. *favagello*]. Genre de plantes (décandrie pentagynie, L., joubarbes, J.) dont trois espèces sont employées en médecine. Les feuilles de l'*orpin commun* (*joubarbe des vignes*, *Sedum telephium*, L.), d'un vert glauque, épaisses et charnues, sont très-mucilagineuses. Écrasées, elles forment un topique émollient, qu'on appliquait particulièrement sur les tumeurs hémorrhoïdales. On a regardé aussi l'orpin comme propre à hâter la cicatrisation des plaies récentes; de là ses noms de *reprise*, d'*herbe à la coupure*, d'*herbe aux charpentiers*. Ses feuilles entrent dans l'onguent populéum, ainsi que celles du *sédon blanc* (*Sedum album*, L., *vermiculaire*, *trique madame*, *petite joubarbe*). L'*orpin âcre* (*vermiculaire brûlante*, *sédon brûlant*, *Sedum acre*, L.) contient un suc très-âcre, qui, à la dose de 15 à 30 gr., est fortement émétique et purgatif, mais peut causer en même temps l'inflammation de la membrane muqueuse gastrique.

ORSEILLE. s. f. [all. *Lakmusflechte*, angl. *orseille*, esp. *orchilla*]. Pâte d'un rouge violet, employée en teinture et préparée en Auvergne avec divers lichens (*Lichen roccella*, L., ou *Roccella tinctoria*, Acharius, *Variolaria dealbata*, DC., ou *Corallina*, Acharius, etc.). C'est en laissant ces plantes en contact avec la chaux et l'urine qu'on obtient par la fermentation et après des manipulations compliquées, ce produit, d'où Robiquet a isolé l'*orcine*. Des perfectionnements introduits dans cette industrie et qui consistent spécialement à opérer en vases clos, en n'employant pour traiter les matières végétales que de l'ammoniaque ou des sels alcalins, ont permis d'exclure l'urine de la préparation de l'orseille.

ORTEIL. s. m. [d'*articulus*, articulation, membre, ayant passé du sens général à un sens spécial; all. *Zehe*, angl. *toe*]. — *Orteils*, les doigts des pieds.

ORTHODONTOSIE. s. f. [de ὀρθὸς, droit, et ὀδούς, dent]. Partie de l'art du dentiste qui s'occupe des difformités congénitales ou accidentelles des dents. Quelque soin qu'on ait pris de surveiller de bonne heure l'arrangement des dents secondaires, il arrive cependant assez souvent que quelques-unes d'entre elles persistent à se développer dans une mauvaise direction et présentent même quelquefois des irrégularités fort bizarres. C'est ainsi qu'on voit dans quelques cas le bord latéral d'une dent regardant les lèvres, dans d'autres la face antérieure est devenue postérieure, etc. Parmi ces difformités, une des plus fréquentes est la saillie en avant d'une des dents quelconques, et la tendance qu'a son extrémité à se porter vers le fond de la bouche : ce qu'on appelle communément obliquités antérieure et postérieure. L'art du dentiste offre une multitude de ressources pour obvier à ces divers inconvénients; mais il est évident qu'il faut avoir recours à ces moyens le plus promptement possible.

ORTHOGNATHE. adj. [de ὀρθὸς, droit, et γνάθος, mâchoire]. V. BRACHYCÉPHALE.

ORTHOMORPHIE. s. f. [*orthomorphia*, de ὀρθὸς, droit, et μορφή, forme; it. et esp. *ortomorfia*]. Art de prévenir ou de corriger les difformités du corps (Delpech).

ORTHOPÉDIE. s. f. [*orthopædia*, de ὀρθὸς, droit, et παῖς, enfant; all. *Orthopädie*, it. et esp. *ortopedia*]. Partie de l'art médical dans laquelle on se propose pour but la conservation des formes naturelles dépendant de l'état du squelette et de ses articulations, ou de les rétablir lorsqu'elles sont altérées. Dans le premier cas, les moyens sont purement hygiéniques; les principales influences dont on doit diriger l'action pour atteindre ce but sont celles des attitudes du corps, des mouvements musculaires et des vêtements (V. ces mots et GYMNASTIQUE). Les lacunes de l'éducation générale, au point de vue des connaissances organiques, font que le médecin est plus souvent appelé à diriger l'orthopédie thérapeutiquement, c'est-à-dire à remédier à des difformités existantes, qu'à prévenir les désordres de ce genre, lors de leur début. Certaines stations prolongées, telles que le décubitus sur un plan horizontal ou incliné, la suspension par les parties supérieures du corps, suffisent pour soustraire certains organes à leurs causes de déformation et à rétablir leur direction normale. Les appareils ou machines appropriées à chacun des cas dont il s'agit, sont, de tous les moyens orthopédiques, ceux qui présentent l'application la plus étendue et qui fournissent les résultats les plus complets. Leur emploi est particulièrement nécessaire pour agir sur les résistances qui retiennent les parties dans une position vicieuse, soutenir les articulations dont les ligaments sont lésés et qui se dévient sous la simple influence de la pesanteur, pour borner les mouvements dans certaines limites ou leur donner telle ou telle direction afin de maintenir une situation constante. Il faut s'aider en outre des diverses variétés du massage (V. ce mot), des bains de mer, parfois de diverses formes de douches et d'autres moyens hydrothérapiques.

ORTHOPHONIE. s. f. [*orthophonia*, de ὀρθὸς, droit, et φωνή, voix]. Bonne prononciation.

ORTHOPHRÉNIE. s. f. [*orthophrenia*, de ὀρθὸς, droit, et φρήν, intelligence]. Rectification de l'intelligence, guérison de la folie.

ORTHOPNÉE. s. f. [*orthopnœa*, ὀρθόπνοια, de ὀρθὸς, droit, et πνέω, je respire; all. *Orthopnoe*, it. et esp. *ortopnea*]. Dyspnée dans laquelle le malade ne peut respirer dans la situation horizontale, et est obligé de rester debout ou sur son séant.

ORTHOPTÈRES. s. m. pl. [de ὀρθὸς, droit, et πτερὸν, aile; all. *Geradflügler*, esp. *ortopteros*]. Ordre de la classe des insectes comprenant ceux dont les ailes sont pliées longitudinalement. Tels sont les *grillons*, *forficules*, *blattes*, [redacted] et *sauterelles*.

ORTHOSCOPE. s. m. [de ὀρθὸς, droit, et σκοπεῖν, voix]. Appareil servant à examiner l'œil sous l'eau, le malade ayant la tête penchée en arrière. Il se compose

d'une petite caisse sans fond, mais dont les bords s'appliquent sur le contour de l'orbite et qu'on remplit d'eau ; il permet de voir exactement l'état de la chambre antérieure et la position de l'iris.

ORTHOSOMATIQUE. s. f. [de ὀρθὸς, droit, et σῶμα, corps ; esp. *orthosomatica*]. Art de rendre aux diverses parties du corps leur rectitude naturelle.

ORTHOTROPE. adj. [*orthotropus*, de ὀρθὸς, droit, et τρέπειν, tourner ; angl. *orthotropal*]. Se dit, en botanique, de l'embryon rectiligne qui a la même direction que la graine et dont la radicule correspond au hile.

ORTIE. s. f. [*urtica*, κνίδη, all. *Brennessel*, angl. *nettle*, it. *urtica*, esp. *ortiga*]. Genre de plantes (monœcie tétrandrie, L., urticées, J.) dont les espèces *Urtica dioica*, L., *Urtica urens*, L., *Urtica pilulifera*, L., sont munies de poils creux, très-fins et piquants, remplis d'une liqueur âcre qui s'introduit sous l'épiderme lorsque l'on touche quelque partie de ces plantes, et qui détermine un prurit insupportable et une ardeur vive. On a cherché à tirer partie de ce moyen d'irritation, et les orties ont été employées pour produire la rubéfaction, procédé qu'on nomme *urtication*. La semence de l'*Urtica pilulifera* a été préconisée dans diverses affections de poitrine.

Ortie blanche (*Lamium album*, L.). Plante (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) qui a été préconisée comme astringente, et surtout comme antileucorrhéique.

ORTIÉE (FIÈVRE). V. URTICAIRE.

ORVALE. s. f. V. SAUGE.

ORVET. s. m. [*Anguis fragilis*, L.]. V. BORGNE.

ORVIÉTAN. s. m. [*orvietanum*, all. *Theriak*, angl. *orvietan*, it. et esp. *orvietano*]. Électuaire très-composé, ainsi appelé parce qu'il a été distribué par un charlatan venu d'Orvieto. Il était composé de vieille thériaque, de vipères sèches, de romarin, de genièvre, de cannelle et d'une foule de substances stimulantes et aromatiques. Il a de l'analogie, quant à ses propriétés, avec la thériaque.

OS. s. m. [*os*, gén. *ossis*, ὀστέον, all. *Knochen*, *Bein*, angl. *bone*, it. *osso*, esp. *hueso*]. Parties solides et dures qui forment la charpente du corps des animaux des classes supérieures, et dont l'assemblage constitue le *squelette*. Le corps humain contient, dans l'âge adulte, 206 os (sans compter les os wormiens et les os sésamoïdes), savoir : à la tête, 28 ; au cou, 1 ; au tronc, 53 (en y comprenant les os iliaques) ; à chaque membre supérieur, 32 (en comptant les omoplates) ; à chaque membre inférieur, 30. Les anatomistes distinguent : 1° des *os longs*, qui font partie des membres, et représentent ou des colonnes destinées à soutenir le poids du corps, ou des leviers de différents genres, que les muscles font mouvoir ; 2° des *os plats*, qui forment les parois des cavités splanchniques ; 3° des *os courts*, que l'on rencontre dans les parties du corps dont les fonctions nécessitent la solidité et la mobilité. — *Os primaire*. V. PRIMAIRE.

OSANORE. V. OZANORE.

OSCHÉITE. s. f. [*oscheitis*, de ὀσχέον, scrotum ; it. *oscheite*, esp. *osqueitis*]. Inflammation du scrotum.

OSCHÉOCÈLE. s. f. [*oscheocele*, de ὀσχέον, scrotum, et κήλη, hernie ; all. *Hodensackbruch*, angl. *oscheocele*, it. *oscheocele*, esp. *osqueocele*]. Hernie scrotale. On donne ce nom à la *hernie inguinale* chez l'homme, lorsque les viscères herniés descendent jusque dans le scrotum. Sauvages a nommé *oschéocèle* une tumeur formée par l'épanchement d'un liquide dans le scrotum.

OSCHÉOCHALASIE. s. f. [de ὀσχέον, le scrotum, et χάλασις, relâchement ; esp. *osqueocalasia*] (Alibert). Tumeur résultant de l'hypertrophie du tissu lamineux du scrotum et de l'extension excessive de la peau de cette partie. C'est l'éléphantiasis scrotal confondu autrefois avec le sarcocèle.

OSCHÉOPLASTIE. s. f. [de ὀσχέον, scrotum, et πλάσσειν, former]. Réparation du scrotum à l'aide des procédés autoplastiques.

OSCILLANT, ANTE. adj. [*versatilis*]. Se dit des anthères mobiles sur leur filet, telles que celles des graminées.

OSCILLATION. s. f. [*oscillatio*, all. *Schwingung*, angl. *oscillation*, it. *oscillazione*, esp. *oscilacion*]. Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires, et qui se balance à droite et à gauche d'un point central.

OSCITANT, ANTE. adj. [*oscitans*, de *oscitari*, bâiller ; all. *gähnend*, angl. *oscitant*, it. et esp. *oscitante*]. — *Fièvre oscitante*. Fièvre acccompagnée de bâillements fréquents.

OSCITATION. s. f. S'est dit pour bâillement, surtout lorsqu'il est causé par quelque état accidentel, avec ou sans étirement et inspirations suspirieuses, comme au début ou à la fin de certains accès de fièvre, d'attaques d'hystérie, etc.

OSCULE. s. m. [*osculum*, de *os*, bouche]. Petite ouverture située à la face externe des grains de pollen de quelques plantes. Cet *oscule* ou pore n'est percé qu'à travers l'exhyménine ; c'est par lui que le boyau pollinique sort au moment de la fécondation.

OSEILLE. s. f. [*rumex*, *oxalis*, all. *Sauerampfer*, angl. *sorrel*, it. *acetosa*, esp. *acedera*]. Nom donné à deux plantes différentes du genre *Patience*, de la famille des polygonées : l'une est l'*oseille ordinaire* (*Rumex acetosa*, L.) ; l'autre est l'*oseille ronde* (*Rumex scutata*, L.). Les feuilles de ces deux espèces, qui sont alimentaires, et avec lesquelles on prépare des bouillons laxatifs (V. BOUILLON *aux herbes*), doivent leur acidité à l'oxalate acide de potasse. V. RHUBARBE.

OSIER. s. m. [*siler*]. Genre de plantes salicinées donnant, comme le saule, une écorce amère employée quelquefois contre les fièvres, et devant ses propriétés à la salicine. Les espèces employées sont : l'*osier jaune* (*Salix vitellina*, L.), l'*osier blanc* (*Salix viminalis*, L.), l'*osier rouge* (*Salix amygdalina*, L.), l'*osier pourpre* (*Salix purpurea*, L.).

OSMAZÔME. s. f. [de ὀσμή, odeur, et ζωμὸς, bouillon ; all. *Osmazom*, angl. *osmazome*, it. *osmazoma*, esp. *osmazomo*]. Il faudrait dire *osmozôme*, et non *osmazôme* ou *osmazone*, comme on l'a écrit à tort ; mais ce mot, du reste, doit être rejeté de la science, car il ne désigne qu'une matière extractive qu'on retire de la chair musculaire et du sang, et que Thenard croyait être d'une nature particulière. C'est un produit complexe, formé de substances azotées, de lactate de soude, d'acide lactique, de *créatine* non cristallisée, etc.

OSMIDROSE. s. f. [de ὀσμή, odeur, et ἱδρὼς, sueur]. Émanation odorante de la sueur.

OSMIUM. s. m. [all. *Osmium*, it. et esp. *osmio*]. Métal découvert en 1803 dans la mine de platine, par Tennant. Il est de couleur gris foncé ; son oxyde, très-volatil, répand une odeur particulière, très-désagréable, qui lui a fait donner le nom d'*osmium*, dérivant de ὀσμή, odeur.

OSMOMÈTRE. s. m. [ὠσμὸς, action de pousser, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer l'énergie des phénomènes osmotiques. V. EXOSMOTIQUE.

OSMOSE. s. f. [de ὠσμὸς, action de pousser]. Transmission réciproque de deux liquides au travers d'une membrane qui les sépare; en un mot, phénomène double dont les deux actes sont connus, l'un sous le nom d'*endosmose*, l'autre sous celui d'*exosmose*.

OSMOTIQUE. adj. [de ὠσμὸς, action de pousser]. — *Force osmotique*. Force qui produit l'endosmose et l'exosmose. V. ces mots et ENDOSMOTIQUE.

OSPHRÉSIOLOGIE. s. f. [*osphresiologia*, de ὄσφρησις, l'odorat, et λόγος, discours; it. et esp. *osfresiologia*]. Traité des odeurs et du sens de l'odorat.

OSSATURE. s. f. Synonyme peu usité de *squelette*.

OSSÉINE. s. f. V. OSTÉINE.

OSSELET. s. m. [diminutif d'*os; ossiculum*, all. *Knöchlein*, it. *ossicino*, esp. *huesecillo*]. Petit os. — *Osselets de l'ouïe*. V. OREILLE. — *Osselets de Bertin* (*cornua sphenoidalia*). Les apophyses triangulaires de l'os sphénoïde. — En botanique, *osselets*, noyaux contenus dans le *nuculaine*. — Vétérin. *Osselets*, exostoses du boulet; ils gênent le jeu des tendons.

OSSEMENT. s. m. V. SQUELETTE.

OSSEUX, EUSE. adj. [*osseus*, ὀστώδης, all. *knöchern*, angl. *osseous*, it. *osseo*, esp. *huesoso*]. Qui est de la nature des os. — *Système osseux*. L'ensemble des os qui entrent dans la composition du corps (V. SQUELETTE). — *Tissu osseux*. Il est composé : 1° de *substance osseuse* ou *élément* anatomique propre des os (V. OSTÉOPLASTE); 2° de *vaisseaux* parcourant des conduits limités par la substance osseuse, vaisseaux accompagnés dans ces conduits par des médullocelles, des myélo-

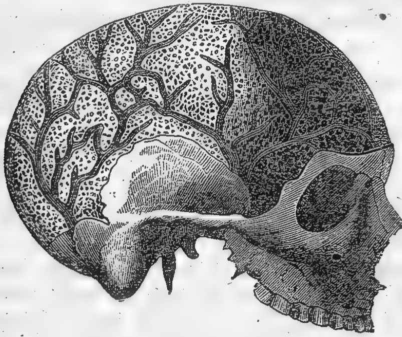


FIG. 321.

plaxes, un peu de matière amorphe de la moelle, mais très-rarement par des vésicules adipeuses. Ces conduits ont reçu le nom de *conduits* ou *canalicules de Havers*, *médullaires* ou *vasculaires*, et, quelque fins qu'ils soient, ils ne sont toujours que des ramifications du *canal nourricier*, ou des canaux nourriciers ouverts à la partie moyenne ou près des extrémités articulaires des os, ou se présentant quelquefois sous forme de sinus ou canaux veineux plus ou moins larges (Fig. 32t). Ces conduits sont ramifiés et anastomosés, comme les vaisseaux qu'ils contiennent; ils limitent des mailles dont les plus étroites ont 1 dixième de millimètre de large, rarement moins. Certains d'entre eux s'ouvrent d'espace en espace à la surface de l'os par de petits orifices taillés en bec de flûte souvent visibles à la loupe seulement, et permettent des anastomoses des capillaires de l'os avec ceux du périoste. Le tissu osseux se présente sous deux aspects différents et semble composé de deux tissus distincts : l'un, *compacte*, formant la surface externe de tous les os et le centre des os longs; l'autre, *spongieux* ou *celluleux*, formant les os courts et les extrémités des os longs. Mais ces différences ne sont qu'apparentes : la substance compacte est essentiellement composée du même élément que le tissu spongieux. Dans la *portion compacte*, l'*élément* ou *substance osseuse* est disposée en *couches* intimement adhérentes; les unes sont concentriques autour des canaux de Havers, qui semblent ainsi creusés au centre d'un cylindre à couches concentriques fort minces; cylindre en contact intime, par sa surface ou couche extérieure, avec les cylindres voisins réciproquement comprimés pour permettre une juxtaposition parfaite sans vides intermédiaires. Les autres couches sont parallèles à la surface périostéique de l'os, n'existent que par places, sans détermination constante de lieu, et comblent les cannelures que, sans leur présence, laisseraient à la surface de l'os les cylindres formés par les couches concentriques autour des canaux de Havers. Ce sont ces couches que la combustion de l'os fait éclater et qui avaient fait dire le tissu osseux formé de lamelles. La substance osseuse propre est homogène, et l'observation montre que tout ce qu'on a dit de la structure fibreuse des os est entièrement controuvé. La *portion spongieuse* du tissu des os est formée de lamelles et de trabécules soudées par leurs bords et leurs extrémités, de manière à limiter les aréoles pleines de moelle. Tout tissu spongieux des os, ayant été précédé par un cartilage de même forme, a été compacte, et les lamelles sont un reste de tissu compacte résorbé partout où existent des aréoles ou vacuoles médullaires. Si les lamelles ont 1 ou 2 dixièmes de millimètre d'épaisseur seulement, elles sont homogènes, formées d'une seule couche ou lame de *substance osseuse;* si elles sont plus épaisses, elles conservent un ou plusieurs *conduits de Havers* et des vaisseaux; alors on observe autour de chaque conduit les minces couches concentriques dont il vient d'être question, et pourvues de nombreux *ostéoplastes*. A un certain âge de la vie intra-utérine, les cartilages d'ossification possèdent des *conduits vasculaires* analogues à ceux de Havers (V. OSTÉOGÉNIE). Vers la surface articulaire, ils s'arrêtent assez brusquement avant de l'atteindre, à une distance mesurée par l'épaisseur du cartilage articulaire. Ils ont de $0^{mm},08$ à $0^{mm},30$, et même plus; vers le cartilage articulaire et ailleurs, ils se terminent en un cul-de-sac souvent renflé : ces renflements se remarquent du reste çà et là sur leur trajet. Il y a dans ces canaux un ou deux vaisseaux ou bien plusieurs capillaires; ils s'anastomosent d'un canal à l'autre, et vers la terminaison des canaux du cartilage on peut retirer des capillaires qui se recourbent en anses flexueuses, et dont certainement un côté est artériel et l'autre veineux. Entre le vaisseau et la substance du cartilage se trouvent des médullocelles formant la *moelle du cartilage;* elles sont accompagnées de granulations moléculaires. Dans de larges conduits de cartilages costaux déjà vasculaires, mais non encore ossifiés, on peut trouver des vésicules adipeuses avec les éléments cidessus. Les os donnent à l'analyse, suivant Berzelius : 32,17 de gélatine; 1,13 de vaisseaux sanguins; 53,04 de phosphate de chaux; 11,30 de carbonate de chaux; 0,20 de fluorure de calcium; 1,16 de phosphate et de carbonate de magnésie; 1,20 de carbonate de

soude, de chlorure de sodium et d'eau. Leur composition en phosphate est la même pour un même poids dans toutes les conditions d'âge et de sexe, à quelques millièmes près, sauf dans la carie et la nécrose. V. Ostéoplaste et Phosphate *de chaux*.

OSSICULE. s. m. [*ossiculum*]. S'est dit quelquefois d'un petit noyau des fruits, et pour os *sésamoïde*.

OSSIFÈRE. adj. [de ὀς, os, et *ferre*, porter]. Qui porte des os; qui en renferme. — *Caverne ossifère*. Celle dans laquelle on trouve des os fossiles, humains ou autres.

OSSIFICATION. s. f. [de *os*, os, et *facere*, faire; all. *Verknöcherung*, angl. *ossification*, it. *ossificazione*]. Tantôt ce mot signifie la génération des os, l'*ostéogénie* (V. ce mot), le développement normal du système osseux; et, dans cette acception, on appelle *point d'ossification* celui où commence l'ossification d'un os. Tantôt le mot *ossification* désigne un mode d'altération par lequel des tissus acquièrent accidentellement la dureté, la compacité et autres propriétés physiques des os. Ces prétendues *ossifications accidentelles* ne sont que de simples incrustations calcaires entre les fibres ou à leur place, et qui ont plus exactement été appelées *calcifications*. V. Encroûtement.

OSSIFLUENT. adj. [de *os*, os, et *fluere*, couler]. — *Abcès ossifluent*. Abcès qui, siégeant aux articulations, s'alimente par l'altération des os. On a souvent appliqué, dans ces derniers temps, les injections iodées au traitement des abcès ossifluents.

OSSIVORE. adj. [*ossivorus*, de *os*, os, et *vorare*, manger]. Tumeurs détruisant un os (Ruysch).

OSTAGRE. s. m. [*ostagra*, ὀστάγρα, de ὀστεῦν, os, et ἄγρα, prise]. Instrument de chirurgie servant à enlever, déprimer ou faire mouvoir les os.

OSTÉIDE. s. m. [de ὀστέον, os, et εἶδος, apparence; all. *Osteid*, esp. *osteide*]. Production osseuse accidentelle, ou, plus souvent, production morbide qui est une incrustation calcaire de tissus normaux ou de tumeurs fibreuses. Les premiers auteurs qui ont reconnu que les dents ne sont pas des os, mais des produits spéciaux (principalement formés de *dentine*), ont appelé les dents des *ostéides*.

OSTÉINE ou **OSSÉINE.** s. f. (*Substance organique propre du tissu osseux, substance donnant de la gélatine, matière des os qui se transforme en gélatine.*) Le tissu des os, traité par de l'acide chlorhydrique dilué, devient bientôt mou, élastique, et l'on obtient une substance organique presque pure, ayant des caractères qui la distinguent de tous les autres principes de cette classe. Ainsi, outre qu'elle ne se dissout pas avec autant de facilité dans les alcalis que la fibrine et l'albumine, elle possède la propriété de se décomposer très-facilement par l'action de l'eau bouillante, et de passer ainsi à l'état soluble. La solution se prend par le refroidissement en une gelée, qui est la gélatine ou colle forte. V. ces mots et Géline.

OSTÉITE. s. f. [*osteitis*, de ὀστέον, os, all. *Knochenentzündung*, esp. *osteitis*]. Inflammation du tissu osseux. L'*ostéite*, plus commune chez les enfants que chez les adultes, attaque plus particulièrement les os spongieux, les os courts du carpe ou du tarse, le corps des vertèbres, les extrémités articulaires des os longs; elle se manifeste à la suite de causes externes, de plaies, de contusions; ou bien par des causes internes, telles qu'une collection purulente dans le voisinage d'un os, une affection scrofuleuse, syphilitique, rhumatismale, arthritique, certaines métastases, l'épuisement produit par les excès vénériens et surtout par la masturbation. Si l'os enflammé est superficiel, on sent un gonflement précédé ou accompagné de pesanteur, de douleur obtuse, qui augmente subitement dès que le membre éprouve la moindre commotion. Le plus souvent l'*ostéite* est difficile à distinguer de la *périostéite*; cependant la tuméfaction est en général plus lente et la tumeur plus dure. La maladie peut se terminer par résolution, par induration, par suppuration (*carie*), ou par gangrène (*nécrose*). Souvent c'est contre l'affection interne (syphilis, scrofules, etc.) qu'il faut diriger le traitement. Toutes les fois que l'inflammation est intense, on emploie les antiphlogistiques : saignées locales, bains, topiques émollients; et, en raison de la nature du tissu affecté, il faut persister longtemps dans l'emploi de ces moyens. Si, après la cessation des phénomènes inflammatoires, la tuméfaction persiste, on a recours aux topiques fondants, tels que les frictions mercurielles, les emplâtres de Vigo, de savon, de ciguë, les bains alcalins ou hydrosulfurés, les applications rubéfiantes ou épispastiques, les fonticules ou les sétons pratiqués près du siége du mal. Mais il ne faut employer ces moyens qu'avec ménagement, pour ne pas causer de nouveaux accidents inflammatoires. V. Périostéite.

OSTÉOATHÉRÔME. s. m. Nom donné par les anciens chirurgiens aux tumeurs des os, ou mieux de leur moelle qui avait l'apparence d'une bouillie.

OSTÉOCAMPSIE. s. f. [de ὀστέον, os, et κάμπτειν, courber]. Nom donné par Alibert à l'ostéomalacie causant la courbure des os.

OSTÉOCÈLE. s. f. [de ὀστέον, os, et κήλη, hernie]. Hernie dont le sac est de consistance cartilagineuse et encroûté de calcaire.

OSTÉOCHONDROPHYTE. s. f. Stalactite ou tumeur tenant à quelque pièce du squelette en partie osseuse et en partie cartilagineuse.

OSTÉOCLASTE. s. m. [de ὀστέον, os, et κλάειν, briser]. Instrument destiné à la rupture des os dans la *diaclasie* (V. ce mot). Il est construit sur le plan du serre-nœud de Græfe, seulement il a des dimensions beaucoup plus considérables et est muni d'un chevalet mobile, au moyen duquel il prend un double point d'appui sur le trajet de l'os dont il doit opérer la rupture.

OSTÉOCOLLE. s. f. [*osteocolla*, de ὀστέον, os, et κόλλα, colle; all. *Beinwell*, angl. *osteocolla*, esp. *osteocola*]. Carbonate de chaux qui se dépose sur les corps étrangers plongés dans les fontaines dont l'eau est chargée de ce sel. On lui supposait la propriété de favoriser la formation du cal dans les fractures.

OSTÉOCOPE. adj. [*osteocopus*, de ὀστέον, os, et κόπτειν, briser; it. et esp. *osteocopo*]. Se dit des douleurs aiguës qui ont leur siége dans les os et qui souvent sont syphilitiques.

OSTÉOCYSTOÏDE. s. m. [de ὀστέον, os, κύστις, kyste, et εἶδος, forme]. Tumeur développée dans les os et formée de kystes membraneux et osseux.

OSTÉOGÉNIE. s. f. [*osteogenia*, *osteogenesis*, de ὀστέον, os, et γένεσις, génération; all. *Knochenbildung*, angl. *osteogeny*, it. et esp. *osteogenia*]. Étude de la génération et du développement : 1° de la substance des os, 2° de leur tissu, et 3° de leur système. Les phénomènes de la génération et du développement de la *substance osseuse avec ses ostéoplastes*, de l'*élément anatomique des os*, en un mot, sont les mêmes partout, qu'il y ait ou non des corpuscules ou des cel-

lules (*chondroplastes*) dans les cavités de la substance fondamentale du cartilage (V. Ostéoplaste). La *génération du tissu osseux* présente deux modes : 1° La substance des os est précédée du tissu cartilagineux, ou cartilage proprement dit ; elle se développe dans son épaisseur, s'y substitue : il disparaît ; elle le remplace. C'est la *génération osseuse par substitution*. Tous les os du tronc et ceux de la base du crâne naissent ainsi. 2° La substance osseuse naît sans cartilage préexistant (V. Os *primaire*). L'organe, dans ce cas, n'est pas précédé par un cartilage qui en a la forme, comme dans le premier cas. C'est la *génération par envahissement*. Ce mode de génération est propre à la plupart des os de la tête, tant pour leur apparition primitive que pour leur agrandissement consécutif ; c'est en outre par ce mode que s'agrandissent, consécutivement à leur apparition, les os qui sont nés par substitution à un cartilage préexistant. La génération par envahissement a lieu, en effet, dans les pariétaux, le frontal, l'occipital, moins les condyles et l'apophyse basilaire ; dans la partie écailleuse du temporal et l'apophyse zygomatique, l'anneau tympanique, les petites ailes du sphénoïde, la partie mince des grandes ailes, l'ethmoïde, les cornets du nez et la branche verticale de la mâchoire inférieure. Dans ces os, dès qu'apparaît la trame cartilagineuse, comme un point très-limité, apparaît, aussitôt après, la substance terreuse dans son centre, et elle continue à envahir peu à peu la place que doit occuper l'os ; mais la trame ne commence pas par occuper toute cette place comme pour les autres os : elle l'envahit peu à peu, au fur et à mesure du dépôt phosphatique. Ici donc l'os grandit comme il avait commencé, par le même mode de génération. La génération par envahissement a lieu en outre dans tous les os qui ont été précédés d'un cartilage de même forme, dès que le périchondre est devenu périoste, dès que tout le cartilage préexistant est devenu os. Ici donc l'os, commençant par substitution de la matière osseuse au cartilage, grandit par envahissement et par un mode de génération un peu différent. Le commencement du dépôt terreux, dans le cartilage, n'est pas, chez l'embryon, précédé de la formation de vaisseaux : ce n'est que consécutivement qu'ils se forment. Chez tous les embryons, jusqu'au troisième mois environ de la grossesse, il n'y a, pour les os du tronc, de vaisseaux que dans la substance osseuse déjà formée ; et le cartilage dans lequel s'avance, en traînées granuleuses, le dépôt terreux, en est dépourvu. Les vaisseaux s'avancent en même temps que le dépôt, mais sans le précéder. Ce n'est que lorsque les os et les cartilages atteignent déjà un certain volume que se développent des capillaires dans tout le cartilage qui va s'ossifier. L'accroissement, en longueur, des os longs se fait près de leurs extrémités ; leur partie moyenne n'y est pour rien. Il ne cesse que quand les épiphyses sont soudées au corps de l'os, ce qui n'arrive pour quelques-uns que vers l'époque de vingt et un ans. Chez le vieillard, l'accroissement en épaisseur a cessé, lorsque la dilatation intérieure continue encore. Il en résulte un amincissement extrême dans les parois de la cavité médullaire, ce qui explique la grande fragilité des os à cet âge. Chez le vieillard aussi, les os longs paraissent éprouver un raccourcissement réel, les os larges diminuent d'épaisseur ; leur tissu celluleux disparaît, les deux lames du tissu compacte se trouvent adossées. Dans les os courts, la substance compacte extérieure diminue d'épaisseur, et les aréoles du tissu spongieux sont, au contraire, plus marquées.

OSTÉOELCOSE. s. f. [de ὀστέον, os, et ἕλκωσις, ulcération]. Ulcération des os.

OSTÉOGRAPHIE. s. f. [*osteographia*, de ὀστέον, os, et γράφειν, décrire; all. *Osteographie*, angl. *osteography*, it. et esp. *osteografia*]. Description des os.

OSTÉOÏDE. s. m. et adj. [all. *Osteoid*]. Productions osseuses, saillantes, ramifiées ou non, etc., qui se développent autour des articulations des vieillards, des articulations malades, des tumeurs, etc. Synonyme quelquefois d'*ostéide*.

OSTÉOLOGIE. s. f. [*osteologia*, de ὀστέον, os, et λόγος, traité, discours ; all. *Osteologie*, angl. *osteology*, it. et esp. *osteologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des os.

OSTÉOLYSE. s. f. [de ὀστέον, os, et λύσις, action de dissoudre ; esp. *osteolisis*]. Lobstein a décrit sous ce nom une altération particulière du tissu osseux d'où résulte la destruction de la substance de ce tissu, sans qu'il y ait de résidu, comme on le voit dans le cas d'anévrysmes de l'aorte usant les vertèbres, etc.

OSTÉOMALACIE. s. f. [de ὀστέον, os, et μαλακὸς, mou; it. et esp. *osteomalacia*]. Ramollissement des os. Affection rare, dans laquelle les os, et notamment les os longs, ont été considérés comme privés des sels et particulièrement du phosphate calcaire entrant dans leur composition, et où ils acquièrent une souplesse qui les rend impropres à remplir leurs fonctions. Mais on sait actuellement que l'os ne revient jamais à l'état de cartilage. La *cartilagéine* du cartilage qui a précédé l'os passe à l'état d'*ostéine* lors de l'*ossification* (V. Ostéogénie), laquelle n'est pas une simple incrustation ou encroûtement. Dans l'affection dite *ostéomalacie*, si l'os, en tant qu'organe, a pris de la souplesse, a perdu sa résistance, c'est que son tissu s'est résorbé de toutes pièces, ses parties lamelleuses et sa portion compacte se sont amincies au point de prendre la minceur et le genre de souplesse dite de *parchemin*, que la lame compacte présente quelquefois lorsqu'elle est distendue par quelque tumeur développée au centre de l'os. De là vient que ce tissu est alors mou et facile à déprimer ou à couper, comme le tissu spongieux de l'os normal. Mais on peut constater que chaque lamelle, chaque trabécule est encore formée de *substance osseuse* et en présente les *ostéoplastes* (V. ce mot) caractéristiques, ainsi que Ch. Robin l'a constaté sur le squelette de la femme Supiot, considéré comme le type de ce genre d'altération. Dans cette affection, suite de mauvaise alimentation, de troubles dans la nutrition (V. Désassimilation), des douleurs souvent très-vives se font sentir dans les os ; l'urine, qui devient trouble et jumenteuse, contient une énorme proportion de phosphate de chaux. Les malades sont réduits à la nécessité de rester étendus horizontalement. On ne possède pas de moyens efficaces contre cette maladie.

OSTÉOME. s. m [de ὀστέον, os, et la finale *ome*, qui signifie une tumeur]. Tumeur osseuse (V. Exostose et Hyperostose); production osseuse hors du lieu où siégent normalement les os. On en a vu dans la peau, les ganglions lymphatiques, la mamelle, etc.

OSTÉOMYÉLITE. s. f. [de ὀστέον, os, et μυελὸς, moelle]. Inflammation de la moelle des os. L'ostéomyélite s'accompagne inévitablement et très-promptement de périostéite suppurative aiguë et de phlegmon diffus. V. Médullite.

OSTÉONAURE. s. m. et adj. Appareils dentaires qui ont pour base première l'hippopotame, qui happe vive-

ment les gencives. On ne donne à cette base que l'étendue nécessaire pour bien emboîter les maxillaires, sans jamais envahir la voûte palatine. Par leur face externe, ces cuvettes d'hippopotame, convenablement amincies, sont recouvertes d'un feuillet d'or ou de platine, auquel elles sont exactement et intimement unies. Sur ce feuillet métallique de force suffisante, on fixe les dents, soit minérales, soit naturelles, avec ou sans fausses gencives. Au moyen de petits coins placés dans l'épaisseur de l'appareil, et qui servent de clefs aux endroits nécessaires, on obtient, outre l'adhésion naturelle de l'hippopotame, une force de préhension régulière qu'on augmente ou qu'on modère à volonté. Cette disposition dispense de ressorts, de crochets et de ligatures.

OSTÉONCOSE. s. f. [de ὀστέον, os, et ὄγκος, tumeur]. Exostose éburnée (Lobstein).

OSTÉONÉCROSE. s. f. V. NÉCROSE *des os*.

OSTÉOPHYTE. s. m. [de ὀστέον, os, et φύειν, croître; esp. *osteofite*] (Lobstein). Prolongements osseux qui naissent quelquefois des lames profondes du périoste, dans le voisinage des portions d'os cariées.

OSTÉOPLASTE. s. m. [de ὀστέον, os, et πλάστης, formateur, ou πλαστὸς, formé]. L'élément anatomique osseux ou des os, la substance même qui compose le tissu osseux est caractérisée par une matière homogène amorphe, appelée *substance fondamentale*, limitant (ou, si l'on veut, creusée) de petites cavités, de la périphérie desquelles partent des canalicules ramifiés. Ces cavités, nommées *ostéoplastes*, ont quelquefois été appelées *cellules des os, cellules osseuses*, bien qu'elles n'aient aucune analogie avec les éléments anatomiques appelés *cellules* ni avec les *noyaux*. Ce sont les mêmes cavités qui ont été appelées *corpuscules des os, corpuscules noirs, ramifiés, corpuscules calcaires*. Les cavités et ramifications ne contiennent pas de carbonate calcaire; on sait, de plus, que ce sont des *cavités*, et non des *corpuscules*. Ces cavités ne sont visibles qu'au microscope. En général, que l'os naisse avec ou sans production d'un cartilage préexistant, par autogenèse, c'est-à-dire par génération directe ou de toutes pièces, les ostéoplastes se forment à mesure que s'opère, molécule à molécule, le passage des principes immédiats à l'état solide. Dans ce mode d'ostéogenèse, on voit que les bords des rayons osseux, déjà formés, sont dépourvus de trame cartilagineuse, et pourtant il y naît de la substance osseuse et des ostéoplastes qui élargissent le processus. Les ostéoplastes apparaissent d'abord sous forme d'un léger enfoncement du bord de la substance fondamentale. Le plus souvent ces bords ne sont pas très-nets; cependant il n'est pas rare de les trouver, dès le commencement, bien limités. Peu à peu on voit l'enfoncement devenir de plus en plus profond, et quelquefois, avant qu'il soit complétement fermé, les incisures ou fissures, origines des canalicules ramifiés, se montrent de 1 à 4 environ. Peu à peu aussi, de large, ouvert qu'il était en dehors, l'enfoncement devient bientôt resserré de ce côté, puis tout à fait clos. Il est assez commun toutefois d'en rencontrer qui restent en communication avec la surface libre de l'os par un large canalicule. Il y a quelques ostéoplastes qui, pendant un certain temps, représentent un véritable orifice, perçant de part en part la substance osseuse, trop mince en cet endroit pour circonscrire de toutes parts la petite cavité; mais bientôt, en s'épaississant, elle clôt celle-ci. Lorsque l'os se substitue à un cartilage préexistant, d'un côté, un dépôt de sels terreux remplit la substance transparente du cartilage, et forme la substance fondamentale de l'os, qui est d'abord granuleuse puis de plus en plus homogène; d'un autre côté, les *chondroplastes* donnent naissance aux ostéoplastes, ou, mieux, les ostéoplastes dérivent des cavités cartilagineuses, dont les cellules se résorbent pour n'être remplacées que par un liquide clair qui remplit l'ostéoplaste. Quelquefois d'un seul chondroplaste dérivent deux ou trois ostéoplastes par cloisonnement de la cavité. A peu près vers ce moment, lorsque, déjà rétrécie, la cavité prend des bords nets et noirâtres, ou un peu après, on voit apparaître, à la périphérie de la cavité, comme de petites incisures ou fissures noirâtres, généralement simples, quelquefois bifurquées à leurs extrémités. Ce sont les ramifications de l'ostéoplaste qui commencent à apparaître. Au fur et à mesure que la cavité se rétrécit, la longueur et aussi un peu la largeur de ces canalicules augmentent; leurs petites flexuosités et ramifications se multiplient. Celles-ci débutent ordinairement par une bifurcation de l'extrémité du canalicule qui s'allonge. Cet allongement de ce petit canal se fait évidemment autant par suite du rétrécissement de la cavité que par résorption de substance osseuse à l'extrémité du canalicule,

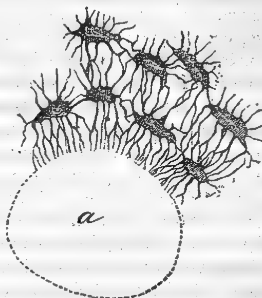


FIG. 322.

et beaucoup s'anastomosent, par leurs extrémités, avec les canalicules semblables. L'*ostéoplaste* se présente alors sous forme d'une cavité, soit ovoïde, soit allongée, quelquefois anguleuse à cause de l'orifice élargi par lequel commencent les canalicules. Il a environ $0^{mm},012$ à $0^{mm},024$. Le centre est clair, plus ou moins brillant, comme celui d'une petite cavité pleine de liquide; quand, par suite de dessiccation, des gaz ont remplacé le liquide, la cavité et ses canalicules prennent une teinte foncée noirâtre (Fig. 322); les bords sont foncés, noirâtres, assez nets en dehors, mais larges à cause de la forme ovoïde, lenticulaire ou polyédrique de la cavité. On peut s'assurer, à cette époque de la vie comme chez l'adulte, qu'il n'y a pas trace de carbonate calcaire dans leur cavité. Aussi les noms de *corpuscules* et *canalicules calcaires* ne sauraient être conservés. Des canalicules flexueux, ramifiés, souvent anastomosés, partent de leur périphérie et aboutissent dans les canaux de Havers (*a*) quand ils en sont rapprochés. Par suite des progrès de l'âge, les ostéoplastes deviennent, en général, plus allongés proportionnellement, mais plus étroits que chez le fœtus. Les ramifications deviennent plus nombreuses, plus fines, moins flexueuses, plus parallèles. V. OSTÉOGÉNIE.

OSTÉOPLASTIE. s. f. [de ὀστέον, os, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on remédie à la perte totale ou partielle d'un os. Pigoroff, inventeur de cette

opération, l'a appliquée à rendre plus longue de 3 à 5 centimètres la jambe devenue trop courte par un accident; il soude à l'extrémité inférieure du tibia une portion de calcanéum détachée du reste par une section verticale. — *Ostéoplastie périostique* (Ollier). Méthode opératoire qui a pour but de produire du tissu osseux au moyen du périoste transplanté. Ce résultat s'obtient avec des lambeaux de peau ou de muqueuse doublés de périoste qu'on déplace et qu'on fixe là où l'on a besoin d'un support osseux. La régénération des os chez l'homme après les opérations est un fait incontestable, mais relativement rare; pour qu'elle se produise, il faut des circonstances spéciales encore mal précisées, et, quand elle a lieu, elle ne doit pas être attribuée au périoste seulement, mais encore aux extrémités de l'os intéressé et aux parties molles environnantes; il se passe là des phénomènes analogues à ceux qu'on observe dans la formation du cal. Mais il est démontré qu'en faisant les transplantations périostiques dans certaines conditions déterminées (en laissant le périoste en rapport avec les parties molles voisines), on peut obtenir chez l'homme des générations osseuses plus complètes (Jordan).

OSTÉOPLASTIQUE. adj. Qui a rapport à l'ostéoplastie. — *Méthode ostéoplastique* (Huguier). Opération consistant, après avoir divisé transversalement l'un des côtés de la base du voile du palais, puis la joue et la région naso-faciale, de manière à obtenir un large lambeau triangulaire, à sectionner transversalement le maxillaire supérieur, l'os palatin et l'apophyse ptérygoïde, à luxer ces os en bas et en dedans en se servant de la suture médio-palatine comme de charnière, à les réduire ensuite après l'ablation du polype, et les fixer en définitive à l'aide de l'appareil de gutta-percha de Morel-Lavallée.

OSTÉOPOROSE. s. f. [de ὀστέον, os, et πόρος, pore]. Augmentation de la porosité des os, raréfaction de leur tissu, augmentation de largeur de leurs conduits vasculaires.

OSTÉOPSATHYROSIS. s. f. [de ὀστέον, os, et ψαθυρὸς, friable]. Fragilité des os, sénile ou mobide (Bock).

OSTÉOSAPRIE. s. f. [de ὀστέον, os, et σαπρὸς, corrompu]. Nom donné par Alibert à la carie.

OSTÉOSARCOME. s. m., ou **OSTÉOSARCOSE,** s. f. [*osteosarcoma, osteosarcosis*, de ὀστέον, os, et σὰρξ, chair; all. *fleischiger Knochenkrebs*, it. et esp. *osteosarcoma*]. Tumeurs de consistance charnue qui se développent dans les os. Ce terme, très-vague, comprend ainsi des tumeurs de toute nature.

OSTÉOSCLÉROSE. s. f. [de ὀστέον, et σκλήρωσις, induration]. Éburnation des os.

OSTÉOSE. s. f. V. OSTÉOGÉNIE.

OSTÉOSPONGIOSE. s. f. Le *spina-ventosa* (Lobstein).

OSTÉOSTÉATOME. s. m. [*osteosteatoma*, de ὀστέον, os, et *steatome*; all. *speckartiger Knochenkrebs*, it. et esp. *osteosteatoma*]. Nom ancien de tumeurs des os ou mieux de leur moelle ayant l'apparence du suif.

OSTÉOTOME. s. m. et adj. [de ὀστέον, os, et τέμνειν, couper] (Bernard Heime). La scie à chaîne. — *Ostéotomes* ou *cisailles ostéotomes* (Charrière, Magendie). Ciseaux droits, ou courbes sur le tranchant, à lames lisses ou dentées, assez forts dans toutes leurs parties pour servir à couper les os.

OSTÉOTOMIE. s. f. [*osteotomia*, de ὀστέον, os, et τομὴ, section; all. *Osteotomie*, angl. *osteotomy*, it. et esp. *osteotomia*]. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des os, et aussi section des os du fœtus à l'aide de l'ostéotomiste. L'ostéotomie est aussi une opération qui consiste dans la section d'un os, en un point où il est actuellement sain, à l'effet de redresser un membre difforme. La résection est une sorte d'ostéotomie destinée à enlever des portions osseuses malades ou anormales, tandis que l'ostéotomie proprement dite est plutôt une diérèse qu'une exérèse; parfois, il est vrai, celle-ci fait le sacrifice d'une portion d'os, en général cunéiforme, mais cette exérèse portant alors sur une partie saine de l'os, est bien différente de celle qui caractérise les résections.

OSTÉOTOMISTE. s. m. [de ὀστέον, os, et τέμνειν, couper; angl. *osteotomist*] (David Davis). Fortes pinces dont les extrémités supérieures sont constituées par un anneau ovale et tranchant, à l'effet de couper les os du fœtus dans la matrice.

OSTÉOTYLE. s. m. [de ὀστέον, os, et τύλος, callosité; it. *osteotilo*]. Exostose. V. ce mot.

OSTÉOTYLOSE. s. f. [de ὀστέον, os, et τύλωσις, dureté]. Formation du cal (Lobstein).

OSTÉOZOAIRE. s. m. et adj. [de ὀστέον, os, et ζῶον, animal]. Synonyme d'*animal vertébré*.

OSTIGO. s. m. (Columelle). Affection herpétique qui se développe sur les lèvres des agneaux.

OTACOUSTIQUE. adj. [*otacusticus*, de οὖς, gén. ὠτὸς, oreille, et ἀκούειν, entendre; angl. *otacoustic*, it. et esp. *otacustico*]. — *Instruments otacoustiques*. Ceux qui aident ou perfectionnent le sens de l'ouïe.

OTALGIE. s. f. [*otalgia*, de οὖς, oreille, et ἄλγος, douleur; all. *Otalgie*, it. et esp. *otalgia*]. Douleur nerveuse de l'oreille. Le traitement de l'otalgie est analogue à celui des autres névroses. Cependant Itard proscrit l'introduction de préparations opiacées dans le conduit auditif, et se borne aux injections mucilagineuses; mais il conseille d'appliquer des topiques opiacés au pourtour de l'oreille, et de diriger vers le conduit auditif le goulot d'une fiole à médecine qu'on tient plongée dans de l'eau chaude, et qui contient : liqueur minérale d'Hoffmann, 12 grammes, et eau, 64 grammes. Il faut employer en même temps les pédiluves.

OTALGIQUE. adj. [*otalgicus*, all. *otalgisch*, angl. *otalgic*, it. et esp. *otalgico*]. Se dit des médicaments qu'on emploie pour calmer les douleurs d'oreilles.

OTENCHYTE. s. m. [*otenchytes*, ὠτεγχύτης, de οὖς, oreille, ἐν, dans, et χύσις, action de verser; esp. *otenquitis*]. Seringue pour faire des injections dans l'oreille, ou matière avec laquelle on fait ces injections.

OTIQUE. adj. [*oticus*, de οὖς, oreille; angl. *otic*, it. et esp. *otico*]. Se dit des médicaments employés contre les maladies de l'oreille. — *Ganglion otique* ou *d'Arnold* (Fig. 323, *m*). Il est situé au-dessous du trou ovale du sphénoïde, en dedans du nerf maxillaire inférieur auquel il adhère, et au voisinage de la trompe d'Eustache. Il reçoit trois racines : 1° l'une, *courte* (ou *motrice*), vient de (*s*) la portion motrice du nerf maxillaire inférieur (et suivant Longet, du nerf qu'il nomme petit pétreux superficiel); 2° l'autre, *longue* et *grêle* (*sensitive*), est le nerf petit pétreux superficiel (*n*) des auteurs et d'Arnold; elle vient du nerf de Jacobson (8) et fait communiquer le glosso-pharyngien avec la cinquième paire; 3° la dernière (*végétative*) vient du plexus nerveux du grand sympathique qui enlace l'artère méningée moyenne (*y*). Les branches qui émanent du ganglion ne font que le traverser; elles

provienent de la portion motrice de la cinquième paire, et sont : 1° les filets du muscle péristaphylin interne (1) et du muscle ptérygoïdien interne (*v*);

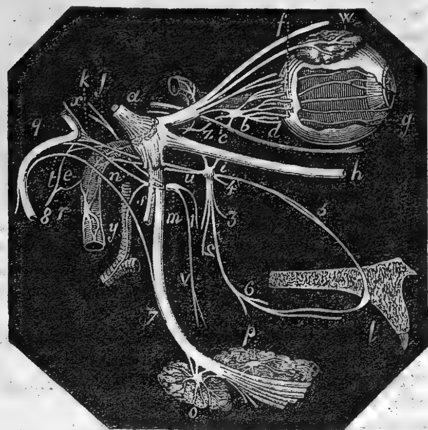


Fig. 323.

2° du muscle interne du marteau (*k*); 3° quelquefois il s'anastomose avec la corde du tympan (*t*). V. Ophthalmique et Sous-maxillaire. — *a* est le *ganglion de Gasser; b*, le *ganglion ophthalmique*, dont l'angle postérieur et supérieur reçoit du nerf nasal de l'ophthalmique de Willis un filet long et grêle (racine sensitive, *c*); son angle postérieur et inférieur, une racine courte et épaisse (motrice, *b*), fournie par le nerf moteur oculaire commun (*d*). Entre ces deux racines se voit la racine sympathique, molle ou sensitive, venant du plexus carotidien (*z*). Chacun des angles antérieurs donne naissance à un faisceau de huit à douze nerfs ciliaires (*f*) qui percent la sclérotique non loin du nerf optique, marchent entre la choroïde et la sclérotique, et gagnent le cercle ciliaire, où ils se divisent et se perdent en partie ainsi que dans l'iris et la cornée (*g*). Du ganglion de Gasser se détachent : 1° l'ophthalmique, dont une branche (*w*) va dans la glande lacrymale ; 2° le nerf maxillaire supérieur (*h*), duquel dépend le ganglion sphéno-palatin (V. ce mot) ; 3° le maxillaire inférieur (*s*), dont le rameau lingual (7) reçoit la corde du tympan (*t*) venue du nerf facial (*q*), et provenant probablement (V. Goût) de sa racine sensitive ou nerf intermédiaire de Wrisberg (*x*), laquelle porte au niveau du coude du facial le *ganglion géniculé* (*q*) ayant toute la structure des véritables ganglions; il est triangulaire, rougeâtre, à base adossée au facial, et son sommet donne naissance au grand nerf pétreux superficiel (*j*). Ce dernier nerf reçoit le pétreux profond, terminaison du nerf d'Andersch ou de Jacobson (8); celui-ci vient du ganglion du glosso-pharyngien, et envoie d'autres branches terminales au petit pétreux superficiel (*n*) et au plexus carotidien (*e*), un peu au-dessus de son ganglion caverneux (*r*).

OTIRRHÉE. Mot mal formé. V. Otorrhée.

OTITE. s. f. [*otitis*, de οὖς, oreille, avec la désinence *ite* commune à toutes les phlegmasies; all. *Ohrentzündung*, angl. *otitis*, it. *otite*, esp. *otitis*]. Phlegmasie de la membrane muqueuse de l'oreille, qui débute ordinairement par une douleur plus ou moins aiguë, un bourdonnement insupportable ou des élancements violents. L'*otite* est *aiguë* ou *chronique*; celle-ci est souvent désignée sous le nom d'*otorrhée*. On distingue aussi l'*otite externe*, qui ne pénètre pas au delà de la membrane du tympan, et l'*otite interne*, qui a son siége dans la caisse et dans la trompe d'Eustache. — L'*otite externe*, souvent produite par l'impression du froid ou d'un courant d'air sur la tête nue, peut survenir aussi après la suppression subite d'une ophthalmie, d'une blennorrhagie, etc. Aux symptômes indiqués ci-dessus succède, au bout de quelques heures, ou tout au plus de trois ou quatre jours, un suintement séreux ou sanguinolent, puis jaunâtre et puriforme, qui continue pendant une quinzaine de jours. La maladie se termine ordinairement par résolution, à l'aide de saignées générales et locales employées dès le début, d'injections émollientes et narcotiques, de cataplasmes de même nature; mais, dès que le suintement s'établit, il faut s'abstenir des narcotiques et se borner aux émollients, à l'instillation fréquemment réitérée de quelques gouttes de lait, et aux dérivatifs. — L'*otite interne* donne lieu à des symptômes analogues, mais beaucoup plus graves, et à une céphalalgie intense : souvent aussi la phlegmasie se propage par la trompe d'Eustache jusqu'au pharynx et aux amygdales. L'excrétion mucoso-purulente est beaucoup plus tardive, le pus ne pouvant s'écouler qu'après la rupture de la membrane du tympan ; dans ce cas, l'évacuation a lieu subitement et sans suintement préalable. Quelquefois aussi il s'écoule par la trompe, soit lentement, soit en masse. Il peut arriver encore qu'il se fasse jour au dehors à travers l'apophyse mastoïde, par suite d'une carie du temporal, ou au dedans du crâne, par la carie du rocher. Lorsque, malgré les antiphlogistiques les plus actifs, la suppuration n'a pu être empêchée, il faut tenter de déterminer l'évacuation du pus par la trompe d'Eustache, en dirigeant sur ce conduit des vapeurs émollientes ou en y faisant avec précaution des injections de même nature. Mais le plus souvent il faut en venir à la perforation de la membrane du tympan, opération que l'on pratique avec un stylet d'écaille, que l'on enfonce à la partie antérieure inférieure de la membrane, ou mieux avec le perforateur de Deleau. On injecte ensuite, pendant plusieurs jours, un liquide émollient, en même temps qu'on détermine une révulsion au moyen de purgatifs drastiques. — L'*otite chronique* est le plus souvent liée à une affection générale, contre laquelle le traitement doit être particulièrement dirigé. La guérison de l'otorrhée par des moyens locaux est même souvent suivie d'accidents graves : aussi n'est-ce qu'avec circonspection qu'on la combat par des applications de sangsues ou de ventouses scarifiées, des vésicatoires volants, des injections émollientes, de légers purgatifs. Il faut prendre de grandes précautions contre le froid de la tête, des oreilles et des pieds.

OTOCÉPHALE. s. m. [de οὖς, oreille, et κεφαλή, tête; esp. *otocefalo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête, les mâchoires et la bouche distinctes, sans trompe nasale.

OTOCÉPHALIEN, IENNE. adj. et s. m. Sous ce nom, Isid. Geoffroy Saint-Hilaire désigne une famille de monstres comprenant ceux qui sont caractérisés par le rapprochement ou la réunion médiane des oreilles, que complique constamment une atrophie plus ou moins marquée de la région inférieure du crâne, et le plus souvent même l'absence des mâchoires et d'une grande partie de la face.

OTOCONIE. s. f. [de οὖς, oreille, et κονία, poussière; angl. *otoconite*, esp. *otoconia*]. Nom donné par Breschet à la matière blanche pulvérulente qu'on trouve dans l'oreille interne. Chez les mammifères, l'otoconie est formée seulement de carbonate de chaux présentant la forme rhomboédrique qui lui est propre. Les rhomboèdres du carbonate de chaux de l'otoconie ne sont pourtant pas des cristaux parfaitement réguliers. Ils présentent cette particularité assez fréquente dans les cristaux qui se forment dans l'organisme ou dans les liquides qu'on en retire, d'avoir les arêtes émoussées et courbes, les angles dièdres arrondis et plusieurs faces courbes. Ils sont un peu allongés et tendent à prendre la forme prismatique à six pans; seulement il est rare que les grandes faces soient conservées; elles sont ordinairement courbes, surtout chez les jeunes sujets, et fondues les unes avec les autres par suite de l'émoussement des arêtes. Il en résulte que chaque cristal a un peu la forme d'un baril. Les extrémités du cristal sont terminées par une pyramide qui devrait être à six faces si le cristal était régulier, mais sur laquelle on n'en voit que deux qui soient conservées. Leur coloration est jaunâtre, d'un jaune d'ambre, pâle. Ils réfractent assez fortement la lumière et la polarisent. Comme tous les cristaux de carbonate de chaux colorés, ils laissent une légère trame de substance organique après dissolution par l'acide chlorhydrique. Ces cristaux sont réunis les uns aux autres latéralement, de manière à former une couche membraniforme dans le sac vestibulaire et les renflements des canaux demi-circulaires membraneux. Cette couche n'est constituée ordinairement que par une seule couche de cristaux. Elle s'étend souvent assez haut en remontant le parcours de ces conduits loin du renflement. La couche n'est pas partout continue, c'est-à-dire que les cristaux ne se touchent pas partout, surtout quand on les examine loin du renflement du canal demi-circulaire membraneux. Là on voit, soit des cristaux isolés, soit des groupes de trois, quatre, etc., cristaux se touchant, lesquels groupes sont plus ou moins rapprochés les uns des autres.

OTOGRAPHIE. s. f. [*otographia*, de οὖς, oreille, et γραφὴ, description; angl. *otography*, it. et esp. *otografia*]. Description de l'oreille.

OTOLITHE. s. m. [*otolithos*, de οὖς, oreille, et λίθος, pierre; angl. *otolith*, esp. *otolito*]. Nom donné par Breschet aux concrétions pierreuses qu'on trouve dans l'oreille interne des poissons. V. OTOCONIE.

OTOLOGIE. s. f. [*otologia*, de οὖς, l'oreille, et λόγος, discours; angl. *otology*, it. et esp. *otologia*]. Traité anatomique de l'oreille.

OTOPLASTIE. s. f. [*otoplastice*, de οὖς, oreille, et πλάσσειν, former]. Opération pour la restauration de l'oreille externe détruite.

OTORRHÉE. s. f. [*otorrhœa*, de οὖς, l'oreille, et ῥεῖν, couler; all. *Otorrhoe*, it. et esp. *otorrea*]. Écoulement par l'oreille. C'est un symptôme de l'otite chronique; mais quelquefois on désigne sous ce nom l'otite chronique elle-même.

OTOSCOPE. s. m. [de οὖς, ὠτὸς, oreille, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument employé pour l'examen du canal auditif. V. ENDOSCOPE.

OTOTOMIE. s. f. [*ototomia*, de οὖς, oreille, et τομὴ, section; it. et esp. *ototomia*]. Dissection de l'oreille.

OUATE. s. f. Coton cardé réuni en couches membraneuses. Burggraeve a démontré les avantages de la ouate dans le traitement des maladies articulaires. La compression que l'on peut exercer en interposant une couche épaisse de ouate entre les bandes et les membres est si grande, qu'on réduit les muscles sous-jacents à une impuissance complète, et qu'on fait disparaître ces contractions volontaires dont ils sont sans cesse agités. Quelque énergique qu'elle soit, cette compression n'expose cependant à aucun danger, car ce n'est pas la bande elle-même qui comprime directement comme dans les autres appareils, ici elle borne son rôle à tasser fortement la ouate. En vertu de son élasticité, celle-ci fait un effort d'expansion d'autant plus grand qu'elle est plus condensée; cet effort, étant enrayé par l'inextensibilité de la bande amidonnée, reporte toute son action sur le membre, et partant le comprime. Cette compression n'est jamais douloureuse. On peut sans danger se servir dans les pansements de ouate au lieu de charpie.

OUÏE. s. f. [*auditus*, ἀκοὴ, all. *Gehör*, angl. *hearing*, it. *udito*, esp. *oido*]. Celui des cinq sens par lequel nous percevons les sons, et dont l'oreille est l'organe. Toute impulsion mécanique communiquée à l'organe auditif produit la sensation du *bruit*, et, quand elle se répète avec vitesse, d'une manière régulière, celle d'un bruit *déterminable*, appelé *son*, dont l'élévation ou l'acuité croît en proportion du nombre des impulsions dans un temps donné. La sensation du son est produite par des oscillations ou des secousses dont la propagation s'effectue toujours d'après les lois du mouvement oscillatoire. Ceci posé, l'organe auditif se compose de deux parties : 1° un nerf *spécifique*, le seul qui ait la propriété de percevoir les chocs comme son; 2° un appareil capable de bien conduire les chocs à ce nerf. Pour l'audition en elle-même, l'appareil conducteur n'est point indispensable; car, tout corps quelconque conduisant les ondes sonores, et tous les milieux, sans excepter les entourages immédiats du nerf, les recevant dans le même ordre que le milieu conducteur du son les propage, puis conduisant eux-mêmes, sans le moindre trouble et malgré les croisements les plus variés, les ondes sonores les plus diversifiées eu égard à leur direction et à leur succession, il résulte de là que, pourvu que ces ondes rencontrent le nerf, elles arrivent infailliblement à la perception. Aussi toutes les pièces qui constituent l'organe auditif chez l'homme peuvent-elles manquer sans que l'animal soit absolument privé de la faculté d'entendre; toutes, le pavillon, la membrane du tympan, la caisse, les osselets, le limaçon, les canaux demi-circulaires, le vestibule, la lymphe du labyrinthe, n'ont qu'un but, celui de faciliter la transmission des sons, de les multiplier par résonnance, d'en accroître la netteté et l'intensité absolue. Chacune d'elles remplit un office déterminé, qu'on est récemment parvenu à déterminer, à l'aide d'une juste application des principes de l'acoustique. — Si l'on secoue brusquement la tête, on parvient, pourvu qu'on fasse l'expérience au milieu d'un grand silence, à percevoir un son métallique très-distinct. Ce son est dû au choc des osselets. On assure que c'est un *la*, et que, si ce son n'est pas égal dans les deux oreilles, ou manque dans une des oreilles, la personne qui présente ce phénomène est impropre à la musique.

OUÏES. s. f. pl. Nom donné par analogie de situation avec les oreilles des mammifères aux ouvertures par lesquelles les cavités branchiales des poissons communiquent à l'extérieur, sur les côtés et en arrière de la

tête, entre le bord postérieur des opercules et la partie antérieure du tronc.

OULITE. V. ULITE.

OULORRHAGIE. V. ULORRHAGIE.

OURACAL. adj. Qui est relatif à l'ouraque.

OURAGAN. s. m. [all. *Orkan*, angl. *hurricane*, it. *orricano*, esp. *hurracan*]. Tempête extrêmement violente dans laquelle les vents soufflent successivement de tous les points de l'horizon, ce qui produit des tourbillons désastreux par leurs effets. Ce phénomène météorologique est particulièrement propre aux régions intertropicales.

OURANOPLASTIE. Mauvais mot. V. URANISCOPLASTIE.

OURAQUE. s. m. [*urachus*, οὐραχὸς, οὐραγὸς, de οὖρον, urine; all. *Harnstrang*, it. *uraco*]. On donne ce nom à la portion moyenne de l'allantoïde, celle qui traverse l'ombilic et se resserre d'abord en canal, puis plus tard en un cordon ligamenteux. L'ouraque demeure parfois ouvert jusqu'à la naissance depuis la poche urinaire jusqu'à l'ombilic, et même un peu au delà ; mais, après cette époque, il s'oblitère, et ne représente plus qu'un cordon étendu du sommet de la vessie au nombril. Le ligament fibreux qui fait suite à l'ouraque se perd quelquefois en s'effilant à la surface postérieure de la ligne blanche, sans avoir de relation avec les filaments faisant suite aux vaisseaux ombilicaux. D'autres fois, il monte en entier, subdivisé ou non, sur la ligne médiane, et se joint aux deux ligaments artériels à leur angle de réunion, plus bas que l'ombilic ; ou il se jette latéralement sur l'un des deux ligaments artériels avant leur réunion sur la ligne médiane ; mais alors une ou plusieurs de ses branches vont joindre le ligament qui fait suite à la veine ombilicale. Le plus souvent, enfin, il ne fait que communiquer par un ou deux minces filaments avec les ligaments des artères, et se continue, en cordon simple ou subdivisé, avec un ou deux faisceaux principaux du ligament qui succède à la veine ombilicale rétractée. Dans tous les cas, il ne s'insère pas directement à l'anneau ombilical, et, lors même que les deux ligaments faisant suite aux moignons artériels vont directement à l'anneau, il s'unit à eux avant de prendre ses insertions. (Robin.)

OURARI. s. m. V. CURARE.

OURENDÉ. s. m. Fruit d'un arbre indéterminé du Gabon dont les habitants (N'Pongués) usent comme aphrodisiaque, à la dose d'une tranche, et dont les effets ont été reconnus comme réels par divers chirurgiens de marine.

OURÉTIQUE (ACIDE). L'acide phosphorique.

OURLES. s. m. pl. Synonyme d'*oreillons*.

OURLET. s. m. — *Ourlet du corps calleux*. V. BOURRÉLET.

OUTARDE. s. f. [*otis*, *gravipes*, *avis tarda*, ὠτὶς, all. *Trappe*, angl. *bustard*, it. *ottarda*, esp. *avutarda*]. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, se rapprochant des autruches par la disposition de leurs pieds et leur port lourd, mais susceptibles de voler. Deux espèces, communes autrefois en Europe, ne s'y trouvent plus qu'exceptionnellement : ce sont la *grande outarde* (*Otis tarda*, L.) et la *petite outarde* ou *canepetière* (*Otis tetrao*, L.) ; elles sont alimentaires. Leur fiel a été employé d'une manière empirique contre les maladies des yeux.

OVAIRE. s. m. [*ovarium*, de *ovum*, œuf; all. *Eierstock*, angl. *ovary*, it. *ovario*, *ovaja*, esp. *ovario*]. Organe femelle représentant, chez la femme, un corps ovoïde aplati, long de 3 à 5 centimètres, sur 1 à 2 centimètres de large, qui est situé à l'entrée du bassin, de chaque côté de la matrice. Revêtu extérieurement par le péritoine, l'ovaire possède en outre une enveloppe propre, mince, non fibreuse ni albuginée, sous laquelle on trouve un tissu mou, formé de fibres lamineuses, principalement à l'état de corps fusiformes fibro-plastiques, et de matière amorphe finement granuleuse ; tissu parcouru par de nombreux vaisseaux sanguins ; Baer l'a nommé à tort *stroma* (V. ce mot). Depuis le deuxième mois de la vie intra-utérine jusqu'à la fin de l'âge où la femme est apte à concevoir, on y trouve un grand nombre de petits sacs membraneux, de volumes divers, appelés *vésicules de de Graaf* ou *ovariques* et *ovisacs* (Fig. 324). On les regardait autrefois, mais à tort, comme se composant de deux tuniques superposées, l'une fibreuse (*theca folliculi, tunica externa ovisacci*), l'autre molle et mince (*tunica propria folliculi*, et à tort *nucleus*), et d'une couche épithéliale tapissant (C) la face interne de la vésicule, y formant ce qu'on appelle *membrana*

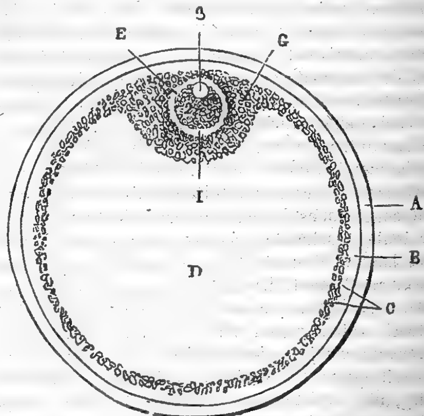


FIG. 324.

granulosa, membrana cumuli, stratum proligerum. Mais, en réalité, les ovisacs n'offrent qu'une tunique (B) très-vasculaire, formée d'une trame lâche de fibres lamineuses, de cellules particulières polyédriques à angles arrondis ou sphéroïdales, dites *cellules de l'ovariule* (V. ce mot) ou de l'*ovisac*, et de matière amorphe granuleuse. Cette tunique est directement adhérente par sa surface externe avec le tissu propre de l'ovaire, dont on peut la détacher néanmoins assez facilement par des tractions ménagées. Elle est tapissée d'épithélium (C) nucléaire ovoïde ou sphérique ou d'épithélium prismatique, dont un petit nombre de cellules portent quelques cils vibratiles. Dans les premiers temps de l'apparition des vésicules, elles sont entièrement remplies par l'*ovule* entouré d'une rangée unique de noyaux d'épithélium. Plus tard, un liquide s'interpose à ces éléments et distend la vésicule (D), de telle sorte qu'une couche épithéliale (C), dite autrefois *membrane granuleuse*, tapisse l'ovisac ; une autre portion de cet épithélium (G) reste adhérente à la surface (EI) de l'ovule (*couche proligère* ou *granuleuse*), et des traînées ou filaments (*retinacula*) formés d'épithélium s'étendent parfois au travers du liquide, de l'épithélium péri-ovulaire à celui de la paroi interne de

la vésicule ovarique. Mais pendant cette distension l'ovule (E I) reste toujours appliqué contre un point de la face interne de la vésicule. Ces vésicules ne sont pas plongées dans l'intérieur même de l'ovaire : elles occupent, sur une ou deux rangées, la partie superficielle du tissu de l'organe opposée à celle où lui arrivent ses vaisseaux. En grossissant elles s'enfoncent au-dessous de ces rangées ; mais en même temps elles viennent produire des élévations arrondies, des bosselures soulevant le péritoine. Le nombre des vésicules visibles à l'œil nu dans l'ovaire d'une femme apte à procréer est de quinze à vingt ; mais le microscope en fait découvrir un très-grand nombre qui sont encore peu développées. Pendant longtemps on les a prises pour des œufs, et l'on a cru que le liquide qu'elles renferment, épanché dans les trompes à la suite d'un coït fécondant, fournissait les matériaux nécessaires à la formation de l'embryon futur et de ses enveloppes ; mais Baer a démontré que c'est dans la vésicule de de Graaf même qu'existe l'ovule d'où dérive l'embryon après la fécondation. — Figure 324, E I, l'ovule ou mieux son enveloppe propre

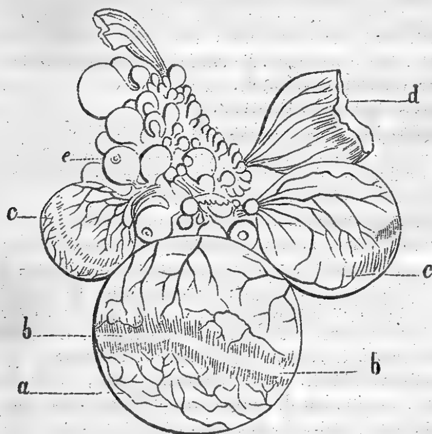


Fig. 325.

ou membrane vitelline ; 2, le vitellus ; et 3, la vésicule germinative. Chez les oiseaux (Fig. 325), l'ovaire est plissé, membraneux, et à sa surface font saillie les ovules à divers degrés de développement. *a*, *c*, *c*, représentent des ovules déjà très-développés contenus dans leurs calices ou vésicules ovariques vasculaires ; *b* est le stigmate ou strie sans vaisseau indiquant le point où va se rompre la vésicule pour laisser sortir l'œuf ; *d*, calice ou vésicule ovarique rompue ; *e*, ovules très-petits laissant voir la cicatricule. — Les vésicules de de Graaf deviennent souvent l'origine de kystes plus ou moins vastes. Quand plusieurs vésicules à la fois sont devenues kysteuses et restent entourées par l'enveloppe de l'ovaire, on a ce qui a été nommé *kyste multiloculaire cloisonné de l'ovaire*. En se dilatant, les parois des vésicules sont devenues plus ou moins épaisses, généralement lisses à la face interne ; leur épithélium est souvent devenu pavimenteux ou a disparu. Leur contenu a particulièrement changé de nature et d'aspect ; ordinairement il n'est plus liquide, mais demi-liquide, visqueux ou demi-solide, de la consistance de gélatine tremblante, ferme et susceptible d'être coupée, au point de ressembler à un tissu colloïde ou gélatiniforme. Ce produit, de sécrétion nouvelle, doit particulièrement son aspect et sa consistance à une *substance organique* coagulable, qui constitue à elle seule la plus grande partie de l'humeur, avec de petites proportions de sels et de principes gras. Si nulle partie solide n'est en suspension, l'humeur est transparente, incolore ou grisâtre ; mais ordinairement elle contient des granulations graisseuses, des épithéliums nucléaires, sphériques et pavimenteux, presque toujours plus ou moins chargés de granulations graisseuses, et des sympexions. Ces parties rendent l'humeur plus ou moins trouble ou opaque, selon leur quantité ; elle peut être colorée aussi par du sang dont les globules sont plus ou moins altérés (V. Kyste). — En botanique, *ovaire*, la partie du pistil qui est ordinairement renflée et pourvue d'une ou de plusieurs cavités séparées par des cloisons. L'ovaire représente généralement le fruit non encore développé et contient les ovules de la plante. V. Ovule.

OVALAIRE. adj. [de *ovale*]. Qui présente une forme à peu près ovale. On dit du *trou sous-pubien* de l'os iliaque qu'il a une *forme ovalaire* parce qu'il est irrégulièrement ovale. On l'appelle en conséquence parfois *trou ovalaire* et *trou ovale* (V. Ovale). — *Luxation ovalaire*. Expression introduite par l'usage, contrairement aux règles du langage, pour désigner la luxation du fémur dans laquelle la tête de cet os se place contre le trou ovale et presse les muscles, les vaisseaux et les nerfs qui l'oblitèrent. Cette luxation est tantôt traumatique, tantôt suite d'un état pathologique de l'articulation coxo-fémorale. — *Amputation ovalaire*. V. Amputation.

OVALE. adj. [*ovatus*, de *ovum*, œuf ; all. *eirund*, angl. *oval*, it. *ovale*, esp. *oval*]. Qui est rond et oblong comme un œuf ; corps dont la coupe a la forme d'une ellipse, c'est-à-dire celle d'un cercle légèrement aplati des deux côtés. — *Centre ovale*. V. Centre. — *Fenêtre ovale*. V. Fenêtre. — *Fosse ovale*. Enfoncement à rebords saillants qu'on voit au dedans de l'oreillette droite du cœur, sur la cloison qui la sépare de l'oreillette gauche. Cette fosse remplace, chez l'adulte, l'ouverture qui existe chez le fœtus, et qu'on nomme *trou de Botal*. — *Trou ovale*. On donne ce nom au trou sous-pubien. On le donne aussi au trou maxillaire inférieur du sphénoïde, par lequel la troisième branche du nerf trijumeau sort du crâne. V. Oreille.

OVARIEN, IENNE. adj. [angl. *ovarian*]. Qui appartient à l'ovaire. — *Artère ovarienne*. Elle représente l'artère grande testiculaire du mâle, et naît, comme elle, directement du tronc de l'aorte près de la mésentérique qui la fournit quelquefois. Elle se divise en deux branches, dont une, antérieure pour l'ovaire, et l'autre, postérieure, destinée à la partie antérieure de la corne utérine. — En botanique, *feuilles ovariennes* (Turpin), les carpelles composant l'ovaire des plantes ; la nervure médiane de chaque carpelle formerait, en se prolongeant, le style ou une portion du style.

OVARIOCÈLE. s. f. Hernie de l'ovaire ; tumeur de l'ovaire.

OVARIOTOMIE. s. f. Mot hybride employé pour désigner une opération qui consiste à enlever les ovaires malades (V. Kyste *de l'ovaire*), ou l'ovaire sorti de l'abdomen par une ouverture herniaire, et ne pouvant rentrer, ou les ovaires des vaches et autres animaux, pour en faciliter l'engraissement. Elle paraît aussi avoir été pratiquée en Orient sur des femmes adultes bien portantes. Laumonnier, en 1781, la pratiqua avec succès dans un cas de kyste de l'ovaire. Abandonnée depuis, elle a repris faveur en Amérique,

en Angleterre, puis en France. Une incision étendue de l'ombilic jusqu'à peu de distance de la symphyse pubienne, permet de découvrir le kyste, qui est saisi avec des pinces plates et ponctionné dans sa partie la plus saillante. Les adhérences à l'épiploon et à l'intestin cèdent à des tractions en sens inverse sur le kyste et les organes adhérents, ou sont coupées. La tumeur, devenue libre, sort de l'abdomen, retenue seulement par un pédicule qui doit être saisi et fortement comprimé par le *clamp*, instrument qui n'est autre chose qu'un simple compas d'épaisseur. Une fois retenu ainsi entre les lèvres de la plaie, on pratique une suture métallique sur les lèvres de celle-ci, en ayant soin de comprendre le péritoine (V. SUTURE). Il faut auparavant étancher avec soin, à l'aide d'une éponge fine, la cavité du petit bassin du sang, de la sérosité ou du liquide des kystes qui peuvent s'y trouver.

OVARIQUE. adj. Qui a rapport à l'ovaire.— *Fonction ovarique.* Elle est caractérisée par la genèse d'un *produit* spécial, l'ovule femelle ou ovule proprement dit et dans lequel apparaissent les cellules embryonnaires femelles, d'où dérive l'embryon. Elle a pour condition élémentaire d'accomplissement la propriété de *naissance* (V. ce mot), et satisfait en particulier à l'acte organique élémentaire de *reproduction*, d'où *multiplication* (V. SPERMATIQUE et TESTICULAIRE). Elle offre à étudier successivement : 1° la production d'un ovule au centre des *vésicules de de Graaf* ou *ovariques*, et la maturation de cet ovule; 2° l'*ovulation* (V. ce mot), ou congestion de l'ovaire, avec distension d'une ou de plusieurs vésicules selon les animaux, et rupture, d'où chute de l'œuf reçu par la trompe, dont la turgescence amène l'application du pavillon sur l'ovaire; 3° la progression de l'ovule dans la trompe jusqu'à l'utérus, où il se détruit et est expulsé s'il n'y a pas coït, ou même s'il y a coït sans arrivée des spermatozoïdes dans la cavité de cet organe et dans les trompes. — *Membrane ovarique.* V. MEMBRANE.

OVARISME. s. m. [all. *Ovarismus*, esp. *ovarismo*]. Hypothèse physiologique dans laquelle on attribue l'origine de tous les animaux, et même de tous les corps organisés, au développement d'un œuf.

OVARISTE. s. m. [all. *Ovarist*, it. et esp. *ovarista*]. Physiologiste partisan des doctrines de l'ovarisme.

OVARITE. s. f. [*ovaritis*, de *ovarium*, ovaire ; all. *Eierstockentzündung*, it. *ovarite*, esp. *ovaritis*]. Inflammation de l'ovaire ou des ovaires. L'inflammation aiguë des ovaires est assez fréquente à la suite de l'accouchement. Elle est annoncée par une douleur plus ou moins vive dans l'excavation du bassin, s'irradiant vers les lombes, ou plutôt encore vers l'aine et la cuisse. Assez ordinairement, mais non pas toujours, on reconnaît sur les côtés de la ligne médiane une tumeur qui se rapproche de cette ligne à mesure qu'elle s'accroît, et qui s'élève quelquefois de plusieurs travers de doigt au-dessus du détroit supérieur, de manière à être prise pour l'utérus développé. En même temps se déclarent des symptômes généraux plus ou moins graves, selon l'intensité de l'inflammation, que l'on combat par tous les moyens antiphlogistiques. Il y a des femmes chez qui le travail d'ovulation qui caractérise les époques menstruelles est accompagné d'un degré d'inflammation assez fort pour constituer un véritable état morbide, désigné sous le nom d'*ovarite folliculeuse*. L'ovarite folliculeuse peut se présenter quelquefois dans un état parfait de simplicité. En ce cas les malades souffrent beaucoup avant l'arrivée des règles ou au commencement. Mais ce qui distingue cet état d'une dysménorrhée purement nerveuse, c'est qu'on découvre presque toujours un point plus douloureux que les autres à l'endroit correspondant à l'un des ovaires ou des deux côtés; souvent on peut reconnaître à cet endroit, en palpant, un peu d'empâtement, ou même une légère tuméfaction. Enfin, quelquefois on peut circonscrire, pour ainsi dire, la tumeur par la percussion. A ce degré, l'inflammation de l'ovaire peut se terminer par résolution, ou il se forme dans l'intérieur de l'organe une petite collection purulente. On doit compter parmi les conséquences de l'ovarite folliculeuse des adhérences anomales de l'ovaire, la production de néomembranes tout autour de cet organe, la déformation des pavillons, l'oblitération des trompes, etc., altérations qui passent la plupart du temps inaperçues pendant la vie, mais qui ne donnent pas moins lieu fréquemment à une stérilité incurable. Après plusieurs *molimens* menstruels, bien que cela puisse aussi arriver d'emblée, l'inflammation de l'ovaire s'étend aux ligaments larges et à la matrice, et peut ainsi occasionner des accidents consécutifs graves qui constituent par eux-mêmes des états morbides distincts. Il y a une *ovarite varioleuse* analogue à l'orchite varioleuse (Béraud).

OVARIULE. V. OARIULE.

OVÉ, ÉE. adj. [*ovatus*, all. *eiförmig*, angl. *ovate*, it. *ovato*]. Qui a la forme d'un œuf, c'est-à-dire d'une ellipse dont le plus grand diamètre transversal est au-dessous du milieu de la longueur.

OVICAPSULE. s. f. V. OVAIRE et OVISAC.

OVIDUCTE. s. m. [*oviductus*, de *ovum*, œuf, et *ducere*, conduire; all. *Eiergang*, angl. *oviduct*, it. *ovidutto*, esp. *oviducto*]. Conduit qui, chez les oiseaux, s'étend de l'ovaire au cloaque et sert de voie à l'*œuf*. Quelques auteurs ont donné ce nom, par analogie de fonctions, à la trompe de Fallope. V. UTÉRUS.

OVIFICATION. s. f. [de *ovum*, œuf, et *facere*, faire]. Production de l'œuf dans l'ovaire. V. OVULE.

OVILLÉ, ÉE. adj. [de *ovis*, brebis; esp. *ovillado*]. — *Déjections ovillées.* Celles qui ont la forme arrondie et la dureté des excréments de brebis.

OVINES (RACES). Elles sont nombreuses, et beaucoup d'entre elles présentent des variétés qui se modifient chaque jour par les soins de l'homme et par les croisements. On les distingue, soit par la présence ou l'absence des cornes chez les mâles, soit, plus souvent, par les caractères de la laine, qui est longue ou courte. La première catégorie a pour type la race de Dishley; la deuxième, la race mérinos; les autres s'y rattachent et s'en rapprochent plus ou moins. A ces types, il faut ajouter aujourd'hui celui de Mauchamp, à laine soyeuse, et qui n'a pas encore de dérivé.

OVIPARE. adj. [*oviparus*, de *ovum*, œuf, et *parere*, engendrer ; all. *eierlegend*, angl. *oviparous*, it. et esp. *oviparo*].— *Ovipares.* Les animaux qui se reproduisent par des œufs (oiseaux, reptiles, poissons).

OVISAC. s. m. [de *ovum*, œuf, et *saccus*, sac] (Barry). Les vésicules de de Graaf encore jeunes et pleines de cellules épithéliales autour de l'ovule. Ce mot est communément employé pour désigner les *vésicules ovariennes* à toutes les périodes de leur existence, c'est-à-dire comme synonyme de *vésicule de de Graaf*. V. OVAIRE.

OVISME [de *ovum*, œuf]. Hypothèse d'après laquelle (Swammerdam, Malpighi, etc.) les parties essen-

tielles du nouvel individu préexisteraient à la fécondation chez la femelle, dans l'ovaire ; d'après laquelle, en conséquence, la fécondation ne serait qu'une circonstance extérieure et accessoire, la condition du développement ultérieur de ce nouvel individu. Il n'y a eu de démontré comme vrai dans cette hypothèse que le fait de la préexistence de l'ovule à la fécondation ; mais celui-ci ne renferme aucune des parties essentielles du nouvel individu. V. Ovule.

OVISTE. s. m. Partisan de l'ovisme (Swammerdam, puis Malpighi, Vallisnieri, Haller, Bonnet).

OVOGÉNIE. s. f. [de *ovum*, œuf, et γένεσις, naissance]. Mot hybride comme *ovologie*, qui s'est introduit récemment dans les écrits des naturalistes, et qu'il serait facile de rendre correct en disant : *Oogénie* [de ᾠόν, œuf]. Il signifie, à proprement parler, *histoire de la naissance et du développement des ovules ;* mais il est, à tort, employé pour désigner les changements qu'éprouve l'œuf pendant l'incubation, et pendant son séjour dans l'utérus ; changements qui comprennent les modifications survenues dans les enveloppes pendant le développement du fœtus, et ceux qui surviennent dans le vitellus et dans les parties qui lui succèdent.

OVOLOGIE. s. f. [de *ovum*, œuf, et λόγος, discours]. Mot hybride qu'il serait facile de rendre correct en disant : *Oologie*, de ᾠόν, œuf]. Histoire des œufs en général, ou des œufs de tel ou tel animal en particulier. Par exemple : *ovologie humaine*, etc. Les naturalistes modernes ont fait ce terme synonyme d'*embryogénie* ou à peu près ; car, sous ce nom, c'est du développement de l'embryon ou du fœtus qu'ils traitent plutôt que de l'histoire des œufs et des ovules.

OVONITE. s. m. Les globes ou sphères vitellins provenant de la segmentation du vitellus (Serres).

OVONITAIRE. adj. Qui a rapport aux ovonites (Serres).

OVOPLASTIE. s. f. L'union des spermatozoïdes et de l'ovule ou fécondation (Serres).

OVOVIVIPARE. adj. [*ovoviviparus*, de *ovum*, œuf ; *vivus*, vivant, et *parere*, produire ; angl. *ovoviviparous*, esp. *ovoviviparo*]. Se dit des animaux ovipares chez lesquels les œufs éclosent dans l'intérieur de leur corps, de manière qu'ils pondent des petits vivants comme plusieurs reptiles venimeux, les orvets, quelques salamandres et les squales, ainsi qu'une espèce de cyprin.

OVULAIRE. adj. Qui a rapport à l'ovule.

OVULATION. s. f. Chute de l'ovule arrivé à maturité hors de l'ovaire et de l'ovisac par rupture de celui-ci, et phénomènes menstruels qui l'accompagnent (Pouchet). Depuis sa genèse jusqu'à l'époque de maturité ou d'aptitude à la fécondation, l'ovule est en voie incessante de changements saisissables à l'observation. Il conserve cette aptitude pendant un temps plus ou moins long, selon les espèces. Ces changements continuent à suivre leur marche, que la fécondation ait lieu au début de la maturité ou qu'elle ait lieu vers la fin ; mais le produit est différent ; c'est ainsi qu'il paraît prouvé, par les observations faites sur les abeilles et les animaux domestiques, que la fécondation entraîne généralement la production des femelles lorsque la maturité de l'ovule n'est pas encore parfaite et celle des mâles à la fin de cette maturité. Au delà d'un certain degré dans ces changements, l'œuf devient inapte à la fécondation, ce qui, chez les vertébrés, n'a lieu qu'après son issue de l'ovisac. Cette maturité et l'approche de la rupture s'accompagnent de modifications de tout l'appareil sexuel, etc., appelés phénomènes du *rut* (V. ce mot) ; ces derniers cessent dès que la fécondation a lieu même au début. L'écoulement par les voies génitales, dernier terme de ces modifications, est borné à une simple hypersécrétion muqueuse chez les femelles des mammifères ; mais, chez la femme, en raison de la structure de sa muqueuse utérine, il va jusqu'à la rupture des capillaires de celle-ci et à une légère hémorrhagie, à la condition toutefois qu'il n'y aura pas eu fécondation dès le début des signes de la maturation de l'ovule. En fait, l'écoulement sanguin menstruel n'est qu'un phénomène ultime, accidentel en réalité, indiquant la dernière période de la maturité de l'œuf, et qui n'aurait jamais lieu s'il y avait fécondation chez la femme à la première manifestation de la puberté, puis répétition de cet acte après chaque grossesse aux premiers signes de maturité de l'ovule, ainsi que cela a lieu communément chez tous les animaux. L'époque de la maturation des œufs n'est pas immuable : elle dépend de certaines circonstances qui peuvent la hâter ou la retarder. Coste distingue des époques naturelles pour cette maturation et cette chute, et des époques artificielles, parce qu'elles sont provoquées par des circonstances extérieures. Au nombre de celles-ci, on doit citer les conditions d'abri et de température, l'abondance et la qualité des aliments, la cohabitation des mâles et des femelles. Ainsi une lapine entre en rut tous les deux mois quand elle est isolée ; au contraire, la met-on avec le mâle peu après la cessation du rut, cet état ne tarde pas à se manifester de nouveau et elle se laisse couvrir au bout de quelques jours. Si l'on considère que l'espèce humaine dispose à son gré de toutes ces conditions à l'égard d'elle-même et jouit du privilége d'une aptitude permanente au rapprochement des sexes, ne pourrait-on pas conclure qu'elle aussi est soumise à ces influences, et que les phénomènes de la maturation et de la chute de l'œuf, chez la femme, ne sont pas toujours spontanés, ni invariablement fixés par la période menstruelle ?

OVULE. s. m. [diminutif de *ovum*, œuf ; all. *Eichen*, angl. *ovule*, it. et esp. *ovulo*]. Produit des organes génitaux femelles (*ovaire*) duquel dérive directement l'embryon après la fécondation (V. ce mot). Il importe de ne pas confondre l'*œuf* (V. ce mot) avec l'ovule ; tous les animaux ont des ovules, mais tous n'ont pas des œufs, l'œuf étant un ovule auquel se trouvent surajoutées des parties accessoires servant à une évolution hors des organes générateurs. Les êtres organisés se reproduisent par le concours de deux séries d'appareils, l'appareil mâle et l'appareil femelle. — A. Dans les appareils femelles naissent les *ovules femelles* : 1° des animaux ; 2° des cryptogames (spores et zoospores) ; 3° des phanérogames (sac embryonnaire végétal). Ces organes, variant de forme et de volume, sont tous constitués par une membrane ou enveloppe homogène, amorphe, transparente, plus ou moins épaisse, qui partout doit recevoir le nom de *membrane vitelline ;* car elle renferme partout un vitellus, c'est-à-dire un contenu uniformément granuleux, de couleur variable suivant les espèces, et contenant à une certaine époque, dans la plupart des espèces, une vésicule germinative. Tous ces ovules présentent incontestablement, après la fécondation, le phénomène de la *segmentation* ou celui de la *gemmation* (V. ce mot et Fractionnement). — B. Dans les appareils mâles,

constituant une deuxième série parallèle à la précédente, naissent les *ovules mâles :* 1° des animaux (*utricules* ou *vésicules mères des spermatozoïdes*) ; 2° des cryptogames (sporange, V. Archégone et Microspore) ; 3° des phanérogames (utricules ou vésicules mères polliniques). Bien que, dans une même espèce, le volume puisse être très-différent de l'ovule femelle à l'ovule mâle, ces derniers sont constitués comme les précédents, c'est-à-dire par une membrane homogène ou *membrane vitelline* plus mince seulement que dans l'ovule femelle, mais renfermant aussi un *vitellus* ou contenu granuleux uniformément, avec ou sans *vésicule germinative*. Les ovules mâles, comme les ovules femelles, présentent le phénomène de la segmentation du vitellus, qui seulement chez eux est spontanée. Ainsi, c'est aux dépens du vitellus, et par segmentation, que se produisent les premières cellules embryonnaires dont, chez les mâles, dérivent les grains de pollen et les spermatozoïdes fécondateurs (V. Spermatozoïde), et directement l'embryon chez les femelles. La *segmentation* du vitellus, tant dans les *ovules mâles* que dans les *ovules femelles*, présente deux modes distincts : elle peut être *simultanée* ou *progressive*. 1° Dans la *segmentation simultanée,* le vitellus se divise, dans toute sa masse à la fois, en 2, 4, 8, etc., *globes vitellins*, autour desquels se produit ensuite une membrane, ou couche plus dense, qui en fait ainsi des cellules primitives ou embryonnaires. Elle s'observe sur un plus grand nombre d'êtres que la suivante. 2° Dans la *segmentation progressive*, sur toute la surface du vitellus, ou seulement à l'un de ses pôles, ou à ses deux pôles à la fois, on voit se produire des sillons circonscrivant des saillies, qui se séparent bientôt sous forme de sphérules ou globes organiques, donnant naissance, comme dans le cas précédent, à des cellules embryonnaires. Le vitellus se trouve ainsi progressivement érodé et partagé en globes organiques, de la surface vers le centre, qui quelquefois, sur les ovules mâles, reste sans se segmenter. Il est des espèces chez lesquelles le vitellus de l'ovule femelle offre la segmentation simultanée, et celui du mâle la segmentation progressive, ou *vice versâ* (V. Germination). Les ovules ont de 1 à 2 dixièmes de millimètre chez tous les mammifères (Fig. 326) ; les différences qu'ils offrent à cet égard ne sont pas proportionnées à celles qui existent entre les animaux eu égard à la taille. Ils sont composés d'un assez large anneau clair (*zone transparente*, *zona pellucida*), qui est la membrane vitelline (D), assez épaisse, hyaline, transparente, élastique, homogène, amorphe, qui renferme le vitellus (C). Celui-ci est tantôt un liquide visqueux grenu ; tantôt, comme chez la femme, c'est une masse cohérente, granulée et presque opaque. L'ovule, après avoir offert les caractères d'une *cellule* pouvant être confondue avec beaucoup d'autres, acquiert par suite, de son développement, des dimensions et des particularités de structure intime qui font que bientôt il constitue un organe spécial différent des cellules en général. En le suivant aux différentes phases de son accroissement depuis l'état de cellule jusqu'à la période de maturité, on reconnaît manifestement que c'est bien la paroi de la cellule ovulaire qui devient la membrane propre de l'œuf appelé *membrane vitelline* (D). Le vitellus dans l'ovule complétement développé n'est autre que le contenu de la cellule ovulaire, devenu de plus en plus granuleux. Ce contenu, d'abord transparent, parsemé de fines granulations grisâtres, devient peu à peu opaque par suite de la multiplication considérable et assez rapide de ces granules graisseux ; en même temps, et comme conséquence, il augmente considérablement de masse (C). On constate aussi que la substance amorphe qui réunit entre elles ces granulations, et au sein de laquelle elles se forment, devient de plus en plus tenace et visqueuse. Le vitellus se distingue de plus en plus de la [illegible] de l'ovule et s'en écarte en laissant entre elle[illegible] un espace clair, résultant soit d'une distensio[illegible]ielle de cette dernière, soit de changements év[illegible]. C'est le corps qui formait le noyau de la cellule q[illegible]se creusant d'une cavité, devient celui qui, dans l'[illegible]le prêt à être fécondé, a été appelé *vésicule germinat*[illegible] (B), *vésicule de Purkinje*, etc. ; en d'autres termes[illegible]est parce qu'on n'avait pas encore suivi le mode d'é[illegible]lution de l'ovule, ni, par suite, déterminé la provena[illegible]ce de chacune de ses parties, qu'on a donné à ces corps ces dénominations spéciales, comme s'il s'agissait de parties sans analogues avec ce qu'on observe dans beaucoup des éléments anatomiques. De même que la *vésicule germinative* n'est que le noyau agrandi et devenu vésiculeux dans la cellule par laquelle l'œuf commence, la *tache germinative* (A) n'est aussi que le nucléole de ce noyau qui s'est accru dans les mêmes proportions, mais ce n'est pas davantage une partie spéciale sans analogie avec celles qu'on observe sur beaucoup d'autres espèces d'éléments anatomiques. — On désigne à tort sous le nom d'*ovule*, chez les plantes phanérogames (V. Embryonnaire), l'état de la graine avant et pendant la période de floraison. Ce mot désigne alors un organe composé d'une tunique externe (*testa* ou *primine*), d'une tunique interne (*tegmen* ou *secondine*), d'un corps charnu formé d'une masse de tissu utriculaire (*nucelle*, *nucléus* ou *tercine*), dans lequel se trouve le *sac embryonnaire* (V. ce mot) ou ovule proprement dit ([illegible]*ios* ou *quintine*). V. Suspenseur. La base de l'[illegible] est fixée au trophosperme (*placentaire* ou *placenta*) par un petit filament cellulo-vasculaire, ou funicule (*podosperme* ou *cordon ombilical*), et le point où il est fixé à l'ovule est le *hile* ou *ombilic*. L'*ovule proprement dit des plantes phanérogames* est ce qu'on appelle ordinairement le *sac embryonnaire*. Le mot *ovule* désigne, en anatomie et en physiologie animale, un organe spécial, duquel dérive directement l'embryon. Importé de la science des animaux dans celle des végétaux, le mot *ovule* doit conserver, dans celle-ci, le sens qu'il a dans la science pour laquelle il a été créé, et ne désigner que les parties qui ont la même structure, sous peine de confusion. Or, dans l'appareil complexe que représente ce qu'on appelle l'ovule des végétaux, il n'y a que le *sac embryonnaire* ou *embryosac* (Tulasne) qui ait les caractères indiqués comme propres à l'ovule. La paroi représente la membrane *vitelline*, son contenu ou matière plastique est analogue au *vitellus* chez les animaux. Il paraît ainsi : au centre de la masse de tissu cellulaire qui constitue le nucelle, se montre avant la fécondation une cellule qui, dès l'instant où on l'aperçoit, se distingue déjà, par sa forme ovale, ou quelquefois sphérique, des cellules polyédriques de l'organe dans lequel elle naît. Elle s'en distingue, en outre, par son contenu plus granuleux et grisâtre, qui, si petite

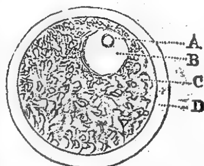


Fig. 326.

que soit cette cellule, présente déjà un aspect muqueux particulier, différent du liquide homogène ou parsemé de grains de chlorophylle que renferment les cellules du nucelle. Dans certaines plantes (crucifères, aurantiacées), il peut y avoir plusieurs ovules (sacs embryonnaires) dans un seul nucelle. Souvent ils sont allongés en tubes plus ou moins irréguliers, d'inégales longueurs, à parois d'une grande diaphanéité, à contenu granuleux. V. OVAIRE.

OVULÉ, ÉE. adj. [*ovulatus*]. Se dit d'un ovaire ou d'une de ses loges qui renferme un ou plusieurs ovules, par opposition à *inovulé*, pour le cas où les loges manquent d'ovule.

OVULIGÈRE. adj. [de *ovule*, et *gerere*, porter]. Qui porte des ovules ; tels sont les ovaires de certains animaux, à la surface desquels font saillie les ovules. — S'est dit de corps hydatiformes, trouvés dans l'articulation du poignet. V. BOURSES *synoviales*.

OXACIDE. s. m. [all. *Sauerstoffsäure*, angl. *oxacid*, it. *ossacido*, esp. *oxacido*]. Acide qui résulte de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène. Un exemple fera comprendre la règle de la nomenclature des oxacides. Les cinq combinaisons du chlore avec l'oxygène, rangées d'après les proportions croissantes d'oxygène, portent les noms suivants : *acide hypochloreux* pour le moins oxygéné, puis *acides chloreux*, *hypochlorique*, *chlorique* et *hyperchlorique*.

OXALATE. s. m. [*oxalas*, all. *oxalsaures Salz*, angl. *oxalate*, it. *ossalato*, esp. *oxalato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oxalique avec les différentes bases. Il y a des oxalates neutres, des oxalates acidules ou *binoxalates*, des oxalates acides ou *quadroxalates*, et des oxalates basiques ou *sous-oxalates*.

Oxalate d'ammoniaque. On le fait en traitant par l'acide oxalique le carbonate d'ammoniaque. Ce sel est un réactif précieux en chimie pour reconnaître la présence de la chaux, dont il indique les plus petites quantités, lorsque les liqueurs sont privées de tout excès d'acide.

Oxalate de chaux ($C^2O^3,CaO,2HO$) [*oxalate calcaire*, *oxalate calcique*, *pierre murale*]. Il se rencontre dans l'économie sous forme cristallisée. Ce sont des octaèdres dérivant du type cubique, ainsi que le prouve leur propriété de rester sans couleur et éteints dans le champ du microscope muni de l'appareil polarisateur. Ce sel forme quelquefois à lui seul la totalité de certains calculs (calculs mûraux), ou encore des couches enveloppant un noyau d'acide urique. C'est, après l'acide urique, le composé qu'on trouve le plus souvent comme noyau des calculs. Il existe normalement dans l'urine de cheval.

Oxalate de potasse. On le fait en neutralisant l'oxalate acide par la potasse ; il n'est d'aucun intérêt, non plus que l'*oxalate acidule* ou *binoxalate de potasse*.

Oxalate acide de potasse (*sel d'oseille*). Ce sel existe naturellement dans toutes les espèces du genre *Oxalide* et dans le *Rumex acetosa*, L. On le retire spécialement du suc de l'*Oxalis acetosella*, L. (alleluia), au moyen de l'évaporation et de la cristallisation. Il est blanc, demi-transparent, d'une saveur très-acide ; il est moins soluble dans l'eau froide que l'oxalate acidule. Il contient quatre fois autant d'acide que l'oxalate neutre ; c'est par conséquent un *quadroxalate*. Il précipite la chaux de toutes ses combinaisons salines. Ce sel est rafraîchissant ; il a été longtemps employé pour faire les limonades sèches et les pastilles contre la soif.

Oxalate d'urée. Lorsqu'on met de l'acide oxalique au contact de l'urée pure ou presque pure, il se précipite de l'oxalate d'urée qui présente toutes les formes dérivées des prismes rectangulaire et rhomboïdal droit.

OXALHYDRIQUE ou **OXYSACCHARIQUE** (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique faible sur la cellulose, très-soluble dans l'eau, non cristallisable. ($C^{13}H^8O^5$.)

OXALIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine des tropéolées et des géraniacées, à 10 étamines monadelphes à la base. L'*Oxalis acetosella*, L., était employé comme rafraîchissant et antiscorbutique. Il est encore employé à l'extraction du sel d'oseille ou oxalate acide de potasse. L'*Oxalis crenata*, Jacquin, originaire du Pérou, a des racines fibreuses qui portent des tubercules amylacés, légèrement acides, alimentaires.

OXALIQUE. adj. [all. *Oxalsäure*, angl. *oxalic*, it. *ossalico*, esp. *oxalico*]. — *Acide oxalique* (C^2O^3). Découvert par Bergmann dans le sel d'oseille, il existe dans beaucoup d'autres substances, les *Rumex*, les lichens, les rhubarbes et les pois chiches, etc., soit libre, soit en combinaison. Il est le résultat de la calcination de la potasse avec des matières végétales, de l'action de l'acide azotique sur le sucre, la fécule, etc. Il cristallise en longs prismes carrés, incolores, transparents, solubles dans l'eau, plus à chaud qu'à froid, et solubles dans l'alcool. Il est vénéneux. Pris par mégarde pour du sulfate de magnésie, à la dose de 16 à 32 grammes, il a produit la mort en quelques minutes. — *Éther oxalique* ($C^4H^5O.C^2O^3$). Produit par distillation de l'alcool sur l'acide oxalique. Incolore, aromatique, bout à 184°.

OXALOVINATE. s. m. [esp. *oxalovinato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison d'une base avec l'acide oxalovinique (Dumas et Boullay).

OXALOVINIQUE. adj. — *Acide oxalovinique*, *acide éthéroxalique*, *oxaléthérique* et *vinoxalique ; bioxalate d'hydrogène carboné*, *bioxalate d'éther*, *oxalovinate normal*, *oxalate acide* ou *bioxalate d'oxyde d'éthyle*, *bioxalate éthylique*). Liquide très-acide peu stable, produit de l'action de la potasse sur l'éther oxalique. ($C^8H^6O^8$.)

OXALURIE. s. f. Dépôt d'oxalate de chaux dans l'urine ; conditions qui le causent. L'oxalurie se montre le plus ordinairement dans la dyspepsie, dans la spermatorrhée et dans les affections de la moelle épinière. Il n'est pas rare non plus que les sédiments de l'urine présentent des cristaux d'oxalate de chaux dans la phthisie pulmonaire, dans le rhumatisme chronique et dans la goutte avec de l'acide urique. L'oxalate de chaux est très-fréquemment allié à l'acide urique ou aux urates dans les calculs ; or cette coïncidence, qui a été souvent aussi constatée dans les sédiments urinaires, conduit à penser que l'oxalurie était quelquefois due à une modification des dispositions morbides qui entraînent l'excrétion de l'acide urique et des urates (Gallois). Le meilleur moyen de faire cesser l'excrétion de l'oxalate de chaux par les urines est l'usage des eaux minérales alcalines (Gallois).

OXALURIQUE ou **ANABÉNIQUE** (ACIDE). Produit de la décomposition de l'acide parabanique par l'ammoniaque. C'est une poudre cristalline, blanche, qui se décompose, par une longue ébullition dans l'eau, en oxalate d'urée et d'acide oxalique libre. Il est un des résultats de l'action continuée de l'oxygène sur l'acide urique. ($C^6H^4O^7Az^2$.)

OXAMÉTHANE. s. m. [*oxaminate d'oxyde d'é-*

thyle, all. *Oxamethan*, esp. *oxametana*]. Produit de l'action de l'ammoniaque sur l'éther oxalique ; cristallisable, incolore ; fond à 100° ; bout à 220° ; volatil ; difficilement soluble dans l'eau, facilement dans l'alcool. ($C^8H^7O^6Az$.)

OXAMÉTHYLANE. s. m. [*oxaminate d'oxyde de méthyle*]. Produit de l'action de l'ammoniaque gazeuse sur l'éther oxalométhylique. Masse cristalline, blanche, soluble dans l'alcool bouillant. ($C^6H^5O^6Az$.)

OXAMIDE. s. f. [all. *Oxamid*, angl. *oxamide*, esp. *oxamida*]. ($C^2H^2O^2Az$.) Produit de distillation de l'oxalate d'ammoniaque. Poudre blanche, neutre, presque insoluble dans l'eau, à peine dans l'alcool et l'éther, sans goût ni odeur.

OXAMINIQUE ou **OXAMIDO-OXALIQUE** (ACIDE). Produit de l'action de l'ammoniaque gazeuse privée d'alcool sur les éthers amylo-méthylo et éthylo-oxalique. Poudre cristalline, blanche, granuleuse. ($C^4H^2O^5Az$.)

OXAMIQUE. adj. *Acide oxamique* ($C^2O^2AzH^2.C^2O^3$). Acide dont l'oxaméthane serait l'éther (oxamique).

OXAMYLANE. s. m. [*oxaminate d'oxyde d'amyle*]. Produit de l'action de l'ammoniaque sur l'éther oxalo-amylique. Cristallisable en croûtes informes ; il se décompose dans l'eau bouillante. ($C^{14}O^6H^{13}Az$.)

OXANILIDE. s. m. [$AzH(C^{12}H^5, C^2O^2$]. Produit de l'action de la chaleur sur l'oxalate d'aniline. Cristallise en feuillets blancs ; insoluble dans l'eau bouillante, l'éther et l'alcool.

OXATYLE. s. m. Radical hypothétique (C^2) de l'acide oxalique et de ses dérivés.

OXÉLÆON. s. m. [ὀξέλαιον, de ὄξος, vinaigre, et ἔλαιον, huile]. Médicament fait d'huile et de vinaigre.

OXÉOLÉ. s. m. [it. *osseolato*, esp. *oxeolado*]. V. ACÉTOLÉ.

OXIMIDE. s. m. V. CYANAMÉLIDE.

OXOLYINE, et non **OXOLUINE**. s. f. [de ὄξος, vinaigre, et λύω, je dissous] (Leconte et de Goumoëns). Portion des substances organiques azotées (fibrine, albumine, etc.) qui est soluble dans l'acide acétique, cristallisable. L'*anoxolyine* [α privatif, et ὄξος, λύω] est la portion de ces substances qui reste indissoute. Ce sont des produits d'altération tels qu'en fournissent ces substances, quand on les traite par l'acide chlorhydrique (V. ÉPIDERMOSE), par la potasse (V. PROTÉINE).

OXYACANTHINE. s. f. Corps qui se trouve dans l'écorce du *Berberis vulgaris*, L. (épine-vinette), en même temps que la berbérine. Elle est blanche, jaunit à l'air, est très-amère ; elle fond et se décompose à une haute température en donnant des produits ammoniacaux.

OXYBASE. s. f. Oxyde qui joue le rôle de base.

OXYBROMANISYLE. s. m. [*acide bromanisylique*]. ($C^{16}H^7O^4Az$.) Produit de l'action du brome sur l'acide anisylique. Cristallisable en aiguilles blanches brillantes.

OXYBROMÉLAYLE. s. m. [*brométher lourd*, *oxybromélayle triple*]. Produit de décomposition de l'éther par le brome. Fluide, très-mobile, incolore, plus lourd que l'acide sulfurique : odeur éthérée pénétrante, saveur sucrée, tenace, et agissant fortement sur l'appareil lacrymal. ($C^4H^4O^3Br^3$.)

OXYBROMOKAKODYLE. s. m. [*bromokakodyle basique*]. Produit de décomposition, par l'eau, du bromokakodyle simple. Corps jaune, devenant incolore par la chaleur, et reprenant sa teinte jaune par le refroidissement. ($C^{16}H^{24}Az^4OBr^3$.)

OXYBROMOKAKODYLIQUE (ACIDE). Corps aussi appelé *superbromide basique de kakodyle ;* obtenu comme l'acide oxychlorokakodylique, mais en se servant d'acide bromhydrique et opérant à 0°. Liquide, lourd, sirupeux, incolore, sans odeur, décomposé par l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool.

OXYBROMURE. s. m. [esp. *oxibromuro*]. Combinaison d'un bromure avec un oxyde.

OXYCHLORACÉTYLATE DE CHLOROBENZOYLE. s. m. [*éther benzoïque chloré*]. Produit de la décomposition de l'éther benzoïque par le chlore. Liquide, incolore, légèrement fumant, d'une odeur suffocante. ($C^{18}H^8O^3Cl^3$.)

OXYCHLORACÉTYLE. s. m. [*oxyde de chloracétyle, éther chloré*]. Produit de l'action du chlore sur l'éther sulfurique. Liquide transparent, de goût et d'odeur de fenouil, décomposable à la distillation. ($C^4H^3O.Cl^2$.)

OXYCHLORATE. s. m. [*oxychloras*, esp. *oxiclorato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide oxychlorique avec les bases.

OXYCHLORÉLAYLE. s. m. V. CHLORÉLAYLE.

OXYCHLORIQUE. adj. [esp. *oxiclorico*]. V. PERCHLORIQUE.

OXYCHLOROCARBONIQUE (ACIDE). Corps obtenu par action du chlore, à la lumière, sur l'éther méthylique monochloruré (V. CHLORÉTHÉRAL). C'est un liquide d'une odeur extrêmement forte. (C^2OCl^3.)

OXYCHLOROCARBONIQUE (ÉTHER). Corps produit par action de l'acide oxychlorocarbonique sur l'alcool absolu. Fluide incolore, sans action sur le tournesol, d'odeur agréable ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. ($C^6H^5O^4Cl$.)

OXYCHLOROFORMYLE. s. m. [*oxyde de chloroformyle*, *éther méthylique bichloruré*]. Produit d'action du gaz chlore sur l'oxyde de méthyle gazeux. Liquide léger, très-mobile, agissant sur la sécrétion des larmes. (C^2HOCl^2.)

OXYCHLOROKAKODYLE. s. m. Produit obtenu par distillation de l'oxyde de kakodyle avec l'acide chlorhydrique ; analogue au chlorokakodyle, mais il a une odeur plus faible et il donne des vapeurs blanches à l'air. ($C^{16}H^{24}Az^4OCl^3$.)

OXYCHLOROKAKODYLIQUE (ACIDE). Aussi appelé *superchloride basique de kakodyle.* Il est obtenu en concentrant sur la chaux et l'acide sulfurique une solution d'acide kakodylique dans l'acide chlorhydrique. Cristallisable, sans odeur, d'un goût très-acide ; fond à 100° en un liquide incolore. ($C^4H^6O^2AzCl$.)

OXYCHLORONAPHTALÉNOSE. s. m. ($C^9H^4OCl^3$). Corps qui se forme en même temps que l'oxychloronaphtalose. Cristallisable, incolore, brillant ; il fond à 160°.

OXYCHLORONAPHTALOSE. s. m. ($C^{20}H^5O^3Cl^2$). Corps qui se produit en chauffant pendant plusieurs jours la chloronaphtaline dans l'acide nitrique. Jaune, brillant, noircissant à la lumière ; insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther ; fond à 98° ; volatil sans décomposition.

OXYCHLORURE. s. m. [angl. *oxychlorid*, *oxychloruret*, it. *ossicloruro*, esp. *oxicloruro*]. Combinaison d'un chlorure avec un oxyde. L'*oxychlorure de mercure* résulte de l'action de l'ammoniaque sur une dissolution de deutochlorure de mercure. On l'a quelquefois employé en médecine.

OXYCHROMIQUE. V. PERCHROMIQUE.

OXYCOÏE. s. f. Mot mal formé pour *oxyécoïe*.

OXYCRAT. s. m. [*oxycratum*, de ὀξύς, aigre, et κρᾶσις, mélange; all. *Oxycrat*, angl. *oxycrat*, it. *ossicrato*, esp. *oxicrato*]. Mélange d'eau et de vinaigre. Boisson rafraîchissante, antiseptique, et quelquefois un peu astringente, si l'on y met une dose de vinaigre un peu forte.

OXYCYANOBENZOYLE. s. m. ($C^{16}H^5O^2Az$). Corps obtenu en distillant le chlorobenzoyle avec le cyanure de mercure. Liquide incolore qui se colore rapidement en jaune; d'une odeur forte, portant aux larmes, et analogue à celle de l'acide prussique.

OXYCYANOPICRAMYLE. s. m. ($C^{42}H^{18}O^4Az^2$). Corps obtenu par réaction d'une solution de potasse sur l'essence d'amandes amères mêlée à l'acide prussique pur. Corps floconneux, blanc ou légèrement verdâtre. Il se dissout avec une couleur verte dans l'acide sulfurique et devient bientôt rouge.

OXYCYANURE. s. m. [it. *ossicianuro*, esp. *oxicianuro*]. Combinaison d'un cyanure avec un oxyde.

OXYDABLE. adj. [*oxydabilis*, esp. *oxidable*]. Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène.

OXYDATION. s. f. [*oxydatio*, all. *Oxydirung*, angl. *oxydation*, it. *ossidazione*, esp. *oxidacion*]. Action de combiner un corps avec de l'oxygène, lorsqu'il en résulte la production d'un ou de plusieurs oxydes ou acides.

OXYDE. s. m. [*oxydum*, all. *Oxyd*, angl. *oxyde*, it. *ossido*, esp. *oxido*]. Composés neutres ou à réaction alcaline d'oxygène et d'un métalloïde ou d'un métal. Le terme *oxyde* est un terme générique qui a un sens absolu et désigne un groupe de composés nombreux en espèces. Il n'est donc point synonyme de *base* (V. ce mot), ni d'*alcali* (V. ce mot), et il n'a pas deux sens, l'un relatif, l'autre absolu, comme le terme *acide* (V. ce mot). Il y a, en effet, des oxydes qui ne jouent jamais le rôle de base; tel est le *peroxyde de manganèse*, etc. — A part les caractères compris dans la définition précédente, et relatifs aux réactions ainsi qu'à la composition élémentaire, les oxydes présentent les caractères les plus variés d'une espèce à l'autre. On les sépare ordinairement en quatre divisions, d'après leurs propriétés dominantes : 1° *Oxydes basiques*, qui se combinent facilement et énergiquement avec les acides. Très-nombreuse en espèces importantes, cette division comprend : *a*, les *oxydes alcalins* (soude, potasse, lithine, etc.); *b*, les *oxydes terreux* (chaux, magnésie, baryte, strontiane, etc.); *c*, les *oxydes basiques métalliques* (oxydes de fer, de cuivre, de plomb, de mercure, de zinc, etc.). 2° *Oxydes indifférents*, qui sont capables de jouer le rôle d'acides avec les bases puissantes surtout, et le rôle de bases avec les acides, surtout ceux qui sont puissants; tel est le protoxyde d'hydrogène, ou eau, et certains de la division précédente, comme l'*alumine*, etc. 3° *Oxydes singuliers*, qui ne s'unissent ni aux acides qui chassent leur oxygène, ni aux bases qui les décomposent en oxyde et en acide; tels sont le peroxyde de manganèse et le sous-oxyde de plomb. 4° *Oxydes salins*, qui résultent de la combinaison d'un oxyde métallique basique avec un oxyde plus oxygéné du *même métal;* tels sont l'oxyde magnétique de fer, l'oxyde brun de chrome, etc. Ce sont de véritables sels qui seront bientôt classés dans les sels, comme sont décrits au rang des acides les composés de l'ancienne division des *oxydes acides*, comprenant les acides chromique, plombique, stannique, manganique, antimonique. Certaines hypothèses ont fait quelquefois donner ce nom à des composés ternaires ou quaternaires d'origine organique généralement d'une constitution spéciale (V. LIPYLE), ou résultant de la combinaison de l'oxygène à un composé binaire, ternaire, quaternaire, etc.; mais cet exemple n'est pas suivi. Un même corps simple forme quelquefois plusieurs composés avec l'oxygène. On donne le nom de *protoxyde* à celui dans lequel l'oxygène est au métal comme 1 : 1, et de *sous-oxyde*, *oxydule*, ou *suboxyde*, si l'oxygène est au métal comme 1/2 : 1. Le *sesquioxyde* est celui dans lequel la proportion est comme $\frac{3}{2}$: 1. Le *deutoxyde* ou *bioxyde* renferme 2 d'oxygène pour 1 du corps oxydé, et ainsi des autres, pour les *tritoxyde*, *quadroxyde*, etc. L'oxyde le plus oxygéné connu dans la série des oxydes d'un corps simple reçoit quelquefois, quel qu'il soit, le nom de *peroxyde*. La terminaison en *eux* des oxydes inférieurs (*oxyde manganeux* pour *protoxyde de manganèse*) n'est pas adoptée, parce qu'elle ne se prête pas à la découverte fréquente d'oxydes intermédiaires à ceux qui sont connus. — Berzelius établit la distinction entre les différents *oxydes* d'une même substance, au moyen des terminaisons *eux* et *ique*, et en faisant précéder les dénominations par les prépositions *hypo* et *hyper*, de même que pour les oxacides. Ainsi, il dit : *oxyde ferreux*, *oxyde ferrique*, *oxyde hypermanganique*, pour désigner les degrés d'oxydation de plus en plus avancés. V. ALCALI et BASE.

Oxyde d'antimoine (Sb^2O^2). En chauffant l'antimoine dans un creuset incomplétement fermé, il se dépose sur les parois du creuset, un peu au-dessus du métal fondu, de petits cristaux allongés, brillants, appelés *fleurs argentines d'antimoine*, qui sont émétiques; ils sont formés d'un mélange d'oxyde d'antimoine avec un peu d'*antimoniate d'oxyde d'antimoine*. On obtient l'oxyde pur en versant peu à peu une solution de chlorure d'antimoine dans une dissolution bouillante de carbonate de soude. L'oxyde se sépare sous forme de cristaux. Il est blanc grisâtre, fusible, non décomposé par la chaleur, mais passe facilement à un degré supérieur d'oxydation. — *Oxyde d'antimoine sulfuré*. Il ne paraît pas exister de composés de cette nature, en proportions définies; ce qu'on a pris pour tel est du sulfure d'antimoine dissous dans une plus ou moins grande quantité de protoxyde, et de là la différence entre les oxydes d'antimoine sulfurés vitreux, demi-vitreux, etc. La transparence qu'ont ces composés vient principalement, selon ces chimistes, de la silice qu'ils ont dissoute et enlevée aux creusets de Hesse, dans lesquels ils se font ordinairement; et leur couleur brunâtre vient de l'oxyde de fer qu'ils ont soustrait aux mêmes vaisseaux. En sorte que ces composés, préparés dans des creusets de platine, ont une tout autre physionomie et sont à peine translucides. On en distingue trois : 1° L'*oxyde d'antimoine sulfuré gris*, appelé autrefois *chaux grise d'antimoine*, que l'on obtient en faisant chauffer du sulfure d'antimoine en poudre à un feu doux, et en l'agitant souvent. Il est inusité en médecine. — 2° L'*oxyde d'antimoine sulfuré vitreux* (*verre d'antimoine*), que l'on obtient en faisant chauffer fortement et rapidement l'oxyde d'antimoine sulfuré gris : il est transparent. Il sert particulièrement à la préparation de l'émétique. — 3° L'*oxyde d'antimoine sulfuré demi-vitreux et opaque* (*foie d'antimoine*), qui diffère du précédent en ce qu'il est bien moins vitrifié et contient plus de soufre. Ce dernier oxyde, lavé et réduit en poudre, a été

nommé *safran des métaux* (*crocus metallorum*), à cause de sa couleur d'un brun marron. Il est employé comme purgatif en médecine vétérinaire.

Oxyde d'arsenic. V. ACIDE *arsénieux*.

Oxyde d'azote. Le *gaz oxyde d'azote*, ou *gaz deutoxyde d'azote* (*gaz nitreux*), est incolore, transparent, plus pesant que l'air, sans action sur le tournesol. Il éteint les corps en combustion. Mis en contact avec l'hydrogène, il devient acide et rutilant, en donnant de l'acide azoteux. On l'obtient en traitant la limaille de cuivre par l'acide azotique étendu de son volume d'eau, et recueillant le gaz au moyen de l'appareil hydropneumatique. Il est formé de parties égales en volume d'oxygène et d'azote. — Le *gaz oxydule d'azote*, ou *gaz protoxyde d'azote*, est incolore, inodore, soluble dans l'eau; il fait brûler avec éclat une bougie qui ne présente que quelques points en ignition. Il est formé d'une partie d'azote et d'une demi-partie d'oxygène en volume. On l'obtient en décomposant l'azotate d'ammoniaque dans des vaisseaux fermés, à l'aide de la chaleur. Introduit dans les poumons par la respiration, il détermine l'asphyxie, avec un malaise général et des mouvements convulsifs, chez quelques individus. Chez d'autres, l'asphyxie est accompagnée d'une sensation agréable et d'une sorte de rire; de là le nom de *gaz hilarant* que quelques chimistes lui ont donné. V. ASPHYXIE.

Oxyde de carbone (CO). Corps gazeux dont il est très-important de bien connaître les propriétés. Il est incolore, inodore, brûle à l'air avec une flamme bleuâtre caractéristique et se change en acide carbonique. Sa densité est 0,96; l'eau en dissout peu; il est sans action sur le tournesol, ne se combine ni aux acides ni aux bases, mais se dissout et se combine dans le sous-chlorure de cuivre ammoniacal. On connaît beaucoup de procédés chimiques pour l'obtenir facilement. Toutes les fois que du charbon brûle dans un fourneau où l'oxygène de l'air arrive en quantité insuffisante par rapport à la masse de combustible, il se forme beaucoup d'oxyde de carbone, au lieu d'acide carbonique, qui se produit alors peu abondamment. Au moment où le mélange gazeux arrive à l'air au-dessus du foyer, si la température est encore assez élevée, le gaz acide de carbone s'enflamme et brûle avec une flamme bleue caractéristique; sinon, il se répand dans l'air, qu'il vicie. C'est à la présence de ce gaz que sont dus le malaise général, les douleurs de tête persistantes que l'on ressent lorsqu'on reste près d'un fourneau contenant du charbon en combustion, et que commencent à ressentir les individus qui s'asphyxient par le charbon. L'oxyde de carbone ne noircit pas le sang artériel; il donne au sang veineux une couleur vermeille de vermillon, ainsi que le montrent les expériences de Bernard, qui ont prouvé aussi que les hématies se combinent à ce gaz, et dès lors deviennent inaccessibles à l'oxygène : l'animal meurt faute d'oxygénation des globules du sang. Lors même qu'il est reporté dans l'air pur, si l'action est trop avancée, la mort survient peu à peu, et, dans tous les cas, le rétablissement est long, parce que le retour des globules à l'état normal ou leur remplacement par de nouveaux est lent. Tout traitement trop actif est inefficace après l'intervention de l'air pur : la saignée, par exemple, n'a aucun effet profitable, ainsi que Faure l'a démontré. Tout doit consister à ranimer la sensibilité, à activer la respiration par l'eau froide cinglée au visage et à la poitrine, et à soutenir la vie jusqu'à la guérison du sang. V. ANESTHÉSIE.

Oxyde caséeux. Oxyde caséique. V. LEUCINE.

Oxydes de chlore. Il en existe deux, qui sont à l'état de gaz : 1° Le *protoxyde* (*euchlorine*, *oxyde de chlore*) est d'un jaune verdâtre très-foncé, d'une odeur qui tient de celles du chlore et du caramel. On l'obtient en décomposant le chlorate de potasse par l'acide chlorhydrique. Ce n'est qu'un mélange de chlore et de deutoxyde de chlore en proportion variable. 2° Le *deutoxyde* est d'un vert jaunâtre plus brillant, d'une odeur aromatique. Il résulte de la décomposition du chlorate de potasse par l'acide sulfurique étendu.

Oxydes de cuivre. On distingue : 1° Le *protoxyde*, obtenu en décomposant par une dissolution de potasse le chlorure de cuivre hydraté; 2° le *deutoxyde*, qui se rencontre dans quelques mines. Il est bleu lorsqu'il est hydraté, et brun ou noir quand il est sec. On l'obtient en calcinant au rouge, dans une capsule de platine, de l'azotate de cuivre pur. Il était employé autrefois, sous le nom d'*æs ustum*, comme antiépileptique, et comme émétique et purgatif. Ces deux oxydes sont très-vénéneux.

Oxyde cystique. V. CYSTINE.

Oxydes d'étain. 1° Le *protoxyde*, appelé vulgairement *potée grise d'étain*, est blanc à l'état d'hydrate, et gris noirâtre quand il est desséché. On l'obtient en décomposant le proto-hydrochlorate d'étain par l'ammoniaque, et lavant le précipité. 2° Le *deutoxyde* (*potée blanche d'étain*) est obtenu en traitant la grenaille d'étain par l'acide azotique bouillant. V. STANNIQUE.

Oxydes de fer. On en compte trois. 1° Le *protoxyde* (FeO) ne se rencontre pas libre dans la nature. Pour le faire, on laisse agir à froid de l'acide sulfurique très-affaibli sur un excès de limaille de fer. Lorsque l'action n'a pas lieu, on verse dans la liqueur filtrée une dissolution de potasse caustique, qui en précipite l'oxyde de fer à l'état d'hydrate blanc. Il n'est pas permanent et passe promptement à l'état de deuto et de tritoxyde par son exposition à l'air. Il se forme à la surface des barres de fer (c'est le *fer oxydulé*) quand on les porte à la chaleur rouge; il constitue les *battitures de fer*, regardées aussi comme un *sesquioxyde de fer quadriprotoxydé*. Quand on le prépare en décomposant les deuto-sels de fer par la potasse, le précipité est verdâtre à cause de sa grande division par l'eau; il faut le faire dessécher à l'abri du contact de l'air; alors il est noir : c'est l'*éthiops martial* des anciens chimistes. — 3° Le *tritoxyde* (*safran de Mars astringent*, *colcothar*) est rouge violet : c'est le *sesquioxyde de fer*. On l'obtient en chauffant le fer jusqu'au rouge-cerise, au contact de l'air, et en décomposant par la potasse les sels de fer au maximum. Il est très-répandu dans la nature (Fe^2O^3). A l'état anhydre, cristallisé en rhomboèdres aplatis, il constitue le *fer oligiste*. Dans les fissures des laves volcaniques, il forme le *fer spéculaire* en lames hexagones. En masses rouges compactes, il forme l'*hématite rouge* ou *sanguine*. Pour son hydrate, V. PEROXYDE DE FER HYDRATÉ. — *Oxyde magnétique de fer* (Fe^3O^4). Il se comporte comme une combinaison de protoxyde de fer (FeO) avec le sesquioxyde (Fe^2O^3). Il forme l'aimant naturel et le meilleur minerai de fer. On le trouve en couches épaisses en Suède, dans les terrains anciens, ou cristallisé en octaèdres. Il se produit quand le fer brûle dans l'oxygène, ou à une très-haute température, ou dans la vapeur d'eau.

Oxydes de manganèse. Il y en a trois. 1° Le *prot-*

oxyde (MnO) n'existe pas dans la nature. On l'obtient en décomposant un protosel de manganèse par la potasse ou par la soude. Il est vert quand il est sec, blanc à l'état d'hydrate ; mais il passe promptement au brun, en absorbant l'oxygène de l'air. — 2° Le *sesquioxyde* (*deutoxyde* de quelques auteurs) existe (Mn^2O^3) dans la nature : on l'obtient aussi en décomposant le proto-acétate de manganèse à une chaleur rouge brun. — 3° Le *deutoxyde* (MnO^2) [*tritoxyde* ou *peroxyde* de quelques auteurs, *oxyde noir de manganèse*] est abondamment répandu dans la nature et présente beaucoup de variétés. On doit préférer celui qui est en aiguilles brillantes accolées les unes aux autres. V. MANGANÈSE.— L'*oxyde rouge de manganèse* (Mn^3O^4) s'obtient en calcinant le deutoxyde dans une cornue de grès jusqu'à ce qu'il ne perde plus d'oxygène. Il se comporte comme une combinaison du protoxyde (MnO) avec le sesquioxyde (Mn^2O^3).

Oxydes de mercure. On en connaît deux. Le *protoxyde* fait partie des sels de mercure au minimum, et ne peut pas être obtenu isolé ; car, lorsqu'on précipite un de ces sels par un alcali, on a une poudre noirâtre composée de deutoxyde de mercure et de mercure à l'état métallique. Par l'acide chlorhydrique, cette poudre se transforme en métal et en deutochlorure de mercure. C'est l'*éthiops per se* des anciens chimistes, ainsi appelé parce qu'ils le faisaient en agitant continuellement, et pendant longtemps, une petite quantité de mercure dans une bouteille, dont ils renouvelaient l'air par intervalles. — On obtient le *deutoxyde* en exposant pendant plusieurs mois du mercure à une chaleur convenable, dans un matras qui ne permette à l'air d'y entrer que par une très-petite ouverture, afin d'éviter la volatilisation du métal ; mais on le fait plus ordinairement en calcinant convenablement dans un matras l'azotate acidule de mercure. Cet oxyde est sous forme de paillettes rouges. Fait par le premier procédé, c'est le *précipité per se ;* et, par le second, le *précipité rouge* des anciens. — Le protoxyde de mercure est employé comme antisyphilitique, et le deutoxyde comme escharotique.

Oxydes de molybdène. Il y en a deux. 1° Le *protoxyde de molybdène* (*acide molybdeux*) s'obtient par décomposition d'un molybdate alcalin au contact du zinc. Il est très-avide d'oxygène (MoO). — 2° Le *bioxyde de molybdène* (MoO^2) se retire du molybdate d'ammoniaque décomposé par la chaleur. Il est en poudre cristalline brun-rougeâtre. Son hydrate ressemble à l'hydrate de sesquioxyde de fer. Ces deux oxydes donnent des sels avec les acides.

Oxyde d'omichmyle [ὀμιχμα, urine]. Scharling propose de donner ce nom à la substance résinoïde que l'on retire de l'urine. (Berzelius et Proust.)

Oxydes d'or. La médecine ne s'intéresse qu'au deutoxyde, qui est brun, et qu'on emploie quelquefois en thérapeutique ; mais on préfère le *chlorure d'or*.

Oxydes de plomb. Il en existe trois. Le *protoxyde*, ou *oxyde de plomb jaune*, se fait en fondant du plomb et l'agitant jusqu'à ce qu'il soit entièrement converti en pellicules grisâtres, que l'on réduit en poudre, et que l'on calcine de nouveau en remuant continuellement jusqu'à ce que la poudre ait pris une couleur jaune : c'est le *massicot*. Cet oxyde, chauffé jusqu'au rouge, se fond et constitue la *litharge* ou l'*oxyde de plomb demi-vitreux*. Si l'on met le massicot réduit en poudre fine dans un fourneau à réverbère, et qu'on le remue continuellement, il se change, après un certain temps, en une poudre rouge appelée *minium :* c'est le *deutoxyde de plomb*. Le minium du commerce contient ordinairement du protoxyde de plomb et quelquefois du deutoxyde de cuivre. Si l'on chauffe le minium jusqu'au point de le fondre, il perd de son oxygène à l'état de litharge ou massicot fondu. Si on le traite avec l'acide azotique, une portion seulement s'y dissout, et l'autre se change en une poudre brune qui est le *tritoxyde* ou *peroxyde de plomb* (*oxyde de plomb puce*). Le minium est considéré aujourd'hui comme un composé de proto et de tritoxyde. Mais les miniums du commerce renferment ces deux oxydes dans des proportions variables, tandis que celui qui est pur renferme 2 atomes de *protoxyde* et 1 de *bioxyde*. — La litharge et le minium entrent dans quelques préparations emplastiques.

Oxydes de potassium. Le potassium se combine avec l'oxygène, et donne lieu à deux oxydes. 1° Le *protoxyde*, inusité en médecine à l'état pur, fait la base des sels de potasse ; uni à l'eau, il produit l'*hydrate de protoxyde de potassium* ou la *potasse* (V. ce mot). — 2° Le *deutoxyde* ou *peroxyde*, jaune verdâtre, se prépare en mettant le potassium avec un excès d'oxygène et chauffant. Il contient trois fois autant de ce principe que le protoxyde. L'eau en dégage l'oxygène excédant, et le ramène au premier degré d'oxydation.

Oxydes de sodium. On peut répéter pour le sodium la même chose que pour le potassium. Il produit comme lui un *peroxyde* et un *protoxyde* qui fait la base des sels de soude, et qui, à l'état d'*hydrate*, constitue la *soude*. V. ce mot.

Oxyde urique ou *oxyde xanthique*. [*Acide ureux*, *xanthine*, all. *Harnoxyd*, *harnige Saüre*]. Marcet a désigné par ce nom une matière très-rare qu'il a trouvée composant la substance d'un calcul vésical examiné par lui ; depuis, Wœhler et Liebig en ont analysé un semblable. L'*oxyde xanthique* a la propriété de se dissoudre dans la potasse et dans l'acide azotique, en donnant lieu à une solution d'un jaune-citron très-beau ; évaporé à siccité à une douce chaleur, le résidu est jaune et soluble dans l'eau. L'oxyde xanthique présente un aspect cireux ; il est assez dur. Dissous dans la potasse et traité par l'acide carbonique, il laisse précipiter une poudre blanche d'*oxyde xanthique* pur, avec les caractères indiqués tout à l'heure. Il contient un équivalent d'oxygène de moins que l'acide urique et réagit tout autrement que celui-ci. ($C^5H^2Az^2O^3$.)

Oxyde de zinc. On le fait le plus ordinairement en portant au rouge du zinc dans un creuset, et l'agitant dès qu'il est fondu. Le zinc brûle avec une flamme blanche, dont une portion se condense, à la partie supérieure du creuset, en flocons laineux d'une grande légèreté : de là les noms de *pompholyx*, *lana philosophica*, *nihil album*, *fleurs de zinc*, que les anciens avaient donnés à cet oxyde. — On l'emploie comme antispasmodique, à la dose de 10 à 60 centigrammes, spécialement dans l'épilepsie. Il entre dans les pilules de Méglin, avec la jusquiame noire et l'ellébore noir.

OXYDÉ, ÉE. adj. [all. *oxydirt*, it. *ossidato*]. Se dit d'un corps qui se trouve à l'état de combinaison avec l'oxygène.

OXYDULE. adj. et s. m. [all. *Oxydul*, it. *ossidulo*, esp. *oxidulo*]. Se dit d'un degré inférieur d'oxydation d'un corps qui en a plusieurs.

OXYDULÉ, ÉE. adj. [esp. *oxidulado*]. Qui est passé à l'état d'oxydule.

OXYÉCOÏE. s. f. [*oxyecoia*, ὀξυηκοΐα, de ὀξὺς, aigu, et ἀκούειν, entendre]. Acuité excessive du sens de l'ouïe.

OXYFLUOROKAKODYLIQUE (ACIDE). Corps aussi nommé *superfluoride basique de kakodyle*, obtenu par réaction de l'acide kakodylique sur l'acide fluorhydrique. Cristallisable, sans odeur, décomposé par la chaleur. ($C^{12}H^{21}O^6Az^3Fl^3$.)

OXYFLUORURE. s. m. [esp. *oxyfluoruro*]. Combinaison d'un fluorure avec un oxyde.

OXYGÉNABLE. adj. [all. *oxydirbar*, it. *ossigenabile*, esp. *oxigenable*]. Qui est susceptible d'oxygénation.

OXYGÉNATION. s. f. [angl. *oxygenation*, it. *ossigenazione*, esp. *oxigenacion*]. Ce mot a été usité quelquefois dans le sens d'*oxydation* (V. ce mot) ; mais il signifie plus particulièrement toute dissolution ou autre combinaison de l'oxygène avec un corps quelconque, soit qu'il y ait production directe de composés oxygénés nouveaux, comme dans le cas de l'*oxydation*, soit qu'il ne s'en produise aucun, du moins directement, comme dans le cas de certaines huiles siccatives. C'est dans ce dernier sens qu'on dit *oxygénation du sang*, et non *oxydation du sang*.

OXYGÈNE. s. m. [*oxygenium*, de ὀξὺς, acide, et γεννάω, j'engendre ; all. *Sauerstoff*, angl. *oxygen*, it. *ossigeno*, esp. *oxigeno*]. (*Air déphlogistiqué*, Priestley ; *air éminemment respirable*, *air vital* et *principe oxygine*, Lavoisier, 1782.) Corps simple découvert par Priestley en 1774, et appelé ainsi parce qu'on crut d'abord qu'il entrait dans la composition de tous les acides, qu'à lui seul était due la production de l'acidité, et que les acides différaient les uns des autres uniquement par la nature des corps combustibles entrant dans leur composition (V. ACIDE). C'est un gaz incolore, inodore, insipide, qu'on obtient en décomposant le peroxyde de manganèse ou le chlorate de potasse par le feu. On introduit le chlorate dans une petite cornue de verre, à laquelle on adapte un tube recourbé propre à conduire le gaz dans des flacons remplis d'eau et renversés sur la cuve hydropneumatique. On chauffe graduellement la cornue à feu nu : le sel fond, le gaz se dégage et va se rendre dans les flacons. Lorsqu'il ne s'en dégage plus, on bouche les flacons sous l'eau, et l'on conserve le gaz pour l'usage, en laissant le goulot des flacons plongé sous ce liquide. 10 grammes de chlorate de potasse fournissent un peu plus de 2 litres et demi d'oxygène. Le résidu que contient la cornue est du chlorure de potassium, et souvent aussi du perchlorate.

OXYGÉNÉ, ÉE. adj. [all. *oxygenirt*, it. *ossigenato*]. Qui est combiné ou mélangé avec l'oxygène. Ce mot est pris quelquefois comme synonyme d'*oxydé* ; mais plus souvent pour dire d'un corps qu'il contient l'oxygène à l'état de dissolution ou de mélange sans être combiné avec lui. — *Eau oxygénée*. V. EAU *oxygénée*.

OXYGENÈSES. s. f. pl. [all. *Oxygenese*, it. *ossigenesi*, esp. *oxigenesis*]. Classe de maladies attribuées à un désordre dans l'oxygénation des organes (Baumes).

OXY-IODIQUE. V. HYPERIODIQUE.

OXY-IODOKAKODYLE. s. m. [*iodokakodyle basique*]. Produit de l'action de quelques gouttes d'eau sur le mélange d'oxyde de kakodyle ou iodokakodyle. Masse cristalline, jaunâtre, pouvant donner de beaux cristaux incolores ; fusible, facilement distillée sans décomposition ; peu soluble dans l'eau, beaucoup dans l'alcool. Il est formé de 3 équivalents de kakodyle, 1 équivalent d'iode et 1 d'oxygène.

OXY-IODURE. s. m. [it. *ossi-ioduro*, esp. *oxi-ioduro*]. Composé d'un iodure et d'un oxyde métallique.

OXYMANGANIQUE. V. MANGANIQUE.

OXYMEL. s. m. [*oxymel*, ὀξύμελι, de ὀξὺς, acide, et μέλι, miel ; all. *Sauerhonig*, angl. *oxymel*, it. *ossimele*, esp. *oximiel*]. Mélange de miel et de vinaigre. On distingue, en pharmacie, l'*oxymel simple*, que l'on fait en mettant cuire ensemble 2 parties de miel et 1 partie de vinaigre ; l'*oxymel colchitique* et l'*oxymel scillitique*, que l'on prépare comme le simple, mais avec du vinaigre scillitique ou colchitique. L'*oxymel simple* est employé comme rafraîchissant, et pour exciter la muqueuse pulmonaire ; on le donne en gargarisme dans les angines. L'*oxymel scillitique* excite plus fortement la muqueuse bronchique : il est diurétique aussi. L'*oxymel colchitique* est son succédané ; il est peu employé.

OXYMÉTRIE. s. f., et non **ACIDIMÉTRIE.** [de ὀξὺς, acide, et μέτρον, mesure]. Procédé de dosage par volumes, qui permet d'évaluer la quantité d'acide libre ou de sel acide renfermé dans une substance quelconque. La saturation des bases par les acides sert de point d'arrêt dans ce procédé qui s'exécute au moyen d'une liqueur alcaline normale ou titrée, c'est-à-dire de l'eau contenant en solution un poids déterminé de carbonate alcalin (carbonate de potasse ou de soude), ou mieux d'alcali pur (potasse ou soude). La liqueur est ensuite étendue de manière à occuper un volume déterminé. Le point d'arrêt est accusé par la production ou la destruction d'une matière colorante (teinture ou papier de tournesol).

OXYOPIE. s. f. [*oxyopia*, de ὀξὺς, aigu, et ὤψ, œil, vue ; all. *Oxyopie*, *Scharfsichtigkeit*, it. *ossiopia*, esp. *oxiopia*]. Vue plus perçante qu'elle ne l'est ordinairement.

OXYOSPHRÉSIE. s. f. [*oxyosphresia*, de ὀξὺς, aigu, et ὄσφρησις, olfaction]. Olfaction devenue plus sensible qu'à l'ordinaire.

OXYPHLOGOSE. s. f. [de ὀξὺς, aigu, et φλόγωσις, inflammation]. Inflammation très-intense, suraiguë (Lobstein).

OXYPHLEGMASIE. s. f. [de ὀξὺς, aigu, et φλεγμασία, phlegmasie]. S'est dit d'une inflammation violente.

OXYPHONIE. s. f. [*oxyphonia*, de ὀξὺς, aigu, perçant, et φωνὴ, la voix ; it. et esp. *ossifonia*]. Voix aiguë ou perçante.

OXYPHOSPHURE. s. m. [it. et esp. *ossifosfuro*]. Combinaison d'un phosphure avec un oxyde métallique.

OXYPICRIQUE. V. STYPHINIQUE.

OXYPORPHYRINIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'euxanthone. ($C^{26}H^5O^{20}Az^3$.)

OXYPROTÉINE. s. f. [angl. *oxyprotein*]. V. TRITOXYDE *de protéine*.

OXYREGMIE. s. f. [*oxyregmia*, ὀξυρεγμία, de ὀξὺς, aigre, acide, et ἐρευγμὸς, éructation ; it. et esp. *ossiregmia*]. Rapport acide. C'est un symptôme très-ordinaire de la gastrite, ou simplement d'une mauvaise digestion.

OXYRRHODIN. s. m. [*oxyrrhodium*, de ὀξὺς, aigre, et ῥόδον, rose ; it. *ossirodino*, esp. *oxirodino*]. Vinaigre rosat.

OXYSACCHARIQUE. adj. V. OXALHYDRIQUE.

OXYSACCHARUM. s. m. [de ὀξὺς, aigre, acide, et σάκχαρον, sucre ; it. *ossisaccharo*, esp. *oxisacaro*]. Mélange de sucre et de vinaigre. Les anciens y fai-

-saient souvent dissoudre du verre d'antimoine ou de la scille, ce qui constituait l'*oxysaccharum vomitivum* ou l'*oxysaccharum scilliticum*.

OXYSEL. s. m. [it. *ossisale*, esp. *oxisal*]. Nom donné aux sels formés d'un acide et d'une base binaire contenant tous deux de l'oxygène. Ce sont les plus nombreux après ceux à acide d'origine organique, et c'est à eux que s'appliquent sans exception les lois de la double décomposition des sels et autres caractères généraux.

OXYSEPTONIQUE (Acide). L'acide azotique.

OXYSULFACÉTYLE. s. m. [*éther sulfuré*]. Produit de l'action du gaz sulfhydrique sur l'oxychloracétyle. Cristallisable, d'odeur chlorosulfureuse faible; fond à 120° ou 123° centigr., et se prend en masse résineuse; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. ($C^4H^3OS^2$.)

OXYSULFOBENZOYLE. s. m. ($C^{14}H^5O^2S$). Produit obtenu en distillant le chlorobenzoyle sur le sulfure de cuivre jaune. Cristallin, odeur désagréable; décomposé par ébullition dans l'eau.

OXYSULFOBROMOSPIROYLIQUE (Acide). Produit de décomposition de l'acide bromospiroylique par le gaz sulfhydrique. Corps brun, résineux, non cristallisable; fond un peu au-dessus de 100° centigr., et se décompose sans distiller. ($C^{14}H^5O^2S^2Br$.)

OXYSULFOCHLORACÉTYLE. s. m. [*éther chlorosulfurique*]. Produit de l'action du gaz sulfhydrique sur l'oxychloracétyle. Cristallisable, jaune, soluble dans l'eau et dans l'alcool. (C^4H^3OSCl.)

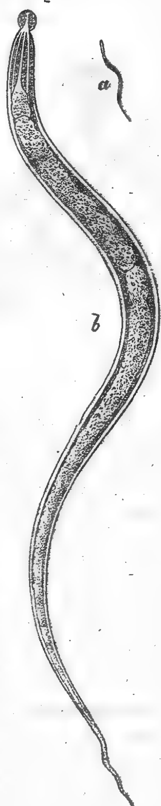


Fig. 327.

OXYSULFURE. s. m. [angl. *oxysulfuret*, it. *ossisulfuro*, esp. *oxysulfuro*]. Combinaison d'un sulfure avec un oxyde.

Oxysulfure d'antimoine. V. Kermès *minéral*.

OXYSYLVIQUE (Acide) [*acide sylvique amorphe*]. Corps obtenu en abandonnant pendant plusieurs semaines à l'air la solution alcoolique d'acide sylvique cristallisable.

OXYTARTRE. s. m. L'acétate de potasse.

OXYURE. s. m. [*oxyurus*, de ὀξύς, aigu, et οὐρά, queue; all. *Spitzschwanzwurm*, *Madenwurm*, angl. *thread* ou *maw-worm*, it. *ossiuro*, esp. *oxiuro*]. L'*oxyure vermiculaire* (*Oxyurus vermicularis*, Bremser), *Ascaris vermicularis*, L.), est un helminthe nématoïde à corps rond, un peu rigide et élastique, plus gros au milieu qu'aux deux extrémités; terminé en arrière, chez les femelles, par une queue longue et aiguë. La bouche est orbiculaire, terminale, grande. Le mâle (Fig. 328, *a*) est long de 3 à 4 millimètres seulement, linéaire, obtus à son extrémité antérieure, un peu renflé à son extrémité postérieure, qui est contournée en spirale sur elle-même et un peu obtuse. La femelle (Fig. 327, *a*) est longue de 8 à 10 millimètres, atténuée en arrière. On fait périr facilement ce ver par des lavements d'infusion d'absinthe et de semen-contra, ou par des frictions d'onguent mercuriel à l'anus. On le rencontre surtout chez les enfants, et quelquefois chez les adultes. Il peut, chez les femmes, gagner la vulve. Il se fait surtout remarquer par des démangeaisons insupportables. V. Entozoaire.



Fig. 328.

OZANORE ou plutôt **OZÆNORE** et non **OSANORE.** s. m. et adj. [de ὄζαινα, puanteur, et ὠρέω, j'ai soin]. *Pièces* dites *ozanores* (dents et cuvette), taillées dans la défense de l'hippopotame, d'un seul morceau et façonnées à l'échoppe, sur un moule exact; elles s'adaptent très-bien aux parties. A une légèreté extrême l'hippopotame joint la propriété de happer fortement les surfaces mouillées. Il en résulte que la cuvette adhère intimement aux parties qu'elle touche. La muqueuse elle-même, légèrement excitée par ce contact, se gonfle quelque peu, et, remplissant tous les vides qui auraient pu rester, fixe l'appareil assez solidement pour qu'on soit dispensé de ressorts et de crochets. Mais il faut pour cela que les gencives soient encore notablement saillantes ou qu'il reste des dents servant de point d'appui. Le plus grand inconvénient de ces dents est que l'ivoire jaunit dans la bouche en trois à douze mois, selon les personnes, et prend une mauvaise odeur. Aussi les cuvettes d'or et de platine ou de vulcanite sont-elles préférées.

OZÈNE s. m. [*ozæna*, ὄζαινα, de ὄζειν, sentir mauvais; all. *Ozäna*, it. et esp. *ozena*]. Ulcère de la membrane pituitaire qui donne lieu à une odeur infecte, comparée non mal à propos à celle d'une punaise écrasée : de là le nom de *punais* par lequel on désigne les individus affectés d'ozène. Le siége et la nature précise de cette affection ne sont pas encore bien déterminés, au moins dans beaucoup de cas. Quelques praticiens, ayant observé que cette infirmité est fréquente chez les individus dont le nez est naturellement écrasé, l'attribuent à la rétention du mucus nasal dans les anfractuosités où il est sécrété. L'ozène est quelquefois produit par une inflammation qui succède à la carie d'une dent d'en haut. L'ozène est très-souvent de nature syphilitique, et dépend d'une syphilide papuleuse développée dans les cavités nasales. Les papules ulcérées sont quelquefois suivies d'une carie des os du nez, des cornets ou du vomer, qui ajoute encore à la fétidité. La marche de la maladie est lente, et les douleurs sont peu vives. Dans ce cas, on guérit facilement l'ozène par l'usage interne de l'iodure de potassium, aidé d'injections de *permanganate de potasse*. Ces injections constituent le meilleur traitement de l'ozène idiopathique. V. Permanganate.

OZOCÉRITE. s. f. [de ὄζη, mauvaise odeur, et κηρός, cire]. Sorte de résine ou de cire fossile qui a la plus grande analogie avec la *paraffine*. V. ce mot.

OZONE. s. m. [de ὄζειν, avoir de l'odeur]. Oxygène à un état particulier d'allotropie comparable à celui que présentent le phosphore devenu rouge par l'action de la lumière solaire dans le vide, le chlore soumis à la même influence, qui lui donne ensuite la propriété de se combiner à l'hydrogène par simple mélange à l'obscurité, et le soufre porté à 230° ou

240°, etc. L'oxygène ozonisé a la propriété de se combiner plus rapidement que l'oxygène ordinaire à tous les corps oxydables, de se combiner à froid avec l'azote, avec l'argent, de donner un bioxyde d'argent qu'on n'obtient pas avec l'oxygène ordinaire, et il partage avec les acides azotique et hypoazotique la propriété de décomposer l'iodure de potassium en donnant de la potasse et mettant l'iode en liberté. Il a une odeur forte. On le prépare en soumettant l'air ou l'oxygène à des décharges électriques répétées, ou en décomposant l'eau par la pile, et c'est ainsi que Schœnbein le découvrit à Bâle en 1840. — Fig. 329 : P P′, deux tubes de Bunsen ; F F′, fils conducteurs entrant dans deux tubes de verre et plongeant dans l'eau glacée ; *tt'*, tubes conduisant les gaz de l'eau décomposée : en O, l'oxygène ozonisé ou ozone, et en H, l'hydrogène. On l'obtient aussi en soumettant de l'air ou de l'oxygène à l'action du phosphore humide. L'oxygène retiré du bioxyde de baryum ou de l'eau oxygénée est ozoné. Schœnbein a regardé l'ozone comme un tritoxyde d'hydrogène ; mais la détermination précédente due à Berzelius et Delarive est la mieux démontrée. Sa présence dans l'air est possible, puisqu'il s'y fait des décharges électriques, mais elle n'est pas démontrée. Schœnbein prétend que l'ozone retarde la putréfaction, car il se combine rapidement aux substances miasmatiques provenant de la viande gâtée, et en fait disparaître l'odeur ; l'ozone disparaît promptement des lieux où abondent les substances organiques en voie d'altération ; sa présence dans l'atmosphère purifierait celle-ci, fait peu démontré. Quelques médecins ont vu dans cette idée la démonstration du préjugé qui fait dire que les orages purgent l'air ; mais on sait que cela n'est vrai qu'au point de vue de l'état électrique de l'atmosphère comparé avant et après les orages, car on sait au contraire que les orages, lorsqu'ils ne refroidissent pas l'air, déterminent ou hâtent la putréfaction d'une manière remarquable. L'ozone a une action irritante locale sur la muqueuse bronchique, analogue à celle du chlore ; dans l'air ozonisé, la respiration des animaux s'accélère, des mucosités sont sécrétées abondamment, une bronchite et parfois une pneumonie se développent. L'ozone se fixe aux globules, comme l'oxygène non ozonisé, mais l'expérience montre qu'il n'a aucune action spéciale sur le sang, ce qui se comprend facilement lorsqu'on songe que, par le fait même de sa combinaison à une substance organique ou autre, l'ozone perd les qualités qui en faisaient un corps particulier et irritant. Il est prouvé aujourd'hui qu'il n'y a pas de rapport entre la quantité d'ozone et le choléra. La liaison qui existerait entre ses variations et la production d'autres épidémies n'a pu être prouvée d'une manière péremptoire, même pour les épidémies de grippe, dont l'action irritante de l'ozone semblait pouvoir expliquer les symptômes. V. OZONOMÈTRE.

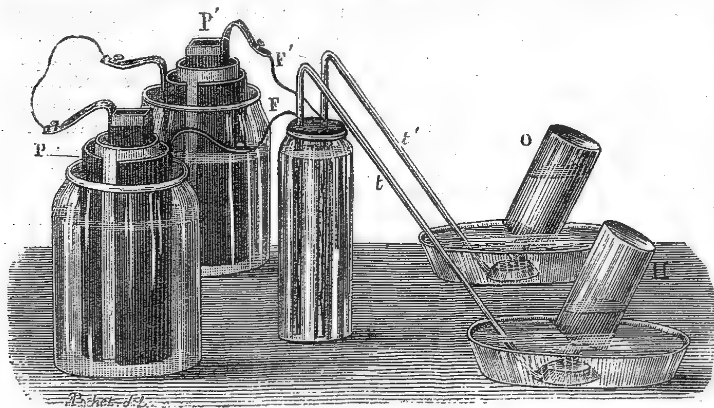


FIG. 329.

OZONÉ. adj. V. OZONISÉ.

OZONIDE. s. m. et adj. Qu'on mette en présence de l'acide chlorhydrique un peroxyde de manganèse, de plomb, d'argent, de nickel, de cobalt, de bismuth ou de vanadium, et l'on obtiendra un protochlorure, du chlore et de l'eau. Schœnbein les nomme *ozonides*. Ils ne donnent pas d'eau oxygénée. Mis en présence de celle-ci, ils donnent un dégagement d'oxygène ordinaire et se décomposent en décomposant l'eau oxygénée ; enfin, ils bleuissent la teinture de gaïac. Les peroxydes de baryum, de calcium, de strontium, mis en présence de l'acide chlorhydrique, ne donneront plus de chlore, mais un protochlorure et de l'eau oxygénée. Ce sont les *antozonides*, qui ont pour caractères de ne pas décomposer l'eau oxygénée, et non-seulement de ne pas bleuir la teinture de gaïac, mais encore de décolorer cette teinture bleuie par un ozonide. Les ozonides sont électro-négatifs par rapport aux antozonides.

OZONISATION. s. f. Action de donner à l'oxygène les qualités de l'ozone, ou de charger un corps d'oxygène ozonisé.

OZONISÉ. adj. Se dit de l'oxygène auquel on a communiqué la propriété d'oxyder à froid l'argent et de donner un bioxyde particulier, ainsi qu'une odeur forte et des qualités irritantes, ou oxygène modifié d'une manière allotropique. *L'essence de térébenthine* dite *ozonisée*, est celle qui, ayant été placée dans des vases de verre blanc remplis au quart d'essence et aux trois quarts d'air, a été exposée à la lumière solaire en débouchant de temps à autre les flacons. Elle se charge alors d'oxygène, comme la plupart des essences hydrocarbonées exposées à l'air, mais il n'est pas démontré que cet oxygène soit lui-même ozonisé par ce fait. L'essence de térébenthine prend alors une odeur fraîche et piquante, une odeur voisine de celle de l'essence de menthe. Dans les expériences elle tue les animaux plus vite et à plus petite dose que l'essence pure, mais l'action thérapeutique qu'on lui attribue, donnée à la dose de quelques gouttes, est aussi partagée par l'essence pure.

OZONOMÈTRE. s. m. (Schœnbein). Instrument composé de papier à filtrer qu'on laisse tremper pendant quatre heures dans un empois contenant 1 partie d'iodure de potassium, 10 parties d'amidon et 200 parties d'eau. Le papier est séché ensuite sur une lame de verre lisse, à l'abri du soleil et de tout courant d'air. On s'en sert, après l'avoir coupé en bandes longues de 10 centimètres, larges de 1 centimètre, suspendues dans un endroit que frappe le vent, mais à l'abri du

soleil et de la pluie, loin des écuries et d'endroits contenant des substances en putréfaction. On les change à chaque intervalle de douze heures, et on les compare au papier blanc mat amidonné, qui n'a pas encore été exposé à l'air. La teinte plus ou moins bleue est censée indiquer la proportion d'ozone contenue dans l'air. L'ozone, possédant en effet la propriété de décomposer l'iodure de potassium, donne lieu à la production de potasse, et l'iode mis en liberté s'unit à l'amidon qu'il colore en bleu; mais l'acide nitrique, au contact des substances organiques, l'acide hypoazotique et le chlore ont la même propriété; aussi les expériences faites pendant les temps de choléra et autres épidémies dans lesquelles on a vu le papier bleuir ou non, ne prouvent rien sur la présence ou l'absence d'ozone dans l'air. C'est parce que l'ozone est produit par des décharges électriques dans l'air, et parce qu'il y a de ces décharges dans l'atmosphère qu'on en a conclu à son existence dans l'air que nous respirons, mais point d'après des expériences directes et démonstratives.

OZONOMÉTRIE. s. f. Mesure de l'ozone.

OZONOMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à l'ozonométrie. — *Papier ozonométrique*. V. OZONOMÈTRE.

P

P. Æ. ou **P. E.** V. ABRÉVIATION.

PABULUM VITÆ [*aliment de vie*]. Mots latins qui se disent souvent en physiologie pour désigner d'une manière abstraite le principe fondamental servant à la nutrition, au soutien des corps, à l'accomplissement d'une fonction. S'est dit de l'oxygène par rapport à la fonction de respiration.

PACHYBLÉPHAROSE, et non **PACHÉABLÉPHAROSE**. s. f. [*pachyblepharosis*, de παχὺς, épais, et βλέφαρον, paupière]. Épaississement du tissu des paupières, soit par une inflammation chronique, soit par des tubercules ou des excroissances quelconques développées sur leur bord libre.

PACHYDERMATOCÈLE. s. f. [de παχὺς, épais, δέρμα, peau, et κήλη, tumeur]. Affection congénitale le plus souvent siégeant à la peau; elle commence par une tâche brunâtre, puis donne lieu à une tumeur molle, comme une glande mammaire affaissée; elle est disposée sous forme de plis superposés, peu vasculaires dans l'épaisseur ni à la surface. C'est une hypertrophie du tissu lamineux sans éléments hétéromorphes. On a vu ces tumeurs récidiver après ablation. Elles apparaissent sans causes connues (Valentin Mott).

PACHYDERMES s. m. pl. [de παχὺς, épais, et δέρμα, peau, cuir; all. *Dickhäuter*, it. *pachidermo*]. Ordre de mammifères ongulés, herbivores, non ruminants, pourvus de dents mâchelières à surface large et propres à broyer les aliments; vivant réunis en troupes ou en familles; fournissant aux besoins de l'homme une chair nourrissante et des peaux épaisses et résistantes. On divise les pachydermes en : 1° *pachydermes proboscidiens* (de προβοσκίς, trompe), ou porteurs d'une trompe préhensive et de défenses, ayant cinq doigts à tous les pieds; 2° *pachydermes ordinaires* (le cochon, le rhinocéros), n'ayant point de trompe, et ayant deux à quatre doigts; 3° *pachydermes solipèdes* (le cheval), n'ayant qu'un seul doigt ou du moins qu'un seul sabot à chaque pied.

PACHYMÉNINGITE. s. f. [de παχὺς, épais, et *méningite*]. Nom que Virchow a donné à la maladie décrite jusqu'alors sous les noms d'*hémorrhagie méningée, hémorrhagie intra-arachnoïdienne*, *enkystée* ou *organisée*, *arachnoïdite hémorrhagique*, *kystes arachnoïdiens hémorrhagiques*. Il pense que l'hématome de la dure-mère n'est dû qu'à une inflammation lente avec génération de nombreux vaisseaux qui, d'un côté, tendent à former, avec le tissu consécutif d'exsudation, des espaces clos, sacciformes, et qui, d'un autre côté, fournissent souvent des hémorrhagies répétées. C'est en raison de ces hémorrhagies que l'on a généralement pris cette inflammation pour une hémorrhagie primitive et essentielle, avec quelques altérations phlegmasiques consécutives. On sait aujourd'hui que les néomembranes et les extravasations sanguines de l'arachnoïde se produisent en même temps, quoique les premières puissent exister sans les autres, et sont dues à l'inflammation de ce feuillet séreux. On rencontre le plus souvent en même temps qu'elles des lésions de même nature sur la pie-mère et la substance corticale du cerveau, et les symptômes attribués à la méningite pariétale paraissent devoir être plus naturellement rattachés à la péri-encéphalite, puisqu'on les observe tous les jours dans cette dernière affection, sans qu'il y ait trace de production membraneuse. Les néomembranes existent quelquefois sans déterminer d'accidents graves, et les auteurs rapportent des observations dans lesquelles on signale la présence de kystes sanguins volumineux chez des individus qui ne présentaient pendant la vie aucun trouble notable de la sensibilité, du mouvement, ni même de l'intelligence. On peut diagnostiquer assez sûrement cette affection toutes les fois que, chez un individu adonné à l'usage des boissons alcooliques, une céphalalgie ordinairement de longue durée, accompagnée d'étourdissements ou de vertiges, est suivie d'un état de somnolence et de torpeur profonde, avec contraction des pupilles sans strabisme, et souvent avec émission involontaire des urines; ou bien encore lorsque apparaissent, après les douleurs de tête de longue durée, des attaques apoplectiques ou convulsives.

PACHYPHYLLE. adj. [*pachyphyllus*, de παχὺς, épais, et φύλλον, feuille; all. *dichtblättrig*]. Qui a des feuilles épaisses.

PACINI (CORPUSCULES DE). V. CORPUSCULE.

PÆDIATRIE. s. f. [de παῖς, enfant, et ἰατρεία, médecine]. Partie de la médecine qui s'occupe des maladies des enfants.

PÆDOPHLYSIS. s. f. [de παῖς, enfant, et φλύσις, ébullition]. Pemphigus des nouveau-nés.

PAILLE. s. f. [*stramen*, all. *Stroh*, angl. *straw*, it. *paglia*, esp. *paja*]. Chaume desséché des graminées, et surtout des céréales, après qu'on a enlevé les graines contenues dans l'épi. — Les pailles sont administrées comme aliment aux herbivores domestiques, seules ou associées, entières ou hachées, sèches, macérées, cuites. Indépendamment de la fibre végétale, elles contiennent de l'albumine, du sucre, du mucilage, des substances minérales, et surtout de la silice.

PAILLETTE. s. f. [*palea*, all. *Spreublättchen*, it. *palea*, *pagliacola*, esp. *pajita*]. En botanique, petites écailles qui, dans plusieurs synanthérées, sont entremêlées avec les fleurs aux bractées qui, par leur réunion, constituent l'involucre de ces mêmes plantes; diverses pièces qui, dans les graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels.

PAIN. s. m. [*panis*, ἄρτος, all. *Brod*, angl. *bread*, it. *pane*, esp. *pan*]. Le pain est préparé avec la farine et l'eau, auxquelles on fait subir un certain degré de fermentation à l'aide d'un levain, fermentation que l'on arrête à temps au moyen de la cuisson. Toutes les substances végétales qui contiennent du gluten, du sucre et de la fécule, sont plus ou moins propres à faire du pain; mais la farine de froment est infiniment préférable aux autres, parce que, de toutes les céréales, c'est celle qui contient le plus de gluten, matière qui donne à la pâte la propriété de lever et de se boursoufler; ce qui la rend plus légère et plus facile à digérer. Mourriès a reconnu que la coloration du pain bis ne tient pas à la présence du son dans la farine, et qu'en outre, la fermentation panaire est beaucoup plus facile et complète quand la pâte présente un caractère acide. Ce dernier fait est incontestable. Par des expériences réitérées il a reconnu que la faible acidité de l'acide carbonique suffit pour produire le blanchiment du pain préparé avec des farines de qualité médiocre. Après avoir mélangé à une partie de la pâte un peu de sucre et de levûre, le sucre, par la fermentation alcoolique qui s'établit promptement dans ce mélange, est décomposé, il se forme une petite quantité d'alcool et une masse assez considérable de gaz acide carbonique qui reste retenue dans cette pâte. Dès lors, en mélangeant cette partie de la pâte de farine chargée artificiellement de gaz carbonique, au reste de la pâte préparée pour la cuisson, on forme un tout contenant une quantité de gaz carbonique suffisante pour obtenir, par l'acidité de ce milieu, l'effet de décoloration que les acides produisent sur la pâte du pain en fermentation. Une partie de farine ainsi chargée de gaz carbonique mêlée à environ deux parties et demie de pâte, mais n'ayant reçu aucune addition, suffit pour obtenir la décoloration du pain. Par ce procédé on peut convertir en pain blanc 84 à 85 kilogrammes de farine provenant de 100 kilogrammes de blé, au lieu de 70 qu'on en tire par l'ancien procédé, c'est-à-dire, de 16 à 17 kilogrammes de farine de plus qu'aujourd'hui; il n'y a à rejeter de la panification que 15 à 16 grammes de son. Traitée par les anciens procédés, cette farine aurait donné du pain bis; traitée par le nouveau procédé, elle donne du pain blanc. Le pain nouveau ne contient d'ailleurs ni plus ni moins d'eau que le pain ancien. Quant aux qualités gustatives du pain ainsi obtenu, elles sont plutôt supérieures qu'inférieures à celles du pain préparé par le procédé ordinaire (V. Panification). — *Champignon du pain*. En 1842, des pains de munition de la garnison de Paris présentèrent une altération consistant en une poussière rouge, à odeur désagréable, qui recouvrait une portion de la mie. On reconnut dans cette poussière une végétation microscopique qui put être semée et reproduite sur du pain normal, et qu'on nomma *Oidium aurantiacum*. Les sporules qui reproduisent cette moisissure résistent à la température de 100° à 120°.

Pain azyme ou *à chanter*. V. Azyme.

Pain de Cassave. V. Manioc.

Pain de Dika. V. Oba.

Pain d'épice (*panis mellitus*). Espèce de pain fait avec la fleur de farine de seigle et le miel jaune, tel qu'il découle des gâteaux de cire : on y fait entrer aussi une certaine quantité de quatre-épices. Il peut servir d'excipient à beaucoup de médicaments : de là les *pains d'épice vermifuges*, *purgatifs*, etc., que l'on prépare pour les enfants.

Pains médicamenteux. Ceux dans la composition desquels on fait entrer des médicaments ferrugineux, mercuriels, etc.

Pain de pourceau. V. Cyclame.

PALAIS. s. m. [*palatum*, οὐρανὸς, οὐρανίσκος, all. *Gaumen*, angl. *palate*, it. *palato*, esp. *paladar*]. Partie supérieure de la cavité de la bouche, voûte parabolique formée par les deux os sus-maxillaires et les deux palatins, revêtue d'une membrane muqueuse épaisse et dense, bornée en devant et sur les côtés par l'arcade dentaire supérieure, et en arrière par le voile du palais; légèrement déprimée dans le milieu par une ligne blanchâtre qui la traverse d'avant en arrière. — Une *papille caliciforme* (V. Langue, 3°) volumineuse s'observe au palais; sur la ligne médiane en arrière des incisives moyennes et autour de celles-ci existent des tubercules et des replis pourvus de grosses papilles. C'est sur ce point du palais que la pointe de la langue, douée de la sensibilité gustative, vient souvent s'appuyer, comme sa base, douée au plus haut degré de cette propriété au niveau des *papilles caliciformes*, a, au voile du palais, un point correspondant très-limité doué de la même sensibilité gustative, et auquel se rend un filet du glosso-pharyngien. — En botanique, renflement externe de la gorge des corolles personnées, qui en ferme l'entrée et réunit les deux lèvres; et, plus généralement, partie supérieure du fond des corolles monopétales irrégulières. V. Voile.

PALATIN, INE. adj. [*palatinus*, angl. *palatine*, it. et esp. *palatino*]. Qui a rapport ou qui appartient au palais. — *Artères palatines*. Elles sont distinguées en *supérieure* et *inférieure*. La première naît de la maxillaire interne parvenue au sommet de la fosse zygomatique; la seconde est fournie par la maxillaire interne, très-près de son origine. — *Canaux* ou *conduits palatins antérieur* et *postérieur*. L'*antérieur* est situé derrière l'arcade alvéolaire, sur le bord articulaire des deux sus-maxillaires qui concourent à le former. Il n'a inférieurement qu'un seul orifice; mais, supérieurement, il est bifurqué et présente deux ouvertures qui s'ouvrent chacune dans une des cavités nasales. Le *postérieur* est situé au point de jonction de l'os palatin avec la surface raboteuse que présente l'os maxillaire supérieur, en arrière du sinus. — *Fosse* ou *voûte palatine*. V. Palais. — *Nerfs palatins*. On en compte trois : le grand, le moyen et le petit. Tous les trois naissent de la partie inférieure du ganglion sphéno-palatin, annexé au nerf maxillaire supérieur, branche de la cinquième paire (V. Maxillaire et Sphéno-palatin). Le premier passe par le canal palatin postérieur; à sa sortie de ce canal, il se ramifie. Le premier passe par le canal palatin postérieur; à sa sortie de ce canal, il se porte en devant sous la voûte palatine, où il se ramifie. Le second va se distribuer à l'amygdale et au voile du palais. Le petit se partage en deux filets, l'un pour la luette, l'autre pour l'amygdale et les glandes de la membrane palatine. — *Os palatins*. Deux petits os irréguliers situés à la partie postérieure des fosses nasales, et complétant en arrière la voûte du palais. Une portion de l'os palatin est horizontale et l'autre verticale. La portion horizontale ou inférieure fait partie des fosses nasales par sa face supérieure et de la voûte palatine par l'inférieure, sur laquelle est situé l'orifice du canal palatin postérieur. La portion ascendante fait partie, par sa face interne, de la paroi externe des fosses nasales, et s'articule par sa face externe avec l'os maxillaire supérieur. L'angle

que forme le bord postérieur de cette face, en se réunissant avec le même bord de la face horizontale, offre une éminence pyramidale nommée *tubérosité palatine*. Son bord supérieur est surmonté antérieurement d'une *apophyse orbitaire*, et postérieurement d'une *apophyse* dite *spénoïdale*, qui ont l'une et l'autre des rapports très-compliqués avec les parties voisines.

PALATITE. s. f. [*palatitis*, de *palatum*, le palais]. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les piliers et le voile du palais. C'est l'angine simple, l'angine gutturale des auteurs, phlegmasie très-commune, produite souvent par le froid humide, le refroidissement des pieds, l'accroissement subit de la température, etc. La palatite légère cède ordinairement aux bains de pieds simples ou sinapisés, aux collutoires acidulés.

PALATO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. et s. m. [*palato-pharyngeus*, it. et esp. *palato-faringeo*]. Muscle situé verticalement dans la paroi latérale du pharynx et dans le voile du palais. On le nomme aussi *pharyngo-staphylin*. Sa portion supérieure (péristaphylo-pharyngien, Winslow) est fixée au bord postérieur de la voûte palatine ; la moyenne (pharyngo-staphylin, Winslow) occupe le pilier postérieur du voile du palais ; l'inférieur (thyréo-staphylin, Winslow) descend sur les côtés du pharynx. Il sert à la déglutition.

PALATOPLASTIE. s. f. [mauvais mot ; dites *uranoplastie*]. Restauration du palais par autoplastie.

PALATO-SALPINGIEN, IENNE. adj. et s. m. [de *palais*, et σάλπιγξ, trompe, trompette ; it. *palato-salpingiano*, esp. *palato-salpingeo*]. Nom donné par Valsalva au péristaphylin externe ou inférieur.

PALATO-STAPHYLIN. adj. et s. m. [de *palatum*, *palais*, et σταφύλη, luette, it. *palato-stafilino*, esp. *palatoestafilino*]. Petit muscle qui s'étend de l'épine nasale postérieure jusqu'au sommet de la luette, dont il occupe l'épaisseur. On le nomme aussi *releveur de la luette*. V. STAPHYLIN.

PALÉACÉ, ÉE. adj. [*paleaceus*, de *palea*, paille ; all. *spreuartig*, it. et esp. *paleaceo*]. Garni de paillettes ou de la nature des paillettes.

PALÉOLE. s. f. Diminutif de *paillette* et synonyme de *glumellule*.

PALÉONTOLOGIE ou **PALÆONTOLOGIE.** s. f. [*palæontologia*, de παλαιός, ancien, ὄντα, êtres, et λόγος, traité]. Partie de l'histoire naturelle traitant des êtres vivants dont les espèces n'existent plus. C'est Cuvier qui, le premier, a donné un corps à des faits qui, jusqu'à lui, ou avaient été mal interprétés, ou étaient restés isolés et sans liaison. D'une part, il fut dès lors certain que les os de géants, ou les jeux de la nature (comme on disait), avaient appartenu à des êtres réels ; et, d'autre part, on s'aperçut que la population vivante du globe terrestre avait subi de graves modifications, si bien que beaucoup d'espèces qui vivent aujourd'hui ne vivaient pas dans les époques primitives, et, réciproquement, que beaucoup d'espèces vivant alors ne vivent plus aujourd'hui.

PALERON. s. m. Nom d'une région chez le bœuf et du scapulum. Le paleron (maniement pair ou double, commun aux deux sexes) est placé vers l'angle dorsal du scapulum, et peut s'étendre plus ou moins, suivant l'état de graisse des animaux, en bas vers le maniement connu sous le nom de *contre-cœur*, et en arrière dans la région des côtes. Il est séparé de la face interne de la peau par l'aponévrose mince du muscle sous-cutané du thorax et de l'abdomen. Il repose sur la face externe du muscle grand dorsal et sur l'extrémité supérieure du long extenseur de l'avant-bras. Il est limité en haut par le bord inférieur du muscle du trapèze dorsal, et en avant par le bord postérieur du gros extenseur de l'avant-bras. Sous le nom de *veines de l'épaule*, Guenon paraît avoir décrit trois des maniements de Chamard et Bardonnet des Martels : le *paleron*, le *contre-cœur* et le *cœur* (Goubaux). Le paleron renferme à son centre deux petits ganglions lymphatiques ; il comprend le scapulum et ses muscles.

PÂLES COULEURS. V. CHLOROSE.

PALETTE. s. f. [*poélette* ou *poilette*, *catillus*, *patella*, *excipula*, all. *Aderlassbecken*, angl. *pallet*, it. *scodelletta*]. Vase d'étain ayant à peu près la forme d'une grande soucoupe pourvue d'anses, dans lequel est reçu le sang qui s'écoule par la saignée. Une palette contient quatre onces (125 grammes) de sang.

Palette de Cabanis. Petit instrument composé de deux plaques d'argent percées de plusieurs trous, accolées et mobiles l'une sur l'autre, proposé par Cabanis, de Genève, pour saisir l'extrémité du stylet introduit dans le canal nasal, lorsqu'on faisait l'opération de la fistule lacrymale selon la méthode de Méjean. Il est tout à fait inusité.

Palette à pansement. Petite planche de bois mince, ayant la forme de la main, et découpée en autant de languettes qu'il y a de doigts, dont on se sert dans le pansement des plaies de cette partie pour maintenir les doigts écartés, et empêcher les adhérences contre nature. On emploie une palette analogue pour le pied.

PALÉTUVIER. s. m. V. MANGLIER.

PÂLEUR. s. f. [*pallor*, ὦχρος, ὠχρότης ; all. *Blässe*, angl. *paleness*, it. *pallore*, esp. *palides*]. Ton blanchâtre particulier que prend naturellement ou accidentellement la peau, celle de la face surtout, lorsque ses capillaires se contractant se vident, ou lorsque les battements du cœur, diminuant d'énergie ou cessant, ne leur envoient plus de sang.

PALINDROMIE. s. f. [*palindromia*, παλινδρομία, de παλινδρομεῖν, retourner, de πάλιν, derechef, et δρομεῖν, courir ; it. et esp. *palindromia*]. Récidive d'une maladie ou, selon quelques auteurs, refoulement des liquides vers les organes intérieurs.

PALINGÉNÉSIE. s. f. [*palingenesis*, παλιγγενεσία, de πάλιν, derechef, et γένεσις, naissance ; all. *Palingenesie*, it. et esp. *palingenesia*]. Synonyme de *régénération*.

PALLADAMINE. s. f. Composé obtenu par O. Müller en précipitant les chlorures, bromure, fluorure, sulfate et nitrate de palladium par l'ammoniaque, dissolvant le précipité par un excès d'ammoniaque, et décomposant les chlorures par l'oxyde d'argent ou les sulfates par la baryte. Corps cristallisable, brun, d'un aspect résineux. Il précipite la base des sels de cuivre et d'argent (PdH^3AzO). Il forme des sels avec les acides, et peut, avec l'iode, le brome, le chlore et le fluor, donner des *iodo-palladamine*, *bromo-palladamine*, *chloro-palladamine* et *fluoro-palladamine*.

PALLADANILAMINE. s. f. On n'en connaît que le chlorure ($C^{12}H^9AzPdCl$), produit par action du chlorure de palladium sur l'aniline.

PALLADÉTHYLAMINE. s. f. On n'en connaît que les combinaisons, telles que la chloro-palladéthylamine (PdC^4H^7AzCl). Corps obtenu par action de l'éthylamine pure de toute ammoniaque sur le chlorure de palladium ; cristallisant en prismes.

PALLADÉTHYLDIAMINE. s. f. On n'en connaît que

le chlorure ($C^4H^9Az^2PdCl$). Corps obtenu par action du chlorure de palladium sur l'éthylamine hydratée ; elle est cristallisable et joue le rôle de base.

PALLADIAMINE. s. f. Corps obtenu par action de l'ammoniaque sur la chloro-palladamine ou de l'ammoniaque en excès sur un sel de palladium (PdH^6Az^2Cl). Elle donne des combinaisons analogues à la palladamine.

PALLADIUM. s. m. [all. et angl. *Palladium*, it. *palladio*, esp. *paladio*]. Métal blanc, dur, très-malléable, ductile, difficile à fondre, inaltérable à l'air, et presque inaltérable au feu, découvert par Wollaston dans la mine de platine. Sa pesanteur est de 11,3 à 11,8. Il est inattaquable par beaucoup d'acides ; l'acide azotique le dissout en prenant une teinte rouge brunâtre ; une solution alcoolique d'iode le noircit, ce qu'elle ne fait pas sur le platine. Sa notation est Pd.

PALLAR. s. m. Nom indigène donné dans le Pérou au *Phaseolus Pallar*, Molina, dont on mange les graines mûres.

PALLIATIF, IVE. adj. et s. m. [all. *palliirend*, angl. *palliative*, it. *palliativo*, esp. *paliativo*]. Qui produit la palliation. V. ce mot.

PALLIATION. s. f. [de *palliare*, couvrir, masquer; ἴασις ἐπιπόλαιος, all. *Palliativcur*, angl. *palliation*, it. *palliazione*, esp. *paliacion*]. Action de pallier, c'est-à-dire de ne guérir un mal qu'en apparence. L'art ne peut souvent que modérer les symptômes d'une maladie, pour l'empêcher de faire des progrès, prolonger les jours du malade et diminuer ses souffrances : c'est ce que l'on appelle un *traitement palliatif*. De là le nom de *palliatifs* donné aux moyens thérapeutiques employés à cet effet.

PALMA-CHRISTI. s. m. V. RICIN.

PALMAIRE. adj. et s. m. [*palmaris*, de *palma*, la paume de la main ; angl. *palmar*, it. *palmare*, esp. *palmar*]. Qui appartient à la paume de la main. — *Aponévrose palmaire*. Couche aponévrotique triangulaire qui revêt la paume de la main, et est intimement adhérente à la peau. Elle naît du tendon inférieur du muscle petit palmaire et du ligament antérieur du carpe. — *Arcades palmaires*. Extrémités recourbées des artères radiale et cubitale : de là une *arcade palmaire radiale* ou *profonde*, et une *arcade palmaire cubitale* ou *superficielle*. — *Ligaments palmaires*. Petits faisceaux ligamenteux très-nombreux, destinés à maintenir les os du carpe et du métacarpe. — *Régions palmaires*. On distingue à la paume de la main trois régions dites *palmaire externe*, *palmaire interne*, *palmaire moyenne*, d'après leur position relative à la ligne médiane du corps : la *région palmaire externe* répond à l'éminence thénar, l'*interne* à l'éminence hypothénar, la *moyenne* à l'intervalle de ces deux éminences et au milieu de la main.

Palmaire cutané. Petit muscle aplati, quadrangulaire, situé au devant de l'éminence thénar, étendu du ligament annulaire du carpe aux téguments de la paume de la main.

Palmaire grêle, *long* ou *grand palmaire*. Muscle qui s'étend de la tubérosité interne de l'humérus au ligament annulaire du carpe et à l'aponévrose palmaire (épitrochlo-métacarpien, Ch.). — *Petit palmaire*. Bichat a décrit sous ce nom un muscle très-grêle dont l'existence n'est point constante, et qui a les mêmes insertions que le précédent, au côté interne duquel il est situé.

PALMATIFIDE. adj. [*palmatifidus*]. Offrant une disposition palmée.

PALMATIFLORE. adj. [*palmatiflorus*]. Se dit de la calathide, quand elle est composée de fleurs à corolle palmée.

PALMATILOBÉ, ÉE. adj. [*palmatilobatus*]. Dont les lobes offrent une disposition palmée.

PALMATINERVÉ, ÉE. adj. [*palmatinervius*]. Dont les nervures sont palmées.

PALMATIPARTITE. adj. [*palmatipartitus*]. Divisé en lobes palmés.

PALMATISÉQUÉ, ÉE. adj. [*palmatisectus*]. Se dit de feuilles différentes des palmatipartites en ce que le limbe est divisé jusqu'au pétiole ; ces lobes ou divisions seraient des folioles si elles étaient articulées par leur base avec le pétiole.

PALMATURE. s. f. État de ce qui est palmé. — *Palmature des doigts*. En chirurgie, union congénitale, ou par suite de brûlure des doigts, à l'aide d'une membrane ou d'un tissu cicatriciel. Il est difficile de remédier aux palmatures, en raison de la grande tendance à se reformer que présentent les membranes d'union.

PALME. s. f. — *Cire de palme*. V. CIRE. — *Huile de palme*. V. HUILE.

PALMÉ, ÉE. adj. [*palmatus*, all. *gefingert*, it. *palmato*, esp. *palmado*]. Se dit, en botanique, des feuilles palminerves, divisées plus ou moins profondément entre leurs nervures ; en zoologie, des animaux dont les doigts sont réunis jusqu'au bout par une membrane partant de leur base.

PALMIERS. s. m. pl. [all. *Palmbaum*, angl. *palmtree*, it. *palmizio*, esp. *palmero*]. Famille naturelle de plantes monocotylédones à étamines périgynes, qui ont une tige généralement simple, aussi grosse au sommet qu'à la base, terminée supérieurement par un vaste faisceau de feuilles très-grandes et persistantes. Les feuilles sont disposées en *régimes* ou grappes rameuses, d'abord enveloppées dans des spathes coriaces et quelquefois ligneuses. Chaque fleur se compose d'un calice double et persistant ; les mâles ont ordinairement six étamines, les femelles trois pistils, quelquefois réunis en un seul. Le fruit, dont le volume est quelquefois énorme, est assez généralement une drupe fibreuse ou charnue, contenant un noyau très-dur, dans lequel se trouve une amande formée en grande partie de fécule amylacée unie à une huile grasse, ce qui la rend propre à faire des émulsions. Tantôt c'est la pulpe charnue enveloppant le noyau des palmiers qui sert d'aliment (ex. : la datte) ; tantôt, et le plus souvent, c'est l'amande renfermée dans ce noyau (ex. : le coco) ; quelquefois ce sont les bourgeons qui terminent la tige, comme le chou palmiste ; d'autres fois, enfin, c'est la fécule renfermée dans le tissu cellulaire de la tige, fécule que l'on extrait de diverses espèces, et qui constitue le sagou. V. ce mot.

PALMIFORME. adj. [*palmiformis*, all. *palmförmig*, it. et esp. *palmiforme*]. Qui a la forme de la paume de la main.

PALMINE. s. f. [all. *Palmin*, angl. *palmine*, esp. *palmina*]. Matière découverte par Félix Boudet, en traitant l'huile de ricin par l'acide azotique. Par la saponification, elle donne naissance à l'*acide palmique*.

PALMINERVE. adj. [*palminervius*]. Se dit des feuilles dont les nervures partent du sommet du pétiole en rayonnant comme les doigts de la main ou les rayons d'un éventail. V. DIGITÉ et PALMÉ.

PALMIPÈDE. s. m. [*palmipes*, all. *Schwimm-*

vögel, angl. *webfooted*, it. *palmipede*, esp. *palmipedo*]. Nom d'un ordre d'oiseaux caractérisés par des pieds palmés (*canard*, *oie*).

PALMI-PHALANGIENS. V. LOMBRICAUX *de la main*.

PALMITINE. s. f. ($C^{134}H^{130}O^{16}$). Matière particulière qu'on trouve dans l'huile de palme, et correspondant à la margarine des autres huiles grasses. Elle est solide, cristalline, d'un blanc éclatant, fusible à 60°, très-soluble dans l'alcool et l'éther. Par la saponification, elle se change en glycérine et acide éthalique.

PALMITIQUE. V. ÉTHALIQUE.

PALMITYLE. s. m. Radical hypothétique ($C^{32}H^{31}$) de l'acide palmitique ($C^{32}H^{31}O^{3} + HO$), qui se nommerait alors *palmitylique*. V. ÉTHALIQUE.

PALOMMIER. s. m. V. WINTERGREEN.

PALPATION. s. f., ou **PALPER.** s. m. [*palpatio*]. Examen des parties normales ou morbides placées sous la peau ou dans les cavités naturelles à paroi souple, comme l'abdomen ou les bourses, par l'application méthodique de la main sur leur surface externe. On use du palper dans l'exploration des tumeurs, des kystes abdominaux, des hernies, des testicules, etc.; on en use aussi pour diagnostiquer la grossesse d'après le degré de développement de l'utérus et les mouvements propres du fœtus; dans ce dernier cas, il reçoit particulièrement le nom de *palper abdominal*. Pendant l'accouchement, lorsque le toucher abdominal et l'auscultation sont incertains, ou que l'utérus a une forme irrégulière, que les parois du ventre sont minces, lorsque surtout les eaux de l'amnios se sont écoulées, il aide à constater le point occupé par la tête de l'enfant, et la présentation à laquelle on a affaire.

PALPE. s. m. [*palpus*, all. *Fühler*, *Palpe*, esp. *palpo*]. En entomologie, appendices articulés et mobiles, en nombre pair, situés sur les parties latérales de la bouche des insectes, qui s'en servent pour explorer les aliments et les maintenir entre les mandibules pendant la mastication.

PALPÉBRAL, ALE. adj. [*palpebralis*, de *palpebra*, paupière; angl. *palpebral*, it. *palpebrale*, esp. *palpebral*]. Qui appartient aux paupières. — *Artères palpébrales*, distinguées en *supérieure* et *inférieure*. Elles naissent de l'ophthalmique, près de la poulie cartilagineuse du muscle grand oblique. — *Follicules palpébraux*. V. PAUPIÈRE. — *Ligaments palpébraux*, distingués en *supérieur* et *inférieur*. Couche fibreuse implantée d'une part à la portion correspondante de la base orbitaire, de l'autre au cartilage tarse. — *Muscle palpébral*. V. ORBICULAIRE *des paupières*. — *Région palpébrale*. Celle qu'occupent les muscles palpébral, sourcilier et élévateur de la paupière supérieure. — *Veines palpébrales*. Quelques-unes des *externes* s'ouvrent dans la branche antérieure de la temporale; les *supérieures* et *inférieures internes* s'ouvrent dans la labiale, ainsi que l'*inférieure externe*.

PALPITATION. s. f. [*palpitatio*, παλμός, all. *Herzklopfen*, angl. *palpitation*, it. *palpitazione*, esp. *palpitacion*]. — *Palpitations*. Battements du cœur plus fréquents ou plus forts et plus étendus qu'ils ne doivent l'être. Quelquefois les palpitations sont caractérisées par l'irrégularité et la violence des pulsations. Les palpitations continues dépendent souvent d'une lésion physique du cœur; celles qui sont intermittentes tiennent soit à une affection nerveuse, soit à quelque autre cause souvent difficile à apprécier. Celles-ci sont fréquentes dans la chlorose, et donnent un bruit de souffiet assez distinct lorsqu'on applique l'oreille contre la région du cœur.

PALUDÉEN, ENNE. adj. [de *palus*, marais; angl. *paludal*]. — *Terrains paludéens*. Ceux qui résultent d'un mélange intime de terre très-divisée et d'une forte proportion de tourbe ou de terreau. Lorsque ces terrains ne recouvrent pas un sous-sol imperméable, ils sont généralement très-fertiles. — *Fièvres paludéennes*. Classe de fièvres dues aux émanations marécageuses. Tant que les terrains paludéens sont couverts d'eau, il ne s'en échappe aucun effluve malfaisant; mais, quand ils se découvrent peu à peu et qu'enfin le soleil darde ses rayons sur ces terres humides, l'intoxication paludéenne est à son plus haut degré. Cette intoxication se manifeste non-seulement par des fièvres intermittentes de tout type, mais aussi par des fièvres rémittentes ou même continues. Ces dernières ont souvent reçu le nom de *pseudo-continues*, parce qu'en effet l'intermittence ou la rémittence s'y manifestent avec facilité, soit spontanément, soit par l'effet des remèdes. Elles ont aussi, comme les fièvres à type intermittent, le caractère de réclamer le quinquina après ou avec le traitement préliminaire que comporte chaque forme.

PALUDÉINE. s. f. En pharmacie, le mucus des paludines (*Paludina vivipara*, L.), mollusques gastéropodes d'eau douce dont on fait un sirop dit adoucissant. V. HÉLICINE.

PALUDIQUE. adj. V. PALUDÉEN.

PAMOISON. s. f. [anc. fr. *pasmoison*, dit pour *spasmoison*, de *spasmus*, dont le sens a été étendu; λειποθυμία, all. *Ohnmacht*, angl. *swoon*, it. *spasimare*, esp. *pasmo*]. Expression vulgaire, synonyme de *lipothymie*.

PAMPINIFORME. adj. [*pampiniformis*, de *pampinus*, pampre, branche de jeune vigne avec ses feuilles, et de *forma*, forme; all. *weinrankenartig*, angl. *pampiniform*, it. et esp. *pampiniforme*]. Se dit, en anatomie, des lacis de vaisseaux qui, par leur entrelacement, imitent les pampres de la jeune vigne: tel est le *plexus* ou *corps pampiniforme*, sorte de réseau vasculaire formé par l'entrelacement des artères et des veines spermatiques au devant du muscle psoas.

PANACÉE. s. f. [*panacea*, πανάκεια, de πᾶν, tout, et ἄκος, remède; all. *Allheilmittel*, angl. *panacea*, it. et esp. *panacea*]. Remède à tous maux.

Panacée anglaise. Carbonate de magnésie mêlé de carbonate calcaire.

Panacée de Glauber. V. SEL *de Glauber*.

Panacée mercurielle. Protochlorure de mercure sublimé neuf fois. V. CHLORURE *de mercure*.

PANACHÉ, ÉE. adj. [*variegatus*, all. *buntstreifig*]. Qui présente diverses couleurs mélangées.

PANAIS. s. m. [all. *Pastinak*, angl. *parsnip*, it. et esp. *pastinaca*]. Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont une espèce, le *Pastinaca sativa*, L., a une racine fusiforme, blanche, pivotante, employée comme alimentaire ou au moins comme assaisonnement. L'odeur très-forte, comme musquée, et toute particulière de cette racine, la fait distinguer facilement de celle de la ciguë vireuse et de la grande ciguë, avec lesquelles cependant on l'a quelquefois confondue. Celles-ci, qui sont vénéneuses, ont une odeur nauséabonde et âcre qui n'est nullement aromatique.

PANAMA (ÉCORCE DE). V. SAPONINE.

PANARD. adj. m. [all. *säbelbeinig*]. *Cheval panard*, dont les pieds sont tournés en dehors; opposé à *cagneux*, dont les pieds sont tournés en dedans. V. PIED.

PANARIS. s. m. [*panaritium*, *reduvia*, *paronychia*, παρωνυχία, all. *Panaris*, angl. *whitlow*, *panaris*, it. *panereccio*, esp. *panadizo*]. Tumeur phlegmoneuse développée dans un point des doigts ou des orteils. On a distingué trois variétés du *panaris :* 1° celui qui a son siége entre l'épiderme et la peau : on l'appelle vulgairement *tourniole ;* 2° celui qui réside dans le tissu lamineux sous-cutané : 3° celui qui occupe la gaîne des tendons. Mais ces deux dernières espèces ne sont que des degrés différents de la même maladie, et doivent être réunies en une seule, qui est le *panaris* proprement dit (vulgairement *mal d'aventure*). Il est rare que le panaris, à quelque variété qu'il appartienne, se termine par résolution, presque toujours il y a suppuration, et quelquefois gangrène ou nécrose. Le panaris sous-épidermique, ou tourniole, ne donne presque jamais lieu qu'à une exhalation puriforme et séro-sanguinolente superficielle. Celui qui a son siége dans le tissu cellulaire (panaris phlegmoneux) occasionne fréquemment la destruction du derme et du tissu lamineux sous-dermique, et une sorte de desséchement du doigt. Le tendineux entraîne presque toujours la dénudation et la nécrose d'une ou de plusieurs phalanges, l'adhérence des tendons, etc. — Le panaris sous-épidermique, causé souvent par une piqûre superficielle ou par l'arrachement d'une de ces pellicules épidermiques auxquelles on donne vulgairement le nom d'*envies*, se manifeste par une douleur vive, avec prurit et gonflement rosé et luisant, bientôt suivi du soulèvement de l'épiderme, de la formation d'une vésicule remplie d'une sérosité sanguinolente, occupant tantôt la surface pulpeuse du doigt et tantôt le pourtour de l'ongle. A l'ouverture naturelle ou artificielle de cette vésicule, on trouve le derme couvert d'une exsudation purulente, et souvent ulcéré ou perforé jusqu'au tissu cellulaire sous-jacent. Il faut dès le début faire des applications de sangsues, et insister sur les topiques émollients et narcotiques, tels que les cataplasmes laudanisés. Si les symptômes persistent, il faut, aussitôt que l'épiderme se soulève, inciser les vésicules, donner issue à la sérosité, mettre à nu la surface du derme et continuer d'appliquer sur cette surface des topiques mucilagineux et opiacés. — Le panaris phlegmoneux, et surtout le tendineux, caractérisé par une douleur plus profonde, plus brûlante, par des élancements insupportables, par des symptômes inflammatoires intenses, cède très-rarement aux saignées locales, aux topiques émollients ou opiacés, et ne tarde pas, au milieu d'angoisses atroces, à causer des suppurations profondes, des caries ou des nécroses plus ou moins étendues, si l'on ne se hâte de pratiquer une incision dès la première nuit d'insomnie que le mal a causée. On tient, aussitôt après cette incision faite, la main plongée dans un bain local émollient, et l'on panse ensuite avec des cataplasmes narcotiques, en même temps que l'on fait sur le membre malade des onctions avec l'onguent mercuriel, si les phénomènes inflammatoires persistent. V. PHLEGMON.

PANAX. V. GINSENG.

PANCHRESTE. adj. et s. [πάγχρηστος, de πᾶς, tout, et χρηστος, bon ; all. *Panchrestum*, it. et esp. *pancresto*]. Synonyme de *panacée*.

PANCHYMAGOGUE. adj. [*panchymagogus*, παγχυμαγωγὸς, de πᾶς, tout, χυμὸς, suc, et ἄγειν, chasser ; all. *Panchymagogum*, it. *panchimagogo*]. Épithète donnée par les anciens à certains purgatifs auxquels ils attribuaient la propriété d'évacuer toutes les humeurs. Telles sont les *pilules panchymagogues*, pilules drastiques tout à fait analogues, pour leur composition, aux pilules de *Rudius*.

PANCRÉAS. s. m. [*pancreas*, πάγκρεας, de πᾶς, tout, et κρέας, chair : qui est tout charnu ; all. *Bauchspeicheldrüse*, *Pancreas*, angl. *pancreas*, it. *pancreate*, esp. *pancreas*]. Glande profondément située dans l'abdomen, au niveau de la douzième vertèbre dorsale, au milieu des courbures du duodénum, et présentant, à sa partie droite, un prolongement appelé par quelques anatomistes *petit pancréas* et non *pancréas d'Aselli*. L'extrémité droite du pancréas est appelée sa *tête*, et son extrémité gauche, sa *queue* (Fig. 330, *p*). Cette glande a un parenchyme blanc grisâtre et granuleux, d'où naissent, par une infinité de radicules déliées (*e*), deux canaux excréteurs. Le plus gros est connu sous

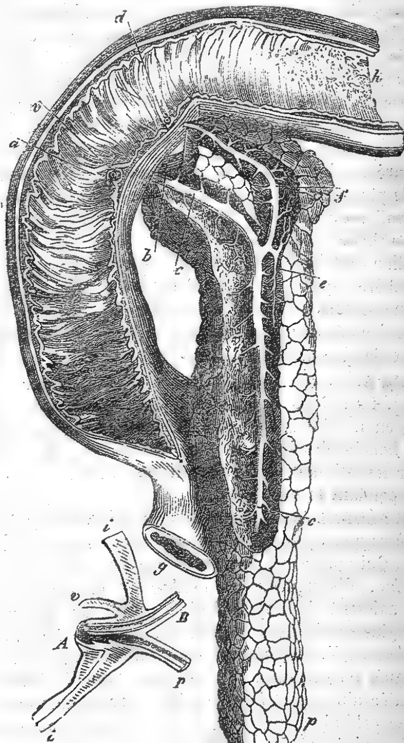


FIG. 330.

le nom de *canal pancréatique principal* ou *canal de Wirsung* (*c*, *c*), et s'ouvre dans le duodénum (*g*, *h*) au sommet d'une saillie ou mamelon (A) de la muqueuse, au même niveau que le canal cholédoque (*b* et B) ; l'orifice de ce dernier est enveloppé en partie par l'extrémité inférieure du canal pancréatique (A P), qui est souvent renflée en ampoule (*ampoule de Water*) au niveau de ce mamelon (A) ; alors le canal semble quelquefois s'ouvrir au fond de cette ampoule. Un repli valvulaire de la muqueuse duodénale se voit au-dessus de ce dernier et le protége (*v*); un autre pli de cette muqueuse part de ce mamelon et se prolonge au-dessous de lui (A *i*). Le second canal du pancréas (*canal accessoire*, *deuxième* ou *petit canal*, *canal de Santorini*, *canal récurrent* ou *de Bernard*) s'anastomose avec le premier par une grosse branche

ou parfois par plus d'une. Chez l'homme, il est ordinairement plus large (*f*) près de cette anastomose que vers son abouchement dans l'intestin (*d*); il reçoit surtout les branches (*e*) de la tête du pancréas. Il s'ouvre du côté pylorique du duodénum (*h*), en avant et *au-dessus* (*v*), mais non au-dessous du canal principal ou mieux de l'orifice commun (*a*) des conduits cholédoque (B et *b*) et de Wirsung (*c* et P), à une distance qui varie de 1 à 4 centimètres. Une disposition analogue du petit conduit s'observe chez le chien, le cheval, etc.; mais il arrive par anomalie que le conduit supérieur ou isolé est plus gros, tandis que celui qui s'abouche avec le cholédoque est très-petit. Chez le fœtus, ils sont égaux ou à peu près. Chez le chat, ils sont tantôt égaux, tantôt inégaux; mais, quel que soit leur volume relatif, c'est *au-dessous* de l'orifice commun des canaux cholédoque et de Wirsung que s'ouvre le conduit isolé ou récurrent. Le pancréas est une glande en grappe composée ou acineuse. Chaque acinus se compose de culs-de-sac courts, arrondis, larges de 5 centièmes de millimètre, à paroi mince et friable, entourés d'une quantité de tissu lamineux très-peu considérable. Ils sont tapissés d'un épithélium pavimenteux, à cellules souvent pourvues de deux noyaux, molles, faciles à écraser, souvent fort granuleuses. Le canal central de ces culs-de-sac est fréquemment rempli d'une matière demi-liquide, très-granuleuse, foncée. Ces acini sont beaucoup moins transparents, accompagnés de moins de tissu lamineux, et offrent un épithélium plus volumineux que dans les glandes salivaires; ils n'ont pas avec ces derniers la similitude qu'on a souvent voulu établir. Ils diffèrent encore davantage du cul-de-sac des glandes de Brunner (V. ce mot). Cl. Bernard ayant constaté la présence d'un pancréas chez beaucoup de poissons osseux pourvus d'appendices pyloriques, on ne peut plus admettre aujourd'hui l'ancienne opinion que ces appendices jouent le rôle de pancréas. Par suite du mode de déversement des deux fluides biliaire et pancréatique, il ne peut jamais arriver que ce dernier agisse sur les matières alimentaires isolément de la bile. En effet, toutes les variétés anatomiques se réduisent à trois cas. Dans le premier cas, les deux fluides arrivent déjà mélangés à l'intestin (homme). Dans le second cas, la bile et le suc pancréatique se versent isolément par des conduits seulement distants de quelques millimètres les uns des autres, de sorte qu'il est évident qu'aussitôt leur arrivée sur la membrane muqueuse intestinale, les deux liquides sont unis et mélangés (chien). Dans le troisième cas, les canaux biliaires et pancréatiques s'ouvrent dans l'intestin à une grande distance l'un de l'autre, le canal biliaire en haut près du pylore, soit seul, soit avec un très-petit conduit pancréatique accessoire, et celui du pancréas en bas. Cet intervalle est de 35 à 50 centimètres chez le lapin et le lièvre, de 21 centimètres chez le castor, de 52 centimètres chez le porc-épic, de 50 centimètres chez l'autruche, etc.; d'où il suit qu'alors la bile et le suc pancréatique ont le temps d'agir isolément avant de se mélanger. Or il est constant que, chez ces animaux, le canal pancréatique, ordinairement unique, s'ouvre toujours le dernier dans l'intestin, et apporte le suc du pancréas sur des aliments déjà imprégnés de bile.

Pancréas d'Aselli. Nom donné mal à propos à un certain nombre de *glandes lymphatiques*, agglomérées en une masse allongée, ou ovoïde, etc., près du pancréas et de la racine du mésentère, dont elles suivent à peu près la direction. Elles reçoivent les chylifères: on les trouve ainsi disposées chez la plupart des mammifères, mais non chez tous.

PANCRÉATALGIE. s. f. [de πάγκρεας, pancréas, et ἄλγος, douleur; it. et esp. *pancreatalgia*]. Douleur du pancréas.

PANCRÉATEMPHRAXIS. s. f. [de πάγκρεας, pancréas, et ἐμφράσσειν, obstruer; it. *pancreatemfrassi*, esp. *pancreatemfraxis*]. Obstruction du pancréas.

PANCRÉATICO-DUODÉNAL, ALE. adj. [it. *pancreatico-duodenale*]. Se dit des vaisseaux qui appartiennent à la fois au pancréas et au duodénum.

PANCRÉATINE. s. f. [de *pancreas*]. (*Mucus pancréatique, matière animale du pancréas soluble dans l'alcool*, Leuret et Lassaigne; *matière qui se colore en rouge par l'action du chlore, matière analogue à la caséine dans le suc pancréatique, matière salivaire du suc pancréatique, albumine du suc pancréatique*, Tiedemann et Gmelin; *matière pancréatique, matière coagulable du suc pancréatique, matière active du suc pancréatique*, Cl. Bernard.) Substance organique naturellement liquide, coagulable par la chaleur ou l'alcool, et, dans ce dernier cas, redissoute par l'eau, ce qui la distingue de la caséine; ne pouvant pas filtrer au travers du sulfate de magnésie en poudre, qui la coagule comme il fait pour la caséine, ce qui la distingue de l'albumine. Cette substance n'existe que dans le suc pancréatique. V. SALIVE et SUBSTANCES *organiques*.

PANCRÉATIQUE. adj. et s. m. [*pancreaticus*, all. *pancreatisch*, angl. *pancreatic*, it. et esp. *pancreatico*]. Qui a rapport au pancréas. — *Artères pancréatiques*, distinguées en *supérieure*, qui vient ordinairement de la splénique, et en *transversale*, qui naît de la *pancréatico-duodénale*, branche de l'hépatique. — *Canal pancréatique.* V. PANCRÉAS. — *Lobe pancréatique du foie.* Lobe de Spigel, ainsi appelé à cause de ses rapports avec le pancréas (V. FOIE). — *Nerfs pancréatiques.* Ils viennent du plexus solaire. — *Suc pancréatique.* Liquide sécrété par le pancréas, et qui, à l'état normal, est incolore, limpide, visqueux et gluant, coulant lentement par de grosses gouttes perlées ou sirupeuses, et devenant mousseux par l'agitation, sans odeur spéciale, d'un goût un peu salé comme le sérum du sang; il est constamment alcalin. Il se coagule en masse par la chaleur, ou mieux c'est la *pancréatine* (à laquelle il doit ses propriétés) qui se coagule ainsi. Celle-ci, coagulée par l'alcool et séchée, se redissout en totalité dans l'eau, à laquelle elle communique toutes les propriétés du suc pancréatique normal, c'est-à-dire qu'elle lui communique la propriété d'émulsionner les graisses, et de *dédoubler les graisses neutres* (butyrine, oléine, margarine, stéarine) *en glycérine et en acide libre* (butyrique, etc.), lequel manifeste son acidité sur le tournesol, et cristallise, s'il est solide. De là les cristaux aciculaires d'acides stéarique, etc., qu'on trouve dans les matières fécales normales et morbides. Le suc pancréatique s'altère rapidement; il laisse déposer alors des grains blancs formés de sulfate de chaux en aiguille, répand l'odeur hydrosulfurique et perd sa viscosité et ses propriétés. Le suc pancréatique, pur et récemment extrait, offre en outre une seconde propriété, il *émulsionne les graisses et les huiles* avec la plus grande facilité. L'émulsion persiste pendant longtemps. Le chyle ne commence à se réunir dans les chylifères qu'à partir de la région du tube intestinal où le suc pancréatique est venu se mêler aux matières alimentaires. Dans les affections du pancréas, on voit les

corps gras contenus dans les aliments passer tout entiers dans les déjections. Il est incontestable que les corps gras sont émulsionnés par ce suc d'une manière facile et persistante ; il ne l'est pas moins que la salive, le suc gastrique, la bile même, sont privés de cette propriété d'émulsionner les graisses d'une manière persistante et de les dédoubler. Lorsqu'on étudie les propriétés du suc pancréatique *dans l'intestin*, tel qu'il agit en réalité, mélangé aux autres liquides intestinaux, on constate que c'est la propriété émulsive qui persiste presque seule, et rend ainsi les graisses miscibles aux liquides intestinaux et capables de mouiller les villosités. Mais la propriété de décomposer les graisses en acide et glycérine, qui est si caractéristique sur le suc pancréatique, quand on examine son action isolée, en dehors de l'économie, est tantôt annulée, tantôt réduite à fort peu de chose dans le tube digestif. L'acidité que ce dédoublement détermine alors est généralement neutralisée en entier par la bile et les autres liquides de l'intestin. Cl. Bernard, à qui l'on doit ces faits, a démontré en outre que le pancréas possède deux autres propriétés lorsqu'il agit concurremment ou postérieurement aux divers liquides intestinaux. D'une part, il transforme presque instantanément dans le duodénum les fécules en dextrine et en glycose solubles. D'autre part, il a la propriété de liquéfier définitivement les tissus musculaires et autres gonflés ou dissociés, mais non dissous, par le suc gastrique, lequel agit à peu près comme fait la coction des viandes : le liquide du pancréas liquéfie en même temps les substances azotées que le suc gastrique avait dissoutes, mais qui s'étaient coagulées lorsque la bile était venue saturer ce liquide. Le liquide du pancréas n'agit bien ainsi qu'autant que le suc gastrique a modifié ces tissus, etc. (V. GASTRIQUE) ; d'autre part, la bile seule, après l'action du suc gastrique, ne dissout pas les matières alimentaires. La bile, qui est à peu près inerte sur les aliments, forme avec le suc pancréatique un mélange doué de propriétés dissolvantes énergiques. C'est pour avoir méconnu cette triple action, souvent simultanée, du suc pancréatique sur les graisses, les fécules et les aliments azotés (lorsque déjà les sucs gastrique et biliaire ont agi), et pour n'avoir étudié isolément, et souvent hors de l'intestin, que l'action sur la graisse, que les contradicteurs de Bernard ont été conduits à des résultats fautifs, qu'ils ont considérés comme en opposition avec les siens. On voit, d'après ce qui précède, que le suc pancréatique, sans être aucunement le liquide digestif général (puisqu'il n'agit en réalité qu'autant que les sucs gastrique, biliaire et des *glandes de Brunner* ont opéré déjà dans un certain ordre de succession), offre une action prédominante dans tel ou tel sens, d'un animal à l'autre, selon que son alimentation est plus spécialement graisseuse, végétale ou azotée ; et il concourt activement, d'une manière égale, à la *liquéfaction* de toutes ces matières, si l'alimentation est mixte. On peut encore prouver le rôle du pancréas dans la digestion en faisant la ligature des conduits pancréatiques. Mais, pour que l'expérience soit suivie de succès, il faut avoir soin de lier exactement les deux conduits qui s'anastomosent entre eux (Fig. 330, *c*, *e*). C'est pour ne pas avoir pris ces précautions, et pour avoir quelquefois commis, à ce sujet, des fautes graves d'anatomie comparative que quelques expérimentateurs, en Allemagne et en France, n'ont pas pu toujours reproduire les résultats indiqués par Cl. Bernard.

PANCRÉATITE. s. f. [*pancreatitis*, angl. *pancreatitis*, it. *pancreatite*, esp. *pancreatitis*]. Inflammation du pancréas.

PANCRÈNE. adj. [de πᾶς, tout, et κρήνη, fontaine]. *Pancréas pancrène* est le titre d'un ouvrage sur le pancréas, de Bernard Swalbe ou Swalwe.

PANDANÉES. s. f. pl. [*pandaneæ*]. Famille de plantes monocotylédones, arborescentes, grimpantes ou très-basses ; à fleurs monoïques ou dioïques ; à fruits volumineux, souvent alimentaires ; graines à albumen charnu, oléagineux ou corné (*Phytelephas*) ; embryon petit, à radicule infère.

PANDÉMIE. s. f. [*pandemia*, de πᾶς, tout, et δῆμος, peuple]. Maladie qui attaque à la fois un grand nombre d'individus habitant un même lieu.

PANDICULATION. s. f. [*pandiculatio*, de *pandiculari*, s'étendre ; all. et angl. *Pandiculation*, it. *pandiculazione*, esp. *pandiculacion*]. Mouvement automatique des bras en haut, avec renversement de la tête et du tronc en arrière, et extension des membres abdominaux. Ce mouvement est souvent accompagné de bâillements, et indique, dans l'état de santé, le besoin du sommeil. On l'observe aussi dans certaines maladies, particulièrement dans les maladies nerveuses. C'est un des symptômes précurseurs des accès de fièvre intermittente.

PANDURÉ. V. PANDURIFORME.

PANDURIFORME. adj. [*panduriformis*, de *pandura*, pandore, luth à trois cordes, et *forma*, forme ; all. *geigenförmig*, angl. *panduriform*, it. et esp. *panduriforme*]. Se dit, en botanique, des feuilles oblongues, arrondies à la base et au sommet, qui offrent de chaque côté un sinus arrondi.

PANÉ, ÉE. adj. Qui est fait avec du pain. — *Eau panée*. Celle dans laquelle on a fait tremper du pain grillé qui lui donne un peu de saveur empyreumatique, et la rend légèrement nutritive et désaltérante.

PANGIACÉES ou **PANGIÉES**. s. f. pl. Nom donné par Blume (1825-1830) à une famille de plantes formée aux dépens des *bixacées*, et qui comprendrait celles qui ont un nombre défini d'étamines, égal à celui des pétales, et non un nombre indéfini. Les genres *Pangi* ou *Pangium*, Rumphius (1750), *Hydnocarpus*, Gærtner (1788), *Vareca*, Gærtner, *Chilmoria*, Hamilton (1823), et *Tachybota*, Aublet (*Salmasia*, Schreber), composeraient cette famille. Mais beaucoup d'auteurs considèrent les espèces de *Pangium*, d'*Hydnocarpus* et de *Vareca*, comme rentrant dans un seul genre (*Pangium*), et ne séparent pas les pangiées des bixacées, tribu des flacourtiacées. V. CHAULMOOGRA.

PANIC. s. m. [*panicum*, de *panus*, épi à panicules]. Genre de graminées dont une espèce, appelée *millet* ou *mil* (*Panicum miliaceum*, L.), a des graines disposées en panicule cylindrique oblongue-allongée. Le *panic d'Italie*, ou *millet à grappe* (*Panicum italicum*, L.), est alimentaire ; l'autre sert à nourrir les volailles. Le *grand millet*, ou *panic* (*Panicum jumentorum*, Persoon), est cultivé en grand dans l'Amérique comme fourrage vert et avec beaucoup d'avantage.

PANICAUT. s. m. [*eryngium*, all. *Mannstreu*, esp. *cabezuela*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont l'espèce commune, (*Eryngium campestre*, L.) est généralement connue sous le nom de *chardon roulant*, ou, par corruption, *chardon Roland*. V. ce mot.

PANICULE. s. f. [*panicula*, de *panus*, épi ; all.

Rispe, angl. *panicle*, it. *panicolo*, esp. *panicula*, *panocha*]. Mode d'inflorescence consistant en un assemblage de fleurs dont les pédoncules, partant d'un axe commun, sont très-courts, ramifiés, et plus courts à la partie supérieure qu'à la base.

PANICULÉ, ÉE. adj. [*paniculatus*, all. *rispenförmig*, angl. *paniculate*, it. *paniculato*, esp. *paniculado*]. Qui a des fleurs disposées en panicule.

PANIFICATION. s. f. [*panis fabricatio*]. Conversion des matières farineuses en pain. — *Procédé ordinaire ou ancien de panification pratiqué à Paris.* Le pain blanc de Paris se fait avec la farine dite de première marque, c'est-à-dire celle qui, ne contenant pas de son, se compose de la *fleur de farine*, de la *farine du premier gruau blanc* et de la *farine du deuxième gruau blanc*. Si 100 parties de blé ont donné 70 de farine de première marque, on dit que l'on opère avec de la farine blutée à 70. Le reste du blé peut se composer de 10 de gros, moyen et petit son, de 20 de gruaux bis renfermant 3 de son fin et 17 de farine blanche (V. PAIN). — *Pain bis.* La farine qui donne le pain bis, renfermant tous les principes immédiats du grain de froment, se trouve par là même disposée à éprouver le plus grand changement de la part des principes immédiats faisant fonction de *ferments*. La *céréaline* (V. ce mot), le plus énergique des ferments de la farine du blé, se trouvant dans la farine propre à faire du pain bis en une proportion bien plus forte que dans la farine blanche de première qualité dépourvue de son, il n'est point étonnant que son action prédomine sur celle de la *caséine végétale* et du *gluten*, qui font aussi fonction de ferments. La conséquence de son action est la prédominance de la fermentation *lactique* sur la fermentation successivement dextrinique, glycosique et alcoolique, que la légumine et le gluten tendent à produire. Cette prédominance est telle, qu'il se produit d'abord plus de dextrine, de glycose et d'acide lactique proportionnellement à l'alcool et au gaz acide carbonique, qui cause le *lever* de la pâte; il se forme ensuite de l'ammoniaque et une matière brune aux dépens du gluten; enfin, une portion de gluten passe elle-même à l'état de *ferment lactique*, et, pendant la cuisson, il y a de l'amidon qui se transforme encore en dextrine et en glycose. On voit donc comment cette réaction explique la coloration du pain bis par la matière brune et le développement de l'ammoniaque qui cause en partie sa saveur particulière; on voit en outre, comment la diminution du gluten et son altération, la prédominance de matières solubles, telles que la dextrine et la glycose, expliquent le peu de fermeté de la mie du pain bis, sa mollesse, son état poisseux, et son inaptitude à servir à la confection de la soupe. On voit encore ce qu'on doit penser de l'opinion par laquelle on attribue au *pain bis*, d'une manière absolue, une propriété nutritive supérieure à celle du pain blanc. Dans le cas où, à poids égal, il serait démontré qu'il existe plus de matière azotée dans la farine qui sert à le préparer que dans la farine blanche, ce ne serait point un motif d'en conclure une supériorité de propriété nutritive en faveur du pain bis, puisque, par le fait de la panification, les principes azotés sont susceptibles de s'altérer et de donner de l'ammoniaque, entre autres produits. — *Pain blanc.* La farine blanche avec laquelle on fait le pain de première qualité ne contient point ou presque pas de céréaline. Celle-ci ayant été enlevée en totalité ou presque en totalité avec les divers sons, la farine blanche se trouve dès lors dans une condition favorable à ce que la *fermentation alcoolique*, indispensable au *lever* de la pâte, prédomine sur la *fermentation lactique*. La pâte de farine blanche a éprouvé, avant d'être introduite dans le four, trois fermentations : l'*alcoolique*, l'*acétique* et la *lactique*. La première doit prédominer sur les deux autres. Elle se fait aux dépens de la glycose, qui, si elle n'existait pas dans le grain du froment, s'est développée plus tard dans la farine; elle est déterminée par du *gluten ferment*, lorsqu'on n'a pas ajouté de la levûre à la pâte. Pour que la fermentation alcoolique soit convenable, il faut que, dans le temps où la pâte a été divisée en pains, il se produise la quantité de gaz acide carbonique susceptible de faire lever la pâte, c'est-à-dire de la soulever sans en rompre la couche superficielle, qui sera la croûte dans le pain cuit; or, cette condition n'est remplie qu'autant que le gluten conserve toute sa ténacité. L'inconvénient d'un levain trop acide, trop fermenté, en un mot *disposé à produire la fermentation lactique*, est tel, qu'en agissant à l'instar de la céréaline, il donne avec la pâte de farine blanche un pain plus ou moins coloré. — *Panification par le procédé Mége-Mouriès.* Il consiste en trois opérations principales : 1° la *mouture*, 2° la *préparation de la pâte avec la farine blanche et l'eau où les gruaux bis ont fermenté*, et 3° la *cuisson de la pâte levée*; il est plus simple que ne le sont les procédés anciens au moyen desquels on prépare le pain blanc et le pain bis. — I. *Mouture.* Dans ce procédé, le blé ne passe qu'une fois sous la meule; un seul blutage suffit pour obtenir : 1° la *farine blanche* composée de la *fleur de farine et des gruaux blancs*, 2° les *gruaux bis*, 3° les *sons grossiers et moyens*. II. *Préparation de la pâte.* Il suffit de soumettre à une fermentation alcoolique des gruaux bis délayés dans quatre fois leur poids d'eau, au sein de laquelle ont fermenté préalablement de la levûre et de la glycose, 1° pour neutraliser, sinon absolument la céréaline en tant que ferment lactique, du moins la plus grande partie de son activité; 2° pour séparer le son fin; 3° pour faire qu'en ajoutant à la farine blanche l'eau fermentée des gruaux bis avec son dépôt, on ait une pâte qui représente toute la partie farineuse du grain de froment. La levûre et la glycose ajoutées à l'eau des gruaux sont, en donnant de l'acide carbonique, la cause de la neutralisation de la céréaline, et la preuve en est qu'en laissant dans la pâte de trois à cinq parties de son, on a, au lieu de pain bis, un pain dont la mie est incontestablement blanche. Conséquemment (Mége-Mouriès), la couleur du pain bis n'est pas due, comme on l'avait pensé, à la présence du son dans la farine, mais au procédé de panification, puisqu'on fait, par ce procédé, du pain qui n'est pas bis avec de la farine contenant du son, et puisque, d'un autre côté, avec de la farine dépourvue de son, mais qui est trop avancée et panifiée par l'ancien procédé, on peut obtenir du pain bis.

PANNA. s. m. Fougère employée comme anthelminthique par les indigènes de l'Afrique méridionale. On prend, dans une infusion aqueuse, de 3 à 5 grammes de la poudre du rhizome, en plusieurs fois, et l'on en fait suivre l'administration d'un purgatif. Ce remède provoque le vomissement et produit des congestions cérébrales passagères.

PANNE. s. m. [*pannus*, πῆνος]. Tache cutanée épaisse et jaune; espèce des *dermatoses dischromateuses* d'Alibert. V. PANNUS.

PANNEXTERNE. s. f. Couche extérieure du péricarpe, suivant Mirbel.

PANNICULE. s. m. [*panniculus*, de *pannus*, pièce de drap ou d'étoffe; all. *Fetthaut*, *Fleischhaut*, it. *pannicolo*, esp. *paniculo*]. Par analogie, les anciens anatomistes appelaient *pannicule adipeux* ou *graisseux*, la couche sous-cutanée du tissu cellulaire; et *pannicule charnu*, la couche musculeuse formée, chez l'homme, par le muscle peaucier, et s'étendant, par conséquent, de la partie inférieure de la face à la partie supérieure et latérale du thorax. Chez les quadrupèdes, le *pannicule charnu*, nommé aussi *muscle sous-cutané du thorax et de l'abdomen*, se continue antérieurement sur le bord de l'épaule avec le *peaucier* ou *sous-cutané de l'encolure*, qui lui-même aboutit au sous-cutané de la face; postérieurement, il se propage jusque sur la croupe et sur la partie interne de la cuisse, et, transversalement, il s'étend de l'épine dorso-lombaire à la ligne médiane de l'abdomen. Le pannicule charnu forme, par conséquent, une vaste expansion membraniforme, adhérente à la peau par un tissu lamineux fin et serré, et enveloppant presque toute la périphérie du corps : c'est par ses contractions que se fronce la peau de l'animal. — On a aussi appelé *pannicule* une réunion de plusieurs ptérygions sur la cornée, qui en est plus ou moins complétement recouverte.

PANNINTERNE. s. f. Couche interne du péricarpe, d'après Mirbel.

PANNUS. s. m. [de *pannus*, pièce d'étoffe]. Maladie de la cornée caractérisée par un réseau vasculaire de nouvelle formation, adhérant à cet organe et le recouvrant, en partie ou en totalité, sous forme d'un voile membraneux. Les vaisseaux sont, exclusivement, un prolongement de ceux de la conjonctive ou de la sclérotique, qui se terminent à l'état normal sous forme d'anses autour de la cornée. Entre eux existent une certaine quantité de matière amorphe et des éléments fibro-plastiques, de nouvelle génération également. Le pannus est une conséquence de diverses affections chroniques de la cornée, soit directes, soit dues à une lésion de la conjonctive, à laquelle elle emprunte ses matériaux de nutrition. Il est différent du *ptérygion*, qui est mobile, dissécable, de forme triangulaire, et peut être indépendant de toute inflammation. Il débute par de petites taches cornéales vers lesquelles se dirigent les vaisseaux qui se forment. On le traite en cherchant à faire cesser la communication de ces vaisseaux avec ceux de la conjonctive, après avoir fait disparaître la maladie qui l'a causé. V. PTÉRYGION.

PANOPHOBIE. V. PANTOPHOBIE.

PANOPTIQUE. adj. [de πᾶν, tout, et ὄπτομαι, je vois]. — *Lunette panoptique* (Serre, d'Alais). Elle est établie sur une monture de conserve ordinaire. Au lieu de verres, il y a deux plaques ou disques de cuivre noirci, portant une fente horizontale recouverte par une plaque mobile, maintenue elle-même par des coulisses. Au centre est un trou de la dimension de l'extrémité de la tige d'une épingle. C'est par cette petite ouverture que la lumière doit passer pour affecter la rétine. La distance qui sépare les deux trous peut varier de 8 à 10 millimètres, afin de pouvoir les mettre en rapport avec l'axe optique des deux yeux simultanément soumis à l'expérience, et dont la distance moyenne est d'environ 65 millimètres. Pour obtenir cette distance, on rapproche ou l'on éloigne les plaques à l'aide d'un petit bouton, jusqu'à ce que les deux yeux puissent voir le même objet dans le même regard. L'influence de cette simple lunette, sans verre, sur toutes les vues, est des plus remarquables. Les vues normales elles-mêmes ne sont plus limitées pour les petites distances; elles peuvent lire, à la distance du nez, les caractères les plus menus, qui apparaissent ainsi extrêmement grossis. Les presbytes jouissent dès lors du même privilége et distinguent les objets les plus rapprochés et les plus petits. Conséquemment, les myopes ont aussi l'avantage de distinguer nettement à distance, et même de fort loin, si le trou est suffisamment réduit. Quant aux myo-presbytes, il leur est impossible de trouver une différence notable entre la portée d'un œil et la portée de l'autre, ils voient également bien des deux côtés.

PANSAGE. s. m. Opération hygiénique qui consiste à débarrasser la peau et les poils des animaux domestiques des poussières qui, venues du dehors ou détachées de l'épiderme, s'opposent à l'excrétion de la sueur. Imbibées par celle-ci, lorsqu'on ne les enlève pas, elles forment des grumeaux et des croûtes qui agglutinent les poils, se putréfient, répandent une mauvaise odeur, entraînent parfois l'ulcération de la peau, et favorisent la multiplication des parasites chez les chiens, comme chez les solipèdes et les ruminants. Le pansage consiste surtout en frictions méthodiques avec le bouchon de paille, l'étrille, la brosse, le peigne et l'époussette. L'action de ces instruments stimule en outre favorablement la circulation cutanée.

PANSE. s. f. [all. *Panzen*, it. *panse*, *rumine*, esp. *panza*]. Premier estomac des animaux ruminants.

PANSEMENT. s. m. [*cura*, *curatio*, all. *Verbinden*, angl. *dressing*]. Application méthodique d'un topique ou d'un appareil sur une partie malade (V. TOPIQUE). — Les appareils à pansement sont appliqués à l'effet de mettre la partie affectée à l'abri de l'air et des chocs ou frottements, de recevoir les liquides qui s'en écoulent et de préserver ainsi les parties voisines de leur contact salissant. La charpie, les compresses fenêtrées et cératées, les compresses ordinaires et les bandes sont les *pièces à pansement*. Parfois on doit y joindre du diachylon. Pour opérer le pansement, on se sert des doigts seuls ou aidés soit de *pinces à anneaux* ou *à pansement*, soit de pinces ordinaires pour enlever la charpie imprégnée de pus ou de sang, de la spatule pour détacher le pus desséché sur les bords de la plaie, etc. On appelle aussi *pansement* l'application d'appareils destinés à maintenir les parties dans une situation déterminée, nécessaire à la guérison, comme dans les cas de fracture, de luxation, d'amputations. Pour le *pansement des amputations*, les caillots ayant été enlevés avec une pince, avec les doigts ou avec une éponge, on lave avec de l'eau tiède les parties voisines de la plaie qui ont été salies par le sang; puis, les ligatures ayant été réunies en un ou deux faisceaux et enveloppées dans un pli de sparadrap dont une partie les fixe à la peau voisine d'un des angles de la plaie, le chirurgien rapproche les parties molles ou les tient écartées, suivant qu'il veut obtenir une *réunion par première* ou *par seconde intention*. Quelle que soit la réunion à laquelle on ait recours, il est prudent de ne procéder au pansement que lorsqu'on s'est bien assuré qu'aucun vaisseau ne donne plus de sang. Ce conseil est surtout utile quand on veut obtenir la réunion par première intention, que le moindre caillot pourrait empêcher. Lorsque le pansement est terminé, le malade doit être reporté doucement dans son lit, et il faut que le moignon

repose sur un coussin mou de balle d'avoine. Tant qu'il n'y a pas de suppuration, le membre doit être incliné de manière que sa racine soit moins élevée que son autre extrémité. Si la suppuration s'établit, on doit disposer le moignon de façon que le pus s'écoule facilement. Dans le cas d'ablation des tumeurs, le pansement consiste à lier les artères divisées et à réunir les lèvres de la plaie à l'aide des serres-fines ou par une suture entortillée. Lorsque les lèvres ne peuvent pas être mises en contact, on les maintient rapprochées par de longues bandelettes de sparadrap; si elles sont peu écartées l'une de l'autre, on peut en faciliter le rapprochement en décollant la peau dans l'étendue de quelques centimètres. On remplace parfois le cérat des linges cératés par de la glycérine ou d'autres substances. Si le cérat prévient la dessiccation des plaies, il favorise la putréfaction du pus et par suite la production, dans les cas de grandes plaies, des accidents dits d'infection purulente. On prévient cette putréfaction et la mauvaise odeur des pièces à pansement en projetant quelques gouttes d'essence de térébenthine ou d'essences analogues dans la charpie, ou en se servant pour humecter les linges soit d'alcool, soit de quelque alcoolat aromatique.

PANSPERMIE. s. f. [*panspermia*, de πᾶς, tout, et σπέρμα, graine; all. *Panspermie*, esp. *panspermia*]. Système physiologique suivant lequel les germes sont disséminés dans toutes les parties de la terre et de l'espace qui l'environne, et se développent quand ils rencontrent des corps disposés à les retenir et à les faire croître.

PANTAGOGUE. adj. et s. m. [*pantagogus*, de πᾶς, tout, et ἄγειν, chasser, évacuer; angl. *pantagogue*, it. et esp. *pantagogo*]. Synonyme de *panchymagogue*.

PANTOGAMIE. s. f. [*pantogamia*, de πᾶς, tout, et γάμος, noce; esp. *pantogamia*]. Mode de procréation dans lequel l'individualité ne joue aucun rôle, le mâle et la femelle s'accouplant indistinctement avec tous les individus du sexe contraire au leur, aussi longtemps que le besoin de la reproduction se fait sentir en eux.

PANTOPHOBIE. s. f. [παντοφοβία, de πᾶν, παντός, tout, et φοβεῖν, craindre; it. et esp. *pantofobia*]. Crainte qui se manifeste au sujet de toute chose; on l'observe surtout dans la mélancolie. On trouve dans les lexiques : *Panophobie* [de Πὰν, le dieu Pan, et φόβος, crainte], crainte subite, terreur panique; mais πανοφοβία n'est pas grec, et *panophobie* est un mot à rayer.

PAPAVÉRACÉES. s. f. pl. [*papaveraceæ*, esp. *papaveraceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, qui ont pour caractères : Feuilles alternes, simples ou découpées. Fleurs solitaires, ou en cymes, ou en grappes rameuses; calice à 2 ou rarement 3 sépales concaves et très-caducs; corolle quelquefois nulle, ordinairement à 4, rarement à 6 pétales plans, chiffonnés et plissés avant leur épanouissement. Les étamines sont très-nombreuses et libres; l'ovaire est ovoïde ou globuleux, ou étroit et comme linéaire, à une seule loge, contenant beaucoup d'ovules attachés à des trophospermes saillants. Le style, très-court ou à peine distinct, est terminé par autant de stigmates qu'il y a de trophospermes. Le fruit est une capsule ovoïde couronnée par le stigmate, indéhiscente, ou s'ouvrant par de simples pores au-dessous du stigmate: ou bien elle est allongée en silique, et s'ouvre en deux valves, ou se rompt transversalement par des articulations. Les graines, ordinairement très-petites, se composent d'un tégument propre portant quelquefois une sorte de petite caroncule charnue, et d'un endosperme également charnu dans lequel est un petit embryon cylindrique. Les papavéracées contiennent toutes un suc propre, blanc, jaune ou même rougeâtre, qui les rend plus ou moins âcres, vireuses et délétères, quoique sa nature varie dans les diverses espèces.

PAPAVÉRINE. s. f. [esp. *papaverina*]. Ancien nom de la *codéine*. Actuellement alcaloïde de l'opium, insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther chauds, cristallisable en prismes très-blancs. ($C^{40}H^{21}AzO^{8}$.) (Merck.)

PAPAVÉRIQUE. adj. [de *papaver*, pavot]. Qui se rapporte au pavot. — *Acide papavérique*. Extrait rougeâtre acide retiré du coquelicot (Meyer).

PAPAYACÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisines des cucurbitacées.

PAPAYER. s. m. [*carica*]. Nom générique d'arbres de la famille des papayacées. — *Papayer commun* [*Carica papaya*, L.], arbre des Moluques, propagé dans les Indes et aux Antilles, dont la tige donne un suc laiteux amer, très-riche en substances azotées coagulables. Quelques gouttes mises dans l'eau attendrissent les viandes dures qu'on y fait séjourner pendant huit à dix heures; les feuilles dont on les enveloppe produisent le même effet. Le *Carica digitata*, Pœppig, de l'Amazone, a un suc vénéneux comme celui de l'upas. Le lait fourni par les fruits encore verts du papayer femelle (cette plante est dioïque) est un des vermifuges les plus énergiques de toute la matière médicale. Le lait s'administre *cuit* au bain-marie, à la dose d'une ou deux cuillerées à café pour un enfant de dix ans, et mélangé à une quantité égale d'huile de ricin. Tous les ascarides lombricoïdes, en quelque nombre qu'ils soient (quelquefois jusqu'à cinq cents chez les jeunes nègres), sont rendus morts et souvent séparés par tronçons, à la suite d'une seule dose de ce médicament. Si l'on négligeait de faire cuire le *lait de papayer* avant de l'administrer, il en résulterait des accidents mortels, par perforation du tube digestif, car ce lait désorganise très-rapidement les tissus (Desjardins).

PAPIER. s. m. [all. *Papier*, angl. *paper*, it. *carta*, esp. *papel*]. — *Papiers médicamentés*. Préparations que l'on range parmi les topiques, et qui résultent de l'application de substances adhésives sur du papier, pour être ensuite placées sur des parties malades. On en fait avec des substances épispastiques de nature diverse, telles que des matières grasses chargées du principe vésicant des cantharides ou du garou, et associées à la cire. On en fait aussi seulement avec les résines, telles que la térébenthine, la résine élémi, le galipot. Ces substances sont étendues en couche mince, d'une manière uniforme, sur des bandes de papier préalablement lissées avec soin.

Papier à cautères. Il est préparé avec un mélange de cire blanche, 300 gram.; blanc de baleine et résine élémi, aa 150 gram., et térébenthine, 180 gram., que l'on fait fondre, que l'on passe, et que l'on étend ensuite convenablement sur le papier. On l'emploie particulièrement comme adhésif, pour assujettir le pois introduit dans l'ouverture du cautère. Il existe, au reste, pour cette préparation comme pour la précédente, une multitude de recettes, qui ne diffèrent souvent que par quelques modifications insignifiantes. Le Codex indique la même composition que pour la *toile de mai*, seulement on l'étend sur des bandes de papier au lieu de toile. V. SPARADRAP.

Papier chimique. Sparadrap fait avec des feuilles de papier enduites d'huile siccative, puis sur une de leurs faces d'emplâtre de minium.

Papier joseph. Papier non collé, résistant, à filaments bien feutrés, servant à faire des filtres dans les laboratoires (V. FILTRE), et des papiers réactifs.

Papier parchemin. La fulminose ou papyrine préparée avec un papier ordinaire non collé. Ce papier se conserve très-bien dans l'air humide et ne s'altère pas par l'ébullition dans l'eau. Il a une ténacité égale aux trois quarts de celle du parchemin ordinaire et à cinq fois celle du papier ordinaire. Il est imperméable à l'eau et sert de membrane dans les expériences de dialyse. V. FULMINOSE.

Papier réactif. Bandelette de papier joseph teinte avec des solutions de couleurs végétales. Le *papier bleu de tournesol* rougit au contact des acides; le *papier rouge de tournesol* est le précédent, rougi avec des acides faibles, qui sert à reconnaître les alcalis qui le ramènent au bleu. Le *papier de curcuma* est jaune; les alcalis le brunissent. Le *papier de dahlia*, d'un bleu violacé, est coloré en rouge par les acides et en vert par les alcalis. Le *papier d'acétate de plomb*, imprégné d'une solution concentrée de ce sel, noircit au contact de l'hydrogène sulfuré en formant un sulfure de plomb; il en décèle le dégagement.

Papier sparadrapique vésicant. Il est préparé avec : cire blanche, 320 gram.; huile d'olive, 192 gram.; beurre de cacao, 256 gram.; blanc de baleine, 192 gram.; térébenthine, 64 gram.; cantharides en poudre, 64 gram. Ces substances sont mêlées, fondues, puis chauffées modérément pendant deux heures; on décante ensuite, on passe, et l'on étend sur le papier d'un seul côté. Il sert à entretenir les vésicatoires. — On a conseillé contre l'asthme les vapeurs d'un papier imprégné d'une dissolution de nitrate de potasse, et auquel on met le feu. On a conseillé encore, pour la même affection, les vapeurs d'un papier plus composé : pâte de carton gris, 120 gram.; azotate de potasse, 55 gram.; poudre de belladone, de stramoine, de digitale, de lobelia inflata, de phellandrie, aa 5 gram.; poudre de myrrhe et d'oliban, aa 10 gram. On incorpore ces poudres dans la pâte de carton, que l'on divise en trois plaques, et chaque plaque en douze carrés.

PAPILIONACÉ, ÉE. adj. [*papilionaceus*, all. *schmetterlingsförmig*, angl. *papilionaceous*, it. *papilionaceo*, esp. *papillionaceo*]. Se dit, en botanique, des corolles irrégulières, composées de cinq pétales inégaux et dissemblables, qui, par leur disposition, offrent quelque ressemblance avec un papillon dont les ailes seraient étendues. Les *papilionacées* forment la principale tribu des légumineuses et ont dix étamines monadelphes ou diadelphes.

PAPILLAIRE. adj. [*papillaris*, all. *warzig*, it. *papillare*, esp. *papilar*]. Qui a des papilles, qui a rapport aux papilles. — *Corps papillaire.* S'est dit de l'ensemble des papilles cutanées et muqueuses qui sont situées sous l'épiderme, à la surface du derme. — *Tumeurs papillaires.* V. PAPILLOMA.

PAPILLE. s. f. [*papilla*, θηλή, all. *Warze*, it *papilla*, esp. *papila*]. Petites éminences plus ou moins saillantes, régulièrement coniques, qui s'élèvent de la surface de la peau et des membranes muqueuses à épithélium pavimenteux (particulièrement de la langue). Les *papilles* font partie du derme, dont elles occupent la face externe, et ne doivent pas en être séparées, comme on l'a fait, sous le nom de *corps papillaire.* Les papilles sont formées d'une substance amorphe finement granuleuse, renfermant aussi quelques rares noyaux libres ovoïdes ou sphériques, qui n'existent pas toujours. Leur centre est parcouru par des fibres lamineuses éparses et par quelques rares fibres élastiques minces; ces fibres leur donnent ainsi un aspect strié au centre. Au point de vue de la conformation générale, les papilles se subdivisent en : 1° *papilles simples*, régulièrement coniques ou arrondies, renflées ou non au sommet; 2° *papilles composées*, qui ont une base plus ou moins large portant plusieurs saillies papillaires semblables chacune aux papilles simples. On les rencontre à la paume des mains ou des pieds, à la face antérieure des doigts, aux callosités ischiatiques des singes, à la face supérieure de la pointe de la langue et sur les autres muqueuses à épithélium pavimenteux. Quant à la structure, elles se divisent en : A. *Papilles nerveuses* ou *à corpuscules du tact* (V. CORPUSCULE et PÉRINÈVRE), lesquelles ne se voient qu'à la peau de la paume des mains, de la plante du pied, des faces antérieure et latérale (rarement dorsale) des doigts, du poignet, à la partie rose des lèvres, aux callosités ischiatiques des singes et à la pointe de la langue. Elles sont, ou des *papilles simples*, ou quelques-unes des saillies papillaires des *papilles composées.* Au niveau du corpuscule du tact qui est à leur sommet, le tube ou les tubes nerveux qui s'y terminent par une extrémité libre, et jamais en anse, perdent leur cavité, et constituent dans une petite longueur un filament plein. — B. *Papilles vasculaires.* Ce sont les plus nombreuses. A la peau, où elles sont mêlées aux précédentes, elles se rencontrent seules dans les points où les autres n'existent pas; elles renferment généralement de une à trois anses vasculaires, et davantage dans les grandes papilles de la *matrice* des ongles, des sabots et des cornes des mammifères; elles ne renferment pas de tubes nerveux ni de corpuscules du tact. Elles se rencontrent dans la muqueuse de l'urèthre, du vagin, des lèvres du col utérin, de la vulve, du gland, du prépuce, des lèvres, gencives, voûte palatine, œsophage et conjonctive, toutes muqueuses à épithélium pavimenteux où elles existent sans être accompagnées de papilles nerveuses, et sont simples ou composées (V. MUQUEUSE). Souvent une saillie papillaire nerveuse des papilles composées ou une papille simple de cet ordre est soudée, dans une partie ou dans la totalité de sa longueur (le sommet restant pourtant bilobé), à une papille vasculaire, ce qui peut faire croire à la vascularité des papilles nerveuses; mais au-dessous du *corpuscule* du tact il n'y a pas de vaisseaux, ou tout au plus une anse s'avance un peu à la base de la papille. Les papilles vasculaires diffèrent des *villosités* (V. ce mot) de l'intestin grêle en ce que leurs anses vasculaires sont centrales et ne forment pas un réseau serré superficiel sous-épithélial, comme dans les villosités. — *Papille du nerf optique.* Légère saillie que forme le nerf optique à la face antérieure de la rétine au niveau de son entrée dans la cavité de la sclérotique. A l'état normal, avec l'ophthalmoscope, cette papille se montre sous forme d'un cercle de 5 millimètres, blanc luisant, du centre duquel partent des vaisseaux qui se dirigent en haut et en bas. Les vaisseaux ne donnent pas de rameaux à la surface de la papille. Ils se divisent seulement au delà, et leurs ramifications, à l'état normal, ne sont pas nombreuses. On ne voit pas ces vaisseaux sur la *tache jaune.* La

papille peut être infiltrée hémorrhagiquement en tout ou en partie, masquée par des exsudations grisâtres, par des plaques d'aspect laiteux, choroïdiennes, etc. On peut presque toujours faire le diagnostic du glaucome par l'excavation de la papille. Il y a trois espèces d'excavations du nerf optique que nous révèle l'ophthalmoscope : 1° l'excavation normale; 2° l'excavation atrophique; 3° l'excavation glaucomateuse, ou par pression. La première se distingue facilement en ce qu'elle ne comprend pas toute l'étendue de la papille du nerf optique, en ce qu'elle est toujours partielle et plus ou moins centrale. L'*excavation atrophique*, qui est toujours le résultat de l'atrophie du nerf optique, se distingue par sa forme et par l'état des vaisseaux : par sa forme, en ce que les bords qui la limitent ne sont pas coupés à pic, mais sont mousses et se continuent insensiblement d'un côté avec le fond de l'excavation, et de l'autre avec la surface de la rétine ; par l'état des vaisseaux, en ce que les artères et les veines rétiniennes ont le plus souvent considérablement diminué de volume, et sont atrophiées sans présenter aucun étranglement dans leur direction, étranglement qui est si caractéristique dans l'excavation glaucomateuse.

PAPILLIFORME. adj. [*papilliformis*]. Qui a l'aspect de papilles. — *Tumeurs épithéliales papilliformes*. V. PAPILLOMA.

PAPILLOMA. s. m. Variété d'épithélioma caractérisée par une augmentation de volume des papilles de la peau ou des muqueuses, avec induration et épaississement du derme sous-jacent dans toute l'étendue affectée. L'augmentation de volume des papilles est due surtout à l'épaississement considérable de l'épithélium correspondant. Celui-ci forme une épaisse gaîne conique à la papille même, qui est représentée par un mince filament de matière amorphe granuleuse parcouru par deux à quatre capillaires, filament placé au centre de la gaîne épithéliale qui forme la principale portion de la masse conique papilliforme. De là vient l'aspect gris blanchâtre des cônes papilliformes, qui sont souvent adhérents par leur base et libres par leur sommet, à moins qu'une croûte, formée de pus desséché mêlé d'épithélium, ne les réunisse. Les saillies papilliformes prennent une épaisseur de 1 à 1 1/2 millimètres, et une hauteur qui peut aller de 2 à 8 millimètres ou environ. Lorsque la tumeur s'ulcère et gagne en profondeur par envahissement des tissus voisins et desquamation de la surface, les papilles ne sont pas toujours détruites pour cela; l'aspect papilliforme du fond de l'ulcère, visible surtout sur une coupe verticale de la partie malade, se conserve souvent à une grande profondeur. Cette variété de tumeurs a souvent pour origine les verrues, surtout celles à sommets chargés de petites pointes ou saillies. Dans cette variété d'*épithélioma* (V. ce mot), comme dans les autres, les ganglions voisins sont susceptibles d'être atteints aussi d'épithélioma. Les tumeurs épidermiques papilliformes sont très-distinctes des *épithéliomas d'origine glandulaire* (V. CANCROÏDE, 1°, et GLANDULAIRE), dérivant d'une hypertrophie des glandes en grappes ou des ganglions lymphatiques avec hypergenèse des épithéliums. Ces épithéliomas, en raison de leur origine profonde et de leur point de départ, ont plus ordinairement une forme arrondie, un volume plus considérable, et tendent davantage à gagner en profondeur et à envahir les tissus voisins, tels que les os, comme on le voit surtout à la mâchoire. Les condylomes ou *choux-fleurs*, vénériens ou non, deviennent quelquefois le point de départ d'*épithéliomas papilliformes*, mais il faut se garder de confondre ensemble ces deux espèces de produits morbides. Le condylome est en effet une production saillante et végétante à la surface de la peau ; il se compose d'un pédicule généralement large, à tissu ferme, blanchâtre et comme induré, surtout au niveau du point où il se détache du derme. Ce large pédicule est quelquefois directement chargé de nombreuses papilles hypertrophiées ; mais, le plus souvent, des pédicules secondaires chargés de papilles supportent, à leur tour, des pédicules tertiaires, et quelquefois ceux-ci d'autres encore; d'où l'aspect de *chou-fleur* de chaque condylome, et surtout de leur ensemble quand il y en a plusieurs très-voisins. Le principal pédicule a une structure qui se rapproche de celle du derme; les pédicules secondaires, etc., sont formés de tissu lamineux, d'éléments fibro-plastiques, de matière amorphe et de vaisseaux, mais sans épithélium dans leur épaisseur, tandis qu'il y en a dans la base indurée des épithéliomas papilliformes. En outre, les papilles des condylomes ne dépassent guère en épaisseur 1/2 ou 2/3 de millimètre et 2 ou 3 millimètres en hauteur ; que leurs sommets soient ou non réunis par une croûte épithéliale ou purulente, il est arrondi et non aussi effilé que celui des papilles d'épithélioma. C'est de la substance même de la papille qu'il est question, et celle-ci conserve l'aspect et la structure des papilles normales, sauf l'augmentation de volume. Enfin, bien que l'épithélium forme ici une couche plus épaisse qu'à l'état normal, cette épaisseur ne saurait être comparée à celle de la couche épithéliale (à cellules souvent très-adhérentes), qu'on observe dans les épithéliomas. Cette différence est surtout frappante par rapport à la substance même de la papille.

PAPPIFÈRE. adj. [*pappiferus*, de *pappus*, aigrette, et *ferre*, porter]. Surmonté d'une aigrette.

PAPULATION. s. f. Production de papules marquant telle ou telle période de quelques maladies éruptives, etc.

PAPULE. s. f. [*papula*, angl. *papula*, *pimple*, it. et esp. *papula*]. Petite élevure cutanée morbide, solide, c'est-à-dire ne contenant pas de pus comme les pustules, ni de sérosité comme les phlyctènes, et se terminant le plus souvent par une légère desquamation. Les papules caractérisent un groupe d'inflammations de la peau, qui comprend le lichen, le strophulus et le prurigo. Le strophulus n'est qu'une modification du lichen particulière aux enfants nouveau-nés; ses papules sont d'un rouge animé ou d'un blanc mat comme les taches de l'urticaire. Les papules du lichen sont rouges et enflammées, et à peine de la grosseur de la tête d'une très-petite épingle. Celles du prurigo ont à peu près la même teinte que la peau, et sont un peu plus volumineuses que celles du lichen. Les papules sont formées par une augmentation de volume circonscrite de la couche papillaire du derme, qui soulève ainsi l'épiderme à ce niveau, et en même temps par une hypergenèse des cellules épithéliales de la couche de Malpighi à ce niveau.

PAPULEUX, EUSE. adj. [*papulosus*, all. *papulös*, esp. *papuloso*]. Qui a rapport aux papules.

PAPYRACÉ, ÉE. adj. [*papyraceus*, de *papyrus*, papier; all. *papierartig*, it. et esp. *papiraceo*]. Qui est mince et sec comme du papier. — *Os papyracé*. L'un des noms de l'ethmoïde, et en particulier de *sa lame externe plane* ou *papyracée*.

PAPYRINE. s. f. (*papier parchemin*, *parchemin végétal*). La fulminose. V. ce mot et PAPIER.

PARA. s. m. Nom indigène d'une fougère du genre *Maraltia* qui est alimentaire à Tahiti.

PARABANE. s. m. Radical hypothétique (C^3Az) de l'acide parabanique.

PARABANIQUE (ACIDE) [angl. *parabanic*]. Produit de décomposition de l'acide urique par l'acide nitrique. *Hydraté*, il est cristallisable, incolore; saveur très-acide; fusible, volatil en partie sans décomposition, une partie donne de l'acide prussique ($C^3AzO^2.HO$). Dans les sels, la base remplace l'équivalent d'eau.

PARABLASTE. adj. [de παρὰ, indiquant changement, et βλαστὸς, germe]. Eisenmann donne ce nom aux maladies internes qui s'accompagnent de changements anatomiques dans les tissus, telles que les exanthèmes, etc.

PARABOLAIN. s. m. [*parabolanus*, it. et esp. *parabolano*]. Nom donné autrefois à ceux qui se consacraient au service des malades dans les hôpitaux. Ce nom, dérivé de παράβολος, hardi, leur avait été donné à cause des dangers de leur profession.

PARABROMACÉTYLE. s. m. [*bromoparacétyle triple, surbrométhéride*]. Corps obtenu par action de la lumière solaire sur un mélange de brome et de brométhéroïde; liquide incolore, bouillant au-dessus de 100° centigr. ($C^4H^3Br^3$.)

PARACARPE. s. m. [*paracarpium*, all. *Afterfrucht*, it. et esp. *paracarpo*]. Link donne ce nom à l'ovaire avorté, ou à ce qui, dans les fleurs mâles par avortement, tient la place de l'ovaire.

PARACELSISTES. s. m. pl. Partisans de Paracelse, qui attaqua vivement la médecine galénico-arabe, et donna une plus grande part, dans la thérapeutique, aux remèdes minéraux qu'on ne faisait avant lui.

PARACELLULOSE. s. f. Variété de cellulose qui ne se dissout dans le *réactif de Schweitzer* ou *cuivre ammoniacal* (V. RÉACTIF) qu'après qu'elle a été torréfiée à 150° pendant plusieurs heures. Elle se trouve dans la moelle des plantes et dans le tissu cellulaire du bois.

PARACENTÈSE. s. f. [*paracentesis*, παρακέντησις, de παρὰ, à travers, et κεντεῖν, piquer; all. *Abzapfen*, angl. *paracentesis*, *tapping*, it. *paracentesi*, esp. *paracentesis*]. Quelques auteurs emploient ce mot pour désigner toute opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps, pour évacuer un liquide épanché. Néanmoins on appelle plus particulièrement ainsi la ponction que l'on fait à l'abdomen des hydropiques pour évacuer la sérosité qui s'y trouve accumulée. Lorsqu'une ascite, devenue trop volumineuse, rend la paracentèse indispensable, on pratique cette opération avec un trocart de 13 à 16 centimètres de longueur, que l'on enduit préalablement de cérat. Les chirurgiens varient sur le point des parois abdominales où l'on doit plonger l'instrument; mais, sauf les cas particuliers, on choisit le plus ordinairement une ligne qui s'étendrait de l'ombilic à l'épine iliaque antérieure supérieure. On tend les téguments avec le pouce et le doigt indicateur de la main gauche, et l'on enfonce doucement le trocart, en le tenant de manière que le manche appuie contre la paume de la main droite, et que la tige soit soutenue par les trois premiers doigts (Fig. 331). Lorsque l'instrument a pénétré dans la collection aqueuse, ce que l'on connaît par le sentiment d'une résistance vaincue, on prend la canule avec le pouce et l'index de la main gauche, et l'on enfonce un peu plus pendant que, de l'autre main, on retire le poinçon. La sérosité s'écoule dans le vase en exerçant une double pression sur l'abdomen, en même temps que l'on soutient la canule, dont on incline successivement l'extrémité en tous les sens. On la retire ensuite doucement avec la main droite, et l'on recouvre la piqûre avec un morceau de diachylon gommé. On garnit alors le ventre de serviettes soutenues par un bandage de corps suffisamment serré, qu'on resserre encore lorsqu'il se relâche, et dont il est bon de continuer pendant longtemps l'usage (V. THORACOCENTÈSE). — *Paracentèse de la cornée.* Elle se fait avec une aiguille à cataracte qu'on fait pénétrer dans la chambre antérieure en attaquant la membrane près de sa circonférence. L'instrument, conduit dans une direction parallèle à celle de l'iris, qu'il ne doit pas intéresser, exécute sur son axe, après 2 millimètres au plus de trajet, un petit mouvement de rotation qui écarte les lèvres de la plaie, et l'humeur aqueuse s'échappe aussitôt. A mesure que la chambre antérieure se vide, l'iris bombe en avant et finit par s'appliquer exactement sur la cornée. Mais, si l'inflammation est considérable, et que l'on juge convenable de vider de nouveau la chambre antérieure, on attend une ou deux minutes au plus, et comme, après ce temps, elle est déjà remplie, on introduit un petit stylet d'argent dans la plaie, pour en écarter les lèvres et donner une nouvelle issue à l'humeur aqueuse. Quant au lieu d'élection pour pratiquer la ponction, Desmarres recommande de la faire sur le fond même de l'ulcération : il paraît que l'espèce de traumatisme qu'on provoque dans les couches les plus profondes de la cornée hâte la cicatrisation de l'ulcère. Dans les ophthalmies intenses, l'œil, entouré d'une membrane fibreuse très-peu élastique, comme la sclérotique, résiste à la pression de dedans en dehors, et la cornée est le seul point où en vont aboutir les effets. C'est alors qu'elle s'enflamme, se ramollit, s'ulcère et se détache, si l'on n'y porte secours en faisant cesser la pression au moyen de la ponction. Voilà pourquoi on doit la pratiquer de bonne heure. Comme moyen adjuvant, on emploie la compression modérée de l'œil; ce moyen a pour but de procurer l'immobilité de l'œil, et d'empêcher le contact de l'air et surtout l'arrivée de la lumière. — *Paracentèse de la poitrine.* V. THORACOCENTÈSE. — *Paracentèse du péricarde.* Proposée par Sénac, pratiquée pour la première fois en 1840 par Schuh, elle est indiquée dans les cas où l'abondance d'un épanchement péricardique devient menaçant pour la vie ou trop douloureux. On procède comme pour la thoracocentèse pleurale, mais on fait la ponction entre la cinquième et la sixième côte à 3 centimètres du bord gauche du sternum. (Trousseau, Aran, Jobert.)

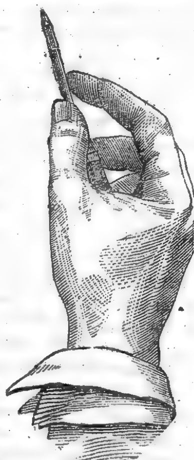


FIG. 331.

PARACÉPHALE. s. m. [de παρὰ, préposition qui indique un vice, un défaut, et κεφαλὴ, tête; esp. *paracefalo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à un genre de monstres qui ont la tête mal conformée, mais encore volumineuse, une face distincte, avec une

bouche et des organes sensoriaux rudimentaires, et des membres thoraciques.

PARACÉPHALIEN, IENNE. adj. [esp. *paracefalico*]. Par cette épithète, Isid. Geoffroy Saint-Hilaire désigne une famille de monstres dont le corps, dans presque toutes ses régions, s'écarte très-manifestement de la symétrie normale ; dont les membres sont toujours très-imparfaits, soit seulement quant à leur forme ou à leurs proportions, soit même quant au nombre des doigts qui les terminent ; chez lesquels il y a absence d'une très-grande partie des viscères thoraciques et abdominaux, et qui, surtout, ont une tête très-imparfaite, mais apparente à l'extérieur.

PARACÉTYLE. s. m. Radical hypothétique représenté par C^4H^3.

PARACHLORÉTHER. s. m. — *Parachloréther triple chloré.* Produit de l'action du chlore sur le parachloro-acétyle ; il lui ressemble, mais bout à 135° centigr. ($C^4H^2Cl^4$.)

PARACHLORO-ACÉTYLE. s. m. [*chloroparacétyle triple, surchloréthéride*]. Corps obtenu comme le chloréthéroïde. Liquide d'odeur éthérée agréable, bouillant à 115° centigr. ($C^4H^3Cl^3$.)

PARACHLORONAPHTALIDE. s. f. Produit se formant en même temps que la chloronaphtalèse. Cristallisable, fond à 28° centigr., se sublime sans décomposition et sans odeur.

PARACMASTIQUE. V. Acmastique.

PARACOMÉNIQUE (Acide). On a nommé *acide coménique* (par renversement de *méconique*) un produit de décomposition de l'acide méconique, qui est cristallisable, soluble dans 16 parties d'eau bouillante ($C^5HO^4.HO$). L'*acide paracoménique* est un autre produit obtenu par la distillation de l'acide méconique. Il est cristallisable, isomère ($C^6H^2O^5$) avec l'acide coménique, mais ne détermine pas de précipité dans l'acétate de cuivre.

PARACOROLLE. s. f. [*paracorolla*, all. *Nebenblumenkrone*, it. *paracorolla*, esp. *paracorola*]. Nom donné par Link à une partie corolliforme placée au dedans de la vraie corolle, comme dans les narcisses.

PARACOUSIE. s. f. [*paracusis*, de παρακούειν, entendre mal ; it. *paracusi*, esp. *paracusis*]. On a appelé ainsi : 1° le bourdonnement ou tintement d'oreille, dans lequel on entend des bruits imaginaires, ou du moins des bruits qui n'existent qu'à l'intérieur de l'oreille ; 2° une anomalie dans la perception des sons, qui paraît résulter d'une impression discordante de ces mêmes sons sur les deux oreilles, anomalie qui est à l'ouïe ce que le strabisme est à la vue (c'est ce que l'on a appelé *paracousie double*). Le bourdonnement précède souvent la surdité. Le traitement de la paracousie est nécessairement aussi varié que ses causes.

PARACYANE. s. m. (C^6Az^3). L'un des produits de décomposition du cyane par l'eau, l'alcool et l'ammoniaque. C'est une poudre brune qui se décompose par la chaleur avant de fondre.

PARACYANIQUE (Acide). Produit de décomposition de l'acide azulmique par l'acide nitrique et par l'eau. Poudre jaune, sans goût, rougissant le tournesol, donnant des sels neutres avec les bases. (Az^4C^8O.)

PARACYANOGÈNE. s. m. [angl. *paracyanogen*]. Matière noire, azotée, isomère avec le cyanogène, et qui se forme dans les vases où l'on chauffe le cyanure de mercure pour préparer le gaz cyanogène.

PARACYÉSIE. s. f. [de παρὰ, préposition qui indique un vice, une défectuosité, et κύησις, grossesse ; it. et esp. *paraciesa*]. Grossesse extra-utérine.

PARA-ELLAGIQUE. V. Rufigallique.

PARAFFINE. s. f. [de *parum affinis*, qui a peu d'affinité ; all. *Parafin*, angl. *paraffine*, esp. *parafina*]. Carbure d'hydrogène blanc, cristallin, dur, de nature grasse, qu'on obtient parmi les produits de la distillation du goudron végétal. Elle est fusible à 43° centigr. en un liquide blanc qui se volatilise sans résidu. Elle brûle très-bien ; elle résiste à l'action du chlore, de beaucoup d'acides et d'oxydes. Elle est soluble dans l'éther, l'huile de térébenthine, le naphte, moins dans l'alcool ($C^{48}H^{50}$.)

PARAFIBRINE. s. f. V. Bradyfibrine.

PARAFUMARIQUE. V. Maléinique.

PARAGEUSTIE. s. f. [*parageustia*, de παρὰ, qui indique une défectuosité, et γεῦσις, le goût ; it. *parageusia*, esp. *parageustia*]. Perversion du sens du goût.

PARAGLOSSE. s. f. [*paraglossa*, de παρὰ, qui indique une défectuosité, et γλῶσσα, la langue ; it. *paraglossa*, esp. *paraglosa*]. Gonflement de la langue, qui est quelquefois tellement déformée qu'elle semble renversée dans le pharynx.

PARAGOMPHOSE. s. f. [*paragomphosis*, de παρὰ, entre, et γομφόω, je cloue ; all. *Paragomphosis*, it. *paragomfosi*, esp. *paragomfosis*]. Enclavement incomplet de la tête de l'enfant dans l'accouchement.

PARAGUATAN. s. m. L'écorce de paraguatan est gorgée d'un suc rouge propre à la teinture ; ses feuilles donnent un suc analogue à la laque. Elle vient d'un arbre de la famille des rubiacées (*Socchi*, du Pérou, *Cinchona laccifera*, Tafalla, *Macrocnemum tinctorium*, Humboldt, *Condaminea tinctoria*, DC.).

PARAGUAY-ROUX. V. Cresson *de Para*.

PARAKAKODYLE. s. m. — *Oxyde de parakakodyle.* Corps obtenu en même temps que l'acide kakodylique par oxydation directe de l'oxyde de kakodyle. Il ressemble à celui-ci, mais ne fume pas à l'air et ne se transforme que difficilement en acide kakodylique. (C^4H^6OAz.)

PARALALIE. s. f. [de παρὰ, qui indique une défectuosité, et λαλεῖν, parler] (Lordat, 1843). Imperfection du parler ; disparition temporaire ou permanente de la faculté d'expression orale ; conservation de l'exercice interne de la pensée, de la formation et de la combinaison des idées, avec impossibilité de trouver les mots destinés à les exprimer, de coordonner ceux qui sont encore articulés et qui le sont en dehors de tout rapport de leur valeur avec les idées du malade et les événements du dehors ; fait qui simule un mutisme incomplet. V. Aphémie et Paramnésie.

PARALAMPSIE. s. f. [*paralampsis*, παράλαμψις, de παραλάμπειν, jeter peu de lumière ; it. *paralampsi*, esp. *paralampsia*]. Variété de l'*albugo* connue sous le nom de *perle*.

PARALBUMINE. s. f. Scherer a donné ce nom à une matière azotée assez différente de l'albumine et trouvée dans le liquide des kystes de l'ovaire. Elle s'y rencontre en même temps que l'albumine proprement dite. Ce corps n'est pas complétement coagulé par la coction ou par l'addition d'acide acétique. En ajoutant de l'alcool, il se précipite en flocons granuleux, et, après avoir laissé deux jours le coagulum en présence de ce liquide, et filtrant, les flocons sont complétement dissous par l'eau à 35° centigrades au bout de deux heures de contact. Ce corps renferme du

soufre. Il se distingue de la caséine parce qu'il n'est pas coagulé par l'acide acétique froid. A part cela, il se comporte comme elle, ce qui le distingue de l'albumine.

PARALLAXE. s. f. [*parallaxis*, de παράλλαξις, différence, de παραλλάττειν, changer; esp. *paralaxe*]. En chirurgie, déplacement des deux fragments d'un os rompu, qui chevauchent l'un sur l'autre.

PARALYSÉ GÉNÉRAL. s. m. Expression barbare, employée assez fréquemment depuis quelques années dans les écrits concernant les affections encéphaliques, pour désigner un sujet atteint de paralysie générale.

PARALYSIE. s. f. [*paralysis*, παράλυσις, de παραλύειν, délier, relâcher; all. *Lähmung*, angl. *palsy*, it. *paralisia*, esp. *paralisis*]. Dans la plupart des cas où le mot paralysie est employé, il désigne en réalité l'abolition ou la diminution de la *motricité* volontaire ou involontaire, se manifestant par la cessation des contractions des muscles de la vie animale ou de la vie organique; mais on peut constater à l'aide de l'électricité, que la *contractilité* n'a point cessé pour cela. C'est donc à tort que l'on dit qu'il y a diminution ou abolition de la contractilité dans l'*hémiplégie*, ou autres formes des paralysies. Elle diminue, il est vrai, à la longue, mais par suite des troubles de la nutrition qui surviennent dans les muscles privés d'exercice. Il n'y a de connu, en fait de paralysie par perte de la *contractilité*, que celle qu'on observe dans certains muscles chez les pieds bots et dans les *atrophies musculaires* déjà assez avancées pour que la disparition des fibres musculaires soit presque complète (V. ATROPHIE). On donne aussi le nom de *paralysie* à la diminution ou à l'abolition de la *sensibilité*. La *paralysie* est appelée *hémiplégie*, quand elle occupe tout un côté du corps; *paraplégie*, quand elle en affecte la moitié inférieure. Quelquefois la paralysie des organes locomoteurs est bornée aux nerfs de quelques muscles; de là les *paralysies locales*. De même, la paralysie des organes de la sensibilité peut se borner à un seul nerf: de là la paralysie du tact dans une étendue plus ou moins grande de la peau, et celle de tel ou tel organe des sens (amaurose, cophose, anosmie, etc.). Tantôt la paralysie dépend d'une lésion physique et apparente de l'appareil nerveux: telle est celle qui survient à la suite d'hémorrhagies cérébrales ou de violences extérieures; tantôt elle dépend d'une affection générale, de troubles de la nutrition des nerfs, qui ne laissent pas de traces susceptibles d'être aperçues: telle est celle que détermine l'onanisme ou les excès vénériens. Le traitement de la paralysie consiste le plus ordinairement dans l'emploi des stimulants de toute espèce, des vésicatoires, des moxas, des sétons, des douches, de l'électricité, etc., etc.

Paralysie alterne ou *dimidiée* et *faciale*. V. HÉMIPLÉGIE.

Paralysie asphyxique. Les facultés intellectuelles, les mouvements volontaires, la sensibilité cutanée aux excitations mécaniques, les mouvements de la respiration, ceux de l'iris, puis ceux du cœur, tel est l'ordre de la cessation des actes naturels pendant l'asphyxie. Le sentiment de tournoiement sur soi-même, ou de mouvement rotatoire, coïncide avec la paralysie du mouvement volontaire. La paralysie de la rétine, reconnaissable à l'influence de la lumière sur les mouvements de l'iris, précède la cessation des inspirations. L'insensibilité de la peau du tronc à l'action du fer rouge (V. ANESTHÉSIE *asphyxique*) suit la paralysie des muscles inspirateurs. Le retour de ces actes s'opère en sens inverse: les derniers paralysés reparaissent les premiers. Les contractions du cœur ne se paralysent jamais subitement: après une accélération des battements, il y a un ralentissement progressif, puis ils s'écartent, deviennent rares et cessent. La paralysie des pupilles se manifeste par une dilatation progressive; la mort, la cessation des contractions du cœur n'arrivent que quelques instants après leur dilatation complète jusqu'à la circonférence de la cornée, et elle est souvent précédée de quatre à cinq grands mouvements inspiratoires qui, depuis quelques instants, étaient suspendus et lorsque depuis assez longtemps il y a résolution complète des muscles des membres.

Paralysies consécutives aux fièvres et aux inflammations. Gubler a fait voir qu'en un certain nombre de cas les fièvres et les inflammations sont suivies de paralysies plus ou moins étendues. La première mention de ce genre de paralysies se trouve dans les œuvres d'Hippocrate: il s'agit d'une angine et de toux qui donnaient lieu consécutivement à diverses paralysies. V. ÉPIDÉMIE *de Périnthe*.

Paralysie diphthéritique. Paralysie consécutive à la diphthérite. Chez les adultes, cette paralysie se présente moins souvent que chez les enfants, ce qui peut s'expliquer par la fréquence relativement plus grande de la diphthérite dans l'enfance. Dans certains cas, il n'y a aucune diphthérite du côté de la gorge, et la paralysie des muscles, du voile du palais et du pharynx succède à une diphthérite cutanée. Après la guérison de l'affection diphthéritique de la gorge, etc., le malade éprouve de la gêne pour avaler et même pour parler, et il lui semble qu'il a un morceau de chiffon au fond du gosier. Quelque temps après, il survient de l'engourdissement dans les membres inférieurs et supérieurs, avec affaiblissement dans la contractilité musculaire des membres, avec embarras de la parole et gêne dans la déglutition. Cet affaiblissement rend la marche pénible, mais le malade n'est point toujours forcé de s'aliter. La durée est de plusieurs mois. Le nitrate d'argent administré à l'intérieur, employé avec succès en Allemagne et en France contre les paralysies provenant de l'ataxie locomotrice, réussit dans la paralysie diphthéritique. 12 milligrammes à 5 centigrammes d'azotate d'argent cristallisé sont administrés chaque jour sous forme pilulaire.

Paralysie générale progressive ou *des aliénés*, ou simplement *paralysie progressive*. Affection caractérisée par l'affaiblissement et le frémissement de la contraction musculaire, avec embarras, lenteur, et certaine altération de la prononciation, étourdissement, vertiges. Puis les membres abdominaux commencent à ployer sous le poids du corps dans la station et la marche. A mesure que la prononciation devient de plus en plus confuse, à mesure que les jambes faiblissent jusqu'à refuser leur office, l'agilité et la force des bras et des mains s'amoindrissent, ils tremblent. La paralysie de l'appareil musculaire se prononce de plus en plus. La sensibilité tactile s'engourdit, les sens spéciaux perdent leur précision ou s'éteignent. Dès la première période les organes générateurs deviennent impuissants; puis plus tard le rectum et la vessie se paralysent, d'où constipation ou selles involontaires, ischurie ou incontinence d'urine. L'intelligence baisse, la mémoire décline et s'abolit à la longue. La démence vient comme premier dérangement de l'état mental, ou succède à la manie dans les cas fréquents où une

série de formes de la manie se montre chez ces malades. Enfin, le système nerveux de la vie organique s'altère, d'abord à l'appareil digestif, dont les fonctions, qui étaient restées intactes, finissent par se troubler ; la langue se fendille ; la bouche se sèche ; bien qu'il reste souvent une sorte d'appétit vorace, la fièvre hectique et le marasme apparaissent, ainsi que l'érythème, puis des eschares, aux parties sur lesquelles appuie le corps. La mort suit immanquablement cette série de phénomènes. Il est rare que le médecin assiste au début du mal, dont les symptômes sont considérés d'abord comme rentrant dans les limites de variations du caractère ; il n'est pas toujours un épiphénomène de l'aliénation, où d'abord où il a été observé, mais souvent il est idiopathique. Ce n'est pas une paralysie qui tend à se généraliser, c'est une affection du système nerveux qui, d'abord marquée par le défaut de coordination des mouvements de la vie de relation, aboutit lentement à la paralysie des nerfs musculaires ainsi qu'à celle des facultés cérébrales qui auparavant présentent des troubles divers (V. DÉLIRE *ambitieux*). Dans cette paralysie procédant d'une maladie du système nerveux, il n'y a point de lésion très-prononcée des muscles, ce qui la distingue anatomiquement de l'*atrophie musculaire progressive*, appelée à tort *paralysie musculaire atrophique ;* car, dans celle-ci, la paralysie est suite de l'altération des muscles et non des nerfs. Dans la paralysie générale, il y a constamment lésion des enveloppes et des liquides des centres nerveux et de la substance cérébrale, dont la grise est souvent ramollie, l'autre infiltrée de sérosité ou piquetée de rouge. Seulement ces lésions, suivant les sujets, portent sur tel ou tel point des organes ou sont plus ou moins marquées.

Paralysie glosso-labio-pharyngée (Trousseau). Maladie qui débute par une difficulté dans l'articulation de certaines lettres; les malades paraissent avaler très-bien, et déjà l'on perçoit une modification de la voix, qui est devenue nasillarde. Les lettres *r*, *k*, *c* sont les premières à être mal prononcées. Les malades, interrogés dans ce sens, avouent qu'ils avalent avec plus de circonspection qu'auparavant. Au bout d'un temps qui n'est pas long, la prononciation et la déglutition se font plus difficilement, et les lettres labiales et dentales finissent par ne plus être prononcées. Puis vient une immobilité notoire dans l'orbiculaire des lèvres. La salive s'écoule par le bord des lèvres pendant la nuit d'abord, puis pendant le jour ; la prononciation devient confuse, et bientôt n'est qu'un grognement qui se fait de moins en moins sonore, jusqu'à ce que la phonation disparaisse complétement. Alors les difficultés de déglutition augmentent; les aliments reviennent par le nez, entrent dans le larynx. Les phénomènes de respiration diminuent de plus en plus, et les malades s'éteignent dans une agonie qui dure peu en général, quelques instants ou à peine quelques heures.

Paralysie musculaire atrophique, ou mieux *atrophie musculaire progressive*. V. ATROPHIE.

Paralysie saturnine. V. ENCÉPHALOPATHIE.

Paralysies secondaires, *consécutives* ou *par action réflexe*. Celles qui, au lieu de résulter d'une lésion directe des muscles, de leurs nerfs ou des parties motrices du centre nerveux, sont consécutives à une névralgie ou autre affection des nerfs de sensibilité correspondants à ce nerf moteur, ou à une lésion d'un organe voisin, n'ayant de relations avec celui qui est paralysé que d'une manière indirecte par l'intermédiaire des centres nerveux.

Paralysie tremblante [angl. *the shaking paralysy*, Parkinson, 1817 ; *synclonus ballismus*, Mason Good ; *paralysis agitans ;* all. *Schüttellähmung*]. Maladie de l'âge avancé, consistant en un sentiment de faiblesse aux mains et aux bras, s'étendant graduellement aux jambes et aux muscles du cou, avec tremblement, et, à la fin, agitation constante et intense. Dans les dernières phases de cette affection, l'urine et les matières fécales sont rendues involontairement. Le traitement n'est guère déterminé, attendu que cette affection se rencontre en des constitutions usées, et spécialement chez des ivrognes. Des frictions, des bains chauds et des contre-irritations le long de l'épine dorsale sont utiles.

PARALYTIQUE. adj. et s. [*paralyticus*, παραλυτικός, all. *paralitisch*, angl. *paralytic*, it. et esp. *paralitico*]. Qui est atteint de paralysie, qui a rapport à la paralysie.

PARAMALÉATE. s. m. Nom générique des sels de l'acide paramaléique ou fumarique. Ils sont remarquables par leur facile cristallisation et par l'insolubilité de celui d'argent.

PARAMALÉIQUE. adj. — *Acide paramaléique* ou *fumarique*. Se trouve combiné à la chaux dans la *fumeterre*. Il est isomère avec l'acide maléique ($C^4HO^3.HO$), mais il fond à 200° au lieu de 150°, et se dissout dans 200 parties d'eau seulement. On l'obtient artificiellement en chauffant à 150° les acides malique ou maléique.

PARAMÉNISPERMINE. s. f. Corps qui reste comme résidu insoluble dans l'extraction de la ménispermine, et peut s'obtenir cristallisé dans l'alcool absolu. Fond à 250°, s'évapore avec une fumée blanche ; insoluble dans l'eau, peu dans l'éther, facilement dans l'alcool absolu.

PARAMIDE. s. f. Produit de décomposition, à 150°, du mellitate d'ammoniaque. Masse blanche, jaunissant à l'air, sans goût ni odeur ; insoluble dans l'eau, l'alcool, l'acide nitrique et l'eau régale ; soluble dans l'acide sulfurique, dont elle est précipitée par l'eau. Au contact de l'eau, elle se comporte comme de l'argile humide. (C^3HO^4Az.)

PARAMNÉSIE. s. f. [de παρά, indiquant défectuosité, et μνῆσις, souvenir.] (Lordat 1843). Trouble de la faculté d'expression, coexistant ordinairement avec la *paralalie* (V. ce mot), et consistant en une perte du souvenir de la signification des mots entendus et de leurs signes visibles, avec suggestion instinctive de sons encore connus, mais mal employés, parfois avec interversion des lettres d'un mot.

PARAMORPHINE. s. f. [all. *Paramorphium*, esp. *paramorfina*]. Pelletier a donné ce nom à une substance dont la composition élémentaire paraît être la même que celle de la *morphine*, et qu'il a obtenue en traitant l'opium au moyen de la chaux par un procédé analogue à celui qui est suivi pour ce dernier alcaloïde. Cette matière est blanche, cristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther froid. Elle est à peine amère, non fusible comme la codéine et la narcotine ; elle ne donne pas, avec les acides, de combinaisons cristallisables, ne rougit pas par l'action de l'acide azotique, et ne prend pas une couleur bleue avec les sels de fer peroxydés.

PARAMYLÈNE ou **PARAMYLILE.** s. m. Le *para-*

mylène ($C^{20}H^{20}$) et le *métamylène* ($C^{30}H^{30}$ ou $C^{40}H^{40}$) se produisent en même temps que l'amylène et se distillent après lui ou s'obtiennent directement en distillant l'amylène sur le chlorure de zinc. Le paramylène bout vers 160°, et le métamylène à 300°.

PARANAPHTALÈSE. s. f. V. ANTHRACÉNUSE.

PARANAPHTALINE. s. f. [angl. *paranaphtaline*]. V. ANTHRACÈNE.

PARANYMPHE. s. m. [*paranymphus*, de παράνυμφος, garçon de noce, de παρὰ, proche, et νύμφη, nouvelle mariée]. Les anciennes écoles de médecine avaient adopté ce terme, par métaphore, pour exprimer le discours solennel que l'on prononçait à la fin de chaque licence, et où l'orateur faisait l'éloge des licenciés.

PARAPECTINE. s. f. ($C^{64}H^{40}O^{56}$,8HO). Corps isomère à la pectine qu'on obtient en faisant bouillir celle-ci pendant longtemps. Neutre, incristallisable, soluble dans l'eau, précipitée en gelée par l'alcool, elle se distingue de la pectine en ce qu'elle précipite par l'acétate neutre de plomb.

PARAPECTIQUE. adj. — *Acide parapectique*. Lorsqu'on fait bouillir longtemps dans l'eau l'acide pectique, il s'y dissout en devenant *acide parapectique*. Il est très-soluble, incristallisable, franchement acide et donne des *parapectates*. Sa formule est ($C^{24}H^{15}O^{21}$.2HO).

PARAPEPTONE. s. f. V. PEPTONE.

PARAPÉTALE. s. m. [*parapetalum*, all. *Afterkronenblatt*, it. et esp. *parapetalo*]. Nom donné par Link à des parties semblables aux pétales, mais situées sur un rang plus en dedans, comme dans l'ellébore : ce sont des étamines plus ou moins avortées.

PARAPHIMOSIS. s. m. [*paraphimosis*, παραφίμωσις, de παρὰ, au delà, et φιμόω, je serre, j'étreins; all. *Paraphimosis*, *spanischer Kragen*, angl. *paraphimosis*, it. *parafimosi*, esp. *parafimosis*]. Étranglement du gland par l'ouverture trop étroite du prépuce, lorsque ce repli cutané, après avoir été retiré forcément derrière la couronne, ne peut plus être ramené sur l'extrémité du pénis. Cette constriction peut déterminer le gonflement du gland, l'inflammation et la gangrène, en même temps que la phlogose et l'ulcération du prépuce : il est donc important de tenter tout de suite la réduction des parties déplacées. Le malade étant couché sur le dos, le chirurgien, placé à son côté droit, saisit le pénis avec la main gauche, au niveau des replis du prépuce, puis, pressant avec le pouce et les premiers doigts de la main droite sur le gland et les bourrelets qui se sont formés derrière lui, il les affaisse et repousse peu à peu la sérosité derrière ces brides. Lorsque cette manœuvre a presque entièrement fait disparaître la tuméfaction, un corps gras (cérat ou huile d'amande douce) étant étendu sur le gland, pour favoriser le glissement, le chirurgien repousse le gland en arrière, tandis qu'il attire en avant le prépuce, et qu'il achève ainsi la réduction. Quelquefois la constriction est telle que cette réduction est impossible, et qu'il faut inciser parallèlement à l'axe de la verge, et sur le dos de celle-ci, les replis enfoncés du prépuce. Pour pratiquer cette incision, on déprime autant que possible les bourrelets saillants, et l'on divise successivement avec un bistouri droit la peau et le tissu cellulaire, jusqu'à ce que la bride soit complétement coupée. Après la réduction, les tissus revenant sur eux-mêmes, cette incision n'a plus qu'une très-petite étendue, et se cicatrise promptement.

PARAPHONIE. s. f. [*paraphonia*, de παρὰ, qui indique quelque chose de vicieux, et φωνή, voix; it. et esp. *parafonia*]. Vice de la voix consistant dans un timbre désagréable.

PARAPHOSPHORIQUE. adj. — *Acide paraphosphorique*. C'est l'acide phosphorique qui a subi l'action d'une forte chaleur, et acquis ainsi, sans changer de nature, des propriétés qu'il n'avait pas auparavant, comme celle de précipiter les sels d'argent en blanc, et de précipiter l'albumine dans les premiers temps de sa dissolution.

PARAPHRÉNÉSIE. s. f. [*paraphrenitis*, de παρὰ, proche, et φρένες, le diaphragme; it. *parafrenesia*, esp. *parafrenesis*]. Nom donné autrefois à une espèce de délire que l'on supposait dépendre de l'inflammation du diaphragme. On s'est servi aussi de cette expression pour désigner l'inflammation même de ce muscle.

PARAPHRÉNITIS. s. f. V. PARAPHRÉNÉSIE.

PARAPHROSYNE. s. f. [παραφροσύνη, de παρὰ, qui indique un vice quelconque, et φρὴν, esprit]. Délire fébrile. — *Paraphrosyne calenture*. Nom donné par Sauvages à la *calenture* (V. ce mot). Celle-ci a été considérée souvent comme une maladie à part, d'après le mot *calentura* employé d'abord par les navigateurs espagnols, qui les premiers en observèrent les phénomènes dans les pays chauds. Mais Le Roy de Méricourt a démontré que les documents qui ont servi à faire la description de cette maladie depuis 1668, se rapportaient tous au délire des simples congestions cérébrales dues à l'insolation, au séjour dans un endroit chaud et peu aéré, à la fatigue excessive, à celui des méningites et des fièvres pernicieuses avec réaction cérébrale, délire interprété faussement comme maladie distincte. Il en résulte que les premiers qui ont employé le mot *calentura* (en français *fièvre*) avaient simplement voulu dire qu'il y a *fièvre* avec un délire plus ou moins violent, mais qui est variable dans ses formes. Il est donc inutile de continuer à franciser ou à faire passer dans d'autres langues le mot *calentura*, et il doit être rayé du langage scientifique, puisque ceux qui s'en sont servis ne l'ont fait que faute de connaître la signification espagnole de ce terme.

PARAPHYSE. s. f. V. CYSTIDE.

PARAPLÉGIE. s. f. [*paraplegia*, *paraplexia*, de παρὰ, qui marque quelque chose de nuisible ou d'incomplet, et πλήσσειν, frapper; all. *Querlähmung*, it. et esp. *paraplegia*]. Nom donné à la paralysie, lorsqu'elle occupe la partie inférieure du corps (les membres abdominaux et souvent aussi les organes contenus dans le bassin); paralysie de toutes les parties sous-diaphragmatiques, y compris le rectum et la vessie. Le *mouvement* peut être aboli à différents degrés; cette abolition peut s'accompagner de contractures, de spasmes. La *sensibilité* cutanée peut être remplacée par de l'analgésie ou de l'anesthésie, ou de l'hyperesthésie; la sensibilité musculaire, augmentée ou diminuée. La *nutrition* du membre peut être atteinte; alors le membre maigrit et les articulations se déforment. Les membres paralysés sont plus ou moins douloureux, et cette douleur a quelquefois une direction conforme au trajet d'un nerf déterminé. Ajoutons à tous ces signes de la roideur, des mouvements convulsifs, des contractures, phénomènes subordonnés surtout à certaines causes de la paraplégie, et que par conséquent on ne doit pas s'attendre à trouver dans tous les cas. La paralysie de la vessie et du rectum se trouve surtout dans les paraplégies provenant des lé-

sions appréciables du système nerveux rachidien ; cette paralysie se traduit tantôt par l'incontinence, tantôt par la rétention des matières fécales ou de l'urine. Les organes génitaux deviennent inertes. Dans certains cas, la paralysie tend à gagner le tronc et les membres supérieurs, comme lorsqu'il y a lésion de la moelle, ramollissement ou inflammation, et dans la paralysie générale progressive. Cet état peut s'accompagner de douleur dans la région rachidienne, douleur qui occupe tantôt un point fixe, comme dans le cas de myélite ou dans certaines paraplégies hystériques, ou qui d'autres fois n'a pas de siége déterminé, comme dans celles qui proviennent de néphrites, ou plus généralement celles qui sont symptomatiques. Les unes se rattachent à une altération anatomique appréciable : telles sont celles qui sont dues à la myélite, à la congestion, à la commotion de la moelle, à sa compression résultant des épanchements rachidiens, séreux, sanguins ou purulents, des tumeurs, luxations, fractures de la colonne vertébrale. D'autres paraplégies ne se lient à aucune altération appréciable des centres nerveux : telles sont celles qui se développent sympathiquement sous l'influence d'une maladie des organes génito-urinaires et des viscères abdominaux, d'une fièvre grave, ou qui résultent du froid prolongé, de la diathèse rhumatismale, de l'hystérie, de l'anémie, de la chlorose, de la grossesse, des intoxications par substances minérales et végétales, enfin par suite d'une affection cérébrale. Un des agents les plus employés dans leur traitement est la strychnine et les préparations de noix vomique. Les bains sulfureux ou alcalins, les frictions avec les substances excitantes, le massage, la flagellation, et surtout l'électrisation sous ses différentes formes sont des plus utiles.

PARAPLEURÉSIE. s. f. [*parapleuritis*, it. *parapleurisia*, esp. *parapleuresia*]. Fausse pleurésie. Les maladies que les auteurs ont désignées sous ce nom se rapportent, les unes à la pleurodynie, les autres à la pleurésie ou à la pleuro-pneumonie.

PARAPLEXIE. s. f. [*paraplexia*, παραπληξία]. Plusieurs auteurs désignent par ce mot ce que d'autres nomment *paralysie* ou *paraplégie* (V. ces mots). Gendrin a divisé les symptômes de l'apoplexie d'après leur intensité, et il ramène, à cet égard, la maladie à trois formes principales, qu'il désigne sous les noms d'*apoplexie fugace* ou *coup de sang*, d'*apoplexie* proprement dite ou *apoplexie foudroyante*, et de *paraplexie* (Galien et Boerhaave), pour indiquer les cas de paralysie dans lesquels la paralysie prédomine.

PARAPOPLEXIE. s. f. [*parapoplexia*, it. *parapoplessia*]. État soporeux qui simule l'apoplexie.

PARARTHRÈME. s. m. [παράρθρημα, de παρά, indiquant dérangement, et ἄρθρον, articulation ; it. *parartrema*]. Luxation incomplète.

PARASACCHAROSE. s. f. ($C^{12}H^{22}O^{11}$). Sucre isomérique avec le sucre de canne, dont la production a lieu dans une fermentation spéciale de la saccharose ; elle est très-soluble dans l'eau sans être hygrométrique ; l'alcool à 90° ne la dissout pas sensiblement ; elle est dextrogyre, réduit un peu le tartrate cupropotassique ; à 100° elle se colore et paraît se décomposer.

PARASITAIRE. adj. [esp. *parasitario*]. Qui concerne les parasites ; qui est causé par eux. — Isidore Geoffroy Saint-Hilaire dit *parasitaires* les monstres caractérisés par l'association de deux individus, l'un vivant activement et par lui-même, l'autre implanté sur son frère et vivant à ses dépens.

PARASITE. adj. et s. [*parasitus*, παράσιτος, de παρὰ, auprès, et σῖτος, nourriture ; all. *Schmarotzer*, angl. *parasite*, *parasitical*, it. *parassito*, *parassitico*, esp. *parasito*]. — *Plantes parasites*. Celles qui naissent et croissent sur d'autres corps organisés vivants ou morts. Elles se distinguent en *vraies parasites*, celles qui vivent aux dépens des sucs élaborés par d'autres végétaux, soit qu'elles croissent à l'extérieur de ces derniers, soit qu'elles se développent dans l'intérieur ; et *fausses parasites*, qui ne tirent rien des plantes à l'extérieur ou à l'intérieur desquelles elles se développent. — En zoologie, *parasite*, animal qui vit aux dépens de la propre substance des autres.

PARASITICIDE. adj. [de *parasitus*, parasite, et *cœdere*, tuer]. Qui tue les parasites. Mot employé surtout en parlant des corps que l'on emploie pour détruire les champignons de la teigne, de la mentagre (V. ces mots), etc. L'épilation n'avait été conseillée que pour un seul genre de teigne, le favus ; il n'en était nullement question pour la mentagre, et encore c'est comme méthode thérapeutique que l'épilation était employée dans les teignes faveuses, et non comme moyen d'arriver à l'application régulière, méthodique, efficace, des *moyens parasiticides*. Parmi les nombreux *agents parasiticides*, on choisit de préférence l'acétate de cuivre, à la dose de 3 à 5 grammes pour 500 grammes de véhicule, et le sublimé ainsi que le turbith minéral. — *Pommade parasiticide*. Turbith minéral, 0gr,50 ; axonge récente, 30 gram. — *Lotion parasiticide*. Sublimé corrosif, 0gr,50 ; eau distillée, 500 gram. Le liquide paraît préférable, il s'insinue mieux que la pommade dans les cavités béantes des follicules, après l'avulsion des poils. Bazin recommande d'interrompre l'épilation dès qu'une surface d'un centimètre est dégarnie, de laver la peau avec un peu d'eau de savon tiède qui dissout les corps gras, puis de faire immédiatement la *lotion parasiticide*, ou mieux l'imbibition avec un linge, une éponge fine ou une petite brosse douce.

PARASITIFÈRE ou **PARASITOPHORE.** adj. [de *parasitus*, parasite, et *ferre*, porter, ou παράσιτος, parasite, et φορὸς, qui porte]. S'est dit des êtres qui nourrissent des parasites.

PARASITISME. s. m. [all. *Schmarotzerleben*, *Parasitismus*, esp. *parasitismo*]. Le mot *parasitisme* a deux sens, selon qu'on envisage les *parasites* ou les êtres *parasitifères*. Dans le premier, il désigne l'état ou la condition d'un être organisé qui vit sur un autre être organisé à l'aide et aux dépens de sa substance propre. Dans le second, il désigne le milieu particulier auquel certains êtres empruntent leurs principes nutritifs, représenté par un certain nombre d'autres êtres vivants sains ou malades ; en d'autres termes, il désigne alors un ordre spécial des conditions d'existence de certains êtres, qui selon les espèces de ceux-ci peuvent se rapporter : 1° soit à leur nutrition, 2° soit à certaines périodes de leur développement, 3° soit seulement à leur reproduction, 4° et, pour quelques-uns, à toute la durée de leur existence.

PARASITOGÉNIE. s. f. [de παράσιτος, parasite, et γεννᾶν, engendrer] (Bourguignon et Delafond). Ensemble de phénomènes par lequel les sujets cachectiques et débiles deviennent aptes à la naissance et à la reproduction des helminthes et des acares.

PARASTADE. s. m. [de παραστὰς, qui se tient au-

près ; it. et esp. *parastado*]. Nom donné par Link aux filaments stériles qui sont situés entre les pétales et les étamines de certaines plantes.

PARASTAMINE. s. f. [*parastamina*, de παρὰ, indiquant dérangement, et *stamen*, d'où étamine]. Étamines avortées ou parties de la fleur ressemblant aux étamines sans en avoir les usages (Link).

PARASTATE. s. f. [*parastata*, de παρὰ, auprès, et στάναι, être placé ; it. *parastate*, esp. *parastata*]. Nom donné à l'épididyme et à la prostate.

PARASTYLE. s. m. [*parastylus*, all. *Aftergriffel*, it. et esp. *parastilo*]. Linné appelle ainsi les parties de la fleur qui ressemblent à des pistils, mais n'en remplissent pas les fonctions.

PARATARTRALIQUE (Acide). Produit de la distillation de l'acide paratartrique. Blanc, soluble dans l'eau et dans l'alcool. ($C^{16}H^8C^{20}.3HO$.)

PARATARTRÉLIQUE (Acide). Corps analogue à l'acide tartrélique et obtenu comme lui. ($C^8H^4O^{10}.HO$.)

PARATARTRIQUE. adj. V. Racémique.

PARATHÉNAR. s. m. [de παρὰ, auprès, et θέναρ, la paume de la main ; angl. *parathenar*, it. *paratenare*, esp. *paratenar*]. Winslow appelait *grand parathénar*, une portion du muscle abducteur du petit orteil, et *petit parathénar*, le court fléchisseur de cet orteil.

PARATOPIE. s. f. [*paratopia*, de παρὰ, indiquant déplacement, et τόπος, lieu]. Déplacement tel que luxations, hernie, etc.

PARATRIMME. s. m. [*paratrimma*, παράτριμμα, de παρὰ, qui indique quelque défectuosité, et τρίβειν, frotter ; it. *paratrimma*, esp. *paratrimmo*]. Sorte d'érythème qui survient par suite d'une pression forte et constante sur une partie de la surface cutanée, aux fesses après l'équitation, à la plante des pieds après de longues marches, à la région du coccyx chez les malades qui restent constamment couchés sur le dos.

PARATUDO. s. m. (propre à tout). Nom brésilien de diverses écorces d'origine mal déterminée (*Gomphonema*), employées dans la médecine populaire.

PARCHEMIN. s. m. [*membrana*, *pergamena*, περγαμηνή]. Peau de chèvre, de mouton et parfois de divers autres animaux mort-nés, tannée, polie à la pierre ponce, et au besoin rendue imperméable à l'encre par de la sandaraque ou autres matières résineuses. — *Parchemin végétal*. V. Papier *parchemin*. — *Bruit de parchemin*. Bruit qui ressemble au frottement de deux morceaux de parchemin l'un contre l'autre, qu'on entend dans les maladies du cœur, et qu'on dit produit par l'épaississement et la rigidité des valvules.

PARCHEMINÉ, ÉE. adj. Se dit de la peau dans certaines maladies, des cicatrices et de certaines formes d'induration du chancre par analogie avec le parchemin, au point de vue de la sensation qu'elles donnent au toucher et de leur résistance au plissement

PARÉGORIQUE. adj. [*paregoricus*, παρηγορικὸς, de παρηγορέω, je calme, j'adoucis ; angl. *paregoric*, it. et esp. *paregorico*]. Synonyme d'*anodin*. V. Élixir *parégorique*.

PAREIRA BRAVA [*Cissampelos pareira*, L., diœcie monadelphie, L., ménispermées, J.]. Plante dont la racine est ligneuse, grosse, fibreuse, tortueuse, brune extérieurement, gris jaunâtre à l'intérieur, inodore et amère. Sa coupe transversale présente de nombreux cercles concentriques traversés par des lignes radiées. Cette racine, aujourd'hui inusitée, était regardée autrefois comme diurétique.

PARELLE. s. f. V. Patience.

PAREMPTOSE. s. f. [*paremptosis*, παρέμπτωσις, de παρεμπίπτειν, tomber entre ; it. *paremptosi*, esp. *paremptosis*]. Expression ancienne qui paraît synonyme d'*accident*. On la trouve employée aussi comme synonyme d'*erreur de lieu* (*error loci*), et pour désigner l'interposition, la production ou l'arrivée d'humeurs, de tissus, etc., dans des régions qui ne sont pas celles où on les trouve normalement.

PARENCÉPHALE. s. m. [*parencephalum*, παρεγκεφαλὶς, de παρὰ, auprès, et ἐγκέφαλος, le cerveau ; it. et esp. *parencefalo*]. Cervelet.

PARENCÉPHALOCÈLE. s. f. [*parencephalocele*, de παρεγκεφαλὶς, le cervelet, et κήλη, tumeur ; angl. *parencephalocele*, it. et esp. *parencefalocele*]. Tumeur molle, indolente, non réductible, saillante à travers une ouverture de l'os occipital. Cette hernie est le plus ordinairement congénitale et tient à un retard dans l'ossification du crâne.

PARENCHYMATEUX, EUSE. adj. [*parenchymatosus*, all. *parenchymatös*, it. *parenchimatoso*, esp. *parenquimatoso*]. Qui est formé d'un parenchyme : *organe parenchymateux*, etc.

PARENCHYME. s. m. [*parenchyma*, παρέγχυμα, de παρὰ, auprès, et ἔγχυμα, effusion, de ἐν, en, et χύειν, répandre ; all. et angl. *Parenchyma*, it. *parenchima*, esp. *parenquima*]. On définit communément le *parenchyme*, un tissu propre aux organes glanduleux, composé de grains agglomérés unis par du tissu lamineux, et se déchirant avec plus ou moins de facilité. Une erreur des plus souvent commises et de celles qu'il importe pourtant le plus d'éviter est celle qui consiste à employer le mot *parenchyme* comme synonyme de l'expression *tissu*. Le premier sert à distinguer un certain groupe d'espèces de tissus, mais non tous les tissus quelconques. Les *parenchymes* sont des *tissus constituants* (V. ces mots), par conséquent vasculaires, généralement composés de tubes, ou de vésicules closes, tapissés d'épithélium, ce qu'on n'observe pas dans les tissus proprement dits ; souvent formés d'un plus grand nombre d'espèces d'éléments anatomiques que ces derniers ; jamais l'une d'elles ne prédomine sur les autres, n'est, en un mot, élément anatomique et caractéristique fondamental par sa masse et son mode de texture, comme les fibres musculaires, les tubes nerveux, etc., le sont pour les tissus correspondants. Seulement, dans chaque espèce de parenchyme, on observe quelque chose de spécial dans la forme ou la structure de l'épithélium, qui concourt à sa texture. Il y a en outre quelque chose de caractéristique dans le mode d'enchevêtrement réciproque des éléments, spécial à chaque espèce de parenchyme. La présence d'un *produit*, l'épithélium, entrant dans la composition d'un tissu vasculaire, pourrait faire croire à l'inexactitude de la distinction établie entre les produits et les constituants ; mais il faut observer que, dans les parenchymes, les épithéliums ne sont pas mélangés aux autres éléments constitutifs du tissu, ne sont pas en contact avec les vaisseaux, par exemple. Ils sont seulement appliqués à la face interne des tubes propres ou des vésicules closes que circonscrivent les autres éléments ; ils peuvent ainsi se détacher, tomber et se renouveler (ce qu'il font en effet), comme à la surface des muqueuses, sans qu'il y ait lésion du tissu dont ils ne font que tapisser les conduits. Mais ces épithéliums, s'avançant ainsi dans la profondeur des organes, envahissent faci-

lement l'épaisseur du tissu proprement dit, de la trame du parenchyme, lorsque, en vertu de propriétés inhérentes aux produits, ils viennent à se multiplier outre mesure et à produire ainsi des tumeurs (V. GLANDULAIRE et ÉPITHÉLIOMA). Les parenchymes ont en même temps des caractères extérieurs, une consistance, etc., qui les distinguent nettement des autres tissus. Les parenchymes ne se reproduisent, ne se régénèrent pas après ablation d'une portion de leur masse. Ils ont pour attribut physiologique : *a.* de produire des liquides généralement caractérisés par la présence de quelque principe spécial, souvent cristallisable, fabriqué dans l'organe (glande), et pouvant, du lieu où il est produit, rentrer dans le sang veineux (glandes sans conduits excréteurs ou vasculaires sanguines), ou être expulsé pour être quelquefois résorbé (fluides excrémentitiels des glandes proprement dites à conduits excréteurs, foie, pancréas, glandes salivaires, de Brunner, mammaires, etc.) ; *b.* de rejeter au dehors, ou d'échanger des principes préexistants dans le sang (1. rein, 2. poumon, 3. placenta), ou d'être le siége de la production d'éléments anatomiques spéciaux (4. ovaire, 5. testicule). Les parenchymes se divisent : A. en *parenchymes glandulaires* ou *glandes* (V. GLANDE) ; B. en *parenchymes non glandulaires.* Ces derniers se distinguent anatomiquement des autres par une disposition spéciale de leurs capillaires (rein, poumon, placenta) qui ne se retrouve pas dans les glandes, ou par quelque autre particularité propre de structure (ovaire, testicule). Physiologiquement, ils ne font que rejeter ou prendre des principes tout formés dans le sang (poumon, placenta, rein) sans rien fabriquer de toutes pièces, ou bien ils sont le siége de la production, par genèse aux dépens d'un blastème, d'éléments anatomiques particuliers, fait bien différent des sécrétions proprement dites (spermatozoïdes, ovules). Les *parenchymes non glandulaires* sont : 1. *Parenchymes testiculaire* et *ovarien.* V. OVAIRE et TESTICULE. — 2. *Parenchyme pulmonaire.* — 3. *Parenchyme rénal,* V. PORTE, REIN, URINAIRE et URINATION. — 4. *Parenchymes branchiaux* (mêmes éléments que dans le pulmonaire, ou plus simplifiés, surtout chez les invertébrés). — 5. *Parenchyme placentaire* ou *chorio-allantoïdien.* V. PLACENTA. — 6. *Parenchyme ombilical* ou *de la vésicule ombilicale* (très-développé chez quelques sélaciens et sauriens). — En botanique, on appelle *parenchyme* cette variété de tissu utriculaire, mou, spongieux, formé d'utricules d'égales dimensions en tous sens ou à peu près, qui forme la moelle, et qui remplit, dans les feuilles, les jeunes tiges, ou les fruits, les intervalles des faisceaux fibreux. (Fig. 332.)

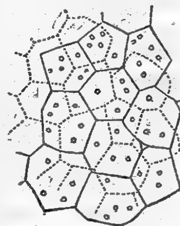


FIG. 332.

PARÉSIE. s. f. [*paresis*, πάρεσις, it. *paresia*]. Paralysie légère, avec privation du mouvement, mais non du sentiment.

PARÉTIQUE. adj. Qui se rapporte à la parésie. — *Animaux parétiques.* Les animaux hybernants.

PARFUM. s. m. Le parfum des fleurs et des fruits est dû à des essences, à des camphres, à la coumarine, aux acides cinnamique, benzoïque et à quelques autres composés volatils. V. ces mots et MATURATION.

PARGAMINE. s. f. Nom vulgaire de l'*ichthyose*.

PARHÉLIE. s. m. [παρήλιος, de παρὰ, auprès, et ἥλιος, soleil]. Image du soleil réfléchie dans une nuée.

PARICINE. s. f. Alcaloïde d'un *quina de Para*, qui serait à l'aricine ce que la quinoïdine est à la quinine. Amorphe, donne des sels amers (Winckler).

PARIÉTAIRE. s. f. [*Parietaria officinalis*, L.; all. *Glaskraut*, angl. *wall pellitory*, it. et esp. *parietaria*]. Plante (polygamie monœcie, L., urticées, J.) qui croît sur les vieux murs (*paries*), et qui est diurétique, à raison de l'azotate de potasse qu'elle contient. On l'emploie en décoction (une poignée de l'herbe fraîche dans 1 kilogramme d'eau), ou bien on donne le suc exprimé à la dose de 30 ou 60 grammes. On se sert aussi de son eau distillée.

PARIÉTAL, ALE. adj. et s. m. [*parietalis*, de *paries*, muraille ; angl. *parietal*, it. *parietale*, esp. *parietal*]. — *Bosse pariétale.* Éminence que présente le milieu de la face externe de chaque os pariétal. — *Fosse pariétale.* L'enfoncement qui répond à la bosse, sur la face interne de l'os. — *Os pariétal.* Os pair, quadrilatère, situé à la partie latérale du crâne, qui s'articule avec son congénère supérieurement, avec l'occipital en arrière, le coronal en devant, le temporal et le sphénoïde en bas. — *Suture pariétale.* Celle qui unit ensemble les deux os pariétaux. — *Trou pariétal.* Petit trou pour le passage d'une artère ou d'une veine, qu'on voit près de l'angle postérieur supérieur de l'os pariétal. — En anatomie vétérinaire, les deux pariétaux sont remplacés, chez les ruminants et les solipèdes, par une pièce unique qui forme la calotte du crâne. Quadrilatère, convexe par sa face externe, et partagé par une crête médiane en deux parties latérales, le pariétal du cheval est biconcave à l'intérieur, et terminé supérieurement par une protubérance appelée *protubérance pariétale.* Le pariétal du bœuf est étroit, allongé tranversalement, placé à la partie postérieure de la tête, près du chignon.

PARIÉTINE. s. f. Corps cristallin, jaune, tiré de plusieurs espèces de lichens du genre *Parmelia.* ($C^{40}H^{16}O^{14}$.) (Thompson.)

PARIÉTIQUE (ACIDE). V. CHRYSOPHANIQUE.

PARIGLINE. s. f. [all. *Pariglin*, angl. *parilline*, *pariglin*]. (*Acide parillinique, smilacine, salseparine.*) (Palotta.) Substance blanche, cristallisable, à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther bouillants, de saveur amère et âcre, extraite de la salsepareille.

PARINE ou **PARIDINE.** s. f. ($C^{12}H^{10}O^{6}$). Principe que l'on trouve dans le *Paris quadrifolia*, L. Masse cristalline, blanche, brillante ; sans goût, épaississant la salive : soluble dans 100 parties d'eau et dans 50 d'alcool ; insoluble dans l'éther.

PARINERVÉ, ÉE. adj. [*parinervatus*, all. *gleichgerippt*]. Feuilles paléacées qui portent deux nervures parallèles plus rapprochées des bords que du centre.

PARIPENNÉ, ÉE. adj. [*paripennatus*, all. *gleichgefiedert*]. Feuille composée pennée, dont le pétiole commun ne se termine point par une foliole.

PARMENTIÈRE. s. f. [Du nom de *Parmentier* qui a introduit sa culture en Europe]. L'un des noms de la *pomme de terre* ou seulement de sa variété allongée à *yeux* écartés. Les autres variétés sont la *vitelotte* à yeux rapprochés et les *patraques* ou globuleuses.

PARMESAN (BŒUF). V. ITALIENNES (*races bovines*).

PARODONTIS. s. f. [de παρὰ, auprès, et ὀδοὺς, dent]. Tubercule douloureux siégeant aux gencives.

PAROI. s. f. [*paries*, all. *Wand*, angl. *wall*, it. *parete*, esp. *pared*]. Toute partie qui forme la clôture ou la limite d'une cavité : les *parois de l'estomac*, *de la vessie*, *de la matrice*, etc. — *Paroi* ou *muraille*. La substance cornée qui forme la surface antérieure du pied de cheval.

PAROLE. s. f. [*loquela*, λαλιὰ, all. *Wort*, angl. *word*, it. *parola*, esp. *palabra*]. Voix articulée. — La parole, abstraction faite des conditions cérébrales et sociales qui tendent à l'instituer, résulte du concours de la voix et des modifications que peuvent lui faire subir les différentes parties du tuyau vocal, constitué par le pharynx, la bouche et les fosses nasales. La glotte elle-même peut déjà imprimer au son une signification spéciale, et, lorsque la voix se produit par un brusque détachement des replis vocaux, il y a une espèce d'articulation qui forme, avec le son et des modifications accessoires du tuyau vocal, la base du langage imité de certains oiseaux. Chez l'homme, le petit cri de surprise qu'on entend sur la voyelle *a* se fait par une véritable explosion du son à travers les lèvres de la glotte. C'est encore essentiellement à travers la glotte que s'opère le phénomène de l'aspiration. Les pathologistes sont aujourd'hui suffisamment prévenus sur les bruits qui peuvent ainsi se produire dans le larynx, pour ne pas les confondre avec les bruits du parenchyme pulmonaire. Le tuyau vocal donne aux sons trois ordres de modifications, auxquels se rapportent trois catégories de lettres : les *voyelles*, les *consonnes soutenues*, et les *consonnes* proprement dites. Tous les sons produits par le larynx et traversant librement le tuyau vocal sont des voyelles. Tous les sons produits par le larynx et s'accompagnant d'un rétrécissement très-notable d'une partie du tuyau vocal, rentrent dans les consonnes soutenues; pour que, dans ces cas, la prononciation de la consonne soit complète, il faut que le rétrécissement du tuyau vocal cesse brusquement, en même temps que la voix elle-même est suspendue. Enfin, lorsque la voix s'accompagne de phénomènes d'occlusion complète, au niveau de certains points du tuyau, il y a véritablement *articulation* ou formation d'une consonne proprement dite. D'après ces trois modes de génération des phénomènes de la parole, on peut se rendre compte de la formation de presque toutes les lettres. Il ne reste plus, pour les distinguer, qu'à déterminer, pour les voyelles la forme du tuyau vocal, pour les consonnes soutenues le point du rétrécissement, pour les consonnes proprement dites les organes qui opèrent l'occlusion. Enfin, pour les subdivisions entre les deux dernières catégories, il faut remarquer les différents modes suivant lesquels la voix se combine avec le rétrécissement ou avec l'articulation. La bouche étant largement ouverte, ainsi que l'isthme du gosier, le son produit par le larynx peut s'exprimer par *â*. Si, pendant la tenue du son, on projette insensiblement les lèvres en avant de manière à rétrécir la portion buccale du tuyau, en même temps qu'on l'allonge, le son sera successivement exprimé par les voyelles *a*, *à*, *â*, *o*, *eu*, *u*, *ou*. Si, à partir de l'*à*, au lieu de rétrécir le tuyau buccal avec les joues, les lèvres et les mâchoires, on porte les bords de la langue vers la voûte palatine, de manière que le contact s'opère insensiblement de la partie postérieure des bords vers la pointe de la langue, le son produit par le larynx et modifié par ces dispositions successives, sera représenté par les voyelles *a*, *é*, *è*, *é*, *e*, *i*, *z*. Entre l'*é* et l'*i*, on fait entendre des *é* de plus en plus fermés; entre l'*i* et le *z*, on fait entendre plusieurs variétés d'*i*. En plaçant le *z* à la suite de l'*i*, j'ai exprimé un fait réel et j'ai indiqué par là la transition des voyelles aux consonnes soutenues. On pourrait de la même manière placer le *v* à la suite de l'*u*. Les dispositions précédemment indiquées sont les plus naturelles; mais, *artificiellement*, on peut, la bouche largement ouverte, prononcer la voyelle *o*, par exemple, en rétrécissant suffisamment l'isthme du gosier. On pourrait en dire autant de quelques autres voyelles. Une voyelle quelconque étant produite, si l'on interrompt son passage à travers la bouche par une contraction du voile du palais, de manière à engager le son dans les fosses nasales, on a un son composé de la nature des sons exprimés par *an*, *in*, *on*, *un*. Le rétrécissement qui produit les consonnes soutenues peut s'opérer sur divers points : au niveau du milieu de la langue, il en résulte *ch*, *j*; vers la pointe, *s*, *z*; entre la pointe de la langue et le bord des incisives supérieures, *th*, θ; entre la lèvre inférieure et le bord des incisives supérieures, *f*, *v*. Dans tous les cas de consonne soutenue, la douce diffère de la forte d'après la manière dont la voix se combine avec le rétrécissement. Si la voix ne se fait pas entendre, ou ne se fait entendre qu'au moment où cesse l'étranglement, on produit, au moyen du courant d'air, les fortes *ch*, *s*, *th* dur, *f*. Si, au lieu du courant d'air, c'est la voix même qui s'engage à travers le rétrécissement, on a les douces *j*, *z*, *th* doux, *v* : c'est ce qui explique comment il est impossible de produire les douces dans le *chuchotement*. Si le rétrécissement s'opère entre la base de la langue et le voile du palais, pendant qu'au passage du son la luette est animée d'un léger frôlement, on produit le *j* des Espagnols. Pour les consonnes, elles vont également varier suivant le point où se fait l'articulation. L'occlusion s'opérant entre le milieu de la langue et la voûte palatine, on forme *q*, *g*, *gn*; entre la pointe de la langue et la voûte palatine, *c*, *g*, des Italiens; entre la pointe de la langue et la partie postérieure des incisives *t*, *d*, *n*; entre les deux lèvres, *p*, *b*, *m*. Pour une même articulation, on a l'explosion *g*, *c*, des Italiens; *t*, *p*, si la voix, comme emprisonnée derrière l'obstacle, se fait entendre au moment où les parties se séparent. Si la séparation des parties est précédée d'un grognement ou murmure vocal, s'opérant derrière les parties qui font obstacle, au moment de l'explosion, on forme les douces *g*, *g*, des Italiens, *d*, *b*. Enfin, si ce murmure préalable à l'explosion va spécialement retentir dans les fosses nasales, on a *gn*, *n*, *m*. Une disposition spéciale se rapporte à *l* et *ll*; pour *l*, la pointe de la langue s'applique au palais pendant que la voix passe de chaque côté entre les bords de la langue et les bords alvéolaires; pour *ll*, ce n'est plus la pointe seulement, mais la moitié antérieure de la langue qui est fixée au palais. (Segond.)

PAROMPHALOCÈLE. s. f. [de παρὰ, à côté, ὀμφαλὸς, nombril, et κήλη, hernie; it. et esp. *paronfalocele*]. Hernie à travers une éventration voisine de l'ombilic.

PARONYCHIE. s. f. [de παρωνυχία, de παρὰ, auprès, et ὄνυξ, ongle]. V. PANARIS.

PARONYCHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine des caryophyllées, mais s'en distinguant par des stipules scarieuses à l'insertion de feuilles opposées, alternes dans le genre *Telephium*. Fleurs petites, rap-

prochées ou écartées dans une inflorescence ordinairement définie.

PAROPIE. s. f. [*paropia*, παρωπία, angle de l'œil, de παρὰ, auprès, et ὤψ, œil]. Angle externe ou petit angle des paupières, celui qui est tourné vers les oreilles.

PAROPSIE. s. f. [de παρὰ, indiquant dérangement, et ὄψις, vue]. Nom général des troubles de la vision, tels que la myopie, l'héméralopie, etc.

PARORCHIDE. s. f. [*parorchidium*, de παρὰ, qui signifie quelque chose de vicieux, et ὄρχις, testicule; it. *parorchide*, esp. *parorquide*]. Toute position d'un ou des deux testicules différente de celle qu'ils doivent occuper naturellement dans le scrotum, soit qu'ils n'aient pas encore franchi l'anneau inguinal, soit que la rétraction du crémaster les ait fait remonter dans les aines. V. Cryptorchide et Monorchide.

PARORCHIDO-ENTÉROCÈLE. s. f. [*parorchido-enterocele*, *hernia parorquido-enterica*]. Hernie intestinale compliquée de déplacement du testicule, ou de la rétraction de cet organe dans l'abdomen.

PAROTIDE. s. f. [*parotis*, παρωτίς, de παρὰ, proche, et οὖς, gén. ὠτὸς, oreille; all. *Speicheldrüse*, angl. *parotid gland*, it. *parotide*, esp. *parotida*]. La plus considérable des glandes salivaires, ainsi appelée parce qu'elle est située en partie au-dessous de l'oreille. Elle occupe l'excavation profonde qui existe entre le bord postérieur de l'os maxillaire inférieur, le conduit auditif externe et l'apophyse mastoïde du temporal, et s'étend de haut en bas depuis l'arcade zygomatique jusqu'à l'angle de la mâchoire. Son tissu est résistant, d'un blanc grisâtre, composé de granulations réunies en lobules et en lobes irréguliers, séparés les uns des autres par du tissu cellulaire, et donnant naissance à des ramuscules excréteurs qui se réunissent pour former un canal unique connu sous le nom de *conduit parotidien* ou *canal de Sténon*. Ce conduit, après s'être avancé horizontalement dans l'épaisseur de la joue, traverse une ouverture du buccinateur qui lui est destinée, et vient s'ouvrir dans la bouche au niveau de la seconde dent molaire supérieure. Il reçoit souvent, au milieu de sa longueur, le conduit excréteur d'un corps glanduleux placé dans son voisinage, et appelé *glande accessoire de la parotide*. V. Salivaires (*glandes*). — *Parotide*. Gonflement parotidien qui se forme dans la parotide ou dans son voisinage. V. Parotidite.

PAROTIDIEN, IENNE. adj. [*parotidæus*, it. et esp. *parotideo*]. Qui a rapport à la parotide.

PAROTIDITE ou **PAROTITE.** s. f. [*parotiditis*, angl. *parotitis*, it. *parotite*, esp. *parotiditis*]. Inflammation du tissu propre de la parotide ou du tissu lamineux et des ganglions lymphatiques qui avoisinent cette glande. C'est le plus souvent une espèce de phlegmon œdémateux plutôt qu'inflammatoire auquel on donne vulgairement le nom d'*oreillon*. V. ce mot. — *Parotidite* ou *parotide*, gonflement qui survient dans le cours de certaines fièvres graves.

PAROTONCIE. s. f. [de παρωτὶς, parotide, et ὄγκος, tumeur; it. et esp. *parotoncia*]. Mot proposé par Alibert comme synonyme d'*oreillon*.

PAROXYNTIQUE. adj. [παροξυντικός]. On a appelé *jours paroxyntiques*, les jours où les paroxysmes ont lieu.

PAROXYSME. s. m. [*paroxysmus*, παροξυσμὸς, de παρὰ, indiquant augmentation, et ὀξύνειν, aiguiser; angl. *paroxysm*, it. *parossismo*, esp. *paroxismo*]. L'arrivée au plus haut degré des symptômes caractéristiques d'un accès de fièvre, d'une attaque d'épilepsie; le moment le plus véhément d'une maladie. Le *redoublement* et l'*exacerbation* d'un accès, d'une attaque, etc., peuvent ne pas en être le paroxysme. C'est à tort que quelques auteurs se servent de ces divers termes comme synonymes.

PAROXYSTIQUE. adj. Qui se rapporte au paroxysme.

PART. s. m. [*partus*, τόκος, it. et esp. *parto*]. Mot synonyme tantôt d'*accouchement* et tantôt de *fœtus* ou d'*enfant nouveau-né*. C'est dans ce dernier sens que l'on dit *exposition de part*, *suppression de part*. — *Exposition de part* (art. 349 et suiv. du Code pénal). Action de *déposer* et de *délaisser un enfant*. L'*exposition* ne constitue pas par elle-même le crime; il faut qu'il y ait eu *délaissement*, c'est-à-dire que l'enfant ait été *laissé seul*, et que, par ce fait d'abandon, il y ait eu cessation ou interruption de la surveillance qui lui est due. Ainsi, il n'y a pas *exposition*, s'il est bien prouvé que la personne qui a déposé l'enfant dans un lieu quelconque n'a pas cessé de veiller sur lui jusqu'à ce qu'elle ait eu la certitude qu'il avait été recueilli par des mains charitables. La loi distingue aussi le délaissement en un lieu *solitaire* et le délaissement en un lieu *non solitaire*, et inflige, dans le premier cas, des peines plus graves, attendu qu'il y a danger plus grand pour l'enfant. — *Suppression de part*. Action de soustraire et de cacher un enfant immédiatement après sa naissance, et de le priver ainsi, non pas de la vie, mais de son état civil. — *Supposition de part*. Action de présenter un enfant comme né de telle femme, bien que cette femme ne soit pas accouchée; fraude qui est quelquefois commise par la femme elle-même, et qui a le plus ordinairement pour but de priver des collatéraux d'un titre ou d'une succession, en introduisant dans la famille un héritier direct. — Enfin, c'est souvent pour le même but qu'est commise la *substitution de part*, c'est-à-dire l'action de remplacer un enfant mort-né, ou un enfant dont le sexe ne répond point aux vues que l'on peut avoir, par un enfant vivant ou un enfant d'un sexe différent. Quelquefois il y a, de la part de collatéraux, *substitution* d'un enfant mort-né, ou d'un enfant d'un autre sexe à celui dont une femme vient d'accoucher.

PARTHÉNOGENÈSE. s. f. V. Métagenèse.

PARTIBILITÉ. s. f. [all. *Theilbarkeit*, esp. *partibilidad*]. Propriété qu'ont certains péricarpes de se partager spontanément en plusieurs parties closes et monospermes.

PARTIBLE. adj. [*partibilis*, all. *theilbar*, it. *partibile*, esp. *partible*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est susceptible de se diviser spontanément, à l'époque de la maturité.

PARTICULE. s. f. [*particula*, μορίον, all. *Theilchen*, angl. *particle*, it. *particola*, esp. *particula*]. Nom donné aux atomes intégrants des corps simples ou composés, parce qu'ils sont toujours de même nature que les corps dont ils font partie.

PARTIEL, ELLE. adj. [all. *partiell*, it. *parziale*]. Se dit, en botanique, des ombelles portées par l'ombelle générale, des pétioles articulés sur le pétiole commun dans une feuille composée, et des cloisons qui n'aboutissent que d'un seul côté à la paroi interne de la cavité péricarpienne, aboutissant de l'autre côté à un placentaire ou à quelque autre cloison. — *Métamorphose partielle*. Celle des insectes qui, pendant le cours de leur vie, ne subissent point ou presque point de

changement dans leur forme générale et acquièrent seulement de nouvelles parties à l'extérieur.

PARTITE. adj. [*partitus*]. Se dit d'une feuille divisée en lobes profonds n'atteignant pas la nervure moyenne, ou comme synonyme de *divisé*.

PARTITION. s. f. [*partitio*, μερισμός]. Lobe ou segment des feuilles partites.

PARTURITION. s. f. [*parturitio*, all. *Gebähren*, angl. *parturition*, esp. *parturicion*]. Accouchement naturel; action par laquelle le fœtus, parvenu au terme de son accroissement, est expulsé de la matrice à travers les parties génitales.

PARULIE. s. f. [*parulis*, παρουλίς, de παρὰ, auprès, et οὖλον, gencive; all. et angl. *Parulis*, it. *parulide*, esp. *parulia*]. Petit phlegmon qui se forme dans le tissu fibro-muqueux des gencives, et qui provient le plus souvent de la carie des dents. Cette phlegmasie, ordinairement accompagnée de douleur pongitive, de chaleur, d'une rougeur vermeille, se termine rarement par résolution. Le plus souvent, au bout de deux ou trois jours, l'inflammation s'apaise, la gencive se ramollit, et présente un point blanchâtre et une fluctuation manifeste; l'abcès finit par s'ouvrir, et tous les accidents disparaissent dès que le pus s'est écoulé. Quand la douleur est trop vive, on hâte la suppuration en tenant dans la bouche un liquide émollient, ou en appliquant sur la gencive malade une figue grasse. Mais, en général, il faut ouvrir l'abcès dès qu'il commence à se former; presque toujours il suffit d'une simple ponction faite avec la pointe d'un bistouri acéré. V. ODONTALGIE et FLUXION.

PARVOLINE. s. f. ($C^{18}H^{15}Az$). Produit de la distillation des schistes riches en débris fossiles animaux.

PAS. s. m. [*passus*, all. *Schritt*, angl. *pace*, it. *passo*, esp. *paso*]. Résultat de l'écartement des deux membres inférieurs, auquel on ajoute la longueur du pied. Aussi plus le pied et le membre inférieur sont longs, plus le pas est large. La longueur ordinaire du pas, chez une personne de taille moyenne, est de $0^m,8656$. La durée d'un pas est de $10^s,33$ dans la marche la plus rapide. Cette durée dans la marche habituelle peut varier, suivant les personnes, entre $0^s,33$ et $0^s,38$. Les frères Weber ont démontré aussi que la durée du pas dans la marche la plus rapide est un peu moindre, quand nous appuyons, non le talon, mais le bout du pied. V. MARCHE.

PAS-D'ÂNE. s. m. Nom vulgaire du *tussilage*.

PASSAGE DES SANGLES. Partie de la région costale située en arrière des coudes, et où passe la sangle de la selle. Les bœufs qui présentent une dépression en ce point sont dits *sanglés*, et sont peu estimés des engraisseurs.

PASSE-CAMPANE. V. CAPELET.

PASSERAGE. s. f. [all. *Kresse*, it. *lepidio*]. V. CRESSON *alénois*.

PASSIF, IVE. adj. [*passivus*, angl. *passive*, it. *passivo*, esp. *pasivo*]. Se dit, dans le langage médical, des affections qui dépendent d'une faiblesse ou d'un relâchement organique, par opposition à celles qui se rattachent à une augmentation d'action, et qu'on appelle *actives*.

PASSIFLORE. s. f. Genre de plantes de la famille des passiflorées, de l'Amérique tropicale, dont les unes ont des fruits alimentaires (*Passiflora coccinea*, Aublet, *matiformis*, L., *quadrangularis*, L., et *edulis*, Simson); d'autres possèdent, dans leurs racines, feuilles et tiges, des principes émétiques, purgatifs ou narcotiques peu connus.

PASSIFLORÉES. s. f. pl. Famille de plantes différant des cucurbitacées par la présence de deux stipules à la base des pétioles; par des vrilles axillaires, par des fleurs hermaphrodites dont la corolle est souvent accompagnée de lanières étroites plurisériées; par les étamines dont les filets sont réunis en un tube soudé avec le support de l'ovaire, qui est libre et supère, uniloculaire; endosperme charnu.

PASSION. s. f. [*passio*, πάθος, all. *Leidenschaft*, angl. *passion*, it. *passione*, esp. *pasion*]. Affection permanente, tendance soutenue, désir violent et fixe, volonté immuable, ou penchant irrésistible pour un objet ou une action quelconque. V. INSTINCT.

Passion colique. V. ILÉUS.

Passion hystérique. V. HYSTÉRIE.

Passion iliaque. [angl. *iliac passion*]. V. ILÉUS.

PASTEL. s. m. Nom de l'*Isatis tinctoria*, L., plante crucifère contenant de l'indigotine, et aussi appelée *guède* ou *vouède*. V. INDIGO.

PASTÈQUE. s. f. [all. *Wassermelone*, angl. *water-melon*, it. *cocomero*, esp. *sandia*]. Fruit d'une plante cucurbitacée qu'on cultive dans le midi de l'Europe, et dont le fruit mûr, appelé *melon d'eau*, a les mêmes qualités que le melon ordinaire, mais est sans cavité au centre, de saveur fraîche, aqueuse et agréable. La *pastèque* est le *Cucurbita citrullus*, L., ou *Cucumis citrullus* (Seringe) des auteurs modernes. Elle est, ainsi que des espèces voisines, appelée *angurie* par Tournefort, etc., d'où le nom de *Cucurbita anguria*, Duchesne, qui lui a également été donné; mais à tort: car le nom de *Cucumis anguria*, L. (*Cucumis echinatus*, Mœnch), est le nom du *concombre arada* du Brésil, à fruit hérissé, du volume d'une noix.

PASTILLE. s. f. [*pastillus*, τροχίσκος, all. *Täfelchen*, *Rotul*, angl. *pastil*, *troch*, it. *pastiglia*, esp. *pastilla*]. Médicament solide, de forme hémisphérique, qu'on obtient en coulant goutte à goutte, sur un corps froid, du sucre aromatisé, préalablement réduit en pâte avec de l'eau et liquéfié par la chaleur.

Pastilles minérales. Celles dans lesquelles on fait entrer particulièrement les sels obtenus par évaporation de telle ou telle eau minérale.

PATATE. s. f. [*Convolvulus batatas*, L., *Batatas edulis*, Choisy; tahitien, *oumara*]. Plante de l'Inde, famille des convolvulacées, cultivée dans divers pays, parce que ses racines fibreuses donnent des tubercules ovoïdes, blancs ou jaunes, amylacés et sucrés, qui sont un excellent aliment. V. MÉCHOACAN.

PATCHOULY. s. m. [corruption de *patchey elley*, feuille de patchey]. Tiges et feuilles grossièrement hachées d'une plante labiée nommée *Pogostemon patchouly*, Pelletier, d'une très-forte odeur, employée comme parfum ou contre les vers qui attaquent les fourrures. Tiges ligneuses à la base, un peu cotonneuses ainsi que les feuilles, qui sont longuement pétiolées; épis terminaux ou axillaires pédonculés.

PÂTE. s. f. [*pasta*, πάστα, all. *Teig*, ang. *paste*, it. et esp. *pasta*]. Préparation pharmaceutique formée de sucre et de gomme dissous dans l'eau pure ou chargée de principes médicamenteux, qu'on rapproche peu à peu par l'évaporation, jusqu'à ce qu'on ait obtenu une masse assez consistante pour pouvoir conserver la forme qu'on lui donne, sans cependant être cassante. — Par extension, *pâtes*, composés qui ne contiennent ni sucre ni gomme, et qui n'ont de com-

mun avec les vraies pâtes que leur consistance pâteuse.

Pâte arsenicale. On la prépare avec la *poudre de Rousselot* (V. ce mot), qu'on délaye dans de la salive au moment de l'application. Il est nécessaire que la surface de la partie soit débarrassée des croûtes et végétations qui pourraient s'y trouver. On étend la pâte uniformément avec une spatule, de manière à en former une couche de 1 millimètre à 3 millimètres au plus, qui empiète légèrement sur les bords sains. On recouvre cette couche avec une toile d'araignée légèrement humectée, afin qu'elle y adhère exactement ainsi qu'à la peau, et qu'elle empêche le caustique de se répandre sur les parties voisines; et, si l'on a à craindre que le frottement des vêtements ne la déplace, on met par-dessus la toile d'araignée un plumasseau de charpie, une compresse et une bande. La mortification des tissus s'opère : l'eschare se détache du dixième au vingtième ou trentième jour, et laisse à découvert une plaie disposée à se cicatriser promptement, ou même déjà recouverte d'une cicatrice de bonne nature. Mais il est de la plus grande importance de distinguer le cas où l'emploi de ce moyen serait intempestif. Il est de précepte que la pâte arsenicale peut convenir pour arrêter certains ulcères épidermiques phagédéniques et certains lupus ; mais, dans ces cas mêmes, il faut que la maladie ne dépasse pas en profondeur l'épaisseur de la peau, et que la surface à cautériser ait moins de 27 millimètres de diamètre.

Pâte de Canquoin. Chlorure de zinc, 1 partie; farine de froment, 2; eau simple, quantité suffisante. Délayez et faites une pâte très-ferme. Cet escharotique a l'avantage de mortifier une épaisseur de tissu proportionnelle à celle de la couche qu'on applique.

Pâte caustique de Vienne. Potasse caustique, 50 parties; chaux vive, 60. Broyez vivement et délayez dans un peu d'alcool. Escharotique.

Pâte de guimauve. Pour la faire, on pile 500 gram. de gomme arabique blanche, après l'avoir bien nettoyée avec un canif; on passe la poudre au tamis de crin, on la fait dissoudre dans 250 grammes d'eau à la chaleur du bain-marie, dans une bassine plate ; on ajoute 500 grammes de sucre blanc, et l'on fait évaporer, toujours au bain-marie et en remuant continuellement, jusqu'à consistance de miel épais. D'autre part, on bat six blancs d'œufs avec 64 grammes d'eau de fleur d'oranger jusqu'à ce qu'ils soient réduits en une mousse blanche, légère et volumineuse ; on les ajoute par portion à la pâte de gomme, que l'on tient sur le feu et qu'on agite très-vivement. Lorsque la totalité des œufs a été introduite dans la pâte, on continue à remuer pour faciliter l'évaporation ; et, quand la pâte est arrivée à une consistance suffisante, on la coule sur une table ou dans des boîtes couvertes d'amidon.

Pâte de jujube. Pour la préparer, on fait bouillir pendant une demi-heure 500 grammes de jujubes dans 2 kilogrammes d'eau ; on passe avec expression, on laisse déposer et l'on décante. D'une autre part, on lave à deux reprises, dans de l'eau froide, 3 kilogr. de gomme arabique ; puis on met fondre cette gomme à froid dans 4 kilogrammes d'eau ; on passe la solution sans exprimer, on la verse dans une bassine contenant la décoction de jujubes et 2^{kil},500 de sucre blanc (le tout clarifié avec 3 ou 4 blancs d'œufs) ; on chauffe, en ayant soin de remuer continuellement avec une spatule de bois.

Pâte de lichen. On met sur le feu, dans une bassine, 500 grammes de lichen avec suffisante quantité d'eau. Quand le liquide est près de bouillir, on le décante et on le rejette ; on le remplace par une nouvelle quantité d'eau, qu'on laisse bouillir sur le lichen pendant une heure ; on passe avec expression. On ajoute à la liqueur 2^{kil},500 de gomme arabique et 2 kilogrammes de sucre; on fait dissoudre et l'on évapore sur un feu doux en consistance de pâte très-ferme, que l'on coule sur un marbre légèrement huilé. Quand cette pâte est refroidie, on l'essuie avec soin pour enlever le peu d'huile qui y adhère, et on l'enferme dans des boîtes. En ajoutant aux quantités ci-dessus 4 grammes d'extrait d'opium, on a la *pâte de lichen opiacée*, qui, par 32 grammes, contient 25 milligrammes d'extrait d'opium.

Pâte de réglisse. Elle est brune ou noire. Pour obtenir la brune, on fait dissoudre 32 grammes de suc de réglisse dans 780 grammes d'eau; on passe la liqueur au blanchet. On ajoute 500 grammes de gomme arabique, 300 grammes de sucre et 15 centigrammes d'extrait d'opium, et l'on évapore sur un feu doux en consistance de pâte ferme, que l'on coule sur un marbre légèrement huilé ; quand elle est refroidie, on l'essuie avec soin et on l'enferme dans une boîte. Pour avoir la *pâte de réglisse noire*, qui contient beaucoup plus de réglisse, on dissout 30 grammes de suc dans 120 grammes d'eau froide ; on passe au blanchet. On ajoute 60 grammes de gomme arabique et 30 grammes de sucre, et, quand ces substances sont dissoutes, on passe de nouveau, on évapore et l'on coule sur le marbre comme il vient d'être dit ; puis on étend la pâte en plaques minces, qu'on divise ensuite en tablettes et que l'on fait sécher à l'étuve. On peut aromatiser cette pâte en l'agitant dans un flacon avec quelques gouttes d'huile essentielle d'anis ou en y incorporant quelques grains d'iris de Florence.

PATELLULE. s. f. [*patellula*]. Variété d'*apothécies*, orbiculaires, sessiles, entourées d'un rebord dépendant du réceptacle et non du *thallus*.

PÂTEUX, EUSE. adj. [all. *teigig*, it. et esp. *pastoso*]. On dit que la *bouche* est *pâteuse*, quand la langue est couverte d'un enduit muqueux qui en émousse la sensibilité.

PATHÉTIQUE. adj. et s. m. [*patheticus*, παθητικὸς, de παθεῖν, éprouver une passion ; it. et esp. *patetico*]. Qui émeut ou peint les passions.— *Muscle pathétique*. V. Oblique (*grand*) *de l'œil*. — *Nerf pathétique* ou *de la quatrième paire*. Il naît derrière la paire postérieure des tubercules quadrijumeaux, et se distribue vers l'angle interne de l'œil au muscle grand oblique. On le nomme aussi *nerf oculo-musculaire interne*.

PATHOGÉNIE. s. f. [*pathogenia*, de πάθος, maladie, et γένεσις, génération ; all. *Pathogenie*, angl. *pathogeny*, it. et esp. *pathogenia*]. Partie de la pathologie qui traite de la manière dont les maladies se développent.

PATHOGÉNIQUE. adj. Qui a rapport à la pathogénie.

PATHOGNOMONIQUE ou **PATHOGNOSTIQUE.** adj. [*pathognomonicus*, παθογνωμονικὸς, de πάθος, maladie, et γνώμων, indicateur; all. *pathognomonisch*, angl. *pathognomonic*, it. et esp. *patognomonico*]. Se dit des signes caractéristiques d'une maladie.

PATHOLOGIE. s. f. [*pathologia*, παθολογία, de πάθος, maladie, et λόγος, discours ; all. *Pathologie*, *Krankheitslehre*, angl. *pathology*, it. et esp. *patologio*]. Science concrète ou d'application qui traite de

tous les désordres survenus, soit dans la disposition matérielle des parties constituantes de l'organisme, soit dans les actes qu'elles sont appelées à remplir. Elle se subdivise en trois branches très-distinctes; ce sont, dans l'ordre statique : 1° l'*anatomie pathologique* (V. ANATOMIE); et 2° la *biotaxie pathologique* ou *tératologie* (V. ce mot); 3° dans l'ordre *dynamique*, elle embrasse l'étude de la *physiologie pathologique*. V. MÉDECINE et PHYSIOLOGIE.

Pathologie cellulaire. Partie de la pathologie générale qui étudie les altérations des éléments anatomiques. Elle est ainsi appelée par ceux qui emploient le mot *cellule* comme synonyme du terme *élément anatomique* d'après l'hypothèse infirmée par l'observation que tous les éléments anatomiques seraient des cellules chez les animaux comme chez les végétaux ou dériveraient d'une cellule par métamorphose.

Pathologie chirurgicale. Celle qui s'occupe des maladies, lésions ou difformités, dont le principal moyen curatif consiste dans la pratique de certaines opérations exécutées avec la main seule ou armée de divers instruments. V. CHIRURGIE.

Pathologie comparée. Celle dont l'objet est l'étude comparative des phénomènes pathologiques qui se manifestent chez les différentes espèces d'animaux et même de végétaux. Il est évident que, plus les espèces sont voisines de l'homme, plus la comparaison pathologique offre d'intérêt et d'étendue. De même que la pathologie doit être étudiée dans l'espace, c'est-à-dire dans les modifications que lui impriment les climats, et dans le temps, c'est-à-dire dans les modifications que lui impriment les variations de l'état social, de même elle doit l'être dans la série animale tout entière. C'est un complément indispensable de la pathologie humaine. De plus, il y a des échanges de maladies entre l'homme et les animaux; et, si la vaccine est un exemple du bienfait qu'on en peut tirer, la rage et la morve sont des exemples des funestes effets de ces transmissions. La pathologie comparée est un champ encore peu cultivé. Rayer et Heusinger sont ceux qui en ont commencé le défrichement avec le plus de succès. Son enseignement, vainement décrié, est une conséquence de celui de la *physiologie comparée*, dont la création a été reconnue nécessaire presque aussitôt après la fondation de l'*anatomie comparée* par Perrault, Daubenton, Vicq-d'Azyr et Cuvier, et de l'*anatomie générale* par Bichat. C'est sur les documents que lui fournissent cette dernière et la pathologie comparée que la pathologie générale appuie ses données les plus précieuses.

Pathologie externe. V. PATHOLOGIE *chirurgicale*.

Pathologie générale. Celle qui réunit les considérations communes, sinon à toutes les maladies, du moins au plus grand nombre d'entre elles, expose les faits les plus généraux de la science médicale, et fonde un langage technique indispensable à l'exposition claire et méthodique des faits moins généraux et des faits particuliers. Étudiant les lésions communes aux éléments anatomiques, puis aux tissus semblablement composés et les troubles correspondants de leurs propriétés, elle conduit à déterminer l'origine et la nature de ces lésions et de ces troubles; elle montre par là quel est le traitement général à suivre dans les affections de même provenance et de même nature, quel que soit l'organe dans lequel elles siégent.

Pathologie interne ou *médicale*. Celle qui s'occupe particulièrement des maladies curables par les moyens tirés de la matière médicale et de l'hygiène.

Pathologie spéciale. Celle qui étudie une à une les diverses espèces de maladies auxquelles l'homme est exposé. Elle diffère beaucoup de ce qu'on appelle aujourd'hui le *spécialisme* (V. SPÉCIALISTE); car le *spécialiste* se consacre à l'étude d'une seule affection et à la pratique qui y est afférente, tandis que la *pathologie spéciale* embrasse le champ de la pathologie entière, seulement divisé en autant de chapitres qu'il y a de maladies. V. MÉDECINE.

PATHOLOGIQUE. adj. [*pathologicus*, all. *pathologisch*, angl. *pathological*, it. *patologico*]. Qui a rapport à la pathologie.

PATHOLOGISTE. s. m. [it. *patologo*, esp. *patologista*]. Celui qui s'occupe de la pathologie.

PATHOPOÈSE. s. f. [de πάθος, maladie, et ποιεῖν, faire]. Production des maladies.

PATHOPOÉTIQUE. adj. Qui a rapport à la production des maladies.

PATIENCE. s. f. [*Rumex*, L., all. *Geduldampfer*, angl. *patience*, it. *romice*, *pazienza*, esp. *romaza*]. Genre de plantes de l'hexandrie trigynie, L., de la famille des polygonées, J., dont plusieurs espèces intéressent la médecine. La *patience officinale* (*Rumex patientia*, L.) croît dans les lieux humides et à le port de la grande oseille; sa racine est fusiforme, brune à l'extérieur, jaune à l'intérieur; elle a une odeur particulière, une saveur amère et austère. On l'emploie en décoction (15 à 30 grammes par litre d'eau), récente ou sèche, comme dépurative et antiscorbutique. On en fait aussi un extrait. Sous le nom de *patience*, on trouve dans le commerce, outre la racine précédente, celles de quelques autres espèces, et particulièrement du *Rumex crispus*, L., qui ont absolument les mêmes propriétés, ainsi que la *patience sauvage* (*Rumex acutus*, L., et *obtusifolius*, L.). La racine de l'*oseille rouge* ou *patience sang-dragon* (*Rumex sanguineus*, L.), dont les feuilles ont les nervures d'un beau rouge et donnent un suc laxatif, est un peu astringente. La *parelle* (*Rumex aquaticus*, L.) est employée comme tonique, astringente et antiscorbutique en Angleterre et en Suède, mais inusitée en France. La racine du *Rumex alpinus*, L., a été employée comme succédanée de la *rhubarbe des moines*. V. RHUBARBE.

PATTE. s. f. [*pes*, all. *Pfote*, angl. *paw*, it. *zampa*, esp. *pata*]. En général, membres ou organes de locomotion des animaux; cependant l'usage veut que ces parties reçoivent d'autres noms dans certaines circonstances. Ainsi les membres antérieurs sont appelés *mains*, et les postérieurs *pieds*, chez l'homme, tandis que, chez les singes, les uns et les autres prennent, du moins très-souvent, le nom de *mains*. On dit les *pieds* d'un cheval, et, généralement, de tous les animaux qui ont les pattes enveloppées de corne; les *pattes* d'un chien, d'un lapin, et, en général, des animaux qui n'ont pas ces parties entourées de corne. Les oiseaux, les reptiles, les insectes, ont des *pattes*; les céphalopodes, des *bras*; les poissons, les cétacés, les tortues marines, des *nageoires*. Les membres de devant prennent le nom d'*ailes* chez les oiseaux et les chiroptères. Ces dénominations, dont l'arbitraire seul a réglé l'application, jettent de la confusion dans l'étude philosophique des organes.

PÂTURAGE. s. m. [*pascua*, λειμών, all. *Weide*, angl. *pasture*, it. *pastura*]. Lieu où l'on fait paître le bétail. Lorsque les pâturages sont étendus, quand surtout l'herbe est abondante, l'espace doit être divisé en compartiments dans lesquels on fait succéder, aux bêtes

bovines, les chevaux, puis les moutons. Moyenne de la surface pour chaque espèce : cheval, 115 ares ; poulain, 50 ; bœuf, 92 ; vache, 75 ; mouton, 7. Le séjour dans les pâturages peut être funeste à la santé des bestiaux pendant les nuits froides, dans les lieux et les saisons où les variations de température sont brusques et étendues, au voisinage des marais pendant l'été et l'automne, surtout le matin, quand les animaux sont à jeun.

PATURON. s. m. [all. *Fessel*, it. *pastoia*, esp. *ranilla*]. Partie du membre des mammifères ongulés (du cheval, par exemple) qui est située entre le canon et la couronne. Cette partie correspond aux premières phalanges de l'homme. Le paturon comprend trois os, dont un principal, appelé *premier phalangien* ou *os du paturon* (Fig. 333, GH), et deux os sésamoïdes fixés l'un contre l'autre sur la face postérieure (H) de l'articulation du canon avec le paturon. On dit que le cheval est *long-jointé* ou *court-jointé* selon que le paturon est trop long ou trop court. Au-dessous de H se voient la deuxième et la troisième phalange ou unguéale (V. PIED). — AB, l'omoplate ; E, l'articulation scapulo-humérale ; C, l'humérus ; D, l'olécrâne et l'articulation du coude ; F, les deux os de l'avant-bras (*humérus* et *radius*) soudés ensemble. Au-dessus de G sont les os du carpe et l'articulation du poignet. Au-dessous de H sont les trois phalanges superposées.

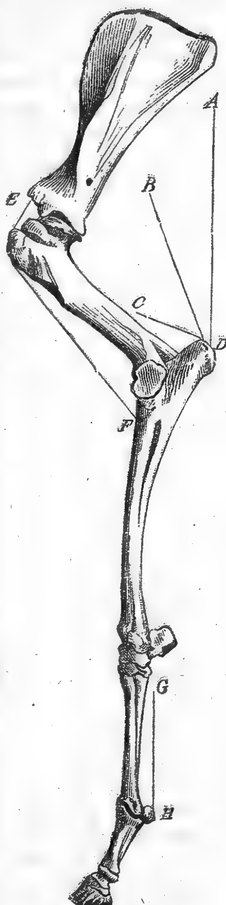


FIG. 333.

PAUCIFLORE. adj. [*pauciflorus*, de *pauci*, peu, et *flos*, fleur ; all. *wenigblumig*, it. et esp. *paucifloro*]. Qui porte peu de fleurs.

PAUCIFOLIÉ, ÉE. adj. [*paucifoliatus*, de *pauci*, peu, et *folium*, feuille ; all. *armblättrig*, esp. *paucifoliado*]. Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles et de folioles.

PAUCIRADIÉ, ÉE. adj. [*pauciradiatus*, de *pauci*, peu, et *radius*, rayon ; it. et esp. *pauciradiato*]. Se dit de l'ombelle quand elle ne contient qu'un petit nombre de rayons.

PAULLINIA. s. f. Extrait obtenu des graines du *Paullinia sorbilis*, Martius, tandis que le *guarana* (V. ce mot) est une pâte faite à l'aide de ces graines pilées.

PAUME. s. f. [*vola*, θέναρ, all. *Handteller*, angl. *palm*, it. et esp. *palma*]. Le creux ou le dedans de la main.

PAUPIÈRE. s. f. [*palpebra*, βλέφαρον, all. *Augenlied*, angl. *eye-lid*, it. *palpebra*, esp. *parpado*]. On appelle ainsi deux voiles mobiles qui, en se rapprochant l'un de l'autre, couvrent entièrement les yeux, qu'ils mettent à l'abri d'une clarté trop vive ou de l'action des corps extérieurs. Les paupières sont formées de peau, d'une couche musculeuse appartenant à l'orbiculaire, d'un tissu lamineux dense qu'on a appelé *ligament palpébral*. A la face interne de leur bord libre est un organe purement *fibreux*, mais résistant, à tort appelé *fibro-cartilage tarse*, qui s'étend d'une commissure à l'autre dans l'épaisseur de chacune d'elles. La conjonctive les tapisse du côté de l'œil. On les distingue en *inférieure* et *supérieure*. Il y a en outre chez l'homme, dans l'angle interne de l'œil, un petit repli, en forme de croissant, appelé *membrane clignotante*, qui est le rudiment d'une troisième paupière, plus ou moins développée chez certains animaux. La *caroncule lacrymale* est un petit corps de forme ovale ou triangulaire situé dans le grand angle de l'œil. Il est composé de 10 à 15 follicules pileux de petites dimensions, dont les poils très-fins hérissent sa surface. Chaque follicule reçoit près de son orifice libre, au niveau même de cet orifice, ou au contraire profondément, les conduits excréteurs larges et courts de 2 à 4 glandes pileuses sébacées. Celles-ci sont des glandes en grappe simple (et non des follicules muqueux) constituées chacune par 2 ou 6 culs-de-sac seulement, mais tellement gros que chacun d'eux est généralement plus gros que le follicule pileux. Il en résulte qu'ici, comme pour le duvet des joues et du nez, le follicule pileux semble annexé à la glande ou aux glandes, plutôt que les glandes annexées au follicule du poil (V. CARONCULE). Les paupières ont leur bord libre garni de *cils* (V. ce mot), au nombre de 60 à 140 pour chaque paupière. Au follicule de chacun de ces poils sont annexées deux glandes pileuses sébacées, en grappe, ayant un court canal venant s'ouvrir près de l'orifice du follicule ciliaire. Elles ont une structure analogue à celle de la caroncule ; mais chacune est constituée par des culs-de-sac plus nombreux, réunis par six ou huit pour former autant d'acini rudimentaires se jetant dans le canal excréteur commun. Elles sont plus grosses que celles de la caroncule, bien que, relativement aux poils de la caroncule et aux cils, elles semblent plus petites. — Dans l'épaisseur des organes tarses se trouvent les *glandes de Meibomius*, plus rapprochées de la face postérieure ou oculaire de ces cartilages que de leur face antérieure ou cutanée ; il y en a 25 à 30 dans la paupière supérieure, 20 à 25 dans l'inférieure. Ce sont des glandes en grappe composée, et non des follicules ; elles sont formées d'un long canal excréteur, chargé de chaque côté de 20 à 40 acini inégalement échelonnés. Chaque acinus renferme 3 ou 4 culs-de-sac au moins, et souvent un grand nombre, et alors il peut être bilobé ou comme double. L'épithélium de ces culs-de-sac est pavimenteux, finement granuleux, grisâtre, parsemé de granulations graisseuses. Il n'y a dans la conjonctive d'autres *glandes muqueuses sous-conjonctivales* que 8 à 25 glandes en grappe, formant une petite traînée en ligne courbe tournée en dehors, au fond de l'angle de réflexion oculo-palpébral de la conjonctive, dans sa moitié interne seulement. Elles varient de 1/10e à 1/2 millimètre de diamètre, et sont des glandes en grappe constituées par 1, 2 ou 3 acini, dont les culs-de-sac sont tapissés d'un épithélium partie pavimenteux, partie nucléaire, à noyaux sphéri-

ques. Elles sécrètent un liquide visqueux, grisâtre, demi-transparent. V. GLANDE.

PAUSE. s. f. [de παῦσις, cessation]. — *Pause du cœur.* Il est facile de reconnaître un mouvement du cœur dans lequel ses cavités se resserrent, diminuent, s'effacent même : c'est la *systole.* Bientôt apparaît un autre mouvement qui consiste dans un relâchement, puis dans une dilatation des cavités du cœur : c'est la *diastole.* Enfin, il s'accomplit, dans l'intérieur du cœur, des mouvements des valvules et des anneaux des orifices. Quand ces derniers se sont accomplis, le cœur se *repose.* C'est ce qu'on nomme le troisième temps de la révolution du cœur, temps de repos ou *pause*, troisième période d'une révolution du cœur, ayant lieu pendant la diastole générale. Ce qui caractérise le cœur, au moment du repos complet, c'est la mollesse et la flaccidité qui s'emparent de son tissu, non-seulement dans les oreillettes, mais encore dans les ventricules. Aussi voit-on sa masse totale s'affaisser sous son propre poids et sous celui du sang renfermé dans ses cavités intérieures. Si l'animal que l'on observe est couché sur le côté, l'affaissement, se faisant suivant la verticale, aplatira le cœur d'un côté à l'autre ; s'il est placé sur le ventre, il y aura dépression de la pointe et de la face antérieure. Le cœur tombe alors dans un état purement passif qui permet aux troncs artériels, grâce à leur élasticité, de ramener la base de l'organe par en haut, en détruisant ainsi l'effet du recul, ce qui produit, à chaque nouvelle révolution du cœur, un mouvement de va-et-vient d'autant plus étendu que la respiration se fait avec plus de régularité, et que les cavités droites se vident plus complétement pendant la systole ventriculaire. Au moment où cette systole va finir, les ventricules contiennent encore une petite quantité de sang (Hiffelsheim) accumulée à leur partie supérieure, sous les valvules mitrale et tricuspide. Or il est clair que, la diastole survenant alors, le sang se répandra uniformément dans toute l'étendue des cavités ventriculaires ; il est clair également que celui qui a été versé dans les oreillettes dès l'instant où elles ont cessé leur systole, c'est-à-dire pendant le deuxième temps, coulera de lui-même dans les ventricules après l'abaissement des valvules auriculo-ventriculaires ; il est clair enfin que, les veines continuant à écouler le contenu dans les oreillettes pendant toute la durée des deux derniers temps, le trop-plein se déversera dans ces mêmes cavités ventriculaires par les ouvertures largement béantes qui se trouvent devant lui.

PAVILLON. s. m. [angl. *pavilion*, it. *paviglione*, esp. *pavellon*]. Extrémité évasée d'une sonde, d'une algalie. — Extrémité libre évasée et froncée de la trompe de Fallope.— *Pavillon de l'oreille.* V. OREILLE.

PAVIMENTEUX, EUSE. adj. V. ÉPITHÉLIUM.

PAVOT. s. m. [*Papaver*, L., μήκων, all. *Mohn*, angl. *poppy*, it. *papavero*, esp. *adormidera*]. Genre de plantes (polyandrie monogynie, L., papavéracées, J.) dont on cultive deux espèces. La principale est le *pavot blanc* (*Papaver album*, Lobel, *Papaver somniferum*, var. α L.) dont les pétales sont blancs ; la capsule est ovoïde, complétement indéhiscente ; les graines sont réniformes, d'un blanc jaunâtre, translucides ; le disque stigmatique est sessile. Les graines sont alimentaires en Italie, en Grèce et en Perse ; elles sont huileuses, mais inusitées pour l'extraction des corps gras. C'est avec le suc de ce pavot qu'est préparé l'*opium* (V. ce mot). En Syrie, dans le midi de la France, dans les Landes, la Limagne, à Provins, etc., on cultive actuellement le *pavot blanc*, variété à *tête ronde*, pour en extraire l'*opium indigène* par incision des capsules. Il renferme, en moyenne, 5 pour 100 de morphine et souvent au delà. La richesse en morphine est d'autant plus grande que la capsule est plus jeune ; elle diminue à mesure qu'elle approche de la maturité. La quantité de narcotine est moindre et parfois nulle. On obtient cet opium plus économiquement que celui qu'on achète dans le commerce du Levant. L'opium indigène, retiré du *pavot blanc*, variété à *tête ovoïde* ou *longue*, donne un opium qui contient de 10 à 18 pour 100 de morphine. C'est cette variété qui doit être choisie pour la culture. Celui de Smyrne en contient de 10 à 14 pour 100. Ainsi le climat n'a pas, sur la qualité narcotique de l'opium, l'influence qu'on avait admise. Les *têtes* ou *capsules de pavot* des pharmaciens, qu'on emploie communément, sont de grosses capsules papyracées, fournies par le *pavot blanc*, variété à *capsules déprimées* (*Papaver album depressum*, Guibourt). On les emploie surtout en décoction pour tisanes ou pour lavements sédatifs. C'est lorsqu'elles sont encore vertes ou ne font que commencer à jaunir qu'il faut les récolter. Cette variété se cultive surtout aux environs de Paris et en Angleterre. — L'autre espèce de pavot cultivée est le *pavot noir* (*Papaver nigrum*, Lobel), ou *œillette.* Ses pétales sont d'un rouge violacé pâle, avec une tache noirâtre à la base. Les capsules sont arrondies, plus petites, plus nombreuses. Sa déhiscence est poricide, parce que le disque stigmatique, à la maturité, s'élève un peu au-dessus de la capsule, d'où résulte la production, entre chaque stigmate, d'un orifice par lequel s'échappent les graines. Il donne un opium contenant de 13 à 17 pour 100 de morphine, mais il en donne si peu, que sa culture n'est pas avantageuse. Ses *têtes* peuvent remplacer la variété à capsule comprimée. On le cultive dans le Nord pour retirer de sa graine, par expression, une huile douce bonne à manger, connue sous le nom d'*huile d'olivette*, d'*œillette* (de l'italien *oglietto*, petite huile), ou d'*huile blanche.* Elle sert souvent à falsifier l'huile d'olive. Elle est siccative, nullement narcotique, solidifiable à — 18°.

PEAU. s. f. [*pellis*, *cutis*, δέρμα, all. *Haut*, angl. *skin*, it. *pelle*, esp. *cuero*, *piel*]. Organe membraneux, dense, épais, résistant et flexible, qui couvre le corps de la plupart des mammifères, des oiseaux, reptiles et poissons, et d'un assez grand nombre d'animaux sans vertèbres. Envisagée ainsi dans tout l'ensemble du règne animal, la peau n'a d'autre caractère général que celui d'être molle et étendue à la surface du corps.— Chez les vertébrés, la peau (Fig. 334) se compose de deux couches : 1° l'*épiderme* (*b*) ; 2° le *derme* (*c*, *d*). — 1. L'*épiderme* se compose : *a.* de la *couche de Malpighi* (V. ÉPIDERME, 1° et 2°) ; *b.* de la *couche cornée.* Dans les parties du corps où la peau est colorée, et sur les espèces où la peau l'est partout, la rangée de cellules polyédriques à angles plus ou moins arrondis, qui est contiguë aux papilles, est remplie par des granulations pigmentaires, plus ou moins, selon l'intensité de la coloration (V. PIGMENT). Le reste de la couche de Malpighi est encore fortement coloré ; mais la teinte va en diminuant d'intensité à mesure qu'on approche de la couche cornée, parce que la mélanine n'est plus à l'état de granulations pigmentaires, mais à l'état d'imbibition dans les cellules qu'elle colore, ainsi que leurs fines granulations propres, comme par un phénomène de teinture. Pour-

tant on trouve encore quelques cellules de la couche de Malpighi renfermant un petit nombre de granulations pigmentaires isolées ou en amas, formant comme des ponctuations plus foncées que le reste de la couche, surtout dans les portions qui remplissent les intervalles des papilles ou sont au voisinage de leur sommet. Cette coloration, en brun rougeâtre, est bornée à la couche de Malpighi (mais l'occupe tout entière) dans les régions moyennement colorées; mais, chez les nègres, par exemple, elle s'étend à la couche cornée, tant au scrotum qu'à l'auréole du mamelon. Dans les taches de rousseur et les muqueuses colorées des nègres, il n'y a que la couche de cellules profondes du réseau de Malpighi qui renferme des granulations colorées. — 2. Le *derme* se compose : *a*. des *papilles* ou *couche papillaire* (V. PAPILLE), qui est moins distincte, comme couche à part, du reste de l'organe, que la couche cornée ne l'est de la couche malpighienne de l'épiderme; *b*. du *derme proprement dit*, composé de faisceaux volumineux et serrés de fibres du tissu

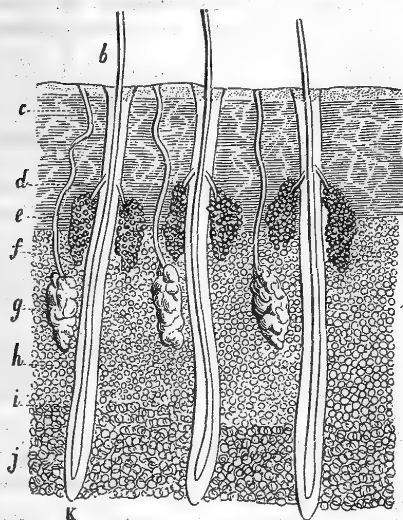


FIG. 334.

lamineux, accompagnés de capillaires qui s'y distribuent comme dans ce dernier, et traversé par les nerfs allant aux papilles nerveuses. Il est composé surtout de nombreuses fibres élastiques minces et larges, non disposées en faisceaux, mais ramifiées et anastomosées un grand nombre de fois, et formant des mailles très-élégantes : c'est à ces fibres que la peau doit son élasticité. Cette dernière couche n'a pas la même force dans toutes les régions du corps; elle est plus épaisse que partout ailleurs à la plante des pieds et à la paume des mains, très-fine aux paupières, et généralement plus forte au dos qu'au côté antérieur du corps; son épaisseur, plus considérable chez l'homme que chez la femme, varie entre un demi-millimètre et 2 millimètres et demi. On trouve en outre, dans l'épaisseur du derme, des faisceaux de *fibres-cellules*, auxquelles il doit sa contractilité. A sa face profonde, elles constituent une sorte de réseau à mailles lâches, dû aux subdivisions et anastomoses de leurs faisceaux. Ces faisceaux représentent en quelque sorte chez l'homme le *peaucier*, qui, chez les mammifères, est un muscle à faisceaux striés et règne dans presque toute l'étendue de la face profonde de la peau, sur laquelle il prend des insertions à certaines places déterminées où se forment des plis principaux habituels. A la peau se trouvent annexés d'autres *organes*, qui concourent, avec les *ongles* et les *cornes* (V. ces mots), à en faire l'*appareil du tact et du toucher*. Ces organes sont sous-cutanés comme l'est la mamelle, et n'appartiennent pas plus à la peau que cette glande elle-même. Ce sont : 1° les *follicules pileux* (*i*, *b*) ou *appareils pileux* (V. PILEUX), dont la partie essentielle, le bulbe (*k*), et souvent les glandes pileuses (*e*), sont dans le tissu adipeux sous-cutané (*j*, *h*), sauf pour les petits poils du duvet; 2° les *glandes sébacées*, telles que celles de l'aréole du mamelon, ou *tubercules de Montgomery*, qui sont aussi dans le tissu adipeux sous-cutané; 3° les *glandes* ou *follicules glomérulés*, soit de la peau en général (*e*, *g*), soit de l'aisselle et du canal auditif externe.

PEAUCIER. adj. et s. m. [*cuticularis*, all. *Hautmuskel*]. Qui a rapport à la peau. — *Muscle peaucier* (thoraco-facial, Ch.). Situé immédiatement sous la peau à la partie antérieure et latérale du cou chez l'homme, il prend naissance vers le milieu de la poitrine, dans le tissu cellulaire qui recouvre les muscles grand pectoral et deltoïde, s'étend jusqu'à la partie inférieure de la symphyse du menton et à la ligne oblique externe de l'os maxillaire, et se prolonge aussi sur la face.

PECCANT, ANTE. adj. [*peccans*, angl. *peccant*, it. *peccante*, esp. *pecante*]. Épithète donnée par les humoristes aux humeurs, quand elles pèchent par rapport à la qualité surtout.

PECHEGUERA. Affection pulmonaire observée sur les enfants de trois à quatre mois dans l'Amérique du Sud, et qui est promptement fatale.

PÊCHER. s. m. [*Amygdalus persica*, L., all. *Pfirschbaum*, angl. *peach-tree*, it. *pesco*, esp. *alberchigo*]. Arbre (icosandrie monogynie, L., rosacées, J.) originaire de la Perse, dont les feuilles et les fleurs sont légèrement purgatives et anthelminthiques. On prépare le *sirop de fleur de pêcher* en pilant 4 kilogrammes de fleurs, les exprimant, et faisant fondre dans le suc, au bain-marie, 3 kilogrammes de sucre blanc. Ce sirop sert surtout à purger les enfants (15 à 60 grammes).

PECHYAGRE. s. f. [*pechyagra*, de πῆχυς, coude, et ἄγρα, proie; all. *Ellenbogengicht*, it. *pechiagra*]. Goutte fixée au coude.

PECQUET (RÉSERVOIR DE). V. THORACIQUE (*canal*).

PECTASE. s. f. Matière qu'on précipite du jus de carotte par l'alcool qui la rend insoluble. Elle détermine la *fermentation pectique*, c'est-à-dire qu'elle transforme la pectine en un corps gélatineux insoluble; en deux ou trois jours, dans l'eau elle s'altère et perd cette propriété; l'eau bouillante la lui enlève aussi. Elle existerait à l'état soluble dans les carottes et les betteraves, et à l'état insoluble dans les fruits acides.

PECTATE. s. m. [*pectas*, all. *gellertsaures Salz*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide pectique avec les bases.

PECTEUX (ACIDE). L'acide hyperpectique.

PECTINE. s. f. [de πηγνύω, je coagule; all. *Pectin*, angl. *pectine*, esp. *pectina*] (Braconnot, *grossuline* de Guibourt). La pectine est insoluble dans l'alcool, qui la précipite des sucs de fruits sous forme gélatineuse.

Elle se dessèche en lames minces, se gonfle dans l'eau chaude, et peut y former une gelée; sa saveur est nulle, ainsi que son odeur, et les acides ne lui font rien éprouver; mais une très-petite quantité d'alcali ou d'une base alcalino-terreuse la transforme en acide pectique. ($C^{64}H^{40}O^{56}$,8HO.)

PECTINÉ. s. m. [*pectineus*, de *pecten*, pubis; all. *Kammuskel*, it. *pettineo*, esp. *pectineo*]. Muscle (sus-pubio-fémoral, Ch.) de la partie interne de la cuisse, fixé supérieurement à l'espace qui sépare l'éminence ilio-pectinée de l'épine du pubis, et se terminant inférieurement à la ligne oblique étendue entre le petit trochanter et la ligne âpre du fémur.

PECTINÉ, ÉE. adj. [*pectinatus*, de *pecten*, peigne; all. *kammförmig*, angl. *pectinate*, esp. *pectinado*]. Qui ressemble à un peigne. — Se dit, en botanique, des feuilles pinnatifides à lobes étroits, rapprochés et disposés parallèlement comme les dents d'un peigne.

PECTINEUX (Acide). L'acide hyperpectique.

PECTIQUE. adj. [de πηκτικός, coagulant, de πηγνύω, je coagule]. — *Acide pectique* ($C^{32}H^{20}O^{28}$,2HO). Connu pendant longtemps sous le nom de *gelée végétale;* c'est lui qui donne au suc des fruits la propriété de se prendre en gelée. A l'état hydraté, il a l'aspect gélatineux; il ressemble à un vernis ou à une gomme. Il donne, avec la soude, la potasse et l'ammoniaque, des sels solubles, dont on peut le précipiter en gelée par les acides, ou en pectates gélatineux, au moyen d'une solution de chlorure de calcium. On a proposé d'utiliser cette propriété pour faire des gelées végétales.

PECTORAL, ALE. adj. et s. m. [*pectoralis*, de *pectus*, poitrine; angl. *pectoral*, it. *pettorale*, esp. *pectoral*]. Qui appartient à la poitrine. — Se dit, en zoologie, des mamelles qui ont leur siége à la poitrine, comme chez l'homme; et, dans les poissons, des nageoires qui représentent les membres thoraciques des autres animaux vertébrés. — *Pectoraux.* Médicaments qu'on regarde comme étant propres à combattre les affections des poumons; *espèces pectorales*, les feuilles sèches de capillaire du Canada, de véronique, d'hysope et de lierre terrestre, mélangées par parties égales en poids. Les *quatre fleurs pectorales* sont: les fleurs de mauve, de violette, de bouillon blanc et de coquelicot; et les *quatre fruits pectoraux* sont: les dattes, les jujubes, les figues et les raisins. On fait avec ces fruits, comme avec les fleurs, des décoctions adoucissantes. — *Cavité pectorale.* V. Poitrine.

Pectoral (*grand*) (sterno-huméral, Ch.). Muscle qui, de la moitié interne de la clavicule, de la face antérieure du sternum et des cartilages des six premières vraies côtes, va se fixer au bord antérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus.

Pectoral interne. V. Triangulaire *du sternum.*

Pectoral (*petit*) (costo-coracoïdien, Ch.). Muscle situé sous le grand pectoral, qui s'étend obliquement de l'apophyse coracoïde au bord supérieur des seconde, troisième et quatrième côtes.

PECTORILOQUE. s. m. [esp. *pectoriloquio*]. Laennec a désigné sous le nom de *pectoriloque* tout individu qui présente le phénomène de la pectoriloquie; c'est improprement que l'on a appelé *pectoriloque* le cylindre employé pour explorer la poitrine, et auquel il a donné le nom de *stéthoscope*.

PECTORILOQUIE. s. f. [*pectoriloquia*, de *pectus*, poitrine, et de *loqui*, parler; all. *Pectoriloquie*, angl. *pectoriloquy*, esp. *pectoriloquia*]. Parole ou voix venant de la poitrine. Laennec a désigné sous ce nom le phénomène que présentent certains phthisiques, lorsque, leur poitrine étant explorée à l'aide du *stéthoscope*, la voix semble sortir à travers les parois du thorax, phénomène qui indique l'existence de cavités anfractueuses produites dans le poumon par la suppuration ou le ramollissement des tubercules, et connues sous le nom d'*ulcères du poumon*. — *Pectoriloquie chevrotante.* V. Égophonie et Stéthoscope.

PECTOSE. s. f. Principe de composition inconnue (Fremy) tiré des fruits verts, des carottes et des navets, et qui se trouverait mêlé à la cellulose; insoluble dans l'eau comme elle, il donnerait de la pectine (V. ce mot) par l'action de la chaleur et des acides.

PECTOSIQUE. adj. — *Acide pectosique* ($C^{32}H^{20}O^{28}$, 3HO). Il se forme lorsqu'on introduit de la pectose dans une dissolution de pectine, et se précipite à l'état gélatineux; insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude; il redevient gélatineux par le refroidissement. Il donne des *pectosates* incristallisables.

PÉDALÉ, ÉE, ou **PÉDIAIRE.** adj. [*pedatus*]. En forme de pédale.

PÉDALIFORME ou **PÉDATIFORME.** adj. [*pedaliformis*]. Se dit des frondes de certaines algues marines découpées.

PÉDALINÉES. s. f. pl. [*pedalineæ*]. Famille de plantes dicotylédones voisines des bignoniacées dont plusieurs espèces sont couvertes de glandes groupées quatre par quatre, sécrétant une substance mucilagineuse qui les rend émollientes.

PÉDALINERVE. adj. [*pedalinervis*]. Se dit, d'après de Candolle, des feuilles dont les nervures sont pédalées.

PÉDARTHROCACE. s. f. [*pædarthrocace*, de παῖς, enfant, ἄρθρον, articulation, et κάκη, mal; all. *Winddorn*, it. et esp. *pedartrocace*]. Nom donné par M.-A. Severin au *spina-ventosa*.

PÉDATIFIDE, PÉDATILOBÉ, PÉDATIPARTITE, PÉDATISÉQUÉ, etc. adj. Se dit des feuilles pédalinerves incisées et lobées en forme de pédale: telles sont celles de l'*ellébore*. V. ce mot.

PÉDICELLE. s. m. [*pedicellus*, all. *Blumenstielchen*, it. *pedicello*, *pellicello*]. Division extrême d'un pédoncule ramifié, celle qui porte immédiatement la fleur.

PÉDICELLÉ, ÉE. adj. [*pedicellatus*, all. *gestielt*, angl. *pedicellato*, esp. *pedicelado*]. Qui est porté sur un pédicelle.

PÉDICULAIRE. s. f. Genre de plantes scrofulariées dont l'espèce des marais, ou *herbe aux poux* (*Pedicularis palustris*, L.], doit son nom à ce que les animaux qui s'en nourrissent sont en peu de temps couverts de poux.

PÉDICULAIRE (Maladie) [all. *Läusesucht*, angl. *pediculation*, it. *pediculare*, esp. *pedicular*]. V. Phthiriase.

PÉDICULE. s. m. [*pediculus*, de *pes*, pied; all. *Stiel*, angl. *pedicle*, it. *pediccello*, *pediculo*, esp. *pediculo*]. En botanique, tout support d'un organe, quand il est plus ou moins allongé et grêle. — En pathologie, partie rétrécie qui supporte certaines tumeurs.

PÉDICULÉ, ÉE. adj. [*pediculatus*, all. *gestielt*]. Qui est porté par un pédicule.

PÉDICULISÉ, ÉE. adj. Qui est devenu pédiculé après avoir existé sans pédicule: *tumeur pédiculisée*.

PÉDICURE. s. m. [all. *Fussarzt*, it. *pediatro*]. Nom vulgaire des individus qui se livrent spécialement à l'extirpation des cors.

PÉDIEUX, EUSE. adj. [*pediosus*, de *pes*, pied; esp. *pedioso*]. Qui appartient au pied. — *Artère pédieuse.* Portion de la tibiale antérieure qui se distribue au pied. — *Muscle pédieux* (calcanéo-sus-phalangettien commun, Ch.). Situé à la face dorsale du pied, il s'attache en arrière à la face externe du calcanéum et au bord antérieur du ligament qui unit cet os à l'astragale. En avant chacune de ses divisions se termine par un tendon grêle qui s'implante aux phalanges.

PÉDILANTHE. s. m. [*pedilanthus*, de πέδιλον, chaussure, et ἄνθος, fleur]. Genre de plantes euphorbiacées dont une espèce (*P. tithymaloides*, Necker) des Antilles, est appelée *ipécacuanha bâtard*, en raison de ses propriétés vomitives et drastiques, dues à un suc d'une âcreté brûlante et déterminant des pustules sur la peau. Elle est employée contre la syphilis.

PÉDILUVE. s. m. [*lavipedium*, *pediluvium*, de *pes*, *pedis*, pied, et *luere*, laver; all. *Fussbad*, angl. *foot bath*, it. et esp. *pediluvio*]. Bain de pieds. Les effets des pédiluves varient suivant la température de l'eau employée. Les *pédiluves tièdes* déterminent la dilatation des vaisseaux et l'afflux du sang dans leur intérieur : aussi en fait-on usage immédiatement avant la saignée du pied, et y replonge-t-on ensuite le membre pour entretenir l'écoulement du sang. — Les *pédiluves froids*, ou même avec l'eau glacée, conviennent pour empêcher le développement d'une inflammation, particulièrement à la suite d'une entorse, d'une brûlure, etc., ou au début d'un panaris. Mais, dans ces circonstances, il faut que les parties restent plongées dans l'eau pendant plusieurs heures, et que le liquide soit renouvelé assez souvent pour que sa température n'ait pas le temps de s'élever. Les menstrues, un état actuel de transpiration abondante, une phlegmasie cutanée, des hémorrhoïdes, contre-indiqueraient, dans tous les cas, l'emploi des pédiluves froids. — Les *pédiluves chauds* sont fréquemment employés comme révulsifs, particulièrement dans les cas de céphalalgie, d'éblouissements, de tintements d'oreilles, d'ophthalmie, d'angine, etc.; en un mot, toutes les fois qu'on veut opérer une prompte dérivation. Il faut que l'eau soit aussi chaude qu'on puisse l'endurer, et l'immersion ne doit pas durer au delà de huit à dix minutes. Le plus souvent on ajoute à ce pédiluve quelques grammes de sel commun ou de la farine de moutarde.

PÉDIONALGIE. s. f. [de πέδιον, métatarse, et ἄλγος, douleur]. Affection qui régna en 1762 à Savigliano (Piémont), et qui, plus tard, en 1806, sévit sur les militaires dans le Padouan. Un grand nombre de militaires français et italiens furent tout à coup affectés d'une douleur extrêmement aiguë sous la plante des pieds, accompagnée d'une chaleur locale plus ou moins sensible, sans rougeur ni enflure. On frictionna les parties avec une solution de 5 centigrammes d'opium et 5 ou 10 de sublimé dans 62 gram. d'alcool. On répétait les frictions tous les matins ; elles procuraient une sueur générale ou partielle aux jambes, et une copieuse sécrétion d'urine, suivie de la disparition totale des douleurs et d'un parfait rétablissement du troisième au sixième jour.

PÉDONCULAIRE. adj. [*peduncularis*, all. *stielständig*, it. *peduncolare*, esp. *peduncular*]. Qui tient ou appartient au pédoncule.

PÉDONCULE. s. m. [*pedunculus*, de *pes*, pied; all. *Stiel*, angl. *peduncle*, it. *peduncolo*, esp. *pedunculo*]. Support de la fleur. — En anatomie, on donne ce nom à divers appendices du cerveau.

Pédoncules du cerveau ou *cuisses du cerveau.* On appelle ainsi deux prolongements de la moelle allongée, qui sont situés au devant du pont de Varole. Ils s'écartent l'un de l'autre, en s'élargissant et s'aplatissant, et vont gagner les corps striés, qui semblent en quelque sorte les couper. C'est le moyen d'union entre la moelle allongée et le cerveau, dans lequel leurs fibres s'étalent en rayonnant.

Pédoncules du cervelet. On donne ce nom à trois paires de prolongements ou cordons médullaires, dont les *inférieurs* vont à la moelle allongée, les *moyens* gagnent le pont de Varole, et les *antérieurs* se rendent aux tubercules quadrijumeaux.

Pédoncules du corps calleux. Ce sont deux rubans de substance blanche du cerveau qui, naissant de la partie réfléchie du *corps calleux*, marchent parallèlement d'avant en arrière jusqu'au voisinage de la racine grise des nerfs optiques, où ils se séparent à angle obtus pour longer le côté externe de la bandelette des mêmes nerfs et se perdre à l'extrémité interne de la scissure de Sylvius.

Pédoncules de la glande pinéale ou *pédoncules du conarium.* Au nombre de trois de chaque côté. Ils sont des prolongements ou tractus fibreux qui, partis d'un même point, se portent dans différentes directions, les uns en avant, les autres en bas, les derniers en dehors; de là leur classification en *supérieurs*, appelés aussi *rênes*, *frein* de la glande, *inférieurs* et *transverses*.

PÉDONCULÉ, ÉE. adj. [*pedunculatus*, all. *gestielt*, angl. *pedunculate*, it. *pedunculato*, esp. *pedunculado*]. Se dit d'une fleur qui est portée sur un pédoncule.

PÉDONCULÉEN, ENNE. adj. Se dit des parties des végétaux qui proviennent de la dégénérescence ou de la métamorphose d'un pédoncule.

PÉDOTRIBE. s. m. [παιδοτρίβης, de παῖς, enfant, et τρίβειν, rompre]. Dans les gymnases de l'antiquité, le pédotribe était celui qui connaissait bien les manœuvres propres à chaque exercice, de manière à pouvoir enseigner comment il faut l'exécuter, sans savoir cependant quel effet il produit sur la santé de celui qui s'exerce. Ceci était la fonction du gymnaste (V. ce mot), qui était le chef et le directeur de l'établissement.

PÉDOTROPHIE. s. f. [*pædotrophia*, de παῖς, gén. παιδός, enfant, et τροφή, nourriture; it. et esp. *pedotrofia*]. Partie de l'hygiène qui a pour objet le régime alimentaire des enfants.

PEGMINE. s. f. [de πηγνύω, je coagule] (Thomson). La couenne inflammatoire du caillot du sang qui serait en partie soluble dans l'eau bouillante.

PEIGNE. s. m. En médecine vétérinaire, la crapaudine, lorsqu'elle a son siége à la partie antérieure de la couronne, et que les poils qui avoisinent le sabot sont redressés comme les dents d'un peigne.

Peigne ou *écran oculaire des oiseaux.* Le ner optique de ces animaux, après avoir traversé la choroïde, se prolonge un peu en haut et en dehors, sous forme de pointe. Sur ce prolongement s'insère une membrane rhomboïdale, plissée, tendue verticalement à travers le corps vitré jusqu'au bord externe ou postérieur de la circonférence du cristallin, auquel elle adhère. Chez les aigles et les oiseaux de nuit, cet organe, qui joue le rôle physique d'écran, n'atteint pas la capsule du cristallin.

PELADE. s. f. [it. *pelatina*, esp. *peladera*]. Synonyme d'*alopécie*. Cependant l'alopécie ne prend le nom

de *pelade* que lorsque la chute de l'épiderme en lamelles accompagne ou suit celle des poils.

PELAGRE. s. f. V. PELLAGRE.

PÉLARGONIQUE. adj. Qui se rapporte au *Pelargonium*. — *Acide pélargonique*. Acide gras du *Pelargonium roseum;* butyreux (Pless), soluble dans l'alcool. ($C^{18}H^{18}O^{4}$.) (Redtenbacher.)

PELATINA. s. f. Maladie qui règne dans la Colombie, qu'on attribue à une altération parasitique du maïs, et qui paraît avoir de l'analogie avec l'ergotisme. V. ÉPIPHYTIQUES (*maladies*).

PÉLICAN. s. m. [*pelecanus*, πελεκὰν, it. *pelicano*]. Instrument dont on se sert quelquefois pour l'extraction des dents molaires. Le *pélican* se compose d'un manche de bois dur, aplati sur deux faces, terminé d'un côté par une extrémité arrondie, large et dentelée, qui sert de point d'appui; de l'autre, par une tige plus mince destinée à être tenue dans la main. Au milieu de l'instrument est vissé un crochet, de grandeur variable selon le volume de la dent, allongé, dont l'extrémité recourbée va se rabattre au devant de la portion dentelée du manche. On préfère généralement le pélican de Bucking ou celui de Dubois-Foucou, qui prennent leur point d'appui à la fois contre les dents et contre la gencive correspondante, au moyen d'une plaque métallique un peu concave, ovalaire, longue de près de 3 centimètres, large de 18 à 23 millimètres, garnie de peau, articulée avec le manche, et n'exerçant qu'une pression douce et inoffensive. On applique le crochet (qui peut être à volonté avancé ou reculé, au moyen d'une vis de rappel) contre la face interne du collet de la dent malade. La dent saisie est renversée en avant, et retirée ensuite avec des pinces. Le pélican ne doit être préféré à la clef que dans les cas où les gencives, douloureuses, ne pourraient supporter la pression de ce dernier instrument.

PÉLIOME. s. m. [*pelioma*, πελίωμα, de πέλιος, livide]. Tache cuivrée, verte ou jaune de la peau.

PÉLIOSE. s. f. [*livor*, πελίωσις, de πέλιος, livide]. Synonyme de *purpura*. — *Péliose rhumatismale* (*érythème noueux rhumatismal*). Éruption cutanée constituée par de petites taches arrondies, rouges, de grandeur variable, ayant au maximum un centimètre de diamètre. Au moment de leur apparition, ces taches sont d'un rouge foncé, puis elles se décolorent insensiblement et, après avoir été d'une teinte carmin, elles présentent une nuance jaune cuivrée, analogue à la couleur des taches syphilitiques. Cette succession de teintes rapproche donc les taches de la péliose de celles des ecchymoses. La pression du doigt ne les fait pas disparaître et l'on sent manifestement sous la peau une nodosité qui correspond à toute l'étendue de la tache. Les douleurs que l'on observe dans cette maladie simulent complétement celles du rhumatisme articulaire aigu, et, n'était l'*absence de phénomènes généraux*, on n'hésiterait pas à traiter ce mal comme s'il s'agissait d'un rhumatisme articulaire. La péliose rhumatismale est différente du purpura et autres nombreuses manifestations de la diathèse hémorrhagique. Il convient de reconnaître qu'elle ne saurait différer, par sa nature, des apoplexies capillaires et interstitielles si fréquentes dans le rhumatisme.

PELLAGRE. s. f. [*pellagra*, all. *Pellagra*, it. *pellagra*, esp. *pelagra*]. Maladie générale de nature encore peu connue, se manifestant d'abord par des symptômes du côté de la peau, suivis d'altérations graves de la muqueuse digestive et de ses fonctions, puis de troubles du système nerveux central. Elle est particulière à certaines contrées de l'Italie, et surtout au Milanais et au Piémont, au département des Landes, à quelques cantons des Pyrénées en France, et également à quelques parties de l'Espagne. Elle commence par une inflammation chronique exanthématique ou squameuse, qui se reproduit et s'aggrave à chaque printemps, qui est bornée aux parties exposées aux rayons solaires, et qui est souvent accompagnée ou suivie de troubles graves des fonctions digestives et cérébrales. La pellagre est commune chez les individus dont la constitution a été détériorée par la misère ou les maladies. Vers mars ou avril, une tache rouge et brillante apparaît sur le dos de la main ou sur quelque autre partie du corps; elle ressemble à l'érysipèle ordinaire, mais sans beaucoup de démangeaison ou de douleurs. Elle donne un peu de relief à la peau, produisant beaucoup de petits tubercules de différentes couleurs. La peau devient sèche et se fend. A la fin, il s'en détache de longues écailles furfuracées. Mais, pardessous, la rougeur brillante persiste; la santé est bonne. Le printemps suivant, l'affection cutanée augmente; la santé commence à souffrir; il y a de la céphalalgie et du découragement. Dans l'hiver, le mieux reparaît; mais, au troisième printemps ou plus tard, les symptômes cérébraux deviennent manifestes: vertige, mélancolie et violent délire, avec une grande émaciation; il s'y joint de la boulimie ou une complète anorexie, de la torpeur et de violentes convulsions. Avant que ces derniers symptômes surviennent, il peut se passer dix ans. A l'autopsie, on trouve diverses lésions de la muqueuse digestive et des enveloppes cérébro-rachidiennes, avec ramollissement de la substance blanche de la moelle (Brierre de Boismont, 1834). La pellagre paraît avoir des analogies avec le mal de rose ou des Asturies. Balardini, Costallat et autres considèrent la pellagre comme due à une intoxication lente résultant de l'usage du maïs envahi par le verdet, mais nullement causée par le maïs mûr ou préservé de toute altération cryptogamique à l'aide du passage au four suivant le procédé usité en Bourgogne, etc. Tardieu pense encore aujourd'hui que le verdet est la cause unique de la pellagre, mais il admet, avec Bouchardat, que diverses céréales peuvent, comme le maïs, être envahies par le verdet. Gintrac admet également que, si le maïs altéré n'est pas la cause unique, spécifique, de la pellagre, du moins il contribue puissamment à en préparer l'éclosion au même titre et peut-être même plus énergiquement que l'alimentation par d'autres céréales altérées ou non, mais insuffisamment réparatrices, pour des sujets placés d'ailleurs dans les plus déplorables conditions hygiéniques. — Les faits de pellagre sporadique qui ont été signalés par quelques auteurs, ne sont plus aussi généralement acceptés depuis que H. Gintrac s'est justement attaché à établir les différences qui existent entre l'érythème solaire (coup de soleil) et l'érythème pellagreux; entre l'érythème et l'érysipèle, confondus par Landouzy; entre l'érythème pellagreux et l'érythème chronique, dû à la diathèse herpétique; entre l'acrodynie et la pellagre. Il considère que la diarrhée ne peut suffire à faire diagnostiquer la maladie si elle n'est pas accompagnée de l'érythème des mains, et qu'il en est ainsi des accidents cérébro-spinaux. Ce sont les altérations de l'enveloppe cutanée qui ont d'abord attiré l'attention, et qui ont valu à la maladie le nom qu'elle porte aujourd'hui (*pella agria*); il ne

faudrait pourtant pas en exagérer la valeur, car, à vrai dire, ils ne constituent qu'un des éléments de cette affection si complexe, et faire de la pellagre une maladie de la peau serait une grave erreur. Dans les premiers temps, on ne constate qu'une rougeur assez franche et d'une nuance assez vive, avec un léger gonflement. Parfois il s'y joint quelques bulles ou vésicules, qui ont une grande analogie avec celles que produit une brûlure superficielle. Cette rougeur, souvent suivie d'une légère desquamation, constitue à proprement parler l'*érythème pellagreux*, le *mal de la rose* des Espagnols, la *pella rosa* des Italiens.

PELLAGREUX, EUSE. adj. et s. m. et f. Qui se rapporte à la pellagre. — *Folie pellagreuse.* Accidents cérébro-spinaux chroniques qui surviennent chez les pellagreux au bout de quelques années. On les a rapprochés de ceux qui caractérisent la *paralysie générale*, mais ils ne sont comparables qu'aux accidents des dernières périodes de cette affection. — On dit *un pellagreux*, *une pellagreuse*, pour désigner celui ou celle qui sont atteints de pellagre.

PELLE DE LIXA (*peau de poisson*). Espèce de variole confluente qui règne au Brésil, et qui n'est pas observée en Europe. Elle attaque principalement les nègres et les Indiens. L'éruption commence, comme dans les autres espèces de variole, au visage ; et ce n'est que là qu'à vrai dire, les pustules se développent. Ailleurs elles ne sont qu'indiquées. Au tronc et aux membres, on ne voit d'ordinaire qu'un nombre de petits points noirs ou cendrés, qui paraissent indiquer la place d'autant de pustules. En d'autres endroits où il n'y a pas de boutons, la peau est rude et ridée ; là elle ressemble à une peau de poisson ou à du chagrin. L'épiderme se soulève en différentes parties du corps et forme des ampoules plus ou moins larges, mais peu élevées, qui ressemblent à des ampoules de vésicatoire. Ces phlyctènes se rompent, laissent échapper un liquide ténu et corrosif, et causent des excoriations plus profondes. Çà et là les phlyctènes deviennent confluentes et forment de très-grosses bulles qui, crevant, enlèvent de grands lambeaux d'épiderme et laissent à nu des surfaces considérables, par exemple le crâne entier, la partie antérieure de la poitrine. Cette maladie a un cours rapide ; elle ne dépasse guère sept jours. Beaucoup de malades demeurent, pendant toute la durée, dans une stupeur plus ou moins profonde ; d'autres conservent l'usage de leurs facultés intellectuelles ; d'autres ont du délire avec mussitation.

PELLICULE. s. f. [*pellicula*, diminutif de *pellis*, peau ; all. *Häutchen*, angl. *pellicle*, it. *pellicola*, esp. *pelicula*]. Membrane très-mince, de quelque nature qu'elle soit.

PELLUCIDE. adj. [*pellucidus*, de *per*, et *lucidus*, clair]. Qui est transparent. — *Conicité pellucide.* V. Conicité. — *Zone pellucide.* V. Ovule.

PÉLOHÉMIE. s. f. [de πηλὸς, boue, et αἷμα, sang] (Delafond). État où le sang est épais, sirupeux, d'une couleur noire foncée. Elle se montre dans les *maladies du sang*, la *gangrène*, la *fièvre charbonneuse*.

PÉLOPIUM. s. m. Métal découvert par Henri Rose, et encore peu connu.

PÉLORIE. s. f. [*peloria*, de πέλωρ, monstre]. État particulier de certaines fleurs qui, habituellement irrégulières, deviennent régulières. Linné regardait comme une monstruosité cet état, dans lequel de Candolle ne voyait, au contraire, qu'un retour au type primitif.

PÉLORISÉ, ÉE. adj. [esp. *pelorizado*]. Se dit d'une corolle qui, d'irrégulière qu'elle aurait dû être, est devenue régulière.

PÉLOSINE. s. f. V. Cissampéline.

PELOTE. s. f. Tache blanche, arrondie, située sur le front du cheval, et variant beaucoup par ses dimensions.

PELTÉ, ÉE. adj. [*peltatus*, de *pelta*, bouclier ; all. *schildförmig*, angl. *peltate*, it. *peltato*, esp. *peltado*]. Se dit, en botanique, des feuilles simples dont le pétiole s'insère au milieu du disque.

PELTIFORME. adj. En forme de feuille peltée.

PELTINERVE. adj. [*peltinervis*]. Se dit des feuilles dont les nervures partent en rayonnant du sommet du pétiole.

PELVIEN, IENNE. adj. [*pelvinus*, de *pelvis*, bassin ; angl. *pelvic*, it. *pelvino*, esp. *pelviano*]. Qui appartient au bassin. — *Aponévrose pelvienne.* Expansion aponévrotique fixée au détroit supérieur du bassin, qui se continue avec le *fascia iliaca* et avec l'aponévrose du petit psoas. — *Cavité pelvienne.* Celle du bassin. — *Membres pelviens.* Les membres inférieurs ou abdominaux.

PELVIMÈTRE. s. m. [de *pelvis*, bassin, et μέτρον, mesure ; all. *Beckenmesser*, angl. *pelvimeter*, it. et esp. *pelvimetro*]. Instrument dont on se sert dans la pratique des accouchements, pour mesurer les diamètres du bassin, et surtout le diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal. Le *pelvimètre de Baudelocque* n'est autre chose qu'un compas d'épaisseur composé de deux branches d'acier qui ont chacune une portion droite unie par une charnière à celle de l'autre branche, et une portion en demi-cercle terminée par un bouton lenticulaire, et dirigée de telle manière que les deux boutons se trouvent en contact lorsque les deux branches sont rapprochées dans leur partie droite. Au point de jonction de la portion courbe et de la droite, est une petite règle droite, ou bien un

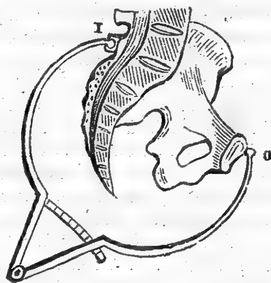


Fig. 335.

rapporteur demi-circulaire gradué par pouces et lignes, traversant les deux branches et indiquant leur degré d'écartement, par conséquent aussi le degré d'écartement des boutons. On applique un des boutons sur la symphyse pubienne (O), l'autre sur la saillie du sacrum (Fig. 335, I) ; on note le degré d'écartement indiqué par le rapporteur, et l'on en déduit 3 pouces tant pour l'épaisseur de la base du sacrum que pour celle du pénil et du pubis. Mais on conçoit facilement que cette mesure prise extérieurement est loin d'être exacte ; aussi a-t-on inventé d'autres instruments destinés à être introduits dans le vagin : tel est le *grand pelvimètre de Stein*, espèce de pince longue à anneaux et à branches inégales qu'on peut

écarter dans l'intérieur du bassin, et dont les extrémités, faites à coulisse, s'étendent ou se raccourcissent à volonté, si la conformation du bassin l'exige; tel est aussi le *petit pelvimètre* du même auteur, espèce de tige droite graduée, destinée à mesurer seulement la profondeur de la cavité pelvienne. Le *pelvimètre de Coutouly*, semblable au compas dont les cordonniers se servent pour mesurer la longueur du pied, est formé de deux tiges d'acier glissant l'une sur l'autre et présentant chacune à leur extrémité libre une petite portion recourbée à angle droit, de 2 pouces 4 lignes de hauteur, et ayant la forme d'une feuille d'oranger. Sur la tige à rainure sont tracés 3 pouces divisés en lignes, qui forment une échelle marquant l'étendue de l'espace compris entre les deux règles. L'une des deux branches a son extrémité renversée en arrière pour s'accommoder à la courbure du sacrum, tandis que l'autre est en équerre pour s'appliquer contre le pubis. On introduit dans le vagin ces deux branches rapprochées, puis on les écarte, et l'on mesure ainsi le degré d'écartement qu'il est possible de leur donner.

PELVIMÉTRIE. s. f. [esp. *pelvimetria*]. Art ou action de mesurer les diamètres du bassin. Outre le compas d'épaisseur de Baudelocque et les pelvimètres de Stein et de Coutouly, on a inventé un grand nombre d'autres pelvimètres, qui n'ont guère été employés que par leurs auteurs. Mais le moyen le plus simple et le meilleur est l'introduction du doigt indicateur. On le porte dans le vagin, en avançant son extrémité jusque sur le milieu de la saillie sacro-vertébrale, puis on ramène le bord radial de ce doigt sous le bord inférieur de la symphyse des pubis, et, avec l'ongle de l'index de l'autre main, on marque sur ce doigt le point sur lequel tombe la symphyse; après avoir retiré l'index, on mesure la distance qui existe entre ce point et l'extrémité qui était appuyée sur le sacrum. On obtient ainsi la longueur d'une ligne oblique étendue du sommet de l'angle sacro-vertébral à la partie inférieure de la symphyse pubienne, ligne qui excède ordinairement d'un demi-pouce la longueur du diamètre antéro-postérieur.

PELVIOTOMIE. s. f. [de *pelvis*, bassin, et τομή, section]. Section du pubis à droite et à gauche de la symphyse en dedans ou en dehors des trous sous-pubiens, en sciant la branche horizontale du pubis et ascendante de l'ischion pour remplacer la symphyséotomie. Elle a été pratiquée sans succès sur le vivant (Golbiati et Nunziante) et est repoussée de la pratique.

PELVI-PÉRITONITE. s. f. Inflammation du péritoine du bassin. Le nom d'*engorgement* de l'utérus fut créé d'une manière vague par Lisfranc pour grouper des tuméfactions en connexion avec l'utérus et s'accompagnant de douleurs pelviennes. La dénomination de *métrite chronique partielle* délimita mieux le siége du mal et sa nature phlegmasique. Par la dénomination de *phlegmon utérin*, Nonat précise une lésion simplement juxtaposée à l'utérus et ne faisant point partie du tissu propre de cet organe. La qualification de *péri-utérin* présente une idée vraie; mais le mot phlegmon exprime une erreur, car il assimile aux tumeurs phlegmoneuses et aux abcès des ligaments larges et de la fosse iliaque un genre de tumeurs spéciales qui en diffère totalement. Bernutz divise les pelvi-péritonites en puerpérales, survenant après un accouchement ou un avortement; en menstruelles; blennorrhagiques; traumatiques, *a venere immoderata*, par application de l'hystéromètre, de douches vaginales, de caustiques, etc.; chroniques, tuberculeuses et cancéreuses. On doit toujours établir avec soin le diagnostic différentiel des pelvi-péritonites séro-adhésives et des pelvi-péritonites hémorrhagiques, puis des kystes de l'ovaire enflammés, des phlegmons de la fosse iliaque, des engorgements proprement dits de l'utérus, des tumeurs fibreuses et de l'hystéralgie.

PELVIS. s. m. Mot latin employé souvent en français comme synonyme de *bassin*.

PELVI-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. [*pelvitrochanterianus*, esp. *pelvitrocanteriano*]. Qui appartient au bassin et au trochanter. — *Région pelvi-trochantérienne*. Celle qu'occupent le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural, qui tous s'étendent du bassin à la concavité du grand trochanter.

PEMPHIGODE. adj. [*pemphigodes*, πεμφιγώδης, de πέμφιξ, pustule, et εἶδος, apparence; all. *pemphigusartig*, it. *penfigoide*, esp. *penfigode*]. Nom que les anciens donnaient à la fièvre qui accompagne le pemphigus, et qu'on a aussi appelée *vésiculeuse* ou *bulleuse*. C'est le pemphigus lui-même.

PEMPHIGUS. s. m. [de πέμφιξ, bulle; all. *Pemphigus*, *Blasenausschlag*, angl. *pemphigus*, it. et esp. *pemfigo*]. *Pemphix* d'Alibert. Phlegmasie cutanée qui commence par un prurit promptement suivi de plaques rouges sur lesquelles se forment des bulles volumineuses, jaunâtres, transparentes, qui se terminent, au bout d'un ou deux jours, par l'effusion du liquide qu'elles contiennent et par la dessiccation de leurs bases dénudées. Les vésicules, qui constituent le caractère de cet exanthème, et dont le volume varie depuis celui d'un pois ou d'une amande jusqu'à celui d'un œuf, lui ont fait donner par quelques auteurs le nom de *fièvre* ou *maladie vésiculeuse*, de *fièvre vésicatoire*, de *fièvre bulleuse*, etc.; cependant l'invasion du pemphigus n'est pas toujours accompagnée de fièvre. Les causes du pemphigus sont peu connues. Son traitement varie suivant qu'il est aigu ou chronique, et que les bulles sont plus ou moins nombreuses. Dans le pemphigus aigu et sans fièvre, lorsque les bulles sont peu nombreuses ou d'un petit volume, on abandonne l'éruption à elle-même, et l'on se borne à évacuer la sérosité en pratiquant de simples piqûres. Lorsque l'éruption est plus considérable, il faut veiller surtout à ce que l'épiderme ne soit pas détaché; il faut par conséquent garantir les parties de tout frottement et panser avec du cérat celles qui viendraient à être dénudées accidentellement. Le traitement général consiste dans des boissons délayantes, des limonades végétales, la diète lactée, un régime antiphlogistique et quelques bains émollients; quelquefois il est avantageux de pratiquer une saignée. Le pemphigus se montre souvent sur les enfants nouveau-nés engendrés par des parents atteints d'affections syphilitiques. Il constitue un phénomène de pronostic fâcheux, la mort en étant ordinairement la suite. Il coïncide fréquemment avec l'épithélioma pulmonaire (V. POUMON) des nouveau-nés, et avec de petits abcès à pus verdâtre dans le thymus. — Il règne en Irlande un pemphigus épidémique parmi les enfants [*pemphigus gangrænosus; white blisters*, phlyctènes blanches; *the eating hive*, l'essaim rongeur; *the burnt holes*, les trous brûlés]. Il se manifeste par un épanchement sous-cutané livide; il survient une ou plusieurs vésicules qui croissent pendant deux ou trois jours, s'ouvrent et laissent couler un fluide clair, blanc

ou jaunâtre ; à ces vésicules succède un ulcère douloureux et la plaie s'étend rapidement. Le siége de la maladie est ordinairement derrière les oreilles, quelquefois sur les mains ou les pieds, aux parties sexuelles, sur la poitrine, aux aines, aux lèvres ou dans la partie antérieure de la bouche. V. SYPHILIS *héréditaire*.

PENDAISON. s. f. (*suspensio per laqueum collo injectum*) [*suspendium*, all. *Aufhängen*, angl. *hanging*, it. *impiccatura*, esp. *ahorcadura*]. En médecine légale, genre de violences dans lequel le corps, retenu par un lien noué autour du cou et abandonné à son propre poids, exerce sur le lien suspenseur une traction assez forte pour interrompre l'entrée de l'air et le cours du sang. On croit généralement que, dans la mort par *pendaison*, le corps doit nécessairement être suspendu, dans une position verticale, à une certaine hauteur au-dessus du sol et loin de tout meuble ou support capable d'offrir un appui aux pieds, et l'on incline à mettre sur le compte de manœuvres criminelles les cas de mort avec suspension incomplète. Mais on sait aujourd'hui que la mort par pendaison volontaire survient soit debout contre un mur et les pieds reposant à plat sur le sol, soit à genoux, soit ployé en deux, assis, accroupi ou presque couché ; qu'il n'existe pas *une seule position du corps dans laquelle la mort volontaire par pendaison ne soit possible*. Tous les pendus n'ont pas la face bouffie et livide, les yeux saillants et hors des orbites, la langue noirâtre, tuméfiée et sortie de la bouche, les traits contractés, les doigts crispés, etc. Ce tableau rappelle l'aspect des criminels livrés au supplice de la corde, ou celui des individus qui ont énergiquement lutté contre des étreintes homicides ; mais celui qui s'est froidement suicidé a peu à peu perdu connaissance sous l'action d'un engouement cérébral, et sa figure n'est le plus souvent ni bouleversée ni horrible. S'il est possible d'étrangler un homme avec les mains, il est très-difficile de l'étrangler avec un lien et à peu près impossible de le pendre, sauf les enfants, les imbéciles et les gens paralysés. La pendaison homicide exige nécessairement le concours de plusieurs malfaiteurs ; alors on doit supposer une lutte et rechercher les traces de la résistance opposée par la victime, telles qu'égratignures, blessures, luxations, fractures de doigts, ecchymoses, cheveux dans les mains, etc. Dans les cas de pendaison suicide ce n'est souvent que le lendemain de la mort que la face devient bouffie et violette, les empreintes cervicales apparentes et que se montrent les taches ecchymotiques.

PÉNÆÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales périgynes ; calice tubuleux à 4 lobes, 4 étamines, ovaires à 4 loges.

PÉNÉTRANT, ANTE. adj. [all. *penetrirend*, angl. *penetrating*, it. et esp. *penetrante*]. Se dit d'une odeur à la fois vive et agréable, et d'une plaie qui s'étend jusque dans l'intérieur d'une cavité splanchnique.

PÉNÉTRATION. s. f. Le fait de la *pénétration* de corps solides dans les tissus vivants et le fait de l'*absorption* sont deux phénomènes très-différents ; leur confusion a jeté beaucoup de vague sur plusieurs questions d'histoire naturelle, et de physiologie surtout. On observe que, toutes les fois qu'un corps solide, visible ou invisible à l'œil nu, plus dur que la substance organisée, se trouve placé à la surface d'une muqueuse ou sous l'épiderme cutané, il pénètre dans cette substance du côté où il exerce une pression, par son propre poids, ou à l'aide d'une compression produite par le jeu d'un organe. La matière vivante se résorbe, disparaît, molécule à molécule, devant le corps solide du côté où est la plus forte pression, pendant qu'en sens opposé il se reforme, molécule à molécule, de la matière organisée, laquelle prend successivement la place auparavant occupée par le corps étranger. C'est là le mécanisme de la pénétration des poussières de charbon et de métal, des spores de divers végétaux cryptogames dans la cavité de certains organes, à la surface des tissus, ou à une certaine profondeur. C'est aussi celui de la pénétration et du transport des œufs d'helminthes qui, pour la plupart, ont une enveloppe dure et coriace, de la perforation des parois intestinales par les ascarides et autres vers. Ainsi, dans la *pénétration*, c'est le corps traversé qui disparaît, molécule à molécule, devant celui qui pénètre, tandis que celui-ci ne change que de *place* et non d'*état*. Dans le cas de l'*absorption*, confondu quelquefois avec la *pénétration des solides*, c'est le composé entrant du dehors au dedans qui traverse, à l'état liquide, molécule à molécule, une matière organisée, laquelle ne change pas ou presque pas, et de plus ce composé s'unit souvent en partie, molécule à molécule, à la matière traversée ou aux liquides de la cavité des organes qu'elle forme (V. ANTHRACOSIS). — *Pénétration du chyle*. La portion de sérum du chyle qui est puisée dans l'intestin suit dans son absorption les lois générales du phénomène d'absorption. Quant aux gouttelettes graisseuses, il n'en est pas de même. Leur *pénétration* au travers des villosités jusqu'au vaisseau central de celles-ci semble s'opérer d'après le mécanisme de la pénétration des fines poussières au travers de la substance organisée. Le premier élément anatomique que la graisse traverse est l'épithélium prismatique dont les cellules recouvrent les villosités, et qui forme une couche tellement serrée, que les gouttelettes graisseuses ne peuvent pénétrer entre ses cellules. La graisse pénètre dans l'épaisseur des cellules ; c'est ce qui se voit sur des animaux nourris de matières grasses et qu'on a tués pendant la digestion. Toute la couche de cellules de la muqueuse se montre alors parfaitement remplie de graisse jusqu'à l'endroit où cette dernière substance a pénétré. Chaque cellule en particulier renferme souvent une gouttelette plus ou moins grosse, ou un amas de gouttelettes brillantes, cachant le noyau. Les cellules paraissent alors gonflées, de forme sphérique ou ovalaire, et remplies de graisse. Il est incontestable que les gouttes graisseuses microscopiques traversent l'épaisseur des *cellules épithéliales* et les pénètrent ; mais c'est par erreur que Brücke et autres ont pensé que ces cellules sont ouvertes en avant et en arrière, de sorte que chaque cellule représenterait un entonnoir cylindrique, rempli d'un contenu visqueux et de granulations. Au delà des cellules épithéliales jusqu'aux vaisseaux lymphatiques, *les gouttelettes graisseuses traversent librement le tissu propre des villosités ;* dans ce tissu des villosités, il n'existe pas d'autres voies préformées, destinées au chyle, que le vaisseau central lymphatique ou vaisseau d'origine des chylifères. Ce canal central est simple et commence en cul-de-sac à 1 ou 3 centièmes de millimètre au-dessous du contour limitant le sommet de la villosité, et, à la base de la villosité, il s'ouvre dans des vaisseaux lymphatiques plus gros, longs, tortueux, rarement anastomosés, qui rampent dans la trame de la muqueuse. On ne saurait décider d'une manière absolue, par son aspect, si ce canal est un vaisseau

ayant une paroi particulière, isolable du tissu propre, ou s'il est seulement creusé dans ce tissu en affectant la forme d'un canal. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce vaisseau est une voie toujours existante et ouverte pour recevoir et faire circuler les gouttelettes graisseuses arrivant du côté de la périphérie des villosités. La graisse ne pénètre pas dans la cavité des capillaires sanguins, bien que les cellules épithéliales ne soient séparées que par une épaisseur de substance insignifiante de la paroi de ceux qui forment réseau à la surface de la villosité; tellement qu'on peut presque dire que les cellules épithéliales reposent sur ces capillaires sanguins. C'est entre les mailles limitées par ces capillaires, mailles moins larges que les vaisseaux qui les limitent, que passent et pénètrent les gouttelettes graisseuses. — *Pénétration de l'air dans les veines*. V. Aérhémotoxie.

PÉNICILLÉ, ÉE. adj. [*penicillatus*, de *penicillum*, pinceau; all. *pinselförmig*, angl. *penicilliform*, it. *penicillato*, esp. *penicilado*]. Se dit d'un corps qui offre un assemblage de poils disposés en pinceau à son extrémité.

PÉNIDE. s. m. [all. *Penidzucker*, it. *penidio*]. — *Pénide*, ou *sucre tors*. Sucre dépuré cuit à la plume avec une décoction d'orge, coulé à chaud sur un marbre huilé, malaxé ensuite entre les mains enduites d'huile d'amande douce, enfin allongé et tortillé comme une corde. Les pénides diffèrent du sucre d'orge en ce que celui-ci est coloré par quelques gouttes de teinture de safran, et qu'on le laisse refroidir sans le remuer, pour qu'il conserve sa transparence. Ils possèdent les mêmes propriétés que les pastilles et les pâtes. V. Sucre.

PENIL. s. m. [all. *Schamhügel*]. V. Mont *de Vénus*.

PENIS. s. m. [*penis*, καυλός, it. et esp. *pene*]. V. Verge.

PÉNITENTIAIRE (Système). V. Emprisonnement *cellulaire*, Folie et Prison.

PENNATIFIDE. adj. [*pennatifidus*, de *pennatus*, penné, et *findere*, fendre; all. *federspaltig*, esp. *pennatifido*]. Se dit d'une feuille penninerve dont chaque moitié latérale est découpée en lobes aigus, et dont les sinus ne dépassent pas le milieu de la largeur du limbe.

PENNATILOBÉ, ÉE. adj. [*pennatilobatus*]. Se dit de feuilles qui diffèrent des pennatifides en ce que les lobes sont arrondis, plus larges, et par suite peu nombreux.

PENNATIPARTITE. adj. [*pennatipartitus*]. Se dit d'une feuille penninerve dont chaque moitié latérale est découpée en lobes superposés, nombreux, dont les sinus atteignent presque la nervure moyenne.

PENNATISÉQUÉ, ÉE. adj. [*pennatisectus*]. Se dit de feuilles qui diffèrent des pennatipartites, en ce que les lobes, appelés alors divisions, s'étendent jusqu'à la nervure moyenne, qu'elles laissent souvent à nu entre elles; mais sans être articulées, car alors ce seraient des folioles.

PENNE. s. f. [*penna*, all. *Schwungfeder*, esp. *penna*]. Longue plume de l'aile et de la queue des oiseaux.

PENNÉ, ÉE. adj. [*pennatus*, de *penna*, plume; all. *gefiedert*, it. *pennato*, esp. *pennado*]. Se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume.

PENNIFORME. adj. [*penniformis*, all. *federförmig*, angl. *penniform*, it. et esp. *penniforme*]. Qui a la forme d'une plume. Se dit des muscles dont les fibres charnues s'insèrent de l'un et de l'autre côté d'un tendon moyen.

PENNINERVE. adj. [*penninervius*]. Se dit des feuilles dont le pétiole se prolonge en une nervure moyenne ou côte qui émet à droite et à gauche, dans toute sa longueur, des nervures secondaires disposées comme les barbes d'une plume.

PÉNOMBRE. s. f. [*penumbra*, de *pene*, presque, et *umbra*, ombre; all. *Halbschatten*, angl. *penumbra*, it. *penombra*, esp. *penumbra*]. Passage gradué de la lumière à l'ombre pure; sorte de dégradation que la lumière éprouve, et au moyen de laquelle son intensité va toujours en diminuant depuis les points les plus fortement éclairés jusqu'à l'espace occupé par l'ombre proprement dite.

PENSÉE. s. f. [*Viola tricolor*, all. *Freisamkraut*, angl. *pansy*, it. *viola*, esp. *trinitaria*, *pensamiento*]. Espèce de violette. V. ce mot.

PENSÉE. s. f. [*cogitatio*, νόησις, all. *Gedanke*, angl. *thought*, it. *pensiere*, esp. *pensiamento*]. *Pensée* a deux sens, l'un actif, l'autre passif. Dans le premier cas, il représente l'acte par lequel l'individu pensant concentre l'ensemble ou une partie seulement de l'entendement sur un objet. Dans le second, il représente le résultat de cette opération. L'encéphale est le siége de la pensée. Or, en disant que certains tissus ont la propriété de penser ou de déterminer le mouvement, il ne faut point pour cela assimiler ces actes à la nutrition ou à ses modifications, telles que la sécrétion ou l'absorption. C'est pourtant ce qu'on pourrait croire des auteurs qui prétendent qu'en rapportant la faculté de penser à certains tissus tels que ceux du cerveau plutôt qu'à d'autres, on veut dire que le cerveau reçoit du sang, le travaille à sa manière et en fait sortir les désirs, l'intelligence et le caractère. Le sang dans le cerveau ne fait pas plus de la pensée que dans les muscles il ne fait de la contractilité; car ces actes ne sont point des produits fournis par le sang et élaborés par les tissus comme le sont les liquides sécrétés par les glandes ou les gaz exhalés par le poumon. Le sang dans le cerveau sert à engendrer des éléments nerveux et à entretenir (en en renouvelant la substance) ceux qui existent, comme, dans les muscles, il le fait pour les fibres musculaires; il nourrit les uns et les autres, c'est-à-dire leur fournit et leur enlève des matériaux pour les maintenir dans un état convenable à leur *action spéciale*. Celle-ci a lieu alors plus ou moins bien, selon l'état de leurs éléments : contractilité ici, sensibilité là, pensée ailleurs, motricité enfin dans quelque autre tissu. Mais ces actes ne sont nullement comparables à une sécrétion quelconque : c'est une manière d'agir propre à ces tissus, qui a seulement pour condition d'accomplissement l'existence des éléments anatomiques dans tel ou tel état que maintient la nutrition; manière d'agir qui suppose la nutrition, mais qui en est complétement distincte. La pensée est indépendante du langage. Croire que l'on pense dans une langue plutôt que dans une autre est une erreur très-répandue. On ne pense dans aucune langue; penser n'est pas parler; seulement, suivant l'habitude plus ou moins grande que l'on a d'exprimer ce que l'on pense dans une langue plutôt que dans une autre, on passe plus ou moins vite et plus ou moins facilement de la pensée à l'expression parlée, écrite ou mimée. Le travail de la pensée et celui de l'organe cérébral d'expression sont deux opérations

distinctes dont l'une peut s'accomplir sans l'autre ; bien que la seconde succède généralement à la première d'une manière presque immédiate, elles ne se confondent pas. Presque toujours le travail de l'expression modifie la pensée, et très-souvent la pensée reste longtemps fort nette avant qu'on puisse parvenir à l'exprimer convenablement, soit oralement, soit par écrit. Il faut un assez long exercice aussi avant de parvenir à exprimer par la parole sa pensée telle qu'on l'a conçue; souvent le travail de l'expression reste difficile, même après que celui de la pensée faisait croire le contraire. V. ENTENDEMENT.

PENTACARBURE. s. m. — *Pentacarbure quadrihydrique.* Hydrogène carboné liquide ($C^{10}H^8$), incolore, bouillant à 50° centigr., qu'on obtient, par compression, du gaz de l'éclairage.

PENTACOQUE. adj. [*pentacoccus*]. La diérésile et le rhegmate, quand ils sont composés de cinq coques.

PENTADELPHE. adj. [*pentadelphus*, de πέντε, cinq, et ἀδελφός, frère]. Se dit des étamines réunies en cinq faisceaux.

PENTAGYNE. adj. [*pentagynus*, de πέντε, cinq, et γυνή, femme; all. *fünfweiberig*, it. *pentagino*, esp. *pentagino*]. Se dit d'une fleur qui a cinq pistils.

PENTAGYNIE. s. f. [*pentagynia*, it. et esp. *pentaginia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à cinq ordres qui comprennent des plantes à cinq pistils.

PENTAGYNIQUE. adj. [*pentagynicus*, esp. *pentaginico*]. Qui appartient à la pentagynie.

PENTANDRE. adj. [*pentander*, de πέντε, cinq, et ἀνήρ, homme; all. *fünfmännerig*, esp. *pentandra*]. Se dit d'une plante dont chaque fleur renferme cinq étamines.

PENTANDRIE. s. f. [*pentandria*, it. et esp. *pentandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à quatre ordres comprenant des plantes à cinq étamines.

PENTANDRIQUE. adj. [*pentandricus*, all. *pentandrisch*, it. *pentandrico*]. Qui appartient à la pentandrie.

PENTAPÉTALE. adj. [*pentapetalus*, de πέντε, cinq, et πέταλον, pétale; it. *pentapetalo*, esp. *pentapetalado*]. Se dit d'une corolle composée de cinq pétales.

PENTAPHYLLE. adj. [*pentaphyllus*, de πέντε, cinq, et φύλλον, feuille; all. *fünfblättrig*, angl. *pentaphyllous*, it. et esp. *pentafillo*]. Se dit d'un calice à cinq divisions ou d'une plante qui a les feuilles digitées.

PENTASPERME. adj. [*pentaspermus*, de πέντε, cinq, et σπέρμα, graine; all. *fünfsamig*, it. et esp. *pentaspermo*]. Se dit d'un fruit ou d'une loge de fruit qui contient cinq semences.

PENTASTOME. s. m. V. LINGUATULE.

PENTATEUQUE CHIRURGICAL [*pentateuchus*, de πεντάτευχος, qui signifie les cinq livres de Moïse; it. *pentateuco*, esp. *pentateuco quirurjical*]. C'est par analogie qu'on a donné le nom de *pentateuque* à la division des maladies externes en cinq classes : plaies, ulcères, tumeurs, luxations et fractures.

PENTATHIONIQUE. adj. [de πέντε, cinq, et θεῖον, soufre]. — *Acide pentathionique* ou *hyposulfurique trisulfuré* (Berzelius). Liquide incolore, inodore, fixe, amer, produit par l'action de l'hydrogène sulfuré sur l'acide sulfureux (Wackenroder), et de l'acide sulfureux sur les chlorures de soufre. (S^5O^5.)

PÉPASME. s. m. [*pepasmus*, πεπασμός, de πέπτειν, cuire; all. *Pepasmus*, it. et esp. *pepasmo*]. Nom sous lequel les humoristes désignaient cet état de la maladie où la matière morbifique a déjà perdu sa crudité.

PÉPASTIQUE, PEPTIQUE. adj. et s. m. [*pepasticus*, *pepticus*, de πέπτειν, cuire; all. *peptisch*, angl. *peptic*, it. et esp. *pepastico*]. Maturatif. Nom que les humoristes donnaient aux médicaments qu'ils croyaient propres à favoriser la coction des humeurs.

PÉPIE. s. f. [all. *Pipps*, angl. *pip*, it. *pipita*, esp. *pepita*]. Pellicule blanche qui entoure la langue des oiseaux, et les empêche de boire et de pousser leurs cris ordinaires. Elle paraît être un symptôme de stomatite ou de toute autre maladie du tube digestif, d'une bronchite, d'une pneumonie. La méthode qui consiste à enlever ou arracher la muqueuse desséchée ne facilite pas la déglutition, et fait du mal. Il faut chercher à établir le diagnostic de la maladie dont la pépie est un épiphénomène, et diriger le traitement en conséquence.

PEPIN. s. m. [*granum*, all. *Kern*, angl. *kernel*, it. *acino*, esp. *pepita*]. Nom vulgaire des graines contenues au centre des fruits succulents, tels que raisin, groseille, poire et pomme.

PÉPONIDE. s. f. [*peponida*, it. *peponide*, esp. *peponoide*]. Fruit pulpeux à l'intérieur, divisé en plusieurs loges par un placentaire rayonnant qui porte les graines vers la circonférence du péricarpe, et se détruit souvent dans le centre à l'époque de la maturité.

PEPSINE. s. f. [de πέψις, coction; angl. *pepsin*, esp. *pepsina*]. (Synonymie : *Chymosine*, *gastérase*.) Matière peu soluble dans l'eau, qui ressemble à l'albumine en ce qu'elle se coagule vers 100° centigr., mais qui en diffère en ce qu'elle ne produit pas de combinaison insoluble avec le cyanure ferroso-potassique. L'alcool anhydre la précipite de la dissolution alcoolique en flocons blancs qui, en séchant sur le filtre, produisent une masse grise, compacte. L'ébullition lui fait perdre l'action dissolvante qu'elle avait auparavant sur le blanc d'œuf. Les sulfates, acétates et chlorures métalliques précipitent la pepsine. On la sépare des acétates par l'acide chlorhydrique ; elle reste combinée avec un peu d'acide, et prend alors le nom d'*acétate de pepsine*, lequel, dissous dans 6000 fois son poids d'eau et acidulé, peut dissoudre l'œuf cuit. La pepsine a été regardée à tort comme le principe actif chargé d'opérer la liquéfaction des aliments (V. GASTRIQUE et PANCRÉATIQUE). Quant au produit appelé *pepsine*, qu'on obtient en faisant digérer une muqueuse dans de l'eau à 30°, et précipitant par l'acétate de plomb, ce n'est pas une espèce de principe immédiat. C'est un produit d'altération des substances azotées des parois stomacales. Les expériences de Bernard montrent que l'on ne saurait appeler les follicules de l'estomac du nom de *glandes à pepsine*. Le nom de *pepsine* a été créé par Th. Schwann, qui, le premier, a extrait cette matière. La *chymosine* (Deschamps) est la pepsine retirée de la présure ; elle coagule la caséine comme la présure. Elle a été recommandée dans les cas de digestion difficile des aliments azotés (L. Corvisart) : on la donne soit neutre, soit acide, en dissolution, en poudre ou en pastilles.

PEPTONE. s. f. (*caséine de l'intestin grêle*, Tiedemann et Gmelin; *matière gélatiniforme de l'intestin grêle*, Prévost et Morin; *albumineuse*, Miahle). Nom donné par Lehmann au produit liquide de la digestion stomacale des substances azotées, considérées, mais à tort, comme arrivant à former un composé de même espèce une fois liquéfiées. Il est reconnu aujourd'hui que chaque espèce d'élément anatomique, ou mieux de principe immédiat azoté coagulable ou solide, donne un produit liquide différent des autres après sa liquéfaction

stomacale. Quelques auteurs conservent encore à ces divers produits, dont on a fait les *métapeptone* et *parapeptone* (Meissner), le nom générique de *peptones*. Toutes les peptones dévient à gauche le plan de la lumière polarisée (W. Marcet, Corvisart). Elles le dévient inégalement. Pour dévier à gauche il faut 0,080 de fibrine-peptone et 0,100 de musculine-peptone dans 100 centimètres cubes d'eau. La peptone de fibrine aurait le pouvoir le plus haut, celle d'albumine le plus bas. Chaque peptone *a le même degré d'action sur la lumière polarisée que l'aliment azoté particulier dont elle émane*, quoique les caractères chimiques de ce dernier soient modifiés. Ces faits sont utiles à connaître pour le médecin, car les peptones, qui peuvent passer dans les urines, dévient à des degrés divers, mais toujours à gauche, la lumière polarisée, et par leur présence peuvent diminuer l'intensité de la déviation produite par le sucre de diabète. L'acétate de plomb, souvent employé pour précipiter et éliminer des urines les matières albuminoïdes, ne précipitant pas toutes les sortes de peptones, l'emploi du charbon animal est préférable pour éliminer les peptones des urines supposées diabétiques. (Corvisart.)

PÉRAPÉTALE. adj. [*perapetalus*, de πέρα, au delà, et πέταλον, pétale]. Se dit des appendices de la corolle. On dit *péraphylle* pour les appendices du calice.

PÉRAURIQUE. V. AURIQUE.

PERCE-CRÂNE. s. m. [all. *Schädelbohrer*]. Instrument avec lequel on divise le crâne d'un fœtus mort dans l'utérus, pour diminuer ses dimensions et hâter son expulsion, lorsque le volume trop grand de la tête rend l'accouchement impossible par les seuls efforts de la mère ou à l'aide des ferrements. Un couteau droit, entouré de linge jusque auprès de l'extrémité de sa lame, et guidé dans l'utérus par le doigt indicateur, est préférable à la lance de Mauriceau, à la feuille de myrte de Ménard, aux cisailles de Levret, de Smellie, de Wahlbaum, aux perce-crâne cachés de J.-J. Fried, de Ould, aux cisailles et à tous les autres instruments proposés pour cette opération, à laquelle on donne le nom de *céphalotomie* (V. ce mot). — *Perce-crâne de Blot.* Il se compose de deux lames se recouvrant l'une l'autre, de telle sorte que, l'instrument étant fermé, le dos mousse de la lame de droite dépasse le tranchant de la lame de gauche, et réciproquement. Chaque face de la lame supporte à son sommet une arête qui, lorsque l'instrument est fermé, forme avec le sommet de la lame une pointe quadrangulaire.

PERCE-FEUILLE. s. m. V. BUPLÈVRE.

PERCE-MEMBRANE. s. m. Instrument obstétrical destiné à la pratique de la perforation ou rupture artificielle des membranes du fœtus pendant l'accouchement.

PERCEPTA. s. m. pl. [*percepta*, choses perçues, de *percipere*, percevoir]. Mot latin employé en hygiène pour désigner la classe des agents qui renferment tout ce qui a rapport aux sensations.

PERCEPTION. s. f. [*perceptio*, de *percipere*, recueillir ; all. *Perception*, *Wahrnehmung*, angl. *perception*, it. *percezione*, esp. *percepcion*]. Toute modification éprouvée par les masses centrales du système nerveux, c'est-à-dire par des portions de ce système d'autant plus circonscrites que l'animal est plus parfait, et qui produit l'image de la sensation éprouvée. Il peut y avoir des perceptions très-réelles sans que l'organe externe soit affecté, et qui naissent, soit dans le trajet du nerf à cet organe, soit dans la masse centrale elle-même. Toute sensation, tout phénomène de sensibilité spéciale ou générale se compose de trois actes différents : 1° l'*impression*, 2° la *transmission*, 3° la *perception*. Le premier de ces phénomènes est l'action exercée par un objet extérieur à nous, soit directement sur les extrémités nerveuses de certains appareils (rétine, nerf auditif), soit sur le tissu où se terminent les tubes nerveux, et, par suite, indirectement sur ces extrémités (papilles cutanées et linguales, organe de l'olfaction), soit enfin sur le trajet même des nerfs de la sensibilité spéciale ou générale dans les cas accidentels ou morbides. L'impression peut être : *a.* mécanique, comme dans le cas du toucher et dans beaucoup de circonstances accidentelles ; *b.* physique proprement dite, comme dans le cas de l'audition, de la vision, et même, à ce qu'il paraît, comme dans certains cas de l'olfaction, s'opérant surtout chez les animaux par un mécanisme analogue à celui de la vision et de l'audition ; *c.* moléculaire, comme dans le cas de la gustation et celui de l'olfaction des substances volatiles. La *transmission* (V. ce mot) est opérée par la portion du tube nerveux étendue du point impressionné jusqu'à l'encéphale. Elle peut être interrompue par une ligature, une compression des nerfs ou autre lésion ; elle peut être modifiée de manière à faire percevoir imparfaitement, ou d'une manière exagérée, une impression normale. La *perception* est un phénomène cérébral qui se passe à l'extrémité encéphalique des éléments nerveux. Elle peut varier suivant les conditions accidentelles ou pathologiques dans lesquelles se trouve l'encéphale. Elle précède la pensée et les déterminations auxquelles celle-ci conduit, lesquelles varient selon la nature de ces impressions, c'est-à-dire selon que les impressions ont été reçues et transmises par les nerfs des organes des sens ou de sensibilité spéciale, de sensibilité générale, ou du grand sympathique, et se rapportant alors aux besoins. Ces déterminations varient aussi selon l'intensité de la perception, qui diffère selon l'organisation individuelle pour une même intensité de l'impression.

PERCHE. s. f. [*Perca fluviatilis*, L., πέρκη, περκίς]. Poisson acanthoptérygien d'eau douce constituant un excellent aliment.

PERCHERON (CHEVAL). Il est produit dans les départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, Sarthe, Loir-et-Cher. Il est classé parmi les races communes propres au trait rapide. Il a une taille moyenne, $1^m,55$ à $1^m,62$; ses formes sont un peu lourdes, et sa conformation, quoique bonne, n'est ni bien régulière ni bien agréable. Le cheval percheron est doué d'énergie, de force et de résistance. La race percheronne est une des meilleures de France, l'une de celles dont l'élevage donne le plus de bénéfices. Ce serait un tort grave de chercher à la modifier par des croisements. Beaucoup de départements, plusieurs nations voisines, achètent des étalons percherons pour améliorer leurs races communes.

PERCHLORATE. s. m. Nom générique des sels d'acide perchlorique. On obtient le *perchlorate de potasse* en versant de l'acide sulfurique sur du chlorate de potasse. Il reste un mélange de perchlorate et de bisulfate de potasse après dégagement d'acide hypochloreux. Le perchlorate, peu soluble, s'extrait facilement. V. CHLORATE *de potasse*.

PERCHLORIQUE. adj. [angl. *perchloric*, it. et esp. *perclorico*]. — *Acide perchlorique* (ClO^7). En faisant bouillir une dissolution d'acide chlorique, il se dégage de l'acide chloreux ou de l'acide hypochlorique, et l'acide perchlorique reste dissous. On l'ob-

tient aussi en décomposant le perchlorate de potasse. Liquide, incolore, très-acide, très-stable, distille à 200°. Il est aussi appelé *acide chlorique oxygéné*, *heptachlorique*, *hyperchlorique* et *oxychlorique*.

PERCHLORONAPHTALISE. s. f. V. CHLORONAPHTALIDE.

PERCHLOROSALICINE. s. f. V. CHLOROSALICINE.

PERCHLORURE. s. m. Nom générique des chlorures qui, pour chaque métal, offrent le nombre le plus élevé d'équivalents de chlore par rapport à un équivalent du corps simple. Le plus important est le *perchlorure de fer*. Sec, il est brun, d'un éclat vif s'il a été sublimé (car il est volatil), déliquescent, très-soluble dans l'eau, dans l'éther et dans l'alcool. Dissous, il est d'un brun foncé vu à la lumière réfléchie; d'un jaune doré verdâtre plus ou moins foncé selon l'épaisseur de la couche du liquide, quand il est vu par transparence. Son emploi en chirurgie, dû à Pravaz, exige qu'il soit plus ou moins étendu d'eau. Or,

Parties de perchlorure sec.		Eau.		Aréomètre Baumé.
53,83	et	46,15	=	45°
34,65	et	65,35	=	30°
21,30	et	73,70	=	20°
16,35	et	83,65	=	15°

Le *tritochlorure* ou *perchlorure de fer* (*chlorure ferrique*, *hydrochlorate de peroxyde de fer*) est susceptible de cristalliser en aiguilles rouges, très-soluble dans l'eau et un peu volatil; il précipite en rouge par la potasse, prend une teinte cramoisie avec l'acide méconique et les sulfocyanures, une teinte bleue avec les sels de morphine concentrés. Exposé à l'air dans l'eau, il laisse précipiter un oxytritochlorure ocracé. Pravaz a conseillé d'injecter dans les sacs anévrysmaux, à l'aide d'une canule et d'un trocart, cette substance qui coagule le sang et détermine ainsi la guérison de l'anévrysme. Pour cette opération, qui a réussi également dans le traitement des varices sans causer d'accidents lorsqu'on a pénétré dans le vaisseau, le sel doit être préparé ainsi (Soubeiran) : Dissoudre à chaud dans un matras de l'hydrate d'oxyde de fer en excès, par rapport à l'acide chlorhydrique employé; filtrer le liquide, verser dans une capsule de porcelaine; évaporer en grande partie à feu doux la liqueur concentrée, achever l'évaporation au bain-marie, sur un alambic qui entraîne au loin la vapeur d'eau, qui ne doit pas circuler autour de la capsule; on évapore jusqu'à ce que le liquide ne donne plus de vapeur et qu'une goutte se fige sur une assiette par refroidissement. Le sel ainsi obtenu ne contient plus d'acide; il est ensuite dissous dans l'eau distillée, de manière qu'on ait une solution à 15° de l'aréomètre de Baumé, qui est suffisante pour coaguler énergiquement, à la quantité de 30 gouttes, 8 à 10 centimètres cubes de sang. A 30°, la solution coagule moins vite et cause des accidents inflammatoires. Au-dessous de 15°, elle serait trop faible. Il faut conserver le sel en dissolution, car, à l'état sec, il s'altère facilement. Al. Thierry enlève l'épiderme à l'aide d'un vésicatoire, et, vingt-quatre heures après, il étend le perchlorure (à 35° de densité) sur la partie. Il a employé avec succès ce procédé sur des ulcères variqueux, sur des *noli me tangere* et sur des tumeurs érectiles. On l'emploie utilement contre les hémorrhagies des tumeurs ulcérées de l'utérus, etc. Il est employé aussi avec avantage dans le traitement des fistules à l'anus, des hémorrhoïdes, des *nævi materni*. Dans les opérations sur la face, etc., on évite actuellement la ligature ou l'hémorrhagie en nappe veineuse ou artérielle, qui causent des pertes de temps et l'affaiblissement du malade, en portant sur la source du sang de la charpie imbibée de perchlorure. Follin, puis Gosselin, l'ont employé avec un succès constant, de 20° à 30°, contre les kératites vasculaires, le pannus, etc., en instillant tous les deux jours une goutte ou deux dans les paupières. Le perchlorure de fer est efficace dans le traitement d'un certain nombre de maladies de la peau, à la dose de 10 à 30 gouttes de la solution à 30° prise en trois fois dans la journée. Il est l'agent le plus efficace qui ait été appliqué au traitement interne du *purpura hæmorrhagica* et du *purpura simplex*. Il peut être employé à l'intérieur avec beaucoup d'avantage pour combattre l'état cachectique et l'état anémique, qui accompagnent si souvent certaines formes de maladies de la peau, le *rupia*, l'*ecthyma cachecticum*, l'*impetigo scabida*, les ulcérations atoniques des extrémités inférieures. Employé à l'extérieur, sous forme liquide et en solution, à des degrés divers de concentration, il peut rendre de grands services comme modificateur des plaies, ulcérations atoniques, scrofuleuses, syphilitiques, et de diverses formes chroniques sécrétantes des maladies de la peau.

PERCHROMIQUE. adj. = *Acide perchromique*, *heptachromique* ou *suschromique* (Cr^2O^7). Corps acide, bleu, obtenu par l'action de l'eau oxygénée sur le bichromate de potasse.

PERCLUS, USE. adj. [*membris captus*, all. *gelähmt*]. Qui ne peut exécuter aucun mouvement.

PERCUSSION. s. f. [*percussio*, du verbe *percutere*, frapper; πλῆξις, all. *Percutiren*, *Percussion*, angl. *percussion*, it. *percussione*, esp. *percusion*]. Méthode d'exploration à l'aide de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité. Découverte par Auenbrugger, elle a été surtout employée pour éclairer le diagnostic des maladies des organes thoraciques; mais elle ne peut donner des renseignements exacts et utiles qu'autant qu'elle est pratiquée par une main exercée. Elle doit être faite avec les quatre doigts réunis sur une seule ligne : le pouce, placé dans l'état d'opposition, à la réunion des seconde et troisième phalanges de l'index, ne doit servir qu'à maintenir les doigts serrés les uns contre les autres. Il faut frapper avec le bout des doigts et avec leur portion pulpeuse, perpendiculairement et non obliquement, légèrement et en relevant la main aussitôt qu'elle a porté. Si l'on percutait avec les doigts réunis en faisceau ou sous un angle oblique, de manière que leur *ventre* portât seul, et non leur extrémité, ou si on laissait les doigts sur la poitrine du malade, on tirerait un son moindre et moins distinct. Il faut, en général, percuter sur les os, et non dans les espaces intercostaux; et, si l'on percute comparativement les deux côtés de la poitrine, il faut choisir les deux points semblables, les frapper avec une égale force et sous le même angle; il ne faudrait pas percuter parallèlement aux côtes d'un côté, et de l'autre transversalement. Enfin, pour tirer parti de la percussion, il ne faut pas perdre de vue que chaque région de la poitrine donne naturellement un son particulier. Piorry a pensé que l'on peut, avec avantage, *percuter médiatement*, c'est-à-dire interposer un corps solide et conducteur du son entre la main qui percute et la partie explorée (V. PLESSI-

MÈTRE). — *Percussion des points douloureux*. La percussion, en déterminant certains mouvements vibratoires des tissus mous ou des liquides contenus dans des cavités naturelles ou accidentelles, cause des sensations qui peuvent être douloureuses dans les parties enflammées ou atteintes de névralgie, etc. On peut ainsi fixer le point où siége le maximum d'intensité de la douleur, et par suite le siége précis d'une inflammation, d'une congestion, ou d'un autre état morbide profonds.

PERCUTEUR. s. m. — *Percuteur courbe* (brise-pierre à écrou brisé de Charrière). Instrument lithotriteur commode à manier et solide. Un instrument construit par Leroy (d'Étiolles) vers 1825 et 1826, connu sous le nom de *lithomètre*, était composé de deux tiges recourbées, glissant l'une dans l'autre, comme les brise-pierre actuels, de façon que le bec de la sonde se divise en deux mors, et dont les deux parties rapprochées constituaient une simple sonde. L'idée du percuteur a pû être empruntée au lithomètre de Leroy (d'Étiolles). La priorité se discute entre le *screw lithotrite* de Weiss en 1827, les instruments de Leroy (d'Étiolles) exécutés par Grening vers 1832, et les percuteurs que Heurteloup fabriquait lui-même, a-t-on dit. C'est avec le litholabe que la lithotritie a été pratiquée jusqu'en 1830 à peu près. A cette époque le percuteur courbe fut employé. Les premiers modèles présentaient des dents destinées à agir sur la pierre à la manière de coins. Mais ces dentelures aiguës exposaient à blesser les parois de la vessie. Heurteloup les fit disparaître et disposa les mors de l'instrument en forme de cuillers. C'est cet instrument qui est connu sous le nom de *brise-pierre à cuillers* ou *à mors plats* et de *lithoclaste*. Sa puissance, sans être égale à celle du brise-pierre à dents, est suffisante dans la plupart des cas pour briser les calculs de petit et de moyen volume. Il réduit la pierre non pas seulement en éclats, mais en un détritus pulvérulent qui peut être extrait immédiatement. Il est peu employé aujourd'hui. Celui qui est encore parfois mis en usage est muni d'un écrou brisé, de l'invention de Charrière. V. TRILABE.

PERDRIX. s. f. [*perdix*, πέρδιξ, all. *Rebhuhn*, angl. *partridge*, it. *pernice*, esp. *perdiz*]. Oiseau gallinacé, à queue courte, à pourtour de l'œil sans plumes, et dont le mâle a un ergot plus ou moins marqué. Toutes les espèces sont alimentaires. Les principales espèces sont la *perdrix grise* (*Perdix cinerea*, Brisson), et la *perdrix rouge* (*Perdix rubra*, Brisson).

PÉREIRINE. s. f. Substance amère basique qui n'a pu encore être obtenue incolore ni cristallisée. On la retire, à la manière de la quinine, de l'écorce des *Pao pente* et *Pao pereira*.

PÉRENNIBRANCHES. s. m. pl. [de *perennis*, perpétuel, et *branchie*]. Batraciens à branchies persistantes.

PÉRENNITÉ. s. f. [*perennitas*, de *per*, à travers, et *annus*, année]. En physiologie, fait de la persistance d'un acte, comparativement à quelque autre qui cesse dans des conditions analogues.

PERFOLIÉ, ÉE. adj. [*perfoliatus*, all. *durchblättert*, angl. *perfoliate*, it. *perfogliato*, esp. *perfoliado*]. Se dit des feuilles opposées dont les bases sont soudées ensemble, et des feuilles alternes dont les deux lobes inférieurs, dépassant la tige, se soudent ensemble de l'autre côté.

PERFORANT, ANTE. adj. [*perforans*, all. *durchbohrend*, it. et esp. *perforante*]. Qui perce. — *Artères perforantes*. Elles sont, à la cuisse, trois ou quatre branches de la crurale qui traversent le grand adducteur; à la main, des rameaux qui traversent les muscles interosseux, et sont fournis par l'arcade palmaire profonde; au pied, les rameaux supérieurs et antérieurs de l'arcade plantaire. — *Mal perforant*. V. MAL. — *Muscle perforant*. V. FLÉCHISSEUR *profond des doigts*.

PERFORATIF (TRÉPAN) [all. *Perforir-Trepan*, it. *perforatore*, esp. *perforativo*]. V. TRÉPAN.

PERFORATION. s. f. [*perforatio*, de *perforare*, percer; τρῆσις, all. *Durchbohrung*, angl. *perforation*]. Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une affection interne et sans le concours d'aucune cause vulnérante. Ces dernières perforations, dites *spontanées*, s'observent surtout à l'estomac, à l'intestin, au poumon, à la suite de diverses affections. Néanmoins on voit quelquefois ces perforations spontanées survenir subitement chez des individus qui semblaient jouir d'une parfaite santé, et causer une mort presque instantanée ou par péritonite à marche rapide.

PERFORÉ, ÉE. adj. et s. m. [*perforatus*, τρητὸς, all. *durchbohrt*, angl. *perforated*, it. *perforato*]. Qui est percé de trous. — Se dit, en anatomie, de certains muscles dont les fibres s'écartent dans un point de leur longueur pour donner passage aux tendons des muscles dits *perforants*. — *Perforé de Casserius*. V. CORACO-BRACHIAL. — *Substance perforée postérieure* ou *moyenne*. Espace triangulaire situé à l'angle de séparation des deux pédoncules cérébraux qui le limitent sur les côtés. Il est percé d'un grand nombre de pertuis vasculaires, et divisé en deux par un sillon médian. Sur les côtés de ce sillon se voient deux faisceaux blancs séparés des pédoncules par une traînée de *substance brune* ou *noire*.

PERFORMANCES. s. f. pl. [angl. *performance*]. Mot anglais employé dans la langue du turf pour indiquer le tableau des épreuves subies sur l'hippodrome par un cheval de course.

PÉRIANAL. adj. [mot hybride, de περὶ, autour, et *anus*]. V. PÉRIPROCTIQUE.

PÉRIANDRIQUE. adj. [*periandricus*, de περὶ, autour, et ἀνὴρ, mâle]. Se dit des nectaires situés autour des étamines.

PÉRIANTHE. s. m. [*perianthum*, de περὶ, autour, et ἄνθος, fleur; all. *Blumenhülle*, angl. *perianth*, it. *perianto*, esp. *periantio*]. Linné appelait ainsi toute espèce de calice ou d'involucre. Aujourd'hui on donne ce nom à l'enveloppe des organes génitaux de la fleur, qu'elle soit simple ou double.

PÉRIANTHÉ, ÉE. adj. [*periantheus*, esp. *periantado*]. Se dit d'une fleur qui est munie d'un périanthe simple ou double.

PÉRIBLASTE. s. m. [de περὶ, autour, et βλαστὸς, germe]. V. ENDOBLASTE.

PÉRIBLEPSIE. s. f. [*periblepsis*, περίβλεψις, de περὶ, autour, et βλέψις, regard; all. *das scheue Umherschielen*, it. *periblessia*, esp. *periblepsia*]. Regard effaré et inquiet qui accompagne le délire.

PÉRIBOLE. s. f. [*peribole*, περιβολὴ, de περιβάλλειν, jeter autour; it. *peribole*]. Transport d'une matière morbifique vers les parties extérieures.

PÉRICAL. s. m. [mot signifiant *gros pied* dans la langue des indigènes de Pondichéry.] Synonymie: *pied fébricitant de Cochin*, *goutlou mahdi* (pied à œufs) des indigènes de Bellary, *pied du Maduré* des

habitants de ce pays, *ulcus grave*, *pied tuberculeux* de Godefrey et autres chirurgiens anglais, *dégénération endémique des os du pied* de Collas. Affection purement locale, très-différente de l'éléphantiasis des Arabes (appelé *ânaycal*, c'est-à-dire *pied d'éléphant* dans le langage des habitants de Pondichéry). Elle est caractérisée par une augmentation de volume indolente et graduelle des os et du pied ; bientôt celui-ci se charge de tubérosités dont la base s'étend dans les parties molles sous-cutanées. Au bout de quelques années, ces tubercules se ramollissent, s'ulcèrent, présentent à leur sommet des ouvertures fongueuses souvent taillées à pic, dont sort un pus fétide, épais ou séreux, contenant parfois des granules à surface rugueuse, d'une substance pâteuse, rarement dure, grisâtre ou noirâtre ; ces ouvertures conduisent facilement le stylet sur les os ramollis et friables. La jambe maigrit beaucoup, et après quelques années encore le malade meurt épuisé par la suppuration, ou par la gangrène du pied, si l'on ne pratique l'amputation, seul moyen curatif connu, que la crainte fait souvent repousser des indigènes. A l'autopsie, on trouve les os du pied très-friables, raréfiés, parfois réduits à des aiguilles ou lamelles osseuses ; les tendons et les tissus mous sont devenus gélatiniformes comme autour des tumeurs blanches ulcérées. La lésion essentielle consiste en nombreuses cavités à face interne lisse, à paroi fibreuse, molle, remplies par une substance blanchâtre, grisâtre ou brune, pâteuse, à surface grenue, comme framboisée. Ces grains mamelonnés ont un volume qui varie de celui d'une tête d'épingle à celui d'une petite noisette. Ils sont formés de cellules d'épithélium prismatique assez régulièrement juxtaposées en couches concentriques, accompagnées de matière amorphe finement grenue et de gouttes ou granules graisseuses.

PÉRICARDE. s. m. [*pericardium*, περικάρδιον, de περὶ, autour, et καρδία, cœur ; all. *Herzbeutel*, angl. *pericardium*, it. et esp. *pericardio*]. Sac membraneux situé à la partie inférieure du médiastin antérieur, adhérent à l'aponévrose centrale du diaphragme, de forme triangulaire comme celle du cœur, qu'il enveloppe à la manière des membranes séreuses, c'est-à-dire sans le contenir dans sa cavité. Il est composé de deux membranes, dont l'extérieure est fibreuse et l'intérieure séreuse. Les usages du sac séreux du péricarde sont surtout en rapport avec la locomotion et la contraction du cœur. Il semble que le feuillet séreux, intimement appliqué sur le cœur, en empêchera les mouvements de dilatation, il n'en est rien cependant. Si l'on examine les sillons de cet organe, on voit que la séreuse ne les revêt pas complétement ; il y a là un espace triangulaire plein de graisse, analogue aux espaces sous-séreux de l'arachnoïde et qui permet la diastole. De plus, à l'origine des artères aorte et pulmonaire il forme un revêtement assez lâche pour que ces vaisseaux puissent ainsi se dilater suffisamment. Le myolemme manquant autour des faisceaux musculaires du cœur, l'élasticité de ses parois n'est pas due à la présence de celui-là comme dans les autres muscles. Elle est due à la présence d'un réseau à mailles serrées de fibres élastiques minces, entrecroisées, souvent ramifiées et anastomosées, qui existent tout autour du cœur, à la face adhérente du péricarde. On sait qu'une couche élastique réticulée, à mailles plus serrées encore, existe sous l'endocarde, à la face interne des parois musculaires des quatre cavités cardiaques. Ce sont ces couches élastiques qui donnent aux parois du cœur leur résistance, les faisceaux musculaires en ayant peu et étant même écartés les uns des autres aux auricules ; arrivées à un certain degré de distension, ces couches cessent de s'étendre et se rompent plutôt que de céder davantage, mais seulement sous l'influence d'une pression des plus violentes. Tous les vertébrés possèdent un péricarde, séparant le cœur des autres viscères.

PÉRICARDIQUE. adj. Qui appartient au péricarde, qui en dépend ou qui a rapport à lui. — *Adhérences péricardiques*. V. VENTRICULAIRE. — *Bruit péricardique*. V. FRÔLEMENT.

PÉRICARDITE. s. f. [*pericarditis*, de *pericardium*, le péricarde, avec la désinence *itis*, commune à toutes les phlegmasies ; all. *Herzbeutelentzündung*, angl. *pericarditis*, it. *pericardite*, esp. *pericarditis*]. Inflammation du péricarde. Des coups, des chutes sur la région du cœur, un refroidissement brusque, les grandes opérations chirurgicales, des affections morales vives et profondes, sont les causes les plus ordinaires de la péricardite, dont le diagnostic est assez difficile, et la terminaison souvent funeste. Les signes locaux de la péricardite sont une douleur plus ou moins vive au-dessous du mamelon ou vers l'extrémité inférieure du sternum, augmentant par la percussion, la toux et les mouvements respiratoires ; les battements du cœur plus forts, plus fréquents, souvent tumultueux ; quelquefois une voussure de la région précordiale. La région précordiale laisse entendre divers bruits que l'on a comparés à ceux du cuir neuf, d'un soufflet, d'une râpe ou d'une scie, et qui paraissent dus au frottement réciproque des deux feuillets opposés du péricarde revêtus de fausses membranes. Il y a souvent de la gêne respiratoire et un sentiment d'angoisse qu'augmentent les mouvements. La matité est souvent plus étendue par suite d'hydropéricarde (V. ce mot). Le traitement consiste, en général, dans les émissions sanguines copieuses et réitérées plusieurs fois dans les quatre ou cinq premiers jours, les vésicatoires, etc. V. PARACENTÈSE, VÉRATRINE, PLAQUE *laiteuse*. — *Péricardite chronique*. V. HYDROPÉRICARDE.

PÉRICARPE. s. m. [*pericarpium*, περικάρπιον, de περὶ, autour, et καρπὸς, fruit ; all. *Fruchthülle*, angl. *pericarp*, it. *pericarpo*, esp. *pericarpio*]. Ensemble des enveloppes des ovules fécondés d'une plante. Ce nom est inexact, puisqu'on appelle ainsi des parties qui ne sont pas autour du fruit, mais qui en font réellement partie intégrante. Le *péricarpe* comprend tout ce qui, dans le fruit, n'est pas graine. Il se compose de trois parties superposées : 1° l'*épicarpe* (*epicarpium*), peau du fruit ou partie membraneuse qui entoure le fruit et représente l'épiderme ; 2° le *sarcocarpe* ou *mésocarpe* (*sarcocarpium*), chair du fruit ; 3° l'*endocarpe* (*endocarpium*), peau interne du fruit, membrane de consistance diverse, molle, cornée, coriace, ou même de consistance de noyau, qui en tapisse les loges. — En thérapeutique, *péricarpe* [περὶ, autour, et καρπὸς, carpe], un topique qu'on applique sur le *carpe* ou poignet.

PÉRICHÆTIAL, ALE. adj. [*perichætialis*]. Se dit des petites feuilles qui entourent la base du pédicelle des mousses.

PÉRICHÆTIUM. s. m., ou **PÉRICHÈSE**. s. f. [*perichætium*, de περὶ, autour, et χαίτη, chevelure]. Espèce de calice ou involucre entourant les paraphyses dans les mousses. C'est le *périsyphe* de Desvaux, le *péricole* de Palisot de Beauvois.

PÉRICHONDRE. s. m. [*perichondrium*, de περὶ, autour, et χόνδρος, cartilage; all. *Knorpelhaut*, angl. *perichondrium*, it. *pericondrio*, esp. *pericondro*]. Membrane fibreuse, analogue au périoste, qui revêt les cartilages non articulaires.

PÉRICHONDRITE. s. f. [de *périchondre*]. Inflammation du périchondre. — *Périchondrite tarsienne.* L'un des noms du chalazion, pour ceux qui admettaient que l'organe appelé *cartilage tarse des paupières* était un cartilage ou un fibro-cartilage pourvu de périchondre. On sait aujourd'hui que c'est un organe purement fibreux, sans enveloppe spéciale, et que le chalazion a une autre origine qui est quelquefois une inflammation de quelque glande de Meibomius.

PÉRICHONDROME. s. m. Nom donné par quelques auteurs aux tumeurs cartilagineuses sans coque osseuse. Il signifierait plutôt tumeur du périchondre.

PÉRICLINE. s. m. [*periclinium*, de περὶ, autour, et κλίνη, lit; esp. *periclino*]. Ensemble des bractées qui entourent l'assemblage des fleurs dans les synanthérées.

PÉRICOLPITE. s. f. [de περὶ, autour, et κόλπος, vagin]. Inflammation du tissu qui entoure le vagin.

PÉRICOROLLIE. s. f. [*pericorollia*]. Neuvième classe de la méthode de Jussieu. Elle renferme les plantes dicotylédones monopétales à étamines périgynes.

PÉRICRÂNE. s. m. [*pericranium*, περικράνιον, de περὶ, autour, et κρανίον, crâne; all. *Schädelhaut*, angl. *pericranium*, it. *pericranio*, esp. *pericraneo*]. Périoste qui revêt toute la surface externe du crâne.

PÉRICYSTITE. s. f. [de περὶ, autour, et κύστις, vessie]. Inflammation du tissu qui entoure la vessie.

PÉRIDERME. s. m. [*periderma*, de περὶ, autour, et δέρμα, derme]. Couche d'utricules aplatis, larges, en forme de table, constituant des feuillets entre le mésoderme et la couche herbacée dans l'écorce des plantes dicotylédonées.

PÉRIDESMIQUE. adj. [*peridesmicus*, de περὶ, autour, et δεσμός, lien; esp. *peridesmico*]. Qui est occasionné par une ligature serrée autour d'un organe ou d'une partie quelconque.

PÉRIDIDYME. s. f. [de περὶ, autour, et δίδυμος, testicule]. Tunique albuginée des testicules.

PÉRIDIDYMITE. s. f. [*perididymitis*, de περὶ, autour, et δίδυμος, testicule]. Inflammation de la tunique albuginée des testicules.

PÉRIDION. s. m. [*peridium*]. Sorte de conceptacle qui enveloppe les corpuscules reproducteurs de certains champignons, et qui, d'abord clos de toutes parts, s'ouvre seulement à l'époque de la maturité.

PÉRIENCÉPHALITE. s. f. [de περὶ, autour, et *encéphale*]. Inflammation de la substance grise du cerveau coexistant ordinairement avec la méningite et entraînant les symptômes cérébraux observés dans celle-ci. A l'état chronique et sous différentes formes quant à la nature et à l'étendue, elle cause la *paralysie générale* (Calmeil).

PÉRIÉRÈSE. s. f [*periæresis*, περιαίρεσις, de περὶ, autour, et αἱρεῖν, enlever; it. *perieresi*, esp. *perieresis*]. Incision circulaire au moyen de laquelle les anciens circonscrivaient la base des grands abcès.

PÉRIGLOTTE. s. f. [de περὶ, autour, et γλῶττα, langue]. Nom ancien de l'épiderme lingual.

PÉRIGONE. s. m. [*perigonium*, angl. *perigonium*, it. et esp. *perigonio*]. Enveloppe florale des organes sexuels, quand elle est simple, ou du moins quand on doute si elle appartient à la corolle ou au calice.

PÉRIGONIAIRE. adj. Se dit des fleurs doubles dans lesquelles les organes supplémentaires dérivent du verticille corollaire seulement, sans que les organes sexuels aient subi d'altération.

PÉRIGORD (RACE PORCINE DU). Corps court, épais; tête effilée, pointue; dos convexe, côtes arrondies, poitrail large; membres forts; poils courts, rudes, souvent noirs, rarement pies. Cette race, qui peut acquérir un assez grand poids, est bonne.

PÉRIGYNANDRE. s. m. [*perigynandrium*]. Synonyme de *périanthe*, d'après Necker.

PÉRIGYNE. adj. [*perigynus*, de περὶ, autour, et γυνή, femme; angl. *perigynous*, it. et esp. *perigino*]. Se dit de la corolle ou des pétales quand ils naissent sur la paroi interne du calice; et des étamines, lorsqu'elles s'attachent à la paroi interne du périanthe, au-dessus de l'insertion de l'ovaire.

PÉRIGYNIQUE. adj. [*perigynicus*, esp. *periginico*]. Se dit de l'insertion des étamines, quand elle a lieu autour de l'ovaire, sur la paroi interne du périanthe.

PÉRIGYNIUM. s. m. Mot proposé par Link pour remplacer ceux de *nectaire* et de *disque*, mais qui n'a pas prévalu à cause de son analogie avec *périgyne*.

PÉRIKÉRATIQUE. adj. Se dit des vaisseaux et des lésions qui siégent sur la sclérotique autour de la cornée.

PÉRILYMPHE. s. f. [angl. *perilymph*, esp. *perilinfe*]. V. HUMEUR *de Cotugno*.

PÉRIMÉTRITE. s. f. Inflammation du tissu lamineux qui entoure immédiatement l'utérus. V. PÉRI-UTÉRIN.

PÉRIMYSIUM. s. m. [de περὶ, autour, et μῦς, muscle]. Tissu lamineux qui entoure les fascicules secondaires que forme la réunion de plusieurs *faisseaux striés* ou primitifs des muscles. V. ce mot.

PÉRINÉAL, ALE. adj. [*perinæalis*, it. *perineale*, esp. *perineal*]. Qui appartient au périnée. — *Artère périnéale*, la division inférieure ou superficielle de la honteuse interne.

PÉRINÉE. s. m. [*perinæum*, *interfemineum*, περίναιον, all. *Damm*, it. et esp. *perineo*]. Espace compris entre l'anus et les parties génitales, partagé en deux parties égales par une ligne médiane dite le *raphé*. Le périnée a la forme d'un triangle limité latéralement par les branches ascendante de l'ischion et descendante du pubis des deux côtés, et en arrière par une ligne transversale fictive qui réunirait les deux tubérosités de l'ischion. Cette région triangulaire, dont le sommet correspond à la symphyse du pubis, est divisée d'avant en arrière en deux parties égales par le raphé de la peau. Les organes importants sont, en procédant d'arrière en avant, sur la *ligne médiane* : le col de la vessie, la prostate, la portion membraneuse et le bulbe de l'urèthre : sur les *côtés*, l'espace ischio-rectal (V. FOSSE). La prostate, qui, dans toute taille périnéale, doit être largement incisée, est située sur la ligne médiane, elle embrasse le col de la vessie et la portion voisine du canal de l'urèthre, à laquelle elle donne son nom. En avant de la portion prostatique de l'urèthre se trouve la portion membraneuse dont la face inférieure, recouverte par le bulbe dans une certaine étendue, n'a que 10 ou 15 millimètres de longueur. Le bulbe n'est qu'à 15 ou 20 millimètres en avant de l'anus. Les muscles ischio-caverneux longent les branches ascendante de l'ischion et descendante du pubis qui forment le côté externe du triangle périnéal; l'artère honteuse interne, cachée par le bord interne de cette partie du bassin, fournit une branche *transverse* qui se dirige vers le bulbe, auquel elle fournit un rameau connu sous le

nom d'*artère bulbeuse*; elle donne encore naissance à l'artère *périnéale superficielle* qui suit la direction du bord interne du muscle ischio-caverneux. Du tissu lamineux remplit l'espace qui existe entre le muscle ischio-caverneux et le canal de l'urèthre.— *Déchirure du périnée.* V. SUTURE *du périnée.*

PÉRINÉOCÈLE. s. f. [de *périnée*, et κήλη, hernie]. Hernie périnéale.

PÉRINÉO-CLITORIDIEN. [it. et esp. *perineo-clitoriano*]. V. CONSTRICTEUR *du vagin.*

PÉRINÉOPLASTIE s. f. [de *périnée*, et πλάσσειν, former, restaurer]. Autoplastie de la région périnéale.

PÉRINÉORRHAPHIE. s. f. [de περίναιον, périnée, et ῥαφή, suture]. V. DÉCHIRURE *du périnée.*

PÉRINÉPHRÉTIQUE. adj. Qui siége autour du rein.

PÉRINÉPHRITE. s. f. [de περὶ, autour, et νεφρῖτις, néphrite]. Inflammation du tissu qui enveloppe le rein à l'extérieur, par opposition à la *néphrite*, qui est l'inflammation du rein lui-même, et à l'*endonéphrite*, qui est l'inflammation de la membrane du bassinet.

PÉRINÈVRE. s. m. [de περὶ, autour, et νεῦρον, nerf]. Nom donné par Ch. Robin à une espèce particulière d'élément anatomique qui offre une disposition tubuleuse autour des *faisceaux primitifs* des tubes dans les *nerfs de la vie animale* et dans les *filets blancs* du grand sympathique; il les entoure comme le *myolemme* entoure les faisceaux striés des muscles volontaires. Seulement, avec les tubes nerveux se trouvent dans sa cavité tubuleuse quelques fibres lamineuses, mais pas de vaisseaux. On rencontre cet élément dès la sortie des faisceaux de tubes hors des centres nerveux, dès l'*origine apparente* des nerfs en un mot. Il s'interrompt au-dessus des ganglions pour recommencer au-dessous. Il s'étend jusqu'à la terminaison des tubes nerveux isolés. C'est lui qui se ramifie et s'anastomose, et non, à proprement parler, les filets nerveux qu'il enveloppe et qui ne font que se séparer les uns des autres. Le diamètre de chaque tube du périnèvre varie comme celui des filets. L'épaisseur de ces tubes est de 2 à 3 millièmes de millimètre. Ils sont transparents, incolores, et se plissent avec facilité en tous sens. Les acides acétique et sulfurique ne font que gonfler un peu cet élément, le rendre un peu plus transparent et en même temps très-finement grenu. L'acide nitrique étendu agit tout autrement que sur le tissu lamineux; il en rend la substance plus ferme, plus roide, les plis plus nets, et les multiplie en la resserrant; s'il est concentré, les plis se montrent plus épais, bien plus nombreux, la substance se resserre fortement, réfracte la lumière avec une teinte jaunâtre assez foncée. Le périnèvre se compose d'une substance homogène, souvent un peu striée en long. Elle est en même temps très-finement granuleuse et un peu plus dans les parties où le périnèvre entoure un tube isolé et où il atteint une épaisseur de 1 centième de millimètre et au delà que dans celles où il entoure des vaisseaux primitifs volumineux. Il est pourvu de noyaux allongés finement granuleux, sans nucléoles (longueur, 12 à 22 millièmes de millimètre; largeur, 3 à 5 millièmes), plus nombreux dans le périnèvre épais qui entoure les tubes isolés que dans celui des faisceaux. Vers la terminaison des tubes sensitifs, le périnèvre est en continuité de substance avec les couches des *corpuscules de Pacini*, et avec les *corpuscules du tact.* Il cesse en s'amincissant avant la terminaison des tubes nerveux moteurs. Les capillaires ne pénètrent pas dans l'épaisseur des faisceaux primitifs ni ne traversent le périnèvre; ils ne font que ramper à sa surface, dans l'épaisseur du névrilème. Pathologiquement ou chez les vieillards, il s'altère par dépôt de fines granulations graisseuses dans l'épaisseur de sa substance avec atrophie des noyaux.

PÉRINYCTIDES. s. f. pl. [*perinyctides*, de περὶ, pendant, et νύξ, nuit; it. *perinittide*, esp. *perinitides*]. Exanthème qui ne se montre que la nuit.

PÉRIODE. s. f. [*periodus*, περίοδος, de περὶ, pendant, et ὁδός, chemin, circuit; angl. *period*, it. et esp. *periodo*]. *Périodes*, les différentes phases ou révolutions d'une maladie, les différentes époques que l'on peut distinguer dans le cours d'une maladie. On admet communément trois périodes : la première est l'*augment* ou l'*accroissement*, le *progrès* (*incrementum*); la deuxième est l'*état* (*status*), le plus haut degré d'intensité; la troisième est le *déclin* (*decrementum*). Quelques auteurs comptent deux périodes de plus : l'*invasion* et la *terminaison.* — *Période.* Dans les fièvres intermittentes, l'espace de temps qui comprend un accès et une intermission, le temps qui s'écoule, par conséquent, de l'invasion d'un accès à l'invasion de l'accès suivant. — Quand le mot *période* signifie le plus haut degré auquel une chose quelconque puisse parvenir, il est masculin. On dit : *cette maladie est à son plus haut période.*

PÉRIODEUTE. s. m. [*circulator*, περιοδευτής, it. et esp. *periodeuto*]. Nom que l'on donnait dans l'ancienne Grèce aux médecins qui allaient de ville en ville pour traiter les malades.

PÉRIODICITÉ. s. f. [*reversio*, *certus circuitus*, all. *Periodicität*, angl. *periodicity*, esp. *periodicidad*]. Aptitude qu'ont certains phénomènes physiologiques ou pathologiques à se reproduire à des époques déterminées, après des intervalles plus ou moins longs, pendant lesquels ils cessent complétement. Les maladies qui ont ce caractère sont dites *périodiques* : telles sont les fièvres intermittentes, certaines maladies nerveuses, certaines hémorrhagies, etc. Toutes les maladies périodiques sont combattues avec succès par le quinquina. La périodicité est un mode d'intermittence dans les affections des tissus doués de propriétés de la vie animale, du système nerveux en particulier. Les altérations des nerfs, même celles qui résultent du contact d'un corps étranger ou d'une lésion d'un tissu voisin qui en joue alors le rôle, ont de la tendance à offrir une périodicité de plus en plus tranchée dans leurs manifestations symptomatiques locales (douleur) ou générale (accès fébriles par actions réflexes sur les centres nerveux), etc.

PÉRIODIQUE. adj. V. PÉRIODICITÉ.

PER-IODIQUE. adj. — *Acide per-iodique* ou *heptaiodique.* V. HYPERIODIQUE.

PÉRIODONTITE. s. f. [de περὶ, autour et ὀδοὺς, dent]. Inflammation du périoste alvéolo-dentaire ou membrane qui entoure la dent.

PÉRIODYNIE. s. f. [de περιωδυνία, vive douleur]. Douleur intense.

PÉRIONE. s. m. [de περὶ, autour, et ᾠὸν, œuf; all. *Eihülle*, esp. *periona*]. L'un des noms de la caduque (Breschet). Il est inexact en ce que la membrane caduque se produit dans l'utérus, alors même que l'ovule reste dans l'ovaire ou la trompe, ou tombe dans l'abdomen.

PÉRIOPLE. s. m. [de περὶ autour, et ὁπλή, sabot].

En vétérinaire, lame épidermique, continuation de l'épiderme de la peau et recouvrant l'ongle.

PÉRIORBITE. s. m. [de περὶ, autour, et *orbite;* it. et esp. *periorbita*]. Périoste qui revêt la forme orbitaire.

PÉRIORCHITE. s. f. Inflammation de la portion périphérique ou sous-albuginée du parenchyme testiculaire.

PÉRIOSTE. s. m. [*periosteum*, περιοστέος, de περὶ, autour, et ὀστέον, os; all. *Beinhaut*, *Knochenhaut*, angl. *periosteum*, it. et esp. *periostio*]. Membrane fibreuse, blanche, résistante, chez les jeunes sujets, réduite à une mince couche de tissu lamineux chez l'adulte et le vieillard, qui forme une enveloppe aux os et les revêt de toutes parts, excepté dans les endroits où ils sont encroûtés de cartilages et où s'attachent les tendons et les ligaments. Or, comme les os s'accroissent là comme dans les points où le périoste existe, on ne peut lui attribuer le rôle de sécréteur du cartilage d'accroissement de l'os ni dire que c'est par l'ossification du périoste que l'os s'accroît. Il est uni à l'os par contact immédiat et par le prolongement dans les canalicules osseux des vaisseaux qui le parcourent. Son rôle est surtout relatif à la distribution de ces vaisseaux. V. OSTÉOGÉNIE et OSTÉOPLASTIE.

PÉRIOSTÉ, ÉE. adj. Synonyme de *périostal.*

PÉRIOSTÉAL, ALE. adj. Qui se rapporte au périoste : *tissu périostéal, douleurs périostéales.*

PÉRIOSTÉIQUE. adj. Qui se rapporte au périoste : *vaisseaux périostéiques*, *tumeurs périostéiques*, etc.

PÉRIOSTÉITE. s. f. [all. *Periostitis*, it. *periostite*, esp. *periostitis*]. Inflammation du périoste. Elle peut survenir spontanément chez les scrofuleux, dans la syphilis, etc. Elle peut être causée par des plaies ou contusions, par l'habitation d'un lieu froid et humide, etc. L'empâtement profond et diffus, les douleurs intenses spontanées et provoquées par la pression, l'intégrité de la peau, qui n'offre que quelques marbrures sans rougeur érysipélateuse, l'absence de toute lésion dans les veines, permettent d'établir comme siége de l'inflammation le périoste à l'exclusion de la peau, du tissu lamineux sous-cutané et des veines. On ne saurait méconnaître néanmoins l'analogie symptomatique qui existe entre la périostéite phlegmoneuse aiguë et le phlegmon diffus ou l'érysipèle phlegmoneux, lorsqu'il s'agit du périoste d'un os peu recouvert par les muscles. Le gonflement œdémateux, l'empâtement diffus, les phénomènes généraux sont peu différents. Mais, dans l'érysipèle phlegmoneux, les douleurs sont moins aiguës, et il existe de plus une rougeur diffuse érysipélateuse ; tandis que, dans la périostéite, la peau, quoique luisante, conserve encore sa coloration normale, alors que l'acuité des souffrances et le gonflement signalent déjà une phlegmasie intense et profonde. Si la peau s'affecte consécutivement, c'est sous forme de marbrures rougeâtres, de taches irrégulières rosées ou brunâtres, séparées par des portions de peau blanche, que se manifeste l'extension de la phlogose aux tissus superficiels. Dans la phlébite ou la lymphite, il y a moins de douleur, le gonflement est plus considérable, plus général, et, s'il y a de la rougeur à la peau, elle suit le trajet des veines superficielles ou des lymphatiques. Jusqu'à présent on n'a vu que rarement la périostéite aiguë phlegmoneuse se terminer par résolution sous l'influence de la médication antiphlogistique. Le *débridement* par de larges incisions faites jusqu'à l'os, *avant que la fluctuation soit évidente*, et dès que la périostéite est reconnue, est établi en précepte. Si l'émission sanguine locale est utile, une incision donnera au moins autant de sang que des sangsues ; mais l'incision aura de plus l'immense avantage de lever l'étranglement et de permettre aux produits exsudés de se faire jour au dehors avant d'avoir décollé le périoste et nécrosé l'os dans une grande étendue. A l'autopsie, on trouve le périoste décollé et notablement épaissi, infiltré, ainsi que le tissu lamineux sous-cutané. Là où le pus s'est formé, la face interne du périoste est d'un blanc sale, offrant des taches ecchymotiques ; ailleurs la membrane fibreuse offre une teinte marbrée ou rouge foncé, à surface tomenteuse, avec ou sans épanchement de sang entre elle et l'os, qui n'est pas toujours enflammé à ce niveau.

PÉRIOSTÉO-MÉDULLITE. s. f. (Gerdy). Inflammation simultanée de la moelle des os et du périoste.

PÉRIOSTÉOPHYTE. s. m. [de περιοστέος, périoste, et φυτόν, production]. Productions osseuses partant du périoste (Albers).

PÉRIOSTÉOTOMIE. s. f. [*periosteotomia*, de περιοστέος, périoste, et τομή, section]. Opération qui consiste à couper une partie du périoste d'un os, en faisant pénétrer dans les tissus un instrument tranchant et à pointe mousse, avec lequel on opère la séparation du périoste et de la tumeur osseuse qu'il recouvre. Une simple piqûre de la peau résulte de l'opération. Sewal a inventé à cet effet un instrument qu'il nomme *périostéotome*. Le plus souvent cette opération manque le but, le volume de la tumeur ne diminuant pas.

PÉRIOSTIQUE. V. PÉRIOSTÉIQUE.

PÉRIOSTITE. s. f. V. PÉRIOSTÉITE.

PÉRIOSTOSE. s. f. [*periostosis*, de περιοστέος, périoste; all. *Knochenhautentzündung*, *Periostosis*, angl. *periostosis*, it. *periostosi*, esp. *periostosis*]. Tuméfaction du périoste accompagnée souvent de nécrose des lames superficielles de l'os. Cette tuméfaction est le plus souvent le résultat d'une inflammation du périoste, par suite de laquelle une matière organisable molle, grisâtre ou blanchâtre, compacte, quelquefois friable, et produite par le périoste lui-même, se dépose à la face interne de cette membrane. Elle a le plus ordinairement son siége sur les os larges. Souvent la matière déposée sous le périoste s'ossifie à la longue et se convertit en exostose ; d'autres fois, au contraire, elle se ramollit et devient pâteuse, sans cependant conserver l'impression du doigt. Souvent, arrivée à un certain degré, la périostose reste stationnaire ; quelquefois elle diminue et disparaît ; quelquefois aussi elle s'enflamme, la suppuration s'y établit, la tumeur s'ouvre, il s'écoule une petite quantité de pus, et une masse plus ou moins volumineuse de substance grisâtre, gélatiniforme, ou semblable au bourbillon d'un furoncle, se présente à l'ouverture. La sortie de cette masse homogène laisse voir le fond d'un ulcère blafard, ou une portion osseuse dénudée et nécrosée : dans le premier cas, la cicatrisation est lente, mais régulière ; dans le second, il faut attendre l'expulsion des lames osseuses mortifiées, et la cicatrice est difforme et adhérente à l'os sous-jacent.

PÉRIOSTOSTÉITE. s. f. (Gerdy). L'inflammation simultanée du périoste et du tissu osseux.

PÉRIOVULAIRE. adj. Qui entoure l'ovule.

PÉRIPÉTALE. adj. [*peripetalus*, de περὶ, autour, et πέταλον, pétale ; esp. *peripetalo*]. Se dit des plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes.

PÉRIPÉTALIE. s. f. [*peripetalia*]. Quatorzième

classe dans la méthode de Jussieu. Elle renferme les plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes.

PÉRIPHACITE. s. f. V. PHACOHYMÉNITIS.

PÉRIPHÉRIE. s. f. [*peripheria*, περιφέρεια, de περὶ, autour, et φέρειν, porter; all. *Umkreis*, angl. *periphery*, it. et esp. *periferia*]. Circonférence ou surface extérieure d'un corps quelconque.

PÉRIPHÉRIQUE. adj. Qui appartient à la périphérie du corps, d'un appareil. V. NERVEUX.

PÉRIPHORANTHE. s. m. [*periphoranthum*, de περὶ, autour, φορὸς, qui porte, et ἄνθος, fleur). Ensemble des bractées qui entourent l'assemblage des fleurs dans les synanthérées.

PÉRIPNEUMONIE. s. f. [*peripneumonia*, περιπνευμονία, de περὶ, autour, et πνεύμων, poumon]. On désigne communément sous ce nom l'inflammation du parenchyme pulmonaire, la *pneumonie* (V. ce mot). Beaucoup d'auteurs préfèrent ce dernier mot, et veulent exclure du langage médical la dénomination de *péripneumonie*, qui désignerait plutôt, selon eux, l'inflammation de l'enveloppe du poumon, l'inflammation de la plèvre, que celle du tissu propre de cet organe. — *Péripneumonie catarrhale, péripneumonie fausse.* V. CATARRHE *pulmonaire.*

Péripneumonie dans l'espèce bovine (*Maladie de poitrine du gros bétail; péripneumonie gangréneuse, maligne; péripneumonie carbunculaire, peste péripneumonique; pleuro-pneumonie épizootique, contagieuse, exsudative, chronique; pneumosarcie; new disease* des Anglais). Maladie qui exerce depuis longtemps de grands ravages dans plusieurs contrées de l'Europe. Elle se présente à l'état aigu et à l'état chronique. *État aigu.* Au début, accélération des mouvements des flancs, diminution du murmure respiratoire, remplacé par le souffle bronchique; légère matité, toux sèche, petite et fréquente; au bout de deux à trois jours, anorexie, rumination suspendue, sensibilité de la colonne vertébrale en arrière du garrot; matité, toux pénible; jetage blanchâtre et visqueux. La maladie arrive à ce degré du huitième au dixième jour; alors elle est difficilement curable. La terminaison est la résolution, l'hépatisation, la gangrène, l'épanchement et l'état chronique. *État chronique.* On l'a nommé aussi *phthisie péripneumonique*, pour le distinguer de la phthisie tuberculeuse. Il se montre à la suite du type aigu. Quelquefois la maladie offre tout d'abord la forme chronique. La marche du mal est lente; les poumons s'hépatisent sur une grande étendue; la médecine est impuissante contre les lésions qui se produisent dans les organes respiratoires. Il faut éviter de confondre cette maladie avec la *phthisie tuberculeuse* ou la *phthisie calcaire.* La péripneumonie est contagieuse, c'est un fait parfaitement établi. Le traitement a bien peu d'efficacité. Il est avéré aujourd'hui que l'inoculation pratiquée d'après les indications de Wilhelm (de Hasselt) met les animaux qui l'ont subie à l'abri de cette affection. Elle se fait à la queue, sous laquelle on pratique une incision avec un scalpel couvert de mucus purulent ou de sang pris dans le poumon d'un animal mort de la maladie même, ou de sérosité prise dans une incision de la partie tuméfiée de la queue d'une bête inoculée quelques jours auparavant (Lenglen). Il en résulte de la fièvre et de la perte d'appétit pendant huit à vingt-cinq jours environ, après lesquels l'animal est préservé, comme l'homme par la vaccine contre la variole. Ce moyen est couramment employé par les éleveurs de la Belgique et de l'Angleterre, où il a diminué considérablement la mortalité. Il ne s'est malheureusement pas popularisé en France, par suite de préventions que l'expérience montre mal fondées.

PÉRIPNEUMONIQUE. adj. et s. Qui se rapporte à la péripneumonie; qui en est atteint.

PÉRIPROCTIQUE. adj. [de περὶ, autour, et πρωκτὸς, anus]. Se dit des organes ou des lésions placées aux environs de l'anus. Meilleur que *périanal*, qui est hybride.

PÉRIPROCTITE. s. f. Inflammation du tissu qui entoure le rectum.

PÉRIPROSTATIQUE. adj. Qui est autour de la prostate. — *Tissu, inflammation, abcès périprostatiques, etc.*

PÉRIPTÉRÉ, ÉE. adj. [de περὶ, autour, et πτερὸν, aile]. Muni d'un appendice membraneux en forme d'aile.

PÉRISCOPIQUE. adj. [de περὶ, autour, et σκοπεῖν, voir].— *Verres périscopiques.* Verres en forme de ménisques, convexes-concaves, pour les presbytes (avec prédominance de la convexité), et concaves-convexes pour les myopes (avec prédominance de la concavité). On les emploie pour remédier à l'inégalité et à la confusion de la vision que produisent les verres à foyer lorsqu'ils sont ovalaires et trop petits; confusion encore plus marquée quand les verres sont biconcaves ou biconvexes, car alors leur courbure moindre à la circonférence fait qu'on ne voit rien nettement qu'en regardant par le centre.

PÉRISPERME. s. m. [*perisperma*, de περὶ, autour, et σπέρμα, graine; all. *Keimhülle*, angl. *perisperm*, it. *perispermo*, esp. *perisperma*]. Enveloppe propre de la graine, qu'on nomme aussi *épisperme.* Il est composé du *testa* et du *tegmen.* Ce mot a aussi été employé comme synonyme d'*endosperme*. V. ce mot.

PÉRISPERMÉ, ÉE. adj. [*perispermatus*, it. *perispermato*, esp. *perispermado*] Se dit d'une graine qui est munie d'un périsperme ou albumen.

PÉRISPERMIQUE. adj. Qui appartient au périsperme.

PÉRISPORANGE. s. m. [*perisporangium*, de περὶ, autour, et *sporange;* esp. *perisporangio*]. Membrane celluleuse qui cache et enveloppe les sporanges des fougères.

PÉRISPORE. s. m. [*perisporium*, de περὶ, autour, et σπορὰ, graine; it. *perisporo*]. Nom donné au sporange par quelques auteurs.

PÉRISTALTIQUE. adj. [*peristalticus*, περισταλτικὸς, de περὶ, autour, et στέλλειν, resserrer; all. *peristaltisch*, *wurmförmig*, angl. *peristaltic*, it. *peristaltico*]. Se dit du mouvement par lequel le tube intestinal se contracte pour favoriser le travail de la digestion. Ce mouvement consiste en une sorte d'ondulation, en apparence irrégulière, mais dans laquelle les fibres circulaires de la membrane musculeuse intestinale se contractent successivement de haut en bas, à mesure que la matière chymeuse avance dans le canal alimentaire, et de manière que cette matière, comprimée supérieurement, se trouve poussée dans la portion suivante de l'intestin, dont les fibres sont encore dans le relâchement.

PÉRISTAMINÉ, ÉE. adj. [esp. *peristaminado*]. Se dit d'une plante dont les étamines sont périgynes.

PÉRISTAMINIE. s. f. [*peristaminia*, de περὶ, autour, et στήμων, filament]. Sixième classe dans la méthode de Jussieu. Elle renferme les plantes dicotylédones apétales à étamines périgynes.

PÉRISTAPHYLIN. adj. et s. m. [*peristaphylinus*,

de περὶ, autour, et σταφυλὴ, luette; all. *Zapfenmuskel*, it. et esp. *peristafilino*]. Qui entoure la luette.

Péristaphylin externe ou *inférieur* (ptérygo-staphylin, Ch.). Muscle qui s'attache en haut à la base de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde et à la trompe d'Eustache, se fixe en bas à la crête de la face inférieure de la portion horizontale de l'os palatin, et se perd dans l'épaisseur du voile du palais.

Péristaphylin interne ou *supérieur* (pétro-staphylin, Ch.). Muscle attaché supérieurement à la face inférieure du rocher et au cartilage de la trompe d'Eustache, et se terminant dans l'épaisseur du voile du palais.

PÉRISTAPHYLI-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [it. *peristafilo-faringeo*]. On a désigné sous ce nom, comme un muscle particulier, une portion du palato-staphylin.

PÉRISTÈME. s. m. [de περὶ, autour, et στήμων, filament, étamine]. Synonyme de *périanthe*.

PÉRISTOLE. s. f. [*peristole*, περιστολὴ, angl. *peristole*, it. et esp. *peristole*]. Action péristaltique du canal intestinal.

PÉRISTOME. s. m. [*peristoma*, de περὶ, autour, et στόμα, bouche; all. *Peristomium*, angl. *peristome*, it. *peristomo*, esp. *peristoma*]. Garniture simple ou double de petites lanières rangées circulairement, qui borde le plus souvent l'orifice de l'urne des mousses, après la chute de la coiffe et de l'opercule.

PÉRISTYLIQUE. adj. [*peristylicus*, de περὶ, autour, et στύλος, style]. Se dit de l'insertion des étamines, quand, l'ovaire étant complétement infère, elles sont insérées entre lui et le calice, et plus ou moins adhérentes à son sommet.

PÉRISYSTOLE. s. f. [*perisystole*, de περὶ, autour, et συστολὴ, contraction; all. et angl. *Perisystole*, it. et esp. *perisistole*]. Temps qui s'écoule entre la systole et la diastole, c'est-à-dire entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères. Intervalle entre le premier et le deuxième bruit (Gendrin).

PÉRITESTE. s. m. [de περὶ, autour, et *testis*, testicule]. Tunique albuginée du testicule. Mot hybride et mauvais : il faut dire *périddidyme*.

PÉRITHÈCE. s. m. [*perithecium*, de περὶ, autour, et θήκη, loge]. Nom donné, dans la classe des champignons, à des réceptacles coriaces portant des spores nues ou contenues dans des thèques ou sporanges.

PÉRITOINE. s. m. [*peritonæum*, περιτόναιον, de περὶ, autour, et τείνειν, étendre : étendu autour; all. *Bauchfell*, angl. *peritoneum*, it. et esp. *peritoneo*]. Membrane séreuse qui tapisse la cavité abdominale, se prolonge sur la plupart des organes contenus dans cette cavité, les enveloppe en totalité ou en partie, et maintient leurs rapports respectifs au moyen de nombreux prolongements et de replis ligamenteux (V. ÉPIPLOON, MÉSENTÈRE et MÉSOCÔLON, etc.). Le péritoine est, comme toutes les membranes séreuses, une sorte de sac sans ouverture, qui recouvre tous les organes abdominaux sans les contenir dans son intérieur, et dont la surface interne, lisse et humectée de sérosité, est partout en contact avec elle-même. Chez le fœtus mâle, il fournit un prolongement qui accompagne le testicule lors de sa descente (V. TUNIQUE *vaginale*); et, chez le fœtus femelle, un petit prolongement engagé dans le canal crural, et appelé *canal de Nuck*.

PÉRITONÉAL, ALE. adj. [*peritonæus*, all. *peritoneal*, it. *peritoneale*, esp. *peritoneal*]. Qui appartient au péritoine : *replis péritonéaux*, *tunique péritonéale*. — *Arrière-cavité péritonéale*. Cavité placée au devant de la colonne vertébrale, derrière l'estomac et au-dessus du mésocôlon transverse; on l'appelle aussi *cavité épiploïque* ou *arrière-cavité des épiploons*; son entrée, dite *hiatus de Winslow*, est précisément au-dessous du col de la vésicule biliaire.

PÉRITONÉORRHAGIE. s. f. Hémorrhagie dans le péritoine.

PÉRITONITE. s. f. [*peritonitis*, de περιτόναιον, le péritoine, avec la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie; all. *Bauchfellentzündung*, angl. *peritonitis*, it. *peritonite*, esp. *peritonitis*]. Phlegmasie ou inflammation du péritoine. Les signes caractéristiques de cette phlegmasie sont des douleurs abdominales aiguës, lancinantes, augmentant par la moindre pression extérieure, par les fortes inspirations et par le mouvement du corps, avec tension de l'abdomen, hoquets, vomissements, diarrhée ou constipation, fièvre, petitesse et concentration du pouls, affaissement et pâleur de la face; les traits sont comme tirés en haut et portés vers le front; la peau est sèche ou couverte d'une sueur froide, etc. — La *péritonite* est souvent *aiguë*; alors sa durée ne dépasse pas un ou deux septénaires; quelquefois même elle est très-aiguë, et vingt-quatre ou quarante-huit heures suffisent à son cours entier : la péritonite chronique a une durée indéterminée. Quand l'inflammation a envahi tout le péritoine, il est rare que l'issue ne soit pas funeste; et, après la mort du malade, on trouve la membrane séreuse rouge, injectée, ou couverte d'une exsudation concrète, ou bien un épanchement lactescent dans lequel flottent les circonvolutions intestinales et des flocons albumineux. Si la péritonite n'est que partielle, elle est susceptible d'une résolution favorable, à l'aide des moyens antiphlogistiques les plus actifs, et particulièrement des saignées locales, des bains prolongés et des fomentations adoucissantes. — La *péritonite chronique* est caractérisée par une douleur sourde de l'abdomen que la pression exagère, avec exacerbation le soir ou pendant la digestion, avec mouvement fébrile dans ces conditions. Les intestins sont souvent réunis en masses ou paquets par des néomembranes; un liquide séreux ou séro-sanguinolent est épanché dans le péritoine. Elle détermine fréquemment la production de petites granulations grises très-nombreuses, principalement fibro-plastiques (V. ce mot et GRANULATION), souvent confondues avec les tubercules; ceux-ci quelquefois sont cause de péritonite (*péritonite tuberculeuse*), tandis que ces granulations sont un effet de la maladie.

Péritonite puerpérale des nouveau-nés. Affection générale analogue à la fièvre puerpérale et qu'on observe chez les enfants nouveau-nés. Lorrain l'a décrite. La face exprime la souffrance; le ventre, tendu, ballonné, rend un son tympanique, et paraît très-sensible à la pression. La respiration est haute, courte, fréquente. La peau est jaune. Les cris sont incessants. Des vomissements et la sortie d'un liquide bilieux s'échappant par la bouche et par les narines complètent ce tableau. Le pouls est très-accéléré et petit; il y a en général de la constipation. L'enfant refuse ordinairement le sein, surtout dans les derniers moments. La maladie marche très-rapidement, et ne dure pas, en général, plus de trois ou quatre jours, et elle se termine infailliblement par la mort, qui arrive ordinairement après une agonie assez longue. Le plus grand nombre des enfants y succombe avant le dixième jour qui suit la naissance. Lorain n'en a

observé qu'un seul qui avait atteint un mois; un autre était âgé de quatorze jours. L'une des formes les plus importantes de la maladie lui a paru être la forme adynamique (septicémique), dans laquelle il y a torpeur, somnolence, hémorrhagies dans plusieurs cavités séreuses et muqueuses, taches scorbutiques à la peau. La mort survient, en pareil cas, quelquefois quarante-huit heures après la naissance. Les complications les plus habituelles que Lorain a observées sont les érysipèles, les phlegmons, les méningites; il a trouvé quelquefois des pleurésies. Les symptômes de quelques-unes de ces complications, de la méningite surtout, ont lieu quelquefois malgré ceux de la péritonite. Le plus souvent, l'agitation de l'enfant, ses cris plaintifs, sont les seuls signes au début. La maladie marche avec une telle rapidité, qu'on ne la soupçonne souvent pour la première fois que lorsqu'elle a atteint son plus grand développement. Les lésions observées après la mort ne sont pas moins caractéristiques. L'ictère, la tuméfaction considérable du ventre, le liquide vert qui s'échappe par les narines, la prompte putréfaction, font tout d'abord reconnaître le cadavre des petits sujets qui ont succombé à la péritonite. A l'ouverture, on constate dans le péritoine un épanchement de liquide séreux ou séro-sanguin trouble, du pus et des fausses membranes surtout. Il se fait souvent dans la tunique vaginale un épanchement qui est toujours de la même nature que celui de la cavité péritonéale. Les fausses membranes, examinées au microscope, se présentent sous la forme de tractus filamenteux, fibrineux. On y reconnaît les caractères appartenant aux fausses membranes de la péritonite des adultes. On y trouve peu de pus, ce qui tient à une disposition propre aux nouveau-nés, chez lesquels le pus se forme difficilement, tandis que les fausses membranes et les tissus cicatriciels se produisent avec une très-grande facilité. V. PUERPÉRALE (*fièvre*). La fièvre puerpérale est souvent commune à la mère et à l'enfant nouveau-né. En ce cas, il se peut que le siége et la forme de l'affection ne soient pas les mêmes chez la mère et chez l'enfant. Par exemple, l'enfant succombe parfois à la péritonite, tandis que la mère est atteinte d'infection purulente, et réciproquement. — *Péritonite tuberculeuse.* Celle qui est causée par la présence des productions tuberculeuses du péritoine, de l'intestin ou des glandes lymphatiques du mésentère. — On a employé avec succès contre les péritonites de causes puerpérale, traumatique et autres, l'application répétée d'une couche de collodion (enduit imperméable Robert-Latour) à la surface de la peau de tout l'abdomen.

PÉRITROPE. adj. [*peritropus*, de περὶ, autour, et τρέπειν, tourner; all. *peritropisch*, angl. *peritropal*, it. et esp. *peritropo*]. Se dit des graines qui se dirigent de l'axe du fruit vers les côtés du péricarpe.

PÉRITYPHLITE. s. f. [de περὶ, autour, et τυφλὸς, aveugle; angl. *perityphlitis*]. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure le cæcum. V. PHLEGMON.

PÉRI-UTÉRIN, INE. adj. [mot hybride, de περὶ, autour, et *uterus*]. Qui siége autour de l'utérus. — *Phlegmons* ou *abcès* et *hématocèles péri-utérins*. V. RÉTRO-UTÉRIN. — *Inflammation du tissu péri-utérin*. Affection qui est une suite fréquente du travail et de la marche trop tôt après l'accouchement, ainsi que des excès de coït, etc. Elle s'annonce par des douleurs dans les aines, les reins, au bas-ventre, dans les cuisses, vives au début, puis obscures, mais quelquefois avec des exacerbations. Le palper abdominal et le toucher augmentent ces douleurs; il en est de même de la miction, de la défécation. Au toucher, on sent en avant, en arrière, ou sur les côtés, ou tout autour de l'utérus, un empâtement mal circonscrit, ou une vraie tumeur adhérente et soudée à l'utérus, plus ou moins arrondie, quelquefois bosselée, de consistance pâteuse, résistante, quelquefois dure, devenant molle ou fluctuante quand elle suppure. La tumeur est séparée du col utérin par une sorte d'enfoncement ou sillon plus ou moins profond, qu'on sent surtout par le toucher rectal, et qui pourrait, si l'on n'était prévenu, en imposer pour une rétroflexion. Quand le mal se prolonge et devient chronique, d'aigu ou de subaigu qu'il était, on voit survenir de l'anémie, de la langueur, la perte des forces; les traits se tirent et pâlissent; la digestion est lente, difficile; il survient des flueurs blanches. Lorsqu'il guérit, à l'abattement et à l'irritabilité succèdent le sentiment de bien-être, le retour des forces, dont les malades sont toujours disposées à abuser, se croyant radicalement guéries. Des névralgies sciatiques ou crurales et le déplacement de l'utérus peuvent être la suite de ces affections non traitées. Les vésicatoires volants, les frictions mercurielles, les lavements, les injections émollientes, les cataplasmes et le repos, sont les moyens les plus efficaces. Lorsque l'affection devient chronique, rien n'égale l'efficacité de l'hydrothérapie.

PERKINISME. s. m. [angl. *perkinism*, it. et esp. *perkinismo*]. Moyen thérapeutique employé par Perkins, médecin à Plainfeld (Amérique). Il consistait dans l'emploi de deux *tracteurs* ou de deux fuseaux faits de métaux différents, que l'on promenait à quelque distance de la peau, et dont on a assimilé les effets au galvanisme. Le perkinisme est tombé dans l'oubli.

PERLE. s. f. [*margarita*, μαργαρίτης λίθος, all. *Perl*, angl. *pearl*, it. et esp *perla*]. Les perles sont produites par un mollusque (V. AVICULE); elles sont formées de carbonate calcaire combiné avec une substance azotée. On les croyait autrefois astringentes. On employait les plus petites, appelées *semence de perles*; elles sont maintenant inusitées. — On a appelé *perle* l'albugo. V. ce mot.

PERLÉ, ÉE. adj. [it. *perlato*, esp. *perlado*]. Qui a l'éclat et la forme d'une perle. — *Grains perlés*. Il n'est pas rare de trouver la surface des *sarcocèles kystiques* parsemée de petits grains ou de petites plaques d'un gris blanc ou d'un *blanc de perle*, qui s'aperçoivent par transparence au travers de l'enveloppe fibreuse. Dans ces tumeurs et autres de la peau, des muqueuses, de la verge, des séreuses même, on trouve un nombre plus ou moins considérable de grains durs, arrondis, bien limités, parsemés dans toute l'épaisseur de la tumeur. Leur volume varie depuis celui d'une petite tête d'épingle jusqu'à celui d'un pois et plus. Ils sont d'un blanc de perle, durs quand ils sont petits, susceptibles d'être écrasés lorsqu'ils sont gros. Ils sont entièrement formés de cellules épithéliales minces, aplaties ou comme arrondies, telles que celles de certaines *tannes*, transparentes, non granuleuses, juxtaposées d'une manière immédiate et imbriquées, à lignes de juxtaposition très-prononcées. Très-souvent elles sont disposées en forme de *globes épidermiques* dont ces grains perlés sont une variété. La plupart des cellules qui forment ces grains d'aspect perlé sont dépourvues de ces noyaux;

pourtant celles qui en forment la surface en renferment ordinairement. Il est de ces masses épithéliales qui atteignent un volume considérable, celui d'une noisette par exemple ; elles sont alors véritablement enkystées, et leur contenu, plus grisâtre qu'à l'ordinaire, est friable, mélangé de cristaux de cholestérine. Dans les plus petits qui sont enkystés, on en trouve qui sont allongés, flexueux et qu'on peut connaître manifestement comme s'étant produits dans un tube épididymaire proprement dit. — *Orge perlé*. V. ORGE.

PERMANENT, ENTE. adj. [*permanens*, διαμένων, all. *bleibend*, *permanent*, angl. *permanent*, it. et esp. *permanente*]. Se dit d'un gaz qui conserve l'état aériforme à toutes les températures et sous toutes les pressions.

PERMANGANATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide permanganique ou oxymanganique (V. MANGANIQUE). — *Permanganate de potasse*. Médicament inoffensif, qui ne détermine que peu ou point de douleur, et n'irrite ni les tissus malades ni les tissus sains qui les avoisinent. Sa solution est un des meilleurs désinfectants connus. Elle n'a aucune odeur ; sa couleur est violet foncé ; elle s'altère rapidement au contact des tissus et des matières organiques, par la transformation du permanganate en manganate de potasse. Le permanganate de potasse, tel que le commerce le fournit, est en paillettes cristallines d'une couleur rouge intense : elles paraissent noires, avec un reflet vert métallique ; mais leur poudre est d'un rouge purpurin foncé. Exposées à l'air, elles deviennent ordinairement d'un bleu d'acier foncé, sans éprouver d'autres altérations ; en se dissolvant, elles communiquent à l'eau une très-belle couleur purpurine violacée ; très-peu de sel suffit pour donner une forte teinte rouge à une grande quantité d'eau. Le permanganate de potasse cristallisé s'emploie à la dose de 1 gramme 60 centigrammes à 2 grammes pour un litre d'eau ordinaire ; le permanganate de potasse liquide à la dose de 15 à 20 grammes pour 100 grammes d'eau. Quelques injections ou lavages faits avec ces liquides suffisent, lorsqu'ils sont bien faits, pour enlever l'odeur si désagréable des cancers cutanés, des cancers utérins, des abcès profonds, des plaies superficielles ou profondes, de l'ozène à l'aide d'injections, du pus infect des pieds, pour enlever aux mains l'odeur infecte qu'apportent les examens nécroscopiques, etc.

PERMÉABILITÉ. s. f. [*permeabilitas*, de *per*, à travers, et *meare*, passer ; all. *Durchgänglichkeit*, angl. *permeability*, it. *permeabilità*, esp. *permeabilidad*]. Propriété qu'ont certains corps d'en laisser passer d'autres à travers leurs pores. V. POROSITÉ.

PERMÉABLE. adj. [*permeabilis*, all. *durchgänglich*, angl. *permeable*, it. *permeabile*, esp. *permeable*]. Qui jouit de la perméabilité.

PERMUTÉ, ÉE. adj. [*permutatus*, esp. *permutado*]. Se dit d'une fleur dans laquelle l'avortement des organes sexuels détermine un changement notable dans la forme ou les dimensions des organes floraux.

PERNICIEUX, EUSE. adj. [it. et esp. *pernicioso*]. — *Fièvre pernicieuse*. V. FIÈVRE. — *Fièvre pernicieuse ictérique de Madagascar*. Espèce particulière de fièvre bilieuse qui existe à Madagascar, qu'on n'a rencontrée ni au Sénégal, ni dans aucun point de la côte occidentale d'Afrique, et qui n'est pas décrite dans les auteurs. Cette fièvre, tour à tour appelée dans le pays, *fièvre hémorrhagique*, *fièvre pernicieuse bilieuse*, *fièvre pernicieuse ictéro-hémorrhagique*, et plus improprement *fièvre jaune*, est très-commune à Mayotte et à Nossi-Bé. Elle revêt les trois formes de la fièvre paludéenne ; on l'observe plus souvent intermittente que rémittente, et plus rarement encore sous la forme continue. Sous chacune de ces trois formes, elle peut présenter divers degrés de gravité. Elle ne frappe jamais d'emblée l'Européen arrivant de France ou de la Réunion : on dirait qu'il faut, pour être apte à la contracter, avoir passé par la filière des accidents primitifs de l'intoxication miasmatique. Voici quels en sont les symptômes : L'ictère apparaît tout d'abord avec le premier accès, ne manque jamais, très-prononcé. La céphalalgie est totale, va croissant jusqu'à la fin de l'accès, manque quelquefois. Il y a dans les hypochondres des douleurs se prolongeant en arrière, faisant ceinture et peu intenses ; des vomissements bilieux constants, pendant presque toute la durée de chaque accès ; une diarrhée bilieuse très-ordinairement. La langue est humide, avec enduit blanchâtre, elle n'est rouge ni à sa pointe ni sur ses bords. Urines rouges, brunes, couleur malaga, caractéristiques, très-abondantes. Pouls petit et fréquent pendant le premier stade, plein pendant le stade de chaleur. La marche est la suivante : Accès intermittents avec apyrexie bien prononcée ou rémittents, très-rarement continus ; l'accès dure au plus dix-huit heures. Après l'apyrexie, réapparition de symptômes semblables aux premiers. Elle est curable par les préparations de quinquina, méthode générale de traitement ; jamais d'antiphlogistiques ni au début ni dans le cours. L'acclimatement en est la cause prédisposante la plus patente. Elle offre des rechutes très-communes, d'autant plus imminentes que la maladie s'est montrée plus souvent (Daullé).

PERNICIOSITÉ. s. f. État de ce qui est pernicieux : *perniciosité d'une fièvre*, etc.

PERNITREUX. V. HYPOAZOTIQUE.

PÉRONÉ. s. m. [*fibula*, *suræ radius*, *sura*, περόνη, qui signifie proprement agrafe ; all. *Wadenbein*, angl. *perone*, it. *peroneo*, esp. *perone*]. Os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe, et qui a emprunté son nom de sa ressemblance avec une espèce d'agrafe dont se servaient les anciens. Le péroné, placé parallèlement au tibia, dont il est séparé dans toute sa partie moyenne par un espace interosseux, s'articule avec cet os par son extrémité supérieure, qui porte le nom de *tête du péroné ;* son extrémité inférieure ou tarsienne, plus volumineuse, forme la *malléole externe*. — En vétérinaire, chez le cheval, on a donné le nom de *péronés* à trois os, dont un, appelé *péroné du tibia*, n'existe par conséquent qu'au membre postérieur, et les deux autres, nommés *péronés du canon*, se trouvent aux membres antérieurs et postérieurs. Le péroné du tibia est fixé en appendice au côté externe du tibia, et ne se prolonge jusqu'au jarret qu'au moyen d'un ligament. Cet os est de la même longueur que le tibia dans les tétradactyles ; il manque dans les didactyles. Les *péronés du canon* sont deux petits os pyramidaux placés aux côtés de la face postérieure de l'os principal du canon, et moins longs que lui : leur extrémité supérieure est désignée sous le nom de *tête*, et l'inférieure sous celui de *bouton du péroné*. Ces os manquent dans les didactyles et les tétradactyles. V. PATURON.

PÉRONÉO-DACTYLIEN. adj. et s. m. Le long fléchisseur des orteils.

PÉRONÉO-MALLÉOLAIRE. adj. [it. *peroneo-malleolare*]. Nom donné à la veine saphène externe.

PÉRONÉO-SOUS-PHALANGETTIEN DU PREMIER ORTEIL. V. FLÉCHISSEUR (*long*) *du gros orteil.*

PÉRONÉO-SOUS-TARSIEN. V. PÉRONIER (*long*) *latéral.*

PÉRONÉO-SUS-MÉTATARSIEN. V. PÉRONIER (*court*) *latéral* et PÉRONIER *antérieur.*

PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN COMMUN. V. EXTENSEUR *commun des orteils.*

PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN DU POUCE. V. EXTENSEUR *propre du gros orteil.*

PÉRONÉO-TIBIAL, ALE. adj. [*peroneo-tibialis*]. Se dit des articulations par lesquelles le péroné et le tibia se joignent l'un et l'autre en haut et en bas.

PÉRONIER, IÈRE. adj. et s. [*peroneus*, angl. *peroneal*, it. et esp. *peroneo*]. Qui appartient au péroné. — *Artère péronière.* L'une des deux branches de terminaison de la poplitée, située à la partie postérieure et profonde de la jambe, le long du bord et de la face interne du péroné. Près de la malléole externe, elle se divise en *péronière postérieure*, qui se distribue à la partie externe supérieure du pied; et *péronière antérieure*, qui descend sur la partie antérieure de l'articulation péronéo-tibiale inférieure, et va s'anastomoser avec la tibiale antérieure.

Péronier antérieur (petit péronéo-sus-métatarsien, Ch.). Muscle qui s'étend de la moitié inférieure à peu près du bord antérieur, et de la face interne du péroné à l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse.

Péronier (*court*) *latéral* (grand péronéo-sus-métatarsien, Ch.). Muscle qui s'étend des deux tiers inférieurs du péroné au côté supérieur de l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse.

Péronier (*long*) *latéral* (péronéo-sous-tarsien, Ch.). Muscle qui s'étend de la partie supérieure et externe du péroné jusqu'au-dessous du tarse, où il se porte dans la gouttière creusée en devant de l'éminence oblique de la face interne du cuboïde.

PEROXYDE. s. m. [*peroxydum*, all. *Hyperoxyd*, angl. *peroxid*, it. *perossido*, esp. *peroxido*]. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion d'oxyde qu'il puisse absorber. V. OXYDE.

Peroxyde de fer hydraté ou *hydrate ferrique.* Lorsqu'il vient d'être préparé, il est léger, floconneux, et se combine facilement avec les acides et principalement avec l'acide arsénieux. Souvent au bout d'un temps très-court, il devient lourd et comme cristallin. Dans cet état, il a perdu la propriété de se combiner avec l'acide arsénieux et par conséquent celle de lui servir de contre-poison; contre-poison qui est le meilleur connu. La modification que le peroxyde de fer hydraté gélatineux subit dans cette circonstance consiste dans la perte d'une partie de son eau d'hydratation : il passe de $F^2O^3.2HO$ à $2F^2O^3.3HO$ (Lefort). Ce changement est dû à la température variable à laquelle il est soumis. Leroy s'est assuré que, si l'on maintient de l'hydrate ferrique gélatineux dans un milieu où la température peut descendre au-dessous de 12° centigr., il tend à se modifier, et qu'il ne change pas entre 15° et 20°.

PERRYGINE. s. f. Sorte de dermatose teigneuse marquée de rugosités, d'après Alibert.

PERSEL. s. m. On appelle quelquefois ainsi les sels formés par un acide et l'oxyde d'un métal au maximum d'oxydation.

PERSIL. s. m. [*Apium petroselinum*, L., all. *Petersilie*, angl. *parsley*, it. *petrosello*, esp. *perejil*]. Plante (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont la racine, simple, grosse comme le doigt, blanche, aromatique, est une des cinq racines apéritives. Les feuilles sont employées à l'extérieur comme résolutives. La semence, qui est très-aromatique, et qui contient une huile essentielle très-concrescible, est une des quatre semences chaudes mineures. Il importe de bien distinguer du persil, dans les jardins, quelques plantes vireuses, et particulièrement l'*Æthusa cynapium*, L. Le suc concentré de graines de persil a été appelé *apiol :* recommandé contre les fièvres intermittentes, il n'a réussi à les *couper* que dans un sixième des cas au plus. Il produit des phénomènes d'*ivresse apiolique* analogues à ceux de l'*ivresse quinique.* V. QUINIUM.

PERSIQUE (FEU). V. FEU.

PERSISTANT, ANTE. adj. [*persistens*, *perennis*, all. *perennirend*, angl. *persistent*, it. et esp. *persistente*]. Se dit de tout organe dont la durée se prolonge au delà de l'époque qui semble fixée pour sa chute : par exemple, des feuilles qui restent en place plus d'une année révolue, du style qui ne tombe pas après la fécondation, etc.

PERSONNÉ, ÉE. adj. [*larvatus*, *personatus*, de *persona*, masque; all. *verlarvt*, angl. *personate*, it. *personato*, esp. *personado*]. Se dit d'une corolle monopétale irrégulière et bilabiée, dont les deux lèvres sont closes par le renflement intérieur de la corolle, de manière à représenter grossièrement le mufle ou le palais d'un animal à gueule entr'ouverte. Telles sont les fleurs des antirrhinées, des orobanches, etc., dites alors *fleurs en gueule.*

PERSONNÉES. s. f. pl. Sous ce nom, Linné comprenait les scrofulariées, les orobanchées, gesnériacées, pédalinées, sésamées, acanthacées, bignoniacées et verbénacées.

PERSPIRATION. s. f. [*perspiratio*, de *per*, à travers, et *spirare*, souffler; διαπνοή, all. *Durchdünstung*, angl. *perspiration*, it. *perspirazione*, esp. *perspiracion*]. Exhalation insensible à la surface de la peau ou d'une membrane séreuse.

PERSPIRATOIRE. adj. [*perspiratorius*, all. *perspirirend*, esp. *perspiratorio*]. Qui est le produit de la perspiration.

PERSTRICTION. s. f. [*perstrictio*, de *perstringere*, serrer; it. *perstrizione*, esp. *perstriccion*]. Les anciens appelaient *perstriction*, l'application de ligatures très-serrées sur le trajet des gros vaisseaux, par conséquent au creux des aisselles, aux poignets, aux aines, aux jarrets et aux malléoles, pour empêcher le retour des maladies d'accès. De nos jours encore, on a essayé d'arrêter par la perstriction la marche des accès des fièvres intermittentes.

PERSULFOCYANHYDRIQUE. V. SULFOCYANHYDRIQUE.

PERSULFURE. s. m. [*persulphuretum*, esp. *persulfuro*]. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion de soufre qu'il puisse absorber.

PERTE. s. f. [all. *Blutfluss*, esp. *perdida*]. Expression par laquelle le vulgaire désigne communément l'*hémorrhagie utérine.* — *Perte blanche*, la leucorrhée. — *Perte de connaissance* (V. SYNCOPE et VERTIGE). — *Pertes séminales.* Maladie sur laquelle Lallemand, de Montpellier, a jeté des lumières nouvelles. Elle se trouve déjà esquissée, il est vrai, mais en traits fort

exacts, dans la Collection hippocratique (*Des maladies*, II, 51), sous le titre de *phthisie dorsale*. Elle consiste en un écoulement involontaire du sperme. Dans les premiers temps, elle ne se montre guère que sous la forme de pollutions nocturnes; à la suite de songes érotiques, il y a éjaculation sentie par le patient. Plus tard, le sperme est rendu sans érection et indépendamment de toute sensation, soit en allant à la selle, soit à propos de la moindre excitation, par exemple, le voisinage d'une femme. Quand le mal en est là, il trouble profondément l'organisme. Le malade devient faible, sans force, sans énergie. L'impuissance plus ou moins complète accompagne cet état. Le système nerveux surtout reçoit de profondes atteintes, et toutes les formes de l'hypochondrie surviennent. Le traitement de cette affection consiste dans l'emploi des toniques, du froid sur les organes génitaux et sur la colonne vertébrale, les voyages, les eaux. Lallemand a employé souvent, et plus d'une fois avec succès, la cautérisation vésicale par le nitrate d'argent. V. SPERMATORRHÉE.

PERTÉRÉBRANT, ANTE. adj. [*perterebrans*, de *per*, à travers, et *terebrare*, percer avec une vrille; esp. *perterebrante*]. Se dit d'une douleur vive qui fait éprouver une sensation comparable à celle que déterminerait un instrument vulnérant qui percerait et creuserait une partie : telle est la douleur causée par le panaris.

PERTURBATEUR, TRICE. adj. [*perturbator*, all. *störend*, it. *perturbatore*, esp. *perturbador*]. — *Méthode* ou *médecine perturbatrice*. Méthode de traitement consistant dans l'emploi de moyens actifs qui tendent à troubler et à abréger la marche des maladies.

PERTURBATION. s. f. [*perturbatio*, de *perturbare*, troubler; ταραχή, all. *Störung*, angl. *perturbation*, it. *perturbazione*, esp. *perturbacion*]. Entraves mises à la marche d'une maladie par les agents thérapeutiques.

PERTUS, USE. adj. [*pertusus*, all. *durchstossen*]. Se dit d'une feuille qui est percée de trous larges et distribués irrégulièrement.

PÉRUVINE. s. f. ($C^{18}H^{12}O^{2}$). Produit obtenu en chauffant la cinnaméine au contact d'une solution de potasse. Liquide huileux, d'odeur agréable; soluble en petite quantité dans l'eau, miscible avec l'alcool.

PERVENCHE. s. f. [*Vinca*, L., all. *Sinngrün*, angl. *periwinkle*, it. *pervinca*, esp. *vincapervinca*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., apocynées, J.) dont les espèces *Vinca major*, L., et *Vinca minor*, L., sont quelquefois employées en thérapeutique. Les feuilles de la *petite pervenche* ont une saveur amère et styptique. A petites doses, elles agissent comme toniques et astringentes. A dose plus élevée, elles sont légèrement purgatives et diaphorétiques : aussi une décoction faite avec 32 grammes de canne de Provence et 8 grammes de petite pervenche est-elle un remède vulgairement employé par les femmes qui cessent d'allaiter et qui veulent *faire passer leur lait*, c'est-à-dire établir une dérivation du sang qui afflue vers les mamelles pour la sécrétion du lait. La *grande pervenche* jouit des mêmes propriétés.

PERVERSION. s. f. [*perversio*, de *pervertere*, altérer; all. *Verkehrung*, angl. *perversion*, it. *perversione*, esp. *perversion*]. Changement du bien en mal : il y a, par exemple, *perversion* de l'appétit dans le pica, de la vue dans la diplopie, etc.

Perversion morale des instincts. [Manie raisonnante d'Esquirol, monomanie instinctive de Marc, folie morale, *moral insanity* de Prichard]. État particulier d'aliénation mentale dans lequel les sujets, tout en conservant un jugement sain en apparence et une grande habileté de raisonnement, accomplissent des actes bizarres et nuisibles, s'abandonnent à toutes leurs passions, à tous leurs désirs, et à la moindre résistance se livrent à des emportements maniaques souvent très-graves. Cet état est quelquefois congénital et l'on en retrouve des traces dès la première enfance; on le rattache souvent alors à quelque forme de l'imbécillité. Chez d'autres, il est consécutif à des accès de folie, guéris quant aux accidents aigus.

PESADE. s. f. [ou *courbette en place*]. Air relevé de manége, dans lequel le cheval, sans que les pieds postérieurs quittent le sol, s'élève du devant, comme s'il voulait sauter.

PESAGE. s. m. Action de peser. La connaissance du poids des animaux gras est importante pour celui qui produit ou qui achète. On distingue dans le pesage le poids vivant ou vif, c'est celui que donne l'animal sur la bascule; le poids brut, c'est-à-dire celui de toutes les parties utiles prises à l'abatage; le poids de viande nette ou de boucherie, c'est celui des parties vendues à l'étal. Pour avoir le poids net par rapport au poids vivant, Anderson a donné la formule suivante, qui, cependant, n'est pas toujours très-exacte : Prendre les $4/7^{es}$ du poids vivant, ajouter la moitié de ce même poids, diviser par 2 cette somme; le quotient est le poids net.

PESANT, ANTE. adj. [*gravis*, βαρύς, all. *schwer*, angl. *heavy*, it. *grave*, esp. *pesante*]. Se dit de tout corps qui, abandonné à lui-même, tombe aussitôt sur la surface du globe terrestre, et qui, même lorsqu'il est retenu par quelque obstacle, exprime encore sa tendance à tomber par la pression qu'il exerce contre cet obstacle, c'est-à-dire par son poids.

PESANTEUR. s. f. [*gravitas*, βαρύτης, all. *Schwere*, angl. *heaviness*, it. *gravità*, esp. *pesadez*]. Ce mot exprime tantôt la tendance de tous les corps à tomber vers le centre de la terre; tantôt la cause inconnue de cette tendance, la force élémentaire qui sollicite chacune des parcelles de la matière, et s'exerce en chaque lieu de la terre, perpendiculairement à la surface des eaux tranquilles, de sorte que, cette surface suivant partout la convexité du globe, la direction de la pesanteur, qui s'incline avec elle, doit être différente d'un lieu à un autre.

Pesanteur spécifique [it. *peso specifico*, esp. *pesadez especifica*]. Rapport du poids d'un corps à son volume; poids d'un corps sous un volume déterminé. On appelle *pesanteur spécifique absolue*, le poids d'un volume déterminé d'une substance quelconque pesée dans une balance ordinaire; *pesanteur spécifique relative*, le rapport entre les densités de deux corps, dont l'un sert de terme de comparaison. C'est l'eau que les physiciens ont choisie à cet effet : à la température de $+4^{\circ}$ centigr., 1 centimètre cube d'eau distillée pèse 1 gramme, 1 litre d'eau pèse 1000 grammes.

Pesanteur spécifique du corps. Un homme de constitution ordinaire, haut de $1^{m},72$ et pesant $64^{kil},250$, déplace $63^{lit},500$ d'eau. Ces nombres donnent pour densité du corps $\frac{64250}{63500}=1,011$. Un homme haut de $1^{m},75$, plutôt obèse que robuste, et pesant 78 kilogrammes, déplace $75^{lit},20$, ce qui donne pour la densité moyenne $\frac{78000}{75200}=1,010$. En se plongeant dans l'eau, la poitrine distendue après une inspiration forcée, la quantité d'eau déplacée s'élève de 3 litres à

4 litres et demi, selon les sujets. Chez les femmes, la masse cubique du corps est relativement un peu plus grande que chez l'homme, de 1 demi-litre au plus. Cela tient probablement à ce que les seins forment une masse plus considérable que celle des organes génitaux mâles, et peut-être aussi à ce que la masse du bassin, chez la femme, est relativement plus grande que celle des épaules chez l'homme, toutes proportions gardées par rapport à la taille. Les cheveux représentent également une masse plus considérable dont il faut tenir compte, et qu'on débarrasse difficilement de l'air qu'elle retient dans les expériences. Une femme haute de 1m,58, pesant 46kil,450, déplace 46 litres d'eau, ce qui donne pour la densité du corps $\frac{46\,450}{46\,000}=1{,}009$ (Ch. Robin). On peut, d'après cela, juger approximativement que la masse du corps de l'homme adulte varie à peu près entre 62 000 et 69 000 centimètres cubes, c'est-à-dire que le corps d'un adulte occupe le même espace que 62 à 69 litres d'eau ou 64 à 65 en moyenne ; ou, si l'on veut, qu'il entrerait dans un vase cubique dont la cavité aurait 40 à 42 centimètres d'arête ou de côté. Les courbes de la surface du corps font qu'on ne peut calculer d'après ces chiffres quelle est réellement cette surface en centimètres carrés ; mais la mensuration directe montre qu'elle varie de 10 600 à 15 000 centimètres carrés (L. Vacher).

Pesanteur dans les maladies. V. POSITION.

PÈSE-ACIDE, PÈSE-LIQUEUR, PÈSE-SEL, s. m. V. ARÉOMÈTRE.

PESSAIRE, s. m. [*pessus*, *pessarium*, πεσσὸς, all. *Mutterzäpfchen*, *Mutterkranz*, angl. *pessary*, it. *pessario*, *pesso*, esp. *pesario*]. Instrument que l'on introduit et que l'on place à demeure dans le vagin, pour maintenir la matrice en sa situation naturelle, dans le cas de chute ou de relâchement de cet organe, ou de hernie vaginale. On a fait des pessaires de buis, d'ivoire,

FIG. 338. 337.





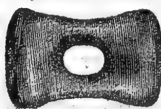


FIG. 336. FIG. 339.

d'étain, de plomb, d'argent, etc. ; mais on ne se sert plus guère aujourd'hui que de pessaires de caoutchouc, qui sont plus légers, plus souples, plus élastiques. On en compose aussi d'un tissu de soie rempli d'une laine choisie, et enduit extérieurement de plusieurs couches de gomme élastique. On leur donne des dimensions et des formes très-variées ; l'état des organes ou la nature du déplacement auquel il s'agit de remédier guident dans le choix des uns ou des autres. Il y en a de sphériques, d'ovoïdes, d'aplatis sur deux sens opposés, d'ovales ; il en est d'allongés avec un rétrécissement dans leur milieu (*pessaires en huit de chiffre*) ; il y en a *en cuvette*, *en bondon* (Fig. 336), *en gimblette circulaire* (Fig. 336) ou *allongée* (Fig. 339), ou munis d'une tige de forme variable (Fig. 338). Les pessaires dits *à tige*, *à pivot*, ou *à bilboquet*, sont composés ordinairement d'une partie supérieure évasée, et ayant la forme d'un anneau d'où partent trois branches qui convergent et se réunissent en une tige plus ou moins allongée. Quelle que soit leur forme, les pessaires sont ordinairement un peu déprimés et creusés en cuvette sur la face qui doit être en contact avec le col de l'utérus, et présentent un trou central destiné à l'écoulement du sang menstruel. Ceux qui n'ont point de tige doivent être munis d'un fil pour être retirés du vagin plus facilement. Avant de placer un pessaire, on fait évacuer le rectum et la vessie ; la femme est couchée le bassin élevé, les jambes fléchies et les cuisses écartées : le pessaire, graissé avec de l'huile, du beurre frais ou du cérat, est introduit dans le vagin par une de ses extrémités (s'il est ovale ou ovoïde), ensuite on le tourne en travers, de manière que ses deux extrémités appuient en dedans des ischions et que sa face concave regarde en haut. S'il s'agit d'un pessaire à pivot, on le fixe à l'aide de cordons passés d'une part dans une ouverture pratiquée à l'extrémité de la tige de l'instrument, de l'autre à une ceinture. Les pessaires causent toujours, dans les premiers temps, de la gêne et un écoulement muqueux. Ceux qui sont sphériques exercent, en général, sur la vessie et le rectum, une pression insupportable, et l'on préfère ceux qui sont ovales, ovoïdes ou en huit de chiffre, parce qu'étant plus étroits d'arrière en avant, ils appuient moins sur ces organes ; mais aussi se déplacent-ils plus facilement. Les femmes qui portent un pessaire doivent avoir soin de le retirer tous les huit ou dix jours pour le laver et le replacer aussitôt. Il suffit ordinairement, pour l'extraire du vagin, de tirer peu à peu, et alternativement en deux sens opposés, sur le fil qui y est attaché ou sur la tige. S'il résiste, on glisse le doigt indicateur de la main droite entre l'instrument et la surface du vagin ; on repousse doucement le col de l'utérus, et, avec ce doigt ainsi placé dans la cuvette du pessaire, on renverse l'instrument et l'on dirige son grand diamètre de haut en bas. S'il arrivait que le col de l'utérus se fût engagé dans le trou du pessaire et fît saillie au-dessous de ce trou, il faudrait avant tout en opérer la réduction avec le bout de l'indicateur, ou par une sorte de taxis fait doucement avec les doigts enduits d'un corps gras. En aucun cas, il ne faut négliger de retirer et de nettoyer fréquemment les pessaires, cette négligence pouvant déterminer les affections organiques les plus graves. — Les pessaires anciens étaient, non des instruments destinés à soutenir la matrice, mais des médicaments dont on imbibait d'ordinaire de la laine roulée sur une plume, et qu'on introduisait ainsi. Ces médicaments étaient émollients, excitants et même caustiques, suivant les indications à remplir.

PESTE, s. f. [*pestis*, λοιμὸς, all. *Pest*, angl. *plague*, it. et esp. *peste*]. Maladie fébrile, généralement contagieuse, endémique dans le Levant, souvent épidémique, caractérisée par des bubons et des anthrax. Desgenettes distingue dans la peste trois degrés. *Premier degré :* Fièvre légère sans délire, bubons : presque tous les malades guérissent promptement et facilement. *Deuxième degré :* Fièvre, délire, bubons, qui se manifestent aux aines, aux aisselles, et plus rarement à l'angle des mâchoires ; le délire s'apaise vers le cinquième jour, et se termine, ainsi que la fièvre, vers

le septième : plusieurs malades guérissent. *Troisième degré :* Fièvre et délire considérables, bubons, charbons ou pétéchies, soit simultanément, soit isolément. Des anthrax ont leur siége dans les parties charnues non recouvertes de poils, telles que les joues, le cou, la poitrine, le dos et les membres. Les symptômes fébriles sont ceux des fièvres ataxiques, mais plus intenses. Rémission ou mort du troisième au sixième jour. Il faut réserver le mot *peste* pour la peste d'Orient, la peste à bubons. On dit aussi *typhus d'Orient.*

Peste antonine [*pestis antonina*]. Maladie fébrile très-grave qui sévit dans l'empire romain, et particulièrement à Rome, sous l'empire d'Antonin ; ses ravages furent affreux. Galien nous en a laissé quelques traits épars dans ses ouvrages. Elle commença en Asie et s'étendit jusque dans l'Occident. Elle offrait un exanthème qui laissait après lui des ulcérations à la peau, une toux violente, de la raucité, une rougeur de la bouche entière et de la langue, une diarrhée funeste. Hecker la rapproche de la *peste d'Athènes.*

Peste d'Athènes. Maladie fébrile qui sévit à Athènes d'une manière effroyable pendant la guerre du Péloponèse, dans le ve siècle avant l'ère chrétienne. Nous en avons une description due à Thucydide ; les médecins hippocratiques n'en font aucune mention. Ce qui est dit des services rendus par Hippocrate dans cette épidémie, des honneurs qui lui furent accordés, du refus qu'il fit d'aller soigner Artaxerce, est une pure fable, appuyée sur des pièces apocryphes. La maladie était caractérisée par une éruption à la peau qui donnait lieu à de petites ulcérations, par des vomissements, par l'affection des organes respiratoires et la diarrhée. Elle venait du haut Orient, et, avant d'atteindre Athènes, elle avait ravagé l'Égypte et la plus grande partie de l'empire des Perses. Quoiqu'il y eût alors un encombrement extrême à Athènes, à cause de la guerre, et qu'on soit porté tout d'abord à voir dans cette affection le typhus proprement dit, cependant il faut exclure le typhus quand on fait réflexion que la *peste d'Athènes* ne fut pas bornée à cette ville, mais qu'elle venait de l'Orient et qu'elle sévit sur de vastes contrées. De la *peste d'Athènes*, de la *peste antonine*, on a fait une seule affection qui visita à diverses reprises les peuples de l'antiquité, et à laquelle on n'observe plus aujourd'hui de maladie exactement semblable.

Peste noire [*pestis nigra*, all. *der schwarze Tod*, it. *la mortalega grande*]. La plus formidable épidémie dont l'histoire ait conservé le souvenir, et qui régna dans le milieu du XIVe siècle. Elle vint d'Asie et ravagea l'Europe et l'Afrique. C'était la vraie peste à bubons et à charbons ; mais un épiphénomène particulier se montrait : les organes respiratoires étaient pris d'une inflammation putride ; une violente douleur se faisait sentir à la poitrine ; il survenait des hémoptysies et l'haleine répandait une odeur très-fétide. La mortalité fut excessive ; et, comme toujours dans les extrêmes malheurs, la morale et la raison perdirent leurs droits. D'une part, les hommes se livrèrent à toutes sortes d'excès ; d'autre part, des bandes de fanatiques, voulant apaiser la colère du ciel, se formèrent et parcoururent les villes et les campagnes, en se flagellant. V. FLAGELLANTS.

PESTILENTIEL, ELLE. adj. [*pestilentialis*, de *pestis*, peste ; all. *pestartig*, angl. *pestilential*, it. *pestilenziale*, esp. *pestilencial*]. — *Maladie pestilentielle.* Nom donné à la peste, et, par extension, aux maladies contagieuses de mauvais caractère.

PÉTALE. s. m. [*petalum*, de πέταλον, feuille ; all. *Blumenblatt*, angl. *petal*, it. et esp. *petalo*]. Nom donné à chacune des pièces qui composent une corolle polypétale, quand elles sont absolument distinctes les unes des autres et libres de toute adhérence à la base.

PÉTALODÉ, ÉE. adj. [*petalodeus*]. Se dit des fleurs qui doublent, par transformation, en pétales, des organes des verticilles autres que la corolle.

PÉTALOÏDE. adj. [*petalodes*, esp. *petaloide*]. Qui a de la ressemblance avec la corolle par rapport à la structure, au tissu ou à la couleur.

PÉTASITE. s. m. V. TUSSILAGE.

PÉTÉCHIAL, ALE. adj. [bas lat. *petechialis*, all. et angl. *petechial*, it. *petecchiale*]. Qui ressemble à des pétéchies, ou qui est accompagné de pétéchies. — *Fièvre pétéchiale*, le typhus.

PÉTÉCHIANOSE. s. f. V. PURPURA *hémorrhagique.*

PÉTÉCHIE. s. f. [bas lat. *petechia*, *peticula*, all. *Petechien*, angl. *petechia*, it. *petecchie*, esp. *petequia*]. Taches rouges ou pourprées, semblables à des morsures de puce, qui se manifestent souvent sur la peau durant le cours des maladies aiguës les plus graves. Elles sont dues à un petit épanchement sanguin. On a aussi appelé *pétéchies* le pourpre même. V. ce mot.

PÉTININE. s. f. V. BUTYRIAQUE.

PÉTIOLAIRE. adj. [*petiolaris*, all. *blattstielständig*, angl. *petiolar*, esp. *peciolar*]. Qui croît sur le pétiole, ou qui tient de la nature du pétiole.

PÉTIOLE. s. m. [*petiolus*, diminutif de *pes*, pied ; ποδύλλιον, all. *Blattstiel*, angl. *petiole*, it. *peziolo*, esp. *peciolo*]. Espèce de support situé à la base de la feuille, qui en soutient la partie plane, et qui est formé par des fibres séparées de la tige, mais non encore épanouies.

PÉTIOLÉ, ÉE. adj. [*petiolatus*, all. *gestielt*, angl. *petiolate*, it. *peziolato*, esp. *peciolado*]. Qui est muni d'un pétiole.

PÉTIOLÉEN, ENNE. adj. [*petioleanus*, esp. *pecioleano*]. Se dit des parties qui proviennent de la dégénérescence du pétiole.

PÉTIOLULE. s. m. [*petiolulus*, all. *Blattstielchen*, esp. *peciolulo*]. Pétiole particulier de chaque foliole dans une feuille composée.

PÉTIOLULÉ, ÉE. adj. [*petiolulatus*, esp. *peciolulado*]. Qui est muni d'un pétiolule.

PETIT-CHÊNE. V. CHAMÆPYTIS et GERMANDRÉE.

PETIT-HOUX. V. HOUX (*petit*).

PETIT-LAIT. s. m. [*serum lactis*, ὀῤῥός, all. *Molken*, angl. *whey*, esp. *suero*]. Partie séreuse du lait, qu'on obtient en faisant cailler du lait de vache au moyen de la présure (environ 2^gr,50 pour 2 kilogram. de lait) ou d'un peu de vinaigre, accélérant la coagulation en plaçant le vase sur les cendres chaudes, augmentant graduellement la chaleur dès que le lait commence à se cailler, de manière cependant que la liqueur ne bouille pas, et transvasant ensuite le sérum. A cet état, le petit-lait est trouble et blanchâtre : pour le clarifier, on bat des blancs d'œufs (3 pour 2 kilogram. de petit-lait) ; on y verse peu à peu le petit-lait, et on le fait bouillir. Dès que l'ébullition commence, on jette peu à peu dans la liqueur quelques grains de tartrate acidule de potasse (1^gr,20 sur 2 kilogram. de petit-lait) ; dès qu'elle devient claire, on la passe à travers un linge, ensuite à travers le papier joseph. Le petit-lait bien préparé est parfaitement limpide, jaune ver-

dâtre, d'une saveur douceâtre légèrement sucrée ; il est composé de beaucoup d'eau, de traces de matière caséeuse et de beurre, de sucre de lait, d'acides acétique et lactique, de quelques lactates, de phosphates de chaux et de potasse, et de chlorure de potassium. Le *petit-lait* passe facilement à la fermentation acide. A l'état frais, on l'administre comme adoucissant et laxatif. On le donne par verrées de deux heures en deux heures, et même plus souvent ; mais quelques estomacs le supportent difficilement.

Petit-lait artificiel. Sous ce nom, les formulaires désignent un liquide composé de : *poudre pour petit-lait*, 10 gram., dissous dans 1 litre d'eau, avec addition de vinaigre, 1 gram., et sirop de nerprun, 1 gram. La *poudre pour petit-lait* se compose d'un mélange de sel marin, 50 gram.; sucre de lait, 100 gram.; nitre et alun, aa 5 gram. (Bouchardat). On ne sait pourquoi cette formule est adoptée, car ce ne sont point là les sels, etc., qu'on retire du petit-lait.

Petit-lait d'Hoffmann. Liquide qu'on obtient en traitant par l'eau bouillante le lait évaporé jusqu'à consistance presque solide. On conservait autrefois cet extrait du lait, dans les pharmacies, pour faire extemporanément le *petit-lait d'Hoffmann*, médicament qui n'est plus usité, parce qu'il n'a jamais les mêmes qualités que le petit-lait ordinaire.

Petit-lait de Weiss. On le prépare en faisant infuser dans petit-lait bouillant, 500 gram. : caille-lait jaune, fleurs de sureau, d'hypericum et de tilleul, aa 1gr,20 ; séné mondé et sulfate de soude, aa 4 gram. On l'emploie pour diminuer ou supprimer la sécrétion du lait chez les femmes qui cessent d'allaiter ; et de là son nom de *remède antilaiteux*. Il agit comme purgatif.

PETITE CENTAURÉE. V. CENTAURÉE.

PETITE CHÉLIDOINE. V. RENONCULE.

PETITE CIGUË. V. CIGUË.

PETITE VÉROLE. V. VARIOLE.

PÉTIVÉRIE. s. f. [*petiveria*]. Genre de plantes phytolaccacées pétivériacées, dont une espèce à odeur d'ail (*Petiveria alliacea*, L.), dite *herbe aux poules de Guinée*, haute d'un mètre, est recherchée des bestiaux, mais donne à leur lait une légère odeur d'ail. Ses racines sont employées contre les insectes qui attaquent la laine.

PÉTRÉ, ÉE. adj. V. PÉTREUX.

PÉTREUX, EUSE. adj. [*petrosus*, angl. *petrous*, it. et esp. *petroso*). Qui tient de la pierre. — *Os pétreux*. V. ROCHER. — *Sinus pétreux*. Nom donné à quatre sinus veineux de la dure-mère : deux à droite et deux à gauche, distingués en *supérieur* et en *inférieur*, de chaque côté. Le *supérieur*, situé le long du bord supérieur du rocher, est formé par l'écartement des deux lames de la tente du cervelet. Il s'ouvre en arrière dans le sinus latéral correspondant, et communique en avant avec celui du côté opposé, ainsi qu'avec le sinus caverneux. L'*inférieur* est placé dans la gouttière que présentent les bords réunis du rocher et de l'occipital. — *Nerfs pétreux*. V. OTIQUE.

PÉTROLE. s. m. [*petroleum*, de *petra*, pierre, et *oleum*, huile ; πετρέλαιον, all. *Steinöl*, angl. *petrol*, it. *petrolio*, esp. *petroleo*]. Bitume liquide ainsi appelé parce qu'il découle des fentes des rochers. On en trouve des sources dans diverses parties de la France, en Italie, en Sicile, dans l'Inde. Celui de France se rencontre principalement à Gabian, près Béziers : de là le nom d'*huile de Gabian* qui lui a été donné. Plus le pétrole découle d'un lieu élevé, plus il est léger et blanc, tandis que celui qui se tire au pied d'une montagne est brun, rouge ou noir ; enfin, si l'on fouille plus bas, on rencontre souvent du jayet, ou de l'asphalte ou du pissasphalte, ou du charbon de terre et quelquefois du succin et même du soufre (V. HUILES *minérales* et NAPHTE.) Le *pétrole* est du naphte contenant de l'asphalte ; c'est un liquide onctueux, presque opaque, d'un brun noirâtre ou rougeâtre, d'une odeur bitumineuse forte et très-tenace, plus léger que l'eau. Sa pesanteur spécifique est de 0,854 à 0,878. Il devient incolore par la distillation et ressemble alors entièrement au naphte. Il a été employé comme vermifuge et antispasmodique.

PÉTROLÈNE. s. m. ($C^{20}H^{16}$). Carbure d'hydrogène qui se trouve combiné avec l'asphalte dans plusieurs sortes de résines fossiles. Jaune pâle, goût peu prononcé, odeur d'asphalte. Liquide, bout à 280° ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther.

PÉTRO-OCCIPITAL, ALE. adj. [it. *petro-occipitale*, esp. *petro-occipital*]. Qui appartient à l'apophyse pierreuse du temporal et à l'occipital : *suture pétro-occipitale*.

PÉTRO-SALPINGO-PHARYNGIEN. s. m. Faisceau charnu qui s'étend du sphénoïde, du rocher et de la trompe d'Eustache, à la partie supérieure du pharynx.

PÉTRO-SALPINGO-STAPHYLIN. V. PÉRISTAPHYLIN *interne*.

PÉTRO-SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. [*petro-sphenoidalis*, esp. *petrosfenoidal*]. Petite suture formée par les bords antérieur du rocher et postérieur du sphénoïde.

PÉTRO-STAPHYLIN. V. PÉRISTAPHYLIN *interne*.

PEUCÉDAN. s. m. [*Peucedanum officinale*, L., all. *Haarstrang*, angl. *hog's fennel*, it. et esp. *peucedano*]. Plante (pentandrie digynie L., ombellifères, J.) dont la racine contient un suc gommo-résineux et d'odeur vireuse, employé autrefois dans l'hystérie.

PEUCÉDANIN, s. m., **PEUCÉDANINE** ou **PEUCÉDANITE**. s. f. [esp. *peucedanino*]. Substance cristallisable en aiguilles soyeuses, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, de saveur amère, fusible en résine à 60° centigr., soluble dans les alcalis, d'où les acides la précipitent, qu'on a extraite de la racine du peucédan (Schlatter) au moyen de l'alcool bouillant. ($C^{32}H^{16}O^{8}$).

PEUCYLE. s. f., ou **TÉRÉBILÈNE**. s. m. [esp. *peucilo*]. V. TÉRÉBILÈNE.

PEUPLIER. s. m. [*Populus nigra*, L., αἴγειρος, all. *Pappel*, angl. *poplar*, it. *pioppo*, esp. *alamo*]. Arbre (diœcie octandrie, L., amentacées, J.) dont les bourgeons, qui sont oblongs, pointus, d'un vert jaunâtre, enduits d'une matière résineuse très-odorante, font la base de l'onguent populéum, et ont été recommandés aussi à l'intérieur dans les maladies chroniques des poumons, à la dose de 8 à 16 grammes en infusion dans 500 grammes d'eau ou de vin.

PEYER. — *Glandes et plaques de Peyer*. V. INTESTIN.

PHACITIS. s. f. [de φακὸς, lentille]. Inflammation supposée du cristallin, mais qui n'existe pas ; car cet organe est complétement dépourvu de vaisseaux.

PHACOHYDROPISIE. s. f. [de φακὸς, lentille, et *hydropisie*]. Hydropisie de la capsule du cristallin.

PHACOHYMÉNITIS. s. f. [de φακὸς, lentille, et ὑμήν, membrane]. Inflammation de la capsule du cristallin. Si tant est qu'on l'ait observée, ce ne peut être que sur la moitié postérieure de la capsule, qui seule est vasculaire, et seulement pendant la vie intra-utérine.

PHACOÏDE. adj. [*phacoides*, de φακὸς, lentille, et εἶδος, ressemblance; all. *linsenartig*, it. *facoide*]. — *Corps phacoïde*. Nom donné quelquefois au cristallin à cause de sa forme lenticulaire.

PHACOMALACIE. s. f. [de φακὸς, lentille, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement du cristallin.

PHACOPYOSIS. s. f. [de φακὸς, lentille, et πῦον, pus]. Suppuration supposée du cristallin. Elle n'existe pas. V. Lentite.

PHACOSCLÉROSE. s. f. [de φακὸς, lentille, et σκληρὸς, dur]. Endurcissement du cristallin.

PHÆORRHÉTINE. s. f. ($C^{16}H^8O^7$). Poudre résineuse extraite, avec l'oporrhétine et l'érythrorrhétine, de la rhubarbe. Difficilement soluble dans l'eau et dans l'éther ; facilement dans l'acide acétique, les alcalis, l'alcool. Elle est précipitée des alcalis par les sels minéraux avec une couleur jaune. Ses combinaisons avec les alcalis sont d'un rouge brun foncé.

PHÆOSINE. s. f. [de φαιὸς, brun]. Matière noire à cassure résinoïde, aussi appelée *acide phaïosique*, retirée des graines de laurier par action du carbonate de soude (Grosourdy).

PHAGÉDÉNIQUE. adj. [*phagedænicus*, de φαγέδαινα, faim dévorante ; all. *fressend*, angl. *phagedenic*, it. *fagedenico*, esp. *fajedenico*]. Se dit des ulcères qui rongent les parties voisines, et des substances qu'on emploie pour consumer les chairs fongueuses. Se dit en particulier des ulcères qui ont pour point de départ un chancre (d'où le nom de *chancres phagédéniques*), ou un bubon ouvert naturellement ou artificiellement, s'étendent surtout en largeur et quelquefois en profondeur, et résistent souvent pendant plusieurs mois et même plusieurs années à la cicatrisation. Les cautérisations de leur surface avec la teinture d'iode ou avec le fer rouge sont les meilleurs moyens spéciaux à employer. V. Chancre *phagédénique*.

PHAGÉDÉNISME. s. m. Qualité ou état de ce qui est phagédénique. Le phagédénisme consiste dans l'extension indéfinie du chancre à la surface du corps, soit dans tous les sens à la fois, soit le plus souvent dans un sens, alors qu'il se cicatrise dans le sens opposé. Si l'on divise l'évolution du chancre en trois périodes, le phagédénisme est la chronicité du chancre à sa première période, c'est-à-dire à la période où l'action ulcérative l'emporte sur l'action réparatrice. Le phagédénisme ne se produit guère que chez les individus dont la constitution est affaiblie par une cause quelconque, chloro-anémie, alcoolisme, certaines diathèses, cancéreuse, tuberculeuse, scrofuleuse, etc. Aussi est-ce en modifiant la constitution par un traitement général qu'on met un terme au phagédénisme. On a cru que le phagédénisme était une sorte d'immunité contre la vérole constitutionnelle ; c'est là une grave erreur. Ricord a fait voir qu'il y a des chancres infectants à forme phagédénique. Le phagédénisme n'est qu'un accident, une complication du chancre, et peut sévir sur l'une ou l'autre espèce d'ulcère. Mais il est certain qu'il affecte le plus souvent le chancre mou, à tel point que l'on peut le considérer dans la forme indurée comme une véritable exception. On semble posséder aujourd'hui un spécifique, en quelque sorte, contre les terribles accidents que détermine le phagédénisme dans les plaies : de simples pansements avec la solution de *tartrate ferrico-potassique* et l'administration du fer à l'intérieur sont venus à bout de la plupart des accidents de ce genre.

PHAÏORÉTINE. V. Phæorrhétine.

PHAÏOSINE. V. Phæosine.

PHAJENSULFIDE. s. m. ($C^8H^5Az^6S^4$). Produit de décomposition de l'acide bisulfocyanique à 160°.

PHALACROSE. s. f. [*phalacrosis*, φαλάκρωσις, de φαλακρὸς, chauve ; all. *Kahlheit*, angl. *baldness*, it. *falacrosi*, esp. *falacrosis*]. Chute des cheveux, calvitie.

PHALANGE. s. f. [*phalanx*, angl. *phalanx*, it. et esp. *falange*]. Petits os longs qui concourent à former les doigts et les orteils. On en compte quatorze à chaque main et autant à chaque pied, en tout cinquante-six. Chaque doigt en a trois, sauf le pouce, qui n'en possède que deux. Placées verticalement à chaque doigt, au-dessus les unes des autres, elles sont distinguées en *premières* (*phalanges* proprement dites, *phalanges métacarpiennes*, ou *phalanges métatarsiennes*), *secondes* (*phalangines*), et *troisièmes* (*phalanges unguéales*, *phalangettes*).

PHALANGETTE. s. f. [it. *falangetta*, esp. *falangita*]. Nom donné aux dernières phalanges des doigts et des orteils, celles qui portent les ongles.

PHALANGINE. s. f. [it. et esp. *falangina*]. Nom donné aux secondes phalanges des doigts et des orteils qui en ont trois.

PHALANGOSE. s. f. [*phalangosis*, φαλάγγωσις, de φάλαγξ, phalange ; it. *falangosi*, esp. *falangosis*]. Maladie des paupières, consistant en une double ou triple rangée de cils, dont les postérieurs, dirigés vers la conjonctive, irritent l'œil et déterminent le larmoiement. La *phalangose* est une espèce de trichiasis ; mais elle en diffère, selon Paul d'Égine, en ce que, dans le trichiasis, l'irritation est causée par des cils accidentels et surnuméraires ; au lieu que, dans la phalangose, il y a simplement déviation des cils naturels. — Relâchement de la paupière supérieure par suite de la paralysie du muscle élévateur de cette partie.

PHALENSULFIDE. s. m. Produit de décomposition du sulfocyanhydrate d'ammoniaque de 205° à 270°. ($C^{12}H^{12}Az^{12}S^2$.)

PHALLITE. s. f. [de φαλλὸς, le pénis, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie ; it. *fallitide*, esp. *falitis*]. Inflammation du pénis.

PHALLODYNIE. s. f. [de φαλλὸς, le pénis, et ὀδύνη, douleur ; esp. *falodinia*]. Douleur au pénis.

PHALLORRHAGIE. s. f. [*phallorrhagia*, de φαλλὸς, le pénis, et ῥήγνυμι, je sors avec force ; it. et esp. *falloragia*]. Synonyme inusité de *blennorrhagie*. — Mot quelquefois employé pour désigner l'hémorrhagie qui a lieu à la surface du gland.

PHALLORRHÉE. s. f. La blennorrhée uréthrale.

PHANÉRANTHE. adj. [*phaneranthus*, de φανερὸς, apparent, et ἄνθος, fleur ; esp. *faneranto*]. Se dit des plantes dont les fleurs sont évidentes.

PHANÈRE. s. m. [de φανερὸς, apparent ; it. *fanero*]. Production apparente et persistante à la surface de la peau, comme les poils, les crins, les cornes, etc. Ce mot est l'opposé de *crypte*.

PHANÉRIFÈRE et **PHANÉRIPARE** (Laurent). Mots mal faits. V. Phanérophore.

PHANÉROBIOTIQUE. adj. [de φανερὸς, manifeste, et βίος, vie]. Qui concerne les phénomènes évidents de la vie.

PHANÉROGAME. adj. [*phanerogamus*, de φανερὸς, apparent, et γάμος, noces ; all. *phanerogamisch*, angl. *phanerogamous*, it. *fanerogamo*, esp. *fanerogamo*]. Se dit des plantes dont les organes sexuels sont bien manifestes.

PHANÉROGAMIE. s. f. [*phanerogamia*]. Grande division du règne végétal, comprenant toutes les plantes à organes sexuels apparents, pourvus d'anthères, de pistil et souvent d'enveloppes florales.

PHANÉRONEURE. adj. [*phaneroneurus*, de φανερὸς, apparent, et νεῦρον, nerf; esp. *faneroneura*]. Se dit des animaux qui ont des nerfs bien distincts.

PHANÉROPHORE. adj. [de φανερὸς, apparent, et φορὸς, qui porte]. Qui porte des phanères. Se dit des bulbes pileux et dentaires. — *Tissu phanérophore.* Tissu composé d'une substance amorphe finement granuleuse, parsemée d'un très-grand nombre de petits noyaux ovoïdes régulièrement espacés, qui forme la partie fondamentale des bulbes pileux, plumeux et dentaires. Les vaisseaux et les nerfs ne s'y développent que lorsqu'ils acquièrent un assez grand volume. Dans celui des dents, il se produit chez l'adulte des concrétions calcaires, arrondies, mamelonnées. Ce tissu devient le point de départ de tumeurs, observées surtout à la mâchoire inférieure, prises ordinairement pour des tumeurs fibreuses. On en distingue deux variétés principales, selon qu'elles ne renferment pas ou presque pas de concrétions, ou qu'elles en contiennent assez pour prendre une teinte jaunâtre opaque et un état finement grenu. Elles distendent et amincissent les maxillaires avant de faire saillie hors des loges alvéolaires. C'est surtout chez les jeunes sujets qu'on les observe.

PHANTASME. s. m. [*phantasma*, de φάντασμα, fantôme, ou fausse apparence; angl. *phantasm*, it. et esp. *fantasma*]. Dans quelques ouvrages on trouve désignées sous le nom de *phantasmes chroniques*, les croyances imaginaires et sans fondement (bien distinctes des hallucinations) qui poursuivent les malades atteints de névroses et les hypochondriaques. Les *phantasmes aigus* sont les phénomènes intellectuels analogues qui se montrent momentanément chez quelques individus au moment des règles, pendant des troubles passagers de la digestion ou des fonctions des voies génito-urinaires, etc.

PHARMACEUTIQUE. adj. [*pharmaceuticus*, all. *pharmaceutisch*, angl. *pharmaceutic*, it. et esp. *farmaceutico*]. Qui a rapport à la pharmacie : *préparations pharmaceutiques*.

PHARMACIE. s. f. [*ars pharmaceutica*, φαρμακευτικὴ, de φάρμακον, médicament ; all. *Pharmacie*, angl. *pharmacy*, it. et esp. *farmacia*]. Art de reconnaître, de recueillir, de conserver les drogues simples, et de préparer les médicaments composés. La pharmacie comprend, par conséquent, outre la connaissance de l'histoire naturelle pharmaceutique, la *collection* des substances médicamenteuses, la *préparation* des médicaments, et leur *conservation* ou *reposition*. On entend : 1° par *collection*, l'approvisionnement que doit en faire le pharmacien, leur choix, leur émondation, leur dessiccation; 2° par *préparation*, les modifications que l'on fait éprouver aux drogues simples, leurs mélanges, leurs combinaisons, pour arriver à l'état de *médicaments*; 3° enfin, par *reposition*, toutes les précautions nécessaires pour préserver les médicaments des altérations ou détériorations qu'ils sont susceptibles d'éprouver. On distinguait autrefois la *pharmacie galénique* et la *pharmacie chimique*. La première, ainsi appelée parce qu'elle avait été suivie par Galien, avait pour objet les opérations que l'on faisait avec les médicaments sans les analyser. La *pharmacie chimique* s'occupait de la préparation des médicaments, fondée sur l'action chimique de leurs principes. Cette distinction est évidemment inadmissible : la pharmacie est inséparable de la chimie. — *Pharmacie*. L'officine ou le lieu où les médicaments sont préparés ou débités, ou bien la profession même du pharmacien ; c'est dans ce dernier sens que l'on dit l'*exercice de la pharmacie*, la *police de la pharmacie*. Nul ne peut se faire recevoir pharmacien sans avoir exercé son art pendant huit années au moins dans des pharmacies légalement établies, ou bien sans avoir suivi pendant trois ans les cours d'une école de pharmacie et avoir résidé pendant trois autres années dans ces pharmacies. L'examen et la réception des pharmaciens se font, ou dans les écoles de pharmacie, ou par les jurys médicaux. L'aspirant doit être âgé d'au moins vingt-cinq ans. Il reçoit un diplôme qu'il doit présenter, à Paris, au préfet de police, et, dans les autres villes, au préfet du département, devant lequel il prête serment d'*exercer son art avec probité et fidélité*. Les pharmaciens reçus dans une école peuvent s'établir dans toute la France ; ceux qui sont reçus par un jury ne peuvent s'établir que dans le département où ils ont été reçus. (Lois des 21 germinal et 25 thermidor an XI.) — Aucun élève ne peut quitter un pharmacien sans l'avoir averti huit jours d'avance, et il est tenu de lui demander acte de cet avertissement. Aucun élève sorti de chez un pharmacien ne peut entrer dans une autre officine avant qu'il y ait une année révolue depuis sa sortie, si l'officine n'est pas éloignée d'au moins 975 mètres de la première. — Au décès d'un pharmacien, sa veuve peut continuer à tenir son officine ouverte *pendant un an*, à la condition de faire agréer par l'école de pharmacie, par le jury ou par les pharmaciens agrégés au jury, l'élève chargé de la préparation des médicaments ; un pharmacien est, en outre, chargé de diriger et de surveiller les préparations de l'officine. Les mêmes formalités doivent être remplies lorsqu'un pharmacien est obligé de s'absenter de son officine pour un long voyage, ou qu'une maladie grave l'empêche de s'en occuper. (Arrêt de la cour de Nîmes, 10 septembre 1829.) — Les officines doivent être visitées au moins une fois l'an par les professeurs des écoles ou par les membres des jurys, et les pharmaciens payent 6 francs pour droit de visite. — Les pharmaciens sont réputés commerçants, et soumis, par conséquent, à toutes les règles du Code de commerce.

PHARMACIEN. s. m. [*pharmacopœus*, all. *Apotheker*, angl. *apothecary*, it. *speziale*, *farmacista*]. Qui exerce la pharmacie, qui vend des médicaments. Synonyme d'*apothicaire*. V. PHARMACIE.

PHARMACOCHYMIE. s. f. [it. *farmacochimia*, esp. *farmacoquimica*]. Synonyme de *pharmacie chimique*.

PHARMACODYNAMIQUE. s. f. [de φάρμακον, médicament, et δύναμις, force; angl. *pharmacodynamics*]. Branche de la matière médicale qui traite des effets ou du pouvoir des médicaments.

PHARMACOLOGIE. s. f. [*pharmacologia*, de φάρμακον, médicament, et λόγος, discours; all. *Pharmakologie*, angl. *pharmacology*, it. et esp. *farmacologia*]. Partie de la matière médicale qui a pour objet de faire connaître les médicaments en tout ce qui peut éclairer l'emploi de ces moyens thérapeutiques.

PHARMACOPÉE. s. f. [*pharmacopœa*, de φάρμακον, médicament, et ποιεῖν, faire ; all. *Pharmacopoe*, angl. *pharmacopœia*, *dispensatory*, it. et esp. *farmacopea*]. L'art de préparer les médicaments, ou bien

la connaissance des formules et des procédés relatifs à cette préparation. Ce mot est synonyme de *Codex pharmaceutique*. V. CODEX.

PHARMACOPOÈSE. s. f. [de φάρμακον, médicament, et ποιεῖν, faire]. Préparation des médicaments.

PHARMACOPOLE. s. m. [*pharmacopola*, φαρμακοπώλης, de φάρμακον, médicament, et πωλεῖν, vendre; angl. *pharmacopolist*, *druggist*, it. et esp. *farmacopola*]. Vendeur de drogues, charlatan.

PHARMACOPOSIE. s. f. [*pharmacoposia*, φαρμακοποσία, de φάρμακον, médicament, et πόσις, boisson; esp. *farmacoposia*]. Action de boire un médicament liquide quelconque, et particulièrement un médicament purgatif.

PHARYNGIEN, IENNE. adj. [*pharyngeus*, angl. *pharyngeal*, it. *faringiano*, esp. *faringeo*]. Qui a rapport au pharynx. — *Artères pharyngiennes*. Elles sont au nombre de deux. L'une, *supérieure* (ptérygo-palatine), naît de la maxillaire interne parvenue au sommet de la fosse zygomatique; l'autre, *inférieure*, naît profondément de la carotide externe, au niveau de la faciale. — *Nerf pharyngien*. Premier rameau nerveux que fournit le pneumogastrique; il descend derrière l'artère carotide interne, et se partage, au niveau du constricteur moyen, en un grand nombre de filets qui s'anastomosent avec des filets du glosso-pharyngien et du laryngé supérieur, et forment ainsi le *plexus pharyngien*.

PHARYNGITE. s. f. [*pharyngitis*, all. *Schlundentzündung*, angl. *pharyngitis*, it. *faringite*, esp. *faringitis*]. Inflammation du pharynx (V. ANGINE *pharyngée* ou *gutturale*). — *Pharyngite apostématique* (*pharyngitis apostematica*). Inflammation du pharynx qui se termine par la formation d'un abcès dans la paroi postérieure du pharynx. Ces abcès sont quelquefois difficiles à reconnaître. Ils doivent être ouverts par l'instrument tranchant.

PHARYNGOCÈLE. s. f. [*pharyngocele*, de φάρυγξ, le pharynx, et κήλη, tumeur, hernie; angl. *pharyngocele*, it. *faringocele*]. Sorte de tumeur résultant du prolapsus ou d'une dilatation anormale du pharynx.

PHARYNGO-GLOSSIEN. V. GLOSSO-PHARYNGIEN.

PHARYNGOGRAPHIE. s. f. [*pharyngographia*, de φάρυγξ, pharynx, et γράφειν, décrire; it. et esp. *faringografia*]. Description anatomique du pharynx.

PHARYNGOLOGIE s. f. [*pharyngologia*, de φάρυγξ, le pharynx, et λόγος, discours; it. et esp. *faringologia*]. Partie de l'anatomie qui traite du pharynx.

PHARYNGOSCOPE. s. m. [de *pharynx*, et σκοπεῖν, examiner]. Modification du laryngoscope qui permet l'éclairage du fond de la bouche. En concentrant la lumière sur le pharynx, les amygdales, le voile du palais, etc., il permet au médecin et au malade lui-même de voir dans quel état se trouvent ces organes et de leur appliquer, directement s'il y a lieu, un traitement opportun. D'un autre côté, le pharyngoscope éclaire le miroir laryngien placé au devant du voile du palais, et l'image du laryngoscope est aperçue directement par le médecin sur son malade et par celui-ci dans le laryngoscope (Moura-Bourouillou).

PHARYNGO-STAPHYLIN. adj. et s. m. [*pharyngostaphylinus*, esp. *faringoestafilino*]. Muscle qui, du bord postérieur de la voûte palatine, s'étend au pilier postérieur du voile du palais et à la partie postérieure supérieure du cartilage thyréoïde.

PHARYNGOTOME. s. m. [*pharyngotomus*, de φάρυγξ, le pharynx, et τομή, section; all. *Pharyngotom*, angl. *pharyngotome*, it. et esp. *faringotomo*]. Instrument inventé par J.-L. Petit, et consistant en une lame étroite, cachée dans une longue gaîne d'argent légèrement courbée, d'où on la fait sortir à volonté au moyen d'un ressort. On se sert du *pharyngotome* pour ouvrir les abcès situés dans le fond de la gorge et pour scarifier les amygdales.

PHARYNGOTOMIE. s. f. [*pharyngotomia*, même étymologie que le précédent; all. *Schlundschnitt*, it. et esp. *faringotomia*]. Section du pharynx. Incision qu'on fait au pharynx pour en extraire un corps étranger, ou pour ouvrir les abcès qui s'y sont formés. L'incision du pharynx doit être pratiquée avec les mêmes précautions que l'œsophagotomie. V. ce mot.

PHARYNX. s. m. [*pharynx*, *fauces*, φάρυγξ, arrière-bouche, gosier, all. *Schlund*, *Pharynx*, angl. *pharynx*, it. et esp. *faringe*]. Canal musculo-membraneux, irrégulièrement infundibuliforme, situé au devant de la colonne vertébrale, séparé de la bouche par le voile du palais, et se continuant inférieurement avec l'œsophage. Le pharynx, dont la paroi supérieure est formée par la base du crâne, présente en devant, et de haut en bas, les ouvertures postérieures des cavités nasales, la face postérieure du voile du palais, l'ouverture gutturale de la bouche, la base de la langue, l'épiglotte, l'entrée du larynx et la face postérieure de cet organe. On voit supérieurement de chaque côté l'orifice de la trompe d'Eustache. Le pharynx donne passage à l'air pendant la respiration, et aux aliments lors de la déglutition. Il est tapissé par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du nez, de la bouche, du larynx et de l'œsophage. Les faisceaux musculaires qui concourent à former ses parois naissent, à droite et à gauche, de différents points de la région gutturale, de l'os hyoïde, de la base de la langue, des cartilages cricoïde, thyréoïde, etc., se dirigent obliquement sur les côtés, s'épanouissent dans leur trajet, se contournent en arrière, se croisent sur la ligne médiane, et forment des prolongements qui, en haut, se portent à la surface basilaire, et se perdent, en bas, dans le tissu de l'œsophage. Fig. 340. *a*, voûte des fosses nasales formée par la lame criblée de l'ethmoïde; *b*, place occupée par le canal rachidien derrière le corps des vertèbres; *c*, le voile du palais en continuité d'une part avec la voûte palatine et d'autre part avec la luette; il sépare la cavité buccale de la partie supérieure ou nasale du pharynx (V. NASAL); *d*, section de la mâchoire inférieure sur la ligne médiane, pour montrer les apophyses *géni* et l'insertion du muscle génio-glosse; *e*, section de l'os hyoïde; *f*, coupe du larynx, montrant l'orifice de son ventricule droit entre les cordes vocales supérieures et inférieures; *g*, le nez; *h*, lèvre supérieure; *i*, coupe du cartilage thyréoïde sur la ligne médiane; *j*, sinus sphénoïdal; *k*, lèvre inférieure; *l*, muscle génio-glosse formant la masse principale de la langue; *m*, *n*, *o*, cornets supérieur, moyen, et inférieur de la fosse nasale droite; *p*, artère vertébrale à son entrée dans le crâne; *q*, sinus frontaux du côté droit; *r*, muqueuse de la voûte du pharynx; *s*, portion moyenne de la cavité du pharynx ou *arrière-bouche :* celle-ci est représentée par l'espace compris entre les lignes *st*; *t*, amygdale droite dans son excavation entre les piliers antérieur (*u*) et postérieur (*v*) de ce côté du voile du palais; ils limitent avec les organes correspondants du côté opposé l'*isthme du gosier* que la luette divise en deux moitiés et qui fait communiquer la cavité de la

bouche avec la portion du pharynx dite arrière-bouche ; *x*, série des corps des vertèbres cervicales et de leurs disques correspondant au pharynx dont les sépare une couche de tissu lamineux avec les plexus veineux et nerveux rétro-pharyngiens ; *y*, l'épiglotte redressée contre la base de la langue, un peu inclinée sur l'orifice supérieur du larynx qu'elle couvre lorsqu'elle se renverse en arrière pendant la déglutition ; *z*, orifice du pavillon de la trompe d'Eustache. La voûte ou partie supérieure, dite aussi partie *basilaire* du pharynx (*r*), représente une espèce de cavité cubique, qui est rétrécie par une membrane muqueuse d'un aspect entièrement différent de celui de la muqueuse du reste du pharynx (Lorain). Elle diffère : 1° par la couleur, parce que cette muqueuse est plus foncée, plus rouge, étant plus riche en vaisseaux ; 2° par la surface, qui, au lieu d'être unie, est anfractueuse et —

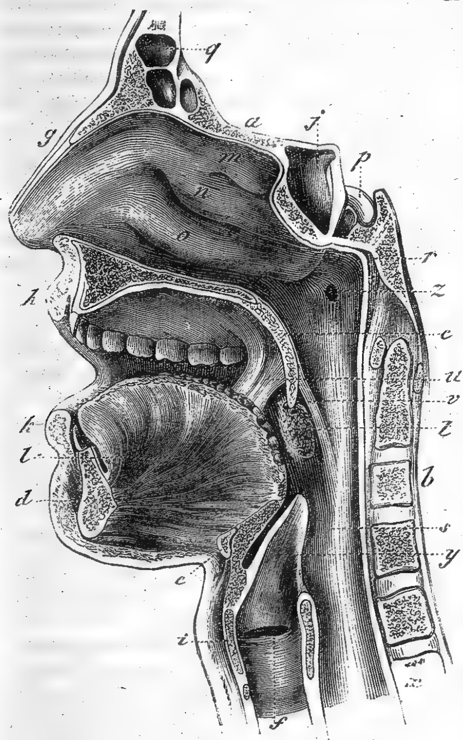


Fig. 310.

forme des espèces de circonvolutions régulières. Cette disposition existe dans toute l'étendue de cette surface, comprise entre la ligne d'insertion du pharynx vertical (paroi postérieure) et la partie postérieure du vomer, et latéralement entre les sillons profonds des trompes d'Eustache, ayant 2 centimètres de long sur 1 centimètre et demi de large environ. Si l'on verse dessus un filet d'eau, on voit un aspect tomenteux, plissé, dû à ce que cette muqueuse est disposée en sillons, qui lui donnent son apparence boursouflée ; les sillons sont profonds et se dirigent d'avant en arrière, dans toute la longueur de cet espace, au nombre de quatre de chaque côté. Un sillon médian plus profond (3 à 4 millimètres de profondeur) sépare ces plis en nombre égal et symétrique de chaque côté ; son extrémité postérieure se termine en un *infundibulum* ou *foramen cœcum*. En tendant cette muqueuse par la traction du pharynx, les sillons deviennent beaucoup plus apparents ; la muqueuse adhère au périoste, et, quand on arrive à cette espèce de *foramen cœcum* (analogue à celui de la base de la langue), on voit qu'elle s'enfonce profondément au milieu du tissu fibreux blanc, et que l'on ne peut pas la séparer du périoste, à l'aide duquel elle adhère à l'os. Quant aux bases des apophyses ptérygoïdes et à leur aile interne, la muqueuse est disposée comme dans les fosses nasales. En outre : 1° dans toute la portion à peu près horizontale qui correspond à l'apophyse basilaire jusqu'à une ligne horizontale tirée au point où cette muqueuse devient verticale, et 2° sur les côtés jusqu'au niveau des orifices de la trompe d'Eustache, la muqueuse offre un aspect rosé et une surface lisse propre à toutes les muqueuses pourvues d'épithélium cylindrique ; ici encore elle présente une teinte rosée ou gris rougeâtre plus foncée que partout ailleurs et se rapprochant de celle qui est offerte par la muqueuse pituitaire. C'est à partir de ces limites que la muqueuse prend l'aspect qu'elle conserve dans toute l'étendue du pharynx (Lorain). Robin a montré, de plus, que c'est à partir aussi de ces mêmes limites que la muqueuse offre un épithélium pavimenteux et qu'elle a des *papilles*. Celles-ci sont cylindriques ou coniques ; beaucoup d'entre elles sont subdivisées en deux, à cinq ou six lobes généralement coniques, et qui font de la papille un organe plus volumineux à son sommet qu'à sa base, lequel représente ainsi un pédicule cylindrique plus ou moins allongé. Toutes ces papilles, tant celles qui sont simples que celles qui sont subdivisées au sommet, sont parcourues par une anse vasculaire unique, rarement double. Les subdivisions dont nous avons parlé ont pour résultat, dans ces organes, des conformations variées, singulières et très-remarquables ; elles sont notables également par leur volume ou mieux par leur longueur. Le corps cylindrique ou ramifié qu'elles représentent n'a, en général, que 5 à 8 centièmes de millimètre d'épaisseur ; la longueur atteint communément de 1 à 2 dixièmes de millimètre, surtout dans les papilles qui sont ramifiées. Ces papilles offrent encore ce fait peu commun dans les muqueuses à épithélium pavimenteux, c'est que l'épithélium de la région ne comble pas entièrement les intervalles placés entre elles. Il en résulte que la muqueuse de l'apophyse basilaire se distingue, d'une manière très-frappante, de la muqueuse pharyngienne ; cette différence se manifeste, au point même où commence l'épithélium pavimenteux, par un aspect finement grenu, apercevable à l'œil nu, ou mieux à la loupe, qui tranche avec l'aspect lisse de la surface des plis de la muqueuse basilaire. Cet aspect finement granuleux, qui apparaît en quelque sorte brusquement sur les limites indiquées plus haut, est dû à la présence des papilles qui viennent d'être décrites. La muqueuse pourvue de papilles recouvre de petites glandes salivaires ; leur quantité est susceptible de varier d'un sujet à l'autre, ainsi que leur volume. Toute la muqueuse basilaire et du voisinage des trompes est pourvue d'un épithélium cylindrique, semblable à celui de la muqueuse des fosses nasales. Cette muqueuse, molle, facile à déchirer, offre une épaisseur qui, chez les sujets âgés, ne dépasse pas 1 à 2 millimètres, mais qui peut en atteindre 4 à 5 chez l'adulte ; chez les jeunes sujets aussi elle est

molle, facile à déchirer. Comme toutes les muqueuses à épithélium cylindrique (la muqueuse duodénale exceptée), cette muqueuse-ci renferme des glandes qui sont comprises dans l'épaisseur même de sa trame, et qui concourent à lui donner cette épaisseur : ces glandes sont nombreuses, assez rapprochées les unes des autres ; elles appartiennent aux glandes en grappe simple ; elles ont la conformation et la structure des glandes de la muqueuse des fosses nasales. Toutefois il est à noter que ces culs-de-sac constituant ces glandes sont plus rapprochés les uns des autres que dans la muqueuse pituitaire proprement dite. Il importe de noter qu'au-dessus de cette muqueuse plissée on trouve déjà un certain nombre de glandes salivaires. Celles-ci sont quelquefois fort peu nombreuses : mais, dans le voisinage de l'endroit où la muqueuse va présenter les caractères de muqueuse à épithélium pavimenteux, on rencontre chez certains sujets ces glandes-là en assez grande proportion : il est facile, par leur structure, de les distinguer des glandes pituitaires, lesquelles, à proprement parler, ne se distinguent pas à l'œil nu, tandis que les salivaires se voient facilement ; elles sont presque constamment aussi accompagnées de vésicules adipeuses qui manquent dans les pituitaires. La muqueuse à épithélium cylindrique adhère intimement au périoste dans une étendue de 1 centimètre carré environ, qui répond immédiatement à la terminaison de la cloison des fosses nasales. Dans cette partie-là, et même dans le voisinage, les glandes salivaires sous-muqueuses manquent, et les glandes intra-muqueuses sont elles-mêmes très-rares. Le périoste, à ce niveau, est remarquable par son épaisseur.

PHASE. s. f. V. PÉRIODE.

PHASÉOMANNITE. s. f. L'inosite.

PHÉLENSULFIDE. s. m. ($C^{14}H^{14}Az^{14}S^2$). Corps blanc, cristallin, produit par décomposition, à 300°, du sulfocyanhydrate d'ammoniaque.

PHELLANDRE AQUATIQUE. s. m. V. CIGUË.

PHÈNE. s. m. La benzine. — *Oxyde de phène* (Laurent). L'acide phénique.

PHÉNICINE. s. f. (*acide phœnicisulfurique*, Berzelius ; *sulfophénicique* et *sulfopurpurique*, Dumas). Poudre rouge obtenue en dissolvant l'indigo dans l'acide sulfurique fumant, et ajoutant de l'eau aussitôt après la dissolution (Walter Crum). ($C^{32}H^{10}Az^2O^3.2SO^3$.)

PHÉNIGME. s. m. [*phœnigmus*, de φοινιγμός, action de teindre en rouge]. Rubéfaction à l'aide des sinapismes, des orties, etc.

PHÉNIQUE. adj. Qui concerne le phénol. — *Acide phénique.* (*Phénol* ou *spyrol normal*, *alcool phénique*, *acide carbonique*, *hydrate d'oxyde de phényle*, *salicone*.) Produit de la distillation de la houille, et de décomposition, par la chaleur, de l'acide spyroïlique de la salicine ($C^{12}H^6O^2$). L'acide phénique est incolore, il cristallise en longues aiguilles ; il peut se sublimer. Il a l'odeur de la créosote ; il attaque la peau et les membranes muqueuses sans produire d'inflammation ; il coagule l'albumine avec une extrême rapidité. Plus dense que l'eau, il brûle avec une flamme rougeâtre, et bout entre 187° et 188° ; il ne rougit pas le papier de tournesol, il tache le papier comme ferait un corps gras. Une température de 34° suffit pour le liquéfier, ce qui permet de le transvaser facilement ; il se dissout dans l'eau, l'alcool, l'éther, la glycérine, les huiles grasses ou volatiles, etc. ; il paraît même qu'avec les corps gras, c'est une véritable combinaison qui s'opère, car l'acide phénique perd alors la faculté rubéfiante qu'il possède. L'acide phénique se combine facilement avec les oxydes métalliques de la première section, mais ces combinaisons sont fort peu stables et ont toujours une réaction alcaline. L'acide carbonique suffit pour les détruire. L'acide azotique le transforme en acide picrique. A 15°, l'eau peut en dissoudre cinq parties pour 100, et cette solubilité peut être augmentée, en ajoutant à l'eau 5 ou 10 pour 100 d'alcool. Cette solution est l'*eau phénique saturée* (Lemaire), qui est utilisée comme désinfectant et pour conserver soit les pièces anatomiques, soit les objets d'histoire naturelle. C'est un violent poison pour les végétaux et les animaux inférieurs. Elle arrête et prévient les fermentations, et, par suite, la putréfaction qui en est la conséquence. Quant aux mammifères, son action est variable suivant que l'acide phénique leur est administré en solution ou en nature. En solution, il semble les foudroyer, mais ce n'est qu'une espèce d'anesthésie qu'il détermine ; bientôt les phénomènes cessent, et les animaux soumis à son influence reprennent leurs habitudes premières. Il n'a été employé et expérimenté qu'en solution.

PHÉNOL. s. m. Groupe de composés organiques différents des acides, des aldéhydes et des alcools, pouvant se combiner aux uns et aux autres ainsi qu'aux bases. Les uns sont à 2 équivalents d'oxygène, comme le phénol ordinaire, les autres à 4 équivalents et d'autres à 6 équivalents. Le phénol ordinaire existe dans le castoréum et, dit-on, dans l'urine. C'est le meilleur désinfectant connu ; il est le principe désinfectant du charbon de houille. V. PHÉNIQUE.

PHÉNOMÈNE. s. m. [*phænomenum*, de φαίνομαι, je parais ; all. *Phänomen*, angl. *phenomenon*, it. et esp. *fenomeno*]. Tout ce qui tombe sous les sens, tout ce qui peut affecter notre sensibilité d'une manière quelconque, soit au physique, soit au moral. — En médecine, tout changement, appréciable par nos sens, qui survient dans un organe ou une fonction : on dit les *phénomènes de la circulation*, les *phénomènes de la respiration*. Le *phénomène* est à la physiologie ou biologie dynamique ce que le *caractère* est à l'anatomie ou autre partie de la biologie statique. En pathologie, ce mot est souvent synonyme de *symptômes*.

PHÉNOMÉNISATION. s. f. — *Phénoménisation pathologique*. Manifestation sous des formes morbides d'un phénomène normal.

PHÉNYLGLYCÉRINE. s. f. V. PHLOROGLUCINE.

PHILADELPHÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones voisine des saxifragées, polypétales, périgynes, ovaire adhérent au calice, étamines 4 à 10 ou en nombre multiple, attachées autour du sommet de l'ovaire. Le *seringat* (*Philadelphus coronarius*, L.) appartient à cette famille.

PHILIATRE. s. m. [*philiater*, de φιλός, ami, et ἰατρική, médecine ; esp. *filiatre*]. Qui se livre à l'étude de la médecine, qui cultive la médecine.

PHILLYRINE. s. f. Principe retiré des écorces de *Phillyrea media* et *latifolia*. Blanc, brillant, cristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool chaud, peu dans l'éther, non dans l'alcool. Saveur amère.

PHILOBIOSIE. s. f. [de φιλός, ami, et βίος, vie ; esp. *filobiosia*]. Amour de la vie.

PHILOCOME. s. m. et adj. Pommade contenant environ 4 pour 100 d'extrait de quinquina, prônée contre la calvitie, mais inerte.

PHILONIUM. s. m. [φιλώνειον, ainsi appelé du médecin Philon ; esp. *filonio*]. Électuaire opiacé, et par

conséquent anodin, dont les anciens faisaient fréquemment usage.

PHILOPATRIDALGIE. s. f. [de φιλὸς, ami, πατρὶς, patrie, et ἄλγος, douleur; esp. *filopatridalgia*]. Nom du *mal du pays*. V. NOSTALGIE.

PHILOSOPHIE. s. f. [*philosophia*, φιλοσοφία, de φιλὸς, ami, et σοφία, sagesse; all. *Philosophie*, *Weltweisheit*, angl. *philosophy*, it. et esp. *filosofia*]. Système de notions générales ou abstraites (ces deux termes sont ici synonymes) sur l'ensemble des choses. Elle présente trois phases essentielles qui correspondent à trois phases successives dans la civilisation : elle est progressivement *théologique*, *métaphysique* et *positive*. Dans la première phase, l'explication des choses est rattachée à des personnalités qui sont la cause des existences, des phénomènes et des événements. Dans la seconde, quand la critique a commencé à ébranler les notions spontanées ou théologiques, une classe d'entités intervient dans le système, et élimine çà et là et de plus en plus les êtres divins dont l'agence était admise en tout phénomène. Dans la troisième, on renonce à la recherche de l'absolu, c'est-à-dire des causes premières et des causes finales, désormais reconnues inaccessibles, et bonnes seulement pour occuper l'enfance de l'esprit humain, et l'on s'applique uniquement à la recherche des lois et des conditions. V. POSITIVE (*philosophie*). C'est ainsi que la philosophie satisfait au besoin de la raison, qui est d'avoir une source de règles générales supérieures et régissant l'intelligence et la conduite, et elle remplit son office justement parce qu'elle est relative, s'accommodant, par le mode même de sa formation, à tous les degrés du développement humain. — *Philosophie médicale*. Rameau détaché de la philosophie générale. La philosophie d'une science particulière est le système des idées générales qui appartiennent à cette science; et, comme la médecine n'est qu'un appendice de la biologie, c'est par l'intermédiaire de celle-ci (V. BIOLOGIE) qu'il faut arriver à celle-là. Le terme culminant de la *philosophie médicale* est que toute la *pathologie* est seulement une altération des propriétés normales des parties vivantes. Là est le pivot de la médecine et le dernier système auquel elle puisse arriver; si bien que, depuis qu'elle a atteint cette idée suprême, tous les systèmes qui l'ont si longtemps occupée, soutenue, agitée, sont tombés spontanément en désuétude. Ce point de vue acquis, elle a à décrire les maladies et à les classer. Son domaine se divise en deux grandes parties, suivant qu'elle s'occupe d'entretenir la santé (*hygiène*), ou de guérir les maladies (*médecine* proprement dite). C'est dans ce domaine qu'intervient l'étude du rapport entre l'être vivant et le milieu; car toute l'efficacité de la médecine comme art, dépend du judicieux emploi des moyens capables de modifier l'être vivant. V. DOCTRINE.

PHILOSOPHIQUE. adj. [*philosophicus*, all. *philosophisch*, angl. *philosophical*, it. et esp. *filosofico*]. Quelquefois, dans les sciences médicales, ce mot est synonyme de *méthodique* : *nosographie philosophique*, etc. V. GÉNÉRALITÉ, MÉDECINE et SYSTÈME.

PHILTRE. s. m. [*philtrum*, φίλτρον, de φιλέω, j'aime; all. *Liebestrank*, angl. *philtre*, it. et esp. *filtro*]. Breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. — Enfoncement de la lèvre supérieure situé immédiatement sous la cloison du nez.

PHIMOSIS. s. m. [*capistratio*, φίμωσις, de φιμὸς, ficelle, cordon; all. et angl. *Phimosis*, it. *fimosi*, esp. *fimosis*]. Étroitesse naturelle ou resserrement de l'ouverture du prépuce au devant de l'extrémité de la verge, d'où résulte l'impossibilité de découvrir le gland. Des chancres du prépuce ou du gland, qui déterminent l'engorgement de l'un ou de l'autre de ces organes, donnent souvent lieu à cette maladie. Si les symptômes inflammatoires sont modérés, on se contente de faire des injections émollientes entre le prépuce et le gland, d'appliquer des topiques de même nature, de prescrire des bains locaux ou généraux, des boissons délayantes, etc. S'ils sont plus intenses, on applique des sangsues au périnée. Quelquefois même il faut pratiquer une saignée au bras. Si ces moyens sont insuffisants, il faut se hâter d'opérer le débridement en incisant la face dorsale du prépuce. Le malade étant couché sur le bord du lit, et la verge étant maintenue inclinée en bas par un aide, le chirurgien introduit sous le prépuce une sonde cannelée, d'un très-petit volume et sans cul-de-sac; puis, maintenant cette sonde avec la main gauche, il glisse sur la cannelure de la sonde la lame d'un bistouri étroit, dont la pointe va percer le prépuce à la hauteur déterminée par l'instrument conducteur, et le tranchant divise ensuite d'un seul coup, d'arrière en avant, toute la portion cutanée placée devant lui. Souvent on ne se sert que du bistouri, en ayant soin d'en garnir la pointe avec une petite boule de cire : lorsque l'instrument a été introduit sous le prépuce jusqu'à la hauteur jugée convenable, le chirurgien abaisse son poignet, de manière à relever la pointe du bistouri; celle-ci traverse les parois du repli, et la section s'achève comme il vient d'être dit. — Assez souvent le phimosis est congénital, et il est important de remédier de bonne heure à ce vice de conformation, par l'*opération* dite *du phimosis*, qui consiste, soit dans l'ablation d'un anneau circulaire comprenant tout le bout du prépuce, soit en plusieurs autres variétés de cette opération. Le procédé le plus simple est l'excision d'un lambeau de peau en V, soulevé à l'aide d'une pince à dissection, et emporté d'un seul coup de ciseaux à bec-de-lièvre. On obtient toujours ainsi une ouverture suffisante pour que le gland puisse être aisément découvert; puis, au lieu d'avoir deux lambeaux pendants et disgracieux, on a une ouverture ovalaire régulièrement arrondie; on n'est aucunement exposé à couper la peau et la muqueuse à des hauteurs différentes; et enfin l'opération est aussi rapide et aussi facile que pour l'opération simple, même dans le cas où l'ouverture préputiale est considérablement rétrécie. V. CIRCONCISION.

PHLÉBARTÉRIE. s. f. [de φλὲψ, veine, et artère]. Nom donné aux maladies de l'artère pulmonaire (Piorry); à une variété d'anévrysme artérioso-veineux (Broca). V. ARTÉRIOSO-VEINEUX.

PHLÉBECTASIE. s. f. [*phlebectasis*, de φλὲψ, veine, et ἔκτασις, dilatation; all. *Krampfader*, it. *flebettasia*, esp. *flebectasia*]. Nom donné par Alibert à la dilatation d'une veine ou d'une portion de veine.

PHLÉBENTÉRISME. s. m. [de φλὲψ, veine, et ἔντερον, intestin]. Hypothèse d'après laquelle de Quatrefages, supposant que, lorsqu'un appareil disparaît dans l'économie, la fonction qu'il accomplit ne disparaît pas, avait, après avoir mal observé l'appareil circulatoire, admis sa disparition dans certains êtres et son remplacement par le tube digestif qui s'y serait substitué pour accomplir la *circulation*, non plus du sang, mais directement des substances alimentaires chymifiées. Les organes pris pour des expansions digestives ramifiées étaient de larges con-

duits biliaires dans certains mollusques, des cæcums intestinaux simples ou ramifiés dans divers annelés (V. LACUNAIRE et SINUS). De ces observations anatomiques inexactes, il avait inféré que : *la forme du corps et l'organisation intérieure sont indépendantes l'une de l'autre*, idée qui est complétement en désaccord avec l'observation. Les mollusques gastéropodes désignés sous le nom de *phlébentérés* ne diffèrent pas, par leur organisation, des gastéropodes qui s'en rapprochent par leur constitution extérieure ; les fonctions de la digestion, de la circulation et de la respiration s'exécutent chez ces mollusques de la même manière que chez les autres animaux de la même classe, et à l'aide des mêmes appareils, constitués d'une manière tout à fait analogue ; ces mollusques doivent, par conséquent, rentrer dans les groupes des nudibranches, des inférobranches, etc., d'où ils avaient été retirés. Les mots *appareil gastro-vasculaire*, appliqués à l'un des organes de l'appareil digestif de ces mollusques, doivent être supprimés comme exprimant une idée inexacte, et remplacés par ceux d'*organe gastro-hépatique* ou *conduits gastro-biliaires*. Il doit en être de même des autres expressions par lesquelles on a cherché à rendre plus tard la même idée, ou à désigner la fonction nouvelle correspondant à ce nouvel appareil : telle est, par exemple, l'expression *appareil* et *fonction d'irrigation organique*, etc. Le mot *phlébentérés*, puis ceux qui en sont venus, comme les expressions *entérobranches* et *dermobranches*, doivent être également rayés de la science, car ils expriment encore, sur les fonctions de la respiration et de la circulation des mollusques, des idées complétement inexactes, et désignent, au point de vue zoologique, des groupes d'animaux qui ne sont pas différents des animaux déjà connus. Le mot *phlébentérisme*, par lequel on a cherché à généraliser les mêmes faits, mais de manière à rendre leur signification moins nette, moins précise, et, par suite, à rendre moins saisissable leur véritable aspect, doit également disparaître de la science. Les conséquences théoriques qu'on avait voulu déduire de ces faits pour changer les principes de la science ne sauraient être admises, et ces principes restent ce qu'ils étaient. V. LACUNAIRE (*circulation*) et SINUS *utérins*.

PHLÉBEURYSME. s. m. [*phlebeurysma*, de φλέψ, veine, et εὔρυσμα, dilatation]. Dilatation des veines. Ce mot est synonyme de *varices*.

PHLÉBITE. s. f. [*phlebitis*, de φλέψ, φλεβὸς, veine, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie ; all. *Blutaderentzündung*, angl. *phlebitis*, it. *flebite*, esp. *flebitis*] (Breschet). Inflammation de la membrane interne des veines. C'est, en général, à la phlébite qu'est due la mort des individus qui succombent à la suite des plaies ou des opérations chirurgicales (*phlébite traumatique*). Le premier effet de toute phlébite, c'est la coagulation du sang avec adhérence aux parois du vaisseau ; de là l'interception du cours de ce liquide, et la stagnation du sang veineux et de la sérosité dans les parties correspondantes, si les veines collatérales ne peuvent suffire à la circulation ; de là un œdème douloureux qui est une des formes des affections dites *phlegmatia alba dolens* (V. ce mot). Lorsqu'on examine un sujet mort à la suite d'une phlébite, la première chose qui frappe les yeux, c'est un cordon dur qui suit exactement le trajet de la veine malade ; les parties environnantes sont aussi le plus souvent dures, tendues, et présentent tous les caractères de l'inflammation qui, dans ce cas, s'est propagée de dedans en dehors. On rencontre quelquefois des abcès indépendants de la veine, développés dans le tissu lamineux ; les ganglions situés dans le voisinage ont quelquefois augmenté de volume. Si maintenant on ouvre la veine, les capillaires apparaissent injectés, la paroi interne de la veine est marbrée, la couleur est plus ou moins foncée, suivant l'époque de la maladie. Les parois veineuses, qui au début étaient dures et épaisses, deviennent friables, pultacées, se dépolissent et prennent un aspect grenu. L'intérieur de la veine renferme un caillot, quelquefois des fausses membranes : dans les premiers temps de la maladie, ce caillot oblitère complétement la veine, et il est rare qu'il soit mélangé ; ce n'est que plus tard, lorsque la suppuration s'est effectuée, que les modifications surviennent. Il arrive quelquefois que l'on rencontre une petite quantité de pus dans le caillot (V. PSEUDO-PUS). Les *symptômes* sont une douleur lancinante dans tout le membre ; l'examen montre un cordon dur, rouge, sensible à la pression, suivant exactement le trajet de la veine enflammée, avec empâtement du tissu lamineux environnant. A mesure que l'inflammation fait des progrès, la douleur augmente et prend le caractère pulsatif ; lorsque l'inflammation du tissu environnant est très-vive, il se forme quelquefois des abcès. Le malade se plaint de malaise général ; il a des frissons et les divers accidents de presque tout état inflammatoire. Un symptôme d'une certaine valeur dans la phlébite de la veine porte est le développement considérable des veines superficielles de l'abdomen. Le traitement doit être énergique au début de la maladie. Il sera très-utile d'appliquer le froid : l'irrigation continue, lorsqu'elle peut être appliquée, est la manière que l'on doit préférer ; les onctions avec l'onguent mercuriel, les boissons rafraîchissantes, etc., seront d'un bon emploi. Mais, passé la première période, aussitôt que les symptômes généraux commencent à se manifester, les saignées n'ont plus aucun résultat avantageux ; il faut recourir aux stimulants diffusibles et aux toniques (acétate d'ammoniaque, quinquina), aux applications extérieures très-chaudes, aux purgatifs et surtout aux vomitifs (tartre stibié à hautes doses), au calomélas, aux diurétiques énergiques. Lorsqu'il y a *phlébite suppurative vraie* (avec douleur, cordon noueux, etc.), il n'y a *jamais infection* ; la phlébite est non *pas la cause de l'infection*, mais *son remède*, son *remède préventif*, tardif le plus souvent, et par conséquent inefficace ; lorsqu'il y a à la fois infection et du pus dans la veine, ce pus ne provient pas d'une phlébite intense, mais il constitue un véritable abcès métastatique, comme ceux des viscères, ou ceux qu'on peut trouver dans des veines éloignées (Batailhé). (V. PYOHÉMIE.) Lorsque la suppuration est établie, il faut donner issue au pus le plus promptement et le plus largement possible, de manière à lui laisser un libre écoulement. — *Phlébite adhésive*. Les phénomènes de la cicatrisation des plaies, après avoir été attribués faussement à une prétendue *inflammation adhésive* (V. NUTRITION et PRODUCTION), ont été considérés comme dus spécialement à une inflammation des veines ; celle-ci déterminant la coagulation du sang, et l'adhésion du caillot aux parois venant empêcher l'écoulement sanguin et permettre la cicatrisation. Mais on sait actuellement que l'inflammation, surtout celle des veines, est un obstacle à la cicatrisation, qui est une *reproduction* de tissus et dont l'étude exigeait la connaissance de la génération

ou production première de ceux-ci. La cicatrisation est d'autant plus retardée qu'il y a plus d'inflammation de la plaie. En outre le sang cesse de couler par les veines ouvertes longtemps avant que celle-ci survienne, et sans qu'il soit nécessaire qu'un caillot soit formé dans les veines ; leur affaissement suffit pour cela.

PHLÉBOGRAPHIE. s. f. [*phlebographia*, de φλὲψ, gén. φλεβὸς, veine, et γραφὴ, description ; it. et esp. *flebografia*]. Description des veines.

PHLÉBOLITHE. s. m. [*phlebolithus*, de φλὲψ, veine, et λίθος, pierre ; it. *flebolite*]. Concrétion calcaire qu'on rencontre dans l'intérieur de quelques veines variqueuses des jambes, du rectum, des ligaments larges, etc. Ce sont des caillots de fibrine anciennement coagulée, plus ou moins denses, ordinairement incrustés de sels calcaires.

PHLÉBOLOGIE. s. f. [*phlebologia*, de φλὲψ, gén. φλεβὸς, veine, et λόγος, discours ; all. *Phlebologie*, it. et esp. *flebologia*]. Traité des veines.

PHLÉBOMALACIE. s. f. [de φλὲψ, veine, et μαλακὸς, mou]. Ramollissement des veines (Lobstein).

PHLÉBOPALIE. s. f. [*phlebopalia*, φλεβοπαλία, de φλὲψ, veine, et πάλλειν, battre]. Pouls veineux, battement des veines.

PHLÉBORRHAGIE. s. f. [*phleborrhagia*, de φλὲψ, veine, et ῥήγνυμι, je romps ; it. et esp. *fleborragia*]. Rupture d'une veine. Hémorrhagie veineuse.

PHLÉBOTOME. s. m. [*phlebotomus*, φλεβοτόμος, de φλὲψ, veine, et τομὴ, section, incision ; all. *Aderlasschnäpper*, angl. *phlebotome*, it. et esp. *flebotomo*]. Flammette dont on se sert, surtout en Allemagne, pour saigner. C'est une espèce de petite boîte de métal, renfermant une lame tranchante que l'on fait sortir au moyen d'une bascule à ressort. Pour saigner avec cet instrument, on tend le ressort, on place la lame près de la veine qu'on veut ouvrir, et on lâche la détente. Il n'est plus guère usité.

PHLÉBOTOMIE. s. f. [*phlebotomia*, φλεβοτομία, all. *Aderlass*, angl. *phlebotomy*, *bleeding*, it. et esp. *flebotomia*]. Ouverture qu'on fait à une veine pour en tirer du sang (V. SAIGNÉE). — Dissection des veines.

PHLÉBOTOMISTE. s. m. [all. et angl. *Phlebotomist*, it. et esp. *flebotomista*]. Chirurgien qui pratique la phlébotomie ou l'opération de la saignée.

PHEGMA SALSUM. s. m. [mot à mot, pituite salée]. Nom, dans le moyen âge, d'une maladie dyscrasique de la peau, d'ailleurs indéterminée. V. FLEMA SALADA.

PHLEGMAGOGUE. adj. et s. m. [*phlegmagogus*, φλεγμαγωγὸς, de φλέγμα, phlegme, pituite, et ἄγειν, chasser ; angl. *phlegmagogue*, it. *flegmagogo*, esp. *flemagogo*]. Nom que les médecins humoristes donnent aux médicaments qui évacuent la pituite.

PHLEGMASIE. s. f. [*phlegmasia*, φλεγμασία, de φλέγω, je brûle ; all. *Entzündung*, it. *flemmasia*, esp. *flegmasia*]. Les nosologistes appellent *phlegmasies* ou *inflammations* une classe de maladies internes très-fréquentes, consistant en une surexcitation qui appelle le sang dans les vaisseaux capillaires d'un organe ; d'où résulte de la douleur, de la rougeur, de la chaleur, du gonflement, etc., phénomènes caractéristiques de l'inflammation (V. ce mot). Le mot *phlegmasie*, qui, selon Galien, signifiait, chez les anciens, toute inflammation avec fièvre, est plus particulièrement consacré à désigner l'état inflammatoire des organes intérieurs. V. MALADIE.

PHLEGMASIQUE. adj. [*inflammatorius*, all. *entzündlich*, esp. *flemasico*]. Qui tient à la phlegmasie, à l'inflammation.

PHLEGMATIA ALBA DOLENS [qui signifie *œdème blanc douloureux*]. s. m. Gonflement aigu et douloureux des membres abdominaux, dont les femmes sont quelquefois atteintes à la suite des couches, et qui est, en certains cas, précédé ou accompagné des symptômes de la phlébite iliaque. V. PHLÉBITE et PUERPÉRALE (*fièvre*). Ce gonflement n'affecte quelquefois qu'un seul membre. Il peut se manifester aussi sur d'autres parties, et dans d'autres cas que dans les suites de couches ; on peut également l'observer chez les hommes atteints de phlébite. Ce gonflement œdémateux, avec pâleur de la peau (d'où *phlegmatia alba dolens*) et douleur vive ou nulle, selon les cas, est souvent dû à une coagulation spontanée du sang dans les veines. Chez les malades cachectiques, la fibrine se coagule dans les veines des membres supérieurs et inférieurs, mais surtout pelviens. Rarement elle a lieu dans les veines du cou et les sinus du crâne, bien qu'elle y ait été vue. Ce sont le plus souvent les veines profondes qui sont le siége de la coagulation, plus rarement les superficielles. La pression d'une tumeur sur une veine grosse ou petite, l'envahissement des parois veineuses par le tissu cancéreux ou par le tissu épidermique morbide, déterminent la coagulation de la fibrine dans les veines par suite de stase du sang. Cette coagulation de la fibrine dans les veines non enflammées et même nullement malades, chez les phthisiques et dans toutes les variétés de cachexies, a pour condition principale la coagulabilité facile et rapide que la fibrine acquiert dans les affections qui s'accompagnent de cachexie ; cette coagulation est déterminée secondairement par la stase ou le simple ralentissement de la circulation du sang.

PHLEGMATIE. s. f. [*phlegmatia*, de φλέγμα, phlegme]. Synonyme d'*anasarque* ou *œdème*.

PHLEGMATIQUE. adj. et s. [*phlegmaticus*, de φλέγμα, phlegme ; it. *flemmatico*]. Qui abonde en phlegme. Synonyme de *lymphatique*.

PHLEGMATORRHAGIE. s. f. [*phlegmatorrhagia*, de φλέγμα, phlegme ou pituite, et ῥήγνυμι, je coule avec force ; it. *flemmatorragia*, esp. *flegmatorragia*]. Excrétion abondante, par les narines, d'une mucosité limpide et comme séreuse, sans inflammation. Ce mot a été aussi employé comme synonyme de *catarrhe*, de *bronchorrhée*, etc.

PHLEGME. s. m. [*phlegma*, *pituita*, φλέγμα, all. *Phlegma*, *Schleim*, angl. *phlegm*, it. *flemma*, esp. *flema*]. L'une des quatre humeurs des anciens. Elle est, suivant eux, froide et humide, comme l'atrabile est froide et sèche, et prédomine surtout en hiver. — Les anciens chimistes donnaient le nom de *phlegmes* aux produits aqueux, insipides et inodores, obtenus en soumettant à l'action de la chaleur des matières végétales plus ou moins humides.

PHLEGMON. s. m. [*phlegmone*, de φλεγμονὴ, dérivé de φλέγω, je brûle ; all. *Entzündungsgeschwulst*, angl. *phlegmon*, it. *flemmone*, esp. *flemon*]. Inflammation du tissu lamineux. Le phlegmon peut se développer dans toutes les parties qui contiennent une certaine quantité de ce tissu. Il peut avoir son siége dans les organes que renferment les cavités splanchniques ; mais le plus ordinairement on appelle ainsi des tumeurs formées dans le tissu lamineux sous-cutané ou sous-aponévrotique. Les causes les plus communes

des phlegmons sont des coups, des chutes, des piqûres, des corps étrangers introduits dans les organes, etc. Ils s'annoncent par des douleurs plus ou moins vives qui augmentent par le mouvement et par la pression. Bientôt s'élève une tumeur arrondie, circonscrite, dure, rénitente, avec rougeur plus ou moins intense, mais toujours plus vive au centre. Cette rougeur ne disparaît pas par la pression du doigt. La douleur, d'abord pulsative, devient ensuite gravative, la suppuration se forme, la tumeur s'amollit et présente de la fluctuation; la peau, plus pâle, surtout au centre, finit par présenter un point blanchâtre, qui s'ouvre et donne issue à une quantité plus ou moins considérable de pus. Le traitement varie selon la cause, le siége, l'intensité; mais en général il consiste dans l'emploi des moyens antiphlogistiques (V. ce mot) généraux ou locaux; et, quand la suppuration est formée, il est souvent nécessaire d'ouvrir l'abcès avec le bistouri, et de favoriser le dégorgement du foyer purulent.

Phlegmon diffus. Le phlegmon, quand l'inflammation pyogénique, au lieu d'être circonscrite, s'étend, sans limites tracées, dans une partie ou la totalité d'un membre. Chassaignac admet quatre variétés de phlegmon diffus : 1° le *phlegmon diffus par nappe purulente;* 2° le *phlegmon diffus panniculaire;* 3° le *phlegmon diffus sous-aponévrotique;* 4° le *phlegmon diffus total*. Dans la variété *panniculaire*, le pus réside exclusivement dans les mailles du tissu celluloadipeux qui double la peau. Dans la variété dite *par nappe purulente*, une formation de pus concret occupe la couche du tissu lamineux extérieur aux aponévroses. Le *phlegmon diffus sous-aponévrotique* présente le pus exclusivement renfermé dans les gaînes musculaires. Le *phlegmon diffus total* consiste dans une infiltration purulente simultanée de toutes les couches du membre. On peut confondre le phlegmon diffus avec l'érysipèle œdémateux, avec l'œdème douloureux. Les incisions sont la partie essentielle du traitement du phlegmon diffus. Il faut les répartir sur toute l'étendue des couches envahies, et, si le phlegmon est sous-aponévrotique, assurer le libre écoulement du pus en pratiquant des débridements latéraux sur les deux lèvres de l'incision faite à l'aponévrose. Dans le cas où le phlegmon diffus, ayant envahi tout un membre, menace d'atteindre des portions du tronc, l'amputation dans l'article, faite à propos, peut seule sauver la vie du malade.

Phlegmon iliaque. Il a pour siége anatomique le tissu lamineux de la fosse iliaque interne; celui-ci est divisé en deux couches distinctes, l'une sous-péritonéale, l'autre sous-aponévrotique. Séparées entre elles par le fascia iliaca, l'inflammation peut occuper chacune de ces deux couches; de là une division des phlegmons iliaques en *phlegmons sous-péritonéaux* et *sous-aponévrotiques*. Quant à ce qu'on désigne sous le nom d'*abcès* ou *phlegmons intra-péritonéaux*, ce sont des épanchements purulents résultant de péritonites partielles, et qui sont contenus dans la portion du péritoine qui tapisse la fosse iliaque. Dans le phlegmon sous-péritonéal, la douleur siége dans la région iliaque, et s'exaspère par la pression. Dans le sous-aponévrotique (psoïtis), la douleur siége aux lombes, augmente peu par la pression; elle est sourde, mais elle s'exaspère par la marche, les mouvements des membres inférieurs, qui sont constamment fléchis; la palpation ne fait pas constater de tumeur, on sent seulement une rénitence allongée; il y a rotation du pied en dehors, souvent la maladie s'est déclarée à la suite d'un effort violent. Si le pus se porte vers l'extérieur, la tumeur fait une saillie de plus en plus prononcée, et les parois abdominales sont peu à peu usées et perforées. Si, au contraire, il se dirige vers l'intérieur, on voit souvent la tumeur s'aplatir et disparaître même complétement. Le pus se fait jour par diverses voies : à travers les parois abdominales, par l'intestin, la vessie, l'utérus, le vagin; s'il tend à s'échapper par la peau, on le voit généralement apparaître au voisinage du ligament de Fallope, ou de l'épine iliaque antérieure, et, lorsque ces abcès s'ouvrent dans l'intestin, cette ouverture se fait plus fréquemment à droite qu'à gauche; le pus pénètre plus facilement dans le cæcum, en raison de l'absence du péritoine sur sa face postérieure. On a vu le pus, après avoir fusé dans le bassin, perforer le rectum par une ou plusieurs ouvertures. V. RÉTRO-UTÉRIN.

PHLEGMONEUX, EUSE. adj. [φλεγμονώδης, de φλεγμονή, phlegmon; all. *phlegmonös*, angl. *phlegmonous*, it. *flemmonoso*, esp. *flemonoso*]. Qui est de la nature du phlegmon. — *Érysipèle phlegmoneux*. V. ÉRYSIPÈLE.

PHLEGMORRHAGIE. s. f. [*phlegmorrhagia*, de φλέγμα, phlegme, pituite, et ῥήγνυμι, je coule avec force; esp. *flemorragia*]. V. PHLEGMATORRHAGIE.

PHLOGISTIQUE. s. m. [*phlogiston*, de φλέγω, je brûle; all. *Brennstoff*, angl. *phlogiston*, it. *flogistico*, *flogisto*, esp. *flogisto*]. Principe imaginaire au moyen duquel Stahl expliquait la combustion, phénomène qu'il attribuait au dégagement du phlogistique des corps avec lesquels il le supposait combiné.

PHLOGISTIQUÉ, ÉE. adj. [all. *phlogistisirt*, angl. *phlogisticated*, it. *flogisticato*, esp. *flogisticado*]. Dans l'école de Stahl, ce nom signifiait : qui est combiné avec du phlogistique, et, par conséquent, combustible. Il est donc synonyme de *désoxydé*, ou de *non oxydé* dans le langage chimique actuel.

PHLOGOGÈNE. s. m. L'hydrogène.

PHLOGOPYRE. s. f. [*phlogopyra*, de φλέγω, j'enflamme, et de πῦρ, feu; it. et esp. *flogopira*]. Nom donné à la fièvre inflammatoire.

PHLOGOSE. s. f. [*phlogosis*, φλόγωσις, de φλέγω, je brûle; all. *Entzündung*, angl. *phlogosis*, it. *flogosi*, esp. *flogosis*]. Synonyme d'*inflammation* ou de *phlegmasie*. — Spécialement, *phlogose*, inflammation légère, superficielle, érysipélateuse. — Quelquefois, ce mot désigne la rougeur et la chaleur qui caractérisent l'inflammation.

PHLOGOSÉ, ÉE. adj. [it. *flogosato*, esp. *flogoseado*]. Qui est affecté de phlogose.

PHLOOBAPHÈNE. s. f. [de φλόος, écorce, et βαφή, couleur]. Corps retiré des écorces de pin, de platane et de bouleau ($C^{20}H^8O^8$). Elle peut être obtenue anhydre ou contenant 1 ou 2 équivalents d'eau. Anhydre, elle est d'un rouge brun, insoluble dans l'eau, l'alcool, et l'éther, les acides étendus, sauf l'acétique; soluble dans les alcalis; sans goût ni odeur.

PHLOOPLASTIE ou **PHLOÏOPLASTIE**. s. f. [de φλόος, ou φλοιός, écorce, et πλάσσειν, former]. Réparation de l'écorce des arbres; destruction par le raclage des couches extérieures de l'écorce vieille ou malade, afin de déterminer la reproduction d'une écorce saine.

PHLOORRHÉTINE. s. f. ($C^{51}H^{26}O^{16}$). Produit de décomposition de la phloorrhizine chauffée à 90° dans l'acide sulfurique étendu. Blanche, cristalline, d'un

goût sucré; à peine soluble dans l'eau et dans l'éther, très-soluble dans l'alcool et l'esprit de bois.

PHLOORRHÉTINIQUE (ACIDE). V. NITROPHLORÉTINE.

PHLOORRHIZÉINE, et non **PHLORIDZÉINE**. s. f. ($C^{63}H^{45}O^{42}Az^{3}$). Produit de l'action commune de l'acide chlorhydrique et de l'ammoniaque sur la phloorrhizine. Solide, non cristallisable, d'aspect résineux rougeâtre; en poudre, elle est d'un rouge clair; soluble dans l'eau bouillante, qu'elle colore en rouge.

PHLOORRHIZINE, et non **PHLORIDZINE**. s. f. [de φλόος, écorce, et ῥίζα, racine]. Principe cristallisable blanc nacré, amer, non azoté, soluble dans l'alcool, peu dans l'éther, mais dissoluble à chaud par l'eau distillée. Les acides étendus le dissolvent, mais ils l'altèrent quand ils sont concentrés : ainsi l'acide sulfurique donne avec lui une matière rouge brun; l'acide azotique le transforme en acide oxalique. La phloorrhizine existe dans l'écorce des racines de pommier, de prunier, de cerisier, etc. Elle a été administrée comme succédanée de la quinine. ($C^{24}H^{34}O^{5}$.)

PHLOROGLUCINE. s. f. (*phénylglycérine*). Principe sucré voisin de l'orcine produit par décomposition de la phloorrhétine (Hlasiwetz). ($C^{12}H^{6}O^{6}$.)

PHLYCTÈNE. s. f. [*phlyctæna*, φλύκταινα, de φλύζειν, bouillir; all. *Wasserbläschen*, it. *flittena*, esp. *flictena*]. Petite ampoule vésiculeuse, transparente, formée par l'épiderme que soulève un amas de sérosité, et semblable aux ampoules que produit l'action de l'eau bouillante. Cette dénomination est, du reste, assez vague : tantôt on emploie le mot *phlyctènes* comme synonyme de *bulles*; tantôt on établit une distinction entre les phlyctènes volumineuses et les petites phlyctènes; on donne aux premières le nom de *bulles*, et celui de *vésicules* aux secondes.

PHLYCTÉNOÏDE. adj. [*phlyctenoides*, all. *blasenartig*, angl. *phlyctenoid*, it. *flittenoide*, esp. *flictenoides*]. Qui ressemble à une phlyctène ou à des phlyctènes, ou qui est caractérisé par des phlyctènes : *dartre phlycténoïde*.

PHLYCTÉNULAIRE. adj. Qui concerne les phlycténules. — *Ophthalmie phlycténulaire*. V. KÉRATITE.

PHLYCTÉNULE. s. f. Petites phlyctènes de la cornée dans certaines kératites.

PHLYZACIE. s. f., et **PHLYZACIUM**. s. m. (au pl. **PHLYZACIA**) [de φλύζειν, bouillonner; all. *Breitblatter*, *Phlyzacium*, it. *flizacio*]. Mot employé particulièrement par Willan et Bateman, pour désigner une espèce particulière de pustules ordinairement larges, élevées sur une base rude et circulaire, d'un rouge très-animé, et qui, en se desséchant, sont remplacées par une croûte épaisse, dure et d'une couleur foncée. Les *phlyzacia* forment le caractère de l'éruption pustuleuse que ces auteurs ont décrite sous le nom d'*ecthyma*.

PHOCÉNINE. s. f. [de *phocæna*, marsouin; all. *Phocenin*, angl. *phocenine*, it. et esp. *focenina*]. Principe immédiat (Chevreul) de l'huile du marsouin commun. Il est fluide à + 17° centigrades, légèrement odorant, très-soluble dans l'alcool bouillant. La potasse le transforme en acide phocénique sec, en glycérine et en acide oléique hydraté.

PHOCÉNIQUE. adj. V. AMYLIQUE.

PHOCOMÈLE. s. m. [de φώκη, phoque, et μέλος, membre; esp. *focomelo*] (Isidore Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres chez lesquels des pieds ou des mains paraissent exister seuls et s'insérer immédiatement sur le tronc, comme chez les phoques.

PHOENICINE. s. f. [de φοῖνιξ, pourpre; all. et angl. *Phœnicin*]. V. PHÉNICINE.

PHOENICISULFURIQUE. V. PHÉNICINE.

PHOENIGME. V. PHÉNIGME.

PHOENODINE. s. f. [de φοινώδης, couleur de sang]. Dans Hünefeld, l'hématine.

PHONASCIE. s. f. [φωνασκία, de φωνή, voix, et ἀσκεῖν, exercer; esp. *fonascia*]. Art d'exercer la voix; partie de la gymnastique des anciens. On lit dans les auteurs grecs : « La déclamation est un exercice de la poitrine et des organes de la voix. Nous l'employons, tantôt pour guérir une maladie, soit dans le cas où la voix est fatiguée, soit dans celui où c'est tout le corps, tantôt pour améliorer la voix, qu'elle soit affectée accidentellement ou congénitalement. La déclamation convient dans les cas de vomissements tenant à une affection de l'orifice de l'estomac, aux gens qui ont des renvois acides ou qui sont sujets aux mauvaises digestions; elle est également utile à ceux qui abondent en pituite et aux femmes qui ont des appétits contre nature; mais elle ne convient pas aux affections de la tête, parce qu'elle a, jusqu'à un certain point, la propriété de causer de la plénitude dans cette partie et dans les organes des sens qui y sont logés. Elle est encore utile à ceux qui n'ont point d'appétit ou qui profitent mal de la nourriture, et bien plus encore aux paralytiques, aux hydropiques et aux asthmatiques; elle est aussi très-avantageuse dans la convalescence des maladies. »

PHONATEUR. adj. Qui se rapporte à la production de la voix; qui sert à la phonation : *le courant d'air phonateur*. — *Nerfs phonateurs*. V. SPINAL.

PHONATION. s. f. [de φωνή, voix; all. *Stimmbildung*, esp. *fonacion*]. Chaussier comprenait sous le nom de *phonation* tous les phénomènes qui concourent dans l'homme et les animaux à la production de la voix et de la parole. La *phonation* est, par conséquent, une fonction qui appartient à la vie de relation, et qui, bornée chez les animaux à la simple production de la voix brute ou du son vocal avec des intonations diverses, est bien plus compliquée dans l'homme, qui a pour attribut essentiel la parole ou la voix articulée. Les conditions essentielles de la phonation sont : la tension des ligaments vocaux, l'occlusion de la glotte en arrière et le courant d'air phonateur; phénomènes essentiels et corrélatifs à ce point que, l'un d'eux venant à faire défaut, la phonation est impossible. Les ligaments vocaux sont tendus en longueur et en largeur. La tension en longueur et la tension latérale externe ou ventriculaire ont toujours lieu; la tension latérale ou sous-glottique peut disparaître et disparaît en effet dans le registre du fausset. La tension totale ou partielle met les ligaments en état de vibrer. Comme elle peut être augmentée ou diminuée par gradations insensibles, elle permet aux ligaments d'engendrer tous les sons de la voix humaine, du grave à l'aigu, et réciproquement. Elle peut, en augmentant et en diminuant, compenser, pour sa part, les effets de l'intensité, ou de la faiblesse du courant d'air, et permettre l'accroissement ou la diminution de la force du son sur chaque degré de l'échelle vocale. La glotte peut se fermer en arrière dans toute sa portion intercartilagineuse, et dans une certaine étendue de sa portion interligamenteuse. Cette occlusion peut augmenter ou diminuer graduellement. Elle augmente ou diminue en arrière l'étendue de la surface vibrante, et concourt ainsi à la production des sons graves ou aigus.

Elle peut, en augmentant ou en diminuant, compenser pour sa part les effets de l'intensité ou de la faiblesse du courant d'air, et permettre l'accroissement ou la diminution de la force du son sur chaque degré de l'échelle vocale. L'affrontement progressif des arythénoïdes peut s'opérer, tantôt par le tiers inférieur des faces arythénoïdiennes internes, ce qui a lieu dans le registre de poitrine, tantôt par les deux tiers supérieurs de ces faces, ce qui a lieu dans le registre de fausset. Le passage d'un courant d'air, ayant une énergie voulue, à travers les ligaments vocaux affrontés et tendus, les fait entrer en vibration. L'accroissement d'intensité du courant peut concourir à l'élévation du son en augmentant la tension des ligaments. Pour un même son, l'accroissement d'intensité du courant d'air détermine une tension moins forte des ligaments et une plus grande ouverture de la glotte en arrière. Tendus en tous sens, les ligaments vocaux vibrent à la manière des membranes tendues en tous sens. L'intensité du son et l'amplitude des vibrations sont en raison directe de l'intensité du courant d'air.

PHONIQUE. adj. [*phonicus*, it. et esp. *fonico*]. Se dit, en physique, d'un lieu où le son se produit. — *Centre phonique*. Le point où se trouve, soit la personne qui parle, soit le corps qui émet des sons.

PHONOCAMPTIQUE. adj. [*phonocampticus*, de φωνὴ, voix, et κάμπτειν, fléchir; all. *wiederhallend*, it. *fonocamptico*, esp. *fonocantico*]. — *Centre phonocamptique*. Le lieu où doit se placer l'oreille destinée à recevoir les sons réfléchis. — *Phonocamptique* (s. f.). Partie de la physique qui traite des phénomènes de la réflexion du son.

PHONOSPASMIE. s. f. [*phonospasmia*, de φωνὴ, voix, et σπασμὸς, spasme; all. *Stimmkrampf*]. Spasmes ou convulsions qui saisissent au moment de l'émission de la voix. B. Semmola (*Dissertatio de singulari neurosi*, Neap., 1833; *Revue médicale*, 1833, juillet, p. 82) cite le cas d'un jeune homme robuste qui était attaqué de violentes convulsions générales toutes les fois qu'il essayait de parler.

PHORANTHE. s. m. [*phoranthium*, de φορὸς, porteur, et ἄνθος, fleur; esp. *foranto*]. Évasement du pédoncule qui porte les fleurs, dans les plantes synanthérées.

PHORONOMIE. s. f. [de φορὸς, qui porte, et νόμος, loi]. Mot qu'on a proposé pour remplacer *mécanique*, et qui vaut infiniment mieux.

PHOSACTÉON. s. m. (L. Bonnafont). L'instrument ensuite nommé *otoscope*. V. ce mot.

PHOSGÈNE. adj. [de φῶς, lumière, et γεννάω, je produis; all. *Phosgengas*, angl. *phosgenegas*, it. et esp. *fosgeno*]. Nom donné par Davy au gaz oxychloride carbonique, parce qu'il résulte de l'action des rayons solaires sur un mélange à parties égales de gaz chlore et de gaz oxyde carbonique.

PHOSPHATE. s. m. [*phosphas*, all. *phosphorsaures Salz*, angl. *phosphate*, it. et esp. *fosfato*]. Nom générique des sels formés par l'union de l'acide phosphorique avec les différentes bases. Presque tous sont fusibles en verre opaque; ils sont insolubles ou solubles dans l'eau. Les phosphates solubles précipitent en blanc par l'eau de chaux ou de baryte, en jaune par l'azotate d'argent, et les dépôts sont solubles dans un excès d'acide. Les phosphates insolubles, chauffés avec le potassium, donnent, à l'air humide, une odeur très-reconnaissable d'hydrogène phosphoré.

Phosphate acidule de chaux [*biphosphate de chaux*, $CaO^2HO.PhO^5$: *phosphate acide de chaux*]. On a rencontré ce principe dans l'urine de l'homme et celle de chien. Il est dans l'organisme à l'état liquide par dissolution. C'est, avec l'urate de soude, le premier sel de l'urine qui cristallise par évaporation de ce liquide, quand il existe. Lassaigne a reconnu que le biphosphate de chaux existe dans le suc gastrique, mais qu'il n'y a dans cette humeur que du phosphate de chaux dissous par l'acide lactique.

Phosphate ammoniaco-magnésien [*phosphate double d'ammoniaque et de magnésie*, *phosphate d'ammoniaque et de magnésie*, *triple phosphate* de quelques auteurs; $AzH^3.HO.2MgO.PhO^5 + 12HO$]. Il est assez rare de trouver ce principe dans les liquides animaux à l'état normal, si ce n'est toutefois dans l'urine du cheval, et même dans celle de l'homme, lorsqu'elle est neutre. Les excréments rendus dans diverses maladies, mais principalement et d'une manière constante les excréments de la dysenterie et du typhus, offrent aussi cette substance cristallisée. Dans les affections graves de la vessie, et à la suite de maladies de la moelle épinière, on observe des sédiments presque entièrement composés de semblables cristaux; ces sédiments sont incolores ou d'un blanc sale. Le phosphate ammoniaco-magnésien se trouve dans les calculs vésicaux, plus souvent encore dans les calculs rénaux de l'homme et des autres mammifères. On le trouve aussi dans des graviers; souvent il est pur et même à l'état cristallin, formant à lui seul des calculs ou des couches de calculs. Il concourt fréquemment, surtout avec le phosphate de chaux, à former le sable vésical. Les cristaux (Fig. 341) dérivent du prisme droit à base rectangulaire; mais il est extrêmement rare de les trouver avec cette forme. Ils sont habituellement modifiés d'un très-grand nombre de manières par des décroissements sur les arêtes et sur les faces.



Fig. 341.

Phosphate ammoniaco-sodique [*sel fusible de l'urine*, *sel microcosmique de l'urine*; *phosphate double d'ammoniaque et de soude*, *triple phosphate ammoniaco-sodique*]. On n'a en réalité jamais rencontré ce sel dans l'économie, si ce n'est dans le cas où de l'urine commençait à entrer en putréfaction ou était déjà pourrie; on en trouve aussi dans l'urine qui se décompose par évaporation à feu nu.

Phosphate d'ammoniaque [*phosphate ammonique*]. On prépare ordinairement ce sel en versant un excès de sous-carbonate d'ammoniaque liquide dans une dissolution de phosphate acide de chaux. On filtre, on évapore; on ajoute de l'ammoniaque à mesure que la liqueur devient acide, et on laisse ensuite refroidir et cristalliser. Le phosphate d'ammoniaque cristallise en prismes tétraèdres terminés par des pyramides à quatre faces. Il s'effleurit à l'air, et perd une partie de sa base. Il se décompose par la chaleur, qui en dégage l'ammoniaque; il donne du phosphore par sa distillation avec le charbon. On connaît aussi un *biphosphate ammonique* et un sel basique. Il n'a été rencontré que dans des cas d'altération des humeurs, de l'urine surtout. Cl. Bernard et Barreswil pensent que les sels ammoniacaux qu'on trouve en assez grande quantité dans les liquides intestinaux des chiens auxquels on a enlevé les reins sont des phosphate et lactate d'ammoniaque.

Phosphates de chaux : 1° phosphate de chaux des os ou *tribasique*. Il se trouve à l'état solide dans les os, les dents, les ongles, les poils. Quoique insoluble dans l'eau, il est à l'état liquide dans le sang et dans tous les autres liquides du corps des animaux, soit combiné avec des matières albumineuses, soit à l'état libre. Dans ce dernier cas, ce principe est à l'état liquide par dissolution indirecte, soit à l'aide de l'acide carbonique libre dans le sang, soit à l'aide des bicarbonates, ou bien il est dissous par le chlorure de sodium, qui a la propriété de dissoudre un peu de ce phosphate de chaux ($PhO^5 3CaO$). Dans l'urine, ce principe est tenu en dissolution par le phosphate acide de soude, par celui de chaux, et par les autres sels de soude ou de potasse dans lesquels il est un peu soluble. L'acide carbonique de l'urine concourt à le tenir en dissolution. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare le phosphate de chaux basique avec le résidu de la distillation de la corne de cerf. On le calcine jusqu'au blanc, c'est-à-dire jusqu'à destruction de toute matière organique ; on réduit ensuite la corne de cerf en poudre, on la porphyrise avec de l'eau ; puis on la met en trochisques, qu'on fait sécher. Ce sel entre dans la décoction blanche de Sydenham. Il forme souvent la base des calculs urinaires, qui en sont quelquefois exclusivement composés. Le minéral appelé *apatite* est du phosphate de chaux tribasique cristallisé naturel. 2° On obtient par double décomposition un phosphate bibasique ($PhO^5 2CaO + 4HO$) qui est blanc et gélatineux. 3° On obtient par double décomposition un phosphate de chaux monobasique ($PhO^5 CaO + 2HO$), aussi appelé *biphosphate*, qui cristallise en paillettes. Chauffé au rouge, il fond, perd son eau et, après refroidissement, reste vitreux, à l'état de *métaphosphate de chaux* ($PhO^5 CaO$). V. PHOSPHATE *acidule de chaux*.

Phosphate d'étain. Sel blanc et insoluble dans l'eau ; il renferme : oxyde d'étain, 65,18 ; acide phosphorique, 34,82. Son aspect, ses propriétés, sa préparation fort simple, ont fait penser (Boutmy, Barachon et Calvo) qu'il pourrait être avantageusement substitué au sous-nitrate de bismuth pour l'usage externe. L'expérience a confirmé ces prévisions, et le phosphate d'étain est maintenant employé avec succès pour combattre les écoulements uréthraux récents ou anciens. Ce n'est pas du reste le seul emploi de l'étain en médecine : depuis longtemps déjà ce métal servait comme vermifuge ; on avait tenté de substituer le chlorure d'étain au chlorure de fer pour coaguler le sang dans les cas d'hémorrhagie.

Phosphate de magnésie [*magnésie phosphatée*, $PhO^3, 3MgO.7HO$]. Il se rencontre dans tous les tissus et toutes les humeurs du corps des mammifères. Il n'existe du reste jamais qu'en petite quantité dans chacun d'eux. Liebig a montré qu'il était plus abondant que le phosphate de chaux dans la chair musculaire. Il manque complétement ou à peu près dans l'urine des herbivores, mais abonde dans leurs fèces. Ce principe immédiat se rencontre quelquefois sous forme cristalline dans l'économie. C'est à lui qu'est dû fréquemment l'aspect trouble, jaunâtre, que présente ordinairement l'urine des lapins domestiques ; d'autres fois c'est au carbonate de chaux.

Phosphate de manganèse. Sel d'un blanc légèrement rosé et à peu près insoluble dans l'eau ; il renferme : oxyde de manganèse, 49,99 ; acide phosphorique, 50,01. Ce sel a été employé avec succès (Barachon et Calvo) comme succédané du sous-nitrate de bismuth dans ses applications à l'hygiène et à la thérapeutique. Il joint à une innocuité parfaite l'avantage de ne pas noircir sous l'action des vapeurs sulfhydriques ; enfin, associé au phosphate de fer, il acquiert des propriétés essentiellement fortifiantes. Pris intérieurement ou employé en injection, il peut être classé parmi les médicaments les plus efficaces.

Phosphate de potasse. Sel neutre qui existe dans le sang, et probablement aussi dans les muscles. Les aliments végétaux renferment ordinairement une assez forte proportion de phosphate de potasse.

Phosphate de quinine. Sel peu soluble à froid dans l'eau ; il est blanc, soyeux, amer. On l'obtient directement par l'acide et la quinine, ou par double décomposition avec les solutés de sulfate de quinine et de phosphate neutre de soude. Il a été employé comme plus avantageux que le *sulfate quinique*, et donné à la dose de 5 à 20 centigrammes.

Phosphates de soude ordinaires ou *tribasiques*.— Ce sont les phosphates de soude dans lesquels les trois équivalents de base sont représentés par 3 équivalents de soude sans eau, par 2 équivalents de soude et 1 d'eau, puis par 1 équivalent de soude et 2 d'eau. 1° *Phosphate neutre de soude*, $2NaO.HO.PhO^5.24HO$ (*sel de l'urine*, *sel essentiel* ou *natif de l'urine*, *sel fusible de l'urine*, *sel admirable de l'urine*, *sel perlé de l'urine*, *sel phosphorique*, *sel microcosmique*, *sel fusible à base de natrum*). On trouve ce phosphate dans l'urine ; il cristallise en rhomboïdes blancs, efflorescents, oblongs, d'une saveur un peu salée, soluble dans 4 parties d'eau à 16° centigr. et dans 2 d'eau bouillante. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare le phosphate de soude en versant peu à peu une dissolution de carbonate de soude dans du phosphate de chaux obtenu en décomposant par l'acide sulfurique des os calcinés à blanc ; filtrant la liqueur, lavant le dépôt avec de l'eau, ajoutant cette liqueur à la première ; évaporant le tout à 25° de l'aréomètre, laissant cristalliser par le refroidissement ; dissolvant de nouveau les cristaux et les purifiant par une nouvelle cristallisation. Ce sel est employé comme purgatif à la dose de 30 à 60 grammes. Ce principe se rencontre dans tous les solides et tous les liquides de l'économie, sans exception. Dans l'urine, le phosphate de soude, venant à rencontrer de l'acide urique ou hippurique, perd une certaine quantité de son alcali, et le phosphate, qui d'abord avait une réaction alcaline, prend une réaction acide. C'est là un des modes de disparition de sa réaction alcaline, de la même manière que disparaissent aussi de la sorte le phosphate de chaux et divers carbonates qui passent ainsi à l'état de sels acides. — 2° *Phosphate acide de soude*, $NaO.2HO.PhO^5 2HO$ (*phosphate acidule de soude*). On n'a trouvé ce principe immédiat que dans l'urine ; mais il joue un rôle important dans ce liquide. Le phosphate neutre, réagissant alcalin, et peut-être aussi le *phosphate basique de soude*, qui est dans le même cas, peuvent se rencontrer dans l'économie animale. Ces trois phosphates peuvent, en effet, passer d'un de ces trois états à l'autre. — 3° Le *phosphate de soude basique* ($3NaOPhO^5$), qui contient 3 atomes de base, peut céder 1 atome de son oxyde à l'acide carbonique. Il se forme alors deux nouveaux sels : du phosphate de soude neutre, réagissant alcalin, et du carbonate de soude. Le phosphate neutre de soude, c'est-à-dire celui qui ne contient que 2 atomes de soude, peut céder aux acides les plus faibles, par exemple à l'acide urique, un de ses deux

atomes de soude, et se transformer en phosphate acide de soude, c'est-à-dire le phosphate qui ne contient que 1 atome de la base, et qui a une réaction acide. Ces transformations peuvent toutes avoir lieu dans le corps des animaux; de la sorte, suivant les circonstances, il se trouvera un phosphate ayant une réaction acide, ou un phosphate agissant comme un alcali. Ces propriétés des principes immédiats montrent de quelle importance doit être le rôle des phosphates, et comment l'étude anatomique de ces sels rend compte des phénomènes physiologiques si variables de l'urine, sa neutralité et son acidité, par exemple. L'acidité de l'urine est, en effet, due à la présence du phosphate acide de soude dans cette humeur. Il est impossible de constater dans l'urine fraîche d'autre acide libre que l'acide urique. Ce dernier n'existe qu'en très-faible quantité, et de plus on sait qu'il rougit à peine le tournesol, tandis que la réaction de l'urine est nette et franche. Ce n'est pas à un acide volatil comme le gaz carbonique qu'on peut attribuer cette réaction; car l'acidité est conservée, lors même que l'urine a bouilli et lors même qu'elle s'est troublée alors par précipitation de phosphate basique de chaux (V. URINE). — Il y a des phosphates de soude bibasiques dont l'un ($2NaOPhO^5 + 10HO$) est appelé *pyrophosphate de soude* parce qu'il s'obtient en calcinant le premier des précédents. Il n'est pas efflorescent à l'air et sa forme cristalline diffère de celle des précédents. — Le *phosphate de soude monobasique* ou *métaphosphate* ($NaOPhO^5$) s'obtient par la fusion du phosphate tribasique à réaction acide; l'eau de cristallisation et l'eau basique ou de constitution se dégagent et il reste un sel déliquescent formé d'un seul équivalent de soude et d'un seul équivalent d'acide sans eau.

Phosphate triple. V. PHOSPHATE *ammoniaco-magnésien*.

PHOSPHATIQUE. adj. Qui est formé de phosphates. — *Acide phosphatique*. Mélange d'acides phosphoreux et phosphorique. — *Concrétions phosphatiques*. V. ENCROÛTEMENT.

PHOSPHÈNE. s. m. [de φῶς, lumière, et φαίνειν, faire briller]. Image lumineuse qui se produit quand on comprime le globe de l'œil, d'où une action mécanique exercée indirectement sur la rétine. Le procédé consiste à comprimer méthodiquement l'œil avec le doigt, comme faisaient depuis longtemps les physiciens pour se rendre compte de certains phénomènes, et à y développer ainsi par la pression les anneaux lumineux nommés *phosphènes* par Savigny (1838). Suivant Serre (d'Uzès), la pâleur de ces anneaux lumineux, leur apparition par segments, leur absence sur un ou plusieurs points et dans un certain ordre, permettent de constater un affaiblissement imminent ou actuel de la rétine, ou l'insensibilité accomplie de cette membrane. Pour les obtenir, le malade est placé, autant que possible, dans un demi-jour, ou dans l'obscurité, et le chirurgien presse l'œil, tenu fermé comme pendant le sommeil, en poussant l'index entre le globe et l'orbite. Pour que l'anneau lumineux soit plus net, plus apparent, il est nécessaire qu'une petite secousse soit donnée à l'œil, et qu'en même temps on exerce une pression assez marquée. Serre admet quatre phosphènes principaux qu'il désigne dans l'ordre suivant, établi selon leur importance croissante : *jugal*, *frontal*, *temporal*, *nasal*. Au premier degré d'anesthésie, dit l'auteur, c'est le *jugal* qui disparaît; au deuxième, c'est le *frontal*; au troisième, le *temporal*; au quatrième, le *nasal*. Celui-ci absent, les autres ne se montrent pas; ainsi de suite jusqu'au *frontal*. Dans la disposition inverse, le *jugal* manquant, tous les autres lui survivent, et ainsi de suite en remontant jusqu'au *nasal*. Quand, sous l'influence d'un traitement énergique et prompt, plusieurs phosphènes déjà disparus viennent à se montrer, la réapparition a lieu dans l'ordre de la survivance; de sorte que le *nasal*, éteint le dernier, est le premier à se manifester, puis viennent successivement le *temporal*, le *frontal*, le *jugal*. L'absence du *jugal* indique que la zone terminale de la rétine est seule frappée d'anesthésie; celle du *frontal* signale les progrès de l'insensibilité sur une zone plus reculée; enfin celle du *temporal* et du *nasal*, sur d'autres zones plus reculées encore. Ce moyen permet au chirurgien, sans inspection directe, d'après les seules appréciations du malade, de s'éclairer (lorsque la pupille est fermée par des fausses membranes ou obstruée par une cataracte) sur les chances probables d'une opération de pupille artificielle ou de cataracte.

PHOSPHITE. s. m. [*phosphis*, all. *phosphorichtsaures Salz*, ang. *phosphite*, it. et esp. *fosfito*]. Nom générique des combinaisons de l'acide phosphoreux avec les bases salifiables. Les phosphites diffèrent des phosphates en ce que, chauffés fortement dans une cornue, ils dégagent, sans addition, une petite portion de phosphore.

PHOSPHOGLYCÉRATE. s. m. Nom générique des sels que forme l'acide phosphoglycérique.

PHOSPHOGLYCÉRIQUE. adj. — *Acide phosphoglycérique*. Acide qui se forme lorsqu'on mêle la glycérine à l'acide phosphorique anhydre ou hydraté ($C^6H^7O^5.PhO^5$). Il donne des sels bien définis avec les bases. V. LÉCITHINE et SULFOGLYCÉRIQUE.

PHOSPHORE. s. m. [*phosphorus*, φωσφόρος, de φῶς, lumière, et de φορὸς, qui porte, c'est-à-dire porte-lumière; all. *Phosphor*, angl. *phosphorus*, *phosphor*, it. et esp. *fosforo*]. Corps simple, combustible non métallique, découvert en 1669 par Brandt, qui avait soumis de l'urine humaine à une forte calcination. Il n'a été obtenu et préparé en grand que beaucoup plus tard, lorsque Gahn et Scheele ont pu l'extraire des os. Aujourd'hui on le retire du phosphate de chaux des os, en le traitant par l'acide sulfurique. Cet acide en sépare l'acide phosphorique, qu'on décompose ensuite par le charbon dans une cornue. Le phosphore, obtenu par une opération longue et compliquée, se volatilise, est condensé dans les récipients remplis d'eau, et purifié au moyen de la distillation. C'est en l'aspirant dans des tubes de verre, lorsqu'il est en fusion, qu'on lui donne la forme de cylindres sous laquelle on le conserve dans les officines. Le phosphore pur est solide, incolore ou légèrement jaunâtre, à demi transparent, d'une odeur alliacée; il est flexible et se laisse couper facilement. Il absorbe l'oxygène de l'air, en présentant des phénomènes différents, suivant que cette absorption a lieu à la température de l'atmosphère ou à l'aide de la chaleur. Dans le premier cas, le phosphore répand des fumées blanches, qui, dans l'obscurité, sont lumineuses, et ont une couleur d'un blanc bleuâtre : de cette combustion lente résulte de l'acide phosphorique. Dans le second cas, le phosphore absorbe l'oxygène de l'air avec rapidité, en dégageant beaucoup de chaleur et une lumière blanche très-vive, et produisant une fumée blanche épaisse, suffocante. Cette fumée est occasionnée par l'acide phosphorique volatilisé, acide qui est toujours le résultat de la com-

bustion rapide du phosphore. Le phosphore est insoluble dans l'eau, dont il décompose une petite partie : cette eau contient alors un peu d'hydrogène phosphoré, qui lui donne la propriété de luire dans l'obscurité et de répandre une odeur alliacée. Il se combine avec le soufre, le chlore, l'iode, l'azote, les métaux, etc., et donne divers phosphures ou des composés complexes. Il est sensiblement soluble dans l'alcool, l'éther, les essences et les huiles. On l'utilise, en médecine, sous la forme pilulaire qui masque l'odeur alliacée qui répugne, quand on a recours à l'émulsion. Voici la formule adoptée (Tavignot et Ducom) : Phosphore, 10 centigr. ; huile d'amandes douces, 8 gram. ; savon médicinal, 10^{gr},40 ; poudre de guimauve, 18 gram. ; sous-carbonate de fer, 10 gram. F. s. a. 100 pilules, recouvertes avec soin de deux couches de gélatine. Le phosphore doit être tout d'abord dissous dans l'huile au bain-marie, et en vase clos et plein. Chacune des pilules *phospho-ferrugineuses* contient 1 milligramme de phosphore dissous et 10 centigrammes de sous-carbonate de fer. On le recommande dans les affections tenant à un état scrofuleux. La dose ordinaire est de 2 pilules par jour, une matin et soir ; à jeun elles sont toujours parfaitement tolérées. A la dose de 4 ou 5 par jour (ce qui représente 4 ou 5 milligrammes de phosphore), ces pilules ont sur l'appareil génésique une action élective que plusieurs personnes ont à tort essayé de mettre en doute, et qui guide pour le *dosage du remède*, dont on diminue la quantité aussitôt qu'arrive l'éréthisme génital. Cet éréthisme manque lorsque le phosphore est ingéré à dose toxique. V. INTOXICATION.

Phosphore de Baudouin. Azotate de chaux calciné.

Phosphore de Homberg. Chlorure de calcium fondu au feu.

Phosphore rouge ou *amorphe* (Schrotter). Il s'obtient en soumettant pendant plusieurs jours le phosphore ordinaire à une température élevée, c'est-à-dire voisine de son point d'ébullition. Par le fait de cette exposition prolongée à une haute température, le phosphore subit une transformation complète (V. POLYMORPHISME). Avant d'avoir reçu l'action prolongée du calorique, le phosphore était blanc et transparent, il devient brun et opaque après cette exposition. Il était mou comme la cire, il devient dur comme du cristal. Il était fusible à 40° centigrades, il ne l'est plus qu'à 180°. Il s'enflammait à la température ordinaire, il ne s'enflamme plus qu'à 180°. Il répandait d'abondantes émanations, il n'en produit plus aucune, et devient absolument inodore. Il se dissolvait facilement dans les huiles, dans les alcalis, dans le sulfure de carbone et même dans les sucs de l'estomac, il devient complétement insoluble dans ces divers véhicules. En un mot, la chaleur a donné au phosphore des propriétés toutes nouvelles, et qui le rendent éminemment propre à être substitué au phosphore ordinaire dans la fabrication des allumettes chimiques (V. ALLOTROPIE). En effet, ne donnant lieu à des émanations d'aucune nature, il n'engendre plus la carie des os maxillaires chez les ouvriers qui le manient ; insoluble dans les sucs de l'estomac, il ne détermine plus d'empoisonnement. De fortes proportions de cette variété de phosphore ont été administrées à des animaux, qui n'en ont éprouvé aucune espèce d'accident, tandis que de minimes quantités de phosphore blanc ordinaire déterminaient promptement leur mort. V. INTOXICATION.

PHOSPHORÉ, ÉE. adj. [*phosphoratus*, all. *phosphorhaltig*, esp. *fosforado*]. Qui contient du phosphore : *gaz hydrogène phosphoré*. — *Pâte phosphorée*. Elle est employée pour la destruction des animaux nuisibles. Voici quelques-unes des formules que l'on suit : *Pâte usitée en Prusse :* Phosphore divisé, 8 gram. ; eau tiède, 180 gram. ; farine de seigle, 180 gram. ; beurre fondu, 180 gram. ; sucre, 125 gram. — *Pâte de Roth :* Colle de pâte, 17^{gr},8 ; phosphore divisé, 2 gram. — *Pâte de Duboys :* Phosphore, 20 gram. ; eau bouillante, 400 gram. ; farine, 400 gram. ; huile de noix, 200 gram. ; sucre en poudre, 250 gram. Il est un inconvénient contre lequel il faut être averti. Les animaux domestiques qui mangent de ces pâtes quand on n'a pas soin de les tenir hors de leur portée, succombent comme les animaux nuisibles ; et leurs chairs, même cuites, deviennent vénéneuses. Les recueils contiennent quelques exemples d'empoisonnements de ce genre. Au reste, ces viandes cuites, le bouillon préparé avec ces viandes, offrent une phosphorescence qui a quelquefois empêché d'en faire usage et prévenu ainsi des accidents. V. INTOXICATON *phosphorée* et NÉCROSE.

PHOSPHORÉNÈSE. s. f. [it. *fosforenesi*, esp. *fosforenesis*]. Genre, d'après Baumès, des maladies dues à l'excès, au défaut ou à la décomposition du phosphate calcaire, telles que le rachitisme, la goutte, etc.

PHOSPHORESCENCE. s. f. [all. *Phosphorescenz*, angl. *phosphorescence*, it. *fosforescenza*, esp. *fosforescencia*]. Propriété qu'ont certains corps de briller, *sans répandre de chaleur sensible*, d'un éclat plus ou moins vif, par l'effet du frottement (certaines variétés de sulfure de zinc), de la percussion (sucre), de la compression (eau, air), de l'exposition à la chaleur (fluorure de calcium), ou même seulement à la lumière solaire ; quelquefois par suite d'une action chimique, comme dans la combinaison de la chaux vive avec de l'eau, et dans la décomposition de la plupart des substances organiques.

PHOSPHORESCENT, ENTE. adj. [all. *phosphorescirend*, angl. *phosphorescent*, esp. *fosforescente*]. Se dit, en général, d'un corps qui a la propriété de luire dans l'obscurité. Quelques plantes possèdent cette propriété, par exemple les *Agaricus olearius*, DC., et *Rhizomorpha subterranea*, Persoon. La phosphorescence des eaux de la mer est due à la lumière phosphorescente que dégagent des myriades de *Noctiluca miliaris*, Suriray (classe des acalèphes), à chaque contraction volontaire ou déterminée par une irritation quelconque. D'autres animaux sont phosphorescents dans des conditions analogues ou pendant la putréfaction de leurs cadavres, de leurs mucosités, etc. La cause de ces phénomènes n'est pas connue. — *Organes phosphorescents* ou *luisants des insectes*. Tous les agents propres à irriter les nerfs (agents mécaniques, électriques ou thermiques, les alcalis caustiques, les acides, les dissolutions salines, l'alcool, l'éther, etc.), produisent une phosphorescence vive de l'organe ; tandis que les substances qui exercent une action toxique sur les nerfs, et en particulier l'acide cyanhydrique et la conicine, font cesser toute phosphorescence. Ces organes phosphorescents sont des capsules à parois délicates, remplies de cellules polygonales. De ces cellules, les unes transparentes, pâles et entièrement comblées par une masse moléculaire très-ténue, sont les éléments phosphorescents ; les autres contiennent des grains blancs, qui ne sont que de l'urate d'ammoniaque servant à réfléchir et à disperser la lumière. La cause intime de la production de

la lumière n'est pas connue. Entre ces cellules, se ramifient des trachées et des branches nerveuses. Les femelles du *Lampyris splendidula* présentent, à l'abdomen, deux rangées d'organes phosphorescents libres (quatre ou cinq de chaque côté), trois organes analogues adhèrent à la partie ventrale du sixième ou du septième segment abdominal. Le mâle ne possède que les organes adhérents au squelette chitineux; ils sont fixés aux sixième et septième segments. Le *Lampyris noctiluca* possède deux organes adhérents au dernier segment abdominal du mâle; tandis que la femelle en a quatre appliqués au squelette des sixième, septième et huitième segments.

PHOSPHOREUX. adj. [all. *phosphorichte Säure*, angl. *phosphorous*, it. *fosforoso*]. — *Acide phosphoreux* (PhO^3). On l'obtient aqueux en décomposant par l'eau le protochlorure de phosphore anhydre, et en chauffant lentement le phosphore dans un vase où l'air n'ait qu'un léger accès; il est entraîné sous la forme d'une fumée, qui se condense en poudre blanche.

PHOSPHORIQUE. adj. Qui se rapporte au phosphore, qui en renferme, etc.—*Acides phosphoriques.* On en connaît quatre : 1° *Acide phosphorique anhydre* qui s'obtient en laissant brûler le phosphore dans l'oxygène sec. Il est blanc, solide, soluble dans l'eau avec grand dégagement de chaleur (PhO^5). Il ne se combine aux bases qu'après avoir été hydraté. 2° *Acide phosphorique monohydraté, glacial, vitreux*, ou *acide métaphosphorique.* Il s'obtient en dissolvant 1 partie de phosphore dans 13 parties d'acide nitrique étendu. Il contient 11,2 pour 100 d'eau (PhO^5HO). 3° *Acide phosphorique bihydraté* ou *pyrophosphorique.* S'obtient en ajoutant au précédent une quantité d'eau égale à celle qu'il renferme. Il est également solide, transparent, mais cristallise autrement que lui et fixe 2 équivalents de base ($PhO^5.2HO$). 4° *Acide phosphorique trihydraté* ou *des phosphates ordinaires.* S'obtient en ajoutant à l'acide vitreux une quantité d'eau double de celle qu'il renferme. Il cristallise autrement que les deux précédents ($PhO^5.3HO$). Chacun de ces acides hydratés forme avec les bases des sels à 1, 2 ou 3 équivalents de bases, c'est-à-dire monobasiques, bibasiques et tribasiques.

PHOSPHORISME. s. m. L'intoxication (V. ce mot) par le phosphore et ses accidents aigus ou chroniques.

PHOSPHOROGÉNIQUE. adj. Qui détermine la phosphorescence. V. RADIATION *lumineuse.*

PHOSPHOVINATE. s. m. [all. *phosphorweinsaures Salz*, esp. *fosfovinato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison, avec les bases, de l'*acide phosphovinique.*

PHOSPHOVINIQUE. adj. —*Acide phosphovinique* [$(C^4H^5O+2HO).PhO^5$]. S'obtient en faisant agir l'alcool sur l'acide phosphorique (Lassaigne). Liquide incolore, inodore, sirupeux, très-acide, très-soluble dans l'eau, etc. Cristallise dans le vide. Aussi appelé *acide phosphovineux, éthérophosphorique, vinophosphorique, biphosphate* ou *phosphate acide éthylique, alcool* ou *oxyde d'éthyle*, et *phospho-vinate normal* (Gerhardt). V. VINIQUE.

PHOSPHURE. s. m. [*phosphuretum*, angl. *phosphuret*, it. et esp. *fosfuro*]. Combinaison, en proportions définies, du phosphore avec un autre corps simple.

Phosphure d'hydrogène. Il existe deux corps de ce nom : l'un, dit *hydrogène protophosphoré* (protophosphure), n'est pas inflammable à l'air; l'autre, l'*hydrogène perphosphoré* (sesquiphosphure), est gazeux aussi, à peu près insoluble dans l'eau, inflammable à l'air ou dans l'oxygène, décomposable par les solutions métalliques de cuivre, d'argent, etc., en eau et en phosphure du métal.

PHOTOGÈNE. adj. [de φῶς, lumière, et γεννᾶν, engendrer]. Qui engendre la lumière (Hermstaedt).

PHOTOGRAPHIE. s. f. [de φῶς, lumière, et γραφή, dessin; all. *Photographie*, angl. *photography*, esp. *fotografia*]. — *Daguerréotypie.* Procédé particulier au moyen duquel on fixe sur une plaque, à l'aide de la lumière, l'image des corps qu'on place devant l'objectif d'une chambre obscure. Il est fondé sur les propriétés chimiques dont jouissent les rayons de la lumière. Sur une plaque de cuivre recouverte d'argent, on reçoit les vapeurs de l'iode jusqu'à coloration en jaune d'or de la surface métallique; il se forme une couche d'iodure d'argent qui est très-altérable à la lumière, et qu'on rend encore plus sensible en l'exposant à l'action de certaines préparations dites accélératrices ayant pour base le brome et le chlore. La plaque, ainsi préparée, est placée dans une chambre noire, et reçoit l'image du corps que l'on veut peindre. Les rayons lumineux les plus vifs décomposent l'iodure d'argent dans les points où ils frappent; les points de la plaque exposée à l'ombre sont épargnés. L'image est tracée, mais elle est invisible; pour la faire paraître, on expose la plaque aux vapeurs mercurielles, qui se fixent sur les points attaqués par les rayons lumineux. Enfin, on fixe l'image en faisant chauffer la plaque, recouverte d'abord d'hyposulfite de soude, puis d'hyposulfite double de soude et d'or. — *Photographie anatomique.* On a essayé de reproduire par la photographie les pièces anatomiques. Ces procédés ne réussissent bien que pour les os, les carapaces de crustacés, les fossiles, etc. Quant aux pièces sèches, la déformation que fait subir la dessiccation aux parties molles et dont la photographie reproduit tous les accidents, rend ces reproductions moins utiles, moins claires pour l'étude, et même moins exactes que les lithographies et les gravures faites d'après des pièces fraîches. En ce qui regarde ces dernières, les reflets, la couleur et la demi-transparence des tissus mous étant reproduits, masquent les détails essentiels ou en empêchent la reproduction.—*Photographie microscopique.* La reproduction des préparations microscopiques fraîches et sèches a été faite pour la première fois en 1842 et en 1843, sur plaques daguerriennes, par Donné et Foucault, qui, en 1845, publièrent un atlas gravé d'après un choix de ces photographies. Plus tard, Salmon et Garnier firent des daguerréotypes sur plaques de laiton ioduré, qui, par simple immersion dans l'acide nitrique, donnaient en quelques minutes une vraie gravure à l'eau forte pouvant permettre un tirage considérable. Depuis, beaucoup d'observateurs français et étrangers ont photographié sur verre des préparations pouvant être tirées comme des portraits et donner lieu à des publications. Aucun de ces procédés n'a pu parvenir à entrer dans la pratique habituelle, susceptible de remplacer le dessin, par des raisons qui tiennent aux conditions physiques mêmes qui font du microscope un instrument grossissant. Comme il projette sur un seul et même plan mathématique l'ombre des objets observés par lumière transmise, mais placés au-dessus et au-dessous du plan horizontal qui passe par le foyer de l'objectif ou par le point de vision distincte, la photo-

graphie reproduit à la fois sur ce même plan les objets à contours diffus qui ne sont pas au point de la vision nette et ceux qui s'y trouvent. Ces derniers sont ainsi masqués par les autres et rendus indistincts, si ce n'est pour les préparations des objets d'une minceur extrême. En outre, les corps étrangers, inutiles à l'étude, dont le dessin, comme l'observateur, font facilement abstraction, sont reproduits comme l'objet étudié lui-même et rendent sa représentation confuse. — *Photographie sur papier*. Le principe de la photographie sur papier repose sur la propriété dont jouissent les sels d'argent d'être décomposés par la lumière. Ils noircissent, comme on le sait, au contact des rayons lumineux. En conséquence, si l'on place dans la chambre obscure une feuille de papier imprégnée de la dissolution d'un de ces sels, il arrivera que les parties éclairées noirciront, et que les autres conserveront leur teinte blanche primitive, de façon que les clairs de l'image seront accusés par du noir, et *vice versâ*. Le dessin obtenu par ce procédé est, comme on le voit, tout à fait l'inverse du modèle; aussi lui a-t-on donné le nom d'*épreuve inverse* ou *négative*. Si maintenant on veut obtenir une épreuve positive, il suffira d'appliquer ce premier dessin négatif sur une autre feuille de papier jouissant de la même propriété, et d'exposer le tout à la lumière. Alors, les parties noires de l'épreuve négative interceptant le passage des rayons lumineux, les portions sous-jacentes de la seconde feuille resteront blanches, tandis que celles qui correspondront aux parties blanches de l'épreuve négative noirciront. Ainsi se trouvera formée une image qui aura l'aspect du modèle primitif, dans laquelle les noirs correspondront réellement aux ombres, et les blancs aux parties fortement éclairées. Cette épreuve a reçu le nom d'*épreuve positive* ou *réelle*, par opposition à la première. Tels sont le principe fondamental et le but de toutes les opérations photographiques sur papier. — *Photographie sur verre et sur collodion*. Méthode inventée par Niepce de Saint-Victor, et qui consiste à substituer au papier, surtout pour la confection des épreuves négatives, une lame de verre que l'on recouvre, préalablement à toute autre opération photographique, soit d'une couche d'albumine, soit d'une couche de collodion. Le but de cette nouvelle invention est de donner aux épreuves photographiques toute la finesse, toute la netteté désirables. Quelque précaution que l'on prît, du reste, à cet égard, il était extrêmement difficile de faire disparaître les aspérités dépendant du grain du papier, et d'éviter par là, même aux épreuves positives, ce grenu qui fait le désespoir des artistes et des amateurs. Cet inconvénient, car c'en est un véritable, l'introduction de la lame de verre dans la photographie l'a fait complétement disparaître. Le collodion est, parmi toutes les substances employées en photographie, celle qui jouit de la plus exquise sensibilité; c'est avec des glaces collodionnées que l'on arrive à prendre des images instantanées. Le temps de l'exposition est tellement minime, que l'on a pu reproduire des objets en mouvement, tels que les vagues de la mer, des chevaux au galop, des régiments en marche, etc. C'est aussi, de toutes les matières photogéniques, celle qui donne la plus grande finesse aux épreuves; à cet égard, elle rivalise complétement avec la plaque daguerrienne. Aussitôt que l'on voit que la couche de collodion commence à faire prise, et avant qu'elle soit complétement sèche, on la passe dans un bain contenant 8 grammes d'azotate d'argent pour 100 grammes d'eau distillée, afin de la sensibiliser. On doit la laisser dans ce bain jusqu'à ce que l'aspect huileux que l'on observe alors à sa surface soit complétement disparu. Ceci fait, on doit la retirer, c'est alors seulement que l'on procède à l'exposition à la chambre obscure. Lorsque l'on veut des épreuves instantanées, voici la formule du bain employé dans ce cas : Eau distillée, 500 grammes; protosulfate de fer, 50 grammes; acide sulfurique, 10 gouttes; acide acétique, 10 grammes.

PHOTOMAGNÉTIQUE. adj. [all. *photomagnetisch*, esp. *fotomagnetico*]. Se dit de phénomènes tenant à la propriété qu'ont quelques-uns des rayons du spectre solaire (le vert, le bleu et le violet) de communiquer la vertu magnétique à des aiguilles d'acier.

PHOTOMÈTRE. s. m. [*photometrum*, de φῶς, lumière, et μέτρον, mesure; all. *Lichtmesser*, angl. *photometer*, esp. *fotometro*]. Instrument propre à évaluer la vivacité de la lumière que projette un foyer.

PHOTOMÉTRIE. s. f. [*photometria*, all. *Lichtmessung*, esp. *fotometria*]. Branche de la physique qui s'occupe des moyens de mesurer l'intensité ou la vivacité de la lumière.

PHOTOMÉTRIQUE. adj. [*photometricus*, all. *photometrisch*, esp. *fotometrico*]. Qui a rapport à la photométrie.

PHOTOPHOBIE. s. f. [*photophobia*, de φῶς, lumière, et φόβος, crainte; it. *fotofobia*]. Aversion de la lumière, symptôme propre à diverses affections nerveuses, et surtout aux inflammations de l'œil.

PHOTOPSIE. s. f. [*photopsia*, de φῶς, lumière, et ὄψις, vue; all. *Funkensehen*, it. et esp. *fotopsia*]. Lésion du sens de la vue dans laquelle on croit voir des traînées lumineuses.

PHRÉNÉSIE. s. f. [*phrenitis*, *phrenitiasis*, *phrenesis*, φρενῖτις, de φρὴν, esprit; angl. *phrenesis*, *phrensy*, it. *frenesia*, esp. *frenesi*]. Les auteurs ont confondu, sous cette dénomination, l'inflammation du cerveau et de ses membranes, et le délire symptomatique qui a lieu dans beaucoup d'affections. Les modernes ont donné plus particulièrement le nom de *phrénésie* à l'inflammation des membranes cérébrales, à la *méningite*. V. ce dernier mot, qui est presque exclusivement employé aujourd'hui.

PHRÉNÉTIQUE. adj. et s. [*phreniticus*, φρενιτικός, it. et esp. *frenetico*]. Qui a rapport à la phrénésie, ou qui en est atteint.

PHRÉNIQUE. adj. [*phrenicus*, de φρένες, le diaphragme; angl. *phrenic*, it. et esp. *frenico*]. Qui a rapport au diaphragme. — *Artères phréniques*. Les diaphragmatiques inférieures. — *Centre phrénique*. V. DIAPHRAGME. — *Nerf phrénique*. V. DIAPHRAGMATIQUE.

PHRÉNISME. s. m. [*phrenismus*, de φρὴν, esprit; it. et esp. *frenismo*]. Synonyme de *phrénésie*.

PHRÉNITE. s. f. [*phrenitis*, de φρένες, diaphragme; it. *frenite*, esp. *frenitis*]. Inflammation du diaphragme. V. DIAPHRAGMATITE.

PHRÉNITIS. s. f. [φρενῖτις]. La définition des médecins grecs et latins est pour la phrénitis : *délire aigu avec fièvre intense, carphologie, pouls petit et serré.* Ce n'est pas pour eux une inflammation de la tête; c'est une fièvre qu'ils rangent à côté du *causus* et du *lethargus*, et que l'on doit assimiler à l'une des formes de la fièvre rémittente ou pseudo-continue, commune

dans les pays chauds et dans les contrées marécageuses.

PHRÉNO-GASTRIQUE. adj. [de φρὴν, diaphragme, et *gastrique*]. Qui appartient à l'estomac et au diaphragme.—*Ligament phréno-gastrique* [all. *Zwerchfellmagenband*]. Repli du péritoine allant de l'estomac au diaphragme.

PHRÉNO-GLOTTISME. s. m. [de φρὴν, diaphragme, et *glotte*]. Spasme de la glotte et du diaphragme, sorte de névrose.

PHRÉNOLOGIE. s. f. [*phrenologia*, de φρὴν, esprit, et λόγος, discours; all. *Phrenologie*, angl. *phrenology*, esp. *frenologia*]. Hypothèse de Gall dans laquelle on considère le cerveau comme constitué par des parties ou organes, servant chacun à une affection, à un instinct, à une faculté particulière, et dans laquelle on admet que le développement de chacune de ces qualités est en rapport avec la grosseur relative de l'organe. Cette hypothèse, telle que Gall l'a posée, n'a pas été vérifiée par l'expérience. V. CRÂNIOLOGIE.

PHRÉNOPATHIE. s. f. [*phrenopathia*, de φρὴν, intelligence, et πάθος, affection]. Lésion des facultés intellectuelles, maladie mentale, aliénation.

PHRÉNO-SPLÉNIQUE. adj. [de φρὴν, diaphragme, et *splénique*]. Qui appartient au diaphragme et à la rate. — *Ligament phréno-splénique* [all. *Zwerchfellmilzband*]. Repli péritonéal étendu de la rate au diaphragme.

PHRICODE. adj. [*phricodes*, φρικώδης de φρίξ, froid ou frisson fébrile, et εἶδος, ressemblance; it. *fricode*, esp. *fricodes*]. Les anciens ont donné ce nom à une fièvre intermittente ou rémittente dans laquelle le malade éprouve un froid considérable.

PHTALAMIDE. s. f. ($C^{16}H^6O^5Az$). Corps obtenu en dissolvant l'acide naphtalinique dans l'ammoniaque et chauffant. Cristallisable, il réagit acide; chauffé dans l'eau, il forme du naphtalinate d'ammoniaque.

PHTALIMIDE. s. f. ($C^{16}H^5O^4Az$). Produit de l'action de la chaleur sur le phtalinate ou naphtalinate d'ammoniaque et sur la phtalamide. Fusible, sans goût ni odeur, volatil sans décomposition.

PHTHARTIQUE. adj. [*phtharticus*, φθαρτικὸς, de φθείρειν, détruire]. Délétère.

PHTHIRIASE. s. f. [*phthiriasis*, φθειρίασις, de φθεὶρ, pou; all. *Läusesucht*, angl. *phthiriasis*, it. *ftiriasi*, esp. *tiriasis*]. Maladie pédiculaire. Affection qui a pour symptôme principal ou essentiel le développement d'une grande quantité de poux sur une région ou sur toute la surface du corps. C'est particulièrement au développement d'un grand nombre de *pediculi corporis* (poux des vêtements, V. POU) qu'on donne le nom de *phthiriase*, de *maladie pédiculaire*. On trouve ces insectes à la surface de la peau, sur les membres, sur le tronc, et en particulier sur la poitrine et aux aisselles; ils déposent leurs œufs ou *lentes* sur les poils. La peau n'est nullement altérée, à moins que la maladie ne soit déjà ancienne; dans ce dernier cas, on observe souvent de petites élevures papuleuses, coniques ou rougeâtres, et des taches tuberculeuses. La phthiriase est toujours (V. PARASITOGÉNIE) le résultat des pontes successives et multipliées d'un ou de plusieurs de ces insectes venus accidentellement. On a attribué à la phthiriase la mort d'Hérode, de Sylla et de Philippe II, roi d'Espagne. Les bains, les fumigations sulfureuses, les frictions sulfuro-alcalines, ou avec une pommade composée de 3 parties de sulfure de mercure, 1 partie de chlorure ammonique et 32 d'axonge, suffisent ordinairement pour détruire complétement ces insectes. — Vétérinaire. C'est la malpropreté de la peau qui cause le plus souvent la phthiriase chez les animaux domestiques; elle résulte aussi de l'habitation de logements malsains, d'une nourriture avariée, peu substantielle, d'une maladie chronique de longue durée. Les animaux avancés en âge y sont plus exposés que les autres. Les poux pullulent tellement dans le porc, qu'ils perforent les téguments. Les fonctions générales finissent par se troubler; les animaux tombent dans le marasme et succombent. On a vu des chevaux qu'il n'a pas été possible de guérir. Le traitement hygiénique consiste à séparer les animaux affectés, à les placer dans des habitations saines, et à leur donner une bonne alimentation. Comme *moyens antipédiculaires*, on a proposé les décoctions de tabac et de staphisaigre pour lotionner le cheval, et l'usage interne de l'essence de térébenthine. Pour la brebis, on a employé les mêmes moyens, de plus le bain arsenical, comme pour la gale. Viborg prescrit pour le porc, à l'extérieur, le vinaigre arsenical; à l'intérieur, le sulfure de mercure uni au sel marin.

PHTHISIE. s. f. [*phthisis*, φθίσις, φθόη, de φθίνομαι, je me consume; all. *Schwindsucht*, *Lungensucht*, angl. *phthisis*, it. *tisichezza*, *ftisi*, *ftisia*, esp. *tisica*, *tisis*]. Le mot *phthisie* signifie proprement *consomption*, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. On a admis des *phthisies pulmonaire*, *hépatique*, *mésentérique*, etc., selon l'organe dans lequel la lésion à laquelle le dépérissement était dû avait son siége réel ou supposé. Aujourd'hui on désigne particulièrement sous le nom de *phthisie* toute lésion du poumon qui tend à produire une désorganisation progressive de ce viscère, à la suite de laquelle survient son ulcération. Telle est la définition de la phthisie donnée par Bayle, qui en admettait six espèces: la *tuberculeuse*, la *granuleuse*, la *phthisie avec mélanose*, l'*ulcéreuse*, la *calculeuse* et la *cancéreuse*. La *phthisie ulcéreuse* n'est probablement qu'une phase de plusieurs des autres phthisies. Il n'est pas certain que les concrétions calcaires causent les symptômes de la phthisie décrits plus bas ou des symptômes analogues. La *phthisie avec mélanose* est l'anthracosis (V. ce mot), qui peut en effet donner lieu à des symptômes analogues à ceux de la phthisie des aiguiseurs (V. plus bas). Les diverses tumeurs dites *cancer* du poumon donnent lieu quelquefois à des symptômes de phthisie, mais non toujours. La *phthisie aiguë* (V. plus bas) ou *granuleuse* est une forme bien différente de la phthisie tuberculeuse. V. GRANULATIONS et POUMON.

Phthisie tuberculeuse. Ses causes sont le séjour habituel dans un air froid et humide, ou dans un lieu où l'air n'est pas suffisamment renouvelé, une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité, le défaut d'exercice, la masturbation et les excès vénériens. Très-souvent aussi elle est héréditaire. En un certain nombre de cas elle naît sans cause connue. Le début en est si variable, que souvent on ne la reconnaît que lorsque déjà elle touche à sa terminaison fatale. Elle commence le plus ordinairement par une petite toux sèche, ce qui a fait dire, mal à propos, qu'elle est souvent le résultat d'un rhume négligé. Cette toux persiste quelquefois pendant des années sans qu'il vienne s'y joindre aucun symptôme; et si, pendant ce temps, la mort survient par une maladie étrangère aux poumons, on trouve dans ces organes une multitude de tubercules très-petits. Assez souvent

une hémoptysie est le premier signe qui éveille l'attention; peu à peu s'établissent une expectoration muqueuse et une fièvre continue qui présente ordinairement deux redoublements : l'un vers midi, et l'autre au commencement ou vers le milieu de la nuit. Il y a des sueurs abondantes le matin ; la respiration est quelquefois à peine plus courte que dans l'état naturel; les fonctions digestives sont souvent dans un état d'intégrité parfaite ; les forces musculaires même se conservent longtemps. Quelquefois cependant aux sueurs colliquatives se joint une diarrhée débilitante, soit que des tubercules se soient également développés dans le canal intestinal, soit sans ulcération ni inflammation des intestins. Dès que la fièvre hectique est établie, l'amaigrissement fait des progrès plus ou moins rapides, selon l'abondance des évacuations. Suivant le tableau tracé par Arétée avec une effrayante vérité : « Le nez est effilé ; les pommettes sont saillantes, et leur coloration tranche sur la pâleur du reste de la face; les conjonctives sont luisantes et d'un léger bleu de perle, les joues caves, les lèvres rétractées ; le cou paraît oblique et gêné dans ses mouvements ; les omoplates sont ailées ; les côtes deviennent saillantes, tandis que les espaces intercostaux s'enfoncent ; quelquefois la poitrine semble rétrécie, quelquefois même elle l'est réellement. Lorsque la marche de la maladie est lente, le ventre est aplati et rétracté, les articulations semblent plus grosses, *les ongles se recourbent*. » Assez souvent, au moment où les signes stéthoscopiques annoncent qu'une excavation tuberculeuse se vide complétement, il y a une amélioration notable, qui peut, selon Laennec, conduire à une guérison complète ; mais, le plus ordinairement, cette amélioration ne dure que quelques jours ou quelques semaines, selon que les tubercules produits par des éruptions secondaires sont plus ou moins avancés. Les douleurs locales sont le plus souvent nulles, et toujours au moins très-variables. L'inspection et l'analyse des crachats n'en apprennent guère davantage ; leurs caractères sont, en général, les mêmes que dans les catarrhes chroniques : ils sont muqueux, opaques, peu solubles dans l'eau, ou mêlés de bulles d'air, d'un jaune pâle ou d'un blanc jaunâtre ; on y distingue quelquefois des portions cylindriques ou vermiculaires qui paraissent moulées sur les petits rameaux bronchiques. C'est donc particulièrement à l'aide de l'auscultation et de la percussion du thorax que l'on peut reconnaître la phthisie. Les tubercules s'accumulant d'abord au sommet des poumons, les premiers signes se manifestent ordinairement au-dessous des clavicules, et surtout de la droite ; dans ce cas, la résonnance est moindre et inégale à la partie antérieure supérieure de la poitrine jusqu'au niveau de la quatrième côte ; une bronchophonie diffuse se fait entendre au-dessous de la clavicule, dans la fosse sous-épineuse et sous l'aisselle. Lorsque les tubercules commencent à se ramollir, les mêmes signes persistent ; et de plus la toux donne quelquefois un gargouillement dont la matière épaisse frappe l'oreille en masse. Bientôt ce gargouillement devient plus liquide et plus semblable au râle muqueux, et la toux, devenue caverneuse, fait sentir qu'une excavation se forme dans le tissu pulmonaire. A mesure que l'excavation se vide, la respiration prend ce caractère caverneux ; la bronchophonie diffuse fait place à une pectoriloquie, d'abord imparfaite, fréquemment interrompue, mais qui devient de plus en plus évidente. Quelquefois la résonnance du thorax, qui jusque-là était obscure, devient plus claire, et l'on pourrait croire, ainsi que nous l'avons dit, à une amélioration de l'état du malade. Lorsqu'une excavation tuberculeuse est tout à fait vide, la toux et la respiration caverneuse l'indiquent évidemment, et la pectoriloquie est parfaite. « La guérison de la phthisie, dit Laennec, n'est pas au-dessus des forces de la nature ; mais l'art ne possède encore aucun moyen certain d'arriver à ce but. » L'indication la plus rationnelle, dès qu'on a reconnu la phthisie pulmonaire, est de prévenir les éruptions secondaires de tubercules ; car, à moins que les masses primitives de tubercules ne soient très-nombreuses et très-volumineuses, la guérison aurait nécessairement lieu après leur ramollissement. La seconde indication serait de favoriser le ramollissement et l'évacuation ou l'absorption des tubercules existants. La saignée ne peut ni prévenir ni guérir les tubercules ; elle ne doit être employée que dans le cas d'une complication inflammatoire ou de la suppression d'une évacuation sanguine (menstrues). Les cautères et les exutoires sont au moins inutiles, à moins qu'il n'y ait suppression d'un écoulement habituel ou répercussion d'un exanthème. L'eau de chaux, les eaux sulfureuses naturelles et artificielles en bains et en boisson, le sel ammoniac, les sous-carbonates d'ammoniaque et de soude, l'azotate de potasse, etc., favorisent quelquefois l'expectoration, et paraissent propres à hâter le ramollissement de la matière tuberculeuse ; cependant ils ont peu d'utilité. On peut en dire autant des chlorures de calcium et de baryum, des préparations mercurielles ou antimoniales, qui ne peuvent être utiles que pour favoriser l'expectoration ou combattre une péripneumonie intercurrente. L'iode et ses composés, qui ont été vantés, ne réussissent pas. Les substances aromatiques ou balsamiques, l'atmosphère artificielle formée par la combustion des résines, celle des étables à vaches, l'inspiration de l'oxygène, n'ont eu de l'efficacité que dans des catarrhes chroniques pris pour des phthisies. Il en est de même des vapeurs de chlore, qui diminuent peut-être la sécrétion opérée par les parois des excavations, qui ralentissent ainsi momentanément la marche de la maladie, mais qui ont, en même temps, le funeste inconvénient de provoquer de nouvelles éruptions de tubercules. Le meilleur moyen à opposer à la phthisie, ajoute Laennec, c'est la navigation et l'habitation des bords de la mer dans un climat doux. Nous ajouterons qu'il faut surtout compter sur les moyens hygiéniques, une bonne alimentation, le séjour en un climat tempéré, les précautions contre les refroidissements et les rhumes. Ces moyens ont plus d'une fois servi à prolonger la vie.

Phthisie caséeuse. V. PNEUMONIE *chronique*.

Phthisie granuleuse, *galopante*, *générale*, *aiguë du poumon ; phthisie à granulations grises*, *à infiltration grise*, *à tubercules miliaires gris*, etc. Les altérations qui la causent sont décrites à l'article GRANULATIONS. Elle se rencontre surtout chez les prisonniers et chez les individus que leur profession ou leurs habitudes privent d'exercice ou forcent de vivre dans des endroits où l'air est confiné, et chez ceux qui ont de la nuit le jour en y joignant ou non des excès. Elle survient parfois aussi chez les sujets que des blessures ou des affections chroniques des os ou des articulations forcent à garder le lit pendant plusieurs mois. On l'observe à tous les âges. Vue à sa deuxième

période, elle simule certaines formes de fièvre typhoïde et a pu être prise pour telle. Son traitement est le même que celui de la phthisie, quand elle est diagnostiquée avant que les symptômes aient pris une marche rapide. La phthisie générale aiguë s'annonce par certains antécédents qui ne doivent pas échapper à la prévoyance médicale. — 1° *Période prodromique*. Les malades éprouvent, dans leurs divers appareils, des troubles dont le principe est toujours un affaiblissement progressif. Ainsi, du côté de l'innervation, paresse, inaptitude aux travaux intellectuels, tristesse, ennui, chagrin, faiblesse morale, rêvasseries, soubresauts pendant le sommeil, fatigue par les occupations habituelles, etc., etc. Du côté des voies digestives, appétit diminué ou porté jusqu'à la voracité, nausées fréquentes; vomissements à la suite d'un écart de régime, ou se renouvelant à longue date, sans cause connue; alternatives de diarrhée et de constipation, diarrhée ou constipation sans alternatives, etc. Du côté des voies respiratoires, toux sèche ou catarrhale alternant ou non avec le dévoiement; respiration courte, essoufflement facile, sans signes physiques du thorax; quelquefois hémoptysies; douleurs fixes ou mobiles, fugitives ou persistantes, dans les parois de la poitrine, plus fortes pendant l'inspiration et la toux, et tout cela sans mouvement fébrile continu, car cette période est essentiellement apyrétique. Elle peut se prolonger plus ou moins longtemps. Les personnes *qui ne s'écoutent pas* ont l'habitude de la négliger, et le médecin lui-même est souvent disposé à ne point attacher d'importance aux symptômes éloignés par lesquels elle s'annonce. Nul doute que, s'ils se trouvaient tous réunis à la fois sur le même sujet, leur expression prodromique serait entendue. Malheureusement ils persistent isolément. — 2° *Période confirmée*. De la période précédente à celle-ci la transition a lieu parfois insensiblement; d'autres fois, elle s'accomplit d'une manière brusque. Cela arrive le plus ordinairement à la suite d'un excès, d'une fatigue, d'un refroidissement, etc. Néanmoins il ne faut pas accorder trop d'importance à ces prétendues causes occasionnelles. Le phénomène initial qui caractérise cette période est un mouvement fébrile intense avec accélération du pouls et chaleur à la peau. Quoique revêtant parfois la forme subaiguë, il est toujours le signal de l'invasion générale. Les différentes cavités témoignent incontinent du produit morbide qui se déclare en elles; car les granulations siégent souvent dans les méninges, les poumons, le rein, le foie et la rate, mais point ou rarement dans les ganglions. Le malade est en proie à une céphalalgie très-intense, dont le siége occupe indistinctement les régions frontale, occipitale ou sincipitale. Ses idées sont justes, ses réponses nettes; mais son intelligence se fatigue vite. Couché sur le dos, quelquefois sur le côté, il adopte l'une de ces deux positions et la garde constamment; le moindre dérangement lui arrache des plaintes et des cris gémissants. La rigidité s'empare de ses membres. Le pouls varie de 90 à 120 pulsations par minute. La figure se décolore, les traits expriment le découragement et la souffrance; la soif est modérée; la peau, aride et chaude, quoique l'exhalation cutanée redouble par accès à certaines heures du jour et de la nuit. Amaigrissement; besoin fréquent de respirer, avec difficulté durant l'inspiration, qui souvent devient grande et prolongée. Signes fournis par la percussion presque nuls; râles muqueux à l'auscultation, lorsqu'il y en a, dans tout le poumon, ou seulement dans les parties les plus malades mais sans qu'ils offrent rien de caractéristique. Cette période peut durer de quelques jours à cinq ou six semaines au plus. — 3° *Période colliquative*. Enfin vient une troisième période, si l'on peut qualifier de ce nom ce qui n'est que la terminaison inévitable de la précédente; elle commence au trouble des idées et finit à la mort. Jusque-là l'intelligence était restée à peu près saine; un délire calme se déclare, il se trahit par l'incohérence des réponses que les malades font avec un air de bon sens et de conviction digne de remarque. Bientôt apparaissent la somnolence, le collapsus général des forces et des facultés, avec ou sans soubresauts des tendons et incontinence d'urine précédant la mort.

Phthisie des aiguiseurs. Sorte de phthisie pulmonaire dont sont atteints les tailleurs de pierres à fusil, les aiguiseurs des manufactures d'armes et autres professions où les ouvriers vivent dans une atmosphère chargée de poussière minérale. — *Premier degré*. Le poumon renferme quelquefois des myriades de granulations dont le volume ne dépasse pas celui d'un plomb de chasse; elles sont blanches et formées seulement de silice, ou brunes, noirâtres, et contenant du fer, du phosphate de chaux et du charbon. Toux sèche, suivie d'expectoration blanchâtre, filante, peu abondante, sauf le matin; léger bruit de craquement, peu d'hémoptysie. La cessation des travaux entrave la marche du mal. — *Deuxième degré*. L'agglomération des granulations détermine l'hépatisation, l'induration du poumon; crachats rougeâtres, hémoptysie, dyspnée après le moindre exercice, respiration rude et craquante; pas de fièvre, appétit et forces en bon état. Le repos absolu et le traitement rationnel peuvent amener la guérison. — *Troisième degré*. A l'induration et à l'accumulation des granulations siliceuses succèdent l'ulcération et la suppuration du tissu pulmonaire, puis la production des cavernes. Expectoration et hémoptysies abondantes, râles sibilants, ronflants, caverneux; fièvre continue, mort par épuisement, comme dans le cas de cavernes tuberculeuses. Cette période est incurable; on voit peu d'ouvriers dépasser l'âge de cinquante à cinquante-cinq ans. Dans le cas de poussières végétales ou de charbon des mines de houille, les symptômes sont les mêmes, mais moins d'individus sont atteints, peu arrivent à la dernière période, et la durée de chacune d'elles est plus considérable.

Phthisie dorsale [*tabes dorsalis*, all. *Rückendarre*]. Carie vertébrale. V. MAL *vertébral de Pott*. — Dépérissement qui suit les pertes séminales.

Phthisie laryngée [all. *Kehlkopfschwindsucht*]. V. LARYNGITE CHRONIQUE.

Phthisie mésentérique. V. CARREAU.

Phthisie pulmonaire du cheval (*vieille courbature*). Les symptômes sont la dyspnée, une toux fréquente et sèche, un écoulement nasal fétide, l'amaigrissement général. Par l'auscultation, on entend le râle sibilant et le râle caverneux. Les chevaux phthisiques périssent promptement, pour peu qu'on les soumette au travail, parce que les parties affectées sont très-disposées à l'inflammation et au ramollissement. A l'autopsie, on trouve des tubercules crus et ramollis. La phthisie ne paraît pas curable chez le cheval. Elle est rédhibitoire, étant considérée comme maladie ancienne de poitrine ou vieille courbature.

Phthisie pulmonaire dans l'espèce bovine (*pommelière*). Il ne faut pas confondre la phthisie avec la péripneumonie chronique (V. PÉRIPNEUMONIE *dans l'espèce bovine*), que l'on a aussi appelée *phthisie péripneumonique*. La phthisie proprement dite présente deux formes : la *phthisie tuberculeuse* et la *phthisie calcaire*. — 1° *Phthisie tuberculeuse*. Au début, la toux est petite ; plus tard, elle devient quinteuse, traînée. Par l'auscultation, on perçoit le râle muqueux à l'entrée de la trachée dans la poitrine, le râle crépitant dans quelques points des poumons, et le bruit tubaire en d'autres parties. Des matières grisâtres sont rejetées par les narines. La diarrhée survient et finit par emporter le malade. A l'autopsie, on trouve des tubercules dans le poumon, les ganglions bronchiques et mésentériques, et dans quelques organes parenchymateux. — 2° *Phthisie calcaire*. La toux est sèche, profonde et rauque. Le lait est bleuâtre, très-séreux, et contient sept fois plus de phosphate et de carbonate de chaux qu'à l'état normal. On n'entend plus le murmure respiratoire dans les parties du poumon qui sont envahies ; la respiration est entrecoupée. A l'autopsie, on trouve, dans les poumons, des tumeurs arrondies, dures, ayant le volume d'une noix et quelquefois celui du poing : leur ressemblance avec une pomme a fait donner à la maladie le nom de *pommelière*. Elles sont formées par un produit jaunâtre semblable à du plâtre. Cette matière contient du phosphate et du carbonate de chaux, mais non dans les mêmes proportions que les os. Le foie, la rate, les différents ganglions renferment des dépôts enkystés de même nature. La phthisie est très-commune parmi les vaches laitières de Paris et des environs qui vivent à l'étable. On l'observe aussi quelquefois parmi les vaches du pays de montagnes. La stabulation permanente, l'habitation des lieux humides, peu aérés, à air vicié, agissent comme cause déterminante. La phthisie ne paraît pas curable dans l'espèce bovine. Elle est considérée comme rédhibitoire.

Phthisie pupillaire. V. MYOSE, SYNIZÉZIS.

Phthisie trachéale. Maladie qui présente la plupart des symptômes de la phthisie pulmonaire, et qui est produite par une inflammation chronique de la trachée, avec ulcération et désorganisation de la membrane muqueuse de ce conduit. On en cite des cas causés par la présence d'un corps étranger (noyau de fruit, etc.) dont l'existence était méconnue ; ils ont guéri lors de l'expulsion de ce corps.

PHTHISIOLOGIE. s. f. [*phthisiologia*, de φθίσις, phthisie, et λόγος, traité ; angl. *phthisiology*, it. *ftisiologia*, esp. *tisiologia*]. Traité sur la phthisie.

PHTHISIOPHOBIE. s. f. Ensemble des phénomènes que présentent les individus qui se croient atteints de phthisie pulmonaire.

PHTHISIQUE. adj. et s. [*phthisicus*, φθισικὸς, all. *schwindsüchtig*, angl. *phthisical*, it. *tisico*, *ftisico*, esp. *tisico*]. Qui est atteint de phthisie.

PHTHISURIE. s. f. [*phthisuria*, de φθίσις, phthisie, et οὖρον, urine ; it. *ftisuria*, esp. *tisuria*]. Dépérissement causé par une sécrétion excessive d'urine.

PHTHORE. s. m. [de φθορὰ, destruction ; it. *ftoro*]. Ampère avait proposé de donner ce nom au *fluor*, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on cherche à le coercer.

PHYCÉES. s. f. pl. V. PHYCOLOGIE.

PHYCINE et **PHYCITE**. s. f. V. ÉRYTHRITE.

PHYCOCYANE. s. f. [de φῦκος, fucus, et κυανὸς, bleu]. Substance colorante bleue de quelques fucus.

PHYCOLOGIE. s. f. [*phycologia*, de φῦκος, algue, et λόγος, traité]. Partie de la botanique qui traite de la structure et de la classification des plantes de la classe des algues ou phycées. V. ALGUE.

PHYCOSTÈME. s. m. [*phycostema*, de φῦκος, algue, et στήμων, filament]. Le disque ou nectaire. V. DISQUE.

PHYGETHLON. s. m. [φύγεθλον, angl. *phygethlon*, it. *figetlone*, esp. *figetlon*]. Inflammation non suppurative des ganglions lymphatiques sous-cutanés.

PHYLACTÈRE. s. m. [*phylacterium*, φυλακτήριον, de φυλάσσειν, protéger, conserver ; all. *Schutzgehänge*, angl. *phylactery*, it. *filattero*, esp. *filacterio*]. Les anciens donnaient ce nom aux amulettes qu'ils portaient sur eux pour se préserver de quelque mal.

PHYLLIRINE. s. f. Produit retiré à l'état de sulfate (*phyllirinum sulfuricum*) du *Phyllirea latifolia*, L. (jasminées), et proposé comme fébrifuge (Zachetti).

PHYLLOCYANINE. s. f. [de φύλλον, feuille, et κυανὸς, bleu]. Substance bleue qui, combinée à la phylloxanthéine, forme la chlorophylle (Fremy).

PHYLLODE. s. m. [de φύλλον, feuille, et εἶδος, ressemblance : qui ressemble à une feuille. all. *Blattstielblatt*, esp. *filodes*]. Pétioles de certaines feuilles qui prennent tant d'extension qu'ils ressemblent à de véritables feuilles et en tiennent lieu, celles-ci n'existant que dans les individus encore jeunes, et tombant à une certaine époque, comme dans les iris et les mimosas de la Nouvelle-Hollande.

PHYLLOÏDE. adj. [*phylloides*, de φύλλον, feuille, et εἶδος, ressemblance ; all. *blattförmig*, esp. *filoides*]. Se dit des parties des plantes qui ont la forme de feuilles, c'est-à-dire qui sont aplaties et herbacées.

PHYLLOMANIE. s. f. [*phyllomania*, all. *Phyllomanie*, it. *fillomania*, esp. *filomania*]. Exagération du développement des feuilles, surabondance des feuilles des plantes, état qui devient une maladie ou annonce un défaut de culture, quand il s'agit de végétaux dont on recherche les fleurs ou les fruits.

PHYLLORHÉTINE. s. f. Substance existant avec la *tékorhétine* dans la gangue intercellulaire des troncs de pins fossiles, surtout entre le bois et l'écorce ou dans les cavités du bois. Cristallisable, fond à 87°,5, bout au point d'ébullition du mercure ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. ($C^{40}H^{25}$.)

PHYLLOSTOME. s. m. [*phyllostoma*, de φύλλον, feuille, et στόμα, bouche]. Genre de grands chiroptères pourvus de deux crêtes nasales membraneuses en forme de feuille ou de lame, qui mangent des insectes, mais attaquent aussi les grands mammifères endormis pour en sucer le sang qu'ils font sortir en perçant la peau à l'aide des papilles cornées dont leur langue est pourvue. Ils ne sont pas venimeux.

PHYLLOTAXIE. s. f. [*phyllotaxia*, de φύλλον, feuille, et τάσσειν, ranger]. Partie de l'organographie végétale qui a pour objet la disposition, l'arrangement des organes foliacés. Sur les tiges et les rameaux l'observation montre que les feuilles alternes ou éparses sont disposées sur une ligne spirale continue. On donne le nom de *cycle* à cette ligne comprise entre deux feuilles qui se correspondent, parce qu'elles sont situées exactement, ou à peu près, sur la même verticale. Le cycle peut être distique, tristique, etc., et embrasser une ou plusieurs circonférences de la tige ou du rameau. En représentant par des chiffres le nombre de tours que fait la spirale d'un cycle et le nombre de

feuilles nécessaires pour composer la spirale; si l'on donne au premier le nom de dénominateur, au second le nom de numérateur, on trouve le plus souvent les nombres suivants : $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{2}{5}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{5}{13}$, $\frac{8}{21}$, etc.

PHYLLOXANTHÉINE. s. f. [de φύλλον, feuille, et ξανθὸς, jaune]. Substance jaune qui résulte de l'altération de la phyllocyanine, et qui peut la reproduire sous certaines influences chimiques (Fremy) : c'est la substance jaune qui se trouve dans les jeunes pousses et surtout dans les feuilles *étiolées*. On l'obtient aussi par décomposition de la chlorophylle. On a pu l'extraire au moyen de l'alcool, et la transformer partiellement en matière bleue, sous la double influence de l'éther et de l'acide chlorhydrique. Soumises à l'action des vapeurs acides, les feuilles étiolées prennent rapidement une belle coloration verte.

PHYMATINE. s. m. [de φῦμα, tumeur, tubercule]. Gueterbock a donné ce nom à une substance organique particulière qui, suivant lui, existe dans les tubercules et leur est propre. C'est un corps soluble dans l'eau et dans l'alcool, que l'acétate de plomb précipite de la solution, et que ni le sulfate de cuivre ni l'extrait de noix de galle ne coagulent.

PHYMATOÏDE. adj. [de φῦμα, tubercule, et εἶδος, apparence]. Nom donné par Lebert à un état fréquent des tissus morbides dans lequel ils prennent une couleur jaune terne, analogue à celle de l'altération dite *tubercule*. Il est dû à des granulations graisseuses foncées, jaunâtres, plus ou moins grosses, remplissant non-seulement les cellules, mais les noyaux libres ou inclus. Elles en font disparaître souvent le nucléole, les rendent plus opaques, quelquefois même un peu polyédriques et irréguliers. Il y a en même temps beaucoup de cette graisse (dite *xanthose* par Lebert) dans la matière amorphe du tissu de ces tumeurs. En général, partout où elle s'est déposée, le tissu a cessé d'être vasculaire; les capillaires sont atrophiés en totalité ou en partie, surtout au centre plus ou moins ramolli des masses phymatoïdes, tandis qu'à la périphérie on trouve des capillaires d'un rouge foncé par suite de la coagulation du sang dans leur cavité. V. TUBERCULE.

PHYMATOSE. s. f. [*phymatosis*, de φῦμα, excroissance, tubercule; it. *fimatosi*, esp. *fimatosis*]. Affection tuberculeuse.

PHYME. s. m. [*phyma*, de φῦμα, tumeur (dérivé de φύομαι, je nais, je croîs); it. et esp. *fima*]. Il est impossible d'assigner à ce mot un sens déterminé.

PHYSALINE. s. f. Poudre blanche, faiblement amère, retirée du *Physalis alkegengi*, L. par Dessaignes et Chantard.

PHYSICISME. s. m. Abus des hypothèses et des explications empruntées à la physique pour se rendre compte de phénomènes d'ordre organique nouveaux ou morbides.

PHYSCONIE. s. f. [*physconia*, de φύσκων, ventru; it. et esp. *fisconia*]. Tuméfaction dure et volumineuse bornée à une partie de l'abdomen, et qui n'est ni sonore ni accompagnée de fluctuation. La *physconie* constitue un genre de l'ordre des *intumescences* de Sauvages; c'est l'*hyposarque* de Linné.

PHYSIOGÉNIE. s. f. [Mauvais mot qui, signifiant développement de la nature, n'a pas le sens qu'on lui attribue.] Naissance et développement naturels de l'organisme et de ses parties.

PHYSIOGÉNIQUE. adj. Qui concerne la physiogénie.

PHYSIOGNOMONIE. s. f. V. PHYSIONOMIE.

PHYSIOGNOSIE. s. f. [de φύσις, nature, et γνῶσις, connaissance; esp. *fisiognosia*]. Science de la nature.

PHYSIOGRAPHIE. s. f. [*physiographia*, de φύσις, nature, et γράφειν, décrire; all. *Naturbeschreibung*, it. et esp. *fisiographia*]. Description des objets dont l'ensemble constitue la nature.

PHYSIOLOGIE. s. f. [*physiologia*, de φύσις, nature, et λόγος, discours, traité; all. *Physiologie*, angl. *physiology*, it. et esp. *fisiologia*]. Partie de la biologie qui a pour sujet les corps organisés à l'état dynamique (V. ce mot), et pour but ou objet la connaissance des actes ou phénomènes qu'ils manifestent, ainsi que le rapport existant entre ces actes et les parties de l'organisme qui les accomplissent. Outre les actes de même ordre que ceux qui sont présentés par les corps bruts, l'organisme offre une activité spéciale qui, n'appartenant qu'à lui, n'existe pas dans les substances inorganiques. Le nom de *vie* (V. ce mot), donné au mode d'activité spécial des corps organisés, fait dire d'eux qu'ils sont *vivants* quand ils montrent cette activité; c'est ce qui les fait appeler *corps organisés vivants*, ou simplement *corps vivants*. On donne l'épithète de *vital* à tout ce qui se rattache à l'étude de la vie; on appelle *phénomènes vitaux* chacun de ceux que présentent les corps vivants. L'organisme est constitué de parties très-diverses, de complication différente. Or, chacune a sa vitalité ou vie qui lui est propre; car à toute disposition statique ou anatomique se rattache une notion dynamique ou physiologique correspondante. Chacun de ces modes d'activité est lié à la vie commune ou nutrition, mais en diffère par moins de généralité, d'indépendance, et plus de complication. Dans l'organisme tout est lié intimement et solidaire, sans homogénéité pourtant; mais, pour mieux étudier, on le divise en appareils, organes, systèmes, tissus et humeurs, éléments anatomiques et principes immédiats, qui doivent être étudiés *successivement*, si l'on veut connaître le tout. Dans l'organisme aussi tout se passe et agit *simultanément*; mais, pour mieux étudier, on examine *successivement* les actes accomplis par les appareils, ceux des organes, des systèmes, des tissus, et puis des éléments anatomiques et principes immédiats. Ainsi, de même que la description du corps des êtres ne peut être donnée en un seul chapitre, ni être embrassée par un seul ordre de considérations, de même aussi les corps organisés présentent non pas un seul mode d'activité, mais plusieurs différents par leur complication; d'où la subdivision de la physiologie en plusieurs *sections* qui étudient successivement : 1° la *vitalité* et les actes généraux appelés *résultats* (V. ces mots), par lesquels elle se manifeste; 2° les *fonctions* (V. ce mot); 3° les *usages* des organes (V. ces mots); 4° les *usages généraux* ou *attributs* des systèmes (V. SYSTÈME); 5° les *propriétés* des tissus (V. PROPRIÉTÉ); 6° les *propriétés des éléments anatomiques*, *propriétés vitales* ou *élémentaires* (V. PROPRIÉTÉ). Quant aux principes immédiats, ils ne jouissent que de propriétés physicochimiques tant qu'ils sont isolés, et ce n'est que réunis en *substance organisée* qu'ils acquièrent des propriétés d'ordre organique. Aussi l'étude de la physiologie suppose celle de la chimie. Les *substances* organiques seules, ou principes immédiats de la 3e classe, offrent déjà des propriétés d'ordre chimique très-différentes de celles des composés définis, et se rattachent réellement à l'étude de la physiologie en ce que l'interprétation n'en peut être donnée sans que l'on connaisse

déjà les actes d'assimilation et de désassimilation. — La *physiologie* est *normale* ou *pathologique*, selon qu'elle étudie les actes des parties du corps saines, ou qu'elle examine ceux qui sont accomplis par des parties quelconques altérées ou lésées. La *physiologie pathologique* est, à proprement parler, la *symptomatologie;* mais, ordinairement, pour un but d'application directe à l'art médical, on fait rentrer dans la symptomatologie l'examen de diverses particularités *anatomo-pathologiques* déjà visibles sur le vivant, comme des taches à la peau, des pétéchies, des élevures, des excoriations, etc. — *Physiologie cellulaire* (Leydig). Partie de la physiologie qui traite des propriétés des éléments anatomiques, chez les écrivains qui font à tort le mot *cellule* synonyme d'*élément anatomique*. V. ANATOMIE *générale*. — *Physiologie générale*. Celle qui, sans faire d'application à aucune espèce vivante déterminée, traite d'une manière philosophique et abstraite des phénomènes de la vie. — *Physiologie spéciale*. Celle qui, prenant pour sujet d'étude une espèce vivante distincte, décrit le mécanisme de la vie dans cette espèce seule. Enfin, on conçoit qu'il y a autant de *physiologies spéciales* qu'il y a d'espèces vivantes : de là les expressions de *physiologie de l'homme*, *physiologie végétale*, *physiologie comparée*, etc. V. ANIMAL et VÉGÉTAL.

PHYSIOLOGIQUE. adj. [*physiologicus*, all. *physiologisch*, esp. *fisiologico*]. Qui a rapport à la physiologie ou à l'action des parties des corps vivants. Les phénomènes morbides ne sont que les résultats d'une augmentation, d'une diminution des actes normaux, ou quelquefois d'une aberration spéciale de ces actes. Une connaissance imparfaite de la physiologie et de l'anatomie a fait croire longtemps à une différence radicale entre les actes normaux et les actes pathologiques. C'est pourquoi le terme *physiologique* est encore employé à tort comme synonyme de *normal* et opposé au mot *pathologique;* de là résultent de fréquents non-sens qu'il faut éviter, tels que les termes *anatomie physiologique*, *actes* ou *actions physiologiques*, etc. Tout phénomène physiologique est déterminé par une disposition anatomique particulière correspondante; et, *vice versâ*, toute disposition anatomique entraîne une particularité correspondante dans les actes. Aussi faut-il se garder d'une erreur qui tend à se répandre, savoir : que des actes différents, des sécrétions diverses, par exemple, seraient opérées par des glandes de structure identique. Cette erreur porte sur des observations quelquefois inexactes, d'autres fois incomplètes : tel est le cas des diverses variétés de glandes salivaires, qui, tout en offrant des culs-de-sac de dimensions semblables, des épithéliums identiques par la forme, présentent des différences par la quantité et le mode de disposition de leurs épithéliums, et par leurs réactions au contact des agents chimiques. Cette erreur dépend, comme on le voit, de ce que dans l'étude de l'anatomie on omet encore habituellement de pousser l'analyse jusqu'à l'examen de la structure et de la composition immédiate; ou de ce qu'en examinant les éléments anatomiques, cellules ou autres, qui entrent dans la structure d'un tissu, on se borne trop souvent à constater quels sont leur forme ou leur volume, sans examiner leur structure, leur composition immédiate, leurs réactions chimiques, etc.

PHYSIOLOGISME. s. m. En médecine, *systèmes du physiologisme* ou de l'*accidentalisme*, ceux dans lesquels la maladie est considérée comme une modification extérieure et éventuelle de la santé, sans racine originelle en nous, qu'on peut prévenir et détruire en en prévenant et détruisant les causes extérieures et leurs occasions.

PHYSIOLOGISTE. s. m. [all. *Physiolog*, esp. *fisiologista*]. Celui qui s'occupe spécialement de physiologie. V. ANATOMIE.

PHYSIONOMIE (pour **PHYSIOGNOMONIE**). s. f. [*physiognomonia*, φυσιογνωμονία, de φύσις, nature, et γνώμων, qui connaît; all. *Physiognomie*, angl. *physiognomy*, it. et esp. *fisionomia*]. Aspect particulier qui, pour chaque être vivant, résulte de l'ensemble de ses parties tant intérieures qu'extérieures, et, pour l'homme en particulier, de l'ensemble des traits de la face.

PHYSIONOTYPE. s. m. [*physiono*, contraction de *physionomie*, et *type*]. Instrument destiné à transporter sur le papier le profil de la face (E. Huschke).

PHYSIQUE. s. f. [*physice*, de φυσικὸς, physique, qui appartient à la nature; all. *Naturlehre*, *Physik*, angl. *physics*, it. et esp. *fisica*]. Science qui traite des propriétés immanentes à la matière, indépendamment de toute considération de forme, d'actions moléculaires et d'organisation. Elle est distincte de la mathématique, qui considère les qualités numériques, géométriques et mécaniques des corps; de la chimie, qui traite de leur constitution et de leurs propriétés moléculaires; de la biologie, qui a pour sujet l'état d'organisation et les propriétés coexistantes. Elle a pour sujet, l'étude de la gravité ou pesanteur, de la consistance (d'où divisibilité), de l'élasticité (d'où compressibilité et vibrations), des propriétés thermiques, optiques, électro-magnétiques, olfactives et sapides des corps. V. PROPRIÉTÉ.

PHYSIQUE. s. m. Nom donné, tantôt à l'ensemble de l'apparence extérieure du corps, tantôt à l'ensemble des dispositions anatomiques intérieures, par opposition au *moral*, qui exprime l'ensemble des actions du système nerveux, surtout cérébral. Ces deux conditions sont en rapport l'une avec l'autre, comme la forme de l'animal est en rapport avec celle de son système nerveux (V. FORME); et, à leur tour, les qualités spéciales de l'innervation marquent leur empreinte sur la nature des actes et gestes par lesquels elle se produit au dehors et sur l'*habitude* extérieure. V. INSTINCT.

PHYSIQUE. adj. [*physicus*, all. *physisch*, angl. *physic*, it. et esp. *fisico*]. Synonyme de *naturel*. — D'une manière générale, *sciences physiques*, celles qui étudient la nature et les propriétés des corps. — *Loi physique* d'un phénomène, la détermination exacte des conditions de son accomplissement, ce qui permet d'en prédire les détails pour un cas quelconque et d'en développer toutes les analogies. — *Caractères d'ordre physique*. V. ANATOMIE. — *Propriétés physiques*. V. PROPRIÉTÉ.

PHYSOCARPE. adj. [*physocarpus*, de φῦσα, vent, vessie, et καρπὸς, fruit; all. *blasenfrüchtig*, esp. *fisocarpo*]. Se dit d'une plante qui a des fruits renflés.

PHYSOCÈLE. s. f. [*physocele*, φυσοκήλη, de φῦσα, vent, air, et κήλη, hernie, tumeur; all. *Windbruch*, it. et esp. *fisocele*]. Tumeur gazeuse du scrotum; hernie intestinale descendue jusque dans le scrotum et distendue par les gaz. Synonyme de *pneumatocèle*.

PHYSOCÉPHALE. s. m. [*physocephalus*, de φῦσα, vent, air, et κεφαλή, tête; all. *Kopfwindgeschwulst*,

it. *fisocephalo*]. Gonflement emphysémateux de la tête.

PHYSOMÈTRE ou **PHYSOMÉTRIE**. s. f. [*physometra*, de φῦσα, vent, air, et μήτρα, matrice; all. *Mutterwindsucht*, angl. *physometra*, it. et esp. *fisometra*]. Distension de l'utérus par des gaz. Ces gaz accumulés dans l'utérus sont presque toujours le produit de la décomposition putride des débris de fœtus, ou de placenta (si la femme est récemment accouchée), ou de la décomposition de quelques caillots menstruels. Des erreurs de diagnostic l'ont fait dire idiopathique. Elle réclame l'emploi d'injections répétées, soit avec l'eau pure, soit avec l'eau chlorurée.

PHYTEUMACOLLE. s. f. Matière azotée d'aspect gommeux des extraits végétaux (Brandes).

PHYTOALOPÉCIE. s. f. [de φυτὸν, végétal, et *alopécie*]. V. TRICHOPHYTON.

PHYTOCHIMIE. s. f. [*phytochemia*, de φυτὸν, plante, et χημία, chimie; all. *Pflanzenchemie*, it. *fitochimia*, esp. *fitoquimia*]. Chimie végétale.

PHYTOCHROME ou **PHYTOCHROMULE**. s. f. [de φυτὸν, végétal, χρῶμα, couleur, et ὕλη, matière]. La chlorophylle.

PHYTOGÉNÉSIE. s. f. [de φυτὸν, végétal, et γένεσις, naissance]. Synonyme d'*organogénie* ou *organogénésie végétale*.

PHYTOGRAPHIE. s. f. [*phytographia*, de φυτὸν, plante, et γράφειν, décrire; all. *Phytographie*, angl. *phytography*, it. et esp. *fitografia*.]. Partie de la botanique qui s'occupe de la description des plantes.

PHYTOÏDE. adj. [*phytoides*, de φυτὸν, plante, et εἶδος, forme; all. *pflanzenähnlich*, esp. *fitoides*]. Qui a la forme ou l'apparence d'une plante.

PHYTOLACCACÉES ou **PHYTOLACCÉES**. s. f. pl. Famille de plantes séparées des chénopodées par les étamines alternant avec les divisions du périanthe et par plusieurs ovaires rangés circulairement autour d'un axe. Elles renferment des sucs âcres et drastiques. Le *Phytolacca drastica* a un suc purgatif. Les *Petiveria* ont une odeur alliacée. Elles sont utiles comme diurétiques et anthelminthiques.

PHYTOLACCIQUE (ACIDE). L'acide oxalique.

PHYTOLAQUE. s. f. [*Phytolacca decandra*, L., all. *Kermesbeere*, esp. *fitolaca*]. Plante (décandrie décagynie, L., phytolaccacées, J.) dont le suc sert à colorer le vin dans certains pays, dont on mange les jeunes pousses en guise d'asperges, ou les jeunes feuilles au lieu d'épinards, et dont la racine est purgative.

PHYTOLÉINE. s. f. Matière oléo-résineuse regardée comme le principe âcre des baies de phytolaque (Boudart).

PHYTOLITHE. s. m. [de φυτὸν, végétal, et λίθος, pierre]. Concrétions pierreuses qu'on trouve dans quelques plantes, par exemple aux entre-nœuds de certains bambous.

PHYTOLOGIE. s. f. [*phytologia*, de φυτὸν, plante, et λόγος, discours; all. *Pflanzenlehre*, angl. *phytology*, it. et esp. *fitologia*]. Traité sur les plantes.

PHYTOMORPHIQUE. adj. Qui concerne la forme des plantes ou de leurs parties.

PHYTOMORPHISME. s. m. [de φυτὸν, plante, et μορφή, forme]. Doctrine sur les formes des plantes ou de leurs parties.

PHYTON. s. m. [de φυτὸν, plante]. Gaudichaud désigne sous ce nom l'individu végétal simple hypothétique qui se composerait : 1° d'un mérithalle tigellaire; 2° d'un mérithalle pétiolaire; 3° d'un mérithalle limbaire. Une plante serait une agrégation d'individus simples juxtaposés.

PHYTONOMIE. s. f. [*phytonomia*, de φυτὸν, plante, et νόμος, loi]. Partie de la botanique qui étudie les lois de la végétation.

PHYTONYMIE. s. f. [de φυτὸν, végétal, et ὄνυμα, ou ὄνομα, nom]. Nomenclature végétale.

PHYTOPARASITE. adj. et s. [φυτὸν, plante, et παράσιτος, parasite]. Cryptogames des animaux, et aussi plantes parasites des végétaux. Cette expression n'a rien en brièveté ni en précision qui puisse la faire préférer à celle de végétaux ou plantes parasites (*vegetabilia parasitica*) anciennement employée.

PHYTOSPERME. s. m. Les granules de *Favilla* (Mirbel, 1839); les spermatozoïdes des cryptogames.

PHYTOTECHNIE. s. f. [*phytotechnia*, de φυτὸν, plante, et τέχνη, art]. Partie de la botanique qui a pour objet la classification et la nomenclature des plantes (Desvaux). — Art d'étudier et de faire connaître les végétaux (Cassini).

PHYTOTOMIE. s. f. [*phytotomia*, de φυτὸν, plante, et τομή, dissection; angl. *phytotomy*, it *fitotomia*] (Desvaux). Anatomie végétale.

PHYTOZOAIRE. s. m. [*phytozoum*, de φυτὸν, plante, et ζῶον, animal] (Bory Saint-Vincent). Êtres qui auraient été intermédiaires entre les végétaux et les animaux. Le groupe formé sous ce nom se composait d'animaux et de végétaux d'organisation très-simple. Ehrenberg a désigné sous ce nom un groupe d'infusoires. Il n'existe pas d'êtres qui soient, comme on l'a supposé, intermédiaires entre les deux règnes végétal et animal. Nom donné aussi par Gottsche aux *spermatozoïdes* des hépatiques.

PIA. s. m. Nom indigène donné en Océanie au *Tacca pinnatifida*, Forst., dont les tubercules sont comestibles. Ils pèsent de 300 à 500 grammes et ressemblent à ceux de la pomme de terre par leur forme irrégulièrement arrondie, et leurs yeux plus ou moins espacés. La fécule s'y montre de plus en plus vers le centre, la proportion de cette matière s'y élève à 30 pour 100 et même davantage.

PIAFFER. v. n. [all. *piaffiren*, it. *far la ciambella*]. Se dit du cheval qui lève brusquement et successivement les deux membres antérieurs, et les replace à peu près au même endroit, sans avancer. — Air bas de manége dans lequel le cheval lève vite et successivement, et détache de terre les bipèdes diagonaux sans avancer ni reculer.

PIAN. s. m. [*frambœsia*, all. et angl. *Pian*, esp. *pian, epian*]. En Amérique, maladie chronique, caractérisée principalement par une éruption cutanée suivie de tubercules fongueux à surface granuleuse, que l'on a comparés à des fraises ou à des framboises. Sauf quelques différences peu importantes, le *pian* d'Amérique est la même affection que le *yaws* endémique chez les nègres de la Guinée. D'après les médecins français qui l'ont observé à Saint-Domingue, à la Guadeloupe, à Cayenne, le *pian* s'annonce par de petits boutons rouges avec fièvre et douleurs dans les membres. La peau devient écailleuse, et bientôt se développent les pians qui présentent trois aspects différents : les gros pians, ou pians blancs; les petits pians; les pians rouges, qui sont les plus graves. Ordinairement, il en est un plus gros que les autres, qui prend la forme

d'un ulcère profond, sans fongosités, d'où découle une matière sanieuse. Cet ulcère est appelé la *mère pian*, ou *mamanpian*. Quelquefois cette affection est suivie du *mal aux os*, caractérisé par des douleurs ostéocopes, des exostoses, la tuméfaction des extrémités articulaires, etc. — Le *yaws*, qui attaque surtout les nègres mal nourris et qui est éminemment contagieux, débute par des taches blanches semblables à des piqûres de puce ou à de petites papules, qui occupent particulièrement le front. Au bout de quelques jours, ce sont des pustules larges et couvertes de croûtes irrégulières et peu adhérentes, sous lesquelles sont des ulcères qui dégénèrent plus tard en fongosités d'un rouge vif chez les sujets bien constitués, blanches et déprimées chez les sujets faibles et maladifs. Ordinairement il y a plusieurs éruptions successives, et il y a aussi, comme dans le pian d'Amérique, une pustule plus large et plus élevée que les autres. La durée de la maladie est de six à dix mois : les fongus finissent par s'affaisser et ne laissent que de très-légères cicatrices. Ces deux maladies sont considérées par beaucoup d'auteurs comme des formes particulières de la syphilis, qu'il faut combattre par les sudorifiques et le mercure ; d'autres les regardent simplement comme des affections cutanées, et proscrivent ce dernier remède. Une affection très-semblable a régné à Nérac en 1752. V. Ulcère *contagieux de Mozambique*, *ulcère pianiforme*.

PIARRHÉMIE. s. f. [*piarrhæmia*, de πῖαρ, graisse, et αἷμα, sang]. État du sang où de la graisse en émulsion dans le sérum lui donne une teinte opaline, lactescente ou *chyleuse*. Ce n'est point là un état morbide, mais bien un état normal temporaire du sang, qui se reproduit chaque jour, et dure tant que l'animal est en pleine digestion, pour disparaître ensuite peu à peu. On l'a considéré comme morbide, parce que ce n'est que pendant les maladies de certains individus qu'on s'en est aperçu chez l'homme. Mais, de temporaire, cet état peut devenir exagéré, permanent, et, par suite, pathologique, dans certaines affections du foie ou durant celles dans lesquelles il est affecté secondairement. C'est alors qu'on voit quelquefois se manifester la *chylurie* (V. ce mot), qui n'est point une maladie particulière, mais un symptôme extérieur de la piarrhémie permanente et morbide. Cl. Bernard a montré que la piarrhémie est due à ce que le sucre introduit comme aliment, et le produit de la digestion des fécules, des gommes, etc., se changent dans le foie en un mélange de substances partie graisseuses, partie azotées, coagulables, qui, dans les veines sus-hépatiques, puis dans les veines générales, se montrent à l'état de granulations excessivement fines, mais excessivement nombreuses, qui, en suspension dans le sérum, et non dissoutes, lui donnent l'aspect chyleux. Cet état ne se manifeste qu'autant que l'alimentation se compose en grande partie de fécules, de gommes, de sucre, etc. Lorsque le chyle est très-chargé de fines gouttes graisseuses, c'est une condition de plus pour donner au sérum l'aspect laiteux. — De la graisse a été trouvée dans le sang chez des personnes affectées de choléra asiatique, de pneumonie et d'hépatite. En ce cas, le sérum est laiteux, et des globules de graisse s'aperçoivent aisément au microscope. Sion, dans un cas d'abcès mammaire, a trouvé 11 pour 100 de graisse dans le sang, et, selon quelques auteurs, cette proportion a été surpassée en certains cas de choléra asiatique. V. Sang.

PIAULEMENT. s. m. V. Musicaux (*bruits*).

PICA et **PICACISME.** s. m. [κίσσα, qui, en grec, signifie une *pie* et le *pica*, par une assimilation entre les goûts de cet oiseau et la dépravation de goût dont il s'agit ; le latin *pica*, qui signifie aussi *pie*, est une traduction faite, comme on le voit, du grec par les médecins modernes ; all. *krankhafte Esslust*, angl., it. et esp. *pica*]. Perversion du goût caractérisée par de l'éloignement pour les aliments ordinaires, et par le désir de manger diverses substances non nutritives, et qui répugnent plus ou moins dans l'état de santé, telles que de la craie, du charbon, etc. Le *pica* ne diffère pas du *malacia*. Cependant quelques auteurs ont donné à chacun de ces mots un sens un peu différent : ils ont appelé *malacia*, ou *malacie*, l'anomalie du goût qui nous fait appéter exclusivement telle ou telle substance alimentaire ; *pica*, l'aberration du goût qui fait désirer une substance non alimentaire.

PICAMARE. s. m. [de *pix*, poix, et *amarus*, amer ; angl. *picamar*, esp. *picamara*]. Matière huileuse (Reichenbach) des produits de la distillation du bois. Ainsi appelée de son amertume et de la substance dans laquelle elle a été trouvée (le goudron).

PICARD. adj. — *Mouton picard*. Les races picardes, qui étaient assez médiocres (à laine longue et de peu de valeur), ont été singulièrement modifiées en mieux par les croisements avec les mérinos et les dishley. — *Cheval picard*. V. Flamand.

PICHURIM. s. m. [*pechurim*, *pichomin*, *pichora*, *pichola*, *noix de sassafras*, *fève* ou *semence de pichurim*]. Graines brunâtres, un peu rugueuses au dehors, couleur de chair et marbrées au dedans, de saveur et odeur tenant de celles du sassafras et de la muscade, et laissant se volatiliser un corps blanc, qui est de l'acide cinnamique ou de l'acide benzoïque. On ne les emploie plus en médecine. Elles proviendraient de l'*Ocotea pichurim*, H. et B. (*Ocotea pichury major*, Martius, *Nectandra pichury major*, Nees). Une autre espèce moins aromatique, plus courte, plus arrondie que l'autre, vient de l'*Ocotea pichury minor*, Martius (*Nectandra pichury minor*, Nees), de la famille des lauracées.

PICOLINE. s. f. ($C^{12}H^{7}Az$). Corps isomère avec l'aniline et qu'on retire de l'huile de charbon de terre, des goudrons, etc. Liquide incolore, transparent, très-mobile, d'odeur forte, aromatique, pénétrante, devenant résineux par évaporation ; goût brûlant ; bout à 133° centigr. ; miscible à l'eau.

PICOTE. s. f. Nom populaire de la variole dans quelques provinces.

PICOTEMENT. s. m. [*punctio*, νύγμα, νύξις, all. *Prickeln*, angl. *prickling*, it. *pizzicore*, esp. *picazon*]. Impression incommode et un peu douloureuse sur la peau, comme si l'on y faisait des piqûres légères.

PICRAMYLE ou **STILBÈNE.** s. m. Radical de l'essence d'amandes amères qu'on peut isoler. Cristallisable, plus soluble dans l'éther que dans l'alcool. Il bout à 292° centigr., distille sans décomposition ; sa vapeur est incolore ($C^{14}H^{6}$). L'essence d'amandes amères ($C^{14}H^{6}O^{2}$) serait son oxyde.

PICRAMYLOXYCYANE. s. m. ($C^{42}H^{18}O^{4}Az^{2}$). Produit du mélange du picramyle et de l'acide prussique sur lesquels on a fait agir une solution alcoolique de potasse à chaud. Masse floconneuse, blanchâtre ou verdâtre, insoluble dans l'eau, peu dans l'éther, facilement dans l'alcool et dans l'acide sulfurique.

PICRATE. s. m. Nom générique des sels que forme

l'acide picrique. Ils sont presque tous solubles dans l'eau, jaunes, cristallisables; fondent à la chaleur, puis détonent fortement.

PICRINE. s. f. [de πικρὸς, amer; angl. *picrin*]. Substance amère obtenue de la digitale, et qu'on dit être de la digitaline impure.

PICRIQUE (Acide) [de πικρὸς, amer; angl. *picric acid*]. (*Jaune amer*, *acide amer*, *acide carbazotique*, *nitroxanthique*, *nitropicrique*, *nitrophénisique*, *trinitrophénique*, *chrysolépique*, *phénate trinitrique*, *amer d'indigo* ou *de Welter*.) Acide obtenu par action de l'acide nitrique sur l'indigo, l'aloès (*acide azocarbonique*, Liebig), la salicine, l'acide spiroyligique, la coumarine, la phloorrhizine, la populine, le spirol. Cristallisable en prismes dérivant de l'octaèdre rhomboïdal; soluble dans l'eau bouillante, l'éther, l'alcool et les acides minéraux. [$C^{12}H^2(AzO^4)^3O.HO.$]

PICROGLYCION. s. m. Solanine impure tirée de la douce-amère.

PICROLICHÉNINE. s. f. Substance cristalline, non azotée, d'une amertume intense, trouvée dans le *Variolaria amara*.

PICROMEL. s. m. [all. *Gallensüs*, *Picromel*, it. *picromele*, esp. *picromiel*]. Nom donné par Thenard à une matière gluante, un peu sucrée, âcre et très-amère, qu'il a retirée de la bile. Le picromel n'est pas un principe immédiat, mais un mélange de différentes substances.

PICROTOXINE. s. f. [*picrotoxina*, de πικρὸς, amer, et τοξικὸν, poison; all. et angl. *Pikrotoxin*, it. *picrotossina*, esp. *picrotoxina*]. Principe (Boullay) de la coque du Levant. Elle cristallise en prismes quadrangulaires, blancs, brillants, demi-transparents, excessivement amers, vénéneux, solubles dans 3 parties d'alcool et dans 15 d'eau bouillante. La picrotoxine a été considérée comme une base végétale; mais diverses expériences paraissent prouver qu'elle est seulement un principe immédiat neutre cristallisé. ($C^{12}H^7O^5$.)

PIE. adj. [all. *scheckig*, angl. *piebald*, it. *pezzato*, esp. *pia*]. Se dit d'un cheval qui a la robe blanche, marquée de grandes taches noires, baies, etc.

PIED. s. m. [*pes*, ποῦς, all. *Fuss*, angl. *foot*, it. *piede*, esp. *pie*]. Chez l'homme, toute la partie inférieure du membre pelvien qui pose sur le sol et supporte le corps, c'est-à-dire celle qui se trouve comprise depuis le bas de la jambe, ou le talon, jusqu'au bout des orteils. La partie inférieure du pied, appelée *plante*, représente un arc osseux, une voûte élastique, qui transmet au sol le poids du corps. Sa partie supérieure forme, au niveau de l'articulation tibio-tarsienne, un plan incliné qu'on nomme *cou-de-pied* (V. ce mot). Le pied comprend le *tarse*, le *métatarse* et les *orteils* (V. ces mots). Vingt-six os, assujettis les uns aux autres par un grand nombre de ligaments et recouverts par vingt muscles, concourent à sa formation. — En anatomie vétérinaire, *pied antérieur*, chez le cheval et les mammifères domestiques, toute la portion inférieure du membre antérieur, depuis et compris le genou, jusqu'à son extrémité; et l'on appelle *pied postérieur*, toute la partie inférieure du membre postérieur, à partir du jarret. Le *pied antérieur* comprend, par conséquent, de haut en bas : 1° le *genou*, formé de six petits os courts appelés *os carpiens*, parce qu'ils répondent au carpe de l'homme; 2° le *canon*, qui répond au métacarpe; 3° la *région digitée*, qui se partage elle-même en trois parties, le *paturon* ou premier phalangien, la *couronne* ou second phalangien, et le *pied* proprement dit. Le *pied postérieur* se subdivise de même en trois régions : le *jarret*, qui répond au tarse de l'homme; le *canon*, qui représente le métatarse; et la *région digitée*, qui comprend, comme au membre antérieur, le *paturon*, la *couronne* et le *pied*. — Fig. 342. *t*, tibia; *ta*, *ta*, première et deuxième rangée des os du tarse; *c*, canon (métatarse); *p*, paturon (première phalange); *pc*, couronne (deuxième phalange); *pt*, pied (troisième phalange). Le *pied* proprement dit, c'est-à-dire la portion du membre sur laquelle l'animal prend son appui, celle que revêt l'ongle ou le sabot, présente une paroi cornée appelée la *muraille*, dont le bord supérieur répond à la lunule de l'ongle de l'homme, et dont le bord inférieur, dur et épais, reçoit les clous destinés à maintenir le fer. La portion antérieure inférieure de la muraille est la *pince*; de chaque côté de la pince sont les *mamelles*, en arrière desquelles se trouvent les *quartiers*, dont l'externe (*quartier de dehors*) est un peu plus contourné et plus fort que l'interne (*quartier de dedans*). On appelle *talons* les deux protubérances arrondies formées à la face postérieure du pied par les extrémités de la paroi, et qui se contournent en dessous pour se continuer avec la sole. C'est à ce contour demi-circulaire des talons qu'on donne le nom d'*arc-boutant*. La face inférieure ou plantaire du pied présente une portion concave semi-lunaire appelée la *sole*, que l'on distingue en *sole de la pince*, *sole des quartiers* et *sole du talon*, suivant la partie à laquelle correspond chaque portion de cette cavité (V. Sole). On nomme *fourchette* la partie exubérante, bifurquée en forme de V, que l'on observe au milieu de cette face, et dont chaque branche se continue postérieurement avec l'un des talons, séparée de l'autre branche par un enfoncement triangulaire qu'on appelle le *vide*. — *Pied altéré*. Dessèchement de la sole provenant de ce que le maréchal pare trop cette partie : il détermine la claudication. — *Pied cagneux*. Pied dont la pince est tournée en dedans. Le cheval cagneux est exposé à se couper avec la mamelle du fer. — *Pied cerclé*. Se dit du pied du cheval quand le sabot est entouré de bosses ou d'aspérités en forme de cordons, qui s'étendent d'un quartier à l'autre, et font feindre ou même boiter l'animal. — *Pied chinois*. Celui qui, chez l'homme, a été déformé par les procédés employés par les Chinois, de manière à en diminuer le volume sans que le développement en soit très-sensiblement arrêté. On admet deux degrés de déformation dus à deux degrés de manœuvres. Dans le premier degré : flexion des quatre orteils sous la plante du pied, tassement d'avant en arrière, obtenus par les bandages. Dans le second degré (supposant le succès du premier) : bascule du calcanéum, diminution énorme de la longueur du membre, exagération de la voûte plantaire obtenue par le bandage, aidé d'un demi-cylindre de métal, par le massage et par les efforts exercés aux deux extrémités du pied, le point d'appui étant placé sous la face plantaire (Morache). — *Pied comble*. Se dit du pied du cheval, lorsque sa partie inférieure n'offre plus de concavité, la sole ayant acquis tant d'épaisseur que l'ani-

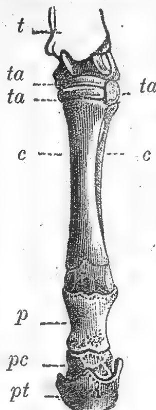


Fig. 342.

mal appuie plus sur elle que sur les quartiers. — *Pied dérobé.* Se dit du pied du cheval dont les parties n'ont pas une épaisseur convenable, dont la corne a peu de consistance, de fermeté et de souplesse, ce qui la rend très-cassante. — *Pied desséché.* Se dit du pied du cheval quand il est privé d'humidité et rapetissé. Ce défaut dépend de l'habitude qu'ont certains maréchaux d'abattre beaucoup de muraille et de vider le dedans du pied. — *Pied encastelé.* V. ENCASTELURE. — *Pied étroit.* Pied déprimé latéralement et allongé en pince. Il comprime les parois molles contenues par le sabot. — *Pied à fourchette grasse.* Pied caractérisé par le grand volume de la fourchette ; il est sujet aux contusions et à l'échauffement. — *Pied à fourchette maigre.* Pied caractérisé par le peu de volume de la fourchette ; ce défaut provient souvent de la ferrure, et est incurable. — *Pied grand.* Ce défaut fait paraître le cheval massif et grossier. — *Pied gras.* V. PIED *mou.* — *Pieds inégaux.* Cette disproportion nuit aux allures en les rendant irrégulières. — *Pied maigre.* V. PIED *sec.* — *Pied mou* ou *gras.* Pied formé d'une corne épaisse, molle, poussant rapidement, et résistant d'autant moins au choc du fer, que celui-ci est plus lourd à cause du volume du pied. — *Pied panard.* Se dit du pied du cheval quand la pince est tournée en dehors, non par mauvaise conformation du pied lui-même, mais par déviation des parties supérieures. — *Pied petit.* Ce pied, que l'on rencontre surtout chez les chevaux de race méridionale, comprime souvent les parties molles ; il est sujet à contracter la courbure. — *Pied pinçard.* V. PIED *rampin.* — *Pied plat.* On dit que le cheval a les pieds plats quand ils n'ont pas assez de concavité, qu'ils ont une largeur excessive, et que les talons sont élargis du côté des quartiers. — *Pied plein.* Pied dans lequel la sole est à peu près plane ; ce défaut est le même, quoiqu'à un moindre degré, que celui que présente le *pied comble.* — *Pied rampin* ou *pinçard.* Se dit, en parlant des chevaux, du pied disposé à traîner, à ramper sur la terre lorsque l'animal chemine. Cet effet résulte d'une direction vicieuse du sabot, dont la pince est relevée, plus ou moins perpendiculaire, ou même inclinée en arrière, de manière que le cheval marche quelquefois sur la partie antérieure de la muraille. — *Pied sec* ou *maigre.* Pied dont la corne est sèche et cassante. Ce défaut expose le pied à s'éclater par l'action des clous, ou par le frottement, si l'animal se déferre. — *Pied serré.* On dit que le pied du cheval est serré, ou qu'un *clou serre la veine*, lorsqu'un clou comprime la chair cannelée. — *Pied à talons bas.* Dans ce pied le poids du corps porte principalement sur les talons, qui se fatiguent, et sur la fourchette, qui, généralement forte dans cette espèce de pied, est exposée aux contusions. On doit diminuer, autant que possible, ce défaut, en raccourcissant le bras du levier formé par la pince. Cette conformation ne se rencontre que dans les pieds de devant. — *Pieds à talons hauts.* Lorsque les talons sont trop élevés, l'appui se fait principalement sur la pince, et le boulet se redresse. On doit, autant que possible, abaisser les talons, et rejeter l'appui en arrière, au moyen d'un fer épais en pince, et s'amincissant de ce point aux éponges. — *Pieds à talons serrés.* Le resserrement des talons est un commencement d'encastelure. — *Pied de travers.* Pied dévié en dedans ou en dehors, par suite d'une usure inégale des quartiers, laquelle provient d'un défaut d'aplomb, si le cheval n'est pas ferré, ou d'un retranchement inégal de la corne lors de la ferrure. Un bon maréchal fait diminuer ou disparaître ce défaut. — Dans la figure 343 : 1, 2 et 3, montrent les trois phalanges, 4, le sinus semi-lunaire de la troisième ; 5, le petit sésamoïde ; 6, le tendon de l'extenseur antérieur des

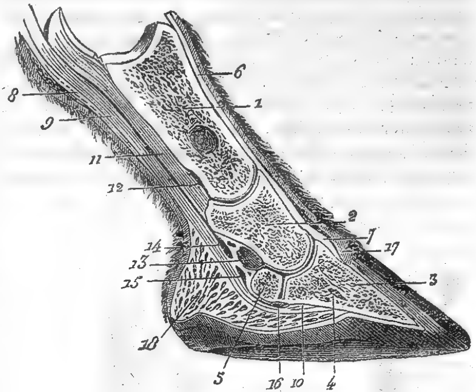


FIG. 343.

phalanges ; 7, son insertion à la troisième phalange ; 8, tendon du perforé ; 9, tendon du perforant ; 10, son insertion à la troisième phalange ; 11, les ligaments sésamoïdiens inférieurs ; 12, le cul-de-sac inférieur de la grande gaîne sésamoïdienne ; 15, le cul-de-sac supérieur de la petite gaîne sésamoïdienne ; 16, son cul-de-sac inférieur ; 17, coupe du bourrelet ; 18, coupe du coussinet plantaire.

PIED DU MADURÉ. s. m. V. PÉRICAL.

PIED BOT [*bot*, dans l'ancien français, signifie *mousse*, *tronqué ; scaurus*, all. *Klunzfuss*, *Klumpfuss*, ang. *clump-foot*, it. *piede torto*, esp. *pie truncado*]. Difformité consistant en une déviation permanente du pied par l'effet de la rétraction continue de quelques-uns des muscles dont les tendons viennent s'y insérer. De là quatre espèces principales de pied bot : tantôt le pied est dévié en dedans (*varus*), ou en dehors (*valgus*) ; ou bien il est dans une extension forcée et ne pose sur le sol que par l'extrémité des orteils (*pied équin*) ; ou bien, au contraire, par une flexion exagérée en avant, sa face dorsale se redresse contre la région antérieure de la jambe, en sorte que les orteils sont en haut, et que le pied ne touche le sol que par le talon (*pied talus*). — Le *varus* (Fig. 344) résulte de la rétraction, d'abord des jambiers antérieur et postérieur, puis des jumeaux et des fléchisseurs des orteils ; les muscles péroniers sont, au contraire, relâchés et affaiblis. C'est l'opposé dans le *valgus*. Dans le *pied équin*, il n'y a souvent qu'un défaut de longueur du tendon d'Achille, et, par conséquent, des muscles jumeaux et soléaire. Dans le *pied talus*, qui est l'espèce la plus rare ; il y a raccourcissement des extenseurs des orteils, du jambier antérieur et des péroniers. Mais le plus ordinairement ces quatre espèces de pied bot se combinent deux à deux. Par exemple, le *pied équin* (Fig. 345) est en même temps *varus*


FIG. 344.

ou *valgus :* de là, dans le premier cas, les dénominations de *pied équin varus* ou de *pied varus équin*, et, dans le second, les dénominations de *pied équin valgus* ou de *pied valgus équin*, suivant que c'est l'une ou l'autre de ces déviations qui prédomine. Les auteurs attribuent le pied bot congénital à quatre causes diverses : à un vice qui préexisterait dans le germe, à l'influence mécanique de l'utérus, à une maladie accidentelle du fœtus, ou à un arrêt de développement. Après la naissance, le poids du corps, dans la station et la progression, vient encore contribuer puissamment à augmenter la déviation. Dans la torsion des pieds en dedans ou en dehors, le calcanéum, le cuboïde, le scaphoïde, les os cunéiformes, éprouvent un mouve-



Fig. 345.



Fig. 346.

ment de rotation anormale sur l'axe antéro-postérieur du pied. Dans la torsion en dehors (*valgus*), qui est la plus fréquente (Fig. 346), le calcanéum se porte en dedans, et son extrémité postérieure remonte; le cuboïde présente en bas son bord externe, et même souvent une partie de sa face postérieure; la tubérosité interne du scaphoïde vient se placer sous la malléole tibiale. Les os cunéiformes et ceux du métatarse éprouvent une rotation analogue dans la torsion du pied en dedans (*varus*) : sa face plantaire est très-concave et présente de profonds sillons; sa face dorsale est très-convexe; son bord interne paraît raccourci et offre une concavité considérable; son bord externe est allongé et convexe; le gros orteil est saillant et entraîné en haut et en dehors; les orteils suivants se renversent souvent du côté opposé. Lorsque la torsion est très-ancienne, les os perdent leur forme naturelle et peuvent même s'ankyloser. Les moyens orthopédiques que réclament ces difformités consistent en manipulations méthodiques, répétées journellement, et en machines qui agissent comme des leviers, et quelquefois en même temps comme des ressorts. Mais l'importante découverte de la *ténotomie*, c'est-à-dire la possibilité de ramener les parties à leur direction normale par la section des tendons des muscles rétractés, a singulièrement abrégé et simplifié ce traitement, et les machines orthopédiques ne sont plus guère aujourd'hui que des moyens contentifs employés consécutivement à l'opération.— Le redressement du *pied équin* repose sur les mêmes principes que celui du *pied varus* ou *valgus :* c'est dans ce cas surtout que l'on pratique la section du tendon d'Achille; on emploie ensuite l'extension permanente au moyen d'un appareil approprié. V. Tendon et Ténotomie.

PIED PLAT. Difformité du pied consistant dans l'aplatissement général de la surface plantaire : les malléoles et surtout l'interne touchent presque le sol, et le bord interne du pied appuie plus fortement que l'externe; de là l'impossibilité de faire une longue marche. Aussi le *pied plat* est-il une cause légitime d'exemption du service militaire. On y remédie, autant que possible, au moyen d'un bas de peau lacé, qui comprime uniformément le pied et le bas de la jambe, et de souliers dont la semelle, garnie d'une lame de tôle, est convexe d'avant en arrière, jusqu'au niveau de l'extrémité antérieure des os du métatarse.

PIED-D'ALOUETTE. s. m. La dauphinelle.

PIED-DE-CHAT. s. m. [*Gnaphalium dioicum*, L.]. Plante synanthérée dont les fleurs entrent dans les espèces dites pectorales.

PIED D'HIPPOCAMPE. V. Corne *d'Ammon*.

PIED-DE-LION. s. m. V. Alchimille.

PIED-DE-PIGEON. s. m. Nom vulgaire de quelques géraniums.

PIED-DE-VEAU. s. m. V. Arum.

PIEDRA BEZAL. Sorte de bézoard.

PIE-MÈRE. s. f. [*pia mater*, all. et angl. *pia mater*, it. et esp. *pia madre*]. La plus intérieure des trois membranes qui revêtent l'appareil cérébro-spinal. C'est une membrane fine, mince et demi-transparente. La pie-mère, enveloppe immédiate du centre nerveux, est une membrane essentiellement formée de tissu lamineux très-vasculaire, d'une étendue superficielle beaucoup plus considérable que celle du feuillet viscéral de l'arachnoïde. En admettant, pour un instant, que les circonvolutions du cerveau et du cervelet s'effacent à la manière des plis d'une vessie qu'on aurait insufflée, la vaste surface que présenterait l'axe cérébro-spinal par suite de ce déplissement général, n'excéderait pas celle de la pie-mère, qui continuerait à la recouvrir sur tous les points. La différence qu'on observe entre les dimensions de l'arachnoïde et de la pie-mère dépend de ce que la première passe comme un pont au-dessus de tous les sillons qu'elle rencontre, tandis que la seconde se déprime au niveau de chacun d'eux, se moule sur toutes les saillies, et reste, en un mot, constamment en contact avec la substance nerveuse, quelles que soient les saillies ou les anfractuosités qu'elle rencontre. Par sa *surface externe*, la pie-mère est unie au feuillet viscéral de l'arachnoïde à l'aide d'un tissu cellulaire dont la densité varie suivant les régions; sur le cerveau et le cervelet, ce tissu est aréolaire, très-fin, d'une résistance presque nulle, et facile à distendre par l'insufflation; autour de la moelle, autour de la protubérance, et dans l'espace sous-arachnoïdien antérieur, il est rougeâtre, filamenteux, dense et résistant. Au niveau de l'origine des nerfs, cette membrane, devenue moins vasculaire et d'apparence cellulo-fibreuse, se prolonge sur leurs racines, et se continue avec le névrilème des troncs nerveux, mais la texture de celui-ci diffère de celle de la pie-mère, et c'est à tort qu'on les a considérés comme un seul et même tissu. Par sa *surface interne*, la pie-mère répond à l'axe cérébro-spinal auquel elle est unie, soit par les rameaux artériels qui plongent dans l'épaisseur du centre nerveux, soit par les radicules veineuses qui naissent de ce dernier, soit aussi par quelques prolongements de nature celluleuse. La *portion céphalique* couvre toutes les circonvolutions, pénètre dans les an-

fractuosités, passe fréquemment en manière de pont sur les grandes scissures, et là, comme aussi dans l'endroit où elle clôt le troisième et le quatrième ventricule, dans ceux où elle unit les parties situées entre les pédoncules cérébraux et le chiasma, entre la moelle allongée et le cervelet, elle offre un grand nombre de filaments de tissu lamineux. La *portion rachidienne*, plus forte et plus dense que l'autre, forme un pli longitudinal sur la ligne médiane antérieure de la plus grande partie de la moelle; mais ce pli manque dans une grande étendue de la ligne médiane postérieure, où on ne le voit qu'en haut et en bas. De chaque côté, elle produit aussi un pli longitudinal peu saillant qui est en connexion avec le ligament dentelé. A l'extrémité de la moelle, elle forme le filet terminal, qui s'étend jusqu'à l'extrémité inférieure de la dure-mère rachidienne, et contracte là des adhérences avec cette dernière.

PIERRE. s. f. [*lapis*, λίθος, all. *Stein*, angl. *stone*, it. *pietra*, esp. *piedra*]. Nom donné vulgairement aux concrétions qui se forment dans la vessie et dans quelques autres organes du corps. V. CALCUL.

Pierre d'aigle. V. AÉTITE.

Pierre à cautère. Composé d'hydrate et de carbonate de potasse, de protoxyde et de chlorure de potassium. Pour la préparer, on prend 2 parties de carbonate de potasse du commerce, 1 partie de chaux vive et 25 d'eau. On éteint la chaux et on la délaye dans cinq ou six fois son poids d'eau. On dissout le carbonate de potasse, on porte la liqueur à l'ébullition dans une chaudière de fer; on y ajoute le lait de chaux par portions, de manière à ne pas interrompre l'ébullition, et, en agitant le mélange avec une spatule de fer, on maintient ainsi la liqueur bouillante pendant une demi-heure, en remplaçant par de nouvelle eau celle qui s'évapore. On filtre sur des toiles, on lave avec soin le résidu; on réunit les liqueurs claires, on les évapore rapidement à siccité dans une bassine d'argent, et l'on chauffe fortement le produit jusqu'à ce qu'il éprouve la fusion ignée. On prend alors ce produit par petites portions dans une cuiller d'argent à bec, et on le verse par gouttes sur un marbre légèrement huilé, de manière à avoir des morceaux en forme de pastilles, que l'on enferme promptement dans des vases hermétiquement bouchés. Quelquefois on donne à la pierre à cautère la forme cylindrique de la pierre infernale : pour cela on la coule, lorsqu'elle est fondue, dans la lingotière dont on se sert pour la pierre infernale. D'autres fois on se contente de la couler en couches minces sur des plateaux de cuivre étamé ou d'argent huilés : elle s'en détache facilement en se solidifiant; on la casse ensuite en fragments irréguliers, qu'il faut garantir soigneusement du contact de l'air.

Pierre divine. Composé de sulfate de cuivre, d'azotate de potasse et de sulfate d'alumine, à parties égales, qu'on fait fondre dans un creuset, en ajoutant du camphre à la masse fondue. Cette préparation, dissoute dans de l'eau, est employée comme collyre ou pour toucher directement les végétations de la conjonctive. On la remplace souvent par un simple fragment de sulfate de cuivre, ce qui fait que ce sel reçoit aussi le nom de *pierre divine*.

Pierres gemmes ou *précieuses*. Autrefois le grenat, l'hyacinthe, la topaze, l'émeraude et le saphir étaient employés en médecine sous le nom de *cinq fragments précieux*, et on les faisait entrer dans plusieurs préparations officinales.

Pierre infernale. V. AZOTATE *d'argent*.

Pierre néphrétique. V. JADE.

Pierre ophthalmique. Le sulfate de cuivre en cristaux.

Pierre philosophale. V. ALCHIMIE.

PIERREUX, EUSE. adj. [esp. *pietroso*]. V. PIÉTREUX. — *Concrétions pierreuses*. V. CRÉTACÉ.

PIÉTIN. s. m. [*crapaud du mouton*, *inflammation carcinomateuse du tissu réticulaire du pied*]. Affection particulière aux brebis, qui débute par une inflammation du tissu cellulaire de la partie supérieure et interne de l'onglon, avec décollement de la corne, désunion de la paroi et des parties qu'elle recouvre, et suintement léger d'une humeur d'apparence oléagineuse. Au début, c'est une maladie facile à guérir; plus tard, elle s'accompagne d'altérations incurables. Le traitement est toujours chirurgical; les remèdes internes sont inutiles. L'indication principale consiste à enlever la corne et les tissus altérés pour obtenir une plaie simple; c'est ce qui constitue l'*opération du piétin*. On la pratique avec la feuille de sauge. Lorsque le décollement est étendu, on recommande d'enlever l'ongle en totalité, et même de pratiquer l'amputation du doigt, si les désordres sont graves. On peut obtenir ainsi la guérison, sans qu'il reste quelque apparence de boiterie. Comme mesure de police sanitaire, on recommande l'isolement. V. SURLANGUE.

PIÉZOMÈTRE. s. m. [*piezometrum*, de πιέζειν, comprimer, et μέτρον, mesure; all. *Druckmesser*, esp. *piezometro*]. Appareil au moyen duquel on observe et mesure la compressibilité des liquides.

PIGEON. s. m. [*Columba*]. Genre de gallinacés colombidés se rapprochant des passereaux; monogames. Ils pondent deux œufs à chaque couvée, dont ils font plusieurs, en général, chaque année, surtout en domesticité. Ils couvent dix-neuf jours. Les espèces principales sont le *ramier* (*Columba palumbus*, L.), le pigeon de roche ou biset (*C. livia* ou *œnas*, L.], origine des races domestiques (*C. domestica*, L.), la tourterelle (*C. turtur*, L.).

PIGMENT. s. m. [*pigmentum*, all. *Farbstoff*, angl. *pigment*, esp. *pigmento*]. Selon quelques auteurs, et dans un sens générique, toutes matières à l'état de gouttelettes liquides et demi-liquides ou de granulations solides, douées d'une coloration propre, jaune, verte, rouge, etc., existant normalement ou pathologiquement dans les éléments anatomiques, dans leurs interstices ou dans les liquides de l'économie. — Généralement, espèce de matière de teinte brune ou roussâtre, paraissant noire en masse, ou réellement rousse, qui donne des nuances diverses à la peau des espèces animales, en passant du jaunâtre au jaune cuivre et au brun foncé. Dans l'homme blanc, le pigment ne s'étale généralement en couches que sur la face interne de la choroïde, la face postérieure de l'iris et les procès ciliaires. Cependant il arrive assez souvent que certains points de la peau doivent une teinte permanente ou temporaire à du pigment dont la couleur perce à travers l'épiderme : tels sont particulièrement le pourtour du mamelon, surtout chez les femmes pendant la grossesse et la lactation, la peau de la verge et du scrotum, celle des grandes lèvres et de l'anus. Le pigment se montre souvent pendant l'été ou d'une manière permanente dans certaines taches sous-cutanées de la face, qu'on désigne sous le nom de *taches de rousseur*, et qui sont principalement communes chez les personnes blondes. C'est aussi à son accumulation locale que sont dues les taches mé-

laniques appelées *envies* (V. NÆVUS). Des causes pathologiques peuvent faire qu'il se développe en masses compactes dans le parenchyme des organes, constituant ainsi, soit seul, soit associé à des éléments d'une autre espèce, les tumeurs connues sous le nom de *mélanoses*. Le *pigment* est composé d'une substance organique particulière dont la teinte varie du fauve pâle au brun noir ou au noir roux (V. MÉLANINE), laquelle, unie à divers principes immédiats azotés et non azotés, forme une substance colorée qui se présente à l'état de *granulations pigmentaires* (V. GRANULATION). Ces granulations (Fig. 347, *d*) dans la peau sont déposées dans les cellules épithéliales de la rangée profonde (*c*) de la couche de Malpighi (V. ÉPIDERME, 1° et 2°), soit par places (taches

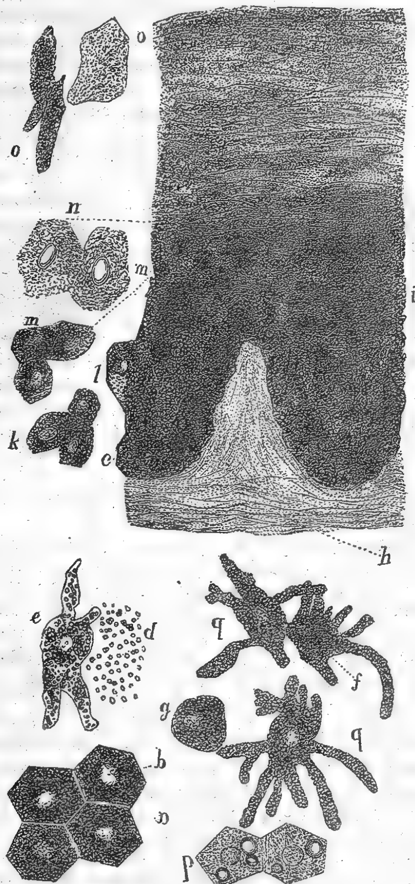


FIG. 347.

de rousseur, taches vineuses, *nævi*), soit dans des parties déterminées (auréole du mamelon, scrotum, grandes lèvres, portions colorées de la peau de diverses espèces animales sauvages, de diverses races domestiques, etc.); ou bien on les trouve dans toute l'étendue de la peau (nègres, peaux-rouges, etc., et quelques espèces animales); elles peuvent disparaître par régions, ou de tout le corps, dans quelques conditions morbides (albinisme accidentel). Chez les nègres (Fig. 347) et dans les parties très-noires de la peau des autres espèces, les granulations pigmentaires des cellules de la couche de Malpighi (*c*, *n*) sont éparses dans chaque cellule (*n*). Quelques-unes pourtant en offrent des amas très-foncés (*l*, *m*) qui ne les remplissent pas entièrement, mais apparaissent sous forme de points très-foncés sur une portion de la couche de Malpighi (*m*). Au-dessus de cette dernière couche est la portion d'épiderme formée de cellules sans noyaux (*o*) ou à noyaux sans granulations (*n*). Dans ces cellules, il n'y a plus de granulations pigmentaires, ni chez le blanc, ni dans la plus grande partie de la surface du corps des nègres, etc. Mais à l'auréole de leur mamelon, sur leur scrotum et autres parties très-foncées, les cellules sans noyau sont manifestement teintées uniformément de brun, ce qui s'aperçoit surtout sur celles qui sont vues de côté (*o*) ou superposées les unes aux autres; et pourtant leurs granulations propres sont grisâtres et non pigmentaires (*m*). — Dans la choroïde, dans l'iris (face postérieure) et les procès ciliaires, les granulations sont déposées dans les cellules d'espèce épithéliale qui, dans cette membrane, sont dites *cellules pigmentaires* (*b*); elles sont régulièrement pressées les unes contre les autres en général, et alors polyédriques, à angles nets, ou elles sont irrégulières et à angles mousses (*d*). Elles ont un noyau sphérique, incolore, clair (*e*), sans granulations, ordinairement sans nucléole à l'état normal, et autour de lui sont déposées les granulations pigmentaires auxquelles les cellules doivent leur couleur. Si ces dernières sont nombreuses et remplissent complétement la cellule, le noyau peut être tout à fait masqué (*e*); si elles sont plus rares, éparses ou par petits amas, le noyau est visible. Cellules larges de 12 à 20 millièmes de millimètre, noyau large de 8 millièmes. Chez les albinos, les *cellules pigmentaires* existent avec leur forme polyédrique régulière (*q*) ou irrégulière, mais alors elles sont incolores, à noyau finement granuleux, et elles-mêmes uniformément parsemées de fines granulations grisâtres (V. TAPIS). Dans leur épaisseur, entre leur périphérie et le noyau, se voient sur presque toutes de une à quatre gouttes d'huile, jaunâtres, à centre brillant et contour foncé (*p*). — Dans la portion adhérente ou externe de la choroïde, les cellules sont irrégulières, larges ou allongées, avec des dentelures ou prolongements (*fg*), à granulations pigmentaires souvent éparses ou en amas écartés (*h*); elles portent le nom de *lames* ou *lamelles pigmentaires*, ou de *cellules de la lamina fusca*.— Chez les reptiles, les poissons, les crustacés, etc., on trouve les granulations pigmentaires à la surface de la peau ou sous le péritoine, dans des cellules volumineuses, régulières et plus souvent très-irrégulières, étoilées, à prolongements plus ou moins étendus avec ou sans noyau vers le centre. — Dans les tumeurs, les granulations sont libres pour la plupart et parfois contenues dans les cellules épithéliales de ces produits.

PIGMENTAIRE. adj. [*pigmentarius*, esp. *pigmentario*]. Qui a rapport au pigment.

PIGMENTATION. s. f. Production du pigment. La production normale de la couche de cellules épithéliales pigmentées de la choroïde a lieu chez l'embryon de la même manière que celle des autres cellules épithéliales, c'est-à-dire par la genèse entre la sclérotique et l'iris d'une couche de noyaux entre lesquels existe une petite quantité de matière amorphe qui se remplit de granules pigmentaires de plus en plus nombreux. A cette époque, en dissociant cette

couche, chaque noyau entraîne un peu de cette matière amorphe avec ses grains de pigment irrégulièrement groupés autour de lui. Vers le troisième mois de la vie intra-utérine environ, cette matière amorphe se segmente entre chaque noyau, dont chacun devient ainsi le centre des cellules individualisées de la sorte ; cellules qui se trouvent alors chargées du pigment dont était parsemée la matière internucléaire qui se segmente. — *Pigmentation rétinienne*. Hypergenèse par places de la couche pigmentaire superficielle de la choroïde, qui empiète sur la rétine, l'amincit et même finit par la perforer quelquefois. Ces petits amas irréguliers ou étoilés donnent un aspect tigré à la rétine, vue à l'ophthalmoscope, d'où les noms inexacts de *rétinite tigrée* ou *pigmentaire*. Il en résulte parfois des troubles de la vision.

PIGMENTÉ, ÉE. adj. Qui est pourvu de pigment.

PIGMENTEUX. adj. V. PIGMENTAIRE.

PIGNON. s. m. [all. *Pinie*, *Pignole*, *Zirbelnuss*, it. *pinocchio*, esp. *piñon*]. Nom commun à plusieurs fruits provenant de plantes diverses.

Pignon de Barbarie. Les semences du ricin.

Pignon d'Inde. Semence du *Jatropha curcas*, qui est d'une âcreté insupportable et violemment purgative, propriété qu'elle doit à une matière résineuse particulière.

Pignon doux. Les semences du *Pinus picea*.

PIKRILE ou **PICRILE**. s. m. Produit de décomposition du benzoyle à chaud et au contact du sulfate d'ammoniaque. Incolore, inodore ; insoluble dans l'eau, cristallisable ; plus soluble dans l'éther que dans l'alcool ; fond difficilement.

PILAIRE. adj. [*pilaris*, it. *pilare*, esp. *pilar*]. Qui a rapport aux poils. — *Système pilaire*. Ensemble des poils qui couvrent un animal ou une plante.

PILE. s. f. [all. *Säule*, angl. *pile*, it. et esp. *pila*]. Appareil dégageant de l'électricité galvanique.

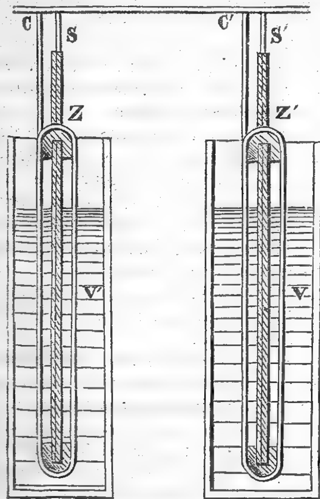


Fig. 348.

La première est due à Volta : elle se compose de deux métaux, zinc et cuivre, et d'un corps bon conducteur exerçant une action chimique sur ces deux métaux. La *pile à colonne* se construit avec des disques de cuivre et de zinc superposés ou soudés. Chaque couple est séparé par une rondelle de drap imbibée d'une dissolution saline ou acidulée qui fait l'office de conducteur. On a soin de terminer la pile par un disque de cuivre si on l'a commencée par un disque de zinc, et, en faisant communiquer ces deux disques extrêmes par un fil de cuivre ou de platine, on obtient les deux pôles de la pile, le pôle positif au zinc, le pôle négatif au cuivre. La commotion produite par la pile diffère de celle que donnent la machine électrique ou la bouteille de Leyde en ce qu'elle est continue. Les *piles à couronne*, *à auges*, et *de Wollaston* sont construites avec les mêmes éléments. Elles offrent toutes l'inconvénient d'un affaiblissement considérable de leur courant initial, à cause de la prompte oxydation des métaux. Aussi aujourd'hui n'emploie-t-on plus que les *piles à courant constant* de Daniell, de Groves et surtout de Bunsen. Cette dernière se compose d'un bocal de verre contenant de l'acide sulfurique étendu ; dans ce bocal plonge un cylindre de zinc ; dans l'intérieur de celui-ci est un autre cylindre de terre poreuse fermé en bas et nommé diaphragme. Ce cylindre contient de l'acide nitrique, et un cylindre plein de charbon formé du mélange de 1 partie de houille grasse et de 2 de coke. Le pôle positif est au charbon, le pôle négatif au zinc. — La Figure 348 représente une coupe de deux couples de la pile à auges. CV' est le premier cuivre, SZ le premier zinc, soudés ensemble en Z ; plus loin on voit C'V le deuxième cuivre, et S'Z' le deuxième zinc ; *ab* sont des vases formés d'une matière isolante, de verre par exemple, remplis d'eau acidulée. L'électricité vitrée passe aux deux extrémités ; mais, aussitôt après, la propagation se ralentit du premier zinc au deuxième cuivre, par la couche d'eau acidulée qui les sépare, elle passe de même du deuxième zinc au troisième cuivre, et ainsi de suite. Un seul couple de cette espèce ayant 20 à 25 centimètres carrés produit déjà assez d'électricité pour faire rougir les fils de platine placés aux deux pôles opposés *cs* ou CS'.

PILÉOLE. s. m. [de *pileolus*, petit chapeau ; all. *Hütchen*]. 1° Partie supérieure de quelques champignons. 2° Feuille primordiale qui, dans la gemmule, enveloppe et recouvre exactement les autres petites feuilles rudimentaires. Les scirpes, quelques graminées, ont un *piléole*. On fait à tort ce mot du féminin.

PILEUX, EUSE. adj. [*pilosus*, de *pilus*, poil ; angl. *pileous, pilous*, esp. *piloso*]. Qui a rapport aux poils. Se dit aussi en botanique d'une partie qui est garnie de poils longs et lâches. — *Bulbe*, *follicule pileux*, *glandes pileuses*, *substance pileuse*, *système pileux*. V. POIL.

PILIDIUM. s. m. V. PILÉOLE, 1°.

PILIER. s. m. [all. *Säule*, angl. *pillar*]. V. DIAPHRAGME et VOÛTE.

PILIFÈRE. adj. [*piliferus*, de *pilus*, poil, et *ferre*, porter ; all. *haartragend*, esp. *pilifero*]. Qui porte des poils.

PILIFORME. adj. [*piliformis*, de *pilus*, poil, et *forma*, forme ; all. *haarförmig*, esp. *piliforme*]. Qui a la forme d'un poil.

PILIMICTION. s. f. [*pilimictio*, de *pilus*, poil, et *mictio*, l'action d'uriner ; it. *pilimixtione*, esp. *pilimixtion*]. Excrétion d'urine mêlée de filaments capilliformes qui sont du mucus vésical et parfois aussi de vrais poils habituellement chargés d'acide urique cristallisé. Rayer a démontré l'existence de véritables cas de *pilimiction*.

PILON. s. m. [*pistillum*, ὕπερον, all. *Stössel*, angl.

pestle, it. *pestello*, esp. *majadero*]. Instrument dont on se sert pour piler une substance dans un mortier, et qui peut être de bois, de fer, de marbre, de verre, d'agate.

PILOSELLE. s. f. [*Hieracium pilosella*, all. *Habichtskraut*, it. *pilosella*, esp. *vellosilla*, *pilosela*]. Plante synanthérée qu'on regardait jadis comme vulnéraire.

PILOSISME. s. m. Altération morbide ou anomalie des plantes qui consiste dans le développement excessif des poils sur une tige ou sur des feuilles habituellement glabres ou à peine pubescentes.

PILULAIRE. adj. [*pilularis*, all. *pillenartig*, it. *pillolare*, esp. *pilular*]. Qui a rapport aux pilules. — *Masse pilulaire.* Pâte préparée pour être divisée en pilules.

PILULAIRE. s. m. Instrument à l'aide duquel on administre aux grands animaux des médicaments qui sont sous forme de bol ou de pilule.

PILULE. s. f. [*pilula*, diminutif de *pila*, boule; καταπότιον, all. *Pille*, angl. *pill*, it. *pillola*, esp. *pildora*]. Petite boule du poids de quelques centigrammes, qu'on façonne avec une pâte ductile composée de substances diverses, ayant assez de consistance pour conserver la forme qu'on leur donne. La *pilule* diffère du *bol* par son volume qui est plus petit, et par sa consistance qui est plus considérable; les pilules sont du poids de 5 à 20 centigrammes, les bols peuvent peser jusqu'à 60 centigrammes et même plus. Les pilules sont destinées à être prises intérieurement; leur forme sphérique et leur peu de volume permettent de les avaler avec facilité, ce qui épargne à l'organe du goût l'impression désagréable que pourraient lui causer des drogues souvent rebutantes par leur saveur. Quelquefois on cherche à mieux assurer ce dernier avantage en dorant ou en argentant les pilules. A cet effet, après les avoir arrondies entre les doigts, on les met avec quelques feuillets métalliques dans une sphère creuse de bois, formée de deux demi-sphères qui se joignent, et l'on agite circulairement la boîte jusqu'à ce que la surface des pilules soit parfaitement enveloppée d'une feuille métallique. Mais on ne peut argenter celles qui contiennent du mercure, du sublimé ou des préparations sulfureuses, à cause de l'action de ces substances sur l'argent. On ne doit pas conserver de pilules dans les pharmacies, mais seulement des masses pilulaires (V. Pilulaire), que l'on convertit en pilules à mesure qu'elles sont prescrites.

Pilules d'aloès et de savon. Poudre d'aloès et savon médicinal, parties égales de chaque; on en fait des pilules de 20 centigrammes.

Pilules aloétiques émollientes. Elles sont faites avec aloès socotrin, 24 gram., dissous à chaud dans suc de violette, 48 gram., qu'on évapore en consistance de miel; et l'on incorpore, poudre de guimauve et de réglisse, aa 12 gram. On fait des pilules de 20 centigrammes, qui sont laxatives à la dose de 60 centigrammes à 2 grammes.

Pilules aloétiques simples. On fait dissoudre dans suffisante quantité d'eau bouillante une quantité déterminée d'aloès; on passe, on évapore en consistance d'extrait solide, et l'on fait des pilules de 10 centigr.

Pilules d'Anderson (*pilules écossaises*). Elles contiennent : gomme-gutte et aloès, aa 24 gram.; huile essentielle d'anis, 4 gram., et sirop de sucre, q. s. On fait des pilules de 20 centigrammes, qui purgent à la dose de 3 ou 4.

Pilules angéliques. On fait dissoudre : aloès socotrin, 60 gram. dans sucs de roses pâles, de chicorée et de bourrache, aa 60 gram.; on évapore au bain-marie jusqu'à consistance d'extrait, et l'on y incorpore : poudre de rhubarbe, 20 gram., et d'agaric, 2 gram. On fait des pilules argentées de 10 centigrammes. La composition des pilules angéliques a varié; mais la base en a toujours été l'aloès dissous dans un ou plusieurs sucs végétaux. Elles ont eu une grande vogue sous le nom de *pilules de Francfort*, et elles ont fait récemment la fortune d'un empirique sous le nom de *grains de santé du docteur Franck*.

Pilules ante cibum (*pilules gourmandes*, *grains de vie de Mésué*). Elles sont composées, selon le Codex de 1837 : d'aloès socotrin pulvérisé, 24 gram.; d'extrait de quinquina, 12 gram.; de cannelle pulvérisée, 4 gram.; et de sirop d'absinthe, q. s. On fait des pilules de 20 centigrammes, dont chacune contient 5 centigrammes d'aloès. On les prend avant le repas pour exciter l'appétit et faciliter la digestion. Elles sont moins purgatives que les *pilules angéliques*, avec lesquelles on les a souvent confondues.

Pilules antiépileptiques ou *d'azotate d'argent.* Azotate d'argent cristallisé, 5 centigram.; mie de pain tendre, 4 gram. On mêle exactement dans un mortier de porcelaine, et l'on fait 16 pilules. On y joint souvent du camphre, du musc, de l'extrait d'opium, etc.

Pilules antiscrofuleuses. Scammonée pulvérisée et sulfure noir de mercure, aa 16 gram.; antimoine diaphorétique, 4 gram.; savon médicinal, 28 gram. On fait des pilules de 20 centigrammes.

Pilules asiatiques. Acide arsénieux, 5 centigram.; poivre noir pulvérisé, 60 centigram.; gomme arabique, 10 centigram.; eau, q. s. On triture pendant longtemps, et avec précaution, l'acide arsénieux et le poivre dans un mortier de fer (on recommande de les triturer pendant quatre jours), puis on ajoute de la gomme pulvérisée, on transvase le tout dans un mortier de marbre, et l'on ajoute la quantité d'eau nécessaire pour en former une masse que l'on divise en 12 pilules. Elles ont été prescrites contre la lèpre et les dartres rebelles; elles contiennent chacune environ 4 milligrammes d'acide arsénieux.

Pilules astringentes. Elles sont faites avec : poudre astringente (V. Poudre) et sirop de roses rouges, quantité suffisante de chaque pour faire une masse que l'on divise en pilules de 30 centigrammes.

Pilules astringentes ou *alunées d'Helvétius.* On les fait avec : poudre d'alun, 8 gram.; poudre de sang-dragon et miel rosat, aa 4 gram. On mêle et l'on fait des pilules de 30 centigrammes que l'on roule dans de la poudre de sang-dragon. La dose est de 30 centigrammes à 2 grammes.

Pilules astringentes de Capuron. Elles contiennent : poudre de cachou, 12 parties; d'alun, 6 parties; d'opium, 2 parties; sirop de roses rouges, q. s.

Pilules astringentes vitriolées. Elles contiennent : extrait de ratanhia sec et pulvérisé, cachou en poudre et térébenthine, aa 12 gram.; mastic en poudre, 8 gram.; sulfate de fer purifié, 4 gram.

Pilules de Bacher. Pilules du poids de 5 centigrammes faites avec extrait d'ellébore noir et extrait de myrrhe, aa 4 gram.; et feuilles de chardon bénit pulvérisées, 16 gram. On les a préconisées particulièrement contre l'hydropisie. Selon le Codex (1837), on prépare d'abord l'extrait d'ellébore avec : racine d'ellébore noir, 32 gram.; carbonate de potasse pu-

rifié, 64 gram., alcool à 56° centésimaux, et vin blanc, aa 1 kilogram. Après avoir concassé la racine, on la met digérer avec l'alcool et le sel de potasse; on passe avec expression. Au bout de douze heures, on verse le marc sur le vin blanc, on porte à l'ébullition; on passe, on réunit les liqueurs, qui, une fois éclaircies, sont évaporées en consistance d'extrait. Pour faire ensuite les pilules de Bacher, on prend 64 grammes de cet extrait, autant d'extrait de myrrhe, et 32 grammes de poudre de chardon bénit; on en forme une masse que l'on divise en pilules de 20 centigrammes, qui doivent être conservées à l'abri de l'humidité.

Pilules balsamiques de Morton. Elles sont faites avec : poudre de cloporte, 72 gram.; gomme ammoniaque, 36 gram.; acide benzoïque sublimé et baume de soufre anisé, aa 24 gram.; poudre de safran et baume de Tolu sec, aa 4 gram. Elles sont employées pour stimuler la membrane muqueuse des bronches, dans les catarrhes chroniques.

Pilules balsamiques de Stahl. Pilules composées de substances amères et aromatiques, et particulièrement d'aloès, de myrrhe, d'absinthe, de fumeterre, d'ellébore noir, de rhubarbe, etc. Elles sont toniques, vermifuges, et quelquefois employées comme apéritives.

Pilules de Barton. Pilules composées d'acide arsénieux, 10 centigram.; opium pulvérisé, 40 centigram.; savon médicinal, 1gr,10. Pour 36 pilules, qui contiennent chacune 3 milligrammes d'arsenic.

Pilules de Belloste. La recette de ces pilules n'a pas cessé de varier. Henri et Guibourt donnent la préférence aux pilules dites *de Renaudot*, et proposent de les composer avec : mercure pur, miel blanc et aloès socotrin, aa 24 gram.; rhubarbe, 12 gram.; scammonée, 8 gram.; et poivre noir, 4 gram. On fait des pilules de 20 centigrammes, qui contiennent chacune 5 centigrammes de mercure, 5 centigrammes d'aloès, 25 milligrammes de rhubarbe et 17 milligrammes de scammonée.

Pilules bénites de Fuller. Pilules emménagogues et antispasmodiques, composées : d'aloès socotrin, 30 gram.; de séné, 15 gram.; de myrrhe, d'asa fœtida et de galbanum, aa 8 gram.; de safran et de macis, aa 4 gram., et de sulfate de fer, 48 gram. On mêle ces substances après les avoir pilées chacune séparément; on ajoute : huile de succin, 4 gram.; sirop d'armoise, environ 60 gram.; et l'on incorpore le tout intimement. On fait des pilules de 20 centigrammes. Elles sont antihystériques et purgatives. Chaque pilule contient 5 centigrammes de sulfate de fer, 34 milligrammes d'aloès, 5 centigrammes de séné, 5 centigrammes de gomme-résine.

Pilules de Blaud. Contre l'aménorrhée et la leucorrhée. Elles sont faites avec : protosulfate de fer et sous-carbonate de potasse, aa 16 gram. Après avoir réduit en poudre chaque substance, on les mêle et l'on y ajoute : mucilage de gomme adragant, q. s. pour faire une masse que l'on divise en 48 pilules ou bols. C'est sans contredit une des meilleures préparations ferrugineuses. Guibourt indique de prendre : protosulfate de fer cristallisé et bicarbonate de potasse cristallisé, aa 16 gram.; poudre de gomme arabique, 4 gram.; poudre de guimauve, 2 gram. Pour 96 bols,

Pilules de Bontius. Pilules drastiques que l'on prépare en dissolvant dans 180 grammes de vinaigre très-fort, aloès socotrin, gomme-gutte et gomme ammoniaque, aa 32 gram.; passant la liqueur avec expression, et l'évaporant ensuite au bain-marie jusqu'à consistance d'extrait presque solide. On fait des pilules de 20 centigrammes, employées comme purgatives, particulièrement dans l'hydropisie, à la dose de 60 centigrammes à 2 grammes.

Pilules cochées. Pilules employées autrefois comme drastiques. Les *pilules cochées mineures* contenaient : aloès, scammonée, coloquinte, parties égales de chaque, dans suffisante quantité de sirop. Elles étaient fortement purgatives à la dose de 60 à 180 centigram. Les *pilules cochées majeures* contenaient en outre de la poudre d'hiera picra, de racine de turbith et de fleurs de stœchas, avec du sirop de nerprun.

Pilules de copahu magnésiées. On forme avec parties égales de résine de copahu et de magnésie carbonatée une masse homogène que l'on divise en pilules de 20 à 40 centigrammes, suivant l'ordonnance. Ces pilules sont employées pour arrêter les écoulements blennorrhagiques chroniques. C'est, sans contredit, la manière la moins désagréable d'administrer le copahu, et celle qui en altère le moins les effets. Souvent on remplace la moitié de la magnésie par une poudre astringente, telle que celle de quinquina, de cachou, etc.

Pilules de cynoglosse. Elles contiennent : extrait aqueux d'opium, poudre d'écorce de racine de cynoglosse, et poudre de semence de jusquiame blanche, aa 34 gram.; poudre de myrrhe, 48 gram.; d'oliban, 40 gram.; de castoréum et de safran, 12 gram.; et sirop d'opium, q. s. On fait, au moment du besoin, des pilules de 20 centigrammes qui contiennent chacune un peu moins de 25 milligrammes d'extrait d'opium. Elles sont très-calmantes et réussissent souvent mieux que l'opium seul.

Pilules dépuratives de Plummer. Elles contiennent parties égales de soufre doré d'antimoine, de protochlorure de mercure et de résine de gaïac. On fait des pilules de 15 centigrammes. La dose est de 1 à 3 par jour, dans les maladies dartreuses ou syphilitiques.

Pilules écossaises. V. PILULES *d'Anderson*.

Pilules éthiopiques. Sulfure noir de mercure et extrait de salsepareille, aa 8 gram.; antimoine métallique et résine de gaïac, aa 4 gram. On forme des pilules de 15 centigrammes, que l'on emploie contre les gales rebelles, la teigne, les dartres. La dose est de 2 à 4 pilules.

Pilules de Graves. Pilules composées de chlorure de chaux et d'opium, recommandées pour détruire l'odeur fétide de l'haleine et des crachats, en même temps qu'elles calment la toux dans la gangrène du poumon, etc.

Pilules de Lartigue. Pilules faites avec l'extrait de colchique et l'extrait de digitale. Employées contre la goutte.

Pilules de Méglin. Pilules de 15 centigrammes, faites avec parties égales d'extrait de jusquiame, d'extrait de valériane, et d'oxyde de zinc par sublimation à l'air. Elles agissent comme calmantes : on les emploie spécialement contre les névralgies. On commence par une le matin et une le soir, et l'on augmente peu à peu la dose jusqu'à 9 ou 10 par jour.

Pilules mercurielles de Plenck. Pilules mercurielles simples, 12 gram., et extrait de ciguë, 4 gram. Pour faire des pilules de 10 centigrammes, qui contiennent chacune 25 milligrammes de mercure et 25 milligrammes d'extrait de ciguë.

Pilules mercurielles savonneuses (de Sédillot). On mêle : onguent mercuriel (à parties égales), 12 gram.; savon médicinal, 8 gram., et poudre de réglisse,

4 gram. On fait des pilules de 20 centigrammes qui contiennent chacune 5 centigrammes de mercure.

Pilules mercurielles simples. Pilules composées de mercure très-pur, 8 gram., trituré jusqu'à extinction avec conserve de roses, 12 gram.; on ajoute ensuite : poudre de réglisse, 4 grammes, et l'on fait des pilules de 15 centigrammes, qui contiennent chacune 5 centigrammes de mercure. D'après le Codex de 1837, les *pilules mercurielles* sont faites avec : mercure et poudre d'aloès, aa 24 gram.; poudre de rhubarbe, 12 gram.; poudre de scammonée, 8 gram.; poudre de poivre noir, 4 gram.; miel blanc, q. s. pour faire des pilules du poids de 20 centigrammes chacune, quand le mercure aura été éteint dans le miel et les poudres.

Pilules de nitre camphré. Azotate de potasse, 16 gram.; camphre et conserve de roses, aa 8 gram. On fait des pilules de 20 centigrammes, qui contiennent chacune 10 centigrammes de sel de nitre et 5 centigrammes de camphre. On les emploie contre la blennorrhagie; la dose est de 2 à 10 par jour.

Pilules d'onguent mercuriel (de Lagneau). On les fait avec : onguent mercuriel (à parties égales), 16 gram., et poudre de guimauve, 12 gram., que l'on mêle dans un mortier de marbre, et que l'on divise en 144 pilules contenant chacune 5 centigrammes de mercure.

Pilules ou *extrait de Rudius* (*pilules* ou *extrait panchymagogues*). Elles ont pour base la coloquinte, la scammonée, la racine d'ellébore noir, le jalap et l'aloès. Elles sont drastiques.

Pilules de Rufus. Pilules stomachiques composées d'aloès socotrin, 60 gram.; de myrrhe, 30 gram., et de stigmates de safran, 15 gram., incorporés au moyen du sirop d'absinthe.

Pilules savonneuses. On épiste, dans un mortier de marbre, 120 grammes de savon médicinal jusqu'à ce qu'il soit également ramolli dans toute sa masse; on ajoute 16 grammes de poudre de racine de guimauve, et 4 grammes d'azotate de potasse, et l'on continue de battre le mélange pour en faire une masse homogène, qu'on divise en pilules de 20 centigrammes, et qu'on roule dans de la poudre d'amidon.

Pilules scillitiques. Poudre de scille, 12 gram.; poudre de gomme ammoniaque, 4 gram.; oxymel scillitique, 4 gram. On mêle les deux poudres, et l'on fait, à l'aide de l'oxymel, une masse que l'on divise en pilules de 20 centigrammes.

Pilules de térébenthine cuite. On ramollit la térébenthine dans l'eau chaude, et on la divise en pilules de 30 centigrammes. On les emploie dans le même cas que les pilules de copahu. La dose est de 12 à 24 par jour; mais les pilules astringentes vitriolées sont préférables.

PILULIER. s. m. [it. *pillolajo*]. Instrument employé, en pharmacie, pour diviser la masse pilulaire et rouler plusieurs pilules à la fois.

PIMARIQUE. adj. — *Acide pimarique* ($C^{40}HO^{30}O^{4}$). Principe se déposant en masses tuberculeuses par union intime de solides cristallins; très-soluble dans l'éther, et seulement dans 10 parties d'alcool. Uni à l'essence de térébenthine et à l'acide silvique, il forme les résines des conifères.

PIMARONE. s. f. ($C^{20}H^{14}O$). Produit de distillation de l'acide pimarique. Liquide huileux, jaunâtre, soluble dans l'alcool et dans l'éther, solidifiable à l'air.

PIMÉLINIQUE, **PIMÉLIQUE** ou **PIMÉLYLIQUE** (ACIDE). Dans les sels, sa composition est $C^7H^5O^3$. On l'obtient hydraté en décomposant l'acide oléique par l'acide nitrique. Cristallisable, fond à 114°. Volatil sans décomposition, soluble dans 35 parties d'eau froide, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide nitrique. ($C^7H^5O^3.HO$.)

PIMÉLITE. s. f. [de πιμελή, graisse]. Inflammation du tissu adipeux.

PIMÉLORRHÉE. s. f. [de πιμελή, graisse, et ῥεῖν, couler]. S'est dit des selles chargées de graisse non absorbée dans les cas de maladies du pancréas. — Écoulement de graisse par les voies urinaires ou digestives. V. PIARRHÉMIE.

PIMÉLOSE. s. f. [de πιμελή, graisse]. — *Pimélose du foie* se dit pour *foie gras*. V. FOIE *gras*.

PIMÉLOTIQUE. adj. [de πιμελή, graisse]. Qui concerne l'obésité.

PIMÉLURIE. s. f. [de πιμελή, graisse, et οὐρεῖν, uriner]. V. GALACTURIE.

PIMENT. s. m. [*Capsicum annuum*, L., all. *Beisseheere*, angl. *pimento*, it. *pimento*, esp. *pimienta*]. Plante (pentandrie monogynie, L., solanées, J.) dont le fruit, âcre et irritant, sert d'assaisonnement, surtout dans les pays chauds.

Piment de la Jamaïque (*toute-épice*). Nom donné aux fruits desséchés, avant leur maturité, du *Myrtus pimenta*, L. Ce sont des baies dispermes, sèches, de la grosseur d'un pois, presque rondes, rugueuses, d'un gris rougeâtre, qui renferment deux graines noires et hémisphériques. Leur odeur et leur saveur sont très-fortes.

Piment royal ou *aquatique*. Fruit du *Myrica gale*, L. V. GALÉ.

PIMENTIQUE (ACIDE). [all. *Nelkensäure*, *Gewürznelkensäure*]. Partie constituante de l'essence de *girofle* (*Caryophyllus aromaticus*, L., *Eugenia caryophyllata*, Thunberg); de celle des fruits de *piment* (*Myrtus pimenta*, L.), et de l'essence éthérée de *cannelle blanche* (*Cannella alba*, Murray). Liquide huileux, clair comme de l'eau, saveur forte et brûlante, forte odeur de girofle; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les graisses. Rougit fortement le tournesol et bout à 243°. ($C^{24}H^{15}O^5$.)

PIMPRENELLE. s. f. Nom vulgaire de plusieurs plantes. 1° La *petite pimprenelle* (*Poterium sanguisorba*, L.), 2° la *pimprenelle d'Italie* ou *des montagnes*, sont des plantes rosacées amères et astringentes, favorables aux bestiaux. 3° Le nom de *pimprenelle* (*Pimpinella*) a aussi été donné à des ombellifères plus ordinairement appelées *boucages*. V. ce mot.

PIN. s. m. [*pinus*, all. *Fichte*, angl. *pine*, it. et esp. *pino*]. Genre de plantes (monœcie monadelphie, L., conifères, J.) dont la plupart des espèces sont des arbres qui contiennent beaucoup de résine. C'est spécialement du *pin sauvage* (*Pinus sylvestris*, L.) et du *pin maritime* (*Pinus maritima*, Millar) que l'on retire la térébenthine commune, la poix de Bourgogne, le galipot, etc. Les semences du fruit du *pin pignon* (*Pinus picea*, L.) sont connues sous le nom de *pignons doux*, et renferment une amande bonne à manger. Ces semences se trouvent à la base des écailles qui composent le cône ou fruit du pin : elles sont oblongues, anguleuses, et formées d'une coque jaunâtre osseuse, et d'une amande très-blanche, douce et huileuse. On peut en préparer une émulsion très-agréable, comme avec les semences de l'amandier.

PINÇARD. adj [all. *Spitzengänger*]. Se dit, en hippiatrique, d'un cheval qui marche sur la pince.

PINCE. s. f. Partie inférieure antérieure du sabot du cheval. V. PIED.

PINCES. s. f. pl. [all. *Raffzähne*]. Chez les solipèd

et les ruminants, on donne ce nom aux deux dents incisives du milieu ; les *mitoyennes* touchent celles-ci en dehors ; il y en a une de chaque côté chez le cheval et deux chez les ruminants ; les *coins* sont la petite incisive de chaque extrémité de l'arcade dentaire.

PINCE. s. f. [*volsellæ*, λαβίς, all. *Zange*, *Pincette*, it. *pinzette*, esp. *pinzas*]. Instrument dont on se sert dans diverses opérations pour saisir, attirer ou fixer certaines parties. Il se compose de deux branches au moins réunies de diverses manières, et susceptibles d'être écartées ou rapprochées, pour lâcher ou pour tenir solidement les objets. Les unes ont deux branches soudées ensemble à l'une de leurs extrémités, libres dans le reste de leur étendue, naturellement écartées l'une de l'autre par leur élasticité, et susceptibles d'être rapprochées par la pression qu'on exerce sur elles avec les doigts. Les autres sont formées de deux branches réunies à leur partie moyenne par une charnière. Enfin, il y en a qui sont composées de deux ou de trois branches susceptibles de s'écarter par le fait de leur seule élasticité, et qu'on rapproche en faisant glisser sur elles une canule dans laquelle elles ont été préalablement introduites.

Pince à cataracte. Elle diffère peu de la pince ordinaire à dissection ; seulement ses dimensions sont beaucoup plus petites, et ses extrémités, très-ténues, doivent avoir les mors arrondis et se correspondre avec la plus grande précision.

Pince de Civiale. Pour l'introduire, on fait rentrer la pince dans la gaîne, de manière que les branches se touchent par l'extrémité, et forment un bout arrondi, tandis que, vers le talon, elles sont assez écartées pour loger entre elles le bouton du stylet. On serre la vis de pression, et l'on introduit l'instrument ainsi monté et huilé jusqu'au calcul, derrière lequel les doigts d'un aide se trouvent appliqués sur l'urèthre. On desserre la vis de pression ; on fait ouvrir la pince, et l'on retire le stylet ; la main gauche du chirurgien remplace celle de l'aide. Le calcul se trouve ainsi placé entre deux puissances qui agissent simultanément et en parfaite harmonie. Pendant qu'on cherche à faire glisser le mors de la pince entre le corps étranger et les parois de l'urèthre, il est indispensable que le canal soit allongé autant que possible, afin d'éviter les plis de la membrane muqueuse, et d'effacer l'espèce de bourrelet qu'on rencontre presque toujours au devant de la pierre. Quand celle-ci est saisie, on la fixe en poussant la gaîne sur la pince, et l'on serre la vis de pression.

Pince de Desmarres. Pour l'extraction des kystes et autres tumeurs des paupières. Elle évite l'écoulement de sang par la compression qu'elle exerce ; elle rend immobile la tumeur malgré les mouvements du malade et permet d'opérer sans perforer la paupière. L'une des branches (Fig. 349) porte une plaque pleine qu'on engage sous la paupière ; l'autre porte un anneau qui embrasse la tumeur et en comprime le pourtour lorsqu'on serre la vis de rappel placée au milieu des deux branches.

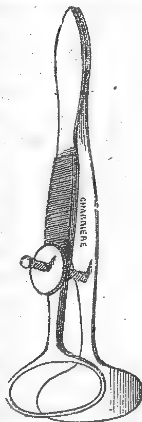


Fig. 349.

Pince à dissection ou *pince à ligature.* Elle se compose de deux lames d'acier ou d'argent, réunies par leur extrémité postérieure, s'écartant l'une de l'autre par leur propre ressort et se joignant lorsqu'on les serre entre les doigts. Elles vont en diminuant de largeur et en augmentant d'épaisseur vers leur extrémité libre, qui est mousse, et garnie à sa face interne de petites dents transversales qui s'engrènent les unes dans les autres lorsqu'on comprime les branches, pour serrer plus exactement les corps ou les tissus que l'on veut saisir. Il y a aussi une *pince à coulisse* dont les branches sont percées, à un pouce environ au-dessous de leur union, d'une fente où glisse un petit coulant mobile qui, abaissé, rapproche les mors de l'instrument, et, élevé, en permet l'écartement.

Pince-écraseur (Richet). Pince courbe sur le côté ou sur le plat, armée de dents qui s'engrènent les unes dans les autres, ayant la plus grande analogie avec le crânioclaste de Simpson, et destinée à la section du pédicule des corps fibreux de l'utérus ayant pris forme de *polype*.

Pince à faux germe. Imaginée par Levret, cette pince diffère peu de la pince à polypes, qui la remplacerait très-bien.

Pince à gaîne. Pinces à deux, trois ou quatre branches, susceptibles d'être serrées par une gaîne mobile dont on trouve un assez grand nombre d'exemples dans les auteurs anciens. Ces pinces furent d'abord employées à retirer les calculs de l'urèthre, même de la vessie ; puis elles servirent de modèle aux instruments appelés *tire-balles*. Les premiers instruments avec lesquels la lithotritie fut mise en pratique étaient des pinces à gaîne.

Pince de Hales, improprement dite de *Hunter*. Pince employée pour l'extraction des calculs engagés dans l'urèthre. Elle se compose de deux pièces : l'une est une tige d'acier de 24 centimètres de longueur sur 27 millimètres de diamètre, fendue à l'une de ses extrémités, dans l'étendue de 54 millimètres, et divisée ainsi en deux branches qui s'écartent par l'effet de leur propre ressort, et qui sont terminées par deux petites cuillers dentelées ; l'autre est une sonde droite, d'argent, qui a 54 millimètres de longueur et 17 centimètres 1/2 de diamètre ; elle est munie de deux anneaux. Cette sonde, ouverte à ses deux extrémités, est destinée à recevoir la tige d'acier, dont les branches s'ouvrent plus ou moins, selon qu'on lui fait dépasser plus ou moins l'extrémité de la sonde

Pinces incisives. Sorte d'ostéotomes formés par de solides pinces analogues à celles dont on se sert dans les arts pour couper les fils métalliques, mais dont les branches et les tranchants sont diversement disposés selon les os dont il s'agit d'opérer la résection.

Pinces ou *cisailles de Liston.* Ostéotome droit ou courbe dont une lame est dentée et empêche ainsi le glissement de l'os, tandis que l'autre est lisse et tranchante.

Pince de Museux. C'est une véritable pince à anneaux, dont les branches sont terminées par quatre crochets qui se regardent et se croisent à leur extrémité, de manière à faire l'office d'érigne. Cette pince plus ou moins courbée était destinée par son inventeur à l'excision des amygdales ; mais on l'emploie utilement dans beaucoup d'autres cas.

Pinces ostéotomes. V. OSTÉOTOME et SÉCATEUR.

Pince à pansement ou *à anneaux.* Pince composée de deux branches arrondies, qui ressemblent à celles des ciseaux, si ce n'est qu'au lieu de se croiser et d'être tranchantes, elles sont directement opposées

l'une à l'autre et aplaties, ou munies seulement de quelques dentelures superficielles. Cet instrument sert à enlever les parties de l'appareil, à nettoyer les plaies, à soulever les parties molles dont on veut faire la section, à porter de la charpie dans le fond d'un foyer purulent, etc. (Fig. 350).

Pince à polypes. Elle est formée de deux branches disposées comme celles de la pince à pansement, et garnies de même d'anneaux adaptés à leur face externe ; mais elle est, en général, plus forte, et chaque branche a son extrémité libre large, mousse, arrondie, creusée en dedans en forme de cuiller, et percée de deux petites ouvertures de 9 millimètres de hauteur sur 6 de diamètre. Les bords de cette espèce de cuiller fenêtrée sont garnis de dentelures qui s'entrecroisent avec celles de la branche opposée. Les pinces à polypes sont droites ou courbes sur leur plat ou sur leur côté.

Pinces à pression continue. Pinces disposées de manière que leurs branches (Fig. 351,) se croisent, et exercent sur la partie saisie une pression proportionnée à la force de ces branches. Pour pincer l'objet,

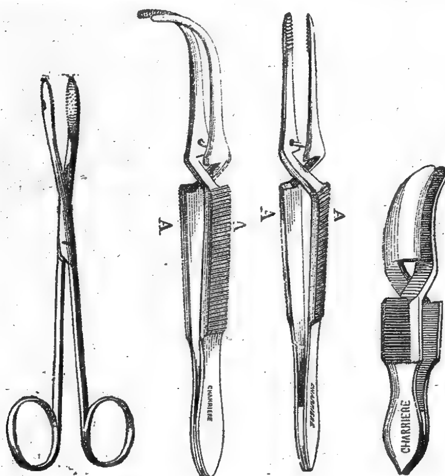


Fig. 350. Fig. 351. Fig. 352.

on exerce avec le pouce et l'index une pression sur les branches, ce qui fait écarter les mors de la pince. Il suffit alors de cesser la pression avec les doigts pour que l'objet soit saisi. On les emploie dans les injections pour oblitérer les vaisseaux coupés ou rompus, et l'on en a de différent volume ; on les emploie aussi dans le cours des opérations sanglantes (Fig. 352). C'est sur leur principe qu'ont été faites les serres-fines.

Pince à torsion d'Amussat. Véritable pince à coulisse, elle présente des mors dentelés du côté par lequel ils se regardent, et qui se correspondent exactement dans l'étendue de 9 millimètres environ. Ses branches, arrondies au-dessus du point précédent, ne sont plus séparées que par une fente étroite quand les mors sont rapprochés l'un de l'autre. Elle est munie d'un coulant qui la maintient fermée à volonté.

Pince à trois branches. V. Litholabe et Trilabe.

PINCÉE. s. f. [*pugillus*, δραχίον, all. *Prise*, angl. *pinch*, it. *pizzico*, esp. *pizca*]. Quantité d'une substance médicamenteuse quelconque que l'on peut saisir avec l'extrémité de deux ou trois doigts. Cette manière de prescrire les drogues étant beaucoup trop vague, les auteurs du Codex ont indiqué les poids équivalents aux pincées de certaines substances :

	Gros.	Grains.	Grammes.
Une pincée de camomille pèse.	2	»	= 4
— de guimauve. . . .	1	24	= 5
— de mauve	»	60	= 3,20
— d'arnica.	1	48	= 6,20
— de tussilage	1	48	= 6,20
— de semences de fenouil	1	60	= 7
— d'anis.	1	12	= 4,40

PINCEMENT. s. m. Action de pincer. — *Pincement du vagin*. Opération imaginée par Desgranges, de Lyon, pour remédier à la chute de l'utérus. Elle consiste à établir dans le vagin des pinces qui produisent la mortification de la partie pincée, et, à la suite, une cicatrice. Cette cicatrice soutient l'utérus et l'empêche de redescendre. Dans un second procédé, on combine la constriction mécanique avec la cautérisation, à l'aide d'une pince dite *élytro-caustique* [de ἔλυτρον, vagin, et καίειν, cautériser]. Cette pince porte une cuvette que l'on charge de chlorure de zinc. — *Pincement*. Opération de jardinage consistant dans l'action de couper le sommet d'un bourgeon, à l'effet de réprimer une croissance exubérante. Le pincement importe beaucoup à la fructification.

PINÉAL, ALE. adj. [*pinealis*, all. *zirbelnussförmig*, angl. *pineal*, it. *pineale*, esp. *pineal*]. Qui a la forme d'une pomme de pin. — *Glande pinéale* [all. *Zirbeldrüse*]. Petit corps de substance grise situé dans l'épaisseur de la toile choroïdienne, au-dessus des tubercules quadrijumeaux, au devant du cervelet, en arrière du troisième ventricule. Sa direction est oblique de haut en bas et d'arrière en avant. Son volume égale et quelquefois surpasse celui des deux tubercules mamillaires réunis. Sa forme rappelle celle d'un cône (d'où les noms de κωνοειδής, *conarium*, sous lesquels elle a été décrite par Galien et les auteurs latins). Le sommet de ce cône est mousse et sa base un peu arrondie, en sorte que la glande pinéale pourrait être comparée aussi à un petit ovoïde, ou bien, avec Willis, à une pomme de pin dont la grosse extrémité serait tournée en bas et en avant. Elle renferme souvent des concrétions (V. ce mot). Sa couleur, d'un gris cendré, paraît plus terne et un peu plus pâle que celle de la substance corticale.

PINGHWAR HARJAMBI. Rhizome d'une plante originaire probablement de l'Abyssinie, et appartenant à la famille des filicées. Gaupp (de Schorndorf) l'a employé avec les meilleurs résultats, comme moyen hémostatique, contre les hémorrhagies internes, contre celles de nature traumatique, et même dans les cas où tous les autres styptiques avaient d'abord été mis en usage sans succès. Pour l'usage externe, on fait avec le chevelu du pinghwar un tampon que l'on introduit dans la plaie ou dans la cavité qui fournit le sang. Pour l'usage interne, on l'emploie en décoction ; celle-ci se fait avec 30 grammes de pinghwar pour 180 grammes de colature, que l'on fait prendre en deux heures de temps.

PINGUICULA, et non **PINGUECULA**. s. f. [de *pinguiculus*, grassouillet, diminutif de *pinguis*, gras]. Petite tumeur de la conjonctive oculaire, ainsi dite parce qu'on la croyait formée de graisse. Elle siége ordinairement entre la cornée et le grand angle de l'œil ; elle ne dépasse guère le volume d'un grain de chènevis. Elle est assez dure, arrondie et brillante à la surface, de cou-

leur jaunâtre, ce qui a fait croire à sa nature graisseuse; elle ressemble en cela aux phlyctènes de la conjonctivite pustuleuse (V. CONJONCTIVITE), mais s'en distingue en ce qu'elle n'est pas vasculaire. Elle fait corps avec la conjonctive sans produire l'adhérence de cette membrane avec la sclérotique. Elle vient sans cause connue, et ne donne lieu à aucune sensation douloureuse ou autre. Nul traitement ne la fait disparaître; beaucoup aiment mieux la laisser que d'en faire l'ablation, seul moyen d'en débarrasser. Desmarres et Robin ont montré qu'elle se compose exclusivement d'épithélium pavimenteux conjonctival hypertrophié, d'où sa non-vascularité, son aspect lisse, brillant et jaunâtre. Le tissu du derme conjonctival qui la porte est à peine hypertrophié; la surface de celui-ci est lisse, sans papille, mais l'épithélium qui le recouvre lui adhère très-fortement, comme aussi toutes les cellules de la masse de la tumeur adhèrent plus fortement entre elles qu'à l'état normal. Ces cellules appartiennent toutes à l'épithélium pavimenteux; elles augmentent assez régulièrement de volume à partir des couches profondes où les cellules sont très-petites ($0^{mm},012$ environ, ce qui est l'état normal), jusqu'à la surface. Là elles sont plus grandes de moitié ou du double qu'à la surface de la conjonctive saine. Du reste, toutes ces cellules sont remarquables par leur régularité pavimenteuse, leur élégance, et leurs fines granulations un peu plus grosses autour du noyau ovoïde que dans le reste de la cellule. Nulle de celles-ci ne renferme de granulations communes dans les éléments des tumeurs épithéliales.

PINIQUE. adj. — *Acide pinique* [angl. *pinic acid*]. Acide résineux qui se forme par union de l'acide silvique à l'oxygène de l'air, et qu'on retire de la colophane, qu'il concourt à constituer avec les acides silvique et pimarique. Ces deux derniers existent seuls tout formés dans la térébenthine naturelle, et non l'acide pinique; il se forme par oxydation de l'acide silvique; d'où Lœwig a proposé de remplacer le nom de *pinique* par celui d'*oxysilvique*. ($C^{40}H^{30}O^4$.)

PINITANNIQUE. V. TANNIN.

PINITE. s. f. Principe (Berthelot) d'une matière sucrée alimentaire qui exsude, en Californie, au pied du *Pinus Lambertiana*, Douglas, quand on creuse la terre; elle est fournie par le bois. La pinite est cristallisable, à cristaux durs, très-sucrés, très-solubles dans l'eau, peu dans l'alcool; elle est neutre, dextrogyre; elle est isomère avec la quercite et ne diffère de la mannite que par les éléments de l'eau; elle ne fermente pas, ne réduit pas le tartrate cupropotassique. ($C^{12}H^{12}O^{10}$.)

PINNAL. adj. et s. m. [de *pinna*, plume]. — *Pinnal radié* (Cruveilhier). Le muscle myrtiforme. — *Pinnal transverse* ou *supérieur*. Fibres charnues très-adhérentes à la peau de l'aile du nez, dans le repli cutané qui existe au niveau de l'orifice des narines qu'elles dilatent en se contractant.

PINNATIFIDE, PINNÉ, ÉE. adj. [it. et esp. *pinnatifido*]. V. PENNATIFIDE, PENNÉ.

PINNULE. s. f. [*pinnula*]. Divisions des feuilles pinnatiséquées dans les fougères. — Mot employé autrefois comme synonyme de *foliole* dans la description des feuilles composées pinnées.

PIPÉRACÉES ou **PIPÉRITÉES.** s. f. pl. Famille de plantes voisine des amentacées, à tiges grêles, sarmenteuses, noueuses. Feuilles opposées, verticillées ou alternes par avortement. Fleurs en chatons grêles, composés de fleurs mâles et femelles mélangées; 1, 2 ou 3 étamines; ovaire libre, uniloculaire. Le fruit est une baie coriace, monosperme. Endosperme dur, embryon très-petit, dicotylédoné. V. POIVRE.

PIPÉRIDINE. s. f. ($C^{10}H^{11}Az$). Corps basique qui, combiné à l'acide pipérique, forme le pipérin.

PIPÉRIN. s. m. [all. *Piperin*, angl. *piperine*, it. *piperino*]. Matière découverte (Œrsted) dans le poivre noir, dans le poivre long et autres espèces voisines. Elle est en cristaux d'un blanc jaunâtre, prismatiques, à peine solubles dans l'eau, mais solubles dans l'alcool et l'éther, plus à chaud qu'à froid. Le pipérin paraît jouir d'une propriété fébrifuge assez prononcée; on le donne à la dose de 5 à 10 centigrammes, et l'on peut en prendre sans inconvénient une assez grande quantité. ($C^{34}H^{19}O^6Az$.)

PIPÉRIQUE. adj. Qui se rapporte au poivre. — *Acide pipérique* ($C^{24}H^{10}O^8$). Composé qui, fixé à la pipéridine, forme le pipérin; celui-ci se dédouble facilement en ces deux corps.

PIPI. s. m. Nom des *Petiveria alliacea*, L., et *tetrandra*, Gomez, de la famille des phytolaccacées, dont la racine, ligneuse, fibreuse, est antifébrile, anthelminthique et surtout fortement diurétique. Ils ont une odeur très-forte, désagréable, une saveur âcre et alliacée.

PIQUANT. s. m. Nom général des épines et des aiguillons.

PIQUETÉ, ÉE. adj. et s. m. Se dit de l'aspect offert par la coupe de la substance cérébrale et autres tissus lorsque les vaisseaux distendus par du sang montrent leurs orifices béants, sous forme de petites tâches rouges analogues à celles que forment les gouttelettes de sang qui sortent d'une piqûre. On dit aussi substantivement le *piqueté*, pour l'état piqueté.

PIQÛRE. s. f. [*punctura*, νύγμα, all. *Stichwunde*, it. *punctura*]. Plaie étroite et profonde faite par un instrument aigu, ou par certains insectes. — *Piqûre anatomique* [angl. *dissection wound*]. Les piqûres et plus souvent encore les écorchures qu'on se fait en disséquant doivent être lavées avec l'eau pure, ou mieux alcoolisée, en faisant couler le plus de sang possible. On a recommandé la cautérisation immédiate par le nitrate d'argent, etc., mais l'expérience a montré qu'elle était nuisible et qu'elle seule pouvait quelquefois déterminer un phlegmon local ou une lymphangite, et qu'elle empêche la réunion immédiate qui souvent s'obtient avec succès. On doit tenir ensuite cette petite plaie couverte avec du taffetas gommé enduit ensuite de collodion, ou couverte avec du collodion seul. Toute plaie des mains doit être protégée de la même manière contre le contact des tissus et des liquides du cadavre pendant les dissections et les autopsies, car ils acquièrent des qualités virulentes durant les premières phases de leurs altérations cadavériques et peuvent s'inoculer ainsi. En l'absence des précautions précédentes, cette inoculation se manifeste le plus souvent par un peu de lenteur de la plaie à se cicatriser, avec ou sans suppuration sanieuse, ou production de croûtes à sa surface, ou d'une pellicule épidermique simulant une cicatrice, et qui tombe et se renouvelle avec ou sans production de sérosité purulente au-dessous d'elle. Il y a souvent plus de gonflement et de rougeur autour de la petite plaie que dans les cas de blessures ordinaires. En même temps ou avant que se montrent les particularités précédentes, se produisent de petites traînées rouges, sensibles ou non à

la pression, suivant le trajet des lymphatiques de la plaie vers l'aisselle, dont les ganglions se gonflent et deviennent douloureux au toucher, dans les mouvements ou lorsqu'on se baisse. Il y a presque toujours un peu de frisson au début et parfois un mouvement fébrile avec inappétence pendant quelques jours. Le plus souvent, les choses en restent là pendant huit ou dix jours après lesquels les ganglions reprennent leur volume et leur consistance. Parfois c'est un phlegmon local ou un panaris qui se produisent. Chez quelques personnes, ou dans certaines circonstances semblables du reste aux précédentes quant à la piqûre, il survient, de deux à quatre jours après, de l'accablement, des nausées, frissons, céphalalgie, avec ou sans vomissements. Les lymphatiques s'enflamment, forment des traînées rouges, quelquefois de vrais cordons, toujours sensibles à la pression, puis viennent des douleurs vives dans l'aisselle (dont les ganglions se gonflent beaucoup), dans l'épaule et même dans le cou ; puis enfin tous les accidents d'une adénite axillaire, intense, suppurant presque toujours, avec ou sans phlegmon diffus du bras, de l'aisselle et des régions voisines. Une fièvre intense, du délire, une grande prostration et les autres symptômes des maladies générales accompagnent les accidents précédents. Souvent aussi il se forme des abcès multiples dans le corps. Le pronostic est toujours grave ; car beaucoup de personnes ainsi blessées succombent. Les indications du traitement sont : 1° de soutenir le système nerveux ; 2° de soulager la douleur et de faciliter l'écoulement du pus et l'élimination des eschares. Le sesquicarbonate d'ammoniaque, le vin et les stimulants diffusibles, et le camphre ou la morphine pour diminuer la souffrance, sont nécessaires d'abord. Le calomel employé jusqu'à la salivation a été conseillé dans l'hypothèse de l'élimination du poison, mais l'expérience a montré que l'affaiblissement qu'il cause est nuisible ; que les toniques stimulants, les teintures alcooliques aromatiques, sont préférables de beaucoup, ainsi que les purgatifs salins, s'il y a lieu. Aussitôt que de la douleur se fait sentir dans l'aisselle, de nombreuses sangsues doivent y être appliquées. S'il survient de la suppuration, des incisions doivent être pratiquées pour procurer l'écoulement de la sérosité et du pus. Il faut remarquer que des fièvres de mauvaise nature, avec formation d'abcès multiples, sont quelquefois produites par un miasme qui se dégage du corps mort en voie de putréfaction, sans qu'il y ait ni piqûre ni coupure. La marche des accidents des piqûres anatomiques est celle des affections causées par l'introduction, au sein des tissus, de substances organiques inoculables (V. ce mot), soit naturelles, soit artificielles, c'est-à-dire des substances susceptibles de déterminer, par catalyse, une altération des principes du corps vivant, analogue à celle qu'elles présentent. V. GÉNÉRALES (*maladies*).

PIRIFORME. adj. V. PYRIFORME.

PIROUETTE. s. f. [*gyrus*, all. *Kreiswendung*]. Mouvement dans lequel le cheval tourne sur lui-même, en prenant pour appui principal ou pivot l'un des deux membres du côté où il se porte.

PISCICULTURE. s. f. [de *piscis*, poisson, et *cultura*]. Nom proposé par le baron Rivière pour désigner cette branche spéciale de l'économie rurale, qui est relative à l'art d'élever les poissons. Le seul moyen longtemps employé a été celui de l'*alevinage*, qui consiste à transporter, dans des étangs que l'on veut empoissonner, de l'*alevin* ou jeunes poissons nés dans d'autres étangs. Des expériences récentes, notamment celles de Coste, ont enrichi la pisciculture de procédés nouveaux : ces procédés sont la fécondation, l'incubation, les frayères artificielles, et même l'alevinage à l'aide d'une nourriture factice. La fécondation artificielle, fructueusement tentée depuis un siècle par Jacobi, et remise en vigueur de nos jours, se pratique en pressant légèrement de haut en bas l'abdomen d'une femelle pour en expulser les œufs parvenus à maturité, et en exprimant de la même façon, dans le vase qui vient de recevoir ces œufs, une quantité de laitance suffisante pour que l'eau du réceptacle en soit légèrement blanchie. Quelques minutes sont nécessaires pour que l'imprégnation soit accomplie, et des œufs provenant de femelles mortes depuis dix ou quinze heures sont susceptibles d'être imprégnés aussi bien que ceux que fournissent des femelles vivantes. C'est pour mettre des produits ainsi fécondés à l'abri de toute cause de destruction, et pour exercer sur eux une surveillance nécessaire, que Coste a imaginé un appareil incubateur dit *à suspension*, formé de canaux parallèlement disposés en gradins communiquant entre eux par un tube ou une gouttière étroite, et garnis de claies sur lesquelles on dépose les œufs. Un simple filet d'eau y entretient un courant continu. Les jeunes poissons obtenus par ce moyen, et conservés dans l'appareil incubateur, y gardent la diète jusqu'à ce qu'ils aient presque entièrement perdu la vésicule ombilicale. La disposition de cette vésicule indique le moment où il convient de leur fournir des bassins plus spacieux et de les nourrir. L'expérience a démontré à Coste qu'à l'aide d'une pâtée faite avec de la chair musculaire, on les convertit rapidement en *alevin*, état qui leur permet de se soustraire plus facilement aux poursuites des ennemis qu'ils peuvent rencontrer dans les eaux auxquelles on les destine. Les frayères artificielles imaginées par Lamy sont un autre moyen d'empoissonnement, et peuvent être utilement employées pour les espèces dont les œufs s'attachent aux corps étrangers. Elles consistent en bouquets de bruyère ou de racines déliées fixées à des claies ou cadres que l'on immerge, à l'aide d'un lest, sur des points dont on a préalablement enlevé les herbes aquatiques. Lorsque ces massifs flottants sont garnis d'œufs, on les transporte dans des réservoirs, où on les met à l'abri de toutes causes de destruction (Gerbe). V. HIRUDINICULTURE.

PISCINE. s. f. Vaste réservoir d'eau courante ou dormante, chaude ou froide selon les indications à remplir, dans lequel on fait prendre des bains ou faire de simples immersions aux malades, durant un traitement hydrothérapique ou thermal. Les immersions dans la piscine d'eau froide sont utiles aux personnes débilitées par les maladies ou les excès, dans beaucoup de cas d'anémie, de chlorose, de paralysie, d'affections nerveuses, d'hystérie, de spermatorrhée, etc. Le séjour dans la piscine sera court si l'on veut obtenir un effet excitant avec réaction à la peau ; on le prolonge plus ou moins selon l'état et l'impressionnabilité du malade lorsqu'on veut obtenir un effet sédatif.

PIS DE BOEUF. s. m. En vétérinaire, se dit de la viande de basse boucherie, du fanon, poitrail ou poitrine. V. ces mots.

PISIFORME. adj. [*pisiformis*, de *pisum*, pois, et *forma*, forme ; all. *erbsenförmig*, it. et esp. *pisiforme*]. Qui a la forme d'un pois. — *Os pisiforme*. Le quatrième os de la première rangée du carpe, qui s'arti-

cule en arrière avec l'os pyramidal, et donne attache au tendon du cubital antérieur et au ligament transverse antérieur du carpe.

PISSASPHALTE. s. m. [*pissasphaltum*, πισσάσφαλτος, all. *Pissasphalt*, it. *pissasfalto*, esp. *pisasfalto*]. Bitume mou, noir, employé autrefois comme vulnéraire.

PISSÉLÆON. s. m. [de πίσσα, poix, et ἔλαιον, huile : *huile de poix*]. Matière liquide qui se sépare de la poix noire dans l'eau où tombent les produits résineux pendant la préparation de la poix. Le pissélæon des anciens [πισσέλαιον] était un médicament composé d'un mélange d'huile et de poix.

PISSEMENT DE PUS [all. *Eiterharnen*]. V. PYURIE.

PISSEMENT DE SANG [all. *Blutharnen*]. V. HÉMATURIE et MICTION.

PISSENLIT. s. m. [*Leontodon taraxacum*, L., all. *Löwenzahn*, angl. *dandelion*, *piss-a-bed*, it. *macerone*, esp. *diente de leon*]. Plante (syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J.) regardée comme diurétique et laxative. On l'emploie dans l'ictère, les obstructions abdominales, etc. (le suc des feuilles, à la dose de 60 à 120 gram.; en décoction, 30 gram. de feuilles fraîches par litre d'eau ; l'extrait, 2 à 4 gram.). On mange en salade sa racine et ses jeunes feuilles ; celles-ci sont employées dans la préparation des *sucs d'herbes* et du sirop de chicorée.

PISTACHE. s. f. [*pistacia*, all. *Pistazie*, *Pimpernuss*, angl. *pistachio nut*, it. *pistacchio*, esp. *pistacho*]. Fruit du pistachier, arbuste du Levant, famille des térébinthacées anacardiées (*Pistacia vera*, L.). Les *pistaches* sont des fruits drupacés, gros comme des olives, composés d'un brou tendre, rougeâtre, d'une coque ligneuse, blanche, qui s'ouvre facilement en deux valves, et d'une amande anguleuse, recouverte d'une pellicule rougeâtre, d'un vert pâle à l'intérieur et d'une saveur douce et agréable. Elles nous viennent particulièrement de la Sicile, et servent, en pharmacie, à faire les *loochs verts*.

Pistache de terre. Semence de l'arachide.

PISTATION. V. ÉPISTATION.

PISTE. s. f. [*vestigium*, ἴχνος, all. *Hufschlag*, it. *pesta*, esp. *pista*]. Traces suivant une ligne droite ou courbe laissées par le cheval sur le terrain qu'il parcourt.

PISTIL. s. m. [*pistillum*, proprement pilon ; all. *Stempel*, *Staubweg*, angl. *pistil*, it. *pistillo*, esp. *pistilo*]. Organe femelle de la fructification des plantes, qui occupe le plus souvent le centre de la fleur, et acquiert, au moment du parfait développement de celle-ci, la faculté de grossir, de changer de forme et de se convertir en fruit. Il est composé : 1° de l'*ovaire*, qui est la partie inférieure, ordinairement renflée, et contenant le germe du fruit ; 2° du *style*, qui est un prolongement de l'ovaire ou un filet placé entre l'ovaire et le stigmate ; 3° enfin, du *stigmate*, qui est l'extrémité du style. Quelquefois le style manque, et le stigmate est alors sessile. V. PAVOT.

PISTILLAIRE. adj. [*pistillaris*, esp. *pistilar*]. Qui a rapport au pistil.

PITAYNE ou **PITOYNE.** s. f. [angl. et esp. *pitaina*]. V. QUINQUINA.

PITOXINE. s. f. Alcaloïde du *China pitoxa*, fusible au-dessus de 120° et se sublimant partiellement en fines aiguilles. Ses sels sont amers (Peretti).

PITTACALE. s. m. [de πίττα, poix, et καλὸς, beau ; angl. *pittacal*]. Matière résineuse particulière, d'une belle couleur bleue, trouvée par Reichenbach dans les produits de la distillation du bois.

PITTOSPORÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes. Ce sont des arbres ou arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, des îles de la mer du Sud et de l'Asie.

PITUITAIRE. adj. et s. [*pituitarius*, de *pituita*, pituite ou mucosité ; angl. *pituitary*, it. et esp. *pituitario*]. — *Fosse pituitaire.* Enfoncement quadrilatère et profond que l'on observe sur la ligne médiane de la face cérébrale du sphénoïde. On l'a aussi appelée, à cause de sa forme, *selle turcique*, *éphippion*. Le nom de *fosse pituitaire* lui a été donné parce qu'elle loge la glande pituitaire. — *Glande* ou *corps pituitaire*, appelé aussi *hypophyse* par Sœmmerring, *appendice sus-sphénoïdal du cerveau* par Chaussier, *glans pituitam excipiens* par Vésale [all. *Gehirnschleimdrüse*, *Schleimkörper*, *Gehirnanhang*]. Ce corps occupe la selle turcique, sur laquelle il est fixé par un repli de la dure-mère qui lui forme une loge presque complète. Le sinus circulaire en avant et en arrière, les sinus caverneux en dehors, et la lame quadrilatère du sphénoïde en arrière, forment ses rapports les plus immédiats. Pour l'étudier, il est en général plus avantageux de l'extraire de la fossette qui le loge ; si on le laisse en place, il faut alors abattre la lame du sphénoïde ainsi que la partie correspondante de la dure-mère. La forme du corps pituitaire est ovoïde, sa couleur grisâtre, son poids de 40 centigrammes, son diamètre transversal de 12 millimètres, et l'antéro-postérieur de 6 à 8 millimètres. Sa face supérieure, tantôt convexe, tantôt déprimée, tantôt plus ou moins plane, reçoit l'insertion de l'*infundibulum* ; sa face inférieure reproduit la forme de la fossette sur laquelle il repose. — *Membrane pituitaire de Schneider*, ou simplement *pituitaire*. s. f. [all. *Schneider'sche Haut*].

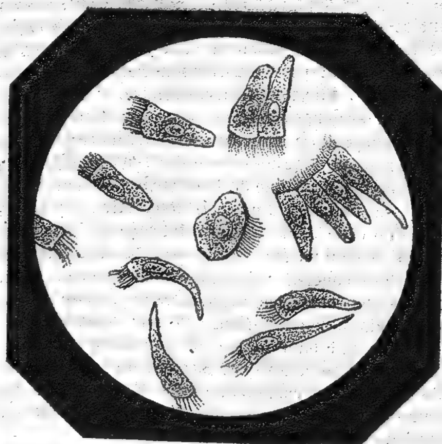


FIG. 353.

En anatomie, membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales dans toute leur étendue, depuis les ouvertures des narines jusqu'au pharynx, où elle se continue avec celle de l'arrière-bouche et du voile du palais. Elle couvre toutes les éminences et pénètre dans toutes les anfractuosités des cavités nasales et des sinus maxillaires frontaux. Mince et revêtue d'un épithélium cylindrique à cils vibratiles (Fig. 353), elle est

ténue à la surface interne des sinus, et épaisse, rouge et fongueuse sur les cornets du nez. Le périoste des os sous-jacents lui est intimement uni. Siége immédiat de l'olfaction, elle reçoit, outre le nerf olfactif, un grand nombre de filets nerveux de la cinquième paire. Des vaisseaux, également nombreux, rampent à sa surface, séparés de la cavité qu'elle tapisse par la couche unique de cellules épithéliales de cette région. Elle est pourvue de glandes en grappe simple ou composée d'un petit nombre d'acini, à orifice en boutonnière, à canal excréteur dirigé en arrière. Ces glandes s'étendent jusque dans le sinus maxillaire, mais seulement aux faces interne, inférieure et postérieure. Chacun des culs-de-sac dont la réunion constitue les glandes offre un diamètre de 5 à 8 centièmes de millimètre : la paroi propre n'a guère que 2 à 3 millièmes de millimètre ; elle est homogène, très-molle, très-friable, très-adhérente à la trame de la muqueuse au sein de laquelle se trouve la glande ; aussi se déchire-t-elle avec la plus grande facilité, et l'on a les plus grandes difficultés à l'isoler. Ces culs-de-sac sont remplis plutôt que tapissés d'épithélium nucléaire. Cet épithélium est formé de noyaux libres, parfaitement sphériques, larges de 5 à 8 millièmes de millimètre, mais en général de 6 à 7 millièmes ; leur contour est net, leur masse est peu foncée ; elle renferme quelques granulations grisâtres, mais pas de nucléole proprement dit : cet épithélium nucléaire se retrouve dans toutes les glandes de la pituitaire. Le canal excréteur de ces glandes s'ouvre, soit à la surface, soit dans la profondeur des plis de la muqueuse, par un orifice large de 1 à 2 dixièmes de millimètre. On peut, sur beaucoup de sujets, faire suinter par cet orifice un mucus visqueux, gluant, grisâtre, ou même presque opaque, qui doit sa coloration au plus ou moins grand nombre de noyaux qu'il tient en suspension. Elles peuvent être le siége d'hypertrophie donnant lieu à une tumeur friable, très-vasculaire, et déterminant des désordres locaux souvent considérables. — *Tige pituitaire* [all. *Schleimdrüsenstiel*]. Décrite par Galien et Vésale sous le nom d'*infundibulum*, et par Chaussier sous celui de *tige sus-sphénoïdale*. Elle unit le corps cendré, dont elle constitue un prolongement, au corps pituitaire, qui est comme suspendu à son extrémité inférieure (V. TUBER *cinereum*). Sa longueur varie de 4 à 6 millimètres. Sa direction est oblique de haut en bas et d'arrière en avant ; sa couleur, d'un gris rougeâtre ; sa forme, celle d'un cône dont la base, tournée en haut et en arrière, répond au *tuber cinereum*. Sa structure comprend deux couches : 1° une couche externe cellulo-fibreuse, dépendance de la pie-mère qui tapisse l'espace sous-arachnoïdien antérieur ; 2° une couche interne formée par une lame mince, de substance grise, provenant du corps cendré, et formant un canal infundibuliforme qui se prolonge, tantôt dans toute la longueur de la tige pituitaire, tantôt dans une partie seulement de son étendue.

PITUITE. s. f. [*pituita*, βλέννα, φλέγμα, all. *Schleim*, angl. *phlegm*, it. et esp. *pituita*]. On appelle vulgairement ainsi un liquide aqueux et filant qui est rejeté en plus ou moins grande quantité, soit par l'expectoration, soit par une sorte de régurgitation, ou par le vomissement, ainsi qu'on l'observe dans certains catarrhes chroniques, dans quelques maladies de l'estomac et dans certaines bronchorrhées primitives.

PITUITEUX. adj. Causé par la pituite. — *Fièvre pituiteuse*. V. FIÈVRE *muqueuse*.

PITYRIASIS. s. m. [*pityriasis*, πιτυρίασις, de πίτυρον, son, partie la plus grossière du blé moulu ; all. *Kleiengrind*, *Hautkleie*, angl. *pityriasis*, it. *pitiriasi*, esp. *pitiriasis*]. Affection chronique superficielle (appelée aussi *dartre furfuracée volante* ou *pityriasis simplex*) caractérisée par de petites taches roses souvent à peine apercevables, et suivie d'une desquamation furfuracée permanente de l'épiderme. Beaucoup d'auteurs ont confondu avec le pityriasis les desquamations consécutives au développement du lichen, du psoriasis, etc. Le *pityriasis* peut se montrer sur toutes les parties du corps ; mais on l'observe le plus ordinairement sur le cuir chevelu. Les personnes qui en sont atteintes éprouvent une démangeaison qui les porte à se gratter : elles détachent alors une poussière blanche formée par de petites squames épidermiques. On emploie contre cette affection, d'ailleurs assez légère, les lotions savonneuses, les décoctions de racine de guimauve et de têtes de pavot. — *Pityriasis versicolor* et *Pityriasis nigra*. V. MICROSPORON.

PIVOINE. s. f. [*Pæonia officinalis*, L., all. *Gichtrose*, angl. *peony*, it. et esp. *peonia*]. Plante (polyandrie digynie, L., renonculacées, J.) dont on distingue deux variétés, désignées autrefois sous les noms de *pivoine mâle* et de *pivoine femelle*. La racine a été vantée comme un des plus puissants antispasmodiques. On en prépare encore une poudre, une conserve, un sirop, que l'on emploie quelquefois contre l'épilepsie. Elle entre dans le sirop d'armoise composé et dans la poudre de guttète.

PIVOT. s. m. [all. *Pfahlwurzel*]. En botanique, la radicule primitive, qui, en grandissant, descend verticalement, et fixe l'arbre très-profondément dans le sol.

PIVOTANT, ANTE. adj. [esp. *pivotante*]. Se dit, en botanique, de la racine, quand son corps principal s'enfonce en terre dans une direction verticale.

PLACENTA. s. m. [all. *Mutterkuchen*, angl. *placenta*, *after-birth*, it. et esp. *placenta*]. Mot latin qui signifie *gâteau*. — En anatomie, nom donné à cause de sa forme à un corps mollasse et spongieux, aplati, circulaire, ovalaire ou réniforme, intermédiaire, pendant la gestation, entre la mère et le fœtus, adhérant par une de ses faces à la paroi interne de la matrice, et donnant naissance, par l'autre, aux vaisseaux ombilicaux. Sa largeur la plus ordinaire est de 16 à 21 centimètres ; mais elle est sujette à varier, ainsi que son épaisseur, qui est toujours très-inégale. Sa face *fœtale* ou *interne* est tapissée par le chorion, qui le supporte, et par l'amnios, qui peut toujours en être enlevé, à l'aide de légères tractions. Une mince couche de tissu lamineux existe entre le chorion et l'amnios. Les ramifications des vaisseaux du cordon y forment un beau réseau divergent. Sa circonférence est entourée complétement ou incomplétement par un *sinus* ou *veine circulaire*, qui communique avec les veines de la muqueuse utérine ou caduque. Sa face *externe* ou *utérine* est comme fongueuse, irrégulière ; une simple pellicule la tapisse et en réunit les diverses *bosselures*, ou *saillies cotylédonaires*, ou *cotylédons* (V. ce mot) qu'elle présente en cette partie. Sa situation dans la matrice correspond généralement à l'intervalle de l'insertion des deux trompes. On le trouve souvent fixé en arrière, et, plus souvent encore, en avant, tantôt un peu plus à droite, tantôt un peu plus à gauche. Quelquefois son attache se rapproche davantage de la cavité du col

(*insertion près du col*), ou à l'orifice du col, ce qui est souvent la source d'hémorrhagies graves avant ou pendant le travail de l'accouchement. — *Structure du placenta.* La substance du chorion et celle de ses villosités sont identiques ; ces dernières sont de même nature anatomique que le premier. Cette membrane et ses villosités sont constituées d'abord par des cellules pourvues de noyaux, souvent nucléolés (V. CHORION), qui se soudent pour former une substance amorphe, résistante, grisâtre, sans vaisseaux ; l'acide acétique ne dissout pas cette substance, mais la rend transparente. Elle reste pourvue des noyaux ovoïdes des cellules soudées, longs de 0^{mm},008 à 0^{mm},010, larges de 0^{mm},005 à 0^{mm},006. Les intervalles qui les séparent sont parsemés d'une quantité considérable de fines granulations moléculaires, grisâtres la plupart, et dont quelques-unes sont graisseuses. Ces granulations peuvent être assez abondantes par places pour masquer en partie ou en totalité les noyaux. Le placenta est redevable de sa première formation à ce que les vaisseaux allantoïdiens, qui sortent de l'embryon avec l'allantoïde, s'insinuent dans les villosités du chorion. Les villosités continuent de croître, et poussent sans cesse de nouvelles branches, dans chacune desquelles s'insinuent aussi des vaisseaux capillaires allantoïdiens très-flexueux, se terminant en anses artérielles d'un côté, veineuses de l'autre. L'allantoïde est en effet composée de tissu lamineux mou, et les capillaires y forment des mailles semblables à celles de ce tissu, disposition qui se retrouve dans toutes les villosités choriales où elle s'enfonce. Lorsque les villosités se développent sur le chorion, elles sont pourvues d'un canal central simple, tant que les vaisseaux allantoïdiens ne sont pas venus s'y distribuer. Il arrive une époque de l'évolution embryonnaire où une partie des villosités cessent de grandir plutôt qu'elles ne s'atrophient. Elles restent sans vaisseaux, ou, si elles en avaient, ceux-ci disparaissent (V. OBLITÉRATION) ; quant aux autres, elles continuent à augmenter de volume, à se ramifier de plus en plus, restent seules vasculaires, et constituent le placenta. Ce dernier organe est d'abord *placenta frondosum*, c'est-à-dire formé de villosités dont toutes les subdivisions, encore peu enchevêtrées, sont faciles à isoler, et flottent sous forme arborescente très-délicate et élégante lorsqu'on plonge le tout dans l'eau. Bientôt les ramifications, s'allongeant et se multipliant, s'enchevêtrent, et constituent le tissu placentaire plus serré, à déchirure filamenteuse, etc. Chaque villosité est devenue un cotylédon à circulation indépendante de celle des autres cotylédons, car les ramifications ne s'anastomosent pas, et à chaque extrémité des ramifications le conduit artériel placentaire se recourbe en anse veineuse pour descendre à côté de l'artère en direction inverse. Il est un certain nombre de ramifications des villosités choriales et placentaires à tous les âges qui ne sont pas creuses. Elles sont généralement courtes, ovoïdes, rarement cylindriques, allongées ; souvent elles sont appendues au tronc ou aux branches principales par un court et étroit pédicule qui semble comme étranglé à son point d'attache. Elles se détachent quelquefois facilement par rupture de ce pédicule. La substance de ces ramifications est généralement remplie de granulations grisâtres, fines, très-rapprochées les unes des autres, et d'un certain nombre de noyaux dont il a été question précédemment. Sur les œufs encore jeunes, un petit nombre de villosités ont conservé leur canal vide ; les vaisseaux allantoïdiens n'y ont pas pénétré ; elles sont aplaties. Plusieurs d'entre elles, à cette époque, sont remarquables par la quantité considérable de granulations moléculaires graisseuses, à centre brillant jaunâtre, à contours foncés, dont leur paroi est parsemée. Ces granulations, presque contiguës, masquent les noyaux propres aux cellules ou substance choriale. Chacun des cotylédons dont l'ensemble forme le placenta, a ainsi un pédicule en continuité de substance avec le chorion, duquel se détachent les subdivisions qui, enchevêtrées, constituent son tissu filamenteux, comme spongieux ou fongueux, facile à déchirer. Chacun a sa face utérine saillante à la surface de l'organe avec des sillons intermédiaires plus ou moins profonds ; mais une couche grisâtre, demi-transparente, assez élastique, un peu gluante ou visqueuse, tapisse sans discontinuité toute cette face du placenta en passant d'un cotylédon à l'autre. Cette couche est formée de substance amorphe granuleuse avec les éléments de la muqueuse utérine et son épithélium, dont les cellules ont subi des déformations singulières. Les particularités que présente la structure du chorion et de ses villosités sont importantes à prendre en considération dans les questions médico-légales, lorsqu'il s'agit de savoir si quelque caillot ancien ou récent renferme les débris des enveloppes d'un fœtus ; car, le chorion et l'amnios résistant à un grand nombre de causes physiques de destruction des tissus, leur structure peut être reconnue longtemps encore après leur expulsion. Les villosités ci-dessus, en formant les flocons ou touffes cotylédonaires, ne s'enfoncent pas dans toute l'épaisseur de la sérotine, mais dans la partie superficielle seulement ; ce sont, au contraire, les vaisseaux du réseau superficiel de la muqueuse utérine qui, en se dilatant considérablement, décrivent des flexuosités saillantes, sous forme de plis délicats, comme chez les rongeurs, etc. ; ils vont en quelque sorte, au-devant des villosités qui s'accroissent, pour se réunir les uns aux autres vers la base de celles-ci en un véritable lac sanguin chez la femme, en un réseau de capillaires chez les carnassiers, etc. C'est dans ce sang maternel, par échange endosmotique au travers des capillaires de chaque villosité et de la paroi propre de chacune de celles-ci, que le fœtus emprunte et rejette des matériaux nutritifs. Chez la femme et chez les autres mammifères, le tissu de l'allantoïde s'enfonce dans la cavité des villosités choriales, en quelque sorte en masse, c'est-à-dire en conservant dans les terminaisons de ces villosités la même texture, le même type de subdivisions capillaires et de configuration de leurs mailles qu'au dehors d'elles. Chez les ruminants comme chez la femme, les plus gros vaisseaux dans le pédicule des villosités sont entourés de tissu lamineux ; celui-ci est parcouru, entre la paroi propre ou choriale de la villosité et les deux troncs vasculaires principaux, par des capillaires flexueux formant des mailles analogues à celles de l'allantoïde étalée en membrane et à celles des terminaisons des villosités. Les artères utéroplacentaires sont celles de la caduque inter-utéroplacentaire, dont les veines correspondantes aboutissent aux sinus ou lacs maternels, mais ni les unes ni les autres ne concourent à former le placenta ou à nourrir le fœtus autrement qu'en se distribuant à la surface et entre les cotylédons. — *Maladies du placenta.* V. MÔLE et OBLITÉRATION. — En botanique, *placenta*, ou *trophosperme*, la portion de l'ovaire qui donne attache aux ovules, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire d'un funicule.

PLACENTAIRE. adj. Qui a rapport au placenta. — *Bruit placentaire*. V. BRUIT.

PLACENTAIRE. s. m. [*placentarium*, esp. *placentario*]. Mirbel donne ce nom à la partie du fruit qui est formée par la réunion de plusieurs placentas, et qui, par conséquent, porte des graines.

PLACENTATION. s. f. [all. *Placentation*, esp. *placentacion*]. Manière dont les graines sont attachées au péricarpe. Richard a pris ce mot dans un autre sens, pour désigner la disposition des cotylédons avant et pendant la germination.

PLACENTÉRIEN, IENNE. adj. [*placenterianus*]. —*Cloisons placentériennes*. Cloisons produites par des prolongements du trophosperme. Elles se distinguent des cloisons vraies en ce qu'elles restent attachées à la columelle, et sont couvertes d'ovules.

PLACENTIFORME. adj. [*placentiformis*]. En forme de placenta, de gâteau.

PLACENTITE. s. f. Inflammation du placenta. Elle n'a pas encore été décrite de manière à en démontrer positivement l'existence. V. OBLITÉRATION.

PLADAROSE. s. f. [*pladarosis*, de πλαδαρὸς, flasque ; it. *pladarosi*]. Nom donné par les auteurs anciens à de petites loupes molles, sans rougeur ni douleur, qui se développent aux paupières.

PLAGIOSTOME. adj. et s. m. [de πλάγιος, oblique, et στόμα, bouche]. Groupe de poissons à squelette cartilagineux, comprenant les *raies*, *torpilles* et *squales*.

PLAGUE (COLD). Dénomination anglaise signifiant proprement *froide peste*, et appliquée dans le sud des États-Unis à une fièvre congestive (V. CONGESTIF) dans laquelle il y a peu ou point de réaction.

PLAIE. s. f. [*vulnus, plaga*, τραῦμα, ἕλκος, all. *Wunde*, angl. *wound*, it. *piaga*, esp. *llaga*]. Solution de continuité faite aux parties molles par une cause qui agit mécaniquement. On divise généralement les plaies par rapport aux causes mécaniques qui les produisent, en plaies faites par des instruments piquants (*piqûres*), plaies faites par des instruments tranchants (*coupures*, *incisions*), et plaies faites par des corps contondants (*plaies contuses*). C'est à cette dernière division qu'appartiennent les *plaies d'armes à feu*, c'est-à-dire celles qui sont produites par des corps mis en mouvement à l'aide de la poudre à canon. Lorsqu'une plaie par coup de feu existe, il peut y avoir, dans le trajet, des corps étrangers ; le gonflement et les complications fréquentes dans ces blessures exigent le débridement immédiat ou préventif. Cette pratique, qui souffre quelques exceptions, doit être plutôt étendue que restreinte. Quant aux projectiles et autres corps étrangers retenus dans les plaies, il importe qu'on les recherche et qu'on les tire, même au prix d'explorations pénibles, longues, aidées d'incisions. Le pansement de toutes ces blessures, c'est l'eau froide appliquée en topique. — *Plaies envenimées*, celles qui résultent de la morsure ou de la piqûre de quelque animal venimeux, ou dans lesquelles le corps vulnérant a laissé un principe vénéneux ; *morsures*, celles qui ont été faites par les dents d'un animal ; *déchirures* ou *plaies par arrachement*, celles qui ont été produites par une traction violente, et dans lesquelles les parties ont été dilacérées. — *Plaies simples*, les solutions de continuité, avec ou sans perte de substance, susceptibles de réunion immédiate, c'est-à-dire dont on peut obtenir la cicatrisation sans qu'elles suppurent. — Souvent aussi on range au nombre des plaies les lésions résultant de l'action du calorique (les *brûlures*), et en général tout ce qui peut altérer l'état naturel des organes (V. BLESSURE). — *Plaie de l'Yémen*. En Arabie, variété d'ulcère calleux, que l'on panse avec succès avec de la poudre de quinquina et un astringent spécial, nommé *taratico*, fort analogue au cachou. — En botanique, *plaie*, solution de continuité faite à une plante. Lorsque les plaies n'intéressent qu'une faible partie de la circonférence d'une tige, d'une branche, elles se recouvrent bientôt, de haut en bas, d'une écorce de nouvelle formation. Quand elles en intéressent une grande portion, elles deviennent souvent, si on ne les recouvre de matières protectrices, le point de départ d'une carie profonde qui fait périr l'arbre ou le rameau.

PLAN, ANE. adj. [*planus*, all. *eben*, angl. *even*, it. *piano*, esp. *plano*]. Se dit de toute surface qui n'offre ni plis, ni courbures, ni rides, ni ondulations.

PLAN. s. m. [*plana superficies*, all. *Ebene*, *Flache*, angl. *plane*, it. *piano*, esp. *plano*]. On se sert quelquefois de ce mot, en anatomie, pour indiquer une surface qu'on suppose traverser le corps dans tel ou tel sens déterminé, et à laquelle on rapporte différentes directions, telles que l'abduction, l'adduction, etc.

PLANCHER. s. m. [all. *Boden*]. Surface inférieure d'une cavité quelconque : *plancher des fosses nasales*, *plancher de l'orbite*.

PLANTAGINÉES. s. f. pl. [*plantagineæ*, all. *Wegericharten*, esp. *plantagineas*]. Famille de plantes herbacées rarement sous-frutescentes, souvent privées de tiges, et n'ayant que des pédoncules radicaux qui portent des épis de fleurs très-denses. Leurs feuilles sont souvent radicales, entières, dentées ou diversement incisées. Calice à 4 sépales inégaux, en forme d'aiguilles, dont 2 plus extérieurs ; corolle monopétale tubuleuse, à 4 divisions irrégulières ; 4 étamines saillantes ; ovaire libre à 1, 2, ou rarement 4 loges, contenant un ou plusieurs ovules ; style capillaire, terminé par un stigmate simple subulé, rarement bifide à son sommet. Le fruit est une petite pyxide recouverte par la corolle qui persiste. Les graines se composent d'un tégument propre, recouvrant un endosperme charnu, au centre duquel est un embryon cylindrique, axile et homotrope.

PLANTAIN. s. m. [*Plantago*, L., all. *Wegerich*, angl. *plantain*, it. *piantagine*, esp. *llanten*]. Genre de plantes (tétrandrie monogynie, L., plantaginées, J.) dont les espèces *Plantago major*, *Plantago media* et *Plantago lanceolata*, sont un peu astringentes et réputées fébrifuges. L'eau distillée de plantain, que l'on prépare avec la première de ces espèces, est employée dans les collyres résolutifs. Les espèces *Plantago psyllium*, L. (*herbe aux puces*), et *Plantago cynops*, L. (*grande herbe aux puces*), ont des semences très-mucilagineuses qu'on emploie comme émollientes.

PLANTAIRE. adj. et s. [*plantaris*, de *planta*, la plante du pied ; angl. *plantar*, it. *plantare*, *piantare*, esp. *plantar*]. Qui appartient à la plante du pied. — *Aponévrose plantaire*. Couche fibreuse, épaisse, dense, résistante, triangulaire, intimement adhérente à la peau, et fournissant des insertions à plusieurs muscles de cette région. Elle s'attache en arrière aux éminences postérieures et inférieures du calcanéum, et se confond en devant avec les ligaments des articulations métatarso-phalangiennes des orteils. — *Artères plantaires*. Ce sont les deux branches de terminaison de la tibiale postérieure ; elles commencent sous la voûte du calcanéum et sont distinguées en *interne* et en *externe*. Celle-ci, arrivée au dernier espace intermétatarsien

se recourbe et forme l'*arcade plantaire*. — *Ligaments plantaires*. Petits faisceaux ligamenteux très-multipliés, destinés à maintenir les rapports de la surface inférieure des os du tarse et du métatarse. — *Nerfs plantaires*. Ce sont les deux branches fournies par la bifurcation du tronc tibial sous la voûte du calcanéum. On les distingue, comme les artères, en *interne* et en *externe* : l'interne se divise en quatre rameaux distingués par leur nom numérique, en comptant de dedans en dehors; l'externe se partage en deux branches, l'une superficielle et l'autre profonde. — *Régions plantaires*. On distingue à la plante du pied trois régions, dites *plantaire externe*, *plantaire interne*, *plantaire moyenne*, d'après leur position relative à la ligne médiane du corps. La *région plantaire externe* répond à l'abducteur et au court fléchisseur du petit orteil; l'*interne*, au ligament annulaire interne et aux muscles abducteur, petit fléchisseur, abducteur oblique et transverse du gros orteil; la *moyenne*, au petit fléchisseur commun, aux lombricaux, et spécialement à l'aponévrose plantaire.

Plantaire grêle (petit fémoro-calcanien, Ch.). Petit muscle qui naît du fémur et de la capsule de l'articulation du genou, et dont le tendon, long et grêle, descend le long du côté interne du tendon d'Achille, pour gagner le calcanéum.

PLANTATIONS. s. f. pl. [φυτεία]. Arbres plus ou moins gros qui couvrent un terrain. Chevreul considère comme le moyen le plus efficace de prévenir l'infection du sol des villes et d'assainir un terrain infecté par l'infiltration des matières organiques, les plantations d'arbres faites avec intelligence quant à leur nombre, à leur distribution dans l'intérieur de la ville, aux choix des espèces selon les lieux, et aux dispositions à prendre pour que les racines puissent, en s'étendant dans la terre, y puiser la nourriture nécessaire aux besoins de la végétation, sans être jamais exposées à trouver des principes délétères ou des couches absolument privées d'oxygène atmosphérique.

PLANTE. s. f. [*planta*, φυτὸν, all. *Pflanze*, angl. *plant*, it. *pianta*, esp. *planta*]. En botanique, synonyme de *végétal*. V. ce mot et HERBE.

PLANTE DU PIED. s. f. [*planta pedis*, πεδίον, all. *Fussohle*, angl. *sole*, it. *pianta*, esp. *planta*]. Partie inférieure du pied de l'homme, depuis le talon jusqu'à la base des orteils.

PLANTIGRADE. adj. et s. m. [*plantigradus*, de *planta*, plante du pied, et *gradi*, marcher; all. *Sohlengänger*, angl. *plantigrade*, it. et esp. *plantigrado*]. Qui marche sur la plante du pied. — *Plantigrades*. Tribu de la famille des carnivores, ainsi appelée parce que les pieds de ces animaux s'appuient sur le sol par leur plante tout entière, qui est dépourvue de poils (*ours*, *blaireaux*).

PLANTI-SOUS-PHALANGIENS. V. LOMBRICAUX *du pied*.

PLANTULE. s. f. [*plantula*, all. *Pflänzchen*, it. et esp. *plantula*]. En botanique, embryon qui commence à se développer par l'acte de la germination.

PLANUM (Os) [esp. *hueso planum*]. Lame carrée, lisse et polie, que l'on observe sur chaque face latérale de l'ethmoïde, et qui fait partie de la paroi interne de l'orbite correspondante.

PLAQUE. s. f. — *Plaque de Lotteri*. Petite machine inventée par Lotteri, pour la compression de l'artère intercostale, dans les cas de blessure de ce vaisseau.

Plaques laiteuses. Taches blanches de formes et de dimensions diverses qu'on trouve à la surface du cœur. Quelques auteurs les considèrent comme des modifications organiques des concrétions fibrineuses à surface inégale, plus ou moins régulièrement réticulées, feuilletées ou villeuses, qui se produisent surtout à la surface du péricarde viscéral pendant la péricardite, en même temps que des flocons fibrineux flottent dans le liquide séreux, séro-sanguinolent ou purulent, sécrété par la membrane. Mais ces plaques siégent essentiellement dans la trame élastique du péricarde, qui est conservée tandis que les fibres lamineuses et capillaires disparaissent au moins en grande partie; elles sont formées de granulations graisseuses abondantes, généralement fines, produites entre les fibres du péricarde affecté, et réfléchissant la lumière en blanc, comme tous les granules de cet ordre, au lieu de se laisser traverser par elle.

Plaques de Peyer. V. INTESTIN.

Plaques muqueuses. V. SYPHILIS.

PLAQUEMINIERS. s. m. pl. [*diospyros*, de Διὸς, Jupiter, et πυρὸς, grain]. Genre de la famille des ébénacées. Calice monosépale, tantôt libre, tantôt soudé avec l'ovaire, à 3 ou 6 divisions; corolle monopétale régulière; étamines en nombre défini, tantôt insérées sur la corolle, tantôt immédiatement hypogynes; ovaire libre, sessile, infère ou semi-infère, ordinairement à 4 loges, contenant chacune 2 ou 4 ovules; un style simple, terminé au sommet par un stigmate quadrilobé. Le fruit, tantôt nu, tantôt couronné par le limbe du calice, est sec ou charnu. Feuilles alternes, très-entières. Le *plaqueminier de Virginie* (*Diospyros virginiana*, L.) a un fruit alimentaire, recherché dans les États-Unis. Le *plaqueminier ébénier* (*Diospyros ebenum*, L.) fournit le bois d'ébène.

PLASMA. s. m. [πλάσμα, de πλάσσειν, donner une forme; *liquor sanguinis*, angl., it. et esp. *plasma*]. Partie liquide du sang, celle dans laquelle nagent les éléments anatomiques. Après la coagulation de la fibrine qui en fait partie et entraîne les globules sanguins, il ne reste plus qu'une eau chargée d'albumine, de principes d'origine organique cristallisables et de sels; cette eau est appelée *sérum*. Il ne faut pas confondre le plasma avec les blastèmes. V. ce mot et SANG.

PLASMATIQUE. adj. [de *plasma*]. Qui est relatif au plasma. — *Transformation plasmatique* (Burdach). Cas dans lequel une production morbide dont les matériaux proviennent du plasma, devient semblable à une partie normale qui procède aussi du sang. — *Cellules plasmatiques*. On trouve, en traitant le tissu lamineux par l'acide acétique, des noyaux réguliers ou un peu irréguliers; ce sont des noyaux embryoplastiques et les noyaux des corps fibro-plastiques qui persistent pendant toute la vie partout où il y a des fibres lamineuses. Virchow les suppose être des *formes non développées du tissu élastique* qui serviraient à *charrier des sucs et à favoriser la nutrition*. Kölliker, les regardant comme analogues physiologiquement aux canalicules de la dentine et aux ostéoplastes, les appelle *cellules plasmatiques*, et nomme *tubes plasmatiques* leurs prolongements qui les rendent fusiformes ou étoilés (V. FIBRO-PLASTIQUE et LAMINEUX). L'observation embryogénique ne permet d'accepter ni le mot, ni l'hypothèse, imitée de celle des exhalants et des absorbants qu'on supposait destinés à jouer ce rôle; hypothèse que renversent, 1° la connaissance des lois de l'endosmose et de l'exosmose, et 2° ce fait surtout, que nombre de tissus dépourvus de noyaux embryoplastiques

et de corps fibroplastiques se nourrissent et *charrient des sucs* aussi bien que ceux qui renferment ces corps comme éléments accessoires.

PLASMINE. s. f. Denis a donné ce nom (et aussi celui de *séro-fibrine*, 1842, et de *fibrinogène*, 1859) à une substance organique dont il a retiré 25 à 26 pour 1000 du plasma sanguin, c'est-à-dire en quantité bien plus grande que n'y existe la fibrine (2 à 5 pour 1000). Pour l'obtenir, on fait tomber le sang dans une solution de sulfate de soude qui empêche sa coagulation. Du sel marin en poudre ajouté détermine un précipité pâteux restant sur le filtre; ce dernier se dissout dans l'eau, mais au bout de cinq minutes se coagule spontanément. Le caillot (*fibrine concrète*, Denis) représente au plus un quart de la plasmine; les trois autres quarts restent en dissolution (*fibrine pure*, Denis) et ne se coagulent pas spontanément, mais seulement par le sulfate de magnésie, l'alcool, la chaleur, etc. Lors de la coagulation naturelle du sang, la plasmine se dédouble aussi en *fibrine concrète* qui se coagule spontanément, et le reste (*fibrine* dite *pure* par Denis) demeure dans le sérum avec la *sérine* ou *albumine;* on peut le séparer de celle-ci en le coagulant par le sulfate de magnésie, alors on trouve 53 à 54 seulement d'albumine au lieu de 70.

PLASMIQUE. adj. S'écrit souvent pour *plasmatique*.

PLASMOME. s. m. [de *plasma* et de la finale *ome* adoptée comme terminaison générique des tumeurs]. Nom donné aux tumeurs fibro-plastiques ou embryoplastiques, par suite d'une vicieuse confusion entre les plasmas, les blastèmes et les éléments anatomiques.

PLASTICITÉ. s. f. [de *plastique*]. Propriété des éléments anatomiques de se nourrir, de se développer et surtout de se reproduire plus ou moins énergiquement, selon leur nature ou selon les conditions accidentelles dans lesquelles ils se trouvent. Il est alors synonyme de *propriétés végétatives* et désigne les qualités d'un tissu au point de vue de la nutrition, du développement, et, par-dessus tout, de la naissance ou reproduction. — Dans un autre sens, il désigne le plus ou le moins d'aptitude que possède un principe immédiat, un aliment ou une humeur, comme le sang, à rendre actifs et énergiques la nutrition, le développement et la reproduction des éléments anatomiques et, par suite, des tissus; le plus ou moins d'aptitude d'un blastème à donner naissance à des éléments anatomiques figurés. — *Plasticité du sang*. Propriété que possède le sang de fournir à la nutrition, au développement et à la reproduction des tissus. Elle est plus ou moins prononcée suivant les espèces animales, les individus, les âges, l'alimentation, etc. Quelques auteurs la déterminent à tort d'après le degré de coagulabilité de la fibrine du sang ou d'après sa quantité. De là, sans doute, vient que quelques-uns désignent par erreur la coagulabilité de la fibrine du sang par l'expression de *plasticité du sang*. V. HÉMOPLASTIQUE.

PLASTIQUE. adj. [*plasticus*, πλαστικὸς, δύναμις πλαστικὴ, de πλάσσειν, former; all. *plastisch*, angl. *plastic*, it. et esp. *plastico*]. Qui forme, qui sert à former. — *Activité plastique*. Ce que les auteurs désignent sous ce nom comprend tantôt la nutrition, tantôt la manifestation, dans un tissu, des facultés de se développer et de se reproduire (V. ORGANES *plastiques*). — *Aliments plastiques* (Dumas et Liebig). Substances qui renferment de l'azote (gluten, albumine, caséine, fibrine, etc.), et sont regardées comme spécialement destinées à être assimilées. — *Force plastique* (*nisus formativus*, δύναμις πλαστικὴ), la puissance génératrice dans les corps organisés, la force qui est supposée présider aux phénomènes de nutrition et de reprodution ou de réparation des tissus dans ces corps (V. PROPRIÉTÉ). Nom donné par Lobstein (1829) à la force qui transforme en tissu la matière organisable (blastème); c'est la propriété des éléments anatomiques de déterminer autour d'eux la naissance d'autres éléments (V. NAISSANCE). — *Liquide plastique*. Celui qui, sorti des capillaires, sert à la génération ou à la nutrition des éléments anatomiques. Ce mot est synonyme de *blastème*. — *Matières plastiques*. Les *blastèmes* (V. ce mot), ou encore, mais à tort, les tissus morbides produits à la suite d'inflammations, dans l'épaisseur ou la surface d'un autre tissu. — *Productions plastiques*. V. PRODUCTION. — *Tumeurs plastiques*. Les tumeurs fibro-plastiques. — *Vie plastique*. La nutrition et les fonctions qui concourent à son accomplissement dans tous les tissus : *digestion*, *urination*, *respiration* et *circulation*.

PLASTODYNAMIE. s. f. [de πλάσσειν, former, et δύναμις, force]. Manifestation de l'activité nutritive en général, et de celle du sang en particulier (Lobstein).

PLASTRON. s. m. [all. *Brustschild*]. Bouclier inférieur des tortues, la partie de leur squelette extérieur qui représente le sternum.

PLAT, PLATE. adj. et s. — *Plat de côtes* ou *plates côtes*. Région des animaux de boucherie qui comprend les côtes prises dans le milieu de leur longueur environ jusqu'aux cartilages costaux, et les muscles correspondant à ce niveau.

PLATANÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisines des juglandées, à feuilles alternes, pétiolées, à lobes palmés; fleurs monoïques, disposées à la surface de réceptacles globuleux au nombre de 3 à 6 sur des pédoncules flexibles. Les fruits sont des akènes coriaces, implantés sur le réceptacle et entourés de poils fragiles.

PLATANINE. s. f. Substance d'un brun verdâtre cristallisée en cubes, retirée de l'écorce de platane (Belhomme).

PLATEAU. s. m. [*discus*, et *lecus*, de λεκὸς, plateau; all. *Zwiebelscheibe*]. Disque mince qui, dans les bulbes, produit inférieurement les racines, et représente la tige, de sorte qu'il émet des feuilles, des bourgeons, puis la hampe florifère en dessus, et des racines en dessous. — *Plateau électrique*. V. ÉLECTRIQUE.

PLATE-LONGE. s. f. En chirurgie vétérinaire, large corde, longue de 4 mètres environ, aplatie dans la moitié de son étendue, présentant une ganse à l'une de ses extrémités. On s'en sert pour maintenir les animaux debout ou couchés.

PLATINE. s. m. [de l'espagnol primitif, *platina*, petit argent; *platinum*, all. *Platin*, *Weissgold*, angl. *platinum*, it. *platino*, *oro bianco*, esp. *platino*]. Métal découvert en 1741 par Wood. Il est très-solide, très-ductile, très-malléable, moins blanc que l'argent, sans saveur ni odeur, équivalent à 1232. Densité, 21,5. C'est le plus pesant, le moins combustible et le moins fusible de tous les métaux connus; il est même infusible au feu de nos fourneaux. On en fait des creusets, des capsules et autres vases de chimie pour la fusion et l'évaporation des substances qui exigent un degré de chaleur considérable, ou qui attaqueraient les vaisseaux de toute autre matière. — *Noir de platine*. V. NOIR. — *Éponge* ou *mousse de platine*. V. PLATINIQUE.

PLATINE. s. f. Partie supérieure du pied du microscope. V. ce mot.

PLATINIQUE. adj. Qui concerne le platine. — *Éponge platinique*, *mousse* ou *éponge de platine*. Platine métallique en parties très-divisées mais soudées les unes aux autres à l'état de masse spongieuse, qui, comme beaucoup de corps poreux, absorbe les gaz et les condense avec élévation de température, au point que quelques-uns s'enflamment. On prépare le platine à cet état en décomposant par calcination le chlorure double de platine et d'ammoniaque. V. Noir *de platine*.

PLATINOCYANHYDRIQUE (Acide). Corps obtenu par décomposition du platinocyanure du mercure à l'aide de l'hydrogène sulfuré. Jaune verdâtre, soluble dans l'alcool ; saveur métallique très-forte ; cristallisable ; décomposé au-dessus de 100° en acide cyanhydrique et cyanure de platine. $[(H + (PlAzC^2)AzC^2.]$

PLATINOSULFÉTHYLE. s. m. Produit de la réaction d'une solution alcoolique de mercaptan sur une solution alcoolique de chlorure de platine jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de précipité. Corps jaune clair, limoneux, poreux après dessiccation. $[Pl + (C^4H^5S)S.]$

PLÂTRAGE. s. m. Action de répandre sur la terre ou d'enfouir du plâtre pour amender le sol et le féconder. La dose, qui doit varier selon la composition du terroir, est généralement comprise entre 300 et 600 kilogrammes par hectare. — *Plâtrage des vins*. Mode particulier de collage dont les effets présenteraient une grande analogie avec celui qui débarrasserait le moût de certaines matières qui, sans cela, se retrouvant dans le vin fait, nuiraient à ses qualités extérieures et à sa conservation, telles que substances organiques coagulables et divers sels. Les vignerons du Midi plâtrent leurs vins pour les épurer, pour leur donner une *couleur riche*, une *robe éclatante et plus pure*. Les vins plâtrés ne contiennent point de plâtre, parce que celui-ci est décomposé par le tartre du vin. Les vins contiennent naturellement une certaine quantité de crème de tartre ou de bitartrate de potasse. Cette quantité varie de 4 à 6 grammes par litre environ. Mais, dans les *vins plâtrés*, elle diminue considérablement. Dans certains cas, elle disparaît. Elle est remplacée par une quantité de sulfate de potasse qui ne peut dépasser 1 à 3 grammes par litre. Ce sel se produit aux dépens de la crème de tartre ; il ne peut par conséquent se produire qu'en quantité équivalente chimiquement. Or, 100 grammes de crème de tartre *équivalent* à 46 grammes de sulfate de potasse ; si donc dans un vin il existe 4 grammes de crème de tartre, il ne pourra s'y produire qu'à peine 2 grammes de sulfate de potasse. Au point de vue de l'hygiène, les vins plâtrés doivent être considérés comme sans danger pour la santé, cependant on a noté qu'ils étaient laxatifs, et l'on a signalé des cas de véritables purgations causées par leur usage. On pratique le plâtrage dans le midi de la France en ajoutant 2 kilogrammes de plâtre pour 100 kilogrammes de raisin, qu'on saupoudre avant de fouler. Par divers jugements les tribunaux ont considéré le fait de plâtrage comme une sophistication.

PLÂTRE. s. m. [*gypsum*, γύψος, all. *Gips*, angl. *plaster*, it. *gesso*, esp. *yeso*]. Sulfate de chaux calciné.

PLÂTRÉ. adj. — *Bandage plâtré*. Bandage de Seutin (V. Bandage) dans lequel le plâtre remplace la colle d'amidon ou de dextrine. V. Gelatiné.

PLEIN. s. m. La partie moyenne d'une bande. V. ce mot.

PLEIN, EINE. adj. [*plenus*, πλέος, all. *voll*, angl. *full*, it. *pieno*, esp. *lleno*]. — *Fleur pleine*. Celle dont la corolle ou les pétales se sont multipliés par la disparition totale des étamines. Dans les synanthérées, les fleurs doublent, non par multiplication, mais par simple changement de forme, les fleurons devenant demi-fleurons, ou les demi-fleurons fleurons. — On dit le *pouls plein* quand l'artère, quel qu'en soit le diamètre, paraît bien remplie. — Se dit d'une femelle de mammifère, et de l'utérus lorsqu'il contient un fœtus.

PLEIN-VENT. s. m. Arbre fruitier de taille élevée, abandonné à lui-même et à son accroissement.

PLÉNITUDE. s. f. [*plenitudo*, πληθώρα, all. *Ueberfülle*, angl. *plenitude*, *fullness*, it. *ripienezza*, esp. *plenitud*]. Sentiment de tension et de pesanteur qu'on éprouve à l'épigastre quand l'estomac est trop rempli. Ce mot est employé quelquefois comme synonyme de *pléthore*. — *État de plénitude de l'utérus*. Synonyme de *grossesse*. V. Gravide.

PLÉOMAZIE. s. f. [de πλέων, nombreux, et μαζός, mamelle]. Multiplicité des mamelles ou des mamelons.

PLÉROSE. s. f. [πλήρωσις, it. *plerosi*, esp. *plerosis*]. Réplétion ou rétablissement de l'embonpoint du corps, après une maladie.

PLÉROTIQUE. adj. [*pleroticus*, πληρωτικός, it. et esp. *plerotico*]. Synonyme d'*incarnatif* ou de *sarcotique*.

PLESSIMÈTRE. s. m. [de πλήσσειν, frapper, et μέτρον, mesure ; all. et angl. *Plessimeter*, it. *plessimetro*, esp. *plescimetro*]. Instrument employé par Piorry pour pratiquer la percussion médiate (V. Percussion). Il consiste en une plaque d'ivoire circulaire, de 2 millimètres d'épaisseur, que l'on tient appliquée à plat successivement sur les divers points du thorax que l'on veut explorer, et sur laquelle on percute avec l'extrémité des doigts comme selon la méthode d'Avenbrugger. Au moyen d'un rebord circulaire et saillant, le plessimètre s'adapte à l'extrémité du stéthoscope de Laennec, d'où on le sépare lorsqu'on veut s'en servir. De cette manière, le médecin possède réunis ces deux instruments de diagnostic. Les plessimètres qui ne sont pas destinés à être adaptés au stéthoscope n'ont point de rebord circulaire, mais seulement, aux deux extrémités d'un de leurs diamètres, deux onglets ou petites lamettes perpendiculaires à l'une des faces de l'instrument et servant à le tenir. Une mince rondelle de bois, de corne ou d'ivoire, ou une large pièce de monnaie, peuvent, au besoin, servir de plessimètre. V. Auscultation.

PLESSIMÉTRIE. s. f. Emploi du plessimètre et indications qu'il fournit.

PLESSIMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport au plessimètre : *examen plessimétrique*.

PLESSIMÉTRISME. s. m. L'emploi du plessimètre et ses résultats.

PLÉTHORE. s. f. [*plethora*, πληθώρα, de πλήθειν, être plein ; all. *Ueberfüllung*, angl. *plethora*, it. et esp. *pletora*]. Surabondance de sang dans le système sanguin ou dans une partie de ce système : de là la division de la pléthore en *générale* et *locale*. La *pléthore générale* est caractérisée par la rougeur de la peau, le gonflement des vaisseaux sanguins les plus superficiels, la dureté du pouls, une augmentation incommode de la chaleur animale, la tendance aux hémorrhagies, des douleurs vagues, etc. La somnolence, les vertiges, la rougeur des yeux et de la face, la pulsation

très-forte des artères carotides, le gonflement outre mesure des veines du cou, font craindre une congestion sanguine au cerveau. Les caractères de la *pléthore locale* varient suivant l'organe qui en est le siége. La dyspnée, une chaleur très-grande dans la poitrine, etc., indiquent la *pléthore pulmonaire*, etc. Les anciens distinguaient une *pléthore vraie*, appelée aussi *pléthore des vaisseaux* (*plethora ad molem*, *plethora ad vasa*), dans laquelle les vaisseaux sont réellement distendus par une surabondance de sang ; une *pléthore fausse* (*plethora spuria*), ou une *pléthore des forces* (*plethora ad vires*), dans laquelle la quantité de sang, sans être assez abondante pour distendre les vaisseaux, est néanmoins trop considérable proportionnellement aux forces du sujet, et détermine les symptômes de la vraie pléthore. Ils admettaient aussi une *pléthore relative au volume* (*plethora ad volumen*), due à la raréfaction du sang par la chaleur ; une *pléthore relative à l'espace* (*plethora ad spatium*), déterminée par une diminution de l'étendue du système circulatoire : par exemple, à la suite d'une amputation. Ces distinctions ne sont plus admises.

Pléthore abdominale. Surabondance du sang de la veine porte par développement exagéré des mésentères et des épiploons ou par gêne de la circulation hépatique.

PLÉTHORIQUE. adj. [*plethoricus*, πληθωρικὸς, all. *vollsaftig*, angl. *plethoretic*, it. et esp. *pletorico*]. Replet, qui est affecté de pléthore, ou qui a rapport à la pléthore.

PLEURAL, ALE. adj. [*pleuralis*, esp. *pleural*]. Qui a rapport à la plèvre. V. SOUFFLE.

PLEURÉSIE. s. f. [*pleuritis*, πλευρῖτις, de πλευρά, plèvre ; all. *Brustfellentzündung*, *Seitenstich*, angl. *pleurisy*, it. *pleurisia*, esp. *pleuresia*]. Phlegmasie de la plèvre, qui peut être aiguë ou chronique. La *pleurésie aiguë* est souvent causée par des coups ou des chutes sur le thorax, par l'exposition au froid pendant ou après la transpiration, etc. Elle a pour caractères : Une douleur pongitive dans un des côtés de la poitrine, augmentant durant l'inspiration, par les efforts de la toux et par la pression ; la respiration est difficile ; l'inspiration est courte, arrêtée par la douleur ou *point de côté pleurétique*, et fréquente ; la toux sèche ou avec peu d'expectoration, le décubitus impossible sur le côté douloureux. Souvent on observe l'inverse, car le malade, couché sur le côté atteint, le maintient dans l'immobilité et respire plus largement avec le côté sain, sur lequel il n'appuie pas. Les pommettes sont rouges, le pouls est fébrile, tantôt dur et développé, tantôt petit et concentré ; il y a un paroxysme le soir et la nuit. A ces signes se joignent ceux que fournissent l'*auscultation* et la *percussion médiates*. Il n'y a pas de pleurésie à la suite de laquelle les malades ne conservent une diminution très-marquée dans le son de la percussion, au niveau des points qui ont été occupés par l'épanchement, et cette diminution de sonorité se prolonge ordinairement des mois entiers, quelquefois même des années, au point de permettre au médecin d'annoncer, par l'examen plessimétrique, quel a été le côté affecté. La matité du son indique avec exactitude les limites de l'épanchement lorsqu'il s'est produit. Au début et avant la formation de l'épanchement, on trouve ordinairement le bruit respiratoire plus faible du côté affecté que du côté sain, où il n'a pas non plus la même force qu'à l'état normal. Il faut attribuer ce double phénomène à la nécessité où est le malade de respirer le moins possible, par suite de l'augmentation de la douleur que causent les grandes inspirations. Le premier résultat de l'épanchement commençant est la diminution du murmure respiratoire, qui, d'abord légère et bornée à la partie inférieure de la poitrine, devient plus prononcée à mesure que la quantité de liquide augmente, et le murmure vésiculaire finit par disparaître, si ce n'est à la partie supérieure et postérieure de la poitrine. Dans la plupart des cas, à mesure que le bruit normal de la respiration disparaît, on perçoit un souffle tubaire qui s'entend dans les deux temps, surtout en arrière, entre l'omoplate et le rachis ; en même temps, on distingue une bronchophonie ou une égophonie très-marquée. La bronchophonie coïncide ordinairement avec un épanchement abondant ; l'égophonie, avec un épanchement médiocre : ce qui fait comprendre comment l'un de ces deux signes peut disparaître pour faire place à l'autre. Les points où l'égophonie se fait surtout entendre sont en général situés entre le rachis et l'omoplate ou l'omoplate et la mamelle. Quelquefois, dès le début de la pleurésie, on perçoit un bruit de frottement particulier, produit pendant les deux temps de la respiration par le glissement des deux feuillets de la séreuse l'un sur l'autre. La pleurésie se distingue de la péripneumonie par plusieurs caractères. Dans la péripneumonie, la douleur est profonde et obtuse, et n'augmente pas dans l'inspiration ; le sentiment d'oppression et d'étouffement est prononcé ; dans la pleurésie, la douleur est superficielle, très-vive, lancinante, augmente dans l'inspiration et change quelquefois de siége. Dans la péripneumonie, l'expectoration est toujours abondante et ordinairement sanguinolente ; dans la pleurésie, la toux est sèche, ou n'est suivie que d'une expectoration peu abondante, toujours muqueuse. Cette maladie dure de quinze à vingt jours ; elle se termine par résolution, par suppuration ou par épanchement séreux. — La *pleurésie chronique* se termine le plus souvent par un épanchement séreux ou purulent, qui simule tantôt l'hydrothorax, tantôt la phthisie pulmonaire. Elle peut s'établir lentement, sans signes évidents, ou bien succéder à la pleurésie aiguë. Dans le premier cas : douleurs vagues dans la poitrine, petite toux sèche, oppression par intervalles, frissons, mouvements fébriles irréguliers, avec dureté du pouls. On connaît que la pleurésie aiguë devient chronique, lorsqu'au huitième ou neuvième jour, les symptômes inflammatoires étant diminués, la douleur persiste ainsi que la gêne de la respiration ; qu'il y a de la fièvre avec redoublement le soir ; que le son du côté affecté est mat, et que le malade se couche de préférence sur ce côté. Lorsqu'il y a épanchement, en outre du son mat de la poitrine, la voix, explorée à travers les parois thoraciques au moyen du stéthoscope, est saccadée ou *chevrotante*. Cette maladie a souvent une terminaison funeste ; mais sa durée est quelquefois très-longue. — Après la mort des pleurétiques, on trouve la plèvre épaissie, rouge, enflammée, couverte d'exsudations membraneuses de fibrine. Parise a montré que, dans la pleurésie costale, il y a toujours hypérémie du périoste costal et même de l'os, puis production d'une mince couche cartilagineuse, aussitôt envahie par l'ossification, d'où un épaississement des côtes à ce niveau qui peut aller au double de l'état normal et donne à leur coupe une forme triangulaire. La cavité de la plèvre renferme souvent des épanchements séreux ou séro-purulents

de diverse nature. — Les bases du traitement de la pleurésie aiguë sont les mêmes que dans les autres phlegmasies. Lorsque la maladie a passé à l'état chronique, on fait succéder aux saignées générales et locales les irritants dérivatifs et révulsifs sous toutes les formes (V. THORACOCENTÈSE). — La pleurésie, au début, présente quelquefois des lipothymies et des syncopes. Tant qu'il n'y a pas d'épanchement, ces phénomènes n'ont rien de particulier à la maladie ; ce sont des accidents initiaux ou de début. Ils ressemblent à ceux que l'on peut observer au commencement de la pneumonie, ou de la fièvre typhoïde, ou de toute autre maladie grave. Souvent ce sont de simples prodromes. Ces syncopes ne sont, d'ailleurs, *ni prolongées, ni répétées*. Mais, lorsque l'épanchement est survenu, lorsque le poumon est manifestement comprimé par une quantité notable de liquide, on voit les syncopes *se reproduire, se répéter*. La syncope pleurétique survient très-souvent au milieu du plus grand calme, lorsque le malade est assis dans son lit ou couché sur un côté, la tête élevée. Il éprouve tout à coup un sentiment d'affaiblissement, des vertiges, de l'obscurcissement de la vue ; il sent son cœur *nager* dans un liquide ; il pâlit, se couvre de sueurs froides ; les battements du cœur s'accélèrent, le pouls devient filiforme, insensible et la syncope arrive. La durée de cette syncope est longue et l'on a de la difficulté à faire revenir les malades. Quelquefois plusieurs syncopes se succèdent presque sans interruption ; le plus souvent, la syncope se produit à l'occasion d'un mouvement dans le lit, d'un accès de toux, d'un effort. On ne saurait accuser de cet accident ni la gravité de la maladie, ni l'état fébrile. La syncope de la pleurésie, qui, au début peut être un simple prodrome, est, à la période d'état, un symptôme tout particulièrement lié à l'épanchement et qui n'a point d'analogue dans d'autres maladies. On explique cette syncope par plusieurs conditions qui sont loin d'être toutes démontrées, le déplacement du cœur, l'aplatissement ou la torsion des gros vaisseaux, la production de caillots dans le cœur. Elle est parfois suivie de mort (*mort subite des pleurésies*).

Pleurésie bilieuse. Celle qui existe simultanément avec des symptômes gastriques, complication qui n'est pas rare. — *Pleurésie latente*. Celle qui fait sourdement des progrès sans présenter de signes propres à la faire connaître. Sauvages a appelé *pleurésie venteuse*, et Pringle *pleurodynie venteuse*, une douleur derrière les fausses côtes attribuée à la présence de gaz dans les intestins.

PLEURÉTIQUE. adj. [*pleuriticus*, πλευριτικὸς, all. *pleuretisch*, angl. *pleuritic*, it. et esp. *pleuritico*]. Qui est affecté de pleurésie, ou qui est causé par la pleurésie. — *Couenne pleurétique*. V. COUENNE. — *Point pleurétique*. V. PLEURÉSIE.

PLEURITE. s. f. [*pleuritis*, it. *pleurite*, esp. *pleuritis*] (Alibert). Pleurésie.

PLEUROCÈLE. s. f. [*pleurocele*, de πλευρὰ, côté, et κήλη, hernie ; all. *Brustfellbruch*, angl. *pleurocele*, it. et esp. *pleurocele*]. Nom donné par Sagar à une hernie qui se fait par le côté : par exemple, une portion de poumon.

PLEUROCOENADELPHE. adj. et s. m. [de πλευρὰ, côté, κοινὸς, commun, et ἀδελφὸς, frère, esp. *pleurocœnadelfo*]. Nom donné par Gurlt aux monstres cœnadelphes dont les deux corps sont unis par une des faces latérales.

PLEURODISCAL, ALE. adj. [de πλευρὰ, côté, et δίσκος, disque]. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elle se fait du côté du disque.

PLEURODYNIE. s. f. [*pleurodynia*, de πλευρὰ, côté, et ὀδύνη, douleur ; all. *Brustschmerz*, angl. *pleurodynia*, it. *pleurodine*, *pleurodinia*, esp. *pleurodinia*]. Douleur rhumatismale qui a son siége dans les muscles intercostaux, et qui en a quelquefois imposé pour une pleurésie. Cette douleur de côté change souvent de place, augmente par la respiration et la toux, et surtout par le mouvement du corps ; mais elle est plus extérieure que dans la pleurésie, ordinairement sans fièvre, et, ce qui est pathognomonique, l'auscultation et la percussion donnent les signes de l'état sain. Elle cède promptement aux topiques chauds et émollients et aux sangsues ; si cependant elle persiste, on applique des vésicatoires volants ou des sinapismes.

PLEURODYNIQUE. adj. [*pleurodynicus*, all. *pleurodynisch*, it. et esp. *pleurodinico*]. Qui tient à la pleurodynie.

PLEUROGYNE. adj. [de *pleurogynus*, de πλευρὰ, côté, et γυνὴ, femme]. Se dit du disque, quand, né sous l'ovaire, il se redresse latéralement.

PLEUROMÈLE. s. m. [de πλευρὸν, côté, et μέλος, membre]. Nom donné par Pictet à un genre nouveau de monstres appartenant à la famille des polyméliens. Il est caractérisé par deux membres antérieurs accessoires, soudés ensemble par leur base et placés sur les côtés, en arrière d'un membre normal qui n'est pas influencé par eux, et liés avec l'omoplate de ce membre par les parties molles du sommet de l'os, de manière que leur double omoplate soit en contact avec le bord de l'omoplate du membre normal.

PLEURO-PÉRICARDITE. s. f. [*pleuro-pericarditis*]. Inflammation simultanée de la plèvre et du péricarde.

PLEURO-PÉRIPNEUMONIE ou **PLEURO-PNEUMONIE**. s. f. [*pleuro-peripneumonia*, de πλευρὰ, plèvre, et περιπνευμονία, péripneumonie ; it. *pleuropneumonia*, esp. *pleuroneumonia*]. Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon ; pleurésie compliquée de pneumonie.

PLEURORRHAGIE. s. f. [de πλευρὰ, plèvre, et ῥαγὴ, éruption]. Hémorrhagie de la plèvre.

PLEURORRHÉE. s. f. [de πλευρὸν, côté, et ῥεῖν, fluer]. Amas de liquide dans la plèvre.

PLEURORRHIZÉ, ÉE. adj. [*pleurorrhizus*, de πλευρὰ, côté, et ῥίζα, racine]. Synonyme d'*homotrope*.

PLEURORTHOPNÉE. s. f. [*pleurorthopnœa*, de πλευρὰ, côté, ὀρθὸς, droit, et πνεῖν, respirer ; it. *pleurortopnea*]. Douleur de côté qui ne permet au malade de respirer que lorsqu'il est dans une position verticale.

PLEUROSOME. s. m. [de πλευρὰ, côté, et σῶμα, corps ; esp. *pleurosoma*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui présentent une éventration latérale occupant principalement la portion supérieure de l'abdomen et s'étendant même au devant de la poitrine, avec atrophie ou développement très-imparfait du membre du côté thoracique occupé par l'éventration.

PLEUROSTOSE. s. f. [de πλευρὰ, plèvre, et ὀστέον, os]. Ossification de la plèvre.

PLEUROTHOTONOS. s. m. [*pleurothotonus*, de πλευρόθεν, latéralement, et τόνος, tension ; all. *Seitenstarrkampf*, it. *pleurototono*, esp. *pleurototonos*]. Tétanos latéral, c'est-à-dire dans lequel le corps est courbé latéralement par la contraction plus forte des muscles d'un côté. V. TÉTANOS.

PLÈVRE. s. f. [*pleura*, πλευρὰ, all. *Brustfell*, angl. *pleura*, it. *pleura*]. On donne ce nom à deux membranes séreuses qui tapissent chacune un des côtés de la poitrine et se réfléchissent ensuite sur le poumon (Fig. 354). Comme toutes les membranes séreuses, chaque plèvre est un sac sans ouverture, diaphane. La portion qui revêt la face interne des côtes est communément désignée sous le nom de *plèvre costale*, et celle qui est en contact avec le poumon, sous celui de *plèvre pulmonaire*. De l'adossement de la plèvre droite avec la gauche résulte le *médiastin* (V. ce mot et Séreuse). A partir de la racine du poumon (*c*), la plèvre se développe autour de cet organe, pour revenir en avant où elle se réfléchit sur le péricarde (*d*), à la partie antérieure duquel elle revient sur elle-même en

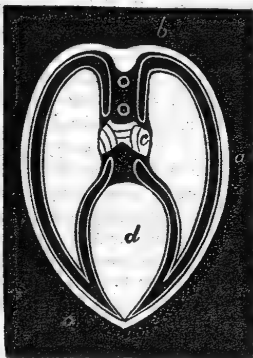


Fig. 354.

tapissant les côtés (*ab*) jusqu'à son point de départ (*c*). La plèvre d'un côté limite avec celle du côté opposé les médiastins. Dans le médiastin antérieur se trouve le cœur (*d*); dans le médiastin postérieur sont, entre autres organes, la partie inférieure de la trachée (*c*), puis d'avant en arrière l'œsophage et l'aorte. La structure de la plèvre, comme celle du péricarde, est remarquable, par la trame de fines fibres élastiques ramifiées et anastomosées dans son épaisseur, à mailles étroites, anguleuses, qui s'étendent jusque dans le tissu lamineux sous-jacent, sans toutefois se continuer avec les fibres plus grosses, moins régulières et autrement disposées de la trame élastique du poumon.

PLEXUS. s. m. [*plexus*, de *plectere*, entrelacer; πλέγμα, all. *Geflecht*, angl. *plexus*, it. *plesso*, esp. *plexo*]. Entrelacement de plusieurs branches nerveuses (V. Nerf), ou de vaisseaux quelconques anastomosés.

PLI. s. m. — *Pli longitudinal* ou *vertical de Vater* (*plicatura longitudinalis*, s. *diverticulum Vateri*). V. Pancréas. — *Plis de Douglas* (*plicaturæ semilunares Douglasii*, s. *recto-vesiculares*, s. *recto-uterinæ*). Plis du péritoine autres que le mésorectum, horizontaux, semi-lunaires, situés entre la vessie et le rectum chez l'homme, entre l'utérus et le rectum chez la femme, qui maintiennent ce dernier en position. Les plis de Douglas (*Description of the peritoneum*, London, 1730) sont des plis du péritoine et non des ligaments. Il faut distinguer ceux de l'homme de ceux de la femme. *Chez l'homme*, ils s'étendent des côtés de la vessie vers la ligne médiane derrière la vessie, où ils se réunissent, et leur extrémité commune se perd en pointe en montant sur le côté droit du rectum. Ils forment donc un double pli péritonéal *vésico-rectal*. *Chez la femme*, ils sont *recto-utérins* ou *recto-sacrés*, et distincts dans toute leur étendue; ils s'étendent des côtés du bas de l'utérus au rectum et au sacrum, en formant un bord tranchant concave en haut. Ils font partie de ces replis du péritoine qui ne sont ni des *mésentères* ni des *épiploons*, et par suite appelés à tort peut-être *ligaments du péritoine*. Aussi divers auteurs ont confondu ceux de la femme avec le tissu fibreux formant les ligaments *utéro-sacrés* qu'ils recouvrent, ou les ont appelés *ligaments utéro-lombaires* et *sacrés-lombaires* de l'utérus, ou replis *utéro-rectal* et *utéro-sacrés* (Boivin). V. Ligament et Ligne.

PLICATILE. adj. [*plicatilis*, de *plicare*, plier; all. *zusammenfaltbar*, esp. *plicatil*]. Qui est susceptible de se ployer ou qui a une tendance naturelle à le faire, comme la corolle des liserons, qui se plisse le soir et ne s'ouvre que le matin.

PLIE. s. f. [*Pleuronectes platessa*, L.]. Poisson malacoptérygien subbrachien, à corps aplati par compression sur les côtés; alimentaire.

PLIQUE. s. f. [*trichoma*, bas lat. *plica*, all. *Weichselzopf*, angl. *plica polonica*, it. et esp. *plica*]. Maladie que l'on observe particulièrement en Pologne, et qui est caractérisée par l'agglomération et le développement anormal des cheveux, et quelquefois de tout le système pileux. Le cuir chevelu est douloureux au toucher ou devient le siége d'une vive démangeaison; une sueur gluante de mauvaise odeur, qui semble sortir de toute la surface de la tête et des cheveux, se coagule et se dessèche en forme de croûtes; quelquefois, cependant, cette matière manque (*plique sèche*). Lorsque la plique est abandonnée à elle-même, les symptômes fébriles, qui existent souvent à son début, cessent au bout d'un certain temps; l'exsudation diminue, et, par suite de l'accroissement des cheveux ou des poils, la plique s'éloigne peu à peu de la peau. C'est alors seulement qu'on peut la couper sans inconvénient. Du reste, les divers moyens de traitement qu'on a essayés, les amers, les antimoniaux, les préparations sulfureuses, etc., ont eu peu de succès.

PLOMB. s. m. [*plumbum*, *Saturne* des alchimistes, μόλυβδος, all. *Blei*, angl. *lead*, it. *piombo*, esp. *plomo*]. Métal solide, d'un blanc bleuâtre, moins pesant que le platine, l'or et le mercure; inférieur, par sa ductilité, sa dureté, son éclat et sa ténacité, à tous les autres métaux oxydables, excepté au nickel et au zinc; fusible à 260° centigr. Sa pesanteur spécifique est de 11,3 à 11,4. Il a une odeur et une saveur désagréables, surtout quand on l'a frotté. Il est oxydable dans l'air; soluble par la plupart des acides; il précipite en noir par les sulfures alcalins; il est très-employé pour les besoins économiques. Ses émanations et ses dissolutions, introduites dans nos organes, soit par l'absorption cutanée ou pulmonaire, soit par les voies de la digestion, peuvent produire la paralysie, le tremblement, la colique métallique, etc. Cependant les *oxydes*, le *carbonate* et les *acétates de plomb* sont employés comme médicaments (V. ces mots). — En cas d'empoisonnement par les préparations de plomb, le meilleur antidote est une solution d'un sulfate, tel que le sel d'Epsom, ou l'acide sulfurique étendu (V. Intoxication). — On donne aussi vulgairement le nom de *plomb* à un gaz qui s'exhale des fosses d'aisances pendant la vidange, et qui produit une asphyxie très-grave. Ce gaz est ordinairement formé de beaucoup

d'air atmosphérique et d'une certaine quantité d'hydrosulfate d'ammoniaque fourni par l'eau de la fosse ; mais, dans quelques cas, il est composé d'environ 94 parties d'azote, 2 d'oxygène et 4 d'acide carbonique ou de carbonate d'ammoniaque. Les symptômes les plus ordinaires du méphitisme hydrosulfureux sont une douleur excessive à l'estomac et aux articulations, un resserrement au gosier, de la céphalalgie, des nausées, des défaillances, des cris involontaires et quelquefois modulés, du délire, le rire sardonique, des convulsions générales suivies de l'asphyxie. Quelquefois aussi l'asphyxie et la mort surviennent subitement et sans aucun symptôme précurseur. Lorsque le méphitisme est produit par le gaz azote, c'est le défaut d'air respirable qui cause l'asphyxie ; il y a un affaiblissement progressif de la respiration sans aucune lésion des fonctions nerveuses. Les secours à donner consistent à transporter le malade dans un air pur, à faire sur le visage et sur tout le corps des aspersions avec de l'eau froide et du vinaigre, et des frictions avec un corps rude. Quand le malade revient un peu à lui, on excite le vomissement, soit (comme les ouvriers vidangeurs ont coutume de faire) en provoquant d'abord des nausées par quelques cuillerées d'huile d'olive et donnant ensuite un verre d'eau-de-vie ; soit par l'émétique, en même temps que l'on donne des eaux spiritueuses de mélisse, de Cologne, etc. On administre ensuite des lavements ou quelques purgatifs, et l'on prescrit l'usage de la limonade sulfurique. — On emploie avec succès le chlorure de chaux pour désinfecter les fosses d'aisances et prévenir les accidents du méphitisme.

PLOMBAGE DES DENTS [all. *Plombiren*, esp. *plombage*]. Opération qui consiste à remplir exactement la cavité d'une dent cariée avec une substance métallique malléable, susceptible de former par la pression un corps solide et de résister à l'action des fluides qui humectent continuellement la bouche. Depuis longtemps on a renoncé au plomb réduit en feuilles extrêmement minces, ce métal ayant l'inconvénient de s'oxyder et de se détruire promptement. On emploie encore quelquefois un alliage de plomb et d'étain ; mais les feuilles d'or méritent évidemment la préférence. Il faut d'abord nettoyer avec soin la cavité produite par la carie, et en extraire complétement, à l'aide d'un *écarrissoir* (espèce de rugine triangulaire et pointue, courbée à son extrémité), non-seulement les parcelles d'aliments, mais aussi les particules du tissu dentaire ramollies déjà par la carie. On y introduit ensuite, à plusieurs reprises, du coton bien sec ; puis on y place la feuille d'or ou d'alliage, qu'on enfonce bien exactement dans toutes les anfractuosités au moyen d'une sorte de poinçon obtus, droit ou courbe, que l'on appelle un *fouloir*, en ayant soin de bien presser cette substance métallique de manière à ne laisser aucun vide. — On emploie plus avantageusement encore aujourd'hui, pour *plomber* les dents, une sorte de composition minérale, dans laquelle il entre du bismuth, du plomb, de l'étain, et une certaine proportion de mercure, qui en augmente la fusibilité et en diminue le retrait. La cavité de la dent étant nettoyée, on présente à son ouverture un petit morceau de cette composition, d'un volume correspondant à la profondeur de la cavité, et on le touche avec un instrument chauffé à la lampe à esprit-de-vin ; l'amalgame entre aussitôt en fusion ; on le laisse un peu refroidir, puis, à mesure qu'il se durcit, on l'étend en tout sens, en le foulant et en le polissant comme il a été dit ci-dessus. V. OBTURATION.

PLOMBAGIN. s. m. [all. et angl. *Plumbagin*]. Principe (Dulong d'Astaffort) de la racine de la *dentelaire* (*Plumbago europæa*, L.). Il est d'un jaune doré foncé, en aiguilles soyeuses ou prismatiques, d'une saveur d'abord douceâtre, puis âcre et brûlante. Il est plus soluble dans l'eau chaude qu'à froid ; se dissout dans l'alcool et l'éther ; se fond à une douce chaleur, puis se volatilise. Les alcalis les plus faibles lui donnent une couleur rouge.

PLOMBAGINE. s. f. V. GRAPHITE.

PLOMBAGINÉES. s. f. pl. [*plombagineæ*, it. *piombagginee*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à corolle hypogyne. Ce sont des végétaux herbacés ou sous-frutescents, à feuilles alternes, quelquefois toutes réunies à la base de la tige et engaînantes. Elles ont les fleurs en épis ou en grappes rameuses terminales ; le calice monosépale, tubuleux, plissé et persistant, ordinairement à 5 divisions, la corolle tantôt monopétale, tantôt formée de 5 pétales égaux, qui, assez souvent, sont légèrement soudés entre eux par leur base ; généralement, 5 étamines opposées aux divisions de la corolle, épipétales quand celle-ci est polypétale, et immédiatement hypogynes quand elle est monopétale ; un ovaire libre, souvent à 5 angles, à une seule loge contenant un ovule pendant au sommet d'un podosperme filiforme basilaire ; 3 à 5 styles et autant de stigmates subulés. Le fruit est un akène enveloppé par le calice. La graine se compose, outre son tégument propre, d'un endosperme farinacé, au centre duquel est un embryon qui a la même direction que la graine. V. DENTELAIRE.

PLOMBÉ, ÉE. adj. [*plumbeus*, μολιβδώδης, all. *bleifarbig*]. Se dit des parties qui ont la couleur ou la teinte du plomb.

PLOMBIÉRINE. s. f. V. GLAIRINE.

PLONGÉ, ÉE. adj. [*submersus*, all. *versunken*]. Se dit des plantes qui restent constamment sous l'eau, sans jamais s'élever à la surface.

PLOTOCARPE. s. m. V. ÉTAIRION.

PLUIE. s. f. [*pluvia*, ὑετός, all. *Regen*, angl. *rain*, it. *piova*, esp. *lluvia*]. — *Bain de pluie*. V. HYDROTHÉRAPIE. — *Eau de pluie*. V. EAU.

PLUMASSEAU. s. m. [de *pluma*, plume ; *pulvillus*, all. *Plumasseau*, angl. *pledget*, it. *piumacciuolo*]. Gâteau de charpie que l'on prépare en étendant parallèlement les uns à côté des autres de longs filaments de charpie, les disposant par couches plus ou moins épaisses, et les aplatissant entre la paume des mains. On donne aux plumasseaux des dimensions et des formes appropriées à celles des plaies sur lesquelles ils doivent être appliqués. On les emploie lorsqu'on veut recouvrir une solution de continuité d'une substance médicamenteuse molle, telle que le digestif, ou pour le pansement des plaies qui ne fournissent qu'une suppuration peu abondante.

PLUMBAGINÉES. V. PLOMBAGINÉES.

PLUME. s. f. [*pluma*, πτερόν, all. *Feder*, angl. *feather*, it. *piuma*, esp. *pluma*]. Phanère analogue aux poils et non aux ongles ou aux cornes. L'appareil plumigère se compose : 1° d'un follicule plus ou moins large, selon le volume de la plume, tapissé d'épithélium pavimenteux ; 2° vers le fond se voit le bulbe plumigène qui fait saillie dans le tuyau de la plume et que la partie inférieure de celui-ci étrangle à sa base, de manière à le rendre plus étroit à ce point

qu'à son milieu. Une couche d'épithélium pavimenteux se continuant avec celui du follicule tapisse toute la surface de ce bulbe. La plume même est composée: 1° Par un *tube* ou *tuyau* formé d'une couche transparente, d'aspect corné, mais dont la substance propre, homogène, à peine striée, est analogue à la *substance pileuse*. Le tuyau est rempli de lamelles grisâtres ou blanchâtres, transversales, obliques ou entrecroisées, formant une substance spongieuse aréolaire, dont les intervalles sont pleins d'air : c'est l'*âme* ou *moelle* du tuyau de la plume. Ces lamelles sont formées de cellules d'épithélium pavimenteux, la plupart sans noyau, fortement soudées ensemble et adhérant à la face interne du tuyau qu'elles tapissent. 2° La plume est formée en outre par une tige qui est le prolongement du tuyau ; elle est un peu courbe, et le tuyau se prolonge d'autant plus sur sa face convexe ou dorsale, que l'animal a un vol plus étendu. Elle est opaque, blanche, composée d'une couche mince de la substance propre du tuyau et remplie d'un tissu fin comme du liége, opaque, devant sa blancheur homogène et son opacité à ce qu'il est formé de petites cellules polyédriques régulières, sans noyau, à paroi mince et à cavité entièrement pleine d'air (*moelle* de la tige). Gerbe a constaté non-seulement chez les casoars, mais encore chez la plupart des rapaces, la présence d'une seconde tige très-fine à la face interne et à la base de la tige principale, en sorte qu'il y a deux tiges sur le même tuyau; il en est ainsi sur toutes les plumes dites du *duvet*. La face postérieure de la tige est lisse, un peu convexe; l'antérieure est plane, marquée dans toute sa longueur d'un sillon qui se termine à la jonction de la tige avec le tuyau et présente là un orifice en boutonnière presque imperceptible qui sert à renouveler l'air du tuyau; ses lèvres sont rapprochées quand les plumes sont imbriquées et redressées l'une sur l'autre; elles s'écartent lorsque, étant un peu relevées, les plumes se courbent. Les faces latérales, plates, déprimées ou convexes, portent chacune un rang de *barbes* qui, en bas, près du tuyau, se rapprochent insensiblement du sillon de la face antérieure sans l'atteindre; de leur extrémité inférieure se détache, sur les pennes de certains oiseaux, une autre rangée de barbes formant angle aigu sur chacune des rangées latérales, et gagnant, après un trajet de 1 à 3 centimètres, le sillon antérieur, où elles se terminent en se réunissant. Il y a des tiges qui manquent complétement de barbes (casoar), ce sont alors des filets, ou qui en manquent dans une partie de leur longueur ou d'un côté. 3° Les *barbes* sont des lamelles aplaties formées, comme la tige, de la substance homogène déjà indiquée, qui est parsemée de grains pigmentaires dans les plumes foncées, et qui, dans les grosses barbes, a une moelle à cellules comme celle de la tige. 4° Les côtés des barbes portent des *barbules* ou filaments rapprochés, formés de cellules superposées, allongées, articulées bout à bout, creuses chez les jeunes, pleines chez les adultes. Des barbules se détachent les *crochets*, qui sont des prolongements, au nombre de deux et quelquefois de quatre, de l'extrémité supérieure de chaque cellule des barbules. Ils sont recourbés et s'accrochent réciproquement, de manière à unir les barbules et les barbes dans les plumes proprement dites; ils sont réduits à un petit prolongement non recourbé et libre dans les plumes du duvet et dans toutes celles de certains oiseaux, tels que les nocturnes. V. Poil.

PLUMEUX, EUSE. adj. [*plumosus*, all. *federicht*, angl. *feathered*, *plumose*, it. *piumoso*, esp. *plumoso*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont garnies de poils disposés à la manière des barbes d'une plume sur leur support.

PLUMIFÈRE ou **PLUMIGÈRE**. adj. [de *pluma*, plume, et *ferre* ou *gerere*, porter]. Qui porte des plumes. — *Appareil plumifère*. Il est, chez les oiseaux, l'analogue de l'appareil pileux des mammifères.

PLUMIGÈNE. adj. [de *pluma*, plume, et *geno* ou *gigno*, je produis]. Qui engendre les plumes. — *Bulbe plumigène*. L'analogue, chez les oiseaux, du bulbe pileux des mammifères.

PLUMULE. s. f. [*plumula*, all. *Federchen*, esp. *plumula*]. Partie de l'embryon végétal qui constitue le sommet de la tigelle.

PLURIFÉTATION. s. f. [de *plures*, plusieurs, et *fœtus*, embryon]. Conception de deux ou plusieurs fœtus (Percy).

PLURILOCULAIRE. adj. [*plurilocularis*, de *plures*, plusieurs, et *loculus*, loge; all. *mehrfächerig*, it. *pluriloculare*, esp. *plurilocular*]. Se dit d'un ovaire ou d'un fruit qui renferme plusieurs loges en nombre peu considérable, mais qu'on ne veut pas compter.

PLURIMAMME. adj. [de *plures*, plusieurs, et *mamma*, mamelle]. Qui a plusieurs mamelles (Percy).

PLURIPARTITE. adj. [*pluripartitus*]. Partagé en plusieurs parties.

PLURISÉRIÉ, ÉE. adj. [*pluriseriatus*]. Disposé en plusieurs rangs ou séries.

PLURIVALVE. adj. [*plurivalvus*, all. *mehrklappig*]. Composé de plusieurs valves.

PLUVIOMÈTRE ou **UDOMÈTRE.** s. m. [angl. *pluviometer*]. Instrument à l'aide duquel on évalue l'épaisseur de la couche d'eau qui tombe chaque année en un point donné de la terre.

PNÉOBIOMANTIE. s. f. [de πνεῖν, respirer, βίος, vie, et μαντεία, divination]. Docimasie pulmonaire.

PNÉOMÈTRE. s. m. [de πνεῖν, respirer, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer la quantité d'air inspiré et expiré, appelé aussi *spiromètre*, mot mal fait auquel il faut substituer celui de *pnéomètre*, ainsi que le mot *pnéométrie* à celui de *spirométrie*. Le premier pnéomètre est de l'Anglais Kentisg (1814), qui l'appela *pulmomètre*; le second est de Hutchinson, qui nomma le sien *spiromètre* (1846). Depuis, il en a été fait en Allemagne et en France sur le modèle des compteurs à gaz. Tous ont été reconnus peu exacts, mais fournissant cependant (celui de Hutchinson surtout) des données approximatives utiles. Les meilleurs sont ceux qui, comme celui de Hutchinson, sont faits sur le modèle des *gazomètres* (Schnepf). Cet appareil consiste dans un gazomètre muni d'une échelle fixe et d'un indicateur mobile qui suit les mouvements du récipient d'air et les indique sur l'échelle graduée: le récipient à air plonge dans un réservoir rempli d'eau; il est en communication avec la poitrine du sujet en expérience, à l'aide d'un tube de caoutchouc terminé par un embout de verre. Les résultats obtenus pour la capacité pulmonaire sont plus petits dans le décubitus dorsal que dans la position verticale; ils tiennent à peu près le milieu dans la position assise. La durée des deux mouvements d'inspiration et d'expiration est de 3 à 5 secondes, et celui d'inspiration est toujours un peu plus court que celui d'expiration. Le temps que mettent ces mouvements à s'accomplir n'influe pas sur la quantité d'air inspirée et expirée; la vitesse

croissante de ces mouvements ne fait pas entrer et ressortir plus de gaz que lorsqu'ils ont lieu lentement, la quantité de gaz en circulation reste la même. Dans les mouvements extrêmes d'inspiration et d'expiration (dites *forcées*), les quantités de gaz introduites et expulsées sont égales ; mais elles diffèrent notablement pendant la respiration ordinaire et toujours à l'avantage de l'expiration. Ainsi, chez un sujet dont les inspirations et les expirations extrêmes donnaient 4300 centimètres cubes, les mouvements expirateurs ont donné 2800 centimètres cubes au maximum et 2500 centimètres cubes au minimum ; tandis que ceux d'inspiration ont fourni 2400 centimètres cubes au maximum et 1700 centimètres cubes au minimum (Schnepf), chiffres qui indiquent à peu près la moyenne, chez l'adulte, de la quantité d'air en circulation dans la respiration.

PNÉOMÉTRIE. s. f. [de *pnéomètre*]. Emploi du pnéomètre et résultats qu'il donne. On appelle *capacité vitale du poumon* (Hutchinson), et mieux *capacité respiratoire*, la quantité d'air qui, chez chaque individu en particulier, est introduite et rejetée par les poumons pendant chacun des plus grands mouvements d'inspiration et d'expiration. Cette quantité, qui est fixe dans ces circonstances pour chaque sujet à un âge donné, varie naturellement dans tous les mouvements respiratoires intermédiaires entre ceux de la respiration la plus calme du sommeil et les plus profonds exécutés volontairement (V. PNÉOMÈTRE). On s'est à tort servi des expressions *capacité thoracique* et *capacité pulmonaire*, au lieu de *capacité respiratoire* ou *vitale* ; car, après l'expiration la plus forcée, il reste un *résidu* de gaz qu'il faudrait ajouter au gaz expulsé pour avoir la *capacité absolue*, qui ne peut se mesurer que sur le cadavre. Chez les enfants de 3 à 4 ans, la capacité minimum est de 400 à 500 centimètres cubes ; dans la sixième et la septième année, elle est de 800 à 1000 centimètres cubes ; de 8 à 9 ans, en moyenne, l'inspiration est de 1250 centimètres cubes et l'expiration de 1383 centimètres cubes ; de 10 à 12 ans, l'inspiration donne 1478 centimètres cubes, et l'expiration 1597 centimètres cubes ; de 12 à 14 ans, l'inspiration prend 1886 centimètres cubes, et l'expiration rejette 1997 centimètres cubes ; de 14 à 16 ans, l'inspiration prend 2490 centimètres cubes, et l'expiration rejette 2598 centimètres cubes ; de 16 à 18 ans, les chiffres sont de 3310 centimètres cubes pour l'inspiration et de 3408 centimètres cubes pour l'expiration ; enfin, de 18 à 20 ans, on trouve 3795 et 3959 centimètres cubes. C'est de 16 à 20 ans qu'a lieu l'augmentation la plus grande de la capacité vitale, et en particulier de 14 à 17 ans. En effet, Schnepf a trouvé :

Augmentation.		Diminution.	
De 10 à 12 ans.	214 c.c.	De 20 à 25 ans.	29 c.c.
12 à 14 . .	400	25 à 30 . .	137
14 à 16 . .	601	30 à 35 . .	173
16 à 18 . .	810	35 à 40 . .	55
18 à 20 . .	551	40 à 45 . .	70

Chez les femmes, la capacité vitale est la même jusqu'à l'âge de 8 ans environ que chez l'homme ; elle est du quart au tiers plus petite que chez l'homme jusqu'à l'âge de 17 ou 18 ans, et, à partir de 20 ans, elle est un peu moins de moitié plus petite que chez l'homme jusqu'à la vieillesse (Schnepf). En même temps que la taille et le poids augmentent avec l'âge, la capacité vitale du poumon grandit aussi, en général, mais la plus grande taille et le plus grand poids ne correspondent pas au maximum de capacité (Hutchinson). Pour une même taille, il est commun de trouver une différence de capacité de 100 centimètres cubes. C'est vers $1^{m},79$, toutes conditions d'âge égales à part, que se trouve le maximum de capacité. C'est surtout l'âge qui modifie la capacité respiratoire. Pour chaque centimètre de taille, on a 11 à 13 centimètres cubes pour coefficient de la capacité respiratoire de 10 à 12 ans ; 14 à 16 centimètres cubes de 14 à 16 ans (Wintrich). Le maximum est de 18 à 20 ans, où il atteint $23^{cc},40$ pour retomber à $23^{cc},25$ de 20 à 25 ans (Schnepf). Il est de 23 à 22 centimètres cubes de 25 à 30 ans, de 21 centimètres cubes de 40 à 50 ans, et retombe à 13 ou 15 centimètres cubes vers 70 ans. Hutchinson a montré qu'il n'y a pas de relation directe entre la circonférence de la poitrine et la capacité respiratoire du poumon. Mais à la série croissante des périmètres correspond une progression également croissante du degré de dilatation du thorax à chaque inspiration, mesurée circulairement au niveau du mamelon. Pour chaque 10 centimètres d'augmentation du périmètre thoracique, le degré de dilatation circulaire s'accroît d'un centimètre et demi (Schnepf). Ce degré de dilatation va en croissant jusqu'à 25 ans ; il augmente aussi avec la taille, mais il est plus prononcé chez les individus de taille moyenne que chez ceux de taille élevée. La dilatation du thorax, mesurée circulairement, peut varier de 3 à 13 centimètres. Avant 14 ans, elle est inférieure à 8 centimètres, et elle atteint en moyenne ce degré à cet âge ou peu après, pour se tenir entre 8 et 9 centimètres jusqu'à 25 ans (Schnepf). Ce degré de dilatation circulaire ne domine pas celui de la capacité respiratoire du poumon, ce qui se comprend bien pour qui connaît l'influence, sur la dilatation du poumon, des *types respiratoires* (V. RESPIRATOIRE), qui sont subordonnés à l'âge et au sexe comme la capacité respiratoire même. Celle-ci, en effet, peut être comme 1 : 2 à égalité de dilatation thoracique circulaire prise à des âges différents, tels que 12 et 19 ans. Un repas ordinaire, même assez copieux, ne modifie pas la capacité respiratoire (Schnepf) ; il n'a d'influence que sur la circulation. Fabius, Küchenmeister et Wintrich ont montré aussi que la grossesse ne diminue point la capacité respiratoire.

PNÉOMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à la pnéométrie.

PNEUMA. s. m. [πνεῦμα, souffle]. Mot employé par quelques modernes pour désigner le principe que les pneumatistes adoptaient à l'effet d'expliquer les phénomènes organiques.

PNEUMARTHROSE. s. f. [*pneumarthrosis*, de πνεῦμα, air, et ἄρθρον, articulation]. Sécrétion d'air dans une cavité articulaire. Elle peut survenir après le rhumatisme articulaire, et d'ordinaire elle disparaît spontanément en quelques jours ou quelques heures.

PNEUMATE DE SOUDE. s. m. Ce sel se trouve avec l'acide pneumique dans le poumon des mammifères et dans le sang des vaisseaux du poumon. Il existe aussi dans le sang pris en masse, mais il disparaît rapidement, car on ne le retrouve plus dans l'urine ou dans d'autres produits sécrétés. Ce principe se forme dans le poumon par suite de la décomposition du carbonate de soude par l'acide pneumique, d'où production d'une portion de l'acide carbonique qui est exhalé. Quant à l'acide pneumique lui-même, il se forme par décomposition désassimilatrice des principes faisant partie des éléments anatomiques du poumon.

PNEUMATIQUE. adj. [*pneumaticus*, de πνεῦμα, air; all. *pneumatisch*, angl. *pneumatic*, it. *pneumatico*, esp. *neumatico*]. — *Théorie pneumatique*. Théorie chimique qui renversa la doctrine de Stahl, ainsi dite parce que ce fut surtout la découverte et l'étude de plusieurs gaz nouveaux qui la fondèrent. — *Machine pneumatique*. V. MACHINE.

PNEUMATISME. s. m. La doctrine des pneumatistes.

PNEUMATISTES. s. m. pl. [de πνεῦμα, air]. Secte médicale dont Athénée d'Attalie, en Cilicie, fut le fondateur dans le Ier siècle de l'ère chrétienne Elle attribuait la cause de la vie, et, par suite, des maladies, à l'action du *pneuma* ou esprit aérien, qui modifiait les solides et les liquides. Elle se rattachait par conséquent aux dogmatistes, qui avaient la prétention de pénétrer dans la condition même et la nature des phénomènes vitaux, et était opposée aux empiriques (V. ce mot), qui excluaient toute spéculation de ce genre. V. DOCTRINE et SYSTÈME.

PNEUMATOCÈLE. s. f. [*pneumatocele*, de πνεῦμα, air, vent, et κήλη, tumeur; all. *Windbruch*, angl. *pneumatocele*, esp. *neumatocele*]. Tumeur gazeuse, et spécialement distension de la tunique vaginale par des gaz, qui forme une tumeur arrondie, circonscrite, non fluctuante, et rend un son clair lorsqu'on la percute. V. EMPHYSÈME.

PNEUMATO-CHIMIQUE. adj. [all. *chemisch-pneumatisch*, it. *pneumatochimico*, esp. *neumatoquimico*]. — *Appareil pneumato-chimique*. Celui qui sert pour recueillir les gaz, dans les opérations ayant pour but leur préparation. C'est une grande cuve carrée, de bois, ordinairement doublée de plomb, remplie d'eau, et dans laquelle sont disposées, un peu au-dessous de la surface du liquide, une ou plusieurs tablettes percées de trous et chargées de cloches sous lesquelles aboutissent les tubes recourbés conducteurs du gaz. Si les gaz que l'on veut obtenir sont très-solubles dans l'eau, ou si l'on tient à les avoir entièrement privés d'humidité, on se sert d'une autre cuve creusée dans un bloc de marbre et pleine de mercure, où les tablettes et les cloches sont, du reste, disposées de la même manière que dans la cuve pneumatique. V. HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE.

PNEUMATODE. adj. [*pneumatodes*, πνευματώδης, de πνεῦμα, air, vent; it. *pneumatode*, esp. *neumatodes*]. Qui est distendu par des gaz ou causé par des gaz.

PNEUMATOGÉNIE. s. f. (Dumont). Procédé de respiration artificielle. Le sujet asphyxié est étendu horizontalement sur une table ou sur un lit, la bouche ouverte; s'il est d'un poids peu considérable, un aide le fixe solidement en appuyant sur les hanches. L'opérateur se place au bout du lit ou de la table, et, glissant une main sous chaque aisselle d'arrière en avant, il saisit fortement le bras à sa partie supérieure; alors, par un mouvement lent, mais énergique, il porte le moignon de l'épaule en arrière et en haut, puis, laissant l'épaule reprendre sa position normale, il exerce une pression en sens inverse. Ces mouvements sont répétés d'après le rhythme qu'affecte la respiration normale. Ils introduisent deux tiers de litre d'air à chaque fois.

PNEUMATOLOGIE. s. f. [de πνεῦμα, air, vent, et λόγος, discours, traité; all. *Pneumatologie*, it. *pneumatologia*, esp. *neumatologia*]. Combalusier a publié, sous ce titre, un traité dans lequel il a décrit toutes les maladies venteuses.

PNEUMATOMÈTRE. s. m. [de πνεῦμα, air, et μέτρον, mesure; angl. *pneumatometer*]. Gazomètre gradué, par lequel on peut mesurer la quantité d'air inspiré. V. PNÉOMÈTRE.

PNEUMATOMPHALE. s. f. [*pneumatomphalus*, de πνεῦμα, air, et ὀμφαλός, nombril; all. *Nabelwindbruch*, it. *pneumatonfalo*, esp. *neumatonfalo*]. Tumeur ombilicale formée par une hernie distendue par des gaz.

PNEUMATORRACHIS. s. m. [*pneumatorrachis*, de πνεῦμα, air, vent, et ῥάχις, le rachis; it. *pneumatorachide*, esp. *neumatorraquis*]. Accumulation de gaz dans le canal vertébral.

PNEUMATOSE. s. f. [*pneumatosis*, πνευμάτωσις, de πνεῦμα, vent; all. *Windsucht*, angl. *pneumatosis*, *windy swelling*, it. *pneumatosi*, esp. *neumatosis*]. Maladie causée par un développement et une accumulation de gaz. La *pneumatose* du tissu cellulaire constitue l'*emphysème*, celle de la plèvre le *pneumothorax*, celle du péricarde le *pneumopéricarde*, celle de l'utérus la *physomètre*, celle du scrotum ou de la tunique vaginale la *pneumatocèle*. La pneumatose gastrique ou intestinale est communément désignée sous le nom de *vents*, de *flatuosités*, de *coliques venteuses*, de *tympanite*. Tantôt la pneumatose est l'effet d'une plaie par laquelle l'air a pénétré dans l'intérieur des organes; tantôt les gaz se sont développés, sous l'influence d'une décomposition putride, dans un foyer purulent, sanguin, etc. Quelques personnes rendent naturellement beaucoup de vents, et cela tient à leur organisation, comme, chez d'autres, sécréter beaucoup de mucosités. Souvent ces gaz se forment pendant l'acte régulier de la digestion, en quantité plus ou moins grande, selon la nature des aliments; ils se composent d'oxygène, d'azote, d'hydrogène pur, ou carboné, ou sulfuré, et d'acide carbonique, mélangés en proportions variables. La quantité proportionnelle d'oxygène est plus considérable dans l'estomac, et va en diminuant dans les autres parties du canal alimentaire; le gaz acide carbonique suit la progression contraire; l'azote et l'hydrogène occupent particulièrement les gros intestins. Les gaz qui sont le produit d'une mauvaise digestion ou d'un état inflammatoire de la membrane muqueuse sont composés aussi des éléments que nous venons d'indiquer; mais ceux qui sont sécrétés par cette membrane, sous l'influence d'une névrose, de l'hypochondrie, de la gastralgie, de l'hystérie, sont inodores, et paraissent composés d'acide carbonique et d'azote. On emploie souvent avec succès, contre les pneumatoses gastro-intestinales, les infusions chaudes de tilleul, de camomille, de fleurs d'oranger, d'anis, de menthe, d'angélique, etc.; mais, si la maladie tient à une névrose, il faut employer de préférence les opiacés faibles et les antispasmodiques. En général, les personnes tourmentées par des flatuosités doivent s'abstenir des aliments où dominent les fécules, et se nourrir de viandes et de mets légèrement excitants.

Pneumatose intestinale. V. TYMPANITE et OCCLUSION.

Pneumatose péritonéale. Production de gaz dans la cavité du péritoine, soit par altération des liquides qu'elle renferme pathologiquement, soit par suite de perforations intestinales. V. TYMPANITE.

Pneumatose utérine. V. PHYSOMÈTRE.

PNEUMIQUE. adj. — *Acide pneumique* [de πνεύμων, poumon]. Principe immédiat cristallisable, qui se trouve dans le poumon des mammifères. C'est dans la substance organisée du parenchyme de cet organe qu'il

est situé, et non dans le sang qui en parcourt les vaisseaux. On le trouve pendant toute la durée de la vie, chez les jeunes sujets comme chez l'adulte et le vieillard. La quantité contenue dans ces organes n'a pu être calculée; on peut dire approximativement que chaque poumon en renferme quelques centigrammes. Certaines conditions morbides semblent déterminer une augmentation de sa quantité plutôt qu'une diminution. Il conserve dans l'économie la réaction acide qui lui est propre. C'est à lui que le parenchyme pulmonaire, dont il concourt à constituer la substance, doit la propriété de rougir le tournesol. Verdeil a reconnu expérimentalement que cet acide est un *acide conjugué*, résultant de la combinaison de 1 équivalent d'acide lactique à 1 équivalent de taurine; comme les corps de cet ordre, il se décompose sous l'influence des acides ou des alcalis minéraux énergiques, ou simplement de la chaleur prolongée. De là vient que les anciennes analyses du sang, de l'urine, etc., indiquent partout la présence de l'acide lactique, qui n'y existe pas et qui provient de la décomposition du corps précédent. C'est faute d'avoir connu ce fait et la remarquable cristallisation de cet acide, que quelques auteurs ont avancé qu'il était un mélange de taurine et de lactates. On sait que l'acide taurocholique est également un acide conjugé facilement décomposable formé par la combinaison de la taurine avec l'acide cholalique.

PNEUMOCÈLE. s. f. [*pneumocele*, de πνεύμων, le poumon, et de κήλη, tumeur, hernie; it. *pneumocele*, esp. *neumocele*]. Hernie produite par l'issue d'une portion de l'organe pulmonaire à travers un des espaces intercostaux, de manière à former, sous les téguments de la poitrine, une petite tumeur arrondie, molle, circonscrite, indolente, qui augmente de volume dans l'expiration, et diminue dans l'inspiration; elle doit être réduite et maintenue par un bandage compressif.

PNEUMOGASTRIQUE. adj. et s. m. [*pneumogastricus*, de πνεύμων, poumon, et γαστήρ, ventre; all. *pneumogastrisch*, angl. *pneumogastric*, it. *pneumogastrico*, esp. *neumogastrico*]. Ce nom et celui de *nerf vague* (*vagus*) sont donnés au nerf de la dixième paire (dit nerf de la huitième paire, suivant une autre division des nerfs du cerveau), à cause de l'étendue du trajet qu'il parcourt et de ses nombreuses ramifications. Il naît du bulbe rachidien (V. Cerveau), contre les corps restiformes, dans le sillon qui fait suite à la ligne des racines postérieures des nerfs de la moelle, immédiatement au-dessous du *glosso-pharyngien*, et sort du crâne à travers le trou déchiré postérieur, par un canal qui lui est commun avec le *spinal* (V. ce mot), et distinct du conduit ostéo-fibreux propre au glosso-pharyngien. A ce niveau, il présente le *ganglion du pneumogastrique* (bien différent du *ganglion d'Andersh* ou *pétreux*, qui appartient au glosso-pharyngien et se trouve à peu près au même niveau). De ce premier ganglion partent les filets anastomotiques avec : 1° le *ganglion d'Andersh*, 2° le ganglion cervical supérieur du grand sympathique, et 3° avec le nerf facial. Sorti du trou déchiré postérieur, il offre un deuxième ganglion (*ganglion olivaire* ou *plexus gangliforme*). Là il reçoit : 1° le *rameau interne spinal*, 2° une *anastomose de l'hypoglosse*, 3° une autre du *ganglion cervical supérieur sympathique*; ensuite il descend le long du cou, profondément situé en dehors de l'artère carotide primitive et en arrière de la veine jugulaire interne. Il entre dans la poitrine en se glissant derrière la veine sous-clavière, et en passant à droite au-devant de l'artère sous-clavière, à gauche au-devant de la crosse de l'aorte. Placé derrière les bronches, il les quitte ensuite pour accompagner l'œsophage à travers le diaphragme et se terminer à l'estomac. Il fournit des rameaux au pharynx, au larynx, aux *plexus cardiaques* du grand sympathique, à la trachée, aux poumons, à l'œsophage. Dans l'abdomen, il forme deux portions, dont la gauche se distribue aux deux extrémités et à la face antérieure de l'estomac pour se terminer dans le foie avec le plexus hépatique du grand sympathique. La moitié droite se distribue dans la face postérieure de l'estomac pour se terminer dans le plexus solaire sympathique (qui fournit au rein, etc.) et envoyer un rameau à la veine cave. — On admet généralement qu'après la section des nerfs pneumogastriques dans la région moyenne du cou, les aliments arrivent dans l'estomac (en cheminant dans l'œsophage paralysé) par leur propre poids et par les contractions du pharynx. Cela est vrai trente-six ou quarante-huit heures après la section des nerfs de la huitième paire; mais, immédiatement après l'opération, l'arrivée dans l'estomac est rendue impossible par une contraction spasmodique de la partie inférieure de l'œsophage, contraction qui ne s'éteint que peu à peu, et persiste quelquefois pendant plusieurs jours. Ce phénomène a lieu chez les chiens, les lapins et les chevaux. Depuis longtemps on savait que la section des nerfs pneumogastriques arrêtait plus ou moins complétement les phénomènes digestifs. Cl. Bernard a constaté, au moment même de la section des nerfs, que la membrane muqueuse de l'estomac, qui était turgide et vermeille, se décolore, s'affaisse et devient insensible. Au même instant, la sécrétion acide du suc gastrique s'arrête et est remplacée par la formation d'un liquide muqueux, filant, à réaction neutre ou légèrement alcaline. Dès lors la digestion est complétement suspendue. De plus, les aliments introduits dans l'estomac après la section des nerfs vagues pouvant, sous l'influence de la chaleur et de l'humidité, donner lieu à des phénomènes de décomposition spontanée, le sucre, le pain ou d'autres matières amylacées entrent bientôt en fermentation lactique. Cette observation est d'autant plus importante à signaler, que la réaction acide qui se produit alors pourrait être prise à tort pour une nouvelle sécrétion du suc gastrique, tandis que c'est simplement le résultat d'un phénomène chimique qui s'opère là comme il se produirait en dehors de l'animal (V. Spinal). — Quand on place le cardiomètre sur l'artère carotide d'un cheval, on constate que la pression totale du système artériel soutient une colonne mercurielle de 130 à 140 millimètres, à laquelle vient s'ajouter une augmentation de 15 à 20 millimètres pour chaque contraction du cœur. Si, à ce moment, on resèque les deux nerfs pneumogastriques dans la région moyenne du cou, on constate que la pression totale du système artériel augmente, tandis que l'oscillation due à la contraction du cœur diminue, et n'est plus alors que de 5 à 6 millimètres. En même temps, le nombre des pulsations devient beaucoup plus considérable. Chez le chien, on constate les mêmes phénomènes; seulement, à l'état normal, les contractions du cœur, chez cet animal, sont très-irrégulières. Aussitôt après la section des pneumogastriques, les pulsations, devenues plus nombreuses et plus faibles, offrent une très-grande régularité dans leur succession. (Cl. Bernard.)

PNEUMOGRAPHIE. s. f. [*pneumographia*, de πνεύ-

μών, le poumon, et γραφή, description; angl. *pneumography*, it. *pneumografia*, esp. *neumografia*]. Description du poumon.

PNEUMO-HÉMORRHAGIE. s. f. Hémorrhagie pulmonaire. C'est à tort qu'on lui a donné pour synonyme la dénomination d'*apoplexie pulmonaire*. Cet accident survient, en général, dans le cours d'une affection du cœur. On trouve dans le poumon des noyaux d'engorgement d'une couleur aussi foncée que celle de la rate, durs comme des noyaux de la pneumonie au deuxième degré. Le tissu du poumon se déchire sous les doigts, et présente l'aspect grenu du tissu hépatisé, avec cette différence, comme le fait observer Laennec, que, dans l'hépatisation inflammatoire, la couleur vermeille du tissu pulmonaire enflammé laisse distinguer les taches noires pulmonaires, les vaisseaux, et les légères intersections celluleuses qui séparent les lobules du poumon; tandis que, dans l'engorgement hémoptyique, la partie endurcie offre un aspect tout à fait homogène, dont la couleur, presque noire ou d'un brun rouge très-foncé, ne permet de reconnaître autre chose que la texture naturelle du poumon, les bronches et les plus gros vaisseaux. Les tuniques de ces derniers ont même perdu leur couleur blanche, et sont teintes et imbibées de sang. Les signes stéthoscopiques sont l'audition des râles sous-crépitants, crépitants ou muqueux, mais variant beaucoup d'un moment à l'autre, se succédant et se remplaçant d'une manière irrégulière. Le rétrécissement avec insuffisance de la valvule mitrale est la lésion qui le plus souvent y donne lieu. Cet accident arrive plus facilement encore si à l'état morbide de l'orifice auriculo-ventriculaire s'ajoute l'hypertrophie des ventricules, comme cela se rencontre communément. Les hémorrhagies sont tantôt très-considérables, et se répètent trois, quatre, six, huit, dix fois dans le cours de la maladie du cœur; tantôt, mais beaucoup plus rarement il est vrai, elles sont peu abondantes, passagères, et ne se reproduisent plus. C'est parce que l'invasion de la maladie n'est souvent ni aussi subite, ni accompagnée de symptômes aussi rapidement funestes que ceux des apoplexies; parce que les altérations du tissu dans lequel elle s'accomplit diffèrent, à plusieurs égards, de celles que produit l'hémorrhagie encéphalique, à laquelle on l'a comparée; c'est, en un mot, parce qu'on ne trouve pas dans cette dénomination une expression qui embrasse toutes les formes et tous les degrés de l'état pathologique, que Gendrin a préféré la remplacer par celle de *pneumo-hémorrhagie*, qui exprime sans ambiguïté qu'il s'agit d'une extravasation du sang dans le tissu des poumons. Les crachats sanglants sont abondants, aérés, mais non spumeux, comme le sont les crachats péripneumoniques; de plus, ils sont visqueux, quelquefois noir violacé. (Trousseau.)

PNEUMOLITHIASE. s. f. [*pneumolithiasis*, de πνεύμων, poumon, et λιθίασις, lithiase; it. *pneumolitiasi*, esp. *neumolitiasis*]. Maladie caractérisée par le développement de calculs dans les poumons.

PNEUMOLOGIE. s. f. [*pneumologia*, de πνεύμων, poumon, et de λόγος, discours; angl. *pneumology*, it. *pneumologia*, esp. *neumologia*]. Traité sur l'organisation ou les usages de l'organe pulmonaire.

PNEUMONALGIE. s. f. [*pneumonalgia*, de πνεύμων, le poumon, et ἄλγος, douleur; all. *Lungenschmerz*, it. *pneumonalgia*, esp. *neumonalgia*]. Nom donné par Alibert à l'angine de poitrine.

PNEUMONIE. s. f. [*pneumonia*, περιπνευμονία, all. *Lungenentzündung*, angl. *peripneumony*, it. *peripneumonia*, *pneumonia*, esp. *perineumonia*, *neumonia*]. Inflammation du parenchyme pulmonaire. La pneumonie est *aiguë* ou *chronique*. — La *pneumonie aiguë* est le plus ordinairement causée par un refroidissement subit, un exercice trop violent, un écart de régime; mais ces causes occasionnelles n'ont d'effet que par suite d'une prédisposition particulière. Il est rare que la pneumonie survienne par l'action d'une cause directe, telle qu'une blessure du poumon. Après quelques jours de malaise, la maladie se déclare par un frisson suivi de chaleur, un pouls souvent dur, un sentiment d'ardeur dans la poitrine, une douleur profonde, pongitive, n'augmentant pas par une forte inspiration, comme dans la pleurésie; difficulté de respirer, toux, expectoration de matières muqueuses, souvent sanguinolentes, toujours visqueuses et transparentes; rougeur de la pommette du côté du poumon affecté; décubitus pénible sur les deux côtés, et surtout sur le côté sain. La percussion donne un son d'abord moins clair, puis mat, dans l'endroit affecté; l'auscultation fait entendre d'abord une crépitation, cessant quand l'inflammation gagne et remplacée par du souffle. Il y a une exacerbation vers le soir. — La *pneumonie chronique* se reconnaît presque toujours à une petite toux sèche ou avec expectoration, à une douleur obtuse et profonde de la poitrine. La toux revient principalement après le repas, le soir et durant la nuit, avec un pouls fébrile. Le malade respire avec difficulté; quand il précipite sa marche ou monte un escalier, son teint s'anime, ses pommettes se colorent. Si l'on percute la poitrine, on trouve un son mat dans l'un des deux côtés; si l'on y applique le stéthoscope, on n'entend presque plus le murmure de la respiration. La langue est quelquefois rouge durant le paroxysme; il y a de la soif, etc. Cet état maladif empire manifestement sous l'influence du froid et de l'humidité. A mesure que la maladie avance, une sorte d'état passif succède aux symptômes précédents; le teint devient pâle, jaunâtre, couleur de paille; la face se bouffit; les pieds s'œdématient; les forces baissent; enfin, après un temps plus ou moins long, le malade succombe dans le marasme ou dans un état d'infiltration générale, souvent avec tous les symptômes de la phthisie au dernier degré. — La pneumonie aiguë se termine, ou par résolution, ou par gangrène, ce qui est très-rare, et ce qu'il ne faut pas confondre avec la pneumonie primitivement gangréneuse (V. GANGRÈNE DU POUMON), ou enfin par l'induration. La marche de la pneumonie est continue, quoiqu'on dise avoir observé le type intermittent. Sa durée, quand elle est aiguë, est de sept, neuf, quatorze ou vingt et un jours; celle de la pneumonie chronique est indéterminée. Son pronostic, toujours grave, l'est le moins à l'état aigu et quand l'inflammation est simple; il l'est davantage lorsque la maladie est chronique.—Le traitement de la pneumonie aiguë doit être largement antiphlogistique. La saignée du bras, convenablement réitérée, est le principal moyen dont on doive faire usage. Laennec a tiré un grand parti de l'emploi de l'émétique à haute dose; l'oxyde blanc d'antimoine et le kermès donnent également de très-bons résultats. La pneumonie chronique est d'ordinaire combattue par de petites saignées locales et par les dérivatifs de toute espèce. — Tout récemment on a eu recours contre la pneumonie aiguë à des inhalations de chloroforme. V. CHLOROFORME.

Pneumonie chronique (Andral, Chomel, Hardy et Behier; *Induration pulmonaire*, Heschl). — Lésion pulmonaire qui occupe plutôt les lobes inférieurs que les supérieurs, ou tout au moins elle n'a pas de prédilection plus marquée pour ceux-ci que pour ceux-là. La pneumonie chronique n'envahit qu'un seul côté à la fois; elle se manifeste ordinairement par un engorgement limité; le tubercule, au contraire, occupe le plus souvent plusieurs points d'un même poumon, sinon les deux organes, et y existe à des états différents, en rapport avec les époques différentes de son développement. La pneumonie chronique du sommet simulera surtout la phthisie avancée; et la confusion serait, on le conçoit, presque impossible à éviter, dans les cas où des excavations se seraient formées dans le lobe atteint d'induration pneumonique. Si l'auscultation donnait des signes négatifs au niveau d'un point du poumon où la percussion accuserait cependant une matité intense, cela indiquerait la pneumonie chronique plutôt que la tuberculisation. La phthisie lente, comme la phthisie rapide, peuvent être simulées par la pneumonie chronique ulcéreuse. On a noté dans certains cas de cette dernière maladie l'absence de sueurs nocturnes au milieu même des symptômes hectiques les plus prononcés. Lorsque les tuyaux bronchiques de tout un lobe se sont dilatés et que le tissu pulmonaire qui les enveloppe se trouve condensé, on observe des phénomènes qui rappellent jusqu'à un certain point ceux de la pneumonie chronique. Il y a, en effet, dans celle-ci matité au niveau de la partie affectée, respiration bronchique intense, râles humides nombreux à timbre métallique. Mais dans la dilatation des bronches la fièvre existe rarement ou d'une manière très-passagère, l'embonpoint se conserve; d'ailleurs l'expectoration est très-abondante, elle s'opère par crises, pas secousses rapprochées, ou encore les mucosités remontent comme par flots et sont rejetées presque sans efforts. Il peut arriver cependant quelquefois que, dans le cas de dilatation des bronches tout comme dans la pneumonie chronique, l'auscultation fasse constater, au niveau des parties malades, *une absence complète de bruit respiratoire*. Mais c'est là, en pareil cas, un phénomène tout passager; et, pour peu que le malade fasse quelques efforts de toux, on voit presque aussitôt succéder au silence le plus absolu, le souffle bronchique le plus intense: pareille chose n'arrive point (Rapp) dans la pneumonie chronique. Dans la pneumonie chronique comme dans la pleurésie chronique partielle, il y a matité absolue, et il peut y avoir absence complète de bruit respiratoire normal ou anormal. La vibration thoracique exagérée (Monneret) constatée dans la pneumonie chronique pourrait être ici d'un grand secours, puisqu'elle n'appartient pas à la pleurésie. Mais il n'est pas certain que l'exagération de la vibration se montre dans les cas de pneumonie où il y a absence de bruit respiratoire. Les symptômes généraux ont, dans la pneumonie chronique, une importance et un caractère de gravité tout autres que dans la pleurésie partielle. Lorsque doit survenir la terminaison fatale, le mouvement fébrile devient incessant, une diarrhée incoercible se manifeste quelquefois; en général le malade succombe dans le dernier degré du marasme. Dans les quelques cas signalés comme exemples de guérison, l'amélioration s'est montrée d'abord dans les symptômes généraux, et elle s'est accompagnée de sueurs abondantes qui avaient le caractère de sueurs critiques; puis la décroissance des phénomènes locaux s'est effectuée d'une manière lente. Deux mois et demi, trois ou quatre mois suffisent souvent pour que la pneumonie chronique accomplisse toutes les phases de son évolution. Mais, dans d'autres circonstances, la durée de la maladie est beaucoup plus longue et paraît pouvoir dépasser une année. Les malades qui succombent, même rapidement, n'ont pas pour cela nécessairement des excavations dans les poumons. L'autopsie montre l'existence des altérations suivantes: *Induration jaune* (Hope), *induration albumineuse* (Addison); *hépatisation indurée* et *hépatisation jaune* (Lebert). Tissu ferme, dense et sec; coloration jaune pâle, teintée de rouge; la texture est parfois granuleuse; cependant çà et là les granulations sont effacées, et la surface de section paraît lisse et plane. La substance morbide distend le parenchyme du poumon, au point que dans certains cas on le dirait injecté avec de la cire ou du suif; les capillaires sont devenus imperméables, de là dérive un aspect anémique tout particulier que présente l'induration, dans les points où ses caractères sont le plus accusés. Cette induration a été rencontrée chez des individus qui avaient succombé de un mois à six semaines après le début des premiers accidents thoraciques. *Induration grise, ardoisée* (Andral, Grisolle, Chomel); *grey, grey-iron induration* (Addison, Hope); *Lungen-induration* (auteurs allemands); *induration plane* (Barthez). La vascularité de l'organe diminue d'une manière notable. Il offre une consistance très-ferme, avec une friabilité particulière qui permet d'écraser entre les doigts le parenchyme induré ou de le réduire en pulpe grenue, de la sorte ou par le raclage; dans tous les cas il est dense, tout à fait imperméable, privé de crépitation, et plonge rapidement sous l'eau. La coloration des parties du poumon ainsi affectées est le plus souvent d'un gris cendré, ardoisé; elle peut être uniforme, mais fréquemment elle se trouve marbrée de teintes rouges, bleu foncé, quelquefois même verdâtres, noirâtres, ou noires. La coupe présente rarement l'aspect granulé; il faut y regarder de très-près ou même s'aider de la loupe pour constater cette apparence due à la disposition de la matière dans les canalicules respirateurs: aussi cet aspect granuleux ne se révèle ordinairement qu'à la cassure. Sur la surface de section on voit des lignes blanchâtres, régulièrement entrecroisées, et circonscrivant des espaces polygonaux plus ou moins réguliers, formées par l'hypertrophie du tissu lamineux qui sépare les grands et les petits lobules. Dans les premiers degrés de l'induration grise, ardoisée, une matière amorphe, finement granuleuse, molle et friable, remplit les canalicules (vésicules pulmonaires), que circonscrit la trame des fibres élastiques. La même matière se retrouve entre les éléments de cette trame qu'elle dissocie et dont les capillaires atrophiés n'existent plus. La matière amorphe pâlit et devient transparente sous l'influence de l'acide acétique qui y laisse subsister cependant un petit nombre de granules graisseux. Aux faisceaux des fibres élastiques et suivant leur direction générale s'interposent des corps fibro-plastiques, enchevêtrés par leurs extrémités et prenant ainsi une disposition fasciculée très-élégante. Le noyau n'est souvent visible que sur un petit nombre de ces corps fusiformes. La couche épithéliale, qui dans l'état normal sépare le contenu des canalicules (vésicules) du tissu de la trame élastique, a parfois complétement disparu. Les épithéliums cylindrique et pavimenteux sont plus granuleux qu'à l'état normal, surtout les derniers; on les rencontre soit isolés, soit juxtaposés

en plaques plus ou moins larges, dans lesquelles on voit des granulations masquer le noyau de chaque cellule. Il y a des leucocytes, la plupart granuleux : les uns petits, régulièrement sphériques ; les autres atteignant jusqu'à trois centièmes de millimètre, remplis de granulations graisseuses, sont de ceux qu'on a appelés corps granuleux de l'inflammation. Souvent, lorsque la lésion est ancienne, des granulations ou de véritables gouttes d'huile se produisent dans la substance amorphe vers le centre des parties les plus volumineuses, les plus éloignées des vaisseaux. Elles lui donnent un aspect caséeux particulier, en déterminant l'apparition de marbrures blanchâtres ou jaunâtres, généralement plus molles ou plus friables que le reste du produit pathologique, elles tranchent sur la teinte grise de celui-ci et surtout sur les traînées ou les petites masses noires de charbon pulmonaire dont il est quelquefois parsemé (Ch. Robin). Les parties d'un poumon atteintes d'induration grise peuvent être le siége d'un mode particulier de ramollissement, qui aboutit à la formation d'ulcérations, d'excavations pulmonaires plus ou moins spacieuses ; ces excavations renferment un liquide ichoreux, séro-purulent, d'autres fois purulent (*vomique ichoreuse* d'Avenbrugger et Corvisart) ; leurs parois peuvent, dans quelques circonstances, devenir le siége d'une fonte gangréneuse. Ce ramollissement s'opère lentement, quelquefois sur plusieurs points en même temps ; les excavations qui en sont la conséquence siégent habituellement dans les lobes inférieurs ou moyens, mais ils peuvent cependant aussi occuper les lobes supérieurs. Les lobes indurés, de même que les autres parties de l'organe respiratoire, sont tout à fait exempts de tubercules. Cette matière amorphe, finement granuleuse, de la pneumonie chronique, n'est pas sans quelques analogies avec celle de la lésion dite infiltration grise tuberculeuse. Mais cette dernière est beaucoup plus ferme, moins granuleuse, plus transparente que celle de la pneumonie chronique ; elle contient soit des cytoblastions, soit des noyaux fibro-plastiques ovoïdes, plus ou moins nombreux, lesquels, du reste, ne sont souvent visibles qu'après l'addition d'acide acétique. On y trouve aussi des vaisseaux capillaires peu nombreux, il est vrai, mais constants et apercevables, au moins après l'addition de l'acide acétique (Ch. Robin).

Pneumonie contagieuse des bêtes à cornes. V. PÉRIPNEUMONIE.

Pneumonie fibrineuse. Inflammation du parenchyme pulmonaire qui s'accompagne de l'exsudation d'une matière fibrineuse, laquelle se concrète dans les bronches et en oblitère la cavité. Les auteurs anciens en ont plus d'une fois parlé en prenant ces concrétions ou pour des *vaisseaux pulmonaires* arrachés et expulsés par la violence de la toux (Galien), ou pour des *productions polypeuses* (Martin Lister). Remak a le plus contribué à jeter du jour sur la nature de ces concrétions ; il a désigné sous le nom de *bronchite fibrineuse* cette maladie. L'exsudation de la matière fibrineuse à travers les parois des canaux vasculaires ou aériens se fait sans inflammation des bronches. Ces concrétions, primitivement creuses, finissent quelquefois par former des tubes pleins. Elles diffèrent des productions diphthéritiques des bronches en ce qu'elles n'adhèrent pas aux parois, comme ces dernières, et ne présentent aucun signe d'inflammation. La pneumonie fibrineuse se montre à tous les âges de la vie ; elle attaque de préférence les sujets affaiblis, épuisés par des maladies longues ou par une mauvaise alimentation. L'inflammation et l'anémie pouvant rendre compte de l'augmentation de la fibrine du sang, rien de plus facile que d'expliquer comment la pneumonie donne lieu chez ces sujets à une exsudation plastique aussi abondante. On ne peut saisir l'action d'aucune autre cause. Cette maladie n'est pas contagieuse, mais paraît pouvoir régner épidémiquement. Lorsque dès le principe les forces sont abattues, que la respiration est difficile, haletante, qu'il survient une dyspnée très-intense hors de toute proportion avec la pneumonie, que le pouls est petit et misérable, que le teint est jaunâtre avec symptômes typhoïdes, on doit redouter cette forme fibrineuse. Le sang est toujours très-couenneux. A l'auscultation, on constate de très-bonne heure un souffle bronchique très-fort, qui persiste fort longtemps. La terminaison la plus fréquente est la mort. Cependant, si un traitement bien dirigé parvient à donner à la maladie une marche moins fatale et que la résolution s'opère, voici ce que l'on observe : la face redevient normale, le pouls diminue de fréquence et devient plus fort ; le souffle est moins intense, ainsi que la bronchophonie, et l'on perçoit des râles crépitants et sous-crépitants de retour.

Pneumonie hypostatique. La congestion *purement passive* qui constitue la *pneumonie hypostatique* a son siége plus spécial dans les parties les plus déclives des poumons, se manifeste chez les sujets affaiblis par l'âge, par une longue maladie, ou en proie à une de ces affections dans lesquelles on est fondé à admettre que le sang est altéré, sa partie fibrineuse diminuée, etc. Elle s'observe fréquemment chez les vieillards, les sujets atteints de fièvre typhoïde, de variole grave, de scorbut, de *purpura hæmorrhagica*, et dans toutes les fièvres où les liquides de l'économie sont altérés. Bayle avait surtout fixé l'attention sur ce point-ci, à savoir, que les *poumons s'engorgeaient du côté sur lequel le corps se trouvait incliné*. Laennec, qui s'était occupé de la pneumonie qui survient dans les fièvres graves, disait que cette affection n'avait guère lieu qu'aux approches de l'agonie, mais qu'il était probable aussi que *souvent elle la déterminait*. C'est à la racine du poumon que la congestion dont il s'agit a son siége. Des deux poumons, c'est le droit qui est le plus souvent affecté. La *même position*, longtemps conservée dans un lit, et surtout le décubitus dorsal, puis une circonstance affaiblissante quelconque, voilà les causes principales de la *pneumonie hypostatique*. Le premier soin à prendre est d'éviter autant que possible que les malades restent constamment couchés sur le dos, et de varier leur attitude, les faisant alternativement asseoir et coucher sur les côtés droit et gauche. V. HYPOSTASE.

Pneumonie lobulaire des enfants à la mamelle (*bronchite générale, broncho-pneumonie aiguë et subaiguë, bronchite capillaire, pneumonie partielle, mamelonnée, généralisée, pseudo-lobaire, broncho-pneumonie, pneumonie catarrhale, pneumonie secondaire, broncho-pneumonie cachectique*). Inflammation à physionomie catarrhale, qui envahit successivement, et sans ordre régulier, un plus ou moins grand nombre de lobules du parenchyme pulmonaire. Chez les enfants les plus robustes, la toux est le premier signe qui fasse soupçonner la maladie : elle revient surtout la nuit, par quintes, sans reprises. Le pouls s'accélère, la peau est chaude, mais elle n'a pas la même sécheresse que chez l'adulte. Il est plus ordinaire de trouver une moiteur qui, jointe aux tendances intermit-

tentes, dénote une ressemblance particulière avec l'intoxication paludéenne. La physionomie est pâle, anxieuse, la respiration précipitée, par saccades. L'enfant ne dort pas, refuse le sein. On entend d'abord du râle muqueux dans une plus ou moins grande étendue des poumons : au bout de deux ou trois jours, le gros râle crépitant se montre par places irrégulières avec ses habitudes de pérégrination ; un, deux, trois jours plus tard, le souffle remplace, dans des proportions indéterminées, les râles vibrant ou bullaire. A l'autopsie, on trouve : au premier degré, hypérémie des parois des tubes bronchiques et des canalicules pulmonaires, épithéliums pavimenteux les uns déformés, les autres remplis de granulations graisseuses, exsudation albumineuse dans le parenchyme ; au second degré, exagération du premier état avec addition de globules purulents ; au troisième degré, diminution de l'hypérémie, augmentation des produits morbides phlegmasiques.

PNEUMONIQUE. adj. et s. [*pneumonicus*, angl. *pneumonic*, it. *pneumonico*, esp. *neumonico*]. Se dit des remèdes propres aux maladies du poumon, ou des individus affectés d'une de ces maladies.

PNEUMONITE. s. f. [*pneumonitis*, it. *pneumonite*, esp. *neumonitis*]. Synonyme de *pneumonie*.

PNEUMONOMÈTRE. s. m. [de πνεύμων, poumon, et μέτρον, mesure]. — *Pneumonomètre de Kentish.* V. PNÉOMÈTRE.

PNEUMONOMYCOSIS. s. f. [de πνεύμων, poumon, et μύκης, champignon]. (Lebert). Production de champignons dans les cavernes pulmonaires des phthisiques. Ce sont ordinairement des *Aspergillus*. V. CHAMPIGNON.

PNEUMOPÉRICARDE. s. m. [*pneumopericardium*, de πνεῦμα, air, et περικάρδιον, péricarde ; all. *Luftherzbeutel*, it. *pneumopericardio*, esp. *neumopericardio*]. Laennec désigne sous ce nom les épanchements aériformes dans la cavité du péricarde. Le pneumopéricarde simple, c'est-à-dire sans qu'il y ait de sérosité, paraît très-rare, dit cet auteur ; mais, lorsqu'il y a collection de sérosité, il arrive souvent de rencontrer aussi de larges bulles d'air.

PNEUMOPLEURÉSIE. s. f. [*pneumopleuritis*, de πνεύμων, poumon, et πλευρά, plèvre ; it. *pneumopleuresia*, esp. *neumopleuresia*]. Synonyme de *pleuropneumonie*.

PNEUMOPYOTHORAX. s. m. Épanchement de pus et d'air dans le thorax.

PNEUMORRHAGIE. s. f. [*pneumorrhagia*, de πνεύμων, poumon, et ῥήγνυσθαι, faire éruption ; it. *pneumorragia*, esp. *neumorragia*]. Synonyme d'*hémoptysie*.

PNEUMORRHÉE. s. f. [de πνεύμων, poumon, et ῥεῖν, fluer]. Écoulement et expuition abondantes de mucosités venant du poumon ou des bronches.

PNEUMOSARCIE. s. f. [de πνεύμων, poumon, et σάρξ, chair]. La péripneumonie (V. ce mot) contagieuse des bêtes à cornes (Mathieu).

PNEUMOSE. s. f. [*pneumosis*, de πνεύμων, poumon ; it. *pneumosi*, esp. *neumosis*]. Toutes les affections du poumon (Alibert).

PNEUMOSCOPE. s. m. [de πνεύμων, poumon, et σκοπεῖν, examiner]. Le pneumonoscope se compose d'un buste de carton pierre sur la surface duquel on a ménagé à la partie antérieure dix ouvertures et deux à la partie postérieure portant chacune l'inscription du bruit qui doit être entendu. A la base du buste, on voit dépasser des extrémités de tubes de caoutchouc ; c'est par l'extrémité ouverte de ces tubes qu'on introduit un soufflet à main. Il suffit de presser et d'arrêter alternativement la pression pour produire, selon le tube et en écoutant aux différentes ouvertures correspondantes, soit la respiration normale, forte, faible, saccadée, l'expiration prolongée, soit le souffle rude, soit le souffle tubaire, soit le souffle caverneux, soit le souffle amphorique, soit le tintement métallique. Pour produire les râles, il est essentiel d'ajouter au soufflet des embouchures ou anches préparées, qui, étant humectées d'eau albumineuse, produisent le râle crépitant, le sous-crépitant le caverneux, le sibilant et le ronflant. Le bruit de fluctuation thoracique et les frottements doux et rudes se perçoivent aussi facilement et par des procédés aussi simples (Collongues).

PNEUMOTHORAX. s. m. [*pneumothorax*, de πνεύμων, poumon, et θώραξ, poitrine ; all. *Luftbrust*, angl. *pneumothorax*, it. *pneumotorace*, esp. *neumotorax*]. Épanchement d'un fluide aériforme dans les plèvres. Le plus souvent le *pneumothorax* est formé par l'air atmosphérique, qui a passé des bronches dans la cavité des plèvres à travers une ouverture résultant du ramollissement du tubercule ; mais il est aussi des cas où le pneumothorax se forme à la suite d'une pleurésie latente, et le développement du gaz est sans doute alors l'effet de la décomposition d'une partie de la substance albumineuse épanchée, comme l'indique l'odeur d'hydrogène sulfuré qui s'en exhale. Le *pneumothorax* et l'*hydropneumothorax* se reconnaissent par un signe qui n'appartient qu'à eux, c'est le *bruit d'airain*. Voici en quoi il consiste : Si, en appliquant l'oreille sur la paroi postérieure de la poitrine d'un individu affecté d'un pneumothorax, on fait percuter la paroi antérieure, soit à l'aide du plessimètre et du marteau, soit plus simplement, à l'aide de deux pièces de monnaie servant de plessimètre et de marteau, ou bien encore avec une pièce de monnaie et le doigt, on entend un bruit métallique des plus aigus, des plus vibrants, et souvent d'une telle intensité, que l'oreille en est pour ainsi dire blessée. C'est un bruit analogue à celui que l'on perçoit lorsque, appliquant l'oreille sur le fond d'une barrique vide et ouverte par la bonde, on fait percuter par l'autre fond ; ou, pour rendre plus exactement l'expression de ce phénomène, c'est un bruit tout à fait semblable à celui qui se produit lorsque l'on frappe un coup sec sur un vase d'airain. Ce *bruit d'airain*, bien étudié par Trousseau, est un des meilleurs signes de la présence de l'air dans la cavité pleurale. Il l'a aussi constaté dans les cas rares de cavernes pulmonaires atteignant le volume du poing.

PNEUMOTOMIE. s. f. [*pneumotomia*, de πνεύμων, le poumon, et τέμνειν, couper, disséquer ; angl. *pneumotomy*, esp. *neumotomia*]. Dissection du poumon.

PNIGALION. s. m. [πνιγαλίων, de πνίγειν, étouffer]. Nom que les Grecs donnaient au *cauchemar*. V. CAUCHEMAR.

POCHE. s. f. — *Poche des eaux* [all. *Wasserblase*]. En obstétrique, saillie que les membranes de l'œuf, détachées de la matrice et poussées par les contractions du viscère, font à travers le col dilaté. V. EAUX.

Poches gutturales. V. GUTTURAL. Ces deux grands sacs membraneux qui, particuliers aux mammifères monodactyles, sont adossés l'un à l'autre, et s'étendent sous les grandes branches de l'hyoïde et les muscles environnants, peuvent s'enflammer. Le produit morbide qu'ils fournissent s'amasse dans leur intérieur, si

l'ouverture s'oblitère, ou, dans le cas contraire, s'écoule par le nez.

POCULIFORME. adj. [*poculiformis*, de *poculum*, coupe, et *forma*]. En forme de coupe.

PODAGRE. s. f. [*podagra*, ποδάγρα, de πούς, pied, et ἄγρα, proie; all. *Fussgicht*, angl. *podagra*, it. et esp. *podagra*]. La *goutte*, lorsqu'elle occupe les articulations des pieds.

PODARTHROCACE. s. f. [*podarthrocace*, de πούς, pied, ἄρθρον, articulation, et κάκη, maladie; it. *podartrocace*]. Inflammation des surfaces osseuses de l'articulation du pied.

PODENCÉPHALE. s. m. [de πούς, pied, et ἐγκέφαλος, encéphale; all. *Podencephal*, it. et esp. *podencefalo*]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres dont le cerveau, situé hors du crâne, est porté sur une sorte de pédoncule.

PODEX. s. m. Mot latin employé en français pour désigner l'anus.

PODACACE pour **PODARTHROCACE.** (Lobstein.)

PODOGYNE. s. m. [*podogynium*, de πούς, pied, et γυνή, femme; all. *Fruchtknotenfuss*]. Saillie charnue et solide qui, distincte de la substance du pédoncule et du calice, sert de support à l'ovaire, avec lequel elle se continue, et dont on la distingue seulement par sa couleur et son tissu.

PODOLACHNITE. s. f. [de πούς, pied, et λάχνη, duvet]. Inflammation phlegmoneuse de la portion veloutée du tissu réticulaire du pied du cheval, communément appelée *bleime* et *sole battue*.

PODOLIENNE (RACE). Race bovine dénommée d'après la Podolie (province polonaise), et dite aussi *race hongroise*. Jambes hautes; taille variable, quelquefois très-élevée; cornes très-longues et contournées en haut; chanfrein busqué; hanches larges, saillantes; queue attachée bas plutôt que haut; robe gris clair ou cendré plus ou moins foncé. Elle occupe un espace considérable dans l'Europe orientale. Les bœufs travaillent bien, mais les vaches donnent peu de lait: les uns et les autres s'engraissent assez facilement. Ces animaux vivent souvent en troupeaux considérables, au milieu des steppes. C'est à cette race qu'on attribue la funeste propriété de répandre le typhus contagieux auquel elle est disposée.

PODOLOGIE. s. f. [*podologia*, de πούς, pied, et λόγος, discours; esp. *podologia*]. Description du pied; traité sur le pied.

PODOMÈTRE. s. m. [*podometrum*, de πούς, pied, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à la mesure du pied, pour la ferrure. Les vétérinaires ne sont pas favorables à cet instrument, dont il y a plusieurs espèces.

PODOMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport au podomètre. — *Ferrure podométrique*. Ferrure du cheval qu'on exécute avec l'aide du podomètre.

PODOPHYLLEUX, EUSE. adj. [de πούς, pied, et φύλλον, feuille]. Nom donné par Bracy-Clark à la portion du derme sous-ongulaire en rapport avec la paroi et présentant une grande quantité de feuilles dirigées verticalement, qui s'engrènent avec les feuillets du tissu kéraphylleux. C'est le *tissu feuilleté* des autres anatomistes.

PODOPHYLLINE. s. f. Principe actif du *Podophyllum peltatum*, L. (famille des renonculacées, Jussieu); il est surtout abondant dans le rhizome. On l'emploie à la dose de 10 à 15 centigrammes comme purgatif. Elle a causé une inflammation pustuleuse du nez et des paupières chez des personnes qui travaillaient à sa préparation.

PODOPHYLLITE. s. f. [de πούς, pied, et φύλλον, feuille]. Inflammation d'une surface plus ou moins étendue de la portion feuilletée du tissu réticulaire du pied du cheval. V. JAVART.

PODOPLEGMATITE. s. f. [de πούς, pied, et πλέγμα, réseau]. Nom donné par Vatel à l'inflammation générale du tissu réticulaire du pied du cheval.

PODOSPERME. s. m. [*podosperma*, de πούς, pied, et σπέρμα, graine; all. *Samenfuss*, angl. *podosperm*, it. *podospermo*, esp. *podosperma*]. Prolongement ou saillie du placenta servant d'attache à chaque graine: il se compose de vaisseaux et de cellules apportant de la plante mère les sucs nécessaires au développement de l'embryon et de ses tuniques. On l'appelle aussi *funicule*. V. ARILLE.

PODOSTÉMACÉES. s. f. pl. Plantes dicotylédones (dites monocotylées par quelques-uns), à fleurs hermaphrodites ou diclines; ovaire libre, à 2 ou 3 styles et autant de loges; ovaire entouré de filets anthérifères qui ont autour d'eux des filets stériles, quelquefois élargis; embryon droit, bilobé, à radicule tournée vers le hile. Herbes vivant dans l'eau, à tige renflée, à feuilles entières ou diversement découpées.

PODOTROCHILITE. s. f. [de πούς, pied, et τροχιλία, poulie]. Inflammation de la poulie du pied. V. NAVICULAIRE (*maladie*).

POÊLE. s. m. [all. *Ofen*]. On a signalé des cas d'asphyxie suivis de mort, par suite du séjour dans des appartements où étaient des poêles de fonte chauffés au rouge. Il est utile d'en expliquer la cause, afin de prévenir le danger. La fonte neuve contient généralement 4 pour 100 de carbone: or, il arrive que, lorsqu'on chauffe au rouge un poêle composé de cette matière, le carbone qu'elle renferme se combine avec l'oxygène de l'atmosphère; le métal se transforme en fer ou en oxyde à la surface, ainsi que cela a lieu dans les fours à puddler. Cette combustion du carbone étant très-lente, vu la densité de la fonte, il se forme de l'oxyde de carbone (V. OXYDE); et, si l'on n'y prend garde, on sent bientôt un mal de tête, suivi d'assoupissement qui dégénère en anesthésie, et, par suite, en asphyxie, lorsque l'action est prolongée. Cette dernière période arrive surtout quand la pièce dans laquelle on se trouve ne reçoit pas de courant d'air. On doit donc éviter de faire rougir ces sortes de poêles, surtout quand ils sont neufs et quand la pièce chauffée est étroite et peu ventilée. On a aussi l'habitude de noircir ces poêles, quand ils sont vieux, avec de la mine de plomb (graphite, plombagine); c'est encore un danger à signaler. La mine de plomb contient, 0,95 de carbone sur 0,5 de fer. Ce carbone, en brûlant, dégage aussi de l'oxyde de carbone et tend à rendre l'atmosphère délétère.

POIDS. s. m. [*pondus*, σταθμός, all. *Gewicht*, angl. *weight*, it. et esp. *peso*]. Somme ou plutôt résultante de toutes les actions que la pesanteur exerce sur le corps; pression que les corps exercent sur l'obstacle qui s'oppose directement à leur chute. Le poids d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soutenir, effort d'autant plus grand qu'il y a dans ce corps plus de molécules animées de la même vitesse, en sorte que le poids a proprement pour expression le produit de la masse par la vitesse, et qu'il varie dans le même rapport que la masse, relativement aux corps que nous pesons, parce que ces corps sont censés être sollicités par des vitesses égales. L'unité convention-

nelle de poids usitée en France est le *gramme*, qui équivaut au poids d'un centimètre cube d'eau distillée à 4° centigr. au-dessus de zéro, maximum de condensation de ce liquide. V. PESANTEUR.

POIGNÉE. s. f. [all. *Handvoll*, angl. *handful*, it. *pugnetto*, esp. *puñado*]. V. MANIPULE.

POIGNET. s. m. [*carpus*, καρπὸς, all. *Handwurzel*, angl. *wrist*, esp. *muneca*, *puño*]. Nom vulgaire de la région du carpe.

POIL. s. m. [*pilus*, θρὶξ, all. *Haar*, angl. *hair*, it. et esp. *pelo*]. Filaments qui sortent de la peau et recouvrent spécialement quelques parties du corps humain, qu'ils semblent destinés à protéger. Ils ont reçu différents noms, selon la région où ils croissent. On appelle *cheveux*, ceux qui couvrent les parties supérieures et postérieures de la tête; *sourcils*, ceux qui forment une arcade transversale au-dessus de chaque orbite; *cils*, ceux qui garnissent les bords libres des paupières; *barbe*, ceux qui couvrent les parties inférieures de la face, le dessous du menton et la partie antérieure du cou. On observe, en outre, des poils plus ou moins abondants au pubis, au pourtour de l'anus, dans le creux de l'aisselle, à l'entrée des narines et du conduit auditif externe : partout ailleurs ils ne sont que clair-semés. — Les poils sont en général cylindriques, parfois aussi plus ou moins plats; ils sont droits ou frisés, et diversement colorés, depuis le blanc pur jusqu'au noir, en passant par le jaune ou le rouge et le brun. On distingue dans chacun, pour faciliter la description, trois parties qui sont continues l'une à l'autre, savoir : 1° la *racine*, ou extrémité adhérente, appelée quelquefois le *bulbe* parce qu'elle est renflée; mais le nom de *bulbe* est réservé actuellement à la partie du follicule à laquelle adhère la racine ; 2° la *pointe*, ou extrémité terminale, conique, plus ou moins amincie ; 3° la partie moyenne, ou le *corps*, qui est quelquefois plus épaisse dans son milieu que dans la partie intra-cutanée qui avoisine le bulbe. Au point de vue de la structure, le poil se compose réellement de trois parties, qui sont : 1° la *substance propre*; 2° la *moelle*, qui est au centre; 3° une *couche épithéliale* qui en tapisse la surface. La *substance propre* (*substance pileuse*) est une matière homogène, dure, incolore, striée longitudinalement et se déchirant en ce sens plus facilement que de toute autre manière. Cette substance est formée de cellules pâles, très-minces, sans noyaux, se distinguant aisément de celles de l'épiderme, des ongles et des cornes; elles sont très-cohérentes, se soudent même tout à fait à l'état normal, mais se séparent sous l'influence des réactifs dans certaines anomalies du développement et à l'état fœtal. Elle peut être colorée du blond pâle au noir foncé, ce qui est dû à ce qu'elle est imbibée, imprégnée, molécule à molécule, d'une substance huileuse, unie elle-même à une quantité plus ou moins grande de mélanine (V. ce mot). Cette substance, en ne se produisant pas, donne lieu à l'*albinisme* des cheveux, et, en disparaissant lorsqu'elle existait, est la cause de la *canitie*. La substance propre est creusée d'un canal qui commence dans le voisinage du niveau de la peau et se termine plus ou moins près de la pointe. Dans les cheveux, surtout chez les adultes, et dans les autres poils, il est souvent interrompu d'espace en espace et manque à ce niveau ; il est fréquemment variqueux. — La *moelle* est formée généralement de cellules polyédriques, à angles arrondis, fortement pressées les unes contre les autres chez certains animaux, ou régulièrement superposées chez d'autres. Elles manquent souvent de noyaux et sont remplies de granulations à centre brillant, à contour foncé, graisseuses, accompagnées quelquefois de granulations pigmentaires. Celles-ci existent également éparses çà et là dans la substance de la racine qui est encore assez molle, striée longitudinalement, ou même fibrillaire, disposée en pinceau et donnant un aspect hérissé à la surface convexe ou concave de la racine. L'*épiderme* propre du cheveu est formé de cellules pavimenteuses minces, pâles, sans noyaux ; elles forment une couche unique de cellules imbriquées et fortement adhérentes, mais qui se détachent quelquefois dans une étendue variable par l'action du peigne, etc. Ce sont leurs bords qui avaient été pris pour ceux des prétendus cônes emboîtés dont on supposait les cheveux formés. Sur les poils *arrachés* de leur follicule, les cellules qui forment la gaîne épithéliale adhérente à la partie intra-folliculaire du poil se plissent ou se relèvent, sur leur bord seulement, dans toute ou partie de la périphérie, et se recourbent ou recroquevillent en un cylindre creux microscopique comme une feuille sèche, mais en restant adhérentes par le milieu. Le réseau à mailles polygonales, à lignes minces, pâles, délicates (représentées par de légers sillons de contact du bord des cellules pavimenteuses), qui entoure le cheveu et qu'on voit ainsi constitué sur les cheveux enlevés avec le follicule et non arrachés, se trouve alors remplacé par ces bords roulés en cylindres ; ils sont larges de 1 à 3 millièmes de millimètre, à bords foncés, à centre brillant, représentant des lignes ramifiées interrompues ou continues, et alors paraissent anastomosés; ces lignes simulent les fils foncés d'un grillage plus ou moins régulier, dont l'espace clair intermédiaire est formé par le milieu même de la cellule pavimenteuse pâle, sans noyaux, dont les bords sont plissés et courbés. Il n'est pas rare de trouver, dans le voisinage du bulbe ou dans celui de la peau, des cellules à bords plissés ou courbés, qui sont presque entièrement détachés et permettent de bien voir quelle est la cause de l'aspect dont il s'agit. Par le contact de l'eau prolongé une demi-heure environ, les bords des cellules s'étalent de nouveau ; l'aspect des cylindres ramifiés, flexueux ou de grillage, disparaît presque entièrement ; il se trouve remplacé par des lignes claires, indiquant le bord des cellules pavimenteuses imbriquées ; mais pourtant moins délicates, moins étroites que dans le poil frais enlevé avec son follicule, sans arrachement. C'est pour n'avoir pas connu la cause mécanique et physique de cette disposition accidentelle du bord des cellules, qu'elle est décrite et figurée comme naturelle sous les noms de *stries transversales* ou *réseau propre de la racine du cheveu* [all. *eigene Netzbildung der Haarwurzel*]. C'est pour n'avoir pas connu la disposition naturelle et la disposition accidentelle de la gaîne des cheveux sains, que Gruby a décrit le réseau que forment leurs bords plissés sous les noms de *tiges et de branches* (*mycélium*) du champignon qui couvrait la racine des poils qu'il examinait. Les poils ont leur extrémité inférieure embrassée dans l'étendue de 1 à 5 millimètres (selon leur volume) et sont produits par un petit appareil dit *appareil pileux*. Celui-ci se compose : 1° du follicule, pourvu à son fond d'un renflement ou *bulbe* formé de la même substance ; 2° de l'épiderme qui les tapisse du côté du poil ; et 3° des glandes pileuses annexées au follicule et sous-cutanées comme lui. Le follicule est formé d'une paroi propre en cul-

de-sac ouvert à la surface de la peau et s'enfonçant de 1 à 5 millimètres au-dessous d'elle dans le tissu adipeux. Cette paroi est formée d'une substance amorphe, granuleuse, parsemée de noyaux sphériques ou ovales (*substance phanérophore*), élément anatomique spécial différent du derme, dont le follicule ne peut pas être considéré comme une dépression. Les vaisseaux très-fins ne font que ramper à sa surface en mailles quadrilatères allongées sans pénétrer dans son épaisseur. Elle est entourée de tissu lamineux contenant des faisceaux de fibres-cellules principalement longitudinales ; un faisceau de celles-ci est un véritable muscle pileux qui s'étend du fond du follicule à la face profonde du derme et soulève l'appareil dans le phénomène de la *chair de poule* et le hérissement des poils. Chez les grands mammifères, il est remplacé, pour les moustaches du moins, par un faisceau des muscles volontaires *peauciers*. Chez eux, autour de ces gros poils existe une couche de tissu érectile principalement veineux, à larges et nombreuses aréoles (Kollmann). Le *bulbe* est un renflement placé au fond du follicule ; il fait saillie dans sa cavité sous forme de cône ou d'hémisphère, un peu pointu à sa partie libre et étranglé par la racine du poil qui l'embrasse vers le niveau de sa continuité avec le follicule même, d'où vient que souvent, en arrachant l'un, on arrache l'autre. Il est formé de la même substance amorphe pourvue de noyaux. Les vaisseaux ne pénètrent un peu profondément dans son épaisseur que sur les grands poils ; mais pas même dans les cheveux humains. Une couche de cellules épithéliales plus petites que celles de l'épiderme, mais pavimenteuses et à noyau, tapissent le follicule ; elles forment plusieurs couches stratifiées, dont une rangée adhère fortement au follicule (*gaîne radiculaire externe*), l'autre au poil ; celle-ci, plus mince, est formée de cellules très-cohérentes, elle est translucide, réfracte assez fortement la lumière, et à partir du bulbe elle se termine au niveau de l'abouchement des glandes pileuses (*gaîne radiculaire interne*). Entre la substance de la racine du poil et celle du bulbe, passe une rangée unique de cellules prismatiques, régulières, pâles. Chaque follicule porte deux *glandes pileuses* en général, quelquefois une ou trois ; il y en a bien plus de réunies lorsque, comme chez beaucoup d'animaux, plusieurs poils émergent de leurs follicules par un orifice commun, ou lorsqu'un poil unique, à sa sortie de la peau, a manifestement deux racines bien distinctes avec chacune son follicule muni de ses glandes. Ce sont des glandes en grappe simple, réduites quelquefois à un seul cul-de-sac, mais en offrant ordinairement deux ou plusieurs, selon le volume des poils ou leur nature (V. PAUPIÈRES). Ces glandes ont un canal excréteur versant une matière grasse, et qui, plus étroit que les culs-de-sac, s'ouvre vers la jonction du follicule pileux avec le derme. L'épithélium des glandes est pavimenteux, à cellules sans noyaux, pleines de gouttes d'huile qui les rendent foncées, opaques. Elles sont énormes et à culs-de-sac nombreux dans les poils du duvet des joues et du nez, où l'on voit quelquefois le follicule pileux plus petit que les culs-de-sac glandulaires, et souvent alors il n'y a qu'un seul orifice commun pour la glande ou les glandes pileuses et le follicule, qui semble en ce cas un appendice de la glande (V. COMÉDON et PEAU). Le follicule pileux apparaît à la face profonde du derme fœtal, vers la fin du deuxième mois de la vie intra-utérine. Il est longtemps sans communication à l'extérieur ; un mois ou deux plus tard, l'épithélium propre de la cavité gagne dans l'épaisseur du derme et joint l'épiderme cutané. Le poil se développe en même temps, mais ne traverse l'épiderme pour faire saillie au dehors que plus tard. Le développement des poils sur certaines parties du corps coïncide avec le développement des parties sexuelles. Leur couleur est en rapport avec celle du pigment dans d'autres parties colorées, l'œil par exemple. — En botanique, *poils des plantes*, productions dépendant de l'épiderme des parties qui en portent. Ils se présentent sous forme de prolongements fins, simples ou ramifiés ; formés par une seule ou plusieurs cellules allongées et placées bout à bout. Quelquefois il en est de formés, au moins à leur base, par plusieurs cellules superposées et soudées latéralement. — Vulgairement, *poil*, engorgement inflammatoire du sein, d'après l'opinion du vulgaire rapportée par Aristote, que, si une femme avale un poil en buvant, il passe dans la mamelle, qui est un corps spongieux, et y engorge ses canaux.

POILETTE. s. f. V. PALETTE.

POINCIANE ou **POINCILLADE.** s. f. Genre de légumineuses papilionacées d'Asie et d'Amérique, remarquables par leur beauté. L'espèce la plus répandue (*Poinciana pulcherrima*, L.) a des feuilles usitées aux Antilles comme purgatives, sous le nom de *séné*, et aussi contre les fièvres.

POINT. s. m. [*punctum*, στιγμή, all. *Punck*, angl. *point*, it. et esp. *punto*]. Nom donné en anatomie à plusieurs dispositions diverses des tissus ou des organes qui se présentent avec la forme et le volume d'un point ou petit corps à peine visible à l'œil nu.

Point de côté [all. *Seitenstich*, it. *puntura*]. Douleur pongitive dans un lieu fixe et très-circonscrit des parois thoraciques. V. PLEURODYNIE.

Points lacrymaux (*puncta lacrymalia*) *supérieurs et inférieurs* [all. *Tränenpunckt*]. V. LACRYMAL.

Point d'ossification (*punctum ossificationis*). Nom donné à la première portion de substance osseuse, visible à l'œil nu, sous forme de point ou de tache blanchâtre, qui se montre au sein du cartilage précédant un os, ou sans cartilage préexistant.

POINTE. s. f. — *Appareil à pointe métallique, pour les fractures obliques du tibia* (Malgaigne). Il se compose d'un double plan incliné, de coussins, d'attelles, de courroies à boucle, de l'arc métallique avec sa vis. Le double plan incliné est formé par deux planchettes larges de 22 centimètres, réunies sous un angle de 155°. Cet angle est maintenu fixe par des traverses de bois. Des deux planchettes, l'une, jambière, mesure 58 centimètres ; l'autre, fémorale, 26. Elles sont munies de chaque côté, dans toute leur longueur, d'un rebord formé par une mince languette de bois, pour empêcher les coussins de glisser. A l'extrémité antérieure de la planchette jambière, est fixée une semelle de 28 centimètres de hauteur, percée de mortaises qui donnent passage aux lacs extenseurs quand il en est besoin. On emploie ordinairement trois courroies : deux d'entre elles, placées aux extrémités de l'appareil, en soutiennent les pièces accessoires ; la troisième, médiane, fixe l'arc métallique. Cet arc consiste en une lame d'acier large de 5 centimètres, courbée en demi-cercle ; aux deux bouts, sont deux mortaises horizontales, laissant passer la courroie armée de sa boucle. Pour appliquer la pointe, l'extrémité libre de la courroie, retirée de sa mortaise, est passée sous le plan incliné, juste au niveau du point où l'on veut exercer la pression, et ramenée ensuite à travers la mortaise ; l'autre extrémité est appliquée par-dessus

l'arc métallique, et présente près de sa boucle même une fente par laquelle on voit passer la tête de la vis. On dispose l'arc par-dessus la jambe, les deux extrémités pressant sur les deux attelles latérales, et l'on passe le ruban dans la boucle, tout prêt à serrer. Le chirurgien, abaissant alors le fragment saillant avec l'index de la main gauche, ajuste l'arc et la vis de manière que celle-ci tombe d'aplomb sur le fragment dans le sens le plus favorable, et il soutient en même temps la pointe entre deux doigts de la main droite, pour éviter qu'elle n'éraille inutilement la peau; il serre alors la boucle le plus possible, et, tournant rapidement la vis, il en fait pénétrer la pointe sans hésitation à travers la peau, sur la face interne de l'os, et accroît la pression jusqu'au degré qu'il juge convenable. L'implantation de l'instrument doit avoir lieu à 5 ou 6 centimètres au moins du siége de la fracture. En peu d'instants la douleur disparaît ou du moins diminue considérablement : pas de suppuration, pas de carie, pas de nécrose. Quant à la petite plaie qui en résulte, voici ce que l'on observe lorsque les choses se sont passées régulièrement : la pointe étant retirée, on remarque un petit trou en forme de puits ou d'entonnoir; au bout de quelques minutes, on voit sourdre du fond une gouttelette d'un liquide séreux transparent, qui le comble peu à peu en quelques moments, qui finit par déborder et s'épancher sur le membre. Cette gouttelette se dessèche, forme une petite croûte qui tombe d'elle-même au bout de deux ou trois jours, et la cicatrisation est opérée. L'examen microscopique a démontré que ce liquide est la lymphe, dans laquelle on trouve épanchés des globules du sang et beaucoup de leucocytes. — *Pointe* ou *sommet du cœur*. Partie inférieure du cœur formée par la réunion des deux ventricules indiquée par un sillon. Elle est dirigée en avant, en bas et à gauche; répond sur le cadavre à l'intervalle des cartilages des 5e et 6e côtes. Le poumon gauche est échancré à ce niveau, en sorte que la pointe du cœur appuie directement contre les cartilages et les muscles intercostaux en ce point, par l'intermédiaire du péricarde. — *Pointe de culotte*. En vétérinaire, portion des muscles des animaux de boucherie, insérée sur les côtés du sacrum et à la portion voisine de l'ilium. Ce sont surtout les origines du muscle iliospinal et la partie supérieure des muscles fessiers.

POINTILLÉ, ÉE. adj. [*puncticulatus*, all. *punctirt*, it. *puntiggiato*]. Se dit, en botanique, d'un corps dont la surface est garnie de petits points enfoncés, nombreux et rapprochés; en anatomie pathologique, de la rougeur phlegmasique ou hémorrhagique produite par une accumulation de petits points rouges, serrés les uns contre les autres.

POIRE. s. f. [*pyrum*]. Fruit du poirier dont on connaît près de 600 variétés. Elles sont, en général, d'une digestion stomacale plus facile que les pommes, mais plus laxatives : plusieurs variétés renferment des grains durs, dits à tort *pierreux*, qui sont formés par des groupes de cellules allongées, à parois très-épaisses, marquées de ponctuations ou de canalicules rayonnants à partir de la cavité centrale très-étroite. Ils sont parfois pris pour de la gravelle intestinale dans les déjections diarrhéiques de certains malades.

Poires sèches ou *tapées*. Poires desséchées au soleil et au four, ainsi conservées et recommandées en compotes dans quelques affections intestinales.

POIRÉ. s. m. Liqueur spiritueuse obtenue par écrasement, pression et fermentation de poires âpres peu propres à l'alimentation. On l'appelle parfois *cidre de poires*. Son goût est plus agréable que celui du cidre de pommes, mais il est un peu plus alcoolique (V. VIN), plus capiteux et ne se conserve pas aussi longtemps, d'où vient qu'il est moins recherché. Il est limpide, peu coloré, et passe facilement à l'état de vinaigre s'il est abandonné à l'air.

POIREAU. s. m. [*porrus* ou *porrum*, ἀκροχόρδων, all. *Warze*, angl. *wart*, it. *porro*]. Excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains, qui est une hypertrophie de l'épiderme, et dont la surface est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse. L'excision avec un instrument tranchant est le moyen que l'on doit préférer pour détruire les poireaux : les caustiques, tels que la pierre à cautère, l'acide azotique, etc., offrent généralement plus d'inconvénients. On prétend à tort que le sang qui s'écoule des poireaux, lorsqu'on les coupe, a la propriété de faire naître de semblables excroissances sur des parties où il n'en existait pas encore. — *Poireau* ou *porreau* [*Allium porrum*, L., all. *Lauch*, angl. *leek*, it. *porro*, esp. *puerro*]. Espèce d'ail fort usité comme assaisonnement, et dont on emploie quelquefois la décoction en lavement.

POIRÉE. s. f. [all. *Mangold*, angl. *white beet*, it. *bieta*, esp. *acelga*]. V. BETTE.

POIRIER. s. m. [*pyrus*]. Genre de rosacées pomacées se composant d'arbres et d'arbrisseaux originaires des parties tempérées de l'ancien continent. Une espèce [*P. communis*, L.] à fruit âpre non comestible, croît naturellement dans les forêts de l'Europe. Elle est la souche des variétés de poiriers cultivés qu'on a obtenus par greffes et par croisement avec des espèces voisines.

POIS. s. m. [*Pisum sativum*, L., πίσος, all. *Erbse*, angl. *pea*, it. *pisello*]. Plante légumineuse dont les graines sont farineuses et servent d'aliment. Jeunes et frais, les pois contiennent un principe sucré qui en rend la digestion plus facile.

Pois à cautère [all. *Fontanellkügelchen*, *Erbse*]. Petites boules faites avec une substance stimulante, telle que la racine d'iris de Florence, que l'on met dans l'exutoire connu sous le nom de *cautère* ou de *fonticule à pois*, pour en entretenir la suppuration et en empêcher la cicatrisation. On fait aussi des pois à cautère avec les *orangettes*, jeunes fruits avortés de l'oranger, arrondis au tour. Ceux d'iris excitent davantage la suppuration, se gonflent quelquefois outre mesure, et prennent une forme irrégulière, inconvénient que n'ont pas ceux d'orange. On se sert encore, pour le même usage, de petites boules de cire : mais celles-ci, n'ayant pas, comme les pois d'iris ou d'orange, l'avantage de se gonfler et de dilater les lèvres de la plaie, sont beaucoup moins convenables. On a remarqué que, à cet égard, les pois alimentaires, fruits du *Pisum sativum*, sont peut-être préférables à tous les autres. Il faut les choisir bien secs et bien ronds. On a préparé des *pois suppuratifs* avec des pois d'orange enduits d'une *solution alcoolique d'extrait d'écorce de garou*, et séchés à l'air : ces pois conviennent pour provoquer une suppuration abondante sans irritation. On est dans l'usage d'en alterner l'emploi avec celui des pois d'iris ordinaires.

POISON. s. m. [*toxicum*, *venenum*, τοξικὸν, φάρμακον, all. *Gift*, angl. *poison*, it. *veleno*, esp. *veneno*]. Nom générique de toutes les substances qui, introduites dans l'économie animale, soit par l'absorption cutanée, soit par la respiration, soit par les voies

digestives, agissent d'une manière nuisible sur le tissu des organes. On réserve le nom de *poisons* aux substances délétères minérales ou végétales. — Les *poisons*, les *venins*, les *virus* et les *miasmes* constituent quatre ordres de corps, tous nuisibles, mais très-différents par leur constitution et leur mode d'agir; en vertu d'un abus de mots, suite d'une généralisation dépassant les limites de la réalité trop peu connue, on les désigne souvent tous par le seul mot *poison*. Les *poisons* sont des corps cristallisables ou volatils sans décomposition, d'origine minérale et d'origine organique, ou les sucs des plantes qui les renferment. Ils agissent en s'unissant, molécule à molécule, aux principes immédiats des tissus vivants, dont ils modifient ainsi la constitution ou qu'ils décomposent; ils agissent plus particulièrement sur tel ou tel tissu, selon la nature des principes immédiats qui constituent le tissu et selon leur nature propre, c'est-à-dire selon leur affinité pour ces principes. Les *venins* sont des humeurs spéciales sécrétées surtout par certaines glandes des animaux et quelquefois des végétaux (ortie, etc.); ils doivent leurs propriétés principalement à une substance organique naturelle ou principe immédiat coagulable et spécial, qui conserve toutes ses propriétés après la dessiccation ou après la mort de l'animal, tant que la substance n'est pas décomposée. Ils agissent tant d'une manière locale qu'en modifiant spécifiquement les substances organiques du sang. Les *virus* sont un état particulier d'altération des substances organiques, liquides ou solides, qui existent normalement dans tout être vivant, ou qui en proviennent; ils agissent en transmettant à d'autres êtres un état d'altération semblable ou très-analogue à celui dont ils sont le siége : de là des symptômes lents ou rapides, et variés suivant la nature de la lésion et suivant l'espèce de tissu ou d'humeur qui est affectée. Les *miasmes*, très-voisins des virus, sont des substances organiques volatiles ou emportées par les liquides volatils lors de leur évaporation, qui proviennent des tissus animaux ou végétaux en voie de décomposition, des déjections, des exhalations pulmonaires ou sudorales d'animaux sains ou malades, et de la sorte déterminant des accidents différents. Ces substances, ou les matières qui les fournissent, peuvent être retenues ou non, selon leur nature, par les vêtements ou autres corps ayant touché ou avoisiné l'homme ou les animaux; ils peuvent par là, comme par leur transport dans l'atmosphère, devenir un moyen de transmission de maladies dites *contagieuses* ou *épidémiques*, selon qu'il y a besoin ou non du contact avec le malade (ce qui rapproche des virus certains d'entre eux); leur manière de déterminer des accidents par transmission de l'état d'altération qu'ils offrent est analogue à celui des virus (V. ce mot). Le temps qu'il faut à partir du moment de l'action du miasme pour qu'il amène les accidents morbides, porte le nom d'*incubation*. Quelque court que soit ce temps, le mode d'action des miasmes est bien différent de celui des poisons par sa lenteur et par la nature des accidents. Quand l'économie est en souffrance, le miasme qui l'a causée n'y est plus; c'est l'altération des humeurs et des tissus consécutivement qu'il a produite qui existe. Pour guérir alors, il ne s'agit donc pas (comme de fausses notions sur les miasmes le font dire) de détruire ou de neutraliser le miasme, puisqu'il n'est point fixé dans l'économie à la manière du *poison;* mais il s'agit de ramener les humeurs à leur état normal par des moyens propres à faire cesser leur état d'altération, et non par ceux qui hâtent l'élimination des poisons. Les virus se rapprochent des miasmes en ce point; car ce sont des humeurs qui, étant dans de mauvaises conditions, s'altèrent soit spontanément, soit par contact d'une humeur déjà altérée (V. VIRUS). Mais, dans le sang, par exemple, altéré par suite du contact d'un virus, et lésé, comme sang, tout entier, le virus ne se trouve nullement, au contraire de ce qui est pour un poison; on n'y rencontre point une matière étrangère venue du dehors, ajoutée et combinée avec l'humeur, comme le répètent presque tous les ouvrages. L'humeur a subi une perturbation de ses principes constituants, et non un empoisonnement, c'est-à-dire une combinaison, avec ceux-ci, de corps cristallisables ou volatils. Aussi l'analogie des virus comme des miasmes avec les poisons, admise faute de connaître les propriétés des substances organiques (et faute, par suite, de pouvoir comprendre le mode d'altération des humeurs), doit être rejetée, parce qu'elle donne une idée fausse de la nature des maladies qu'ils causent. — *Poison des boudins*. V. CHARCUTERIE et TRICHINE.

POISSONS. s. m. pl. [*pisces*, ἰχθύες, all. *Fisch*, angl. *fish*, it. *pesce*, esp. *pescado*]. Cinquième et dernière classe des animaux vertébrés, caractérisés par une tête volumineuse, continue avec un corps allongé, cylindrique, ellipsoïde ou aplati de haut en bas ou latéralement; à peau nue ou tapissée d'écailles ou de plaques tuberculeuses distinctes de l'épiderme; membres aplatis, élargis, membraneux, dépourvus d'ongles; sans paupières ni appareil auditif extérieur; appareil respiratoire branchial pendant toute la vie, s'ouvrant sur les côtés ou au-dessous de la tête par un ou plusieurs orifices operculés ou non; dents nombreuses, uniformes, ou cornées, ou nulles; langue rudimentaire, peu saillante, non extensible; cloaque ouvert en long; génération ovipare ou vivipare; respiration fœtale, vitelline, sans allantoïde. Cette classe se divise en quatre groupes très-différents : — 1° *Sélaciens* ou *Plagiostomes*. Cinq branchies fixes dans des poches pourvues chacune d'un orifice extérieur; tout le squelette cartilagineux; organes extérieurs d'accouplement chez les mâles; à peau grenue, chargée de tubercules aigus (requins, raies), ou nue (torpille). — 2° *Ganoïdes*. Cinq branchies libres avec un seul orifice operculé; colonne vertébrale seule cartilagineuse; écailles larges, tapissées d'un émail comme celui des dents (esturgeons, polyptères, amia). — 3° *Poissons osseux*. Cinq branchies libres avec un seul orifice operculé; écailles ordinaires ou nulles; squelette tout osseux. — 4° *Cyclostomes*. Sept branchies fixes dans autant de cavités avec chacune un orifice; pas d'écailles; squelette fibro-cartilagineux; bouche circulaire, dents cornées ou nulles (lamproies, myxinoïdes, branchiostomes). — Il y a des poissons qui, mangés, causent des empoisonnements. V. VÉNÉNEUX.

POITEVIN. adj. — *Cheval poitevin*. Race commune de gros trait. Taille élevée; formes lourdes, un peu anguleuses, sans proportions; membres chargés de crins, manquant de développement; pieds grands, à corne de médiocre qualité; tête forte, carrée; encolure mince, ventre volumineux; croupe trop large, plutôt avalée et plate qu'arrondie; poitrail un peu étroit; robe souvent baie; tempérament lymphatique; yeux petits et prédisposés à la fluxion périodique. Le mérite à peu près unique de la race consiste dans l'aptitude des femelles

à produire de beaux mulets; aussi les juments sont-elles recherchées. — *Porc poitevin.* Corps long; tête forte, droite; front saillant; oreilles longues, pendantes; membres développés; soies blanches et grossières. Cette race atteint un grand poids, mais s'engraisse assez difficilement.—*Vaches poitevines.* Cinquième classe de vaches laitières dans le système de classification de Guenon. Elles sont caractérisées par un écusson ayant la forme d'une dame-jeanne ou pot de vin, occupant la partie postérieure des mamelles, et s'élevant sous forme de bande tronquée plus ou moins haut le long du périnée.

POITRAIL. s. m. [all. *Brust*]. Région antérieure de la poitrine située entre les deux angles des épaules, et ayant pour base la partie antérieure du sternum. On recherche, chez le cheval, un poitrail large, surtout s'il est destiné au gros trait; pour les allures rapides, cette grande largeur serait nuisible. Un poitrail étroit est toujours un défaut grave. Dans le bœuf, le poitrail doit être bien développé et projeté en avant des membres antérieurs. Le fanon qui borde inférieurement l'encolure se prolonge jusque sur cette région. Ce repli cutané est très-peu développé dans les races perfectionnées pour la boucherie.

POITRINAIRE. adj. et s. [all. *schwindsüchtig*]. Mot vulgairement employé comme synonyme de *phthisique.*

POITRINE. s. f. [*pectus*, θώραξ, all. *Brust*, angl. *breast*, it. *petto*, esp. *pecho*]. Partie du tronc qui loge les poumons, avec les principaux organes de la circulation, et qui est séparée du ventre par le diaphragme. Elle existe chez les mammifères et les oiseaux. C'est une grande cavité de forme conoïde, circonscrite postérieurement par les vertèbres, latéralement par les omoplates, les côtes et les muscles intercostaux, antérieurement par le sternum, bornée en haut par les clavicules, et en bas par le diaphragme. Les mammifères et les oiseaux sont les seuls animaux qui aient une poitrine proprement dite, puisque seuls aussi ils ont un diaphragme. Cette cavité diffère peu, chez eux, de ce qu'elle est chez l'homme. Dans les autres vertébrés, les organes respiratoires et circulatoires ne sont pas séparés par une cloison des organes qui servent à la digestion et à la génération; une seule et même cavité reçoit tous ces appareils : aussi n'y a-t-il plus de poitrine, mais une simple cavité splanchnique.

POITRINE (LA). Maniement impair, commun aux deux sexes, placé à la partie antérieure du sternum. Il se fait remarquer entre la face interne de la peau et la couche musculaire. Chez quelques animaux gras, il peut être considérable, à ce point que les faisceaux musculaires sont séparés les uns des autres par de la graisse, ou même ont subi un véritable remplacement par de la graisse. Aussi, suivant ces circonstances, on observe, à la dissection de la région, des colorations très-variées. Ce maniement a donc pour base principale le tissu cellulaire sous-cutané; il est traversé par quelques vaisseaux sanguins qui, des couches musculaires ou profondes, vont se distribuer dans la peau, mais il n'y a pas de ganglion lymphatique.

POIVRE. s. m. [*piper*, πέπερι, all. *Pfeffer*, angl. *pepper*, it. *pepe*, esp. *pimienta*]. Fruit de diverses plantes du genre *Piper* (triandrie trigynie, L., pipéracées, J.), dont toutes les espèces croissent dans les pays chauds, et surtout dans les Indes orientales. Le *poivre noir* et le *poivre blanc* (*piper nigrum* et *album*) proviennent l'un et l'autre du *Piper nigrum*, L., plante sarmenteuse de Java et de Sumatra. Le premier est généralement ridé à sa surface qui est d'un vert noirâtre : il doit cet aspect à ce que les fruits sont recueillis avant leur parfaite maturité, afin qu'ils ne se détachent pas d'eux-mêmes de la plante qui les porte, et qu'ils ne se perdent pas. Intérieurement, ce poivre est d'une teinte jaune pâle. Le *poivre blanc* est le même qu'on a jeté dans l'eau bouillante pour en détacher la partie extérieure et charnue et le réduire à la graine : il a généralement une saveur moins âcre et moins aromatique. Le poivre doit la saveur qui lui est particulière à une essence concrète, peu volatile ; on y trouve aussi le *pipérin.*

Poivre de bétel. V. BÉTEL.

Poivre cubèbe. Fruit desséché du *Piper cubeba*, L. fils (*Cubeba officinalis*, Miquel). Il est plus gros que le poivre noir : il est muni de son pédicelle, qui lui est adhérent par de fortes nervures. Vauquelin en a retiré une huile volatile presque concrète, de la gomme, quelques sels, une matière extractive et une résine analogue à celle du copahu. C'est, dit-on, à cette résine que sont dus les bons effets qu'on a obtenus de l'emploi du cubèbe dans le traitement des blennorrhées. (Fig. 355.)

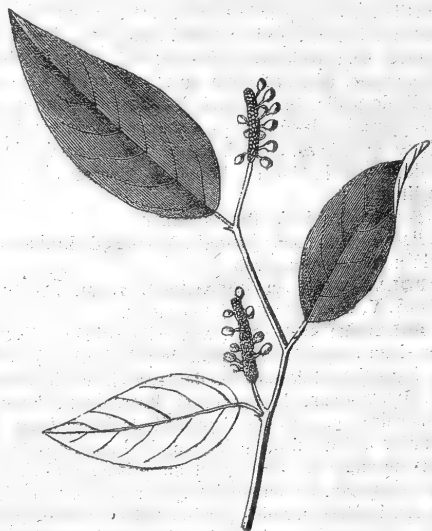


FIG. 355.

Poivre de Guinée (*poivre d'Inde*, *piment*, *corail des jardins*). Fruit du *Capsicum annuum*, plante de la famille des solanées. C'est une baie sèche, longue, grosse comme le pouce, unie, luisante, d'un beau rouge, à deux ou trois loges, renfermant des semences plates et réniformes ; c'est cette baie que le vulgaire appelle *poivre long.*

Poivre de la Jamaïque. V. PIMENT.

Poivre long. Fruit du *Piper longum*, Rumphius (*Chavica officinarum*, Miquel), cueilli avant sa maturité et desséché. Ce fruit, semblable au chaton du bouleau, sec, dur, pesant, tuberculeux, d'un gris obscur, est composé d'un grand nombre d'ovaires qui, en se développant autour d'un axe commun, se sont soudés tous ensemble. Chaque tubercule renferme une substance rouge ou noirâtre, encore plus âcre que celle du poivre ordinaire.

POIX. s. f. [*pix*, πίσσα, all. *Pech*, angl. *pitch*, it. *pece*, esp. *pez*]. La *poix commune*, ou *poix noire* (*pix nigra*), se prépare sur les lieux mêmes où croissent les pins et les sapins, en brûlant les filtres de paille qui ont servi à la préparation de la térébenthine et du galipot, ainsi que les éclats provenant des entailles faites aux arbres. Cette combustion se fait dans un four que l'on allume par sa partie supérieure, et le produit est conduit par un tuyau dans une cuvette à demi remplie d'eau, où il se partage en deux parties : l'une plus fluide, qui surnage, et qu'on nomme *huile de poix ;* l'autre à demi solide, qui se précipite au fond, et qui est la *poix noire*. C'est une substance molle, odorante, d'une saveur chaude et piquante, fusible, inflammable, se concrétant par son exposition continuée à la chaleur, et perdant alors son odeur et sa saveur ; donnant à l'analyse une huile volatile et une résine ; soluble dans trois fois son poids d'alcool, partiellement soluble dans l'alcool à 10° centésimaux, qui ne dissout que l'huile volatile sans attaquer la résine. Les *poix* sont des stimulants dont l'emploi est borné aux applications extérieures. On appelle *poix blanche*, *poix jaune*, *poix de Bourgogne*, la poix fondue au feu et passée à travers un lit de paille. On l'emploie à l'extérieur pour exciter la suppuration des furoncles et comme rubéfiante. L'*emplâtre de poix* est un mélange de 1 partie de cire jaune et de 3 de poix blanche, liquéfiées et passées à travers un linge.

Poix minérale. V. PISSASPHALTE.

Poix navale, *poix bâtarde*. Mélange de brai sec, de poix noire et de goudron.

POLACHAINE ou **POLAKÈNE**. s. m. [*polachenium*]. V. CARPADÈLE et CRÉMOCARPE.

POLARIMÈTRE. s. m. Appareil destiné à déterminer si un corps dévie le plan de polarisation à droite ou à gauche, et de combien de degrés il le fait tourner (V. DEXTROGYRE, LÆVOGYRE et ROTATOIRE). Pour le construire, on modifie l'appareil de Noremberg, de manière qu'au miroir polarisant la lumière réfléchie sous un angle de 35° 25′ et au prisme biréfringent ou *analyseur*, on puisse interposer un tube de 10 à 40 centimètres, terminé par deux glaces à faces parallèles. On emplit ce tube de la substance à examiner, et on le fait traverser par la lumière polarisée, de manière qu'elle frappe perpendiculairement sur les glaces qui en bouchent les extrémités. Le prisme biréfringent est placé à l'extrémité de l'axe du tube, de telle sorte que la lumière pénètre perpendiculairement la face sur laquelle elle arrive. Il est enchâssé à la base d'une alidade dont l'axe longitudinal coïncide avec la section principale du prisme. Le prisme peut, en conséquence, tourner à droite et à gauche avec l'alidade ; il tourne ainsi autour de l'axe du faisceau réfléchi, en lui demeurant toujours perpendiculaire. L'extrémité libre ou index de l'alidade court sur un cercle gradué, et l'extrémité fixe portant le prisme est placée au centre du cercle divisé. Le plan du cercle est perpendiculaire au plan que suit le rayon polarisé, ou plan de polarisation. Le plan de réflexion ou plan primitif de polarisation est vertical, et le zéro des divisions tracées sur un cercle est placé au sommet supérieur du cercle même. De là résulte qu'en plaçant l'index de l'alidade sur le zéro, la section principale du prisme coïncide avec le plan de réflexion. Alors, quand l'appareil est vide ou que les tubes creux sont pleins d'une substance *moléculairement inactive*, c'est-à-dire sans *pouvoir rotatoire*, l'image extraordinaire est éteinte, et l'on ne voit qu'une image, qui est l'image ordinaire. En inclinant l'alidade à droite ou à gauche, comme elle entraîne le prisme qui tourne avec elle, la coïncidence n'a plus lieu, et l'image extraordinaire reparaît ; en arrivant au 90e, 180e ou au 270e degré, elle persiste, et c'est l'autre qui disparaît. La succession des images ordinaire et extraordinaire que ce mouvement développe dans les différentes directions où l'on amène l'alidade fait connaître l'état de polarisation plus ou moins complet du faisceau réfléchi. Au contraire, en remplissant les tubes de substances douées du pouvoir rotatoire, ou *moléculairement actives*, lorsque l'alidade est sur le zéro du cercle gradué, on aperçoit deux images, et il faut la faire tourner (et avec elle tourne le prisme) un peu à droite ou un peu à gauche, pour faire disparaître l'image extraordinaire et voir l'image ordinaire seule, comme on la voyait primitivement avant l'interposition des substances essayées. Si l'on dépasse ce point, l'image extraordinaire reparaît. Il y a des substances qui dévient le plan de polarisation à gauche, d'autres le dévient à droite ; de là les expressions de *substances qui polarisent à gauche* ou *à droite*, qui *dévient à gauche* ou *à droite*. L'arc parcouru par l'alidade depuis le point 0° du cercle jusqu'à ce qu'on ne voie plus qu'une seule image, comme primitivement, mesure l'*angle de déviation* que le plan de polarisation a subi vers la droite ou vers la gauche de l'observateur. L'angle de déviation varie avec chaque espèce de substance chimiquement différente. Il varie même dans certaines substances isomères, ce qui indique une différence dans la constitution intime de chaque *molécule intégrante* complexe ; différence que l'analyse chimique pondérale ne peut indiquer, mais que l'analyse optique, si l'on peut ainsi dire, vient dévoiler. Beaucoup de principes immédiats dévient le plan de polarisation de la lumière, ou, si l'on veut, jouissent du pouvoir rotatoire. Mais il faut d'abord connaître ceux d'entre eux qui sont inactifs. L'eau, l'alcool, tous les acides (moins l'acide tartrique, ses sels et les dérivés de l'acide tartrique), restent sans action sur la lumière polarisée ; ces liquides servent comme dissolvants des substances qui sont moléculairement actives sur la lumière polarisée. L'eau tenant déjà des acides et des sels inorganiques en dissolution peut également servir de dissolvant, puisque, à part le quartz, nulle substance d'origine inorganique ne jouit du pouvoir rotatoire. Parmi les principes immédiats qui dévient le plan de polarisation, les plus importants à connaître sont le sucre de diabète et les autres sucres qui dévient à droite, mais chaque espèce avec une intensité différente (V. SUCRE). L'albumine du sang, celle du blanc d'œuf, dévient le plan de polarisation à gauche. Il faut, pour les recherches dans lesquelles ces deux substances, ou d'autres déviant également en sens contraire, se trouvent mêlées, ne pas oublier que par leur mélange on peut obtenir un liquide neutre, c'est-à-dire ne déviant ni à droite ni à gauche, et ne donnant qu'une image quand l'alidade est au zéro. Ainsi, en prenant deux substances qui dévient l'une à droite, l'autre à gauche, et en les mélangeant en proportions égales, si leurs angles de déviation sont égaux, ou en proportion de leurs différences, s'ils sont inégaux, on aura un liquide complétement inactif. L'essence de citron, la dextrine, l'acide tartrique, ses sels et ses dérivés dévient le plan à droite ; la gomme arabique, l'essence de térébenthine, à gauche. V. TARTRIQUE.

POLARISATEUR. adj. Qui polarise. — *Appareil polarisateur.* V. POLARIMÈTRE.

POLARISATION. s. f. [all. *Polarisirung*, angl. *polarisation*, esp. *polarizacion*]. Propriété secondaire de la lumière, caractérisée par une *modification dans l'intensité* de la réflexion d'une part, et aussi de la réfraction, modification qui se manifeste dans certaines conditions nettement déterminées. Il y a deux sortes de polarisations : une *par réflexion* et l'autre *par réfraction ;* absolument comme il y a une réflexion et une réfraction de la lumière. V. POLARIMÈTRE.

POLARISCOPE. adj. et s. m. Nom de divers instruments qui servent à reconnaître si la lumière est polarisée et quel est son angle de polarisation.

POLARITÉ. s. f. [all. *Polarität*, angl. *polarity*, it. *polarità*, esp. *polaridad*]. État d'un corps ou d'un appareil dans lequel il s'est manifesté deux pôles opposés.

PÔLE. s. m. [*polus*, πόλος, all. *Pol*, angl. *pole*, it. et esp. *polo*]. Chacune des deux extrémités de l'axe rationnel autour duquel la terre exécute sa rotation sur elle-même. — *Pôles de l'aimant.* On appelle ainsi tantôt les deux parties dans lesquelles se partage une ligne moyenne qui est tracée sur la longueur d'un aimant, et dont les points n'exercent aucune action attractive ; tantôt les parties les plus éloignées de cette ligne moyenne et sur lesquelles l'attraction a le plus de force ; tantôt enfin un point idéal, conçu dans l'intérieur d'un aimant, à peu près comme le centre de gravité l'est dans l'intérieur des corps ou dans la masse du globe terrestre qui les attire. — *Pôles d'une pile.* Les deux points opposés de cette pile, qui manifestent des actions contraires.

POLÉMONIACÉES. s. f. pl. [*polemoniaceæ*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes, feuilles alternes ou opposées, souvent divisées et pennatifides ; fleurs axillaires ou terminales, en grappes rameuses ; calice monosépale à 5 lobes, corolle monopétale ordinairement régulière, à 5 divisions ; 5 étamines insérées à la corolle ; ovaire appliqué sur un disque souvent étalé au fond de la fleur, et lobé ; style simple, stigmate trifide. Le fruit est une capsule à 3 loges, s'ouvrant en trois valves. Les graines offrent un embryon dressé au centre d'un endosperme charnu.

POLENTA ou **POLENTE.** s. f. [*polenta*, ἄλφιτον, it. *polenta*]. Farine d'orge grillée.

POLEXOSTYLE. s. m. [*polexostylus*]. V. MICROBASE.

POLICE MÉDICALE ou **SANITAIRE** [angl. *medical police*]. Tout ce qui se rapporte à la conservation de la santé dans les villes et durant les épidémies. Les questions de quarantaine, les cordons sanitaires, l'enregistrement des naissances et des morts, l'examen des établissements ou industries nuisibles à la santé publique, tout cela est du ressort de la police médicale. V. HYGIÈNE *publique*.

POLIOSE. s. f. [*canities*, *poliosis*, πολίωσις]. Décoloration des poils.

POLLEN. s. m. [*pollen*, farine fine ; all. *Blumenstaub*, angl. *pollen*, it. *polline*, esp. *polen*]. Corpuscules utriculaires, ayant l'aspect d'une poussière, qui se développent dans l'intérieur des loges de l'anthère, le plus souvent libres ou enchaînés par des filaments très-grêles, quelquefois agglomérés et soudés en masse. Les *grains de pollen* sont des éléments anatomiques fécondateurs des plantes dérivant, par métamorphose, des *cellules embryonnaires* des ovules mâles (*utricules mères polliniques*) que contient chaque loge de l'anthère (V. EMBRYONNAIRE (*sac*), MASSE *pollinique* et SPERMATOZOÏDE). Ce sont les analogues des spermatozoïdes. Chaque grain de pollen se compose : 1° d'une *membrane interne* (*endhyménine*) contenant immédiatement un liquide mucilagineux chargé de fines granulations moléculaires, ou *favilla*, et produisant par allongement, lors de la fécondation, le *boyau pollinique* (V. ce mot) ; 2° d'une *enveloppe extérieure* (*exhyménine*), épaisse, fragile, lisse ou tuberculeuse, réticulée, operculée, semée de poils, de pointes, etc. Le diamètre des grains de pollen dépasse rarement 1 dixième de millimètre en plus, 3 centièmes de millimètre en moins. Leur forme peut être sphérique, ovoïde, en navette, trigone, polyédrique, etc.

POLLÉNINE. s. f. [all. et angl. *Pollenin*, it. *pollenina*, esp. *polenina*]. Résidu de la poudre de lycopode épuisée par l'eau, l'alcool et la potasse, qu'on a regardé comme un principe immédiat des végétaux. Sa composition serait $C^{8},{}^{6}H^{50},{}^{20}OAz^{39},{}^{2}$. Mais on sait que la poudre de lycopode n'est pas du pollen, elle est formée de spores. La *pollénine* du cèdre (qui est réellement du pollen) contiendrait : $C^{40},{}^{0}H^{11},{}^{7}OAz^{48},{}^{3}$. Il est évident que ce sont des produits très-différents qu'on a analysés sous un même nom, faute de connaissances anatomiques en rapport avec le sujet dont il s'agit.

POLLINIA. Masse pollinique solide d'un grand nombre d'orchidées. V. MASSE *pollinique*.

POLLINIFÈRE. adj. [*pollinifer*]. Qui renferme le pollen : *loge*, *vésicule pollinifère*.

POLLINIQUE. adj. [*pollinicus*]. Qui a rapport au pollen. — *Boyau pollinique* [angl. *pollen tube*]. V. BOYAU.

POLLUTION. s. f. [*pollutio*, de *polluere*, polluer ; ἐξονείρωσις, all. et angl. *Pollution*, it. *polluzione*, esp. *polucion*]. Excrétion de la liqueur séminale ou du sperme hors du temps du coït. Lorsqu'elle est déterminée pendant la veille par un acte volontaire, on l'appelle simplement *pollution*, et l'on donne à l'acte lui-même le nom de *masturbation*. Lorsqu'elle est spontanée ou provoquée pendant le sommeil par des rêves lascifs, elle prend le nom de *pollution nocturne*. V. PERTES *séminales* et SPERMATORRHÉE.

POLLUX. s. m. Minéral de l'île d'Elbe, qui contient 34 pour 100 d'oxyde de cæsium (Pisani). On ne connaissait pas jusqu'ici de matière riche en cæsium ; le pollux est très-rare. Ce minéral est composé de : silice 44,03 ; alumine, 15,97 ; oxyde de fer, 0,68, oxyde de cæsium, 34,07 ; soude, 3,88 ; eau, 2,40.

POLYADELPHE. adj. [*polyadelphus*, de πολὺς, beaucoup, et ἀδελφὸς, frère ; all. *vielbrüderig*, it. *poliadelfico*, esp. *poliadelfo*]. Se dit d'une plante dont les étamines sont soudées par leurs filets en plus de deux faisceaux.

POLYADELPHIE. s. f. [*polyadelphia*, all. *Vielbrüderigkeit*, angl. *polyadelphia*, it. et esp. *poliadelfia*]. Dans le système de Linné, classe comprenant les plantes dont les étamines sont soudées en plusieurs paquets par leurs filets.

POLYANDRE. adj. [*polyandrus*, *polyander*, de πολὺς, beaucoup, et ἀνὴρ, homme ; all. *vielmännerig*, it. *polyandrico*, esp. *poliandro*]. Se dit d'une plante dans laquelle on compte vingt étamines ou plus, attachées au fond du calice, sous l'ovaire.

POLYANDRIE. s. f. [*polyandria*, all. *Vielmän-*

nerei, angl. *polyandria*, it. et esp. *poliandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à trois ordres contenant les plantes qui ont plus de vingt étamines insérées sous un pistil simple ou multiple.

POLYANDRIQUE. adj. [*polyandricus*, all. *polyandrisch*]. Qui appartient à la polyandrie.

POLYANTHE. adj. [*polyanthus*, de πολὺς, beaucoup, et ἄνθος, fleur; all. *vielblumig*, it. *polianto*, esp. *poliantes*]. Se dit d'une plante qui porte beaucoup de fleurs.

POLYARTHRITE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et *arthrite*]. Arthrite qui porte sur plusieurs articulations. — *Polyarthrite vertébrale*. Les vertèbres pouvant être le siége de carie ou de tubercules, il existe une troisième variété de lésion, l'arthrite vertébrale, qu'on peut nommer polyarthrite quand elle atteint plusieurs disques intervertébraux. Cette lésion paraît entraîner un genre spécial de déformation : la gibbosité, au lieu d'être brusque comme dans le tubercule, ou latérale, est représentée par une courbe médiane, régulière et non anguleuse (Azam).

POLYATOMIQUE. adj. [de πολὺς, beaucoup, et ἄτομος, atome]. Qui renferme plusieurs atomes ou plusieurs équivalents d'un corps. Se dit, par exemple, des acides qui, pour un équivalent, ont besoin de plusieurs équivalents d'un même corps ou de plusieurs corps pour être saturés, ou des composés jouant le rôle de base qui se combinent avec plusieurs acides à la fois. Les combinaisons de l'ordre de la lécithine en sont des exemples. V. Alcool *polyatomique*.

POLYBLENNIE. s. f. [de πολὺς, abondant, et βλέννα, mucosité]. Écoulement morbide surabondant de mucosités purulentes ou non à la surface d'une muqueuse.

POLYCARPE. adj. [*polycarpus*, de πολὺς, beaucoup, et καρπὸς, fruit; all. *vielfruchtig*, esp. *policarpo*]. Qui porte beaucoup de fruits.

POLYCARPIEN, IENNE. adj. Se dit des tiges qui fleurissent pendant un nombre d'années indéterminé, comme celle des arbres; par opposition à *monocarpien*.

POLYCÉPHALE. s. m. [*polycephalus*, de πολὺς, beaucoup, et κεφαλὴ, tête; all. *vielköpfig*, it. et esp. *polycefalo*]. Nom générique donné par Zederer aux échinocoques et aux cœnures (V. ces mots), à l'époque où, d'après des notions incomplètes, on considérait chaque individu comme représentant seulement la tête, et la vésicule commune ou génératrice qui les porte (V. Acéphalocyste) comme l'animal même.

POLYCÉPHALE. adj. [*polycephalus*, de πολὺς, beaucoup, et κεφαλὴ, tête]. Se dit d'une plante dont l'inflorescence est formée d'un grand nombre de capitules, par opposition à *oligocéphale*.

POLYCHOLIE. s. f. [*polycholia*, de πολὺς, beaucoup, et χολὴ, bile; all. *Polycholie*, angl. *polycholia*, it. et esp. *policolia*]. Surabondance de bile.

POLYCHORIONIDE. s. f. [de πολὺς, beaucoup et χόριον, peau], ou **POLYSÈQUE**. s. m. [mot hybride, de πολὺς, beaucoup, et *secare*, couper]. S'est dit du fruit des renoncules et potentilles, formé d'akènes libres disposés en têtes ou en spirale indéfinie sur un gynophore.

POLYCHRESTE. adj. [*polychrestus*, πολύχρηστος, de πολὺς, plusieurs, et χρηστὸς, bon, utile; angl. *polychrest*, it. et esp. *policresto*]. S'est dit anciennement de certains médicaments, parce qu'on leur attribuait une grande importance.

POLYCHROÏSME. s. m. [*polychroismus*, de πολὺς, beaucoup, et χρόα, couleur; all. *Polychroismus*, esp. *policroismo*]. Phénomène qui consiste en ce que certains corps cristallisés ou dissous, transparents, regardés par réfraction, ou placés entre l'œil et la lumière, manifestent des couleurs différentes suivant le sens dans lequel cette dernière les pénètre.

POLYCHROÏTE. s. f. [*polychroitis*, de πολὺς, beaucoup, et χροΐζειν, colorer; all. *Polychroit*, esp. *policroita*]. (Bouillon-Lagrange et Vogel). Principe immédiat des végétaux trouvé dans le périgone du safran. Cette substance est rouge, pulvérulente, amère, d'une odeur peu intense, mais aromatique. Les acides azotique et sulfurique lui donnent des nuances vertes; elle teint l'eau en jaune, et se dissout principalement dans l'alcool, l'éther et les huiles.

POLYCHROMATIQUE (Acide). V. Chrysamminique.

POLYCHROME. s. m. [de πολὺς, beaucoup, et χρῶμα, couleur]. Corps cristallin trouvé dans le *quassia* et quelques autres végétaux; il donne à l'eau des nuances opalines variées.

POLYCHROMIQUE (Acide). V. Chrysamminique.

POLYCLADIE. s. f. [*polycladia*, de πολὺς, nombreux, et κλάδος, branche]. Ensemble des rameaux grêles et nombreux qui naissent souvent sur les exostoses du tronc des arbres.

POLYCOTYLÉDONE. adj. et s. [*polycotyledoneus*, de πολὺς, beaucoup, et κοτυληδὼν, cotylédon; all. *viellappig*, esp. *policotiledon*]. Se dit des végétaux dont l'embryon contient plus de deux cotylédons, comme celui de la plupart des conifères.

POLYDACTYLE. adj. et s. [*polydactylus*, de πολὺς, beaucoup, et δάκτυλος, doigt; all. *vielfingerig*, it. *polidattilo*, esp. *polidactilo*]. Se dit des individus qui ont des doigts surnuméraires.

POLYDACTYLIE. s. f. Existence d'un ou de plusieurs doigts surnuméraires. C'est une anomalie généralement héréditaire. Il est bon d'extirper les doigts surnuméraires chez les nouveau-nés, leur présence étant ordinairement une gêne.

POLYDIPSIE. s. f. [*polydipsia*, de πολὺς, beaucoup, et δίψα, soif; all. *Polydipsie*, angl. *polydipsia*, it. et esp. *polidipsia*]. Soif excessive. V. Diabète.

POLYÉMIE. s. f. [*polyæmia*, de πολὺς, beaucoup, et αἷμα, sang; it. *poliemia*]. Pléthore.

POLYGALA. s. m. [*polygala*, all. *Kreuzblume*, angl. *milkwort*, it. et esp. *poligala*]. Genre de plantes (diadelphie octandrie, L.), dont deux ou trois espèces sont employées en thérapeutique. 1° La racine du *polygala de Virginie* (*Polygala senega*, L.) est contournée, calleuse, terminée supérieurement par une tubérosité difforme et marquée d'une côte saillante; son écorce est grise, comme résineuse; sa saveur, d'abord mucilagineuse, devient ensuite âcre et piquante. Son écorce est plus énergique que le centre, et son infusion aqueuse plus âcre que l'alcoolique. On l'emploie comme stimulant et comme diurétique. 2° La racine de *polygala vulgaire* (*Polygala vulgaris*, L.), qui croît en France, se trouve dans le commerce avec sa tige. Celle-ci est menue, cylindrique, verte. La racine est longue de 27 millimètres; elle a environ 2 à 3 millimètres de diamètre; est moins contournée, plus unie, d'une couleur plus foncée que celle du polygala de Virginie, et n'a pas, comme elle, de côte saillante. Sa saveur est faiblement aromatique, puis un peu âcre, sans amertume sensible; son odeur est faible. Elle est peu tonique et moins stimulante que la précédente.

C'est cette racine qu'on donne communément sous le nom de *polygala amer*.

POLYGALACTIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et γάλα, lait]. Surabondance de lait (Lobstein).

POLYGALÉES. s. f. pl. [*polygaleæ*, angl. *the milkwort tribe*]. Famille de plantes qui a pour caractères : Calice à 4 ou 5 sépales imbriqués latéralement avant l'épanouissement de la fleur, et dont deux, quelquefois plus à l'intérieur, sont pétaloïdes et colorés. Corolle formée de 2 à 5 pétales, tantôt distincts, tantôt réunis par des filets staminaux, qui forment un tube fendu d'un côté; ordinairement 8 étamines monadelphes, quelquefois seulement 2 à 4 étamines libres. Ovaire accompagné à sa base par un disque hypogyne unilatéral ou formé de deux appendices latéraux et lamelleux; un style long, ordinairement recourbé, un stigmate creux, bilobé et unilatéral. Le fruit est une capsule monosperme bivalve ou une drupe uniloculaire, monosperme et indéhiscente. Les graines sont pendantes et ordinairement accompagnées d'une sorte de caroncule ou d'arille de forme variée.

POLYGALINE. s. f. [angl. *polygaline*]. La *sénégine*.

POLYGALIQUE (ACIDE). V. SÉNÉGINE.

POLYGAME. adj. [*polygamus*, de πολὺς, beaucoup, et γάμος, noces; all. *polygamisch*, angl. *polygamous*, it. et esp. *poligamo*]. Se dit d'une plante qui porte à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuées, savoir des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles sur un seul pied; des fleurs hermaphrodites sur un individu, et des mâles sur un autre; des fleurs hermaphrodites et des fleurs femelles sur un même pied; des fleurs hermaphrodites et des mâles sur un individu, et des fleurs femelles sur un autre; des fleurs hermaphrodites sur un individu, des femelles sur un second, et des mâles sur un troisième. Dix-huit cas sont possibles, mais la nature paraît ne pas les avoir réalisés tous.

POLYGAMIE. s. f. [*polygamia*, all. *Polygamie*, angl. *polygamia*, it. et esp. *poligamia*]. Dans le système de Linné, classe renfermant des plantes qui ont, sur un même pied, des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles ou femelles.

POLYGÉNÉ, ÉE. adj. Se dit des goupes animaux et végétaux dans lesquels les genres sont très-distincts et séparés; dont les analogies entre les espèces sont concentrées dans chaque genre. V. MONOGÉNÉ.

POLYGENÈSE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et *genèse*]. — *Polygenèse monovarienne* (Le Sauvage). Production, dans un même ovaire, d'ovisacs pouvant fournir à la génération d'enfants jumeaux ou triples, etc., indépendamment de toute intervention d'ovules venus de l'autre ovaire ou de toute influence du père.

POLYGÉNIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et γένος, genre, espèce]. La multiplicité des espèces humaines.

POLYGÉNISME. s. m. Doctrine de la polygénie.

POLYGÉNISTE. s. m. Celui qui admet qu'à l'origine il y a eu plusieurs couples pour chaque espèce. Le polygéniste admet la pluralité des couples pour expliquer les variétés du genre humain. Se dit par opposition à *monogéniste*.

POLYGNATHIEN, IENNE. adj. [de πολὺς, beaucoup, et γνάθος, mâchoire; all. *vielkieferig*] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui, à l'une de leurs mâchoires, portent suspendues des mâchoires difformes, parfois même une masse irrégulière d'os et de cartilages amorphes, dans laquelle il est difficile, sans le secours de l'analyse anatomique, de reconnaître l'ébauche d'une tête.

POLYGONÉES. s. f. pl. [*polygoneæ*, all. *vielknöterig*, angl. *the buckwheat tribe*]. Famille de plantes dicotylédones, apétales, à étamines périgynes, herbacées, rarement sous-frutescentes, à feuilles alternes, engaînantes à leur base, ou adhérentes à une gaîne membraneuse et stipulaire, roulées en dessous sur leur nervure moyenne dans leur jeunesse. Les fleurs, quelquefois unisexuées, sont en épis cylindriques ou en grappes terminales. Elles ont un calice monosépale, à 4, 5 ou 6 segments, quelquefois disposés sur deux rangs; 4 à 9 étamines libres, à anthères s'ouvrant longitudinalement; l'ovaire libre, uniloculaire, offrant un seul ovule dressé. Le fruit, assez souvent triangulaire, est sec et indéhiscent, quelquefois recouvert par le calice qui persiste. La graine contient, dans un endosperme farineux, un embryon renversé, souvent unilatéral. V. PATIENCE, RENOUÉE et RHUBARBE.

POLYGYNE. adj. [*polygynus*, de πολὺς, beaucoup, et γυνή, femme; all. *vielweibig*, it. *poliginico*, esp. *poligino*]. Se dit d'une fleur qui contient beaucoup de pistils.

POLYGYNIE. s. f. [*polygynia*, all. *Vielweiberei*, *Polygynie*, it. et esp. *poliginia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à quatre ordres comprenant les plantes qui ont plusieurs pistils dans chaque fleur.

POLYLYMPHIE. s. f. [*polylymphia*, de πολὺς, beaucoup, et *lympha*, lymphe; all. *Polylymphie*, it. *polilinfia*, esp. *polilinfia*]. Anasarque.

POLYMÉLIEN, IENNE. adj. [de πολὺς, beaucoup, et μέλος, membre; esp. *polimeliano*]. Se dit (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire) de monstres caractérisés par l'insertion, sur un sujet bien conformé, d'un ou de plusieurs membres accessoires, accompagnés quelquefois des rudiments de quelques autres parties, ou même existant avec un second anus.

POLYMÈRE. adj. — *Composés polymères* (Berzelius). Ceux qui contiennent les mêmes éléments en même quantité relative, mais non en égale quantité absolue.

POLYMÉRISME. s. m. [*polymerismus*, de πολὺς, plusieurs, et μέρος, partie; all. *Vieltheiligkeit*, angl. *polymerismus*, it. et esp. *polimerismo*]. Monstruosité qui consiste dans l'existence d'organes surnuméraires, comme quand il y a plus de cinq doigts aux mains, plus de cinq orteils aux pieds.

POLYMÈTRE. s. m. [de πολὺς, beaucoup, et μέτρον, mesure]. Éprouvette à plusieurs échelles graduées pouvant servir à l'alcalimétrie, la chlorométrie, l'alcoolimétrie et à l'oxymétrie (Descroizilles).

POLYMORPHIE. s. f., ou **POLYMORPHISME**. s. m. (quelques auteurs disent **POLYMORPHOSE**. s. f.) [de πολὺς, beaucoup, et μορφή, forme; all. *Polymorphismus*, esp. *polimorfismo*]. État particulier d'isomérie par lequel les mêmes substances affectent des formes cristallines ou particulières très-différentes entre elles. — *Polymorphisme des corps simples*. Propriété particulière qu'ont les corps simples de présenter des formes cristallines ou des états moléculaires et extérieurs différents selon les conditions particulières physiques et chimiques dans lesquelles on les place, ou selon les conditions chimiques dans lesquelles ils étaient placés avant de devenir libres (V. ALLOTROPIE). Le soufre, le phosphore, le sélénium, le carbone, l'oxygène (V. OZONE), etc., en of-

frent des exemples. Cela montre que les propriétés des corps simples mêmes, et non des corps composés seuls, sont *relatives* à un grand nombre de conditions antérieures ou actuelles, et ne sont pas absolues. Les faits de polymorphie, qui étaient considérés comme des accidents, des anomalies ou des cas très-particuliers de certains corps simples, ont été rattachés à des lois fondamentales de la matière brute par Berthelot, et ont pris ainsi une importance philosophique capitale. — *Polymorphisme du soufre.* Le soufre naturel ou natif, porté à la température de 170° et au-dessus, qui le rapproche de celle où il peut s'enflammer et brûler, perd les qualités qu'il avait jusque-là pour en prendre d'autres qui lui ont mérité les noms de *soufre dur*, *visqueux*, *combustible*, *insoluble* (dans le sulfure de carbone, l'éther, l'alcool, etc.), *amorphe* (parce qu'il est sans forme cristalline), et *électro-positif*, parce qu'il se porte au pôle négatif de la pile, comme tous les corps faciles à brûler ou combustibles. Sa couleur, plus foncée que celle du soufre natif, peut atteindre le rouge foncé, selon les circonstances de sa production ou le mélange de quelque matière étrangère. Réciproquement, le soufre refroidi lentement au-dessous de 170° reprend ses propriétés antérieures qui lui ont mérité, dans cet état, les noms de *soufre liquide* (parce qu'on peut le maintenir liquide à la température ordinaire), *comburant*, ou *électro-négatif* (parce qu'il se porte au pôle positif) de la pile, *soluble* (dans le sulfure de carbone, etc.), et *cristallisé* ou *cristallisable*, soit *prismatique*, soit *octaédrique :* cette dernière forme est dite forme stable ou état stable, parce que, avec le temps, le soufre prismatique devient spontanément octaédrique. Là ne se bornent pas ces faits. Toutes les fois que, dans l'action de se combiner, le soufre joue le rôle de *corps combustible*, *oxydable*, par exemple, ou *électro-positif*, on peut constater par l'expérience que, s'il était cristallisé avant de s'unir au corps comburant, ou électro-négatif par rapport à lui, il passe d'abord à l'état amorphe (*affinité prédisposante* ou *état prédisposant* des corps pour les anciens chimistes); la combinaison est plus difficile que s'il était d'abord amorphe. Lorsqu'il est retiré d'une telle combinaison, quelle que soit la manière dont elle ait été faite, il en sort *amorphe*, insoluble et se porte au pôle *négatif* de la pile (chlorure de soufre, chlorosulfure de carbone, bromure de soufre, iodure de soufre, hyposulfites de soude, etc., trithionates, tétrathionates, acides pentathionique, sulfureux, sulfurique, etc.). Toutes les fois que, dans l'action de se combiner, le soufre joue le rôle de corps *comburant* ou *électro-négatif*, on observe des faits inverses aux précédents. Lorsqu'il est retiré d'une telle combinaison, il en sort à l'*état soluble* et *octaédrique* et se porte au *pôle positif*, si c'est par la pile qu'a eu lieu la combinaison (hydrogène sulfuré, polysulfures, etc.). Ainsi, l'état du soufre retiré d'une combinaison est lié à la nature de cette combinaison elle-même. Toutefois, comme une décomposition n'a lieu qu'en raison de la tendance d'un agent à produire une combinaison inverse de celle qui existait, le plus souvent le soufre cristallisé obtenu est mélangé d'une petite quantité de soufre amorphe, et *vice versâ*, produit par les agents mêmes de la décomposition ou par les moyens accessoires indispensables. Quels que soient les dissolvants du soufre cristallisé, lorsqu'il y a eu dissolution simple, l'évaporation le rend à l'état cristallin. V. Phosphore et Soufre.

POLYONYCHIE. s. f. [*polyonychia*, de πολὺς, beaucoup, et ὄνυξ, ongle]. Anomalie caractérisée par exagération du nombre des ongles.

POLYOPIE ou **POLYOPSIE.** s. f. [de πολὺς, beaucoup, et ὄψις, vue; angl. *polyopsia*, it. et esp. *poliopsia*]. Vice de la vision qui fait voir plus d'objets qu'il n'y en a de présents. — *Polyopie monoculaire.* Celle qui n'affecte qu'un seul œil.

POLYOREXIE. s. f. [*polyorexia*, de πολὺς, beaucoup, et ὄρεξις, appétit; it. *polioressia*]. Faim excessive, suivie d'un état de langueur après le repas, de douleurs d'estomac, de lipothymie, etc.

POLYPAGE. s. m. [de πολὺς, nombreux, et παγείς, soudé] (Pictet). Monstres de la famille des monomphaliens, à axes du corps parallèles; car les deux colonnes vertébrales sont complètes et indépendantes, avec une mâchoire inférieure double dont les deux branches sont dirigées en avant. La tête, le cou et la poitrine, qui paraissent simples sous les téguments, participent à la duplicité. La tête a deux trous occipitaux, deux mâchoires; la face est simple, mais il y a deux langues. Les deux poitrines forment une cavité unique.

POLYPE. s. m. [*polypus*, πολύπους, de πολὺς, beaucoup, et ποῦς, pied; all. *Polyp*, angl. *polypus*, it. et esp. *polipo*]. On appelle communément ainsi des excroissances charnues, fongueuses, fibreuses, etc., qui peuvent se développer sur toutes les membranes muqueuses, mais qu'on observe plus fréquemment dans les fosses nasales, la matrice ou le vagin. On donne aussi ce nom à des tumeurs formées dans le tissu lamineux sous-muqueux, à des productions fibreuses, etc. (V. Tumeur). — On obtient la guérison des polypes par l'arrachement, l'excision, la ligature ou la cautérisation. On emploie de préférence l'arrachement pour ceux du nez. Mais, pour les polypes de l'utérus, les seuls modes opératoires qui puissent convenir sont la ligature et la résection. — On a quelquefois donné le nom de *polypes* à des concrétions sanguines formées sur la membrane interne du cœur ou des gros vaisseaux; concrétions attribuées par quelques auteurs à une inflammation de cette membrane, qui, à raison de cet état inflammatoire, agirait sur le sang et le coagulerait, et par d'autres à l'inflammation du sang lui-même. Laennec les a appelées avec plus de raison *concrétions polypiformes*. V. Fibrineux.

POLYPE. s. m. [*polypus*, πολύπους, all. *Polypen*, it. *polpi*, esp. *polipos*]. Classe d'animaux invertébrés à corps mou, gélatiniforme, de type rayonné ou radié, c'est-à-dire dont les divisions principales sont au nombre de plus de deux, similaires, disposées autour d'un axe qui passerait par la partie centrale du corps. Les divisions du corps sont souvent au nombre de 4 ou de plus de 4; celui-ci est cylindrique, conoïde ou discoïde. Dans beaucoup d'espèces fixées au sol, à mesure que le corps grandit, il produit un dépôt calcaire appelé *polypier*, cloisonné comme le corps même et, de même que ce dernier, il est tantôt particulier à chaque individu, tantôt commun à plusieurs. Cette classe se divise en cinq ordres : 1° les *Cténophores*, qui se rapprochent à la fois des holothuries et des mollusques tuniciers dans lesquels certains seront probablement rangés quand leur évolution sera connue; ils ont une bouche et un anus distincts; leurs sexes sont réunis et leur développement direct; ce sont les *Ciliobranches* de Blainville, et en partie les *Acalèphes hydrostatiques* des auteurs (*Cestes*, *Callianyres*, *Béroés*, etc.); 2° les *Discophores*, *Polypo-méduses*, ou *Acalèphes* propre-

ment dits (V. ce mot); 3° les *Zoanthaires*; 4° les *Cténocères* ou *Alcyonnaires*; 5° les *Spongiaires*, que leur développement a fait rapprocher des polypes dont on les séparait autrefois pour en faire un embranchement à part.

POLYPÉDIE. s. f. [*polypædia*, de πολὺς, beaucoup, et παῖς, enfant; esp. *polipedia*]. Genre de déviations organiques caractérisé par une anomalie dans le nombre des fœtus appartenant à une même gestation.

POLYPÉTALE. adj. [*polypetalus*, de πολὺς, plusieurs, et πέταλον, pétale; angl. *polypetalous*, it. et esp. *polipetalo*]. Se dit des corolles qui sont formées de plusieurs pétales ou de plusieurs pièces distinctes jusqu'à leur insertion, et tombant séparément les unes sur les autres.

POLYPHAGE. s. m. [*polyphagus*, πολυφάγος, de πολὺς, nombreux, et φαγεῖν, manger; all. *Polyphagus*, it. et esp. *polifago*]. Qui mange beaucoup sans que sa santé en éprouve aucun dérangement. Pris adjectivement et dans un sens détourné de son étymologie, ce mot a été employé comme synonyme d'*omnivore*.

POLYPHAGIE. s. f. [*polyphagia*, πολυφαγία, all. *Polyphagie*, angl. *polyphagia*, it. et esp. *polifagia*]. Faim insatiable qui porte à prendre beaucoup d'aliments sans que la santé en soit altérée.

POLYPHARMACIE. s. f. [*polypharmacia*, de πολὺς, beaucoup, et φάρμακον, médicament; all. *Polypharmacie*, it. et esp. *polifarmacia*]. Proprement *multiplicité des médicaments*, et, par extension, *prescription d'un grand nombre de médicaments*.

POLYPHARMAQUE. adj. et s. m. [it. et esp. *polifarmaco*]. Se dit des médecins qui ont l'habitude de prescrire un grand nombre de médicaments, ou dont les formules sont surchargées de substances médicamenteuses.

POLYPHORE. s. m. [*polyphorum*, de πολὺς, beaucoup, et φορὸς, qui porte; esp. *poliforo*]. En botanique, le *gynophore*, lorsqu'il supporte un grand nombre de pistils ou d'organes femelles.

POLYPHYLLE. adj. [*polyphyllus*, de πολὺς, plusieurs, et φύλλον, feuille; all. *vielblättrig*, angl. *polyphyllous*, esp. *polifilo*]. Se dit d'un calice formé de plusieurs pièces, d'une feuille pennée qui se compose d'un grand nombre de folioles, et d'une plante garnie de feuilles très-nombreuses.

POLYPHYSIE. s. f. [*polyphysia*, de πολὺς, beaucoup, et φῦσα, vent; esp. *polifisia*]. Abondance de flatuosités.

POLYPIER. s. m. [all. *Polypenstamm*, esp. *polipero*]. Habitation de ceux des polypes qui vivent en agrégations composées d'un plus ou moins grand nombre d'individus.

POLYPIFORME. adj. Qui a la forme ou l'apparence d'un polype. — *Concrétions polypiformes fibrineuses*. V. FIBRINEUX.

POLYPIOSE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et πίων, gras; all. *Fettsucht*]. Synonyme d'*obésité locale* ou *générale*.

POLYPODE. s. m. [*Polypodium vulgare*, L., all. *Tüpfelfarn*, angl. *polypody*, it. et esp. *polipodio*]. Fougère (cryptogamie, L., fougères, J.) à rhizome couvert d'écailles jaunâtres, dont quelques-unes subsistent après la dessiccation. Sec, il est de la grosseur d'un tuyau de plume, cassant, aplati; il présente une surface tuberculeuse qui donne naissance aux feuilles, et une surface unie garnie d'épines provenant des radicules. Il est brun jaunâtre extérieurement, vert à l'intérieur, d'une odeur désagréable, analogue à celle de la fougère, d'une saveur douceâtre et sucrée, puis un peu âcre et nauséabonde. La racine de polypode passe pour laxative et apéritive.

POLYPODIE. s. f. [*polypodia*, de πολὺς, beaucoup, et ποῦς, pied]. Genre de monstruosité qui consiste dans la présence de pieds surnuméraires.

POLYPODOME. s. m. Instrument pour la ligature des polypes des fosses nasales, qui consiste en trois tiges d'acier, courbées à leur terminaison, qu'une canule, dans laquelle elles glissent, peut rapprocher ou éloigner. Elles sont, toutes les trois, percées, près de leur extrémité, d'un trou qui se continue avec une fente dont les deux parties, en s'écartant, permettent de retirer un fil engagé dans le trou (Rigaud).

POLYPORE. s. m. [*polyporus*, de πολὺς, beaucoup, et πόρος, pore]. Champignons à chapeau charnu ou subéreux dont les tubes sont séparés par une cloison simple, et font corps avec la substance même du chapeau. Deux polypores sont employés en médecine : 1° L'*agaric blanc*, *polypore* ou *bolet du mélèze* (*Polyporus officinalis*, Fries, dit aussi *Agaricus laricis*, Lamk, *Boletus laricis*, Jacquin, *Boletus officinalis*, Batsch, et *Boletus purgans*, Gmelin, Persoon). Il est arrondi, attaché par un de ses côtés sur le tronc du mélèze, blanc intérieurement, recouvert supérieurement d'une pellicule ou croûte lisse, annelée alternativement en blanc, en jaune et en brun. Pour les usages de la pharmacie, on le sépare de sa croûte, on le blanchit au soleil, on le bat avec des marteaux de bois. Il est incolore, d'une saveur d'abord douceâtre, puis amère et nauséabonde : c'est un violent purgatif drastique (dose : 5 à 25 centigrammes); il est émétique aussi. On ne l'emploie plus guère qu'en médecine vétérinaire. 2° Le *polypore* ou l'*agaric du chêne*, ou *bolet amadouvier* (*Polyporus igniarius*, Fries, dit aussi *Agaricus igniarius*, Lamk, *Boletus igniarius*, Linné, *Boletus fomentarius*, *pomaceus*, et *obtusus*, Persoon, etc.), est sessile, orbiculaire, aplati, mou intérieurement, recouvert d'une couche corticale noirâtre et coriace, blanc sur sa face inférieure et sur ses bords, d'une odeur de moisi et d'une saveur amère lorsqu'il est récent. On le récolte en août et septembre; on le dépouille de sa couche corticale, on le fait dessécher, et on le coupe par tranches, que l'on bat avec un maillet de bois pour les rendre douces et souples. Ainsi préparé, c'est l'*agaric* des chirurgiens, que l'on emploie comme hémostatique : il agit en s'adaptant exactement à l'orifice des vaisseaux, absorbant la partie la plus fluide du sang, et favorisant ainsi la formation du caillot. — *Polypore ongulé* (*Polyporus fomentarius*, Fries et Persoon). Plus ligneux que le précédent; il a les mêmes usages.

POLYPOSIE. s. f. [*polyposia*, πολυποσία, de πολὺς, beaucoup, et πόσις, boisson; angl. *polyposia*, it. et esp. *poliposia*]. Synonyme de *polydipsie*.

POLYPOTOME. s. m. [de *polype*, et τομή, section]. Instrument destiné à la section du pédicule des polypes.

POLYRRHIZE. adj. [*polyrrhizus*, de πολὺς, beaucoup, et ῥίζα, racine; all. *vielwurzelig*, esp. *polirrizo*]. Qui pousse beaucoup de racines.

POLYSARCIE. s. f. [*polysarcia*, de πολὺς, beaucoup, et σάρξ, chair; all. *Fattleibigkeit*, angl. *polysarcia*, it. et esp. *polisarcia*]. Embonpoint excessif.

POLYSCÉLIE. s. f. [*polyscelia*, de πολὺς, beaucoup, et σκέλος, jambe]. Genre de monstruosité qui est ca-

ractérisé par la présence d'une ou de plusieurs jambes surnuméraires.

POLYSÉPALE. adj. Synonyme de *dialysépale*. V. ce mot.

POLYSIALIE. s. f. [*polysialia*, de πολὺς, beaucoup, et σίαλον, salive ; all. *Speichelfluss*]. Flux abondant de salive.

POLYSOMIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et σῶμα, corps ; all. *Polysomie*, esp. *polisomia*]. Monstruosité caractérisée par la multiplication du corps.

POLYSPASTE. adj. [de πολὺς, beaucoup, et σπάω, j'attire : qui a une grande force attractive ; it. et esp. *polispasto*]. — *Appareil polyspaste*. Appareil de moufles disposé pour exercer une forte traction.

POLYSPERME. adj. [*polyspermus*, de πολὺς, plusieurs, et σπέρμα, semence, graine ; all. *vielsamig*, angl. *polyspermous*, it. et esp. *polispermo*]. Se dit des fruits qui contiennent un grand nombre de semences.

POLYSPORÉ, ÉE. adj. [*polysporus*, de πολὺς, beaucoup, et σπορά, semence]. Semence qui renferme beaucoup de spores.

POLYSTÉMONE. adj. [*polystemon*, de πολὺς, beaucoup, et στήμων, étamine]. Se dit d'une fleur qui a un grand nombre d'étamines, ou dans laquelle les étamines sont en plus grand nombre que les pétales, et non alternes avec eux.

POLYSTIQUE. adj. [*polystichus*, de πολὺς, beaucoup, et στίχος, rangée]. Qui présente des organes disposés sur plusieurs rangs.

POLYSTOME. s. m. [*polystomus*, de πολὺς, beaucoup, et στόμα, bouche]. Nom donné autrefois à des vers intestinaux dont la bouche aurait eu plusieurs ouvertures. Ils n'existent pas. V. LINGUATULE.

POLYSTYLE. adj. [*polystylus*, de πολὺς, beaucoup, et στύλος, style]. Qui porte ou contient plusieurs styles.

POLYTRIC. s. m. [*Asplenium trichomanes*, L., de πολὺς, beaucoup, et θρίξ, cheveu ; angl. *the golden maidenhair*, it. *politrico*]. Fougère très-employée dans les hôpitaux comme succédanée des capillaires, dont elle se distingue par la petitesse de ses folioles, rangées comme par paires le long du pétiole, presque rondes, légèrement creusées, et chargées, sur l'une de leurs faces, d'écailles fauves qui recouvrent les organes de la fructification.

POLYTRICHIE. s. f. [*polytrichia*, de πολὺς, nombreux, et θρίξ, cheveu]. Surabondance de cheveux.

POLYTROPHIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et τροφή, nourriture ; all. *Polytrophie*, angl. *polytrophia*, it. et esp. *politrofia*]. Abondance ou excès de nourriture ; activité très-grande de la nutrition.

POLYURIE. s. f. [*polyuria*, de πολὺς, beaucoup, et οὖρον, urine ; all. *Polyurie*, angl. *polyuria*, it. *poliuria*]. Toute sécrétion très-abondante de l'urine (sauf certains cas où une anasarque disparaît à mesure de cette sécrétion). Elle s'accompagne de polydipsie. Le terme *polyurie* est pourtant assez souvent réservé pour désigner l'affection appelée autrefois *diabète non sucré*, qui, avec des urines claires et abondantes, quelquefois albumineuses, mais sans sucre, présente les symptômes généraux d'épuisement du diabète. Dans certaines conditions expérimentales, on peut faire apparaître le sucre dans l'urine sans augmentation de l'excrétion urinaire, tandis que, dans d'autres cas, on détermine une augmentation très-grande dans l'émission de l'urine sans que le sucre apparaisse. On peut aussi produire les deux effets réunis, et c'est le cas le plus habituel, c'est-à-dire que l'apparition du sucre dans l'urine coïncide avec une évacuation d'urine plus abondante. Ces résultats physiologiques, rapprochés de certains faits pathologiques, autorisent à penser que le diabète sucré et le diabète non sucré, ou polyurie, sont deux affections réellement distinctes, dont la localisation nerveuse serait très-voisine, expliquant de la sorte l'union fréquente de ces deux phénomènes morbides.

POLYURIQUE. adj. et s. Qui a rapport à la polyurie ; qui en est affecté.

POLYZOÏCITÉ. s. f. Caractère des animaux qui sont polyzoïques.

POLYZOÏQUE. adj. [de πολὺς, plusieurs, et ζῶον, animal]. Se dit des animaux qui vivent agrégés.

POMACÉES. s. f. pl. L'une des sections ou familles dans lesquelles on a partagé le grand groupe des rosacées. Cette section comprend les rosacées dont le fruit est à pepins cornés ou nucléiformes (pommier, néflier).

POMMADE. s. f. [*pomatum*, de *pomum*, fruit, pris ici dans le sens de *pomme*, à cause que la pommade est primitivement un cosmétique où entrent de la graisse et des pommes ; all. *Salbe*, angl. *pomatum*, *pommade*, it. *pomata*, esp. *pomada*]. Préparation pharmaceutique obtenue par la mixtion d'une graisse animale (ordinairement l'axonge) avec une ou plusieurs substances médicinales. On n'emploie les pommades qu'à l'extérieur, et elles diffèrent peu des onguents, mais elles ont moins de consistance, et sont ordinairement aromatisées et colorées afin qu'elles soient plus agréables.

Pommade d'Alyon. V. POMMADE *oxygénée*.

Pommade ammoniacale. V. POMMADE *de Gondret*.

Pommade antipsorique. Elle est composée de : graisse récente, 120 gram., soufre lavé, 60 gram. ; alun pulvérisé, 4 gram. ; sel ammoniac, 4 gram.

Pommade arsenicale. Elle est composée de : cire blanche, 64 gram. ; beurre, 192 gram. ; arsenic blanc, 20 centigram.

Pommade d'Autenrieth. V. ÉMÉTIQUE.

Pommade de Cirillo. Elle est préparée avec 1 partie de deutochlorure de mercure et 8 d'axonge de porc. Elle est employée en frictions comme antisyphilitique.

Pommade de concombre. On la préparait, selon Baumé, en chauffant au bain-marie, pendant huit heures, des concombres coupés par morceaux, avec du verjus, des pommes de reinette et de la graisse. Henry et Guibourt indiquent un procédé plus long, mais qui donne une pommade très-blanche et très-odorante. On liquéfie, et l'on passe : axonge, 2 kilogram., et suif de veau purifié, 500 gram. On ajoute, après refroidissement : suc de concombres, 1kil,500 ; on malaxe avec la main ; on abandonne le mélange pendant vingt-quatre heures. On décante le suc, et on le remplace par de nouveau suc, en opérant de même pendant dix fois. Quand la graisse a acquis une odeur prononcée de concombre, on la fait fondre au bain-marie, on ajoute un peu d'amidon en poudre (12 gram. pour 500 gram.), on laisse reposer et l'on passe.

Pommade de Desault. Mélange de 32 grammes de pommade rosat ou de cérat non lavé, de 4 grammes de précipité rouge, d'autant d'acétate de plomb, de tuthie, d'alun calciné, et de 60 centigrammes de sublimé.

Pommade de Gondret. Pour la préparer, on fait liquéfier dans un flacon à large ouverture 32 grammes

de suif et autant d'axonge; on ajoute ensuite 64 grammes d'ammoniaque liquide à 25° centésim. On bouche le flacon, on l'agite vivement, et on le tient plongé dans l'eau froide, en ayant soin de l'agiter de temps en temps jusqu'à refroidissement complet.

Pommade de Grandjean. Mélange de cérat et de précipité rouge.

Pommade d'Hellmund. Elle était faite avec une poudre composée de : cinnabre, 16 gram.; cendres de vieilles semelles et sang-dragon, aa 20 centigram.; arsenic blanc, 60 centigram. On incorporait 75 milligrammes de cette poudre dans un onguent composé de : onguent de cire, 64 gram.; baume du Pérou, 4 gram.; extrait de ciguë, 4 gram.; acétate de plomb, 1gr,30; et laudanum, 60 centigram.

Pommade d'Helmerich. Soufre sublimé, 32 gram.; carbonate de potasse, 16 gram.; graisse, 120 gram.

Pommades iodurées. Pommades composées d'axonge et d'iodure de potassium, seul ou associé à l'iode. Lugol en a donné plusieurs recettes, à des degrés différents, qu'on distingue par les nos 1, 2 et 3. Le no 1 renferme : graisse, 64 gram.; iodure de potassium, 5gr,20, et iode, 60 centigram.— Le no 2 contient : graisse, 64 gram.; iodure de potassium, 8 gram., et iode, 90 centigram.—Et le no 3 : graisse, 64 gram.; iodure, 64 gram., et iode, 1gr,05. On les emploie particulièrement dans le traitement des maladies scrofuleuses, soit en frictions sur les tumeurs, soit pour panser les ulcères.

Pommade de Lyon. On mêle et l'on broie sur le porphyre : oxyde rouge de mercure porphyrisé, 2 gram., et pommade rosat, 32 gram.

Pommade oxygénée ou *nitrique.* On la prépare avec 500 grammes d'axonge, que l'on fait fondre, et à laquelle on ajoute 64 grammes d'acide azotique à 35° centésimaux, en remuant sans cesse la masse jusqu'à ce qu'elle entre en ébullition. Elle a été employée contre les maladies de la peau. Elle est jaune, mais elle blanchit et se durcit promptement, aussi convient-il de ne l'employer que tout à fait récente; plus tard on n'a plus qu'une graisse rance, presque privée d'acide azotique.

Pommade au phosphore. Pommade composée de 1 partie de phosphore incorporée dans 50 d'axonge.

Pommade de Régent. Elle est faite (selon le Codex) avec : beurre frais lavé à froid dans l'eau de rose, 12 gram.; camphre, 5 centigram.; acétate de plomb cristallisé et oxyde rouge de mercure, aa 60 centigram., que l'on mêle très-exactement.

Pommade à la rose. On la fait avec : 2 parties d'axonge récente, 1 partie de roses rouges récentes et mondées, et 1 partie de roses pâles. On pile les roses, on les met avec la graisse dans une bassine sur un feu doux, et l'on fait bouillir légèrement pendant un quart d'heure; on passe en exprimant fortement. On réitère la même opération avec une nouvelle quantité de roses, et l'on colore la pommade avec 32 grammes de racine d'orcanette pulvérisée.

Pommade soufrée simple. Elle est faite avec : soufre sublimé et lavé, 32 gram., et axonge, 96 gram. Cette pommade s'emploie contre la gale et les dartres légères. Souvent on remplace avec avantage l'axonge par de la pommade de concombre.

Pommade de tuthie. Pommade composée de : tuthie porphyrisée, 32 gram.; beurre lavé à l'eau de rose et onguent rosat, aa 64 gram.

Pommade virginale. Pommade astringente préparée avec : noix de galle, noix de cyprès, écorce de grenade, fleurs de sumac et mastic, 1 partie de chaque, et pommade rosat, 18 parties. Cette pommade est l'*onguent astringent* de Fernel simplifié. On y faisait entrer autrefois de l'alun, qui ne pouvait agir que comme irritant, et était plus nuisible qu'utile.

POMME. s. f. [*malum*, μῆλον, all. *Apfel*, angl. *apple*, it. *mela*, *pomo*, esp. *manzana*, *pomo*]. Fruit du pommier, dont les nombreuses variétés sont alimentaires ou servent à la préparation d'une boisson fermentescible connue sous le nom de *cidre*. — En botanique, fruit charnu couronné par les lobes du calice, avec lequel l'ovaire était soudé, et renfermant plusieurs loges formées par des valves membraneuses ou ligneuses.

Pomme d'Adam [angl. *Adam's apple*, it. *pomo di Adamo*, esp. *nuez de la garganta*]. Nom vulgaire de la saillie formée par le cartilage thyréoïde à la partie antérieure du cou de l'homme.

Pomme d'amour. V. TOMATE.

Pomme épineuse. [all. *Stechapfel*]. V. STRAMONIUM.

POMME DE TERRE. s. f. [all. *Kartoffel*, angl. *potato*, it. *pomo di terra*, esp. *patata*]. Racine tuberculeuse du *Solanum tuberosum* (pentandrie monogynie, L., solanées, J.), originaire d'Amérique. C'est une des substances qui contiennent le plus de fécule amylacée, et qui conviennent le mieux comme aliment. Sa fécule remplace parfaitement l'arrow-root, le tapioca, le sagou et toutes les fécules exotiques, apportées à grands frais et souvent falsifiées. On la mélange souvent à la farine du froment dans la confection du pain. Il suffit, pour l'obtenir, de râper des pommes de terre crues au-dessus d'un vase plein d'eau; la fécule se dépose au fond du vase; on la fait ensuite sécher, et on la réduit en poudre. On retire de la pomme de terre fermentée une eau-de-vie très-forte, et l'on convertit facilement sa fécule en un sucre particulier. — La pomme de terre a été récemment attaquée par deux maladies. La première, dite *gangrène sèche*, a sévi en 1830 dans une grande partie de l'Allemagne. Elle consistait dans une transformation progressive du tubercule en une masse dure tachée de brun à l'extérieur et à l'intérieur. Elle a été attribuée par Martius à un champignon qu'il nomma *Perisporium solani*. La seconde maladie s'est déclarée, en 1845, dans la Hollande et la Belgique, d'où elle s'est propagée rapidement en Angleterre, en France et en Allemagne. Elle est caractérisée par la présence de taches brunes sur les fanes, et par la production, dans les tubercules, d'une matière jaune brun, occupant d'abord la circonférence. On l'attribue, non plus à un champignon microscopique, mais à une altération des matières azotées du tubercule. La récolte doit être faite aussitôt que possible, et les tubercules placés dans des endroits aérés, en tas peu considérables, à travers lesquels on établit des courants d'air à l'aide de paille ou de fagots; ces précautions ne préviennent pas toujours l'altération générale. Changer les variétés, renouveler par des semis, tels sont les deux moyens généralement proposés pour empêcher le retour de la maladie.

POMMELIÈRE. s. f. En médecine vétérinaire, affection qui peut être considérée comme le premier degré de la phthisie pulmonaire, ou comme la phthisie elle-même, dans l'espèce bovine. V. PHTHISIE.

POMMETTE. s. f. [all. *Oberbacken*, angl. *cheek-bone*, it. *pomello*]. Partie proéminente que présente

la face au-dessous de l'angle externe de chaque œil. Elle est formée par un os quadrilatère appelé *os de la pommette* ou *os malaire*.

POMPE POUR L'ESTOMAC [angl. *stomach-pump*]. Instrument pour débarrasser l'estomac des liquides délétères et y injecter de l'eau ou des liquides doux et nutritifs. C'est une pompe aspirante et foulante garnie d'un long tube œsophagien. Pour injecter des liquides, l'extrémité aspirante est placée dans le fluide, et l'extrémité foulante, munie du tube, est introduite dans l'estomac. Quand on se sert de la pompe stomacale, il est nécessaire de placer dans la bouche du patient un morceau de bois percé dans le centre pour le passage du tube. Quand il s'agit de retirer des liquides hors de l'estomac, le tube est attaché à l'extrémité aspirante.

POMPHOLYX. s. m. [*pompholyx*, de πομφόλυξ, vésicule; angl. *pompholyx*, esp. *pomfolix*]. Willan a décrit sous ce nom une éruption bulleuse sans fièvre et sans inflammation circonvoisine, double circonstance qui, selon lui, distinguerait le pompholyx du pemphigus. Cette distinction n'est point admise. — On a aussi appelé *pompholyx* [all. *weisses Nichts*], l'oxyde de zinc par sublimation.

POMPHOS ou **POMPHUS**. s. m. [πομφὸς, vésicule]. Élevures cutanées, rouges ou noires, formées par l'épiderme que soulève et tend fortement de la sérosité.

POMPOLÉON. s. Variété de bigaradier. V. ORANGER.

PONCIRE. s. m. Variété du cédrat. V. ce mot.

PONCTION. s. f. [*punctio*, de *pungere*, piquer; κέντησις, all. *Stich*, angl. *tapping*, it. *paracentesi*, *puntura*]. Opération consistant à plonger un trocart ou la lame d'un bistouri au travers des parois d'une cavité naturelle ou accidentelle, pour évacuer un liquide qui est épanché ou accumulé. V. PARACENTÈSE.

Ponction intestinale. Quels que soient les divers modes de traitement mis en usage contre l'*occlusion de l'intestin*, les accidents persistent le plus ordinairement, et il faut avoir recours à une opération chirurgicale. La plus simple est la *ponction abdominale*, ou mieux *intestinale*, conseillée lorsque la tympanite est considérable. Cette tympanite, en distendant outre mesure l'intestin, paralyse la contractilité de la tunique charnue. Il arrive ici ce qui arrive pour la vessie, pour tous les organes creux pourvus de fibres musculaires. A cette cause de diminution dans la contractilité musculaire s'en ajoute une autre, l'inflammation. Cette ponction se fait à l'aide de petits trocarts explorateurs; elle n'est, en aucune façon, douloureuse et est complétement exempte de dangers. Voici comment on peut la faire : on enfonce le trocart dans le point le plus distendu; les gaz s'échappent. Si cette première ponction ne suffit pas, on en fait une autre, et trois, quatre, six, huit, dix, et le plus souvent le ventre s'affaisse. C'est alors qu'un purgatif peut agir avec utilité; alors aussi on peut se rendre compte du point où siége l'obstacle. Mais si, après avoir détruit la tympanite, les accidents persistent (la ponction abdominale doit toujours être pratiquée de bonne heure), il faut avoir recours à une opération plus grave, à la gastrotomie. V. OCCLUSION *intestinale*.

Ponction du péricarde. V. PARACENTÈSE.

Ponction du rumen. Opération qui consiste à pénétrer dans le rumen au travers des parois abdominales pour faire sortir les gaz distendant cet estomac, dans le cas de tympanite. Les moyens ordinaires ayant échoué contre l'indigestion gazeuse des ruminants, on pratique sur le flanc gauche, à égale distance de la hanche, du cercle cartilagineux des côtes et des apophyses transverses des vertèbres lombaires, une ponction à l'aide d'un gros trocart ordinaire. Brogniez a inventé pour cette opération un instrument qu'il a nommé *gastrotome gazéifère*. Avant l'introduction du trocart, il faut inciser la peau dans une étendue de quelques millimètres. Si la météorisation est produite par une surcharge d'aliments, on pratique dans le flanc du bœuf une incision assez grande pour introduire le bras d'un enfant ou un instrument convenable. Gohier a inventé pour cela des pinces à cuillers; et Brogniez, le *gastrotome extracteur d'aliments*.

Ponction sous-pubienne de la vessie (Voillemier). Procédé pour ouvrir une voie nouvelle à l'urine dans les cas où le cathétérisme est impossible et où la ponction hypogastrique ne peut être appliquée. Le malade est couché sur le dos, les jambes légèrement écartées; un coussin épais est placé sous le bassin, de manière à le faire basculer et à ramener le pubis en avant; autrement on serait gêné par la tumeur que forme l'abdomen. Un aide, placé à la gauche du lit, prend la verge du malade et la tire en bas et en arrière. Debout à la droite du malade, avec la main gauche, on enfonce à côté du ligament suspenseur un trocart courbe, de manière à contourner le pubis. Pendant ce mouvement on soutient et dirige l'instrument avec la main droite pour éviter toute échappée. Une fois dans la vessie, la canule, débarrassée du poinçon, est bouchée et fixée.

Ponction sous-cutanée. Premier temps des opérations pratiquées d'après la *méthode sous-cutanée*. Se dit de la ponction des abcès par congestion en particulier. Un aide faisant à la peau voisine du point où l'on veut ponctionner l'abcès un pli dont il saisit l'une des extrémités, tandis que l'autre est fixée par le chirurgien, celui-ci, armé d'un trocart aplati, limite avec son doigt indicateur étendu sur la canule la partie qui doit pénétrer dans la tumeur; puis, glissant la pointe de l'instrument dans la base du pli fait à la peau, il l'introduit obliquement jusqu'au point où il veut le faire pénétrer dans la cavité de l'abcès. Retirant ensuite le trocart de sa gaîne, il en tourne le robinet transversalement pour empêcher l'air de communiquer avec le foyer; puis, adaptant la virole à l'extrémité d'une seringue, il tourne le premier robinet dans l'axe de la seringue, et le robinet de la seringue perpendiculairement. Alors, attirant à lui le piston de l'instrument, il aspire le pus, et, tournant les deux robinets, celui du trocart perpendiculairement à la direction de cet instrument, celui de la seringue dans une direction opposée, il expulse, en repoussant le piston, le liquide aspiré, qui ne trouve plus d'issue que par le tube latéral. (Alph. Guérin.)

PONCTIONNEUR. s. m. Instrument en fer de lance qui sert à faire l'ouverture étroite de la peau par laquelle on introduit le ténotome dans les sections sous-cutanées.

PONCTUÉ, ÉE. adj. [*punctatus*, all. *gepunktet*, angl. *punctate*]. Marqué de points. — *Vaisseaux ponctués*. Tubes cylindriques des végétaux présentant, à leur surface, de petits enfoncements relevés ou non d'une sorte de bourrelet. Ils sont quelquefois ponctués d'un côté et rayés de l'autre. On les trouve surtout dans les couches ligneuses des dicotylédones, dans les faisceaux des monocotylédones et dans les racines.

PONDÉRABILITÉ. s. f. [de *pondus*, poids; all. *Wägbarkeit*, esp. *ponderabilidad*]. Qualité de ce qui peut être pesé.

PONDÉRABLE. adj. [all. *wägbar*, angl. *ponderable*, it. *ponderabile*, esp. *ponderable*]. Se dit, en physique, des corps dont on peut déterminer le poids, par opposition à *impondérable*.

PONEY. s. m. [angl. *pony*]. *Poney*, qui représente en français la prononciation du mot anglais, est le nom des bidets de taille peu élevée, qui sont propres à la selle. Les poneys de France viennent de la Bretagne.

PONGITIF, IVE. adj. [*pungens*, all. *stechend*, angl. *pungent*, it. *pungitivo*]. Se dit de la douleur, quand la partie où elle se fait sentir semble percée par une pointe, comme dans la pleurésie.

PONT DE TARIN [*pons Tarini*]. Couche de substance grise en connexion des deux côtés avec les cuisses du cerveau, et formant le lieu perforé du plancher du troisième ventricule.

PONT DE VAROLE [all. *Gehirnbrücke*, angl. *Varolius' bridge*, it. *ponte de Varolio*, esp. *puente de Varolio*]. Grosse éminence saillante à la face inférieure de l'encéphale, qui passe transversalement d'un pédoncule moyen du cervelet à l'autre, et qui repose sur la gouttière basilaire, au devant de la moelle allongée et du cervelet, derrière les pédoncules du cerveau. Sa partie moyenne offre un sillon longitudinal dans lequel passe l'artère basilaire. V. MOELLE.

PONTE. s. f. [*fetura*, *partio*, all. *das Eierlegen*]. Chez les ovipares, l'expulsion des œufs hors des oviductes et du cloaque; chez les mammifères, l'ovulation.

PONTÉDÉRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones voisine des narcissées. Elles habitent les eaux stagnantes d'Amérique, d'Asie et d'Afrique.

POPLÉTINE. s. f. Synonyme de *rutiline*.

POPLITÉ, ÉE. adj. [*poplitæus*, de *poples*, jarret; angl. *popliteal*, it. et esp. *popliteo*]. Qui a rapport au jarret. — *Muscle poplité* (fémoro-popliti-tibial, Ch.). Muscle qui s'étend du condyle externe du fémur au bord interne et à la ligne oblique du tibia. — *Creux poplité* ou *du jarret*. Espace losangique limité par des muscles sur les côtés (Fig. 356, *a*, *b*), qui se trouve en arrière du genou. Les organes principaux qui le traversent sont l'*artère* et les *nerfs poplités*. L'*artère poplitée* s'étend depuis l'anneau du troisième adducteur jusqu'au bord supérieur du muscle soléaire. Sa direction est celle d'une ligne qui réunirait l'angle supérieur à l'angle inférieur de la losange formée par les muscles qui bornent le creux poplité. C'est la continuation de la crurale. *En haut*, elle est en rapport : en avant, avec la face postérieure du fémur où l'on peut la comprimer; en arrière, elle est recouverte par l'aponévrose dont elle est séparée par des ganglions lymphatiques et par une grande quantité de graisse; en dehors, elle répond au biceps; en dedans, au muscle demi-membraneux. *En bas*, elle repose sur le muscle poplité; en dehors, elle est en rapport avec le jumeau externe; en dedans, avec l'interne. Au quart supérieur de la jambe elle se divise en péronière et tibiale postérieure. Les rapports de l'artère poplitée avec le nerf sciatique poplité interne et la veine sont très-importants. Ces trois parties sont situées de manière à représenter un plan incliné d'arrière en avant et de dehors en dedans, le nerf étant le plus superficiel et le plus externe, l'artère la plus interne et la plus profonde, et la veine étant entre le nerf et l'artère et sur un plan intermédiaire. Elle couvre l'artère si elle est pleine de sang. — *Nerfs poplités*, distingués en *interne* et en *externe*. Ils résultent de la bifurcation du sciatique, et se dirigent : l'interne, verticalement dans le creux du jarret, où il prend le nom de nerf tibial; l'externe, en dehors du péroné, à la partie supérieure de la jambe.

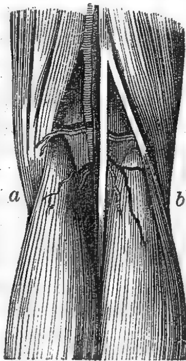


FIG. 356.

POPULAIRE. adj.—*Maladies populaires*. Celles qui sont endémiques et épidémiques. — *Remèdes populaires*. V. REMÈDE.

POPULATION. s. f. [*populus*]. Nom collectif qui désigne l'ensemble des individus qui *peuplent* un territoire. La population est l'élément dont la *démographie* (V. ce mot) entreprend d'étudier : 1° l'état; 2° les mouvements. L'état d'une population comprend le nombre, la densité, les rapports des âges, des professions, des sexes, l'état civil, enfin la force, en nombre et en grandeur, de tous les attributs physiques, moraux et intellectuels. Les mouvements de population comprennent l'étude de tous les phénomènes périodiques : natalité, mortalité, mariages (V. ces mots), migrations, etc., qui peuvent changer les rapports constitutifs de son état. La connaissance du nombre des vivants, leur distribution à chaque âge par sexes et par professions, mais surtout par âges, est la base indispensable de toute connaissance démographique. L'expérience a prouvé que les perturbations éprouvées par les générations dans le cours de leur durée sont trop multiples, trop irrégulières, ont trop échappé aux registres et aux enquêtes, pour que la distribution par âges puisse être trouvée par théorie ou même par tâtonnement. Pour comprendre cette indétermination, il faut considérer que la population de chaque âge a pour origine un chiffre de naissances qui date, d'hier pour les plus jeunes, d'un siècle pour les centenaires, d'un demi-siècle pour ceux de cinquante ans, etc.; — que les proportions de ces naissances sont souvent très-différentes, et en outre, — que chacune de ces descendances a été décimée par des causes très-complexes, très-diverses, et nullement comparables, que, par conséquent, les vivants qui surnagent maintenant à chaque âge $P_1, \ldots, P_{10}, \ldots, P_{20}, P_{21}, \ldots, P_{30}, \ldots, P_{50}, P_{51}, P_{52}, \ldots, P_{70}, \ldots$, ne constituent pas une succession dont chaque terme trouve sa raison dans ses antécédents, mais est un résultat complexe des causes variables qui viennent d'être indiquées. La mortalité qui, par exemple, a décimé le premier âge de ceux qui ont aujourd'hui soixante et soixante-dix ans, peut être fort différente de celle qui agit sur les premières années des enfants d'aujourd'hui. Ainsi les groupes de population à chaque âge, p_n, dont la somme constitue la population générale P, sont presque comme des étrangers que les hasards des temps ont rapprochés, mais dont les grandeurs démographiques résultent des aventures différentes supportées par chacun. Cependant il n'en est pas de même de la population actuelle aux premiers âges $p_{0-1}, p_{1-2}, \ldots, p_{5-6}$. Ces groupes résultent du nombre S_0 des naissances vivantes, diminué des nombres de décès à chaque âge, d_{0-1}, $d_{1-2}, \ldots, d_{5-6}$, qui nous sont parfaitement connus, et sont sensiblement constants; les migrations sont peu sensibles s'il s'agit d'un grand territoire (on peut d'ail-

leurs tenir compte de la progression de S_0 si elle est notable) ; dès lors les documents de l'état civil permettent de calculer la population des premiers âges. Ainsi, connaissant S_0 et $d_{0-1}, d_{1-2}, \ldots, d_{5-6}$ de la même période, on a $S_0 - d_{0-1} = S_1$; de même $S_1 - d_{1-2} = S_2$, ainsi de suite, les termes S_0, S_1, S_2, S_3,... (qu'il ne faut pas confondre avec la population à chaque âge $p_{0-1}, p_{1-2}, \ldots$) étant les nombres de ceux auxquels il est donné : de naître vivants ; de toucher *à la fin* de leur première, — de leur seconde, — de leur troisième année ; on les appelle encore les survivants à l'accouchement, — à un an, — à deux ans, etc. Cependant ces survivants, qui ont précisément 1, 2, etc., ans révolus, ne sont pas la population ; $p_{0-1}, p_{1-2}, \ldots$ sont les nombres de ceux dont, en un jour quelconque de l'année, l'âge est compris entre 0 et 1 an, entre 1 et 2 ans, etc., entre 5 et 6 ans. Mais ce nombre p_{5-6}, par exemple, est nécessairement compris entre S_5 et S_6, et l'on a $P_{5-6} = (S_5 + S_6) \times 0{,}5$. Si la mortalité de la première année était également répartie entre chaque mois d'âge, on aurait de même $P_{0-1} = (S_0 + S_1) \times 0{,}5$. Mais cette uniformité n'existe pas ; le premier mois, la première semaine sont le plus chargés de décès ; plus des 0,7 des décès de la première année ont lieu avant le sixième mois. J'ai trouvé par tâtonnement qu'on se rapproche très-près de la vérité en posant $P_{0-1} = (S_0 + S_1) \times 0{,}478$ et $p_{1-2} = (S_1 + S_2) \times 0{,}498$; le reste comme la formule p_{5-6}. D'ailleurs les irrégularités, les inconnues, les mouvements des naissances, de la mortalité, etc., permettent rarement de continuer ainsi au delà de cinq à six ans. On peut et l'on doit avec ces formules contrôler les recensements des premiers âges. C'est par elles que nous nous sommes assuré que le recensement français de 1851, qui ne paraît pas plus mauvais qu'un autre, avait omis environ 350 000 enfants dans la première année de la vie et 500 000 de 0 à 7 ans (sans préjudice des erreurs aux autres âges) ; que le recensement de la même année en Angleterre avait omis 35 000 enfants de 0 à 1 an ; que celui de la Suède n'en avait point omis, etc. Cette distribution de la population suivant les âges, encore si mal exécutée en France et en Angleterre, est pourtant une considération aussi importante pour l'économiste que pour le physiologiste. Le premier appréciera la vigueur réelle d'un pays, sa force pour la défense et pour le travail, non par le nombre absolu des vivants, mais par le nombre de ceux arrivés aux âges de travail et de production, et par le rapport de ces producteurs avec les impubères, qui ne sont que consommateurs. Le second, en comparant ces vivants à chaque âge avec les décès aux mêmes âges, reconnaîtra le coefficient de mortalité propre à chaque groupe d'âge. Il ne s'en laissera pas imposer par une mortalité générale un peu lourde, qui pourrait être due seulement à un grand nombre de jeunes enfants, ou inversement (à défaut de distribution par âges, la considération de la natalité, comparée à la mortalité, pourrait encore l'avertir) (V. NATALITÉ, MORTALITÉ et TABLES). Rappelons seulement ici, au point de vue économique, que sur 1000 vivants, la France en compte 531 de 20 à 60 ans, et l'Angleterre 476. L'*âge moyen de la population*, surtout au point de vue économique et politique, est une bonne mesure qui résume assez bien en un seul terme la force d'une population ; cet âge moyen est actuellement (1861) en France environ de 31ans,15 (V. VIE). Jusqu'à présent, tout ce qui concerne l'état de la population : nombre absolu, rapport des âges, etc., etc., n'a pu être déterminé que par les recensements, et nous avons vu avec quelle imperfection, dans notre France, pays que son admirable état civil met cependant au premier rang pour la connaissance des mouvements (naissances, décès, mariages). La statistique humaine n'offrira aux économistes, aux physiologistes, aux hygiénistes, à l'administration elle-même, une base solide et féconde pour les investigations de toute sorte, que par un fonctionnement permanent, régulier, des registres de population, où chaque citoyen soit immatriculé avec son âge, sa profession, ses principaux attributs. Ces registres de population, depuis longtemps tenus en Suède, aujourd'hui en Belgique, compléteraient notre état civil, et permettraient de résoudre en très-peu de temps un grand nombre de problèmes sociaux. Avec l'incertitude du nombre des vivants dans chaque groupe, toute solution démographique devient incertaine au même degré. La tenue des registres de population qui donnerait les professions avec les détails d'âge, de sexe, de cause de mort, etc., serait de la plus haute importance pour l'hygiène publique, et pour toutes les sciences qui ont l'homme pour objet. Ces documents font défaut, et les dénombrements n'y suppléent que bien imparfaitement. Celui de 1856 nous apprend en résumé qu'en France, sur 1000 vivants de tout âge et de tout sexe, 530 subsistent par l'agriculture, 292 par l'industrie, 46 par le commerce, 15, par les professions libérales, 12 par les armes ; 11 sont attachés à l'administration, 4 à l'autel ; enfin 90, rentiers sans profession et vagabonds. La *densité* de la population (nombre des vivants dans l'unité de surface) est encore un élément très-important d'étude. Cette densité est très-variable : en France on compte 68 habitants par kilomètre carré ; en Belgique, 151 ; en Angleterre, 129 ; en Écosse, 36 ; en Suède, 8, etc. L'*accroissement* de la population résulte de la balance des naissances avec les décès, et de celle des immigrations avec les émigrations. Mais les enquêtes statistiques n'enregistrent encore avec soin que le premier élément, ce qui empêche de pouvoir contrôler les dénombrements périodiques par la confrontation des accroissements qu'ils annoncent avec ceux qui résultent de cette balance. Quand un excès des naissances sur les décès se prononce davantage dans une population, ce mouvement peut résulter d'une plus grande natalité ou d'une plus faible mortalité. C'est donc surtout en comparant ces deux coefficients (V. NATALITÉ et MORTALITÉ) que l'on peut apprécier la manière dont s'accroît une population. La cause intime de cet accroissement ne résulte pas en effet de la fécondité ou aptitude virtuelle à la reproduction : cette aptitude est toujours tenue en bride par les conditions de l'existence qui sont les subsistances procurées par le travail. Lorsqu'une nouvelle source de travail est ouverte ou que les sources connues s'élargissent, il arrive ordinairement que la natalité se développe en conséquence. Mais certaines races ont un autre génie : leurs populations, plus avides de bien-être, de confort, emploient ce supplément de ressources à augmenter leur aisance, leur vitalité, leur instruction, et très-peu à accroître le nombre de leurs enfants ; ils préfèrent la qualité au nombre. Nos départements normands *non manufacturiers* nous offrent un exemple de cet emploi de l'accroissement de la richesse ; c'est que ce résultat est surtout obtenu quand la richesse ne peut être que lentement acquise, et par l'industrie, la spontanéité de

chacun. Alors c'est moins la population générale qui augmente que le nombre des adultes. Ainsi la population anglaise, déjà si dense, s'accroît toujours, sollicitée par les travaux croissants de sa grande industrie ; mais sur 1000 vivants, elle en a 548 au-dessus de vingt ans. Depuis près d'un demi-siècle, l'accroissement du Calvados est très-lent, semble s'arrêter ; mais sur 1000 vivants, il en a 681 au-dessus de vingt ans, et la France en moyenne, 638. C'est entre ces deux modes d'accroissement (exclusivement par la vitalité, exclusivement par la natalité) que se tiennent la plupart des nations de l'Europe, chacune suivant son génie, ses mœurs et ses conditions antérieures d'existence, inclinant plus, les unes vers l'accroissement lent par augmentation de la vitalité et par suite des adultes, les autres vers un accroissement rapide par la natalité. Quelques rares contrées doivent à leur faible densité, et sans doute à de bonnes conditions intrinsèques qui ne nous sont pas connues, de pouvoir se développer avec succès par la natalité et la vitalité, telle est la Suède. L'accroissement annuel des populations varie depuis 0 jusqu'à 3 et 4 pour 100 (États-Unis, Canada). Quelques-unes même sont saisies d'un mouvement réel de décroissance, par suite de mauvaises conditions météorologiques (Islande, Martinique), ou économiques (îles Ioniennes, Irlande), qui amènent d'énervantes émigrations, ou une profonde altération des deux sources qui président à l'accroissement de la population, la natalité et plus souvent la vitalité. Il résulte de ces considérations que les calculs, fort à la mode, des époques de doublement de la population d'après leur coefficient d'accroissement annuel, sont dépourvus de toute valeur effective, car ces coefficients d'accroissements que l'on suppose constants varient sans cesse, et diminuent à mesure que la densité de la population augmente ; et l'on ne peut pas plus supposer l'extension indéfinie et toujours égale des subsistances, que la fin de toute aspiration progressive vers une aisance croissante. V. NATALITÉ, MORTALITÉ, MARIAGES, TABLES, VIE. (Bertillon.)

POPULÉUM. s. m. [all. *Pappelsalbe*, esp. *populeon*]. Onguent composé de : bourgeons de peuplier récents, 500 gram., axonge de porc, 1 kilogram. ; feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire, aa 128 gram. Il est employé comme calmant ; on l'applique sur les tumeurs hémorrhoïdales, sur les gerçures du sein, etc.

POPULINE. s. f. [all. *Populin*, angl. *populine*]. Matière cristallisable trouvée par Braconnot dans les feuilles et l'écorce du peuplier, et accompagnant la salicine. Cette substance est blanche, et cristallise en aiguilles avec la plus grande facilité ; elle a une saveur sucrée douceâtre ; l'eau la dissout très-difficilement, mais l'alcool et l'acide acétique la rendent plus soluble. Elle brûle au feu avec flamme, donne par les acides minéraux une poudre résineuse, par l'acide nitrique de l'acide oxalique ; enfin, distillée, elle se transforme en partie en acide benzoïque. ($C^{40}H^{22}O^{16}$.)

PORC. s. m. [*porcus*, ὗς, χοῖρος, all. *Schwein*, angl. *hog*, it. *porco*, esp. *puerco*]. Nom générique de l'espèce dont le mâle se nomme *verrat*, la femelle *truie*, l'individu châtré, *cochon* ou *coche*, suivant le sexe, et le jeune *porcelet*. Le verrat est le plus propre à la reproduction depuis l'âge de huit à dix mois, jusqu'à deux ou trois ans ; il peut faire, sans se fatiguer, quatre ou six saillies par jour pendant une période de monte. Le meilleur procédé pour assurer la fécondation et prévenir l'épuisement est de mettre le mâle et la femelle ensemble dans un réduit écarté, et de les séparer après la deuxième copulation. La truie est apte à se reproduire dès l'âge de cinq à six mois. La gestation dure de cent dix à cent vingt jours. Elle peut faire deux portées par an. La truie est sujette à dévorer ses petits ; il faut la surveiller au moment de la mise bas. Le porcelet, après sa naissance, adopte un mamelon. Quelquefois le nombre des nouveau-nés est plus grand que celui des mamelons. L'éleveur prendra garde à ce qu'aucun des petits ne meure de faim. Le sevrage se fait à deux mois. Le porc qu'on veut engraisser doit être châtré. Ni la truie ni le verrat qui ont produit ne donnent, même châtrés, une viande aussi bonne.

PORCELAINE. s. f. [all. *porzellanfieber*]. V. ESSÈRE.

PORCELET. s. m. [*porcellus*, χοιρίδιον, it. *porcello*]. Nom du jeune porc. V. PORC.

PORCHERIE. s. f. [*suile*, de *sus*, porc ; all. *Schweinstall*, it. *porcile*]. Elle se compose de toits à porcs, qui sont les loges pour l'animal, et d'une cour qui a un réservoir d'eau. Les toits doivent être secs et bien aérés ; car les porcs se trouvent bien de ces conditions, et souffrent quand l'air est mauvais, quand le sol est froid et humide, quand la litière n'est pas renouvelée.

PORCINES (RACES). On peut voir, à l'article COCHON, les différentes espèces qui composent ce genre. Quant aux races que l'économie rurale emploie, et qui sont très-variées, on y reconnaît cinq types principaux : 1° le type de Siam, 2° le type anglo-chinois, 3° le métis, 4° le type à soies blanches ou mêlées, 5° enfin le type de taille élevée auquel appartiennent les anciennes races de la Normandie et de la Lorraine.

PORE. s. m. [*porus*, du grec πόρος, trajet, passage ; all. et angl. *Pore*, it. et esp. *poro*]. Nom de petits espaces ou interstices, d'existence hypothétique qu'on suppose séparer les molécules intégrantes des corps, et qui rendraient ces corps perméables. — Nom donné à des orifices existants sur toutes les parties du corps vivant, orifices auxquels on attribuait la fonction d'absorber ou d'exhaler, mais qui ne sont que les ouvertures des glandes sudoripares. Dans l'épaisseur des tissus, les éléments sont immédiatement contigus, soit intriqués, soit imbriqués ; il n'est pas vrai qu'ils laissent entre eux des *pores*, *lacunes* ou *canalicules*, et ce n'est point *entre eux que passent les fluides qui y portent la nourriture et y entretiennent la vie*, contrairement à ce que les *Traités de physique* admettent, ainsi que beaucoup de physiologistes et de médecins ; ces fluides les pénètrent et les traversent de part en part molécule à molécule. (V. ENDOSMOTIQUE). On peut admettre des pores dans la substance même de chaque élément pour permettre l'arrivée dans son épaisseur des liquides, des solides et des gaz dissous ; mais il importe de savoir que ces pores ne sont que des interstices moléculaires ou interatomiques, dont on admet l'existence par un pur artifice logique pour enchaîner les faits ; on peut aussi les admettre à un autre titre, c'est-à-dire au même titre que dans l'or battu en feuille et disposé en boule creuse, au travers duquel la pression fait suinter l'eau. Les expériences sur le bois et certains tissus animaux par lesquelles les physiciens croient démontrer la porosité des corps organisés, sont faussement interprétées, en ce qu'elles ne démontrent que la présence d'une cavité dans les cellules et les fibres du bois coupé en tranches minces,

et non d'orifices dans les parois de celles-là; lorsque le mercure passe au travers de la peau de buffle, c'est au travers des trous que traversaient les poils qu'il coule. C'est ce que montre l'étude de la texture des tissus servant à leurs expériences. L'examen de la constitution et du développement des éléments anatomiques et des tissus prouve que la comparaison de la porosité des corps en général à celle d'une éponge est complétement fausse, lors même qu'on admet pour la rendre acceptable, qu'au delà de ces pores visibles se trouveraient des mailles ou interstices plus serrés, d'une telle finesse qu'ils échapperaient à la vue. De tels pores manquent dans les corps organisés, comme la capsule du cristallin, la paroi des capillaires, celle de toutes les cellules à cavité distincte de la paroi et dans les éléments anatomiques solides. Il importe donc de distinguer nettement ici deux choses complétement différentes, dont la confusion en une seule jette beaucoup d'obscurité dans ces questions. Ce sont : 1° d'une part, la *porosité effective* du bois, dans lequel les pores sont des cavités de cellules et des vaisseaux coupés en travers; celle du derme, dans lequel les pores sont des conduits des glandes sudoripares et des trajets de poils arrachés; celle de l'ivoire, etc., dans lequel les pores sont des canalicules coupés en travers; celle des pierres à filtrer, etc., des briques et terres cuites non vernies, dans lesquelles les pores sont des interstices laissés par des granules minéraux ou par des cristaux n'adhérant entre eux que par quelques points seulement de leur surface ; 2° d'autre part, la *porosité hypothétique*, artifice logique destiné à rendre compte du passage des liquides et des gaz au travers des corps homogènes. Celle-ci a été supposée d'après la constatation de la première. Sa réalité n'est pas confirmée par l'observation qui rattache à un ordre d'actes moléculaires, plutôt chimiques que physiques, les phénomènes réels qu'elle était destinée à expliquer (V. ENDOSMOTIQUE). On ne doit par conséquent pas admettre la *lacunosité* comme une propriété des corps bruts et organisés. — *Pores absorbants et exhalants*. V. ABSORBANT et EXHALANT.

POREUX, EUSE. adj. [*pumicosus*, *fistulosus*, all. *porös*, angl. *porous*, it. et esp. *poroso*]. Dont la surface est percée de trous, comme ceux des vaisseaux des plantes sur une coupe du bois, ou dont les parties laissent entre elles de notables distances.

PORICIDE. adj. [*poricida*, de *porus*, pore, et *cædere*, couper]. Se dit des péricarpes qui s'ouvrent par des pores au moment de la dissémination.

PORNOGRAPHIE. s. f. [*pornographia*, de πόρνη, prostituée, et γράφειν, décrire]. Description des prostituées par rapport à l'hygiène publique.

POROCÈLE. s. f. [*porocele*, de πῶρος, callosité, et κήλη, hernie ; angl. *porocele*, it. et esp. *porocele*]. Hernie scrotale dont les enveloppes sont épaissies et comme calleuses.

POROMA. s. m. [de πῶρος, callosité]. V. TYLOSE.

POROMPHALE. s. f. [*poromphalus*, de πῶρος, callosité, et ὀμφαλὸς, l'ombilic; it. et esp. *poronfalo*]. Hernie ombilicale compliquée de callosités.

POROSITÉ. s. f. [*raritas*, de *porosus*, poreux; all. *Porosität*, angl. *porosity*, it. *porosità*, esp. *porosidad*]. Qualité des corps poreux. V. PORE.

POROTIQUE. adj. et s. m. [*poroticus*, de πῶρος, cal, durillon; angl. *porotic*, it. et esp. *porotico*]. Se disait autrefois des substances qu'on croyait propres à favoriser la formation du cal.

PORPHYRE. s. m. [*porphyrites*, de πορφύρα, pourpre, parce que le plus beau porphyre est rouge (l'autre espèce est noire); all. *Porphyr*, angl. *porphyry*, it. et esp. *porfido*]. Roche à pâte d'eurite ferrifère (silicate de chaux et de fer), ou d'albite (silico-aluminate de soude et de potasse), renfermant des cristaux de feldspath (silico-aluminate de potasse), très-dure, susceptible du plus beau poli. — *Porphyre*. Petite table de cette pierre sur laquelle les pharmaciens placent les substances qui ont besoin d'être très-finement pulvérisées; et, pour triturer ces substances, ils se servent d'une petite masse de même matière et de forme conique, nommée *molette*, qu'ils font mouvoir circulairement. Par extension, on a conservé le nom de *porphyres* à ces instruments, lors même qu'ils sont de granit ou de verre. On en fait aussi de marbre, mais ils s'usent trop facilement par le frottement.

PORPHYRHARMINE. s. f. Base extraite des graines de *Peganum harmala*. Elle est d'un beau rouge, et forme avec les acides des sels de même couleur.

PORPHYRINIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'euxanthone. Poudre jaune cristalline. ($C^{26}H^{5}O^{19}Az^{3}$.)

PORPHYRISATION. s. f. [*lævigatio*, all. *Zerreiben*, it. *porfirizzazione*, esp. *porfirizacion*]. Action de broyer une substance pour la réduire en poudre très-fine.

PORPHYROXINE. s. f. [angl. *porphyroxin*]. Alcaloïde qu'on suppose exister dans l'opium du Bengale.

PORRACÉ, ÉE. adj. [*porraceus*, de *porrum*, poireau ; πρασοειδής, all. *lauchgrün*, angl. *porraceous*, it. *porraceo*]. Se dit de la bile, des crachats et des diverses matières excrémentitielles qui ont une couleur verte semblable à celle du poireau.

PORREAU. V. POIREAU.

PORRIGINEUX, EUSE. adj. [de *porrigo*, crasse ou teigne ; all. *hautkleienartig*, it. et esp. *porriginoso*]. S'est dit d'une espèce de teigne.

PORRIGO. s. m. [*porrigo*, de *porrigere*, étendre ; all. *Hautkleie*, angl. *porrigo*, *ringworm of the scalp*, *scald head*, it. *porrigine*, esp. *porrigo*]. Mot employé par un très-grand nombre d'auteurs comme synonyme de *pityriasis*. D'après Willan, le *porrigo* est une affection contagieuse, caractérisée par une éruption de pustules dites *favus* et *achores*, sans fièvre. Les espèces sont : 1° *Porrigo larvalis*, croûte de lait. C'est presque exclusivement une affection de l'enfance. Au début, le traitement consiste en ablutions et en doux laxatifs, avec des doses altérantes de calomel. Une onction légèrement astringente peut être employée quand la suppuration cesse ; et, quand elle a cessé, une pommade au nitrate de mercure est bonne pour stimuler légèrement la peau. La pommade de mercure et les préparations de soufre sont très-usitées dans cette affection. — 2° *Porrigo furfurans*. Cette forme commence par l'éruption de très-petites pustules achoreuses; l'humeur qui s'en écoule se concrète et se sépare en d'innombrables écailles lamelleuses. Il attaque particulièrement les femmes adultes, et ne doit pas être confondu avec le psoriasis ou le pityriasis, où il n'y a point d'humeur. Traitement : raser la tête, appliquer durant le stade inflammatoire la pommade de zinc ou d'acétate de plomb avec de fréquentes ablutions ; puis, dans l'état d'inaction des téguments, prescrire des pommades stimulantes contenant du nitrate de mercure, de l'acide nitrique, du goudron, de la créosote, du soufre, etc. —

3° *Porrigo lupinosa.* Caractérisé par la formation d'écailles sèches, circulaires, d'un blanc jaunâtre, avec bords élevés, et ressemblant à des graines de lupin. Elles sont formées, sur de petits groupes séparés de pustules achoreuses, par la concrétion du fluide qui en sort. Cette forme est ordinairement de longue durée. Traitement : laver avec l'eau et le savon, ou une faible solution de potasse ou d'acide chlorhydrique ; cela fait, mettre en usage la poudre du *Cocculus indicus*, L. (4 gram. pour 30 gram. de graisse), puis quelque pommade stimulante. — 4° *Porrigo scutulata* [angl. *ringworm of the scalp*]. Il commence par des groupes de petites pustules jaunes, qui s'ouvrent bientôt ; il se forme des croûtes sur chaque groupe. Ces groupes sont séparés et d'une figure irrégulièrement circulaire. Cette forme est extrêmement rebelle ; elle survient chez des enfants cachectiques. Le traitement est à peu près comme dans le *porrigo furfurans*. Une pommade au calomel sera trouvée fort utile, de même que des lotions avec une solution contenant 30 à 50 centigrammes de nitrate d'argent. — 5° *Porrigo decalvans*. Cette singulière variété ne présente rien autre chose que des places de calvitie simple, d'une forme plus ou moins circulaire, sur lesquelles il ne reste plus un seul cheveu. La surface du cuir chevelu en ces places est unie, luisante et remarquablement blanche. La calvitie, dans cette affection, est due au développement du *Trichophyton* (V. ce mot) dans le follicule pileux déjà malade. On doit le traiter comme les affections parasitiques analogues. Le *porrigo larvalis* est sans analogie avec cette affection ; mais il est probable que les *porrigo furfurans*, *lupinosa* et *scutulata* sont des maladies parasitiques de même ordre ou sont des phases diverses de la même affection. — 6° *Porrigo favosa*. C'est le favus. V. Favus.

PORTE. s. f. [*porta*, πύλη, all. *Pforte*, angl. et it. *porta*, esp. *puerta*]. — *Éminences portes.* Deux saillies de la face inférieure du foie qui bornent, l'une en devant, l'autre en arrière, le sillon transversal. La première est large et superficielle ; la seconde, plus considérable, est aussi appelée *petit lobe du foie*, ou *lobe de Spigel*. — *Sillon de la veine porte*, ou *sillon transversal.* Sinuosité profonde qui loge le sinus de la veine porte. — *Appareil porte* (*vaisseaux portes* ou *de petite circulation*). Nom donné à toutes les parties de l'appareil circulatoire dans lesquelles le sang marche des capillaires d'un organe vers les capillaires d'un autre organe. Il y en a un d'annexé à chacun des appareils de la vie de nutrition, et non pas seulement un pour l'appareil digestif. Chacun d'eux présente comme annexe une ou plusieurs des glandes dites vasculaires ou sans conduit excréteur, qui jusqu'à présent n'ont été rattachées à rien. Ce sont : 1° L'*appareil porte intestinal* ou *hépatique*, qui a pour annexe la *rate*, que ses petites vésicules avec épithélium nucléaire rapprochent des autres glandes vasculaires, et dont le sang de retour est versé dans la veine porte. La rate a en outre un autre usage qui lui est spécial, celui de servir de *diverticulum*. Cet appareil est encore appelé : *système de la veine porte*, ou *système veineux abdominal*. C'est un appareil à sang noir placé dans l'abdomen et résultant de deux ordres de vaisseaux bien distincts réunis par un tronc commun (Fig. 357, 1, 2). De ces deux ordres de vaisseaux, l'un a son origine dans tous les organes renfermés dans la cavité abdominale (excepté les reins, la vessie et l'utérus) : ses ramifications reçoivent le sang de la rate (*i*), du mésentère (*j*), de l'estomac (*a*), de l'intestin (3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16); *b* est le duodénum ; *c*, l'intestin grêle ; *d*, le cæcum ; *e f*, le côlon ; *g*, le rectum ; *h*, une portion du grand épiploon. Ces ramifications se réunissent en deux branches principales (les veines splénique (13) et mésentérique supérieure (17) ou grande mésaraïque), qui se réunissent également pour former le tronc de la veine porte (1, 2). Ce tronc remonte obliquement de gauche à droite, et un peu en arrière vers le foie : il est placé d'abord derrière l'extrémité droite du pancréas et la seconde portion du duodénum ; et, parvenu dans le sillon transversal du



Fig. 357.

foie, il se partage en deux branches qui se séparent en formant avec lui un angle à peu près droit, et constituent ainsi une espèce de canal que l'on a appelé *sinus de la veine porte* (Fig. 358, C). La branche droite de cette bifurcation pénètre dans le grand lobe du foie et s'y ramifie. La branche gauche se porte horizontalement à gauche, jusqu'au sillon de la veine ombilicale (A), dont elle n'est que la continuation chez le fœtus (comme on le voit dans la Figure 358, dans laquelle BD représente le *canal veineux* continuant la veine ombilicale A directement jusqu'à la veine cave E, canal qui s'atrophie après la naissance) ; elle s'enfonce ensuite dans le lobe gauche du foie, où elle se divise à l'infini, et de telle sorte que chacun de ses rameaux se partage toujours en deux ramifications seulement, dont l'une plus grosse que l'autre. La *veine porte* représente donc un arbre vasculaire dont les radicules sont dans les intestins, dont les ramuscules sont dans le foie, et

dont le tronc, intermédiaire aux unes et aux autres, n'a guère que 11 à 14 centimètres de longueur chez l'adulte. De là le nom de *veine porte abdominale* (Fig. 357) donné à la portion intestinale de ce système, et celui de *veine porte hépatique* (Fig. 358, BF), sous lequel on désigne souvent sa portion destinée au foie, portion qui commence au sinus et qui distribue dans

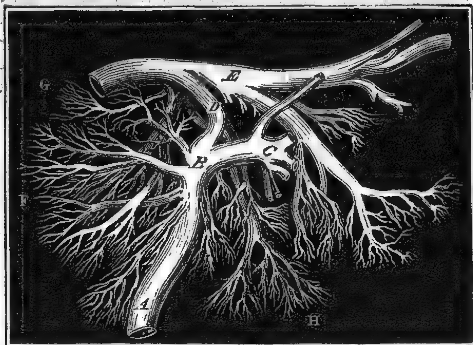


Fig. 358.

cet organe, à la manière des artères, le sang que lui transmet la portion abdominale (C). Lorsqu'on suit, dans le foie, la veine porte, on voit qu'elle se divise, comme une artère, en rameaux de plus en plus petits, qui se continuent par l'intermédiaire des capillaires avec les veines sus-hépatiques (G, H) qui vont dans la veine cave inférieure (E); mais elle communique encore avec la veine cave par des branches s'abouchant directement dans le tronc de la veine cave ou des veines sus-hépatiques (Cl. Bernard). Cette disposition se voit très-bien à l'œil nu sur un certain nombre de branches qui se détachent de la veine porte aussitôt que ce tronc vasculaire a pénétré dans le foie. Ces branches vasculaires, qui se dirigent transversalement de gauche à droite et de bas en haut, fournissent, chez le cheval et chez le mouton, un certain nombre de rameaux qui s'épuisent en traversant la substance hépatique, tandis que d'autres passent directement sur la face extérieure de la veine cave où ils se distribuent d'une manière singulière et tout à fait insolite. En effet, ces ramifications épanouies sur la face extérieure de la veine cave présentent, au premier abord, l'aspect d'un riche réseau de *vasa vasorum;* mais, en y regardant de plus près, on constate que beaucoup de ces rameaux, au lieu de se subdiviser en capillaires, s'enfoncent brusquement pour communiquer avec la cavité de la veine cave inférieure. La conséquence de ces faits anatomiques est que le système de la veine porte et celui de la veine cave communiquent directement, de telle sorte qu'une partie du sang de la veine porte peut passer dans le système veineux général sans traverser le tissu capillaire du foie. Dans l'homme, ces anastomoses vasculaires entre la veine porte et la veine cave paraissent moins développées, mais elles peuvent s'hypertrophier dans certains cas morbides et devenir alors très-volumineuses et très-visibles. Vella en a cité un cas. Chez les oiseaux, il y a une anastomose volumineuse (Fig. 359, HG) entre la portion mésentérique de la veine porte et de la veine cave, ce qui fait que, dans certaines conditions, une partie du sang de la veine porte intestinale peut arriver au cœur sans traverser le foie. — 2° L'*appareil porte rénal* n'a de vaisseau spécial que chez les poissons, les batraciens, les reptiles, et même aussi chez les oiseaux, tandis que, chez les mammifères, la veine cave a *deux usages*, celui de porter le sang au cœur et de le rapporter par reflux au rein, en jouant alors le rôle de *veine porte rénale* indirecte. Ce rôle de la veine cave, comme appareil porte rénal, ne pouvait être reconnu avant les découvertes de Cl. Bernard sur ce reflux du sang vers le rein à certains moments, pendant la digestion, par exemple, surtout lorsque l'estomac est distendu par les aliments. Ce fait rend compte de la rapidité avec laquelle, chez beaucoup de personnes dont les urines sont habituellement plus ou moins chargées d'urate de soude, on voit, après le repas, varier l'état limpide ou trouble de cette humeur; car, contrairement aux hypothèses chimiques qui règnent encore, cet état dépend de la composition immédiate du sang qui arrive au rein, et de sa nature veineuse ou artérielle, mais non d'une lésion du parenchyme rénal. Ce fait rend compte également des variations d'acidité normale ou pathologique de l'urine, selon les heures du jour ou l'état de la circulation. La veine cave, de même que les veines sus-hépatiques, offre une structure musculaire extrêmement prononcée. Dans toute sa portion qui est contiguë au foie, la veine cave postérieure offre un calibre plus considérable, et ses parois acquièrent en ce point une grande épaisseur, à cause de l'existence d'une couche musculaire très-forte. Les fibres musculaires sont surtout longitudinales, et elles forment des faisceaux rougeâtres placés parallèlement les uns aux autres. Avant d'entrer dans le foie, et après en être sorties, les parois de la veine cave sont beaucoup plus minces et offrent une structure tout à fait différente. Dans les veines sus-hépatiques, comme sur la veine cave, les fibres sont longitudinalement disposées et constituent de petits faisceaux rougeâtres parallèles très-apparents. Examinée au microscope, la couche musculaire considérable qui double la veine cave et les veines sus-hépatiques est composée de fibres-cellules non striées. Les parois de la veine porte hépatique ne présentent aucune disposition musculaire semblable. L'homme, le mouton, le chien, le lapin, etc., offrent la même structure musculaire de la veine cave inférieure et des veines sus-hépatiques que le cheval, seulement à un degré moins prononcé. Il est remarquable que c'est chez les chevaux coureurs que cet appareil musculaire a son summum de développement. Les *capsules surrénales* et organes analogues qui accompagnent toujours le rein sont les glandes vasculaires annexées à cet appareil porte, et le sang qui en vient est nécessairement reporté dans le rein, puisqu'il tombe dans la veine porte, qui joue, par rapport à lui, le rôle de *vaisseaux portes*. La Figure 359 représente l'*appareil porte rénal* ou *système veineux de Jacobson* chez le coq. C représente les veines caudales, origines de la veine porte rénale recevant une grosse branche anastomotique (H) de la veine porte et se divisant en deux branches qui pénètrent dans les reins (T et T'); chemin faisant, elles reçoivent les veines crurales (C, F), mais envoient d'autre part, dans la substance du rein, des branches (S) qui s'y distribuent à la manière de la *veine porte hépatique* dans le foie, tandis que d'autres branches leur faisant suite par les capillaires ramènent le sang (N) dans la veine cave (V), à la manière des veines sus-hépatiques dans le foie. A est l'aorte: R, R', les artères rénales; D, D, artères du bassin; E, E, artères crurales. — 3° L'*appareil porte pulmonaire*, ou petite circulation proprement dite, a

les caractères généraux des précédents chez les mollusques céphalés et acéphalés et chez les crustacés ; il présente une plus grande complication chez les céphalopodes et chez les vertébrés, par interposition du cœur droit entre les veines caves supérieures et l'artère pulmonaire ou branchiale, mais il ne porte toujours que du sang noir vers le poumon, et, comme les autres, du sang modifié vers le cœur artériel. Il a le *thymus* et le *thyréoïde* pour glandes annexées, organes dont le sang de retour arrive nécessairement aussi au poumon seul, puisque, tombant dans la veine cave supérieure

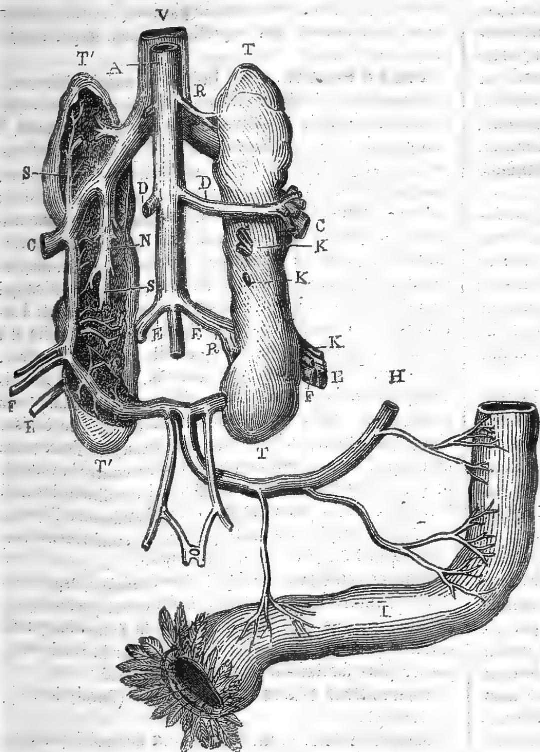


FIG. 359.

ou ses aboutissants, il va à l'oreillette, puis au ventricule droit. — 4° Les *vaisseaux lymphatiques* sont en quelque sorte un *appareil porte* pour l'appareil circulatoire général. Dans ces vaisseaux, comme pour les autres appareils portes, le liquide marche des extrémités vers le cœur, par *vis à tergo*, par trop-plein. Cet appareil ne se jette par un long détour dans les veines sous-clavières que chez les animaux dont le sang reflue vers le rein par la veine cave inférieure (autrement cela aurait conduit à l'expulsion du chyle par les urines), tandis que, chez ceux qui ont une veine porte rénale spéciale, il se jette dans la veine cave inférieure, presque immédiatement au-dessus du rein. L'appareil porte lymphatique a pour glandes vasculaires les ganglions ou *glandes lymphatiques*, dont le produit retombe dans le courant, et va nécessairement au sang. Toutes ces glandes versent sans doute chacune un produit, un principe immédiat spécial, dans le sang porté à l'organe principal auquel elles sont annexées. De même que le sang qui entre dans le foie n'a pas le sucre que contient le sang qui en sort, de même aussi on trouvera que c'est au tissu des glandes vasculaires qu'il faut rapporter la fabrication des principes qu'on découvrira certainement dans le sang qui en sort, et qu'elles y ont versés comme le foie verse du sucre.

PORTE-AIGUILLE. s. m. [all. *Nadelhälter*, it. *porta ago*, esp. *porta-agujas*]. Instrument dont on se sert pour tenir plus solidement les aiguilles et leur donner plus de longueur, lorsqu'elles sont si fines et si petites, qu'on ne saurait les saisir avec les doigts, ou lorsqu'il s'agit de pratiquer des sutures dans les parties où les doigts du chirurgien ne sauraient pénétrer ou manœuvrer avec facilité. C'est une tige d'acier ou d'argent, longue de 5 à 6 centimètres, fendue dans presque toute sa longueur en deux branches, pour former une espèce de pincette qui se ferme par le moyen d'un anneau coulant. Chaque branche est creusée longitudinalement pour loger la tête de l'aiguille : elles se tiennent écartées par leur propre ressort ; elles se rapprochent et serrent l'aiguille quand on glisse l'anneau en avant. Le manche de la tige est creux, et garni, dans sa cavité, de trous semblables à ceux d'un dé à coudre, pour pousser l'aiguille en cas de besoin.

PORTE-BOUGIE. s. m. [all. *Bougieleiter*, esp. *porta-candelillas*]. Canule d'argent semblable à celle du trocart, excepté qu'elle est plus longue. Cet instrument sert à conduire les bougies dans l'urèthre pour le dilater.

PORTE-CAUSTIQUE. s. m. [esp. *porta-caustico*]. Instrument dont on se sert pour porter un caustique dans le canal de l'urèthre et le mettre en contact avec les rétrécissements qu'il s'agit de détruire, sans toucher aucun autre point des parois du canal.

PORTE-ÉPONGE. s. m. V. PORTE-PIERRE.

PORTÉE. s. f. [all. *Tracht*, *Brut*, angl. *brood*, *litter*, it. *portato*]. Somme des petits qu'une femelle produit à la fois. — Temps nécessaire pour que la série des changements provoqués par un seul et même acte de génération s'accomplisse. Ce terme n'est employé qu'en parlant des animaux.

PORTE-LACS. s. m. [esp. *porta-lazos*]. Instrument imaginé par divers accoucheurs pour porter des lacs sur les membres du fœtus jusque dans l'intérieur de l'utérus, en certains cas où il est nécessaire de faire la version du fœtus.

PORTE-LOUPE. s. m. On est obligé d'avoir les deux mains libres, afin d'examiner les objets à la loupe, ou, plus souvent, afin de disséquer sous la loupe ; pour cela, il faut que cet instrument soit fixé et puisse cependant être tourné en tous sens. Le porte-loupe le plus commode est celui de Strauss. Il est composé d'un pied quadrilatère de laiton, surmonté, à ses extrémités, de deux supports, l'un droit, l'autre courbe ; une tige articulée et susceptible de se démonter joue autour d'un centre représenté par un genou articulé, qui surmonte le support courbe. Cette tige porte à son extrémité fixe un anneau que l'on fait glisser à volonté sur la tige droite, de manière à faire monter ou descendre l'extrémité libre de la tige autour du genou. Cette extrémité porte une pince serrant par un anneau à coulisse ; elle est susceptible de s'élargir beaucoup, de

manière à pouvoir saisir le manche de toute espèce de loupe, ou celui de diverses sortes d'anneaux que l'on achète tout faits, ou que l'on fait soi-même avec du fil de fer, pour supporter, soit des loupes d'horloger, soit des *doublets*. V. LOUPE.

PORTE-MÈCHE. s. m. [all. *Mecheträger*, esp. *portalechino*]. Tige d'acier ou d'argent, longue de 13 à 16 centimètres, boutonnée à l'une des extrémités et légèrement bifurquée à l'autre, avec laquelle les chirurgiens portent des mèches de charpie au fond des plaies profondes qu'ils veulent tenir dilatées. On engage dans sa bifurcation la partie moyenne d'une longue charpie qu'on rabat de chaque côté de la tige, de manière à l'envelopper. Après avoir enduit cette charpie d'un corps gras, on place le bouton du porte-mèche dans la paume de la main, où il est retenu par l'annulaire et le petit doigt; le pouce et le doigt du milieu saisissent et tendent la mèche, et l'indicateur, allongé sur la tige, sert à en diriger l'introduction. L'instrument est ensuite retiré, et la tente ou la mèche est laissée en place.

PORTE-MOXA. s. m. [all. *Moxaring*, esp. *portamoxas*]. Instrument avec lequel les chirurgiens tiennent le moxa appliqué sur la partie qu'ils veulent cautériser. Le *porte-moxa de Larrey* est un anneau métallique isolé de la peau par trois petits supports de bois d'ébène, et auquel est adapté un long manche. La plupart des chirurgiens se servent simplement d'une pince à anneau.

PORTE-NOEUD. s. m. [esp. *porta-nodos*]. Instrument destiné à porter une ligature autour du pédicule d'une tumeur polypeuse.— Le *porte-nœud de Desault*, qui a fait oublier tous les autres, se compose de deux instruments : 1° Une canule d'argent d'environ 19 centimètres de longueur, et 3 millimètres de diamètre, légèrement recourbée pour s'adapter à la forme convexe du polype; son extrémité inférieure est garnie de deux anneaux qui servent, soit à faciliter l'opération, soit à arrêter le fil, à l'instant où l'on porte la canule dans le vagin; l'autre extrémité est terminée par un bouton ovoïde creusé en entonnoir, et dont les parois sont lisses et arrondies. 2° Une canule d'argent longue de 13 à 16 centimètres, renfermant une tige d'acier bifurquée supérieurement, et terminée par deux demi-anneaux, formant un anneau complet lorsque les deux branches sont rapprochées; sur l'autre extrémité de la tige est une échancrure destinée à arrêter l'un des chefs de la ligature pendant une partie de l'opération. Pour se servir de ces porte-nœuds, on pousse la canule de bas en haut sur les branches de la tige; ces branches, que leur élasticité tenait écartées, se rapprochent comme il vient d'être dit; on passe, dans l'anneau qu'elles forment, un des chefs d'une ligature, qu'on fixe à la partie échancrée de la tige; on engage ensuite le second chef de la ligature dans la canule recourbée, et on l'arrête à l'un des anneaux qui se trouvent à son extrémité inférieure, après avoir rapproché les deux instruments l'un contre l'autre. Ceux-ci étant ainsi disposés, on fait parcourir à la canule recourbée la circonférence de la tumeur polypeuse, et l'on embrasse son pédicule dans la ligature. Bichat, et plus tard Dubois, ont modifié cet instrument; mais les changements faits par Dubois ont seuls été adoptés. Son porte-nœud consiste en deux canules d'argent, droites, plus longues et plus fortes que celle de Desault, recevant chacune une tige d'acier de 33 centimètres de long sur 5 millimètres de diamètre, fendue de même à son extrémité, de manière à former deux branches terminées par deux demi-anneaux; l'extrémité opposée porte un cliquet qui s'abaisse par l'effet d'un petit ressort, et qui s'oppose à ce que l'élasticité des branches fasse redescendre la canule d'argent.

PORTE-OBJET. s. m. [all. *Objectträger*]. Désigne: 1° les lames de verre sur lesquelles on place les objets à étudier *par transparence* ou *lumière transmise* avec le microscope; 2° des lames de verre coloré ou non, des lames de cire, de bois, de liége, etc., qui servent à porter ou à fixer les objets qu'on examine au microscope à l'aide de la *lumière réfléchie;* 3° quelquefois *porte-objet du microscope*, la platine (V. ce mot) même de cet instrument, sur laquelle on place le porte-objet proprement dit.

PORTE-PIERRE. s. m. [all. *Höllensteinhälter*, esp. *porta-piedra*]. Instrument semblable à un porte-crayon et destiné à tenir la pierre infernale. Généralement, il comprend : 1° le porte-nitrate d'un bout, avec un porte-éponge de l'autre; 2° un autre porte-caustique, que l'on monte à volonté à la place de la pince; 3° la cuvette porte-nitrate que l'on monte de la même manière, le pas de vis étant le même; 4° la pince porte-nitrate à pression continue, qui remplace avantageusement le porte-nitrate à coulant. L'articulation qui reçoit ces diverses pièces les fixe très-solidement, dans toutes les dispositions, en ligne droite, à droite et à gauche d'équerre, ou oblique; il suffit de serrer la pièce qui est terminée par une vis. Le bout de la vis s'engage en la serrant dans cinq grosses échancrures pratiquées sur les bords de la charnière; le coulant s'engage par une échancrure par-dessus les deux petits clous qui l'empêchent de redescendre contre la volonté, et qui font que les fortes griffes qui terminent les trois branches de la pince ne peuvent abandonner l'éponge ou autres corps. Les trois pièces se renferment dans l'étui que l'on place dans la trousse.

PORTE-SONDE. s. m. [all. *Sondenleiter*, esp. *porta-sonda*]. Instrument analogue à un court porte-crayon, dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale selon le procédé de Laforest, pour fixer la sonde et la porter plus facilement dans le canal nasal.

PORTEURS D'EAU DE RENNES (Paralysie des). V. RADIAL.

PORTE-VOIX. s. m. Instrument destiné à porter la voix à de grandes distances. C'est un tube métallique légèrement conique, évasé en forme de *pavillon* à l'extrémité opposée à l'*embouchure*. Un porte-voix de $1^m,30$ porte la voix à 414 mètres; un porte-voix de $7^m,80$ porte la voix à 2080 mètres. Le calcul indique que, dans un porte-voix dont la section moyenne est de 10 centimètres, le son est rendu environ 1600 fois plus fort.

PORTULACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, à laquelle le *pourpier* (*Portulaca*) a donné son nom.

POSITIF, IVE. adj. [*positivus*, all. *positiv*, angl. *positive*, it. et esp. *positivo*]. Dans l'hypothèse de Franklin, qui regardait le fluide électrique comme un être simple, on disait qu'un corps passait à l'état positif quand il recevait de dehors une certaine quantité de fluide, qui s'ajoutait à celle qu'il possédait déjà, comme il arrive au verre par l'effet du frottement. Dans celle de Symmer, qui suppose le fluide naturel composé de deux autres, l'un de ceux-ci s'appelle *positif* ou *vitré*. Dans la pile galvanique, les disques de zinc sont les *éléments positifs*, et l'extrémité ter-

minée par un disque de zinc est le *pôle positif*. V. PILE. — *Positive* (*Philosophie*). En opposition avec les philosophies théologique et métaphysique, et justement en raison de l'impuissance où elles ont été de donner jamais la démonstration de leurs principes, la philosophie positive renonce à toute recherche de l'absolu, quelque forme qu'il prenne, soit par rapport à l'origine des choses, soit par rapport à leur fin ou but; elle est donc toujours relative. Distinguant les connaissances abstraites des connaissances concrètes (les premières sont seules du domaine de la philosophie), elle range tout le savoir humain sous six chefs ou sciences qui se suivent et s'enchaînent : 1° la *mathématique*, la plus ancienne de toutes et la plus simple ; 2° et 3° la *physique*, qui comprend l'*astronomie* et la *physique* proprement dite, toutes deux dépendantes des mathématiques ; 4° la *chimie*, qui dépend de la physique ; 5° la *biologie*, qui dépend de la chimie surtout, et aussi de la physique ; 6° la *sociologie* (V. ce mot), ou science sociale, ou histoire, qui dépend de la biologie. Tel est le vaste ensemble trouvé par Auguste Comte, ensemble qui, par soi seul, est pour l'esprit l'enseignement le plus fécond et la méthode la plus sûre. La *sociologie* (V. ce mot), sixième science, lui doit aussi ses premiers fondements; et ce n'est, en effet, qu'après l'avoir créée, que, ayant pu construire le cycle entier de la science, il a pu construire celui des idées générales ou philosophie. V. PHILOSOPHIE.

POSITION. s. f. [all. *Stellung*, esp. *posicion*]. Les accoucheurs nomment ainsi les rapports particuliers, avec divers points de l'entrée du bassin, d'une région quelconque du fœtus qui se présente au détroit abdominal. — Manière dont se placent les femmes pour accoucher. Les Françaises se couchent sur le dos, les cuisses écartées et relevées ; les Anglaises au contraire se placent sur le côté, les jambes réunies et pliées; les Allemandes s'étendent sur un grand lit à pédales, assez semblable à nos lits à spéculum ; les Espagnoles se servent souvent d'une sorte de fauteuil ouvert par devant; enfin les Polynésiennes s'accroupissent comme pour la défécation. La plupart des femmes de race jaune accouchent à genoux, la patiente se tient verticalement appuyée sur les genoux pliés et écartés ; les mains, placées sur les cuisses, fournissent en avant un point d'appui au corps, qui est du reste maintenu en arrière par l'aide-sage-femme, qui est assise et soutient les aisselles avec ses mains, en donnant sur sa poitrine un appui à la tête. — *Position dans les maladies*. Étude de l'influence de la pesanteur sur les liquides et les organes mobiles de l'économie, lesquels se comportent d'une manière un peu différente selon la position des parties du corps où ils se trouvent. Si l'on considère l'influence de la *position* à tous ces points de vue, on trouvera qu'elle agit de deux manières : 1° en favorisant ou en neutralisant l'action de la pesanteur sur les liquides surtout ; 2° en favorisant ou en neutralisant la résistance de certains organes mobiles. Suivant que le corps sera placé dans telle position, la pesanteur agira sur le sang dans telle direction ; elle pourra tantôt ajouter à l'impulsion du cœur, tantôt lutter contre elle et lui faire obstacle (V. ANESTHÉSIE et SYNCOPE). Dans la pneumonie hypostatique des vieillards ou des sujets débilités condamnés longtemps au *décubitus dorsal*, dans une foule d'affections de nature inflammatoire, telles que l'érysipèle, la phlébite, l'angioleucite, l'orchite, l'adénite, la métrite, l'arthrite, etc., la *position* exerce une action manifeste. L'action bienfaisante est encore plus prononcée dans les phlegmons des membres, le panaris, etc., par suite de l'influence de la pesanteur sur le cours du sang. Dans l'arthrite aiguë ou chronique, la *position donnée* à l'articulation affectée a pour résultat tantôt de calmer les douleurs, qui sont souvent très-vives, tantôt d'établir, entre les deux surfaces articulaires menacées d'ankylose, des rapports en harmonie avec la fonction du membre. Dans la période aiguë de toute maladie articulaire, la position doit avoir pour but principal de relâcher le plus possible les principaux ligaments; celle qui permettra d'atteindre ce but est une légère flexion. Am. Bonnet a en outre démontré que, lorsqu'une articulation devient le siége d'un épanchement, cette articulation se fléchit même contre les lois de la pesanteur. — En chirurgie, on appelle *positions* les différentes manières de tenir le bistouri. Dans la 1re position, le bistouri est tenu comme un couteau de table, le tranchant en bas ; 2e *position*, la même, le tranchant en haut ; 3e *position*, bistouri tenu comme une plume, la pointe en avant, le tranchant en haut; 4e *position*, la même, le tranchant en bas ; 5e *position*, la même, la pointe en arrière, le tranchant en haut; 6e *position*, le bistouri tenu comme un archet.

POSITIVITÉ. s. f. [all. *Positivität*, esp. *positividad*]. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive.

POSOLOGIE. s. f. [*posologia*, de ποσὸν, quantité, et λόγος, discours ; all. *Posologie*, angl. *posology*, esp. *posologia*]. Indication des doses auxquelles les divers médicaments doivent être administrés, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution, etc. V. DOSE.

POSSÉDÉ, ÉE. adj. et s. [*dæmoniacus*, δαιμονιακὸς, all. *besessen*]. Nom donné à des individus qui étaient en proie à des accidents nerveux très-variés, toujours fort bizarres, et que, dans l'ignorance où l'on était de la nature de ces affections, on supposait tenus, possédés par un démon. Maintes fois les exorcismes, les cérémonies religieuses, les attouchements ou la parole d'un personnage renommé par sa piété ou pour une puissance surnaturelle qu'on lui attribuait, ont suffi pour guérir de telles maladies. La *possession* rentre dans la catégorie des *maladies religieuses*. V. ce mot.

POSTFORMATION. s. f. — *Postformation des germes*. Nom donné à ce fait que le germe de tout individu nouveau apparaît de toutes pièces chez les parents déjà existants, et non en même temps qu'eux. C'est un cas particulier de l'*épigenèse*, fondée sur cette donnée générale qu'il en est ainsi, non-seulement du germe ou ovule, mais encore de tous les éléments anatomiques quelconques. V. ÉPIGENÈSE.

POSTHITE. s. f. [de πόσθη, prépuce; it. *postite*, esp. *postitis*]. Inflammation du prépuce.

POSTPOSITION. s. f. État d'une fièvre intermittente dont l'accès retarde.

POT FÊLÉ (BRUIT DE). Bruit qu'on entend par la percussion, quand il y a dans le poumon une caverne ne communiquant avec les bronches que par une ouverture étroite.

POTASSE. s. f. [*alcali fixe végétal*, *kali*, *hydrate de potassium* ou *protoxyde de potassium hydraté*; *potassa*, all. *Pottasche*, angl. *potash*, *vegetable alkali*, it. *potassa*, esp. *potasa*]. Alcali qu'on obtient en faisant bouillir dans beaucoup d'eau la potasse du commerce avec de la chaux non carbonatée, filtrant à tra-

vers une toile, faisant évaporer à siccité, puis fondant le résidu, qui est de la *potasse à la chaux*, ou *pierre à cautère*. Versant sur cette pierre de l'alcool à 40°, qui ne dissout que la potasse pure, et évaporant la dissolution alcoolique dans des vaisseaux clos : le produit est alors nommé *potasse à l'alcool*. La potasse pure (KO) est blanche, inodore, solide, d'une saveur âcre et caustique ; elle absorbe avec avidité l'humidité de l'air et son acide carbonique ; elle verdit fortement les couleurs bleues végétales, et rétablit la couleur bleue du papier de tournesol rougi par un acide ; elle fait avec l'acide oxychlorique un sel insoluble dans l'alcool, un sel jaune à peine soluble avec le chlorure de platine ; elle se dissout dans l'eau, les huiles, les graisses et l'alcool, et détruit avec rapidité la plupart des tissus animaux. C'est en vertu de cette dernière propriété qu'elle est employée comme caustique, à l'état de *pierre à cautère*. La *potasse caustique* est en plaques minces blanches ou jaunâtres et translucides. C'est déjà un *hydrate de potasse* (KO.HO) ; densité : 1,706. Cet hydrate est très-avide d'eau, et sert comme substance hygrométrique à hâter la dessiccation des corps sous une cloche. Dans l'eau, il se dissout avec élévation de température, et la solution très-concentrée donne des prismes à quatre pans d'un nouvel hydrate (KO.5HO) (Graham). — La *potasse du commerce*, que l'on obtient en incinérant une grande masse de végétaux sur un endroit du sol abrité des vents, lessivant la cendre, faisant évaporer les liquides à siccité, et calcinant le résidu dans un fourneau à réverbère, n'est point de la potasse pure ni du carbonate de potasse, mais un composé de carbonate et de sulfate de potasse, de sulfure et de chlorure de potassium, de silice, d'alumine, d'oxyde de fer et de manganèse.

POTASSIMÈTRE. s. m. et adj. Instrument destiné à déterminer la quantité de potasse qui se trouve dans celles du commerce, toujours mélangées de sels de soude. Son emploi repose sur l'insolubilité du perchlorate de potasse et sur la solubilité du perchlorate de soude dans l'alcool (Henry, 1845).

POTASSIQUE. adj. Qui concerne la potasse et ses composés.

POTASSIUM. s. m. [*potassium*, all. *Kalimetall*, *Kalium*, *Potassium*, angl. *potassium*, it. *potascio*, esp. *potasio*]. Métal découvert en 1807 par Davy. Il est solide, très-ductile, brillant, plus mou que la cire et plus léger que l'eau, qu'il décompose avec chaleur et en enflammant l'hydrogène ; projeté sur un bain de mercure, à l'air, il s'y amalgame en tournoyant, sans produire de lumière ni d'explosion, comme le sodium. On l'a obtenu d'abord par la pile. Mais aujourd'hui c'est en décomposant la potasse pure à l'alcool par le fer chauffé très-fortement et dans des appareils convenables, qu'on se le procure. On le conserve à l'abri de l'air et de l'humidité dans de l'huile de naphte ou de l'essence de copahu. Les sels de potasse injectés dans le sang sont éminemment toxiques, et des doses très-faibles suffisent pour amener la mort foudroyante. La mort n'a pas lieu, dans ce cas, par asphyxie, puisqu'à l'autopsie les poumons et le cœur se trouvent à l'état normal (Grandeau). Le bromure de potassium a été conseillé contre la photophobie, la spermatorrhée et les érections nocturnes. A haute dose, il produirait (Garrod) l'assoupissement sans congestion cérébrale, par conséquent sans mal de tête ni constipation. Un gramme environ de ce sel, pris en trois fois dans les vingt-quatre heures, avant le repas, amène un sommeil calme, exempt de rêves et d'hallucinations, naturel et réparateur. A la même dose, il empêche l'apparition des accès d'épilepsie, qui reparaissent lorsqu'on en suspend l'emploi ; il fait chez quelques sujets cesser en même temps les désirs sexuels (Brown-Séquard, Martin-Magron).

POTÉE. s. f. — *Potée d'étain*. V. OXYDE *d'étain*.

POTENCE. s. f. Appareil qui sert à mesurer la taille des hommes et des animaux. C'est une large règle qui porte des divisions numériques et sur laquelle glisse à frottement une petite pièce de bois. Pour les chevaux, la potence est une mesure plus juste que la chaîne.

POTENTIEL, ELLE. adj. [*potentialis*, du mot latin *potentia*, puissance ; all. *potentiell*, angl. *potential*, it. *potenziale*, esp. *potencial*]. Se dit des substances qui, quoique très-énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application, comme les alcalis caustiques, qu'on nomme *cautères potentiels*, par opposition au *cautère actuel*, qui est le fer rouge.

POTENTILLE. s. f. [*Potentilla*, L., all. *Fingerkraut*, angl. *silver weed, wild tansy*, *cinquefoil*, ou *five leaved grass*, it. *potentilla*]. Genre de plantes (icosandrie polygynie, L., rosacées, J.) dont deux espèces sont légèrement astringentes : 1° l'*argentine* (*Potentilla anserina*) ; 2° la *quintefeuille* (*Potentilla reptans*, L.). V. ces mots.

POTION. s. f. [*potio*, de *potare*, boire ; πόσις, all. *Trank*, angl. *potion*, *draught*, it. *pozione*, esp. *pocion*]. Médicament liquide qu'on n'administre en général que par cuillerées. On pourrait mettre au nombre des *potions* : les *loochs*, potions gommeuses tenant en suspension une huile très-divisée ; les *juleps*, potions transparentes et d'un goût agréable, composées d'eaux distillées et de sirops ; et les *médecines*, potions purgatives composées de séné, de manne, de sulfate de soude ou de magnésie, etc. Mais les médicaments auxquels on donne plus ordinairement le nom de *potions* ne sont souvent qu'un simple mélange de sirops et d'eaux distillées ou d'infusés végétaux, dont les quantités sont calculées de manière que la potion ne soit, au total, que de 160 grammes. Si l'on prescrit d'y ajouter de l'éther, il faut ne le mettre qu'au moment de boucher la bouteille ; et si la potion contient un infusé végétal, il faut attendre que ce dernier soit complétement refroidi pour éviter la volatilisation de l'éther. S'il doit entrer des extraits ou des électuaires dans la potion, il faut les mélanger avec soin dans un mortier de marbre ou de porcelaine. Les teintures alcooliques résineuses doivent être mélangées d'abord avec les sirops ; on y ajoute ensuite peu à peu les eaux distillées, les décoctés ou les infusés, etc., afin que la résine soit divisée le plus possible. Le camphre, l'ammoniaque, doivent être d'abord dissous avec un peu de jaune d'œuf ; mais le camphre peut aussi se pulvériser à l'aide de quelques gouttes d'alcool, et se diviser ensuite dans la potion au moyen de quelques grains de gomme adragant.

Potion antiémétique de Rivière ou *potion gazeuse*. Elle est composée, selon le Codex : de sirop de limon, 32 gram. ; de suc de citron, 16 gram. ; d'eau commune, 96 gram. ; et de bicarbonate de potasse, 2 gram., mêlés dans une fiole que l'on se hâte de boucher. Dans certains cas, on prépare cette potion avec : eau commune, 64 gram. ; eau de menthe poivrée, 32 gram. ; bicarbonate de soude cristallisé, 2 gram. ;

sirop d'écorce de citron, 16 gram. On la fait avaler par moitié, en donnant aussitôt après, chaque fois, une cuillerée à café (8 gram.) de suc de citron : et de cette manière l'effervescence a lieu dans l'estomac même.

Potion aromatique, dite *potion cordiale*. Elle est composée : de sirop d'œillet, 32 gram. ; alcoolat de cannelle, 12 gram. ; confection d'hyacinthe, 8 gram. ; eau de menthe poivrée, 64 gram. ; et eau de fleur d'oranger, 64 gram. On mélange les eaux distillées, l'alcoolat et le sirop, et l'on délaye ensuite dans la liqueur la confection d'hyacinthe.

Potions purgatives (vulgairement *médecines*). La *potion purgative* du Codex est composée de : feuilles de séné mondées, 8 gram. ; sulfate de soude, 16 gram. ; rhubarbe choisie, 4 gram. ; manne en sortes, 64 gram. ; eau bouillante, 90 ou 120 gram. On met dans un pot de faïence le séné et la rhubarbe, et l'on verse dessus l'eau bouillante. Après un quart d'heure d'infusion sur les cendres chaudes, on ajoute la manne et le sel. Lorsqu'ils sont fondus, on passe et l'on exprime. On peut aromatiser avec 10 à 12 gouttes d'alcoolat de citron. — *Potion purgative à la résine de jalap* (looch purgatif). On triture dans un mortier : résine de jalap, 60 centigr., et huile d'amandes douces, 120 centigr. ; on ajoute : gomme adragant, 30 centigram. (ou bien le tiers d'un jaune d'œuf), et lait d'amandes, 96 gram., qu'on ne verse que peu à peu, en mêlant exactement à mesure. On prépare de même des potions purgatives avec la résine de scammonée. — *Potion purgative au jalap*. On triture 60 à 180 centigram. de poudre de jalap avec : sirop de fleur de pêcher, 32 gram., et l'on ajoute : eau pure, 32 gram. ; eau de fleur d'oranger, de menthe ou de citron, 4 gram. Il faut agiter la bouteille en prenant la potion. — *Potion purgative à l'huile de ricin*. On mêle : huile de ricin, 48 gram. ; sirop de limon, 32 gram. ; eau de menthe poivrée, 16 gram. Il faut agiter la bouteille. Ou bien on mêle, dans un mortier de marbre, un jaune d'œuf avec : sirop de fleur de pêcher, 32 gram. ; on ajoute peu à peu huile et ricin, 16 gram., et, quand on l'a mêlée parfaitement, on délaye peu à peu avec eau commune, 32 gram.

POTIRON. s. m. [*Cucurbita pepo*, L., all. *Pfebe*, angl. *pumpion*]. Espèce de courge qui a quelquefois un volume énorme et dont la chair est un aliment adoucissant. Ses semences sont au nombre des quatre semences froides majeures. Comme elles sont les plus grosses, et qu'on peut les avoir fraîches pendant la moitié de l'année, ce sont celles qu'on emploie le plus ordinairement.

POTT (MALADIE DE). V. MAL *vertébral*.

POU. s. m. [*pediculus*, φθεὶρ, all. *Laus*, angl. *louse*, it. *pidocchio*, esp. *piojo*]. Genre d'insectes aptères parasites, dont trois espèces se rencontrent chez l'homme: le *pou de tête*, le *pou de corps* (Fig 360), et le *pou du pubis*. Le *pou de tête* (*Pediculus capitis*) est cendré, avec les lobes ou découpures de l'abdomen arrondies. Le *pou de corps* (*Pediculus vestimentorum* seu *corporis*) est d'un blanc sans taches, avec les découpures de l'abdomen moins saillantes que celles du pou de tête. Le *pou du pubis* (*Pediculus pubis*, vulgairement *morpion*) a le corps arrondi et large, le corselet très-court, se confondant avec l'abdomen, les quatre pieds postérieurs très-forts. Les *poux* ont la bouche tubulaire, située à l'extrémité antérieure de la tête, et disposée en suçoir. Leurs œufs (*lentes*) éclosent au bout de cinq ou six jours, et les petits arrivent en huit à dix jours à l'âge adulte ; ils se multiplient avec une telle rapidité, que deux individus suffisent pour en produire 18 000 en moins de deux mois (V. PHTHIRIASE). Les soins de propreté suffisent ordinairement pour détruire les poux de la tête ; les autres moyens qu'on a proposés ont tous quelques inconvénients. Il en est un, infaillible et fort simple, qui consiste à huiler largement les cheveux ; le corps gras tue les poux en bouchant leurs trachées et les asphyxiant. Les frictions avec l'essence de térébenthine tuent assez rapidement toutes les espèces de poux. On peut cependant faire quelques lotions avec une décoction de petite centaurée ou bien avec une solution alcaline dans laquelle on a fait infuser une petite quantité de semence de staphisaigre. Quelquefois on fait de légères frictions avec un peu d'onguent mercuriel. Pour se débarrasser des poux du corps, il suffit de quelques bains sulfureux ou de fumigations sulfureuses. On détruit les poux du pubis par des frictions mercurielles sur les parties où ils se sont développés, ou par des lotions avec l'essence de térébenthine, ou une décoction de tabac dans la proportion de 60 grammes pour un litre d'eau ; lotions qui ont l'avantage de ne pas excorier la peau. Les bains sulfureux répétés les détruisent également, mais moins vite. Le volume des poux du pubis peut varier depuis celui d'un point imperceptible jusqu'à 1 millimètre de diamètre et plus. Ils peuvent répulluler souvent après le traitement, soit parce qu'il en est resté de cachés dans les plis de l'anus, soit parce qu'il en est demeuré dans les vêtements. — *Pou des oiseaux*. V. LIOTHÉ et DERMANYSSE.

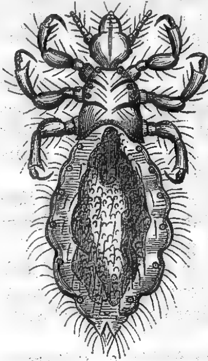


FIG. 360.

POUCE. s. m. [*pollex*, de *pollere*, avoir beaucoup de force ; ἀντίχειρ, all. *Daumen*, angl. *thumb*, it. *pollice*, esp. *pulgar*]. Le plus gros et le plus fort des doigts de la main et du pied.

POUDRE. s. f. [*pulvis*, κόνις, all. *Pulver*, angl. *powder*, it. *polvere*, esp. *polvo*]. Substance quelconque réduite en particules aussi petites qu'il est possible de le faire par les moyens mécaniques. On appelle *poudres simples*, celles qui proviennent d'une seule substance ; *poudres composées* celles qui résultent du mélange de plusieurs poudres simples. (Voy. pour la préparation des poudres simples, l'article PULVÉRISATION.)

Poudre de l'Abbé. Roses rouges sèches mondées, santal citrin, gomme arabique, ivoire calciné en blancheur, mastic, semences de fenouil, basilic, scariole, pourpier, plantain et berberis, cannelle, bol d'Arménie, terre sigillée et perles préparées. On l'employait pour arrêter les vomissements.

Poudre absorbante ou *antiacide*. Parties égales de magnésie calcinée et de sucre blanc. On l'emploie contre les aigreurs de l'estomac (60 à 70 centigram.) et contre l'empoisonnement par les acides.

Poudre d'Algaroth. V. ALGAROTH.

Poudre anodine d'Hoffmann. Myrrhe, 6 parties ; cascarille et cannelle giroflée, aa 4 parties ; corail

rouge, 2 parties; bol d'Arménie et opium, aa 1 partie. Elle est calmante, astringente, stomachique, à la dose de 45 à 120 centigrammes.

Poudre anthelminthique purgative de Bell. Parties égales de rhubarbe, de scammonée et de calomel, unies à 3 parties de sucre. La dose est de 50 à 60 centigrammes pour un enfant, 8 grammes pour un adulte.

Poudre antiarthritique. Poudre de racines de gentiane et d'aristoloche, feuilles de germandrée et de chamæpitis, aa 32 gram., et fleurs de petite centaurée, 64 gram.

Poudre antiarthritique purgative de Pérard. Poudre de chardon bénit, de salsepareille, de feuilles mondées de séné, et de bitartrate de potasse, aa 8 gram., avec poudres de scammonée, de bois de gaïac, de squine et de cannelle de Ceylan, aa 32 gram.

Poudre anticachectique d'Hartmann. Safran de Mars apéritif, 32 gram.; cannelle fine, 64 gram.; sucre en poudre, 160 gram. Dose 2 à 8 grammes.

Poudre anticarcinomateuse du frère Cosme (d'après Baseilhac). Sulfure rouge de mercure, 1 gram.; acide arsénieux, 25 centigram.; cendres de vieilles semelles, 50 centigram.

Poudre antihystérique. Asa fœtida et galbanum, 5 parties; 4 parties de myrrhe et de castoréum, et de racine d'asarum et d'aristoloche ronde, de feuilles de sabine, de cataire, de matricaire et de dictame de Crète. La dose est de 60 centigrammes à 2 grammes.

Poudre antihystérique fumigatoire. Corne râpée, 4 parties, et asa fœtida, 1 partie qu'on projette par pincées sur des charbons ardents, pour en faire respirer lesvapeurs dans les attaques d'hystérie.

Poudre arsenicale (du nouveau Codex). Cinnabre porphyrisé et sang-dragon en poudre fine, aa 8 gram., et acide arsénieux porphyrisé, 4 gram., que l'on mêle exactement. On l'emploie pour cautériser les plaies cancéreuses, sous forme de pâte, que l'on prépare au moment de s'en servir, en mouillant la poudre avec un peu de salive ou d'eau gommée. La formule ci-dessus est donnée sous le nom de *poudre caustique du frère Cosme* ou *de Rousselot*, et cependant, d'une part, ces deux dernières poudres diffèrent essentiellement entre elles, et, d'une autre part, l'une et l'autre diffèrent essentiellement de la formule du nouveau Codex, car celle-ci contient 1/5e d'acide arsénieux, la poudre du frère Cosme en contient 1/8e, celle de Rousselot, 1/17e, celle du Codex de 1818 en contenait, comme celle de Dubois ou du docteur Patrix, 1/25e. La formule du nouveau Codex pourrait donc donner lieu à une confusion excessivement dangereuse.

Poudre arsenicale de Dubois. Cinnabre porphyrisé, 64 gram.; sang-dragon, 32 gram.; arsenic blanc, 4 gram.

Poudre arsenicale de Rousselot. Contre les cancers. Cinnabre porphyrisé, et sang-dragon, aa 32 gram.; acide arsénieux, 4 gram.

Poudre astringente simple. Racines de bistorte et de tormentille, aa 16 gram.; fleurs de grenadier, semences de berberis, cachou, mastic en larmes, sang-dragon, aa 8 gram.; succin, bol d'Arménie et terre sigillée préparée, aa 6 gram.; avec extrait d'opium, 30 centigram. On l'emploie à la dose de 60 centigram. à 4 grammes. Elle contient par gramme 4 milligram. d'opium.

Poudre de blanchiment, ou *poudre de Tennant et de Knox.* Noms donnés en 1798 au chlorure de chaux.

Poudre capitale de Saint-Ange. Elle est composée, selon Baumé, de poudre grossière de feuilles d'asarum, 31^{gr},20, et poudre de racine d'ellébore blanc, 1^{gr},30. Mais la véritable formule de cette poudre est: poudre de feuilles d'asaret, 250 gram.; de bétoine, 12 gram.; de verveine et de crapaud, aa 4 gram.

Poudre carminative. Fruits d'anis, de coriandre, de fenouil, aa 48 gram.; cannelle, écorce de citron et d'orange amère, aa 12 gram.; girofle et rhubarbe, aa 48 gram. On pulvérise ensemble toutes ces substances, et l'on ajoute : sucre blanc, 256 gram.

Poudre cathartique de Swédiaur. Quinquina en poudre, 16 gram., et bitartrate de potasse, 8 gram. Dose, 1^{gr},50 à 2 grammes, contre les constipations opiniâtres.

Poudre caustique du frère Cosme ou de Rousselot. V. POUDRE *arsenicale*.

Poudre chalybée ou *poudre martiale.* Limaille de fer porphyrisé, 64 gram.; cannelle fine, 24 gram.; myrrhe, sommités de thym, de rue, de matricaire, de calament, d'armoise, de cataire, de sabine, aa 16 gr.; racines d'aristoloche ronde, de garance, de boucage saxifrage, et semences d'ache et de séséli, aa 8 gram. Dose, 90 centigrammes à 4 grammes, contre les cachexies, la chlorose et l'aménorrhée.

Poudre des Chartreux. V. KERMÈS *minéral*.

Poudre de colophane composée. V. POUDRE *arsenicale*.

Poudre Content. Cannelle, 1^{gr},20; girofle, 60 centigram.; vanille, 30 centigram; sucre blanc, 32 gram.; farine de riz, 12 gram. C'est un digestif aussi actif qu'agréable, à la dose de 30 à 120 centigrammes dans les potages.

Poudre cornachine (*poudre du comte de Warwick*, *poudre de tribus*). Parties égales de scammonée, de bitartrate de potasse, et d'antimoine diaphorétique lavé. Elle est purgative à la dose de 60 centigrammes à 4 grammes.

Poudre-coton. V. COTON-POUDRE.

Poudre de sympathie de Digby. Sulfate de zinc privé de son eau de cristallisation. Employée autrefois comme antihémorrhagique.

Poudre de Dower. On la prépare en triturant ensemble 2 parties de sulfate et autant de nitrate de potasse; les jetant ensuite dans un creuset pour les faire fondre au feu, versant la masse dans un mortier de fonte chauffé, et ajoutant 1 partie d'extrait d'opium sec en poudre, 1 partie de poudre d'ipécacuanha et 2 parties de réglisse. Cette poudre sudorifique est administrée à la dose de 60 à 125 centigrammes chaque matin, dans une cuillerée d'un véhicule aqueux.

Poudre du Duc simple. Cannelle, 1 partie et sucre 16 parties. On la prend immédiatement après le repas (4 à 12 grammes).

Poudre de Dupuytren. Protochlorure de mercure et acide arsénieux, dans la proportion de 1 ou 2 centièmes d'arsenic. C'est un caustique très-doux. Après avoir préparé convenablement la partie que l'on veut cautériser, on la saupoudre de ce mélange de manière à l'en couvrir de 1 millimètre au plus. Il faut le plus souvent recommencer plusieurs fois.

Poudre de Fontaneilles. Arsenic blanc, 10 centigr.; mercure doux, 80 centigram.; opium brut, 10 centigr.; gomme arabique et sucre, aa 4 gram. Contre les fièvres intermittentes.

Poudre fulminante. Le fulminate de mercure, l'acide fuminique et aussi : mélange de 3 parties de

salpêtre, de 2 parties de potasse du commerce et 1 partie de soufre.

Poudre galactopœétique. Semences d'anis et fenouil aa 32 gram.; semences de nielle, 12 gram.; trochisques de craie et d'yeux d'écrevisse, aa 20 gram.; sucre blanc, 64 gram.

Poudre galactopœétique de Rosenstein. Semences de fenouil et d'écorce d'orange, aa 4 gram.; magnésie blanche, 32 gram.; sucre blanc, 8 gram. Henry et Guibourt n'y font entrer que 16 gram. de magnésie, et ajoutent 16 gram. de sucre. Ainsi réformée, elle se prend à la dose de 120 centigrammes à 4 grammes, trois fois par jour.

Poudres gazifères (destinées à produire extemporanément des eaux gazeuses artificielles). Ces poudres, dont l'usage a été introduit en France depuis quelques années par les Anglais, sont des mélanges d'un acide sec avec un carbonate alcalin; mais, comme ces corps retiennent toujours une certaine quantité d'eau hygrométrique, qui dégagerait l'acide carbonique, on les tient séparés, et l'on n'opère le mélange qu'au moment de les administrer. — *Poudre gazifère simple* (*soda powder* des Anglais). Mélange de 16 grammes d'acide tartrique pur réduit en poudre, et de 24 grammes de bicarbonate de soude pulvérisé. On conserve séparément, d'un côté, l'acide tartrique partagé en douze petits paquets enveloppés de papier blanc, et de l'autre, le sel de soude, divisé aussi en douze paquets dans du papier bleu, le tout bien renfermé dans une boîte. Au moment d'en faire usage, on fait dissoudre le contenu d'un des paquets blancs dans un grand verre à bière, rempli d'eau au tiers; on y jette ensuite la poudre d'un des paquets bleus, et l'on boit aussitôt. Cette eau a beaucoup d'analogie avec les eaux minérales alcalines gazeuses. — *Poudre gazifère laxative*, ou *poudre de Sedlitz*. Mélange de 24 grammes d'acide tartrique, de 24 grammes de bicarbonate de soude, et de 72 gram. de tartrate de potasse et de soude. On conserve d'une part l'acide, et de l'autre les sels, comme il vient d'être dit, et l'on opère le mélange dans un vase à moitié rempli d'eau et de la même manière.

Poudre de Godernaux. Mélange de calomel avec 1/60e de protoxyde de mercure. Employée comme antisyphilitique.

Poudre de Guttète. Gui de chêne, racines de dictame blanc et de pivoine, semences de pivoine, corne de cerf calcinée, 4 parties; semences d'arroche et corail rouge préparé, 2 parties. C'est cette poudre antispasmodique que l'on employait sous le nom de *poudre de la princesse de Carignan*, contre les convulsions des enfants. La dose était de 5 à 20 centigrammes par jour, répétée plusieurs fois dans les intervalles des accès.

Poudre de Haly, ou *poudre contre la phthisie*. Amandes douces mondées à sec, 8 gram.; semences de coing et de pavot blanc, gommes arabique et adragant, et amidon, aa 4 gram.; résine, 2 gram.; sucre blanc, 24 gram. Elle est très-adoucissante, à la dose de 2 grammes, plusieurs fois par jour, dans de l'eau. Elle forme un véritable looch extemporané, que l'on a toujours tout prêt.

Poudre hémostatique ou *poudre de colophane composée*. Colophane en poudre, 4 parties; gomme arabique, 1 partie, et charbon de bois, 2 parties.

Poudre hydragogue. Jalap, 24 parties; méchoacan et anis, aa 12 parties; rhubarbe, 9 parties; soldanelle et cannelle, aa 6 parties; gomme-gutte, 3 parties. La dose est de 30 à 180 centigrammes.

Poudre impériale de Lémery. Cannelle, 40 gram.; gingembre, 32 gram.; girofle, 16 gram.; petit galanga, macis, muscade, aa 8 gram.; musc, 70 centigr. Elle est digestive et excitante (60 à 180 centigrammes).

Poudre de jalap orangée composée. Poudre de jalap, 64 gram.; bitartrate de potasse, 32 gram., et sucre, 390 gram.; aromatisé avec huile volatile d'orange, 2 gram. La dose est de 4 à 8 grammes dans un peu d'eau ou de bouillon. Employée pour purger les enfants.

Poudre de James. Sulfure d'antimoine et râpures de corne de cerf, parties égales, que l'on projette dans un bassin de fer chauffé au rouge, et que l'on calcine ensuite très-fortement. Elle est réputée diaphorétique.

Poudre de Leayson. Chaux éteinte, 32 gram.; sel ammoniac en poudre, 4 gram.; poudres de charbon, de cannelle, de girofle, aa 90 centigr.; bol d'Arménie, 180 centigram. On mêle une grande partie de la chaux avec le charbon; on introduit le mélange dans un flacon par couches successives avec le sel ammoniac; on recouvre avec les aromates, et l'on met en dernier le reste de la chaux après l'avoir mélangée avec le bol d'Arménie. On verse dans le flacon quelques gouttes d'eau pour humecter légèrement la matière, et l'on bouche à l'émeri.

Poudre martiale. V. POUDRE *chalybée*.

Poudre mercurielle purgative. Poudre cornachine à laquelle on ajoute parties égales de sulfure de mercure noir préparé par la trituration. La dose est de 60 centigrammes ou plus.

Poudre du comte de Palme, *poudre de Sentinelli*. C'est le sous-carbonate de magnésie.

Poudre de Plenciz. Arsenic blanc, myrrhe, poivre long, terre sigillée rouge, aa 10 centigram.; fleurs de soufre, 15 gram.; acide antimonique, 4 gram.

Poudre de projection. Poudre que les alchimistes supposaient propre à changer en or les métaux sur lesquels on la projetait.

Poudre sédative de Wetzler. Mélange de 1^{gr},20 de poudre de racine de belladone et de 4^{gr},80 de sucre, que l'on divise en 96 prises. On l'emploie contre la coqueluche; 2 à 6 prises, selon l'âge.

Poudre de Sentinelli. V. POUDRE *du comte de Palme*.

Poudre sternutatoire. V. SAPONINE.

Poudre sympathique. V. POUDRE *de sympathie*.

Poudre tempérante de Stahl. Mélange porphyrisé de 9 parties de sulfate et de nitrate de potasse, et de 2 parties de sulfate de mercure rouge préparé. Elle est employée comme calmante et rafraîchissante.

Poudre de Tennant et de Knox. V. POUDRE *de blanchiment*.

Poudre Tonquin. 3 parties de valériane; 2 parties de musc et 1 partie de camphre. On l'emploie à la dose de 15 à 60 centigrammes.

Poudre de Valentini. Nom donné au carbonate de magnésie.

Poudre à vers. V. SEMEN-*contra*.

Poudre de vie. V. POUDRE *d'Algaroth*.

Poudre de Vienne. Excellent escharotique composé de 5 parties de potasse caustique à la chaux et 6 parties de chaux vive. On réduit en poudre les deux substances dans un mortier chauffé. On les mélange exactement et rapidement, et l'on renferme le mélange dans un bocal à large ouverture bouché à l'émeri. Pour en faire usage, on le délaye avec un peu d'alcool, de manière à le réduire en un pâte molle.

Poudre vomitive d'Helvétius. 2 parties d'émétique,

1 partie d'ipécacuanha, et 16 parties de crème de tartre.

POUDRETTE. s. f. [all. *Staubmist*]. Excréments de l'homme desséchés et préparés pour la fumure des terres. La poudrette s'emploie dans la proportion moyenne de 1500 kilogrammes par hectare. Elle contient des sels ammoniacaux et des matières organiques azotées qui lui donnent ses qualités fertilisantes.

POUDROIEMENT. s. m. Action de réduire en poudre. — *Poudroiement de l'eau, des calculs.* V. PULVÉRISATION.

POUDROYER. v. a. — *Poudroyer l'eau.* V. PULVÉRISATION.

POUGUES. Chef-lieu de canton (Nièvre). Eaux minérales froides acidules gazeuses.

POULAIN. s. m. [*equulus*, all. *Füllen*, angl. *colt*, *foal*, it. *puledro*, esp. *potro*]. Nom du cheval avant l'âge adulte. Le sevrage se fait à cinq, six ou huit mois. Le cheval est adulte à deux ans ou deux ans et demi; c'est aussi vers cette époque que l'on peut mettre les jeunes chevaux au travail, au trait, par exemple. Quand il s'agit de chevaux de selle, il importe de ne les monter qu'un an ou un an et demi plus tard. Comme tous les petits des mammifères, le poulain croît le plus quand il est le plus près de sa naissance : en moyenne, 41 centimètres dans la première année; 14 dans la deuxième; 8 dans la troisième; et 4 dans la quatrième.

POULAIN. s. m. [all. *Leistenbeule*, it. *tincone*]. Dans le langage vulgaire, le *bubon inguinal*. Ceux qui en sont atteints marchent les jambes écartées comme les jeunes chevaux qui viennent de naître. V. BUBON.

POULE. s. f. V. COQ.

POULICHE. s. f. [*equula*, esp. *potranca*]. Nom, avant l'âge adulte, du produit femelle de l'étalon et de la jument.

POULINIÈRE. s. f. [*armentalis equa*, all. *Zuchtstutte*]. Jument employée à la reproduction. La jument est en chaleur au printemps ou peu après la mise bas. L'intervalle de cinq ans à douze ans est l'époque de sa vie durant laquelle la poulinière donne les meilleurs produits. Les observations minutieuses dont la reproduction des chevaux a été l'objet ont montré que, dans cette espèce, l'influence héréditaire de la mère se manifestait surtout dans la taille et le tronc du poulain.

POULIOT. s. m. [all. *Polei*, it. *puleggio*]. Espèce de menthe. V. ce mot.

POULPE. s. m. [*octopus*]. Genre de mollusques céphalopodes dont une espèce (*Octopus vulgaris*, Lam.) est alimentaire, mais de peu de saveur. V. CÉPHALOPODE.

POULS. s. m. [*pulsus*, σφυγμός, all. *Puls*, angl. *pulse*, it. *polso*, esp. *pulso*]. Sensation de soulèvement brusque que le doigt éprouve lorsqu'il palpe une artère reposant sur un plan osseux résistant qui permet au doigt de la déprimer. La pression du doigt se substitue alors à la force élastique de la paroi artérielle ; en la déprimant, elle fait perdre au vaisseau sa forme cylindrique, en vertu de laquelle tous les points de sa paroi offraient une égale résistance à la pression intérieure exercée par le sang. Ces particularités n'ont pas lieu si l'artère n'est pas dans le voisinage d'un plan osseux, si elle est au milieu des parties molles; dans ce cas, on n'y perçoit pas la pulsation. Les alternatives de soulèvement et d'affaissement de la paroi artérielle sous le doigt qui la presse sont directement liées aux changements de la tension de ce vaisseau, qui se manifestent par la diastole artérielle synchronique de chaque systole cardiaque, et par la systole ou resserrement consécutif. La fréquence du pouls indique le nombre des contractions du cœur, qui varient avec l'âge et les maladies ; elles sont d'autant plus fréquentes qu'il éprouve moins de peine à se vider, que la tension artérielle est moindre ; c'est ce qu'on observe après la saignée. Dans la fièvre, dans un endroit chaud, après un exercice violent, la fréquence du pouls est due à ce que la circulation des capillaires est devenue primitivement plus facile dans le plus grand nombre des organes. La sensation de nausée, celle qui précède la syncope, déterminent une contraction des vaisseaux qui retient le sang dans les artères, y relève la pression, rend le pouls filiforme, et, par suite, diminue la fréquence des contractions du cœur. La force du pouls est l'intensité de la sensation tactile que fait éprouver une artère ; elle est d'autant plus grande que le vaisseau est plus dilaté ; elle n'est pas en rapport avec l'énergie de la systole ventriculaire, mais avec la tension artérielle, surtout réglée par la circulation capillaire. Certains caractères du pouls qui échappent au doigt peuvent être révélés par le *sphygmographe* (V. ce mot). Cet instrument enregistre le pouls sous forme d'ondulations plus ou moins régulières. La fig. 361 représente le type normal. Chacun de ces *tracés*



FIG. 361.

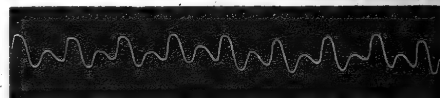


FIG. 362.

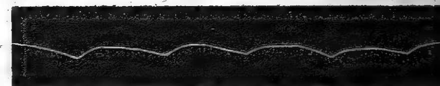


FIG. 363.

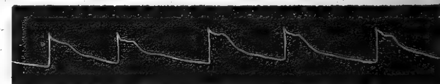


FIG. 364.

dessine plusieurs *pulsations*, leur nombre est proportionnel à la fréquence du pouls qu'il exprime. Chaque pulsation présente une période ascendante qui correspond à l'arrivée du sang dans les artères, et une période descendante correspondant au repos du cœur. Dans la période descendante il existe un léger rebondissement même à l'état normal (fig. 361), il correspond au *dicrotisme* de la pulsation. Le dicrotisme existe à un léger degré même dans le pouls normal ; dans tous les cas il est produit par des oscillations alternativement centrifuges et centripètes de la colonne sanguine dans une artère. Le pouls peut présenter dans sa forme graphique les variations les plus grandes, selon les conditions physiologiques ou pathologiques, ce qui fournit un moyen important de diagnostic dans certaines maladies. Voici quelques types de pouls pathologiques :

fig. 362, pouls de la fièvre typhoïde, dicrotisme exagéré; fig. 363, pouls recueilli au-dessous d'un anévrysme; fig. 364, pouls de l'insuffisance aortique (Marey). — Tous les caractères du pouls et sa régularité varient dans les maladies, et sont utilisés pour porter un diagnostic. On peut explorer le pouls sur différentes artères, particulièrement sur la temporale, la carotide, la crurale, la brachiale; mais on choisit ordinairement la radiale. Le médecin place sur le trajet de cette artère, à un

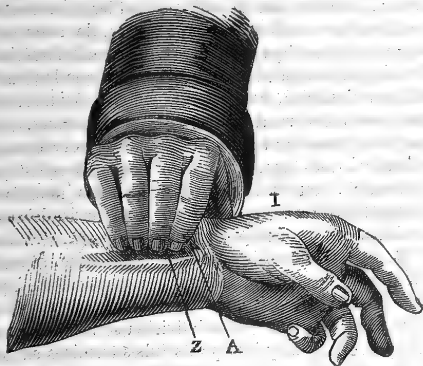


Fig. 365.

pouce environ au-dessus du poignet, l'indicateur et les deux doigts suivants, qu'il tient rapprochés sans effort les uns contre les autres, de manière que leur pulpe se trouve exactement sur la même ligne (Fig. 365, ZA), et puisse presser également l'artère. Il place en même temps son pouce à la partie postérieure du bras du malade, afin d'avoir un point d'appui qui lui permette d'exercer une pression plus ou moins forte, et de pouvoir juger ainsi de la force impulsive du cœur. — Vétérin. Par minute, le pouls, chez le cheval, est de 32 à 38; chez l'âne, 45 à 48; chez l'espèce bovine, 35 à 42; chez la brebis, 70 à 79; chez la chèvre, 72 à 76; chez le chien, 90 à 100. Le pouls est généralement moins fort et un peu plus rapide dans les femelles que dans les mâles; le pouls des mâles châtrés se rapproche beaucoup de celui des femelles. — *Pouls précordial*. Soulèvement de la paroi thoracique parfois saisissable à la vue et sensation de soulèvement par pression ou pulsation du dedans vers le dehors que perçoit la main appliquée au niveau de la cinquième côte ou de l'intervalle des cinquième et sixième côtes gauches. Il est ainsi appelé par comparaison avec le pouls artériel qui a lieu en même temps que lui. Seulement ce dernier est dû à la diastole ou dilatation artérielle causée par un afflux de liquide; tandis que le soulèvement précordial coexiste avec un phénomène inverse : la systole ventriculaire ou diminution de volume du cœur qui se désemplit par issue du sang pour amener la réplétion artérielle. Le pouls précordial est déterminé par un déplacement du cœur coïncidant avec le déplacement du sang et reconnaissant la même cause, d'où sa coexistence avec le pouls artériel; il est dû à un changement momentané de situation et non au changement de dimensions en moins, ni à l'augmentation de consistance des ventricules qui se manifestent au même instant. Par ce déplacement de dedans en dehors le cœur soulève en la poussant la paroi thoracique qu'il touche, et il ne se déplace que proportionnellement à ce soulèvement; d'où la sensation de pulsation perçue par la main. La pulsation est brusque comme la systole qui la cause; mais il n'y a là aucun choc; ainsi le pouls cardiaque n'est pas dû à un *choc du cœur* contre la poitrine, et cette expression est à tort employée comme synonyme de *pouls précordial*. — *Pouls veineux*. Mouvement des veines que l'on a comparé à la diastole et à la systole des artères; mouvement purement accidentel et local, résultant d'un reflux de sang de l'oreillette droite du cœur dans la veine cave supérieure, dans les jugulaires et dans les grosses veines qui s'y rendent.

POUMON. s. m. [*pulmo*, πνεύμων, de πνεῖν, respirer; all. *Lunge*, angl. *lungs*, it. *pulmone*, esp. *pulmon*]. Les *poumons*, organes de la respiration, d'une structure spongieuse, mous, flexibles, compressibles et dilatables, remplissent exactement les deux cavités thoraciques, et sont séparés l'un de l'autre par le médiastin et le cœur. Ils ont la forme d'un cône irrégulier, dont le sommet, étroit et obtus, est logé dans le cul-de-sac supérieur des plèvres, au niveau de la première côte, et dont la base repose sur le diaphragme. Le droit, plus court et plus large que le gauche, est divisé par deux scissures obliques en trois lobes inégaux; le gauche n'a que deux lobes, et par conséquent qu'une scissure. La face interne de ces organes, légèrement concave, présente vers le milieu de sa hauteur un pédicule formé par les bronches et les vaisseaux pulmonaires, et désigné par les anatomistes sous le nom de *racine des poumons*.

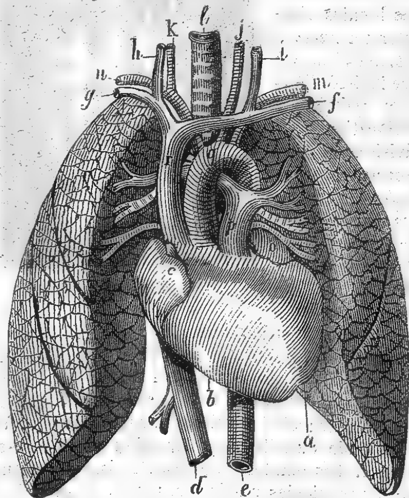


Fig. 366.

Fig. 366. — Disposition respective des poumons et du cœur dans la cavité thoracique. (Les poumons sont un peu écartés pour découvrir le cœur et l'origine des gros vaisseaux.) — *pd*, le poumon droit trilobé; *pg*, le poumon gauche bilobé; *l*, la trachée-artère avant sa division en deux bronches; *c*, l'oreillette droite du cœur; *b*, son ventricule droit; *a*, son ventricule gauche surmonté de son oreillette *o*; *f*, *g*, veines sous-clavières, et *h*, *i*, jugulaires, qui viennent s'ouvrir dans la veine cave supérieure *r*, laquelle se rend, avec la veine cave inférieure *d*, à la partie postérieure de l'oreillette droite *c*; *k*, *j*, artères carotides, et *m*, *n*, artères sous-clavières, qui naissent de la crosse de l'aorte *q*;

e, aorte descendante. Au-dessous de la crosse de l'aorte q, on voit, à la partie supérieure du cœur, l'artère pulmonaire p, qui naît du ventricule droit, et se divise près de la crosse, pour aller se distribuer à chaque poumon. Au-dessous et plus en arrière, les veines pulmonaires viennent s'ouvrir dans l'oreillette gauche o. Chaque poumon est tapissé par la plèvre correspondante, sauf au point appelé *hile du poumon*, par lequel pénètrent les vaisseaux, les nerfs et les bronches. Fréquemment il s'établit des adhérences entre la plèvre pulmonaire et la plèvre costale. Ce sont des néomembranes formées de tissu lamineux, de vaisseaux sanguins et de lymphatiques. Au-dessous de la plèvre, se voit le *parenchyme pulmonaire*, rose gris, crépitant, spongieux, mou et élastique chez l'animal qui a respiré; rose rouge, charnu, non crépitant ni spongieux, de consistance glandulaire, et assez facile à déchirer avant la naissance. Ce parenchyme est divisé en *lobules* généralement polyédriques à angles nets, épais de 1 centimètre ou environ, séparés les uns des autres par des cloisons de tissu lamineux (Fig. 367, A, *bcd*). Dans chacun de ces lobules vient se jeter un *ramuscule bronchique* (*a*) encore tapissé d'épithélium cylindrique à cils vibratiles, dont les divisions se continuent avec les *canalicules pulmonaires* ou *respiratoires*. Ceux-ci n'ont pas de muqueuse séparable, et leur réseau est superficiel, tapissé d'une manière immédiate par l'épithélium pavimenteux qui les sépare seul de la cavité du tube aérien. Ce fait distingue d'une manière tranchée le parenchyme pulmonaire des parenchymes glandulaires, chez lesquels les vaisseaux se distribuent à la face profonde ou adhérente des tubes ou culs-de-sac sécréteurs. Les mailles du réseau tapissant les culs-de-sac ou canicules respirateurs sont polygonales à angles arrondis, d'égal diamètre en tout sens pour la plupart, larges de une à deux fois le diamètre des capillaires qui les limitent, quand le poumon est distendu par insufflation, mais bien plus étroites dans le cas contraire. Les plus petits capillaires de ces mailles ont un calibre intérieur de 1 centième de millimètre; tandis que dans divers tissus leur diamètre total descend à 7 millièmes. Dans l'emphysème ce calibre ne change pas, mais la largeur des mailles ou espace circonscrit par les capillaires augmente notablement. Immédiatement au-dessous de ce réseau de capillaires (formé par les *vaisseaux pulmonaires*, tandis que les *vaisseaux bronchiques* se distribuent sur les *bronches* à épithélium prismatique), on trouve les faisceaux de fibres élastiques disposés circulairement, anastomosés avec ceux qui sont au-dessus et au-dessous d'eux le long de chaque canalicule. Ils forment ainsi, avec des capillaires, des fibres lamineuses et des noyaux embryoplastiques, une paroi propre aux canalicules qui permet de les isoler, surtout chez les jeunes sujets, du reste de la trame, comme on le fait pour les culs-de-sac glandulaires (Fig. 367, B). Les faisceaux circulaires de fibres élastiques de chaque canalicule s'anastomosent en outre avec ceux des canalicules voisins pour former, avec des fibres lamineuses et les vaisseaux pulmonaires se rendant aux canalicules, le reste de la trame du parenchyme interposée aux conduits aériens. C'est à cette trame de fibres élastiques que le poumon doit son élasticité, qui le fait revenir sur lui-même dès que cesse la contraction des muscles inspirateurs. Beaucoup des fibres lamineuses interposées aux précédentes restent, à tout âge, à l'état de corps fibro-plastiques fusiformes, ou étoilés à prolongements ramifiés et anastomosés. Ce fait se voit surtout autour des dernières ramifications bronchiques interlobulaires (A, *a*). Celles-ci (B, *a*), tapissées d'épithélium prismatique, se continuent avec le canalicule respirateur central ou à peu près central (B, *dd*) de chaque lobule. Ce canalicule se subdivise, et chaque subdivision se termine par un groupe de huit à quinze petits tubes terminés en culs-de-sac arrondis (*c*, *e*, *f*), pressés, contigus, séparés seulement par l'épaisseur de leur propre paroi. Les sections du poumon insufflé et séché, coupant ces groupes de culs-de-sac aériens dans tous les sens, offrent l'aspect de cavités ou cellules séparées par de minces cloisons plus ou moins inclinées, qui ont, à tort, fait croire que chaque lobule serait formé de vésicules hémisphériques séparées simplement par des cloisons saillantes en forme d'éperon et toutes béantes dans une prétendue cavité centrale du lobule. Ces groupes de

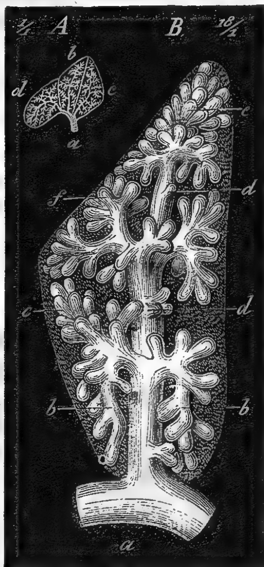


Fig. 367.

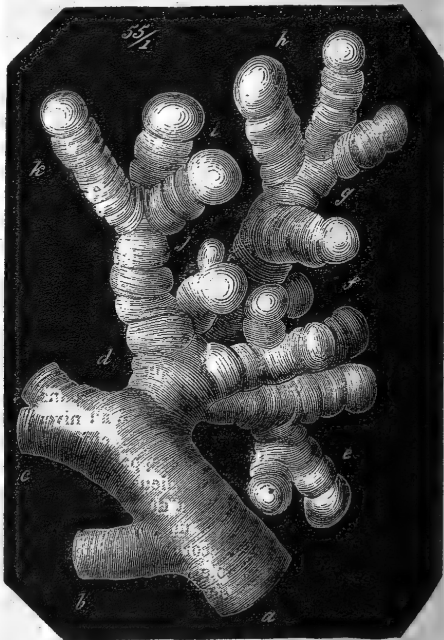


Fig. 368.

subdivisions terminales des canalicules respirateurs ont leur fond tourné généralement à la surface externe du lobule, et, distendus, ils se voient sous forme hémisphérique mamelonnée (*e*). Ces groupes peuvent être réduits à *trois* ou *quatre* culs-de-sac le long d'une subdivision (*b*, *b*) du canalicule principal, ou même à un ou deux culs-de-sac greffés le long de ce dernier (*d*,*d*) ou sur une de ses subdivisions (Fig. 368, *f*), ou à un angle de bifurcation (*j*). C'est lorsque ces culs-de-sac terminaux (Fig. 367, *e*, *f*) se distendent chez l'adulte, ou plus souvent aux états sénile et pathologique, que leur ensemble forme une vésicule pouvant, dans ces derniers cas, atteindre le volume d'une tête d'épingle et au delà, plus ou moins irrégulière. Lorsque la dilatation a lieu aux points des canalicules correspondants à *g* et *j*, ce qui se voit même chez l'adulte sain, on a sous les yeux une ampoule ou chambre mamelonnée au dehors, éperonnée au dedans par les cloisons de séparation des culs-de-sac. Chaque cul-de-sac terminal plein d'air est large de 9 à 10 centièmes de millimètre, chez les jeunes sujets, sur une longueur égale (Fig. 368), *e*, *f* ou double (*g*, *h*, *i*), ou même plus considérable (*k*). Le fond en est arrondi, souvent un peu plus large que le reste du cul-de-sac (*e*, *f*, *h*, *i*), plus rarement ovoïde (*j*). La Figure 368 représente le moule de la cavité d'un groupe de culs-de-sac respirateurs (analogue à *f* de la Figure 367), moyennement distendus par l'injection : *a* est une subdivision principale du canalicule respirateur central ; *b*, *c*, *d*, les subdivisions secondaires ; les sillons ou plis circulaires (*e*, *g*, *k*), incomplets généralement, que présente le moule, correspondent à de légères saillies que forme dans la cavité du canalicule sa propre paroi (V. BRONCHE). Les poumons sont d'une couleur fauve pâle, grisâtre, quelquefois violacée et comme marbrée ; mais l'âge et un grand nombre de causes accidentelles modifient cette coloration. Le long des cloisons de tissu lamineux est déposé, en plus ou moins grande abondance, surtout chez les vieillards, du *charbon pulmonaire* (V. ANTHRACOSIS), ordinairement disséminé çà et là, sous la forme de petits points noirs, mais constituant aussi quelquefois, par le rapprochement de ces points, des taches plus ou moins nombreuses et étendues qui, selon Laennec, n'altèrent en rien la perméabilité du tissu organique, et diffèrent en cela des mélanoses. Outre les maladies inflammatoires, le poumon peut être le siége des lésions suivantes, dont plusieurs sont confondues, à tort, sous le nom de *tubercule*, et considérées comme en constituant diverses phases. Ce sont : 1° le *tubercule* proprement dit ; 2° les *tumeurs fibro-plastiques* dites habituellement *cancer* du poumon ; 3° les *granulations grises pulmonaires*, *granulations miliaires de la phthisie aiguë* ou *galopante*, *infiltration grise* (V. GRANULATIONS) ; 4° l'*épithélioma*, qui peut offrir deux formes essentiellement distinctes : *a*. Granulations grisâtres, bien limitées, d'aspect perlé, dures, faisant saillie sur la coupe du tissu, qui est sain tout autour : on les trouve chez les jeunes sujets et chez l'adulte ; elles sont plus fréquentes chez les ruminants que chez l'homme. *b*. Épithélioma dans lequel une partie ou la totalité (chez les enfants naissants) d'un lobe a pris un aspect grisâtre, homogène, compacte, de manière à empêcher la respiration et à être cause de mort à l'instant de la naissance. On trouve des canalicules et des culs-de-sac pulmonaires remplis et distendus par des cylindres d'épithélium pavimenteux à noyaux plus gros qu'à l'état normal. *c*. Epithéliomas et tumeurs analogues à celles des tissus glandulaires dans le cas de généralisation de ces produits morbides (V. GÉNÉRALISATION). 5° On peut trouver des dépôts crétacés, calcaires (surtout chez les ruminants), tantôt seuls, tantôt compliquant le *tubercule*, ou plus souvent encore l'*anthracosis*. V. ces mots et PHTHISIE. — *Cirrhose du poumon* (Corrigan). V. SUBSTITUTION *fibreuse*. — *Induration* ou *influence chronique*, *ardoisée*, *caséiforme* ou *ulcéreuse du poumon*. V. PNEUMONIE *chronique*. — *Métamorphose fibreuse du poumon*. (Cruveilhier). V. SUBSTITUTION *fibreuse*. — *Squirrhe du poumon* (Avenbrugger et Corvisart). L'induration grise de la pneumonie chronique.

POUPART (LIGAMENT DE). V. FÉMORAL.

POURPIER. s. m. [*Portulaca oleracea*, L., all. *Portulak*, angl. *purslane*, it. *portulaca*, esp. *verdolaga*]. Plante annuelle (dodécandrie monogynie, L., portulacées, J.) qui est employée comme aliment. On lui attribuait une propriété vermifuge qu'elle ne paraît pas avoir. Ses feuilles sont légèrement rafraîchissantes ; sa décoction passe pour diurétique.

POURPRE. s. f. [*purpura*, all. *Purpur*, angl. *purple*, esp. *porpora*]. Matière colorante rouge foncé fournie autrefois par un mollusque gastéropode, le *Murex brandaris*, L., et remplacée aujourd'hui par la cochenille.

POURPRE. s. m. [all. *Blutflecken*, angl. *purples*, it. *porpora*, esp. *purpura*]. Nom donné vulgairement à un exanthème caractérisé par de petites taches pourprées, nettement circonscrites, et produites par une hémorrhagie cutanée sous-épidermique.

Pourpre blanc. V. MILIAIRE.

Pourpre de Cassius [all. *Cassiuspurpur*]. Composé considéré par quelques chimistes comme un deutostannate d'or, obtenu en précipitant le chlorure d'or par le protochlorure d'étain, et par d'autres chimistes, comme de l'or métallique, qui ne devrait qu'à sa grande division la couleur pourpre qu'il présente. Le *pourpre de Cassius* a été essayé dans le traitement de la syphilis. On le préparait, soit comme il a été dit ci-dessus, soit au moyen de lames d'étain bien décapées, plongées dans une dissolution de chlorure d'or ; mais ce dernier mode donnait un précipité brun, et non pourpre, différent peut-être des premiers.

Pourpre d'indigo. V. PHÉNICINE.

Pourpre de Werlhoff. Espèce de pourpre hémorrhagique décrite par Werlhoff sous le nom de *morbus maculosus*. Il a pour caractères l'absence de la fièvre et la pâleur. Comme accessoires, il existe de temps en temps des douleurs vives de la tête, des éblouissements dans un des yeux. Une hémorrhagie se fait dans la choroïde, dans les humeurs de l'œil, et il y a trouble de la vue pendant quinze jours, un mois. D'autres fois c'est une obtusion de l'ouïe avec sensation de bruit de machine à vapeur résultant aussi d'une petite exhalation sanguine. Dans quelques cas il y a affaiblissement d'un côté du corps consécutif à un épanchement sanguin dans la cavité crânienne, ou bien hémoptysie, les bronches étant, comme la muqueuse intestinale, disposées aux hémorrhagies. Quant à la *peau*, elle n'est pas seulement *parsemée de taches* semblables à des baies de myrtille, elle offre quelquefois, ainsi que la face interne des lèvres, des *phlyctènes* sous lesquelles on trouve une surface rugueuse ; puis çà et là, sur les bras, sur le ventre, des *ecchymoses* quelquefois larges comme les deux mains. Cette affection a cela de singulier qu'au bout de huit jours

tout disparaît spontanément; puis, après une céphalalgie un peu vive, du malaise, un certain état fébrile, il y a *réapparition de taches en plus ou moins grand nombre*. Les malades succombent quelquefois aux phlegmasies circonscrites qui succèdent aux hémorrhagies cérébrales. Le quinquina sous diverses formes, à haute dose, doit alors être employé.

POURPRÉ, ÉE. adj. [*purpuratus*, all. *purpurfarben*, it. *porporino*, esp. *purpurado*]. Qui a rapport au pourpre. Se dit d'affections de nature très-différente, accompagnées du pourpre ou d'un exanthème analogue au pourpre.

POURRETTE. s. f. Nom vulgaire des *eaux aux jambes compliquées de grappes*.

POURRITURE. s. f. [*putredo*, σῆψις, all. *Fäule*]. Maladie chronique des bêtes à laine, non contagieuse, mais souvent épizootique, et toujours très-dangereuse, dont les principaux phénomènes sont : la pâleur et la lividité des gencives, les yeux ternes et humides, un gonflement sous le menton, et un épanchement de sérosité dans le thorax ou l'abdomen.

Pourriture d'hôpital [all. *Spitalbrand, Spitalfäulniss*]. Gangrène qui survient aux plaies ou aux ulcères des blessés dans les hôpitaux dont l'air est vicié par l'encombrement des malades ou par quelque autre circonstance. Dans la *pourriture d'hôpital ulcéreuse*, le malade commence par ressentir ordinairement une douleur légère, un peu sourde. Cette douleur acquiert rapidement une assez forte intensité, et affecte un ou plusieurs points de la surface de la plaie, qui jusque-là avait présenté tous les phénomènes du travail de cicatrisation. L'aspect de la plaie est changé; presque tout aussitôt on aperçoit, dans le point douloureux, une légère excavation à peu près circulaire, une sorte d'alvéole plus ou moins profond, toujours peu étendu dans le principe, à peu près circulaire, dont les bords, relevés, aigus et taillés à pic, ont une teinte plus foncée que celle du reste de la surface suppurante, teinte manifestement vinacée. Cette excavation, souvent très-limitée, et qu'on aperçoit dans le point où le malade accuse une douleur plus ou moins vive, n'est autre chose qu'une ulcération avec perte de substance, se rapprochant, par ses caractères physiques, des ulcères vénériens. Le fond de cette petite excavation est rempli par un ichor brunâtre et tenace; aussi ne peut-on absterger la plaie qu'avec beaucoup de difficulté. La seconde forme, que l'on désigne sous le nom de *forme pulpeuse* ou *couenneuse*, peut, comme dans la forme ulcéreuse, affecter d'emblée toute la plaie, ou bien se renfermer dans quelques points isolés; mais il est à remarquer que, dans ce dernier cas, elle envahit secondairement, et avec plus ou moins de rapidité, tout le reste de la surface suppurante. En même temps que la douleur qui la précède, on voit survenir un changement de couleur dans les bourgeons charnus : pendant un ou deux jours, ils restent violets; peu à peu ils sont recouverts par une pellicule demi-transparente, blanchâtre, qui ne saurait être confondue avec la matière purulente et ne se laisse pas enlever par des frottements réitérés; si avec peine on finit par y parvenir dans quelques points, on voit qu'elle forme là des lambeaux flottants dont on peut profiter pour dépouiller le reste de la plaie. Cette couche n'est autre que la mortification de la surface des bourgeons; elle marche très-rapidement, s'épaissit de plus en plus, recouvre entièrement les granulations vasculaires, qui sont ensanglantées par la séparation de la fausse membrane. Tant que la plaie reste couverte par cette couche mortifiée, c'est à peine s'il se forme un léger suintement; toutes les parties sont douloureuses, mais le contact n'y cause que peu de sensibilité. Vers le dixième ou le douzième jour, quelquefois plus tard, la plaie devient plus douloureuse, ses bords sont bruns et légèrement pâteux; la couche mortifiée, en épaississant, ne permet plus du tout de distinguer les bourgeons charnus; la surface blanchâtre du point affecté devient opaque, grise et pulpeuse et passe bientôt à l'état de putrilage. La pourriture d'hôpital est une affection très-grave, il peut en résulter des désordres incurables et même mortels; elle a toujours au moins pour effet d'arrêter en partie le travail de la cicatrisation, et d'accroître l'étendue des solutions de continuité. La peau peut être détruite dans une très-grande étendue; le tissu cellulaire peut avoir été ruiné dans l'intervalle des muscles, au point de les isoler, de les disséquer dans la totalité d'un membre; ces organes eux-mêmes peuvent avoir disparu en tout ou en partie. Rien n'est plus fréquent que la mortification des tendons; les vaisseaux et les nerfs principaux ne sont pas épargnés; les articulations les plus grandes et les plus importantes sont souvent ouvertes. Le traitement consiste dans l'emploi des toniques à l'intérieur, et des topiques excitants et antiseptiques, en même temps que l'on désinfecte soigneusement la salle où règne la maladie et toutes les pièces de pansement. Il faut panser les plaies avec du linge blanc de lessive, avec de la charpie faite hors des salles infectées, avec du linge qui n'ait pas servi aux pansements; si l'on en avait une grande quantité, il serait utile de le battre de temps en temps, de l'imprégner de vapeurs aromatiques, ou même d'y renfermer du camphre. Quand on fait le pansement, il est nécessaire de placer les linges que l'on vient d'enlever dans des plateaux métalliques, de ne point conserver ces vases dans la salle, et de brûler immédiatement les objets de pansement. Il faut empêcher que ces linges ne soient conservés et lavés; car on a eu à déplorer des accidents survenus pour s'être servi, malgré leur lavage, de linges qui avaient été déjà employés. — V. CACHEXIE *aqueuse des bêtes à cornes*.

POUSSE. s. f. [*coup de fouet*, *soubresaut*, *asthme*; all. *Herzschlächtigkeit*, angl. *pursiness*, it. *bolsaggine*, esp. *asma*]. Maladie des animaux solipèdes caractérisée par l'essoufflement, par le battement des flancs, et particulièrement par une interruption du mouvement d'inspiration, de manière que celle-ci se fait en deux temps : c'est ce qu'on appelle le *soubresaut*, le *coup de fouet*, le *contre-coup*. La *pousse* a été considérée par beaucoup d'auteurs comme une névrose de la respiration, et assimilée à l'asthme de l'homme; d'autres l'ont attribuée à un emphysème du poumon; d'autres, à un état de spasme du diaphragme; d'autres, enfin, à une affection organique du cœur, et particulièrement à un défaut des proportions naturelles des cavités de cet organe. Cette maladie paraît peu susceptible de guérison.

POUSSÉE. s. f. Éruption plus ou moins aiguë ou plus ou moins douloureuse qui se manifeste à la peau dans le cours ou à la suite de l'emploi de certaines eaux minérales (Louesche, Bade, Schinznach, etc.), de certains médicaments, comme l'iodochlorure mercureux, etc. Elle consiste en une production de taches rouges pointillées, puis de plaques, et enfin de pustules plus ou moins grosses avec un état fébrile proportionné

à leur quantité. Les pustules suppurent, puis sèchent, et laissent après elles la peau nette, même dans les cas où elle était couperosée ou chargée d'acné.

POUSSIÈRE. s. f. [*pulvis*, κόνις, all. *Staub*, angl. *dust*, it. *polvere*, esp. *polvo*]. La poussière proprement dite est formée d'une multitude de corpuscules solides dont le diamètre varie depuis $0^{mm},001$ et moins, jusqu'à $0^{mm},010$ environ. Leur densité, bien qu'elle soit réellement plus grande que celle de l'air, est diminuée par la couche gazeuse adhérente par capillarité à la surface des objets de très-petite dimension, laquelle fait corps avec eux et les suit dans leurs mouvements ; de là résulte que l'impulsion de l'air en mouvement les entraîne et les soulève facilement, puis ils vont se déposer dans les lieux où l'air est calme. La poussière se compose : 1° de granules de matières minérales très-diverses, surtout calcaires et siliceuses, de forme généralement polyédrique, irrégulière, à angles arrondis ; 2° de fragments d'éléments anatomiques ou de tissus végétaux, tels que fragments de fibres ligneuses et de cellules d'espèces diverses ou même cellules entières ; de cellules du liber provenant des étoffes ; de nombreuses variétés de poils de plantes, de cellules filamenteuses des aigrettes des fruits, etc., telles que celles des salicinées, du coton, etc. ; de grains de pollen, de fécule ; de spores de cryptogames souvent appartenant à des espèces nombreuses, etc. ; 3° d'éléments anatomiques entiers ou brisés, ou de fragments de tissus animaux, tels que : écailles de papillons et autres insectes ; cellules épithéliales desséchées ; poils ou fragments de poils des insectes et des vertébrés ; barbes et barbules des plumes ; fragments d'animaux articulés de très-petit volume, tels que les acarus ; squelettes d'infusoires siliceux et autres, surtout dans les temps de grands vents ; corpuscules indéterminés de nature azotée, parmi lesquels il en est d'arrondis, etc., offrant les caractères de germes d'infusoires (V. ce mot), et même d'infusoires entiers desséchés. — Dans beaucoup d'industries, il s'élève des poussières qui, entraînées par l'air jusque dans les bronches, sont plus ou moins nuisibles, surtout lorsqu'elles pénètrent (V. PÉNÉTRATION) dans les tissus. V. ANTHRACOSIS, NACRE, PHTHISIE *des aiguiseurs*, etc.

Poussière fécondante. V. POLLEN.

Poussière glauque [*pruina*, *pulvis glaucus*]. V. GLAUQUE, PRUINE.

POUSSIF, IVE. adj. [*anhelator*, all. *herzschlächtig*, angl. *pursy*, it. *bolso*]. Qui est affecté de la pousse.

POUSSOIR. s. m. [all. *Stosseisen*]. Fer à trois pointes qui sert aux dentistes à pousser la dent qu'on a déchaussée. — Dans la chirurgie humaine et dans la chirurgie vétérinaire, on se sert du *poussoir* [angl. *probang*] pour chasser les corps étrangers arrêtés dans l'œsophage. C'est une tige de baleine, présentant à l'une de ses extrémités un morceau ovoïde d'ivoire ou un morceau d'éponge. Les vétérinaires adaptent à la baleine un morceau de bois de forme ovoïde, taillé en entonnoir dans la partie libre.

POUTRE. s. f. V. CORDEAU.

POUTURE. s. f. Nourriture des animaux engraissés à l'étable. — *Engrais de pouture*. L'engraissement pratiqué exclusivement à l'étable.

PRAGMATIQUE. adj. [*pragmaticus*, πραγματικὸς, de πρᾶγμα, affaire]. Conforme à la réalité, aux faits. — Épithète donnée par Sprengel à son *Histoire de la médecine*.

PRATICIEN. s. m. [*medicinæ artis peritus*, all. *Praktiker*, angl. *practitionner*, it. *medico pratico*, esp. *practico*]. Médecin qui se livre à la pratique de l'art médical ; se dit souvent par opposition à *théoricien*, qui désigne le médecin qui s'occupe des sciences sur lesquelles s'appuie l'art médical, des préceptes qui règlent les applications de celui-ci à l'être vivant. Ce mot se trouve dans les anciens, qui disent que nul ne pourra être bon praticien qui n'a montré qu'il possédait les connaissances qui font le théoricien. Les qualités qui font le bon praticien sont les mêmes que celles dont l'exercice élève l'homme au rang de savant ; seulement, dans ce dernier cas, il en use pour étudier les rapports que présentent les faits entre eux afin de saisir les lois qui les relient les uns aux autres, et explique leur solidarité ; dans le premier cas, au contraire, sans se préoccuper de ces notions générales, il applique ses facultés à l'examen de chaque phénomène en particulier, à l'effet de le modifier. Pour atteindre ce but, l'étude des sciences est nécessaire au praticien, non-seulement comme source de moyens d'application et d'agents qu'elles lui enseignent à connaître, mais encore comme base de discipline et d'éducation intellectuelle au point de vue de la méthode à suivre pour aller rapidement et avec sûreté des effets aux causes et des causes aux effets dans chaque cas particulier qui se présente à lui, ce qu'on nomme souvent sagacité et pénétration du praticien. C'est par elles qu'il acquiert un jugement droit, l'habitude de concentrer son attention sur tous les faits relatifs à un sujet ; celle de la continuité des efforts dans une direction déterminée ; celle de saisir les analogies et les différences entre plusieurs faits compliqués ayant quelques rapports entre eux. L'ensemble de ces qualités, développées et perfectionnées ensuite par l'exercice de l'art dans une direction spéciale, constitue ce qu'on a appelé le *tact*, le *coup d'œil médical*, le *sens pratique*, dont on a voulu faire si ridiculement une faculté mystérieuse ou grâce d'état qu'il serait donné de posséder à quelques-uns seulement. Les procédés d'analyse et d'expérimentation nécessaires à l'étude des sciences conduisent en outre insensiblement le praticien à acquérir cette adresse plus délicate encore qu'exigent les observations et les opérations à faire sur les êtres vivants. V. DOCTRINE et MÉDECINE.

PRATIQUE. s. f. [*pratica*, *praxis*, πρακτική, all. *Praxis*, angl. *practice*, it. *pratica*, esp. *practica*]. Se dit, suivant les anciens dictionnaires, soit de l'exercice de l'art médical, soit des écrits qui contiennent la description de la manière et des moyens de faire la médecine, à l'effet tant de conserver que de rétablir la santé. Dans ce dernier sens il est mis en opposition avec la théorie qui traite des notions qui servent de fondement à l'art et qui doivent être étudiées avant tout par quiconque veut se livrer à l'exercice de l'art. Contrairement à ce qu'on entend souvent répéter, il n'y a pas d'opposition entre la pratique et la théorie (V. ce mot). Tout ce qui est vrai devient utile dans la pratique, et cela seul est utile, au fond, qui est vrai ; seulement cette utilité est plus ou moins directe et immédiate, selon le degré d'avancement de chaque science ; la pratique suppose donc l'étude de la théorie. V. DOGME et SCIENCE.

PRATIQUE. adj. [πρακτικὸς, all. *praktisch*, angl. *practical*, it. *pratico*, esp. *practico*]. Se dit de ce qui se réduit en acte dans un art, de ce qui constitue l'application des règles et des principes empruntés aux

sciences ou connaissances spéculatives et raisonnées. — *Sens pratique*. V. PRATICIEN.

PRÉCIPITATION. s. f. [*præcipitatio*, all. *Niederschlagung*, angl. *precipitation*, it. *precipitazione*, esp. *precipitacion*]. Phénomène qui a lieu quand un corps se sépare du milieu d'un liquide où il était dissous, et se dépose sous la forme de poudre, de flocons ou de très-petits polyèdres. La précipitation s'opère lorsqu'un corps dissous dans un liquide y devient insoluble par l'effet de l'addition ou de la soustraction d'un autre corps. V. COAGULATION et DISSOLUTION.

Précipitation de l'utérus. Degré le plus avancé de la chute de matrice.

PRÉCIPITÉ. s. m. [*præcipitatum*, all. *Niederschlag*, *Präcipitat*, angl. *precipitate*, it. *precipitato*, esp. *precipitado*]. Dépôt qu'on obtient lorsque, par l'action d'un corps sur une dissolution plus ou moins composée, il se sépare une matière solide qui occupe le fond du vase. V. CRISTALLISATION.

Précipité blanc. Protochlorure de mercure obtenu par précipitation. C'est le précipité blanc de Charas, de Zwelfer, qu'il ne faut pas confondre avec le précipité blanc de Lémery : ce dernier est un oxychlorure ammoniacal de mercure, qui a une action caustique très-prononcée.

Précipité jaune. V. SULFATE *de mercure*.

Précipité per se et *précipité rouge*. V. OXYDE *de mercure*.

PRÉCORDIAL, ALE. adj. [*præcordialis*, de *præcordia*, le diaphragme ; all. *präcordial*, it. *precordiale*, esp. *precordial*]. Qui répond au diaphragme. Se trouve aussi employé pour désigner ce qui est au devant du cœur. Synonyme d'*épigastrique*.

PRÉCURSEUR. adj. et s. m. [*præcursor*, de *præ*, avant, et *currere*, courir ; all. *Vorbote*, angl. *precursory*, it. *precursore*, esp. *precursor*]. — *Signes précurseurs*. Ceux qui annoncent une maladie prochaine.

PRÉDIASTOLIQUE. adj. [de *præ*, auparavant, et *diastole*]. Qui précède la diastole du cœur : *bruit de frottement prédiastolique*.

PRÉDIGESTION. s. f. [*prædigestio*, de *præ*, auparavant, et *digerere*, digérer]. Opérations préliminaires à la digestion : par exemple, la mastication, l'insalivation, etc.

PRÉDISPOSANT, ANTE. adj. [all. *vorbereitend*, *prædisponirend*, angl. *predisposing*, it. et esp. *predisponente*].— *Causes prédisposantes*. Celles qui, modifiant peu à peu l'économie, la disposent par une sorte de travail préparatoire, et plus ou moins longtemps d'avance, à l'invasion de telle ou telle maladie.

PRÉDISPOSITION. s. f. [*prædispositio*, de *præ*, d'avance, et *disponere*, disposer ; all. *Prædisposition*, angl. *predisposition*, it. *predisposizione*, esp. *predisposicion*]. Effet patent ou occulte qui, sous l'influence des causes prédisposantes, se produit dans l'économie avec plus ou moins de constance, en un temps plus ou moins long, et à des degrés divers d'intensité, selon les individus.

PRÉDORSAL, ALE. adj. [*prædorsalis*, de *præ*, devant, et *dorsum*, dos ; it. *predorsale*, esp. *predorsal*]. Qui est situé au devant du dos.

PRÉDORSO-ATLOÏDIEN [it. *predorso-atloideo*]. V. LONG *du cou*.

PRÉEMBRYON. s. m. [de *præ*, en avant, et *embryon* ; all. *Vorkeim*]. Après l'arrivée du boyau pollinique au contact de l'ovule des plantes, la vésicule embryonnaire (V. EMBRYONNAIRE) s'allonge plus ou moins, en général beaucoup, et se partage en deux cellules superposées verticalement quand il est court. Pour cela, il y a d'abord formation du noyau qui apparaît comme une masse circonscrite à bords pâles, mais nets, avec ou sans nucléole au centre ; en même temps qu'il se forme, il y a accumulation du contenu autour de lui, et entre ces deux amas on voit un sillon qui, bientôt, est remplacé par une mince cloison de cellulose ; celle-ci partage la vésicule embryonnaire en deux cellules, dans lesquelles l'utricule azoté est représenté par la surface du contenu, qui est plus dense que le centre granuleux. Ces deux cellules portent le nom de *préembryon* (Hoffmeister). Ordinairement la cellule terminale de celui-ci s'allonge et se divise en cellules de la même manière que nous venons de le décrire à l'instant pour la vésicule embryonnaire elle-même, et alors la dernière cellule de cette série, du côté du hile du nucelle, devient la première de l'embryon de la manière que nous indiquerons plus loin, tandis que celles qui sont du côté micropylaire forment le *suspenseur* (*filament suspenseur*, Mirbel et Amici ; *Embryoträger*, *Keimträger*, *Keimstrang*, *chorda embryonalis*, Schleiden, etc. ; *Keimschlauch*, Meyer). D'autres fois la cellule terminale du préembryon encore formé de deux cellules devient immédiatement un corps celluleux par cloisonnement en différents sens, et forme l'*embryon* (*Funkia*, *Fritillaria*, *Hyacinthus*, *Zea*, *Sorghum*, *Tropæolum*, *Daphne*, *Erodium*, *Sutherlandia*). Le préembryon, dérivant de la vésicule embryonnaire qui, elle-même, s'est formée au sommet micropylaire du sac, ou ovule, continue à correspondre au micropyle. Quant à la portion chalazique de ce sac embryonnaire ou ovule, elle se remplit de grandes cellules, puis ses parois se résorbent. Ce tissu cellulaire se forme par scission ou cloisonnement mérismatique. Dans la cavité centrale du sac (ou ovule) plein de matière organisable apparaissent, en général, d'abord un ou plusieurs noyaux, puis, entre eux, des cloisons transversales, et bientôt des cloisons longitudinales, qui partagent le tout en grandes cellules diaphanes, origine de l'*endosperme* (V. ce mot). Dans les crucifères et autres plantes (Tulasne), les matières plastiques accumulées peu à peu dans le long tube de la vésicule embryonnaire donnent naissance à des noyaux, et, peu après, se divisent, à un instant donné, en fractions plus ou moins étendues, entre lesquelles s'interposent des cloisons transversales. Dans quelques espèces, ce phénomène a lieu avant l'apparition du noyau. Les cellules ainsi formées constituent le suspenseur. Elles se segmentent elles-mêmes, et il en résulte une série linéaire et simple d'utricules cylindriques, dont les inférieurs sont les plus longs. La formation de l'embryon directement aux dépens d'une des cellules du préembryon se fait de la manière suivante : Avant que la naissance des cellules du suspenseur dont nous venons de parler ait pris fin, l'utricule terminal, devenu sphéroïdal, représente ce que beaucoup d'auteurs ont appelé la vésicule embryonnaire ou germinative. Ce sont, en effet, les cellules engendrées dans cet utricule terminal (de l'extrémité chalazique de la vésicule embryonnaire allongée) qui commencent l'embryon. V. PROEMBRYON.

PRÉEXISTENCE. s. f. [de *præ*, auparavant, et *existence*]. État de ce qui préexiste.—*Préexistence des*

germes. Hypothèse d'après laquelle la procréation des êtres serait purement apparente, d'après laquelle les êtres que nous voyons se produire auraient existé déjà en germe dans toutes leurs parties, que l'acte procréateur n'aurait fait que développer. Selon les uns, les êtres organisés seraient contenus en germe dans l'ovaire de la femelle (V. OVISME) ; selon les autres, ils seraient dans le sperme du mâle (V. SPERMATISME et SPERMATISTE) ; dans l'un et l'autre cas, les êtres organisés auraient existé en matière et en forme de tout temps, auraient été préformés par rapport à nous, et la procréation n'aurait fait que les déterminer à se développer ; c'est ce qu'on appelait la théorie de la *préformation* (V. ce mot) ; ou bien ces êtres auraient existé en matière seulement, et la procréation aurait eu pour résultat de leur faire acquérir une forme ; c'est ce qu'on appelait la *théorie de la métamorphose* (V. ce mot) ; enfin, dans l'un et l'autre cas, la préexistence, selon quelques auteurs, aurait compris dès l'origine les germes, nés en même temps, de tous les êtres à venir ; c'est ce qu'on appelait *théorie de la syngenèse* (V. ce mot). Aucune de ces hypothèses n'a été vérifiée par l'observation ; toutes ont été reconnues inexactes. V. ÉPIGENÈSE.

PRÉFLORAISON. s. f. [*æstivatio*, *præfloratio*, de *præ*, avant, et *florere*, fleurir ; all. *Blumenknospenstand*, esp. *prefloracion*]. Manière d'être des différentes parties d'une fleur avant son épanouissement, dispositions variées que ses diverses parties affectent dans le bouton.

PRÉFOLIATION. s. f. [*præfoliatio*, de *præ*, avant, et *folium*, feuille ; all. *Blattknospenstand*, esp. *prefoliacion*]. Manière d'être ou arrangement des feuilles les unes à l'égard des autres dans les bourgeons.

PRÉFORMATION. s. f. [esp. *preformacion*]. Système physiologique, reconnu inexact, dans lequel on admettait que le fruit est formé avant la fécondation ; que toutes les parties qu'on découvre plus tard dans l'organisme existent déjà, mais qu'elles sont enveloppées, et que l'unique effet de la fécondation est de leur fournir la nourriture, qui fait qu'elles se développent et deviennent visibles. V. ÉPIGENÈSE et PRÉEXISTENCE.

PRÉHENSION. s. f. [*prehensio*, de *prehendere*, saisir ; λῆψις, all. *Aufnehmen*, angl. *prehension*, esp. *prehencion*]. Action de prendre, de saisir un objet quelconque avec la main ou la bouche.

PRÉJUGÉ. s. m. Les préjugés en médecine sont les opinions préconçues touchant des notions que l'observation et l'expérience peuvent seules donner ; telles sont celles du vulgaire et de quelques médecins sur des dispositions anatomiques des nerfs, des tendons, des articulations et autres qu'ils n'ont pas observées ; sur la constitution du sang et des autres humeurs ; sur les divers actes de l'économie, à l'état sain ou à l'état morbide ; sur la possibilité de les connaître sans les observer, de découvrir les dérangements qu'il leur arrive de présenter sans avoir étudié leurs conditions normales ; sur l'existence d'une divination individuelle innée ou acquise à cet égard en dehors de l'expérience et que celle-ci même amoindrirait. Telles sont, d'autre part, la croyance non moins répandue à l'existence de substances douées de qualités préservatives ou curatives, merveilleuses ou susceptibles d'acquérir ces qualités par des mélanges, des actions physiques ou certaines interventions mentales, substances agissant ou pouvant agir sur l'économie en dehors de toute relation moléculaire et de quantité proportionnelle avec les liquides et les solides de l'organisme. Ces préjugés et autres analogues très-nombreux, très-répandus, reconnaissent pour cause une aberration de l'instinct de conservation individuelle troublant l'entendement, par suite du manque des rectifications à ces impulsions que devrait apporter la raison ; rectification dont le défaut est dû à l'absence d'une éducation biologique en rapport avec les nécessités de la vie individuelle et sociale. Ces préjugés sont journellement la cause d'accidents et de maladies que les médecins sont ensuite appelés à observer ; ils faussent, non-seulement les appréciations du public, mais encore ses observations, en lui faisant voir dans les choses, non ce qui s'y trouve effectivement, mais ce qu'il désire y voir.

PRÊLE. s. f. [*Equisetum arvense*, L., *cauda equina* des pharmaciens ; all. *Schachtelhalm*, angl. *shave-grass*, esp. *cola de caballo*]. Plante cryptogame, de la famille des équisétacées, qui est un peu astringente. V. ÉQUISÉTACÉES.

PRÉLOMBAIRE. adj. [de *præ*, devant, et *lumbi*, les lombes ; all. *prælumbar*, angl. *prelumbar*, it. *prelombare*, esp. *prelumbar*]. Qui est situé au devant des lombes.

PRÉLOMBO-SUS-PUBIEN. V. PSOAS (*petit*).

PRÉLOMBO-THORACIQUE. adj. On a appelé ainsi la veine azygos.

PRÉLOMBO-TROCHANTINIEN. V. PSOAS (*grand*).

PRÉLUDES. s. m. pl. V. PRÉCURSEUR et PRODROME.

PRÉMATURÉ. adj. Qui vient avant terme. — *Accouchement prématuré*. V. ACCOUCHEMENT.

PRÉMONITOIRE. adj. [de *præ*, avant, et *monere*, avertir ; angl. *premonitory*]. — *Diarrhée prémonitoire*. Celle qui, durant une épidémie de choléra asiatique, règne d'une manière générale parmi la population. L'expérience a montré qu'en beaucoup de cas, cette diarrhée, négligée, mène au choléra. Il est urgent de l'arrêter aussitôt que possible, par un traitement médical judicieux. A cet effet, lors de la dernière invasion du choléra (1853-1854), l'administration anglaise organisa un système de visite préventive dont on se loue beaucoup. V. FIÈVRES ÉRUPTIVES.

PRÉPARATE. adj. et s. f. [*præparata*, all. *Stirnblutader*, it. *preparata*, esp. *preparada*]. La veine frontale qui concourt à former la jugulaire interne, et qui, près de l'angle de l'œil, prend le nom de *veine angulaire*.

PRÉPARATEUR. s. m. Celui qui dans les officines, les laboratoires et les cours, est chargé spécialement des préparations.

PRÉPARATION. s. f. [*præparatio*, all. *Præpariren*, angl. *preparation*, it. *preparazione*, esp. *preparacion*]. Opération de chimie pharmaceutique qui consiste à disposer toutes les substances qui doivent être employées. Les *préparations* principales sont : le lavage, l'exsiccation, la pulvérisation, etc. — *Préparations*. Les produits de diverses opérations pharmaceutiques : *préparations mercurielles*, *antimoniales*. — *Préparations*. Les parties fraîches ou sèches que l'anatomiste a disséquées pour l'étude.

PRÉPUBIEN, ENNE. adj. Se dit des vaisseaux et des tissus qui sont placés au devant du pubis.

PRÉPUCE. s. m. [*præputium*, πόσθη, all. *Vorhaut*, angl. *prepuce*, it. *prepuzio*, esp. *prepucio*]. Prolongement des téguments de la verge qui couvre le gland,

Le prépuce est composé de deux couches membraneuses, l'une externe ou cutanée, l'autre interne ou muqueuse, séparées par du tissu cellulaire très-lâche. La membrane muqueuse tapisse la surface interne de la couche cutanée jusqu'au delà du gland; puis elle se réfléchit sur celui-ci, en formant derrière la couronne un petit cul-de-sac appliqué sur le corps caverneux, mais qui est interrompu par un repli triangulaire de la membrane muqueuse, connu sous le nom de *frein* ou de *filet*, fixé dans le sillon qui est à la partie inférieure du gland, et se terminant à peu de distance de l'ouverture de l'urèthre. V. Papille.

PRÉPUTIAL, ALE. adj. [*præputialis*, de *præputium*]. Qui concerne le prépuce, qui en provient, qui s'y rend : *veines préputiales*, *nerfs préputiaux*, etc. — *Herpès préputial* (*herpes præputialis*). Il est causé par le manque de soins de propreté journaliers de la muqueuse préputiale et du gland, par le coït à l'époque des règles ou lorsqu'il existe quelque écoulement muqueux non vénérien du vagin ou des lèvres de la vulve. Il survient alors spontanément, ou de deux à cinq jours environ après le coït, une démangeaison plus ou moins vive de quelques points du prépuce, qui se fait surtout sentir vers le limbe de l'organe. Sa muqueuse offre une ou plusieurs plaques rouges un peu gonflées ou même œdématiées. Vers le milieu de ces plaques rouges se forme bientôt une petite vésicule grisâtre transparente qui atteint au plus le volume d'une lentille. Si l'on pique cette vésicule, il en sort un liquide clair, ou légèrement citrin ou grisâtre, dans lequel le microscope montre quelques rares globules de pus. Une fois que l'épiderme soulevé qui formait la vésicule est enlevé ou détruit, le chorion de la muqueuse s'ulcère, se couvre de pus jaunâtre ou blanchâtre, et forme ainsi de petites plaques pultacées faciles à enlever, qui se reforment bientôt. Cet ulcère s'agrandit pendant quelques jours, et, si deux ou plusieurs vésicules sont rapprochées l'une de l'autre, la muqueuse interposée se détruit peu à peu, et les ulcères n'en forment plus qu'un à contours irréguliers. S'ils siégent sur la muqueuse du frein, ils peuvent en opérer ainsi la section; car l'ulcère gagne souvent aussi en profondeur et parfois envahit toute l'épaisseur du chorion. Il ressemble alors beaucoup au chancre, surtout quand un peu d'œdème du prépuce en rend les bords taillés à pic; mais, en dehors de ces circonstances, ils sont plus irréguliers que ceux du chancre et taillés en biseau. On distingue encore l'herpès du chancre en ce que l'éruption des vésicules et la production des petits ulcères qui leur succèdent se font successivement; le fond de ceux-ci est blanc jaunâtre, plutôt que grisâtre et pultacé comme le chancre; de plus, sauf le cas de cautérisations trop fortes, intempestives, ou d'autres irritations, les ganglions ne s'engorgent pas, quelle que soit la durée de l'herpès. Lorsque celui-ci se borne à un petit ulcère rond, à fond rouge ou blanchâtre, formé par la desquamation de l'épiderme dans l'étendue seulement de la vésicule, sa durée est de huit jours environ. Si l'ulcération envahit le chorion de la muqueuse, avec réunion de plusieurs ulcères ensemble, la cicatrisation complète exige de trois à six semaines; elle se fait généralement de la circonférence vers le centre. Le traitement doit se borner à des lotions avec une solution d'alun ou à l'application d'un linge fin imbibé de cette solution ou enduit d'onguent styrax placé entre le prépuce et le gland, en ayant soin de détacher de temps à autre les couennes blanchâtres de pus coagulé, lorsqu'elles deviennent trop épaisses à la surface de l'ulcération. Les personnes chez lesquelles les éruptions d'herpès préputial succèdent les unes aux autres pendant des semaines ou des mois doivent prendre chaque jour un bain de la verge, le prépuce renversé dans un verre plein de solution d'alun concentré. Souvent les mêmes circonstances qui causent l'herpès préputial amènent sur le prépuce et sur la couronne, ou sur la totalité du gland, une éruption de petites vésicules qui peuvent être très-rapprochées, ayant depuis le volume d'un point presque imperceptible jusqu'à celui d'une petite lentille. Bientôt toutes blanchissent, et elles guérissent rapidement, sans ulcération sous-jacente, après desquamation épidermique à leur niveau. Le traitement se borne à des bains ou à des lotions alumineuses.

PRÉRECTAL, ALE. adj. Qui est au devant du rectum. — *Taille prérectale*. Méthode nouvelle de taille due à Nélaton. Elle se pratique ainsi : Le malade est couché sur un lit, le tronc en position horizontale et la tête un peu élevée; le périnée au niveau du bord du lit, les cuisses fléchies à angle droit sur le tronc, et les jambes rapprochées des cuisses. Ces deux membres doivent être écartés l'un de l'autre, de façon à montrer le périnée tout à fait découvert. Il est nécessaire que la région sur laquelle on va opérer soit en face du jour, de manière que les rayons de lumière tombent horizontalement sur la plaie. On chloroformise le malade, et l'on introduit dans la vessie un cathéter cannelé, qu'un aide aura soin de soutenir dans la direction de la ligne moyenne du périnée. Le double but que l'on se propose quand on pratique cette taille est : 1° d'éviter la blessure du bulbe de l'urèthre, et l'on comprend tout de suite qu'il faut se rapprocher de l'anus pour éviter cet accident; 2° de pratiquer l'ouverture de l'urèthre dans un point bien déterminé, et d'accomplir ce temps important de l'opération avec la précision qui convient. On commence par explorer la paroi antérieure du rectum avec l'index, pour déterminer très-exactement le point qui correspond au sommet de la prostate, et surtout la distance de ce sommet au bord antérieur de l'anus, afin de savoir d'avance dans quelle étendue on devra décoller cette paroi pour arriver au point qu'il faudra ponctionner. Par cette exploration rectale, on reconnaît en même temps le cathéter vers le sommet de la prostate, et l'on est sûr d'avoir le doigt sur ce point de la glande, quand, à mesure qu'on s'en éloigne en avant ou en arrière, on cesse de sentir le cathéter. Cela s'explique par la direction de l'urèthre pendant qu'il traverse la prostate, puisque Sappey a prouvé que la direction de ce canal dans cette glande est dans un sens diagonal, c'est-à-dire en allant de la partie supérieure de la base vers la partie inférieure de son sommet. Chez les sujets qui ont la prostate très-petite, on sent très-bien la cannelure du cathéter à travers la paroi inférieure de la prostate. Trois temps composent l'opération de la taille prérectale : 1° incision des parties molles, jusqu'à l'urèthre exclusivement; 2° ponction de l'urèthre; 3° introduction du lithotome double et incision de la prostate.

PRÉROTULIEN, IENNE. adj. Qui est situé au devant de la rotule. — *Bourse prérotulienne*. Bourse séreuse accidentelle qui se développe au devant de la rotule, sous la peau, chez ceux que leur profession oblige à une station fréquente sur les genoux.

PRESBYOPIE. s. f. [*presbyopia*, esp. *presbiopia*]. Synonyme de *presbytie*.

PRESBYTE. s. m. [all. *Presbyope*, it. *presbite*, esp. *presbito*]. Qui est affecté de presbytie.

PRESBYTIE. s. f. [*presbytia*, de πρεσβὺς, vieillard, parce que les vieillards y sont surtout sujets; all. *Presbyopie*, angl. *longsightedness*, it. *presbizie*, esp. *presbicia*]. Vue confuse quand on regarde les choses de près, et nette quand elle se porte sur des objets plus ou moins éloignés. Elle dépend souvent de l'aplatissement de la cornée ou du cristallin, d'où résulte la diminution de la convergence des rayons lumineux, qui arrivent par cela même à la rétine avant de se réunir : aussi remédie-t-on à ce vice de la vision par l'usage des verres convexes, qui rendent aux rayons lumineux le degré de convergence nécessaire.

PRESBYTIQUE. adj. Qui appartient à la presbytie. — *Amblyopie presbytique.* V. OPHTHALMOCOPIE.

PRESCRIPTION. s. f. V. ORDONNANCE.

PRÉSENTATION. s. f. [angl. *presentation*, esp. *presentacion*]. Nom donné par les accoucheurs à la présence d'une région quelconque du fœtus au détroit abdominal. V. ACCOUCHEMENT.

PRÉSERVATIF, IVE. adj. et s. m. [all. *præservativ*, angl. *preservative*, it. et esp. *preservativo*]. Synonyme de *prophylactique*. — *Remèdes préservatifs.* Ceux que l'on prend pour prévenir le développement d'une maladie. Ainsi le sous-nitrate de bismuth ou l'opium à faible dose ont été recommandés pendant les épidémies de choléra.

PRÉSERVATION. s. f. [*præservatio*]. Synonyme de *prophylaxie*.

PRÉSPINAL, ALE. adj. [de *præ*, devant, et de *spina*, épine; all. *præspinal*, angl. *prespinal*, it. *prespinale*, esp. *prespinal*]. Qui est situé devant l'épine du dos ou colonne vertébrale.

PRESSE-ARTÈRE. s. m. Instrument inventé par Deschamps pour la compression immédiate des artères. Il est composé d'une plaque longue de 14 à 16 millimètres, et large de 7, et d'une tige de 54 de long, placée perpendiculairement au-dessus, et solidement rivée. A chaque extrémité de la plaque est un trou dans lequel on passe l'un des bouts du cordonnet engagé sous l'artère; chacun de ces bouts est ensuite passé dans une ouverture pratiquée au tiers supérieur de la tige; on les tire alors tous deux en sens contraire sur le bord poli de l'extrémité de cette tige comme sur une poulie : on serre ainsi l'artère, et l'on empêche le lien de se relâcher en remplissant l'ouverture avec un fausset. Le presse-artère, entouré de charpie, reste dans la plaie jusqu'à ce que l'on n'ait plus à craindre l'hémorrhagie; on coupe alors le lien qu'on retire avec l'instrument. Ce procédé offre l'avantage de prévenir la section trop prompte du vaisseau, et de mettre en contact les parois artérielles en les aplatissant, dans des cas où leur rigidité s'opposerait à leur froncement circulaire. V. ACUPRESSURE.

PRESSE-URÈTHRE. s. m. Sorte de pince de fer élastique dont les branches, recouvertes d'une peau de buffle, peuvent être rapprochées ou éloignées au moyen d'une vis. On introduit la verge entre les branches, de manière que l'urèthre soit appliqué sur l'une d'elles, et on les rapproche au moyen de la vis, afin d'exercer une pression suffisante pour mettre en contact les parois de ce canal. On se sert quelquefois du presse-urèthre dans les incontinences d'urine, pour empêcher momentanément l'écoulement de ce fluide.

PRESSION. s. f. V. COMPRESSION et ATMOSPHÈRE.

PRESSOIR D'HÉROPHILE. s. m. [*torcular Herophili*, all. *Hirnkelter*]. Confluent des sinus de la dure-mère. Hérophile pensait que le sang, y abordant de toutes parts, devait y éprouver une pression assez forte. V. CONFLUENT.

PRÉSURE. s. f. [*coagulum*, πυτία, all. *Lab*, angl. *rennet*, it. *presame*, *gaglio*, esp. *cuajo*]. Matière qu'on trouve dans le quatrième estomac ou la caillette du veau et des jeunes animaux ruminants, à l'âge où ils sont encore nourris de lait : c'est du lait presque réduit au caséum, et mêlé avec les sucs gastriques, qui lui communiquent leur acidité. La présure récente est en grumeaux blanchâtres, qui deviennent ensuite d'un gris plus ou moins foncé. Lavée, salée, et séchée à l'air, elle prend une consistance et un aspect onguentacés. On s'en sert pour faire cailler le lait. On en met environ 1 gramme par litre de ce liquide.

PRÉSYSTOLE. s. f. Fin de la grande pause du cœur; moment qui précède immédiatement la systole (Fauvel, Gendrin). Resserrement des oreillettes, dilatation des ventricules (dilatation présystolique) et premier temps de la systole, la diastole étant la période durant laquelle les cavités ventriculaires sont comme une poulie inerte sans mouvement actif ni passif (Spring); le *retrait présystolique* est celui que montre la pointe du cœur au début de la systole (Spring).

PRÉSYSTOLIQUE. adj. [de *præ*, avant, et *systole*]. Qui précède la systole du cœur : *bruit de frottement présystolique*. — *Retrait présystolique*. V. RETRAIT.

PRÉTIBIAL, ALE. adj. [de *præ*, devant, et *tibia*, le tibia; all. *prætibial*, it. *pretibiale*, esp. *pretibial*]. Qui est situé à la face antérieure du tibia.

PRÉTIBIO-DIGITAL. adj. et s. [*prætibio-digitalis*, it. *pretibiodigitale*]. Nom donné au nerf musculo-cutané de la jambe.

PRÉTIBIO-SUS-PHALANGÉTAIRE. adj. [*prætibio-supra-phalangetaris*]. Nom donné au nerf tibial antérieur.

PRÉVENTIF. adj. Qui est destiné à prévenir. En chirurgie, moyens préventifs, ceux qui sont employés pour prévenir un accident pendant la durée d'une opération, d'une cicatrisation, pour éviter le dérangement d'un appareil à pansement, etc. En médecine, traitement préventif, celui que l'on fait suivre à un malade guéri d'une maladie pour prévenir l'apparition d'une autre qu'elle entraîne habituellement. Après la guérison des accidents primitifs de la syphilis, beaucoup de médecins prescrivent un traitement préventif des accidents secondaires; d'autres, pensant que ce traitement n'est que palliatif, ne fait que retarder l'apparition des accidents, attendent leur début pour les traiter.

PRÉVERTÉBRAL, ALE. adj. [de *præ*, en avant, et *vertebra*, vertèbre]. Qui est en avant des vertèbres. — *Artère prévertébrale* ou *méningienne postérieure*. Artère peu volumineuse, naissant de l'occipitale et passant entre la poche gutturale et le court fléchisseur de la tête.

PRIAPISME. s. m. [*priapismus*, *tentigo*, πριαπισμὸς, de πρίαπος, Priape, membre viril; all. *Priapismus*, *Ruthenkrampf*, angl. *priapism*, it. et esp. *priapismo*]. Tension forte et douloureuse du pénis, avec sentiment d'ardeur brûlante, mais sans désir de l'acte vénérien. Les applications réfrigérantes, les bains prolongés, et à la température de 16° à 20° seulement; les lavements émollients à la même température; et,

à l'intérieur, des boissons mucilagineuses abondantes, et l'usage du camphre, sont les moyens les plus propres à faire cesser cet état, qui est souvent symptomatique d'une blennorrhagie, d'une cystite, ou de la présence d'un calcul vésical.

PRIMAIRE. adj. [angl. *primary*]. Se dit des maladies, des symptômes, des causes, etc., et désigne la priorité en opposition à ce qui suit, et qu'on nomme *secondaire*. Ainsi, dans la colique produite par des pierres biliaires, la douleur et le vomissement sont des *accidents primaires*; la jaunisse et les selles blanches, des *accidents secondaires*. Dans la syphilis, il y a des *symptômes primaires* (le chancre), des *symptômes secondaires*, ceux qui suivent le chancre, et des *symptômes tertiaires*, ceux qui viennent après les secondaires. — Se dit, en botanique : du pétiole commun dans les familles composées ; du pédoncule principal dans les panicules, dans les grappes, etc. ; des côtes qui semblent servir de base à des côtes plus petites dans les fruits des ombellifères. V. CELLULE. — Quelques auteurs ont appelé *os primaire*, l'os qui remplace le cartilage primitivement existant ; *os secondaire*, celui qui naît ensuite, d'où l'accroissement des os en volume. Mais cette distinction ne saurait être admise, car on ne peut pas différencier celui qui est né le premier de celui qui est apparu ensuite ; tout ce qu'on peut dire, c'est que certaines portions naissent de telle manière (*génération par substitution*), les autres de telle autre (*génération par envahissement*). On ne peut pas dire non plus *formation primaire* ni *formation secondaire*; car la génération par envahissement commence chez l'embryon dans le crâne et la mâchoire à peu près en même temps que la génération par substitution dans la plupart des os du tronc ; d'autre part, le mode dit par *envahissement* n'est secondaire que pour certains os, tandis qu'il est primitif pour l'os du cément radiculaire, et pour les pièces du crâne. Ce n'est donc pas sur la simultanéité ou la succession des formations osseuses qu'il faut établir leurs subdivisions en modes réellement divers, et facilitant l'exposé du phénomène, mais bien sur la manière dont elles s'opèrent. On doit dire *naissance par substitution*, parce qu'un tissu *se substitue* à un autre qui existait, et *génération par envahissement*, parce que l'os envahit un tissu où n'existait pas de cartilage de même forme que lui ou pas de cartilage du tout ; il envahit le périoste en prenant sa place pendant que ce dernier s'accroît par sa face extérieure. V. OSTÉOGÉNIE et PÉRIOSTE.

PRIMATE. adj. et s. m. [*primates*, L. ; de *primus*, premier]. Nom donné par Linné à son premier ordre de la classe des mammifères. Il comprenait ceux qui ont quatre incisives en haut et en bas, verticales ou à peu près, une canine en haut et en bas de chaque côté, deux mamelles pectorales ; des pieds et des mains ou des mains seulement, les ongles ovalaires, aplatis ; des bras claviculés; omnivores ou frugivores. Cet ordre comprenait les genres *Homme, Singe, Lemur* et *Chauve-souris*. Cet ordre est adopté aujourd'hui par plusieurs naturalistes, qui n'y font rentrer que le genre humain et la famille des quadrumanes.

PRIMEVÈRE. s. f. [*Primula veris*, L., all. *Schlüsselblume, Primel*, angl. *primrose*, it. *tasso barbasso*, esp. *bellorita*]. Plante (pentandrie monogynie, L., lysimachiées, J.) dont les fleurs ont été regardées comme cordiales et anodynes.

PRIMINE. s. f. [de *primus*, premier ; angl. *primine*]. Mirbel appelle *primine* la plus externe des deux membranes de l'ovule, celle que le funicule ou cordon vasculaire unit au péricarpe, et dont l'ouverture supérieure, quelquefois très-dilatée, est appelée *exostome*. Elle est en contact par sa surface interne avec la *secondine*. V. OVULE *végétal*.

PRIMIPARE. adj. et s. f. [*primipara*, de *primus*, premier, et de *parere*, enfanter ; πρωτοτόκος, all. *erstgebärend*, it. et esp. *primipara*]. Femme qui accouche pour la première fois.

PRIMITIF, IVE. adj. [*primitivus*, all. *ursprünglich*]. Qui apparaît en premier lieu, qui précède ; corps dont les autres dérivent. — Épithète donnée à beaucoup d'éléments anatomiques. — *Cellules primitives*. V. BLASTODERME, CELLULE et EMBRYONNAIRE. — *Fibre primitive*. Nom donné par divers anatomistes aux fibres lamineuses, qu'ils considèrent comme l'élément fondamental du corps, celui dont dérivent toutes les autres espèces de fibres.

PRIMORDIAL, ALE. adj [*primogenius*, πρωτογενής]. Se dit des premières feuilles de la plante, de celles qui composent la gemmule, et, en général, des organes qui apparaissent les premiers. — *Éléments primordiaux*. Ceux qui sont les premiers dans l'ordre de l'apparition des différentes espèces, en suivant la série des âges, telles sont les cellules embryonnaires ou blastodermiques. V. ce mot et PRIMAIRE.

PRIMULACÉES. s. f. pl. V. LYSIMACHIÉES.

PRIMULINE. s. f. Principe des racines de la *primevère* (*Primula veris*, L.) ; cristallise en aiguilles ; sans goût, ni odeur, ni couleur ; soluble dans l'eau et l'alcool étendu ; neutre ; fond et se décompose à une température élevée, sans formation de corps azotés.

PRINCIPE. s. m. [*principium*, ἀρχή, all. *Prinzip*, angl. *principle*, it. et esp. *principio*]. Ce mot, en chimie, est synonyme d'*élément*.

Principe acidifiant. V. ACIDE.

Principe amer du houblon. On soumet le houblon frais à plusieurs traitements successifs par l'éther, par l'alcool, par la solution concentrée de potasse, puis avec une solution de sulfate de cuivre neutre. Il se forme ainsi un précipité bleu clair, cristallin, de la substance amère avec l'oxyde de cuivre. La combinaison cuivrique est décomposée ensuite par l'hydrogène sulfuré, et l'on trouve le principe amer dans la dissolution à l'état de pureté. Le liquide séparé par filtration du sulfure de cuivre, et évaporé doucement dans un courant d'acide carbonique, se remplit de houppes cristallines. On se sert de la nitrobenzine pour isoler les cristaux sous forme d'aiguilles d'une blancheur éclatante. La nitrobenzine s'empare de l'eau mère et ne dissout pas les cristaux qu'on dessèche sur des plaques de plâtre. Les cristaux ainsi préparés ne se conservent pas ; au bout de quelques heures ils jaunissent et se transforment en un liquide gluant. En redissolvant dans l'éther la matière sirupeuse jaune, on reproduit les cristaux blancs. Ce corps est insoluble dans l'eau et sans saveur ; sa dissolution alcoolique peut être étendue d'eau sans qu'il se précipite, elle possède la saveur amère et le goût particulier de la bière. Il est très-soluble dans l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, l'essence de térébenthine, et il se comporte comme un acide. (Lermer.)

Principe astringent. V. TANNIN.

Principe de la chaleur. V. CALORIQUE.

Principes immatériels. En médecine et en physiologie, entités auxquelles on a cherché à rattacher comme

effets les actes normaux de l'organisme en général, puis seulement ceux des centres nerveux, ainsi que les phénomènes morbides. Ces principes immatériels, échappant à toutes les constatations, ne sont, au point de vue théorique, qu'une hypothèse pour expliquer les phénomènes ; ils ne vont pas plus loin. Si, prenant cette hypothèse telle qu'on la donne, on essaye de rendre, par elle, raison des faits, on trouve qu'elle rencontre des difficultés insolubles, ou qu'elle tourne à un vain symbolisme. Il faut donc l'écarter, reconnaître, dans la substance organisée, des propriétés immanentes comme on en reconnaît dans la substance non organisée (pesanteur, chaleur, etc.), et dire que c'est là le terme, provisoire ou non, de nos connaissances, et que, si ce terme doit être dépassé, il le sera par les recherches expérimentales et non par des conceptions à priori qui ne sont plus que perturbatrices de l'ordre régulier de la science.

Principes immédiats ou *matériaux immédiats*. V. Immédiat et Substances *organiques*.

Principes médiats. Nom donné aux acides, aux bases et autres composés qu'on obtient par double décomposition ou par dédoublement des sels et des autres corps composés qui constituent immédiatement la substance organisée (V. Immédiat et Substances *organiques*). Ce nom a quelquefois été étendu aux corps simples eux-mêmes dont sont formés ces principes médiats, mais on les nomme plus exactement *éléments généraux, communs* ou *chimiques*.

Principes odorants. V. Arome et Odorant.

Principe vital. Pour beaucoup de médecins, cause, fluide, par exemple, qui produirait les phénomènes que manifeste la substance organisée. En ce sens, ce prétendu principe n'existe point, pas plus que les fluides nerveux, électriques, etc., qui ne sont que des états de la substance nerveuse dans le premier cas, de divers corps dans le second, dont on expliquait les effets par ces causes imaginaires alors qu'on n'en connaissait pas les lois. Pour d'autres, *principe vital*, cause quelle qu'elle soit, inconnue pour eux, des phénomènes que manifestent les êtres organisés. L'emploi de cette expression n'est pas plus fondé dans ce cas que dans le premier : car, si c'est la cause première ou finale que l'on entend indiquer, il n'y a pas plus lieu de s'occuper de celle-ci que de toute autre (V. Cause, Finalité et Propriété) ; si, au contraire, on entend parler des qualités élémentaires de la substance organisée qui déterminent tous les autres phénomènes, leurs lois étant connues, il n'est pas permis de les ignorer, et, par suite, de masquer cette ignorance par une hypothèse. V. Matérialisme.

PRINTEMPS. s. m. [*ver*, ἔαρ, all. *Frühling*, angl. *spring*, it. et esp. *primavera*]. L'une des quatre saisons de l'année, qui, dans notre hémisphère, dure depuis le moment où le soleil semble traverser la ligne dans laquelle se rencontrent les plans de l'équateur et de l'écliptique, pour passer dans l'hémisphère boréal, jusqu'à son arrivée au tropique boréal.

PRIONODERME. s. m. [*prionoderma*, de πρίων, scie, et δέρμα, derme]. Synonyme de *linguatule*.

PRISME. s. m. [*prisma*, πρίσμα, de πρίειν, scier ; all. *Prisma*, angl. *prism*, esp. *prisma*] En optique, milieu transparent, présentant trois faces, une base et un sommet. Les rayons lumineux qui pénètrent sur une des faces du prisme émergent toujours vers sa base. Les rayons lumineux qui, au lieu de tomber sur une des faces du prisme, tombent sur un des angles, sont décomposés et présentent l'aspect de l'arc-en-ciel. V. Spectre.

Prisme de Nicol. Il est formé d'un rhomboïde de spath d'Islande, d'environ 25 millimètres de longueur (Fig. 369, *ac*), sur 9 millimètres de largeur et d'épaisseur. On coupe le prisme en deux parties par un plan conduit suivant les diagonales parallèles de deux des longues faces (*acov*), et l'on réunit les deux parties par du baume du Canada dans la position qu'elles avaient d'abord. Comme l'indice de réfraction de ce baume est plus petit que l'indice ordinaire du rhomboïde et plus grand que l'indice extraordinaire, le rayon ordinaire se réfléchit totalement sur la couche interposée entre les deux prismes, et par suite le rayon extraordinaire est le seul qui émerge.

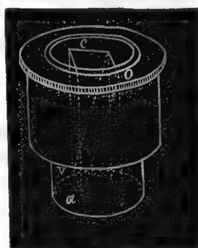


Fig. 369.

PRISMENCHYME. s. m. [de πρίσμα, prisme, et ἔγχυμα, matière épanchée]. Variété de tissu utriculaire végétal caractérisée par la forme prismatique des utricules composants. (Fig. 370).

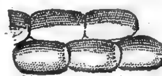


Fig. 370.

PRISON. s. f. D'après le système français, les prisons doivent satisfaire aux conditions d'isolement absolu de jour et de nuit : travail, lecture, promenade, visites. Bien que ce soient de toutes les prisons connues les mieux disposées, on a pu constater dans celles qui sont données comme modèles, que la lecture n'est une ressource que pour un petit nombre de prisonniers. La promenade de trois quarts d'heure, qui ne peut être augmentée par la disposition matérielle des lieux, est insuffisante au point de vue hygiénique. Le travail n'est une ressource que pour 300 détenus sur 1000, et le travail *utile* est la conséquence forcée du système de l'isolement ; les autres se trouvent, pendant les longues heures de la captivité, toujours en face d'eux-mêmes, et ils n'ont pas toujours la force de réagir contre l'émotion première, l'ébranlement intellectuel qui en est la suite. Les visites ont une efficacité minime ; leur effet moralisateur se traduit, dans les meilleures conditions, par la possibilité, pour les directeurs, aumôniers et médecins, de converser quarante-sept minutes par mois avec chaque détenu. Le système d'aération, si simple en théorie, laisse beaucoup à désirer dans l'application ; on ne l'a pas encore rendu indépendant des vicissitudes atmosphériques. Il résulte de là que dans certaines cellules de l'infirmerie on trouve, en entrant, une odeur insupportable, et que dans d'autres, situées aux extrémités des rayons, on est incommodé par les émanations qui remontent des tuyaux d'aisances. V. Emprisonnement et Folie.

PROBOSCIDIEN, IENNE. adj. et s. m. [de προβοσκίς, trompe]. Nom des pachydermes à trompe (*éléphant, tapir*).

PROCATARCTIQUE. adj. [*procatarcticus*, de πρὸ, devant, κατὰ, au-dessus, et ἄρχομαι, je commence ; angl. *procatarctic*, it. et esp. *procatartico*]. Synonyme de *prédisposant*.

PROCÉDÉ. s. m. [de *procedere*, marcher en avant; *ratio*, all. *Verfahrungsart*, *Procedur*, esp. *proceder*]. Manière de faire une opération, soit chimique, soit pharmaceutique, soit chirurgicale, etc. V. Méthode.

PROCÈS. s. m. [*processus*, de *procedere*, s'avancer; angl. *process*, it. *processo*, esp. *proceso*]. En anatomie, certains prolongements qui se rattachent à une partie principale : tels sont les *procès ciliaires*.

PROCESSUS. s. m. [*processus*, action de s'avancer, de *procedere*, s'avancer]. Nom latin employé dans le langage scientifique pour désigner le prolongement de certains organes. — *Processus cérébelleux* (*processus cerebelli ad testes*). Prolongement du cervelet gagnant les corps quadrijumeaux postérieurs. — *Processus inflammatoires*. Vaisseaux gorgés de sang sur le cadavre, se présentant sous forme de traînées, etc.

PROCHAIN, AINE. adj. [*proximus*, angl. *proximate*, it. *prossimo*]. Ce qui est près. — *Cause prochaine*. V. CAUSE.

PROCIDENCE. s. f. [*procidentia*, de *procidere*, tomber; πρόπτωσις, all. *Vorfall*, *Procidenz*, it. *procidenza*, esp. *procidencia*]. Chute d'une partie, comme de l'iris, du rectum (V. EXANIE), de la matrice, etc. — *Procidence du cordon ombilical*. Accident de l'accouchement qui est grave pour le fœtus, par suite de la compression des vaisseaux placentaires, et qui devient alors une cause d'asphyxie. Lorsqu'elle a lieu, on repousse le cordon dans la cavité utérine, ou, si l'on n'y peut parvenir, on termine l'accouchement le plus rapidement possible par le forceps, etc. — *Procidence anémique des globes oculaires*. V. EXOPHTHALMIE *cachectique*.

PROCOMBANT, ANTE. adj. [*procumbens*, de *procumbere*, se coucher; all. *liegend*, angl. *procumbent*, it. et esp. *procumbente*]. Se dit, en botanique, de la tige qui reste couchée sur la terre par débilité, et n'y jette pas de racines.

PROCONDYLE. s. m. [de πρὸ, en avant, et κόνδυλος, condyle]. V. MÉTACONDYLE.

PROCRÉATION. s. f. [*procreatio*, γένεσις]. Action d'engendrer. — *Théories de la procréation*. Avant que l'on connût exactement les lois d'après lesquelles apparaît la substance organisée, et par suite comment naissent les êtres vivants, on admettait, tantôt que dans la mère ils *préexistent* à leur développement (V. PRÉEXISTENCE); tantôt que leur apparition est le résultat d'une création consécutive à l'acte dit procréateur ; c'est ce qu'on appelait *postformation*.

PROCTALGIE. s. f. [*proctalgia*, de πρωκτὸς, anus, et ἄλγος, douleur; all. *Afterschmerz*, angl. *proctalgia*, it. *prottalgia*, esp. *proctalgia*]. Douleur à l'anus sans phénomènes inflammatoires.

PROCTITE. s. f. [*proctitis*, de πρωκτὸς, anus ; all. *Afterentzündung*, angl. *proctitis*, it. *prottite*, esp. *proctitis*]. Inflammation de l'anus.

PROCTOCÈLE. s. f. [*proctocele*, de πρωκτὸς, anus, et κήλη, hernie ; angl. *proctocele*, it. *prottocele*, esp. *proctocele*]. Hernie ou chute du rectum. V. EXANIE.

PROCTOPTOSE. s. f. [*proctoptosis*, de πρωκτὸς, anus, et πτῶσις, chute ; all. *Aftervorfall*, it. *prottotosi*, esp. *proctoptosis*]. Synonyme de *proctocèle*.

PROCTORRHAGIE. s. f. [*proctorrhagia*, de πρωκτὸς, anus, et ῥήγνυμι, je romps, je déchire ; it. *prottorragia*, esp. *proctorragia*]. Hémorrhagie anale.

PROCTORRHÉE. s. f. [de πρωκτὸς, anus, et ῥεῖν, couler]. Écoulement muqueux par l'anus.

PRODIAGNOSE. s. f. [*prodiagnosis*, esp. *prodiagnosis*]. Pronostic d'une maladie à venir ; découverte des signes à l'aide desquels on peut reconnaître d'avance, même en pleine santé, la prédisposition à telle ou telle maladie. C'est une sorte de diagnostic anticipé.

PRODROME. s. m. [*prodromus*, πρόδρομος, de πρὸ, devant, et δρόμος, course ; all. *Vorläufer*, it. et esp. *prodromo*]. État d'indisposition, de malaise, qui est l'avant-coureur d'une maladie ; phase intermédiaire à la santé et à la maladie, qui a lieu depuis l'instant où certains changements se manifestent dans la santé habituelle de l'individu, jusqu'à celui où l'état de maladie devient incontestable. V. PHÉNOMÈNE.

PRODROMIQUE. adj. [esp. *prodromico*]. Qui a rapport aux prodromes d'une maladie. — *Maladie prodromique*. Toute maladie dont la manifestation actuelle ou passée se lie plus ou moins à la manifestation future d'une autre maladie, et surtout d'une maladie plus importante, doit être appelée ainsi, selon Requin, lorsqu'il s'agit de la qualifier avant l'événement et dans une vue de pronostic. V. MALADIE.

PRODUCTION. s. f. [*productio*, de *producere*, allonger ; all. *Verlängerung*, angl. *production*, it. *produzione*, esp. *produccion*]. Prolongement. Le mésentère est une *production* du péritoine, le médiastin une *production* de la plèvre. — *Productions accidentelles* [de *producere*, produire ; all. *Afterorganisation*]. Tissus accidentellement développés dans une partie quelconque aux dépens de quelque tissu naturel du corps, ce qui distingue ces tissus morbides des *corps étrangers*. — *Productions morbides*. V. GRANULATION, TUMEUR et VÉGÉTATIONS. — *Productions plastiques*. Celles des productions accidentelles dont l'inflammation de certains tissus amène l'apparition : telles sont particulièrement les néomembranes des séreuses, etc. Le manque de notions précises sur la nature des tissus sains et morbides a souvent fait employer ce mot pour désigner des choses très-diverses et qu'il est impossible de déterminer. — En physiologie, le *second* mode de *naissance* dit de *genèse* reçoit souvent le nom de *production*, mais particulièrement lorsqu'il s'agit de l'apparition d'un produit morbide, d'un blastème, ou même de l'incrustation d'un tissu normal préexistant.

Productions cornées. V. VERRUE.

PRODUCTIVITÉ. s. f. [all. *Zeugungsvermögen*]. Faculté de produire.

PRODUIT. s. m. Dans les divers ordres de parties qui composent l'organisme, les unes sont accessoires à côté des autres quant à la masse et quant à la passiveté des actes qu'elles accomplissent, lesquels n'ont rien d'essentiel directement et ne font que servir à favoriser et à perfectionner les actes des autres. On appelle substantivement les premières des *produits*, et les autres des *constituants* (V. ce mot, pour l'opposition qui existe entre les constituants et les produits). Les éléments, les tissus et les systèmes se divisent en *produits* et en *constituants*. La vie, réduite à sa notion la plus simple et la plus générale, est essentiellement caractérisée par le double mouvement continu de composition et de décomposition, dû à l'action réciproque de l'organisme et du milieu ambiant, et propre à maintenir entre certaines limites de variations, pendant un temps déterminé, l'intégrité de l'organisme. Par conséquent, envisagé à un instant quelconque de sa durée, tout corps vivant doit nécessairement présenter dans sa structure et dans sa composition deux ordres de matières très-différentes : les matières à l'état d'*assimilation*, les matières à l'état de *séparation*. Telle est, en réalité, la source primordiale de la grande distinction anatomique entre les *constituants* et les *produits*. Ces derniers ne sont jamais

que déposés, pour un temps plus ou moins limité, sur toutes les surfaces tant internes qu'externes avec lesquelles ils sont contigus et adhérents sans contracter aucune véritable continuité ; ou bien, ils sont liquides, semi-liquides, etc., et sont contenus dans des réservoirs communiquant à l'extérieur et annexés aux organes qui sécrètent. Parmi les produits, les uns sont, comme la sueur, l'urine, les fèces, etc., destinés à être plus ou moins immédiatement expulsés ; sans aucun usage dans l'économie organique, dès qu'ils sont formés, ils peuvent être considérés comme des corps étrangers dont le séjour trop prolongé peut même entraîner la mort. Plusieurs autres, tels que la salive, les sucs gastrique, biliaire, pancréatique, le sperme, l'ovule, les épithéliums, le cristallin, l'humeur vitrée, les dents, les poils, les ongles, etc., sont des produits de perfectionnement. Parmi ces produits, les uns sont liquides et servent, soit à la conservation et propagation de l'espèce, comme le sperme et l'ovule, soit à la conservation de l'individu, comme la salive, les sucs gastrique, pancréatique, etc. ; étant récrémentitiels, ils prennent part à la série d'actes désignés collectivement sous le nom de *digestion ;* ils exercent, comme les substances extérieures et en vertu de leur composition chimique, une action indispensable pour préparer, chez les êtres un peu élevés, l'assimilation des matériaux organiques. Les autres sont des produits solides étroitement unis à de vrais tissus dans la structure de certains appareils auxquels ils fournissent des moyens essentiels de perfectionnement. On reconnaîtra facilement que cette conception, qui est une amélioration fondamentale de la doctrine, résulte immédiatement d'une application large et rationnelle de la méthode comparative au grand principe de philosophie anatomique établi par Bichat. Mais c'est surtout au point de vue pathologique, que l'étude des *produits* devient importante. Les éléments anatomiques qui offrent les caractères des cellules sont doués, à un degré plus énergique que les autres, des propriétés de nutrition, de développement et de reproduction. Aussi voit-on l'embryon, chez lequel prédominent ces éléments, présenter, à un degré beaucoup plus prononcé également que l'organisme adulte, les phénomènes de cet ordre ; aussi voit-on semblablement celles des cellules de l'embryon qui persistent chez l'adulte, comme les noyaux *embryoplastiques* (V. ce mot, et Cellulaire), être atteintes d'hypergenèse plus fréquemment que les autres éléments, et devenir, plus souvent qu'eux, le point de départ de tumeurs. Mais les produits, outre que leurs éléments anatomiques sont presque tous des cellules, offrent cette particularité qu'ils jouissent, à un degré plus prononcé encore que les constituants, des propriétés végétatives précédentes. De là résulte la facilité de leur reproduction à l'état normal (V. Élément et Tissu), la fréquence de leur hypergenèse ou de leur naissance hétérotopique donnant lieu à des tumeurs. De là vient aussi la rapidité du développement des tumeurs qu'ils constituent, développement suivi de la compression et de l'atrophie des tissus normaux voisins (*érosion*), avec substitution du produit morbide (*envahissement*), et toujours à un degré bien plus prononcé que ne le présentent les tumeurs qui dérivent des tissus constituants. Aussi, faute d'avoir connu les faits élémentaires qui rendent compte des particularités offertes par ces productions morbides, on les a souvent crues douées de propriétés d'une autre nature que celles des tissus normaux dont elles sont une altération. — *Produit* se dit aussi adjectivement et substantivement du nouveau-né des animaux domestiques.

Produits chimiques. En police médicale et d'une manière très-générale, dans les fabriques de produits chimiques, c'est à la dispersion des vapeurs toxiques irritantes ou simplement fétides qu'il importe de s'opposer, condition principale qui sera obtenue par l'emploi des vases clos et la fermeture hermétique des appareils, l'élévation des cheminées de dégagement, la combustion des vapeurs et des gaz nuisibles que l'on ramène dans les générateurs, l'écoulement des eaux ou leur absorption dans les puisards souterrains, enfin l'enlèvement rapide des résidus susceptibles de décomposition.

Produits morbides. V. Production.

PROÉGUMÈNE. adj. [*proegumenus*, de προηγοῦμαι, je devance ; angl. *proegumenal*, it. et esp. *proegumeno*]. Synonyme de *prédisposant*.

PROEMBRYON. s. m. [de πρὸ, avant, et ἔμβρυον, embryon]. — *Proembryon*, ou *prothallium* et *pseudo-cotylédon* (*protophylle*, Wigand ; *sporophyme*, Duval-Jouve). L'expansion foliacée oblongue, spatulée, etc., qui résulte de la première génération de cellules à laquelle donne lieu la germination des spores de la plupart des acotylédones acrogènes (fougères, mousses, hépatiques, équisétacées, lycopodiacées, characées, rhizocarpées). Il naît bientôt, dans son épaisseur, des *anthéridies* d'abord (V. ce mot), puis des *archégones* (V. ce mot). Quelquefois les unes et les autres apparaissent sur un même *prothallium ;* mais, en d'autres espèces, il naît des anthéridies sur des prothalliums, des archégones sur l'autre. Il est des espèces dans lesquelles des spores d'une forme et d'un volume particuliers (*microspores*) donnent naissance par germination à des prothalliums à anthéridies, ou directement même à des spermatozoïdes, et d'autres spores (*macrospores*) fournissent des prothalliums à archégones. V. Préembryon.

PROÉMINENT, ENTE. adj. [*proeminens*]. Qui fait saillie. — *Vertèbre proéminente.* La septième vertèbre cervicale dont l'apophyse épineuse dépasse celle des vertèbres voisines.

PROENCÉPHALE. s. m. [de πρὸ, devant, et ἐγκέφαλος, encéphale]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont l'encéphale situé en très-grande partie hors de la boîte cérébrale, et en avant du crâne, qui est ouvert dans la région frontale.

PROFOND, ONDE. adj. [*altus*, *profundus*, βαθύς, all. *tief*, angl. *deep seated*, it. *profondo*, esp. *profundo*]. En anatomie, *muscles profonds*, certains muscles plus profondément situés que leurs congénères : tel est, à la main, le *fléchisseur digital profond.* Ce mot est opposé à *superficiel*, et quelquefois à *sublime.* — On dit, dans le même sens, l'*artère profonde*, ou simplement la *profonde de la cuisse.* — *Pouls profond.* Pouls dont les battements se font sentir comme si l'artère était très-enfoncée sous la peau.

PROFUS. adj. [*profusus*]. Se dit des sécrétions produites abondamment : *sueur profuse*, etc.

PROGLOSSIS. s. f. [προγλωσσίς]. Mot latin employé en anatomie pour désigner la partie antérieure, libre et pointue de la langue.

PROGLOTTIS. s. m. [pour *proglossis*, de προγλωσσίς, le bout de la langue, de πρὸ, en avant, et γλῶσσα ou γλῶττα, langue]. Nom générique (Dujardin) de vers qui ont été reconnus depuis lors pour des cucurbitains ou

articles séparés de tænioïdes, portant les organes sexuels. Par analogie à ce fait, Van Beneden a conservé ce mot pour désigner, chez les distomiens, les cestoïdes, les polypes, etc., la dernière phase d'évolution, c'est-à-dire celle qui représente l'animal portant des organes sexuels, et dans laquelle il se reproduit, non plus par génération directe et agame, mais par des œufs. Chez les *trématodes distomiens*, le proglottis naît directement dans le corps de chaque scolex correspondant; il y prend d'abord la figure de *cercaire* (ainsi nommé de sa forme de têtard et que l'on croyait être une espèce distincte), pour atteindre bientôt celle de *distome* ou à deux ventouses, avec des organes génitaux et digestifs. Il est cependant des distomiens chez lesquels le proglottis prend directement les deux ventouses sans posséder de queue auparavant. Les cercaires ou jeunes proglottis vivent presque tous librement jusqu'à ce qu'il puissent parvenir dans un animal; alors ils s'enkystent, deviennent immobiles, perdent leur queue, acquièrent des ventouses et des organes sexuels par une série de phénomènes alors comparables à ceux de la métamorphose intra-chrysalidienne des insectes. Chez les cestoïdes, lorsque le scolex des tænias est arrivé à s'introduire dans l'estomac de l'animal dans lequel il va trouver les conditions d'un développement plus avancé, on voit en quelques heures la tête engaînée jusqu'alors dans le proscolex vésiculeux s'épanouir ainsi que les bothridies. Arrivée dans l'intestin, la tête cesse de croître sur la plupart des espèces, se fixe à la muqueuse; et de la partie postérieure du scolex (mais non de la vésicule proscolex, que celle-ci persiste ou tombe), on voit se développer rapidement, en quelques heures ou quelques jours, un prolongement qui est une simple extension de l'individu scolex mère avec ses canaux longitudinaux. Ici on voit la partie postérieure du scolex se distinguer de la portion antérieure ou tête; elle s'allonge et devient granuleuse à l'intérieur, et opaque par suite de la présence des granulations; des sillons transverses foncés la séparent en segments ou articles, comme dans les cas de segmentation transversale de certains ovules végétaux, etc. Les articles postérieurs ou segments se séparent de mieux en mieux, pendant qu'au fur et à mesure de nouveaux articles naissent de la même manière près de la tête, par allongement et segmentation, simultanés en ce point. Peu à peu des organes générateurs compliqués se montrent dans chaque article, en commençant par les articles postérieurs; deux ouvertures alternes apparaissent sur le bord des segments ou sur une face, et de l'une sort bientôt le pénis : chaque article est ainsi hermaphrodite et accidentellement unisexué ou agame. Chacun de ces articles ou segments est un *proglottis* de cestoïde, comparable au distomien complet et sexué; si ce n'est que chaque distomien proglottis a un tube digestif et un système nerveux à lui propre; tandis que dans les cestoïdes il n'y a de système nerveux spécial que pour la tête et non pour chacun des nombreux proglottis qui en dérivent par segmentation. Ceux-ci ne contiennent qu'un prolongement des deux tubes latéraux (urinaires?) et les organes sexuels. Lorsque chaque article renferme les organes sexuels tout à fait développés, dans beaucoup d'espèces, chacun se sépare et vit librement : c'est dans ce cas que l'on a les *cucurbitins* proprement dits (ou *cucurbitains*). Il est cependant des espèces où, les articles ne se détachant pas, on leur a toutefois, par analogie, appliqué le mot de *proglottis*. Ceux qui se séparent et vivent isolés peuvent grandir, changer de forme, passer d'un animal chez un autre. C'est dans chacun de ces séjours que se fait la principale évolution de l'œuf, et sa couleur change avec ces phases. Pour beaucoup d'auteurs, les proglottis ne sont pas des individus distincts, mais des organes sexuels disposés par paire dans les anneaux multiples d'un même animal, qui, une fois l'évolution de l'œuf commencée, se détachent, simplement protégés et mis en mouvement par une gaîne contractile musculaire. Pour Van Beneden, les cestoïdes, bien que n'ayant qu'une tête avec ventouses, crochets, etc., pour toute la chaîne des articles, seraient des êtres *polyzoïques*, c'est-à-dire dans lesquels chaque segment (*proglottis* ou *cucurbitin*), pourvu d'organes sexuels, présente un individu à part comparable à chaque individu des distomiens par exemple, ou des *méduses* chez les polypes. Chez ces derniers, en effet, les *acalèphes médusaires* ou *méduses* ne sont autre chose que le *proglottis*, l'*état proglottique* ou sexué, qui succède à l'*état polypiforme* ou *strobilaire*, précédé lui-même par l'état de scolex.

PROGNATHE. adj. [*prognathus*, de πρὸ, en avant, et γνάθος, mâchoire ; esp. *prognato*]. Nom (Prichard) donné à la forme du crâne des races inférieures de l'Afrique et de l'Australie, par allusion à l'allongement ou à la proéminence des mâchoires, qui fait le trait principal de la physionomie de ces races.

PROGNOSE. s. f. [*prognosis*, πρόγνωσις]. Doctrine hippocratique des maladies fébriles aiguës en tant qu'il s'agit de leur marche et des signes qui indiquent les accidents, les crises et les solutions. Il est dit dans le *Pronostic* (tome II, p. 189, édit. Littré) : « Celui qui » veut apprendre à présager convenablement quels » malades guériront et quels succomberont, chez » quels la maladie durera plus de jours et chez quels » elle en durera moins, doit juger toute chose par » l'étude des signes et par la comparaison de leur va» leur réciproque... Il ne faut demander le nom d'au» cune maladie qui ne soit pas inscrit dans ce traité, » car toutes celles qui se jugent dans les intervalles » de temps indiqués se connaissent par les mêmes » signes. » Cette dernière pensée est explicite : Hippocrate a cru pouvoir ranger toutes les maladies aiguës fébriles sous un chef commun et en donner la doctrine générale au point de vue de la prognose. La prognose est un essai de physiologie pathologique, et, à ce titre, l'essai est remarquable ; il l'est encore en ceci que le choix a été heureux : la maladie fébrile aiguë est une perturbation qu'on peut, indépendamment des formes qu'elle revêt, des causes qui la produisent, des foyers dont elle part, considérer comme essentiellement identique ; et dès lors il s'est présenté à l'esprit de tracer le tableau, non plus d'une fièvre ou d'une pleurésie, mais de toute une classe d'affections dont il s'est agi de déterminer les lois.

PROGNOSTIC. V. PRONOSTIC.

PROGRESSIF, IVE. adj. Se dit, en botanique, des plantes, telles que l'iris, qui semblent cheminer, la tige souterraine s'allongeant par une de ses extrémités, celle qui donne de nouveaux rejetons, et se détruisant par celle qui donne les racines. V. RHIZOME et SOUCHE. — *Paralysie progressive*. V. PARALYSIE.

PROGRESSION. s. f. [*progressio*, προχώρησις, all. *Fortschreiten*, it. *progressione*, esp. *progresion*]. Action de marcher ; faculté que la plupart des animaux possèdent de se déplacer et de se transporter

d'un lieu dans un autre, à l'aide d'organes particuliers. V. LOCOMOTION et MARCHE.

PROJECTILE. s. m. [de *pro*, en avant, et *jacere*, jeter; angl. *projectile*, it. *projetto*, esp. *proyectil*]. Tout corps solide et pesant susceptible d'être lancé par une force quelconque, et de continuer sa course seul et abandonné à lui-même : tel est un boulet de canon. V. PLAIE et VENT *du canon*.

PROJECTION. s. f. [*projectio*, de *projicere*, jeter en avant; all. *Werfen*, it. *projezione*, esp. *proyeccion*]. Action de jeter par cuillerées, dans un creuset posé sur des charbons ardents, une matière en poudre qu'on veut calciner.

PROJECTURE. s. f. [*projectura*]. Espèce de petite côte faisant suite au pétiole et se prolongeant sur la tige de haut en bas. On en voit des exemples dans les légumineuses.

PROLABÉ et **PROLAPSÉ.** adj. S'est dit de l'utérus, du cordon ombilical, etc., déplacés de haut en bas.

PROLAPSUS. s. m. [de *pro*, en avant, et *labi*, tomber; angl. *prolapsus*, it. *prolasso*, esp. *prolapso*]. Relâchement d'une partie quelconque, comme de la luette, du vagin, de la matrice, etc. — *Prolapsus de l'anus* ou *du rectum*. V. EXANIE. — *Prolapsus de l'utérus*. On distingue dans le *prolapsus utérin* trois degrés principaux : 1° le prolapsus commençant ou *abaissement*; 2° le semi-prolapsus, *chute* ou *descente*; 3° le prolapsus complet ou *précipitation*. Il y a des degrés intermédiaires de l'un à l'autre. V. HYSTÉROPTOSE.

PROLEPTIQUE. adj. [*prolepticus*, προληπτικὸς, de προλαμβάνειν, prévenir, prendre d'avance; all. *anticipirend*, it. *prolettico*, esp. *proleptico*]. Se dit des fièvres dont chaque accès anticipe sur le précédent.

PROLIFÉRATION. s. f. S'est dit d'abord, en tératologie végétale, pour indiquer l'acte de production accidentelle, par un organe, d'un autre organe semblable ou différent, qu'il ne porte pas habituellement; puis, en physiologie, de l'apparition successive d'une série de gemmes sur un stolon. On s'est récemment servi de ce mot pour désigner la division d'un élément anatomique en un autre, et l'acte reproducteur déjà appelé *gemmation*. V. ce mot et GENÈSE.

PROLIFÈRE. adj. [*proliferus*, de *proles*, rejeton, et *ferre*, porter; all. *sprossend*, angl. *proliferous*, it. et esp. *prolifero*]. Se dit, en botanique, de tout organe qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable à lui-même. — En tératologie animale, *dents prolifères*, celles dont la couronne est hérissée de saillies anormales simulant d'autres dents.

PROLIFICATION. s. f. Monstruosité végétale caractérisée par l'état des organes qui se sont multipliés par prolifération. Une *prolification florale* ou *florifère*, par exemple, est représentée par une fleur dont le centre porte une autre fleur pédiculée ou non.

PROLIFIÉ. adj. Se dit, en tératologie végétale, des plantes atteintes de prolifération florale ou foliaire : *renoncule prolifiée*, etc.

PROLIFIQUE. adj. [*prolificus*, de *proles*, rejeton, et *facere*, faire; all. *befruchtend*, angl. *prolific*, it. et esp. *prolifico*]. Qui a la faculté d'engendrer. Le sperme est quelquefois appelé *humeur prolifique*.

PROLIGÉRATION. s. f. Synonyme de *prolifération*.

PROLIGÈRE. adj. [de *proles*, rejeton, et *gerere*, porter; angl. *proligerous*]. Qui porte des germes. — *Disque proligère*. V. DISQUE.

PROLONGEMENT RACHIDIEN. s. m. [it. *prolungamento rachitico*]. Nom donné par Chaussier à la moelle épinière.

PROMONTOIRE. s. m. [*promontorium*, angl. *promontory*, esp. *promontorio*]. Petite saillie de la paroi interne du tympan, qui correspond à la rampe externe du limaçon et surtout au côté externe du vestibule, et qui forme inférieurement la fenêtre ovale. — L'un des noms de la saillie de l'articulation sacro-vertébrale du côté de la cavité du bassin.

PRONATEUR. adj. et s. m. [*pronator*, all. *Neigemuskel*, angl. *pronator*, it. *pronatore*, esp. *pronador*]. Qui fait exécuter le mouvement de pronation. — *Petit pronateur* ou *carré pronateur* (cubito-radial, Ch.). Muscle placé à la partie inférieure, antérieure et profonde de l'avant-bras, et qui se fixe au quart inférieur de la face antérieure du cubitus et du radius. — *Grand pronateur* ou *rond pronateur* (épitrochléo-radial, Ch.). Muscle situé à la partie supérieure antérieure de l'avant-bras, qui s'étend de la tubérosité humérale interne et de l'apophyse coronoïde du cubitus à la partie moyenne de la face externe du radius.

PRONATION. s. f. [*pronatio*, de *pronus*, penché en devant; all. *Neigung*, angl. *pronation*, it. *pronazione*, esp. *pronacion*]. Mouvement par lequel l'extrémité inférieure du radius se porte au-devant du cubitus, et la main exécute une sorte de rotation de dehors en dedans. V. SUPINATION.

PRONONCIATION. s. f. [*pronuntiatio*, διάλεξις, all. *Aussprache*, angl. *pronunciation*, it. *pronunziazione*, esp. *pronunciacion*]. Manière de prononcer, d'articuler et de faire entendre les mots. Les vices de prononciation ont reçu un grand nombre de dénominations différentes, entre lesquelles il règne une très-grande confusion : tels sont particulièrement le *balbutiement*, le *bégayement*, la *blésité*, le *bredouillement*, le *grasseyement*, le *iotacisme*, la *lallation*, le *mogilalisme*, le *mutacisme*, le *nasillement*. V. ces mots et PAROLE.

PRONOSTIC. s. m. [*prognosis*, πρόγνωσις, de πρὸ, d'avance, et γινώσκειν, connaître; all. *Prognose*, angl. *prognostic*, it. *prognosi*, esp. *pronostico*]. Jugement que porte le médecin sur les changements qui doivent survenir pendant le cours d'une maladie, sur sa durée et sa terminaison. V. MALADIE.

PRONOSTIQUE. adj. [*prognosticus*, angl. *prognostic*, it. *prognostico*]. Qui a rapport au pronostic. — *Signes pronostiques*. Ceux qui dénotent ou qui font prévoir ce qui arrive de bon ou de mauvais.

PROPAGATION. s. f. [*propagatio*, διαδοχὴ, all. *Fortpflanzung*, angl. *propagation*, it. *propagazione*, esp. *propagacion*]. Conservation des espèces et des races dans le temps, et extension dans l'espace, par la naissance de nouveaux individus. De même que l'accroissement a pour condition d'existence la propriété de développement, la propagation repose sur la propriété de naissance dont sont doués les éléments anatomiques, et que manifeste la fonction de reproduction. — *Lois de la propagation*. On compte 1 mort, ou enfant né non vivant, pour 18 enfants nés viables dans les villes, ou pour 24 environ hors des villes; il y a 12 mort-nés du sexe masculin pour 10 du sexe féminin. On supposait autrefois que le rapport des naissances masculines aux naissances féminines

était égal à 22/21, ce qui diffère sensiblement de 17/16; mais ce dernier rapport est le plus digne de confiance, parce qu'il est conclu de plus de 14 millions et demi de naissances des deux sexes, nombre bien supérieur à ceux qu'on avait employés jusqu'ici à la détermination de cet élément. Pour savoir si le climat influe sur le rapport dont il est, question, on a considéré séparément une trentaine de départements, les plus méridionaux de la France. Les naissances dans ces départements, depuis 1817 jusqu'à 1843, ont été de 13 477 489 garçons et de 12 680 776 filles : le rapport du premier nombre au second est celui de 17 à 16, comme pour la France entière; et, en le calculant en particulier pour chacune des quinze années, on trouve aussi qu'il n'a pas beaucoup varié, ses limites extrêmes étant 14/13 et 18/17. Ce résultat porte à conclure que la supériorité des naissances des garçons sur celles des filles ne dépend pas du climat d'une manière sensible. Les naissances des enfants naturels des deux sexes paraissent s'écarter du rapport de 17 à 16. Depuis 1817 jusqu'à 1843, ces naissances, dans toute la France, ont été de 956 856 garçons et 919 504 filles; le rapport du premier nombre au second diffère peu de celui de 25 à 24, ce qui semblerait indiquer que, dans cette classe d'enfants, les naissances des filles se rapprochent plus de celles des garçons que dans le cas ordinaire. Les naissances des garçons sont à celles des filles comme 16 est à 15 pour les enfants légitimes, et comme les nombres 25 à 24 pour les enfants naturels. Quand il naît 1 enfant naturel, il en naît 13 légitimes, ce qui revient à peu près à 10 enfants naturels pour 130 enfants légitimes. Les décès masculins surpassent les décès féminins; les premiers étant représentés par 60, les autres le sont par 59, ce qui fait qu'à l'âge moyen de la vie, il y a plus de femmes que d'hommes. On compte 1 mariage pour 128 habitants, et pour 4 naissances 1/12e; on compte 3,8 ou presque 4 enfants légitimes par mariage. On compte 1 décès par 40 habitants, et pour 1,23 ou 1 naissance 1/4. On compte 1 naissance sur 33,4 habitants, et pour 0,83 décès, ce qui revient à 10 naissances pour 8 décès. Quant à l'accroissement de la population, on voit que les garçons y ont une plus grande part que les filles : les garçons y contribuent pour 1/351e, et les filles seulement pour 1/465e. Si l'accroissement total qui est de 1/200e, se maintenait le même, la population augmenterait de 1 dixième en 19 ans, de 2 dixièmes en 37 ans, de 3 dixièmes en 53 ans, de 4 dixièmes en 67 ans, de moitié en 81 ans, et il faudrait 139 ans pour qu'elle devînt double de ce qu'elle est maintenant. Puisque l'on compte 1 naissance pour 33,4 habitants, et 1 décès pour 40, on aura : rapport de la population aux naissances, 33,4; aux décès, 40. C'est par ces nombres que l'on doit, en général, multiplier les naissances et les décès pour reproduire la population. Un sixième des enfants meurt dans la première année, et un cinquième ne parvient pas à l'âge de 2 ans. De 5 enfants déposés dans les hospices d'enfants trouvés, il n'en survit qu'un seul. — *Propagation.* Extension d'une lésion aux parties avoisinant celle qui en est le point de départ. C'est dans ce sens qu'on dit *propagation de l'inflammation*, lorsque, par exemple, un phlegmon des parois thoraciques, une ostéite costale, etc., déterminent l'apparition d'une pleurésie.

PROPAGINE. s. f. [*propago*]. Corpuscules reproducteurs de certaines mousses. Gemme simple pouvant reproduire un végétal.

PROPAGULAIRE. adj. [esp. *propagular*]. Se dit de la reproduction qui a lieu par des propagules.

PROPAGULE. s. m. [all. *Keimpulver*, it. et esp. *propagulo*]. Nom, dans les végétaux, d'appendices organiquement liés avec l'organisme souche, dont ce n'est pas la masse entière, mais seulement une des parties qui se développe en un nouvel individu. On l'a employé surtout aussi pour désigner les corpuscules reproducteurs pulvérulents des lichens; il est alors synonyme de *conidie* (V. ce mot). — *Reproduction par bourgeonnement* ou *propagules*. Ce phénomène s'observe principalement sur les cellules sphéroïdales ou polyédriques du chapeau des champignons, sur la plupart des algues et champignons microscopiques (*Cryptococcus*, *Achorion*, etc.); quelquefois sur des végétaux phanérogames, comme à la face interne des gros vaisseaux rayés et ponctués des boutures de *Paulownia imperialis*, L., qui se remplissent ainsi de tissu cellulaire. Il est caractérisé par la formation de petites vésicules à la surface des cellules; elles grandissent, puis se séparent quand elles ont atteint le volume de la cellule mère ou à peu près. Peut-être chez les animaux rapprochera-t-on de ce mode de naissance (d'où multiplication) la génération des cellules claires qui apparaissent sur les cellules embryonnaires, dérivant directement des sphères de segmentation de l'ovule des gastéropodes, des néphélis, etc. La cavité des cellules qui naissent par bourgeonnement ne communique jamais avec celle des cellules mères. On trouve à l'état d'ébauche, dans les éléments anatomiques, ce qu'on retrouve avec un plein développement dans l'organisme lui-même. Or on rencontre, soit chez les animaux peu complexes, comme certains annelés, chez des mollusques inférieurs en complication, et beaucoup de radiaires, soit surtout chez les plantes, nombre d'exemples de *reproduction* de ces êtres par *fractionnement* ou *fissiparité*, par *bourgeonnement* ou *propagules*, et par *surculation* ou *gemmation*, V. ces mots.

PROPATHIE. s. f. [esp. *propatia*]. V. PRODROME.

PROPHYLACTIQUE. adj. [*prophylacticus*, de προφυλάσσειν, garantir; all. *prophylaktisch*, angl. *prophylactic*, esp. *profilactico*]. Synonyme de *préservatif*. — Ce mot se prend substantivement pour désigner la partie de l'hygiène qui a pour objet les précautions propres à prévenir la maladie : *la prophylactique.*

PROPHYLAXIE. s. f. [*prophylaxis*, all. *Prophylaxie*, esp. *profilaxis*]. Synonyme de *préservation*, et mieux précaution contre le développement d'une maladie pouvant survenir : *prophylaxie de la peste*, *de la variole*, *du choléra*, etc.

PROPHYSE. s. f. Nom des fleurs flétries ou stériles des mousses, qui, mêlées à des paraphyses, sont insérées à la base du pédicelle de la fleur fertile qui se développe.

PROPIONIQUE. adj. — *Acide propionique* (*acide métacétonique*, *butyro-acétique*, *pseudo-acétique?*, *métacétique*, *acéto-butyrique*). Liquide huileux, incolore, qui se prend en masse cristalline à une basse température, bout à 140°, et donne une odeur désagréable analogue à celle de la choucroute. Il ne se dissout pas complétement dans l'eau et y forme des gouttes huileuses ($C^6H^5O^3.HO$). Il se forme pendant la décomposition d'un grand nombre de matières végétales par l'action de la potasse hydratée sur le sucre, la gomme, etc., pendant la fermentation des corps azotés en présence de l'acétate de chaux, c'est l'acide du *vin tourné;* il dérive, par voie de fermentation, du tartre

des tonneaux, qui disparaît alors de leurs parois, pendant que le vin se charge ainsi de la potasse du tartre, passant à l'état de *propionates* acides, etc., solubles (Nicklès). Quelques auteurs admettent comme distinct l'acide *butyro-acétique*, qui serait alors un isomère de l'acide propionique.

PROPIONÈNE. s. m. (C^6H^8). Carbure d'hydrogène obtenu en remplaçant l'oxygène ($C^6H^5O^3$) par un même nombre d'équivalents d'hydrogène.

PROPOLIS. s. f. [de πρὸ, devant, et πόλις, ville; all. *Vorwachs*, it. *propoli*, esp. *propolis*]. Matière résineuse, rougeâtre et odorante, dont les abeilles se servent principalement pour clore leurs ruches.

PROPORTION. s. f. [all. *Maass*]. Convenance et rapport des parties du corps entre elles. C'est la tête qui, dans l'homme et le cheval, sert d'unité. Les peintres et les statuaires comptent sept têtes ou sept têtes et demie pour la hauteur de l'homme. Chez le cheval, deux fois et demie la longueur de la tête doivent donner la hauteur du corps prise au sommet du garrot, et la longueur de l'angle scapulo-huméral à celui de la fesse. — *Proportions chimiques* [all. *Verhältniss*, angl. *proportion*, it. *proporzione*, esp. *proporcion*]. Quantités d'après lesquelles telles ou telles combinaisons s'effectuent. Les proportions sont régies par les lois atomiques, mais fondées sur les rapports des quantités qui entrent en combinaison. Par exemple, en prenant l'oxygène pour unité des nombres proportionnels, le rapport entre ce nombre et celui d'un autre corps, dans un composé, donnera la proportion de ce dernier. Ainsi, dans l'eau, on a 1 proportion d'oxygène et 1 d'hydrogène; et en atomes, 1 d'oxygène pour 2 du second élément. En ajoutant deux nombres proportionnels simples, on a le nombre proportionnel du composé. Pour l'eau, par exemple, on dira 100, nombre proportionnel de l'oxygène, plus 12,43, nombre proportionnel de l'hydrogène, font 112,43, nombre proportionnel de l'eau, etc. V. COMBINAISON.

PROPORTIONNEL, ELLE. adj. [*proportionalis*, all. et angl. *proportionnel*, it. *proporzionale*, esp. *proporcional*]. En chimie, *nombres proportionnels*, ceux qui expriment les rapports des principes constituants des corps composés, et qui deviennent d'un usage commode, en prenant pour les former, soit un poids tel du corps simple qu'il exige 100 parties d'oxygène pour passer au premier degré d'oxygénation, soit un poids de l'oxacide d'un corps capable de neutraliser une base contenant 100 d'oxygène, et, s'il s'agit de sels ammoniacaux, en remplaçant la quantité de base contenant 100 d'oxygène par 214,325 d'ammoniaque, nombre que représente cet alcali.

PROPRE. adj. [*proprius*, ἴδιος, all. *eigen*, angl. *proper*, it. *proprio*, esp. *propio*]. — *Sucs propres*. Sucs colorés qui appartiennent à certains végétaux seulement. — *Vaisseaux propres*. Les espaces qui renferment ces sucs. V. LATEX et LATICIFÈRE. — *Pédoncules* et *pétioles propres*. Les dernières ramifications des pédoncules et pétioles communs, les supports immédiats des fleurs ou des feuilles.

PROPRIÉTÉ. s. f. [*proprietas*, δύναμις, all. *Eigenschaft*, angl. *property*, it. *proprietà*, esp. *propiedad*]. Mode d'activité qui appartient en propre à chaque corps, qui lui est inhérent, qui lui permet d'agir d'une manière déterminée sur nous et sur les autres corps. Toute propriété envisagée dans ses relations avec les autres propriétés de même ordre ou d'ordres différents prend le nom de *force* (V. ce mot). Et alors celle qui modifie l'autre est dite plus grande; celle qui est modifiée est dite *force moindre* que la première, expressions tout à fait relatives, car l'inverse pourra se produire dans d'autres conditions statiques. Les propriétés de la matière sont de quatre ordres : 1° *mécaniques*, 2° *physiques*, 3° *chimiques* ou *moléculaires*, et 4° *vitales* ou d'*ordre organique* (V. ces mots). Les formules qui expriment les lois fondamentales des plus générales de ces propriétés, telles que le mouvement et l'attraction, expriment aussi la manière, sauf la rapidité, dont se transmettent la lumière, la chaleur, les vibrations sonores des corps et autres propriétés d'ordre physique et même mécanique. En d'autres termes, les différents modes d'activité de la matière brute s'accomplissent d'après les mêmes lois ou mieux d'après des lois analogues. Mais il ne résulte point de cela qu'elles soient des effets d'une seule et même cause, telle que l'attraction universelle ou gravitation, ni, en d'autres termes, que toutes puissent être ramenées à la connaissance de cette unique propriété. Ce fait, qu'elles suivent dans leurs manifestations des lois qui peuvent être représentées par les mêmes formules mathématiques, nous rend compte de la *solidarité* ou *corrélation* qui existe entre les propriétés ou forces de la matière brute. Elle est telle, que jamais la matière, même non organisée, n'est inerte, inactive, et ce n'est que par un artifice logique, un effort de l'esprit, que nous pouvons nous la représenter à l'état d'*inertie*. Cette solidarité est telle encore, que toutes les fois qu'un de ces états d'activité de la matière se transmet à un autre corps, il détermine dans celui-ci le même ou un des autres modes d'activité; que toutes les fois que l'un d'eux cesse de se manifester en un corps (s'éteint, suivant l'expression vulgaire), il ne le fait qu'en déterminant, dans un ou plusieurs autres corps, une somme équivalente d'activité mécanique, physique ou moléculaire égale à la sienne. Un corps en mouvement ne s'arrête qu'en déterminant du mouvement, de la chaleur ou de l'électricité, et même tous les trois. La température d'un corps ne s'élève ou ne s'abaisse qu'en produisant de l'électricité. La quantité d'électricité que dégagent les combinaisons chimiques est proportionnelle à la quantité d'équivalents des corps qui se combinent ou se décomposent, et *vice versâ*.

PROPTOME. s. m., ou **PROPTOSE.** s. f. [*proptoma*, de προπίπτειν, tomber; all. *Vorfall*, angl. *proptosis*, it. *proptoma*, *proptosi*, esp. *proptomo*]. Prolongement morbide d'une partie quelconque, de la luette, du clitoris, etc.

PROPULSION. s. f. [*propulsio*, all. *Vortreiben*]. Action de pousser en avant : telle est celle du cœur sur le sang.

PROPYLAMINE ou **PROPYLIAQUE.** s. f. Alcaloïde artificiel, ou *ammoniaque composée* (V. ALCALOÏDE), correspondant à l'acide propionique, obtenu par Wertheim en distillant la narcotine avec la potasse. Elle se rencontre dans les fleurs d'aubépine (*Cratægus oxyacantha*, L.), dans les fruits du sorbier (*Sorbus aucuparia*, L.), enfin dans le *Chenopodium vulgare*. La saumure de hareng la renferme en quantité notable, à l'état de combinaison avec un acide, duquel on la sépare par distillation avec la potasse. La propylamine est un liquide incolore, transparent, doué d'une odeur forte qui rappelle celle de l'ammoniaque. Elle se dissout dans l'eau, et présente, même à l'état de dissolution étendue, une forte réaction alcaline. Elle sature

bien les acides et forme des sels cristallisables. Comme l'ammoniaque, elle produit des fumées blanches à l'approche d'un tube imprégné d'acide chlorhydrique. (C^6H^9Az ; elle peut se représenter par 1 équivalent de propylène et 1 équivalent d'ammoniaque, $C^6H^6 + AzH^3$.)

PROPYLE. s. m. Carbure d'hydrogène (C^6H^7) obtenu par déshydratation de l'alcool propylique ($C^6H^8O^2$).

PROPYLÈNE. s. m. [*tritylène*, Gerhardt]. Carbure d'hydrogène gazeux (C^6H^6) obtenu en décomposant la glycérine par l'iodure de phosphore. Il a une odeur phosphorée particulière rappelant celle de la marée, suffocante, d'une saveur douceâtre. Densité 1,498.

PROPYLGLYCOL. s. m. V. GLYCOL *propylique*.

PROPYLIQUE. adj. Qui se rapporte au propylène. —*Alcool propylique* ($C^6H^8O^2$). Alcool monoatomique obtenu en dissolvant le gaz propylène dans l'acide sulfurique concentré, étendant d'eau et distillant sur du carbonate de potasse. Il existe aussi dans les matières volatiles que renferme l'eau-de-vie de marc. C'est un liquide limpide, plus léger que l'eau, d'une forte et enivrante odeur de fruits. Il bout à 96°, se dissout dans l'eau, mais non en toutes proportions. Il forme avec les acides des combinaisons analogues à celles que l'alcool ordinaire donne dans les mêmes conditions. — *Glycol propylique*. V. GLYCOL.

PRORRHÉTIQUE. s. m. [προῤῥητικός, de πρόῤῥησις, prédiction]. Titre de deux ouvrages de la Collection hippocratique.

PROSAPOTHLIPSE. s. f. [de πρὸς, contre, auprès, et ἀπόθλιψις, pression]. Sorte de suture du crâne.

PROSCARABÉE. s. m. V. MÉLOÉ.

PROSCOLEX. s. m. [de *scolex*, pour *proto-scolex*]. Il est démontré aujourd'hui, 1° que les vers cestoïdes et beaucoup de trématodes passent une partie de leur vie embryonnaire et fœtale dans l'oviducte de leur mère, en partie, et en partie librement ou comme parasites d'un autre animal; ils habitent souvent des organes différents ou des animaux différents, soit de même espèce, mais aussi d'espèces diverses, selon la période de développement de tel ou tel de leurs appareils : ce développement n'a rien d'absolument régulier quant au temps, et l'animal restera plus ou moins longtemps arrêté à telle ou telle phase, s'il ne peut arriver dans un organe où se trouvent les conditions favorables à son évolution, et beaucoup meurent ou sont tués sans atteindre l'âge d'adulte; 2° que leur âge adulte ou de copulation se passe souvent hors du corps des animaux, dans l'eau ou la vase; 3° que l'âge où se développent les œufs dans l'oviducte de la femelle ou des hermaphrodites se passe dans quelque animal d'ordre plus élevé que le ver lui-même. Il est résulté de là que souvent on a considéré comme espèce nouvelle et distincte les diverses phases du développement de certains *vers*, des *cestoïdes* surtout. I. *Œuf*. Il est le siége de la fécondation, des phases de segmentation et de formation de l'embryon comme chez tous les autres animaux. II. *Proscolex*. Chez les *trématodes distomiens* et chez les cestoïdes, l'embryon, pourvu de cils vibratils chez les premiers et de six crochets particuliers chez les seconds (*embryon hexacanthe*), prend le nom de *proscolex* pour *proto-scolex* ou *scolex* de première génération. Celui-ci est analogue à un infusoire cilié chez les distomiens; ceux-là seuls qui peuvent gagner l'intestin d'un mollusque, d'un insecte aquatique, etc., fournissent au développement de la phase de *scolex* qui leur succède. Chez les cestoïdes, le *proscolex* est très-petit; c'est aussi sous cette forme que ces vers pénètrent dans les tissus à l'aide des six crochets dont ils se servent pour traverser l'épithélium, les parois vasculaires, etc. Lorsqu'il arrive dans un tissu convenable à son évolution, le proscolex devient vésiculeux, et la tête à quatre ventouses ou *scolex* (V. ce mot) se développe. La vésicule des cysticerques, des cœnures, la *membrane* ou *vésicule fertile* des échinocoques, sont le corps des proscolex correspondant, et sur ses parois on retrouve parfois les six crochets primitifs. Cette vésicule reste très-petite et tombe flétrie de très-bonne heure chez les *tænias* lorsqu'ils poursuivent les phases de leur développement. Celui-ci continue au contraire sans qu'elle tombe chez les *tetrarhynchus*, les phyllacanthes, etc. La période de *proto-scolex* manque chez certains polypes et quelques autres animaux, dont l'embryon, en sortant de l'œuf (pris pour un genre à part sous le nom de *scyphistome* chez les méduses), est directement scolex proprement dit, et donne naissance par segmentation à des individus sexués.

PROSECTEUR. s. m. [*prosector*, de *pro*, pour, et *secare*, couper ; all. et angl. *Prosector*, it. *prosettore*, esp. *prosector*]. Celui qui est chargé de préparer les pièces d'anatomie nécessaires pour les leçons d'un professeur.

PROSENCHYME. s. m. [*prosenchyma*, de πρὸς, à, et ἔγχυμα, ce qui est versé dans]. Tissu fibreux végétal proprement dit, c'est-à-dire formé uniquement

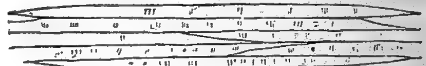


FIG. 371.

par des cellules fibreuses (Fig. 371), très-allongées, en un mot, et généralement à parois épaisses.

PROSOPALGIE. s. f. [*prosopalgia*, de πρόσωπον, le visage, et ἄλγος, douleur ; all. *Gesichtsschmerz*, it. et esp. *prosopalgia*]. Névralgie faciale.

PROSPHYSE. s. f. [*prosphysis*, de πρόσφυσις, adhérence; all. *Verwachsung*, angl. *prosphysis*, it. *prosfisi*, esp. *prosfisis*]. Adhérence anormale de parties qui devraient être séparées.

PROSTATE. s. f. [*prostata*, προστάται, all. *Vorsteherdrüse*, angl. *prostate*, it. et esp. *prostata*]. Glande située sur la ligne médiane, par conséquent impaire et symétrique, à la partie inférieure du col vésical, qu'elle embrasse entièrement, ainsi que la portion de l'urèthre qui lui fait suite ; en avant du rectum, au-dessus du plancher périnéal ; en arrière et au-dessous des pubis, dont elle est éloignée au moins de 10 millimètres, et non de 6 seulement, comme on le trouve dans quelques traités d'anatomie. Longueur, 30 millimètres ; épaisseur, 14 millim.; largeur à la base, 32 millim.; largeur à la pointe, 18 millim. — La forme est celle d'un prisme losangique offrant en réalité six faces, car les bords latéraux des auteurs sont plutôt des faces que des bords. — A. *Région supérieure*. 1° *Face supérieure* ou *vésicale*. Elle embrasse entièrement le col vésical, et se prolonge un peu en arrière, vers le bas-fond de la vessie. Le canal de l'urèthre s'engage dans la glande, vers la partie la plus antérieure de cette face, tandis qu'en arrière, et au niveau d'une petite échancrure que présente le bord qui la sépare de la face postérieure, on voit en quelque sorte immerger la terminaison du canal déférent qui s'unit

vers ce point avec celui des vésicules séminales, pour former le canal éjaculateur. Ce dernier, après être resté libre sur cette face, dans l'étendue de quelques millimètres, plonge dans la substance même de la glande. 2° *Face antérieure* ou *pubienne*. Elle regarde également en haut, mais surtout en avant ; elle est libre, recouverte seulement par un lacis veineux et plusieurs feuillets aponévrotiques. — B. *Région inférieure*. 1° *Face postérieure* ou *rectale*. C'est cette face qui représente assez bien un cœur de carte à jouer, et qui a servi à tort à déterminer la forme générale de la prostate. Elle est séparée de la supérieure par un bord très-tranchant, tandis qu'elle semble se confondre avec l'inférieure ou périnéale par un bord mousse et peu apparent. Elle offre sur la ligne médiane une gouttière assez prononcée, et sur le côté deux demi-facettes inclinées légèrement vers cette gouttière, de manière à former une concavité pour se mouler sur la face antérieure du rectum, jusqu'au point où cette partie du gros intestin s'infléchit pour se porter en arrière. 2° *Face inférieure* ou *périnéale*. Cette face appuie sur le plancher périnéal, et présente l'orifice par lequel le canal de l'urèthre se dégage de la glande, pour traverser les différentes couches qui forment le périnée. — C. *Faces latérales droite* et *gauche* (*bords latéraux* des auteurs). Elles sont mousses et arrondies, et présentent une certaine étendue, qui dépasse toujours 2 centimètres à la partie moyenne, mais va s'amoindrissant en avant et en arrière. La prostate a une couleur fauve, roussâtre. Cet organe est pourvu d'une enveloppe propre, épaisse d'un demi-millimètre, extrêmement adhérente au tissu glandulaire, avec lequel elle est en continuité de fibres. Elle est formée principalement de fibres-cellules, offrant les dimensions, l'aspect extérieur et la structure de celles qui composent la vessie. La prostate appartient à la classe des glandes en grappe composée ; elle diffère toutefois des autres glandes qui forment ce groupe, en ceci, que les culs-de-sac appendus à chacune des divisions des conduits excréteurs se jettent sur cette division dans toute sa longueur, à des intervalles inégaux et relativement assez grands. Ils ne sont pas réunis en un groupe (*acinus*, ou grain glandulaire) séparé des autres aussi par une couche cellulo-vasculaire propre à chacun d'eux. De là vient que la coupe de la prostate est homogène, et non point glanduleuse, comme dans les autres glandes. Le tissu de la prostate se compose d'une trame accessoire et de la partie sécrétante proprement dite, faisant corps l'une avec l'autre, d'une manière plus intime que dans toute autre espèce de glande. La trame se compose des éléments suivants : 1° De fibres lamineuses assez abondantes, disposées en faisceaux mal limités, accompagnées de matière amorphe finement granuleuse. Ces faisceaux sont dirigés en tous sens, le plus souvent parallèlement à la direction des tubes sécréteurs et des conduits excréteurs. 2° D'une quantité considérable de faisceaux de fibres-cellules. Beaucoup de ceux-ci sont en continuité, à la surface de la glande, avec les faisceaux qui entrent dans la composition de l'enveloppe propre de la prostate ; aussi en résulte-t-il, pour cette enveloppe, une grande difficulté à la séparer de la glande. 3° D'un assez grand nombre de filets nerveux ; ces filets existent soit dans la partie jaunâtre superficielle, soit dans la portion qui est plus voisine du canal de l'urèthre. Chacun de ces filets est composé, en général, de quatre à six tubes nerveux minces, et accompagné de *fibres de Remak* nombreuses et serrées (V. Nerf). Elles composent la plus grande masse de chaque filet et sont accompagnées d'une petite quantité de fibres lamineuses. L'abondance de ces éléments nerveux de la vie organique est en rapport avec la quantité notable d'éléments musculaires de la vie organique qui entrent dans la composition de la trame de cette glande. Les culs-de-sac sécréteurs de la prostate ont une largeur qui varie de 37 à 70 millièmes de millimètre : les uns sont cylindriques, à coupe circulaire par conséquent ; la plupart sont un peu aplatis. Suivant qu'on examine ces culs-de-sac plus ou moins près du conduit excréteur, le plus grand diamètre de la coupe ovale de ces culs-de-sac est de 7 centièmes à 1 dixième de millimètre. Leur forme n'est pas régulière. Ils présentent, sur leur trajet et surtout vers leur extrémité terminale, des bosselures latérales plus ou moins prononcées. La longueur de chaque cul-de-sac, c'est-à-dire l'espace qui sépare leur extrémité terminale de leur pointe d'abouchement, est généralement de 1 à 4 fois plus grande que leur largeur. La paroi propre de ces culs-de-sac est épaisse de 2 à 3 millièmes de millimètre, très-adhérente à la trame ; elle se déchire facilement, aussi éprouve-t-on les plus grandes difficultés à isoler les éléments glandulaires. Les tubes sécréteurs sont tapissés d'un épithélium pavimenteux par compression réciproque, à cellules un peu irrégulières, granuleuses à l'intérieur, assez irrégulièrement disposées à la face interne des tubes. Le noyau est sphérique ou ovoïde ; la forme sphérique est la plus commune, chez certains sujets du moins, car à cet égard on observe des variétés d'un sujet à l'autre. Ce noyau offre un contour un peu irrégulier ; il est granuleux à l'intérieur, de teinte assez foncée, et sans nucléole proprement dit. On trouve presque constamment, sinon toujours, les culs-de-sac sécréteurs remplis d'une matière jaunâtre, demi-solide, granuleuse ; cette matière est composée principalement de granulations graisseuses d'un jaune brunâtre, solides, irrégulières, extrêmement abondantes, d'un aspect tout particulier en un mot, et dont le volume varie de 1 à 2 millièmes de millimètre. On y trouve, en outre, des cellules d'épithélium libre, pareilles à celles qui tapissent les tubes, et des noyaux libres semblables à ceux que contiennent les cellules. Enfin beaucoup de ces tubes contiennent de petits calculs formés de couches concentriques très-élégantes, et dont les plus petits ressemblent un peu à des grains d'amidon ; mais ils sont presque entièrement formés de substance azotée. Lorsque les culs-de-sac, en se réunissant les uns dans les autres, finissent par constituer un conduit de 2 à 3 dixièmes de millimètre, on peut constater que l'épithélium de la face interne prend peu à peu la forme cylindrique, ou, mieux, prismatique ; puis, dans les tubes un peu plus larges, ces cellules épithéliales ont leur extrémité libre chargée de cils vibratiles. Dans l'épaisseur des cellules, autour de leur noyau, il y a des granulations graisseuses d'un jaune foncé, volumineuses, ressemblant à celles qui, flottant dans le liquide prostatique, lui donnent sa couleur blanche. La paroi propre de ces conduits excréteurs, que tapisse l'épithélium, est composée d'une certaine quantité de fibres lamineuses accompagnées de matière amorphe, finement granuleuse, mais sans fibres élastiques. Ils renferment aussi une quantité au moins égale de faisceaux de fibres-cellules. — Les maladies de la prostate sont très-fréquentes, surtout chez les hommes qui ont

dépassé cinquante ans. La *tuméfaction* est une des plus importantes; elle peut être générale ou partielle. Le premier cas se voit rarement; mais, quand il arrive, la glande acquiert parfois des dimensions telles qu'elle remplit en grande partie la vessie : cependant son accroissement n'est pas uniforme; il porte de préférence sur la partie moyenne, et notamment sur le côté qui correspond au trigone vésical. La tuméfaction partielle porte sur le corps ou sur les lobes latéraux. Dans le premier cas, il y a tantôt une légère élévation plus marquée au centre, et diminuant graduellement à la périphérie, tantôt une saillie en forme de barre transversale, ou un soulèvement longitudinal; la tumeur est tantôt pédiculée, c'est-à-dire plus grosse à l'extrémité saillante dans la vessie qu'au point par lequel elle tient à la glande, tantôt à base large et à sommet plus ou moins arrondi. Dans le second cas, les lobes latéraux tantôt s'allongent d'avant en arrière, et tantôt se développent, surtout de côté. Quelquefois le corps et les lobes latéraux sont tuméfiés tous ensemble. L'engorgement de deux lobes latéraux, quand il n'est pas accompagné de celui du corps, altère peu la direction de l'urèthre, en aplatit seulement la partie profonde, et le réduit à une espèce de fente. Lorsqu'un seul lobe latéral est tuméfié, l'aplatissement de l'urèthre est moins prononcé; mais il y a déviation en sens inverse, c'est-à-dire du côté opposé à la tuméfaction. La tuméfaction de la prostate ne se borne pas à dévier l'urèthre; elle refoule aussi le col en arrière, et pousse en avant la partie membraneuse de l'urèthre. Toutes ces lésions influent sur les fonctions de la vessie, dont elles rendent l'exercice difficile. Le cathétérisme présente alors des difficultés et exige des précautions que Civiale a minutieusement examinées, et qui ne sauraient être indiquées ici. — Les abcès ne sont pas rares dans la prostate, dont quelquefois ils détruisent toute la substance, de manière qu'elle se trouve réduite à une simple coque. Le diagnostic en est difficile, et l'art a bien peu de ressource pour y remédier.

PROSTATIQUE. adj. [*prostaticus*, angl. *prostatic*, it. et esp. *prostatico*]. Qui a rapport à la prostate. — *Concrétions prostatiques*. Calculs de la prostate, composés, suivant Wollaston, de phosphate de chaux et de substances azotées. — *Humeur prostatique*. Celle que sécrète la prostate. V. LIQUIDE et SPERME. — *Portion prostatique de l'urèthre*. Celle qui est renfermée dans la prostate.

PROSTATITE. s. f. [*prostatitis*, angl. *prostatitis*, it. *prostatite*, esp. *prostatitis*]. Inflammation de la prostate. Maladie plus souvent chronique qu'aiguë, et dont le diagnostic est difficile.

PROSTATOCÈLE. s. f. [de *prostate*, et κήλη, tumeur]. Tumeur prostatique.

PROSTATOLITHE. s. m. [de *prostate*, et λίθος, pierre]. Calcul de la prostate.

PROSTATO-PÉRITONÉAL, ALE. adj. — *Aponévrose prostato-péritonéale*. Les différentes aponévroses qui enveloppent la prostate diminuent d'épaisseur jusqu'en arrière; mais elles n'ont pas cependant entièrement disparu à l'extrémité la plus reculée de la glande, et l'on voit se détacher à ce point une lamelle résistante qui va se terminer au fond du cul-de-sac que forme le péritoine par sa réflexion de la face antérieure du rectum sur la vessie, et se perdre insensiblement sur les parties latérales, dans le tissu cellulaire très-abondant qu'on trouve en cette région. C'est là ce qu'on nomme *aponévrose prostato-péritonéale*.

PROSTATORRHÉE. s. f. V. SPERMATORRHÉE.

PROSTITUTION. s. f. [*prostitutio*, de *pro*, en avant, et *statuere*, poser; πορνεία, all. *Hurerei*, angl. *prostitution*, it. *prostituzione*, esp. *prostitucion*]. Police médicale et hygiène publique : Les hygiénistes réclament : 1° l'inscription, dans toutes les localités de France, des filles se livrant à la prostitution de notoriété publique; 2° leur visite faite, tous les quatre jours, par des médecins et l'emploi du spéculum pour les visiter; 3° la visite hebdomadaire, dans toutes les villes de garnison, faite par les soins de leurs chirurgiens respectifs, des hommes appartenant aux troupes de terre et de mer, et l'envoi des hommes malades à l'hôpital; 4° l'admission des vénériens dans les hôpitaux généraux, sans pour cela supprimer les services spéciaux; 5° l'amélioration du régime de certains hôpitaux spéciaux; 6° la multiplication des consultations publiques, avec distribution gratuite de médicaments; 7° l'interdiction absolue de toute provocation sur la voie publique.

PROSTRATION. s. f. [*prostratio virium*, de *prosternere*, renverser; all. *Entkräftung*, angl. *prostration*, it. *prostrazione*, esp. *prostracion*]. Anéantissement des forces musculaires qui accompagne certaines maladies aiguës, et particulièrement les fièvres typhoïdes. Elle est principalement caractérisée par la lenteur et la difficulté des mouvements, l'abattement des traits, l'attitude et le décubitus qu'affectent les malades.

PROSTYPE. s. m. [de πρὸ, en avant, et στύπος, tige, tronc]. — *Prostype funiculaire* (Mirbel). Saillie formée par le raphé et la chalaze chez les ovules réfléchis ou les graines provenant d'ovules réfléchis.

PROTÉACÉES. s. f. pl. [*proteaceæ*, all. *Proteen*]. Famille de plantes dicotylédones apétales, à étamines périgynes, à laquelle le genre *Protea* a donné son nom. Les protéacées sont toutes des arbrisseaux ou des arbres exotiques : feuilles alternes, quelquefois presque verticillées ou imbriquées; fleurs hermaphrodites, rarement unisexuées, tantôt groupées à l'aisselle des feuilles, tantôt réunies en une sorte de cône ou de chaton; calice composé de 4 sépales linéaires, quelquefois soudés, et formant un calice tubuleux à 4 divisions plus ou moins profondes et valvaires; 4 étamines opposées aux sépales et presque sessiles au sommet de leur face interne; ovaire libre, à une loge, contenant un ovule attaché au milieu de sa hauteur. Le style se termine par un stigmate généralement simple. Les fruits sont des capsules de formes variées, uniloculaires, monospermes ou dispermes, dont la réunion constitue quelquefois une sorte de cône. La graine, quelquefois ailée, se compose d'un embryon droit, dépourvu d'endosperme.

PROTÉINE. s. f. [de πρῶτος, premier; all. *Protein*, angl. *proteine*, it. *proteina*]. On obtient la protéine en dissolvant de la fibrine ou du tissu musculaire, etc., dans une lessive de potasse moyennement concentrée, maintenue à une température d'environ 50°. En ajoutant, enfin, un léger excès d'acide acétique à la dissolution alcaline, il se précipite une matière gélatineuse qu'on jette sur un filtre, et qu'on lave aussi longtemps que l'eau qui passe contient encore des traces d'acétate de potasse. Le produit ainsi préparé est la *protéine*. Elle ne possède aucun caractère qui lui soit propre, et ressemble en tout point à de l'albumine coagulée ou à de la fibrine; seulement elle se dissout plus facilement dans les alcalis et les acides faibles. En soumettant la fibrine,

l'albumine, etc., à l'analyse, Mulder trouva que ces substances contenaient certaines proportions de soufre qui permettaient de les considérer comme formées du radical, la *protéine*, plus le soufre dans des proportions déterminées. De plus, Mulder obtenait divers degrés d'oxydation de la protéine qui furent appelés *bioxyde de protéine*, etc. En partant de ces données, les substances azotées qui forment la majeure partie des tissus animaux n'étaient que des composés chimiques formés tous par le même radical, et qui ne devaient les différences d'état ou de solubilité qui les caractérisent qu'à une certaine proportion de soufre ou de phosphore. L'étude des tissus était ainsi ramenée à une simple analyse chimique. L'expérience n'a pas confirmé cette hypothèse, qui est actuellement rejetée. La protéine étant représentée par $C^{40}H^{31}Az^5O^{12}$, on avait un *bioxyde de protéine* (V. ce mot), $C^{40}H^{31}Az^5O^{14}$, un *trioxyde de protéine* (V. ce mot), contenant O^{15}, et un dernier oxyde représenté par la substance azotée qui abonde dans l'algue du ferment (V. FERMENT), contenant O^{20} ; il n'y avait pas de protoxyde.

PROTÉRANTHÉ, ÉE. adj. [*proterantheus*], de πρότερος, antérieur, et ἄνθος fleur]. Se dit des plantes dont les fleurs apparaissent avant les feuilles (*tussilage*, *Cercis siliquastrum* ou *arbre de Judée*).

PROTHALLIUM. s. m. V. PROEMBRYON.

PROTHÈSE. s. f. [*prothesis*, de πρὸ, au lieu de, et τίθημι, je pose, je place; all. *Prothesis*, it. *protesi*, esp. *protesis*]. Partie de la thérapeutique chirurgicale qui a pour objet de remplacer par une préparation artificielle un organe qui a été enlevé en totalité ou en partie, ou de cacher une difformité. —*Prothèse dentaire*. V. DENTS *artificielles*, DENTIER et RATELIER.—*Prothèse oculaire*. V. ŒIL *artificiel*.

PROTHÉTIQUE. adj. Qui a rapport à la prothèse. — *Appareils prothétiques*. Ceux qu'on emploie pour remplacer les parties du corps qui manquent : tels sont les jambes, pieds, bras et mâchoires artificiels.

PROTHORAX. s. m. V. INSECTE.

PROTIDE. s. f. [angl. *protid*]. Produit de l'action de la potasse sur la protéine. D'un jaune brillant, pulvérisable, et soluble dans l'eau et l'alcool; d'un goût amer. ($C^{13}H^9O^4Az$.)

PROTO [de πρῶτος, premier]. *Proto*, *deuto*, *trito*, joints à un autre mot, indiquent les diverses proportions dans lesquelles une substance est combinée avec une autre substance. Ainsi le protoxyde de fer est la combinaison du fer avec l'oxygène, dans laquelle ce dernier principe se trouve en moindre proportion que dans toutes les autres combinaisons de même nature ; le deutoxyde de fer est celle dans laquelle l'oxygène est en proportion plus grande que dans le protoxyde, et moindre que dans le tritoxyde.

PROTOGALA. s. m. [*protogala*, πρωτόγαλα, de πρῶτος, premier, et γάλα, lait]. V. COLOSTRUM.

PROTO-ORGANISME. s. m. V. PROTOZOAIRE.

PROTOPATHIE. s. f. [*protopathia*, πρωτοπάθεια, de πρῶτος, premier, et πάθος, maladie; all. *Urleiden*, it. et esp. *protopatia*]. Maladie première, celle qui n'est ni précédée ni produite par une autre. Cette expression est synonyme de *maladie essentielle*.

PROTOPATHIQUE adj. Qui a rapport à une maladie première. — *Symptôme protopathique*. Symptôme primaire.

PROTOPHYLLE. V. PROEMBRYON.

PROTOPHYLLES. s. f. pl. [de πρῶτος, premier, et φύλλον, feuille; all. *Urblatt*]. Feuilles séminales; elles sont formées par les cotylédons épigés.

PROTOPLASMA. s. m. [de πρῶτος, premier, et *plasma*]. Synonyme de *plasma* (V. ce mot), employé surtout pour désigner le liquide contenu dans la cavité des cellules végétales ou dans les cellules embryonnaires, lorsque l'embryon n'a pas encore de sang. Ce liquide est susceptible, comme le plasma du sang, de fournir des matériaux pour la naissance d'autres éléments anatomiques. Il est à tort pris, par quelques auteurs, comme synonyme de *blastème*. V. ce mot.

PROTOSEL. s. m. [angl. *protosalt*]. Sel d'un protoxyde. (Pour chacune des espèces de *protosels*, voyez les noms génériques de ces composés, CARBONATE, SULFATE, etc.)

PROTOXYDE. s. m. [*protoxydum*, all. *Oxydul*, esp. *protoxido*]. Le moins riche en oxygène des oxydes d'un corps qui peut se combiner en plusieurs proportions diverses avec ce dernier élément.

PROTOZOAIRE. s. m. [*protozoum*, de πρῶτος, premier, et ζῶον, animal]. Terme employé par quelques auteurs pour désigner les animaux les plus simples, représentés en quelque sorte par un seul élément anatomique, vivant et se reproduisant isolément. Tels sont beaucoup d'infusoires. V. ce mot.

PROTOZOÏDE. s. m. [de πρῶτος, primitif, et ζῶον, animal]. Nom donné aux *spermatozoïdes* par quelques-uns des auteurs qui les considèrent comme des animaux cellulaires simples. V. ANIMALCULE.

PROTRUS, USE. adj. [*protrusus*, poussé en avant; angl. *protruded*]. Se dit d'un organe qui est placé en avant d'un autre, comme s'il avait été poussé devant lui. L'embryon des flacourtiacées, etc., est dit *protrus* parce qu'il dépasse notablement les cotylédons, ce qui n'a pas lieu dans toutes les plantes. Les nymphes sont *protuses* chez quelques femmes, au point de dépasser les grandes lèvres.

PROTRUSION. s. f. [*protrusio*, de *protrudere*, pousser devant soi; all. *Hervortreibung*]. État d'un organe qui, par le fait de son accroissement normal ou anormal, se trouve placé au devant de certains autres, qu'il ne dépasse pas habituellement. La *protrusion* de la radicule au delà des cotylédons est très-prononcée sur l'embryon des gentianes, des asclépiadées, des *Ligustrum*, etc. ; elle l'est bien moins sur celui des cucurbitacées, des passiflorées, etc.

PROTUBÉRANCE. s. f. [*protuberantia*, de *pro*, devant, en avant, et *tuber*, bosse; all. *Vorsprung*, angl. *protuberance*, it. *protuberanza*, esp. *protuberancia*]. Éminence ou saillie. — En anatomie, *protubérances*, les saillies que l'on observe à la surface des os du crâne : telles sont les *protubérances occipitales interne* et *externe*. — *Protubérance cérébrale* [all. *Gehirnvorsprung*]. V. PONT *de Varole*.

PROVENDE. s. f. [all. *Mischkorn*]. Mélange de divers aliments très-nutritifs, propre à engraisser les bestiaux.

PRUINE. s. f. [*pruina*, πάχνη]. Poussière glauque, cireuse, qui recouvre les prunes, etc., ainsi que le chapeau, mais surtout les lames de certains agarics (en ce dernier cas la pruine est composée de spores). S'est dit aussi du sable le plus fin des urines.

PRUNE. s. f. [all. *Pflaume*, angl. *plum*, it. *prugna*, esp. *ciruela*]. Fruit du prunier.

PRUNEAU. s. m. [angl. *prune*, it. *prugna*]. Prune sèche.

PRUNELLE. s. f. [all. *Schlehe*, angl. *sloe*, it. *pru-*

gnola, esp. *endrina*]. Fruit du prunellier. — On donne vulgairement ce nom à la *pupille*. — *Selle de prunelle* [*nitrum tabulatum*, all. *Prünellsalz*]. Le salpêtre tabulaire.

PRUNELLIER. s. m. [*Prunus spinosa*, L., all. *Haferschlehe*, angl. *sloe-tree*, it. *prugnolo*, esp. *endrino*]. Arbre indigène dont l'écorce est astringente, et dont les fruits non mûrs servent à préparer l'*acacia nostras*. V. ce mot.

PRUNIER. s. m. [*Prunus domestica*, L., all. *Pflaumenbaum*, angl. *plum-tree*, it. *prugno*, esp. *ciruelo*]. Arbre dont les nombreuses variétés fournissent des fruits alimentaires, tant à l'état frais qu'après leur dessiccation.

PRUNINE. s. f. V. Bassorine.

PRURIGINEUX, **EUSE**. adj. [*pruriginosus*, de *prurigo*, démangeaison; κνησμώδης, all. *juckend*, *pruriginös*, it. *prurigginoso*, esp. *pruriginoso*]. Qui cause de la démangeaison : *douleur prurigineuse*.

PRURIGO. s. m. [all. *Hautjucken*, κνησμὸς, angl. *prurigo*, it. *pruriggine*, esp. *prurigo*]. Mot latin souvent employé en français comme synonyme de *démangeaison*. — Willan a décrit sous le nom de *prurigo* une éruption cutanée caractérisée par des *papules* peu saillantes, et à peu près de même couleur que la peau, plus larges que celles du lichen, produisant une démangeaison très-vive et quelquefois intolérable. Le *prurigo* est local ou général. Il se présente sous deux formes différentes : le *prurigo mitis* et le *prurigo formicans*. Dans celui-ci, les papules sont plus larges, la démangeaison est presque continuelle, cause une agitation, un tourment difficile à décrire, et porte les malades à chercher le contact des corps froids ou à se déchirer avec les ongles ou avec une brosse. Le traitement consiste dans des bains frais, simples d'abord, et des bains alcalins ou savonneux. Si la maladie persiste, on prescrit, à l'intérieur, des boissons délayantes et adoucissantes (le petit-lait, l'eau de veau, l'eau d'orge, les limonades), et souvent aussi les émissions sanguines.

PRURIT. s. m. [*pruritus*, *prurigo*, κνησμὸς, all. *Jucken*, angl. *pruritus*, it. et esp. *prurito*]. Sensation plus ou moins analogue à celle du *chatouillement* (V. ce mot), mais qui se manifeste spontanément à la surface de la peau et des muqueuses buccale, nasale et génitale, dans quelques états de congestion des téguments, après l'introduction dans le sang de certains principes alimentaires ou toxiques, dans certaines affections cutanées parasitaires ou autres, ou spontanément pendant la cicatrisation. Le prurit du méat urinaire ou du prépuce et celui du nez sont causés par action réflexe, lors de la présence de calculs dans la vessie et d'helminthes dans les voies digestives. Le prurit est le plus haut degré de la démangeaison.

Prurit de dentition. Sensation qui porte les enfants à se frotter constamment les mâchoires avec les doigts. Ce prurit, par sa persistance et son intensité, agace et irrite le système nerveux, trouble le sommeil et les fonctions digestives, et ne tarde pas à compromettre la santé et la vie des nourrissons (Delabarre).

Prurit vulvaire. Il siége ordinairement aux petites lèvres, à la face interne des grandes, ou au clitoris, quelquefois s'étend à la fourchette, au périnée et même à l'anus. Il est plus fréquent pendant la grossesse qu'à toute autre époque. La muqueuse ou la peau est simplement un peu plus rugueuse qu'à l'ordinaire, parfois d'une teinte un peu plus foncée qu'à l'état normal. Le prurit revient par accès pendant ou après la marche, pendant le sommeil qu'il interrompt et durant plusieurs minutes. Chaque accès débute par un peu de picotement ou de chaleur, puis vient une démangeaison souvent atroce, rendant des plus impérieux le besoin de se gratter, amenant une congestion de la face, et parfois de véritables crises nerveuses ou des douleurs. Les bains de son, généraux ou locaux, très-chauds, les lotions au sublimé et à l'extrait de Saturne pur, ou mieux le maintien de compresses ou de charpie imbibées de ces liquides sont les meilleurs moyens à employer. Les lotions, même à l'eau pure, doivent être faites dès le début plutôt que de céder au besoin de se gratter. V. Intertrigo.

PRUSSIATE. s. m. [angl. *prussiate*, it. *prussiato*, esp. *prusiato*]. V. Cyanure.

PRUSSINE. s. f. [angl. *prussine*]. V. Cyanogène.

PRUSSIQUE. adj. [angl. *prussic*, it. *prussico*, esp. *prusico*]. V. Cyanhydrique.

PSALLOÏDE et **PSALTERIUM**. s. m. [angl. *psalloides*]. V. Lyre.

PSELLISME. s. m. [*psellismus*, de ψελλὸς, bègue; angl. *psellismus*, it. *psellismo*]. Bégayement. — *Psellisme métallique*. Bégayement qui accompagne quelquefois l'érythème mercuriel.

PSEUDANGUSTINE. s. f. V. Brucine.

PSEUDANGUSTURE. s. f. V. Angusture.

PSEUDARTHROSE. s. f. [de ψευδὴς, faux, et ἄρθρον, articulation; all. *falsches Gelenke*, esp. *seudartrosis*]. Articulation accidentelle produite entre les deux bouts non réunis d'une fracture. Dans une *première variété*, tantôt les fragments qui sont en contact immédiat sont incrustés d'un cartilage accidentel qui prévient leur usure, ou bien les extrémités des fragments sont recouvertes d'une lame osseuse éburnée. Une capsule fibreuse entoure les fragments, qui sont lubrifiés par une espèce de synovie. Les bouts des fragments sont ou amoindris ou augmentés de volume par des végétations osseuses (pseudarthrose indurée et pseudarthrose synovio-cartilagineuse, Gerdy). — *Deuxième variété*. Les fragments sont réunis par un tissu fibreux plus ou moins résistant, tenant les fragments ou très-rapprochés ou leur permettant des mouvements assez étendus (*pseudarthrose fibreuse* de Gerdy). — *Troisième variété*. Les deux fragments sont tout à fait indépendants l'un de l'autre, se terminent par un bout arrondi, et sont séparés par des chairs (*pseudarthrose lâche* de Gerdy). La plus commune de ces variétés est celle dont les fragments sont réunis par un tissu fibreux.

PSEUDENCÉPHALE. s. m. [de ψευδὴς, faux, et ἐγκέφαλος, encéphale; esp. *seudencefalo*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont l'encéphale remplacé par une tumeur vasculaire, le crâne et le canal vertébral largement ouverts, et point de moelle épinière.

PSEUDENCÉPHALIEN, **IENNE**. adj. [esp. *seudencefalino*]. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire donne cette épithète à une famille de monstres qui n'ont plus, à proprement parler, d'encéphale, la matière nerveuse ayant plus ou moins disparu pour faire place à une tumeur composée d'un lacis de vaisseaux.

PSEUDESTHÉSIE. s. f. [*pseudæsthesia*, de ψευδὴς, faux, et αἰσθάνεσθαι, sentir]. Sensations fausses par *perception* ou *transmission* anormales (V. Illusion), la *perception* restant saine, ou par activité des parties percevantes, sans objet qui impressionne. V. Hallucination.

PSEUDO-ACÉTIQUE (ACIDE). L'acide propionique.

PSEUDO-ALKANNINE. V. ANCHUSINE.

PSEUDOBLEPSIE. s. f. [*pseudoblepsia*, de ψευδής, faux, et βλέψις, vue ; all. *Gesichtsfehler*, it. *pseudoblessia*, esp. *seudoblepsia*]. Nom sous lequel Cullen comprend les diverses perversions du sens de la vue.

PSEUDOCARPE. s. m. [*arceuthida*]. Le cône globuleux et bacciforme du genévrier.

PSEUDOCARPIEN, IENNE. adj. Se dit des fruits cachés par les parties environnantes, de manière que celles-ci semblent constituer le fruit lui-même.

PSEUDOCÉPHALE. s. m. et adj. Genre de monstres qui, bien que semblant acéphales, ont pourtant une boîte crânienne cachée dans la partie charnue qui forme la région supérieure du corps et réunit sous une seule masse céphalothoracique tous les organes placés au-dessus de l'ombilic (Desormeaux et Gervais).

PSEUDO-CÉRAÏNE. s. f. ($^{32}H^{34}O^{2}$). Corps cristallisable résultant de l'action de la potasse sur la cire, et isolé à l'aide de l'acide chlorhydrique.

PSEUDOCHROMESTHÉSIE. s. f. [de ψευδής, faux, χρῶμα, couleur, et αἴσθησις, sensation] (Chabalier). Nom donné à une anomalie de la perception des impressions visuelles dans laquelle, à la lecture, les voyelles paraissent colorées chacune d'une teinte différente ; leur réunion dans les mots donne à ceux-ci une coloration particulière d'après les divers assemblages de voyelles qui servent à les composer. Sur d'autres elles sont perçues avec leur couleur noire, mais aussitôt cette perception suscite l'idée d'une couleur, rouge pour l'*a* par exemple, rose pour l'*e*, blanche pour l'*i*, etc. Le souvenir des voyelles ou des mots, ainsi que l'audition de leur prononciation, suscite également chez certains l'idée de cette couleur, indépendamment de toute sensation visuelle causée par leur représentation objective.

PSEUDOCHROMIE. s. f. [de ψευδής, faux, et χρῶμα, couleur]. V. DYSCHROMATOPSIE.

PSEUDOCHROMINE. V. STRYCHNOCHROMINE.

PSEUDO-COTYLÉDON. s. m. V. PROEMBRYON.

PSEUDO-CROUP. s. m. V. FAUX *croup*.

PSEUDO-ÉRYTHRINE. V. ÉRYTHRIQUE (*éther*).

PSEUDO-FIBRINE. s. f. V. BRADYFIBRINE.

PSEUDO-MEMBRANE. s. f. [*pseudo-membrana*, de ψευδής, faux, et *membrana*, membrane ; angl. *pseudomembrane*, it. *pseudomembrana*, esp. *seudomembrana*]. V. FAUSSE *membrane*.

PSEUDO-MEMBRANEUX, EUSE. adj. Qui a rapport aux fausses membranes. — *Laryngite* ou *angine pseudo-membraneuse*. V. CROUP et DIPHTHÉRITE.

PSEUDO-MORPHINE. s. f. [all. *Pseudomorphium*, angl. *pseudomorphia*, *pseudomorphine*, it. *pseudomorfina*, esp. *seudomorphina*]. Matière encore peu connue, découverte dans l'opium du Levant par Pelletier. Elle est blanche, micacée, non vénéneuse ($C^{54}H^{18}O^{14}Az$). Peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther et l'alcool absolu. Très-soluble dans les solutions aqueuses de soude et de potasse. Elle en est précipitée par les acides, mais en retient de petites proportions.

PSEUDOMORPHOSE. s. f. [de ψευδής, faux, et μορφή, forme]. Nom donné par Burdach aux produits de toute augmentation anormale des parties normales ou homœoplastie. Il les considère comme occasionnés par de simples circonstances locales, rarement par une diathèse. Ces productions se distinguent en : 1° *celluleuses*, qui sont : *a*. les *néoplasmes* ; *b*. les *vaisseaux accidentels* ; *c*. les *kystes* ; 2° *stratifiées*, qui sont les dents et les poils ; 3° *membraniformes*, ou bourses séreuses accidentelles ; 4° *scléreuses*, ou cartilages et os accidentels.

PSEUDO-PARASITE. s. m. V. LARVE.

PSEUDOPLASME. s. m. [de ψευδής, faux, et πλάσμα, formation] (Burdach). Produit morbide, de production nouvelle, et dont les éléments ne sont pas semblables à ceux qui se rencontrent dans l'organisme normal. Il est synonyme d'*hétéromorphe* et usité en opposition avec *néoplasme*, pris dans le sens d'hypergenèse ou de pullulation d'éléments donnant ainsi lieu à des productions morbides dont les éléments, bien que de génération nouvelle comparativement à ceux des tissus au sein desquels ils sont nés, ne cessent pourtant pas d'être de même espèce qu'eux, c'est-à-dire homœomorphes. V. NÉOPLASME.

PSEUDO-PLEURÉSIE. s. f. [*pseudo-pleuritis*, all. *falsche Pleuresie*, angl. *pseudopleuritis*, it. *pseudopleurisia*, esp. *seudopleurisia*]. Ce mot, qui signifie *fausse pleurésie*, a été employé par quelques auteurs pour désigner la *pleurodynie*.

PSEUDO-PSORE. s. f. V. PSYDRACIUM.

PSEUDO-PURPURINE. s. f. ($C^{20}H^{12}O^{9}$). Un des principes colorants rouge-brique de la garance (Schutzenberger). Les cristaux fournis par les premiers épuisements de la garance renferment surtout de la purpurine ; ceux des derniers sont uniquement formés de pseudo-purpurine. Il est très-facile de séparer la purpurine de la pseudo-purpurine. La première est assez soluble dans l'alcool bouillant, d'où elle se sépare par le refroidissement, en belles aiguilles d'un rouge foncé, tandis que la seconde est plus soluble. On obtient, d'après cela, la purpurine pure en faisant cristalliser deux ou trois fois dans l'alcool la partie du dépôt cristallisé dans la benzine pendant les premiers épuisements ; tandis que le produit cristallin fourni par les derniers, lavé plusieurs fois avec de l'alcool bouillant, constitue la pseudo-purpurine à peu près pure. La pseudo-purpurine se décompose en purpurine, qui cristallise en belles houppes de longues aiguilles quand on la chauffe avec l'alcool.

PSEUDO-PUS. s. m. Le pus doit sa couleur aux éléments anatomiques qu'il tient en suspension, et qui réfléchissent la lumière en blanc grisâtre ou jaune grisâtre. Mais beaucoup d'espèces d'humeurs ayant un sérum différent ou non de celui du pus peuvent tenir aussi en suspension des éléments anatomiques réfléchissant la lumière en jaune grisâtre, bien qu'ils offrent des caractères de forme, de volume et de structure qui en font des espèces toutes différentes des *globules de pus*. Ces liquides, qui offrent la *couleur* du pus, mais qui n'en ont pas la composition, s'appellent des *pseudo-pus*. L'urine des bassinets, le liquide des vésicules du thymus, tenant des épithéliums en suspension, en offrent des exemples. Les globules blancs du sang, accompagnés de fibrine à l'état de fines granulations moléculaires flottant dans un sérum, en sont d'autres exemples dans les caillots polypiformes du cœur, dans ceux des gros vaisseaux, etc.

PSEUDO-QUININE. s. f. Alcaloïde retiré d'un extrait de quinquina d'origine incertaine. Blanc, cristallin, insipide.

PSEUDO-QUINIQUE (ACIDE). Retiré de l'écorce du *Strychnos pseudo-kina* par Vauquelin.

PSEUDOREXIE. s. f. [*pseudorexia*, de ψευδής, faux, et ὄρεξις, faim, appétit ; it. *pseudoressia*, esp. *seudorexia*]. Faux appétit.

PSEUDO-SÉREUSE. s. f. Membrane ayant la surface lisse, l'état humide et les autres aspects des séreuses sans en avoir la structure ; telle est la membrane interne des vaisseaux sanguins et lymphatiques.

PSEUDOSPERME. adj. [*pseudospermus*, de ψευδής, faux, et σπέρμα, graine]. Se dit des graines appelées improprement nues, parce que le péricarpe est soudé avec la graine. Exemple : le caryopse.

PSEUDOTOXINE. s. f. [all. *Pseudotoxin*, angl. *pseudotoxin*, esp. *seudotoxina*]. Substance azotée (Brandes) des feuilles de belladone, où elle accompagne l'atropine, et de beaucoup d'extraits de plantes.

PSILOTHRE. s. m. [*psilothrum*, ψίλωθρον, it. *psilotro*]. Synonyme de *dépilatoire*. V. ÉPILATION.

PSOAS. s. m. [*psoas*, de ψόαι, les lombes ; all. *Lendenmuskel*, angl. *psoas*, it. *psoas*, esp. *soas*]. Nom que les anatomistes donnent à deux muscles abdominaux appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires. — *Grand psoas* (prélombo-trochantérien, Ch.). Muscle qui s'attache, en haut, aux apophyses transverses des quatre premières vertèbres lombaires, à leur corps, à celui de la dernière dorsale et aux ligaments intervertébraux ; en bas, au sommet du petit trochanter. — *Petit psoas* (prélombo-pubien, Ch.). Muscle qui s'étend du corps de la dernière vertèbre dorsale à l'éminence ilio-pectinée et à la partie externe du bord postérieur du corps du pubis.

PSODYME. s. m. [de ψόαι, les lombes, et δίδυμος, double]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont, à partir de la région lombaire, deux corps distincts supérieurement, deux thorax complets et séparés, deux membres pelviens et quelquefois les rudiments d'un troisième.

PSOÏTE. s. f. [*psoitis*, angl. *psoitis*, esp. *soitis*]. Inflammation du muscle psoas, accompagnée, dès son début, d'une fièvre intense, de douleurs vives dans la région lombaire, d'un engourdissement qui s'étend de l'aine à la cuisse du même côté, et qui empêche de fléchir ce membre et de lui faire exécuter le moindre mouvement. Les causes ordinaires de la psoïte sont des exercices forcés, des efforts violents pour soulever des fardeaux, des coups ou des chutes sur la région lombaire. C'est une affection grave qui se termine rarement par résolution. Il faut insister, dès le début, sur tous les moyens antiphlogistiques ; et, si l'on n'a pu réussir à arrêter la marche de la maladie, il faut recourir aux révulsifs les plus puissants, tels que les moxas. V. PHLEGMON *iliaque*.

PSORALÉINE. s. f. Substance cristalline, azotée, amère, soluble dans l'éther (Lenoble), retirée des feuilles du *Maté*, légèrement grillées et pulvérisées. V. HOUX *maté*.

PSORALIER. s. m. [*psoralea*, de ψώρα, gale]. Genre de plantes légumineuses papilionacées, nombreux en espèces frutescentes ou herbacées, glanduleuses, intertropicales ou américaines. La plupart sont des plantes d'ornement ; mais une espèce, le *psoralier comestible* (*Psoralea esculenta*, Pursh), de l'Amérique septentrionale, a une racine très-féculente, gommeuse et sucrée, qui se conserve pendant l'hiver ; elle est agréable au goût, nourrissante, et peut être acclimatée en Europe.

PSORE. s. f. [*psora*]. S'est dit des maladies vésiculeuses ou pustuleuses de la peau, comme la gale, etc. Synonyme de *gale* chez quelques écrivains.

PSORÉLYTRIE. s. f. [de ψώρα, psore, et ἔλυτρον, vagin]. L'état granulé de la muqueuse du vagin dans la blennorrhagie (Ricord).

PSORENTÉRIE. s. f. [de ψώρα, gale, et ἔντερον, intestin]. Éruption de petits boutons qu'on rencontre dans l'intestin de la plupart des personnes qui ont succombé au choléra asiatique. V. ce mot.

PSORIASIS. s. m. [ψωρίασις, de ψώρα, gale ; all. et angl. *Psoriasis*, esp. *soriasis*]. Inflammation chronique de la peau, bornée à une partie du corps plus ou moins étendue, se présentant d'abord sous la forme d'élevures solides qui se transforment ensuite en plaques squameuses, comme nacrées, de dimensions variées, non déprimées à leur centre, et dont les bords, ordinairement irréguliers, sont très-peu proéminents. C'est une maladie très-commune, non contagieuse, mais héréditaire. Quelquefois le tissu de la peau finit par s'endurcir et se couvrir de squames sèches, dures, blanches, épaisses, qui ont fait comparer à l'écorce rugueuse des vieux arbres l'aspect que présente alors la surface du membre malade. Ces squames ont quelquefois une ligne d'épaisseur, et se produisent en si grande quantité, que le lit et les vêtements du malade en sont remplis. La durée du psoriasis est toujours fort longue. Les bains simples, ou mieux encore les bains émollients et à une température peu élevée, les douches, les bains sulfureux, font la base du traitement ; et l'on fait alterner ces moyens avec les purgatifs minoratifs. V. SYPHILIS.

PSORIQUE. adj. et s. m. [*psoricus*, ψωρικός, de ψώρα, gale ; all. *krätzartig*, angl. *psoric*, it. *psorico*, esp. *sorico*]. Qui est de la nature de la gale.

PSOROPHTHALMIE. s. f. [*psorophthalmia*, de ψώρα, gale, et ὀφθαλμός, œil ; all. *Augenliedkrätze*, angl. *psorophthalmy*, it. *psorottalmia*, esp. *soroftalmia*]. Nom donné à diverses variétés de la blépharite ou inflammation du bord libre des paupières.

PSOROPTE. s. m. Les psoroptes (Gervais, 1841, appelés depuis, mais à tort, *dermatodectes* par Gerlach, Bourguignon et Delafond) ressemblent aux *sarcoptes* par les stries ou plis de la peau, par la forme du corps. Mais ils s'en distinguent par la forme conique et aiguë en avant de leur tête qui manque de joues carénées, par leurs mandibules en pinces didactyles, dont les deux doigts sont disposés en stylets minces, et par les articulations du pédicule des ventouses des tarses pourvues d'un petit crochet. Les sarcoptides du genre *Symbiote* (Gerlach, 1857) se distinguent facilement des sarcoptes, par la brièveté du pédicule de leurs ventouses des tarses ; ces ventouses sans crochets les séparent des psoroptes. Ces arachnides sont des parasites cutanés du cheval, du bœuf et du mouton, sur qui ils causent deux variétés de gale. Les espèces sont : le *Psoroptes equi*, Hering, qui vit sur le cheval, le bœuf et le mouton, et le *Symbiotes equi*, Gerlach, vivant sur le cheval et le bœuf. Ils ont été considérés à tort par Gerlach comme constituant autant d'espèces qu'ils ont d'habitats.

PSYCHAGOGIQUE. adj. [*psychagogicus*, ψυχαγωγικός, de ψυχή, âme, et ἄγειν, conduire, diriger ; angl. *psychagogue*, it. *psicagogo*]. Se dit des médicaments qui raniment l'action vitale, dans la syncope, l'apoplexie, etc.

PSYCHIATRIE. s. f. [de ψυχή, âme, et ἰατρός, médecin : all. *Seelenheilkunde*]. Doctrine des maladies mentales et de leur traitement. On a écrit aussi *médecine psychique*.

PSYCHOLOGIE. s. f. [*psychologia*, de ψυχή, âme,

et λόγος, discours; all. *Seelenlehre*, *Psychologie*, angl. *psychology*, esp. *psicologia*, it. *sicologia*]. Science qui traite de l'âme ou des facultés intellectuelles et affectives. Il n'y aurait rien à dire à cette définition si l'usage n'avait restreint le sens de ce mot : il signifie l'étude du moral et de l'intelligence, sans prendre en considération les parties qui en sont les organes. Il en résulte une incertitude radicale dans la détermination des facultés et dans la conception de la doctrine mentale, si bien que la psychologie, entendue en ce sens, est devenue complétement stérile quant aux applications qui en dérivent pour la philosophie générale et la sociologie. V. CRÂNIOLOGIE.

PSYCHROLOGUE. s. m. [de ψυχρὸς, froid, et λόγος, doctrine]. S'est dit des médecins s'occupant spécialement de l'emploi des bains froids.

PSYCHROMÈTRE. s. m. [*psychrometrum*, de ψυχρὸς, froid, et μέτρον, mesure; all. *Psychrometer*, it. *psicrometro*]. Instrument qui, par le précipité aqueux produit à sa surface, sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère.

PSYCTIQUE. adj. et s. m. [*psycticus*, ψυκτικὸς, de ψύχειν, rafraîchir; all. *erkältend*, angl. *refrigerant*, it. *psittico*]. Synonyme de *rafraîchissant*.

PSYDRACIUM. s. m. [de ψυδράκια, pustules; it. *psidracia*]. Les anciens paraissent avoir donné ce nom tantôt à des pustules cutanées, tantôt à des phlyctènes. Willan et Bateman ont adopté cette dénomition pour désigner une espèce particulière de pustule qui forme le caractère du genre *impetigo*, dans leur classification. Suivant ces auteurs, les *psydracia* sont des pustules petites, souvent irrégulièrement circonscrites, peu proéminentes, et se terminant par une croûte lamelleuse. Ordinairement plusieurs *psydracia* se développent en même temps, deviennent confluents, et, après l'issue du pus, versent une sérosité qui, en se concrétant, forme des croûtes irrégulières.

PSYLLE. s. m. [de *Psylli*, les Psylles, peuple de Libye qui avait des préservatifs contre la morsure des serpents]. Nom de jongleurs qui, chez les Romains, se prétendaient doués de l'art de neutraliser le venin des serpents et de guérir de leurs morsures par la succion de la plaie. La succion par un psylle, faute de ventouse, était recommandée par Celse contre la morsure des serpents. Les régiments ont été pourvus de psylles ou suceurs de plaies jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (Percy).

PSYLLION. s. m. [all. *Flohsamen*]. V. PLANTAIN.

PTARMIQUE. s. f. [de πταρμὸς, éternument; *Achillæa ptarmica*, L.]. Plante dont les feuilles et les fleurs ont été employées comme les sternutatoires.

PTÉLÉYLE. s. m. V. MÉSITYLIDE.

PTÈNE. s. m. [de πτηνὸς, volatil; it. *ptene*]. Nom primitif de l'*osmium*. V. ce mot.

PTÉROCARPE. s. m. [*Pterocarpus*, L., esp. *pterocarpo*]. Genre de plantes (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) dont l'espèce *Pterocarpus draco*, arbre des deux Indes, fournit la résine sang-dragon (V. ce mot), et l'espèce *Pterocarpus santalinus*, L., donne le santal rouge. V. SANTAL.

PTÉROPODES. s. m. pl. [*mollusca pteropoda*, de πτερὸν, aile, nageoire, et πoῦς, pied; all. *flügelfüssig*, esp. *teropodes*]. Ordre de la classe des mollusques comprenant ceux qui ont de chaque côté du corps un appendice en forme d'aile, servant à la natation.

PTÉRYGINE. s. m. [*pteryginum*, de πτέρυξ, aile]. Appendice membraneux des graines.

PTÉRYGION. s. m. [*pterygium*, πτερύγιον, drapeau, onglet; all. *Flügelfell*, angl. *pterygium*, it. *pterigio*, esp. *terigion*]. Épaississement ou hypertrophie partielle cellulo-vasculaire et fibro-plastique de la conjonctive oculaire, se présentant sous l'apparence d'un repli plus ou moins épais, de forme triangulaire, dont la base est vers la circonférence du globe de l'œil, sur la sclérotique, et dont le sommet s'étend vers la cornée transparente et quelquefois jusqu'à son centre. Il n'existe le plus souvent qu'un seul ptérygion ; mais il s'en rencontre quelquefois, sur un même œil, deux ou trois qui couvrent toute la cornée d'un voile épais et empêchent totalement la vue. Lorsqu'on ne peut pas parvenir à faire disparaître le ptérygion à l'aide des collyres résolutifs ou des astringents, et particulièrement avec la poudre d'alun et de sucre, ou en le touchant avec le nitrate d'argent, on excise toute la portion de conjonctive affectée. Pour cela, on soulève avec une pince la production morbide, dans sa portion correspondant à la sclérotique, et on la retranche tout entière, de la base au sommet, avec des ciseaux courbés sur leur plat, ou plutôt avec un bistouri, en rasant la surface de la sclérotique et de la cornée. V. PANNUS.

PTÉRYGO-ANGULI-MAXILLAIRE. V. PTÉRYGOÏDIEN (*grand*).

PTÉRYGO-COLLI-MAXILLAIRE. V. PTÉRYGOÏDIEN (*petit*).

PTÉRYGOGRAPHIE. s. f. [de πτέρυξ, aile, et γράφειν, décrire]. Traité ou description des plumes. Titre d'un ouvrage important de Nitzsch.

PTÉRYGOÏDE. adj. [*pterygoides*, de πτέρυξ, aile, et εἶδος, ressemblance ; all. *flügelförmig*, angl. *pterygoid*, it. *pterigoide*, esp. *terigoides*]. Nom donné à deux apophyses situées sur la face gutturale de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne médiane. Elles se dirigent perpendiculairement en bas, et sont composées chacune de deux lames appelées *ailes*.

PTÉRYGOÏDIEN, IÉNNE. adj. [*pterygoideus*, all. *Flügelmuskel*, it. *pterygoideo*, esp. *terigoideo*]. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde. — *Artère ptérygoïdienne.* Elle naît de la maxillaire interne, au sommet de la fosse zygomatique, et s'engage dans le conduit ptérygoïdien ou vidien pour aller se distribuer à la trompe d'Eustache et à la voûte du pharynx. On l'appelle aussi *artère vidienne*. On nomme encore *ptérygoïdiennes* les petites artères que la maxillaire interne fournit, près du col du condyle de la mâchoire, aux muscles ptérygoïdiens. — *Conduit ptérygoïdien.* Quelques anatomistes ont ainsi nommé le *conduit vidien*, parce qu'il traverse la base de l'apophyse ptérygoïde (V. VIDIEN). — *Fosse ptérygoïdienne.* Enfoncement qui sépare postérieurement les deux lames ou ailes de l'apophyse ptérygoïde. — *Nerfs ptérygoïdiens.* Nom donné à deux nerfs différents, dont l'un provient du rameau maxillaire inférieur du trifacial et se distribue aux muscles ptérygoïdiens, et dont l'autre, nommé aussi *nerf vidien*, naît de la partie postérieure du ganglion sphéno-palatin, et s'engage dans le canal vidien.

Ptérygoïdien grand ou *interne* (grand ptérygo-maxillaire. Ch.). Muscle qui s'étend de la fosse ptérygoïde à la face interne de la branche du maxillaire inférieur.

Ptérygoïdien petit ou *externe* (petit ptérygo-maxillaire, Ch.). Muscle qui s'étend de l'apophyse ptérygoïde au col du condyle de la mâchoire inférieure.

PTÉRYGO-MAXILLAIRE. V. PTÉRYGOÏDIEN.

PTÉRYGOME. s. m. [*pterygoma*, it. *pterigoma*, *terigoma*, esp. *terigoma*]. Engorgement chronique de la vulve qui empêche le coït (M.-A. Severin).

PTÉRYGO-PALATIN, INE. adj. [*pterygo-palatinus*]. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au palais.— *Conduit ptérygo-palatin*. Petit canal formé, sur les côtés de la face gutturale du sphénoïde, par une petite gouttière longitudinale que recouvre une apophyse de l'os du palais. Il donne passage à l'*artère ptérygo-palatine* (pharyngienne supérieure), que fournit la maxillaire interne, au sommet de la fosse zygomatique.

PTÉRYGO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. et s. m. [*pterygo-pharyngeus*]. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde et au pharynx. Les divers faisceaux musculaires qu'on décrit sous le nom de *muscles ptérygo-pharyngiens* font partie du constricteur supérieur.

PTÉRYGO-STAPHYLIN. V. PÉRISTAPHYLIN *externe*.

PTÉRYGO-SYNDESMO-STAPHYLI-PHARYNGIEN. V. CONSTRICTEUR *supérieur du pharynx*.

PTILOSE. s. f. [*ptilosis*, πτίλωσις, all. et angl. *ptilosis*, it. *ptilosi*]. Chute des cils par irritation chronique du bord libre des paupières.

PTISANE. s. f. [*ptisana*, πτισσάνη, de πτίσσειν, concasser]. La *ptisane* était de l'orge pilée. On la faisait bouillir et on la donnait au malade, soit non passée, c'était alors une bouillie d'orge (ῥόφημα), soit passée, c'était alors une simple décoction d'orge (χυλός). La ptisane, dans la médecine hippocratique, était la préparation dont on se servait pour les maladies aiguës. Le livre d'Hippocrate, intitulé : *Du régime dans les maladies aiguës*, porte aussi le titre de : *Livre sur la ptisane*.

PTOSIS. s. f. [πτῶσις, chute]. Chute de la paupière. Synonyme de *blépharoptose*.

PTYALAGOGUE. adj. et s. m. [*ptyalagogus*, πτυαλαγωγὸς, de πτύαλον, crachat, et ἄγειν, pousser ; all. *speicheltreibend*, angl. *ptyalagogue*, it. *ptialagogo*, esp. *tialagogo*]. Synonyme de *sialagogue*. V. ce mot.

PTYALINE. s. f. [all. *Speichelstoff*, *Ptyalin*, angl. *ptyaline*, it. *ptialina*, esp. *tialina*]. (*Matière* ou *mucus propre salivaire* de beaucoup d'auteurs ; *ptyaline* (de πτύαλον, crachat), Hünefeld ; *caséine de la salive*, Simon ; *albumine salivaire*, Chaptal.) Substance organique propre à la salive parotidienne. Elle est peu visqueuse, coagulable par l'alcool, ne s'y dissolvant pas quand elle a été desséchée, mais se dissolvant dans l'eau. Semblable à l'albumine et autres principes qui retiennent certains sels, cette substance entraîne une certaine quantité de chlorure de potassium. Elle n'a bien été étudiée que dans la salive parotidienne du cheval. Tiedemann et Gmelin ont appelé ainsi, ou *matière salivaire*, un extrait ou mélange analogue à l'osmazôme. V. ALBUMINE, CASÉINE et SALIVE.

PTYALISME. s. m. [*ptyalismus*, πτυαλισμὸς, de πτύαλον, salive ; all. *Speichelfluss*, angl. *ptyalism*, it. *ptialismo*, esp. *tialismo*]. Synonyme de *salivation*. Le *ptyalisme*, ou la sécrétion surabondante de la salive et du fluide muqueux buccal, est souvent le résultat de l'usage intempestif ou mal dirigé des préparations mercurielles. Il cesse promptement, soit spontanément, soit à l'aide des sudorifiques ou bien des purgatifs. V. HYDRARGYRIE.

PTYCHODE. s. f. [πτυχώδης, qui a des plis]. Dans les *couches secondaires* ou *internes* ou *intérieures* des cellules végétales anciennes, la *ptychode* de Hugo Mohl (*astathe* de Hartig) est la membrane la plus interne de ces couches formées de cellulose et de xylogène ; elle n'existe que dans quelques cellules ligneuses du *Taxus baccata*, L., etc. V. CELLULE.

PTYSMAGOGUE. adj. et s. m. [*ptysmagogus*, de πτύσμα, crachat, et ἄγειν, chasser ; angl. *ptysmagogue*, it. *ptismagogo*, esp. *tismagogo*]. Synonyme inusité d'*expectorant*.

PUBÈRE. adj. [all. *erwachsen*, it. et esp. *pubere*]. Qui a l'âge de puberté.

PUBERTÉ. s. f. [*pubertas*, ἥβη, all. *Pubertät*, angl. *puberty*, it. *pubertà*, esp. *pubertad*]. On définit encore généralement la puberté : l'état des garçons ou filles qui ont passé l'âge de l'enfance et qui sont nubiles. Mais les progrès de la physiologie ne permettent plus de conserver cette définition, ni surtout de confondre la puberté avec la *nubilité* (V. ce mot). On donne le nom de *puberté* à l'apparition de la faculté procréatrice, ou, mieux, à la série des phénomènes d'accroissement qui accompagnent la première maturation et chute d'un ovule chez les filles, et la première production des spermatozoïdes chez les garçons. Le droit français a fixé l'âge de la puberté à quatorze ans pour les garçons et douze ans pour les filles ; mais, dans les climats plus au nord que le centre de la France, la puberté est fréquemment plus tardive de deux ou trois ans. A partir de cet âge, la faculté procréatrice se développe rapidement sans arriver tout de suite à parfaite maturité. Les organes génitaux, qui, jusque-là, n'avaient fait que se nourrir, commencent à produire. Ils deviennent plus volumineux et plus excitables ; la connexion qui existe entre tout appareil quelconque et le cerveau, d'une part, et le reste de l'économie, d'autre part, se montre plus intime et bien plus prononcée. Chez la femme, les plis du vagin se multiplient ; le mont de Vénus se dessine ; il y croît des poils qui, de courts d'abord et rares, s'allongent et se frisent peu à peu. Les grandes lèvres deviennent alors plus rouges et plus pleines ; les hanches s'arrondissent ; la mamelle grossit, l'auréole prend une teinte rouge brun et le mamelon devient un peu saillant. Alors survient la première menstruation avec les symptômes et les changements dans la direction des idées qui l'accompagnent. Chez les garçons, les testicules deviennent plus pesants, plus fermes et sécrètent ; le scrotum brunit et acquiert plus de contractilité ; les corps caverneux deviennent plus gros, le gland plus sensible, plus long et plus épais, le prépuce plus ample ; alors survient ou peut survenir la première éjaculation de sperme ou de spermatozoïdes. Le larynx, qui avait peu grandi, prend alors rapidement plus de volume, ainsi que la thyréoïde. Il résulte de là que le cou devient plus gros, la cartilage thyréoïde plus saillant, la glotte plus étendue. La voix, perçante auparavant, est rauque et enrouée par moments, plus grave et plus uniforme. V. FÉCONDATION.

PUBESCENCE. s. f. [*pubescentia*, de *pubescere*, commencer à avoir du poil ; all. *Haarbekleidung*, angl. *pubescence*, it. *pubescenza*, esp. *pubescencia*]. Présence de poils sur une partie d'un corps organisé.

PUBESCENT, ENTE. adj. [*pubescens*, all. *feinhaarig*, angl. *pubescent*, it. et esp. *pubescente*]. Se dit, en botanique, d'une partie couverte de poils très-fins, courts et mous, imitant une sorte de duvet.

PUBIEN, IENNE. adj. [*pubianus*, angl. *pubic*, it. et esp. *pubico*]. Qui a rapport au pubis. — *Arcade pubienne*. Échancrure que présente la portion antérieure de la circonférence inférieure du bassin, et qui

a pour limite, de chaque côté, la lame oblongue et oblique qui unit le pubis à l'ischion, et qui borne en devant le trou sous-pubien. — *Articulation* ou *symphyse pubienne*. Articulation des deux os pubis entre eux. Elle est formée par l'union des deux surfaces ovalaires que présentent en devant les os iliaques, affermie par des fibres interarticulaires transversales, denses et serrées, qui forment des lames concentriques entrecroisées. Le ligament sous-pubien et le ligament pubien antérieur, qui se portent de l'une à l'autre des branches du pubis, concourent à maintenir le rapport de ces surfaces articulaires. — *Ligaments pubiens*. Deux faisceaux ligamenteux placés au devant et au-dessous de la symphyse pubienne, qu'ils affermissent : l'un est appelé *ligament pubien antérieur ;* l'autre, *ligament sous-pubien*. — *Région pubienne*. Partie moyenne de la région hypogastrique et sous-ombilicale.

PUBIO-COCCYGIEN ANNULAIRE. adj. et s. m. [it. *pubio-coccigeo annulare*, esp. *pubio-coccigeo anular*]. Dumas a donné ce nom aux releveur de l'anus et ischio-coccygien qu'il regardait comme ne formant qu'un seul muscle.

PUBIO-FÉMORAL. V. ADDUCTEUR *de la cuisse*.

PUBIO-OMBILICAL. V. PYRAMIDAL *du bas-ventre*.

PUBIO-PROSTATIQUE. V. MUSCLE.

PUBIO-RECTAL. V. MUSCLE.

PUBIO-STERNAL. V. DROIT *du bas-ventre*.

PUBIOTOMIE. s. f. [de *pubis*, et τομὴ, section]. Opération consistant à diviser un des os pubiens près de la symphyse, au moyen de la scie à chaîne introduite par la méthode sous-cutanée à l'aide d'une boutonnière pratiquée à la peau du pénil. Elle a été proposée par Stolz pour remplacer la symphyséotomie, à la suite de laquelle la symphyse du pubis ne se consolide pas toujours.

PUBIO-URÉTHRAL. V. MUSCLE *de Wilson*.

PUBIS. s. m. [de *pubere*, commencer à se couvrir de poils ; ἥβη, all. *Schamhügel*, angl. *pubes*, it. *pube*, esp. *pubis*]. Mot latin conservé en français pour désigner la partie médiane inférieure de la région hypogastrique, parce qu'elle se couvre de poils à l'époque de la puberté. On donne aussi le nom de *pubis* à la portion antérieure de l'os iliaque. — *Ligament du pubis* (A. Cooper). Faisceau fibreux qui s'étend de l'épine du pubis à l'éminence ilio-pectinée, à cheval en quelque sorte sur la crête de ce nom qu'il recouvre, et sur laquelle il fait une saillie verticale de 3 à 6 millimètres. C'est sur lui et non sur l'os même que s'insère la corne inférieure du ligament de Gimbernat. V. ILIAQUE.

PUCCINIE. s. f. Nom français d'un genre de champignons de la section des *Phragmidiés*, Léveillé. Réceptacle charnu, coriace ou trémelloïde ; spores pédicellées et cloisonnées. — Genre *Puccinia*, Michelli, Persoon, Link : « Sporidia rarius biseptata, appendiculo » filiformi pedicellata et matrici adnata, in tuberculum » concrescentia. » Presque toutes les espèces sont parasites des plantes phanérogames. Une d'elles vit en parasite sur les *favi* (V. ce mot) de la teigne : c'est l'espèce *Puccinia favi*, Ad. Ardsten. Constamment elle est d'un brun rouge. La forme est allongée ; l'une des extrémités est plus ou moins arrondie, et quelquefois, mais rarement, un peu angulaire ; l'autre extrémité se rétrécit en une tige plus ou moins grande. On est plus sûr de trouver la *Puccinie* dans les petites squames fines, blanches, avec un commencement de croûte (*godet de favus*), que dans les grandes croûtes caractéristiques (*favi*) de la teigne, bien qu'il y en ait quelquefois. Ardsten enfin note qu'il a vu souvent les *puccinies* ailleurs que dans le favus, par exemple, dans les squames de la teigne et du pityriasis, au milieu des cellules d'épithélium dont elles sont formées. Il y a en effet deux choses dans certains cas de teigne : 1° le champignon caractéristique (*Achorion Schœnleinii*, Remak), dont l'accumulation forme les favi (*croûtes jaunes* ou *godets*) de la teigne ; 2° la *Puccinia favi*, Ardsten, autre champignon fort différent, en tous points, du premier, et qui peut se développer sur les favi ou godets, ainsi que dans les squames qui entourent ou recouvrent ces favi ; de même que les autres espèces du genre *Puccinia* croissent sur l'épiderme des polygonées, de l'ail, de la verge-d'or et de diverses autres plantes. V. CHAMPIGNONS.

PUCE. s. f. [*Pulex*, L., ψύλλα, all. *Floh*, angl. *flea*, it. *pulce*, esp. *pulga*]. Genre d'insectes de l'ordre des aphaniptères. Les puces des animaux domestiques paraissent différer de celles de l'homme, et chaque espèce semble avoir la sienne propre. Les puces pullulent fréquemment sur le dos des vieux chiens tenus malproprement. Elles se reproduisent aussi dans les pigeonniers. Les soins hygiéniques sont le remède. On emploie avec avantage pour le chien les bains de sulfure de potasse. — *Puce proprement dite* (*Pulex irritans*, L.). Tête petite, comprimée, ciliée en avant ; œil arrondi, derrière lequel est une petite fossette où l'on découvre un petit corps mobile garni d'épines. Bouche en forme de bec avec un suçoir de trois soies entre deux lames articulées, dont la base est recouverte par deux écailles mobiles. Pattes postérieures fortes et longues. Leur piqûre ne cause aucun accident. — *Puce maligne*, ou *puce de Bourgogne* [esp. *pulga maligna o de Borgogna*]. C'est la *pustule maligne* (V. ce mot). — *Puce pénétrante*. V. CHIQUE.

PUDENDAGRE. s. f. [*pudendagra*, de *pudendum*, parties génitales externes, et ἄγρα, capture ; angl., it. et esp. *pudendagra*]. Toute espèce de douleur des parties génitales. Quelquefois ce mot est synonyme de *syphilis*.

PUDENDUM. s. m. [*pudendum*, it. *pudende*, esp. *pudendum*]. Mot latin employé quelquefois en français pour désigner les parties génitales externes des deux sexes, mais particulièrement de la femme.

PUÉRICULTURE. s. f. [de *puer*, enfant, et *culture*]. Art d'élever les enfants (Caron). Il doit embrasser l'étude de toutes les questions spéciales de physique, de chimie, de physiologie et de météorologie, qui peuvent, par leur application méthodique et raisonnée, contribuer au développement facile et régulier de l'organisme ; il consiste à étudier l'enfant avant sa naissance, à apprécier physiologiquement et philosophiquement les circonstances du mariage, le choix des époux ; à analyser très-sévèrement toutes les questions d'hygiène relatives à la jeune mère avant et pendant la gestation, et à approfondir les considérations physiologiques de tout genre qui peuvent le plus essentiellement concourir à la mise en activité des fonctions digestives, respiratoires et circulatoires chez le nouveau-né et dans les années suivantes.

PUÉRIL, ILE. adj. [*puerilis*, de *puer*, enfant]. Qui a rapport à l'enfance, qui tient à l'enfance. — On dit que la *respiration est puérile* [all. *rauschend*, angl. *puerile*, esp. *pueril*], quand la respiration et l'expiration sont plus bruyantes qu'à l'ordinaire, quand il y a augmentation de la durée absolue des deux temps, leur durée relative restant la même, et que le murmure

vésiculaire se fait entendre avec plus d'intensité que dans l'état normal, la respiration conservant d'ailleurs son caractère doux et moelleux. C'est l'annonce d'une maladie quelconque du poumon, sans qu'on en puisse rien déduire par rapport au siége ni à la nature de cette affection. V. RESPIRATION et SOUFFLE.

PUERPÉRAL, ALE. adj. [*puerperalis*, de *puerpera*, femme en couches ; all. et angl. *puerperal*, it. *puerperale*]. Qui a rapport à l'accouchement et à ses suites. — *Fièvre puerpérale*. Fièvre qui attaque les femmes en couches. On en distingue deux espèces, l'une légère, l'autre grave. — 1° *Fièvre puerpérale légère*. Elle se présente sous deux formes, la forme inflammatoire et la forme bilieuse. Dans le premier cas, la réaction est assez forte. Le ventre est douloureux dans sa partie inférieure ; les émissions sanguines, soit générales, soit surtout locales, les cataplasmes émollients et les boissons tempérantes sont recommandés. Dans le second cas, outre l'état du bas-ventre et au lieu de la réaction inflammatoire, on observe la plupart des symptômes qui caractérisent l'embarras gastrique. Dans ce cas, les vomitifs, particulièrement l'ipécacuanha, produisent les meilleurs résultats. Ces deux formes, qui peuvent être l'une et l'autre épidémiques, ne présentent point de danger si elles sont traitées comme elles doivent l'être. — 2° *Fièvre puerpérale grave*. C'est une des plus dangereuses fièvres que l'on connaisse. Elle règne d'ordinaire épidémiquement, et elle éclate surtout dans les maternités et quand ces lieux de secours sont encombrés. Il n'y a pas de doute qu'en certaines saisons règne une influence produisant la fièvre dans l'état puerpéral avec des caractères très-alarmants. Le danger est d'autant plus grand, que l'invasion est plus près de l'accouchement ; et peu de femmes guérissent qui ont l'abdomen très-gonflé. Elle est le plus fréquente et le plus dangereuse dans les hôpitaux. Dans quelques circonstances, il a été aisé de suivre la contagion d'une femme à une autre. Cette fièvre commence, souvent dans les vingt-quatre heures après l'accouchement, par une douleur plus ou moins aiguë dans la région de la matrice, accompagnée ou suivie d'un violent frisson ou d'une succession de frissons ; suppression des lochies ; accélération du pouls ; céphalalgie ou légère incohérence dans les idées, avec la sensation excessivement pénible d'un malaise général ; quelquefois nausées et vomissements. Ces symptômes, après une courte durée, sont remplacés par de la chaleur, des tressaillements dans les muscles de la face et des extrémités ; pouls rapide et faible, respiration anxieuse et précipitée ; grande soif, langue brune et sèche. A l'autopsie, on trouve les veines utérines, et parfois les lymphatiques, pleins de pus ; on trouve aussi un épanchement purulent dans le péritoine ; en un mot, on rencontre toutes les lésions des maladies à suppurations disséminées, c'est-à-dire des collections purulentes dans le poumon, dans les plèvres, dans le tissu lamineux, etc. Ce sont ces lésions anatomiques et ces différentes vues qui ont fait donner à la fièvre puerpérale les noms de *métro-péritonite puerpérale*, de *phlébite utérine* (V. ces mots). Parfois aussi, bien que les symptômes extérieurs aient été sensiblement les mêmes, l'examen nécroscopique ne révèle aucune altération digne de remarque ; ces cas sont rares, mais ils paraissent bien constatés. Suivant les uns, la fièvre puerpérale est de même nature que la pyohémie qui survient chez les amputés ; un état local d'inflammation de la matrice, des annexes et des veines précède toujours la généralisation de la maladie, comme un état local d'inflammation du tissu osseux, du tissu lamineux et des veines précède la pyohémie chez les amputés. Suivant les autres, au contraire, un miasme, inconnu dans sa nature, et connu seulement dans ses effets, s'introduit dans l'économie, altère la masse du sang, et a une manifestation à peu près constante à l'utérus et à ses annexes : c'est ainsi que, dans la variole, la maladie générale a pour expression locale les pustules cutanées, et que, dans la morve, l'infection totale se traduit, entre autres, par des inflammations des fosses nasales. On sait aujourd'hui que les modifications successives subies graduellement par la constitution de la mère pendant les neuf mois de la grossesse, en raison d'un échange incessant de matériaux d'assimilation et de désassimilation avec le fœtus, rendent son sang apte à subir facilement des altérations de l'ordre de celles qu'on observe dans les *maladies générales* (V. GÉNÉRAL). Dans les conditions ordinaires de l'hygiène ces altérations ne surviennent pas et l'on n'observe que la péritonite accidentelle, sporadique, non infectieuse, toujours rare, due à quelque imprudence, etc. (V. ci-dessous PÉRITONITE *puerpérale*). Mais, dès que dans les villes et en particulier dans les hôpitaux se rencontrent des conditions d'*encombrement* favorisant la production des *miasmes* par altération des déjections naturelles ou accidentelles qui imprègnent peu à peu tous les objets, on voit survenir les modifications infectieuses du sang causant chez l'accouchée les accidents décrits plus haut, d'une manière analogue à ce qui, dans des conditions semblables, survient chez les opérés (V. INFECTION). En peu de jours les altérations font des progrès, les déjections deviennent contagieuses et leur influence se joint à celle des miasmes. On voit alors la mortalité s'élever aux trois quarts des accouchées et l'on est obligé de fermer les hôpitaux spéciaux. La fièvre puerpérale, préparée en quelque sorte par la grossesse, est donc une affection générale, miasmatique par encombrement, devenant rapidement infectieuse et contagieuse, qui se manifeste dès que par l'agglomération des patientes et l'imperfection habituelle des soins et des précautions hygiéniques on prépare l'apparition des causes bien connues qui la déterminent. Elle cesse dès que les accouchées sont placées dans des conditions hygiéniques en rapport avec la fonction dont il s'agit, savoir : isolement et réduction du nombre des lits de chaque salle à 4 ou 6, au lieu de 20, 30 et 50 ; éloignement des salles les unes des autres ; disposition telle des bâtiments qu'il ne s'y trouve jamais plus de 100 lits au maximum ; transport immédiat des déjections et des linges qui en sont imprégnés dans une salle ou hangard aéré hors du bâtiment des salles, au lieu de les entasser dans des cabinets y attenant ; soins de propreté et alimentation convenables. L'humanité et les besoins sociaux rendent des plus urgentes la prise en considération de ces notions médicales et hygiéniques ; car contre une maladie si redoutable, la médecine n'a pour ainsi dire aucune ressource. Les médecins les plus expérimentés, quand ils se trouvent en présence d'une épidémie grave de fièvre puerpérale, sont saisis de découragement ; et la plupart confessent que, tous les moyens proposés ayant échoué, il ne reste qu'à prendre conseil des indications, et à venir en aide, par les moyens accessoires et en suivant les indications, dans les cas où la nature fait des efforts vers le salut. On a pourtant signalé quelques moyens : 1° l'opium à haute dose ; 2° le quinquina à

haute dose. Quant au traitement prophylactique, il a plus d'efficacité. Il faut avant tout prévenir l'encombrement dans les hôpitaux où l'on reçoit les femmes en couches. Comme la contagion paraît certaine, il faut éviter les contacts, l'usage d'objets de literie ou de pansement ayant servi à des femmes malades, et particulièrement les rapports entre les accoucheurs ou les élèves qui pratiquent les autopsies de fièvres puerpérales et les femmes qui accouchent. Une précaution qui mérite aussi d'être très-recommandée, c'est qu'un accoucheur employé dans un hôpital où sévit la fièvre puerpérale doit s'abstenir de donner ses soins à d'autres femmes ; il semble établi qu'il peut porter le mal de maison en maison ; plusieurs en ont raconté, avec une loyauté digne de louanges, de lamentables histoires. A la Maternité de Vienne, en Autriche, on a recommandé les précautions les plus minutieuses pour prévenir la communication de la maladie par les élèves qui pratiquent les autopsies. Dans les hôpitaux où la fièvre puerpérale exerce ses ravages, on a observé des péritonites purulentes chez les enfants, des fièvres de mauvaise nature chez les élèves, des érysipèles et des purulences chez les opérés des salles voisines. — *Péritonite puerpérale* ou *péritonite simple des femmes en couches*. Elle peut être causée par des violences durant l'accouchement, ou par l'application du froid, ou par l'usage non judicieux des stimulants. Les femmes qui ont souffert des pertes utérines après la délivrance y sont particulièrement sujettes. La péritonite tarde quelquefois jusqu'au vingt-cinquième ou trentième jour ; mais, d'ordinaire, elle apparaît dès le second jour, et souvent on observe que le pouls conserve de la fréquence à partir de l'accouchement. Les symptômes sont ceux de la péritonite. Le traitement doit être énergique et prompt : les saignées, les sangsues, les purgatifs, et cela le plus tôt possible. Une forte dose d'opium, c'est-à-dire 15 centigrammes, doit être administrée après la saignée ; on y reviendra ensuite, suivant les circonstances, à plus petite dose. Ces accidents péritonéaux sont susceptibles de présenter tous les degrés. En général, cette péritonite est circonscrite, et, au lieu d'un épanchement purulent comme dans la fièvre puerpérale, elle offre des fausses membranes.

PUERPÉRALITÉ. s. f. Conditions de l'état de la femme qui vient d'accoucher.

PUG. V. ABRÉVIATION.

PUISSANCE. s. f. [*potentia*, de *posse*, pouvoir ; δύναμις, all. *Fähigkeit*, angl. *power*, it. *potenza*, esp. *potencia*]. Faculté de faire une chose quelconque. En mécanique, toute force dont on dispose pour équilibrer ou vaincre une autre force. V. FORCE.

PULICAIRE. adj. [*pulicaris*, de *pulex*, puce ; it. *pulicare*, esp. *pulicar*]. Se dit des éruptions cutanées semblables à des morsures de puces, et aux maladies dans lesquelles on observe de ces éruptions.

PULLULATION. s. f. [*pullulatio*](Burdach). Productions morbides qui consistent en ce qu'un tissu outrepasse les limites normales de son développement et se manifeste sous des formes diverses. Elles diffèrent des hypertrophies en ce qu'il n'y a pas un simple accroissement de masse, mais production nouvelle (condylomes, exostoses, etc.). V. RÉCIDIVE.

PULMO-AORTIQUE. adj. [*pulmo-aorticus*, it. et esp. *pulmo-aortico*]. Qui appartient au poumon et à l'aorte : épithète donnée par quelques auteurs au canal artériel.

PULMONAIRE. s. f. [*Pulmonaria arborea*, *Lichen pulmonarius*, L., *Sticta* ou *Parmelia pulmonaria* ou *pulmonacea*, Acharius ; *pulmonaire de chêne*, *lichen pulmonaire*, *fucus pulmonarius* des pharmacopées ; all. *Lungenkraut*, angl. *pulmonary*, *lung-wort*, it. *polmonaria*, esp. *pulmonaria*]. Lichen d'un vert jaunâtre et remarquable par les lacunes en réseau qu'offre sa surface. Ses propriétés sont les mêmes que celles du lichen d'Islande. On le donne en décoction ou en poudre (4 grammes).

Pulmonaire officinale [*Pulmonaria officinalis*, L., pentandrie monogynie, L., borraginées, J.]. Plante qu'on appelle aussi *sauge de Jérusalem*. Elle est mucilagineuse et adoucissante, mais peu employée, quoiqu'on l'ait autrefois regardée comme un spécifique contre les maladies du poumon.

PULMONAIRE. adj. [*pulmonaris*, angl. *pulmonary*, it. *pulmonare*, *pulmonario*, esp. *pulmonar*]. Qui appartient aux poumons. Se dit aussi vulgairement des remèdes qui conviennent dans les maladies du poumon. — *Artère pulmonaire*. Artère qui naît de la partie supérieure et gauche du ventricule droit du cœur, se porte en haut et à gauche, et se divise en deux troncs, au niveau de la seconde vertèbre dorsale, un pour chaque poumon. Cette artère porte du cœur au poumon le sang qui doit être soumis à l'acte respiratoire. Le sang, ainsi régénéré, est ensuite rapporté au cœur par les *veines pulmonaires*. Celles-ci naissent des derniers ramuscules de l'artère pulmonaire, et forment, par la réunion successive de leurs radicules, quatre troncs (deux provenant de chaque poumon) qui vont s'ouvrir dans l'oreillette gauche. — *Catarrhe pulmonaire*. V. BRONCHITE. — *Phthisie pulmonaire*. V. PHTHISIE. — *Plèvre pulmonaire*. La portion de la plèvre qui revêt immédiatement le poumon. V. PLÈVRE. — *Plexus pulmonaire*. Entrelacement nerveux considérable situé derrière les bronches, et formé par de nombreuses ramifications du nerf vague et par des filets du ganglion cervical inférieur. Ce plexus se divise en suivant les bronches jusqu'à leur terminaison. V. PNEUMOGASTRIQUE.

PULMONAL, ALE. adj. [*pulmonalis*, de *pulmo*, poumon]. — *Son pulmonal*. Son que la percussion du poumon donne, ou son analogue.

PULMONIE. s. f. [de *pulmo*, poumon ; all. *Lungenkrankheit*, it. et esp. *pulmonia*]. Mot employé par quelques auteurs comme synonyme de *pneumonie*, et par d'autres comme synonyme de *phthisie pulmonaire*.

PULMONIQUE. adj. et subst. [*pulmonicus*, *pulmonarius*, all. *lungensüchtig*, esp. *pulmonico*]. Qui est atteint de pulmonie. Vulgairement, un *phthisique*.

PULPATION. s. f. [*pulpatio*, all. *Zermusung*, esp. *pulpacion*]. Opération pharmaceutique qui a pour objet de réduire en pulpe certaines substances végétales.

PULPE. s. f. [*pulpa*, *pulpamen*, all. *Mark*, angl. *pulp*, it. *polpa*, esp. *pulpa*]. En pharmacie, la partie molle et charnue des végétaux, que l'on a réduite en une espèce de pâte, de la consistance d'une bouillie, en la séparant des parties dures. Il est presque toujours nécessaire de faire subir une opération préliminaire aux substances qu'on veut réduire en pulpe. On divise, par exemple, au moyen d'une râpe, les racines récentes de carotte, d'aunée, de patience, etc. ; on pile les roses rouges, le cochléaria, le cresson, etc. ; on laisse ramollir dans un peu d'eau les tamarins, la casse ; on fait cuire les dattes, les pruneaux, etc., à la vapeur de l'eau ; on pile dans un mortier, après les avoir fait cuire, la racine de guimauve, les bulbes de lis, de scille, etc. On place sur un tamis de crin la sub-

stance ainsi à l'état d'une masse molle, et l'on force les parties les plus divisées à passer à travers les tissus, en les pressant avec une sorte de large spatule appelée *pulpoire*. Ordinairement on repasse ensuite la pulpe à travers un autre tamis plus serré, afin de l'avoir plus homogène; souvent aussi on la fait épaissir dans une capsule, au bain-marie, lorsqu'elle n'a pas assez de consistance. La *pulpe de casse* et celle de *tamarin* sont les seules qui soient officinales.

Pulpe cérébrale et *pulpe splénique*. On donne quelquefois ce nom à la substance blanche du cerveau et à la substance de la rate, parce qu'elles se présentent au premier coup d'œil sous l'apparence d'une sorte de bouillie.

Pulpe des doigts. C'est leur extrémité palmaire et plantaire charnue, renflée et arrondie par suite de la présence de lobules de tissu adipeux entre l'os et la peau.

PULPEUX, EUSE. adj. [*pulposus*, all. *markig*, angl. *pulpy*, it. *pulposo*]. Plein de pulpe ou qui en a l'aspect.

PULPOIRE. s. f. V. PULPE.

PULQUE. s. f. V. AGAVE.

PULSATIF, IVE. adj. [*pulsativus, pulsatorius*, de *pulsare*, frapper; σφυγματώδης, all. *klopfend*, it. et esp. *pulsativo*]. — *Douleur pulsative*. Battement douloureux que l'on éprouve dans les parties enflammées, et qui répond aux pulsations artérielles.

PULSATILE. adj. [de *pulsare*, battre]. Qui présente des pulsations. — *Tumeurs pulsatiles des os*. On a cherché à décrire sous ce nom commun toutes les tumeur des os qui présentent des battements; mais ce sont des tumeurs d'espèces diverses (fibreuses, fibroplastiques, à médullocelles, et, dans les neuf dixièmes des cas, des tumeurs à myéloplaxes). La condition anatomique principale de ces battements est le grand développement des vaisseaux de ces tumeurs, des artères surtout; grand développement qui est habituel dans les tumeurs à myéloplaxes. Cette condition donnée, les pulsations sont constantes et faciles à constater, en raison de la résistance du tissu osseux sur lequel repose la tumeur, ce qui fait que toute l'expansion de celle-ci à chaque battement artériel est répercutée vers l'extérieur, où elle se manifeste.

PULSATION. s. f. [*pulsatio, pulsus*, de *pulsare*, battre; σφυγμὸς, all. *Klopfen*, angl. *pulsation*, it. *pulsazione*, esp. *pulsacion*]. Battement des artères qui constitue le *pouls*. — *Pulsations abdominales idiopathiques*. Affection qui consiste en des battements plus ou moins forts qui se font sentir à la région abdominale. Les femmes y paraissent plus sujettes que les hommes. La symptomatologie de cette affection est constituée presque exclusivement par l'impulsion de l'aorte abdominale. Les pulsations sont assez souvent précédées de symptômes précurseurs, tels que troubles variés des fonctions digestives, tiraillement d'estomac, vomissements spasmodiques, etc. Les pulsations elles-mêmes s'étendent ordinairement depuis l'appendice xiphoïde jusqu'à l'ombilic, et parfois même jusqu'à la bifurcation de l'aorte. Les opiacés, les antispasmodiques et les antihystériques sont naturellement indiqués dans cette affection, dont toutefois le traitement n'est pas assis sur des bases certaines. — *Pulsation du cœur*. Ce nom, plus exact que celui de *choc* ou de *battement* du cœur, est donné au soulèvement de la paroi thoracique au niveau de cet organe, au moment de chaque systole ventriculaire et dû à la brusque pression de la pointe ou partie inférieure du cœur. Pulsation cardiaque est, chez quelques auteurs, synonyme de *systole ventriculaire* ou de *pouls cardiaque*. V. CHOC et POULS.

PULSILOGE. s. m. [de *pulsus*, pouls, et λέγειν, indiquer; all. *Pulsmesser*, it. *pulsilogio*, esp. *pulsilogo*]. Mauvais mot : dites *sphygmologe*.

PULSIMANTIE. s. f. [de *pulsus*, *pouls*, et μαντεία, divination; it. *pulzimanzia*, esp. *pulsimantia*]. Espèce de charlatanisme consistant à tirer des seules indications du pouls un diagnostic ou un pronostic sur l'état physiologique ou pathologique d'un individu. Mauvais mot : il faudrait dire *sphygmomantie*, si la chose en valait la peine.

PULSIMÈTRE. s. m. [*pulsimetrum*, de *pulsus*, pouls, et μέτρον, mesure; all. *Pulsmesser*, it. et esp. *pulsimetro*]. Mauvais mot : dites *sphygmomètre*.

PULTACÉ, ÉE. [*pultaceus*, de *pulta*, bouillie; all. *breiicht*, angl. *pultaceous*, it. et esp. *pultaceo*]. Se dit de toutes les substances qui ont la consistance d'une bouillie.

PULV. V. ABRÉVIATION.

PULVÉRISATEUR. adj. et s. m. Nom commun de divers instruments servant à réduire en poudre les drogues simples. —Instrument à l'aide duquel on force un jet très-fin d'eau minérale, fortement chassé par compression, à se briser sur une lentille métallique. Toutes les fois que l'on introduit dans l'appareil pulvérisateur de l'eau à une température plus élevée que celle de l'air ambiant, elle se refroidit en sortant de l'appareil. Si, au contraire, l'eau est plus froide, elle se réchauffe par la pulvérisation. Pour remédier au refroidissement de l'eau pulvérisée, on la fait arriver dans un espace confiné, tel que l'hydrofère, dont la température est supérieure à celle de l'eau et dont la saturation par de la vapeur d'eau soit complète. Il faut donc, pour éviter le refroidissement dans les salles de respiration, que l'air soit saturé de vapeur d'eau, ce qui doit avoir lieu constamment, et que sa température soit un peu plus élevée que celle de l'eau que l'on veut pulvériser. Les liquides pulvérisés pénètrent dans le pharynx et dans le larynx, jusqu'à la partie supérieure de celui-ci. Dans quelques appareils une pompe à compression communique, à l'aide d'un tube, avec une boule de verre qui porte elle-même un tube à robinet dont l'extrémité, criblée de trous, simule une petite pomme d'arrosoir, ou bien porte simplement une seule ouverture très-étroite. C'est dans la boule que se trouve l'eau qui sera pulvérisée; on comprime l'air, on ouvre le robinet, et l'eau sort complétement pulvérisée. On ajoute ordinairement une lampe à cet appareil pour chauffer l'extrémité du tube pulvérisateur et amener l'eau à une certaine température. En même temps que l'eau est pulvérisée, l'air est projeté à l'extérieur avec plus ou moins de force.

PULVÉRISATION. s. f. [*pulverisatio*, de *pulvis*, poussière; κονιόρτωσις, all. *Pulverung*, angl. *pulverisation*]. Opération pharmaceutique qui consiste à réduire les substances médicamenteuses en poudres plus ou moins ténues, suivant l'usage auquel on les destine. Toutes les matières solides peuvent être pulvérisées, mais toutes ne peuvent l'être par le même procédé. On pulvérise par *contusion* les substances d'une texture dense, dont les molécules ne peuvent être ramollies par la chaleur que développe le choc. On pulvérise par *trituration* celles qui sont naturellement friables, ou qui deviennent molles par une faible élévation de température. La mouture est un procédé plus général en-

core; mais il est peu employé dans le laboratoire des pharmaciens, si ce n'est pour réduire les substances en une poudre grossière. Toutes les matières, après avoir été suffisamment divisées par contusion, trituration, etc., doivent être passées au tamis. Lorsqu'il s'agit de préparer une poudre bien fine, le mortier doit être recouvert d'une peau pendant que l'on pile, le tamis doit être fermé pendant le tamisage : ces précautions sont indispensables quand on opère sur des matières âcres et vénéneuses. Certaines parties des substances qu'on pulvérise sont plus friables que les autres : si les parties qui se pulvérisent les premières sont moins actives que les autres, on améliore le médicament en rejetant cette première poudre ; si, au contraire, elles sont les plus actives, on n'emploie que les premiers produits de la pulvérisation. — Outre ces modes généraux de pulvérisation, il en est d'autres qui s'appliquent plus particulièrement à quelques substances. On pulvérise, par exemple, par frottement à la surface d'un tamis, les corps composés de molécules fines, agglomérées en masses peu cohérentes (la céruse, la magnésie) ; on pulvérise par porphyrisation les substances minérales qu'on a besoin d'avoir en poudre très-fine. Certaines substances ne peuvent être réduites en poudre que par des procédés tout particuliers. Ainsi on fond les métaux ductiles et facilement fusibles, et, en cet état, on les agite vivement pour empêcher que leurs particules ne se prennent en une masse compacte ; on gazéifie le soufre et puis on le refroidit brusquement ; on volatilise le mercure doux, et l'on mélange sa vapeur avec de la vapeur d'eau ; on broie le camphre avec un peu d'alcool ; on triture la vanille avec du sucre, etc. — En chirurgie, *pulvérisation des calculs*, procédés à l'aide desquels on les use et les réduit en poudre, par perforation, évidement, grugement et éclatement. — *Pulvérisation de l'eau* (V. PULVÉRISATEUR). Par la pulvérisation, toutes les eaux qui contiennent de l'acide sulfhydrique perdent en moyenne 60 pour 100 de ce principe sulfureux. Les eaux qui renferment du sulfure de sodium, comme celles des Pyrénées, ne sont point altérées, ou n'éprouvent qu'une altération insignifiante par la pulvérisation. Les inhalations d'eaux minérales pulvérisées, convenablement pratiquées, sont d'une grande ressource dans le traitement des maladies de l'appareil respiratoire. L'eau pulvérisée est employée très-utilement contre les angines et les laryngites chroniques, les hépatisations pulmonaires sans complication de tubercules, etc. —

PULVÉROLÉ. s. m. V. POUDRE.

PULVÉRULENCE. s. f. [de *pulverulentus*, pulvérulent]. État de ce qui est pulvérulent. — *Pulvérulence des narines*. Accumulation des poussières respiratoires sur les poils des narines, qui se remarque dans la fièvre typhoïde et autres affections graves ; elle indique que les malades n'ont plus la force de se débarrasser de ces poussières. C'est un signe important pour constater le degré d'affaiblissement des malades (Beau).

PULVRULÉENT, ENTE. adj. [*pulverulentus*, de *pulvis*, poussière; all. *staubicht*, esp. *pulverulento*]. Qui est couvert de poussière, ou qui est réduit en poudre plus ou moins fine. Se dit des yeux, quand ils paraissent sales et comme semés de poussière, à cause de granulations ou de stries grisâtres qui résultent de l'épaississement du liquide muqueux exhalé par la conjonctive.

PULVINÉ, ÉE. [*pulvinatus*, de *pulvinus*, coussin ; all. *polsterförmig*]. Parcouru par de larges sillons longitudinaux.

PUNA, dit aussi **VETA.** Sensation de mal de cœur et d'abattement éprouvée dans les endroits élevés des Andes.

PUNAIS. adj. et s. m. [all. *Stinknase*]. V. OZÈNE.

PUNAISE. s. f. [de *punais*, fétide; *cimex*, all. *Wanze*, angl. *bug*, it. *cimice*, esp. *chinche*]. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, à corps ovalaire, aplati, à tête sans rétrécissement postérieur, antennes à premier article court, deuxième et troisième assez longs et grêles. La principale espèce est la *punaise des lits* (*Cimex lectularius*, L., *Acanthia lectularia*, Fabr.), qui se trouve surtout dans l'Europe tempérée, a des habitudes nocturnes et dont tout le corps répand une odeur fétide. Sa bouche est pourvue d'une trompe roide et aiguë qui cause une piqûre entourée bientôt d'une auréole rouge et quelquefois d'une phlyctène due à l'action irritante de la salive de l'insecte. Il suffit de lotions avec l'eau fraîche pour la faire disparaître en peu de temps.

PUNAISIE. s. f. Terme vulgaire employé aussi par divers auteurs pour désigner l'ozène.

PUNCTICULAIRE. adj. [de *punctum*, point ; *puncticularis*]. — *Fièvre puncticulaire*. Fièvre maligne avec taches lenticulaires ; typhus.

PUNCTIFORME. adj. [*punctiformis*, de *punctum*, point, et *forma*, forme]. En forme de points.

PUNCTUM CÆCUM. Lacune dans le champ visuel, découverte par Mariotte, n'existant que pour les objets qui viennent faire foyer sur la pupille même du nerf optique. Elle est très-petite et échappe en dehors des conditions particulières de l'expérience de Mariotte.

PUNCTUM SALIENS [all. *Hüpfpunkt*]. Expression latine qui signifie proprement le *point bondissant*, conservée en français pour désigner les premiers rudiments du cœur chez l'embryon.

PUNICINE. s. f. Matière âcre, non cristallisable, d'un blanc jaunâtre, retirée de l'écorce de grenadier (*Punica granata*, L.) (Righini.)

PUPILLAIRE. adj. [*pupillaris*, de *pupilla*, pupille ; all. *pupillarisch*, angl. *pupillary*, it. *pupillar*, esp. *pupilare*]. Qui a rapport à la pupille. — *Membrane pupillaire*. Fine membrane très-vasculaire (Fig. 372, *c*, *d*, *e*, *i*) qui clôt la pupille pendant une grande partie de la vie intra-utérine, et disparaît vers le septième mois de la grossesse, en perdant ses vaisseaux, s'amincissant et se perforant par atrophie et résorption du centre (*h*) à la circonférence. Elle est formée d'une substance amorphe ou à peine striée, transparente, ferme pour sa minceur, parcourue d'un réseau serré et élégant de capillaires (*h*, *i*), tous à une seule tunique et à noyaux longitudinaux. Sa circonférence adhère intimement à la petite circonférence de l'iris (*e*, *e*) ; les mailles de ses capillaires offrent le type de forme de cellules des réseaux de la choroïde. Ses vaisseaux principaux décrivent des anses anastomotiques élégantes (*i*) près du centre de la membrane (*h*), et se continuent avec ceux de la petite circonférence de l'iris (*d*, *e*). Comme dans les premiers temps le cristallin se trouve très-rapproché de la cornée et que l'iris n'est encore représenté que par le bord antérieur de la choroïde, la cristalloïde antérieure soulève la membrane pupillaire, qui en est bien distincte et qu'on peut faire glisser sur elle. L'artère hyaloïde ou de la capsule du cristallin (*a b*) s'épanouit sur la cristalloïde postérieure et envoie ses rameaux en avant ; ils atteignent et dépassent un peu la

circonférence de la cristalloïde postérieure, de manière à empiéter un peu sur l'antérieure ; là ces branches artérielles, devenues capillaires et ayant la structure des vaisseaux de cet ordre, quittent la capsule pour se continuer, directement ou, mieux, après un trajet extrêmement court, dans le réseau de la membrane pupillaire (voy. *c*, *d*). Ces vaisseaux établissent ainsi un lien et des adhérences à la fois mécaniques et organiques entre cette membrane et la capsule du cristallin. (C'est à cette jonction des terminaisons de l'artère hyaloïde ou capsulaire avec le réseau de la membrane pupillaire qu'on a donné le nom de *vaisseaux capsulo-pupillaires ;* mais ce n'est pas là un ordre distinct de vaisseaux.) On se rend compte par ce qui précède de l'absence de veines satellites de l'artère hyaloïde ou capsulaire, puisque, les subdivisions capillaires de celle-ci (*bc*) se jetant dans le réseau pupillaire (*dih*) qui se rend dans les *veines iriennes* (en *e*),

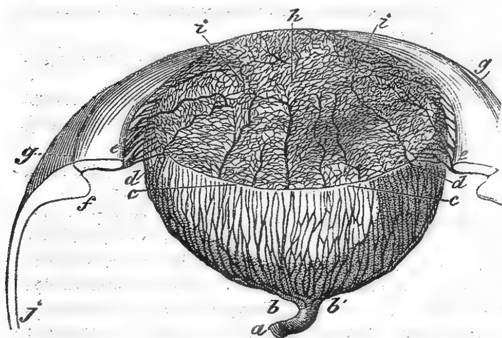


Fig. 372.

ce sont celles-ci qui emmènent le sang apporté par l'*artère capsulaire* et qui lui correspondent physiologiquement. Peu à peu l'iris croît, en même temps le cristallin se retire d'avant en arrière, et par là se produisent les deux chambres de l'œil : la partie de la membrane pupillaire qui alors s'étend de *d* en *e*, c'est-à-dire du point de connexion avec elle des rameaux de l'artère capsulaire au pourtour du cristallin, jusqu'à la circonférence de la pupille, traverse la chambre postérieure et représente ce qu'on a nommé *membrane capsulo-pupillaire*. Ce n'est pas, ainsi qu'on le voit, une membrane spéciale, ayant une existence à part ; ce n'est qu'une *portion de la membrane pupillaire*. Tant que cette dernière reste appliquée plus ou moins immédiatement contre la face antérieure de la capsule du cristallin, elle concourt, avec les rameaux de l'artère hyaloïde qui rampent sur la face vitrée de la capsule postérieure et vont joindre la membrane pupillaire, à entourer la capsule du cristallin d'un petit appareil de vaisseaux (*b*, *d*, *i*). C'est à leur ensemble qu'on a donné le nom de *sac capsulo-pupillaire*, parce qu'on croyait que les artères de la moitié postérieure de la capsule étaient contenues dans une membrane spéciale; ce qui n'est pas. Ainsi, ce prétendu sac, que les uns ont fait provenir d'un dédoublement de la membrane pupillaire pour embrasser le cristallin, les autres d'un prolongement aussi dédoublé de la membrane vasculaire de la rétine, n'existe pas non plus comme organe à part et distinct. — Il peut arriver que la membrane pupillaire persiste jusqu'à la naissance, et que l'enfant naisse avec une occlusion complète de la pupille, qui constitue ce qu'on appelle une *cataracte pupillaire* ou une *synizésis congénitale*. L'établissement d'une pupille artificielle, tenté avec succès par Cheselden dans ce cas, n'a presque jamais réussi depuis. — *Phthisie pupillaire*, ou *myose*. Resserrement extrême de la pupille.

PUPILLE. s. f. [*pupilla*, κόρη, all. *Pupille*, angl. *pupil*, it. *pupilla*, esp. *pupila*]. Ouverture que la membrane *iris* présente dans son milieu, et par laquelle passent les rayons lumineux pour arriver au cristallin. Elle est ronde chez l'homme ; elle est elliptique dans le même sens que la cornée chez la plupart des animaux. Dans le bœuf, par exemple, et dans les autres ruminants, elle est transversalement oblongue, et, dans son plus grand resserrement, elle devient une ligne transversale. Dans le cheval, elle a une forme semblable, mais son bord postérieur présente cinq festons plus épais que le reste du contour. Dans le chat, animal nyctalope, elle se rapproche, au contraire, d'une ligne verticale, en passant par différents losanges toujours plus étroits, selon l'intensité de la lumière. Après la destruction du nerf moteur oculaire commun (troisième paire), la pupille reste élargie et immobile, de sorte qu'on admet que c'est ce nerf qui, généralement, anime les mouvements de l'iris. Cependant cette paralysie de la pupille, qui est alors réelle pour les rayons lumineux, peut cesser sous d'autres influences. Ainsi, en coupant la troisième paire dans le crâne sur des lapins, la pupille, aussitôt après, devient dilatée et immobile en même temps qu'il se produit un strabisme externe ; mais si, immédiatement après, ou le lendemain de l'opération, on applique de la belladone sur cet œil, dont l'iris semble paralysé, on voit cependant la pupille se dilater encore. Les mouvements de constriction y sont de même encore possibles sous l'influence de la douleur ; car, si l'on pince un rameau de la cinquième paire, ou si l'on coupe ce nerf dans le crâne, on voit aussitôt la pupille se contracter énergiquement, absolument comme si le nerf de la troisième paire n'avait pas été coupé (V. Réflexe) : ce qui tient à l'action du grand sympathique par l'intermédiaire du ganglion ophthalmique.

Pupille artificielle [all. *künstliche Pupille*, angl. *artificial pupil*, esp. *pupila artificial*]. On appelle ainsi une ouverture que l'on pratique pour suppléer à la pupille naturelle, lorsque celle-ci manque ou qu'elle a été effacée ou oblitérée. On opère d'après plusieurs méthodes auxquelles on a donné les noms de : *iridotomie*, *iridectomie*, *iridodialyse*, *iridotomédialyse*, *iridectomédialyse*, *coréparelcyse*, *scléroticectomie*, *kératectomie*. V. ces mots.

PURGATIF, IVE. adj. et s. m. [*purgans*, *purgativus*, du verbe *purgare*, purger ; καθαρτικός, all. *abführend*, *Abführungsmittel*, *Purgativmittel*, angl. *purgative*, it. *purgativo*, *purgante*, esp. *purgativo*, *purga*, *purgante*]. Nom générique des médicaments qui déterminent des évacuations alvines. On divise les purgatifs en *laxatifs*, *cathartiques* et *drastiques*. Les *laxatifs* (miel, manne, tamarin, casse, pruneaux, huiles grasses), et les *cathartiques* (huile de ricin, sulfate de potasse, de soude, de magnésie, sel marin, crème de tartre, tartre soluble, séné, rhubarbe, etc.), sont employés lorsqu'on veut ne produire qu'une action locale, ou une faible dérivation. On n'a ordinairement recours aux *drastiques* que pour déterminer un effet général et une dérivation prompte. Les purgatifs *eccoprotiques* et les *minoratifs* sont des *laxatifs*.

PURGATION. s. f. [*purgatio*, κάθαρσις, all. *Abfüh-*

rung, Purganz, angl. *purge, purgation*, it. *purgazione*, esp. *purgacion*]. Irritation plus ou moins vive et passagère des voies alimentaires, avec exhalation plus abondante des mucosités intestinales, et activité plus grande des sécrétions biliaire et pancréatique, suivie d'évacuation du produit commun de toutes ces sécrétions mêlé avec les matières qui existaient dans les intestins avant l'administration du médicament. On détermine la purgation pour agir localement, dans les embarras intestinaux, les constipations opiniâtres, certaines affections du foie ; ou pour préparer à certaines opérations chirurgicales, pour faciliter l'accouchement, etc. On provoque aussi la purgation pour produire un effet général et une dérivation dans certaines hydropisies, dans l'apoplexie, dans les diverses affections mentales, etc.

PURIFORME. adj. [*puriformis*, de *pus*, pus, et *forma*, forme ; all. *eiterartig*, angl. *puriform*, it. et esp. *puriforme*]. Qui ressemble à du pus. — *Crachats puriformes*. Crachats opaques que l'on rend souvent dans la seconde période des catarrhes pulmonaires, et qui ne sont que le produit de la sécrétion muqueuse bronchique augmentée et modifiée par l'inflammation et le mélange de pus. On les appelle *puriformes* par comparaison avec le pus du tissu cellulaire, dont ils diffèrent en ce que leur mucus les rend visqueux et cohérents. V. PSEUDO-PUS.

PURPURA. s. m. [all. *Blutfleckenkrankheit*, angl. *purpura*, it. *porpora*, esp. *purpura*]. On comprend sous cette dénomination plusieurs maladies qui ont pour caractère commun et générique de se manifester intérieurement par des hémorrhagies et à l'extérieur par des pétéchies ou des ecchymoses indépendantes de violences extérieures. Les auteurs distinguent le *purpura simplex*, l'*urticans*, et l'*hæmorrhagica*, qui peuvent être avec ou sans fièvre. Le traitement varie autant que les espèces et les formes de la maladie.

PURPURAMIQUE (ACIDE). Acide amidé dérivé de la purpurine. Il est soluble en rouge violacé dans l'alcool bouillant, et donne, par l'évaporation, des aiguilles très-foncées, presque noires à reflets vert scarabée. Il teint la laine et la soie, sans le concours des mordants, en rouge amarante, et ne se fixe pas sur coton mordancé ($C^{60}H^{12}A^{4}O^{18}$). (Schutzenberger.)

PURPURATE. s. m. Nom générique des combinaisons de la purpurine avec les bases. On obtient facilement un purpurate de soude ou de potasse cristallisé en ajoutant une solution alcoolique de soude de potasse à une solution alcoolique de purpurine et en ajoutant de l'éther. Le purpurate alcalin se dépose presque entièrement en une masse cristalline formée de petites aiguilles d'un violet presque noir. V. URROSACINE.

PURPURHOLCINE. s. f. (*rouge de houlque*). Matière colorante rouge des tiges et des glumes de sorgho (*Holcus*), peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool, les acides et les alcalis (Itier et Sicard).

PURPURINE. s. f. [all. *Purpurin*, angl. *purpurine*, esp. *purpurina*]. L'un des principes colorants de la garance (Robiquet et Colin). Elle peut se présenter sous forme de cristaux oranges ou rouge éclatant, rouge foncé, selon qu'elle est ou non hydratée. Les cristaux anhydres ont la forme de longues aiguilles rouges groupées en houppes lorsqu'ils se déposent d'une solution alcoolique, ou de barbes de plume lorsqu'ils se produisent par sublimation. Elle est soluble dans l'alcool, l'éther, la benzine, mais beaucoup plus à chaud qu'à froid. Elle se dissout comme l'alizarine dans l'eau surchauffée et cristallise anhydre par le refroidissement ($C^{20}H^{12}O^{7}$). (Schutzenberger.)

PURPURIQUE. adj. — *Acide purpurique* (*murexane*, *acide urique suroxygéné*). Ce corps (décrit par Prout, puis étudié par Vauquelin, qui proposa de l'appeler *acide urique suroxygéné*, et par M. Lassaigne), et les sels qu'il forme, ne sont pas des *principes immédiats* ; c'est à tort que quelques auteurs en ont parlé en traitant des principes de l'urine ou des dépôts et calculs urinaires. V. MUREXANE.

PURRHÉE, PURRHÉIQUE et **PURRHÉON**. Fausse orthographe. V. PYRRHÉE et EUXANTHINE.

PURULENCE. s. f. [*purulentia*, all. *Purulenz*, angl. *purulency*]. Qualité de ce qui est purulent.

PURULENT, ENTE. adj. [*purulentus*, all. *eiternd*, angl. *purulent*, it. et esp. *purulento*]. Qui est de la nature du pus, ou bien qui a l'aspect du pus. Les *crachats purulents* qu'on observe dans les phthisies ulcéreuses ressemblent assez bien à ce dernier liquide. V. INFECTION *purulente*.

PUS. s. m. [*pus*, πύον, all. *Eiter*, angl. *pus*, *matter*, it. *marcia*, *pus*, esp. *materia*, *pus*]. Le *pus* est une humeur de production accidentelle composée d'un sérum qui tient en suspension des leucocytes, appelés alors *globules du pus* (Fig. 373). Le sérum se compose : 1° d'eau et de sels d'origine minérale (chlorures, sulfates, phosphates alcalins et terreux) ; 2° de

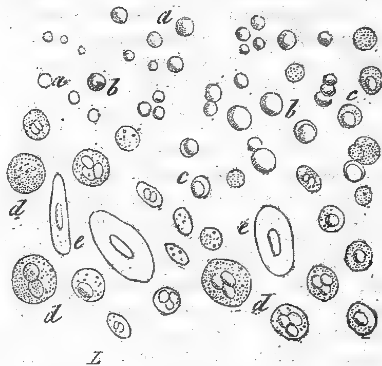


FIG. 373.

principes graisseux et de cholestérine ; 3° de pyine et d'albumine, accompagnées d'un peu de fibrine dans le pus des séreuses. Outre les globules de pus ou leucocythes, granuleux ou non (V. LEUCOCYTE), le sérum tient souvent en suspension des gouttes d'huile (*a*, *b*), des granulations moléculaires plus ou moins abondantes, et des globules du sang provenant de vaisseaux rompus. Ce produit varie nécessairement suivant la nature de l'organe malade, suivant le degré et la nature de l'inflammation, suivant le caractère de la plaie et l'époque de la suppuration. Le pus du tissu lamineux est un liquide opaque, d'un blanc jaunâtre, de la consistance de la crème, d'une odeur particulière, plus pesant que l'eau, qu'il rend laiteuse par l'agitation. Ses molécules ne s'agglutinent pas, mais il devient filant par les alcalis et les carbonates alcalins, s'épaissit par l'alcool et se dissout dans plusieurs acides. Le pus des membranes séreuses est plus albumineux, plus fluide, et se concrète bien mieux par la chaleur que le pus du tissu cellulaire ; il infiltre souvent les fausses membranes qui se développent si fréquemment à la surface des

membranes séreuses enflammées. — Le pus est dit *séreux*, lorsqu'il est demi-transparent, très-fluide, par suite de la prédominance du sérum par rapport aux éléments en suspension. Il est dit *louable* ou *phlegmoneux*, lorsqu'il est blanc, ou jaunâtre ou verdâtre, épais, crémeux, ce qui est dû à la prédominance de la masse des globules par rapport à celle du sérum. Les globules pyoïdes ou sans noyaux (Fig. 374) prédominent toujours sur les autres ou à noyaux (Fig. 373, *d*, *d*) dans le pus des séreuses, des synoviales, des

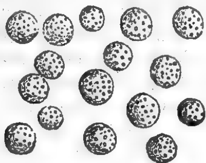


Fig. 374.

cavités de l'œil et des vaisseaux ; là il est rare de trouver plus d'un ou deux noyaux dans les globules qui en renferment. Robin et Desmarres ont constaté que le pus des abcès interstitiels et profonds de la cornée renferme des globules des mieux caractérisés ; que ces globules offrent tous les caractères et toutes les réactions propres à cet élément ; qu'ils possèdent la plupart deux ou trois noyaux, quelquefois un seul, et que quelques-uns, peu nombreux, n'en ont pas (V. Pyoïde). Comme ce pus ne se produit qu'autant que les tissus vasculaires qui entourent la cornée sont enflammés, le fait ne prouve pas que le pus s'engendre sans inflammation (V. ce mot). Comme c'est à ces tissus vasculaires que la cornée emprunte de proche en proche ses matériaux nutritifs dans l'état normal, elle leur emprunte aussi ceux à l'aide desquels naissent les productions morbides dont elle est le siége, fait qui n'a lieu, en général, qu'autant que ces tissus vasculaires sont eux-mêmes malades. Dans le pus de la surface du derme il y a souvent parties à peu près égales des deux variétés de globules (avec ou sans noyaux), lorsque l'inflammation n'est pas intense. A la surface des muqueuses, il se produit quelques globules pyoïdes, mais bien moins que des globules à noyaux. Lorsqu'il y a inflammation des muqueuses, les globules se produisent en grande quantité, en même temps qu'il y a souvent hypersécrétion dans les glandules mucipares. Le mucus, c'est-à-dire les liquides versés habituellement à la surface de la muqueuse malade tiennent alors en suspension les leucocytes de nouvelle production. Ils représentent pour ces éléments le sérum du pus ; seulement ils conservent leur consistance *muqueuse* propre, tandis qu'ils reçoivent plus ou moins la couleur du pus, selon le plus ou moins de leucocytes qui ont été produits et mélangés. C'est ce qu'on nomme *muco-pus*, et *mucus puriforme* ou *purulent*. Il diffère du pus des autres régions par la nature du liquide représentant le sérum et par les quelques cellules épithéliales que ce mucus entraîne (Fig. 378, *e*) ; il ressemble aux autres pus par les leucocytes qui sont ici ce qu'ils sont ailleurs. Tous les autres caractères distinctifs que l'on a voulu donner entre le pus et le mucus, le muco-pus et le pus, sont illusoires. Car les leucocytes donnent au pus sa couleur, mais ils donnent aussi la même couleur au mucus des membranes enflammées, lequel est bien différent du pus ; ils donnent aussi cette couleur au sérum du sang défibriné, lorsqu'ils se réunissent par le repos à la surface de la couche des globules rouges ; ils donnent au pus sa couleur, mais non sa nature. Ce ne sont pas, en effet, les éléments anatomiques solides en suspension dans une humeur qui la caractérisent, mais le fluide lui-même qui en compose la partie principale. Ce ne sont pas les leucocytes qui caractérisent essentiellement le pus, mais le sérum. Ils ne jouissent d'aucune propriété nuisible ; aucune malfaisance ne leur est inhérente, sauf le cas où ils entrent en putréfaction ; mais alors ils ne font que partager les propriétés nouvelles, analogues à celles des virus, que tous les éléments anatomiques, que tous les tissus acquièrent dans ces conditions, comme les sérums. C'est sur le sérum du pus qu'il faut reporter les idées relatives aux qualités *infectieuses* de cette humeur qu'on attribuait aux solides qu'il tient en suspension ; c'est au sérum, et encore au sérum déjà altéré, car il se modifie accidentellement avec bien plus de facilité que les leucocytes et bien avant eux. Quant à la prétendue absorption des globules de pus, elle n'a pas lieu, comme on le croyait, dans les cas dits d'*infection purulente* (V. ce mot et Pyohémie). — *Pus bleu*. V. Suppuration. — *Pus concret*. S'est dit de plusieurs espèces de matières demi-solides qui ont la couleur du pus et se produisent à peu près dans les mêmes conditions que cette humeur. Le pus sous-arachnoïdien et le pus de la cavité oculaire sont concrets parce que le sérum s'y trouve remplacé par une matière amorphe demi-liquide, parsemée de granulations, quelquefois finement striée. Dans le tissu spongieux des os, on décrit tantôt sous le nom de *pus concret*, tantôt sous celui de *tubercule des os*, une matière pultacée, jaunâtre, friable, formée particulièrement de matière amorphe, demi-solide, parsemée de fines granulations graisseuses auxquelles est due principalement la couleur jaunâtre ; elle renferme des leucocytes assez granuleux en nombre variable, et fréquemment des médullocelles de la variété à noyau. — *Globules du pus*. V. Leucocyte.

PUSTULATION. s. f. Passage à l'état de pustule des élevures ou papules de la peau, dans la vaccine, la variole, etc.

PUSTULE. s. f. [*pustula*, all. *Blatter*, angl. *pustule*, it. *pustula*, *pustola*, esp. *pustula*]. Ce mot désigne en général une très-petite tumeur cutanée qui suppure au sommet ; ce qui la fait différer du *bouton*, qui ne suppure pas, et de la *phlyctène*, qui contient un liquide séreux et non du pus.

Pustule maligne [all. *Brandblatter*, angl. *malignant pustule*, it. et esp. *pustula maligna*]. La *pustule maligne* est une affection virulente qui n'a encore été observée que chez l'homme, par inoculation directe ou indirecte des matières provenant du *charbon* des mammifères, du sang ou des dépouilles d'un animal mort soit de cette maladie, soit du *sang de rate*, soit après avoir été *surmené*, ou provenant d'un animal en voie de putréfaction, ou de déjections buccales ou rectales d'animaux malades. Réciproquement, produite par inoculation des diverses affections précédentes qui sont toutes de même ordre, la pustule maligne ou charbonneuse de l'homme est inoculable aux moutons et aux lapins ; fait démontré d'abord par Poulain et Garreau, puis par la Commission des médecins de Chartres. Les animaux inoculés avec la sérosité ou mieux avec les lambeaux de la pustule incisée meurent avec les symptômes et les lésions de l'affection dite *sang de rate* ; enfin le sang de ces derniers, inoculé à une seconde série d'animaux, leur communique le même

sang de rate, et ainsi de suite. Divers auteurs confondent le charbon inoculé, ou la *pustule maligne*, avec le *charbon spontané* ou *symptomatique*. Cependant Énaux et Chaussier ont établi entre la pustule et le charbon cette distinction, qu'il est utile de conserver : ils diffèrent en ce que, *dans le charbon*, les accidents généraux précèdent la formation de la tumeur, qui, *dans la pustule maligne*, est non-seulement le premier symptôme apparent (sans aucun prodrome), mais encore celui d'où dépend le développement de tous les autres. La pustule maligne atteint non-seulement les individus qui soignent les animaux affectés du charbon, mais encore ceux qui, même à une époque éloignée, manient la peau, la laine ou quelque autre partie des dépouilles de ces animaux. Les expériences de Leuret ont constaté la virulence du sang des animaux *charbonneux*. Ce fait explique comment on a vu la pustule maligne produite par la piqûre de mouches qui venaient de sucer le sang d'un animal charbonné. — *Première période*. Deux jours environ après l'inoculation généralement inaperçue (période d'incubation), on remarque d'abord sur la peau un point semblable à une morsure de puce, qui cause de la chaleur et de la démangeaison. Bientôt s'élève une petite phlyctène, qui s'ouvre, et sous laquelle est un petit tubercule granulé, rénitent et livide, du volume d'une lentille. — *Deuxième période* (éruption et localisation de la pustule sans réaction générale). L'auréole qui l'entoure s'étend, et prend une couleur brune; la douleur, la cuisson et le gonflement augmentent; il se forme de nouvelles phlyctènes, et le tubercule central se change en une tache évidemment gangréneuse. —*Troisième et quatrième périodes* (période d'invasion du tissu cellulaire, qui s'indure, et période des symptômes généraux graves). Le mal gagne d'abord le tissu cellulaire, puis les muscles et toutes les parties profondes. Le traitement consiste dans la cautérisation énergique de la pustule, et ensuite l'emploi, à l'intérieur comme à l'extérieur, du quinquina et des plus puissants antiseptiques.—Suivant Salmon et Maunoury : 1° sous le nom de *pustule maligne* ou de *charbon*, on décrit des formes de maladies ne se ressemblant ni par leur aspect, ni par les désordres locaux ou généraux qui les accompagnent, ni par leur gravité. 2° Pour mettre fin à cette confusion, le meilleur moyen de déterminer scientifiquement la maladie est l'inoculation aux animaux. 3° La gravité de la pustule maligne inoculable commande ces recherches expérimentales; elle doit exiger, à l'avenir, cette sanction pour justifier tout traitement nouveau. 4° De même que la pustule maligne de l'homme est le produit du virus charbonneux puisé sur un animal, de même elle recèle le principe septique inoculable. 5° Ce principe septique inoculable est la condition d'être de la vraie pustule maligne de la Beauce. L'inoculabilité est un des caractères essentiels de la vraie pustule charbonneuse; par conséquent, toute pustule charbonneuse qui ne s'inocule pas de l'homme aux animaux ne doit pas porter le nom de pustule maligne. 6° Pour apprécier la condition et la force d'inoculabilité de la pustule maligne, il faut exciser une pustule, soit en totalité, soit en partie, et l'introduire dans le tissu cellulaire sous-cutané de la région inguinale d'un mouton ou d'un lapin. La mort du mouton ou du lapin inoculés survient dans le premier septénaire, et l'autopsie révèle toutes les lésions d'une maladie identique avec le sang de rate. 7° Les caractères de la pustule maligne inoculable sont : l'exiguïté de ses dimensions, sa forme ombiliquée; la couleur noirâtre et la dureté coriace de son point central, le cercle chagriné de ses bords, l'état vésiculaire de son aréole; la sensation prurigineuse plutôt que douloureuse éprouvée par le malade; le gonflement flasque, peu apparent d'abord, du tissu cellulaire sur lequel elle repose, gonflement (*tumeur charbonneuse* de Bourgeois et autres) plutôt élastique qu'œdémateux, l'excessive vascularisation des tissus sous-jacents, tandis que le point noirâtre pustuleux est exsangue, insensible et rude sous le scalpel; la rapidité de l'invasion du gonflement élastique; enfin l'apparition des symptômes d'intoxication charbonneuse. 8° Quant aux autres pustules malignes à base gangréneuse ou à noyau induré sous-jacent, à phlyctènes étendues et disséminées, à coloration plutôt rouge que blanche de la peau tuméfiée, il importe que de nouvelles recherches expérimentales d'inoculation démontrent si elles sont ou non des variétés de la pustule maligne inoculable, c'est-à-dire véritablement charbonneuses. 9° La pustule maligne inoculable abandonnée à elle-même entraîne rapidement la mort, qui arrive ordinairement dans le premier septénaire à partir du jour de l'éruption de la pustule. 10° La cautérisation, dans l'état actuel, est le seul moyen efficace contre la véritable pustule maligne; elle se fait au moyen du cautère actuel ou des cautères potentiels, dont les plus employées dans la Beauce sont la potasse et le sublimé corrosif. 11° On ne peut avoir confiance dans l'efficacité des autres moyens préconisés, tels que les cataplasmes émollients, la solution d'acide acétique, les évacuations sanguines, l'encens, l'application des feuilles fraîches de noyer, etc., tant que des expériences d'inoculation n'auront pas sanctionné le diagnostic d'une véritable pustule maligne et autorisé ainsi l'emploi de ces moyens. 12° Le diagnostic n'est pas encore établi entre la pustule véritablement maligne et la pustule bénigne au point de vue clinique, l'inoculation ne l'établissant qu'au point de vue scientifique; il faut donc toujours être en garde contre la véritable pustule, si insidieuse et si terrible, dans laquelle quelques heures de temporisation suffisent parfois à la généralisation du mal et à sa marche foudroyante vers la mort.

Pustule plate, humide ou *muqueuse*. V. SYPHILIS.

PUSTULEUX, EUSE. adj. [*pustulosus*, all. *blatterricht*, *pustulös*, it. *pustuloso*]. Qui a la forme d'une pustule. — *Dartre pustuleuse*. V. DARTRE. — *Érysipèle pustuleux*. V. ZONA.

PUTRÉFACTION. s. f. [*putrefactio*, σῆψις, all. *Fäulniss*, angl. *putrefaction*, it. *putrefazione*, esp. *putrefaccion*]. Décomposition que subissent, sous l'influence de certaines conditions, les corps organisés que la vie a abandonnés; décomposition accompagnée de production de substances nouvelles, et particulièrement de gaz remarquables par leur fétidité. Dans cette définition nous plaçons aussi bien les substances organiques végétales que les substances animales, puisque, quel que soit l'être organisé qui se décompose, la nature du phénomène est toujours la même; ce sont toujours les affinités chimiques qui sollicitent la destruction des principes immédiats formés pendant la vie. Cependant quelques auteurs, mais à tort, n'ont appelé *putréfaction* que la décomposition particulière aux substances animales. Lorsque des substances organiques animales ou végétales, pures ou mélangées avec d'autres substances, et humides, sont au contact

de l'air, elles absorbent de l'oxygène et rejettent l'acide carbonique, dès lors elles sont devenues corps catalytique ou ferment. Ce ferment agissant bientôt sur les parties contiguës en même temps que l'air, les phénomènes de fermentation se trouvent modifiés par l'action de l'oxygène qui intervient directement pendant toute la durée du phénomène, et il y a ce qu'on appelle *putréfaction*. On observe à la fois fermentation, c'est-à-dire dégagement de chaleur, et dédoublement de principes cristallisables, et de plus combinaison de l'oxygène avec le carbone, avec l'hydrogène, formation d'eau, d'acide carbonique et autres oxydes. En même temps surviennent des phénomènes de double décomposition entre des sels qui, unis aux substances organiques, ne pouvaient réagir les uns sur les autres en raison de l'influence qu'exercent beaucoup de corps albumineux sur les sels dans les dissolutions complexes. Ces substances albumineuses détruites, les doubles décompositions ont lieu, et les gaz qui en proviennent se dégagent. Ces gaz et liquides sont : acide carbonique, hydrogène carboné, azote (beaucoup), hydrogène sulfuré, phosphoré, ammoniaque ou son carbonate, eau, acide acétique. Il reste un résidu terreux peu considérable, composé de sels, de charbon, d'huile et de sels à base d'ammoniaque. Lorsqu'il y a des bases alcalines dans les matières qui se putréfient, on trouve des azotates parmi ces sels, parce que, au contact des alcalis et des matières poreuses, il s'effectue une catalyse nitreuse, qui a pour résultat l'oxydation de l'ammoniaque d'abord formée. Il en résulte de l'eau et de l'acide azotique. Dans la putréfaction du gluten et sans doute d'autres substances, l'eau est décomposée, et ses éléments interviennent dans la formation des produits nouveaux. Il y a toujours des particules de substances organiques en putréfaction entraînées par la vapeur d'eau et les gaz, ce qui ajoute à la fétidité, et lui donne le cachet particulier qu'elle offre selon les espèces de tissus ou d'êtres organisés qui se putréfient. Ainsi, les putréfactions, quoique ayant plusieurs des caractères des phénomènes de contact, ne sont pas purement des fermentations. Ce sont des fermentations compliquées d'oxydation lente ; aussi les phénomènes et leurs produits sont d'un ordre plus complexe. C'est un mélange de deux ordres de phénomènes s'effectuant simultanément dans un même corps (V. Catalytique). De même que chaque espèce de substance organique dans l'économie (V. Immédiat) est susceptible d'offrir plusieurs modes de modifications catalytiques ou altérations, qui déterminent autant d'ordres de symptômes différents, on peut constater aussi que la putréfaction des animaux offre des caractères différents selon les maladies dont ils sont morts. C'est ainsi que, dans les cas de mort par fièvre puerpérale, infection purulente, dysenterie, etc., on voit la putréfaction survenir avec une rapidité bien plus grande et un dégagement de gaz fétides, d'une odeur différente de ce qui a lieu dans les cas de mort par le choléra, par les affections inflammatoires, etc. Le danger des piqûres anatomiques et de l'inspiration de l'air imprégné de ces gaz est bien différent aussi dans l'un et l'autre cas. On a observé des accidents dysentériques, typhoïdes ou analogues à ceux de l'infection purulente, à la suite d'exposition prolongée, dans un lieu peu aéré, aux émanations des sujets putréfiés dont la mort avait été causée par quelqu'une de ces maladies dites *putrides* par les anciens médecins, et non sans raison à un certain point de vue.

PUTRESCENCE. s. f. [de *putrescere*, se corrompre]. État dans lequel est un corps en voie de putréfaction.

PUTRESCIBLE. adj. Qui est susceptible d'éprouver la putréfaction.

PUTRIDE. adj. [*putridus*, σαπρὸς, all. *faulig*, angl. *putrid*, it. et esp. *putrido*]. Qui concerne la putridité. Nom que les humoristes donnaient à un ordre de fièvres qu'ils attribuaient à la corruption des humeurs, parce que l'haleine et les excrétions du malade exhalaient une odeur fétide (V. Fièvre). — *Décomposition putride*. La putréfaction (V. ce mot). — *Émanations putrides*. Il est certain qu'en plusieurs circonstances les gens qui vivent par métier au milieu d'émanations putrides, par exemple ceux qui travaillent dans les clos d'équarrissage, n'en souffrent pas dans leur santé ; mais il est certain aussi que, dans d'autres circonstances, les émanations qui sortent de fosses mortuaires, de cimetières, d'amphithéâtres d'anatomie, ont donné lieu aux accidents les plus graves, soit pour les individus, soit pour des populations entières. Aussi longtemps donc qu'on n'aura pas déterminé les causes qui rendent ces émanations innocentes ou nuisibles, il faudra prendre de grandes précautions. Les procédés de précaution se réduisent en général à quatre : 1° L'*enfouissemeut sous terre* dans les terrains meubles et humides. 2° La *cuisson dans l'eau bouillante*, avec perte du bouillon dans les eaux courantes, et dessiccation rapide des résidus solides. Ce procédé n'a pas été appliqué, et n'est guère applicable que pour les débris animaux. 3° Le *mélange avec les antiseptiques*, particulièrement l'acide pyroligneux brut et les sels métalliques, notamment le vitriol ou sulfate de fer et le sulfate de zinc. 4° La *désinfection par les corps poreux, et principalement le charbon*. On peut à ces procédés ajouter les trois suivants : 1° La *combustion vive*, qui remplace complétement la putréfaction, et qui était appliquée, dans l'antiquité, aux corps humains. 2° La *distillation sèche*, avec condensation des matières volatilisables et combustion des gaz. Dans ce procédé, proposé pour tous les débris et produits animaux, on supprime complétement aussi la putréfaction : le résidu est du noir animal ; les produits condensés sont utilisés pour les industries chimiques ; les gaz sont utilisés pour l'éclairage. 3° Enfin, la *décomposition par la chaux vive*, qui n'est employée qu'accidentellement. V. Infection *putride*. — *Fièvre putride*. V. Typhoïde et Typhus. — *Matières putrides*. Celles qui sont en voie de putréfaction.

PUTRIDITÉ. s. f. [*putriditas*, σηπεδὼν, all. *Putridität*, angl. *putridity*, it. *putridità*, esp. *putridez*]. État dans lequel les substances organiques d'un corps vivant affecté de maladies appelées *fièvres adynamiques*, de typhus, etc., offrent des modifications ou altérations moléculaires comparables, jusqu'à un certain point, à celles qui ont lieu dans les corps organisés privés de la vie.

PUTRILAGE. s. m. [*putrilago*, all. *Jauch*, *Moder*, it. *putrilaggine*, esp. *putrilago*]. On donne quelquefois ce nom à la matière pultacée qui se forme dans certaines affections gangréneuses par putréfaction et ramollissement des tissus.

PUTRILAGINEUX, EUSE. adj. Qui est réduit à l'état de putrilage, c'est-à-dire de ramollissement avec décomposition putride ou mécanique par écrasement.

PYATE. s. m. V. Pyique.

PYCHNIDE. s. f. Organes des lichens, autrefois

considérés comme des parasites de plantes, mais qui sont des conceptacles contenant des stylospores (Tulasne).

PYCNOTIQUE. adj. et s. m. [*pycnoticus*, πυκνωτικός, de πυκνός, épais]. Les humoristes ont employé ce mot comme synonyme d'*incrassant*.

PYÉLITE. s. f. [*pyelitis*, de πύελος, bassin ; angl. *pyelitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les bassinets et les calices des reins.

PYÉLO-NÉPHRITE. s. f. Inflammation des bassinets et du rein.

PYÉMIE. V. PYOHÉMIE.

PYGODIDYME. adj. et s. m. V. PYGOPAGE.

PYGOMÈLE. s. m. [de πυγή, fesses, et μέλος, membre] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui ont un ou deux membres accessoires dans la région hypogastrique, derrière ou entre les membres pelviens normaux.

PYGOPAGE. s. m. [de πυγή, fesses, et παγείς, uni] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire.). Monstres composés de deux individus à ombilics distincts, qui sont réunis ensemble dans la région fessière.

PYGOPAGIE. s. f. Monstruosité du pygopage.

PYINE. s. f. [de πῦον, pus; angl. *pyine*]. Nom donné par Gueterbock à une substance organique spéciale que l'acide acétique précipite du sérum du pus. La pyine est insoluble dans l'alcool concentré et soluble dans l'eau. Cette solution précipite par l'acide acétique et par l'alun : un excès de ces réactifs ne dissout pas le précipité. Le prussiate jaune de potasse ne le précipite pas; par addition d'une goutte d'acide chlorhydrique dans la liqueur, il se forme un précipité qui disparaît dans le plus léger excès d'acide. La solution de pyine, acidulée par l'acide chlorhydrique, ne précipite pas le prussiate de potasse. La caséine, à laquelle elle ressemble, se comporte tout autrement. La pyine diffère de la chondrine en ce que celle-ci donne un précipité par l'alun, précipité soluble dans un excès de réactif, caractère qu'on ne retrouve pas dans la pyine. V. SUBSTANCES *organiques*.

PYIQUE. adj. Qui se rapporte au pus. — *Acide pyique* (Delore, 1854). Acide retiré du pus par Delore, retrouvé depuis et obtenu en aiguilles cristallines par Bœdeker, sous le nom d'*acide chlorrhodique*. Il est quelquefois à l'état libre et rend le pus acide. Le plus souvent il est à l'état de sels (*pyates*).

PYLÉPHLÉBITE. s. f. [de πύλη, porte, et *phlébite*]. Inflammation de la veine porte. V. PHLÉBITE.

PYLORE. s. m. [*pylorus*, de πυλωρός, portier, composé de πύλη, porte, et οὖρος, gardien; all. *Pförtner*, angl. *pylorus*, it. *piloro*]. Orifice droit ou inférieur de l'estomac, situé dans l'épigastre, au-dessous du foie, au devant et au-dessus du pancréas, près du col de la vésicule biliaire. Il est ainsi appelé parce qu'il forme l'entrée du canal intestinal, et qu'il est pourvu d'un bourrelet circulaire, aplati, perpendiculaire aux parois de l'orifice, qui circonscrit une ouverture étroite par laquelle les aliments passent dans les intestins. Ce bourrelet a reçu le nom de *valvule pylorique*. C'est simplement un repli des membranes musculeuse et muqueuse de l'estomac, qui répond par une de ses faces à la cavité de cet organe, et par l'autre à celle du duodénum. Sa grande circonférence est formée par un anneau fibreux, solide, blanc, placé entre les deux membranes : cet anneau est le *muscle pylorique* de quelques auteurs.

PYLORIQUE. adj. [*pyloricus*, angl. *pyloric*, it. *pilorico*]. Qui appartient au pylore. — *Artère pylorique* (petite gastrique droite). Elle naît de l'hépatique, sur le côté droit du pylore, et se distribue à la petite courbure de l'estomac.

PYOCYTE. s. m. [de πῦον, pus, et κύτος, cellule]. Leucocyte du pus.

PYOCYANINE. s. f. [de πῦον, pus, et κυανός, bleu] (Delore, 1854). La biliverdine colorant le pus en bleu ou en vert. V. SUPPURATION *bleue*.

PYODE. adj. [*pyodes*, πυώδης]. S'est dit pour *purulent*.

PYOGÉNIE. s. f. [*pyogenia*, de πῦον, pus, et γένεσις, génération; all. *Eitererzeugung*, angl. *pyogenesis*, it. *piogenia*]. Production du pus.

PYOGÉNIQUE. adj. — *Membrane pyogénique*. On a supposé, mais à tort, que le pus était sécrété par une membrane de nouvelle formation (V. ABCÈS). Lobstein (1829) l'appelait *tissu pyogénique;* et Hunter, qui le premier a émis l'hypothèse que le pus était une véritable sécrétion, a donné, à tort, le nom de *glandulaire* à la disposition nouvelle des vaisseaux qui existe dans les tissus enflammés ou à la surface des plaies et dans les bourgeons charnus fournissant du pus. La *production* (V. ce mot) du pus n'est pas une *sécrétion*, et la couche dite *pyogénique*, quand elle existe, est consécutive à l'accumulation du pus (V. SÉCRÉTION).— *Fièvre pyogénique*. V. INFECTION *purulente*.

PYOHÉMIE. s. f. [de πῦον, pus, et αἷμα, sang; angl. *pyohemia*]. On donne le nom de *pyohémie* aux affections dans lesquelles il y a une tendance marquée à la formation de collections purulentes. Ainsi la phlébite, les fièvres nées de piqûres anatomiques, la morve communiquée à l'homme, la fièvre puerpérale sont des maladies pyohémiques. L'hypothèse, que les accidents seraient dus à la présence du pus introduit dans les vaisseaux ou produit dans leur cavité, a fait ce nom. On sait que le pus injecté dans le sang y détermine par catalyse une altération des substances coagulables, d'où les symptômes généraux attribués directement aux globules de pus. Or, on a donné le nom de *pyohémie* à bien des cas morbides où il y avait altération des substances coagulables du sang, déterminant des symptômes généraux graves, sans que pourtant cette altération eût pour cause la production du pus dans les vaisseaux, ou du moins le mélange de pus au sang. En effet : 1° la réalité de ce mélange n'est pas prouvée; 2° il n'y a de prouvée que l'augmentation de quantité des leucocytes du sang dans ces diverses conditions, leucocytes pris pour du pus. Or, on sait, d'une part, que les leucocytes du sang et du pus sont une seule et même espèce d'éléments anatomiques ne jouissant d'aucune malfaisance qui leur soit propre (V. LEUCOCYTHÉMIE). On sait, d'autre part, que, dans le pus, c'est le liquide ou sérum, et non les globules solides, qui lui donne ses qualités nuisibles ou non. Le pus injecté dans les veines est très-peu nuisible; il en faut des doses énormes pour produire les abcès métastatiques et la mort, et aucune veine enflammée ne pourrait produire la quantité de pus nécessaire pour cela (Bataillhé).

PYOÏDE. adj. [de πῦον, pus, et εἶδος, forme]. Qui ressemble au pus. — *Globules pyoïdes*. Ce sont des leucocytes du pus qui diffèrent des autres en ce que ni l'eau ni l'acide acétique n'y font apparaître de noyaux, ce qui fait qu'ils sont plus pâles que les autres après l'action de ces agents. V. LEUCOCYTE.

PYOMÈTRE. s. f. [*pyometra*, de πῦον, pus, et

μήτρα, la matrice; it. *piometra*]. Collection purulente dans l'utérus.

PYOPHTHALMIE. s. f. [de πῦον, pus, et ὀφθαλμὸς, œil]. V. HYPOPYON.

PYOPOEÉTIQUE. adj. [de πῦον, pus, et ποιεῖν, faire]. Suppuratif.

PYORRHAGIE ou **PYORRHÉE**. s. f. [*pyorrhagia*, de πῦον, pus, et ῥεῖν, couler; all. *Eiterfluss*, it. *piorragia*]. Écoulement du pus.

PYOTHORAX. s. m. [de πῦον, pus, et θώραξ, poitrine]. Épanchement de pus dans la poitrine.

PYOXANTHOSE. s. f. [de πῦον, pus, et ξανθὸς, jaune]. Matière jaune qui accompagne la pyocyanine dans les suppurations bleues.

PYOZOAIRE. s. m. [de πῦον, pus, et ζῶον, animal]. Nom donné par Bergeret aux granulations moléculaires douées de mouvement brownien qu'on trouve dans les leucocytes gonflés par l'eau. Faute de connaître les caractères qui distinguent les animaux, d'une part, les élément anatomiques, d'autre part (V. CORPS *organisé* et ORGANISME), il est arrivé à divers auteurs de prendre d'une manière erronée les éléments anatomiques mêmes, ou leurs parties, pour des animaux; d'où le nom précédent qui doit être rejeté, n'ayant pas de sens en face de la réalité.

PYRAMIDAL, ALE. adj. et s. m. [*pyramidalis*, de *pyramis*, pyramide; all. *pyramydenförmig*, angl. *pyramidal*, it. *piramidale*, esp. *piramidal*]. Qui a la forme d'une pyramide. — *Corps pyramidal* (vétérin.). Relief de la face inférieure du coussinet plantaire, dont la forme rappelle exactement celle de la fourchette à laquelle ce relief répond. Il offre en avant un prolongement conique impair avec deux saillies divergentes en arrière, séparées par une excavation médiane. — *Corps pyramidaux*. Éminences paires situées très-près l'une de l'autre, à la face antérieure de la moelle allongée. — *Os pyramidal*. Troisième os de la première rangée du carpe, dont la forme est celle d'un coin qui aurait sa base en haut et en dehors. Il s'articule en bas avec l'os crochu, en dehors avec le semi-lunaire, en avant avec le pisiforme.

Pyramidal de l'abdomen (sous-pubio-ombilical, Ch.). Muscle qui s'étend de la symphyse pubienne à la partie sous-ombilicale de la ligne blanche.

Pyramidal de la cuisse (sacro-trochantérien, Ch.). Muscle qui se porte du sacrum et du grand ligament sacro-sciatique à la face interne du grand trochanter.

Pyramidal du nez (fronto-nasal, Ch.). Muscle continu supérieurement avec l'occipito-frontal, et qui s'épanouit inférieurement sur le nez.

PYRAMIDE. s. f. [*pyramis*, πυραμὶς, all. *Pyramide*, angl. *pyramid*, it. et esp. *piramide*]. Les anatomistes ont donné le nom de *pyramide* à une petite éminence osseuse qu'on observe dans la caisse du tympan et aux corps pyramidaux. — *Pyramides de Ferrein*. V. REIN. — *Pyramide de Lalouette*. Prolongement pyramidal du bord supérieur de la thyréoïde. — *Pyramide du trépan*. V. TRÉPAN.

PYRÉLAÏNE. s. f. [de πῦρ, feu, et ἔλαιον, huile; all. *Pyrelaïn*]. Les huiles empyreumatiques. V. HUILE.

PYRÉNAÏNE. s. f. V. GLAIRINE.

PYRÈNE. s. m. ($C^{30}H^{12}$). Produit de la distillation du bois; il se trouve dans l'huile de charbon de terre. Il est isomère avec l'anthracine, cristallisable, jaunâtre, ressemblant à de la poudre de talc. Fond à 170°-180°; volatil, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther.

PYRÉNÉEN (CHEVAL). Cheval produit par le croisement des étalons anglais et arabes des haras de Tarbes avec les juments navarrines.

PYRÉNOÏDE. adj. [*pyrenoides*, de πυρὴν, noyau, et εἶδος, forme; angl. *kernel-shaped*, it. *pirenoide*]. On a quelquefois donné cette épithète à l'apophyse odontoïde de la seconde vertèbre du cou, parce qu'on lui a trouvé quelque ressemblance avec un noyau.

PYRÈTHRE s. m. [*pyrethrum*, Gærtner]. Genre de plantes synanthérées corymbifères, caractérisé surtout par des akènes tous de même forme, subtétragones ou subcylindriques, jamais munis d'ailes latérales, surmontés d'un rebord ou d'une couronne membraneuse ou complétement dépourvus de rebord. Presque toutes les espèces de ce genre sont aromatiques, stimulantes, vermifuges, ou irritantes. — *Pyrèthre matricaire* (*Pyrethrum parthenium*, Smith, ou *Matricaria parthenium*, L.). V. MATRICAIRE. — *Camomille pyrèthre*, *pyrèthre* proprement dit ou *racine salivaire* (*Anthemis pyrethrum*, L.). V. CAMOMILLE.

PYRÉTHRINE. s. f. [angl. *pyrethrin*]. Principe immédiat indiqué dans la racine de pyrèthre.

PYRÉTIQUE. adj. [*pyreticus*, de πυρετὸς, fièvre; all. *fieberhaft*, angl. *pyretic*, it. *piretico*]. Synonyme de *fébrile*.

PYRÉTOGÉNÉTIQUE. adj. [de πυρετὸς, fièvre, et γένεσις, génération]. Épithète quelquefois donnée aux stimulants, parce que l'excitation générale qu'ils déterminent dans l'organisme peut aller jusqu'à faire naître la fièvre.

PYRÉTOLOGIE. s. f. [*pyretologia*, de πυρετὸς, fièvre, et λόγος, discours; all. *Fieberlehre*, angl. *pyretology*, it. *pyretologia*]. Traité des fièvres.

PYRÉTOLOGIQUE. adj. [*pyretologicus*, all. *pyretologisch*]. Qui a rapport à la pyrétologie.

PYRÉTOLOGISTE. s. m. [it. *piretologista*]. Celui qui s'occupe de l'étude des fièvres.

PYREXIE. s. f. [*pyrexia*, πυρεξία, de πῦρ, chaleur, fièvre, et ἔχειν, avoir; all. *Fiebern*, it. *piressia*]. État fébrile. Il se dit aussi pour fièvre en général : les *pyrexies* de nature miasmatique.

PYRHÉLIOMÈTRE. s. m. [de πῦρ, feu, ἥλιος, soleil, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à mesurer la quantité de chaleur rayonnante émise par le soleil (Pouillet).

PYRIDINE. s. f. ($C^{10}H^5Az$). Produit de la distillation des os. Odeur analogue à celle de la picoline; bout vers 150° (Anderson).

PYRIFORME. adj. [*pyriformis*, de *pyrum*, poire, et *forma*, forme; all. *birnförmig*, angl. *pyriforme*, it. *piriforme*]. Qui a la forme d'une poire.

PYRITE. s. f. [*pyrites*, πυρίτης, de πῦρ, feu; all. *Feuerstein*, it. *pirite*, esp. *pirita*]. Nom donné à quelques sulfures métalliques natifs qui jouissent de la propriété de s'enflammer dans des circonstances particulières.

PYRITEUX, EUSE. adj. [it. *piritoso*]. Qui tient de la pyrite.

PYRITOLOGIE. s. f. Nom donné par Henckel à son traité sur l'origine des pierres.

PYRO-ACÉTIQUE. adj. — *Acide pyro-acétique*. Nom impropre donné à l'*acide pyroligneux*, qui est de l'acide acétique obtenu par distillation du bois, et mêlé d'eau, d'esprit de bois, avec des huiles empyreumatiques et des matières résineuses. On donne quelquefois aussi ce nom à l'acide acétique retiré du liquide précédent saturé par la chaux, ramené ensuite à l'état

d'acétate de soude par double décomposition, qu'on chauffe à 200° pour décomposer les matières empyreumatiques, et distillé après avoir été mis en liberté par l'acide sulfurique. — *Éther pyro-acétique* [*acétone, alcool* ou *esprit pyro-acétique, oxyde d'acétonyle*] (C^3H^3O). On s'en est servi dans la phthisie. V. ACÉTONE.

PYRO-ACONITIQUE (ACIDE). V. ITACONIQUE.

PYROAMARINE. s. f. Produit de distillation sèche de l'amarine. Difficilement soluble dans l'esprit de bois, insoluble dans l'eau, les acides étendus et les alcalis.

PYROCATÉCHINE. s. f. ($C^{12}H^6O^4$). Corps cristallisable obtenu par la distillation de la catéchine et de l'acide morintannique. Saveur douceâtre, facilement fusible, volatil, très-soluble dans l'eau et l'alcool.

PYROCATÉCHUTIQUE (ACIDE). V. PYROCATÉCHINE.

PYROCITRIQUE (ACIDE). V. ITACONIQUE.

PYRODIGITALINE. s. f. Huile empyreumatique obtenue en distillant des feuilles sèches de digitale. Ce paraît être un poison actif.

PYROGAÏACIQUE (ACIDE). Huile lourde de gaïac ou hydrure de gaïacile (Pelletier et Deville) ; acide obtenu en distillant la résine de gaïac (Sobrero).

PYROGALLIQUE. adj. — *Acide pyrogallique* ($C^{12}H^6O^6$). Acide volatil cristallisable, résultant du dédoublement de l'acide gallique en ce corps et en acide carbonique, sous l'influence d'une température de 210°. Il est très-soluble dans l'eau. Il bleuit les sels de protoxyde de fer sans les précipiter, et en verdâtre ceux de peroxyde. Il dissout rapidement l'oxygène quand il est dans un liquide alcalin.

PYROGÉNÉ, ÉE. adj. [de πῦρ, feu, et γένεσις, génération ; all. *brenzlich*]. Engendré par le feu. On donne cette épithète à un grand nombre de principes produits par l'action du feu, tels que des acides, des huiles fixes et volatiles, des goudrons et des substances cristallisables, comme la naphtaline, l'eupione, la paraffine. — *Acides pyrogénés.* On peut donner ce nom à beaucoup d'acides produits par l'action du feu. Dans le nombre, il s'en trouve qui résultent de modifications apportées par la chaleur à des acides déjà formés. Parmi ces derniers se rangent les *acides pyrocitrique, pyrogallique, pyrokinique, pyromalique, pyromucique, pyrotartrique*, etc. — *Théorie des corps pyrogénés.* On donne ce nom à l'ensemble des règles à suivre pour obtenir la formation de corps déterminés à l'aide du feu agissant sur les composés définis d'origine organique naturels ou artificiels. Quand on chauffe un corps d'origine organique pur, il arrive une époque où il ne peut plus résister à l'action décomposante de la chaleur. Dès lors, les composants qui ont le moins d'affinité pour les autres et le plus entre eux, se combinent pour former un composé binaire. Le reste des éléments constitue un composé plus stable. Dans les corps qui renferment trois éléments, c'est généralement de l'eau ou de l'acide carbonique qui se forment.

PYROGENÈSE. s. f. [de πῦρ, feu, et γένεσις, production]. Production de chaleur.

PYROGENÉSIQUE. adj. [de *pyrogenèse*]. Épithète donnée parfois au prétendu fluide vital qu'on supposait susceptible de produire la chaleur qui est le résultat des actes moléculaires nutritifs.

PYROGENÉTIQUE. adj. Qui a rapport à la production de chaleur.

PYROGLYCÉRINE. V. NITROGLYCÉRINE.

PYROÏDE, et non **PYRIFORME.** adj. [de πῦρ, feu, et εἶδος, ressemblance]. Qui ressemble au feu. Épithète donnée, en physiologie, aux organes phosphorescents, et, en géologie, à des terrains ressemblant à ceux d'origine ignée.

PYROLACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des éricacées.

PYROLE. s. f. [*Pyrola rotundifolia*, L., all. *Wintergrün*, it. *pirola*]. Plante (décandrie digynie, L., pyrolacées, J.) dont les feuilles ont une saveur âpre assez marquée. Elles étaient très-employées autrefois comme astringentes. On les appliquait aussi comme vulnéraires sur les contusions et les blessures.

PYROLÉOPHORE. s. m. Machine construite en 1806 par Niepce, dans laquelle l'air, brusquement chauffé, produisait presque les effets de la vapeur.

PYROLIGNEUX. adj. [all. *Holzsäure*, it. *pirolegnoso*]. — *Acide pyroligneux.* Acide acétique impur tiré par distillation du bois. — *Éther pyroligneux.* V. MÉTHYLIQUE (*éther*).

PYROLITIQUE (ACIDE). V. CYANURIQUE.

PYROLOGIE. s. f. [*pyrologia*, de πῦρ, feu et λόγος, discours ; all. *Feuerlehre*, it. *pirologia*]. Traité du feu.

PYROMALIQUE (ACIDE). L'acide maléique.

PYROMANIE. s. f. [*pyromania*, de πῦρ, feu, et μανία, manie]. Nom donné par Marc à la monomanie incendiaire.

PYROMARIQUE (ACIDE). Produit de la distillation de l'acide pimarique. Incolore, transparent, fond à 125° ; soluble dans l'éther et dans 8 à 10 parties d'alcool ; cristallisable. Il se distingue de l'acide pimarique surtout en ce que la *solution alcoolique d'acétate de cuivre* ne précipite pas sa *solution alcoolique* ; mais, quelque temps après, il se forme de fines aiguilles.

PYROMÉCONIQUE (ACIDE) [all. *Brenzmeconsäure*]. On l'obtient en portant à 200° ou 230° l'acide méconique. L'*acide anhydre* ($C^{10}H^3O^5$) n'est connu que combiné avec les bases. L'*acide hydraté* ($C^{10}H^3O^5.HO$) est cristallisable, fond à 125°, et se volatilise sans décomposition ; soluble dans l'eau et l'alcool, rougit à peine le tournesol.

PYROMÈTRE. s. m. [*pyrometrum*, de πῦρ, feu, et μέτρον, mesure ; all. et angl. *Pyrometer*, it. et esp. *pirometro*]. Instrument qui sert à mesurer des températures beaucoup plus élevées que celles que pourrait indiquer le thermomètre ordinaire. Le *pyromètre de Wedgwood* indique les degrés de chaleur nécessaires à la fusion des métaux et autres substances plus ou moins réfractaires. Il est composé de deux règles de cuivre légèrement convergentes, soudées sur une plaque de même métal, à laquelle on donne le nom de *jauge*. Ces règles ont 609,592 millimètres de longueur, et forment un canal dont le diamètre est de 12,7 millimètres à l'extrémité la plus large, et seulement 7,62 à l'autre extrémité. L'une des règles est divisée en 240 degrés égaux dont le zéro est situé à l'extrémité la plus large. Un petit cylindre d'argile de 12,7 millimètres de diamètre et de 14 à 15 millimètres de longueur, cuit à la chaleur rouge, et juste de la grandeur nécessaire pour se tenir au zéro de la division, glisse entre les règles à mesure qu'il prend plus de *retrait* (c'est-à-dire qu'il diminue davantage de volume par l'action du feu), et s'avance d'autant plus vers l'extrémité étroite que la température est plus élevée. Le zéro de l'échelle correspond à 580°,55 du thermomètre centigrade ; mais on ne peut établir de rapport entre ses degrés et ceux du thermomètre centigrade,

puisqu'on ne connaît pas la température nécessaire pour réduire les cylindres et les faire passer successivement à tel ou tel degré déterminé. Aujourd'hui on emploie des *pyromètres métalliques* qui sont bien moins défectueux.

PYROMUCATE. s. m. Nom des sels d'acide pyromucique.

PYROMUCIQUE (ACIDE). Un des produits de la distillation de l'acide mucique; il forme des écailles blanches, brillantes, aisément solubles. ($C^{10}H^3O^5 + HO$.)

PYRONOMIE. s. f. [*pyronomia*, de πῦρ, feu, et νόμος, règle; it. *pironomia*]. L'art de régler le feu dans les opérations chimiques.

PYROPHLYCTIDE. s. f. [de πῦρ, feu, et φλυκτίς, vésicule]. La pustule maligne (Alibert).

PYROPHORE. s. m. [*pyrophorus*, de πῦρ, feu, et φέρω, je porte; all. *Pyrophor*, it. *piroforo*]. Nom qu'on donne aux substances qui ont la propriété de dégager de la lumière et du calorique au contact de l'air. Tel est le produit de la décomposition de l'alun par le charbon, qui consiste en un mélange de sulfure de potassium, d'alumine et de charbon très-divisé. On l'obtient en calcinant 3 parties d'alun à base de potasse et 1 partie de sucre, d'amidon, de mélasse ou de farine.

PYROPHOSPHATE. s. m. [de πῦρ, feu, et *phosphate*]. Nom donné aux sels formés par l'acide phosphorique bihydraté ou à 2 équivalents de base pour 1 d'acide (V. PHOSPHORIQUE). — *Pyrophosphate de fer et de soude.* Sa saveur saline est à peine sensible, l'astringence complétement nulle; il n'est pas précipité par le suc gastrique. Il n'exerce aucune action sur l'estomac, ne provoque pas de constipation. De là son emploi en médecine comme ferrugineux. Le sirop de pyrophosphate de fer est préparé au centième : chaque cuillerée à bouche de 20 grammes contient 20 centigrammes de pyrophosphate de fer, correspondant lui-même à 4 centigrammes de fer métallique. La dose ordinaire, pour les adultes, est de une à trois cuillerées à bouche par jour. Les dragées contiennent chacune 10 centigrammes de pyrophosphate, correspondant à 2 centigrammes de fer métallique. La dose, pour les adultes, est de deux à six dragées par jour. Le sirop et les dragées doivent toujours être administrés immédiatement avant un repas. V. PHOSPHATES *de soude*.

PYROPHOSPHORIQUE. V. PHOSPHORIQUE.

PYROPHYTIQUE. adj. [de πῦρ, feu, et φυτὸς, produit]. Nom générique des acides retirés des huiles pyrogénées végétales (Unverdorben).

PYROPINE. s. f. Substance azotée d'un beau rouge rubis, trouvée dans la partie cariée d'une défense d'éléphant (Thomson).

PYROPUNCTURE. s. f. (Dubreuil). Emploi des aiguilles rougies au feu, et qui produisent par conséquent des traînées de cautérisation partielles dans la tumeur au sein de laquelle elles sont enfoncées. (Macilwain, 1829-1833; — Lallemand, 1835.)

PYROQUINIQUE (ACIDE). Obtenu par l'action de la chaleur sur l'acide quinique.

PYROQUINOL. s. f. La pyrocatéchine.

PYRORACÉMIQUE. adj. — *Acide pyroracémique* ($C^6H^5O^5$). Ce corps est mal nommé, car c'est un acide pyrogéné spécial, qui ne provient point de l'acide racémique. Il se produit quand on distille rapidement l'acide tartrique à 220°. Il donne des *pyroracémates* à un équivalent de base et bien définis.

PYROSCOPE. s. m. [*pyroscopium*, de πῦρ, feu, et σκοπεῖν, examiner; all. *Pyroscope*]. Instrument au moyen duquel on peut connaître l'intensité du feu allumé dans un appartement. C'est le thermomètre différentiel réduit à sa plus grande simplicité; tout le changement consiste à recouvrir complétement d'une épaisse feuille d'or ou d'argent la boule qui sert de réservoir au liquide coloré. Les rayons de chaleur qui partent continuellement du foyer pour se répandre dans l'appartement sont en grande partie réfléchis par la surface brillante du métal qui recouvre cette boule; tandis que l'autre boule, qui est découverte, reçoit toute l'impression de la chaleur, et l'on voit alors le liquide s'abaisser d'une quantité proportionnelle dans le tube. L'action de la chaleur diminue comme le carré de la distance, à mesure qu'on s'éloigne du foyer; et cependant la sensibilité de l'instrument est telle, qu'il est visiblement affecté, même lorsqu'il est fort éloigné du feu.

PYROSIS. s. f. [*pyrosis*, πύρωσις, de πυρόω, brûler; vulgairement : *fer chaud*, *crémason*, *soda*; all. *Sodbrennen*, angl. *pyrosis*, *water-brash*, *black-water*, it. *pirosi*]. Sensation brûlante qui, de l'estomac, se propage dans toute la longueur de l'œsophage et se porte jusqu'à la gorge, où le malade croit sentir l'impression d'un corps irritant, d'un fer chaud. Elle est toujours accompagnée d'une excrétion abondante de salive limpide. Il y a souvent des nausées, des flatuosités, des rapports, de la soif, une faim excessive, de la constipation, de la céphalalgie. La pyrosis affecte surtout les personnes qui se nourrissent d'aliments gras, de fritures, de salaisons, de fromages avancés ou de toute autre substance irritante. Le traitement consiste principalement dans l'éloignement des causes qui ont produit la maladie : la diète lactée et végétale, les boissons douces, mucilagineuses, etc. La pyrosis est accompagnée d'éructations, généralement avec un fluide aqueux. Dans ce fluide, Goodsir a trouvé les acides lactique et acétique et un cryptogame nommé par lui *Sarcina ventriculi*. V. SARCINE.

PYROSTANNIQUE (ACIDE). Obtenu en desséchant à 140° les acides stannique et métastannique (Fremy). ($Sn^3O^6.2HO$.)

PYROTARTRIQUE. adj. — *Acide pyrotartrique.* Il s'obtient en portant rapidement l'acide tartrique à 300°. Cristallisé; très-soluble dans l'eau et dans l'alcool : fond à 100°, distille à 180°. ($C^5H^3O^3$.)

PYROTECHNIE. s. f. [*pyrotechnia*, de πῦρ, gén. πυρὸς, feu, et τέχνη, art; all. *Feuerkunst*, angl. *pyrotechny*, it. et esp. *pirotecnia*] La science du feu ou l'art de s'en servir. — *Pyrotechnie chirurgicale.* L'art d'employer le feu ou le cautère actuel en chirurgie. (Percy).

PYROTÉRÉBILIQUE ou **PYROTÉRÉBIQUE** (ACIDE). Produit de la distillation de l'acide térébique. Oléagineux, incolore, inaltérable à l'air; odeur butyrique, saveur mordicante. Densité, 1010. Bout à 200° (Rabourdin). ($C^{12}H^{10}O^4$.)

PYROTHONIDE. s. m. [de πῦρ, feu, et ὀθόνιον, linge, chiffon; all. *Pyrothonid*, angl. *pyrothonide*]. Huile pyrogénée produite par la combustion des tissus de chanvre, de lin ou de coton, dans des vases de cuivre. La matière brune qu'on obtient est acide, et a été préconisée par Ranque pour l'usage médical externe comme succédané du goudron. Une goutte sur la langue abolit le goût pour quelques heures (Jonhson).

PYROTIQUE. adj. et s. m. [*pyroticus*, πυρωτικὸς, de πυρόω, je brûle, dérivé de πῦρ, feu; it. *pirotico*]. Brûlant, caustique.

PYROVINATE. s. m. V. TARTRATE.

PYROVINIQUE ou **PYROTARTARIQUE** (ACIDE) [all. *Pyroweinsäure, brenzliche Weinsäure*]. V. PYROTARTRIQUE.

PYROXAM. s. m. [*amidon azotique*]. Corps de même composition que le pyroxyle ($C^{24}H^{17}O^{17}.5AzO^5$), et qu'on obtient de la même manière, mais en employant des fécules ou de l'amidon. Il en diffère en ce qu'il s'altère spontanément à l'air humide.

PYROXANTHINE. s. f. V. ÉBLANINE.

PYROXYLE. s. m., ou **PYROXYLINE.** s. f. [de πῦρ, feu, et ξύλον, bois; *poudre-coton, coton-poudre, coton azotique, fulmi-coton*]. Produit explosif provenant de l'action de l'acide azotique monohydraté, seul ou mélangé d'acide sulfurique, sur le coton. Découvert en 1846 par Schœnbein. Il a les caractères extérieurs du coton cardé; mais, au contact de l'iode et de l'acide sulfurique, il jaunit et ne bleuit pas. Frotté dans un endroit sec, il est phosphorescent; mauvais conducteur de l'électricité. Il n'est soluble que dans l'éther, et il l'est davantage si l'éther contient de l'alcool; préparé avec de l'acide azotique contenant de l'acide azoteux, il est cinq fois plus soluble (V. COLLODION). Il prend feu de 75° à 180° ($C^{24}H^{17}O^{17}.5AzO^5$). Le pyroxyle, chauffé à l'air, détone avec violence au-dessous de 100°; dans les armes à feu, il produit les mêmes effets que la poudre ordinaire. C'est avec le pyroxyle que l'on prépare le *collodion*.

PYROZOÏQUE (ACIDE). Liquide jaune, d'odeur piquante, faiblement acide, obtenu en distillant l'huile animale de Dippel sur la potasse (Unverdorben).

PYRRHÉE, **PYRRHÉIQUE** et **PYRRHÉON**. V. EUXANTHINE.

PYRRHÉTINE. s. f. [de πῦρ, feu, et ῥητίνη, résine; all. *Pyretin, Brennharz*]. Nom donné à des matières de nature résineuse engendrées par l'action de la chaleur : elles varient en propriétés.

PYRRHOLE. s. m., ou mieux **PYRRHÉLÉON** [de πυῤῥός, rouge, et *oleum* ou ἔλαιον, huile]. Produit retiré des goudrons de houille et de divers produits de distillation, de l'huile de charbon de terre. Gazeux, d'odeur agréable; soluble dans l'eau, sa solution est colorée en brun rouge par l'acide nitrique. Il n'est pas alcalin. D'après Runge, c'est principalement lui qui donne l'odeur empyreumatique à l'ammoniaque qui se développe par distillation sèche des matières animales.

PYRRHOMÉE. s. m. [*Koheül au noir de fumée*]. Sorte de cosmétique formé d'une matière pulvérulente, d'un noir brun très-foncé, qui prend une teinte brune ardoisée lorsqu'elle est étendue en couche mince ou suspendue en petite quantité dans un liquide. Elle se compose de granules de noir de fumée, la plupart larges de 1 millième de millimètre, irrégulièrement sphériques; quelques-uns atteignent jusqu'à 6 à 8 millièmes, comme dans le noir de fumée commun et grossier, et sont anguleux, ou irrégulièrement polyédriques, à angles mousses. Ils sont opaques, noirs, à reflet brun jaunâtre foncé, qui, selon que l'objet se trouve ou non au point de la vision distincte, est central ou périphérique et alors très-étroit. Beaucoup sont agglomérés en petits chapelets ou en amas de formes et de grandeurs diverses. Ils sont mêlés de beaucoup de fragments lamelleux de poussière de talc visible au microscope, et plus grossière que celle dont se servent les bottiers pour faciliter le glissement des chaussures (V. TALC). A la plupart de ces lamelles adhèrent des granules de noir de fumée qui leur donnent un aspect hétérogène, granuleux. Lorsque ces granules se touchent, ils colorent les lamelles tout à fait en noir, soit sur un point, soit sur toute leur étendue, et alors ils les font ressembler à un corps opaque et noir comme un fragment de poudre de charbon. Entre ces lamelles incolores ou auxquelles adhèrent des granules de charbon, flotte une quantité considérable de ces derniers, qui sont libres, isolés ou réunis les uns aux autres.

PYRRHOPINE. V. SANGUINARINE.

PYTHON. s. m. V. BOA et COULEUVRE.

PYULQUE. s. m. [*pyulcum*, πυουλκόν, de πύον, pus, et ἕλκειν, tirer, extraire; it. *piulco*]. Instrument de chirurgie dont on se sert pour extraire des matières purulentes contenues dans une cavité du corps. Les anciens employaient diverses espèces de *pyulques*, qui tous agissaient comme des pompes aspirantes, et avaient plus ou moins la forme de la seringue ordinaire. Ils sont inusités aujourd'hui, et seraient remplacés, au besoin, par une sonde de gomme élastique adaptée au canon d'une seringue.

PYURIE. s. f. [*pyuria*, de πύον, pus, et οὐρεῖν, uriner; all. *Eiterharnen*]. Éjection d'une matière purulente mêlée aux urines.

PYXIDE. s. f. [*pyxidium*, de πυξίδιον, petite boîte; all. *Büchsenfrucht*]. Nom donné par Mirbel à tout fruit sec, uniloculaire, ordinairement globuleux, qui s'ouvre par le milieu au moyen d'une fissure horizontale, et se divise en deux valves hémisphériques, dont l'inférieure est appelée *amphore*, et la supérieure *opercule*. On l'appelle vulgairement *boîte à savonnette*.

PYXIDIE. s. f. Pyxide biloculaire. Tel est le fruit de la jusquiame noire et des autres espèces de ce genre de solanées.

Q

Q. P. V. ABRÉVIATION.

Q. S. V. ABRÉVIATION.

QHITEGN. s. m. Nom donné par les Abyssins, dans l'Amhara, aux formes de maladies vénériennes sans plaie. Ils nomment *q'ssela qhitegn* les formes accompagnées de plaies.

QUADRI. Mot dont on fait précéder certaines dénominations pour indiquer la proportion quadruple d'un des éléments de leurs composants : *quadroxyde, quadrisulfure*, etc.

QUADRICARBURE D'HYDROGÈNE. V. DITÉTRYLE.

QUADRIDENTÉ, ÉE. adj. [*quadridentatus*, all. *vierzähnig*, it. *quadridentito*]. Qui a quatre dents, pointes ou divisions.

QUADRIFIDE. adj. [*quadrifidus*, all. *vierspaltig*, it. *quadrifido*]. Qui est divisé en quatre parties presque égales, par des divisions étendues à peu près jusqu'au milieu de sa longueur.

QUADRIFLORE. adj. [*quadriflorus*, all. *vierblumig*, it. *quadrifloro*]. Qui porte quatre fleurs, ou qui a ses fleurs disposées quatre à quatre.

QUADRIGA. s. m. Mot latin conservé en français pour désigner un bandage autrefois employé dans les fractures des côtes, de la clavicule et du sternum. Ce bandage était composé de jets entrecroisés devant et derrière la poitrine, sous les aisselles et sur le moignon de l'épaule, de manière à former une sorte de cuirasse.

QUADRIJUGUÉ, ÉE. adj. [*quadrijugatus*, all. *vierpaarig*, it. *quadrijugato*]. Se dit d'une feuille composée de quatre paires de folioles.

QUADRIJUMEAU. adj. [*quadrigeminus*, all. *Vierhügel*, it. *quadrigemini*, *quadrigemuli*]. On a donné le nom de *tubercules quadrijumeaux* à quatre éminences de la moelle allongée, arrondies, symétriquement séparées par deux sillons en croix, sur lesquelles repose la partie postérieure de la glande pinéale. On les appelait autrefois *nates* et *testes*.

QUADRILOBÉ, ÉE. adj. [*quadrilobatus*, all. *vierlappig*, angl. *quadrilobate*, it. *quadrilobato*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est divisée en quatre lobes.

QUADRILOCULAIRE. adj. [*quadrilocularis*, de *quatuor*, quatre, et *loculus*, petite loge ; all. *vierfächerig*, angl. *quadrilocular*, esp. *quadriloculare*]. Qui a quatre loges.

QUADRIPARTITE. adj. [*quadripartitus*, de *quatuor*, quatre, et *pars*, partie; all. *viertheilig*, angl. *quadripartite*, esp. *quadripartito*]. Qui est divisé en quatre parties.

QUADRIPHYLLE. V. TÉTRAPHYLLE.

QUADRIVALVE. adj. [*quadrivalvis*, all. *vierklappig*, angl. *quadrivalve*, it. *quadrivalvo*]. Qui s'ouvre en quatre valves.

QUADRUMANE. s. m. et adj. [*quadrimani*, de *quatuor*, quatre, et *manus*, main ; all. *Vierhänder*, *Quadrumanen*, angl. *quadrumana*, it. *quadrumani*]. Qui a quatre mains. Ordre de la classe des mammifères contenant ceux qui, comme les singes, ont le pouce séparé aux pieds de derrière ainsi qu'à ceux de devant.

QUADRUPÈDE. s. m. et adj. [*quadrupedes*, de *quatuor*, quatre, et *pes*, pied ; τετράποδον, all. *Vierfüsser*, *Quadrupeden*, angl. *quadruped*, it. *quadrupedo*, esp. *cuadrupedo*]. Animal à quatre pieds, vivipare ou ovipare.

QUALITÉ. s. f. [*qualitas*, ποιότης, all. *Eigenschaft*, angl. *quality*, it. *qualità*, esp. *calidad*]. Manière d'être des corps en vertu de laquelle ils font sur nos sens une impression particulière qui nous donne les idées de figure, de couleur, de grandeur, etc. En dynamique, *qualité* désigne aussi, dans un sens général, la supériorité d'un corps dans sa manière d'agir, en le comparant à ce qu'il était antérieurement à ce point de vue, ou en le comparant à d'autres corps. En physiologie, la qualité des actes est liée à des états moléculaires de la substance organisée, indépendants de sa masse, mais susceptibles d'être déterminés.—*Qualités occultes*. Qualités non saisissables aux sens et au raisonnement que l'on admettait dans les corps pour expliquer les effets dont on ne pouvait se rendre compte par les qualités manifestes ou réelles alors mal connues. Les qualités occultes ont joué un grand rôle dans la physique, la chimie, la physiologie et la pathologie des anciens. Longtemps les systèmes philosophiques et médicaux, qui surgissent de ces sciences, ont reposé sur l'ensemble des choses non connaissables, mais supposées, avant d'être édifiés sur les qualités réelles souvent méprisées par le transcendantalisme métaphysique. On croyait se rendre compte des faits en attribuant des effets physiques et organiques à des causes morales calquées sur les affections humaines d'antipathie et de sympathie, d'irritabilité, d'excitation et d'asthénie. C'est ainsi qu'avant de connaître la pesanteur de l'air qui fait monter l'eau dans les pompes, on attribuait cette ascension à l'horreur de l'eau pour le vide ; qu'en physiologie, on admettait des âmes concupiscibles, irascibles, rationnelles, etc., pour se rendre compte des phénomènes encéphaliques, des facultés ou forces digestives, plastiques ou formatrices, végétatives, de résistance vitale, etc. ; pour expliquer les actes de liquéfaction digestive, de nutrition, de génération des tissus, etc. Peu à peu l'esprit humain, ne retrouvant dans ces explications anciennes que ce qu'il y avait mis, a fondé les nouvelles explications sur la connaissance des choses accessibles à l'observation et à l'expérience aidées de la raison.

QUARANTAINAIRE, et non **QUARANTENAIRE**. adj. Qui a rapport aux quarantaines : *mesure quarantainaire*, etc. V. PESTE.

QUARANTAINE. s. f. [all. *Quarantäne*, angl. *quarantine*, it. *quarantena*, esp. *cuarantena*]. Séjour que les voyageurs qui arrivent d'un pays où règne une maladie contagieuse sont obligés de faire dans un lazaret ou à bord des vaisseaux, avant de communiquer avec les habitants du pays ou du port où ils veulent entrer. On donne à ce temps le nom de *quarantaine*, quoique souvent la durée ne soit pas de quarante jours.

QUARTATION. s. f. [de *quartare*, diviser en quatre ; all. *Quartiren*]. Opération chimique qui signifie *réduction au quart*, et qui se pratique sur une masse d'or et d'argent alliés ensemble, quand on veut faire le départ de l'or au moyen de l'acide azotique. Si cette masse ne contient pas trois quarts d'argent, on en ajoute jusqu'à cette quantité ; et cette addition, qui réduit par conséquent l'or au quart de la masse, favorise l'action de l'acide.

QUARTE. adj. [*quartanus*, τεταρταῖος, all. *viertägiges Fieber*, *Quartanfieber*, angl. *the quartan ague*, it. *febbre quartana*, esp. *cuartana*]. Se dit d'une fièvre intermittente dont les accès reviennent tous les quatre jours, laissant entre eux deux jours d'intervalle. V. FIÈVRE *quarte*. — *Seime quarte*. V. SEIME.

QUARTIER. s. m. [all. *Quartier*, it. *quarto*]. Partie latérale, tant interne qu'externe, du sabot du cheval. V. PIED.

QUARTINE. s. f. Nom d'une membrane de l'œuf végétal existant quelquefois entre le nucelle (*tercine*) et le sac embryonnaire (*quintine*).

QUASSATION. s. f. En pharmacie, action de réduire en morceaux les racines et écorces tenaces pour faciliter l'extraction de leurs principes actifs.

QUASSIA. s. m. [*Quassia amara*, L., all. *Quassie*, it. *quassia*, *quassio*, esp. *quasia*]. Arbre (décandrie monogynie, L., magnoliacées, J.) dont la racine nous est apportée revêtue de son écorce, qui est unie, mince, grise, tachetée, peu adhérente au bois ; celui-ci est blanc, très-léger, inodore, d'une amertume franche et très-prononcée, mais moindre cependant que celle de l'écorce. On doit préférer celle qui a de 27 millimètres à 41 de diamètre. Cette racine est un des amers les plus énergiques. L'infusion dans l'eau froide (8 à 12 grammes par litre), ou mieux dans l'eau tiède, est préférable à la décoction. On emploie aussi l'infusion dans le vin (8 grammes pour 500 grammes de vin), la teinture (30 à 60 gouttes dans un véhicule), ou l'extrait.

QUASSINE. s. f. [all. *Quassin*, it. *quassina*, esp. *quassino*]. Principe non azoté, retiré des *Quassia amara*, L., et *Quassia simarouba*, L., d'un jaune brun, transparent, soluble dans l'eau et dans l'alcool faible (Morin), insoluble dans l'éther ; précipitant en jaune quelques sels de fer et l'acétate de plomb, et en blanc le proto-

azotate de mercure, tandis qu'il ne trouble pas l'émétique, le chlorure de zinc, l'azotate de plomb, le sulfate de fer, ni l'azotate de cuivre.

QUASSITE, s. f. (Wiggers). Principe amer du *Quassia amara*, principe qu'on avait appelé d'abord *quassine* (V. ce mot). La *quassite* est en petits prismes blancs peu solubles dans l'eau et très-solubles dans l'alcool, à peine dans l'éther, dissolubles dans les acides sans se combiner avec eux. ($C^{20}H^{12}O^6$.)

QUATERNAIRE. adj. En chimie, se dit des composés formés par combinaison de quatre corps simples ; tels sont, dans l'économie animale, presque tous les principes azotés.

QUATERNÉ, ÉE. adj. [*quaternatus*, all. *vierzählig*, it. *quaternato*]. Se dit des feuilles qui sont verticillées quatre par quatre.

QUATRE-ÉPICES. s. f. pl. Poudre du fruit du *Myrtus pimenta*. V. PIMENT.

QUATRE-FLEURS. s. f. pl. Celles de mauve, de pied-de-chat, de pas-d'âne et de coquelicot. On en fait, à parties égales, une tisane béchique ou pectorale.

QUATRE-FRUITS. s. m. pl. Les dattes privées de noyau, les jujubes, les figues et les raisins ou les pruneaux secs. Se donnent comme les quatre-fleurs.

QUATRE-SEMENCES. s. f. pl. V. SEMENCE.

QUERCINE. s. f. [de *quercus*, chêne ; all. *Quercin*]. Matière cristalline, soluble dans l'eau et l'alcool, très-soluble dans l'éther, voisine de la salicine, tirée (Gerber) de l'écorce du chêne ordinaire.

QUERCITANNIQUE. — adj. *Acide quercitannique*. C'est l'acide tannique de l'écorce de chêne et du thé noir ; il diffère de celui qui est retiré de la noix de galle en ce qu'il ne donne pas d'acide gallique par le contact de l'air, ni d'acide pyrogallique par la distillation. Il précipite les sels de fer en noir bleuâtre.

QUERCITE. s. f. Espèce particulière de sucre retiré du gland de chêne par Braconnot et Dessaigne ; cristallise en très-beaux prismes ; ne donne que de l'acide oxalique par l'acide nitrique ; non fermentescible ; ne réduit pas les sels cuivriques. ($C^{12}H^{12}O^{10}$.)

QUERCITRÉINE. s. f. ($C^{32}H^{15}O^{18}.2HO$). Corps retiré par Chevreul de l'écorce du quercitron. Poudre cristalline, jaune foncé, soluble dans 4 ou 5 parties d'alcool absolu et 300 parties d'eau bouillante, par conséquent bien moins soluble que le quercitrin ; sa solution réagit acide. Elle se volatilise en partie sans altération.

QUERCITRIN. s. m. [all. *Quercitrin*]. Matière colorante jaune cristallisable, isolée du *quercitron* par Chevreul. C'est un mélange de *quercitrine* et de *quercitréine*.

QUERCITRINE. s. f. (Preisser). Principe incolore retiré du quercitron qui devient quercitréine au contact de l'air.

QUERCITRON. s. m. [*Quercus tinctoria*, L.]. Le *quercitron* ou chêne jaune est un grand arbre de la famille des amentacées cupulifères qui croît dans les forêts de la Pensylvanie. On se sert de son écorce pour tanner les peaux, mais surtout dans la teinture, à cause de la richesse de son principe colorant jaune, qu'on peut substituer à la gaude.

QUEUE. s. f. [*cauda*, οὐρά, all. *Schwanz*, *Schweif*, angl. *tail*, it. *coda*, esp. *cola*, *rabo*]. Prolongement plus ou moins étendu qui termine postérieurement le tronc d'un grand nombre d'animaux, et qui a pour base les os coccygiens. — Vulgairement, *queue* d'une feuille, son pétiole ; *queue* d'un fruit, son pédoncule.

Queue-de-cheval ou *de la moelle épinière*. Faisceau des nerfs lombaires et sacrés qui termine la moelle épinière. V. MOELLE.

Queue de la moelle allongée. Le bulbe rachidien.

Queue du cheval. Les chevaux qui appartiennent aux meilleures races portent naturellement, s'ils sont en exercice ou s'ils sont stimulés, la queue plus ou moins relevée ; dans les races communes, au contraire, la queue est tombante, aussi bien pendant l'exercice que dans le repos (Hurtrel d'Arboval).

Queue à l'anglaise. (Synonymie : *Myotomie caudale*, *action de niqueter*, *d'anglaiser*.) Nom de l'opération qui a pour but, non-seulement de raccourcir la queue des chevaux, mais encore de la faire tenir relevée, redressée ou en trompe, dans l'intention de procurer à l'animal une tournure qu'on trouve plus agréable et de lui donner le signe d'une vigueur et d'une énergie qui ne lui appartiennent pas. Elle est dite *à l'anglaise*, parce que ce sont les marchands de chevaux de l'Angleterre qui ont imaginé de recourir à ce moyen, qui consiste à inciser seulement ou à couper entièrement les muscles abaisseurs de la queue. L'action de couper seulement les muscles, sans amputer le tronçon, se dit *niqueter* ; on dit *anglaiser*, quand on réunit les deux opérations. Quand l'opération est pratiquée, on installe l'animal dans une place convenable, où on le fixe, et à l'aide de bâtonnets et de poulies on donne à la queue la position où elle doit demeurer (H. d'Arboval).

QUIESCENT, ENTE. adj. [*quiescens*, de *quies*, repos ; all. *ruhend*]. Autrefois, pour expliquer comment s'opère la décomposition réciproque de deux sels qu'on mêle ensemble, et d'où il peut résulter un autre sel insoluble, on disait que la somme des affinités des deux acides pour leurs bases respectives, qu'on appelait *quiescentes*, l'emportait sur les affinités de chacun de ces mêmes acides pour la base de l'autre, qu'on nommait *divellentes*.

QUILLAIA. s. f. Arbre du Chili, famille des rosacées spiracées dont deux espèces (*Quillaia Molinæ*, DC, et *Q. smegmadermos* DC), souvent appelées *Quillaia saponaria*, donnent une écorce très-riche en saponine. Cette écorce grisâtre, appelée *écorce de Panama*, est employée en infusion plus ou moins concentrée pour laver et dégraisser les étoffes. Elle peut donner lieu à des empoisonnements dus aux effets éméto-cathartiques de la saponine, avec anxiété, syncopes, tremblements, nausées et besoins fréquents d'uriner. L'action émétique de la substance fait qu'elle est rejetée avant que les accidents soient graves ; le repos et les boissons calmantes suffisent.

QUINA. s. m. Se dit pour *quinquina*. V. ce mot.

QUINA-NOVA. [*quinova*, *kinova*, *kina* ou *china-nova*, *quinquina-nova*]. Écorce du *Portlandia grandiflora*, L., rubiacées, qui est un faux quinquina, sans quinine ni cinchonine.

QUINATE. s. m. V. KINATE.

QUINCONCIAL, ALE. adj. [*quincuncialis*]. Se dit de la préfloraison dans laquelle, de cinq pétales, deux pièces sont extérieures, deux intérieures, et la cinquième a une moitié recouvrant le pétale voisin, et l'autre recouverte par le pétale qui est au delà.

QUINÉ, ÉE. adj. [*quinus*, *quinatus*, all. *fünfzählig*]. Se dit des parties qui sont disposées par cinq sur un même point ou sur un même plan d'insertion.

QUINETINE. s. f. [angl. *quinetine*]. Matière colorante rouge ou violette tirée du sulfate de quinine.

QUINHYDRONE. V. HYDROQUINONE *verte*.

QUINICINE. s. f. Corps isomère de la quinine obtenu en chauffant un sel de quinine ou encore la quinidine ; insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, et dextrogyre, et non, comme la quinine, lævogyre. Avec un sel de cinchonine ou avec la cinchonidine, on obtient la *cinchonicine*, isomère de la cinchonine, mais dextrogyre comme elle.

QUINIDINE. s. f. Composé isomère de la quinine, mais hydraté, efflorescent, et bien plus dextrogyre que la quinicine. La quinidine existe dans le quinquina avec la quinine. Elle verdit aussi par le chlore et l'ammoniaque. Avec la cinchonine, les quinquinas renferment aussi son isomère, la *cinchonidine*, mais qui est hydratée et lævogyre ; elle ne se colore pas en vert par le chlore et l'ammoniaque, comme la quinine.

QUINIMÉTRIE. s. f. Nom donné, en pharmacie, aux procédés de dosage des quantités de quinine contenue dans les diverses variétés d'écorces de quinquina.

QUININE. s. f. [*chinium*, all. *Chinin, Quinin*, angl. *quina*, *quinine*, *quinia*, it. *chinina*, *chinino*, esp. *quinina*]. Alcaloïde découvert par Pelletier et Caventou dans l'écorce du quinquina jaune (*Cinchona cordifolia*), et trouvé depuis dans celles du quinquina gris, du rouge, de l'orangé et de beaucoup d'autres variétés ou espèces, mais en des proportions différentes, et associé à plus ou moins de cinchonine. Cette substance est lævogyre, blanche ou grisâtre, poreuse, à peine cristallisable ; fusible en résine, non volatile, très-amère ; presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles ; ramenant au bleu les couleurs bleues végétales rougies par un acide ; pouvant neutraliser facilement les acides, et formant alors des sels cristallisés. Traitée par le chlore, puis par l'ammoniaque, elle donne une liqueur d'un beau vert-émeraude, qui devient bleu céleste quand on ajoute avec précaution de l'acide chlorhydrique très-étendu d'eau et jusqu'à saturation exacte. On l'obtient en faisant bouillir convenablement l'écorce de quinquina jaune réduite en poudre grossière dans de l'eau chargée d'acide sulfurique ou chlorhydrique, passant, et décomposant la liqueur par un excès de chaux éteinte. Le dépôt formé, recueilli et lavé, est traité à chaud par l'alcool à 85° centésimaux. On distille, et le résidu poisseux est saturé par l'acide sulfurique et filtré au charbon. En décomposant la liqueur chaude par l'ammoniaque, on a la quinine pure sous la forme d'une matière grisâtre. Si l'on agit à froid et dans beaucoup d'eau, elle est blanche et peut rester pulvérulente après avoir été séchée à l'air libre ; mais c'est alors encore un hydrate de quinine. ($C^{20}H^{12}O^{2}Az.$) — *Chlorhydrate de quinine*. Ce sel se prépare aisément par double décomposition, en traitant le chlorure de baryum par le sulfate de quinine, et concentrant la liqueur à une faible température. Il est solide, cristallisable en aiguilles blanches et nacrées, inodore et d'une saveur très-amère. V. SULFATE *de quinine*.

QUINIQUE. adj. Qui a rapport au quinquina : *médication quinique*. — *Acide quinique*. V. KINIQUE. — *Fièvre quinique*, *fièvre de quinquina*. Les ouvriers qui travaillent à la fabrication du sulfate de quinine sont, dit-on, exposés à une maladie cutanée qui les force de suspendre leurs travaux pendant quinze jours, un mois et plus. Zimmer, fabricant de sulfate de quinine à Francfort, a reconnu que les ouvriers qui étaient occupés à la pulvérisation du quinquina dans sa fabrique étaient atteints d'une fièvre particulière, qu'il désigne sous le nom de *fièvre de quinquina*. Toutefois les observations sur les accidents causés par le quinquina ne sont pas encore suffisamment concluantes pour qu'on puisse admettre une fièvre quinique. Il ne faut pas confondre ces accidents avec les *fièvres à quinquina*, nom que donnent divers médecins aux fièvres intermittentes que le quinquina seul guérit.

QUINIUM. s. m. Nom d'un extrait de quinquina qui permet de retirer de cette écorce tous les principes actifs (V. CINCHONINE et QUININE), et qui, sauf les cas de fièvres pernicieuses, remplace avantageusement le sulfate de quinine, qui est d'un prix bien plus élevé. — *Formule de l'extrait alcoolique de quinquina à la chaux* (*quinium* de Delondre et Labarraque). Prenez des écorces de quinquinas dont la composition vous sera connue. Mêlez ces écorces en quantités telles que la quinine s'y trouve, relativement à la cinchonine, dans la proportion de 2 parties de quinine sur 1 partie de cinchonine. Broyez ces écorces ; mêlez la poudre avec la moitié de son poids de chaux éteinte par l'eau. Traitez ce mélange par l'alcool bouillant jusqu'à épuisement. Recueillez par la distillation la majeure partie de l'alcool ; achevez l'évaporation. Le résidu est le *quinium*, dont 4gr,50 doivent donner par les procédés connus : *sulfate de quinine*, 1 gramme, et *sulfate de cinchonine*, 50 centigrammes. Ou 100 grammes doivent donner par les procédés connus : *sulfate de quinine*, 22gr,20, et *sulfate de cinchonine*, 11gr,10. La tolérance légale des variations pour ces proportions sera du dixième. — *Pilules de quinium*. Quinze centigrammes de quinium en une pilule représentent 5 centigrammes d'alcaloïde fébrifuge, et ne se vendent que 5 centimes aux malades. Trente pilules suffisent dans le plus grand nombre de cas pour guérir une fièvre intermittente : on en administre de 5 à 10 dans les vingt-quatre heures, le plus loin possible de l'accès à venir. Après chaque prise, boire un demi-verre de vin. — *Vin de quinium*. Ce vin, qui peut rendre de grands services comme tonique, comme fébrifuge et pour prévenir le retour des fièvres intermittentes rebelles, A. Labarraque le prépare suivant la formule suivante : Prenez : quinium, 4gr,50 ; faites dissoudre dans douze fois le poids d'alcool à 36° Cartier. Mélangez à : vin blanc généreux, 1 litre. Filtrez. Le vin renferme 1gr,50 des deux alcaloïdes pour 1000 grammes. Dose de 50 grammes à 100 grammes comme tonique ; de 100 à 200 grammes comme fébrifuge.

QUINOGÈNE. s. m. [angl. *quinogen*]. Radical hypothétique des alcaloïdes du *Cinchona*. La cinchonine, la quinine et l'aricine seraient les premier, deuxième et troisième oxydes.

QUINOÏDINE. s. f. [it. *chinoidina*]. Matière résinoïde, brune, inodore, très-amère, neutralisant les acides, avec lesquels elle forme des sels visqueux, amers, incristallisables. Découverte dans les quinquinas par Sertuerner. Elle est formée des *extraits résidus* de la fabrication du sulfate de quinine, qui contiennent de la quinine et de la cinchonine altérées, et qui lui donnent des propriétés fébrifuges malgré cette altération.

QUINOLÉINE et **QUINOLINE.** s. f. V. LEUCOL.

QUINOLOGIE. s. f. [*kinologia*, formé de *kina*, et de λόγος, discours ; esp. *quinologia*]. Description des diverses espèces de quinquinas.

QUINON. s. m. ou **QUINONE.** s. f. [*quinoyle*]. Produit de la distillation, de l'acide quinique en présence du peroxyde de manganèse et de l'acide sulfurique.

C'est un corps neutre, jaune cristallisé, soluble. ($C^{24}H^{8}O^{8}$.)

QUINOTANNIQUE. adj.—*Acide quinotannique* (tannin du *quinquina*). Se trouve combiné avec la quinine et la cinchonine dans les quinquinas. Jaune, astringent, soluble dans l'eau, les acides, l'alcool et l'éther. Ses solutions passent au rouge à l'air et donnent un dépôt de *rouge cinchonique*. Il colore en vert les fils de fer, précipite l'émétique, la gélatine et l'amidon. ($C^{28}H^{19}O^{17}$.)

QUINOVATIQUE, **QUINOVINE** et **QUINOVIQUE.** V. Kinovine.

QUINOYLE. s. m. V. Quinon.

QUINQUANGULÉ, ÉE. ad. [de *quinque*, cinq, et *angulus*, angle]. Qui a cinq angles.

QUINQUINA. s. m. [*Cinchona*, *peruvianus cortex*, all. *China* et *Chinarinde*, angl. *peruvian bark* ou, simplement, *bark*, it. *chinachina*, esp. *cascarilla* et *quina*]. Nom donné par la Condamine (du mot des Indiens du Pérou, *quina-quina*, écorce par excellence, manteau) au genre *Cinchona* de Linné (du nom du comte de Chinchon, vice-roi du Pérou, qui en favorisa l'emploi), (ou *kinakina* de Joseph de Jussieu), qui fournit les écorces dites *cascarilla* par les Espagnols ; de là est venu qu'on appelle *écorces de quinquina*, ou *quinquina* tout court, un grand nombre de variétés différentes d'écorces fournies par les espèces du genre *Cinchona*, et même d'autres genres voisins. Les *quinquinas* sont des plantes de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, toujours vertes, croissant en Amérique dans les vallées des Andes, entre le 10e degré de latitude septentrionale et le 19e degré de latitude australe, entre 1200 et 3000 mètres au-dessus de l'Océan. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, à fleurs d'odeur suave, dont le calice est turbiné, soudé avec l'ovaire, à limbe supère quinquéfide, persistant. La corolle est supère, à tube cylindrique, à limbe velu étalé, rotacé, à cinq lobes valvaires obtus ; elle offre cinq étamines insérées dans le tube de la corolle, à anthères oblongues linéaires, droites, cachées dans le tube ou à peine saillantes. L'ovaire est infère, biloculaire, à ovules nombreux insérés sur deux placentas linéaires de chaque côté de la cloison et imbriqués. Le style est simple, le stigmate bifide. Le fruit est une capsule oblongue, à deux loges, couronnée par le limbe du calice, se séparant de *bas en haut* en deux carpelles, lors de la maturité, par le dédoublement de la cloison. Les graines sont petites, nombreuses, imbriquées sur les placentas devenus libres, comprimées, entourées d'une aile marginale membraneuse. L'écorce contient de la quinine et de la cinchonine ou au moins de cette dernière, tandis que, dans le genre *Cascarilla*, Weddell, souvent confondu avec les *Cinchona*, mais distinct par la déhiscence de *haut en bas* du fruit, il n'y a aucun de ces alcaloïdes. Les écorces de quinquina se composent de kinate acide de *quinine* et de kinate acide de *cinchonine* (ce dernier existe seul dans certains quinquinas gris, et il est accompagné de *cinchovatine* dans le quinquina blanc). Il s'y trouve en outre de la *quinidine* et de la *cinchonidine* à un état de combinaison encore inconnu, et du kinate de chaux. Ces alcaloïdes sont combinés aussi avec le tannin ou acide tannique, ou du moins avec un corps analogue [*acide tannique du quina*, Berzelius, all. *Chinagerbsäure*, *Chinagerbstoff; acide cinchotannique*, *acidum cinchotannicum* (V. Rouge *cinchonique*)], et avec le *rouge cinchonique*, qui en dérive. On y trouve aussi une *matière colorante jaune*, indéterminée, qui n'est peut-être que de l'*acide cinchotannique* ; une *matière grasse* verte ou non, selon qu'elle retient ou non de la chlorophylle, de la gomme, de l'amidon et des débris de cellules végétales ou ligneux. Quant à l'*aricine* de Pelletier, ce n'est que de la cinchonine altérée pendant son extraction du *quinquina d'Arica* (*Cinchona pubescens*, Wahl.). La *pitayne* de Peretti, retirée du *quinquina pitaya* (*C. Condaminea*, Humboldt et Bonplan), n'est aussi que de la cinchonine. Les *vrais quinquinas*, c'est-à-dire pourvus de quinine et de cinchonine, ou au moins de celle-ci, sont tous des *écorces* fournies par le genre *Cinchona*. On en distingue *quatre sortes*. Ce sont : — I. Quinquinas gris. Caractérisés par des écorces roulées, médiocrement fibreuses, plus astringentes qu'amères, donnant une poudre d'un fauve grisâtre plus ou moins pâle, contenant surtout de la cinchonine et peu ou pas de quinine. On les divise en : A. *Quinquinas de Loxa* [all. *China Loxa*, *Kron-kina*, angl. *crown bark*], qui sont : 1° le *gris compacte* (*Cinchona Condaminea*, Humb. et Bonpl., Fig. 375);

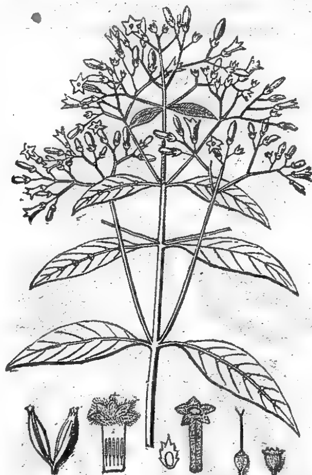


Fig. 375.

2° le *brun compacte* [all. *dunkele China*], ou *Jaën*, province du Pérou (*china pseudo-Loxa* de Bergen); 3° le *rouge marron* ou *calisaya léger*, fourni par le *C. scrobiculata*, Humb. et Bonpl., comme le précédent; 4° *rouge fibreux du roi d'Espagne* (*quina estoposa* de Pavon), d'origine encore indéterminée ; 5° le *gris jaune fibreux* (*Cinchona macrocarpa*, Pavon). B. *Quinquina gris de Lima* ou *de Huanaco* [all. *graue China*, *China Huanaco*, angl. *silver bark*, *grey bark*], qui comprend les espèces suivantes : 6° *gris brun* (*cascarilla peruviana*), 7° *gris ordinaire*, tous deux fournis par le *Cinchona micrantha*, Ruiz et Pavon (Fig. 376); 8° *Lima gris blanc*, très-actif en médecine (probablement du *C. purpurea*, Ruiz et Pavon); 9° *Lima*, très-rugueux, imitant le calisaya, très-actif (*cascarilla negrilla* des Péruviens), fourni par le *C. glandulifera*, Ruiz et Pavon ; 10° *quinquina Lima gris rouge*, venant de Jaën ou de Loxa; on ne sait encore quelle est l'espèce dont il est retiré. — II. Quinquinas rouges [all. *rothe China*, angl. *red bark*]. Ils tiennent le milieu, pour la texture, entre les gris et les jaunes; ils sont en même temps très-amers et très-astringents ; leur poudre est rouge, de teinte plus ou

moins vive. Ils contiennent à la fois de la quinine et de la cinchonine. Les espèces sont : 1° le *rouge*, blanchissant à l'air : on ne sait quel *Cinchona* le fournit ; 2° *rouge de Lima*, très-actif en médecine : 3° *rouge vrai non verruqueux* (*cascarilla roja verdadera*), très-actif thérapeutiquement ; 4° *rouge officinal;* 5° *rouge vrai verruqueux*, très-actif aussi. Ces quatre derniers sont fournis par le *C. nitida*, Ruiz et Pavon. On ne sait quelle espèce fournit les quatre suivants : 6° *rouge orangé verruqueux*, 7° *rouge pâle à surface blanche*, 8° *rouge brun de Carthagène*, 9° *rouge de Carthagène.* — III. QUINQUINAS JAUNES. Ils peuvent offrir un volume plus considérable, sont d'une texture très-fibreuse, d'une amertume plus forte et plus dégagée d'astringence. Leur poudre est jaune fauve ou orangée. Ils peuvent contenir assez de sels à base de chaux et de quinine pour précipiter la solution de sulfate de soude. Ce sont les plus employés. 1° *Jaune du roi d'Espagne* (*cascarilla amarilla del Rey*, Laubert); 2° *calisaya* ou *jaune royal* [*china regia* de Bergen, all. *Kœnig's China*, angl. *yellow bark*] : tous deux sont fournis par le *Cinchona calisaya*, Weddell (Fig. 377), très-actif en thérapeutique ; 3° *jaune orangé*, *quinquina-cannelle* ou *calisaya léger* (*cascarilla claro-amarilla* de Laubert), venant du *C. micrantha*, Ruiz et Pavon (Fig. 376), très-actif en médecine ; 4° *quinquina pitaya* ou *de la Colombie* ou *d'Antiochia* (*cascarilla parecida à la calisaya*, Laubert), très-actif aussi ; 5° *quinquina de Colombie ligneux* [angl. *woody Carthagena bark*] : ces deux derniers sont fournis par le *C. Condaminea*, Humb. et Bonpl. (Fig. 375) ; 6° *orangé* de Mutis, ou *Carthagène spongieux* (*new spurious yellow bark* de Pereira), venant du *C. lancifolia*, Mutis. — IV. QUINQUINAS BLANCS. Ils se distinguent par un épiderme naturellement blanc, uni, non fendillé, adhérent aux couches corticales. Ils contiennent fort peu ou pas de quinine, un peu de cinchonine ou de la *cinchovatine*, et sont peu fébrifuges, non médicinaux. (L'article CINCHOVATINE de la page 304 doit être remplacé par ce qui suit : La *cinchovatine* retirée par Manzini des écorces de *C. ovata*, Ruiz et Pavon, venues de Jaën, dont la formule serait $C^{46}H^{27}Az^{2}O^{3}$, est, suivant quelques auteurs, de la cinchonine mal étudiée : elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, cristallisable ; elle s'extrait comme la quinine.) Les espèces sont : 1° *gris de Loxa cendré* [*china Jaën* de Bergen, all. *blasse China*, angl. *ash bark*] ; 2° *quinquina gris pâle* ancien ; 3° *blanc de Loxa;* 4° *blanc fibreux de Jaën*, tous fournis par le *C. ovata* de Ruiz et Pavon (Fig. 378), *cascarilla pallida*, *quinol*, etc. ; 5° *quinquina de Cuzco*, 6° *quinquina d'Arica*, tous deux produits par le *C. pubescens*, Vahl., ou par le *C. cordifolia*, Mutis, ainsi que les deux suivants : 7° *quinquina de Carthagène jaune pâle* [*quina flava dura* de Bergen, *quina amarilla* de Mutis, angl. *hard Carthagena bark*] ; 8° *Carthagène jaune orangé* ou de *Maracaïbo* (*china flava fibrosa* de Bergen) ; 9° *quinquina pitayon* ou *faux pitaya*. Outre ces quinquinas blancs, il en est qui, plus riches qu'eux en alcaloïdes, s'en rapprochent par la faiblesse de leurs qualités médicinales et par leurs caractères extérieurs, bien qu'ils se rapprochent aussi un peu des écorces de *quinquinas jaunes* dont des fragments leur sont souvent mêlés. Ce sont les QUINQUINAS DE HUAMILIES ou GUAMILIES (dits à tort quelquefois *quinquinas Havane*) [all. *braune China*, *Huamilies China*, angl. *rusty bark*] : 1° *gris terne* (*C. hirsuta*, Ruiz et Pavon) ; 2° *mince rougeâtre* (probablement du *C. purpurea*, Ruiz et Pavon) ; 3° *blanc verruqueux*, actif thérapeutiquement, d'origine inconnue ; 4° *ferrugineux* (*C. micrantha*, Ruiz et Pavon, Fig. 376) ; 5° *jaune de Cuenca* (*C. ovalifolia*, Humb et Bonpl.). C'est le liber des écorces de quinquina qui presque exclusivement contient la quinine. La cinchonine existe toujours en quantité proportionnelle à l'épaisseur de la couche cellulaire extérieure au

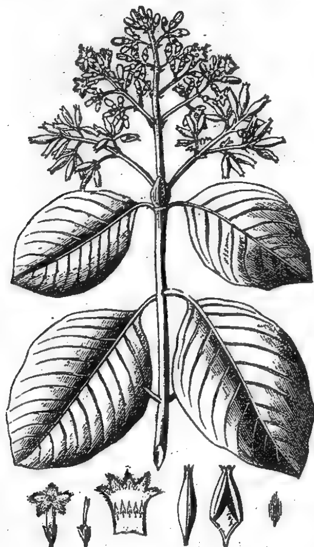


FIG. 376.

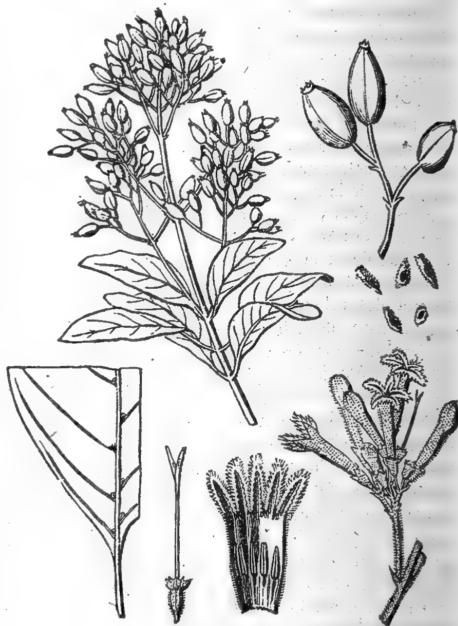


FIG. 377.

liber, tandis que la quinine est en proportion inverse. Tels sont les *quinquinas gris* que Weddell a reconnu n'être autre chose que les écorces des jeunes branches de plusieurs espèces différentes de *Cinchona*, plus tard rouges ou jaunes. Or, dans ces jeunes écorces, le liber n'a pris encore que peu de développement, tandis que la couche cellulaire extérieure à lui, et non encore convertie en périderme caduc, y conserve une épaisseur notable et la couleur grise propre aux jeunes branches. Weddell a démontré aussi que ce n'est ni dans les fibres à cavité presque nulle du liber, ni dans le suc gommo-résineux des laticifères qui lui sont extérieurs que se trouve la quinine. Ce sont les couches cellulaires du liber qui les renferment, et elle y abonde d'autant plus que ces couches sont plus minces; tandis que, lorsqu'elles sont très-épaisses entre les fibres, elles sont plutôt riches en cinchonine. La cassure de l'écorce indique assez bien la distribution des fibres dans l'écorce. Leur présence dans toute l'épaisseur indique la richesse en quinine; elle se caractérise par une *cassure fibreuse* ou à surface hérissée

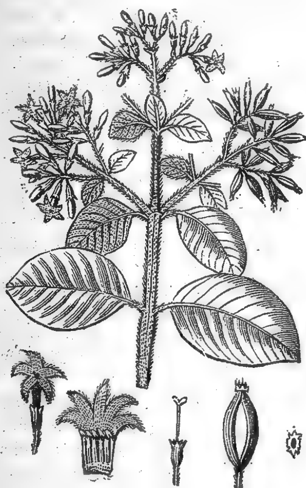


Fig. 378.

partout de petites pointes. Si ces pointes se prolongent en filaments plus longs, inégaux, on a la *cassure filandreuse*, indiquant moins de richesse que la première. Enfin l'absence des fibres vers le contour extérieur donne en ce point la *cassure subéreuse*, plus nette que les autres, avec des fibres à la partie interne seulement; elle indique la pauvreté en quinine avec prédominance de la cinchonine. — Outre ces divers quinquinas, on trouve aussi dans le commerce quelques autres écorces qui présentent des propriétés particulières, et que les auteurs ont réunies sous le nom de *faux quinquinas*. Ce sont des écorces produites par des arbres étrangers au genre *Cinchona* (*Cascarilla*, *Exostemma*, *Portlandia*, *Condaminea*, etc.). On n'y trouve ni quinine ni cinchonine, et ils n'ont pas les qualités médicinales des quinquinas. A l'état sec, les *faux quinquinas* se distinguent en général, avec la plus grande facilité, des vrais quinquinas par la dureté et la persistance constante de la partie cellulaire extérieure de leurs écorces et par la nature très-ligneuse de leur liber. Le tissu cellulaire interposé aux fibres de celui-ci est moins abondant que dans les quinquinas. D'un autre côté, la partie cellulaire de l'écorce des *Cascarilla* est généralement imprégnée d'une matière gommo-résineuse plus abondante et plus tenace que dans la couche analogue des *Cinchona*, d'où une dureté qui à elle seule fait souvent reconnaître un vrai quinquina. 1° Le *quinquina nova*, lisse extérieurement et blanchâtre, offre à peine quelques cryptogames; son écorce proprement dite est épaisse de 2 à 7 millimètres, d'un rouge pâle incarnat, devenant plus foncé à l'air. Il a une saveur fade et astringente, analogue à celle du tan, et une odeur qui tient de celle du tan et de celle du quinquina gris. Ce quinquina, qui jouit des mêmes propriétés que l'écorce de chêne, provient du *Portlandia grandiflora*, L., de la Jamaïque, et ne contient ni quinine ni cinchonine. — 2° Le *quinquina caraïbe* ou *de la Jamaïque* est l'écorce de l'*Exostemma caribæum*, Römer et Schultze (*Cinchona caribæa*, Jacquin). — 3° Le *quinquina piton* (*quinquina de la*

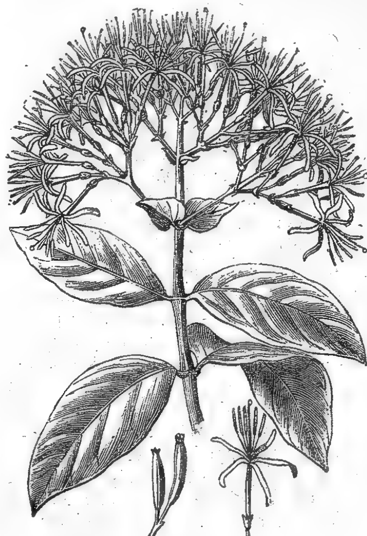


Fig. 379.

Martinique, *de Sainte-Lucie* ou *de Saint-Domingue*) est roulé, cylindrique, gros comme le doigt; son épiderme est variable; son écorce est mince, légère, très-fibreuse, sans ténacité. Sa surface interne est d'une couleur plus ou moins noire, entremêlée de fibres blanches longitudinales; son odeur, quoique faible, est nauséeuse; sa saveur est excessivement amère et désagréable. Ce quinquina (Fig. 379), qu'on attribue à l'*Exostemma floribundum*, Römer et Schultze (autrefois *Cinchona floribunda* de Swartz), passe pour vomitif et cathartique, et même pour avoir une propriété un peu vénéneuse. Il ne contient ni quinine ni cinchonine. — L'écorce des quinquinas est tonique, astringente et fébrifuge. On l'emploie, soit en poudre (à la dose de 4 à 30 grammes), soit sous forme de préparations officinales. — La *décoction de quinquina* est préparée en faisant bouillir pendant quelques minutes dans un vase couvert : quinquina gris ou jaune concassé, 32 gram., et eau commune, 1 kilogram.; ajoutant, si l'on veut, après avoir passé la liqueur, sirop de quinquina, 16 gram. — La *décoction de quinquina*

composée et laxative est faite comme la précédente ; mais on y fait infuser follicules de séné et sulfate de soude, aa 8 gram. — *Vin de quinquina*. On le prépare, d'après le Codex de 1837, en mettant dans un matras : quinquina gris, 64 gram., et alcool rectifié, 128 gram.; ajoutant, quelques heures après, vin rouge généreux, 1 kilogram.; laissant macérer pendant huit jours et filtrant. Si, au lieu de vin rouge, on emploie les vins de Madère et de Malaga, il faut retrancher l'alcool. Les vins rouges, surtout ceux qui sont très-colorés, ayant l'inconvénient de précipiter une partie de la quinine combinée avec leur matière colorante, ce qui nuirait à la propriété fébrifuge du produit, il est plus avantageux d'employer les vins blancs. Le quinquina jaune est de beaucoup préférable au quinquina gris pour la préparation du vin de quinquina. Ce vin se donne à la dose de 30 à 60 grammes une ou deux fois par jour, un peu avant le repas. — Le *vin de quinquina composé* est préparé comme le vin simple, si ce n'est que l'on met macérer, en même temps que le quinquina, 16 grammes de baies de quassia et autant d'écorce de Winter et d'écorce d'orange amère sèche. — *Teinture de quinquina*. On la prépare en faisant digérer pendant huit jours 1 partie de quinquina gris, jaune ou rouge (suivant la prescription), en poudre, sur 4 d'alcool à 56° centésimaux, passant avec expression et filtrant la liqueur. La teinture ordinaire est faite avec le quinquina gris. — *Sirop de quinquina*. On le prépare en faisant bouillir pendant une demi-heure, dans un vase couvert : écorce de quinquina gris, 96 gram., avec eau, 1 kilogram.; passant avec expression, rapprochant à moitié de son volume le liquide trouble, et y faisant fondre sucre blanc, 500 gram., puis opérant la cuisson convenable, et passant froid. On prépare aussi un *sirop de quinquina avec le vin*, en pilant : quinquina concassé, 64 gram.; ajoutant peu à peu : alcool à 56° centésimaux (22° B.), 32 gram.; vin blanc, 500 gr.; laissant macérer pendant quatre jours; passant alors, et dissolvant dans la colature : extrait de quinquina, 24 gram., et ensuite sucre, 250 gram. — *Extrait alcoolique de quinquina*. On le prépare en distillant au bain-marie de la teinture alcoolique de quinquina jusqu'à réduction au quart, et évaporant ensuite à une douce chaleur jusqu'à consistance d'extrait. Le Codex de 1837 paraît avoir supprimé cette préparation : nous ignorons par quel motif. On prépare aussi un *extrait de quinquina mou*, avec la décoction de l'écorce, par l'ébullition et l'évaporation. — Le *sel essentiel* de Lagaraye est un extrait de quinquina sec qu'il faut préparer, non par *macération*, mais par *infusion*. Cet extrait inusité contient très-peu de sel de quinine et de cinchonine, mais de l'acide kinique et du kinate de chaux surtout. Le Codex prépare l'extrait sec en humectant d'abord la poudre de quinquina gris avec la moitié de son poids d'eau froide, et les laissant en contact pendant douze à quinze heures ; puis tassant ce mélange dans un cylindre d'étain entre deux diaphragmes; l'arrosant alors d'eau distillée à 20° centigr., et évaporant les vapeurs claires au bain-marie en consistance de sirop, pour étendre le produit sur des assiettes ou sur des plaques de fer-blanc. — On prépare des *tablettes de quinquina* avec : poudre de quinquina gris, 64 gram.; poudre de cannelle, 8 gram.; sucre en poudre, 448 gram., et mucilage de gomme adragant, q. s. pour faire des tablettes de 80 centigrammes. V. QUINIUM.

Quinquina aromatique. V. CASCARILLE.

Quinquina de Cumana. C'est l'écorce d'un *Cuspa*, Humboldt.

Quinquina d'Europe. V. GENTIANE.

Quinquina français. Quinquina factice que Lémery composait avec le tan, les trochisques d'alhandal et diverses substances insignifiantes.

Quinquina de la Guyane ou *d'angusture* (*quinquina faux*, *quinquina de Virginie*). C'est l'angusture vraie des anciens. V. ANGUSTURE.

Quinquina de la Guyane française, ou *écorce fébrifuge de Cayenne*. Selon quelques auteurs, c'est le *quinquina de la Nouvelle-Carthagène* ou *faux calisaya*, qu'ils attribuent au *Portlandia hexandra*, Jacquin.

QUINTANE. adj. [*quintanus*, de *quintus*, cinquième; πεμπταῖος, all. *Quintanfieber*, angl. *quintan*, it. et esp. *quintana*]. Se dit d'une fièvre dont les accès ne reviennent que tous les cinq jours inclusivement, entre lesquels il y a, par conséquent, trois jours d'apyrexie.

QUINTE. s. f. Synonyme d'*accès*, en parlant de la toux : une *quinte de toux*. V. TOUX.

QUINTEFEUILLE. s. f. [*Potentilla reptans*, L., all. *Fünffingerkraut*, angl. *cinque-foil*, it. *cinquefoglio*, esp. *quinquefolio*]. Plante qui ressemble au fraisier, mais dont les feuilles sont petites et divisées. Sa racine, cylindrique, pivotante, d'un rouge brun au dehors, blanche au dedans, est légèrement astringente.

QUINTESSENCE. s. f. [de *quintus*, cinquième, et *essentia*, essence; all. *Quintessenz*, angl. *quintessence*, it. *quintessenza*, esp. *quintaesencia*]. On donnait autrefois ce nom à l'alcool chargé des principes de quelques substances médicamenteuses. — On appelait aussi *quintessences*, les principes les plus volatils des corps. V. ESSENCE.

QUINTEUX, EUSE. adj. [all. *rappelköpfig*]. Un cheval est *quinteux*, on dit qu'il fait des *quintes*, quand il se défend contre son cavalier, et refuse d'avancer.

QUINTINE. s. f. Nom donné par Mirbel au sac embryonnaire. V. EMBRYONNAIRE.

QUOTIDIEN, IENNE. adj. [*quotidianus*, de *quotus*, chaque, et *dies*, jour; καθημερινὸς, all. *täglich*, angl. *quotidian*, it. et esp. *cotidiano*]. Qui a lieu tous les jours. — *Type quotidien*, la marche particulière à certaines fièvres intermittentes, dont l'accès revient chaque jour. Ces fièvres sont dites *quotidiennes*. On leur donne le nom de *quotidiennes simples*, de *doubles* ou de *triples quotidiennes*, selon qu'il y a un, deux ou trois accès dans les vingt-quatre heures. V. FIÈVRE.

R

R. V. ABRÉVIATION.

RABDOÏDE. Mauvaise orthographe. V. RHABDOÏDE.

RABIÉIQUE. adj. [de *rabies*, rage; it. *rabbico*, esp. *rabifico*]. Qui a rapport à la rage. V. ce mot.

RABIEN. adj. V. RABIÉIQUE.

RABIFIQUE. adj. Qui produit la rage.

RABIQUE. V. RABIÉIQUE.

RABLE. s. m. Régions lombaire et sacrée supérieures ou sus-lombaire des animaux domestiques formées essentiellement par les muscles sacro-lombaire, long dorsal ou ilio-spinal et transversaire épineux. L'*aloyau* en est une partie dans l'espèce bovine, et chez les petites espèces domestiques ou sauvages il comprend aussi le *filet* ou muscles psoas et carré des lombes.

RABOT ODONTRITEUR. En vétérinaire, instrument

imaginé par Brogniez pour enlever les aspérités des dents molaires, aspérités résultant d'une usure inégale ou d'un accroissement irrégulier.

RACE. s. f. [*genus*, γένος, all. *Geschlecht*, angl. *race*, *breed*, it. *razza*, esp. *raza*]. Le nom de *race* est donné à toute collection d'individus de même espèce qui présentent un ensemble de différences de même ordre que dans la variété, différences prononcées, et qui, une fois produites, se reproduisent dans un certain nombre de circonstances qui ne sont pas complétement identiques. On donne quelquefois le nom de *sous-espèces* aux collections d'individus qui diffèrent dans les mêmes rapports que les variétés et races, mais d'une manière caractéristique et très-prononcée, de telle sorte que les différences se perpétuent dans toutes les circonstances où les individus choisis comme types de l'espèce peuvent vivre. — *Pure race*. Un sujet de *pure race* est celui qui descend directement, sans croisement, de la souche de la race elle-même. *Pure race* n'est pas la même chose que *pur sang* (V. SANG), attendu que *pur sang* est un terme réservé à un cheval particulier. V. ESPÈCE.

RACÉMATE. s. m. Nom des sels formés par l'acide racémique. Ils sont analogues aux tartrates correspondants simples ou doubles ; mais ceux de chaux sont insolubles. V. TARTRIQUE.

RACÉMIFORME. adj. [*racemiformis*, de *racemus*, grappe, et *forma*, forme]. En forme de grappe.

RACÉMIQUE. adj. — *Acide racémique*, *paratartrique* ou *uvique* ($C^8H^4O^{10}.2HO + HO$). S'extrait des eaux mères dont on a retiré l'acide tartrique. Il est isomère avec ce dernier, mais contient 1 équivalent d'eau de plus. Il est en outre dépourvu de pouvoir rotatoire et précipite instantanément l'eau de chaux.

RACHE. s. f. On désignait autrefois sous ce nom les diverses maladies éruptives de la tête, et particulièrement la teigne.

RACHIALGIE ou mieux **RHACHIALGIE.** s. f. [*rachialgia*, de ῥάχις, épine du dos, et ἄλγος, douleur; all. *Rückgratschmerz*, angl. *rhachialgia*, it. *rachialgia*, esp. *raquialgia*]. On appelle ainsi toute douleur qui occupe un point quelconque de la colonne vertébrale. Ce n'est par conséquent qu'un symptôme de maladies essentiellement différentes les unes des autres.

RACHIDIEN, IENNE, ou mieux **RHACHIDIEN.** adj. [*rhachideus*, angl. *rhachidian*, it. *rachideo*, esp. *raquidiano*]. Qui appartient au rachis. — *Artères* et *veines rachidiennes*, *canal rachidien*. V. VERTÉBRAL. — *Prolongement rachidien de l'encéphale*. Nom donné quelquefois à la moelle vertébrale (V. MOELLE). — *Nerfs rachidiens*. Ceux qui proviennent de la moelle vertébrale. — *Trous rachidiens*. Trous de conjugaison de la colonne vertébrale.

RACHIS ou mieux **RHACHIS.** s. m. [*spina dorsi*, ῥάχις, all. *Rückgrat*, angl. *rhachis*, it. *rachide*, esp. *raquis*]. Nom donné à la *colonne vertébrale*. V. VERTÉBRAL. — En botanique, on donne ce nom à l'axe central de l'épi des graminées.

RACHISAGRE ou mieux **RHACHISAGRE.** s. f. [*rhachisagra*, de ῥάχις, l'épine du dos, et ἄγρα, proie; all. *Rückgratsgicht*, angl. *rhachisagra*, it. *rachisagra*, esp. *raquisagra*]. Goutte qui attaque l'épine du dos; rhumatisme goutteux de l'épine.

RACHITIQUE ou mieux **RHACHITIQUE.** adj. [*rhachitide detentus*, all. *rhachitisch*, angl. *rickety*, it. *rachitico*, esp. *raquitico*]. Qui est attaqué de rachitis, ou qui tient du rachitis.

RACHITIS. s. m. Synonyme de *rachitisme*.

RACHITISME ou mieux **RHACHITISME.** s. m. [*rhachitis*, de ῥάχις, épine du dos, νόσος ῥαχῖτις ; all. *Rhachitis*, *englische Krankheit*, *Doppelglieder*, angl. *rickets*, *rhachitis*, it. *rachitismo*, *rachitide*, esp. *raquitis*, *raquitismo*]. (Synonymie : *rachitis*, *rachitisme*, *morbus anglicus*, *articuli duplicati*; *riquets*, *noués*, *bancals*.) Nom donné à une perturbation de la nutrition de tous les tissus, qui, survenant dans l'enfance, en arrête ou en trouble le développement, et par suite se manifeste à l'extérieur, surtout par la déformation du rachis ou du reste du système osseux, en raison de ses usages généraux de sustentation qu'il ne peut plus remplir ; tandis que l'abdomen et le crâne se distendent et le thorax se resserre, selon la nature des modifications éprouvées par les tissus et les usages des organes qui remplissent ou qui limitent ces cavités. — *Première période*. Les os en général, mais surtout les os longs, sont pénétrés, et, pour ainsi dire, infiltrés d'une grande quantité de sang noir qui ruisselle quand on les coupe. Ce sang est épanché dans le canal médullaire, dans le tissu spongieux des épiphyses, sous le périoste ou même jusque entre les lamelles du tissu compacte, qui se sont écartées les unes des autres. Au début, ce liquide est de consistance aqueuse, et disparaît très-facilement sous un filet d'eau. A une époque plus avancée, ce sang perd sa couleur noire ; il prend une consistance gélatineuse, il devient demi-transparent. Dès ce moment, la matière épanchée adhère aux surfaces avec lesquelles elle est en contact, et le lavage ne peut plus l'enlever. Cette altération se rencontre également dans les os longs, dans les os plats et dans les os courts. Si l'on fait la section d'un os long, dans le sens de la diaphyse, on voit que cet os est loin d'avoir augmenté de volume ; il n'a qu'une augmentation apparente, due au périoste, qui s'est considérablement épaissi, et à une couche sous-jacente de nature cartilagineuse. Voilà ce qui explique pourquoi un grand nombre de fractures passent inaperçues chez les enfants rachitiques (V. CHONDROÏDE). Les os ont considérablement diminué de densité; ils sont raréfiés, boursouflés. — *Deuxième période*. Cette période est surtout caractérisée par le gonflement des épiphyses et la déformation des os (Fig. 380). Ces phénomènes sont dus à la production d'un tissu rougeâtre, élastique, réticulaire, que Guérin a désigné sous le nom de *tissu spongoïde*. Ce tissu se trouve partout où le liquide s'est extravasé, entre le périoste et l'os, entre les lames du tissu compacte, mais il est surtout abondant autour des épiphyses et vers la concavité des courbures des os, où sa trame est en même temps beaucoup plus serrée. Le ramollissement noté dans la première période ne fait qu'augmenter, et, dans celle-ci, il atteint son maximum. — *Troisième période*. Il peut arriver deux choses : la nutrition troublée (dont le rachitisme n'est

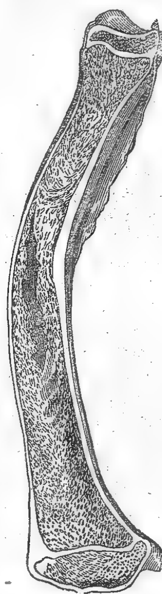


FIG. 380.

qu'une manifestation, un symptôme caractérisé par des troubles concernant l'ostéogenèse) reprend son cours normal, alors les os se consolident ; ou bien elle continue, alors une désorganisation complète s'empare du tissu osseux. Dans le premier cas, le tissu spongoïde se résorbe, ou prend de la densité ; l'os recouvre sa solidité normale, primitive, et acquiert même une fermeté et une dureté plus grande que celle de l'état normal, et désignée par Guérin sous le nom d'*éburnation*. Dans l'os ainsi éburné, le tissu compacte de nouvelle formation est intimement uni à l'os primitif ; la ligne de démarcation, si elle existe, n'est sensible que par une couleur plus blanche dans l'os récent. C'est surtout au niveau des courbures et du côté concave que se produit l'éburnation, là où elle est plus nécessaire pour la force de l'os. A ce même niveau, le canal médullaire se rétrécit parfois d'une manière considérable, même au point de disparaître tout à fait. Lorsque cette éburnation n'a pas lieu, le tissu spongoïde détruit les lamelles osseuses en les isolant et en empêchant leurs communications vasculaires ; dès lors la consolidation de l'os ne peut se faire. Dans cet état, reconnu par Guérin, et décrit par lui sous le nom de *consomption rachitique*, les épiphyses des os longs, leurs diaphyses, et les os plats, sont réduits à une coque très-mince de tissu osseux, qui se fracture avec la plus grande facilité. Du tissu spongieux remplit quelquefois le canal médullaire des os longs (Fig. 380). Leur trame, formée de larges cellules, est remplie d'une moelle graisseuse de couleur jaunâtre, mêlée parfois de détritus de lamelles. — Symptomatologie : *Première période*. Dans cette période, les petits malades, de gais, de vifs, de riants qu'ils étaient, deviennent sérieux, moroses, inquiets : rien ne pique leur curiosité, rien ne peut les distraire. Le moindre mouvement les fatigue et leur est insupportable, de sorte qu'ils ne se trouvent bien que couchés ; et, si l'on veut les remuer, ils poussent des cris, et cherchent à éloigner par leurs gestes ceux même qui leur sont les plus chers. En même temps, on les voit maigrir, pâlir, s'étioler en quelque sorte ; cependant leur appétit persiste le plus souvent, parfois même il s'exagère. Souvent il y a une diarrhée continuelle, mais le fait n'est pas constant. Il n'est pas rare de voir les urines très-abondantes et très-chargées de phosphates calcaires. A ces symptômes un peu vagues, il s'en joint d'autres qui sont beaucoup plus caractéristiques. Ainsi le petit malade est pris d'une fièvre continue ; son corps est couvert d'une sueur abondante et presque incessante. La tête offre une disproportion marquée entre le crâne et la face, et, de plus, les fontanelles et les sutures persistent quelquefois au point que tout le crâne offre un certain degré de mollesse. Le thorax n'est presque pas développé, et la respiration est si fréquente, qu'on serait tenté tout d'abord de croire à une affection aiguë du poumon. Le ventre, au contraire, présente un volume considérable, et le foie fait une énorme saillie dans l'hypochondre droit. Les membres offrent aussi certains caractères qui sont propres aux rachitiques : à part le gonflement des extrémités, qui commence à paraître dans cette période, il faut noter que les membres sont beaucoup plus courts, surtout les membres inférieurs. Enfin, dès le début du rachitisme, l'accroissement du squelette se ralentit ou cesse tout à fait. Quant à la dentition, elle s'arrête, ou, si elle continue, c'est toujours irrégulièrement. Cette période peut durer de deux à dix mois ; elle peut même se prolonger davantage. — *Deuxième période*. Si une prompte médication n'a pas enrayé la maladie, tous les symptômes que nous venons de passer en revue prennent une intensité plus grande. Les douleurs surtout, qui, dans la première période, n'étaient presque jamais spontanées, le deviennent alors, et arrachent des cris aux petits malades. Les fonctions digestives éprouvent une grande perturbation ; presque toujours, alors, il y a une diarrhée opiniâtre. Cette cause d'épuisement, la fièvre hectique, l'insomnie, les sueurs, font que les malades dépérissent à vue d'œil. C'est alors qu'on voit apparaître les déformations osseuses. Cette période, lorsque l'art n'intervient pas, dure jusqu'à deux et trois ans. Les jambes, le bassin, la colonne vertébrale se déforment successivement, sous l'influence tant de la simple contraction musculaire que d'une action mécanique, comme le poids du corps par exemple ou toute autre pression extérieure. Quel que soit l'ordre d'apparition de ces déformations, les plus prononcées et les plus variées sont celles des jambes. Ainsi, on les voit fortement arquées en avant, tordues sur elles-mêmes, déjetées du même côté ou en sens contraire, tandis que les genoux se heurtent et que les pieds se touchent, de manière que les jambes forment une sorte d'ellipse. Les fémurs se déforment presque toujours dans le même sens ; la courbure unique présente, en général, sa convexité en avant et en dehors. Les déformations des bras et des avant-bras sont toujours moins prononcées que celles des membres inférieurs. Les clavicules s'infléchissent, s'arquent en avant pour obéir à la pression qu'exercent sur leur extrémité externe les bras en se rapprochant du tronc. La déformation de la cage thoracique entraîne une modification dans la manière de respirer : les enfants respirent le plus qu'ils peuvent par le ventre, et ils le font instinctivement. Pour respirer de la sorte, l'enfant abaisse son diaphragme et ouvre sa glotte : de cette manière, il fait le vide dans la poitrine ; les côtes sternales cèdent avec facilité aux organes qui les repoussent en dehors, tandis que les côtes supérieures se recourbent en dedans. Quant aux déformations du bassin, une des plus communes est celle qui résulte du tassement des dernières vertèbres lombaires et des deux premières sacrées. D'autres fois le bassin s'aplatit d'avant en arrière ; quelquefois, enfin, on trouve une dépression latérale produite par la tête des fémurs. — *Troisième période*. Si l'art est intervenu, ou si la nature a pu surmonter seule les efforts de la maladie, la plupart des symptômes s'amendent avec rapidité. L'appétit renaît ; le ventre devient plus souple, il diminue ; la diarrhée cesse, les sueurs sont moins abondantes, les urines moins chargées, les douleurs moins vives. Le pouls devient normal ; le sourire reparaît sur les lèvres du petit malade, son teint se ranime ; il devient vif et enjoué. La nutrition, ralentie, troublée ou suspendue, reprend son cours, et les déformations osseuses, symptômes de ces troubles de nutrition, si elles n'étaient pas trop prononcées, s'effacent insensiblement. Mais il peut arriver que la lésion soit assez prononcée pour empêcher cet heureux résultat, et alors l'enfant est condamné pour toute sa vie à être difforme. Le traitement est presque entièrement hygiénique. Un air pur, une habitation saine et exposée aux rayons solaires, un régime salubre et fortifiant, des frictions avec un liquide alcoolique, des bains aromatiques, des exercices variés, sont particulièrement indiqués. On peut y ajouter l'eau ferrée mêlée au vin, lors des repas ; les

sirops de gentiane ou de quinquina, l'huile de foie de morue surtout. V. OSTÉOMALACIE.

RACHITOME ou mieux **RHACHITOME**. s. m. [de ῥάχις, rachis, et τέμνειν, couper]. Instrument d'anatomie à l'aide duquel on ouvre le canal médullaire sans léser la moelle.

RACINE. s. f. [*radix*, ῥίζα, all. *Wurzel*, angl. *root*, it. *radice*, esp. *raiz*]. Partie inférieure d'un végétal plongée le plus ordinairement dans la terre, qui croît toujours en sens contraire de la tige, ne se colore jamais en vert par l'action de la lumière, et sert tant à fixer la plante au sol qu'à pomper sa nourriture. — On donne aussi le nom de *racine*, à la partie d'une dent qui s'enfonce dans l'alvéole, aux points par lesquels les nerfs se détachent des centres nerveux, et aux prolongements qu'un polype, une verrue, un cancer, etc., envoient dans les parties voisines.

Racine blanche. Le panais cultivé.

Racine du Brésil. V. IPÉCACUANHA.

Racine pour les dents ou *salivaire*. Le pyrèthre.

Racine de Florence. L'iris de Florence.

Racine de Jean Lopez. Cette racine provient d'un arbre des Indes orientales encore inconnu. Elle est tantôt sous la forme de bâtons de 22 à 24 centimètres de long et de 27 à 54 millimètres de diamètre, tantôt sous celle d'un tronc ligneux du diamètre de 13 à 16 centimètres. Le bois en est blanc, léger, poreux, amer, inodore. L'écorce, brune, compacte, amère, est recouverte elle-même d'un épiderme jaune, spongieux, comme velouté. Cette racine est, selon quelques auteurs, le plus puissant des antidiarrhéiques ; mais elle est très-rare et fort chère.

Racine grise des nerfs optiques [*pars anterior infundibuli* de Tarin, *lame grise de la jonction des nerfs optiques* de Vicq d'Azyr, *plancher antérieur du troisième ventricule* de Cruveilhier]. S'étend du bec du corps calleux et du quadrilatère perforé au chiasma. Sur sa partie médiane il existe ordinairement une ligne ou un point plus transparent à travers lequel on aperçoit la cavité du ventricule. La portion de cette lame qui adhère aux nerfs optiques est assez résistante ; on y remarque quelques filets médullaires très-distincts qui se confondent avec le tissu de ces nerfs. On ne peut en prendre une bonne idée qu'après avoir soulevé le chiasma, en le renversant en bas et en arrière. On voit alors : 1° que celle du côté droit se confond sur la ligne médiane avec celle du côté gauche pour former une lame mince, de figure triangulaire, dont la base répond aux nerfs optiques ; 2° que cette lame est verticale ou un peu oblique de haut en bas et d'arrière en avant ; 3° qu'elle est située sur le prolongement du bec du corps calleux ; 4° qu'en la détruisant, on pénètre immédiatement dans le ventricule moyen, dont elle concourt à former le bord antérieur ; 5° qu'elle est composée de deux lames.

Racine des membres. La partie épaisse par laquelle ils se continuent avec les côtés du tronc.

RACK. s. m. Eau-de-vie tirée du riz. V. ARACK.

RACLEMENT (BRUIT DE). Très-analogue au bruit de craquement. V. CRAQUEMENT et FROTTEMENT.

RADESYGE. s. f. [du danois, *rada*, mauvais, et *syge*, maladie]. Nom donné, en Norvége, à une maladie qui a quelque analogie avec le pian, ou avec certaines variétés de la lèpre.

RADIAIRES. s. m. pl. [de *radius*, rayon ; all. *Strahlenthiere*, esp. *radiarios*]. Classe du règne animal comprenant des animaux sans vertèbres dont toutes les parties, tant internes qu'externes, offrent une disposition rayonnée autour d'un axe.

RADIAL, ALE. adj. et s. [*radiæus*, angl. *radial*, it. *radiale*, esp. *radial*]. Qui a rapport au radius. — — *Artère radiale*. L'une des branches de bifurcation de l'humérale ou brachiale. En haut, elle est située au niveau de l'interstice qui existe entre le long supinateur et le rond pronateur. Une aponévrose qui la recouvre immédiatement la sépare de ces muscles. Le nerf radial est placé à son côté externe dans une gaîne distincte ; deux veines lui sont accolées, l'une en dedans, l'autre en dehors. Au-dessous de la couche graisseuse sous-cutanée, l'aponévrose d'enveloppe de l'avant-bras fait une sorte de pont entre les bords des muscles rond pronateur et long supinateur. C'est au-dessous de cette aponévrose que se trouve l'artère radiale, mais recouverte par un feuillet de l'aponévrose profonde. *En bas*, l'artère radiale est située entre le tendon du grand palmaire et celui du long supinateur. En arrière, elle repose sur le long fléchisseur propre du pouce dans le tiers moyen de l'avant-bras ; un peu plus bas, elle est en rapport avec le carré pronateur qui la sépare de la face antérieure du radius. Ici l'artère radiale est à plus d'un demi-centimètre de son nerf satellite, qui longe son côté externe et qui lui est accolé au milieu de l'avant-bras. La peau et l'aponévrose antibrachiale la recouvrent en avant ; une autre aponévrose la sépare des parties situées derrière elle. L'artère radiale fournit la *récurrente radiale antérieure*, qui naît immédiatement au-dessous de l'origine de l'artère radiale ; la *transverse antérieure du carpe*, qui réunit les artères radiale et cubitale au niveau du bord inférieur du carré pronateur ; la *radio-palmaire*, qui naît du côté interne de l'artère radiale, au point où cette artère s'infléchit sur le côté externe du radius pour arriver dans la tabatière anatomique. Elle s'étend jusqu'à la paume de la main, où elle forme, en se recourbant, l'*arcade radiale* ou *palmaire profonde*. — *Nerf radial*. Il naît de la partie interne et postérieure du plexus brachial, et provient principalement des cinquième, sixième et septième nerfs cervicaux et du premier dorsal. Situé d'abord derrière les autres nerfs du plexus, il s'engage ensuite entre les trois portions du muscle triceps brachial, passe derrière l'humérus, puis descend entre le long supinateur et le brachial antérieur, jusqu'au niveau de l'extrémité supérieure du radius, où il se divise en deux branches, l'une antérieure, l'autre postérieure. — *Paralysie du nerf radial*, dite aussi *paralysie des porteurs d'eau de Rennes*, parce qu'elle a été souvent observée chez eux. Les individus atteints de paralysie du nerf radial présentent une attitude qui est toujours la même, et qui frappe tout d'abord l'œil de l'observateur. La main est inclinée presque à angle droit sur l'avant-bras, les doigts sont à demi fléchis dans la paume de la main ; le pouce est également fléchi sur les autres doigts. Le malade ne peut, par la volonté, redresser la main, ni la mouvoir latéralement dans aucun sens ; les mouvements d'extension et d'abduction du pouce sont impossibles. Tous ces mouvements peuvent s'obtenir artificiellement, lorsque la maladie n'est pas trop ancienne et que les fléchisseurs ne sont pas atrophiés. Si le malade veut serrer un objet dans la main, il peut à peine le maintenir, ce qui pourrait faire croire à une paralysie des fléchisseurs ; mais il n'en est rien, et il suffit de fixer la main dans l'extension pour que les doigts puissent se fléchir avec énergie. Cette paralysie, qui peut être produite par l'im-

pression du froid, l'est le plus souvent par la compression. Ainsi on l'a vue survenir à la suite d'un sommeil prolongé, la tête reposant sur le bras, lequel était appuyé sur le sommet d'une chaise.

Radial antérieur (épitrochlo-métacarpien, Ch.). Muscle qui s'étend du bord du condyle interne de l'humérus à la base du second os du métacarpe.

Radial (*court*) *externe* (épicondylo-sus-métacarpien, Ch.). Muscle qui s'étend du ligament annulaire du radius et du condyle externe de l'humérus à la base du troisième os du métacarpe.

Radial (*long*) *externe* (huméro-sus-métacarpien, Ch.). Muscle qui s'étend du condyle externe et du bord externe de l'humérus à la base du second os du métacarpe.

RADIATIFORME. adj. [*radiatiformis*, all. *strahlenförmig*]. Se dit de la calathide dont les fleurs vont en augmentant de longueur du centre vers la circonférence, où elles sont étalées.

RADIATION. s. f. [*radiatio*, de *radius*, rayon; all. *Strahlenwerfen*]. Nom donné à l'action de la lumière et de la chaleur en raison de leur propagation rectiligne (V. RAYON). La *radiation solaire* produit quatre séries d'effets différents : 1° la sensation de lumière sur la rétine spécialement (*radiation lumineuse*); 2° la sensation de chaleur, en impressionnant les nerfs de sensibilité tactile ou générale (*radiation calorifique*); 3° des changements dans l'état physique de quelques corps qui acquièrent la propriété de devenir eux-mêmes lumineux sous l'influence des rayons solaires (*radiation phosphorogénique*) : tels sont les sulfures de calcium et de baryum, surtout placés dans la lumière bleue du spectre, tandis que, devenus phosphorescents et placés dans la lumière rouge, ils perdent cette propriété; 4° des modifications profondes dans la constitution chimique de beaucoup de corps bruts et dans les actions moléculaires nutritives des êtres organisés (*radiation chimique*). La *radiation calorifique* est distincte de la radiation lumineuse : la température, plus élevée dans la bande rouge du spectre que dans la couleur violette, l'est, au delà du rouge, de plusieurs degrés, là où il n'y a plus de lumière. Les rayons calorifiques peuvent être polarisés dans des conditions analogues à celles de la polarisation de la lumière (V. aussi ATHERMANE et DIATHERMANE). La *radiation chimique* est distincte aussi des deux autres radiations : c'est dans le violet qu'elle a son maximum; et même au delà du violet, là où il n'y a plus de lumière, elle noircit les sels d'argent, etc., aussi vite que dans le violet. Les rayons chimiques peuvent être concentrés par une lentille, polarisés comme la lumière après deux réflexions successives sous une incidence de 35°. V. LUMIÈRE.

RADICAL, ALE. adj. [*radicalis*, angl. *radical*, it. *radicale*, esp. *radical*]. Qui appartient à la racine, qui constitue la base, le fondement d'une chose. — *Cure radicale*. Celle qui détruit complétement la maladie. — *Feuilles radicales*. Celles qui naissent si près de la racine, qu'elles semblent en sortir, et non de la tige.— En chimie, on emploie substantivement le mot *radical* [all. *Grundstoff*] pour désigner les corps simples qui, dans les acides ou les bases, sont combinés avec un autre corps qu'on regarde comme principe acidifiant ou basifiant. V. HUMIDE.

RADICANT, ANTE. adj. [*radicans*, all. *wurzelnd*, angl. *radicant*, it. et esp. *radicante*]. Qui pousse des racines distinctes de la racine principale.

RADICATION. s. f. [*radicatio*, ῥίζωσις, all. *Würzelung*, it. *radicazione*, esp. *radicacion*]. Ensemble ou disposition générale des racines d'une plante.

RADICELLE. s. f. [*radicella*]. Racines secondaires disposées symétriquement par lignes longitudinales sur la racine principale.

RADICIFLORE. adj. [*radiciflorus*]. Plante dont les fleurs naissent d'une tige souterraine et dans le voisinage des racines.

RADICULE. s. f. [*radicula*, all. *Würzelchen*, angl. *radicle*, it. *radicella*, esp. *radicula*]. Pris dans un sens vague et indéterminé, ce mot désigne une petite racine, ou plus souvent les fibrilles qui terminent une grande racine. Dans une acception rigoureuse, il indique la partie de l'embryon qui est destinée à devenir racine ou à pousser des racines.

Radicules veineuses. Par cette expression, beaucoup de médecins désignent des vaisseaux invisibles qui, faisant suite directement aux terminaisons artérielles, seraient l'origine profonde des veines. Souvent, en rapport avec cette description hypothétique, ils leur supposent gratuitement un rôle qu'elles n'ont pas dans la nutrition ou les sécrétions, pour se rendre compte de faits dont ils ignorent la cause, aussi bien que les dispositions anatomiques auxquelles ils font allusion. En effet, entre les terminaisons artérielles et le commencement des veines existe le système capillaire (V. SYSTÈME). Or, les veines qui naissent des capillaires (par la réunion de ceux-ci en troncs plus volumineux), les seules qui méritent le nom de radicules veineuses, sont des vaisseaux qui ont un dixième de millimètre et plus (ils sont, par conséquent, visibles à l'œil nu), et qui déjà ont perdu la structure et la disposition propres aux capillaires pour prendre celles des veines.

RADICULODE. s. m. Partie inférieure du blaste, d'où doit sortir la radicule, dans les embryons monocotylédonés.

RADIÉ, ÉE. adj. [*radiatus*, all. *gestrahlt*, angl. *radiated*, it. *raggiato*, *radiato*, esp. *radiado*]. Qui est disposé en rayons partant d'un centre commun. — En botanique, on dit *radiée* une fleur synanthérée dont les fleurettes du centre sont des fleurons, et celles de la circonférence des demi-fleurons.

RADIEUX, EUSE. adj. [*radiosus*, all. *strahlend*, angl. *radiant*, it. et esp. *radioso*]. On appelle *point radieux* celui d'où émanent des rayons lumineux.

RADIO-CARPIEN, IENNE. adj. [*radio-carpianus*]. Qui a rapport au radius et au carpe. — *Articulation radio-carpienne*. Articulation de l'extrémité inférieure du radius avec la surface convexe formée par le scaphoïde, le semi-lunaire et le pyramidal.

RADIO-CUBITAL, ALE. adj. [*radio-cubitalis*]. Qui a rapport au radius et au cubitus. — *Articulation radio-cubitale*. Celle des os radius et cubitus entre eux.

RADIO-PALMAIRE. adj. [*radio-palmaris*]. Nom donné à l'artère superficielle externe de la paume de la main, branche de la radiale.

RADIO-PHALANGETTIEN DU POUCE. V. FLÉCHISSEUR *long du pouce*.

RADIO-SUS-PALMAIRE. adj. [*radio-supra-palmaris*]. Nom donné à la portion de l'artère brachiale qui, de la partie inférieure du radius, se porte en bas, en dehors et en arrière, vers l'extrémité supérieure de l'intervalle qui sépare les deux premiers os du métacarpe.

RADIS. s. m. [all. *Radieschen*, angl. *radish*, it.

ravanello]. Variété arrondie de la racine du *Raphanus sativus*, L. — Planche dit avoir extrait du *radis noir*, racine du *Raphanus niger*, L., une fécule abondante et légère, comparable à la cassave.

RADIUS. s. m. [*radius*, κερκὶς, all. *Speichenknochen*, angl. *radius*, it. *raggio*, *radio*, esp. *radio*]. Os long, prismatique, qui occupe le côté externe de l'avant-bras. Son extrémité supérieure, qui est la moins volumineuse, porte une éminence arrondie appelée *tête*, et soutenue par un rétrécissement qu'on nomme le *col*. A l'endroit où le col se confond avec le *corps* de l'os, se voit l'*éminence bicipitale*, ainsi appelée parce qu'elle donne attache au tendon du biceps. Articulé par son extrémité supérieure avec la petite tête de l'humérus et avec la petite cavité sigmoïde du cubitus, le radius s'unit inférieurement avec les deux premiers os du carpe, par une surface aplatie qui présente à son côté interne une facette en contact avec le cubitus, à son côté externe l'apophyse styloïde, et, en arrière, des coulisses pour le glissement des tendons. Le radius se développe par trois points d'ossification : un pour le corps, et un pour chacune de ses extrémités.

RAFFINAGE. s. m. [*purificatio*, all. *Läuterung*, it. *raffinamento*, esp. *rafinadura*]. Opération de chimie qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté. On entend plus particulièrement par *raffinage*, la purification du sucre brut au moyen du charbon animal et du sang de bœuf.

RAFLE. s. f. [*axis*, all. *Kamm*, angl. *stalk*, it. *racimolo*]. Pédoncule central ou axe d'une grappe, principalement d'une grappe de raisin ou d'un épi.

RAFLE. s. f. Maladie éruptive fébrile, nommée *rave* ou *feu*, qui a été observée sur la vache dans les environs de Paris et dans quelques contrées de Normandie. L'éruption, qui se manifeste le quatrième ou le cinquième jour, occupe ordinairement la face interne des membres postérieurs et quelquefois des antérieurs, à partir de la couronne jusqu'au haut de l'extrémité (H. d'Arboval).

RAFFLÉSIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones inférieures, voisine des aristolochiées, parasites sur les racines de végétaux dicotylédones, souvent réduites à une seule fleur énorme (atteignant jusqu'à près d'un mètre dans le *Rafflesia Arnoldi*, R. Brown), entourée de bractées, ou à tige courte pourvue d'écailles imbriquées. Périanthe simple, monophylle ; étamines nombreuses. Fruit indéhiscent, à graines nombreuses, simples. Embryon celluleux, simple, avec ou sans albumen. L'*hypociste* appartient à cette famille.

RAFRAÎCHISSANT, ANTE. adj. et s. m. [*refrigerans*, ψυκτικὸς, all. *kühlend*, angl. *cooling*, it. *refrigerativo*, esp. *rinfrescante*]. Se dit de toute substance apte à calmer la soif et à diminuer la température du corps.

RAGE. s. f. [*rabies*, λύσσα, all. *Wuth*, angl. *madness*, it. *rabbia*, esp. *rabia*]. Maladie virulente propre au genre chien et au genre chat, et que la morsure communique à l'homme et à d'autres animaux. La maladie consiste uniquement dans un trouble profond de l'inneravtion qui atteint à la fois la sensibilité, le mouvement et l'intelligence, en traversant successivement trois périodes qui ne sont véritablement distinctes qu'en théorie, et qui en réalité se mêlent bien souvent l'une à l'autre : une période d'excitation, une période de perversion et une période d'affaissement. Tout impressionne vivement, violemment même, les sens du malheureux qui est en proie aux effets du virus rabique : un reflet brillant, celui de l'eau, celui d'une glace ou d'une vitre, la flamme d'une bougie, offensent sa rétine, que les mouvements irréguliers de l'iris garantissent incomplétement ; le plus léger bruit éveille l'attention de l'enragé, le trouble et le fait sursauter ; pour lui, tous les corps deviennent odorants, les substances les plus insipides prennent un goût prononcé ; le plus petit mouvement de l'air, le contact de l'eau, la moindre pression de la peau, lui causent une sensation pénible, douloureuse même ; bref, tous les sens sont dans un état d'hyperesthésie, et il n'en faut pas tant pour expliquer cette agitation incessante des malades qui constitue l'un des caractères les mieux accusés de la rage au début. Youatt a également signalé chez le chien une agitation inquiète et un changement continuel de position (*perpetual motion*) parmi les premiers symptômes de la maladie. Pendant plusieurs heures consécutives, le chien malade se retire dans son panier ou dans sa niche ; il ne montre aucune disposition à mordre, et il obéit encore, quoique avec lenteur, à la voix qui l'appelle. Bientôt il commence à devenir inquiet, il cherche une nouvelle place pour se reposer, et ne tarde pas à la quitter pour en chercher une autre ; puis il retourne à son lit, dans lequel il s'agite perpétuellement, ne pouvant trouver une position qui lui convienne ; du fond de son lit, il jette autour de lui un regard dont l'expression est étrange ; son attitude est sombre et suspecte ; il va d'un membre de la famille à l'autre. L'animal se retire dans une niche ou dans un coin ; il est comme crispé sur lui-même : il cache sa tête entre sa poitrine et ses pattes de devant ; il est inquiet, agité, va et vient, n'est tranquille nulle part ; il ne cherche pas à mordre, il est même encore caressant : ce n'est que le chien hargneux et méchant qui a déjà alors l'aspect terrifiant et des yeux féroces. Chose digne de remarque, il continue à *boire* et à manger, et souvent cherche à prendre des substances dont les chiens ne se nourrissent pas ; enfin, et en dernier lieu, une bave filante s'écoule de sa bouche. Mais un signe caractéristique et très-important, ce sont des hurlements d'une nature spéciale ayant quelques rapports avec le cri du coq. Chez l'homme survient ensuite le crachotement qui se lie intimement à un symptôme qui ne manque jamais dans la rage, la dysphagie ; crachotement qui se montre dès qu'elle devient absolue, et disparaît avec elle dans la dernière période. Parfois la sécrétion salivaire est augmentée, mais on ne peut cependant donner cette hypersécrétion comme un des caractères constants de la maladie. Chez l'homme elle peut manquer, et chez le chien l'écoulement salivaire n'égale pas celui qui se manifeste dans l'épilepsie ou dans les nausées. L'*écume mousseuse* qui salit les coins de la gueule dans la rage n'est pas à comparer à celle qui en déborde dans l'une ou l'autre de ces maladies ; dans la rage, la salivation est un symptôme de courte durée, rarement il persiste au delà de douze heures. Les histoires de chiens enragés couverts d'écume sont fabuleuses ; on confond souvent l'épilepsie avec la rage : de là l'erreur. Après avoir augmenté, la quantité de salive diminue ; elle devient plus épaisse, visqueuse et adhérente, elle s'attache aux commissures des lèvres et aussi au fond de la gorge, où probablement elle produit une sensation

incommode. Il semble que dans le principe les mouvements convulsifs ne se produisent que lorsque le malade cherche à avaler, qu'ils sont d'autant plus violents que les efforts de déglutition sont plus énergiques, et que l'horreur qu'éprouvent les enragés pour toute sorte de boisson ou d'aliment, tient surtout, sinon exclusivement, à la crainte de réveiller les convulsions par les mouvements de déglutition. A l'hyperesthésie succèdent les hallucinations, et à l'excitation intellectuelle le délire, chez le chien comme chez l'homme. A mesure que les hallucinations se multiplient, le délire augmente de violence, et il atteint même dans quelques cas les proportions d'un accès de fureur maniaque; c'est alors qu'on a vu quelquefois l'enragé se jeter sur ceux qui l'entouraient et les frapper; quant à la croyance, aujourd'hui encore très-répandue, que tous les enragés cherchent à mordre, elle est évidemment erronée, car les faits prouvent qu'il faut considérer comme des cas tout à fait exceptionnels et d'une excessive rareté ceux où la fureur rabique aboutit à des tentatives de morsure. Sans connaître la nature du mal dont ils sont atteints, les enragés semblent parfois pénétrés de la pensée qu'ils peuvent devenir dangereux pour ceux qui les approchent, soit par la violence de leur délire, soit même par leurs embrassements. Cependant le mal fait des progrès; les spasmes deviennent plus fréquents, les moments de calme et de lucidité plus rares et plus courts; et lorsque, par instants, les malades reprennent possession de leur intelligence, ce n'est que pour s'occuper d'idées funèbres, de pratiques religieuses; ils annoncent leur mort et semblent se préparer à cette fin prochaine, soit en faisant leurs dernières recommandations, soit même en dictant leurs dernières volontés, soit en implorant le pardon des fautes qu'ils ont pu commettre. A partir de ce moment, en effet, tout signe d'intelligence disparaît, les sensations deviennent obtuses, les convulsions se généralisent, il est vrai, mais en même temps elles perdent de leur énergie, et bientôt le malade, épuisé par la douleur, épuisé par la violence et la continuité des accidents convulsifs, par la privation absolue d'aliments, tombe dans un état d'affaissement dont pourront bien le faire sortir encore, par intervalles, quelques hallucinations ou quelques spasmes thoraciques violents, mais que l'asphyxie, d'effet devenue cause à son tour, ne tarde pas à rendre plus profond et à transformer en un état de résolution complète; alors toute agitation cesse pour faire place au coma, et le malade succombe après avoir rejeté à plusieurs reprises, par des efforts de vomissements, de l'écume bilieuse. On observe bien chez le chien quelques phénomènes convulsifs, analogues à ceux qui ont été signalés chez l'homme: par exemple, une sorte de tremblement général, ou parfois des contractions rapides et violentes des muscles thoraciques, lorsque l'animal, dévoré par une soif ardente, fait d'énergiques efforts pour avaler quelques gorgées de liquide; mais, tandis que chez l'homme le frisson et le spasme rabiques se montrent dans la première période de la maladie, chez le chien, au contraire, ils ne surviennent que tardivement. Tandis que chez l'homme la dysphagie et l'horreur des boissons ne font jamais défaut, et suivent de près les prodromes, chez le chien l'hydrophobie proprement dite n'existe pas, ou du moins ne s'observe qu'exceptionnellement, et la dysphagie, quand elle ne manque point, ne se montre qu'à la dernière période; de telle sorte qu'en définitive on peut dire que des deux symptômes pathognomoniques de la rage humaine, l'un n'a presque jamais été observé dans la rage canine, et l'autre ne s'y manifeste qu'à une époque où d'autres signes ont déjà fait reconnaître la maladie. Après un laps de temps dont la durée n'a pas été indiquée jusqu'à présent d'une manière précise, et qui doit varier avec le plus ou moins d'intensité des troubles de l'innervation, le chien tombe épuisé, la période d'affaissement commence; mais, de même que, dans la période correspondante chez l'homme atteint de rage, quelques spasmes thoraciques, quelques manifestations fugitives de fureur viennent encore témoigner de la nature de la maladie et de la persistance d'un certain degré d'excitabilité nerveuse, de même, chez le chien, un attouchement, un simple appel, suffisent quelquefois pour réveiller la fureur et le besoin de mordre, qui, dans l'immense majorité des cas, ont été les caractères dominants des dernières phases de la période d'excitation. Mais bientôt l'affaissement devient complet, l'animal est comme assoupi; puis enfin apparaissent des symptômes de paralysie, et surtout de paraplégie. Tantôt, mais c'est là le cas le plus rare dans la vraie rage, les muscles de la langue et des mâchoires perdent seuls leur contractilité, tantôt, au contraire, tout l'ensemble du système musculaire semble frappé. L'autopsie permet de constater les lésions suivantes : turgescence des veines périphériques du cerveau, coloration rosée de la substance corticale, ramollissement de la substance blanche cérébro-médullaire et des paires crâniennes, tuméfaction des papilles caliciformes de la langue, injection de la région pharyngienne, engouement pulmonaire avec noyaux apoplectiques et suffusions sanguines au bord postérieur, albumine dans les urines. La rage (V. HYDROPHOBIE) est susceptible de se développer spontanément chez le chien, le loup, le chat et le renard, qui peuvent la transmettre aux autres quadrupèdes ou à l'homme (V. LYSSE). La cause de la rage spontanée chez les animaux des genres *Canis* et *Felis* résiderait *uniquement*, dit-on, dans la privation de la fonction génératrice (Grœve, 1818, Bachelet et Froussart); mais le fait n'est point encore établi expérimentalement. Il paraît que ni la colère, ni l'influence des climats et des saisons, ni les variations de température, ni la faim, ni la soif, ne peuvent produire l'affection rabienne, pas plus que ne la produisent la malpropreté et l'usage d'aliments malsains et d'eaux corrompues; on a essayé maintes fois de la faire naître artificiellement en soumettant des animaux à l'action de ces conditions isolées ou réunies, et l'on n'a obtenu que des résultats négatifs. Renault a démontré de la manière la plus péremptoire que la salive seule des animaux enragés possède des propriétés virulentes : jamais la maladie n'a pu être inoculée par l'insertion d'aucune autre matière, l'inoculation du sang notamment est d'une innocuité parfaite; que la rage *spontanée* est très-rare; que le musèlement général et permanent des chiens est une mesure efficace pour empêcher la propagation de cette maladie; que c'est à tort que plusieurs auteurs regardent la contrainte résultant de l'application de la muselière sur le chien comme une cause du développement de la rage chez cet animal; que les deux tiers des animaux *inoculés* deviennent enragés, et le tiers seulement des individus mordus le devient. Il est prouvé aujourd'hui que toute cautérisation autre que celle au fer rouge est insuffisante pour prévenir l'inoculation

du virus rabique, et encore faut-il qu'elle soit faite dans les vingt-quatre heures qui suivent la morsure. La durée de l'incubation est de vingt à trente jours chez les enfants de deux à douze ans, mais elle peut s'étendre à cinq mois et plus; plus tard elle est habituellement de quarante à soixante jours, mais peut durer plusieurs mois aussi. On a observé à l'école vétérinaire de Lyon des cas de guérison de la rage chez le chien sans aucun traitement (1850). Decroix en a signalé aussi (1864) d'après des observations régulièrement suivies, qui prouvent que ces cas-là sont moins rares que ne le fait croire l'habitude de tuer immédiatement tout chien qui a mordu ou a été mordu, sans cause connue, au lieu de garder les animaux un temps convenable dans des lieux appropriés. Decroix a signalé, chez l'homme, un fait de guérison spontanée de la rage, causée par la morsure d'un chien, dont on doit l'observation à Piorry, observation dont l'importance était restée méconnue, même par son auteur, en raison de la croyance à l'incurabilité absolue de la rage.

Rage mue, *rage muette* [angl. *dumb madness*]. Maladie singulière, qui n'est pas encore suffisamment éclaircie, et qui appartient au chien. Elle paraît être souvent la conséquence des morsures faites par un chien enragé; et cependant on doute qu'elle soit transmissible par inoculation. Le chien est en proie à une grande anxiété, il n'a pourtant pas d'accès de fureur. Il est le plus souvent dans l'impossibilité de crier (d'où le nom de la maladie) et de mordre (car il ne peut rapprocher les mâchoires). La maladie est ordinairement mortelle; on cite pourtant des cas de guérison. On l'a confondue, à tort, avec l'angine; ce serait une sorte de rage modifiée.

Rage de tête. Maladie qui a régné en France en 1481. « En cette année, dit un chroniqueur, au mois d'avril, on commença fort à mourir à Metz et en plusieurs autres contrées, tant en France comme autre part. Cela venait d'une chaude maladie de fièvre et de *rage de tête;* les malades devenaient égarés et à demi hors de leur entendement, et au bout de quatre ou cinq jours quelques-uns étaient guéris, mais les autres et la plupart succombaient. » Il est possible que cette *rage de tête* soit à ranger parmi la méningite épidémique.

RAGLE. Hallucination particulière à laquelle sont sujets les voyageurs qui parcourent le désert.

RAIE. s. f. (*Raia*, L.). Genre de poissons chondroptérygiens plagiostomes, caractérisé par le grand développement des nageoires antérieures sous forme d'*ailes* soudées aux côtés du corps, queue longue et relativement volumineuse, pourvue d'un appareil électrique cylindroïde sous-musculaire et sous-cutané (Ch. Robin). Presque toutes les espèces sont alimentaires. Les principales sont la raie bouclée (*R. clavata*, L.), la raie grise ou lisse (*R. batis*, L.), et la raie ronce (*R. rubus*, L.).

RAIE DE MULET. Ligne longitudinale, de couleur foncée, s'étendant de la crinière à la queue, dans le plan médian du dos et des reins sur certaines robes claires. Elle est quelquefois croisée d'une autre raie qui descend du garrot sur chaque épaule.

RAIFORT. s. m. [all. *Rettig*, angl. *horse-radish*, it. *radice*, *rafano*, esp. *rabano*]. On donne ce nom à deux plantes crucifères qui appartiennent à des genres différents. Le *raifort* proprement dit est le *Cochlearia armoracia*, L. (V. COCHLÉARIA *de Bretagne*). — Le *raifort cultivé* est le *Raphanus niger*, L., dont la racine est connue sous le nom de *radis noir*. V. RADIS.

RAINETTE. s. f. Instrument avec lequel on divise l'ongle du cheval en y creusant des rainures.

RAINURE. s. f. [*incisura*]. — *Rainure digastrique* ou *mastoïdienne*. Échancrure qui se voit au côté interne de l'apophyse mastoïde, qui reçoit son nom de ce que le ventre postérieur du muscle digastrique s'y insère.

RAIPONCE. s. f. [*Campanula rapunculus*, L., all. *Rapunzel*, angl. *rampion*, it. *raperonzo*, esp. *reponche*]. Plante de la famille des campanulacées, dont la racine, fusiforme et blanche, et les feuilles lancéolées et sessiles, passent pour apéritives et rafraîchissantes. On les mange en salade.

RAISIN. s. m. [*uva*, σταφυλή, all. *Traube*, angl. *grape*, it. et esp. *uva*]. Fruit des diverses variétés du *Vitis vinifera*, L., de la famille des vinifères et des ampélidées. On emploie en pharmacie trois sortes de raisins secs : 1° Les *raisins de caisse*, qui viennent du midi de la France. Ce sont des raisins trempés avec leurs rafles dans une lessive de soude et séchés au soleil. Ces fruits, qui sont jaunes, et dont le principe sucré s'effleurit en partie à leur surface, entrent dans diverses préparations pectorales. 2° Les *raisins de Corinthe*, ainsi appelés parce qu'ils venaient autrefois de cette ville, sont très-petits, presque noirs, en grains détachés des rafles. Ils sont envoyés de Céphalonie et des diverses îles Ioniennes, en tonneaux d'un poids considérable. 3° Les *raisins de Damas*, qui viennent de Syrie, sont très-gros, aplatis, rougeâtres, demi-transparents; ils ont une saveur de muscat. Les propriétés de ces deux dernières espèces sont les mêmes que celles de nos raisins du Midi. — *Maladie du raisin*. V. ÉPIPHYTIQUES (*maladies*).

Raisin d'Amérique. V. PHYTOLAQUE.

Raisin d'ours. V. ARBOUSIER.

RAISINIÈRE. s. f. Petite tumeur granuleuse, brune ou noirâtre, qui se forme quelquefois sur la surface de la cornée, à la suite des ulcères ou des plaies accidentelles de cette membrane. C'est une forme de la hernie ou procidence de l'iris; on l'a aussi appelée *staphylôme rameux*. V. STAPHYLÔME.

RAISON. s. f. [*ratio*, *intellectus*, λόγος, all. *Vernunft*, angl. *reason*, it. *ragione*, esp. *razon*]. La raison est, physiologiquement, l'ensemble des facultés par lesquelles l'homme perçoit, reconnaît, démontre le vrai (V. ce mot). Anatomiquement, elle a pour organe les parties antérieures et supérieures du cerveau. Elle n'est pas l'apanage exclusif de l'homme; car on observe chez beaucoup d'animaux une appréciation judicieuse des circonstances qui ne peut être que le fait d'une raison réelle; d'ailleurs les animaux mammifères ont un cerveau fondamentalement disposé comme celui de l'homme. Mais ce qui distingue la raison humaine de la raison animale, et ce qui lui donne une supériorité très-considérable, c'est le pouvoir d'abstraire et de généraliser. Et ce qui montre le passage entre les deux raisons, c'est que l'homme sauvage ne possède qu'à un degré infiniment petit ce pouvoir. Il faut beaucoup de temps pour que l'abstraction et la généralisation se développent. On a la trace de ce développement graduel dans les langues, qui d'abord n'ont que des termes concrets, et qui peu à peu gagnent des termes abstraits. Et les termes abstraits eux-mêmes montrent par leur étymologie et leur origine qu'ils ne sont nés que postérieurement et après une élaboration qui a permis de leur donner un sens figuré. V. ENTENDEMENT.

RÂLE. s. m. [*rhonchus*, ῥόγχος, all. *Röcheln*, angl. *ronchus*, *rattle*, it. *rantolo*]. Dans le langage vulgaire, ce mot désigne le bruit qui, chez les moribonds, est produit par le passage de l'air à travers les mucosités accumulées dans le larynx, la trachée-artère ou les grosses divisions des bronches. Laennec a entendu par là tous les bruits contre nature que le passage de l'air, pendant l'acte respiratoire, peut produire, soit en traversant des liquides qui se trouvent dans les bronches ou dans le tissu cellulaire, soit en raison d'un rétrécissement partiel des conduits aériens. Les râles sont donc des bruits anormaux qui se développent dans les voies aériennes, et qui, se mêlant au murmure respiratoire, l'obscurcissent ou le remplacent complétement. Il faut examiner dans les râles : 1° le volume des bulles (qui permet de juger approximativement le calibre des tuyaux où ils se produisent); 2° le nombre des bulles; 3° leur clarté, leur ton, leur force, la distance à laquelle ils se produisent, la rapidité avec laquelle se forment et crèvent ces bulles (ce qui permet de juger la consistance du liquide); 4° s'ils coïncident avec l'inspiration, avec les deux temps, si la toux les modifie, les fait disparaître. On les dit *secs*, quand ils ne consistent qu'en des sons variables, et *humides*, quand ils sont constitués par des bulles. Le râle sec peut être *aigu* ou *grave;* on le dit *sibilant* dans le premier cas, et *ronflant* dans le second. On distingue : 1° Le *râle crépitant* [angl. *crepitory rattle*, it. *rantolo crepitante*], ainsi dit parce qu'il ressemble à la décrépitation du sel sur le feu. Il a lieu quand les cellules aériennes sont remplies de sang ou de quelque fluide de semblable consistance. On l'observe dans le premier degré de la pneumonie, dans l'œdème pulmonaire, et dans l'engouement. — 2° Le *râle muqueux* [angl. *mucous rattle*, it. *rantolo mucoso*], produit par le passage de l'air à travers un liquide d'une certaine ténacité, formant des bulles qui varient de grosseur et de nombre. On l'observe quand les bronches sont obstruées par du mucus, du sang, du pus. On le rencontre dans la bronchite, dans l'hémoptysie et dans la pneumonie.— 3° *Râle caverneux* [angl. *cavernous rattle*]. Quand le râle muqueux a lieu dans une excavation des poumons, le son est augmenté et on le nomme *caverneux*. — Le *râle sonore* [angl. *sonorous rattle*, it. *rantolo sonoro*], son qui, léger, ressemble au roucoulement du pigeon, et, plus fort, au ronflement Il provient d'une obstruction des bronches et s'entend dans la bronchite. — 5°, Le *râle sibilant* [angl. *sibilant rattle*, it. *rantolo sibilante*]. Il présente une grande variété de sons; dépendant de l'obstruction des petites bronches par un liquide visqueux, on l'entend dans la bronchite. — 6° Le *râle de craquement* [angl. *crackling rattle*]. Il ressemble au son produit par l'insufflation d'une vessie sèche. On l'entend seulement durant l'inspiration; il provient de la pénétration de l'air dans des cellules sèches et inégalement dilatées. On le rencontre dans l'emphysème pulmonaire. — *Râle de retour*. On se sert de cette expression pour désigner le râle qui se fait entendre dans les points hépatisés du poumon, quand le souffle bronchique diminue et que la résolution commence.

Râles gutturaux. Ceux qui se produisent dans le larynx et la trachée pleins de mucosités. Quand ils sont très-intenses, les râles gutturaux, outre qu'ils sont entendus à distance, sont aussi entendus sur le thorax; les grandes dimensions de leurs bulles, leur caractère lointain, permettent de les distinguer des râles produits dans les bronches ou dans les excavations accidentelles creusées dans le poumon. Le *ronflement guttural* s'entend aussi sur les parois pectorales, mais faible et avec le caractère lointain.

RAMAIRE. adj. V. RAMÉAL.

RAMÉAIRE. adj. Se dit des racines aériennes naissant sur des rameaux.

RAMÉAL, ALE. adj. [all. *aststândig*]. Qui est attaché ou qui appartient aux rameaux.

RAMEAU. s. m. [*ramus*, all. *Zweig*, angl. *branch*, it. *ramicello*, esp. *rama*]. Division d'une branche d'arbre, d'un vaisseau, d'un nerf.

RAMELLE. s. f. [*ramellus*]. Subdivision des pétioles secondaires dans les feuilles pennées.

RAMENTACÉ, ÉE. adj. [*ramentaceus*, de *ramentum*, raclure]. Se dit de la tige qui est couverte de petites écailles membraneuses, comme celles du pétiole des fougères.

RAMESCENCE. s. f. [de *ramus*, branche]. État de ce qui se ramifie : *ramescence des nerfs*, *des vaisseaux*.

RAMESCENT, ENTE. adj. Qui se dit des organes, des polypes et autres produits morbides qui ordinairement simples offrent parfois des divisions en forme de rameaux.

RAMEUX, EUSE. adj. [*ramosus*, de *ramus*, branche; all. *ästig*, angl. *ramose*, it. et esp. *ramoso*]. Qui se partage en divisions et en un plus ou moins grand nombre de branches secondaires.

RAMIFÈRE. adj. [*ramifer*, de *ramus*, rameau, et *ferre*, porter]. Se dit des bourgeons ne produisant que des rameaux et des feuilles, sans fleurs.

RAMIFICATION. s. f. [*ramificatio*, all. *Verästelung*, angl. *ramification*, it. *ramificazione*, esp. *ramificacion*]. Division d'une tige, d'un vaisseau, d'un nerf, en plusieurs rameaux.

RAMIFIÉ, ÉE. adj. [*ramificatus*]. Qui est subdivisé en rameaux.

RAMIFLORE. adj. [*ramiflorus*]. Se dit des plantes dont les fleurs naissent sur des rameaux. Exemple : le nerprun.

RAMILLE. s. f. [*ramulus*, all. *Nebenzweiglein*, it. *ramillo*]. On donne ce nom, en botanique, aux plus petites et dernières divisions des rameaux.

RAMINGUE. adj. [angl. *restive*, it. *restio*]. Se dit d'un cheval qui se défend contre l'éperon, ne voulant pas avancer dès qu'il le sent.

RAMOLLISSEMENT. s. m. [all. *Erweichung*, angl. *ramollissement*, esp. *reblandecimiento*]. Mode particulier de lésion organique caractérisé par une diminution de la cohésion naturelle à chaque tissu, conséquence de certains troubles de la nutrition. — *Ramollissement cérébral*. Affection du cerveau surtout, et quelquefois de la moelle, qui se présente sous deux formes principales : le *ramollissement aigu* et le *ramollissement chronique*. On a fait en outre une forme particulière d'une variété de ramollissement aigu que Durand-Fardel désigne par le nom d'*ataxique*, et qui est caractérisée par le délire qui l'accompagne. Les deux dernières ne peuvent, dans aucun cas, être confondues avec une attaque d'apoplexie. Mais le mode d'invasion dans le ramollissement aigu et dans l'apoplexie est quelquefois identique; le sujet est frappé tout à coup de paralysie avec ou sans perte de connaissance. Le ramollissement aigu avec symptômes subits s'observe particulièrement chez les sujets atteints depuis longtemps d'affections chroniques. Cette remarque

ne doit pas être prise dans un sens absolu, car elle ne s'applique pas à la généralité des faits. Dans le ramollissement, les symptômes vont toujours en croissant à partir du début de la maladie, tandis que, dans l'hémorrhagie cérébrale, c'est le contraire qu'on observe. Les prodromes, qui sont une exception si rare dans l'hémorrhagie, sont souvent manifestes dans le ramollissement. Par conséquent, leur existence doit être pour le médecin un avertissement qui le fera penser tout d'abord à cette dernière affection, sauf à chercher ensuite dans les autres signes la confirmation de son diagnostic. Ces prodromes sont : une douleur de tête ordinairement fixe et tenace, avec mouvements instinctifs et opiniâtres des malades à y porter la main, signe qu'on ne rencontre pas dans l'hémorrhagie exempte de complications ; de l'engourdissement, des fourmillements, un sentiment de gêne et de pesanteur, quelquefois de la contracture et des crampes, voire même des convulsions dans les membres du côté opposé à la céphalalgie : tous prodromes complétement étrangers à la paralysie dépendant d'une hémorrhagie cérébrale. De plus, dans l'hémorrhagie, la paralysie est dès le début à son apogée, et tend à diminuer ensuite. Dans le ramollissement, au contraire, faible et limitée d'abord, elle suit une marche progressivement croissante. Dans l'hémorrhagie, l'abolition des facultés intellectuelles et sensitives, quand elle existe, est complète et coïncide avec celle du mouvement. Dans le ramollissement, l'intelligence ne s'affaiblit que graduellement, comme la motilité. L'exaltation de la sensibilité est aussi un signe d'une grande valeur, comme appartenant exclusivement au ramollissement. Enfin les variations que peut présenter la paralysie, telles que la diminution du matin au soir, par exemple, et la présence de douleurs spontanées dans les membres paralysés, douleurs qui coïncident avec la paralysie de la sensibilité, sont encore des attributs propres au ramollissement. La substance de la portion du cerveau malade est d'un jaune-serin pâle, très-molle, à peine plus consistante que certaines crèmes, et miscible à l'eau. La couleur et la mollesse de cette couche, plus marquées à l'intérieur, diminuent insensiblement de dedans en dehors, en sorte qu'il est impossible de déterminer d'une manière précise le lieu où la substance nerveuse reprend l'intégrité de sa texture. Cette masse ramollie est le résultat d'une altération particulière et précède quelquefois les épanchements apoplectiques. La substance molle est composée de fragments de tubes nerveux rompus, de gouttes de la substance médullaire visqueuse, demi-liquide, des tubes altérés, de capillaires plus ou moins chargés de granulations graisseuses, et surtout de beaucoup de leucocytes granuleux. — *Ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac*. V. GASTROMALACIE.

RAMPANT, ANTE. adj. [*repens*, *reptans*, all. *kriechend*, angl. *creeping*]. Se dit, en botanique, d'une racine qui court horizontalement entre deux terres, en jetant çà et là des ramifications latérales et des tiges ; et d'une tige qui est étalée sur le sol, où elle envoie des racines de distance en distance. — En chirurgie, on appelle *bandage rampant*, un bandage dont les circonvolutions entourent une partie en manière de spirale. V. BANDAGE.

RAMPE. s. f. [*scala*]. Les anatomistes ont donné le nom de *rampes du limaçon* à deux cavités de l'oreille interne. V. LIMAÇON.

RAMPIN. adj. V. PIED.

RAMULE. s. m. [*ramulus*, de *ramus*, rameau]. Organes des asperges et du petit-houx regardés souvent comme des feuilles, mais qui ne sont que de petits rameaux développés avec une forme et un volume particuliers sans porter de feuilles.

RAMULIFLORE. adj. [*ramuliflorus*]. Qui porte des fleurs sur les ramuscules. Exemple : le petit-houx.

RAMUSCULE. s. m. [all. *Aestchen*]. Très-petite division d'une branche, soit en botanique, soit en anatomie.

RANCE. adj. [*rancidus*, ἔωλος, all. *ranzig*, angl. *rancid*, it. *rancido*, esp. *rancio*]. Se dit d'un corps gras qui, sous l'influence de l'air, dont il a absorbé l'oxygène, a pris une odeur forte et une saveur désagréable, dues au développement d'acides gras.

RANCIDITÉ. s. f. [de *ranciditas*, ἑωλότης, all. *Ranzigkeit*, angl. *rancidity*, it. *rancidume*, *rancidezza*, esp. *rancidez*]. État d'une graisse ou d'un corps contenant soit de l'huile, soit de la graisse, devenus rances. V. GRAS.

RANINE. adj. et s. f. [de *rana*, grenouille, all. *Froschpulsadern*, *Froschadern*, angl. *ranine*, it. et esp. *ranina*]. — *Artère ranine*. Terminaison de l'artère linguale, portion de cette artère qui s'avance horizontalement entre le génio-glosse et le lingual, jusqu'à la pointe de la langue. — *Veine ranine*. Elle accompagne l'artère, et s'ouvre dans la jugulaire interne ou dans la thyréoïdienne supérieure.

RANULE. s. f. [*ranula*, βατράχιον, angl. *ranula*, it. *ranella*, esp. *ranula*]. V. GRENOUILLETTE.

RAPACÉ, ÉE. adj. [*rapaceus*, all. *rübenartig*, it. *rapaceo*]. Qui a des racines semblables à des radis.

RÂPE. s. f. *Bruit de râpe* ou *bruit de scie* [angl. *rasp sound*]. En auscultation, bruit ressemblant au frottement d'une râpe ou d'une scie sur du bois. Ces bruits sont le bruit de souffle porté à un haut degré. Ils indiquent presque toujours une affection organique du cœur, et particulièrement le rétrécissement des orifices.

RÂPES. s. f. pl. Nom donné aux crevasses du pli du genou chez le cheval. V. CREVASSE.

RÂPEUX. adj. Se dit des bruits qui ressemblent à ceux d'une râpe. Le frottement pleural peut devenir tellement intense, qu'il prend véritablement le *caractère râpeux* (bruit de râpe) ; il s'accompagne alors d'un frémissement vibratoire, très-appréciable à la main, d'un vrai *frémissement cataire*. V. RÂLE et THRILL.

RAPHANÉDON. s. m. [ῥαφανηδὸν, de ῥάφανος, navet]. Synonyme de *caulédon*.

RAPHANIE. s. f. [*convulsio cerealis*, *rhaphania*, all. *Kriebelkrankheit*, angl. *raphania*, it. et esp. *rafania*]. Nom donné par Linné à une maladie convulsive assez fréquente en Allemagne et en Suède, et qu'on attribuait au *Raphanus raphanistrum*, L., plante crucifère dont les semences sont quelquefois mêlées avec le blé. Elle consiste dans une contracture des membres avec douleurs très-vives, et a quelques rapports avec la maladie connue en France sous le nom d'*ergotisme*.

RAPHÉ. s. m. [ῥαφή, de ῥάπτειν, coudre ; all. *Nath* angl. *raphe*, it. et esp. *rafe*]. On donne ce nom certaines lignes saillantes qui ressemblent à une couture : tel est le *raphé*, qui divise le scrotum et le périnée en deux parties latérales, et qui s'étend depuis l'anus jusqu'à l'origine de la verge. — On a aussi appelé *raphé*, les deux lignes saillantes qui s'étendent de la partie antérieure à la partie postérieure de la

surface du corps calleux du cerveau. — Dans les graines provenant d'un ovule réfléchi, le *raphé* est la ligne fibro-vasculaire saillante à la surface de l'épisperme, qui commence au *hile* et finit à la *chalaze*.

RAPHIDE. s. f. [*raphis*, all. *Haarbuschel*, angl. *raphides*, esp. *rafide*]. Faisceau de cristaux en aiguilles qu'on trouve dans les cellules de quelques végétaux (orchidées, etc.).

RAPIFORME. adj. [*rapiformis*]. En forme de rave. V. SQUIRRHEUX.

RAPONTIC. s. m. V. RAIPONCE.

RAPPORT. s. m. [all. *Verhältniss*]. Dans les sciences naturelles, le mot *rapport* est synonyme d'*analogie*. — En pathologie, on l'emploie souvent dans le même sens que le mot *éructation*. On dit des *rapports aigres*, des *rapports acides*, etc. [ἔρευξις, all. *Magenblähung*, it. *rutto*]. — *Rapports anatomiques*. Situation d'un organe, relativement à un ou plusieurs autres organes, comme celle d'un nerf par rapport aux artères, veines, muscles, etc. *Rapports anatomiques* et *connexions* (V. ce mot) ne sont point synonymes; car les *rapports*, tels qu'on les entend couramment, ne sont qu'un cas particulier des connexions. — En médecine légale, acte authentique (*relatio*) fait par des médecins ou des chirurgiens experts, pour constater l'état d'une personne, la nature d'une maladie, une grossesse, une mort spontanée ou violente, etc. Il se compose de quatre parties essentielles : le *protocole*, contenant l'indication des nom, prénoms, lieu, jour et heure, etc.; l'*exposé* du fait qui a donné lieu au rapport ; les détails circonstanciés de l'*examen ;* enfin les *conclusions*. On distinguait autrefois les *rapports dénonciatifs*, faits à la réquisition des blessés ou de ceux qui s'intéressaient à eux, et destinés à faire connaître aux juges les détails du crime ou délit ; les *rapports provisoires*, qui avaient pour but d'obtenir pour les blessés des *provisions*, tant pour leurs aliments et médicaments, que pour leurs frais de poursuite ; et des *rapports mixtes*, c'est-à-dire tout à la fois dénonciatifs et provisoires. On divise aujourd'hui les rapports en *judiciaires*, qui servent à éclairer les juges dans les causes civiles et criminelles ; et *administratifs*, qui fournissent des renseignements sur les objets relatifs à quelque branche de l'administration publique, comme sur les dangers et les inconvénients de certains établissements, sur le caractère d'une maladie que l'on soupçonne être épidémique, etc., etc. Les *certificats d'excuse*, ou *exoines*, sont aussi des *rapports* sur la santé d'un individu (V. EXOINE). Enfin, il y a des *rapports d'estimation*, qui sont le jugement par écrit, donné par un ou plusieurs médecins, sur l'examen d'un mémoire de visites, opérations, pansements, médicaments, etc., dont le payement est contesté.

RAPTUS. s. m. [de *rapere*, enlever]. Transport soudain des humeurs dans une partie. — *Raptus hémorrhagique*. Afflux de sang et hémorrhagie.

RARE. adj. [*rarus*, ἀραιός, all. *langsam*, angl. *rare*, it. et esp. *raro*]. Se dit du pouls et de la respiration, dont les mouvements sont moins nombreux dans un temps donné qu'ils ne doivent l'être naturellement. V. PANSEMENT. — *Cas rares*. V. CAS.

RARÉFACTION. s. f. [*rarefactio*, de *rarefacere*, étendre; ἀραίωσις, all. *Verdünnung*, angl. *rarefaction*, it. *rarefazione*, esp. *rarefaccion*]. Extension d'un corps, par suite de l'écartement de ses molécules, qui fait qu'il occupe plus d'espace, qu'il a plus de volume qu'auparavant. V. AIR *raréfié*.

RARÉFIABLE. adj. [all. *verdünnbar*, it. *rarefabile*]. Synonyme peu usité de *dilatable*.

RARÉFIANT, ANTE. adj. et s. m. [*rarefaciens*, ἀραιωτικός, all. *verdünnend*, angl. *rarefactive*, it. et esp. *rarefaciente*]. On appelait anciennement *raréfiants*, des médicaments auxquels on attribuait la propriété de donner plus de volume ou d'expansion au sang et aux autres humeurs circulatoires.

RARESCIBILITÉ. s. f. [all. *Verdünnbarkeit*, it. *rarescibilità*, esp. *rarescibilidad*]. Propriété par laquelle les corps sont susceptibles d'occuper un plus grand espace. V. GAZ et VAPEUR.

RARIFEUILLÉ, ÉE. adj. [*rarifoliatus*, all. *blätternarm*, it. *rarifoliato*]. Qui a peu de feuilles.

RARIFLORE. adj. [all. *blumenarm*, it. *rarifloro*]. V. PAUCIFLORE.

RASÉ, ÉE. adj. Qui a éprouvé le rasement.

RASEMENT. s. m. Usure progressive des incisives du cheval qui fait disparaître la cavité du cul-de-sac externe de ces dents. Quand cette cavité est effacée, on ne peut plus reconnaître l'âge.

RASER. v. n. et réfl. On dit, en hippiatrique, qu'un cheval *rase*, que ses dents *se rasent*, quand il éprouve le *rasement*. V. ce mot.

RASH. s. m. [Mot anglais, et qui est sans doute le même que le français *rache ;* angl. *variolous rash*]. Nom sous lequel Th. Dimsdale (1772) a décrit les éruptions analogues à celles de la scarlatine et de la rougeole (dites aussi *morbiliformes*) qui, sans être dues à ces fièvres éruptives, se montrent dans un certain nombre de maladies fébriles générales, telles que les fièvres puerpérales, la diphthérite, le rhumatisme, les fièvres typhoïdes, etc.

RASION. s. f. [de *radere*, ratisser, racler]. Opération par laquelle on réduit un corps en parties plus ou moins fines, en le frottant avec une lime ou une râpe.

RASORISME. s. m. [all. *Rasorismus*, esp. *rasorismo*]. Doctrine médicale italienne ainsi appelée du nom de son auteur, Rasori. V. CONTRE-STIMULUS.

RASPATOIRE. s. m. [angl. *raspatory*, it. *raschiatojo*]. Synonyme inusité de *rugine*.

RATAFIA. s. m. [all. et angl. *Ratafia*, it. *amarasco*, *ratafia*, esp. *ratafia*]. Nom d'une foule de liqueurs alcoolisées, sucrées et chargées des principes odorants ou sapides de plusieurs végétaux. On les prépare, ou par le mélange de sucs avec l'alcool, ou par l'infusion ou la macération des substances dont on veut extraire les principes solubles.

RATANHIA. s. f. et m. [all. *Ratanhia*, it. et esp. *ratania*. *Ratanhia* est, d'après Ruiz et Pavon, le nom que donnent dans leur langue les indigènes de la province péruvienne de *Huanuco ;* il signifie plante traçante; ceux de la province de *Tarina* l'appellent *Pumacuchu*, c'est-à-dire coiffe de lion. Voyez aussi Ruiz et Pavon, *Dissertacion sobre la ratanhia, especifico singular contra los fluxos de sangre*. Madrid, 1799]. Racine du *Krameria triandra*, Ruiz et Pav. (Fig. 381) et du *Krameria ixina*, L., qui est ligneuse, longue, fibreuse, rouge à l'extérieur, jaune rougeâtre en dedans. Sa partie externe ou corticale a une saveur très-astringente, sans mélange d'amertume; sa partie centrale est plus dure et d'une saveur plus faible. C'est seulement de la partie externe qu'on fait usage. La ratanhia est un des plus forts astringents;

on l'emploie surtout contre les diarrhées chroniques et les hémorrhagies dites *passives*. Les préparations qu'on prescrit le plus sont la décoction (4 à 30 gram. par litre d'eau), et surtout l'extrait aqueux (2 à 4 gram.). L'infusion est bien préférable et bien plus active que la décoction; l'extrait aqueux contient beaucoup plus de tannin que l'extrait alcoolique. On donne quelquefois la poudre de ratanhia à dose double de celle de l'extrait. On prépare aussi un sirop officinal. Les quarts

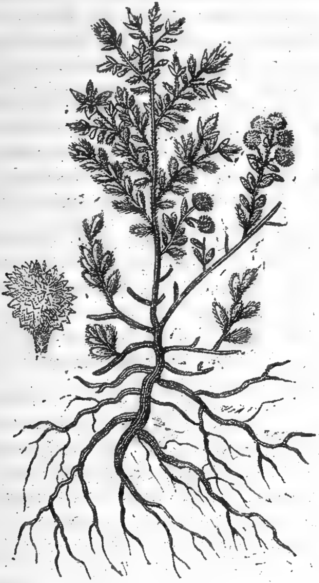


Fig. 381.

de lavement de ratanhia ont été employés avec succès contre la fissure à l'anus.

RATE. s. f. [*lien*, σπλὴν, all. *Milz*, angl. *spleen*, it. *milza*, esp. *bazo*]. Organe parenchymateux, mou, spongieux, d'un rouge violet plus ou moins foncé, situé profondément dans l'hypochondre gauche, au-dessous du diaphragme, au-dessus du côlon descendant, entre la grosse tubérosité de l'estomac et les cartilages des fausses côtes, au-dessus et au devant du rein. Sa longueur, très-variable, est ordinairement de 13 à 16 centimètres; elle mesure 8 à 11 centimètres du bord antérieur au bord postérieur, et de 32 à 46 millimètres de sa face interne à sa face externe; son poids le plus ordinaire est d'environ 250 grammes. Elle est revêtue d'une membrane séreuse que lui fournit le péritoine, et d'une tunique propre, de nature fibreuse, qui lui est intimement adhérente; celle-ci envoie, dans son intérieur, des prolongements fins, solides, très-élastiques et contractiles, propriété due à des fibres-cellules petites, mais nombreuses. Lisse sur tout le reste de sa surface, la rate présente seulement sur son bord interne une scissure par laquelle les vaisseaux et les nerfs pénètrent dans son tissu. Les usages spéciaux de la rate sont encore inconnus. Mais on sait actuellement que la rate est une glande à vésicules closes, annexée à l'appareil porte intestinal (V. Porte), et remarquable par le nombre et le volume de ses rameaux veineux qui servent de réceptacle ou de diverticulum au sang de la veine porte en certaines circonstances physiologiques. Les vésicules closes ou éléments glandulaires sont souvent visibles à l'œil nu sous forme de petites granulations grisâtres, molles et demi-transparentes. Elles sont arrondies, larges de 1 à 2 dixièmes de millimètre, appendues aux prolongements fins et élastiques de la membrane fibreuse propre de la rate par les vaisseaux qui s'en détachent pour s'y distribuer. Chaque vésicule se compose d'une paroi propre striée, finement granuleuse, que les vaisseaux entourent et qu'ils pénètrent pour se ramifier et s'anastomoser dans la cavité de la vésicule. En outre, cette cavité est exactement remplie par de nombreux éléments d'épithélium nucléaire sphérique, finement granuleux, et par des cellules moins nombreuses d'épithélium pavimenteux de petit volume. Il en résulte que chaque vésicule close est, à proprement parler, plutôt un grain glanduleux solide qu'une vésicule. On les appelle souvent *granules glanduleux de Malpighi* ou *acini*. Le parenchyme de la rate est parcouru par une quantité considérable de veines très-volumineuses, souvent anastomosées. Leur paroi, bien que très-mince, renferme des fibres-cellules très-nombreuses, qui existent abondamment aussi dans la tunique propre et dans les filaments grisâtres résistants qui en partent. Aussi ces veines, et, par suite, tout l'organe, sont susceptibles de dilatation et de contraction considérables, selon certaines conditions normales ou pathologiques, ou sous l'influence de certains médicaments, par l'action directe de l'électricité, etc. — *Rate cireuse*. On donne ce nom à un mode d'hypertrophie de la rate dans lequel cet organe est formé d'une quantité considérable de petits grains pouvant atteindre le volume d'une lentille. Ils sont grisâtres ou rosés, demi-transparents, faciles à isoler les uns des autres et souvent encore appendus aux filaments élastiques du parenchyme par un mince pédicule vasculaire. Cette altération est due à la production, dans chaque vésicule close, de petits corpuscules polyédriques à angles arrondis, à facettes nombreuses ou *sympexions* (V. ce mot). Ces corpuscules peuvent varier de volume depuis quelques millièmes jusqu'à 5 ou 6 centièmes de millimètre. Ils sont formés d'une matière amorphe, demi-transparente, réfractant assez fortement la lumière, et d'une consistance cireuse. Ce sont eux qui distendent les vésicules et en déterminent l'augmentation de volume ainsi que celle de l'organe. Les épithéliums des vésicules existent en quantité d'autant moindre que le mal est plus avancé. L'organe est lourd et volumineux; il peut atteindre jusqu'à trois ou quatre fois son volume normal. La surface est d'un bleu pâle et couverte de granulations aplaties; la capsule est fortement tendue, la déchirure du parenchyme est grenue. La coupe, d'un rouge brun, est luisante, tantôt unie, tantôt granulée; elle est anémique; exposée à l'air, elle devient d'un rouge pâle et ne s'affaisse pas. Les corps de Malpighi sont très-développés; on en trouve qui ont le volume d'un petit pois; on parvient facilement à les isoler. Leur coupe est unie, bleuâtre et translucide. Toutes les glandes à vésicules closes ou sans conduits excréteurs sont susceptibles de présenter la même altération due à la production des mêmes masses polyédriques de matière amorphe. Telles sont les glandes, ou ganglions lymphatiques, dans lesquelles Duplay et Robin ont vu le mal atteindre un degré de développement assez considérable pour avoir déterminé l'atrophie

complète des éléments de la plupart des vésicules closes de ces organes.

RATELAIRE. s. f. L'aristoloche clématite.

RATELEUX, EUSE. adj. [*lienosus*, σπληνικὸς, all. *milzsüchtig*]. Qui a une rate volumineuse, ou qui est sujet aux maladies de la rate.

RATELIER. s. m. En prothèse dentaire. V. DENTIER.

RATELLE. s. f. Nom d'une maladie des porcs.

RATION. s. f. [*diarium*, all. *Ration*, it. *razione*]. Quantité de nourriture consommée chaque jour par un militaire ou un marin. — Dans l'élève des animaux : *Ration d'entretien*. Ration calculée de manière à ne laisser ni diminuer ni augmenter le poids, en supposant que l'animal est en repos et ne donne aucun produit : on l'évalue de 1500 à 1700 grammes de bon foin (ou l'équivalent) pour 100 kilogrammes de poids vif. — *Ration de production*. Tout ce qui est donné en sus de la ration d'entretien. — *Ration de travail*. Celle qu'on donne à l'animal soumis au travail, par comparaison à la ration d'entretien ; quand les chevaux font un bon travail, sans être excessif, elle doit dépasser de moitié celle-ci. — *Rations équivalentes*. Emploi proportionnel, pour obtenir un même effet nutritif, de tous les aliments que peut admettre le régime de l'espèce et dans la juste mesure de ce qu'exigent les sujets, suivant leur état ou les spéculations dont ils sont l'objet.

RATIONALISME. s. m. [de *ratio*, raison]. Doctrine où l'on suit les principes de la raison. Ce mot est ambigu et ne peut être accepté sans définition. En tout cas, dans l'usage actuel, il faut le distinguer soigneusement du positivisme. Le rationalisme est, suivant la définition anticipée de Descartes, laquelle est très-bonne : ne comprendre en ses jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à l'esprit, qu'on n'ait aucune occasion de le mettre en doute. Cette définition, quelles qu'aient été les réserves de Descartes, est essentiellement antithéologique ou du moins opposée aux mystères théologiques ; et c'est en ce sens, en effet, qu'est pris aujourd'hui le mot de rationalisme ; mais elle est le fondement de la méthode de Descartes qui est essentiellement métaphysique. En effet, du moment qu'on fait appel à la raison seule, et non pas simultanément au monde extérieur et à la raison, ou, en termes de l'école, à l'objet et au sujet, on tombe inévitablement dans la métaphysique. Le rationalisme ne deviendra positif que quand, expliquant le mot de *raison*, il dira, avec la philosophie positive, qu'elle est l'ensemble des vérités objectives et subjectives, ou notions de l'objet et du sujet systématisées par l'entendement. V. ce mot et MÉTAPHYSIQUE.

RATIONNEL (TRAITEMENT) [angl. *rational treatment*]. Système de traitement d'une maladie qui est fondé sur des indications suggérées par la physiologie et par l'anatomie, etc., en un mot, sur des données *rationnelles*, et qui n'est pas le simple résultat de l'*empirisme*.

RAUCITÉ. s. f. [*raucitas*, *raucedo*, βράγχος, all. *Rauhheit*, *Heiserkeit*, angl. *hoarseness*, it. *raucedine*, esp. *ronquez*]. Son particulier de la voix, devenue plus grave et comme voilée.

RAUQUE. adj. [*raucus*, all. *rauh*, *heiser*, angl. *hoarse*, it. *rauco*, esp. *ronco*]. V. RAUCITÉ.

RAVE. s. f. [*rapa*, all. *Rübe*, angl. *radish*, it. *rapa*, esp. *naba*]. Racine violette et allongée provenant d'une variété du *Raphanus sativus*, L., dont une autre variété a une racine arrondie appelée *radis*. Ces deux racines sont, comme celles de beaucoup de crucifères, légèrement excitantes, diurétiques et antiscorbutiques. — Souvent on donne le nom de *rave*, de *grosse rave*, de *rabioule*, à la racine du *Brassica rapa*, L. [all. *turnip*], autre plante de la famille des crucifères. La grosse rave, qui a beaucoup de ressemblance avec le navet, et qu'il ne faut pas confondre non plus avec le radis noir, a une saveur plus piquante que le navet, et est cultivée dans quelques provinces comme alimentaire. — Dans beaucoup de contrées de la France, on appelle aussi *rave*, le navet ordinaire, qui est la racine du *Brassica napus*, L. [it. *radice*, *navone*, esp. *nabo*].

RAVENSARA. s. m. [*Agathophyllum aromaticum*, Willdenow, ou *A. ravensara*, Mirbel, *Ravensara aromatica*, Sonnerat, et *Evodia ravensara*, Gærtner, famille des laurinées, all. *Gutblatt*]. Arbre de Madagascar, dont le fruit, presque sphérique, d'un brun noirâtre, se compose d'une drupe sèche et un peu épaisse, d'un noyau ligneux, et d'une amande huileuse divisée en six lobes. Toutes les parties de ce végétal sont aromatiques.

RAVIVEMENT. s. m. On trouve ce terme employé en chirurgie, tant comme synonyme d'*avivement*, que pour désigner l'action de répéter cette opération restée insuffisante une première fois.

RAVIVER. v. a. Se dit, en chirurgie, au lieu d'*aviver*, ou de l'action de répéter l'opération de l'*avivement*. V. ce mot.

RAYON. s. m. [*radius*, ἀκτὶν, all. *Strahl*, angl. *ray*, it. *raggio*, esp. *rayo*]. On nomme, en physique, *rayons lumineux*, *rayons calorifiques*, les mouvements rectilignes à l'aide desquels se propagent les vibrations qui ont pour résultat la production de la lumière et de la chaleur. — En botanique, on appelle *rayons*, les pédicules dont l'ensemble constitue une ombrelle ; et, dans un assemblage quelconque de fleurs, celles qui occupent la circonférence du groupe. — *Os du rayon*. On appelle quelquefois ainsi le *radius*.

RAYONNANT, ANTE. adj. [all. *strahlend*, angl. *radiant*, it. *radiante*, esp. *radioso*]. On appelle *calorique rayonnant*, celui qui passe à travers certains corps, comme la lumière à travers les corps diaphanes ; et *pouvoir rayonnant*, la faculté qu'ont les corps d'émettre de la chaleur dans tous les sens. — En botanique, *rayonnant* se dit des parties qui sont disposées à la manière des rayons d'une roue.

RAYONNÉ, ÉE. adj. [*radiatus*, all. *gestrahlt*]. Qui est disposé en manière de rayons, comme les ligaments destinés à affermir les articulations des côtes avec le sternum.

RAYONNEMENT. s. m. [*radiatio*, all. *Strahlen*, angl. *radiation*]. Le son, la lumière, la chaleur, se propagent par *rayonnement*, c'est-à-dire par des rayons susceptibles d'être réfléchis et réfractés, avec cette différence que le rayonnement de la chaleur et de la lumière se fait aussi bien dans le vide que dans l'air, tandis que celui du son ne peut avoir lieu dans le vide. V. RADIATION.

RAYONNÉS. s. m. pl. [all. *Strahlenthiere*]. V. RADIAIRE.

RÉACTEUR. adj. et s. m. — *Agent réacteur*. Se dit du corps employé pour mettre en évidence la présence d'un autre corps. S'est dit aussi pour désigner tout réactif considéré dans sa période d'action.

RÉACTIF. s. m. [*reagens*, all. *Reagens*, angl. *reagent*, it. *reattivo*, esp. *reactivo*]. En chimie, tout corps servant à faire ressortir les propriétés caractéristiques

d'autres corps avec lesquels on le mêle. Les réactifs les plus employés sont : les teintures bleues végétales, le sirop de violettes, la couleur jaune du curcuma, qui indiquent l'acidité ou l'alcalinité d'un corps ; l'acide sulfurique, qui décèle dans une liqueur la présence de la baryte, du plomb, etc. ; l'acide chlorhydrique, qui précipite l'argent de ses dissolutions ; le chlore, qui indique la présence de l'ammoniaque libre, etc. ; l'acide tartrique et l'acide oxalique, qui précipitent, l'un la potasse, et l'autre la chaux ; la teinture de noix de galle et l'acide gallique, qui précipitent le fer de ses dissolutions, en noir ou en violet ; l'ammoniaque, qui précipite l'alumine, et la magnésie en partie ; l'eau chargée d'hydrogène sulfuré, qui décompose la plupart des dissolutions métalliques ; l'oxalate d'ammoniaque, qui agit comme l'acide oxalique ; les ferrocyanures alcalins, qui forment un précipité bleuâtre avec les dissolutions de fer ; les carbonates alcalins, qui précipitent toutes les terres ; l'azotate de baryte et le chlorure de baryum, qui précipitent l'acide sulfurique et les sulfates ; l'azotate d'argent, excellent réactif pour reconnaître la présence des chlorures.

Réactif de Millon (*réactif* ou *liqueur azoto-mercurique*). Mélange d'azotate ou d'azotite de mercure qu'on obtient en dissolvant du mercure dans un poids égal d'*acide azotique à 4 équivalents d'eau ;* on étend ensuite la liqueur de son double volume d'eau, ou bien, simplement, dans deux fois son poids d'acide azotique. Cette liqueur rougit à froid les substances albumineuses à l'exclusion des autres principes, mais la coloration est plus prompte quand on chauffe jusqu'à 100°. C'est le caractère le plus sensible pour distinguer les substances organiques azotées des corps non azotés. L'air, la chaleur, ni le temps, ne détruisent ensuite cette coloration. V. XANTHOPROTÉIQUE.

Réactif de Pettenkofer. On donne ce nom à l'emploi de la réaction successive du sucre et de l'acide sulfurique sur les substances organiques azotées, qui se colorent alors en rouge. Ce moyen sert à déterminer si un élément ou telle de ses parties est de nature azotée ou non. Aux éléments anatomiques, aux fragments de tissus placés sous le microscope dans une goutte de dissolution de sucre moyennement concentrée, on ajoute sur le bord de la préparation une ou deux gouttes d'acide sulfurique concentré. Il se produit bientôt, quand le corps est une substance organique azotée, une belle couleur rouge qui passe peu à peu au violet, et disparaît quand l'acide a attiré l'humidité. L'ostéine, la gélatine, la cartilagéine, ne se colorent qu'en jaune. Il en est de même des éléments anatomiques qui d'abord ont été trempés dans l'eau avant addition de sucre et d'acide sulfurique.

Réactif de Schweitzer (*réactif* ou *liquide cupro-ammoniacal*, *ammonio-cuprique*, *ammoniaco-cuivrique* ou *oxyde de cuivre ammoniacal*). Solution ammoniacale de sulfate de cuivre basique, dissolvant la cellulose, le coton, la soie (Schweitzer). Les acides, l'alcool, les solutions concentrées de sels alcalins, le miel, la gomme, la dextrine, les précipitent de la solution (Schlossberger). La fibrine, l'albumine, les poils, la corne, la gélatine, sont dissous en totalité ou en partie par cette solution. On la remplace aujourd'hui, surtout pour dissoudre la cellulose, par la solution ammoniacale de l'hydrate bleu de cuivre, cristallin, très-divisé, obtenu en précipitant par l'eau l'azotite de cuivre et d'ammoniaque (Peligot). On se sert aussi de la solution obtenue en versant de l'ammoniaque seule ou additionnée de sel ammoniac sur la tournure de cuivre ou sur l'hydrate d'oxyde de cuivre (Fremy).

Réactifs de Trommer, *de Barreswil*, *de Fehling* et *cupro-potassique*. V. SUCRE *du foie*.

RÉACTION. s. f. [all. et angl. *Reaction*, it. *reazione*, esp. *reaccion*]. Action opposée à une autre ; résistance active à un effort quelconque. — En chimie, manifestation des caractères distinctifs d'un corps provoquée par l'action d'un autre corps. — En physiologie et en pathologie, action organique qui tend à contrebalancer l'influence de l'agent morbifique par lequel elle a été occasionnée ; quelquefois aussi action par laquelle un organe irrité détermine l'activité normale ou morbide d'un autre organe, qu'on dit alors irrité sympathiquement.

RÉACTIONNEL. adj. Qui se rapporte à la réaction. — *Phénomène réactionnel*. En pathologie, celui qui survient dans le cours d'une maladie consécutivement à l'action morbide principale : ainsi l'encéphalite circonscrite qui se montre parfois à la suite de l'hémorrhagie cérébrale apoplectique est un phénomène réactionnel ; l'élévation de la température générale du corps consécutive à la péritonite traumatique est un phénomène réactionnel.

RÉADIQUE ou **RHÉADIQUE**. adj. — *Acide réadique*. Corps d'un beau rouge, amorphe, inodore, de saveur acide, insoluble dans l'éther, soluble dans l'eau et l'alcool, retiré des pétales de pavot rouge (L. Meyer).

RÉALGAR. s. m. [all. *Realgar*, *Rubinschwefel*, it. *risigalco*, *realgar*, esp. *rejalgar*]. Nom vulgaire du sulfure rouge d'arsenic.

RÉAUMURIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparées des ficoïdées.

REBONDISSANT. adj. V. DICROTE.

REBOUS. adj. Nom donné au cheval rétif dans les Coutumes de Douai. Il est inusité.

REBOUTEUR. s. m. V. RENOUEUR.

RECEPAGE. s. m. Action de couper un plant près de terre, pour lui faire pousser des jets plus forts que ceux qu'on a retranchés.

RÉCEPTACLE. s. m. [*receptaculum*, δεξαμενή, all. *Behältniss*, angl. *receptacle*, it. *ricettacolo*, esp. *receptaculo*]. Évasement du sommet du pédoncule, qui tantôt ne porte qu'une seule fleur, et tantôt en supporte plusieurs. — En cryptogamie, on désigne sous ce nom et celui de *stroma*, l'organe sur lequel reposent les corps reproducteurs lorsqu'ils sont nus, ou *stylospores* (V. ce mot) : 1° soit directement, 2° soit indirectement, et alors fixés par l'intermédiaire : *a*. des *basides*, dont les *spicules* ou *stérigmates* portent une spore ; *b*. ou par l'intermédiaire des *clinodes*. Quand les corps reproducteurs ne sont pas nus (*spores*), le réceptacle est l'organe qui porte ou qui renferme le ou les sporanges (V. ce mot). Dans un grand nombre d'espèces, il est composé d'une cellule allongée, qui quelquefois se distingue à peine de celles qui forment les filaments du mycélium. Dans ce cas, une seule spore ou plusieurs rassemblées en chapelet terminent le réceptacle. D'autres fois, le réceptacle est représenté par des filaments formés de plusieurs cellules disposées bout à bout et dont celle qui est terminale présente un renflement qui porte à sa surface les spores nues. Cette cellule est le réceptacle même ; les cellules qui le supportent, généralement plus larges que les filaments du mycélium, constituent le pédicule. Le réceptacle a reçu le nom de *peridium*, quand il est sec, membraneux et rempli d'une poussière abondante for-

mée de stylospores; il prend le nom de *perithecium* ou *périthèque*, lorsqu'il est coriace ou corné, renfermant des stylospores libres ou des spores contenues dans des thèques. Le réceptacle peut être globuleux ou discoïde. C'est dans ces circonstances qu'on observe l'existence d'un conceptacle. V. ce mot.

Réceptacle du capitule. Synonyme de *phoranthe* et de *clinanthe*. V. ces mots.

Réceptacle de la fleur ou *torus.* Extrémité du pédicelle, qui donne insertion aux verticilles composant la fleur. V. DISQUE et FLEUR.

RÉCEPTACULAIRE. adj. Qui a rapport au réceptacle. V. VERTICILLE.

RÉCEPTIVITÉ. s. f. [de *recipere*, recevoir; all. *Empfänglichkeit*]. Aptitude des organes à recevoir l'impression des agents externes ou internes, dans l'ordre physiologique comme dans l'ordre pathologique.

RECETTE. s. f. [all. *Recept*, angl. *recipe*, it. *ricetta*, esp. *receta*]. Ce mot est synonyme de *formule*. Il se prend souvent en mauvaise part.

RECHUTE. s. f. [*morbi reversio*, ὑποστροφή, all. *Rückfall*, angl. *relapse*, it. *ricaduta*, esp. *recaida*]. Réapparition d'une maladie pendant ou peu après la convalescence, quand celle-ci est mal dirigée, ou abandonnée au hasard. Les chances de rechute sont d'autant plus fortes, en général, que la convalescence est moins avancée; mais on ne peut qualifier de *rechute* le développement d'une maladie autre que celle-là même dont le convalescent relève. — *Fièvre à rechute* [angl. *relapsing fever*] (Jenner et Austin Flint, 1850 et 1853). Espèce particulière de fièvre observée en Angleterre et en Amérique (État de New-York). L'invasion en est plus souvent brusque que dans la fièvre typhoïde, et les douleurs musculaires et articulaires fréquemment violentes. Le délire et les autres symptômes cérébraux manquent le plus souvent et, en tout cas, sont toujours moins forts que dans les autres espèces de fièvres continues. Absence des symptômes généralement très-prononcés dans la fièvre typhoïde, savoir : la diarrhée, la sensibilité des régions iliaques, le météorisme. Il y a, au contraire, des nausées, des vomissements souvent prédominants, joints à la sensibilité de la région épigastrique. Les matières rejetées, vertes comme du gazon et quelquefois noires comme du marc de café, ressemblent à la matière qu'on vomit dans la fièvre jaune. L'éruption caractéristique du typhus et de la fièvre typhoïde manque dans celle-ci. La toux et les râles bronchiques ont été moins observés que dans la fièvre typhoïde. L'épistaxis se manifeste dans une certaine partie des cas. Le pouls ne descend pas au-dessous de 100 pulsations dans plus de la moitié des cas, et il est allé jusqu'à 120 et souvent encore plus haut. Une sueur abondante précède assez uniformément l'apparente convalescence et survient aussi vers la fin de la rechute. Une teinte jaune de la peau se montre plus ou moins fréquemment, le quatrième ou le cinquième jour. Dans les cas graves, la jaunisse est souvent prédominante comme symptôme. Les rechutes qui ont lieu sont, du reste, le trait le plus distinctif. Le premier accès fébrile dure rarement moins de quatre jours et plus de dix, puis il cesse alors, et le malade paraît être en convalescence. Après un intervalle qui varie entre cinq et huit jours, un autre accès de fièvre se manifeste, il est généralement brusque et souvent précédé d'un frisson. Ce nouveau mouvement fébrile est aussi intense que le premier, quelquefois plus. Il continue pendant quatre à cinq jours et se termine ordinairement après une sueur. Généralement après une rechute, le malade entre dans une période de convalescence permanente; mais une seconde, une troisième, et parfois même un plus grand nombre de rechutes ont été observées. La maladie est rarement mortelle. Les lésions intestinales qui caractérisent la fièvre typhoïde n'existent pas, en général, dans celle-ci; la rate est ordinairement augmentée de volume et ramollie. Cette fièvre peut se communiquer par la contagion, et Jenner a recueilli des observations qui tendent à prouver que la *fièvre à rechute* ne peut être donnée par des malades qui sont en proie aux autres espèces de fièvres continues, mais qu'elle seule est susceptible de produire les miasmes particuliers qui la propagent. Elle n'exempte, dans l'avenir, des atteintes ni des autres sortes de fièvres, ni de celles de la même espèce.

RÉCIDIVE. s. f. [de *recidivus*, qui recommence; *morbi reversio*, ὑποστροφή, all. *Rückfall*, angl. *relapse*, it. *recidiva*]. Réapparition d'une maladie après le rétablissement complet de la santé, au bout d'un laps de temps indéfini, qui souvent se compte par années. C'est à tort que l'on confond très-souvent ensemble les mots *récidive* et *rechute*, qui n'ont pas du tout le même sens.

Récidive des tumeurs. Faute de connaissances sur la constitution intime des tissus normaux et des tissus morbides, il règne encore en chirurgie une croyance analogue à celle qui dominait la pathologie interne avant Broussais, c'est-à-dire que la plupart des auteurs croient, de fait ou implicitement, à une différence essentielle de nature et de propriétés entre les produits morbides et les parties normales. De là deux erreurs qui s'enchaînent : 1° Faute de connaître la structure intime des tumeurs, ils manquent de notions anatomiques pour les classer et pour les définir. 2° Ils ont été conduits à croire que les tumeurs qui, une fois enlevées, récidivent, diffèrent essentiellement des autres et constituent, d'après cela seul, un groupe distinct (*tumeurs malignes*, *tumeurs cancéreuses*) nettement limité. Mais l'expérience et l'observation montrent que, ne sachant pas pourquoi une tumeur de ce genre s'est produite une première fois, on ne sait pas davantage pourquoi elle ne se reproduirait pas une deuxième fois, etc. La récidive est donc ici un fait expérimental sans valeur absolue. Ne connaissant pas la cause qui a déterminé l'hypergenèse locale ou la naissance hétérotopique des éléments qui les composent, on ne sait pas davantage pourquoi elles ne se reproduiraient pas sur place ou ailleurs, *tant qu'il reste dans l'économie des éléments de même espèce* et partout où il y en a. Ce qu'on nomme récidive des tumeurs n'est ordinairement que la continuation, sur place ou en quelque autre point d'un système (*généralisation*), de l'hypergenèse qui a causé la première tumeur enlevée. Les systèmes fibreux, adipeux, osseux, épithélial, musculaire de la vie organique, les éléments embryoplastiques, etc., ont offert des exemples de cette généralisation, par suite de conditions accidentelles ou héréditaires encore mal déterminées. Les discussions touchant les classifications fondées sur le fait de la récidive des tumeurs sont donc sans valeur, car elles reposent sur une question mal posée. C'est l'observation au lit du malade qui doit décider si telle ou telle tumeur peut ainsi habituellement se reproduire une ou plusieurs fois. Les éléments qui caractérisent les espèces de tissus normaux et morbides ne pouvant pas être vus à l'œil nu, il faut de toute

nécessité les observer à l'aide du microscope : or, une fois que l'observation a montré qu'avec tel élément survient la récidive sur place et ailleurs, ou sur place seulement, alors l'examen au microscope d'une tumeur qu'on vient d'enlever peut modifier beaucoup le pronostic. En un mot, c'est là une question de physiologie pathologique entièrement expérimentale comme toute question de physiologie, et qui, pour être résolue, exige les connaissances de l'anatomie générale, mais sur laquelle il est impossible de rien préjuger tant que l'expérience n'a pas parlé. Par conséquent, toute classification fondée sur le fait de récidive est mauvaise. La classification des tumeurs, comme celle des tissus nerveux, musculaire, etc., ne peut être faite que d'après la connaissance des éléments composants. Sans parler des motifs de méthode scientifique la plus élémentaire, on doit d'autant plus procéder ainsi, qu'en se fondant sur le fait de la récidive pour classer les tumeurs dans tel ou tel groupe, il deviendrait impossible d'en déterminer la nature lorsque le malade mourrait des suites de l'opération, ou lorsque le produit morbide serait unique et même multiple, mais observé sur un malade mort d'une autre affection. La récidive ne peut dans aucun cas, par conséquent, être invoquée comme prouvant que l'on a affaire à une espèce de tumeur plutôt qu'à telle autre, aussi bien lorsqu'elle a lieu sur place que lorsqu'elle a lieu dans un organe éloigné. L'ablation de la tumeur ne fait pas disparaître la cause de l'hypergenèse des éléments qui constituent la tumeur, ni les éléments de même espèce qui existent épars ou réunis en tissu dans le reste de l'économie, et dont la multiplication exagérée en un point a donné naissance au produit pathologique : on ne voit donc pas pourquoi ce phénomène ne se manifesterait plus dans la cicatrice et dans les parties éloignées pourvues des éléments de même espèce. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner plus de voir, après l'ablation d'une tumeur épithéliale, en naître une autre sur des organes voisins ou éloignés (*récidive par pullulation* ou *répullulation*), externes ou internes, pourvus d'épithélium, que de voir apparaître la première. Seulement, pour se rendre un compte exact de ce fait et de sa valeur, il importe d'avoir une idée nette de ce que l'on entend par *élément anatomique*, et de ce que sont les *éléments accessoires* d'un tissu à côté de ses *éléments fondamentaux* ou caractéristiques.

RÉCIDIVITÉ. s. f. S'est dit, en parlant de certaines tumeurs, pour désigner le fait de leur récidive, considéré comme une qualité qui leur serait inhérente.

RECIPE. s. m. [it. et esp. *recipe*]. Mot latin qui signifie *prenez*, et par lequel le médecin commence une formule. Ce mot s'écrit ordinairement en abrégé par un R dont la seconde jambe est barrée : ℞.

RÉCIPIENT. s. m. [*excipulum*, *vas exceptorium*, all. *Recipient*, angl. *receiver*, it. et esp. *recipiente*]. Vase en forme de cloche, de ballon, etc., et presque toujours de verre, à une ou deux tubulures, destiné à recevoir le produit d'une distillation ou d'une autre opération chimique. — En physique, la cloche qu'on place sur le plateau d'une machine pneumatique. — *Récipient florentin*. Récipient qu'on emploie pour la distillation des essences (Fig. 382) plus légères que l'eau. C'est une carafe de verre, A, semblable à celles dont on se sert sur les tables, c'est-à-dire ayant un fond large, et s'amincissant successivement vers le haut en un goulot à bord renversé. Vers le bas de cette carafe est soudé une sorte de siphon, dont l'extrémité la plus courte est en dehors et se rend dans un autre vase, B. On remplit d'eau le récipient A jusque vers la ligne bb', et on le place sous le bec du réfrigérant. Pendant l'opération, le liquide distillé arrive par le goulot a, et tombe sur l'eau contenue dans le récipient A ; par conséquent, cette eau s'élève dans le col du récipient et dans le siphon. Mais, dès que le niveau est arrivé en nn', le liquide du récipient A prend son écoulement par le siphon ; et, comme cet écoulement a lieu par la partie inférieure du récipient, et que l'essence, spécifiquement plus légère, est à la surface n, il en résulte que l'eau seule s'écoule dans le second vase et que l'essence s'accumule dans le col du récipient A, où elle forme une couche plus ou moins épaisse. Lorsque l'opération est terminée, et que l'on a laissé reposer l'appareil, pour que la séparation de l'huile et de l'eau soit bien exacte, on enlève la première avec une pipette, pour la déposer dans les flacons où l'on doit la conserver.

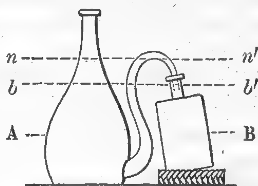


Fig. 382.

RÉCLINAISON. s. f. Abaissement graduel d'un rameau, d'une étamine, etc., dressé dans le principe. — *Réclinaison de la cataracte*. V. Abaissement.

RÉCLINÉ, ÉE. adj. [*reclinatus*, rabattu ; all. *zurückgeneigt*, angl. *reclining*, it. *reclinato*, esp. *reclinado*]. Se dit, en botanique, des feuilles et surtout des rameaux, quand leur extrémité penche vers la terre.

RECONSTITUANT, ANTE. adj. et s. m. Nom actuel des médicaments qui, selon la dose à laquelle on les emploie, peuvent remplir essentiellement le rôle de *métasyncritiques* (V. ce mot) en favorisant l'assimilation, ou celui d'altérants en activant la désassimilation : tels sont l'iodure de potassium, l'acide arsénieux, quelques eaux sulfureuses ; et encore de ceux qui ne remplissent que le premier, tels que les amers, les préparations de quinquina, etc.

RÉCORPORATIF, IVE. adj. [de *re*, indiquant réduplication, et *corpus*, corps ; it. et esp. *recorporativo*]. Synonyme de *métasyncritique*. V. ce mot.

RECOUPE ou **RECOUPETTE**. s. f., ou **RECOUPON**, s. m. [all. *Afterkleie*]. Deuxième et troisième farine obtenues du son séparé du gruau. V. Mouture.

RÉCRÉMENT. s. m. [*recrementum*, περίττωμα, it. et esp. *recremento*]. Humeur qui, après avoir été séparée du sang par un organe sécréteur, y est reportée par la voie de l'absorption. V. Humeur.

RÉCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. [*recrementitius*, angl. *recrementitial*, it. *recrementoso*, esp. *recrementicio*]. — *Humeurs récrémentitielles*. V. Humeur.

RÉCRÉMENTO-EXCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. Se dit des humeurs sécrétées (de la salive, de la bile, etc.) qui sont en partie reportées dans le sang par voie d'absorption, et en partie excrétées.

RECRUDESCENCE. s. f. [*recrudescere*, de *re*, itératif, et de *crudescere*, s'irriter ; παλιγκότησις, all. *Recrudescenz*, angl. *recrudescence*, it. *recrudescenza*, esp. *recrudescencia*]. Retour des symptômes d'une maladie, avec une nouvelle intensité, après une rémission momentanée.

RECTAL, ALE. adj. Qui concerne le rectum.

RECTEMBRYÉ, ÉE. adj. [de *rectus*, droit, et *embryon*]. Droit en parlant de l'embryon.

RECTEMBRYÉES. s. f. pl. Nom donné par de Candolle à l'une de ses deux grandes divisions de la famille des légumineuses. Elle renferme les genres dont la radicule est droite.

RECTEUR. adj. Autrefois on appelait *esprits recteurs*, les corps que l'on considérait comme le principe et la source de l'odeur dans toutes les substances odorantes. V. ESPRIT et ESSENCE.

RECTIFICATION. s. f. [*rectificatio*, all. *Rectificiren*, angl. *rectification*, it. *rectificazione*, esp. *rectificacion*]. Distillation réitérée par laquelle on sépare un liquide de quelques substances étrangères. Lorsque celles-ci sont plus volatiles que le liquide que l'on veut rectifier, elles passent dans le récipient, et le liquide reste dans l'appareil distillatoire : c'est ce qui a lieu dans la concentration de certains composés. Si les matières étrangères sont moins volatiles, elles restent dans la cornue, et le liquide passe dans le récipient, comme on l'observe dans la rectification de l'alcool. La rectification prend le nom de *déphlegmation*, quand on retire, outre le produit, une sorte de liquide distillé peu odorant. On ajoute aussi, pour faciliter la rectification, certaines substances capables de fixer ou de retenir différents principes que l'on veut séparer : l'eau, par exemple, que l'on fixe à l'aide de quelques sels, etc.

RECTIFLORE. adj. [*rectiflorus*, de *rectus*, droit, et *flos*, fleur; all. *geradblumig*]. Se dit, d'après Cassini, de la calathide, dont toutes les fleurs sont parallèles à l'axe.

RECTINERVE. adj. [*rectinervis*, de *rectus*, droit, et *nervus*, nerf, nervure]. Qui a des nervures droites et presque parallèles comme celles des feuilles des graminées.

RECTISÉRIÉ, ÉE. adj. [*rectiseriatus*, de *rectus*, droit, et *series*, série]. Se dit des feuilles disposées en série rectiligne.

RECTITE. s. f. [all. *die rothe Ruhr*]. Inflammation du rectum.

RECTIUSCULE. adj. [*rectiusculus*, de *rectus*, droit]. Qui est à peu près droit, sans l'être tout à fait.

RECTOCÈLE. s. f. Hernie ou tumeur du rectum.

RECTO-UTÉRIN, INE. adj. Qui s'étend du rectum à l'utérus. V. PÉRITOINE et UTÉRUS.

RECTO-VAGINAL, ALE. adj. [*recto-vaginalis*, angl. *recto-vaginal*, it. *retto-vaginale*]. Qui a rapport au rectum et au vagin. — *Fistule recto-vaginale*. V. FISTULE.

RECTO-VÉSICAL, ALE. adj. [*recto-vesicalis*, it. *retto-vescicale*, esp. *recto-vescical*]. Qui a rapport au rectum et à la vessie. — *Cloison recto-vésicale*. Elle résulte du rapprochement et de l'adhérence des parois correspondantes de la vessie et du rectum. — *Fistules recto-vésicales*. V. FISTULE. — *Taille recto-vésicale*. V. CYSTOTOMIE et PRÉRECTAL.

RECTUM. s. m. [*rectum*, ἀρχὸς, all. *Mastdarm*, angl. *rectum*, it. *retto*, esp. *recto*]. Troisième et dernière portion du gros intestin, ainsi appelée à raison de sa direction presque droite. Le rectum (Fig. 383, *i*) fait suite à l'S du côlon (*i'*), sans aucune limite bien précise. Il occupe la partie postérieure du bassin, et s'étend depuis le côté gauche de l'articulation sacro-vertébrale jusqu'au coccyx, au devant duquel il s'ouvre au dehors par un orifice appelé *anus*, 3 centimètres environ au-devant de ce dernier os. Le rectum est généralement cylindrique ; mais, à sa partie inférieure, il présente une ampoule ou dilatation dont le développement est en raison de l'accumulation plus ou moins fréquente et plus ou moins abondante des matières fécales, qui se fait en ce point. La partie postérieure du rectum est presque toujours, dans toute sa longueur, dépourvue de péritoine. Ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'on rencontre un mésorectum. Sa face antérieure est recouverte par le péritoine dans ses deux tiers supérieurs. Le tiers inférieur correspond, *chez l'homme*, au bas-fond de la vessie, aux vésicules séminales, à la prostate, au devant de laquelle l'urèthre et le rectum s'éloignent de plus en plus l'un de l'autre; *chez la femme*, au vagin (*c*), dont il n'est séparé que par une cloison mince, appelée *cloison recto-vaginale*. Le cul-de-sac du péritoine est à 8 centimètres 1/2 au-dessus de l'anus chez l'homme, et de 4 chez la femme. La membrane muqueuse du rectum est épaisse, pourvue de follicules. Près de l'anus ces derniers sont

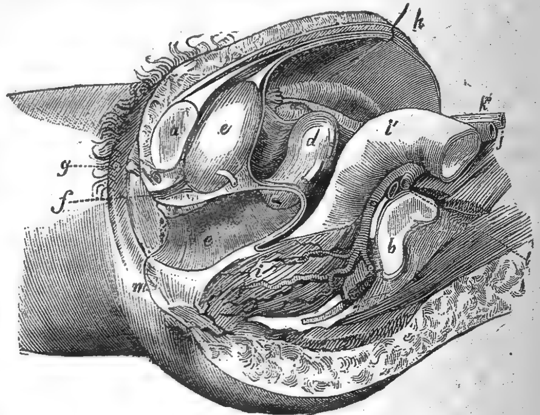


FIG. 383.

plus allongés qu'ailleurs, beaucoup ont leur fond lobé ou subdivisé en culs-de-sac secondaires et forment ainsi des glandes en grappe simple. Là aussi beaucoup ont un épithélium prismatique à cellules allongées jusque près de leur fond. La membrane fibreuse sous-jacente à la muqueuse a également une grande épaisseur, et n'est pas toujours assez adhérente à cette dernière membrane pour s'opposer à son prolapsus. La membrane musculeuse est composée de fibres externes, qui sont longitudinales, et de fibres internes, qui sont circulaires. Ce sont les dernières fibres internes qui forment le *sphincter interne* (Nélaton, Velpeau) ou *sphincter supérieur*, qui existe à 10 ou 12 centimètres au-dessus de l'anus. Les artères du rectum sont : l'hémorrhoïdale supérieure, provenant de la mésentérique inférieure ; l'hémorrhoïdale moyenne, provenant de l'hypogastrique, et l'hémorrhoïdale inférieure, branche de la honteuse interne. Les veines sont très-nombreuses; elles forment entre la membrane muqueuse et le sphincter interne un plexus qu'on nomme *plexus hémorrhoïdal*. Ces veines aboutissent aux rameaux veineux qui accompagnent les artères hémorrhoïdales. Les nerfs de cette partie du gros intestin proviennent du grand sympathique et des nerfs sacrés. Sa surface interne présente, vers son extrémité inférieure, des rides parallèles et longitudinales désignées sous le nom de *colonnes du rectum* ou *de Morgagni*, qui ne sont que

des replis de sa membrane muqueuse ; celle-ci est pourvue d'un grand nombre de follicules juxtaposés, à épithélium cylindrique, et dont le fond est souvent lobé. — Fig. 383. *a*, symphyse du pubis ; *b*, surface articulaire du sacrum ; *c*, vagin ; *d*, utérus ; *e*, vessie ; *f*, méat urinaire ; *g*, clitoris ; *h*, paroi abdominale ; *i*, intestin rectum ; *i'*, portion de l'intestin recouverte du péritoine ; *j*, artère iliaque primitive droite ; *k*, veine cave ; *l*, artères et veines iliaques du côté gauche ; *o*, artère mésentérique inférieure se terminant en artères hémorrhoïdales supérieures sur l'ampoule du rectum ; *m*, périnée. — *Chute du rectum*. V. EXANIE.

RECUL. s. m. Le mouvement de recul est le mode de locomotion de divers animaux (V. CÉPHALOPODES). — *Recul du cœur* [all. *Rückstoss*]. Tout, dans l'anatomie des faisceaux des fibres du cœur, etc., est disposé pour le resserrement et l'expulsion des liquides de sa cavité, et rien pour sa locomotion, sauf le mouvement passif de dilatation des cavités, et, chez divers vertébrés, le mouvement actif de torsion de la pointe du cœur lors de la contraction des ventricules. Pourtant le cœur se meut, grâce à la mobilité, compressibilité et extensibilité des parties contiguës et continues avec lui. La cause de ce mouvement est un phénomène d'hydrodynamique, et non la mise en action d'une disposition anatomique (Hiffelsheim). C'est le *recul* qu'éprouve le cœur lors de la propulsion du sang par les parois qui se contractent (V. CHOC et LOCOMOTION) ; le liquide, pressé de toutes part, pousse également en tous sens les parties du cœur. Celles qui cèdent sont : 1° les orifices artériels par où sort le sang, et 2° l'extrémité opposée du cœur, qui, touchant les parois du thorax, les soulève autant qu'elle recule. Cette extrémité cède d'autant plus que l'effort d'expulsion du sang est plus grand et surtout plus rapide ; car le point d'appui, comme dans la locomotion des céphalopodes, n'est que momentané, si l'on peut ainsi dire, et il est représenté par la masse ou colonne de sang du cœur qui résiste un instant et chasse aussi bien le sang du côté des artères que du côté de la portion du cœur qui est dans la direction opposée, et qui exerce une pression moindre que les parties latérales. Le fait est que la fixité du cœur à sa base, au point d'attache des vaisseaux, n'est que relative. Il se joint à ce recul l'influence non moins instantanée de l'espèce de colonne rigide, mais courbe, que représentent pendant un court espace de temps les artères aorte et pulmonaire, lorsque, arrivées à leur degré le plus grand de distension, elles offrent au sang continuant d'être poussé par le cœur un obstacle qui devient tel, qu'il y a bientôt tendance au reflux et abaissement des valvules sigmoïdes. La base n'est fixe que par rapport aux fibres musculaires qui s'y insèrent, mais elle ne l'est pas d'une manière absolue, car elle peut être déplacée un peu à gauche, à droite et en avant, ainsi que les vaisseaux qu'elle porte ; et elle l'est un peu à chaque recul du cœur, à chaque réplétion et à chaque videment des oreillettes. C'est surtout à propos des phénomènes de l'économie, où se passent à la fois des actes d'*ordre mécanique*, d'*ordre physique* et d'*ordre organique* ou vital, comme la contraction, qu'il faut se rappeler que l'on ne voit bien en physiologie, que lorsqu'on voit tout ; c'est-à-dire lorsqu'on tient compte de tous ces actes, dont ordinairement plusieurs ne peuvent être prévus d'après les dispositions anatomiques, trop complexes pour permettre une telle déduction. Ainsi souvent, dans l'étude des mouvements du cœur, on a vu mal, ou une partie seulement des choses, pour n'avoir tenu compte que des dispositions anatomiques du cœur, en négligeant les modifications qu'y apporte par instants incessamment variables la présence du liquide sanguin en mouvement (Hiffelsheim). La direction du recul du cœur étant dominée par la situation de l'organe, le point du soulèvement qui en résulte change incessamment de place comme le cœur et en même temps que le cœur. Ceux qui ont reconnu que le recul a lieu nécessairement ont nié qu'il fût cause du soulèvement (qu'à tort ils nomment choc ou battement), parce que, selon eux, le recul serait insuffisant pour compenser le raccourcissement de la pointe du cœur lors de la systole et pour soulever en outre la paroi thoracique. Mais, dans ce raccourcissement, le cœur *ne cesse jamais de toucher la paroi thoracique*, le poumon ne s'avançant jamais assez pour s'interposer ; et en outre, lors de ce raccourcissement, c'est vers la base du cœur que se comble, par diastole auriculaire, etc., l'espace qu'il tend à laisser libre. Les expérimentateurs qui refusent de s'éclairer des connaissances physiques dans cette étude, et ne veulent pas avoir incessamment en vue les conditions de cet ordre dans lesquelles se trouve successivement l'organe durant les expériences sur le vivant, ont toujours fait des erreurs d'interprétation ; et cela précisément parce qu'ils ont voulu se borner à examiner les phénomènes physiologiques exclusivement, sans songer que ceux-ci sont incessamment modifiés par les conditions physiques nouvelles qu'apporte l'expérience. C'est ainsi qu'en couchant un mammifère sur le dos, la pointe du cœur changeant de place dans un rapport qui n'est pas le même que celui du changement de place des orifices artériels, la résultante suivant laquelle le liquide comprimé tend à pousser le cœur en sens inverse de son cours ne tombe plus près de la pointe du cœur, mais sur des endroits de sa surface qui sont variables et plus ou moins éloignés du sommet, selon la situation de l'animal et la manière dont est instituée l'expérience. Il peut arriver même que cette résultante tombe sur la face postérieure, sur un point de la cloison, etc., et que le cœur s'éloigne alors du sternum lors de la systole, et s'en rapproche lorsqu'il est dilaté, qu'il tende à être poussé en bas ou en arrière, etc. Les soulèvements en ces points sont visibles ou non à l'observateur, selon qu'il est placé convenablement ou non pour les voir. Le cœur se meut, personne ne le nie, mais personne ne précise comment ni dans quelle direction exacte, parce qu'on ne tient pas compte de ces conditions géométriques et physiques, qui, selon qu'elles changent, modifient aussi le résultat de l'acte organique, lequel est borné à une *contraction rhythmique*. Aussi les plus graves erreurs sur ce sujet résident-elles dans les écrits de ceux qui prétendent en appeler à la physiologie exclusivement, et non dans ceux des auteurs qui ont fait intervenir les conditions physiques ; car les premiers changent ces conditions, sans tenir compte du changement, parce qu'il est physique. Dans la station verticale, c'est à gauche, en bas et en avant, entre le 5e et le 6e espace intercostal, que le cœur, chez l'homme, soulève la poitrine, et, dans une situation analogue, chez les quadrupèdes ; mais, si l'animal est couché sur le dos ou sur le côté droit, les conditions sont changées. De là, dans les vivisections, le nombre des interprétations contradictoires, parce qu'on a repoussé

la considération de l'examen des conditions *dirigeant* le mouvement du cœur que *cause* le mouvement du liquide chassé par sa *contraction*.

RÉCURRENCE. s. f. Action de revenir sur ses pas. Les conditions qui amènent la récurrence des nerfs laryngés inférieurs se rattachent à des circonstances du développement du cou et de la poitrine. Chez le fœtus, lorsque naissent ces nerfs sur les côtés du pneumogastrique, les gros vaisseaux qui partent du cœur sont placés un peu au-dessus de ces branches qui passent sous la crosse aortique à gauche, sous l'artère sous-clavière à droite, pour se rendre directement à angle droit au larynx, placé alors au sommet du thorax. Lorsque grandit le cou, le larynx s'élève par rapport au cœur et au thorax, et détermine ainsi l'allongement de ces nerfs de haut en bas à partir des gros vaisseaux situés à peu près au niveau de leur origine.

RÉCURRENT, ENTE. adj. et s. [*recurrens*, de *recurrere*, retourner, revenir sur ses pas; all. *zurücklaufend*, angl. *recurrent*, it. *ricorrente*, esp. *recurrente*]. — *Artères récurrentes*. On donne ce nom à plusieurs artères de l'avant-bras et à une artère de la jambe, parce qu'elles semblent remonter vers l'origine du tronc qui leur a donné naissance. Au bras on distingue : 1° la *récurrente radiale*, qui naît de la partie supérieure de la radiale et remonte entre les long et court supinateurs et brachial antérieur; 2° la *récurrente cubitale antérieure*, qui naît de la partie supérieure interne de la cubitale, et remonte entre le rond pronateur et le brachial antérieur; 3° la *récurrente cubitale postérieure*, qui naît, ou de la précédente, ou de la cubitale elle-même, et remonte entre l'olécrâne et la tubérosité interne de l'humérus; 4° la *récurrente radiale postérieure*, qui naît de l'interosseuse postérieure supérieure, et remonte entre le cubital postérieur et l'anconé. A la jambe, il n'y a que la *récurrente tibiale*, qui naît de la tibiale antérieure et remonte dans le jambier antérieur. — *Nerfs récurrents* ou *laryngés inférieurs*. V. Laryngé. — *Sensibilité récurrente*. En 1839, Magendie trouva, dans les racines rachidiennes antérieures, une sensibilité toute spéciale semblant provenir de la périphérie du corps; car, si l'on coupe une racine antérieure, le bout coupé correspondant à la moelle épinière est insensible, et celui qui correspond à la périphérie du corps, ne communiquant plus avec l'encéphale, est sensible. Il lui donna le nom de *sensibilité en retour* ou de *sensibilité récurrente*, pour la distinguer de la sensibilité des racines rachidiennes postérieures, qui offrent dans les mêmes conditions un phénomène inverse. En analysant les phénomènes, Magendie a pensé que cette sensibilité récurrente était transmise à la racine rachidienne antérieure par la racine rachidienne postérieure correspondante, comme s'il y avait un circuit de sensibilité entre les deux racines nerveuses. Par un autre procédé, qui consiste à soumettre les animaux à l'éthérisation, on voit, à mesure que l'anesthésie se manifeste, les organes nerveux devenir insensibles dans l'ordre suivant : 1° la racine antérieure, 2° la peau, 3° la racine postérieure, 4° le faisceau postérieur de la moelle épinière. Puis, quand on cesse l'éthérisation pour laisser l'animal revenir à son état normal, on voit la sensibilité reparaître dans les organes nerveux d'une manière inverse, c'est-à-dire : 1° dans la moelle, 2° dans la racine postérieure, 3° dans la peau, 4° dans la racine antérieure. Enfin, quand on épuise l'animal par des pertes de sang considérables ou par le procédé opératoire qu'on emploie, on voit également la sensibilité s'éteindre, d'abord dans la racine antérieure, puis dans la racine postérieure, de telle sorte que, dans ces cas, on pourra trouver les racines postérieures seules douées de sensibilité. C'est pour avoir méconnu ces faits que le phénomène a été plusieurs fois contredit. — En étudiant la sensibilité récurrente du nerf spinal, Cl. Bernard a montré d'où elle provenait, et a déterminé, par conséquent, quel était le nerf qui jouait le rôle d'une racine postérieure ou sensitive à l'égard du spinal. En effet, le caractère d'une racine antérieure rachidienne est de *posséder* la sensibilité récurrente, et il a démontré que, dès son origine, l'accessoire de Willis est doué de cette propriété. Le caractère d'une racine rachidienne postérieure étant, au contraire, de *fournir* la sensibilité récurrente seulement à la racine antérieure correspondante, on comprend dès lors que le nerf qui donnera la sensibilité récurrente au spinal devra être regardé comme sa racine postérieure. Or ce n'est pas au pneumogastrique que le spinal emprunte cette sensibilité, mais aux racines postérieures des trois ou quatre premières paires nerveuses cervicales chez le chien; de sorte que, à cet égard, le spinal doit être considéré comme une racine antérieure multiple surajoutée aux trois ou quatre premières paires rachidiennes. — Il n'existe aucune anastomose entre les éléments nerveux sensitifs et moteurs périphériques qui autorise à admettre le circuit dont il a été question plus haut pour expliquer les rapports physiologiques des nerfs moteurs et sensitifs. Mais Brown-Séquard a montré que les racines antérieures sont insensibles en réalité; que leur irritation détermine des contractions qui sont violentes, irrégulières et douloureuses à la manière de celles des crampes; que cette douleur est transmise au centre nerveux par des tubes nerveux de sensibilité musculaire qui font partie des racines postérieures correspondant aux racines antérieures irritées. Remarquons que ces données font rentrer, comme on le voit, les actes dits de *sensibilité* récurrente dans l'ordre des actions réflexes. C'est le même phénomène dans lequel seulement l'impression douloureuse porte sur les muscles en définitive (V. Sensibilité), et non sur les membranes sensibles; dans lequel enfin la douleur, manifestée par des cris, etc., n'est causée qu'indirectement, du dedans au dehors, par excitation exagérée de nerfs musculaires insensibles. Ces faits, entièrement dus à l'expérimentation, sont des plus utiles pour la pathologie en ce qu'ils rendent compte d'un grand nombre d'épiphénomènes dans les affections compliquées de convulsions, épiphénomènes inexplicables pour les médecins qui ignorent la physiologie. Ils ont en outre servi à établir d'une manière précise les relations physiologiques existant entre les racines antérieures et les racines postérieures, qui sont telles que la lésion de celles-ci peut entraîner la paralysie des premières. V. Réflexe.

REDDITION. s. f. Mot employé dans quelques ouvrages de médecine au lieu d'*expulsion* : *reddition d'un lombric*, *d'un calcul*, etc.

RÉDINTÉGRATION. s. f. [*redintegratio*, de la particule *red*, par euphonie, pour *re*, indiquant retour, et *integer*, intact]. Réparation de forces ou d'une partie du corps. V. Zoonite.

RÉDONDANCE. s. f. [*redundantia*, all. *Ueberfülle*, it. *ridondanza*, esp. *redundancia*]. Synonyme de *plénitude*, de *pléthore*.

REDOUBLEMENT. s. m. [it. *raddopiamento*, *risalimento*]. V. PAROXYSME et RÉDUPLICATION.

REDOUL ou **REDOU.** s. m. [*Coriaria myrtifolia*, L., all. *myrtenblättriger Gerberstrauch*]. Plante de la famille des coriariées dont les feuilles sont vénéneuses, comme toutes les autres parties, et se trouvent cependant très-souvent mêlées au séné, particulièrement au séné de rebut, dit *grabeaux*. Les feuilles de redoul (Fig. 384, *c*) diffèrent de celles du séné, en ce qu'elles présentent deux nervures divergentes, saillantes en dessus, creuses en dessous, tandis que celles du séné ont plusieurs nervures parallèles, saillantes en dessus et en dessous. Un sel de fer versé dans une décoction de séné mélangé de feuilles de redoul y forme bientôt une teinte noirâtre plus ou moins intense. Les fleurs sont en grappes simples pourvues de bractées, et sont

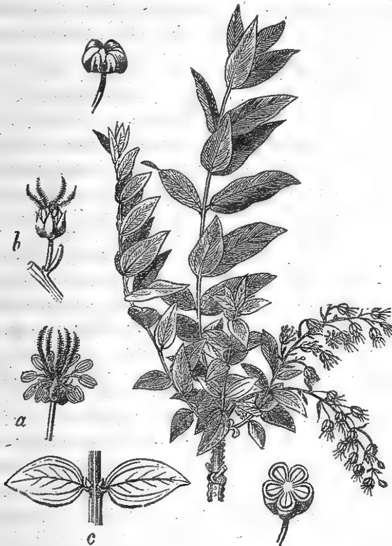


FIG. 384.

de deux sortes : les unes ont les étamines longues et fertiles (*a*), au nombre de dix, elles sont hermaphrodites, les autres ont dix étamines courtes (*b*) et les anthères stériles. Le fruit (*d*) est formé de cinq coques soudées, indéhiscentes, monospermes. Il est vénéneux. Toutes les parties de la plante sont riches en tannin et servent dans la préparation des peaux. Elle croît dans le midi de l'Europe. Elle doit ses propriétés vénéneuses à une glycoside, la coriamyrtine (Riban). Le principe qu'on y admettait sous le nom de coriarine n'est qu'un mélange inerte de substances diverses. La *coriamyrtine* est une glycoside dont la formule brute est $C^{46}H^{26}O^{16}$. Elle est neutre, cristallisable, se dédouble au contact des acides. Elle est soluble dans l'alcool et l'éther, le chloroforme et la benzine. Elle est dextrogyre, peu soluble dans l'eau, très-amère et très-vénéneuse (Riban).

REDRESSÉ, ÉE. adj. [*adsurgens*, de *re*, itératif, et de *dressé*]. Se dit d'une tige qui, après s'être couchée sur la terre, ne tarde pas à se dresser.

REDRESSEMENT. s. m. Action de redresser un organe dévié. — *Redressement du cœur*. V. TORSION *du cœur*. — *Redressement des dents*. V. ORTHODONTOSIE. — *Redressement de l'utérus*. V. REDRESSEUR *utérin*.

REDRESSEUR UTÉRIN. s. m. Instrument inventé par Simpson pour redresser l'utérus. Il consiste en une tige intra-utérine de métal ou d'ivoire. Cette tige a 6 centimètres environ dans les cas ordinaires. Elle est fixée au milieu d'un disque ovale, à bords arrondis, sur lequel doit reposer le col. Ce disque a 4 centimètres 1/2 dans son plus grand diamètre. De sa partie inférieure part une tige creuse qui se dirige d'arrière en avant, pour sortir du vagin quand l'instrument est en place. Dans cette tige on introduit à frottement une tige pleine, au bout de laquelle est un plastron ou écusson de laiton, fortement recourbé à sa partie supérieure, pour venir s'agrafer, pour ainsi dire, sur la partie supérieure du pubis. Ce *redresseur* étant d'un emploi difficile, Valleix l'a modifié et en a fait le *redresseur articulé*.

RÉDUCTIBLE. adj. Qui est susceptible de réduction, en parlant des fractures, des luxations, des hernies, des composés chimiques. V. RÉDUCTION.

RÉDUCTION. s. f. [*reductio*, de *reducere*, ramener ; *repositio*, *restitutio*, ἐμϐολή, all. *Einrichtung*, angl. *reduction*, it. *riduzione*, esp. *reduccion*]. Opération chirurgicale qui a pour but de remettre à leur place les os luxés ou fracturés, ou les parties molles quelconques qui ont formé des hernies. La réduction des fractures comprend trois temps : l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation* (V. ces mots). Celle des hernies se fait au moyen d'une pression méthodique qui constitue le *taxis* (V. ce mot). Quelques chirurgiens ont cherché à obtenir la réduction des hernies par la position seule. Un aide saisissant le malade par les jarrets et lui mettant la tête en bas, le secouait, et dans l'intervalle des secousses le chirurgien tentait le taxis qui est la manière la plus ordinaire de réduire une hernie ; mais, quand elle n'a pas réussi, on peut, au lieu de faire la *réduction en bloc*, s'efforcer de faire rentrer les parties les plus rapprochées de l'anneau, en n'exerçant de pression que sur elles. Lorsque la réduction s'opère, on en est averti par un gargouillement que les doigts et l'oreille font percevoir quand la hernie est une entérocèle ; dans ce cas l'intestin rentre subitement en totalité. Lorsque la hernie ne contient que de l'épiploon, elle rentre peu à peu et sans bruit ; on reconnaît cette réduction à la diminution graduelle de la tumeur. — En chimie, on entend par *réduction* [all. *Herstellung*], l'opération qui a pour but de ramener à l'état métallique les composés où le métal est combiné soit avec l'oxygène, soit avec le soufre, etc. Elle s'opère quelquefois immédiatement par l'action seulement de la chaleur ; mais le plus souvent il faut mêler ces composés avec un corps avide d'oxygène, qui est presque toujours le charbon. Lorsque le métal à réduire est réfractaire, on y ajoute, en outre, un corps qui, par sa facile fusion, détermine celle des autres : ce corps *fondant* est ordinairement, dans les laboratoires, ou le borax, ou bien un azotate, ou un sous-carbonate alcalin.

RÉDUPLICATION. s. f. [*reduplicatio*, ἀναδίπλωσις]. Répétition des bruits du cœur. La réduplication peut n'affecter qu'un des bruits du cœur en produisant trois bruits par battement, ou bien elle peut doubler chacun des deux bruits, produisant alors quatre bruits de battement. La systole seule peut être doublée, ou bien la diastole seule. Ce dernier cas se présente beaucoup plus fréquemment que le premier. Alors, au lieu du *tic-tac* normal, les trois bruits peuvent se représenter de la manière suivante : réduplication de la systole, *tic-tac*, *tac* ; réduplication de la diastole, *tic*,

tac-tac. En employant les mêmes signes quand les deux bruits sont répétés, la représentation en est, *tic-tic*, *tac-tac*. (Bouillaud, A. Flint.)

RÉFECTION. s. f. [*refectio*, de *reficere*, refaire; ἀνάληψις]. V. RÉDINTÉGRATION.

RÉFLÉCHI, IE. adj. [de *re*, en arrière, et *flectere*, fléchir; all. *niedergebogen*, angl. *reflected*, it. *riflesso*]. Se dit, en botanique, des organes dont la partie inférieure est verticale et la supérieure déjetée en dehors. V. ANATROPE.

REFLET. s. m. La teinte particulière que reçoit la couleur propre d'un corps frappé par les rayons colorés que réfléchissent sur lui les corps colorés voisins; se dit aussi de ces rayons colorés eux-mêmes ainsi réfléchis par un corps et reçus par l'œil de l'observateur. Ces reflets sont variés, et il est très-important de les prendre en considération dans l'étude des tissus qui, presque tous demi-transparents, réfléchissent la lumière non-seulement par leur surface, mais par les parties placées au-dessous de cette surface et graduellement de moins en moins, à mesure qu'on s'éloigne de celle-ci pour aller plus avant dans la profondeur de l'organe. La couleur de ces corps reçoit de ce fait un caractère particulier différent de celui que présente la teinte des corps opaques qui ne réfléchissent la lumière que par leur superficie seule à l'exclusion des plans sous-jacents. De là une plus grande difficulté de reproduire la couleur et les reflets de ces tissus que ceux des corps bruts.

RÉFLECTIF. adj. V. RÉFLEXE.

RÉFLEXE. adj. [all. et angl. *reflex*]. Se dit de certains mouvements qui succèdent à des sensations ou à des *phénomènes de sensibilité sans conscience*, c'est-à-dire dans lesquels, l'*impression* et la *transmission* ayant lieu comme dans tout autre nerf, l'acte correspondant à la *perception* (V. ce mot) n'a pas lieu, à proprement parler, et reste borné à une action sur les nerfs moteurs correspondants à ceux de sensibilité qui ont été impressionnés. Le phénomène correspondant à la perception est, en un mot, borné à une action de motricité sans volonté ni raisonnement préalables. Les phénomènes de sensibilité sans conscience (*mouvements réflexes*) et de sensibilité récurrente (V. RÉCURRENT) se développent ou s'éteignent sous l'influence de conditions qui sont absolument les mêmes pour les deux ordres de phénomènes nerveux. Ces mouvements dits *réflectifs* ou *réflexes* sont quelquefois purement locaux, parce que l'impression transmise au centre nerveux éprouve de la tendance à se communiquer spécialement à ceux des nerfs moteurs dont l'origine se rapproche le plus de celle des nerfs sensitifs excités (V. SYMPATHIE).— Parmi les attributs du système nerveux, l'un des plus importants est, grâce aux propriétés diverses dont jouit son tissu : 1° de lier entre eux les tissus divers doués des propriétés de la vie animale, par l'intermédiaire des centres nerveux qui reçoivent l'impression des nerfs périphériques, *incidents* ou *eisodiques*, et transmettent leur action propre ou réaction par les nerfs *exodiques* (Marshall-Hall) ; ensemble qu'on peut se représenter, en quelque sorte, comme un arc, dont la portion correspondante du centre nerveux occuperait le sommet (*arc diastaltique* de Marshall-Hall) ; 2° de lier entre eux, et avec ceux de la vie animale, au point de vue de leurs actes, les organes de la vie végétative, surtout par l'intermédiaire de la moelle épinière comme centre et du grand sympathique comme branches de l'arc diastaltique. Pendant longtemps les attributs du système nerveux dépendants de la sensibilité d'une part, de la motricité volontaire d'autre part, ont été seuls étudiés expérimentalement. Pendant longtemps on les a seuls crus soumis à des lois régulières et susceptibles d'être déterminées. Cependant, en dehors de ces actes, il en est d'autres d'une importance au moins égale qui constituent un *genre très-distinct*. Ce genre comprend les attributs du système nerveux dits *actions réflexes*. Comme on a pris en considération les résultats, qui sont des mouvements, on les nomme en général, *mouvements réflexes*. V. DIASTALTIQUE et SYMPATHIE.

RÉFLEXIBILITÉ. s. f. [*re*, en arrière, et *flectere*, plier; all. *Reflectirbarkeit*, it. *riflessibilità*, esp. *reflexibilidad*]. Faculté de se réfléchir. Propriété qu'a un corps d'être susceptible de réflexion.

RÉFLEXIBLE. adj. [*reflecti potens*, all. *reflectirbar*, it. *riflessibile*, esp. *reflexible*]. Qui est susceptible d'être réfléchi.

RÉFLEXION. s. f. [*consideratio*, all. *Ueberlegung*, it. *riflessione*, esp. *reflexion*]. Suite de pensées et de jugements qui découlent les uns des autres. — En physiologie, la *réflexion*, ou *volition réfléchie*, est ce mode de l'association des idées dans lequel, sous l'influence de la volonté, nous déterminons par l'action d'un organe cérébral l'activité d'autres organes, ou faisons succéder tel mode d'activité à tel autre d'une manière réglée, pour obtenir telle ou telle idée nouvelle ou déjà connue. L'habitude a une grande influence sur la réflexion, la volonté aussi, surtout lorsqu'il s'agit de l'action des organes intellectuels, qui est toujours plus ou moins subordonnée à celle des organes affectifs. Réfléchir est donc modérer et diriger l'association des idées en ce qui concerne leur enchaînement : c'est là surtout que l'exercice répété est nécessaire pour conduire au perfectionnement; car, sans cela, nous voyons naturellement et d'une manière involontaire s'opérer un enchaînement rapide d'idées, une association ou entraînement d'un ordre d'actions cérébrales par un autre qui nous place bientôt loin du point du départ, et nous conduit à des idées ou résultats très-différents de ceux dont nous étions partis ou de ceux auxquels nous voulions arriver. Réfléchir est, au point de vue de la durée, maintenir longtemps en action un même organe ou un même groupe d'organes, sans que cette activité entraîne celle des parties cérébrales voisines; c'est penser longtemps à un sujet, ou mettre une idée en rapport avec les autres ordres d'idées ou d'actions des divers organes encéphaliques. — En physique, on nomme *réflexion* [*reflexio*, ἀνάκαμψις, all. *Reflexion*, angl. *reflection*, it. *riflessione*, esp. *reflecsion*], un phénomène qui a lieu lorsqu'un corps doué d'une certaine vitesse en rencontre un autre qui lui fait obstacle, et le force de suivre une autre direction. Quand, par exemple (Fig. 385), un rayon lumineux tombe sur une surface polie, il se réfléchit, il retourne vers le milieu qu'il vient de traverser, et l'*angle d'incidence*, c'est-à-dire l'angle que la première direction du rayon lumineux forme avec la surface sur laquelle il se réfléchit, est égal à l'*angle de réflexion*, c'est-à-dire à l'angle que la nouvelle direction du rayon forme avec cette même surface. Ainsi, si l'on suppose un rayon lumineux, *pr*, tombant perpendiculairement sur la surface opaque *ab*, l'angle

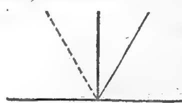


FIG. 385.

d'incidence *arp* étant un angle droit, l'angle de réflexion est nécessairement aussi un angle droit, et ces deux rayons se confondent en un seul. Mais, lorsque le rayon *e* vient tomber obliquement au point *r*, il se réfléchit en *t*, formant l'angle de réflexion *art* égal à l'angle d'incidence *bre*. Si la surface, au lieu d'être plane, est convexe ou concave, la loi de réflexion n'en est pas moins la même. On doit se représenter alors chaque rayon comme se réfléchissant sur le plan tangent à la surface courbe au point d'incidence.

RÉFORME. s. f. [all. *Reform*, angl. *invaliding*]. On entend par réforme l'éloignement, de l'armée, d'un militaire reconnu impropre au service. Pour l'officier, la réforme peut être prononcée pour cause de discipline ou pour infirmités n'ouvrant point droit à la *retraite*. La réforme des sous-officiers, caporaux et soldats a toujours pour cause des infirmités entraînant l'incapacité de servir. Dans ce dernier cas, si les infirmités sont *antérieures* à l'incorporation, elles donnent lieu à un *congé de réforme n°* 2, lequel n'exempte pas le frère suivant; si les infirmités ont été *contractées au service*, elles donnent lieu à un *congé de réforme n°* 1, lequel exempte le frère suivant du service militaire. La *réforme* diffère de l'*exemption* en ce que cette dernière s'applique à des individus non encore admis au service. Les maladies et infirmités qui peuvent motiver l'exemption ou la réforme ont été déterminées par l'instruction ministérielle du 14 novembre 1845. On ne peut ici que les indiquer très-rapidement et sans commentaires. — *Tête*. La teigne, la calvitie, l'alopécie, les tumeurs volumineuses de la tête, l'ossification imparfaite des os du crâne, la catalepsie, l'épilepsie, la myopie (si l'individu lit à 30 ou 35 centimètres du nez, avec des verres concaves n°s 3 et 4, et s'il distingue nettement les objets avec le n° 5), l'amaurose, la nyctalopie et l'héméralopie. — *Audition*. La perte du pavillon de l'oreille, l'oblitération entière du conduit auditif externe, les végétations de ce conduit, l'écoulement purulent ou fétide, l'oblitération de la trompe d'Eustache. — *Olfaction*. La difformité prononcée du nez, les dartres rongeantes, les polypes, l'ozène. — *Bouche*. La perte ou la carie des dents incisives ou canines de l'une ou l'autre mâchoire; la perte, la carie et le mauvais état de la plupart ou d'un grand nombre des autres dents; la dartre rongeante, la tumeur fongueuse, le bouton chancreux, le rétrécissement notable, la paralysie des lèvres, le bégayement très-prononcé. — *Cou*. Les tumeurs et ulcérations scrofuleuses, le torticolis, le goître, la laryngite chronique, l'aphonie. — *Thorax*. Le mal vertébral de Pott, les déviations prononcées de la colonne vertébrale, les affections organiques du cœur, la tuberculisation pulmonaire, l'asthme. — *Abdomen*. La hernie *exempte* toujours; elle ne donne lieu à la *réforme* que si elle est difficile à contenir. — *Organes génito-urinaires*. L'hypospadias, l'épispadias, les fissures uréthrales et vésicales, le rétrécissement de l'urèthre, les altérations de la prostate, les calculs vésicaux, l'incontinence d'urine, l'hématurie, les dartres du scrotum, la cirsocèle, le varicocèle, l'hydrocèle, le testicule engagé dans l'anneau, la perte ou l'atrophie des testicules. — *Membres*. Les dartres et ulcères de mauvaise nature; les varices rameuses, multipliées et volumineuses; les anévrysmes, les cicatrices adhérentes, les névralgies, les paralysies, les contractures, les doigts et orteils surnuméraires et palmés; la perte totale d'un pouce, d'un gros orteil, d'un doigt indicateur ou de deux autres doigts ou orteils; la perte partielle du pouce ou de l'indicateur de la main droite, les pieds *plats* et *déviés*, l'orteil dit *en marteau*, l'ongle incarné.

RÉFRACTAIRE. adj. [*refractarius*, all. *feuerbeständig*, it. *refrattario*, esp. *refractario*]. Se dit d'une substance qu'il est difficile ou impossible de fondre.

RÉFRACTIF, IVE. adj. [*refractivus*, all. *refractiv*, it. *refrattivo*, esp. *refractivo*]. — *Puissance réfractive*. L'action que les corps diaphanes exercent sur les rayons lumineux pour les détourner de leur direction primitive, et qui est une force accélératrice agissant perpendiculairement à la surface de ces corps.

RÉFRACTION. s. f. [*refractio*, de *refringere*, briser; all. et angl. *Refraction*, it. *rifrazione*, esp. *refraccion*]. Phénomène qui consiste en ce que, en traversant certains corps diaphanes, les rayons lumineux obliques éprouvent de leur part une action particulière, en vertu de laquelle ils subissent un changement de direction et se trouvent brisés à l'endroit où ils pénètrent. Ainsi, quand un rayon lumineux tombe perpendiculairement sur la surface d'un milieu transparent, il le traverse sans changer de direction, il continue sa route en ligne droite; mais, s'il arrive obliquement sur cette surface, il se dévie de sa direction primitive, il se *réfracte*, il semble s'être *brisé* au point d'incidence. Si le milieu dans lequel il entre est plus dense que celui d'où il sort, il se rapproche de la perpendiculaire; il s'éloigne, au contraire, de cette perpendiculaire, si ce nouveau milieu est moins dense que le premier. Son écartement ou son rapprochement de la perpendiculaire est proportionnel à la densité relative de ces milieux, et il varie aussi un peu en raison de leur nature chimique. Ainsi (Fig. 386) le rayon *db* tombant perpendiculairement sur la surface lisse AB du milieu C, se continue directement en *e*; mais le rayon *ab*, au lieu de se continuer en *c*, est dévié. Il se rapproche de la perpendiculaire *de* et se continue en *bf* si le milieu est plus dense; il s'éloigne de cette perpendiculaire, et continue en *bg* si le milieu est moins dense. — La forme convexe ou concave des surfaces transparentes influe nécessairement aussi sur la marche de la lumière qui les traverse. Les rayons lumineux se rapprochant, comme il vient d'être dit, de la perpendiculaire au point de contact, toutes les fois qu'ils passent obliquement d'un milieu moins dense dans un plus dense (par exemple lorsqu'ils passent à travers la cornée transparente, ou lorsque, après avoir traversé l'humeur aqueuse, ils passent à travers le cristallin, ou, en un mot, lorsqu'ils passent dans un milieu convexe plus dense que celui qu'ils viennent de traverser), les rayons perpendiculaires *de* n'éprouvent pas de déviation, les rayons convergents deviennent plus convergents encore, les rayons divergents *bg* divergent moins, ou cessent de diverger, et il peut arriver même qu'ils se réunissent tous. L'inverse a lieu si la surface est concave; et la déviation que les rayons éprouvent en traversant ainsi des surfaces convexes ou concaves est d'autant plus forte que la courbure de la surface est

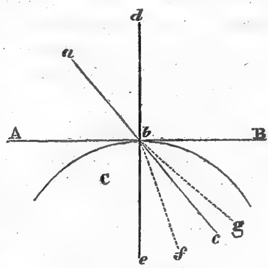


Fig. 386.

plus grande ; car il est évident que les perpendiculaires au point d'immersion s'éloignent de plus en plus de la direction primitive de ces rayons.— *Double réfraction de la lumière* (Fig. 387). Il y a des substances A dans

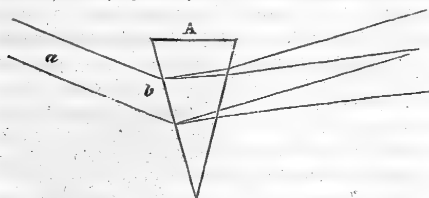


Fig. 387.

lesquelles le rayon de lumière *a* ou *b* qui les traverse, non-seulement se réfracte, mais encore se divise en deux rayons distincts, c'est-à-dire que, lorsqu'on regarde un objet à travers l'un de ces corps, on le voit double. C'est ce que montrent les rhomboèdres de carbonate de chaux ou spath d'Islande. On donne le nom de *rayon* ou *image ordinaire* à celui des deux qui suit les lois ordinaires de la réfraction, et de *rayon* ou *image extraordinaire* à celui qui suit d'autres lois, c'est-à-dire qui s'écarte plus ou moins que l'autre de la verticale ou normale au point d'incidence. Il n'y a que les substances cristallisant dans le type cubique ou premier type, comme le sel marin, et les substances fondues, non cristallisées, comme le verre, qui jouissent de la réfraction simple. Les cristaux appartenant aux cinq autres types présentent le phénomène de la double réfraction. Les phénomènes de double réfraction ne se manifestent pas indifféremment dans tous les sens. On reconnaît, sur les corps convenablement taillés, que pour les uns il y a *une* direction dans laquelle on ne voit qu'*une seule image*, c'est-à-dire suivant laquelle la lumière ne se divise pas, et que, pour les autres, il y a *deux* directions de cette espèce. On donne le nom de *lignes neutres*, *axes de double réfraction*, *axes optiques*, à ces directions. On voit, d'après ce qui précède, qu'il y a des cristaux à un seul axe optique, et d'autres à deux axes optiques. Quand il n'y a qu'un seul axe, comme dans le carbonate de chaux, il se confond toujours avec l'*axe de cristallisation*. C'est celui qui est choisi pour être placé verticalement lorsqu'il s'agit de déterminer la situation d'un cristal. V. Forme.

RÉFRANGIBILITÉ. s. f. [all. *Refrangibilität*, angl. *refrangibility*, it. *rifrangibilità*, esp. *refrangibilidad*]. Propriété dont jouissent les rayons lumineux de s'éloigner ou de s'écarter de la perpendiculaire au point d'immersion, quand ils tombent obliquement d'un milieu diaphane dans un autre de densité différente.

RÉFRANGIBLE. adj. [all. *refrangibel*, angl. *refrangible*, it. *rifrangibile*, esp. *refrangible*]. Qui est susceptible de subir la réfraction. Les divers rayons du spectre solaire ne sont pas réfrangibles au même degré ; le violet est celui qui possède la plus grande réfrangibilité, et le rouge celui qui a la moindre.

RÉFRIGÉRANT, ANTE. adj. [de *refrigerare*, rafraîchir, de la particule *re*, et *frigus*, froid ; ψυκτικός, all. *kühlend*, angl. *refrigerant*, it. *refrigerante*, esp. *refrescante*]. On donne cette épithète à toutes les substances qui ont la propriété de déterminer le refroidissement : tels sont les mélanges de neige, de glace pilée et d'acide azotique, ou de certains sels. — On appelle aussi *réfrigérant*, s. m. [all. *Kühlfass*, angl. *refrigeratory*], le vaisseau qui entoure le chapeau d'un alambic, et qu'on emplit d'eau froide pour favoriser la condensation des vapeurs qui s'élèvent des matières soumises à l'action du feu. Quelquefois le *réfrigérant* est un vase séparé placé au-dessus du récipient, et disposé de manière que le liquide tombe sur la surface de ce dernier.

RÉFRIGÉRATIF, IVE. adj. [all. *abkühlend*, it. et esp. *refrigerativo*]. Synonyme de *rafraîchissant*.

RÉFRIGÉRATION. s. f. [*refrigeratio*, περίψυξις, all. *Abkühlung*, angl. *cooling*]. On entend par *réfrigération*, l'opération qui consiste à abaisser la température d'une enceinte close à l'effet de soustraire l'homme à l'influence d'une chaleur excessive. De même que le *chauffage* (V. ce mot) est destiné à abriter l'homme contre le froid, de même les procédés de *réfrigération* ont pour objet de le garantir contre les inconvénients d'une chaleur exagérée. La France étant située entre les deux lignes isothermes de 10° et de 15° centigr., il s'ensuit que la température moyenne de ce pays peut être évaluée à 12°,5. Toutefois la chaleur ne détermine guère une sensation désagréable que lorsqu'elle dépasse plus ou moins notablement 24°. La température la plus élevée, régulièrement constatée, est celle de + 48° au Sénégal ; en France, on a vu, en juillet 1830, le thermomètre, à Orange, marquer 40°,2. Le seul procédé artificiel de réfrigération qui jusqu'ici ait donné de bons résultats, est celui qui depuis 1852 fonctionne dans la salle des séances des cinq Académies, au palais de l'Institut, et dont voici une courte description. L'air chaud et vicié de l'intérieur de la salle est appelé dans une cheminée extérieure chauffée artificiellement, cheminée en rapport avec des ouvertures pratiquées à la partie supérieure de la salle. L'air pur de l'extérieur, mais surchauffé par les chaleurs exceptionnelles de l'été, s'engouffre alors dans une ouverture pratiquée sur le toit, ouverture communiquant avec l'extrémité supérieure d'un vaste cylindre de fonte de 4 mètres de hauteur, et rempli d'eau froide sortant du puits et marquant 12°. Ce cylindre est parcouru de haut en bas par un grand nombre de tubes vides, percés d'une foule innombrable de trous capillaires destinés à donner issue à une petite quantité d'eau, issue qui a l'avantage de maintenir froide l'eau qui reste dans l'intérieur. L'air chaud de l'extérieur parcourt alors ces tubes de haut en bas, se charge d'une partie de l'eau transsudée, se refroidit au contact des tubes, et arrive froid dans l'intérieur de la salle. Il serait facile d'augmenter l'effet réfrigérant en introduisant de la glace dans le cylindre. Ajoutons que la seule ventilation tend déjà à produire une sensation de froid (par évaporation et entraînement de la sueur) avec laquelle il importe de compter. V. Climat.

RÉFRINGENCE. s. f. Qualité de ce qui est réfringent ; propriété de déterminer une réfraction de la lumière. La réfringence des éléments anatomiques joue un grand rôle dans leur étude. On dit étudier une préparation, un tissu *par réfringence*, lorsqu'on l'examine par transparence, par lumière transmise, lorsqu'il n'est vu qu'à l'aide de la lumière qui l'a traversé. On dit examiner *par réflexion*, *par lumière réfléchie*, lorsqu'il est opaque et que les rayons de la lumière n'arrivent à l'œil qu'après avoir été réfléchis par lui. La réfringence des éléments anatomiques peut paraître plus ou moins grande selon le liquide dans lequel ils sont plongés. V. Polarimètre.

RÉFRINGENT, ENTE. adj. [*refringens*, all. *refringirend*, it. *refrangente*, esp. *refringente*]. Qui

cause une réfraction. On appelle *milieu réfringent*, celui qui fait changer de route aux rayons lumineux, à l'instant où ils y entrent pour le traverser ; *pouvoir réfringent* d'un corps, le quotient de sa puissance réfractive par sa densité ; *faces réfringentes*, les deux seules faces à travers lesquelles la plupart des minéraux doués de la double réfraction offrent deux images d'un même objet, quand on regarde celui-ci à travers ces deux faces faisant entre elles un certain angle ; *angle réfringent*, celui que forment les deux faces dont l'une reçoit le rayon lumineux qui se réfracte dans l'intérieur du corps, et l'autre lui offre une issue à son retour dans l'air. V. Réfraction.

REFROIDISSEMENT. s. m. [*refrigeratio*, ψύξις, all. *Kaltwerden*, it. *rafreddamento*]. Abaissement de la température d'un corps, par l'abandon qu'il fait de son calorique aux corps moins échauffés qui l'entourent.

REGAIN. s. m. [all. *Nachgras*, *Grummet*, angl. *aftergrass*, it. *guaime*]. Nom donné à la seconde coupe des prairies naturelles et aux dernières coupes des prairies artificielles. Administré aux chevaux, il est un aliment inférieur au foin ; administré aux bêtes bovines, il favorise l'engraissement et procure une lactation abondante. V. Foin.

RÉGALE. adj. f. [all. *Königswasser*, it. *acqua regale*, esp. *agua regia*]. V. Eau *régale*.

RÉGALIN (Acide). L'eau régale.

RÉGÉNÉRATION. s. f. [*regeneratio*, de la particule *re*, indiquant retour, et *generare*, engendrer ; παλιγγενεσία, all. *Wiedererzeugung*, angl. *regeneration*, it. *rigenerazione*, esp. *regeneracion*]. Reproduction d'une partie détruite. La *régénération* des tissus détruits s'accomplit d'après certaines lois restées mal déterminées faute d'avoir connu celles de la *génération* des éléments anatomiques et des tissus chez l'embryon. Tous les tissus qui ont été détruits chez l'adulte sont susceptibles de se régénérer, bien que la conformation normale des organes qu'ils constituaient ne soit pas ordinairement régulièrement reproduite. Ne font exception à cette loi que le tissu musculaire à faisceaux striés et les *parenchymes non glandulaires* (V. Parenchyme). Tous les éléments anatomiques, dans cette régénération, représentent exactement les mêmes phénomènes que ceux qu'ils avaient offerts chacun en particulier lors de leur genèse chez l'embryon. On sait qu'aux cellules embryonnaires succèdent les noyaux embryoplastiques (V. ce mot), qui naissent à l'aide du blastème provenant de la liquéfaction des premières ou fourni par la mère ; or, on observe en particulier que de même aussi, lors de la régénération de la plupart des tissus et surtout de la formation de toutes les *cicatrices*, dans le blastème fourni par les tissus divisés, naissent d'abord des noyaux embryoplastiques, auxquels succèdent les éléments du tissu reproduit. V. Genèse. — *Régénération des nerfs*. Deux choses différentes sont habituellement confondues sous ce nom, et cette confusion apporte le plus grand trouble dans les questions qui s'y rapportent. Ce sont : 1° la réunion immédiate des bouts des nerfs coupés ou reséqués, accolés ensuite, qui entraîne le retour immédiat, ou du moins rapide, de leurs usages (V. Réunion) ; 2° la régénération des tubes des nerfs entre les bouts des cordons écartés de 1 à 4 centimètres environ, après une section, une résection, etc. Celle-ci reproduit les phases de la génération première des éléments nerveux (V. Nerveux), et ces éléments se régénèrent graduellement sur toute la longueur des cordons entre ceux restant encore qui s'altèrent, puis s'atrophient (V. Névragmie). Cette régénération exige de un à trois mois. Le retour des usages relatifs à la motricité et à la sensibilité (toujours moins parfait que dans le cas de réunion immédiate d'un nerf coupé avec conservation de ses éléments primitifs) exige un temps au moins égal.

RÉGIME. s. m. [*regimen*, de *regere*, gouverner ; δίαιτα, all. *Lebensordnung*, *Diät*, angl. *regimen*, it. *dieta*, *reggime*, esp. *regimen*]. Usage raisonné et méthodique des aliments et de toutes les choses essentielles à la vie, tant dans l'état de santé que dans celui de maladie. — En botanique, *régime* (*spadix*) [all. *Kolben*], le mode d'inflorescence propre aux palmiers. — *Régime des eaux*. En hygiène, distribution méthodique des eaux en certaine quantité, dans les diverses parties d'une ville, d'un établissement public ou hospitalier, d'une maison, d'un établissement thermal, etc.

RÉGIME SANITAIRE. *Régime* ou *système sanitaire*, ensemble des mesures et des règlements qui ont pour objet de prévenir le développement et d'empêcher la propagation des maladies réputées pestilentielles, notamment de la peste d'Orient, de la fièvre jaune et du choléra-morbus.

RÉGION. s. f. [*regio*, τόπος, all. *Gegend*, angl. *regio*, it. *regione*, esp. *region*]. Espace determiné et plus ou moins circonscrit. — En anatomie, espace déterminé de la surface du corps. — *Anatomie des régions*. V. Anatomie. — *Régions botaniques*. Étendue de terrains caractérisés par une végétation particulière ou par la présence d'espèces végétales très-dominantes. V. Géographie *botanique*.

RÉGIONAL, ALE. adj. [*regionalis*, ἐνδήμιος]. Qui appartient à une région. — *Maladies régionales*. V. Endémique.

RÈGLES. s. f. pl. V. Menstrues. — *Règles supplémentaires*. On dit qu'il y a déviation des règles, règles ou hémorrhagie menstruelle supplémentaire, lorsqu'il se fait, à des époques périodiques, un écoulement de sang par des parties autres que les voies génitales chez la femme. Toutes les parties du corps peuvent donner naissance à ces hémorrhagies ; néanmoins elles ont des siéges de prédilection parmi lesquels il faut signaler l'estomac, les mamelles, les poumons, la muqueuse nasale ; elles ont, comme antécédents; soit des phénomènes hystériques, soit une excitabilité nerveuse exagérée. Les règles font le plus souvent défaut ; mais, au moment de l'hémorrhagie supplémentaire, on a noté un léger suintement de sang par l'utérus. Les organes génitaux sont le plus souvent sains ; on les a trouvés cependant altérés (atrésie, soit congénitale, soit accidentelle). Hors ces derniers cas, l'absence des règles n'implique pas la stérilité : à moins de désordres graves dans l'économie, l'ovulation continue à s'effectuer, et la rupture de la vésicule de de Graaf coïncide avec l'époque de la déviation hémorrhagique. La grossesse est donc possible et a été observée : elle suspend la déviation, sauf à la voir reparaître, soit après les couches, soit après la cessation de l'allaitement. Quoique compatible avec la santé et pouvant durer de la puberté jusqu'à l'âge critique, la déviation est un acte pathologique. C'est même parfois un état grave. V. Ménoxénie.

RÉGLISSE. s. f. [*Glycyrrhiza glabra*, L., all. *Süssholz*, angl. *licorice*, it. *regolizia*, esp. *regaliz*].

Plante (diadelphie décandrie, L., légumineuses, J.) dont la racine est longue de plusieurs pieds, traçante, cylindrique, lisse, de la grosseur du doigt, d'un beau jaune à l'intérieur. Cette racine contient de l'asparagine et de la glycyrrhizine (V. ces mots). — *Suc de réglisse.* On le prépare en Espagne, en Italie et en Calabre, en faisant bouillir plusieurs fois la racine de réglisse, l'exprimant fortement, et faisant évaporer la liqueur dans une chaudière de cuivre. Il doit être sec, cassant, noir, lisse, brillant dans sa cassure, sucré, légèrement âcre, mais sans aucun goût de brûlé. Il contient souvent du cuivre en quantité assez forte pour causer des accidents. Pour le purifier, on le coupe menu, on le met sur un diaphragme dans un vase d'étain, on ajoute assez d'eau froide pour qu'il en soit recouvert; quand le suc est tout à fait dissous, on soutire la liqueur, on la passe à travers une étoffe de laine, et on l'évapore en consistance d'extrait ferme.

REGMATE. s. m. V. RHEGMATE.

RÈGNE. s. m. [all. *Reich*, it. *regno*, esp. *reino*]. On appelle *règnes*, les grandes divisions qui comprennent tous les corps de la nature : ainsi on dit le *règne minéral*, le *règne végétal*, le *règne animal;* ou bien le *règne inorganique* (minéraux) et le *règne organique* (animaux et végétaux). V. CLASSEMENT.

RÉGRESSIF, IVE. adj. [de la particule *re*, en arrière, et *gressus*, marche]. Qui, après avoir offert des phénomènes de développement, s'atrophie, se résorbe ou se décompose : tels sont certains éléments anatomiques et tumeurs considérés en masse.

RÉGRESSION. s. f. [de *regressio*, retour].—*Régression des éléments anatomiques et des tissus* normaux ou accidentels. Nom donné, depuis Wetter et Burdach, à certains états des tissus, qu'on a supposé être un retour de ces parties vers l'une des phases de leur évolution première. Cette expression est impropre. On sait, en effet, aujourd'hui que les parties du corps qui, arrivées à un état quelconque de développement, viennent à s'altérer (que ce soit par atrophie, hypertrophie, déformation ou par modification de structure), ne présentent jamais de nouveau les formes par lesquelles elles ont passé. Ce sont des déviations de la voie normale, mais non des retours vers ce qui a été. Les altérations encore quelquefois désignées sous le nom de *tissus en voie de régression*, sont : 1° tantôt des produits morbides à un degré de développement moins avancé que ne le sont ordinairement les productions de même espèce; 2° tantôt un tissu dans lequel les éléments sont en voie d'atrophie; 3° et le plus souvent des produits pathologiques qui sont le siége de dépôts de granules graisseux, calcaires, etc., dans l'épaisseur et dans les interstices des éléments. C'est là une sorte de superfétation morbide qui modifie la structure de ceux-ci, la texture, la couleur et la consistance de la masse, et qui, loin d'indiquer un retour vers une phase antérieure quelconque, est un caractère d'évolution accidentelle de plus en plus prononcée.

RÉGULATEUR. s. m. [de *regula*, règle; all. *regulirend*, esp. *regulador*]. Qui modère ou conduit.

RÉGULE. s. m. [*regulus*, diminutif de *rex*, roi : petit roi; angl. *regulus*, it. *regolo*, esp. *regulo*]. Les anciens chimistes donnaient ce nom aux substances métalliques pures, qu'ils regardaient comme différant moins de l'or, le roi des métaux.— *Régule d'antimoine.* V. ANTIMOINE. — *Régule d'arsenic.* V. ARSENIC. — *Régule jovial.* Alliage d'antimoine et d'étain. — *Régule de Vénus.* Alliage d'antimoine et de cuivre.

RÉGULIER, IÈRE. adj. [*regularis*, de *regula*, règle; νόμιμος, all. *regelmässig*, angl. *regular*, it. *regolare*, esp. *regular*]. Se dit du pouls, lorsqu'il présente entre ses pulsations des intervalles bien égaux. — En botanique, on nomme *régulières* les fleurs dans lesquelles les pièces de même nature qui composent chacun de leurs systèmes organiques sont absolument semblables entre elles et placées sur un plan régulier, à égale distance les unes des autres. — *Corolle régulière.* Celle dont les pétales ou lobes sont sensiblement égaux et semblables.

RÉGULIN, INE. adj. [all. *regulinisch*, it. *regolino*]. L'état régulin d'un métal est son état de pureté parfaite.

RÉGURGITATION. s. f. [*regurgitatio*, de *regurgitare*, regorger; ἀναγωγή, all. *Aufstossen*, angl. *regurgitation*, it. *regurgitazione*, esp. *regurgitacion*]. Action par laquelle un conduit ou un réservoir se débarrasse sans effort des matières qui y sont accumulées outre mesure, et qui refluent par son ouverture. On désigne particulièrement par ce mot l'espèce de vomiturition naturelle et nullement pénible par laquelle l'enfant rejette par gorgées les aliments qui surchargent son estomac. V. VOMISSEMENT.

REIN. s. m. [*ren*, *renis*, νεφρός, all. *Niere*, angl. *kidney*, it. *rene*, esp. *riñon*]. Les *reins* sont les organes sécréteurs de l'urine. Ils sont au nombre de deux, situés profondément, l'un à droite et l'autre à gauche, dans les hypochondres, sur les côtés des vertèbres lombaires, derrière le péritoine, au milieu d'un tissu cellulaire graisseux, très-abondant. Le rein est d'un rouge brun, d'une forme ovoïde comprimée sur deux faces; il présente sur son bord interne une *scissure* plus ou moins profonde par laquelle les vaisseaux et les nerfs (V. RÉNAL) pénètrent dans l'organe, et par où sort l'uretère : on a assez exactement comparé sa forme à celle d'un haricot. Son parenchyme est composé d'une substance extérieure ou *corticale*, et d'une substance intérieure appelée *substance tubuleuse.* La première, d'une couleur fauve, brunâtre ou rougeâtre, forme autour de la seconde une couche de 2 à 5 millimètres d'épaisseur, qui envoie des prolongements entre les faisceaux de la substance tubuleuse. La substance tubuleuse, d'un rouge pâle, dense et résistante, représente des faisceaux coniques, au nombre de 11 à 18, enveloppés par la substance corticale, excepté à leur sommet. La base de ces cônes est arrondie et tournée vers la périphérie; leur sommet a la forme d'un mamelon (de là le nom de *substance mamelonnée* donné à l'ensemble de ces sommets des cônes rénaux). Chaque mamelon fait saillie dans de petits conduits membraneux appelés *calices* (*infundibula*). Ces conduits, au nombre de 6 à 12, embrassent d'un côté la circonférence des mamelons ouverts, et presque aussitôt se réunissent de l'autre pour former un petit réservoir membraneux appelé *bassinet*, placé à la partie postérieure de la scissure du rein, derrière l'artère et la veine rénales, et se continuant inférieurement avec l'uretère. Le rein est revêtu d'une enveloppe fibreuse mince qui lui est propre. L'urine formée dans sa substance corticale traverse les tubes de la substance tubuleuse, et coule lentement par les mamelons dans les calices et dans le bassinet, qui la transmet à l'uretère. Le rein est un parenchyme non glandulaire (V. PARENCHYME) qui se compose : 1° De *tubes propres* formés d'une substance transparente complétement homogène et hyaline. 2° D'un épithé-

lium qui les tapisse. Cet épithélium est généralement pavimenteux, à un ou quelquefois deux noyaux sphériques, relativement volumineux; mais quelquefois il est nucléaire, sphérique, représenté par les noyaux précédents, et cela dans la plupart des tubes, les autres ayant des cellules pavimenteuses; ou encore un même tube est en partie tapissé d'épithélium pavimenteux, et en partie d'épithélium nucléaire sur une seule rangée. Ce sont les cellules pavimenteuses de la portion corticale, qui, en se remplissant de granulations graisseuses qui les distendent et les déforment, constituent les *grains de semoule* ou les plaques blanches ou jaunâtres du rein dans la *maladie de Bright* : telle est la lésion anatomique qui détermine le passage de l'albumine du sang dans l'urine. 3° On trouve encore dans le rein des faisceaux de fibres lamineuses composant, avec quelques fibres-cellules, une trame dont les mailles circulaires, lorsqu'elles sont vues sur une coupe mince, entourent les faisceaux de tubes propres (tels que celui de la Figure 388, *gbh*). 4° Enfin on y voit des vaisseaux sur les plus gros desquels sont des tubes nerveux sympathiques, et dont les capillaires forment les *glomérules de Malpighi* (V. les figures ci-contre d'après Isaac). Ces éléments sont disposés ainsi qu'il suit. Les *tubes propres urinifères* ou *urinipares*, larges de 4 à 6 centièmes de millimètre chez l'adulte, mais plus étroits chez les jeunes sujets, sont disposés à peu près parallèlement ou plutôt un peu obliquement dans les mamelons (*g*, *h*), où ils se réunissent les uns avec les autres sous des angles très-aigus, pour s'ouvrir par un nombre d'orifices moindre au sommet de *mamelons*. Ce sont ces tubes parallèles qui composens la *substance tubuleuse* (*gh*), et qui, séparés artificielt lement de façons diverses en faisceaux de volume va-

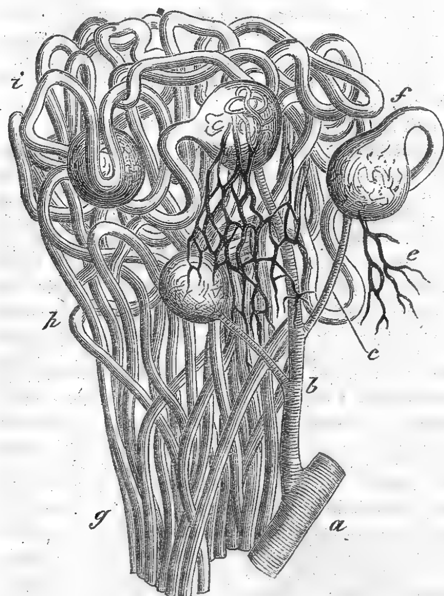


Fig. 388.

riable, constituent les *pyramides de Ferrein*, etc. C-sont les mêmes tubes qui se continuent dans la subestance corticale (*hif*) et qui la composent ; seulement au lieu d'y être parallèles, ils décrivent de nombreuses flexuosités et replis (*h*, *i*) ; ils se terminent en un cul-de-sac (*f*) renflé, arrondi, bien plus volumineux que le tube, et contenant un *glomérule de Malpighi :* c'est la *capsule du glomérule* ou de *Müller* (Fig. 389, *e*).

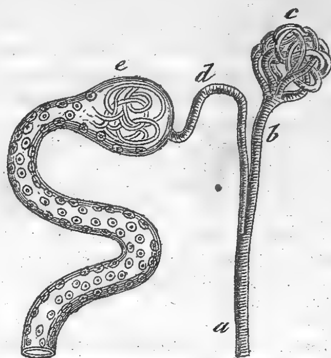


Fig. 389.

Leur diamètre varie de 1 à 2 dixièmes de millimètre environ. Les tubes ne se subdivisent que peu souvent ou même pas dans la portion corticale du rein ; mais il y a quelquefois un seul cul-de-sac pour deux tubes qui se détachent ainsi à angle aigu d'une extrémité terminale commune. On trouve alors un *glomérule de Malpighi* dans ce sommet, il est commun aux deux tubes urinipares. Les *glomérules* sont formés de capillaires de la première variété, à noyaux courts, mais nombreux. Ceux-ci proviennent d'une subdivision artérielle (Fig. 389, *a*, *b*, *c*), qui traverse la paroi de dilatation terminale du tube (*de*), et se subdivise aussitôt (*b*) dans sa cavité, pour y former, par entrelacement des capillaires qui en résultent, le petit amas vasculaire appelé *glomérule* (*c*). Ces capillaires des glomérules sont généralement disposés en anse à convexité tournée vers la surface interne de la capsule qu'ils touchent (Fig. 390, F). Ils se continuent avec une seule veinule en général (C), et plus rarement avec 2 à 4 (Fig. 388) qui sortent près de l'artère pour se continuer avec les réseaux veineux généraux de la substance tubuleuse (Fig. 390, E) résultant de la subdivision des artérioles de cette substance (D). Dans le point où la capsule se continue avec le tube urinipare, les capillaires ne sont séparés de la cavité de ce tube que par l'épithélium rénal qui les tapisse. Les vaisseaux sanguins sont parallèles aux conduits urinifères dans la substance tubuleuse, et anastomosés transversalement çà et là de manière à former des mailles allongées. Dans la substance corticale, ils sont anastomosés en tous sens, et les plus grosses branches vont s'épanouir en

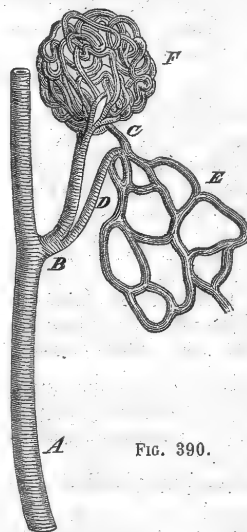


Fig. 390.

étoile ou en tourbillon (*vortex*) à la face interne de l'enveloppe fibreuse du rein. Souvent, surtout dans la substance corticale, même chez des individus bien portants, le centre des tubes est rempli d'une matière amorphe granuleuse, pouvant même contenir de l'hématoïdine amorphe ou des granulations graisseuses. Cette matière se détache quelquefois sous forme de cylindres solides ou demi-solides, dans certaines affections en particulier, telles que la fièvre typhoïde. Dans certains cas, les cylindres entraînés sont formés d'une substance striée fibroïde, qui a été considérée comme une exsudation fibrineuse. Lorain a observé qu'au moment de la naissance, lorsque commencent les phénomènes de respiration et que les urines du fœtus changent un peu de réaction, les tubes de la substance tubuleuse s'injectent d'une matière solide, gris rosé; elle est formée de phosphate de chaux et parfois d'urate de soude, colorés par l'urrosacine. V. SÉDIMENT.

REINS. s. m. pl. [*lumbi*, ἰξύς, all. *Lenden*, angl. *loins*, it. *lombi*, esp. *lomos*]. Les *reins*, dans le langage vulgaire, signifient la partie inférieure du dos; et *avoir mal aux reins*, c'est être affecté de lumbago. Chez les animaux, on appelle *reins*, la région qui est entre le dos et la croupe.

Reins succenturiés ou *succenturiaux*. Nom donné par Casserius aux *capsules surrénales*. V. SURRÉNAL.

REINAIRE. adj. [*renarius*]. En forme de rein. Se dit des parties planes des végétaux, quand elles sont arrondies et divisées à leur base en deux larges lobes obtus.

REINE-DES-PRÉS. s. f. [*Spiræa ulmaria*, L., all. *Wiesenkönigin*, esp. *ulmaria*]. Plante rosacée spiréacée dont les fleurs sont diaphorétiques. La *reine-des-prés* a été employée avec succès, ce semble, comme diurétique dans les hydropisies. On la prescrit en tisane (la plante entière et sèche). V. SALICYLEUX (*acide*).

RÉINFECTION. s. f. — *Réinfection syphilitique*. Apparition d'une deuxième syphilis constitutionnelle chez ceux qui l'ont eue déjà une fois.

RÉINOCULABILITÉ. s. f. Se dit de la qualité que présente un chancre d'être réinoculé, et l'on dit *irréinoculabilité chancreuse* (Diday), pour désigner la qualité contraire.

RÉINOCULABLE. adj. Qui est susceptible d'être réinoculé. Se dit du liquide d'un chancre qui, ayant été inoculé à un individu, lui donne un chancre susceptible d'être réinoculé lui-même.

RÉJECTION. s. f. [*rejectio*, ἀναγωγή, all. *Abwerfen*]. Expulsion.

REJETON. s. m. [*stolo*, μόσχος, all. *Sprössling*, angl. *shoot*, it. *germoglio*, esp. *renuevo*]. Synonyme de *drageon*. V. ce mot.

RELÂCHANT, ANTE. adj. et s. m. [*laxans*, χαλαστικός, all. *abspannend*, it. *rilassante*, esp. *relajante*]. Tout médicament propre à déterminer le relâchement des organes qui sont dans un état de tension ou d'éréthisme : tels sont les mucilagineux, les corps gras, etc.

RELÂCHEMENT. s. m. [*prolapsus*, *procidentia*, χάλασις, angl. *relaxation*, it. *rilassazione*, esp. *relajamiento*]. Ce mot désigne l'état d'abaissement, de laxité excessive de certaines parties. C'est le premier degré d'un déplacement complet, empêché le plus ordinairement par les connexions que les diverses parties ont entre elles : *relâchement de la luette*, *de l'utérus*, etc. — On appelle aussi *relâchement*, l'état des muscles opposé à celui de contraction.

RELATION. s. f. [*relatio*, all. *Verhältniss*]. Ce mot, en anatomie descriptive, est souvent pris comme synonyme de *rapport*, c'est-à-dire pour désigner la *situation d'un organe par rapport à un autre*. C'est dans ce sens qu'on dit d'une artère qu'elle *conserve ses relations habituelles* avec un nerf ou une veine, pour indiquer que leur situation relative n'a pas changé. — *Fonctions de relation*. V. FONCTION.

RELAXATION. s. f. [*relaxatio*]. Synonyme inusité de *relâchement*.

RELEVEUR. adj. et s. m. [*elevator*, all. *Aufhebemuskel*, it. *rilevatore*]. Se dit de certains muscles dont l'action est de relever momentanément les parties auxquelles ils sont attachés, lorsque celles-ci sont habituellement abaissées, ou de ramener dans leur position naturelle les parties qui n'ont été abaissées que momentanément.

Releveur de l'aile du nez. Quelques anatomistes ont réuni sous ce nom collectif les muscles pyramidal et transverse du nez.

Releveur de l'aile du nez et de la lèvre supérieure. V. PYRAMIDAL *du nez*.

Releveur de l'angle des lèvres. V. CANIN.

Releveur de l'anus (sous-pubio-coccygien, Ch.). Muscle qui part de la paroi latérale du petit bassin, et se dirige en bas et en dedans vers le détroit inférieur, où ses fibres touchent celles du muscle opposé, s'entre-croisent même avec elles, et se confondent avec celles du transverse du périnée et avec la couche profonde du sphincter.

Releveur du coccyx. V. ISCHIO-COCCYGIEN.

Releveurs des côtes. Les surcostaux.

Releveur de la lèvre inférieure. V. HOUPPE *du menton*.

Releveur de la luette. V. PALATO-STAPHYLIN.

Releveur de l'omoplate. V. ANGULAIRE *de l'omoplate*.

Releveur de la prostate. Fibres antérieures du releveur de l'anus, qui entourent la prostate (Santorini).

Releveur de l'urèthre. Portion du transverse du périnée (Santorini).

RELIGIEUSES (MALADIES). V. MALADIE.

REMÈDE. s. m. [*remedium*, βοήθημα, φάρμακον, all. *Heilmittel*, angl. *remedy*, it. et esp. *remedio*]. Tout ce qui peut déterminer un changement salutaire dans l'économie en général, ou dans un organe en particulier. — On appelle *remèdes secrets* toute préparation pharmaceutique qui n'est ni conforme au *Codex* légalement publié, ni achetée et rendue publique par le gouvernement, ni composée pour un cas spécial sur la prescription d'un médecin. Une drogue simple peut être considérée comme remède secret si on la débite sous un nom qui la déguise; il en est de même d'un médicament composé de deux ou d'un plus grand nombre de substances simples ou réputées telles si, lorsqu'on l'annonce, on omet d'indiquer dans quelles proportions ces substances figurent dans le remède. Les remèdes reconnus comme nouveaux et utiles par l'Académie de médecine, déléguée à cet effet par le gouvernement, sont insérés dans le *Codex*. Un décret de 1850 permet la vente de ces remèdes par les pharmaciens, dès que leur formule, approuvée par le ministre, conformément à l'avis de l'Académie de médecine, a été publiée dans le bulletin officiel de cette compagnie. — La loi du 21 germinal an XI n'a fait aucune distinction entre les remèdes officinaux et magistraux; elle interdit à toute personne qui n'a pas obtenu un diplôme de pharmacien la vente des

uns et des autres; par conséquent, cette prohibition générale s'applique aux religieuses. D'après ces motifs, les corporations religieuses ont la faculté de donner des soins gratuits aux malades pauvres et de leur distribuer des remèdes simples ou magistraux, *mais sans avoir le droit de les vendre*. — Le vulgaire désigne communément sous le nom de *grand remède*, le mercure qu'on administre pour la guérison des maladies vénériennes. Vulgairement aussi les lavements. — *Remèdes*. Nom conservé à certains médicaments plus ou moins composés dont les auteurs avaient d'abord gardé le secret.

Remède des Caraïbes (contre la goutte). Composé de résine de gaïac, 64 gram., que l'on met en contact avec alcool de sucre ou tafia, 1^{kil},500, jusqu'à ce qu'elle soit bien dissoute; on filtre ensuite, et l'on en prend, le matin, deux cuillerées, suivies d'une tasse de thé ou d'un verre d'eau froide.

Remède de la Charité. V. COLIQUE *de plomb*.

Remède de Dibon. Précipité blanc ou protochlorure de mercure obtenu par précipitation.

Remède de Durande ou *de Whytt*. Mélange de 2 parties d'éther et de 1 partie d'essence de térébenthine en suspension dans des jaunes d'œufs. On attribuait à cette mixtion la propriété de dissoudre les concrétions biliaires, ou du moins d'en rendre l'émission plus facile. On en donnait matin et soir quelques gouttes étendues dans un véhicule.

Remède de Kœmpfer ou *remède de magnanimité*. Médicament aphrodisiaque composé d'opium et de substances aromatiques.

Remède de Lefebvre de Saint-Ildephonse (contre le cancer). Solution de 4 grains d'acide arsénieux dans une pinte d'eau distillée, qu'il faisait prendre par cuillerées dans du lait édulcoré avec du sirop diacode. Cette solution, destinée pour l'usage interne, est la solution n° 1. La solution n° 2, qui n'était employée qu'en lotion, était composée de 8 grains d'acide arsénieux dans une livre d'eau distillée.

Remèdes populaires. Ceux auxquels le vulgaire attache une grande valeur curative, importance toujours exagérée qui les fait employer inutilement ou mal à propos et non sans danger.

Remède de Pradier (contre la goutte). Teinture préparée par une solution de baume de la Mecque, 24 gram., dans alcool, 500 gram., que l'on mêle avec le produit de la macération de quinquina rouge, sauge et salsepareille, āā 32 gram., et de safran 16 gram., dans alcool, 1 kilogram. On fait, avec une partie de cette teinture et deux ou trois fois autant d'eau de chaux, un mélange qui contient un précipité jaunâtre, et dont on arrose la surface des cataplasmes destinés à envelopper les jambes depuis le bout du pied jusqu'au-dessous des genoux (64 grammes de la liqueur pour chaque cataplasme d'un litre et demi de farine de graine de lin).

Remède secret de Sacombe. C'était une potion composée de 80 centigrammes d'émétique dans 250 gram. d'eau aromatisée et édulcorée (Hureau, 1853). En effet, on peut regarder l'action de l'émétique à très-haute dose comme aussi certaine et plus puissante que celle du seigle ergoté; les contractions qu'il détermine sont énergiques et violentes. Elles amènent promptement la terminaison de l'accouchement lorsque, le col utérin étant dilaté, la position de l'enfant est favorable, et que la disproportion entre le volume de la tête et les dimensions du bassin n'est pas portée trop loin (Hureau, Parker, 1864).

Remède de mademoiselle Stephens. Prétendu lithontriptique qui n'était d'abord que du sous-carbonate de chaux extrait des coquilles d'œufs, auquel on a ajouté ensuite des coquilles de limaçon calcinées, de la corne de cerf, de la camomille, de la bardane, etc. On administrait, après chaque dose de cette poudre, une solution de savon d'Alicante dans de l'eau édulcorée avec du sucre et du miel.

Remède ou *élixir de Villette* (contre la goutte). On le prépare en faisant digérer pendant quinze jours : quinquina gris concassé, 128 gram.; coquelicot, 64 gram.; sassafras râpé, 32 gram., dans rhum, 2^{kil},500; passant; faisant digérer pendant quinze jours dans l'alcoolat, résine de gaïac pulvérisée, 64 gram. On ajoute alors un sirop de salsepareille fait avec : salsepareille, 128 gram., et sucre, 1^{kil},500; on mêle, puis on filtre. On le donne à la dose d'une ou deux cuillerées à bouche, une, deux ou trois fois par jour.

RÉMIGE. s. f. [de *remigare*, ramer; all. *Schwungfedern*]. Nom donné aux plumes allongées, roides et fortes, de l'aile des oiseaux, qui font office de rames.

RÉMISSION. s. f. [de *remissio*, de *remittere*, relâcher; ἄνεσις, παρακμή, all. *Nachlassen*, angl. *remission*, it. *remissione*, esp. *remission*]. Cessation plus ou moins complète des symptômes fébriles, entre les accès d'une fièvre rémittente. Dans un sens plus étendu, diminution temporaire des symptômes d'une maladie, soit aiguë, soit chronique.

RÉMITTENCE. s. f. [all. *Remittenz*]. Caractère des affections qui sont rémittentes.

RÉMITTENT, ENTE. adj. [*remittens*, de *remittere*, relâcher; all. *remittirend*, angl. *remittent*, it. *remittente*, esp. *remitente*]. Se dit de toutes les maladies qui présentent des rémissions. V. FIÈVRE.

RÉMORA. s. m. [de *remorari*, arrêter; angl., it. et esp. *remora*]. Nom de deux instruments de chirurgie destinés à assujettir une partie. L'un servait autrefois, dans la castration, pour empêcher les intestins de sortir par l'anneau inguinal; l'autre, appelé *rémora* ou *arrêt de Hilden*, était employé pour maintenir réduites les fractures et les luxations. Inusité.

RÉNAL, ALE. adj. [*renalis*, de *ren*, le rein; νεφριτικός, angl. *renal*, it. *renale*, esp. *renal*]. Qui concerne le rein. — *Artères rénales* ou *émulgentes*. Au nombre de deux, une pour chaque rein, elles sont les plus volumineuses et les plus courtes des artères fournies par l'aorte abdominale. Avant d'entrer dans le rein, elles se divisent, dans la scissure de cet organe, en trois ou quatre branches considérables. — *Plexus rénal*. Lacis nerveux, double comme l'organe auquel il appartient, et provenant des plexus solaire et cœliaque, de la partie externe des ganglions semi-lunaires, et des petits nerfs splanchniques. Il pénètre dans la substance propre du rein, en suivant les rameaux de l'artère rénale, et donne auparavant des filets aux capsules surrénales et aux artères capsulaires. V. SYMPATHIQUE. — *Veines rénales*. Elles s'ouvrent dans la veine cave abdominale.

RENIFLEMENT DES PORCS. s. m. Nom donné à une maladie des porcs qui s'est déclarée en 1832 dans plusieurs communes du duché de Nassau, et qui paraît n'être qu'une nuance ou variété du coryza. Pendant le cours entier de la maladie, la respiration de l'animal

est pénible et entrecoupée par une espèce de reniflement. Ce symptôme se fait surtout remarquer quand on présente à boire au cochon; il avale alors avec beaucoup de peine, et le reniflement se fait entendre avec violence (H. d'Arboval).

RÉNIFORME. adj. [*reniformis*, de *ren*, rein, et *forma*, forme; angl. *reniform*, esp. *reniforme*]. Qui a la forme d'un rein.

RÉNITENCE. s. f. [*renitentia*, all. *Prallheit*]. Caractère de ce qui est rénitent.

RÉNITENT, ENTE. adj. [*renitens*, de *reniti*, faire résistance; ἀντίτυπος, all. *prall*, esp. *renitente*]. Qui résiste. — *Tumeur rénitente.* Tumeur dure au toucher, et sur laquelle la peau est tendue et luisante.

RÉNIXIGRADE. adj. [de *renixus*, résistance, et *gradus*, degré; esp. *renixigrado*]. — *Bandage rénixigrade* (Lafond). Brayer composé d'un ressort principal qui embrasse le corps entier, et de deux autres ressorts superposés, destinés à graduer à volonté la force du bandage. V. Brayer.

RENONCULACÉES. s. f. pl. [*renunculaceæ*, all. *Hahnenfussarten*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, qui se compose de plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, embrassantes à leur base, le plus souvent très-divisées. Les fleurs, très-variées, ont quelquefois un involucre formé de trois folioles, tantôt éloigné des fleurs, tantôt caliciforme. Le calice est polysépale, souvent coloré ou pétaloïde, rarement persistant. La corolle est polypétale, mais quelquefois nulle; les pétales sont quelquefois simples, avec une petite fossette ou une lame glanduleuse à leur base interne; plus souvent ils sont irrégulièrement creusés en cornet ou en éperon, et brusquement onguiculés à leur base. Les étamines sont nombreuses, libres, à anthères continues aux filets. Les pistils, quelquefois monospermes et agrégés en une sorte de capitule, ou polyspermes et réunis circulairement, sont quelquefois soudés. Le style, très-court, est ordinairement latéral; le stigmate simple. Les fruits sont monospermes, indéhiscents, en capitule ou en épi; ou bien ce sont des capsules agrégées, distinctes ou soudées, quelquefois solitaires, uniloculaires, polyspermes, s'ouvrant par leur suture interne, qui porte les graines : très-rarement c'est une baie polysperme. Les graines n'ont pas d'arille; l'embryon, très-petit, a la même direction que la graine, et est renfermé dans la base d'un endosperme charnu ou dur.

RENONCULE. s. f. [*Ranunculus*, L., all. *Ranunkel*, angl. *ranunculus*, *crow-foot*, it. *ranuncolo*, esp. *renunculo*]. Genre de plantes (polyandrie polygynie, L., renonculacées, J.) dont la plupart des espèces contiennent un principe âcre qui les rend très-irritantes et dangereuses : telles sont la *renoncule âcre*, ou *bouton-d'or* (*Ranunculus acris*, L.), la *renoncule flamme* ou *petite douve* (*Ranunculus flammula*, L.), la *renoncule scélérate* (*Ranunculus sceleratus*, L.). La *renoncule petite chélidoine* ou *ficaire* (*Ranunculus ficaria*, L.), qu'on appelle communément *herbe aux hémorrhoïdes*, a été préconisée autrefois comme anti-hémorrhoïdale, parce qu'on supposait que, les tubercules dont se compose sa racine ressemblant assez à des fics ou à des hémorrhoïdes naissantes, la plante elle-même devait avoir sur ces tumeurs une action particulière.

RENOUÉE. s. f. [*Polygonum*, L., it. et esp. *sanguinaria*]. Genre de plantes (octandrie trigynie, L., polygonées, J.) auquel appartient la *bistorte* (*Polygonum bistorta*, L.), dont la racine, grosse comme le pouce, comprimée, deux fois repliée sur elle-même, rugueuse et brune à sa surface, rougeâtre intérieurement, presque inodore et d'une saveur austère, est fortement astringente; sa décoction est très-rouge et précipite fortement le fer et la gélatine, ce qui indique qu'elle contient beaucoup de tannin. — Les semences de la *sanguinaire centinode* ou *traînasse* (*Polygonum aviculare*, L.) sont émétiques. — Les feuilles de la *renouée âcre* ou *poivre d'eau* (*Polygonum hydropiper*, L.) sont excitantes et détersives. — La semence du *Polygonum fagopyrum*, L., est connue sous le nom de *sarrasin* ou de *blé noir*, et donne une farine nutritive.

RENOUEUR, REBOUTEUR ou **RHABILLEUR**, s. m. [all. *Einrenker*, esp. *algebrista*]. Nom donné vulgairement à ceux qui font *métier* de réduire les luxations et les fractures des membres. V. Entorse.

RÉNOVATION. s. f. [*renovatio*, de *renovare*, renouveler; ἀνακαίνωσις, all. *Wiederherstellung*, angl. *renovation*, it. *rinovazione*, esp. *renovacion*]. Opération par laquelle les chimistes faisaient passer un corps quelconque d'un état imparfait à l'état parfait. — *Rénovation moléculaire.* V. Nutrition.

RENVERSEMENT. s. m. [all. *Umkehrung*, it. *rovesciamento*, esp. *renversamiento*]. Dérangement dans la situation ou dans la conformation naturelle d'un organe, par suite duquel la partie supérieure devient inférieure, et la partie postérieure devient antérieure, ou l'interne devient externe. — *Renversement de la matrice.* V. Hystéroloxie et Hystéroptose.

RENVOI. s. m. [all. *Aufstossen*]. Synonyme de *rapport*, d'*éructation*.

RÉOMÈTRE. s. m. V. Rhéomètre.

RÉOPHORE. s. m. V. Rhéophore.

RÉORGANISATION. s. f. V. Régénération.

RÉPERCUSSIF, IVE. adj. et s. m. [*repercutiens*, *repellens*, ἀποκρουστικός, all. *zurücktreibend*, angl. *repercussive*, *repellent*, it. *repercussivo*, esp. *repercusivo*]. On donne ce nom aux médicaments topiques qui, appliqués sur une partie malade, font refluer à l'intérieur les liquides qui tendent à l'engorger, ou arrêtent le développement d'un exanthème ou de toute autre altération morbide. La glace, l'eau froide, l'air froid, etc., sont des *répercussifs*.

RÉPERCUSSION. s. f. [*repercussio*, ἀπόκρουσις, all. *Zurücktreibung*, angl. *repercussion*, it. *repercussione*, esp. *repercusion*]. Action des répercussifs; disparition brusque d'une tumeur ou d'un exanthème ou de toute autre affection qui est susceptible de répercussion. Cette disparition est causée par l'application d'un agent répercussif et suivie de la réapparition plus ou moins rapide de la même maladie ou d'une autre sur quelque organe différent ou éloigné du premier. C'est cette réapparition qui caractérise essentiellement la répercussion.

RÉPERCUTIF. V. Répercussif.

RÉPLÉTION. s. f. [*repletio*, πλησμονή, all. *Gefülltheit*, angl. *repletion*, it. *replezione*, esp. *replecion*]. Pléthore, plénitude.

RÉPLICATIF, IVE. adj. [*replicativus*]. Se dit des feuilles dont le limbe est plié en travers pendant la préfoliaison.

REPOS. s. m. [*quies*, ἡσυχία, all. *Ruhe*, angl. *rest*, it. *riposo*, esp. *reposo*]. Persistance de toutes les parties qui composent un corps dans les mêmes rapports

de situation relativement à certains objets qu'on regarde comme fixes, soit que ce corps n'éprouve l'influence d'aucun agent capable de le mettre en mouvement, ce qui réellement n'a jamais lieu dans la nature, soit qu'il éprouve une action quelconque, mais dont l'effet se trouve détruit par des obstacles invincibles ou par des actions opposées.

REPOUSSOIR. s. m. [*repulsorium*, all. *Ueberwurf*]. Instrument de chirurgie dont on se sert pour extraire les chicots de dents. C'est une tige d'acier longue de 5 centimètres et demi, solidement fixée dans un manche d'ébène, et terminée par deux petits crochets. — *Repoussoir d'arêtes* [all. *Treibeisen*]. Espèce de canule garnie d'une éponge à l'une de ses extrémités, inventée par J.-L. Petit, pour repousser dans l'estomac les corps arrêtés dans l'œsophage.

REPRISE. s. f. Nom vulgaire de l'*orpin* (*Sedum telephium*, L.). V. Orpin.

REPRODUCTEUR. adj. Qui reproduit, qui sert à la reproduction. — *Appareil reproducteur*. V. Génération.

REPRODUCTEUR. s. m. Dans l'élève des animaux, animal destiné à reproduire son espèce. Ce sont les lois de l'hérédité (V. ce mot) qui doivent déterminer le choix des reproducteurs. La part que chacun des reproducteurs exerce sur le produit de la conception est complète pour chacun; elle porte sur la taille, les formes, le pelage, la constitution des divers systèmes organiques, la vigueur et les aptitudes dérivant du naturel. La première des conditions qui donnent à un animal la faculté de transmettre sûrement ses qualités à ses descendants, c'est qu'il appartienne à une race anciennement constituée et dont les caractères ont été maintenus par les soins de l'homme. Sans cela, les attributs des reproducteurs ne se transmettent qu'imparfaitement. Si les croisements ne sont pas poursuivis longtemps, après quelques générations le produit reprend les caractères de la race que l'on se proposait de modifier. Les jeunes animaux ressemblent le plus à celui des reproducteurs qui est à l'âge de reproduction le plus énergique, qui offre la meilleure constitution et le plus de vigueur possible. Il y a avantage à employer des mâles plus grands que les femelles toutes les fois qu'on veut augmenter la taille des produits. Les mâles transmettent leurs qualités ou leurs défauts à un plus grand nombre des jeunes que les femelles. Il faut mettre en opposition la tête légère du mâle avec la tête lourde de la femelle, ou, *vice versâ*, l'encolure courte avec la trop longue, les pieds resserrés avec les pieds larges, etc.; mais, si sur l'un des deux un défaut est trop prononcé, il vaut encore mieux associer un reproducteur bien conformé à un reproducteur qui est moins parfait. Le mieux est d'appareiller, autant que possible, deux reproducteurs présentant au plus haut degré les bonnes qualités de la race à améliorer. Beaucoup de maladies sont héréditaires : on écartera tout animal qui n'est pas bien portant.

REPRODUCTION. s. f. [*regeneratio*, all. *Fortpflanzung*, angl. *reproduction*, it. *riproduzione*, esp. *reproduccion*]. Action par laquelle les corps organisés produisent des êtres semblables à eux, de quelque manière que cette action s'exerce. La propriété qu'ont les éléments anatomiques existants de déterminer, autour d'eux ou à leurs dépens, la naissance (V. ce mot) d'autres éléments, présente deux modes généraux. Le premier reçoit particulièrement le nom de *reproduction*, d'où *multiplication*. Il est caractérisé par ce fait, que des éléments déjà existants donnent directement naissance à d'autres éléments qui sont identiques avec eux ou à peu près, aux dépens de leur propre substance. Ce sont, comme on le voit, des éléments déjà produits, déjà existants, qui en produisent d'autres, d'où le terme de *reproduction*. On l'observe dans l'ovule de tous les êtres, dans la plupart des plantes pendant toute la vie, et dans la période embryonnaire du développement animal. La reproduction a lieu de trois manières : 1° par sillonnement, segmentation, fractionnement, fissiparité, scission ou cloisonnement; 2° par propagules ou bourgeonnement; 3° par gemmation ou surculation (V. ces mots). Le second mode de naissance reçoit particulièrement le nom de *genèse* (V. ce mot). — Dans la *reproduction* des éléments anatomiques (V. ce mot), il n'y a, en quelque sorte, à tenir compte que de l'élément qui reproduit, puisqu'il donne directement naissance à un autre élément, à l'aide de sa propre substance. Dans la genèse il n'en est plus de même; ce mode est moins indépendant, plus spécial, limité à des êtres d'organisation plus compliquée que le précédent. 1° Il faut tenir compte d'une influence spécifique des éléments qui préexistent et qui entourent celui qui se forme. Elle est caractérisée par ce fait, que l'élément anatomique nouveau est généralement semblable à ceux dans la contiguïté desquels il naît. A ce fait élémentaire se rattache chez l'adulte, dans la génération d'un organisme nouveau, la loi de ressemblance aux parents, ressemblance qui est encore plus grande pour les cas de segmentation, gemmation, etc., dans lesquels c'est un élément qui se partage en deux semblables, ou qui pousse un bourgeon très-analogue à lui-même, mais déjà quelquefois un peu différent. 2° Il faut tenir compte de l'influence du blastème qui fournit les matériaux et tend à donner un certain degré d'indépendance, d'innéité, à cette génération; influence telle que des conditions anormales peu tranchées dans la production du blastème entraînent la génération d'éléments anatomiques dissemblables à ceux au milieu desquels il naît. A ce fait élémentaire se rattache, dans la reproduction de l'organisme total, la loi d'innéité (V. ce mot et Hérédité), c'est-à-dire d'un certain degré d'indépendance du nouvel être par rapport à ses parents. Secondairement, s'y rattache aussi l'influence des milieux extérieurs sur le produit de la génération, influence qui peut faire différer celui-ci de ses parents; les milieux extérieurs modifiant d'abord les fluides de l'organisme (qui en sont les milieux intérieurs), et, par suite, naturellement ce qui naît à l'aide de ces fluides. C'est à ce mode de naissance, conservant le caractère d'innéité bien après la période embryonnaire et fort avant dans l'âge adulte, que se rattache la production de beaucoup de tumeurs qui ne peuvent pas être rattachées directement à l'hypergenèse de quelque élément d'un tissu normal (V. Hétéradénique), tumeurs qui sont de véritables *tissus homœomorphes nés avec erreur de lieu*, tumeurs *hétéradéniques*, etc. Tels sont les enchondromes, qui ne naissent jamais au contact des cartilages proprement dits, mais qui naissent au contact des os, ou dans les tumeurs précédentes, ou dans les tumeurs fibreuses, ou librement dans l'épaisseur de divers tissus.

REPRODUCTIVITÉ. s. f. Possibilité de reproduire.

REPTATION. s. f. [*reptatio*, all. *Kriechen*, esp. *reptation*]. Action propre aux serpents et à quelques animaux sans vertèbres, qui consiste à rapprocher suc-

cessivement les parties du corps en remplacement de la précédente, qui s'est portée en avant.

REPTATOIRE. adj. [all. *kriechend*, esp. *reptatorio*]. Mouvement qui a le caractère de la reptation.

REPTILES. s. m. pl. [*reptilia*, ἑρπετά, all. *Reptilien*, angl. *reptile*, it. *rettili*, esp. *reptiles*]. Classe du règne animal comprenant tous les animaux vertébrés à peau écailleuse, écailles dépendant de l'épiderme épaissi ; respiration pulmonaire succédant à une respiration allantoïdienne ; cœur à deux oreillettes et à deux ventricules, mais communiquant ensemble, soit par anastomose des vaisseaux qui en partent, soit par un orifice de la cloison ventriculaire, d'où mélange des deux sangs artériel et veineux, et *température variable* suivant celle des milieux ambiants ; ovipares ou ovovipares. Ils se divisent en quatre ordres : 1° *Chéloniens*. Corps trapu, élargi, pourvu d'une carapace épidermique ou cornée, soutenue par le sternum élargi, et 8 paires de côtes soudées ; 4 pattes palmées ou à doigts réunis les uns aux autres. — 2° *Crocodiliens*. Écailles très-prononcées, larges sur le dos ; queue aplatie de chaque côté ; pieds postérieurs à 4 doigts palmés ; langue charnue, peu mobile ; cloaque ovale en long ; un pénis ; cœur à 4 cavités complètes ; tympan profond pouvant être fermé. — 3° *Sauriens*. Épiderme écailleux, ou tuberculeux, caduc ; cloaque ovale en travers ; 2 ou 4 membres à doigts distincts ou en moignon ; langue extensible, tympan superficiel. — 4° *Ophidiens*. Corps cylindrique allongé, pas de membres ou deux rudimentaires ; langue bifide, mobile ; épiderme écailleux caduc ; paupières soudées, transparentes ; tympan caché ; un seul poumon. — Les *Batraciens* (V. ce mot) forment une classe distincte de celle des reptiles.

RÉPULLULATION. s. f. V. Récidive.

RÉPULSIF, IVE. adj. [*repulsivus*, ἀποκρουστικὸς, all. *zurückstossend*, angl. *repulsive*, it. *repulsivo*, esp. *repulsivo*]. Qui exerce la répulsion. Se dit de la double réfraction, quand le rayon extraordinaire s'écarte plus de l'axe que le rayon ordinaire, et que celui-ci est situé entre lui et l'axe.

RÉPULSION. s. f. [*repulsio*, ἀπόκρουσις, all. *Zurückstossen*, *Zurückstoss*, angl. *repulsion*, it. *ripulsione*, esp. *repulcion*]. Force en vertu de laquelle les corps ou les molécules de certains corps se repoussent mutuellement ; effet qui résulte de la mise en activité de cette force.

RESCISION. s. f. [*rescisio*, de *rescindere*, retrancher]. Ablation, retranchement : *rescision des amygdales*, etc. V. Amygdalotome.

RÉSEAU. s. m. [*reticulum*, diminutif de *rete*, rets, filet ; δίκτυον, all. *Geflecht*, *Netz*, angl. *rete*, it. *reticella*]. Entrelacement de vaisseaux sanguins, de fibres, de nerfs, qui forment comme une espèce de filet ou de rets.

Réseau admirable [*rete mirabile*]. Nom donné à des réseaux formés : 1° par des artères et des veines des membres et de la queue chez les mammifères édentés tardigrades ; 2° par les artères intercostales et les veines iliaques chez les cétacés ; 3° par l'artère ophthalmique de l'orbite, qui se reforme en un tronc commun avant de se distribuer au globe oculaire, chez les chats, les ruminants, les oiseaux ; 4° de diverses manières, à la base du cerveau, chez les pachydermes fissipèdes et les ruminants : chez le porc, par l'artère méningée et l'ophthalmique ; chez le mouton, par la sphéno-épineuse et par des branches de l'artère carotide interne (appelées *génératrices des réseaux admirables*), lesquelles se subdivisent en branches très-petites s'anastomosant de manière à former une masse ovoïde de mailles très-étroites, et se reconstituant sous forme d'un tronc artériel commun aux artères de l'encéphale. Chez le bœuf (Fig. 391, 1), l'artère ophthalmique et les génératrices

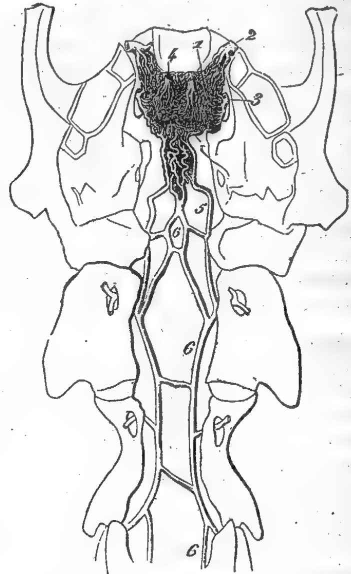


Fig. 391.

du réseau admirable naissent d'un tronc commun (2) ; l'artère sphéno-épineuse concourt aussi à le former (3), ainsi que des branches de l'artère occipitale (5) et du réseau artériel (6) des rameaux spinaux intravertébraux. Le réseau (1) entoure la selle turcique, et se reconstitue en un tronc commun (4) pour les artères encéphaliques représentant l'artère carotide interne qui manque réellement, ainsi que chez le mouton.

Réseau d'azur. Matière pulvérulente, d'un bleu franc, peu foncé, tirant au bleu blanchâtre ou d'azur, lorsqu'elle est étendue en couche mince ou en suspension dans un liquide ; d'un bleu plus foncé à la lumière de la lampe qu'à celle du jour. C'est un cosmétique. Il se compose d'un grand nombre de granules pulvérulents, irrégulièrement arrondis ou ovoïdes, larges de 1 à 2 millièmes de millimètre en général : quelques-uns ont jusqu'à 3 et 4 millièmes de millimètre. Ils sont presque opaques, d'un bleu foncé sous le microscope, semblables en tous points à ceux de l'indigo des couleurs pour la peinture et les injections. Avec ces granules se trouvent des lamelles de talc. Entre elles flottent beaucoup de granules du bleu foncé de l'indigo, soit isolés, soit agglomérés. Une certaine quantité de ces granules adhère aux lamelles de talc et leur donne sous le microscope un aspect granuleux, hétérogène, en même temps qu'une teinte bleue d'autant plus foncée que les corpuscules qui y adhèrent sont plus rapprochés les uns des autres.

Réseau de Malpighi. V. Peau.

RÉSECTION. s. f. [*resectio*, de *resecare*, retrancher ; ἀνατομή, all. *Abschneiden*, *Resection*, angl. *resection*, esp. *reseccion*]. Action de couper, de retrancher. Spécialement, en chirurgie, opération qui consiste à enlever une portion d'un ou de plusieurs os, en con-

servant le segment de membre qui fait suite aux os reséqués. Les résections peuvent être pratiquées sur le milieu d'un os ou sur les extrémités articulaires. On ne doit pas les confondre avec les cas dans lesquels l'os tout entier est extirpé ou dans lesquels on enlève plusieurs os (V. EXTIRPATION). Quand on fait la résection des parties articulaires, *le danger est d'autant moindre qu'on enlève une plus grande étendue des surfaces recouvertes par le cartilage.* Les résections du membre inférieur ne sont utiles que lorsqu'on peut espérer que la solidité du membre sera conservée. La résection d'une partie du membre supérieur est toujours préférable à une amputation. Les incisions doivent être faites du côté opposé aux vaisseaux et nerfs les plus importants ; elles doivent aussi être pratiquées le plus près possible de l'endroit où l'os qu'on veut reséquer est voisin de la peau. La plupart des résections peuvent être faites au moyen d'une simple incision longitudinale. Dans quelques cas cependant, on a besoin d'une incision en T, simple ou double. Il faut s'efforcer de ménager les muscles et leurs tendons, les vaisseaux et les nerfs. On ne doit pas aussi perdre de vue que les résections auront un résultat d'autant plus heureux, qu'on aura conservé une plus grande partie du périoste. Quand la résection est terminée, on fixe le membre dans la position où il rendrait le plus de services, si l'ankylose devait être la conséquence de l'opération. On réunit les bords de la plaie en partie ou en totalité, suivant les cas ; et, comme l'inflammation est toujours à craindre, on s'efforce de la combattre en appliquant sur la partie une vessie remplie de glace, qu'on enlèvera seulement lorsque la sensation de froid deviendra gênante pour le malade, ou dès qu'un peu de frisson se sera manifesté. — *Résections longitudinales comme procédé d'évidement des os*. La résection longitudinale du tibia, du fémur et des autres os du squelette, est un des moyens d'arriver au canal médullaire et d'enlever avec la gouge, la rugine, la scie, le trépan, les ciseaux et les divers ostéotomes, les parties malades, ou de les détruire par la cautérisation ignée. Le but principal de ces opérations est de laisser intacte une surface osseuse périostée, capable de conserver au membre sa longueur, sans détruire les insertions musculaires les plus importantes, et de fournir à la régénération des os les éléments d'une activité réparatrice complète par le périoste et par la couche osseuse évidée (Sédillot). On peut enlever la moitié et les deux tiers de toute la longueur des diaphyses, en creusant et évidant le canal médullaire, sans compromettre ni la longueur, ni la solidité, ni les usages des membres, dont les os se régénèrent. Par des résections longitudinales, avec évidement des portions osseuses conservées et réduites à une épaisseur de 2 millimètres, les os s'étaient si bien reproduits, qu'il eût été difficile de les distinguer des os sains du membre opposé.

RÉSÉDA. s. m. [*reseda*, de *resedare*, calmer]. Genre de plantes de la famille des résédacées, dont quelques-unes étaient autrefois considérées à tort comme calmantes. V. GAUDE.

RÉSÉDACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, hypogynes, ayant pour type le genre *reseda*, autrefois placé dans la famille des capparidées. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, quelquefois des sous-arbrisseaux ou des arbrisseaux des régions tempérées. Leurs racines sont âcres et plusieurs ont des feuilles ou des fruits amers, mais inusités.

RÉSERVOIR. s. m. [*cisterna*, δεξαμενή, all. *Behälter*, esp. *reservorio*]. Cavité où s'amasse un fluide. Le sac lacrymal est le *réservoir des larmes ;* la vésicule biliaire ou du fiel est le *réservoir de la bile ;* la vessie est le *réservoir de l'urine ;* les vésicules séminales sont les *réservoirs de la semence.* On appelle *réservoir du chyle* (*chili receptaculum*), la dilatation que présente le canal thoracique près de son passage à travers le diaphragme. On l'a aussi nommée *réservoir de Pecquet*, parce que c'est Pecquet qui l'a découverte, et *citerne lombaire*, parce que cette dilatation est située au devant de la région lombaire de la colonne vertébrale.

RÉSIDU. s. m. [*residuum*, *reliquium*, all. *Ueberbleibsel*, angl. *residue*, it. et esp. *residuo*]. Matière qui reste après une opération chimique, et qui souvent peut être encore utilisée. C'est ainsi qu'on utilise pour la nourriture du bétail les résidus des fabriques d'amidon, de sucre de betterave, de bière, d'eau-de-vie de grain ou de pomme de terre.

RÉSINATE. s. m. V. RÉSINE.

RÉSINE. s. f. [*resina*, ῥητίνη, all. *Harz*, angl. *resin*, it. et esp. *resina*]. Nom donné à des produits qui découlent naturellement, ou par suite d'incisions faites à l'écorce ou aux fruits de beaucoup de végétaux. Les résines sont un mélange de diverses espèces de principes immédiats. Ce sont, en général : 1° une ou plusieurs essences (V. ce mot), principes volatils sans décomposition ; 2° un mélange solide (appelé autrefois *sous-résine*) de principes cristallisables ordinairement acides et se combinant avec les bases (pour former des corps appelés jadis *résinates*) ; mais ce mélange, dont la *colophane* représente un type, est formé généralement de deux acides appelés *silvique* et *pinique*, et quelquefois de plusieurs (V. BAUME et GOMME-RÉSINE). Les *résines* se distinguent en : *a. liquides*, ou *térébenthines*, dans lesquelles abonde l'essence, telles que la *térébenthine de copahu*, les *térébenthines de Venise*, *du Canada*, etc. ; *b. résines solides* proprement dites, dont il existe un grand nombre d'espèces, et qui sont des substances solides, cassantes, inodores, insipides ou âcres, un peu plus pesantes que l'eau, jaunâtres et plus ou moins transparentes. Toutes s'électrisent d'une manière négative par le frottement ; aucune n'est conductrice du fluide électrique ; elles sont toutes insolubles dans l'eau ; la plupart se dissolvent dans l'alcool, dans le jaune d'œuf, dans l'éther sulfurique, dans les huiles grasses et essentielles. — La plupart des résines sont stimulantes, irritantes ou purgatives. — La substance que l'on emploie communément sous le nom de *résine* est un mélange d'environ 1 partie de galipot et 3 parties de brai sec, que l'on fait fondre, que l'on passe à travers un filtre de paille, et sur lequel on jette aussitôt de l'eau froide, d'où résultent des vapeurs abondantes et un changement de couleur de toute la matière, qui devient d'un jaune d'or.

RÉSINÉINE. s. f. [all. *Resinein*, esp. *resineina*]. Produit liquide obtenu par la distillation de la colophane avec la chaux sous l'aspect d'une sorte d'huile. C'est du colophène impur.

RÉSINÉONE. s. f. (Fremy). Liquide peu soluble dans l'alcool obtenu comme la résinéine, bouillant à 148°. ($C^{28}H^{18}O$.)

RÉSINIGOMME. s. f. La sabadilline.

RÉSINOÏDE. adj. Qui ressemble à une résine.

RÉSINONE. s. f. (Fremy). Liquide très-soluble dans

l'alcool, obtenu en même temps que la résinéone. Il bout à 25°. ($C^{10}H^{9}O$.)

RÉSISTANCE. s. f. [*resistentia*, all. *Resistenz*, angl. *resistance*, it. *resistenza*, esp. *resistencia*]. En mécanique, toute force dont on n'est pas maître, et qu'on ne peut équilibrer ou vaincre qu'en employant une autre force dont on dispose.

RÉSOLUBLE. adj. [*resolubilis*, de *resolvere*, résoudre]. Qui est susceptible de se résoudre. — *Engorgements, gonflements résolubles.* Ceux dans lesquels les organes atteints sont susceptibles de revenir à l'état normal sans aller jusqu'à s'abcéder. V. ENGORGEMENT.

RÉSOLUTIF, IVE. adj. et s. m. [*resolvens*, all. *auflösend*, angl. *resolvent*, it. *risolutivo*, *risolvente*, esp. *resolutivo*]. On donne ce nom aux médicaments qui déterminent la résolution des engorgements (V. RÉSOLUTION). Les *résolutifs* sont pris tantôt dans la classe des émollients, tantôt dans celle des excitants et des toniques, selon que la tumeur est de nature inflammatoire ou atonique. Les alcalis, les carbonates de soude et de potasse, l'iodure de potassium, le chlorure ammonique, l'extrait de ciguë, etc., conviennent particulièrement pour résoudre les engorgements lymphatiques.

RÉSOLUTION. s. f. [*resolutio*, de *resolvere*, résoudre; λύσις, all. *Auflösung*, angl. *resolution*, it. *risoluzione*, esp. *resolucion*]. Mode de terminaison des phlegmasies, consistant dans le retour de la partie affectée à son état naturel, l'inflammation cessant insensiblement et sans suppuration. Résorption du blastème épanché entre les éléments anatomiques d'un tissu, et qui en déterminait l'engorgement.

Résolution des forces. Abattement prononcé de l'incitation motrice, ou affaiblissement accidentel de l'usage des facultés intellectuelles.

Résolution des membres, des muscles des membres ou *du tronc*. Se dit, dans l'anesthésie, l'asphyxie, les paralysies partielles, les maladies graves, de l'affaissement ou de la cessation permanente ou momentanée des contractions musculaires, qui n'opposent plus d'obstacles à l'action de la pesanteur sur les parties du corps, ni de résistance aux efforts d'une personne étrangère. V. ANESTHÉSIE et ASPHYXIE.

RÉSONNANCE. s. f. [*resonantia*, all. *Resonanz*, it. *risonanza*, esp. *resonancia*]. Bruit confus qui résulte du prolongement ou de la réflexion du son, soit par les parois d'un corps sonore, soit par les vibrations continues des cordes ou des parois d'un instrument. S'est dit aussi pour désigner la propriété de résonner que possèdent certains instruments et certains locaux. — *Résonnance de la voix* [angl. *resonance of the voice*]. Bruit plus ou moins éclatant que l'on distingue en auscultant le larynx, le cou et le thorax d'un individu qui parle : c'est le retentissement des sons produits à la partie supérieure du tube aérifère ; en d'autres termes, un phénomène de transmission des vibrations sonores.

RÉSORBANT. adj. Qui favorise la résorption.

RÉSORPTION. s. f. [*resorptio*, ἀνάπτωσις, all. *Aufsaugen*, angl. *resorption*, it. *riassorbimento*]. Le mot *résorption* désigne la même chose qu'*absorption*, mais ne s'emploie qu'en parlant d'une humeur produite par l'animal même chez lequel se passe le phénomène dans une cavité close, soit naturelle, comme une séreuse, les cavités de l'œil, etc., soit accidentelle, comme un kyste, soit produite par un liquide épanché (sang, lymphe) ou sécrété (sérosité de l'œdème) dans l'épaisseur d'un tissu. C'est un mode d'absorption qui ne s'observe guère que dans des conditions accidentelles. Les cas d'atrophie dans lesquels des éléments anatomiques ou des organes disparaissent en entier, molécule à molécule, par suite de troubles de nutrition, dans lesquels la *désassimilation* l'emporte sur l'*assimilation*, ont quelquefois été confondus, sous le nom de *résorption* des solides, avec les phénomènes précédents, parce qu'on supposait que les éléments ou l'organe passaient d'abord par un état de liquéfaction graduelle. Mais nos connaissances plus précises sur les actes moléculaires de la nutrition et de la transmission avec échange, molécule à molécule, des principes qui y prennent part, ne permettent plus cette confusion de choses si différentes. Toutefois la force de l'usage entraîne souvent à se servir du mot *résorption* pour dire qu'un élément anatomique ou un organe se sont atrophiés jusqu'à disparition complète, comme s'il s'agissait du liquide d'un kyste ou de la plèvre résorbé après sécrétion. — *Résorption purulente.* V. INFECTION et PYOHÉMIE.

RESPIRABILITÉ. s. f. [all. *Einathembarkeit*, it. *respirabilità*, esp. *respirabilidad*]. Qualité d'un gaz qui peut servir à la respiration.

RESPIRABLE. adj. [all. *einathembar*, angl. *respirable*, it. *respirabile*, esp. *respirable*]. Se dit d'un gaz qui peut servir à la respiration.

RESPIRATEUR. s. m. [angl. *respirator*]. Petit appareil composé de différentes couches de fils d'argent, qu'on ajuste devant la bouche. Il a pour but d'échauffer l'air, et est employé par les personnes sujettes à la bronchite chronique et aux affections pulmonaires.

RESPIRATEUR. adj. Se dit des organes qui servent à la respiration : *nerfs*, *muscles respirateurs*, etc.

RESPIRATION. s. f. [*respiratio*, ἀναπνοή, all. *Athmen*, angl. *respiration*, *breathing*, it. *respirazione*, esp. *respiracion*]. Fonction caractérisée par l'absorption et l'expulsion simultanées des gaz venus du dehors et des gaz produits dans l'organisme ; elle a pour condition d'existence la propriété physique d'endosmose et d'exosmose des tissus à l'égard des *fluides gazeux*, et satisfait simultanément, *en ce qui concerne ces fluides*, aux deux actes chimiques de composition assimilatrice et de décomposition désassimilatrice (V. NUTRITION). Tandis que le travail d'introduction et d'expulsion des solides et des liquides est (par suite des propriétés de ces deux ordres de corps) le résultat de deux fonctions, celle de digestion et celle d'urination (V. ces mots), l'appareil respirateur suffit, lui seul, pour les gaz, à l'acte correspondant, en vertu de l'échange endosmotique entre deux gaz qui est nécessaire pour qu'il y ait passage de ces fluides au travers des membranes. L'appareil qui accomplit cette fonction est l'appareil pulmo-trachéo-nasal chez les mammifères, oiseaux et reptiles ; c'est l'appareil branchial chez les poissons, beaucoup de mollusques, les crustacés et divers autres *annelés ;* ce sont des poumons chez quelques mollusques et arachnides ; des *trachées* chez les insectes, les myriopodes et divers arachnides. Enfin, chez les larves et divers invertébrés et même chez beaucoup de *radiaires* et d'*infusoires*, l'appareil respiratoire manquant ou étant réduit à l'état rudimentaire, les actes physiques élémentaires d'endosmose et d'exosmose qui se passent dans la respiration ont lieu sur toute la surface du corps ou sur une grande partie, sans les actes d'impulsion et d'expulsion des gaz ou de l'eau qui, chez les autres êtres, font partie de la fonction et la compliquent. Là l'échange des gaz a lieu, parce qu'il ne peut pas ne pas avoir lieu en vertu des propriétés

d'endosmose et d'exosmose dont jouissent tous les tissus de l'économie. C'est ce qui s'opère aussi accessoirement à la surface de la peau de divers animaux pulmonés : tels sont surtout les batraciens ; c'est ce qui s'opère exclusivement chez les plantes cellulaires. Dans les végétaux vasculaires et quelques-uns des cellulaires, les tissus colorés étalés en lames libres (*feuilles, frondes*), ou en couches à la surface des rameaux, constituent un véritable appareil respirateur, en ce que cet appareil a de fondamental, c'est-à-dire une ou plusieurs surfaces d'échange endosmotique, moins les appareils secondaires d'inspiration et d'expiration ; mais la nature des gaz échangés varie selon que ces lames sont colorées en vert ou en bleu, rouge, jaune, etc. — Chez l'homme, chaque mouvement respiratoire est composé de deux temps : celui par lequel l'air est introduit dans les poumons (*inspiration*), et celui par lequel ce fluide est rejeté au dehors (*expiration*). Dans l'état naturel, le respiration est facile, douce, égale, insonore. On compte, chez l'homme, environ trente-cinq respirations par minute pendant la première année de la vie, vingt-cinq la seconde année, vingt à la puberté, et dix-huit dans l'âge adulte. Mais les mouvements respiratoires varient beaucoup dans les maladies. — La respiration enlève à l'air de 1gr,183 à 1gr,016 d'oxygène par heure pour chaque kilogramme du poids du corps chez les carnassiers, et 0gr,918 en moyenne chez les herbivores. Elle rejette un *volume* d'acide carbonique égal à celui de l'oxygène, à 1, 2 et 3 dixièmes près en moins ; mais, si les aliments sont de nature végétale, le volume de l'acide peut atteindre ou dépasser celui de l'oxygène absorbé. A chaque inspiration, le poumon enlève à l'air de 4 à 6 pour 100 de son oxygène, et ne rend à la place que de 3 à 5 pour 100 d'acide carbonique ; aussi les gaz expirés offrent un volume un peu moindre que l'air inspiré. En un mot, on peut dire que la quantité d'acide carbonique rejeté est indépendante de la quantité d'oxygène absorbé. Il y a, selon les espèces de vertébrés à température fixe, de 4 à 7 parties d'azote exhalé pour 1000 d'oxygène consommé, des traces d'hydrogène, des sels ammoniacaux et 1 kilogramme de vapeur d'eau environ par vingt-quatre heures (V. HALEINE et PNÉOMÉTRIE). Une erreur des plus nuisibles aux connaissances physiologiques et aussi des plus grossières, est celle qui consiste à voir dans la respiration une *combustion* (V. ce mot) s'opérant dans les capillaires ; d'où il suivrait que la respiration se passerait non dans les poumons, mais dans toute l'économie. Cette erreur tient à ce que les fauteurs de cette hypothèse inexacte, n'établissant pas de distinction entre les propriétés de tissus et les fonctions, attribuent à la respiration ce qui appartient à la nutrition (V. ce mot) ; erreur analogue à celle des pathologistes qui attribuent à autant d'espèces distinctes d'inflammation les phénomènes dus à une exagération ou à une diminution des propriétés de nutrition, de développement où de reproduction des éléments anatomiques. Mais il importe de bien distinguer la *fonction de respiration* (ou d'échange entre les produits gazeux de l'air ou de l'eau et ceux qui sont dissous dans le sang, d'où *purification* de celui-ci) de la *propriété élémentaire de nutrition* dont jouissent tous les tissus ; propriété dont l'accomplissement a pour résultat la formation de l'acide carbonique et autres principes immédiats que l'on attribue à la respiration (V. DÉSASSIMILATION), à la *combustion respiratoire*, tandis que la fonction dont il s'agit ne fait que les rejeter en prenant de l'oxygène. La formation de l'acide carbonique et autres principes dits d'oxydation a lieu par une succession d'actes bien différents de ceux qui sont dits de combustion (V. CATALYTIQUE). Ainsi la respiration, comme l'urination, est une fonction dans laquelle il n'y a aucun principe immédiat de formé ; de ce fait résulte la chute de toutes les hypothèses chimiques, lesquelles se rapporteraient plutôt à la propriété de nutrition, si elles n'étaient aussi inexactes dans un cas que dans l'autre. La respiration ne fait que prendre les gaz nécessaires aux actes nutritifs et rejeter ceux qui, ayant été produits pendant la désassimilation, sont devenus nuisibles ; d'où *hématose*, ou modification dans les caractères physiques du sang (couleur, etc.), et bien-être général survenant aussitôt. C'est encore une grave erreur de penser, avec beaucoup de chimistes, que l'oxygène introduit dans le sang, et par suite dans les tissus, en échange de l'acide carbonique, joue le rôle de *corps comburant*, et conséquemment destructeur, des principes albumineux, des aliments féculents, sucrés et autres, et qu'en les faisant passer à l'état cristallisable ou gazeux, il leur ferait perdre l'état coagulable ou non cristallisable qui est le propre de toute *substance organique*. Ce n'est que d'une manière fort indirecte et éloignée que l'oxygène participe à la formation des cristallisables d'origine organique ou produits par *désassimilation* (V. ce mot). L'oxygène concourt essentiellement, dans nos tissus, à l'*assimilation* de nombre de principes liquides ou solides dissous, introduits par la digestion, et qui, sans les gaz de l'atmosphère, resteraient inutiles, sinon nuisibles, ou seraient excrétés sans avoir été utilisés. La nécessité des aliments gazeux venant s'associer aux aliments liquides et solides pour qu'il y ait formation de substance organisée se fait sentir dans nombre de conditions pathologiques du poumon, où, faute de ceux-là, des digestions régulières ne préviennent pas l'amaigrissement. Elle se fait sentir davantage encore dans les villes, les prisons ou autres accumulations d'êtres vivants, où une atmosphère viciée fait que, malgré une alimentation plus substantielle et plus abondante que celle des hommes qui vivent dans les campagnes, celle-ci devient non pas insuffisante, mais peu utile, sinon nuisible ; ne réparant pas par assimilation la substance organisée, elle ne *répare pas* les forces et *n'entretient pas* la santé. — La membrane qui, dans l'acte de la respiration, est interposée entre l'air et le sang, présente une structure aussi simple que possible, et n'exerce elle-même aucune action sur les gaz qui la traversent. Cl. Bernard a montré que : 1° Le sang de toutes les parties du corps n'absorbe pas également l'oxygène. Le sanc de la veine porte ventrale est celui qui absorbe la plus grande quantité d'oxygène ; vient ensuite le sang du cœur droit, puis celui des veines périphériques ; enfin le sang du cœur gauche ou le sang artériel, qui en absorbe le moins de tous. 2° Le sang des animaux à jeun a constamment une faculté absorbante plus grande pour l'oxygène que celui des animaux en digestion. 3° L'explication de cette diminution d'absorption d'oxygène pendant la digestion, malgré l'augmentation de la masse du sang, lui a paru se lier avec la présence, dans le sang, d'une plus grande quantité de sucre qui y est versé par le foie. En effet, le sucre ajouté au sang diminue sa faculté absorbante pour l'oxygène, tandis que d'autres substances, telles que le chlorure de sodium, l'augmentent d'une manière très-notable. 4° La température exerce une influence sur l'absorption de l'oxy-

gène par le sang. L'abaissement de température du sang fait diminuer l'absorption de l'oxygène, à l'inverse de ce qui, dans les expériences de chimie, a lieu pour le cas où des gaz sont dissous dans l'eau. Ce fait montre que, dans l'absorption d'oxygène par le sang, il n'y a pas un simple phénomène de solubilité, mais une sorte d'affinité spéciale des globules du sang pour ce gaz, affinité des globules variant elle-même avec la nature du sérum dans lequel ils sont plongés.

Respiration artificielle. Employée chez les personnes asphyxiées, et consistant en insufflation d'air dans le larynx et en mouvements communiqués simultanément à la poitrine. V. Asphyxie.

Respiration cutanée. Chez les animaux à température fixe, l'échange de gaz entre la peau et l'atmosphère est insignifiant (Regnault et Reiset). Il est très-considérable chez les batraciens; peu abondant chez les reptiles, davantage chez les poissons et dans les organes profonds mis à nu.

Respiration des fruits. Des oranges, des citrons, des pommes, arrivés à l'état de maturité parfaite et placés sous des cloches renfermant de l'oxygène pur, des mélanges d'azote et d'oxygène dans lesquels ce gaz prédomine, et finalement de l'air atmosphérique, respirent en consommant une certaine quantité d'oxygène, et fournissent une quantité sensiblement égale d'acide carbonique. Des expériences exécutées simultanément, à la même température, à la lumière diffuse d'une part, et de l'autre dans une obscurité profonde, ont appris que dans le premier cas la production de l'acide carbonique était toujours plus considérable. Qu'on opère à la lumière diffuse ou dans l'obscurité complète, on observe constamment que la proportion d'acide carbonique formé croît avec la température du milieu dans lequel le fruit respire. Ainsi, dans l'intervalle compris entre le point de maturité complète et la période de décomposition, le fruit agit sur le milieu qui l'enveloppe de la même manière que depuis l'époque où il a perdu sa coloration verte jusqu'à celle où il a atteint sa maturité. Dès que la période de décomposition commence, la proportion d'acide carbonique produit s'accroît d'une manière très-rapide; on rentre alors dans l'étude des phénomènes chimiques qui se produisent toutes les fois qu'une substance organique est soumise au contact des agents atmosphériques (Cahours).

Respiration des plantes. Toutes les parties vertes des plantes exposées à la lumière solaire absorbent de l'acide carbonique et exhalent un quantité égale d'oxygène : la lumière est indispensable à cet acte. A l'ombre et dans l'obscurité, elles absorbent de l'oxygène et dégagent de l'acide carbonique, mais en quantité moindre. Les parties des plantes, les plantes elles-mêmes qui n'ont pas la couleur verte, comme les fleurs, les champignons, certains parasites, aspirent toujours de l'oxygène, et dégagent de l'acide carbonique; cet échange est surtout très-actif dans les enveloppes florales et les organes sexuels. L'agent essentiel de décomposition de l'acide carbonique dans les plantes est la chlorophylle; ce sont les autres matières colorantes pour le cas de l'absorption de l'oxygène et de l'expulsion de l'acide carbonique. Les trachées ne servent pas à la respiration, ainsi qu'on l'a cru par analogie avec ce qui a lieu chez les insectes. Comme la respiration des animaux, celle des plantes offre : 1° des phénomènes physiques, qui sont ceux d'échange endosmotique des gaz; 2° des phénomènes d'ordre chimique, qui sont : *a.* la décomposition de l'acide carbonique sous l'influence physique de la lumière, dans le cas des parties vertes; *b.* la décomposition d'autres principes qui fournissent de l'acide carbonique dans le cas des parties autrement colorées; 3° des phénomènes d'ordre organique ou vital qui sont relatifs à la *nutrition*, savoir, à l'*assimilation* surtout chez les plantes, à la *désassimilation* chez les animaux (V. Air). Pendant la nuit, les phénomènes respiratoires relatifs à la nutrition et à la décomposition de l'acide carbonique cessent, tandis que l'échange physique simple continue entre les gaz des liquides de la plante et ceux de l'air. Or, comme ces liquides pendant le jour s'étaient chargés d'acide carbonique, comme les racines continuent à prendre celui qui est en dissolution dans l'eau terrestre, c'est ce gaz que les plantes abandonnent en échange de l'oxygène et de l'azote atmosphérique. C'est là ce qui a fait croire que les plantes accomplissaient par leurs parties vertes, pendant la nuit, un phénomène inverse de celui qui a lieu sous l'influence de la lumière, tandis qu'il n'y a plus qu'un phénomène physique qui avait été mal interprété. Toutefois, la nuit, il y a un peu d'oxygène de l'air assimilé. Les plantes parasites non vertes (orobanchées, cuscutes, monotropées, etc.) et les racines des plantes dégagent de l'acide carbonique nuit et jour. Le volume des gaz rejetés est toujours le même que celui des gaz absorbés, à un dixième près au plus. Il y a toujours un peu plus d'oxygène pris que d'acide carbonique expulsé, mais la compensation est opérée par l'exhalation constante d'une petite quantité d'azote. L'élévation de température active le phénomène sans modifier la quantité relative des gaz; le soleil n'a pas d'autre action. Les champignons, les algues non vertes, offrent le même phénomène, mais exhalent plus d'azote; ces végétaux n'empêchent pas la putréfaction de l'eau comme font les plantes vertes. Les légumineuses et les solanées, mais non les graminées, absorbent un peu d'ammoniaque ou de sels ammoniacaux. Les feuilles, pendant la décomposition de l'acide carbonique, n'émettent pas de gaz azote, mais, avec le gaz oxygène, du gaz oxyde de carbone et du gaz hydrogène protocarboné. La lumière paraît indispensable au développement de ces gaz combustibles. En d'autres termes, et pour rester strictement dans les conditions des expériences, ces gaz accompagnent constamment l'oxygène dont le soleil détermine l'apparition, quand il éclaire un végétal submergé dans de l'eau. Bonnet aperçut l'émission de gaz opérée à la surface des feuilles; Priestley reconnut que ce gaz est de l'oxygène; Ingen-Houz démontra la nécessité de la présence de la lumière pour la réalisation du phénomène; Sennebier prouva que le gaz oxygène obtenu dans ces circonstances est le résultat de la décomposition du gaz acide carbonique.

Respiration saccadée. Altération particulière du rhythme respiratoire caractérisé par la division de l'inspiration en deux bruits d'une force inégale, existant tantôt sans altération d'intensité ou de caractère du murmure vésiculaire, et tantôt avec faiblesse ou rudesse de ce murmure. Si, à ce fait que la respiration saccadée consiste simplement en une altération du rhythme, on ajoute que le phénomène est observé le plus souvent au sommet des poumons; qu'il n'a guère lieu que dans l'inspiration; que, loin de devenir plus manifeste par l'exagération de la respiration, il disparaît fréquemment, on aura réuni (Barth et Roger) les

principaux termes de la définition du bruit morbide en question. La respiration saccadée a été considérée par quelques médecins comme un signe propre à faire reconnaître de bonne heure, et presque dès leur origine, l'existence de tubercules disséminés aux sommets des poumons.

RESPIRATOIRE. adj. [angl. *respiratory*]. Qui a rapport à la respiration. — *Aliments respiratoires* (Liebig). Les substances alimentaires neutres, telles que l'amidon, le sucre, les corps gras, etc., dans lesquels l'hydrogène et le carbone prédominent, et que l'on supposait fournir la plus grande partie des éléments sur lesquels agit l'oxygène de l'air dans la respiration. V. COMBUSTION *respiratoire* et RESPIRATION. — *Bandelette respiratoire* [angl. *respiratory tract*]. Bandelette étroite de substance nerveuse blanche, située derrière le corps olivaire et descendant le long de la moelle allongée (Ch. Bell). — *Mouvements respiratoires.* Ceux qui servent à la respiration ; ils ne se passent pas absolument de la même manière chez tous les individus, ni chez tous les animaux. On doit à Beau et Maissiat de les avoir classés et décrits sous les noms de *modes* ou *types abdominaux*, *costo-inférieur* et *costo-supérieur*. *Type abdominal :* Si l'on examine un certain nombre d'individus ou d'espèces animales pendant leur respiration calme, il y en a chez lesquels la respiration ne se révèle que par ce mouvement du ventre qui devient saillant dans l'inspiration et se retire dans l'expiration. Ces mouvements du ventre trahissent les contractions et les relâchements alternatifs du *diaphragme*, qui, dans ce cas, borne son action à déprimer les viscères abdominaux. Les côtes semblent immobiles, à moins que les inférieures ne soient entraînées en dehors et en bas, en suivant, au moment de l'inspiration, les mouvements des viscères abdominaux, qui dilatent les flancs en même temps qu'ils distendent la paroi antérieure du ventre. Ce type s'observe constamment dans le premier âge, quel que soit le sexe ; mais, au bout d'un nombre variable d'années, on voit s'établir des différences entre les jeunes garçons et les jeunes filles, ces dernières perdant cette forme qui persiste chez un grand nombre d'hommes. Le chat, le lapin, le cheval, respirent d'après le type abdominal. *Type costo-inférieur :* Dans ce mode, les mouvements respiratoires sont très-apparents au niveau des sept dernières côtes ; ils diminuent à mesure qu'on remonte vers le sommet de la poitrine, qui semble parfaitement immobile. Le sternum est un peu porté en avant dans sa partie inférieure. La paroi abdominale ne se gonfle pas comme dans le type précédent ; elle est immobile, et parfois même elle s'aplatit pendant l'inspiration pour reprendre un état normal de gonflement à l'expiration. Ce mode respiratoire s'observe rarement chez la femme ; chez l'homme, il se rencontre à peu près aussi fréquemment que le type abdominal. La respiration du chien appartient à ce type. *Type costo-supérieur :* Dans cette forme de dilatation de la poitrine, la plus grande étendue des mouvements a lieu sur les côtes supérieures et surtout sur la première, qui sont portées en haut et en avant. On voit la clavicule, le sternum et la première côte se soulever, et cette action se propager, mais en s'affaiblissant, de la partie supérieure à la partie inférieure de la poitrine. Il y a de plus un mouvement de rotation très-marqué dans les côtes qui suivent la première. Ce mode de respiration est propre aux femmes et ne leur est point procuré par l'usage du corset qui pourtant l'exagère. Il l'est aussi chez les femelles des autres mammifères, mais surtout pendant la grossesse un peu avancée. — *Murmure respiratoire.* Léger bruit qu'on entend dans la poitrine en appliquant l'oreille contre les parois chez une personne bien portante. V. SOUFFLE. — *Nerfs respiratoires de la face.* V. FACIAL. — *Nerf respiratoire du tronc.* V. SPINAL.

RESPONSABILITÉ MÉDICALE. Degré de responsabilité que peuvent encourir les gens de l'art envers les particuliers ou le public, à l'occasion de l'exercice de leur profession. Elle n'est pas inscrite dans nos Codes, et le médecin rentre, à cet égard, dans le droit commun. — *Code civil*, art. 1383 : « Chacun » est responsable du dommage qu'il a causé, non-seu- » lement par son fait, mais encore par sa négligence » ou par son imprudence. » — *Code pénal*, art. 319 : « Quiconque, par maladresse, imprudence, inatten- » tion, négligence ou inobservation des règlements, » aura commis involontairement un homicide, ou en » aura involontairement été la cause, sera puni d'un » emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une » amende de cinquante francs à six cents francs. » — Art. 320. « S'il n'est résulté du défaut d'adresse » ou de précaution que des blessures ou coups, l'em- » prisonnement sera de six jours à deux mois, et » l'amende ne sera que de seize francs à cent francs. » Du reste, la responsabilité médicale ne peut pas être spécifiée par la loi. Aussi, en matière civile comme en matière criminelle, les magistrats ne se prononcent jamais sur des faits médicaux sans qu'il y ait eu expertise préalable. En effet, d'une part, les diplômes que la loi confère empêchent d'admettre, en principe, le manque de savoir, le meurtre ou les blessures par ignorance. D'autre part, les anomalies artérielles, les différences individuelles de susceptibilité envers le chloroforme ou l'éther, la marche différente des suites d'une opération selon les âges, les sexes et les individus, etc., etc., empêchent de pouvoir formuler, en droit, aucun article invariable sur ce que le praticien doit ou ne doit pas faire légalement. Mais la responsabilité médicale n'en est pas moins réelle moralement et en droit, ainsi que le montrent les articles précédents. Elle doit être et est réellement en jeu plus souvent que celle de toute autre profession, par cela même que dans l'exercice de la médecine on se trouve constamment en présence de vie ou de mort, de guérison ou de lésion. Aussi ne peut-elle être appréciée que par des experts choisis, selon chaque cas particulier, parmi des hommes capables d'éclairer les juges sur la nature du cas, sur la question de savoir si le praticien en agissant l'a fait avec une suffisante connaissance des choses (l'instruction pouvant se perdre), et sur le degré de *négligence*, d'*imprudence*, de *maladresse* ou d'*inobservation des règlements* qu'il a montré dans chaque circonstance, les circonstances ne se reproduisant jamais exactement les mêmes.

RESSERRANT. adj. et s. Vulgairement, qui cause la constipation.

RESSERREMENT. s. m. Vulgairement, *resserrement du ventre*, la constipation.

RESSERRÉ, ÉE. adj. [all. *verstopft*, it. *restretto*]. Se dit du ventre dans l'état de constipation : *alvus dura*, *alvus astricta*.

RESTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones voisines des typhacées et des cypéracées, habitant surtout l'Afrique tropicale.

RESTIFORME. adj. [*restiformis*, de *restis*, corde, et *forma*, forme; esp. *restiforme*]. En anatomie, *corps restiformes*, la partie supérieure des cordons postérieurs de la moelle qui forment les pédoncules inférieurs du cervelet. Ces pédoncules s'élargissent à mesure qu'ils se rapprochent de cette partie de l'organe encéphalique. En s'épanouissant dans le cervelet, ils forment les parois latérales du quatrième ventricule; puis ils se rétrécissent de nouveau en faisceaux qui vont communiquer avec le pilier antérieur de la voûte. V. MOELLE.

RÉSULTANT, ANTE. adj. et s. f. [all. *zusammengesetzte Kraft*, angl. *resulting*]. — *Résultante*. La force unique qu'on admet comme cause de l'effet mixte produit quand plusieurs forces qui ne se font pas équilibre agissent immédiatement sur le même point matériel. La résultante d'un nombre quelconque de forces qui agissent suivant la même droite et en sens contraire est égale à la somme des forces qui agissent dans un sens, moins la somme des forces qui agissent dans un sens opposé, et elle agit dans le sens de la plus grande somme.— *Affinité résultante* (Berthollet). Celle qui s'exerce quand un corps composé agit sans que ses éléments se séparent, comme lorsque l'eau dissout un sel.

RÉSULTAT. s. m. En physiologie, *résultats*, phénomènes ou actes qui, se manifestant chez les êtres organisés, ne sont accomplis ni par des espèces d'éléments anatomiques, ni par des tissus ou des appareils en particulier, mais qui sont l'attribut physiologique de l'organisme considéré dans son ensemble comme un tout. Ils ne sont pas inhérents à telle ou telle partie du corps spécialement, comme l'est la contractilité aux fibres musculaires, la reproduction à l'appareil générateur; mais ils sont le *résultat* de l'activité dont jouissent les éléments, tissus, organes, etc. Les résultats sont dits *généraux* lorsqu'ils dépendent de tous les actes de l'économie : telles sont la *vitalité*, qui diffère dans chaque individu, pour l'un au moins de ses trois modes principaux, *végétalité*, *animalité*, *sociabilité* (V. ces mots), et tient à l'état de l'ensemble des fonctions; puis la *mort* ou *mortalité*. A chacun des trois modes de vitalité se rattachent, dans un ordre déterminé (V. ANIMALITÉ), des phénomènes d'ensemble ou résultats moins généraux que les précédents et qui, d'après cela, sont dits *résultats spéciaux*, car ils peuvent encore être rattachés à telle ou telle propriété vitale, à l'accomplissement de telle ou telle fonction plutôt qu'à l'accomplissement de toutes les autres. Ces résultats spéciaux sont : la *production de chaleur*, en rapport spécialement avec les fonctions de nutrition, ou actes de combinaison et de décombinaison ; l'*hérédité*, qui se rattache aux fonctions de reproduction, et en particulier à ce fait, que les éléments organiques les plus simples ont la propriété d'en reproduire un semblable à eux par segmentation, etc.; la *production de l'électricité*, en rapport surtout avec la contractilité. V. VITALITÉ.

RÉSUPINÉ, ÉE. adj. [*resupinatus*, all. *umgekehrt*, angl. *resupinate*, esp. *resupinado*]. Se dit, en botanique, des parties qui naissent dans une direction telle, qu'elles offrent en bas les régions situées en haut dans des plantes analogues, et en haut celles qui sont en bas chez celles-ci.

RETE MIRABILE. V. RÉSEAU *admirable*.

RÉTENTION. s. f. [*retentio*, de *retinere*, retenir; ἐπίσχεσις, all. *Verhaltung*, angl. *retention*, it. *ritenzione*, esp. *retencion*]. Accumulation d'une substance solide ou liquide dans les conduits destinés à son excrétion, ou dans le réservoir qui est naturellement destiné à la contenir, mais où elle ne devrait que séjourner momentanément.

Rétention du placenta. La rétention, dans l'utérus, du placenta détaché en totalité ou en partie est une cause fréquente d'hémorrhagie. Le délivre peut être complétement détaché, sans cependant pouvoir être attiré au dehors; une contraction spasmodique de l'orifice interne du col de l'utérus, ou une contraction irrégulière du corps de ce viscère peuvent en être la cause (V. ENCHATONNEMENT). D'autres fois le placenta reste adhérent dans une partie variable de son étendue, et les contractions de l'utérus sont alors insuffisantes pour opérer la délivrance. Parfois ces adhérences présentent tant de solidité, que le placenta semble faire partie du corps de l'utérus, et que, même après la mort, il n'est pas facile de les séparer avec l'aide du scalpel. Une adhérence anormale du délivre se reconnaîtra lorsqu'il s'est écoulé un certain laps de temps après l'accouchement, sans que l'arrière-faix ait été expulsé, et que cependant la forme globuleuse de l'utérus, sa dureté, ses contractions manifestes, montrent que cet organe travaille à détacher et à expulser ce corps. Il faut alors introduire la main dans l'utérus comme pour faire la version, et saisir le placenta au point d'insertion du cordon, qui guide dans cette manœuvre; on le détache ou le déchire par un mouvement de torsion exécuté lentement. Le *décollement du placenta* est dû à ce que, à son niveau, la muqueuse du corps de l'utérus devenue caduque se dédouble par déchirure du placenta; mais il n'y a pas là, en réalité, de décollement proprement dit; une portion est entraînée par le placenta auquel elle adhère normalement; l'autre portion, devenue très-riche en vaisseaux, reste fixée à la face interne de l'utérus et se détache ensuite peu à peu. Or, il est des femmes chez lesquelles ce ramollissement de la muqueuse utérine, qui la rend caduque et facile à déchirer, n'a lieu dans aucune portion de son épaisseur au niveau du placenta; elle conserve à peu près, malgré sa vascularisation, pendant toute la grossesse, la consistance qu'elle offrait avant : elle ne peut se dédoubler par déchirure; c'est ce qui cause l'adhérence anormale du placenta.

Rétention d'urine [all. *Harnverhaltung*]. Accumulation de l'urine dans la vessie. La rétention d'urine est *complète* ou *incomplète;* de là la distinction de trois degrés de cette affection : la dysurie, la strangurie et l'ischurie. La rétention d'urine dépend ou de la paralysie de la vessie, ou d'un obstacle au cours de l'urine, comme cela arrive dans les cas de hernie de la vessie, de la pression de la matrice ou du rectum sur cet organe, de tumeurs situées dans son voisinage, de corps étrangers introduits ou développés dans sa cavité, d'inflammation ou de rétrécissement de l'urèthre, etc. Aux symptômes locaux, tels que la pesanteur et la douleur dans la région de la vessie, succèdent bientôt une fièvre violente, une transpiration d'odeur urineuse; et, si l'on ne remédie promptement à la rétention, le malade périt d'inflammation, de gangrène, de rupture de la vessie; ou bien il se forme des crevasses en quelque point des voies urinaires, et il survient des abcès, des fistules, des infiltrations. Le symptôme essentiel et caractéristique qui seul peut faire distinguer la rétention d'urine de toute autre tumeur développée dans la région hypogastrique, c'est

que la vessie distendue par l'urine se développe uniformément, de manière que la tumeur se fait sentir en même temps à l'hypogastre et dans le rectum ou le vagin; et qu'un doigt étant introduit dans l'un ou l'autre de ces deux derniers organes, tandis que l'on percute doucement avec l'autre main la région hypogastrique, on sent un mouvement d'ondulation résultant de la présence du liquide. Le traitement consiste à évacuer par le cathétérisme le liquide accumulé, et à remédier ensuite à la cause de la maladie. Dans quelques cas très-rares, où il n'est pas possible de pénétrer par l'urèthre dans la vessie, on pratique la ponction de cet organe, soit à travers les parties molles de la région périnéale, soit par le rectum, soit par la région hypogastrique.

RETENTISSEMENT. s. m. — *Retentissement de la voix.* V. RÉSONNANCE.

RÉTICULAIRE. adj. [*reticularis*, de *rete*, rets; δικτυοειδής, all. *netzförmig*, angl. *reticular*, it. *reticolare*, esp. *reticular*]. — *Membrane réticulaire, corps* ou *tissu réticulaire* (communément *chair du pied*). Nom donné, en vétérinaire, au *tégument* ou *tissu sous-corné* et *sous-unguéal*, ou *membrane kératogène* du pied du cheval, parce qu'il est séparé de l'os du pied par un *réticulum* fibreux riche en veines, qui forme en quelque sorte le périoste de la troisième phalange. C'est une continuation du derme cutané qui enveloppe l'extrémité du doigt, en s'étalant sur l'extrémité terminale du tendon de l'extenseur principal des phalanges, par l'intermédiaire d'un *fascia* fibreux, continu avec les cartilages latéraux, sur la moitié inférieure de la face externe de ces cartilages, sur les bulbes du coussinet plantaire, le corps pyramidal, la partie antérieure de la face antérieure du troisième phalangien, et sur la face antérieure du même os. Elle recouvre toutes ces parties à la manière d'un bas, sur lequel le sabot se trouve appliqué comme le soulier qui chausse le pied humain. Elle se continue avec la peau proprement dite au niveau d'une ligne circulaire qui coupe la partie moyenne de la deuxième phalange (Chauveau). Au-dessous de cette ligne, cette membrane forme, en avant et sur les côtés, un renflement semi-cylindrique, couvert de prolongements villeux, et désigné sous le nom de *bourrelet*, dont les extrémités se continuent sur le coussinet plantaire et la face inférieure de l'os du pied, en prenant le nom de *tissu velouté*, tandis que la partie étalée sur la face antérieure de la troisième phalange constitue le *tissu feuilleté* ou *podophylleux* (V. ce mot). Autrefois, on la divisait, selon les parties du pied auxquelles elle correspond, en *chair de la paroi* (ou plus communément *chair cannelée*), *chair de la sole*, et *chair de la fourchette*. V. CORNÉ.

RÉTICULÉ, ÉE. adj. [*reticulatus*, all. *netzicht*, it. *reticulato*, esp. *reticulado*]. Marqué de lignes entrecroisées en manière de réseau.

RÉTICULUM. s. m. indécl. Mot latin qui veut dire *réseau*, employé en anatomie pour désigner l'état de tout tissu dont les fibres, faisceaux de fibres ou vaisseaux limitent, en se subdivisant et s'anastomosant, des mailles très-manifestes remplies par d'autres éléments anatomiques. — *Réticulum plantaire* (vétér.). Lacis fibreux qui supporte le *tissu velouté* du pied des solipèdes, et dans les mailles duquel sont soutenues les veines de la face inférieure du pied (Chauveau).

RÉTIFORME. adj. Qui est en forme de réseau. — Synonyme aussi de *réticulaire*.

RÉTINACLE. s. m. [*retinaculum*, de *retinere*, retenir]. V. MASSE *pollinique* et OVAIRE.

RÉTINAPHTE. V. RHÉTINAPHTE.

RÉTINASPHALTE. V. RHÉTINASPHALTE.

RÉTINE. s. f. [de *rete*, rets; all. *Netzhaut*, angl. *retina*, it. et esp. *retina*]. La plus intérieure des tuniques de l'œil; membrane grisâtre, demi-transparente, très-mince, qui embrasse le corps vitré et se trouve placée entre lui et la choroïde, à laquelle elle adhère légèrement par contact, mais sans continuité vasculaire ou autre. Son épaisseur est de $0^{mm},18$ à $0^{mm},24$; elle est au moins double sur les bords du *pli central* et moitié plus petite au niveau du *foramen cæcum*. La rétine doit être considérée comme ayant son origine (*limite postérieure*) au point de pénétration (Fig. 392, *c*) du nerf optique dans la *sclérotique*, c'est-à-dire un peu au-dessous et en dedans de l'axe visuel (*d*). (La Figure 392 est faite d'après la rétine de l'œil droit.) Là, le nerf est comme étranglé, et forme, à la face interne de la rétine, une très-légère saillie circulaire, ou mamelon aplati au centre (*papille du nerf optique*, *c*). La terminaison de la rétine (*limite antérieure*) a lieu à la circonférence externe ou postérieure de la *zone* ou *corps ciliaire*; aussi, étant détachée, la limite antérieure de la rétine est sinueuse (*ora serrata retinæ*). C'est là que cessent d'exister les éléments nerveux de la rétine; mais sa

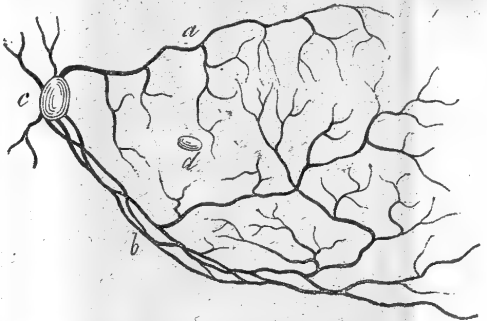


FIG. 392.

membrane interne ou *limitante*, *amorphe* et très-amincie et sans vaisseaux, se prolonge jusqu'au pourtour du cristallin en se moulant sur les procès ciliaires (*procès de la rétine*); là elle offre une couche de cellules analogues à des cellules épithéliales prismatiques, pâles, peu granuleuses, interposées à cette membrane et à la *zone de Zinn* (V. VITRÉ). La face interne de la rétine offre un pli (*pli central* ou *transversal*) qui commence à la *papille* du nerf optique (*c*), et se dirige du côté externe en décrivant une courbe irrégulière longue de 4 à 5 millimètres. Vers la terminaison du pli se voit une *tache jaune* (*macula flava*, s. *lutea centralis*) occupant le centre optique de l'œil, de forme ovalaire, transversale (*d*), ayant au plus 3 millimètres de long. Son centre est déprimé; cette dépression (*foramen cæcum* s. *fovea centralis*) a été, à tort, considérée comme un trou véritable (*foramen centrale Sœmmeringii*). La rétine se compose de plusieurs couches formées d'éléments anatomiques différents superposés. Ce sont : 1° La *couche des bâtonnets*, ou *membrane de Jacob* (*stratum bacillorum*), formée de petits corps cylindriques disposés verticalement les uns à côté des autres (Fig. 394, A et B, 1), très-serrés, comme des pieux contigus plantés les uns à côté des autres, de

sorte que leur longueur, qui est de $0^{mm},05$ à $0^{mm},07$, mesure l'épaisseur de la membrane. On distingue facilement deux espèces de ces corps : *a*. Les *bâtonnets* proprement dits [all. *Stäbchen*], cylindriques, épais de $0^{mm},02$ à $0^{mm},03$, transparents, flexibles, se coudant à angle net, droit, aigu, ou obtus (Fig. 393, *d*, *f*) ou en crochet (*s*), ou se renflant (*r*) à l'extrémité qui touche la choroïdale ; *b*. Les *cônes* [*coni*, all. *Zapfen*], qui ont à peu près la forme et le volume de petites cellules épithéliales cylindriques, et qui sont finement granuleux, un peu renflés vers le milieu (*b*, *c*) ; quelques-uns ont, à leur extrémité antérieure, un prolongement droit ou courbe, semblable à un court bâtonnet (*a*, *a*). Dans la membrane de Jacob, les cônes sont écartés les uns

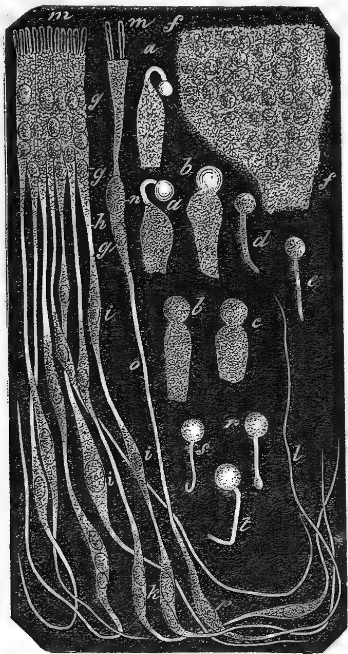


Fig. 393.

des autres d'une manière égale à peu près, et les intervalles sont remplis de bâtonnets. Tous les cônes et tous les bâtonnets portent à leur extrémité antérieure un petit noyau clair, sphérique, homogène, ou à peine un peu granuleux à la périphérie, qui peut s'en détacher facilement, mais en fait réellement partie. Ces noyaux, distincts des myélocytes, larges de $0^{mm},006$ à $0^{mm},008$, se trouvent, par suite de la juxtaposition de bâtonnets, placés au même niveau, mais leur connexion avec les bâtonnets et cônes doit empêcher de les considérer comme une couche distincte. 2° La seconde couche de la rétine (*couche granuleuse externe*) est formée de myélocytes (Fig. 393, *f*, *f*), tant noyaux que cellules, lesquelles sont souvent petites et peu régulières, mais les noyaux prédominent ; ils sont plongés au milieu d'une petite quantité de matière amorphe semblable à celle de la substance cérébrale grise. Elle est épaisse d'environ $0^{mm},055$ (Fig. 394, A, 2) ; mais au niveau du pli et de la tache jaune elle est moitié moins épaisse (B, 2). 3° Au delà se trouve la *couche intermédiaire*, mince dans la plus grande partie de la rétine (A, 3), épaisse sur les bords du *pli central* (B, 3), presque nulle au niveau de la *fovea centralis*. Elle est formée de matière amorphe finement granuleuse traversée de nombreuses fibrilles très-minces, très-délicates, qui semblent être la continuation et les subdivisions des *fibres de H. Müller* (*d*, *e*), des recherches duquel est tirée la Figure 394. 4° Au delà se trouve une nouvelle couche de *myélocytes* (*couche granuleuse interne*), dont beaucoup sont de la variété cellules et anguleuses ; elle est mince dans la plus grande étendue de la rétine (A, 4), plus épaisse au niveau du pli de la rétine (B, 4) : elle se confond ou à peu près avec la *couche externe des myélocytes* (3°),

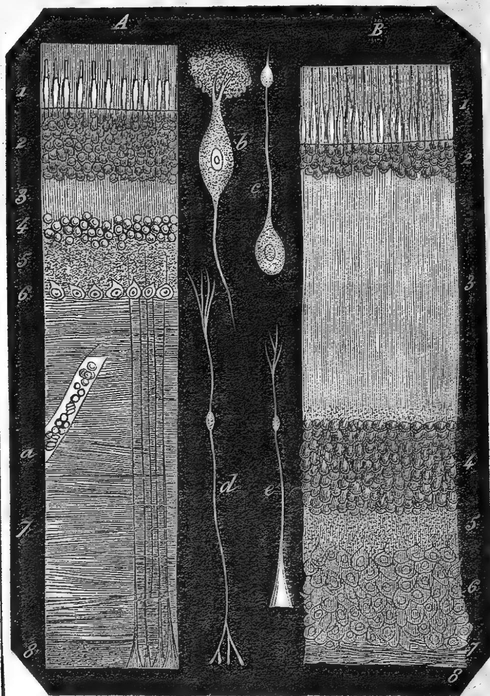


Fig. 394.

au niveau de la *fovea centralis*. Ces trois couches (2°, 3° et 4°), ensemble, n'en forment réellement qu'une. 5° Au devant se trouve la *couche granuleuse grise* (Fig. 394, 5), formée de matière amorphe semblable à celle de la substance grise cérébrale ; elle est épaisse de $0^{mm},03$ à $0^{mm},04$ et traversée d'avant en arrière par des *fibres de Müller*. 6° Au devant se voit la *couche des cellules nerveuses* (Fig. 394, *b*, *c*), ou *corpuscules ganglionnaires*, multipolaires, anastomosés les uns avec les autres, qui envoient d'autre part des prolongements ou *cylindres-axes* minces (V. Nerf) au travers de la portion contiguë de la couche précédente jusqu'à la couche interne de noyaux (*c*), d'une part, et qui, de l'autre, fournissent des *cylindres-axes* en continuation avec ceux des tubes du nerf optique. Ces cellules sont en partie plongées dans la substance finement granuleuse de la couche précédente avec laquelle elles ne font réellement qu'une. Elles forment une ou deux rangées seulement dans la plus grande partie de la rétine (Fig. 394, 6), mais elles constituent une couche épaisse aux bords du

pli central (B, 6) et manquent tout à fait dans la tache jaune. 7° La *couche des fibres* ou *tubes nerveux* ou d'épanouissement du nerf optique est très-épaisse et très-vasculaire (A, *a*) dans la plus grande partie de la rétine (A, 7); elle est nulle ou presque nulle près de la tache jaune (B, 7) et dans la *fovea centralis*. Les éléments de cette couche sont la continuation du cylindre-axe des cellules nerveuses précédentes. Ces éléments sont représentés par des cylindres-axes seulement chez l'homme, à partir de la papille du nerf optique, tandis que, chez le lapin et d'autres animaux encore, le tube médullaire existe autour de beaucoup d'entre eux jusqu'à leur connexion avec les cellules de la couche précédente et devient facilement variqueux comme les tubes du nerf optique. Il en est qui arrivent droit à la *tache jaune* et se terminent à sa périphérie, et les autres contournent celle-ci en décrivant une courbe. La dépression de la tache jaune est due, en effet, à l'absence des tubes du nerf optique en ce point, et aux tubes qui la contournent, en formant deux faisceaux ou renflements assez gros, d'où aussi l'aspect du *pli central*. 8° La *membrane limitante*, ou *couche de substance amorphe* (Fig. 394, 8). C'est la seule qui passe au devant du point d'épanouissement du nerf optique, d'une part, et qui, de l'autre, dépasse la circonférence externe ou postérieure des procès ciliaires pour arriver jusqu'à la capsule du cristallin, où elle cesse circulairement. C'est dans son épaisseur que s'épanouissent les vaisseaux principaux de la rétine. Sa face antérieure est appliquée sur le corps vitré; la postérieure ou adhérente se moule sur la précédente, qui est avec elle la seule couche vasculaire de la rétine. De l'épaisseur de la membrane limitante se détachent les *fibres rayonnées* (all. *Radial-fasern*), ou *fibres de H. Müller*, qui traversent toute l'épaisseur de la rétine, sous forme de rayons allant ainsi jusqu'à la membrane de Jacob (A). Leur extrémité antérieure ou interne est généralement conique ou pyramidale (*c*), quelquefois divisée en plusieurs branches (*d*). Elles portent un noyau, quelquefois deux, dans leur épaisseur au niveau de la couche interne des myélocytes (4), et au delà elles se divisent en fines fibrilles qui traversent la *couche granuleuse intermédiaire* (3), puis la couche externe des myélocytes (2), pour se terminer entre les cônes et les bâtonnets (avec lesquels elles seraient en continuité suivant quelques auteurs). Elles manquent dans la tache jaune et la *fovea centralis*, mais sont très-longues dans le *pli central*. Ces fibres semblent être manifestement, comme l'a soupçonné H. Müller, des dépendances des cylindres-axes qui se détachent des cellules ganglionnaires multipolaires, dont elles offrent l'aspect et les réactions; cylindres-axes venant se terminer, d'une part, dans la membrane limitante (8), et, d'autre part, à la couche des bâtonnets, en traversant ainsi toute l'épaisseur de la rétine. Dans certains épaississements morbides de la rétine, près du pli central surtout, on trouve les *fibres de Müller* très-épaissies, particulièrement au niveau de leurs noyaux ovoïdes (Fig. 393, *g*, *p*). Ceux-ci se multiplient même au niveau des couches granuleuses ou deviennent très-gros, et prennent un nucléole (*i*, *j*, *k*, *n*). Leur extrémité externe se renfle en massue ou carrément, et correspond à plusieurs bâtonnets (*m*, *m*) très-pâles, sans noyau, tandis que leur autre extrémité, en rapport avec les cellules multipolaires, persiste. — *Cancer de la rétine*. V. MYÉLOCYTE.

RÉTINERVE. adj. [*retinervius*]. Se dit des feuilles à nervures anastomosées en réseau.

RÉTINITE. s. f. [*retinitis*, angl. et esp. *retinitis*]. Inflammation de la rétine. Maladie qu'il est difficile de distinguer de quelques autres affections oculaires, puisque les symptômes qu'on lui assigne (la photophobie, les bluettes lumineuses, la sensation d'une tension plus ou moins pénible dans le globe de l'œil, avec rétrécissement de la pupille, etc.), existent également dans plusieurs autres genres d'ophthalmies, surtout dans l'iritis.

Rétinite albuminurique. V. ALBUMINURIQUE.

Rétinite congestive. Congestion des vaisseaux rétiniens observable à l'ophthalmoscope, s'accompagnant de photophobie et d'*amblyopie* dite *irritative*.

Rétinite exsudative. V. EXSUDATION *plastique*.

Rétinite pigmentaire ou *tigrée*. V. PIGMENTATION.

RÉTINITE. s. f. V. RHÉTINASPHALTE.

RÉTINOÏDE. V. RHÉTINOÏDE.

RÉTINOLÉ. V. RHÉTINOLÉ.

RÉTINOSCOPE. s. m. [de *rétine*, et σκοπεῖν, examiner]. V. OPHTHALMOSCOPE.

RÉTINOSCOPIE. s. f. V. OPHTHALMOSCOPIE.

RÉTINYLE. V. RHÉTINYLE.

RÉTISTÉRÈNE. V. RHÉTISTÉRÈNE.

RÉTOIRE. s. m. [all. *Zugpflaster*.] Nom que les vétérinaires donnent vulgairement aux caustiques potentiels.

RETORTE. s. f. [angl. *retort*, it. *storta*, esp. *retorta*]. Synonyme de *cornue*.

RETOUR. s. m. [*reditus*]. Au figuré, l'*âge de retour*, la période de la vie humaine où la vigueur commence à décroître et la vieillesse à approcher. — *Râle de retour* ou *crépitation de retour*. V. RÂLE.

RÉTRACTILE. adj. [*retractilis*, de *retrahere*, retirer; all. *zurückziehbar, retractil*]. Se dit des ongles de certains animaux (ceux du genre *Felis*) dont la phalange unguéale est articulée de manière que, dans l'état de repos, ils se trouvent ramenés par un ligament élastique sur la partie supérieure du doigt, à l'extrémité duquel ils ne peuvent être placés que par un effort des muscles fléchisseurs.

RÉTRACTILITÉ. s. f. [all. *Zurückziehbarkeit, Retractilität*]. Qualité d'une partie qui est rétractile. V. PROPRIÉTÉ.

RÉTRACTION. s. f. [*retractio*, ἀντίσπασις, all. *Verkürzung*, *Retraction*, angl. *retraction*, esp. *retraccion*]. État d'une partie qui est revenue sur elle-même, et qui a perdu par là une partie de ses dimensions normales. V. CICATRICE et GRANULATION.

Rétraction des vaisseaux ombilicaux. V. OMBILICAL.

Rétraction du caillot. Après la solidification de la fibrine survient sa rétraction. La fibrine, en effet, est rétractile. Le fait de la solidification de ce principe est constant, c'est ce qui le rend caractéristique: celui de sa rétraction est très-variable. La consistance du caillot fibrineux est d'autant plus grande, que la rétractilité de la fibrine est plus considérable. Solidification et rétraction sont deux faits essentiellement différents. Le dernier ne peut exister que lorsque l'autre a eu lieu, il peut manquer, et manque quelquefois, lorsque le premier s'est effectué. Leur confusion en une seule description a jeté beaucoup de trouble dans l'exposé de ce qui concerne la formation du caillot, et surtout celle de la couenne. C'est ainsi qu'on se sert de l'expression *plus ou moins coagulable*, pour désigner le degré de rétractilité et celui de la consistance que prend la fibrine

après solidification; expression déjà employée pour désigner le temps que met la fibrine à se coaguler après issue du liquide où elle est dissoute.

Rétraction des muscles. Celle qui, due à l'élasticité que donne à leur partie rouge le myolemme de chaque faisceau primitif, a lieu dans les cas de fracture des os, de rupture des tendons, toutes les fois, en un mot, que l'état de tension habituelle des muscles entre leurs points d'insertion vient à cesser. Elle met deux à trois jours à s'accomplir totalement dans les cas précédents, après quoi elle ne progresse plus, et, lors même qu'une contraction survient dans le muscle ainsi rétracté, on constate après cette contraction qu'elle ne le raccourcit pas davantage.

Rétraction musculaire des extrémités. V. CONTRACTURE.

Rétraction des tissus albuginés. Gerdy a donné ce nom au raccourcissement, avec endurcissement ou induration, de ces tissus qui, suivant leur forme et leur longueur, prennent la disposition de cordes tendues et roides, adhérentes ou non aux parties voisines, de masses arrondies, ovoïdes, etc., avec ou sans prolongements irradiés. La rétraction s'observe dans les aponévroses de l'avant-bras à la suite de plaie; dans celles de la paume de la main ou de la plante du pied et dans le tissu cellulaire de ces régions, soit à la suite de plaie, de l'irritation continue causée par des callosités chez les manœuvres, ou à la suite de frottements ou dépressions mécaniques répétées; dans les ligaments articulaires, les aponévroses et le tissu cellulaire voisins à la suite d'arthrites, d'ulcères anciens des parties voisines, de phlegmons diffus; dans les poumons, la rate ou la surface des intestins, autour des points qui ont été enflammés avec ou sans production de fausses membranes; dans le tissu cellulaire sous-muqueux de l'œsophage, de la bouche, dans celui de la peau ou sous-cutané des paupières, des lèvres, des narines, du conduit auditif externe, à la suite d'inflammation de la muqueuse ou du tégument externe de ces régions. Cette rétraction a lieu sans qu'il y ait cicatrice du tissu qui se rétracte, et ne doit pas être confondue avec celle des cicatrices (V. ce mot et INODULAIRE). La rétraction ne cause pas de douleur, mais déforme les organes voisins du tissu rétracté, et en gêne ou annule l'action, d'où des troubles plus ou moins graves dans la fonction de l'appareil dont ils font partie. L'extension continue, quand elle est possible, les émollients et les antiphlogistiques, ont seuls réussi; mais l'action en est lente et quelquefois infructueuse.

Rétraction ou *retrait de l'utérus.* Elle se manifeste chaque fois que cet organe se vide d'une partie ou de la totalité de son contenu. C'est ainsi qu'après l'écoulement des eaux de l'amnios, la capacité utérine diminue parce que l'utérus se rétracte peu à peu sur le produit; dans les cas ordinaires, c'est-à-dire dans l'accouchement normal, le travail n'est nullement entravé par cette rétraction qui passe presque toujours inaperçue; les contractions augmentent d'énergie après la rupture des membranes, et après un temps plus ou moins long le fœtus est expulsé. Lorsqu'un obstacle mécanique, tel qu'une présentation de l'épaule, un rétrécissement du bassin, etc., vient paralyser les efforts de la matrice; lorsque les eaux se sont écoulées depuis un certain temps et d'une manière à peu près complète; lorsque les contractions utérines sont affaiblies ou épuisées; alors la rétraction s'exerce avec une intensité croissante, et à un moment donné, elle opposera une résistance parfois invincible aux manœuvres de l'accoucheur.

RÉTINIEN. adj. Qui concerne la rétine. — *Exsudats rétiniens.* V. EXSUDATION *plastique.*

RETRAIT. s. m. Rapprochement des molécules d'un corps, et, conséquemment, diminution de son volume, par l'abaissement de sa température. Retour d'un organe amplifié à ses dimensions normales. — *Retrait des artères.* V. SYSTOLE. — *Retrait présystolique* (Spring). Dépression extérieure des parois thoraciques au niveau de la pointe du cœur, qui se voit chez quelques sujets au début de la systole et du raccourcissement de la pointe du cœur (V. PRÉSYSTOLE) qui marque ce début. Il est dû à la pression atmosphérique, en raison de la tendance instantanée au vide qui se manifeste, et il est aussitôt suivi du soulèvement de ce même point (V. POULS *cardiaque*) dû au recul du cœur. — *Retrait de l'utérus.* V. UTÉRUS et RÉTRACTION.

RÉTRÉCISSEMENT. s. m. [*coarctatio*, στένωσις, all. *Verengerung*, angl. *stricture*, it. *stringimento*]. Resserrement, diminution d'une cavité ou d'une canule. On emploie plus particulièrement ce mot en parlant de l'urèthre. V. URÉTHROSTÉNIE.

RÉTROCESSION. s. f. [*retrocessio*, de *retro*, en arrière, et *cedere*, aller; ἐπανάκλησις, all. *Zurücktreten*, angl. *retrocession*, esp. *retroceso*]. Action de rétrograder. Ce mot s'emploie comme synonyme de *métastase*, lorsque le transport de la maladie se fait sur un organe intérieur. V. SAIGNÉE *révulsive*.

Rétrocession du travail de l'accouchement. Nom donné, ainsi que celui de *fausses eaux*, de *faux travail*, à des cas où le travail, commencé pendant le cours de la grossesse, s'est tout à coup suspendu pour ne reprendre et ne se terminer qu'au terme normal de l'accouchement. On a pu parfois suivre très-distinctement, du septième au huitième mois de la grossesse, toutes les phases initiales du travail de la parturition jusqu'à une dilatation assez considérable, puis la rétrocession du travail jusqu'à la formation nouvelle du col, et, comme résultat final, la continuation de la grossesse jusqu'au terme. Chaque fois qu'une femme aura perdu des glaires ou des liquides en plus ou moins grande quantité avant d'être à terme, le médecin devra toujours agir comme si le travail pouvait être enrayé et suspendu, malgré l'effacement du col et la dilatation commencée, malgré les contractions utérines, et il pourra obtenir en effet le plus souvent cet enrayement.

RÉTROFLEXION. s. f. [de *retro*, en arrière, et *flectere*, fléchir]. — *Rétroflexion de l'utérus.* Le fond de l'utérus revient en arrière sans que l'orifice utérin soit de beaucoup porté en arrière. V. DÉVIATION.

RÉTROÏTION. s. f. [de *retro*, en arrière, et *ire*, aller]. Se dit des dents qui sont repoussées par d'autres en arrière de la place qu'elles devraient occuper, et qui se renversent en arrière, de manière à laisser la couronne des dents voisines empiéter au devant d'elles. S'est dit aussi comme synonyme de *régression*.

RÉTROSTATION. s. f. [de *retro*, en arrière, et *stare*, se tenir]. Accroissement des dents en dedans.

RÉTRO-UTÉRIN, INE. adj. Se dit des tumeurs siégeant en arrière de l'utérus, et particulièrement des *abcès* et des *hématocèles*. Les *abcès rétro-utérins* peuvent être dus à une péritonite partielle : ils sont situés dans la cavité même du péritoine, dans le cul-de-sac que celui-ci forme en se réfléchissant du rectum sur

l'utérus. La sensibilité exagérée du ventre, la nature des vomissements, le pouls petit, concentré, donnant 120 à 140 pulsations, l'altération profonde de la physionomie, feront reconnaître une péritonite. Les abcès par congestion qui occupent le tissu cellulaire périutérin n'ont avec les organes contenus dans le bassin que des rapports de contiguïté ; ils n'appartiennent, à quelques exceptions près, à aucun des viscères voisins. Lorsqu'ils sont le prolongement d'un foyer purulent de la fosse iliaque, celle-ci aura d'abord présenté de la douleur, de la tuméfaction, de la fluctuation parfaitement limitée à travers la paroi abdominale. La tumeur vaginale se sera montrée plus tard fluctuante, peu douloureuse; souvent le doigt introduit dans le vagin pourra faire refluer le pus, et soulever l'autre main placée sur la fosse iliaque. Lorsque ces abcès sont le résultat d'une lésion des os ou des articulations, le plus souvent de la colonne vertébrale, ils sont lents à se développer et ne sont point douloureux; le diagnostic en est souvent obscur. — *Hématocèles rétro-utérines.* Tumeurs sanguines précédées de malaise et de trouble dans la menstruation. Dans la plupart des observations recueillies jusqu'ici, elles sont survenues après une métrorrhagie plus ou moins abondante. L'écoulement cesse et est suivi de douleurs dans l'hypogastre ; les malades éprouvent la sensation d'un poids considérable ou d'un corps qui tendrait à sortir par le vagin ; il y a inappétence, nausées, vomissements bilieux, soif vive, constipation opiniâtre, rétention ou envie fréquente d'uriner; pouls petit, fréquent; amaigrissement, traits altérés, chairs flasques et molles, tumeur hypogastrique. Par le palper hypogastrique, on constate une tumeur située dans le petit bassin, ne dépassant pas le détroit supérieur ou pouvant s'élever quelquefois jusqu'à l'ombilic. Cette tumeur, que l'on peut facilement limiter supérieurement, est lisse, arrondie, sans bosselure ; quelquefois on peut sentir la fluctuation à travers la paroi abdominale. Le doigt introduit dans le vagin constatera, dans le cul-de-sac postérieur, entre l'utérus et le rectum, une tumeur plus ou moins volumineuse, lisse, arrondie, indolente, avec fluctuation manifeste, sans battements ni mouvements d'expansion. L'utérus n'a pas toujours conservé sa position normale; il peut être abaissé et près de la vulve, ou entraîné par la tumeur ; il peut s'élever au-dessus des pubis et former, en avant de l'hématocèle, une saillie facile à constater. Le toucher rectal fera constater, au-dessous et en arrière du vagin, une tumeur fluctuante, arrondie, peu douloureuse. Quand on se décide à agir chirurgicalement, on traite les hématocèles par incision de la saillie vaginale fluctuante, incision habituellement suivie de guérison. Le liquide est ou fluide ou un peu gluant, brun rouge ou noirâtre, plus ou moins, suivant l'ancienneté de la tumeur. Il doit sa couleur à des globules du sang épanché, devenus sphériques, foncés, un peu granuleux, ou quelquefois ayant perdu en totalité ou en partie leur matière colorante. Ils sont accompagnés souvent de *leucocytes granuleux*. V. LEUCOCYTE.

RÉTROVERSION. s. f. [*retroversio*, de *retro*, en arrière, et *vertere*, tourner; all. *Zurückwendung*, angl. *retroversion*, esp. *retroversion*]. Renversement en arrière. — *Rétroversion de la matrice*. Renversement en arrière de la matrice. Dans ces déplacements on considère le fond. Ainsi, dans la rétroversion, le fond se porte en arrière et pèse sur le rectum, et le col se porte en avant et pèse sur la vessie ; tandis que, dans l'antéversion, le fond se porte sur la vessie et le col sur le rectum. V. DÉVIATION.

RÉTUS, USE. adj. [*retusus*, all. *eingedrückt*, angl. *retuse*]. Se dit, en botanique, d'une feuille terminée par un sinus peu profond.

RÉUNION. s. f. [all. *Vereinigung*, it. *reunione*]. Action par laquelle on tient en contact et rapprochées les parties qui ont éprouvé une solution de continuité. La réunion est *immédiate* ou *par première intention*, quand les bords de la plaie sont mis en contact de manière que la cicatrisation se fasse sans suppuration; elle est *médiate* ou *par seconde intention*, quand la suppuration ne peut être évitée (V. CAL). La réunion des parties divisées peut être obtenue au moyen de *bandages*, d'*emplâtres*, du *collodion*, par les *serres-fines* ou les *sutures*. — *Réunion immédiate* ou *par première intention*. Pour l'obtenir, il faut que les bords de la plaie soient rapprochés et maintenus en contact. Les moyens de contention ne sont pas les mêmes pour tous les chirurgiens : pendant longtemps on s'est servi, à cet effet, de bandelettes emplastiques. La suture, seule, peut maintenir solidement et sans constriction les parties mises en contact; les bandelettes emplastiques se collent mal sur la peau encore humide du moignon ; si elles restent collées, elles ont encore l'inconvénient de laisser, quand elles tombent, la peau couverte de matières emplastiques qui prédisposent à l'érysipèle. Des chirurgiens anglais (Liston) conseillent la *suture à points séparés*. Quand on cherche à obtenir la réunion par première intention au moyen de la suture, il faut se contenter de recouvrir la plaie avec des compresses imbibées d'eau froide, et même, si une grande réaction se produit, on doit ajouter à ces compresses une vessie remplie de glace, qu'on fait reposer doucement contre les lèvres de la plaie. Si, au contraire, on se sert des bandelettes, il faut les recouvrir d'un linge troué cératé, et appliquer par-dessus des plumasseaux de charpie maintenus avec des compresses longuettes, qui elles-mêmes sont fixées par des tours de bande roulée. — *Réunion par seconde intention*. Quand on juge à propos d'y recourir, on peut rapprocher les lèvres de la plaie ; mais, le plus ordinairement, on interpose entre elles des boulettes ou des plumasseaux de charpie recouverts de cérat ; ou bien on met de la charpie sèche par-dessus un linge fin troué et cératé, qu'on applique sur le fond de la plaie. Dans les deux cas, des gâteaux de charpie sont ajoutés par-dessus les plumasseaux, et le tout est maintenu au moyen des compresses longuettes, qui se croisent sur les bords de la plaie et qu'une bande roulée fixe solidement. — La réunion immédiate diffère beaucoup anatomiquement et physiologiquement de la réunion médiate ou par seconde *intention*, et ne doit pas être confondue avec elle à ces deux égards, comme on le fait souvent. Celle-ci est due à une *régénération* des tissus divisés, ou à une génération des tissus lamineux et dermique (cicatrisation) entre les extrémités écartées ; régénération lente comme la génération et entraînant une lenteur correspondante dans le rétablissement de leurs usages, lorsqu'il reste possible ; c'est ce que montrent les cicatrisations en général, et la réunion par régénération ou médiate des tendons, des nerfs, etc. Quant à la *réunion immédiate*, elle ne consiste pas en une régénération d'éléments anatomiques entre d'autres éléments de même espèce s'unissant à ceux qui préexistaient (tendons), ou les remplaçant (tubes nerveux), comme dans le cas pré-

cédent. Elle consiste en un accolement des extrémités coupées des éléments, dont la substance non encore altérée ne subit ultérieurement aucune modification moléculaire ni de structure, et continue au contraire l'échange moléculaire nutritif de l'une à l'autre des parties accolées, comme si elles n'avaient pas été divisées ; ou tout au moins en la génération d'une quantité insignifiante de substance organisée entre ces extrémités ; d'où le rétablissement immédiat ou du moins très-rapide de leurs usages. Elle a été observée sur la peau, sur le tissu lamineux, sur les nerfs, les tendons, sur les faisceaux musculaires striés eux-mêmes, qui ne sont pas susceptibles de régénération, etc. Tous les tissus sans exception, même le tissu nerveux central chez les oiseaux, etc., ont offert des exemples de réunion immédiate, y compris les dents. Le chirurgien doit donc y recourir aussi souvent que possible. Les troubles circulatoires qui caractérisent l'inflammation sont l'obstacle qui s'oppose le plus à cette réunion immédiate molécule à molécule.

REVACCINATION. s. f. Dans les premiers temps qui ont suivi la découverte de la vaccine on a cru que c'était un préservatif absolu de la petite vérole. Mais, à mesure que le temps a marché et que les épidémies varioleuses sont survenues, on a reconnu que ce n'était qu'un préservatif relatif, c'est-à-dire temporaire. A la vérité, la plupart des vaccinés ne contractent que des *varioloïdes* bénignes ; mais il y en a aussi de très-graves, et des morts ont été notées. Dès lors on a conçu l'idée de pratiquer la revaccination. Cela fut fait en grand dans plusieurs armées de l'Allemagne ; et l'on a reconnu que bon nombre de vaccinés étaient susceptibles de contracter une seconde vaccine, ce qui, selon toute apparence, les exposait à la varioloïde ou à la variole. Ces expériences ont donné crédit à la revaccination, qui est aujourd'hui reconnue nécessaire, et recommandée à juste titre avec insistance par les praticiens les plus autorisés. Il faut se faire revacciner tous les dix ans ou environ. Il résulte des observations de Vlemincks : 1° que la revaccination réussit d'autant mieux qu'elle est pratiquée à une époque plus éloignée de la première insertion du virus vaccin ou d'une atteinte de la variole ; 2° que, jusqu'à l'âge de vingt ans, elle est généralement inutile ; 3° qu'à partir de cet âge et jusqu'à trente ans, elle produit des résultats utiles sur un certain nombre d'individus, mais néanmoins sur un nombre relativement restreint ; 4° qu'à partir de trente ans, elle devient véritablement préservatrice, et, par conséquent, nécessaire ; 5° qu'en supposant qu'elle n'ait pas réussi une première fois à vingt ou vingt-cinq ans, par exemple, il convient d'y revenir à trente ou trente-cinq ans, et plus tard même, rien n'indiquant que, dans l'espace de temps compris entre une première et une seconde insertion, la réceptivité ne soit pas établie.

RÊVASSERIE. s. f. [*subdelirium*, all. *Fiebertraum*]. Rêves sans suite qui ont lieu pendant un sommeil agité.

RÊVE. s. m. [*somnium*, ὄναρ, all. *Traum*, angl. *dream*, it. *sogno*, esp. *sueño*]. Combinaison involontaire d'images ou d'idées, souvent confuses, parfois très-nettes et très-suivies, qui se présentent à l'esprit pendant le sommeil (V. Idée). Le sommeil comme la veille, ou l'état de repos comme celui d'activité des centres nerveux, peut être partiel ou complet, léger ou profond. Les rêves sont le signe d'un sommeil partiel, de l'activité ou veille d'un seul ou d'une petite partie des organes de la pensée ; mais, le concours simultané de la totalité de ces organes n'ayant pas lieu (V. Sommeil), les résultats en sont incomplets, avec ou sans liaison, suivant qu'ils ont agi successivement avec ou sans ordre. Les rêves peuvent être en rapport avec l'état des viscères internes, soit morbide, soit naturel, état dont l'impression transmise au cerveau suscite l'activité de la partie qui correspond à ces viscères ; ils peuvent alors être consultés avec fruit par le médecin comme l'est quelquefois le délire selon sa nature. A l'état normal, on ne rêve que rarement pendant les premières heures du sommeil, à moins d'excitation accidentelle. Mais plus tard, à mesure que les organes encéphaliques se délassent, ils rentrent successivement à l'état de veille ou d'activité ; c'est pourquoi on rêve davantage lorsque approche l'heure du lever. Le rêve n'est donc qu'un état de veille partielle de quelques organes cérébraux avec ou sans celle des appareils extérieurs correspondants ; ou, en d'autres termes, il est une activité spontanée de certains organes pendant que les autres reposent. Les rêves, longtemps considérés comme des actes surnaturels, comme des avertissements célestes, des annonces de l'avenir, sont le produit d'un travail cérébral non réglé par l'examen de la réalité à l'aide des organes des sens et des idées qu'ils suscitent. Si le plus souvent ces rêves sont bizarres, c'est que, le sommeil ayant fait cesser toute spontanéité, les diverses idées qui sont formées sont associées comme au hasard et, par conséquent, avec d'étranges incohérences. Souvent les rêves ont, par leur nature, quelques rapports avec la cause qui oblige le cerveau à les engendrer. Le plus souvent le cerveau est seul mis en jeu dans une ou plusieurs de ses parties ; mais il peut arriver que les rêves s'accompagnent de tous les phénomènes expressifs : on se meut, on parle, on gémit, on se plaint, on chante, etc. Quelquefois pendant le sommeil se produisent de véritables travaux intellectuels et que la volonté semble diriger. Il n'est personne qui, en dormant, n'ait travaillé les divers objets de ses études. Souvent on résout alors tout à coup, avec promptitude, des difficultés de mémoire, de jugement, d'imagination, qu'on n'avait pu vaincre pendant la veille. C'est que le sommeil n'a pas gagné les organes de la conception et de la méditation, qui veillent pendant que les autres sont dans le repos. Mais le plus souvent, inversement aux parties percevantes en rapport avec les cinq organes des sens, celles qui correspondent aux viscères internes sont relativement les moins endormies pendant le repos nocturne. N'étant plus distraites par les impressions qui viennent des sens, les sensations internes sont alors plus vives (Cabanis). Or les parties cérébrales qui perçoivent les sensations internes sont en rapport immédiat avec les organes encéphaliques qui président aux idées instinctives. La sensation provient-elle d'un état particulier des organes génitaux, elle est perçue par l'organe de l'instinct sexuel, au point que la réaction sur les organes contractiles correspondants survient bientôt, et amène, avec l'érection, l'éjaculation chez l'homme, l'émission du liquide de la glande vulvo-vaginale chez la femme. Ici plus qu'ailleurs les idées instinctives et réfléchies correspondantes, lorsque leurs organes sont mis en jeu, n'étant point retenues par l'examen de la réalité, ni rattachées à une base objective à l'aide des sens, prennent un cachet d'intensité et de variété singulières par leur enchaînement rapide ou bizarre, qui n'a point

de rapport exact avec la réalité. Les rêves de ce genre sont trop nombreux pour qu'il soit utile de signaler autre chose que le lien organique de ces actes de sensibilité, de pensée et de contractions viscérales. Les viscères digestifs, urinaires, respiratoires et circulatoires étant particulièrement en rapport avec l'instinct nutritif ou de conservation personnelle, on voit, selon la profondeur du sommeil local, les impressions venues de ces viscères donner lieu à des idées plus ou moins variées, mais presque toujours très-vives et très-pénibles, rarement agréables. C'est ainsi que la réplétion de l'intestin, sa vacuité, son état maladif, etc., donnent lieu à des idées de soif ou de faim, de mort, de blessure, etc. C'est ainsi qu'une gêne même légère de la circulation ou de la respiration par compression, soit du cou, soit du côté gauche du thorax, est perçue comme douleur violente, donnant les idées les plus pénibles de menace de mort ou de blessure, et surtout provoquant des cris ou des mouvements des membres et des mouvements respiratoires en rapport avec ces idées. C'est cette variété de rêve qui porte le nom de *cauchemar*, surtout lorsque s'y joignent des idées d'êtres malfaisants, etc. Par cauchemar proprement dit, il ne faut pas entendre, avec le vulgaire, tout rêve pénible, mais seulement tout sommeil durant lequel les organes respiratoires ou circulatoires s'embarrassent, non sans angoisses pour le patient.

RÉVEIL. s. m. [*evigilatio*, ἔγερσις, all. *Erwachen*, it. *risvegliamento*, esp. *despertamiento*]. Passage du sommeil à l'état de veille (V. SOMMEIL). La cause du *réveil* est, au fond, le retour des éléments anatomiques doués des propriétés de la vie animale à leur état de parfait équilibre entre l'assimilation et la désassimilation nutritive, de nutrition parfaite, en un mot. Aussi, lorsqu'on est arraché violemment au sommeil, on se sent moins dispos et moins vigoureux intellectuellement et physiquement; la production de chaleur qui dépend de la rénovation organique est moindre, et l'on éprouve des frissons qui ne disparaissent que par un exercice forcé ou par l'usage des boissons spiritueuses qui ont une influence marquée sur la circulation et sur la rénovation matérielle. L'habitude intervient ici également, et souvent on a beau se coucher plus tôt ou plus tard qu'à l'ordinaire, on ne s'éveille pas moins à la même heure. Vient ensuite comme cause puissante du réveil, l'accumulation des matières excrémentitielles, puis les impressions auditives, les impressions olfactives, lorsque la cause s'en présente, etc.

RÉVEIL-MATIN. s. m. V. EUPHORBE.

RÉVERBÉRATION. s. f. [*reverberatio*, all. *Zurückwerfung*, angl. *reverberation*, it. *riverberazione*, esp. *reverberacion*]. Réflexion de la lumière et de la chaleur par un corps qui ne les absorbe pas.

RÉVERBÈRE. s. m. En physique, miroir destiné à réfléchir dans une direction déterminée la lumière ou la chaleur. — En chimie, V. FOURNEAU *de réverbère*.

RÉVIVIFICATION. s. f. [*revivificatio*, all. et angl. *Revivification*, it. *ravvivamento*, *revivificazione*, esp. *revivificacion*]. Synonyme, en chimie, de *réduction*.

Révivification des plantes et des animaux. Se dit du retour aux manifestations vitales après la dessiccation, le sommeil hibernal ou la mort apparente.

RÉVIVISCENCE. s. f. [de *reviviscere;* all. *Reviviscenz*]. (Marshall-Hall, Humboldt). Faculté qu'ont les plantes et certains animaux de recommencer à se nourrir, etc., après la dessiccation. V. ROTIFÈRE.

RÉVIVISCENT. adj. [*reviviscens*]. Qui est doué de la réviviscence. Les animaux dits *réviviscents* sont ceux qui peuvent être ranimés par l'humectation après avoir perdu, par suite d'une dessiccation plus ou moins complète, toutes les apparences, toutes les manifestations de la vie. Lorsqu'ils sont plongés dans un milieu humide, ils vivent comme les animaux ordinaires, ils ne s'en distinguent par aucun caractère anatomique ou physiologique, et ne peuvent alors supporter sans périr définitivement une température supérieure à 50°. Lorsqu'ils ont été privés de toutes les apparences de la vie par une dessiccation naturelle à l'air libre, ils peuvent supporter des températures beaucoup plus élevées, sans perdre leur propriété de réviviscence. Ils peuvent alors subir de brusques changements de température, et franchir *tout à coup* un intervalle de près de 100° (de — 17°,6 à + 78°) sans perdre leur propriété de réviviscence (Pouchet). Les procédés les plus parfaits de dessiccation artificielle à froid ne suffisent pas toujours pour enlever à ces animaux leur propriété de réviviscence. Leur résistance aux températures élevées paraît s'accroître d'autant plus qu'ils ont été plus complétement desséchés d'avance. Toutes les espèces réviviscentes ne résistent pas également à la dessiccation artificielle et aux températures élevées. Des animaux de la même espèce, suivant le milieu où ils ont vécu, peuvent présenter, à cet égard, des différences très-considérables; ceux qui ont vécu dans un milieu habituellement humide résistent moins que ceux qui ont vécu dans un milieu habituellement sec. Les anguillules des tuiles perdent leur propriété de réviviscence plus aisément que les tardigrades et les rotifères; et ceux-ci paraissent doués d'une résistance supérieure à celle des tardigrades. Les tardigrades émydiums, et surtout les tardigrades macrobiotes, ont pu se ranimer après avoir subi pendant cinq minutes une température de 98° (dans l'étuve de Doyère). La température de l'ébullition de l'eau est aisément supportée pendant cinq minutes par les rotifères et les tardigrades, *préalablement desséchés* à froid; cette même température, prolongée pendant trente minutes, a anéanti chez les tardigrades et chez la plupart des rotifères la propriété de réviviscence. La résistance des tardigrades et des rotifères aux températures élevées paraît s'accroître d'autant plus qu'ils ont été plus complétement desséchés d'avance. Les rotifères peuvent se ranimer après avoir séjourné quatre-vingt-deux jours dans le vide sec et subi immédiatement après une température de 100° pendant trente minutes. Par conséquent, des animaux desséchés successivement à froid dans le vide sec, puis à 100° sous la pression atmosphérique, c'est-à-dire amenés au degré de dessiccation le plus complet qu'on puisse réaliser dans ces conditions et dans l'état actuel de la science, peuvent conserver encore la propriété de se ranimer au contact de l'eau.

RÉVOLUTÉ, ÉE, ou **RÉVOLUTIF, IVE.** adj. [*revolutus*, all. *zurückgerollt*, angl. *revolute*]. Se dit, en botanique, des feuilles quand elles sont roulées en dehors et en dessous dans le bourgeon.

RÉVULSEUR. s. m. Instrument muni de fines aiguilles, produisant de petites ouvertures à la peau, aussi nombreuses qu'on le désire; puis, par l'action d'une huile irritante sinapisée, dont on enduit les points piqués, on détermine *une éruption vésiculeuse presque instantanée*, comme la piqûre d'un insecte, utilisée dans certains cas de douleurs rhumatismales (Baunscheidt).

RÉVULSIF, IVE. adj. et s. m. [*revulsivus*, *revellens*, de *revellere*, ôter avec effort; ἀντισπαστικὸς, all. *revulsiv*, angl. *revulsive*, *revellent*, it. *rivulsivo*, esp. *revulsivo*]. On appelle ainsi les divers moyens que l'art emploie pour détourner le principe d'une maladie, une humeur, vers une partie plus ou moins éloignée. Les rubéfiants et les vésicatoires agissent souvent comme *révulsifs;* la saignée du pied, les pédiluves sinapisés, sont *révulsifs* à l'égard de la tête; la saignée du bras paraît *révulsive* à l'égard de la poitrine. V. DÉRIVATION et SAIGNÉE *révulsive*.

RÉVULSION. s. f. [*revulsio*, ἀντίσπασις, all. *Revulsion*, *Antispase*, angl. *revulsion*, it. *rivulsione*, esp. *revulsion*]. Se disait, dans l'ancienne médecine, de l'action de ramener une humeur de l'organe où l'on supposait qu'elle se portait, pour chercher à la diriger ensuite vers une autre partie; et ici la dérivation venait s'associer à la révulsion. On admettait quatre variétés de révulsion : du haut vers le bas, de droite à gauche, d'avant en arrière et du dedans au dehors. L'observation n'a pas confirmé ces hypothèses sur l'explication desquelles on a beaucoup discuté sans s'assurer d'abord suffisamment de la réalité des faits. Dans le cas où un phlegmon, un érysipèle, etc., surviennent pendant une pneumonie, une entérite, une arthrite, etc., et en diminuent l'intensité, ou même, dit-on, en abrégent la durée, il y a là, pour beaucoup de médecins, une action révulsive. Il en est de même dans les cas où cet effet est obtenu à l'aide d'un vésicatoire, d'un vomitif, des drastiques, des diurétiques; mais, du reste, ces effets révulsifs sont souvent moindres qu'on ne le dit, ou même nuls. Les faits que l'on cherche à interpréter en s'appuyant sur la possibilité d'une révulsion, se rattachent aux modifications de la circulation qu'on obtient expérimentalement par la piqûre ou la section de certains nerfs (V. SYMPATHIQUE), et l'on comprend que des effets analogues soient obtenus par les vomitifs, les purgatifs, les médicaments ou les saignées agissant sur le cerveau; mais il n'y a pas encore de loi établie expérimentalement à cet égard, et les effets obtenus n'ont pas l'intensité qu'on a supposée autrefois. V. DÉRIVATION et SAIGNÉE.

RHABARBARIN. s. m., ou **RHABARBARINE.** s. f. [angl. *rhabarbarin*]. V. CAPHOPICRITE.

RHABDOÏDE. adj. [*rhabdoides*, de ῥάβδος, verge, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *stabähnlich*, it. *rabdoïde*, esp. *rabdoides*]. Les anatomistes anciens ont nommé *suture rhabdoïde* la suture sagittale, qu'ils comparaient à une verge. V. SAGITTAL.

RHABILLEUR. s. m. V. RENOUEUR.

RHACHIS. s. m. V. RACHIS et ses composés. Il vaudrait mieux écrire RHACHIS dans le simple et dans les composés; les mots commençant par un ῥ en grec prennent *rh* en français.

RHACOSE. s. f. [*rhacosis*, ῥάκωσις, de ῥάκος, guenille]. Relâchement du scrotum.

RHAGADE. s. f. [de ῥαγὰς, rupture; *fissura*, all. *Schrunden*, *Rhagaden*, angl. *rhagas*, it. *ragade*]. Gerçure ou petit ulcère long et étroit qui a son siége dans les interstices des plis de l'anus. Le mot *rhagade* désigne, dans les anciens auteurs, toutes les espèces de fissures, crevasses ou gerçures des parties molles, des mains, des lèvres, de l'anus, de la vulve, du prépuce, du gland et des bourses. Quelques syphilographes ont restreint la signification de ce mot à la désignation des fissures ou autres ulcérations étroites et allongées des organes génito-urinaires et de l'anus, quelle qu'en soit la nature; il n'a par conséquent pas de signification précise et n'est plus guère employé. C'est par erreur que dans quelques écrits on trouve ce mot usité comme synonyme de *condylome* et de *végétations syphilitiques*.

RHAGOÏDE. adj. [*rhagoides*, de ῥάξ, grain de raisin, et εἶδος, forme; it. *ragoide*]. Épithète donnée à l'*uvée*. V. ce mot.

RHAMNÉES. s. f. pl. [*rhamneæ*, all. *Kreuzdornarten*, angl. *the buckthorn tribe*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, qui a pour caractères : Feuilles simples ou alternes, rarement opposées, munies de deux stipules caduques ou persistantes et épineuses. Fleurs petites, hermaphrodites ou unisexuées, axillaires, solitaires ou réunies en sertules, en faisceaux, etc., quelquefois en grappes ou en capitules terminaux. Calice monosépale, tubuleux inférieurement, adhérent avec l'ovaire infère; limbe du calice évasé, à 4 ou 5 lobes valvaires. Corolle à 4 ou 5 pétales onguiculés, très-petits, souvent voûtés et concaves; étamines en même nombre que les pétales. Ovaire tantôt libre, tantôt semi-infère, ou complétement adhérent, à 2, 3 ou 4 loges, contenant chacune un ovule dressé; autant de styles que de loges. La base du calice, quand l'ovaire est libre (ou le sommet de l'ovaire, s'il est infère), présente un disque glanduleux plus ou moins épais. Le fruit est charnu et indéhiscent, ou sec et s'ouvrant en trois coques. La graine est dressée, et contient, dans un endosperme charnu, un embryon homotrope, qui a des cotylédons larges et minces. V. JUJUBE et MYROBALAN.

RHAMNÉINE. s. f. [*chrysorhamnine*]. Corps retiré par l'éther des fruits encore verts du *Rhamnus tinctoria*, L. Jaune d'or, cristallisable, presque insoluble dans l'eau chaude; elle ne réagit pas acide. ($C^{23}H^{11}O^{11}$.)

RHAMNINE. s. f. Principe cristallin retiré des baies vertes du *Rhamnus cathartica*, L. (V. NERPRUN). Jaune, facile à dissoudre dans l'alcool et l'eau chaude. Soluble dans l'ammoniaque avec une couleur d'un jaune safran.

RHAMNOXANTHINE. s. f. La rhamnéine.

RHAPHANIA. V. RAPHANIE.

RHAPONTIC. s. m. [de ῥᾶ, nom d'une plante à racine médicinale, chez les anciens, et ποντικὸς, qui vient du Pont-Euxin : ainsi nommée pour être distinguée d'une racine apportée postérieurement par les barbares des contrées sauvages de l'Asie, qui fut nommée *Rha barbarum*, puis *rhubarbe*]. Nom ancien de la *rhubarbe de France* (V. RHUBARBE), originaire des bords du Pont-Euxin et du nord de la mer Caspienne.

Rhapontic de montagne. Le *Rumex alpinus*, L. V. PATIENCE.

Rhapontic nostras. La *grande centaurée* (*Centaurea centaurium*, L.).

RHAPONTICINE. s. f. [all. et angl. *Rhaponticin*] (Hornemann). La caphopicrite.

RHÉADIQUE. V. PAPAVÉRIQUE.

RHEGMATE. s. m. [de ῥῆγμα, rupture; all. *Springfrucht*]. Fruit diérésilien correspondant à l'élatérie de Richard.

RHÉINE. s. f. [all. et angl. *Rheïn*] (Vaudin). Matière jaune, volatile, cristallisable, de la racine de rhubarbe, et qui devient d'un rouge pourpre par les alcalis. C'est la même que la *rhabarbarine*. ($C^{10}H^{4}O^{4}$.)

RHÉIQUE (ACIDE). La rhéine.

RHÉOMÈTRE. s. m. [de ῥεῖν, couler, et μέτρον, mesure]. V. GALVANOMÈTRE.

RHÉOPHORE. s. m. [de ῥεῖν, couler, et φέρειν, porter : porte-courant]. Fil métallique qui, dans une pile, conduit les deux courants électriques. V. PILE.

RHÉOSTAT. s. m. Appareil servant à augmenter ou à diminuer la longueur du circuit que parcourt un courant électrique, et à en augmenter ou à en diminuer l'intensité, celle-ci étant en raison inverse de la longueur du circuit (Wollaston).

RHÉOTROPE. s. m. (*commutateur*, *disjoncteur*, *tachytrope* et *gyrotrope*). Instrument qui sert, dans les appareils d'induction, à rendre un courant électrique discontinu sans en changer le sens ou en lui donnant alternativement des sens contraires, et qui sert aussi à isoler des courants directs et inverses.

RHÉTINAPHTE. s. m. V. BENZOÈNE.

RHÉTINASPHALTE. s. m., ou **RHÉTINITE.** s. f. Corps qui n'a pas été étudié très-pur, et qu'on retire de masses charbonneuses fossiles de Walchow, en Moravie. Ce corps est rude, de cassure conchoïdale ; plus lourd que l'eau. A 140°, il devient transparent, élastique comme du caoutchouc ; il se liquéfie à 250°, et se décompose à une plus haute température. ($C^{24}H^{18}O^2$.)

RHÉTINOÏDE. s. m. [esp. *retinoides*]. Nom donné par Béral à des excipients pharmaceutiques composés, qui résultent de l'union intime des résines pures et des autres produits végétaux de même nature, soit entre eux, soit avec la cire.

RHÉTINOLÉ. s. m. [esp. *retinolado*]. Médicament qui résulte de l'union d'une résine quelconque avec d'autres substances médicamenteuses. Les rhétinolés diffèrent des rhétinoïdes en ce qu'ils ne contiennent qu'une seule résine, tandis qu'il y en a plusieurs dans ceux-ci.

RHÉTINYLE. s. m. ($C^{18}H^{12}$). Corps isomère avec le cumène. Le produit de distillation à 220° des huiles brutes des résines en est presque entièrement formé. Liquide clair, incolore ; bout à 150° ; d'odeur particulière, souvent amère.

RHÉTISTÉRÈNE. s. m. ($C^{32}H^{14}$). Corps qui se trouve en dissolution dans le produit huileux de distillation des résines. Blanc, cristallin, sans goût ni odeur ; fond à 67°, bout à 325°. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool froid.

RHEUMINE. s. f. Le rhabarbarin de Giegers.

RHEUMIQUE (ACIDE) [angl. *rheumic acid*]. L'acide oxalique.

RHINALGIE. s. f. [*rhinalgia*, de ῥὶν, nez, et ἄλγος, douleur; esp. *rinalgia*]. Douleur qui a son siége au nez.

RHINANTHACÉES. s. f. pl. V. SCROFULARIÉES.

RHINENCÉPHALE. s. m. [*rhinencephalus*, de ῥὶν, nez, et ἐγκέφαλος, encéphale ; all. *Rüssellkopf*, it. et esp. *rinencefalo*]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont le nez prolongé en forme de trompe.

RHINENCHYTE. s. m. [*rhinenchytes*, de ῥὶν, nez, et ἔγχυτον, injection ; all. *Nasenspritze*, it. *rinenchite*, esp. *rinenquites*]. Instrument destiné à faire des injections dans le nez.

RHINITE. s. f. [de ῥὶν, nez ; all. *Schnupfen*, it. *rinite*, esp. *rinitis*]. Inflammation de la membrane nasale. Synonyme de *coryza*.

RHINOBYON. s. m. V. SONDE *de Belloc*.

RHINO-LARYNGITE. s. f. [esp. *rino-laringitis*]. Inflammation simultanée des membranes muqueuses nasale et gutturale.

RHINONÉCROSIE. s. f. [de ῥὶν, nez, et νέκρωσις, nécrose]. Nécrose de la cloison des fosses nasales chez les ouvriers qui travaillent dans les fabriques où l'on emploie les chromates.

RHINOPLASTIE. s. f. [*rhinoplastia*, de ῥὶν, nez, et πλάσσειν, former ; all. *Rhinoplastie*, angl. *rhinoplastic operation*, it. *rinoplastica*, esp. *rinoplastia*]. Opération ayant pour but de refaire un nez, lorsque cette partie du visage a été retranchée ou détruite par une cause quelconque. La *rhinoplastie* a été pratiquée d'abord dans l'Inde, où l'amputation du nez est une peine fréquemment infligée. La méthode la plus ancienne consistait à appliquer, sur la plaie du visage encore saignante, un morceau de peau et de tissu cellulaire sous-jacent, de la grandeur et de la forme de la portion du nez amputée. Ce morceau était pris dans les téguments de l'une des fesses, maintenu en position par des bandelettes agglutinatives jusqu'à ce qu'il eût contracté adhérence avec les lèvres de la plaie : de petits morceaux de bois taillés convenablement étaient placés dans les narines pour empêcher leur occlusion. Suivant une autre méthode, on prenait avec de la cire la mesure de ce qu'il fallait de peau ; on appliquait cette cire sur le front, et l'on taillait sur ce *patron ;* mais on avait soin de ne point détacher entièrement le morceau ainsi taillé, et de conserver intact une sorte de pédicule pour la nutrition du lambeau. On rabattait celui-ci en le retournant de haut en bas, au moyen d'une torsion faite à la languette adhérente ; et, après avoir avivé la plaie du nez, on y appliquait ce lambeau, en ayant soin de bien affronter les bords, et en le maintenant avec des bandelettes agglutinatives et un bandage approprié. Au bout de quelques jours, on formait les narines avec des bourdonnets de charpie, et, vers le vingt-cinquième ou trentième jour, quand le nez était bien enté sur le visage, on coupait le pédicule qui l'attachait au front. Suivant une troisième méthode, on taillait sur le bras le lambeau de peau nécessaire ; et ce lambeau converti en nez était nourri par les vaisseaux du bras, jusqu'à ce qu'il se fût bien greffé sur le visage. A cet effet, le bras était tenu élevé et attaché près de la tête pendant plusieurs jours. La méthode qui consiste à emprunter au front les tissus nécessaires, et à ne détacher complétement le lambeau qu'après l'adhésion des bords latéraux, est celle que l'on suit aujourd'hui.

RHINOPTIE. s. f. [*rhinoptia*, de ῥὶν, nez, et ὄπτομαι, je vois ; it. *rinopzia*, esp. *rinoptia*]. Strabisme qui a lieu du côté du nez.

RHINORRHAGIE. s. f. [*rhinorrhagia*, de ῥὶν, nez, et ῥήγνυμι, je romps ; all. *Nasenbluten*, it. et esp. *rinorragia*]. Hémorrhagie nasale.

RHINORRHAPHIE. s. f. [*rhinorrhaphia*, de ῥὶν, nez, et ῥαφή, couture ; angl. *rhinorrhaphy*]. Excision d'une portion de la peau du nez, et réunion, par suture, des bords de la plaie.

RHINORRHÉE. s. f. [*rhinorrhœa*, de ῥὶν, nez, et ῥεῖν, couler ; esp. *rinorrea*]. Écoulement de mucosités limpides par le nez, sans aucun symptôme inflammatoire.

RHINOSCOPIE. s. f. Examen des fosses nasales, fait à l'aide du laryngoscope et du pharyngoscope, dont il suffit de retourner le miroir.

RHINOSE. s. f. [*rhinosis*, de ῥινός, peau dure ; it. *rinosi*, esp. *rinosis*]. État de relâchement et de plissement de la peau dans l'étisie.

RHIZAGRE. s. m. [de ῥίζα, racine, et de ἄγρα, prise, capture; it. *rizagro*, esp. *rizagre*]. Instrument propre à extraire les racines des dents. V. REPOUSSOIR.

RHIZANTHÉES. s. f. pl. Nom formé pour désigner un groupe de plantes dicotylédones voisines des aristoloches, et parasites, qui comprendrait les balanophorées, les hypocistes et les raflésiacées (V. ces mots). Ce groupe a été tantôt considéré comme différent des monocotylédones et des dicotylédones; tantôt comme intermédiaire aux acotylédones et aux dicotylédones; tantôt comme appartenant aux acotylédones, mais à tort, et faute d'avoir reconnu l'embryon, qui est fort petit à la surface d'un gros endosperme. On les a aussi appelées *anthosées*.

RHIZOBLASTE. adj. [*rhizoblastus*, de ῥίζα, racine, et βλαστὸς, germe; all. *wurzelkeimig*]. Se dit de l'embryon pourvu d'une racine.

RHIZOBOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, contenant de grands arbres de la Guyane et du Brésil, à feuilles opposées, dont le fruit a une pulpe butyreuse alimentaire, ainsi que l'amande, qui est huileuse.

RHIZOCARPÉES ou **HYDROPTÉRIDÉES.** s. f. pl. [de ῥίζα, racine, et καρπὸς, fruit]. Plantes aquatiques, à tige pourvue de feuilles, à sporange composé (V. SPOROCARPE), qui forment une division ou classe des acotylédones vasculaires la plus voisine des plantes cotylédonées. Elle se divise en trois familles : 1° *Azalées*. Organes sexuels placés sur le pétiole; ce sont : *a.* des sporanges pédicellés pleins de spores simples (V. ce mot); *b.* des sporocarpes contenant des macrospores pédicellées, dont le développement commence sur la plante, et dont, par suite, la cavité est celluleuse, contient en un mot un prothallium rudimentaire. Elles habitent les eaux stagnantes du Brésil. — 2° *Marsiléacées* ou *Pilulariées*. Sporocarpes multiloculaires, contenant des spores (ou macrospores) pédicellées sur leur face interne; tige rampante au bord des eaux stagnantes et fluviatiles d'Europe. — *Salviniées*. Sporocarpes uniloculaires portant des spores pédicellées vers leur fond ou partie inférieure. Ce sont des plantes à tige flottante des eaux douces d'Europe, etc.

RHIZOCARPIEN, IENNE. adj. [de ῥίζα, racine, et καρπὸς, fruit; all. *würzelfruchtig*]. Se dit du végétal à racine vivace, dont la tige ne porte qu'une fois des fruits et se reproduit chaque année.

RHIZOCARPIQUE. adj. [*rhizocarpicus*, de ῥίζα, racine, et καρπὸς, fruit]. Se dit des plantes dont les fleurs et les fruits naissent de la racine.

RHIZOME. s. m. [de ῥίζα, racine; all. *Wurzelstock*, angl. *rhizome*]. V. SOUCHE.

RHIZOPHORÉES. s. f. pl. [de ῥίζα, racine, et φέρειν, porter]. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, voisine des lythrariées. V. MANGLIER.

RHIZOPHYSE. s. f. [*rhizophysis*, de ῥίζα, racine, et φύσις, production; all. *Würzelchenanhang*]. Appendice attaché à certaines radicules, par exemple dans le nénuphar.

RHIZOPODE. s. m. et adj. [de ῥίζα, racine, et ποῦς, pied]. Infusoires (V. ce mot) pourvus de coquille, appelés aussi *polythalames* et *foraminifères*, qui ont été pris pour des mollusques céphalopodes microscopiques. Leurs coquilles forment des couches géologiques étendues.

RHIZOSARQUE, et non **RADICOSARQUE.** s. m. [de ῥίζα, racine, et σάρξ, σαρκὸς, chair]. V. TUBÉROSITÉ.

RHIZOTOME. s. m. [*rhizotomos*, *radiciseca*, ῥιζοτόμος]. Instrument des officines destiné à couper ou à hacher les racines. — Dans l'antiquité, nom des botanistes.

RHODANHYDRIQUE (ACIDE). V. SULFOCYANHYDRIQUE.

RHODANOGÈNE. s. m. Le sulfocyanogène.

RHODÉORÉTINE. s. f. ($C^{42}H^{35}O^{20}$). Produit retiré de la résine de jalap. Poudre blanche, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau et dans l'éther, très-soluble dans l'alcool; fond à 150° (Kayser.).

RHODÉORÉTINIQUE. V. HYDRORHODÉORÉTINE.

RHODÉORÉTINOL. s. m. (Kayser). Liquide neutre, oléagineux, visqueux, d'un jaune brun foncé, que donne la rhodéorétine, en même temps que de la glycose, au contact de l'acide chlorhydrique. ($C^{30}H^{23}O^{8}$.)

RHODICIQUE. V. RHODIZINIQUE.

RHODIUM. s. m. [de ῥόδον, rose; all. *Rhodium*, it. et esp. *rodio*]. Métal que Wollaston a trouvé en 1803 dans le platine du commerce. Il est blanc comme le platine, infusible, cassant; il pèse environ 11, et donne des solutions salines d'un beau rose, d'où son nom.

RHODIZINIQUE ou **RHODIZONIQUE** (ACIDE). Corps qui se produit comme l'acide croconique. Cristallisable, incolore, transparent, sans odeur; saveur acide; rougit le tournesol; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. ($C^{7}O^{7}$).

RHODODENDRON. s. m. [*rhododendrum*]. Genre d'éricacées dont une espèce alpine (*laurier-rose des Alpes*) sert à préparer une huile par infusion, dite vulgairement *huile de marmotte*, employée contre les douleurs.

RHODOMÈLE. s. m. Se dit pour *miel rosat* [*mel rosaceum*, ῥοδόμελι], et pour désigner une préparation de rose et de pulpe de coing [*rhodomelon*, ῥοδόμηλον].

RHODORACÉES ou **RHODODENDRÉES.** s. f. pl. Section des éricacées dont le genre rhododendron est le type.

RHOMBOÏDE ou **RHOMBOÏDAL.** adj. et s. m. [*rhomboides*, de ῥόμβος, rhombe, et εἶδος, forme; all. *rautenförmig*, angl. *rhomboid*, it. *romboide*, esp. *romboidal*]. Qui a la forme d'un rhombe, c'est-à-dire qui a quatre côtés, dont les opposés sont égaux et parallèles, et quatre angles, dont deux aigus et deux obtus. — *Rhomboïde* [esp. *romboideo*] dorso-scapulaire, Ch.). Muscle du dos couvert par le trapèze, et qui, des apophyses épineuses des vertèbres dorsales, s'étend au bord interne de l'omoplate.

RHONCHUS. s. m. [*rhonchus*, *stertor*, ῥόγχος, de ῥέγχω, *sterto*, je ronfle]. Mot latin employé en français pour désigner l'espèce de ronflement plus ou moins dur et bruyant que font entendre les apoplectiques, lorsque la paralysie a gagné le voile du palais, ou les agonisants dans quelques phases de maladies graves. On l'a aussi appliqué à la désignation de certains râles pulmonaires bruyants. Ces rhonchus sonores ressemblent au bruit d'une corde de basse, au roucoulement de la tourterelle, etc., etc.; ils prédominent généralement dans l'expiration; ils peuvent se modifier, se déplacer, se détruire par la toux. Les rhonchus bronchiques produisent sur les parois pectorales un frémissement appréciable à la main. Les rhonchus bronchiques secs ou humides s'observent plus particulièrement dans la bronchite aiguë et chronique, idiopathique ou symptomatique; ils ont leur siége favori à la racine des bronches. Les rhonchus humides

des grosses bronches s'observent encore toutes les fois qu'un liquide quelconque, sang, pus, vient à séjourner dans les grosses bronches.

RHOTACISME. s. m. [ῥωτακισμὸς, de ῥῶ, nom de la lettre ρ en grec]. Prononciation vicieuse de la lettre *r*. V. GRASSEYEMENT.

RHUBARBARIN. s. m., ou **RHUBARBARINE.** s. f. *Rhéine* ou *caphopicrite*. V. ces mots.

RHUBARBE. s. f. [all. *Rhabarber*, angl. *rhubarb*, it. *rabarbaro*, esp. *ruibarbo*]. Nom collectif de plusieurs racines employées en médecine, qui toutes appartiennent au genre *Rheum* (ennéandrie trigynie, L., polygonées, J.). — La *rhubarbe de Chine*, *de Perse* ou *des Indes* (*Rheum palmatum*, L.) est en morceaux compactes, arrondis, d'un jaune sale extérieurement; leur cassure présente une marbrure formée de lignes serrées. Elle a une saveur amère, teint la salive en jaune orange, et croque fortement sous la dent. — La *rhubarbe de Moscovie* (*Rheum palmatum*, L.) est d'un jaune plus pur, d'une cassure moins compacte, marbrée de veines rouges et blanches irrégulières. C'est la plus estimée. Cette rhubarbe contient une sorte de résine volatile (*rhéine*, *rhabarbarin*), un principe amer non cristallisable, et un autre appelé *rhaponticine*. A faible dose (20 à 40 centigrammes), elle agit comme tonique. A dose plus forte (4 grammes), elle devient purgative. On l'administre en poudre, en infusion (4 à 8 grammes dans 150 grammes d'eau), en sirop (4 à 8 grammes), en extrait (1gr,30), en teinture (30 à 60 gouttes). — La *rhubarbe de France* (*Rheum compactum*, L., *undulatum*, L., et *rhaponticum*, L.), ou racine de *rhapontic*, se trouve dans le commerce sous deux formes différentes. Tantôt elle est très-grosse, d'une apparence ligneuse, gris rougeâtre à l'extérieur; sa cassure transversale est marbrée de stries rayonnantes rouges et blanches; sa saveur est très-astringente et mucilagineuse; elle ne croque pas sous la dent; elle colore la salive en jaune; son odeur, plus désagréable que celle de la rhubarbe, peut être facilement distinguée; sa poudre a une teinte rougeâtre que n'a pas celle de la rhubarbe. Tantôt elle est en morceaux de 8 à 10 centimètres, moins ligneux, plus pâles que ceux de l'espèce précédente, et ressemblant à la vraie rhubarbe, dont ils diffèrent par leur cassure rayonnante et leur saveur astringente. Elle contient beaucoup plus de matière colorante que la vraie rhubarbe, mais ce principe est rougeâtre au lieu d'être jaune. V. RHAPONTIC.

Rhubarbe des Alpes. V. PATIENCE.

Rhubarbe blanche. V. MÉCHOACAN.

Rhubarbe des moines. On a désigné sous ce nom, tantôt la *patience*, tantôt le *Rumex alpinus*, L., ou *rhapontic de montagne*. V. ces mots.

RHUM. s. m. [all. *Rum*, it. *rhum*, esp. *rom*]. Alcool retiré de la mélasse, laquelle est le résidu du suc de la canne à sucre, puis coloré par des pruneaux et du cuir neuf.

RHUMAPYRE. s. f. [*rheumapyra*, de ῥεῦμα, écoulement, et πῦρ, feu]. Nom que Swediaur donnait à la fièvre rhumatismale.

RHUMARTRITE. s. f. Arthrite rhumatismale.

RHUMATALGIE. s. f. [*rheumatalgia*, de ῥεῦμα, fluxion, et ἄλγος, douleur; all. *rheumatisches Leiden*, angl. *rheumatalgia*, esp. *reumatalgie*]. Douleur rhumatismale.

RHUMATIQUE. adj. V. RHUMATISMAL.

RHUMATISANT, ANTE. adj. et s. [all. *Flusskranker*, it. *reumatizzante*]. Qui est affecté de rhumatismes.

RHUMATISMAL, ALE. adj. [all. *rheumatisch*, it. *reumatismale*, esp. *reumatico*]. Qui appartient au rhumatisme. — *Douleurs rhumatismales*. V. DOULEUR et RHUMATISME *chronique*. — *Méningite* et *apoplexie rhumatismales*. V. RHUMATISME. — *Péliose rhumatismale*. V. PÉLIOSE.

RHUMATISME. s. m. [*rheumatismus*, ῥευματισμὸς, de ῥεῦμα, fluxion; all. *Rheumatismus*, angl. *rheumatism*, it. et esp. *reumatismo*]. Expression banale (comme celle d'*affection nerveuse*) que l'on applique à une foule de douleurs qui diffèrent essentiellement quant à leur siége et à leur nature. C'est ainsi que l'on a appelé *rhumatismes* toutes les douleurs qui se manifestent, soit dans les articulations, soit dans la continuité des membres, et que n'accompagnent pas les autres caractères de l'inflammation; souvent même on donne ce nom à des douleurs viscérales vagues et indéterminées. — Vétérin. Chez le cheval, il existe trois formes de rhumatisme : le rhumatisme musculaire, soit aigu, soit chronique; la synovite rhumatismale, complication à peu près constante d'une pleurésie ou d'une péricardite; le rhumatisme articulaire, présentant à l'état aigu une variété bien tranchée, l'arthrite rhumatismale des poulains. Chez le bœuf, on n'a observé que les deux formes musculaire et articulaire, avec une variété analogue à l'arthrite rhumatismale des poulains. Chez le chien, le rhumatisme musculaire est la seule variété bien décrite; on connaît peu le rhumatisme articulaire. Chez le porc, on n'a observé que l'arthrite rhumatismale à l'état aigu ou à l'état chronique. Le mouton paraît exempt de maladies analogues au rhumatisme. (C. Leblanc.)

Rhumatisme articulaire appelé aussi *arthrite rhumatismale*. Inflammation du système fibro-séreux des articulations, compliquée d'une altération particulière du sang (V. ARTHRITE). L'impression du froid et de l'humidité en est la cause la plus ordinaire; mais cette cause a plus ou moins d'action, selon les prédispositions particulières ou la constitution de certains individus. Le *rhumatisme articulaire aigu* est souvent précédé de symptômes généraux, tels qu'un malaise et une fièvre plus ou moins vive. Au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures, une ou plusieurs articulations deviennent douloureuses et se tuméfient; il s'y développe de la chaleur et une teinte rosée; quelquefois ces symptômes généraux et locaux sévissent avec une excessive violence; d'autres fois ils sont beaucoup plus modérés, ou bien il y a simplement gonflement, douleur, rougeur et chaleur de l'articulation. La durée de cette affection varie depuis quelques jours jusqu'à deux ou trois mois. Souvent elle se porte d'une articulation à une autre, et, en général, les douleurs sont plus vives dans l'articulation qui commence à être entreprise que dans celle qui l'est déjà. Le plus ordinairement la maladie, à l'état aigu, se termine par résolution et sans laisser de traces; quelquefois, cependant, il se fait, autour des articulations, des dépôts d'une matière gélatineuse. Il peut survenir aussi une péricardite ou une endocardite. Les divers accidents qui se développent du côté de l'encéphale pendant le cours d'un rhumatisme articulaire ont été réunis par Vigla sous trois chefs principaux. 1° Délire simple, rappelant le délire sympathique ou nerveux, observé dans un grand nombre de maladies aiguës fébriles, de cause interne ou traumatique, ou, en peu de mots : *rhuma-*

tisme compliqué de délire. 2° Délire ou réunion de la plupart des symptômes et probablement des lésions propres à la méningite : *méningite rhumatismale des auteurs*. C'est sans doute à des lésions de cet ordre, mais passées à l'état chronique ou étendues à la substance de l'encéphale, que sont dus les accidents d'aliénation consécutifs à certains rhumatismes, et qui ont reçu le nom de *folie rhumatismale*. 3° État ataxique brusque, imprévu, bientôt remplacé par un collapsus ou coma mortel : *apoplexie rhumatismale de Stoll* et *rhumatisme ataxique*. — Le *rhumatisme articulaire chronique* succède à l'état aigu, ou débute sous cette forme. Les articulations sont douloureuses, comme empâtées ; les mouvements deviennent difficiles et très-bornés ; la rougeur et la chaleur locales sont peu intenses, le gonflement articulaire est ordinairement très-lent ; il y a rarement un mouvement fébrile, mais seulement perte de l'appétit, et quelquefois privation de sommeil ; les membres maigrissent, s'atrophient, et restent dans un état de demi-flexion ou de contraction. Quelquefois la maladie présente des intermissions presque complètes, mais reparaît ensuite, soit spontanément, soit sous l'influence d'une impression de froid. La maladie parcourt successivement presque toutes les articulations, et surtout les grandes ; partout se forment, à la longue, des dépôts de matière gélatino-albumineuse (*rhumatisme articulaire* proprement dit), ou des concrétions tophacées (*rhumatisme goutteux*). Cette dernière espèce de rhumatisme, le rhumatisme goutteux, est souvent très-difficile à distinguer de la goutte proprement dite, et n'est, sans doute, qu'une complication de cette affection. — Le traitement du rhumatisme aigu consiste surtout dans les saignées générales et copieuses dès le début de la maladie, et les boissons délayantes prises en abondance ; les narcotiques sont également utiles, s'il n'existe pas d'inflammation dans les intestins. De légers purgatifs, tels que l'huile de ricin, conviennent aussi, lorsque les mouvements sont encore assez libres. Beaucoup de praticiens appliquent autour de l'articulation malade un grand nombre de sangsues, et réitèrent cette application à mesure qu'une nouvelle articulation est affectée : mais le plus souvent le rhumatisme aigu n'en parcourt pas moins ses périodes. On a obtenu aussi des avantages du sulfate de quinine et de la vératrine. — Dans le rhumatisme chronique, la saignée est rarement utile ; les boissons sudorifiques, les narcotiques, les sels d'antimoine, les purgatifs, et même les drastiques, sont employés quelquefois avec avantage ; on obtient aussi des succès avec les préparations de colchique ; on emploie beaucoup les bains de vapeurs, les vésicatoires volants, appliqués autour de l'articulation malade, les vapeurs sèches de benjoin, de genièvre, les douches d'eau simples ou sulfureuses. — Dans le rhumatisme goutteux chronique, avec concrétions tophacées dans les articulations, l'emploi du bicarbonate de soude doit être la base du traitement.

Rhumatisme noueux. Forme du rhumatisme décrite par Haygarth (1805), qui n'est ni la goutte, ni le rhumatisme aigu ou chronique. La maladie atteint surtout les femmes après quarante ou cinquante ans. Elle est caractérisée par une augmentation graduelle du volume des extrémités des os, du périoste et des ligaments qui concourent aux articulations, celles des doigts surtout. Les nodosités ne constituent pas des tumeurs isolées, car elles résultent du gonflement de l'os et des parties qui lui adhèrent. Les parties affectées sont douloureuses, surtout la nuit ; la douleur n'est pas en rapport avec la gravité des lésions, elle ne s'exagère pas notablement à la pression. Les articulations, d'abord déviées, sont plus tard déformées, disloquées dans les cas les plus graves ; et leur mobilité est de plus en plus entravée, elle s'accompagne quelquefois de craquements. Le mal ne rétrograde jamais ; il n'a pas d'intermittence, mais seulement de courtes rémissions. De nouvelles articulations se prennent successivement, sans soulagement pour les douleurs des autres ; des articulations des extrémités le mal passe à celles des membres. On a essayé nombre de traitements avec insuccès, et le mal était rangé parmi les incurables, lorsque Lasègue a montré que la teinture d'iode, élevée de la dose de 8 à 10 gouttes graduellement jusqu'à 5 ou 6 grammes, arrêtait rapidement le mal et le faisait rétrograder peu à peu jusqu'à guérison complète. On la prend toujours en commençant le repas dans un vin du Midi ; à ce moment elle est stimulante pour la digestion et ne cause ni ivresse, ni maigreur.

RHUMATOÏDE. adj. Se dit des douleurs analogues à celles du rhumatisme, qui se manifestent au voisinage des articulations des membres, aux régions cervicale, lombaire et sternale, quelques semaines après le début du chancre induré, vers l'époque où les ganglions cervicaux s'engorgent. Elles comptent avec la chloro-anémie parmi les premiers symptômes de l'infection syphilitique, et parmi ceux qui servent de prodromes aux accidents secondaires.

RHUME. s. m. [*rheuma*, de ῥεῦμα, écoulement, dérivé de ῥέω, je coule ; all. *Fluss*, *Catarrh*, angl. *cold*, it. *reuma*]. Ce mot, employé seul, signifie *catarrhe bronchique* ou *bronchite*. On dit aussi, dans ce sens, *rhume de poitrine*. Vulgairement, toute affection qui cause de la toux reçoit le nom de *rhume* : telles sont, indépendamment des bronchites, les diverses sortes de *laryngites* (V. ce mot), et le commencement des diverses espèces de *phthisies*, qui reçoivent particulièrement le nom de *rhume négligé*, une fois que le mal est arrivé à ses périodes les plus avancées.

Rhume de cerveau. V. Coryza.

RHUS. s. m. V. Sumac.

RHYAS. s. m. [ῥυάς, de ῥέω, je coule ; all. *Thränenfluss*, *Rhyas*, angl. *rhyas*, esp. *rias*]. Écoulement continuel des larmes, causé par l'atrophie ou l'absence complète de la caroncule lacrymale.

RHYPIA. s. m. V. Rupia.

RHYPTIQUE. adj. et s. m. [*rhypticus*, de ῥύπτειν, nettoyer ; it. *rittico*, esp. *riptico*]. Nom que quelques humoristes donnaient autrefois à des médicaments qu'ils regardaient comme propres à entraîner les humeurs corrompues.

RHYTHME. s. m. [*rhythmus*, de ῥυθμὸς, cadence, proportion ; all. *Rhythmus*, angl. *rhythm*, it. et esp. *ritmo*]. Proportion qui règne entre les parties d'un tout. — Se dit, en médecine, des battements du pouls, pour exprimer la proportion convenable entre une pulsation et les suivantes. V. Involontaire.

Rhythme des battements du cœur. Ordre déterminé de succession d'après lequel se produisent la systole, la diastole et la pause dans chaque révolution du cœur, et le retour de chaque révolution. Au point de vue de la fréquence et de la durée de chaque phénomène, le rhythme varie d'un animal à l'autre, et, chez chaque animal même, selon l'âge et mille circonstances diverses, morbides ou normales, telles que des sensations, des pensées, etc. C'est qu'en effet le rhythme

est sous la dépendance du système nerveux, et son étude se rattache en cela à l'étude de l'influence de l'encéphale sur le cœur. Mais, au point de vue de l'ordre dans lequel se succèdent la systole et la diastole, le rhythme reste partout le même et se trouve subordonné au cours même du sang dans chaque cavité. Une révolution du cœur se divise, par rapport aux mouvements essentiels qui la constituent, en trois périodes bien distinctes : la première caractérisée surtout par la systole des oreillettes, la seconde par la systole des ventricules, la troisième par une diastole commune aux deux systèmes des cavités du cœur; c'est-à-dire qu'une révolution commence avec la période de systole auriculaire, et se termine avec la période de diastole générale. Ordinairement la durée des deux systoles est égale à la moitié de la durée totale de chaque révolution. Mais la contraction auriculaire n'occupe point tout le premier temps de chaque mesure ; elle cesse avant le commencement du deuxième temps ; et les ventricules, de leur côté, n'attendent même pas la fin de la systole des oreillettes pour commencer leur contraction. V. CHOC.

RHYTHMICITÉ. s. f. Caractère que présentent les contractions du cœur d'être rhythmiques.

RHYTHMIQUE. adj. Se dit des mouvements qui offrent un ordre déterminé dans la manière dont ils se succèdent, qui se font avec rhythme.

RHYTIDOME. s. m. [de ῥυτίδωμα, peau ridée]. Couche de tissu cellulaire située entre l'enveloppe herbacée et le liber, se confondant avec les feuillets extérieurs de celui-ci, et les entraînant dans sa chute. Exemple : le cerisier. V. ÉCORCE.

RHYTIDOSIS. s. f. [de ῥυτίδωσις, froncement]. Atrophie de la cornée (Bock).

RIBÉSIACÉES ou **RIBÉSIÉES.** s. f. pl. V. GROSSULARIÉES.

RICCIÉES. s. f. pl. Division des hépatiques, à fruit sessile (V. ARCHÉGONE), indéhiscent, fronde en spirale ou en rosette.

RICIN. s. m. [*Ricinus communis*, L., κρότων, all. *Wunderbaum*, *Ricinus-Œl*, angl. *castor-oil plant*, it. *ricino*, *palma Christi*, esp. *ricino*]. Plante euphorbiacée (monœcie monadelphie, L.) (Fig. 395), annuelle dans nos climats, vivace dans le Midi ; dioïque ou polygame ; mais ordinairement les fleurs mâles et femelles sont sur un même épi : les mâles, à étamines jaunes polyadelphes (*a*), sont au bas ; les femelles (*b*), à trois stigmates plumeux, bifides, rouges, sont en haut. Le fruit (*c*, *d*) est formé de trois coques épineuses se séparant à maturité. Les graines sont oblongues, ovales, un peu aplaties, luisantes, grises et tachetées de noir ; elles contiennent une amande blanche très-huileuse, et donnent, par expression, une huile très-épaisse, transparente rougeâtre, verdâtre, jaunâtre ou presque blanche, ce qui tient au mode de préparation. De toutes les huiles fixes, c'est la seule qui soit soluble en toutes proportions dans l'alcool pur, et dans la proportion de trois cinquièmes dans l'alcool à 86° centésimaux. Lorsque cette huile contient un principe très-prédominant, on le lui enlève, en grande partie, en la faisant bouillir pendant quelque temps, s'il est dû à la présence du *principe volatil* du *Croton tiglium*. Mais lorsque ce principe n'existe pas, cette opération est très-désavantageuse, en ce qu'elle contribue à rancir l'huile. Outre ce principe volatil, cette huile se compose de corps neutres qui, par saponification, donnent de la glycérine et les acides *ricinique*, *ricinoléique* et *ricinostéarique* (V. ces mots). La meilleure préparation de l'huile de ricin est l'expression à froid. Bien préparée, c'est un purgatif assez doux. On en donne 30 à 60 grammes, selon l'âge et la constitution des sujets ; mais il est bon de ne pas prendre cette dose en une seule fois. Cette huile est prise, soit simplement étendue dans du bouillon gras ou aux herbes, soit sous forme d'émulsion. On fait l'émulsion, d'après le Codex, avec : huile de ricin, 32 gram. ; jaune d'œuf n° 1 ; eau de menthe poivrée, 16 gram. ; eau commune, 64 gram., et sirop



FIG. 395.

simple, 32 gram. On mêle le jaune d'œuf avec un peu d'eau dans un mortier de marbre ; on ajoute par portions l'huile de ricin, en triturant vivement, et l'on délaye ensuite peu à peu, avec le reste de l'eau et le sirop. On l'administre aussi en lavement (60 gram.). Outre son effet purgatif, elle est anthelminthique, et paraît exercer sur les vers intestinaux une action vénéneuse.

RICIN. s. m. [*ricinus*, all. *Holzmilbe*, *Waldzecke*]. Nom vulgaire des *ixodes* (V. ce mot), d'après une certaine analogie de forme et de couleur de la femelle gonflée d'œufs et de sang avec la graine de ricin. Les bœufs et les moutons sont quelquefois attaqués par ces arachnides, à tel point qu'ils maigrissent considérablement. Par confusion ce nom a aussi été donné aux *liothés*.

RICINIQUE (ACIDE) [all. *Ricinussäure*]. On l'obtient en distillant le liquide qui reste après avoir extrait l'acide stéaroricinique. Il se solidifie à + 10° centigr. ; il est blanc, brillant, d'un goût fort et tenace ; fond à 22° centigr. ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'al-

cool et l'éther; rougit le tournesol; volatil sans décomposition. V. RICINYLE.

RICINOLÉIQUE, RICINOLINIQUE ou **OLÉORICINIQUE** (ACIDE) [all. *Ricinolinsäure*]. Il distille en même temps que l'acide ricinique, mais ne se solidifie qu'à quelques degrés au-dessous de zéro; odeur faible, goût acide très-fort; miscible à l'alcool

RICINOSTÉARIQUE, ou **STÉARORICINIQUE** ou **MARGARITIQUE** (ACIDE) [all. *Ricinostearinsäure*]. Produit de la saponification de l'huile de ricin, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, soluble dans son poids d'alcool chaud; rougit le tournesol, cristallise en lames nacrées; fond à 130° centigrades, et donne des sels analogues aux stéarates.

RICINYLE. s. m. Radical hypothétique ($C^{22}H^{21}$) qui, uni à 3 équivalents d'oxygène et à 1 ou plusieurs équivalents d'eau, donnerait les divers acides extraits de l'huile de ricin.

RICTUS. s. m. [*rictus*, ouverture de la bouche]. Ouverture de la bouche largement, comme dans un rire forcé, qui s'observe pathologiquement pendant la durée de quelques accidents nerveux.

RIDE. s. f. [*ruga*, ῥυτὶς, de ῥύειν, tirer; all. *Runzel*, angl. *wrinkle*, it. *ruga*, esp. *arruga*]. Sillon ou pli de la peau, ou d'une membrane quelconque.

RIGIDITÉ. s. f. [*strictura*, all. *Starrheit*, angl. *rigidity*, it. *rigidità*, esp. *rigidez*]. Défaut de souplesse, roideur.

Rigidité cadavérique. Phénomène se manifestant après la mort, qui est caractérisé par un durcissement souvent considérable des muscles, la perte de leur extensibilité, et un léger raccourcissement de chacun d'eux, d'où résultent le rapprochement des mâchoires, la flexion des doigts, l'impossibilité de faire mouvoir les articulations les unes sur les autres. Il se manifeste, selon les circonstances, d'un quart d'heure à sept heures après la mort. La rigidité dure plusieurs heures, et d'autant plus longtemps, qu'elle commence plus tard, qu'il fait moins chaud, que la putréfaction survient plus lentement : c'est ainsi qu'elle ne se manifeste pas du tout dans les contrées tropicales humides, où la putréfaction des cadavres commence de deux à huit heures après la mort. Dans les cas de mort violente, sans affaiblissement des forces, elle se montre tard et dure longtemps. Dans les maladies aiguës ou chroniques qui épuisent les forces, elle se montre de bonne heure et dure moins; Brown-Séquard a constaté le fait sur les muscles et le cœur fatigués par des contractions que causaient des courants électriques d'intensité variable : il est d'expérience que les animaux tués après avoir été longtemps chassés ou surmenés (V. ce mot), sont pris de la roideur cadavérique presque aussitôt après la mort, et qu'elle dure peu. Elle se montre sur les muscles paralysés comme sur les autres, pourvu que le tissu n'ait pas encore présenté d'atrophie avec substitution graisseuse ou d'œdème; elle peut commencer avant le refroidissement complet; elle se manifeste dans l'eau comme dans l'air, mais d'une manière plus intense dans l'eau, toutes autres conditions étant les mêmes. L'influence du cerveau et de la moelle sur ce phénomène est nulle. L'ordre dans lequel se produit la roideur cadavérique est invariablement le même, quel que soit d'ailleurs le genre de mort; que celle-ci soit lente ou rapide, naturelle ou accidentelle. Les muscles qui meuvent la mâchoire inférieure se roidissent les premiers. Presque en même temps se roidissent les muscles des membres abdominaux, puis les muscles du cou (moteurs de la tête sur le tronc). Enfin, et plus ou moins tard, les muscles thoraciques. Les muscles qui se sont roidis les premiers (ceux de la mâchoire inférieure et des membres inférieurs) demeurent les derniers dans cette situation (Larcher). Vaincue par la force, elle ne reparaît plus, sauf le cas où elle n'était pas encore complète, et alors elle ne reprend pas l'intensité qu'elle offre dans les autres membres. Dans un membre fléchi avant l'apparition de la rigidité, les muscles relâchés se durcissent comme les muscles antagonistes étirés. Les muscles de la vie organique sont, comme les muscles à faisceaux striés, le siége de la rigidité cadavérique. Les tissus non contractiles, comme les capsules articulaires et ligaments, le tissu lamineux, la peau, les muqueuses, sont aussi le siége d'une rigidité cadavérique, mais bien moins prononcée que celle des muscles. C'est une erreur que de confondre avec la rigidité cadavérique, ainsi que l'ont fait quelques auteurs, soit la solidification de la graisse du tissu adipeux par le refroidissement du cadavre, soit la coagulation du sang. La petite quantité de fibrine dans le sang et dans la lymphe, la rigidité des animaux morts par hémorrhagie, le mode de distribution des capillaires dans les muscles, montrent que ce n'est pas à la coagulation du sang dans les vaisseaux qu'est due la roideur cadavérique. Un muscle dont on a coupé une insertion tendineuse, et qu'on fait contracter autant que possible, forme une masse molle, sans fermeté, et, dans le muscle intact, la dureté pendant la contraction est due uniquement à la tension, qui est d'autant plus grande que l'obstacle à vaincre, que le poids à soulever est plus considérable. Or, comme les muscles d'un cadavre roide ont réellement leur tissu plus consistant que pendant la vie, et qu'ils restent durs lors même qu'on les a coupés en deux, il demeure certain : 1° que la rigidité cadavérique n'est pas un phénomène de contractilité musculaire; 2° que l'altération avec atrophie des muscles striés, dans laquelle les muscles deviennent plus minces, roides et tendus comme une corde, n'est point due à une contraction permanente des muscles; que c'est, par conséquent, à tort qu'elle est appelée *contracture;* 3° que les troubles de la *contractilité* de ces derniers muscles sont un effet, mais non la cause de leur altération; 4° que cette lésion n'est pas comparable à la rigidité cadavérique, car, après la section des muscles ainsi malades, les bords de la coupe ne restent pas fermes et roides comme dans le cas de rigidité cadavérique. Dire que, de même que la coagulation de la fibrine est la mort du sang, de même la rigidité est celle des muscles (Sommer), c'est constater la roideur cadavérique en des termes différents, mais ce n'est pas rendre compte du phénomène. Les muscles ne renfermant pas d'autre fibrine que celle qui est dans le sang de leurs capillaires, on ne saurait donc admettre, avec Bruecke, que la roideur est due à la coagulation de la fibrine qui arrive à la substance musculaire pour la nourrir (V. MUSCULINE). Mais la connaissance précise des substances organiques et de leurs propriétés rend compte exactement de la rigidité des muscles, et de celle, moins forte, des tissus lamineux, ligamenteux, etc. La musculine, la géline, et autres substances organiques demi-solides, ont, en effet, la propriété de se coaguler spontanément, et même, à un degré moins prononcé, celle de rétraction (V. ce mot), comme la fibrine, mais avec une évidence moindre, parce qu'elles sont demi-

solides, et non liquides comme celle-ci. C'est cette coagulation de la musculine, etc., qui se manifeste par le durcissement des fibres, dont elles composent en grande partie la substance ; c'est elle, en un mot, qui est la cause de la rigidité cadavérique. De même que certaines affections morbides, le *surmenage*, certaines influences physiques et conditions de putréfaction, etc., modifient la rapidité de la coagulation de la fibrine, ou de sa rétraction, ou même l'empêchent ; de même on voit des conditions analogues modifier aussi la production de la rigidité.

Rigidité du col utérin. État de contraction spasmodique des fibres musculaires du col, ou manque de dilatabilité de cette couche musculaire (*rigidité mécanique*) arrêtant le travail d'expulsion du fœtus, bien que les contractions du corps utérin continuent et que toute autre cause de distocie soit absente. On traite la première forme par l'application d'extrait de belladone sur le col même, et la seconde par des incisions multiples de 4 à 6 millimètres de profondeur pratiquées dans l'intervalle de deux douleurs.

RIGOR. s. m. [angl. *rigor*, it. *rigore*]. Mot latin employé quelquefois comme synonyme de *frisson*.

RIMA. s. m. V. Arbre *à pain*.

RIOLOZIQUE (Acide). Matière tinctoriale fort belle en paillettes jaunes, ressemblant tout à fait à l'iodure de plomb cristallisé. Cette substance, analysée par Río de la Loza, chimiste mexicain, est composée de $C^{17}H^{13}O^4Az$. D'après Ramon de la Sagra, la plante dont on l'extrait serait le *Dumerilia Humboldtii*, Lesson (synanthérée du Mexique).

RIRE. s. m. [*risus*, γέλως, all. *Lachen*, angl. *laughter*, it. *riso*, esp. *risa*]. Série de petites expirations saccadées, plus ou moins bruyantes, dépendant, en grande partie, de contractions du diaphragme, et accompagnées de contractions également involontaires des muscles faciaux. C'est ordinairement l'expression de la joie.

Rire sardonique [*risus sardonius*, esp. *sardonia*]. Sorte de spasme convulsif dans les lèvres et les joues, ainsi appelé parce qu'on l'observait, disait-on, chez les individus qui mangeaient une espèce de renoncule qui croît en Sardaigne. C'est un symptôme fréquent de l'inflammation du diaphragme et des maladies ataxiques.

RIVERAIN, AINE. adj. [*riparius*]. Se dit des plantes qui croissent le long des rivières.

RIVULAIRE. adj. [*rivularis*]. Se dit des plantes qui croissent le long des ruisseaux.

RIZ. s. m. [*oryza*, ὀρύζα, all. *Reiss*, angl. *rice*, it. *rizo*, esp. *arroz*]. Genre de plante (hexandrie monogynie, L., graminées, J.) dont on ne connaît qu'une espèce, le *riz cultivé* (*Oryza sativa*, L.). C'est aux semences de cette plante, cultivée dans les quatre parties du monde, qu'on donne communément le nom de *riz*. On en connaît dans le commerce deux sortes : celui de la Caroline et celui du Piémont. Le premier est plus estimé, tout à fait blanc, transparent, anguleux, allongé, inodore. Le second est un peu jaunâtre, moins allongé, arrondi, opaque. Tous deux sont alimentaires et très-nutritifs, et en même temps émollients et adoucissants : c'est à ce dernier titre que l'on prescrit souvent, dans les irritations intestinales peu intenses ou accompagnées de diarrhée, l'*eau* ou la *tisane de riz*, préparée en faisant bouillir 10 grammes de riz dans une quantité d'eau suffisante pour qu'il soit bien crevé et que le liquide soit réduit à un tiers ; on l'édulcore en y faisant infuser 12 grammes de racine de réglisse, et l'on passe à travers une étamine claire. Très-cuit ou réduit en farine, le riz peut être employé pour faire des cataplasmes émollients.

RIZIÈRE. s. f. Terrain où l'on cultive le riz. Tous les auteurs qui ont cherché à connaître l'influence que la culture du riz pouvait exercer, la signalent comme nuisible. En effet, elle nécessite l'inondation du terrain où croît cette substance alimentaire ; elle condamne les paysans à travailler pendant une partie de l'année les jambes dans l'eau dormante. Aussi, sur les rizières du Piémont, du Milanais et de la Caroline, la population rurale est étiolée, sujette aux engorgements abdominaux, et véritablement décimée par la mort avant quarante ans. Les hygiénistes demandent que l'industrie rizicole soit rangée dans la première classe des établissements insalubres ; que les rizières ne puissent être autorisées qu'à 2 kilomètres au moins de tout centre de population ; qu'elles ne puissent être établies que dans des terrains analogues à ceux de nos landes et qu'avec des eaux courantes ; que les conditions hygiéniques relatives aux ouvriers soient obligatoires pour celui qui les emploie ; enfin que l'administration soit invitée à réglementer les travaux relatifs à la culture du riz. On assure que, dans l'Inde, cette culture ne donne pas lieu aux maladies observées dans nos contrées, et que cela tient surtout au système d'irrigation. Dans ce pays on ne manque jamais de déverser l'eau des rizières dès que la fleur de la plante est passée et que sa panicule commence à jaunir ; chaque jour, depuis cette époque, on diminue l'eau progressivement, et on la renouvelle aussitôt que le grain est formé, de telle sorte que les eaux stagnantes puissent s'écouler avant que la plante soit entièrement desséchée ; on empêche, par ce moyen, le chaume de se corrompre, et, par suite, l'eau des rizières. V. Miasme.

RIZIFORME. adj. Qui ressemble à un grain de riz. — *Grains riziformes*. V. Bourse *muqueuse*.

ROB. s. m. [de l'arabe *robbe*, qui vient du persan *robb*, moût de vin purifié au feu ; all. *Mus*, it. *rob*, *robbo*, esp. *rob*]. Suc de fruit quelconque épaissi en consistance de miel par l'évaporation, avant qu'il ait fermenté.

Rob Boyveau-Laffecteur. Rob exploité par les empiriques contre les affections syphilitiques, et qui n'est autre que le *sirop de Cuisinier* à peine modifié.

ROBE. s. f. Le pelage des animaux domestiques ou recherchés pour leur fourrure comportant une idée de couleur. V. Bai et Gris.

ROBINIQUE. adj. — *Acide robinique*, cristallin, déliquescent, précipite l'acétate de plomb. Se retire du *Robinia pseudo-acacia*, L.

ROBORANT, ANTE, ROBORATIF, IVE. adj. [*roborans*, ῥωστικός, angl. *roborant*, it. et esp. *roborante*]. V. Fortifiant.

ROCAMBOLE. s. f. [angl. *rocambole*]. V. Ail.

ROCCELLE. s. f. V. Orseille.

ROCCELLINE. s. f. [*acide roccellique*]. Principe extrait du *Roccella tinctoria*. Cristallisable, sans goût ni odeur, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther ; fond à 130°. ($C^{24}H^{32}O^6$.)

ROCHER. s. m. [all. *Felsenbein*, it. *rocca*]. En anatomie, une des trois portions de l'os temporal, appelée aussi *apophyse pierreuse* ou *pétrée*. V. Temporal.

ROCOU. s. m. [all. *Ruku*, it. *oriana*]. Pâte sèche assez dure, rouge à l'intérieur, préparée par fermentation avec les semences du *Bixa orellana*, en Amérique. Cette matière colorante est employée pour tein-

dre en jaune ou en jaune orangé la soie et quelques produits. V. Anotto.

ROGNE. s. f. V. Gale.

ROGNON. s. m. — *Rognon* ou *rognon de graisse*. En vétérinaire, chez les animaux de boucherie, le rein avec la graisse qui l'entoure. — En zootechnie, on comprend parfois en outre sous ce nom, chez les veaux et les petits animaux, la portion des psoas, des derniers intercostaux et les vertèbres avec leurs muscles qui correspondent au rein de chaque côté. Chez les adultes, c'est aussi un des noms du scrotum (V. ce mot) et de son contenu ou de la région correspondante. V. Mal.

ROIDEUR. s. f. [all. *Steifheit*, it. *rigidezza*]. Propriété par laquelle les corps résistent efficacement aux puissances qui tendent à altérer ou à rompre la cohésion de leurs parties, en en changeant la direction par la flexion. — *Roideur cadavérique*. V. Rigidité.

RÔLE. s. m. Corde faite avec des feuilles de tabac préalablement mouillées et écotées; c'est le tabac favori des *chiqueurs*. Ce tabac produit dans la bouche un sentiment d'âcreté et d'amertume; la sécrétion de la salive est augmentée encore plus que par la pipe, l'expuition est fréquente, et l'haleine prend une odeur particulière, très-désagréable pour les personnes qui approchent les chiqueurs. Les soldats, et surtout les marins, affectionnent ce moyen de faire usage du tabac; cette prédilection leur vient de la facilité de vaquer à toutes les occupations, sans interrompre l'acte sensuel, et de son innocuité, n'exposant pas aux incendies comme la pipe. L'action de mâcher le tabac cause la destruction des dents, les ulcérations de la bouche, et l'empoisonnement, si l'on avale des fragments trop volumineux.

ROMAINE. s. f. [it. *lattuga romana*]. Variété alimentaire de la laitue cultivée. V. Laitue.

ROMARIN. s. m. [*Rosmarinus officinalis*, L., all. *Rosmarin*, angl. *rosemary*, it. *rosmarino*, esp. *romero*]. Plante (diandrie monogynie, L. labiées, J.) dont les fleurs portent le nom d'*anthos* dans les officines. — *Esprit* ou *alcool de romarin*. Alcoolat composé avec : 1 kilogr. de sommités fleuries et fraîches de romarin, 3 kilogr. d'alcool à 80° centésim., et 1 kilogr. d'eau distillée de romarin. On fait macérer pendant quatre jours, et l'on distille au bain-marie jusqu'à ce que l'on ait 2^{kil},500 de produit. Cet alcoolat constitue l'*eau de la reine de Hongrie*, qui a été anciennement préconisée contre la goutte. — On faisait, avec les sommités fleuries du romarin, le *miel de romarin* (*mel anthosatum*), qu'on employait quelquefois en lavements contre l'hystérie et les coliques venteuses.

ROME (Climat de). Le climat de Rome est très-doux, et remarquablement calme et égal. En conséquence, des médecins anglais l'ont beaucoup recommandé comme un séjour favorable aux personnes malades de la poitrine, particulièrement en hiver.

RONCE. s. f. [*Rubus fruticosus*, L., all. *Himbeere*, angl. *bramble*, it. *rovo*, esp. *zarza*]. Arbuste sarmenteux très-commun (icosandrie polygynie, L., rosacées, J.). La décoction des feuilles est légèrement astringente et tonique : on en fait des gargarismes détersifs, avantageux dans les inflammations légères de la gorge; on en prépare aussi un sirop. V. Rose.

RONCINÉ, ÉE. adj. [*runcinatus*, all. *schrotsägeförmig*, angl. *runcinate*, it. *runcinato*]. Se dit, en botanique, des feuilles pinnatifides oblongues, dont les lobes aigus se dirigent vers la base.

ROND, ONDE. adj. et s. m. [*teres*, περιφερής, all. *rund*, angl. *round*, it. *rotondo*, esp. *redondo*]. — *Ligament rond du coude*. V. Ligament de *Weitbrecht*. — *Ligaments ronds de la matrice*. V. Utérus. — *Grand rond* (scapulo-huméral., Ch.). Muscle étendu de la partie inférieure et du bord axillaire de l'omoplate à la coulisse bicipitale de l'humérus. — *Petit rond* (plus petit sous-scapulo-trochitérien, Ch.). Muscle étendu de la partie inférieure de l'omoplate à la tubérosité externe de l'humérus.

RONFLANT, ANTE. adj. [all. *schnarrend*, angl. *snoring*, it. *russante*, esp. *roncante*]. Se dit du râle bronchique, quand il est caractérisé par un bruit musical grave, ressemblant au ronflement d'un homme endormi, ou plutôt au son que rend une corde de basse sous le doigt qui la touche. V. Rhonchus.

RONFLEMENT. s. m. [all. *Schnarren*, angl. *snoring*, it. *russo*, esp. *ronquido*]. Bruit que produit quelquefois, pendant le sommeil, la vibration du voile du palais, lorsque l'air traverse l'arrière-bouche, particulièrement pendant l'inspiration. Ce ronflement guttural se passe tout entier dans l'arrière-bouche et les fosses nasales; il a donc un siége tout différent du râle ronflant, avec lequel on pourrait le confondre, mais qui a son siége dans les bronches. V. Souffle.

RONGÉ, ÉE. adj. [*erosus*]. Se dit, en botanique, d'une partie dont les bords présentent des découpures inégales, comme s'ils avaient été attaqués par quelque insecte.

RONGEANT. adj. V. Phagénédique et Ulcère.

RONGEURS. s. m. pl. [all. *Nager*, angl. *rodentia*, it. *rosicanti*]. Ordre de la classe des mammifères, renfermant ceux dont les incisives, au nombre de deux à chaque mâchoire, sont longues et fortes, et donnent à l'animal une grande facilité pour ronger.

ROQUETTE. s. f. [all. *Rauke*, angl. *rocky*, it. *ruchetta*, esp. *ruqueta*]. Nom donné à plusieurs plantes crucifères, telles que le *Sisymbrium tenuifolium*, L., très-commun dans les lieux incultes, et dont les feuilles se mangent en salade, et l'*Eruca sativa*, L. (*roquette cultivée*), plante annuelle qui a une odeur forte et désagréable et une saveur âcre et amère. C'est un stimulant assez énergique et un antiscorbutique.

RORIFÈRE. adj. [*rorifer*, de *ros*, rosée, et *ferre*, porter; it. et esp. *rorifero*]. Épithète que quelques anatomistes donnaient à des vaisseaux particuliers, dont ils admettaient gratuitement l'existence, et auxquels ils donnaient pour fonction de verser à la surface des organes les produits des exhalations.

ROSACÉES. s. f. pl. [*rosaceæ*, all. *Rosaceen*, esp. *rosaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, qui a pour caractères : Feuilles alternes, simples ou composées, accompagnées, à leur base, de deux stipules persistantes, quelquefois soudées avec le pétiole. Calice monosépale à 4 ou 5 divisions, quelquefois accompagné extérieurement d'une sorte d'involucre qui fait corps avec le calice, de manière que celui-ci paraît à 8 ou 10 lobes. Corolle rarement nulle, à 4 ou 5 pétales régulièrement étalés; étamines nombreuses et distinctes; pistil formé tantôt d'un ou de plusieurs carpelles entièrement libres et distincts dans un calice tubuleux, tantôt de carpelles adhérents avec le calice par le côté extérieur, ou soudés et avec le calice et entre eux, ou bien enfin réunis sur un gynophore. Chacun de ces carpelles est uniloculaire et contient des ovules dont la position est très-variée. Le style est toujours plus ou moins latéral, et le stigmate simple. Le fruit est tantôt une drupe, tantôt une mélo-

nide ou pomme, tantôt un ou plusieurs akènes, une ou plusieurs capsules déhiscentes, ou une réunion de petites drupes ou de petits akènes formant un capitule sur un gynophore qui devient charnu. Les graines ont un embryon homotrope et dépourvu d'endosperme. C'est de végétaux de la famille des rosacées que proviennent la plupart de nos fruits comestibles : la pomme, la poire, la pêche, l'abricot, la prune, la cerise, la fraise, l'amande, etc. Beaucoup donnent des gommes en vieillissant; beaucoup renferment un principe astringent utilisé par la thérapeutique (l'aigremoine, la rose rouge, la benoîte, la tormentille, etc.).

ROSACIQUE. V. URROSACINE.

ROSAGE. s. m. V. RHODODENDRON.

ROSANILINE. s. f. Lorsqu'on soumet l'aniline à l'action du bichlorure ou du tétrachlorure de carbone, du tétrachlorure d'étain, du nitrate de mercure ou d'un grand nombre d'autres agents oxydants, elle se convertit en une matière dont les dissolutions sont d'une couleur cramoisie. Cette matière, le *rouge d'aniline*, est aujourd'hui fabriquée en grand. Hoffmann lui donne le nom de *rosaniline* à l'état de cristaux purs, incolores, mais colorant en rouge leur dissolution alcoolique. Sa formule est $C^{20}H^{19}Az^{3}.HO$. En faisant agir sur cette substance des agents réducteurs, tels que l'hydrogène naissant ou l'hydrogène sulfuré, il a obtenu une nouvelle triamine, sous forme de poudre très-blanche, se colorant faiblement en rose au contact de l'air; il l'appelle *leucaniline* : elle paraît, comme base, avoir à peu près les mêmes propriétés que la rosaniline, et n'en différer que par deux équivalents d'hydrogène en plus. Sa formule est $C^{20}H^{21}Az^{3}$.

ROSAT. adj. [de *rosa*, rose]. Nom de quelques compositions pharmaceutiques où il entre des roses rouges (roses de Provins). — *Onguent rosat* [all. *Rosenpomade*, it. *rosato*, esp. *rosado*]. On le prépare, suivant le Codex, en mélangeant 1 kilogramme de pétales de roses rouges légèrement pilés, avec 1 kilogramme d'axonge lavée plusieurs fois à l'eau de rose, laissant en contact pendant deux jours; liquéfiant ensuite à une douce chaleur, passant et exprimant avec force, mélangeant cette pommade, après refroidissement, avec un autre kilogramme de fleurs également *contusées;* faisant de nouveau liquéfier après vingt-quatre heures de contact, passant avec expression, et colorant alors la pommade en la faisant digérer avec 32 grammes de racine d'orcanette. On passe, on laisse refroidir lentement, on sépare le dépôt; on liquéfie de nouveau, et l'on coule dans les pots la pommade à demi refroidie. — *Vinaigre rosat.* On le prépare en faisant macérer pendant huit jours 32 grammes de fleurs de roses rouges sèches dans 384 de fort vinaigre; on a soin d'agiter de temps en temps, puis on passe avec expression et l'on filtre. V. MIEL *rosat*.

ROSE. s. f. [*rosa*, ῥόδον, all. *Rose*, angl. *rose*, it. et esp. *rosa*]. Fleur des diverses espèces de rosiers, qui forment un des genres des végétaux les plus nombreux. On distingue, dans les officines, la *rose rouge* ou *rose de Provins* (*Rosa gallica*, L.), et la *rose pâle*. Sous ce nom de *roses pâles*, on emploie communément les fleurs de diverses espèces, mais plus particulièrement celle du *rosier des quatre saisons* ou *rose de Damas* (*Rosa damascena*, *Rosa bifera*, *Rosa pallida* des officines), appelée à Paris *rose de Puteaux*, parce qu'on la cultive en grand près de ce village. Néanmoins c'est la fleur du *Rosa centifolia* que le dernier Codex (1837) désigne sous le nom de *rose pâle*, à l'exemple de plusieurs pharmacopées étrangères. Quelquefois on emploie aussi comme *rose pâle* la fleur du *Rosa canina*, L. ainsi nommé parce que sa racine a été préconisée contre la rage, et non par dédain pour ses fleurs simples. On conserve les pétales de roses, pour l'usage pharmaceutique, par la dessiccation à l'ombre; mais il faut avoir soin d'en séparer d'abord les onglets. — On fait avec les roses blanches l'huile volatile dite *essence de roses*, qui paraît être un carbure d'hydrogène, et l'*eau de rose*, employée communément pour composer les collyres résolutifs, pour aromatiser le cérat de Galien, etc. Cette eau suave, naturellement incolore, doit sa couleur rose à la cochenille qu'on y ajoute. — Le Codex indique sous le nom de *sirop de roses*, un sirop fait avec 1 kilogramme de sucre blanc qu'on met dissoudre à froid dans 500 grammes d'eau distillée de roses pâles, filtrant ensuite au papier. Il indique, en outre, un *sirop de roses pâles* que l'on prépare en mêlant et faisant cuire en consistance de sirop parties égales de pétales de roses pâles et de sucre blanc. Ces sirops sont légèrement laxatifs à la dose de 30 grammes. En ajoutant au dernier du séné, de l'agaric blanc, de l'anis, du gingembre et du suc de citron, on aurait le *sirop de roses pâles composé*, employé anciennement. — *Bois de rose*. D'après Don, le *Physocalymnia floribunda*. V. BOIS. — *Fruits des roses*. V. CYNORRHODON.

ROSEAU. s. m. [*arundo*, all. *Rohr*, angl. *reed*, it. *canna*, esp. *caña*]. Genre de plantes de la triandrie digynie, L., de la famille des graminées, J. Le *roseau aromatique* (*Arundo donax*, L.) est la canne de Provence (V. CANNE). Le *roseau à balais* (*Arundo phragmites*, L.) a passé pour antisyphilitique et antiherpétique.

ROSÉE. s. f. [*ros*, δρόσος, all. *Thau*, angl. *dew*, it. *rugiada*, esp. *rocio*]. Eau qui se condense pendant la nuit sur les plantes et que l'action des vents ou de la chaleur solaire dissipe le matin. — D'après les expériences de Wells, la rosée est le résultat de la condensation d'une partie de la vapeur aqueuse de l'air sur les corps qui se sont refroidis la nuit. Elle se dépose lorsque le ciel est clair, l'air calme, la température du jour élevée, l'atmosphère humide, etc. La rosée est utile aux plantes, restituant à la terre une partie de l'humidité volatilisée pendant le jour par l'action des rayons solaires. Elle est nuisible aux animaux herbivores, qui en ingèrent de grandes quantités avec leurs aliments; relâchant l'estomac, produisant l'indigestion, et donnant souvent lieu à la tympanite chez les ruminants.

ROSÉINE. s. f. V. VIOLINE.

ROSÉOLE. s. f. [*roseola*, all. *Feuermasern*]. Sorte d'éruption cutanée ou d'efflorescence de fort peu d'importance qui survient quelquefois, comme simple épiphénomène, dans le cours d'affections internes plus ou moins graves, entre autres dans le choléra. Elle consiste en petites taches roses diversement figurées, sans élevures ni papules. Elle n'exige aucun traitement. Les moules, certains médicaments, etc., déterminent quelquefois une roséole (V. IODURE *de potassium*). Un des accidents secondaires de la syphilis est la *roséole syphilitique*. V. SYPHILIS.

ROSETTE. s. f. [*rosula*]. Organe composé par l'ensemble des *feuilles en rosette*. — *En rosette* [*rosulatus*]. Se dit de la disposition de feuilles nombreuses étalées, disposées en cercle, rapprochées, et dont l'en-

semble termine une tige souterraine ou rhizome, ou des rameaux aériens, cas dans lequel la rosette prend plus particulièrement le nom de *fascicule*.

ROSOLATE. s. m. Nom générique des sels formés par l'acide rosolique; ils sont de couleur rose.

ROSOLIQUE (ACIDE). Masse rouge orange, vitreuse, véritable matière colorante, obtenue par décomposition du styrol et donnant des laques avec les bases. ($C^{12}H^6O^2$, A. Smith.) V. CINNAMÈNE.

ROSSIGNOL. s. m. En médecine vétérinaire, espèce de fistule artificielle que les maréchaux et les ignorants pratiquent sous la queue du cheval poussif, dans l'idée de faciliter par là la respiration, ou dans la vue de remédier aux flatulences qu'on suppose dans ce cas. (H. d'Arboval.)

ROSSOLIS. s. m. [*Ros solis*]. Le *Drosera rotundifolia*, L., recommandé autrefois contre les fièvres et l'hydropisie, et à l'extérieur comme épispastique.

ROSTRE. s. m. Synonyme de *bec* dans beaucoup de descriptions zoologiques. Ensemble des organes buccaux rapprochés en forme de bec chez les arachnides. Chez tous les acariens, le *rostre*, à tort appelé tête, se compose, comme chez les autres arachnides : 1° de deux *mâchoires* ou *maxilles*, placées en arrière, presque toujours transversales, soudées ensemble sur la ligne médiane; 2° de deux *palpes maxillaires*, organes parfois les plus volumineux de tous ceux du rostre dont ils forment les côtés, et qui s'étendent de la base à son sommet; 3° d'une *lèvre inférieure* membraneuse, plus courte que les palpes, dont la base est adhérente aux mâchoires et au bord interne des palpes; elle porte en arrière le *menton*, et au milieu de sa face supérieure une *languette* ou *ligule*; 4° de deux *mandibules*, ordinairement volumineuses, conoïdes, dont l'extrémité dépasse le bord antérieur de la lèvre et dont la base adhère au fond du *camérostome*; elles reposent sur la face supérieure de la lèvre comme sur un plancher et constituent la partie dorsale la plus épaisse du rostre, dont les côtés sont bordés par les palpes. L'organe qui borde les palpes en dehors, dans le genre Sarcopte, sous forme de joue, et appelé *palpe secondaire*, *faux palpe*, est un prolongement de l'épistome ou bord antérieur dorso-latéral du premier anneau céphalothoracique; il n'a aucun rapport d'insertion ni de continuité avec les palpes et les mâchoires, et il n'est pas articulé.

ROSTRÉ, ÉE. adj. [*rostratus*, de *rostrum*, bec; all. *schnabelförmig*, angl. *rostrate*]. Allongé en forme de bec. V. ce mot.

ROSTRIFORME. adj. Synonyme de *coracoïde*.

ROT. s. m. [*ructus*, ἔρευξις, all. *Magenblähung*, angl. *belch*, it. *rutto*, esp. *regüildo*]. Vent qui s'échappe par la bouche (V. ÉRUCTATION). — *Rot vaginal*. Dégagement par le vagin, et avec bruit, de gaz contenus dans ce canal et dans l'utérus.

ROTACÉ, ÉE. adj. [de *rota*, roue; all. *radförmig*, angl. *rotaceous*, it. *rotaceo*]. Se dit des corolles monopétales dont le tube, très-court, s'épanouit en un limbe ouvert et plan.

ROTACISME. Il faut écrire *rhotacisme*. V. ce mot.

ROTANG. s. m. Le dragonnier.

ROTATEUR. adj. et s. m. [*rotator*, de *rota*, roue; all. *Rollmuskel*, angl. *rotator*, it. *rotatore*, esp. *rotador*]. Nom donné à certains muscles dont l'action est de faire tourner sur leur axe les parties auxquelles ils sont attachés : tels sont les grand et petit obliques de l'œil.

ROTATEURS. s. m. pl. Classe d'animaux microscopiques rangés autrefois parmi les infusoires, mais constituant la dernière classe du sous-embranchement des vers, et réellement annelés. V. ROTIFÈRES.

ROTATION. s. f. [*rotatio*, de *rota*, roue; all. *Rollen*, angl. *rotation*, it. *rotazione*, esp. *rotacion*]. Mouvement par lequel certaines parties tournent sur leur axe. Tel est le mouvement que l'œil exécute dans l'orbite par l'action de ses muscles obliques, et celui que le muscle long du cou fait exécuter à la tête. Au bras, le sous-scapulaire est l'agent principal de la rotation de dehors en dedans. A la cuisse, le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural sont rotateurs de dehors en dedans; le demi-tendineux et le tendon aponévrotique crural sont rotateurs de dehors en dedans. V. MOUVEMENT.

ROTATOIRE. adj. — *Bruit rotatoire*. V. MUSCULAIRE (*bruit*). — *Pouvoir rotatoire* d'un solide, d'un liquide ou d'un gaz, la propriété dont est doué ce corps de modifier le plan primitif de polarisation (V. ce mot) de la lumière polarisée qui le traverse. On dit *moléculairement actifs* les corps doués du pouvoir rotatoire, et *moléculairement inactifs* les corps qui sont dépourvus de cette propriété. De toutes les substances inorganiques examinées jusqu'à présent, le quartz est la seule qui produise la rotation du plan de polarisation; mais plusieurs substances d'origine organique jouissent de la même propriété, à l'état liquide surtout, mais aussi à l'état solide et à l'état gazeux.

ROTIFÈRES. s. m. pl. [de *rota*, roue, et *ferre*, porter]. Genre de rotateurs qui, au lieu de vivre et de ramper dans l'eau comme les autres, vivent dans les mousses humides, se dessèchent sans périr, roulés en boule pendant les sécheresses, et reprennent le mouvement quand il pleut. V. RÉVIVISCENT.

ROTTLÉRINE. s. f. Substance constitutive des cristaux extraits du kamala par M. Anderson. V. KAMALA.

ROTULE. s. f. [*patella*, *mola*, ἐπιγουνίς, all. *Kniescheibe*, angl. *knee-pan*, *patella*, it. *rotella*, *padella*, *rotula*, esp. *rotula*]. Petit os plat, court, épais, triangulaire, à angles arrondis, situé à la partie antérieure du genou : c'est une espèce d'os sésamoïde développé dans le tendon des extenseurs. — *Fractures de la rotule*. Deux ordres de causes efficientes peuvent agir pour produire ces fractures : des causes directes ou l'action musculaire. Les causes directes interviennent soit lors d'une chute sur le genou, soit par une violence exercée directement sur l'os, sans chute préalable. Dans ces cas, si l'action musculaire ne vient pas agir secondairement, on a affaire à une fracture sans déplacement ou accompagnée d'un déplacement très-léger. L'action musculaire intervient-elle pour compléter la déchirure des tissus aponévrotiques, la fracture offre un caractère mixte; elle se présente avec la contusion, compagne ordinaire des fractures directes, et avec l'écartement habituel des solutions de continuité, produites par l'action musculaire. L'action musculaire agit sur la rotule dans une flexion légère, dans une flexion prononcée, ou dans une extension complète. Dans le premier cas, elle rompt la rotule par flexion; dans les deux derniers, par traction suivant l'axe longitudinal de l'os. Plus l'action musculaire agit brusquement, plus on a de chances pour voir la rotule se briser. Si l'on prend en considération la résistance énorme d'une rotule saine, on sera porté à accorder une grande influence aux lésions de cet os comme cause prédisposante dans les ruptures par action musculaire, surtout

lorsqu'on voit une faible contraction des muscles avoir ce fâcheux résultat. Malgaigne a imaginé un appareil efficace pour le traitement des fractures de la rotule; cet appareil, qui agit puissamment et prend un point d'appui sur l'os lui-même sans l'intermédiaire des téguments, est l'appareil à griffes (Fig. 396). Il se compose essentiellement de deux plaques d'acier de 3 centimètres de long sur 2 de large, pouvant glisser (D) l'une sur l'autre et se rapprocher à l'aide d'une vis (A) parallèle aux deux plaques et passant dans un piton vertical percé d'un écrou que porte chacune d'elles. La vis est serrée ou desserrée à l'aide d'une clef (B). Ces plaques, bifurquées à l'une de leurs extrémités, se recourbent en ce point en deux crochets fort aigus (CC). Les crochets de la plaque inférieure ne sont écartés que de 1 centimètre; ils doivent contenir dans leur intervalle le sommet de la rotule; ceux de la plaque supérieure, destinés à s'implanter sur la base de l'os, sont écartés du double; en outre, le crochet interne doit être plus long de 5 à 6 millimètres que l'externe, à cause de l'obliquité, en bas et en dedans, de la base de la rotule. Il est bon que les crochets soient dorés, pour empêcher leur oxydation.

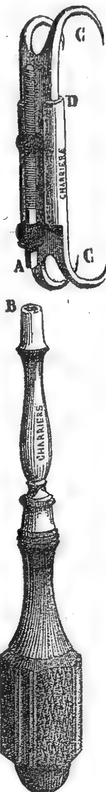


FIG. 396.

ROTULIEN, IENNE. adj. [it. et esp. *rotuliano*]. Qui a rapport à la rotule.— *Ligament rotulien.* Faisceau fibreux très-fort, qui assujettit la rotule et qui se porte de son extrémité inférieure à la partie antérieure et supérieure du tibia.

ROUAN, ANE. adj. [all. *Rothschimmel*, angl. *roan*, it. *rapicanato*, esp. *ruano*]. — *Robe rouane.* Mélange, en proportions diverses, de poils noirs, rouges et blancs.

ROUCOULEMENT. s. m. V. MUSICAUX (*bruits*).

ROUELLE. s. f. [diminutif de *roue*]. — *Rouelle de veau.* En vétérinaire, partie de la cuisse du veau coupée en tranche perpendiculairement au fémur.

ROUGE. adj. et s. m. [*ruber*, ἐρυθρός, all. *Roth*, angl. *red*, it. *rosso*, esp. *rojo*]. Se dit de certains corps qui possèdent comme attribut essentiel la couleur que désigne ce mot.

Rouge ou *rouget.* Nom donné vulgairement au *ricin* ou *ixode du chien*, à diverses maladies des animaux (V. ROUGEOLE *du porc*), et à une maladie cutanée du chien causée par la multiplication du *démodex* ou l'*acare des follicules* (V. DÉMODEX). Le *rouge du chien* débute comme la gale. Des vésicules apparaissent à la base des poils, se crèvent et couvrent la peau de croûtes denses et nombreuses. La peau, très-rouge au début, devient ensuite violette, et parfois ne présente plus qu'une large plaie dans les parties envahies dont les poils tombent. Cette maladie commence vers les pattes, gagne l'aisselle, l'aine, le cou, la tête et le tronc qu'elle envahit quelquefois par zones. Les animaux, atteints d'un prurit violent, maigrissent et meurent au bout d'un à deux mois. On traite cette affection parasitaire comme la gale, mais elle est bien plus rebelle et souvent ces traitements sont inefficaces.

Rouge d'aniline. V. ROSANILINE.

Rouge cinchonique. La dissolution aqueuse d'acide quinotannique abandonnée à l'air, absorbe de l'oxygène, et il passe à l'état de *rouge cinchonique*, qui se précipite [all. *Chinaroth*]; insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide acétique qu'il colore en rouge, mais dont il est précipité par l'eau ($C^{12}H^6O^5$). Il ne colore pas les sels de fer. Il est un peu soluble dans l'alcool, soluble dans les alcalis, et s'y colore en rouge foncé à l'air. Quant au *rouge cinchonique soluble* indiqué dans les écorces de quinquina en même temps que celui qui est insoluble dans l'eau, c'est un mélange ou une combinaison du *rouge insoluble* et d'*acide quinotannique*.

Rouge végétal. Matière colorante rouge du carthame précipitée, par un acide, dans sa combinaison avec les bases servant à l'extraire, et dont on fait usage comme *fard*. V. ce mot, CARTHAMINE et ORCANETTE.

ROUGEOLE. s. f. [*morbilli*, all. *Masern*, angl. *measles*, it. *rosolia*, esp. *sarampion*]. Maladie générale caractérisée surtout par une phlegmasie cutanée légère, précédée et accompagnée de fièvre, de coryza, d'angine, de larmoiement et de toux. Ses caractères sont : de petites taches rouges, un peu proéminentes, semblables à des morsures de puces, séparées les unes des autres par des intervalles anguleux où la peau conserve sa teinte naturelle, lesquelles paraissent du troisième au cinquième jour de l'invasion de la fièvre, et se montrent d'abord à la face, puis au cou, au thorax, aux membres inférieurs. Cette maladie est contagieuse, n'attaque d'ordinaire qu'une seule fois, et dure de sept à huit jours. Les taches disparaissent dans l'ordre de leur éruption, et sont suivies de la desquamation de l'épiderme. La rougeole, peu grave par elle-même, est accompagnée d'une inflammation catarrhale de la muqueuse bronchique, qui n'est pas sans danger. Aussi, dans le traitement de la rougeole, qui est le plus souvent expectant, doit-on prévenir ou combattre particulièrement cette complication, qui entrave souvent la convalescence. Ce traitement consiste, dans les cas ordinaires, à observer une diète sévère, à se préserver de tout refroidissement, et à prendre des boissons tièdes et légèrement diaphorétiques (infusions de bourrache ou de fleurs pectorales sucrées ou miellées; loochs ou potions gommeuses). — *Rougeole boutonneuse.* La roséole.— *Rougeole du porc* (*rouget*, *mal rouge*, *vilain*, *typhus charbonneux*). Cette maladie ne se montre pas toujours avec les mêmes caractères. Le plus souvent elle attaque les porcs avec une force et une promptitude telles, qu'on voit toute une porcherie succomber dans le court espace de quelques heures. D'autres fois, elle est plus lente, et permet d'espérer un certain nombre de guérisons. Dans le premier cas, perte subite de l'appétit, prostration générale, petitesse et fréquence du pouls; paralysie du train de derrière, convulsions; apparition, aux oreilles, au ventre et à la face interne des cuisses, de taches rougeâtres qui deviennent de plus en plus foncées. Dans le second cas, les symptômes sont atténués; l'animal reste environ un jour avec la conjonctive rouge, le regard fixe, le flanc tendu et douloureux; mais, du troisième au quatrième jour, si le traitement mis en usage demeure sans effet, un tremblement général et des convulsions surviennent, et l'animal succombe. On attribue la maladie aux mauvais aliments et à la malpropreté des toits. Elle est enzootique dans certaines fermes et communes. Plusieurs vétérinaires

la croient contagieuse. Dans la première forme, tout traitement est impuissant. Dans la seconde, on a recommandé d'isoler aussitôt l'animal, de le mettre dans une loge propre et chaude, de lui administrer du nitre dans une décoction d'oseille et du calomélas, et de lui placer un trochisque d'ellébore ou d'arsenic un peu au-dessus de la poitrine. On n'est pas d'accord sur la saignée. On a dit que de larges mouchetures faites le long de l'épine, et dans lesquelles on plongeait un fer chaud, avaient été utiles. (H. d'Arboval.)

ROUGET. s. m. Poisson acanthoptérygien. Ce nom est donné vulgairement à l'*ixode* ou *ricin du chien*, et à diverses maladies des animaux. V. ROUGE et ROUGEOLE.

ROUGEUR. s. f. [*rubor*, ἐρύθημα, all. *Röthe*, angl. *redness*, it. *rossore*, esp. *rubor*]. Coloration qui est un des phénomènes constants de l'inflammation. Elle est due à l'afflux du sang dans les vaisseaux capillaires.

ROUILLE. s. f. [*rubigo*, ἰὸς, all. *Rost*, angl. *rust*, it. *ruggine*, esp. *orin*]. Nom donné à l'oxyde qui se forme par l'action de l'humidité atmosphérique à la surface de certains métaux, comme le fer et le cuivre.

ROUILLE. s. f. [*rubigo*, ἐρυσίβη, all. *Brand*, angl. *blast*, *mildew*, it. *ruggine*, esp. *niebla*]. Maladie des fourrages caractérisée par des moisissures et présentant un champignon parasite développé sous l'épiderme des plantes ; c'est une véritable affection pathologique, car on y observe des taches d'un jaune brunâtre et pulvérulentes sur les tiges (H. d'Arboval). Les foins et les pailles rouillés ne doivent jamais être donnés en aliment aux animaux ; c'est une nourriture qui peut occasionner des maladies graves.

ROUILLÉ, ÉE. adj. [*rubiginosus*, ἰώδης, all. *rostfarbig*]. Qui est couvert de rouille. — *Crachats rouillés*. Crachats couleur de rouille expectorés à la fin de la pneumonie.

ROUISSAGE. s. m. Opération industrielle qui a pour but de rendre facilement séparable le liber de la partie ligneuse du chanvre et du lin. On obtient ce résultat en faisant macérer les tiges dans les mares, étangs et fosses creusées sur le bord des rivières et alimentées par une rigole. Malgré les assertions et les expériences de Parent-Duchâtelet sur l'innocuité des eaux ayant servi au rouissage du chanvre et du lin, il est prouvé que le rouissage des matières textiles corrompt l'eau, rend son emploi dangereux pour l'homme et les animaux, tue les poissons et répand dans l'air, à d'assez grandes distances des étangs ou cours d'eau, des miasmes délétères très-dangereux. Les procédés de rouissage dans les fosses à l'eau courante ou à l'eau dormante, et même ceux du rouissage sur les prés, sont condamnables à tous les points de vue ; le rouissage à la vapeur ou le teillage mécanique doivent leur être substitués.

ROUSSEUR. s. f. V. ÉPHÉLIDE.

ROUVIEUX et **ROUX-VIEUX.** s. m. Nom donné à la gale qui a son siége sur la partie supérieure de l'encolure du cheval, à la naissance des crins. La même dénomination, ou *rogne*, est donnée à la gale que l'on observe à la région du dos du chien. (H. d'Arboval.)

RUBAN. s. m. [all. *Band*, angl. *ribbon*]. Bandelette étroite. — *Rubans de la glotte* ou *rubans vocaux*. L'un des noms des cordes vocales. V. GLOTTE.

RUBANÉ, ÉE. adj. [*fasciatus*, all. *gebändert*]. Marqué de bandes longitudinales qui ressemblent à des rubans.

RUBÉFACTION. s. f. [*rubefactio*, φοινιγμὸς, all. *Rthmachen*, it. *rubefazione*, esp. *rubefaccion*]. Congestion passagère déterminée par les rubéfiants appliqués sur la peau, qui devient plus rouge qu'elle n'est naturellement.

RUBÉFIANT, ANTE. adj. et s. m. [*rubefaciens*, φοινίσσων, angl. *rubefacient*, it. et esp. *rubefaciente*]. Qui produit la rougeur. On donne ce nom à tous les moyens à l'aide desquels on détermine la rubéfaction de la peau. La *rubéfaction* et la *vésication* n'étant que des degrés différents d'une même action, le même moyen peut être, selon les circonstances, *rubéfiant* ou *vésicant*. Les emplâtres de poix de Bourgogne et les sinapismes sont souvent employés comme rubéfiants. — *Cataplasme rubéfiant*. Il est composé d'orge torréfiée légèrement et pilée, 128 gram. ; fort vinaigre, 32 gram. ; œufs, n° 3 ; que l'on convertit en pâte au moyen d'une suffisante quantité d'eau chaude. Ainsi préparé et étendu, on le saupoudre avec poivre noir et fenouil, aa 16 grammes.

RUBÉOLE. s. f. V. ROSÉOLE.

RUBÉOLIQUE. adj. Qui a rapport à la rougeole. Synonyme de *morbilleux*.

RUBÉRYTHRIQUE (ACIDE). V. RUBIAN.

RUBIACÉES. s. f. pl. [*rubiaceæ*, all. *Krapparten*, esp. *rubiaceas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales épigynes, qui doit son nom à la garance (*Rubia*), et qui renferme des plantes herbacées, des arbustes et de très-grands arbres. Les feuilles sont opposées ou verticillées ; et, dans le premier cas, elles ont de chaque côté une stipule intrapétiolaire, qui souvent se soude avec les côtés du pétiole, et forme une sorte de gaîne. Les fleurs sont axillaires ou terminales, quelquefois réunies en tête. Le calice, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, a son limbe entier ou partagé en 4 ou 5 lobes. La corolle est monopétale, régulière, épigyne, à 4 ou 5 lobes ; les étamines sont en même nombre que les lobes de la corolle et alternent avec eux. L'ovaire est infère, surmonté d'un style simple ou bifide. Cet ovaire a 2, 4, 5 loges ou plus, contenant chacune plusieurs ovules dressés ou attachés à l'angle interne des loges. Le fruit est composé de deux petites coques monospermes et indéhiscentes ; ou bien il est charnu et contient deux noyaux monospermes. Dans certains genres, c'est une capsule à plusieurs loges s'ouvrant en autant de valves, ou un fruit charnu et indéhiscent. Toujours ce fruit est couronné par le limbe calicinal. Les graines, quelquefois ailées et membraneuses sur les bords, contiennent, dans un endosperme dur et corné, un embryon axile et dressé, ou quelquefois placé en travers relativement au hile. V. CAFÉ, GARANCE et QUINQUINA.

RUBIACIQUE (ACIDE) [all. *Rubiaceensäure*]. Acide incolore retiré de la garance. Par la chaleur, dans l'acide chlorhydrique, il se change en une substance de couleur bleue.

RUBIAN. s. m. Dans la garance fraîche, les matières colorantes ne sont pas dans le même état que dans la garance ancienne (Schunk et Rahbder). L'alizarine et la purpurine se trouvent préalablement engagées dans une combinaison glycosique peu stable (*rubian, acide rubérythrique*), ce qui leur permet de se dissoudre dans l'eau, tandis qu'après quelque temps de conservation, ce véhicule n'entraîne plus que très-peu de matière colorante.

RUBICAN. adj. et s. m. [all. *stichelhärig*, angl. *rubican*, it. *rapicanato*, esp. *rubicun*]. Se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe présente des

poils blancs disséminés çà et là. — On ajoute *rubican* au nom de la robe ; par exemple : *bai clair rubican*.

RUBIDIUM. s. m. [de *rubidus*, rougeâtre]. Métal alcalin, c'est-à-dire voisin du potassium, du lithium, etc., découvert à l'aide de l'analyse spectrale dans les minerais dont on a extrait la lithine. Il colore en beau rouge les raies du spectre. Il décompose l'eau aussi énergiquement que le potassium. On connaît aussi son oxyde et ses sels. Densité 1516 ; fond à 38°,5 ; équivalent 85 (Bunsen) ; symbole, Rb. Contrairement à ce qu'auraient pu faire prévoir les analogies si complètes du potassium et du rubidium, ce dernier métal est tout à fait dépourvu de propriétés toxiques, et ses sels peuvent être impunément introduits dans le torrent circulatoire, sans amener aucun des accidents produits par l'injection des sels de potassium (Grandeau).

RUBINIQUE (ACIDE). Corps qui se forme quand on expose à l'air une solution de catéchine dans le carbonate de potasse. On ne connaît guère que son sel de potasse qui précipite en rouge les sels métalliques. ($C^{18}H^6O^9$.) Il est aussi appelé *rufocatéchucique*.

RUBRINONITRIQUE (ACIDE) [*acide pikrinonitrique réduit*, Wöhler, *acide hématinonitrique*, Berzelius]. Produit de décomposition de l'acide pikrinonitrique par le sulfate de cuivre et l'eau de baryte. Cristallisable, brun, presque sans goût, peu soluble dans l'eau.

RUDÉRAL, ALE. adj. [*ruderalis*, de *rudera*, décombres ; it. *ruderale*]. Se dit des plantes qui croissent dans les décombres.

RUDIMENT. s. m. [*rudimentum*, ébauché, commencement]. — *Rudiment d'organe*, etc. Organe dont le développement est plus ou moins incomplet. V. ORGANES *rudimentaires*.

RUDIMENTAIRE. adj. [esp. *rudimentario*]. Se dit de toute partie qui n'existe qu'avec un développement plus ou moins imparfait. V. ORGANES *rudimentaires*.

RUE. s. f. [*ruta*, ῥυτή, πήγανον, all. *Raute*, angl. *rue*, it. *ruta*, esp. *ruda*]. Genre de rutacées (décandrie monogynie, L.) dont l'espèce *Ruta graveolens*, L., est emménagogue, et peut causer l'avortement en déterminant une hémorrhagie utérine. On emploie ses feuilles en poudre (120 centigram. à 4 gram.) dans un liquide ou dans du miel ; ou bien en infusion théiforme. Son eau distillée entre dans quelques potions excitantes, antispasmodiques ou emménagogues, à la dose de 30 à 60 grammes (V. ERGOT *de seigle* et SABINE). L'essence qui donne à la rue son odeur est formée par un composé défini unique, essence oxygénée ($C^{20}H^{20}O^2$), isomère de l'essence de menthe concrète, mais qui en diffère par l'ensemble de tous ses autres caractères. Elle bout à 230°, distille sans altération et réduit la solution ammoniacale d'azotate d'argent comme l'aldéhyde.

RUFIGALLIQUE. adj. — *Acide rufigallique* ou *para-ellagique* ($C^{14}H^4O^8$). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur l'acide gallique. Brun, cristallin, à peine soluble dans la potasse.

RUFINE. s. f. ($C^{14}H^7O^5$). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur la salicine à la température ordinaire. Masse résineuse, soluble dans l'alcool, presque pas dans l'éther. Elle se dissout avec une belle couleur rouge dans l'ammoniaque et la potasse caustique.

RUFINOSULFURIQUE (ACIDE). C'est l'un des produits indirects de décomposition de l'indigo par l'acide sulfurique. Il se dissout dans l'eau avec une couleur rouge, et, par évaporation, donne une masse non cristalline, opaque, d'un rouge foncé, d'un goût acide et rougissant le tournesol.

RUGINATION. s. f. Action de ruginer. — On s'est aussi servi de cette expression pour désigner une opération à l'aide de laquelle on racle l'intérieur de l'utérus, débarrassant ainsi l'organe des granulations qui s'y sont développées.

RUGINE. s. f. [*radula, scalprum*, ξύστρα, all. *Beinfeile*, angl. *rugine*]. Instrument dont on se sert, dans les opérations chirurgicales, pour racler ou ratisser les os. C'est une plaque d'acier trempé, de forme variée, suivant l'usage auquel on la destine, dont les bords sont en biseaux tranchants, et à laquelle un manche est adapté sur une de ses faces. Les rugines employées dans l'opération du trépan pour détacher le péricrâne de la surface des os se composent d'une plaque épaisse d'acier bien trempé, dont la circonférence, quadrilatère ou polygone, est taillée en biseaux abattus de court pour donner plus de force à leurs tranchants. Cette plaque se visse à l'extrémité d'une tige terminée par un manche de bois. V. TRÉPANATION. — Les *rugines* dont les dentistes se servent pour détacher le tartre des dents, ou pour nettoyer la carie, consistent toutes en une tige d'acier arrondie, de 3 millimètres de diamètre sur 5 centimètres et demi de longueur, montée sur un manche taillé à pans ; mais leur extrémité présente des formes très-variées : tantôt la rugine est en langue de carpe tranchante des deux côtés ; tantôt elle se termine par une lame droite semblable à celle d'un canif, mais plus forte (cette rugine est nommée *déchaussoir*) ; tantôt elle est coudée carrément et coupe sur trois bords, ou bien elle se termine en pointe et coupe des deux côtés ; ou bien elle est en cuiller recourbée, etc.

RUGOSITÉ. s. f. [de *ruga*, ride ; all. *Runzeligkeit*, it. *rugosità*]. Rides d'une surface raboteuse.

RUMEN. s. m. [*rumen*, angl. *rumen*, it. *rumine*]. Premier estomac des ruminants, dit aussi *panse* ou *herbier*, et occupant à lui seul la plus grande partie de la cavité abdominale. (Fig. 397, BB.)

RUMICINE. s. f. La caphopicrite de la *patience*.

RUMINANT. adj. et s. m. [*ruminantia*, de *ruminare*, ruminer, remâcher ; μηρυκάζων, all. *Wiederkäuer*, angl. *ruminants*, it. *ruminanti*, esp. *rumiantes*]. Famille de mammifères comprenant ceux

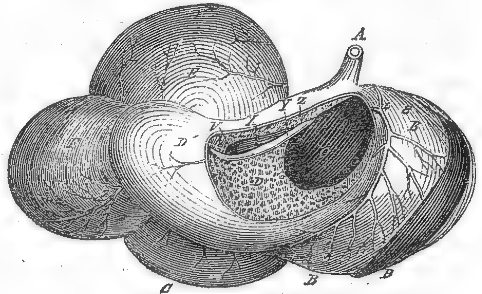


FIG. 397.

qui ont les membres en colonnes terminés par des sabots avec (caméliens) ou sans semelle calleuse ; pas de canines ; incisives supérieures nulles ou réduites à deux ; six ou huit incisives inférieures ; quatre estomacs disposés de manière que ces animaux ont la faculté de faire revenir dans leur bouche, pour les broyer une seconde fois, les aliments qui ont séjourné quelque

temps dans leur premier estomac. Les ruminants sont, en effet, pourvus de quatre estomacs (Fig. 397) : la *panse* ou *rumen* (B, son hémisphère ou sac gauche; C, le droit), le *bonnet* ou *réseau* (D et D′ son intérieur), le *feuillet* (E), et la *caillette* (F). Les trois premiers communiquent directement avec l'œsophage (A), qui s'ouvre d'abord presque également dans la panse et dans le bonnet, et qui aboutit ensuite dans le feuillet sous la forme d'une gouttière ou d'un demi-canal en X. Y, lèvre postérieure de la gouttière ; Z, sa lèvre antérieure; V, orifice qui fait communiquer le réseau avec le feuillet; R, la rate; O, l'ouverture qui fait communiquer le *rumen* avec le *réseau*. Lorsque l'animal avale des aliments volumineux (comme ceux dont il se nourrit habituellement), ces substances dilatent l'œsophage, dont les parois sont naturellement affaissées; et, écartant ainsi mécaniquement les bords du demi-canal qui conduit au feuillet, elles tombent dans les deux premiers estomacs. Lorsque, par une espèce de régurgitation due à des contractions antipéristaltiques, les aliments sont ramenés par petites portions dans la bouche, pour y être soumis à une seconde mastication, la pâte molle qu'ils forment lors de la seconde déglutition n'est pas assez volumineuse pour dilater l'œsophage, elle n'écarte pas les parois du demi-canal; la portion terminale de l'œsophage conserve par conséquent la forme d'un tube, et conduit les aliments en totalité ou en partie dans le feuillet.

RUMINATION. s. f. [*ruminatio*, μηρυκισμὸς, all. *Wiederkäuen*, angl. *rumination*, it. *ruminazione*, esp. *rumia*]. Fonction particulière aux animaux ruminants, par laquelle ils mâchent une seconde fois les aliments qu'ils ont déjà avalés. On observe quelquefois chez l'homme un phénomène analogue, que l'on désigne plus particulièrement sous le nom de *mérycisme*. V. ce mot.

RUPESTRE. adj. [*rupestris*, de *rupes*, roche; it. *rupestrale*]. Se dit des plantes croissant sur les rochers.

RUPIA. s. m. [de ῥύπος, ordure; all. et esp. *rupia*]. Inflammation particulière de la peau, caractérisée par de petites bulles dont la base est d'un rouge vif, peu nombreuses, aplaties, et remplies d'un fluide d'abord séreux, bientôt épais, puriforme ou sanguinolent, et se desséchant ensuite sous forme de croûtes noires, tantôt minces, tantôt très-proéminentes, qui cachent des ulcérations plus ou moins profondes. On l'observe le plus ordinairement chez des individus scrofuleux, mal nourris et mal vêtus, et surtout aux membres inférieurs. Le traitement consiste principalement dans les soins hygiéniques. Le rupia, tel qu'il vient d'être décrit, porte le nom de *rupia simplex*. Il importe de savoir qu'on voit survenir assez souvent le rupia ou l'ecthyma chez les vétérinaires, sur les membres supérieurs ou toute partie de la peau qui se trouve en contact avec les liquides qui s'écoulent des voies génitales des vaches et des juments pendant la parturition ; les petites pustules avortent quelquefois, et se terminent par la production d'une petite croûte; d'autres fois, il se produit plusieurs croûtes successives avec ulcération et rougeur intense, et le tout guérit au bout de deux à trois semaines; ces pustules, dont la nature a été parfois méconnue, ne doivent pas être cautérisées comme on l'a fait dans certains cas où on les a prises pour le charbon. On les a aussi vues sur les avant-bras des accoucheurs, à la suite de l'opération de la version, et chez les anatomistes, à la suite des piqûres anatomiques ou d'autopsies. Une forme de rupia a été dite *escharotica* ou *pemphigus gangrænosus*, en raison des eschares succédant aux vésicules. On connaît enfin le *rupia syphilitica*, accident secondaire de la syphilis qu'on dit être contagieux, et qui ne cesse que par le traitement général employé contre cette phase de la maladie.

RUPTILE. adj. [*ruptilis*, de *rumpere*, rompre; all. *aufspringend*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui s'ouvre d'une manière irrégulière par l'effet du grossissement des parties qu'il renferme.

RUPTILITÉ. s. f. [all. *Ruptilität*]. État ou qualité de ce qui est ruptile.

RUPTURE. s. f. [*ruptura*, ῥῆγμα, all. *Bruch*, angl. *rupture*, it. *rottura*, esp. *rotura*]. Solution de continuité survenant par suite de contractions musculaires, ou de distension exagérée d'un organe creux (V. DÉCHIRURE). Ce mot est quelquefois employé comme synonyme de *hernie*.—*Ruptures des tendons et des muscles*. Elles sont dues à une violente contraction musculaire, à un chute d'un lieu élevé avec distension du muscle et du tendon devenus roides par la contraction du premier, à un saut d'une grande étendue.—*Ruptures des tendons*. Les tendons se rompent plus souvent que les muscles. La division est nette, régulière, ou à peine filamenteuse. On a observé la rupture des tendons d'Achille, rotulien, du triceps brachial, etc. Il y a, dès lors, impossibilité de mouvoir les parties sur lesquelles s'insèrent ces muscles, et écartement des bouts rompus entre lesquels le doigt s'enfonce; il survient ensuite un peu de gonflement et de douleur. Le danger de ces ruptures n'est pas très-grand. On les traite en plaçant le membre de manière à rapprocher les bouts brisés, et le maintenant dans l'immobilité pendant quelques jours. La cicatrisation est, en général, sans accidents, et les usages de l'organe sont conservés lors même qu'il reste un écartement de un à deux travers de doigt environ. — *Rupture* (*décollement*) *des muscles*. Elle a lieu souvent au niveau du point d'attache des fibres tendineuses et musculaires, qui sont séparées plutôt que rompues. Cependant on a vu des ruptures au milieu du muscle; elles peuvent se produire pendant la durée de la contraction, contrairement à l'hypothèse de Bichat, elles sont alors nettes; lorsque c'est hors de la contraction qu'a lieu la rupture ou déchirure, elle est irrégulière et filandreuse. Elle peut être complète ou partielle. C'est une rupture de ce genre dans les muscles soléaires ou autres du mollet, qui porte vulgairement le nom de *coup de fouet*, et qui survient pendant un effort brusque de la jambe, un saut ou un faux pas. Une contraction peut la produire aussi sans être très-violente, si elle est brusque; la rupture semble, dans ce cas-là, être due à ce qu'une portion seulement du tendon et du muscle (rupture par surprise), et non la masse totale, se trouve devenue rigide et distendue outre mesure par rapport à la résistance; puis les autres portions offrent successivement le même phénomène dans un espace très-court. On sait, en effet, que la contraction des muscles n'a lieu, pour tous les faisceaux *simultanément*, qu'autant que la volonté intervient, tandis que, dans diverses circonstances (qui peuvent aussi être volontaires), ce sont des faisceaux isolés qui se contractent successivement ou indépendamment les uns des autres. La rupture des muscles est douloureuse; lorsqu'elle a lieu, on éprouve une sensation de pincement ou de choc. L'intervalle des bouts brisés se remplit

rapidement de sang, et il peut y avoir hémorrhagie plus ou moins considérable. On traite ces ruptures comme celles des tendons, en exerçant une compression à l'aide d'un bandage roulé.

RURAL, ALE. adj. [*ruralis*, de *rus*, campagne; angl. *rural*, it. *rurale*, esp. *rural*]. Se dit des plantes qui croissent dans les champs.

RUSIOCHINE. s. f. Produit de l'action du chlore sur le sulfate de quinine (*chinine*); rouge foncé, soluble dans l'alcool et dans l'eau, très-amer, hygroscopique. ($C^{36}H^{45}O^{24}Az^3$.)

RUSMA. s. m. [esp. *rusma*]. Nom que les Orientaux donnent à un dépilatoire composé particulièrement de réalgar et de chaux vive, dans les proportions de 1 partie de réalgar sur 5 à 8 de chaux.

RUT. s. m. [all. *Brunst*, angl. *rut*, it. *frega*, esp. *brama*]. Lorsque les vésicules de de Graaff se développent, en même temps les oviductes, la matrice et les organes copulateurs se tuméfient, s'injectent, sécrètent certains liquides et subissent dans leur structure des changements qui les approprient au rôle qu'ils devront bientôt remplir. L'instinct de la reproduction s'éveille et devient si impérieux, que les femelles, qui jusqu'alors évitaient les mâles, en recherchent, au contraire, les approches et cèdent avec empressement à leurs poursuites. Cet état ne persiste pas longtemps, surtout si l'accouplement vient en limiter la durée : car il cède presque toujours au coït. Lorsqu'il n'existe plus, la femelle perd son ardeur, fuit le mâle, ou lui résiste obstinément, jusqu'à ce que, après un temps plus ou moins long, les mêmes symptômes se manifestent de nouveau, pour revenir désormais après des intervalles de temps égaux dans chaque espèce et à des époques dont la périodicité régulière coïncide avec les saisons. Pour désigner l'ensemble des phénomènes que présentent alors les femelles, on dit qu'elles sont en *rut* ou en *chaleur*. Les *signes* du rut sont variables suivant les espèces. Chez les poules, la crête se colore plus vivement en rouge; chez les lapines, la vulve se gonfle et s'injecte fortement; chez la chienne, cette tuméfaction est accompagnée d'un écoulement muqueux odorant qui attire les mâles, et quelquefois d'un véritable écoulement sanguin; chez les singes, elle coïncide avec un écoulement sanguinolent et même sanguin assez abondant, surtout si l'on observe ces animaux à l'état sauvage. La *périodicité* du rut est hors de doute pour plusieurs animaux, surtout pour nos espèces domestiques, chez lesquelles le retour de cet état physiologique est beaucoup plus fréquent que chez les espèces sauvages. Les brebis non fécondées deviennent en chaleur tous les quinze jours; les truies tous les quinze à dix-huit jours. Ce phénomène se reproduit toutes les trois ou quatre semaines chez les vaches; tous les mois chez les juments, et après le même laps de temps chez les buffles, les zèbres et les singes.

RUTACÉES. s. f. pl. [*rutaceæ*, all. *Rautenarten*, esp. *rutaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, à laquelle la rue (*Ruta*) a donné son nom, et qui offre les caractères suivants : Feuilles opposées ou alternes, très-souvent marquées de points translucides, avec ou sans stipules. Fleurs hermaphrodites rarement unisexuées. Calice de 3 à 5 sépales soudés par la base. Corolle à 5 pétales quelquefois soudés, rarement nulle; 5 ou 10 étamines, dont quelques-unes avortent. Ovaire composé de 3 à 5 carpelles plus ou moins soudés, et formant autant de côtes plus ou moins saillantes; chaque loge contenant 2 ovules au plus insérés à l'angle interne sur deux rangées. Ces carpelles sont, en général, appliqués sur un disque hypogyne plus ou moins saillant; quelquefois ils forment par leur réunion un ovaire gynobasique, dont le style semble naître d'une dépression très-profonde de sa partie centrale. Le fruit est tantôt une capsule pluriloculaire, tantôt composé de coques ou de carpelles monospermes et indéhiscents, quelquefois un peu charnus, ou secs et s'ouvrant en deux valves incomplètes. Les graines, dont le tégument propre est souvent crustacé, se composent d'un endosperme charnu ou corné, contenant un embryon à radicule supérieure, rarement tournée vers le hile, qui est latéral; quelquefois il n'y a pas d'endosperme. V. Gaïac.

RUTHENIUM. s. m. Métal de la dernière section, existant principalement dans les minerais de platine avec l'iridium. Ce métal est solide, gris comme l'iridium, cassant, infusible, inattaquable par l'eau régale et pesant 8,6.

RUTILANT, ANTE. adj. [*rutilans*]. Qui est d'un roux ardent. Se dit, en chimie, des vapeurs de l'acide nitreux, qui sont d'un jaune rouge ou roux plus ou moins vif. En anatomie, se dit du sang artériel qui est d'un rouge vif.

RUTILINE. s. f. [de *rutilus*, rouge vif; all. *Rutilin*]. L'olivine. ($C^{28}H^{14}O^6$.) (Piria.)

RUTILINOSULFURIQUE (Acide). Corps obtenu en même temps que la rutiline, mais insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. C'est une poudre violette ne se combinant pas avec les bases; soluble dans les acides sulfurique et nitrique. [$2(C^{14}H^6O^2) + SO^3$.]

RUTINE. s. f. [*acide rutinique*]. Principe retiré de la rue (*Ruta graveolens*, L.). Cristallisable, sans saveur; soluble dans 25 parties d'eau, soluble dans l'alcool bouillant, insoluble dans l'éther; elle réagit acide. ($C^{12}H^6O^6 2HO$.)

RUYSCHIENNE. adj. f. [de *Ruysch*, célèbre anatomiste hollandais; it. *ruischiana*, esp. *ruisquiana*]. Nom donné à la plus interne des deux lames dont est formée la membrane choroïde. V. Œil.

RYTIDOME. Mauvaise orthographe. V. Rhytidome.

S

S. A. V. Abréviation.

S. DU CÔLON. V. Côlon.

SABADILLINE. s. f. [angl. *sabadilline*, esp. *sabadillina*]. Substance trouvée par Couerbe dans la cévadille, où elle accompagne la vératrine. Elle est cristallisable en prismes assez gros, solubles dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante; elle verdit le sirop de violette, fond en résine à une chaleur de 200° centigr., et forme avec plusieurs acides des sels susceptibles de cristallisation. ($C^{20}H^{13}O^5Az$.)

SABADILLIQUE. V. Cévadique.

SABINE. s. f. [*Juniperus sabina*, L., all. *Sabenbaum*, it. et esp. *sabina*]. Arbrisseau conifère (Fig. 398) dont on distingue deux variétés : la *petite sabine*, dont les feuilles ressemblent à celles du tamarin, et la *grande sabine*, qui a ses feuilles comme celles du cyprès. Toutes deux sont toujours vertes, résineuses, d'une odeur très-forte et désagréable. Elles sont très-irritantes et stimulent puissamment les vaisseaux utérins : aussi doit-on, quand on les emploie (comme em-

ménagogues ou comme vermifuges), ne les administrer qu'avec la plus grande circonspection (10 à 30 centigrammes de la poudre des feuilles et des jeunes pousses). A plus fortes doses, c'est un violent poison, qui

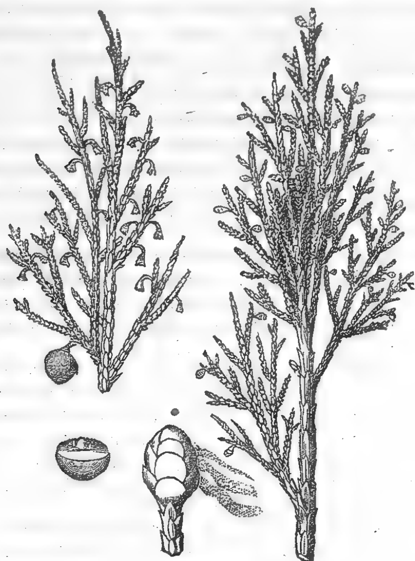


FIG. 398.

détermine l'inflammation de l'estomac et des intestins et celle de l'utérus. La sabine fournit une huile volatile des plus âcres.

SABOT. s. m. [*ungula*, ὄνυξ, all. *Huf*, angl. *hoof*]. Ongle des mammifères, lorsqu'il est épais et qu'il garnit de toutes parts la dernière phalange des doigts. Il y a cinq sabots à chaque pied dans l'éléphant, quatre dans l'hippopotame, trois dans le rhinocéros, deux grands et deux petits dans les cochons, quatre aux pieds de devant et trois à ceux de derrière dans les tapirs; un seul à chaque pied chez les chevaux; deux à chaque membre, avec deux petits onglons surnuméraires chez les ruminants. V. CORNÉ (*tissu*).— Le sabot du cheval représente une sorte de boîte engaînante qui enveloppe l'extrémité inférieure du doigt, en s'appliquant exactement sur la membrane kératogène, avec laquelle elle s'unit par une pénétration réciproque des prolongements et des cavités dessinées sur les surfaces en contact. Sa forme est celle d'une moitié de cylindre coupé très-obliquement en travers dans sa partie moyenne et posé sur la surface de section. (Chauveau.)

SABURRAL, ALE. adj. [*saburralis*, all. *saburral*, it. *saburalle*, esp. *saburral*]. Qui tient aux saburres gastriques.—*État saburral* (*colluvies gastrica*). Accumulation supposée de saburre dans l'estomac, et cause d'un grand nombre de maladies, selon les médecins humoristes. V. SABURRE.

SABURRE. s. f. [*saburra*, gravier; all. *gastrische Unreinigkeiten*; angl. *saburra*, it. et esp. *saburra*]. — *Saburres gastriques*. Matières que l'on a supposées retenues et amassées dans l'estomac à la suite des mauvaises digestions, et que l'on a considérées tantôt comme un produit altéré de l'excrétion muqueuse de cet organe ou de la sécrétion biliaire, tantôt comme un résidu de substances alimentaires mal digérées.

SAC. s. m. [*saccus*, all. *Sack*, it. *sacco*, esp. *saco*]. En botanique, le corps formé par la soudure des étamines, qui, dans les asclépiadées, recouvre l'ovaire comme un capuchon. — *Sac embryonnaire*. V. OVULE *végétal*. — *Sac herniaire*. V. HERNIE.— *Sac lacrymal*. V. LACRYMAL.

Sac pulmonaire. Désigne, dans les écrits des anatomistes du XVIIe et du XVIIIe siècle, ce qu'on nomme aujourd'hui *oreillette gauche; oreillette* signifiait alors à juste titre ce que nous appelons *auricule de l'oreillette gauche* ou *pulmonaire*.

Sac veineux. Désigne chez les anatomistes du XVIIe et du XVIIIe siècle, ce qu'on nomme aujourd'hui *oreillette droite*, y compris son auricule.

SACCADE. s. f. [all. *Ruck*, angl. *saccade*]. Mouvement subit que celui qui dirige le cheval communique aux rênes. Les saccades exposent à blesser les barres.

SACCADÉ, ÉE. adj. [all. *stossend*]. Se dit de la respiration, quand la dilatation et le resserrement du thorax, au lieu de s'opérer d'une manière continue, par une seule inspiration ou expiration, ne se font qu'en plusieurs temps, par inspirations et expirations successives que sépare un court instant d'arrêt.

SACCHARATE. s. m. [esp. *sacarato*]. Nom donné à certaines combinaisons que le sucre forme avec divers oxydes métalliques, la chaux, etc.

SACCHARIFICATION. s. f. [de *saccharum*, sucre, et *facere*, faire; all. *Zuckerbildung*, esp. *sacarificacion*]. Conversion d'une substance en sucre : par exemple, de l'amidon, lorsqu'on le traite par l'acide sulfurique. La saccharification a été appelée *glycogénie* (V. ce mot) par Cl. Bernard, lorsqu'il s'agit de la conversion de certains principes immédiats en sucre dans l'économie.

SACCHARIFIÉ, ÉE. adj. [esp. *sacarificado*]. Qui a été converti en sucre.

SACCHARIMÈTRE. s. m. [de σάκχαρον, sucre, et μέτρον, mesure]. Instrument servant à déterminer la quantité de sucre contenu dans un liquide. V. POLARIMÈTRE.

SACCHARIMÉTRIE. s. f. [de σάκχαρον, sucre, et μέτρον, mesure]. Dosage de la quantité de sucre contenu dans une liqueur. — *Saccharimétrie physique*. V. POLARIMÉTRIE. — *Saccharimétrie chimique*. Elle repose sur la propriété que possède la glycose de réduire à l'état de protoxyde de cuivre, à la température de l'ébullition, les sels de bioxyde de cuivre en dissolution dans la potasse. On fait bouillir le liquide sucré, légèrement acidulé, pour changer le sucre en glycose; puis on le fait agir sur un liquide d'épreuve dont un volume déterminé détruit une quantité connue de sucre. La liqueur saccharimétrique se prépare en dissolvant ensemble : crème de tartre pulvérisée, 50 gram.; carbonate de soude, 40 gram.; sulfate de cuivre cristallisé et pulvérisé, 30 gram.; potasse caustique, 40 gram. (Poggiale). V. SUCRE *du foie*.

SACCHARIDE. s. f. Substance moins hydratée que le sucre, séparée par fermentation du sucre fondu (Gélis).

SACCHARIDE. adj. et s. (Berthelot). Groupe de composés chimiques aussi appelés *glycosides*. V. ce mot.

SACCHARIGÈNE. adj. et s. Nom donné aux corps, tels que la cellulose, la fécule, les gommes, qui donnent des sucres en s'hydratant.

SACCHARIN, INE. adj. [*saccharinus*, it. *saccarino*, esp. *sacarino*]. Qui est de la nature du sucre, qui en contient. — *Acide saccharin*. V. OXALIQUE.

SACCHARINITE. s. m. [it. *saccarinite*]. Nom générique proposé pour désigner le groupe des substances sucrées susceptibles de fermenter : sucre, glycose, dextrine, etc. (Desvaux.)

SACCHARIQUE. adj. Qui concerne le sucre et ses composés. — *Acide saccharique* (*acide malique du sucre* ou *artificiel*, Scheele; *acide métatartrique*, Erdmann). L'acide oxalhydrique.

SACCHARO-GLYCOSE. s. m. Produit de l'action des acides étendus sur le sucre de canne (Bouchardat).

SACCHAROÏTE. s. m. Nom collectif de tous les principes sucrés non fermentescibles, tels que la glycérine, la glycyrrhizine, la mannite, la lactine, le sucre de gélatine, etc.

SACCHAROLÉ. s. m. Médicament pulvérulent qui résulte du mélange exact du sucre en poudre avec d'autres substances également pulvérisées.

SACCHAROLIE. s. f. Nom commun des saccharolés et des mellites.

SACCHAROLIQUE. adj. Se dit, d'après Béral, des médicaments dont la base ou partie prédominante est du sucre uni à d'autres corps.

SACCHARORRHÉE. s. f. V. GLYCOSURIE.

SACCHAROSE. adj. Nom générique des sucres dont la formule est $C^{24}H^{22}O^{22}$ (Berthelot).

SACCHARURE. s. m. (Béral). Médicaments qu'on obtient en versant une teinture alcoolique ou éthérée sur du sucre blanc cassé en morceaux, exposant le mélange à l'air libre ou à la chaleur d'une étuve, pour le dépouiller d'alcool ou d'éther, et le réduisant au bout de vingt-quatre heures en poudre grossière.

SACCHOGOMMITE. V. GLYCYRRHIZINE.

SACCHOLACTIQUE. V. MUCIQUE.

SACCHULMINE. s. f. V. ULMINE.

SACCIFORME. adj. Qui est en forme de sac. Se dit de certains anévrysmes, etc.

SACCULAIRE. adj. Qui a rapport au saccule. — *Nerf sacculaire*. Filet de l'auditif allant au saccule.

SACCULE. s. m. Une des deux vésicules du vestibule membraneux de l'oreille moyenne, large d'un millimètre et demi, logée dans la fossette ronde vestibulaire; il communique avec l'autre vésicule ou *utricule*, et est tapissé d'otoconie.

SACHET. s. m. [*sacculus*, μαρσίππιον, esp. *saquillo*]. Petit sac de toile ou de taffetas, rempli d'espèces aromatiques grossièrement pulvérisées ou de poudres interposées entre des cardes de coton, qu'on met en contact avec diverses parties du corps.

Sachet de Morand. Les ingrédients en sont un mélange, à parties égales, de sel ammoniac, de sel commun et d'éponge calcinée.

SACRÉ, ÉE. adj. [*sacer*, ἱερὸς, angl. *sacral*, it. et esp. *sacro*]. Qui appartient au sacrum. — *Artère sacrée antérieure* ou *moyenne*. Elle naît de la partie postérieure de l'aorte, au niveau de la quatrième vertèbre lombaire, descend en serpentant sur l'articulation sacro-vertébrale, et fournit beaucoup de branches qui s'introduisent par les trous sacrés antérieurs, pour aller se distribuer aux membranes de la moelle. — *Artères sacrées latérales*. Elles naissent tantôt de l'ilio-lombaire, tantôt de la fessière, tantôt de l'hypogastrique; quelquefois il n'y en a qu'une seule de chaque côté de la ligne médiane ; d'autres fois il y en a deux ou même trois. Elles descendent au devant des trous sacrés antérieurs, et s'anastomosent par arcade avec la sacrée moyenne.— *Nerfs sacrés*. Ordinairement au nombre de six, souvent de cinq seulement, ils sont formés par la terminaison de la moelle vertébrale. C'est des quatre premiers de ces nerfs et du cordon lombo-sacré que résulte le plexus sacré.— *Plexus sacré* ou *sciatique*. Entrelacement nerveux formé par le nerf lombo-sacré, et par les quatre premières paires sacrées. Ce plexus fournit des branches postérieures et des branches antérieures, et se termine ensuite en un gros nerf, aplati d'avant en arrière, qui est le nerf sciatique. Les branches postérieures donnent des rameaux fessiers, un rameau crural et des rameaux génitaux; les branches antérieures, extrêmement variables en nombre, donnent des rameaux hémorrhoïdaux, vésicaux, utérins et vaginaux, qui forment ensemble, et avec ceux des ganglions abdominaux et sacrés, le plexus hypogastrique. — *Région sacrée*. La partie postérieure et inférieure médiane du dos, qui correspond au sacrum. — *Trous sacrés*. Nom donné à seize trous, dont huit *antérieurs*, situés sur la face pelvienne du sacrum, quatre de chaque côté de la ligne médiane, les uns au-dessus des autres, et huit *postérieurs*, placés à la face spinale du même os, et présentant la même disposition que les antérieurs, avec lesquels ils correspondent. Ces trous communiquent avec le *canal sacré*, qui fait suite au canal vertébral ; ils sont traversés par une branche des nerfs sacrés.

Maladie sacrée. V. ÉPILEPSIE.

SACRO-COCCYGIEN, IENNE. adj. [*sacro-coccygeus*, it. et esp. *sacro-coccigeo*]. Qui a rapport au coccyx.—*Articulation sacro-coccygienne*. Celle de l'extrémité inférieure du sacrum avec la facette supérieure du coccyx ; elle est affermie par deux ligaments appelés *sacro-coccygiens antérieur* et *postérieur*.

SACRO-COXALGIE. s. f. [de *sacrum*, l'os sacrum, *coxa*, la hanche ou l'os coxal, et ἄλγος, douleur]. Quelques auteurs ont désigné sous ce nom l'affection rhumatismale de la symphyse sacro-iliaque.

SACRO-ÉPINEUX. adj. [*sacro-spinosus*]. Les *ligaments sacro-épineux*; l'un *supérieur* et l'autre *inférieur*, s'étendent des épines postérieure, supérieure et inférieure de l'os iliaque, aux parties latérales et postérieure du sacrum.

SACRO-FÉMORAL. V. FESSIER (*grand*).

SACRO-ILIAQUE. adj. [*sacro-iliacus*]. Qui a rapport au sacrum et à l'os des iles. — *Symphyse* ou *articulation sacro-iliaque*. Celle de chaque face latérale du sacrum avec l'os iliaque correspondant. Les liens qui l'affermissent sont les deux ligaments sacro-sciatiques, le ligament sacro-épineux et le *sacro-iliaque*. Ce dernier occupe l'espace que laissent entre eux le sacrum et l'iliaque, derrière leurs surfaces articulaires. On donne quelquefois le nom de *ligaments sacro-iliaques antérieurs* aux faisceaux ligamenteux placés au devant de ces surfaces.

SACRO-ILI-TROCHANTÉRIEN. V. PYRAMIDAL *de la cuisse*.

SACRO-LOMBAIRE. adj. [*sacro-lumbus*, *sacro-lumbalis*, it. *sacro-lombare*, esp. *sacro-lumbar*]. Muscle pair et allongé, étendu de la face postérieure du sacrum et de la partie correspondante de la crête iliaque au sommet des apophyses transverses des vertèbres lombaires, à l'angle des onze côtes inférieures et aux tubercules postérieurs des apophyses transverses des cinq dernières vertèbres cervicales.

SACRO-SCIATIQUE. adj. [*sacro-ischiaticus*, it. *sacro-ischiatico*, esp. *sacro-ciatico*].— *Ligaments sacro-sciatiques*. On appelle ainsi deux ligaments membraniformes qui concourent à affermir l'articulation

sacro-iliaque. Le *grand ligament sacro-sciatique*, ou *sacro-sciatique postérieur*, s'étend de la crête iliaque et des côtés du sacrum et du coccyx à la tubérosité de l'ischion ; le *petit ligament sacro-sciatique*, ou *sacro-sciatique antérieur*, naît du même point et se termine à l'épine sciatique.

SACRO-SPINAL. adj. et s. m. [*sacro-spinalis*, esp. *sacro-espinal*]. Chaussier avait réuni sous la dénomination de *muscle sacro-spinal*, les muscles sacro-lombaire, long dorsal, transversaire, transversaire épineux, intertransversaire. Il distinguait à ce muscle une portion dorso-trachélienne, qui répond au sacro-lombaire, une portion costo-trachélienne, qui répond au transversaire et au long dorsal, une portion lombo-cervicale, qui répond au transversaire épineux.

SACRO-TROCHANTÉRIEN. V. PYRAMIDAL *de la cuisse*.

SACRO-VERTÉBRAL, ALE. adj. [*sacro-vertebralis*]. Qui appartient au sacrum et aux vertèbres. — *Articulation sacro-vertébrale*. Celle du sacrum avec la face inférieure de la dernière vertèbre lombaire. — L'angle que forment ces deux os à leur partie antérieure a été appelé *angle sacro-vertébral*. — *Ligament sacro-vertébral*. Faisceau ligamenteux qui, de la partie antérieure inférieure de l'apophyse transverse de la dernière vertèbre, va se fixer à la partie supérieure du sacrum. Il y en a un de chaque côté de la colonne vertébrale.

SACRUM. s. m. [de *sacer*, sacré ; τὸ ἱερὸν ὀστέον, all. *Heiligenbein*, *Kreuzbein*, angl. *sacrum*, it. et esp. *sacro*]. Os symétrique et triangulaire placé à la partie postérieure du bassin, et faisant suite à la colonne vertébrale. Il a deux faces. La *face spinale* ou *postérieure*, recouverte par les muscles sacro-lombaires, présente sur la ligne médiane quatre ou cinq éminences qui font suite aux apophyses épineuses des vertèbres, et qui forment une crête, au-dessous de laquelle est une ouverture triangulaire qui termine le canal sacré. Sur les côtés de cette face existent deux gouttières, continuation de celle de la colonne vertébrale, et dans lesquelles s'ouvrent les trous sacrés postérieurs. La *face antérieure* ou *pelvienne*, légèrement concave, présente l'orifice des trous sacrés antérieurs. La base du sacrum s'articule avec la dernière vertèbre lombaire, son sommet avec le coccyx, chacun de ses bords latéraux avec l'os coxal correspondant. Il se développe par cinq points d'ossification ; et des rainures transversales sont les indices de la réunion de ces cinq pièces primitives qui ressemblent chacune à une petite vertèbre. V. SQUELETTE.

SAFRAN. s. m. [*crocus*, κρόκος, all. *Safran*, angl. *saffron*, it. *zafferano*, esp. *azafran*]. Nom donné aux stigmates de la fleur du *Crocus sativus*, L., de la famille des iridées (Fig. 399). Le safran nous venait autrefois d'Asie, sous le nom de *safran oriental;* mais il est aujourd'hui cultivé en Espagne et en France, et celui du Gâtinais est le plus estimé. Dès que la corolle du safran est épanouie, on cueille la fleur et l'on enlève les *stigmates*, que l'on se hâte de faire sécher sur des tamis de crin chauffés par de la braise, opération qui leur fait perdre les quatre cinquièmes de leur poids. Le safran doit être en filaments longs, souples, d'un rouge orange foncé, sans mélange d'étamines ; il doit fortement colorer la salive en jaune doré, avoir une odeur forte, vive, pénétrante. Il donne, à l'analyse, une matière colorante rouge orangé, une huile volatile odorante, une huile fixe concrète, de la gomme, de l'albumine et quelques sels. On y avait indiqué une substance nommée *polychroïte*, qu'on a reconnu être une matière colorante mêlée d'huile volatile. Il est souvent sophistiqué avec la fleur du carthame ou *safran bâtard* (*safranum*) (V. CARTHAME) ; mais cette fleur se reconnaît à son tube rouge, quinquéfide, renfermant le pistil et les étamines ; elle n'a d'ailleurs ni la souplesse ni l'odeur agréable du safran. Ce dernier est employé comme emménagogue, sous forme de poudre (30 à 120 centigrammes), d'infusion (une pincée pour 500 grammes de liquide), de teinture (12 à 36 gouttes), ou de sirop. — *Teinture* ou *alcoolé de safran*. On l'obtient en faisant digérer pendant quinze jours 1 partie de safran dans 4 parties d'alcool à 80° centésimaux, passant avec expression et filtrant. —



FIG. 399.

Teinture de safran composée. Elle est préparée par la distillation, au bain-marie, d'un mélange d'alcool (44° centésim.), 2 kilogram.; aloès soccotrin, 80 gram.; myrrhe, 16 gram.; safran, 8 gram.; cannelle, girofle et noix de muscade, aa 4 gram.; eau de fleur d'oranger, 128 gram. En mêlant avec cet alcoolat 2kil,500 de sirop de capillaire, et lui donnant une couleur d'or au moyen de caramel dissous dans 250 grammes d'eau de fleur d'oranger, on a l'*élixir de Garus*, qui est employé quelquefois comme stomachique, et qui ne diffère de l'*élixir de propriété de Paracelse* qu'en ce que celui-ci est acidulé avec quelques gouttes d'acide sulfurique. — *Sirop de safran*. On le prépare en faisant macérer pendant deux jours 32 grammes de safran dans 500 grammes de vin de Malaga, passant la liqueur, la laissant déposer, la décantant, ajoutant 768 grammes de sucre blanc, et faisant un sirop.

Safran des Indes. V. CURCUMA.

Safran de Mars apéritif. V. CARBONATE *de fer*.

Safran de Mars astringent. C'est le tritoxyde de fer.

Safran de Mars de Zwelfer. Tritoxyde de fer d'un beau rouge brillant, obtenu en décomposant la limaille de fer par l'azotate de potasse, et lavant le produit avec soin, afin d'enlever tout l'alcali.

Safran des métaux. V. OXYDES *d'antimoine.*

SAGAPÉNUM. s. m. [*sagapenum*, σαγάπηνον, all. *Sagapen*, angl. *sagapenum*, it. et esp. *sagapeno*]. Gomme-résine provenant probablement du *Ferula persica*, Willdenow (ombellifères). Elle nous est apportée de la Perse, ordinairement en masses molles, demi-transparentes, mêlées d'impuretés et de semences de plantes ombellifères. Le sagapénum ressemble au galbanum ; mais il a la couleur de l'asa fœtida ; il ne se colore pas en rouge par le contact de la lumière, comme fait cette dernière substance. Sa composition et ses propriétés physiques et chimiques sont les mêmes que celles des autres gommes-résines. On ne l'emploie pas seul, mais il entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques, notamment dans le diachylon gommé et la thériaque.

SAGE-FEMME. s. f. [*obstetrix*; μαῖα, all. *Hebamme*, angl. *midwife*, it. *levatrice*, esp. *comadre*]. Femme qui exerce l'art des accouchements. Des cours d'accouchement sont faits dans les écoles de médecine pour les élèves sages-femmes. Il est fait, en outre, dans l'hospice le plus fréquenté de chaque département, un cours annuel et gratuit. Celles qui n'étudient pas dans les écoles doivent du moins avoir suivi ce cours pendant deux ans et avoir vu pratiquer pendant neuf mois, ou pratiqué elles-mêmes les accouchements pendant dix mois, dans un hospice ou sous la surveillance d'un professeur. Elles sont examinées par les jurys médicaux sur la théorie et la pratique des accouchements, sur les accidents qui peuvent les précéder, les accompagner et les suivre, et sur les moyens d'y remédier. On leur délivre gratuitement un diplôme, qu'elles font enregistrer au tribunal de première instance et à la sous-préfecture de l'arrondissement où elles s'établissent et où elles ont été reçues. Celles qui ne seraient pas pourvues de diplôme seraient poursuivies et condamnées, en faveur des hospices, à une amende de 100 francs, et, en cas de récidive, à une amende double et à un emprisonnement qui pourrait durer jusqu'à six mois. — Les sages-femmes ne peuvent employer les instruments, dans les accouchements laborieux, sans appeler un docteur, ou un médecin ou chirurgien anciennement reçu. (Loi du 19 ventôse an XI.)

SAGITTAIRE ou **FLÉCHIÈRE.** s. f. Plante alismacée à fleurs monoïques ; fleur mâle à étamines au nombre de vingt et au delà. Fruit composé de carpelles en nombre indéfini, monospermes libres, disposés en tête globuleuse sur un réceptacle épais, charnu ; feuilles sagittées. La *sagittaire commune* ou à feuilles de flèches croît dans les lieux marécageux ; la poudre de ses racines et de ses feuilles a été recommandée par des empiriques contre la phthisie.

SAGITTAL, ALE. adj. [*sagittalis*, de *sagitta*, flèche ; angl. *sagittal*, it. *sagittale*, esp. *sagital*]. — *Gouttière sagittale.* Sillon profond creusé sur la suture des pariétaux, à la partie interne de la voûte du crâne, depuis la crête coronale jusqu'à la protubérance occipitale interne, et dans lequel est logé le sinus longitudinal supérieur, que l'on appelle aussi quelquefois *sinus sagittal.* V. SINUS. — *Suture sagittale.* Nom donné à celle qui unit les deux pariétaux et qui s'étend d'avant en arrière sur la ligne médiane, parce qu'elle rencontre à angle droit le milieu de l'arc que décrit la suture fronto-pariétale, comme une flèche placée sur l'arc qui doit la décocher.

SAGITTÉ, ÉE. adj. [*sagittatus*, de *sagitta*, flèche ; all. *pfeilförmig*, angl. *sagittate*, it. *sagittato*, esp. *sagitado*]. Se dit, en botanique, de parties qui ont la forme d'un fer de flèche, c'est-à-dire d'un cône pointu, offrant à sa base une échancrure profonde, dont les deux côtés se prolongent en oreillettes aiguës.

SAGOU. s. m. [all. *Sagu*, angl. *sago*, it. *sago sagu*, esp. *sagu*]. Substance amylacée qu'on retire d la moelle de plusieurs espèces de palmiers (particulièrement du *Sagus farinacea* de Rumphius), qui croissent aux Moluques, aux Philippines et dans les autres îles des Indes orientales. On la sépare de la partie fibreuse à l'aide de l'eau froide et de l'agitation ; on met le tout sur un tamis : l'eau qui passe entraîne avec elle la fécule ou le *sagou*, qui s'y dépose sous forme de poudre très-fine et très-blanche. Après l'avoir fait à moitié dessécher, on le réduit en petits grains en le passant à travers un crible, et l'on achève ensuite sa dessiccation en l'agitant continuellement dans des bassines chauffées. C'est à cette légère torréfaction que le sagou doit sa couleur rougeâtre. Planche compte plusieurs espèces de sagous : celui des îles Maldives, en grains ovoïdes arrondis, très-durs, d'une couleur briquetée non uniforme ; celui de Sumatra, en grains arrondis blancs ou jaunâtres ; celui de la Nouvelle-Guinée, semblable à celui des Maldives, mais plus briqueté ; celui des îles Moluques, tantôt gris, tantôt rosé ; le sagou *blanc*, arrivant aussi des îles Moluques, en grains blancs, qui deviennent translucides après avoir absorbé l'eau. Ces divers sagous contiennent tous du muriate de soude. Ils sont souvent falsifiés avec la fécule de pomme de terre. On a indiqué aussi un sagou de Madagascar ; mais il ne contient pas d'amidon, et ne peut être considéré comme un véritable sagou.

SAIGNÉE. s. f. [*sanguinis missio*, *venæ sectio*, φλεϐοτομία, all. *Aderlass*, angl. *blood-letting*, it. *salasso*, esp. *sangria*]. Évacuation d'une certaine quantité de sang provoquée par l'art. On distingue la *saignée artérielle*, la *saignée veineuse* et la *saignée capillaire.* — La *saignée artérielle* (*artériotomie*) et la *saignée veineuse* (*phlébotomie*) se font avec une lancette ou un phlébotome. L'*artériotomie* ne peut guère être pratiquée que sur de petites branches qui présentent un point d'appui solide. — C'est le plus ordinairement au pli du bras ou au pied qu'on pratique la *phlébotomie.* 1° Au bras, on peut tirer le sang de la céphalique, de la basilique, des médianes céphalique ou basilique, ou de la cubitale antérieure ; 2° au pied, on ouvre la grande ou la petite saphène. Quelquefois on ouvre, au cou, la veine jugulaire externe ; à la main, la céphalique ou la salvatelle ; au front, la veine frontale ou préparate ; dans la bouche, les veines ranines. — Pour pratiquer une *saignée du bras*, on commence par comprimer le membre circulairement au-dessus de la veine que l'on veut ouvrir, afin que le sang la rende plus apparente en s'y accumulant. Le chirurgien se plaçant alors au côté droit du malade, s'il doit ouvrir une veine du bras droit, fixe dans son aisselle gauche la main droite du malade, en même temps qu'il saisit de la main gauche le coude de ce bras. Il explore de nouveau la position de la veine qu'il veut ouvrir, marque légèrement avec l'ongle le point qu'il doit inciser, ou tient l'œil fixé dessus ; prend par le talon, entre le pouce et l'index (Fig. 400) de sa main droite, sa lancette (qu'il a préalablement ouverte et placée entre ses lèvres) ; fléchit ses deux doigts, pose les autres sur l'avant-bras pour donner de la fixité à sa main, et, tendant la peau bien régulièrement, il enfonce dans le vaisseau la pointe

de la lancette ; puis, par un léger mouvement de bascule, il relève le tranchant de l'instrument, de manière à agrandir l'ouverture en le retirant. Le chirurgien se place au côté gauche du malade et tient sa lancette de la main gauche, s'il pratique la saignée sur le bras gauche ; le manuel de l'opération est, du reste, le même. Pendant que le sang coule, il faut avoir soin de maintenir le parallélisme des ouvertures de la veine et de la peau, et recevoir ce liquide dans des vases (V. PALETTE) d'une capacité déterminée, afin que l'on puisse juger de la quantité évacuée. On accélère l'écoulement en déterminant des contractions musculaires de l'avant-bras, par exemple en recommandant au malade de faire rouler entre ses doigts un corps quelconque. Lorsqu'on juge la saignée suffisante, on détache la ligature, on rapproche les lèvres de la plaie, on lave, et l'on applique une compression et un bandage en huit de chiffre (V. BANDAGE). Lorqu'un malade a été déjà plusieurs fois saigné, on incise au-dessous des cicatrices. C'est ordinairement sur la médiane céphalique qu'on pratique la saignée du bras, parce qu'il est facile, en n'enfonçant pas la lancette trop profondément, d'éviter de blesser le nerf musculo-cutané, seule partie dont on ait à craindre en cet endroit la lésion. Si l'on est obligé de la pratiquer sur la médiane basilique, il faut reconnaître exactement ses rapports avec l'artère brachiale, et marquer avec l'ongle l'endroit où elles s'entrecroisent, afin d'ouvrir la veine

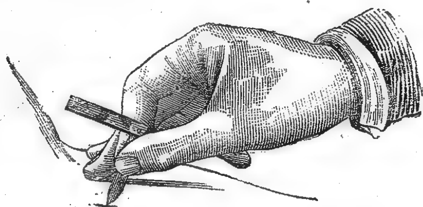


FIG. 400.

au-dessus et au-dessous : mais, si l'on pas l'habitude de saigner, il vaut mieux ouvrir la veine du dos de la main ou de l'avant-bras qui présenterait le plus de volume, en ayant soin de plonger auparavant le membre dans un bain chaud. Pour la *saignée du pied*, on ouvre le plus souvent la saphène interne, au devant de la malléole. Après avoir fait gonfler les vaisseaux au moyen d'un bain de pied bien chaud, le chirurgien met une ligature à la jambe sur laquelle il veut opérer, il fait replonger le pied dans le bain, puis il le place sur son genou, et ouvre la veine comme il a été dit pour la saignée du bras. On replace eusuite le pied dans l'eau pour activer l'écoulement du sang. La saignée faite, on essuie le membre, et l'on applique le bandage dit *étrier* (V. ce mot). — La *saignée capillaire* se fait au moyen des sangsues ou des scarifications ; on l'appelle aussi *saignée locale*, parce qu'elle dégorge spécialement la partie du système capillaire où on la pratique ; de même qu'on donne souvent le nom de *saignée générale* à la phlébotomie, parce qu'elle dégorge pour ainsi dire immédiatement tout le système sanguin. La saignée est dite *déplétive*, lorsqu'elle a pour but unique, chez les pléthoriques par exemple, de diminuer la quantité de sang qui surabonde dans le système circulatoire. — La saignée était dite *révulsive*, lorsqu'on la pratiquait loin de la partie où le sang se portait en trop grande abondance, à l'effet de détourner ce fluide, d'en changer le cours. Lorsque la connaissance de l'anatomie et de la physiologie permit de savoir que le sang et la lymphe sont les seules humeurs qui circulent, on put quitter le champ de l'hypothèse, le seul qu'il fût auparavant possible de parcourir, pour celui de l'observation. On reconnut alors que l'action révulsive attribuée aux saignées générales est nulle, parce qu'en tirant le sang d'une veine, on ne tire pas seulement celui de l'organe avec lequel la veine est plus immédiatement en communication, mais que, de proche en proche, tout le système se désemplit, attendu que le courant n'est jamais discontinu. Il n'y a rien autre chose qu'une *déplétion* générale à laquelle la partie malade participe pour sa petite part, s'il n'y a pas encore stase dans les capillaires ; elle en tire profit de plus, en ce qu'il lui arrive un peu moins de sang. — Dire que toute saignée est *dérivative*, en ce que la ligature fait accumuler le sang au-dessous d'elle, et *révulsive* en ce que la piqûre de la peau et de la veine détermine une congestion dans son voisinage, c'est là un argument puéril en raison du peu de durée du premier phénomène et du peu d'intensité du second. Faute de connaître la circulation dans les capillaires et la contractilité de ces vaisseaux, on a beaucoup exagéré l'influence de la saignée des veines sous-cutanées sur la circulation des artères du membre, ou même des grosses veines (caves) auxquelles elles se rendent, bien que cette action soit plus probable que la première (V. DÉRIVATION et RÉVULSION). — On a donné à la saignée le nom de *spoliative*, lorsqu'on l'employait pour diminuer la partie rouge du sang. On a attribué cet effet aux fréquentes saignées, le sérum du sang se réparant, disait-on, plus promptement que la partie rouge. — Quelques auteurs, admettant une sympathie, mais qui n'est pas réelle, entre tous les organes situés d'un même côté de la ligne médiane, ont recommandé de pratiquer la saignée du côté correspondant au siége du mal : c'est aux saignées considérées de ce point de vue qu'on a donné le nom de *saignées latérales*.

Saignée blanche. Faire une *saignée blanche*, manquer la veine, ne point l'ouvrir.

SAIGNEMENT. s. m. [*sanguinis fluxus*, all. *Bluten*, angl. *bleeding*]. Écoulement de sang. Ce terme ne s'emploie guère que pour le *saignement du nez*, auquel on donne aussi le nom d'*épistaxis*.

SAINDOUX. s. m. V. AXONGE.

SAINFOIN. s. m. [all. *Süssklee*, angl. *sainfoin*]. Genre de la famille des légumineuses. On en cultive deux espèces, l'*Onobrychis sativa*, Lamk, et l'*Hedysarum onobrychis*, L., vulgairement *esparcette*. Cette plante fournit un excellent fourrage.

SAINT-AMAND. Petite ville près de Valenciennes (Nord), où l'on trouve des eaux et des boues sulfureuses dont la température est de 18° à 28°.

SAINT-GALMIER. La source de la *Font fort*, qui sourd à Saint-Galmier, petite ville du département de la Loire, située à 12 kilomètres de Saint-Étienne et à 20 kilomètres de Montbrison, fournit en très-grande abondance une eau acidule gazeuse, connue pour ses propriétés digestives et sa bonne influence sur les maladies de la vessie et de l'estomac. Cette eau est froide, très-limpide, d'une saveur acidule, fraîche, agréable ; elle se conserve aisément sans altération. Exposée à l'air, elle dégage peu à peu des bulles de gaz carbonique, et, au bout de quelques jours, il se forme à sa surface une croûte cristalline de carbonate de chaux, qui se précipite bientôt au fond des vases.

Soumise à l'action de la chaleur, l'eau de Saint-Galmier fournit assez promptement une grande quantité d'acide carbonique, et se trouble alors beaucoup, en laissant apercevoir, au milieu du dépôt blanc formé, quelques petits flocons ocracés très-légers. On connaît aussi les sources Saint-André et Badoit.

SAINT-NECTAIRE. Village au pied du mont Dore, où existent des eaux minérales salines dont la température varie de 24° à 40° centigr.

SAINT-SAUVEUR. Bourg près de Baréges (Hautes-Pyrénées) qui possède des eaux minérales sulfureuses d'une température de 25° à 34° centigr.

SAISON. s. f. [*tempestas*, ὥρα, all. *Jahrszeit*, angl. *season*, it. *stagione*, esp. *sazon*, *estacion*]. La hauteur à laquelle le soleil se lève dans le méridien, c'est-à-dire, le temps qu'il reste sur l'horizon étant la principale circonstance qui détermine la température de chaque lieu, et les variations de cette température exerçant une influence puissante sur la vie végétale et animale, les habitants de la zone tempérée ont divisé de tout temps l'année, d'après les effets de cette influence, en quatre périodes qui sont appelées *saisons*. Et, comme les saisons physiques ne se prêtent point à une détermination générale, puisqu'elles varient pour chaque pays, on y a substitué les saisons astronomiques, réglées d'après la plus grande, la moyenne et la plus petite distance au zénith, à laquelle le soleil atteint dans le méridien, c'est-à-dire d'après le passage apparent de cet axe par les points équinoxiaux et solsticiaux, ce qui produit quatre saisons : le *printemps*, l'*été*, l'*automne* et l'*hiver* (V. ces mots). La division admise dans les zones tempérées n'est pas applicable à la zone torride, et ne convient pas non plus aux zones glaciales. V. CLIMAT.

SÂL. s. m. Nom donné à la bronchite en Abyssinie, dans l'idiome de l'amhara.

SALACE. adj. [*salax*, ἀσελγής]. Se dit des animaux doués à un haut degré de salacité.

SALACITÉ. s. f. [*salacitas*, ἀφροδισιασμὸς, ἀσέλγεια, all. *Geilheit*]. Propension, des animaux domestiques surtout, aux rapprochements sexuels.

SALAISON. s. f. [*salsamentum*, τάριχος, all. *das Gesalzene*, angl. *salted provisions*, it. *salsume*, esp. *cecina*]. On a longtemps exagéré les inconvénients attachés à l'alimentation avec les *viandes salées*. Mais cette nourriture, prise d'une façon exclusive, peut offrir de sérieux inconvénients, car Liebig a montré que la salaison altère la composition de la viande dans une proportion bien plus considérable que ne fait la coction dans l'eau. En effet, pour saler la viande, on l'imprègne et on la saupoudre de sel de cuisine ; aux points de contact de la viande et du sel il se forme une saumure qui comprend environ le tiers et même la moitié du liquide contenu dans la viande fraîche. Cette saumure renferme les principes constituants du bouillon concentré. En salant la viande au point de provoquer la formation d'une saumure, on lui enlève donc en partie les principes nécessaires à sa constitution, et l'on en diminue proportionnellement le pouvoir nutritif. L'action conservatrice du sel marin, et surtout du salpêtre qu'on lui ajoute souvent, consiste en ce qu'il fait perdre aux substances organiques leurs propriétés de corps coagulables et susceptibles de coction ; il fait passer la musculine en particulier à un autre état spécifique, à l'état de composé différent non assimilable. Quant à l'action nutritive, ce composé non assimilable est comparable à la gélatine, qui ne nourrit également pas. Ce composé, résultant de l'action prolongée du sel marin, est à la chair, assimilable par excellence, ce que la gélatine est à la substance azotée des os ou osséine, très-nutritive aussi, avant la coction prolongée. De ce défaut de nutritivité produit artificiellement et dépendant de l'altération des substances organiques, résultent cet affaiblissement graduel, ces diarrhées et ces affections scorbutiques chez les marins et les soldats, que l'emploi des aliments frais fait rapidement disparaître quand ces affections n'ont pas trop profondément altéré les organes. C'est à une altération analogue, causée par beaucoup de procédés de conservation, des substances alimentaires, qu'est dû l'insuccès de ceux-ci, dont la plupart tendent à transformer les substances coagulables et assimilables en substances inaltérables, il est vrai, mais analogues aux corps inertes et au moins inassimilables ; de telle sorte que leur emploi prolongé équivaut à peu près à la privation graduelle de nourriture. C'est à ce genre d'altération, bien plutôt qu'à l'absence d'iode ou de tout autre élément médiat ou chimique, que sont dues les altérations de nutrition qui se manifestent lentement sous forme de scorbut, etc., et qui disparaissent sous l'influence d'aliments frais quelconques, et cela parce que ceux-ci fournissent des substances organiques non altérées, et non parce qu'ils contiennent de l'iode ou autre corps métallique en quantité minime auquel on attribue gratuitement une action considérable nullement en rapport avec leurs propriétés et leur quantité.

SALAMANDRE. s. f. [*salamandra*, σαλάμανδρα, all. *Salamander*, *Molche*, angl. *salamander*, it. et esp. *salamandra*]. Genre de batraciens urodèles nombreux en espèces, que le vulgaire redoute parce qu'il en croit la morsure venimeuse. Ces animaux inoffensifs ont des dents trop petites pour entamer la peau, et n'ont pas de glandes salivaires à venin. Leur peau seule sécrète un liquide blanchâtre, visqueux, irritant pour les yeux si on les touche avec les doigts après avoir manié ces animaux. Cette humeur inoculée aux petits vertébrés à température fixe les tue rapidement. Le venin des salamandres n'empoisonne que très-lentement les animaux de même genre. V. CRAPAUD.

SALANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de saler, de contenir et de fournir du sel, du sel marin en particulier. — *Marais salant* ou *salin*. Vaste surface destinée à l'évaporation spontanée de l'eau de mer. D'après Mêlier, l'industrie des marais salants n'a rien en soi d'essentiellement insalubre, et un salin bien établi, bien exploité, bien entretenu, peut même être considéré, en beaucoup de cas, comme un moyen d'assainissement ; mais un salin mal entretenu ou abandonné est une cause puissante d'insalubrité analogue à celle des marais ordinaires, et qui doit être combattue de la même façon.

SALÉ, ÉE. adj. [*salsus*, ἁλμυρὸς, all. *gesalzen*, angl. *salted*, it. *salato*, esp. *salado*]. Imprégné de sel. — *Prés salés*. Herbages situés au bord de la mer, et ayant une saveur salée qui excite l'appétit des animaux. Par cette alimentation, la chair, le lait, le beurre, prennent un goût particulier qui les fait rechercher.

SALEP. s. m. [all. et angl. *Salep*, it. *saleppa*, esp. *salep*]. Le *salep*, tel qu'il nous vient de l'Asie Mineure, est en petits tubercules ovoïdes, enfilés sous forme de chapelets, d'un gris jaunâtre, demi-transparents, d'une cassure cornée, d'une odeur faible, analogue à celle du mélilot, d'une saveur mucilagineuse un peu salée. Ces tubercules sont ceux de diverses espèces

d'*Orchis*, et particulièrement de l'*Orchis mascula*, L. Geoffroy a reconnu que les bulbes de nos orchis indigènes, recueillis après la marcescence des tiges, nettoyés, enfilés, et séchés au soleil, fournissent un salep tout à fait semblable à celui d'Orient, et constituent, comme lui, un très-bon analeptique. Parmentier a prouvé que l'on pouvait faire avec la fécule de pomme de terre un véritable salep indigène. V. SAGOU.

SALHYDRAMIDE. s. f. ($C^{42}H^{18}O^6Az^2$). Corps qui se forme par action de l'ammoniaque ajoutée goutte à goutte dans la solution alcoolique d'acide salicyleux. Cristallin, jaune d'or, insoluble dans l'eau.

SALICAIRE. s. f. [*Lythrum*, L., de λύθρον, sang; all. *Blutkraut*, it. *lisimachia salicaria*, esp. *salicaria*]. Genre de plantes salicariées (dodécandrie monogynie, L.) dont l'espèce à épis (*Lythrum salicaria*, L.) est astringente, mais peu usitée.

SALICARIÉES. s. f. pl. [*salicarieæ*, all. *Blutkrautarten*, esp. *salicarias*]. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, qui comprend des herbes ou arbustes à feuilles opposées ou alternes, portant des fleurs axillaires ou terminales. Leurs caractères sont : Calice monosépale tubuleux ou urcéolé, denté au sommet; une corolle de 4 à 6 pétales alternes avec les divisions des calices, et insérés à la partie supérieure du tube, rarement nulle; les étamines en nombre égal aux pétales ou doubles, quelquefois indéfinies; l'ovaire libre, simple, à plusieurs loges contenant chacune un grand nombre d'ovules; le style simple, terminé par un stigmate ordinairement capitulé. Le fruit est une capsule recouverte par le calice persistant.

SALICINE. s. f. [de *salix*, saule; all. *Salicin*, angl. *salicine*, it. et esp. *salicina*]. ($C^{26}H^{18}O^{14}$). Principe cristallisable, blanc, signalé dès 1825 dans l'écorce du *Salix alba*, L., par Fontana, et ensuite par Leroux, qui l'avait pris pour un alcaloïde. La salicine a été trouvée aussi dans l'écorce de quelques peupliers, par Braconnot. Cette matière a été proposée comme succédanée de la quinine; mais ses effets sont bien moins certains, quoiqu'elle possède une action marquée sur l'économie animale. Elle se présente, soit en écailles nacrées, soit en prismes quadrangulaires, solubles dans l'alcool et dans l'eau, mais non dans l'éther; sa saveur est très-amère; elle est fusible à + 100° en une résine; les acides la dissolvent sans être saturés par elle. Les acides sulfurique et chlorhydrique étendu la dédoublent en glycose et en salirétine à la température de l'ébullition. V. RUTILINE.

SALICINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones à fleurs dioïques disposées en chatons, pourvues d'une bractée squamiforme; périanthe nul ou représenté par un disque; ovaire sessile uniloculaire, multiovulé. Graines petites, pourvues d'un funicule court, épais, s'épanouissant en une touffe cotonneuse qui entoure la graine.

SALICORNE. s. m. V. SPIROL.

SALICORNE. s. f. — *Salicorne herbacée* (*Salicornia herbacea*, L., famille des chénopodées). Plante produite en abondance par les terrains d'alluvion aux affluents d'eau douce, dans les baies maritimes. Cultivée autrefois dans le midi de la France pour la fabrication de la soude, elle peut se manger à la manière des haricots verts, dont elle se rapproche par le goût et par des qualités nutritives au moins équivalentes.

SALICYLAMIDE. s. f. [*spiroylamide* ou *acide spiroylamidique*]. Produit de la distillation du spiroylate d'ammoniaque. Cristallisable, soluble à 100° et volatil sans décomposition. ($C^{14}H^7O^4Az$.)

SALICYLE. s. m. Radical hypothétique ($C^{14}H^5$), dont le symbole est Sa. L'hydrure est l'*acide salicyleux*. V. ce mot.

SALICYLEUX (ACIDE) [*acide spiroyleux*, *essence de spiræa* ou *de reine-des-prés*]. Ce corps se retire des fleurs de reine-des-prés par distillation avec l'eau. Il n'y existe pas tout formé, mais se produit pendant la distillation par un phénomène de catalyse analogue à celui qui produit l'essence d'amandes amères (V. SYNAPTASE). On obtient en même temps une essence isomère à celle de térébenthine et un corps analogue au camphre, volatil et cristallisable. L'acide salicyleux est un liquide incolore, rougissant au contact de l'air, d'une odeur analogue à celle d'essence d'amandes amères, formant sur la peau des taches jaunes qui disparaissent facilement. Bout à 196°; insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et l'alcool ($C^{14}H^5O^3.HO$). Il forme, avec la potasse et l'ammoniaque, des salicylites. Il est isomère de l'acide benzoïque.

SALICYLIGIQUE (ACIDE) [*acide spiroyligique*, *spiryligique*, *hydrospiroyle* et *hydrosalicyle*]. V. SALICYLEUX.

SALICYLIMIDE. s. f. [*spiroylimidamide*, *spiroylimide*]. On l'obtient quand on traite une solution alcoolique d'acide salicyligique par l'ammoniaque aqueuse. Cristallisable, insoluble dans l'eau, inaltérable à l'air. ($C^{42}H^{18}O^6Az^2$.)

SALICYLIQUE. adj. — *Acide salicylique*. Corps obtenu en chauffant l'acide salicyleux avec un excès d'hydrate de potasse. Volatil, cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Il ne dévie pas la lumière polarisée, ce que fait au contraire l'acide salicyleux. Il forme des acides bromés et chlorés à 1 et 2 équivalents. ($C^{14}H^5O^5HO$.) — *Série salicylique*. Série de composés provenant de la salicine et de ses combinaisons.

SALICYLITE. s. m. Nom des sels de l'acide salicyleux. Ils sont cristallisables.

SALICYLOL. V. SALICYLEUX.

SALICYNIDE. V. SALHYDRAMIDE.

SALIÈRE. s. f. L'enfoncement plus ou moins profond qui se remarque, dans le cheval, au-dessus de chaque œil; et, par extension, chez l'homme, le vide qui existe derrière la clavicule, chez les personnes maigres.

SALIFÈRE. adj. [de *sal*, sel, et *ferre*, porter; all. *salzhaltig*, esp. *salifero*]. Qui contient du sel, du chlorure de sodium.

SALIFIABLE. adj. [de *sal*, sel, et *fieri*, devenir; all. *salzbildend*, angl. *salifiable*, it. *salificabile*, esp. *salificable*]. Se dit des substances qui sont susceptibles de former des sels en se combinant avec un autre corps, comme les oxydes métalliques avec les acides, les sulfures entre eux, le chlore avec le sodium, etc.

SALIFICATION. s. f. [*salificatio*]. Mot de l'ancienne chimie qui servait à désigner toute opération dans laquelle se produisait un sel ou un corps cristallisé.

SALIGÉNINE. s. f. [*oxyde de saligényle*]. Produit du dédoublement de la salicine en saligénine et en sucre sous l'influence de la synaptase. Cristallisable, soluble dans l'eau chaude, dans l'alcool et l'éther. ($C^{14}H^6O^4$.)

SALIGÉNYLE. s. m. Radical hypothétique ($C^{14}H^8$) de la saligénine.

SALIN, INE. adj. [*salinus*, ἁλμυρός, all. *salzig*,

angl. *saline*, it. et esp. *salino*]. Qui contient un sel, qui est de la nature des sels. — *Salin*, s. m. V. SALANT.

SALINE. s. f. V. SALANT (*marais*).

SALIRÉTINE. s. f. L'olivine.

SALIVAIRE. adj. [*salivaris*, σιαλώδης, angl. *salivary*, it. *salivare*, esp. *salival*]. Qui a rapport à la salive. — *Calculs salivaires*. Concrétions qu'on trouve quelquefois dans les glandes salivaires et qui sont presque toujours formées de beaucoup de carbonate calcaire uni à du carbonate de magnésie et à un peu de phosphate de chaux, liés ensemble par une substance analogue au mucus. — *Fistules salivaires*. Ouvertures fistuleuses résultant d'une lésion du canal excréteur principal d'une glande salivaire, ou des radicules excrétantes qui concourent à le former. On les reconnaît à leur situation et surtout à la nature du liquide transparent et visqueux qu'elles versent au dehors, et qui s'écoule surtout abondamment pendant la mastication d'aliments durs et sapides. Les fistules du parenchyme de la parotide ou des radicules du canal de Sténon s'ouvrent vers l'oreille, dans l'angle parotidien. La cautérisation avec le nitrate d'argent fortement appliqué, et une compression exacte et prolongée exercée aussitôt après la cautérisation, pour en seconder l'action, ont souvent suffi pour la guérison. Le même traitement convient aux fistules sous-maxillaires, situées sous la branche et près de l'angle de la mâchoire inférieure. Les fistules du canal de Sténon, qui s'ouvrent sur la joue, sont plus fréquentes, et causées ordinairement par une blessure de la partie latérale et inférieure du visage ; elles guérissent plus difficilement. On réussit quelquefois, mais rarement, par la cautérisation et la compression pratiquées comme il vient d'être dit. L'établissement d'une fistule interne, que l'art substitue à la fistule extérieure, est la méthode curative employée le plus ordinairement. Avec un petit trocart porté dans la portion parotidienne du canal de Sténon, on perce la joue de dehors en dedans, on glisse dans la plaie un fil de plomb à l'aide de la canule du trocart. Cet instrument, retiré et armé de nouveau, est replongé au fond de la fistule, et perfore une seconde fois la joue de dehors en dedans ; on introduit par la canule un fil de soie auquel on attache le bout du fil de plomb resté en dehors après la première piqûre ; la soie, tirée par la bouche, y introduit cette partie du plomb, et la joue se trouve alors traversée par une anse métallique dont le milieu correspond au fond de la fistule, et dont les extrémités sont dans la bouche. Celles-ci, coupées assez court pour ne pas gêner les mouvements de la mâchoire et de la langue, sont tordues l'une sur l'autre ; la plaie extérieure est réunie avec soin, et le malade, convenablement pansé, est nourri d'aliments liquides. L'anse du fil de plomb divise graduellement les parties molles qu'elle étreint ; la cicatrice se forme à mesure sur la joue, et au bout de quelques jours l'anse métallique tombe dans la bouche, laissant sur la membrane muqueuse une large ouverture pour l'écoulement de la salive. — Chez les chevaux, on rétablit le canal (Reynal) par l'application de l'onguent vésicatoire sur le trajet du canal blessé. Pour remédier aux fistules incurables, Leblanc a extirpé la glande parotide avec succès. — *Glandes salivaires*. Organes sécréteurs de la salive. Ils sont au nombre de six, trois de chaque côté : les deux *parotides*, les deux *sous-maxillaires* et les deux *sublinguales* (V. ces mots). — Il y a en outre un grand nombre de petites glandes analogues sous la muqueuse des lèvres (*glandes labiales*), des joues, surtout près des dents molaires (*glandes molaires* ou *génales*), sous la muqueuse du palais, du voile du palais et même du pharynx (V. ce mot). Les glandes salivaires sont des glandes en grappe composée (V. GLANDE). Chaque cul-de-sac offre 5 ou 6 centièmes de millimètre de large ; il a une paroi homogène transparente assez résistante. Des vésicules adipeuses sont interposées aux acini que forment ces culs-de-sac. La texture de ces glandes est plus ou moins serrée, le parenchyme plus ou moins ferme, selon qu'il s'agit de la glande parotide ou de son accessoire, des glandes sous-maxillaires ou sublinguales. Il n'y a généralement qu'un seul noyau dans chaque cellule, tandis que souvent il y en a deux dans les cellules du pancréas. Contrairement à ce qu'on voit dans le pancréas, dont les glandes salivaires diffèrent plus encore par leur structure que par l'aspect extérieur, les culs-de-sac salivaires de la glande parotide présentent, pendant la digestion, un degré d'opacité un peu plus grand que pendant l'abstinence, ce qui est dû à la prédominance des granulations moléculaires dans les cellules. Cette particularité, assez notable chez quelques individus, ne l'est pourtant pas au même degré chez tous. Il faut noter en outre que, hors l'état de digestion, les cellules paraissent nettement pavimenteuses, c'est-à-dire que, leurs contours étant parfaitement visibles, elles peuvent être assez facilement isolées. Elles sont néanmoins, comme toujours, assez molles, et, bien qu'elles ne présentent pas de cavité distincte de la paroi, bien qu'elles aient une égale densité au centre et à la surface, elles peuvent être écrasées, et leur noyau est mis en liberté. Pendant la mastication, ou chez l'animal (V. GLANDE *de Nuck*) immédiatement après, les cellules sont plus molles, souvent plus granuleuses, à contours moins nettement limités. De plus, on trouve certains culs-de-sac où les noyaux sont manifestement plongés, à une petite distance les uns des autres, dans l'épaisseur d'une matière amorphe, granuleuse, qui n'est pas segmentée en cellules, comme elle l'est pendant la digestion. C'est dans ces circonstances que les culs-de-sac des glandes salivaires paraissent tapissés d'un épithélium nucléaire dont les éléments sont écartés les uns des autres, et maintenus réunis par cette matière amorphe dont nous venons de parler. Les glandes sous-maxillaires ont au contraire, dans tous les cas, un épithélium dont la délimination est bien tranchée. Les glandes salivaires ont la propriété de laisser passer facilement un certain nombre de substances dans leur fluide sécrété, tandis qu'au contraire elles se refusent d'une manière absolue à en laisser passer d'autres, qui néanmoins sont parfaitement solubles et trouvent dans d'autres appareils sécréteurs une élimination très-facile. V. MÉDICAMENT. — *Tumeurs salivaires*. V. RANULE ou GRENOUILLETTE et GLANDULAIRE (*hypertrophie*).

SALIVANT. adj. et s. Qui fait saliver.

SALIVATION. s. f. [*salivatio*, σιελισμὸς, all. *Speichelfluss*, angl. *salivation*, it. *salivazione*, esp. *salivacion*]. Sécrétion surabondante de la salive, déterminée ou d'une manière locale par l'usage des masticatoires irritants, ou sous l'influence d'une cause qui agit sur toute l'économie, et notamment par les préparations mercurielles. Dans ce dernier cas, elle est accompagnée d'un goût cuivreux, et de gonflement de gencives, qui deviennent d'un rose pâle, excepté vers le collet

de la dent, où elles sont d'un rouge plus foncé; l'haleine est d'une fétidité remarquable, et les dents semblent allongées et vacillantes. Si l'on continue l'usage du mercure, la tuméfaction des gencives augmente; elle gagne la langue et tout l'appareil salivaire; enfin la membrane muqueuse est parsemée de petites ulcérations superficielles, recouvertes d'une pellicule blanche. On prévient assez ordinairement la salivation pendant les traitements mercuriels, en ayant soin d'entretenir, par des bains chauds, des frictions et l'exercice du corps, la transpiration cutanée, et en administrant tous les huit jours un purgatif qui détermine une dérivation salutaire. Si, malgré ces soins, la salivation se manifeste, devient abondante et persiste avec opiniâtreté, on fait usage de gargarismes émollients et plus ou moins opiacés, que l'on remplace, vers le déclin de l'irritation, par des décoctions astringentes et toniques. On prend chaque jour quelques pastilles soufrées, et tous les trois ou quatre jours un purgatif; on fait usage de pédiluves ou de topiques irritants appliqués sur les extrémités inférieures. L'extrait de belladone, administré à l'intérieur à petites doses répétées, est le meilleur remède contre les salivations.

SALIVE. s. f. [*saliva*, σίαλον, πτύαλον, all. *Speichel*, angl. *spittle*, it. et esp. *saliva*]. Humeur inodore, insipide, transparente, un peu visqueuse, sécrétée par les glandes parotides, sous-maxillaires et sublinguales, versée dans la bouche par les conduits de Sténon, de Wharton et de Rivinus, et destinée à imprégner le bol alimentaire et à lui faire subir, à l'aide de la mastication, un commencement d'élaboration.—Chez l'homme, le chien, le lapin, comme chez le cheval, la salive parotidienne recueillie dans les mêmes circonstances est inactive pour transformer l'amidon en glycose, tandis que la salive mixte recueillie dans la bouche provoque rapidement cette transformation chimique de la fécule. Le principe qui fait que la salive mixte agit sur l'amidon n'existe dans aucune des salives recueillies non dans la bouche, mais dans leurs conduits excréteurs de Sténon ou de Wharton, etc.; il prend naissance seulement à la surface de la membrane muqueuse buccale, par le fait d'une altération spéciale des produits salivaires au contact de l'air. L'appareil salivaire, considéré chez l'homme et les mammifères, où il présente son plus haut degré de développement, est constitué par trois glandes principales: la parotide, la sous-maxillaire et la sublinguale, auxquelles il faut ajouter un grand nombre de glandules bucco-labiales, et la glande zygomatique ou de Nuck, qui est spéciale aux carnivores et à quelques ruminants (V. DIASTASE *animale* et PTYALINE). Le pancréas, auquel avait été imposé le nom de *glande salivaire abdominale*, diffère beaucoup, par les propriétés et les usages du suc pancréatique et par sa structure, des glandes salivaires. De plus, on peut reconnaître trois appareils salivaires bien distincts: l'un pour la gustation, l'autre pour la mastication, et le troisième pour la déglutition. Les propriétés physico-chimiques des salives sont parfaitement en rapport avec ces actions physiologiques diverses. La salive parotidienne, aqueuse et non gluante, imbibe et dissout facilement les substances; la salive fournie par la glande sublinguale et les glandules buccales, au contraire, visqueuse et gluante, est merveilleusement appropriée pour envelopper le bol alimentaire, qu'elle rend plus cohérent et dont elle facilite le glissement. La salive sous-maxillaire, à cause de ses caractères mixtes, peut à la fois dissoudre, étendre ou affaiblir les substances sapides, en même temps qu'elle peut lubrifier les surfaces et diminuer l'énergie du contact. L'analyse physiologique expérimentale, en signalant la diversité des produits sécrétés, et surtout en faisant remonter aux influences nerveuses qui régissent ces sécrétions, apprend que chaque glande accomplit un acte spécial, et que son action s'exerce sous des influences séparées et indépendantes. Malgré le déversement et le mélange des différentes salives dans la bouche, leurs usages restent distincts: le rôle caractéristique de la parotide est de sécréter pour la mastication, aussi elle est très-grosse chez les animaux qui mâchent des aliments secs; celui de la sous-maxillaire, de sécréter pour la gustation; et celui de la glande sublinguale et des glandules buccales, de sécréter pour la déglutition. C'est à l'aide de ces données physiologiques seulement qu'on pourra étudier et comprendre dans leur signification réelle les modifications anatomiques offertes par les organes salivaires dans les diverses classes d'animaux vertébrés. On commettrait donc une sorte de contre-sens physiologique, si, à l'exemple de quelques anatomistes, on voulait encore trouver chez les oiseaux des glandes parotides et sous-maxillaires, qui ne sauraient exister chez ces animaux, puisque les deux actions correspondantes, la mastication et la gustation, manquent généralement. Il est évident dès lors que les usages de toutes les glandes salivaires qu'on rencontre chez les oiseaux doivent être rapportés à la seule fonction qui persiste, c'est-à-dire à la déglutition; et en effet, le liquide visqueux et gluant que sécrètent leurs glandes n'a rien de commun avec les salives parotidienne et sous-maxillaire, et ressemble en tout point au fluide que fournissent la glande sublinguale et les glandules buccales chez les mammifères. La salive mixte des animaux a sur les fécules une énergie glycogénique bien moindre que la salive de l'homme, et cette action est bien inférieure à celle du liquide pancréatique (V. ce mot). Quand on détourne le cours de la salive par des fistules salivaires, on gêne la mastication et la déglutition, mais il ne survient aucune modification relativement à la digestion des matières féculentes.

SALLE. s. f. Nom vulgaire des *abajoues*. V. ce mot.

SALPÊTRE. s. m. [all. *Salpeter*, angl. *salpetre*, it. *salpetro*, esp. *salitre*]. Nom vulgaire de l'*azotate de potasse*. V. ce mot et NITRE.

SALPINGO-MALLÉEN. adj. et s. m. [*salpingo-malleus*, de σάλπιγξ, σάλπιγγος, trompe, et *malleus*, marteau; all. *Röhrenhammermuskel*, it. *salpingo-martelliano*, esp. *salpingo-maleo*]. Le muscle interne du marteau. V. MARTEAU.

SALPINGO-PHARYNGIEN. adj. [*salpingo-pharyngeus*, all. *Röhrenschlundmuskel*, it. et esp. *salpingo-faringeo*]. Qui a rapport à la trompe d'Eustache et au pharynx. Albinus a décrit sous ce nom, comme un muscle intrinsèque du pharynx, un faisceau charnu qui appartient au constricteur supérieur.

SALPINGO-STAPHYLIN. V. PÉRISTAPHYLIN *interne*.

SALSEDINE. s. f. Variété de la pellagre.

SALSEPAREILLE. s. f. [*Smilax sarsaparilla*, L., all. *Sarsaparill*, angl. *sarsaparilla*, it. *sarsapariglia*, esp. *sarzaparrilla*]. Plante (diœcie hexandrie, L., asparaginées, J.) dont les racines sont sudorifiques. La salsepareille (Fig. 401) nous vient de Honduras (Mexique), du Brésil et du Pérou. La *salsepareille de Honduras* est en racines fort longues, garnies de leurs souches et de quelques tronçons de tiges noueuses,

repliées en bottes de 66 centimètres de longueur et réunies en balles de 50 à 75 kilogrammes. Elle a au dehors une couleur grise, mais elle paraît noirâtre à cause de la terre qui la recouvre; elle présente des cannelures longitudinales dues à la dessiccation de sa partie corticale. Celle-ci est d'un blanc rosé à l'intérieur, et recouvre un cœur ligneux blanc. Sa saveur est fade et un peu visqueuse; elle a une odeur terreuse particulière. La *salsepareille du Brésil*, dite *de Portugal*, ne présente pas de souches; elle est d'un rouge terne à l'extérieur, cylindrique, et marquée de légères stries longitudinales. Elle est tout à fait blanche à l'intérieur, sa saveur est un peu amère. La *salsepareille du Pérou*, ou *salsepareille caraque*, est garnie de souches comme celle de Honduras, mais très-propre, d'un gris pâle au dehors, rosée à l'intérieur, marquée de stries plus apparentes que celles du Brésil. Elle est presque insipide. Celle de Honduras est la

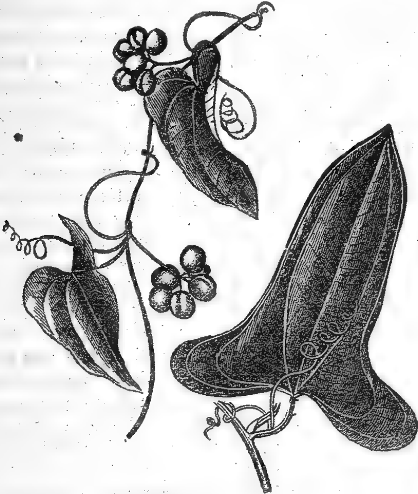


Fig. 401.

plus estimée. On donne communément la salsepareille en décoction, soit seule, soit associée à d'autres sudorifiques. On fait cette décoction avec 60 à 90 grammes de salsepareille coupée menu et 1 litre 1/2 d'eau, que l'on réduit au tiers. — Pour préparer le *sirop de salsepareille*, on met dans le bain-marie d'un alambic 1kil,500 de salsepareille écrasée auparavant dans un mortier, et 14 litres d'eau pure, que l'on tient pendant douze heures à la température de l'eau bouillante; on passe la liqueur, on soumet à deux nouvelles digestions semblables le marc bien égoutté; et les liqueurs, passées, reposées et décantées, sont successivement évaporées jusqu'à ce que toutes réunies ne fassent plus que 4 à 5 litres. On laisse refroidir, on décante, on passe à travers un carré de laine; on y fait fondre le sucre, et l'on cuit à 25°. On ajoute quatre blancs d'œufs battus dans 2 litres d'eau, on agite et l'on chauffe jusqu'à l'ébullition; on passe à la chausse. On remet le sirop sur le feu et l'on cuit à 31° bouillant; on passe enfin à travers une étamine. 128 grammes de ce sirop contiennent 32 gram. de salsepareille ou 8 grammes d'extrait. — *Extrait alcoolique de salsepareille*. On le prépare avec 1 kilogramme de la racine réduite en poudre demi-fine, qu'on humecte avec 500 grammes d'alcool à 56° centésimaux, et qu'on tasse entre deux diaphragmes, dans un cylindre d'étain; après douze heures, on lessive avec 3 autres kilogrammes d'alcool, puis on couvre la poudre par une couche d'eau, et l'on arrête l'opération aussitôt que le liquide qui s'écoule produit un précipité en tombant dans les premières liqueurs. On distille les teintures alcooliques au bain-marie pour en retirer la partie spiritueuse, et l'on achève l'évaporation au bain-marie jusqu'en consistance d'extrait. — La salsepareille est employée particulièrement dans le traitement des maladies vénériennes, en infusion (32 ou 64 grammes par litre), mais elle convient également dans toutes les maladies où il importe d'activer l'action du système cutané.

Salsepareille d'Allemagne. V. Carex.

SALSEPARINE. s. f. [all. *Salsaparin*]. V. Pariglıne ($C^{18}H^{15}O^5$ ou O^6).

SALSIFIS ou **CERCIFIS**. s. m. [*Tragopogon porrifolium*, L., all. *Bockbart*, angl. *salsify*, *goat's beard*, it. *sassefrica*, esp. *barba cabruna*]. Plante synanthérée dont la racine est alimentaire et a été regardée autrefois comme apéritive, dépurative, etc.

SALUBRE. adj. [*saluber*, ὑγιεινός, all. *heilsam*, angl. *salubrious*, *healthy*, it. *salubre*, esp. *saludable*]. Sain, qui contribue à la santé.

SALUBRITÉ. s. f. [*salubritas*, all. *Salubrität*, angl. *salubrity*, it. *salubrità*, esp. *salubridad*]. Qualité de ce qui est salubre. — *Salubrité publique*. Partie de l'hygiène publique qui embrasse ce qui concerne les soins de propreté des villes, l'éclairage, la surveillance des halles et marchés, la vente des comestibles, les falsifications et sophistications des aliments et des boissons; les inhumations, constructions des rues, habitations, égouts, canaux, institutions et établissements publics divers, les prisons, hôpitaux, hospices, salles d'asile; la prostitution; les mesures concernant les épidémies, les vaccinations, etc. V. Hygiène.

SALVADORACÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine des plombaginées, mais dont les parties de la fleur offrent le type quaternaire, et non quinaire; des étamines alternes avec la corolle; un stigmate sessile, un fruit charnu; graine sans endosperme; feuilles opposées et non alternes. Les feuilles de *Salvadora indica* sont purgatives; l'écorce des racines de diverses espèces est âcre, vésicante, bien que les fruits soient alimentaires en Asie et en Afrique.

SALVATELLE. s. f. [*salvatella*, angl. *salvatella*, esp. *salvatela*]. Veine qui commence sur la surface dorsale des doigts et de la main par un grand nombre de radicules qui se réunissent près du bord interne. Elle monte ensuite à la partie interne de l'avant-bras, où elle prend le nom de *veine cubitale postérieure*. Les anciens recommandaient d'ouvrir cette veine dans certaines maladies (dans la mélancolie, etc.), et attribuaient à cette saignée la guérison des malades; de là le nom de *salvatelle*, formé de *salvare*, sauver.

SALVINIACÉES. s. f. pl. V. Rhizocarpées.

SAMARE. s. f. [*samara*, all. *Flügelfrucht*, angl. et it. *samara*]. Fruit coriace, membraneux, très-comprimé, uni ou biloculaire, ne s'ouvrant jamais spontanément, aplati et comme foliacé sur ses côtés, ou vers le sommet, comme celui de l'orme, des érables, etc.

SAMARIDIE. s. f. Fruit composé de plusieurs samares réunies, comme dans l'érable, le frêne.

SAMBUCINE. s. f. La cellulose de la moelle de sureau.

SAMBUCINÉES. s. f. pl. V. Caprifoliacées.

SAMYDÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylé-

dones apétales périgynes, des tropiques, en Amérique.

SANDARAQUE. s. f. [*sandaracha*, σανδαράχη, all. et angl. *Sandarach*, it. et esp. *sandaraca*]. Résine odorante qui découle du *Thuya aphylla*, Burmann, ou *cupressoides*, L. Cette substance, qui est en morceaux peu volumineux, ou en larmes, d'un jaune clair, à cassure vitreuse, friable, efflorescente, est stimulante comme toutes les résines.

SANG. s. m. [*sanguis*, αἷμα, all. *Blut*, angl. *blood*, it. *sangue*, esp. *sangre*]. Liquide assez épais, d'une couleur rouge tantôt claire et vermeille, tantôt foncée et comme noire, qui remplit le système entier des vaisseaux artériels et veineux. Le sang a une pesanteur spécifique de 1,052 à 1,057, une saveur salée, un peu nauséeuse, et une odeur particulière. Tiré des vaisseaux, il ne tarde pas à se prendre en une masse cohérente, qui se resserre peu à peu sur elle-même, en exprimant un liquide clair et jaunâtre. Ce liquide est appelé *sérum*. On donne le nom de *caillot* à la masse qui y surnage : celle-ci est un composé de fibrine coagulée et de globules colorés emprisonnés par elle. Dans les vaisseaux, le sang se compose : A. D'*éléments anatomiques en suspension*, en moyenne 141 pour 1000 chez l'homme, et chez la femme 127 pour 1000. Ce sont : 1° des hématies; 2° des leucocytes (V. ces mots). B. D'un *plasma*, distinct du sérum (dont il sera question plus bas) en ce que la fibrine à l'état liquide en fait partie. Sa composition est complexe. Il renferme : PRINCIPES DE LA 1re CLASSE : 1° Oxygène rendu à l'état gazeux, 24 centimètres cubes pour 1000 dans le sang artériel; 11 centimètres cubes dans le sang veineux; 2° hydrogène, quelquefois des traces; 3° azote, 13 centimètres cubes pour 1000 dans le sang artériel, et 15 centimètres cubes dans le sang veineux; 4° acide carbonique, 64 centimètres cubes pour 1000 dans le sang artériel, et seulement 55 centimètres cubes pour 1000 dans le sang veineux; 5° eau, 779 en poids pour 1000 chez l'homme, 791 chez la femme; 6° chlorure de sodium, 3 à 4; 7° chlorure de potassium; 8° chlorhydrate d'ammoniaque; 9° sulfate de potasse; 10° sulfate de soude; 11° carbonate de soude, 12° de potasse, 13° de chaux, 14° de magnésie; 15° phosphate de soude (V. ce mot); 16° phosphate de potasse; 17° phosphate de magnésie; 18° phosphate de chaux des os (V. ce mot), 0,33 pour 1000; 19° silice probablement; 20° phosphate de fer, probablement des traces; 21° cuivre, plomb et manganèse, des traces à un état de combinaison qui n'est pas connu. — PRINCIPES DE LA 2e CLASSE. *Première tribu :* 1° Lactate de soude; 2° lactate de chaux probablement; 3° hippurate de soude; 4° pneumate de soude; 5° urate de soude; 6° urate de potasse probablement; 7° urate de chaux ou d'ammoniaque probablement; 8° acétate de soude probablement. *Deuxième tribu :* 9° Urée; 10° créatinine; 11° créatine. *Troisième tribu :* 12° Oléate de soude; 13° margarate de soude; 14° stéarate de soude; 15° valérate de soude; 16° butyrate de soude : tous ces sels ou acides gras dans la proportion de 1 pour 1000; 17° oléine; 18° margarine; 19° stéarine dans la proportion de 1,60 pour 1000, soit unis aux savons, soit en suspension à l'état de gouttelettes blanchissant le sérum (V. PIARRHÉMIE); 20° matière grasse phosphorée, 0,48 pour 1000; 21° séroline, 0,02 pour 1000; 22° cholestérine, 0,08 pour 1000. *Quatrième tribu :* 23° Glycose. — PRINCIPES DE LA 3e CLASSE. 1° Fibrine, 2,50 pour 1000 (V. ce mot); 2° albumine, 69 pour 1000 chez l'homme, 70 chez la femme; 3° albuminose (V. ce mot); 4° biliverdine, des traces. — Le sang veineux, outre les différences dans les proportions des gaz (V. plus haut), contient relativement plus d'eau que l'artériel, et sa fibrine, qui y est en proportion légèrement moindre, contient moins d'eau, retient, en un mot, moins d'eau en se coagulant que celle du sang artériel (V. RÉTRACTION *du caillot*). Il y aurait aussi un peu moins de globules dans le sang veineux que dans le sang artériel, fait à vérifier. Ce qu'il importe surtout de savoir, c'est que le sang veineux diffère dans chaque veine prise en particulier, surtout dans chacune de celles qui reviennent de l'intestin, du foie, de la rate, du rein, etc. (V. RESPIRATION). Le sang de la veine rénale ne peut plus être compris dans l'ancienne dénomination de sang noir, car il est tantôt rouge, tantôt noir, suivant l'état d'activité ou de repos de la fonction de l'organe. Le sang veineux de la glande sous-maxillaire d'un chien est alternativement rouge et noir, et ces différences de coloration coïncident avec les différents états d'activité ou de repos de la sécrétion salivaire. Il en est de même pour les glandes parotides. Dans tous les cas, la coloration alternativement rouge et noire correspond aux différents états d'activité ou de repos de la sécrétion des glandes. Si la dénomination de *sang rouge* doit être conservée pour désigner le sang artériel, il n'en est pas de même de celle de *sang noir*, qui ne peut plus être synonyme de sang veineux, car la coloration de celui-ci varie suivant l'état de repos ou d'activité de l'organe dont il provient. Mais ce n'est pas seulement au point de vue de la coloration, que le sang veineux peut différer de lui-même; suivant certaines conditions particulières il subit des modifications plus profondes, plus intimes; il change dans sa composition chimique : ainsi il est digne de remarque que le sang veineux rouge forme un caillot plus mou, plus diffluent que le sang veineux noir, dont la cohésion et la consistance sont plus grandes. Donc, le sang veineux, non-seulement ne doit pas être considéré comme identique avec lui-même dans l'organisme en général, mais encore il diffère dans chaque organe en particulier, suivant que celui-ci est dans l'état de repos ou d'activité. (Cl. Bernard.) — Le sang, retiré des vaisseaux, et quelquefois même dans les vaisseaux pendant la vie, se sépare spontanément en deux parties distinguées par les noms de *caillot* et de *sérum*. A. *Caillot*. Cette séparation est due à la coagulation de la fibrine (V. COAGULATION et HUMEUR) qui entraîne tous les éléments anatomiques en suspension, ou globules du sang; et, comme les *globules rouges* l'emportent en quantité, ils donnent leur couleur au caillot dont la trame est représentée par la fibrine. Ainsi, le caillot se compose : 1° de la *fibrine* du sang, et 2° de ses globules, dont l'espèce rouge, la plus abondante, donne à la masse la couleur qu'elle offre. Comme ceux-ci sont plus denses que le sang, si la stagnation de ce liquide a duré quelque temps avant la solidification de la fibrine, les globules tombent vers la partie déclive; alors une portion de la fibrine, n'en rencontrant pas, se coagule en conservant sa coloration propre, et le caillot se compose de deux parties : l'une, *superficielle*, *grisâtre*, *demi-transparente* ou *blanche*, appelée *couenne* (V. ce mot), formée de fibrine pure ou accompagnée de leucocytes; l'autre, colorée (appelée souvent *cruor*), composée de *fibrine* et de *globules*

rouges. Ces derniers se composent de ; globuline, 87 pour 100; hématosine, 12 pour 100 (laquelle contient elle-même 7 pour 100 de fer, qui en est un élément comme l'oxygène, l'azote, le carbone et l'hydrogène); plus, des sels et des corps gras neutres. B. *Sérum*. Le sérum est le *plasma* privé de la fibrine, qui, en se coagulant, a entraîné les globules, mais non toutes les fines gouttelettes graisseuses qui le teintent souvent en blanc ; autrement il est légèrement jaunâtre, transparent ; sa densité est de 1,026 à 1,028, et le caillot est un peu plus lourd. — Parmi les sels du sang, il en est qui jouent un rôle plus important que les autres : tel est le carbonate de soude. Le sang lui doit son alcalinité, et, sans prendre part directe à aucun des actes de fixation de l'oxygène ou de décomposition de plusieurs des substances d'origine végétale qu'on y introduit, ce principe à réaction alcaline est, par le fait seul de son existence, la principale condition d'accomplissement de ces actes. D'après Liebig, le carbonate de soude ne remplirait cet office que dans le sang des herbivores ; car, chez les carnivores, c'est du phosphate de soude alcalin qui joue le même rôle ; le fait ne peut être vrai que pour les animaux soumis au régime exclusivement animal. Dans le sang, ce principe prend certainement part, comme les sels de soude, au maintien de l'élasticité, de la fermeté des globules ; ce qui, ainsi qu'on le sait, est un fait nécessaire pour qu'ait lieu l'hématose. Il concourt ainsi indirectement à l'accomplissement de ce phénomène ; action indirecte qui est l'office propre de tous les principes d'origine inorganique. Comme c'est à lui qu'est duel'alcalinité de la salive, lorsque les phénomènes physiologiques *dépendant de cette alcalinité* seront bien déterminés, c'est à ce principe qu'on devra les rapporter. — *Altérations du sang*. Les plus graves consistent en modifications survenant dans la nature des *substances organiques* du sang ou principes de la 3e classe (V. DIATHÈSE, GÉNÉRALES (*maladies*), HUMEUR, INFECTION et SUBSTANCES *organiques*). D'autres fois, il n'y a que modification de la quantité ou de la coagubilité de ces substances (V. ALBUMINURIE et RHUMATISME). Enfin, dans quelques circonstances, la quantité des éléments anatomiques en suspension peut être modifiée ; celle des globules rouges peut diminuer (V. ANÉMIE et CHLOROSE), ou celle des globules blancs devenir plus grande (V. LEUCOCYTHÉMIE). On ne connaît pas encore de maladie déterminée par l'altération des principes des autres classes ; mais il est certain que, toutes les fois qu'il y a modification dans la nutrition d'un ou de plusieurs tissus, il y a changement de quantité, ou même quelquefois production d'autres espèces de principes. On sait en effet que, parmi les principes immédiats : 1° les uns, ceux de la 1re classe, pénètrent essentiellement dans l'économie, et en ressortent à peu près en totalité, du moins quand l'accroissement est achevé ; ils sont tous d'origine minérale, ou tout au moins d'origine extérieure à l'organisme dont ils vont faire partie momentanément. 2° Les autres, ceux de la 2e classe, sortent essentiellement de l'organisme (quelques-uns s'y décomposent préalablement en acide carbonique ou autres principes ; quelques autres peuvent y être introduits tout formés chez les animaux supérieurs : sucres, graisses); ils sont d'origine organique, c'est-à-dire se forment dans l'économie même d'où ils sortent, et fort peu d'entre eux peuvent être faits de toutes pièces par les procédés chimiques (urée, hippurates, etc.). 3° Les derniers n'entrent ni ne sortent ; ils se font et se défont dans l'organisme (en tant que telle ou telle espèce propre aux muscles, aux nerfs, etc.); ils constituent essentiellement la masse de l'organisme, quand on tient compte de l'eau facile à chasser, qui en est partie constituante : ce sont les *substances organiques*, coagulables, et ne cristallisant pas comme les principes des deux autres classes. On ne conçoit pas d'être vivant sans substance coagulable, non cristallisable. En résumé, les uns entrent, les autres sortent, les derniers restent. — Dans les quatre classes d'animaux vertébrés, les globules sont la partie colorante du sang, et ont une teinte rouge ; le plasma est incolore. Chez les animaux sans vertèbres, le sang contient aussi des globules, mais incolores et analogues aux leucocytes : dans quelques annélides et mollusques, le plasma est coloré en rouge, en jaunâtre, en verdâtre, en bleuâtre. V. CIRCULATION.

Sang chyleux. V. PIARRHÉMIE.

Sang cristallisé. V. HÆMATOCRISTALLINE.

SANG. En hippologie, ensemble de qualités innées qui appartiennent à certaines races distinguées pardessus les autres et qu'on ne peut donner par aucun moyen d'alimentation et de régime ; ensemble des aptitudes résultant d'une organisation privilégiée. En cette signification, *sang* n'a plus rien de commun avec le liquide circulant dans les artères et les veines. Si une race privilégiée n'avait pas existé primordialement dans l'espèce chevaline, il n'aurait pas été possible de la créer ; mais aussi, le croisement donnant du *sang* aux races communes, il a été possible, au moins dans un cas, de produire un *pur sang*, qu'on peut appeler secondaire : à savoir, le cheval de course anglais. En effet, on reconnaît deux chevaux de pur sang : le cheval arabe, chez qui le sang est d'origine et un don de la nature (V. INNÉITÉ); et le coureur anglais, qui, n'ayant du sang que par des croisements, n'en a pas moins acquis tous les caractères, et chez qui le sang est de seconde main et un don de l'hérédité. Ce grand fait qu'offre l'espèce chevaline mérite la plus sérieuse attention de ceux qui étudient les races humaines. La signification de *pur sang* est nettement définie, et on ne le confondra pas avec *pure race*, qui appartient à tout animal descendant directement de la souche de la race elle-même.

SANG DE RATE [*maladie de sang*, *mourroy rouge*, *pisse-sang*, *coup de sang*, *apoplexie splénique*, *splénorrhagie*, *apoplexie charbonneuse de la rate*]. Maladie propre aux bêtes à laine et aux bêtes à cornes. Les symptômes avant-coureurs sont : de l'excitabilité (l'animal, en sortant de l'étable, affecte une gaieté qui ne lui est pas habituelle) ; yeux animés, conjonctives injectées. C'est sur des sujets qui offrent ces quelques préludes morbides, qu'après un repas, après l'ingestion de boissons, le sang de rate se manifeste. Tout à coup surviennent des symptômes alarmants : l'animal cesse de manger ; les yeux sont fixes ; la respiration est petite ; l'accablement survient ; si l'on fait une saignée, le sang qui s'écoule est très-noir et ne laisse échapper que peu de sérosité. La durée de la maladie est courte : deux à trois heures, d'ordinaire six à sept heures, quelquefois un peu davantage. On trouve des lésions hémorrhagiques dans le canal intestinal, et la rate beaucoup plus grosse et beaucoup plus pesante que dans l'état normal. On attribue la maladie à une nourriture trop abondante et trop substantielle, au séjour dans des étables chaudes et peu aérées pendant huit mois de l'année, à l'usage d'eaux stagnantes et infectes. Cette

maladie, jusqu'à présent, est incurable. Comme moyens préservatifs, on recommande d'écarter les causes susdites, de pratiquer une ou deux saignées et de diminuer l'alimentation. Cette maladie est inoculable. Le sang de rate transmis entre les animaux de même espèce produit toujours le sang de rate, et jamais autre chose. Toutefois tous ceux qui ont soigné ou manié ces animaux, n'ont jamais les symptômes du sang de rate, mais ils sont très-sujets à la pustule maligne, et ils en sont atteints presque toutes les fois que la maladie de sang de rate règne parmi les moutons. Il est donc évident qu'il y a un rapport étroit entre ces deux affections, et qu'elles procèdent l'une de l'autre. En prenant sur l'homme du pus de la pustule maligne (V. ce mot), et en le transportant de nouveau à l'animal, on reproduit sur celui-ci le sang de rate; ce qui prouve qu'il n'y a pas transformation d'une maladie en une autre différente, mais identité entre les causes des deux maladies dont les manifestations diffèrent selon l'organisation des êtres inoculés. Des inoculations pratiquées avec du sang à divers animaux, par Rayer et des médecins et vétérinaires de Chartres, ont montré que la maladie du *sang de rate* est transmissible, non-seulement au mouton, mais encore au bœuf, au cheval et à d'autres animaux, qu'elle tue en deux ou trois jours. Avant la mort des animaux malades spontanément ou par suite d'inoculation, on trouve déjà des *Leptothrix*. V. ce mot.

SANG-DRAGON. s. m. [all. *Drachenblut*, angl. *dragon's blood*, it. *sangue di dracone*, esp. *sangre de drago*]. Résine sèche, friable, inodore, insipide; d'un rouge foncé et presque brun quand elle est en masse, d'un rouge de sang lorsqu'elle est en poudre. Elle proprovient d'un palmier, le *Calamus draco*, Willdenow (V. DRAGONNIER). C'est un astringent employé en poudre comme hémostatique. On obtient aussi, dit-on, une résine analogue du *Pterocarpus draco*, L., de la famille des légumineuses.

SANGLOT. s. m. [*singultus*, λύγξ, all. *Schluchzen*, angl. *sobbing*, it. *singhiozzo*, esp. *sollozo*]. Contraction spasmodique, brusque et instantanée du diaphragme, qui est aussitôt suivie d'un mouvement de relâchement par lequel le peu d'air que la contraction avait fait entrer dans la poitrine est chassé avec bruit.

SANGSUE. s. f. [*hirudo*, *sanguisuga*, βδέλλα, all. *Blutigel*, angl. *leech*, it. *mignatta*, *sanguisuga*, esp. *sanguijuela*]. Genre d'annélides hirudinés (V. ces mots) (*Hirudo*, Rai et Linné, *Sanguisuga*, Savigny, *iatrobdella*, Blainville), à corps allongé, rétréci, déprimé en avant, formé de 95 anneaux égaux, lisses ou granuleux. Tête continue avec le corps; bouche terminale bilabiée; lèvre supérieure prolongée (Fig. 402) formant



FIG. 402.

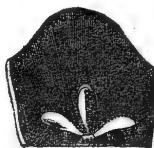


FIG. 403.

ventouse avec l'inférieure; trois mâchoires demi-circulaires, pourvues de deux séries marginales de dentelures fines et aiguës (Fig. 403), au nombre de 60 à 70 dans chaque série; 10 yeux. Ventouse postérieure, circulaire; anus un peu dorsal. Animaux androgynes, pénis sortant entre le 24e et le 25e anneau (Fig. 404, *ab*); vulve entre le 29e et le 30e (*c*). Ovipares; œufs au nombre de 6 à 24, contenus dans une masse gélatineuse que renferme un cocon corné (Fig. 405, A), mince, couvert de petits prolongements entrecroisés, d'apparence spongieuse. Ce cocon est sécrété, ainsi que l'a montré Ebrard, par deux petites glandes ouvertes

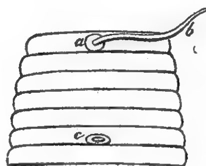


FIG. 404.

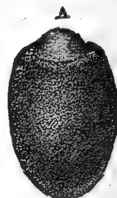


FIG. 405.

sur le dos, un peu en arrière de l'orifice de la matrice. Toutes les sangsues habitent les eaux douces. Les espèces employées en médecine sont : 1° L'*Hirudo medicinalis*, Rai et Linné (Fig. 406, A, B), à corps ordinairement gris olivâtre, marqué en dessus de 6 bandes plus ou moins distinctes, à bords olivâtres, et marqué

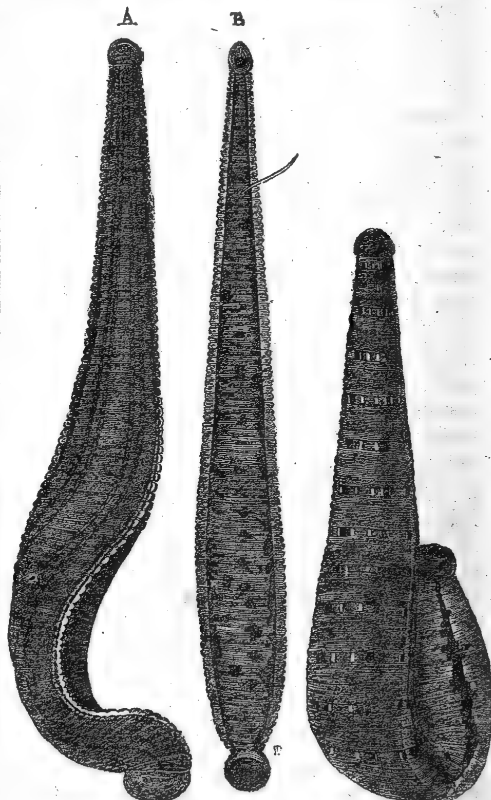


FIG. 406. FIG. 407.

en dessous de lignes marginales; longueur de 8 à 20 centimètres environ, largeur de 11 à 14 millimètres: elle offre un très-grand nombre de variétés. 2° L'*Hirudo* ou *Sanguisuga officinalis*, Savigny, ou *sangsue verte*. 3° L'*Hirudo* ou *Sanguisuga obscura*, Moquin-Tandon, ou *sangsue noire*, à dos brun, ventre cendré,

tacheté de noir. Quelques auteurs considèrent ces deux dernières comme de simples variétés de l'autre, mais à tort très-probablement. La sangsue verte est plus commune dans l'Europe méridionale, et les deux autres dans l'Europe du Nord. En Suède, on emploie aussi l'*Hirudo albo punctata*, Diesing (*Sanguisuga albo punctata*, Wahlberg), à corps brun noir, avec 6 bandes longitudinales très-noires; anneaux verruqueux, tachés de blanc à chaque 5 granules. En Algérie, on emploie également l'*Hirudo troctina*, Johnston (Fig. 407), à corps verdâtre en dessus, avec 6 taches sur chaque ligne transversale, bord orangé, bande marginale en zigzag en dessous. Dans l'Inde, on emploie l'*Hirudo granulosa*, Blainville, à corps brun vert, anneaux granuleux. Au Sénégal, c'est l'*Hirudo mysomelas*, Henry, Sérullas et Virey. En Chine et au Japon, on emploie les *Hirudo sinica*, Blainville, et *japonica*, Blainville (V. AULACOSTOME et HÆMOPIS). Il n'y a pas de sangsue venimeuse; c'est à tort que les anciens et le vulgaire en ont admis l'existence. On doit attribuer à l'état général dans lequel se trouvent les malades ou à l'état des sangsues les accidents, tels que de petits abcès ou des points gangréneux, que déterminent quelquefois les piqûres de sangsues; la sangsue de Ceylan (*Hirudo ceylanica*, Blainville), noire, filiforme, vivant dans les herbes humides, et se fixant aux jambes des voyageurs, cause souvent de tels accidents. Les sangsues pondent en juillet et août, et chaque fois elles donnent 4 ou 5 cocons (V. HIRUDINICULTURE). Les vases dans lesquels on conserve les sangsues doivent être à large ouverture, et contenir, aux deux tiers de leur hauteur, de l'eau de pluie, de rivière ou d'étang, qu'on doit renouveler tous les deux jours en hiver, tous les cinq jours en été, et dès qu'un de ces animaux vient à mourir. Un moyen meilleur encore consiste à les tenir dans un grand vase plein aux deux tiers de terre argilo-siliceuse dépourvue de débris organiques; la terre doit être en fragments, ne formant pas un tout lié, et l'on recouvre le tout de mousse mouillée qu'on humecte toutes les fois qu'elle se dessèche. On tient le vase fermé par un couvercle de terre ou de bois. Le vase doit avoir une capacité de 3 litres par 30 sangsues ou au-dessous. Les sangsues malades viennent mourir à la surface de la terre au-dessous de la mousse. On doit renouveler ou laver la terre deux ou trois fois par an, surtout en été. On doit les tenir dans un lieu éclairé, ou moyennement clair, mais frais sans descendre au-dessous de 0° en hiver, et de température peu variable.—La piqûre des sangsues qui ont servi n'est pas dangereuse. On peut faire resservir les sangsues au bout de quelques jours et même de quelques heures, lorsqu'on a eu le soin de leur faire subir l'opération du dégorgement. La meilleure méthode, celle d'Ébrard, consiste à mettre chaque sangsue gorgée dans un mélange de parties égales d'eau et de vin jusqu'à ce qu'elle laisse échapper une goutte de sang. Alors, tenant l'extrémité postérieure de la sangsue avec le pouce et l'indicateur de la main gauche, on presse la sangsue d'arrière en avant avec le pouce et l'index de l'autre main, de manière à diriger le sang vers l'orifice buccal en exécutant une série de petits mouvements de pression, sans appuyer trop sur les organes génitaux. On lave ensuite les sangsues, et on les place dans un vase d'eau. Le mélange d'eau et de vin détermine rapidement le relâchement des sphincters de l'œsophage, et permet l'expression facile du liquide sanguin sans que l'animal en souffre Les lotions avec l'eau tiède de la partie où l'on veut appliquer les sangsues sont préférables à toute autre; si la peau est dure, on doit y appliquer pendant quelque temps des compresses mouillées tièdes ou un cataplasme de son. Le meilleur moyen d'appliquer les sangsues consiste à couvrir l'orifice d'un verre avec un morceau de toile. On enfonce le milieu, on y place les sangsues, et l'on applique le tout sur la partie destinée à être mordue. Cela fait, le vase étant maintenu en place, on tire successivement les quatre coins du linge, de sorte que les sangsues sont ramenées sur la peau. Elles mordent très-vite si les parois du verre ont été préalablement humectées d'un peu de vin, ou si l'on a tenu les sangsues quelque temps (mais moins d'une heure) dans un vase sans eau. Une sangsue vigoureuse tire environ, terme moyen, 16 grammes de sang lorsqu'elle se remplit bien; en sorte qu'il en faut huit ou neuf pour équivaloir à une palette.— S'il arrivait qu'une sangsue s'introduisît dans la bouche et pénétrât dans le pharynx, il faudrait faire boire abondamment de l'eau salée, du vin ou de l'eau vinaigrée. Si elle avait pénétré jusque dans l'estomac, il faudrait administrer en outre un vomitif. Si les sangsues venaient à s'engager dans le rectum ou le vagin, il faudrait employer l'eau salée en lavements ou en injections. V. SAIGNÉE.

SANGUIFICATION. s. f. [*sanguificatio*, de *sanguis*, sang, et *facere*, faire; αἱμάτωσις, all. *Bluterzeugung*, angl. *sanguification*, it. *sanguificazione*, esp. *sanguificacion*]. Génération du sang à l'aide des principes qui arrivent aux vaisseaux par l'intestin, le poumon, etc.

SANGUIGNON. s. m., ou **SANGUINE.** s. f. [*Cornus sanguinea*, L.]. Plante caprifoliacée dont les baies ont un sarcocarpe qui donne une huile à brûler.

SANGUIN, INE. adj. [*sanguineus*, αἱματηρὸς, angl. *sanguineous*, it. *sanguigno*, esp. *sanguineo*]. Qui appartient au sang, qui en a la couleur, qui en contient beaucoup. — *Maladies sanguines*. Celles qui dépendent de la pléthore. — *Système sanguin*. L'ensemble des vaisseaux artériels et veineux qui contiennent le sang. — *Tempérament sanguin*. Celui qui a pour attribut un visage coloré, des formes prononcées sans être dures, tout l'ensemble du corps brillant de santé, une imagination riante, le cœur inconstant, l'esprit léger. V. TEMPÉRAMENT. — *Vaisseaux sanguins*. Ceux qui servent à la circulation du sang.

SANGUINAIRE. s. f. [*Sanguinaria canadensis*, L.]. Papavéracée originaire du nord de l'Amérique, dont la racine est émétique, narcotique et qui diminue le nombre des battements du cœur comme la digitale. C'est aussi le nom d'une *renouée* (V. ce mot) et du *Geranium sanguineum*.

SANGUINARINE. s. f. [*chélérythrine* ($C^{38}H^{16}AzO^{8}$) ou *pyrrhopine*]. La sanguinarine trouvée (Dana) dans le *Sanguinaria canadensis*, L. (papavéracées), a la même composition que la chélérythrine (Schiel). On l'extrait des racines de *Sanguinaria* ou de *chélidoine*, qu'on fait macérer avec de l'eau fortement acidulée d'acide sulfurique, exprimant et précipitant par l'ammoniaque, puis on décolore.

SANGUINOLENT, ENTE. adj. [*sanguinolentus*, all. *blutig*, angl. *bloody*, it. et esp. *sanguinolento*]. Teint de sang : *pus sanguinolent*, *crachats sanguinolents*.

SANGUISORBE. s. f. [*Poterium sanguisorba*, *Sanguisorba officinalis*, L.]. Plante de la famille des rosacées sanguisorbées, à rhizome astringent; elle est appelée aussi *grande pimprenelle*.

SANICLE. s. f. [*Sanicula europæa*, L., all. *Sanikel*, angl. *sanicle*, it. et esp. *sanicula*]. Plante ombellifère (pentandrie digynie, L.), un peu tonique.

SANIE. s. f. [*sanies*, *ichor*, ἰχὼρ, all. *Jauche*, angl. *sanies*, it. *sanie*]. Matière purulente, liquide, ténue, séreuse, sanguinolente et d'une odeur fétide, produite par les ulcères et les plaies d'un aspect grisâtre.

SANIEUX, EUSE. adj. [*saniosus*, *ichorosus*, ἰχωρώδης, all. *jauchig*, angl. *sanious*, it. *sanioso*]. Qui tient à la nature de la sanie.

SANITAIRE. adj. [de *sanitas*, santé; it. et esp. *sanitario*]. Qui a rapport à la santé. V. CORDON.

SANTAL. s. m. [*santalum*, all. *Santal*, angl. *sanders*, it. *sandalo*]. Nom donné, en pharmacie, à trois substances ligneuses que l'on distingue par les noms de *santal blanc*, *santal citrin* et *santal rouge*. Il paraît que le *blanc* et le *citrin* appartiennent au *Santalum album*, L. (santalacées); que le premier est l'aubier, et le second le centre du bois. Ils sont l'un et l'autre odorants. Le *santal rouge* est le bois du *Pterocarpus santalinus*, L. (légumineuses papilionacées). Les trois santals sont placés parmi les sudorifiques.

SANTALACÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisines des lauracées, à fleurs petites; à périanthe adhérent, limbe à 4 ou 5 divisions; ovaire infère uniloculaire. Fruit indéhiscent monosperme, quelquefois charnu; embryon axile, endosperme charnu.

SANTALÉINE. s. f. Principe retiré par l'alcool du santal rouge (*Pterocarpus santalinus*, L.). Elle cristallise en aiguilles microscopiques d'un rouge foncé, sans goût ni odeur; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther ($C^{16}H^{8}O^{3}$). Elle paraît n'être qu'un produit d'oxydation de la santaline. V. SANTAL.

SANTALINE. s. f. [all. *Santalin*, esp. *santalina*]. Principe retiré du santal rouge à l'aide de l'éther. C'est une poudre cristalline blanche qui se colore en rouge foncé à l'air. Elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Sa solution chauffée à l'air laisse déposer des cristaux de santaléine.

SANTÉ. s. f. [*sanitas*, ὑγίεια, all. *Gesundheit*, angl. *health*, it. *sanità*, esp. *salud*]. Exercice libre et facile des fonctions. V. PHYSIOLOGIE.

SANTOLINE. s. f. [all. *Heiligenpflanze*, it. *cipresillo*, *santolina*]. Synanthérée tubuliflore (polygamie égale) dont une espèce (*Santolina chamæcyparissus*, L., *Santolina incana*, Lamk et DC.) est usitée comme amère; on l'appelle aussi *petit cyprès*, *garderobe*, et ne doit pas être confondue avec la *santonine*.

SANTONINE. s. f. Synanthérée du genre *Armoise* (*Artemisia santonica*, L., polygamie superflue), dont les semences et sommités sont vermifuges, et entrent, dit-on, dans le *semen-contra*. V. ce mot.

SANTONINE. s. f. [all. et angl. *Santonin*, it. et esp. *santonina*] ($C^{30}H^{18}O^{6}$). Matière cristallisable, fusible, volatile, amère et âcre, isolée des sommités fleuries de la santonine et du *semen-contra*. Elle a aussi été appelée *acide santonique*. C'est un glycoside qui, sous l'influence des acides étendus, se dédouble en glycose et *santonirétine* ($C^{26}H^{18}O^{6}$). Les malades faisant usage de la santonine voient les objets colorés en vert; phénomène qui peut-être s'explique par la coloration en jaune du sérum du sang; et l'on suppose cette coloration du sérum à cause que la santonine, prise à l'intérieur, donne à l'urine une coloration citron ou orange, sans aucune participation de la bile. — *Dragées vermifuges de santonine* (à 25 milligrammes ou 1/2 grain). Santonine pure, 50 gram.; sucre, 950 gram. La santonine est aujourd'hui un des plus sûrs vermifuges que l'on connaisse; pure, elle manque presque complétement de saveur. Dose : pour les enfants de six mois à un an, 2 soir et matin; d'un an à deux ans, 3 soir et matin; de deux ans à quatre ans, 4 soir et matin.

SANTORIN. — *Fissures de Santorin* [*Santorini fissuræ*]. Fissures ou interruptions dans la portion cartilagineuse du méat auditif externe. — *Tubercules de Santorin* [*Santorini tubercula*]. Petites cornes placées au sommet des cartilages aryténoïdes et soutenant les ligaments de la glotte. — *Veines émissaires de Santorin* [*emissoria Santorini*]. V. ÉMISSAIRES (*veines*).

SAORIA. V. SOARIA.

SAPA. s. m. [*sapa*, σίραιον, ἕψημα, it. *sapa*]. Suc de raisin cuit en consistance de rob.

SAPHÈNE. s. f. [*saphena*, de σαφής, manifeste, évident; angl. *saphena*, it. et esp. *safena*]. Nom donné à deux veines sous-cutanées de la jambe, manifestes à la vue et au toucher. L'une est la *grande saphène*, ou *saphène interne*, qui naît à la face dorsale des orteils internes, et s'ouvre dans la veine crurale près de l'arcade inguinale. L'autre est la *saphène externe*, ou *petite saphène*, qui naît sur les orteils externes et va s'ouvrir au jarret dans la veine poplitée. C'est sur l'une ou l'autre de ces veines que se pratique la saignée du pied. V. SAIGNÉE et VARICE.

SAPIDE. adj. [*sapidus*, de *sapor*, goût; all. *schmeckend*, angl. *sapid*, it. et esp. *sapido*]. Qui a de la saveur. Cette épithète ne s'emploie guère qu'en parlant de substances qui ont une saveur agréable.

SAPIDITÉ. s. f. [all. *Schmackhaftigkeit*, angl. *sapidity*, it. *sapidezza*, esp. *sapidez*]. Propriété qu'ont certaines substances de faire impression sur l'organe du goût. V. SENSATION.

SAPIN. s. m. [all. *Tanne*, angl. *fir-tree*, it. *abete*, esp. *abeto*]. Genre de plantes (monœcie monadelphie, L., conifères, J.) dont toutes les espèces sont des arbres et fournissent, comme les pins, des térébenthines. C'est du *sapin épicéa* (*Abies picea*, Lamarck) qu'on retire particulièrement la poix de Bourgogne. Le *sapin commun* (*Abies taxifolia*, Lamk) est celui dont on retire en grande partie la térébenthine commune, dite *de Strasbourg*. Le *sapin baumier* (*Abies balsamea*, Lamk) fournit la térébenthine du Canada. Les bourgeons du *sapin du Canada*, qu'on appelle ordinairement *sapinette*, *sapinette de Québec* (*Abies canadensis*, Lamk), ont été recommandés comme antiscorbutiques.

SAPINDACÉES. s. f. pl. [*sapindaceæ*, all. *Sapinden*, esp. *sapindaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, qui renferme de grands arbres, des arbustes et des plantes herbacées et volubiles, à feuilles alternes, généralement imparipinnées, munies quelquefois de vrilles. Ses caractères sont : Calice à 4 ou 5 pétales, libres ou légèrement soudés par leur base. Corolle quelquefois nulle, ordinairement à 4 ou 5 pétales, tantôt nus, tantôt glanduleux vers la partie moyenne, où ils portent quelquefois une lame pétaloïde. Étamines en nombre double des pétales, libres, appliquées sur un disque hypogyne plan et lobé qui garnit tout le fond de la fleur. Ovaire à trois loges, contenant deux ovules superposés et attachés à l'angle interne de chaque loge; un style trifide au sommet et terminé par trois stigmates. Le fruit est une capsule quelquefois vésiculeuse à une, deux ou trois loges, contenant chacune une seule graine, qui est composée d'un gros embryon dépourvu d'endosperme, et dont la radicule est recourbée sur les cotylédons. V. SAVONNIER.

SAPINETTE. s. f. [all. *Tannensprossenbier*]. Espèce de bière, réputée antiscorbutique, qu'on obtient en faisant macérer pendant quatre jours, dans deux litres de bière nouvelle : racine de raifort coupée par tranches, 64 gram. ; feuilles de cochléaria et bourgeons de sapin concassés, aa 32 gram. On imbibe d'abord ces diverses substances avec alcool de cochléaria, 64 gram.

SAPOGÉNINE. s. f. V. SAPONINE.

SAPONACÉ, ÉE. adj. [*saponaceus*, all. *seifenartig*, angl. *saponaceous*, it. *saponaceo*]. Qui a les caractères du savon, ou plutôt qui peut être employé aux mêmes usages.

SAPONAIRE. s. f. [*Saponaria officinalis*, L., στρούθιον, all. *Seifenkraut*, angl. *soap-wort*, it. et esp. *saponaria*]. Plante (décandrie digynie, L., caryophyllées, J.) employée comme tonique, antiscrofuleuse et antisyphilitique. Les racines, les feuilles et les tiges de cette plante ont la propriété de former avec l'eau un liquide savonneux, ce qui l'a fait proposer pour remplacer le savon dans les usages domestiques. On emploie la décoction des feuilles comme légèrement sudorifique. On en donne aussi l'extrait, 1 à 2 grammes.

SAPONÉ. s. m. [esp. *saponado*]. Nom donné par Béral à des médicaments qui résultent de l'union du savon avec des substances susceptibles de lui communiquer des propriétés nouvelles, sans lui faire perdre celles qui lui appartiennent en propre, et qu'on ajoute ordinairement à ce dernier lors de sa fabrication même.

SAPONIFICATION. s. f. [de *sapo*, savon, et *facere*, faire ; angl. *saponification*, it. *saponificazione*, esp. *saponificacion*]. Opération qui a pour objet la formation du savon. Les alcalis et beaucoup d'autres oxydes métalliques ou non, ainsi que les carbonates neutres (V. GRAS *des cadavres*), en présence de l'eau, ont la propriété de convertir les corps gras neutres en acides gras, qui se combinent avec la base pour former un sel à acide gras nommé *savon*, d'une part, et en un corps particulier, qui est l'éthal pour la cétine, et la glycérine pour les autres. C'est là une simple décomposition comme celle qui aurait lieu en agissant sur un sel ; seulement le radical anhydre de la glycérine (V. GLYCILE), qui neutralisait l'acide gras, s'empare d'un équivalent d'eau pour former la glycérine, d'où la nécessité de la présence de l'eau dans cette opération (V. TRISTÉARINE). L'acide gras qui se sépare de la combinaison neutre qu'il formait (corps gras neutre) se combine avec une portion de la base du carbonate neutre, dont l'autre portion devient du bicarbonate, où il se combine avec les oxydes employés, lorsque ce sont eux qu'on a choisis. C'est particulièrement cette action chimique qui caractérise l'opération technique connue sous le nom de *saponification*. Si, au contraire, on emploie l'acide sulfurique pour décomposer le corps gras neutre, les acides gras restent libres, et c'est la glycérine qui se combine avec l'acide sulfurique. Les chimistes ont donné aussi, par extension exagérée, le nom de *saponification* à cette conversion des principes gras neutres par l'acide sulfurique, en acides gras d'une part, et en glycérine de l'autre. Il est très-important de remarquer toutefois que la glycérine ne joue pas du tout le rôle de base par rapport à l'acide sulfurique ; il ne se produit pas de savon ; il se forme seulement de l'acide sulfoglycérique. Il est encore une autre opération dans laquelle l'acide gras est mis en liberté, et qui a reçu, par le même abus, le nom de *saponification par la chaleur*, bien qu'il ne se produise non plus aucun savon dans ce cas. Elle consiste à chauffer le corps gras neutre à 300° et à y faire passer un courant de vapeur d'eau. La glycérine se décompose en divers produits solubles et l'acide gras distille sans altération.

SAPONINE ou **STRUTHINE**. s. f. [de στρούθιον, saponaire ; all. *Saponin*, esp. *saponina*]. Principe immédiat de la racine de saponaire (Bussy). Corps blanc, non cristallisable, soluble en toutes proportions dans l'eau qu'il rend mousseuse comme le savon. Avec un peu d'alcool, elle émulsionne les graisses et les résines. Sa poudre est fortement sternutatoire ($C^{24}H^{20}O^{14}$). C'est un glycoside qui se dédouble en glycose, et, selon le nombre d'équivalents d'eau empruntés, en *sapogénine* ($C^{24}H^{18}O^{10}$), ou en *saporétine* ($C^{18}H^{14}O^{6}$), ou en *kinovine* ($C^{12}H^{10}O^{4}$). On la trouve dans diverses écorces (V. QUILLAIA) auxquelles elle donne ses qualités irritantes, éméto-cathartiques et diurétiques, quand elle est abondante.

SAPONIQUE ou **ESCULIQUE** (ACIDE). Poudre cristalline blanche, insoluble dans l'eau et dans l'éther, soluble dans l'eau et l'alcool bouillants. On l'obtient en traitant la saponine par les acides et par les alcalis. ($C^{26}H^{23}O^{12}$.)

SAPONULE. s. m. [it. et esp. *saponulo*]. Masse presque transparente qu'on obtient en laissant refroidir une dissolution de 1 partie de savon de soude à la graisse dans 8 parties d'alcool rectifié, et qui sert d'excipient pour la préparation des saponulés.

SAPONULÉ. s. m. [esp. *sapolunado*]. Béral nomme ainsi des médicaments qui résultent de l'union du saponule avec une ou plusieurs huiles volatiles, et qu'on appelle généralement *opodeldochs*.

SAPONURE. s. m. (H. Béral). Médicaments formés de savon en poudre et de parties extractives ou résineuses, quelquefois remplacées par une essence.

SAPORÉTINE. s. f. V. SAPONINE.

SAPORIFIQUE. adj. [*saporificus*, de *sapor*, saveur ; angl. *saporific*, it. et esp. *saporifico*]. Qui produit la saveur.

SAPOTÉES. s. f. pl. [*sapoteæ*, all. *Sapoten*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes, qui se compose d'arbres et d'arbrisseaux tous exotiques, à feuilles alternes, entières, persistantes, coriaces, à fleurs hermaphrodites et axillaires. Calice monosépale persistant. Corolle monopétale régulière, dont les divisions sont en nombre égal à celles du calice, ou double, ou triple. Étamines définies, les unes fertiles, en même nombre que les divisions du calice et opposées aux pétales, les autres stériles, alternes avec les précédentes ; un ovaire à plusieurs loges contenant chacune un ovule dressé ; un style et un stigmate. Le fruit est charnu, à une ou plusieurs loges monospermes, quelquefois osseuses.

SAPOTILLIER. s. m. [*Achras sapota*, L., all. *Braiapfelbaum*, esp. *zapote*]. Arbre de l'Amérique méridionale (hexandrie monogynie, L.) dont l'écorce a été recommandée comme fébrifuge, et les semences, qui sont émulsives, comme propres à calmer les coliques néphrétiques.

SAPROPYRE. s. f. [*sapropyra*, de σαπρὸς, putride, et πῦρ, fièvre ; angl. *sapropyra*, esp. *sapropira*]. Nom donné à la fièvre putride.

SARCEUX, EUSE. adj. [de σάρξ, chair]. Qui tient de la chair, du muscle. — *Élément sarceux*. V. MUSCULAIRE (*fibre*). — *Tissu sarceux* (Laurent, 1837). Le tissu musculaire.

SARCINE. s. f. [*Sarcina ventriculi*, Goodsir, *Merismopœdia ventriculi*, Ch. R.]. Plante coriace, transparente, consistant en masses cubiques ou prismatiques, allongées ou même irrégulières, composées habituellement de huit, seize ou soixante-quatre cellules (*gonidia*) cubiques, dont chaque face est partagée en quatre saillies (*frustules* de J. Goodsir). Cette division des cellules en quatre saillies est due, dans la sarcine, à deux légers sillons qui se coupent en croix à angle droit (Fig. 408). Plaques ayant de 0mm,030 à 0mm,050 de longueur sur 0mm,016 à 0mm,020 de largeur, de couleur brune très-claire; masse transparente, à cellules contiguës ou à peine écartées; celles-ci renfermant habituellement un noyau dont la faible teinte verdâtre, de rouille ou jaunâtre, détermine celle

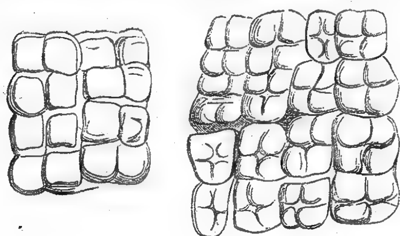


Fig. 408.

de toute la masse. Diamètre des cellules, 0mm,008; du noyau, quand il existe, 0mm,002 à 0mm,004. Diffère du *Merismopœdia punctata*, Meyen (*Gonium tranquillum*, Ehrenberg, *Agmenellum quadruplicatum*, de Brébisson), par des masses tabulaires plus petites, des cellules plus grandes de près du double, et plus rapprochées l'une de l'autre. Elle appartient au groupe des *Algues isocarpées*. Sous l'influence d'une forte pression entre les lames de verre ou de l'action des réactifs acides ou alcalins caustiques, les masses volumineuses se désagrégent d'abord en plus petites, formées ordinairement de quatre à huit cellules. Les cellules de ce végétal ne sont pas toujours cubiques. Il en est d'allongées, prismatiques, et toujours à angles mousses; il y en a d'irrégulières, de presque triangulaires, et enfin d'arrondies, ou bilobées. C'est dans ce cas que les groupes ne sont pas réguliers. Chaque cellule est composée, soit d'une masse tout à fait homogène seulement, sans noyau ni granulations, soit de cette masse contenant habituellement quatre noyaux, mais n'en renfermant assez souvent que deux ou trois. L'existence des noyaux s'observe sur la plupart des cellules; l'absence, sur un petit nombre. On trouve ce végétal quelquefois en quantité assez considérable dans les vomissements de malades atteints d'affection chronique de l'estomac, dans les fèces des diarrhées chroniques, etc., dans les matières de l'estomac du lapin, dans des dépôts urinaires, le pus d'abcès gangréneux. Robin et Sichel en ont trouvé dans un noyau cristallinien tombé dans la chambre antérieure et entouré de sa capsule opaque, opéré par extraction. Les sarcines adhéraient à la face externe de la capsule. — Strecker a depuis donné aussi le nom de *sarcine* à une base ($C^{10}H^4Az^4O^2$) d'origine animale, isomère avec l'hypoxanthine et peut-être identique, retirée des muscles et de la rate. Elle est cristalline, soluble dans l'eau bouillante, peu dans l'alcool, et peut être chauffée à 150° sans s'altérer.

SARCOBASE. s. m. [*sarcobasis*, de σὰρξ, chair, et βάσις, base; all. *Fruchtboden*, esp. *sarcobase*]. De Candolle donne ce nom au gynobase, quand il a la forme d'un disque charnu très-développé.

SARCOCARPE. s. m. [*sarcocarpium*, de σὰρξ, chair, et καρπὸς, fruit; all. *Fruchtfleisch*, angl. *sarcocarp*, it. et esp. *sarcocarpo*]. Nom donné par Richard à la partie comprise entre les deux enveloppes du fruit, quand elle est épaisse et charnue, comme dans la pomme.

SARCOCÈLE. s. m. [*sarcocele*, de σὰρξ, chair, et κήλη, tumeur; all. *Fleischbruch*, *Hodenkrebs*, angl. *sarcocele*, it. et esp. *sarcocele*]. Tumeur du testicule. — *Sarcocèle encéphaloïde*. C'est le plus fréquent. Il n'attire d'abord l'attention des malades que par son volume et son poids incommode; il est ordinairement indolent au début. La forme de l'organe n'est pas notablement altérée; seulement il s'arrondit un peu; sa surface est lisse, unie, sa consistance assez ferme. Les téguments sont encore parfaitement sains et mobiles. Mais bientôt la masse morbide se ramollit; à sa surface apparaissent des bosselures larges, dépressibles, fluctuantes. Des douleurs se manifestent vives, lancinantes, comparées par les malades à des coups d'aiguille, réveillées et exaspérées par la pression. La peau s'altère au niveau des bosselures, devient adhérente, et de grosses veines s'y dessinent. Le volume de la tumeur s'accroît rapidement; il peut devenir énorme, on l'a vu égaler celui d'une tête de fœtus à terme; son tissu est souvent mou, phymatoïde (V. ce mot). Le sarcocèle envahit quelquefois le cordon, puis les ganglions lombaires. Souvent il débute par l'épididyme.

Sarcocèle cystique. Dans d'autres de ces tumeurs enlevées et décrites aussi sous le nom de *sarcocèle cancéreux du testicule*, on trouve un grand nombre de kystes. Tantôt ils sont assez petits et assez rapprochés pour que, la coupe n'en vidant qu'un certain nombre, ceux qui restent à la surface de celle-ci donnent au tissu l'aspect *colloïde;* d'autres fois ils sont plus écartés les uns des autres, et un tissu grisâtre, souvent un peu transparent, leur est interposé. Les tumeurs dites *encéphaloïdes* et *cystiques* du testicule qui siégent dans l'épididyme respectent anatomiquement les tubes du testicule même; dans ces tumeurs, les éléments qui les constituent offrent une disposition en forme de tubes analogues à ceux de l'épididyme, tant dans la tumeur primitive que dans celles qui apparaissent consécutivement dans les ganglions lymphatiques, etc. Dans les tumeurs appartenant à l'épididyme et non au testicule, ce dernier se retrouve sur un des côtés de la tumeur. Sa forme est changée, mais non sa structure. Il est toujours plus ou moins aplati, étalé à la surface de la tumeur, mais séparé d'elle par la portion de l'*albuginée* correspondant à l'épididyme.

Sarcocèle syphilitique ou *fibreux* (*testicule syphilitique, testicule vénérien, engorgement syphilitique du testicule, orchite syphilitique,* Maisonneuve et Montanier; *albuginite*, Ricord). Il est rarement donné d'observer le sarcocèle syphilitique à son début; quelquefois c'est le hasard qui fait découvrir aux malades l'affection qu'ils portent depuis longtemps déjà. Le plus souvent leur attention est attirée par des tiraillements, par de légères douleurs, par la pesanteur ou le gonflement du testicule, et le médecin, consulté alors, peut constater les altérations suivantes. Ce qui frappe d'abord, c'est l'augmentation de volume des bourses,

qui résulte de deux causes : 1° du gonflement du testicule, jamais il n'atteint les dimensions du sarcocèle encéphaloïde ; 2° d'un épanchement de liquide dans la tunique vaginale, tenant en suspension des cristaux de cholestérine ; il est en général peu abondant. Le tissu morbide est formé surtout de tissu lamineux de nouvelle génération, d'éléments fibro-plastiques, de graisse et de substance amorphe granuleuse solide. Le tout donne à l'organe une plus grande consistance, une coupe grisâtre homogène ou fibreuse, surtout par places. Les tubes testiculaires et leur épithélium sont plus ou moins atrophiés devant le tissu nouveau, selon l'ancienneté du mal et son volume. La sensibilité est considérablement émoussée. Les désirs vénériens sont moins prononcés, les érections moins fréquentes, et les rapports sexuels, de moins en moins recherchés, deviennent impossibles, dans les cas fréquents où se prennent les deux testicules. Le traitement qui lui est applicable est celui des accidents tertiaires de la syphilis ; l'iodure de potassium en forme la base. Ce médicament se donne en solution, à la dose de 50 centigrammes pendant les premiers jours, dose qu'on élève successivement jusqu'à 3 ou 4 grammes, suivant la susceptibilité du malade. Il faut d'ailleurs diminuer les doses, et même suspendre momentanément l'administration du médicament s'il survient quelque accident du côté de la peau ou des membranes muqueuses. On donne concurremment, chaque jour, une pilule de 2 centigrammes de protoiodure de mercure.

Sarcocèle tuberculeux. L'altération débute ordinairement par l'épididyme ; elle n'envahit que secondairement le corps du testicule (cette règle toutefois n'est pas sans exception). Elle se traduit par des bosselures plus régulièrement arrondies, plus saillantes, plus nettement détachées de la surface de l'organe, moins résistantes que les points indurés du sarcocèle syphilitique. Ces bosselures deviennent douloureuses, se ramollissent, contractent des adhérences avec les téguments, qui s'enflamment bientôt, s'ulcèrent, et donnent issue à un pus grumeleux. Dans le sarcocèle tuberculeux, l'hydrocèle est une exception très-rare ; c'est la règle pour le sarcocèle syphilitique. La tuberculisation ne reste pas toujours bornée au testicule et à l'épididyme ; elle peut envahir le canal déférent, la prostate, les vésicules séminales. Dans le sarcocèle vénérien, le mal ne s'étend jamais au delà de l'épididyme.

SARCOCOLLE. s. f. [*sarcocolla*, σαρκοκόλλα, de σάρξ, chair, et κόλλα, colle ; all. *Sarkocolla*, *Fleischleim*, angl. *sarcocolla*, it. *sarcocolla*, esp. *sarcocola*]. Substance résineuse qui se présente sous la forme de grains agglomérés, friables, opaques ou demi-transparents, jaunes, rosés ou grisâtres, inodores et amers. La sarcocolle, ainsi appelée parce qu'on l'a crue propre à consolider les chairs, exsude spontanément du *Pœnea mucronota*, L., arbuste d'Éthiopie, famille des pénéacées.

SARCOCOLLIER. s. m. L'arbre qui donne la sarcocolle.

SARCOCOLLINE. s. f. [all. *Sarkocollin*, angl. *sarcocolline*, it. *sarcocollina*, esp. *sarcocolina*]. Principe de la sarcocolle. La sarcocolline est incristallisable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'acide azotique ; elle forme avec ce dernier de l'acide oxalique. Sa saveur est sucrée et amère. ($C^{40}H^{32}O^{14}$.)

SARCODE. s. m. [σαρκώδης, charnu]. Nom donné par Dujardin à la substance qui sort par exsudation, sous forme de *globules* ou disques diaphanes plus ou moins saillants, autour du corps des helminthes encore vivants placés sous le microscope entre deux lames de verre, ainsi qu'autour des fragments de tissu lamineux des poissons, et de divers organes mous. Ces *expansions sarcodiques* peuvent se séparer du corps d'où elles exsudent. Elles sont visqueuses, s'étirent facilement, et se creusent de vacuoles limpides. Presque toutes les espèces de cellules commençant à s'altérer et plusieurs infusoires en offrent aussi avec des dispositions variées. V. LEUCOCYTE.

SARCODERME. s. m. [*sarcoderma*, de σάρξ, chair, et δέρμα, peau ; all. *Fleischhaut*, it. *sarcodermide*, esp. *sarcodermo*]. Nom donné par de Candolle au parenchyme, tantôt à peine visible, et tantôt très-apparent, partie de l'épisperme interposée au testa et au tegmen. V. ces mots.

SARCODIQUE. adj. Qui se rapporte au sarcode.

SARCO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. [*sarco-epiplocele*, de σάρξ, chair, ἐπίπλοον, épiploon, et κήλη, tumeur ; all. *Netzfleischbruch*, it. et esp. *sarco-epiplocele*]. Hernie épiploïque compliquée d'un sarcocèle.

SARCO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. [*sarco-epiplomphalus*, de σάρξ, chair, ἐπίπλοον, l'épiploon, et ὀμφαλός, le nombril ; all. *Fleischnetznabelbruch*, esp. *sarco-epiplonfalo*]. Hernie ombilicale formée par l'épiploon devenu dur et charnu.

SARCO-HYDROCÈLE. s. f. [*sarco-hydrocele*, de σάρξ, chair, ὕδωρ, eau, et κήλη, tumeur ; all. *Fleischwasserbruch*, it. *sarco-idrocele*]. Sarcocèle accompagné d'une hydrocèle. On dit plutôt *hydrosarcocèle*.

SARCOÏDE. adj. et s. m. (Heusinger). Le tissu des polypes, des condylomes.

SARCOLEMME. s. m. [*sarcolemma*, de σάρξ, chair, et λέμμα, pelure]. V. MYOLEMME.

SARCOLOGIE. s. f. [*sarcologia*, de σάρξ, chair, et λόγος, discours ; all. *Sarkologie*, angl. *sarcology*, it. et esp. *sarcologia*]. Partie de l'anatomie qui traite des parties molles. Elle comprend la myologie, l'angiologie, la névrologie et la splanchnologie.

SARCOMATEUX, EUSE. adj. [all. *sarkomatös*, angl. *sarcomatous*, it. et esp. *sarcomatoso*]. Qui tient du sarcome. V. ÉPULIE et FIBRO-PLASTIQUE (*tumeur*).

SARCOME. s. m. [σάρκωμα, de σάρξ, chair ; all. *Sarkoma*, *Marksarkom*, angl. *sarcoma*, it. et esp. *sarcome*]. Nom donné par les anciens à toute excroissance qui a la consistance de la chair. Dénomination vague peu employée aujourd'hui. V. MYÉLOPLAXE.

SARCOMPHALE. s. f. [*sarcomphalus*, de σάρξ, chair, et ὀμφαλός, le nombril ; all. *Nabelfleischgewächs*, it. et esp. *sarconfalo*]. Tumeur dure développée au nombril.

SARCOPHAGE. adj. et s. m. [*sarcophagus*, σαρκοφάγος, de σάρξ, chair, et φαγεῖν, manger ; it. et esp. *sarcofago*]. Synonyme de *cathérétique*.

SARCOPHAGIE. s. f. [de σάρξ, chair, et φαγεῖν, manger]. Régime exclusivement animal, par opposition à régime végétal.

SARCOPHYLLE. s. f. [de σάρξ, chair, et φύλλον, feuille]. La partie charnue ou celluleuse de la feuille.

SARCOPTE. s. m. [par abréviation pour *sarcocopte*, de σάρξ, chair, et κόπτειν, couper ; all. *Krätzmilbe*, angl. *sarcoptes*, it. *sarcopto*, esp. *sarcopta*]. Genre d'arachnides de l'ordre des acariens (V. ce mot) qui a pour type le sarcopte de la gale ou acarus de la gale.

Sarcopte de la gale (*Sarcoptes scabiei*, Latreille ; *Acarus scabiei*, Linné). Le sarcopte est la seule cause de la gale. Le sarcopte de la gale est un petit acarien,

long en moyenne de $0^{mm},30$ à $0^{mm},37$, et large de $0^{mm},22$ à $0^{mm},26$. Le mâle, plus petit, n'a guère que $0^{mm},20$ à $0^{mm},22$ de longueur sur $0^{mm},15$ à $0^{mm},18$ de largeur. Le corps est symétrique, convexe en dessus, plat en dessous, déprimé, environ moitié moins épais que large. On l'a comparé avec raison à celui d'une tortue, comparaison grossière, mais exacte. Il est comme mou, un peu luisant, légèrement transparent. Sa couleur est grisâtre ; dans certains cas, elle paraît comme rosée ; dans d'autres, chez le mâle, par exemple, elle s'approche du roussâtre. Rostre continu avec le thorax, dont un léger pli l'embrasse, comme la base du prépuce fait pour le gland ; il est aplati, ovalaire, à extrémité obtuse, long de $0^{mm},075$, large de $0^{mm},066$. Le céphalothorax représente environ les deux tiers de la masse du corps ; il est manifestement annelé sans disjonction des trois segments qui le forment, et le premier, qui est très-grand (plus sur le dos qu'au ventre), offre lui-même un rudiment d'une quatrième subdivision sous forme de pli latéral entre les deux premières paires de pattes qu'il porte. Les dépressions latérales qui séparent les anneaux thoraciques les uns des autres (Fig. 410), et

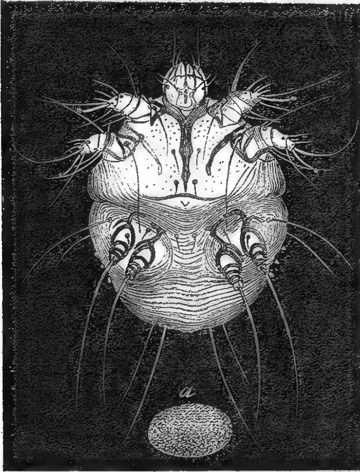


Fig. 409.

le thorax de l'abdomen, se prolongent sous forme de sillons peu profonds plus loin sur le dos que sous le ventre. Ces sillons deviennent souvent plus profonds et atteignent même la ligne médiane après la mort et lorsque l'animal se rétracte, en rendant presque toujours très-saillant transversalement sur le dos le dernier anneau thoracique. Celui-ci est élargi sous le ventre, où il porte les deux dernières paires de pattes, et chez le mâle les organes génitaux. L'anneau intermédiaire, étroit sur les côtés, s'allonge et s'élargit sur le dos et sous le ventre ; chez la femelle (Fig. 409, femelle vue de face : *a*, son œuf), il montre la vulve, qui est une étroite fente transversale d'environ $0^{mm},085$. L'abdomen, qui forme environ le tiers du corps, est tout d'une pièce, arrondi, obtus à son extrémité. En arrière, il porte l'anus, fente longitudinale médiane, longue de $0^{mm},040$ environ, placée sur sa *face dorsale* et atteignant juste son bord postérieur terminal (Fig. 410, femelle vue de dos), qui, par suite, paraît soit légèrement échancré quand le ventre se courbe en dessous (parce qu'on voit alors les lèvres de l'anus), soit tronqué et rectiligne dans le cas contraire. La peau est mince, résistante, s'éclate par la pression en déchirures à bords nets ; elle est marquée de lignes, parallèles quand l'animal n'est pas contracté, généralement transversales, mais déviant en courbes élégantes, régulières, symétriques, au niveau des plis des segments du corps, en arrière de la vulve, entre les pattes et autour de l'anus. Un aiguillon impair, courbé, plein, siége sur le dos immédiatement au devant de l'anus. Sur la face dorsale des deux derniers anneaux thoraciques et de l'abdomen, on voit environ 150 petits tubercules coniques, symétriquement distribués en séries concentriques qui s'étendent jusqu'aux côtés du ventre, à la jonction du thorax et de l'abdomen, en formant sur celui-ci deux lignes courbes dirigées vers l'anus, qu'elles n'atteignent pas. Le milieu du deuxième anneau, et le bord antérieur du dernier anneau thoracique portent aussi chacun une paire d'aiguillons cornés, beaucoup plus gros, plus écartés, coniques, pointus, un peu élargis vers le milieu. A l'abdomen sont sept aiguillons de chaque côté, sur deux rangées convexes en dehors, l'une, antérieure,

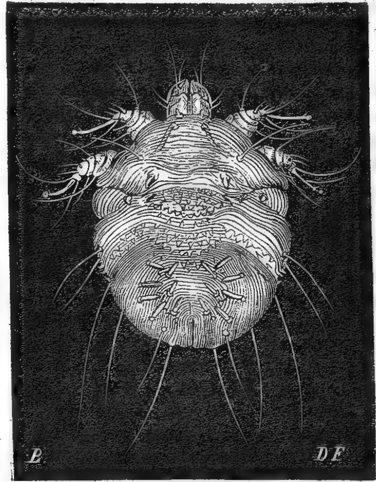
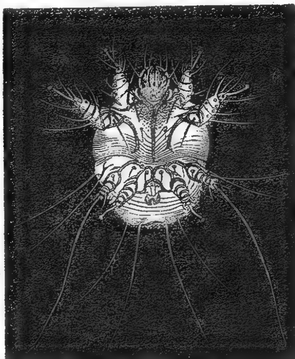


Fig. 410.

de quatre aiguillons, l'autre de trois. Les *poils* sont flexibles et portés par une pièce semblable, plus petite. Il y en a une paire dorsale au niveau de la deuxième paire de pattes, une dorsale et une ventrale sur les côtés du dernier anneau thoracique, près de son bord postérieur. Le bout de l'abdomen en porte deux paires. L'une est plus près de l'anus ; ses poils sont creux, longs. L'autre est un peu plus en dehors et plus en avant ; elle est formée de poils plus courts. Sous le ventre, près de la ligne médiane, on voit des poils très-fins, très-courts. Il y en a une paire au niveau de la deuxième paire de pattes, une autre paire plus courte, immédiatement au devant de la vulve, une troisième au niveau des pattes postérieures, et une quatrième entre ces deux paires de pattes. On ne trouve dans le sarcopte ni trachées ni stigmates, quoiqu'il ait été placé par les auteurs dans les arachnides trachéennes. Il présente quatre paires de pattes, disposées en deux groupes. La partie basilaire est conoïde ; celle des deux premières paires de pattes porte en

dessous un assez long poil flexible, et celle de la troisième paire en porte un très-court et très-fin. Cette paire de pattes en a un autre plus délicat en dedans du dernier article ; la quatrième paire n'a qu'un poil, correspondant à celui-ci, et plus fin. On y remarque des pièces solides transversales, qui sont étroites, rougeâtres et écailleuses. Les deux premières paires de pattes sont terminées par un *ambulacre* long de $0^{mm},052$ environ ; il est très-délié, un peu courbé, roide, presque cylindrique, tubuleux, et offrant, tout à fait à son extrémité, une sorte d'ampoule, ventouse ou *pelote vésiculeuse* (Latreille). Celle-ci est en forme d'*assiette creuse*, circulaire quand elle est vue de face, presque linéaire si elle est vue de champ, transparente, à bord très-mince, renforcée par deux petites côtes fort délicates. Elle est articulée par le fond, près du bord, sur la tige filiforme de l'ambulacre, qui, près du rétrécissement de l'article, porte une petite pointe aiguë antérieure. Cette tige s'articule avec le bout de la patte par une pièce basilaire, entre les deux courtes pointes coniques du dernier article, qui porte encore deux poils flexibles, effilés, dont le plus antérieur est le plus long. Les deux paires de pattes postérieures sont terminées par une longue soie, creuse, traînante, arquée et pointue, qui sort entre les deux courtes pointes coniques du dernier article directement, sans s'articuler avec celui-ci. Les soies de l'avant-dernière paire de pattes du sarcopte mâle (Fig. 411) sont beaucoup plus longues que chez la femelle. Ce qui distingue surtout le sarcopte mâle de la femelle (Fig. 409), c'est la présence, à sa dernière paire de pattes, d'une petite pelote vésiculeuse terminale, semblable à celle des deux premières paires. Les pattes sont attachées au corps par des pièces étroites et rougeâtres, désignées sous le nom d'*épimères*. L'*appareil mâle*, découvert par Lanquetin, se rencontre à la partie postérieure et médiane du dernier anneau thoracique (Fig. 411, mâle vu par sa face ventrale). Son orifice paraît entre les pattes de la dernière paire, à une faible distance du bord postérieur de l'abdomen, qui est petit chez le mâle. Cette ouverture est à peu près elliptique et transversale ; de chaque côté part un corps grêle dirigé d'arrière en avant, et arqué de dedans en dehors ; l'un et l'autre corps sont légèrement brunâtres, et entre eux se remarque un organe presque transparent, à peu près cylindrique, un peu dilaté à une extrémité, comme tronqué à l'autre, qui est le pénis enfermé dans son fourreau (Lanquetin). Les mâles, à cause de leur petite taille, pénètrent facilement dans le sillon tracé par la femelle ; on les y rencontre quelquefois au moment de l'accouplement. Peu de temps après l'éclosion, les nymphes quittent le sillon maternel et vont se loger sous une simple pellicule épidermique, dans le voisinage des sillons. Ce gîte ressemble à l'orifice initial de la galerie de la femelle, et on les en extrait de la même façon. Une simple loupe suffit pour distinguer le mâle de la nymphe, une fois extraits ; l'absence de la dernière paire de pattes chez la nymphe la fera aussitôt reconnaître. On trouve encore, dans le sillon, des œufs, des fragments d'enveloppe, provenant de la métamorphose des nymphes, des matières d'un brun rougeâtre, analogues à celles qui sont dans l'intestin du parasite, et enfin quelquefois des sarcoptes morts. A l'époque de l'accouplement, ces animaux sont placés ventre à ventre, le mâle en dessous. La femelle fait plusieurs pontes successives. Elle peut pondre une vingtaine d'œufs dans un mois, et cela après une seule fécondation. Ces œufs sont ovoïdes, blanchâtres et comme nacrés ; ils présentent en moyenne une longueur de $0^{mm},15$ sur une largeur de $0^{mm},09$. Au moment de la naissance, les nymphes offrent seulement $0^{mm},16$ de long, et n'ont que six pattes au lieu de huit ; la dernière paire n'existe pas encore. En sortant du sillon, elles sont très-agiles. Au bout de quelques jours, elles s'engourdissent ; leur peau se ride, se déchire, tombe par lambeaux ; la quatrième paire de pattes se développe, les organes sexuels apparaissent, et l'animal se trouve à l'état parfait. V. GALE.— *Sarcopte changeant* (*Sarcoptes mutans*, Lanquetin et Robin). Espèce de sarcopte découverte sur les poules par Lanquetin et Robin, et causant une maladie psorique croûteuse chez les oiseaux de basse-cour ; cette affection parasitaire, transmissible au cheval, a été décrite par Reynal et Lanquetin. Ce sarcopte est remarquable par la longueur des soies de son corps et de ses pattes chez les nymphes et chez le mâle. Ces poils disparaissent lors de la dernière mue chez la femelle.


FIG. 411.

SARCOPTIDE. adj. et s. Famille d'acariens qui a pour type le genre sarcopte, et renferme de plus les genres psoropte, symbiote, tyroglyphe, etc.

SARCOSE. s. f. [*sarcosis*, σάρκωσις, all. *Sarkose*, angl. *sarcosis*, esp. *sarcosis*]. Cette expression désignait, chez les anciens, la *génération de la chair*. Elle a été aussi employée comme synonyme de *sarcome*.

SARCOSINE. s. f. ($C^6H^7AzO^4$). Composé basique résultant du dédoublement de la créatine au contact des alcalis et de l'eau ; l'autre produit est l'urée. C'est un isomère de la lactammine, mais ces corps diffèrent par leur cristallisation et leurs combinaisons.

SARCOSTOSE. s. f. [*sarcostosis*, de σάρξ, chair, et ὀστέον, os ; all. *Sarkostose*, angl. *sarcostosis*, esp. *sarcostosis*] (Macbride). L'ostéosarcome.

SARCOTIQUE. adj. et s. m. [*sarcoticus*, σαρκωτικὸς, de σάρξ, chair ; all. *fleischmachend*, angl. *sarcotic*, it. et esp. *sarcotico*]. Synonyme d'*incarnatif*.

SARCOTRIPSIE. s. f. [de σάρξ, chair, et τρίψις, broiement]. Synonyme d'*écrasement linéaire*.

SARCOTRIPTEUR. s. m. [de σάρξ, chair, et τρίπτης, broyeur]. Synonyme d'*écraseur linéaire*

SARDINE. s. f. [*Clupea sardina*, C., all. *Sardelle*, angl. *pilchard*, it. et esp. *sardina*]. Poisson malacoptérygien abdominal voisin des harengs, alimentaire.

SARDONIE. s. f. [*sardos*, *sardonia*, *sardoum* et *sardoa herba; scelerata* d'Apulée, *Ranunculus sceleratus*, L.]. Nom donné par les anciens à la renoncule scélérate parce qu'elle est très-commune en Sardaigne. Elle est vénéneuse, et cause des convulsions accompagnées de rires convulsifs dits *sardoniques* et des accidents du côté de l'intestin quelquefois suivis de mort.

SARDONIQUE. adj. [all. *sardoniches Lachen*, angl. *sardonic laugh*, it. *sardonico*, esp. *risa sardonia*]. V. RIRE.

SARMENTEUX, EUSE. adj. [*sarmentosus*, de *sarmentum*, sarment; all. *rankig*, angl. *sarmentaceous*, it. et esp. *sarmentoso*]. Se dit des plantes dont les rameaux, longs et flexibles, ne peuvent s'élever sans le secours de corps voisins sur lesquels ils prennent un point d'appui.

SARRACÉNIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes voisine des papavéracées; toutes de l'Amérique; herbacées, à feuilles radicales. Dans le genre *Sarracénie*, le pétiole est creusé en forme d'outre ou *ascidie*, sécrétant une matière visqueuse, et recouvrant la portion analogue au limbe, qui se soulève.

SARRASIN. s. m. [all. *Heidekorn*, angl. *buck-wheat*, it. *grano saraceno*]. V. RENOUÉE.

SARRÈCE ou **SARRÈTE.** s. f. L'un des noms vulgaires du trismus des nouveau-nés.

SARRIETTE. s. f. [*Satureia hortensis*, L., all. *Saturei*, angl. *savory*, it. *timbra*, *satureia*, esp. *ajedrea*]. Plante labiée (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) qui est stimulante, mais qu'on n'emploie que comme assaisonnement.

SARTORIUS. s. m. [de *sartor*, tailleur]. Le muscle *couturier*. V. ce mot.

SASSAFRAS. s. m. [*Laurus sassafras*, L., *Sassafras officinale*, Nees, all. *Sassafras*, *Fenchelholz*, angl. *sassafras*, it. *sassafrasso*, esp. *sassafras*]. Arbre de l'Amérique septentrionale (famille des laurinées), dont la *racine* nous est envoyée en souches ou en gros morceaux qui ont une écorce brune et ferrugineuse et un bois jaunâtre, poreux, d'une odeur forte particulière. On reçoit aussi par le commerce l'*écorce de sassafras*, provenant du tronc et des branches; elle est tantôt recouverte d'un épiderme mince et grisâtre, tantôt raclée et de couleur de rouille. Elle est comme spongieuse sous la dent, d'une saveur forte, amère et aromatique. Sa surface intérieure, plus rouge que le reste, est parsemée de cristaux blancs, brillants et transparents. Cette écorce est plus aromatique que celle de la racine, quoique le bois de la racine le soit plus que celui de la tige. Le sassafras est un des quatre bois sudorifiques. Le plus souvent on associe le sassafras aux autres bois sudorifiques (salsepareille et gaïac), à la dose de 8 à 12 grammes pour 1 kilogramme à 1 kilogramme et demi d'eau. Seul, il pourrait être donné à la dose de 16 à 32 grammes, dans eau bouillante, 100 grammes à 500 grammes.

SASSAFRIDE. s. f. (Reinsch). Matière faiblement acide retirée de l'écorce de la racine de sassafras.

SATELLITE. s. pris adj. [*satelles*, angl. *satellites*, esp. *satelite*]. Qui garde, qui est placé auprès. — En anatomie, *veines satellites*, celles qui avoisinent les artères.

SATIÉTÉ. s. f. [*satietas*, ἐμφόρησις, all. *Sattheit*, angl. *satiety*, it. *sazietà*, esp. *saciedad*]. Dégoût pour une chose dont on a beaucoup usé. Se dit particulièrement de la réplétion résultant de l'ingestion des aliments. V. INDIGESTION.

SATURATION. s. f. [*saturatio*, de *saturare*, rassasier, remplir; all. *Sättigung*, angl. *saturation*, it. *staurazione*, esp. *saturacion*]. Le terme où, les affinités réciproques des deux principes d'un corps binaire ou d'un acide et d'une base quelconques (V. NEUTRALISATION) étant satisfaites, aucun des deux principes n'est plus susceptible de s'unir avec une nouvelle quantité de l'autre. — *Saturation d'un liquide*. Se dit aussi de l'opération qui consiste à y faire dissoudre autant que possible de tel ou tel corps.

Saturation du sol des cimetières. Condition du sol des cimetières qui provient de ce que, des cadavres nouveaux y étant incessamment inhumés avant que les cadavres plus anciens aient eu le temps de se consommer, le sol devient impropre à opérer les changements qui constituent la putréfaction; il se sature. Des sols ainsi saturés sont toujours malsains, surtout si on les remue. Il faut donc diriger les inhumations de manière que la putréfaction puisse toujours faire son office.

SATURÉ, ÉE. adj. [*saturatus*, all. *gesättigt*, angl. *saturated*, it. *saturato*, esp. *saturado*]. Se dit d'un corps qui ne peut plus fixer ou dissoudre davantage d'un autre corps avec lequel on l'a combiné. Une solution est saturée lorsque le liquide ne peut pas dissoudre davantage d'un solide. On dit parfois des acides et des bases qu'ils sont saturés lorsque leur neutralisation est achevée.

SATURNE. s. m. Nom donné au plomb par les alchimistes. — *Extrait de Saturne*. V. EXTRAIT. — *Sel de Saturne*. V. ACÉTATE *de plomb*.

SATURNIN, INE. adj. [*saturninus*, de *Saturnus*, nom du plomb]. Qui a rapport au plomb ou à ses composés. — *Albuminurie saturnine*. Albuminurie passagère qui se manifeste en même temps que les accidents cérébraux dans les cas d'intoxication saturnine. V. INTOXICATION. — *Cachexie* et *intoxication saturnines*. V. INTOXICATION. — *Encéphalopathie saturnine*. V. ENCÉPHALOPATHIE. — *Maladies saturnines*. Celles qui se développent chez les ouvriers fondeurs en caractères, potiers de terre et autres qui manient les alliages de plomb, les poussières de céruse, minium, litharge, minerais de plomb, etc. Outre les phénomènes ordinaires de l'intoxication saturnine, ce peuvent être l'*ictère saturnin*, et l'*arthralgie saturnine*, ou douleurs vives des articulations et des membres sans lésions extérieures appréciables; l'*anesthésie saturnine*, qui porte sur les membres paralysés ou sur d'autres parties de la peau; et la *paralysie saturnine*, qui porte surtout sur les extenseurs des avant-bras. Les accidents précédents, consécutifs à des coliques saturnines, ont été observés par Girouard fils, Maunoury et Salmon (1861) et par Brillat-Savarin (1864) sur des villages entiers, à la suite de l'usage de farines préparées par des meules dont les trous avaient été bouchés jusqu'au niveau des surfaces triturantes par du plomb fondu. Le plomb a été retrouvé à l'état métallique dans ces farines. Le liséré bleuâtre des gencives, la nature des douleurs, la constipation, etc., ont fait distinguer ces empoisonnements des affections intestinales douloureuses épidémiques avec lesquelles on aurait pu les confondre.

SATYRIASIS. s. m. [*satyriasis*, σατυρίασις, de σάτυροι, les satyres, qui, selon la Fable, étaient fort lubriques; all. et angl. *Satyriasis*, it. *satiriasi*, esp. *satyriasis*]. État d'exaltation morbide des fonctions génitales caractérisé par un penchant irrésistible à répéter l'acte vénérien, avec la faculté de l'exercer sans s'épuiser, affection ordinairement accompagnée d'une odeur forte exhalée par la peau, d'une tendance à la démence ou à la manie, si le penchant pour le coït est contrarié; de pollutions nocturnes, de convulsions, etc. Le satyriasis est ordinairement spontané; il peut néanmoins succéder à l'usage des aphrodisiaques, et particulièrement des cantharides, à l'abus de la masturbation, etc. Les lotions froides, les bains

généraux, les antispasmodiques (et notamment le camphre), la diète, les boissons mucilagineuses abondantes, les saignées, sont les principaux moyens à lui opposer. V. ÉRECTION.

SAUCISSON. s. m. Voyez, pour les empoisonnements qu'il produit, les articles CHARCUTERIE et TRICHINOSE.

SAUGE. s. f. [*Salvia*, L., ἐλελίσφακος, all. *Salbei*, angl. *sage*, it. et esp. *salvia*]. Genre de plantes (diandrie trigynie, L., labiées, J.) dont plusieurs espèces sont toniques et stimulantes. On emploie particulièrement les sommités de la *sauge officinale* (*Salvia officinalis*, L.), dont on connaît trois variétés. L'une est la *grande sauge*, dont les tiges sont rameuses, ligneuses, velues, garnies de feuilles oblongues, larges, obtuses, épaisses, ridées, blanchâtres et cotonneuses, d'une odeur forte et agréable, d'une saveur aromatique et amère, un peu âcre. La seconde est la *petite sauge*, ou *sauge de Provence*, dont les feuilles sont moins larges, plus petites, plus blanches, d'une odeur encore plus aromatique : c'est la plus estimée. La troisième est la *sauge* dite *de Catalogne*, qui est plus petite encore.— La sauge officinale est employée surtout en infusion (4 à 8 grammes par 500 grammes d'eau). Elle fait partie des espèces vulnéraires, du thé suisse, etc. Elle fournit à la distillation une eau très-aromatique et beaucoup d'huile volatile. — La *sauge sclarée* (*Salvia sclarea*, L., *orvale*, *toute-bonne*) et l'*hormin* (*Salvia horminum*, L.) sont doués de propriétés analogues.

SAULE. s. m. (*Salix alba*, L., ἰτέα, all. *Weide*, angl. *willow*, it. *salice*, esp. *salce*]. Arbre (diœcie décandrie, L., amentacées, J.) dont l'écorce des jeunes branches a été proposée comme succédanée du quinquina en poudre (32 grammes), ou en décoction (32 à 48 grammes dans 1 kilogramme d'eau, qu'on réduit d'un tiers). V. OSIER.

SAUMON. s. m. [*salmo*, all. *Salm*, angl. *salmon*, it. *sermone*, esp. *salmon*]. Genre de poissons malacoptérygiens dont toutes les espèces sont alimentaires. Les principales espèces sont le *saumon* proprement dit (*Salmo salar*, L.); le *saumon huch* ou *du Danube* (*Salmo hucho*, Bloch), et l'*omble chevalier* (*Salmo umbla*).

SAUMURE. s. f. Liquide qui reste dans les vases où l'on a préparé les salaisons; elle résulte de la dissolution du sel marin par les liquides qui se sont écoulés des matières salées. C'est ordinairement un liquide rose, à l'aspect trouble, tenant souvent en suspension des débris des tissus qui y ont macéré. Elle n'a pas d'autre saveur que celle qui est propre au chlorure de sodium, laissant pourtant après elle un arrière-goût acide comme celui du bouillon légèrement aigri. Froide, elle n'a pas d'odeur; mais, si on la chauffe, elle répand celle de la viande grillée de l'animal dont elle provient. La saumure de porc, parfois additionnée d'un peu de salpêtre, sent le porc grillé. Elle marque en général, au pèse-sels, de 24° à 25° ; elle tient en dissolution 23 à 25 pour 100 de chlorure de sodium. Elle a une réaction acide qu'elle doit à une petite quantité de surlactate d'ammoniaque. Des empoisonnements ont été causés par son emploi culinaire en trop grande quantité. Raynal et Goubaux ont fait des expériences à ce sujet. Goubaux a reconnu que le sel marin et la saumure qui sont employés pour assaisonner les aliments des animaux domestiques deviennent des agents toxiques, lorsqu'ils sont administrés à des doses trop fortes, qui varient suivant les individus et les espèces. Leur action sur l'organisme est absolument la même : ils produisent chez le chien des efforts de vomissements, une violente purgation, et des phénomènes nerveux plus ou moins intenses, suivant les individus. A l'autopsie, on constate une violente inflammation gastro-intestinale, et quelquefois des lésions du système nerveux caractérisées par des ecchymoses plus ou moins nombreuses des méninges et de la substance de l'encéphale. Quelquefois même on trouve des hémorrhagies dans les enveloppes encéphaliques. La saumure doit ses propriétés toxiques au sel marin qui entre pour une grande proportion dans sa composition.

SAURIENS. s. m. pl. [*saurii*, all. *Saurier*, esp. *saurios*]. Ordre de la classe des reptiles comprenant tous ceux qui se rapprochent du lézard (σαῦρος) pour la conformation. V. REPTILE.

SAURURÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées, à fleurs nues, et 3 à 8 étamines autour d'un pistil central de 3 à 5 carpelles. Fruit charnu ou capsulaire. Petit embryon antitrope avec un gros endosperme charnu ou farineux. Plantes aquatiques d'Amérique et d'Asie, voisines des pipéracées.

SAUT. s. m. [*saltus*, ἅλσις, all. *Sprung*, angl. *jump*, it. et esp. *salto*]. Mouvement brusque par lequel un corps vivant se détache du sol, au moyen de l'extension brusque d'une ou de plusieurs parties de son corps préalablement fléchies. V. MARCHE.

SAUVE. s. f. V. MOUTARDE *sauvage*.

SAUVERIE. s. f. V. RUE *des murailles* (*Asplenium ruta muraria*, L.).

SAVEUR. s. f. [*sapor*, all. *Geschmack*, angl. *savour*, it. *sapore*, esp. *sabor*]. Impression qu'un corps produit sur l'organe du goût. V. SENSATION.

SAVINIER. s. m. L'un des noms de la sabine.

SAVON. s. m. [*sapo*, σάπων, all. *Seife*, angl. *soap*, it *sapone*, esp. *jabon*]. Composé résultant de l'action des bases alcalines sur les corps gras. Pendant longtemps on a cru les savons formés par la combinaison directe du corps gras et de l'alcali; mais on sait aujourd'hui que, dans l'acte de la saponification, chaque corps gras se décompose en un acide qui se combine avec l'alcali, et en glycérine. On prépare pour les arts et pour l'usage domestique plusieurs espèces de savons. Ce nom est fréquemment étendu à tous les sels que forment les acides gras avec une base quelconque, mais avec les alcalis particulièrement. V. SAPONIFICATION.

Savon ammoniacal. V. LINIMENT *ammoniacal.*

Savon amygdalin, appelé aussi *savon médicinal.* Il est fait avec 10 parties de lessive caustique des savonniers et 21 d'huile d'amandes douces. On met l'huile dans un vase de faïence ou de verre ; on y ajoute la soude par portions, et l'on mêle exactement. On place ce mélange pendant quelques jours à une température de 18° à 20°, et l'on continue de l'agiter de temps en temps avec une spatule de verre ou d'argent, jusqu'à ce qu'il ait la consistance d'une pâte molle; on le divise alors dans des moules de faïence où on le laisse se solidifier complétement. Ce savon ne doit être employé pour l'usage médical que lorsqu'il a perdu, par une couple de mois d'exposition à l'air, l'excès d'alcali qu'il retient. On reconnaît qu'il est arrivé à ce point lorsque sa saveur n'a plus aucune causticité, et que, mis en contact avec du protochlorure de mercure, il ne lui donne plus une couleur grise. — Le savon médicinal est employé comme résolutif, comme excitant du système lymphatique, dans les engorgements des viscères abdominaux, etc. On le

donne à l'intérieur sous forme de pilules, à la dose de 20 à 30 centigrammes par jour, que l'on augmente progressivement jusqu'à 2 ou 3 grammes. Les *pilules de savon* sont faites avec : savon amygdalin, 128 gr.; poudre de racine de guimauve, 16 gram., et nitrate de potasse, 4 gram. On bat le savon dans un mortier de marbre; on ajoute les autres substances, et l'on forme du tout une masse homogène qu'on divise en pilules de 20 centigrammes roulées dans de la poudre d'amidon.

Savon animal ou *de moelle de bœuf*. Pour le faire, on chauffe avec 100 parties d'eau, dans une capsule de porcelaine ou dans un vase d'argent, 50 parties de moelle de bœuf purifiée; et, lorsqu'elle est fondue, on ajoute par portions, et en agitant continuellement, 25 parties de lessive des savonniers; on entretient la chaleur et l'agitation jusqu'à ce que la saponification soit complète, et l'on ajoute alors du *sel marin*. Puis on enlève le savon qui se rassemble à la surface, on le fait égoutter, on le fond à une douce chaleur, et on le coule dans des moules où il se solidifie de nouveau par le refroidissement.

Savon blanc et *savon marbré de Marseille*. Ils sont faits avec l'huile d'olive mélangée d'un cinquième d'huile de pavot et la soude. Le *blanc* est solide, opaque, formé d'oléate et de margarate neutres de soude. Il se décompose dans les eaux chargées de sels calcaires et magnésiens, et c'est pour cette raison que les eaux de puits de Paris sont impropres au savonnage; il se forme alors un sel soluble à base de soude et un savon de chaux et de magnésie, qui se précipite. On fait avec 128 grammes de savon blanc incorporés dans 2 kilogrammes d'emplâtre simple, et 96 grammes de cire blanche préalablement liquéfiée, l'*emplâtre de savon*, qu'on emploie comme résolutif. Souvent on incorpore dans cet emplâtre 20 centigrammes de camphre par 32 grammes, mais il est bon de ne le faire qu'au moment de l'employer. Le *savon marbré* doit sa couleur à un composé de matière grasse, d'alumine et de sulfhydrate de fer, qui se trouve inégalement réparti dans sa masse, et qui est formé par l'alumine et le fer contenus dans la soude. Il renferme moins d'eau que le savon blanc.

Savon calcaire. V. Chaux.

Savon marbré. V. Savon *blanc*.

Savon médicinal. V. Savon *amygdalin*.

Savon de moelle de bœuf. V. Savon *animal*.

Savon noir ou *vert*. On l'obtient en saponifiant un mélange d'huile de chènevis et de suif par la potasse caustique; il est mou, de consistance onguentacée, d'une odeur désagréable; il est très-alcalin.

Savon ponce. Savon mélangé de pierre ponce en poudre plus ou moins fine.

Savon de Starkey. Ce savon, qui a été préconisé comme excitant et résolutif, est préparé, selon le Codex, avec parties égales de carbonate de potasse très-sec, d'essence de térébenthine et de térébenthine de Venise. On mélange d'abord le carbonate avec l'huile dans un mortier de porcelaine ou de verre; on ajoute la térébenthine, et l'on broie par parties sur un porphyre, jusqu'à consistance de miel épais. Il était réputé fondant et résolutif.

Savons sulfureux. Ces savons sont, les uns solides et les autres de consistance molle : ceux-ci portent le nom de crèmes de Baréges; leur composition est à peu près la même. Savon à base d'huile d'olive 100 gram.; sulfure de potassium et sulfure de sodium, aa 15 gram.; soufre précipité, 5 gram. Le savon sulfureux solide est généralement employé en bains. On introduit un demi-pain, coupé en petits morceaux, dans une mitaine de flanelle ou de bouracan, avec laquelle on se frictionne dans l'eau du bain; une fois la friction convenablement faite, on a un bain sulfureux d'une odeur agréable et qui a l'avantage de *ne pas nécessiter l'emploi d'une baignoire spéciale* : ce bain est tonique et doit être conseillé surtout aux chlorotiques et aux personnes affaiblies par une longue maladie. Le savon sulfureux mou, ou crème de Baréges, est également employé en bains; plus soluble que le précédent, on obtient en quelques instants, avec ce savon, un bain sulfureux à différents degrés de concentration d'après la quantité employée : un demi-flacon de crème de Baréges suffit pour un bain sulfureux ordinaire. Quelques médecins ont conseillé de se servir de la crème de Baréges en frictions dans le traitement de certaines affections cutanées; cette crème, ainsi employée, a sur les pommades l'avantage de ne jamais encrasser la peau, qu'elle nettoie au contraire parfaitement; aussi cette préparation a-t-elle été préconisée dans le traitement des affections squameuses et parasitaires de la peau. Mollard a fait préparer pour la médecine vétérinaire deux produits analogues, ne différant des précédents que par leur plus grande richesse en sulfure. Ils sont employés dans le traitement des affections prurigineuses, chez le cheval, le chien, le mouton, etc., et notamment pour combattre les démangeaisons de l'encolure, si communes sur les chevaux entiers de gros trait. — *Savons iodurés*. Savons employés en bains ou en frictions dans le traitement de certaines affections de la peau, et surtout après l'emploi des mercuriaux. Ils contiennent 4 pour 100 d'iodure de potassium. — *Savons camphrés*. Ils sont calmants et conviennent aux personnes nerveuses; on les a conseillés pour les soins journaliers de la toilette des enfants dont la santé laisse à désirer par suite de mauvaises habitudes. — *Savons ferrugineux*. Ils sont toniques, et leur emploi est recommandé aux personnes faibles et chlorotiques; ils contiennent 4 pour 100 de citrate et de tartrate de fer. (E. Lanquetin.)

Savon végétal. Poudre composée de 8 parties de gomme arabique et d'une de bicarbonate de potasse. On l'emploie comme fondant à la dose de 2 à 4 gram.

Savon des verriers. Le peroxyde de manganèse, qui blanchit le verre en lui communiquant une teinte violette complémentaire de la teinte jaune que lui donne le sesquioxyde de fer.

Savon vert. V. Savon *noir*.

SAVONNIER. s. m. — *Savonnier des Antilles* (le *Sapindus saponaria*, L.), arbre de la famille des sapindacées, dont le bois, la racine et les fruits sont riches en saponine.

SAVONULE. s. m. [*saponulus*]. Nom générique donné à des combinaisons que l'on croyait à tort analogues aux *savons*, et que forment quelques essences seulement au contact des alcalis.

SAVOUREUX, EUSE. adj. [all. *schmackhaft*, angl. *savoury*, it. *saporoso*, esp. *sabroso*]. Qui a une saveur agréable.

SAXATILE. adj. [*saxatilis*, de *saxum*, rocher; esp. *saxatil*]. Se dit des plantes qui croissent dans des terrains arides et pierreux, ou sur des rochers isolés.

SAXIFRAGE. adj. [*saxifragus*, de *saxum*, rocher,

et *frangere*, briser; esp. *saxifrago*]. Synonyme de *lithontriptique*.

SAXIFRAGE. s. f. [*Saxifraga granulata*, L., all. *Steinbrech*, angl. *saxifrage*, it. *sassifraga*, esp. *sasifraga*]. Plante (décandrie digynie, L., saxifragées, J.) au collet de la racine de laquelle se trouvent un grand nombre de petits tubercules rongeâtres, charnus et pyriformes, qu'on employait autrefois en décoction (16 grammes dans 500 grammes d'eau), comme diurétiques et lithontriptiques.

SAXIFRAGÉES. s. f. pl. [*saxifrageæ*, all. *Steinbrecharten*, esp. *saxifrageas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, comprenant des plantes herbacées, rarement des arbustes ou des arbres, à feuilles alternes ou opposées, ordinairement simples, quelquefois composées, avec ou sans stipules. Elles ont un calice monosépale, tubuleux inférieurement, où il se soude avec l'ovaire, terminé supérieurement par 3 ou 5 divisions; une corolle à 4 ou 5 pétales quelquefois soudés par leur base, rarement nulle; les étamines en nombre double des pétales ou indéfinies; un ovaire à deux et quelquefois à quatre ou cinq loges, tantôt libre, tantôt semi-infère ou presque infère, portant autant de styles qu'il y a de loges. Celles-ci contiennent ordinairement plusieurs ovules attachés à un trophosperme placé le long de la cloison. Le fruit, quelquefois charnu, est en général une capsule terminée supérieurement par deux cornes plus ou moins allongées, s'ouvrant souvent en deux valves septifères. Les graines offrent sous leur tégument propre un endosperme charnu contenant un embryon axile homotrope.

SCABIEUSE. s. f. [*scabiosa*, all. *Scabiosa*, *Grindkraut*, angl. *scabious*, it. *scabbiosa*, esp. *escabiosa*]. Genre de plantes (tétrandrie monogynie, L., dipsacées, J.) dont plusieurs espèces, légèrement astringentes et amères, ont été employées comme dépuratives. On fait particulièrement usage de la *scabieuse des bois* (*Scabiosa sylvatica*, L.), et des *Scabiosa arvensis*, L., et *Scabiosa succisa*, L. (*succise*, *mors-du-diable*).

SCABIEUX, EUSE. adj. [*scabiosus*, de *scabies*, la gale; all. *krätzicht*, angl. *scabby*, it. *scabbioso*]. Qui ressemble à la gale, qui a rapport à la gale.

SCABRITIE. s. f. [*scabrities*, de *scaber*, rude; τραχύτης]. La conjonctivite granuleuse.

SCALARIFORME. adj. [*scalariformis*, de *scalare*, échelon, degré, et *forma*, forme; all. *treppenförmig*]. En forme d'échelle. — *Vaisseaux scalariformes*. Tubes prismatiques marqués de lignes transparentes, horizontales, placées à des distances égales, en forme d'échelons (Fig. 412). Ils se trouvent dans les fougères, où ils remplacent les trachées.

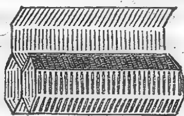


Fig. 412.

SCALÈNE. adj. et s. m. [de σκαληνὸς, boiteux; all. *ungleichdreiseitig*, angl. *scalenus*, it. *scaleno*, esp. *escaleno*]. Se dit, en géométrie, d'un triangle dont les trois côtés sont inégaux.

Scalène antérieur [all. *Rippenhalter*]. Muscle qui s'étend du bord inférieur de la racine antérieure des apophyses transverses des troisième, quatrième, cinquième et sixième vertèbres cervicales, au bord supérieur, et un peu aussi à la face interne de la première côte.

Scalène moyen. Muscle qui s'étend des apophyses transverses de toutes les vertèbres cervicales au sommet de leurs racines postérieures, jusqu'à la face externe et au bord supérieur de la première côte, par-dessus laquelle il envoie presque toujours un faisceau charnu à la seconde.

Scalène postérieur. Muscle qui s'étend du sommet des racines postérieures des apophyses transverses des vertèbres cervicales inférieures au bord supérieur de la seconde côte.

SCALPEL. s. m. [*scalpellum*, de *scalpere*, inciser; μαχαίριον, all. *Scalpell*, angl. *scalpel*, it. *scalpello*, esp. *escalpelo*]. Instrument à lame fixe, pointue, à un ou deux tranchants, dont on se sert pour les dissections anatomiques.

SCAMMONÉE. s. f. [*scammonium*, σκαμμώνια, σκαμμώνιον, all. *Scammonium*, angl. *scammony*, it. *scamonea*, esp. *escamonea*]. Gomme-résine qui vient de Syrie (*scammonée d'Alep*) et de la Natolie (*scammonée de Smyrne*). La première est la plus estimée: on en connaît deux variétés. L'une paraît provenir uniquement d'incisions faites au collet de la racine du *Convolvulus scammonia*, L. Le suc laiteux, blanc et visqueux, qui s'écoule de ces incisions, est reçu dans de grandes coquilles, où il s'évapore naturellement et se concrète: c'est la *scammonée en coquilles*. L'autre variété est le suc que l'on exprime des racines, après les avoir arrachées et lavées convenablement. Ce suc est ensuite évaporé au soleil ou par le feu. C'est cette dernière que l'on trouve communément dans le commerce. La *scammonée de Smyrne* provient de plusieurs plantes différentes, et entre autres d'une apocynée (*Periploca scammone*, L.). La scammonée d'Alep est en masses plus ou moins considérables, efflorescentes, d'un gris bleuâtre à l'extérieur, noires et souvent creuses à l'intérieur, d'une cassure brillante. Elle a une odeur forte, qui se développe surtout par la pulvérisation. Elle est souvent poreuse dans son intérieur, et par conséquent légère. La scammonée de Smyrne est d'un brun terne, très-pesante, dure, non friable, non poreuse, à cassure terne; son odeur est plus faible que celle de la précédente. Ses caractères sont très-variables, parce qu'elle est souvent altérée. — La scammonée, désignée autrefois sous le nom de *diagrède*, est un purgatif drastique que l'on administre rarement seul. Elle entre dans beaucoup de potions purgatives, dans la poudre *de tribus*, dans les pilules de Bontius et de Rudius, dans la confection Hamech. Quelquefois cependant on la donne seule à la dose de 30 à 60 centigrammes, suivant l'âge et la force des sujets, soit en poudre mélangée avec du sucre, soit en pilules. Souvent on ne l'emploie qu'après l'avoir purifiée, en la traitant par l'alcool à 80° centésimaux, distillant la teinture alcoolique aux trois quarts, étendant le résidu de beaucoup d'eau, et faisant sécher sur des assiettes la résine précipitée. Cette résine est en écailles transparentes jaunâtres, d'une saveur assez douce et peu nauséeuse; elle se divise très-facilement dans l'émulsion d'amandes et dans le lait; et, par ces divers avantages, elle est bien préférable à la résine de jalap. — *Teinture de scammonée*. Elle est préparée par la digestion de 1 partie de cette résine dans 4 d'alcool à 86° centésimaux. — *Émulsion purgative avec la scammonée*. Elle est faite avec: scammonée, 60 centigram.; lait de vache, 128 gram.; sucre, 16 gram.; eau de laurier-cerise, 8 gram. On triture la scammonée avec un peu de lait dans un mortier de marbre, et, quand elle est bien divisée, on ajoute le

reste du lait, le sucre et l'eau de laurier-cerise. — *Sirop de scammonée.* Il est préparé, selon le Codex de 1818, avec : scammonée, 16 gram. ; sucre blanc, 128 gram., et alcool (12° à 22° Baumé), 256 gram. On enflamme l'alcool, et l'on remue sans cesse le mélange : on le passe après le refroidissement, et l'on ajoute sirop de violettes, 128 gram. 32 grammes contiennent 90 centigrammes de la gomme-résine. Henry et Guibourt préfèrent la formule donnée par Baumé : On chauffe, dans un poêlon d'argent, eau-de-vie à 22° centésimaux, 256 gram. ; on ajoute scammonée en poudre, 64 gram. ; on agite. On enflamme l'alcool ; on y mêle sucre en poudre, 128 gram. ; on étouffe la flamme en couvrant le vase ; on ajoute sirop de violettes, 64 gram., et l'on passe au blanchet. On a 700 grammes de *sirop* ou plutôt d'*élixir de scammonée*, contenant 60 centigrammes par 32 grammes.

Scammonée d'Allemagne. C'est le liseron des haies (*Convolvulus sepium*, L.).

Scammonée d'Amérique. C'est le méchoacan.

Scammonée jaune. V. Gomme-gutte.

Scammonée de Montpellier, *scammonée en galettes* ou *fausse scammonée.* On la fabrique, dans les départements méridionaux, avec le suc exprimé d'une apocynée appelée *Cynanchum monspeliacum*, L., dans lequel on incorpore des substances résineuses et purgatives. Elle est noire, dure et compacte, et forme, lorsqu'on la mouille, un liquide d'un gris foncé, gras, onctueux et tenace.

SCAMMONINE. s. f. Principe actif de la scammonée qui est un glycoside cristallisable ($C^{64}H^{52}O^{32}$), qui se dédouble en glycose et en *scammonéol* ($C^{28}H^{26}O^{6}$).

SCAPE. s. f. [*scapus*]. V. Hampe.

SCAPHOÏDE. adj. et s. m. [*scaphoides*, de σκάφη, nacelle, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *kahnförmig*, angl. *scaphoid*, it. *scafoide*, esp. *escafoides*]. — *Fosse scaphoïde.* Petite cavité située à la partie supérieure de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, au-dessous de l'orifice postérieur du conduit vidien, et donnant attache au péristaphylin interne. — *Os scaphoïde.* Nom donné à deux petits os qui concourent à former, l'un le carpe, et l'autre le tarse. — L'os scaphoïde du carpe est le premier et le plus gros des os de la première rangée carpienne ; il s'unit supérieurement au radius, inférieurement au trapèze et au trapézoïde, en dedans avec le semi-lunaire et le grand os ; en avant, en arrière et en dehors, il ne donne attache qu'à des ligaments. — Le scaphoïde du tarse en occupe la partie interne : ses rapports sont, en arrière avec l'astragale, en avant avec les trois cunéiformes ; par ses autres faces, il donne attache à des ligaments ; quelquefois, en dehors, il s'articule avec le cuboïde.

SCAPHOÏDO-ASTRAGALIEN, IENNE. adj. [*scaphoido-astragalianus*, it. *scafoido-astragalico*, esp. *escafoideo-astragaliano*]. Qui appartient au scaphoïde et à l'astragale. — *Articulation scaphoïdo-astragalienne.* Articulation formée par la face postérieure et concave de l'os scaphoïde avec la partie antérieure de la tête de l'astragale. Le ligament qui affermit cette articulation est aussi nommé *ligament scaphoïdo-astragalien.*

SCAPHOÏDO-CUBOÏDIEN, IENNE. adj. [*scaphoido-cuboideus*, it. *scafoido-cuboideo*, esp. *escafoideo-cuboideo*]. Qui appartient au scaphoïde et au cuboïde. — *Articulation scaphoïdo-cuboïdienne.* Articulation de l'os scaphoïde avec l'os cuboïde.

SCAPHOÏDO-SUS-PHALANGIEN DU POUCE. V. Abducteur (*court*) *du pouce.*

SCAPTINE. s. f. [angl. *scaptin*]. Matière extractive brune, légèrement âcre, tirée de la digitale par Radig.

SCAPULAIRE. s. m. [*scapulare*, de *scapulæ*, les épaules ; all. *Schultertragbinde*, angl. *scapulary*, it. *scapolare*, esp. *escapulario*]. Large bande de toile divisée en deux chefs dans les trois quarts de sa longueur, dont on fixe l'extrémité non divisée à la partie postérieure et moyenne du bandage de corps, et dont les chefs, ramenés en devant, en passant l'un par-dessus l'épaule droite et l'autre par-dessus la gauche, sont attachés à la partie antérieure du bandage, pour l'empêcher de descendre. V. Bandage.

SCAPULAIRE. adj. [*scapularis*, de *scapulæ*, les épaules ; all. et angl. *scapular*, it. *scapolare*, esp. *escapular*]. Qui appartient à l'épaule. — *Aponévrose scapulaire.* Aponévrose fixée à l'épine et au bord spinal de l'omoplate, et à la crête qui est intermédiaire aux muscles sous-épineux et grand rond. — *Artère scapulaire commune.* Branche que l'artère axillaire fournit dans le creux de l'aisselle, et qui, le long du bord du muscle sous-scapulaire, se divise en deux rameaux, le *scapulaire externe* et le *scapulaire inférieur.* — *Artère scapulaire postérieure* ou *transverse.* Branche de la thyréoïdienne inférieure, qui se dirige transversalement en dehors, en contournant les muscles scalènes et le plexus brachial. — *Artère scapulaire supérieure* ou *superficielle.* Elle naît ordinairement de la thyréoïdienne inférieure, et se trouve toujours sous la partie postérieure de la clavicule.

SCAPULALGIE. s. f. V. Omagre et Omocace.

SCAPULARTHROCACE. s. f. [de *scapulæ*, épaules, ἄρθρον, articulation, et κακὸς, mauvais ; esp. *escapuloartrocace*]. Mot hybride et mauvais. Tumeur blanche de l'articulation scapulo-humérale.

SCAPULODYNIE. s. f. [de *scapulæ*, épaules, et ὀδύνη, douleur]. Mot hybride et mauvais. Rhumatisme de l'épaule.

SCAPULO-HUMÉRAL, ALE. adj. [*scapulo-humeralis*, angl. *scapulo-humeral*, it. *scapolo-omerale*, esp. *escapulo-humeral*]. Qui appartient à l'omoplate et à l'humérus. — *Artères scapulo-humérales.* Les circonflexes, branches de l'axillaire. — *Articulation scapulo-humérale.* Celle qui a lieu entre la tête de l'humérus et la cavité glénoïde de l'omoplate.

SCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRÂNIEN. V. Triceps *brachial.*

SCAPULO-HYOÏDIEN. V. Omo-hyoïdien.

SCAPULO-RADIAL. V. Biceps *brachial.*

SCAPULUM. s. m. V. Omoplate.

SCARIEUX, EUSE. adj. [*scariosus*, all. *rasseldürr*, angl. *scarious*, esp. *escarioso*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui est mince, sèche et demi-transparente.

SCARIFICATEUR. s. m. [de *scarificare*, en grec σκαριφεύειν, inciser ; all. *Schröpfschnäpper*, angl. *scarificator*, it. *scarificatore*, esp. *escarificador*]. Petite boîte de cuivre ou d'argent, d'environ 40 millimètres de diamètre, dont une des faces est percée d'un certain nombre de fentes longitudinales (ordinairement 12, 16 ou 20), par lesquelles sortent toutes à la fois (Fig. 413, D), au moyen d'un ressort que l'on presse (B), autant de pointes de lancettes, qui sont disposées dans l'intérieur de la boîte sur un pivot commun, et qui font autant de scarifications. Pour se servir du scarificateur, on commence ordinairement par appeler le sang dans le système capillaire cutané, en appli-

quant une ventouse sèche ; puis on tend le ressort de l'instrument, on applique, sur la partie que l'on veut scarifier, la face sur laquelle sont les fentes, on presse le ressort, et au même instant l'opération est terminée. Cet instrument a le grand avantage de produire très peu de douleur, tant son action est instantanée. La saignée locale qu'il détermine est beaucoup plus prompte que par les sangsues ; elle expose beaucoup moins au refroidissement résultant du contact de l'air ou des liquides employés pour absterger le sang ; en un mot, le scarificateur serait sans doute beaucoup plus communément employé, si ce n'était son prix assez élevé et la difficulté de l'entretenir en bon état. — *Scarificateur de Mercier*. Sonde dans l'angle rentrant de laquelle on peut faire saillir une lame tranchante. Cet instrument ayant été introduit dans la vessie, on dirige son extrémité vésicale en arrière, et on le retire jusqu'à ce qu'il soit arrêté par la *valvule prostatique* (V. VALVULE). Alors, le repoussant en arrière dans une étendue de quelques millimètres, on fait saillir sa lame et on lui fait couper le repli valvulaire, en l'attirant à soi. Après cette section, on fait rentrer la lame dans sa gaîne, et l'on retire l'instrument fermé. Il faut, pour empêcher les lèvres de la plaie de se réunir, introduire dans l'urèthre, au bout de deux ou trois jours, une sonde métallique qu'on ne laisse séjourner que quelques minutes, mais qu'on réintroduit chaque jour. V. URÉTHROTOME.

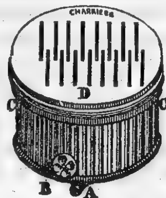


FIG. 413.

SCARIFICATION. s. f. [*scarificatio*, ἐγχάραξις, all. *Schröpfen*, angl. *scarification*, it. *scarificazione*, esp. *escarificacion*]. Petite incision superficielle faite avec un scarificateur, ou plus ordinairement avec une lancette ou un bistouri, pour opérer un dégorgement local dans une partie enflammée, ou l'écoulement d'une humeur épanchée ou infiltrée. Les scarifications prennent le nom de *mouchetures* quand elles sont très-superficielles et qu'elles ne dépassent pas le tissu de la peau. V. SAIGNÉE.

SCARLATINE. s. f. [all. *Scharlachfieber*, angl. *scarlet fever*, it. *scarlatina*, esp. *escarlatina*]. Maladie générale et fébrile caractérisée par une éruption cutanée, contagieuse, et souvent épidémique, dont le développement est ordinairement précédé d'un malaise général, de frisson, de dégoût, de céphalalgie. Du deuxième au quatrième jour paraît l'éruption, accompagnée d'un mal de gorge, qui est un des principaux symptômes de la scarlatine. Elle débute par de petits points rouges, que remplacent ensuite des taches larges, irrégulières, d'un rouge écarlate, non proéminentes, se montrant d'abord au visage et au cou, puis à la poitrine, au ventre et aux membres. Ces taches s'agrandissent et se réunissent dans l'ordre de leur apparition, et la rougeur devient uniforme. L'éruption est accompagnée d'ardeur, de prurit, d'une tuméfaction considérable, et quelquefois d'élevures papuleuses au visage et aux extrémités. Au bout de deux ou trois jours, les symptômes diminuent, l'exanthème pâlit, et bientôt il se fait une desquamation sous forme de petites lamelles. Le mal de gorge est très-intense dès le premier jour : le voile du palais et les amygdales sont rouges et gonflés ; la déglutition est douloureuse ; il existe, en un mot, une véritable angine (*scarlatine angineuse*), qui cède ordinairement en même temps que les autres symptômes, mais qui peut, chez les enfants affaiblis, dégénérer en un mal de gorge pseudo-membraneux (*scarlatine maligne*). La scarlatine attaque presque exclusivement les enfants, et ils ne l'ont ordinairement qu'une seule fois. Sa durée est de sept à neuf jours ; sa terminaison est souvent heureuse. Quelquefois, cependant, il survient, dans le cours ou à la suite de cet exanthème, une inflammation du poumon ou des bronches, ou une hydropisie générale du tissu cellulaire avec urine albumineuse. Le traitement de la scarlatine simple est le même que celui de la rougeole. On a recours à la saignée, aux dérivatifs extérieurs, si quelque viscère est menacé d'inflammation ; au traitement des hydropisies, dans le cas de complication d'anasarque. Il faut, pendant la convalescence, préserver avec grand soin les patients du froid et de l'humidité, de peur de l'albuminurie et de l'anasarque.

SCARLATINIFORME. adj. Qui ressemble à la scarlatine.

SCARLATINOÏDE. adj. et s. f. Qui ressemble à la scarlatine. — *Exanthème scarlatinoïde* ou *puerpéral*, *scarlatine puerpérale* (Helm, 1840), *erythema diffusum* (Braun), *porphyra* (Retzius). On distingue l'état primitif, indépendant ou idiopathique et l'état secondaire, subordonné ou symptomatique. Dans la première forme, l'exanthème miliaire ou scarlatiniforme existe seul, sans maladie étrangère ou concomitante. Dans la seconde, au contraire, l'éruption se développe pendant le cours d'une autre maladie, ordinairement grave, qu'on peut considérer dès lors comme jouant un rôle plus ou moins actif dans sa manifestation. Après une durée variable de ces phénomènes, ne dépassant pas en général plusieurs heures, on voit apparaître en divers points du corps, principalement sur la poitrine et sur les avant-bras, une rougeur pointillée, d'aspect scarlatineux, s'effaçant sous la pression, pour reparaître aussitôt. Cet exanthème offre aussi quelquefois une coloration uniforme, d'un rouge tendre, sans tuméfaction de la peau, et ressemblant aux plaques diffuses et framboisées de la scarlatine. Cette éruption ne présente ordinairement à son début ni papules, ni vésicules, ni saillie d'aucune sorte. Pendant deux, trois et même quatre jours, elle continue à se développer, croissant en intensité et en étendue, gagnant de proche en proche les parties restées saines jusque-là ; elle s'étend particulièrement à la région lombaire, aux cuisses, aux épaules, au cou, etc. Pendant ce temps, qui correspond aux deux, quatre, cinq premiers jours de la maladie, les symptômes précédemment indiqués persistent à un degré, il est vrai, généralement moins prononcé que lors de l'apparition de l'exanthème. Mais un phénomène important de cette période consiste dans l'apparition fréquente d'une angine gutturale légère, ordinairement limitée au voile du palais, à ses piliers et à la luette. A cette même époque les malades ressentent quelquefois des douleurs dans la région hypogastrique. Alors aussi l'éruption cutanée entre dans une nouvelle phase, annoncée par des picotements douloureux, bientôt suivis du développement, en nombre très-variable, de vésicules très-petites qui viennent proéminer à la surface de la peau. Ces vésicules, contenant d'abord un liquide transparent, ne tardent pas à se transformer en pustules. Ces vésicules et ces pustules se font remarquer particulièrement sur les points affectés d'exanthème scarlatiniforme, quelquefois ce-

pendant sur ses limites. On se borne toujours à l'expectation.

SCEAU-DE-NOTRE-DAME. s. m. V. TAMIER.

SCÉLOTYRBE. s. f. [*scelotyrbe*, de σκέλος, jambe, et τύρβη, trouble, désordre; angl. *scelotyrbe*, it. *scelotirbe*, esp. *escelotirbe*]. Vacillation des membres inférieurs, due à la faiblesse. On s'est aussi servi de ce mot pour désigner la chorée ou danse de Saint-Guy (*melancholia saltans*). Dans les auteurs anciens, le nom de *scélotyrbe* caractérise une affection qui attaqua les armées romaines, et qui a plusieurs traits de ressemblance avec le scorbut moderne. Il en est question dans Strabon (XVI, p. 1127), qui la joint à la stomacace, et dans Pline (XXV, 6), qui parle de la chute des dents. Suivant Galien, c'est une espèce de paralysie dans laquelle le malade, ne pouvant marcher droit, est obligé, en marchant, de tourner le corps de gauche à droite, ou de droite à gauche; souvent même il ne saurait lever le pied, mais il le traîne comme on fait quand on a à monter une pente roide. Ce symptôme, refusé au scorbut par Lind, a été constaté de nouveau par Le Bret comme prédominant chez nombre de scorbutiques venus de Crimée. C'est un mode de tremblement des membres inférieurs dans leur totalité, entraînant une sorte d'hésitation et de titubation dans la marche, contrariant les efforts musculaires en dépit de la volonté et bien différent de la progression des paralytiques.

SCHÉERÉRITE ou **KOENLÉINITE.** s. f. ($C^{32}H^{16}$). Substance retirée des couches de bois fossile d'Uznach, principalement dans les gros troncs, en partie à la surface, en partie dans les fentes. Cristallisable, fond à 114°; sans goût ni odeur; facilement soluble dans l'éther et difficilement dans l'alcool.

SCHÉMA ou **SCHÊME.** s. m. [*schema*, de σχῆμα, forme, plan]. En anatomie et en physiologie, figure qui, à l'effet de démontrer la disposition générale d'un appareil, ou la succession des états d'un être ou d'un organe, est exécutée en faisant abstraction de certaines particularités de forme, de volume, de direction ou de rapports des parties; parce que ces particularités empêcheraient de saisir d'un seul coup d'œil, ou rapidement, l'ensemble des notions qu'il s'agit de faire connaître.

SCHÉMATIQUE. adj. Qui a rapport au schéma : *dessin schématique*.

SCHÉNANTHE. s. m. V. JONC *odorant*.

SCHERLIEVO. s. m. Maladie observée dans les provinces illyriennes, et qui n'a commencé à paraître qu'en 1800. Le *scherlievo* se communique par le simple contact médiat ou immédiat, soit d'un individu malade, soit de linge, de vêtements ou d'objets quelconques qui lui ont servi. Il est annoncé par des douleurs ostéocopes, qui sont promptement suivies de la difficulté de la déglutition, d'inflammation, et d'ulcération de la muqueuse gutturale et buccale; d'autres fois la maladie se déclare par une éruption de pustules, de tubercules, de fongosités sur diverses parties du corps. Les mercuriaux associés aux sudorifiques font la base du traitement.

SCHERTI. s. m. Nom donné en Abyssinie, dans le Tigray, au *Pirennia abyssinica*, Moq., de la famille des phytolacées, nommé *andoz* en amharina, qui croît aussi au cap de Bonne-Espérance, à Madagascar et aux îles Sandwich. En Abyssinie, la racine de cette plante se prend fraîche comme purgative et émétique; ses fleurs servent à aromatiser les fromages au lait; ses fruits sont employés comme tænifuges, et, quand on les broie dans l'eau, ils fournissent un savon naturel.

SCHINDYLÈSE. s. f. [*schindylesis*, de σχινδυλεῖν, diviser; it. *schindilezi*]. Mode d'articulation qui consiste en ce qu'une lame osseuse est reçue dans une gouttière d'un autre os : telle est celle du vomer avec les os maxillaires supérieurs et palatins.

SCHISTOSOME. s. m. [de σχιστὸς, fendu, ouvert, et σῶμα, corps] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui présentent une éventration latérale ou médiane sur toute la longueur de l'abdomen, et qui n'ont pas de membres pelviens, ou n'en ont que de très-imparfaits.

SCHISTOSOME. s. m. et adj. V. SCHIZOTHORAX.

SCHIZANDRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones hypogynes voisines des magnoliacées, de l'Asie tropicale et de l'Amérique du Nord, dans les régions les plus chaudes, à tiges sarmenteuses, et dont quelques-unes ont des fruits alimentaires peu sapides.

SCHIZOCÉPHALE. adj. et s. m. [de σχίζειν, séparer, et κεφαλή, tête; *fissiceps*]. Monstre dont la tête est divisée longitudinalement.

SCHIZOTHORAX. adj. et s. m. [de σχίζειν, séparer, et θώραξ, poitrine]. Monstruosité caractérisée par la division du sternum ou de toute l'épaisseur des parois thoraciques.

SCHIZOTRICHIE. s. f. [de σχίζειν, séparer, et θρίξ, τριχὸς, cheveu]. Division des cheveux à leur extrémité.

SCHNEIDER (MEMBRANE DE) [*membrana Schneideriana*, angl. *Schneider's membrane*]. V. PITUITAIRE (*muqueuse*).

SCHWANN (SUBSTANCE BLANCHE DE). Le cylindre extérieur de substance nerveuse blanche dans lequel le *cylinder axis* est inclus. V. NERVEUX.

SCIATIQUE. adj. [*ischiaticus*, de ἰσχίον, hanche; angl. *sciatic*, it. *sciatico*, esp. *ciatico*, *sciatico*]. Qui a rapport à la hanche, au haut de la cuisse. — *Artère sciatique*. V. ISCHIATIQUE. — *Échancrure sciatique*. Échancrure située sur le bord postérieur de chaque os iliaque, au-dessous de l'épine iliaque postérieure inférieure; elle est convertie en trou par le sacrum et les ligaments sacro-sciatiques : aussi l'appelle-t-on quelquefois *grand trou sciatique*. — *Épine sciatique*. Éminence courte, pyramidale, aplatie, située au-dessous de la grande échancrure sciatique, et donnant attache au petit ligament sacro-sciatique antérieur, aux muscles jumeau supérieur et ischio-coccygien. —*Goutte sciatique*, ou, simplement, *sciatique*. V. NÉVRALGIE. — *Nerf sciatique*. Le plus gros nerf de toute l'économie animale : il naît du plexus sacré, dont il est la terminaison; il sort du bassin par l'échancrure sciatique, entre le pyramidal et le jumeau supérieur, descend le long de la partie postérieure de la cuisse jusqu'au jarret, et se divise en deux troncs appelés *nerfs poplités*, et distingués en *interne* et en *externe*. Quelques anatomistes les ont distingués sous les noms de *nerf sciatique poplité interne* et *nerf sciatique poplité externe*. — *Plexus sciatique*. V. SACRÉ. — *Tubérosité sciatique*. Éminence large et arrondie, formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque, et donnant attache aux muscles carré et grand abducteur de la cuisse, jumeau inférieur, biceps fémoral, demi-tendineux et demi-membraneux.

SCIE. s. f. [*serra*, πρίων, all. *Säge*, angl. *saw*, it. *sega*, esp. *sierra*]. En chirurgie, instrument dont on

se sert pour la section des os, et dont tout le monde connaît le mécanisme et le mode d'action. La scie du chirurgien consiste particulièrement en une lame de bon acier trempé et recuit jusqu'au bleu, présentant, sur un de ses bords, des dentelures plus ou moins fines, selon le volume de la partie osseuse qu'il s'agit de diviser. Un petit appareil, une sorte de châssis, servait autrefois à maintenir la lame de la scie ordinaire, et à la tendre au degré convenable; mais aujourd'hui on fait généralement usage de la *scie droite*, espèce de large couteau dont le tranchant est remplacé par des dentelures, et dont le dos est surmonté dans toute sa longueur par une tige de fer qui maintient la lame et lui donne la pesanteur convenable. — Il est évident que cette scie, pas plus que la scie ordinaire, ne peut être employée pour aller séparer une portion d'os malade au milieu des tissus qu'il importerait de ménager. Cette difficulté a donné l'idée de la *scie à chaînette* (Fig. 414), qui consiste en une petite chaîne semblable à une chaîne de montre (AB), mais dont les

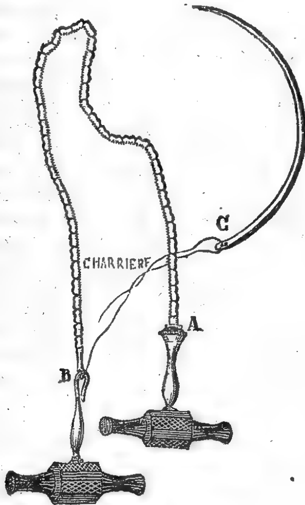


Fig. 414.

paillons (petites lames allant d'un chaînon à l'autre) sont armés de dents sur un de leurs bords, de manière à former une série de petites scies articulées les unes à la suite des autres. L'extrême flexibilité de cette chaînette permet de l'engager avec une aiguille (C) dans les espaces les plus étroits et les plus sinueux. Par un perfectionnement ingénieux, on a imaginé d'y adapter une roue dentée sur laquelle elle passe et s'engrène, pour aller se réfléchir sur une lame d'acier creusée d'une rainure dans laquelle elle est reçue; et, à l'aide d'une manivelle latérale qui fait tourner la roue, on donne à la chaînette un mouvement continu qui abrége de beaucoup le temps de l'opération. La *scie circulaire à molette* consiste en un disque dentelé qui, autrefois, était mû par un axe central, mais qui, aujourd'hui, par suite de nombreuses modifications faites à cet instrument par Charrière, reçoit son impulsion de la circonférence au moyen de diverses roues à engrenages, et agit ainsi avec une force beaucoup plus grande. La scie à molette a une action prompte, bornée au point attaqué; elle peut agir dans tous les sens et à toute profondeur sur les os larges, sur les os courts, et sur toutes les saillies osseuses qu'il s'agit d'abattre.

SCIENCE. s. f. [*scientia*, ἐπιστήμη, all. *Wissenschaft*, angl. *science*, it. *scienza*, esp. *ciencia*]. *Science* en général. On distingue la *science abstraite* de la *science concrète*, la première seule pouvant entrer dans la conception philosophique qui nous occupe. Elle est *abstraite*, quand elle s'occupe des théories générales; elle est *concrète*, quand elle s'occupe d'un objet particulier. Ainsi sont *sciences abstraites :* la mathématique, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie et la sociologie. Mais la géologie, par exemple, qui s'occupe de l'étude de la terre, est *concrète*. Si l'on a bien saisi cette distinction entre les sciences abstraites et les sciences concrètes, on peut établir une hiérarchie entre elles; ce qui est absolument impossible avant cette division capitale. Le principe de cette hiérarchie est la généralité décroissante et la complexité croissante; la première science est la plus générale et la moins complexe, et la dernière est la plus complexe et la moins générale. Subsidiairement, ce principe se fortifie d'un second, qui n'en est qu'une conséquence : une science conséquente a toujours besoin, pour se développer, de la science antécédente; la première science étant la seule qui n'ait pas besoin d'un pareil appui, en vertu de son extrême simplicité. Cette première science, dans l'ordre hiérarchique, est la mathématique, s'occupant de ce qu'il y a de plus général, les nombres, les formes et les mouvements. Vient ensuite la physique, qui se divise en deux, l'astronomie et la physique proprement dite; ni l'une ni l'autre ne peuvent se développer sans la mathématique. La quatrième est la chimie, qui suppose la physique. La cinquième est la biologie, qui suppose la chimie. La sixième et dernière est la sociologie ou science sociale, qui suppose la biologie. Ainsi rangées, ces six sciences constituent tout le savoir humain abstrait, hiérarchie qui est, par elle seule, une immense lumière, qui est due à Auguste Comte, et qui mène directement à la philosophie. V. Positive (*philosophie*).

Sciences médicales. La médecine est un art, elle n'est point une science, et n'en prendra jamais le caractère (V. Art et Médecine). Mais, comme tous les arts, elle s'appuie directement et incessamment sur un certain nombre de sciences qui seules méritent le nom de *sciences médicales*. Ce sont, d'une part, la *pathologie* et l'*histoire naturelle* (V. ces mots), dans l'ordre biologique, puis la *physique* et la *chimie appliquées*, dans l'ordre cosmologique ou inorganique; sciences sans lesquelles les caractères, la nature, ni les causes des maladies générales, locales, parasitaires ou autres, ne sauraient être déterminés; sans lesquelles la nature des médicaments et autres moyens thérapeutiques restent ignorés; sans lesquelles le médecin n'est qu'un empirique. C'est, d'autre part, la *science des milieux* (V. Mésologie), sur laquelle repose essentiellement l'hygiène. La pathologie ne peut être étudiée tant que l'on ignore l'*anatomie* et la *physiologie*, même abstraites; c'est donc à tort que l'on donne le nom de *sciences accessoires* à ces sciences, à l'histoire naturelle, à la physique et à la chimie, puisque c'est précisément sur leur connaissance que repose celle de l'art médical.

Sciences occultes. On comprend d'ordinaire vaguement sous le nom de *sciences occultes* toutes celles où entre un certain merveilleux, un certain concours d'influences *occultes* de la nature, une certaine con-

tradiction avec la science positive, expérimentale. Mais il faut établir dans ce groupe une distinction : il renferme les sciences constituées par un pouvoir exercé sur les puissances surnaturelles, et les sciences fondées sur la connaissance de puissances naturelles mais secrètes. Au premier groupe appartient proprement le nom de *sciences occultes,* ainsi dites parce que ceux qui les exerçaient, avaient ordinairement un mauvais renom, se cachaient et même furent l'objet des poursuites de l'autorité spirituelle et temporelle. C'est la magie sous toutes ses formes : nécromancie, art cabalistique, sortilége, etc. Le magicien avait la prétention d'être en communication avec les dieux dans le polythéisme, ou les génies dans le gnosticisme et les croyances orientales, avec les diables dans le christianisme, et d'en obtenir des effets qui dépassaient tout pouvoir humain. Évoquer les morts était un des attributs du magicien; et le spiritisme de nos jours n'est qu'un renouvellement, avec d'autres pratiques, de l'ancienne nécromancie. Les dieux du paganisme ont depuis longtemps péri avec les conceptions qui les avaient fait naître ; les génies de la gnose et de l'Orient ont eu semblable sort; et le diable n'est plus qu'une idée subjective des penchants mauvais qui sont en nous. La magie n'a donc aucun fondement; ou, si l'on veut, pour nous tenir dans la méthode expérimentale qui gouverne toute la science, la magie est expérimentalement condamnée, car elle n'a jamais pu produire un fait qui lui fût propre et qui dérivât des puissances surnaturelles. Au second groupe appartient proprement le nom de *sciences fausses*, sciences parce qu'elles procèdent naturellement, fausses parce que leur point de départ est faux. On y rangera, dans l'antiquité, l'interprétation des songes, les augures, et l'astrologie ; il se pouvait que les songes, les augures, les aspects des astres eussent quelque relation avec les faits à venir ; l'expérience a montré qu'il n'en est rien. Il n'est pas sûr que l'alchimie doive être mise dans cette catégorie ; son principe de la transmutation des métaux n'est pas démontré vrai, mais n'est pas démontré faux ; et si nous savons que nos éléments sont indécomposés, nous ne savons réellement pas encore s'ils sont indécomposables. Notre temps a aussi ses fausses sciences, ce sont le magnétisme et l'homœopathie (voy. ces mots). On peut définir une fausse science, une science fondée sur une conception subjective, tandis que la science positive part toujours de quelque fait véritablement observé. On a encore donné le nom de *sciences occultes* aux notions scientifiques que l'on supposait possédées par les prêtres du polythéisme et dont l'exercice, se déployant dans les temples, frappait la foule d'étonnement. Ce qu'il a pu y avoir de jongleries dans des lieux fermés, obscurs, et où l'on disposait tout à son gré, nous ne le savons; mais, si l'on suppose que les anciens prêtres ont eu, en physique et en chimie, des connaissances qui leur permissent d'exécuter comme miracles ce que nous exécutons aujourd'hui couramment comme effets naturels, on se trompe ; car, historiquement, rien n'est rapporté qui nous oblige à admettre une telle hypothèse ; et, philosophiquement, elle est contradictoire avec le développement des sciences qui ne permet ni une chimie sans une physique, ni une physique sans une mathématique.

SCIÈNE. s. f. [*Sciæna aquila*]. Poisson acanthoptérygien voisin des perches, aussi appelé *maigre*, qui atteint quelquefois 2 mètres et est alimentaire.

SCILLE. s. f. [*Scilla maritima*, L., σκίλλα, all. *Meerzwiebel*, angl. *squill*, it. *scilla*, esp. *escila*]. Plante vivace de l'hexandrie monogynie, L., liliacées, J. Son bulbe, au moins de la grosseur du poing, est composé de tuniques serrées, et rouge ou blanc, selon la variété ; mais le rouge est seul employé en médecine. On jette les premières tuniques ; celles du centre, qui sont blanches et mucilagineuses, sont peu estimées, et l'on ne fait ordinairement usage que des tuniques intermédiaires, qui sont épaisses, recouvertes d'un épiderme blanc rosé, pleines d'un suc visqueux et inodore, mais amer, âcre et corrosif. Pour les faire sécher, on les coupe en lanières, on les enfile en chapelets, et on les met à l'étuve. C'est en cet état que les écailles ou squames de scille viennent d'Espagne ou d'Italie. Bien que ces bulbes perdent une partie de leur âcreté par la dessiccation, c'est néanmoins encore un médicament énergique. Il contient un principe particulier (*scillitine*) d'une amertume excessive, soluble dans l'eau et dans l'alcool, et déliquescent, auquel la scille doit une grande partie de ses propriétés ; on y trouve aussi un principe âcre et corrosif qu'on n'a pu isoler. La scille est un puissant diurétique ; on l'administre aussi comme stimulante de la membrane muqueuse bronchique. A dose un peu élevée, elle détermine des superpurgations, des vomissements, et tous les effets des poisons âcres et irritants. On l'administre, soit en poudre (5 à 10 centigrammes en plusieurs fois), soit en potion, soit sous forme de pilules, de teinture, de vin, de vinaigre, d'oxymel. Le vin et la teinture alcoolique s'emploient surtout en frictions ; le vinaigre sert particulièrement à la préparation de l'oxymel, qu'on donne, à la dose de 16 à 32 grammes, dans un litre d'une tisane de chiendent ou d'une autre tisane diurétique. — *Oxymel scillitique*. On le prépare en faisant cuire, à 31° bouillant : miel fin, 2 kilogram., et vinaigre scillitique, 1 kilogram. — *Teinture alcoolique de scille.* On la prépare en faisant macérer pendant quinze jours : 128 grammes de bulbe de scille dans 500 grammes d'alcool à 56° centésimaux, passant avec expression et filtrant. — *Vin scillitique*. On le prépare en faisant macérer pendant douze jours : squames sèches de scilles contuses, 32 grammes, dans vin de Malaga, 500 grammes ; passant ensuite et filtrant la liqueur. — *Vinaigre scillitique*. Vinaigre rouge très-fort, 1kil,500, dans lequel on a fait macérer pendant quinze jours : squames de scille, 128 grammes.

SCILLITINE. s. f. [all. *Scillitin*, angl. *scillitine*, it. *scillitina*, esp. *escilitina*]. V. SCILLE.

SCILLITIQUE. adj. [*scilliticus*, it. *scillitico*, esp. *escilitico*]. Qui contient de la scille. V. OXYMEL.

SCINQUE. s. m. [*Scincus officinalis*, L., all. *Stinz*, it. *coccodrillo terrestre*, esp. *estinco*]. Reptile saurien que les anciens regardaient comme alexipharmaque et aphrodisiaque. (Fig. 415.)

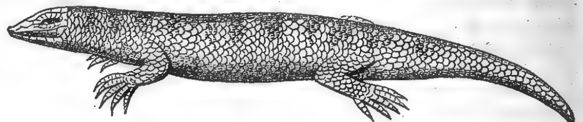


FIG. 415.

SCIOMACHIE. s. f. [σκιομαχία, ou σκιαμαχία, de σκιὰ, ombre, et μάχη, combat]. Terme de la gymnas-

tique ancienne, sorte d'exercice dans lequel on imitait, à vide, les mouvements des pugilistes.

SCION. s. m. [*surculus*, all. *Schoss*, angl. *scion*, *shoot*, it. *bacchetta*, esp. *verdugo*]. Jeune branche garnie de feuilles.

SCIRRHOCÈLE. s. f. [de σκίῤῥος, squirrhe, et de κήλη, hernie, tumeur; all. *Hodenspeckgeschwulst*, it. *scirrocele*, esp. *escirrocele*]. Squirrhe des testicules.

SCIRRHOPHTHALMIE. s. f. [it. *scirroftalmia*, esp. *escirroftalmia*]. Synonyme de *sclérophthalmie*.

SCIRRHOSE. s. f. [*scirrhosis*, de σκίῤῥος, dur; it. *scirrosi*, esp. *escirrosis*]. Dégénération squirrheuse.

SCISSILE. adj. Qui est susceptible de scission : *animaux scissiles*.

SCISSION et **SCISSIPARITÉ.** s. f. [*scissio*, de *scindere*, fendre]. V. FISSIPARITÉ.

SCISSIPARE. adj. V. FISSIPARE.

SCISSURE. s. f. [*scissura*, fente, crevasse ; all. *Spalte*, it. *scissura*]. Fente que présentent certains os pour le passage de petits rameaux vasculaires ou nerveux : telle est la *scissure* ou *fissure glénoïdale* ou *de Glaser*.—*Scissures*. Sillons dont est creusée la surface de certains organes parenchymateux : telle est la *grande scissure* ou le sillon horizontal du foie ; telle est aussi la *scissure de Sylvius*, enfoncement que présente la base du cerveau et qui sépare les lobes antérieur et moyen ; telles sont encore les scissures des poumons, de la rate, des reins. La *grande scissure du cerveau*, ou *scissure médiane*, est antéro-postérieure et verticale comme la faux du cerveau qu'elle reçoit. Complète en avant et en arrière, où les deux hémisphères qu'elle sépare se montrent indépendants, elle répond par sa partie moyenne au corps calleux, au niveau duquel elle s'élargit de chaque côté pour former une sorte de gouttière connue sous les noms de *sinus* et de *ventricule du corps calleux*. La *scissure de Sylvius*, située à l'union du tiers antérieur avec les deux tiers postérieurs de la base des hémisphères, se dirige transversalement de dedans en dehors en décrivant une courbe à concavité postérieure. V. CERVEAU.

SCITAMINÉES. s. f. pl. V. ZINGIBÉRACÉES.

SCLARÉE. s. f. V. SAUGE.

SCLÉRANTHE. s. m. [*scleranthum*, de σκληρὸς, dur, et ἄνθος, fleur ; it. *scleranto*, esp. *escleranto*]. Fruit composé de graines soudées avec la base du périgone endurci et persistant, comme dans la belle-de-nuit.

SCLÉRANTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes considérée actuellement comme une section des caryophyllées.

SCLÉRECTASIE. s. f. [de *sclérotique*, et ἔκτασις, distension]. Distension de la sclérotique.

SCLÉRECTOMIE. s. f. [*sclerectomia*, de σκληρὸς, dur, et ἐκτομή, excision ; esp. *esclerectomia*]. Section de la sclérotique. V. PUPILLE *artificielle*.

SCLÉRÈME. s. m. [*sclerema*, de σκληρὸς, dur; it. *scleremo*, esp. *esclerema*] (Chaussier). Endurcissement du tissu lamineux des nouveau-nés. Cette maladie est le plus ordinairemeut causée par l'impression d'un air froid. On l'observe surtout chez les nouveau-nés d'une faible constitution, et particulièrement chez ceux qui sont nés avant terme, les vêtements et tous les moyens qui procurent une chaleur artificielle ne pouvant suppléer chez eux au défaut d'une chaleur animale suffisante. Quelquefois l'endurcissement est borné aux mains et aux pieds, qui sont gonflés, froids et violacés; d'autres fois, il se propage à tout le corps, la voix s'éteint, les poumons s'engorgent, et le petit malade succombe du quatrième au septième jour. Il peut arriver que la partie tuméfiée s'enflamme, et qu'il se déclare une fièvre violente, suivie de mort vers le quinzième jour. Un lit bien chaud, une température atmosphérique élevée, l'application de coton cardé sur les parties endurcies, mais particulièrement les bains chauds (à 30° ou 36° centigr.) pris deux fois par jour, pendant une demi-heure chaque fois, peuvent amener une prompte résolution du sclérème. Les complications, telles que l'engorgement des poumons, etc., modifient peu le traitement, attendu l'impossibilité de les combattre. Cette affection est due à la production, dans les interstices des fibres du tissu lamineux, d'une substance amorphe, finement granuleuse, demi-solide, assez résistante, accompagnée quelquefois de granulations graisseuses et de globules granuleux.

SCLÉRÉMIE. s. f. V. SCLÉRÈME.

SCLÉRENCHYME. s. m. [de σκληρὸς, dur, et ἔγχυμα, parenchyme]. Tissus végétaux qui, tout en étant constitués par des cellules polyédriques comme celles du parenchyme des plantes, offrent pourtant une grande dureté. Celle-ci est due à l'épaisseur considérable de la paroi de cellule et à la petitesse de la cavité : exemple, le tissu du noyau des fruits en général.— Les tissus durs des polypiers.

SCLÉREUX. adj. [de σκληρὸς, dur]. — *Tissu scléreux* (Laurent). Celui qui, provenant du tissu cellulaire primordial, forme par ses modifications évolutives les tissus *hyposcléreux* (tissu fibreux), *protoscléreux* (cartilages) et *deuto-scléreux* (os).

SCLÉRIASE. s. f. [*scleriasis*, de σκληρὸς, dur ; it. *scleriasi*, esp. *escleriasis*]. La sclérose.

SCLÉRO-CONJONCTIVITE. s. f. [de *sclérotique*, et *conjonctivite;* esp. *esclero-conjunctivitis*]. Complication d'une inflammation de la sclérotique avec celle de la conjonctive.

SCLÉRO-CHOROÏDITE. s. f. [de *sclérotique*, et *choroïdite*]. Maladie assez commune dans laquelle la sclérotique et la choroïde décolorée s'amincissent, adhèrent l'une à l'autre sans produit morbide interposé. Elles forment en arrière et un peu en dehors du nerf optique un relief, dit *staphylôme postérieur*. Celui-ci se dessine dans l'œil en un creux apercevable à l'ophthalmoscope sous forme de tache blanche semi-lunaire d'abord, qui envahit peu à peu le pourtour de la pupille du nerf. Le relief ou staphylôme postérieur, allongeant le diamètre antéro-postérieur de l'organe, a pour premier effet d'augmenter la myopie si elle existe, et de la provoquer si elle n'existe pas encore. En outre, il chasse un peu l'œil en dedans et en avant, l'empêche de se diriger facilement en dehors, et rend plus saillant le côté externe de la sclérotique, qui devient bleuâtre près de la commissure externe des paupières, surtout quand le malade regarde en dedans. Cette maladie est persistante, mais n'est réellement grave que lorsqu'elle s'accompagne d'hydropisie sous-rétinienne. Elle n'exige qu'une bonne hygiène de la vue, et parfois du régime quand elle s'accompagne de congestion oculaire. Dans ce dernier cas, on voit parfois à la longue survenir la diffluence du corps vitré qui se trouble et des altérations du cristallin. L'ophthalmoscope permet d'apercevoir la sclérotique sous forme de tache blanche au niveau du point où la choroïde amincie, décolorée et privée là de ses vaisseaux, adhère à la sclérotique. Cette affection a été nommée aussi *choroïdite atrophique* ou *scléro-choroïdite postérieure*, mais à tort, car elle

n'a aucun caractère inflammatoire à quelque époque que ce soit.

SCLÉRODERMASIE. s. f. V. CHORIONITIS.

SCLÉROGÈNE. s. m. [de σκληρὸς, dur, et γεννᾶν, engendrer]. V. XYLOGÈNE.

SCLÉROGÉNIE. s. f. [de σκληρὸς, dur, et γεννᾶν, engendrer]. Développement du tissu scléreux (Laurent).

SCLÉRO-KÉRATITE. s. f. [de *sclérotique*, et *kératite*] (Desmarres). Production inflammatoire d'une ou de plusieurs petites tumeurs blanchâtres de la grosseur d'un grain de millet, sous la conjonctive, à 3 ou 5 millimètres de la cornée. Rougeur partielle peu étendue autour de la cornée, avec faisceaux vasculaires qui en partent pour aller au grand angle de l'œil. En même temps, il y a production d'autant de taches semi-lunaires intra-cornéales, d'un blanc bleuâtre, caractéristique, qu'il y a de petites tumeurs. Elles laissent souvent une tache opaline de la cornée après guérison.

SCLÉROME. s. m. [*scleroma*, σκλήρωμα, all. *Verhärtung*, esp. *escleroma*]. Synonyme de *sclériase*.

SCLÉROPHTHALMIE. s. f. [*sclerophthalmia*, σκληροφθαλμία de σκληρὸς, dur, et ὀφθαλμὸς, œil; it. *scleroftalmia*, esp. *escleroftalmia*]. Syn. : *ophthalmie sèche*. L'inflammation de la conjonctive sans augmentation de la sécrétion de la membrane muqueuse et des glandes de Meibomius.

SCLÉROSARCOME. s. m. [*sclerosarcoma*, de σκληρὸς, dur, et σάρκωμα, sarcome; all. et it. *Sclerosarkoma*, esp. *esclerosarcoma*]. Tumeur dure et charnue qui affecte les gencives et qui a quelquefois la forme d'une crête de coq. V. ÉPULIE et MYÉLOPLAXE.

SCLÉROSE. s. f. [de σκληρὸς, dur]. D'une manière générale, toute sorte d'endurcissement morbide des tissus. On fait entrer ce mot dans la composition de mots qui indiquent à la fois cette lésion et le tissu qui en est atteint. V. CÉRÉBRO-SCLÉROSE, OSTÉOSCLÉROSE, etc.

SCLÉRO-STÉNOSE. s. f. [de σκληρὸς, dur, et στενὸς, étroit]. La chorionitis.

SCLÉROSTOME. s. m. [de σκληρὸς, dur, et στόμα, bouche]. Genre d'helminthes (*Sclerostoma equinum*, Dujardin). Les *sclérostomes des solipèdes*, nématoïdes ovipares qui se développent non pas au sein de la cavité intestinale, comme on le croyait, mais dans des kystes du tissu de la muqueuse sur laquelle les œufs sont déposés, sont des helminthes qui revêtent cinq ou six formes considérées longtemps comme autant d'espèces, mais n'en formant qu'une seule. Les individus qui vivent dans des kystes des membranes intestinales, dans les poches purulentes, ceux des anévrysmes, des lobules du pancréas et des ligaments hépatiques, proviennent de vers attachés à la face interne du cæcum. Ces émigrants se distinguent les uns des autres par la résidence qu'ils choisissent, par la couleur de la peau, les dimensions du corps, la configuration de l'armure buccale et le degré d'atrophie des organes génitaux. Mais ils se ressemblent tous par la perte de la faculté reproductrice, car tous sont privés d'œufs et de spermatozoïdes. Les colonies plus ou moins nombreuses qu'ils vont fonder ailleurs demeurent stériles d'une manière permanente (Colin).

SCLÉROTICECTOMIE. s. f. [*scleroticectomia*, de *sclérotique*, et ἐκτομή, excision; esp. *escleroticectomia*]. Manière de pratiquer une pupille artificielle par excision d'une portion de la sclérotique. On dit aussi *sclérectomie*.

SCLÉROTICONYXIS. s. f. [*scleroticonyxis*, de *sclérotique*, et νύσσειν, percer; angl. *scleroticonyxis*, esp. *escleroticonixis*]. Ouverture faite à la sclérotique pour arriver jusqu'au cristallin, et en opérer le déplacement. On pratique aussi quelquefois la *scléroticonyxis* dans l'opération de la pupille artificielle.

SCLÉROTICOTOMIE. s. f. [*scleroticotomia*, de *sclérotique*, et τομή, section, incision; esp. *escleroticotomia*]. Incision de la sclérotique. Les Anglais ont proposé d'extraire le cristallin, dans l'opération de la cataracte, par une incision d'environ 7 millimètres faite à la sclérotique, à 5 millimètres de la cornée, près de l'angle externe de l'œil. Le danger de blesser les nerfs ou les vaisseaux ciliaires, ou de voir l'œil se vider, et la lésion de membranes plus nombreuses et d'une texture plus compliquée que celle de la cornée, ont fait rejeter la scléroticotomie.

SCLÉROTIQUE. s. f. [*sclerotica*, de σκληρὸς, dur; all. *Sclerotica*, angl. *sclerotic coat*, it. *sclerotica*, esp. *esclerotica*]. — *Sclérotique* ou *cornée opaque*. Une des membranes extérieures de l'œil. Elle est dure, opaque, d'un blanc nacré, composée de petites lames fibreuses entrecroisées ; elle revêt les quatre cinquièmes postérieurs du globe de l'œil, et a la forme d'une sphère tronquée en avant, où elle présente une ouverture circulaire d'environ 14 millimètres de diamètre, coupée en biseau aux dépens de sa face interne, et dans le bord de laquelle est enchâssée la cornée transparente. Elle est percée, dans sa partie qui répond au fond de l'orbite, d'une ouverture pour le passage du nerf optique. Elle donne attache, par sa surface externe, aux muscles de l'œil, et elle est en contact par l'interne avec la choroïde. V. ŒIL et RÉTINE.

SCLÉROTITE. s. f. [*sclerotitis*, all. et angl. *Sclerotitis*, esp. *esclerotitis*]. Inflammation de la sclérotique. V. SCLÉRO-CHOROÏDITE.

SCLÉRYSME. s. m. [*sclerysma*, σκλήρυσμα, de σκληρὸς, dur]. Endurcissement. Quelques auteurs ont désigné sous ce nom la cirrhose du foie.

SCOBIFORME. adj. [*scobiformis*, de *scobs*, limaille, sciure, et *forma*, forme; all. *sägspänartig*, it. *scobiforme*, esp. *escobiforme*]. Qui ressemble à de la sciure de bois.

SCOBS. s. m. [*scobs*, sciure]. Ancien nom de la râpure de cerf, de la cendre gravelée et de diverses scories métalliques.

SCOLASTIQUE. s. f. [de *schola*, école]. Nom donné, dans le moyen âge, à la théologie et à la philosophie enseignées dans les écoles, et qui, partant des principes donnés pour la théologie par les livres saints, pour la philosophie par Aristote, procédaient par voie syllogistique. — *Scolastique médicale* (Pidoux). Forme de l'ontologie médicale que Broussais a cherché à renverser et qui fait encore le fond de beaucoup de traités de pathologie générale. Elle est caractérisée par l'emprunt des premisses à des entités, telles que des fluides nerveux, etc., dont on cherche à déduire toutes les conséquences possibles, au lieu de puiser ces prémisses dans l'observation des états et des phénomènes normaux suivis dans la série des âges et dans celle de leurs variations accidentelles.

SCOLEX. s. m. [σκώληξ, ver]. Nom donné par O. F. Müller à des vers cestoïdes de poissons (appelés *massette* par quelques auteurs), dont il formait un genre à part et qui ne sont que la période agame du développement d'une espèce de tænia des oiseaux aquatiques. Van Beneden a conservé ce mot, mais pour désigner la phase correspondante du développe-

ment de beaucoup de vers, de polypes, etc. Le *scolex* est donc la phase ou l'état agame de l'évolution des animaux précédents lequel donne naissance à des individus sexués, soit par gemmation (tuniciers), soit par scission (naïs); segmentation (cestoïdes), ou peut être même par genèse (distomiens?); d'où le nom de nourrice qu'il a reçu d'abord chez les tuniciers, etc. Tantôt le scolex est l'embryon même qui sort de l'ovule (tuniciers); tantôt il n'est que la progéniture d'un embryon agame sorti de l'œuf (distomiens, cestoïdes) qu'on nomme *proscolex* (*protoscolex*). Le *scolex* n'est alors qu'un état d'évolution de seconde génération (ce qu'on rappelle par le nom plus spécial de *deutoscolex*) qui se développe aux dépens des *proscolex*, lequel meurt et se détruit après une vie très-courte chez les distomiens et les tænias, plus longue chez les cestoïdes cystiques ou vésiculaires. Chez les distomiens le scolex apparaît au milieu du corps du proscolex sous forme de vésicule allongée, sans cils vibratils, mais se développant vite et se prolongeant parfois en queue recourbée au-dessous. Ces scolex étaient appelés *sporocystes*, *vers cylindriformes*, *vers jaunes* et *tubes germinatifs*, selon les auteurs. Ils diffèrent beaucoup de forme d'un animal à l'autre. Une fois hors du proscolex, ils grandissent vite, la tête se distingue du tronc et dans celui-ci apparaît l'intestin avec un bulbe propre à la succion à sa partie antérieure, etc. Chaque scolex de certains distomiens engendre directement par métagenèse, dans son intérieur, à la fois des scolex semblables à eux et des embryons nombreux aussi d'une autre configuration qui formeront l'individu parfait ou *proglottis;* chez d'autres distomiens, chaque scolex n'engendre ainsi par agamie que des embryons représentant la phase (proglottis) supérieure et dernière d'évolution, mais généralement nombreux aussi. Chez les cestoïdes, la vésicule proscolex donne naissance, par métagenèse, à plusieurs scolex [*cœnures*, *échinocoques* (V. ces mots)] dans des conditions anormales, ou à un seul (tænias) dans les conditions normales représentées par le tube digestif. Le scolex ici représente une *tête de tænia* ou de bothriocéphale, vivant librement dans les mucosités intestinales (*tænias*) ou dans les tissus (cysticerque, etc.). Au milieu est le tubercule en forme de trompe avec ses crochets; sur ses côtés apparaissent quatre éminences prenant la forme de *ventouses* ou d'appendices variés (*bothridies*), selon les espèces et les genres, et sur presque toutes les espèces une ou deux couronnes de crochets; les bothridies et le tubercule médian peuvent s'invaginer dans la vésicule proscolex ou dans le cou, d'où des changements de forme nombreux. La vésicule proscolex pleine de liquide et chargée d'une ou plusieurs têtes avec un col plissé, constitue l'*hydatide* des anciens auteurs; on peut du reste la rencontrer parfois à l'état d'*encéphalocyste*, c'est-à-dire sans qu'il y ait encore de scolex developpé à sa surface (V. Téniadés). Le nom de *scolex* est toujours attribué à l'individu qui donne naissance par gemmation, etc., à des animaux sexués; c'est quelquefois l'embryon même qui sort de l'œuf; alors l'état de *proscolex* manque; le plus souvent le scolex au contraire a été produit par un état antérieur, qui est l'embryon sorti de l'œuf; tels sont les distomiens. Il y a des polypes, tels que les *hydres*, qui, comparés à d'autres animaux de cette classe, fournissent des œufs dès qu'ils sont arrivés à l'état de *scolex* sans offrir la forme de *proglottis médusaire* que présentent des genres voisins, et qui est sautée ici, ou du moins n'est représentée que par les sacs ovulaires et spermatiques. Il y a des polypes qui, arrivés à l'état sexuel ou de méduse (*proglottis*), donnent à la fois des œufs et des gemmes ou seulement des gemmes qui deviennent directement semblables à la mère, comme les *Pancratium*, qui au lieu de pistil donnent des bourgeons; ici tous les états intermédiaires ci-dessus sont sautés. Enfin, dans presque tous les ordres, il y a, à côté des espèces digenèses hétérogones ou homogones, des espèces voisines dans leur âge adulte dont les embryons sortis de l'œuf arrivent par évolution directe à l'état sexué en sautant les états intermédiaires de *proscolex* et de *scolex*. V. Néomélie et Ver.

SCOLIOSE. s. f. [*scoliosis*, σκολιότης, de σκολιός, tortueux, sinueux; all. et angl. *Skoliosis*, it. *scoliosi*, esp. *escoliosis*]. Déviation latérale du rachis. Cette difformité présente une foule de variétés suivant la région où elle a son siége et le sens dans lequel elle a lieu; mais presque toujours on rencontre deux courbures principales, l'une dorsale, l'autre lombaire, dirigées en sens opposé. La disposition la plus fréquente est celle où la dernière vertèbre cervicale et les première, deuxième et troisième dorsales décrivent une légère courbure à convexité gauche, suivie d'une incurvation beaucoup plus prononcée à droite, qui s'étend de la quatrième à la onzième dorsale, et d'une courbure à gauche moins marquée dans la région lombaire. Le signe caractéristique de cette déviation, à son début, consiste dans l'existence d'une saillie allongée, placée entre le bord spinal de l'omoplate droite et les apophyses épineuses, et d'une saillie semblable, à gauche, dans la région lombaire. Lorsque la scoliose n'en est qu'à ce premier degré, le tronc est encore d'aplomb; le sujet *se tient mal*, sans que l'on voie encore de déformation. Au second degré, la courbure dorsale devient prédominante, et le tronc s'incline à droite; ou bien c'est la courbe lombaire qui prédomine, ce qui est plus rare, et le corps tend à s'incliner à gauche, quoique la courbure supérieure reste placée à droite. Les individus chez lesquels existe ainsi une scoliose au deuxième degré sont dits *contrefaits*. Le troisième degré n'est que l'exagération des formes précédentes, et les sujets sont alors *bossus* d'une manière très-prononcée. V. Rachitisme.

SCOLOPENDRE. s. f. [*Asplenium scolopendrium*, L., all. *Hirschzunge*, angl. *scolopendra*, it. *scolopendria*]. Fougère un peu astringente. Ses feuilles radicales, pétiolées, très-entières, longues, vertes, luisantes, présentent sur leur dos deux rangs de lignes parallèles formées par la fructification. Elles ont une saveur douce, une odeur de capillaire agréable. On les employait jadis, fraîches, comme apéritives; sèches, elles étaient administrées dans les mêmes cas que les capillaires. V. Iule et Myriopodes.

SCOLOPSIE. s. f. [de σκόλοψ, pieu]. Sorte de suture du crâne. V. Suture.

SCOLOPOMACHÉRION. s. m. [*scolopomachærium*, de σκόλοψ, instrument long et pointu, et de μαχαίριον, petit couteau; esp *escolopomaquerion*]. Espèce de bistouri très-allongé, recourbé et terminé par un bouton.

SCOLYTE. s. m. Genre d'insectes xylophages. Parmi les nombreux insectes nuisibles à l'olivier, les trois plus dangereux seraient ceux qu'on appelle le *neïroun*, le *ver noir* et le *queiroun*. Le *neïroun* est pour les oliviers ce que sont les scolytes pour les

ormes, les pins, les chênes, etc.; ce sont deux espèces de xylophages, les *Phlœotribus* et *Hylesinus oleæ* des auteurs. Leurs mœurs sont les mêmes que celles des scolytes. Ratzeburg et Eug. Robert prescrivent de brûler certains arbres et amas de branches placés dans les bois comme appâts pour attirer les femelles des scolytes pressées de pondre; ils proposent aussi de détruire un grand nombre de reproducteurs *neïrouns*, vrais scolytes des oliviers, par des procédés analogues. V. VER *noir*.

SCOPARINE. s. f. ($C^{21}H^{11}O^{10}$). Principe sudorifique et diurétique du genêt à balais (*Genista scoparia*, Lam.). Jaune, cristallisable, se donne à la dose de 15 à 30 centigrammes (Stenhouse).

SCORBUT. s. m. [all. *Scharbock*, angl. *scurvy*, it. *scorbuto*, esp. *escorbuto*]. Affection générale, non fébrile, déterminée par une modification profonde de toute l'économie, qui, à l'extérieur, a pour caractères un affaiblissement notable de l'énergie musculaire, et des hémorrhagies multiples débutant presque toujours par les membres inférieurs, et s'accompagnant fréquemment, *mais non toujours*, d'une altération plus ou moins prononcée des gencives. Quant à la fétidité de l'haleine, signalée d'une façon particulière par un certain nombre d'auteurs comme constante, elle n'existe que lorsque les gencives sont altérées, ce qui manque fréquemment, et, en outre, son odeur n'a rien de spécial, rien qui distingue la gingivite scorbutique des autres affections de la muqueuse buccale. Il y a fréquemment un rapport inverse entre l'état des gencives et le développement, le nombre et l'étendue des ecchymoses. Lorsque celles-ci sont très-nombreuses, les gencives sont souvent saines ou fort peu altérées, et *vice versâ*. Il est généralement reconnu maintenant qu'il n'y a pas lieu de différencier le scorbut de mer du scorbut de terre : dans quelque lieu qu'elle se développe, cette maladie est identique; seulement elle peut revêtir un caractère d'autant plus grave, qu'il y a impossibilité de modifier les causes nombreuses qui lui ont donné naissance. C'est là le cas qui se présente fréquemment lorsque le scorbut sévit sur les hommes embarqués. Dans cette circonstance, l'affection présente rarement le caractère sporadique ; le plus souvent elle atteint, avec plus ou moins de rapidité, la grande majorité des individus plongés dans le même milieu et soumis aux mêmes influences, tant intérieures qu'extérieures. Par rapport à la marche, aux lésions et au traitement, le scorbut, qu'il sévisse à terre ou à bord, doit être considéré comme une affection toujours une de sa nature, toujours la même, quelles que soient les conditions hygiéniques au milieu desquelles elle se développe; elle ne diffère que par l'intensité des symptômes et par les complications qui s'ajoutent à l'affection principale. Il est impossible de rapporter à une cause unique l'apparition de cette maladie, surtout lorsqu'elle atteint un grand nombre d'individus, l'équipage d'un navire, par exemple. C'est à l'action prolongée d'un ensemble de circonstances particulières et variées qu'il faut en rattacher le développement. On a vu un navire peu encombré payer son tribut au scorbut parce qu'il manquait depuis longtemps d'une alimentation fraîche. D'autre part, on a vu l'abondance des végétaux frais ne pas conjurer le fléau, si elle coïncidait avec des conditions hygiéniques d'ailleurs désavantageuses. Deux bâtiments d'une même station sont nourris de la même manière : l'équipage de l'un, soumis à un régime disciplinaire doux et paternel, trouve dans sa gaieté un élément efficace de résistance; l'équipage de l'autre languit dans une torpeur nostalgique, et le scorbut le décime. Les dysenteries, la fièvre jaune, les fièvres intermittentes, qu'on observe sur les équipages, sont toujours prises à terre pendant une relâche. Mais, toutes les fois que le séjour à la mer se prolonge plus de six mois sans relations avec la terre, on voit survenir le scorbut, plus ou moins tôt, selon la constitution et le régime des hommes, quels qu'en soient le grade, la constitution, l'alimentation avec du pain frais ou du biscuit, de la viande salée ou de la viande fraîche, conservée ou cuite saignante, des légumes frais ou secs, du vin ou de l'eau. Lorsque le scorbut reconnaît cette cause, dès que les scorbutiques ont été déposés à terre, ils sont guéris en deux ou quinze jours, selon la gravité de leur état, sans médicaments et en continuant à recevoir la même ration de biscuit, viande salée, fèves ou pois, thé ou café. Si des viandes et légumes frais peuvent être donnés, la guérison n'est guère plus rapide. Cette action de l'atmosphère terrestre est manifeste dans ces cas de scorbut. L'influence de l'atmosphère de la mer, à l'exclusion de toute autre, est à la production du *scorbut sur l'homme de mer* ce que l'action de l'atmosphère des marécages est à celle de la fièvre intermittente. Les symptômes du scorbut sont les suivants : vers le sixième mois de navigation, on observe dans l'équipage une paresse insolite ; sur tous les visages apparaît une teinte jaunâtre caractéristique, distincte de l'ictérique et de celle de toute autre cachexie. Peu après, les hommes offrant cette teinte sont incapables de service, restent couchés avec lassitude extrême, prostration insurmontable, air triste et abattu; puis les gencives deviennent livides, molles, saignantes, avec ou sans enduit blanchâtre; haleine fétide, insupportable. Bientôt apparaissent des pétéchies sous-épidermiques, auxquelles succèdent de véritables ecchymoses, variant du jaune brun au bleu noirâtre; elles soulèvent la peau lorsque l'infiltration sanguine s'étend à tout le derme et au tissu cellulaire sous-cutané. Les gencives deviennent alors fongueuses, végétantes, ulcérées, les dents se déchaussent; puis viennent des douleurs articulaires insupportables, d'autres lésions quelquefois ou des caries, des hémorrhagies de telle ou telle muqueuse pouvant causer la mort; de l'œdème des jambes, puis des phlyctènes suivies d'ulcères scorbutiques qui s'étendent rapidement; la chute des dents. Quelques-uns offrent une dyspnée très-pénible, qui va toujours en croissant. Fait remarquable, le pouls reste normal pendant toute la durée du mal, ainsi que l'intelligence, mais avec dépression morale, désespoir, nostalgie, et quelquefois tendance au suicide, dégoût profond, le plus souvent, pour les aliments. Quand cette maladie attaque les individus réunis en grand nombre dans des lieux étroits, ses causes les plus actives sont le froid humide, les aliments et les boissons insalubres, les affections morales tristes, les fatigues excessives, etc. Les symptômes sont alors un état d'engourdissement, de l'aversion pour l'exercice, des taches livides dans différentes parties du corps; la rougeur, la mollesse, la tuméfaction, la fongosité, et le saignement des gencives à la moindre pression, la fétidité de l'haleine, la disposition aux hémorrhagies passives et aux ulcérations fongueuses, avec un état de débilité générale. Quand les malades succombent, on trouve des épanchements sanguins dans le tissu cellulaire, dans les cavités splanchniques, dans le tissu

musculaire; les muscles sont souvent ramollis, les os cariés, etc. Le traitement du scorbut est presque tout hygiénique : un bon régime, un air pur, l'exercice, le passage d'une température froide et humide à une température chaude et sèche, sont particulièrement indiqués; on doit y joindre, dans certaines circonstances, les toniques, les amers, les acides, les végétaux dits *antiscorbutiques* (V. ce mot), les excitants énergiques, tels que la gentiane ou le quinquina. On combat le gonflement et la mollesse des gencives par les collutoires aiguisés avec l'eau de Rabel; on fait sur les taches scorbutiques des fomentations alcooliques, camphrées, etc.

Scorbut des Alpes (Odoardi). La pellagre.

Scorbut de terre. Le purpura hémorrhagique.

SCORBUTIQUE. adj. [all. *scorbutisch*, it. *scorbutico*, esp. *escorbutico*]. Qui est affecté du scorbut; qui est de la nature du scorbut.

SCORDININE. s. f. Principe retiré du *Teucrium scordium*, L., jaune de corne, aromatique, peu soluble dans l'eau, mais beaucoup dans l'alcool et les alcalis.

SCORDIUM. s. m. [it. *scordio*, esp. *escordio*]. V. Germandrée.

SCORIE. s. f. [*scoria*, de σκωρία, écume, crasse; all. *Schlack*, angl. *scoria*, *slag*, *dross*, it. *scoria*, esp. *escoria*]. Matière qui se sépare pendant la fusion des métaux que l'on purifie, et qui vient se vitrifier à leur surface. Les *scories* sont composées de matières étrangères, telles que des terres, des sulfures, des oxydes métalliques.

SCORODONE. s. f. V. Germandrée *sauvage*.

SCORPIOÏDE (Cyme). Inflorescence recourbée en forme de queue de scorpion : telle est celle des myosotis, de la consoude, etc.

SCORPION. s. m. [*scorpio*, σκορπίος, all. et angl. *Scorpion*, it. *scorpione*, esp. *escorpion*]. Animal de la classe des arachnides pulmonaires, qu'on rencontre (*Scorpio europæus*, L.) dans le sud de l'Europe, et dont la queue est armée d'un dard qui présente au-dessous de sa pointe plusieurs ouvertures communiquant avec une glande à venin. La piqûre de ce dard détermine une inflammation locale plus ou moins vive, avec tuméfaction considérable, fièvre, engourdissement, vomissements, douleurs et tremblement de tout le corps. On combat ces accidents au moyen de l'ammoniaque donnée à l'intérieur et à l'extérieur, et de topiques émollients. — *Huile de scorpion*. Préparée autrefois par la digestion des scorpions dans l'huile d'olive, elle n'avait pas d'autre propriété que celle de l'huile elle-même, mais était réputée antiputride et alexipharmaque. V. Venin et Virus.

SCORZONÈRE. s. [*Scorzonera*, all. *Scorzonere*, angl. *scorzonera*, *viper's grass*, it. *scorzonera*, esp. *escorzonera*]. Genre de plantes (syngénésie polygamie égale, L., synanthérées, J.) dont une espèce, la *scorzonère d'Espagne* (*Scorzonera hispanica*), est cultivée comme alimentaire. Sa racine, longue, du volume du doigt, noire en dehors et très-blanche en dedans, mucilagineuse et un peu sucrée après sa cuisson, constitue, en effet, un aliment adoucissant; mais elle est inférieure, comme médicament, aux autres plantes émollientes.

SCOTODINIE. s. f. [*scotodinia*, σκοτοδινία, de σκότος, ténèbres, et δῖνος, vertige; it. *scotodinia*, esp. *escotodinia*]. Synonyme de *vertige ténébreux*.

SCOTOME. s. m. [*scotoma*, σκότωμα, de σκότος, ténèbres]. Selon Sichel, tache plus ou moins étendue, de forme arrondie et d'une teinte sombre, gris foncé ou noire. Immobile et rarement multiple, elle conserve toujours les mêmes rapports avec l'axe visuel, et occupe le plus souvent le centre ou son voisinage. Elle couvre une portion de l'objet que le malade regarde, et dans lequel il croit voir une espèce de trouée ou une tache qui en cache une portion d'ordinaire plus ou moins centrale. Il en résulte une vision partielle ou latérale. Cette affection doit être considérée comme une insensibilité d'une portion peu étendue de la rétine, dépendant, soit de l'engorgement ou de la varicosité de quelqu'un des vaisseaux rétiniens, soit de la paralysie ou même de la désorganisation d'un point quelconque de la pulpe nerveuse; elle est, par conséquent, symptomatique d'une amaurose commençante. Avec le progrès de la maladie, la tache opaque et sombre s'agrandit et peut finir par envahir tout le champ de la vision, et par amener une cécité complète. Le scotome, quand il est persistant, est toujours un symptôme de mauvais augure, en ce qu'il indique une affection profonde quoique circonscrite, affection qui tend déjà à la désorganisation de la rétine et résiste toujours fort longtemps aux moyens curatifs. Le traitement sera dirigé d'après le caractère de l'amblyopie que ce phénomène accompagne. Il ne faut pas confondre le scotome avec les mouches volantes. V. ce mot.

SCROBICULE. s. m. [*scrobiculus*, diminutif de *scrobs*, fosse; ἀντικάρδιον, all. *Herzgrube*, it. *scrobicolo*, esp. *escrobiculo*]. Fossette du cœur.

SCROBICULEUX, EUSE. adj. [*scrobiculosus*, de *scrobiculus*, fossette; all. *grubig*, angl. *scrobiculate*, it. *scrobicoloso*, esp. *escrobiculoso*]. Se dit, en botanique, des parties dont la surface est creusée de petites fossettes irrégulières.

SCROFULAIRE. s. f. [*Scrofularia*, L., all. *Braunwurzel*, angl. *scrophularia*, *figwort*, it. *scrofolaria*, esp. *escrofularia*]. Genre de plantes (didynamie angiospermie, L., scrofulariées, J.) dont une espèce, la *scrofulaire noueuse* (*grande scrofulaire*, *herbe aux écrouelles*, *Scrofularia nodosa*, L.), a été recommandée comme tonique, résolutive, antiscrofuleuse. La *scrofulaire aquatique* (*herbe du siége*, *bétoine d'eau*, *Scrofularia aquatica*, L.) est succédanée de la précédente.

SCROFULARIÉES. s. f. pl. [*scrofulariæ*, all. *Braunwurzelarten*, esp. *escrofularieas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes, comprenant des herbes ou des arbustes à feuilles souvent opposées, quelquefois alternes, simples, à fleurs en épis ou en grappes terminales. Elles ont un calice monosépale persistant, à 4 ou 5 divisions inégales; une corolle monopétale irrégulière, bilobée, et souvent personnée, 2 à 4 étamines didynames; un ovaire à deux loges polyspermes appliqué sur un disque hypogyne; un style simple, un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule biloculaire, s'ouvrant tantôt par des trous pratiqués vers le sommet, tantôt par 2 ou 4 valves portant chacune la moitié de la cloison sur le milieu de leur face interne, ou opposées à la cloison, qui reste entière. Les graines contiennent, sous leur tégument propre, une amande composée d'un endosperme charnu qui renferme un embryon droit, cylindrique, ayant ses cotylédons tournés vers le hile dans les pédiculaires, tandis que le contraire a lieu dans les scrofulaires.

SCROFULE. s. f. [*scrofulæ*, de *scrofa*, truie; χοιράδες, de χοῖρος, pourceau; all. *Scrofeln*, angl. *scrofula*, it. *scrofole*, esp. *escrofulas*]. Maladie dite ainsi

à cause de son analogie avec une affection propre aux porcs. La *scrofule* (vulgairement *écrouelles*, *humeurs froides ;* on dit aussi *les scrofules*) est une maladie constitutionnelle, non contagieuse, le plus souvent héréditaire, d'une durée ordinairement fort longue, se traduisant par un ensemble d'affections variables de siége et de modalité pathogénique, qui ont cependant pour caractères communs la fixité, la tendance hypertrophique et ulcéreuse, et pour siége ordinaire les systèmes tégumentaire (peau et muqueuses), lymphatique et osseux, avec ou sans tuberculisation des ganglions lymphatiques superficiels, et particulièrement de ceux du cou. Les scrofules sont endémiques dans les gorges des montagnes et les lieux marécageux. La constitution du scrofuleux est lymphatique; sa face est comme bouffie et infiltrée; sa lèvre supérieure est épaisse, ses yeux sont rouges et larmoyants. La maladie se manifeste par des tumeurs irrégulières, dures, indolentes, mobiles, qui occupent les glandes lymphatiques du cou, de l'aisselle, etc., sans altération de couleur à la peau. Ces tumeurs s'accroissent peu à peu, se ramollissent et présentent de la fluctuation. La peau qui les recouvre est luisante, d'un rouge bleuâtre, et s'ouvre dans différents points. Les plaies dégénèrent en ulcères qui, après une durée plus ou moins longue, se cicatrisent, pour faire place à de nouvelles tumeurs, dans d'autres endroits du corps. Les scrofuleux sont souvent atteints de tubercules dans les divers organes et notamment dans les poumons, où l'affection donne lieu à la phthisie, et dans les glandes mésentériques, qui deviennent alors le siége du carreau. On observe souvent, en même temps, des indurations de la peau, sur les membres, sur le tronc, et surtout aux ailes du nez, sous forme de saillies, de bourrelets. Ces indurations sont indolentes et d'un rouge violet. Quelquefois elles s'enflamment, et il s'y forme des foyers d'un liquide séro-purulent qui s'ouvrent par de petits trous, ou donnent lieu à des ulcérations grisâtres, irrégulières, bientôt recouvertes de croûtes brunes sous lesquelles séjourne le pus. Pinel a mis avec raison la scrofule au nombre des lésions organiques générales. C'est une maladie grave. Elle est fréquemment produite par un mauvais régime et une habitation insalubre, durant les premières années de la vie. Ricord la considère comme une des formes de la syphilis héréditaire, laquelle, du moins, semble y prédisposer. A l'ouverture cadavérique des scrofuleux, on trouve les ganglions lymphatiques hypertrophiés, avec suppuration ou induration rouge ou tuberculisation, des épanchements dans les cavités splanchniques, etc. Le traitement est, en grande partie, hygiénique : il faut un air pur, sec et chaud, des vêtements de laine, des exercices en plein air, un régime fortifiant, des frictions sèches ou des fumigations aromatiques, des bains de mer ou des bains sulfureux. De tous les médicaments réputés antiscrofuleux, l'iode avec ses composés est celui auquel on donne aujourd'hui la préférence, ainsi qu'à l'huile de foie de morue. V. IODURE *de potassium.*

SCROFULEUX, EUSE. adj. et s. [*scrofulosus*, *strumosus*, angl. *scrofulous*, it. *scrofoloso*, esp. *escrofuloso*]. Qui est affecté de scrofules ; qui a rapport à cette maladie. V. ANTISCROFULEUX.

SCROFULIDE. s. f. (Bazin et Hardy). Les affections cutanées qu'on rattache à la cause *scrofule*. On attache ordinairement l'idée de maladie scrofuleuse cutanée à une seule affection, le *lupus* (esthiomène d'Alibert, dartre rongeante), que Willan regarde à tort comme une maladie ayant pour lésion élémentaire le *tubercule*. Les dermatologues l'ont parfaitement reconnu, le tubercule n'existe pas toujours. Il serait convenable d'admettre, pour la scrofule cutanée, de même que pour les syphilides, des variétés fondées sur la présence de la vésicule, de la pustule, etc., comme lésions primordiales ou principales. En suivant cette marche, on aurait, d'après Hardy, les formes suivantes : 1° la *scrofulide cutanée exanthématique ;* 2° la *scrofulide cutanée pustuleuse* ; 3° la *scrofulide cutanée squameuse ;* 4° la *scrofulide cutanée cornée ;* 5° la *scrofulide cutanée tuberculeuse ;* 6° la *scrofulide cutanée verruqueuse ;* 7° la *scrofulide cutanée phlegmoneuse.* V. SYPHILIDE.

SCROFULOSE. s. f. (Fuchs). L'ensemble des affections particulières auxquelles la *scrofule*, la constitution scrofuleuse, imprime un cachet spécial.

SCROTAL, ALE. adj. [*scrotalis*, angl. *scrotal*]. Appartenant au scrotum. — *Hernie scrotale.* V. HERNIE.

SCROTOCÈLE. s. f. [*scrotocele*, de *scrotum*, le scrotum, et κήλη, hernie, tumeur ; it. *scrotocele*, esp. *escrotocele*]. Hernie complète, qui descend au fond du scrotum.

SCROTUM. s. m. [*scrotum*, ὄσχεον, all. *Hodensack*, angl. *scrotum*, it. *scroto*, esp. *escroto*]. Enveloppe cutanée commune aux deux testicules. C'est un prolongement de la peau de la partie interne des cuisses, du périnée et du pénis, qui forme une sorte de poche brune, rugueuse, couverte de poils longs et rares, et pourvue de follicules sébacés. Le scrotum est partagé en deux par une ligne saillante appelée le *raphé*, qui s'étend de l'anus à la racine de la verge. Son organisation est la même que celle de la peau des autres parties, si ce n'est que son chorion est plus mince, que son épiderme offre davantage de pigment, et que sa transparence laisse distinguer les vaisseaux se distribuant dans le dartos. — *Le scrotum* (le *dessous*, le *rognon*, la *brague*). Maniement impair ou simple, particulier au bœuf. Ce maniement correspond aux bourses. Celles-ci peuvent être le siége d'une accumulation graisseuse plus ou moins abondante, surtout à leur partie supérieure, précisément dans le point où sont logés les ganglions lymphatiques. Les bœufs peuvent avoir été châtrés ou simplement bistournés. On s'en assure en même temps que des qualités du dépôt graisseux, lorsqu'on explore ce maniement.

SCUTELLAIRE. s. f. [*Scutellaria galericulata*, L.]. Plante labiée, amère, astringente, jadis employée comme fébrifuge.

SCUTELLARINE. s. f. Principe amer, brun, soluble dans l'eau, de la *Scutellaria lateriflora.*

SCUTELLE. s. f. [*scutella*, de *scuta*, écuelle ; all. *Schüsselchen*]. Nom du réceptacle dans les lichens.

SCUTELLUM. s. m. L'hypoblaste des graminées. V. ce mot.

SCUTIFORME. adj. [*scutiformis*, de *scutum*, bouclier, et *forma*, forme ; all. *schildförmig*, angl. *scutiform*, it. *scudiforme*, esp *escutiforme*]. Quelques anatomistes ont désigné par cette épithète le cartilage thyréoïde, à cause de sa forme. — Chez les solipèdes, *cartilage scutiforme*, petite plaque cartilagineuse située en avant de la base de la conque de l'oreille, à la surface du muscle crotaphyte, rattachée au cartilage conchinien par des faisceaux musculaires.

SCYBALES. s. f. pl. [*scybala*, σκύβαλα]. Excréments endurcis et arrondis.

SCYLLITE. s. f. (Staedler et Frerichs). Principe

analogue à l'inosite, douceâtre, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool froid et dans l'acide azotique froid, qui la dissout à chaud. Se trouve dans le foie et le rein de la *roussette* (*Scyllium canicula*, L.), de la raie, de la torpille, etc.

SÉBACÉ, ÉE. adj. [*sebaceus*, de *sebum*, suif; all. *talgartig*, angl. *sebaceous*, it. et esp. *sebaceo*]. Qui est de la nature du suif. — *Follicules sébacés*. Ce que la plupart des auteurs décrivent sous ce nom comprend : 1° les *glandes pileuses*, glandes en grappe simple (V. PAUPIÈRE et POIL); 2° d'autres glandes en grappe simple (*glandes sébacées* proprement dites), très-développées dans l'aréole du mamelon, surtout pendant la grossesse (*tubercules de Montgomery*), mais qui existent aussi dans certaines parties du corps sans être annexées à des poils. Toutefois leur distribution topographique n'est pas encore bien connue (V. PEAU). Elles sont placées dans le tissu adipeux sous-cutané; elles sont ovoïdes, larges de 1/2 à 2 millimètres, légèrement jaunâtres ou blanchâtres, presque opaques; elles sont composées de 1 à 10 culs-de-sac larges de 6 à 35 centièmes de millimètre, se jetant dans un canal excréteur large de 1/5e à 1/10e de millimètre; elles sont formées d'une paroi propre, amorphe, à peine granuleuse, à la surface de laquelle adhèrent des fibres élastiques minces et des fibres lamineuses; elles sont tapissées de larges cellules épithéliales, polyédriques ou sphéroïdales, sans noyaux, ayant une paroi incolore, transparente, assez épaisse, et une cavité remplie de gouttes d'huile, qui, s'écoulant par rupture des cellules, constituent l'humeur grasse qui humecte la peau des régions où elles se trouvent (V. COMÉDON). — *Matière sébacée* (*sebum*). Le produit des glandes sébacées. Il est jaunâtre ou blanchâtre, onctueux, et formé : 1° De cellules comme celles qui tapissent les glandes sébacées, quelquefois devenues tout à fait sphériques ou ovoïdes, vésiculiformes, distendues qu'elles sont par leur contenu huileux, plus transparent, à contour moins foncé que les vésicules adipeuses. Ce contenu est souvent devenu homogène par réunion des gouttes huileuses, au lieu d'être à l'état de gouttelettes distinctes. C'est surtout dans les kystes sébacés de l'ovaire ou de la peau que ce fait s'observe. 2° De cellules épithéliales libres, claires, transparentes, minces, plissées, sans noyau ni graisse. 3° De gouttes huileuses libres. 4° De granulations moléculaires. — *Tumeurs sébacées*. V. ATHÉROME, GLANDULAIRE (*hypertrophie*), LOUPE et TANNE. — Il importe d'être prévenu que les prétendus *molluscum* (V. ce mot et YAWS) *athéromateux* ou *contenant de la matière sébacée*, sont des *maladies hypertrophiques des glandes sébacées* ou *des glandes pileuses*, comme l'*exdermoptosis* (V. ce mot), ou des tannes pédiculées. Ce sont : 1° Le *molluscum contagiosum* de Bateman (*acné varioliforme* de Bazin, *acné molluscoïde* de Caillaut), formant de petites tumeurs souvent nombreuses, surtout chez les enfants, à la face et au cou, du volume d'un pois au plus, et pourvues, au sommet ou de côté, d'un orifice d'où la pression expulse la matière sébacée dense ou laiteuse. Leur présence sur les membres d'une même famille ou sur plusieurs enfants d'une pension a fait croire, à tort, à la nature contagieuse de cette sorte d'hypertrophie glanduleuse. Elles guérissent par inflammation et suppuration, par atrophie, par ulcération de la base rétrécie, desséchement et chute, ou elles exigent l'ablation avec les ciseaux. 2° Le *molluscum pendulum* de Willan, ou *acné pédiculée* de Caillaut. Ce sont des tumeurs pédiculées qui résultent souvent de la pédiculisation des précédentes, mais s'observent surtout chez les vieillards, sont molles et plissées, surtout dans les points comprimés par les vêtements, renferment un peu de sérum concret au centre ou forment un kyste pédiculé quand l'orifice de la glande s'est oblitéré, ce qui n'est pas rare. Ce sont, en un mot, des tannes pédiculées.

SÉBACINE. s. f. (Bonastre). Matière blanche d'aspect sébacé, onctueuse, retirée du fruit de *Myristica sebifera*, L. (laurinées). — La matière *sébacée* (de Blainville).

SÉBACIQUE. adj. Qui se rapporte à la matière sébacée. — *Acide sébacique* [all. *Fettsäure*, angl. *sebacic*, it. et esp. *sebacico*]. Produit de la distillation du suif. On l'obtient en traitant par l'eau chaude les matières volatilisées dans cette opération, précipitant la liqueur par l'acétate de plomb, et décomposant le précipité par l'acide sulfurique. Il cristallise en aiguilles ou lames nacrées. L'eau, à chaud surtout, et l'alcool, le dissolvent. ($C^{20}H^{16}O^{6}.2HO$.)

SÉBATE. s. m. [*sebas*, de *sebum*, suif; all. *fettsaures Salz*, angl. *sebate*, it. et esp. *sebato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sébacique avec les bases.

SÉBESTE. s. f. [all. *Brustbeere*, *Sebeste*, angl. *sebesten*, it. *sebesten*, esp. *sebesta*]. Drupe desséchée du *Cordia sebestena*, L. (pentandrie monogynie, L., borraginées, J.). Les sébestes ressemblent à de petites prunes noirâtres; elles sont mucilagineuses, adoucissantes et légèrement laxatives. Autrefois on les recevait sèches de l'Inde et même des Antilles, mais aujourd'hui elles sont remplacées par les jujubes.

SÉBINE. s. f. Berthelot a obtenu ce corps analogue aux stéarines (V. TRISTÉARINE), en combinant l'acide sébacique avec la glycérine. Corps neutre, cristallisé, saponifiable. ($C^{32}H^{30}O^{16}$.)

SÉBIQUE. adj. S'est dit pour *sébacique*.

SÉBOLITHE. s. f. (Lebert). Concrétion calcaire dans les kystes sébacés. V. TANNE, 4°.

SÉBORRHAGIE, SÉBORRHÉE ou **STÉARRHÉE.** s. f. [*fluxus sebaceus*]. Exagération de la sécrétion sébacée se montrant sous forme de matière huileuse sortie des cellules et humectant la peau du nez ou autres parties du visage surtout.

SEBUM. s. m. Mot latin employé en français pour désigner la *matière sébacée*. V. SÉBACÉ.

SÉCABLE. adj. Qui est susceptible d'être coupé plutôt que scié, etc.

SÉCATEUR. s. m. Nom générique donné à divers *ostéotomes* (V. ce mot). — Les *sécateurs*, et en particulier la *pince de Liston*, sont préférés à la scie toutes les fois que l'os n'est pas volumineux, et surtout lorsqu'on craint de tirailler les ligaments d'une articulation par l'action de scier trop près d'elle.

SÈCHE. s. f. [*sepia officinalis*, σηπία, all. *Tintenfisch*, *Sepie*, angl. *cuttlefish*, it. *seppia*, esp. *jibia*]. Mollusque céphalopode dont le corps contient un os spongieux employé autrefois comme absorbant : c'est du mucus et du carbonate de chaux. La sèche fournit aussi une liqueur noire, à l'aide de laquelle elle trouble l'eau pour échapper aux poissons qui la poursuivent. Cette matière noire, dite *encre de sèche*, contient, d'après Rizzio, une substance particulière qu'il a nommée *mélaïne*. La peau se compose : 1° d'une couche molle visqueuse, contenant des cellules épithéliales et des granulations moléculaires; 2° de la couche con-

tenant les taches colorées : celles-ci sont des vésicules à parois épaisses, élastiques, entourées d'une couche rayonnante de fibrilles contractiles qui, en se contractant, dilatent la vésicule, laquelle revient sur elle-même par élasticité dès que les fibres cessent de se contracter. 3° Une dernière couche est formée de petites plaques ovales, soudées ensemble par leurs bords, et couvertes de petites fibres ou bâtonnets régulièrement rangés à côté l'un de l'autre, et sur lesquels la lumière se décompose comme sur tous les corps finement striés : de là l'irisation de la peau des céphalopodes placés au soleil. V. CÉPHALOPODE.

SECONDAIRE. adj. [*secundarius*, angl. *secundary*, esp. *segundario*]. Se dit de phénomènes subséquents ou subordonnés à d'autres : ainsi, dans la syphilis, les *symptômes primaires* sont suivis des *symptômes secondaires*. — *Amputation secondaire.* Quand, dans les cas d'une fracture compliquée ou de quelque autre grave lésion, l'amputation est pratiquée immédiatement, on la dit *primaire*; mais, quand elle est reculée jusqu'à ce que les premiers effets de la lésion sur la constitution soient passés, et que la suppuration se soit établie, on la dit *secondaire*. — *Fièvre secondaire.* Affection fébrile qui survient après une crise, après l'issue de quelque matière morbide, et aussi au déclin de la petite vérole et de la rougeole. — *Hémorrhagie secondaire.* L'hémorrhagie survenant après des blessures ou des opérations, non immédiatement, mais quand, si les parties guérissaient régulièrement, la perte de sang n'aurait pas lieu. V. SYPHILIS.

SECONDINE. s. f. V. OVULE *végétal*.

SECONDINES. s. f. pl. [*secundinæ*, *hepar uterinum*, δεύτερα, all. *Nachgeburt*, angl. *secundines*, it. *secundina*, esp. *secundinas*]. V. DÉLIVRE.

SECOURS. s. m. — *Secours aux noyés.* V. NOYÉ. *Secours publics.* — Secours institués par l'administration supérieure, à l'effet de venir en aide aux noyés seuls, primitivement, et aujourd'hui à toute personne blessée ou malade sur les voies publiques, quel que soit l'état morbide volontaire ou involontaire. Les appareils de secours consistent dans des brancards et des boîtes qui renferment des médicaments et objets de pansement. — Le contenu des boîtes varie suivant que ce sont des boîtes à blessés, ou des boîtes à noyés. Les premières renferment : 1° une paire de ciseaux de 16 centimètres de long; 2° cinq coussins de balle d'avoine; 3° deux attelles pour fractures de cuisse; 4° trois attelles pour fractures de jambe; 5° deux attelles pour fractures d'avant-bras; 6° trois attelles pour fractures de bras; 7° deux pièces de toile dites drap fanon, pour cuisse et pour jambe; 8° une pièce de ruban fil écru; 9° un vase de cuir bouilli; 10° une éponge et son enveloppe de taffetas gommé; 11° étui, épingles, aiguilles et fil; 12° trois flacons contenant chacun 500 grammes d'alcool vulnéraire, d'alcool camphré, d'acétate de plomb liquide; 13° quatre flacons contenant chacun 125 grammes d'éther, d'ammoniaque liquide, de vinaigre des quatre voleurs, d'alcool de mélisse; 14° un kilo de bandes; 15° un kilo de compresses; 16° 500 grammes de charpie; 17° un rouleau de sparadrap renfermé dans un étui de fer blanc; 18° un gobelet d'étain; 19° une cuiller de fer étamé; 20° une palette pour saignée; 21° 200 grammes d'amadou. Les secondes boîtes contiennent : 1° une paire de ciseaux de 16 centimètres de long; 2° un peignoir de laine; 3° un bonnet de laine; 4° un levier de bois; 5° un caléfacteur de trois quarts de litre; 6° deux frottoirs de laine; 7° deux brosses ou gants de crin; 8° une bassinoire; 9° un appareil fumigatoire complet; 10° du tabac à fumer (100 grammes); 11° une seringue à lavements; 12° une aiguille à dégorger le tuyau de l'appareil fumigatoire; 13° des plumes d'oie avec leurs barbes; 14° une cuiller de fer étamé; 15° un gobelet d'étain; 16° un biberon; 17° deux flacons renfermant chacun 500 grammes d'alcool de mélisse et d'alcool camphré; 18° un flacon renfermant 200 grammes d'alcool rectifié, pour le caléfacteur; 19° trois flacons contenant chacun 125 grammes de vinaigre, d'éther et d'ammoniaque liquide; 20° un flacon renfermant 100 grammes de sel marin; 21° 500 grammes de bandes et de compresses; 200 grammes de charpie; 22° un rouleau de sparadrap dans un étui de fer blanc; 23° une palette à saignée; 24° un briquet; 25° une boîte renfermant dix paquets d'émétique, de 5 centigrammes. Le brancard se compose de deux pans de bois de sapin, longs de 3m,30, reliés par une toile cirée qui peut, au moyen d'une tringle de fer, se relever en avant, suivant un angle presque droit et deux traverses de bois qui se replient complétement au moyen de charnières; de quatre montants de bois de chêne disposés à l'avant et à l'arrière, et unis par des boulons aux pièces de frêne sur lesquelles ils se meuvent de manière à leur devenir perpendiculaires et à servir de pieds au brancard et de supports à une toile tente destinée à couvrir le malade ou le blessé ; de deux bretelles de cuir pour les hommes qui opèrent le transport. Le brancard ne doit pas peser plus de 25 kilos. A Paris et dans les communes du département de la Seine, ces appareils, au nombre de 136, sont déposés dans la plupart des postes de la police municipale, tous ceux de la garde de Paris, un certain nombre de postes de ligne, quelques bureaux d'octroi situés le long de la Seine ou des canaux, chez des particuliers, presque tous mariniers, et à bord de quelques bateaux à lessive. — De plus, tous les propriétaires de bains froids, de bains chauds, de bateaux à vapeur transportant des voyageurs, de toueurs, sont tenus d'avoir sur leurs établissements des boîtes de secours pour noyés conformes au modèle de l'administration. Toutes les boîtes de secours renferment une instruction du conseil de salubrité, indiquant les premiers soins à donner aux noyés, asphyxiés et blessés. L'une des fonctions du médecin-directeur des secours publics, consiste à exercer les agents de la police municipale, les mariniers, etc., à la pratique de ces instructions, afin qu'ils puissent, en cas de besoin, administrer eux-mêmes les premiers soins. Les secours aux noyés qui réussissent le plus souvent entre les mains des mariniers sont l'enveloppement à nu de l'individu dans une chemise de laine, des frictions énergiques, des mouvements imprimés au thorax et aux bras, le dégagement des premières voies respiratoires, l'insufflation bouche à bouche, le réchauffement, des inhalations stimulantes, une légère inclinaison sur un des côtés, des lavements de sel marin, et des fumigations anales avec de la fumée de tabac. — Quelques villes, entre autres Lyon, ont créé des services de sauvetage mobiles. — Des appareils de secours, boîtes et brancards, sont établis sur toutes les lignes de chemins de fer de France depuis leur fondation, sous les auspices du ministère de l'agriculture et du commerce. Les appareils réglementaires sont installés dans les stations principales, au niveau des embranchements, et partout où il y a un dépôt de machines locomotives

dites de secours toujours prêtes à se porter en un instant sur tel ou tel point de la ligne. L'organisation est telle, que, tous les 40 ou 60 kilomètres, on est assuré de trouver de ces appareils. Leur nombre est du reste plus considérable au voisinage des grands centres; certaines compagnies en ont établi volontairement une grande quantité sur leurs réseaux, et de plus trois d'entre elles ont ordonné le placement d'une boîte de secours dans chaque train des grandes lignes. Les appareils de secours réglementaires sont confiés à la garde et à la surveillance des chefs de gare, à qui le médecin-inspecteur général donne les instructions qui leur permettent d'administrer eux-mêmes les premiers soins, en attendant l'arrivée du médecin attaché par la Compagnie à certaines circonscriptions déterminées de la ligne, et tenu à se porter sur tel ou tel point, à la première réquisition du chef de gare. (Auguste Voisin.)

SÉCRÉMENTITION. s. f. V. APPOSITION.

SECRETA. s. m. pl. [*secreta*, choses sécrétées]. Mot latin employé, en hygiène, pour désigner l'ensemble des produits de sécrétion.

SÉCRÉTEUR ou **SÉCRÉTOIRE.** adj. [*secretorius*, de *secernere*, séparer; all. *absondernd*, angl. *secretory*, it. *secretorio*, esp. *secretor*, *secretorio*]. Qui sert aux sécrétions, et qui a rapport aux sécrétions. — *Appareils* ou *organes* et *tissus sécréteurs*. V. GLANDE.

SÉCRÉTION. s. f. [*secretio*, du verbe *secernere*, séparer; διάκρισις, all. *Absonderung*, angl. *secretion*, it. *secrezione*, esp. *secrecion*]. Malgré l'étymologie, cette action ne consiste pas en une simple *séparation*, puisque les humeurs produites n'existent pas toutes formées dans le sang, puisqu'elles sont produites avec *choix* et avec production de principes immédiats par les parois et cellules, tubes et vésicules qui sécrètent. C'est ce *choix* qui caractérise la *sécrétion* et la rend très-distincte de l'*excrétion*, que l'on a communément le tort de confondre avec elle. — En physiologie, *propriété d'ordre organique ou vital des tissus* (qui se trouve déjà à l'état d'ébauche dans les éléments anatomiques), en vertu de laquelle sortent de leur substance les molécules intérieures, qui, suivant leur nature, sont rejetées au dehors ou réabsorbées (V. RÉSORPTION), ou même séjournent dans des cavités de l'organisme. C'est une propriété caractérisée par ce fait que la plupart des éléments anatomiques, et, par suite, des tissus, sinon tous, laissent exsuder et échapper des substances liquides ou demi-liquides, qu'ils modifient, chemin faisant, en leur ajoutant ou en leur enlevant quelques principes immédiats, par suite du double acte nutritif de combinaison et de décombinaison. Il est facile de voir ce fait s'opérer sur des éléments considérés isolément, abstraction faite de l'idée de tissu. Dans les végétaux, par exemple, on voit une cellule, isolée à l'extrémité d'un poil, sécréter des substances huileuses; dans les animaux, on voit des cellules épithéliales, des glandes sébacées former chacune, de la même manière que la précédente, des graisses, etc. Enfin, on voit la substance des parois des capillaires, mise à nu, exsuder un liquide différent du sérum qu'ils renferment, ce qui est une véritable séparation d'un certain nombre des substances dont est constitué un autre liquide. La sécrétion, propriété de tissu, n'est pas une *fonction* comparable à la digestion ou à la respiration. C'est pour avoir confondu ensemble des notions d'ordres divers, et, primitivement, pour avoir méconnu la différence qu'il y a entre les appareils, organes, systèmes, tissus et éléments, faute de les bien connaître tous, qu'on a été conduit à une confusion aussi vicieuse (V. APPAREIL). C'est, d'autre part, pour avoir confondu ensemble la *sécrétion* et la *propriété de naissance*, qu'on parle quelquefois de la *sécrétion de pus*, *d'épiderme*, etc., de la *sécrétion des ovules*, etc. (V. SPERMATOZOÏDE). Il n'y a jamais sécrétion d'un *élément anatomique* tout formé, d'un corps solide quelconque. Tous les éléments dont on dit parfois qu'ils sont sécrétés *naissent*, les uns, d'après le mode de *naissance* appelé *genèse* (ovules, épithéliums, etc.), les autres par *reproduction* (spermatozoïdes). Il n'y a de sécrétés que des liquides; mais tantôt, dans ces liquides, il y a des solides, des éléments qui se trouvent en suspension, qui sont entraînés et se détachent des surfaces au moment de la sécrétion : c'est le cas de l'urine, de la bile et autres liquides excrémentitiels dans lesquels rien ne naît, rien ne se forme; tantôt, dans certaines espèces des liquides sécrétés, il naît, d'après les modes indiqués ci-dessus, des éléments divers : c'est le cas de l'ovule, des leucocytes du mucus, etc. Quelquefois le liquide surabondant n'a pas été entièrement consommé par la génération des éléments; alors ceux-ci naissent en suspension dans un sérum plus ou moins abondant : c'est le cas du pus, etc. La sécrétion est une propriété des tissus qui dépend tellement de leur texture, qu'en faisant un endosmomètre avec des membranes cutanées, muqueuses ou séreuses, on pourra obtenir un courant du liquide le moins dense vers le plus dense, comme à l'ordinaire, *ou l'inverse*, *ou même ne pas avoir de courant du tout*, selon que l'on aura tourné la surface épithéliale ou la face adhérente de la membrane vers tel ou tel des liquides. Ainsi, prenez la peau d'une anguille ou d'une grenouille, placez-la entre deux liquides, l'endosmose se fera toujours de la partie interne à la partie externe de la membrane. Enlevez l'épithélium, et immédiatement les phénomènes changent. Aussi les membranes ont des propriétés endosmotiques différentes, suivant la variété de leur épithélium. La sécrétion a pour condition physique d'existence l'*exosmose* (V. ce mot et HYGROMÉTRICITÉ), mais elle en diffère et ne doit pas être confondue avec elle. Elle diffère de l'exosmose physique en ce que la substance complexe qui sort, molécule à molécule, au travers d'un tissu, est modifiée, chemin faisant, par ce tissu qui lui emprunte ou lui cède tel ou tel de ses principes, suivant la nature des principes de l'humeur qui fournit les matériaux de sécrétion et suivant la composition de ce tissu. D'où il résulte que l'humeur sécrétée est, au delà des parois sécrétantes, autre qu'elle n'était en deçà. Ce fait nous rend compte de l'issue de certains principes contenus dans le sang au travers de certains tissus, de certaines glandes (V. MÉDICAMENT) et de l'impossibilité où ils sont d'en traverser d'autres. En outre, ce fait tient à ce que la sécrétion a pour *condition organique* ou *vitale* la nutrition, et, en particulier, celui de ces deux actes élémentaires qu'on nomme *désassimilation* (V. ce mot), comme l'absorption a pour condition d'ordre organique l'*assimilation*. C'est là ce qui fait que, dans les *sécrétions des parenchymes glandulaires*, le liquide sécrété diffère du sang non-seulement par la proportion des principes constituants, mais encore parce que, pendant le passage au travers des éléments du parenchyme, il y a eu *formation*, *production de certains principes immédiats* n'existant pas dans le sang. C'est ce *choix* d'une part (existant seul dans les parenchymes non glandulaires), c'est cette

production de principes d'autre part (s'ajoutant dans les glandes au fait précédent), qui distinguent la *sécrétion :* 1° de l'*exsudation*, dans laquelle il y a simplement *exosmose*, *suintement* d'une humeur telle qu'elle est de l'autre côté de la paroi ; 2° de l'*exhalation*, dans laquelle il y a *exosmose* avec *évaporation* d'un liquide ou d'un gaz *se séparant*, isolément ou à peu près, d'une humeur ou d'un tissu sans constituer un tout complexe. La sécrétion est une propriété de tous les tissus, et il n'y a pas de *vaisseaux exhalants* spécialement chargés de l'accomplir. La sécrétion opérée, le produit peut s'étaler à la surface d'une membrane, telle que la peau ou une séreuse, séjourner dans une cavité comme dans les synoviales et autres cavités closes ; ou, en d'autres cas, l'humeur est transportée du lieu où elle a été produite dans un autre, comme cela est pour la salive, pour la bile, pour l'urine, etc. C'est ce transport, avec ou sans effusion au dehors, qui constitue l'*excrétion*. Celle-ci est un des phénomènes de chaque fonction à laquelle concourt une sécrétion ; c'est un acte consécutif à la sécrétion, mais qui n'en fait point partie, qui peut ne pas avoir lieu, bien que la sécrétion continue. La sécrétion, propriété de tissu, est un phénomène qui offre autant de modes qu'il y a de tissus ayant des éléments ou une structure un peu différente. C'est montrer une complète ignorance de la composition des humeurs et de la structure intime des glandes et autres tissus, que de dire, avec quelques auteurs, que le même produit peut être sécrété par des glandes diverses, ou *vice versâ*. Or il est trois groupes principaux de tissus dans lesquels se manifeste ou peut se manifester la propriété de sécrétion, selon : 1° qu'ils sont principalement composés de tubes ou de vésicules closes pourvus d'épithélium ; 2° qu'ils sont disposés en membrane tapissée d'épithélium, et 3° qu'ils forment des masses charnues sans disposition spéciale. Dans ce dernier cas, qui est celui des tissus musculaire, cellulaire, nerveux, adipeux, etc., il n'y a de sécrétion qu'autant que le tissu est accidentellement mis à nu, ou pathologiquement dans son épaisseur (œdème). Or il n'y a pas simple transsudation du sérum sanguin au travers des parois capillaires ; les phénomènes continus d'assimilation et de désassimilation dont les éléments du tissu sont le siége, font que dans ce passage il y a un *choix* de principes immédiats, qui ne sont plus cédés au profit de certains autres, ou qui le sont en plus grande quantité, et même de principes qui n'existaient pas et qui se forment. Dans le cas des tissus disposés en membrane, l'analyse comparée du sérum du sang et du liquide sécrété montre aussi qu'il y a, *outre le choix des principes*, formation de principes nouveaux, durant le passage des matériaux fournis par les capillaires au travers des éléments propres du tissu et de sa couche épithéliale. Ce sont ici des substances organiques spéciales qui sont principalement produites et qui concourent à établir une différence du liquide des séreuses à celui des synoviales, etc. Dans le cas cité en premier lieu ci-dessus, qui est celui des parenchymes tant glandulaires (glandes proprement dites) que non glandulaires (poumon, placenta, rein, testicule et ovaire), il faut tenir compte : *a*. des capillaires, qui ne jouent dans la sécrétion que le rôle de conduits apportant les matériaux ; *b*. de la paroi propre des tubes ou des vésicules closes sécrétants ; *c*. enfin de l'épithélium qui tapisse ces derniers. Or, dans le cas des glandes, d'abord on observe que, pour chacune d'elles, outre l'eau et les sels du sang qui passent sans changement, il y a formation, durant le passage au travers de leurs parois, de principes qui n'existaient pas dans le plasma sanguin et dont celui-ci a seulement fourni les matériaux. Ces principes nouveaux peuvent être, soit des substances organiques spéciales (pancréatine, caséine, etc.), soit des composés cristallisables (cholates et choléates, sucre du foie, sucre du lait, butyrine, etc.). Tantôt c'est dans l'épithélium que se passent les principaux phénomènes de cette formation et les changements qui, des matériaux fournis par le sang, font des principes nouveaux. C'est ce qui a lieu dans le foie, dont les cellules se remplissent de principes qu'on retrouve dans la bile, dans le pancréas, dans les glandes salivaires, etc. Mais si, dans ces cas-là, les cellules épithéliales se renouvellent, là, comme partout où existe un épithélium, il ne faut pas croire que ce renouvellement soit le fait essentiel de la sécrétion, ni que tout le liquide sécrété soit le produit de la liquéfaction ou de la rupture par éclatement des cellules qui se vident. Ce phénomène, dans les glandes où il a lieu, n'est qu'accessoire à côté de la quantité de liquide qui traverse l'épaisseur de la tunique propre et de la tunique épithéliale glandulaire, et subit, chemin faisant, les changements qui caractérisent chaque sécrétion spéciale. Il est d'autres glandes dans lesquelles c'est dans la paroi propre qu'ont lieu les phénomènes spéciaux des sécrétions, savoir, la formation de principes qui n'existaient pas dans le sang et dont il fournit seulement les matériaux. Telle est la mamelle, dont les culs-de-sac, tapissés d'épithélium pendant la grossesse tant que la sécrétion lactée est nulle ou à peu près, perdent cet épithélium à partir de l'accouchement et n'en possèdent plus dès que la sécrétion est active. Cet épithélium, du reste, est, en grande partie, nucléaire, et l'on a dit à tort que c'est dans les cellules épithéliales mammaires que se forment les gouttes ou globules de beurre ou lait. C'est dans le cas des parenchymes non glandulaires seulement que Chevreul, puis Gmelin, ont pu dire de leur sécrétion, que le sang en contient déjà les principes tout formés, et qu'elle s'accomplit sans formation nouvelle. Ici, en effet, le phénomène de la sécrétion, qui toujours a pour condition d'existence (dans ce qu'il offre de spécial et de différent des autres) la structure propre et la nutrition, consiste en un choix de matériaux formés ailleurs (urates, urée, créatine, créatinine, pour le rein ; acide carbonique, etc., pour le poumon). Aussi observe-t-on alors un fait capital qui distingue d'une manière caractéristique ces sécrétions excrémentitielles ou parenchymateuses, des sécrétions proprement dites, récrémentitielles ou glandulaires ; c'est que, dans les glandes vasculaires sanguines, ainsi que dans le foie pour le sucre, on ne trouve pas les principes nouvellement formés dans les artères ou la veine porte, tandis qu'on les trouve dans les veines venant de ces glandes ; c'est que, dans les glandes mammaire, pancréatique, etc., on ne trouve les principes qu'elles forment ni dans leurs artères, ni dans leurs veines, mais seulement dans le liquide sécrété ; au contraire, dans les parenchymes non glandulaires (rein, etc.), on trouve les principes du liquide excrémentitiel dans le sang artériel qui arrive au tissu, et on ne les trouve plus dans le sang qui l'a traversé, dès qu'il est dans les veines, où ce sang est dépuré.

SÉCRÉTIVITÉ. s. f. (Spurzheim). Dans la phrénologie, faculté de garder un secret, prudence.

SÉCRÉTOIRE. adj. V. SÉCRÉTEUR.

SECTILE. adj. [*sectilis*, de *secare*, couper; all. *spaltbar*]. Qui se divise. On dit *sectiles*, en parlant des masses polliniques, quand les grains, agglutinés par une sorte de résine élastique, peuvent se séparer par une traction.

SECTION. s. f. [*sectio*, de *secare*, couper; τομή, all. *Durchschneidung*]. Action de couper. — *Section des tendons*, etc. V. Ténotomie. — *Section du muscle ciliaire ou tenseur de la choroïde.* Il suffit d'un couteau de Wenzel, entouré d'un fil qui en limite le degré de pénétration, de manière à faire une incision de 2 millimètres : on le plonge, tenu comme une plume à écrire, dans la sclérotique, de haut en bas, d'avant en arrière, le dos tourné du côté de la cornée, le tranchant dans la direction des fibres de l'albuginée, au-dessous du diamètre transverse, jusqu'au fil qui l'arrête (Serre). Trop rapprochée de la cornée, elle est suivie, mais sans inconvénient, d'un petit épanchement de sang dans l'œil, qui se dissipe promptement. Quelquefois la cicatrice étreint, sous forme d'un staphylôme à peine visible, une portion d'iris; il sort quelques gouttes de sang, parfois de l'humeur aqueuse; jamais le corps vitré ne s'est présenté à l'orifice. Elle est utile au début du staphylôme et dans les cas d'inflammation de quelque partie de l'œil, avec douleur due à une augmentation de pression intra-oculaire. Elle calme aussitôt les douleurs.

SECTIONNER. v. a. Beaucoup de chirurgiens écrivent *sectionner* pour désigner l'action de pratiquer la section de tel ou tel organe.

SÉCURIFORME. adj. [de *securis*, hache, et *forma*, forme; angl. *securiform*]. En forme de hache.

SÉDATIF, IVE. adj. et s. m. [*sedativus*, *sedans*, de *sedare*, apaiser; καταπαύων, all. *lindernd*, angl. *sedative*, it. et esp. *sedativo*]. Médicament qui modère l'action augmentée d'un organe ou d'un système d'organes. Ainsi, la digitale est un sédatif de l'action du cœur ou de la circulation; les gommes-résines sont des *sédatifs* du système nerveux. Ce mot est synonyme de *calmant*, cependant il a un sens plus étendu, car on comprend sous cette dénomination, non-seulement les moyens médicamenteux, mais encore un grand nombre de moyens étrangers à la pharmacologie. Ainsi, on ne peut pas dire que la saignée soit un *calmant* des douleurs, de la pleurésie, de la pleurodynie, etc., mais on dira bien de la saignée qu'elle est un *sédatif* de la douleur. C'est que la *sédation* n'est point le résultat d'une médication particulière produite par un ordre de moyens analogues les uns aux autres, mais l'expression générale d'un effet thérapeutique secondaire, qui peut être produit par une foule de moyens très-différents, quelquefois même opposés. — *Eau sédative.* V. Eau. — *Liniment sédatif.* V. Liniment. — *Sels sédatifs.* V. Sel.

SÉDATION. s. f. [*sedatio*, κατάπαυσις, all. *Linderung*, esp. *sedacion*]. Effet produit par des sédatifs.

SÉDENTAIRE. adj. [*sedentarius*, de *sedere*, résider]. — *Os sédentaire* [*os sedentarium*, *protuberantia ossis coxendicis*, all. *Sitzbein*, *Sitzhöcker*]. La tubérosité ou protubérance de l'ischion, tubérosité sciatique.

SÉDIMENT. s. m. [*sedimentum*, de *sedere*, tomber au fond; ὑπόστασις, all. *Satz*, angl. *sediment*, it. et esp. *sedimento*]. Dépôt qui se forme par la précipitation de quelques-unes des substances tenues en dissolution ou en suspension dans un liquide.— *Sédiments urinaires.* Bien que l'étude des sédiments urinaires ait été le sujet d'un très-grand nombre de travaux, elle n'a jamais conduit aux résultats pratiques ou scientifiques qu'on en attendait, parce qu'on les a étudiés en eux-mêmes, tandis qu'ils sont un résultat de divers phénomènes physiologiques dont on ne s'est occupé qu'indirectement. Ces dépôts, ne composant pas des espèces à part de principes immédiats ou d'éléments, ni de principes et d'éléments exclusivement propres à l'urine, ne peuvent pas non plus être classés à part, indépendamment de leur origine ou de leur point de départ. L'état alcalin ou acide de l'urine (V. Urine) n'étant pas la cause de leur production, les classifications qui s'appuient là-dessus ne conduisent non plus à aucun résultat. L'urine tient normalement en suspension : 1° du *mucus vésical*, produit naturellement par la vessie; 2° des *cellules épithéliales* pavimenteuses englobées dans ce mucus et venant de la vessie et de l'urèthre, avec ou sans *épithélium nucléaire* de la vessie; 3° souvent des *globules de pus*, en très-petit nombre, remarquables par leur *petit volume*, mêlés aux cellules épithéliales, ou composant de petits filaments blancs par accumulation et empâtement dans de petits faisceaux de mucus dense et finement strié. Ces divers éléments se retrouvent dans tous les autres dépôts urinaires, en quantité variable selon leur nature; l'exagération de leur quantité caractérise certaines maladies, et a donné lieu à la formation d'espèces distinctes de dépôts. Ce sont : *a.* Les *dépôts muqueux* variant d'aspect depuis l'état nuageux (V. Nubécule) jusqu'à celui de flocons ou même de matière en masse visqueuse, dense, comme certains crachats dits d'aspect de *gomme en gelée.* Ils peuvent être plus ou moins transparents, selon la quantité de globules de pus et de cellules épithéliales qu'nt entraînent. *b.* Les *dépôts purulents*, qui, compliquals souvent les précédents, ou *vice versâ*, bien qu'ils puissent exister indépendamment les uns des autres, forment une couche blanche ou jaunâtre qui se sépare nettement au fond du vase, ou rendent l'urine tout à fait trouble au moment de l'émission. Les premiers se rencontrent dans les affections dites *catarrhes de la vessie;* les seconds indiquent plutôt une myélite; car, à moins que le rein ne soit distendu ou creusé par quelque calcul, il est rare que ces tubes suppurent, et que par conséquent le pus vienne du rein. Les globules peuvent venir aussi de la vessie enflammée d'une manière intense, mais ils sont alors habituellement accompagnés de mucus, ou bien ils viennent d'abcès iliaques et rétro-utérins, etc. (V. Phlegmon et Rétro-utérin). Dans les *dépôts purulents*, les globules n'ont plus leur petit volume, mais ont pris les caractères des globules du pus phlegmoneux. 4° Il est rare que les dépôts pathologiques précédents et ceux qui sont décrits plus bas ne soient pas accompagnés de gouttes graisseuses (V. Crémor); mais la graisse en émulsion peut s'assembler en couches où elle domine, et qui, par suite, sont laiteuses, etc. (V. Galacturie). 5° Il est rare que les dépôts morbides précédents ne soient pas accompagnés de globules sanguins ; mais ceux-ci existent fréquemment comme partie principale de dépôts, soit en assez grande quantité pour former une couche au fond du vase, après le repos, soit peu abondants, restant en suspension dans l'urine, qu'ils colorent plus ou moins, et visibles seulement au microscope (albuminurie, scarlatine, etc.). 6° La présence du sang peut être compliquée de celle de la fibrine en caillots; fait qui indique presque certainement une *hématurie vésicale*, tandis que les globules, quand ils sont seuls, vien-

nent du rein, ou sinon indiquent la lésion d'un très-petit nombre seulement de capillaires de la vessie ou de l'uretère. Il n'est pas ici question des cas, en général de cause facilement reconnaissable, où le sang vient de l'urèthre même. 7° Du rein, pendant l'albuminerie, pendant la convalescence du choléra, de la fièvre typhoïde, etc., tombent souvent, dans l'urine, des cylindres ou filaments granuleux provenant des tubes urinipares (V. REIN). Les dépôts dont suit la description ne proviennent plus, comme les précédents, des parties constituantes de l'appareil urinaire directement, mais de l'urine même. Ils sont composés : *a*. par quelques-uns de ces principes immédiats mêmes, qui sont rejetés accidentellement en quantité plus grande que les autres n'en peuvent dissoudre ; *b*. par des principes qui ne se trouvent pas habituellement dans l'urine, mais arrivent dans le sang par les aliments (oxalate de chaux), ou proviennent de quelque double décomposition ou *dédoublement* (V. ISOMÉRIQUE) des principes du sang ou de l'urine : tels sont les acides urique et hippurique, la cystine. Tous ces dépôts, les plus nombreux de tous, n'indiquent que rarement une lésion du rein. Leur production est dominée par l'état de la circulation rénale (V. PORTE) et par la composition du sang, c'est-à-dire par la constitution individuelle, l'alimentation et l'exercice. Ce sont là les causes premières de leur production ; seulement la présence de ces produits solides dans le rein ou les bassinets en amène quelquefois à la longue l'altération, surtout dans le cas où s'y produisent des graviers et calculs (acide urique, phosphate calcaire, urates). Ces divers sédiments sont : 1° L'*urate de soude*, toujours combiné avec des traces d'urates d'ammoniaque, de potasse et quelquefois de chaux et de magnésie. Ce sédiment, bien que ne s'observant pas chez tous les individus, peut être considéré comme presque aussi normal que celui de carbonate de chaux du cheval, tellement sont légères les modifications de la circulation, de l'exercice ou de l'alimentation qui en amènent la production. Il est signalé, presque toujours, sous le nom d'*urate d'ammoniaque* (V. URATE). Il est en fine poussière à grains sphéroïdaux, de 1 à 5 millièmes de millimètre. Sa couleur varie du blanc au jaunâtre, au blanc rosé et même au rouge, par suite d'union des sels à de l'urrosacine en quantité presque nulle ou considérable. Ce dernier fait s'observe surtout dans les cas de maladie du foie. Ce dépôt est souvent pris à l'œil nu pour du pus, ou du sang, et il est fréquent de voir des malades traités en conséquence. 2° Le *phosphate de chaux des os* (V. OSTÉOMALACIE), en grains amorphes de volume variable, blanchâtre, grisâtre ou jaunâtre, se dissolvant dans les acides sans donner d'acide urique, à moins d'être mêlé au précédent. Il est peu étudié dans les dépôts, et coïncide habituellement avec les calculs de même espèce (V. PHOSPHATE). 3° Le *phosphate ammoniaco-magnésien*, qui se montre en petite quantité normalement chez quelques personnes, dans les urines acides, neutres ou alcalines (V. URINE), mais en grande quantité dans certains cas morbides d'altération du rein par des calculs, ou dans quelques circonstances moins graves. Ses dépôts abondants ressemblent beaucoup, pour l'œil nu, à ceux du pus. Il existe quelquefois en petite quantité dans les dépôts muqueux. 4° L'*acide urique* n'existe à l'état de liberté que dans l'urine ; il se forme au moment de la sécrétion de ce liquide par décomposition des urates du sang. Sans être un produit normal, une légère excitation par le vin, la fièvre même légère, suffisent pour en amener la production ; il en est de même de la présence de corps étrangers dans la vessie. Aussi le trouve-t-on souvent en petite quantité, compliquant beaucoup de sédiments déjà décrits et les suivants. Ce n'est guère que chez les rhumatisants, les goutteux et chez ceux où il est assez abondant pour former du sable ou des calculs, qu'on le trouve sous forme de dépôts rouge-brique avec toutes ses variétés de cristallisation et de couleur par transparence. 5° L'*oxalate de chaux* (V. OXALATE) se rencontre toujours en petite quantité lorsqu'on a mangé de l'oseille, plus souvent chez les enfants que chez les adultes, et fréquemment quand il y a des pertes séminales. Sa forme octaédrique le fait facilement reconnaître. 6° L'*acide hippurique*. Rare, il se rencontre quelquefois dans les mêmes conditions que l'acide urique et que l'oxalate de chaux, et dans d'autres cas encore où l'urine est fort acide ; ses cristaux en aiguilles ou prismes formant des groupes irradiés et étoilés le font reconnaître (V. HIPPURIE). 7° La *cystine* (V. ce mot). Elle ne se rencontre guère que dans les cas où la vessie ou le rein contiennent un calcul de cette espèce. — Des produits venant d'autre part que l'appareil urinaire peuvent être accidentellement versés dans la vessie ou ailleurs, et se mêler à l'urine. Ce sont : 1° le *sperme* (V. SPERMATORRHÉE) ; 2° des *poils* venant de kystes pileux du bassin (V. HÉTÉROTOPIE et PILIMICTION) ; 3° des débris de *fœtus* dans certains cas de grossesse *intra-utérine ;* 4° des helminthes provenant du rein ou de perforations intestinales. L'acide urique vient souvent compliquer ces produits. D'autres fois du pus d'abcès des ganglions de la fosse iliaque, reconnaissable alors au nombre et au volume de ces globules granuleux, ainsi que le contenu de kystes divers, peut être versé dans la vessie. Les algues du ferment (V. LEVÛRE), ou autres cryptogames trouvés dans l'urine, naissent dans ce liquide, après son émission, très-facilement.

SEDLITZ. Village de Bohême. Eaux minérales froides et chargées d'une assez forte proportion de sulfate de magnésie, qui les rend purgatives.

SEGMENT. s. m. [*segmentum*, de *secare*, couper]. Ce mot, qui désigne une portion d'un corps coupée dans ce corps, s'emploie souvent en anatomie pour désigner une partie d'un organe distincte d'une autre partie, bien que continue avec elle. — *Segment inférieur de l'utérus*. Le col utérin. — *Segments de la trachée*. Les anneaux cartilagineux de la trachée.

SEGMENTATION. s. f., ou **SILLONNEMENT**. s. m. [all. *Furchungsprozess*]. — *Sphères de segmentation* ou *de sillonnement* (*globes organiques*) [all. *Furchungs-Kugeln, Furchungs-Segmente*]. V. CELLULAIRE (*théorie*) et FRACTIONNEMENT.

SÉGRÉGATION. s. f. [*segregatio*]. Dans l'ancienne chimie, la dissociation d'un entier en ses particules élémentaires. La *distraction* et l'*extraction* en étaient des cas particuliers ; la *dissolution* et la *séparation*, des moyens. On dit encore *ségrégation chimique* pour indiquer la dissociation d'un composé en ses éléments.

SEICHE. s. f. V. SÈCHE.

SEIGLE. s. m. [*Secale cereale*, L., all. *Roggen*, angl. *rye*, it. *segale*, esp. *centeno*]. Graminée dont les semences fournissent une farine alimentaire et très-convenable pour faire des cataplasmes émollients. Le seigle est attaqué par un champignon appelé *ergot* (V. ce mot) : on le nomme alors *seigle ergoté* [angl. *spurred rye*].

SEIME. s. f. [all. *Hornkluft*]. Division ou solution de continuité qui survient quelquefois à la corne de la paroi du sabot des monodactyles, suivant la direction de ses fibres, et de haut en bas (H. d'Arboval). Lorsque la seime a son siége à la pince, on l'appelle *soie* ou *seime en pied de bœuf*, parce que le pied est alors fendu comme celui du bœuf et des autres didactyles. Lorsqu'elle est située sur l'un des quartiers, on la nomme *seime quarte* ou *seime en quartier*. Les seimes superficielles disparaissent souvent par la cautérisation au moyen d'une pointe de feu ; mais, quand elles pénètrent jusqu'à la chair cannelée, elles exigent, pour leur guérison, l'*opération* dite *de la seime*, qui consiste à enlever la corne des deux bords de la division, et à panser ensuite la plaie comme une plaie simple.

SEIN. s. m. On désigne par ce mot tantôt la *mamelle* de la femme (*ubera*), tantôt l'*utérus*, comme lorsqu'on dit que *le fœtus est contenu dans le sein de la mère*. V. MAMELLE et UTÉRUS.

SEL. s. m. [*sal*, ἅλς, all. *Salz*, angl. *salt*, it. *sale*, esp. *sal*]. Toute combinaison de deux corps composés, dont l'un joue le rôle d'élément *électro-négatif* ou d'*acide* (V. ces mots), et l'autre celui d'élément *électro-positif* ou de *base* (V. ces mots), de manière qu'ils forment un composé ayant des caractères nouveaux, et dans lequel les propriétés des deux ou de l'un d'eux sont plus ou moins complétement neutralisés (V. NEUTRE et NEUTRALITÉ). Autrefois on appelait *sel*, tout corps cristallin soluble dans l'eau, puis on a restreint ce nom à tous les composés d'un acide et d'une ou de plusieurs bases, parce qu'on les croyait analogues au sel proprement dit, au *sel marin* (chlorure de sodium), dans lequel on a admis de l'oxygène jusqu'à l'établissement de la théorie chloristique. Aujourd'hui la signification du mot *sel* est bien autrement étendue. Berzelius admet cinq genres de sels, les *oxysels*, les *haloïdes*, les *sulfosels*, les *sélénisels* et les *tellurisels* (V. ces mots). Dans ceux où les deux corps renferment les mêmes principes, c'est-à-dire de l'oxygène, du soufre, du sélénium, du tellure, ce principe s'y trouve toujours en quantités proportionnelles. — *Sels au maximum*. Ceux dans lesquels l'acide est combiné à une base dont le métal est au maximum d'oxydation.

Sel d'absinthe. Sous-carbonate de potasse obtenu par l'incinération de la grande absinthe.

Sel acéteux ammoniacal. Acétate d'ammoniaque. — *Sel acéteux d'argile*. Acétate d'alumine. — *Sel acéteux calcaire*. — Acétate de chaux. — *Sel acéteux magnésien*. Acétate de magnésie. — *Sel acéteux martial*. Trito-acétate de fer. — *Sel acéteux minéral*. Acétate de soude.

Sel acide de borax. Acide borique. — *Sel acide de tartre*. Acide tartrique.

Sel admirable de Glauber ou simplement *sel de Glauber*. Sulfate de soude. — *Sel admirable de Lémery*. Sulfate de magnésie. — *Sel admirable perlé*. Phosphate acidule de soude.

Sel alcali volatil. Sous-carbonate d'ammoniaque provenant de la distillation des plantes crucifères.

Sel alembroth. V. ALEMBROTH.

Sel amer ou *sel amer muriatique*. Chlorhydrate de magnésie. — *Sel amer cathartique de Glauber*. Sulfate de magnésie.

Sel ammoniac. Chlorure d'ammonium. — *Sel ammoniac crayeux*. Sous-carbonate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac fixe*. Chlorure de calcium. — *Sel ammoniac fixe caustique*. Chlorure de calcium calciné. — *Sel ammoniac liquide*. Acétate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac nitreux*. Azotate d'ammoniaque. — *Sel ammoniac sécret*. Sulfate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal cuivreux*. Sulfate de cuivre ammoniacal. — *Sel ammoniacal sédatif*. Sous-borate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal spathique*. Fluate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal tartareux*. Tartrate d'ammoniaque. — *Sel ammoniacal vitriolique*. Sulfate d'ammoniaque.

Sel anglais. Sulfate de magnésie.

Sel antiépileptique de Weissmann. Sulfate de cuivre ammoniacal.

Sel apéritif de Frédéric. Sulfate de soude.

Sel d'armoise. Sous-carbonate de potasse obtenu par l'incinération de l'armoise.

Sel arsenical de Macquer ou *sel arsenical de potasse*. Biarséniate de potasse. — *Sel arsenical de soude*. Arséniate de soude.

Sel de benjoin. Acide benzoïque.

Sel de canal ou *sel cathartique amer*. Sulfate de magnésie.

Sel chalybé. Protosulfate de fer.

Sel de Cheltenham. Mélange d'environ 19/20es de sulfate de soude et d'un peu plus de 1/20e de sel commun.

Sel de colcothar. Sulfate de fer au maximum.

Sel commun ou *de cuisine*. V. SEL *marin*.

Sel de corail. Acétate de chaux. — *Sel fixe de corail*. Chlorure de sodium.

Sel decrâne humain volatil. Sous-carbonate d'ammoniaque huileux. — *Sel de crâne humain fixe*. Sous-phosphate de chaux.

Sel dépuratif de Dufour. Sulfate de potasse pur.

Sel de Derosne. Narcotine.

Sel de Descroizilles. Remède secret qui paraît être composé de 923 parties de sulfate de potasse, de 8 de chlorure de fer, de 4 de chlorure de magnésium, et de 9 de tripoli.

Sel digestif de Sylvius ou *sel diurétique*. Acétate de potasse.

Sel de duobus. Sulfate de potasse.

Sel d'Egra, *sel d'Epsom*. Sulfate de magnésie. — *Sel d'Epsom de Lorraine*. Sulfate de soude extrait des eaux mères du sel commun.

Sel essentiel de lait ou *sel de lait*. V. SUCRE *de lait*. — *Sel essentiel d'opium de Baumé*. Narcotine. — *Sel essentiel de quinquina*. Kinate de chaux. — *Sel essentiel de tartre*. Tartrate acidule de potasse.

Sel fébrifuge de Lémery. Sulfate acide de potasse. — *Sel fébrifuge de Sylvius* ou *sel fixe fébrifuge de Sylvius*. Chlorure de potassium.

Sel fixe de corail. Chlorure de sodium. — *Sel fixe de tartre*. Sous-carbonate de potasse. — *Sel fixe de vitriol*. Sulfate de fer au maximum.

Sel fossile. Chlorure de sodium natif.

Sel fusible de l'urine. Phosphate de soude et d'ammoniaque.

Sel gemme. Chlorure de sodium natif.

Sel de Glauber. V. SEL *admirable*.

Sel de gravelle. Sous-carbonate de potasse.

Sel gris. V. SEL *marin*.

Sel de Guindre. Mélange de 24 grammes de sulfate de soude, de 60 centigrammes d'azotate de potasse, et de 2 centigrammes et demi de tartrate de potasse antimonié.

Sel de Homberg ou *sel sédatif de Homberg*. Acide borique.

Sel infernal. Azotate de potasse.

Sel de Jupiter. Chlorure d'étain, acétate d'étain.

Sel de kali. Sous-carbonate de soude.

Sel de lait. Sucre de lait.

Sel lixiviel des plantes. Carbonates de potasse et de soude obtenus par la lixiviation des cendres végétales.

Sel marin. Il est principalement formé de chlorure de sodium, mais il faut tenir compte des chlorures de magnésium et autres, des iodures, bromures et sulfates alcalins qui lui sont mélangés. Ils lui donnent un goût d'une amertume particulière qui le rend un meilleur stimulant de l'appétit et de la digestion que le chlorure de sodium pur ou le sel de cuisine blanc qui est du sel marin ou du sel gemme purifié. Ces sels, mêlés de quelques particules terreuses, le rendent plus *gris* que ce dernier. Le sel est un condiment utile dans l'alimentation non-seulement de l'homme, mais des animaux. A la vérité, il serait possible de s'en passer quand les aliments contiennent par eux-mêmes une suffisante quantité d'hydrochlorate de soude; mais il devient indispensable quand cette condition n'est pas remplie. Aussi beaucoup d'agriculteurs font entrer le sel dans la nourriture de leurs animaux. L'usage du sel est plus avantageux aux ruminants qu'aux solipèdes. V. SALANT. — *Sel marin argileux.* Chlorure d'aluminium. — *Sel marin barotique.* Chlorure de baryum. — *Sel marin calcaire* ou *à base terreuse.* Chlorure de calcium. — *Sel marin pesant.* Chlorure de baryum. — *Sel marin régénéré.* Chlorure de potassium.

Sel de Mars. Sulfate de fer au minimum. — *Sel martial acide.* Sulfate acidule de potasse ferrugineux.

Sel mercuriel ferrugineux liquide. Mélange de sublimé corrosif et d'acétate de fer dissous. — *Sel mercuriel des philosophes.* Nom alchimique du chlorure ammonique.

Sel microcosmique. Phosphate de soude et d'ammoniaque qu'on retirait des urines.

Sel narcotique, sel narcotique de vitriol. Acide borique.

Sel natif de Hongrie ou *de Transylvanie.* Chlorure de sodium natif. — *Sel natif de l'urine.* Phosphate de soude et d'ammoniaque.

Sel neutre arsenical de Macquer. Arséniate acide de potasse.

Sel de nitre. Azotate de potasse.

Sel de Normandie. Chlorure de sodium.

Sel d'opium. Narcotine.

Sel d'oseille ou *sel essentiel d'oseille.* Bioxalate de potasse.

Sel perlé. Phosphate acide de soude. — *Sel de perle.* Acétate de chaux.

Sel phosphorique mercuriel. Phosphate de mercure.

Sel polychreste de Glaser. Sulfate de potasse. — *Sel polychreste soluble* ou *de la Rochelle.* Tartrate de potasse et de soude.

Sel de prunelle. Azotate de potasse fondu, mêlé d'un peu de sulfate de potasse.

Sels de quinquina. V. SELS *essentiels.*

Sel régalin d'étain. Chlorure d'étain. — *Sel régalin d'or.* Chlorure d'or.

Sel de la sagesse. V. ALEMBROTH.

Sel de Saturne. Acétate de plomb cristallisé.

Sel secret de Glauber. Sulfate d'ammoniaque.

Sel sédatif mercuriel. Sous-borate de mercure. — *Sel sédatif sublimé.* Acide borique sublimé au moyen de l'eau.

Sel de Sedlitz. Sulfate de magnésie.

Sel de Seidschutz. Sulfate de magnésie.

Sel de Seignette. Tartrate de potasse et de soude.

Sel de Sennert. Acétate de potasse.

Sel de soufre. Sulfate acide de potasse.

Sel de succin. Acide succinique obtenu par la voie humide.

Sel sulfureux de Stahl. Sulfite en général, et sulfite de potasse en particulier.

Sel de tartre. Sous-carbonate de potasse. — *Sel fixe de tartre.* Sous-carbonate de potasse. — *Sel de tartre de Mynsicht.* Tartrate de potasse et d'antimoine.

Sels terreux. Sels dont la base est un oxyde métallique terreux, comme l'alumine, la glycine, la chaux, etc.

Sel végétal. Tartrate de potasse neutre. — *Sel végétal fixe.* Sous-carbonate de potasse.

Sel de vinaigre. Sulfate de potasse cristallisé, arrosé de vinaigre radical.

Sel de vitriol. Sulfate de fer au maximum. — *Sel de vitriol de Chypre.* Sulfate de cuivre.

Sel vitriolique martial. Sulfate de fer vert.

Sel volatil d'Angleterre. Sous-carbonate d'ammoniaque. — *Sel volatil d'Angleterre sec.* Mélange de chlorure d'ammoniaque et de cendres gravelées. — *Sel volatil concret.* Sous-carbonate d'ammoniaque. — *Sel volatil de corne de cerf.* Sous-carbonate d'ammoniaque huileux. — *Sel volatil huileux et aromatique de Sylvius.* Sous-carbonate d'ammoniaque associé à diverses huiles volatiles. — *Sel volatil de succin.* Acide succinique obtenu par la distillation du succin. — *Sel volatil de vipère.* Sous-carbonate d'ammoniaque huileux.

SÉLACIEN. adj. et s. m. V. POISSON.

SÉLAGINÉES, SÉLAGINELLÉES ou **SÉLAGINACÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, à 2 ou 4 étamines didynames insérées au tube de la corolle, à anthères uniloculaires. Le fruit est un diakène. Ce sont des herbes et sous-arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance. Le genre *Sélagine* (*Selago*) fournit des espèces vermifuges.

SÉLECTION. s. f. Les accouplements consanguins sont un cas particulier de la *sélection.* Dans le langage de la zootechnie, la signification de ce dernier mot se restreint au choix des reproducteurs qui présentent au plus haut degré les qualités de la race.

Sélection artificielle. L'art de diriger la reproduction pour un but déterminé, à l'effet de créer des races ou de les continuer, en ne faisant procréer entre eux que les animaux doués de certaines qualités, ou en ne faisant germer que les graines les plus robustes pour avoir les géants, ou les plus petites pour avoir les nains. La sélection est un art qui s'aide de la diététique ou des engrais; elle a ses règles comme l'hygiène, à laquelle elle se rattache par des points de contact nombreux. Elle donne la taille, l'embonpoint, et jusqu'à des aptitudes particulières : chevaux de course, taureaux de combat, chiens de chasse. Mais, pour conserver les races qu'elle a créées, il faut qu'elles se reproduisent entre elles; autrement elles reviennent au type. La sélection artificielle modifie l'espèce, elle ne la change pas.

Sélection naturelle (Darwin). Se dit de la disparition plus ou moins complète de certaines espèces de plantes ou d'animaux, tandis que d'autres restées rares jusque-là multiplient en individus qui se substituent aux premières sous l'influence de conditions de milieu devenues plus favorables.

SÉLÉNALDINE. s. f. Produit de la réaction des acides sulfhydrique et sélénhydrique sur l'aldéhydate d'ammoniaque. Cristalline, incolore ; elle jaunit à l'air; odeur faible.

SÉLÉNHYDRIQUE. adj. — *Acide sélénhydrique*. Gaz très-délétère, qu'on se procure en versant de l'acide chlorhydrique étendu d'eau sur un séléniure. (SeH.)

SÉLÉNIATE. s. m. [*selenias*, all. *selensaures Salz*, it. *seleniato*, esp. *seleniate*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sélénique avec les bases salifiables.

SÉLÉNIBASE. s. f. [all. *Selenbase*, esp. *selenibase*]. Séléniure qui, en se combinant avec d'autres séléniures, joue le rôle de base ou d'élément électro-positif.

SÉLÉNIDE. s. m. [all. *Selenverbindung*, esp. *selenide*]. Séléniure qui, en se combinant avec un autre séléniure, joue le rôle d'acide par rapport à ce dernier.

SÉLÉNIÉ, ÉE. adj. [all. *selenhaltig*, esp. *seleniado*]. Qui contient du sélénium. — *Gaz hydrogène sélénié*. V. Sélénhydrique.

SÉLÉNIEUX, EUSE. adj. [all. *selenichte Säure*, esp. *selenioso*]. — *Acide sélénieux* (SeO^2). On l'obtient en dissolvant le sélénium dans l'eau régale. Il est cristallisable et soluble tant dans l'eau que dans l'alcool.

SÉLÉNIFÈRE. adj. [all. *selenhaltig*, esp. *selenifero*]. Qui contient du sélénium.

SÉLÉNIQUE. adj. [all. *Selensäure*, angl. *selenic*, it. *selenico*]. — *Acide sélénique*. Liquide incolore, de consistance huileuse, qui précipite la baryte de ses dissolutions, comme l'acide sulfurique, mais qui diffère de celui-ci en ce qu'il dégage du chlore quand on le fait bouillir avec l'acide chlorhydrique. (SeO^3.)

SÉLÉNISEL. s. m. [all. *Selensalz*, esp. *selenisal*]. Sel qui résulte de la combinaison d'un sélénide avec un séléniure.

SÉLÉNITE. s. m. [esp. *selenito*]. Nom générique des combinaisons de l'acide sélénieux avec les bases.

SÉLÉNITE. s. f. [all. *selenichtsaures Salz*, it. *selenite*, esp. *selenita*]. Nom ancien du sulfate de chaux.

SÉLÉNITEUX, EUSE. adj. [all. *selenitisch*, it. et esp. *selenitoso*]. Se dit des eaux qui contiennent beaucoup de sélénite ou de sulfate de chaux. Elles ne cuisent pas les légumes, et ne dissolvent pas bien le savon, qui s'y caillebotte : telles sont beaucoup d'eaux de puits. Ces eaux précipitent abondamment par les sels solubles de baryte et par l'oxalate d'ammoniaque.

SÉLÉNIUM. s. m. [de σελήνη, la lune; all. *Selen*, angl. *selenium*, it. et esp. *selenio*]. Métalloïde découvert, en 1817, par Berzelius. Il est solide, rougeâtre, volatil, et répand une odeur insupportable de raifort pourri lorsqu'on le chauffe à l'air libre. Densité 4,3 ; fond à 217°, bout à 700°, et donne une vapeur d'un jaune foncé. Il est dimorphe comme le soufre ; à l'état électro-négatif ou cristallisé il est soluble dans le sulfure ; l'autre état ou électro-positif amorphe est insoluble.

SÉLIN. s. m. Genre d'ombellifères voisines des angéliques.

SÉLINE. s. f. [de σελήνη, la lune]. Maladie des ongles caractérisée par des taches qui se montrent dans leur substance.

SELLE. s. f. V. Excrément.

SELLE (Chevaux de) [all. *Sattelpferd*]. L'une des deux grandes divisions établies dans les races chevalines quand on considère, non leur origine ou leur conformation, mais leur emploi. On distingue quatre de ces emplois : 1° la course, 2° la chasse, 3° le manége, 4° le service pour les voyages, la cavalerie, le luxe, etc.

SELLE TURCIQUE. s. f. [*sella turcica*]. Cavité de l'os sphénoïde contenant la glande pituitaire.

SELTZ. Village du duché de Nassau, célèbre par ses eaux minérales gazeuses froides.

SÉMÉCARPE. s. m. [*Semecarpus anacardium*, L., *Anacardium officinarum*, Gærtner]. Arbre de la famille des anacardiées, croissant aux Indes orientales, cultivé en Amérique, dont le pédoncule charnu et acide sert à faire une sorte de vin, et dont la noix a des parois canaliculées pleines d'un suc âcre brun-rouge, employé comme caustique des végétations charnues ; il est chargé d'acides tannique et gallique, et se donne aussi à l'intérieur à faible dose, ou à l'extérieur en pommade. La graine est alimentaire, ainsi que son huile, quand elle est fraîche.

SÉMÉIOLOGIE. s. f. Moins bon que *sémiologie* (l'ει grec se rendant par un *i*). V. ce mot.

SÉMÉIOTIQUE. s. f. Moins bon que *sémiotique*. V. ce mot.

SEMENCE. s. f. [*semen*, σπορὰ, all. *Saat*, angl. *seed*, it. *seme*, *semenza*, esp. *semen*, *semilla*]. Dans le langage vulgaire, synonyme tantôt de *graine* et tantôt de *sperme*.

Semences chaudes majeures. Ce sont celles d'anis, de fenouil, de cumin, de carvi.

Semences chaudes mineures. Ce sont celles d'ache, de persil, d'ammi et de carotte.

Semences froides. Les anciens admettaient des semences froides à deux degrés différents ; ils appelaient les unes *semences froides majeures*, les autres *semences froides mineures*. Les premières sont celles de concombre, de melon, de citrouille et de courge ; les secondes sont celles de laitue, de pourpier, d'endive et de chicorée sauvage.

SEMEN-CONTRA. s. m. [all. *Wurmsamen*]. Fleur non épanouie de plantes synanthérées, mêlée de pédoncules coupés menu. On trouve dans le commerce deux sortes de *semen-contra* : celui de *Barbarie*, fourni par l'*Artemisia glomerata*, Sieber, et celui d'*Alep* ou d'*Alexandrie*. Ce dernier est plus estimé ; il est fourni par l'*Artemisia contra*, L., ou *Artemisia Sieberi*, DC. (Fig. 416) ; il est verdâtre lorsqu'il est récent, mais il devient ensuite rougeâtre ; il a une saveur très-aromatique : il est très-rare. Le *semen-contra* a une odeur très-forte et aromatique. On lui substitue quelquefois, dans le commerce, les capitules des fleurs de l'*Artemisia campestris* ; mais ces capitules sont beaucoup plus petits que ceux du vrai *semen-contra* ; ils sont jaunâtres, et ils ont une extrême amertume qui les fait facilement reconnaître. Le *semen-contra* doit son action fortement stimulante



Fig. 416.

à une essence abondante, comme dans toutes les espèces du genre *Armoise*. Kahler et Alms y ont trouvé la *santonine*. Le *semen-contra* est particulièrement employé comme vermifuge, et de là son nom *semen-contra* (sous-entendu *vermes*) : semence contre les vers. On l'administre soit en poudre (2 à 4 gram.) incorporée dans du sirop, ou dans du miel, que l'on donne aux enfants sur du pain ; soit en extrait, qu'on donne à la dose de 10 à 15 centigrammes aux enfants, et à celle de 25 à 35 centigrammes aux adultes, soit en infusion (8 à 12 grammes dans 250 grammes d'eau). On unit quelquefois le semen-contra aux semences de tanaisie, d'aurone et de santoline à feuilles de cyprès, et ce mélange constitue la *barbotine*, employée également comme anthelminthique.

SEMI-AMPLECTIF, IVE. adj. [*semi-amplectivus*, all. *halbumspannt*]. La préfoliaison est semi-amplective quand les feuilles, pliées longitudinalement, ont leurs bords embrassés par une autre feuille pliée de la même manière.

SEMI-AMPLEXICAULE. adj. [*semi-amplexicaulis*, angl. *semi-amplexicaul*, esp. *semi-amplexicaule*]. Se dit des feuilles sessiles qui embrassent la moitié de la tige.

SEMI-AMPLEXIFLORE. adj. [*semi-amplexiflorus*]. Se dit des organes accessoires qui enveloppent la fleur à demi.

SEMI-ANILINE. s. f., ou **SEMIBENZIDAME.** s. m. [$AzH^2(C^6H^2)$]. Produit de la distillation d'une solution alcoolique de nitrobenzide et de sulfate d'ammoniaque. Insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool et l'éther, qu'elle teint en jaune ; les solutions deviennent plus foncées à l'air.

SEMI-CIRCULAIRE. adj. V. DEMI-CIRCULAIRE.

SEMI-DOUBLE. adj. [esp. *semidoble*]. Se dit d'une fleur dont les pétales sont très-multipliés, mais qui est encore féconde, parce que les étamines n'y ont pas entièrement disparu.

SEMI-FLOSCULEUX, EUSE. adj. [*semi-flosculosus*, it. et esp. *semiflosculoso*]. Se dit d'une fleur composée dont toutes les fleurettes sont des demi-fleurons.

SEMI-INFÈRE. adj. [*semi-inferus*]. A demi infère. Ce caractère se voit dans la périgynie.

SEMI-LUNAIRE. adj. [*semi-lunaris*, all. *halbmondförmig*, angl. *semi-lunar*, it. *semilunare*, esp. *semilunar*]. Qui a la forme d'une demi-lune, c'est-à-dire un bord rond, avec la base ou le sommet divisé en deux lobes étroits. — *Cartilages semi-lunaires*. Cartilages de l'articulation tibio-tarsienne, qui sont évidés au milieu de leur bord interne. — *Os semi-lunaire*. Le second os de la rangée antibrachiale du carpe. — *Ganglions semi-lunaires*. Nom donné à deux renflements nerveux situés dans l'abdomen, un de chaque côté de la colonne vertébrale, au-dessus et en arrière de la capsule surrénale correspondante. Ces ganglions ont la forme d'un croissant renversé ; ils reçoivent les rameaux de terminaison des nerfs grands splanchniques, et forment au devant de la colonne vertébrale le vaste réseau connu sous le nom de *plexus solaire*. — *Valvule semi-lunaire*. V. CŒUR.

SÉMINAL, ALE. adj. [*seminalis*, angl. *seminal*, it. *seminale*, esp. *seminal*]. Qui a rapport à la graine des végétaux ou au sperme des animaux. — *Liqueur séminale*. V. SPERME. — *Pertes séminales*. V. PERTE et SPERMATORRHÉE. — *Vésicules séminales*. Nom donné à deux petits réservoirs membraneux destinés à contenir le sperme, qui leur est apporté par les canaux déférents, jusqu'à ce que l'orgasme vénérien en sollicite l'éjaculation par l'urèthre. Elles ont environ 68 millimètres de longueur sur 14 à 16 millimètres de largeur ; elles sont irrégulièrement conoïdes, aplaties de haut en bas, bosselées à leur surface, et dirigées obliquement en dedans et en bas, à la partie postérieure inférieure de la vessie, au-dessus du rectum, en dehors des conduits déférents et en dedans des muscles releveurs de l'anus. Chaque vésicule est plutôt un canal large et replié sur lui-même (d'où les bosselures) qu'une *vésicule* ou *poche*. Une couche formée de tissus lamineux et de faisceaux de fibres-cellules entoure ces organes, et se trouve en avant en connexion avec celle qui entoure la prostate. Cette couche enlevée, on peut déplisser l'organe, et reconnaître qu'il est formé d'un canal long de 9 à 15 centimètres, large de 5 à 8 millimètres, fournissant six à douze branches longues de 10 à 20 centimètres, et terminé en cul-de-sac comme ces branches mêmes. Leur paroi propre est formée de fibres-cellules et de tissu lamineux. Une muqueuse blanchâtre pourvue de plis et de mailles les tapisse ; elle est garnie d'un épithélium plutôt sphérique, à proprement parler, que pavimenteux, et dont les cellules contiennent, autour du noyau, des granulations graisseuses foncées, jaunâtres. V. SPERME et SYMPEXION.

SEMI-NAPHTALIDAME. s. m., ou **SEMI-NAPHTALIDINE.** s. f. Produit de l'action de l'acide sulfhydrique sur la nitronaphtalide. Cristallisable, inaltérable à l'air ; fond à 160°, bout à 260°.

SÉMINATION. s. f. [*seminatio*, all. *Samenzerstreuung*, it. *seminazione*, esp. *seminacion*]. Dispersion naturelle des graines d'un végétal.

SÉMINIFÈRE. adj. [de *semen*, semence, et *ferre*, porter ; all. *samentragend*, angl. *seminiferous*, esp. *seminifero*]. — *Vaisseaux* ou *conduits séminifères*. Ceux dont l'assemblage constitue la substance du testicule, et dans lesquels se forme la semence ou sperme. Tous aboutissent à l'épididyme. V. TESTICULE.

SÉMINULE. s. f. [*seminula*, esp. *seminula*]. Corps reproducteur des plantes cryptogames. V. SPORE.

SÉMIOLOGIE. s. f. [*semiologia*, de σημεῖον, signe, et λόγος, doctrine ; all. *Zeichenlehre*, angl. *semiology*. *Sémiologie*, et non séméiologie, l'ει grec se rendant par un *i*]. Traité des signes des maladies. V. SIGNES.

SÉMIOTIQUE. s. f. [*semiotice*, de σημειωτική, (sous-entendu, τέχνη), l'art des signes ; all. *Semiotik*, angl. *semiotics*, it. et esp. *semiotica*. *Sémiotique*, et non séméiotique, l'ει grec se rendant par un *i*]. Partie de la médecine qui traite des signes des maladies. Toutes les circonstances de la constitution du malade, et la connaissance de ce qui peut avoir eu lieu antérieurement et de ce qui existe maintenant font partie de la sémiotique ; car, sans cet examen et sans cette connaissance, il n'est pas possible qu'on forme un jugement correct sur la tendance, la durée ou la terminaison de la maladie. La sémiotique se divise en : 1° *diagnostic*, ou considération des signes, c'est-à-dire étude de la nature des symptômes d'une maladie, à l'effet de déterminer à quelle maladie on a affaire ; 2° *pronostic*, ou jugement sur la marche, la tendance et la terminaison du mal. V. SIGNE.

SEMI-RADIANT, ANTE. adj. [*semi-radians*]. Cassini désigne ainsi la couronne des composées, quand elle n'est radiante que d'un côté.

SEMI-STAMINAIRE. adj. [*semi-staminaris*]. De Candolle nomme ainsi les fleurs doublées où une por-

tion des étamines seulement est changée en pétales.

SEMI-TIERCE. s. f. [it. *semiterzana*, esp. *semiterciana*]. V. HÉMITRITÉE.

SÉNÉ. s. m. [*senna*, all. *Senesbälglein*, angl. *senna*, it. *sena*, esp. *sen*]. Feuilles de plusieurs espèces du genre *Cassia*, que Linné avait confondues sous le nom de *Cassia senna*. Ces espèces sont le *Cassia acutifolia*, Delile, le *Cassia obovata*, Colladon, et le *Cassia lanceolata*, Colladon, ou *ovata*, Mérat, ou *æthiopica*, Guibourt (Fig. 417). Ce sont de petits arbustes de la famille des légumineuses, qui croissent dans la haute Égypte, l'Arabie et la Syrie. Le *Cassia obovata* est cultivé en Italie et en Espagne. Tout le séné du commerce nous vient de l'Égypte, par le grand Caire, où est établi le dépôt général. Dans cette ville, on le monde soigneusement ; on sépare les follicules pour les vendre à part, et l'on mêle ensemble les feuilles des trois espèces. C'est dans cet état qu'on le livre au commerce,



FIG. 417.

sous le nom de *séné de la palte*. Le vrai *séné de la palte* est en feuilles longues d'environ 3 centimètres, larges de 9 millimètres, lancéolées, d'un vert pâle, jaunâtre, d'une odeur nauséeuse, d'une saveur âcre, amère et mucilagineuse ; un peu épaisses, roides, marquées de nervures. On y trouve mêlées des feuilles d'une plante asclépiadée, nommée *arguel* (*Solenostemma arghel*, Hayn), et des feuilles de *séné d'Italie* (*Cassia obovata*), qui sont longues de 3 centimètres, larges de 14 à 23 millimètres, de forme elliptique, obovée, d'une couleur plus verte que le séné de la palte. On trouve aussi dans le commerce un séné nommé *séné moka* ou *séné de la pique* (Fig. 418), qui vient d'Arabie ; il est en feuilles longues de plus de 3 centimètres et très-étroites ; sa saveur est mucilagineuse ; il est presque inerte et ne doit pas être employé. Souvent le séné du commerce est falsifié avec les feuilles de redoul ; souvent aussi il contient des ramuscules ligneux, des pédoncules, etc. : aussi le premier soin des marchands est-il de le *monder ;* et ces particules ligneuses, douées aussi de propriétés purgatives, sont employées sous le nom de *grabeaux*, pour faire le miel de mercuriale composé et d'autres préparations officinales. — Les *follicules de séné*, gousses des trois espèces de *Cassia* dont il vient d'être question, sont des fruits ou gousses planes, allongées, obtuses à leurs deux extrémités, se séparant difficilement en deux valves. On en distingue trois sortes, sous les noms de *follicules de la palte*, *de Tripoli*, *d'Alep*. Ceux de la palte sont grands, larges, d'un vert sombre, lisses et aplatis ; ceux de Tripoli sont petits, à peine contournés et d'un vert fauve ; ceux d'Alep, moins estimés, sont d'un brun rougeâtre, étroits, contournés, presque réniformes, très-réticulés à leur surface ; ils présentent une aspérité membraneuse au-dessus de chaque semence. Le séné de la palte, analysé par Lassaigne et Feneulle, leur a donné de la chlorophylle, une huile grasse, une huile volatile peu abondante, de l'albumine,

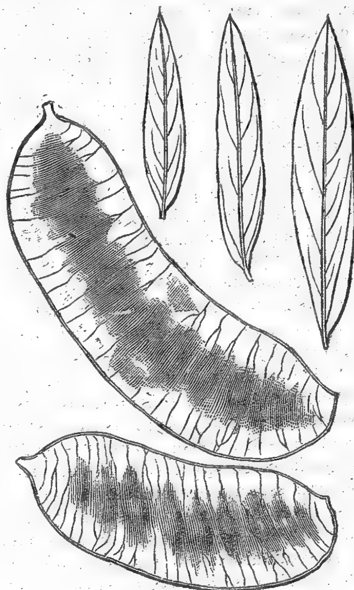


FIG. 418.

un principe particulier qui paraît être le principe actif, et qu'ils ont nommé *cathartine*, du muqueux, de l'acide malique, du malate et du tartrate de chaux, de l'acétate de potasse, et quelques sels minéraux. Les follicules ont donné les mêmes principes que les feuilles, mais moins de cathartine, ce qui indique que l'on doit, pour l'usage médical, accorder la préférence aux feuilles. Le séné est un des purgatifs les plus fréquemment employés ; on l'associe ordinairement à la manne, à la rhubarbe et aux sels neutres. Il est rarement administré en poudre ; sa dose serait de 1gr,80 à 4 grammes. L'extrait, le sirop, la teinture de séné, sont également inusités. L'infusion à froid ou à une douce température est le mode le plus convenable (8 à 16 grammes ou même 32 grammes pour les adultes). V. REDOUL.

Séné bâtard. V. BAGUENAUDIER.

SENEÇON. s. m. [*senecio*, all. *Baldgreis*, angl. *groundsel*, it. *cardoncello*, esp. *yerba cana*]. Genre de plantes synanthérées, dont une espèce, le *Senecio vulgaris*, L., qui croît partout dans les lieux cultivés, passe pour émolliente, quoique un peu acide. On emploie les feuilles en cataplasmes, et, à l'intérieur, en décoction, contre les affections du foie.

SENEGA. V. POLYGALA.

SÉNÉGINE. s. f. [all. *Senegin*, angl. *senegine*, esp. *seneguina*]. Principe particulier, âcre et amer (Gehlen), de la racine du *Polygala senega*, L. (*sénéguine*, *polygaline*, Peschier, *acide polygalique*, Quevenne). Blanche, pulvérurente, inodore, inaltérable à l'air, non volatile, insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool et l'eau bouillante. Elle est purgative à la dose de 20 centigrammes. ($^{28}H^{20}O^{14}$, Deffs.)

SÉNÉKA. V. POLYGALA.

SÉNEVÉ. s. m. [all. *Senf*, it. *senapa*, esp. *jenabe*]. V. MOUTARDE.

SÉNILE. adj. [*senilis*, de *senex*, vieillard; γεροντικὸς, it. *senile*, esp. *senil*]. Qui a rapport à la vieillesse: *démence sénile*, *gangrène senile*. — *Arc sénile*. V. ARC.

SENS. s. m. [*sensus*, αἴσθησις, all. *Sinn*, angl. *sense*, it. *senso*, esp. *sensido*]. Appareil qui met un animal en rapport avec les objets du dehors, par le moyen des impressions que ces objets font directement sur lui. L'homme a cinq sens : la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût* et le *toucher* (V. ces mots, APPAREIL et FONCTION). On donne quelquefois le nom de *sens externes* à ces cinq sens, pour les distinguer du *sens interne* [αἴσθησις], nom sous lequel on désigne la faculté qu'a le cerveau de percevoir une foule de modifications produites, dans l'intérieur même de l'organisme, par le jeu plus ou moins régulier des viscères. Cette dernière expression est mauvaise puisqu'il s'agit de *sensation* et non de *sens*. V. CÉNESTHÉSIE.

Sens du contact. V. SENSATION et TOUCHER.

Sens de la douleur. Nom donné au phénomène physiologique qui a reçu le nom de *douleur ;* mais c'est à tort, car : 1° La douleur est un degré de toute sensation quelconque, et les douleurs sont aussi diverses que les sensations normales, que ce soit la peau ou autre partie du corps qui en soit le siége ; mais elles ne sont point un ordre spécial de sensation ayant un siége déterminé. 2° Le mot *sens* est un terme anatomique qui désigne un genre d'appareils dans chacun desquels il y a un organe doué d'une sensibilité spéciale, siége d'une sensation qui n'est pas ressentie ailleurs. 3° Dire le *sens de la douleur* au lieu de *sensation de douleur*, c'est omettre cette sensation à la place qu'elle devrait occuper, puis fausser la signification du mot *sens* en lui donnant celle du mot *sensation*, qui a une valeur dynamique ou physiologique, et non statique ou anatomique, comme l'autre. C'est en outre prendre un degré des sensations quelconques pour une espèce particulière de sensation. Mais de ce que, dans certains états, ce degré peut ne pas être atteint (*analgésie*), les degrés normaux persistants ; de ce que les degrés normaux ont disparu (*anesthésie*), avec persistance du mode dit *douleur* lorsqu'il s'agit de la peau (*hyperesthésie*), cela ne prouve pas l'existence d'une sensation spéciale. Il n'y a *sens* particulier que là où il y a un mode de sensibilité qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Sens du langage articulé. V. APHÉMIE.

Sens moral. V. CONSCIENCE.

Sens musculaire. C'est pour n'avoir tenu compte que du phénomène *sensation* en lui-même, sans le rattacher exactement à la fois : à la partie de la vie animale ou de la vie végétative qui en est le point de départ ; à l'agent extérieur ou à l'état des organes qui en est l'occasion, que quelques auteurs ont été conduits à admettre un sens de la fatigue, un sens de l'activité musculaire, un sens de la douleur, de la température et un de la volupté. V. CÉNESTHÉSIE et SENSATION.

Sens pratique. V. PRATICIEN.

SENSATION. s. f. [*sensus*, αἴσθημα, αἴσθησις, all. *Empfindung*, angl. *sensation*, it. *sensazione*, esp. *sensacion*]. Impression faite par les objets extérieurs sur les organes des sens, et perçue par le cerveau; action de sentir, action dévolue à certaines parties du système nerveux périphérique et central, tant extérieur ou de la vie animale qu'interne ou sympathique, c'est-à-dire de la vie végétative. Chacune de ces divisions anatomiques du système nerveux sent à sa manière ; aussi les sensations se divisent-elles en : A. *Sensibilité* et *sensations externes* ou *du tissu nerveux de la vie animale*. — B. *Sensations internes* (*sentiments*) ou *du tissu nerveux de la vie végétative*. — A. La sensibilité du tissu nerveux de la vie animale ou de relation se divise elle-même en : *a*. *Sensibilité* et *sensations spéciales*, qui sont de cinq ordres et dont chacune nous fait percevoir spécialement différentes qualités des corps environnants. Tantôt l'agent exerce de loin son action sur le tissu nerveux. Telles sont : 1° la sensibilité spéciale inhérente au tissu de la rétine et du nerf optique, qui nous fait percevoir les qualités de la lumière et la couleur des corps ; 2° la sensibilité spéciale du tissu du nerf auditif et de sa terminaison, qui nous conduit à apprécier les vibrations des corps, tant solides que liquides, mais surtout gazeux ; 3° la sensibilité spéciale du tissu du nerf olfactif, qui nous fait percevoir les qualités des émanations des corps dites odorantes : on entend par là un état particulier des corps que l'homme, mal organisé à cet égard, ne peut guère apprécier, mais qui, d'après ce qu'on voit faire par les autres animaux (mammifères, oiseaux, articulés, etc.), semble suivre, aux points de vue fondamentaux, des lois analogues à celles de la lumière, de l'électricité, des sons, etc. D'autres fois les qualités des corps mettant en jeu la sensibilité spéciale ne sont appréciables qu'au contact seulement. Ce sont : 4° celles qui déterminent la manifestation de la sensibilité spéciale du tissu des nerfs lingual et glosso-pharyngien, qui nous font percevoir les qualités moléculaires, intimes ou de saveur des corps ; 5° enfin la sensibilité spéciale des nerfs qui se rendent dans les papilles pourvues de *corpuscules du tact* (à la main, aux pieds, aux lèvres, en quelques points des joues et des paupières), qui nous fait percevoir l'état extérieur, la forme, l'état lisse ou rugueux, l'état sec ou humide, glissant ou visqueux des corps, selon la nature de l'objet qui cause l'impression. Chacune de ces variétés de sensibilité spéciale peut offrir un nombre considérable de modes allant jusqu'à la douleur dans les cas d'exagération, selon l'état du tissu et selon la manière dont les agents susceptibles de l'impressionner lui sont appliqués. — *b*. Outre les cas ci-dessus dans lesquels on peut constater directement sur le tissu nerveux le mode de sensibilité dont il jouit, il est des tissus dans lesquels réside une sensibilité qui, bien que relative à la vie de relation, ne doit point être confondue avec la précédente. Ces tissus doivent cette sensibilité à des éléments ou tubes nerveux qui se séparent du tissu du nerf pour faire partie du leur ; comme on ne peut étudier cette sensibilité sur ces éléments isolés, ni sur les cordons nerveux, parce que ces tubes s'y trouvent en petite quantité mêlés à beaucoup d'autres jouissant d'une sensibilité différente ou de la motricité, il faut étudier directement sur eux les particularités qu'y présente la sensibilité. Ces particularités sont fort remarquables, d'où un nom spécial, celui de *sensibilité*

et *sensations externes*, *générales* ou *involontaires*, qui a été adopté pour désigner ces modes de sensations. Ce sont : 1° La *sensibilité aux variations de température*, qui nous fait connaître par une impression pénible, indifférente ou agréable, dite de *froid* ou de *chaud*, la présence d'un corps, en ne faisant apprécier que d'une manière vague et par le raisonnement seul ses autres qualités, comme le volume, la situation par rapport à nous, et même quelquefois donnant une impression tout à fait en opposition avec les qualités réelles de ce corps. Tel est le cas où, dans la cautérisation d'un tissu, on finit par n'éprouver qu'une forte sensation de pression ; tel est celui où le contact d'un corps, soit à la température ordinaire, soit au contraire très-froid, avec un nerf coupé ou avec la peau dénudée, cause une sensation de brûlure, de cuisson, etc. La peau des muqueuses à épithélium pavimenteux, celle du nez, de l'estomac et du rectum parmi les muqueuses à épithélium cylindrique, les nerfs coupés et mis à nu, les plaies et les ulcères couverts de bourgeons charnus, sont les tissus doués de cet ordre de sensibilité. Elle est bien moins développée aux faces palmaire et plantaire des mains et des pieds, siége spécial du toucher, que dans les autres parties de la peau qui ne jouissent pas du toucher proprement dit, à la langue, qui touche et qui goûte, qu'à la conjonctive. Elle vient souvent se joindre à la sensibilité tactile et à la gustation et en compliquer l'étude analytique. La sensation de température basse ou élevée s'observe partout où il y a sensibilité générale ou spéciale du contact ; mais elle s'observe encore dans l'intestin et dans les viscères, où celle-ci n'existe pas. Elle n'a pas un appareil spécial et limité, comme la vision, le goût, ni même comme le toucher ; elle se rencontre comme la sensation de contact et dans toute l'étendue de certains tissus et de tissus très-différents. Dire qu'il y a un *sens de la température*, c'est donner au terme *sens* une signification d'*activité* ou physiologique qu'il n'a pas, puisqu'il a toujours été employé avec une valeur anatomique pour désigner cinq appareils spéciaux, et puisque, quand on l'emploie dans le sens actif, on lui ajoute le mot *exercice* (des sens). C'est confondre *sens*, terme qui désigne anatomiquement un ou plusieurs *appareils*, avec une *sensation générale*, mode de la sensibilité générale, propriété des tubes des nerfs périphériques, mais qui n'a pas d'appareil spécial : en un mot, il n'y a pas de sens pour percevoir la température comme pour percevoir la lumière. Ce mode général de sensibilité entraîne avec lui (comme toutes les sensations générales) un besoin, celui de se *chauffer* ou de se *rafraîchir*, selon l'état d'excès en plus ou en moins des parties douées de cette sensation. 2° La *sensation générale*, *tactile* ou de *contact*, *sensibilité tactile générale*, qui nous fait connaître, par une impression indifférente, agréable ou pénible, soit simplement l'état de contact, la situation réciproque des parties de notre corps qui se touchent, soit la situation d'un corps, étranger à nous par rapport à ceux de nos tissus qui ont des nerfs dits de sensibilité générale, sans que sa forme, son état solide ou liquide, ou même sa température, soient appréciés. Selon l'état des tissus qui reçoivent les nerfs doués de cette espèce de sensibilité générale, elle peut facilement s'élever de l'état de perception indifférente à celui de douleur, comme on le voit pour l'estomac enflammé où l'on a ingéré des aliments, pour les articulations, etc., selon le mode de lésion de leurs parties osseuses ou fibreuses. La sensation générale de contact est susceptible d'offrir plusieurs modes, selon la partie du corps impressionné, selon l'état de ces parties, selon la nature de l'agent (sans pourtant que cette nature soit indiquée d'une manière précise par la sensation), et surtout selon la manière dont l'agent est appliqué. C'est dans ce cas qu'on obtient les sensations de *piqûre*, de *pincement*, de *déchirure*, celle de *chatouillement*, qui, dans les sensations générales, est considérée par quelques auteurs comme une espèce distincte de sensation différente du contact, mais à tort ; car elle n'est que le résultat du mode d'application d'un agent solide, liquide ou gazeux, résultat très-variable en outre suivant les individus ou suivant l'habitude. Il est commun, surtout dans les cas d'hystérie, de voir la paralysie soit de la sensation tactile ou de contact, soit de celle de piqûre, tandis que le toucher ou la sensation générale de température est conservée, ou *vice versâ* (V. TOUCHER et TACT). 3° La *sensation d'activité musculaire* est le mode de sensibilité du tissu musculaire ; l'impression a lieu dans les muscles agissants, ou même irrités après avoir été mis à nu ; elle est transmise par certains des tubes des nerfs de la sensibilité générale, et la perception s'opère dans une partie du cerveau qui n'est pas encore déterminée. Il y a, dans son étude à l'état normal ou à l'état morbide, dans celle de son augmentation ou de sa diminution, à tenir compte de l'état de ces trois sortes de parties du corps. Elle nous fait apprécier d'une manière plus ou moins précise, selon les individus et les conditions normales ou pathologiques, l'intensité et la rapidité de la contraction de chaque muscle, de chaque faisceau. Par l'habitude de comparer entre elles les sensations de cette sorte, nous parvenons à acquérir l'idée du poids des corps, de la résistance à la rupture ou au renversement, de la consistance surtout, d'après l'intensité de la sensation éprouvée pour modifier la surface du corps, sensation qui est habituellement en rapport avec l'énergie de la contraction. C'est de cette même manière aussi que cette sensation nous donne l'idée de l'ordre et de la succession de nos mouvements ; nous fait connaître en un mot leur coordination, qui n'a pas d'autre source que la perception et l'appréciation de cette sensation ; coordination qui cesse lorsque la sensation disparaît. La *sensation d'activité musculaire*, comme toutes les sensations, peut être indifférente, agréable ou pénible pour l'encéphale ; elle peut s'élever de l'indifférence à l'*état de fatigue musculaire*, et même de *douleur musculaire*, qui, toutes deux, ainsi qu'on le sait, diffèrent de toutes les autres sortes de fatigues et de douleurs (V. FATIGUE). Comme aux autres sensations générales, il se rattache à celle-ci un *sentiment* ou *besoin*, celui d'exercice musculaire ou de repos, selon l'état du tissu ; elle joue un grand rôle dans la fonction du toucher ; elle peut être exagérée ou supprimée, tandis que le toucher, la sensation de contact, celle de température restent normales ; elle existe encore dans des cas assez fréquents où il y a paralysie des sensations précédentes. Ce n'est pas, malgré cela, un *sens* spécial, comme on l'a admis, pour avoir confondu les propriétés vitales de tissu avec la fonction de chaque appareil et pour avoir faussé la signification du mot *sens* (V. ce mot, et ci-dessus, 1°). Certains états qui sont ou accidentels, ou la conséquence naturelle du développement des tissus, peuvent, dans les appareils des sensations externes et dans la peau, etc., déterminer, en l'absence d'agents extérieurs, des sensations

dites *spontanées* (prurit, etc.) plus ou moins analogues à celles dont ces organes sont le siége, mais qui ne sauraient être confondues avec les *sensations internes*. — B. Les *sensations internes* sont celles que nous éprouvons sans que les agents extérieurs interviennent, et dans lesquelles l'*impression* (V. ce mot et PERCEPTION) est causée par l'état où les organes mêmes se trouvent placés, en conséquence des actes de nutrition et de développement se passant dans leurs tissus, ou en conséquence de leur activité propre. Sauf les cas où il s'agit des centres nerveux mêmes, l'impression est *transmise* par les tubes nerveux sympathiques jusqu'à l'encéphale, où elle est *perçue*. Ce sont ces diverses sensations qui reçoivent le nom de *besoins* et quelquefois de *sentiments*; elles font percevoir non plus les propriétés des corps ou les actions des êtres du milieu ambiant, mais l'état où se trouvent certains organes de l'animal même qui perçoit.

SENSIBILITÉ. s. f. [*sensibilitas*, all. *Empfindlichkeit*, angl. *sensibility*, it. *sensibilità*, esp. *sensibilidad*]. Propriété d'ordre organique ou vitale élémentaire, c'est-à-dire propriété ni mécanique, ni physique, ni chimique, qui s'observe sur les corps organisés seulement, et qui est un des modes de l'*innervation* (V. ce mot). La sensibilité est une action dévolue à certaines parties du système nerveux périphérique et central, tant extérieur, ou de la vie animale, qu'interne ou sympathique, c'est-à-dire de la vie végétative. Chacune de ces divisions anatomiques du tissu nerveux sent à sa manière (V. SENSATION). Elle est caractérisée par ce fait, que les éléments anatomiques qui en jouissent, après avoir reçu une *impression* du dehors, la *transmettent* de ce point à un autre, où ils la *perçoivent*. La sensibilité ne se rencontre que chez les animaux. Il y a des animaux plus simples que les tubes et les corpuscules nerveux quant à leur constitution, plus petits que ces éléments, et qui pourtant sont sensibles, comme le montrent les mouvements qu'ils font pour éviter ou rechercher les corps à l'influence desquels on peut les soumettre. Ces êtres, comme les monadiens, volvox, amibes, kolpodes, ne sont pas plus complexes, et même le sont moins que les corpuscules ganglionnaires attenants aux tubes nerveux ou que des cellules épithéliales; mais on ne peut savoir s'il y a, dans la substance homogène et dans les corpuscules qui les constituent, des parties différentes pour la sensibilité et la contractilité, ou bien si ce serait la même substance qui jouirait de ces deux propriétés élémentaires. Il est impossible d'y apercevoir des tubes ou autres élements distincts des cils ou filaments et de la masse du corps contractile que l'on puisse déjà reconnaître positivement comme spécialement sensibles. La sensibilité se subdivise en trois propriétés secondaires dont jouissent certains éléments nerveux. Ce sont : 1° l'*impressionnabilité*, ou propriété d'être influencé ou impressionné, faculté de recevoir une impression; 2° la *transmissibilité*, ou propriété de transmettre l'impression au delà du point où elle a été produite; 3° la *perceptivité*, ou faculté de percevoir. — A l'accomplissement de l'acte de *sensibilité* succèdent : A. L'*acte intermédiaire de volition spontanée* ou *réfléchie*, ou *pensée* (V. ces mots et RÉFLEXE). B. L'acte d'*incitation motrice*, ou *motricité* (V. ce mot), transmis du dedans vers la périphérie par les nerfs moteurs. Les trois propriétés secondaires indiquées ci-dessus sont aussi mystérieuses l'une que l'autre, et la nature intime, l'essence du phénomène de transmission est aussi inconnue, aussi inabordable que celle de la perception. Elles sont en rapport avec la constitution tubuleuse des éléments et l'existence çà et là de cellules en continuité avec ces tubes. La disposition de ces derniers à leur terminaison périphérique et dans leur trajet a permis de se rendre compte, d'une manière plus complète, tant des conditions d'existence et d'accomplissement de l'impression et de la transmission que de celles de la perception, ainsi que de celles de l'acte intermédiaire appelé *volition spontanée* ou *réfléchie*, transmise aux muscles par d'autres tubes nerveux doués aussi de la transmissibilité. Mais les recherches sur la nature de la perception, les hypothèses sur son essence, sont aussi oiseuses que les hypothèses physiques sur la transmission, qui ont été prouvées fausses par les expériences mêmes destinées à en déterminer la nature. Ces hypothèses n'ont eu d'autre utilité que celle, tout à fait indirecte, de démontrer que le phénomène n'est analogue ni aux actions électriques, ni à d'autres actes physiques, mais qu'il est vital, c'est-à-dire spécial; ni physique, ni chimique, mais plus complexe et tout aussi mystérieux que l'essence de la pesanteur. Il est prouvé anatomiquement que les parties de chaque élément nerveux qui perçoivent l'impression transmise sont en continuité de substance avec la partie du tube qui transmet. Les éléments dans lesquels s'opère consécutivement à la perception l'acte que nous venons de désigner par les expressions de *motricité*, de *pensée* ou *volition spontanée* et *réfléchie*, sont des cellules nerveuses multipolaires de l'encéphale en continuité de substance par l'intermédiaire du cylindre-axe avec les tubes précédents, ainsi qu'avec les tubes moteurs qui transmettent la volition du centre nerveux aux éléments contractiles. La sensation prise en elle-même varie avec la sensibilité, c'est-à-dire suivant que la rapidité, l'intensité, etc., de chacun des actes élémentaires varie; elle diffère suivant que l'élément nerveux est plus ou moins irritable (V. IRRITABILITÉ). Si l'impression est forte, elle sera forte, et *vice versâ*; si l'impressionnabilité des extrémités nerveuses à une main est rendue plus grande par certaines circonstances particulières, l'impression sera plus vive qu'à l'autre. De même pour la perceptibilité; de même aussi probablement pour la transmissibilité; de même *à fortiori*, si les éléments sont dans de telles conditions, ou constitués de telle sorte que les trois actes secondaires ci-dessus s'accomplissent avec plus ou moins d'intensité et de rapidité dans un acte que dans l'autre. — Au moral, on entend par *sensibilité*, une disposition intérieure qui inspire des idées vives et rapides, la vive expression de ces mêmes idées, la vive impression qu'on reçoit des beautés ou des défauts qu'elles peuvent avoir. V. IDÉE.

Sensibilité organique. Expression encore fréquemment employée, mais inexactement, pour désigner l'aptitude des éléments anatomiques à s'assimiler certains principes immédiats et leur inaptitude à en assimiler d'autres; c'est un non-sens, car tout acte de sensibilité est un fait d'ordre organique, et il n'y a pas de *sensibilité inorganique*, c'est-à-dire inhérente aux corps non organisés.

SENSIBLE. adj. [*sensibilis*, *αἰσθητικὸς*, angl. *sensory*, it. *sensibile*, esp. *sensible*]. Qui est doué de sensibilité, et, par extension, qui jouit d'une sensibilité exquise, plus grande, plus parfaite. — *Sensible* se dit aussi de ce qui est apte à agir sur quelqu'un de nos sens. Lamarck admettait, et probablement avec raison, des animaux purement sensibles, qui sentent, mais

qui n'obtiennent de leurs sensations que des perceptions des objets, espèces d'idées simples que, faute d'organe compétent, ils ne peuvent combiner entre elles, pour en obtenir de complexes.

SENSITIF, IVE. adj. [*sensitivus*, all. *sensitiv*, angl. *sensitive*, it. et esp. *sensitivo*]. Qui a rapport aux sens ou aux sensations ; qui est le siége des sensations.

SENSITIVO-MOTEUR. adj. Qui sert au mouvement et à la sensibilité, comme les nerfs mixtes ; qui se rapporte à ces deux actes nerveux. V. RÉFLEXE.

SENSORIAL, ALE. adj. [angl. *sensorial*]. Qui se rapporte au sensorium : *fonctions sensoriales*.

SENSORIUM. s. m. [*sensorium*, αἰσθητήριον, all. *Empfindungssitz*, *Sensorium*, it. et esp. *sensorio*]. On désigne quelquefois par ce mot le cerveau considéré comme centre des sensations (V. ce mot). — *Sensorium commune*. La portion de l'encéphale qui *perçoit*, pour la distinguer de celle qui est le siége de la pensée et de celle qui est douée de la motricité. Cette portion n'est point *une* ni *commune* à tous les nerfs doués de sensibilité. Chacun de ces derniers a, dans les centres nerveux, une partie correspondante qui perçoit à sa manière, mais qui ne peut percevoir indifféremment toutes sortes d'impressions transmises par un autre nerf : chacun a, comme on dit, son *foyer perceptif*, déjà connu ou localisé pour certains nerfs. Les tubercules quadrijumeaux, par exemple, sont la partie de l'encéphale où est perçue l'impression visuelle; chacune des autres, tant générale que spéciale, a son foyer perceptif distinct depuis la moelle allongée jusqu'à la base du cerveau. Il est constitué anatomiquement par un amas de cellules nerveuses multipolaires en continuité avec le nerf périphérique, et anastomosées soit entre elles, soit avec les cellules des circonvolutions. V. CÉNESTHÉSIE.

SENSUALISTE. adj. et s. Se dit d'une doctrine dans laquelle on attribue, dans la génération des idées, tout à l'action des sens externes, sans tenir un compte suffisant des aptitudes inhérentes aux différentes parties du cerveau.

SENTIMENT. s. m. [*sensus*, αἴσθησις, all. *Gefühl*, angl. *sentiment*, it. *sentimento*, esp. *sentimiento*]. Proprement, *ce que l'on sent ;* ce mot est par conséquent, dans beaucoup de cas, synonyme de *sensation ;* mais il s'applique particulièrement aux sensations internes, aux modifications perceptibles de nos organes intérieurs : on dit le *sentiment de la faim, de la douleur, de la fatigue*. — Dans un sens psychologique, *sentiments* [πάθος], les affections de l'âme, les penchants bons ou mauvais, ou bien des vues de l'esprit [σύνεσις] propres à nous déterminer dans l'appréciation des choses, dans les jugements que nous portons. V. INSTINCT et SENSATION.

SÉPALE. s. m. [*sepalum*, all. *Kelchblatt*, angl. *sepal*, esp. *sepalo*]. Mot proposé pour désigner chacune des pièces articulées qui entrent dans la composition d'un calice à plusieurs divisions entièrement distinctes. V. FLEUR et VERTICILLE.

SÉPÉRRI. s. m. [*bébéeru*, *sipéeri*, *Nectandra Rodiei*, famille des laurinées]. Arbre de la Guyane anglaise dont l'écorce est fébrifuge.

SÉPÉERINE. s. f. [*sipéerine*]. Alcaloïde fébrifuge retiré de l'écorce de *Sepeeri*, en même temps que la *bébéerine*. Résineux, brun rouge, transparent, peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool (Rodie).

SEPT JOURS (MAL DE) [angl. *seven day's disease*]. Affection épileptique de l'Amérique du Sud, qui, dit-on, saisit les enfants de sept jours, et qu'on suppose semblable au *trismus des enfants* dans les Indes occidentales.

SEPTANE. adj. [*septanus*, ἑπταῖος, all. *siebenttägig*]. Se dit d'une fièvre dont les accès reviennent chaque septième jour.

SEPTÉNAIRE. s. m. [*septenarius*, ἑβδομαῖος, angl. *septenary*, it. *settenario*, esp. *septenario*]. Espace de sept jours. Les septénaires étaient, selon les partisans de la doctrine des jours critiques, autant de périodes qui partageaient le cours des maladies et en marquaient les rémissions ou les terminaisons.

SEPTICÉMIE. s. f. [*septique*, et αἷμα, sang]. Fièvre typhoïde adynamique, altération du sang par des matières putrides (Piorry).

SEPTICIDE. adj. [de *septum*, cloison, et *cœdere*, briser ; all. *spaltwandig*, angl. *septicidal*, it. et esp. *septicido*]. Épithète donnée au mode de déhiscence de certains fruits résultant de l'agrégation de plusieurs carpelles, parce que cette déhiscence commence par les cloisons, qui semblent se dédoubler.

SEPTIFÈRE. adj. [*septifer*, de *septum*, cloison, et *ferre*, porter ; all. *wandig*, it. et esp. *septifero*]. Qui porte des cloisons. Se dit des valves du péricarpe, lorsqu'elles portent des cloisons qui restent fixées après la déhiscence du fruit.

SEPTIFORME. adj. [*septiformis*, de *septum*, cloison, et *forma*, forme; all. *scheidewandförmig*, esp. *septiforme*]. Qui a la forme d'une cloison.

SEPTIFRAGE. adj. [*septifragus*, de *septum*, cloison, et *frangere*, briser; angl. *septifragal*, esp. *septifrago*]. Se dit de la déhiscence du fruit lorsque la rupture a lieu au bord extérieur des cloisons, qui restent libres et entières au moment où les valves se séparent d'elles.

SEPTILE. adj. [*septilis*, de *septum*, cloison; esp. *septil*]. Se dit du placentaire, quand il est attaché aux cloisons de l'ovaire des plantes.

SEPTOMÈTRE. s. m. [de σηπτὸς, putride, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à recueillir et mesurer la quantité de matières organiques viciant l'air, en les fixant à l'aide d'une solution de permanganate de potasse (Smith).

SEPTIQUE. adj. [*septicus* ; σηπτικὸς ; de σήπειν, corrompre ; all. *septisch*, angl. *septic*, it. et esp. *septico*]. Qui produit de la putréfaction. On donne cette épithète à certains poisons qui déterminent des affections gangréneuses (tels sont le seigle ergoté, le venin de la vipère) ; ou qui déterminent une sorte de décomposition des liquides et des tissus organiques (tel est l'acide sulfhydrique). V. MIASME et VIRUS.

SEPTON. s. m. [σηπτὸν, qui putréfie ; it. *septono*, esp. *septon*]. Anciennement, l'azote, parce qu'on lui attribuait la propriété de déterminer les premiers phénomènes de la putréfaction.

SEPTUM. s. m. [*septum*, cloison; διάφραγμα, angl. *septum*, it. *setto*, esp. *septo*]. En anatomie, nom donné à certaines cloisons membraneuses ou charnues qui séparent deux cavités : c'est ainsi que les deux ventricules du cerveau sont séparés par une cloison mitoyenne qu'on nomme *septum lucidum ;* les deux ventricules du cœur, par une cloison mitoyenne que l'on appelle *septum medium ;* la cavité de la bouche d'avec l'arrière-bouche, par le voile du palais, que l'on nomme *septum staphylin ;* la poitrine d'avec l'abdomen, par le diaphragme, qui porte le nom de *septum transversum*, cloison transversale, à cause de sa situation. — *Sep-*

tum crurale (J. Cloquet). Sorte de diaphragme fibreux blanchâtre, résistant chez quelques sujets, lamineux et extensible chez d'autres, qui naît du pourtour de l'anneau crural, du tissu lamineux derrière le ligament de Gimbernat ou du bord concave de ce ligament, et qui se confond en dehors avec le tissu lamineux qui entoure l'artère et la veine crurales et l'artère épigastrique. Il est traversé par des lymphatiques. — D'autres (Key, Demeaux, Richet, Jarjavay) ont pris pour le *septum crurale* la portion du *fascia propria* sous-péritonéal qui tapisse du côté du ventre le *septum* de Cloquet. V. Cloison.

SÉQUESTRATION. s. f. Mesure de police sanitaire ayant pour but d'isoler absolument des animaux sains ceux qui sont affectés ou suspects de maladies contagieuses, afin de prévenir la contagion. Dans les circonstances graves, dans les cas de typhus, par exemple, elle s'étend aux objets, fourrages, litières, qui ont été en rapport avec les animaux malades, et même aux personnes affectées à leur service. Quand la séquestration est terminée, on doit, avant de réintroduire des animaux sains dans les habitations, les purifier exactement.

SÉQUESTRE. s. m. [*sequestrum*, de *sequestrare*, séparer, mettre à l'écart; angl. *sequestrum*, esp. *sequestro*]. Portion d'os nécrosée, ainsi appelée parce qu'elle se sépare du reste de l'os encore vivant. S'il s'agit d'un os long, il arrive souvent que le séquestre se trouve renfermé dans une cavité dont les parois sont formées par un os de nouvelle génération; dans ce cas, le chirurgien doit intervenir. Les parties molles ayant été incisées crucialement, on entame l'os avec la gouge et le maillet, en faisant sauter un pont réunissant deux ouvertures pratiquées à l'os nouveau; ou bien, si ce dernier offre une très-grande résistance et qu'il ne se laisse pas pénétrer facilement, on y applique une ou plusieurs couronnes de trépan pour frayer un passage au *séquestre*. L'extraction d'un séquestre ne doit être tentée que lorsqu'on s'est assuré de la mobilité de l'os nécrosé. Toute tentative prématurée porterait nécessairement sur une partie voisine de la portion morte; elle exposerait à tous les dangers d'une plaie des os, sans que l'on eût la certitude d'avoir enlevé toute la partie malade. — Le mot *séquestre* est souvent aussi employé pour désigner toute portion privée de vie d'un tissu quelconque qui reste enclavée dans le tissu encore vivant, bien qu'elle en soit distincte et s'en sépare plus ou moins vite.

SERAI. s. m. (Schubler). Substance qui reste dans le petit-lait après la séparation du caséum, et regardée comme analogue à la matière caséeuse et à l'albumine. Le serai n'est probablement que de l'albumine.

SEREIN. s. m. [all. *Abendthau*, angl. *evening dew*, it. et esp. *sereno*]. Rosée abondante qui tombe pendant l'été seulement, et presque toujours après le coucher du soleil.

SEREINE (Goutte) [angl. *serene drop*]. V. Goutte.

SÉREUSE. s. f. Membrane circonscrivant une cavité généralement close de toutes parts, formée par le tissu séreux.

SÉREUSINE. s. f. (Bizio). Le stéaroptène.

SÉREUX, EUSE. adj. [ὀῤῥώδης, ὑδατώδης, all. *serös*, angl. *serous*, it. *sieroso*, esp. *seroso*]. Qui concourt à l'exhalation de la sérosité ou qui en a les caractères. — *Système séreux*. Il se compose d'un grand nombre de membranes qui forment des sacs sans ouverture, adhérentes par leur surface extérieure aux organes qui les avoisinent, libres par leur surface interne, dont les parois sont humectées par un liquide analogue, dans quelques-unes, au *sérum* du sang, mais qui présente, dans d'autres, des différences essentielles. Le système séreux ne comprenait, selon Bichat, que les membranes séreuses splanchniques; mais, depuis, on y a réuni les synoviales ou membranes séreuses articulaires, et les séreuses des tendons, mais à tort, car elles en diffèrent, par rapport au fluide séparé, et aussi quant à la disposition et à la texture, caractères essentiellement anatomiques. — *Tissu séreux*. Celui qui forme la membrane séreuse elle-même. Il a pour élément fondamental des fibres lamineuses généralement disposées en faisceaux, et s'entrecroisant sous des angles très-nets. Des fibres élastiques flexueuses les accompagnent. Ces membranes sont très-vasculaires; c'est à tort que le contraire a été avancé. Les capillaires y forment un réseau à mailles serrées, polygonales, anguleuses, à angles généralement très-nettement dessinés. Les séreuses sont tapissées d'une couche unique d'épithélium pavimenteux à cellules extrêmement pâles, minces, se plissant avec une grande facilité, et à noyau assez volumineux. Cet épithélium forme une couche continue chez le fœtus; mais, chez l'adulte, par suite des frottements, etc., on peut trouver normalement telle ou telle portion de la séreuse dépourvue d'épithélium dans une étendue quelquefois considérable. Cet épithélium mince, se détachant facilement, ne met aucun obstacle à l'adhésion des faces d'une séreuse juxtaposées chirurgicalement. Cette adhésion a lieu aussi lorsque l'épithélium tombe sous l'influence d'une inflammation de la séreuse et de l'immobilité des faces accolées. Des fibres du tissu lamineux naissent et se prolongent d'une des parois à l'autre de la membrane; il en est de même des capillaires sanguins, puis des lymphatiques et des fibres élastiques. C'est ainsi que s'établissent des *adhérences séreuses*, bientôt suivies d'une fusion complète des deux feuillets en une seule membrane. La face séreuse ou lisse et sécrétante n'existant plus, cette membrane perd en outre rapidement sa texture et, par suite, ses caractères de séreuse. Celle-ci n'existe plus à vrai dire, ainsi qu'on le voit dans la poitrine là où était la plèvre, et en examinant comparativement la texture de la séreuse existant encore, comparativement à la membrane unique au niveau de la fusion. Ici la texture est devenue celle des tissus lamineux ou fibreux, plus ou moins dense ou plus ou moins vasculaire. Les séreuses sont, par suite de la présence de leur épithélium, sujettes aussi à l'épithélioma, surtout dans la cavité crânienne. Ces tumeurs sont grisâtres, molles, friables ou pâteuses, pédiculées ou non. Les cellules offrent les mêmes modes d'altération (excavations, corps granuleux, globes épidermiques nombreux) que dans les autres régions, mais avec des singularités d'aspect curieuses, tenant surtout à leur minceur, à leur transparence, etc. V. Synovial.

SÉRICINE. s. f. (Schlossberger). La fibroïne et la myristine (Playfair).

SÉRICIQUE (Acide). L'acide myristique.

SÉRIE. s. f. [*séries*, all. *Reihefolge*]. — *Série animale*. Dsposition des différents animaux, telle que l'on passe successivement d'un groupe d'organisation moins compliquée à un groupe d'organisation plus compliquée. On complète la série animale par le bas, et l'on en fait la série biologique, en y adjoignant dans leur ordre sériel les familles végétales. — Dans la

philosophie positive, série des sciences, arrangement établi dans les sciences fondamentales et abstraites par Auguste Comte, et dans lequel la science supérieure est plus compliquée que la science immédiatement inférieure ; ce sont la mathématique, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie et la sociologie. Le fondement de cette série est dans la nature des choses, où les phénomènes physiques, chimiques et biologiques présentent une complication croissante, et, partant, les éléments d'une série.

SÉRINE. s. f. Nom donné par Denis (1856) au principe appelé *albumine du sang*, qui, en effet, diffère beaucoup du principe primitivement appelé *albumine*, constituant en grande partie le mucus sécrété par l'oviducte des oiseaux ou blanc d'œuf. V. ALBUMINE.

SERINGOS. s. m., ou *dysenterie purulente des Cafres*. Sorte de dysenterie caractérisée non par un flux de sang, mais par un flux purulent. Elle a été observée à l'île de la Réunion. Elle n'attaque, parmi les différentes classes de travailleurs amenés dans l'île, que les indigènes du continent africain, tandis que les autres Indiens et Malgaches n'y sont point sujets, quoique plusieurs n'échappent pas à la dysenterie ordinaire ou flux de sang.

SERMENT. s. m. [*jusjurandum*, ὅρκος, all. *Eid*, angl. *oath*, it. *giuramento*, esp. *juramento*]. Titre d'un livre de la Collection hippocratique. Dans cette pièce, les devoirs de la profession médicale sont indiqués avec force, sincérité et noblesse ; et l'on ne peut douter qu'un texte pareil, placé ainsi à une époque aussi ancienne, n'ait exercé une influence salutaire sur toute la médecine qui devait suivre. On y voit une prescription singulière, celle de ne pas pratiquer l'opération de la taille. Il semble que cette opération, si dangereuse dans l'ignorance de l'anatomie, était alors abandonnée à des charlatans.

SÉRO-FIBRINE. s. f. (Denis). V. PLASMINE.

SÉROLINE. s. f. [angl. *serolin*, esp. *serolina*]. Principe non azoté, voisin de la cholestérine (Boudet), du sérum du sang. Il se dépose en cristaux lamelleux, nacrés, gras au toucher, fusibles à 36° centigrades. Solubles dans l'éther, et à chaud dans l'alcool.

SÉROSITÉ. s. f. [*serum*, all. *Blutwasser*, angl. *serosity*, it. *sierosità*, esp. *serosidad*]. Sous le nom de *sérosité* on désigne plusieurs humeurs animales, à savoir : celle qui est habituellement exhalée par les membranes séreuses, celle qui forme l'épanchement dans les hydropisies, et celle qui s'amasse dans les phlyctènes poduites par la brûlure et sous l'épiderme soulevé par les substances épispastiques. Berzelius a trouvé l'humeur qui lubrifie les membranes séreuses composée de : eau, 988,30 ; albumine, 1,66 ; chlorures de sodium et de potassium, 7,06 ; lactate de soude et matière animale, 2,32 ; soude, 0,28 ; matière animale soluble dans l'eau, combinée avec une trace de phosphate.

SÉROTINE. adj. et s. f. [de *serotinus*, tardif, de *sero*, tardivement]. On emploie souvent ce mot adjectivement et substantivement pour désigner la *membrane inter-utéroplacentaire*, parce qu'on a cru longtemps qu'elle était *caduque*, mais se détachait plus tardivement de la face interne de l'utérus que le reste de la muqueuse. On sait aujourd'hui que cette portion de la muqueuse utérine, restée vasculaire pendant toute la grossesse, n'est point caduque. Sa superficie seule est entraînée par le placenta ; le reste demeure à la face interne de l'utérus après la délivrance, y fait d'abord une saillie très-prononcée, mais qui le devient relativement de moins en moins, à mesure que la muqueuse se régénère autour d'elle (Robin).

SERPENT. s. m. [*serpens*, ὄφις, all. *Schlange*, angl. *snake*, it. *serpente*, esp. *serpiente*]. Reptiles sans membres ou à membres rudimentaires (V. REPTILE). — Les seuls serpents venimeux de France sont deux vipères (V. ce mot) très-analogues. Chez les serpents venimeux, l'os mastoïdien (Fig. 419, *ma*) s'articule avec le crâne, et porte à l'autre extrémité l'os tympanique (*t*) ; la mâchoire inférieure (*mi*) est suspendue à ce dernier, elle n'a pas de crochets à venin. Il en est de même des os palatins ou ptérygoïdiens (*pe* et *pi*), en avant desquels se voit l'os maxillaire supérieur portant cinq ou six dents ou crochets à

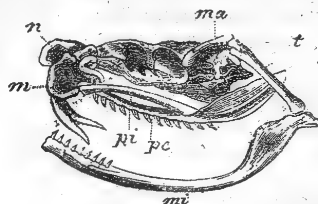


FIG. 419.

venin, tubuleux, dont un ou deux en avant de chaque côté (*m*) font saillie hors de la muqueuse. Au-dessus est l'os vomer (*n*). — *Morsure de serpents venimeux*. La première indication est de prévenir l'absorption du poison, et on la remplit en suçant immédiatement la plaie, ou en appliquant une ligature serrée au-dessus de la blessure. La partie mordue doit alors être excisée ou détruite par le caustique. La ligature est préférable de tout point ; cependant sucer immédiatement la plaie est un mode efficace de retirer du venin, et l'on peut y recourir impunément, pourvu que les gencives et les lèvres soient intactes. La seconde indication est de soutenir l'organisme contre l'effet du virus, s'il est absorbé ; on l'essaye à l'aide de stimulants puissants, particulièrement l'ammoniaque combinée avec les diaphorétiques. L'inflammation des parties environnantes, consécutives à la morsure de certains serpents, tend à la gangrène : il faut la traiter en conséquence.

Serpent à sonnettes. V. CROTALE. En faisant mordre des pigeons par le *Crotalophorus geminus*, Brainard, de l'État des Illinois, a reconnu : 1° Changement de forme des globules sanguins qui se rapprochent de l'état sphérique ; 2° abondance de corpuscules blancs se groupant en masses mamelonnées ; 3° non-coagulabilité de la fibrine ou non-rétraction, d'où liquidité du sang dans les cavités du cœur ; 4° chez les mammifères, hémorrhagies par les muqueuses, et taches pétéchiales sur la peau. Il retarde l'absorption du poison par l'action des ventouses, puis infiltre dans la plaie et les parties environnantes une solution aqueuse de lactate de fer, ou mieux d'iodure de potassium, à l'aide d'une petite seringue.

SERPENTAIRE. s. f. Nom de plusieurs plantes. — *Serpentaire commune* [*Arum dracunculus*, L., all. *Schlangenkraut*, angl. *snake root*, it. et esp. *serpentaria*]. Plante dont la racine nous vient du midi de la France, en pains orbiculaires, présentant des vestiges d'écailles foliacées concentriques. Ses propriétés sont les mêmes que celles du *pied-de-veau*.

Serpentaire femelle. V. BISTORTE.

Serpentaire de Virginie (*Aristolochia serpentaria*,

L.). Plante dont la racine, apportée de l'Amérique septentrionale, est formée d'un petit corps long et menu, garni d'un chevelu touffu et très-fin. Elle est ordinairement grise, et quelquefois jaunâtre ; elle a une odeur et une saveur fortes et camphrées : c'est un tonique et un puissant stimulant, que l'on administre en poudre (2 à 4 grammes) ou en infusion (8 grammes pour 500 grammes d'eau).

SERPENTARIÉES ou **SERPENTINARIÉES**. s. f. pl. Nom commun des aristolochiées et des népenthées.

SERPENTARINE. s. f. Principe amer de l'*Aristolochia serpentaria*, soluble dans l'eau et dans l'alcool.

SERPENTIN. s. m. [de *serpere*, ramper; all. *Schlangenrohr*, it. *serpentino*, esp. *serpentin*]. Tuyau ordinairement d'étain, contourné en spirale, communiquant par un bout avec le chapiteau de l'alambic, et par l'autre avec un récipient. Le *serpentin* est destiné à condenser le produit de la distillation, au moyen de l'eau froide que l'on met dans une espèce de cuve dont il est entouré. V. ALAMBIC.

SERPENTINE. s. f. [*Ophioxylon serpentinum*, L., all. *Bitterschlangenholz*]. Arbre de Ceylan, de la famille des apocynées, J. (polygamie monœcie, L.) dont le bois (vulgairement *bois de serpent*) a été préconisé comme emménagogue, sudorifique, fébrifuge, et contre les morsures venimeuses. C'est aussi le nom du *Cereus flagelliformis*, Haw, de la scorzonère (*Scorzonera hispanica*, L.), et de l'estragon (*Artemisia dracunculus*, L.).

SERPIGINEUX, EUSE. adj. [*serpiginosus*, de *serpigo*; ἑρπυστικὸς, all. *weiterkriechend*, *serpiginös*, angl. *serpiginous*, it. et esp. *serpiginoso*]. Se dit spécialement des dartres et des ulcères qui guérissent par un point de leur circonférence, tandis qu'ils s'étendent du côté opposé. V. CHANCRE et SYPHILIS.

SERPIGO. s. m. [de *serpere*, ramper; ἕρπης]. Croûte serpigineuse.

SERPOLET. s. m. [*Thymus serpyllum*, L., ἕρπυλλον, all. *Quendel*, angl. *creeping thyme*, it. *selmolino*, esp. *serpol*]. Plante labiée dont les sommités sont aromatiques et stimulantes.

SERRATIA. Nom donné par Bizio à un végétal cryptogame d'un genre nouveau, qui constitue une matière rouge développée sur la polenta.

SERRATILE. adj. [de *serra*, scie; esp. *serratil*]. Le pouls est appelé ainsi quand les doigts, appliqués sur une certaine étendue de l'artère, sentent une pulsation dans divers points à la fois, et ne sont pas frappés dans les intervalles de ces points.

SERRATULE. s. f. [*serratus*, denté en scie]. Genre de synanthérées cynarées, dont l'espèce tinctoriale (*Serratula tinctoria*, L.), commune en Europe, donne une belle matière jaune usitée dans les arts. Elle était autrefois dite vulnéraire.

SERRE. s. f. [all. *Gewächshaus*, angl. *green-house*, it. *stanzone*]. Lieu où l'on abrite des végétaux ne pouvant supporter la température ambiante. On distingue les serres en *froides*, *tempérées* et *chaudes*.

SERRE-COU. s. m. Instrument inventé par Chabert pour exercer une compression sur la veine jugulaire, lorsqu'on a pratiqué la saignée sur cette veine. Il entoure le cou en forme de collier, et exerce, au moyen d'une pelote, la pression nécessaire.

SERRE-FINE. s. f. Petit instrument inventé par Vidal (de Cassis), et qui a pour effet de saisir les lèvres d'une plaie sans pénétrer dans la peau, et de les tenir au contact pendant un certain temps. Ces instruments agissent comme des pinces à pression continue. Les serres-fines se composent d'un fil d'argent de la force d'une épingle ordinaire, formant à son milieu deux spirales l'une au-devant de l'autre, spirales qui constituent le ressort. Chaque branche décrit une S dont une extrémité concourt à former la spirale, et dont l'autre extrémité porte un crochet. Si vous rapprochez

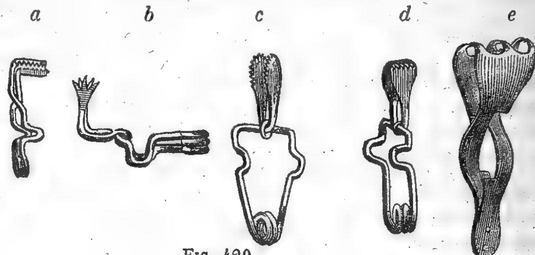


FIG. 420.

ces deux S de manière qu'elles se croisent au milieu, vous obtenez un huit de chiffre, et les crochets se rencontrent alors par leur extrémité. Si vous poussez sur le grand anneau inférieur, vous tendez le ressort formé par le petit anneau inférieur, le supérieur est ouvert, et les crochets sont mis à nu. Mais, en cessant la compression, l'anneau supérieur se ferme, et tout ce qui est compris entre les crochets est embrassé et fortement retenu par eux. — Fig. 420. *a*. Serre-fine dont la branche horizontale est dentée et dont chaque dent correspond à une petite rainure de la branche qui lui fait face. *b*. Serre-fine coudée de manière à ne point faire saillie au-dessus de la plaie. On peut placer ces dernières serres-fines les unes après les autres, et très-près, de manière à imbriquer leurs corps, mais elles sont plus difficiles à enlever. *c*. Serre-fine qui se termine comme une pince à polypes. *d* est une serre-fine palmipède. *e*. Serre-fine qui se termine par six pattes.

SERRE-NOEUD. s. m. [all. *Knotenhalter*, *Bindplättchen*, angl. *serre-nœud*]. Nom donné à divers moyens employés par les chirurgiens pour exercer une constriction sur une ligature passée autour d'une tumeur pédiculée, ou de toute autre partie qu'ils se proposent de détruire lentement et par degrés. Tels sont le *serre-nœud de Rodric*, consistant en une rangée de petites boules d'ivoire qui forment une colonne creuse et mobile, et reçoivent un fil double, dont les chefs viennent s'attacher à un tourniquet également d'ivoire, destiné à graduer la compression exercée par la ligature sur le pédicule d'un polype ; et le *constricteur d'Herbiniaux*, composé d'une canule à laquelle est adaptée une boîte de tourniquet pour serrer l'anse graduellement. Tel est aussi le *serre-nœud de Desault*, consistant en une tige d'acier ou d'argent, d'une ligne de diamètre et d'une longueur variable, selon la hauteur à laquelle est implanté le polype que l'on veut lier. Une des extrémités de cette tige est arrondie et un peu aplatie ; la partie aplatie est pliée à angle droit et percée d'un trou rond assez grand pour laisser passer les deux extrémités du fil destiné à la ligature du polype. L'autre bout est plat, et présente une fente dans laquelle les deux chefs de la ligature sont reçus et arrêtés. — Le *serre-nœud de Deschamps* est aussi appelé

presse-artère (V. ce mot). — Le *serre-nœud de Graefe* est une tige d'acier, percée à son extrémité d'un trou par où passent les deux chefs de l'anse du fil entourant la tumeur. A l'autre extrémité est une vis qui, mise en mouvement d'un côté ou de l'autre, fait monter ou descendre un écrou mobile auquel sont fixés les bouts du lien. Un simple tour suffit pour augmenter ou diminuer la striction.

SERRÉ, ÉE. adj. [*strictus*, all. *concentrirt*]. Se dit du pouls qui est dur et tendu sans être très-petit. — En botanique : *Serré* [*serratus*, de *serra*, scie ; all. *gezähnt*, it. et esp. *serrato*], synonyme de *dentelé*, se dit quelquefois des feuilles qui ont leur bord garni de dentelures.

SERRETELLE. s. f. [Syn. : *aiguilles-pinces*, *pinces-serrelles*, *serretelles à pointes*] (Fig. 421). Nom donné à des *kystitomes* modifiés pour l'extraction des débris de la capsule du cristallin et des cataractes secondaires par la cornée. La branche inférieure et la plus longue se termine à son extrémité comme une lame large d'aiguille à cataracte, piquante et coupante sur les côtés, ou bien est recourbée en crochet muni d'une pointe (A). La branche supérieure (BCD) de l'instrument glisse dans une petite gouttière pratiquée dans la branche inférieure. La branche supérieure est munie, à son extrémité, d'une petite griffe qui sert à accrocher la capsule cristalline (B). Pour se servir de l'instrument, on incise la capsule cristalline avec la lame de la branche inférieure ou avec un kératotome ; on appuie ensuite sur la bascule (D) qui est sur le manche : alors la branche supérieure glisse sur le petit tenon (C) pour aller en même temps accrocher la capsule. A l'aide de cet instrument, en sortant du globe oculaire, on entraîne avec la griffe adaptée à la branche supérieure les lambeaux de capsule qu'il est si difficile de saisir lorsque le cristallin a été extrait.

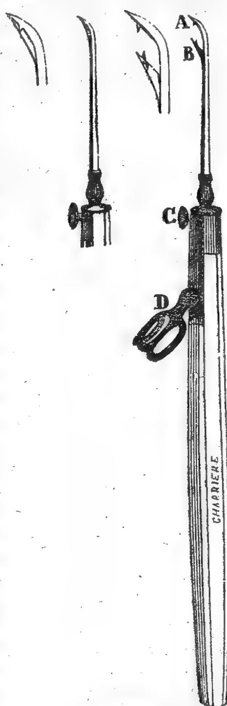


Fig. 421.

SERRULÉ, ÉE. adj. [*serrulatus*, all. *fein gezähnt*, it. *serrulato*]. Synonyme de *denticulé*.

SERTULE. s. m. [*sertulum*, all. *Bündelchen*, it. et esp. *sertulo*]. Assemblage de fleurs dont les pédoncules uniflores partent tous d'un même point.

SÉRUM. s. m. [*serum*, ὀῤῥός, all. *Blutwasser*, angl. *serum*, it. *siero*]. Liquide qui se sépare du caillot du sang quelque temps après la coagulation de ce liquide, et du lait après la coagulation de la matière caséeuse. V. Sang.

SERVICE. s. m. — *Service de santé militaire.* Dans les premières années du siècle dernier, on confiait aux chirurgiens-majors des principaux hôpitaux le soin de former des élèves. Les ordonnances de 1775, 1777 et 1781 ouvrirent à cet enseignement, dans les places de Strasbourg, Lille, Toulon et Brest, des écoles dites amphithéâtres, auxquelles se substituèrent ensuite trois écoles de santé, qui sont devenues les trois facultés actuelles de l'empire. Un enseignement spécial, réorganisé dès l'an V dans les grands hôpitaux militaires dits d'instruction, est venu aboutir enfin, après diverses vicissitudes, à la création de l'École d'application du Val-de-Grâce, destinée à recevoir un contingent de docteurs. Mais ce mode de recrutement ne commença à répondre aux besoins du service qu'à partir de l'institution de l'*École de santé militaire de Strasbourg* (décret du 12 juin 1856). L'expérience a démontré la nécessité du casernement des élèves de cette école et la convenance d'une scolarité de quatre années, qui, combinée avec un système d'interrogations hebdomadaires sur toutes les parties de l'enseignement de la faculté, permet de régler les études, de les graduer jusqu'aux épreuves probatoires du doctorat. L'École supérieure de pharmacie de Strasbourg offre le même concours que la Faculté de médecine de la même ville, et, en recevant une division complémentaire d'élèves pharmaciens militaires, l'École du service de santé répond à la pensée de son institution comme au sens de son titre. C'est dans l'École du Val-de-Grâce que les docteurs, formés dans l'*École préparatoire de Strasbourg*, viennent chercher un complément d'instruction pratique et des connaissances spéciales qui leur permettent d'aborder l'exercice professionnel dans l'armée. Les conditions d'admission aux emplois de médecin stagiaire à l'École impériale du Val-de-Grâce ont été ainsi déterminées par l'art. 2 du décret du 13 novembre 1852 : 1° Être Français ; 2° être docteur en médecine de l'une des trois facultés de l'empire (les élèves qui ont subi les cinq examens pour le doctorat seront admis à concourir, s'ils s'engagent à produire le diplôme de docteur avant le 15 janvier 1865 ; ils ne seront commissionnés, en qualité de stagiaires, qu'après avoir satisfait à cette condition); 3° être exempt de toute infirmité qui rende impropre au service militaire ; 4° n'avoir pas dépassé l'âge de vingt-huit ans à l'époque de l'ouverture du concours (cette limite d'âge est absolue, et nul ne pourra être admis à la dépasser que dans la proportion de services militaires antérieurs, pouvant être compris dans la liquidation d'une pension de retraite) ; 5° avoir satisfait à des épreuves déterminées par le ministre de la guerre ; 6° souscrire un engagement d'honneur de se vouer pendant cinq années au moins au service de santé militaire. Les épreuves comprennent : 1° une composition sur une question de pathologie et de thérapeutique médicale ; 2° une épreuve orale d'anatomie des régions, avec application à la médecine et à la chirurgie pratiques ; 3° une épreuve orale de chirurgie, suivie de l'application de deux appareils ou bandages. Ces épreuves auront lieu devant un jury composé d'un inspecteur du service de santé militaire, qui le présidera, et de deux professeurs à l'École impériale d'application de médecine et de pharmacie militaires désignés par le ministre. La durée de ce stage ne peut dépasser une année, et peut être abrégée si les besoins du service l'exigent. Pendant leur séjour à l'École, les docteurs admis sont exercés à l'examen des malades, aux prescriptions d'après le régime et le formulaire des hôpitaux militaires, aux opérations, aux pansements, aux analyses de chimie usuelle dans l'armée, aux expertises d'hygiène et de médecine légale militaire, à la con-

naissance et à l'application des lois et règlements qui concernent le service de santé militaire. Au terme de leur temps de stage, ils obtiennent, sous la réserve de ces examens de sortie, le brevet du grade de médecin aide-major de 2e classe, et ils jouissent, à partir de ce moment, des privilèges inhérents à la position d'officier. Après deux ans de grade, ils passent de droit aides-majors de 1re classe.

Service de santé de la marine. L'isolement des navires à la mer a imposé, de bonne heure, l'obligation d'assurer aux équipages les secours de la médecine. L'ordonnance du 13 avril 1689, en instituant deux médecins et un chirurgien entretenus dans chaque port militaire, les chargea d'examiner et de recevoir les maîtres et aides-chirurgiens qui se présentaient pour servir sur les vaisseaux et dans les hôpitaux de la marine. En 1768, furent organisées des écoles de médecine navale à Brest, Rochefort et Toulon; l'arrêté du 19 pluviôse an VI les régularisa en donnant à l'enseignement un développement méthodique; leur permanence d'action justifie le mode de l'avancement exclusivement déterminé, jusqu'au grade d'officier supérieur, par le concours, dans lequel on tient compte des preuves scientifiques et des titres puisés dans le service. L'absence par les exigences de la navigation, à l'époque du concours, ne nuit point aux médecins dont les droits acquis sont comparés, chaque fois, à ceux des candidats présents. — La marine, par des congés et des immunités diverses, exhorte ses médecins à rechercher l'investiture du doctorat. Les grades, avec leur assimilation, sont ainsi définis par le décret du 25 mars 1854 : inspecteur général, contre-amiral; directeur du service de santé, commissaire général; premier médecin en chef, capitaine de vaisseau; second médecin en chef, capitaine de frégate; médecin professeur ou principal, chef de bataillon; chirurgien de 1re classe, lieutenant de vaisseau; chirurgien de 2e classe, enseigne de vaisseau; chirurgien de 3e classe, aspirant de 1re classe. — Mêmes grades pour les pharmaciens. — Quoique la marine possède trois écoles de médecine, où se pressent de nombreux élèves, tout étudiant ou médecin, de quelque provenance que ce soit, peut s'inscrire, jusqu'à la veille de l'ouverture du concours, comme candidat au grade de chirurgien ou de pharmacien de 3e classe, en justifiant qu'il est Français; âgé de dix-huit ans au moins, de vingt-trois ans au plus; exempt de toute infirmité susceptible de rendre impropre au service de la mer; pourvu des diplômes de bachelier ès lettres et ès sciences *restreint* pour la médecine, et ès sciences complet pour la pharmacie; et, après vingt ans révolus, qu'il a satisfait à la loi du recrutement. Les épreuves devant le jury de concours sont fixées par le règlement du 23 juillet 1836; elles commencent le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, suivant les ordres du ministre. Après trois années de service dans chaque grade, dont un an d'embarquement pour les chirurgiens, il est possible de se présenter aux concours ouverts et de prétendre à l'avancement. Les chirurgiens de 1re classe sont nommés au grade de principal, trois quarts à l'ancienneté, un quart au choix. Au delà du grade de professeur, tout l'avancement est au choix. Les médecins et pharmaciens de la marine peuvent être appelés à servir dans les colonies et dans les corps de troupes de la marine, suivant certaines conditions édictées.

SÉSAME. s. m. V. GENGELI.

SÉSAMÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, voisine des bignoniacées. V. GENGELI.

SÉSAMOÏDE. adj. [*sesamoides*, σησαμοειδής, de σήσαμον, sésame, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *sesamartig*, angl. *sesamoid*, it. *sesamoide*, esp. *sesamoideo*]. Qui ressemble à la graine de sésame. — *Os sésamoïdes.* Petits os courts, arrondis, présentant une organisation fibreuse analogue à celle de la rotule, qui se développent dans l'épaisseur des tendons, au voisinage de certaines articulations. On leur attribue pour usage de prévenir la contusion des tendons, dans les mouvements rapides et réitérés; de plus, ils changent un peu la direction de ces mêmes tendons, et, en rendant plus ouvert leur angle d'insertion, ils ajoutent beaucoup à la force des muscles auxquels ils appartiennent. A la main, il s'en forme de chaque côté de l'articulation du premier os métacarpien avec la première phalange, dans l'épaisseur du ligament antérieur de cette articulation; au pied, il en existe aussi dans l'articulation du premier os métatarsien avec la phalange correspondante. Chez l'homme robuste, on en trouve souvent à presque toutes les articulations métacarpo et métatarso-phalangiennes.

SÉSAMOÏDIEN, IENNE. adj. Qui appartient aux sésamoïdes du carpe ou du tarse chez le cheval. — *Ligaments sésamoïdiens.* On en compte un supérieur, trois inférieurs et deux latéraux.

SESBAN. s. m., ou **SESBANÉE.** s. f. Genre de légumineuses papilionacées dont l'espèce d'Égypte (*Sesbania ægyptiaca*, Persoon, *Æschynomene sesban*, L.) est un arbrisseau dont les feuilles sont employées en Égypte comme le séné.

SÉSÉLI. s. m. [*Seseli*, L., all. *Sesel*, it. et esp. *seseli*]. Genre de plantes (pentandrie digynie, L., ombellifères, J.) dont une espèce, le *séséli de Marseille* (*séséli officinal*, *Seseli tortuosum*, L., *Seseli massiliense* des officines), a des semences de la grosseur de celles de l'anis, ovoïdes, grises, subpubescentes et cannelées, qui sont réputées carminatives et anthelminthiques, comme presque toutes les semences de cette famille. Une plante de la même famille et du genre *Laserpitium* (*Laserpitium siler*, L.) est appelée aussi *séséli d'Éthiopie*, et jouit des mêmes propriétés.

SESSILE. adj. [*sessilis*, de *sedere*, s'asseoir; all. *sitzend*, angl. *sessile*, it. *sessile*, esp. *sesil*]. Se dit d'une partie quelconque qui n'a pas de support, qui repose immédiatement sur une autre.

SÉTACÉ, ÉE. adj. [*setaceus*, de *seta*, soie; all. *borstenförmig*, angl. *setaceous*, it. *setaceo*]. Se dit, en botanique, de toute partie qui est grêle et roide, à l'instar d'une soie de cochon.

SÉTAIRE. s. f. V. PANIC *d'Italie* (*Setaria italica*, Pal. de Beauvois, *Panicum italicum*, L.).

SÉTEUX, EUSE. adj. [*setosus*, all. *borstig*, angl. *setose*, it. *setoso*]. Qui est composé de poils roides.

SÉTIFÈRE. adj. [*setiferus*, de *seta*, soie, et *ferre*, porter; all. *borstig*]. Qui porte des soies.

SÉTIFORME. adj. [*setiformis*, de *seta*, soie, et *forma*, forme; all. *borstenförmig*, angl. *setiform*]. Qui a la forme de soies.

SÉTON. s. m. [*setaceum*, de *seta*, soie, fil ou mèche; all. *Haarseil*, angl. *seton*, it. *setone*, esp. *sedal*]. Longue bandelette de linge fin effilé sur les bords, ou mieux, longue mèche cylindrique de coton à broder, qu'on passe avec une aiguille à travers la peau et le tissu cellulaire pour entretenir un exutoire.

On donne aussi ce nom, mais improprement, à l'exutoire lui-même. Pour pratiquer un *séton*, on fait à la peau un pli dont on traverse la base, soit avec un bistouri long sur lequel on fait ensuite glisser un porte-mèche, soit avec une large aiguille à séton, ayant la forme d'une feuille de myrte, légèrement courbe sur son plat, longue d'environ 13 centimètres, tranchante des deux côtés depuis sa pointe jusqu'aux deux tiers de sa longueur, où elle a près de 17 millimètres de largeur. En même temps qu'elle fait l'ouverture, cette aiguille porte elle-même la bandelette ou la mèche, préalablement enduite de cérat ou de beurre, et il n'y a plus qu'à recouvrir la plaie avec de la charpie, que l'on maintient par un bandage peu serré. On ne lève cet appareil que lorsque la suppuration est établie (ordinairement le troisième ou le quatrième jour) : cependant, s'il arrivait que le lendemain de l'opération le malade éprouvât une trop vive inflammation, il faudrait lever l'appareil et appliquer des cataplasmes émollients, sans déranger la mèche. Les pansements, que l'on fait ensuite tous les jours, consistent à oindre de cérat, dans l'étendue de 8 à 10 centimètres, la portion de la bandelette qui est en dehors de la plaie, à tirer cette bandelette par un autre bout, de manière à entraîner dans la plaie la partie qui vient d'être enduite de cérat ou d'onguent digestif; enfin, à couper celle qui y a séjourné. Quand il est nécessaire de renouveler la mèche de linge, on fait une boutonnière à l'extrémité de chaque bandelette, on introduit l'extrémité de l'ancienne dans la nouvelle, on les graisse, et l'on fait ensuite comme pour le pansement ordinaire. Lorsqu'on veut supprimer un séton, on coupe la mèche très-près de l'une des ouvertures, on la retire et l'on panse avec de la charpie sèche. Il faut avoir soin de ne comprendre, dans l'incision du séton, que la peau et le tissu cellulaire sous-cutané ; car on a vu la lésion des faisceaux musculaires déterminer des tétanos mortels.

SÉVE. s. f. [all. *Saft*, angl. *sap*, it. *succhio*]. Liquide que les racines puisent et absorbent dans le sein de la terre, et les feuilles dans l'atmosphère, pour le faire servir à la nutrition du végétal. L'eau concourt bien à la nutrition des plantes, mais elle ne constitue pas seule la séve; elle est le véhicule qui introduit dans les organes des végétaux les diverses substances qu'ils doivent s'assimiler, savoir : 1° l'acide carbonique puisé dans les engrais, dans le fumier, dans le sein de la terre; 2° les substances organiques azotées ou analogues à la cellulose, solubles, ayant la propriété de fixer et de servir de véhicule à la silice et aux matières terreuses ; 3° les sels, même les oxydes métalliques, qui, sans faire partie de l'organisation des végétaux, s'y trouvent toujours en quantité plus ou moins considérable. La séve présente des différences suivant qu'elle provient de telle ou telle partie d'un même végétal : ainsi elle est d'autant plus dense et plus sapide qu'on l'a prise à une hauteur plus considérable de la tige; sauf quelques exceptions, elle est, dit-on, essentiellement la même dans la plupart des végétaux. Elle monte par les couches ligneuses, et particulièrement par celles qui avoisinent le canal médullaire. C'est principalement au printemps que se fait son ascension ; peu à peu les feuilles se chargent de substances terreuses, et la séve finit par cesser de monter; cependant il se fait, dans certains végétaux, une nouvelle ascension de la séve vers la fin de l'été : c'est ce qu'on appelle la *séve d'août*. — A l'extrémité des branches, dans les feuilles, la séve perd une partie des principes et surtout de l'eau qu'elle contenait (V. RESPIRATION) ; elle acquiert des qualités nouvelles, et redescend des feuilles vers les racines à travers le liber ou l'endoderme : c'est alors surtout qu'elle concourt à l'accroissement et au développement de la tige. C'est ce mouvement de bas en haut, puis de haut en bas, dans les *plantes vasculaires*, qui constitue ce qu'on appelle la *circulation de la séve* ou *des plantes*. Ce phénomène n'est aucunement comparable à la circulation des animaux, car il a lieu dans des conduits représentés par des cellules végétales superposées, et par conséquent cloisonnés. Le mouvement d'ascension (*séve ascendante*) a lieu par les couches internes du bois (étui médullaire) dans les dicotylédones, par les faisceaux fibreux dans les monocotylédones et les cryptogames vasculaires. Celui de descension (*séve descendante*) a lieu par l'endoderme (V. CAMBIUM et ÉCORCE) chez les dicotylédones. Dans les monocotylédones et les cryptogames vasculaires, il a lieu par le tissu utriculaire qui entoure les faisceaux fibro-vasculaires. Chez les cryptogames cellulaires, le mouvement de la séve, ou liquide intracellulaire (V. PROTOPLASMA), est simplement un mouvement de translation de proche en proche, de cellule en cellule, par voie endosmotique. Il a lieu de bas en haut dans les plantes aériennes et celles qui sont filamenteuses (V. ALGUE et CHAMPIGNON), et peut-être en tous sens dans celles qui sont aquatiques et n'ont pas de revêtement épidermique. Dans les plantes vasculaires, au printemps, on trouve pleines de séve les trachées et autres vaisseaux qui, à une autre époque, sont pleins de gaz. V. LATICIFÈRES.

SÉVEUX. adj. Qui se rapporte à la séve. — *Vaisseaux séveux*. Vaisseaux qui n'existent pas, dont on supposait la présence dans les plantes pour expliquer le passage des liquides de l'un de leurs organes dans l'autre.

SEVRAGE. s. m. [de *sevrer*, qui, dans l'ancien français, signifiait *séparer; ablactatio*, ἀπογαλακτισμὸς, all. *Entwöhnen*, angl. *weaning*]. Action de sevrer un enfant, de lui ôter l'usage du lait maternel, pour le mettre à une nourriture plus solide.

SEXDIGITISME. s. m. [*six*, six, et *digitus*, doigt]. La production de six doigts à une ou plusieurs extrémités.

SEXE. s. m. [*sexus*, γένος, all. *Geschlecht*, angl. *sex*, it. *sesso*, esp. *sexo*]. Ensemble des différences qui, chez les êtres organisés, existent entre celui qui porte l'appareil générateur mâle et celui qui est pourvu de l'appareil femelle.

SEXFLORE. adj. [*sexflorus*]. Composé de six fleurs.

SEXJUGUÉ, ÉE. adj. [*sexjugatus*]. Composé de six folioles. Se dit seulement des feuilles composées.

SEXLOCULAIRE. adj. [*sexlocularis*]. Qui a six loges.

SEXUALITÉ. s. f. Mode de répartition des parties génitales sur un même individu (*sexualité partielle*) ou sur des individus différents (*sexualité individuelle* de Burdach), et, dans ce cas, ensemble des attributs anatomiques et physiologiques qui caractérisent chaque sexe.

SEXUEL, ELLE. adj. [*sexualis*, all. *geschlechtlich*, angl. *sexual*, it. *sessuale*, esp. *sexual*]. Qui a rapport au sexe, qui le caractérise. — *Organes sexuels*. Dans les animaux, les parties génitales externes ; dans les plantes, les étamines et les pistils.

SIAGONAGRE. s. f. [*siagonagra*, de σιαγὼν, mâchoire, et de ἄγρα, proie; all. *Kinnbackengicht*, it. et

esp. *siagonagra*]. Rhumatisme fixé sur l'articulation de la mâchoire inférieure.

SIALADÉNITE. s. f. [de σίαλον, salive, et ἀδὴν, glande]. Inflammation des glandes salivaires. — *Sialadénite mercurielle*. V. SALIVATION. — *Sialadénite symptomatique*. V. OREILLON.

SIALAGOGUE. adj. et s. m. [*sialagogus*, de σίαλον, salive, et ἄγειν, chasser ; angl. *sialagogue*, it. et esp. *sialagogo*]. Qui provoque la sécrétion de la salive. Les sialagogues sont souvent des corps solides, qui n'agissent que mécaniquement, au moyen de la mastication, dont les mouvements excitent l'action des glandes salivaires. On leur donne alors le nom de *masticatoires*. D'autres fois, ce sont des substances plus ou moins stimulantes, solides, molles, liquides ou gazeuses. On emploie particulièrement comme sialagogues les racines de pyrèthre, de ptarmique, d'impératoire ou d'angélique. V. SALIVATION.

SIALISME. s. m. V. PTYALISME.

SIALOÏNE. s. f. [de σίαλον, salive]. La ptyaline.

SIALOLITHE. s. m. [de σίαλον, salive, et λίθος, pierre]. Calcul salivaire.

SIALOLOGIE. s. f. [*sialologia*, de σίαλον, salive, et λόγος, discours, traité ; it. et esp. *sialologia*]. Traité de la salive.

SIALORRHÉE. s. f. [*sialorrhœa*, de σίαλον, salive, et ῥεῖν, couler]. Salivation abondante.

SIAM (MALADIE DE). Synonyme de *fièvre jaune*.

SIBBENS. s. m. [angl. *sibbens*, *siwens*]. Nom que les Écossais donnent à une maladie contagieuse et endémique qui commence ordinairement par des ulcères à la gorge, lesquels finissent par gagner le palais, les amygdales, la luette, et même les os propres du nez. D'autres fois, il survient des pustules, des excroissances molles et fongueuses sur diverses parties du corps. V. MOLLUSCUM et YAWS.

SIBILANCE. s. f. [de *sibilare*, siffler]. Caractère des râles qui sont sibilants ou sifflants. — *Sibilance de la poitrine*. Se dit pour indiquer que le poumon fait entendre partout des râles sibilants.

SIBILANT, ANTE. adj. [*sibilans*, συρίζων, all. *pfeifend*, it. *sibiloso*, esp. *sibilante*]. — *Râle sibilant*. Sifflement musical d'un ton plus ou moins aigu, qui accompagne ou masque le murmure respiratoire. Il annonce un état phlegmasique ou fluxionnaire des bronches. V. BRONCHITE et RÂLE.

SICCATIF, IVE. adj. [*siccativus*, de *siccare*, dessécher ; ξηραντικὸς, all. *trocknend*, angl. *siccative*]. Qui dessèche, qui hâte la dessiccation. Ce nom a été donné à certains médicaments.

SICCITÉ. s. f. [*siccitas*, ξηρότης, all. *Trockenheit*, it. *siccità*, esp. *sequedad*]. Qualité de ce qui est privé d'humidité.

SICYÉDON. s. m. [σικυηδὸν, de σίκυος, concombre]. Synonyme de *caulédon*.

SIDÉRANT, ANTE. adj. [de *siderare*, frapper d'une influence maligne]. Qui cause la sidération. S'est dit pour *foudroyant*, en parlant de l'apoplexie ou d'autres symptômes apparus subitement.

SIDÉRATION. s. f. [*sideratio*, de *siderare*, frapper d'une influence maligne, de *sidus*, astre ; it. *siderazione*, esp. *sideracion*]. État d'anéantissement subit produit par certaines maladies, qui semblent frapper les organes avec la promptitude de l'éclair ou de la foudre, comme l'apoplexie, etc. Action autrefois attribuée à l'influence malfaisante de certains astres.

SIDÉRITE. s. f. [*sideritis*, de σίδηρος, fer ; all. *Siderit*, esp. *sideritis*]. Bergmann avait ainsi appelé la poudre blanche qui reste quelquefois au fond du vase, quand on fait dissoudre du fer dans de l'acide sulfurique.

SIÉGE. s. m. [all. *Sitz*, it. *sede*]. La partie inférieure du tronc : *bains de siége*. — *Siége de l'âme* (Flourens). V. INTELLIGENCE. — *Siége d'une maladie*. Le lieu du corps où gît l'altération matérielle dont l'existence ou la disparition coïncide avec la présence ou la cessation des phénomènes morbides.

SIFFLAGE. s. m. Synonyme de *cornage*.

SIFFLEMENT. s. m. V. MUSICAUX (*bruits*).

SIFFLET. s. m. V. ROSSIGNOL.

SIFFLEUR. s. m. V. CORNEUR.

SIGILLATION. s. f. [de *sigillum*, sceau]. Cicatrice linéaire, irrégulière ; traces laissées par les maladies cutanées, la kéloïde, etc.

SIGILLÉE. adj. f. [all. *gesiegelt*, angl. *sealed*, it. *sigillata*]. V. TERRE *de Lemnos*.

SIGMOÏMAL et **SIGMOÏDE**. adj. [de Σ (sigma), lettre majuscule des Grecs, et εἶδος, forme ; all. *sigmaförmig*, angl. *sigmoid*, it. *sigmoid*, esp. *sigmoideo*]. Qui a la forme d'un sigma. — *Cavités sigmoïdes du cubitus*. Deux cavités de l'extrémité humérale de cet os, distinguées en *grande* et *petite*. La *grande cavité sigmoïde*, formée par la concavité de l'apophyse olécrâne, reçoit une éminence arrondie de l'humérus. La *petite cavité sigmoïde*, placée au côté externe, reçoit le rebord correspondant de la tête du radius. — *Valvules sigmoïdes* ou *semi-lunaires*. Nom donné à trois replis membraneux que présente l'orifice de l'artère pulmonaire dans le ventricule droit du cœur. Adhérentes à l'artère par tout leur bord convexe, elles présentent en haut un bord libre, horizontal et droit, sur le milieu duquel est un petit tubercule saillant et de consistance cartilagineuse. L'ensemble de ces valvules, qui se touchent par leurs extrémités, offre l'image d'une draperie soutenue de distance en distance par des liens qui la fixent, et flottante dans les intervalles de ces liens. On observe de semblables valvules sigmoïdes à l'origine de l'aorte dans le ventricule gauche. Elles représentent des espèces de soupapes qui se lèvent pour laisser passer le sang du ventricule droit dans l'artère pulmonaire, ou du ventricule gauche dans l'aorte, et s'abaissent pour s'opposer au reflux de ce liquide dans les cavités du cœur.

SIGNATURE. s. f. [*signatura*, *signatio*, σφράγισμα, all. *Signatur*, angl. *signature*]. On appelait ainsi en Orient, dans le moyen âge, des caractères mystiques de bon ou de mauvais augure, dont on prétendait que chaque homme était marqué par l'astre sous lequel il naissait. De même on a appelé *signature des plantes*, certaines particularités de leur conformation ou de leur coloration, d'après lesquelles on les jugeait convenables dans telle ou telle maladie. C'est ainsi que les bulbes des orchis, ayant quelque ressemblance de forme avec les testicules, ont été réputés aphrodisiaques, et que, l'*Echium vulgare* étant tacheté comme la vipère, on l'a appelé *vipérine*, et on l'a prescrit contre les morsures de cet animal.

SIGNE. s. m. [*signum*, σημεῖον, all. *Zeichen*, angl. *sign*, it. *segno*, esp. *signo*]. Tout phénomène apparent, tout symptôme et toute disposition ou caractère par le moyen duquel on parvient à la connaissance d'effets plus cachés, dérobés au témoignage direct des sens. Le *signe* se rapporte à l'état actuel, à ce qui a précédé, à ce qui surviendra. On ne doit pas confondre

le *signe* avec le *symptôme*. Le *signe* est une conclusion que l'esprit tire des *symptômes* observés ; le *signe* appartient plus au jugement, et le *symptôme* aux sens. Les signes des maladies ne peuvent exister sans les symptômes ; on peut même dire que tout symptôme est un signe ; mais tout signe n'est pas un symptôme. En effet, les symptômes ne s'observent que dans la maladie, et il y a des signes qui appartiennent à la santé. On dit un *signe* et non pas un *symptôme de santé*. On distingue trois ordres de signes dans la maladie : les *diagnostiques*, les *commémoratifs* et les *pronostiques* (V. ces mots). — *Signes de la mort*. V. MORT APPARENTE. — On donne encore le nom de *signes* aux figures ou caractères particuliers, différents des lettres proprement dites et des abréviations, qui servent à désigner certains objets, certains caractères, ou à remplacer des phrases et des expressions qui reviennent souvent dans une description.

Signes botaniques et zoologiques.

⊙ Plante annuelle en général.

① Plante monocarpienne annuelle, c'est-à-dire ne fructifiant qu'une fois.

② Plante monocarpienne, mais ne fructifiant qu'une fois et la 2[me] année seulement, ou bisannuelle.

♾ Plante monocarpienne vivace, c'est-à-dire ne fleurissant qu'au bout de plusieurs années et mourant ensuite.

♃ Plante rhizocarpienne ou à tige annuelle et racine vivace.

♄ Plante caulocarpienne ou ligneuse et fructifiant plusieurs fois avant de mourir.

♄ Sous-arbrisseau.

ʒ Arbrisseau.

ʒ Arbuste ou petit arbre.

ʒ Arbre.

⌒ Plante grimpante en général.

(Grimpante de gauche à droite.

) Grimpante de droite à gauche.

(0 =) Embryon à radicule commissurale.

(0 ||) Embryon à radicule dorsale.

(0 >>) Embryon à radicule incluse.

△ Toujours verte.

♂ Individu, fleur ou organes sexuels mâles.

♀ Individu, fleur ou organes sexuels femelles.

☿ Individu ou fleur hermaphrodite. Ce signe a été employé par quelques zoologistes pour désigner les abeilles et les fourmis neutres ; mais c'est à tort, car il a été de tout temps choisi par les botanistes pour caractériser les fleurs hermaphrodites.

☌ ou ⊕ Individu ou fleur neutres.

∞ Organes de même espèce en nombre indéfini.

? Signes de doute sur la chose dont on écrit.

! Signe de certitude.

† Indique qu'on parle d'un objet mal connu.

* Après le nom d'un auteur, indique qu'il a fait d'après nature la description qu'on cite.

(V. ABRÉVIATION, FORMULE, NOTATION et SYMBOLE.)

Signes indiquant les poids dans les formules.

℔ Livre ou 16 onces (500 grammes).

℥ Once, ou 8 gros (32 grammes).

ʒ Gros, ou 72 grains (4 grammes).

℈ Scrupule, ou 24 grains (13 décigrammes).

Gr. Grain (5 centigrammes).

ß Signifie *demi*, *moitié*. Ainsi ℥ ß signifie *demi-once* ; ℥ ij ß signifie *deux onces et demie*, etc.

Signes représentant les métaux, etc., dans les anciens traités de chimie.

Acier, fer ou Mars	♂
Aimant	🜠
Air	🜁
Amalgame	🝛
Antimoine	◇ ou ♁
Argent ou lune	☾ ☽
Argent vif ou mercure	☿
Arsenic	🜺 ou 🜻
Borax	🜰
Céruse	🜫
Chaux	🝁
Chaux vive	🝂
Cinnabre	♁ ou 33
Cuivre ou Vénus	♀
Eau	🜄
Eau forte	🜅
Eau régale	🜆
Esprit	🜩
Esprit-de-vin	🜈
Étain ou Jupiter	♃
Fer	△
Fleurs d'antimoine	♁
Limaille d'acier	⚩
Litharge	🜪
Mercure. V. *Argent vif.*	
Nitre ou salpêtre	🜕
Or	○, ☉
Orpiment	🜽 ou 🜾
Plomb	♄ 5 ♄ P ou ♄
Poudre de guerre	‡ ‡
Réalgar	♉ ♓ ou 🜼
Sel commun	⊖ ou ⊖
Sel gemme	8
Soufre	🜍 ou 🜍
Tartre	🜿
Terre	🜃
Urine	🝕
Verre	🝯
Vert-de-gris	⊕
Vinaigre	🜊
Vinaigre distillé	🜋

Vitriol...................... ..... ⊕—|
Vitriol blanc..................... ⊏⊐
Vitriol bleu.................. ..... ⊕—+

SILICADE. s. m. (Mongeot). Préparations pharmaceutiques à excipient de silice en gelée.

SILICATE. s. m. [all. *kieselsaures Salz*, angl. *silicate*, it. et esp. *silicato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide silicique (silice) avec les bases.

SILICE. s. f. [de *silex*, caillou ; all. *Kieselerde*, angl. *silica*, *flint*, it. et esp. *silice*]. Oxyde de silicium, considéré généralement comme un acide et appelé en conséquence *acide silicique* (SiO). La silice est très-abondamment répandue dans la nature ; elle forme la base de toutes les pierres donnant du feu par le choc, d'où on la retire en les faisant fondre avec les alcalis, et en dégageant par les acides les terres hétérogènes. Elle se présente, à l'état pur, sous la forme d'une poussière blanche, fine, insipide, inodore, rude sous le doigt, d'une pesanteur spécifique de 2,66, presque insoluble dans l'eau, fusible avec les acides phosphorique et borique, soluble dans l'acide fluorhydrique même gazeux. On l'obtient en faisant fondre dans un creuset du sable avec de la potasse solide ; la masse versée dans l'eau constitue la *liqueur des cailloux*. En traitant cette liqueur par un acide, la silice se précipite sous forme de gelée, et il suffit de la laver et de la sécher pour l'obtenir pure. Elle sert à filtrer l'eau, à nettoyer les surfaces métalliques, à la fabrication des mortiers, des ciments, des verres, des poteries, etc.

SILICEUX, EUSE. adj. [all. *kieselig*, esp. *silicioso*]. Qui renferme de la silice.

SILICICOLE. adj. [de *silice*, et *colere*, habiter]. Se dit des plantes qui ne croissent que sur les terrains siliceux, ou qui croissent d'autant mieux que le sol est plus riche en silicates.

SILICIFICATION et non **SILIFICATION**. s. f. (de Buch). Fossilisation par la silice, incrustation siliceuse.

SILICIQUE. adj. [all. *Kieselsäure*, angl. *silicic*, it. et esp. *silicio*]. V. SILICE. — *Éthers siliciques*. Ils s'obtiennent en versant de l'alcool sur le chlorure de silicium. L'un ($3C^4H^5O.SiO^3$ ou $C^4H^5O.SiO$) est liquide, incolore, bout à 163° ; d'odeur éthérée pénétrante, de saveur poivrée ; insoluble dans l'eau. L'autre ($3C^4H^5O.2SiO^3$ ou $C^4H^5O.2SiO$) distille à 300° et est analogue aux acides viniques, mais neutre.

SILICIUM. s. m. [all. *Silicium*, angl. *silicon*, it. et esp. *silicia*]. Métal qui produit la silice en se combinant avec l'oxygène. Il est solide, d'un brun noisette, sans éclat métallique, infusible, incombustible, inattaquable par l'eau, l'acide azotique et la potasse.

SILICIURE. s. m. [all. *Siliciumverbindung*]. Combinaison du silicium avec un autre corps simple.

SILICULE. s. f. [*silicula*, all. *Schötchen*, it. et esp. *silicula*]. Silique dont la hauteur ne dépasse pas quatre fois la largeur.

SILICULEUX, EUSE. adj. [*siliculosus*, all. *schötchenförmig*, it. et esp. *siliculoso*]. Qui porte des silicules, ou qui ressemble à une silicule.

SILIQUE. s. f. [*siliqua*, κεράτιον, all. *Schote*, angl. *husk*, it. *siliqua*, esp. *silicua*]. En botanique, fruit sec, allongé, bivalve, dont les graines sont attachées à deux trophospermes suturaux, ordinairement séparés en deux loges par une fausse cloison qui n'est qu'un prolongement des trophospermes, et qui persiste souvent après la chute des valves.

SILIQUEUX, EUSE. adj. [*siliquosus*, all. *schotenartig*, angl. *siliquose*, it. *siliquoso*]. Qui porte des siliques, ou qui ressemble à une silique.

SILLON. s. m. [*sulcus*, all. *Furche*, angl. *furrow*, it. *solco*, esp. *surco*]. En anatomie, rainure que présente la surface de certains os ou de certains organes parenchymateux, et qui, pour la plupart, sont destinés à loger des vaisseaux. — En pathologie cutanée, galerie sous-épidermique creusée par les sarcoptes ; l'extrémité imperforée du sillon où se trouve le parasite, se nomme le *gîte*.

SILLONNÉ, ÉE. adj. [*sulcatus*, all. *gefurcht*]. Qui est marqué de cannelures parallèles.

SILLONNEMENT. s. m. V. FRACTIONNEMENT.

SILO. s. m. Excavation ou fosse creusée dans le sol, où l'on dépose les grains battus pour les conserver. V. ENSILAGE.

SILURE. s. m. [*Silurus glanis*, L. σίλουρος]. Poisson malacoptérygien abdominal, alimentaire, de l'Europe centrale.

SILVIQUE. adj. — *Acide silvique*. Principe cristallisant en feuillets prismatiques rhomboïdaux, soluble dans l'alcool et les huiles, qui, uni à l'essence de térébenthine et à l'acide pimarique, forme les résines des conifères. V. RÉSINE.

SIMABA. s. f. Plante de la famille des simarubées, dont l'écorce et les feuilles sont chargées d'un principe amer, ce qui fait que celles de quelques espèces sont employées contre les fièvres et l'hydropisie (*Simaba floribunda*, A. de Saint-Hil., et *Simaba ferruginea*, A. de Saint-Hil.).

SIMAROUBA. s. m. [*Quassia simarouba*, L., *Simaruba officinalis*, DC., ou *Simaruba amara*, Aublet, all. *Simaruba*, it. et esp. *simaruba*]. Arbre (décandrie monogynie, L., simarubées, J.) dont on emploie en médecine l'écorce et la racine. Cette écorce, qui nous vient de la Guyane, est en morceaux longs de plusieurs pieds, roulée ou repliée sur elle-même, très-fibreuse, blanchâtre ou d'un jaune pâle en dehors, d'une odeur presque nulle, d'une amertume franche très-forte. Le bois de la racine, dont on trouve des fragments dans l'écorce, est léger et peu amer. Le simarouba doit sa saveur au même principe que le quassia. Il est employé comme tonique, spécialement dans les diarrhées chroniques, soit en poudre (60 centigr. à 2 gram.), soit en décoction (4 à 8 gram. par 500 gram. d'eau). A une dose un peu forte, il est émétique.

SIMAROUBACÉES ou **SIMARUBÉES**. s. f. pl. Tribu des rutacées qu'on a séparée pour en faire une famille à part.

SIMILAIRE. adj. [*similaris*, ὁμοιομερής, all. *gleichartig*, angl. *similar*, it. *similare*, esp. *similar*]. Homogène, ou de même nature. — Anatomie. *Parties similaires*. L'anatomie doit être étudiée du composé au simple et du simple au composé. Dans le premier cas, on voit que chaque organe provenant de la subdivision des appareils se subdivise ou décompose en deux ou trois parties différentes dans le même organe, mais semblables à d'autres des organes analogues : on les appelle alors parties *similaires* (ὁμοιομερῆ, Aristote) ; l'ensemble des parties similaires de même espèce constitue chaque *système* d'organes, ou mieux de parties similaires. En procédant du simple au composé, on voit, au contraire, que chaque système de tissu se compose de parties plus petites, appelées

alors *primaires* ou *organes premiers* (terme synonyme de parties similaires), qui se réunissent pour former les organes proprement dits, lesquels sont appelés, par opposition, *organes seconds*. Ces parties similaires ou primaires sont : *a*. Pour le squelette : 1. La partie osseuse ou dure ; 2. les cartilages articulaires qu'on peut rapporter aux articulations ; 3. le périoste ; 4. la moelle des os ; 5. des vaisseaux et nerfs. — *b*. Pour les articulations : 1. Surfaces ou cartilages articulaires ; 2. ligaments ; 3. synoviales ; 4. quelquefois des coussins graisseux ; 5. des vaisseaux et nerfs. — *c*. Pour les muscles : 1. La chair, ventre charnu rouge, partie contractile, etc. ; 2. les tendons et aponévroses d'insertion, de cloisonnement ; 3. vaisseaux et nerfs ; 4. les aponévroses d'enveloppe. — *d*. Pour les viscères : 1° Viscères creux ou tubuleux : 1. La paroi muqueuse ; 2. les glandules ; 3. les villosités ; 4. la tunique lamineuse ; 5. la tunique contractile ; 6. vaisseaux et nerfs. — 2° Viscères pleins : 1. Culs-de-sac, tubes, acini, lobes et lobules du parenchyme ; 2. cloisons fibreuses ou lamineuses ; 3. enveloppe lamineuse ou fibreuse ; 4. vaisseaux et nerfs, quelquefois des lobes adipeux. — *e*. Pour les vaisseaux : 1. Paroi lamineuse ou tunique adventice ; 2. paroi contractile et élastique ou moyenne, manquant dans les sinus ; 3. paroi interne fibroïde ; 4. *vasa propria* et nerfs. — *f*. Pour les organes disposés en membranes : 1. La trame ; 2. les glandules, quand il y en a, etc. ; 3. épiderme ; 4. vaisseaux ; 5. nerfs. — *g*. Pour les organes électriques : 1. Les disques ; 2. cloisons ; 3. enveloppes fibreuses ; 4. vaisseaux : 5. nerfs. — *h*. Pour les organes des sens : Série d'organes spéciaux appartenant soit au groupe des constituants, soit à celui des produits. — *i*. Pour les organes nerveux : 1° Organes centraux : 1. Circonvolutions, lobes, lobules, renflements ou ganglions, etc. ; 2. enveloppes, etc. ; 3. vaisseaux. — 2° Nerfs spéciaux : 1. Cordons nerveux ; 2. membrane d'épanouissement ; 3. névrilème ; 4. vaisseaux. — 3° Nerfs généraux ou périphériques : 1. Racines ; 2. cordons nerveux ; 3. ganglions ; 4. corpuscules de Pacini ; 5. névrilème ; 6. vaisseaux. — C'est en réunissant réellement par la pensée, pour en former un tout, l'ensemble des *parties similaires* de même espèce, telles que toutes les parties rouges des muscles d'une part, les parties tendineuses ou osseuses d'autre part, etc., que l'on obtient la notion de *système* (V. ce mot), qui est parfaitement fondée en fait (système musculaire, système tendineux, etc.), parfaitement réelle anatomiquement et en pratique. Si maintenant on envisage en elle-même : 1° Du composé au simple, chaque espèce des organes premiers ou *parties similaires* qui forment les organes seconds, et dont l'ensemble fait un système, on voit qu'elle est constituée par un même *tissu*, soit seul, soit accompagné d'un *fluide gazeux* ou *liquide* (*humeur*). 2° Quand on procède du simple au composé, on voit que, d'autre part, l'ensemble de chaque tissu, soit seul, soit avec le concours d'une humeur ou d'un fluide gazeux, constitue un système qui se décompose en *organes premiers* ou *parties similaires :* celles-ci, en se réunissant à d'autres d'une autre espèce, forment les *organes seconds* ou *proprement dits*. V. Anatomie et Organe.

SIMILIA SIMILIBUS. Traitement des phénomènes *semblables par les semblables*. C'est un des principes de l'homœopathie. V. ce mot.

SIMOUN. s. m. [*semoun*, *simoum*, *samich*, *samoun*]. Vent du Sahara. Il répand une telle chaleur, que le thermomètre, à l'ombre, peut monter jusqu'à 48°. C'est ce vent qui soulève les sables et les accumule en collines. L'atmosphère en est quelquefois si chargée, que le soleil en est obscurci et qu'il paraît alors jaune brun ou bleuâtre. — C'est le même vent qui porte en Italie le nom de *sirocco* ou *scirocco*.

SIMPLE. adj. [*simplex*, ἁπλοῦς, all. *einfach*, angl. *simple*, it. *simplice*, esp. *simple*]. Qui n'est point composé. — *Corps simples*. Ceux qu'aucun procédé chimique ne peut réduire en plusieurs sortes de matières. En ce sens, *simplicité* n'exprime donc que la portée de nos moyens, et ne préjuge rien par rapport à la nature réelle des corps. — En botanique, *simple* se dit des parties qui ne sont pas ramifiées ou divisées, de celles aussi qui sont continues, c'est-à-dire non séparées par les articulations. Un *fruit simple* est tantôt celui qui paraît tel, uniquement par la soudure naturelle de plusieurs carpelles juxtaposés, tantôt celui qui est devenu solitaire par l'avortement de ceux qui, dans le plan normal de la fleur, devaient former un verticille complet. — *Accouplement simple*. Celui qui a lieu entre deux individus appartenant à des espèces chez lesquelles les sexes sont séparés. — *Dents simples*. Celles dans lesquelles, comme chez l'homme, l'ivoire n'est nulle part pénétré par l'émail, qui ne fait que l'envelopper. — *Animaux simples*. Ceux qui ne résultent pas de l'agrégation d'un certain nombre d'individus. — *Médicaments simples*. Ceux qui n'ont subi aucune préparation pharmaceutique, ou aussi ceux qui ne contiennent qu'une seule substance. V. Drogue. — *Simple*, pris substantivement, est synonyme de *plante médicinale*. Il est masculin.

SIMULÉ, ÉE. adj. [*simulatus*, de *simulare*, feindre ; it. *simulato*, esp. *simulado*]. — *Maladies simulées*. Ensemble de symptômes que l'on détermine par des moyens artificiels, pour paraître avoir une maladie que l'on n'a point réellement, et s'exempter ainsi de remplir des devoirs imposés par la société ou par les lois. Il faut souvent beaucoup de sagacité pour reconnaître les maladies simulées. L'éthérisme est venu fournir un moyen qui, suspendant la volonté, permet de démasquer diverses fraudes. — Il importe beaucoup au médecin de ne pas confondre les maladies simulées avec les maladies convulsives et mentales nombreuses et diverses qu'on voit souvent se produire par *imitation* (V. ce mot) dans les couvents, les ateliers de femmes, les églises, les hôpitaux de femmes et d'enfants, les pensions, etc. Dits parfois, mais inexactement, de *contagion nerveuse*, les faits *d'imitation* donnant lieu à de véritables névroses s'observent même chez les animaux. Ainsi, le témoignage de Leblanc, Bouley, Reynal, confirme ce que l'on sait de la contagion du *tic* chez le cheval, et de l'*avortement* chez les vaches. Qu'un cheval prenne l'habitude de serrer convulsivement sa mangeoire et d'avoir des éructations, d'autres bêtes voisines prendront le même tic. Il en est de même du *tic de l'ours*, lorsqu'un cheval, habitué à remuer la tête comme l'ours blanc, transmet sa mauvaise habitude à d'autres. On sait, enfin, que dans une étable où plusieurs vaches sont pleines, celle qui avorte provoque quelquefois l'avortement sur toutes les autres placées dans le voisinage. Il en est de même du vomissement.

SIMULATEUR. s. m. Nom donné à ceux qui simulent une maladie.

SIMULATION. s. f. Action de simuler des maladies. Le médecin peut être appelé à déterminer s'il y a simulation de maladies chez les accusés qui cher-

chent à faire croire qu'ils ont été poussés par une monomanie ou autre espèce de folie au crime à eux imputé ; chez les jeunes gens appelés devant les conseils de révision, qui cherchent à se faire exempter du service militaire. On observe aussi parfois la simulation de diverses maladies, de la part des femmes hystériques, sans motif ni but déterminés.

SINAMMINE. s. f. ($C^8H^6Az^2$). Produit de l'action de l'hydrate d'oxyde de cuivre sur la thiosinammine. Cristallisable, fond à 100°. Sans odeur, saveur amère, tenace (Bussy et Robiquet).

SINAPINE. s. f. ($C^{32}H^{24}O^{10}Az$). Base non sulfurée qui est à l'état de sulfocyanhydrate dans la moutarde blanche et dont on obtient d'autres sels cristallisés. Sa solution aqueuse est jaune, précipite les sels de cuivre en vert, ceux d'argent et de peroxyde de mercure en brun. Par l'évaporation elle se dédouble en acide sinapique et en sinkaline.

SINAPIQUE. adj. Qui concerne la moutarde et ses produits ; la sinapine et ses composés. — *Acide sinapique* ($C^{22}H^{12}O^{10}$). Produit du dédoublement de la sinapine.

SINAPISINE. s. f. [*sulfosinapisine*, all. *Sinapin*, *Sulfosinapisin*]. Matière blanche sulfurée, cristallisable en aiguilles (Henry fils et Garot), de la semence de moutarde blanche, et prise d'abord par eux pour un acide particulier, qu'ils nommèrent *sulfosinapique*. Depuis, elle a été reconnue pour un principe neutre. Elle a pour caractère, quand elle a été obtenue par l'eau, d'être en aiguilles solubles dans l'alcool, fusibles, rougissant en cramoisi les sels de fer au maximum, donnant au feu des produits fétides, azotés, carbonés et sulfurés. Traitée par les oxydes métalliques et quelques acides, elle engendre, à une certaine température, des sulfocyanures cristallisables et un produit volatil qui rappelle assez l'odeur de l'essence de moutarde. ($C^8H^5AzS^2$.)

SINAPISME. s. m. [*sinapismus*, σιναπισμὸς, de σίναπι, moutarde ; all. *Senfpflaster*, angl. *sinapism*, it. et esp. *sinapismo*]. Cataplasme dont la moutarde fait la base, et qu'on applique pour déterminer la rubéfaction et produire une excitation générale ou une révulsion. On prépare le sinapisme en mêlant dans un pot de faïence, farine de moutarde récente, 250 grammes, et eau commune tiède, quantité suffisante. Cette simple préparation donne un cataplasme beaucoup plus actif qu'avec le vinaigre ; car le vinaigre, que l'on emploie communément dans l'intention de rendre le topique irritant, neutralise, au contraire, une partie de l'effet de la moutarde. La farine de mouturde, privée de son huile grasse, comme l'a proposé Robinet, est beaucoup plus active encore que la moutarde ordinaire.

SINAPOLINE. s. f. Base cristallisée obtenue par l'action de l'oxyde de plomb hydraté humide sur l'essence de moutarde. Soluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. ($C^{14}H^{12}Az^2O^2$.)

SINCIPITAL. adj. [*sincipitalis*, all. *sincipital*, it. *sincipitale*, esp. *sincipital*]. Qui a rapport au sinciput.

SINCIPUT. s. m. [βρέγμα, all. *Vorderhaupt*, it. *sincipite*, esp. *sinciput*]. Mot latin qui désigne le sommet de la tête, le vertex.

SINDON. s. m. [de σινδὼν, drap, linge ; all. *Wieke*, it. *sindone*, esp. *sindon*]. Petit plumasseau arrondi, ou petit morceau de toile soutenu par un fil attaché à sa partie moyenne, qu'on introduit dans l'ouverture faite au crâne avec le trépan.

SINÉSINIQUE (Acide). Produit de l'ébullition de la cire du *Rhus succedaneum* provenant du Japon avec l'hydrate de potasse et la chaux calcinée. Blanc, cristallisable, fond à 80°. ($C^{36}H^{36}O^3$.)

SINGULTUEUX, EUSE. adj. [de *singultus*, sanglot ; λυγγώδης, all. *schluchzend*, it. *singhiozzoso*]. — *Respiration singultueuse*. Respiration gênée, qui semble entrecoupée de sanglots.

SINKALINE. s. f. ($C^{10}H^{14}AzO^2$). Produit du dédoublement de la sinapine.

SINUÉ, ÉE. adj. [*sinuatus*, de *sinus*, pli ; κολπώδης, all. *gebuchtet*, angl. *sinuate*, it. *sinuato*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont découpées en lobes saillants et arrondis, séparés par des sinus également arrondis.

SINUEUX, EUSE. adj. [*sinuosus*, de *sinus*, pli]. Se dit pour désigner les organes allongés qui offrent des courbes se succédant suivant leur longueur, ceux dont le contour ou la surface présentent des alternatives de dépressions ou de sinus et de saillies intermédiaires courbes ou anguleuses.

SINUS. s. m. [κόλπος, all. *Höhle*, angl. *sinus*, it. et esp. *seno*]. Mot latin qui signifie toute concavité ou excavation anfractueuse, dont l'intérieur est plus évasé que l'entrée. C'est dans ce sens que les anatomistes ont appelé *sinus* les cavités creusées dans l'épaisseur de certains os du crâne et de la face. Ce mot, détourné de son acception propre, a ensuite été employé pour désigner certains canaux veineux dans lesquels aboutissent un grand nombre de vaisseaux. — En géométrie, en physique et en physiologie, *sinus*, la perpendiculaire (Fig. 422, *od*) menée de l'extrémité

Fig. 422.

d'un arc (NO) sur un rayon (BN) passant à l'autre extrémité (N) de cet arc. Lorsqu'un rayon de lumière AB tombe obliquement d'un milieu moins dense à la surface B d'un corps (BNC) plus dense, ce rayon se réfracte, c'est-à-dire qu'au lieu de suivre directement sa route vers E, il s'incline en se rapprochant de la normale ou perpendiculaire NN menée à la surface du corps au point d'incidence B, et suit une nouvelle direction BC. Puis, après avoir traversé le corps, il repasse obliquement dans l'air, s'écarte alors de la perpendiculaire N'N' menée à la surface du corps au point de sortie, et, si la surface d'émergence (NC) est parallèle à celle d'immergence (B), la nouvelle direction (CD) sera elle-même parallèle à la direction primitive (BE) du rayon (AB), et située dans le même plan. Selon que le rayon AB tombera plus ou moins obliquement, l'angle ABN sera plus ou moins grand, et NBC suivra

les mêmes variations, en restant ainsi toujours égal à ABN, ce qu'on exprime en disant que : Le rapport des sinus (*od* et CN′) que les rayons (AB et BC) font avec la normale reste constant pour les mêmes milieux, quelles que soient les variations de l'incidence.

Sinus caverneux. Au nombre de deux, ils occupent chacun la partie latérale du corps du sphénoïde, depuis l'apophyse clinoïde antérieure jusqu'à la postérieure. Compris entre deux lames de la dure-mère, ils sont parsemés de brides qui leur donnent une apparence celluleuse. L'artère carotide interne, le plexus carotidien et le nerf abducteur sont contenus dans leur intérieur. Le sang y coule d'avant en arrière. Postérieurement les sinus pétreux reçoivent d'eux ce liquide. Leurs affluents sont la veine ophthalmique, le sinus sphéno-pariétal, la veine de la fosse de Sylvius et le sinus coronaire. Ils communiquent souvent ensemble par un canal transversal situé sous la glande pituitaire.

Sinus choroïdien. V. SINUS *droit.*

Sinus circulaire inférieur. La communication transversale qui existe quelquefois entre les deux sinus caverneux.

Sinus circulaire de Ridley. V. SINUS *coronaire.*

Sinus du cœur. Autrefois les oreillettes. V. SAC et SINUS *coronaire.*

Sinus coronaire. Il entoure la base de l'entonnoir, dont il reçoit de petites veines, ainsi que de la glande pituitaire et du sphénoïde. Il s'ouvre des deux côtés dans le sinus caverneux, et communique aussi en haut, tant avec le sinus occipital antérieur qu'avec le pétreux supérieur.

Sinus coronaire du cœur. Nom donné à la veine coronaire, qui s'ouvre à la partie inférieure postérieure de l'oreillette droite du cœur.

Sinus droit. Il marche d'avant en arrière, et un peu de haut en bas, dans la grande faux du cerveau, à l'endroit où elle communique avec la petite, et s'étend jusqu'à la bosse occipitale interne, où il s'ouvre dans le pressoir d'Hérophile. Il reçoit la veine cérébrale interne, le sinus longitudinal inférieur et plusieurs petites veines de la tente du cervelet.

Sinus falciforme inférieur. V. SINUS *longitudinal inférieur.*

Sinus falciforme supérieur. V. SINUS *longitudinal supérieur.*

Sinus frontaux. V. FRONTAL.

Sinus du larynx. V. VENTRICULE.

Sinus latéral. V. SINUS *transverse.*

Sinus longitudinal inférieur. Il occupe le bord concave inférieur de la grande faux du cerveau jusqu'à la grande tente du cervelet, où il s'ouvre dans le sinus droit. Les veines de la grande faux sont les seules qui y aboutissent.

Sinus longitudinal supérieur. Canal triangulaire qui occupe la base de la grande faux du cerveau, depuis l'apophyse *crista-galli* jusqu'à la bosse occipitale interne, où il s'ouvre dans le pressoir d'Hérophile. Il reçoit les veines cérébrales supérieures et de petites veines qui viennent de la grande faux et des os du crâne.

Sinus maxillaires. V. MAXILLAIRE.

Sinus de Morgagni. Petite dépression en cul-de-sac que la membrane muqueuse de l'urèthre présente dans la fosse naviculaire. V. GLANDE *de Littre.*

Sinus occipital antérieur. Il occupe la portion basilaire de l'os occipital, près de la selle turcique, et communique de chaque côté avec le caverneux et le pétreux inférieur, en bas avec le plexus veineux du canal vertébral.

Sinus occipital postérieur. Il part, simple ou double, du pressoir d'Hérophile, ou du sinus transverse, ou du caverneux, descend dans la petite faux, et ne tarde pas, quand il est simple, à se diviser en deux branches. Il s'ouvre principalement dans le sinus transverse et communique aussi avec le plexus veineux postérieur interne de la colonne vertébrale.

Sinus perpendiculaire. V. SINUS *droit.*

Sinus pétreux inférieur. Logé dans une gouttière comprise entre le bord latéral de la portion basilaire de l'os occipital et le bord postérieur du rocher, il communique en devant avec le sinus caverneux ; en arrière, il pénètre dans le trou déchiré antérieur, où il dégénère en un canal veineux qui s'ouvre dans la veine jugulaire interne.

Sinus pétreux supérieur. Étroit canal qui marche tout le long du bord supérieur du rocher, dans la tente du cervelet, communique en devant avec le sinus caverneux, et s'ouvre en arrière dans le sinus transverse.

Sinus rhomboïdal. Le plancher du quatrième ventricule, ou cérébellum.

Sinus sphéno-pariétal. Il occupe la paroi latérale du crâne et s'ouvre dans le sinus caverneux.

Sinus transverse. Il part du pressoir d'Hérophile, et parcourt le sillon courbe qui s'étend jusqu'au trou déchiré postérieur, en passant sur la portion basilaire de l'os occipital, l'angle postérieur inférieur du pariétal, la portion mastoïdienne du temporal et la portion orbiculaire de l'occipital. Il se jette dans la veine jugulaire interne.

Sinus utérins. Dans la muqueuse utérine humaine, à l'état de vacuité de l'utérus, il n'y a que des capillaires, très-fins pour la plupart ; dans la grossesse, beaucoup de capillaires deviennent de gros vaisseaux. Quelques-uns restent pourtant capillaires artériels, que l'injection par les artères remplit sous forme de fins conduits repliés plusieurs fois sur eux-mêmes d'une manière caractéristique. Ces derniers se continuent en capillaires veineux aboutissant dans ceux qui sont devenus gros vaisseaux veineux de la muqueuse. Leur paroi n'a pas augmenté proportionnellement d'épaisseur ; elle est au contraire restée fort mince ; appliquée sur les tissus, elle leur adhère intimement et représente une mince tunique qui ne peut être isolée comme dans les veines ordinaires et n'offre pour tunique que l'analogue de la paroi interne des veines. Ces vaisseaux-là ne sont pas nécessairement cylindriques ; ils prennent mille formes sous la moindre pression des organes voisins : triangulaires ici, on les voit aplatis plus loin, ovales ou cylindriques ailleurs. Ils ne peuvent être isolés comme les veines du bras ou de l'intestin. Leur mince paroi se brise trop facilement ; mais on peut les étudier en les ouvrant dans le sens de leur longueur ou transversalement. Par suite de toutes ces particularités, on les appelle non plus des *veines* proprement dites, mais *sinus veineux :* il y a *sinus du corps de l'utérus*, *sinus de la muqueuse*, selon la situation. Ceux du corps ont une paroi plus épaisse, fort adhérente au tissu musculaire dans l'état de vacuité, et plus facile à isoler pendant la grossesse. Mais ils n'offrent toujours que l'analogue de la tunique interne, à fibres longitudinales, des veines. En fendant certains de ces sinus de

la muqueuse ou du corps de l'utérus, on arrive dans de grandes cavités appelées *lacs sanguins* par Coste, où plongent les cotylédons du placenta. Dans certaines parties du corps des cyclostomes (tête et abdomen) et des raies (abdomen), les parois veineuses sont essentiellement formées par des muscles de la périphérie et profonds, ainsi que par des cartilages unis aux muscles ; mais nulle part il n'y a trace de parois veineuses dissécables ; ce sont des canaux ou sinus veineux dont les parois sont constituées par des muscles, des cartilages et quelques faisceaux fibreux, ailleurs par les poches branchiales, etc. Là le système veineux ou système de retour pour le sang présente la forme de sinus et non celle de conduits cylindriques, ramifiés, anastomosés et susceptibles d'isolement ; mais le système, le parcours est tout aussi complet que chez l'homme ou tout autre mammifère. Le tissu des muscles, artères, etc., n'est pas à nu, ni baigné directement dans le sang, parce que partout où les sinus sont assez grands, là principalement où des muscles sont libres par toute leur périphérie, dans toute leur longueur, en raclant la surface de l'organe, on trouve une légère couche de la substance homogène, amorphe ou parsemée de noyaux ; puis ce n'est qu'au-dessous qu'on arrive sur un tissu, musculaire ou autre. Les minces trabécules de tissu cellulaire qui traversent quelques sinus peuvent facilement, quand elles sont assez grosses, être distinguées, par leur surface lisse, etc., des filaments de ce tissu, qu'on forme artificiellement par la dissection. Ainsi, le *système veineux* peut être entièrement formé de veines, ou en partie de veines et en partie de *canaux*, *trajets veineux* ou *sinus*. Mais nulle part ne manque la substance homogène, l'élément dont nous avons parlé. Si elle manque, il y a lésion ; toute lacune dans la continuité de cette substance est une altération pathologique. V. LACUNAIRE.

Sinus de la veine porte. Le tronc veineux situé horizontalement dans le tissu transverse du foie, résultant, chez le fœtus, de la réunion de la veine porte et de la veine ombilicale, d'où part le *canal veineux* allant à la veine cave.

Sinus vertébraux. Nom donné à deux grands vaisseaux veineux qui occupent le canal vertébral, et se continuent sans interruption du grand trou occipital à l'extrémité inférieure du sacrum. Placés, l'un à droite et l'autre à gauche de la ligne médiane, derrière le corps des vertèbres, et répondant en arrière à la dure-mère, dont ils sont entièrement indépendants, ils communiquent entre eux par de petits sinus très-courts que l'on a appelés *sinus vertébraux transverses*. Ces deux conduits veineux, étroits au cou, larges au dos, très-petits dans le canal sacré, finissent en se perdant dans le tissu graisseux de cette région.

SIPEERINE. s. f. V. SÉPEERINE.

SIPHILIS. V. SYPHILIS.

SIPHON. s. m. [*sipho*, de σίφων, tuyau ; all. *Heber*, it. *sifone*, esp. *sifon*]. Instrument de physique consistant en un tuyau recourbé, de verre ou de métal, dont les branches sont inégales, et qui sert à transvaser les liquides. Pour cela, on plonge la plus courte branche dans le vase qu'on veut vider, et l'on retire l'air de la branche la plus longue en l'aspirant : à mesure que l'on fait ainsi le vide, la liqueur monte dans la courte branche, en vertu de la pression exercée par l'atmosphère sur le liquide contenu dans le vase, et l'écoulement continue sans interruption jusqu'à ce que la courte branche ne plonge plus dans la liqueur.

SIPHONIE. s. f. [*siphonia*, de σίφων, tube]. Genre de plantes euphorbiacées dans lequel rentre celle dont les globules en émulsion dans le sérum de ses nombreux laticifères donnent le plus de caoutchouc (*Siphonia elastica*, Persoon, *Hevea guianensis*, Aubert, *Jatropha elastica*, L. fils). C'est un grand arbre de la Guyanne.

SIPHONOMA, et non **SYPHONOMA**. s. m. [de σίφων, tube]. Sous ce nom et sous celui de *tumeur tubuleuse*, Henle (1845) décrit une tumeur d'aspect fibreux, mais molle et d'un rouge foncé, trouvé dans le mésentère d'un jeune homme. Les parties d'aspect fibreux étaient formées de tubes parallèles ou entrecroisés, dont le contenu se composait de granules moléculaires, de gouttes de graisse et d'amas de granulations avec une grande quantité de matière colorante d'un brun foncé et un peu d'une autre matière jaunâtre. Les plus petits tubes avaient une paroi homogène, celle des plus gros était striée ; elle égalait en épaisseur 1/10e à 1/13e du diamètre total du tube. Le diamètre des tubes, très-inégal, variant de 0^{mm},007 à 0^{mm},070 environ. Quelques-uns, mais en petit nombre, étaient ramifiés et anastomosés. Ces tubes se distinguaient facilement des tubes nerveux, des tubes capillaires et des faisceaux striés des muscles. V. HÉTÉRADÉNIQUE.

SIRÈNE. s. f. Instrument destiné à démontrer la vibration des liquides par les sons qu'il rend sous l'eau. Une intermittence de l'écoulement déterminant une suite de chocs produits par l'eau fait entrer celle-ci en vibrations sonores.

SIRÉNOMÈLE. s. m. Nom donné par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont les deux membres abdominaux très-incomplets, terminés en moignons ou en pointes, sans pied distinct. Les monstres de ce groupe sont ceux que les anciens auteurs ont presque tous appelés *sirènes*, parce qu'on retrouve chez eux presque exactement les formes mixtes et bizarres qu'Homère et Ovide ont prêtées à leurs sirènes.

SIRIASE. s. f. [σειρίασις, de σείριος, brûlant ; angl. *siriasis*, it. *siriasi*]. Inflammation du cerveau ou de ses membranes, selon Aétius.

SIROP. s. m. [bas lat. *sirupus*, *serapium*, bas grec σεράπιον, all. *Syrup*, *Zuckersaft*, angl. *syrup*, it. *sciloppo*, *siroppo*, esp. *jarabe*]. Médicament liquide et visqueux, qui résulte de l'union de certains liquides avec la quantité de sucre nécessaire pour les en saturer. On fait du sirop avec des liquides aqueux, vineux et acéteux. Ils sont *simples*, lorsque, indépendamment du sucre et du menstrue qui le dissout, ils ne contiennent qu'une simple substance, et *composés*, dans le cas contraire. La densité ordinaire des sirops est de 1321 ; l'aréomètre y marque 35° centésimaux quand ils sont froids, et 30° quand ils sont bouillants ; dans ce dernier cas, le thermomètre y monte à 105°. Cependant, tous les sirops n'ont pas le même degré de concentration. On diminue la proportion du sucre pour ceux qui sont préparés avec des liqueurs vineuses ou des sucs acides peu altérables ; on l'augmente, au contraire, pour les sirops chargés de parties extractives ou mucilagineuses.

Sirops d'acétate et de sulfate de morphine. V. SULFATE *de morphine*.

Sirop d'acide tartrique. On ajoute à 500 grammes de sirop simple bouillant 10 grammes d'acide tartrique dissous dans 20 grammes d'eau distillée.

Sirop d'amandes. V. SIROP *d'orgeat*.

Sirop antiscorbutique. V. ANTISCORBUTIQUE.

Sirop d'armoise composé. V. ARMOISE.

Sirop de baume de Tolu. On met digérer 128 gram. de baume avec 500 grammes d'eau, pendant douze heures, au bain-marie couvert, en agitant de temps en temps; on filtre, et l'on ajoute 1 kilogramme de sucre, qu'on fait dissoudre à une douce chaleur, en vase clos. On filtre le sirop au papier.

Sirop béchique de Willis. Vin tenant en solution du sulfate de potasse et du sucre.

Sirops de belladone, de jusquiame, de stramonium. On les prépare en faisant dissoudre dans 16 gram. d'eau, $1^{gr},60$ de l'extrait, ajoutant la liqueur à 500 grammes de sirop simple bouillant, et passant après quelques instants d'ébullition. 32 grammes de ces sirops contiennent 10 centigrammes de l'extrait employé.

Sirop de Bellet. On le prépare en faisant dissoudre 6 grammes de protonitrate de mercure dans le moins d'eau possible, mêlant à froid cette solution avec 750 grammes de sirop de sucre fait à l'eau distillée et 2 grammes d'éther nitrique rectifié. Il est employé comme stimulant, dans les affections du système lymphatique, à la dose d'une cuillerée à bouche le matin dans un véhicule quelconque. Cette formule, qui diffère déjà beaucoup de la primitive, ne donne encore qu'un médicament très-variable, facilement altérable et souvent dangereux : aussi Henry et Guibourt ont-ils proposé, pour remplacer le sirop de Bellet, un *sirop mercuriel éthéré*, contenant 5 centigrammes de sublimé dissous dans 16 grammes d'eau, 128 grammes de sirop de sucre, et 4 grammes d'éther nitrique alcoolisé.

Sirop chalybé. Solution gommée de sulfate de fer.

Sirop des chantres. On fait bouillir dans 6 kilogr. d'eau, jusqu'à réduction au quart : orge mondé, raisins secs, racine de réglisse, aa 64 gram.; feuilles sèches de bourrache et de chicorée, aa 96 gram. On passe avec expression, et l'on verse la décoction bouillante sur : érysimum récent, $1^{kil},500$; racine d'aunée, 128 gram.; capillaire, 32 gram.; sommités sèches de romarin et de stœchas, aa 16 gram.; anis, 24 gram. Après vingt-quatre heures d'infusion, on distille 256 grammes de liqueur aromatique, dans laquelle on fait dissoudre en vase clos 500 grammes de sucre. D'une autre part, on passe avec expression ce qui est resté dans la cucurbite, on clarifie par le repos; on ajoute $1^{kil},500$ de sucre et 500 grammes de miel. On cuit le sirop, on le clarifie, et, quand il est à moitié refroidi, on le mélange avec le premier sirop aromatique.

Sirop de Charpentier. Sirop adoucissant dans lequel entre la carmentine pectorale, famille des rhinanthacées (*Justitia pectoralis*, Jacquin).

Sirop des cinq racines. Sirop composé fait avec : 125 grammes de racines sèches d'ache, de fenouil, de persil, d'asperges, de petit-houx, et $3^{kil},750$ de sucre. On coupe les racines en tranches minces, qu'on met infuser d'abord dans $2^{kil},250$ d'eau bouillante; au bout de douze heures on passe sans expression. On fait une seconde infusion avec 4 kilogrammes d'eau, on passe avec une légère expression : la liqueur décantée est mêlée au sirop, et tenue en ébullition jusqu'à ce que le sirop ait perdu en poids une quantité égale au poids de la première infusion; on y ajoute rapidement celle-ci, et l'on passe.

Sirop de codéine. On le prépare avec $1^{gr},20$ de codéine cristallisée, que l'on triture dans un mortier de marbre avec 120 grammes d'eau jusqu'à solution complète, et en ajoutant ensuite 256 grammes de sucre. 32 grammes du sirop contiennent 10 centigrammes de codéine.

Sirop de Cuisinier. V. SIROP *de salsepareille composé*.

Sirop de Desessarts. V. SIROP *d'ipécacuanha composé*.

Sirop de dextrine. V. DEXTRINE.

Sirop diacode. V. DIACODE.

Sirop diaphorétique de Glauber. Solution de fleurs argentines d'antimoine incorporée dans du sirop de sucre.

Sirop de digitale. Il est préparé avec $6^{gr},60$ de feuilles de digitale que l'on fait infuser pendant six heures dans 500 grammes d'eau bouillante, en ajoutant à la liqueur filtrée le double de son poids de sucre, qu'on fait dissoudre à une douce chaleur.

Sirop de douce-amère. On fait infuser pendant douze heures 500 grammes de tiges sèches de douce-amère dans $1^{kil},250$ d'eau; on passe sans expression. On met infuser le résidu dans $1^{kil},500$ d'eau; on passe, on mêle cette seconde liqueur à 4 kilogrammes de sirop simple et l'on opère comme pour le sirop de mousse de Corse.

Sirop d'érysimum. V. SIROP *des chantres*.

Sirop d'éther. On le prépare en mêlant : sirop de sucre, 1 kilogram., et éther sulfurique pur, 64 gram., agitant le mélange de temps à autre, pendant quatre jours, le laissant reposer; le soutirant par un robinet adapté à la partie inférieure du vase, et le renfermant dans des flacons de 64 à 128 grammes, qui doivent être entièrement remplis. On prépare aussi des sirops d'éther acétique et d'éther chlorhydrique; mais, lorsque l'on prescrit le *sirop d'éther*, sans désignation, c'est toujours du sirop d'éther sulfurique qu'il s'agit.

Sirop d'extrait d'opium. V. OPIUM. En ajoutant à ce sirop 10 centigrammes (par 32 gram.) d'esprit volatil de succin, on a le *sirop de karabé*.

Sirop de foie de soufre. On fait dissoudre 40 centigrammes de foie de soufre dans 80 centigrammes d'eau distillée, et l'on mêle la dissolution avec 32 grammes de sirop simple blanc.

Sirop de fumeterre, de trèfle d'eau, de roses pâles, d'ortie, de nerprun. On mêle et l'on fait cuire jusqu'en consistance de sirop parties égales du suc dépuré de la plante et de sucre.

Sirop de gentiane. On fait infuser 48 grammes de racine sèche de gentiane dans 576 grammes d'eau bouillante; on passe, et l'on fait dissoudre au bain-marie, dans la liqueur filtrée, 1 kilogramme de sucre.

Sirop de gomme. V. GOMME *arabique*.

Sirops de guimauve, de consoude, de cynoglosse. On met 32 grammes de la racine de la plante, coupée menu, macérer dans 192 grammes d'eau pendant douze heures; on passe sans expression; on ajoute la liqueur à 1 kilogramme de sirop simple, qu'on fait cuire en consistance convenable et qu'on passe.

Sirops d'hysope, de menthe, de marrube, de scordium, de lierre terrestre, de stœchas, de dictame, d'ache, de myrte. On fait digérer pendant deux heures, au bain-marie couvert, 32 grammes des sommités sèches de la plante dans 1 kilogramme d'eau distillée de la même plante; après refroidissement, on passe, on filtre, et l'on ajoute le sucre, dont le poids doit être double de celui de l'infusion; on fait dissoudre à la chaleur du bain-marie dans un vase fermé, et l'on passe le sirop dès qu'il est refroidi.

Sirop d'ipécacuanha. V. IPÉCACUANHA.

Sirop d'ipécacuanha composé. On fait macérer pendant douze heures dans 750 grammes de vin blanc, 32 gram. d'ipécacuanha gris, et 96 gram. de séné; on passe avec expression et l'on filtre. On met dans un bain-marie avec le résidu : 128 gram. de fleurs sèches de coquelicot; 32 gram. de sommités sèches de serpolet, et 96 gram. de sulfate de magnésie, et l'on verse dessus 3 kilogrammes d'eau bouillante. Après douze heures d'infusion, on passe, on mélange le produit avec la liqueur vineuse et 750 grammes d'eau de fleur d'oranger; on ajoute au mélange le double de son poids de sucre, et l'on fait un sirop par simple solution à chaud au bain-marie.

Sirops de limons, d'oranges, de coings, de cerises, de berberis, de grenades, de groseilles, de framboises, de mûres, de pommes, de vinaigre, de vinaigre framboisé. On fait dissoudre à une douce chaleur dans un bassin d'argent 960 grammes de sucre blanc dans 500 grammes de suc dépuré, puis on passe. On est dans l'usage d'aromatiser le sirop de limons avec la teinture alcoolique d'écorce fraîche de citron, et celui d'oranges avec la teinture d'écorce fraîche d'orange.

Sirop de longue vie. Sirop purgatif composé avec sucs dépurés de mercuriale, 1 kilogram., de bourrache et de buglosse, aa 250 gram.; racine d'iris commune (*Iris germanica*), 64 gram.; gentiane, 32 gram.; miel blanc, 1^{kil},500, et vin blanc, 384 gram. Ce sirop est purgatif et emménagogue, à la dose de 8 à 32 grammes. On y ajoute quelquefois infusion de feuilles de séné mondé, 48 gram.

Sirop de mou de veau. On coupe par petits morceaux 1 kilogramme de mou de veau (poumons), qu'on lave à l'eau froide; on les met dans un bain-marie couvert, avec dattes, 160 gram.; jujubes, raisins secs, feuilles de pulmonaire, aa 176 gram.; racines de réglisse et de consoude, aa 32 gram.; eau, 1^{kil},250. Après six heures d'ébullition, on passe, on décante; on ajoute 2 kilogrammes de sucre, et l'on fait un sirop qu'on clarifie avec des blancs d'œufs.

Sirop de mousse de Corse. On rejette avec soin le sable et les coquillages; on fait macérer 500 gram. du fucus dans 1 kilogramme d'eau tiède; on passe au bout de vingt-quatre heures en exprimant avec force; la liqueur est filtrée. On verse sur le résidu 1 kilogramme d'eau tiède, on laisse macérer; on passe et l'on filtre la nouvelle liqueur. On mêle celle-ci à 3 kilogrammes de sirop simple; on fait évaporer jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un sirop très-cuit, auquel on ajoute rapidement la première liqueur, et l'on passe.

Sirop d'écorce d'orange ou *de citron.* On le fait en versant 500 grammes d'eau bouillante sur 96 gram. d'écorce fraîche d'orange ou de citron, passant au bout de vingt-quatre heures, et faisant dissoudre dans la liqueur, au bain-marie, le double de son poids de sucre.

Sirop d'écorce d'oranges amères. Sirop tonique et stimulant en raison de son amertume fait avec l'écorce du fruit du *Bigaradier*.

Sirop de fleur d'oranger. On dissout 1 kilogramme de sucre très-blanc dans 500 grammes d'eau distillée de fleur d'oranger, et l'on filtre au papier.

Sirop d'orgeat. On monde de leur pellicule 500 gram. d'amandes douces et 160 gram. d'amandes amères; on les réduit en pâte fine dans un mortier en ajoutant 128 gram. d'eau et 500 gram. de sucre. On délaye avec 1^{kil},500 d'eau, on passe avec expression; on ajoute 2^{kil},500 de sucre, qu'on fait dissoudre au bain-marie à une douce chaleur; on ajoute 256 gram. d'eau de fleur d'oranger. On passe avec expression à travers un linge serré; on laisse refroidir le sirop dans un vase couvert, et on l'enferme dans des bouteilles bien sèches et bien bouchées, que l'on conserve à la cave, renversées sur le goulot.

Sirop de pommes composé. Sirop purgatif préparé avec feuilles de séné 16 gram., que l'on fait infuser dans 2 kilogram. d'eau bouillante, avec semences de fenouil 32 gram., et girofles 4 gram. D'une autre part, on mêle et l'on chauffe au bain-marie : suc de pommes de reinette, 2 kilogram.; sucs de bourrache ou de buglosse, aa 1^{kil},500. On mêle le tout; on ajoute sirop de sucre 3 kilogram., et l'on fait cuire à 31° bouillant. On ajoute aussi quelquefois de la racine d'ellébore noir, du sous-carbonate de potasse et de la teinture de safran : il constitue alors le *sirop de pommes elléboré*, purgatif dont la dose est de 16 à 64 grammes.

Sirop de quinquina. V. QUINQUINA.

Sirop de quinquina au vin. V. QUINQUINA.

Sirop de ratanhia. On dissout 16 grammes d'extrait de ratanhia dans 128 grammes d'eau; on filtre cette dissolution, et on l'ajoute à 500 grammes de sirop réduit d'un quart par l'ébullition. 32 grammes contiennent 90 centigrammes d'extrait de ratanhia.

Sirop de rhubarbe. On coupe par morceaux 96 gram. de racine sèche de rhubarbe, qu'on fait macérer pendant douze heures dans 500 grammes d'eau froide; on passe avec expression, et l'on fait dissoudre dans la liqueur filtrée le double de son poids de sucre. 32 grammes du sirop contiennent les principes solubles de 2 grammes de rhubarbe.

Sirop de rhubarbe ou *de chicorée composé.* On verse sur la racine de rhubarbe concassée 1 kilogram. d'eau à 80° centigr.; après douze heures d'infusion, on passe et l'on conserve la liqueur au frais. On met dans un bain-marie, avec le résidu de la rhubarbe : racine sèche de chicorée concassée, 192 gram.; feuilles sèches de chicorée, 288 gram.; feuilles sèches de fumeterre et de scolopendre, aa 96 gram.; baies d'alkékenge ouvertes, 64 gram. On y verse 5 kilogram. d'eau bouillante, et, après vingt-quatre heures d'infusion, on passe avec expression, on décante, et l'on filtre la liqueur, en la mêlant à 4^{kil},500 de sirop simple. On fait évaporer; sur la fin on ajoute la première infusion de rhubarbe, et l'on continue l'évaporation jusqu'à ce que le sirop marque 30° centésimaux. On le passe bouillant, on le remet dans un bain-marie, avec un nouet contenant 16 grammes de cannelle et de santal citrin; on couvre le bain-marie. Au bout de douze heures, on retire le nouet, et l'on met le sirop en bouteilles.

Sirop de rhubarbe et de roses composé. Sirop un peu purgatif, et ensuite astringent, préparé avec : roses rouges sèches, 32 gram.; rhubarbe de Chine, 24 gram.; myrobalans citrins et fleurs de grenadier, aa 16 gram.; cannelle fine et santal citrin, aa 4 gram.; suc de berberis et de groseilles, aa 64 gram.; eau distillée de roses, 128 gram., et sirop de sucre, 564 gram. Ce sirop convient particulièrement dans les diarrhées chroniques : la dose est de 8 grammes à 36.

Sirop de safran. V. SAFRAN.

Sirop de salsepareille. V. SALSEPAREILLE.

Sirop de salsepareille composé (*sirop de Cuisinier*). On fend dans toute sa longueur et l'on coupe par tronçons 1 kilogramme de racine de salsepareille, que l'on fait infuser pendant vingt-quatre heures dans 6 kilo-

grammes d'eau, et qu'on fait bouillir ensuite pendant un quart d'heure ; on passe avec expression ; on fait bouillir le résidu avec 5 kilogrammes d'eau. On fait encore une décoction et l'on verse cette dernière liqueur bouillante sur : fleurs sèches de bourrache, roses pâles, feuilles de séné et anis, aa 64 gram. Après douze heures d'infusion, on passe avec expression. On décante toutes les liqueurs, on les fait évaporer jusqu'à ce qu'il ne reste que 3 kilogrammes ; on laisse encore déposer, on décante, on ajoute 1 kilogramme de sucre et autant de miel blanc, et l'on fait un sirop qu'on clarifie avec l'albumine. On le passe à la chausse quand il marque 25° centésim. à l'aréomètre ; on le remet sur le feu, et on le fait cuire à 35° centésim. bouillant. Ce sirop, employé comme sudorifique dans le traitement des maladies vénériennes, diffère peu du fameux rob antisyphilitique. Souvent on ajoute à chaque livre de ce sirop 5 à 10 centigrammes de sublimé, ce qui constitue le sirop dit de *première* ou de *seconde cuite*.

Sirop de semen-contra. On l'obtient avec : eau distillée de semen-contra saturée d'essence, 1^{kil},128. On fait un oléosaccharum avec 64 grammes de sucre, et l'on ajoute 2^{kil},250 de sirop simple chaud.

Sirop simple ou *sirop de sucre*. On bat deux blancs d'œufs dans 1 kilogramme d'eau ; on mélange, dans une bassine de cuivre, les deux tiers de cette eau albumineuse avec 6 kilogrammes de sucre ; on y ajoute 1 litre d'eau, et l'on chauffe peu à peu, en remuant de temps en temps. Quand tout est fondu et que l'ébullition soulève la masse, on diminue le feu, on ajoute par portions le reste de l'eau albumineuse, on écume, et, quand le sirop est clarifié, on évapore jusqu'à ce qu'il marque à l'aréomètre 30° centésimaux bouillant, puis on passe au blanchet. — *Sirop simple blanc*. Sirop fait en dissolvant à froid : sucre blanc, 1 kilogr., dans eau pure, 500 gram. ; ajoutant charbon animal préparé, 64 gram., et filtrant au papier au bout de douze heures.

Sirop de sulfate de quinine. On le fait avec sulfate de quinine, 80 centigr. ; sirop simple blanc, 256 gram. ; eau distillée, 4 gram. ; et acide sulfurique alcoolisé, 8 gouttes.

Sirop de thridace. On fait dissoudre 3^{gr},20 d'extrait de thridace dans 32 grammes d'eau ; on ajoute la solution à 256 grammes de sirop simple bouillant. qu'on ramène à la consistance ordinaire, et l'on passe. 32 grammes contiennent 40 centigrammes d'extrait.

Sirop de Tolu. V. Sirop *de baume de Tolu*.

Sirop de valériane. On concasse 500 grammes de racine sèche de valériane, on la met dans la cucurbite d'un alambic avec 4 kilogrammes d'eau, et au bout de douze heures on distille 750 grammes de produit. On passe avec expression ce qui reste dans la cucurbite, on filtre la liqueur, on la mélange à 4 kilogrammes de sirop simple ; on évapore jusqu'à ce que le tout ne pèse que 3^{kil},250 ; on laisse refroidir en grande partie le sirop, et on le décuit avec la liqueur aromatique.

Sirop de violette. V. Violette.

SISON. s. m. [it. *sisone*]. V. Ammi.

SISYMBRE. s. m. [*sisymbrium*]. Genre de crucifères. — *Sisymbre officinal* (*Sisymbrium officinale*, Scopoli, *Erysimum officinale*, DC.). V. Vélar. — *Sisymbre sagesse, science, sagesse des chirurgiens*, ou *thalictron* (*Sisymbrium sophia*, L.). Plante regardée comme vulnéraire, vermifuge et fébrifuge, mais sans action.

SITIOLOGIE. s. f. [*sitiologia*, de σιτίον, aliment, et λόγος, discours ; all. *Nahrunsmittellehre*, angl. *sitiology*, it. et esp. *sitiologia*]. Traité des aliments.

SITIOPHOBIE et non **SITOPHOBIE**. s. f. [de σιτίον, aliment, et φόβος, crainte ; σῖτος est plus particulièrement le blé et les aliments faits avec les céréales]. Refus absolu de nourriture (Guislain). C'est un symptôme très-fréquent chez les lypémaniaques, qui résiste souvent à l'emploi de la douche, comme à tout autre moyen d'intimidation ; sans l'introduction de la sonde œsophagienne il serait impossible de sauver les jours de ces aliénés, dont l'amaigrissement est extrême, la langue sèche et fuligineuse, l'haleine fétide, l'urine rare. Malgré le bouillon et le vin qu'on ingurgite de force, beaucoup finissent par succomber à une stase sanguine dans les organes respiratoires, compliquée, dans la majorité des cas (neuf fois sur treize, selon Guislain), de gangrène pulmonaire. La cause est souvent toute psychique : tantôt l'esprit de pénitence et de mortification, une hallucination de l'ouïe ou une inspiration interne, comme dans la mélancolie religieuse ; tantôt la crainte du poison, comme dans la monomanie de persécution, crainte parfois engendrée par une hallucination du goût ou par la présence d'un enduit muqueux sur la langue, qui, en s'altérant, en s'acidifiant ou en se pétrifiant au contact de l'air, modifie la saveur des aliments. Mais il arrive aussi, et plus souvent qu'on ne le croit généralement, que l'anorexie est la seule cause de la sitiophobie. Cette sensation interne de la faim peut être en effet complétement paralysée chez les aliénés mélancoliques pendant des mois, quelquefois des années, et, si on ne les forçait à manger, ils finiraient par succomber comme ceux qui se privent de nourriture sous l'influence d'une idée préconçue.

SIUM. s. m. V. Berle.

SKODIQUE [de *Skoda*, célèbre médecin allemand de notre temps]. — *Bruit skodique*. Bruit tympanique que la percussion révèle dans les épanchements pleurétiques, dans la pneumonie et quelques autres affections du poumon ; il a été surtout étudié par Skoda dans son *Traité de percussion et d'auscultation*.

SMEGMA. s. m. [*smegma*, *sapo*, σμῆγμα]. Mot grec employé pour désigner en anatomie une matière blanchâtre, demi-liquide, pâteuse, ou de consistance de savon mouillé, qui s'accumule au fond du repli balano-préputial chez l'homme et chez la femme, ainsi qu'entre les petites lèvres et le clitoris chez celle-ci. Son odeur est toute spéciale, ayant quelque chose de fade et d'aromatique en même temps ; elle se rapproche de celle des caprylates alcalins, sans être analogue à celle de la sueur de l'aisselle. Des soins convenables empêchent qu'elle ne se putréfie et qu'elle ne prenne une odeur forte ou aigre, analogue à celle que présente la sueur des orteils dans de pareilles conditions, et se rapprochant de celle de l'acide butyrique, dont la formation a lieu, en effet, dans la putréfaction. Sa réaction est *alcaline* et non acide. Le smegma se compose : 1° De cellules épithéliales pavimenteuses minces, finement granuleuses, plissées, un peu irrégulières, ordinairement pourvues de noyaux, mais sans granulations graisseuses et nullement vésiculiformes comme celles de la matière sébacée ; 2° de beaucoup de fines granulations moléculaires grisâtres, libres ou adhérentes aux cellules, quelquefois réunies en masses amorphes ; 3° quelquefois, surtout chez les enfants, de globes épidermiques ; 4° presque constamment de cristaux offrant les

caractères de ceux de l'acide stéarique, fait qui n'est point en opposition avec la réaction alcaline de ces régions, car l'action de cet acide sur le tournesol est trop faible pour masquer l'action alcaline des sels gras à base de soude ou de potasse, auxquels semble due l'odeur de cette matière. Le smegma n'est point le produit des glandes sébacées, car elles manquent dans les régions où il est produit ; en outre, il ne renferme ni les gouttes, ni les granulations graisseuses, ni les cellules épithéliales de même caractère que celles de la matière sébacée. Il est le produit de l'accumulation de l'épithélium balano-préputial humecté par le liquide qui exsude à la surface de toutes les muqueuses. V. ENDUIT *fœtal*.

SMILACE. s. f. V. SALSEPAREILLE et SQUINE.

SMILACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des asparaginées, comprenant les genres *Salsepareille*, *Petit-Houx*, *Paris*, *Muguet*, etc.

SMILACINE. s. f. [all. *Smilacin*, angl. *smilacine*, it. *smilacina*]. V. PARIGLINE.

SOARIA s. m. (et non **SAORIA**), appelé aussi **KELLA**, **KALHAO**, **KOLAH** ou **KULOH**. Fruit mûr d'un arbrisseau d'Abyssinie (*Mæsa lanceolata*, Forsk. *Mæsa picta*, Hochstetter), famille des myrsinées, croissant de 2000 à 3000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il a la réputation d'expulser sûrement et complétement les tænias, à la dose de 32 à 44 grammes. On l'administre ordinairement sec, en poudre, mêlé à une bouillie de farine. Il colore l'urine en violet. Les baies de soaria ressemblent aux baies du sureau, et sont au nombre des substances employées pour confectionner l'hydromel du Négus de Sawa.

SOBOLE. s. f. [*soboles*]. Rudiment d'une nouvelle branche, bulbille qui se développe dans le péricarpe de certains végétaux.

SOCIABILITÉ. s. f. [de *sociabilis*, sociable, de *sociare*, associer ; all. *Geselligkeit*, *Sociabilität*, angl. *sociability*, it. *sociabilità*, esp. *sociabilidad*]. Disposition innée qui porte les hommes et plusieurs autres animaux à vivre en société. Elle est aussi une des conditions essentielles de la domestication. Le fait essentiel à connaître pour le physiologiste, c'est qu'elle est un résultat de l'organisation animale, de celle de l'homme surtout, et elle n'a pas d'autre cause.

SOCIAL, ALE. adj. [*socialis*, all. *gesellschaftlich*, angl. *social*, it. *sociale*, esp. *social*]. Se dit des plantes d'une espèce qui vivent habituellement réunies par groupes plus ou moins nombreux.

SOCIALITÉ. s. f. [de *social*]. Troisième et dernier degré de la vitalité. V. ANIMALITÉ.

SOCIOLOGIE. s. f. [de *societas*, et λόγος, traité ; angl. *sociology*]. Ce mot ne figurerait pas ici si les hommes qui cultivent les sciences, et en particulier les médecins, n'avaient besoin d'une philosophie qui les guide, et si cette philosophie n'était réellement et pleinement dans l'ensemble des sciences (V. ce mot) et dans leur enchaînement hiérarchique. Or, s'il est vrai que la série scientifique se fait sans interruption de la mathématique à l'astronomie, à la physique, à la chimie et à la biologie, il est vrai aussi que cela ne forme qu'un tronçon auquel il manque une tête, un couronnement. Cette tête, ce couronnement, c'est la sociologie. En effet, le tronçon ainsi qualifié comprend l'ensemble de toutes les lois et de tous les phénomènes à nous accessibles, sauf les phénomènes propres à l'histoire et aux sociétés. La sociologie comble cette lacune. On comprend sans peine que l'histoire, telle qu'elle a été faite jusqu'à présent, n'est pas une science, mais est simplement la connaissance des événements qui se sont passés au sein des sociétés. Tant qu'on n'aura pas montré comment ces événements s'enchaînent les uns aux autres, dérivent les uns des autres, on n'aura, en fait d'histoire, que des matériaux d'érudition, mais point de théorie scientifique. Cette théorie commence à Auguste Comte, quand il a établi que les sociétés se développent suivant un système de conceptions primitivement théologiques, puis métaphysiques, et finalement positives ; et qu'à mesure que ces grandes conceptions se succèdent l'une à l'autre par des modifications graduelles, l'état social va de la sauvagerie primitive au régime des castes, à l'organisation gréco-romaine, au système catholico-féodal, et enfin à la révolution moderne, qui prépare un ordre nouveau en rapport avec l'état de plus en plus positif des notions générales. V. PHILOSOPHIE.

SODA. s. m. [de l'arabe *sodan*, mal de tête]. V. PYROSIS.

SODA-POWDER. s. m. Bicarbonate de soude en poudre pour la préparation de l'*eau de soude carbonatée*. V. EAU.

SODA-WATER. s. m. V. EAU *de soude carbonatée*.

SODÉ. adj. Qui contient de la soude. — *Chaux sodée*. V. CHAUX.

SODIQUE. adj. Qui concerne la soude ou ses composés.

SODIUM. s. m. [*natrium*, all. *Natrium*, *Natronium*, *Sodium*, angl. *sodium*, it. et esp. *sodio*]. Métal découvert en 1807 par Davy. Il est mou comme de la cire, et facile à couper avec le couteau ; sa couleur est celle du plomb ; plus léger que l'eau, il a une pesanteur spécifique de 0,972, et fond à 90° centigr. Il décompose l'eau sans produire de lumière.

SOIE. s. f. [*seta*, all. *Seide*, *Borste*, angl. *silk*, *bristles*, it. *seta*, esp. *seda*]. En botanique, le pédicelle qui soutient l'urne des mousses, et les poils roides qui garnissent le sommet des enveloppes florales de certaines graminées. — En zoologie, fil délié que divers insectes parfaits ou à l'état de larves sécrètent pour en former un cocon dans lequel leur larve se transforme en chrysalide (V. BOMBYX). Le dévidage des cocons anciens ou des cocons doubles donne lieu à une maladie spéciale (V. MAL *de bassine*). — *Soie*. Nom donné à la *seime quarte* (V. SEIME). — *Soie du porc* (*soyon*, *soies piquées*, *poil piqué*, *maladie piquante*, *piquet*, *bosse*). Maladie particulière aux porcs, qui a son siége à l'un des côtés du cou, quelquefois aux deux, entre la jugulaire et la trachée-artère, à quelque distance des parotides et directement sur les amygdales. La partie affectée présente une espèce de houppe épanouie formée par la réunion de douze à quinze des soies qui la recouvrent. Le tiraillement de ces soies cause à l'animal de très-vives douleurs. Dans le point d'implantation existe un enfoncement, avec rougeur de la peau, qui devient ensuite livide, et la mortification s'établit. Des symptômes généraux surviennent, et l'animal périt en vingt-quatre ou quarante-huit heures, ce qui s'explique par la compression que la tumeur exerce sur la trachée-artère. Chabert prétend que cette maladie est épizootique et contagieuse. Le traitement général consiste à mettre le porc malade sous un toit salubre, à le faire vomir, à le tenir à un régime sévère, à lui donner des boissons acidules. Le traitement local, auquel il faut recourir le plus tôt possible, est la cautérisation de la tumeur par un bouton de feu

et, si cela ne suffit pas, l'excision complète de la tumeur dans toute sa circonférence (H. d'Arboval).

SOIF. s. f. [*sitis*, δίψα, all. *Durst*, angl. *thirst*, it. *sete*, esp. *sed*]. Sensation du besoin d'introduire des liquides dans le canal alimentaire (V. SENSATION). L'absence de la soif constitue l'*adipsie* ou *aposie*; la diminution de la soif, l'*oligoposie*; l'augmentation de la soif, la *polydipsie*. V. ces mots et POLYURIE.

SOIR. s. m. [*vesper*, ἑσπέρα, all. *Abend*, angl. *evening*, it. *sera*, esp. *tarde*]. Déclin du jour, passage du soleil au côté occidental de l'horizon.

SOLAIRE. adj. [*solaris*, de *sol*, soleil; ἡλιακὸς, angl. *solar*, it. *solare*, esp. *solar*]. Qui a des rayons comme le soleil. — *Plexus solaire*. Vaste réseau nerveux formé par la réunion de ganglions et de rameaux appartenant spécialement aux deux grands nerfs splanchniques, dont ce plexus est le terme commun, tandis qu'il est l'origine de presque tous les plexus intestinaux. Il répond en arrière à la colonne vertébrale, à l'aorte, aux appendices diaphragmatiques; en devant, à l'estomac; en haut, au foie et au diaphragme; en bas, au pancréas. Il distribue toutes ses divisions à l'aorte, en donnant naissance aux plexus sous-diaphragmatique, cœliaque, mésentériques supérieur et inférieur, et rénal. V. SYMPATHIQUE.

SOLANDRE. s. f. [all. *Rappe*, angl. *solanders*, it. *solandre*, esp. *grietas*]. Crevasse au pli du jarret du cheval, d'où suinte une sanie fétide.

SOLANÉES. s. f. pl. [*solaneæ*, all. *Nachtschattenarten*, esp. *solanaceas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes, qui contient des plantes herbacées, des arbustes et des arbrisseaux, à feuilles simples ou découpées, alternes ou géminées vers la partie supérieure des rameaux. Les solanées ont des fleurs souvent très-grandes, extra-axillaires, ou en épis ou en grappes; un calice monosépale persistant, à 5 divisions peu profondes; une corolle monopétale, le plus souvent régulière, de forme très-variée, à 5 lobes plus ou moins profonds, plissés sur eux-mêmes; les étamines en même nombre que les lobes de la corolle, à filets libres, quelquefois monadelphes à leur base; un ovaire sur un disque hypogyne, à 2, ou rarement à 3 ou 4 loges polyspermes, dont les ovules sont attachés à l'angle interne; un style simple, un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule à 2 ou 4 loges polyspermes, s'ouvrant en 2 ou 4 valves, ou une baie à 2 ou 3 loges. Les graines, quelquefois réniformes et à épisperme chagriné, ont un embryon recourbé dans un endosperme charnu.

SOLANIDINE. s. f. La solanine, qui est une glycoside, produit en se dédoublant la solanidine et de la glycose.

SOLANINE. s. f. [all. *Solanin*, angl. *solanine*, esp. *solanina*] ($C^{84}H^{68}O^{28}Az$). Matière isolée par Desfosses des baies de la morelle noire et des tiges de la douce-amère, par Otto des germes de la pomme de terre. Elle est blanche, en poudre, d'un aspect nacré, très-amère et fort âcre, fusible à 100° centigr. en une sorte de résine; elle se dissout dans l'alcool, mais peu dans l'eau, l'éther et les huiles. Les acides se combinent avec elle et produisent des sels très-amers et vénéneux.

SOLBATTU, UE. adj. [de *sole* et *battu*; angl. *surbated*]. Se dit d'un cheval dont la sole est foulée.

SOLBATTURE. s. f. [angl. *surbating*]. Maladie du cheval qui est solbattu, qui a la sole meurtrie. V. SOLE.

SOLDANELLE. s. f. [*Convolvulus soldanella*, L., *chou marin*, all. *Dattelblume*, esp. *soldanella*]. Plante convolvulacée dont les feuilles sont un purgatif drastique. C'est aussi le nom d'un genre de primulacées (*Soldanella*), dont les espèces ne sont pas utilisées.

SOLE. s. f. [*solea*, all. *Sohle*, it. *suola*]. Partie concave et semi-lunaire de la surface plantaire du pied des quadrupèdes monodactyles. Elle suit la direction du bord de la paroi, qu'elle sépare de la fourchette, et se continue postérieurement dans les talons. — *Sole charnue, tissu réticulaire* [it. *suola carnea*], ou *chair du pied*, toute l'expansion vasculo-nerveuse qui est placée immédiatement sous l'ongle, et qui, s'implantant sur toute la surface inférieure du premier phalangien, se continue au-dessous du pied, et se propage dans le coussinet plantaire, ainsi que toute la partie de l'os qui répond à la sole. Ce tissu est divisé, selon la partie du sabot à laquelle il correspond, en *chair de la paroi*, *chair cannelée* ou *chair de la sole* proprement dite, et *chair de la fourchette*. La sole fournit les matériaux de la nutrition, de l'accroissement et de la reproduction de la corne. — La sole est *chauffée* ou *brûlée*, suivant le degré de la lésion, quand l'ouvrier applique trop longtemps le fer chaud à sa surface. — La *sole battue* ou *foulée* est une contusion produite par un fer mal attaché, par des pierres introduites sous le fer, par la marche sur un sol trop dur.

SOLE. s. f. [*Pleuronectes solea*, L., all. *Sohle*, angl. *sole*, it. *soglia*, esp. *suela*]. Poisson malacoptérygien subbrachien de la famille des pleuronectes ou poissons plats; alimentaire.

SOLÉAIRE. adj. et s. m. [*soleus*, de *solea*, semelle; all. *Sohlenmuskel*, esp. *soleo*]. Muscle (tibio-calcanien, Ch.) qui s'attache supérieurement à la partie supérieure et postérieure du péroné, et se termine inférieurement par un tendon qui concourt à former le endon d'Achille. — *Rupture du soléaire*. V. TENDON.

SOLEN. s. m. [de σωλὴν, canal, tuyau; all. *Beinlade*]. Boîte ronde et oblongue où l'on enfermait un membre fracturé, pour le maintenir dans une position convenable.

SOLÉNOSTEMME. s. m. [*Solenostemma arguel*, Hayne, *arghuel*, *argel* ou *arghel* ou *Cynanchum arguel*, Delile]. Plante asclépiadée purgative qu'on mélange quelquefois au séné. V. SÉNÉ.

SOLIDARITÉ. s. f. — *Solidarité organique*. Relation nécessaire d'un acte de l'économie avec tel ou tel autre acte différent, ou s'accomplissant dans une région éloignée de celle où a lieu le premier; relation résultant du mode d'association des éléments anatomiques entre eux, du mode de connexion des tissus ou des organes et surtout de la liaison des divers appareils les uns avec les autres par les vaisseaux et les nerfs dont les centres constituent l'intermédiaire essentiel. Cette solidarité entre toutes les parties constituantes d'une part, entre tous les actes de l'autre, est le problème fondamental que conduisent à résoudre les études biologiques, suivies des parties simples aux parties complexes, aussi bien quand il s'agit de la vie végétative qu'à l'égard de la vie de relation.

SOLIDE. adj. et s. m. [*solidus*, στερεὸς, all. *fest*, *Solid*, angl. *solid*, it. et esp. *solido*]. Se dit des corps dont les molécules adhèrent assez fortement les unes aux autres pour opposer une résistance notable à leur séparation, et permettre qu'on en saisisse et presse la masse entre les doigts. — Les *parties solides* du corps animal sont les os, les cartilages, les muscles, les ten-

dons, les vaisseaux, les nerfs, les membranes, les ligaments, etc. V. SIMILAIRE.

SOLIDIEN. adj. Qui appartient aux solides, qui leur est dû. — *Bruits solidiens* (Cagniard-Latour). Ceux qui sont dus au choc d'un solide contre un solide, comme les sons produits par le rapprochement des dents. Ils se propagent facilement des solides aux solides, ou encore aux liquides, mais se transmettent plus difficilement dans l'air.

SOLIDISME. s. m. [all. *Solidismus*, angl. *solidism*, it. et esp. *solidismo*]. Doctrine des médecins qui rapportent toutes les maladies aux lésions des parties solides de l'économie. V. DOCTRINE.

SOLIDISTE. s. m. [all. *Solidist*, it. et esp. *solidista*]. Celui qui est attaché à la doctrine du solidisme. Les *solidistes* pensent que les solides seuls sont doués de propriétés vitales, que seuls ils peuvent être modifiés par des causes morbifiques et être le siége des phénomènes pathologiques. Suivant eux aussi les solides seuls sont doués d'organisation, et toute partie solide élémentaire, tout élément anatomique en un mot provient directement et immédiatement d'un élément anatomique semblable antécédent, qui le produit par scission ou gemmation. C'est là le propre des doctrines allemandes modernes dont la tendance est d'ôter aux actes élémentaires de l'organisme leur caractère moléculaire pour leur en attribuer un purement mécanique et géométrique. V. MATÉRIALISME.

SOLIDITÉ. s. f. [*soliditas*, στερεότης, all. *Festigkeit*, *Solidität*, angl. *solidity*, it. *solidità*, esp. *solidez*]. Propriété par laquelle les parties d'un corps résistent, en vertu de la force de cohésion qui les unit, aux puissances qui agissent sur elles pour les dissocier ou changer leurs rapports. V. PROPRIÉTÉ.

SOLIPÈDES. s. m. pl. [*solipedes*, μονόνυχα, μώνυχα, all. *Einhufer*, it. *solipedi*, esp. *solipedos*]. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont un seul doigt apparent et un seul sabot à chaque pied (le *cheval*, l'*âne*, le *zèbre*, etc.).

SOLITAIRE. adj. [*solitarius*, all. *einsam*, esp. *solitario*]. Se dit d'un organe qui n'est associé à aucun autre semblable. — *Ver solitaire*. V. TÆNIA.

SOLOGNE (RACES OVINES DE LA). La contrée est marécageuse et peu productive; les races ovines y sont de petite taille.

SOLUBILITÉ. s. f. [*solubilitas*, de *solvere*, délier; all. *Auflösbarkeit*, it. *solubilità*, esp. *solubilidad*]. Propriété en vertu de laquelle un corps peut se dissoudre dans un liquide quelconque. V. DISSOLUTION.

SOLUBLE. adj. [*solubilis*, all. *auflösbar*, angl. *soluble*, it. *solubile*, esp. *soluble*]. Qui est susceptible de se dissoudre dans un menstrue. — *Corps solubles*. Ceux dont la force de cohésion n'est pas assez puissante pour résister à l'action dissolvante des fluides avec lesquels on les met en contact. Quand la force de cohésion d'une part, et de l'autre la force dissolvante, sont exactement en équilibre, il en résulte une solubilité complète ; quand, au contraire, la première l'emporte sur la seconde, le corps est plus ou moins insoluble. V. MÉLANGE et SOLUTION.

SOLUTÉ. s. m. Liquide résultant de la dissolution d'un solide dans un autre liquide.

SOLUTIF, IVE. adj. [*solutivus*, angl. *solutive*, it. *solutivo*]. Synonyme de *laxatif*. — *Diaprun solutif*. V. DIAPRUN.

SOLUTION. s. f. [*solutio*, λύσις, all. *Lösung*, *Solution*, angl. *solution*, it. *soluzione*, esp. *solucion*]. Combinaison entre un liquide et un solide, dont le résultat est que ce dernier prend lui-même la forme liquide. Le liquide qui résulte de cette combinaison. V. DISSOLUTION et SATURATION. — En médecine, *solution*, synonyme de *terminaison* : la *solution d'une maladie* est sa terminaison, accompagnée ou non de phénomènes critiques. — *Solution de continuité* [angl. *solution of continuity*]. Nom collectif donné, en chirurgie, aux plaies, aux fractures, et en général à toutes les divisions des parties auparavant continues. V. DÉCHIRURE, PLAIE et RUPTURE.

Solution arsenicale de Heincke et *solution arsenicale de Pearson*. V. ARSÉNIATE *neutre de soude*.

SOLUTUM. s. m. V. SOLUTÉ.

SOMASCÉTIQUE. s. f. [de σῶμα, corps, et ἀσκεῖν, exercer ; esp. *somascetica*]. Mot proposé par Bally pour remplacer celui de *gymnastique*.

SOMATIQUE. adj. [*somaticus*, σωματικὸς, de σῶμα, corps]. Qui appartient au corps. Quelques médecins appellent *phénomènes somatiques*, les signes fournis par l'état des membres, du tronc, de l'appareil locomoteur en général, par opposition avec ceux qui sont fournis par les appareils cérébral et sensoriaux.

SOMATOLOGIE. s. f. [*somatologia*, de σῶμα, corps, et λόγος, discours ; all. *Somatologie*, angl. *somatology*, it. et esp. *somatologia*]. Traité du corps humain. V. ANATOMIE.

SOMBOUL. s. m. Nom donné vulgairement à la racine d'une ombellifère qui nous arrive par la Russie. Reveil y a trouvé une huile essentielle possédant à un haut degré l'odeur du musc, et une matière résineuse d'un vert brunâtre qui rappelle celle de l'angélique.

SOMBRE ou **SOMBRÉ, ÉE.** adj. — *Voix sombrée*, *timbre sombre* ou *sombré*. C'est, d'après Segond, dans l'histoire du timbre qu'il faut traiter de la *voix sombrée*. Un phénomène caractéristique de cette voix est la fixité du larynx. Ce phénomène est entièrement indépendant de la voix ; il se produit toutes les fois qu'il y a effort. Quant au caractère de cette voix, qui lui a valu le nom de *sombrée*, c'est-à-dire couverte, il tient à ce que le larynx vibre avec la plus grande dimension du tuyau vocal. On conçoit qu'en disposant la cavité buccale comme dans la prononciation de *o* ou *u*, et en fixant par un effort le larynx aussi bas que possible, on doit mieux réaliser les conditions de ce timbre, tandis qu'en ouvrant largement la bouche et en portant le larynx à l'isthme du gosier, on produit des sons criards et très-éclatants. Entre ces deux limites, dont l'une constitue le *timbre sombre*, l'autre le *timbre clair*, la voix peut subir, dans le timbre, des nuances infinies. Mais la fixité du larynx est un phénomène si indépendant de la voix, qu'on peut, en combinant cette fixité de l'organe avec un degré suffisant d'ouverture buccale, chanter en timbre clair pendant que le larynx est sans mouvement. Et de même on peut, par d'autres combinaisons de l'ouverture buccale, chanter en timbre sombre, tandis que le larynx est mobile. (Segond.)

SOMMEIL. s. m. [*somnus*, ὕπνος, all. *Schlaf*, angl. *sleep*, it. *sonno*, esp. *sueño*]. Repos, ou cessation momentanée de l'activité propre aux systèmes doués de propriétés de la vie animale. Rien de plus inexact que de dire que le sommeil est l'image de la mort, puisque la mort est la cessation de la nutrition et des autres actes élémentaires de la vie végétative, tandis que, dans le sommeil, il y a simplement suspension de la mise en jeu des propriétés de la vie animale, avec

manifestation, plus complète que dans la veille, de l'assimilation et du développement. Si donc les tissus doués de propriétés de la vie animale sont dans un état passif pendant le sommeil au point de vue de l'inaction des propriétés qu'eux seuls possèdent, on observe aussi que, dans aucune autre condition, ils ne sont actifs avec un aussi grand degré d'énergie au point de vue de la nutrition. C'est durant le sommeil, en un mot, que leurs propriétés végétatives offrent le plus grand degré d'activité, et c'est à cet égard qu'on a dit avec raison que le sommeil n'est point un état passif et d'inaction absolue de l'encéphale, etc. Il n'est par conséquent pas étonnant que les métaphysiciens, qui ignoraient la physiologie, et que les physiologistes qui ont méconnu l'importance de fait et de méthode que présente la distinction entre la vie végétative et la vie animale, aient considéré le sommeil comme un phénomène inexplicable. Ceux qui ne le rattachèrent pas, comme Bichat et Cabanis, à la loi d'intermittence d'action de la vie animale, loi qui suppose connus à fond les phénomènes végétatifs, sont en effet dans l'impossibilité de comprendre les premiers éléments de la nature de ce phénomène. Ainsi, suivant l'expression de Burdach, l'essence du sommeil n'est point une négation. Nous venons de voir qu'elle consiste en une inaction plus ou moins complète des systèmes doués de propriétés de la vie animale, avec prédominance, durant ce temps-là, des actes de la vie végétative, tels que nutrition, développement et reproduction des éléments anatomiques dans ces mêmes systèmes. Cette cessation des actes de la vie animale peut porter sur un certain nombre ou sur la totalité des appareils, ce qui est déjà la source d'un nombre considérable de variétés dans l'*habitus* extérieur de ceux qui dorment, et elle peut, en outre, pour chacun d'eux, être plus ou moins *profonde*. Le sommeil ne se borne pas à la cessation des actes de la vie animale (V. RÊVE et RÉVEIL). On peut être épuisé au physique et au moral sans éprouver le besoin de dormir; les efforts outrés des muscles et de l'encéphale empêchent de se livrer au sommeil, tandis qu'on peut dormir sans ressentir la moindre fatigue, comme lorsqu'on assiste à un discours ennuyeux. C'est que, pour qu'il y ait sommeil, il faut qu'il y ait, en même temps que cessation ou diminution d'activité des actions de la vie animale, de la pensée principalement, prédominance de la vie végétative sur l'animalité, de la nutrition sur la pensée, etc. Aussi voit-on que toujours il y a modification dans la circulation générale quant à la rapidité des contractions du cœur, et surtout modification dans la circulation de l'œil et du cerveau lorsque le sommeil se fait sentir ou commence. D'autre part, tous les agents somnifères ou ceux qui éloignent le sommeil sont de ceux qui agissent sur la circulation, et qui par là modifient le mode d'afflux des matériaux nutritifs. Le sommeil répare les forces perdues, non point à proprement parler par le fait du repos, mais par suite de la prédominance de l'assimilation sur la désassimilation, qui rétablit l'état moléculaire normal des éléments anatomiques, la constitution intime de la substance organisée telle qu'elle était avant la fatigue. La nutrition pendant le sommeil n'est point troublée par le mode spécial d'activité de chaque tissu, et, au contraire, a pris le dessus sur celui-ci, en sorte qu'elle s'opère alors de manière à conserver plus qu'à détruire, à développer plus qu'à amoindrir. La nutrition a pris le dessus sur la vie animale, au point d'empêcher au fond les manifestations de celle-ci. Lors du réveil, la pensée, comme les mouvements, est *lourde*, jusqu'à ce que l'état de la circulation soit tel que l'afflux des matériaux nutritifs se trouve modifié de manière à amener de nouveau la prédominance des actes animaux sur la nutrition. C'est par suite de ces particularités que trop peu de sommeil cause la lassitude, puis l'amaigrissement, les caractères de la vieillesse prématurée ; que son absence totale prolongée cause la fièvre, trouble la pensée, modifie l'état du sang de manière à prédisposer aux maladies générales ou cachectiques. Si, au contraire, le sommeil dure trop longtemps, survient l'obésité, la paresse ou habitude de l'absence d'exercice des facultés intellectuelles. Les maladies ordinaires, les simples malaises, éprouvent des modifications notables dans leurs manifestations, suivant qu'elles sont ou non compliquées d'insomnie. On connaît l'influence du sommeil sur les affections nerveuses et même sur les maladies inflammatoires, où la médication opiacée produit souvent des résultats remarquables. On a constaté les heureux effets du sommeil dans les affections du tube digestif. Le sommeil brusquement interrompu est préjudiciable à l'accomplissement des fonctions digestives, dont le dérangement n'a souvent pas d'autre cause. Ce phénomène se produit même assez fréquemment lorsque la durée normale du sommeil est abrégée par une forte contention intellectuelle ou par des préoccupations résultant de la surexcitation de tel ou tel sentiment. Ces affections varient avec l'âge, et, plus le sujet est jeune, plus il a besoin de jouir d'un sommeil réparateur assez prolongé. On a vu des jeunes gens tomber dans le marasme et succomber à la suite de la privation du sommeil. Quand la constitution est assez forte pour qu'on n'arrive pas à cette fâcheuse conséquence, il en résulte une excitation cérébrale sous l'influence de laquelle le retour du sommeil devient impossible sans l'intervention d'un agent thérapeutique. On a observé, chez les infirmiers veilleurs de nuit, que, par les veilles, leur caractère devenait difficile, leur irritabilité s'accroissait chaque jour, l'intelligence même déclinait graduellement, et, chez quelques-uns, la stupidité imminente les rendait impropres au service et nécessitait leur renvoi, provoqué aussi quelquefois par une brutalité en complet désaccord avec leur caractère primitif. La privation du sommeil ou un sommeil fréquemment interrompu avaient été le point de départ de ces modifications dans l'idiosyncrasie morale des sujets, qui ne tardaient pas à revenir à leur état normal aussitôt qu'ils pouvaient goûter sans entraves les bienfaits d'un sommeil réparateur. La privation du sommeil est encore l'élément primordial de ce marasme qui met fin à la vie de certains maniaques, qui n'ont pas d'autre lésion apparente qu'une déperdition graduelle des forces, une véritable inanition par défaut d'assimilation. Aussi remarque-t-on ordinairement l'innocuité de l'excitation la plus vive, quand le sommeil n'a pas perdu ses droits ; et les dangers de la période de prostration sont d'autant plus grands, que la période d'excitation a été signalée par une insomnie plus opiniâtre. C'est ordinairement par l'insomnie que commencent les retours d'accès périodiques ; un embarras gastrique en est le second temps. Chez les malades à délire continu, c'est ordinairement aux insomnies intercurrentes qu'il faut attribuer certaines recrudescences dans l'expression ou l'extension des conceptions délirantes. En général, quand une cause morale a été le point de départ de

l'aliénation mentale, il est rare que l'insomnie n'ait pas joué un rôle important dans la pathogénie de l'affection, qui, préparée par l'élément psychique, ne s'est définitivement prononcée que quand l'élément somatique a été de la partie par suite de la perturbation fonctionnelle résultant de l'insomnie (Renaudin). — *Maladie du sommeil.* État nerveux particulier dans lequel on voit une propension invincible au sommeil qui se prolonge par accès jusqu'à cinq ou six jours, et même beaucoup au delà, sans altération de la santé.

Sommeil d'été. Phénomène qui s'observe chez quelques animaux. Les amphibies, durant la saison sèche, se couchent et tombent dans un état analogue au sommeil de l'hiver, d'où ils sortent à l'apparition de la saison pluvieuse. Humboldt a fait des remarques fort intéressantes à ce sujet. Ch. Coquerel a montré qu'on a été trompé sur le prétendu sommeil d'été du tanrec de Madagascar, par ce fait que l'animal a des habitudes nocturnes ; il en résulte qu'on le trouve toujours endormi pendant le jour, mais que, dans les plus grandes sécheresses, comme dans la saison des pluies, il se meut très-activement pendant la nuit. V. VEILLE.

Sommeil des plantes. Disposition particulière que certains organes des végétaux, les feuilles principalement, prennent pendant la nuit. V. TEMPÉRATURE.

SOMMET. s. m. [*vertex*, *cacumen*, κορυφή, angl. *summit*]. Partie la plus élevée d'une chose. — En botanique, *sommet* d'un fruit, le point d'où le style tirait son origine, et qui ne correspond pas toujours au sommet apparent. — *Présentation du sommet.* En obstétrique la présentation de la tête du fœtus.

SOMMITÉS. s. f. pl. [*summitates*, it. *sommità*, esp. *sumidades*]. — *Sommités*, ou *sommités fleuries.* L'extrémité de la tige fleurie des plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément : telles sont les sommités d'absinthe, de centaurée, etc. Les sommités fleuries doivent être recueillies, la plupart, au moment où les fleurs commencent à s'épanouir ; quelques-unes cependant avant l'épanouissement ; et d'autres, telles que la centaurée, après la marcescence.

SOMNAMBULE. s. m. et adj. [de *somnus*, sommeil, et *ambulare*, se promener ; ὑπνοβάτης, all. *schlafwandelnd*, angl. *sleepwalker*, it. *sonnambolo*, esp. *somnambulo*]. Qui se promène en dormant. — Nom donné vulgairement aux personnes qui se soumettent aux pratiques des magnétiseurs, soit pour leur donner des renseignements sur l'état d'un malade, soit pour donner elles-mêmes des consultations d'après les renseignements qu'elles sont censées avoir ainsi recueillis. Cette forme d'exercice illégal de la médecine est soumise aux poursuites de la loi. V. MAGNÉTISEUR.

SOMNAMBULISME. s. m. [*hypnobatesis*, *noctisurgium*, ὑπνοβάτησις, all. *Nachtwandeln*, *Somnambulismus*, angl. *somnambulism*, it. *sonnambulismo*, esp. *somnambulismo*]. Affection des fonctions cérébrales caractérisée par une sorte d'aptitude à répéter pendant le sommeil les actions dont on a contracté l'habitude, ou à marcher et à exécuter divers mouvements, mais sans qu'il reste, après le réveil, aucun souvenir de ce qui s'est passé. Le somnambulisme est un degré de plus des songes ordinaires, plutôt qu'une affection nerveuse. — *Somnambulisme magnétique.* État nerveux particulier dans lequel on peut jeter, par une sorte d'influence morale, des individus d'une grande susceptibilité nerveuse, et particulièrement des femmes hystériques. Quand le somnambulisme est provoqué ou artificiel, on observe des phénomènes très-variables (V. HYPNOTISME, duquel pourtant tout ce qui a été dit n'est peut-être pas encore suffisamment établi par l'observation exacte). La théorie de cet ensemble de phénomènes est actuellement éclairée nettement par la connaissance de la physiologie du cerveau, et perd, devant elle, tout ce qu'elle paraissait avoir de merveilleux, pour rentrer dans l'ordre des faits scientifiques. On sait que, dans l'état de la plus parfaite harmonie mentale, nos images intérieures sont dépendantes de nos sensations extérieures ; il y a subordination complète de la contemplation abstraite à l'observation directe, et, pour employer ici une locution vulgaire très-juste, *nous voyons les choses comme elles sont.* Mais il est démontré que, même chez les personnes douées du meilleur jugement, on peut, par des moyens purement artificiels, développer un état cérébral dans lequel le dedans prend le dessus sur le dehors, et nous fait voir les choses autrement qu'elles ne sont. L'aliénation mentale confirmée n'est que la persistance de cet état, dans lequel nous faisons, sur les phénomènes observés, des hypothèses trop compliquées. Pendant longtemps, ce fut une chose courante que de rapporter certains états, soit physiologiques, soit pathologiques, à l'influence des démons ; dans les sortiléges et la magie, comme dans le magnétisme, il suffisait de bien choisir les sujets pour provoquer les cris, les convulsions, le sommeil, l'extase ; seulement ces pratiques étaient bien autrement dangereuses que celles des magnétiseurs, car elles aboutissaient souvent à développer la démonomanie. On conçoit, en effet, que la croyance aux bons et aux mauvais génies était de nature à ébranler plus vivement les esprits faibles. Dans le cas du somnambulisme, une personne étant déclarée propre à exercer l'influence magnétique, et étant du reste disposée par son éducation aux croyances correspondantes, se familiarise avec l'administration du prétendu fluide magnétique (V. MAGNÉTISME). Une fois son apprentissage technique fait, elle s'en va magnétisant, et bientôt elle n'a plus qu'à paraître pour que telle personne éprouve une émotion profonde. En toute chose, c'est beaucoup qu'une personne qui a de fortes convictions, et, pour peu qu'un petit nombre d'individus les partagent, ils entraînent bientôt tous ceux qui sont indécis. Or, cette attitude, ce geste, ces mouvements du magnétiseur, ne sont autre chose qu'un pur artifice (V. HYPNOTISME) au moyen duquel on développe, chez une personne convenablement préparée, un état cérébral plus ou moins prononcé, et qui peut aller jusqu'à l'extase caractérisant le sommeil magnétique. Dans cet état, d'ailleurs beaucoup moins fréquent à observer que le simple assoupissement, la croyance ou demi-croyance à un pouvoir tout-puissant développe, dans l'esprit du patient, des images abstraites d'une intensité telle, que toute observation directe peut être abolie. La sensibilité générale peut même être anéantie par suite de cette profonde absorption intérieure, et, comme les organes méditatifs viennent encore s'exercer sur les produits de la contemplation abstraite, l'extatique peut effectuer une série de raisonnements assez cohérents ; si de plus les impressions auditives continuent à s'opérer, il peut s'établir, entre le magnétiseur et le magnétisé, des rapports assez suivis ; mais, dans les cas réels d'extase, les réponses du sujet sont aussi vagues que celles de la sibylle, et, au milieu des croyants, le magnétiseur les interprète toujours à la grande admiration de

tout le monde. Les phénomènes convulsifs s'expliquent encore plus facilement que les phénomènes du somnambulisme. L'action curative des magnétiseurs est une pure illusion, et en cela on peut confronter ici deux catégories de thérapeutes qui ont les plus grandes affinités. Tandis que le magnétiseur guérit un fluide avec un autre fluide, nous avons les homœopathes qui guérissent l'idéal de la maladie avec l'idéal du remède (V. HOMŒOPATHIE). Rien d'ailleurs ne saurait excuser un système général de traitement qui entretient, chez des personnes d'un esprit faible, des croyances chimériques. Ainsi les procédés des magnétiseurs doivent être proscrits en thérapeutique comme étant à la fois inutiles et nuisibles. Le fluide magnétique administré de nos jours ne serait, dit-on, qu'une fraction très-minime d'un fluide universel au moyen duquel s'établit (suivant la théorie des magnétiseurs) une influence mutuelle entre les corps célestes, la terre et les corps animés. En remontant au berceau des théories abstraites, on retrouve des entités semblables, qui, sous le même nom ou sous celui d'âme du monde, servent à relier obscurément les connaissances humaines, et surtout à contenter le désir de tout expliquer. La facilité que l'on a à tromper les esprits ne tient pas seulement à la propriété que nous avons de transporter au dehors nos émotions intérieures sous une influence suffisante quelconque; elle se fonde encore sur la profonde ignorance scientifique dans laquelle la masse des individus est plongée. Dans le phénomène des tables tournantes, on croit que la table peut tourner sans muscles, sans nerfs; qu'elle peut parler sans organes de la voix. Mais tout cela n'est rien à côté des esprits frappeurs, au moyen desquels toute notion scientifique, même dans l'ordre des phénomènes mathématiques, se trouve renversée. Ce qui contribue encore, pour un grand nombre de personnes, au succès, heureusement passager, de ces exhibitions fantastiques, c'est qu'il n'est pas rare de rencontrer, parmi les croyants et les propagateurs, des personnes instruites dans les sciences. Mais cela ne saurait prouver qu'une chose, c'est que le jugement et le bon sens sont indépendants des acquisitions littéraires et scientifiques. Flint, puis Schiff, ont en effet montré, en expérimentant sur les inventeurs de ces jongleries, que les bruits qu'ils produisaient étaient dus à un léger déplacement préalable de la rotule, du tibia sur le fémur, ou du tendon du long péronier latéral ramenés ensuite brusquement à leur situation première. Ce déplacement est déterminé à l'aide de contractions musculaires dont on prend facilement l'habitude. Se fondant sur des connaissances physiologiques, ils ont pu déjouer facilement la tromperie en faisant placer la jambe de manière à rendre la contraction impossible. Quant au fluide magnétique, ce n'est, comme on le voit, qu'une hypothèse dénuée de preuves. Enfin tout l'intérêt que, suivant quelques auteurs, il y aurait pour la physiologie à étudier le magnétisme, repose sur notre ignorance habituelle touchant la physiologie du cerveau, et se réduit à constater qu'il est assez facile de placer tel ou tel individu d'abord, puis une assemblée en totalité ou en partie, dans un état intellectuel tel, que les données plus ou moins vagues obtenues du premier sont interprétées par l'autre dans le sens qu'elle désire ou vers lequel on a dirigé son attention. C'est dans une telle disposition cérébrale que se trouve l'explication de tous les effets singuliers du magnétisme, abstraction faite des jongleries dont on l'a entouré; effets variables suivant les pratiques du magnétiseur, suivant la crédulité et la disposition cérébrale des magnétisés.

SOMNIFÈRE. adj. [*somnifer*, de *somnus*, sommeil, et *ferre*, porter; ὑπνωτικός, all. *schlafbringend*, angl. *somniferous*, it. *sonnifero*, esp. *somnifero*]. Qui provoque le sommeil. Synonyme d'*hypnotique*.

SOMNILOQUE. adj. [de *somnus*, sommeil, et *loqui*, parler]. Qui parle durant le sommeil.

SOMNOLENCE. s. f. [*somnolentia*, all. *Schläfrigkeit*, angl. *somnolency*, it. *somnolenzia*, esp. *somnolencia*]. État intermédiaire entre le sommeil et la veille; assoupissement peu profond, mais pénible et insurmontable.

SOMNO-VIGIL. s. m. Mot proposé par Louyer-Villermay comme synonyme de *somnambulisme*.

SON. s. m. [*sonus*, ἦχος, all. *Laut*, *Schall*, angl. *sound*, it. *suono*, esp. *sonido*]. Sensation excitée par les impressions comparables les unes aux autres, relativement au ton, à l'intensité et au timbre, qu'exercent sur l'organe auditif les vibrations ou alternatives de condensation et de dilatation de l'air, de l'eau, ou des organes de l'animal. Ces impressions sont dues à la succession rapide des oscillations régulières et isochrones qu'exécutent les particules de tous les corps élastiques, quand elles tendent à reprendre leur position naturelle après en avoir été momentanément écartées, puis qui sont communiquées de proche en proche aux diverses couches de la masse d'air interposé entre le corps et l'oreille. Le mouvement vibratoire producteur du son a une vitesse constante, et parcourt des espaces proportionnels aux temps. Cette vitesse est par seconde, sous la pression de $0^m,76$, dans l'air, de $327^m,52$ à la température de 0° centigr.; $333^m,31$ à celle de 10°; $337^m,21$ à celle de 16°, et $342^m,52$ à celle de 25°. Elle n'est que d'environ $\frac{1}{476}$ de celle de la lumière. — En plessimétrie, *son fémoral*, la matité absolue, comme celle que donne la percussion de la cuisse; *son humorique*, celui que donne une cavité remplie d'humeur (V. HYDROAÉRIQUE); *son intestinal*, celui que rend l'intestin contenant des gaz; *son jécoral*, la matité du foie; *son stercoral*, celui que donnent les matières fécales dans le gros intestin; *son stomacal*, celui de l'estomac plein de gaz.

SON. s. m. [*furfur*, πίτυρον, all. *Kleie*, angl. *bran*, it. *crusca*, esp. *salvado*]. Le son renferme de l'amidon, des matières azotées et une pellicule colorée épidermique et ligneuse (V. FROMENT). On sait que la farine brute, dont on n'a pas retiré le son, fournit un pain que beaucoup de médecins prescrivent aujourd'hui contre la constipation habituelle et la disposition aux congestions cérébrales. Il paraîtrait que l'effet du son, comme ferment, sur la farine blanche débute dans la confection de la pâte, se propage durant le commencement de la cuisson, mais qu'il ne s'accomplit que dans l'estomac. Il est facile d'expliquer comment une température supérieure à 75° ne détruit pas l'activité du ferment du son, lorsqu'on sait que l'albumine solide peut être exposée assez longtemps à 100° sans se cuire. Ces expériences, dues à Mouriès, expliquent la différence existant entre le pain bis et le pain blanc par l'influence, sur l'amidon, du son qui se trouve dans le premier et manque dans le second. D'un autre côté, Poggiale a montré qu'on ne doit pas considérer comme substance alimentaire les corps azotés et divers principes enlevés au son par les acides, les alcalis et autres dissolvants chimiques plus

énergiques que le suc gastrique, employés pour avoir la cellulose pure. Ses analyses font voir que le son contient 1 pour 100 de matières facilement absorbables et assimilables, et 56 pour 100 de substances qui ne peuvent pas servir à la nutrition ; cette proportion, très-forte, justifie la pratique qui élimine le son en tout ou en partie, sans compter que les principes assimilables sont trop intimement unis aux principes non assimilables pour en être séparés par les actions digestives. Poggiale a reconnu que le son ne cède à l'eau froide en principes azotés que 5,615 pour 100. V. PANIFICATION.

SONDE. s. f. [*specillum*, μήλη, all. *Sonde*, angl. *sound*, it. *tenta*, esp. *sonda*]. Instrument qui sert à pratiquer le cathétérisme. C'est un tube cylindrique, dont l'un des bouts, appelé *pavillon*, présente sur les côtés deux anneaux servant à le fixer dans la main pendant qu'on l'introduit, et à recevoir des rubans au moyen desquels on l'assujettit dès qu'il est parvenu dans la vessie, si l'instrument doit séjourner en place. La direction du tube varie depuis la double courbure jusqu'à la rectitude complète. La bicourbure des sondes fut exigée par la disposition anatomique de l'homme, tant qu'on se servit exclusivement d'instruments inflexibles, soit pour dilater le canal, soit pour détourner l'urine d'une plaie ou d'une fistule située sur son trajet. Aujourd'hui elle n'a plus d'objet, puisqu'on n'établit à demeure que des sondes flexibles, c'est-à-dire susceptibles de s'accommoder à la direction que la verge prend dans son état de repos. Les sondes droites remontent à des temps très-reculés ; elles ne conviennent pas pour pratiquer le cathétérisme, non qu'elles soient plus difficiles à introduire, mais parce qu'elles causent des tiraillements douloureux en redressant le canal. La sonde doit donc avoir une courbure. Voici celle que Civiale donne comme étant la plus avantageuse : L'instrument se compose de deux parties, l'une droite et l'autre courbe. La première a une étendue de 22 à 24 centimètres. Pour trouver la longueur et le degré de la courbure qui vient après, il suffit de tracer sur le papier un cercle de 78 millimètres de diamètre, aux 2/9es (54 millimètres) de la circonférence duquel la partie concave de la sonde doit s'adapter exactement. Cette fixation positive de la courbure des sondes est surtout d'une haute importance dans le cas d'engorgement prostatique ; celle qu'indique Civiale est beaucoup plus courte, plus uniforme, et en même temps plus prononcée que celle qu'on a coutume d'adopter. La longueur de 23 à 32 centimètres qu'on donne ordinairement aux sondes est trop considérable. 23 et même 20 centimètres suffisent dans les cas ordinaires ; il n'y en a qu'un petit nombre où l'on soit obligé d'employer des sondes de 23 à 27 centimètres. Le diamètre de l'instrument doit être de 2 à 5 millimètres. On le mesure à l'aide d'un *étalon* pourvu d'orifices de grandeur déterminée et graduée ; il sert aussi pour les cathéters et bougies (V. ces mots). Une sonde déliée pénètre plus aisément qu'une grosse, bien qu'on ait prétendu le contraire. Elle cause moins de douleur, et elle est d'ailleurs la seule à laquelle on puisse recourir dans les cas de rétrécissements organiques considérables. L'extrémité opposée au pavillon porte le nom de *bec*. Elle se termine communément par un cul-de-sac arrondi, très-légèrement conoïde, présentant sur les côtés deux ouvertures oblongues et non parallèles, qu'on appelle *yeux*. Quelquefois le canal intérieur de la sonde est divisé en deux par une cloison longitudinale, et forme ainsi un double canal, de manière qu'un liquide injecté par l'un peut ressortir par l'autre : c'est ce qu'on appelle une *sonde à double courant*. Les *sondes de femme*, longues de 11 à 14 centimètres, sont droites et seulement un peu inclinées vers la pointe où elles présentent aussi deux yeux. On s'en sert quelquefois pour l'exploration des plaies pénétrantes de poitrine, et on les appelle alors *sondes de poitrine*. Pour la manière d'introduire les sondes dans l'urèthre, voyez l'article CATHÉTÉRISME.

Sonde d'Anel. Stylet d'argent très-fin, en forme d'alène à l'une de ses extrémités, dont on se sert pour sonder les points lacrymaux.

Sonde de Belloc. Instrument (Fig. 423, E) qui sert à diriger dans les arrière-cavités nasales des bourdonnets de charpie et à en opérer le tamponnement, dans les cas d'hémorrhagies excessives. (Depuis l'emploi du perchlorure de fer le tamponnement proprement dit est devenu inutile, on se contente d'imbiber les bourdonnets avec la solution de ce sel.) C'est une

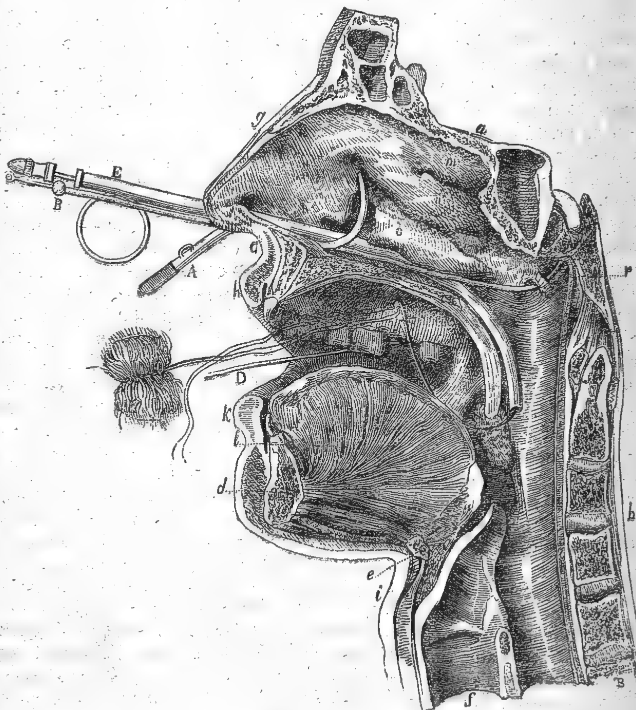


FIG. 423.

sonde métallique creuse, ouverte aux deux bouts, et dans laquelle est une sorte de stylet terminé par un ressort d'acier flexible, dont la disposition et la courbure sont telles, que, lorsque la sonde a été introduite d'avant en arrière dans les cavités nasales, il suffit de presser sur la partie extérieure (x) de ce stylet, qui dépasse la canule, pour que la portion recourbée se déploie dans l'arrière-bouche, contourne le voile du palais, et se présente dans la cavité buccale. On fixe alors au bouton et à la petite ouverture par laquelle elle se termine un double fil auquel est attaché le bourdonnet de charpie ; on ramène le stylet et la sonde d'arrière en avant, et l'on adapte ainsi le bourdonnet à l'orifice postérieur des cavités nasales, puis on en adapte un semblable aux fils que la sonde a amenés au dehors. La sonde de Belloc est employée aussi pour passer des ligatures autour des polypes que l'on veut extraire. — On a proposé de remplacer la *sonde de Belloc* par le *rhinobyon* [ῥὶν, nez, et βύειν, boucher], parce que le tamponnement est souvent douloureux. C'est une sonde qu'on passe par le nez et qui renferme un petit sac de baudruche avec un ajutage extérieur pourvu d'un robinet. Une fois le bout de la sonde à l'arrière des fosses nasales, on souffle de l'air ou l'on injecte de l'eau dans le sac par l'ajutage, dont on ferme le robinet quand il est distendu. Ce sac se moule sur les anfractuosités de l'organe et est très-utile. — Dans la figure 423, *b* est la colonne vertébrale ; *g* est le nez ; C, la cloison sous-nasale ; *h*, lèvre supérieure ; *k*, lèvre inférieure ; *l*, muscle génio-glosse ; *d*, apophyse géni et insertion du muscle précédent ; *e*, coupe de l'os hyoïde ; *i*, saillie du cartilage thyréoïde ou pomme d'Adam ; *f*, trachée derrière laquelle se voit l'œsophage ; *a*, voûte des fosses nasales avec les sinus sphénoïdaux en arrière et frontaux en avant ; *m*, cornet supérieur des fosses nasales ; *n*, cornet moyen ; *o*, cornet inférieur. V. SONDE *de la trompe d'Eustache*.

Sonde brisée. Long stylet droit composé de deux parties qui se vissent à volonté au bout l'une de l'autre ; elle est boutonnée à l'une de ses extrémités et percée d'un chas à l'autre, de manière à pouvoir servir tantôt à explorer les plaies pénétrantes, tantôt à conduire un séton.

Sonde cannelée. Instrument qui sert à guider sans déviation la pointe des instruments tranchants au milieu des organes. Elle est formée par une tige longue d'environ 16 centimètres, allant en s'amincissant vers son extrémité libre, arrondie et très-lisse dans les deux tiers de sa circonférence, et creusée, dans l'autre tiers, d'une rainure profonde, large, unie, souvent terminée par un cul-de-sac au bec de l'instrument. A l'extrémité supérieure, cette sonde est surmontée d'une plaque transversale, à bords obtus, à angles émoussés, divisée, du côté opposé à la tige et dans le sens de l'axe de l'instrument, par une fente étroite.

Sondes de caoutchouc, *sondes flexibles*, *sondes de gomme élastique*, etc. Celles qui sont formées d'un tissu de soie recouvert d'huile de lin mélangée à la litharge. On les remplace aujourd'hui par d'autres faites exclusivement avec le caoutchouc vulcanisé. Ce qui les distingue surtout, c'est leur extrême souplesse et leur inaltérabilité. Les sondes dites *de gomme élastique* peuvent, dans quelques circonstances, amener des désordres graves dans les voies urinaires ; par exemple, quand le cathétérisme est pratiqué sur un canal dont la membrane muqueuse est ramollie ; et il n'est pas rare de voir des fausses routes se produire même entre des mains habiles. Cet accident est bien plus fréquent, quand le malade, pressé par le besoin d'uriner, se sonde lui-même avec trop de rapidité. Avec la sonde de caoutchouc, la souplesse extrême du tissu permet à l'instrument de suivre sans effort les sinuosités du canal, de triompher des obstacles sans érailler la muqueuse. D'un autre côté, quand la sonde est laissée à demeure, la rigidité des sondes dites *de gomme élastique* produit dans le canal une sensation pénible qui va jusqu'à la douleur quand le malade fait le moindre mouvement. Quelquefois aussi la vessie se contracte sur l'extrémité de l'instrument qui fait saillie dans sa cavité, et l'on a vu cette pression, exercée constamment dans un point déterminé, produire une eschare et plus tard une perforation de la vessie. Avec la sonde de caoutchouc, la portion de l'instrument qui est dans le canal se replie sous l'influence de la contraction de la vessie, et cette extrême flexibilité met à l'abri du danger signalé. Les sondes de gomme élastique s'altèrent assez rapidement. Au bout de quelques jours, sous l'influence de l'humidité, le tissu enveloppé par le vernis se boursoufle, les yeux s'éraillent, la sonde devient rugueuse, et des incrustations calcaires ne tardent pas à se déposer. Des expériences bien faites ont établi l'inaltérabilité du caoutchouc vulcanisé.

Sonde à dard. Instrument employé dans l'opération de la cystotomie sus-pubienne. C'est une sonde d'argent, longue de 21 à 24 centimètres, présentant une légère courbure à partir des 2/3 de sa longueur, et ouverte sur sa partie concave depuis ce point jusqu'à son extrémité. On introduit dans son canal un mandrin dont l'extrémité d'acier se termine par une pointe triangulaire. La courbure que frère Côme avait donnée à cette sonde était celle de la plupart des algalies ordinaires, et suffisait dans son procédé, puisqu'il introduisait l'instrument par une plaie faite au périnée, de sorte qu'il avait la facilité de la rapprocher autant qu'il voulait de la face postérieure du pubis. Aujourd'hui qu'on l'introduit par l'urèthre, cette sonde doit avoir une courbure plus prononcée et décrire un cercle moins étendu, afin que son extrémité vésicale puisse venir se placer derrière les pubis, entre la pierre et la paroi antérieure de la vessie. Dans celle de Civiale, la partie courbée, à peu près circulaire, forme environ les 2/7es d'un cercle de 11 centimètres de rayon ; en d'autres termes, la courbure a une étendue telle, que la tangente de son extrémité est perpendiculaire à la portion rectiligne de l'instrument. Le dard, en sortant de la gaîne entre les doigts de l'opérateur, décrit la même courbe qu'elle, et se rapproche ainsi de la symphyse pubienne, de telle sorte qu'on ne court aucun risque de piquer l'angle supérieur de la plaie, et moins encore de pénétrer avec le dard dans la cavité abdominale, comme il est arrivé quelquefois avec l'ancienne sonde. Les sondes à dard employées par Civiale ont 6 ou 7 millimètres de diamètre ; elles ont donc une solidité suffisante ; elles remplissent à peu près le canal, et ne permettent pas, comme les anciennes, au liquide de s'échapper.

Sonde de Laforest. Petite sonde recourbée qui sert à sonder le canal nasal de bas en haut, et à y pousser des injections. (Fig. 423, B.)

Sonde à panaris. Petite sonde cannelée, très-fine et sans plaque, assez mince pour être introduite dans les parties les plus serrées.

Sondes de la trompe d'Eustache. Sondes de gomme

élastique ou d'argent pourvues d'un petit mandrin, avec une petite courbure ou une inflexion à l'extrémité, qu'on dirige vers le pavillon de la *trompe d'Eustache* (Fig. 423, *r*) après lui avoir fait traverser d'avant en arrière le méat inférieur de ces cavités, et c'est au niveau de celui-ci que se trouve l'ouverture ou pavillon de ce conduit (*r*).

Sonde utérine. Elle se compose d'une tige métallique, ordinairement inflexible, fixée à un manche, à sommet mousse, légèrement recourbée dans son quart supérieur ; on peut, en la faisant d'un métal flexible, modifier sa courbure à volonté (Kiwisch). La sonde inflexible suffit dans la très-grande majorité des cas. Des divisions en centimètres, tracées sur la concavité ou la convexité de la partie supérieure, permettent de reconnaître la profondeur à laquelle l'instrument a pénétré dans l'utérus. Dans l'*hystéromètre* de Huguier, un curseur mobile, remontant jusqu'au col, indique le point fixe auquel s'est arrêtée la sonde. Valleix a supprimé le curseur, et y supplée en maintenant, quand il retire la sonde, le doigt indicateur de la main gauche sur le point qui correspond à l'orifice externe ; une échancrure profonde, pratiquée à 6 centimètres un quart de l'extrémité supérieure, indique la profondeur à laquelle la sonde doit pénétrer dans un utérus normal.

SONGE. s. m. [*somnium*, ἐνύπνιον, all. *Traum*, angl. *dream*, it. *sogno*, esp. *sueño*]. Tantôt, durant le sommeil (V. ce mot), les sensations et la perception, la locomotion et la voix sont seules suspendues, tandis que les facultés morales et intellectuelles restent en exercice, ce qui constitue les *songes ;* tantôt, les sensations étant suspendues, la voix et la locomotion ensemble ou une seule de ces fonctions se continue en même temps qu'une ou plusieurs facultés cérébrales, ce qui constitue les *rêves* (V. ce mot). Le langage physiologique distingue le *songe* et le *rêve* que le langage vulgaire confond habituellement. Ces états d'activité cérébrale ne sont donc point des choses sans rapport avec les lois connues de la physiologie, car les songes et les rêves ne sont autre chose qu'une portion de la vie animale échappée au repos dans lequel l'autre est plongée (Bichat). Le délire et les rêves n'ont par conséquent pas plus d'analogie que l'état d'altération d'un organe et le trouble maladif de ses usages ne ressemblent à l'état naturel et régulier des fonctions. Cette comparaison, si souvent reproduite depuis Cullen, indique une égale méconnaissance de la nature de ces deux phénomènes. Dans le délire, aucun organe de la vie animale ne repose, ne cesse d'agir, ne se prête à une réparation des forces par continuité régulière de la nutrition prédominant d'une manière momentanée sur les actes de la vie animale qui ont cessé, au moins en partie, comme cela a lieu dans le sommeil. Dans le délire, les sensations, les facultés intellectuelles, la locomotion et la voix, sont en jeu, et déploient une activité anormale, par suite d'un état pathologique du tissu cérébral ou du sang qui lui arrive. Les impressions exagérées ou affaiblies, les perceptions perverties (pseudesthésies), les interprétations ou jugements nullement en rapport avec la nature des perceptions, les paroles et les mouvements désordonnés ou exagérés avec ou sans suite, comme on les voit dans le délire, ne ressemblent nullement à ceux des rêves (V. ce mot). Enfin, et surtout, l'état d'épuisement qui succède au délire est aussi différent de l'état, le plus souvent sans fatigue, qui succède au sommeil avec rêves, que la cause du délire est différente de celle du sommeil. En un mot, le délire est la manifestation d'un état pathologique direct du système nerveux, ou indirect par l'état du sang ; il peut se manifester avec quelques différences, soit dans l'état de veille, soit dans l'état de sommeil partiel, bien que plus souvent dans ce dernier état ; mais en tout cas il doit être étudié séparément des rêves, dont il suppose la connaissance préalable, en rattachant constamment la manifestation morbide à l'état anatomo-pathologique correspondant qui l'amène. Car, tandis que dans le sommeil on observe comme phénomène essentiel, comparativement à l'état de veille, une suractivité régulière de la nutrition normale qui vient prédominer sur les actes propres du cerveau, on observe au contraire dans le délire une suractivité désordonnée de ceux-ci, due à un trouble de la nutrition provenant, soit de l'inflammation, soit de la congestion de l'encéphale ou d'un changement survenu dans la proportion ou la nature des principes immédiats du sang. On comprend facilement dès lors combien, dans le sommeil, la vie cérébrale propre, ou la pensée, persistant encore ou venant à se manifester, diffère de ce qu'elle est à l'état de veille, et diffère surtout de ce qu'elle est dans les conditions morbides qui caractérisent le délire. Il n'y a d'analogue que l'absence de contrôle de la pensée par l'examen de la réalité à l'aide des sens percevant normalement les impressions venues du dehors.

SONOMÈTRE. s. m. [*monocorde*]. Instrument d'acoustique destiné à l'étude des lois des vibrations des cordes.

SONORE. adj. [*sonorus*, ἠχώδης, all. *tönend*, angl. *sonorous*, it. et esp. *sonoro*]. Se dit de tout corps qui, par la rapidité de son mouvement vibratoire, produit, sur l'organe de l'ouïe, des impressions susceptibles d'être comparées les unes aux autres.— *Onde sonore.* Lorsqu'un corps solide, liquide ou gazeux, est le siége de vibrations assez nombreuses en un temps donné pour être sonores, les points qui vibrent, c'est-à-dire qui sont en mouvement, sont séparés les uns des autres par un intervalle en repos. C'est à chacun de ces intervalles en repos, séparant les points agités, qu'on donne le nom d'*onde sonore.* Chaque point doué de mouvement transmet son mouvement à la partie en repos qui le suit, pour retomber lui-même à l'état de repos. Cette transmission s'opère *circulairement* autour du point qui a été le premier mis en mouvement, comme autour du point frappé par une pierre tombée dans l'eau. — *Râle sonore.* V. Râle. — *Vibrations sonores.* Celles qui sont suffisamment rapides dans un gaz, un liquide ou un solide, pour produire sur l'appareil de l'ouïe le genre d'impression dont la perception est appelée *son.* Il faut qu'il se produise au moins 32 vibrations dans une seconde pour qu'elles soient sonores.

SONORITÉ. s. f. Qualité de ce qui est sonore ; propriété de produire du son. — *Sonorité tympanique.* Bruit analogue à celui qu'on obtient en percutant un tambour ; il se rencontre dans la partie du poumon qui n'est pas comprimée par un épanchement pleurétique ou par des néomembranes. V. Souffle.

SOPHISTICATION. s. f. [*adulteratio*, all. *Verfälschung*, angl. *sophistication*, it. *sofisticazione*]. Action de dénaturer une substance médicamenteuse par le mélange frauduleux de substances inertes ou d'une qualité inférieure. La *sophistication* diffère de l'*altération ;* car on ne doit donner ce dernier nom

qu'à la détérioration spontanée ou accidentelle, et non à celle qui est l'effet de la mauvaise foi.

SOPORATIF, IVE, SOPORIFÈRE ou **SOPORIFIQUE**. adj. [all. *einschläfernd*, angl. *soporific*, it. *soporifico*, esp. *soporifero*]. V. Hypnotique et Somnifère.

SOPOREUX, EUSE. adj. [*soporosus*, de *sopor*, sommeil; all. *soporös*, it. et esp. *soporoso*]. — *Maladies soporeuses*. Celles qui sont accompagnées ou caractérisées par un assoupissement profond, par un état comateux.

SORBIER. s. m. [*sorbus*, all. *Sorbeerbaum*, angl. *sorb*, it. *sorbo*, esp. *serbal*]. Genre de plantes (icosandrie pentagynie, L., rosacées, J.) dont une espèce, le *sorbier des oiseleurs* (*Sorbus aucuparia*, L.), a des fruits astringents; ceux du *cormier* (*Sorbus domestica*, L.) donnent par la fermentation une espèce de cidre.

SORBINE. s. f. Principe faiblement sucré retiré du fruit des sorbiers (Pelouze), non fermentescible, cristallisable, dextrogyre, réduisant le tartrate cupropotassique ($C^{12}H^{12}O^{12} + 2HO$).

SORBIQUE. adj. V. Malique.

SORCIER. s. m. [*magus*, μάγος, γόης, all. *Hexenmeister*, angl. *sorcerer*, it. *stregone*, esp. *hechicero*]. Les sorciers, jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, ont été poursuivis par la justice ecclésiastique et livrés au bras séculier. Un nombre immense de ces malheureux sont morts dans les supplices; ils étaient accusés d'entretenir un pacte avec le démon, de se livrer avec lui à des pratiques obscènes ou bizarres, et d'en obtenir une puissance malfaisante pour les autres. Ce qui est remarquable et ce qui montre le caractère de cette sorcellerie, c'est que beaucoup, même livrés au supplice, confessaient qu'en effet ils étaient allés au sabbat et avaient vu le démon, avec qui ils étaient en société. Cela prouve qu'il y avait là une forme de la démonomanie avec hallucination et état extatique. Les sorciers, autant qu'ils n'étaient pas des scélérats ou des empoisonneurs, doivent être rangés parmi les fous qu'un certain état de la raison contemporaine a nécessairement méconnus et a pris pour des êtres coupables et malfaisants.

SORDIDE. adj. [*sordidus*, ῥυπαρὸς, it. et esp. *sordido*]. Se dit des ulcères qui fournissent une suppuration sanieuse ou de mauvaise nature.

SORE. s. m. [*sorus*, σωρὸς, tas]. Nom donné, en botanique, à des paquets arrondis ou linéaires que les sporanges des fougères forment le plus souvent par leur rassemblement à la face inférieure des feuilles, et recouverts souvent par un indusium dépendant de l'épiderme. V. Anthéridie et Spore.

SOREDION. s. m. [*soredium*, de *sorus*]. Tache pulvérulente que forment, en se réunissant çà et là, les corpuscules reproducteurs de beaucoup de lichens.

SORGHO. s. m. — *Sorgho à sucre*. V. Houlque. — *Sorgho à fourrage*. Il a une hauteur uniforme de 3[m],30 et 83 millimètres de grosseur moyenne au second nœud; la graine est noire ou fauve; il est d'une abondance extraordinaire; son rendement a été de 106 000 kil. à l'hectare avec une fumure ordinaire (30 000 kil. de fumier par hectare); tous les animaux le mangent avec avidité, et, dès qu'ils en ont goûté, le préfèrent même à la betterave et au trèfle vert. On le hache facilement avec un fort hache-paille en rondelles de 6 millimètres d'épaisseur. On a composé du vin et de la piquette de sorgho en le mélangeant, après l'avoir raclé, coupé en morceaux, soit avec la vendange, soit avec le marc, et même en le mettant seul avec de l'eau. Bien que la fermentation de la piquette s'opère parfois dans de mauvaises conditions, à cause de l'abaissement de la température, car il faudrait une chaleur uniforme de 23° à 30°, le résultat est satisfaisant. Le sorgho à sucre, pour le midi de la France, pourra peut-être lutter un jour avec la betterave du Nord. Il donne : 1° un fourrage excellent et très-abondant; 2° du vin fait avec la canne ou mélangé dans le pressoir avec la vendange dans les mauvaises années; 3° du petit vin économique pour les ouvriers et les campagnes. L'industrie peut même en tirer, convenablement traité, du sirop excellent pour les usages culinaires, les boissons chaudes, du rhum de bon goût, de la graine propre à divers usages et à la teinture. La graine est fort recherchée de la volaille.

SOROSE. s. f. [*sorosis*, de σωρὸς, tas; all. *Haufenfrucht*]. Fruit dû à la réunion de plusieurs carpelles en une seule masse, par l'intermédiaire des enveloppes florales succulentes et entre-greffées.

SORROCHE. V. Mareo.

SORTILÉGE. s. m. [*sortilegium*]. — *Sortilége médical*. Moyens pratiques que les sorciers emploient dans les maladies des hommes ou des bestiaux. Il n'est pas besoin de dire ici qu'aucune vertu n'appartient à des paroles magiques, à des pratiques superstitieuses, au sang d'un supplicié, à la corde d'un pendu, aux cheveux ou aux débris d'un corps mort. Cependant il faut ajouter que, tandis que l'*objet* est dépourvu de toute espèce d'action, le *sujet* peut lui en donner, en certaines affections, par une foi violente. C'est ce qui arrive dans tous les effets dits surnaturels; l'action subjective est l'important, l'action objective n'est que l'accessoire. V. Sciences *occultes*.

SOUBRELANGUE. s. m. Genre d'ankyloglosse que l'on observe quelquefois chez les enfants nouveau-nés, et qui consiste en une espèce de bourrelet charnu plus ou moins long et épais, brun et assez ferme, occupant la place du frein de la langue et empêchant les mouvements de cet organe et ceux de l'épiglotte, de manière que le lait ou les liquides introduits dans la bouche tombent dans les voies aériennes. Il suffit quelquefois de scarifier la tumeur pour en procurer la résolution; mais d'autres fois il faut soulever la langue avec le pouce et l'indicateur de la main gauche, et inciser avec des ciseaux boutonnés le bourrelet charnu; on laisse le sang s'étancher, et le lait de la nourrice tient lieu de tout topique. Il faut seulement avoir soin de passer le doigt plusieurs fois par jour dans la plaie, pour s'opposer à l'adhérence des surfaces.

SOUBRESAUT. s. m. [*subsultus*, all. *Sehnenhüpfen*, it. *sussulto*]. Léger tressaillement que les tendons éprouvent par la contraction involontaire et instantanée des muscles; symptôme qui se rencontre fréquemment dans les affections cérébrales et au début du choléra.

SOUCHE. s. f. [*caudex*, all. *Wurzelstock*, it. *ceppo*, esp. *cepa*]. Nom donné anciennement par Gærtner aux tiges souterraines des iridées, des fougères. On donne aujourd'hui le nom de *souche* à ce qu'on appelle aussi *pivot* ou *pivot des racines*, c'est-à-dire à la partie principale du tronc située au-dessous du collet, et l'on réserve le nom de *racines* à l'ensemble des subdivisions qui en partent, des radicules et du chevelu. Le *rhizome* est ce que Gærtner appelait *souche*, c'est-à-dire

les tiges souterraines des iridées, fougères, cypéracées, etc. Le rhizome se distingue de la souche en ce que, sur une moitié du cylindre qu'il représente, il porte des feuilles, des hampes, des rameaux ou en montre les traces. Sur la moitié opposée ou profonde, il porte des racines, faisceaux de racines ou leurs traces. Il a l'organisation des tiges.

SOUCHET. s. m. [*Cyperus*, L., all. *Cypergras*, it. *giunco odorato*, esp. *juncia*]. Genre de plantes de la triandrie digynie, L., cypéracées, J. Les racines de deux espèces sont très-aromatiques et stimulantes : celle du *souchet long* ou *souchet odorant* (*Cyperus longus*, L.), et celle du *souchet rond* (*Cyperus rotundus*, L.). La racine du souchet long est rameuse, marquée d'impressions circulaires inégales et de nœuds de la grosseur d'une plume de cygne, recouverte d'une écorce très-brune, ligneuse et rougeâtre intérieurement, amère, astringente et aromatique. Celle du souchet rond est en tubercules ovoïdes, gros comme de petites noix, unis entre eux par une radicule ligneuse.

Souchet comestible (*C. edulis*, L.). Espèce du midi de l'Europe dont le rhizome donne des tubercules alimentaires.

Souchet des Indes. V. CURCUMA.

Souchet papyrus (*Cyperus papyrus*, L., *Papyrus antiquorum*, Willdenow). Espèce dont les couches du rhizome, battues et collées, donnaient le *papyrus*.

SOUCI. s. m. [*Calendula*, L., all. *Ringelblume*, angl. *marigold*, it. *fiorrancio*, esp. *calendula*]. Genre de plantes (syngénésie polygamie nécessaire, L., corymbifères, J.) dont deux espèces sont amères et toniques ; le *souci des jardins* (*Calendula officinalis*, L.), et le *souci des champs* (*Calendula arvensis*, L.).

SOUDE. s. f. [*soda*, all. *Natron*, angl. *soda*, it. *soda*, esp. *sosa*]. Oxyde de sodium, alcali minéral. On l'obtient en brûlant des plantes marines, notamment les espèces du genre *Salsola*, dans des fosses pratiquées en terre. Les cendres entrent en fusion pâteuse, et se prennent, par le refroidissement, en une masse dont les morceaux constituent la *soude du commerce*. On fabrique également celle-ci en décomposant le chlorure de sodium par l'acide sulfurique, le charbon et la craie. C'est un mélange de sous-carbonate de soude, de silice, de divers sels étrangers et d'oxyde de fer et de manganèse, dans le premier cas; de carbonate sodique, de sel marin, de sulfate de soude, de sulfure de chaux et de charbon, dans le second. — Pour avoir la soude pure (NaO), on traite la soude du commerce par la chaux. On éteint la chaux ; on la délaye dans l'eau, de manière à avoir un lait bien homogène (30 parties d'eau pour 2 de chaux vive) ; on ajoute le carbonate de soude cristallisé (5 parties), et l'on fait bouillir le mélange pendant une demi-heure dans une marmite de fer, en ayant soin d'agiter et d'ajouter de l'eau pour remplacer celle qui s'évapore. On jette ensuite le tout sur des toiles, on recueille le liquide clair, on lave le résidu. On réunit cette eau de lavage au liquide clair, et on les évapore dans une bassine d'argent ; le produit de l'évaporation, desséché et fondu, est la *soude caustique*, qui devrait être préférée à la potasse caustique pour l'usage chirurgical, attendu qu'elle tombe beaucoup moins en *deliquium*, et que la cautérisation qu'elle produit est beaucoup mieux circonscrite. Traitée par l'alcool à 40° centésimaux, la soude caustique donne la *soude purifiée à l'alcool*, employée pour les essais chimiques. En la dissolvant dans suffisante quantité d'eau, pour que la dissolution froide marque 36° à l'aréomètre de Baumé, laissant déposer et décantant la liqueur claire, on a la *lessive caustique des savonniers*. Les sels de soude peuvent être introduits dans le torrent circulatoire sans produire d'accidents, et les doses très-fortes de ces sels n'amènent pas la mort (Grandeau).

SOUDURE. s. f. [*adhærentia*, πρόσφυσις]. Union intime entre deux organes différents. Ce mot indique généralement un phénomène tératologique ; mais il est appliqué aussi au fait de l'union naturelle d'organes analogues à ceux d'autres plantes où ils sont libres naturellement, mais à tort, car ces organes naissent unis, et non isolés pour se réunir ensuite, ce qui est le propre de la soudure. Tel est le cas des calices *gamophylles* ou *gamosépales* comparés à ceux qui sont *dialysépales*, etc. Dans le cas des unions tératologiques entre feuilles ou pétales, etc., les organes naissent soudés comme dans les cas normaux. Il n'y a réellement soudure proprement dite que dans les greffes entre deux rameaux, où la soudure s'établit entre des organes déjà formés, soudure qui se complète par celle des tissus de nouvelle formation appartenant en partie au rameau greffé, en partie au sujet sur lequel le rameau est greffé, et ces tissus, d'origines diverses, se soudent à mesure qu'ils se développent. V. GREFFE *animale*.

SOUFFLE. s. m. Les *bruits de souffle* ou *murmures vasculaires*, sont des phénomènes purement physiques, c'est-à-dire des sons soumis aux lois ordinaires de l'acoustique. La cause qui les produit ne tient directement ni à la quantité du sang qui circule dans les vaisseaux, ni par conséquent à l'état de tension ou de relâchement des parois vasculaires. Elle ne réside pas davantage dans les aspérités qui rendraient rugueuse la face interne des veines ou des artères sans modifier le calibre de ces tubes. Quand une dilatation existe sur le trajet d'un vaisseau, le sang, en arrivant dans cette partie dilatée, peut produire un bruit de souffle. Le rétrécissement des vaisseaux, dans un point plus ou moins étendu de leur trajet, peut s'accompagner aussi d'un bruit de souffle. Celui-ci survient lorsque le sang entre dans la portion du tube vasculaire située immédiatement au delà du rétrécissement, partie qui représente, relativement au rétrécissement qui la précède, une véritable dilatation ; le souffle coïncidant avec un rétrécissement reconnaît pour condition essentielle le passage du sang, d'une partie étroite du système vasculaire dans une autre plus large. Quoique l'entrée du sang dans une partie réellement ou relativement dilatée de l'appareil circulatoire constitue la condition essentielle et générale du bruit de souffle, il ne suffit pas de cette condition seule pour faire naître un murmure ; il faut encore : 1° que la différence entre le diamètre de la partie étroite et celui de l'élargissement absolu ou relatif qui la suit soit assez prononcée ; 2° que le sang pénètre dans cette dilatation avec une force suffisante. Toutes les fois qu'un souffle est produit, il se propage sur le trajet des vaisseaux, au delà et en deçà de son lieu d'origine, d'autant plus loin qu'il est plus intense, mais toujours à une plus grande distance dans la direction du cours du sang, c'est-à-dire au delà du point où le souffle est engendré. En deçà le murmure se manifeste surtout avec le timbre du *bruit de la lime* qui mord sur le fer. Au niveau de la dilatation et au delà, il apparaît plutôt avec les caractères du *bruit de la râpe qui entame le bois* (Chauveau). Comme tous les sons possibles, les bruits de

souffle reconnaissent pour cause immédiate des vibrations moléculaires. Ce sont ces vibrations qui donnent naissance au phénomène connu sous le nom de *frémissement vibratoire*, phénomène lié d'une manière si intime au murmure vasculaire, qu'on peut dire qu'il n'y a point de bruit de souffle sans frémissement vibratoire, et réciproquement. Ce frémissement, perçu seulement dans les vaisseaux quand il est faible, présente toujours son maximum d'intensité, comme le bruit de souffle lui-même, sur le trajet de la veine fluide, c'est-à-dire au niveau de la partie dilatée dans laquelle entre cette veine. — *Bruits de souffle*. Bruits anormaux qui se produisent dans les cavités du cœur, dans les artères et parfois dans les veines. Dans le cœur, il y a le souffle proprement dit, ou souffle doux, que son nom définit, qui est unique ou double, c'est-à-dire perçu pendant la systole ou la diastole seulement, ou à la fois pendant l'une et l'autre. Il se rencontre en un grand nombre de maladies avec lésions matérielles des valvules et des orifices ; en des maladies avec altération du sang, anémie, chlorose ; et en des maladies avec trouble nerveux du cœur, palpitations, etc. Dans les vaisseaux et principalement dans l'aorte, le bruit de souffle coïncide avec des dégénérescences des parois, avec des dilatations, des rétrécissements, avec des affections anémiques. — *Bruit de souffle continu*. Semblable au bruit qu'on entend quand on approche de son oreille un gros coquillage univalve ; il se fait entendre dans les vaisseaux du cou, surtout avec les affections anémiques. C'est dans les mêmes circonstances qu'on perçoit le *bruit de souffle à double courant*, murmure plus intense, renforcé à chaque systole, et donnant la sensation de deux courants qui iraient en sens inverse. — *Souffle placentaire*, *souffle utérin*. Souffle doux, tantôt sonore et grave, tantôt aigu, synchronique au pouls de la mère, entendu ordinairement vers les régions inguinales à dater du quatrième mois de la grossesse, et dû au passage du sang maternel dans les artères utérines flexueuses devenues très-grosses, surtout au niveau du placenta ; mais il n'a aucun autre rapport que celui-là avec la circulation placentaire. Ce même souffle s'entend toutes les fois qu'une tumeur fibreuse détermine un accroissement de l'utérus et de ses vaisseaux comparable à celui qui a lieu dans la grossesse ; ce fait a plusieurs fois conduit ceux qui l'ignoraient à croire à une grossesse extra-utérine. — *Bruit de souffle du fœtus*. Bruit parfaitement distinct du souffle utérin et de tous ceux qui peuvent se produire dans un point du système circulatoire maternel ; il paraît se passer soit dans le cœur du fœtus, soit sur le trajet du cordon ombilical. — *Souffles respiratoires*. A l'état normal, il se produit dans chaque section de l'arbre aérien des *souffles* (souffles vésiculaires, bronchillaires, bronchiques). Ces souffles, excepté les *vésiculaires* (qui n'existent que dans l'inspiration), existent dans les deux temps ; ceux qui se passent dans les vésicules, du moins dans les vésicules corticales, sont entendus. Les autres souffles (bronchillaires, bronchiques, etc.) se *produisent*, mais ils ne sont pas perçus généralement. Pour qu'ils soient perçus, il faut que le tissu pulmonaire les *transmette* ; pour cela il faut qu'il devienne *dense*, *meilleur conducteur* des sons, et cela par une cause *quelconque* (induration inflammatoire, tuberculeuse, compression, etc., etc.). Aussi le souffle bronchique ou respiration *bronchique*, le souffle *bronchillaire*, que l'on n'entend pas à l'état normal, mais que l'on entend dans certains états morbides, ne doivent pas être considérés comme des bruits anormaux, des bruits de nouvelle formation. Ce sont des *bruits normaux anormalement transmis*. Ces bruits normaux anormalement transmis ont presque toujours subi des modifications dans leur caractère, leur timbre, leur intensité, etc. On connaît plusieurs souffles respiratoires : 1° *Souffle bronchique*, *bruit des bronches*. On nomme *souffle bronchique* le bruit que les bronches transmettent à l'oreille appliquée sur la poitrine. Dans l'état de santé, ce bruit n'est guère perçu que vers la racine des poumons ou bien dans le côté droit, parce que le décubitus sur ce côté rend le son plus perceptible à cause de la densité un peu plus grande du poumon de ce côté. Il existe aussi un *souffle trachéal* normal, de même qu'un *souffle glottique*. Ces souffles sont très-faciles à constater, même à distance, mais surtout en appliquant l'oreille ou le stéthoscope sur le cou. Les bruits qui se produisent par le passage de l'air au niveau du pharynx, du voile du palais, des narines et de la bouche se rapprochent plus ou moins des bruits de souffle. 2° *Souffle amphorique*. Celui qui résonne comme si l'on soufflait dans une amphore. Le souffle amphorique est fréquent dans les épanchements pleurétiques de forme chronique ou latente. Il doit être inscrit, comme le souffle tubaire, au nombre des signes de la pleurésie et surtout de la pleurésie chronique avec ou sans épanchement actuel. Le *souffle amphorique pleural* annonce la condensation du poumon, soit par un liquide et des fausses membranes, soit par des fausses membranes sans liquide. Le *souffle tubaire pleural* annonce la condensation du poumon, soit par le liquide seul, soit par un liquide et des fausses membranes, soit par des fausses membranes sans liquide (V. Tubaire). La *voix chevrotante* ou *égophonie* n'est, comme la *voix amphorique*, qu'une variété de *bronchophonie* ; elle est liée à la modification particulière imprimée au poumon par l'épanchement, et non point à l'épanchement même. La *sonorité tympanique* du sommet dans la pleurésie chronique peut exister sans épanchement (Landouzy). Beau démontre que, si l'on ouvre largement la bouche en continuant de respirer, on produit un bruit doux, moelleux, prolongé, qu'il appelle *glottique* à cause de son siége. C'est ce bruit qui, étant parlé, constitue la voix basse ou le chuchotement. Ce bruit se fait entendre pendant l'inspiration et pendant l'expiration. Le *bruit de souffle* s'entend dans la pneumonie au troisième degré.

SOUFFLER. v. n. On dit qu'un cheval *souffle* quand il a de l'essoufflement. — La *matière souffle aux poils*, locution dont on se sert pour exprimer que du pus apparaît sur la couronne. Cela indique un décollement du sabot du cheval.

SOUFFLET (Bruit de) [angl. *bellows sound*]. Synonyme de *bruit de souffle*.

SOUFFRANCE. s. f. [*dolor*, *passio*, πάθος, all. *Leiden*, angl. *suffering*, it. *patimento*, esp. *padecimiento*]. Toute sensation pénible, qu'elle soit bornée à un simple *malaise* ou qu'elle s'élève jusqu'à l'état de *douleur* (V. ces mots et Sensation). L'état de souffrance, qui n'est pas la douleur proprement dite, provient souvent de l'inégalité ou de l'absence de relation entre l'état d'un viscère interne et celui de la partie cérébrale correspondante. C'est fréquemment aussi de l'absence de rapport entre le développement de tel élément d'un tissu et celui d'un autre élément du même tissu que résultent des sensations spontanées,

douloureuses ou non, instantanées ou prolongées, que nous éprouvons à certains moments.

SOUFRE. s. m. [*sulphur*, θεῖον, all. *Schwefel*, angl. *brimstone*, *sulfur*, it. *solfo*, esp. *azufre*]. Corps simple non métallique, d'une couleur jaune-citron dans l'état de pureté, sans odeur, très-fragile, se cassant avec une espèce de cri quand on en tient un cylindre dans la main fermée; acquérant l'électricité résineuse par le frottement, d'une cassure vitreuse; pesant 2,0332 à l'état natif, 1,99 quand il est fondu; cristallisable; brûlant avec une flamme légère et bleuâtre si la combustion est lente, ou blanche et vive si la combustion est rapide; répandant en brûlant une odeur suffocante; se convertissant, par l'action de l'air et de la chaleur, en acide sulfureux (V. POLYMORPHISME *du soufre*). — Le soufre porphyrisé et lavé était appelé autrefois *crème de soufre*. Obtenu par la précipitation d'une solution de sulfure de potasse, au moyen du vinaigre ou d'un acide, il constituait le *magistère du soufre*; on trouvait aussi dans les officines un *lait de soufre*, un *beurre de soufre*, toutes préparations peu distinctes les unes des autres, et remplacées aujourd'hui par une seule, le *soufre sublimé*, ou *fleurs de soufre*, qui entre dans une multitude de pommades employées contre la gale et autres affections cutanées. On le donne aussi à l'intérieur, mais alors il faut qu'il soit *lavé* avec soin. Le lavage se fait en délayant plusieurs fois la fleur de soufre dans de l'eau bouillante, jusqu'à ce que cette eau de lavage n'ait plus d'action sur le papier de tournesol: on jette alors le soufre sur une toile, et on le fait égoutter et sécher. Cette opération a pour but de dépouiller les fleurs de soufre de l'acide sulfurique interposé. — *Tablettes de soufre*. Tablettes composées de: fleurs de soufre lavées, 32 gram.; sucre 224 gr., et quantité suffisante de gomme adragant réduite en mucilage avec de l'eau de rose. On fait des tablettes de 90 centigrammes qui contiennent chacune 10 centigr. de soufre.— *Tablettes de soufre composées*. Elles sont composées de: fleurs de soufre lavées, 8 gram.; acide benzoïque sublimé, 60 centigr.; racine d'iris de Florence pulvérisée, 2 gram.; huile essentielle d'anis, 40 centigr.; sucre blanc, 176 gram., et suffisante quantité de mucilage adragant.

Soufre (*blanchiment des tissus par le*). Opération qui, par le contact des pièces imprégnées d'acide sulfurique qu'il faut étendre à mesure qu'elles se déroulent entre les cylindres, expose les ouvriers qui y sont employés à une altération particulière des mains. La peau est ramollie; l'épiderme, complétement blanchi, est ridé, soulevé et détruit par places, surtout au pouce et à l'index.

Soufre doré d'antimoine. Poudre qui se précipite quand on verse un acide faible dans les eaux d'où le kermès minéral s'est précipité. Ce composé est jaune-orange, et insoluble dans l'eau. Il entrait dans les pilules de Plummer. On l'emploie comme diaphorétique, surtout dans la médecine vétérinaire. C'est un *mélange* de sulfure d'antimoine (Sb^2S^3), d'acide sulfo-antimonique (Sb^2S^5), et d'oxyde d'antimoine (Sb^2O^3).

Soufre végétal. La poudre de lycopode.

SOULÈVEMENT. s. m. — *Soulèvement précordial* ou *thoracique*. Celui que détermine au niveau de la sixième côte gauche le recul du cœur à chaque systole, et qu'on a attribué à tort à un *choc* ou *heurt* du cœur de dedans en dehors contre la paroi thoracique. V. CHOC et RECUL.

SOULTZBACH-LES-BAINS (Haut-Rhin), vallée de Munster, chaîne des Vosges. Cette eau minérale est gazeuse, d'une limpidité parfaite en toutes saisons et quelque temps qu'il fasse, pétillante, d'une saveur légèrement ferrugineuse et faiblement salée. Acidule et piquante, elle chatouille les narines et la langue. Sa saveur et son odeur, qui sont celles de l'acide carbonique, varient d'intensité, suivant les diverses conditions de l'atmosphère. Puisée à la source, il s'en échappe une très-grande quantité de bulles de gaz avec une vive effervescence. Sa réaction est franchement alcaline; sa température est de 10°,5 centigr. Elle ne se congèle jamais, même par les froids les plus intenses. Sa densité est de 1,002. Quant à sa composition chimique, voici ce que, d'après M. Oppermann, l'eau de Soultzbach contient pour un litre: acide carbonique libre, 2gr,630; carbonate de soude, 0gr,650; carbonate de chaux, 0gr,484; carbonate de magnésie, 0gr,176; carbonate de fer, 0gr,023; chlorure de sodium, 0gr,134. Elle contient de plus de la silice, du manganèse, de l'alumine, ainsi que des traces d'arsenic. Elle a les propriétés de l'eau de Seltz et des eaux alcalines gazeuses et ferrugineuses qui facilitent la digestion chez les personnes affaiblies, les convalescents, les chlorotiques.

SOUPIR. s. m. [*suspirium*, all. *Seufzer*, angl. *sigh*, it. *sospiro*, esp. *suspiro*]. Contraction volontaire et lente du diaphragme et des intercostaux, qui a pour effet de rétablir l'équilibre entre la circulation et la respiration, ou de nous débarrasser de ce poids incommode que nous sentons sur la poitrine dans les chagrins profonds, poids qui paraît surtout dépendre du trouble des fonctions du cœur par l'influence morale. Le *soupir* diffère du *sanglot* en ce que celui-ci est involontaire et spasmodique.

SOUPLE. adj. Se dit du pouls quand il est doux au toucher et modérément développé.

SOURCIL. s. m. [*supercilium*, ὀφρῦς, all. *Augenbraue*, angl. *eye-brow*, it. *sopraccilio*, esp. *ceja*]. Éminence arquée et garnie de poils couchés de dedans au dehors, qui s'élève au-dessus de chaque œil. L'extrémité interne du sourcil porte le nom de *tête*, et l'externe celui de *queue*.

Sourcil cotyloïdien. Le bord de la cavité cotyloïde de l'os iliaque.

SOURCILIER, IÈRE. adj. [*superciliaris*, angl. *superciliary*, it. *sopracciliare*]. Qui a rapport aux sourcils. — *Arcades sourcilières*. Saillies transversales que présente l'os coronal immédiatement au-dessus du rebord supérieur des orbites, moins prononcées en dehors qu'en dedans, où elles sont séparées l'une de l'autre par la bosse nasale; chacune d'elles donne attache à l'extrémité interne du *muscle sourcilier* correspondant (fronto-sourcilier, Ch.), dont l'extrémité externe se perd dans les muscles orbiculaire et occipito-frontal. — *Artère sourcilière*. C'est la sus-orbitaire.

SOURD. adj. et s. m. Qui est privé de l'ouïe par vice du développement de l'oreille interne, pathologiquement ou par suite d'altérations séniles. V. SURDITÉ.

SOURD-MUET. s. m. et adj. [all. *Taubstummer*]. Qui est privé de la faculté d'expression orale parfaite par la surdité de naissance due à un vice du développement de l'oreille interne. Les enfants, privés de l'ouïe, qui n'ont pu recevoir aucune leçon de leurs parents, ont une vie de relation toute instinctive; leur intelligence inculte est comme à l'état latent. Les leçons d'une école spéciale les initient à la vie morale et intellec-

tuelle; en leur apprenant le langage mimique, la lecture et l'écriture, elles les empêchent d'être à l'avenir des parias au milieu de la société et au milieu de leur propre famille. Sans un enseignement spécial et suivi, le sourd-muet, étant constamment seul, s'habitue à se *faire centre*, à tout rapporter à lui. Obéir, avec une impétuosité dont aucune considération ne peut dominer la violence, à tous ses penchants naturels, satisfaire tous ses appétits et les satisfaire toujours, ne connaître d'autre borne à cela que l'impuissance, s'irriter contre tout ce qui s'oppose à ses jouissances, sans être arrêté par les droits d'autrui qu'il ne connaît pas; voilà toute sa morale. Colère, vindicatif, paresseux, incapable de dévouement, il est pénible pour tous ceux qui vivent autour de lui.

SOURIS. s. f. [*Mus musculus*, L.]. Petit rongeur d'un pelage de couleur cendrée. — En parlant du cheval, *souris* [all. *mausefalb*], robe couleur de souris, et formée par des poils ayant tous la même teinte. — L'un des noms du *nystagme*.

SOUS-ACROMIO-HUMÉRAL. V. DELTOÏDE.

SOUS-ARACHNOÏDIEN, IENNE. adj. — *Liquide sous-arachnoïdien*. V. ARACHNOÏDIEN.

SOUS-ARBRISSEAU. s. m. [*suffrutex*]. Plante ligneuse généralement peu élevée, et qui est dépourvue de bourgeons.

SOUS-ASTRAGALIEN, IENNE. adj. Qui concerne le dessous de l'astragale. — *Désarticulation sous-astragalienne*. La méthode la plus usitée et qui donne le meilleur résultat, est celle de Jules Roux (de Toulon). On pratique une incision partant d'un point peu éloigné du relief que forme le tendon d'Achille; on conduit cette incision en avant, en passant à 1 centimètre et demi à peu près au-dessous de la malléole externe; le tégument est peu rétractile en cet endroit, et l'on n'a pas à craindre de dénuder la malléole; on continue la section d'arrière en avant sur la face dorsale du pied, et au niveau du premier cunéiforme, on fait l'incision transversale que l'on fait descendre verticalement sur le bord interne du pied, puis elle passe au même niveau sur la face plantaire, et, arrivée au niveau du bord externe du pied, on la conduit un peu obliquement en haut et en arrière vers son point de départ, formant ainsi dans ce dernier point un angle très-aigu. Enfin, on désarticule. On a fait également l'amputation sous-astragalienne par la méthode circulaire et par la méthode ovalaire, procédés dans lesquels on peut réunir la plaie transversalement, ce qui a les inconvénients de l'amputation à lambeau en dessus de guêtre, ou bien d'avant en arrière, ce qui ne vaut pas mieux que l'amputation à lambeaux latéraux. C'est une opération très-longue et très-laborieuse; on a pour ainsi dire à décortiquer plusieurs parties du pied, il faut disséquer le calcanéum sur toutes ses faces, inciser le tendon d'Achille, ménager la tibiale postérieure, éviter d'ouvrir l'articulation tibio-tarsienne, mais les résultats en sont bons. Elle est due à de Lignerolles.

SOUS-ATLOÏDIEN. adj. [*subatloideus*]. Épithète donnée au nerf de la seconde paire cervicale.

SOUS-AXOÏDIEN. adj. [*subaxoideus*]. Épithète donnée au nerf de la troisième paire cervicale.

SOUS-CARBONATE. s. m. [*subcarbonas*, all. *basisch kohlensaures Salz*, it. *sotto-carbonato*]. Nom générique des sels dans lesquels l'acide carbonique se trouve combiné avec un excès de base.

SOUS-CLAVICULAIRE. adj. Qui est sous la clavicule. — *Murmure sous-claviculaire*. Bruit circulatoire dû au frottement de l'artère par le muscle sous-clavier ou à la diminution de son calibre par l'élévation de la première côte. C'est ainsi qu'il s'entend surtout dans l'inspiration et d'autant plus intense qu'elle est plus profonde, qu'il diminue ou augmente par l'élévation du bras, et s'observe plus souvent à gauche qu'à droite, précisément en raison de la disposition anatomique spéciale de l'artère sous-claviculaire du côté gauche (Richardson). Qu'il augmente ou non pendant l'inspiration, des précautions sont à prendre pour ne pas le confondre avec le murmure vésiculaire; il est aisé de prévenir cette erreur en ne cherchant pas le murmure vésiculaire au-dessous du centre de la clavicule, mais dans sa portion externe, où l'artère émerge de dessous l'os.

SOUS-CLAVIER, IÈRE. adj. [*subclavius*]. Qui est situé sous la clavicule. — *Artère sous-clavière*. Elle s'étend du tronc innominé à droite, de la crosse de l'aorte à gauche, jusqu'à la clavicule. Elle décrit une courbe à concavité inférieure. En dedans des muscles scalènes elle s'appuie sur la première côte, immédiatement derrière le tubercule d'insertion du scalène antérieur, au-dessous du plexus brachial placé comme elle entre les scalènes, en arrière de la veine sous-clavière, dont elle est séparée par le muscle scalène antérieur. En dehors des scalènes, l'artère sous-clavière est placée, au milieu de l'espace qui sépare les bords correspondants des muscles trapèze et sterno-mastoïdien, au-dessous de la peau, du tissu lamineux, du muscle peaucier, de l'aponévrose qui va du sterno-mastoïdien au trapèze, et immédiatement au-dessous de l'aponévrose profonde qui enveloppe le muscle omoplat-hyoïdien. Elle est séparée du muscle sous-clavier par la veine sous-clavière, à laquelle elle est accolée auprès de la clavicule. La clavicule et le muscle omoplat-hyoïdien forment un triangle dans lequel se trouve l'artère. La veine jugulaire externe croise sa direction pour se jeter dans la veine sous-clavière au milieu de la clavicule. Les branches collatérales de l'artère sous-clavière sont : la *vertébrale*, la *thyréoïdienne inférieure*, la *mammaire interne* et l'*intercostale supérieure*, la *scapulaire supérieure*, la *scapulaire postérieure* et la *cervicale profonde*. — *Veines sous-clavières*. Elles succèdent aux axillaires, vers l'extrémité inférieure du scalène antérieur, et elles se terminent à la veine cave supérieure, qu'elles forment par leur réunion. La droite, très-courte, reçoit la grande veine lymphatique; la gauche, plus longue et plus volumineuse, reçoit le canal thoracique.

Sous-clavier. Muscle (costo-claviculaire, Ch.) qui s'étend du cartilage de la première côte à la partie inférieure externe de la clavicule.

SOUS-CONJONCTIVAL, ALE. adj. Qui est placé sous la conjonctive. — *Glandes sous-conjonctivales*. Harder a décrit chez les mammifères une glande qui porte son nom. Sappey a montré que l'homme possédait réellement cette glande, mais sous une forme fragmentée, disséminée. V. PAUPIÈRE.

SOUS-COSTAL, ALE. adj. [*infra-costalis*]. Qui est situé sous les côtes. — *Sous-costaux*. Petits muscles qu'on trouve à la face interne des côtes, à 4 centimètres environ de l'articulation de leurs têtes, et dans la largeur de 4 à 5 centimètres et demi. Leur nombre est de dix.

SOUS-CUISSE. s. m. V. SUSPENSOIR.

SOUS-CUTANÉ, ÉE. adj. [*subcutaneus*, angl. *subcutaneous*]. Qui est situé sous la peau. — *Incisions sous-cutanées.* L'un des modes de traitement de l'anthrax. Pour pratiquer les incisions sous-cutanées, un bistouri à lame étroite est introduit par la partie culminante de l'anthrax, là où la peau commence à se sphacéler. L'instrument tranchant pénètre à travers l'anthrax et divise les tissus des parties profondes en allant vers la peau, qui est respectée. Quatre incisions sous-cutanées en croix sont ainsi faites. Elles permettent d'éviter la douleur, l'expérience apprenant que la peau est en général la partie la plus sensible sous le couteau. La guérison est plus rapide, et la cicatrice plus petite qu'après les autres modes de traitement (A. Guérin). — *Injections sous-cutanées.* V. HYPODERMIQUE. — *Méthode sous-cutanée.* V. MÉTHODE.

SOUS-DIAPHRAGMATIQUE. adj. [*infra-diaphragmaticus*]. Qui est sous le diaphragme. — *Vaisseaux* et *nerfs sous-diaphragmatiques.* Ce sont les vaisseaux et nerfs diaphragmatiques inférieurs.

SOUS-ÉPINEUX, EUSE. adj. [*infra-spinalis*]. Qui est au-dessous de l'épine de l'omoplate : *fosses sous-épineuses.*

Sous-épineux (grand scapulo-trochitérien, Ch.). Muscle qui s'attache aux trois quarts inférieurs du bord spinal de l'omoplate, remplit la fosse sous-épineuse, et s'insère par un large tendon à la grosse tubérosité de l'humérus.

SOUS-FRUTESCENT, ENTE. adj. Se dit des végétaux dont la tige a les caractères du sous-arbrisseau.

SOUS-GENRE. s. m. Genre secondaire établi dans un genre préexistant et renfermant une ou plusieurs espèces. V. RACE.

SOUS-JACENT et **SUBJACENT, ENTE.** adj. Se dit d'une partie du corps située sous une autre.

SOUS-LINGUAL, ALE. adj. V. SUBLINGUAL.

SOUS-MAXILLAIRE. adj. et s. m. [*submaxillaris*]. Qui est situé sous la mâchoire. — *Ganglion sous-maxillaire.* V. SPHÉNOPALATIN. — *Glande sous-maxillaire.* Glande irrégulièrement ovoïde, bifurquée en devant, placée au côté interne de la branche et du corps de la mâchoire inférieure, entre les deux ventres du muscle digastrique. Son organisation est la même que celle de la parotide. Son conduit excréteur (conduit de Wharton) naît, comme celui de Sténon, par des radicules très-fines, dans les granulations de la glande; il va s'ouvrir sur le côté du frein de la langue, par un orifice étroit placé au milieu d'un tubercule un peu saillant. Si dans un chien on excite avec le courant galvanique l'un des nerfs vagues, ou le bord central de ce nerf coupé, dans sa région cervicale, on produit toujours une augmentation de la sécrétion des deux glandes sous-maxillaires, augmentation plus forte dans la glande du côté galvanisé (Oehl, Claude Bernard). La salivation qui accompagne la nausée et précède le vomissement produit par l'excitation du nerf vague, est l'effet d'une action réflexe de ce nerf sur le filet tympanique du lingual, et cette action se communique dans les centres nerveux aux nerfs correspondants du côté opposé. La stimulation naturelle de la muqueuse gastro-intestinale exerce une action sur la glande sous-maxillaire par cette même voie. Si l'on injecte dans l'estomac, par une fistule, une infusion irritante ou simplement de l'eau, on excite énergiquement la sécrétion de ces glandes sous-maxillaires, si les nerfs vagues sont intacts ; cet effet manque après leur section.

SOUS-MAXILLO-CUTANÉ. V. HOUPPE *du menton.*

SOUS-MAXILLO-LABIAL. V. TRIANGULAIRE *des lèvres.*

SOUS-MENTAL. V. SUBMENTAL.

SOUS-NITRATE. s. m. Nitrate avec excès de base.

SOUS-OCCIPITAL, ALE. adj. [*infra-occipitalis*]. Les *nerfs sous-occipitaux* sont deux nerfs, l'un droit et l'autre gauche, qui naissent des parties latérales et supérieures de la moelle vertébrale, au-dessous de son renflement supérieur, sortent du canal vertébral entre l'occipital et l'atlas par le conduit fibreux qui loge l'artère vertébrale, et se divisent chacun en deux branches, l'une antérieure et l'autre postérieure. Les *nerfs sous-occipitaux* sont les branches de la première paire cervicale.

SOUS-OPTICO-SPHÉNO-SCLÉROTICIEN. V. DROIT *inférieur de l'œil.*

SOUS-ORBITAIRE. adj. [*infra-orbitalis*]. Qui est situé au-dessous de l'orbite. — *Canal sous-orbitaire.* Nom donné à un petit conduit que présente la face orbitaire du maxillaire supérieur. Il forme d'abord une simple gouttière sur la paroi inférieure de l'orbite ; il est ensuite converti en canal par le rebord de cette cavité. Il se divise en deux parties, dont l'une s'ouvre dans la fosse canine par un orifice appelé *trou sous-orbitaire*, et l'autre descend dans la paroi antérieure du sinus maxillaire. Il loge l'*artère sous-orbitaire*, rameau de la maxillaire interne, et le *nerf sous-orbitaire*, rameau du maxillaire supérieur.

SOUS-PÉRIOSTÉ, ÉE. adj. Qui se rapporte à ce qui est sous le périoste. — *Opérations sous-périostées.* Celles qui se pratiquent sur l'os en ménageant le périoste qui le recouvre. — *Résection sous-périostée.* V. RÉSECTION.

SOUS-PHOSPHATE. s. m. Phosphate avec excès de base.

SOUS-PUBIEN, IENNE. adj. [*infra-pubianus*]. Qui est au-dessous du pubis. — *Fosse sous-pubienne.* Dépression qui entoure le trou sous-pubien. — *Ligament sous-pubien.* Ligament très-fort de l'articulation pubienne, fixé de l'un et de l'autre côté à la partie supérieure et interne des branches obliques de l'arcade pubienne. — *Trou sous-pubien.* V. OVALE et HERNIE.

SOUS-PUBIO-COCCYGIEN. V. RELEVEUR *de l'anus.*

SOUS-PUBIO-CRÉTI-TIBIAL. V. DROIT *interne de la cuisse.*

SOUS-PUBIO-FÉMORAL. V. ABDUCTEUR (*second*) *de la cuisse.*

SOUS-PUBIO-PRÉTIBIAL. V. DROIT *interne de la cuisse.*

SOUS-PUBIO-TROCHANTÉRIEN. V. OBTURATEUR.

SOUS-RACE. s. f. [angl. *half-breed*]. Race secondaire établie dans une race préexistante ; c'est la génération qui produit les sous-races.

SOUS-RÉSINE. s. f. V. RÉSINE.

SOUS-SCAPULAIRE. adj. [*infra-scapularis*]. Qui est situé sous l'omoplate. — *Artère sous-scapulaire.* V. SCAPULAIRE *commune.*

Sous-scapulaire (sous-scapulo-trochinien, Ch.). Muscle qui naît des trois quarts internes de la fosse sous-scapulaire, dans laquelle il est situé, et va se terminer à la petite tubérosité de l'humérus.

SOUS-SCAPULO-TROCHINIEN. V. SOUS-SCAPULAIRE.

SOUS-SEL. s. m. Sel qui contient un excès de base.

SOUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. V. SOUS-ÉPINEUX.

SOUS-STERNAL, ALE. adj. [*infra-sternalis*]. Qui

est situé sous le sternum. — *Artère sous-sternale.* La mammaire interne.

SOUS-SULFATE. s. m. Sulfate avec excès de base.

SOUS-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. [*infra-trochanterianus*]. Qui est situé au-dessous du trochanter. — *Artère sous-trochantérienne.* La circonflexe interne.

SOUS-TROCHANTINIEN, IENNE. adj. [*infra-trochantinianus*]. Qui est situé au-dessous du petit trochanter. — *Artère sous-trochantinienne.* La circonflexe externe.

SOYON. s. m. Maladie du porc dite *soie.* V. ce mot.

SPA. Bourg à six lieues de Liége. Eaux ferrugineuses et froides.

SPADICE. s. m. [*spadix*, all. *Blumenkolben*, it. *spadice*]. Mode d'inflorescence qui consiste en un assemblage de fleurs sessiles sur un axe commun.

SPADICIFLORES. s. f. pl. Groupe de plantes dont les fleurs sont rangées en spadice et comprenant les *Aroïdées, Typhacées* et *Pandanées.*

SPAGIRIE. s. f. [*ars spagirica*, de σπάειν, séparer, et ἀγείρειν, rassembler; esp. *spagiria*]. Nom donné autrefois à la chimie, parce qu'elle enseigne l'art d'analyser les corps et de les recomposer.

SPAGIRISTE. s. m. [angl. *spagirist*]. Secte de médecins qui prétendaient expliquer les changements qui s'opèrent dans le corps humain, en santé et en maladie, de la même manière que les chimistes de leur temps expliquaient ceux du règne inorganique. La médecine *spagirique* était aussi nommée *hermétique*, parce qu'on supposait que les moyens de guérison qu'elle employait avaient été trouvés dans les livres d'Hermès. V. ALCHIMIE et CHIMIE.

SPANIOLITMINE. s. f. ($C^{18}H^{7}O^{15}$). Corps qui se trouve quelquefois dans le tournesol, où il se forme probablement par action de l'air sur l'azolitmine. Rouge clair, insoluble dans l'éther et dans l'alcool, il se dissout en petite quantité dans l'eau.

SPANOPOGON. s. m. [de σπανὸς, rare, et de πώγων, barbe; it. *spanopogo*]. Rareté des poils de la barbe.

SPARADRAP. s. m. [bas lat. *sparadrapum* ou *sparadrapus*, all. et angl. *Sparadrap*, it. *sparadrappo*, esp. *esparadrapo*]. Feuille de papier ou tissu de toile, de coton, de soie, qu'on recouvre uniformément d'une couche médicamenteuse, ou qu'on imprègne de quelque mélange résineux ou emplastique. Le sparadrap, étant destiné à être appliqué sur la peau, doit être composé de manière qu'il puisse y adhérer avec facilité. V. DIACHYLON.

SPARADRAPIER. s. m. [all. *Sparadrapholz*]. Instrument propre à préparer les sparadraps. Il consiste principalement en une tablette de bois au-dessus de laquelle est une lame de fer taillée en biseau, supportée à ses extrémités par deux montants, et qui n'est séparée de la tablette que par un intervalle proportionné à l'épaisseur que l'on veut donner à la couche emplastique; on fait passer entre la tablette et cette lame la toile sur laquelle on coule l'emplâtre, et la lame en retranche tout l'excédant.

SPARGOSE, et non **SPARGANOSE.** s. f. [de σπαργάω, je gonfle]. Distension des mamelles par le lait. La *spargose* diffère de la *galactorrhée* en ce que, dans cette dernière, le lait s'écoule sans difficulté, tandis que, dans la spargose, il y a rétention du lait sécrété en abondance.

SPARTÉINE. s. f. (Stenhouse). Principe amer et narcotique du genêt retiré des eaux mères qui donnent la *scoparine* (V. ce mot). Il est huileux et incolore.

SPARTIINE. s. f. Extrait amer du *Spartium monospermum.*

SPASME. s. m. [*spasmus*, σπασμὸς, all. *Krampf*, angl. *spasm*, it. *spasmo*, esp. *espasmo*]. Contraction involontaire des muscles, notamment de ceux qui n'obéissent pas à la volonté.

Spasme cynique. V. RIRE *sardonique.*

Spasme de la glotte (*asthme thymique, angine thymique, asthme de Kopp, croup cérébral, asthme convulsif, asthme de Millar, asthme infantile, phrénoglottisme*, etc.). Affection des enfants surtout, consistant en contractions convulsives du diaphragme caractérisées par de courts accès de suffocation, avec cyanose, survenant tout à coup, sans prodromes, entraînant à leur suite de la fatigue et quelques mouvements convulsifs. Cinq ou six de ces inspirations sonores, sans expiration entre elles, assez semblables à ce qu'on observe chez les enfants qui, au milieu de leurs sanglots, ne peuvent, comme l'on dit vulgairement, *reprendre leur haleine*, se font entendre; puis peu à peu la respiration se rétablit. Ces accès se répètent ou non plusieurs fois par jour et dans quelques cas graves causent la mort par asphyxie.

SPASMODIQUE. adj. [*spasmodicus*, σπασμώδης, all. *krampfhaft*, angl. *spasmodic*, it. *spasmodico*, esp. *espasmodico*]. Qui appartient aux spasmes, qui est caractérisé par des spasmes. V. NÉVROSE.

SPASMOLOGIE. s. f. [*spasmologia*, de σπασμὸς, spasme, et λόγος, discours; angl. *spasmology*, it. *spasmologia*, esp. *espasmologia*]. Traité des spasmes.

SPASTIQUE. adj. [angl. *spastic*, it. *spastico*]. V. SPASMODIQUE.

SPATH. s. m. [all. *Spath*, it. *spato*, esp. *espato*]. Nom collectif de tous les minéraux à texture lamelleuse et brillante. — *Spath calcaire.* Carbonate de chaux cristallisé. — *Spath fluor.* Fluorure de calcium natif. — *Spath pesant.* Sulfate de baryte.

SPATHACÉ, ÉE. adj. [*spathaceus*, all. *blumenscheidig*, it. *spataceo*, esp. *espataceo*]. Qui est pourvu d'une spathe.

SPATHE. s. f. [*spatha*, de σπάθη, épée et spatule; all. *Blumenscheide*, angl. *spathe*, it. *spata*, esp. *espata*]. Involucre foliacé ou membraneux, propre aux plantes monocotylédones, qui se compose d'une seule ou d'un petit nombre de feuilles ou bractées larges, embrassantes, et pouvant envelopper les fleurs.

SPATHÉ, ÉE. adj. [*spathatus*, esp. *espatado*]. Qui est accompagné d'une spathe.

SPATHELLE. s. f. [*spathella*, all. *Blumenscheidchen*, it. *spatilla*, esp. *espatilla*]. Petite spathe particulière qui accompagne chaque fleur dans un assemblage muni d'une spathe générale.

SPATHIQUE. adj. [*spathicus*, all. *spathig*, esp. *espatico*]. Qui est de la nature du spath, qui a une texture lamelleuse.

SPATULE. s. f. [*spatula*, diminutif de *spatha*, σπάθη; all. *Spatel*, angl. *spatula*, it. *spatola*, esp. *espatula*]. Instrument de chirurgie et de pharmacie, plat à un bout et arrondi à l'autre, dont on se sert pour remuer ou pour étendre les électuaires, les onguents, les emplâtres, etc.

SPATULÉ, ÉE. adj. [*spatulatus*, all. *spatelförmig*, angl. *spatulate*]. Se dit, en botanique, d'une partie qui est rétrécie à la base, large et arrondie au sommet, en manière de spatule.

SPÉCIALISATION. s. f. Se dit, en médecine, soit pour désigner la détermination d'une manière spéciale d'une maladie ou d'un symptôme d'abord confondus avec d'autres; soit pour indiquer qu'un symptôme même prend un caractère net et bien déterminé ou tout spécial après avoir été peu manifeste ou général.

SPÉCIALISTE. s. m. [all. *Specialist*]. Médecin qui se consacre principalement, ou même d'une manière exclusive, au traitement de certaines maladies, telles que les maladies des yeux, des oreilles, des dents ou de la peau, les affections vénériennes, celles de l'appareil urinaire, l'aliénation mentale, etc., celles qui atteignent de préférence les enfants ou les femmes; aux moyens de combattre certaines difformités, comme les déviations de la colonne vertébrale et des os des membres; à la pratique de certaines opérations, telles que la cystotomie et la lithotritie. L'intelligence et la vie ont des bornes qui ne permettent pas à l'homme de connaître également bien tout ce que les générations précédentes ont découvert dans les diverses branches de l'art de guérir, ni moins encore de suppléer par son expérience personnelle, quelque étendue qu'elle puisse être, à cette incapacité qui ressort de la nature même. Il n'y a d'autre voie pour arriver à la connaissance des moyens utiles dans chaque cas particulier, pour faire des découvertes techniques et surtout pour les asseoir sur des bases solides, que de limiter le cercle de ses investigations. Ce n'est donc pas en vue des véritables intérêts de la science et de l'humanité que quelques personnes affectent aujourd'hui de parler avec dédain des *spécialités médicales*, qui d'ailleurs ont existé de tout temps, et sont consacrées par la séparation naturelle entre l'art et la science et par la division de l'*art de guérir* en médecine proprement dite et en chirurgie. Mais, d'un autre côté, les spécialistes ne peuvent être réellement utiles qu'autant qu'ils ont étudié tout l'ensemble de l'art avant de se livrer à la spécialité de leur choix, qu'ils connaissent assez les principes reconnus positifs dans toutes les branches, pour n'être jamais pris au dépourvu dans les diverses occurrences de la pratique, et qu'ils savent faire tourner les résultats de leurs recherches particulières et restreintes au profit de la science. Leurs rapports, soit avec la médecine, soit avec la chirurgie, sont absolument de même nature que ceux qui existent entre ces deux grandes divisions elles-mêmes, dont les deux empires se confondent sur la ligne indécise de leurs frontières. Comme il serait honteux à un médecin ou à un chirurgien de se faire de son ignorance absolue d'une des deux branches de l'art un titre de supériorité dans l'exercice de l'autre, de même un spécialiste qui perdrait de vue l'ensemble de l'art descendrait, comme les renoueurs, les rebouteurs, les rhabilleurs, au plus bas degré d'un industrialisme dangereux, que, dans le silence des lois, l'opinion publique doit flétrir. V. ART, DOCTRINE et MÉDECINE.

SPÉCIALITÉ. s. f. — *Spécialité médicale*. V. SPÉCIALISTE. — *Spécialité pharmaceutique*. V. REMÈDES *secrets*.

SPÉCIFICISTE. s. m. Nom donné par les médecins à ceux qui font reposer l'étude des maladies principalement sur la détermination de leur spécificité.

SPÉCIFICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est spécifique. — Par *spécificité* d'un élément anatomique, d'une cellule, d'une fibre, etc., on entend que, parmi ses caractères, il s'en trouve un certain nombre que ne possèdent pas les autres cellules, fibres, etc.; que, par conséquent, on doit le considérer comme *espèce* distincte d'élément. Or, comme à toute disposition anatomique ou statique spéciale est inhérente quelque particularité physiologique ou dynamique correspondante, on comprend combien il importe de distinguer exactement les uns des autres des éléments qui diffèrent entre eux, bien qu'ils puissent rentrer dans un même groupe, comme celui des cellules, des fibres, etc. — *Spécificité morbide*. Ce que les anciens désignaient sous les noms de *nature propre*, de *qualité occulte et essentielle des maladies*. Déterminer la *spécificité* ou la *nature d'une maladie*, c'est déterminer l'espèce ou mode de changement accidentel survenu par des causes diverses (V. MALADIE) dans la quantité ou dans l'état moléculaire des principes immédiats (des substances organiques surtout) constituant les humeurs et les éléments anatomiques, en un mot, l'altération de la substance organisée, qui est le point de départ du trouble des actes propres à cette substance. Cette altération et les perturbations dans les propriétés de cette matière qu'elle entraîne, diffèrent selon la constitution immédiate et la structure des parties organisées, liquides ou solides, dont il s'agit, selon les propriétés qui leur sont inhérentes. Elles pourront être déterminées pour toutes les maladies (bien que cela n'ait point été fait encore convenablement), lorsque les médecins sauront s'astreindre à étudier la constitution intime de la substance organisée à l'état normal et tous les autres ordres de ses caractères, ainsi que ses divers modes d'activité, avant de chercher à en observer les modifications accidentelles. — La *spécificité* d'un médicament est sa propriété d'agir particulièrement sur telle ou telle lésion et d'en faire disparaître ainsi les symptômes. La *spécificité d'action de certains médicaments* repose sur les propriétés qui leur appartiennent d'une part, et de l'autre sur les rapports moléculaires qui peuvent s'établir par l'assimilation entre eux (selon leur composition chimique) et tel ou tel tissu (d'après la composition immédiate de ses éléments). Elle peut aider à déterminer la nature, la spécificité des maladies dans les cas où l'observation directe sur le cadavre ou les produits morbides ne peut être faite : *Naturam morborum curationes ostendunt*. — *Spécificité pathologique* ou *spécificité des causes des maladies*. V. SPÉCIFIQUE.

SPÉCIFIQUE. adj. [*specificus*, de *species*, espèce, et *facere*, faire; all. *specifisch*, angl. *specific*, it. *specifico*, esp. *especifico*]. — *Calorique spécifique*. La quantité relative du calorique que les corps absorbent pour s'élever, sous le même poids, d'un même nombre de degrés; *pesanteur spécifique des corps*, le rapport qui existe entre les poids de ces corps comparés à celui d'un volume égal d'eau sous une même température. — *Causes spécifiques*. Agents qui déterminent une lésion et des troubles spéciaux du sang ou des tissus, ou de tel tissu en particulier. Tels sont presque tous les poisons, les venins, les virus et les contages. Il y a des causes morbides spécifiques comme il y a des *médicaments spécifiques*. Les principes qui doivent guider dans la détermination de leur action sont les mêmes. En effet, selon leur composition et leurs propriétés, les poisons seront assimilés plus facilement par tel ou tel tissu en particulier, et ils l'altéreront de telle ou telle manière; selon le mode d'altération des humeurs constituant les virus (V. ce mot), ces virus détermineront aussi une altération correspondante des substances organiques de nos tissus et de nos humeurs.

— *Maladie spécifique.* Celle qui est déterminée ou guérie par une cause ou un médicament spécifiques.

SPÉCIFIQUE. s. m. [all. *Specificum*, angl. *specific*, it. *specifico*, esp. *especifico*]. — Médicament qui exerce une action spéciale sur telle ou telle maladie en particulier, et qui en prévient le développement ou en procure presque constamment la guérison.

Spécifique de Weismann. C'est le sulfate de cuivre ammoniacal.

SPÉCIOLÉ. s. m. Espèces pharmaceutiques (Chereau).

SPECTRE. s. m. [*spectrum*, de *spicere*, voir; φάσμα, all. *Farbenbild*, angl. *spectrum*, it. *spettro*, esp. *espectro*]. Image colorée que produit la lumière décomposée par son passage au travers d'un prisme. Newton le regardait comme le produit des sept couleurs qu'on distingue dans cette image, et dont trois seulement sont simples, les autres résultant du mélange de celles-ci. Brewster pense que le spectre n'est réellement composé que de bleu, de rouge et de jaune, formant trois spectres d'inégale longueur et qui tous trois tombent exactement au même endroit; l'intensité de la lumière dans chacun augmente depuis une extrémité jusqu'à un certain point, qui est son maximum, et va de là en diminuant jusqu'à l'autre bout. Or, ce maximum ne tombe pas au même point pour chaque teinte, et l'augmentation d'intensité n'est pas non plus la même pour chacune, ce qui fait que leur superposition donne lieu aux quatre teintes composées. Le spectre comprend sept couleurs principales, qui se fondent les unes dans les autres par une infinité de nuances, et il présente, en outre, plusieurs raies ou bandes obscures, lesquelles semblent marquer la place des nuances qui font défaut dans la lumière solaire. Ces raies (Frauenhofer) sont toujours en même nombre et dans la même position, d'où l'on a été autorisé à conclure que la lumière du soleil est, dans son essence, absolument invariable. D'autre part, des expériences maintenant vulgaires montrent que différents sels et oxydes métalliques, introduits dans une flamme blanche ou obscure par elle-même, lui communiquent des teintes diverses, et que la flamme, soumise alors à l'analyse par le prisme, donne des spectres tout différents du spectre solaire. Ces nouveaux spectres n'offrent, en général, qu'un nombre de nuances très-restreint, quelquefois même une seule, et il peut arriver que ces nuances se présentent sous forme de raies lumineuses, situées précisément à la place occupée, dans le spectre solaire, par une raie obscure.

Spectres ou *mouches oculaires*. V. MOUCHE *volante*.

SPECTROMÉTRIE. s. f. [de *spectre*, et μέτρον, mesure]. Méthode d'analyse qualitative fondée par Bunsen et Kirchhoff sur l'observation et la comparaison des raies du spectre; elle permet de reconnaître, avec certitude et précision, la nature des éléments présents dans les flammes artificielles, et, par suite, de déterminer la constitution chimique des corps. Non-seulement chaque substance communique au spectre de la flamme au sein de laquelle sa vapeur se répand des caractères invariables qui décèlent sa présence, mais une quantité infinitésimale, un millionième de milligramme, par exemple, suffit pour manifester d'une façon très-sensible les caractères propres à son radical.

SPECTROMÉTRIQUE. adj. Qui se rapporte à la spectrométrie. — *Analyse spectrométrique.* On l'opère à l'aide d'un *bec de Bunsen*, construit de manière à donner à volonté une flamme éclairante, ou bien une flamme obscure, mais très-calorique, par la combustion incomplète dans le premier cas, complète dans le second, des particules charbonneuses du gaz d'éclairage ordinaire. C'est dans la flamme obscure qu'on introduit, au moyen d'un fil de platine, soudé à l'extrémité d'un petit tube de verre, une gouttelette de la solution métallique qu'on veut examiner. Pour rendre cet examen possible, il fallait introduire dans l'appareil une disposition qui permît d'obtenir à la fois, dans le champ d'une seule lunette, deux spectres superposés, dont toutes les parties homologues fussent situées sur le même plan. On s'assure si les raies de ces différents spectres coïncident de part et d'autre, et, dans le cas où elles occupent des positions différentes, on mesure exactement les distances qui les séparent.

SPÉCULATIVE (MÉDECINE) [θεωρητική]. Dans l'antiquité, les dogmatiques et les empiriques débattaient par des arguments qu'on peut voir fort bien exposés dans Celse, s'il fallait avoir une médecine spéculative ou s'en rapporter seulement à l'empirisme. Mais ce n'était alors qu'une question sans solution possible, puisque les bases mêmes de la spéculation faisaient défaut. Aujourd'hui il est possible d'avoir une médecine spéculative, et elle se fait tous les jours sous nos yeux par les travaux qui, de plus en plus, rattachent et subordonnent la pathologie à la biologie. La médecine comprend deux grandes parts : 1° la connaissance des maladies; 2° l'action des modificateurs qui peuvent procurer la guérison et entretenir la santé. La connaissance des maladies se divise, comme pour l'état normal, en anatomie (dite ici *anatomie pathologique*), et en physiologie (dite ici *symptomatologie*). Toute la doctrine de l'anatomie pathologique repose sur l'anatomie générale, comme toute la doctrine de la pathologie repose sur la physiologie générale. D'autre côté, l'étude des modificateurs n'est qu'un cas particulier de la recherche de l'action que les milieux exercent sur l'être vivant, et que celui-ci exerce sur les milieux. De la sorte, la médecine a les mêmes fondements que la biologie elle-même; de la sorte encore, on voit que présentement elle ne peut plus (comme cela fut jadis) offrir une succession de systèmes. Ces systèmes étaient des essais provisoires qui sont maintenant remplacés d'une manière définitive par l'extension des lois biologiques aux faits de maladie. V. MALADIE et PHILOSOPHIE.

SPÉCULUM. s. m. [all. *Spiegel*, angl. *speculum*, it. *speculo*, esp. *especulum*]. Mot latin qui signifie *miroir*, et que l'on emploie en français pour désigner des instruments propres à dilater l'entrée de certaines cavités, de manière que l'on puisse voir l'état intérieur d'un organe, soit directement, soit au moyen des surfaces réfléchissantes de ces instruments. Souvent aussi les spéculums font l'office de conducteurs, et permettent de porter profondément jusque sur une partie malade un instrument ou un topique: tels sont les *speculum oris*, *oculi*, *ani*, *uteri*, etc., destinés à tenir ouverts la bouche, l'œil, l'anus, le vagin ou l'orifice de la matrice.

Speculum ani. Instrument, employé autrefois pour dilater l'anus; il était composé de deux lames un peu recourbées (Fig. 424 et 425), portées à angle droit sur deux leviers joints par une charnière. L'instrument, étant fermé, représentait une sorte de bec co-

nique que l'on introduisait dans l'anus. On écartait ensuite les deux lames en rapprochant les leviers, et

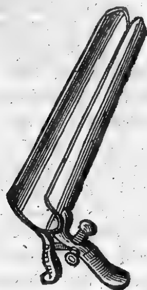


Fig. 424.

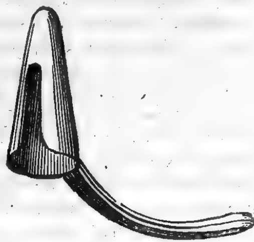


Fig. 425.

l'on pouvait explorer ainsi l'intérieur du rectum.

Speculum gutturis. Instrument imaginé par Sanson, avec lequel on tient la langue abaissée de manière à découvrir librement l'isthme du gosier et le pharynx. C'est un instrument de bois dont la face linguale est convexe transversalement, concave dans sa longueur, dont la face palatine présente une disposition inverse, et qui a son extrémité pharyngienne large, mince et évasée, et son extrémité dentaire épaisse, étroite, et continue à angle droit avec un manche.

Speculum oculi. Instrument autrefois très-employé, mais absolument oublié aujourd'hui. A peine connaît-on le *speculum oculi* de Lecat, qu'il appelait *ophthalmostat*, et qui consistait en une tige ronde, coudée, terminée par un demi-cercle dont l'extrémité est olivaire, et que l'on plaçait entre le globe oculaire et la paupière, de manière à laisser le premier à découvert.

Speculum oris. Les dilatateurs de la bouche (Fig. 426) sont également inusités. On ne se sert communément que d'un bouchon de liége que l'on place entre les dents molaires. Celui de Levret consistait en un coin qui écartait les arcades dentaires en même temps qu'une plaque retenait la langue. Caqué, de Reims, avait imaginé une sorte de chevalet qui séparait les arcades dentaires : une espèce de manche, très-recourbé et s'appliquant contre la joue du malade, le maintenait en place. Les *glossocatoches* des anciens étaient des *speculum oris.*



Fig. 426.

Speculum uteri. Tube d'étain, très-poli, légèrement conique, dont le calibre est proportionné à l'ampleur du vagin. L'extrémité *utérine* de ce tube, c'est-à-dire celle qui doit être en contact avec le col de l'utérus, présente un rebord circulaire arrondi pour embrasser ce col sans le blesser ; l'autre extrémité, un peu plus évasée, est taillée en bec de flûte allongé, de manière à présenter inférieurement une sorte de gouttière par laquelle on saisit l'instrument pour l'introduire dans le vagin et le tenir fixe. Dupuytren a remplacé la partie échancrée et allongée de cet instrument, qui lui donnait une longueur gênante, par un manche courbé presque à angle droit. — Pour faire usage du spéculum, le chirurgien place la femme à peu près dans la même position que pour l'accouchement ; assis au devant d'elle, il écarte d'une main les grandes et petites lèvres, en ayant soin de bien effacer les plis que fait la membrane muqueuse ; puis, prenant de l'autre main le spéculum préalablement enduit d'un corps gras quelconque, il le fait pénétrer lentement en le dirigeant d'abord d'avant en arrière, puis un peu de bas en haut, selon l'axe de la vulve et du vagin ; lorsque l'instrument est en place, sa face interne, faisant office de réflecteur, éclaire d'une vive lumière les parties auxquelles aboutit son extrémité utérine, moyennant toutefois qu'on approche de l'orifice de l'instrument une bougie allumée, lorsque la clarté du jour est insuffisante. — Peu d'instruments ont subi autant de modifications que le spéculum. Ces modifications ont eu, en général, pour but de substituer à un instrument volumineux et d'une seule pièce, dont l'introduction est par conséquent quelquefois un peu pénible pour la femme, un instrument que l'on puisse introduire sous un petit volume, qui se déploie ensuite progressivement, et qui dilate l'intérieur du vagin plus que son orifice vulvaire : de là les *spéculums brisés*, c'est-à-dire composés de pièces plus ou moins multipliées (Fig. 427), de branches, de ressorts destinés à les faire jouer, etc., instruments qui, entre autres inconvénients, ont généralement celui d'exposer à pincer la membrane muqueuse entre les diverses pièces mises en jeu dans l'intérieur du canal vaginal. Souvent néanmoins on fait usage d'un spéculum formé de deux moitiés de cylindre (Fig. 428, O) réunies entre elles par une charnière (B) qui les

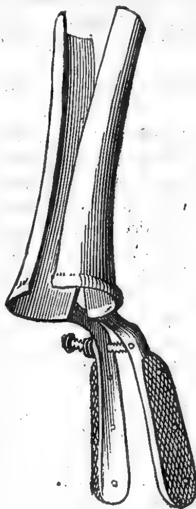


Fig. 427.



Fig. 428.

laisse s'écarter par un mouvement de bascule; une tige d'acier, disposée en forme de segment de cercle et graduée, passe d'une branche à l'autre, à l'extrémité extérieure de l'instrument (B), et au moyen d'une vis de pression l'écartement peut être plus ou moins considérable et fixé invariablement au point nécessaire. En pressant sur les branches extérieures, on les rapproche, et par l'effet de ce rapprochement leur extrémité utérine s'écarte et dilate le vagin. Tels sont les spéculums de Jobert, de Ricord, etc.

SPEDALSKHED ou **SPEDALSK**. V. RADESYGE.

SPELTRE. s. m. Nom inusité du zinc.

SPERMA CETI. s. m. [all. *Wallrath*, esp. *espermaceti*]. V. CÉTINE.

SPERMATIE. s. f. [σπερμάτιον, petite graine]. V. SPERMOGONIE.

SPERMATINE. s. f. [all. *Spermatin*, esp. *espermatinà*]. Hünefeld (1827) a donné ce nom à une matière animale qui serait propre au sperme et que Vauquelin et John regardent comme un mucus particulier. Mais il faut observer que le sperme éjaculé est un liquide très-complexe, qui renferme probablement au moins : 1° une substance propre au sperme tel qu'il sort du testicule; 2° une autre substance propre au liquide prostatique; 3° une substance, enfin, spéciale au liquide des glandes de Cowper ou de Méry, etc. D'après Berzelius, la spermatine est une substance liquide qui se trouve seulement gonflée dans le sperme, comme du mucus, dont elle diffère par la propriété qu'elle possède, quelque temps après l'émission du sperme, de pouvoir, en vertu de causes inconnues, se dissoudre dans l'eau, qui n'avait fait jusque-là que la gonfler, et de produire ainsi un liquide clair qui ne se coagule plus par l'ébullition.

SPERMATIQUE. adj. [*spermaticus*, σπερματικὸς, angl. *spermatic*, it. *spermatico*, esp. *espermatico*]. Qui a rapport au sperme. — *Animalcules spermatiques*. V. SPERMATOZOAIRE. — *Artères spermatiques*. L'une droite et l'autre gauche; elles sont fournies ordinairement par l'aorte, quelquefois par les rénales; elles descendent sur les côtés de la colonne vertébrale, et se comportent différemment selon le sexe. Chez l'homme, l'artère spermatique, placée à côté du conduit déférent, sort par l'anneau inguinal, et, parvenu dans le scrotum, se divise en deux faisceaux de rameaux dont l'un va au testicule et l'autre à l'épididyme. Chez la femme, elle s'enfonce dans le bassin, et se porte à l'ovaire, à la trompe de Fallope, au ligament rond. — *Cordon spermatique* ou *testiculaire* (*funiculus spermaticus*). Cordon vasculaire et nerveux, composé de l'artère, des veines et des nerfs spermatiques, de vaisseaux lymphatiques, du canal conducteur du sperme, appelé *conduit spermatique* ou *déférent* (V. DÉFÉRENT). Du bord supérieur du testicule, il monte presque verticalement jusqu'à l'orifice inférieur du canal inguinal, s'engage dans ce canal, dont il suit la direction, et pénètre dans l'abdomen au-dessus du péritoine, en croisant l'artère épigastrique. Parvenu dans l'abdomen, il forme un coude, se dirige en arrière, et les organes qui le composent se séparent : le conduit déférent s'enfonce dans le bassin pour gagner la partie postérieure de la vessie, et les vaisseaux remontent vers la région lombaire. Outre la peau et le tissu lamineux sous-cutané, une triple enveloppe revêt le cordon testiculaire : 1° une membrane de tissu lamineux fournie par le *fascia superficialis*; 2° une couche mince formée par les fibres du crémaster; 3° un prolongement tubiforme tirant son origine du *fascia transversalis*, au niveau de l'orifice supérieur du canal inguinal. — *Fonction spermatique*. Fonction qui est caractérisée par la génération d'un produit spécial, à savoir les ovules mâles où naissent successivement les cellules embryonnaires mâles, de chacune desquelles dérive un spermatozoïde qui, devenu libre et arrivé sur l'ovule femelle, y détermine l'apparition des cellules constituant l'embryon. Elle a pour condition d'accomplissement la propriété de naissance et satisfait à la nécessité de conditions extérieures qui sont indispensables à remplir pour qu'il y ait *génération* (V. ce mot, et NAISSANCE). Ses organes sont le testicule, l'épididyme, le canal déférent et les glandes qui lui sont annexées, près des vésicules séminales, ces vésicules mêmes, la prostate et tous les muscles concourant à l'éjaculation qui en est l'acte final; tandis que les actes antécédents sont ceux de production du sperme, de transport de ce liquide dans des vésicules où il séjourne quand il y en a, et d'addition de diverses humeurs aux spermatozoïdes, telles que les liquides des glandes prostatiques et de Cowper au moment de l'éjaculation. — *Hydrocèle spermatique*. V. HYDROCÈLE. — *Nerfs spermatiques*. Rameaux nerveux qui accompagnent chaque artère spermatique; ils naissent du plexus spermatique. Les anciens les appelaient *nerfs spermatiques*, parce qu'ils suivent les artères de même nom; mais leur ténuité ne permet pas de reconnaître s'ils pénètrent dans les testicules. — *Plexus spermatiques*. Ils sont au nombre de deux, et proviennent des plexus rénaux. — *Veines spermatiques*. Au nombre de deux ou trois de chaque côté, elles accompagnent l'artère spermatique, et s'ouvrent, celles du côté droit dans la veine cave inférieure, et celle du côté gauche dans la veine rénale correspondante. Ce sont ces veines qui, chez l'homme, forment au-dessus du testicule une sorte de réseau veineux nommé par quelques auteurs *plexus spermatique*, et, au devant du muscle psoas, un autre plexus appelé *corps pampiniforme*.

SPERMATISÉ. adj. Qui est mêlé de sperme. — *Urine spermatisée*. V. SÉDIMENT.

SPERMATISME. s. m. [de σπέρμα, semence]. Hypothèse d'après laquelle le sperme aurait contenu les parties essentielles du nouvel être auquel l'acte procréateur n'aurait fait que procurer de la part de la femelle l'espace et la nourriture nécessaires à son développement (Aristote, Hill, Darwin, Hartsoeker, Boerhaave, etc.). Il n'y a rien de vrai dans cette hypothèse; seulement il est démontré que les spermatozoïdes déterminent l'évolution du vitellus par un concours matériel et direct de leur substance. V. FÉCONDATION.

SPERMATISTE. s. m. et adj. Nom donné aux partisans de l'hypothèse du spermatisme.

SPERMATOCÈLE. s. f. [*spermatocele*, de σπέρμα, sperme, et κήλη, tumeur; all. *Samenbruch*, angl. et it. *spermatocele*, esp. *espermatocele*]. Gonflement et tension douloureuse du testicule et de ses annexes par l'accumulation du sperme dans le testicule même ou dans son canal excréteur; état causé par l'abstinence des plaisirs vénériens, et qui peut dégénérer en une véritable inflammation du testicule, de ses enveloppes et du cordon spermatique.

SPERMATOLOGIE. s. f. [*spermatologia*, de σπέρμα, sperme, et λόγος, traité, discours; all. *Spermatologie*, it. *spermatologia*, esp. *espermatologia*]. Traité sur le sperme.

SPERMATOPÉ, ÉE. adj. [*spermatopœus*, de σπέρμα, sperme, et ποιεῖν, faire ; all. *samenbereitend*, esp. *espermatopeo*]. Se dit des aliments auxquels on attribue la propriété d'augmenter la sécrétion spermatique, et par conséquent d'exciter à l'acte vénérien. Toutes les substances très-succulentes et très-nutritives, qui augmentent l'activité de nos fonctions, sont *spermatopées*. V TESTICULE.

SPERMATORRHÉE. s. f. [de σπέρμα, σπέρματος, sperme, et ῥεῖν, couler ; all. *Samenfluss*, angl. *seminal flux*, it. *spermatorrea*, esp. *espermatorrea*]. Écoulement involontaire et spontané du sperme, qui peut être déterminé par un excès de continence dans les plaisirs vénériens, mais plutôt par l'état d'atonie des organes génitaux résultant de l'abus du coït, et surtout de l'habitude de la masturbation. Il a lieu particulièrement la nuit, sous l'influence de stimulants qui ordinairement seraient insuffisants pour produire cet effet. Le plus léger attouchement, ou simplement la chaleur et la mollesse du lit, le coucher en supination, quelques idées voluptueuses, causent quelquefois alors des écoulements réitérés du fluide spermatique, que l'on désigne communément sous le nom de *pollutions nocturnes*. Lorsque la spermatorrhée est causée par un état d'atonie des organes génitaux, d'épuisement et de faiblesse générale, elle exige un régime analeptique et des soins hygiéniques généraux. Lorsqu'au contraire elle est l'effet d'une continence forcée, d'un tempérament ardent, il faut avoir recours à un régime doux et rafraîchissant, à une alimentation peu substantielle, aux bains généraux, aux lotions froides et souvent réitérées sur les parties génitales. Les pertes séminales ne peuvent être reconnues qu'à l'aide du microscope, qui seul fait apercevoir, dans le liquide qui s'écoule, les spermatozoïdes caractéristiques du sperme. Il est commun de voir les malades et les médecins trompés à cet égard par des *prostatorrhées* [προστάται, et ῥεῖν, couler] ; c'est-à-dire par un écoulement de liquide prostatique dépourvu des spermatozoïdes. Ce liquide a en effet la couleur blanche propre au sperme, mais il est moins visqueux, etc. (V. SPERME). Les cystites laissent aussi souvent à leur suite une congestion des vésicules séminales avec émission d'une petite quantité de spermatozoïdes qu'on trouve dans l'urine. Souvent, à la suite des blennorrhagies, le liquide des glandes de Méry, tout en restant filant, renferme un peu de pus dont la teinte blanchâtre fait, à l'œil nu, croire à une perte séminale qui n'existe pas. V. PERTE et SÉMINAL.

SPERMATORRHÉIQUE. adj. et s. Qui concerne la spermatorrhée ; qui en est atteint.

SPERMATOZOAIRE ou **SPERMATOZOÏDE.** s. m. [de σπέρμα, sperme, ζῶον, animal, et εἶδος, forme ; all. *Samenthier*, angl. *spermatozoon*, esp. *espermatozoario*]. Le dernier de ces mots est celui qui est adopté pour désigner les éléments anatomiques du corps des animaux et de certains végétaux jouant le rôle de corpuscules fécondateurs et caractérisant le sexe mâle (V. ANIMALCULES). Considérés longtemps comme des animaux, ils ont été appelés *animalcules spermatiques*, *larves* ou *embryons* des mammifères, etc., par Leeuwenhoek ; *Trematoda pseudopolygastrica*, Ehrenberg ; *Macrocercus*, Hill, de la famille des *Cercozoa ; infusoires céphaloïdes* (poissons), *uroïdes* (oiseaux et reptiles), *céphaluroïdes* (mammifères), par Czermak. Ils ont été appelés aussi *filaments spermatiques*, *spermatozoaires*, *spermazoïdes* ou *spermatozoïdes*. Quelques auteurs écrivent par abréviation *spermazoaires* et *spermazoïdes*. Ce sont des corps filiformes, librement mobiles, qui fourmillent dans le sperme de presque tous les animaux connus et qui le caractérisent essentiellement. Ceux de l'homme (Fig. 429) se composent d'une partie plus large et un peu aplatie, qu'on nomme *tête*, *corps* ou *disque*, et d'un long appendice cylindrique appelé *queue*, plus étroit que la tête ; la queue va en s'amincissant toujours, et se termine par une pointe extrêmement fine. Leur longueur totale est de 5 centièmes de millimètre ; la tête a $0^{mm},005$ de long, $0^{mm},003$ de large, et $0^{mm},001$ à $0^{mm},002$ d'épaisseur. Ces corpuscules exécutent des mouvements assez vifs, à l'aide de leur queue, qu'ils font onduler. Leur force est assez considérable, car ils écartent aisément de leur chemin des cristaux calcaires dix fois plus gros qu'eux. Henle, qui a mesuré leur vitesse, a reconnu que ceux qui, abstraction faite des excursions en zigzag, se portaient directement d'un point à un autre, ne parcouraient qu'un espace de 0,18 de millimètre, en trois secondes, de sorte qu'il leur aurait fallu sept minutes et demie pour parcourir 27 millimètres. Ce sont les agents essentiels de la fécondation (V. ce mot). — *Spermatozoïdes végétaux*, *animalcules fécondateurs des cryptogames*, *animalcules spermatiques des algues*, *fougères*, etc. ; *anthérozoïdes*, *phytozoaires*, *corpuscules des anthéridies*, *corpuscules* ou *filaments mobiles des algues*, *des hépatiques*, etc. Tels sont les noms qui ont été donnés aux spermatozoïdes des cryptogames par divers spécialistes, faute d'avoir reconnu leur analogie avec les mêmes corps des animaux. Toutes les plantes acotylédones ou cryptogames, moins les champignons, les lichens (?) et les algues les plus simples, ont des organes femelles et des organes mâles distincts. Ces derniers ont tous, pour corpuscules fécondateurs, des spermatozoïdes mobiles, tandis que, dans les plantes cotylédonées, les corpuscules correspondants sont les granules du pollen, toujours immobiles. Les spermatozoïdes des acotylédones sont tantôt ovoïdes, tantôt fusiformes, et d'autres fois sous forme d'un filament ou d'un étroit ruban d'égales dimensions dans toute sa longueur ou plus élargi à une extrémité qu'à l'autre. Les spermatozoïdes allongés sont souvent roulés en demi-cercle ou en hélice à tours écartés suivant leur longueur ; ces derniers portent habituellement plusieurs cils, correspondant à ce qu'on appelle la queue des spermatozoïdes animaux : ce sont les mouvement rapides de ces cils qui sont cause de leur locomotion. Les spermatozoïdes globuleux, ovoïdes ou fusiformes, et plus rarement les spermatozoïdes allongés, portent deux ou quatre queues ou cils insérés sur un même point et tous dirigés en avant ; ou insérés à une certaine distance l'un de l'autre, et alors l'un dirigé en avant, l'autre en arrière. Ils sont incolores, vus par transparence, et verdâtres quand ils sont accumulés en grande masse. Ils sont plus lourds que l'eau douce et l'eau de mer, car ils tombent au fond du vase dès qu'ils sont morts. Ils sont entièrement formés de substance azotée



FIG. 429.

et deviennent roides et bruns par la teinture d'iode. Leur corps est une masse homogène, quelquefois portant une ou deux granulations brunes ou rouges dans son épaisseur. — *Nature des spermatozoïdes*. La naissance et le développement des spermatozoïdes montrent quelle est la nature de ces corps. Dans les organes génitaux mâles des plantes et des animaux se produit un *ovule mâle* (V. ce mot) de la même manière que naît l'ovule femelle dans l'ovaire ; leur structure est analogue, il n'y a de différence que dans le volume, dans la coloration et dans l'épaisseur de la membrane vitelline. Arrivé à un certain degré de maturité, le vitellus de l'ovule mâle se segmente spontanément, comme le fait le vitellus de l'ovule femelle après la fécondation. Les sphères de fractionnement deviennent des *cellules embryonnaires mâles* de la même manière que se développent les cellules qui doivent constituer l'embryon dans l'ovule femelle. Seulement les cellules embryonnaires mâles, une fois nées, au lieu de se souder ensemble et de devenir cohérentes comme les cellules embryonnaires femelles qui constituent ainsi l'embryon, restent distinctes les unes des autres ; de plus, on voit leur forme changer peu à peu, et un point saillant qui s'allonge vient constituer leur cil ou queue chez les animaux, pendant que la masse de la cellule, diminuant de volume, en constitue la tête. On ne sait pas encore bien comment naissent les cils dans les spermatozoïdes des cryptogames. Chez la plupart des végétaux et des animaux, ce n'est pas toute la cellule embryonnaire mâle qui devient un spermatozoïde, c'est dans sa cavité que se produit celui-ci aux dépens du contenu et parfois du noyau ; il en sort par rupture de la paroi de la cellule. On voit, d'après ce qui précède, qu'on doit définir les spermatozoïdes : des éléments anatomiques spéciaux, isolés, dérivant des cellules embryonnaires mâles par métamorphose de celles-ci. Quant à la queue ou aux cils vibratiles de ces éléments anatomiques mâles et à la motilité dont ils sont doués, ils ne sont pas plus étonnants ici que les cils et les mouvements analogues qu'on observe sur les cellules d'épithélium de beaucoup de muqueuses. Ces mouvements ne suffisent pas pour faire dire que les spermatozoïdes sont des animaux, pas plus qu'on ne peut dire qu'une cellule d'épithélium vibratile, entraînée pendant quelques heures par ses cils, est un animal. Les uns et les autres sont des parties constituantes spéciales ou éléments anatomiques des animaux. Ainsi les spermatozoïdes ne sont pas des animaux, pas plus que les cellules épithéliales à cils vibratiles, ou que toute autre espèce d'élément anatomique, contractile ou non, faisant partie des tissus ou des humeurs d'un organisme quelconque. Les grains de pollen se produisent d'une manière analogue aux spermatozoïdes ; toute la sphère de segmentation devient grain de pollen par une métamorphose qui consiste en la production d'une enveloppe extérieure de cellulose ; ils sont les analogues des spermatozoïdes. Les grains de pollen transmettent par endosmose à l'ovule femelle une partie de leur liquide par l'intermédiaire du boyau pollinique ; les spermatozoïdes sont aussi la seule partie fécondante du sperme et des organes mâles des algues, mais seulement par liquéfaction dans le vitellus après leur pénétration dans l'ovule femelle. C'est là ce qui caractérise la fécondation ; et alors commence ou se continue dans le vitellus femelle le phénomène de la segmentation qui avait été entièrement spontané dans le vitellus de l'*ovule mâle*. L'ovule mâle est ce qu'on a appelé longtemps, *cellule* ou *vésicule mère des spermatozoïdes ou des grains de pollen*. La segmentation de son contenu, ou vitellus mâle, est *progressive* dans certaines espèces, c'est-à-dire qu'elle se fait de la surface vers le centre ; d'autres fois elle est simultanée, c'est-à-dire que le vitellus se divise dans toute sa masse à la fois en 2, puis 4, 8, etc., sphère de fractionnement. La segmentation offre également ces variétés dans l'ovule femelle. Si l'ovule est très-allongé, elle se fait progressivement d'un bout vers l'autre. Ainsi, nous voyons que le fractionnement du vitellus est spontané dans l'organe qui, chez le mâle, est analogue à l'ovule femelle ; que les sphères vitellines qui en résultent forment des cellules primitives ou *embryonnaires* du mâle ; mais que celles-ci, au lieu de se grouper en embryon, se modifient et constituent chacune quelque chose de spécial, le spermatozoïde. Celui-ci est donc, par son développement comme par sa destination, analogue aux spermatozoïdes des cryptogames, aux grains de pollen des phanérogames. Il a, comme ces organes, pour usage de porter à l'œuf femelle l'incitation première, sans laquelle son vitellus ne présenterait pas les phénomènes de segmentation et de production des cellules embryonnaires, ou tout au moins sans laquelle ces phénomènes ne se continueraient pas, lorsqu'il leur arrive de commencer spontanément chez les femelles comme chez le mâle.

SPERME. s. m. [*semence*, *liqueur séminale*, *semen*, *sperma*, σπέρμα, de σπείρειν, semer ; all. *Samen*, angl. *sperm*, it. *sperma*, esp. *esperma*]. Humeur blanchâtre, visqueuse, d'une odeur particulière, venant des testicules, d'où elle est portée par les conduits déférents dans les vésicules séminales, pour être ensuite, pendant le coït, lancée dans le vagin par les conduits éjaculateurs et servir à la fécondation de l'ovule. Comme toutes les humeurs de l'économie au moment où elles remplissent leurs usages, le sperme est, lors de l'éjaculation, une humeur très-complexe résultant du mélange de six humeurs diverses. Ce sont : 1° Le *liquide fourni par le testicule*, d'odeur spermatique, qui est composé : *a*. d'un sérum en quantité très-petite ; *b*. principalement de *spermatozoïdes* (V. ce mot) ; *c*. de quelques rares petites vésicules ou cellules sphériques larges de 10 à 13 millièmes de millimètre, sans noyaux, peu granuleuses : ce sont probablement des cellules de segmentation (Fig. 430, *c*, *d*) appartenant aux *ovules mâles* ou *vésicules mères des spermatozoïdes* (*a*, *b*), et restées stériles (*c*) par accident au lieu d'avoir donné naissance à un spermatozoïde comme à l'ordinaire (*d*). Ce liquide est grisâtre ou gris blanchâtre ou tout à fait blanc chez beaucoup d'animaux. C'est plutôt une substance demi-liquide qu'une humeur ; et les spermatozoïdes la composent pour plus des neuf dixièmes. En fait, les testicules donnent naissance aux spermatozoïdes, partie essentielle du sperme, mais non au liquide éjaculé ou sperme proprement dit. Une fois ces éléments produits, les canaux déférents viennent les verser dans les vésicules séminales ou les mélanger

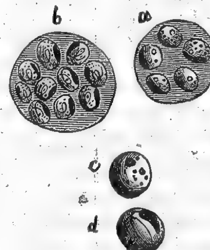


FIG. 430.

aux liquides suivants qui sont le *milieu* dans lequel ils vivent. 2° Le *liquide fourni par les follicules*, qui déterminent une légère augmentation de volume du canal déférent près des vésicules séminales. Ce liquide est brunâtre ou gris jaunâtre, plus ou moins foncé, contenant : *a*. un sérum ; *b*. des cellules épithéliales prismatiques et des épithéliums nucléaires ovoïdes ; *c*. des granulations arrondies ou polyédriques, irrégulières, réfractant fortement la lumière, à centre brillant, contour brunâtre foncé. 3° Le *liquide des vésicules séminales*, qui est brunâtre ou grisâtre, quelquefois presque opaque, d'autres fois gélatiniforme ou un peu grenu au toucher, et contient tous les éléments des liquides précédents ; il renferme de plus des *sympexions* (V. ce mot) arrondis ou réunis en masses aréolaires, englobant ou non des spermatozoïdes plus ou moins abondants, des flocons de mucus ou mucosine. On y voit toujours des leucocytes normaux ou hypertrophiés, quelquefois granuleux, ainsi que des granulations jaunâtres graisseuses ou brunâtres, réfractant fortement la lumière. Souvent il s'y trouve de l'hématoïdine en grains amorphes, ou quelques amas d'hématies. 4° Le *liquide prostatique*, qui est blanc, crémeux, n'offrant pas de ténacité (mais non transparent, hyalin et filant comme le décrit Huschke), qui se mêle au liquide des vésicules séminales au moment de l'éjaculation. Il se compose : *a*. d'un sérum ; *b*. de nombreuses granulations d'aspect graisseux, à centre brillant jaunâtre, à contour foncé, auxquelles il doit en grande partie sa couleur blanche ; *c*. de granulations moléculaires grisâtres ; *d*. de cellules d'épithélium prismatique à cils vibratiles, régulières ou irrégulières, plus ou moins nombreuses, contenant souvent des granulations graisseuses autour de leurs noyaux ; *e*. quelquefois de petites concrétions ou calculs prostatiques à lignes concentriques (V. PROSTATE). C'est au liquide de la prostate que le sperme éjaculé doit principalement la couleur blanche, qu'il n'a pas encore dans les vésicules. Ce liquide n'est excrété qu'au moment de l'éjaculation et jamais dans ses intervalles. Son expulsion est due à la contraction des fibres-cellules nombreuses qui entrent dans la composition de la trame de la prostate. 5° Le *liquide des glandes de Méry* ou *de Cowper*, qui est limpide, très-filant, visqueux, auquel le sperme doit sa viscosité que ne possède aucun des fluides précédents. Contrairement à ce que dit Huschke, il n'a aucune analogie avec le liquide prostatique ; il ne se compose que d'un sérum sans éléments anatomiques en suspension, si ce n'est quelquefois un petit nombre de leucocytes chez ceux qui ont eu des blennorrhagies. 6° Le *mucus du canal de l'urèthre* ou *des glandes de Littre* (V. ce mot), que les liquides précédents entraînent lors de l'éjaculation, et avec lui des cellules d'épithélium pavimenteux. — Tous ces éléments se retrouvent ordinairement dans le sperme éjaculé, mais les sympexions peuvent manquer. Ce sont les flocons de mucosine qui ont été décrits à tort sous le nom de *fibrine* dans le sperme. On y trouve quelquefois des gouttes claires, rosées, sphériques, d'un diamètre de 10 à 40 millièmes de millimètre, visqueuses, s'allongeant lorsqu'elles rencontrent un obstacle, et reprenant ensuite leur forme. Elles proviennent du liquide des vésicules séminales. Dans aucune des parties qu'il parcourt le sperme n'offre l'odeur propre qu'il présente après l'éjaculation ; elle ne se développe qu'au moment ou à l'approche de ce dernier phénomène. On trouve enfin presque toujours, dans le sperme éjaculé et refroidi, des cristaux ambrés, prismatiques obliques à base rhomboïdale ; soit isolés, soit réunis en croix, en étoile, etc. ; à base bien déterminée ou remplacée par des biseaux allongés donnant au cristal la forme de fuseau, etc. Ils offrent les caractères du phosphate de magnésie. Les spermatozoïdes disparaissent par atrophie et résorption dans les vésicules séminales, pendant les maladies de longue durée, telles que les fièvres typhoïdes, la phthisie chronique, etc. On n'en trouve point alors dans les vésicules séminales, qui renferment néanmoins un liquide de même aspect que celui qu'elles contiennent lorsque les spermatozoïdes existent. Ceux-ci reparaissent lors de la convalescence, et en même temps reviennent les érections, qui avaient cessé antérieurement. V. TESTICULE.

SPERMIDUCTE. s. m. [de σπέρμα, sperme, et *ductus*, conduit ; ce mot est mal fait, il devrait être *spermoducte* ; puis il est hybride]. Terme employé souvent pour désigner le *canal déférent* ou *spermatique*, par opposition à *oviducte* (V. ces mots).

SPERMIOLE, et non **SPERNIOLE**. s. f. [*sperma ranarum*]. Substance blanche et visqueuse dans laquelle sont enveloppés un grand nombre de petits corps noirs et arrondis, qui sont les œufs de la grenouille. Cette substance, très-abondante au printemps dans les eaux dormantes, est mucilagineuse, mais trop altérable pour être employée avantageusement.

Spermiole de Crollius, et non *sperniole* [*spermiola Crollii*]. Poudre composée de myrrhe, d'oliban et de safran, arrosée plusieurs fois avec l'eau distillée de frai de grenouille, à laquelle on ajoute, après la dessiccation, une certaine quantité de camphre. Cette poudre a été préconisée en Allemagne, comme médicament externe, contre les hémorrhagies.

SPERMODERME. s. m. [de σπέρμα, graine, et δέρμα, peau]. Nom donné par De Candolle à l'*épisperme* ou *périsperme*.

SPERMOGONIE. s. f. [de σπέρμα, graine, et γονεία, production]. Nom donné par Tulasne à des points noirs ou bruns qui naissent sur le thalle des lichens, et qui ont été pris d'abord pour des champignons parasites, mais qui sont, selon toutes probabilités, l'appareil sexuel mâle de ces cryptogames. Cet organe est globuleux, habituellement placé au-dessous d'un point noir ou foncé qui en indique la présence ; il est tantôt pourvu de parois propres et isolables, tantôt il est confondu avec le tissu du thalle. Il peut être à une seule ou plusieurs loges, et s'ouvre au dehors par un pore ou des fentes. Il laisse échapper par là une sorte de mucilage ou pulpe grisâtre tenant en suspension des filaments qui remplissaient sa cavité. Ces filaments naissent au sommet des cellules formant la paroi ou sur le côté de prolongements moniliformes qui tapissent cette paroi. Ces filaments ont 1 millième de millimètre d'épaisseur sur 3 à 10 en longueur. Ils sont doués du mouvement brownien seulement et manquent des cils que possèdent les spermatozoïdes des cryptogames. On les considère cependant, avec raison très-probablement, comme analogues et, en attendant la démonstration de leur identité physiologique, on les nomme des *spermaties* [σπερμάτιον]. Ils se développent dans les spermogonies, avant que les *spores* ou organes femelles correspondants apparaissent dans leurs *apothécies*. Des spermaties analogues aux précédentes naissent sur le stroma de divers champignons et peut-être de tous (*Cenangium*, *Sep-*

taria, *Cytispora*), avant que s'y développent les organes femelles. Le corps décrit comme un champignon sous le nom d'*Œcidiolum exanthematum*, parasite des *Uredo*, n'est qu'une *spermogonie* de ces champignons qui donne naissance à des *spermaties* apparaissant aussi au sommet de cellules filiformes, avec l'aspect de *cirrhes* ou de gouttes d'abord visqueuses et aromatiques. V. CONIDIE, GONGYLE et SPORE.

SPERMOLITHE. s. m. [de σπέρμα, sperme, et λίθος, pierre]. Calcul des voies spermatiques, des vésicules séminales en particulier.

SPERMOPHORE. s. m. [de σπέρμα, graine, et φέρειν, porter]. Link donne ce nom au placentaire.

SPERMORRHÉE. V. SPERMATORRHÉE.

SPHACÈLE. s. m. [*sphacelus*, σφάκελος, all. *Absterben*, angl. *sphacelus*, it. *sfacelo*, esp. *esfacelo*]. Gangrène qui occupe toute l'épaisseur d'un membre. V. MORTIFICATION. — Dans les Livres hippocratiques, *sphacèle* signifie une sorte d'inflammation; c'est en ce sens qu'il est parlé de sphacèle du cerveau.

SPHACÉLÉ, ÉE. adj. [all. *brandig*, angl. *sphacelated*, it. *sfacelato*, esp. *esfacelado*]. Qui est frappé de sphacèle. V. ULCÉRATION.

SPHACÉLIE. s. f. [*sphacelia*]. V. ERGOT *de seigle*.

SPHACÉLISME. s. m. [*sphacelismus*, σφακελισμός]. Action de se sphacéler; disposition au sphacèle. V. ERGOTISME.

SPHALÉROCARPE. s. m. [de σφαλερός, trompeur, et καρπός, fruit]. Nom donné par Desvaux à la fausse baie. V. BAIE.

SPHÉNENCÉPHALE. adj. et s. m. [*sphenencephalus*]. Nom donné à des monstres qui se font remarquer par une déviation particulière du sphénoïde.

SPHÉNO-BASILAIRE. adj. et s. [de σφὴν, os sphénoïde, et *basilaire*]. Qui concerne à la fois le sphénoïde et l'apophyse basilaire. — *Articulation sphéno-basilaire*. Celle qui unit le sphénoïde et l'apophyse basilaire. — *Os sphéno-basilaire*. Nom donné par Sœmmering à l'os occipital.

SPHÉNO-ÉPINEUX, EUSE. adj. [*spheno-spinosus*, esp. *esfeno-espinoso*]. Qui a rapport à l'épine du sphénoïde. — *Artère sphéno-épineuse*. Branche de la maxillaire interne, qui passe par le trou du même nom et va se distribuer à la dure-mère. — *Trou sphéno-épineux* ou *petit rond*. Trou dont est percé l'os sphénoïde, en arrière de l'apophyse d'Ingrassias et des trous grand rond et ovale.

SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. [*sphenoidalis*, angl. *sphenoidal*, it. *sfenoidale*, esp. *esfenoidal*]. Qui a rapport au sphénoïde. — *Épine sphénoïdale*. On donne ce nom tantôt à la crête que la face gutturale du sphénoïde présente sur la ligne médiane et qui se joint au vomer, tantôt à une saillie que présente cet os près de son bord postérieur et externe, en arrière du trou maxillaire inférieur. — *Fente sphénoïdale* ou *orbitaire supérieure*. Large fente sous-jacente à l'apophyse d'Ingrassias. — *Sinus sphénoïdaux*. On appelle ainsi deux cavités dont est creusé le corps de l'os sphénoïde, et qui sont séparées l'une de l'autre par une cloison répondant à la ligne médiane. L'ouverture de ces sinus est située de chaque côté de la ligne médiane, sur la face orbito-nasale du sphénoïde; elle est, en grande partie, bouchée par une lame osseuse contournée en cône, que Bertin a décrite le premier, et que l'on appelle *cornet sphénoïdal* ou *de Bertin*.

SPHÉNOÏDE. adj. et s. m. [*os basilaire*, *os cunéiforme*; *os sphenoidale*, *os basilare*, *os multiforme*; de σφὴν, coin, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *Keilbein*, angl. *sphenoid*, it. *sfenoide*, esp. *esfenoides*]. Os impair enclavé au milieu des os de la base du crâne et concourant à former les cavités nasales, les orbites, les fosses zygomatiques et la paroi de la cavité gutturale. Cet os, qu'on a comparé à une chauve-souris, a, en effet, une partie moyenne qu'on appelle le *corps*, et deux parties latérales qui ressemblent assez bien à deux ailes étendues. Le corps du sphénoïde a quatre faces : une supérieure, ou cérébrale, qui présente, sur la ligne médiane, les apophyses clinoïdes postérieures et la fosse pituitaire; sur les côtés et d'arrière en avant, les trous sphéno-épineux ou petit rond, maxillaire inférieur ou ovale, maxillaire supérieur ou grand rond; une face inférieure ou gutturale, articulée avec le vomer, et sur laquelle sont les apophyses ptérygoïdes; une antérieure ou orbito-nasale, qui s'articule par une crête médiane avec l'ethmoïde, et qui présente de chaque côté de cette crête l'ouverture des sinus sphénoïdaux; enfin une quatrième, postérieure, articulée avec l'apophyse basilaire de l'occipital. De la face supérieure se détachent deux apophyses horizontales, triangulaires, allongées, appelées *petites ailes du sphénoïde*, ou *ailes d'Ingrassias*, qui présentent, à leur base et en dedans, les *apophyses clinoïdes antérieures*. On distingue à chacune des parties latérales, ou *grandes ailes du sphénoïde*, une face cérébrale qui fait partie de la base du crâne, une face externe ou temporale qui concourt à former les parois de la fosse temporale, et une face antérieure ou orbitaire qui correspond au sommet de l'orbite.

SPHÉNO-MAXILLAIRE. adj. [*spheno-maxillaris*, it. *sfeno-mascellare*]. Qui a rapport aux os sphénoïde et maxillaire. — *Fente sphéno-maxillaire*, ou *orbitaire inférieure*. Fente que présente la région zygomatique de la face, et que forment le sphénoïde en haut, le maxillaire en bas, le malaire en avant, et le palatin en arrière. Cette fente s'unit à angle presque droit avec la ptérygo-maxillaire, et leur angle de réunion conduit à une fosse profonde appelée *fosse sphéno-maxillaire*, qui est placée derrière et un peu sous l'orbite, et formée par le palatin, le sphénoïde et le maxillaire supérieur.

SPHÉNO-ORBITAIRE. adj. — *Os sphéno-orbitaire* (Béclard). La portion antérieure du corps du sphénoïde chez le fœtus, parce que cette portion, qui concourt à former l'orbite, se développe par un point particulier d'ossification.

SPHÉNO-PALATIN, INE. adj. [*spheno-palatinus*]. Qui a rapport au sphénoïde et au palais. — *Artère sphéno-palatine*. Terminaison de la maxillaire interne; elle prend ce nom en pénétrant dans les fosses nasales par le trou sphéno-palatin. — *Ganglion sphéno-palatin* (ganglion sphénoïdal, Ch., ganglion de Meckel). Petit ganglion nerveux triangulaire, situé en dehors du trou sphéno-palatin dans la fente ptérygo-maxillaire. Le ganglion sphéno-palatin est situé au niveau du sommet de la fosse zygomatique. Le nerf maxillaire supérieur (Fig. 431, *h*) lui envoie deux ou trois rameaux sensitifs (*i*). Il a pour racine le grand pétreux du nerf vidien (*j*), qu'on indique comme moteur, hypothèse dont son origine au ganglion géniculé rend la vérification nécessaire (V. OTIQUE). Il a pour racine végétative le filet carotidien du nerf vidien (*u*). Il fournit les nerfs sphéno-palatin interne, ou naso-palatin (5), et externe, qui est un peu au-dessous. Il fournit, en outre, les filets palatins antérieurs (4), sensitifs comme

les précédents, et les palatins postérieurs (2), destinés aux muscles péristaphylin interne et palato-staphylin. Ce ganglion est entouré par une gaîne, prolongement de la dure-mère, par du tissu adipeux et par les branches de la maxillaire interne, ce qui le rend difficile à

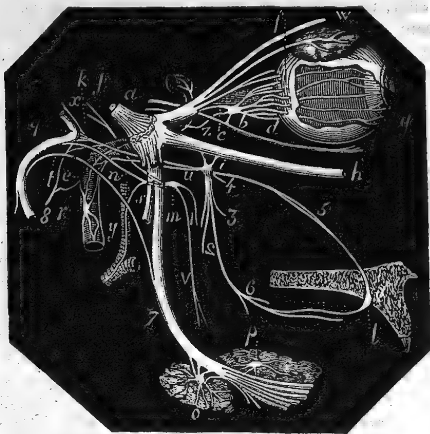


Fig. 431.

préparer. Les nerfs sphéno-palatins externes (3) se distribuent à la muqueuse du cornet et du méat moyen. Le sphéno-palatin externe, ou naso-palatin (5), se dirige le long de la paroi interne des fosses nasales jusqu'au trou palatin antérieur, et se termine au ganglion naso-palatin (*l*) dont l'existence n'est pas constante; si ce ganglion manque, il s'anastomose avec le palatin antérieur (6). Le *ganglion sous-maxillaire* (*o*) est appendu au nerf lingual dans la glande sous-maxillaire; il reçoit de ce nerf des racines sensitives, une racine (motrice?) de la corde du tympan (*t*) ou du nerf hypoglosse, et une racine sympathique du plexus de l'artère faciale. Au niveau et au-dessous de l'artère sublinguale est un ganglion formé par les rameaux (*p*) du nerf lingual, et il fournit à la glande linguale. C'est le ganglion sublingual. — *Trou sphéno-palatin.* Il résulte d'une échancrure demi-circulaire située entre les deux éminences que présente le bord sphénoïdal de l'os palatin, et qui est convertie en trou par une semblable échancrure du sphénoïde.

SPHÉNO-PARIÉTAL, ALE. adj. [*spheno-parietalis*]. Qui a rapport au sphénoïde et au pariétal.—*Articulations sphéno-pariétales.* Sutures qui unissent les extrémités des grandes ailes du sphénoïde avec les angles antérieurs inférieurs des pariétaux.

SPHÉNO-PTÉRYGO-PALATIN. V. Péristaphylin *externe.*

SPHÉNO-TEMPORAL, ALE. adj. [*spheno-temporalis*]. Qui a rapport au sphénoïde et au temporal. — *Suture sphéno-temporale.* Celle qui résulte de l'articulation des grandes ailes du sphénoïde avec la portion écailleuse du temporal.

SPHÉRIQUE. adj. [*sphæricus*, de σφαῖρα, sphère; all. *kugelrund*, *sphärisch*, angl. *spheric*, it. *sferico*, esp. *esferico*]. Qui a la forme d'une sphère.—*Épithélium sphérique.* Outre les régions où il prédomine, on en trouve accessoirement dans la vessie, l'uretère, les bassinets surtout; et quelques cellules peuvent offrir, là, deux et même quatre noyaux, comme les cellules pavimenteuses des mêmes régions et du poumon en présentent quelquefois. On peut en trouver aussi de cette forme dans les épithéliomas, les tumeurs sébacées, etc. V. ces mots, Épithélium et Uretère.

SPHÉRISTIQUE. s. f. [σφαιριστική, sous-entendu, τέχνη, de σφαῖρα, balle]. L'art de jouer à la balle. Cet exercice était, parmi les autres, conseillé par les médecins de l'antiquité.

SPHÉROÏDAL. adj. [*sphæroides*, σφαιροειδής, de σφαῖρα, sphère, et εἶδος, forme]. Qui se rapproche de l'état sphérique.—*État sphéroïdal* ou *globulaire des liquides* (*phénomènes de caléfaction*). Noms donnés par Boutigny à ce fait que divers liquides placés sur un corps chauffé au rouge blanc y prennent la forme sphérique sans le mouiller et restent sans mouvement, sans bouillir ni changer de volume plus vite qu'à la température ordinaire, jusqu'à ce que la surface devienne moins chaude et passe au rouge brun. Alors tout à coup le liquide bout avec violence et se trouve projeté. Dans la *caléfaction de l'acide sulfureux* liquéfié à — 10°, ce corps conserve sa basse température dans une capsule de platine contenant de l'or ou de l'argent fondus, à ce point que, si on lui ajoute de l'eau, elle se prend subitement en un glaçon qu'on peut retirer du fourneau incandescent. La théorie de ces faits, importants pour le chauffage des machines, est connue, mais complexe.

SPHÉROTHÈQUE. s. f. [de σφαῖρα, globe, et θήκη, loge]. Sporange des lycopodes (Hoffmeister).

SPHINCTER. s. m. [*sphincter*, σφιγκτήρ, de σφίγγειν, lier, serrer; all. *Schliessmuskel*, angl. *sphincter*, it. *sfintere*, esp. *esfinter*]. Nom de certains muscles annulaires, ainsi appelés parce qu'ils servent à fermer et à resserrer les ouvertures ou conduits naturels.

Sphincter de l'anus. La plupart des anatomistes ont donné ce nom à deux muscles qui environnent l'extrémité inférieure du rectum. L'un, placé plus superficiellement, est le *sphincter externe* ou *sphincter cutané* (constricteur de l'anus, Bichat, coccygio-anal, Ch.), dont Winslow a fait deux muscles distincts, sous les noms de *sphincters cutanés interne* et *externe.* L'autre, placé au-dessus du précédent, est le *sphincter interne*, dont beaucoup d'auteurs ne font point mention; il est formé par la terminaison des fibres circulaires du rectum : Winslow l'appelle *sphincter intestinal.* V. Rectum.

Sphincter des lèvres. V. Orbiculaire *des lèvres.*

Sphincter du vagin. V. Constricteur *du vagin.*

Sphincter de la vessie. Nom donné par quelques anatomistes à l'entrecroisement de fibres musculaires qui entoure le col de cet organe; mais ces fibres font partie de la tunique musculaire et ne constituent point un muscle distinct : la portion antérieure du releveur de l'anus peut resserrer le col de la vessie; de là le nom de *faux sphincter de la vessie* (*pseudo-sphincter vesicæ*).

SPHYGMIQUE. adj. [*sphygmicus*, de σφυγμός, pouls; all. *sphygmisch*, it. *sfigmico*]. Qui a rapport au pouls. — *Art sphygmique.* Art qui a pour but la connaissance des caractères du pouls.

SPHYGMOGRAPHE. s. m. [de σφυγμός, pouls, et γράφειν, écrire]. Sorte de sphygmomètre qui enregistre les pulsations des artères. — *Sphygmographe de Vierordt.* Il est essentiellement formé d'un levier mis en mouvement par les battements d'une artère, qui inscrit ses oscillations sur le kymographion. — *Sphygmographe de Marey.* Il se compose d'un levier d'une extrême légèreté qui déprime l'artère au moyen d'un ressort élastique et non d'un poids. Chaque fois que le pouls de l'artère soulève le ressort, le mouvement se trans-

met au levier muni d'une plume qui inscrit les oscillations sur un cylindre tournant. L'appareil représenté dans la Figure 432 s'applique sur l'avant-bras, l'extrémité H tournée du côté du coude. La monture sur laquelle sont fixées les différentes pièces se compose d'un cadre métallique et de deux ailes latérales B, B, articulées à charnière. Le cadre et les ailes forment dans leur ensemble une sorte de gouttière qu'embrasse la partie antérieure de l'avant-bras ; pour compléter l'adaptation de l'instrument, un lacet contourne l'avant-bras en arrière et se réfléchit alternativement d'un côté à l'autre sur de petits crochets dont les ailes sont munies. Quand l'appareil est en position, un ressort R, situé dans l'intérieur du cadre, doit être exactement appliqué sur l'artère radiale. Chaque battement de l'artère soulève le ressort, et le mouvement de celui-ci est transmis à son tour, par une pièce intermédiaire *b*, à un levier L qui l'amplifie. On voit alors l'extrémité du levier décrire des mouvements assez étendus dont la nature varie avec la forme du pouls. Un petit ressort *r* empêche le levier d'être projeté au-dessus du point auquel l'élève le battement artériel. Pour obtenir une idée exacte de ces mouvements, on les enregistre de la manière suivante : L'extrémité d'un levier L porte une plume, celle-ci frotte sur une plaque P couverte de papier, et qui est mue, parallèlement au levier, par le mouvement d'horlogerie H. De la combinaison de ces deux mouvements résultent des courbes dont le nombre correspond à celui du pouls, et dont la forme correspond à des types très-nombreux dont plusieurs caractérisent nettement des maladies du cœur ou des vaisseaux. La fréquence du pouls se juge d'après le nombre de pulsations inscrites sur le papier dont la vitesse de translation est connue. (Marey.)



Fig. 432.

SPHYGMOLOGE. s. m. [*sphygmologium*, de σφυγμὸς, pouls, et λέγειν, indiquer]. Instrument propre à faire connaître la vitesse et les autres qualités du pouls.

SPHYGMOMÈTRE. s. m. [*sphymometrum*, de σφυγμὸς, pouls, et μέτρον, mesure ; all. et angl. *Sphygmometer*]. Instrument pour mesurer le pouls. Sanctorius avait imaginé, dit-on, sous le nom de *pulsiloge*, un instrument inconnu aujourd'hui, qui devait être un véritable *sphygmomètre*. Celui qui a été inventé par Hérisson, et au moyen duquel il espérait pouvoir apprécier les diverses qualités du pouls, ne peut servir à reconnaître que sa vitesse et sa régularité.

SPHYGMOSCOPE. s. m. [de σφυγμὸς, pouls, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument qui, ajouté au cardiographe, permet d'enregistrer le tracé du pouls des artères avec lesquelles il est mis en communication. (Marey.)

SPICA. s. m. [angl. *spica*, it. *spiga*, esp. *espica*]. Mot latin qui signifie *épi*, et que l'on emploie quelquefois pour désigner certains bandages croisés dont les tours de bande sont disposés autour d'un membre comme les épillets des graminées le long de leur axe commun. Le *spica* est *ascendant* ou *descendant*, selon que les pointes des doloires formées par ces tours de bande sont tournées vers la partie supérieure ou vers la partie inférieure d'un membre. On distingue le *spica* inguinal, qui est simple ou double ; celui de l'épaule et celui du pouce ; mais ces bandages sont remplacés avec avantage par des huit de chiffre.

SPICANARD. s. m. [it. *spigonardi*, esp. *espicanardo*]. V. Nard *indien*.

SPICIFORME. adj. [*spiciformis*, de *spica*, épi, et *forma*, forme]. En forme d'épi.

SPICULE. s. f. [*spicula*, diminutif de *spica*, épi]. Épillet. Réunion de deux ou d'un plus grand nombre de fleurs, dans la famille des graminées. A. Richard le fait synonyme de *lodicule* ; ce dernier mot doit cependant avoir un sens différent et exprimer l'enveloppe commune de l'épillet ou *lépicène*. V. Sporophore.

SPICULÉ, ÉE. adj. [*spiculatus*, de *spicula*, épillet]. Se dit de l'épi composé de plusieurs épillets sessiles ou subsessiles, serrés contre le rachis. Exemple : l'*ivraie*.

SPIGÉLIACÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes qui comprendrait les strychnées à fruit capsulaire.

SPIGÉLIE. s. f. La *spigélie anthelminthique* (*Spigelia anthelminthica*, L.), du Brésil, est une herbe appelée aussi *brinvilliers* ou *brinvillière*, très-vénéneuse, qui est employée à petite dose, en poudre ou décoction, contre les vers (*yerba de lombrices*). La *spigélie du Maryland* est aussi une herbe de la famille des spigéliacées qu'on préfère à la précédente comme anthelminthique, en ce qu'elle est moins vénéneuse. Dans les États-Unis, on l'emploie beaucoup (*Spigelia marilandica*, L.) ; c'est un des vermifuges les plus puissants et les plus sûrs. On prépare une infusion avec : spigelia marilandica, 15 gram. ; eau bouillante, 500 gram. On fait macérer pendant une heure, on filtre, et l'on donne une cuillerée à bouche du liquide de trois en trois ou de quatre en quatre heures. Il est avantageux d'en faire précéder l'administration, la veille, d'une dose purgative de calomel ; après la dernière dose du vermifuge, on fait purger avec l'huile de ricin. Quelquefois on associe au vermifuge un purgatif.

SPIGÉLINE. s. f. [esp. *espigelino*]. Substance brune non azotée, amère, nauséeuse, purgative, et causant une sorte d'ivresse, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu dans l'éther, soluble dans l'acide nitrique, et précipitée par le sous-acétate de plomb, trouvée dans les feuilles et surtout dans la racine du *Spigelia anthelminthica*, L.

SPILANTHE. s. m. V. Cresson *de Para*.

SPILE. s. m. [*spilus*, de σπίλος, tache ; all. *Nabelfleck*] (Richard). Le véritable ombilic du fruit des graminées.

SPILOPLAXIE. s. f. [de σπίλος, tache, et πλάξ, plaque]. Sous le nom de *spiloplaxie indienne*, on a décrit, comme différente de l'*éléphantiasis des Grecs*, une maladie qui n'est autre que cet éléphantiasis même ; aussi Duchassaing donne le nom de *spiloplaxie* à l'éléphantiasis des Grecs ou tuberculeux, en réservant le nom d'*éléphantiasis* à celui des Arabes, le seul qui cause le *pied d'éléphant* ou *podarthrocace* de Kæmpfer.

SPILUS. s. m. [*nævus*, *spilus*, *spilos*, de σπῖλος, tache]. Tache cutanée causée par une production exagérée du pigment. V. Nævus.

SPINA-BIFIDA. s. m. [all. *Rückenspalte*, it. *spina bifida*, esp. *espina bifida*]. Nom donné à l'*hydrorachis* (V. ce mot) congénitale, à cause de l'écartement que présentent les apophyses épineuses dans l'endroit malade.

SPINA-VENTOSA. s. m. [all. *Winddorn*, *Knochenwurm*, angl. *spina ventosa*, it. *spina ventosa*, esp. *espina ventosa*]. Nom sous lequel on a décrit tantôt des hyperostoses ou des exostoses, parfois même de simples abcès développés dans l'intérieur des os, tantôt de véritables ostéosarcomes. L'observation a montré que les tumeurs charnues décrites sous ce nom dans les os et les distendant sont : 1° des tumeurs fibreuses assez fréquentes dans la mâchoire inférieure, où elles partent du canal dentaire, elles peuvent être ou non mélangées de parties ayant l'aspect colloïde, par suite de la présence de matière amorphe ; 2° des tumeurs à *myéloplaxes*, de consistance et de couleur musculaires, compliquant quelquefois la présence des épithéliomas qui envahissent la mâchoire ; 3° des kystes à paroi fibreuse ou non (V. Fibro-kystique). Le principal caractère du *spina-ventosa* consiste en ce que l'os semble comme soufflé dans le point malade. Il se tuméfie, se dilate dans toute sa périphérie, s'amincit extrêmement, et acquiert ainsi un volume énorme, avec douleur profonde très-obtuse et à peine perçue par le malade. La seule ressource est l'amputation.

SPINAL, ALE. adj. [de *spina*, épine ; angl. *spinal*, it. *spinale*, esp. *espinal*]. Qui a rapport aux apophyses épineuses des vertèbres ou à la colonne vertébrale. — *Artères spinales*. Nom donné à deux branches que fournit l'artère vertébrale parvenue dans le crâne, et que l'on distingue en *antérieure* et *postérieure*. Chaussier les appelle *artères médianes du rachis*. La postérieure descend parallèlement à celle du côté opposé sur la face postérieure de la moelle épinière, et lui distribue ses ramifications. L'antérieure descend en serpentant sur la face antérieure de la moelle, se réunit avec celle du côté opposé au niveau du grand trou occipital, et forme ainsi un tronc commun flexueux qui se continue jusqu'à l'extrémité inférieure du rachis. — *Nerf spinal* (accessoire de la paire vague, accessoire de Willis). Nerf qui naît de la partie latérale postérieure de la moelle épinière (Fig. 433, B), au-dessus de la racine postérieure du quatrième nerf cervical (F), et quelquefois plus bas. C'est le nerf trachélo-dorsal, Ch. Le nerf spinal remonte entre le ligament dentelé et les racines postérieures des nerfs cervicaux correspondants, jusque dans le crâne, où il entre par le grand trou occipital ; il en sort par le trou déchiré postérieur, traverse le muscle sterno-mastoïdien, et se perd dans le trapèze. Ch. Bell, regardant le nerf spinal comme un des nerfs qui tiennent sous leur influence les fonctions respiratoires, lui a donné le nom de *nerf respiratoire supérieur du tronc*. Le spinal n'est point la branche motrice d'une paire nerveuse dont le pneumogastrique serait la racine sensitive ou postérieure. Cl. Bernard a montré qu'il se compose de deux portions anatomiquement distinctes par leurs origines, savoir ; 1° la *branche interne* (*k*), qui



Fig. 433.

naît de la moelle allongée (B′) ; 2° la *branche externe* (*r*), qui provient de la moelle épinière cervicale (B). Ces deux portions du nerf spinal sont souvent indépendantes l'une de l'autre dans leur développement relatif. Ainsi, chez le bœuf et le cheval, la branche externe est proportionnellement beaucoup plus développée que chez l'homme, tandis que, chez les oiseaux,

cette branche externe disparaît entièrement, de telle sorte que, chez ces animaux, le nerf spinal est réduit à la *branche interne*, etc. Les animaux chez qui on a coupé les nerfs spinaux survivent indéfiniment, et l'on n'observe chez eux que l'*aphonie;* les autres phénomènes de la digestion, de la circulation et de la respiration, qui sont sous l'influence motrice du pneumogastrique, ne sont point paralysés et continuent de s'exécuter normalement. L'ablation des nerfs spinaux n'agit que sur les mouvements du larynx, et par suite sur la voix, qu'elle rend impossible ou faible et rauque. Elle laisse intacts tous les autres organes qui reçoivent le pneumogastrique (estomac, cœur, poumon, etc.). Et comme, d'autre part, cette faculté motrice ne provient d'aucune anastomose du pneumogastrique avec le facial, l'hypoglosse ou les paires cervicales, il faut bien reconnaître que le pneumogastrique n'est point un nerf sensitif pur, mais qu'il est mixte, c'est-à-dire que, dès son origine, il est composé à la fois par des filets de sentiment et par des filets moteurs involontaires. De tout cela, il résulte finalement que le nerf spinal ne peut pas être considéré comme la racine antérieure du nerf pneumogastrique. Le larynx, constituant un appareil double destiné à la fois à la respiration et à la phonation, est influencé par deux ordres de nerfs distincts, savoir : le pneumogastrique, qui préside aux mouvements *respiratoires* involontaires, et le spinal, qui préside aux mouvements *vocaux* volontaires. Chez l'homme et la plupart des mammifères, ces deux ordres de nerfs se trouvent mélangés et unis dans les nerfs laryngés. Mais l'anatomie comparée montre que cette fusion du spinal et du pneumogastrique n'est qu'accidentelle. Chez le chimpanzé, par exemple, elle n'a pas lieu, et la branche interne du spinal chez cet animal va se rendre directement au larynx. En résumé, le pneumogastrique est un nerf mixte qui tient sous sa dépendance trois grandes fonctions dont les mouvements sont involontaires : la digestion, la circulation, la respiration. Cependant, parmi ces fonctions, la respiration participe à la vie volontaire ou de relation par son intervention dans la production de la voix. C'est seulement pour cette fonction que le *nerf spinal*, essentiellement moteur volontaire et phonateur, se trouve surajouté à l'influence du pneumogastrique. Pendant le sommeil, le larynx ne sert qu'à la respiration et ne fonctionne que sous l'influence du pneumogastrique. A l'état de veille, lors de l'acte de phonation, l'influence du spinal intervient pour agir sur le larynx. Mais, si les spinaux ont été préalablement détruits, l'animal ne peut plus agir sur son appareil vocal ; il reste aphone, et son larynx, comme son estomac ou le cœur, continue son rôle dans les fonctions de la vie végétative et cesse de servir à la vie de relation. V. Pneumogastrique et Récurrent.

Fig. 433. — La pièce, vue en arrière, a été disséquée et disposée de manière à mettre en évidence les origines et les anastomoses de ces nerfs. A, faisceau des origines du pneumogastrique; B, filets originaires de la grande portion médullaire du spinal qui vient ensuite former la branche externe de ce nerf *r* : ces filets originaires s'étendent depuis la première jusqu'à la cinquième paire cervicale environ ; B′, filets originaires de la portion bulbaire du spinal qui vont ensuite constituer la branche interne de ce nerf *k* ; C, origine du glosso-pharyngien ; D, troncs du facial et de l'acoustique réunis après leur origine (septième paire) ; E, nerf grand hypoglosse coupé ; F, F, racines postérieures des paires nerveuses cervicales rachidiennes ; *g*, ganglions du nerf glosso-pharyngien ; *h*, ganglion jugulaire du pneumogastrique ; *i*, rameau auriculaire du pneumogastrique ; *k*, branche interne du spinal ; *l*, rameau pharyngien du pneumogastrique provenant de la branche interne du spinal ; *m*, nerf laryngé supérieur ; *n*, nerf laryngé inférieur ou récurrent ; *o*, tronc du nerf pneumogastrique coupé ; *p*, ganglion cervical supérieur ; *q*, ganglion cervical inférieur ; *r*, branche externe du nerf spinal coupé ; *s*, anastomose de Willis entre le pneumogastrique et la branche externe du spinal ; *t*, *calamus scriptorius* ; *u*, *u*, coupe des pédoncules du cervelet ; *v*, plancher du quatrième ventricule ; *x*, corde du tympan ; 1, coupe du rocher ; 2, coupe de la partie basilaire de l'occipital ; 3, 3, vertèbres cervicales ; 4, 4, dure-mère ; 5, 5, artère vertébrale ; 6, 6, artère carotide ; 7, faisceau des muscles styliens coupés ; 8, 9 et 10, muscles constricteurs du pharynx ; 11, œsophage ; 12, première vertèbre dorsale.

SPINELLÉ, ÉE. adj. [*spinellatus*, de *spina*, épine ; all. *dornspitzig*]. Qui est couvert de petites épines ou aiguillons.

SPINESCENT, ENTE. adj. [*spinescens*, de *spina*, épine ; angl. *spinescent*]. Se dit des organes qui se transforment en épines.

SPINI-AXOÏDO-OCCIPITAL. [it. *spino-assoido-occipitale*, esp. *espini-axoideo-occipital*]. V. Droit *postérieur* (*grand*) *de la tête*.

SPINI-AXOÏDO-TRACHÉLI-ATLOÏDIEN. V. Oblique (*grand*) *de la tête*.

SPINIFORME. adj. [*spiniformis*, de *spina*, épine, et *forma*, forme ; all. *dornförmig*]. En forme d'épine.

SPINTHÉROMÈTRE. s. m. [de σπινθὴρ, étincelle, et μέτρον, mesure ; all. *Funkenmesser*, it. *spinterometro*, esp. *espinterometro*]. Instrument propre à mesurer la force des étincelles électriques.

SPINTHÉROPIE. s. f. [de σπινθὴρ, étincelle, et ὄπτεσθαι, voir]. V. Synchysis.

SPIRACULE. s. m. [*spiraculum*, de *spirare*, respirer]. Orifice extérieur des trachées des insectes. V. Stigmate.

SPIRAL, ALE. adj. [*spiralis*, all. et angl. *spiral*, it. *spirale*, esp. *espiral*]. Qui est contourné sur soi-même, comme un ressort de montre. — *Vaisseaux spiraux*. V. Cellule *végétale* et Trachées.

SPIRALÉ, ÉE. adj. [all. *spiralförmig*]. Qui est tordu ou disposé en spirale.

SPIRE. s. f. [σπεῖρα, spire]. Organe disposé en spirale ; ou ensemble d'organes insérés ainsi ; ou ligne formée par leurs points d'insertion. V. Phyllotaxie.

SPIRÉACÉES. s. f. pl. Tribu des rosacées à calice libre, persistant, cinq ovaires libres, styles courts ; fruits composés de follicules à plusieurs graines pendantes (*Spiræa*, *Cousso*, etc.).

SPIRÉE ULMAIRE. s. f. [all. *Ulmspierstaude*, *Wiesenkönigin*, angl. *meadow-sweet*]. V. Reine-*des-prés*.

SPIRÉINE. s. f. [*acide spiréique*]. Poudre cristalline retirée des fleurs de *Spiræa ulmaria*, L. C'est une matière colorante jaune insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, l'éther et les alcalis. ($C^{15}H^8O^7$.)

SPIRÉIQUE. V. Salicyleux.

SPIRICULE. s. f. [*spiricula*, de *spira*, spire]. Filet mince, roulé en hélice dans l'intérieur des vaisseaux trachéens.

SPIRITUALISTE. adj. et s. m. [de *spiritualis*, spirituel, *spiritus*, esprit]. — *Médecins spiritualistes*. Ceux qui, méconnaissant les propriétés spéciales inhérentes

aux éléments anatomiques et aux tissus, font intervenir, pour expliquer les actes normaux et morbides de l'économie, des entités dont l'existence ne peut être prouvée, et indépendantes de la matière, bien qu'agissant en elle; entités successivement connues sous les noms d'*esprits animaux*, d'*archées*, d'*âme*, de *principe vital*, etc. V. ANIMISME, MATÉRIALISME, MÉTAPHYSIQUE et VITALISME.

SPIRITUEUX, EUSE. adj. [*spirituosus*, de *spiritus*, esprit; all. *geistig*, *spirituös*, angl. *spirituous*, it. *spiritoso*, esp. *espirituoso*]. Se dit de tout liquide qui est principalement composé d'alcool, ou qui en contient.

SPIROÏDE. adj. [*spiroides*, de σπεῖρα, tour, et εἶδος, forme; all. *spiralähnlich*, it. *spiroide*, esp. *espiroide*]. Qui est contourné en spirale. — *Mouvement spiroïde du cœur* (*rotation latérale autour de l'axe longitudinal* de Harvey, *torsion du cœur*). Mouvement partiel ou relatif du cœur pendant son raccourcissement systolaire; il est dû à la disposition des fibres musculaires de sa surface et de sa pointe, qui déterminent une torsion de sa pointe de droite à gauche et d'avant en arrière à chaque contraction.

SPIROÏLE. s. m. [esp. *espiroilo*]. Radical indiqué dans l'huile volatile de *Spiræa ulmaria*, L., et assez analogue au benzoïle (V. ce mot). Comme lui, il se combine avec l'hydrogène (formant l'*acide hydro-spiroïlique*) et avec divers corps simples, pour former des *spiroïlures de soufre*, *d'iode*, etc. V. SALICYLEUX (*acide*).

SPIROL. s. m. V. PHÉNOL.

SPIROLOSULFURIQUE (ACIDE). Produit cristallin résultant de l'action de l'acide sulfurique sur le spirol à une faible chaleur. ($C^{12}H^5O.SO^3$.)

SPIROMÈTRE. s. m. [de *spirare*, respirer, et μέτρον, mesure; angl. *spirometre*]. Il vaut mieux dire *pnéomètre*. V. ce mot.

SPIROMÉTRIE. s. f. V. PNÉOMÉTRIE.

SPIROPTÈRE. s. m. [*spiroptera*, de σπεῖρα, spire, et πτερὸν, aile]. Genre d'helminthes à corps cylindrique aminci aux deux bouts, ou en avant et en arrière seulement. Tête ailée ou nue; bouche terminale, orbiculaire, nue ou papilleuse. Extrémité caudale du mâle ailée de chaque côté, repliée lâchement en spirale; pénis filiforme contenu dans une gaîne ligulée. Femelle droite non ailée; ouverture génitale placée en arrière. Ovipare ordinairement; quelques espèces sont vivipares. Une espèce de ce genre a été trouvée chez l'homme (*Spiroptera hominis*, Rudolphi). Corps blanc, élastique; la tête est tronquée, papilleuse; le corps est peu aminci en avant, recourbé; extrémité caudale du mâle allongée, obtuse, à ailes très-minces. Le corps de la femelle a l'extrémité de la queue très-courte, mince, obtuse et transparente. La femelle est longue de 25 millimètres, le mâle de 20 millimètres; on en a trouvé de 35 millimètres. Il a été observé deux fois par Barnett et Brighton sur des femmes, dans la vessie urinaire. V. ENTOZOAIRES.

SPIROYLAMIDE ou **SPIROYLAMIDIQUE** (ACIDE). V. SALICYLAMIDE.

SPIROYLEUX. V. SALICYLEUX.

SPIROYLIGIQUE, SPIRYLIGIQUE (ACIDE). Hydrespiroyle ou hydrosalicyle. V. SALICYLIGIQUE (*acide*).

SPIROYLIMIDAMIDE ou **SPIROYLIMIDE.** s. f. V. SALICYLIMIDE.

SPIROYLIQUE (ACIDE). V. SALICYLIQUE.

SPIRYLE. s. m. V. SALICYLE.

SPLANCHNIQUE. adj. [*splanchnicus*, de σπλάγχνον, viscère; all. *splanchnisch*, angl. *splanchnic*, it. *splancnico*, esp. *esplacnico*]. Qui a rapport aux viscères. — *Cavités splanchniques*. Nom donné aux trois grandes cavités du corps (le crâne, la poitrine et l'abdomen), parce qu'elles contiennent les viscères. — *Nerfs splanchniques*. Nerfs de la vie organique, au nombre de deux de chaque côté, distingués en *grand* et en *petit*. Le *grand splanchnique* naît de la partie interne des ganglions thoraciques moyens; ses racines s'unissent en un seul tronc sur les côtés de la colonne vertébrale, au-dessous de la plèvre. Le tronc qui en résulte entre dans l'abdomen à travers un écartement des fibres du pilier du diaphragme, et se divise en plusieurs rameaux qui aboutissent au ganglion semi-lunaire. Le *petit splanchnique* naît des dixième et onzième ganglions thoraciques: ses deux racines se réunissent sur la douzième vertèbre dorsale, et forment un cordon qui traverse le diaphragme, pénètre dans l'abdomen, et se divise en deux rameaux, dont l'un s'anastomose avec le grand splanchnique, et l'autre se perd dans les plexus rénal et solaire.

SPLANCHNOGRAPHIE. s. f. [*splanchnographia*, de σπλάγχνον, viscère, et γράφειν, décrire; all. *Splanchnographie*, angl. *splanchnography*, it. *splancnografia*, esp. *esplacnografia*]. Description des viscères.

SPLANCHNOLOGIE. s. f. [*splanchnologia*, de σπλάγχνον, viscère, et λόγος, discours; all. *Splanchnologie*, angl. *splanchnology*, it. *splancnologia*, esp. *esplacnologia*]. Branche de l'anatomie descriptive qui traite des *viscères* ou *organes viscéraux*, c'est-à-dire des organes qui servent à la *nutrition*. Ce sont les organes digestifs, urinaires et respiratoires; l'usage y a fait joindre la description des organes génitaux en raison de leur situation analogue à celle des organes précédents et de leur connexion avec les urinaires. Les viscères se divisent en: *a*. Creux ou tubuleux: 1° Organes digestifs, tubes, renflements, sacs intestinaux; 2° conduits excréteurs et génito-urinifères; 3° conduits et sacs aériens ou aquifères de quelques invertébrés. — *b*. Pleins: 1° Parenchymateux, à conduits excréteurs, sans conduits excréteurs (glandes vasculaires) (*adénologie*), aériens ou pulmonaires; 2° membraneux et lamelleux (branchies). — Ne considérant que la situation des organes et non leur structure d'où résultent leurs usages, quelques auteurs sont allés jusqu'à y joindre l'étude du système nerveux central, parce qu'il est contenu dans une cavité (V. NÉVROLOGIE), et même celle des organes des sens (V. ÆSTHÉSIOLOGIE), parce que la plupart aussi sont contenus dans des cavités. Cette erreur conduisait à comprendre la peau dans cette description; mais aujourd'hui on est revenu de ce vice de méthode. Le cœur est un viscère, mais ses connexions avec les vaisseaux font qu'il a été décrit presque toujours avec eux. V. ANGIOLOGIE.

SPLANCHNOTOMIE. s. f. [*splanchnotomia*, de σπλάγχνον, viscère, et τομὴ, section, dissection; it. *splancnotomia*, esp. *esplacnotomia*]. Dissection des viscères.

SPLEEN. s. m. [all. *Spleen*, *Milzsucht*, it. *spleen*, esp. *espleen*, *esplin*]. Mot anglais que l'on prononce *spline*, et qui signifie *rate*. Nom donné à l'hypochondrie, parce qu'on l'attribuait à une humeur noire dont la rate aurait été la source prétendue.

SPLÉNALGIE. s. f. [*splenalgia*, de σπλὴν, rate, et ἄλγος, douleur; all. *Milzweh*, it. *splenalgia*, esp. *esplenalgia*]. Douleur dont on rapporte le siége à la rate, et qui n'est accompagnée d'aucun phénomène inflammatoire.

SPLÉNEMPHRAXIE. s. f. [de σπλὴν, rate, et ἐμφράσσειν, obstruer; it. *splenenfrasia*, esp. *esplenenfrasia*]. Obstruction ou engorgement de la rate. Les engorgements de la rate peuvent résulter de l'inflammation de cet organe ou immédiatement de l'afflux d'une trop grande quantité de sang occasionnée par une course forcée ou par un accès de fièvre intermittente. Pendant le frisson des fièvres intermittentes, en effet, comme dans tous les mouvements du corps exécutés avec précipitation, le sang abandonne en partie le système capillaire cutané et arrive trop abondamment aux parties droites du cœur; ces cavités ne pouvant le recevoir et s'en débarrasser assez rapidement, il reflue dans le système veineux, qui se distend de proche en proche; et la rate, dont la texture est lâche et extensible, et dont la fonction paraît être de servir momentanément de réservoir au sang, se trouve bientôt distendue par ce liquide. L'engorgement cesse après la course ou le frisson, ou bien il persiste, et constitue (s'il est le résultat d'une fièvre intermittente) une sorte de tumeur que les pathologistes anciens ont appelée *gâteau fébrile*. Après avoir combattu les symptômes inflammatoires de la splénite par tous les moyens antiphlogistiques locaux et généraux, on emploie avec succès contre les engorgements de la rate le quinquina et surtout le sulfate de quinine.

SPLÉNOPATHIE. s. f. Maladie de la rate.

SPLÉNIFICATION ou **SPLÉNISATION.** s. f. [angl. *splenization*, esp. *esplenification*]. Induration d'un tissu devenu semblable à celui de la rate. On l'observe particulièrement dans le foie et le poumon.

SPLÉNIQUE. adj. [*splenicus*, σπληνικὸς, de σπλὴν, rate; angl. *splenic*, it. *splenico*, esp. *esplenico*]. Qui a rapport à la rate. — *Artère splénique*. C'est une des branches du tronc cœliaque. Elle côtoie le bord supérieur du pancréas, et, parvenue ensuite à la scissure de la rate, elle se partage en plusieurs branches, qui se divisent et se subdivisent en ramuscules très-déliés sur les parois des cellules qui constituent le tissu de la rate. — *Plexus splénique*. Lacis peu considérable de rameaux nerveux qui accompagnent l'artère splénique : c'est une division du plexus cœliaque. — *Veine splénique*. Née de la rate, elle forme, avec la mésentérique supérieure, la veine porte abdominale.

SPLÉNITE. s. f. [*splenitis*, σπληνῖτις, de σπλὴν, rate; all. *Milzentzündung*, angl. *splenitis*, it. *splenite*, esp. *esplenitis*]. Inflammation de la rate, caractérisée, selon quelques auteurs, par de la fièvre, une tension dans l'hypochondre gauche, accompagnée de chaleur, de gonflement, et d'une douleur qui augmente par la pression; maladie encore indéterminée, et qui peut causer les engorgements chroniques qui constituent la splénemphraxie (V. ce mot). On la combat, comme toutes les phlegmasies, par les moyens antiphlogistiques.

SPLÉNIUS. s. m. [*splenius*, de σπλήνιον, compresse; it. *splenio*, esp. *esplenio*]. Muscle (cervico-mastoïdien, Ch.) de la partie postérieure du cou et supérieure du dos, allongé, aplati, divisé inférieurement en deux parties. Il s'étend des apophyses épineuses des vertèbres dorsales supérieures et cervicales à l'apophyse mastoïde et au-dessous de la ligne courbe occipitale supérieure. Beaucoup d'anatomistes ont considéré les deux portions de ce muscle comme deux muscles distincts, qu'ils ont appelés *splénius de la tête* (*splenius capitis*) et *splénius du cou* (*splenius cervicis*). C'est sans doute d'après une mauvaise étymologie du nom de ce muscle [σπλὴν, au lieu de σπλήνιον], que divers ouvrages d'anatomie descriptive disent qu'on a comparé autrefois sa forme à celle de la rate, ce qui n'a jamais été fait, car il ne lui ressemble en rien et simule plus exactement une compresse pliée et fendue.

SPLÉNOCÈLE. s. f. [de σπλὴν, rate, et κήλη, hernie, tumeur; all. *Milzbruch*, angl. *splenocele*, it. *splenocele*, esp. *esplenocele*]. Hernie de la rate.

SPLÉNOGRAPHIE. s. f. [*splenographia*, de σπλὴν, rate, et γράφειν, décrire; all. *Milzbeschreibung*, it. *splenografia*, esp. *esplenografia*]. Description de la rate.

SPLÉNOÏDE. adj. et s. m. [de σπλὴν, rate, et εἶδος, forme]. Le tissu des tumeurs érectiles (Heusinger).

SPLÉNOLOGIE. s. f. [*splenologia*, de σπλὴν, rate, et λόγος, discours; all. *Milzlehre*, it. *splenologia*, esp. *esplenologia*]. Traité sur la rate.

SPLÉNONCIE. s. f. [de σπλὴν, rate, et ὄγκος, tumeur; it. *splenonzia*]. Engorgement de la rate.

SPLÉNOPARECTAME. s. m. [*splenoparectama*, de σπλὴν, rate, et παρέκταμα, étendue démesurée]. Volume excessif de la rate.

SPLÉNOPHRAXIE. V. Splénemphraxie.

SPLÉNOTOMIE. s. f. [*splenotomia*, de σπλὴν, rate, et τομὴ, section; it. *splenotomia*, esp. *esplenotomia*]. Dissection de la rate.

SPODE. s. m. [*spodium*, de σποδὸς, cendre; all. *Hüttennichts*, it. *spodio*, esp. *espodio*]. Nom ancien de l'oxyde de zinc obtenu par sublimation en calcinant la tuthie. On appelait aussi *spode* l'ivoire calciné à blanc.

SPOLIATIF, IVE. adj. [de *spoliare*, dépouiller; all. *spoliativ*, esp. *espoliativo*]. On appelle *saignée spoliative* celle qui est pratiquée à l'effet seulement de diminuer la masse du sang, par opposition à la saignée dite *dérivative*. V. Saignée.

SPONDYLARTHROCACE. s. f. [*spondylarthrocace*, de σπόνδυλος, vertèbre, ἄρθρον, articulation, et κακὸς, mauvais; it. *spondilartrocace*, esp. *espondilartrocace*]. Inflammation des surfaces articulaires des vertèbres.

SPONDYLE. s. m. [*spondylos*, σπόνδυλος]. Synonyme ancien de *vertèbre*.

SPONDYLITE. s. f. Inflammation des vertèbres ou de leurs articulations.

SPONGIAIRES. s. m. pl. V. Éponge.

SPONGIEUX, EUSE. adj. [*spongiosus*, de *spongia*, éponge; σπογγώδης, all. *schwammig*, angl. *spongy*, it. *spongioso*, esp. *esponjoso*]. Dont la structure ressemble à celle de l'éponge. — *Tissu spongieux* ou *celluleux*. V. Osseux (*tissu*).

SPONGINE. s. f. (Staedler). Substance fibreuse de l'éponge ne donnant pas de gélatine. Soluble dans la soude caustique bouillante, dans les acides chlorhydrique et azotique.

SPONGIOLE. s. f. [*spongiola*, diminutif de *spongia*, éponge; angl. *spongelet*]. Extrémité des radicules des plantes, formée de tissu utriculaire qui est doué de la faculté d'absorber. Ce nom vient de ce qu'on croyait ces organes percés d'orifices comme ceux d'une éponge; mais les phénomènes dont ils sont le siége sont entièrement endosmotiques.

SPONGOÏDE. adj. [*spongoides*, σπογγοειδὴς, de σπόγγος, éponge, et εἶδος, forme]. S'est dit, chez les anciens, de certaines variétés d'excréments, du tissu pulmonaire, des reins, des glandes, de la lame criblée de l'ethmoïde, de certaines tumeurs des os, et de cer-

taines formes d'altérations des os. — *Os spongoïde* ou *éponge fine*. Nom donné au *tissu spongoïde* dans les os rachitiques. Rufz a dit que, dans le rachitisme, l'*éponge fine* existait aux extrémités et à la surface des os longs dans le sens de leur longueur. Mais le tissu spongieux fin de cette surface est différent et se produit autrement. Il n'y a de *tissu spongoïde rachitique* que là où il y a *ossification par substitution*, où un cartilage précède l'os. Dans le rachitisme, au lieu d'être transitoire, l'état spongoïde devient permanent. Cependant l'*état chondroïde*, légèrement altéré, continue à se produire dans le cartilage épiphysaire, et à engendrer de nouvelles quantités de tissu spongoïde. Celui-ci s'entasse à l'extrémité de la diaphyse, et constitue bientôt une couche dont l'épaisseur est proportionnelle à l'accroissement que l'os a subi depuis le début de la maladie. Telle est l'origine de la *couche spongoïde rachitique* qu'on trouve à l'extrémité de la diaphyse des os longs, et de la *couche chondroïde rachitique* qui la surmonte. Cette dernière couche, dans certains cas de rachitisme, est très-épaisse et ne diffère du cartilage normal que par sa couleur et sa consistance. Les lésions du rachitisme sont donc la conséquence d'une modification du développement du tissu osseux. La période de réparation n'est pas une période nouvelle, ou plutôt le travail réparateur n'est pas un travail spécial : c'est la reprise pure et simple du travail d'ossification que le rachitisme avait interrompu.

SPONTANÉ, ÉE. adj. [*spontaneus*, αὐτόματος, angl. *spontaneous*, it. *spontaneo*, esp. *espontaneo*]. Se dit de tout phénomène physique qui s'opère sans l'intervention d'un agent externe, des maladies qui surviennent sans cause extérieure, etc.

SPONTANÉITÉ. s. f. — *Spontanéité morbide*. Apparition de troubles fonctionnels comme conséquence nécessaire en quelque sorte de l'accomplissement de certaines des propriétés inhérentes à la substance organisée, ou de certains actes complexes; tels sont ici, par exemple, le gonflement, la douleur des gencives, la salivation, les difficultés de la mastication et par suite les troubles digestifs plus ou moins marqués qui résultent de l'éruption des dents; l'altération graduelle des capillaires et des artères plus ou moins tardive d'un sujet à l'autre, mais constante, conséquence de l'accomplissement de la rénovation moléculaire nutritive dans un tissu non vasculaire, etc. V. MALADIE, 3e *classe*.

SPONTÉPARITÉ. s. f. [de *sponte*, de soi-même, et *parere*, engendrer]. Synonyme d'*hétérogénie*.

SPORADICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est sporadique. — Se dit particulièrement de certaines maladies qui se présentent tantôt à l'état sporadique, tantôt sous forme d'épidémie, comme le *choléra*, la *fièvre typhoïde*, la *fièvre puerpérale*, etc.

SPORADIQUE. adj. [*sporadicus*, σποραδικὸς, de σπείρειν, disperser; all. *sporadisch*, angl. *sporadic*, it. *sporadico*, esp. *esporadico*]. Se dit des maladies qui n'attaquent qu'un individu à la fois, ou quelques individus isolément, qui surviennent indifféremment en tout temps, en tout lieu, et indépendamment d'aucune influence épidémique.

SPORANGE. s. m. [*sporangium*, de σπορὰ, semence, et ἀγγεῖον, vase; all. *Fruchtsack*, angl. *sporangium*, it. *sporangidio*, esp. *esporangio*]. Le *sporange*, ou *thèque*, est une vésicule distincte, séparable, globuleuse, ovoïde ou allongée, dans laquelle les spores sont contenues en nombre variable. Les sporanges peuvent être à la surface même du réceptacle, ou dans le conceptacle, quand le premier en porte un.

SPORE. s. f. [*spora*, de σπορὰ, graine; all. *Keimkorn*, angl. *spore*, it. *sporo*]. (*Sporidie*, *sporule*, *spora*, *sporidia*, *cellulæ gonimicæ*, *corpora gonimica*, *spermatia*.) Corps reproducteurs des cryptogames. Les spores sont généralement très-nombreuses sur chaque individu, surtout chez les champignons. Elles peuvent être comptées au nombre de deux, quatre, huit, etc., dans chaque sporange. La forme des spores est généralement ovoïdale ou sphérique. Elle peut être triangulaire, à angles arrondis normalement; dans quelques espèces, certaines spores prennent accidentellement cette forme ou d'autres formes irrégulières. Beaucoup d'espèces ont leurs spores à forme ovoïde allongée ou fusiforme, cloisonnées une ou plusieurs fois. La consistance des spores nues est très-grande. Cette dureté mérite d'être prise en considération, vu les cas dans lesquels on observe la pénétration des spores dans les tissus animaux. Les spores sont grises, brunes, jaunâtres, ou presque incolores si on les observe à la lumière transmise. Elles sont jaunâtres, grises, ou d'un blanc plus ou moins éclatant à la lumière réfléchie. Il en est, comme celles du champignon de la teigne, etc., qui réfractent assez fortement la lumière, ce qui fait paraître leur centre comme un point brillant ordinairement jaunâtre. Celles des algues sont incolores, vertes ou grises. Les *spores* se distinguent en *conidies* (V. ce mot), *stylospores* (V. ce mot), et *spores* proprement dites. Celles-ci sont les corps reproducteurs parfaits qui naissent dans des *sporanges*, sans rapport de continuité avec la plante mère. Ce sont elles surtout sur lesquelles on constate d'une manière bien tranchée la présence d'une paroi externe, ou *exospore*, formée de cellulose, très-souvent réticulée, ou diversement hérissée à sa surface libre (Fig. 434, lycopodes), et celle d'une tunique externe, ou *endospore*, qui s'allonge lors de la germination, après rupture de la première. Les spores des mucédinées, chauffées dans le vide ou dans l'air sec, restent fécondes après avoir été portées à une température de 120° à 125°. Une exposition de vingt ou de

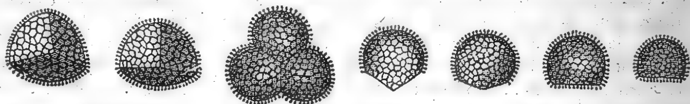


FIG. 434.

trente minutes de 127° à 130° suffit au contraire pour

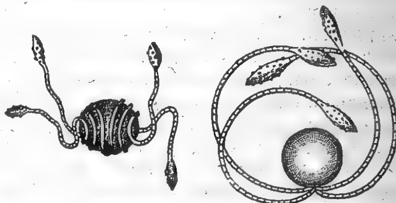


FIG. 435.

enlever complétement leur fécondité aux spores les moins impressionnables. Les spores de quelques

plantes, comme les *prêles* (équisétacées), sont pourvues de quatre filaments celluleux renflés à leur extrémité, se roulant ou se déroulant autour de la spore, selon l'état de sécheresse ou d'humidité des endroits où elle se trouve (Fig. 435). La cavité des spores en général est remplie d'un liquide plus ou moins granuleux ou d'une substance demi-solide, quelquefois segmentée. Ce sont les analogues du sac embryonnaire.

SPORIDIE. s. f. [*sporidium*, esp. *esporidio*]. V. SPORE et MACROSPORE.

SPORISORIUM. Le champignon d'après lequel Link et Ehrenberg ont créé ce mot (*Sporisorium Sorghi*) est le *Tilletia Sorghi vulgaris*, Tulasne, genre de la section des ustilaginés. Le *Sporisorium* du maïs est l'*Ustilago carbo*, Tulasne. V. MAÏS.

SPOROCARPE. s. m. [*sporocarpium*, de σπορά, semence, spore, et καρπός, fruit; all. *Keimfrucht*, esp. *esporocarpo*]. Nom donné aux sporanges de certaines rhizocarpées, dont les parois ne sont pas simples et homogènes comme dans les autres acotylédones, mais épaisses, formées d'une ou plusieurs couches de tissu cellulaire, et à cavité composée ou non.

SPOROCYSTE. s. f. [de σπορά, graine, et κύστη, poche]. Poche membraneuse renfermant plusieurs spores et rejetée ou tombant de la plante en même temps que celles-ci; ce qui la distingue du sporange, qui est un organe permanent, au moins partiellement.

SPOROPHORE. s. m. et adj. [de σπορά, graine, et φέρειν, porter]. En botanique, on nomme *sporophores spinales* ou *stérigmates* de petits prolongements coniques ou cylindriques, ordinairement au nombre de quatre, qui surmontent les *basides* et au sommet desquels naissent les spores des champignons dits *basidiosporés* (agarics, etc.). S'est dit aussi de tout organe qui porte des spores.

SPOROPHYME. s. m. (Duval-Jouve). Le proembryon des équisétacées.

SPOROSE. s. f. État de maturation et émission des spores des fougères et autres plantes à spores (Fée).

SPOROSORIUM. Le champignon pour lequel Rudolphi a créé ce mot (*Sporosorium saponariæ*, Rudolphi) est l'*Ustilago Rudolphi*, Tulasne.

SPOROZOÏDE. s. m. V. ZOOSPORE.

SPORT. s. m. Mot anglais employé en français pour désigner tout ce qui se rapporte aux courses et aux chasses.

SPORULE. s. f. [esp. *esporulo*]. V. SPORE.

SPUME. s. f. [de *spuma*, écume]. Salive écumeuse, à grosses bulles, se rompant et disparaissant facilement par le repos, qui se montre entre les dents ou entre les lèvres, ou au fond de la gorge, dans certains accès d'hystérie et autres troubles nerveux. La spume diffère de l'*écume bronchique* par moins de viscosité, des bulles plus grosses et moins de persistance de ses caractères.

SPUMEUX, EUSE. adj. [*spumosus*, de *spuma*, écume; ἀφρώδης, all. *schaumig*, angl. *frothy*, esp. *espumoso*]. Qui est mêlé d'écume.

SPUTATION. s. f. [*sputatio*, de *sputare*, cracher; πτύσις, all. *Sputation*, esp. *esputacion*]. L'action de cracher, le crachement. — *Sputation des aliénés*. On peut ranger sous trois chefs les causes de la sputation continue des fous : 1° l'agitation ; 2° les troubles hallucinatoires ; 3° les désordres de l'estomac. Sans cesse occupés à opérer des mouvements d'expuition ou à les simuler; rejetant parfois des quantités considérables d'un liquide baveux ou spumeux dont ils inondent leurs mouchoirs, souillant les parquets ou remplissant de cuvettes, ces malades sont un objet de dégoût. Le bol alimentaire, insuffisamment humecté ou mal imprégné, descend laborieusement dans le pharynx ; et la première digestion, s'accomplissant avec peine, fournit à la nutrition des matériaux imparfaits. De là des pesanteurs, de l'acidité, le dépérissement. Si ce ptyalisme chronique des aliénés dépend de l'atonie des premières voies, il doit être combattu par un régime substantiel; de sensations hallucinatoires, il doit être combattu par les moyens moraux ; d'une surexcitation générale, il doit être combattu par les sédatifs et antispasmodiques propres à la manie. De ces trois genres, le dernier est le plus rebelle, parce qu'il est inhérent à la maladie principale. Les deux premiers se guérissent facilement.

SQUAME. s. f. [*squama*, λεπίς, all. *Schuppe*, angl. *scale*, it. *squama*, esp. *escama*]. Ce mot, synonyme d'*écaille*, est souvent employé pour désigner les petites lames d'épiderme qui se détachent à la suite de certaines inflammations du tissu cutané. — En botanique, *squames*. Bractées ou espèces d'écailles dont se compose l'involucre des fleurs composées et aux écailles dont sont formés un grand nombre de bulbes. V. ÉCAILLE.

SQUAMELLE. s. f. Petite squame.

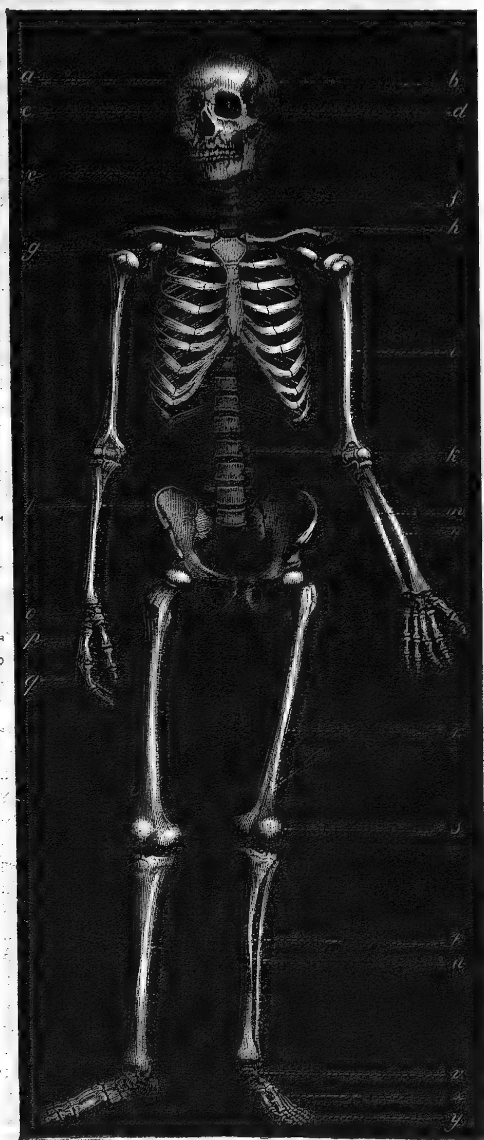
SQUAMEUX, EUSE. adj. [*squamosus*, de *squama*, écaille; all. *schuppig*, angl. *squamous*, it. *squamoso*, esp. *escamoso*]. Qui ressemble à une écaille, qui est formé ou composé d'écailles.

SQUAMIFORME. adj. [*squamiformis*, all. *schuppenförmig*, esp. *escamiforme*]. Qui a la forme d'une petite écaille.

SQUARREUX, EUSE. adj. [*squarrosus*, all. *sparrig*, angl. *squarrose*]. Se dit, en botanique et en pathologie, de toute partie qui est rude au toucher, raboteuse et roide. V. PORRIGO.

SQUELETTE. s. m. [*sceletus*, σκελετόν, all. *Gerippe*, *Skelett*, angl. *skeleton*, it. *scheletro*, esp. *esqueleto*]. Proprement, *squelette*, l'ensemble des os du corps chez les animaux vertébrés. Les parties du corps des animaux sans vertèbres sont appelées *squelette extérieur* par les anatomistes qui cherchent à les ramener à des conditions qui leur soient communes avec celles des animaux supérieurs. — *Squelette*. En botanique, la partie la plus solide d'un organe végétal quelconque, par exemple le tissu réticulaire des feuilles. — Chez l'homme, le squelette se compose de 251 à 253 pièces osseuses, dont 54 ou 55 pour la tête, 8 pour le cou, 38 ou 39 pour la poitrine, 5 pour les lombes, 7 pour le bassin, 74 pour les membres supérieurs, et 66 pour les membres inférieurs. Celui d'un homme de moyenne taille pèse, sec, 4kil,70 à 6kil,50 ; celui d'une femme, 3kil,125 à 4kil,70. Un certain nombre de ses pièces ont déjà fait plus ou moins de progrès dans leur ossification durant les premiers temps du développement de l'embryon. Chez l'enfant qui naît, le squelette est dans l'état suivant : Les osselets de l'ouïe, le labyrinthe et la caisse du tympan ont seuls acquis leur entier développement. Viennent ensuite les clavicules, les côtes et la mâchoire inférieure; puis les os du crâne, à l'exception du sphénoïde; le frontal se compose de deux pièces, le sphéno-occipital de neuf, le temporal de deux; les pariétaux ont un aspect fibreux et sont réunis par de minces plaques cartilagineuses. Le maxillaire supérieur est encore partagé en deux; les omoplates ont quatre épiphyses

entièrement cartilagineuses ; les vertèbres et le sacrum consistent en plusieurs noyaux osseux : le sternum a plusieurs points d'ossification. Les os longs des membres se composent de trois pièces, dont la médiane seule est ossifiée ; les os coxaux sont formés également



Photographié sur bois d'après nature.

Fig. 436. — Squelette de l'homme. — *a*, os frontal ; *b*, os pariétal ; *c*, orbite ; *d*, os temporal ; *e*, mâchoire inférieure ; *f*, vertèbres cervicales ; *g*, omoplate ; *h*, clavicule ; *i*, humérus ; *j*, vertèbres lombaires ; *kl*, os iliaque ; *m*, cubitus ; *n*, radius ; *o*, os du carpe ; *p*, os du métacarpe ; *q*, phalanges ; *r*, fémur ; *s*, rotule ; *t*, tibia ; *u*, péroné ; *v*, tarse ; *x*, métatarse ; *y*, phalanges.

de trois pièces, ainsi que les métatarsiens, les métacarpiens, les phalanges et les phalangines ; les phalangettes en ont deux seulement, le sommet ossifié et la base cartilagineuse ; les dents manquent toutes de racines, et il n'y a encore aucune trace des deux ou trois molaires postérieures. Après la naissance, les os augmentent de dimension, et leur configuration, tant extérieure qu'intérieure, subit diverses modifications. C'est à l'âge de quinze ou vingt ans, rarement plus tôt ou plus tard, dans nos climats, qu'ils acquièrent leur complet développement. De vingt-cinq à quarante ou cinquante ans, ils ne changent pas d'une manière bien sensible. Mais, aux approches de la vieillesse, ils perdent peu à peu de leur perfection : la chute des dents entraîne la déformation des mâchoires ; les sutures du crâne s'effacent, les sinus acquièrent plus d'ampleur ; les os deviennent plus fragiles, beaucoup d'articulations se soudent. Plus le sujet est jeune, en deçà de vingt ans, plus la tête a de volume proportionnellement au tronc et aux membres. Au second mois, la tête fait près de la moitié du reste du corps : elle en est le quart chez l'enfant à terme, le cinquième à trois ans, le huitième chez l'adulte. Plus l'homme est jeune, plus les os de la face sont petits relativement au crâne, plus les organes auditifs sont volumineux eu égard à ce dernier, plus les fontanelles sont grandes, plus la partie inférieure de la face est petite ; plus le thorax est spacieux proportionnellement au bassin ; plus les membres sont courts, plus les clavicules sont grandes ; plus les os renferment encore de cartilage, et plus les os larges sont lisses, les courts mal délimités, les longs arrondis. En général, le poids ou la masse des os diminue plus que leur volume dans l'âge avancé. — Le squelette présente des différences essentielles selon le sexe. Celui de la femme est plus petit, plus grêle ; les saillies osseuses sont bien moins prononcées. Les membres abdominaux ayant proportionnellement plus de longueur que chez l'homme, le milieu de la hauteur du corps correspond au-dessous du pubis, tandis que chez l'homme il correspond à peu près au niveau du pubis. La tête est plus rétrécie en avant, plus allongée d'avant en arrière. Les corps des vertèbres ont moins de largeur, leurs trous de conjugaison sont plus grands, et la région lombaire du rachis a plus de longueur. Le thorax, naturellement plus court et moins saillant, est un peu plus large jusqu'à la quatrième côte, et se rétrécit inférieurement ; mais, souvent déformé par l'usage des corsets, il est sensiblement allongé et rétréci. Les épaules sont plus basses, les articulations scapulo-humérales sont plus rapprochées l'une de l'autre ; les clavicules, au contraire, sont plus allongées et moins courbées, de manière à laisser plus de largeur à la poitrine. Les membres supérieurs sont plus courts, les poignets plus étroits, les doigts plus effilés. Les fémurs sont plus courbés antérieurement et plus obliques en dedans, leur col formant avec le corps de l'os un angle moins ouvert que chez l'homme ; les pieds sont beaucoup plus petits. Mais c'est surtout par la configuration du bassin que le squelette de la femme se reconnaît facilement. Tous les diamètres ont plus de largeur et toutes les parois osseuses ont moins de hauteur que chez l'homme ; les articulations sont moins serrées ; les crêtes iliaques sont très-évasées et déjetées en dehors, ce qui donne une grande largeur aux hanches. L'intervalle d'une des épines antéro-supérieures à l'autre est de 24 à 27 centimètres ; il est de 27 à 30 centimètres entre les crêtes iliaques ; la symphyse pubienne n'a que 41 millimètres de hauteur et que 14 millimètres d'épaisseur ; l'arcade des pubis est large de 95 à 108 millimètres à sa base, de 27 à

34 millimètres seulement à son sommet ; sa hauteur est de 68 millimètres, et le demi-cercle osseux qui la constitue est déjeté en avant et en dehors. — D'individu à individu, le squelette varie assez peu. Cependant il y a des personnes qui ont les os généralement plus épais que longs ; d'autres, au contraire, qui les ont plus longs et plus larges. Le squelette présente quelquefois, sans cause morbide, une tête grosse ou petite, des épaules larges ou étroites, une poitrine bombée ou plate, un dos voûté ou droit, des lombes courtes ou longues, des hanches épaisses ou minces, des cuisses arquées ou droites, des tibias élancés ou courts, des mains et des pieds longs ou courts, des orteils pointus ou obtus. Les mœurs, le genre de vie, les vêtements, influent sur diverses parties du squelette. — Lorsqu'un squelette est dépouillé de ses parties molles, mais que les os ne sont pas désarticulés, on a la mesure à peu près exacte de la taille de l'individu, en mesurant exactement la longueur du squelette et ajoutant 41 millimètres pour l'épaisseur des parties molles détruites. Lors même que les os sont désarticulés, et que l'on n'a que quelques os d'un squelette, ou même un ou deux os seulement, on peut encore déterminer assez exactement la taille de l'individu auquel ils ont appartenu, au moyen du tableau ci-dessous, qui indique, comparativement à la taille générale, la longueur proportionnelle des diverses parties du squelette, et celle de chacun des os des membres supérieurs et inférieurs, mesurées sur vingt cadavres.

TAILLE mesurée du vertex à la plante des pieds.	TRONC mesuré du vertex à la symphyse pubienne.	LONGUEUR des extrémités supérieures, depuis l'acromion.	LONGUEUR des extrémités inférieures depuis la symphyse pubienne.	FÉMUR.	TIBIA.	PÉRONÉ.	HUMÉRUS.	CUBITUS.	RADIUS.
m. c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.	c.
1,38	70	55	68	32	27	26	24	19	17
1,43	71	65	72	38	31	30	27	22	19
1,45	70	67	75	40	32	31	29	22	20
1,47	74	60	73	38	32	31	26	21	19
1,49	74	65	75	38	32	31	29	22	20
1,54	75	69	79	40	33	32	29	24	21
1,60	80	75	80	45	38	37	32	26	24
1,64	81	71	84	44	36	35	30	26	24
1,65	75	72	90	45	38	37	32	27	25
1,67	80	76	87	45	38	37	31	27	24
1,69	85	72	84	44	36	35	31	25	22
1,70	82	75	88	46	38	37	32	27	25
1,75	86	76	89	46	39	38	32	26	25
1,77	89	78	88	46	38	37	33	28	25
1,78	90	75	88	46	37	36	33	26	24
1,79	91	77	88	46	38	37	33	27	24
1,80	92	77	88	46	40	39	33	27	25
1,83	95	78	88	46	39	38	34	28	25
1,85	90	78	93	47	43	42	33	27	25
1,86	95	78	81	47	39	38	33	27	25

On conçoit facilement de quelle importance peuvent être ces recherches dans certains cas de médecine légale. En supposant qu'on n'ait que quelques os d'un squelette, par exemple un fémur de $0^{m},46$ de longueur et un tibia de $0^{m},38$, on voit par ce tableau (5e colonne) qu'un fémur de $0^{m},46$ suppose que la longueur totale du squelette (1re colonne) est de $1^{m},70$ à $1^{m},83$; ce qui donne la moyenne de $1^{m},77$. On voit également (6e colonne) qu'un tibia de $0^{m},38$ doit appartenir à un squelette de $1^{m},75$ à $1^{m},83$ (1re colonne), dont la moyenne serait de $1^{m},79$. D'où l'on peut conclure que ce fémur et ce tibia proviennent d'un squelette dont la longueur totale était de $1^{m},77$ à $1^{m},79$, c'est-à-dire de $1^{m},759$ à $1^{m},787$ (5 pieds 5 à 6 pouces) ; en ajoutant 41 millimètres pour l'épaisseur des parties molles, on trouve que la taille de l'individu devait être d'environ $1^{m},814$ (5 pieds 7 pouces), et l'on voit, en effet, par le tableau, que les dimensions que nous supposons ici au fémur et au tibia ne se rencontrent que chez les individus d'une très-haute taille. V. HOMOLOGIE et HOMOTYPIE.

SQUELETTIQUE. adj. Qui se rapporte au squelette. — *Pièces squelettiques.* Les os et les cartilages qui prennent part à sa constitution. — *Maigreur squelettique.* Dernier degré de l'émaciation dans les maladies chroniques.

SQUELETTISER (SE). Quelques auteurs disent du fœtus enkysté dans les cas de grossesse extra-utérine, qu'il se squelettise lorsqu'il s'incruste de sels calcaires ; mais ces phénomènes n'ont rien de comparable à la formation des os du squelette.

SQUELETTOLOGIE. s. f. [*sceletologia*, all. *Skeletlehre*, it. *sceletrologia*, esp. *esceletologia*]. Traité du squelette. Cette partie de l'anatomie descriptive étudie : 1. Les parties dures ou organes de la charpente du corps ou squelette (*squelettologie* proprement dite) à considérer chez les : *a.* Vertébrés : os et cartilages (*ostéologie*, *chondrologie*). *b.* Annelés : squelette interne et externe ou cutané. *c.* Mollusques : coquilles (*conchyliologie*). *d.* Rayonnés : squelettes des échinodermes, de certains acalèphes, polypiers. *e.* Amorphozoaires ou globuleux ; squelette des foraminifères, des thécamonadiens, des spongiaires. *f.* Végétaux : tiges, branches, etc. ; elles concourent à la formation de tous les appareils. — 2. Articulations ou jointures (*arthrologie*). Organes formés par des parties dures et des parties molles, les premières contiguës entre elles, les secondes continues avec les autres (ligaments ordinaires élastiques). Elles se divisent en trois genres : *a.* Diarthrose (articulations mobiles) : 1° énarthrose (tête sphérique dans une cavité analogue) ; 2° par emboîtement réciproque ; 3° condylienne (tête et cavité ellipsoïde) ; 4° trochlée ou ginglyme trochléaire ou en poulie ; 5° ginglyme bisphérique (crustacés, insectes) ; 6° charnière (mollusques, etc.) ; 7° trochoïde ou pivotante ; 8° annulaire (vertébrés divers) ou biannulaire (poissons) ; 9° arthrodie (glissement, surface plane). — *b.* Synarthrose ou suture immobile : 1° dentée ou par engrenage ; 2° écailleuse ou squameuse ; 3° juxtaposition et schindylèse ; 4° gomphose (dents, etc.). — *c.* Amphiarthroses ou symphyses : articulations mixtes entre arthrodies et sutures ; surfaces séparées par les parties molles ou ligaments en continuité avec elles. Elles concourent aussi à la formation de tous les appareils, moins celui de la génération, chez la plupart des vertébrés. V. ARTICULATION et OS.

SQUELETTOPÉE. s. f. [de σκελετὸν, squelette, et ποιεῖν, faire ; all. *Skelettbereitungskunst*, it. *sceletropea*, esp. *esqueletopea*]. L'art de préparer un squelette ou les différents os d'un squelette.

SQUINE. s. f. [*Smilax china*, L., all. *Chinawurzelstechwinde*, it. *squinante*, esp. *esquenanto*]. Plante (diœcie hexandrie, L., smilacées, J.) dont on distingue

deux variétés, qui croissent, l'une en Chine et dans les Indes orientales, et l'autre au Mexique et dans les diverses contrées de l'Amérique. Les racines de ces deux variétés se ressemblent parfaitement ; elles sont un peu moins grosses que le poing, noueuses, genouillées, recouvertes d'une écorce brun rougeâtre, lisses ; tantôt spongieuses, légères, blanc rose à l'intérieur ; tantôt pesantes, dures, compactes, résineuses et brunes. Elles contiennent de l'amidon, de la gomme et une matière colorante rouge soluble. La squine est un des bois sudorifiques, mais elle est bien inférieure à la salsepareille. On l'emploie en décoction (16 à 64 grammes).

SQUIRRHE. s. m. [*scirrhus*, σκίῤῥος, *tumor durus, renitens, indolens,* tumeur dure ; all. *Hartkrebs*, angl. *scirrhus*, it. *scirro*, esp. *cirro*]. Mot employé d'abord pour désigner toute tumeur dure, rénitente, indolente, se produisant surtout dans les glandes. Plus tard, Laennec et autres ont changé le sens de ce mot pour désigner toute variété de *cancer* (V. ce mot) d'un blanc bleuâtre ou grisâtre, un peu transparente, criant sous le scalpel qui l'incise, et dont la consistance varie depuis celle de la couenne de lard, avec laquelle le squirrhe a été comparé, jusqu'à une dureté voisine de celle des cartilages. Ordinairement homogène, cette matière semble divisée en masses, subdivisées elles-mêmes en lobules qu'unit un tissu cellulaire serré. Souvent des bandes d'un tissu fibreux blanchâtre s'étendent en rayonnant du centre à la circonférence et se prolongent au delà de la tumeur squirrheuse, disposition qui peut avoir une grande influence sur sa reproduction. Mais l'examen des éléments anatomiques qui se rencontrent dans les tissus accidentels, offrant les caractères extérieurs ou physiques précédents, a fait reconnaître que les uns sont des enchondromes fibro-cartilagineux, des tissus fibreux ou fibro-plastiques, des hypertrophies fibreuses des glandes, les autres des atrophies condensantes de la mamelle (V. ces mots et GLANDULAIRE). Ainsi ce terme désigne un ensemble de produits morbides très-divers par leur nature, rapprochés par leur aspect extérieur, et, bien que Laennec ajoute à la définition du squirrhe « qu'il n'a point d'analogue parmi les tissus naturels de l'économie », l'observation de la structure a prouvé le contraire : l'examen de ses caractères extérieurs seuls a fait que des produits très-divers ont toujours été réunis sous ce nom. On doit par conséquent conserver à ce mot, avec le public, sa signification ancienne et vague, sans chercher à y voir autre chose que ce qu'on y a toujours vu, c'est-à-dire un caractère de dureté. Il en est de même des termes désignant un aspect physique, et non la nature intime des tissus, tels que les mots *encéphaloïde*, *colloïde*, *cancer*, et autres.

Squirrhe du poumon (Avenbrugger, Corvisart). L'induration grise de la pneumonie chronique.

SQUIRRHEUX, EUSE. adj. [*scirrhosus*, σκιῤῥώδης, all. *scirrhös*, angl. *scirrhous*, it. *scirroso*, esp. *cirroso*]. Qui offre l'aspect d'un squirrhe. — Dans les classifications empiriques des tumeurs par Bayle et par Velpeau, les noms de *napiforme, bunioïde* [de βούνιον, navet] et *rapiforme*, désignent les tumeurs que leur consistance ou leur couleur rapprochent de l'aspect de la rave ; ceux de *lardiforme* ou *larinoïde* [de λάρινος, gras] désignent celles qui auraient quelque analogie avec le lard, et les unes et les autres seraient des variétés des tumeurs dites *squirrheuses*. Ces mots sont actuellement exclus du langage scientifique, comme les classifications des corps organisés faites d'après des caractères physiques, au lieu d'être fondées sur ceux d'ordre organique ou de structure intime.

SQUIRRHOGASTRIE. s. f. [de σκίῤῥος, squirrhe, et γαστὴρ, l'estomac] (Alibert). Squirrhe de l'estomac.

SQUIRRHOSARQUE. s. m. [de σκίῤῥος, squirrhe, et σάρξ, chair]. Le sclérème. V. ce mot.

SQUIRRHOSITÉ. s. f. [de *squirrhe*]. Dureté semblable à celle d'un squirrhe.

STABULATION. s. f. [de *stabulum*, étable]. Séjour des animaux à l'étable. Dans ces derniers temps on a appliqué ce mot au confinement permanent des bœufs ou des moutons dans l'étable. Cette pratique ne s'applique qu'aux animaux destinés à l'engraissement. En les assujettissant de la sorte au repos le plus complet, on obtient qu'ils engraissent plus vite. Mais cela est compensé par des inconvénients, et l'expérience, au point de vue du moins du simple produit, n'a pas encore prononcé.

STACKHOUSIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales semi-périgynes, voisine des rhamnées.

STADE. s. m. [*stadium*, de στάδιον, carrière où les Grecs s'exerçaient à la course ; angl. *stage*, it. *stadio*, esp. *estadio*]. Mot employé, en médecine, comme synonyme de *période*, et particulièrement pour désigner chacun des trois temps que présente un accès de fièvre intermittente.

STAGNATION. s. f. [*stagnatio*, de *stagnare*, former une espèce d'étang ; all. *Stockung*, angl. *stagnation*, it. *stagnamento*, esp. *estagnacion*]. État du sang et des humeurs qui ne coulent pas ou qui circulent trop lentement, par analogie avec les eaux qui croupissent dans les étangs.

STAHLIANISME. s. m. [it. *stalianismo*]. Doctrine de Stahl. V. ANIMISME.

STALACTITE. s. f. [de σταλάζειν, tomber goutte à goutte]. Concrétions allongées, de forme conique, provenant de l'infiltration d'un liquide tenant en dissolution des sels calcaires, siliceux, ferreux ou cuivreux, dont chaque goutte arrive de loin en loin à la voûte d'une caverne, et s'y évapore lentement ou perd les gaz qui favorisaient la dissolution des sels. Ceux-ci se déposent sous forme d'anneau ; de nouvelles gouttes en font bientôt un rudiment de tube qui s'allonge et finit par se combler pour former des colonnes de longueur et de grosseur variables. On a donné par suite le nom de *stalactites osseuses* aux prolongements de substance osseuse qui se forment à la surface des cals irréguliers, autour des tumeurs blanches et des tissus accidentels développés dans les os ou à leur surface.

STALAGMITE. s. f. Concrétions mamelonnées qui se forment sur le sol des grottes par évaporation des gouttes d'eau qui tombent de la voûte.

STAMINAIRE. adj. [*staminaris*, esp. *estaminario*]. Se dit des fleurs doubles dont les pétales surnuméraires sont dus à la transformation des étamines.

STAMINAL, ALE. adj. [*staminalis*, angl. *staminal*, it. *staminale*, esp. *estaminal*]. Qui a rapport à l'étamine.

STAMINÉ, ÉE. adj. Se dit des fleurs unisexuées pourvues d'étamines ou fleurs mâles.

STAMINEUX, EUSE. adj. [*staminosus*, all. *langstaubfädig*, esp. *estaminoso*]. Dont les étamines font une grande saillie hors de la fleur.

STAMINIFÈRE. adj. [*staminifer*, all. *staubfaden*-

tragend, angl. *staminiferous*, it. *staminifero*, esp. *estaminifero*]. Qui porte des étamines.

STAMINIFORME. adj. [*staminiformis*]. En forme d'étamine.

STAMINODE. s. m. [*staminodium*, esp. *estaminode*]. Nom donné aux appendices du gynostème des orchidées, qui paraissent être des rudiments d'étamines avortées.

STANNATE. s. m. Nom générique des sels que forme l'acide stannique avec les bases. On connaît aussi des *métastannates* bien déterminés qui renferment, par rapport à l'acide, quatre fois moins de base que les stannates.

STANNIQUE. adj. — *Acide stannique* ou *deutoxyde d'étain* ($SnO^2.HO$). Il s'obtient en décomposant le perchlorure d'étain par l'eau ou un stannate soluble par un acide. Il est blanc, gélatineux, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides sulfurique et azotique étendus. Il forme des sels cristallisables bien définis à 4 équivalents de base. On confondait autrefois avec lui l'*acide métastannique*, qui est la poudre blanche obtenue en traitant l'étain par l'acide azotique, et qui est insoluble dans les acides sulfurique et azotique étendus. Son hydrate$=SnO^2+2HO$, mais à 100° il devient SnO^2+HO, et plus haut il arrive à SnO^2. Il se trouve cristallisé dans quelques roches naturelles anciennes. Il forme des sels à 1 équivalent de base. Ces deux acides peuvent jouer le rôle de base en se dissolvant dans les acides forts; mais les sels qui en résultent sont encore mal étudiés.

STAPÉDIEN. adj. [*stapedius*, de *stapes*, étrier; it. *stapediano*, esp. *estapedio*]. Qui a rapport à l'étrier. — *Muscle stapédien*. Nom que certains anatomistes ont donné au muscle de l'étrier, un des osselets de l'ouïe. V. MARTEAU et OREILLE.

STAPHISAIGRE. s. f. [*Delphinium staphisagria*, L., all. *Stephanskraut*, it. *stafisagria*, esp. *estafisagria*]. Renonculacée dont les semences triangulaires, comprimées, grisâtres, d'une saveur à la fois amère et très-âcre, donnent, à l'analyse, un principe amer brun, un principe amer jaune, une huile volatile et une huile grasse, de l'albumine, une matière amylacée, du mucoso-sucré, un alcaloïde auquel on a attribué le nom de *delphinine*, et un principe résineux qu'on a appelé *staphisain* (V. ces mots). Ces graines, prises à l'intérieur, sont un violent drastique. On les emploie quelquefois, réduites en poudre, ou sous forme de pommade, pour détruire les poux.

STAPHISAIN. s. m. [all. *Staphysan*, angl. *staphisin*]. Substance jaunâtre (Couerbe) contenue dans les semences de staphisaigre avec la delphinine. Solide à la température ordinaire; à 200° centigr., se décompose et donne des produits ammoniacaux; il se dissout dans les acides sans les saturer et y cristalliser; l'acide azotique le change en une sorte de résine brune amère. ($C^{32}H^{23}O^4Az^2$.)

STAPHYLAIRE. s. m. Instrument inusité, employé autrefois pour tenir la luette et le voile du palais.

STAPHYLÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des rhamnées, voisine des célastrinées.

STAPHYLIN. adj. [*staphylinus*, de σταφυλή, luette; it. *stafilino*, esp. *estafilino*]. Qui a rapport à la luette.

STAPHYLOCAUSTE. s. m. Instrument autrefois employé pour cautériser le voile du palais.

STAPHYLÔME. s. m. [*staphyloma*, de σταφυλή, grain de raisin; all. *Staphylom*, angl. *staphyloma*, it. *stafiloma*, esp. *estafiloma*]. Convexité très-saillante que présente la cornée distendue par l'humeur aqueuse sans perte de sa transparence; l'amincissement de la cornée avec adhérence à l'iris, et protrusion de ces membranes par les humeurs de l'œil; la saillie de l'iris à travers une perforation de la cornée; certaines bosselures formées par la sclérotique, etc. : de là des *staphylômes de la cornée*, distingués en transparents et opaques, des *staphylômes de l'iris* et des *staphylômes de la sclérotique*. Le staphylôme de l'iris a été appelé quelquefois *myiocéphalon*, quand la tumeur formée par l'iris engagé dans l'ouverture de la cornée est petite, arrondie et noirâtre; *staphylôme rameux*, ou *raisinière*, quand elle semble formée de plusieurs grains primitifs agglomérés. On a donné le nom de *staphylôme antérieur de la sclérotique*, ou de *staphylôme du corps ciliaire*, à des bosselures bleuâtres qui se forment quelquefois à la surface de la sclérotique, autour de la circonférence de la cornée; si elles occupent un point de la sclérotique plus reculé, c'est le *staphylôme postérieur*. Le staphylôme de la sclérotique suppose toujours l'amincissement de cette membrane; l'antérieur est quelquefois le résultat d'une iritis chronique; le postérieur peut survenir par suite d'une hydrophthalmie du corps vitré, d'une hydropisie enkystée développée entre la sclérotique et la rétine, ou d'un développement variqueux des vaisseaux choroïdiens, et surtout d'une scléro-choroïdite.

STAPHYLOPLASTIE. s. f. [de σταφυλή, luette, et πλάσσειν, former] (Bonfils). Opération qui a pour but d'adapter aux pertes de substance du voile du palais, un lambeau taillé sur la voûte palatine, de manière que son pédicule soit voisin de la partie que l'on veut restaurer; quand il a été disséqué, renversé d'avant en arrière et tendu sur son pédicule, on unit ses bords aux lèvres avivées du voile du palais.

STAPHYLORRHAPHIE. s. f. [*staphylorrhaphia*, de σταφυλή, luette, et ῥαφή, suture; all. *Gaumennath*, *Staphylorrhaphie*, angl. *staphylorrhaphy*, esp. *estafilorrafia*]. Suture de la luette. Opération par laquelle on remédie à la division congénitale ou accidentelle du voile du palais. Elle consiste à aviver les bords de la solution de continuité et à les mettre ensuite en contact, afin qu'une inflammation adhésive en détermine la réunion. D'après le procédé de Roux, on commence par placer deux ou trois ligatures, au moyen d'aiguilles courbes introduites d'arrière en avant à l'aide d'un porte-aiguille. Chacune de ces ligatures est placée de manière que l'une des extrémités du fil traverse l'un des bords de la division du palais, que l'autre extrémité traverse l'autre bord, et qu'il en résulte en arrière une anse dans laquelle les deux bords sont compris. On avive alors bien nettement (Fig. 437, *a*, *b*) avec un bistouri boutonné les lèvres de la division, puis, saisissant les deux bouts du fil supérieur, on fait un nœud simple, que l'on conduit jusque sur la plaie au moyen de l'index des deux mains, et qu'on serre suffisamment pour rapprocher les parties et les maintenir en contact; on arrête ensuite ce premier nœud par un second. On opère de même pour la seconde et pour la troisième ligature, et l'on coupe ensuite tous les fils à 5 millimètres environ de leurs nœuds. Au bout de trois ou quatre jours d'un repos absolu, pendant lesquels le malade doit s'abstenir de parler et de prendre aucun aliment ni boisson, et même d'avaler sa salive, la réunion est opérée; et, s'il n'est survenu aucun accident, la ligature supérieure peut être ôtée du quatrième au cinquième jour,

celle du milieu le jour suivant, et la troisième le surlendemain. Le jour que l'on ôte les fils et les jours suivants, il faut éviter avec soin tout mouvement du voile du palais, et se borner, pour toute nourriture, à un peu de boisson et de bouillon, que l'on verse par cuillerées dans la bouche ; peu à peu on en vient à des bouillons plus substantiels et aux potages. Lorsque l'opération a réussi, la voix recouvre son timbre ordinaire, et tous les inconvénients qui résultaient de la bifidité du voile du palais disparaissent. Mais ce succès, presque assuré lorsque la bifidité n'existe que

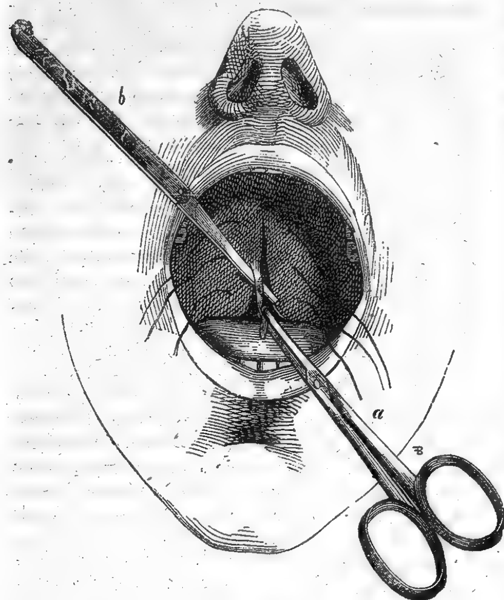


Fig. 437.

dans la partie inférieure du voile, devient d'autant plus douteux que la division a plus d'étendue ; et, lorsque cette division existe en même temps sur la voûte palatine, qu'il y a écartement des os qui forment cette voûte, il y a peu de chances d'en obtenir le rapprochement. — Le procédé de Græfe ne diffère de celui de Roux qu'à raison de la forme des nombreux instruments qu'il emploie pour aviver les bords, pour introduire les aiguilles et pour serrer les nœuds. Divers autres procédés ont également été proposés, soit pour aviver les bords, soit pour passer les aiguilles ; mais aucun n'a mérité jusqu'à ce jour d'être adopté.

STAPHYLOTOME. s. m. [de σταφυλή, luette, et τέμνειν, couper]. Instrument inusité, employé autrefois pour inciser le voile du palais ou couper la luette.

STASE. s. f. [*statio*, στάσις, l'action de s'arrêter ; all. *Stillstand*, it. *stasi*]. Séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps, à cause de la cessation ou de la lenteur de leur mouvement.

STASER. v. n. [*stase*]. Petit-Radel s'est servi de ce verbe pour désigner le fait du séjour des humeurs dans l'épaisseur des tissus, du virus syphilitique dans le derme.

STATION. s. f. [*statio*, de *stare*, s'arrêter ; στάσις, all. *Stehen*, it. *stazione*, esp. *estacion*]. L'action d'être debout. On peut définir la *station*, l'immobilité active et volontaire du corps, que la contraction permanente de ses muscles extenseurs maintient en équilibre sur sa base de sustentation (les pieds et l'espace compris entre eux), de manière qu'une ligne verticale passant par le centre de gravité (qui correspond chez l'homme au milieu du bassin) tombe sur cette base. Dans la station, les muscles de la partie postérieure du cou se contractent pour maintenir la tête en équilibre sur la colonne vertébrale ; les muscles extenseurs de cette colonne entrent en action pour l'empêcher d'être entraînée en avant par le poids des membres supérieurs et des organes thoraciques et abdominaux : le poids du corps est ainsi transmis par la colonne vertébrale au bassin, par le bassin au fémur. Les muscles extenseurs de la jambe empêchent en même temps le genou de fléchir, et ceux du pied maintiennent la jambe dans la position verticale, de façon que le poids du corps se transmet de la cuisse à la jambe, de la jambe au pied, et du pied au sol. — En botanique, *station*, la nature particulière des localités où chaque espèce de plantes a coutume de croître et de se développer, où elle aime à végéter.

Stations thermales. Diverses installations établies près des sources thermales à l'effet de permettre d'y séjourner et d'y suivre un traitement en rapport avec la nature des eaux et les conditions climatériques du lieu d'émergence. On appelle *station d'été* celles qui ne permettent le séjour que pendant les trois à six mois de belle saison, et *stations d'hiver*, celles dans lesquelles le climat et les autres dispositions permettent de suivre un traitement en hiver comme en été. En France, les stations thermales d'hiver sont Amélie-les-Bains, puis le Vernet. On y ajoute aussi, par analogie, des localités dépourvues de sources particulières, telles que Nice, Cannes, Pau, etc., parce que la douceur de l'hiver permet à certains malades d'y séjourner avec moins d'inconvénients que plus au nord.

STATIONNAIRE. adj. [*stationarius*, de *stare*, s'arrêter ; all. *ständig*, it. *stazionario*, esp. *estacionario*]. Nom donné à certaines maladies qui dépendent d'un état ou d'une constitution particulière de l'atmosphère, et qui règnent dans une contrée pendant un certain nombre d'années.

STATIQUE. s. f. [*statice*, de στατικός, qui se tient debout ; all. *Statik*, angl. *statics*, it. *statica*, esp. *estatica*]. Partie de la mécanique qui considère les rapports que les forces doivent avoir entre elles, en grandeur et en direction, pour se faire mutuellement équilibre. — En biologie, on oppose *statique* employé adjectivement à *dynamique* (V. ce mot), et on l'applique aux parties organiques considérées à l'état de repos et indépendamment de toute action ou activité. L'état statique et l'état dynamique.

STATISTIQUE. s. f. et adj. (de *status*, état). Dans les sciences naturelles, les divers attributs qui caractérisent chaque phénomène sont le plus souvent très-variables dans leur fréquence et dans leur grandeur. Cette mobilité, qui tient à la complexité changeante des causes multiples dont dépend chaque attribut, est l'obstacle qui s'oppose à ce que l'on puisse reconnaître les rapports qui relient ces manifestations à leurs causes, et déterminer la part de chacune d'elles dans la production et la grandeur de chaque attribut étudié. La statistique a justement pour but de surmonter cet obstacle. Elle y parvient : en traduisant par des chiffres les degrés de fréquence et d'intensité de chaque manifestation dont on se propose de reconnaître les conditions évolutrices ; puis en mesurant et en enregistrant le plus grand nombre possible de ces quantités, et en calculant ensuite leur grandeur *moyenne*. De plus, sériant par ordre de grandeur

les quantités relevées, on détermine leurs *écarts possibles* et leurs *écarts probables autour* de cette *moyenne* (V. ce mot). Dès que, par l'emploi des méthodes appropriées, ces *valeurs statistiques* (écarts et moyenne) ont été déterminées, il suffira de faire varier une des causes présumées, ou, ce qui revient au même, de profiter d'une perturbation naturelle qui fait varier l'une d'elles; alors une nouvelle enquête, conduite comme la précédente, donnera une nouvelle moyenne avec ses écarts, et leur rapport avec les valeurs correspondantes de la première enquête dénoncera, *mesurera* la part de la cause présumée. Cependant, si l'écart des deux moyennes est peu prononcé, ou si le nombre des observations de chaque enquête est petit, s'il ne s'élève pas au moins à plusieurs milliers de cas, l'écart des deux moyennes peut tenir à ce que des moyennes expérimentales, même obtenues dans des conditions identiques (comme le seraient deux tirages d'une même urne de boules noires et blanches), ne coïncident que très-exceptionnellement entre elles ou avec la moyenne réelle *inconnue* et cherchée; elles ne peuvent jamais être regardées que comme des approximations de cette moyenne inconnue, dont elles s'approchent d'autant plus que les nombres des observations qui les ont formées sont plus considérables. C'est pour cela que la *démographie* (V. ce mot), qui possède facilement ces grands nombres, a montré la première et la plus brillante application de la méthode statistique. Mais aujourd'hui nous connaissons assez la théorie de ce puissant instrument d'investigation, pour l'appliquer à des sujets plus difficiles. Les phénomènes de la nature et particulièrement ceux de la vie, justement à cause de leurs innombrables et incessantes variations, y trouveront surtout une nouvelle méthode d'analyse. A mesure que les sciences naturelles et biologiques auront épuisé la détermination de l'enchaînement des causes qui, par leur constante énergie, peuvent être facilement perçues et rattachées à leurs effets, il faudra affiner l'observation et l'investigation; on sera porté à la considération des collectivités, afin de grossir (en les multipliant par un fort coefficient) les influences qui, dans les faits isolés, sont masquées par les causes plus énergiques.—*En médecine* proprement dite, la statistique a surtout pour objet de déterminer la *nocuité* propre à chaque espèce de maladie, d'*abord avec l'expectation*, ensuite sous l'influence des différents modes de traitement. La *nocuité* s'appréciera non-seulement par la fréquence moyenne de chaque terminaison, mais aussi par la durée et encore par la fréquence et la gravité moyennes des accidents secondaires. On peut affirmer, dès aujourd'hui, que la méthode statistique est la seule qui, dans la plupart des cas, nous permettra de déterminer la valeur respective des différents traitements vantés, et leur supériorité réelle ou fictive sur la seule expectation. C'est donc une erreur de croire que les cas à additionner doivent être absolument semblables : s'ils étaient tels, la statistique serait presque inutile; il suffit, par exemple, si c'est une influence thérapeutique que l'on veut apprécier, que les observations appartiennent à un même groupe morbide auquel le praticien croit devoir appliquer les mêmes moyens de traitement. — Plus généralement il faut et il suffit que l'*ensemble* des causes possibles (connues et inconnues) qui régissent le développement de l'attribut que l'on mesure reste invariable pendant toute la durée des épreuves. Ainsi, les sociétés mutuelles ont déterminé le nombre de jours que leurs membres payent chaque année à la maladie suivant leur âge : de 20 à 30 ans, 6 à 7 jours; de 55 à 60 ans, 23 jours, etc.; les causes individuelles de maladie sont certainement fort diverses, fort mobiles; mais tant que le même ensemble de causes qui les amène et régit leur durée reste invariable, et que le groupe de la mutualité est nombreux, les moyennes observées annuellement oscillent fort peu *autour* de la moyenne réelle inconnue. Au contraire, un déplacement ou constant ou plus considérable d'*un même côté* de la moyenne accusera l'intervention d'une influence nouvelle. Ainsi deux difficultés subsistent seulement. L'une consiste à circonscrire *nettement* chacun des groupes morbides sur lesquels on veut faire porter l'observation, afin que, par l'admission irrégulière de cas étrangers, on n'ajoute pas, pendant la durée de l'épreuve, des causes morbides nouvelles à l'ensemble des causes propres au groupe en observation. Ce premier point est déjà facile à obtenir avec une précision suffisante, pour les groupes morbides les plus importants. D'ailleurs, cette délimitation variera suivant le but de l'investigation : elle prendra en plus grande importance les analogies du traitement, si c'est une influence thérapeutique qu'elle veut découvrir; de l'acuité ou de la chronicité, si c'est la durée, etc. La seconde difficulté repose sur l'écart que présentent presque nécessairement les moyennes résultant de plusieurs séries d'observations recueillies pendant un même ensemble de causes productrices, et sur la difficulté de distinguer cet écart de celui qui résulte de l'introduction d'une influence nouvelle. Quand les enquêtes statistiques portent sur un très-grand nombre d'observations, il sera le plus souvent facile de distinguer d'abord le léger écart accidentel de l'écart considérable et significatif; on pourra d'ailleurs essayer la méthode des dédoublements des nombres, indiquée à l'article MOYENNE; mais, si l'on veut plus de précision et surtout si le nombre des observations recueillies est peu considérable, s'il est de quelques centaines seulement, cette épreuve ne peut plus guère être tentée avec fruit; et c'est pourtant avec ces petits nombres d'observations que l'écart possible, compatible avec un même ensemble de causes, est assez considérable pour en imposer et faire croire à l'effet d'une influence nouvelle. Il faut alors s'en référer aux formules de Poisson, adoptées et déjà appliquées à notre sujet par Gavarret, admettre d'abord, pour simplifier et abréger, qu'un événement qui a 112 chances de se produire contre une de ne se produire pas, peut être regardé comme à peu près certain. Dès lors, considérant deux événements qui s'excluent, comme la mort ou la guérison d'un malade; faisant m et n chacun égal à l'un des deux nombres indiquant combien l'une ou l'autre terminaison a été observée; et μ égal à la somme de tous les cas, de sorte que l'on a : $m + n = \mu$; enfin E égal à l'écart maximum possible; dès lors l'intervalle $\frac{m}{\mu} + E$ à $\frac{m}{\mu} - E$ indiquera l'amplitude possible de l'oscillation de la moyenne compatible avec l'invariabilité de l'ensemble des causes. Selon Poisson : $E = 2\sqrt{\frac{2.m.n.}{\mu^3}}$ Si, par exemple, sur 100 malades observés (μ), il y a eu 25 décès (m) et 75 guéris (n), la mortalité a été de 0,25; la formule donne $E = 0{,}06$, et l'on pourra conclure seulement de ce petit nombre d'observations, que la mortalité moyenne est comprise entre 0,19 et 0,31; si cette même morta-

lité (0,25) résultait de 1000 malades observés, alors E = 0,0387 (soit 0,04), et l'on conclura que la mortalité est certainement comprise entre 0,21 et 0,29. Mais si l'observation avait porté sur 10 000 malades, E = 0,006, et la mortalité (tant qu'elle restera soumise au même ensemble de causes) restera certainement (à 1/112ᵉ près) comprise entre 0,244 et 0,256 ; et, si une seconde série de 10 000 malades donnait, par exemple, une mortalité de 0,26, on serait déjà autorisé à conclure à l'intervention d'une cause nouvelle défavorable. De même, d'après la *statistique médicale de l'armée*, en 1862 il y a eu 2514 malades atteints de fièvre typhoïde, dont 690 décès, soit une mortalité de 0,274. En appliquant la formule ci-dessus, on trouve E = 0,025, et par suite une mortalité que l'on doit regarder comme vraiment comprise entre 0,299 et 0,249. Mais si, au lieu de la seule enquête μ donnant une seule moyenne dont on fixe ainsi les limites d'oscillations, on a à comparer deux enquêtes μ et μ', et par suite deux moyennes, leur différence compatible avec un même ensemble de causes productrices sera plus resserrée, et donnée par le double de la racine carrée de la somme des deux quotients $\frac{2.m.n.}{\mu^3}$ de chaque enquête, soit par la formule

$$2\sqrt{\frac{2.m.n}{\mu^3}+\frac{2.m'.n'}{\mu'^3}}$$

Ainsi Louis avait observé dans les hôpitaux civils 140 typhiques dont 52 décès, soit une mortalité de 0,37. Cette mortalité paraît bien différente de celle de 0,274 trouvée pour l'armée en 1862. Mais l'application de la formule précédente prouve que la différence entre ces deux moyennes peut s'élever à 0,118. Or, cette différence est moindre de 0,104 donnée par l'expérience ; donc la distance entre les deux moyennes, quoique considérable, ne *nécessite pas absolument* l'intervention d'un ensemble de causes différentes, elle aurait pu se produire aussi forte dans deux tirages de boules noires et blanches puisées à la même urne. Cependant, comme la différence atteint presque la limite de la différence possible (à 1/112ᵉ près), on peut *présumer* qu'une influence favorable se rencontre dans la jeune population de l'armée ; c'est à une plus longue observation ultérieure de décider. Voilà dans quelles limites doivent être retenues les conclusions de la statistique médicale pour ne pas s'en laisser imposer par les hasards des séries heureuses, comme le font si souvent les médecins, au grand préjudice de la médecine et de la statistique. (Bertillon.)

Statistique médicale. [angl. *medical statistics*]. Détail de faits se rapportant aux morts, naissances, maladies, épidémies. Pour son application à la pathologie, voyez NUMÉRIQUE (*méthode*).

STATURE. s. f. [*statura*, μέγεθος, all. *Leibesgrösse*, angl. *stature*, it. *statura*, esp. *estatura*]. Hauteur du corps d'un homme. V. CROISSANCE et TAILLE.

STÉARATE. s. m. [all. *talgsaures Salz*, it. *stearato*, esp. *estearato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide stéarique avec les bases.

STÉARATÉ ou **STÉARATOLÉ.** s. m. Nom générique des médicaments qui résultent de l'union du stéarate de plomb avec d'autres substances qu'on y mêle en les liquéfiant ensemble, ou qu'on y incorpore pendant qu'il est en liquéfaction. Uniquement destinés à être appliqués sur la peau, ils doivent être composés de manière à pouvoir y adhérer avec facilité.

STÉARATOLIQUE. adj. Épithète donnée par Béral aux préparations pharmaceutiques dont les stéarates d'oxyde de plomb et de sodium font la base ou la partie prédominante.

STÉARÉRINE. s. f. [de στέαρ, suif, et ἔριον, laine] (Chevreul). L'un des deux principes qui composent la graisse ou suint des laines de mouton. Il est voisin de la stéarine ; sa quantité n'a pas été déterminée. Ce principe est toujours mêlé à l'élæérine. V. ce mot et SUINT.

STÉARINE. s. f. [de στέαρ, suif; all. *Stearin*, angl. *stearine*, it. *stearina*, esp. *estearina*] ($C^{71}H^{70}O^8$) (Chevreul). Substance solide des graisses de mouton et de bœuf. On en trouve aussi dans le *Myrica cerifera* et dans l'huile concrète de muscade. On l'obtient en traitant la graisse par l'alcool bouillant ; la stéarine se précipite par le refroidissement, au lieu que l'élaïne reste en dissolution. La stéarine est blanche et cristallise en petites aiguilles, qui, par leur réunion, simulent une étoile. Elle est soluble à la température ordinaire, et se fond à + 62° centigr. L'eau ne la dissout point ; mais l'alcool et l'éther la dissolvent très-facilement. C'est à elle qu'est due la solidité des graisses animales ; aussi, moins celles-ci en contiennent, plus elles sont fluides. Traitée par les alcalis, elle produit de la glycérine et de l'acide stéarique. V. GRAS et SAPONIFICATION.

STÉARIQUE. adj. [angl. *stearic*, it. *stearico*, esp. *estearico*]. — *Acide stéarique* ($C^{36}H^{35}O^3.HO$). Produit constant de la saponification des corps gras, du suif surtout ; il accompagne aussi les produits de la distillation de ces corps. C'est une substance solide, cristallisable, soluble dans l'alcool chaud, insoluble dans l'eau, qu'elle surnage, fusible à 70° centigr., et volatilisable, sans altération, quand on la chauffe dans le vide.

STÉAROCONOTE. s. f. [de στέαρ, suif, et κόνις, poussière ; angl. *stearoconot*, esp. *estearoconota*]. Substance de couleur fauve, pulvérisable, insoluble dans l'eau, l'éther et l'alcool, que Couerbe a extraite de la matière cérébrale. C'est une graisse phosphorée mélangée de plusieurs autres principes.

STÉAROLAURINE. s. f. La laurine.

STÉAROLÉ. s. m. Les pommades.

STÉARONE. s. f. [esp. *estearona*]. Produit solide, d'un blanc nacré, soluble dans l'alcool bouillant, fusible à 86° centigr., obtenu par Bussy en distillant l'acide stéarique avec le quart de son poids de chaux vive. Il représente dans sa composition les éléments de l'acide qui lui a donné naissance, moins ceux d'une proportion d'acide carbonique (Redtenbacher).

STÉAROPHANINE. s. f. L'anamirtine.

STÉAROPHANIQUE (ACIDE). V. COCCOSTÉARIQUE.

STÉAROPHANYLE. s. m. V. COCCOSTÉARYLE.

STÉAROPTÈNE. s. m. [de στέαρ, suif ou graisse compacte, et πτηνὸς, volatil ; all. *Stearopten*, angl. *stearoptene*, esp. *estearoptena*]. *Stéaroptène* est le terme employé par Berzelius pour désigner le principe immédiat qui, pendant la réfrigération des essences brutes des plantes, se sépare en une masse concrète, mais volatile, laquelle reste ensuite solide à la température ordinaire. Divers auteurs appliquent le nom de *camphre* à cette portion concrète et spéciale des essences brutes.

STÉARORICINIQUE. V. RICINOSTÉARIQUE.

STÉAROSE. s. f. [de στέαρ, graisse]. Ancien nom de ce qu'on nomme aujourd'hui *stéatose*.

STÉATOCÈLE. s. f. [*steatocele*, de στέαρ, στέατος, suif, et κήλη, tumeur, hernie ; all. *Fettbruch*, angl. et it. *steatocele*, esp. *esteatocole*]. Tanne du scrotum formée par une matière semblable à du suif.

STÉATOME. s. m. [*steatoma*, στεάτωμα, de στέαρ, graisse ; all. *Fettgeschwulst*, *Steatom*, angl. et it. *steatoma*, esp. *esteatoma*]. Tumeur formée par l'accumulation d'une substance grasse ayant la consistance et la couleur du suif. V. LOUPE et TANNE.

STÉATOPYGE. s. f. [angl. *steatopyga*, dans le voyage du docteur Livingston en Afrique, de στέαρ, graisse, et πυγὴ, fesse]. Fesse graisseuses des Hottentotes.

STÉATORRHÉE. s. f. [de στέαρ, graisse, et ῥεῖν, couler]. V. SÉBORRHAGIE.

STÉATOSE. s. f. [de στεατόω, transformer en graisse, de στέαρ, graisse]. Production accidentelle des granules graisseux dans les éléments anatomiques. L'empoisonnement par le phosphore la détermine constamment dans les faisceaux striés des muscles, les cellules épithéliales du foie et des tubes du rein. On l'observe dans d'autres circonstances encore, mais restreinte ordinairement à un tissu en particulier ou à un seul organe. V. SUBSTITUTION *graisseuse*.

STÉCHAS. s. m. [all. *buschige Rainblume*, esp. *cantueso*]. Espèce de lavande (*Lavandula stœchas*) qui nous vient du midi de la France, sous la forme d'épis non développés ,ovales ou oblongs, écailleux, d'une couleur bleue violette, d'une odeur térébinthacée, d'une saveur chaude, âcre et amère. — On prépare le *sirop de stéchas* par la digestion au bain-marie de 32 grammes de ces fleurs sèches et mondées, dans 1 kilogramme d'eau distillée de ces mêmes fleurs, avec addition du double de sucre blanc. — Pour faire le *sirop de stéchas composé*, on distille ensemble, après les avoir fait macérer dans 4 kilogrammes d'eau commune : fleurs de stéchas, 96 gram. ; sommités fleuries de calament, d'origan, de thym, aa 48 gram. ; de bétoine, de romarin, de sauge, aa 16 gram. ; semences de fenouil et de rue, aa 16 gram. ; racine d'acore vrai et de gingembre, et de cannelle fine, aa 8 gram. On retire 256 grammes de liqueur aromatique, dans laquelle on fait fondre : sucre, 500 gram. D'une autre part, on passe la liqueur au bain-marie et l'on ajoute : sucre, 2 kilogram. ; on concentre, on clarifie, on cuit à 30° centésimaux bouillant ; on mêle au sirop aromatique après refroidissement, et l'on passe. Ce sirop est sudorifique, tonique, et légèrement excitant ; la dose est de 8 à 48 grammes.

STÉCHIOMÉTRIE. s. f. V. STŒCHIOMÉTRIE.

STEGNOSE. s. f. [*stegnosis*, στέγνωσις, de στεγνόω, je resserre ; angl. *stegnosis*, it. *stegnosi*]. Constriction des pores et des vaisseaux ; constipation ; suppression des évacuations.

STEGNOTIQUE. adj. [στεγνωτικὸς, angl. *stegnotic*, it. *stegnotico*]. Synonyme d'*astringent*.

STELLAIRE ou **ALSINE.** s. f. [*stellaria*]. V. MOURON.

STELLINERVÉ, ÉE. adj. [*stellinervis*]. Dont les nervures sont disposées en étoile.

STELLULE. s. f. [*stellula*, diminutif de *stella*, étoile ; all. *Sternchen*]. Verticille foliacé, en forme d'étoile, terminant la tige de certaines mousses.

STÉNOCARDIE. s. f. [de στενὸς, étroit, et καρδία, cœur]. L'angine de poitrine. V. ANGINE.

STÉNOCHORIE. s. f. [στενοχωρία, étroitesse]. Rétrécissement en général.

STÉNURE. s. m. [*stenurus*, de στενὸς, étroit, et οὐρὰ, queue]. Helminthe nématoïde allongé, à queue recourbée, qui vit dans les sinus veineux de la tête du marsouin (*Delphinus phocæna*). C'est le *Stenurus inflexus*, Duj., qu'il ne faut pas confondre avec le *Pseudalius*, qui vit dans les bronches du même cétacé.

STERCORAL, ALE ou **STERCORAIRE.** adj. [*stercorarius*, de *stercus*, excrément ; κοπρώδης, all. *kothig*, angl. *stercoraceous*, it. *stercorale*, *stercoraceo*, esp. *estercoral*]. — *Fistules stercoraires*. Celles qui sont entretenues par le passage continuel des matières fécales, appelées aussi *matières stercorales*.

STERCORINE. s. f. [de *stercus*, matière fécale]. La *stercorine* ne doit pas être confondue (Flint) avec l'*excrétine* de Marcet. Celle-ci entre en fusion à 77° environ, et cristallise dans l'éther. La stercorine entre en fusion à 37° centigrades et ne cristallise pas dans une solution éthérée. La *stercorine*, ou *séroline* de Boudet, a déjà été trouvée dans le sang en très-petite quantité, mais elle n'existe dans aucun des liquides déversés dans le tube digestif. Dans l'état normal, les fèces ne contiennent pas de cholestérine, mais de la stercorine (séroline), qui n'est qu'une transformation de la cholestérine. Cette transformation ne s'opère pas lorsque la digestion n'a pas lieu. En effet, ce n'est pas de la stercorine que l'on trouve dans le méconium, et dans les fèces pendant l'hibernation, mais de la cholestérine ; il en est de même des excréments des animaux soumis à un jeûne prolongé (A. Flint).

STERCULIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparées des malvacées.

STERCULIER. s. m. [*sterculia*, de *stercus*, excrément]. Genre de plantes sterculiacées dont l'espèce acuminée (*Sterculia acuminata*, Palisot) a des graines âpres et acides qui, une fois mâchées, font paraître bonnes les eaux saumâtres, etc., et sont fort recherchées à l'équateur, sous les noms de *kola*, *cola*, *noix du Soudan* ou *de gourou*. Les graines du *Sterculia fœtida*, L., sont alimentaires et croissent dans l'Inde.

STÉRÉODONTE. s. m. [de στερεὸς, solide, et ὀδοὺς, dent] (Schange). Appareil d'or destiné à la consolidation des dents après qu'elles ont été ramenées dans leur direction normale par le *treptodonte*.

STÉRÉOSCOPE. s. m. [de στερεὸς, solide, et σκοπεῖν, considérer]. On assemble les côtés d'une boîte de quelques centimètres de dimension, on y implante des tuyaux garnis de loupes et de réflecteurs, enfin on y adapte des daguerréotypes éclairés en dessus ou par transparence. En regardant par les tuyaux, on aperçoit alors les objets représentés avec leurs reliefs et leurs perspectives, tels qu'ils s'offrent à l'œil nu dans la nature.

Stéréoscope de Cornay (1846). Instrument destiné à la recherche des corps solides dans les cavités naturelles et les parties molles à l'aide des sons qu'il transmet à l'oreille lorsqu'il touche ces corps.

STÉRIGMATE. s. m. [*sterigma*, στήριγμα, ἀποστήριγμα, appui]. S'est dit d'un organe qui en consolide un autre, et aussi de certains bandages. — En botanique. V. SPOROPHORE.

STÉRILE. adj. [*sterilis*, ἄγονος, all. *unfruchtbar*, angl. *sterile*, it. *sterile*, esp. *esteril*]. Qui ne porte pas de fruits.

STÉRILITÉ. s. f. [*sterilitas*, ἀγονία, all. *Unfrucht-*

berkeit, angl. *sterility*, it. *sterilità*, esp. *esterilidad*]. État ou qualité d'une plante qui ne porte pas de graines, d'une femme qui, pour une cause quelconque, ne conçoit pas.

STERNAL, ALE. adj. [*sternalis*, it. *sternale*, esp. *esternal*]. Qui a rapport au sternum. — *Appendice sternal*. V. STERNUM. — *Côtes sternales*. Celles qui s'articulent directement avec cet os.

STERNALGIE. s. f. [*sternalgia*, de στέρνον, sternum, et ἄλγος, douleur; all. *Brustbeinschmerz*, it. *sternalgia*, esp. *esternalgia*]. Angine de poitrine, ainsi appelée à cause de la douleur violente que le malade éprouve sous le sternum.

STERNITE. s. m. (Lacaze-Duthiers). Pièce de l'armure génitale femelle des insectes qui a sans doute son homologue chez les insectes mâles, et probablement aussi chez les arachnides. Le sternite est une pièce médiane impaire antérieure, dépendant d'un anneau abdominal, dans lequel elle représente le sternum des anneaux thoraciques. Elle est saillante au dehors et était appelée autrefois le gorgeret. Les *épisternites* (analogues aux *épisternums* du thorax) sont des pièces doubles bilatérales comme les épisternums, dépendantes du sternite, et autrefois appelées *écailles* latérales.

STERNO-CLAVICULAIRE. adj. [*sterno-clavicularis*, it. *sternoclaviculare*, esp. *esternoclavicular*]. Qui est relatif à la fois au sternum et à la clavicule. — *Articulation sterno-claviculaire*. Elle résulte de l'union de l'extrémité interne de la clavicule avec une facette de l'extrémité supérieure du sternum. Elle est affermie par les deux ligaments sterno-claviculaires rayonnés, l'un antérieur, l'autre postérieur; par un ligament interclaviculaire, étendu d'une clavicule à l'autre, et par deux capsules synoviales.

STERNO-CLIDO-MASTOÏDIEN, non **CLÉIDO**. adj. et s. m. [*sterno-clido-mastoideus*]. Muscle qui s'étend de la ligne courbe occipitale supérieure et de l'apophyse mastoïde au sternum et à la face supérieure de la clavicule.

STERNO-COSTAL. V. TRIANGULAIRE *du sternum*.

STERNO-COSTO-CLAVI-HUMÉRAL. V. PECTORAL (*grand*).

STERNO-HUMÉRAL. V. PECTORAL (*grand*).

STERNO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. [*sterno-hyoides*, *sterno-hyoideus*]. Muscle étendu de la partie inférieure du corps de l'os hyoïde à la partie supérieure postérieure du sternum.

STERNO-MASTOÏDIEN. V. STERNO-CLIDO-MASTOÏDIEN.

STERNO-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Qui tient au sternum et à la mâchoire. Nom d'un muscle qui, chez le cheval, est analogue au sterno-mastoïdien de l'homme.

STERNOPAGE. s. m. [de στέρνον, sternum, et παγεὶς, réuni; esp. *esternopago*]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres composés de deux individus à ombilic commun, qui sont réunis face à face dans toute l'étendue du thorax.

STERNO-PUBIEN. V. DROIT *du bas-ventre*.

STERNO-THYRÉOÏDIEN. adj. et s. m. [*sterno-thyreoides*, *sterno-thyreoideus*]. Muscle étendu du cartilage thyréoïde à la partie postérieure supérieure du sternum.

STERNUM. s. m. [*sternum*, στέρνον, all. *Brustbein*, angl. *sternum*, it. *sterno*, esp. *esternon*]. Os impair situé au devant et au milieu du thorax. Il offre une face antérieure ou sous-cutanée, et une postérieure ou médiastine, une extrémité supérieure ou claviculaire, et une inférieure, qui est terminée par un prolongement appelé *appendice sternal*, *appendice xiphoïde*. Le sternum est articulé de chaque côté avec la clavicule et les sept premières côtes. Il se développe par cinq points d'ossification, qui forment d'abord autant de pièces distinctes. — Chez les quadrupèdes monodactyles, le sternum est formé primitivement de sept pièces osseuses : il donne attache aux neuf premières côtes, et se termine antérieurement par un prolongement aplati latéralement et recourbé de bas en haut, appelé *apophyse trachélienne;* il présente aussi, comme chez l'homme, un appendice xiphoïde. Dans les didactyles, il n'y a pas d'apophyse trachélienne; mais son extrémité antérieure, très-relevée, forme une pièce particulière qui n'est qu'articulée avec la partie principale de l'os. — Chez les oiseaux, le sternum, donnant attache aux muscles du vol, constitue un grand bouclier convexe et ordinairement carré, qui recouvre le thorax et une grande partie de l'abdomen; et les différentes pièces dont il est formé laissent souvent entre elles, vers la partie postérieure de cet os, des échancrures ou des trous plus ou moins grands. Il présente, en général, sur sa face externe, une sorte de carène saillante et longitudinale qu'on appelle le *brechet* (V. ce mot), et qui sert à donner plus de force aux muscles abaisseurs de l'aile.

STERNUTATOIRE. adj. et s. m. [*sternutatorius*, de *sternutare*, éternuer; all. *Niesemittel*, angl. *sternutatory*, it. *starnutatorio*, esp. *estornutatorio*]. Substance qui provoque l'éternument : tels sont particulièrement le tabac, les poudres de bétoine, de cabaret, de marjolaine, les fleurs de muguet, l'euphorbe, etc.

STERTEUR. s. f. [*stertor*, ῥέγχος, angl. *stertor*, it. *stertore*, esp. *estertor*]. Synonyme de *ronflement*.

STERTOREUX, EUSE. adj. [de *stertor;* all. *schnarchend*, *stertorös*, it. *stertoroso*, esp. *estertoroso*]. Se dit de la respiration quand elle fait entendre, dans les mouvements d'inspiration et d'expiration, une espèce de son qui imite assez bien le bruit de l'eau bouillante. V. RHONCHUS.

STÉTHOMÈTRE. s. m. V. CYRTOMÈTRE.

STÉTHOMÉTRIE. s. f. CYRTOMÉTRIE.

STÉTHOSCOPE. s. m. [de στῆθος, la poitrine, et σκοπεῖν, considérer, examiner; all. *Stethoscop*, angl. *stethoscope*, it. *stetoscopio*, esp. *estetoscopio*]. Nom donné par Laennec à l'instrument dont il s'est servi pour explorer la poitrine. Le *stéthoscope de Laennec* est un cylindre de bois de 36 millimètres de diamètre et de 33 centimètres de longueur, percé, d'un bout à l'autre, d'un canal central de 7 millimètres de diamètre. Pour rendre cet instrument plus portatif, il est formé de deux portions d'égale longueur, dont l'une présente à une de ses extrémités un tenon garni de fil ciré, et l'autre une cavité adaptée exactement à la forme du tenon, en sorte que les deux pièces se réunissent à volonté. L'une des deux pièces présente, en outre, à son extrémité opposée au tenon, un évasement de 41 millimètres de profondeur dans lequel est placé un *embout* ou obturateur, percé d'un canal central comme le cylindre lui-même. Un tube de cuivre qui garnit ce canal de l'embout, et qui entre dans la tubulure du cylindre, fixe ces deux pièces (l'embout et le cylindre) l'une à l'autre. Lorsque toutes les parties du stéthoscope sont ainsi adaptées, il représente un simple tube à parois épaisses, qui sert pour explorer

la voix et les battements du cœur. On retire l'obturateur, lorsqu'il s'agit d'explorer la respiration ou le râle. La longueur d'environ 33 centimètres est celle que Laennec regardait comme la plus convenable; néanmoins, lorsque la position du malade oblige de se servir d'un instrument plus court, la division du cylindre en deux pièces permet de n'employer que la pièce supérieure et d'y adapter, s'il le faut, l'obturateur. Diverses autres modifications ont été faites au stéthoscope; mais, d'après les nombreuses expériences de Laennec pour déterminer la forme et les dimensions à donner au stéthoscope, il est probable que ces stéthoscopes modifiés sont moins bons conducteurs des divers sons qui se produisent dans les organes thoraciques. — Pour ausculter avec le stéthoscope, l'observateur tient le cylindre comme une plume à écrire; il place l'extrémité de l'instrument sur le point de la poitrine qu'il veut explorer, en ayant soin qu'il soit appliqué exactement, sans exercer une trop forte pression; il applique son oreille à l'autre extrémité.

STÉTHOSCOPIE. s. f. Emploi du stéthoscope, et ensemble des signes fournis par le stéthoscope ou l'auscultation.

STÉTHOSCOPIQUE. adj. Fourni par le stéthoscope ou l'auscultation : *signes stéthoscopiques*.

STHÉNIE. s. f. [*sthenia*, de σθένος, force, puissance; all. *Sthenie*, it. *stenia*, esp. *estenia*]. Excès de force, exaltation de l'action organique. Ce mot a été employé surtout par les brownistes, de même que celui d'*asthénie*, qui est son opposé.

STHÉNIQUE. adj. [*sthenicus*, all. *sthenisch*, angl. *sthenic*, it. *estenico*]. Qui appartient à la force.—*Maladies sthéniques*. Celles qui dépendent d'un excès de force.

STIBÉTHYLE. s. m. ($C^{12}H^{15}Sb$). Liquide incolore bouillant à 158°; analogue au *zinc éthyle*, mais très-stable; se comportant comme un radical et se combinant avec l'oxygène, le chlore, le soufre, etc., pour former des oxydes ($C^{12}H^{15}SbO^2$) sirupeux, des chlorures huileux solides en aiguilles, des bromures solides à — 10°, qui tous contiennent 2 équivalents de métalloïde.

STIBIATION. s. f. [esp. *estibiacion*]. Mot qu'on a créé pour désigner l'emploi du tartre stibié à haute dose.

STIBIÉ, ÉE. adj. [*stibinus*, de *stibium*, antimoine; angl. *stibious*, it. *stibiato*, esp. *estibiado*]. — *Pommade stibiée*. Celle dont le tartre stibié (émétique) fait la base. V. ÉMÉTIQUE. — *Tartre stibié*. V. ÉMÉTIQUE.

STIBIEUX. adj. V. ANTIMONIEUX.

STIBIQUE. adj. V. ANTIMONIQUE.

STICTIQUE. adj.—*Acide stictique* (Knop et Schnedermann). Acide amer qui accompagne la *cétrarine* (V. ce mot), mais en est distinct.

STIGMATE. s. m. [*stigma*, de στίζω, je pique, je marque par des points; angl. *stigma*, it. *stimma*, esp. *estigma*]. Partie du pistil destinée à recevoir le principe fécondant et à le transmettre à l'ovaire, soit immédiatement (si le stigmate est sessile), soit par l'intermédiaire d'un support plus ou moins long appelé *style*. — Chez les insectes, nom donné à des ouvertures placées sur les côtés du corps, qui sont les orifices des trachées. V. TRACHÉE.

STIGMATIQUE. adj. Qui a rapport au stigmate. — *Lignes stigmatiques*. Les stigmates linéaires.

STIGMATISÉS. s. m. pl. Nom donné à certains extatiques qui, par une contemplation assidue de la passion de Jésus-Christ, finissent, dit-on, par éprouver des douleurs, des manifestations pathologiques, des stigmates dans les parties du corps où les clous furent enfoncés et où le coup de lance fut porté. V. MALADIES *religieuses*.

STILBÈNE. s. m. V. PICRAMYLE.

STILBESEUX (ACIDE). Produit d'oxydation de l'essence d'amandes amères exposée à l'air. Cristallisable. ($C^{28}H^{10}O^7$.)

STILBINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, voisine des verbénacées.

STILBYLE. s. m. Radical hypothétique ($C^{28}H^{11}$) de l'acide stilbylique.

STILBYLIGIQUE (ACIDE) [*benzoate d'essence d'amandes amères*]. Produit de l'action du gaz chlore ou de l'acide nitrique fumant sur l'essence d'amandes amères. Cristallisable, ressemblant à la benzoïne. ($C^{28}H^{12}O^5$.)

STILBYLIQUE ou **BENZILIQUE** (ACIDE). Produit de l'action d'une dissolution de potasse à chaud sur la solution alcoolique de benzile. Cristallisable, difficilement soluble dans l'eau, facilement dans l'alcool et l'éther; sans odeur, amer et acide; fusible à 100°. ($C^{28}H^{12}O^6$.)

STILLATION. s. f. [*stillatio*, de *stilla*, goutte; στάξις, all. *Tröpfeln*, it. *stillazione*]. Chute d'un liquide qui tombe goutte à goutte.

STIMULANT, ANTE. adj. et s. m. [*stimulans*, de *stimulus*, aiguillon; all. *stimulirend*, *Reizmittel*, angl. *stimulant*, it. *stimolante*, esp. *estimulante*]. Nom donné aux médicaments qui ont la propriété d'exciter plus ou moins promptement, et d'une manière manifeste, l'action organique des divers systèmes de l'économie. On distingue des *stimulants diffusibles*, c'est-à-dire qui ont une action prompte et de peu de durée; et des *stimulants persistants*, qui ont, en général, une action moins prompte, mais toujours plus durable. Les stimulants diffusibles paraissent agir en même temps comme sédatifs du système nerveux : tels sont le camphre, l'éther, l'ammoniaque, les huiles volatiles. On range parmi les stimulants persistants les semences des ombellifères, les sommités des labiées aromatiques, la cannelle, le girofle, la muscade, la vanille, la myrrhe, les térébenthines, les résines.

STIMULATION. s. f. [*stimulatio*, all. *Reizen*, it. *stimolazione*]. Action des stimulants.

STIMULEUX, EUSE. adj. [*stimulosus*, all. *brennborstig*, esp. *estimuloso*]. Se dit, en botanique, des surfaces qui sont garnies de poils roides dont la piqûre occasionne une douleur brûlante.

STIMULUS. s. m. [all. *Reiz*, angl. *stimulus*, it. *stimolo*, esp. *estimulo*]. Ce mot latin, qui signifie *aiguillon*, a été transporté en français, dans le langage médical, pour désigner tout ce qui est de nature à déterminer une excitation dans l'économie animale. Le *stimulus* joue surtout un grand rôle dans le système de Rasori. V. EXCITATION et IRRITABILITÉ.

STILLICIDIUM. s. m. Se trouve dans quelques écrits médicaux pour *stillation*.

STILLISTÉARINE. s. f. (Borck). Matière grasse du *suif de Chine* fourni par le *Stillingia sebifera*.

STILLISTÉARIQUE (ACIDE). Acide fusible entre 61° et 62° ($C^{30}H^{30}O^4$) analogue à l'acide margarique obtenu par saponification de la stillistéarine.

STIPE. s. m. [*stipes*, all. *Strunk*, angl. *stipe*, it. *stipite*, esp. *estipe*]. Nom donné, en botanique, à la tige ligneuse des plantes monocotylédones arborescentes, qui se termine par un faisceau de feuilles, et à

la partie des champignons munis d'un chapeau qui supporte cette dernière expansion.

STIPELLE. s. f. [all. *Nebenblättchen*, it. *stipulina*, esp. *estipela*]. Petite stipule située à la base des folioles, dans une feuille composée.

STIPIFORME. adj. [*stipiformis*, all. *strunkförmig*, it. *stipiforme*, esp. *estipiforme*]. Se dit de la tige quand elle s'élève à la manière de celle des palmiers, portant un faisceau de feuilles à son sommet, et marquée de cicatrices dues à la chute des anciennes feuilles.

STIPITÉ, ÉE. adj. [*stipitatus*, all. *gestrunkt*, it. *stipitato*, esp. *estipitado*]. Qui est porté par un support.

STIPULACÉ, ÉE. adj. [all. *nebenblattartig*, esp. *estipulaceo*]. Qui résulte d'un assemblage de stipules, ou qui a de grandes et larges stipules.

STIPULAIRE. adj. [*stipularis*, all. *feinstrunkig*, esp. *estipular*]. Qui provient des stipules, ou qui en fait partie.

STIPULATION. s. f. [*stipulatio*, all. *Nebenblätterstand*, it. *stipulazione*, esp. *estipulacion*]. Tout ce qui a rapport aux stipules.

STIPULE. s. f. [*stipula*, all. *Blättansatz*, angl. *stipule*, it. *stipula*, esp. *estipula*]. Petite feuille supplémentaire, réduite à la nervure médiane, ou produite par une expansion du pétiole, qui s'insère à la base de certaines feuilles.

STIPULÉ, ÉE. adj. [*stipulatus*, all. *nebenblättrig*, it. *stipulato*, esp. *estipulado*]. Qui est muni de stipules.

STIPULÉEN, ENNE. adj. [*stipuleanus*, esp. *estipulino*]. Qui doit son origine à des stipules transformées.

STIPULEUX, EUSE. adj. [*stipulosus*, it. *stipuloso*, esp. *estipuloso*]. Qui est muni de grandes stipules.

STIPULIFÈRE. adj. On donne cette épithète au pétiole qui porte une ou deux stipules.

STIPULIUM. s. m. Terme par lequel Clos désigne le verticille qui accompagne le plus souvent les fleurs des malvacées; les folioles extérieures au calice des cistinées; les pièces placées à la base de l'ombelle des géraniacées, etc., organes qu'il regarde comme autant de stipules.

STOECHIOLOGIE. s. f. [*stœchiologia*, de στοιχεῖον, élément, et λόγος, doctrine]. Théorie des éléments.

STOECHIOMÉTRIE. s. f. [de στοιχεῖον, élément, et μέτρον, mesure]. L'étude des éléments chimiques des corps.

STOLON. s. m. [*stolo*, μόσχευμα, all. *Wurzelsprosse*, angl. *stolon*, *sucker*]. Filet grêle que certaines plantes émettent de leurs racines, tiges ou branches, et qui va prendre terre à une certaine distance, s'y enracine et produit de nouveaux individus. — *Stolons prolifères*. En anatomie, prolongement du tissu du corps de certains animaux (*Ascidies*, etc.), qui, suivant les genres, fait saillie au dehors, à nu (*Ascidies sociales*), ou reste caché dans leur enveloppe (*Ascidies composées*), et sur lequel naissent, par gemmation (V. ce mot), des bourgeons ou mamelons qui, sans fécondation, se développent en animaux parfaits.

STOLONIFÈRE. adj. [*stoloniferus*, all. *wurzelsprossend*, angl. *stoloniferous*, it. *stolonifero*]. Qui produit des stolons.

STOMACACE. s. f. [de στόμα, bouche, et κακὸς, mauvais; angl. *stomacace*, it. *stomacace*, esp. *estomacace*]. Ulcération fétide de la bouche. On a donné quelquefois ce nom au scorbut, à cause de l'état de la bouche dans cette maladie.

STOMACAL, ALE. adj. [*stomacalis*, de *stomachus*, estomac; it. *stomacale*, esp. *estomacal*]. Qui appartient à l'estomac.

STOMACHIQUE. adj. et s. m. [*stomachicus*, στομαχικὸς, de στόμαχος, estomac; all. *Magenmittel*, angl. *stomachic*, it. *stomachico*, esp. *estomatico*]. Qui est bon pour l'estomac, qui le fortifie.

STOMALGIE. s. f. [*stomalgia*, de στόμα, bouche, et ἄλγος, douleur; all. *Mundschmerz*, it. *stomalgia*, esp. *estomalgia*]. Douleur dans la bouche.

STOMATE. s. m. [*stomatium*, de στόμα, bouche; all. *Spaltöffnung*, angl. *stomata*, esp. *estoma*, *estomate*]. En botanique, orifices qui se voient au microscope dans l'épiderme de la plupart des surfaces herbacées des plantes, tantôt épars et sans ordre, tantôt disposés par séries ou lignes longitudinales. Ces pores existent ordinairement sur les deux faces de la feuille dans les plantes herbacées; plus abondamment sur la face inférieure que sur l'autre dans les végétaux ligneux; sur la face exposée au contact de l'air dans les feuilles étalées à la surface de l'eau. Ils servent uniquement à la respiration des végétaux (Fig. 438). Chaque orifice est limité par deux cellules (*s*) pleines de chlorophylle et appartenant au *système herbacé* ou respiratoire des plantes, mais non à l'épiderme (*e*). V. ce mot.

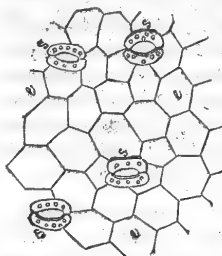


Fig. 438.

STOMATIQUE. adj. [*stomaticus*, de στόμα, bouche; it. *stomatico*, esp. *estomatico*]. Se dit des médicaments que l'on emploie dans les diverses affections de l'intérieur de la bouche : tels sont les dentifrices, les masticatoires, les gargarismes.

STOMATITE. s. f. [*stomatitis*, de στόμα, bouche; all. *Mundentzündung*, angl. *stomatitis*, esp. *estomatitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse de la bouche. La *stomatite simple* est le plus souvent produite par l'introduction, dans la bouche, de boissons ou d'aliments trop chauds, de substances âcres ou caustiques : elle cède ordinairement aux collutoires mucilagineux. On admet aussi une *stomatite aphtheuse* (V. APHTHES); une *stomatite crémeuse* ou *pultacée* (V. MUGUET); une *stomatite pseudo-membraneuse* ou *couenneuse* (V. DIPHTHÉRITE), et une *stomatite gangréneuse*. — *Stomatite*, *maladie* ou *fièvre aphtheuse*. Chez les animaux, maladie éruptive et contagieuse, caractérisée par le développement de pustules sur la membrane buccale, sur les trayons, l'origine des onglons. Elle attaque plus particulièrement l'espèce bovine, mais aussi le cheval; elle est généralement épizootique. Bouley a pu transmettre cette maladie à des chevaux en leur faisant mâchonner un bâton entouré d'étoupe imprégnée de la salive d'un cheval malade. Il a pu inoculer par piqûre sur la mamelle d'une vache le liquide des vésicules aphtheuses du cheval, et il a communiqué à la vache le cowpox. Quatre piqûres sur cinq ont donné le cowpox. Deux enfants ont été vaccinés avec ce nouveau vaccin. Sur l'un d'eux, il a pris. Des élèves de l'École d'Alfort ont été également vaccinés; sur trois élèves il y a eu une véritable éruption vaccinale. Il est prouvé que la stomatite aphtheuse est susceptible de produire le cowpox, et n'est qu'une des formes locales d'une maladie éruptive générale dont l'inoculation à la

vache se traduit par une éruption vaccinale. Le *grease* pustuleux (*cowpox*, *vaccin*) n'est pas infectieux, c'est-à-dire communicable par l'atmosphère. La fièvre aphtheuse des ruminants (*stomatite aphtheuse*, *cocotte*) est distincte du *grease* pustuleux; car les expériences d'Auzias-Turenne et de Mathieu montrent que le *grease* est inoculable aux animaux qui ont ou ont eu la cocote, mais qu'un même animal ne peut avoir deux fois le *grease pustuleux*.

STOMATOPLASTIE. s. f. Restauration, par autoplastie, de la cavité buccale perforée ou déformée.

STOMATORRHAGIE. s. f. [*stomatorrhagia*, de στόμα, bouche, et ῥήγνυμι, je romps; all. *Mundblutfluss*, it. *stomatorragia*, esp. *estomatorragia*]. Hémorrhagie qui a lieu par la bouche.

STOMATOSCOPE. s. m. [de στόμα, bouche, et σκοπεῖν, examiner; esp. *estomatoscopo*]. Instruments employés pour tenir la bouche ouverte et permettre de voir dans son intérieur ou d'y pratiquer quelque opération. V. Spéculum.

STOMOCÉPHALE. s. m. [*stomocephalus*, de στόμα, bouche, et κεφαλή, tête; all. *Rüsselkopf*, esp. *estomocephalo*]. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire aux monstres qui ont deux yeux contigus ou un œil double occupant la ligne médiane, avec un appareil nasal atrophié et en forme de trompe, des mâchoires rudimentaires et une bouche très-imparfaite ou nulle.

STOMO-GASTRIQUE. adj. et s. f. [*stomogastricus*, esp. *estomogastrico*]. Nom donné à l'artère coronaire stomachique.

STOMOXE. s. m. [*stomoxys*, de στόμα, bouche, et ὀξύς, aigu]. Insecte diptère (*Stomoxys calcitrans*, Geoffroy) qui tourmente les animaux de l'espèce chevaline.

STORAX. s. m. [στύραξ, all. *Storax*, it. *storace*, esp. *estoraque*]. — *Storax calamite*, *storax solide*, ou simplement *storax* (autrefois *styrax* proprement dit ou *solide*). Baume de consistance variable, et d'une odeur très-agréable, dans laquelle on reconnaît celle de l'acide benzoïque. On en distingue trois sortes principales : le *storax blanc*, composé de larmes blanches, opaques et molles; le *storax amygdaloïde*, en larmes sèches, dures, opaques, blanches, cassantes, agglutinées par une matière brunâtre; le *storax rouge brun*, en masses mélangées de substances étrangères et de sciure de bois. Le storax provient du *Styrax officinale*. C'est un stimulant très-agréable; mais il est rare, et on le remplace généralement par le baume de Tolu. V. Styracinées et Styrax.

STRABISME. s. m. [*strabismus*, στραβισμός, de στραβός, louche; all. *Schielen*, angl. *strabism*, *squinting*, it. *strabismo*, esp. *estrabismo*]. Difformité dans laquelle, lorsque le sujet regarde un objet, l'un des yeux ou tous deux s'écartent involontairement de l'axe visuel, de manière qu'ils ne peuvent jamais être dirigés en même temps sur le même point. Le plus souvent, c'est vers le nez qu'est tourné l'œil atteint de strabisme, mais parfois aussi en dehors, en haut ou en bas. Si les deux yeux sont affectés, ils peuvent être dirigés tous deux en dedans (*strabisme convergent*), ou en dehors (*strabisme divergent*), ou en haut; quelquefois l'un l'est en haut et l'autre en bas. On distingue le strabisme de la *vue oblique*, en ce que, dans celle-ci, l'œil qui louche ne peut pas être ramené à la direction normale quand on couvre l'autre, mais reste fixe dans sa direction vicieuse. On a conseillé et pratiqué la section des muscles de l'œil pour remédier au strabisme: cette opération a quelquefois amélioré l'état du patient, et d'autres fois donné lieu à une autre espèce de strabisme. — Le *strabisme consécutif* (c'est le nom qu'on donne au strabisme qui suit la section des tendons de l'œil) a été combattu par une autre opération, à savoir, la réunion des tendons coupés. On va chercher les bouts, on les avive et on les met en rapport par la seule position, sans suture; cela suffit pour en amener la réunion.

STRABOTOMIE. s. f. [de στραβός, louche, et τομή, section; angl. *strabotomy*]. Opération par laquelle on coupe les muscles de l'œil pour remédier au strabisme. Elle est peu usitée actuellement, parce que, en général, il y a récidive après la cicatrisation des muscles coupés et reséqués, ou strabisme en sens inverse, ou exophthalmie, et ce n'est qu'immédiatement que le succès paraît réel. Quoi qu'il en soit, le procédé le plus suivi consiste à écarter les paupières à l'aide des ophthalmostats. L'œil étant dirigé du côté opposé où doit avoir lieu la section, on soulève la conjonctive à l'aide d'érignes ou de pinces à dents de rat. A l'aide de

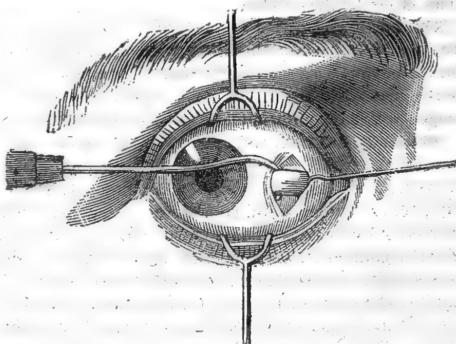


Fig. 439.

ciseaux courbes, on coupe le pli de la conjonctive jusqu'à ce que le muscle soit à nu. On glisse alors un crochet mousse entre la sclérotique et le muscle pour soulever celui-ci (Fig. 439), et on le coupe avec les ciseaux. On fait ensuite quelques lotions d'eau froide, et l'on fait ouvrir et fermer les yeux des malades, pour examiner si le parallélisme en est rétabli. Il ne survient en général aucun accident chirurgical fâcheux.

STRABOTOMISTE. s. m. Celui qui pratique la strabotomie.

STRAGULE. s. f. V. Glumelle.

STRAMOINE ou **STRAMONIUM.** s. m. [*Datura stramonium*, L., all. *Stechapfel*, it. *stramonio*, esp. *estramonio*]. Plante (pentandrie monogynie, L., solanées, J.) dont le fruit est appelé *pomme épineuse*, et qui jouit de propriétés narcotiques. Employée à doses fractionnées et graduées, cette plante détermine des vertiges, l'obscurcissement de la vue, la dilatation de la pupille, des hallucinations des sens, un délire agréable et passager : il suffit souvent pour cela de 15 à 20 centigrammes. A dose un peu élevée, c'est un poison narcotico-âcre des plus violents : il faut se hâter d'exciter le vomissement, et administrer ensuite du vinaigre, qui en paraît le meilleur antidote. On emploie à l'extérieur ses feuilles fraîches comme cataplasmes; on fait aussi usage de leur infusion ou de leur décoction (4 à 12 grammes dans un litre d'eau ou de lait) en fomentations. C'est surtout contre les névralgies qu'on emploie le stramonium : on combat la

sciatique au moyen de frictions avec la teinture alcoolique ; ou bien on emploie par la méthode endermique 25 milligrammes à 10 centigrammes d'extrait. On a prescrit les fumigations de stramonium contre l'asthme : à cet effet, on place les feuilles sèches dans une pipe au lieu de tabac, et le malade fume au commencement de l'accès. On emploie aussi l'extrait en frictions contre le rhumatisme chronique. Le datura stramonium, donné à la dose de 5 centigrammes par jour, et augmenté progressivement jusqu'à 15 centigrammes, a réussi dans la folie, au début de l'affection. A l'intérieur, on doit ne donner le stramonium qu'à très-petites doses, que l'on augmente progressivement avec une extrême circonspection : 5 à 30, 40 ou 50 centigrammes de la poudre des feuilles ; 13 milligrammes de l'extrait, et progressivement jusqu'à 10 ou 15 centigrammes ; quelques gouttes seulement de la teinture. — Le Codex indique quatre *extraits de stramonium* différents : l'extrait avec le suc des feuilles clarifié, qu'on évapore au bain-marie, l'extrait avec la fécule verte, l'extrait alcoolique, et l'extrait préparé avec l'eau et les feuilles sèches.

STRAMONINE. s. f. [Tromsdorff]. Substance neutre, blanche, cristallisable en aiguilles, insipide, inodore, fusible à 150° ; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, très-soluble dans l'éther ; colorée en rouge par l'acide sulfurique. Se retire du stramonium.

STRANGULATION. s. f. [*strangulatio*, de *strangulare*, étrangler ; all. *Erdrosselung*, angl. *strangulation*, it. *strozzatura*, esp. *estrangulacion*]. En médecine légale, acte de violence qui consiste en une constriction exercée directement soit autour, soit au devant du cou, et ayant pour effet, en s'opposant au passage de l'air, de suspendre brusquement la respiration et la vie. Il existe différents modes de strangulation. Tantôt la constriction s'opère à l'aide d'une corde plus ou moins grosse, d'un mouchoir, d'une courroie, d'un ruban, d'un fragment de linge ou de vêtement, d'un lien quelconque ; tantôt, et c'est le procédé le plus ordinaire, elle est directement exercée par les deux mains ou par une seule. Deux ou trois doigts suffisent même à l'infanticide par étranglement. Il n'est besoin ni de beaucoup de force, ni de beaucoup de temps, pour que l'accès de l'air dans les voies respiratoires soit intercepté et que mort s'ensuive : angoisse, agitation, convulsion, perte de la sensibilité et du mouvement, écume sanguinolente, évacuations involontaires, émission du sperme, diminution rapide et bientôt définitive des battements du cœur. La face des cadavres reste généralement tuméfiée, violacée et comme marbrée. D'après Tardieu, l'altération de la physionomie est d'autant moins marquée que la victime est moins forte : elle l'est, par exemple, au plus faible degré chez les nouveau-nés. La langue est habituellement proéminente, serrée entre les dents ou fixée derrière les arcades dentaires. Il n'est pas rare de voir un sang spumeux s'écouler par les narines. Mais le signe le plus constant, c'est la formation d'ecchymoses très-nombreuses et de très-petite dimension sur la face, sous la conjonctive, au devant du cou et de la poitrine. Toutes ces parties présentent un pointillé rouge qui leur donne un aspect saisissant, mais non pas absolument caractéristique, car on le voit dans les cas de suffocation par compression des parois de la poitrine et du ventre. Lorsqu'un lien a été appliqué et serré autour du cou, il y laisse une empreinte en rapport avec sa forme, son épaisseur et la manière dont il était disposé et attaché. C'est le plus souvent un sillon transversal, peu profond, non parcheminé, et qui a à peine changé la coloration du tégument. Lorsqu'il y a eu strangulation incomplète et que la tentative a été portée assez loin pour avoir laissé des traces, l'expert légiste se trouve en présence des signes suivants : face gonflée, violette, marbrée, piquetée de rouge, livide. L'écume sort des narines et de la bouche. Les yeux sont sanglants, et sous la conjonctive il existe une extravasation ecchymotique. Le cou est gonflé et douloureux ; la voix est brisée, la déglutition très-pénible. Le gonflement s'étend à toute la région cervicale et à la partie inférieure de la mâchoire. L'empreinte des doigts est quelquefois très-visible. Les suites d'une tentative de strangulation sont toujours longues et peuvent devenir très-graves.

Strangulation utérine. L'hystérie.

STRANGURIE. s. f. [*stranguria*, *urinæ stillicidium*, στραγγουρία, de στράγξ, goutte, et οὖρον, urine ; all. *Harnstrenge*, angl. *strangury*, it. *stranguria*, esp. *estranguria*]. Difficulté extrême d'uriner ; sortie de l'urine goutte à goutte, avec douleur, ardeur et ténesme vésical continuel. V. RÉTRÉCISSEMENT.

STRASS. s. f. [ainsi dit du nom de l'inventeur de ce composé]. Silicate de potasse et de plomb, plus riche en oxyde de plomb que le flint-glass. V. VERRE.

STRATIFICATION. s. f. [*stratificatio*, de *stratum*, couche ; all. *Schichtung*, angl. *stratification*, it. *stratificazione*, esp. *estratificacion*]. Opération métallurgique qui consiste à exposer divers corps à leur action respective, en les disposant lit par lit ou couche par couche (*strata super strata*). C'est ainsi que l'on convertit le fer en acier fondu, en faisant chauffer des couches de barreaux de fer que l'on a eu le soin de séparer par autant de couches d'un cément dont le charbon fait la base. — En anatomie, disposition par couches des tissus dans certains organes.

STRATUM. s. m. Mot latin employé en anatomie dans le sens de couche ou de support.

STRÉPHOPODIE. s. f. [de στρέφειν, tourner, tordre, et ποῦς, pied]. Le pied bot (Duval).

STREPITOSUS MORBUS (*maladie bruyante*). Maladie que l'on dit commune dans les Alpes autrichiennes. Des tumeurs emphysémateuses s'élèvent sur le cou, la face et les bras, donnant la sensation de la crépitation.

STRICTION. s. f. [de *stringere*, serrer]. S'est dit pour *constriction* et pour indiquer le resserrement d'un anneau ou d'un canal organique.

STRICTUM. s. m. Mot latin, employé autrefois par divers médecins pour désigner la force admise hypothétiquement comme cause des affections inflammatoires, des contractures et autres phénomènes morbides dans lesquels il y a excès réel ou supposé des actes normaux.

STRICTURE. s. f. [*strictura*, de *stringere*, serrer ; angl. *stricture*]. Synonyme de *rétrécissement*.

STRICTUROTOMIE. s. f. (Guillon). L'uréthrotomie.

STRIDULEUX, EUSE. adj. [de *stridulus*, qui rend un son aigre]. Se dit des bruits respiratoires qui ont un son aigre, sifflant, plus ou moins aigu. — *Laryngite striduleuse*. V. FAUX CROUP.

STRIE. s. f. [*stria*, all. *Streife*]. Petit sillon longitudinal séparé du sillon pareil par une ligne saillante ou côte. — Anatomie : Sillons très-fins et très-nombreux que l'on remarque sur quelques points de certains os. — On donne aussi ce nom à des lignes de teinte plus foncée que les parties avoisinantes qu'on

observe dans certains éléments anatomiques, et à celles qui résultent de la juxtaposition de fibres, de cellules épithéliales, etc. Dans ce dernier cas, elles indiquent la ligne de juxtaposition de ces éléments sans être des sillons. — *Stries sanguines*. Filets de sang que l'on rencontre dans le pus et dans les produits sécrétés par des muqueuses malades. V. Sang.

STRIÉ, ÉE. adj. [*striatus*, all. *gestreift*, angl. *striate*, it. *striato*, esp. *estriado*]. Dont la surface présente de petits sillons parallèles et longitudinaux, ou dont la couleur est interrompue par des lignes d'une autre teinte. — *Corps striés* (*corpora striata*). Partie du cerveau saillante dans les ventricules latéraux, ainsi nommée à cause des nombreuses stries blanches qui traversent la substance grise. Chacun d'eux est une éminence pyriforme ou conoïde, à grosse extrémité tournée en avant, dont l'extrémité postérieure grêle se prolonge en arrière dans la partie réfléchie du troisième ventricule; de couleur grise; recouvert par la membrane des ventricules; parcouru par des veines volumineuses perpendiculaires à son grand diamètre. On ne voit dans le ventricule qu'une partie du corps strié. Considéré dans sa totalité, il forme une masse grise, ovoïde, logée au-dessus de la scissure de Sylvius et de l'*insula* ou lobule du corps strié. Il est recouvert en dehors par les circonvolutions de l'*insula;* en dedans, il répond à la couche optique et à la masse grise du troisième ventricule; en bas, il est à nu à la partie postérieure du lobe antérieur du cerveau, derrière les circonvolutions qui limitent les rubans olfactifs. La *couche optique* ou *corps optique* a sa face interne légèrement convexe et forme la paroi latérale du troisième ventricule. Sa face supérieure fait partie de la paroi inférieure du ventricule latéral. Oblongue d'avant en arrière, elle commence à 15 millimètres de l'extrémité antérieure du troisième ventricule. Elle est recouverte en partie par le plexus choroïde et la voûte à trois piliers. Le pilier antérieur de la voûte contourne son extrémité inférieure, en laissant entre elle et celle du côté opposé un petit intervalle qui fait communiquer le ventricule latéral avec le troisième. Sa couleur est d'un blanc légèrement jaunâtre, café au lait. La *lame cornée* est une bandelette demi-transparente, d'aspect corné, qui semble être un épaississement de la membrane ventriculaire. Sous elle est la veine du corps strié, qui reçoit celles des corps striés et optiques. Le *tænia semi-circularis* est une bandelette blanche, linéaire, située sous la veine du corps strié; bien différente de la lame cornée, elle se trouve avec elle dans le sillon de séparation du corps strié et du corps optique.

STRIGILIFORME. adj. [*strigiliformis*, de *strigilis*, étrille, et *forma*, forme; all. *striegelförmig*]. En forme d'étrille. L'anthère et le stigmate de quelques plantes affectent cette disposition.

STRIGILLATION. s. f. [de *strigilis*, étrille]. Sorte de massage exécuté avecu ne brosse rude après le bain.

STROBILAIRE. adj. Qui concerne les strobiles.

STROBILE. s. m. [*strobilus*, στρόβιλος, toupie, pomme de pin]. Nom donné par Sars à un polype représenté par des disques superposés adhérents entre eux et de plus en plus larges à partir du dernier développé; il croyait qu'ils formaient un genre à part qu'il nomma *Strobila;* mais il a reconnu que cette chaîne se désagrégeait en autant d'articles discoïdes, flottant isolément, dont chacun devenait rapidement l'animal sexué ou adulte appelé *méduse* (*Medusa aurita*), ayant cessé de vivre en communauté. Par analogie, on appelle *état strobilaire* ou *strobile* la chaîne que forme les communautés d'articles appendus au scolex ou tête de tænia chez les cestoïdes; le scolex des distomiens, quand il est rempli de la génération de *cercaires* (en forme de têtard) qui bientôt prendront des organes sexuels, a été comparé au strobile des polypes et des cestoïdes. Le strobile chez ces derniers est ce qu'on appelait un *ver complet;* le tænia et le bothriocéphale rejetés en masse de l'intestin peuvent servir de type de strobile. La longueur des strobiles varie suivant le nombre des proglottis, non-seulement d'une espèce à l'autre, mais aussi d'une communauté à l'autre de même espèce. Dans quelques espèces on voit le proglottis terminal déjà adulte et chargé d'œufs, quand il existe encore à peine 2 ou 3 segments. Dans ce cas, le strobile est toujours court et il ne mesure que quelques millimètres. Dans d'autres strobiles on voit plusieurs centaines de segments déjà très-développés, lorsque les derniers commençaient à peine à présenter les organes sexuels. Le scolex ne continue plus à se développer dans l'intestin dès que sa partie postérieure s'allonge pour engendrer des segments sexuels ou proglottis; c'est pourquoi la tête des *vers complets* est si petite relativement, ou, si l'on veut, que ces vers sont aussi volumineux à l'état de simple scolex que quand toute une génération de segments en a fait un strobile. V. Cône.

STROMA. s. m. [*stroma*, de στρῶμα, tapis]. Nom générique de la surface qui porte la fructification des plantes cryptogames. De là on en est venu à donner ce nom à la partie superficielle de l'ovaire des animaux qui renferme seule les ovisacs, puis à tout le tissu de l'ovaire bien qu'il ne renferme pas d'ovules. Plus tard ce mot est à tort devenu, pour quelques auteurs, synonyme de ce qu'on désigne plus exactement par *trame* d'un tissu, au sein de laquelle se trouve quelque partie constituante spéciale, telle que les *acini* d'une glande plongés dans le tissu qui leur est interposé. C'est plus inexactement encore qu'il est donné comme synonyme de *trame* par quelques médecins modernes dans la description des tumeurs d'origine glandulaire, épithéliale, etc.

STRONGLE. s. m. [*strongylus*, de στρογγύλος, rond; all. *Pallisadenwurm*, it. *strongilo*, esp. *estrongilo*]. Espèce d'entozoaire que l'on rencontre assez fréquemment dans les reins chez quelques animaux, et plus rarement chez l'homme, où elle a été à tort mise en doute. Cet entozoaire (*Strongylus gigas*, Rudolphi, *Eustrongylus gigas*, Diesing) est caractérisé par sa tête obtuse et pourvue de six papilles; son corps, très-allongé, est déprimé longitudinalement. Chez le mâle, plus long que la femelle, il existe une queue vésiculaire, par laquelle sort un pénis très-délié; chez la femelle, qui est vivipare, la queue est droite et obtuse. Le *strongle géant* a de 50 centimètres à 2 mètres de longueur, et 5 à 15 millimètres de grosseur. — *Strongle à long vagin* (*Str. longevaginatus*, Diesing). Ver trouvé par Jovisits et Rokitansky en Transylvanie dans le poumon d'un enfant mâle : long de 8 millimètres, femelle longue de 55 millimètres et vivipare; corps d'un blanc jaunâtre un peu effilé aux deux bouts; tête conique tronquée ou ailée, bouche garnie de 4 à 6 papilles.

STRONTIANE. s. f. [*strontiana*, all. *Strontian*, angl. *strontian*, esp. *estronciana*]. Substance alcaline découverte à Strontian, en Écosse, d'où elle tire son

nom. Elle est en morceaux poreux, d'un gris blanchâtre, d'une saveur âcre et urineuse. Elle verdit le sirop de violette, et rougit le papier de curcuma; elle donne une couleur purpurine à la flamme de l'alcool en combustion. Elle est fusible au chalumeau; elle se dissout dans moins de 20 parties d'eau à + 10° centigr.; elle a moins d'attraction pour les acides que la baryte, la potasse et la soude. C'est un oxyde de strontium.

STRONTIUM. s. m. [all. et angl. *Strontium*, esp. *estroncio*]. Métal qui, uni à l'oxygène, constitue la strontiane. Ce métal, indiqué par Davy en 1807, est brillant, blanc, solide, plus pesant que l'eau, qu'il décompose en lui enlevant son oxygène et se transformant en strontiane.

STROPHULUS. s. m. [*strophulus*, diminutif de *strophus*, bandelette; all. *Schälknötchen*, esp. *estrophulus*] (Willan). Inflammation cutanée fréquente chez les enfants à la mamelle et lors de la première dentition, caractérisée par des papules prurigineuses rouges ou blanches, d'un volume variable, apparaissant successivement, le plus souvent sur la face et les membres, disparaissant et se reproduisant quelquefois d'une manière intermittente, et se terminant par résolution ou par une desquamation furfuracée. Le *strophulus simple* se voit fréquemment chez les enfants pendant la période de la première dentition, et alors il a pour siége de prédilection la face, où il se montre sous la forme de papules, tantôt rouges, tantôt blanches, légèrement acuminées, avec ou sans érythème. C'est une affection qui n'exige de traitement qu'autant que la cuisson qui l'accompagne force les petits malades à se gratter et à s'écorcher, d'où il résulte un suintement qui donne lieu à la formation de croûtes jaunâtres. Dans ce cas, Hardy prescrit des boissons rafraîchissantes, quelques bains émollients, et, comme sédatif local, de la poudre d'amidon ou de lycopode. Le *strophulus prurigineux* (Bazin l'a rattaché à la scrofule en le désignant sous le nom de *scrofulide boutonneuse bénigne*) se voit sur tout le corps, principalement sur les membres thoraciques, où les papules qui le constituent, papules rouges ou de la couleur de la peau, sont le siége de démangeaisons qui s'exaspèrent vers le soir et causent de l'insomnie. Le traitement local consistera en bains alcalins, en bains sulfureux, et, pour calmer l'atroce démangeaison à laquelle sont en proie les malades, un topique utile sera la poudre avec amidon, 3 parties; oxyde de zinc, 1 partie.

STRUCTURE. s. f. [*structura*, κατασκευή, all. *Bau*, *Structur*, angl. *structure*, it. *struttura*, esp. *estructura*]. Nom du caractère le plus important de ceux que possèdent les corps organisés. Il consiste en ce que ces corps sont composés de parties multiples et diverses par leur nature intime. V. ORGANIQUE (*caractères d'ordre*).

STRUMES. s. f. pl. V. SCROFULES.

STRUMEUX, EUSE. adj. [*strumosus*, angl. *strumous*]. Synonyme de *scrofuleux*. — *Ganglions strumeux*. Ceux qui sont engorgés par cause scrofuleuse.

STRUTHINE. V. SAPONINE.

STRYCHNÉES. s. f. pl. Tribu des loganiacées.

STRYCHNINE. s. f. [all. *Strychnin*, angl. *strychna*, *strychnine*, it. *stricnina*, esp. *estricnina*] ($C^{42}H^{22}Az^2O^4$). Alcaloïde (Pelletier et Caventou) de la fève de Saint-Ignace, de la noix vomique, et qu'on ne trouve que dans les végétaux vénéneux de la tribu des strychnées, d'où lui vient son nom. On l'obtient, selon le Codex, en faisant trois décoctions avec de la noix vomique, qu'on a soin de laisser macérer dans l'eau préalablement à chaque décoction; passant avec expression, évaporant les liqueurs en consistance de sirop clair; ajoutant de la chaux vive délayée dans l'eau (dans la proportion de 64 grammes de chaux par 500 grammes de noix vomique); faisant dessécher le précipité au bain-marie ou à l'étuve, et le traitant ensuite à plusieurs reprises par l'alcool (à 80° centésim.) bouillant. Par évaporation et refroidissement de l'alcool, la strychnine cristallise en cristaux octaédriques encore colorés; mais, par trois ou quatre dissolutions dans l'alcool et autant de cristallisations, on l'obtient suffisamment pure pour être employée en thérapeutique. Quand elle est pure, la strychnine est blanche, en cristaux prismatiques à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces; elle est d'une amertume horrible : c'est un des poisons les plus violents. Elle verdit le sirop de violette, fait revenir au bleu le papier de tournesol rougi par un acide, et sature les acides, avec lesquels elle forme des sels parfaitement cristallisables. Elle n'est pas volatile; elle ne rougit par l'acide azotique que lorsqu'elle renferme de la *brucine*, c'est même à ce caractère que l'on reconnaît qu'elle n'est point pure. Ses caractères chimiques sont de former avec le chlore un composé blanc insoluble, où l'alcaloïde a changé de nature, et de fournir avec le sulfocyanure de potassium un dépôt cristallin soyeux, mais moins soluble que ceux de codéine, de quinine et de cinchonine. Avec le tannin, elle produit un composé blanc très-peu soluble. Elle se trouve dans les strychnos, à l'état de combinaison avec un acide appelé *strychnique* ou *igasurique*. Cette substance réclame la plus grande attention dans son emploi. On l'administre à la dose de 1/2 à 1 centigramme par jour (5 à 10 milligrammes, ou de 5 à 10 granules). On augmente chaque jour, jusqu'à ce qu'on arrive à l'effet désiré; alors on s'arrête pour éviter les accidents. Si quelque raison a fait interrompre l'usage de ce remède pendant plusieurs jours, il faut reprendre les faibles doses et ne revenir que peu à peu aux doses élevées. En cas d'empoisonnement par la strychnine, il faut faire vomir le plus tôt possible avec les émétiques les plus énergiques; après les émétiques, le contre-poison chimique à employer est l'eau iodurée, qui forme avec la strychnine un composé insoluble même dans les acides; il faut la prescrire en notable quantité. On a aussi indiqué le tannin (voy. plus bas). Sur un homme sain, 1 centigramme de strychnine a des effets très-prononcés; 2 ou 3 centigrammes suffisent pour tuer un chien de forte taille. On l'a conseillée dans toutes les maladies avec affaiblissement soit local, soit général; dans les paralysies de tout genre, générales ou partielles et dans la chorée. La strychnine à forte dose produit les effets qui suivent : Serrement des tempes, roideur des muscles élévateurs de la mâchoire, roideur douloureuse des muscles postérieurs du cou. A un plus haut degré, secousses musculaires rapides, picotements dans le trajet des nerfs; ces secousses ont été nommées *étincelles électriques*. A dose plus élevée encore, elle détermine des convulsions tétaniques ou avec roideur intermittente. Les convulsions de la strychnine se distinguent de celles de l'acide cyanhydrique en ce que ces dernières sont continues. Enfin, si l'on augmente encore la quantité, on remarque une roideur tétanique générale, l'immobilité du thorax, la suspension de la respiration et de

l'action du cœur, un instant d'insensibilité et de coma, puis la mort; elle survient ordinairement par asphyxie résultant de la roideur des muscles de la respiration. A dose thérapeutique, la strychnine produit les effets suivants : Saveur amère et âcre ; elle excite les fonctions digestives, donne de l'appétit, entretient la liberté du ventre. La sécrétion urinaire est augmentée, les excrétions sont fréquentes. Du côté du système nerveux, indépendamment du trismus et de la roideur, il survient, au bout de quelques jours, un fourmillement dans les membres, sur le trajet des nerfs, fourmillement qui se transforme en démangeaison au cuir chevelu : cette démangeaison est caractéristique de la strychnine, car, pour la morphine, le prurit a lieu à la face. La strychnine est un des médicaments qui s'accumulent dans l'économie. Le sulfate de strychnine a été indiqué, d'après des observations mal faites, comme un spécifique du choléra ; le résultat statistique du traitement du choléra par la strychnine ne diffère pas du résultat moyen des méthodes de traitement les plus habituellement usitées. Le tannin, administré en temps utile, est un excellent antidote de la strychnine. La dose de tannin doit être vingt à vingt-cinq fois celle de la strychnine ingérée ; il serait même prudent de rendre la dose de tannin encore plus forte. On peut employer immédiatement la poudre de tannin obtenue par la pulvérisation de la noix de galle et faire prendre ensuite une infusion de cette dernière substance. Une infusion de thé noir peut être utile quand la dose de strychnine n'est pas considérable : le café aussi jouit des mêmes propriétés, mais à un degré beaucoup moindre que le thé. L'écorce de chêne, qui contient 8,5 pour 100 d'acide tannique, peut rendre service par la facilité qu'on a de se la procurer; on peut l'employer sous forme pulvérulente ou en décoction comme la noix de galle (Kurzak).

STRYCHNINIQUE (Acide). Corps obtenu par action de l'acide sulfurique chaud sur la strychnine. Cristallisable, incolore, dissous par l'eau, peu par l'alcool.

STRYCHNIQUE (Acide). V. Igasurique.

STRYCHNISME. s. m. (Marshall-Hall). Ensemble des phénomènes causés par la strychnine ou ses sels et de leurs effets consécutifs. Ce sont: 1° la surexcitabilité de la moelle épinière ; 2° des accès épileptiformes au moment de l'application de tout excitant physique ou moral; 3° constriction du larynx pendant les accès avec efforts infructueux d'expiration ; 4° pendant ces efforts, dilatation de la pupille et coloration pourprée de la langue et de la face, et symptômes de congestion du cerveau; 5° quelquefois expulsion de l'urine, des fèces et des gaz intestinaux; 6° contractions musculaires convulsives donnant des formes variées au corps de l'animal, et toujours produisant la protrusion des ongles; 7° et enfin épuisement de l'excitabilité de la moelle épinière et des nerfs de la vie animale.

STRYCHNOCHROMINE. s. f. (*pseudochromine*). Matière colorante jaune des strychnos et des lichens qui couvrent la fausse angusture. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. L'acide azotique la colore en vert (Pelletier et Caventou).

STRYCHNOS. s. m. [στρύχνος, nom par lequel Dioscoride désignait la morelle et que Linné a appliqué aux plantes dont il est ici question; all. *Brechnuss*, angl. *strychnos*]. Genre de plantes (pentandrie monogynie, L., loganiacées, J.) auquel appartiennent la *noix vomique* et la *fève de Saint-Ignace*. V. ces mots.

STUD-BOOK. s. m. [de l'anglais *Stud*, haras, et *book*, livre]. Pour les chevaux de pur sang, il importe, le nom l'indique, de connaître leur généalogie. Aussi inscrit-on dans un livre qui est nommé *stud-book*, et qui a commencé pour l'Angleterre, en 1791, la descendance des chevaux pur sang. C'est un véritable arbre généalogique.

STUPÉFACTION. s. f. [*stupefactio*, νάρκωσις, all. *Betäubung*, angl. *stupefaction*, it. *stupefazzione*, esp. *estupefaccion*]. Au moral, ce mot signifie un grand étonnement ; au physique, il est synonyme de *narcotisme*.

STUPÉFIANT, ANTE. adj. et s. m. [*stupefaciens*, de *stupor*, stupeur, et *facere*, faire; ναρκωτικός, all. *betäubend*, angl. *stupefying*, *stupefacient*, it. *stupefactivo*, esp. *estupefaciente*]. Qui produit la stupeur. V. Narcotique.

STUPEUR. s. f. [*stupor*, νάρκη, all. *Betäubung*, *Stupor*, angl. *stupor*, it. *stupore*, esp. *estupor*]. Engourdissement général; diminution de l'activité des facultés intellectuelles, accompagnée d'un air d'étonnement ou d'indifférence.

STUPIDITÉ. s. f. [*stupiditas*, ἄνοια, all. *Stupidität*, angl. *stupidity*, it. *stupidità*, esp. *estupidez*]. Faiblesse des facultés mentales qui rend l'homme hébété et incapable de raisonnement. Cette affection peut être congénitale ou une suite de l'encéphalite, ou des méningites soit idiopathiques, soit compliquant la fièvre typhoïde, ou même une suite de cette dernière maladie, lors même qu'il n'y a pas eu de méningite. V. Imbécillité.

STYLE. s. m. [*stylus*, de στῦλος, poinçon ; all. *Griffel*, angl. *style*, it. *stilo*, esp. *estilo*]. Nom donné, en botanique, au prolongement filiforme de l'ovaire qui porte le stigmate. V. Boyau *pollinique*.

STYLET. s. m. [*stylus*, all. *Senknadel*, esp. *estilete*]. Petite tige métallique très-fine et flexible, terminée à l'une de ses extrémités par un petit bouton olivaire, et quelquefois percée à l'autre d'un chas. Cet instrument sert à sonder les plaies fistuleuses, à passer des mèches de séton, etc. V. Explorateur.

STYLIDIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales épigynes, à deux étamines, voisine des synanthérées.

STYLIEN, IENNE. adj. — *Muscles styliens*. Se dit souvent pour désigner les muscles qui s'insèrent à l'apophyse styloïde du temporal, et qui portent aussi le nom de *bouquet de Riolan*.

STYLO-CÉRATO-HYOÏDIEN. V. Stylo-hyoïdien.

STYLO-CHONDRO-HYOÏDIEN. V. Stylo-hyoïdien.

STYLODE. s. m. Style rudimentaire.

STYLO-GLOSSE. adj. et s. m. [*stylo-glossus*, de στῦλος, stylet, et γλῶσσα, langue]. Muscle qui, fixé à la base de l'apophyse styloïde, se dirige de haut en bas, d'arrière en avant, et de dehors en dedans, et se divise en deux faisceaux, dont un se porte à la pointe de la langue, tandis que l'autre gagne la base de cet organe, et se réunit sur la ligne médiane avec celui du côté opposé.

STYLO-HYOÏDIEN, IENNE. adj. [*stylo-hyoideus*, de στῦλος, style, et ὑοειδής, l'os hyoïde; it. *stilo-ioideo*, esp. *estilo-hioideo*]. — *Ligament stylo-hyoïdien*. Petit faisceau ligamenteux qui s'étend de l'apophyse styloïde aux petites cornes de l'os hyoïde. — *Nerf stylo-hyoïdien*. Sœmmering a donné ce nom au second rameau que fournit le facial. — *Stylo-hyoïdien*. s. m. Muscle qui s'étend de l'apophyse styloïde à la grande corne de l'hyoïde, en s'ouvrant vers le milieu

de son trajet, pour livrer passage au tendon du digastrique.

STYLOÏDE. adj. [*styloides*, de στῦλος, stylet, et εἶδος, forme, ressemblance; all. *griffelförmig*, *Griffelfortsatz*, angl. *styloid process*, it. *estiloide*, esp. *estiloideo*]. — *Apophyse styloïde* (*calcar capitis*, *apophysis calamiformis*). Éminence très-grêle et très-allongée que présente la face inférieure du rocher. On donne aussi le nom d'*apophyses styloïdes* à deux éminences grêles et arrondies que présente l'extrémité carpienne du radius et du cubitus.

STYLO-MASTOÏDIEN, IENNE. adj. [*stylo-mastoideus*]. Qui a rapport aux apophyses styloïde et mastoïde. — *Artère stylo-mastoïdienne*. Rameau de l'auriculaire postérieure qui traverse le trou du même nom pour se rendre à l'aqueduc de Fallope. — *Trou stylo-mastoïdien*. Trou de la face inférieure du rocher, qui termine l'aqueduc de Fallope et transmet le nerf facial.

STYLO-MAXILLAIRE. adj. [*stylo-maxillaris*, it. *stylo-mascellare*, esp. *estilo-maxilar*]. Qui appartient à l'apophyse styloïde et à la mâchoire. — *Ligament stylo-maxillaire*. Cordon aponévrotique tendu entre l'apophyse styloïde et le sommet de l'angle de la mâchoire inférieure.

STYLO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. [*stylo-pharyngeus*]. Muscle grêle, allongé, mince en haut, aplati en bas, qui s'insère à l'apophyse styloïde du temporal, et se termine dans les parois du pharynx et au bord postérieur du cartilage thyréoïde.

STYLOSPORE. s. m. [de στῦλος, style, et σπορά, graine]. Beaucoup de champignons (*Erysiphe*, *Ascophora*) donnent naissance à une première sorte de corps reproducteurs lorsqu'ils ne sont encore qu'à l'état de mycélium. C'est ce qu'on appelle, avec Tulasne, des *conidies* (V. ce mot). Plus tard, quand sur ce mycélium et à ses dépens est formé le stroma, on y voit apparaître un *hymenium* portant des *clinodes* ou cellules linéaires allongées, au sommet desquelles naissent des corps reproducteurs différents des premiers : on appelle *stylospores* ces corps reproducteurs acrogènes qui naissent nus (c'est-à-dire sans être enveloppés par une thèque ou sporange) au sommet de ces clinodes ou basides analogues à ceux des agaricinées. Souvent leur développement est précédé par celui des *spermaties* (V. ce mot), ou organes mâles, qui sont également acrogènes sur des clinodes, mais filiformes, courtes et ténues. Enfin, plus tard naissent les thèques ou sporanges, et dans ceux-ci d'autres corps reproducteurs d'un troisième ordre et plus parfaits, qui se produisent sans rapport de continuité avec la plante mère. C'est à eux qu'on réserve le nom de *spores*. Ces trois phases de corps reproducteurs ont, pour nombre de plantes, été décrites comme autant d'espèces différentes. Il est des espèces dans lesquelles on ne connaît que les conidies et les stylospores, dans d'autres seulement les stylospores (genre *Sporocladus*) avec ou sans spermaties (genre *Cytispora*), et les spores endothèques (*Sphæria laburni*).

STYMATOSE. s. f. [de στῦμα, érection du membre viril]. Mot mal formé qu'on a employé pour désigner l'hémorrhagie de l'urèthre, et qui ne peut signifier rien de pareil.

STYPHINIQUE (ACIDE). Corps aussi appelé *acide oxypicrinonitrique hydraté*, dont on doit la découverte à Chevreul, qui l'appela *tannin artificiel*. Il l'obtint en faisant agir l'acide nitrique sur l'extrait de bois de Fernambouc, qu'on peut remplacer par l'euxanthine, l'euxanthone, la gomme ammoniaque, l'asa fœtida et un grand nombre de gommes-résines. Cristallisable, peu soluble dans l'eau, facilement dans l'éther, l'alcool et les acides; ses solutions colorent la peau en jaune. Saveur non acide, mais astringente ($C^{12}H^3O^{16}Az^3$). Il forme des sels avec les bases.

STYPTICITÉ. s. f. [de στυπτικός, styptique, de στύφειν, exercer une action astringente; all. *Stypticität*, it. *stiticità*]. Qualité de ce qui est styptique.

STYPTIQUE. adj. et s. m. [*stypticus*, στυπτικός, all. *styptisch*, angl. *styptic*, it. *stitico*, esp. *estiptico*]. V. ASTRINGENT.

STYRACINE. s. f. Principe qui se trouve dans le baume styrax avec une résine, l'acide cinnamique et le styrol. Cristalline, blanche, légère, presque insoluble dans l'eau; fond à 30°; soluble dans l'alcool et dans l'éther ($C^{36}H^{16}O^4$). On l'appelle aussi *cinnamate d'oxyde de styryle* et *éther cinnamocinnamique*.

STYRACINÉES. s. f. pl. [*styracineæ*]. Famille de plantes à feuilles alternes, sans stipules, voisine des ébénacées et des sapotées. Calice à 4 ou 5 divisions, libre ou soudé en partie à l'ovaire. Corolle insérée sur le calice; étamine en nombre double ou triple ou quadruple de celui des divisions du calice; ovaire à 2, 3 ou 5 loges; 4 ovules au plus, bisériés. Le fruit est une drupe, portant quelquefois les nervures accrues du calice; noyau à 3 ou 5 loges ou à une seule et monosperme par avortement. Embryon orthotrope dans un endosperme charnu. Elle fournit l'arbre au benjoin (*Styrax benzoin*, Dryander) (V. ALIBOUFIER et BENJOIN), et le *Styrax officinale*, Linné, qui donne le *styrax calamite* ou *baume storax*, ou simplement *storax*. V. ce mot.

STYRAX. s. m. [angl. *styrax*, esp. *estirace*]. L'usage a fait réserver le nom de *styrax liquide* à un baume cinnamique qui est fourni par le *Liquidambar orientale*, Millar, de la famille des amentacées balsamifluées, et celui de *storax* (V. ce mot) au baume solide autrefois appelé *styrax calamite*, etc. Le styrax liquide vient d'Arabie et d'Éthiopie. Ce styrax se compose : 1° de styrole, corps liquide, incolore; 2° d'acide cinnamique; 3° de styracine et d'une certaine quantité de résine. On l'obtient en faisant bouillir l'écorce dans l'eau de mer, fondant de nouveau le produit dans la même eau, et passant. Il a la consistance du miel; il est gris brun, opaque, d'odeur forte; saveur aromatique, ni âcre ni désagréable. Il entre dans les emplâtres de Vigo et de styrax, ainsi que dans l'onguent de styrax (V. EMPLÂTRE et LIQUIDAMBAR). — *Onguent de styrax*. Il se compose de 375 parties d'huile de noix, 250 de *styrax* liquide, 500 de colophane, 250 de résine élémi, et autant de cire jaune. Il conserve la couleur et l'odeur du styrax. Il est très-utile dans le pansement des ulcères indolents, variqueux, syphilitiques, gangréneux, etc., ou de ceux qui se trouvent dans les parties du corps toujours humides, comme les parties génitales externes.

STYROL ou **STYROLE.** s. m. V. CINNAMÈNE.

STYROLIQUE (OXYDE ou ACIDE). V. DRACONYLE.

STYRONE. s. f. (*alcool cinnamique*). Corps cristallisable qui se retire de la styracine en la traitant par une lessive de potasse étendue ($C^{18}H^{10}O^2$). Elle passe à l'état d'acide cinnamique au contact des corps oxydants.

SUBAPICULAIRE. adj. [*subapicularis*]. Placé un peu au-dessous du sommet.

SUBCORDIFORME. adj. [*subcordiformis*]. Dont la forme se rapproche de celle d'un cœur.

SUBCYLINDRIQUE. adj. [*subcylindricus*]. Qui approche de la forme d'un cylindre.

SUBDELIRIUM. s. m. [it. et esp. *subdelirio*]. Sorte de délire incomplet, de demi-délire, dans lequel les malades, absorbés en eux-mêmes et comme à moitié endormis, s'égarent en de perpétuelles rêvasseries, murmurent des paroles inintelligibles, ou tiennent des propos incohérents, gesticulent au hasard, et sortent de leur lit sans but apparent; mais peuvent, lorsqu'on les éveille et qu'on fixe fortement leur attention, reprendre momentanément leurs esprits, ouvrir les yeux, répondre juste à ce qu'on leur demande, et apprécier très-bien leur état mental. V. Délire.

SUBÉRATE. s. m. [*suberas*, de *suber*, liége; all. *korksaures Salz*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide subérique avec les différentes bases.

SUBÉRICÉRINE. s. f. V. Cérotique.

SUBÉRICÉRIQUE. V. Cériniqce.

SUBÉRINAMIDE. s. f. [*subérylate d'oxyde de méthyle*]. Produit de l'action à chaud de 1 partie d'acide sulfurique sur 2 d'acide subérique et 4 d'esprit de bois. Liquide incolore, d'odeur agréable. ($C^{16}H^9O^4$.)

SUBÉRINE. s. f. [all. *Korkstoff*, *Suberin*]. Nom donné par Chevreul au tissu du liége purifié, qu'il regarde comme un principe immédiat, ayant pour caractère de fournir de l'acide subérique par l'acide azotique. La subérine est, suivant quelques auteurs, le principe de la substance cuticulaire des plantes, principe soluble dans la potasse caustique, comme le xylogène, insoluble comme lui dans l'acide sulfurique, ce qui la distingue de la cellulose, mais elle ne se dissout pas par coction dans le mélange de chlorure potassique et d'acide azotique; elle se change plutôt en matière tenace, d'apparence résineuse, qui est soluble dans l'éther et l'alcool, qui brûle sur le couteau de platine avec une flamme claire, produisant de la suie et répandant une odeur légèrement aromatique, et laisse un charbon poreux. La subérine se trouve dans la paroi des vieilles cellules de la couche subéreuse, qui souvent en sont entièrement formées, et aussi dans les couches cuticulaires des cellules épidermiques. Elle empêche, comme le xylogène, la réaction de l'iode et de l'acide sulfurique sur la cellulose. Sous le nom de *subérine* quelques auteurs décrivent la *cérine* extraite du liége par Chevreul, confusion à éviter.

SUBÉRIQUE. adj. [all. *Korksäure*, angl. *suberic*]. — *Acide subérique* ($C^{16}H^{12}O^6.2HO$). On l'obtient en traitant le liége ou les graisses par l'acide azotique. Il est blanc, pulvérulent, peu sapide, volatil, soluble dans l'eau et beaucoup plus soluble dans l'alcool.

SUBÉRONE. s. f. Produit de la distillation du subérate de chaux. Incolore, liquide, bout de 176° à 186°; d'odeur agréable. (C^8H^7O.)

SUBÉRYLIQUE (Acide). V. Subérique.

SUBGRONDATION. s. f. [de *subgrundatio*, qui signifie *entablement*]. Enfoncement d'une portion du crâne au-dessous du niveau de la portion voisine, avec ou sans interruption de continuité.

SUBINFLAMMATION. s. f. [it. *subinfiammazione*, esp. *subinflammacion*]. Inflammation peu intense à marche lente, avec ou sans œdème et engorgement. V. Inflammation.

SUBINTRANT, ANTE. adj. [*subintrans*, de *subintrare*, entrer presque en même temps; all. *zwischeneintretend*, it. *subentrante*, esp. *subintrante*]. — *Fièvre subintrante.* Fièvre intermittente ou rémittente dont les accès empiètent les uns sur les autres, en sorte que chaque nouvel accès survient avant que le précédent soit terminé.

SUBJECTIF, IVE. adj. [*subjectivus*, de *subjicere*, mettre dessous; all. *subjectiv*, angl. *subjective*]. — *Conceptions subjectives.* Celles qui émanent directement de l'esprit sans mélange notable des conceptions *objectives*. Moins les conceptions objectives sont développées, c'est-à-dire moins le monde extérieur est connu, plus les conceptions subjectives tiennent de place et ont d'autorité : c'est ce que montre l'histoire de l'esprit humain. Les unes et les autres sont indispensables à la véritable science et à la philosophie définitive. Ce n'est que par l'incorporation des notions subjectives que les notions objectives prennent le caractère général, scientifique et abstrait. V. Logique et Science.

SUBLIMATION. s. f. [de *sublimis*, élevé; all. *Sublimirung*, angl. *sublimation*, it. *sublimazione*, esp. *sublimacion*]. Opération chimique par laquelle un corps solide, volatilisé par le calorique dans un vase clos, arrive contre la paroi supérieure de ce vase, où, abandonné par son dissolvant, il repasse à l'état solide et s'y fixe. On fait cette opération dans des vases de terre, de grès, ou plus ordinairement de verre, que l'on nomme *matras à sublimation*. Après y avoir introduit la matière à sublimer, on place le matras dans un bain de sable; on couvre le matras de sable, jusqu'à la naissance de son col; on place le bain sur un fourneau, et l'on chauffe au degré reconnu nécessaire pour la sublimation de la substance.

SUBLIMATOIRE. s. m. [*sublimatorium*, all. *Sublimirgefäss*, angl. *sublimatory*, it. et esp. *sublimatorio*]. Vaisseau qui sert à la sublimation.

SUBLIME. adj. et s. m. [de *sublimis*, haut, élevé; it. et esp. *sublime*]. En anatomie, nom donné à certains muscles plus superficiellement situés que leurs congénères, que l'on désigne alors par le nom de *profonds*. Au bras, on appelle *muscle sublime*, le fléchisseur superficiel des doigts. — *Respiration sublime.* Celle qui est grande, accompagnée de mouvements des ailes du nez et d'élévation du thorax pendant l'inspiration.

SUBLIMÉ, ÉE. adj. [all. *sublimirt*, angl. *sublimate*, it. *sublimato*, esp. *sublimado*]. Qui est le produit de la sublimation.

SUBLIMÉ CORROSIF. s. m. [all. *Sublimat*]. V. Chlorure *de mercure*.

SUBLINGUAL, ALE. adj. [*sublingualis*, de *sub*, sous, et de *lingua*, la langue; angl. *sublingual*, it. *sublinguale*, esp. *sublingual*]. Qui est situé sous la langue. — *Artère sublinguale.* On appelle ainsi tantôt la linguale, tantôt seulement une branche que celle-ci fournit au niveau du muscle génio-glosse. — *Glande sublinguale.* Glande salivaire située dans l'épaisseur de la paroi inférieure de la bouche, au-dessous de la partie antérieure de la langue. Elle a plusieurs conduits excréteurs, dont les uns percent isolément la membrane muqueuse de la bouche, et les autres vont s'ouvrir sur le côté du frein de la langue (*canal de Rivinus*). — *Ganglion sublingual.* V. Sphéno-palatin.

SUBLUXATION. s. f. [it. *sublussazione*]. Luxation incomplète d'une articulation. Il ne faut pas confondre la subluxation avec l'entorse. Dans l'entorse, il y a distension des ligaments, mais non pas déplacement

des surfaces osseuses. Au contraire, dans la subluxation, il y a, pour certaines articulations du moins, sortie incomplète de l'extrémité de l'os hors de la surface qui la reçoit.

SUBMENTAL, ALE. adj. [*submentalis*, de *sub*, sous, et *mentum*, le menton; angl. *submental*, it. *submentale*, esp. *submental*]. Situé sous le menton. — *Artère submentale.* Rameau de la labiale ou maxillaire externe. — *Veine submentale.* Elle s'ouvre dans la labiale.

SUBMERGÉ, ÉE. adj. [*submersus*, de *sub*, sous, et *mergere*, plonger; all. *untergetaucht*, angl. *submersed*, esp. *submergido*]. Se dit des plantes qui vivent entièrement plongées dans l'eau.

SUBMERSIBLE. adj. [all. *untertauchbar*]. Se dit des plantes qui, ordinairement submergées, élèvent leurs fleurs hors de l'eau, au moment de la fécondation et redescendent sous l'eau aussitôt après.

SUBMERSION. s. f. [*submersio*, angl. *submersion*, *drowning*, it. *sommersione*, esp. *sumercion*]. Action de plonger ou d'être entièrement plongé dans un liquide. — *Mort par submersion.* Celle des noyés. V. ASPHYXIE et NOYÉ.

SUBPÉTIOLÉ, ÉE. adj. [*subpetiolatus*]. Muni d'un pétiole très-court.

SUBRUBRINE. s. f. (O'Shaughnessy). Produit d'altération, couleur de chair, soluble dans l'alcool étendu, insoluble dans l'éther sulfurique. On l'obtient du sang de la rate.

SUBSESSILE. adj. [*subsessilis*]. Presque sessile.

SUBSTANCE. s. f. [*substantia*, οὐσία, all. *Substanz*, *Stoff*, angl. *substance*, it. *sustanza*, esp. *sustancia*]. Matière dont un corps est formé, et en vertu de laquelle il a des propriétés particulières. — On dit qu'un médicament est administré en *substance*, quand on le donne dans son état naturel et sans aucune préparation chimique ni pharmaceutique. — *Substance gélatineuse* ou *spongieuse des centres nerveux* (*substantia gelatinosa* seu *spongiosa*), ou *noyaux gélatineux de la moelle.* Portion de substance grise de l'encéphale et de la moelle épinière, formée de cellules multipolaires volumineuses et de matière amorphe, plus transparente que les autres portions de substance grise rendues opaques par des myélocytes. On la trouve dans le filet terminal de la moelle, à l'extrémité des cornes postérieures de substance grise médullaire, à la face supérieure du quatrième ventricule, de la bandelette cornée, du corps strié. — *Substance grise.* V. CERVEAU. — *Substance intercellulaire* ou *unissante animale* et *végétale*. V. AMORPHE, INTERCELLULAIRE et UNISSANT. — *Substances médicamenteuses.* V. DROGUES *simples.* — *Substance organisée.* V. MATIÈRE. — *Substances organiques* ou *principes immédiats coagulables.* (Synonymie : *Principes immédiats non cristallisables; substances animales* ou *azotées; matières animales neutres; matières* ou *principes animaux, azotés, albumineux, protéiques; combinaisons protéiques; corps organiques généraux, corps* ou *combinaisons protéiques animales; substances histogénétiques* et *matières colorantes.*) Corps liquides, et alors coagulables par une chaleur de 50° à 75° et par les réactifs, ou solides, et alors susceptibles de corrugation ou de ramollissement; ni cristallisables ni volatils sans décomposition; décomposition chimique immédiate et élémentaire, indéfinie ou indéterminée; brûlant avec peu de flamme en se boursouflant; dégageant des produits empyreumatiques ammoniacaux, azotés et d'odeur âcre, puis laissant un charbon brillant, volumineux, difficile à incinérer. Ils constituent essentiellement l'organisme au point de vue de la masse et n'en sortent pas normalement. Ils se trouvent en petite quantité, unis moléculairement aux corps bruts, tels que les terres et les eaux. Les corps organisés seuls présentent les conditions nécessaires à la formation, de toutes pièces, de ces substances. Leurs matériaux seuls (mais non la substance même) entrent et sortent d'une manière continue, comme le montre l'étude des deux autres classes de principes, dont la première fournit ceux qui entrent et la deuxième ceux qui sortent. Les substances organiques qui se rencontrent sont : A. *Substances naturelles.* — *a. Animales :* 1° albumine, 2° peptone ou albuminose, 3° fibrine, 4° mucosine, 5° hydropisine, 6° caséine, 7° pancréatine, 8° globuline, 9° musculine, 10° géline, 11° ostéine, 12° cartilagéine, 13° cristalline, 14° élasticine, 15° kératine, 16° hématine, 17° biliverdine, 18° mélanine, 19° urrosacine, 20° échidnine (V. ce mot et VENIN). — *b. Végétales.* Les principales sont la cellulose, l'amidon, la dextrine, toutes les fécules, toutes les gommes, le gluten, le mucilage, la pectine, la légumine, l'albumine végétale, la chlorophylle et toutes les matières colorantes coagulables. — *c. Terrestres :* 1° L'*air* en contient par la vapeur d'eau ou en suspension à l'état de molécules ténues (V. EFFLUVE). 2° L'*eau.* Les eaux de pluie, de mer, des sources, des fleuves, mais surtout les eaux des marais et des étangs en renferment. 3° La *terre.* Quantité variant avec les terrains et le degré d'humidité. — B. *Substances accidentelles.* Se formant naturellement, mais accidentellement, par des catalyses dédoublantes ou isomériques, par des décompositions ou des causes encore inconnues : les virus, les miasmes, le pus, etc. — C. *Substances artificielles.* Produites quelquefois dans l'organisme, mais plus souvent en dehors ; résultant d'actions chimiques ou physiques, dérivant de toutes les précédentes : gélatine, albumine d'œuf coagulée, protéine, diastase, chondrine, etc. Ainsi les substances organiques sont extrêmement répandues dans l'univers, et il n'en existe pas seulement dans les corps des animaux. Les substances organiques offrent cette particularité que, lorsqu'elles sont altérées, elles transmettent aux substances organiques saines, par simple contact, le genre d'altération qu'elles offrent ou un genre d'altération analogue ; et cela : 1° soit aux substances retirées d'un corps vivant, comme la viande ; 2° soit à celles de l'être vivant, selon les conditions dans lesquelles il se trouve. Aussi, 1° sont-ce les substances organiques tenues en suspension par la vapeur d'eau dans l'air et toujours plus ou moins altérées qui déterminent la putréfaction (V. ce mot et FERMENT) des substances azotées saines. Les substances organiques en suspension dans l'air ou en dissolution dans l'eau, altérées ou non, offrent cette particularité, qu'elles sont retenues et fixées par les corps poreux au travers desquels on fait passer l'eau ou l'air; d'où les propriétés désinfectantes (et décolorantes) du charbon, du sulfate de chaux, du coton cardé, etc. Aussi ne doit-on pas être étonné de voir la viande se conserver longtemps sans altération dans l'air que l'on a fait arriver sur elle après avoir subi une température de 100° (Schwann) ou traversé un filtre de coton cardé (Dusch et Schrœder). 2° C'est aussi par les substances organiques altérées en suspension dans l'air (V. EFFLUVE et MIASME) que sont déterminées les affections paludéen-

nes, les maladies épidémiques, celles qui sont contagieuses, lesquelles peuvent être transmises aussi par les corps solides. On comprend dès lors comment des villes ont pu être préservées par les forêts que l'air était obligé de traverser pour y arriver, tandis que d'autres habitations autrement situées étaient atteintes. C'est par les substances organiques altérées de telle ou telle manière que sont constitués les *virus*, et c'est en vertu de cette propriété des substances organiques de transmettre, par simple contact de molécule à molécule, l'altération qu'elles offrent, que se communiquent les affections purulentes (V. VIRUS). Les substances métalliques, en général, ne peuvent pas donner lieu, dans l'économie, à leurs réactions naturelles, parce que les matières albumineuses du sang empêchent ces réactions. Les substances albumineuses, qui n'existent jamais sans phosphate calcaire et souvent en entraînent une assez forte proportion, sont un moyen de transport des sels calcaires dans l'organisme. Il en est de même des substances organiques, azotées ou non, qui pénètrent dans les plantes, quant au transport des matières terreuses et siliceuses, qu'on croyait autrefois introduites en dissolution à l'aide de l'acide carbonique de l'eau, du sol et des pluies. Mais on sait actuellement que ce gaz n'en dissout que des proportions insignifiantes, comparativement à ce que fixent les substances organiques. Les substances organiques azotées demi-solides sont, comme les substances liquides, susceptibles d'une coagulation spontanée qui amène la rigidité cadavérique : dans les muscles, par exemple. Mais en outre elles sont coagulables encore par la chaleur, qui amène un autre mode de roideur ou de dureté, puis la coction. V. ce mot et RIGIDITÉ. — *Substances toxiques*. V. POISON.

SUBSTITUTIF, IVE. adj. — *Médication substitutive* [ou homœopathique (Trousseau et Pidoux)]. Emploi des médicaments irritants, qui consiste à s'en servir pour changer le mode de l'inflammation dans certains cas, tel que ceux de blépharite chronique, d'eczéma invétéré et rebelle, etc. Elle paraît devoir prendre un rôle important dans la thérapeutique des affections chroniques. Une maladie aiguë, d'une guérison souvent prompte, peut être substituée à une maladie chronique dont la terminaison a une fin ou éloignée ou non prévue. Le nitrate d'argent et l'iode sont des médicaments très-employés dans cette méthode.

SUBSTITUTION. s. f. [angl. *substitution*] Mot introduit par Dumas dans la chimie organique pour indiquer le remplacement d'un élément organique par un autre élément. 1° Quand un corps hydrogéné est soumis à l'action du chlore, du brome, de l'iode, chaque équivalent d'hydrogène qu'il perd est remplacé par un équivalent de chlore. 2° Quand le corps hydrogéné renferme de l'oxygène, la même règle s'observe. 3° Quand le corps hydrogéné renferme de l'eau, celle-ci perd son hydrogène sans que rien le remplace, et, à partir de ce point, si l'on enlève une nouvelle quantité d'hydrogène, celle-ci est remplacée comme précédemment. 4° Enfin le corps qui s'est substitué à l'hydrogène perd, en quelque sorte, ses caractères propres, et cesse d'être sensible à ses réactifs naturels. — *Génération par substitution*. Conditions dans lesquelles a lieu la genèse d'éléments anatomiques succédant aux éléments qui préexistaient, mais qui se sont liquéfiés préalablement, en sorte qu'ils se substituent à ceux-ci et en prennent la place. On l'observe sur l'embryon animal, où les éléments définitifs succèdent à une partie des cellules embryonnaires qui se liquéfient. On l'observe encore dans certaines conditions morbides chez l'adulte, dont pas une n'est une *transformation* ou *métamorphose*, c'est-à-dire le passage direct d'un élément à l'état d'un autre élément. C'est pour ne pas avoir poussé l'anatomie jusqu'à la connaissance des principes immédiats qui forment la substance, que beaucoup de médecins pensent qu'en disant qu'il y a *substitution d'un élément anatomique* ou *d'un principe immédiat à un autre*, au lieu de dire *transformation* d'un élément ou d'un principe en une espèce différente, ce n'est qu'une question de mots. C'est, au contraire, une question de fait. Il y a le fait de la disparition, molécule à molécule, de plusieurs principes immédiats, avec remplacement de ceux-ci par d'autres espèces; un corps nouveau qui reste se met à la place d'un corps qui s'en va. En disant *substitution*, c'est donc exprimer d'une manière juste la réalité, au lieu de la désigner par un terme faux; faux en ce qu'il entraîne l'idée de passage d'une forme à une autre là où il y a remplacement, molécule à molécule, d'une espèce de corps par une autre espèce d'une nature élémentaire ou chimique différente. Le mot *transformation*, au contraire, entraîne avec lui l'idée d'un simple changement de forme ou de couleur, dans un corps dont les molécules restent les mêmes ou changeraient de nature sur place, tandis que là elles sont emportées pour être remplacées par d'autres.

Substitution fonctionnelle. Hypothèse de quelques finalistes, encore admise à tort par quelques physiologistes, d'après laquelle toute fonction ou telle fonction en particulier selon les espèces, serait susceptible d'être remplie par plusieurs appareils; de telle sorte que, l'un d'eux disparaissant normalement ou accidentellement, l'autre pourrait le remplacer dans sa fonction. On admettait, par exemple, que l'*appareil circulatoire disparaissant, celui de la digestion pouvait le remplacer dans sa fonction de porter aux divers organes principaux les liquides nutritifs*. Bien que l'embryogénie prouve que nul organe n'est chargé de former ni de détruire telle ou telle espèce d'élément anatomique en particulier, l'hypothèse précédente, jointe à l'absence de notions sur la genèse des éléments, a conduit à considérer tantôt le foie, tantôt la rate, comme chargés de la formation des globules rouges ou des globules blancs du sang; elle a conduit aussi à regarder d'autres organes, tels que les glandes lymphatiques, etc., comme pouvant se substituer à la rate malade ou enlevée, pour l'accomplissement de cette fonction supposée. L'anatomie comparée, l'embryogénie et l'étude expérimentale de l'usage des organes ont montré que ces hypothèses étaient fausses. L'écoulement cataménial s'accomplissant par les muqueuses nasale, bronchique, rectale, etc., ne constitue point une substitution d'un organe à un autre pour l'accomplissement d'une fonction; car le fait fonctionnel essentiel dans le cas dont il s'agit est l'expulsion d'un ovule hors de l'ovaire, à côté duquel les règles ne sont qu'un épiphénomène, ainsi que le montre leur absence chez certaines femmes fécondes et chez le plus grand nombre des mammifères.

Substitution fibreuse du poumon (*métamorphose fibreuse*, Cruveilhier; *cirrhose du poumon*, Corrigan). État comme ligamenteux ou analogue à celui du tissu lamineux dense, que prend parfois le poumon chez les vieillards, ou autour des *dilatations bronchiques* et même des corps étrangers du poumon. Il est dû à une

atrophie graduelle du tissu propre du poumon avec remplacement par du tissu lamineux dans des conditions encore mal déterminées. Il ne faut pas confondre cette altération principalement sénile, avec l'altération dite de la *pneumonie chronique*. On constate de la matité, l'absence de murmure respiratoire et même de souffle lorsque la substitution est idiopathique, car alors les petites bronches elles-mêmes s'atrophient. Les parois thoraciques s'affaissent du côté malade lorsque la lésion est étendue. Souvent alors le poumon adhère de toutes parts tant au péricarde qu'aux parois thoraciques et au diaphragme, et ne s'enlève qu'avec difficulté. La plèvre, très-épaissie, lui constitue une sorte de coque fibreuse. Le poumon lésé est environ d'un tiers moins volumineux que l'organe sain. Il est lourd, son tissu est très-dense, nullement friable, le doigt ne peut y pénétrer. Parfois son tissu résiste au scalpel comme ferait un fibro-cartilage. Sur la surface de section, les lobes sont pour ainsi dire réunis en un seul. La surface de section est lisse, *non granuleuse*, d'une coloration grise tirant sur le bleu avec des marbrures noirâtres irrégulièrement disposées. Il ne s'en écoule qu'un peu de liquide jaunâtre. Des traînées lamino-fibreuses subdivisent le poumon en lobules manifestement plus petits qu'ils ne le sont dans l'état normal. Ces cloisons lamineuses sont pâles, blanchâtres, peu vasculaires, très-résistantes, d'aspect ligamenteux. Elles envoient, dans l'intérieur des lobules, des prolongements fibro-lamineux de même aspect, mais de plus en plus déliés, et qui subdivisent le lobule en lobules secondaires, puis en lobules tertiaires. L'aire polygonale de ces aréoles présente une coloration ardoisée, et de la matière noire est disposée en traînées le long de ces tractus.

Substitution graisseuse. Production de *principes gras* qui prennent la place des *substances organiques azotées* dans les éléments anatomiques : tantôt ceux-ci disparaissent en totalité, et sont remplacés par des amas de granulations graisseuses, seules ou accompagnées de matière amorphe (V. AMORPHE) contenant des substances azotées ; tantôt les granulations graisseuses sont produites ou déposées dans l'épaisseur des éléments, et alors elles peuvent les remplir en partie ou en totalité, les distendre ou non, avec ou sans déformation. Ce phénomène se manifeste dans un grand nombre de conditions séniles, accidentelles ou morbides. Dans tous les cas de substitution graisseuse, la nutrition a été d'abord modifiée, ralentie, surtout quant aux actes d'assimilation, ou quant aux actes d'assimilation et de désassimilation tout à la fois, mais relativement à certains principes spécialement. Chez les vieillards, la substitution graisseuse s'observe d'abord dans tous les tissus non vasculaires, dont la nutrition est manifestement plus lente, plus facilement troublée sous de faibles influences que celle des tissus vasculaires. Telles sont les cellules épithéliales, la tunique élastique des artères, se chargeant, avec l'âge, de plaques formées de granulations graisseuses (V. ARTÈRE) ; le pourtour de la cornée (V. ARC *sénile*). Dans la *substitution adipeuse des muscles* (V. MUSCULAIRE), les éléments musculaires s'atrophient sans jamais contenir beaucoup de granulations graisseuses, bien qu'ils en renferment un peu ; et, à mesure de l'atrophie, ce sont d'autres éléments, les *vésicules adipeuses* (mais non des *gouttes* et *granulations graisseuses*), qui prennent leur place. L'atrophie sénile ou accidentelle des os, avec réplétion par une grande quantité de vésicules adipeuses, est un fait analogue à l'atrophie, avec substitution graisseuse, des muscles. V. OSTÉOGÉNIE et TRANSFORMATION.

SUBULÉ, ÉE. adj. [*subulatus*, de *subula*, alène; all. *pfriemenförmig*, angl. *subulate*, it. *subulato*]. Qui est en forme d'alène, c'est-à-dire qui se rétrécit insensiblement depuis le milieu jusqu'au sommet.

SUC. s. m. [*succus*, χυλὸς, ὀπὸς, all. *Saft*, angl. *juice*, it. *sugo*, esp. *jugo*]. Liquide que l'on obtient en exprimant une substance animale ou végétale. Les sucs des végétaux sont *aqueux*, *huileux*, *volatils* ou *résineux*, mais c'est aux sucs aqueux que l'on donne plus particulièrement le nom de *sucs* : les sucs huileux et volatils constituent les huiles grasses et essentielles ; les sucs résineux sont décrits sous le nom de *résines*. La composition des sucs aqueux est très-variée ; ils peuvent contenir différentes espèces d'acides, de sucres, de gommes, de matières colorantes, des sels organiques ou inorganiques ; quelquefois aussi ils tiennent, dans un état de demi-dissolution, des substances résineuses qui leur donnent un aspect laiteux. Tous les végétaux ne contenant pas la même quantité de parties liquides, il faut avoir égard à la nature de chacun d'eux, lorsqu'on veut en exprimer le suc. Plusieurs plantes, telles que le cresson, le cochléaria, l'oseille, la laitue, n'ont besoin que d'être soumises à une forte pression. D'autres (bourrache, buglosse, ortie), peu succulentes ou trop visqueuses, doivent être humectées ; mais il ne faut y ajouter que la quantité d'eau rigoureusement nécessaire pour faciliter l'expression du suc ; on les pile alors, et on les met à la presse. Certaines parties des végétaux doivent être préalablement râpées : tels sont la carotte, le coing, la pomme, etc. ; quelques-unes, après avoir été pilées et réduites en pâte, ont encore besoin d'un certain degré de fermentation avant d'être passées (baies de nerprun, de sureau, etc.). On dépure les sucs de plantes en les passant à froid, autant que possible. S'ils sont trop épais ou trop visqueux pour traverser facilement le filtre, on les liquéfie un peu en les exposant à la chaleur du bain-marie. Les sucs officinaux doivent être conservés par les pharmaciens dans des bouteilles à col étroit, et il faut étendre à leur surface une légère couche d'huile d'amandes ou de toute autre huile peu concrescible. On en conserve aussi beaucoup, surtout de ceux de fruits, par le procédé d'Appert, qui consiste à en remplir des bouteilles que l'on bouche avec soin, dont on assujettit le bouchon avec une ficelle, et que l'on tient ensuite plongées dans l'eau bouillante pendant un quart d'heure ; on les laisse refroidir, on les goudronne, et on les conserve à la cave.

Suc cancéreux. V. SUC *des tumeurs*.

Suc de citron [angl. *lime juice*]. Préparé par expression à la main et à la presse, il contient (ou doit contenir s'il n'est pas falsifié) 4 pour 100 d'acide citrique, de la glycose, de la pectine, une matière albuminoïde coagulable. Additionné tel quel de 60 grammes d'alcool par litre et mis en bouteilles, il supporte, sans rien perdre de ce qu'il a d'agréable, toutes les variations de température auxquelles expose la navigation pendant plusieurs années. Il est avéré par l'expérience qu'en l'absence de légumes frais, pris à la dose de 30 grammes par jour, il est utile pour défendre les marins contre le scorbut. Aucun des moyens de conservation essayés ne vaut celui qui est indiqué ci-dessus.

Suc gastrique. Si, chez deux chiens munis d'une fis-

tule gastrique, on introduit dans l'estomac de l'un d'eux un bol de viande hachée à laquelle on a communiqué préalablement une réaction acide par l'addition d'un peu de vinaigre, et chez l'autre un semblable bol rendu alcalin par une faible dissolution de carbonate de soude, la digestion s'opérera plus rapidement chez le dernier chien que chez le premier ; et, si l'on récolte le suc gastrique qui se produit dans ces deux expériences, la quantité du suc gastrique fourni par le chien au bol alcalinisé sera toujours plus considérable, tandis que cette quantité est fortement diminuée dans le cas où l'aliment est acidulé (Cl. Bernard). V. GASTRIQUE.

Suc d'herbes (vulgairement *jus d'herbes*). Le Codex indique sous ce nom les sucs obtenus en pilant, dans un mortier de marbre, parties égales de feuilles fraîches de chicorée, de fumeterre, de bourrache et de cerfeuil. Ces sucs sont exprimés et filtrés au papier. Il indique sous le nom de *sucs antiscorbutiques*, ceux que donnent, par les mêmes procédés, parties égales de feuilles de cresson, de cochléaria et de trèfle d'eau.

Suc nourricier. Ce terme a été employé dans divers sens. On l'a, mais à tort, pris comme synonyme de *plasma*, de *protoplasma* (V. ces mots) et de *blastème* (V. ce mot). Cette expression n'indique un objet réel et palpable que dans ce dernier cas. On l'emploie plus habituellement pour désigner le liquide qu'empruntent les éléments anatomiques aux capillaires ou aux autres éléments anatomiques afin de se nourrir ; mais ce liquide n'existe jamais à l'état libre, il n'a qu'une existence virtuelle, car, dans les capillaires, c'est le *plasma*, et, dès qu'il est en dehors d'eux, il est dans les éléments anatomiques et en fait partie. On a cru l'obtenir comme objet réel en écrasant et exprimant les tissus, mais ce qu'on avait ainsi n'était qu'une portion des liquides sans lesquels la substance organisée n'est rien, et qu'on n'obtient qu'en la désorganisant, c'est-à-dire par sa destruction. V. NUTRITION.

Suc pancréatique. V. PANCRÉATIQUE.

Sucs propres. V. LATEX.

Suc de réglisse. V. RÉGLISSE.

Suc des tumeurs. 1° Les tumeurs hypertrophiques de la glande thyréoïde et des ganglions lymphatiques donnent un suc demi-transparent, grisâtre, peu visqueux, formé de granulations moléculaires nageant dans un liquide incolore avec une quantité plus ou moins considérable d'épithélium nucléaire, sphérique ou ovoïde, suivant la nature de la glande. Quelques tumeurs épidermiques ou des hypertrophies glandulaires donnent quelquefois un suc analogue ; on y trouve alors des cellules épithéliales pavimenteuses dans le premier cas, et celles qui sont propres à la glande dont il s'agit dans le deuxième. 2° Dans les hypertrophies de la mamelle, des glandes salivaires, des glandes des muqueuses de l'estomac, du duodénum, du rectum, du gros intestin et du col de l'utérus, le suc fourni par la tumeur est souvent grisâtre, demi-transparent, mais très-visqueux, quelquefois tenace, filant, gluant ; il renferme les éléments épithéliaux propres à ces glandes et des granulations moléculaires, ainsi que quelquefois des épithéliums ou des leucocytes granuleux nageant dans un liquide qui doit sa viscosité à une substance organique particulière. 3° Dans les tumeurs épidermiques ayant pour origine l'hypertrophie des glandes sébacées, et quelquefois celle des glandes du col de l'utérus, le suc suinte par places sous forme de matière blanchâtre, pauvre en sérum, peu visqueuse ni crémeuse, ou ayant presque la consistance de la matière sébacée et sa couleur blanc jaunâtre. Ce suc renferme beaucoup de granulations moléculaires, des leucocytes granuleux ou non et surtout des cellules épithéliales pavimenteuses, s'il s'agit de tumeurs provenant des glandes sébacées, et de variétés très-diverses dans les autres cas. 4° Certaines tumeurs fibro-plastiques offrent un suc transparent ou grisâtre, peu visqueux, mais pourtant miscible à l'eau et que les acides coagulent. Il suinte à la pression ou seulement par l'action de racler. Il est composé d'un sérum tenant en suspension des granulations moléculaires grisâtres, d'autres graisseuses, en petit nombre, des noyaux fibro-plastiques, plus rarement des corps fusiformes et des globules granuleux. 5° Le *suc* dit *cancéreux* des auteurs, quand il existe, est blanchâtre ou grisâtre, quelquefois comme lactescent, de consistance crémeuse ou à peu près, d'une viscosité spéciale ; il suinte de toute la surface de la coupe du tissu d'une manière égale. Il est constitué par la matière amorphe non encore segmentée interposée aux noyaux, ramollie après la mort, qui, sous l'influence de la pression, est chassée de l'épaisseur du tissu avec des cellules, des noyaux, et avec des gouttelettes et des granulations graisseuses. Ces éléments et granulations flottent dans cette matière diffluente ou demi-liquide, à laquelle ils donnent une opacité et un aspect lactescent crémeux plus ou moins marqué, selon leur abondance. Le tissu des tumeurs donne plus de suc deux ou trois jours après l'ablation qu'immédiatement, en raison du ramollissement de la matière amorphe interposée aux noyaux ; au moment de l'ablation, le suc manque souvent et se montre le lendemain.

Sucs végétaux. V. SUCS *d'herbe*.

SUCCÉDANÉ, ÉE. adj. et s. m. [*succedaneus*, de *succedere*, succéder, prendre la place ; ἀντιϐαλλόμενος, all. *ersetzend*, *Succedaneum*, angl. *succedaneum*, it. et esp. *succedaneo*]. Médicament qu'on peut substituer à un autre, parce qu'il a les mêmes propriétés.

SUCCENTURIAUX. adj. m. pl. [all. *Nebennieren*, it. *succenturiale*]. V. REIN et SURRÉNAL.

SUCCENTURIÉ, ÉE. adj. [*succenturiatus*, qui doit secourir ; proprement : destiné à compléter une centurie, de *sub*, sous, et *centuria*, centurie ; it. *succenturiato*, esp. *succenturiado*]. On a appelé le duodénum *estomac succenturié*. — *Ventricule succenturié*. Nom du second estomac des oiseaux, consistant en un renflement à parois épaisses, très-glanduleuses et précédant immédiatement le gésier ou troisième estomac.

SUCCIN. s. m. [*karabé*, *ambre jaune*, *succinum*, *electrum*, ἤλεκτρον, all. *Bernstein*, angl. *yellow amber*, *succinum*, it. et esp. *succino*]. Substance bitumineuse, d'une couleur jaune tirant sur l'orange, acquérant une odeur agréable par le frottement, la trituration ou la combustion ; présentant une cassure conchoïde, à simple réfraction ; susceptible d'être tournée et polie ; passant à l'état électrique résineux par le frottement ; pesant 1,078 ; combustible en se boursouflant ; donnant à la distillation un acide particulier qu'on nomme *acide succinique*, et une substance huileuse empyreumatique connue sous le nom d'*huile de succin* ou *huile pyrosuccinique*. Cette huile, qui ressemble au naphte, est employée comme antispasmodique et emménagogue. Le succin est une résine fossile, d'origine organique, végétale probablement, qui

se trouve dans les sables et argiles des terrains tertiaires inférieurs. Très-employé autrefois en thérapeutique, ce bitume n'entre plus aujourd'hui que dans quelques teintures toniques.

SUCCINAMIDE. s. f. Amide que Félix Darcet a obtenue en traitant l'acide succinique anhydre par le gaz ammoniac sec. Elle est volatile, blanche, fusible, soluble dans l'eau mais moins dans l'alcool et l'éther; la potasse et l'eau la transforment en bisuccinate d'ammoniaque anhydre. ($C^8H^3O^3.2AzH^2.HO$.)

SUCCINATE. s. m. [*succinas*, all. *bernsteinsaures Salz*, angl. *succinate*, it. et esp. *succinato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide succinique avec les différentes bases.

SUCCINEUPIONE. s. m. (Berzelius). L'eupione de succin (Eslner), corps hydrocarboné séparé de l'essence de succin, formant une résine d'odeur de musc (*musc artificiel*) au contact de l'acide azotique.

SUCCINIMIDE. s. f. V. Bisuccinamide.

SUCCINIQUE. adj. [all. *Bernsteinsäure*, angl. *succinic*, it. et esp. *succinico*]. — *Acide succinique.* On le retire du succin, en chauffant cette substance dans des vaisseaux clos; il se sublime et s'attache à la cornue sous la forme de petites aiguilles. Sa saveur est âcre et chaude; il se réduit en fumée odorante sur les charbons allumés. On l'a employé comme antispasmodique et diaphorétique. On le prépare aussi en oxydant les graisses par l'acide nitrique; il se forme, pendant la décomposition, de l'asparagine et du malate de chaux impurs. L'eau en dissout 1/5e de son poids, l'eau bouillante moitié, et il cristallise par refroidissement. Peu soluble dans l'éther. ($C^8H^4O^6.2HO$.)

SUCCINONE. s. f. [esp. *succinona*]. Matière huileuse particulière résultant de la distillation de l'acide succinique avec la chaux.

SUCCION. s. f. [*suctio*, *suctus*, μύζησις, all. *Saugen*, angl. *sucking*, it. *suchiamento*, esp. *succion*]. Action de sucer ou d'attirer un fluide dans sa bouche en faisant le vide dans cette cavité à l'aide d'une forte inspiration. — *Extraction de la cataracte liquide par succion.* Imaginée par Laugier en 1847, et pratiquée par lui au moyen d'une aiguille à pompe, elle avait été abandonnée par son auteur même. Pridgin Teale (de Leeds), Bowman, Critchett et Lawson l'ont remise en usage. L'opération se compose de trois temps : 1° Rupture de la capsule antérieure, effectuée en introduisant deux aiguilles des deux côtés opposés de la cornée; ou, si l'on ne veut pas se servir des deux aiguilles, n'ouvrir la capsule qu'après le second temps. 2° Ouverture de la cornée pratiquée avec une aiguille aplatie, tandis que l'œil est tenu en place par l'une des deux aiguilles introduites dans le premier temps et non retirée. 3° Extraction de la cataracte faite avec une curette tubulée terminée par un tube de caoutchouc, dont une extrémité est tenue entre les lèvres de l'opérateur, et qui lui permet de régler à volonté la force et la durée de l'expiration, laquelle doit être continuée jusqu'à ce que la pupille soit devenue nette.

SUCCISTÉRÈNE. s. m. L'idrialine.

SUCCISTÉRINE. s. f. ($C^{42}H^{14}$). Produit de distillation du succin, blanc, cristallisable, difficilement soluble dans l'eau et dans l'alcool, se colorant en bleu intense par action de l'acide sulfurique. On le croit identique avec l'idrialine.

SUCCUBE. s. m. [*succubus*, de *sub*, sous, et *cubare*, coucher; all. *Nachtweibchen*, angl. *succubus*, it. *succubo*, esp. *sucubo*]. V. Cauchemar.

SUCCUSSION. s. f. [*succussio*, de *succutere*, secouer; σεῖσις, all. *Schütteln*, angl. *succussion*]. Action de secouer. Mode d'exploration employé par Hippocrate pour s'assurer de l'existence des épanchements dans la poitrine. Il consiste à saisir par les épaules le malade placé sur son séant, et à communiquer une secousse au tronc, pour écouter ensuite si l'on entend la fluctuation d'un liquide. — Les médecins antérieurs à Hippocrate et ceux qui lui étaient contemporains pratiquaient encore une autre espèce de succussion. Ils attachaient solidement le patient à une échelle, et le laissaient tomber d'une hauteur plus ou moins grande contre le sol du côté de la tête ou du côté des pieds, suivant le cas. La succussion était employée pour la luxation des vertèbres. Hippocrate (*Traité des articulations*) est défavorable à cette pratique; cependant il explique comment il faut s'en servir. L'auteur du livre des *Maladies des femmes* l'employait dans le cas d'accouchement difficile, et alors la succussion sur l'échelle se faisait du côté des pieds, il en usait aussi pour faire rentrer la matrice sortie, et alors la succussion se faisait du côté de la tête.

SUCCYLIQUE (Acide). V. Succinique.

SUÇOIR. s. m. [*haustorium*]. Organe à l'aide duquel les végétaux parasites puisent les sucs des plantes qui servent à leur nutrition. C'est une masse de tissu cellulaire.

SUCRATE. s. m. V. Saccharate.

SUCRE. s. m. [*saccharum*, σάκχαρον, all. *Zucker*, angl. *sugar*, it. *zucchero*, esp. *azucar*]. (Synonymie : *Principes neutres non azotés*, *matières sucrées*, *matières animales sucrées*, *principes sucrés*.) Nom donné aux principes immédiats de la deuxième classe qui brûlent avec flamme en répandant l'odeur de caramel, solubles dans l'eau, et jouissant de la propriété de se convertir, au contact des matières azotées et des ferments, en acide lactique, ou en alcool et acide carbonique, plus un peu d'acide succinique et de glycérine, suivant les conditions diverses dans lesquelles on les place. On en compte deux espèces chez les animaux, le *sucre du foie* ou *de diabète*, et le *sucre de lait.* Les sucres ne représentent point en chimie un groupe isolé (Berthelot) et restreint de composés, mais forment un groupe naturel analogue au groupe des corps dérivés des carbures d'hydrogène et des alcools. Les composés sucrés sont neutres, très-solubles dans l'eau, de saveur spéciale dite sucrée. La chaleur, les alcalis, l'acide nitrique, les décomposent d'une manière semblable. Le carbone contenu dans leur équivalent est un multiple de 6; ils renferment environ moitié de leur poids d'oxygène. L'hydrogène s'y trouve tantôt dans la proportion convenable pour produire de l'eau avec l'oxygène du composé, tantôt en léger excès. Toutes les matières sucrées forment, avec les bases énergiques, des combinaisons particulières. Les matières sucrées s'unissent aux acides en plusieurs proportions, de façon à donner naissance à des combinaisons neutres analogues aux corps gras. Les sucres peuvent se partager en deux grandes catégories, de stabilité très-différente. La première comprend la glycérine, la mannite, la dulcine, la pinite, la quercite, l'érythroglycine, etc., résistant à une température de 200° à 250°, et à l'action des acides et alcalis puissants à 100°. La seconde catégorie renferme les sucres fermentescibles directement ou indirectement au contact de la levûre (sucres de canne, de fruit, du foie, du lait, mélitose, etc.), et

les corps isomères non susceptibles d'éprouver la fermentation alcoolique au contact de la levûre (sorbine, eucalyne, etc.). Tous ces corps se détruisent à 200° ou au-dessous. Les acides minéraux les décomposent à 100°; la plupart sont altérés à 100° par les alcalis. Des considérations théoriques déduites de la notion de la *polyatomicité* introduite dans l'histoire de ces corps par Berthelot, font envisager les matières sucrées et leurs isomères comme des alcools particuliers pour la plupart hexatomiques, c'est-à-dire susceptibles de se combiner à 1, 2, 3, 4, 5, 6 équivalents d'un acide quelconque, ou à 1 équivalent de six acides différents, pour donner naissance à un nombre incalculable de combinaisons. V. Glycogénie.

Sucre du foie. (Synonymie : *Sucre de diabète*, *sucre urinaire*, *sucre des urines*, *sucre de raisin*, *sucre de la deuxième espèce*, *glucose* ou mieux *glycose animale*.) Ce principe existe à l'état normal dans le parenchyme du foie, dans le sang des veines sus-hépatiques, dans celui de la portion de la veine cave qui est au-dessus de lui, dans le sang du cœur droit et des artères pulmonaires. Chez les animaux à jeun, on ne trouve pas ou presque pas de sucre dans le sang des veines pulmonaires, du cœur gauche ou au moins de l'aorte ou de ses branches; on n'en trouve pas dans les veines générales. Pendant la digestion, on en trouve partout où il y en a à jeun, mais davantage; on en trouve de plus un peu dans les artères et même quelquefois dans les veines générales. On n'en trouve dans la veine porte que dans ce dernier cas, où il y en a un peu, et dans celui où il en a été introduit avec les aliments; mais, à part ces circonstances bien déterminées, il n'y en a pas là, tandis qu'il y en a dans les veines sus-hépatiques. On ne trouve jamais de sucre dans la bile à l'état normal. Au point de vue de l'analyse élémentaire, il est identique avec la glycose; il en offre également les caractères extérieurs, la fermentation facile et directe au contact des ferments et des substances azotées; mais il en diffère en ce que, dans les vaisseaux, il se décompose sept ou huit fois plus facilement que la glycose fabriquée artificiellement, et que celle des raisins. Il faut, en un mot, en injecter sept ou huit fois plus dans les vaisseaux avant d'en retrouver dans les urines. Le sucre de raisin, au contraire, n'est pas détruit aussi facilement, ne passe pas aussi facilement à un autre état spécifique (celui d'acide lactique); en sorte que, bien qu'il ne passe pas tout dans les urines comme le sucre de canne injecté dans le sang veineux, il faut néanmoins en injecter sept ou huit fois moins que du sucre du foie pour en voir arriver dans le liquide vésical. — Au point de vue des réactifs qu'on emploie pour en déceler la présence dans les liquides, le *procédé de Trommer* (1841) consiste à verser de la potasse dans la liqueur que l'on veut examiner, puis à filtrer; on ajoute alors au liquide filtré du sulfate de cuivre en solution très-étendue : il se forme ordinairement un précipité qui se redissout par l'agitation de la liqueur. Au bout de quelque temps, on voit se former un précipité rougeâtre d'oxyde de cuivre en forme de poudre. On préfère l'emploi de la *liqueur de Barreswil et Bernard*, ou *réactif cupro-potassique* ou *cupro-tartrate de potasse*. Pour le préparer, on dissout à chaud 50 grammes de crème de tartre et 40 grammes de carbonate de soude dans un tiers de litre d'eau. On ajoute ensuite à cette dissolution 30 grammes de sulfate de cuivre en poudre. Après avoir fait bouillir le mélange, on le laisse refroidir, et l'on y ajoute 40 grammes de potasse dissoute dans un quart de litre d'eau; enfin on étend toute la masse avec assez d'eau pour en faire un litre. On peut faire ce liquide en dissolvant simplement du tartrate de cuivre dans une solution de potasse. Ce liquide, qui est un sel double de potasse et de cuivre, est d'un beau bleu. L'ébullition d'une liqueur sucrée additionnée de ce réactif donne un précipité caractéristique qui passe par différentes nuances du jaune rougeâtre. Celui-ci se forme parce que la glycose s'oxyde aux dépens du bioxyde de cuivre, qui passe à l'état de protoxyde rougeâtre et se précipite. Le sucre, en prenant de l'oxygène, passe à l'état d'acides oxalique, formique, ou analogues mal déterminés. L'acide sulfureux, les sulfates, l'aldéhyde, le chloroforme, l'acide tannique, la salicine, l'acide urique et les urates réduisent et précipitent le réactif cupro-potassique. Il en résulte que les urines normales riches en urates, comme celles des femmes en couches, par exemple, réduisent le cupro-tartrate de potasse sans que cela indique qu'il y ait de la glycose. Pour être certain de la présence de la glycose, on se débarrasse de toutes les matières réduisantes : 1° en ajoutant à l'urine un excès d'acétate neutre de plomb, puis filtrant; 2° en additionnant le liquide filtré limpide d'ammoniaque jusqu'à légère alcalinité, et filtrant. On peut alors traiter ce deuxième liquide par le réactif, et, s'il précipite, on est sûr qu'il y a du sucre dans l'urine. L'expérience apprend, du reste, à distinguer le léger précipité des urines normales de celui, plus foncé, des liquides sucrés, sans recourir aux précautions précédentes dans la pratique; mais elles sont nécessaires pour avoir toute certitude. L'absence de précipité dans les urines non additionnées d'acétate plombique, etc., indique à coup sûr l'absence de sucre. — *Procédé de Fehling pour le dosage de la glycose*. Faites une liqueur titrée, composée de 40 grammes de sulfate de cuivre cristallisé dissous dans 160 grammes d'eau, de 160 grammes de tartrate de potasse et de 560 grammes de lessive de soude du poids spécifique de 1,12; le tout est mélangé avec de l'eau, de manière à atteindre le volume d'un litre. Pour précipiter complétement le cuivre de 10 centimètres cubes de la liqueur titrée, il faut 11,5 centimètres cubes d'une liqueur contenant 5 grammes de sucre desséché dissous dans un litre d'eau. Pour précipiter 100 parties d'oxyde de cuivre, il faut donc 45,25 parties de sucre. En partant de ces proportions, il est aisé de calculer la quantité de sucre contenue dans une urine. On en verse dans une burette graduée une certaine quantité, puis on ajoute peu à peu de la liqueur titrée contenant le sel de cuivre; il arrive un point où la liqueur titrée n'est plus décomposée : d'après la quantité de la liqueur employée, on calcule facilement la proportion de sucre qui était renfermée dans l'urine qu'on soumettait à l'analyse. — *Procédé de Capezzuoli*. Ajoutez quelques centigrammes d'oxyde bleu hydraté de cuivre, puis un excès de potasse; s'il y a du sucre, le fluide devient rougeâtre, et en peu d'heures le dépôt prend une coloration jaune. — *Procédé de Moore*. Ajoutez à l'urine moitié de son poids de solution de potasse, chauffez jusqu'à ébullition; elle devient d'une couleur brune s'il y a du sucre.

Sucre biliaire. V. Biline et Taurine.

Sucre de canne. Il est fourni par la *canne à sucre* (V. ce mot), cristallise en prismes hexaèdres, durs,

incolores et transparents; il est phosphorescent par le frottement, et d'une cassure vitreuse quand les cristaux sont réguliers. Il se trouve aussi dans plusieurs autres végétaux, tels que l'érable, la betterave, le maïs, etc., et dans certains miels. (V. GLYCOSE). Pour extraire le sucre de canne, on emploie aux colonies un procédé qui fait perdre à peu près la moitié de celui que la plante renferme. On réunit en paquets les tiges de cette plante graminée, et on les moud entre des cylindres. La canne ainsi exprimée se nomme *bagasse*, et ne sert plus que de combustible. Le suc obtenu, nommé *vesou*, est clarifié et évaporé par un procédé particulier, à l'aide de la chaleur et du lait de chaux; lorsqu'il est converti en un sirop suffisamment cuit, on le laisse refroidir et cristalliser dans une chaudière appelée *rafraîchissoir*, puis on met égoutter les cristaux pour en séparer complétement la portion restée liquide, qui est la *mélasse*. Ce sont ces cristaux égouttés qui sont envoyés en Europe sous le nom de *sucre brut*, de *moscouade*, de *cassonade brute*. D'autres procédés plus en harmonie avec l'état actuel des sciences ont été proposés; mais une foule de causes se réuniront peut-être encore longtemps pour en retarder l'adoption générale, malgré les beaux résultats de quelques essais partiels. Le sucre qui nous vient sous le nom de *sucre terré*, ou de *cassonade blanche*, est du sucre que l'on a mis, en le faisant sortir du rafraîchissoir, dans des moules de terre cuite en forme de cône renversé, et dont on a recouvert uniformément la base d'une couche d'argile détrempée. Celle-ci cède peu à peu son eau, qui traverse toute la masse du sucre et dissout le sirop. Après deux ou trois terrages, on le laisse sécher et on le brise en fragments. Pour raffiner en France cette cassonade, on la chauffe lentement avec une quantité déterminée d'eau de chaux claire, on enlève l'écume; on ajoute du sang de bœuf délayé dans de l'eau, on fait bouillir, et l'on continue d'écumer et d'ajouter du sang de bœuf jusqu'à parfaite clarification. On fait ensuite cristalliser le sucre, et on le terre comme il a été dit ci-dessus. On obtient par des procédés analogues le sucre de betterave.

Sucre candi. Sucre pur dissous dans l'eau, cuit en consistance de sirop au petit boulé (à 37° du pèse-sel de Baumé), et cristallisé ensuite par une évaporation lente dans une étuve.

Sucre de fruits. V. GLYCOSE.

Sucre de gélatine. V. GLYCOCOLLE.

Sucre insipide. Nom donné autrefois à la portion de sucre de diabète ou du foie qui, dans les urines, se combinant avec le chlorure de sodium, perd, par suite, complétement sa saveur.

Sucre interverti. Sucre de canne dont, par l'action des acides, le pouvoir rotatoire dextrogyre est devenu lævogyre. Ce fait tient à ce que les acides décomposent le sucre de canne en deux sucres différents, qui étaient auparavant combinés à équivalents égaux, qui sont la glycose dextrogyre et un sucre isomère fortement lævogyre, incristallisable, mais fermentescible aussi. Les acides dilués et bouillants détruisent ce sucre liquide de préférence à la glycose; il est apte à réduire le tartrate cupro-potassique comme cette dernière.

Sucre de lait. V. LACTINE.

Sucre d'orge. V. PÉNIDE.

Sucre de pomme. Il ne diffère du sucre d'orge que parce qu'on le prépare avec du sucre très-blanc, aromatisé à la fleur d'oranger ou au citron. C'est ce même sucre, coulé dans des moules sphériques, qui constitue les prétendues *boules de gomme*.

Sucre de raisin. V. GLYCOSE.

Sucre de réglisse. La glycyrrhizine.

Sucre de Saturne. V. ACÉTATE *de plomb*.

Sucre tors. V. PÉNIDE.

Sucre vermifuge. Préparation officinale composée de 3 parties de mercure coulant, qu'on a éteint avec 2 parties de sulfure de mercure noir préparé au feu et porphyrisé, auxquelles on a ensuite ajouté 7 parties de sucre en poudre. Ce vermifuge, spécialement employé pour les enfants, se donne à la dose de 30 à 120 centigrammes. Il faut l'administrer dans un liquide très-épais, tel qu'un looch, un sirop approprié ou une demi-cuillerée de gelée de groseille.

SUDAMINA. s. m. pl. [ἱδρῶα, all. *Schweissbläschen*, angl. *sudamina*, it. *sudamini*, esp. *sudamina*]. Mot latin fabriqué par les médecins et conservé en français pour désigner de petites vésicules proéminentes, du volume d'un grain de millet, arrondies, transparentes, pleines d'une humeur aqueuse, ténue, non visqueuse. Elles se développent sans rougeur à la peau, dans le cours de plusieurs maladies aiguës ou chroniques plus ou moins graves, particulièrement dans la fièvre typhoïde, la scarlatine, la rougeole. Ces vésicules, qu'au premier coup d'œil on prendrait pour des gouttelettes de sueur, commencent quelquefois à se ternir peu d'heures après leur apparition; d'autres fois, elles ne se ternissent qu'au bout de plusieurs jours, puis elles s'affaissent, se rident et disparaissent. V. SUETTE.

SUDATION. s. f. [*sudatio*, ἵδρωσις]. Action de suer ou de faire suer pour un but thérapeutique.

SUDATOIRE. adj. [*sudatorius*, it. et esp. *sudatorio*]. — *Fièvre sudatoire*. V. SUETTE.

SUDATORIUM. s. m. [de *sudare*, suer]. Mot latin employé pour désigner le lieu où dans un établissement la sueur est provoquée.

SUDORATE. s. m. Sels formés par l'acide sudorique. V. SUDORIQUE et SUEUR.

SUDORIFIQUE. adj. et s. m. [*sudorificus*, de *sudor*, sueur, et *facere*, faire; ἱδρωτικός, all. *schweisstreibend*, angl. *sudorific*, it. et esp. *sudorifico*]. Qui provoque la sueur. On emploie comme sudorifiques les stimulants généraux aromatiques, l'antimoine diaphorétique, les poudres de James, de Dower, la bardane, le sureau, la bourrache, et particulièrement les *quatre bois sudorifiques* (gaïac, salsepareille, squine et sassafras, aa parties égales). Le Codex indique, sous le nom d'*espèces sudorifiques pour infusion*, un mélange de bois de sassafras râpé, de fleurs de sureau, de bourrache et de coquelicot.

SUDORIPARE. adj. [de *sudor*, sueur, et *parere*, produire; angl. *sudoriparous*]. Qui produit la sueur. V. FOLLICULE *glomérulé* et GLANDE.

SUDORIQUE (ACIDE) [de *sudor*, sueur]. Appelé d'abord *hidrotique* [de ἵδρως, sueur]. Acide retiré par Favre de 14 litres de sueur générale. On l'obtient par décomposition des sudorates de soude et de potasse qui sont des principes immédiats de cette humeur. Il n'existe pas à l'état libre et comme principe constituant de ce liquide. Il forme des sels d'argent bien définis, altérables à la lumière ($C^{10}H^{8}O^{13}Az$). Il renferme la même quantité de carbone que les acides urique et inosique et que la xanthine. Son équivalent est environ le double de celui de l'acide lactique, c'est-à-dire qu'il exige une quantité double d'une même base pour être saturé. V. SUEUR.

SUETTE. s. f. [*morbus sudatorius*, all. *Schweissfieber*, angl. *the sweating sickness*, it. *sudore anglico*]. Nom donné à une fièvre éruptive, contagieuse, presque toujours épidémique. Cette maladie éclata en Angleterre en 1486 pour la première fois, et y renouvela ses ravages à quatre reprises, jusque vers le milieu du XVI[e] siècle : de là son nom de *sudor anglicus*. Dans les premiers temps cette fièvre offrait une sueur excessivement profuse, mais peu ou point d'éruption. Le danger en était très-grand, et les épidémies de suette anglaise doivent être comptées parmi les plus formidables qui ont désolé les populations. Dans les siècles suivants, la suette eut une éruption miliaire bien plus caractérisée, et elle perdit de sa malignité. Aujourd'hui elle règne fréquemment dans certaines contrées de la Picardie. Elle débute dans la majorité des cas sans prodromes; dans d'autres cas, il y a des phénomènes précurseurs assez légers pour que les malades n'y fassent aucune attention et continuent à vaquer à leurs occupations. Les phénomènes précurseurs consistent, quand ils se montrent en un peu de céphalalgie sus-orbitaire, quelques étourdissements, une légère courbature et de la lassitude dans les membres, malaise épigastrique; langue blanche, caractéristique de l'embarras gastrique : c'est dans ce cas que l'ipécacuanha peut être un moyen préventif. L'affection peut offrir la forme intermittente, et les accès ont été précédés du frisson caractéristique dans les lieux où il y a ordinairement des fièvres intermittentes; le sulfate de quinine a donné alors de bons résultats. On a quelquefois vu du délire et d'abondantes épistaxis. Il y a des faits nombreux de familles entières frappées par l'épidémie; dans une maison composée de plusieurs habitants, on a toujours remarqué plusieurs malades en même temps. On a pu constater la transmission de la suette d'un village dans un autre par contagion, comme quelquefois on l'observe pour le choléra et autres affections, qui, habituellement épidémiques, présentent des faits de contagion non douteux dans quelques circonstances particulières. On a observé plusieurs formes de suette. *Première forme*. Malaise général, anorexie, céphalalgie sus-orbitaire; constriction douloureuse à l'épigastre, comme si un poids énorme s'opposait à la dilatation du thorax; sentiment d'une barre transversale au-dessus du sternum; la langue est large, épaisse, couverte d'un enduit jaunâtre; la soif est vive, les urines rares et chargées; constipation; sueurs excessives, exhalant une odeur fétide, méphitique, qu'on a comparée à celle de la paille pourrie; pouls généralement fort, mais peu fréquent. Enfin apparaît l'éruption, par laquelle cependant débute quelquefois l'affection, et qui d'autres fois ne s'est montrée qu'au quatrième, sixième ou même huitième jour de l'invasion; elle était variable dans ses manifestations : ainsi elle a été générale et rapide, partielle et lente, circonscrite ou ambulante, subite ou successive, discrète ou confluente. *Deuxième forme*. Céphalalgie peu intense, malaise général; douleur dans les lombes, dans les membres inférieurs; bouffées de chaleur, quelques frissons erratiques, sueurs visqueuses; nausées, quelquefois vomissements; langue sale; constipation opiniâtre; otalgie avec sentiment d'astriction à la gorge; diminution dans la force et le nombre des pulsations, qu'on a vues descendre à 45 et même 40 par minute. *Troisième forme*. Céphalalgie, vomissements bilieux, coliques vives, diarrhée, constriction violente à l'épigastre; rarement des crampes; urines rares et difficiles. Le pouls prend de la plénitude, une grande fréquence; il bat de 130 à 150 pulsations. Chaque forme réclame un traitement spécial. Pour la première, ipécacuanha, boissons délayantes; soins particuliers de ne provoquer ni de supprimer les sueurs; diète sévère. Pour la deuxième, vomitifs; lavements émollients ou rendus légèrement laxatifs par addition de miel commun, de mercuriale, d'huile ou de sel. Pour la troisième, sangsues à l'épigastre, antispasmodiques, révulsifs cutanés, avec ou sans émollients et narcotiques. Lors des dernières épidémies de choléra, on a vu, dans les campagnes surtout, la suette régner en même temps, ou plutôt le précéder de huit ou quinze jours environ, et disparaître à peu près lors de l'invasion du choléra: les personnes atteintes de suette qui ne succombaient pas, n'avaient pas le choléra, mais elles présentaient une convalescence longue ou des troubles gastriques et intestinaux pendant longtemps. La suette, en général, ne cause pas la mort; cependant il arrive parfois qu'une épidémie est exceptionnellement dangereuse et fait beaucoup de victimes.

SUEUR. s. f. [*sudor*, ἱδρώς, all. *Schweiss*, angl. *sweat*, it. *sudore*, esp. *sudor*]. On donne ce nom aux liquides versés ou produits à la surface de la peau, condensés en gouttelettes dans certaines conditions normales, par suite d'élévation de la température extérieure, de suspension momentanée de la respiration, de mouvements ou d'efforts énergiques et prolongés, de certaines émotions et de certaines conditions morbides. C'est le même liquide qui, lorsqu'il s'échappe à l'état de vapeur, porte le nom de *transpiration* ou d'exhalation cutanée. L'analyse chimique démontre que, dans un bain tiède, l'exhalation cutanée continue à se faire ; l'absorption de l'eau s'exerce dans des limites très-restreintes; elle ne semble influencée ni par la composition ni par la densité du liquide employé ; elle varie surtout avec les conditions physiologiques. La sueur diffère d'une région du corps à l'autre. Celles des *régions inguino-scrotale* et *inguino-vulvaire* sont alcalines et non acides ; leur odeur, bien qu'elle se rapproche, en quelques points, de celle des corps gras, a pourtant quelque chose de plus fade chez certains sujets ou d'un peu aromatique, et elle est bien différente de celle du creux axillaire. La *sueur de l'intervalle des orteils* est également alcaline ; elle a une odeur différente des sueurs scrotale et axillaire, et qui se rapproche de celle de certains corps gras devenus rances. V. ODORANT (*principe*). Celle de la plante des pieds est acide comme celle de la paume des mains. — Les sels des acides gras ont presque tous l'odeur de leur acide, mais moins forte. L'acide caproïque a l'odeur franche de la sueur axillaire, sans analogie avec celle de l'acide butyrique. La *sueur de la surface générale du corps et des mains* est franchement acide et sans odeur prononcée; mais, comme l'a montré Donné, la *sueur de l'aisselle*, si caractéristique par son odeur, est positivement alcaline. Nulle expérience n'a prouvé encore qu'il y eût de l'acide caproïque libre dans la sueur alcaline, comme il y a de l'acide oléique libre dans le sang alcalin. Les valérates, caproates, etc., réagissant alcalin, il est probable que l'odeur de la sueur axillaire est due à la présence d'un valérate de soude ou de potasse. Peut-être s'y trouve-t-il en même temps d'autres sels à acides volatils et odorants ; il n'y a pas de couleur ni d'odeur qui, dans l'économie, soient dues absolument à un seul principe immédiat. Il y a toujours mélange de plusieurs de ceux-ci;

car, lorsqu'une odeur se rapproche de celle de quelque principe particulier, elle n'est jamais, franchement, tout à fait celle de ce principe seul. Ainsi, comme on le voit, la *sueur générale*, dont il sera question plus bas, n'est pas un liquide unique. Ce n'est pas non plus un liquide homogène. En effet, elle est formée : 1° Du liquide que laisse évaporer et exsuder la peau (V. SÉCRÉTION) ; peut-être même ce liquide est-il un liquide spécial sécrété par la peau en vertu de cette propriété de sécrétion possédée par tous les tissus, surtout par ceux qui sont disposés en membrane, propriété très-manifeste dans les muqueuses, comme la vessie, qui n'ont pas de glandes et pourtant sécrètent un mucus. 2° A ce liquide s'ajoute le produit des follicules glomérulés (V. ce mot). Ceux-ci diffèrent à la surface générale de la peau et à l'aisselle; c'est à l'action sécrétante des premiers qu'il faut sans doute rattacher la formation des *sudorates*, sels propres à la sueur. 3° Il s'y ajoute encore le produit des glandes pileuses dans les régions qui sont pourvues de poils. 4° Les cellules épithéliales qui se desquament incessamment. — *Sueur générale*. Favre, qui a pu étudier jusqu'à quatorze litres de sueur générale chez un homme atteint de la goutte, mais sans maladie locale ou fébrile, a reconnu que, en provoquant la sueur par les moyens sudorifiques externes, et le malade buvant jusqu'à deux litres d'eau, la quantité de sueur produite peut s'élever jusqu'à deux litres et même deux litres et demi en une heure et demie. Sur cette quantité, le premier tiers était toujours acide, le deuxième neutre ou légèrement alcalin, le troisième toujours alcalin. La sueur est un liquide limpide ou à peine troublé par les lamelles épithéliales. Elle a une odeur légère non désagréable, qui n'est pas celle de l'acide butyrique. Pourtant le principe qui donne à la sueur son acidité est un acide libre et volatil comme les acides gras (*valérique*) ; car, dès que l'évaporation est commencée, la réaction acide disparaît pour faire place à une réaction alcaline. La composition de la sueur générale est, pour 10 000 grammes : *Principes de la première classe :* 1° Eau, 9955,73 ; 2° chlorure de sodium, 22,30 ; 3° chlorure de potassium, 2,43 ; 4° sulfates de soude et de potasse, 0,11 ; 5° phosphates de soude et de potasse, des traces ; 6° carbonates alcalins restant unis à une certaine quantité de substance azotée coagulable, 0,05 ; 7° phosphates terreux, des traces. *Principes de la deuxième classe :* 1° Sudorate de soude, 10,42 à 11,72 ; 2° sudorate de potasse, 3,90 à 5,20 ; 3° lactate de soude, 2,15 à 3,38 ; 4° lactate de potasse, 0,79 à 1,02 (ainsi ces sels de potasse sont le tiers ou le quart en poids de ceux de soude, tandis que, dans les principes d'origine minérale, ils ne sont que le dixième de ceux de soude) ; 5° urée, 0,42 ; 6° principes graisseux, 0,13. *Principes de la troisième classe :* Substance azotée coagulable analogue à l'albumine en petite quantité, et des traces d'épithélium. La petite proportion de principes de la troisième classe dans la sueur montre qu'elle est une humeur excrémentitielle à peu près au même titre que l'urine. La masse de sueur recueillie dans la seconde demi-heure est la même que dans la troisième et toujours plus grande que celle de la première. Le rapport de la quantité d'eau à celle des principes solides ne varie pas sensiblement dans ces diverses périodes. La quantité des principes de la première classe atteint son maximum dans la deuxième partie ; celle des principes salins de la deuxième classe est au minimum dans la troisième partie et l'emporte sur ceux d'origine minérale dans la première partie; dans cette première partie les sudorates l'emportent sur les lactates. Il n'y a dans la sueur ni acide sudorique, ni acide urique, ni sels correspondants. Les phosphates et sulfates sont en petite quantité dans la sueur par rapport surtout à ce qui a lieu dans l'urine. Il y a proportionnellement plus de sel marin dans la sueur que dans l'urine. Les sels de la première classe, dans la sueur, sont aux bases des sels de la deuxième comme 100 : 12,01, tandis que, dans l'urine, ce rapport est comme 100 : 2,95. V. URINE.

Sueur bleue. La sueur peut, dans quelques cas morbides, tacher le linge en bleuâtre ou en verdâtre, ce qui a fait donner le nom de *sueur bleue* à ces cas-là. La cause est la même que celle de la suppuration bleue, si ce n'est dans les cas de chromidrose. V. CHROMIDROSE et SUPPURATION *bleue*.

Sueur fœtide. On désigne d'une manière générale sous ce nom la sueur de la fièvre typhoïde, de la suette et d'autres maladies, durant lesquelles cette sécrétion exhale une odeur désagréable plus ou moins intense, différente de l'une à l'autre de ces maladies. Le liquide renferme ordinairement des sels ammoniacaux de plusieurs espèces dus à une altération rapide des principes normaux dès que la sécrétion est opérée.

Sueur de sang. V. HÉMATIDROSE.

SUFFOCANT, ANTE. adj. [all. *erstickend*, angl. *suffocating*, it. *suffocante*, *soffogante*, esp. *sufocante*]. Qui produit la suffocation. — *Catarrhe suffocant* [all. *Stickfluss*]. Variété grave du catarrhe pulmonaire, accompagnée de suffocation imminente. V. CATARRHE.

SUFFOCATION. s. f. [*suffocatio*, πνίξ, πνιγμὸς, all. *Erstickung*, angl. *suffocation*, it. *suffocazione*, *soffogamento*, esp. *sufocacion*]. Étouffement ; perte de respiration ou extrême difficulté de respirer. — Asphyxie causée par la présence d'un corps étranger qui obstrue le pharynx ou l'arrière-bouche, et intercepte le passage de l'air. Cette forme d'asphyxie se distingue ainsi de celle qui est causée par des gaz irrespirables ou toxiques qui, continuant à pénétrer dans les bronches, permettent la continuation des mouvements d'inspiration et d'expiration (V. ASPHYXIE). — En médecine légale, cas dans lesquels un obstacle mécanique, autre que la strangulation et la pendaison, est apporté violemment à l'entrée de l'air dans les organes respiratoires, tels que compression des parois de la poitrine, occlusion directe de la bouche et des narines, enfouissement, etc. — *Suffocation de matrice* [*præfocatio hysterica*, all. *hysterische Beklemmung*]. Attaque d'hystérie. V. STRANGULATION.

SUFFRUTESCENT, ENTE. adj. [*suffrutescens*, all. *staudenartig*, esp. *sufrutescente*]. Se dit des plantes qui sont de la nature des sous-arbrisseaux ou qui en ont le port.

SUFFUSION. s. f. [*suffusio*, de *suffundere*, répandre dessous ; all. *Ergiessung*, angl. *suffusion*, it. *suffusione*, esp. *sufusion*]. Épanchement. Les anciens donnaient le nom de *suffusion* [*oculorum suffusio*, ὑπόχυμα] à la cataracte, parce qu'ils l'attribuaient à un épanchement d'humeurs dans l'œil. Les Latins appelaient *suffusio*, la berlue.

SUGGESTION. s. f. V. SOMNAMBULISME.

SUGILLATION. s. f. [*sugillatio*, ἐκχύμωμα, ὑπόσφαγμα, all. *Saugemaal*, *Blutunterlaufung*, angl. *sugillation*, it. *sugillazione*, esp. *sugilacion*]. Mot

sans signification bien déterminée : il est employé quelquefois pour désigner de légères ecchymoses cutanées; et telle doit être probablement sa véritable acception, d'après son étymologie (de *sugere*, sucer, parce qu'en suçant on peut déterminer une légère ecchymose appelée vulgairement *suçon*). Néanmoins on a souvent donné le nom de *suggillations* aux taches scorbutiques et aux diverses colorations de la peau qui se produisent dans le cours de certaines affections cutanées. D'autres fois on a nommé *sugillations* les ecchymoses spontanées par causes internes, pour les distinguer des ecchymoses par causes externes. Enfin aujourd'hui on emploie le plus ordinairement ce mot comme synonyme de *lividités cadavériques*, pour désigner les taches violacées qui se forment sur les cadavres par l'afflux du sang dans les parties les plus déclives du corps, sous l'influence de la pesanteur.

SUICIDE. s. m. [de *sui*, soi-même, et *cidium*, meurtre, de *cædere*, tuer]. Meurtre de soi-même. Ce mot a été employé pour la première fois par Desfontaines au XVIIIe siècle. Il est prouvé aujourd'hui, par les recherches de Des Etangs et de Brierre de Boismont en particulier, que les idées ont de l'influence sur un grand nombre de suicides et qu'on ne doit pas considérer comme fous tous ceux qui se tuent. Le suicide était moins fréquent au moyen âge que dans l'antiquité, ce qui doit être attribué aux sentiments religieux et aux peines portées tant par l'Église que par la loi; cette diminution est plus prononcée chez les mahométans que chez les chrétiens; il y a eu un accroissement marqué du suicide depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, tous dires qui se fondent sur des appréciations et non sur des statistiques. Il se tue environ trois fois plus d'hommes que de femmes, plus en été qu'en hiver, et plus dans les régions chaudes de la France que dans les régions du nord, Paris excepté; plus de célibataires des deux sexes que d'individus mariés, et environ trois fois plus d'hommes illettrés ou d'une instruction limitée que d'hommes instruits. Les causes les plus habituelles du suicide sont l'inconduite, la dissipation et l'immoralité, puis l'hypochondrie et les diverses formes d'aliénation mentale; viennent ensuite les chagrins domestiques, les souffrances par maladies diverses, l'amour, la crainte du déshonneur, etc.; une fois sur cinq environ les suicidés descendent de parents qui se sont tués eux-mêmes. La tendance au suicide ne peut généralement être combattue que par des moyens moraux, sauf dans les cas où elle provient de quelque maladie à laquelle le traitement doit alors s'adresser.

SUIE. s. f. [*fuligo*, λιγνὺς, all. *Russ*, angl. *soot*, it. *fuliggine*, esp. *hollin*]. Matière noire, d'une odeur désagréable, d'une saveur amère et empyreumatique, que la fumée dépose en croûtes luisantes sur les parois des conduits de cheminées. Elle est composée principalement de charbon, d'huile empyreumatique et d'acide acétique; mais elle contient souvent aussi du chlorure ammonique et quelques autres sels. La suie du charbon de terre ne diffère pas notablement de celle du charbon de bois. — La suie a été employée autrefois comme détersive, antifébrile, anthelminthique, antispasmodique; elle faisait aussi la base d'une pommade contre les dartres et la teigne. On l'a de nouveau proposée, il y a quelques années, pour le traitement de ces dernières maladies: on employait comme succédanées de la créosote une décoction de deux poignées de suie par 500 grammes d'eau, et une pommade formée de parties égales de suie et d'axonge. — En agriculture, la suie est depuis longtemps employée comme engrais.

SUIF. s. m. [*sebum*, στέαρ, all. *Talg*, angl. *tallow*, it. *sevo*, esp. *sebo*]. Graisse consistante fournie par les ruminants, bœuf, mouton, chèvre. Il doit son odeur à l'*hircine*. En vétérinaire, on l'emploie à l'extérieur comme émollient légèrement résolutif; on l'applique, mélangé au savon et à l'eau-de-vie, sur les cors et les tumeurs dolentes. V. GRAS (*principes*).

SUIFEUX. adj. Qui ressemble au suif. Se dit du contenu de certains kystes, etc. V. STÉATOMATEUX.

SUINT. s. m. (*œsypum*, οἴσυπος, all. *Wollenfett*). Matière animale grasse attachée à la laine qui recouvre le corps du mouton. Isolée, elle est onctueuse, odorante, de couleur jaunâtre, plus légère que l'eau, fusible comme la graisse, et décomposable en produits ammoniacaux. La quantité de suint qui couvre la laine varie dans les différentes races ovines; elle paraît être toujours en raison directe de la finesse de la toison. Les anciens employaient le suint dans plusieurs préparations excitantes. V. ÉLÆÉRINE et STÉARÉRINE.

SUINTEMENT. s. m. [all. *Sintern*]. Écoulement imperceptible d'un liquide par une plaie ou par un émonctoire quelconque.

SUISSE (RACES BOVINES DE LA). On en distingue deux races : la *race de Berne*, de *Simmenthal* ou *Fribourg*, et celle de *Schwitz* ou de *Zug*. Elles sont généralement d'une haute taille et bonnes laitières.

SULFACÉTIQUE (ACIDE). Corps qui se forme par action de l'acide sulfurique anhydre sur l'acétique pur. Cristallise à une basse température, devient liquide à l'air, d'un goût très-acide; fond à 62°. Sa solution aqueuse bout à 160° sans décomposition; mais, solide à cette température, il prend l'odeur de caramel. ($C^4H^5O^{11}S^2$.)

SULFACÉTYLIQUE. V. SULFATE *de carbyle*.

SULFACIDE. s. m. Nom donné aux sulfures qui dans leurs combinaisons avec d'autres jouent le rôle d'acide ou de corps électro-négatif. On les appelle aussi *sulfures acides*. V. CHLORACIDE, etc.

SULFAMIDE. s. f. Un des noms de la sulfhydramide et d'un composé (SO^2AzH^2) analogue à l'oxamide obtenue en faisant passer du gaz ammoniac sec sur l'acide chlorosulfurique (Regnault).

SULFAMMON. s. m. La sulfhydramide.

SULFAMYLIQUE (ACIDE) [*bisulfate d'amylène* ou *d'oxyde d'amyle*]. Acide copulé, liquide, sirupeux, soluble dans l'eau et l'alcool, de saveur acide et amère ($C^{10}H^{12}O^8S^2$), obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool amylique.

SULFAMYLOSULFURIQUE (ACIDE). Produit d'oxydation de l'amylmercaptan. Non cristallisable, goût fortement acide, odeur particulière. ($C^{10}H^{12}O^5S^2$.)

SULFANÉTHIQUE (ACIDE). Acide copulé produit par l'action de l'acide sulfurique sur l'essence d'anis.

SULFANILINIQUE (ACIDE) [*sulfate anhydre d'aniline*]. Corps obtenu en chauffant avec l'acide sulfurique l'oxanilide et le formanilide. Cristallisable, peu soluble dans l'eau et dans l'alcool; très-acide; chasse l'acide carbonique des carbonates. ($C^{12}H^7O^6S^2Az$.)

SULFARSÉNIEUX. adj. — *Acide sulfarsénieux* (AsS^3). Combinaison acide de soufre et d'arsenic correspondant à l'acide arsénieux (AsO^3). On l'appelle aussi *sulfure jaune d'arsenic* et *orpiment*. V. ce mot.

SULFARSÉNIQUE. adj. — *Acide sulfarsénique* (AsS^5). Composé acide de soufre et d'arsenic corres-

pondant à l'acide arsénique (AsO^5). C'est une poudre jaune qui forme des sels avec les sulfures alcalins.

SULFATE. s. m. [*sulphas*, all. *schwefelsaures Salz*, angl. *sulphate*, it. *solfato*, esp. *sulfato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfurique avec les bases salifiables. Les sulfates ont pour caractère de pouvoir se convertir en sulfures par le charbon à l'aide de la chaleur. Ceux qui sont solubles donnent un précipité blanc et grenu avec les sels solubles de baryte, précipité qui est insoluble dans l'eau et dans les acides. On appelle *sursulfates* ou *bisulfates*, ceux dans lesquels il y a un excès d'acide ; et *sous-sulfates* ou *sulfates basiques*, ceux dans lesquels la base prédomine.

Sulfate acide d'alumine et de potasse ou *d'ammoniaque*. V. ALUN.

Sulfate d'ammoniaque (*sel ammoniac vitriolique*, *sel ammoniacal*, *sel secret de Glauber*, *vitriol ammoniacal*). On peut former ce sel en traitant l'ammoniaque liquide par l'acide sulfurique étendu d'eau, laissant un léger excès de base, évaporant doucement et faisant cristalliser. Il est en prismes à six pans, terminés par des pyramides à six faces : on l'obtient aussi en lames ou en filets soyeux. Il est incolore, amer, très-soluble dans l'eau. On l'employait autrefois, à la dose de 1gr,20, à 1gr,80, comme stimulant et diurétique ($AzH^3.HO.SO^3$). On obtient aussi un bisulfate inusité.

Sulfate d'atropine. V. ATROPINE.

Sulfate de baryte (*spath pesant*). Sel très-dur, très-pesant et comme pierreux ; il se trouve en grande quantité dans la nature, tantôt en masses compactes et tuberculeuses, tantôt cristallisé en prismes droits à base rhomboïdale. Mêlé avec de l'eau et de la farine, il forme une pâte qui, chauffée au rouge, est phosphorescente dans l'obscurité : cette propriété se remarque surtout dans la variété connue vulgairement sous le nom de *pierre de Bologne*. On peut faire ce sel de toutes pièces en versant de l'acide sulfurique dans une solution de baryte : on l'obtient, dans ce cas, sous forme pulvérulente. Il est insoluble, et n'est pas employé en médecine. C'est en décomposant le sulfate de baryte natif, qu'après diverses opérations on obtient la *baryte*. ($BaO.SO^3$.)

Sulfate de bébéerine. Patterson a administré ce sel dans les fièvres intermittentes et rémittentes ; il a trouvé que les propriétés antipériodiques n'en sont pas aussi prononcées que celles du sulfate de quinine. V. BÉBÉERINE.

Sulfate de cadmium. Sel qui se trouve sous forme de prismes droits, rectangulaires, transparents, très-solubles dans l'eau, efflorescents, et qui est employé comme astringent, dans les ophthalmies chroniques.

Sulfate de carbyle ($C^4H^4.4SO^3$). Composé mal nommé obtenu en combinant l'acide sulfurique avec l'hydrogène bicarboné. Il est blanc, fusible à 80°. Il absorbe l'humidité de l'air et se change ainsi en *acide iséthionique* ($C^4H^5O.2SO^3$), isomère avec l'acide sulfovinique, mais non décomposable par l'ébullition, non plus que les iséthionates, qui résistent à 200°.

Sulfates de chaux. On en connaît deux. — 1° *Sulfate de chaux hydraté*, ou simplement *sulfate de chaux* (*sélénite*, *gypse*, *vitriol de chaux*, *pierre à plâtre*) ($CaO.SO^3 + 2HO$). Ce sel forme des montagnes entières et se trouve plus ou moins abondamment dans les eaux de sources, de rivières, de puits, etc. Il est insipide et peu soluble. Il présente beaucoup de variétés dans ses cristaux, dont la forme est primitivement rhomboïdale. Sa dissolution précipite en blanc par l'eau de baryte et par l'oxalate d'ammoniaque. Les eaux qui en contiennent une certaine quantité ont une saveur fade, et coagulent le savon : on les appelle *eaux séléniteuses*. Le sulfate de chaux calciné constitue le *plâtre*. Dans les eaux *séléniteuses* évaporées, il cristallise en présentant une composition [$2(CaO.SO^3) + HO$] différente de celle du *gypse*. Le gypse cristallise également en lames hémitropes appartenant au cinquième type cristallin. Irrégulièrement entrelacés, ces cristaux forment l'*albâtre*. — 2° *Sulfate anhydre de chaux* (*anhydrite*). Il se trouve également dans la nature ; ses cristaux appartiennent au quatrième type ; il fond à la chaleur rouge.

Sulfate de cinchonine. Sel que l'on obtient en versant de l'acide sulfurique très-étendu d'eau sur de la cinchonine délayée dans de l'eau distillée bouillante. On cesse d'ajouter de l'acide lorsque la liqueur présente une légère réaction acide au papier de tournesol ; on filtre et l'on évapore lentement la liqueur dans une étuve. Le sulfate de cinchonine cristallise en prismes à quatre pans, durs et transparents ; il est soluble dans l'alcool, plus soluble dans l'eau que celui de quinine, fusible à une température un peu au-dessus de celle de l'eau bouillante. Il est beaucoup moins amer que le sulfate de quinine, et ses propriétés sont à peu près les mêmes : cependant il est beaucoup moins employé. V. CINCHONINE.

Sulfates de cuivre. — Le *sulfate de protoxyde de cuivre* ne peut être obtenu, attendu que le protoxyde de cuivre, traité par l'acide sulfurique, donne du deutosulfate de cuivre qui se dissout, et du cuivre réduit qui est sous forme de poudre rouge. — Le *deutosulfate* ou *sursulfate de cuivre*, connu dans le commerce sous le nom de *couperose*, *vitriol bleu*, *vitriol de Chypre*, *vitriol de cuivre*, existe dans la nature, mais ordinairement en dissolution dans les eaux qui coulent à travers les galeries des mines de sulfure de cuivre. On le fait, ou par l'évaporation de ces eaux, ou par le grillage du sulfure de cuivre, ou en mouillant des lames de cuivre, les saupoudrant de soufre, les laissant pendant quelque temps dans un four chauffé au rouge, les plongeant toutes chaudes dans l'eau, et retirant par l'évaporation le sulfate dissous dans ce liquide $CuO.SO^3 + 5HO$). Ce sulfate est très-styptique ; il est soluble dans 2 parties d'eau bouillante, et seulement dans 4 parties d'eau à 15° centigr. ; il cristallise en prismes irréguliers d'un assez gros volume, d'un beau bleu transparent, contenant 0,36 d'eau, s'effleurissant légèrement. L'ammoniaque y détermine un précipité blanc bleuâtre de sous-sulfate de cuivre ; mais une nouvelle quantité de cet alcali ajoutée redissout le précipité, et le mélange est alors d'un bleu très-foncé ($CuO.SO^3 + 2AzH^3 + HO$) (*sulfate de cuivre ammoniacal*, *eau céleste*). — Le sulfate de cuivre est très-employé dans les arts : il sert pour les teintures en noir et la fabrication de l'encre ; c'est un des sels cuivreux les plus actifs et un des poisons les plus redoutables (on prétend que le sucre peut lui servir d'antidote). On l'a cependant employé comme vomitif, à la dose de 10 à 20 centigrammes et même davantage. A la dose de 1 centigramme 1/2 à 2 centigrammes 1/2 par jour, en plusieurs fois, il a été considéré comme apéritif et antispasmodique. Employé à l'extérieur, dissous dans l'eau, il agit comme styptique, et l'on en a fait usage particulièrement dans le traitement des ulcères des bords des paupières, des taies et autres affections

chroniques des yeux. Dissous dans 32 fois son poids d'eau, il a été employé en injections contre la blennorrhagie et les flueurs blanches atoniques.

Sulfate de cuivre et d'ammoniaque. On obtient ce sel en versant de l'ammoniaque liquide dans une dissolution de sulfate de cuivre, et faisant cristalliser par l'évaporation spontanée. Il est d'un beau bleu velouté, et présente, outre les propriétés du sulfate, celle de dégager une odeur ammoniacale par la potasse, la soude et la chaux. — Il est recommandé à l'intérieur comme antispasmodique. On le prescrit ordinairement à la dose de 1 centigramme 1/2 à 10 centigrammes par jour, en pilules ou en solution; mais Guersant en a donné jusqu'à 25 et 40 centigrammes.

Sulfates de fer. — Le *protosulfate* ou *sulfate de protoxyde* ($FeO.SO^3 + 7HO$) est la *couperose verte*, le *vitriol vert*. Il est sous forme de rhombes transparents, verts, styptiques, efflorescents, solubles dans 2 parties d'eau froide. Cette dissolution précipite en blanc par les alcalis, mais le précipité passe aussitôt au vert en absorbant l'oxygène de l'air. Il donne, par le prussiate de potasse, un précipité blanc qui passe promptement au bleu, et par les sulfhydrates un précipité noir. Chauffé de manière à perdre seulement son eau de cristallisation, il forme une poudre grise, nommée jadis *poudre de sympathie de Digby*. Desséché et soumis à l'action d'une chaleur rouge, il se décompose et donne du gaz oxygène, du gaz acide sulfureux, du tritoxyde de fer, et un liquide très-dense et très-acide, ordinairement brun, connu sous le nom d'*acide sulfurique glacial de Nordhausen*. On prépare ce sel, selon le Codex, en mettant, par petites portions, de la limaille de fer dans de l'acide sulfurique à 20°, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence; ajoutant un excès de limaille, portant le mélange à l'ébullition, concentrant la liqueur à 32°, décantant et laissant cristalliser par refroidissement. — Il entre dans la composition des teintures en noir et en gris. On s'en sert pour faire l'encre et le bleu de Prusse, et pour dissoudre l'indigo. Il passe pour éminemment tonique et astringent; il a été employé comme antifébrile, emménagogue et vermifuge, à la dose de 30 à 40 centigrammes; et comme apéritif ou fondant, à la dose de 10 et 15 centigrammes seulement. Dissous dans son poids ou une fois et demie son poids d'eau, il constitue un des meilleurs désinfectants des eaux de la cale des navires, des urines, des fumiers, des matières fécales et autres en putréfaction. 1 kilogr. par jour suffit sur les vaisseaux pour empêcher la putréfaction du fumier de dix chevaux. Le kilogr. coûte 20 centimes (Guérard, Chevallier, etc.). — Le *tritosulfate* (*sulfate de tritoxyde*, *sulfate neutre de peroxyde* ou de *sesquioxyde de fer*) est jaune orangé, très-acerbe, très-styptique, soluble, incristallisable. On l'obtient en combinant l'hydrate de tritoxyde de fer avec l'acide sulfurique. ($Fe^2O^3.3SO^3$.)

Sulfate d'indigo. V. SULFO-INDIGOTIQUE.

Sulfate de magnésie (*sel d'Epsom*, *sel de Sedlitz*, *sel cathartique amer*, *sel d'Angleterre*). C'est surtout à ce sel que les eaux salines amères doivent leurs propriétés; il existe en très-grande quantité dans celles de Sedlitz ou d'Epsom, et dans plusieurs autres, d'où on l'extrait par l'évaporation. Il est très-amer; il cristallise en prismes à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces. Il est soluble dans son poids d'eau froide; il est précipité en blanc par les dissolutions de sel de baryte et par l'ammoniaque. — C'est un purgatif très-doux à la dose de 30 à 60 gram., que l'on prend le matin, en solution dans trois ou quatre verres d'eau, soit pure, soit chargée d'acide carbonique. On lui substitue souvent, dans le commerce, le sulfate de soude provenant de l'exploitation des eaux salées de l'est de la France; et cette substitution est même tellement habituelle, que ce dernier sel est appelé communément *sel d'Epsom de Lorraine*. On le reconnaît à son amertume plus grande; il s'effleurit d'ailleurs complétement à l'air, et n'est précipité par aucun alcali ni carbonate alcalin. ($MgO.SO^3 + 7HO$.)

Sulfates de mercure. — Le *protosulfate* ou *sulfate d'oxydule de mercure* ($Hg^2O.SO^3$) est blanc, pulvérulent, insoluble, insipide, inaltérable à l'air. On l'obtient en versant de l'acide sulfurique ou une solution de sulfate de soude ou de potasse dans une solution de protonitrate de mercure. Inusité. — Le *deutosulfate* ou *sulfate de protoxyde de mercure* (V. OXYDE et CHLORURE *de mercure*) est préparé en faisant bouillir du mercure avec un excès d'acide sulfurique concentré. Il est solide, blanc, déliquescent, acide, décomposable par l'eau en deutosulfate très-acide, et en sous-deutosulfate jaune, ou sulfate basique, qui est le *turbith minéral* ($3HgO.SO^3$). — Le deutosulfate de mercure est employé comme antisyphilitique, particulièrement sous forme de pommade, associé à 8 ou 10 fois son poids d'axonge, etc. Sa formule est $HgO.SO^3$.

Sulfate de morphine. On l'obtient directement en traitant la morphine par l'acide sulfurique affaibli. On délaye dans un peu d'eau chaude la morphine réduite en poudre très-fine; on y ajoute de l'acide sulfurique étendu de 3 ou 4 parties d'eau, en quantité suffisante seulement pour dissoudre la morphine; on évapore la liqueur à une douce chaleur jusqu'à consistance d'un sirop clair, et on la place dans un lieu frais pendant vingt-quatre ou trente-six heures. Le sulfate cristallise en aiguilles soyeuses, blanches, opaques, ordinairement réunies en étoiles ou en masses mamelonnées; on les met à égoutter, et on les dessèche entre des feuilles de papier joseph à une température de 25° à 30°. Dix parties de ce sel représentent 8 parties de morphine cristallisée. Il est soluble dans l'eau et l'alcool, et prend une teinte rouge par l'acide nitrique. Le sulfate de morphine, comme tous les autres sels de cet alcaloïde, paraît avoir exactement le même mode d'action que la morphine elle-même; ces sels offrent la plupart des avantages de l'opium sans en avoir les inconvénients. Mais le sulfate mérite la préférence sur l'acétate, attendu qu'il cristallise plus facilement, et qu'il peut être obtenu pur. Il est surtout préférable à la morphine, qu'on ne peut donner qu'en pilules, tandis que le sulfate se prête à tous les modes de préparation. Sa *solution aqueuse* (80 centigrammes de sulfate dans 32 grammes d'eau) se prescrit par gouttes, comme le laudanum de Rousseau, ou bien on le dissout dans une potion ou un julep qu'on donne par cuillerées. Le *sirop de sulfate de morphine* est préparé avec 20 centigrammes de sulfate de morphine et 500 grammes de sirop simple. On fait dissoudre le sulfate dans très-peu d'eau, à laquelle on ajoute 1 ou 2 gouttes d'acide sulfurique, et l'on mélange la dissolution avec le sirop froid. Il contient 1 centigramme 1/4 de sulfate par 32 grammes; on le fait prendre par cuillerée à café de trois heures en trois heures, et une seule cuillerée à café étendue d'eau est un bon som-

nifère. — Dans les cas de névralgie, de rhumatismes, de douleurs fixes et rebelles, on a employé le sulfate de morphine par la méthode endermique ; on répand directement et sans mélange une dose de 1 centigramme 1/4 à 2 centigrammes 1/2 de sulfate en poudre sur la plaie d'un vésicatoire ; et l'action calmante se manifeste ordinairement au bout de dix minutes à un quart d'heure. Quel que soit le mode d'administration du sulfate de morphine, il ne faut commencer que par une dose de 5/8[es] de centigramme à 1 centigramme 1/4 (1/8[e] ou 1/4 de grain), qu'on répète, au besoin, une ou plusieurs fois dans les vingt-quatre heures ; il ne faut augmenter la dose qu'avec la plus grande circonspection.

Sulfate d'oxyde ammonio-mercurique (*turbith ammoniacal*). S'obtient en étendant d'eau la solution ammoniacale de sulfate de protoxyde de mercure ($HgO.SO^3$). Forme un précipité blanc [$(3HgO.HgAzH^2).SO^3$].

Sulfates de potasse. On en connaît deux. — 1° *Sulfate anhydre* ou simplement *sulfate de potasse* (*tartre vitriolé*, *sel de duobus*, *vitriol de potasse*, *arcanum duplicatum*, *sel polychreste de Glaser*). Ce sel se rencontre dans les cendres des végétaux ; mais celui qu'on emploie en chimie et en médecine se retire du *sulfate acide de potasse*, résidu de la distillation du nitrate de potasse avec l'acide sulfurique. Il suffit, pour amener le sulfate acide de potasse à l'état neutre, de le traiter par la craie ou le carbonate de potasse, de filtrer et de faire cristalliser. Il est sous forme de prismes blancs, à six ou quatre pans, surmontés de pyramides à six ou quatre faces. Il a une saveur salée légèrement amère ; il est inaltérable à l'air, soluble dans 16 parties d'eau froide ($KO.SO^3$). Le sulfate de potasse est purgatif à la dose de 8 à 16 grammes. Il est préconisé, à la dose de 8 à 12 grammes dans une tisane acidulée, comme antilaiteux, c'est-à-dire pour diminuer et arrêter la sécrétion du lait ; mais il paraît n'agir dans ce cas que comme purgatif. — 2° *Sulfate acide* ou *bisulfate de potasse*, et mieux *sulfate double de potasse et d'eau* ($KO.SO^3 + HOSO^3$). Il fond à 208° sans perdre d'eau. L'alcool concentré lui enlève son eau. Il ne sert qu'à préparer le précédent.

Sulfate de quinine. Il est préparé avec la quinine obtenue en faisant bouillir du quinquina calisaya dans l'acide chlorhydrique étendu d'eau, précipitant ensuite la quinine par une dissolution de chaux vive dans cinq à six fois son poids d'eau ; lavant le dépôt, l'égouttant, le séchant à l'étuve ou sur des plaques chauffées à la vapeur ; le traitant par l'alcool (à 85° centésimaux) bouillant, et distillant au bain-marie. Pour convertir en sulfate la quinine brute ainsi obtenue, qui a l'aspect d'une résine de couleur brun fauve, on la met bouillir dans une bassine avec l'eau distillée, et l'on y ajoute la quantité d'acide sulfurique nécessaire pour dissoudre l'alcaloïde ; on projette ensuite, dans la dissolution, du noir d'os en poudre ; on filtre après deux minutes d'ébullition, et le sulfate cristallise et se prend en masse par le refroidissement. Mais, pour l'avoir au degré de pureté et de blancheur convenables, il faut le redissoudre dans suffisante quantité d'eau bouillante légèrement acidulée avec de l'acide sulfurique, ajouter un peu de noir d'os, filtrer et faire cristalliser de nouveau. Quelquefois même il faut répéter cette opération une troisième fois. Le sulfate de quinine séparé de ses eaux mères doit être desséché entre des feuilles de papier joseph, dans une étuve chauffée à 30° ou 35° au plus. Le sulfate pur contient 0,74 de quinine ; il est blanc, soyeux, très-léger ; il s'effleurit à l'air, et tombe en poussière en perdant une partie de son eau de cristallisation. Il faut le conserver dans des vases bien bouchés, à l'abri de la lumière, qui le jaunirait. Il est soluble dans 740 parties d'eau froide, dans 30 d'eau bouillante, entièrement soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther sulfurique ; calciné, il ne laisse aucun résidu. Le sulfate de quinine est beaucoup plus amer que celui de cinchonine, et passe pour avoir une propriété fébrifuge plus marquée. Tous deux sont précipités en blanc par l'ammoniaque, et en blanc grisâtre par la noix de galle. Il est souvent falsifié avec du sulfate de chaux soyeux, du sucre, de la mannite. Le sulfate de chaux se reconnaît par l'alcool, qui ne le dissout pas ; pour découvrir le sucre ou la mannite, on précipite par le carbonate de potasse le sulfate de quinine dissous, on sépare la quinine par le filtre, on évapore à siccité, et l'on traite par l'alcool à 30°, qui dissout le sucre et la mannite. Le sulfate de quinine est avantageusement substitué au quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes, et même dans un grand nombre de maladies périodiques. On l'administre en poudre, à la dose de 15, 30, 60, 90, 120 centigrammes, pris en plusieurs fois dans les vingt-quatre heures. On en prépare un *alcoolat*, en faisant dissoudre 30 centigrammes de sulfate par 32 grammes d'alcool. Dans le *vin de quinine*, la proportion est de 60 centigrammes de sulfate pour 1 litre de vin de Madère ou de Malaga. V. SIROP *de sulfate de quinine*.

Sulfate de soude (*soude vitriolée*, *vitriol de soude*, *alcali minéral vitriolé*). On l'obtient dans la fabrication de l'acide chlorhydrique par l'action de l'acide sulfurique sur le chlorure de sodium. Pour cela, on traite par la craie ou carbonate de chaux le résidu de l'opération, qui est un mélange de sulfate de soude et d'acide sulfurique ; on filtre ensuite, et l'on fait cristalliser. Pour l'usage médical, on purifie le sulfate de soude du commerce en le dissolvant dans partie égale d'eau, à l'aide de la chaleur, filtrant la dissolution, et laissant cristalliser par refroidissement ; décantant les eaux mères et renfermant le sel encore humide (*sel de Glauber*) dans des flacons bien bouchés. Le sulfate de soude est sous forme de prismes à six pans, cannelés, terminés par un sommet dièdre, très-diaphanes, blancs, d'une saveur amère, fraîche, salée, efflorescents et très-solubles dans l'eau (surtout à la température de 32° à 34° centigrades). Ils contiennent plus de la moitié de leur poids d'eau. ($NaO.SO^3 + 10HO$.) C'est un purgatif très-employé, à la dose de 16 à 48 grammes, dissous dans du bouillon aux herbes, ou associé à d'autres purgatifs. Ce sel contient 0,56 d'eau de cristallisation, qu'il perd complétement lorsqu'il reste exposé à un air sec. Ainsi effleuri, il est purgatif comme le sulfate cristallisé, mais il est deux fois plus actif. Il constitue presque seul le *sel de Guindre* (mélange de sulfate de soude effleuri, 24 grammes ; nitrate de potasse, 60 centigrammes ; tartrate antimonié de potasse, 1 centigramme 1/2 : à prendre dans une pinte d'eau ou de bouillon aux herbes). Il existe encore d'autres sulfates de soude, mais ils sont inusités.

Sulfate double de soude et d'eau ($NaO.SO^3 + HO.SO^3 + 2HO$) Il est cristallisable, et, chauffé convenablement, il donne un *bisulfate anhydre de soude* ($NaO.2SO^3$).

Sulfate de strontiane. Ce sel se trouve dans la na-

ture, cristallisé en prismes droits à base rhomboïdale. C'est en le décomposant qu'on obtient la strontiane.

Sulfate de strychnine. On l'obtient en dissolvant, à une douce chaleur et jusqu'à saturation, la strychnine dans l'acide sulfurique, et évaporant à pellicule; par le refroidissement, ce sel cristallise en cubes. Il prend une forme aiguillée lorsque l'acide est en excès. Le sulfate de strychnine est peu usité. V. STRYCHNINE.

Sulfate de zinc (*couperose blanche, vitriol blanc*). On l'obtient en grand par le grillage et le lessivage du sulfure de zinc; on peut aussi le faire directement en traitant le zinc par l'acide sulfurique. Le sulfate de zinc du commerce contient du sulfate de fer, et souvent des sulfates de cuivre et de manganèse; il est en masses d'un blanc sale avec des taches brun rougeâtre. Il précipite en violet foncé par l'infusion de noix de galle, tandis que ce réactif ne donne au sulfate pur qu'un aspect légèrement laiteux. Pour l'usage médical, on chauffe le sulfate de zinc du commerce dans un creuset de terre, que l'on maintient au rouge pendant quelques instants; le résidu refroidi est traité par deux fois son poids d'eau bouillante; la liqueur est filtrée et évaporée, et le sel cristallise, par refroidissement, en prismes quadrilatères terminés par des pyramides à quatre faces. Il est blanc, styptique, très-soluble dans l'eau; ni efflorescent, ni déliquescent dans l'état ordinaire de l'atmosphère; il doit donner un précipité d'un blanc pur lorsqu'on verse dans sa dissolution quelques gouttes de cyanure ferroso-potassique. Le sulfate de zinc est employé particulièrement comme astringent. Il entre dans certains collyres (10 à 40 centigrammes par 32 grammes de véhicule), que l'on emploie contre les ophthalmies atoniques. Il est employé très-efficacement en injections contre la blennorrhagie, à la dose de 1 à 2 grammes pour 100 d'eau chez l'homme, et à 10 ou 30 grammes par litre d'eau dans les cas d'écoulements muqueux et purulents chez la femme. Il est désinfectant au même titre que le *sulfate de fer*, mais il est plus coûteux. On s'en est servi comme émétique (à la dose de 50 à 60 centigrammes dans de l'eau distillée); mais c'est un vomitif dangereux. ($ZnO.SO^3 + 7HO$.)

SULFATÉ, ÉE. adj. Qui contient des sulfates. L'usage fait appeler plus particulièrement *eaux minérales sulfatées* celles qui contiennent du sulfate de fer, bien que cette épithète soit applicable à toutes celles qui contiennent des sulfates quelconques.

SULFATEUR. s. m. Nom donné aux ouvriers qui fabriquent le *sulfate de quinine*. Les ouvriers qui s'occupent de travaux divers dans les fabriques de sulfate de quinine sont exposés à être atteints d'une maladie cutanée qui peut être d'une extrême gravité, maladie qui les force à suspendre leurs travaux pendant quinze jours, un mois et plus. Elle est distincte de la *fièvre quinique* (V. QUININE), qui n'a pas été observée en France, mais en Allemagne seulement. Parmi ces ouvriers, il s'en trouve qui ne peuvent continuer ce travail, et qui sont obligés de quitter la fabrique. On ne connaît pas de moyens prophylactiques de la maladie cutanée déterminée par les travaux exécutés dans les fabriques de sulfate de quinine. Cette maladie cutanée sévit non-seulement sur les ouvriers employés à divers travaux, mais encore elle peut atteindre des personnes exposées aux émanations des fabriques de sulfate. Elle atteint les ouvriers sobres comme ceux qui se livrent à des excès (Chevallier).

SULFATIQUE. adj. — *Éther sulfatique* ($C^4H^5O.SO^3$). Éther composé (V. ce mot) qu'on obtient en faisant arriver des vapeurs d'acide sulfurique anhydre dans un ballon contenant de l'éther bien débarrassé d'eau. Incolore, volatil dans le vide, décomposable à l'air et par l'eau.

SULFAZOPICRAMYLE. s. m. [*hydrosulfazobenzoyle*]. Produit qui se forme au bout de quelques semaines dans le mélange d'une solution d'éther, d'essence d'amandes amères et de sulfate d'ammoniaque. Incolore, transparent, cristallin, d'odeur agréable; fond à 125°. ($C^{126}H^{54}S^{12}Az^2$.)

SULFAZOTÉ, ÉE. adj. et s. m. Nom donné aux acides nombreux qu'on trouve dans les sulfazotites; ils sont très-instables et remarquables par des formules aussi complexes que celles des acides d'origine organique.

SULFAZOTITE. s. m. Groupe de sels, à base de potasse généralement, qu'on obtient en faisant arriver de l'acide sulfureux gazeux dans une solution concentrée d'azotite de potasse. Ils se décomposent généralement dès qu'on les isole des bases énergiques.

SULFÉTHIONIQUE. V. SULFATE *de carbyle*.

SULFÉTHYLACÉTIQUE (ACIDE) ou **XANTHURINE**. s. f. Produit de la distillation sèche de l'éthérosulfocarbonate de cuivre. Incolore, odeur particulière, de saveur douce. ($C^8H^8O^4S$.)

SULFÉTHYLE. s. m. Corps obtenu par dissolution du sulfure de fer dans un mélange d'alcool anhydre et d'acide chlorhydrique. Liquide incolore, odeur pénétrante d'asa fœtida; peu soluble dans l'eau, miscible à l'alcool et à l'éther; brûle avec flamme bleue. (C^4H^5S.)

SULFÉTHYLOSULFURIQUE (ACIDE). Produit d'oxydation du mercaptan par l'acide nitrique. Liquide lourd, oléagineux, donnant à chaud, au bout de quelque temps, des cristaux incolores; goût acide; miscible à l'eau et à l'alcool. ($C^4H^6O^5S^2$.)

SULFHYDRAMIDE. s. f. (SO^3AzH^3). Sulfate d'ammoniaque anhydre formant une poudre cristalline blanche, insoluble dans l'alcool, obtenu en faisant passer le gaz ammoniac sec sur l'acide sulfurique anhydre.

SULFHYDRATE. s. m. [all. *hydrothionsaures Salz*, esp. *sulfidrato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de certains sulfures avec l'acide sulfhydrique et des sulfures hydratés.

SULFHYDRIQUE. adj. — *Acide sulfhydrique* (SH). Combinaison d'hydrogène et de soufre, très-répandue dans la nature, qui est un résultat de la décomposition d'un grand nombre de substances, et qui, à l'état de dissolution, constitue les eaux minérales sulfureuses. C'est un gaz insoluble, d'une odeur fétide d'œufs pourris, très-soluble dans l'eau. Il tue instantanément les animaux, même lorsqu'il se trouve mêlé avec plusieurs volumes d'air atmosphérique. Il est la cause la plus ordinaire de l'asphyxie produite par les exhalaisons des fosses d'aisances. — *Éther sulfhydrique* ou *acétène monosulfuré* (C^4H^5S). S'obtient en faisant passer de l'éther chlorhydrique à travers une solution alcoolique de monosulfure de potassium. Liquide incolore, d'odeur alliacée pénétrante, très-vénéneux; bout à 73°.

SULFHYDROCHINONE. s. m. Produit de l'action de l'acide sulfhydrique sur le chinone. — *Sulfhydrochinone brun* ($C^{25}H^{11}O^7S^4$). Masse amorphe, d'un brun foncé, soluble dans l'alcool. — *Sulfhydrochinone jaune* ($C^{25}H^{12}O^7S^5$). Poudre non cristalline, jaune,

fusible à 100° ; soluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique avec une couleur rouge.

SULFHYDROMÈTRE. s. m. V. SULFHYDROMÉTRIE.

SULFHYDROMÉTRIE. s. f. L'acide iodhydrique et les iodures métalliques n'agissent pas sur l'amidon, tandis que l'iode, à l'état de liberté, colore cette substance en bleu. D'après cela, si l'on met en contact une dissolution alcoolique d'iode avec une eau sulfureuse, à laquelle on a préalablement ajouté une petite quantité d'amidon, tant que l'iode n'aura pas entièrement décomposé le principe sulfureux, il n'en restera aucune portion libre, et la couleur bleue n'apparaîtra pas, ou, si elle se montre, elle disparaîtra tout de suite par l'agitation du liquide. Mais elle se montrera subitement au contraire, et persistera aussitôt que la dernière trace du composé sulfureux aura disparu. Ainsi, la trace la plus minime d'iode resté libre suffira pour développer sur-le-champ cette couleur bleue qui est l'indice certain du point où la décomposition est complète. En conséquence, pour calculer la quantité d'hydrogène sulfuré qui est à l'état de dissolution, ou de sulfhydrate, dans une eau sulfureuse, on prend : 1° un tube effilé, percé par le bas et gradué de manière que chaque division contienne un demi-centimètre cube; c'est là le *sulfhydromètre de Dupasquier* (Fig. 440) ; 2° on a une solution alcoolique à 2 grammes d'iode pour 1 décilitre d'alcool. Cela fait, on agit sur 1/2 litre ou 1 litre d'eau sulfureuse, à laquelle on ajoute une demi-cuillerée de solution d'amidon fraîche. Le sulfhydromètre étant plein de teinture d'iode, on laisse couler celle-ci par un mince filet, puis goutte à goutte. On arrête aussitôt que la coloration bleue annonce que tout le principe sulfureux est décomposé. Chaque degré de teinture consommée indique que 1 centigramme d'iode s'est combiné, et correspond à 12 dix-milligrammes de soufre, soit 13 dix-milligrammes d'hydrogène sulfuré.



FIG. 440.

SULFHYDROVINIQUE ou **SULFHYDRÉTHÉRIQUE.** V. MERCAPTAN.

SULFHYPOSULFURIQUE. adj. V. THIONIQUE.

SULFIDE. s. m. [angl. *sulphide*, it. *solfido*, esp. *sulfido*] (Berzelius). Sulfures qui peuvent jouer le rôle de principe électro-négatif par rapport aux autres.

SULFISATINE. s. f. Produit de l'action du gaz sulfhydrique sur la solution d'isatine ; gris jaunâtre, sans goût ni odeur ; insoluble dans l'eau bouillante, soluble dans l'éther et l'alcool chauds. ($C^{10}H^6O^2S^2Az.$)

SULFINDIGOTIQUE. V. SULFO-INDIGOTIQUE.

SULFISATYDE. s. f. Produit du mélange d'une solution de potasse caustique avec une solution alcoolique de sulfisatine. Cristallisable, sans goût ni odeur ; à peine soluble dans l'alcool et l'éther chauds. ($C^{16}H^6O^3SAz.$)

SULFITE. s. m. [*sulphis*, all. *schwefligsaures Salz*, angl. *sulphite*, it. *solfito*, esp. *sulfito*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide sulfureux avec les bases. Les sulfites arrêtent les fermentations dans le sens chimique du mot. Ils n'ont aucune action physiologique sensible. Les maladies contre lesquelles l'action des sulfites est incontestable sont les infections putrides de cause non spécifique ou virulente. Ainsi le pus putréfié, les cacochylies intestinales, les urines altérées, etc., produisent des intoxications contre lesquelles les sulfites sont presque spécifiques. Ils suppriment en applications locales les émanations putrides. Les injections sulfitiques sont principalement très-utiles dans les catarrhes purulents de la vessie et dans les cancers de la matrice à une certaine période, soit comme désinfectants, soit comme remèdes préventifs ou curatifs des intoxications dues à la fermentation putride (Semmola).

Sulfite sulfuré. V. HYPOSULFITE.

SULFOAMYLIQUE. V. SULFAMYLIQUE.

SULFOANTIMONIATE. s. m. Nom des sels formés par l'acide sulfoantimonique et les bases. — *Sulfoantimoniate de sulfure de sodium.* Il est quelquefois employé en médecine. Il est cristallisé, jaune pâle. ($3NaS.Sb^2S^5 + 18HO.$)

SULFOANTIMONIQUE. adj. — *Acide sulfoantimonique.* Sulfure d'antimoine acide (Sb^2S^5) correspondant à l'acide antimonique (Sb^2O^5). Il est jaune et forme des sels avec les sulfures alcalins.

SULFOBASE. s. f. [all. *Schwefelbase*, esp. *sulfobase*]. Nom donné par Berzelius aux sulfures qui, dans leur combinaison avec d'autres, jouent le rôle d'élément électro-positif ou de base. On les appelle aussi *sulfures basiques*. V. CHLOROBASE.

SULFOBENZIDE. s. f. Produit du mélange de l'acide sulfurique anhydre avec la benzine. Cristallisable ; fond à 100° ; bout à une température plus élevée que le soufre, moindre que le mercure. Incolore, sans odeur ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. ($C^{12}H^5O^2S.$) Dite aussi *sulfobenzine*.

SULFOBENZIDOSULFURIQUE (ACIDE). Produit du mélange de l'acide sulfurique fumant avec la benzine, en ajoutant ensuite de l'eau. Cristallisable, décomposé à une haute température ; forme des sels cristallisables. ($C^{12}H^5O^5S^2.$)

SULFOBENZOÉNIQUE. V. SULFATOLUIDIQUE.

SULFOBENZOÏNE. s. f. ($C^{28}H^{12}S^4$, ou *hydrure de sulfobenzoyle*, $C^{14}H^6S^2$). Corps blanc pulvérulent insoluble dans l'eau et l'alcool, peu soluble dans l'éther, qui représente de l'essence d'amandes amères dans laquelle l'oxygène a été remplacé par du soufre. Il se produit par le contact du sulfhydrate d'ammoniaque et d'une dissolution alcoolique d'amandes amères.

SULFOBENZOÏQUE (ACIDE). Acide blanc, cristallin, formé d'acide sulfurique anhydre et d'acide benzoïque. Il est bibasique. ($C^{14}H^4O^2.2SO^3.HO.$)

SULFOBENZOL. s. m. ($C^{14}H^6S^2$). Corps blanc nacré, isomère de l'hydrure de sulfobenzoyle, obtenu par l'action du sulfhydrate de sulfure de potassium sur le chlorobenzol.

SULFOBENZOSULFURIQUE (ACIDE) [*acide benzosulfurique*]. Corps qui se forme par action de l'acide sulfurique anhydre sur le benzoïque. Liquide dans l'air humide ; perd de l'eau dans l'air sec ; non décomposé par l'acide nitrique. ($C^{14}H^4O^3 + S^2O^5.$)

SULFOBENZOYLE. s. m. V. SULFOBENZOÏNE.

SULFOBUTYLATE. s. m. Nom des sels que forme avec les bases l'acide sulfobutylique découvert par Wurtz. On connaît ceux de baryte, de chaux et de potasse, tous cristallins.

SULFOBUTYLIQUE (ACIDE). Corps qui se forme par l'action directe de l'acide sulfurique sur l'alcool butylique. ($C^8H^9O^8S^2.$) V. BUTYLIQUE.

SULFOCAMPHORIQUE (ACIDE). Produit du mélange

de l'acide camphorique anhydre avec l'acide sulfurique fumant, jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de gaz. Cristallisable, facile à décomposer, donne des sels cristallins. ($C^9H^7O^5S$.)

SULFOCANNELLOSULFURIQUE (Acide) [all. *sulfozimmtschwefelsäure*]. Produit du mélange de 1 partie d'acide cannellique avec 8 ou 12 parties d'acide sulfurique fumant. Cristallisable, fusible à 100° ; soluble dans l'eau et dans l'alcool. ($C^{18}H^8O^4S^2$.)

SULFOCARBOLIQUE (Acide). Acide copulé, liquide, sirupeux, produit en traitant l'acide phénique par l'acide sulfurique. ($C^{12}H^5O.2SO^3.HO$.)

SULFOCARBONATE. s. m. Sel obtenu par la combinaison d'un protosulfure métallique avec le sulfure de carbone, bien que neutre aux réactifs colorés. — *Sulfocarbonate de sulféthyle.* Corps obtenu par action du chloréthyle sur le sulfocarbonate de sulfure de potasse. Liquide légèrement jaune, plus lourd que l'eau, qui en dissout peu ; d'un goût agréable, très-sucré, analogue à celui de l'anis ; odeur douce. ($C^4H^5S + CS^2$).

SULFOCARBONIQUE. adj. — *Acide sulfocarbonique* ou *sulfure de carbone* (CS^2). Combinaison de carbone et de soufre qui a pris depuis quelques années une grande importance dans l'industrie du caoutchouc, par suite de sa propriété de gonfler et de ramollir ce corps (et non de le dissoudre) en le rendant transparent et environ 100 fois plus volumineux qu'il n'est. Le caoutchouc peut alors être déposé en couches sur différents corps et reprend ses qualités par l'évaporation du liquide. Le sulfure de carbone (V. Sulfocarbonate) s'obtient en faisant arriver de la vapeur de soufre sur du charbon incandescent dans un tube de porcelaine hors du contact de l'air. Il est sans action sur le tournesol et autres réactifs colorés végétaux. Il est liquide, incolore, fluide comme l'éther ; se volatilise très-vite, bout à 45° ; sa densité est 1,27. Son odeur est fétide, particulière, se rapprochant de celle de choux pourris ; il tombe en gouttes au fond de l'eau, à laquelle il ne se mêle pas, mais il se mélange à l'éther et à l'alcool. Sa vapeur, mêlée à l'oxygène, détone fortement ; il brûle avec une flamme bleue en donnant des acides carbonique et sulfureux. C'est un dissolvant énergique des graisses ; il dissout le soufre et le phosphore, qui cristallisent par évaporation. C'est un agent énergique de sulfuration, surtout au contact des oxydes métalliques portés au rouge, qui donnent ainsi un sulfure et de l'acide carbonique. Les ouvriers qui respirent la vapeur de ce sulfure éprouvent d'abord de l'anorexie, des nausées, des vomissements, divers troubles digestifs, puis de l'hébétude, de la perte de mémoire, ou une grande mobilité intellectuelle, avec des accès de violence, des vertiges, des troubles de la vue et de l'ouïe, de l'impuissance chez les hommes, la perte des désirs sexuels chez les femmes, des paralysies variées, surtout du mouvement, faits bien étudiés par Delpech. Il n'y a d'autre traitement que de cesser cette profession. — *Éther sulfocarbonique* ($C^4H^5S.CS^2$). Plus pesant que l'eau, d'odeur alliacée; correspond à l'éther carbonique, dont le soufre a remplacé l'oxygène. En médecine, le sulfure de carbone s'emploie à l'extérieur seulement. On mêle : bisulfure de carbone, 30 parties; teinture de camphre, 90 parties. Une compresse imbibée de cette solution et appliquée sur le siége de la douleur, lors même qu'il s'agit de coliques hépatiques, biliaires, etc., les fait cesser après cinq minutes. Cette rapidité est la meilleure preuve de son action et de son avantage sur tous les autres calmants ou plutôt anesthésiques ; après avoir enlevé ce topique au moindre sentiment de brûlure, il convient de le réappliquer de temps à autre pour prévenir la réapparition de la douleur névralgique ou autre (Smith). Il ranime la vitalité dans tous les cas de prostration, de faiblesse, de collapsus de l'organisme. On l'applique alors sur les articulations, aux poignets et sur la colonne vertébrale ou sur le trajet des nerfs douloureux.

SULFOCARBOVINIQUE (Acide) [*acide xanthique, hydroxanthique, xanthogénique, sulfocarbothérique*]. Liquide acide, huileux, incolore, d'odeur piquante et désagréable, de saveur acide et amère, insoluble dans l'eau, obtenu en faisant agir le sulfure de carbone sur l'alcool. ($C^4H^5O.2CS^2.HO$.)

SULFOCÉTIQUE (Acide) [*acide éthalosulfurique* ou *sulfo-éthalique*]. Acide copulé obtenu en chauffant un mélange d'acide sulfurique et d'éthal. ($2SO^3.C^{33}H^{33}O.HO$.)

SULFOCHLORONAPHTALIDOSULFURIQUE (Acide). On en connaît deux. L'un ($C^{20}H^6Cl^2S^2O^5$) est obtenu par action de l'acide sulfurique sur la chloronaphtalase. Soluble dans l'eau et l'alcool, fond en un liquide brun ; goût amer et acide, tenace ; sels cristallisables. L'autre ($C^{20}H^5Cl^2S^2O^6$) est obtenu par action de l'acide sulfurique sur la chloronaphtalise ; cristallisable, soluble ; sels cristallisables.

SULFOCUMINOSULFURIQUE ou **CUMINOSULFURIQUE** (Acide). Produit de l'action de l'acide sulfurique fumant sur la cumine. Sels cristallisables. ($C^{18}H^{11} + SO^2 + SO^3$.)

SULFOCYANOGÈNE. s. m. [all. *Schwefelcyan*]. Sulfure de cyanogène. Corps découvert par Liebig ; solide, amorphe, jaunâtre, tachant le papier, et complétement insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. (Cy^2S^2.)

SULFOCYANHYDRIQUE (Acide) [*acide chyazique sulfuré* ou *sulfochyazique, cyanhydrosulfurique, hydrocyanique sulfuré, hydrosulfucyanique sulforoprussique* ou *prusseux, sulfocyanique, sulfoprussianique* ou *rhodanhydrique*]. Acide qui se retire du sulfocyanure de potassium. Liquide, peu stable, incolore, d'odeur piquante, de saveur acide, coloré en rouge très-intense par les sels de fer au maximum ; non vénéneux. (C^2AzS^2H.)

SULFOCYANURE. s. m. [angl. *sulphocyanide*]. Composé de sulfocyanogène. — *Sulfocyanure de potassium.* Regardé à tort comme un sel caractéristique de la salive de l'homme et des animaux, et sur lequel les chimistes et les physiologistes ont beaucoup discouru en raison de la présence singulière, dans le fluide salivaire, de cette substance qui est douée de propriétés très-vénéneuses. Cl. Bernard est disposé à croire que le sulfocyanure se montre particulièrement quand il y a dans la bouche des dents cariées, car la présence de ce corps n'est pas constante, et, par suite, non absolument démontrée. V. Salive.

SULFOFORME. s. m. [*sulfoformyle, formylsulfide*]. Produit du traitement de l'iodoformyle par le cinnabre. Liquide huileux, volatil, soluble dans l'alcool et l'éther, d'odeur sulfureuse douce et aromatique. (C^2HS^3.)

SULFOGLUCIQUE. V. Sulfosaccharique.

SULFOGLUTINOSULFURIQUE (Acide). Produit de l'action de l'acide nitrique anhydre sur la naphtaline. Masse incolore, résineuse, non cristallisable,

sans odeur, goût amer, très-acide ; soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther.

SULFOGLYCÉRIQUE (ACIDE). Acide bien défini qui se forme avec élévation de la température quand on mélange l'acide sulfurique avec la glycérine. Il donne des *sulfoglycérates de plomb et de chaux* qui sont solubles dans l'eau [$CaO\,(C^6H^7O^5.2SO^3)$]. V. TARTRO-GLYCÉRIQUE.

SULFO-INDIGOTIQUE (ACIDE). Solution d'indigo dans l'acide sulfurique.

SULFO-ISATINIQUE (ACIDE) [*acide sulfisatamigique*]. Se retire du sulfo-isatinate d'ammoniaque obtenu en traitant l'isatine par le sulfate acide d'ammoniaque. Il cristallise en feuillets. ($C^{16}H^7O^4Az + 2SO^2$.)

SULFOKAKODYLIQUE (ACIDE). Produit du mélange de 2 parties de soufre et de sulfate de kakodyle. Cristallisable ($C^4H^6ArS^3$); il donne des sels cristallisables avec les sulfobases.

SULFOLÉIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur l'oléine.

SULFOLIGNEUX ou **SULFOLIGNIQUE**. V. VÉGÉTO-SULFURIQUE.

SULFOMARGARIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur la margarine.

SULFOMÉTHYLANE. s. m. Produit de l'action du gaz ammoniac sec sur le sulfate de méthylène. Corps cristallisable. ($C^2H^6OAz + SO^3$.)

SULFOMÉTHYLIQUE (ACIDE). Sirupeux, incolore, cristallisable en aiguilles blanches, soluble dans l'eau et l'alcool, obtenu par action de l'acide sulfurique concentré par l'alcool méthylique. ($C^2H^3O.2SO^3.HO$.)

SULFONAPHTALIDE. s. f. Corps obtenu comme la sulfonaphtaline. Elle se sépare de la solution alcoolique bouillante en poudre d'un blanc de neige ; fond au-dessus de 100° centigr. ($C^{24}H^{10}O^2S$.)

SULFONAPHTALINE. s. f. Produit de l'action de l'acide sulfurique fumant sur la naphtaline. Cristallisable, sans goût ni odeur, fond à 70° centigr. ; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool. ($C^{20}H^8SO^2$.)

SULFONAPHTALINOSULFURIQUE ou **NAPHTALINO-SOUS-SULFURIQUE** (ACIDE). Produit du mélange d'acide sulfurique et de naphtaline. Masse incolore, cristalline, sans odeur, amère et acide, avec arrière-goût métallique ; fond à 100° centigr. ; soluble dans l'eau en toutes proportions. ($C^{20}H^6O^5S^2$.)

SULFONAPHTALIQUE (ACIDE) [*acide hyposulfonaphtalique, sulfanaphasique* ou *naphtalinhyposulfurique*]. Cristallin, incolore, inodore, de saveur acide et amère, déliquescent. ($C^{20}H^8S^2O^5.HO$.)

SULFONAPHTINOSULFURIQUE ou **NAPHTINO-SOUS-SULFURIQUE** (ACIDE). Produit de décomposition du sulfonaphtalinate de baryte par l'acide sulfurique. Blanc comme du talc, mais se colorant à l'air sans en attirer l'humidité, bien que soluble dans l'eau et dans l'alcool. ($C^{22}H^9O^2 + 2SO^2$.)

SULFOPARACÉTYLOSULFURIQUE (ACIDE) [*acide sulfoélaylosulfurique*]. Produit de décomposition des sulfélayles simple, double et quintuple par l'acide nitrique. Solide, cristallisable, très-acide. ($C^4H^3O^{14}S^5$.)

SULFOPHÉNICIQUE et **SULFOPURPURIQUE**. V. PHÉNICINE.

SULFOPHÉNIQUE. V. SULFOCARBOLIQUE.

SULFOPIANIQUE (ACIDE). Produit par un courant d'acide sulfurique qu'on fait passer pendant plusieurs jours dans une solution chaude d'acide opianique. Jaune, cristallisable, transparent ; fond à 100° centigr. ($C^{20}H^9O^8S^2$.)

SULFOPICRAMYLE. s. m. [*hydrosulfobenzoyle, hydrure de sulfobenzoyle, sulfure de stilbène*]. Produit de l'action du sulfate d'ammoniaque sur la solution alcoolique d'amandes amères. Blanc, pulvérulent, granuleux, non cristallin ; sans odeur d'abord, il en développe une agréable dans les mains ; insoluble dans l'eau et l'alcool, il devient subitement liquide dans l'éther. Fond de 91° à 95° centigr. ($C^{14}H^6S^2$.)

SULFOPROTÉIQUE (ACIDE). Composé d'acide sulfurique et de protéine. Il est d'une apparence gélatineuse.

SULFOSACCHARIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide sulfurique concentré sur la glycose.

SULFOSEL. s. m. [all. *Schwefelsalz*, angl. *sulphuret*, esp. *sulfosal*]. Nom donné par Berzelius à un genre de sels produits par la combinaison d'un sulfide avec un sulfure. Ces sels sont : les sulfantimoniates, les sulfantimonites, les sulfarséniates, les sulfarsénites, les sulfhydrates, les sulfiridiates, les sulfoborates, les sulfocarbonates, les sulfochromates, les sulfocyanates, les sulfohyparsénites, les sulfomolybdates, les sulfophosphates, les sulfoplatinates, les sulfosmiates, les sulfostannates, les sulfotantalates, les sulfotellurates, les sulfovanadates.

SULFOSINAPIQUE (ACIDE). La sinapisine.

SULFOSINAPISINE. s. f. La sinapisine.

SULFOSULFURIQUE. V. HYPOSULFUREUX.

SULFOTOLIDE. s. m. Produit du mélange avec l'eau de la solution de toline dans l'acide sulfurique fumant. Cristallisable, brillant. ($C^{14}H^7SO^2$.)

SULFOTOLUIDIQUE (ACIDE). Acide copulé, blanc, cristallin, déliquescent, produit par action de l'acide sulfurique sur le *toluène* ou *toluine*. ($C^{14}H^7S^2O^3.HO$.)

SULFOVINATE. s. m. Sels nombreux, solubles, cristallisables, faciles à décomposer par l'ébullition. Chauffés à sec, ils donnent de l'huile de vin pesante. Ceux qui sont anhydres sont de véritables sulfates doubles d'une base et de l'éther proprement dit (C^4H^5O) ou de l'un de ses isomères.

SULFOVINIQUE (ACIDE) [*bisulfate d'éthyle*]. Liquide, sirupeux, d'un goût aigre. On l'obtient en chauffant de l'acide sulfurique avec de l'alcool ; il est un des degrés essentiels de l'éthérification ($C^4H^5O.2SO^3 + HO$). Il se décompose facilement à l'air.

SULFURAIRE. s. f. Nom donné par quelques auteurs à ce que d'autres ont appelé la *glairine* (V. ce mot), etc. Quelques auteurs réservent avec Fontan ce nom aux algues qui prédominent dans la glairine des eaux sulfureuses ,et qui sont le *Leptomitus sulfuraria*, Montagne, et l'*Hygrocrocis nivea*, Kützing (*Leptomitus niveus*, Agardh, *Conferva alba*, Pollini), dont les filaments sont plongés dans une gangue gélatiniforme et accompagnés soit d'autres végétaux, soit d'animaux microscopiques (V. GLAIRINE). Comme pour les enduits et les productions cryptogamiques analogues des eaux douces et thermales, le développement de ces végétations n'a lieu qu'à la suite de l'altération de l'eau au contact de l'air. Ces matières n'ont pas l'importance thérapeutique que de fausses idées sur leur composition ont pu faire supposer.

SULFURATION. s. f. Action de combiner le soufre avec un autre corps. V. SULFOCARBONIQUE.

SULFURE. s. m. [*sulphuretum*, all. *Schwefelverbindung*, it. *solfuro*, esp. *sulfuro*]. Combinaison de soufre avec un corps métalloïde ou un métal.

Sulfure d'antimoine (*antimoine cru*, *antimoine sulfuré*). Combinaison de soufre et d'antimoine abondamment répandue dans la nature. Il est cristallisé en

aiguilles accolées les unes aux autres, et présentant un brillant d'un bleu noirâtre. C'est toujours de ce sulfure qu'on retire l'antimoine métallique, en le projetant, mélangé avec du nitrate de potasse et du nitrate acidule de potasse, dans un creuset chauffé au rouge. Il entrait jadis dans une foule de préparations officinales aujourd'hui inusitées, telles que la poudre antimoniale de Kæmpfer, les tablettes restaurantes de Kunckel, les pilules restaurantes de Jaser, les pilules antimoniales de Klein, et dans la *tisane de Feltz*. (Sb^2S^3.)

Sulfures d'arsenic. On connaît plusieurs combinaisons de soufre et d'arsenic dont quelques-unes sont des acides. — *Sulfure d'arsenic* proprement dit, *sulfure rouge*, *réalgar*, *sandaracha* de Pline (AsS^2). Il cristallise en octaèdres; il est vitreux, d'un beau rouge orangé. Il fond et se sublime sans altération et s'emploie en peinture. — *Sulfure jaune d'arsenic.* V. SULFARSÉNIEUX.

Sulfure basique. V. SULFOBASE.

Sulfure de calcium. Il est préparé, suivant le Codex, en mélangeant bien exactement dans une terrine vernissée 1 partie de soufre sublimé, 10 parties de chaux hydratée et 5 parties d'eau; faisant bouillir le mélange jusqu'à ce qu'une petite portion, versée sur une surface froide, se prenne en masse par le refroidissement; coulant sur un marbre, et brisant la masse dès qu'elle est solidifiée. Il faut le conserver dans des bocaux bien bouchés. Il jouit des mêmes propriétés et s'emploie dans les mêmes cas que le sulfure de potasse. Sa formule est CaS. On connaît aussi un *bisulfure de calcium* (CaS^2) et un *pentasulfure de calcium* (CaS^5).

Sulfure de carbone. V. SULFOCARBONIQUE.

Sulfure d'étain. Le *deutosulfure d'étain*, ou *persulfure d'étain* (*or mussif*), est obtenu, selon le Codex, en faisant fondre 12 parties d'étain pur dans un creuset de terre à la plus douce chaleur possible, ajoutant 6 parties de mercure; triturant l'amalgame obtenu avec 7 parties de soufre sublimé et 6 parties de sel ammoniac; introduisant ce mélange dans un matras de verre placé sur un bain de sable, chauffant graduellement jusqu'à ce qu'il se manifeste des vapeurs blanches et une odeur prononcée d'hydrogène sulfuré, et maintenant une douce chaleur jusqu'à cessation complète des vapeurs. On brise le matras après refroidissement, et la partie supérieure du résidu est l'*or mussif*, qui forme une couche assez épaisse, composée de petites écailles jaunes et brillantes, et qui contient 64,63 d'étain et 35,37 de soufre (SnS^2). — La partie inférieure du résidu est du *protosulfure d'étain* que l'on distingue à sa couleur de plombagine. — L'or mussif, indiqué par Geoffroy comme diaphorétique à la dose de 50 à 150 centigrammes, a été employé, contre le tænia, à la dose de 8 à 16 grammes pris dans la conserve d'absinthe (SnS.)

Sulfures de fer. — 1° *Protosulfure de fer* (FeS). On l'obtient par combinaison directe du fer et du soufre. Il offre l'éclat métallique; dans les précipités il forme une poudre noire. — 2° *Sesquisulfure de fer* (Fe^2S^3). Il est très-peu stable. — 3° *Bisulfure de fer* (FeS^2). Il abonde dans la nature sous les noms de *pyrite* ou *pyrite martiale*.

Sulfures de mercure. On en connaît deux : le *sulfure noir*, ou *éthiops minéral*, et le *sulfure rouge*, ou *cinnabre*. On obtient le *sulfure noir*, soit en triturant à froid 1 partie de mercure avec 2 parties de soufre sublimé et lavé, soit en faisant passer du mercure à travers une peau de chamois pour le faire tomber en pluie dans du soufre fondu que l'on agite. Il était regardé comme un sulfure particulier; mais, d'après Guibourt, ce n'est qu'un composé de cinnabre et de mercure. On obtient un véritable sulfure de mercure (Hg^2S) en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré pendant longtemps, dans un sel d'oxydule de mercure. Il peut, de même que les autres préparations mercurielles, être employé comme antisyphilitique; mais il est aujourd'hui presque inusité. Il ne sert qu'à la préparation du *cinnabre* ou *sulfure rouge de mercure*. Celui-ci est obtenu en calcinant dans une chaudière le soufre noir de mercure, pour en dégager l'excès de soufre, et sublimant le résidu dans des vases de terre. Il est formé de 100 parties de mercure et de 10 parties de soufre. Il paraît violet lorsqu'il est en fragments; mais il est d'un beau rouge et porte le nom de *vermillon* quand il est pulvérisé. Il n'est point altéré par l'air ni par l'oxygène à la température ordinaire; mais à l'aide de la chaleur il est transformé en acide sulfureux et en mercure. Il a été quelquefois employé dans le traitement de la syphilis, sous forme de fumigations; il entre dans la poudre tempérante de Stahl et dans quelques autres préparations officinales. (HgS.)

Sulfures de plomb. — 1° *Sulfure de plomb* proprement dit, ou *galène* (PbS). Il est noir, un peu volatil dans un courant gazeux. C'est le minerai de plomb. — 2° *Sous-sulfure de plomb* (Pb^2S), ou *matte plombeuse*. S'obtient en chauffant 1 équivalent de plomb avec 1 équivalent de sulfure de plomb.

Sulfures de potassium. On compte cinq sulfures de potassium bien distincts, résultant des divers procédés mis en usage pour les obtenir. Le *protosulfure* ou *monosulfure* (KS), correspondant à l'oxyde de potassium, est rouge-cinnabre et provient du sulfate de potasse calciné avec le charbon. Les deuto, trito et tétrasulfures, qui sont inusités, sont obtenus par diverses préparations; ils sont aussi appelés *bisulfure* (KS^2), *trisulfure* (KS^3) et *quadrisulfure* (KS^4) *de potassium*. — Le *persulfure* ou *polysulfure* ou *pentasulfure*, connu en médecine sous le nom de *foie de soufre*, de *sulfure de potasse*, est le résultat de la calcination de 2 parties de carbonate de potasse et de 1 partie de soufre sublimé : c'est un mélange de sulfate et de persulfure de potassium; il est solide, brun, dur, fragile, vitreux dans sa cassure, d'une saveur âcre, caustique et amère. Il attire l'humidité de l'air et est très-soluble dans l'eau. Il donne avec ce liquide un soluté jaune (hydrosulfure de potasse liquide, sulfure de potasse liquide), employé en bains dans le traitement des dartres, de la gale et de quelques autres affections cutanées, des rhumatismes chroniques, de l'anasarque, etc. Si l'on craint qu'il n'exerce une action trop irritante, on ajoute au bain de la colle de Flandre ou de la gélatine d'os. La dose de sulfure, pour un bain général, est de 120 grammes, et l'on ajoute ordinairement une certaine quantité d'acide sulfhydrique pour dégager l'acide chlorhydrique du sulfhydrate, pendant que le malade est dans le bain. Le foie de soufre est un excitant qui a une action spéciale sur la peau. Il fait la base du *liniment antipsorique* de Jadelot. Chaussier l'incorporait dans un sirop, qui était dit alors *sirop de sulfure de potasse*. Il suffit, pour préparer ce sirop, de mêler 80 centigrammes de sulfure de potasse liquide, saturé de soufre et marquant 39°, dans 36 grammes de sirop de sucre. Ce sirop

contient, par 32 grammes, 40 centigrammes de sulfure solide ou 5 centigrammes par 4 grammes. (KS^5.)

Sulfures de sodium. Ils présentent les mêmes particularités que ceux de potassium, mais ils sont moins employés. Boullay et Planche ont proposé de substituer le pentasulfure à celui de potassium, dans la préparation du sirop que nous venons d'indiquer; mais cette substitution serait sans avantage. Il faudrait alors mêler à 32 grammes de sirop de sucre 120 centigrammes de sulfure de soufre liquide saturé de soude, et marquant 30°,5 au pèse-sel de Baumé, pour que le sirop contînt, comme le précédent, 40 centigrammes de sulfure par 32 grammes. On se sert aujourd'hui, pour la fabrication des *eaux* et des *bains de Barèges artificiels*, du protosulfure de sodium, qui peut cristalliser dans l'eau, et qui est assez ordinairement nommé *hydrosulfate de soude*. On l'obtient en calcinant un mélange de sulfate de soude et de charbon, ou en traitant la soude caustique par l'acide sulfhydrique en excès, et faisant bouillir, à l'abri de l'air, jusqu'à ce que le sel cristallise.

SULFURÉ. adj. Qui a été combiné au soufre, qui en tient en combinaison. — *Hydrogène sulfuré.* V. HYDROGÈNE.

SULFUREUX. adj. Qui provient du soufre; qui en a l'odeur; qui renferme des composés du soufre. — *Acide sulfureux* [all. *schwefelige Säure*, angl. *sulphurous acid*, it. *acido solforoso*, esp. *acido sulfuroso*] (SO^2). — Il existe dans la nature, à la proximité des volcans, et se produit quand on traite l'acide sulfurique par certaines substances métalliques ou organiques, ou quand on brûle le soufre dans l'air. Il est gazeux, incolore, d'une odeur suffocante, très-soluble dans l'eau; il éteint les corps en ignition, et détruit plutôt qu'il ne rougit les couleurs bleues végétales. Un froid de 18° à 20° centigr. le condense en un liquide incolore. A l'état gazeux, il sert pour blanchir la soie et enlever les taches de fruits sur le linge. On l'emploie en fumigations dans les maladies cutanées. Sa dissolution aqueuse saturée marque 17° à l'aréomètre de Baumé. — *Éther sulfureux* ($C^4H^5O.SO^2$). Obtenu en versant l'alcool sur le chlorure de soufre. Liquide, incolore, d'odeur de menthe. Se décompose à l'air humide. Bout à 170°.

Eaux sulfureuses. V. EAUX MINÉRALES.

SULFURIQUE. adj. Qui a rapport au soufre.

Acide sulfurique [all. *Schwefelsäure*, angl. *sulphuric acid*, it. *acido solforico*, esp. *acido sulfurico*]. Acide liquide, blanc, inodore, de consistance oléagineuse, qui, dans son plus grand état de concentration, conserve encore le cinquième de son poids d'eau. Il se congèle à 10° ou 12° de froid. Il absorbe vivement l'humidité dans l'atmosphère. C'est un poison violent, qui désorganise sur-le-champ toutes les matières animales et végétales. La nature l'offre rarement pur, mais il y est très-répandu à l'état de combinaison. On l'obtient en grand en chauffant sur une plaque de fonte un mélange de 8 parties de soufre et de 1 partie de nitre, dans une grande chambre tapissée de plomb et dont le sol est couvert d'eau. Celui du commerce marque 66° à l'aréomètre de Baumé. Pour le purifier, on en distille environ les deux tiers. On l'emploie en médecine sous forme de limonade. — L'acide sulfurique dilué, à la dose de 2 grammes, répétée à trois ou quatre fois dans les vingt-quatre heures, a été recommandé par des médecins anglais contre la diarrhée. — *Acide sulfurique fumant de Saxe* ou *de Nordhausen*. C'est une dissolution d'acide sulfurique anhydre dans de l'acide monohydraté. On l'obtient en distillant dans des vases de terre le sulfate de protoxyde de fer du commerce. Il reste du peroxyde de fer et du sous-sulfate de peroxyde de fer. L'acide de Nordhausen refroidi au-dessous de zéro donne des cristaux d'acide moins hydraté ($2SO^3.HO$) que l'acide monohydraté ($SO^3.HO$). — *Acide sulfurique alcoolisé.* V. EAU *de Rabel.* — *Acide sulfurique concentré* ou *monohydraté* ($SO^3.HO$). C'est l'acide sulfurique ordinaire sirupeux, incolore, etc. — *Acide sulfurique bihydraté* ($SO^3.2HO$). Il s'obtient en mélangeant le précédent avec un poids d'eau égal à celui qu'il renferme déjà, ou 18,3 pour 100. Il cristallise à zéro. — *Acide sulfurique trihydraté* ($SO^3.3HO$). Il perd son eau à 100° ainsi que le bihydraté. — *Acide sulfurique anhydre* (SO^3). Il est solide, cristallisé en aiguilles blanches, brillantes, amiantacées. Il fond à 25°, bout à 30° ou 35°. Il est très-avide d'eau, et la combinaison a lieu avec élévation de chaleur et même dégagement de lumière et explosion. On l'obtient en faisant passer un mélange d'acide sulfureux sec et d'oxygène à travers un tube chauffé au rouge, contenant de la mousse de platine et aboutissant à un ballon entouré d'un mélange réfrigérant. — *Éther sulfurique* ou *acétène monoxé* (*éther hydratique*, *oxyde d'éthyle*, etc.). C'est le plus ancien des éthers connus, celui que l'on emploie le plus communément, que l'on a longtemps désigné et que l'on désigne encore journellement en matière médicale par le mot seul *éther*. Il est incolore, d'une odeur forte et aromatique; il est extrêmement volatil, et ne laisse aucune trace d'humidité. Sa pesanteur spécifique est de 0,729 à la température de + 20° centigr., marque 63° à l'aréomètre de Baumé; à l'air libre, il bout à 35°,66 centigr. ($C^4H^5O = C^4H^5.O$). — Lorsqu'un éther est administré à petites doses, il produit une excitation passagère à laquelle succède le plus ordinairement un état de calme et de bien-être; mais, à haute dose, il détermine une irritation plus ou moins forte, une véritable inflammation de l'estomac. Il peut produire l'empoisonnement, comme l'alcool; cependant, à la dose de 20 à 30 gouttes, il fait ordinairement cesser tous les accidents de l'ivresse convulsive. La grande volatilité de l'éther et le refroidissement qui en résulte le rendent très-utile contre les brûlures et contre les céphalalgies intenses. Pour produire une excitation passagère, comme dans le cas de lipothymie ou de cardialgie, on donne quelques gouttes d'éther sulfurique sur du sucre ou dans une cuillerée d'eau sucrée, ou bien on l'administre sous forme de sirop. Ce *sirop d'éther*, que l'on prépare avec éther sulfurique, 30 gram., et sirop de sucre, 500 gram., a une action plus douce, et présente l'avantage de s'altérer moins promptement. Souvent on administre l'éther dans des potions, à la dose de quelques gouttes jusqu'à 4 à 8 grammes, selon l'effet qu'on se propose.

SUMAC. s. m. [*Rhus*, L., ῥοῦς, all. et angl. *Sumach*, it. *sommacco*, esp. *zumaque*]. Genre de plantes de la famille des térébinthacées anacardiées (pentandrie trigynie, L.). Les feuilles du *sumac des corroyeurs* (*Rhus coriaria*, L.), arbrisseau de l'Europe méridionale, ont été employées comme astringentes et fébrifuges. Le *sumac vénéneux* (*Rhus toxicodendrum*, L.), arbrisseau de l'Amérique, contient un suc très-âcre, vénéneux et assez corrosif pour que son contact avec la peau détermine un violent érysipèle. Les émanations mêmes du sumac sont dangereuses : il paraît

qu'il ne s'en dégage pendant le jour que de l'azote, mais qu'après le coucher du soleil il laisse exhaler du gaz hydrogène carboné, mêlé à un principe âcre et volatil. Cependant les feuilles fraîches du *Rhus toxicodendrum*, L., et celles du *Rhus radicans*, L., qui n'est qu'une variété de la même espèce, ont été préconisées contre les dartres et les paralysies. Les auteurs ne s'accordent point sur les résultats obtenus. Le *Rhus copallina*, L., fournit une résine analogue au copal, mais d'une qualité inférieure. Le *Rhus vernix*, L. (ou *vernicifera*, de Candolle), donne le vernis du Japon.

SUMBUL. s. m. Plante ombellifère de la Perse, d'espèce inconnue, dont on extrait une résine médicinale comme il suit : On coupe la racine de sumbul en petits morceaux, on la lave avec de l'eau froide à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'eau passe incolore. On fait macérer pendant deux heures, dans un endroit frais, la racine bien lavée dans une solution concentrée de carbonate de soude. On décante ensuite le liquide, on lave de nouveau avec de l'eau froide et l'on fait sécher la racine. Puis on met infuser celle-ci dans de l'alcool ; on filtre et l'on ajoute à la colature un peu de chaux. On filtre de nouveau, on précipite la chaux dissoute par un peu de soufre, on agite le liquide avec du charbon animal, et l'on filtre de nouveau. Puis on sépare presque tout l'alcool par la distillation, le résidu est mélangé avec 3 parties d'eau ; on fait évaporer l'alcool qui reste, on le lave de nouveau avec un peu d'eau froide, puis on le fait sécher. La résine ainsi obtenue se présente sous l'aspect d'une masse blanchâtre, transparente, analogue à l'ambre, que l'on peut ramollir par la pression entre les doigts, qui brûle sans résidu, dont le goût est acide, l'odeur aromatique, rappelant celle du sumbul. La dose de cette résine est de 2 1/2 à 15 centigrammes trois ou quatre fois par jour, en pilules, avec addition d'opium, suivant les circonstances. Sous d'autres formes, ce moyen peut donner lieu à des nausées et à des vomissements, à cause de son goût désagréable. Les préparations sont les suivantes : 1° *Teinture de résine de sumbul*. Résine, 1 partie ; alcool concentré, 5 parties. Dose de 10 à 20 gouttes. — 2° *Sirop de résine de sumbul*. Résine, 0,40 pour 30 grammes de sirop. Une petite cuillerée, une à quatre fois par jour. — 3° *Pastilles de résine de sumbul*. Résine de sumbul, 4 gram. ; alcool rectifié, 8 gram. ; essence de menthe poivrée, 5 gouttes ; sucre blanc, 40 gram. S'emploie comme tonique dans les affections chroniques des voies pulmonaires et des voies génito-urinaires, surtout chez les individus lymphatiques.

SUMBULIQUE ou **SUMBULOLIQUE** (Acide). Acide cristallisable retiré du sumbul (Reinsch).

SUPERBE. adj. et s. m. [*superbus*, orgueilleux ; it. *superbo*]. Nom donné au muscle droit supérieur, ou releveur de l'œil, qui entre en action lorsque cet organe exprime l'orgueil.

SUPÈRE. adj. [*superus*, qui est en haut ; all. *oberständig*, angl. *superior*, esp. *supero*]. Se dit, en botanique, du calice quand il s'insère au-dessus de l'ovaire, avec la paroi duquel il est confondu et soudé par sa base ; de l'ovaire, lorsqu'il est libre dans l'intérieur de la fleur ; de la radicule, quand, la gaîne étant périspermée, la radicule vient aboutir à la superficie de l'amande.

SUPERFÉTATION. s. f. [*superfœtatio*, de *super*, sur, et *fœtus*, enfant ; ἐπικύησις, all. *Ueberschwangerung*, angl. *superfetation*, it. *superfetazione*, esp. *superfetacion*]. Conception d'un second fœtus pendant le cours d'une grossesse. La possibilité de la superfétation est très-contestée. Presque tous les cas qu'on en cite paraissent avoir été rapportés à des grossesses doubles, dans lesquelles l'un des fœtus, mort longtemps avant terme, s'est conservé dans les membranes jusqu'au moment de la naissance de celui qui avait continué de vivre ; ou à des grossesses de jumeaux inégalement développés et nés à des termes différents ; ou à des cas de grossesses extra-utérines qui n'ont pas empêché la gestation naturelle ; ou enfin à des cas d'utérus bicorne, c'est-à-dire partagé en deux cavités. — *Superfétation morbide*. V. Phymatoïde et Substitution *graisseuse*.

SUPÉRIEUR, EURE. adj. [*superior*, all. *ober*, angl. *superior*, *upper*, it. *superiore*, esp. *superior*]. — *Membres supérieurs* (*partes superiores*, τὰ ἀνωτέρω). Les deux bras ou membres attachés au thorax, par opposition aux deux cuisses et jambes attachées au bassin.

SUPEROVARIÉ, ÉE. adj. [de *super*, au-dessus, et *ovarium*, l'ovaire ; esp. *superovariado*]. Se dit d'une plante dont l'ovaire est supère.

SUPERPOSITIF, IVE. adj. [*superpositivus*]. La préfloraison est *superpositive*, quand les pièces de la corolle ou du calice s'appliquent successivement les unes sur les autres.

SUPERPURGATION. s. f. [*superpurgatio*, de *super*, au delà, et *purgare*, purger ; ὑπερκάθαρσις, it. *superpurgazione*, esp. *superpurgacion*]. Purgation immodérée ou excessive, causée par des substances trop irritantes ou données à contre-temps.

SUPERSÉCRÉTION. s. f. [de *super*, indiquant excès, et *sécrétion*]. Sécrétion excessive. Mot bien formé et qu'on doit préférer à *hypersécrétion*.

SUPERSTITION. s. f. [*superstitio* ; all. *Aberglauben*, angl. *superstition*, it. *superstizione*, esp. *supersticion*]. — *Superstition médicale* (Pidoux). Croyance superstitieuse dans l'action des remèdes de la part de beaucoup de malades et de médecins qui, ignorant les propriétés des tissus et des humeurs, méconnaissent la manière d'agir des médicaments et sont conduits par là à en faire abus.

SUPERUTRICULAIRE. adj. Mirbel a donné ce nom aux deux modes de génération des cellules, dits : 1° par *gemmation* (V. ce mot), et 2° par *bourgeonnement* ou *propagule* (V. ce mot). Il a appelé *intra-utriculaire* ce qui, nommé ensuite *formation* ou *génération endogène* ou *endogenèse* [ἔνδον, dans, et γένεσις, naissance] (V. Fissiparité, Multiplication), doit être appelé : *génération par segmentation* ou *fractionnement* (V. ce mot). Enfin, il a nommé *interutriculaire* le mode de génération dit par *accrémentition* ou *interposition*. V. ces mots.

SUPERVOLUTIF, IVE. adj. [*supervolutivus*]. La préfoliation est *supervolutive*, quand les feuilles ont un de leurs côtés roulé sur lui-même, et enveloppé dans l'autre côté.

SUPINATEUR. adj. et s. m. [de *supinus*, couché à la renverse ; all. *Zurückbeuger*, angl. *supinator*, it. *supinatore*, esp. *supinador*]. On donne ce nom aux muscles qui portent l'avant-bras et la main en dehors, de manière que la face antérieure de celle-ci devienne supérieure.

Supinateur (*court*). Muscle (épicondylo-radial, Ch.) qui s'étend de tout le côté externe du ligament annulaire du radius, et du quart supérieur du bord externe du cubitus, au tiers supérieur du côté externe du radius.

Supinateur (*long*). Muscle (huméro-sus-radial, Ch.) qui s'étend du bord externe de l'humérus à l'extrémité inférieure du radius, au-dessus de l'apophyse styloïde.

SUPINATION. s. f. [*supinatio*, de *supinus*, couché à la renverse; ὑπτιότης, all. *Zurückbeugung*, angl. *supination*, it. *supinazione*, esp. *supinacion*]. Mouvement que les muscles supinateurs font exécuter à l'avant-bras et à la main (V. Supinateur). — En pathologie, *supination* (*supinatio*), décubitus sur le dos, attitude dans laquelle le malade est couché à la renverse sur son lit, la tête jetée en arrière, les bras et les jambes étendus : c'est le signe d'une grande faiblesse.

SUPPÉDANÉ. s. m. [de *sub*, sous, et *peda*, plante du pied ; en latin, *suppedaneum* veut dire marchepied]. Cataplasme préparé pour la plante des pieds.

SUPPORTEUR. s. m. — *Supporteur abdominal* (Bourjeaurd). Appareil destiné à soutenir l'abdomen dont les parois sont distendues ou relâchées accidentellement. Cet appareil est formé de bandes ou rubans élastiques susceptibles de servir à la confection de beaucoup d'appareils de compression. Quant au *tissu*, sa base est le caoutchouc vulcanisé, qui lui donne sa propriété élastique.

SUPPOSITION DE PART. V. Part.

SUPPOSITOIRE. s. m. [*suppositorium*, de *supponere*, placer au-dessous ; βάλανος, all. *Stuhlzäpfchen*, angl. *suppository*, it. *suppositorio*, esp. *supositorio*]. Substance médicamenteuse solide, en forme de cône long, qu'on introduit dans l'anus, soit pour provoquer les évacuations intestinales, soit pour agir comme adoucissante. — Dans le premier cas, le savon, et, dans le second, le suif, le beurre de cacao, le miel, auquel on ajoute des poudres médicamenteuses, et que l'on épaissit par la cuisson, sont les substances le plus communément employées pour leur préparation. Lorsqu'on emploie le savon ou le suif, la seule préparation est de les tailler dans la forme convenable. Quant au beurre de cacao, il faut le faire liquéfier par la chaleur et le couler ensuite dans un cornet de carte. Si l'on se sert de miel épaissi par des poudres médicamenteuses, on lui donne la forme indiquée ci-dessus, en le roulant entre les doigts, ou bien on le cuit fortement et on le coule dans un moule huilé. Souvent, avant d'introduire les suppositoires dans le rectum, on les trempe dans un liquide médicamenteux approprié à l'effet qu'on veut produire.

SUPRA-THORACIQUE. adj. Qui est placé au-dessus du thorax. Se dit, par exemple, en parlant des muscles inspirateurs placés au-dessus du thorax, tels que les scalènes, par opposition avec ceux qui sont *périthoraciques*, comme les pectoraux, le grand dentelé, les intercostaux, les surcostaux, etc., et *intra-thoraciques*, tels que le diaphragme ; d'où la dilatation du thorax dans les trois sens à la fois, ou dans une seule direction plus que dans les autres, selon les circonstances.

SUPPRESSION. s. f. [*suppressio*, ἐπίσχεσις, all. *Verhaltung*, angl. *suppression*, it. *soppressione*, esp. *supresion*]. Suspension d'une évacuation habituelle, continuelle ou périodique, ou d'une affection cutanée dont l'éruption avait déjà commencé : *suppression de la menstruation*, *des hémorrhoïdes*, *des lochies ; suppression de la rougeole*, *de la scarlatine*, etc. — *Suppression d'urine*. Elle se distingue de la *rétention* de ce fluide : la première a lieu quand la sécrétion de l'urine est empêchée ; et la seconde, lorsque l'urine, sécrétée par les reins, s'arrête dans la vessie. — *Suppression de part*. V. Part.

SUPPURATIF, IVE. adj. et s. m. [*suppuratorius*, all. *Eiterungsmittel*, angl. *suppurative*, it. *suppurativo*, esp. *supurativo*]. Qui facilite la suppuration. Les *suppuratifs* sont ordinairement des vésicants étendus dans un corps gras. Il ne faut pas confondre d'une manière absolue les sérosités et suppurations bleues ou verdâtres avec la coloration analogue des pièces à pansement. Celles-ci en effet sont parfois colorées non plus par imbibition d'un liquide bleu ou verdâtre, mais par la production, souvent rapide (8 à 12 heures), d'algues unicellulaires de la famille des palmellées voisines des *Protococcus*, à spores sphériques, larges de 6 à 8 millièmes de millimètre, de coloration verdâtre assez intense. Leur présence peut coexister avec celle de la sérosité colorée par la biliverdine. — Quelques auteurs emploient ce mot pour désigner l'inflammation qui est susceptible d'amener la suppuration : *inflammation suppurative des amygdales*, etc.

SUPPURATION. s. f. [*suppuratio*, ἐκπύημα, all. *Eiterung*, angl. *suppuration*, it. *suppurazione*, esp. *supuracion*]. Production du liquide connu sous le nom de *pus*. Elle constitue une terminaison fréquente de l'inflammation, qui peut arriver dans presque toutes les phlegmasies des différents systèmes. Cette terminaison de l'inflammation s'annonce par de légers frissons, par la rémission des symptômes, surtout par celle de la douleur, qui, de lancinante et aiguë, devient gravative, et par un sentiment de pesanteur auquel succède bientôt la fluctuation. Souvent on établit artificiellement une suppuration sur un point quelconque du système cutané, soit pour remplacer une affection cutanée ou un ulcère, soit pour détourner une irritation fixée sur un organe essentiel. V. Inflammation et Pus.

Suppuration bleue. Il arrive quelquefois que des plaies en suppuration ou la surface mise à nu par un vésicatoire fournissent un pus séreux coloré en bleu clair ou en vert clair tirant sur le bleu. Il donne aux linges à pansement une teinte plus intense que celle du liquide purulent même, parce que le liquide qui vient s'ajouter peu à peu au linge lui abandonne sa matière colorante. Lorsqu'il s'agit d'un vésicatoire, la pseudo-membrane fibrineuse qui est à la surface du derme est colorée en bleu aussi intense que le linge. La matière colorante peut être enlevée par l'alcool ; elle est soluble aussi dans l'eau ; elle présente alors toutes les propriétés de la biliverdine (V. ce mot), et renferme du fer comme elle ; mais elle n'est point une matière végétale, ni un sel de fer, comme on l'a supposé. Quant au passage de la biliverdine dans le pus, il n'offre rien de particulier, puisqu'on sait qu'il en existe dans le sérum du sang à l'état normal, qu'elle peut y augmenter sous de faibles influences, et qu'elle passe alors dans la sérosité des liquides exsudés et d'un certain nombre de sécrétions. Le fait montre simplement que le pus n'est pas une exception à cet égard. Les variétés de teinte de la biliverdine passant dans le pus s'observent aussi dans la bile et sur les autres substances colorantes, qui, ainsi qu'on le sait, sans changer de composition, peuvent offrir des variétés nombreuses de teintes, selon les principes qui les accompagnent dans les diverses humeurs.

Suppuration conjointe des gencives et des alvéoles dentaires (Jourdain). Maladie que l'on confond sou-

vent avec les altérations scorbutiques des gencives, et sur laquelle Fauchard avait appelé le premier l'attention. Cette maladie, dont la nature a été récemment déterminée par E. Magitot, paraît consister dans une altération de forme inflammatoire et à marche chronique du périoste alvéolo-dentaire et du cément, couche osseuse qui revêt la racine des dents, ce qui lui a fait donner par cet auteur le nom d'*ostéo-périostite dentaire*. Elle commence par un gonflement atonique des gencives, une déviation ou ébranlement des dents qui deviennent sensibles et se déchaussent, puis en pressant du doigt la surface des gencives on fait sortir des alvéoles un liquide épais, blanc, purulent, d'où le nom de *pyorrhée alvéolo-dentaire* donné par Toirac. Plus tard, il survient de petits abcès de la gencive auxquels succèdent de petites perforations. Enfin, la paroi alvéolaire se résorbant peu à peu, les dents tombent lorsque la douleur provoquée par la mastication ou la gêne qu'elles produisent n'oblige pas à les extraire. Cette affection, le plus souvent localisée à plusieurs dents, débute ordinairement par les incisives et semble liée à un état constitutionnel. L'hérédité, le tempérament sanguin avec congestion céphalique et constipation habituelle paraissent y prédisposer. La maladie, très-rebelle, doit être attaquée énergiquement. E. Magitot a proposé l'emploi en applications topiques du perchlorure de fer et de l'acide chromique, introduits avec un pinceau ou un bout de bois dans les alvéoles mêmes.

SUPPURÉ, ÉE. adj. [*suppuratus*, ἔμπυος]. Se dit d'un organe enflammé qui a donné lieu à la production de pus : *bubon suppuré*, etc.

SURACTIVITÉ. s. f. Activité d'un organe exagérée d'une manière continue ou accidentelle. Se dit de celle des muscles dans certaines professions, des glandes dans certaines conditions morbides, etc.

SURAL, ALE. adj. [*suralis*, de *sura*, le gras de la jambe; it. *surale*]. Qui appartient au gras de la jambe.

SURBROMÉTHÉRIDE. s. m. [all. *Ueberbromätherid*]. V. Bromoparacétyle *triple*.

SURCHLORÉTHER. s. m. [all. *Ueberchloräther*]. Produit de décomposition de l'oxychloracétyle par le chlore. Solide, cristallin; fond à 69° centigr., bout à 180° centigr. (C^4Cl^5O.)

SURCHLORIQUE. V. Perchlorique.

SURCHLORÉTHÉRIDE. s. m. [all. *Ueberchlorätherid*]. V. Chloroparacétyle *triple*.

SURCHLOROACÉTIQUE (Éther) [all. *Ueberchloressigäther*]. Produit de l'action du chlore sur l'acétate d'oxychloracétyle.

SURCHLOROCARBONIQUE (Éther) [all. *Ueberchlorkohlensäuräther*]. Produit de l'action simultanée de l'hydrogène et du chlore sur l'oxychloracétyle. Cristallisable, d'une faible odeur de chlore, blanc de neige. ($CO^2 + C^4Cl^5O$.)

SURCHROMIQUE. V. Perchromique.

SURCILIER, IÈRE. adj. V. Sourcilier.

SURCOMPOSÉ, ÉE. adj. [all. *vielfachzusammengesetzt*, it. *sopraccomposto*, esp. *sobrecompuesto*]. En botanique, on donne cette épithète aux feuilles composées dont le pétiole commun se divise en plusieurs pétioles secondaires, avant de porter des folioles.

SURCOSTAL. adj. [*supra-costalis*, all. *Rippenaufheber*, it. *sopraccostale*, esp. *supracostal*]. — *Muscles surcostaux*. Faisceaux musculaires, au nombre de douze de chaque côté, étendus obliquement de haut en bas, de dedans en dehors, et d'arrière en avant, du sommet de l'apophyse transverse d'une vertèbre au bord supérieur de la côte qui est au-dessous.

SURCULATION. s. f. V. Gemmation.

SURDÉCOMPOSÉ, ÉE. adj. Dernier degré de composition des feuilles composées; les pétioles secondaires se sont divisés à leur tour en pétioles tertiaires.

SURDENT. s. f. [de *sur*, et *dent*, all. *Ueberzahn*, it. *sopraddente*, esp. *sobrediente*]. Toute dent surnuméraire. Lorsqu'une dent de la première dentition ne tombe pas, et que la nouvelle pousse à côté, la dent qui persiste, et qui est seulement déviée, est une *surdent*. — En vétérinaire, *surdents*, irrégularités formées par l'usure défectueuse des dents molaires.

SURDI-MUTITÉ. s. f. [all. *Taubstummheit*]. Mutité ou privation de la parole par suite d'une surdité congénitale. Ce n'est pas, comme on le croyait autrefois, parce que leur langue ou leurs organes vocaux sont mal conformés que les sourds-muets sont privés de la parole; c'est la privation du sens de l'ouïe qui, en les mettant dans l'impossibilité de recueillir les éléments du langage, est la cause de cette infirmité. V. Sourd-muet.

SURDITÉ. s. f. [*surditas*, *cophosis*, κωφότης, all. *Taubheit*, angl. *deafness*, it. *sordità*, esp. *sordera*]. Abolition plus ou moins complète du sens de l'ouïe. La surdité peut être l'effet d'une otite aiguë ou chronique, d'une paralysie de la pulpe auditive ou du tronc même du nerf auditif, ou enfin d'un obstacle mécanique qui s'oppose au libre accès des sons; mais on observe des surdités dont on ne peut assigner la cause, et qu'on ne combat conséquemment que par un traitement purement empirique. On a particulièrement recours aux exutoires appliqués à la nuque, ou mieux au-dessous de l'oreille, sur la région mastoïdienne; on détermine une action dérivative au moyen des purgatifs; on stimule l'organe de l'ouïe à l'aide de l'électricité, du galvanisme, des fumigations, des injections et des douches excitantes. Philipeaux a indiqué un signe qu'il regarde comme caractéristique et à l'aide duquel on pourra constater la curabilité ou l'incurabilité de la surdité : remplissant d'eau à moitié le conduit auditif externe, plaçant dans cette eau un fil métallique qu'on met en rapport avec l'un des conducteurs d'un appareil d'induction, on ferme le courant en plaçant sur la nuque un excitateur humide. Si la surdité est curable, une douleur est ressentie au bout de la langue et sur les bords. Si la surdité est incurable, rien n'est ressenti.

SUREAU. s. m. [*Sambucus nigra*, L., all. *Holunder*, *Elder*, it. *sambuco*, esp. *sauco*]. Arbrisseau (pentandrie digynie, L., chèvrefeuilles, J.) dont les fleurs sont employées en infusion (4 grammes pour 1 kilogramme d'eau) comme émollientes et diaphorétiques. On en retire aussi une eau distillée. L'écorce moyenne des jeunes branches est diurétique et purgative. Les baies, presque noires et remplies d'un suc rouge foncé, étaient appelées autrefois dans les pharmacies, *grana actes* [de ἀκτῆ, sureau]; on en prépare un extrait, connu sous le nom de *rob de sureau*, en exprimant leur suc et l'évaporant au bain-marie en consistance de miel épais. A la dose de 4 grammes, ce rob agit comme sudorifique : on l'emploie dans la syphilis et contre le rhumatisme chronique. A la dose de 16 à 24 grammes, c'est un purgatif assez énergique.

SURELLE. s. f. V. Alléluia.

SURÉPINEUX, EUSE ou **SUS-ÉPINEUX, EUSE.** adj. [*supra-spinosus*, *supra-spinatus*, it. *sopraspinoso*, esp. *supra espinoso*]. Qui est au-dessus d'une épine. — *Fosse sus-épineuse de l'omoplate*. V. OMOPLATE. — *Ligament surépineux*. On distingue le *ligament surépineux dorso-lombaire*, étendu sur les apophyses épineuses des vertèbres dorsales et lombaires, depuis la septième cervicale jusqu'à la crête médiane du sacrum, et le *ligament surépineux cervical*, qui s'étend sur toutes les apophyses épineuses cervicales, et s'attache supérieurement à la protubérance occipitale externe.

Surépineux (petit sus-scapulo-trochitérien, Ch.). Muscle qui occupe la fosse sus-épineuse de l'omoplate, et va s'attacher à la tubérosité humérale externe.

SUREXCITABILITÉ. s. f. Disposition à la surexcitation. — *Surexcitabilité nerveuse*. V. NÉVROSE.

SUREXCITATION. s. f. [all. *Ueberreizung*, it. *sopra-eccitazione*, esp. *supra-ecitacion*]. Surcroît d'excitation ; augmentation de l'action vitale dans un tissu. V. EXCITATION et IRRITATION.

SURFUSIBILITÉ. s. f. [de *sur*, et *fusible*]. Qualité de ce qui est extrêmement fusible.

SURGEON. s. m. [*surculus*, all. *Stammreis*, angl. *sucker*, it. *rampollo*, esp. *renuevo*]. Branche qui naît du collet ou de la souche, s'élève dès qu'elle sort de terre et est susceptible d'être séparée avec une partie de la racine, et de former ainsi un nouvel individu.

SURIANÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine des rosacées spiréacées.

SURINAM (ÉCORCE DE). V. ÉCORCE.

SURINAMINE. s. f. Principe retiré de l'écorce de Surinam. Blanche, cristallisable, d'un goût fade, soluble dans l'eau bouillante, colorée en violet, puis en bleu foncé par l'acide nitrique.

SUR-IRRITATION. s. f. [it. *sopra-irritazione*, esp. *supra-irritacion*]. Irritation morbide. V. IRRITATION.

SURLANGUE. s. f. Pendant les années 1855 et 1856, tandis que la *surlangue* et le *piétin* étendaient leur influence sur une grande partie de la Suisse, Beck a vu sévir épidémiquement sur l'homme une affection qui présentait de l'analogie et de l'affinité avec cette épizootie. Les symptômes de la surlangue sont les phlyctènes, les ulcérations labiales, linguales et unguéales, le ptyalisme, l'engorgement des glandes salivaires, des vaisseaux et des glandes lymphathiques du cou, l'inflammation de la matrice des ongles avec chute de ces parties, la fièvre initiale et concomitante, la prostration, l'état saburral, le caractère épidémique du mal.

SURLONGE. s. f. V. LONGE.

SURMENAGE. s. m. État du bœuf ou du cheval surmenés, et action de surmener un animal. On dit d'un animal qu'il est *surmené*, lorsqu'on l'a rendu malade par un exercice trop prolongé, comme une marche ou une course forcées. Tel est le cas des bœufs, surtout engraissés et peu habitués à l'exercice, auxquels on fait faire une marche trop longue sans repos ; tel est celui des chevaux qui ont couru trop longtemps sans temps d'arrêt ; tel est encore le cas des lièvres, chevreuils, etc., forcés à la course. Le surmenage se manifeste par des symptômes d'abattement, la petitesse du pouls, la fréquence des inspirations, etc. Le repos, les boissons rafraîchissantes, des aliments réparateurs frais, et parfois la saignée lorsque se manifeste une période de réaction trop violente, favorisent la guérison si le surmenage n'est pas poussé trop loin. Dans le cas contraire, les animaux surmenés meurent avec des symptômes analogues à ceux du *sang de rate*, et leur sang inoculé cause, dit-on, cette dernière maladie. On a vu les animaux surmenés au plus haut degré ou forcés, tomber morts ou mourir en peu d'instants. Alors la rigidité cadavérique se montre parfois presque instantanément, la putréfaction suit de près et marche rapidement. Pour comprendre la nature de cette affection et la cause des phénomènes consécutifs à la mort, il faut savoir que, pendant le travail des tissus doués de propriétés de la vie animale, la circulation y est modifiée et la nutrition s'y ralentit notablement ; les pertes moléculaires n'étant pas reparées, l'état de fatigue se manifeste pour disparaître pendant le repos et le sommeil (V. ce mot) consécutifs, durant lesquels la circulation et la nutrition prennent un haut degré d'activité, comme cela arrive dans tout organe qui vient d'être soumis à un exercice en rapport avec ses usages. Mais, si l'action d'un organe est trop prolongée, les choses peuvent aller au point que la nutrition ne se rétablit plus ou ne se rétablit qu'imparfaitement ; d'où les troubles généraux qui caractérisent le surmenage, et la rapidité de la putréfaction des tissus, dont la réparation moléculaire nutritive avait cessé de se faire ou s'était faite d'une manière anormale.

SUROS s. m. [de *sur* et *os* ; all. *Ueberbein*, esp. *sobrehueso*]. En médecine vétérinaire, exostose qui se développe quelquefois sur l'un des côtés du canon de devant. Quand le *suros* a une forme allongée, il prend le nom de *fusée* ; quand il y a un suros de chaque côté du canon, on le nomme *suros chevillé*.

SUROXYDATION. s. f. Opération chimique qui a pour but de combiner un corps à la plus grande quantité possible d'oxygène.

SUROXYDE. s. m. Synonyme de *peroxyde*.

SUROXYDÉ, ÉE. adj. Qui a subi la suroxydation.

SUROXYGÉNATION. s. f. V. SUROXYDATION.

SUROXYGÉNÉ. adj. V. SUROXYDÉ.

SUROXYGENÈSES. s. f. pl. [Baumes]. Maladies attribuées à une surabondance d'oxygène dans l'économie.

SURPEAU. s. f. V. ÉPIDERME.

SURRÉNAL, ALE. adj. [*supra-renalis*, it. *soprarrenale*, esp. *supra renal*]. Qui est placé au-dessus des reins. — *Artère surrénale*. Nom donné quelquefois à l'artère capsulaire. — *Capsules* ou *glandes surrénales*. Glandes vasculaires sans vésicules closes, ou sans conduits excréteurs, ou glandes vasculaires annexées au système porte rénal (V. PORTE). Elles sont en forme de casque aplati et situées contre l'extrémité supérieure de chaque rein. On y distingue une *substance corticale* jaunâtre ou marbrée de jaune et une substance médullaire. La *substance médullaire* brune ou bistre est intérieure ; elle est formée d'une trame de vaisseaux et de nerfs. Les intervalles de la trame sont remplis de grandes cellules polyédriques, molles, friables, contenant un ou deux noyaux sphériques larges de $0^{mm},008$, et remplies, entre le noyau et leur surface, par une grande quantité de granulations graisseuses auxquelles est due la teinte jaune. Les cellules sont faciles à écraser, et les noyaux deviennent libres. C'est par ramollissement et rupture naturelle de ces éléments que se forme la cavité centrale des capsules dont le liquide est du sang, plus des cellules, des noyaux, des granules graisseux et des globules du sang libres. Dans la sub-

stance médullaire les veines sont en forme de sinus volumineux, à paroi mince, fragile, formant des mailles étroites, polyédriques. Ces vaisseaux deviennent minces, parallèles, à mailles allongées étroites, en pénétrant dans la *substance corticale*, surtout vers la surface de celle-ci. La substance corticale est en outre traversée par une fine trame de fibres lamineuses qui s'étendent au dehors jusque dans le tissu lamineux ambiant. Entre ces fibres et les mailles vasculaires étroites de cette substance sont des groupes de grandes cellules à deux ou plusieurs noyaux ronds. Leur substance est très-friable; elle renferme des granules jaunes brillants qui pourtant ne sont pas graisseux. V. CAPSULE. — *Veine surrénale*. Nom donné à la veine capsulaire.

SURSATURATION. s. f. Action de faire dissoudre à un liquide une quantité d'un corps qui dépasse celle qui suffit à sa saturation dans les conditions ordinaires.

SURSEL. s. m. [it. *soprassale*]. Sel qui contient un excès d'acide.

SURSEMI-ORBICULAIRE. adj. et s. L'orbiculaire des lèvres (Winslow).

SURSULFOCYANIQUE (ACIDE) [all. *Ueberschwefelblausäure*]. V. HYDROBISULFOCYANIQUE.

SURURIQUE (ACIDE) [all. *Ueberharnsäure*]. Produit de l'action du chlorure de potassium et de l'acide cyanhydrique sur la guanine. Cristallisable, incolore, brillant, sans goût ni odeur, croque sous la dent; peu soluble dans l'eau et les acides, soluble dans les alcalis et leurs carbonates. ($C^{10}H^3Az^4O^7$.)

SURVIE. s. f. [all. *Ueberleben*, angl. *outliving*, it. *sopravvivere*, esp. *supervivencia*]. En droit et en médecine légale, circonstance qui fait que, dans un événement funeste à un certain nombre d'individus, tel ou tel n'a succombé qu'après tel autre, circonstance d'une grande importance pour la transmission des héritages. Si plusieurs personnes, respectivement appelées à la succession l'une de l'autre, périssent dans un même événement, sans que l'on puisse reconnaître laquelle a péri la première, la loi a décidé que la présomption de survie se déduirait: 1° des circonstances du fait; 2° à leur défaut, de l'âge; 3° du sexe des individus. Voyez les articles 720 et suivants du Code civil. — *Tables de survie*. Elles donnent le nombre des *survivants* à chaque âge. La table de *population* donne la population à chaque âge, et ne se confond pas avec la précédente, parce que la table de survie suppose qu'un nombre de naissances *déterminé* a été épuisé seulement par une mortalité *déterminée* (sans migration ni guerres, etc.), et qu'on note le nombre des survivants qui arrivent à la *fin* de chaque période d'âge. V. TABLE et VIE.

SUS-CARPIEN, IENNE. adj. Qui est situé sur le carpe. — *Artère sus-carpienne*. La dorsale du carpe, branche de la radiale.

SUSCEPTIBILITÉ. s. f. [all. *Empfänglichkeit*, angl. *susceptibility*, it. *suscettibilità*, esp. *susceptibilidad*]. Propriété de recevoir les impressions qui déterminent l'exercice des actions organiques : c'est la *sensibilité*, en prenant ce mot dans sa plus grande extension. — Exaltation de la sensibilité physique et morale que l'on observe particulièrement dans les affections nerveuses.

SUS-ÉPINEUX, EUSE. adj. V. SURÉPINEUX.

SUS-HÉPATIQUE. adj. et s. [*supra-hepaticus*, it. *sopraepatico*]. Qui est situé au-dessus du foie. — *Veines sus-hépatiques*. Les veines efférentes ou générales ou proprement dites du foie; elles s'ouvrent dans la veine cave abdominale. V. PORTE (*veine*).

SUS-HYOÏDIEN, IENNE. adj. [*supra-hyoideus*, it. *sopraioideo*]. Qui est situé au-dessus de l'os hyoïde.

SUS-MAXILLAIRE. adj. [*supra-maxillaris*, it. *soprammascellare*]. On donne quelquefois cette épithète à l'os maxillaire supérieur.

SUS-MAXILLO-LABIAL. adj. V. CANIN, et ÉLÉVATEUR *commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure*, ÉLÉVATEUR *propre de la lèvre supérieure*.

SUS-MAXILLO-NASAL. adj. V. TRANSVERSE *du nez*.

SUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIEN. adj. et s. m. Dumas a donné ce nom aux muscles interosseux dorsaux ou interosseux externes de la main.

SUS-MÉTATARSIEN, IENNE. adj. [*supra-metatarsianus*]. Qui est situé sur le métatarse. — *Artère sus-métatarsienne*. L'artère du métatarse, branche de la pédieuse.

SUS-MÉTATARSO-LATÉRI-PHALANGIEN. adj. et s. m. Dumas a donné ce nom aux muscles interosseux dorsaux ou supérieurs du pied.

SUS-OPTICO-SPHÉNI-SCLÉROTICIEN. V. DROIT *supérieur de l'œil*.

SUS-ORBITAIRE. adj. [*supra-orbitalis*, *supra-orbitarius*]. Qui est situé au-dessus de l'orbite. — *Trou sus-orbitaire*. Nom donné à un trou, ou à une échancrure complétée par un ligament que présente l'arcade orbitaire à son tiers interne, et qui donne passage à l'*artère sus-orbitaire* ou *sourcilière*, branche de l'ophthalmique qui remonte sur le front et s'y distribue.

SUSPENDRE. v. a. On suspend un cheval, c'est-à-dire on le soutient en l'air, dans certaines opérations, quelquefois pour le ferrer, quelquefois aussi dans certaines maladies, pour l'empêcher de rester couché.

SUSPENDU, UE. adj. [*suspensus*, all. *hängend*]. Se dit de la graine ou de l'ovule attachés à un podosperme et inclinés vers la base de la loge.

SUSPENSEUR. s. m. V. PRÉEMBRYON.

SUSPENSEUR. adj. et s. m. [*suspensor*, κρεμαστήρ, all. *Hängeband*, angl. *suspensory*]. Qui suspend, qui soutient. — *Ligaments suspensoires* ou *suspenseurs*. Faisceaux ligamenteux qui soutiennent certains organes : tels sont le *ligament suspenseur du testicule* (V. TESTICULE), le *ligament suspenseur du foie* (V. FOIE); tel est aussi le *ligament suspenseur de la verge*, faisceau fibreux et élastique qui s'étend de la symphyse pubienne au corps caverneux, avec l'enveloppe fibreuse duquel ses fibres s'intriquent.

SUSPENSION. s. f. En médecine légale, *mort par suspension*. V. STRANGULATION.

SUSPENSOIR ou **SUSPENSOIRE.** s. m. [all. *Tragbinde*, angl. *suspensory*, it. *sospensorio*, esp. *suspensorio*]. Bandage destiné à contenir le scrotum chez les individus affectés de quelque maladie des organes de la génération. C'est une sorte de poche de toile cousue supérieurement à une ceinture, dont la partie inférieure, plus étroite, est terminée par deux sous-cuisses. Vers le milieu de cette poche est un trou pour laisser passer le pénis. Les sous-cuisses vont du périnée gagner les côtés postérieurs du bassin, où ils se fixent à des boutons que porte la ceinture. (V. à l'article BANDAGE, p. 143, Fig. 36 : 1, le pénis; 2, le scrotum, logé dans la poche du suspensoir; 3, le bord supérieur de la poche cousu à la longue bande qui fait le tour des reins; 4, l'une des extrémités.)

Suspensoir des mamelles. Sorte de poche à peu près

analogue au suspensoir du scrotum, mais en sens inverse, c'est-à-dire cousue sur une ceinture par sa partie inférieure, et surmontée de deux bandes destinées à passer sur les épaules, à se croiser derrière elles et à aller se fixer à la partie postérieure de la ceinture. V. SUPPORTEUR.

SUSPIRIEUX, EUSE. adj. [*suspiriosus*, all. *stöhnend*, it. *sospiroso*, esp. *suspiroso*]. Se dit de la respiration, lorsqu'elle produit le bruit qui constitue le soupir.

SUS-PUBIEN, IENNE. adj. et s. [*supra-pubianus*]. Qui est au-dessus du pubis. — *Artère sus-pubienne*. C'est l'épigastrique, une des deux divisions de l'iliaque externe. — *Cordons sus-pubiens*. On a ainsi appelé les ligaments ronds de la matrice. — *Nerf sus-pubien*. Rameau interne de la branche inguinale cutanée du premier nerf lombaire.

SUS-PUBIO-FÉMORAL. adj. V. PECTINÉ.

SUS-SCAPULAIRE. adj. et s. Qui est au-dessus du scapulaire. — *Sus-scapulaire supérieur*. Le muscle sus-épineux. — *Sus-scapulaire inférieur*. Le muscle sous-épineux.

SUS-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. adj. V. ROND (*petit*) et SOUS-ÉPINEUX, SUS-ÉPINEUX.

SUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. adj. V. SUS-ÉPINEUX.

SUS-TARSIEN, IENNE. adj. [*supratarseus*]. Qui est situé sur le tarse. — *Artère sus-tarsienne*. Artère du tarse, branche de la pédieuse.

SUSTENTATION. s. f. [*sustentatio*, all. *Ernährung*, *Erhaltung*]. Action de sustenter, de donner des aliments ou des médicaments susceptibles de soutenir les forces d'une manière temporaire ou permanente, à la suite d'un accident ou durant une convalescence. — *Base de sustentation* [de *sustentare*, soutenir, supporter]. L'espace compris entre les extrémités des deux pieds pendant la station verticale.

SUSURRUS. s. m. Mot latin employé en pathologie pour désigner un murmure particulier qu'on entend dans certaines tumeurs anévrysmales, avec ou sans coïncidence du bruit de soufflet, avec ou sans frémissement de la tumeur. Les tumeurs érectiles, certaines tumeurs des os ou de l'ovaire très-riches en vaisseaux, l'anévrysme artérioso-veineux, peuvent faire entendre ce bruit; mais il est surtout un des caractères distinctifs de l'anévrysme faux consécutif.

SUTURAIRE. adj. [*suturarius*]. En terme de botanique, garni d'une suture.

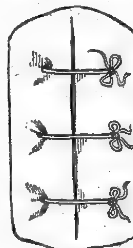
SUTURAL, ALE. adj. [de *sutura*, suture; esp. *sutural*]. Qui a rapport aux sutures. — En botanique, *déhiscence suturale* d'un péricarpe, celle qui se fait par une suture marginale.

SUTURE. s. f. [de *sutura*, couture, dérivé de *suo*, je couds; ῥαφή, all. *Nath*, angl. *suture*, it. et esp. *sutura*]. En anatomie, mode d'articulation propre aux os du crâne et de la face (V. ARTICULATION). Schoultz a distingué dans le crâne sept formes de *suture :* 1° la *diatrypèse*, ou série de trous dans l'un des os par lesquels l'autre os envoie des apophyses; ce sont des boutons passés dans leurs boutonnières : exemple, le frontal et le sphénoïde; 2° la *prosapothlipse*, où un os se trouve serré entre deux parties de son voisin : exemple, le lacrymal dans une fissure du maxillaire; 3° l'*ankyrisme*, où un os s'accroche par une apophyse à un autre comme l'ancre s'attache au fond : exemple, la conque et le palatin au maxillaire; 4° la *jonction par superposition ;* 5° la *suture par cellules :* exemple, l'ethmoïde avec ses voisins; 6° la *scolopise*, où des chevilles mobiles joignent deux os : exemple, le frontal et l'apophyse nasale du maxillaire; 7° la *cylindrose*, où une lame osseuse se roule sur elle-même pour former un canal et puis une suture.

En botanique, *sutures*, les lignes généralement peu saillantes qui indiquent les points où les ruptures doivent avoir lieu, lignes qu'on a comparées aux lignes saillantes des linges qui ont été réunis par une couture.

En chirurgie, opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion. On distingue plusieurs espèces de sutures chirurgicales :

1° *Suture à points séparés* ou *suture entrecoupée*. On la pratique avec des aiguilles courbes, terminées en fer de lance, enfilées de cordonnet. On passe une de ces aiguilles de dedans en dehors, au travers d'une des lèvres de la plaie, puis on passe de même, au moyen d'une aiguille, l'autre bout de ce cordonnet au travers de l'autre lèvre, de manière à former au dedans de la plaie une anse dont les extrémités se trouvent au dehors ; on dégage celles-ci des aiguilles qui ont servi à leur introduction, et l'on achève le point de suture en les nouant par un nœud simple qu'on assujettit par une double rosette; on place ainsi autant de points isolés que l'étendue ou la situation de la plaie le rendent nécessaire (Fig. 441). Mais, généralement aujourd'hui, on a simplifié la manière de faire cette suture; et, comme on n'attache plus autant d'importance à faire traverser l'aiguille de dedans en dehors plutôt que de dehors en dedans, la même aiguille est conduite successivement au travers des deux lèvres de la plaie : on saisit avec les doigts de la main gauche la lèvre droite ou supérieure, on la rend saillante en la renversant un peu en dehors, puis on fait pénétrer l'aiguille de l'extérieur à l'intérieur; on la saisit par la pointe et on lui fait percer l'autre lèvre de l'intérieur à l'extérieur, de manière à ramener au dehors une des extrémités de la ligature. On dégage alors l'aiguille; et, s'il est nécessaire de faire plusieurs points de suture, on passe tout de suite tous les fils, soit en se servant de la même aiguille, dans le chas de laquelle on passe successivement autant de fils que l'on fait de points, soit que l'on ait préparé à l'avance autant d'aiguilles enfilées, ce qui abrége l'opération. Quand tous les fils sont ainsi placés, un aide rapproche les lèvres de la plaie, et les maintient réunies, tandis que le chirurgien noue ensemble les deux extrémités de chaque fil, et les assujettit par un double nœud ou une simple rosette; souvent on applique en outre des bandelettes agglutinatives, et l'on place sur la suture un linge fenêtré, un plumasseau de charpie et un bandage contentif. Les aiguilles et les fils doivent toujours être enduits d'un corps gras qui en rende l'introduction moins douloureuse.


FIG. 441

2° *Suture enchevillée* ou *emplumée*. On la fait au moyen d'une aiguille courbe que l'on passe comme pour la suture entrecoupée, ayant soin seulement que le cordonnet dont elle est enfilée soit en double, de manière à former à l'une de ses extrémités une anse que l'on fait correspondre à la lèvre la plus déclive de la plaie; on passe dans cette anse un corps quelconque, tel qu'une cheville ronde, un petit morceau de toile roulée, etc. Les deux chefs réunis du cordonnet, qui forment l'extrémité opposée à l'anse, étant alors passés

à travers l'autre lèvre de la plaie, on les tire doucement jusqu'à ce que la cheville engagée dans l'anse soit suffisamment assujettie par la constriction que celle-ci exerce sur elle. Écartant alors l'un de l'autre les deux chefs, le chirurgien place entre eux une semblable cheville, sur laquelle il les noue (Fig. 442). Lorsque l'on pratique plusieurs points de cette suture sur une plaie rectiligne, on n'emploie que deux chevilles, ou plutôt deux tuyaux de plume, dont un passe dans toutes les anses du cordonnet, et dont l'autre reçoit tous les nœuds : de là le nom de *suture emplumée* ou *empennée*, donné autrefois à ce mode de suture. La suture enchevillée a sur la suture entrecoupée l'avantage de moins exposer les chairs à être coupées par les fils, puisque tout l'effort du cordonnet se porte sur les chevilles.

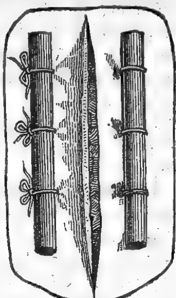


Fig. 442.

3° *Suture entortillée.* On ne l'emploie que pour la réunion des plaies des joues et du bord libre des lèvres, particulièrement pour l'opération du bec-de-lièvre. On enfonce d'avant en arrière une aiguille courbe dans une des lèvres de la division, à 3 ou 5 millimètres de son bord saignant; on la conduit de manière que la pointe sorte par ce bord et s'engage d'arrière en avant dans l'autre lèvre de la plaie. L'aiguille ainsi placée à ses extrémités libres, l'une d'un côté et l'autre de l'autre côté de la division, on assujettit alors cette aiguille en formant autour de ses extrémités, avec un fil ciré, des huit de chiffre, dont l'entrecroisement répond aux bords de la réunion (Fig. 443). Au bout d'un temps plus ou moins long, quand on est assuré de l'adhésion des deux lèvres de la solution de continuité (ordinairement vers le troisième ou quatrième jour), on coupe les fils, on enduit de cérat tous les corps dont le frottement pourrait causer de l'irritation, et on les retire avec les plus grands ménagements; souvent on ne les enlève pas tous le même jour. On a soin d'appliquer un bandage contentif jusqu'à ce que la réunion soit bien consolidée.

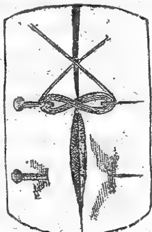


Fig. 443.

4° *Suture à points passés.* Elle n'est employée que pour la réunion des plaies de l'estomac ou des intestins; encore l'est-elle fort peu aujourd'hui. Pour la faire, on tient accolés l'un à l'autre les bords de la division, et, prenant une aiguille droite enfilée d'un double cordonnet ciré très-long, on les coud d'un bout à l'autre de la plaie, en les perçant de part en part, alternativement de droite à gauche, et de gauche à droite (Fig. 444). La suture étant achevée, on réduit l'intestin, et l'on fixe les bouts du cordonnet sur l'abdomen, au moyen d'un emplâtre agglutinatif, pour retenir l'intestin au niveau de la plaie extérieure.

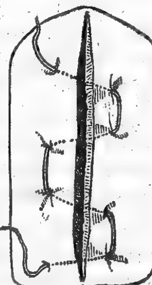


Fig. 444.

5° *Suture à anse de Ledran.* Elle a été aussi employée pour les plaies des intestins. On affronte les lèvres de la plaie, on prend autant d'aiguilles à coudre enfilées chacune d'un fil non ciré, qu'on veut faire de points de suture : on traverse les deux lèvres de la plaie et l'on tire les fils jusqu'à leur partie moyenne; ôtant alors les aiguilles, on rassemble tous les fils en un seul cordon : il en résulte nécessairement un rapprochement des points de suture et un froncement de l'intestin, que Ledran regardait mal à propos comme avantageux.

6° *Suture du pelletier* ou *en surjet.* Pour faire cette suture, dans les cas de plaies longitudinales de l'estomac ou du canal intestinal, on affronte les bords de la division, dont on tient un des angles et dont on fait tenir l'autre par un aide (Fig. 445). On perce ces deux bords obliquement avec une aiguille ordinaire enfilée d'un fil simple, et l'on tire l'aiguille et le fil jusqu'à ce qu'il ne reste plus au dehors qu'un bout long de quelques pouces. On continue alors de coudre en piquant toujours du même côté, de manière à faire revenir chaque fois le fil par-dessus les deux bords, comme cela a lieu dans l'espèce de couture appelée *surjet*. Arrivé à l'extrémité de la plaie, on conserve un bout de fil de même longueur que le premier, et on les fixe l'un et l'autre au dehors.

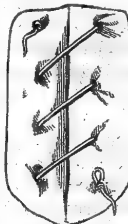


Fig. 445.

Sutures métalliques. Celles dans lesquelles on emploie des fils d'or et d'argent très-fins qui ne déterminent pas de suppuration des tissus qu'ils traversent, ni autour d'eux lorsqu'ils restent inclus dans l'épaisseur des tissus lors de la cicatrisation de certaines plaies. Le premier fait connu a été reproduit par Michon (1841). Gosset a vanté les usages de la suture métallique. Il avait réuni une fistule vésico-vaginale avec des fils dorés; trois points de suture furent passés, et en les tordant, les bords incisés de la fistule furent mis en contact; les points de suture furent enlevés les neuvième, douzième et vingt et unième jours (1854). Depuis 1858 (Bozemann), les sutures métalliques ont été plus en faveur. En 1859, Baker-Brown a employé les fils d'argent, en pratiquant l'épisiorrhaphie et la périnéorrhaphie pour les prolapsus utérins. Dans le bec-de-lièvre, dans les plaies simples, cette espèce de suture a été utilisée.

Suture des nerfs. Dans le cas de division d'un nerf, on en obtient la réunion par *première intention* en passant dans la partie moyenne du bout supérieur, à 12 millimètres environ au-dessus de son extrémité libre, un fil de soie ou métallique à l'aide d'une aiguille à staphylorrhaphie presque droite; le bout inférieur est traversé de la même manière avec le même fil, dont les deux chefs sont tirés puis réunis par un double nœud, de façon que les deux surfaces de section du nerf soient amenées au contact sans violence, et que les deux bouts du nerf soient maintenus en place par le fil au-dessus et au-dessous de la plaie. Un des chefs du fil est coupé, l'autre est conduit dans l'angle interne de la solution de continuité des parties molles. Après la suture d'un nerf coupé, la sensibilité et les mouvements des parties auxquelles il se distribue peuvent se rétablir d'une manière très-notable en un petit nombre d'heures. Ce rétablissement est rapidement progressif; il est successif, c'est-à-dire que la

sensation tactile et les mouvements sont obtenus avant certaines sensations, par exemple celle de douleur et de température. La suture du nerf ne produit pas de douleurs spéciales, ni nécessairement d'accidents nerveux graves, ce que, du reste, la ligature accidentelle de certains nerfs collatéraux des artères avait déjà prouvé (Laugier).

Suture du périnée. V. Déchirure *du périnée.*

SUTURER. v. a. D'après divers écrits chirurgicaux modernes, pratiquer une suture.

SWIÉTÉNIE. s. f. [*Swietenia mahagoni*, L.]. Arbre de la famille des cédrélacées qui fournit le bois d'acajou; son écorce est fébrifuge, et employée aux Antilles.

SYCÉPHALIEN, IENNE. adj. [de σὺν, ensemble, et κεφαλὴ, tête]. Nom donné par Is. Geoffroy Saint-Hilaire à une famille de monstres chez lesquels il y a fusion de deux têtes, en sorte que l'analyse seule peut tracer les limites entre l'un et l'autre des sujets composants, et déterminer la part que chacun d'eux fournit dans la composition de la double tête.

SYCOMORE. s. m. V. Érable.

SYCONE. s. m. [*syconus*, de σῦκον, figue; angl. *sycon*, esp. *sycona*]. Fruit composé, formé par un involucre monophylle, charnu, resserré au sommet et contenant un grand nombre de petites drupes qui proviennent d'autant de fleurs femelles. Exemple : la figue.

SYCOSE. s. f., ou **SYCOSIS.** s. m. [*sycosis*, de σῦκον, figue; all. *Sykosis*, *Feigwarzen*, angl. *sycosis*, it. *sicosi*, esp. *sicosis*]. Maladie des follicules pileux caractérisée par l'éruption successive de petites pustules acuminées, semblables à celles de la couperose, éparses ou disposées en groupes sur le menton, sur la lèvre supérieure, sur les régions sous-maxillaires et les parties latérales de la face. C'est la *dartre pustuleuse mentagre* d'Alibert. Le *trichophyton* (V. ce mot) complique de très-bonne heure la maladie du follicule en se développant dans l'intérieur de celui-ci, autour de beaucoup de poils, mais non de tous nécessairement. V. Mentagre.

SYLLEPSOLOGIE. s. f. [de σύλληψις, conception, et λόγος, traité]. Traité de la conception de l'embryon (Schurig).

SYLPHIUM. s. m. V. Thapsie.

SYLVIEN. adj. Nom donné par quelques anatomistes aux vaisseaux et autres organes qui se trouvent dans la *scissure de Sylvius*.

SYMBIOTE. s. m. [de σὺν, avec, et βίος, vie]. V. Psoropte.

SYMBLÉPHARON. s. m. [*symblepharum*, de σὺν, avec, ensemble, et βλέφαρον, paupière; angl. *symblepharum*, it. *simblefarosi*, esp. *simblefaron*]. Adhérence des paupières avec le globe de l'œil. Cette adhérence, bornée ordinairement à la paupière supérieure, mais étendue quelquefois aux deux, est *complète*, c'est-à-dire qu'elle occupe toute la face antérieure de l'œil, ou *incomplète*, et alors c'est entre la conjonctive palpébrale et la conjonctive scléroticale qu'elle a lieu. Elle peut aussi être médiate ou immédiate, c'est-à-dire qu'elle est formée au moyen de productions celluleuses ou membraneuses intermédiaires, ou bien que le tissu même de la paupière est intimement uni avec la surface antérieure du globe oculaire. Le *symblépharon* diffère de l'*ankyloblépharon* en ce que, dans cette dernière maladie, c'est entre les paupières seulement, et non avec le globe de l'œil, qu'il y a adhérence. On ne peut point remédier au symblépharon lorsque l'adhérence a envahi la surface ou les bords de la cornée transparente, attendu qu'il resterait toujours une cicatrice opaque; mais, s'il ne s'agit que d'adhérence entre les conjonctives scléroticale et palpébrale, on peut tenter de les détruire en écartant autant que possible les paupières du globe de l'œil, glissant un bistouri à plat sous ces voiles membraneux, ou à l'aide de ciseaux. On empêche ensuite que les adhérences ne se reforment pendant la cicatrisation, en passant fréquemment un corps étranger (tel qu'un anneau) entre les parties divisées, ou en interposant entre elles un corps gras.

SYMBOLE. s. m. [*symbolum*, σύμβολον, all. et angl. *Symbol*, it. et esp. *simbolo*]. — *Symbole chimique.* Nom donné par les chimistes aux lettres initiales par lesquelles, pour abréger, ils désignent les corps élémentaires. On ne se sert que d'une lettre initiale quand elle suffit pour caractériser; et, quand elle ne suffit pas, on se sert de deux lettres initiales. On les place ordinairement à la suite du nom des *éléments* (V. ce mot). Les symboles chimiques sont de véritables *abréviations*. V. ce mot et Signe.

SYMÈLE. s. m. [de σὺν, avec, et μέλος, membre]. Monstre chez lequel les deux membres abdominaux sont réunis, presque complets, et terminés par un pied double dont la plante est tournée en avant.

SYMÉLIEN, IENNE. adj. [de σὺν, avec, ensemble, et μέλος, membre] (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres caractérisés par la fusion médiane des deux membres d'une même paire.

SYMÉTRIE. s. f. [*symmetria*, συμμετρία, de σὺν, avec, ensemble, et μέτρον, mesure; all. *Ebenmass*, *Symmetrie*, angl. *symmetry*, it. *simmetria*, esp. *simetria*]. En anatomie, on appelle *symétrie :* 1° la régularité de forme que présentent la plupart des organes impairs de l'économie animale, organes dont une des moitiés latérales ressemble presque toujours exactement à l'autre moitié; 2° la ressemblance parfaite que présentent entre eux les organes pairs situés, l'un à droite, l'autre à gauche de cette ligne.—*Loi de symétrie des cristaux.* La théorie du décroissement des types cristallins repose sur deux lois principales. La première est appelée *loi de symétrie :* c'est une dérivation, un cas particulier de la loi de l'attraction étudiée sur les corps considérés à l'état moléculaire. La deuxième est la *loi d'hémiédrie* (V. ce mot), qui, elle-même, n'est qu'un fait particulier de celle de symétrie. La *loi de symétrie* consiste en ce que, s'il existe une modification sur une partie quelconque d'un cristal, la même modification se présente sur toutes les parties semblables, et, réciproquement, les parties différentes se modifient différemment. On entend par les mots *parties semblables* ou *de même espèce*, les angles et les arêtes à la fois égales et formées par la jonction de plans qui font entre eux des angles égaux. Exemples : Dans le prisme droit à base carrée, les quatre arêtes verticales sont semblables entre elles, et se modifient de la même manière (Fig. 446 b, et 446 c, *l*, *l*, et *s*, *s*); et celles de la base, semblables aussi, se modifient semblablement (Fig. 446 d, *i*, *i*, et 446 b, *a*, *a*); même remarque pour les angles (Fig. 446 c, P, P), qui sont tous semblables. Dans le type des prismes droits rectangulaires, les arêtes de la base se trouvent toutes au sommet d'angles droits; mais, comme il y en a deux plus courtes et deux plus longues, elles sont de deux espèces, et les quatre verticales sont de même espèce. Dans le même type se trouve le prisme droit à base rhomboïdale,

dont les quatre arêtes de la base sont égales et au sommet d'angles droits; elles sont donc de même espèce et se modifient de la même manière (Fig. 446 A, a),

Fig. B.

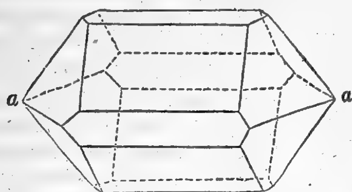


Fig A.



Fig. C.

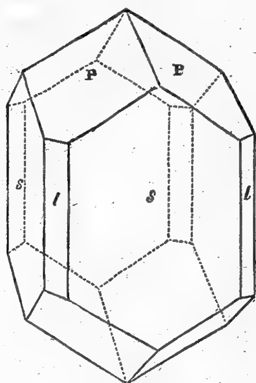


Fig. D.

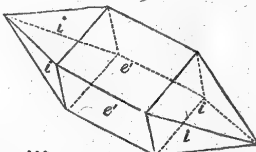


Fig. 446.

d'où le pointement à quatre faces. Les quatre arêtes verticales sont égales aussi; mais, étant au sommet de deux espèces d'angles, deux obtus et deux aigus, elles sont conséquemment de deux espèces et offrent des modifications différentes quand elles se modifient (Fig. 446 A) : c'est ce que montrent, soit celles qui correspondent aux angles aigus, soit celles qui correspondent aux angles obtus du rhombe (Fig. 447 et 448, r), ou qui ont lieu sur les deux sortes d'arêtes à la fois (Fig. 449, 450 et 451, r et l). Les deux angles solides correspondant aux angles obtus de la base rhombe sont semblables entre eux, mais diffèrent des deux angles solides correspondant aux angles aigus de de cette base; aussi ils se modifient deux à deux (Fig. 448, 449 et 450, s, s) d'une manière semblable (Fig. 451, P, t), d'où résulte un biseau complet (Fig. 448 et 450, x), ou incomplet (Fig. 449, sPs), provenant tantôt d'une modification symétrique des angles solides obtus de la base (Fig. 451, P), tantôt d'une modification symétrique des angles aigus (Fig. 448, 449 et 450, s, s). Dans les prismes obliques rhomboïdaux il n'y a jamais que deux arêtes de même espèce à la base qui se modifient ensemble (Fig. 452, r, r), tandis qu'il reste une portion de la face primitive de la base (P, p), d'où un pointement à trois faces, parce qu'elles sont au sommet de deux angles dièdres différents. Pour la même raison, les quatre arêtes verticales ne sont semblables que deux à deux;

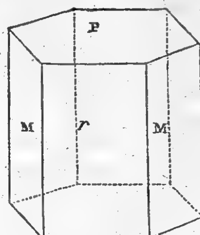


Fig. 447.

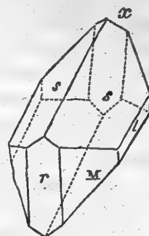


Fig. 450.

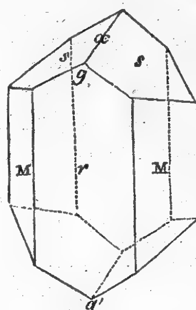


Fig. 448.

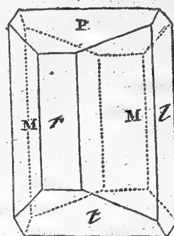


Fig. 451.

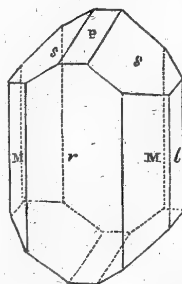


Fig. 449.

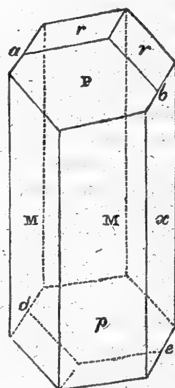


Fig. 452.

elles se modifient semblablement (a, d et b, x, e), et les deux autres restent intactes ou se modifient ensemble, mais d'une manière différente des premières.

En botanique, *symétrie florale*, la disposition relative des différents verticilles de la fleur. — *Plan de symétrie*, tout plan qui partage la fleur en deux moitiés symétriques. Quand il n'y a qu'un plan de symétrie, la symétrie est binaire (labiées, solanées); quand il y a plusieurs plans de symétrie, la symétrie est rayonnée (géraniacées, coriariées).—*Axe de symétrie*, la droite géométrique suivant laquelle les plans de symétrie multiple se coupent au centre de la fleur.

En zoologie, la symétrie binaire appartient aux vertébrés et aux articulés; la symétrie rayonnée aux échinodermes.

SYMÉTRIQUE. adj. [*symmetricus*, all. *ebenmässig*, *symmetrisch*, angl. *symmetrical*, esp. *simetrico*]. Se dit, en anatomie, des parties qui, partagées en deux moitiés, ont de la *symétrie*, c'est-à-dire qui, si elles sont placées sur la ligne médiane, peuvent être parfaitement semblables ; ou qui, si elles sont placées l'une à droite et l'autre à gauche de cette ligne, présentent l'une et l'autre une même conformation et une disposition absolument analogue. V. Type.

SYMPATHIE. s. m. [*sympathia*, *consensus*, συμπάθεια, de σὺν, ensemble, et πάθος, passion, affection ; all. *Sympathie*, angl. *sympathy*, it. et esp. *simpatia*]. Rapport qui existe entre les actions de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés, et qui fait que l'affection du premier se transmet secondairement aux autres. La connaissance des sympathies particulières entre les divers organes éclaire sur l'étiologie des maladies, sur leur siége, sur le lieu vers lequel on doit diriger les moyens thérapeutiques. C'est en grande partie sur les rapports sympathiques qu'est fondée la théorie des révulsions. En effet, les sympathies sont caractérisées, physiologiquement, par ce fait, qu'un organe étant impressionné avec ou sans perception d'une sensation (V. Réflexe), le cerveau ou la moelle réagissent sans que l'individu en ait conscience : 1° soit sur cet organe ; 2° soit sur un autre organe du même appareil, comme sur la mamelle, dans le cas de modification normale ou physiologique de l'utérus ; 3° soit enfin sur un organe de quelque autre appareil, comme dans le cas de modification des sécrétions du foie, par suite de lésion du poumon, ou de modification des sécrétions du rein, par suite de lésion du foie (V. Saignée *révulsive*). Ainsi les sympathies rentrent dans les attributs du système nerveux ; car on sait que les actions réflexes se divisent, non point théoriquement, mais expérimentalement : 1° En *actions réflexes proprement dites* ou *actions diastaltiques* (Marshall-Hall) ; celles-ci se rattachent particulièrement aux organes de la vie animale. 2° En *actions réflexes organiques*, ou relatives aux organes de la vie végétative (reproduction et nutrition), désignées plus communément sous le nom de *sympathies*. Les sympathies sont donc des actions réflexes dans lesquelles une impression non perçue, transmise en général par les nerfs du grand sympathique jusqu'à la moelle épinière (sous-système spinal), détermine ensuite une action motrice involontaire transmise par des tubes nerveux moteurs, qui, généralement, viennent du grand sympathique, mais quelquefois aussi des nerfs de la vie animale. L'incitation motrice se rend ici sur les vaisseaux d'une part et en premier lieu ; vaisseaux que nous savons être munis de fibres contractiles ; puis, d'autre part, sur les conduits excréteurs de tous ordres, et enfin sur les viscères creux à parois composées de fibres-cellules, et, qui plus est, sur le cœur. Comme les actions diastaltiques, elles sont soumises aussi à des lois invariables dont nous voyons tous les jours la répétition constante, mais dont l'étude systématique ne se trouve négligée que parce que, jusqu'à présent, on n'avait pu les rattacher aux actes analogues du système nerveux central, dont les lois sont mieux connues. Une impression morbide transmise, perçue ou non, peut, non-seulement susciter une contraction des fibres de la vie animale ou de la vie organique, mais aussi susciter une douleur dans un point éloigné de celui qui, malade, a causé l'impression. Ainsi la sensibilité générale offre aussi des phénomènes de sympathie. C'est par un phénomène de cet ordre, avec la moelle épinière comme centre intermédiaire, que les nerfs des articulations établissent une telle solidarité de l'une à l'autre, que, lorsque les os du genou, par exemple, sont lésés, dans les cas de tumeur blanche et autres affections, on voit une douleur vive être rapportée à la hanche, qui n'est point atteinte, et ainsi des autres articulations ou des autres os dans les maladies desquels les douleurs de voisinage ont donné lieu à de nombreuses tentatives d'explications physiologiques inexactes. En dehors des sympathies proprement dites, il existe un ordre de phénomènes qui offrent une grande analogie avec les sympathies, et qui en ont été souvent rapprochés sous le nom de *mouvements sympathiques* (V. Réflexe). Ce sont des sympathies dans lesquelles le cerveau est le centre d'action de l'acte qui s'accomplit, et non point la moelle. L'impression est transmise par un des cinq sens (ici elle est perçue) ; seulement l'acte consécutif est involontaire, et cet acte ne porte plus, comme dans les sympathies, sur des vaisseaux, des tubes excréteurs ou des viscères ; il porte sur des organes de la vie animale. Toutefois, et c'est là le fait important, la perception par le cerveau étant fatale, l'incitation motrice se trouve ici être involontaire. Voilà en quoi ces actes si faussement et si souvent attribués aux muscles, qui en eux-mêmes n'y sont pour rien, se rapprochent des sympathies proprement dites. Mais combien ils en diffèrent néanmoins par le point de départ de la sensation, par la perception de celle-ci et par la nature de l'incitation qui en résulte ! L'action incito-motrice involontaire, ou du moins fort difficile à dominer, selon la nature de l'impression perçue, est transmise au dehors de l'encéphale, tantôt par des nerfs de la vie animale, tantôt par des nerfs de la vie végétative, aux tissus contractiles correspondants. C'est ainsi que ces phénomènes ont pour conséquence les actes spéciaux dits de *bâillement*, par sympathie ou imitation, de *vomissement* sympathique à la vue d'un objet qui répugne, d'*éternument* à la suite de telle ou telle impression de la pituitaire, de *toux* à la suite d'une irritation de la muqueuse des voies aériennes, etc. V. Spinal.

SYMPATHIQUE. adj. [all. *sympathisch*, angl. *sympathetic*. it. et esp. *simpatico*]. Qui dépend de la sympathie. — *Affections sympathiques* d'un organe, phénomènes morbides qui surviennent dans cet organe sans qu'aucune cause morbifique agisse directement sur lui, mais par la réaction d'un autre organe primitivement lésé. C'est ainsi que le prurit nasal est un phénomène *sympathique* de la présence des vers dans les intestins, etc. — *Nerf grand sympathique*. Ensemble du système nerveux ganglionnaire considéré comme ne formant qu'un double cordon nerveux situé dans l'intérieur des cavités splanchniques, l'un à droite et l'autre à gauche, le long de la colonne vertébrale ; s'étendant de la tête au bassin ; se composant chacun d'un tronc continu, sur le trajet duquel se rencontrent de nombreux ganglions, et d'où partent des filets internes qui se distribuent aux divers organes, et des rameaux externes ou anastomotiques qui se lient à tous les nerfs rachidiens et même à ceux des sens. Au nerf sympathique appartiennent, par conséquent : 1° les ganglions de la tête (le ganglion ophthalmique, le ganglion de Meckel ou sphéno-spalatin, et les ganglions caverneux, naso-

palatin, sous-maxillaires; 2° les ganglions cervicaux moyen, supérieur et inférieur, qui donnent les nerfs et le plexus cardiaques; 3° les douze ganglions thoraciques, qui fournissent les nerfs splanchniques; 4° enfin les ganglions abdominaux, par lesquels il se termine en formant le gros ganglion semi-lunaire, placé sur les piliers du diaphragme, entre les capsules surrénales et l'aorte. Ce ganglion communique avec celui du côté opposé par des rameaux multipliés, d'où résulte le plexus unique connu sous le nom de *plexus cœliaque* ou *solaire*. Les rameaux nerveux du grand sympathique, au lieu de diminuer de volume en s'éloignant des ganglions, augmentent souvent, au contraire, malgré les nombreux filets qu'ils fournissent. Chacun des ganglions du grand sympathique, placé le long de la colonne vertébrale, reçoit par son côté externe des *faisceaux radiculaires* (aussi appelés *rameaux émergents externes*) provenant de la moelle par l'intermédiaire des racines rachidiennes. Ils sont au nombre de deux, quelquefois trois ou quatre. Il y a toujours un de ces faisceaux qui est blanc (*faisceau blanc, racine blanche*); il est composé de tubes minces en grande proportion et de quelques tubes larges réunis par un névrilème commun, et offre l'aspect des nerfs de la vie animale. L'autre faisceau ou les autres, car il y en a deux ou trois, sont gris (*faisceau gris, racine grise*). Ils sont formés principalement de *fibres de Remak* qui leur donnent leur coloration et leur consistance molle, et ils renferment seulement quelques *tubes minces* épars dans leur épaisseur ou rapprochés vers le centre. Le cordon de communication des ganglions sur les côtés de la colonne vertébrale est formé partie de *faisceaux blancs*, qui généralement passent sur le côté du ganglion sans prendre part à sa constitution, partie de faisceaux gris. Les filets qui, des ganglions et cordons vertébraux du grand sympathique, vont aux organes, sont aussi, les uns des *rameaux* ou *filets blancs* constitués, comme la racine blanche ci-dessus, sans fibres de Remak : tels sont le *grand splanchnique* et quelques rares filets cardiaques. Les autres sont des *filets* ou *rameaux gris*, c'est-à-dire constitués surtout par des fibres de Remak, comme les racines grises : tels sont les filets viscéraux de l'abdomen, ceux de la prostate, la plupart de ceux du cœur, et, par-dessus tout, ceux qui partent du ganglion cervical supérieur ou de son voisinage, pour se jeter sur les carotides, où ils prédominent dans la proportion de vingt à trente pour un tube nerveux. Cl. Bernard a montré que, toutes les fois qu'on coupe des rameaux du grand sympathique et qu'on extirpe les ganglions de ce nerf, la température augmente instantanément et d'une manière durable dans les parties où il se distribue. L'effet inverse a lieu quand on resèque des nerfs du système cérébro-spinal; on observe toujours le refroidissement dans les régions du corps où ces nerfs se ramifient. Le grand sympathique est le seul dont la section produise un excès de chaleur. Cl. Bernard a coupé à cet effet la cinquième paire des nerfs de la tête, le nerf facial dans le crâne, et les racines antérieures et postérieures de la moelle épinière; en tous ces cas, il a observé un abaissement de température variant de 1° à 5° centigr. dans les parties correspondantes à la distribution des nerfs. La section du grand sympathique dans la région cervicale a toujours donné une élévation de température excédant quelquefois celle du côté opposé de 5° à 10° centigr. La section des nerfs de sentiment, outre l'abolition de la sensibilité, produit une diminution de température dans les parties. La section des nerfs moteurs, outre l'abolition du mouvement, produit également le refroidissement des parties. La section du grand sympathique, qui n'amène ni l'immobilité des muscles, ni l'abolition de la sensibilité, amène une augmentation de caloricité constante et considérable. Si l'on coupe un tronc nerveux mixte, qui renferme à la fois des nerfs moteurs, des nerfs sensitifs et des filets du sympathique, on a les trois effets réunis, savoir : paralysie du mouvement, paralysie du sentiment, et augmentation de caloricité. Cette augmentation de chaleur est toujours accompagnée d'une plus grande vascularisation des parties. Comme température absolue, elle ne dépasse jamais 40° centigr.; mais, comme température relative, comparée à celle du côté opposé, elle est quelquefois plus élevée de 10° centigr., et la différence est toujours d'autant plus grande que la température ambiante est plus basse et que les animaux sont plus vigoureux. Les parties où le sympathique a été coupé résistent plus au froid et restent toujours douées d'une plus grande sensibilité; ce sont elles qui conservent les dernières leur sensibilité quand on a éthérisé l'animal ou qu'on le fait périr par un mode d'empoisonnement quelconque. C'est surtout sur la partie cervicale du grand sympathique que Cl. Bernard a obtenu ces résultats, et dans le thorax, en enlevant le premier ganglion thoracique, et dans le ventre en agissant sur les ganglions du plexus solaire. Quand on agit sur d'autres parties du sympathique, et particulièrement sur les nerfs grand et petit splanchnique, on n'obtient pas les mêmes effets, ce qui prouve qu'il y a encore une distinction à établir dans les diverses parties du nerf sympathique relativement à cette production de caloricité. La galvanisation sur le grand sympathique amène toujours un refroidissement rapide dans les parties, c'est-à-dire un phénomène inverse à celui qui est opéré par la section pure et simple du nerf. L'élévation de température après la section du sympathique est accompagnée : 1° d'une augmentation très-évidente de la pression du sang dans les capillaires; 2° de modifications très-importantes dans les caractères physico-chimiques du sang qui a traversé ces parties. Remak (1855) a démontré la connexité qui relie aux usages de la portion cervicale du grand sympathique la motilité de la paupière supérieure, dont on provoque l'élévation en excitant ce nerf. Plus tard, Müller démontra, dans le plan musculaire de la paupière supérieure, des fibres lisses recevant des filets du grand sympathique. Reissner a constaté la présence de *cellules ganglionnaires* au milieu des fibres du muscle droit externe de l'œil. — On a donné le nom de *nerf moyen sympathique* au nerf vague, et celui de *petit sympathique* à la portion dure du nerf auditif. V. NERF et NERVEUX.

SYMPÉTALIQUE. adj. [*sympetalicus*, de σύν, avec, ensemble, et πέταλον, pétale; it. et esp. *simpetalico*]. Se dit des étamines lorsque, réunissant les pétales, elles font qu'une corolle polypétale semble monopétale.

SYMPEXION. s. m. [de σύμπηξις, concrétion, συμπήγνυμι, figer, concréter, donner de la consistance] (Ch. Robin). Corps solides incolores, remarquables par leur transparence et leur faible pouvoir réfringent, qu'on trouve dans les vésicules closes de la glande thyréoïde à l'état normal, et surtout quand elle est hypertrophiée, dans celles de la rate et des ganglions lymphatiques ma-

lades, dans les petits kystes des glandes du corps et du col de l'utérus, et, d'une manière presque constante, dans le liquide des vésicules séminales. Ces corps sont arrondis, réguliers, ou à contour sinueux dans la thyréoïde et les kystes de l'utérus ; ils sont plus irréguliers et à facettes dans les ganglions lymphatiques et dans la rate. C'est dans les vésicules séminales que leurs formes sont les plus variées, et quelquefois ils y sont si nombreux, qu'ils se touchent et se soudent aux points de contact, de manière à former des masses comme perforées et aréolaires ; là ils englobent quelques spermatozoïdes. Ils sont solides, mais friables, se brisant en éclats par la pression, après s'être un peu aplatis ; leurs bords sont très-pâles, leur masse est homogène ou quelquefois parsemée de granulations moléculaires grisâtres. Leur composition est azotée, peu connue et probablement différente d'une région du corps à l'autre. Ils se distinguent facilement, par leur homogénéité, des calculs ou concrétions à lignes concentriques, régulières et élégantes, de la prostate. V. PROSTATE.

SYMPHORÈSE. s. f. [de συμφόρησις, congestion ; angl. *symphoresis*, esp. *sinforesis*]. Mot proposé comme synonyme de *congestion sanguine*.

SYMPHYSANDRIE. s. f. [*symphysandria*, de σύμφυσις, réunion, et de ἀνήρ, mari]. Vingtième classe dans le système de Linné, modifié par Richard. Elle comprend les plantes à fleurs simples, dont les étamines sont soudées ensemble par les anthères et par les filets, et correspond à la syngénésie monogamie, etc. Exemples : la *balsamine*, la *violette*.

SYMPHYSANDRIQUE. adj. [*symphysandricus*]. Qui a rapport à la symphysandrie. — *Étamines symphysandriques*. Celles qui sont réunies par les anthères et les filets.

SYMPHYSE. s. f. [*symphysis*, σύμφυσις, de σὺν, avec, et φύεσθαι, croître ; angl. *symphysis*, it. *sinfisi*, esp. *sinfisis*]. On appelle proprement *symphyse*, l'ensemble des moyens par lesquels sont assurés les rapports mutuels des os entre eux ; mais on a aussi employé ce mot pour désigner certaines articulations en particulier, et notamment celles des os du bassin. C'est ainsi que l'on dit *symphyse pubienne*, *symphyse sacro-iliaque*. V. PUBIEN et SACRO-ILIAQUE.

SYMPHYSÉOTOMIE. s. f. [*symphyseotomia*, de σύμφυσις, symphyse, et τομή, section ; all. *Symphyseotomie*, angl. *symphyseotomy*, it. *sinfisotomia*, esp. *sinfisiotomia*]. Opération qui consiste à pratiquer la section du fibro-cartilage unissant ensemble les deux os pubis. Quand ce fibro-cartilage a été divisé, l'écartement des deux pubis procure au diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal du bassin une ampliation qui est d'environ 5 millimètres par 27 millimètres (2 lignes par pouce) de cet écartement. La plupart des praticiens estiment la symphyséotomie praticable quand l'étendue du diamètre sacro-pubien se trouve comprise entre les limites extrêmes de 68 à 72 millimètres (2 pouces 1/2 à 3 pouces moins 1/4). Ce cas et celui où la tête, s'étant plongée dans l'excavation pelvienne, ne pourrait plus ni avancer ni reculer, à cause d'un rétrécissement simultané au détroit abdominal et au détroit périnéal, paraissent être les seuls qui autorisent à y recourir. Il faut, de plus, que la femme soit arrivée au terme de sa grossesse, le travail de l'enfantement décidé et le fœtus vivant. On doit attendre que le col utérin soit dilaté, et il vaut mieux opérer avant qu'après la rupture de la poche des eaux. L'opération est fort simple. On rase le pubis, on vide la vessie à l'aide d'une sonde qu'on laisse dans l'urèthre ; on pratique, sur la ligne médiane une incision longitudinale qui commence à quelques millimètres au-dessus de la symphyse, se prolonge jusqu'au côté gauche du clitoris, et divise toutes les parties molles ; puis on coupe le cartilage en deux temps, savoir : la première moitié de son épaisseur d'avant en arrière, et l'autre d'arrière en avant. L'accouchement terminé, on rapproche les pubis l'un de l'autre ; on couvre la plaie de charpie, et l'on fixe un bandage de corps assez serré pour empêcher les os de s'écarter. On a proposé de remplacer la symphyséotomie par une autre opération qui consiste à scier de chaque côté le corps et la branche des pubis, entre les deux trous sous-pubiens. — L'opération de la section de la symphyse est fort grave ; sur quarante et une femmes opérées, quatorze ont succombé. Il n'y faut recourir que quand les circonstances ne permettent pas de pratiquer l'opération césarienne.

SYMPHYSIE. s. f. [de σύμφυσις, union]. Union des parties qui normalement sont séparées (Breschet).

SYMPHYSIEN, IENNE. adj. [it. *sinfisico*]. Qui a rapport à une symphyse. — *Couteau symphysien*. Instrument tranchant avec lequel on pratique la symphyséotomie.

SYMPHYSIOGYNE. adj. [de σύμφυσις, symphyse, et γυνή, femelle] (Ach. Richard). Plantes dans lesquelles les organes femelles sont soudés ensemble.

SYMPIÉZOMÈTRE. s. m. [de συμπιέζειν, comprimer, et μέτρον, mesure]. Nom donné par Adie à un baromètre dans lequel on mesure la pression atmosphérique par les changements de volume qu'éprouve un volume d'air déterminé qui s'y trouve enfermé.

SYMPLOCARPE. s. m. [de σύμπλοος, qui navigue ensemble, et ici, associé, et καρπὸς, fruit]. Genre d'aroïdées dont une espèce (*Symplocarpus fœtidus*, Nuttal, *Dracontium fœtidum*, L.), de l'Amérique du Nord, a un rhizome employé contre l'asthme et les catarrhes, après avoir été débarrassé, par la chaleur, de son principe âcre.

SYMPODE. s. m. [all. *Schein-Axe*]. Stolon composé d'axes de générations différentes, simulant un axe d'une seule pièce.

SYMPODIQUE. adj. Qui présente les caractères du sympode, qui s'y rapporte.

SYMPTOMATIQUE. adj. [*denunciativus*, all. *symptomatisch*, angl. *symptomatic*, it. et esp. *sintomatico*]. — *Maladie symptomatique*. Celle qui n'est qu'un symptôme d'une autre affection, et qui, quand cette autre affection se termine, cesse elle-même aussitôt, condition sans laquelle elle constituerait une deutéropathie. Le délire, dans la pleurésie ou la péripneumonie, n'est que *symptomatique*. — *Médecine symptomatique* ou *médecine des symptômes*. Méthode de traitement qui consiste à attaquer les symptômes dominants d'une maladie, et non la maladie elle-même.

SYMPTOMATOLOGIE. s. f. [*symptomatologia*, de σύμπτωμα, symptôme, et λόγος, discours, traité ; all. *Symptomenlehre*, angl. *symptomatology*, it. et esp. *sintomatologia*]. Partie de la médecine qui traite des symptômes des maladies. V. SIGNE et SYMPTÔME.

SYMPTÔME. s. m. [*symptoma*, σύμπτωμα, de σὺν, avec, et πίπτω, je tombe ; all. et angl. *Symptom*, it. *sintomo*, esp. *sintoma*]. Toute modification dans les fonctions indiquant la présence d'une lésion ; tout phénomène que l'on peut constater du vivant même des malades, qu'il soit sensible pour ceux-ci, ou

seulement pour le médecin. Tout symptôme est la manifestation d'un dérangement organique avec lequel il est en corrélation, dérangement qui porte sur la constitution intime de la substance organisée, liquide ou solide, sur la structure des éléments, sur leur arrangement dans les tissus, la forme des organes, etc. C'est par l'ensemble et la succession des *symptômes* qu'on reconnaît la maladie. Les *symptômes* deviennent des *signes* dans l'esprit de l'observateur qui les apprécie. — *Symptômes de symptômes*. Les effets qui résultent des symptômes d'une maladie, mais qui ne sont point essentiellement liés à la maladie elle-même. Ainsi la débilité résultant de la fréquence des évacuations alvines, dans la dysenterie, est un *symptôme de symptômes*. V. MALADIE et MÉDECINE.

SYMPTOSE. s. f. [*symptosis*, σύμπτωσις, de συμπίπτειν, tomber ensemble ; all. *Verfall*, angl. *symptosis*, it. *simptosi*]. État d'affaissement du corps ou d'une de ses parties, ou même d'un organe en particulier ; atrophie.

SYNADELPHE. s. m. [de σὺν, avec, ensemble, et ἀδελφὸς, frère]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont un tronc unique, mais double dans toutes ses régions, et huit membres, parmi lesquels quatre paraissent être dorsaux et dirigés supérieurement.

SYNANTHÉRÉES. s. f. pl. [*synanthereæ*, de σὺν, avec, ensemble, et ἀνθηρὸς, fleuri ; it. *synanterate*, esp. *cinantereas*]. Famille de plantes qui a pour caractères : Cinq étamines à filets distincts, dont les anthères sont soudées ensemble, et forment un tube traversé par un style simple que termine un stigmate bifide. Feuilles généralement alternes. Fleurs petites et formant des capitules ou calathides hémisphériques, globuleuses ou plus ou moins allongées, qu'on nomme communément *fleurs composées*, d'où cette famille elle-même avait reçu le nom de *composées*. Chaque capitule est formé d'un réceptacle commun, convexe ou concave (phoranthe ou clinanthe), et d'un involucre commun ; on trouve fréquemment aussi, à la base de chaque fleur, de petites écailles ou des poils plus ou moins nombreux. Les fleurs formant les capitules sont de deux sortes : les unes ont une corolle monopétale régulière, infundibuliforme (fleurons) ; les autres ont une corolle irrégulière, déjetée latéralement en forme de languette (demi-fleurons). Tantôt les capitules se composent uniquement de fleurons (tribu des *flosculeuses*) ; tantôt ils n'ont que des demi-fleurons (*demi-flosculeuses*) ; tantôt leur centre est occupé par des fleurons et leur circonférence par des demi-fleurons (*radiées*).

SYNANTHÉRIE, s. f. [*synantheria*]. Nom substitué par Richard à celui de *syngénésie* employé par Linné.

SYNANTHÉRINE. s. f. (Clamort-Marquart). L'inuline.

SYNANTHÉRIQUE. adj. [*synanthericus*, it. et esp. *sinanterico*]. Se dit des étamines qui ont les anthères réunies.

SYNANTHIES. s. f. pl. [*synanthiæ*, de σὺν, avec, et ἄνθος, fleur]. Monstruosités consistant dans la soudure anomale de fleurs voisines par les enveloppes ou par le support. La fusion est plus ou moins complète ; quelquefois même elle ne s'annonce que par le grand volume de la fleur résultant d'une synanthie.

SYNAPTASE. s. f. [de σὺν, avec, et ἅπτειν, lier, unir]. Synonyme d'*émulsine*. V. ce mot.

SYNARTHRODIAL, ALE. adj. [*synarthrodialis* it. *sinartrodiale*, esp. *snartrodial*]. Qui a lieu par *synarthrose*. V. ce mot.

SYNARTHROSE. s. f. [*synarthrosis*, de σὺν, préposition qui indique le rapprochement, et ἄρθρωσις, articulation ; all. *Synarthrose*, angl. *synarthrosis*, it. *sinartrosi*, esp. *sinartrosis*]. Nom donné aux articulations immobiles. Elle a trois espèces : suture, harmonie, gomphose.

SYNCARPE. s. m. [*syncarpium*, de σὺν, avec, ensemble, et καρπὸς, fruit ; it. *sincarpo*]. Fruit multiple provenant de plusieurs ovaires devenus charnus et soudés ensemble. V. SOROSE.

SYNCARPIES. s. f. pl. [*syncarpiæ*, de σὺν, avec, et καρπὸς, fruit]. Monstruosités consistant dans la soudure anomale de deux fruits.

SYNCHITONITIS. s. f. [de σὺν, avec, et χιτὼν, tunique]. Adhérences de la conjonctive.

SYNCHONDROSE. s. f. [*synchondrosis*, de σὺν, avec, et χόνδρος, cartilage ; all. *Synchondrose*, angl. *synchondrosis*, it. *sincondrosi*, esp. *sincondrosis*]. Union de deux os par un cartilage. Telles sont l'articulation du sternum avec les côtes, celle des os pubis entre eux, etc.

SYNCHONDROTOMIE. s. f. [de σὺν, avec, χόνδρος, cartilage, et τομὴ, section ; it. *sincondrotomia*]. Section d'une synchondrose ou d'un cartilage interarticulaire. V. SYMPHYSÉOTOMIE.

SYNCHRONE. adj. [*synchronus*, de σὺν, avec, ensemble, et χρόνος, temps ; all. *gleichzeitig*, angl. *synchronous*, it. et esp. *sincrono*]. Synonyme d'*isochrone*, qui est seul usité.

SYNCHRONIQUE. adj. Se dit des phénomènes qui s'accomplissent en même temps, comme la contraction des deux ventricules, etc.

SYNCHRONISME. s. m. Simultanéité de deux phénomènes, comme celle des pulsations cardiaques et artérielles.

SYNCHYSIS. s. m. [de σύγχυσις, confusion ; it. *sinchisi*]. Les anciens nommaient *synchysis* le trouble des humeurs de l'œil dû à la rupture des tuniques intérieures, rupture produite par un coup ou spontanément. Desmarres nomme *synchysis étincelant*, une affection chronique non douloureuse de l'œil, caractérisée par de petits points brillants, ressemblant à de petites étincelles très-nombreuses, sans cesse renaissantes, qui se balancent au fond de l'œil, et sont visibles chacune pendant plusieurs secondes. Chez d'autres sujets, les étincelles retombent derrière l'iris. Lorsque l'œil se meut, elles augmentent de nombre, et tout le fond de l'œil paraît en être parsemé. C'est surtout chez les individus opérés de cataracte, par abaissement en particulier, que ce phénomène s'observe. Il est dû au passage de la cholestérine du cristallin à l'état de cristaux lamelleux, qui flottent dans les humeurs de l'œil et réfléchissent la lumière. Cette cristallisation peut s'observer dans le cristallin encore contenu dans sa capsule, et l'étincellement n'apparaît que lorsque la capsule est brisée spontanément ou par l'art. Sichel a proposé de remplacer le nom de *synchysis* par celui de *spinthéropie*, qui n'a pas été adopté.

SYNCLONUS. s. m. [de σὺν, avec, et κλόνος, secousse]. Affection convulsive qui est susceptible de gagner les assistants : par exemple, la danse de Saint-Guy. V. CHORÉE.

SYNCOPAL, ALE. adj. [it. *sincopale*, esp. *sincopal*]. Qui a rapport à la syncope. — *Fièvre syncopale*. Fièvre intermittente pernicieuse, caractérisée par des syncopes réitérées.

SYNCOPE. s. f. [*syncope*, συγκοπὴ, all. *Ohnmacht*,

angl. *fainting*, it. et esp. *sincope*]. Suspension subite et momentanée de l'action du cœur, avec interruption de la respiration, des sensations et des mouvements volontaires. Le mot *syncope* est regardé par beaucoup d'auteurs comme synonyme de *lipothymie* ou *défaillance;* d'autres considèrent la lipothymie comme le premier degré de la syncope. Le cœur cessant de se contracter assez énergiquement et le sang n'arrivant plus au cerveau, l'action de ce dernier organe s'anéantit, faute de son excitant naturel ; et les sensations, la locomotion et la voix, qui sont, ainsi que la respiration, sous la dépendance immédiate de l'encéphale, se trouvent interrompues. La syncope, par conséquent, diffère de l'apoplexie et de l'asphyxie par l'ordre dans lequel se succèdent ces divers phénomènes. Dans l'apoplexie, l'action du cerveau est la première interrompue ; dans l'asphyxie, ce sont les actes qui se passent dans les poumons qui sont troublés les premiers. Le poids du liquide circulant contre-balance-t-il l'impulsion qui résulte de l'action physiologique du cœur, alors la circulation encéphalique s'arrête et la syncope survient. Lorsqu'on est appelé auprès d'une personne tombée en syncope, le premier soin doit être de lui faire placer la tête de niveau avec le tronc, ou même sur un plan inférieur à celui sur lequel le corps repose. Cette position suffit d'ordinaire pour que la connaissance revienne, et que tous les accidents se dissipent avec promptitude. Quand il n'en est pas ainsi, et lorsque la face reste pâle, les carotides battant faiblement, et les veines jugulaires restant à peu près vides, il faut élever les extrémités inférieures et supérieures, de façon à porter vers le cœur, et bientôt vers le cerveau, les petites quantités de sang qui pourraient s'y trouver. C'est surtout dans les grandes hémorrhagies, dans celles, par exemple, qui suivent l'accouchement, que ce précepte est d'une grande utilité. On emploie en même temps les excitants extérieurs de la peau et des sens, les frictions, les aspersions avec l'eau froide vinaigrée, l'inspiration de l'éther ou des eaux spiritueuses.

Syncope convulsive par imitation ou *épidémique*. Elle débute généralement par un peu de vertige, de malaise ou d'étourdissement, comme dans la syncope ordinaire. Puis vient la perte de connaissance, avec étouffement, spasme œsophagien, etc. Les attaques se répètent une ou plusieurs fois par jour et se terminent par quelques instants de stupeur ou un court sommeil. Parfois la perte de connaissance est complète, d'autres fois le patient entend ce qui se dit autour de lui. Souvent il y a quelques mouvements convulsifs avec ou sans énurésie pendant l'attaque. Cette maladie a été observée plusieurs années de suite et s'observe encore à Paris et autres grandes villes sur les jeunes filles de dix à quinze ans, réunies dans les églises et les écoles aux époques où se multiplient les exercices religieux. L'attaque de l'une d'elles entraîne chaque fois celle d'une dizaine d'autres personnes ou environ. Cette affection disparaît lorsque les enfants rentrent chez leurs parents, mais après la réapparition des attaques de temps en temps pendant une ou plusieurs semaines. Parfois, après l'isolement, un remède insignifiant donné comme d'une efficacité certaine amène la cessation des attaques sous l'influence de l'idée d'une guérison inévitable (Bouchut).

Syncope sénile. Forme de syncope commune chez les vieillards. Le plus souvent il y a peu ou point de prodromes, contrairement à ce qui se passe chez l'adulte, où, dans la plupart des cas, la syncope est annoncée par un état de malaise, des vertiges, des tintements d'oreilles, etc. Relativement aux troubles nerveux et cardiaques, il y a, comme chez l'adulte, deux degrés : lipothymie, syncope complète. La première paraît un peu plus fréquente. La syncope proprement dite est loin d'être rare cependant. La perte du mouvement est ici bien différente de celle qui s'observe dans la plupart des affections cérébrales; elle consiste dans un simple relâchement du système musculaire, phénomène très-peu durable. Dans aucun cas le cœur n'a cessé complétement de battre. La disparition des phénomènes est moins rapide que chez l'adulte. La plupart des sujets restent faibles pendant deux ou trois jours. La syncope périodique devra être distinguée avec soin de ces attaques épileptiformes qui se révèlent souvent par une simple perte de connaissance et une insensibilité momentanée, mais complète, aux agents extérieurs. Les antécédents sont précieux dans ce dernier cas, comme aussi dans le cas de simple indigestion, où les signes ordinaires mettent d'ailleurs ordinairement sur la voie.

SYNCRÂNIEN, IENNE. adj. [de σύν, avec, et κρανίον, crâne ; it. et esp. *sincraniano*]. Se dit de la mâchoire supérieure, parce qu'elle tient de toutes parts au crâne.

SYNCRÉTIQUE. adj. [*syncreticus*, it. et esp. *sincritico*]. Synonyme inusité d'*astringent*.

SYNCRÉTISME. s. m. [συγκρητικός]. Système de philosophie grecque, qui consistait à fondre ensemble les divers systèmes, et qui, transporté dans la médecine, désigne un éclectisme illogique réunissant et mêlant les vues et les doctrines les plus hétérogènes.

SYNCRISE. s. f. [*syncrisis*, de συγκρίνειν, coaguler, épaissir; it. *sincrisi*, esp. *sincrisis*]. Nom que les chimistes anciens donnaient au passage d'un corps liquide à l'état solide, ou plutôt à la coagulation ou solidification de deux liquides mêlés ensemble.

SYNDACTYLIE. s. f. Réunion des doigts entre eux.

SYNDESMOGRAPHIE. s. f. [*syndesmographia*, de σύνδεσμος, ligament, et γράφειν, décrire; it. *sindesmografia*]. Description des ligaments.

SYNDESMOLOGIE. s. f. [*syndesmologia*, de σύνδεσμος, ligament, et λόγος, discours; all. *Bänderbeschreibung*, angl. *syndesmology*, it. et esp. *sindesmologia*]. Traité des ligaments.

SYNDESMO-PHARYNGIEN. adj. [*syndesmo-pharyngeus*, it. *sindesmofaringico*]. Nom donné à un faisceau charnu qui fait partie du constricteur supérieur du pharynx.

SYNDESMOSE. s. f. [de σύνδεσμος, ligament; all. *Bandgelenk*, angl. *syndesmosis*, it. *sindesmosi*, esp. *sindesmosis*]. Union des os par le moyen des ligaments; symphyse ligamenteuse.

SYNDESMOTOMIE. s. f. [*syndesmotomia*, de σύνδεσμος, ligament, et τομή, section, dissection; all. *Syndesmotomie*, *Bänderzergliederung*, it. et esp. *sindesmotomia*]. Dissection des ligaments.

SYNDROME. s. m. [de συνδρομή, concours; it. *sindrome*, esp. *sindroma*]. Nom que les anciens médecins grecs donnaient à des énumérations de symptômes sans rapport obligé à des maladies déterminées: par exemple, à la pneumonie, à la pleurésie, à la fièvre intermittente, au causus, etc. Les *Prénotions de Cos*, dans la Collection hippocratique, contiennent un grand nombre de syndromes, et, à vrai dire, il ne serait pas inutile de reprendre cette idée de l'antique médecine. En effet, il n'est point de praticien qui ne rencontre

à chaque instant une foule d'affections qu'il lui est impossible de rattacher à aucune des espèces nosologiques. Les observations particulières tiennent lieu, jusqu'à un certain point, des syndromes, mais elles sont moins générales; et, par conséquent, si, dans les cas où elles coïncident avec ce que le praticien observe, elles sont plus instructives pour lui, néanmoins elles s'appliquent à moins de circonstances. Les syndromes présentent le fait pathologique par un côté moins spécial et moins déterminé. Nos cadres nosologiques ne sont qu'une approximation par rapport à la pathologie réelle, approximation très-utile à cause de sa généralité, mais par cela même très-souvent insuffisante. On aurait donc besoin de quelque chose d'analogue aux *syndromes antiques*, tenant le milieu entre les espèces nosologiques et les observations particulières.

SYNÉCHIE. s. f. [de συν, avec, et ἔχειν, être, tenir; all. *Synechie*, angl. *synechia*, it. *sinechia*, esp. *sinequia*]. Adhérence de l'iris avec la cornée (*synéchie antérieure*), ou avec la capsule cristalline (*synéchie postérieure*).

SYNENCÉPHALOCÈLE. s. f. [de σὺν, avec, et ἐγκεφαλοκήλη, encéphalocèle]. Spring donne ce nom aux hernies cérébrales qui, sur une partie plus ou moins grande de leur surface, ont contracté adhérence avec le placenta, le cordon ombilical ou les membranes de l'œuf. Il nomme *hydrencéphalocèle* [de ὕδωρ, eau, et *encéphalocèle*] l'hydrocéphale ventriculaire avec hernie partielle du cerveau, en forme de poche pleine de sérosité, communiquant avec l'un ou l'autre ventricule. Ce mot avait été employé pour désigner plusieurs variétés de hernies cérébrales.

SYNERGIE. s. f. [*synergia*, de σὺν, avec, ensemble, et ἔργον, travail; all. *Mitwirken*, it. et esp. *sinergia*]. Action simultanée, concours d'action entre divers organes dans l'état de santé. Quelques auteurs ont donné au mot *synergie* un sens plus étendu. Ils appellent ainsi toute action simultanée de plusieurs organes, dans l'état de maladie comme dans l'état normal, lorsqu'elle n'est pas l'effet d'une continuité de tissu ou d'une dépendance nécessaire et immédiate, mais pourtant concourt à l'accomplissement régulier d'une fonction, soit volontairement, soit involontairement, sous l'influence d'une impression perçue. Synergie, actions réflexes ou diastaltiques, et sympathie, tel est l'ordre dans lequel se classent les *attributs* du *système* nerveux, attributs dont l'étude est une des plus essentielles de la physiologie; car ce sont eux qui établissent l'unité fondamentale de l'organisme animal, par une exacte harmonie entre les diverses fonctions. C'est dans cette harmonie et dans l'équilibre mutuel des propriétés vitales ou élémentaires maintenues à un degré normal de développement, qu'il faut chercher la notion positive de l'idée vague du *moi* et de la *cénesthésie;* notion si singulièrement altérée, lorsque cet équilibre est rompu dans certaines maladies, celles du cerveau surtout. C'est en effet par l'intermédiaire du système nerveux que s'établissent les synergies comme les mouvements réflexes et les sympathies. Les synergies diffèrent des actes diastaltiques en ce que, dans ces derniers, il y a *mouvement involontaire* d'organes musculaires de la vie animale ou de la vie organique *après une impression non perçue;* tandis que, dans les synergies, c'est le concours régulier de l'action de plusieurs muscles : *a.* après une détermination ou *acte de la volonté :* tels sont tous les mouvements normaux des membres pour exécuter la marche, le saut, la natation, pour écrire, dessiner, jouer d'un instrument de musique, etc.; *b.* après une *sensation perçue, avec ou sans intervention de la volonté :* c'est ce qu'on voit dans les contractions synergiques des muscles du ventre (dans la défécation, l'accouchement, la miction, le vomissement, etc.), des muscles du pharynx dans la déglutition, etc. Barthez est le premier qui se soit occupé des synergies et qui les ait nommées. Les synergies diffèrent des sympathies en ce que, dans ces dernières, ce sont toujours des parties pourvues de fibres-cellules seulement, ou organes de la vie organique, qui se contractent ou se relâchent, *que la sensation soit perçue* (action du froid causant l'inflammation, ou autre modification de la circulation capillaire, etc.), *ou qu'elle ne le soit pas* (évolution du fœtus déterminant le développement de la mamelle, etc.). V. SYMPATHIE.

SYNGENÈSE. s. f. [de σὺν, avec, et γένεσις, engendrement]. Hypothèse de quelques physiologistes qui admettaient que tout ce qui vit aurait été créé en même temps.

SYNGENÈSE ou **SYNGÉNÉSIQUE.** adj. [*syngenesicus*]. Se dit des étamines quand elles sont soudées ensemble par les anthères.

SYNGÉNÉSIE. s. f. [*syngenesia*, de σὺν, avec, et γένεσις, génération; angl. *syngenesia*, esp. *singenesia*] (Linné). Classe contenant les plantes qui ont les étamines réunies par leurs anthères.

SYNGÉNÉSIQUE. adj. Qui se rapporte à l'hypothèse des syngénésistes. — *Théorie de la préformation syngénésique*. Hypothèse sur la procréation d'après laquelle, à la création de chaque espèce, les germes de tous les individus qui doivent paraître dans la série des temps auraient été créés simultanément et emboîtés les uns dans les autres; d'où le nom de *système de l'emboîtement des germes* aussi donné à cette hypothèse, dans laquelle la génération supprimée est remplacée par un fait d'évolution des organes préexistants, qui, rompant leur enveloppe pour devenir manifestes après chaque fécondation, contiennent déjà toutes les autres successions d'êtres de cette espèce à venir.

SYNGÉNÉSISTE. s. m. Nom donné aux partisans de l'hypothèse de la syngenèse; ils admettent que la propriété de naître n'existe plus dans l'univers, mais qu'il y a seulement une matière vivante, amorphe (V. MÉTAMORPHOSE) ou déjà revêtue de forme (V. SYNGÉNÉSIQUE), qui contient la raison suffisante de la génération et de toute vie en général. V. ÉPIGENÈSE.

SYNIZÉSIS. s. f. [*synizesis*, συνίζησις, de σὺν, ensemble, et ἵζειν, être assis; mot à mot : conjonction, angl. *synizesis*, it. *sinizezi*, esp. *sinizesis*]. Occlusion de la pupille produite par une inflammation spontanée ou survenue à la suite de l'opération de la cataracte. L'oblitération de la pupille par la membrane pupillaire, qui a persisté jusqu'au delà de la naissance, constitue la *synizésis congénitale*. L'obstruction de cette ouverture par une matière étrangère, telle qu'un débris de cataracte, du pus provenant d'un hypopyon, etc., porte le nom de *fausse synizésis*.

SYNNÉVROSE. s. f. [de σὺν, avec, et νεῦρον, mot par lequel on désignait indistinctement toutes les parties fibreuses et blanchâtres; angl. *synneurosis*, it. *sineurosi*, esp. *sinneurosis*]. Synonyme de *syndesmose*.

SYNOPHTHIE. s. f. [de σὺν, avec, et une abréviation de ὀφθαλμὸς, œil]. Anomalie qui consisterait en

une soudure des bourgeons entre eux ; mais Germain de Saint-Pierre a reconnu que c'est un seul bourgeon qui se subdivise en deux ou plusieurs.

SYNOQUE. s. f. et adj. [*synocha*, de σύνεχος, continu, de σὺν, avec, et ἔχειν, tenir ; all. *synochisches Fieber*, angl. *synocha*, *synochus*, it. *sinoco*, *sinoca*, esp. *sinoco*]. On désigne d'une manière générale sous le nom de *synoque*, toute fièvre qui dure pendant un certain temps, sans intermission et même sans rémission bien marquée. La *fièvre inflammatoire* des auteurs modernes est le *synochus imputris* de Galien (*synocha*, *synochus simplex*). Ce dernier auteur appelait *synochus*, la maladie nommée depuis *fièvre putride*, *fièvre adynamique*.

SYNORRHIZE. adj. Mot mal formé. V. SYRRHIZE.

SYNOSTÉOGRAPHIE. s. f. [*synosteographia*, de σὺν, avec, ensemble, ὀστέον, os, et γράφειν, décrire ; all. *Gelenkbeschreibung*, it. *sinosteografia*]. Description des articulations et de leurs ligaments.

SYNOSTÉOLOGIE. s. f. [*synosteologia*, de σὺν, avec, ensemble, ὀστέον, os, et λόγος, discours ; angl. *synosteology*, it. et esp. *sinosteologia*]. Traité des articulations et de leurs moyens d'union.

SYNOSTÉOTOMIE. s. f. [*synosteotomia*, de σὺν, avec, ὀστέον, os, et τομὴ, section ; angl. *synosteotomy*, it. *sinosteotomia*]. Préparation anatomique des articulations. V. SQUELETTOLOGIE.

SYNOSTOSE. s. f. [de σὺν, avec, et ὀστέον, os]. Exostose périarticulaire (Lobstein).

SYNOTE. s. m. [de σὺν, ensemble, et de οὖς, gén. ὠτὸς, oreille]. (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui ont deux corps intimement unis au-dessus de l'ombilic commun, avec une tête incomplétement double, offrant d'un côté une face et de l'autre une ou deux oreilles confondues ensemble.

SYNOVIAL, ALE. adj. [angl. *synovial*, it. *sinoviale*, esp. *sinovial*]. Qui a rapport à la synovie.— *Capsules synoviales.* Petits sacs membraneux, sans ouverture, blanchâtres, demi-transparents, minces et mous, formés d'un seul feuillet qui se déploie sur les surfaces des cavités articulaires diarthrodiales et aux endroits où glissent beaucoup de tendons. Leur tissu est plus dense et moins souple que celui des membranes séreuses, avec lesquelles néanmoins elles ont de l'analogie. Elles sont moins vasculaires, et renferment moins de fibres élastiques dans leur trame, qui adhère intimement au tissu fibreux articulaire qu'elles tapissent. Leur épithélium disparaît de bonne heure chez les enfants, au moins par places, et ne se retrouve qu'en petite quantité chez l'adulte. Les synoviales s'arrêtent au pourtour des cartilages en empiétant de un à quelques millimètres seulement sur leur face articulaire, où leurs capillaires forment des anses terminales nombreuses et élégantes. Dans les cas de tumeurs blanches, le tissu spongieux qui se glisse entre les surfaces articulaires, et celui qui se produit entre l'os et le cartilage (d'où soulèvement de celui-ci) sont tous deux de nouvelle génération (V. NÉOMEMBRANE), et les synoviales ne passent ni au-dessus ni au-dessous du cartilage. Les synoviales s'enfoncent quelquefois profondément entre les faisceaux des capsules et gaînes fibreuses. Là leur épithélium est conservé ; c'est ce qu'on a appelé *follicules synoviaux*, mais ce n'est qu'une dépression souvent accidentelle de la synoviale, sans qu'il y ait structure glanduleuse. Outre les membranes synoviales des articulations et celles qui forment des gaînes autour des tendons, de petites membranes ou *bourses synoviales sous-cutanées* sont interposées, sous forme de petites vésicules obrondes, entre la peau et certaines parties osseuses ou cartilagineuses saillantes (sur le trochanter, la rotule, l'olécrâne, etc.). Ces trois espèces de membranes constituent le *système synovial.* On a observé des tumeurs épithéliales ou épithéliomas dans les synoviales comme dans les autres membranes séreuses.—*Glandes synoviales* ou *de Havers.* Pelotons rougeâtres, situés dans l'intérieur des capsules synoviales, et que cet anatomiste regardait comme des *organes sécréteurs.* Ces prétendues glandes ne sont que des lobules de tissu adipeux riche en capillaires, soulevant la synoviale. Les franges ne sont que des replis de la membrane synoviale analogues aux appendices épiploïques de l'intestin. Les franges, en raison du grand nombre de vaisseaux qu'elles contiennent, peuvent concourir à la sécrétion de la synovie ; mais elles ne sont pas exclusivement le siége de cette sécrétion, puisqu'on n'en trouve pas dans toutes les articulations.

SYNOVIE. s. f. [*axungia articulorum*, *unguen articulare*, all. *Gelenkschleim*, angl. *synovia*, it. et esp. *sinovia*. *Synovie* est un mot fabriqué par Paracelse, qui lui attribue différentes significations, le prenant tantôt au sens physiologique, pour la liqueur nutritive de chaque partie, tantôt au sens pathologique, pour la maladie des articulations ou même pour toute autre maladie]. Humeur exhalée par les membranes synoviales de la surface des cavités articulaires, filante, visqueuse, d'une saveur salée, contenant de l'eau, de la synovine, une matière filandreuse considérée comme de la fibrine par les uns, et comme une espèce de mucosine par les autres, du chlorure de sodium, du phosphate de chaux et des carbonates ou lactates alcalins.

SYNOVINE ou **ARTHROHYDRINE.** s. f. (Hünefeld). Substance organique coagulable propre à la synovie, et différente de l'albumine.

SYNOVITE. s. f. [esp. *sinovitis*]. Inflammation des membranes synoviales.

SYNSPORÉES. s. f. pl. [de σὺν, avec, et σπορὰ, graine]. Les algues qui se reproduisent par conjugaison (V. ce mot), d'où on les appelle aussi *conjuguées*.

SYNTHÈSE. s. f [*synthesis*, σύνθεσις, de σὺν, avec, et τίθημι, je pose : c'est-à-dire, composition ; all. *Synthese*, angl. *synthesis*, it. *sintesi*, esp. *sintesis*]. En chimie, opération par laquelle on réunit des corps simples pour former des composés ; ou des corps composés, pour en former d'autres d'une composition plus complexe. On donne aussi le nom de *synthèse*, à la réunion des éléments d'un corps composé séparés par l'analyse. On peut réaliser, à l'instar des êtres vivants, la formation de matières organiques ; non-seulement le résultat est le même, mais les voies suivies présentent de grandes analogies. Dans les laboratoires comme dans les végétaux, la formation des matières organiques s'opère par la réduction de l'eau et de l'acide carbonique. Cette réduction a pour effet, dans les deux cas, de mettre en présence le carbone, l'hydrogène et l'oxygène à équivalents égaux ; d'où résulte, dans les végétaux comme dans nos laboratoires, la formation des premiers composés hydrocarbonés. Nous opérons à l'aide de la chaleur, et nous procédons par voie de complication graduelle, tandis que les végétaux opèrent à l'aide de la lumière, et semblent atteindre tout d'abord le degré le plus élevé de la synthèse. L'oxyde de carbone est le point de départ de la formation des matières organiques artificielles, et ce même

oxyde de carbone semble être également l'origine de la formation des matières organiques naturelles. L'oxyde de carbone résulte de la combustion incomplète du carbone; il est susceptible de brûler complétement en produisant de l'acide carbonique. Il dégage ainsi une certaine quantité de chaleur. D'autre part, l'acide formique renferme les éléments de l'oxyde de carbone unis aux éléments de l'eau, c'est-à-dire d'un corps complétement brûlé. Or, la combustion de l'acide formique dégage beaucoup plus de chaleur que celle de l'oxyde de carbone; elle en dégage autant que pourrait en produire le carbone contenu dans cet oxyde s'il n'avait encore subi aucun commencement de combustion. Il semble donc que dans la production de l'acide formique il se soit accompli un travail inverse de celui qui avait été d'abord effectué par le jeu normal des affinités, lors de la production de l'oxyde de carbone. Si ce résultat était réalisé dans les êtres vivants, on serait porté à invoquer le jeu exceptionnel d'une force nouvelle (*force vitale*) agissant au rebours des affinités. Mais l'acide formique peut être obtenu en associant l'oxyde de carbone aux éléments de l'eau par une synthèse directe et sous l'influence de conditions purement chimiques. Les caractères considérés comme anormaux que possèdent les matières organiques naturelles se retrouvent donc dans les matières organiques artificielles. En résumé, on combine le carbone et l'hydrogène de façon à reproduire les composés organiques au moyen de l'eau et de l'acide carbonique; on procède dans cette reproduction d'abord à l'aide de l'oxyde de carbone, puis à l'aide d'un groupement renfermant les trois éléments fondamentaux à équivalents égaux, comme paraissent le faire les végétaux; on a recours à l'intervention du temps, si prononcée dans les êtres vivants; enfin, par l'art on obtient des composés hydrocarbonés doués de propriétés spéciales et qui s'écartent des propriétés ordinaires des composés minéraux, circonstance qui avait paru d'abord rendre nécessaire le concours de la force vitale dans les métamorphoses chimiques des matières organiques (Berthelot). — En chirurgie, réunion de parties divisées : par exemple, celle des bords d'une plaie ou celle des fragments d'un os (*synthèse de continuité*), ou le rapprochement de parties qui étaient seulement écartées ou déplacées, ainsi que cela a lieu dans les luxations (*synthèse de contiguïté*). — Procédé logique opposé à l'analyse. V. Entendement et Logique.

SYNTHÉTISME. s. m. [angl. *synthetismus*, it. et esp. *sintetismo*]. Ensemble des quatre opérations nécessaires pour faire la synthèse, c'est-à-dire pour réduire une fracture et la maintenir réduite : l'extension, la réduction, la coaptation et le bandage.

SYNTONINE. s. f. [de σύντονος, contracté; all. *Syntonin*]. Nom donné en Allemagne à la *musculine*.

SYNZYGIE. s. f. [*synzygia*, de σὺν, avec, et ζεύγνυμι, je joins]. Point de jonction de deux cotylédons.

SYPHILICOME. s. m. [de *syphilis*, et κομεῖν, soigner]. Nom donné aux hôpitaux et aux dispensaires spécialement destinés au traitement de la syphilis.

SYPHILIDE. s. f. [all. *Syphilide*, it. et esp. *sifilide*]. On comprend sous cette dénomination diverses affections cutanées qui sont sous la dépendance de la syphilis. Les syphilides ont pour antécédent le chancre induré, ou bien elles proviennent d'une syphilis héréditaire. Elles ont une couleur particulière, couleur jambon (Fallope), cuivrée, sombre, chocolat. En appliquant le doigt sur la macule, la couleur disparaît; ce n'est que plus tard, lorsqu'il y a altération de la matière colorante, que l'éruption devient sombre, cuivrée. Les syphilides sont ordinairement arrondies; lorsqu'elles se réunissent, elles forment un cercle, ce qu'on rencontre rarement dans les éruptions cutanées vulgaires. Dans les éruptions syphilitiques sèches, le caractère est que les surfaces affectées soient lisses, comme vernissées; l'écaille tombant laisse un liséré blanc, tandis que, dans les maladies vulgaires, le psoriasis par exemple, les plaques sont ridées, rugueuses. Comme maladies cutanées, on remarque la roséole, accident le plus précoce, dont les prodromes sont la courbature, le mal de gorge; elle siége sur le tronc. L'érythème ne diffère de la roséole que par la plus forte saillie de la papule (V. Syphilis *secondaire*). Parmi les papules sèches, on remarque le lichen. Dans les vésicules, forme la plus rare, se rangent la varicelle, l'eczéma, ou groupe de vésicules sur une base plus ou moins foncée. Les syphilides squameuses, psoriasis, sont le plus souvent sous la forme de psoriasis guttata; ces syphilides occupent quelquefois la paume des mains et la plante des pieds, elles semblent cornées. Il est à remarquer que la présence du psoriasis à la paume des mains fait présager qu'une semblable éruption existe en même temps à la plante des pieds. Dans la lèpre syphilitique, la partie circonscrite par la plaque est plus ou moins altérée, contrairement à ce qui existe dans la lèpre ordinaire. Dans les affections bulleuses, on trouve le pemphigus (V. ce mot) des nouveau-nés et le rupia. Le rupia, est un accident tardif; il n'apparaît qu'un, deux ou trois ans après le commencement de la syphilis. Sa croûte noire, en forme d'écaille d'huître, est longtemps adhérente au centre; elle laisse en tombant une ulcération s'étendant plus en largeur qu'en profondeur. L'ecthyma superficiel, accident précoce, de forme lenticulaire, siége à la tête et aux membres. La croûte est beaucoup plus petite que la surface qui l'a fournie; au-dessous de cette croûte, on trouve une ulcération à emporte-pièce. L'ecthyma profond, accident tardif, est isolé; il présente des croûtes stratifiées entourées de l'ulcération, absolument comme un verre de montre dans son châssis. Lorsque la croûte tombe, se montre une ulcération semblable au chancre. L'ecthyma syphilitique est indolent, contrairement à l'ecthyma vulgaire. Dans l'impétigo syphilitique, le prurit n'est pas constant; des pustules impétigineuses peuvent se développer sur les côtés des ailes du nez, ce sont les pustules granulées. L'onyxis syphilitique est beaucoup plus tardif que les autres manifestations de la syphilis. Quant à la syphilide tuberculeuse, voy. Gommes.

SYPHILIGRAPHE, SYPHILIOGRAPHE et **SYPHILOGRAPHE**. s. m. [de *syphilis*, et γράφειν, décrire] Celui qui décrit la syphilis.

SYPHILIGRAPHIE, SYPHILIOGRAPHIE et **SYPHILOGRAPHIE**. s. f. Description de la syphilis.

SYPHILIGRAPHIQUE, SYPHILIOGRAPHIQUE et **SYPHILOGRAPHIQUE**. adj. Qui concerne la description de la syphilis.

SYPHILIS. s. f. [*lues venerea*, *pudendagra*, *morbus gallicus*, all. *Syphilis*, *Lustseuche*, angl. *syphilis*, *venereal disease*, it. *sifilide*, esp. *sifilis*]. (Synonymie : *Mal français*, *napolitain*, *espagnol*; *mal des Allemands*, *des Polonais*, *des chrétiens*, *des Turcs*, etc. On la nommait en outre, en France, *mal du saint*

homme Job, *de Saint-Mévius*, *de Saint-Sement*, *gorre*, *grand'gorre*, *vérole*, *grosse vérole*; en Espagne, *mal curial*, *mal de piedra*, *mal de buas*; en Angleterre, *pox*. C'est la *madorrhea* de Benedict, la *pudendagra* de Gaspard Torella, la *syphilis* de Fracastor, Sauvage, Linné, Cullen, Pinel, Swediaur, la *lues venerea* de Fernel, Boerhaave, Astruc.) Ce mot, dont on ne connaît pas l'étymologie, a été introduit par Fracastor, qui l'a écrit *syphilis;* on ne peut donc adopter l'orthographe que Bosquillon avait proposée (*siphilis*), d'après l'étymologie qu'il lui avait plu de donner [σίφλος, haïssable]. Cette orthographe est donnée par Castelli (1746) comme l'une de celles qui étaient adoptées de son temps, ainsi que celle de *siphylis*, auxquelles il préfère pourtant *siphlis*, d'après l'étymologie précédente. D'autres tirent ce mot de σύν, avec, et φιλεῖν, aimer. — On distingue présentement les lésions *vénériennes* (V. ce mot) des lésions *syphilitiques*. Les premières sont la blennorrhagie et toutes les ulcérations plus ou moins étendues qui peuvent survenir après un coït malsain; elles ne donnent pas lieu aux accidents secondaires. On doit aussi ranger parmi les affections *vénériennes* non syphilitiques, le *chancre non infectant* (aussi appelé *chancre vénérien*, *chancre mou*, *chancre simple*, *chancrelle* et *chancroïde*, voy. ce mot). Quand ces affections vénériennes existent en même temps que la syphilis, ce qui n'est pas rare, elles en sont de simples complications. Pourtant quelques auteurs admettent que le chancre mou est en quelque sorte au *chancre induré*, ce que la varioloïde est à la variole, c'est-à-dire que ce sont des variétés l'un de l'autre, pouvant se transmettre comme ces dernières, en conservant chacun sa variété et pouvant aussi, selon certaines aptitudes idiosyncrasiques, s'engendrer l'un par l'autre. Ce sont les syphilographes *unicistes*; mais tous reconnaissent que le chancre induré est seul suivi de syphilis constitutionnelle, tandis que le chancre mou reste un accident vénérien local. Les *lésions syphilitiques* sont caractérisées par les diverses formes du *chancre induré* ou *infectant*, et donnent lieu aux symptômes secondaires ou syphilis constitutionnelle. On ne peut avoir la *syphilis* qu'une fois; il y a pourtant des exceptions, mais elles sont plus rares que la récidive de la variole et d'autres affections virulentes (*la syphilis ne peut se doubler*, Ricord), tandis que les affections *vénériennes* peuvent se produire sur le même individu d'une façon illimitée. Les affections *vénériennes* sont de toute antiquité; en effet, on les trouve toutes mentionnées dans les auteurs anciens. Mais la question change quand il s'agit de la syphilis proprement dite. Il est certain qu'on n'en rencontre aucune indication précise dans les médecins de la Grèce et de Rome; et cela jette le doute sur ce point d'histoire médicale. Longtemps l'opinion commune a été que la syphilis avait été importée d'Amérique; mais, considérant la date du premier retour de Christophe Colomb (1492) et la date de l'explosion des accidents syphilitiques (1488), il est impossible de ne pas reconnaître que, quand même il y aurait eu importation, la communication par le coït n'aurait pas suffi pour propager cette maladie, qui peu de temps après sa première apparition, se montra d'une manière formidable en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre. Le fait est qu'il y eut à ce moment une épidémie de syphilis très-violente, épidémie qui paraît tout à fait indépendante de la découverte de l'Amérique et qui se répandit comme toutes les épidémies. De la sorte, on ne peut pas remonter au delà de la fin du XVe siècle d'une manière certaine pour l'histoire de la syphilis. Toutefois un passage trouvé par Littré dans un médecin du XIIIe siècle, passage qui signale l'infection générale après une lésion contractée par le coït, est favorable à l'opinion qui voudrait reporter plus haut que le XVe siècle l'origine de la syphilis. Ce qui n'empêcherait pas d'admettre qu'il y ait eu, entre 1490 et 1500, une grave épidémie d'affections syphilitiques. Les premières périodes des éruptions à la face, etc., causées par la morve chronique, ayant une assez grande analogie avec certains accidents secondaires et surtout tertiaires de la syphilis, quelques-uns pensent que cette épidémie a pu coexister avec la morve, qui a dû parfois aussi être très-répandue, alors qu'il était encore impossible de distinguer l'une de l'autre ces affections. — *Définition.* La syphilis ou vérole est une maladie spécifique (V. VIRUS) transmise par contact et par hérédité, caractérisée, à ses différentes périodes, par certains accidents dont l'évolution est subordonnée à l'action du *virus syphilitique*, et dont la marche est ordinairement déterminée. Quelle que soit la source d'où elle provienne, elle ne débute jamais autrement que par un chancre infectant qui peut résulter de la contagion, à un individu sain, d'un chancre infectant, d'*un accident secondaire* à forme suppurative, du sang d'un syphilitique à la période secondaire, et peut-être, dans certains cas, de ses sécrétions normales ou morbides. La contagion peut être *immédiate*, c'est-à-dire avoir lieu à la suite d'un contact direct entre le syphilitique et l'individu sain; elle peut aussi être *médiate*, c'est-à-dire se faire au moyen d'un intermédiaire. Les conditions qui doivent être réunies pour que la contagion puisse avoir lieu à la suite des rapports sexuels sont, d'après Clerc, A. Martin et Belhomme : 1° le dépôt du virus syphilitique sur un point de la peau ou des muqueuses; 2° il faut, très-vraisemblablement du moins, une excoriation, une déchirure quelconque (si facilement produites par le coït, du reste), au point où le virus a été déposé; 3° il faut admettre que l'individu soumis à la contagion n'y soit pas réfractaire, ou bien qu'il n'ait pas ou n'ait pas eu la syphilis constitutionnelle soit acquise, soit héréditaire. Le virus syphilitique, introduit dans les tissus, est rapidement absorbé. La période dite d'*incubation* est le temps nécessaire au virus pour pénétrer l'organisme tout entier et pour se reproduire. Le chancre dit *infectant* n'est que la première manifestation apparente de la diathèse syphilitique (Aimé Martin). On divise communément la *syphilis* en *primitive* ou *locale*, et en *consécutive* ou *constitutionnelle*. On lui donne le nom de *syphilis constitutionnelle*, *consécutive*, *confirmée*, *invétérée*, *générale*, quand le virus a déterminé l'infection de l'économie tout entière et produit, au bout d'un certain temps, des accidents généraux de formes et de siéges très-divers. On divise en outre les manifestations de la syphilis consécutive ou *constitutionnelle* et *générale* en deux ordres : *symptômes* ou *accidents secondaires*, et *symptômes* ou *accidents tertiaires*. Cette division, fondée sur le siége plus ou moins superficiel des accidents précoces ou tardifs, est moins importante que la première en ce qu'elle n'est pas toujours nettement tranchée; elle ne laisse cependant pas d'avoir une grande valeur, surtout au point de vue de la thérapeutique. On range au nombre des accidents secondaires le chancre induré, infectant ou huntérien, le bubon indolent induré, les douleurs névral-

giques, rhumatoïdes, l'alopécie, la *pustule plate* ou *papule*, ou *plaque muqueuse* et ses végétations, les syphilides, l'altération des muqueuses et l'iritis. Les rhagades et végétations constituent en quelque sorte un accident mixte, car on peut les rencontrer sans qu'il y ait infection syphilitique. Parmi les accidents tertiaires, nous trouvons les diverses lésions des tissus sous-cutané et sous-muqueux, celles des tissus fibreux, osseux, parenchymateux (foie, poumons, cerveau), enfin, comme dernier degré, la cachexie syphilitique. — *Étiologie*. Suivant Hunter, le virus syphilitique a pris naissance dans l'espèce humaine. Jusqu'ici du moins cette maladie semblait la propriété exclusive de l'homme; mais, dans ces derniers temps, Auzias-Turenne a annoncé qu'il avait produit de véritables chancres sur le singe (V. SYPHILISATION). Suivant Ricord et autres, ces ulcères n'étaient point spécifiques ou ne devaient leur spécificité qu'au pus virulent même qui avait servi à l'inoculation et qui s'était conservé dans la plaie formée, comme le virus vaccin dans un tube ou entre deux plaques de verre : le singe en quelque sorte n'aurait ici servi que d'entrepôt à la matière virulente. Au reste, on n'a pu encore, chez les animaux, observer de manifestations constitutionnelles syphilitiques après l'inoculation du virus de l'homme à ces êtres; mais plusieurs espèces domestiques présentent, à la suite du coït, des affections locales et générales transmissibles par la copulation, offrant quelques analogies avec la vérole (V. MAL DE COÏT). A son origine, la vérole a dû, comme toute maladie virulente, se développer spontanément; mais de nos jours on ne voit plus qu'il en soit ainsi, ce n'est que par contagion et par transmission des parents aux enfants qu'elle s'acquiert et se propage. Comme le virus syphilitique est une altération particulière d'un mucus purulent, il est hors de doute néanmoins que, si la syphilis venait à disparaître, elle pourrait reparaître, dès que sur un individu, homme ou femme, se rencontreraient les conditions de malpropreté ou autres, favorables à l'altération spéciale des humeurs qui caractérise le virus. En dehors de ces cas, la diathèse syphilitique reconnaît toujours pour cause, pour point de départ, un ulcère spécifique, le chancre. Cependant les accidents secondaires (plaques muqueuses, etc.) fournissent un pus qui, inoculé avec la lancette à des sujets n'ayant jamais eu la vérole, donne lieu à la production de lésions analogues aux chancres indurés, etc., puis à la syphilis constitutionnelle avec tous ses accidents caractéristiques. Il n'y a pas de vérole d'emblée, c'est-à-dire par absorption directe du virus sans lésion préalable de l'organe par lequel il a pénétré dans l'économie. Si, dans certains cas, on a pu croire à de pareils faits, c'est qu'une observation même attentive n'avait pas fait découvrir l'ulcère primitif, soit qu'il siégeât dans des lieux insolites, soit qu'il fût, chez la femme, caché dans les replis du vagin ou sur le col de l'utérus. Les malades ont souvent pu laisser passer inaperçu quelque chancre parfaitement indolent ne siégeant pas sur les parties génitales, puisque là même il peut naître et guérir, sans éveiller aucunement l'attention. On voit le chancre se développer partout, sans élection de siége, sur toute la périphérie du corps, sur tout le tégument externe ou interne accessible, et par conséquent sans qu'il y ait besoin, soit pour les parties qui se contagionnent, soit pour celles qui fournissent la matière infectante, de fonctions spéciales ou d'état physiologique particulier; d'autres conditions sont nécessaires à la contagion. Les parties qui s'affectent sont celles qui présentent les conditions les plus favorables à des lésions mécaniques, à des éraillures, abrasions ou desquamations forcées de l'épiderme, à des écorchures, à des déchirures, à des solutions de continuité de toute espèce. Chez l'homme, c'est plus particulièrement le limbe du prépuce, surtout quand il y a phimosis plus ou moins prononcé, le voisinage du frein, les points adhérents de la semi-muqueuse du gland et du prépuce, points qui, n'ayant pas la souplesse des autres régions, se déchirent plus facilement; chez la femme, la fourchette, les points d'insertion des nymphes, les caroncules myrtiformes, sont les parties qui se contagionnent de préférence. On a vu des chancres ne pas présenter la forme de pustule ou de bouton, mais directement celle de petite ulcération, comme si la muqueuse avait été éraillée par un coup d'ongle. Quelquefois les choses se passent ainsi quand il existait une excoriation mécanique ou herpétique du gland ou du prépuce auxquels le pus de la vérole est inoculé directement. La première manifestation locale de la diathèse syphilitique est connue vulgairement sous le nom de *chancre infectant* (*chancre huntérien*, *chancre induré*, *chancre dur*, *érosion chancreuse*). Le virus syphilitique est contenu dans la sécrétion des chancres indurés, des papules muqueuses, et probablement dans les sécrétions d'autres accidents secondaires. Le virus ne se manifeste pas immédiatement chez l'individu auquel il a été transmis par des effets appréciables; après deux à quatre semaines d'incubation, *une papule se montre au siége inoculé*, *qui s'ulcère* et donne lieu à un chancre infectant le plus souvent solitaire. Cette *papule* augmente en étendue et en épaisseur, faisant saillie au-dessus de la peau; ses bords ne sont pas plus élevés que le fond, qui est excorié et donne lieu à la sécrétion d'une petite quantité de pus sanieux. A la période dite d'état, le chancre infectant se présente sous la forme d'une ulcération superficielle à bords inclinés et se raccordant avec le fond ou le plus souvent de niveau avec lui. Cette ulcération est recouverte en partie par une fausse membrane qui, vue à la loupe, a tout à fait l'apparence du frai de grenouille. Les bords sont d'un rouge vif, la forme de l'ulcération est généralement régulière : elle suppure peu; il est rarement douloureux, et est accompagné 98 fois sur 100 d'une induration à la base : induration élastique, chondroïde, n'ayant aucun des caractères de l'induration inflammatoire. Le chancre induré, comme on le nomme, n'est, à aucune période de son évolution, une affection locale, mais un produit de l'infection générale. Au commencement, il est peu douloureux, de sorte que l'inflammation est rare, aussi bien que la suppuration des ganglions lymphatiques, et le pus ne peut s'inoculer au porteur. L'engorgement des ganglions lymphatiques n'est pas circonscrit à un seul groupe, mais il rayonne bien au delà, et se manifeste non pas accidentellement, mais toujours à une période peu éloignée de la formation du chancre. Au contraire, le principe contagieux du *chancroïde* est contenu dans le pus de la plaie et *dans celui des bubons suppurés* qui l'accompagnent souvent. Le chancre simple se transmet par l'inoculation soit accidentelle, soit artificielle, donnant lieu, dans les vingt-quatre heures, à une pustule qui est bientôt remplacée par une ulcération à bords taillés à pic et décollés. Le chancre infectant provient de l'inoculation d'un chancre infectant

ou d'*un accident secondaire* à forme sécrétante, et, dans quelques cas, du sang d'un syphilitique à la période secondaire. Il ne s'inocule pas au sujet qui le porte ni à un individu atteint de syphilis constitutionnelle ; il ne débute pas par une vésico-pustule, mais bien par une simple érosion (*érosion chancreuse*, Bassereau). Les ganglions lymphatiques de la pléiade voisine du chancre infectant s'indurent et donnent lieu à des adénopathies polyganglionnaires, chondroïdes, indolentes, n'ayant aucune tendance à la suppuration. Le chancre infectant donne aussi lieu quelquefois à des lymphites indurées, mais à très-peu de réaction locale : il a une tendance à la guérison ; il s'ulcère peu, se phagédénise et se gangrène très-rarement ; il a une marche très-régulière. Le chancre infectant est la première manifestation apparente de la diathèse syphilitique ; il est donc le signe de l'infection générale de l'économie : on voit très-souvent, avant sa cicatrisation complète, apparaître les premières manifestations secondaires (roséole, angine). Jusqu'à la période de réparation, le chancre sécrète un pus ichoreux, ténu, de mauvaise nature, qui renferme des vibrions s'il a subi l'action de l'air et n'a pas été soigné : ce pus est virulent et contagieux. La sphère de virulence est plus étendue que l'ulcère lui-même ; elle occupe à peu près un espace double. Le temps d'action spécifique ne peut guère être déterminé, car on a vu des chancres cesser d'être inoculables au bout de quelques jours, tandis que d'autres l'étaient encore après trois, quatre ans et plus. On peut cependant dire, d'une manière générale, que la période de réparation finit celle de la virulence ; le chancre alors prend un meilleur aspect, les bords s'affaissent ; le fond se déterge, s'élève ; l'aréole prend une teinte gris-perle, et la plaie se cicatrise de la circonférence au centre. Cet ulcère présente plusieurs variétés de nature et de siége : 1° *Chancre superficiel.* Siégeant le plus souvent sur le prépuce ou le gland chez l'homme, et sur les parois du vagin chez la femme, il a une forme irrégulière plus ou moins arrondie ; il est peu profond, s'arrête au derme, et n'intéresse que l'épithélium : on dirait une pêche mûre dont on a enlevé la pellicule. Lorsque l'induration n'affecte que les bords de cette érosion chancreuse, elle est dite *annulaire.* Cette forme peut donner lieu à ce qu'on appelle *ulcus elevatum ;* le fond s'élève considérablement, devient fongueux, et forme une espèce de champignon qui sécrète longtemps du pus inoculable, et qui peut, en outre, se transformer sur place en accident secondaire. 2° *Chancre infectant* ou *huntérien*, ou *induré.* Comme accident local, il est peu grave ; il est plus souvent solitaire, indolent, peu inflammatoire. Implanté en quelque sorte au milieu de tissus sains, il s'étend peu en surface et gagne plutôt en profondeur ; parfois il est régulièrement arrondi et taillé à pic. L'aréole est moins vive, moins rouge que dans les autres espèces, le fond et la marge sont gris, criblés de petits points rougeâtres. Les bords sont durs et n'ont pas de tendance à se décoller ; ils tiennent au fond, qui lui-même repose sur une base nettement circonscrite, formée dans les cas types par un noyau assez semblable à la moitié d'un pois cassé, implanté dans le tissu souscutané, et laissant le tissu du voisinage parfaitement indemne. Cette induration spécifique est rénitente et donne la sensation que donnerait une petite masse cartilagineuse. En tendant la peau dessus, on remarque une teinte blanchâtre, opaline, semblable à celle du cartilage tarse de la paupière renversée. Dans certains cas, l'induration est tellement mince, qu'elle n'occupe que la surface du fond et est dite *parcheminée.* L'induration arrive ordinairement du cinquième au septième jour, presque jamais après le vingtième, de sorte que, si, passé ce temps, elle n'a pas encore paru, on pourra presque sûrement affirmer qu'il n'y aura point infection générale. Ce chancre est celui qui se guérit le plus facilement sans médication, en même temps celui qui cesse le plus tôt de fournir du pus inoculable. L'induration peut persister cinq, six, dix mois et plus ; son siége, comme nous l'avons dit, est le tissu lamineux sous-muqueux ou sous-cutané, et principalement le réseau lymphatique. Elle est constituée par du tissu fibro-plastique et des cytoblastions. L'induration, après avoir diminué ou même disparu, est très-sujette à des récidives ; il n'est pas rare de lui voir prendre alors des dimensions plus considérables que celles qu'elle avait tout d'abord. Quand un chancre induré a été diagnostiqué, on peut être certain de vérole constitutionnelle ; car cet engorgement spécifique est un premier symptôme secondaire ou constitutionnel. L'induration n'est pas la cause, mais l'effet de l'infection générale. L'induration, une fois établie, tend généralement à disparaître, que le malade qui en est porteur soit soumis ou non à un traitement antisyphilitique. Elle se ramollit, avec ce caractère particulier que la consistance diminue en même temps dans toute son épaisseur ; elle présente alors ce que Ricord a nommé la *transformation gélatiniforme*, puis elle disparaît peu à peu, en ne laissant d'autre trace de son passage qu'une tache d'un violet foncé qui s'efface presque complétement par la suite. — Le chancre uréthral peut occuper tous les points de ce canal ; mais la fosse naviculaire en est le plus souvent le siége. Il simule la blennorrhagie, en donnant lieu à un écoulement ; mais ce dernier est peu abondant, ténu, séreux, rouillé, sanguinolent ; la douleur est plus circonscrite dans la miction et l'érection. On peut même, dans certaines circonstances, en palpant le trajet du canal, sentir un point résistant, surtout si le chancre vient à s'indurer. — On pourrait confondre le chancre infectant, à son début, avec l'herpès ; mais on se souviendra, pour éviter cette confusion, que l'herpès est toujours multiple, disposé en groupe de vésicules auxquelles succèdent des érosions superficielles, tandis que le chancre infectant est le plus souvent solitaire. L'herpès est une lésion d'abord vésiculeuse, puis ulcéreuse, qui n'a pas grande ressemblance avec le chancre, lésion plane, relativement sèche, pseudo-membraneuse ; en outre l'herpès ne s'accompagne jamais d'induration ni d'adénopathies. Un phénomène remarquable et qui vient encore confirmer l'opinion que le chancre infectant n'est que la première manifestation extérieure de la diathèse, c'est l'état général du sujet atteint de cette lésion. Il est rare, en effet, de ne pas constater chez lui une faiblesse inaccoutumée, des palpitations, de la céphalalgie, une décoloration très-marquée des téguments, et quelquefois du bruit de souffle dans les carotides ; en un mot, tous les symptômes de la chloro-anémie. Un des premiers préceptes dans le traitement du chancre, c'est de découvrir l'ulcère, quand cela est possible, afin de pouvoir ainsi plus facilement enlever les croûtes et le pus qui s'amasse dans les replis des muqueuses. Si le pus virulent se produit en abondance, on doit renouveler fréquemment le linge et la charpie, pour laisser le moins longtemps possible la surface de la plaie et les tissus voisins en contact avec ce pus. En moyenne, trois

ou quatre pansements par jour suffisent; on absterge l'ulcère avec du vin aromatique ou une solution d'alun concentrée, puis on imbibe un peu de charpie, et on l'applique sur le chancre. Les corps gras doivent être proscrits, car ils favorisent la suppuration, et par là même les inoculations successives; l'onguent mercuriel, comme nous l'avons vu, surtout quand il est rance, dispose au phagédénisme. L'alun, l'extrait de Saturne pur ou presque pur, et le vin aromatique, sont ce qui détruit le mieux la spécificité de la sécrétion : ils modèrent la suppuration, protégent les tissus sains, en les tannant en quelque sorte et en les empêchant de s'inoculer. Les succédanés du vin aromatique et de l'alun sont : les solutions de tartrate de fer et de potasse, de sulfates de fer, de zinc, de cuivre, etc. Quand la douleur et l'inflammation sont très-vives, les opiacés trouvent alors leur emploi; on suspend le vin aromatique pour le reprendre plus tard, une fois que l'ulcère est revenu à l'état normal. Lorsque se fait la cicatrisation, le bord devient mince, d'une teinte pâle, gris-perle, et finit par reprendre la coloration normale des tissus voisins; le fond se déterge; sa couche grise est d'abord comme transpercée de bourgeons charnus, qui plus tard la remplacent partout et donnent à l'ulcération un aspect granuleux et une teinte rosée de bonne nature. Le pus alors devient moins abondant; il est bien lié, crémeux, louable et cesse d'être inoculable. A mesure que les parties se comblent, l'épiderme se produit de la circonférence au centre. La cicatrice des chancres peut rester plus saillante que les parties voisines, quelquefois au niveau et plus fréquemment déprimée, selon l'épaisseur des tissus entamés; elle est indélébile dans un grand nombre de circonstances, tandis que dans d'autres elle disparaît complétement, comme cela arrive souvent à la suite d'un chancre induré ou lorsque le chancre siége sur une muqueuse. Sur certains individus, alors qu'un traitement intelligent n'est pas intervenu, lorsqu'on n'a pas su réprimer les bourgeons charnus par des cautérisations, ces bourgeons deviennent, comme on le dit, luxuriants, végétants, et donnent à l'ulcération certains aspects qui lui ont valu les noms de *chancres bourgeonnants, fongueux, végétants*. De véritables végétations, variées dans leur forme, peuvent alors se produire; tissu épigénique accidentel, elles ne sont pas pour cela de nature syphilitique. Enfin, à cette période, lorsque le chancre a infecté l'économie, il peut subir lui-même une transformation sur place et finit par présenter les caractères des papules muqueuses. — *Symptômes successifs.* Ce sont : 1° La *lymphangite* ou *angioleucite*. Cette affection est un accident rare; le tempérament lymphatique, scrofuleux, les excès de toutes sortes et le coït, y prédisposent. Le chancre qui la détermine peut agir, soit par irritation sympathique, soit par absorption virulente. Voici les symptômes de la maladie : On aperçoit, depuis le chancre jusqu'à la base de la verge, des traînées rougeâtres formant des cordons noueux; le toucher fait reconnaître une espèce de corde dure, moniliforme; qui rend les érections excessivement douloureuses; il y a ordinairement de l'œdème concomitant. Le plus souvent, cette lymphangite se termine par la suppuration; les cordons et le tissu cellulaire ambiant s'enflamment, la fluctuation s'établit, et de petits abcès s'ouvrent, fournissent un pus de bonne nature ou virulent, suivant qu'on est en présence d'une angioleucite par irritation ou par absorption. Dans ce dernier cas, les abcès prennent les caractères du chancre qui leur a donné naissance; ils peuvent durer longtemps et laissent, après cicatrisation, des espèces de noyaux durs cartilagineux. 2° L'*adénite* (adénopathie, bubon, poulain). On est frappé de sa rareté relative chez la femme; la disposition anatomique vient nous donner l'explication de ce fait. Les chancres, chez la femme, siégent le plus ordinairement à la fourchette; or, il n'existe justement dans cet endroit que fort peu de lymphatiques. Que l'ulcère, au contraire, vienne à occuper le méat urinaire, les bubons en sont souvent la conséquence, vu la richesse du réseau lymphatique de cette région. Il y a deux espèces d'adénite syphilitique. A. *Bubon sympathique* (bubon phlegmoneux simple). Le chancre comme ulcération ordinaire peut déterminer l'inflammation sympathique des parties voisines, en vertu d'une espèce de solidarité qui l'unit avec elles. Le tempérament lymphatique, les fatigues, les irritations mécaniques, prédisposent à la production de ce bubon qui commence pendant la période inflammatoire du chancre. La blennorrhagie donne assez souvent lieu à ce genre d'adénopathie. B. *Bubon* ou *ganglion induré* (engorgement multiple, spécifique, *polyganglionnaire*). En même temps que le chancre s'indure, se produit dans l'aine un engorgement des ganglions superficiels, qui commence par une simple tension indolente, et passe le plus souvent inaperçu des malades. Cette induration est une hypertrophie simple; elle est le caractère le plus sûr qui indique la généralisation de la syphilis. C'est un signe plus sûr que l'induration du chancre; car celle-ci peut être nulle, presque nulle ou passer inaperçue, bien que la vérole se généralise, fait qui n'est indiqué alors que par l'engorgement ganglionnaire; mais celui-ci ne manque jamais quand le chancre s'indure manifestement. Jusqu'alors le mal était resté local, non constitutionnel, pouvait rester et reste quelquefois tel, n'exigeait pas de traitement général; mais, dès que l'engorgement multiple se montre, il faut commencer l'emploi des mercuriaux. Il est rare que ce gonflement prenne un grand volume et dépasse celui d'une noisette ou d'une noix. Les ganglions restent communément indolents, durs, rénitents, donnant au toucher une sensation aussi analogue que possible à celle de l'induration spécifique; ils ne se soudent pas entre eux pour former une seule masse, car le tissu cellulaire périphérique ne s'engorge certainement pas; ils sont donc mobiles sur leur base, mobiles sous la peau, qui ne leur adhère pas, et qui ne change ni de couleur ni de température; ils forment une espèce de *pléiade ganglionnaire*. Ces bubons se terminent presque toujours par une résolution lente, mais complète; ils peuvent cependant quelquefois rester à l'état hypertrophique indéfini. S'ils s'enflamment et viennent à suppurer, ce qui est excessivement rare, ils ne fournissent jamais de pus spécifique ou du moins inoculable. Cet engorgement est tellement caractéristique, qu'il peut servir à indiquer la nature du chancre qui a précédé, quand celui-ci a déjà disparu; il est, de même que l'induration, l'indice fatal d'une infection constitutionnelle; il est déjà un accident de transition ou secondaire. — *Accidents secondaires, constitutionnels* ou *syphilis constitutionnelle*. Il ne faut pas confondre ces accidents avec les *symptômes* ou *accidents successifs*. Ces derniers sont des accidents de la syphilis primitive; les autres sont des manifestations de la vérole constitutionnelle, ils indiquent la généralisation du mal qui auparavant était

resté local ou n'avait gagné que par inflammation, etc., des organes voisins, comme dans un cas quelconque de plaie. Il n'y a pas vérole constitutionnelle toutes les fois qu'il y a chancre. Il faut, pour que la constitution se prenne, que le malade ait eu affaire à la variété chancre *infectant* (V. CHANCROÏDE). Le chancre induré peut avoir son siége partout. Le chancre mou, non infectant, ou chancroïde, peut se présenter partout aussi. Avec un peu d'habitude il est impossible de confondre l'*induration* avec la *dureté* des tissus enflammés que l'on constate maintes fois dans le chancre simple, et qui se produit si souvent après des cautérisations trop étendues ou trop profondes. C'est d'après cette dureté acquise du chancre mou, dureté facile à déterminer chez les animaux auxquel on avait voulu inoculer la syphilis il y a quelques années, que certaines personnes ont cru à l'induration possible de l'ulcère primitif chez les singes, les chats, les cochons d'Inde, etc. L'induration ne se rencontre jamais avant le troisième jour, jamais après le troisième septénaire. S'il doit s'indurer, le chancre s'indure dès le début, et il n'est pas vrai de dire que l'induration est une des terminaisons du chancre. C'est un accident de début, moins hâtif que l'ulcération, mais qui la suit de très-près en lui donnant une expression spécifique. Les accidents secondaires sont : 1° Les *plaques muqueuses* (*pustules plâtes*, *pustules* ou *plaques muqueuses*, *tubercules muqueux*). C'est l'accident constitutionnel confirmé le plus prompt à se manifester; aussi a-t-il été, mais à tort, considéré quelquefois comme *accident primitif*. Les plaques ne se montrent jamais avant le second septénaire qui suit le coït infectant. Elles sont toujours précédées d'un chancre, soit dans le lieu même où elles se sont développées, soit ailleurs. Lorsqu'elles succèdent au chancre *in situ*, elles constituent un phénomène de transition de l'accident primitif à l'accident secondaire sans interruption. La plaque muqueuse peut rester définitivement, ou plus ou moins longtemps isolée, ou être suivie de plaques analogues dans d'autres régions. Cet accident est plus fréquent dans les tempéraments lymphatiques, surtout chez les femmes et les enfants. Les enfants qui naissent avec une syphilis constitutionnelle présentent souvent des pustules plates se couvrant de croûtes ordinairement minces, et s'ulcérant bientôt dans le pli génito-crural, aux fesses, autour de l'anus, aux parties génitales, derrière les oreilles. Chez les adultes, on les voit à l'anus, à la face interne des grandes lèvres, au pli génito-crural, aux bourses, à l'angle rentrant que forment la verge et le scrotum, au gland, à la face interne du prépuce, au creux ombilical, aux lèvres, au conduit auditif externe, à la commissure des orteils, à la racine des ongles. Ces accidents peuvent se rencontrer comme seuls signes de vérole constitutionnelle confirmée, soit limités à une seule des régions ci-dessus, soit en occupant plusieurs à la fois. C'est ainsi qu'il existe souvent, en même temps ou isolément, des plaques muqueuses dans l'arrière-gorge, sur les piliers du voile du palais, la face interne des joues, la langue, etc. Elles sont habituellement accompagnées ou suivies d'autres éruptions exanthématiques, papuleuses ou squameuses (V. SYPHILIDE). D'après Hunter et Ricord, les plaques muqueuses sont de même nature que ces éruptions, mais ne diffèrent que par le siége et les conditions de tissu et d'humidité où elles se trouvent, ce qui en modifie l'aspect extérieur. Au début, ce sont de petites papules plus ou moins saillantes (*papules muqueuses*), bientôt dépourvues d'épiderme, à surface grisâtre ou d'un brun violacé, ou livides, ou n'offrant qu'une teinte grisâtre ou même peu différente de celle des tissus voisins, rugueuses ou légèrement granulées, avec érosion et ulcération. D'autres fois, elles se réunissent ou s'élargissent en plaques plus ou moins étendues, à fond grisâtre, etc. (*plaques muqueuses* ou *pustules plates*) : c'est ce qu'on voit surtout dans la bouche et la gorge. Ces productions morbides peuvent être saillantes, d'un grand volume (*tubercules muqueux*); alors leur forme est primitivement arrondie. Mais, si plusieurs se réunissent, elles peuvent former des masses dites *condylomateuses*. Les tubercules muqueux, dans quelques cas graves, peuvent prendre le volume d'une noisette ; ils sont alors arrondis, saillants (*pustules merisées*), isolés ou groupés au dos, au cou, à la face, au front, sur le gland, même à la langue et au col utérin. Ils ont pu simuler alors le *yaws* (V. ce mot), la *kéloïde ;* ils ont quelquefois une longue durée, et laissent après eux une cicatrice ou une dépression, lors même qu'ils ne se sont pas ulcérés, ou bien il reste une petite tumeur perdant sa teinte rouge livide. En général, ils s'ulcèrent et suppurent avant de se cicatriser. A une période plus tardive de la syphilis, au nez, aux lèvres, ces diverses formes peuvent s'indurer (*tubercules herpétiques*), se couvrir de squames analogues à celles de la lèpre et s'ulcérer quelquefois ; d'autres fois, ce sont seulement des papules se couvrant de petites croûtes qui tombent et se renouvellent (*tubercules granulés*). Les soins de propreté, les lotions astringentes, le toucher avec le nitrate d'argent ou la teinture d'iode, joints au traitement général, les font disparaître rapidement. Faute de ces soins, elles peuvent être le point de départ des mêmes végétations que les chancres dits *bourgeonnants*. 2° Les autres accidents secondaires qui peuvent survenir chez ceux qui n'ont pas suivi de traitement sont, selon les individus, les *syphilides* (telles que *roséole syphilitique*, *lichen*, *psoriasis*, *rupia*, *lèpre* ou *syphilide annulaire*, *syphilis psydraciée*, *pustuleuse* ou *en boutons*, ou offrant la forme *phlyzaciée* se rapportant à l'ecthyma) et l'*iritis syphilitique* (V. ces mots). Dès que se montrent les accidents de syphilis constitutionnelle, il faut recourir au protoiodure de mercure en pilules de 2 centigrammes dont on fait prendre deux pilules d'abord chaque jour, puis de jour en jour une de plus à intervalle de plusieurs heures, jusqu'à quatre par jour. Il faut, pour quelques tempéraments, s'arrêter à deux ou trois par jour, selon la susceptibilité, en diminuant dès qu'elles causent de la diarrhée ou une tendance à la salivation. Ce traitement doit être suivi pendant deux à trois mois au plus, en s'aidant des toniques, des astringents, de l'huile de foie de morue chez les scrofuleux, etc.—Les accidents secondaires (plaques muqueuses, végétations condylomateuses, syphilides, etc.) sont transmissibles par les rapports sexuels et par l'inoculation. Ils donnent ainsi naissance à un chancre induré (Langlebert), chancre qui est le point de départ de la syphilis constitutionnelle au même titre que s'il était la conséquence d'une inoculation des accidents primitifs. Mais ce chancre infectant qui provient de l'inoculation d'un accident secondaire, n'est pas le chancre dit *huntérien*, comme celui qui est la conséquence de l'inoculation d'un chancre d'origine primitive ou chancre huntérien ; il a la forme d'une simple érosion papuleuse, superficielle, indolente, suppurant peu, à surface lisse, rouge ou grisâtre (*érosion chancreuse*),

quelquefois fortement indurée, mais le plus souvent parcheminée, d'une évolution plus lente que le chancre huntérien. Dans les cas où ces accidents se transmettent par le contact, dans le coït, d'adulte à adulte, ou de la nourrice à l'enfant, et plus souvent de la bouche de l'enfant atteint de syphilis héréditaire au mamelon de la nourrice, etc., c'est encore par une *érosion chancreuse* qui s'indure que débutent les accidents, mais non pas le chancre huntérien. Les accidents de la syphilis constitutionnelle des enfants se transmettent plus facilement que les accidents secondaires correspondants chez les adultes. Les individus auxquels on a inoculé des accidents secondaires, inoculés de nouveau, l'ont été sans succès et sans réaction spéciale au point de l'inoculation. Sur neuf inoculations faites avec le sang sur des sujets exempts de syphilis, trois le furent avec succès, et ceux-là seulement où une large surface absorbante avait été frictionnée. Il faut, en effet, distinguer trois modes d'inoculation : 1° celui qui est opéré avec la lancette ou par piqûre, comme dans le cas de la vaccine ; 2° celui qui est opéré par *vésication ;* on applique un petit vésicatoire au point à inoculer, on vide la vésicule, et, sans enlever l'épiderme, on glisse au-dessous de lui la matière virulente ; 3° celui qui est opéré par friction, c'est-à-dire en se contentant de frictionner fortement la peau ou une muqueuse pour enlever un peu l'épiderme et congestionner le derme ; on maintient ensuite la matière virulente appliquée sur ce point avec un bandage ou du diachylon. Souvent l'un de ces deux derniers moyens réussit lorsque le premier a échoué (Wallace, Waller, Diday, Rinecker, etc.). — *Accidents tertiaires.* Le premier accident tertiaire qui se manifeste, c'est le sarcocèle syphilitique, appelé aussi *testicule vénérien* et *albuginite* (V. SARCOCÈLE *syphilitique*), puis la *myitis syphilitique*, les *gommes*, *exostoses* et *caries syphilitiques* (V. ces mots). Les accidents tertiaires se traitent particulièrement à l'aide de l'iodure de potassium (V. IODURE) aidé de bains thermaux sulfureux, etc.

Syphilis héréditaire. Il paraît que la syphilis n'est transmise par le père à ses enfants que dans le cas suivant : Atteint d'accidents contagieux à l'époque de la fécondation, il les inocule à la mère, qui infecte alors directement le fœtus ; mais la mère atteinte d'accidents primitifs, secondaires, ou peut-être même tertiaires, les communique nécessairement au fœtus. Suivant Ricord, les enfants nés de parents atteints d'accidents tertiaires n'héritent pas du vice syphilitique ; cette période devient seulement la source fréquente de la scrofule. L'enfant syphilitique naît le plus souvent bien portant et bien constitué. Vers deux ou trois mois, plus tôt ou plus tard même, il se manifeste des troubles intestinaux, puis des *tubercules muqueux* à l'anus, aux organes génitaux, dans les plis de la peau, puis de la roséole. La forme papuleuse des syphilides est rare ; l'impétigo de la face et de la tête est fréquent. C'est dans les récidives qu'on voit le lichen, l'ecthyma et les lésions des os. Le peu de développement du corps, l'apparence chétive et sénile du nouveau-né, l'aspect ridé de la peau, n'appartiennent pas nécessairement à la syphilis, comme on l'a dit. On a rattaché à la syphilis avec plus de raison, mais sans démonstration absolue, le *pemphigus des nouveau-nés* (V. ce mot), qui survient dans les premiers jours de l'accouchement, les petits abcès à pus verdâtre, dans le thymus, qui coïncident souvent avec le pemphigus, et enfin l'*épithélioma pulmonaire* à cellules pavimenteuses, à noyau assez gros souvent, double ou triple, carnifiant et rendant imperméable le poumon.

Syphilis locale non confirmée. Nom donné pendant quelques années au chancroïde et aux accidents inflammatoires qui l'accompagnent quelquefois. V. CHANCROÏDE.

Syphilis par vaccination ou *syphilis vaccinale.* Celle qui est transmise par la vaccination. Quelques faits rares, exceptionnels et ayant encore besoin de preuves, observés hors de France seulement, tendraient à établir, s'ils venaient à être confirmés, que la syphilis pourrait être communiquée à un sujet sain, si, pour le vacciner, on prend du vaccin dans les pustules vaccinales développées sur une personne atteinte de syphilis. Pour éviter la possibilité de toute communication de la syphilis par les procédés de la vaccination, il suffit de constater que le sujet sur lequel on recueille le vaccin est exempt d'accidents syphilitiques, ce qui n'offre aucune difficulté pour le médecin et ne peut être un sujet de doutes que pour les personnes étrangères à l'art médical. V. VACCINIFÈRE.

Syphilis viscérale. Nom donné aux gommes des viscères abdominaux et thoraciques. Il est donné aussi à des altérations du foie rapportées à la syphilis depuis Cutaneus, Vella, Ferro, etc., et surtout depuis Rayer, Ricord, Oppolzer et G. L. Dieterich. Pour la *syphilis hépatique* (*hépatite syphilitique* de quelques auteurs) ou lésion syphilitique du foie, ce qui la caractérise, c'est : 1° l'existence, au sein du parenchyme hépatique, de tumeurs blanchâtres ou jaunâtres du volume d'un pois ou d'une noisette, plus ou moins fermes et consistantes, suivant la période de leur évolution, tantôt groupées sur un point de l'organe, tantôt disséminées dans ses différentes parties, mais toujours constituées par des éléments du tissu lamineux ; 2° un état de lobulisation excessivement prononcé du foie, qui ressemble aux reins des jeunes animaux, et qui, à la coupe, offre un épaississement très-considérable des cloisons fibreuses dites de la capsule de Glisson. Enfin, en l'absence de l'un ou de l'autre de ces caractères, quelques médecins pensent que, pour admettre l'existence d'une infection syphilitique, il suffit encore de trouver à la surface du foie des dépressions auxquelles aboutissent des plis radiés. La capsule fibreuse est blanche et épaissie au niveau de leurs lèvres, qui se trouvent réunies par des tractus ou de minces lamelles de tissu lamineux. Au fond du sillon, la capsule fibreuse est également épaissie, et une masse dure, blanchâtre, résistante, au milieu de laquelle on aperçoit souvent les vaisseaux sanguins et les canaux biliaires conservés, s'enfonce plus ou moins profondément dans le tissu de l'organe, mais cet état se rencontre en dehors de toute atteinte syphilitique. Une autre altération du foie qui est réelle (mais très-différente de la précédente), est assez fréquente chez les enfants (Gubler), et rattachée aussi à la syphilis héréditaire ; le fait de cette liaison n'est pas encore certain. Une substance amorphe (V. AMORPHE), granuleuse, quelquefois fibroïde comme dans la cirrhose, mais plus molle (comparée à tort au sérum du sang), est infiltrée entre les éléments anatomiques du foie, qu'elle dissocie et atrophie même. Elle est accompagnée d'éléments fibro-plastiques, mais ils ne forment pas la partie fondamentale du tissu nouveau, et la quantité absolue en a été exagérée pour n'avoir pas tenu

compte de ceux que contient normalement le tissu du foie des fœtus. Par suite de la production de ces éléments, les portions envahies acquièrent une consistance et une élasticité remarquables, et une teinte jaunâtre, qui les distinguent, au premier abord, des parties restées saines. Il est impossible d'indiquer des signes positifs qui, pendant la vie, fassent reconnaître ces lésions, et permettent d'y appliquer un traitement efficace. Cependant l'existence en peut être regardée comme très-probable, lorsqu'on trouve réunis des troubles graves des fonctions digestives avec une chloro-anémie bien caractérisée et une augmentation du volume et de la consistance du foie chez les sujets qui offrent à l'extérieur des traces de syphilis.

SYPHILISATION. s. f. D'après Auzias-Turenne, le substantif *syphilisation* (le verbe correspondant étant *syphiliser*) peut indiquer une sorte de saturation des organes vivants par le virus syphilitique, ou mieux l'état d'immunité auquel on arrive par une succession de chancres, et le mot *syphilisme*, aptitude à être syphilisé. Il existe des degrés dans la syphilisation. Les animaux seraient susceptibles d'avoir, comme l'homme, la syphilis constitutionnelle. Personne ne serait réfractaire à la syphilis constitutionnelle avant d'avoir été syphilisé. Si beaucoup de gens y échappent, bien qu'ayant contracté des chancres, c'est qu'ils en ont heureusement contracté en trop petite ou en trop grande quantité et dans un mode particulier de succession. La syphilisation et le syphilisme sont, toutes choses égales d'ailleurs, en raison inverse du volume de l'animal. La syphilisation est en raison inverse de l'étendue des chancres. La syphilisation serait en raison directe du nombre des chancres successifs qu'on donne à un animal. Les chancres deviennent d'autant moins vivaces qu'on les multiplie davantage, et surtout qu'on les multiplie successivement sur le même animal. Le virus syphilitique se transmettrait de l'homme aux animaux, des animaux aux animaux eux-mêmes, et de ceux-ci à l'homme. Ces transmissions peuvent être indéfinies sans dégénérescence du virus. L'idée que le virus pourrait cesser d'être identique avec lui-même dans ces migrations et reproductions est en opposition avec celle de l'*unité* de ce virus. Le virus chancreux est un, comme le vaccin ou comme le virus variolique. Les chancres sont les analogues des pustules vaccinales ou des pustules varioliques. La syphilisation correspond à l'état général dans lequel nous sommes après une éruption vaccinale ou une éruption variolique. Mais les pustules chancreuses sont des manifestations moins aiguës que les pustules vaccinales ou que les pustules varioliques. — Jusqu'à présent la pratique de la syphilisation en tant que moyen thérapeutique a été repoussée comme plus dangereuse qu'utile en face des moyens de guérison de la syphilis que possède l'art médical. Mais, au point de vue de la science, il est à noter que l'immunité contre de nouveaux chancres, malgré un coït impur ou l'inoculation, est complétement démontrée par les expériences confirmatives de Bœck et de Sperino. La syphilisation, justement repoussée en tant que méthode prophylactique, méritait d'être examinée avec plus d'attention qu'on ne l'a fait au point de vue curatif. Il est ressorti, en effet, de ces expérimentations, le germe d'une méthode dont la thérapeutique est peut-être moins loin de tirer bénéfice que beaucoup de gens ne le pensent. La syphilisation thérapeutique, comprise il y a quelques années dans la même proscription que la syphilisation prophylactique devant l'Académie de médecine, a fait depuis lors quelques prosélytes sérieux ; et c'est aujourd'hui, avec l'autorité qui s'attache au nom de praticiens et de professeurs éminents, qu'elle se présente de nouveau devant le jugement public. Dès 1854, des expériences réitérées d'inoculation syphilitique chez l'adulte avaient déjà conduit Bœck à formuler les propositions suivantes : 1° L'inoculation du virus syphilitique suffisamment prolongée détermine une innocuité absolue. 2° Les manifestations syphilitiques qui se produisent au début de la syphilisation disparaissent pour peu que l'on continue l'inoculation. 3° La santé générale n'est aucunement altérée par la syphilisation ; au contraire, le malade se sent mieux qu'avant le traitement. 4° Sur les enfants atteints de syphilis congénitale, il y a immunité pour les accidents causés par le virus syphilitique ; le temps est à peu près le même pour la guérison que chez les individus plus avancés en âge, bien qu'avec des inoculations moins nombreuses. 5° Les phénomènes syphilitiques existants disparaissent, les enfants restant exempts de tout traitement mercuriel. 6° L'état général des enfants n'a pas été modifié d'une manière désavantageuse par l'inoculation. En Suède et en Norwége la syphilisation est devenue de pratique vulgaire dans les hôpitaux et en ville. On ne l'emploie pas avant l'apparition des symptômes constitutionnels, mais elle réussit d'autant mieux que l'apparition de ceux-ci est plus récente. On fait six inoculations tous les trois jours sur les côtés du tronc à l'aide de la matière prise dans les dernières pustules apparues. Les six premières sont faites à l'aide du pus d'un chancre infectant. Au commencement on fait les piqûres éloignées les unes des autres pour que les petits ulcères ne se réunissent pas en un plus grand. Plus on multiplie les piqûres, plus les effets de l'inoculation deviennent faibles, jusqu'à ce qu'il ne se produise que des pustules avortées ou rien ; ce qui survient de la quinzième à la vingt-cinquième inoculation ou génération de pustules de même source, c'est-à-dire après trois ou quatre mois. On prend alors du pus sur le chancre d'un autre individu, mais ce nouveau liquide virulent fait peu d'effet et ne produit plus de chancres après un petit nombre d'inoculations. Il existe des sujets chez lesquels l'inoculation ne donne pas de pustules, bien que répétée souvent, tandis que l'inoculation avec le liquide virulent d'un autre chancre en fait apparaître. Parfois alors les piqûres faites antérieurement sans succès se développent en pustules qui suivent la marche des autres. La grandeur des pustules et des ulcères produits en même temps par une même matière varie d'un sujet à l'autre. Certains individus résistent à l'inoculation d'un même chancre, tant qu'ils sont sous l'influence de quelque état général (chloro-anémie, etc.) ; lorsqu'un traitement convenable a fait cesser cet état, l'immunité temporaire disparaît aussi, et les inoculations prennent alors avec énergie et longtemps. Les bubons suppurants sont très-rares après ces inoculations, mais les premières sont souvent suivies du gonflement indolent des ganglions voisins. La grandeur des pustules et des ulcères consécutifs diminue graduellement avec le nombre des inoculations, même en recommençant avec une nouvelle matière ; l'incubation se prolonge peu à peu jusqu'à cinq ou six jours, puis il ne se produit qu'une petite croûte, une tache rouge et enfin plus rien. C'est alors que disparaissent les accidents syphilitiques généraux, et le malade, alors

syphilisé, acquiert, contre l'inoculation syphilitique par le coït ou autre, une immunité complète, qui pourtant disparaît avec le temps chez quelques individus, sans qu'il soit possible encore de saisir les causes de cette disparition. (Bidenkap, 1863.)

SYPHILISER. v. a. V. SYPHILISATION.

SYPHILISME. s. m. Aptitude à être syphilisé.

SYPHILITIQUE. adj. et s. [all. *syphilitisch*, it. et esp. *sifilitico*.] Qui tient à la syphilis, qui en est atteint.

SYPHILOGRAPHE. s. m. [de *syphilis*, et γράφειν, décrire; all. *Syphilograph*]. V. SYPHILIGRAPHE.

SYPHILOGRAPHIE. s. f. [de *syphilis*, et γράφειν, décrire]. Traité sur la syphilis.

SYPHILOÏDE. adj. [de *syphilis*, et εἶδος, forme; angl. *syphiloide*]. Qui a la forme de la syphilis. — *Affections syphiloïdes*. Les médecins anglais ont donné ce nom à des maladies qui ont beaucoup de ressemblance avec les maux syphilitiques. La principale de cette classe est la *pseudo-syphilis*, ou *bastard pox* de Hunter et d'Abernethy. Elle commence souvent, quoique non toujours, par des symptômes locaux; mais les symptômes locaux ressemblent moins à ceux de la vraie syphilis que les symptômes constitutionnels qui les suivent. Quelques ulcérations de mauvaise apparence et très-irritables sont découvertes d'une manière inattendue sur les parties génitales, ordinairement plus grandes que des chancres, et pleines de granulations fongueuses. Rarement, très-rarement, elles ont l'apparence du vrai chancre. A leur suite, il survient parfois des bubons, et parfois aussi il n'en survient pas; et, quand les bubons apparaissent, la marche en est plus rapide et avec plus d'inflammation que dans la vraie syphilis; ils s'étendent à un plus grand nombre de glandes adjacentes. Souvent ils guérissent par les moyens ordinaires, sans mercure et sans symptômes constitutionnels d'aucune sorte; mais, non rarement, au bout de quelques semaines ou de quelques mois, ils sont suivis de mal de gorge et d'inflammation des amygdales, de taches cuivrées sur la peau, et de nodosités du périoste sur différents os. Parfois ces symptômes changent leur ordre de succession, ou ils se montrent isolés. Dans quelques cas, les symptômes constitutionnels prennent les devants, et les symptômes locaux ne viennent qu'après. Dans tous les cas, le virus paraît être plus actif et plus irritant que celui de la vraie syphilis; mais, tout en suivant, bien qu'avec beaucoup d'irrégularité, la même marche générale, il parcourt sa carrière avec une rapidité bien plus grande, et les forces médicatrices de l'économie sont bien plus en état de l'annuler. Ces affections réclament des toniques et de légers stimulants, vu que ce sont des variétés de cachexie.

SYPHILOLOGIE. s. f. V. SYPHILOGRAPHIE.

SYPHILOMANIE. s. f. [*syphylis* et *manie*]. (*Syphilomanie*, Belhomme et A. Martin; *syphilophobie*, Ricord; *manie vérolique*, *hypochondrie syphilitique*.) Monomanie assez fréquente chez les syphilitiques qui, n'ayant plus aucun accident ou n'ayant eu que des maladies vénériennes non syphilitiques, prennent les écorchures, rougeurs ou sensations génito-urinaires les plus insignifiantes pour les accidents les plus graves de la syphilis (Ricord). Elle se rencontre dans tous les rangs de la société; l'expérience a prouvé que c'est en vain que l'on chercherait à les dissuader de leur erreur. On doit leur faire suivre un traitement à l'aide de médicaments simulés ou insignifiants, et leur persuader après quelque temps qu'on est devenu maître du mal qu'ils supposent avoir.

SYPHILOME. s. m. (E. Wagner). Tumeurs molles d'origine syphilitique. V. GOMMES SYPHILITIQUES et SYPHILIS *viscérale*.

SYPHILOPHOBIE. s. f. [de *syphilis*, et φόβος, crainte] (Ricord). V. SYPHILOMANIE.

SYPHILOMYCES. s. m. [*syphilomyces planus*, de *syphilis*, et μύκης, champignon]. Les plaques muqueuses, (Fuchs).

SYRIAQUE. adj. — *Ulcère syriaque*, l'angine diphthéritique.

SYRINGINE. s. f. V. LILACINE.

SYRINGOTOME. s. m. [*syringotomium*, συριγγοτόμιον, de σύριγξ, tuyau, flûte, et, par métaphore, fistule, et τομή, section; all. *Syringotom*, it. et esp. *siringotomo*]. Instrument de chirurgie dont on se servait anciennement pour l'opération de la fistule à l'anus. C'est un bistouri concave sur son tranchant, et terminé par un long stylet boutonné et flexible. On introduisait d'abord ce stylet par l'ouverture extérieure de la fistule jusque dans le rectum, d'où on le ramenait au dehors par l'anus, attirant avec lui le tranchant de l'instrument, qui incisait ainsi les parties intermédiaires.

SYRINGOTOMIE. s. f. [de σύριγξ, fistule, et τομή, section; it. *siringotomia*]. Opération de la fistule par incision.

SYRON. s. m. [*syro*]. Synonyme de *crinon* et de *comédon*.

SYRRHIZE. adj., et non **SYNORRHIZE**, qui est un mot barbare, σὺν ne pouvant donner *syno* [*syrrhizus*, de σὺν, avec, et ῥίζα, racine]. Se dit, en botanique, de l'embryon, lorsque la radicule est un peu soudée avec le périsperme.

SYSOMIEN, IENNE. adj. et s. m. [de σὺν, avec, et σῶμα, corps] (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire). Famille de monstres comprenant ceux qui constituent des êtres doubles à deux corps confondus et comme entrelacés l'un avec l'autre.

SYSSARCOSE. s. f. [de σὺν, avec, et σάρξ, chair; angl. *syssarcosis*, it. *sissarcosi*, esp. *sisarcosis*]. Union des os par le moyen des chairs ou des muscles. Telle est l'union des omoplates avec les côtes.

SYSTALTIQUE. adj. [*systalticus*, de συστέλλειν resserrer; it. et esp. *sistaltico*]. — *Mouvement systaltique*. Synonyme de *systole*. V. ce mot.

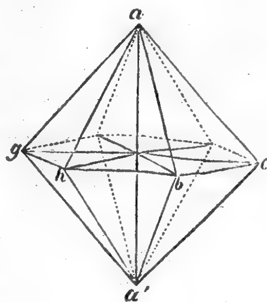
SYSTÉMATIQUE. adj. Qui se rapporte à un système philosophique ou médical; qui est exposé ou décrit d'après tel ou tel système. Cette qualification est prise en bonne ou en mauvaise part, selon que le système (V. ce mot) qui sert de guide est fondé ou non. — *Médecine systématique*. Celle qui est faite d'après une doctrine, par opposition à la médecine empirique.

SYSTÉMATISATION. s. f. Réunion en corps de doctrine de faits jusqu'alors isolés : *systématisation anatomique*, *systématisation physiologique*, etc.

SYSTÈME. s. m. [*systema*, σύστημα, de σὺν, avec, ensemble, et ἵστημι, je place; all. *Lehrgebäude*, angl. *system*, it. et esp. *sistema*]. En philosophie, doctrine à l'aide de laquelle on dispose et coordonne toutes les notions particulières. Ce mot est souvent pris en mauvaise part, vu le grand nombre de systèmes dépourvus de base positive, et opposés aux règles les plus élémentaires de la logique, qui ont parfois été émis touchant les corps organisés et leurs actes mal connus ou mal interprétés. On ne doit pas confondre les *systèmes* avec

les *généralités* (V. GÉNÉRALITÉ). — En physique, *système* [all. *Weltgebäude*], l'arrangement des corps célestes autour d'un centre commun, et, plus généralement, de tout ensemble de forces ou de corps qui concourent à un but commun. — *Système cristallin.* On appelle *axe du cristal*, toute ligne (Fig. 453, *aa'*) supposée tracée dans son épaisseur de telle sorte que ses faces soient disposées symétriquement autour d'elle. On remarque qu'on peut dans tout cristal tirer plusieurs lignes douées de cette propriété : chaque cristal a donc plusieurs axes. Tous les axes passent par le centre du cristal, qui les coupe en deux moitiés égales. On appelle *système d'axes* l'ensemble de toutes ces lignes fictives (*gc*, *aa'*, etc.). Lorsque, dans un système d'axes, il se trouve un axe unique qui n'a pas d'analogue dans le système par ses dimensions (*aa'*), on choisit toujours cet axe pour le mettre dans la situation verticale, et on lui donne le nom d'*axe principal ;* les autres axes sont alors appelés *axes secondaires* (*gc*, etc.). On appelle *section principale*, le plan ou la section (Fig. 454, *ae*, *a'e'*, et Fig. 453, *aga'c*) supposée couper le cristal en deux en suivant l'axe principal (*aa'*) perpendiculairement à l'une des faces (*bc*, *b c'*) du cristal. Tous les cristaux chimiquement distincts ont des *formes primitives* différentes. Mais ces formes primitives peuvent être différentes et pourtant très-analogues, parce qu'elles diffèrent seulement par la valeur des angles, lesquels sont un peu plus ou un peu moins obtus, etc. On donne alors le nom de *système cristallin* à l'ensemble des cristaux qui dérivent d'une même forme primitive ou type ; ou, en d'autres termes, qui peuvent être rattachés à une même forme primitive par suite d'égalité dans la valeur des angles. Des systèmes cristallins différents peuvent, par conséquent, être rangés dans le même type ou groupe quand ils ne diffèrent que par la valeur des angles. Ainsi, par exemple, la *baryte sulfatée* (Fig. 456, BD) et la *strontiane sulfatée* (Fig. 455) ont

Fig. 453.



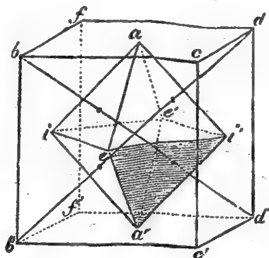


Fig. 454.

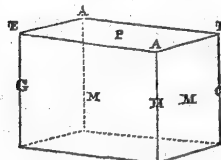


Fig. 455.

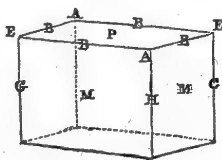
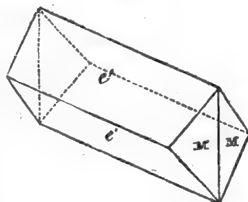


Fig. 456.

le même type cristallin, car toutes deux cristallisent sous forme de prisme rhomboïdal droit ; mais l'angle obtus de la première est 101°,42, et celui de la strontiane sulfatée est 104° ; elles sont donc de systèmes différents. Ces formes primitives et celles qui en dérivent (Fig. 457 et Fig. 458) constituent deux systèmes différents à cause de la différence de valeur des angles (Fig. 459 et 460). Mais lorsque ces différentes formes primitives ne sont pas analogues, alors elles diffèrent à la fois par le *nombre des faces*, la *valeur des angles*, leur *disposition*, ainsi que par *celle des arêtes*. Dans ce cas, ces formes ne peuvent pas être rattachées au même *type*. Il y a six groupes de cristaux dont les formes primitives ne sont jamais analogues, et dont les systèmes d'axes sont toujours différents. On leur donne le nom de *types cristallins* V. ce mot.

Fig. 457.



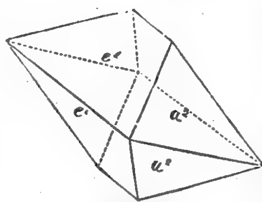
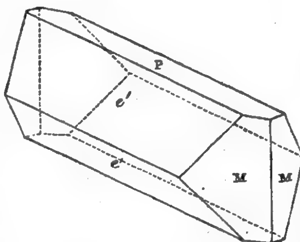


Fig. 458.

En histoire naturelle, *système* [all. *System*], toute distribution des êtres naturels qui n'a d'autre but que d'en rendre l'étude plus facile. V. MÉTHODE.

En anatomie, *système*, l'ensemble des organes premiers ou primaires de même espèce, c'est-à-dire *similaires*, ou de même texture (V. SIMILAIRE), considérés comme formant un tout ; ou, *vice versâ*, on donne le nom de *système* au tout continu, ou subdivisé en parties similaires ou organes premiers de même texture, qui, réunis à d'autres espèces des organes premiers, forment les organes proprement dits. L'étude des systèmes (*système musculaire*, *système tendineux*, *dentaire*, *artériel*, *veineux*, *osseux*, etc.) est intermédiaire à celle des tissus et des organes, elle sert de lien ou de moyen de transition de l'une à l'autre. Branche moyenne de l'anatomie, elle a été des plus suivies, parce qu'elle résume le mieux la connaissance de tout l'organisme ; elle est, en effet, des branches de l'anatomie générale, la plus voisine de l'anatomie spéciale ou

Fig. 459.



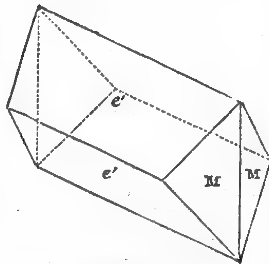


Fig. 460.

descriptive. Les systèmes ont tous les caractères des tissus, plus une *conformation générale* propre à chacun d'eux qui manquait aux tissus. Il faut y rapporter, comme attribut physiologique, toutes les propriétés des tissus, plus l'idée d'*usage général*, rempli à l'égard de tout ou de presque tout le corps, mais variant suivant chaque système. — *Système capillaire.* Ces termes se trouvent employés par quelques auteurs pour désigner le *système pileux*, et en particulier celui de la tête (de *capillus*, cheveu); cette acception n'est pas admise. On les réserve pour désigner l'ensemble des *vaisseaux capillaires* (V. CAPILLAIRE), qui ne sont ni artériels ni veineux; ils renferment un sang qui a des caractères distincts de celui des veines et de celui des artères; ils offrent une distribution qui est différente d'un tissu à l'autre, et qui est subordonnée à la nature de celui-ci et non à la structure des conduits, contrairement à ce que présentent les systèmes artériel et veineux dont les diverses parties conservent des analogies de distribution entre elles, quelles que soient les régions où elles se trouvent. — *Système unitaire.* V. UNITAIRE.

SYSTOLAIRE. adj. Synonyme de *systolique.*

SYSTOLE. s. f. [*systole*, συστολή, de συστέλλειν, resserrer; all. et angl. *Systole*; it. et esp. *sistole*]. L'état du cœur dans lequel les fibres musculaires de cet organe sont en contraction; ce qui détermine le resserrement des parties contractées, c'est-à-dire la diminution de leur volume et de leurs cavités dans tous les diamètres à la fois. Quand cet état existe dans les fibres musculaires de l'oreillette, on dit qu'il y a *systole de l'oreillette* ou *systole auriculaire*. Il en est de même pour les ventricules; de là le nom de *systole des ventricules* ou *systole ventriculaire*. L'état dans lequel le cœur se présente à la fin d'une révolution, c'est-à-dire pendant la période de diastole générale, est le relâchement de toutes les fibres musculaires des oreillettes et des ventricules. C'est après cette période que survient la systole, non pas simultanément dans tous les points du cœur, mais en deux temps distincts: le premier pour les oreillettes, le second pour les ventricules. — *Systole auriculaire.* Quand les oreillettes entrent en contraction, ce qui les distingue surtout, c'est la rigidité qu'elles acquièrent brusquement et que l'on perçoit de la manière la plus sensible en serrant un de ces appendices entre les doigts. On constate de plus un rétrécissement peu marqué de la masse auriculaire, et un raccourcissement des plus sensibles pendant lequel on voit manifestement l'extrémité libre des oreillettes se rapprocher de leur partie moyenne, en même temps que des rides transversales et onduleuses apparaissent à leur surface. Les anses musculaires, aux orifices des veines dans les oreillettes et aux orifices des oreillettes dans les ventricules, se contractent et rapprochent les uns des autres ces divers orifices; en même temps, la courbe de ces anses s'efface et les parois se rapprochent de l'axe de la cavité auriculaire. La systole auriculaire, quoique brusque et rapide, a cependant une durée très-appréciable. Elle commence évidemment dans les auricules pour se propager au corps des oreillettes, par une sorte de mouvement péristaltique. — *Systole ventriculaire.* Pendant la systole des ventricules, le cœur durcit; des rides se dessinent à sa surface. Les fibres charnues sont le siége d'une espèce de tremblement (Haller). Le sommet des ventricules se rapproche de la base et du sommet (V. TORSION); il suit de là que le cœur se raccourcit. Le diamètre transversal se rétrécit aussi, notamment à la base, et la cavité ventriculaire se trouve réduite dans tous ses diamètres. Si l'on ouvre le cœur avant que la systole ait cessé, on voit la cloison interventriculaire et les colonnes charnues se raccourcir. La face antérieure du cœur devient un peu moins convexe. Si l'on touche le cœur, le doigt est fortement repoussé, et, si l'on saisit le cœur entre deux doigts, ceux-ci sont brusquement écartés. Tous ces phénomènes ont pour cause la contraction des parois musculaires des ventricules (V. RECUL). Les ventricules ne se vident pas complétement pendant la systole (Hiffelsheim, 1854); sous l'espèce de voûte que forment les valvules auriculo-ventriculaires rapprochées, il reste toujours une certaine quantité de sang. Les oreillettes se vident encore moins complétement que les ventricules (Magendie, Bouillaud, Gerdy, Hope, Hiffelsheim, etc.). — *Systole artérielle.* Resserrement des artères dû à leur élasticité, qui fait qu'elles reviennent sur elles-mêmes après avoir été distendues par le sang que chasse la systole ventriculaire. Elle alterne avec cette dernière, et *vice versâ*. Le *cardiographe* est un instrument qui enregistre, sous forme de courbes alternativement ascendantes et descendantes, les systoles et les diastoles des oreillettes et des ventricules (Chauveau et Marey). Cet appareil permet même d'enregistrer simultanément la pulsation du cœur, et de prouver que ce phénomène est intimement lié à la systole ventriculaire avec laquelle il commence et finit. Le cardiographe se compose d'une série de petits appareils ainsi constitués : 1° Une ampoule de caoutchouc pleine d'air, qu'on introduit dans la cavité du cœur dont on veut étudier les systoles et les diastoles. Cette ampoule (*ampoule exploratrice*) sera comprimée à chaque systole de la cavité dans laquelle elle plonge; elle sera relâchée dans la diastole. 2° Une seconde ampoule (*ampoule indicatrice*), pleine d'air comme la première, à laquelle elle est réunie par un long tube de communication. L'air de la première ampoule passera donc dans la seconde et la gonflera à chaque systole; l'inverse se produira dans la diastole, de sorte que, dans ce dernier cas, l'ampoule indicatrice se resserrera. 3° Un levier est adapté à chacune des ampoules indicatrices, qui, par leur gonflement, le soulève en un point situé très-près de son axe, de sorte que l'extrémité libre du levier amplifiera beaucoup les mouvements communiqués par la dilatation et le resserrement de l'ampoule indicatrice. 4° Enfin, reste à enregistrer les mouvements obtenus; pour cela, on termine le levier par une plume, et l'on fait appuyer celle-ci contre une large bande de papier qu'un mouvement d'horlogerie fait cheminer uniformément. — Dans l'étude des divers mouvements du cœur, trois de ces appareils sont nécessaires; l'ampoule exploratrice de chacun d'eux est introduite en un point différent : la première, dans l'oreillette droite; la deuxième, dans le ventricule droit; la troisième, dans un espace intercostal où elle est soumise au choc précordial. Quant aux trois leviers, ils sont tous situés dans un même plan vertical, et leurs trois plumes, exactement superposées, écrivent sur la même bande de papier. Lorsque l'appareil est en marche, on obtient le tracé suivant (Fig. 461). Dans cette figure, trois courbes sinueuses superposées indiquent les mouvements qui se passent dans chacune des cavités du cœur. La courbe supérieure *o* exprime les mouvements de l'oreillette; la deuxième *v* correspond à ceux du

ventricule, et la troisième *c* représente la pulsation cardiaque. — Dans ces tracés, tout ce qui se trouve sur une même ligne verticale se passe au même moment. La translation du papier se faisant de droite à gauche, les tracés se liront de gauche à droite comme l'écriture ordinaire. La durée de chaque mouvement s'évalue par la projection de sa figure sur la ligne des *abscisses*, l'intensité se mesure par la hauteur verticale ou la projection de chaque courbe sur la ligne des *ordonnées*. — Les brusques ascensions de ces différentes courbes correspondent aux systoles des cavités du cœur; les chutes brusques des tracés expriment les diastoles. (Marey.)

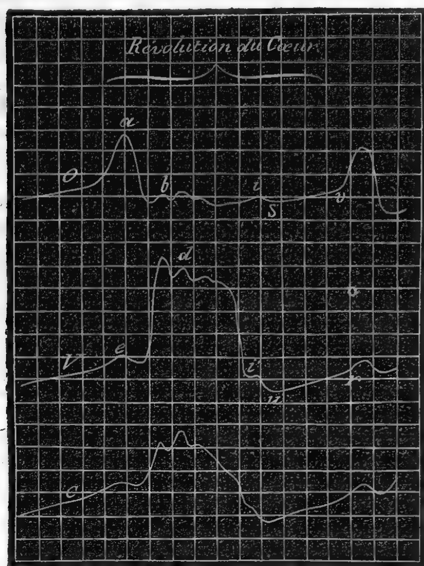


Fig. 461.

SYSTOLIDE. adj. et s. V. Rotateur.

SYSTOLIQUE. adj. Qui a rapport à la systole. — *Mouvement systolique*. V. Locomotion *du cœur*.

T

T. V. Abréviation.

T. Bandage ainsi appelé à cause de sa forme analogue à celle de cette lettre. C'est une bande plus ou moins longue et plus ou moins large, sur le milieu de laquelle est fixée à angle droit l'extrémité d'une ou de deux autres bandes. Dans ce dernier cas, le bandage prend le nom de *double T*. V. Bandage.

TABAC. s. m. [*tabacum*, all. *Tabac*, angl. *tobacco*, it. *tabacco*, esp. *tabaco*]. Le tabac provient du *Nicotiana Tabacum*, L., et du *Nicotiana rustica*, L. (Fig. 462). On cultive encore le *persique* (*Nicotiana persica*, Lindl.), auquel on rapporte le tabac de Schiraz; le *quadrivalve* (*Nicotiana quadrivalvis*, Purh.), avec lequel se prépare le tabac du Missouri; le *recourbé* (*Nicotiana repanda*, Willd.), avec lequel on confectionne, à Cuba, les cigares de la Havane. Le mot *tabac* est dérivé de *Tabaco*, nom d'une ville d'Amérique où les Espagnols rencontrèrent cette plante pour la première fois; et celui de *Nicotiana* vient de *Nicot*, ambassadeur de France en Portugal en 1560, à qui l'on doit l'importation du tabac en Europe. Le *Nicotiana tabacum*, L., a des feuilles lancéolées, ovées, sessiles et décurrentes; le *Nicotiana rustica*, L., a des feuilles pétiolées, ovées, très-entières. Le tabac donne comme résidu de sa combustion 17 à 18 pour 100 de son poids de cendres. Aucun végétal n'en donne plus.



Fig. 462.

Outre différents sels à base de potasse de chaux et d'ammoniaque, les feuilles de tabac contiennent un alcaloïde particulier, la *nicotine* (V. ce mot), et divers acides organiques, tels que les acides malique, acétique et citrique. La nicotine est toute formée dans les feuilles, au moment de leur récolte; et dans certains tabacs du midi de la France la proportion de cet alcali s'élève jusqu'à 8 pour 100. La fermentation qu'on fait subir à ces feuilles dans la fabrication du tabac en poudre détruit en grande partie cette base par la transformation de ses sels en carbonate d'ammoniaque, sel qui constitue le *montant* des tabacs à priser. Suivant Posselt, on trouve encore dans le tabac une essence particulière qu'il appelle *nicotianine* (V. ce mot). — Malgré l'évaporation d'une certaine quantité de la nicotine mise en liberté par la préparation du tabac, on retire, du tabac préparé sec, 2 pour 100 de nicotine, ou un peu plus, de ceux de la Havane, de Maryland et de Virginie; 6 pour 100 de ceux du Nord; et 8 pour 100 de ceux du Lot. Ceux d'Alsace en donnent un peu plus de 3 pour 100. On met quelquefois à profit l'action irritante du tabac. On fait, sur certaines tumeurs indolentes, des lotions ou des fomentations avec le décocté de tabac (8 grammes par litre). Le tabac en poudre, ou incorporé dans un corps gras, a été employé pour détruire les poux de la tête ou du pubis; mais son emploi a été souvent suivi d'accidents. On en fait quelquefois usage en lavement (2 à 4 gram.) pour combattre la constipation résultant d'une paralysie de l'intestin, on l'emploie surtout ainsi dans les cas d'asphyxie, de hernie étranglée et d'iléus. On fait alors un lavement composé de 4 à 5 grammes de tabac à fumer ou de feuilles sèches de tabac infusées dans

500 grammes d'eau bouillante, qu'on laisse ensuite refroidir, ou à laquelle on ajoute un peu d'eau froide, une fois l'infusion faite. La fumée de tabac introduite dans le rectum n'est plus employée; elle est à peu près sans action. On n'administre plus le tabac par la bouche comme purgatif, ni en lotions contre la teigne : sous cette forme, il est vulgairement employé contre les poux du pubis; mais l'eau de Cologne pure et la benzine sont préférables. C'est un poison narcotico-âcre très-violent, qui produit, en même temps que l'inflammation du canal intestinal, la stupeur, le tremblement, les vertiges, etc., et la mort. — Certains ouvriers employés dans les manufactures de tabac éprouvent une altération du teint. Ce n'est pas une décoloration simple, une pâleur ordinaire, c'est un aspect gris avec quelque chose de terne, une nuance mixte qui tient de la chlorose et de certaines cachexies. La physionomie en reçoit un caractère propre; ce *facies* est très-prononcé chez les anciens de la fabrique, chez ceux qui y ont beaucoup séjourné et ont passé par tous les travaux qui s'y font. Les préparations ferrugineuses remédient partiellement à cet état et rendent aux ouvriers leur coloration première. L'habitude de fumer continuellement produit les mêmes effets, particulièrement lorsque ce sont des cigares, dont quatre ou cinq par jour suffisent pour amener ce résultat au bout de quelques années. Ces effets sont précédés par un peu de congestion cérébrale causant le léger engourdissement momentané ou l'agréable état de vague des idées que recherchent les fumeurs; mais cette congestion trop souvent répétée, ayant lieu en même temps pour la rétine et le reste de l'œil, finit par amener des étourdissements qui préoccupent les fumeurs et qu'à tort ils attribuent toujours à d'autres causes : puis chez beaucoup se montrent peu à peu des mouches volantes, la rougeur permanente de la conjonctive et même des joues. Ces résultats surviennent particulièrement chez les gens oisifs et chez les hommes de cabinet, soit qu'ils fument pendant le travail, soit qu'ils fument dans les intervalles. Indépendamment de ces effets organiques qui vont toujours en augmentant, et comme conséquence, le tabac fait tomber cet état particulier, et qu'il importe tant de voir se présenter, appelé à juste titre *fièvre du travail* par les hommes livrés aux travaux intellectuels et artistiques. Par l'état agréable de vague qu'il cause et qui trompe toujours au point de vue intellectuel ceux qui l'éprouvent, il agit en sens inverse du café, du thé, du vin et des alcooliques, au point de vue de la netteté et de la largeur des pensées ou de l'exécution technique. Ces boissons prises l'une ou l'autre et à doses convenables, selon les constitutions, sont en outre loin d'avoir les effets organiques nuisibles du tabac; bien qu'il soit prouvé que ce dernier active la sécrétion gastrique comme la salivaire, et puisse être utile au commencement de la digestion, cette action est moindre que celle du café ou du thé. En outre, il diminue manifestement les désirs sexuels et l'excitation des facultés d'expressions orale et mimique. Le tabac n'est véritablement utile que pour les hommes livrés aux travaux manuels pénibles, en diminuant, par les effets précédents, les sensations de fatigue et d'ennui; il le devient surtout lorsque ces travaux s'exécutent dans des atmosphères froides ou humides, miasmatiques, etc. (marins, mineurs, débardeurs, égoutiers, charpentiers, couvreurs, etc.); encore est-il que, si le thé, le café et l'eau-de-vie descendaient au prix du tabac, ils lui seraient de beaucoup préférables dans ces conditions. Mais, en dehors de ces cas bien déterminés : 1° L'usage du tabac ne répond à aucun besoin naturel; c'est une habitude, un plaisir tout factice, qui souvent se transforme en une source de gêne et de souffrance s'il vient à se trouver passagèrement ou définitivement interrompu. Il est actuellement constant que le frottement du tuyau de la pipe est, chez certains sujets, l'occasion du développement de l'ulcère épithélial papilliforme; on voit aussi survenir chez ceux qui fument beaucoup une altération de l'épithélium buccal, qui devient épais, blanchâtre, puis passe à l'état d'épithélioma très-grave. 2° La nécessité de l'expuition continuelle, outre ses effets nuisibles sur la santé, est repoussante. 3° La fumée du tabac compromet gravement la beauté physique, car son usage journalier jaunit les dents, leur donne une teinte enfumée très-disgracieuse. 4° Enfin, ce qui doit par-dessus tout faire rejeter l'habitude de fumer, c'est l'odeur que contracte l'haleine, odeur persistante, bien autrement repoussante que celle du tabac lui-même, et qui fait que l'on reconnaît un fumeur dès sa première parole. Personne n'osera nier cet inconvénient capital qu'on cherche en vain à pallier par des pastilles ou des tablettes de toutes sortes. On a observé des phénomènes d'intoxication : 1° après l'application du jus de tabac sur un exanthème chronique du cou (Landerer); 2° après l'application externe du tabac (Truchsess); 3° par des frictions faites avec le résidu du tabac à fumer sur des parties dénudées de la peau (Westrumb); 4° après l'application du suc de tabac sur un ulcère teigneux (Walterhall); 5° après l'application du tabac en poudre sur une plaie de la cuisse (Keskring); 6° après l'application d'un liniment de beurre et de tabac sur la tête de trois enfants teigneux (Keskring); 7° après l'enveloppement des bras, des mains, des cuisses et des jarrets avec des linges trempés dans une forte décoction de tabac très-chaude (Marrigues). En feuilles, le tabac, appliqué sur la peau dénudée ou non, peut produire des symptômes d'intoxication analogues à ceux qu'on observe chez les personnes qui l'absorbent par d'autres voies (Hildenbrandt, 1801, etc.).

Tabac des Vosges. V. ARNICA.

TABACIQUE. adj. Qui concerne le tabac. — *Acide tabacique*. Mélange d'acides malique et citrique retiré du tabac.

TABASCHIR, **TABASHIR**, ou **TABAXIR**. s. m. Concrétions siliceuses qni se forment au nœud des bambous, dans l'intérieur de leur cavité, aux dépens de la silice qui donne à l'épiderme des graminées sa dureté. Elles ont été souvent considérées comme jouissant de propriétés médicinales, qui sont purement imaginaires.

TABATIÈRE. s. f. — *Tabatière anatomique*. Nom donné à la petite fossette du métacarpe, comprise entre les tendons du long extenseur et du court extenseur du pouce; il a pour origine l'usage où sont les gens du peuple d'y déposer leur tabac à priser avant de le renifler. Les peuples sauvages ou à demi civilisés ont la même habitude : ainsi les habitants de Madagascar ne prisent pas autrement que par l'intermédiaire de la tabatière anatomique; cet usage est très-répandu dans le peuple en Russie.

TABERNÆMONTANE. s. f. [*Tabernæmontana utilis*, Arnott]. Plante apocynée de la Guyane anglaise, dont le suc, au lieu d'être âcre comme dans les autres végétaux de cette famille, est doux et alimentaire.

TABES. s. m. [angl. *tabes*, φθίσις, it. *tabe*, esp. *tabes*]. Mot latin conservé en français pour exprimer la consomption, la phthisie, le marasme.

TABIDE. adj. [*tabidus*, all. *schwindsüchtig*, angl. *tabid*, it. et esp. *tabido*]. Hectique, consumé par le marasme.

TABIFIQUE. adj. [*tabificus*, de *tabes*, consomption, et *facere*, produire; angl. *consumptive*, it. et esp. *tabifico*]. Qui cause la consomption, la phthisie.

TABLE. s. f. [*tabula*, all. *Tafel*, angl. *table*, *layer*, it. *tavola*, esp. *tabla*]. Les anatomistes donnent ce nom aux lames de tissu compacte qui revêtent les surfaces interne et externe des os du crâne. La table interne est aussi appelée *table vitrée* à cause de sa fragilité.

Table de mortalité, *table mortuaire*, *table de population*, — *de survie*, — *de vitalité*. On entend par *table*, en statistique et plus généralement en mathématiques, une série de nombres dont la grandeur et la coordination sont déterminées par leurs rapports avec une ou plusieurs variables auxquelles on donne successivement toutes les valeurs particulières convenables au sujet qu'on se propose. En *démographie* (V. ce mot), les seules tables dont nous nous occuperons ici sont celles qui donnent la distribution suivant la variable *âge* des vivants, des décédés, des chances de vie ou de mort. D'après notre définition du mot *Table*, et ce que nous avons dit au mot Population, un recensement par âges ne saurait être qualifié de *table* de P, parce que la loi de succession des nombres qui le constituent est brisée par maintes aventures qui en ont plus ou moins effacé la trace. La même observation s'applique à la mortuaire résultant du dépouillement des registres de l'état civil. C'est pourquoi nous proposons le nom de *listes* à ces successions de faits, et nous réservons le nom de *Tables* à celles qui résultent du calcul saisissant un instant de repos relatif au milieu de la mobilité incessante des mouvements de P, déterminant les coefficients de ces mouvements propres à cet instant (natalité, mortalité à chaque âge), et les appliquant ensuite à une population fictive que l'on suppose soumise, de la naissance à la mort, à ces seuls et mêmes coefficients, et soustraite pendant tout un siècle à toute autre perturbation. La confusion de ces deux successions, l'une de fait, l'autre toute théorique, a jeté le plus grand trouble dans les idées; il importe donc extrêmement de les distinguer par le langage. En effet, les *Listes* de faits et les *Tables* données par le calcul, ainsi que toutes les valeurs qui en sont issues (vie moyenne, vie probable, âge moyen des décédés, etc.; V. Vie), ne se confondraient que dans le cas d'une P invariable dans tous ses mouvements et sans migration, depuis au moins un siècle. (Dans nos formules nous représenterons les valeurs de fait ou des Listes, par des caractères romains, et les valeurs correspondantes des *Tables* par des caractères *italiques*.)

Listes *de Population :* Les listes de P par âges sont encore fort irrégulières; nous avons indiqué au mot Population quelques-unes des corrections qu'on doit leur faire subir. En France, la confrontation avec les conscrits et avec les électeurs inscrits peut encore, pour les hommes, être la source de quelques corrections, quoique ces valeurs et surtout la dernière ne donnent qu'une limite *minimum*. La liste de la population française distribuée par âges, selon la moyenne de trois recensements, que nous rapportons ci-après, a subi ces corrections.

Liste *mortuaire :* En France, en Belgique, dans les pays qui ont depuis longtemps un état civil, les listes mortuaires, ou succession des décédés selon les âges, peuvent être considérées comme suffisamment exactes; il suffit de rétablir la régularité de la succession rompue par l'attraction des nombres ronds. — La *Table* de mortalité, qui donne la succession des coefficients de mortalité à chaque groupe d'âges, indique la chance de mourir avant d'avoir atteint l'âge suivant. Le complément arithmétique de ces fractions donnerait la *Table* de vitalité, ou la probabilité pour chaque âge d'atteindre l'âge suivant : 0,01 étant la probabilité de mourir dans l'année pour l'enfant de 5 à 10 ans, $1 - 0{,}01 = 0{,}99$ sera la chance d'atteindre l'année suivante.

Table de survie, appelée souvent à tort *table de mortalité :* C'est celle qui indique combien, sur un nombre déterminé de naissances totales N, il en survit : 1° après la naissance effectuée ou à 0 âge, soit S_0 (V. Mort-nés); 2° après la première année *révolue*, ou à 12 mois, soit S_1 ; 3° après la seconde année *révolue*, ou à 2 ans, soit S_2 ; .... combien à la fin de leur n^e^ année, soit S_n; à la fin de leur dernière année soit $S_\omega = 0$. La méthode mathématique à employer pour dresser cette table a donné lieu à de nombreux débats. Nous dirons seulement que la méthode dite de Halley et celles qui s'y rapportent ont essayé cette construction en l'appuyant sur la seule liste mortuaire, modifiée ou non par la confrontation du chiffre annuel des naissances. Toutes ces méthodes reconnues insuffisantes doivent être rejetées; elles ne fournissent que des approximations éloignées, d'autant plus éloignées que la P s'est plus écartée depuis un siècle de l'invariabilité absolue de tous ses mouvements, invariabilité toujours supposée par ces méthodes. La méthode de calcul dont nous ne donnons ici que les formules (nous les légitimerons dans le *Dict. encyclopédique des sciences médicales*) se rapproche d'ailleurs de la méthode de Moser, de Quételet, dont elle complète et augmente la précision. Comme elle, il lui faut pour données une liste mortuaire et une liste de population; car sans cette double base le problème est insoluble à moins d'hypothèses de régularité toujours fort éloignées du réel; avec elle, notre formule donne des résultats dont l'exactitude ne dépend plus absolument que de celle des deux données. Soit $\mathrm{d}_{n,\,n+1}$ les décès *moyens annuels* à chaque groupe d'âge (de l'âge n à l'âge n + 1); $\mathrm{p}_{n,\,n+1}$, la population correspondante du même âge; a, un coefficient dont nous donnons les valeurs variables suivant la durée des périodes d'âge prise pour unité de temps; on a alors très-généralement :

$$S_{n+1} = S_n - S_n \frac{2a\mathrm{d}_{n,\,n+1}}{\mathrm{p}_{n,\,n+1} + a\mathrm{d}_{n,\,n+1}}$$

Si l'unité de la période d'âge est l'année, alors $a = 0{,}5$; on voit donc qu'ayant la liste de population et celle des décédés, il suffira d'ajouter à chaque terme la moitié du terme correspondant de la mortuaire ($0{,}5\,\mathrm{d}_{n,\,n+1}$), puis de chercher le *rapport* entre le nombre entier des décédés de chaque groupe d'âge (car $2a = 1$) et ces sommes. D'autre part, le premier terme des survivants S_0 étant pris *ad libitum*, soit 10,000 (soit 958,100 moyenne des naissances vivantes en France), on trouvera par notre formule la succession S_1; S_2; S_3; ....; et en général $S_{n+1/1}$ l'an-

técédent S_n étant connu; puisqu'il suffit de retrancher de S_n le produit de S_n avec le *rapport* indiqué. Mais la valeur 0,5 que nous avons attribuée à a suppose une mortalité constante pendant toute l'unité de temps compris entre n et n + 1 et s'exerçant pendant le même temps que d, c'est-à-dire ici pendant un an; or, l'unité de temps donnée par la plupart des Listes *de fait* est de un an pour les cinq premières années, et de cinq années pour les périodes successives, et il faut avouer que l'enquête démographique n'est pas encore arrivée à une précision suffisante pour pouvoir utilement donner plus. Bien que l'on puisse par des interpolations rétablir à peu près la succession des nombres d'année en année pour toute la durée de la vie, on peut aussi s'en tenir au fait et accepter pour unité de temps un an pour les cinq premières années et cinq ans pour les suivantes; seulement la première année de la vie et les dernières ne peuvent s'en accommoder à cause des mouvements rapides de la mortalité à ces âges extrêmes. Des recherches expérimentales nous ont prouvé que pour la première année de la vie on doit poser $a = 0,48$, de sorte que la formule pour cette

1re année devient $S_o = S_o - S_o \dfrac{0,96\, d_{0-1}}{p_{0-1} + 0,48\, d_{0-1}}$

Pour les années suivantes on se servira de la formule

AGES. Période de un an jusqu'à la 5e année; — de 5 ans au delà.	PÉRIODE 1840-1859 (vingt ans). LISTES: De population française (census moyen rectifié et divisé par 1000).	LISTES: Mortuaire correspondante. (état civil).	TABLES: I. De mortalité ou chance de mort dans l'année.	II. De survie : nombre des survivants à la fin de chaque période. 1° Pour 10000 naissances.	II. 2° Pour le nombre moyen des naissances en France divisé par 1000.	III. Mortuaire de la table de survie nº 2.	IV. De population selon la survie nº 2 ou appliquée à la France.
0	......	....	....	10000	958,1	....	....
0-1	844	159,06	0,1885»	8340	799,1	159,0	844
1-2	772	49,10	0,0636»	7827	749,9	49,1	772
2-3	737	26,69	0,0362»	7548	723,3	26,6	737
3-4	715	17,41	0,02435	7337	705,9	17,4	715
4-5	700	12,29	0,01757	7228	693,6	12,3	700
5-10	3365	34,38	0,01022	6878	659,0	34,6	3381
—15	3235	18,84	0,00562	6680	640,1	18,9	3248
—20	3154	23,49	0,00744	6436	616,7	23,4	3142
—25	3008	34,38	0,01142	6078	582,4	34,2	3000
—30	2912	28,60	0,00982	5787	554,5	28,0	2842
—35	2739	25,69	0,00938	5522	529,1	25,4	2709
—40	2583	25,68	0,00995	5254	503,5	25,6	2582
—45	2372	27,72	0,01168	4956	474,9	28,6	2446
—50	2159	29,22	0,01353	4631	443,8	31,1	2297
-55	1990	33,11	0,01663	4262	408,4	35,4	2130
—60	1650	37,57	0,02276	3802	364,4	44,0	1932
—65	1341	46,61	0,03475	3195	306,1	58,3	1676
—70	1012	51,27	0,05064	2476	237,3	68,8	1358
—75	716	57,26	0,07995	1650	158,2	79,1	0989
—80	390	49,30	0,1264»	870	83,3	74,8	592
—85	175	35,02	0,200»»	305	29,3	54,0	270
—90	58	15,04	0,2592»	77	7,4	21,9	84
—95	15	4,44	0,296»»	16	1,5	5,9	29
95-ω	3	1,25	0,405»»	0	0	1,5	3
	36645	843,42				957,9	38478

Mortalité générale { 1° Selon les LISTES. 0,023. 2° Selon les *Tables*. . . . . . 0,0249.

générale; mais si, comme dans les tables ci-contre, on veut s'en tenir au fait sans interpolation et, après les premières années, trouver les survivants de cinq en cinq ans, il suffira de multiplier le coefficient a par 5; on fera donc dans la formule générale $a = 2,5$

et elle devient $S_{n+1} = S_n - S_n \dfrac{5d_{n,\,n+1}}{p_{n,\,n+1} + 2,5\, d_{n,\,n+1}}$

En effet $d_{n,\,n+1}$ étant le nombre moyen des décès *annuels*, $5\, d_{n,\,n+1}$ sera le total de ceux de la période quinquennale. Mais pour les dernières périodes quinquennales de la vie, à cause de l'accroissement rapide de la mortalité à partir de 75 à 80 ans, la valeur de a devra être modifiée et devenir 2,45; puis 2,4 pour la période suivante; puis 2,3; 2,2; enfin 2 environ de 95 à 100 ans et au delà. Ces valeurs de a trouvées par tâtonnement, n'ont pas la prétention d'être bien précises ni absolument applicables à toute

population ; mais en l'absence de bons documents donnant avec certitude le détail de ces âges par années (et par semaines et mois pour les premiers âges), elles augmenteront beaucoup la précision du résultat. Nous les avons employées pour construire les tables suivantes. La *Table* de survie permettra très-facilement de construire la *Table* de population, puisqu'on a généralement $P_{n, n+1} = (S_n + S_{n+1})$ 0,5 si l'unité de temps est l'année, ou $P_{n, n+1} = (S_n + S_{n+1})$ 2,5 si l'unité de temps est cinq années. Au delà de 75, on substituera à la valeur 2,5 les différentes valeurs de a déjà données. — La *Table* mortuaire sera encore plus facilement trouvée par simple soustraction des termes successifs de la survie : $S_n - S_{n+1} = D_{n, n+1}$, etc. Ces *Tables* de Population et de décédés sont celles qui conviendraient en fait à une Population sans mouvements migratoires et ayant annuellement et pendant tout un siècle (c'est-à-dire pendant la plus longue durée d'une génération) la natalité et la mortalité à chaque âge égales à celles du moment observé et qui ont servi à calculer la *Table de survie;* la différence de ces deux Tables avec la Liste de Population et la Liste mortuaire que l'on remarquera dans le tableau ci-contre est la résultante des mouvements qui ont agité les diverses couches de Population dans le siècle écoulé. Ainsi, dans la liste de population, on comprend facilement que c'est par l'adjonction des immigrants qui viennent en France aux âges de travail (de 15 à 40 ans) que la P de ces âges dans la liste surpasse celle de la *table;* mais ensuite ceux qui, vers 1850, ont plus de 40 ans, appartiennent à des générations dont les jeunes âges ont été bien éclaircis, et par la mortalité plus rapide de l'enfance, et par les guerres de l'empire ; de là ce moindre nombre de nos vieillards de la liste, comparé à ce qu'il devait être selon la *Table,* avec la seule mortalité de la période 1840-59. Et, comme première conséquence, ce fait bien remarquable que la mortalité générale, qui selon les Listes est de 0,023, s'élève à 0,249 selon les *Tables,* quoique la mortalité *à chaque âge* soit rigoureusement la même de part et d'autre ! Nous pouvons ajouter, comme seconde conséquence, *que l'âge moyen des décédés* est de 35 ans, 66 selon la Liste mortuaire ; et que ce même âge moyen ou Vie moyenne s'élève à 40 ans, 12 selon la *Table* mortuaire ! Nous expliquons cette apparente contradiction au mot Vie moyenne. V. Population, Mortalité et Taille. (Bertillon.)

TABLETTE. s. f. [*tabella*, all. *Tafel*, *Täfelchen*, angl. *tabula*, *lozenge*, it. *tavoletta*, esp. *tablilla*]. En pharmacie, médicament solide qui a le sucre pour excipient et qui contient en outre un mucilage et quelques substances médicamenteuses pulvérisées. On donne aux tablettes une forme tantôt ronde, tantôt carrée ou rhomboïdale. Autrefois les tablettes rondes étaient appelées *rotules*, et les autres *trochisques ;* aujourd'hui toutes indistinctement sont comprises sous la dénomination de *tablettes*. Elles ne diffèrent guère des *pastilles* que par leurs dimensions plus grandes : cependant on appelle plus particulièrement *pastilles*, du sucre cuit à la plume et aromatisé. Leur confection consiste à pulvériser finement et à mêler exactement les substances médicamenteuses avec le sucre et un mucilage de gomme adragant bien pur et bien consistant. Quand on a obtenu une pâte bien liée, on la divise en petites portions égales, de dimensions déterminées, qu'on expose pendant environ douze heures à l'air libre sur des tamis ; puis on les dessèche très-lentement à l'étuve, jusqu'à ce qu'elles soient sonores et cassantes.

Tablettes alcalines de Darcet (*tablettes* ou *pastilles de Vichy*, ou *de bicarbonate de soude*). On fait dissoudre dans 16 grammes d'alcool à 86° centésim. 8 gram. de baume de Tolu ; on étend de 64 gram. d'eau, on filtre, et l'on se sert de cette liqueur pour réduire en mucilage 10 grammes de gomme adragant ; on y ajoute alors un mélange composé de : sucre pulvérisé, 608 gram., et bicarbonate de soude, 64 gram. On fait du tout une masse qu'on divise en tablettes de 1 gramme, contenant chacune 5 centigrammes de bicarbonate. Ces tablettes sont employées (1 ou 2 après le repas) pour faciliter la digestion. Darcet indique l'essence de menthe poivrée au lieu de baume de Tolu ; mais ce dernier paraît préférable à cause de l'action du sel sur l'essence, qui ne tarde pas à y déterminer une saveur savonneuse.

Tablettes antimoniales ou *de Kunkel*. Elles contiennent (Codex) : sulfure d'antimoine porphyrisé et lavé, 32 gram. ; poudre de petit cardamome, 32 gram. ; cannelle pulvérisée, 16 gram. ; amandes douces pilées, 64 gram. ; sucre en poudre, 416 gram. ; le tout incorporé dans un mucilage fait avec gomme adragant, 4 gram. On fait des pastilles de 90 centigrammes, contenant chacune 5 centigrammes de sulfure. On les emploie (1 à 4 le matin et le soir) contre les maladies cutanées, les rhumatismes et la goutte.

Tablettes balsamiques de Tolu. On dissout : baume de Tolu sec, 32 gram., dans alcool à 86° centésim., 32 gram. ; on ajoute eau distillée, 64 gram. On chauffe au bain-marie pour fondre la résine précipitée ; on filtre la liqueur refroidie ; on en fait un mucilage avec gomme adragant, 5^{gr},20, préalablement humectée ; on y incorpore alors sucre, 500 gram., et l'on fait des pastilles de 80 centigrammes. Cette formule très-simple est préférable à toutes les autres.

Tablettes de bouillon ou *bouillon sec*. Bouillon évaporé jusqu'à siccité, et auquel on donne la forme de tablettes. On les fait avec quatre pieds de veau, 6 kilogrammes de chair de bœuf, 5 kilogrammes de gigot de mouton, et 1^{kil},500 de rouelle de veau, qu'on fait cuire à feu doux. Le bouillon obtenu est refroidi pour en séparer la graisse, puis clarifié avec six blancs d'œufs, et évaporé à consistance gélatineuse. On peut aussi y faire entrer de la volaille. Ces tablettes, qui se conservent quatre ou cinq ans en bon état, et qui sont composées de gélatine et d'osmazôme, sont utiles pour se procurer du bouillon à volonté. Pour cela, on en met environ 16 grammes dans un grand verre d'eau bouillante ; on couvre le vaisseau, et on le laisse sur les cendres chaudes jusqu'à ce que la tablette soit entièrement dissoute.

Tablettes de charbon. Tablettes de 80 centigram., faites avec 1 partie de charbon végétal, et 3 de sucre blanc, réduites en pâte à l'aide de quantité suffisante de mucilage. Elles sont employées contre la fétidité de l'haleine.

Tablettes d'éponge. Tablettes de 60 centigrammes, composées d'éponge torréfiée et pulvérisée, 1 partie ; sucre, 3 parties ; mucilage de gomme adragant à l'eau de cannelle, q. s. Ces pastilles, à raison de l'iode que contient l'éponge, sont employées contre le goître et les affections scrofuleuses.

Tablettes de gomme arabique. Elles sont faites avec : gomme arabique, 500 gram. ; sucre en poudre, 2^{kil},500, et eau de fleur d'oranger, 64 gram. On fait un

mucilage avec les 64 grammes d'eau de fleur d'oranger et de la gomme arabique pulvérisée ; on mélange le reste de la gomme au sucre, on mêle le tout, et l'on fait des tablettes de 80 centigrammes.

Tablettes d'ipécacuanha au chocolat ou *de Daubenton*. On fait liquéfier à une douce chaleur 380 gram. de chocolat à la vanille, on y incorpore 32 grammes d'ipécacuanha pulvérisé ; on divise le tout en petites masses de 65 centigrammes, qu'on roule en boules, et auxquelles on fait prendre une forme hémisphérique en les tenant pendant quelque temps sur une plaque de fer-blanc chauffée.

Tablettes de kermès. V. KERMÈS *minéral*.

Tablettes de magnésie. Magnésie pure, 96 gram.; sucre blanc, 416 gram.; mucilage de gomme adragant, q. s. On fait des tablettes de 80 centigrammes, contenant chacune 15 centigrammes de magnésie.

Tablettes de magnésie et de cachou. Tablettes de 80 centigr., faites avec : magnésie pure, 64 gram.; poudre de cachou, 32 gram.; sucre, 416 gram.; mucilage de gomme adragant à l'eau de cannelle, q. s.

Tablettes de manne. On triture ensemble 64 gram. de manne en larmes et 448 grammes de sucre, et, au moyen d'un mucilage avec 2 grammes de gomme adragant et 32 grammes d'eau de fleur d'oranger, on fait une pâte qu'on divise en tablettes de 80 centigr. Chaque tablette contient 10 centigrammes de manne.

Tablettes martiales (*tablettes chalybées*, *tablettes de fer*). Tablettes de 60 centigrammes (contenant chacune 5 centigrammes de fer), faites avec 32 gram. de fer porphyrisé, 320 grammes de sucre blanc, 8 grammes de cannelle, et mucilage de gomme adragant, q. s.

Tablettes oxaliques ou *pastilles contre la soif*. Pastilles du poids d'environ 60 centigrammes, faites avec : acide oxalique pur et porphyrisé, 4 gram.; sucre, 250 gram.; huile volatile de citron, 8 gouttes, mêlés ensemble, et incorporés dans un mucilage fait avec : gomme adragant, $2^{gr},40$, et eau distillée d'écorce de citron, 20 gram. On prépare de même les *tablettes d'acide tartrique* et celles d'*acide citrique*.

Tablettes de quinquina. V. QUINQUINA.

Tablettes de rhubarbe. Tablettes de 60 centigram. (contenant chacune 5 centigrammes de rhubarbe), faites avec : rhubarbe, 32 gram.; sucre, 352 gram., et mucilage de gomme adragant, q. s.

Tablettes de soufre. Tablettes de 90 centigrammes, faites avec : soufre lavé, 64 gram.: sucre, 500 gram.; et mucilage de gomme adragant à l'eau de rose, q. s. Chacune contient 18 centigrammes de soufre.

TABLIER. s. m. [all. *Honiglippe*]. Division inférieure, ordinairement pendante, de l'enveloppe florale des plantes orchidées. — Prolongement des lèvres de la vulve chez quelques hordes du midi de l'Afrique.

TABOURET. s. m.— *Tabouret électrique*. V. ÉLECTRIQUE.

TAC. s. m. En 1412, il survint une maladie qui, suivant les termes de l'annaliste, « mit les gens en tel » estat, qu'ils perdirent le boire, le manger et le repos, » et avoient une très-forte fièvre deux ou trois fois le » jour, et surtout quand ils mangeoient. Toutes choses » leur sembloient amères et puantes. Les malades trem» bloient toujours, ils perdoient tout pouvoir de leur » corps, qu'on n'osoit toucher de nulle part. Ce mal » duroit bien, sans cesser, trois semaines ou plus. Avec » tout cela on avait la toux forte et le rhume ; la toux » estoit ce qu'il y avoit de plus cruel, jour et nuit, si » bien que quelques-uns, à force de tousser, contrac» toient des hernies, et que des femmes grosses avor» toient. Quand la guérison approchoit, les malades » jetoient beaucoup de sang par la bouche et par le » nez. L'appétit restoit longtemps esteint. » On nommait ce mal *tac* ou *horion*. Comparez ÉPIDÉMIE *de Périnthe* et INFLUENZA.— Vétérinaire. Mot vulgaire [all. *Räude*, angl. *rot*] employé pour désigner la gale des brebis. En Auvergne, on a donné ce nom à l'engorgement inflammatoire des glandes parotides (H. d'Arboval).

TACAMAHACA ou **TACAMAQUE**. s. m. [all. *Takamahak*, it. *taccamacca*, esp. *tacamaca*]. Résine peu usitée qui provient d'un arbre de la famille des térébinthacées appelé *Elaphrium Jacquinianum*, Humb. et Bonp. (*Fagara octandra*, L.). Elle est en masses de formes variées, jaunâtres, quelquefois mollasses, ordinairement sèches et friables, d'une odeur analogue à celle de la lavande. La résine du *Populus balsamifera*, L., n'est qu'un faux tacamaque, appelé aussi *baume focot*. On connaît encore sous le nom de *tacamaque de Mauritanie*, *tacamaque de l'île de Bourbon* (baume vert, baume Marie), une matière résineuse, verdâtre, liquide, produite par le *Calophyllum tacamahaca*, Willdenow (*Calophyllum inophyllum*, Lamk).

TACCA. s. f. [*Tacca pinnatifida*, Forster]. Plante taccacée dont la racine tubéreuse est très-âcre et amère, mais que la culture adoucit ; elle perd ses qualités nuisibles durant l'extraction de sa fécule ; elle est très-nourrissante, et transportée en Europe de préférence au sagou.

TACCACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones herbacées, à racine féculente, tubéreuse. Fleurs hermaphrodites, en ombelle au sommet d'une hampe. Feuilles radicales, pétiolées, demi-engaînantes. Elle est voisine des narcissées et des broméliacées.

TACHE. s. f. [*macula*, σπῖλος, all. *Fleck*, angl. *spot*, it. *tacca*, esp. *mancha*]. Altération plus ou moins circonscrite de la couleur de la peau, sans aucune élevure ni dépression. V. NÆVUS.

Taches de la cornée. V. ALBUGO, LEUCOMA et NÉPHÉLION. —*Taches métalliques de la cornée* (Desmarres). Celles qui sont produites par l'oxyde d'argent ou son chlorure, résultant de la décomposition du crayon d'azotate d'argent quand on le passe sur les ulcères de la cornée. L'eau blanche en produit d'analogues dans les cas d'ulcères de la cornée. Elle sont dues à la fixation des sels métalliques à la substance des cellules épithéliales et dans leur épaisseur, sous forme de granulations opaques qui ôtent à ces éléments leurs translucidité.

Tache embryonnaire. V. EMBRYON et FŒTUS.

Tache germinative. V. OVULE. Il importe de ne pas la confondre avec la tache embryonnaire ; elle fait partie de la vésicule germinative avec laquelle elle a disparu depuis longtemps, lorsque par segmentation du vitellus qui la contient s'est formé le blastoderme dont fait partie la *tache embryonnaire*.

Taches hépatiques. V. ÉPHÉLIDE.

Tache jaune. V. RÉTINE et OARIULE.

Taches médico-légales. V. MÉCONIUM, SANG et SPERME.

Taches de rousseur. V. ÉPHÉLIDES.

TACHETÉ, ÉE. adj.—*Maladie tachetée*. V. MALADIE *d'Addison* et MÉLANÉMIE.

TACITURNITÉ. s. f. [*taciturnitas*, σιγή, all. *Schweigsamkeit*, angl. *taciturnity*, it. *taciturnità*, esp.

taciturnidad]. Silence prolongé et morbide. C'est un symptôme des affections nerveuses, et surtout de la mélancolie.

TACT. s. m. [*tactus*, ἁφὴ, ἅψις, all. *Tastsinn*, *Gefühlsinn*, angl. *feeling*, *touch*, *tact*, it. *tatto*, esp. *tacto*]. Modification du toucher, en vertu de laquelle une partie quelconque de l'organe cutané peut juger de certaines qualités des corps, de leur solidité ou de leur fluidité, de leur humidité ou de leur sécheresse, de leur température, etc. Ce mot et le mot *toucher* sont souvent employés comme synonymes, et sont pris tantôt dans un sens passif, comme lorsqu'on dit *le tact*, *le toucher*, pour *appareil de tact* et *de toucher;* tantôt dans un sens actif, pour indiquer l'exercice de cet appareil. Tel auteur prend le premier de ces deux mots dans le sens passif et l'autre dans le sens actif, tel autre fait l'inverse. D'autres emploient le mot *tact* pour indiquer un cas particulier du toucher, tel que le *palper*, ou *vice versâ*. On ne saurait indiquer de règle à cet égard, parce que ces deux mots sont réellement synonymes, et ce sont les mots *palper* et *contact* qui doivent être choisis pour désigner les divers cas particuliers que peut offrir l'exercice du tact ou du toucher. Le tact comprend deux sensations fondamentales : le sens de contact ou de pression et le sens de température. Ch. Bell a constaté que les muscles sont insensibles à la température et que les variations de cette dernière ne sont senties que par les organes tactiles. E.-H. Weber a démontré que le sens tactile et le sens de température siégent exclusivement dans la peau et dans les muqueuses dites tactiles. Ce que nous appelons sensation de chaud et de froid est un effet composé 1° de l'action directe de la température extérieure sur les nerfs de la peau, et 2° des modifications que les degrés de température produisent nécessairement dans le tissu propre de la peau. L'*habitude*, selon Schiff, nous donne seule la faculté de sentir les modifications intimes produites par la chaleur et par le froid, et voilà pourquoi la peau apprécie seule les degrés de température. Darwin a séparé les sensations de chaud et de froid des sensations de tact et de douleur en s'appuyant sur des observations faites chez des paralytiques anesthésiés et analgésiés, avec persistance du sentiment de la température ; Landry a confirmé ce fait. V. SENSATION et TOUCHER.

Tact médical. V. PRATICIEN.

TACTILE. adj. [*tactilis*, ἁπτὸς, all. *fühlbar*, *tangibel*, angl. *tactile*, it. *tattile*, esp. *tactil*]. Qui est ou qui peut être l'objet du tact. — *Sensations tactiles*. V. TACT et TOUCHER.

TÆNIA ou **TÉNIA**. s. m. [de ταινία, bandelette, ruban ; all. *Bandwurm*, angl. *tænia*, *tape-worm*, it. et esp. *tenia*]. Genre d'entozoaires cestoïdes dont le corps, plat et composé d'un grand nombre d'anneaux articulés, a souvent plusieurs mètres de longueur. Il est terminé antérieurement par une tête très-ténue, tuberculeuse, munie de quatre petits suçoirs, entre lesquels on observe une saillie entourée d'une couronne de crochets rétractiles. On en connaît, chez l'homme, deux espèces : 1° le *Tænia solium*, L. (Fig. 463) (*Tænia cucurbitain*, Lamarck) ; et 2° le *Tænia nana*, Siebold. Le cou, d'abord filiforme, s'élargit peu à peu, et se continue ainsi avec le corps, dont la largeur varie depuis un demi-millimètre jusqu'à 7 ou 9 millimètres et plus. Ce sont les derniers fragments ou anneaux chargés d'œufs fécondés du tænia qui, détachés du reste du ver, et rendus isolément, constituent les *cucurbitains*, vers dont on a fait à tort une espèce particulière. Toutes les classes d'animaux vertébrés sont sujettes à être infestées de ces vers, qui se logent ordinairement dans l'intestin grêle, aux parois duquel ils s'attachent au moyen des crochets rétractiles de leur tête. Ils déterminent, dans l'économie, les mêmes phénomènes que le bothriocéphale (V. ce mot). Les portions qui sont expulsées avec les matières fécales en décèlent tôt ou tard la présence. La tête de ces animaux n'est pas perforée, bien que pourvue d'une saillie en forme de trompe comme celle des cysticerques (V. ce mot), ainsi que de quatre ventouses sans orifices. C'est probablement par endosmose qu'ils absorbent les liquides et les transmettent à deux tubes longitudinaux qui passent sans discontinuité d'un anneau à l'autre. Après la tête est un cou non articulé, puis les articles qui sont plus longs que larges, pourvus d'un orifice sexuel placé au bord de l'article, et non au milieu, comme sur les bothriocéphales. On trouve d'anneau en anneau les orifices placés d'une manière alterne, l'un à gauche, l'autre à droite, et ainsi de suite. Ce ver ne se trouve pas, en général, où existe le bothriocéphale ; il se rencontre surtout en Suisse, en Angleterre, en France, en Hollande, en Allemagne, en Italie et en Orient, ou sur les individus qui en viennent. V. HELMINTHE.

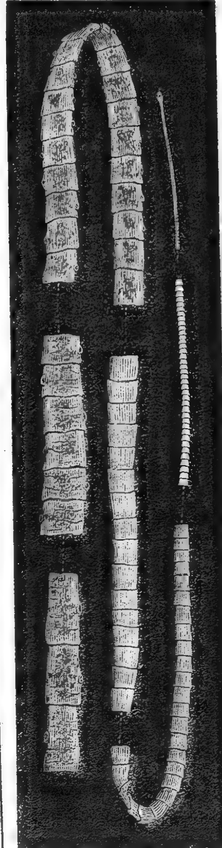


FIG. 463.

Tænia médiocanellé (*Tænia mediocanellata*, Küchenmeister). Tête sans trompe (*rostellum*) ni crochets ; 4 ventouses avec taches de pigment autour, tête volumineuse. Ses cucurbitains se distinguent difficilement de ceux du *Tænia solium;* ils se détachent et s'échappent très-facilement. On le trouve chez l'homme en Belgique et en Allemagne. On n'en connaît pas exactement le scolex, à moins que parmi les descriptions du *Cysticercus cellulosæ* (scolex du *Tænia solium*) il n'y ait des cas se rapportant à ce *tænia*.

Tænia nain (*Tænia nana*, Siebold, van Beneden, ou mieux *Tænia echinococcus*, Küchenmeister, Siebold, van Beneden). Les œufs de cette espèce sont très-petits ; les embryons ou *proscolex* également, et leur six crochets difficiles à voir bien qu'apercevables. Ces œufs se transmettent par les aliments et éclosent dans le tube digestif, d'où ils pénètrent parfois dans les vaisseaux et, par suite, sont portés dans le foie, le poumon, etc. A l'état de scolex, on connaît cet animal sous le nom d'*Echinococcus hominis* et *veterinorum*, dans le foie, le poumon, etc., de l'homme, des singes, des

ruminants, du porc, etc. (V. ECHINOCOQUE). A l'état sexué, de *strobile*, on le trouve abondamment de temps à autre fixé sur toute la longueur de l'intestin grêle des chiens. Il ne dépasse pas les dimensions d'un millimètre qu'il n'atteint pas toujours. Le nombre des segments du corps est fort petit et le dernier est adulte, prêt à se détacher lorsqu'il y en a à peine deux ou trois autres en avant. Le pénis est court, l'ovaire ramifié. La tête a une trompe garnie de crochets en double rangée et à talon volumineux.

Tænia semi-circularis. V. STRIÉ (*corps*).

TÆNIADÉ ou **TÆNIOÏDE**. adj. et s. m. Famille de vers cestoïdes, ainsi caractérisés : corps en longue bandelette ou formé d'articles nombreux; tête pourvue de crochets, à une seule ou sans trompe rétractile (V. BOTHRIOCÉPHALE et TÆNIA); organes génitaux, mâle et femelle, réunis dans chaque article et identiques dans chacun de ceux-ci. Ils n'ont pas de bouche ouverte en avant ni sur les côtés, ni de tube digestif ouvert au dehors ; ils offrent longitudinalement de chaque côté du corps deux tubes parallèles, ne s'ouvrant pas au dehors, avec une branche d'anastomose dans chaque anneau ou zoonite. Ces tubes manquent sur quelques genres. Quelques-uns ont une bandelette nerveuse, transversale à la tête et renflée aux deux extrémités ; il en part en avant des filets allant à la base des ventouses ou à une sorte de ganglion qui s'y trouve ; en arrière s'en détachent deux filets longitudinaux, s'étendant plus ou moins loin dans la longueur du corps. C'est une des phases de leur évolution (l'état de *scolex*) accomplie hors de leurs conditions normales, c'est-à-dire dans les tissus au lieu de l'intestin, qui a reçu le nom de *vers vésiculaires* ou *cystiques*, ainsi caractérisés : corps appendu à une vésicule et en continuité de substance avec elle, soit à sa face interne (*échinocoques*), soit à sa face externe (*cysticerques* et *cœnures*), mais rétractile et ordinairement rentré dans sa cavité ; tête rétractile elle-même dans la cavité du corps, pourvue de 4 ventouses et d'une couronne de 32 crochets à la base d'une trompe rudimentaire. Le *Cysticercus cellulosæ* est le scolex du *Tænia solium* de l'homme dont l'infection est produite par l'ingestion de cysticerques (V. ce mot). Le *Cysticercus pisiformis* du lapin est le scolex du *Tænia serrata*, Gœze, qu'on trouve chez le chien. Le *cœnure du mouton* (V. ce mot) est le scolex du *Tænia cœnurus* ou petit tænia du chien. L'échinocoque (V. ce mot) est le scolex du *Tænia nana*. V. TÆNIA.

TÆNIINE. s. f. V. KOSSÉINE.

TÆNIFUGE. adj. et s. Se dit des spécifiques contre le tænia. On a préconisé tour à tour une foule de traitements contre le tænia, dont deux seulement méritent d'être cités : celui de madame Noufer et celui de Bourdier. Une troisième méthode de traitement, par l'*écorce de grenadier*, paraît préférable à toutes les autres. — Le *remède de madame Noufer* contre le tænia consiste à prendre tous les matins, pendant huit jours : 12 grammes de racine de fougère mâle en poudre dans 120 à 180 grammes d'eau distillée de fougère mâle ou de tilleul, et, deux heures après, un bol purgatif composé de sous-chlorure de mercure et de scammonée, 60 centigram., et de gutte, 25 centigram., incorporés dans suffisante quantité de confection d'hyacinthe. On prend, après ce bol, un verre ou deux d'infusion de thé vert, dont on continue de faire usage aussitôt que les évacuations ont commencé. Si ce bol ne purge pas suffisamment, on donne quelques gros de sulfate de soude, ou bien, au lieu du bol, on donne de l'huile douce de ricin. — Bourdier prescrivait d'abord 4 grammes d'éther sulfurique à prendre le matin, à jeun, dans un verre de décoction de fougère mâle, et, quelques minutes après, le médicament en lavement. Au bout d'une heure, on prenait 60 grammes d'huile de ricin. Le même traitement était continué pendant trois jours, si le ver n'était point expulsé auparavant. — Récamier a employé avec succès une méthode suivie aux îles de France et de Bourbon, et qui consiste à faire prendre à jeun 16 grammes d'une pâte faite avec des semences de citrouille fraîche, à faire boire par-dessus un verre d'émulsion de chènevis, et, au bout de deux heures, une potion purgative composée d'huile de ricin et de sirop de fleur de pêcher, aa 64 gram. — L'*écorce de grenadier*, qu'on peut considérer comme un véritable spécifique contre le tænia, est donnée ordinairement en décoction (64 grammes dans 2 litres d'eau, qu'on réduit de moitié et qu'on fait prendre dans la journée). On préfère l'écorce fraîche, et l'on peut porter la dose jusqu'à 90 à 120 grammes. Une dose trop faible n'a point de résultat ; une dose un peu trop forte peut produire des vertiges, des nausées, des coliques ; mais ces accidents se dissipent promptement en suspendant l'usage du médicament. Il faut l'administrer, en général, au moment où les individus viennent de rendre des portions de tænia ; et, si l'on ne réussit pas, il faut attendre une nouvelle expulsion de portions de ce ver. V. COUSSO et VERMIFUGE.

TAFFETAS. s. m. [all. *Taffet*, angl. *taffeta*, it. *taffetà*, esp. *tafetan*]. — *Taffetas d'Angleterre*. Taffetas sur lequel on applique un enduit préparé avec une solution de 32 grammes d'ichthyocolle dans 250 grammes d'eau commune, à laquelle on ajoute, après l'avoir passée, 250 grammes d'alcool à 56° centésim., et que l'on passe de nouveau, lorsqu'elle a été réduite à moitié sur un feu doux. Le taffetas étant coupé par bandes et bien tendu sur un châssis, on l'enduit légèrement de cette liqueur tiède au moyen d'un pinceau, et l'on met successivement plusieurs couches à mesure qu'elles sèchent. L'odeur agréable de ce taffetas est due à une couche de teinture de baume du Pérou, que l'on donne de la même manière, en ayant soin, quand elle est sèche, d'en donner par-dessus une autre d'ichthycolle.

Taffetas vésicatoire ou *taffetas épispastique* [it. *taffetà vesicante*]. Sparadrap agglutinatif rendu vésicant et remplaçant assez bien les emplâtres vésicatoires. Selon la formule indiquée par Guibourt, on obtient un très-bon *taffetas épispastique* en faisant bouillir dans 1^{kil},500 d'eau commune 24 grammes d'écorce de garou, passant le liquide, ajoutant 24 grammes de cantharides pulvérisées, autant de myrrhe et d'euphorbe : faisant chauffer le tout jusqu'à ébullition, passant à travers un double morceau de toile neuve, et faisant ensuite évaporer jusqu'à consistance convenable pour pouvoir étendre la liqueur avec un pinceau sur du taffetas déjà enduit de cire. Ces proportions doivent suffire pour un carré de taffetas de 3 décimètres. Dès que le taffetas est assez sec, on le roule et on le met à l'abri de l'air. — Boulay prépare un sparadrap vésicant en mêlant, à 1 partie et demie de cire jaune et de résine fondues ensemble, 1 partie d'une huile vésicante obtenue en faisant macérer pendant quatre jours, à 40° centigr. : cantharides en poudre, 1 partie, et huile d'olive, 1 partie et demie.

On étend cet emplâtre sur du taffetas ou de la toile.

TAFIA. s. m. [all. *Zuckerbranntwein*, angl. et it. *tafia*, esp. *cachaza*]. Eau-de-vie qu'on retire des débris de la canne à sucre.

TAGALE. s. m. Arbre de la Chine dont le capitaine Maisonneuve a retiré un extrait alcoolique d'une amertume tenace et d'une âcreté remarquable. L'*extrait de tagale* se présente sous forme de poudre grossière d'un brun foncé, en petits grumeaux d'aspect résineux se collant entre eux par la pression et prenant facilement la forme pilulaire. Son odeur est légèrement empyreumatique. Le bois qui fournit cet extrait est jaune, léger, analogue à celui de racine de réglisse. Il se pulvérise facilement et dégage alors pendant plusieurs jours une forte odeur de chlore. L'extrait s'emploie avec de grands avantages contre les diarrhées et les dysenteries graves.

TAGLIACOZZI (OPÉRATION DE) [angl. *taliacotian operation*]. Opération pour la réparation de parties perdues ou défectueuses introduite par Gaspard Tagliacozzi. Ce chirurgien procédait à la restauration du nez et d'autres parties, en détachant partiellement une portion de peau du bras, donnant au lambeau la forme voulue, procurant l'adhésion, et finalement le détachant complétement du bras. V. RHINOPLASTIE.

TAIDJE. s. m. Sorte d'hydromel que l'on prépare en Abyssinie avec 1 partie de *Taddo* (*Rhamnus Taddo*, H. Rich.), 2 parties de miel et 6 parties d'eau.

TAIE. s. f. [all. *weisser Hornhautfleck*, it. *macchia*, *albugine*, esp. *nube*]. Nom vulgaire de l'*albugo*, du *leucome*, du nuage et de toutes les taches qui surviennent à la cornée.

TAIGUTIQUE. adj. — *Acide taigutique*. Jaune, cristallisé, fusible à 135° sans décomposition, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Existe dans le bois de taigu du Paraguay (Arnaudon).

TAILLE. s. f. V. CYSTOTOMIE.

TAILLE. s. f. [*statura*, all. *Körpergrösse*, angl. *size*, it. *taglia*, esp. *talla*]. Longueur du corps humain de la plante des pieds au vertex (en vétérinaire, celle des animaux se mesure du point le plus élevé du garrot au sol). La taille est un des éléments *démographiques* (V. ce mot) les mieux connus, grâce à sa facile détermination et aux exigences de la conscription. Cependant les données du recrutement sont loin d'être précisément exactes, mais les erreurs sont contenues dans des limites assez étroites et uniformes pour en permettre la correction. On sait, en effet, que l'on peut facilement, suivant la tension des muscles, suivant que le corps est dispos ou courbaturé, gagner ou perdre 1 ou 2 centimètres de la taille normale. Il résulte de là que, dans les listes des conscrits rangés par ordre de hauteur, le nombre de ceux qui sont donnés comme n'atteignant pas la taille réglementaire, 1560 millimètres, est notablement accru de ceux qui ont réellement 1560 millimètres ou un peu plus. D'autre part, les corps d'élite, comme le génie, exigeant au moins 1679 millimètres, ceux qui *sous-limitent* ce minimum passent facilement au-dessus par un redressement momentané des courbures du rachis. Ainsi se trouve altérée la succession des nombres, comme on peut le voir dans la colonne A du tableau que nous donnons ci-après. Mais le calcul des probabilités permet de faire disparaître ces erreurs et de rétablir la régularité de la succession avec une approximation bien supérieure à la donnée administrative. C'est ce que nous avons exécuté dans la colonne B du tableau en regard de la succession de la liste. De plus, en admettant seulement que la probabilité des groupes situés au-dessous de la moyenne soit la même que celle des groupes situés au-dessus (symétrie que confirment toutes les enquêtes démographiques), nous avons pu distribuer par ordre de grandeur tous ceux qui sont réformés par défaut de taille, et que les comptes rendus persévèrent malheureusement à donner en bloc. C'est seulement par cette mise en série B qu'il nous a été possible de calculer la taille moyenne et la taille probable (V. le mot MOYENNE) de nos jeunes hommes de vingt et un ans. En effet, les Comptes rendus ne donnent la taille moyenne (1654 millimètres) que du seul contingent, c'est-à-dire de ceux qui atteignent et dépassent 1560 millimètres. Notre table seule permet de calculer la taille moyenne de l'ensemble de nos conscrits, qui est de 1640 millimètres. Il n'y a, en réalité, que 9847 conscrits (sur 100 000) qui soient au-dessous de la taille réglementaire, au lieu de 12 590 que donnent les Comptes rendus; 2743 ont donc pu échapper aux rigueurs de la règle. Le même tableau B permet de calculer la taille probable de nos *conscrits*, c'est-à-dire celle qui renferme la moitié des cas. Elle est comprise à très-peu près entre 1600 et 1680 millimètres, par conséquent resserrée dans un *écart* de 4 centimètres de chaque côté de la moyenne 1640. La moyenne taille du *contingent*, calculée sur la table B, est de 1651 millimètres, c'est 3 millimètres au-dessous de celle qui est donnée dans les Comptes rendus, en prenant la moyenne de dix ans (1851-60), différence très-petite, qui s'explique par l'exhaussement fictif de ceux qui tiennent à entrer dans les corps d'élite, le génie, la cavalerie, l'artillerie. Cependant, comme d'après Quételet, l'homme continue à croître, jusqu'à vingt-cinq et même trente ans, d'environ 12 à 15 millimètres, la taille moyenne du Français (homme) dont la croissance est achevée, serait de 1655 millimètres. — La loi du développement de la taille a été donnée au mot CROISSANCE; seulement il faut remarquer que le tableau annexé à ce mot se rapporte seulement au sexe mâle et à la Belgique. — Au delà de cinquante ans la taille diminue : et, pour continuer le tableau du mot CROISSANCE, un groupe ayant 1684 millimètres de taille moyenne à trente ans et à quarante ans, n'a plus que 1674 millimètres à 50 ans; 1639 à 60 ans; 1623 à soixante-dix ans, et 1613 à quatre-vingts ans, en ne mesurant que les individus restés droits. Ainsi l'homme perd jusqu'à 7 centimètres de sa taille. La loi de croissance de la femme n'est pas absolument la même que celle de l'homme : la femme naît moins grande (10 millimètres environ), croît moins vite et s'arrête plus tôt, de sorte qu'elle a en moyenne 10 centimètres de moins que l'homme. — La taille du citadin est de 2 à 3 centimètres plus élevée que celle du campagnard. — Mais c'est l'hérédité et notamment la race qui jouent le plus grand rôle dans le développement de la taille et dans sa distribution sur le sol français (Broca). Au mot DÉMOGRAPHIE nous avons donné un petit tableau de la taille des conscrits bretons du Finistère, dont la taille moyenne (1612 millimètres) est une des plus petites de France. Nous donnons ici la série *rectifiée*, et complétée, relative au département du Doubs, qui a la taille la plus élevée de France (moyenne des conscrits 1668 millimètres; moyenne du contingent 1673 millimètres). La série du Doubs est remarquable à un autre égard : elle a deux *maxima*, entre lesquels est située la moyenne arithmétique ci-

dessus. Cette forme révèle, au point de vue anthropologique, deux tailles moyennes, types de deux races non encore fondues et ayant des nombres à peu près égaux de représentants ; l'un conserve la taille propre à la France entière, puisque son plus grand groupe, 17 061, correspond au maximum de la série B de la France, et à l'intervalle 1625-51 dont la moyenne est tout à fait voisine de 1640 millimètres, taille moyenne générale de nos *conscrits;* le second maximum, 17 701, a pour taille au moins 1720 millimètres, et appartient sans doute au type Burgonde.

TAILLE par groupe de 27mm,07 (pouce ancien) suivant les Comptes rendus. Nombres inclus.	NOMBRES PROPORTIONNELS DES CONSCRITS DE CHAQUE TAILLE POUR LA PÉRIODE 1851-60.				
	EN FRANCE : NOMBRES			Dans le département du Doubs.	
	Bruts Conformes aux Comptes rendus.	Rectifiés par le calcul.		Nombres rectifiés par le calcul.	
	A	B		C	
Au-dessous de 1353mm			1		
1354-1380			4		
1381-1407			14		12
1408-1434			52		
1435-1461	12590		177		61
1462-1488			547		157
1489-1515			1458		458
1516-1542			3580		1311
1543-1559		4014	7175	1780	3349
1560-1569	2909	3161		1569	
1570-1597	9940		11718		6761
1597-1624	15203		15774		11835
1625-1651	18220		18260		17061
1652-1678	13100		15907		14538
1679-1705	13500		11914		17701
1706-1732	7972		7358		12937
1733-1760	4102		3677		7692
1761-1787	1434		1546		3788
1788-1814	727		576		1526
1815-1841	224		187		550
1842-1868	52		55		194
1869-1895	19		15		59
1896-1922	6		4		20
1923 — ω	2		1		
	100000		100000		100000

Le rapport de la taille avec le poids n'est pas constant ; la moyenne oscille, chez les hommes bien faits, entre 372 et 402 grammes par centimètre de taille : le rapport n'est pas plus constant avec le carré des tailles, comme l'a prétendu Quételet, ni avec leur cube, comme l'a avancé Buffon. Une loi certainement plus intime (mais encore indéterminée) lie les rapports de la circonférence thoracique au poids ; le rapport simple est d'environ 700 à 725 grammes par centimètre de circonférence.

Les dimensions et les rapports des diverses parties du corps humain, si étudiés au point de vue artistique, sont encore déterminés avec peu de précision au point de vue scientifique et anthropologique (V. SQUELETTE pour les rapports des longueurs osseuses, mais le tableau donné ne se rapporte qu'aux Européens). Les rapports des poids, des volumes, des dimensions des divers viscères (cerveau, foie, rate, rein, testicule, etc.), dans les divers groupes humains et dans les divers climats, qui seraient d'un si haut intérêt pour la physiologie, l'anthropologie et la mésologie comparées, sont presque inconnus. V. DÉMOGRAPHIE, MOYENNE, POPULATION, STATISTIQUE. (Bertillon.)

TAILLER. v. a. Faire l'opération de la taille. — *Tailler un cheval*, le châtrer.

TAKYTOMIE. s. f. [de ταχὺς prompt, et τομή, section]. Procédé ancien et barbare d'amputation que Mayor, de Lausanne, a cherché à ériger en principe. Il consistait à couper un membre dans la continuité ou la contiguïté, s'il s'agit des doigts ou du poignet, en frappant brusquement avec un maillet sur le dos d'un instrument tranchant, appelé *takytome*, posé d'abord sur l'endroit qu'il s'agit de trancher. Comme l'os restait nu, était long à se recouvrir de bourgeons charnus, le moignon vicieux, etc., on a proposé, mal à propos, de couper l'os ainsi au lieu de le scier, après avoir taillé les lambeaux destinés à le recouvrir.

TALC. s. m. Silico-aluminate de magnésie, contenant un peu de potasse, de fer et de l'eau, onctueux au toucher, facilement réductible en lamelles et en poudre fine, formée d'un grand nombre de lamelles incolores, épaisses de 1 à 2 millièmes de millimètre et au-dessous, anguleuses, de grandeurs et de formes les plus variées (sans dépasser pourtant 7 ou 8 centièmes de millimètre, qu'un petit nombre seulement atteint). La plupart n'ont que 3 à 5 centièmes de millimètre. Il y a, en outre, un assez grand nombre de corps qui, par l'écrasement qui les dissocie, ou vus de côté, peuvent être reconnus comme formés par des lamelles de même épaisseur superposées en piles. Certains de ces amas sont très-irréguliers et atteignent une longueur de 1 dixième de millimètre environ ; mais la plupart ont de 3 à 6 centièmes de millimètre de large, rarement 8 centièmes. Beaucoup de ces amas, dont l'épaisseur est variable, mais moindre que leur largeur, ont une forme hexagonale à angles émoussés, et ordinairement deux côtés sont plus petits que les autres. Ils rappellent bien la forme des cristaux lamelleux de *chlorite hexagonale* ou *talc cristallisé*. Certains de ces corpuscules ont l'air de cristaux en aiguilles fines, quelques-uns en ont même tous les caractères, mais la plupart sont des lamelles vues de côté au lieu d'être vues de face.

TALLE. s. f. Ensemble des pousses qui, dans les graminées, entourent la tige principale. V. THALLE.

TALON. s. m. [*talus*, *calx*, πτέρνα, all. *Ferse*, angl. *heel*, it. *tallone*, *calcagno*, esp. *talon*]. Saillie du pied en arrière, formée par l'os calcanéum. — *Talon*, dans le sabot des animaux ongulés, le point où la paroi se replie postérieurement pour se porter en dedans. — *Talon de collier*. En vétérinaire, chez les animaux de boucherie, la partie musculaire profonde de la base du cou.

TALPA. s. f. Mot latin signifiant *taupe*. — En vétérinaire, le phlegmon de la partie supérieure et postérieure de la tête V. MAL *de taupe*. — En chirurgie, une loupe plate à la tête. V. TAUPE.

TALUS. adj. m. [de *talus*, talon]. — *Pied talus*. Une espèce de pied bot dans laquelle le talon seul porte sur le sol, et la face dorsale du pied est redressée contre la jambe. V. PIED *bot*.

TAMARIN. s. m. [all. *Tamarinde*, angl. *tamarind*, it. et esp. *tamarindo*]. Fruit du tamarinier (*Tamarindus indica*, L., Fig. 464), arbre des Indes, de l'Asie occidentale et de l'Égypte, naturalisé en Amé-

rique (triandrie monogynie, L., légumineuses cassiées J.). C'est une gousse solide, longue de 11 à 13 centimètres inégalement renflée, contenant, au milieu d'une pulpe abondante, trois ou quatre semences rouges, luisantes, anguleuses et comprimées. Cette pulpe, jaunâtre, rouge ou brune, plus ou moins acide ou sucrée, traversée par trois forts filaments, et encore mêlée des semences, nous est envoyée après qu'on lui a fait subir un commencement d'évaporation. Le tamarin contient des tartrates acidules de potasse et de chaux, de l'acide tartrique en excès, et quelquefois du cuivre provenant des bassines dans lesquelles il a été évaporé. Il est souvent falsifié avec la pulpe de pruneaux et l'acide tartrique. Pour l'usage pharmaceutique, on prépare la



Fig. 464.

pulpe de tamarin en mettant le tamarin du commerce dans un pot de faïence avec un peu d'eau, et le faisant digérer sur des cendres chaudes, jusqu'à ce qu'il soit ramolli bien également; on le pulpe ensuite pour en séparer les noyaux et les filaments. — En faisant cuire en consistance de miel épais 120 gram. de cette pulpe et 180 grammes de sucre, on a la *conserve de tamarin*. — On fait la *tisane de tamarin* avec 32 grammes de la pulpe du commerce, qu'on délaye dans 1 kilogramme d'eau bouillante, et qu'on passe à l'étamine après une heure d'infusion. On prescrit le tamarin, comme laxatif, à la dose de 30 à 60 grammes.

TAMARISC. s. m. [*Tamarix gallica*, L., all. *Tamarisk*, angl. *tamarisk*, it. et esp. *tamarisco*]. Arbre (pentandrie trigynie, L., tamariscinées, J.) dont l'écorce, brun verdâtre extérieurement, rouge dans l'intérieur, a une saveur astringente, un peu nauséeuse et très-faiblement amère. Elle a été employée comme astringente, ainsi que celle du *Tamarix germanica*, L. — Le *Tamarix mannifera*, Ehrenberg (*tarfa* ou *atlé* des Arabes), croît au Sinaï. Piqué par le *Coccus manniparus*, il en exsude une sorte de manne muqueuse et sucrée.

TAMARISCINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes pleurospermées, voisine des violariées et des sauvagésiées.

TAMBOUR. s. m. V. Tympan.

TAMBUK. s. m. Nom donné en Abyssinie, dans le Tigray, à un grand arbre dioïque de la famille des euphorbiacées, le *Croton macrostachys*, Hochst (*Rottlera Schimperi*, Hochst. et Steud.), dont l'écorce est employée dans le pays comme un laxatif et un adjuvant du cousso. Il a reçu aussi, dans quelques localités, le nom de *misanna*. Il faut éviter de le confondre avec le *moucenna*. V. ce mot.

TAMIER ou **TAMINIER.** s. m. [*tamnus*, all. *Schmeerwurzel*]. Genre de plantes de la famille des dioscoréacées, dont l'espèce ordinaire (*Tamus* ou *Tamnus communis*, L.), appelée *sceau de Notre-Dame*, a une racine grosse, tubéreuse, noire au dehors, blanche en dedans, âcre et gluante, préconisée autrefois comme résolutive et diurétique.

TAMPONNEMENT. s. m. [all. *Tamponiren*, angl. *plugging*, esp. *taponiamento*]. Introduction de bourdonnets ou de tampons de charpie dans une plaie ou dans une cavité naturelle, telle que la matrice, le vagin, les cavités nasales, pour arrêter une hémorrhagie. V. Sonde *de Belloc*.

TAN. s. m. [all. *Gerberlohe*, angl. *tan*, it. *concia*]. Écorce de chêne concassée dont on se sert pour tanner les peaux. On a étendu ce nom à diverses écorces qui, à raison de la quantité de tannin qu'elles contiennent, sont susceptibles, comme l'écorce de chêne, de se combiner avec les matières animales et de les rendre imputrescibles. V. Tannin.

TANACÉTINE. s. f. [angl. *tanacetine*, it. *tanacetina*]. Substance non azotée, résineuse, d'une amertume intense, qu'on dit exister dans la tanaisie.

TANACÉTIQUE (Acide) [angl. *tanacetic acid*]. Acide cristallisable retiré de la tanaisie.

TANAISIE. s. f. [*Tanacetum vulgare*, L., all. *Rainfarn*, angl. *tansy*, it. et esp. *tanaceto*]. Plante (syngénésie polygamie superflue, L., synanthérées, J.) dont les sommités fleuries sont am res, aromatiques, et employées comme toniques ou comme vermifuges. On donne la tanaisie en poudre (2 à 4 grammes) et en infusion (8 à 16 grammes). On en re tire aussi une eau distillée et une huile volatile. — *Tanaisie baumière*. V. Balsamite.

TANGHINIE. s. f., ou **TANGHIN, TANGHUIN.** s. m. Le *tanghuin* (*Cerbera venenifera*, Steudel), ou

tanghin de Madagascar (*Tanghinia venenifera*, Poiret, ou *veneniflua*, Don, *Cerbera maughas*, L. *Cerbera tanghin*, Hook.), est un arbre de la famille des apocynées, dont le fruit est une drupe uniloculaire monosperme, du volume d'un œuf. Sarcocarpe charnu et fibreux, endocarpe ligneux ; graine huileuse et vénéneuse.

TANGHUINE. s. f. [all. *Tanghin*, angl. *tanghicin*, it. *tanguina*, esp. *tanguino*]. Principe vénéneux très-âcre, cristallisable, soluble dans l'éther et l'alcool, fusible à une certaine température, et isolé du fruit dit *tanghin de Madagascar*, par Henry fils et Ollivier. Ce principe n'est ni acide ni alcalin.

TANNATE. s. m. [all. *gerbesaures Salz*, it. *tannato*, esp. *tanato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison du tannin ou acide tannique avec les bases. Les composés que l'acide tannique forme avec les alcalis végétaux (quinine, cinchonine, morphine, codéine, strychnine, brucine, nicotine, etc.), étant insolubles dans l'eau, on a proposé d'utiliser le tannin contre quelques alcaloïdes vénéneux.

TANNE. s. f. [all. *Hautfinne*]. Petite tumeur formée par l'accumulation de l'épithélium, accompagnée ou non du produit de la sécrétion d'une glande sébacée qui est dilatée par cette accumulation. On l'observe surtout dans les régions pourvues de nombreux follicules pileux, de duvet, et particulièrement au front, sur les ailes du nez, au cou, au devant de la poitrine. Tantôt c'est simplement une petite élevure, tantôt c'est une saillie tubéreuse, d'un assez fort volume, constituant alors une véritable loupe. On peut en faire sortir par la pression une matière d'aspect graisseux, en apparence vermiforme, plus ou moins endurcie. Lorsque les tannes ont un certain volume, il faut les vider de temps en temps de la matière qui les remplit, ou bien, si elles deviennent gênantes ou trop volumineuses, il faut les extirper en pratiquant une incision cruciale et enlevant le kyste. Leur contenu est le même que celui des loupes méliceriques, c'est-à-dire : 1° des cellules épithéliales pavimenteuses plus ou moins déformées, et sphériques, aplaties ou vésiculeuses, à contenu homogène ou granuleux ; 2° des granulations graisseuses libres ; 3° des cristaux de cholestérine très-souvent ; 4° des carbonates de chaux et de magnésie à l'état de granulations et quelquefois sous forme pâteuse ; 5° il est des cas dans lesquels un liquide tient en suspension tous ces éléments. V. SÉBACÉES (*tumeurs*).

TANNERIE. s. f. Manufacture où l'on tanne les cuirs. Les mégissiers sont sujets à des maladies des doigts (Armieux). La première consiste en une ecchymose qui envahit la partie interne des doigts, là où l'épiderme est très-mince. Cette ecchymose, qui a un aspect noirâtre, dure ainsi plusieurs mois sans être bien pénible; plus souvent lape au s'ulcère, et alors l'ouvrier éprouve des souffrances atroces par le contact des surfaces saignantes avec la chaux, dont il est impossible de se passer pour préparer les peaux. Quelques jours de repos et d'application d'un corps gras suffisent ordinairement pour guérir cette maladie; mais elle récidive souvent quand l'ouvrier s'expose de nouveau à la cause qui l'a produite. Les mégissiers appellent ce mal *choléra des doigts*. La seconde maladie, nommée par eux *rossignol*, parce qu'elle est encore plus douloureuse et qu'elle leur fait jeter des cris de douleur, consiste en un petit trou capillaire qui se forme à l'extrémité de la pulpe des doigts; il est dû à l'amincissement de la peau corrodée par la chaux. Il y a issue de gouttelettes de sang, communication de l'air avec les papilles nerveuses, et douleurs atroces. Les ouvriers continuent leur métier malgré cela, et n'en éprouvent pas de conséquences fâcheuses. Le mal disparaît sans médication aucune, par la simple suspension du travail. Si les ouvriers voulaient s'astreindre à porter des gants huilés, il est probable qu'ils s'affranchiraient de ces désagréables accidents, mais ils s'y refusent.

TANNIN. s. m. [*tanninum*, all. *Gerberstoff*, angl. *tannin*, it. *tannino*, esp. *tanino*]. Substance végétale qui, combinée avec des bases, est un des matériaux immédiats des végétaux. Le tannin existe dans une foule de substances végétales, telles que le cachou, les diverses parties du noyer, le kino, les écorces de chêne, de quinquina, etc., surtout dans la noix de galle ; et peut-être n'est-il pas absolument identique dans ces diverses substances, ou du moins se trouve-t-il modifié par d'autres principes. Pelouze l'a isolé, à l'état de pureté, de la noix de galle au moyen de l'éther sulfurique hydraté. A l'état sec, il est d'un blanc jaunâtre, friable, incristallisable, inodore, très-styptique ; il est inaltérable à l'air sec, décomposable par la chaleur, soluble dans l'éther, l'alcool et l'eau ; il est précipité par plusieurs acides et par une foule de sels minéraux et organiques. Le tannin est acide et doit prendre rang parmi les acides végétaux puissants, sous le nom d'*acide tannique* ($C^{18}H^5O^9.3HO$). En contact avec l'air ou l'oxygène et l'eau, il se décompose et passe en peu de temps à l'état d'*acide gallique* cristallisable ($C^7H^3O^5.HO$). Dans cette circonstance, les éléments se groupent de manière à donner de l'eau, de l'acide carbonique, et l'acide gallique. Si ce dernier acide reste en contact avec l'eau, il s'empare des éléments de ce liquide, devient *acide ellagique* ($C^{14}H^2O^7.HO$), composé presque insoluble, mais qui a presque les mêmes caractères chimiques. Chauffé avec soin, cet acide gallique peut donner lieu à de l'acide carbonique et à un acide pyrogéné, l'*acide pyrogallique* ($C^6H^3O^3$), qui, dans d'autres circonstances, se change à son tour en un quatrième acide, l'*acide métagallique* ($C^6H^2O^2$). — Le tannin fait la base de beaucoup de produits des arts et de l'industrie. C'est par le tannage, c'est-à-dire en mettant en contact avec le tan, ou écorce de chêne, les peaux des grands mammifères domestiques, dépilées et convenablement apprêtées, que l'on prépare le cuir. — Le tannin est un astringent précieux pour la thérapeutique, soit à l'état de pureté, soit à raison des nombreuses substances dont il forme le principe actif. La *potion de Pradel* est un mélange d'hydraté de camphre, 128 gram.; sirop d'extrait de ratanhia, 32 gram.; sirop de gomme, 32 gram., et tannin pur, 1gr,80. — La *potion de Gamba* est préparée avec hydrolat d'absinthe, sirop de safran et vin de Malaga, aa 64 gram. ; tannin pur, 4 gram. — *Tannin artificiel*. V. STYPHINIQUE (*acide*).

Tannin du cachou. V. CACHUTIQUE.

Tannin du café. V. CAFÉTANNIQUE.

Tannin du chêne. V. QUERCITANNIQUE.

Tannin du laurier. V. MORINTANNIQUE.

Tannin du quinquina. V. QUINOTANNIQUE.

TANNINGÉNIQUE ou **TANNINGIQUE.** V. CATÉCHINE.

TANNIQUE. adj. Qui a rapport au tannin. — *Acide tannique*. V. TANNIN. — *Liqueur tannique*. Solution d'acide tannique. — *Injection tannique*. Injection

employée contre la blennorrhagie, contenant 1 gram. de tannin pour 100 à 150 grammes d'eau lorsqu'elle est destinée à l'urèthre chez l'homme, et le double de ce principe si elle est destinée au vagin. Dans les affections utérines on la remplace souvent par des injections avec une décoction de 60 à 200 grammes de *feuilles de noyer* pour 1 litre d'eau bouillante.

TANNOGÉLATINE. s. f. Substance floconneuse, insoluble et presque indestructible, composée de tannin et de gélatine, et formant la base du cuir.

TANNOMÉLANIQUE (ACIDE). Corps obtenu en chauffant les acides tannique, gallique ou tannoxylique hors de l'action de la lumière, dans un excès de potasse. Corps acide, noir, pulvérulent. ($C^{14}H^6O^9$.)

TANNOXYLIQUE (ACIDE). Corps qui se produit en exposant à l'air, dans un vase plat, une solution de tannin dans une dissolution étendue de potasse. Liquide acide, rouge, non cristallisable. ($C^{15}H^8O^{14}$.)

TANTALATE. s. m. [all. *tantalsaures Salz*, it. et esp. *tantalato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide tantalique avec les bases.

TANTALE. s. m. [all. *Tantal*, it. et esp. *tantalo*]. Métal découvert en 1801 (Hatchett) dans le colombite ou tantalite (tantalate de fer ou de manganèse) du Massachusetts. C'est une poudre noire infusible, inaltérable à l'air, inattaquable par les acides chlorhydrique, nitrique, sulfurique et même par l'eau régale; mais soluble dans un mélange d'acides fluorhydrique et nitrique. Chauffé à l'air, ce métal brûle avec une flamme brillante et donne de l'acide tantalique.

TANTALIQUE. adj. Qui concerne le tantale. — *Acide tantalique* ou *peroxyde de tantale*. Poudre blanche insipide, insoluble, inodore, infusible, indécomposable par la chaleur (Ta^2O^3). On connaît en outre un oxyde TaO.

TAON. s. f. [*tabanus*, οἶστρος, all. *Viehefliege*, angl. *ox-fly*, it. *tafano*, esp. *tabano*]. Insecte diptère, de la famille des tabaniens. Les taons sont communs dans les bois. Les femelles sont avides du sang des animaux; les mâles se contentent de butiner sur les fleurs. Parmi les animaux domestiques, ce sont les bœufs et les chevaux qui ont le plus à souffrir des attaques de ces insectes, et sur qui leurs piqûres provoquent le développement de nombreuses tumeurs sans gravité. V ŒSTRE.

TAPIOCA. s. m. [all. *Tapioka*, esp. *tapioca*]. Nom américain de la fécule de manioc. V. MANIOC.

TAPIS. s. m. [*Tapetum*, *membrana versicolor oculi*, Fielding]. Portion de la choroïde qui n'est pas noire, mais brillante, à reflets métalliques changeant selon les incidences de la lumière. Elle est située à la partie externe de l'insertion du nerf optique, soit au-dessus, soit au-dessous, et, chez quelques animaux, à la fois au-dessus et au-dessous et même tout autour de cette insertion (renard, chat, lion, chevreuil, chèvre, cerf, marsouin, etc.). Le tapis manque chez l'homme, les singes, les rongeurs, les oiseaux, etc. Il existe chez les ruminants, le cheval, les phoques, beaucoup de carnassiers, chez les tortues terrestres, les batraciens, les vipères, les couleuvres, les raies et les squales. La cause de cette couleur (sauf chez les poissons) n'est pas une matière colorante spéciale : elle dépend d'un phénomène physique d'interférence, qui résulte lui-même d'une disposition particulière de la texture de la choroïde. Au niveau du tapis, les cellules de la choroïde, bien qu'existant avec tous leurs caractères de forme, de volume, etc., manquent totalement de granulations pigmentaires ou n'en renferment pas assez pour leur ôter toute transparence ; ces cellules contiennent souvent une ou deux gouttes d'huile. La lumière arrive ainsi jusqu'à la trame de la choroïde, formée, à ce niveau, des mêmes fibres qu'ailleurs, mais disposées en nappes ou faisceaux larges très-serrés. Ces fibres sont des fibres lamineuses minces, à bords nets et fermes, analogues à celles des tendons ; il n'y a pas de fibres élastiques avec elles. Par leur texture, elles représentent une couche ou membrane finement et régulièrement striée, qui produit des effets d'interférence en décomposant la lumière, qu'elle réfléchit à la manière des lames striées, au lieu de l'absorber en entier comme la portion noire de la choroïde. Aussi le tapis, bien qu'offrant un éclat métallique distinct pour chaque espèce animale, selon la couleur du spectre lumineux principalement réfléchie, varie de couleur et donne des effets d'irisation selon l'inclinaison des surfaces réfléchissantes. Il résulte aussi de cette disposition que le tapis perd sa couleur en se séchant, parce qu'il perd sa texture. Toutefois, chez les carnivores, derrière la couche de fibres choroïdiennes qui décomposent la lumière, il y a un amas ou couche de granules blancs larges de 4 à 5 millièmes de millimètre, et formés de phosphates calcaires; aussi reste-t-il blanc après sa dessiccation. La surface concave ou rétinienne du tapis est parcourue par des vaisseaux étoilés comme le reste de la choroïde, avec de minces fibres lamineuses pâles et lâches entre les mailles. V. IRIS.

TARA. s. m. Maladie épidémico-contagieuse qui a été observée par Gmelin en Sibérie, dans la ville de Tara, et sur les bords du fleuve Irtisch. Cette maladie s'annonce par des espèces de boutons pâles et durs au toucher qui surviennent en différentes parties du corps. Dans l'espace de quatre à cinq jours, ils deviennent de la grosseur du poing sans changer de couleur ni diminuer de dureté. Alors les malades éprouvent une grande faiblesse avec soif ardente, perte d'appétit, somnolence, vertige, anxiété précordiale, respiration difficile, haleine fétide, pâleur du visage, douleurs atroces internes, angoisses inexprimables ; et, s'il ne survient pas une sueur copieuse, la mort est inévitable du neuvième au onzième jour.

TARAXACINE. s. f. Matière amère du *Taraxacum dens leonis*, L.

TARAXIS. s. f. [*taraxis*, de τάραξις, trouble; it. *tarassi*]. Altération de la vision résultant d'une légère ophthalmie ou d'une cause vulnérante.

TARDIGRADES. s. m. pl. [de *tardus*, lent, et *gradi*, marcher ; all. *Faulthiere*, esp. *tardigrados*]. Famille de mammifères onguiculés qui n'ont point de dents incisives, et dont les doigts sont réunis jusqu'aux ongles, ordinairement très-allongés et crochus. Ils sont lents dans leurs mouvements, mais beaucoup moins qu'on ne l'avait prétendu. — C'est aussi le nom d'un genre de vers munis de quatre paires de tubercules locomoteurs armés de crochets, et jouissant de la propriété de se dessécher et de revenir à la vie au contact de l'eau, comme les rotifères. V. ce mot.

TARÉ, ÉE. adj. — *Cheval taré*. Cheval qui a perdu de son prix, en raison de quelque défectuosité accidentelle.

TARENTISME. s. m. [it. *tarantismo*, *tarantolismo*, esp. *tarantismo*]. Maladie nerveuse qui a régné dans

la Pouille et même dans une partie de l'Italie pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, et qui depuis s'est éteinte. Elle était particulièrement déterminée par la piqûre de la tarentule, mais aussi par celle d'autres insectes, la piqûre ne paraissant agir en ce cas que comme exerçant une influence sur le système. Elle résultait aussi de l'imitation, la vue des malades affectés de tarentisme développant la maladie chez d'autres personnes. Elle consistait en une sorte de mélancolie qui se dissipait au son des instruments; la musique, et surtout les airs de danse, ranimaient ces malades; alors ils se mettaient à danser jusqu'à ce qu'ils tombassent de fatigue, baignés d'une sueur profuse, ce qui les soulageait. Ils témoignaient aussi un vif désir de se baigner dans la mer. Cette affection se rattache par certains côtés à la chorée épidémique du moyen âge. V. CHORÉE et TIGRETIER.

TARENTULE. s. f. [*tarentula*, all. *Tarantel*, it. *tarantola*, esp. *tarantula*]. Espèce d'araignée (*Lycosa tarentula*, Latreille), ainsi appelée parce qu'on la trouve principalement aux environs de Tarente, ville de la Pouille, dans le royaume de Naples. Sa morsure a été pendant longtemps regardée comme dangereuse, mais elle ne cause que de l'enflure sans accidents graves locaux ou généraux. V. TARENTISME.

TARRO, TARO ou **TAO**. s. m. Nom indigène en Océanie de l'*Arum esculentum*, Forst. La culture a fait disparaître dans cette espèce le principe âcre qui est commun dans les aroïdées.

TARSE. s. m. [*tarsus*, de ταρσὸς, qui signifiait tout objet composé de plusieurs pièces rangées avec ordre; all. *Fusswurzel*, angl. *instep*, it. et esp. *tarso*]. La partie postérieure du pied, composée de sept os enclavés les uns dans les autres. Ces os forment deux rangées : la première, dite *rangée jambière*, comprend l'astragale et le calcanéum; la seconde, ou *rangée métatarsienne*, est l'assemblage du scaphoïde, du cuboïde et des trois cunéiformes. Chez les articulés, le *tarse* ou *pied* est la partie terminale, appendiculée ou non, des pattes. Sur les acariens, elle est toujours conique, courbe ou allongée, terminée par deux points mousses dans les sarcoptes, les psoroptes, etc., chez lesquels elle est très-courte, à base large circulaire. Le tarse se reconnaît aux crochets pectinés ou non, aux caroncules, aux ventouses avec ou sans crochets, ou aux longues soies qu'il porte comme appendices terminaux, et qui sont caducs chez quelques espèces telles que le *Sarcoptes mutans*, Lanquetin et Ch. Robin.

TARSE. adj. [*tarseus*, all. *Kammknorpel*, *Tarsusknorpel*, *Augenliedknorpel*, angl. *tarsus*, it. et esp. *tarso*]. On appelle *fibro-cartilages tarses*, deux expansions fibreuses placées dans l'épaisseur du bord libre des paupières. Leur face antérieure est recouverte par le muscle orbiculaire et par la peau, et la postérieure par la conjonctive. Leur extrémité interne se continue avec le tendon de l'orbiculaire, l'externe se termine en pointe dans la commissure. Ils ont pour fonction de maintenir les paupières étendues transversalement, et de favoriser leur glissement sur le globe de l'œil. Ces organes sont fibreux, mais non cartilagineux.

TARSIEN, IENNE. adj. [*tarseus*, it. *tarsico*, esp. *tarsiano*]. Qui a rapport au tarse. — *Artère tarsienne*. L'artère du tarse, branche de la pédieuse. — *Articulations tarsiennes*. On comprend sous ce nom celle de l'astragale avec le calcanéum, celle des deux rangées du tarse entre elles, et celles des os de la seconde rangée entre eux. — *Os tarsiens*. Nom donné quelquefois collectivement aux sept os du tarse.

TARSO-MÉTATARSIEN, IENNE. adj. [*tarso-metatarseus*, it. *tarso-metatarsico*]. Qui a rapport au tarse et au métatarse. — *Articulations tarso-métatarsiennes*. Celles des os de la seconde rangée du tarse avec les os métatarsiens.

TARSO-MÉTATARSI-PHALANGIEN DU POUCE. V. ABDUCTEUR *du gros orteil*.

TARSO-PHALANGIEN DU POUCE [it. et esp. *tarso-falangiano*]. V. FLÉCHISSEUR (*court*) *du gros orteil*.

TARSORRHAPHIE. s. f. [*tarsorrhaphia*, de *tarse*, et ῥαφή, suture]. Suture des cartilages tarses.

TARSO-SOUS-PHALANGIEN DU PETIT ORTEIL. V. FLÉCHISSEUR (*court*) *du petit orteil*.

TARSO-SOUS-PHALANGIEN DU POUCE. V. FLÉCHISSEUR (*court*) *du gros orteil*.

TARTARE (RACE CHEVALINE). Le cheval tartare est de petite taille, agile dans ses mouvements, robuste, musculeux, prudent et sûr; souffre aisément la faim et se contente de très-peu de nourriture; il a la tête petite, le cou souple et peu allongé, les jambes longues et fermes, la queue attachée bas, les sabots hauts, étroits, la poitrine mince; il est très-propre au service de la guerre. On trouve, dans la petite Tartarie, des chevaux si remarquables, qu'ils peuvent rivaliser avec la race arabe (Havez-Montlaville). On divise la race tartare en deux groupes principaux : la *circassienne* et la *turcomane*.

TARTAREUX et **TARTARIQUE**. adj. [all. *Weinsteinsäure*, angl. *tartaric*, it. et esp. *tartarico*]. V. TARTRIQUE.

TARTARIQUE. adj. [de *tartre*, tartre]. Qui a rapport au tartre. — *Glandes tartariques*. V. TARTRE *dentaire*.

TARTARISÉ, ÉE. adj. Qui contient du tartre.

TARTON-RAIRE. s. m. Nom du *Passerina tarton-raira*, famille des daphnacées (vulgairement *gros retombel*, *trintanelle*, *malherbe*), dont l'écorce a été proposée pour remplacer le garou (Hetel).

TARTRALIQUE (ACIDE). Produit de l'action de la chaleur à 200° sur l'acide tartrique hydraté pendant un court espace de temps. Masse molle, non cristallisable, soluble dans l'alcool, donnant des sels solubles dans l'eau. ($C^8H^4O^{10}+\frac{3}{2}HO$.)

TARTRAMIDE. s. f. ($C^8H^8Az^2O^8$) Cristallisable, produit de l'action de l'ammoniaque sur l'éther tartrique (Demondésir). On en distingue une variété droite et une gauche, d'après leur action sur la lumière polarisée.

TARTRAMIQUE. adj. — *Acide tartramique* ($C^8H^7AzO^{10}$). Cristallisable, produit de la décomposition de l'éther tartrique par les alcalis.

TARTRATE. s. m. [*tartras*, all. *weinsaures Salz*, angl. *tartrate*, it. et esp. *tartrato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide tartrique avec les bases. Les tartrates sont neutres ou acidules; dans ce dernier cas, on les nomme *bitartrates*.

Tartrate acidule de potasse (*bitartrate de potasse*). Sel qui existe tout formé dans plusieurs matières végétales, et surtout dans le raisin; il constitue en grande partie le dépôt que forment les vins sur les parois des vaisseaux qui les contiennent, dépôt qu'on connaît sous le nom de *tartre*. Il suffit, pour l'obtenir pur, de faire bouillir le tartre avec de l'argile délayée, qui s'empare de la matière colorante, et de faire cristalliser plusieurs fois. Ce sel a une saveur aigrelette qui n'a rien de désagréable. Il est soluble dans 15 parties d'eau

bouillante, mais seulement dans 60 d'eau froide. On le rend bien plus soluble en le combinant avec l'acide borique (on fait dissoudre complétement dans l'eau bouillante 1 partie de cet acide et 4 de bitartrate de potasse) : le composé incristallisable qui en résulte a été regardé comme un sel double, dont l'acide borique est une des bases, ce qui l'a fait nommer *tartrate boro-potassique*. C'est ce produit qui est connu sous le nom de *crème de tartre soluble*, parce qu'il suffit, pour la dissoudre, de 3 parties d'eau froide et de 2 d'eau bouillante. La crème de tartre soluble est souvent administrée comme laxative (16 à 32 gram.), seule ou dans une limonade.

Tartrate cupro-potassique. V. SUCRE *du foie*.

Tartrate de potasse neutre (*sel végétal*). Pour faire ce sel, on sature une dissolution de crème de tartre chaude par du carbonate de potasse; on filtre la liqueur et on l'évapore pour la faire cristalliser. Ses cristaux sont des prismes rectangulaires à quatre pans et à sommets dièdres. Il est très-légèrement déliquescent, soluble dans son poids d'eau à + 20° centigr., d'une saveur amère : c'est un purgatif doux.

Tartrate de potasse et d'antimoine. V. ÉMÉTIQUE.

Tartrate de potasse et de cuivre. V. SUCRE *du foie*.

Tartrate de potasse et de fer, *tartrate ferrico-potassique*, *tartrate de potasse et de fer cristallisé* (*tartre chalybé*). — Sel qu'on prépare en faisant bouillir dans 6 parties d'eau 1 partie de bitartrate de potasse, et ajoutant du peroxyde de fer hydraté jusqu'à ce qu'il refuse de se dissoudre : on filtre ensuite, et l'on évapore à siccité, à une douce chaleur. Il est rougeâtre, styptique, très-soluble dans l'eau.

Tartrate de potasse et de soude (*sel de Seignette*, *sel de la Rochelle*). Sel que l'on obtient en faisant bouillir dans de l'eau du tartrate acidule de potasse, y versant du carbonate de soude jusqu'à saturation, et faisant cristalliser. Ce sel triple est sous forme de beaux prismes d'une transparence parfaite : c'est un purgatif doux (à la dose de 12, 24 ou 32 grammes).

Tartrate de quinine. On prépare ce sel directement, et à chaud, en saturant la quinine par l'acide tartrique; il est peu soluble dans l'eau à froid, beaucoup plus dans l'alcool : il a été employé dans quelques poudres dentifrices.

TARTRE. s. m. [*tartarus*, nom qui n'est pas latin et qui a été donné à cette substance par les alchimistes et les chimiatres; all. *Weinstein*, angl. *tartar*, it. et esp. *tartaro*]. Dépôt que forment les vins sur les parois des cuves où ils fermentent, et dans les tonneaux à mesure qu'ils vieillissent. Il est rouge ou blanc, selon la couleur du vin dont il provient. L'un et l'autre contiennent une grande quantité de tartrate acidule de potasse, un peu de silice, de tartrate de chaux, d'alumine, d'oxyde de fer et de manganèse. Le rouge ne contient, de plus que le blanc, qu'un peu de matière colorante. Le tartre calciné constitue les *cendres gravelées*, qui sont du sous-carbonate de potasse mêlé de chaux et de silice. Calciné avec parties égales de nitre, il forme le *flux blanc*; et avec la moitié de son poids du même sel, le *flux noir*. Dans le premier, l'acide nitrique du nitre a complétement brûlé le charbon du tartre; il ne reste que les principes des cendres gravelées, plus la potasse du nitre. Dans le flux noir, il reste un peu de charbon qui n'a pas été complétement brûlé, et il y a moins de potasse. Le *tartre brut* n'est pas employé en médecine; mais la pellicule qui se forme pendant l'évaporation de sa dissolution constitue la *crème de tartre*. V. PLATRAGE.

Tartre ammoniacal. Tartrate d'ammoniaque.

Tartre chalybé. V. TARTRATE *de potasse et de fer*.

Tartre dentaire [*rubigo*, angl. *tartar*, it. *tartaro*, esp. *tartaro dentario*]. Enduit, d'abord limoneux, blanchâtre ou jaunâtre, qui s'amasse au collet des dents, se durcit, et forme à la base de la couronne une incrustation phosphato-calcaire qui finit par en environner la surface si l'on n'a pas le soin de l'enlever. Le tartre dentaire est formé, d'après Berzelius, de 70,0 de phosphate terreux, 12,5 de mucus, 1,10 de matière salivaire, et 7,5 d'une matière animale soluble dans l'acide chlorhydrique. Quelques auteurs ont admis des glandes (*glandes tartariques*) qui auraient la propriété de sécréter le tartre des dents. L'observation anatomique a montré qu'elles n'existent pas. Le tartre des dents, chez l'homme et chez le chien, est un dépôt anormal et accidentel des sels de la salive altérée, surtout quant à sa substance organique, ou ptyaline, qui joue un rôle dans la dissolution de ces sels. Sa formation est le signe d'un trouble de la sécrétion salivaire dû le plus souvent à une perturbation des usages de l'estomac (V. SYMPATHIE), ou à une lésion de la muqueuse buccale. Le tartre détermine une congestion des gencives qui réagit défavorablement à son tour sur la sécrétion salivaire, qui amène le déchaussement des dents, leur ébranlement, l'inflammation du périoste alvéolo-dentaire et hâte la chute de ces organes. On doit le faire enlever lorsqu'il se forme, et en prévenir le dépôt en lavant les dents une ou plusieurs fois par jour. V. LEPTOTHRIX.

Tartre émétique. V. ÉMÉTIQUE.

Tartre martial soluble. On l'obtient en dissolvant 1 partie de tartrate de potasse neutre dans 4 parties de teinture de Mars tartarisée, et faisant évaporer à siccité.

Tartre soluble. V. TARTRATE *de potasse*.

Tartre stibié. V. ÉMÉTIQUE et REMÈDE *secret de Sacombe*.

Tartre tartarisé. V. TARTRATE *de potasse*.

TARTRÉLIQUE (ACIDE). Corps obtenu en maintenant longtemps l'acide tartralique à la température de 180°; soluble dans l'eau, donne des sels très-solubles. ($C^8H^4O^{10}.HO$.)

TARTRIMÈTRE. s. m. [esp. *tartrimetro*]. Instrument analogue à l'alcalomètre de Descroizilles, et qui sert à établir la valeur commerciale du bitartrate de potasse. Le moyen consiste à calciner fortement ce sel et à éprouver, au moyen d'une liqueur *oxymétrique*, la force saturante du résidu. Connaissant la quantité que sature un poids connu de crème de tartre pure, on saura, par le rapport qui existe entre les quantités saturées d'autres échantillons de bitartratre, la richesse ou la valeur réelle de ceux-ci.

TARTRIQUE. adj. Qui concerne le tartre et ses composés. — *Acide tartrique* [all. *Weinsäure*, *Weinsteinsäure*, *Tartrylsäure*]. On le rencontre dans beaucoup de fruits acides, le raisin surtout : il fait la base du tartre, où il est combiné avec de la potasse; on l'extrait en traitant ce sel par la craie, puis le produit par l'acide sulfurique, évaporant, et laissant cristalliser la liqueur. Il donne des prismes hexagones terminés par des sommets obliques. L'eau et l'alcool le dissolvent. On peut en préparer des limonades. Uni au sirop de sucre, il forme le *sirop tartrique*. —

Acide tartrique droit ($C^8H^4O^{10}.2HO$). C'est l'acide tartrique ordinaire, ainsi nommé parce qu'il est dextrogyre, acide puissant qui se décompose à 200°, en présence des alcalis en excès, en 2 équivalents d'acide oxalique et 1 équivalent d'acide acétique. — *Acide tartrique gauche*. Lorsqu'on forme des *racémates* doubles de soude et d'ammoniaque ou de soude et de potasse, les solutions sont sans *pouvoir rotatoire*, mais les cristaux qui se déposent par évaporation sont de deux sortes, distinctes par des *facettes hémiédriques de sens opposés*, qu'on peut isoler. L'acide propre à chaque sorte de cristaux s'extrait de ses sels comme l'acide tartrique des tartrates : l'un est l'*acide tartrique droit ;* l'autre est lævogyre, de pouvoir égal, mais opposé au premier. Sauf ce caractère et l'opposition des faces de ses cristaux, tous ses caractères sont les mêmes que ceux du précédent. L'*acide racémique* n'est autre qu'une combinaison des *acides tartrique droit* et *gauche*, et l'on peut l'obtenir en les combinant, et le dédoubler en *acides droit* et *gauche*. — *Acide tartrique inactif*. Modification isomérique de l'acide tartrique proprement dit, sans pouvoir rotatoire, qui n'est ni droit ni gauche par conséquent, et n'est point formé d'une combinaison du droit et du gauche. Il s'obtient en tenant cinq à six heures du tartrate de cinchonine à 170°. La cinchonine se décompose, et l'acide tartrique se dédouble en acide racémique et acide tartrique inactif. — *Limonade tartrique*. V. LIMONADE.

TARTROBORATE. s. m. [esp. *tartroborato*]. Nom donné à des composés où l'acide borique entre avec une base alcaline dans la composition de certains tartrates doubles : la *crème de tartre soluble*, par exemple. V. TARTRATE.

TARTROGLYCÉRIQUE (ACIDE). Corps obtenu par Berzelius en combinant la glycérine avec l'acide tartrique, et analogue aux *acides sulfoglycérique* et *phosphoglycérique*. Il forme des *tartroglycérates* analogues aux *sulfoglycérates* et *phosphoglycérates*.

TARTROMÉTHYLIQUE (ACIDE) [*tartrométhylate normal*, Gerhardt]. Produit de la combinaison de l'acide tartrique à l'alcool méthylique. Blanc, cristallisé, inodore, de saveur acide, soluble dans l'eau, l'alcool, peu soluble dans l'éther. ($C^8H^4O^{10}.C^2H^3O.HO.$)

TARTROVINIQUE (ACIDE) [*tartrovinate normal*, Gerhardt]. Produit de la combinaison de l'acide tartrique à l'alcool ordinaire. Solide, cristallisé, incolore, inodore, déliquescent; saveur acide et sucrée. Insoluble dans l'éther, brûle avec une flamme analogue à celle de l'alcool. ($C^8H^4O^{10}.C^4H^5O.HO.$)

TATOUAGE. s. m. Opération qui consiste à piquer la peau jusqu'au sang et à étendre, sur la partie piquée, des poudres fines, comme du vermillon, du charbon porphyrisé, etc. Ces poudres métalliques ou autres finissent par arriver dans les lymphatiques par le mécanisme de la pénétration, et s'arrêtent dans les glandes correspondantes qu'elles colorent. Vauli a proposé de faire disparaître la rougeur des *nævi* par le tatouage, en usant d'un mélange de céruse et de vermillon dans les proportions convenables pour rendre à la peau sa teinte naturelle autant que possible.

TATZÉ. s. m. [*Myrsine africana*, L.]. Fruit d'un arbrisseau de la famille des myrsinées qui croît sur les roches humides de la plus grande partie de l'Afrique, et surtout en Abyssinie, à 3000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il est *tænifuge* à la dose de 15 à 24 grammes, en poudre à l'état sec, mêlé à un véhicule quelconque. Il a une saveur âcre assez persistante et cause quelquefois des vomissements, mais ne donne pas de coliques et ne purge pas toujours. Il est nommé aussi *zarch* et *katchamo* en amharina.

TAUPE. s. f. [*talpa*, esp. *talpa*]. Nom vulgaire d'une espèce de loupe irrégulière, sinueuse, formée sous les téguments de la tête, qui sont soulevés comme la terre fouillée par la taupe. — En hippiatrique, *taupe* [all. *Speckgeschwulst*], tumeur phlegmoneuse dégénérée en ulcères fistuleux, ayant son siége sur le sommet de la tête, entre les deux oreilles du cheval, s'étendant quelquefois sur les côtés de l'encolure, attaquant, dans certains cas, le ligament cervical, déterminant des foyers de matière purulente qui s'ouvrent au dehors ou nécessitent des ouvertures. V. TALPA.

TAUREAU. s. m. [*taurus*, ταῦρος, all. *Stier*, angl. *bull*, it. et esp. *toro*]. Nom du mâle non châtré dans l'espèce bovine. Le taureau est apte à se reproduire dès l'âge de douze à quinze mois jusqu'à trois ou quatre ans. Quant au choix du taureau pour la reproduction, voy. REPRODUCTEUR.

TAURELIÈRE. s. f. Vache qui demande souvent le taureau. La *taurelière* est sujette à avorter.

TAURINE. s. f. [de ταῦρος, bœuf, taureau; all. et angl. *Taurin*, esp. *taurina*]. Matière cristallisable découverte par Gmelin dans la bile du bœuf, et nommée d'abord par lui *asparagine biliaire*, à cause de sa ressemblance avec l'asparagine. Le *choléate de soude* ($C^{52}H^{45}AzS^2O^{14}.NaO$), qui est un principe immédiat de la bile (ou ce liquide en masse), traité à chaud par l'acide chlorhydrique ou le sulfurique, se décompose en *taurine*, en acide choloïdique et en chlorure de sodium, etc.; traité par la potasse, il donne de l'acide cholalique et de la taurine. Mais il importe de savoir que la taurine n'est pas toute formée dans la bile, n'en est pas un principe immédiat. La taurine se dissout dans l'eau bouillante, dans les acides nitrique et sulfurique, non dans l'alcool absolu, et donne des cristaux prismatiques à quatre et à six pans, remarquables par leur volume ($C^4H^7O^6S^2Az$). Il paraîtrait que le dédoublement du choléate de soude pourrait, d'après une observation de Charcot et Robin, avoir lieu dans l'estomac, lorsque la bile y séjourne dans certaines conditions mal déterminées, et alors la taurine s'y trouve à l'état cristallin.

TAUROCHOLATE. s. m. [Synonymie : *Choléate de soude*, Demarçay, 1838; *biline*, Berzelius, 1841, et Mulder, 1847; *bilate de soude*, Liebig, 1843; *taurocholate de soude*, Lehmann, 1850]. Principe trouvé, comme le cholate, dans la bile de tous les mammifères, sauf le porc. Son existence n'a pas été constatée ailleurs que dans l'humeur biliaire. Le choléate est le plus abondant des principes de la bile après l'eau; mais on ne sait en quelle proportion il y existe. Il est dans la bile à l'état liquide par dissolution directe dans l'eau. Ayant la propriété de dissoudre les graisses, il a probablement une grande part à la dissolution de celles qui constituent la bile. Il ne cristallise pas; il est solide, blanc; il attire l'humidité de l'air, sans toutefois se liquéfier; il a un goût douceâtre avec un arrière-goût amer; il fond à la chaleur, et brûle avec une flamme charbonneuse. Il est soluble dans l'eau et l'alcool, mais complétement insoluble dans l'éther. Il est sans action sur les réactifs colorés. Les acides faibles et l'acide carbonique ne décomposent pas ce sel; l'acétate de plomb basique précipite, d'une solution de choléate de soude, du choléate de plomb. A l'état de

pureté, ce sel ne se décompose ni par l'évaporation, ni par un long séjour, à l'état de solution, dans l'eau; mais la présence d'une petite quantité d'une substance animale azotée lui fait subir une altération sensible; la solution de la substance altérée peut alors être précipitée par les acides.

TAUROCHOLIQUE. adj. — *Acide taurocholique* ($C^{52}H^{45}NS^{2}O^{4}$). Synonyme, dans Lehmann, de l'*acide choléique* de Strecker, ayant pour formule $C^{52}H^{45}NS^{2}O^{14}$, et retiré par décomposition du choléate de soude, l'un des principes immédiats de la bile. V. TAUROCHOLATE.

TAW D'AFRIQUE. V. MYCOSIS.

TAXIDERMIE. s. f. [*taxidermia*, de τάξις, arrangement, et δέρμα, peau]. Traité de la manière d'empailler les animaux.

TAXINOMIE ou **TAXIONOMIE** et non **TAXONOMIE.** s. f. [*taxinomia*, de τάξις, arrangement, et νόμος, loi]. Partie de la botanique qui traite des classifications des plantes, des lois et des règles qui doivent déterminer l'établissement des méthodes et systèmes.

TAXIS. s. m. [τάξις, de τάσσειν, arranger; all. et angl. *Taxis*, it. *tassis*, esp. *taxis*]. Pression méthodique qu'on exerce avec la main sur une tumeur herniaire pour la réduire. Les règles générales sont de placer le malade dans une position telle que l'ouverture qui a donné passage à la hernie soit dans le plus grand état de relâchement possible, et de faire suivre aux viscères une route exactement inverse de celle qu'ils ont parcourue en s'échappant. Le chirurgien applique une de ses mains sur la base de la tumeur, dont ses doigts embrassent la circonférence, et, exerçant avec ceux-ci des mouvements variés, il la refoule peu à peu vers l'ouverture aponévrotique. Avant de communiquer cette impulsion, le chirurgien tire sur la tumeur comme pour faire sortir une étendue plus grande d'intestin; puis, lorsqu'il cherche à faire rentrer dans le ventre les anses intestinales herniées, il les repousse d'abord d'*avant en arrière* pour leur faire traverser l'anneau inguinal externe; puis de *dedans en dehors*, quand une portion d'intestin a franchi cet anneau. Le taxis est prolongé pendant un temps variable. La plupart des chirurgiens pensent qu'il est dangereux de le continuer au delà de quelques minutes. Le taxis forcé a plus d'inconvénients que le taxis prolongé; des accidents peuvent en être la suite, telles sont l'inflammation, la gangrène, la rupture de l'intestin, etc. Le taxis ne doit être tenté que d'une manière douce et modérée.

TEFF. s. m. En Abyssinie, le *Poa abyssinica*, Jacq., graminée de la tribu des festucacées, qui y est généralement cultivée comme céréale.

TEGMAT. s. m. En Abyssinie, la dysenterie, qui y est très-fréquente, surtout à la fin de la saison des pluies.

TEGMEN. s. m. [*tegmen*, *hiloferus* (Mirbel), *endoplèvre* ou *tunique interne de l'épisperme*, de Candolle]. Mot latin employé en botanique pour désigner la tunique interne de l'épisperme; elle est mince, lisse en dedans, adhérente au *testa* directement ou par l'intermédiaire du *sarcoderme* quand celui-ci existe, ce qui est rare. C'est lui qui, dans l'œuf végétal, est appelé *secondine* et qui offre l'*endostome* du *micropyle*. Il montre, plus ou moins loin du hile, la *chalaze* ou *ombilic* interne où s'épanouit le *raphé*, continuation des vaisseaux du funicule. V. TESTA.

TEGMINÉ, ÉE. adj. [*tegminatus*, de *tegmen*, ce qui couvre]. Protégé par des écailles.

TÉGUMENT. s. m. [*tegumentum*, *tegumen*, de *tegere*, couvrir; all. *Decke*, *Hülle*, angl. *tegument*, it. *integumento*, esp. *tegumento*]. Tout ce qui sert à couvrir, à envelopper : la peau est le *tégument* du corps de l'homme et des animaux. — En botanique, *tégument*, l'enveloppe immédiate de l'amande d'une graine; et *téguments floraux*, les enveloppes immédiates des organes sexuels, savoir : le périgone ou le calice et la corolle.

TÉGUMENTAIRE. adj. [all. *deckenartig*]. Qui sert de tégument : *organes*, *membranes tégumentaires*.

TEIGNE. s. f. [*tinea*, all. *Grind*, angl. *scald*, it. *tigna*, esp. *tina*]. Genre de lépidoptères nocturnes à ailes blanchâtres, et dont les chenilles, sous forme de petits vers grisâtres, détruisent les étoffes, etc., pour faire le cocon de la chrysalide (*Tinea sarcitella*, L.).

Teigne. Nom donné à la maladie des moutons, dite *bouquet* ou *noir-museau; teigne* est aussi le nom d'une variété des *eaux aux jambes*.

Teigne. Nom vulgaire de différentes affections cutanées de la tête.

Teigne achromateuse. V. TRICHOPHYTON.

Teigne amiantacée. Elle est rapportée au pityriasis et au psoriasis.

Teigne des chevaux. Nom donné à une ulcération qui a son siége à la fourchette du pied du cheval, dont le tissu est comme vermoulu, et répand une odeur ammoniacale fétide.

Teigne décalvante. V. TRICHOPHYTON.

Teigne faveuse. Le favus. V. ce mot.

Teigne furfuracée. Elle est rapportée au pityriasis, à l'eczéma, au lichen chronique.

Teigne granulée. L'impétigo du cuir chevelu.

Teigne muqueuse. Elle est rapportée à l'eczéma ou à l'eczéma impétigineux.

Teigne pelade (*alopecia arata*, *tinea decalvans*). La teigne tondante.

Teigne tondante ou *tonsurante* (*herpès tonsurant* des auteurs). Affection parasitique des poils causée par le *Trichophyton tonsurans* (V. ce mot), et qui n'a aucune analogie de nature ni d'évolution avec les maladies vésiculeuses appelées *herpès* (V. ce mot). Elle se présente sous forme de plaques arrondies plus ou moins rouges, desquelles les poils se détachent, entraînant autour de leur racine une couche épidermique épaissie sous la forme de petites gaînes blanches, amiantacées, éclatantes, d'un blanc sale, gris, demi-transparentes. Dans les cheveux, la rougeur circulaire des plaques s'efface de jour en jour, en même temps que les poils engaînés, enserrés à leur base par le végétal parasite, se brisent à quelques millimètres du niveau tégumentaire; de là résulte la formation des tonsures, qui, avec le temps, se réunissent et forment sur le cuir chevelu de larges surfaces anfractueuses dénudées, sur lesquelles on peut encore voir çà et là flotter des cheveux rares et isolés, ou quelques touffes assez maigres de cheveux plus ou moins altérés et couverts de parcelles épidermiques et de particules dermophytiques. La surface des tonsures paraît généralement soulevée, saillante par l'érection et la turgescence des follicules pileux, qui lui donne l'aspect d'une peau de chagrin. Sur cette partie, la couleur tégumentaire est aussi le plus souvent modifiée et tranche sur la peau environnante; elle est ardoisée, bleuâtre, grise ou jaunâtre. Ces diverses couleurs sont subordonnées à la couleur des cheveux. Sur le pourtour des plaques, on trouve aussi assez souvent les cheveux altérés dans leur couleur, décolorés, grisâtres ou rougeâtres, couleur de feu. Dans les parties garnies de poils, l'érythème précurseur existe encore sous forme

de cercles plus ou moins réguliers, complets ou incomplets. Sur la face et au cou, ce sont assez souvent des arcs de cercle réunis par les extrémités. Les gaînes épithéliales et dermophytiques des poils s'aperçoivent à l'œil nu et mieux encore à l'aide de la loupe. Parfois, sur le cuir chevelu, les tonsures deviennent pustuleuses et se couvrent de croûtes. Les cheveux brisés repoussent incomplétement ; ils se font jour à travers ces croûtes. La physionomie de l'herpès tonsurant est tellement changée, qu'on le confond alors journellement avec la scrofulide impétigineuse ou avec le favus. Sur la face et sur le cou, c'est une succession d'éruptions boutonneuses où l'on remarque une infinie variété, depuis la papule la plus simple jusqu'à cette induration en plaques circulaires formées par l'agglomération des aréoles dermiques enflammées, variables en étendue depuis le diamètre d'une pièce de vingt centimes jusqu'à celui d'une pièce de cinq francs, et l'éruption passe successivement par tous les degrés. Les poils qui, dans la seconde période, s'étaient brisés spontanément ou par suite de la plus légère pression extérieure, repoussent grêles, flétris ou jaunâtres, au milieu des croûtes purulentes ; beaucoup d'entre eux sont déracinés et tombent. Il ne faut pas confondre cette alopécie avec la production des tonsures qui a lieu dans la seconde période de la maladie ; dans les tonsures, le poil est brisé, mais non déraciné. La tension des parties malades, accompagnée d'une chaleur brûlante, et les élancements douloureux, remplacent le prurit de l'état pityriasique. Sur le dos des mains, sur la partie inférieure et dorsale des avant-bras, la teigne tonsurante subit les mêmes évolutions qu'à la face, cercles herpétiques, pityriasiques, puis éruption papulo-pustuleuse. Elle se comporte de la même manière sur le périnée, le scrotum, la région anale, les fesses, la partie interne et supérieure des cuisses. Pour le traitement, voy. TRICHOPHYTON.

TEINESME. Fausse orthographe de TÉNESME.

TEINTURE. s. f. [*tinctura*, de *tingere*, teindre ; all. *Tinctur*, angl. *tincture*, it. et esp. *tintura*]. Solution d'une ou de plusieurs substances simples ou composées, plus ou moins colorées, dans un menstrue convenable : de là les noms de *teinture aqueuse*, *alcoolique*, *éthérée*, suivant que ce menstrue est l'eau, l'alcool ou l'éther. Les *teintures alcooliques* ou *spiritueuses*, que l'on désigne souvent par le mot *teintures* seulement, sont donc de l'alcool tenant en dissolution les matériaux d'une ou de plusieurs substances composées, solubles dans ce liquide, matériaux qui sont ordinairement résineux ou colorants, et quelquefois en même temps colorants et résineux. — Les *teintures alcooliques* sont *simples* ou *composées*, selon que l'on a soumis à l'action du dissolvant une ou plusieurs substances. Les unes et les autres ont les propriétés médicinales des substances dissoutes et de l'alcool. On prépare les teintures au moyen d'une digestion plus ou moins longue, et à l'aide d'une chaleur de 34° à 36° centigr. La force de l'alcool doit varier suivant la nature des substances à dissoudre : les teintures de résines et de baumes, par exemple, doivent être préparées avec de l'alcool à 86° centésim. (34° Cartier, 36° Baumé) ; celles de sucs gommo- et extracto-résineux, celles de cannelle, de safran, de digitale, de castoréum, etc., avec de l'alcool à 80° centésim. (31° Cartier, 33° Baumé) ; celles de cantharides, de quinquina, de jalap, d'ipécacuanha, etc., avec de l'alcool à 56° centésim. (21° Cartier, 22° Baumé) ; et l'on ne doit employer que de l'alcool très-pur que l'on étend avec de l'eau distillée pour l'amener au degré convenable. — Les *teintures éthérées* diffèrent des précédentes en ce que l'alcool est remplacé par l'éther sulfurique, ou quelquefois par l'éther acétique ou par l'éther alcoolisé. L'appareil le plus commode pour préparer ces teintures, lorsqu'elles ont pour base quelque partie de plantes, consiste en une allonge de verre qui puisse se fermer à sa partie supérieure avec un bouchon de verre usé à l'émeri. Cette allonge doit s'adapter également à frottement sur une carafe. On met un peu de coton dans le bec de l'allonge, on le recouvre avec la matière végétale pulvérisée, et l'on verse à sa surface assez d'éther pour l'imbiber complétement ; alors on ferme avec soin le joint de l'allonge avec la carafe, et l'on bouche exactement la tubulure supérieure. Après quarante-huit heures de macération, on donne un peu d'issue à l'air entre la carafe et l'allonge, puis on fait passer sur la poudre la quantité d'éther prescrite. Quand celui-ci a pénétré entièrement, on le remplace par l'eau qui chasse l'éther devant elle, et l'on retire le récipient dès qu'on s'aperçoit que la liqueur aqueuse va remplacer la teinture éthérée.

Teinture d'aloès composée. V. ELIXIR *de longue vie*.

Teinture d'antimoine. Liqueur que l'on prépare, en pharmacie, en faisant digérer, dans 768 grammes d'alcool, 256 grammes de carbonate de potasse sec, et 192 grammes de sulfure d'antimoine, préalablement fondus ensemble : c'est une dissolution alcoolique de kermès minéral à l'aide de la potasse. Elle ne diffère pas essentiellement de l'élixir aurifique de Rotrou : aussi l'appelle-t-on *élixir aurifique de Rotrou réformé*. Cette liqueur est très-irritante. Elle a été aussi employée contre les scrofules.

Teinture d'antimoine de Theden. Alcool potassé que l'on a fait digérer sur un verre d'antimoine. Inusité.

Teinture antiscorbutique. Solution que l'on obtient en faisant macérer pendant huit jours 256 gram. de racine de raifort concassée et 128 gram. de semences de moutarde noire dans 500 gram. d'alcool à 56° centésimaux et autant d'alcoolat de cochléaria composé ; on ajoute 64 gram. de sel ammoniac, on passe avec expression, et l'on filtre.

Teinture aromatique. V. EAU *de Bonferme*.

Teinture aromatique sulfurique. V. ÉLIXIR *vitriolique de Mynsicht*.

Teinture aurifique. Rotrou donnait ce nom, à cause de sa couleur, à une liqueur qu'il préparait en faisant bouillir dans de l'eau du sous-carbonate de potasse et du sulfure d'antimoine, filtrant après le refroidissement, pour séparer le kermès formé, et concentrant la liqueur par évaporation. C'est une dissolution de kermès minéral à l'aide de la potasse, qui était employée autrefois contre les scrofules.

Teinture balsamique. V. BAUME *du commandeur*.

Teinture de Bestuchef ou *de Klaproth* (*teinture éthérée de perchlorure de fer*). On met en contact, dans un flacon à l'émeri, 4 grammes de perchlorure de fer sec et 28 grammes de liqueur d'Hoffman (éther alcoolisé), et l'on conserve à l'abri de la lumière. Cette teinture, dont le secret a été acheté 5000 roubles (22 500 francs) par l'impératrice de Russie, Catherine II, est administrée à la dose de 10 à 30 gouttes contre les affections spasmodiques et comme tonique.

Teinture céphalique. V. EAU *de Bonferme*.

Teinture d'Helvétius. Dissolution alcoolique de bi-

chlorure de cuivre, à laquelle on a ajouté un cinquième ou un sixième d'ammoniaque.

Teinture d'Huxham composée. Solution que l'on obtient par la macération convenable dans 640 gram. d'alcool à 56° centésimaux : d'écorce de quinquina gris, 64 gram. ; d'écorce d'orange, 64 gram. ; de racine d'aristoloche serpentaire, 12 gram. ; de safran, 1gr,20, et de cochenille pulvérisée, 2gr,40. On l'emploie à la dose de 8 à 16 grammes, deux fois par jour.

Teinture de Lobélie. V. LOBÉLIE (à l'addenda).

Teinture de Mars de Ludwig. On la prépare en faisant bouillir parties égales de sulfate de fer calciné à blanc, et de tartrate acidule de potasse, dans une certaine quantité d'eau, et agitant le mélange jusqu'à ce qu'il ait pris la consistance de miel. On met la masse dans un matras, et l'on ajoute assez d'alcool pour que ce liquide la surnage de quatre doigts. On fait digérer au bain de sable ; on filtre ; on verse successivement de nouvelles quantités d'alcool sur le résidu jusqu'à ce que la liqueur ne se colore plus, enfin on réunit toutes les teintures.

Teinture de Mars tartarisée (*tartrate de potasse et de fer liquide*). Pour l'obtenir, on mêle 100 grammes de limaille de fer pure et 25 de crème de tartre dans une chaudière de fer ; on ajoute suffisante quantité pour faire une masse molle qu'on abandonne à elle-même pendant vingt-quatre heures ; on y verse alors 300 grammes d'eau de pluie, et l'on fait bouillir pendant deux heures en remuant et remplaçant l'eau qui s'évapore. On laisse déposer, on décante le liquide qui surnage, on le filtre et on l'évapore jusqu'à 32° ; puis on ajoute 50 grammes d'alcool ; on mélange exactement et l'on conserve pour l'usage. En évaporant cette teinture en consistance d'extrait solide, on a l'*extrait de Mars*.

Teinture des métaux. V. LILIUM *de Paracelse.*

Teinture d'or (*or potable d'Helvétius*). On mêle à une dissolution de 2 grammes d'or dans 32 grammes d'eau régale, 32 grammes d'huile essentielle de romarin, qui prend une belle couleur jaune en s'unissant à l'or et séparant l'acide. On décante l'huile colorée qui surnage, et on la dissout à l'alcool. Cette liqueur était employée anciennement par gouttes, comme cordiale. Elle ne pouvait agir que par l'huile essentielle et l'alcool. Les *gouttes d'or du général Lamotte* étaient une préparation analogue. La teinture et les gouttes sont aujourd'hui abandonnées.

Teinture de Stisser. Bichlorure de cuivre dissous dans l'alcool.

Teinture de tournesol. V. TOURNESOL.

TEK. s. m. [*Teka grandis*, Lamk, *Tectona grandis*, L., angl. *teak wood*]. Grand arbre de la famille des verbénacées, croissant dans l'Inde. Son bois, assez léger, mais très-solide, sert à la construction des vaisseaux et des maisons.

TEKORRHÉTINE, et non **TEKORÉTINE**. s. f. ($C^{24}H^{20}$). Corps qu'on trouve mêlé à la phyllorrhétine (V. ce mot). Cristallisable, incolore ; fond à 45° centigr. ; et bout à 336° centigr. ; insoluble dans l'eau, peu dans l'alcool, facilement dans l'éther.

TÉLANGIECTASIE. s. f. [de τῆλε, loin, ἀγγεῖον, vaisseau, et ἔκτασις, dilatation ; angl. et esp. *telangiectasis*]. Dilatation des vaisseaux éloignés du cœur ou capillaires. Ce nom est donné par quelques auteurs au fongus hématode.

TÉLÉOLOGIE. s. f. [*teleologia*, de τέλος, fin, et λόγος, traité]. Doctrine des causes finales. V. FINALITÉ.

TÉLÉPHIEN. adj. [all. *bösartig*]. Les anciens donnaient ce nom à tout ulcère difficile à guérir, parce que, selon la Fable, la blessure que Télèphe reçut de la main d'Achille dégénéra en un pareil ulcère.

TÉLÉPHIUM. V. SÉDUM.

TÉLÉRYTHRINE. s. f. ($C^{22}H^{10}O^{19}$). Produit qui se forme quand on expose l'amérythrine demi-liquide à l'air pendant plusieurs mois. Brun jaune, cristallisable; soluble dans l'eau, peu dans l'alcool, difficilement dans l'éther. Goût amer, puis douceâtre.

TELLURATE. s. m. [all. *tellursaures Salz*, esp. *tellurato*]. Nom générique des sels qui résultent de la combinaison de l'acide tellurique avec les bases.

TELLURE. s. m. [de *tellus*, la terre ; all. *Tellur*, angl. *tellurium*, it. *telluro*, esp. *teluro*]. Métal découvert, en 1782, par Müller de Reichenstein, dans les mines d'or de Transylvanie. Il est solide, d'un blanc bleuâtre, très-volatil, d'une pesanteur spécifique de 6,115, oxydable par l'air et le calorique, se volatilisant en fumée blanchâtre.

TELLURÉ, ÉE. adj. [angl. *tellurated*, it. *tellurato* esp. *telurado*]. Qui contient du tellure.

TELLURÉTYLE. s. m. (C^4H^5Te). Produit de la distillation du sulfovinate de potasse et du tellurate de soude. Liquide, jaune rouge, plus clair que le brome, plus lourd que l'eau ; odeur désagréable très-tenace ; bout à 100° centigr. ; facilement inflammable, peu soluble dans l'eau.

TELLUREUX. adj.—*Acide tellureux.* Combinaison acide la moins oxygénée du tellure. (TeO^2.)

TELLURHYDRIQUE. adj. — *Acide tellurhydrique* [*hydrogène telluré*, *acide hydrotellurique*]. Gaz incolore, d'odeur désagréable d'œufs pourris, rougit le tournesol, brûle avec une flamme bleuâtre. Sa solution aqueuse est incolore et laisse déposer du tellure très-divisé (TeH). — *Éther tellurhydrique* ou *acétène monotelluré* (C^4H^5Te). Produit de la distillation du tellurure de potassium dans une dissolution chaude de sulfovinate de baryte. Liquide, jaune rougeâtre, plus lourd que l'eau, bout un peu au delà de 100° ; très-vénéneux.

TELLURIQUE. Qui a rapport à la terre, à son influence par les corps organisés.— *Acide tellurique* [all. *Tellursäure*, angl. *telluric acid*, it. *tellurico*, esp. *telurico*]. Combinaison acide la plus oxygénée du tellure. (TeO^3.)

TELLURISEL. s. m. [all. *Tellursalz*, esp. *telurisal*]. Classe de sels qui résultent de la combinaison des tellurures entre eux.

TELLURURE. s. m. [all. *Tellurmetall*, esp. *teluruo*]. Combinaison de tellure avec un corps simple.

TEMPE. s. f. [*tempus*, κρόταφος, all. *Schläfe*, angl. *temple*, it. *tempia*, esp. *sien*]. Région latérale de la tête comprise entre l'œil et l'oreille; elle répond à la partie écailleuse de l'os temporal et à la portion correspondante du muscle de ce nom.

TEMPÉRAMENT. s. m. [*temperamentum*, κρᾶσις, all. *Körperanlage*, angl. *constitution*, *temperament*, it. et esp. *temperamento*]. Résultat général, pour l'organisme, de la prédominance d'action d'un organe ou d'un système. Hallé distinguait les tempéraments en *généraux* et *partiels*. Les premiers résulteraient de différences dans les rapports mutuels des liquides et des solides des systèmes sanguin et lymphatique ; les autres résulteraient de différences dans les rapports mutuels entre solides, comme entre les systèmes ner-

veux et musculaire. La doctrine des tempéraments n'est plus guère admise depuis que l'on a reconnu que c'est à des dispositions particulières de l'encéphale qu'il faut attribuer les penchants ou affections, les passions, les facultés intellectuelles et les qualités morales ; qu'il n'y a pas de dépendance absolue entre l'organisation générale qui constitue le tempérament et les caractères des actes, c'est-à-dire entre la constitution de l'appareil nerveux central et celle des autres appareils. Le mot *tempérament* a pris une signification plus générale, et ne sert plus guère que pour désigner la constitution particulière de chaque individu ; cet état particulier du sang de tel ou tel tissu, etc., qui fait que tel individu est ou n'est pas habituellement disposé à la suppuration, à l'inflammation des lymphatiques, aux hémorrhagies capillaires à la suite d'une blessure ; est ou n'est pas facilement atteint d'inflammation des muqueuses, d'accidents syphilitiques; cet état qui fait que les accidents de ce genre communiqués par le même individu, que ceux de la fièvre typhoïde, du choléra, etc., offrent des manifestations diverses selon les personnes. Pris dans ce sens, il est à peu près synonyme de *constitution* (V. ce mot). L'étude des tempéraments, ainsi envisagée, devient une étude d'anatomie et de physiologie générales reposant sur la connaissance de la substance organisée en général et des substances organiques en particulier, dont chaque tempérament (lymphatique, scrofuleux, etc.) désigne un état spécial. Par *tempérament sanguin* ou *lymphatico-sanguin*, on désigne la constitution particulière aux individus chez lesquels les vaisseaux sont naturellement plus développés, plus larges, plus remplis de sang que chez d'autres, et qui offrent en même temps plus de tendance aux affections inflammatoires. Par *tempérament nerveux*, on désigne la constitution des individus chez lesquels, le système adipeux étant généralement peu développé, on observe un degré très-prononcé d'irritabilité du système nerveux périphérique et central (V. IRRITABILITÉ), et ainsi des autres. Les mots *tempérament bilieux*, *mélancolique* ou *pituiteux*, ne sont plus employés que dans un sens figuré, car on sait actuellement que l'influence de la bile, de l'atrabile et de la pituite sur le cerveau était purement hypothétique, comme est purement fictive l'existence de la pituite et de l'atrabile en tant qu'espèces distinctes d'humeurs. Néanmoins, si l'explication de l'état mental désigné autrefois par les mots *tempérament bilieux*, *mélancolique*, etc., est erronée, cet état est réel, et il est déterminé par une cause tout aussi réelle. En effet l'influence des viscères sur le cerveau par l'intermédiaire du grand sympathique est démontrée en physiologie. Or, l'état mental désigné par les mots précédents n'est que la manifestation de cette influence, et indique, soit un état particulier habituel, chez l'individu, de tel ou tel viscère, soit un état pathologique. V. SYMPATHIE.

Tempérament des animaux domestiques. Les vétérinaires ont transporté aux animaux la doctrine des tempéraments de l'homme ; et, de même que, soit par des conditions innées, soit par des conditions accidentelles d'habitation, de nourriture, de régime, chaque homme a son tempérament, de même chaque individu, dans chaque espèce domestique, a le sien, qui offre des caractères analogues aux caractères des tempéraments humains. De plus, on a attribué à chaque espèce un tempérament naturel qui lui est propre, et dont elle ne s'écarte que quand elle est soumise à des influences exceptionnelles. Ainsi le tempérament naturel du cheval est le tempérament sanguin ; de l'âne et du mulet, le tempérament sanguin-nerveux ; chez les bêtes bovines, prédominent les systèmes gastrique, sanguin-veineux et lymphatique. Chez les bêtes ovines, on signale le système gastrique le système sanguin, le système lymphatique et le système cutané comme tenant le premier rang, et par là l'on se rend compte des maladies auxquelles les bêtes ovines sont plus particulièrement sujettes. La chèvre, qui, dans sa constitution, offre la même organisation que l'espèce bovine et ovine, en diffère essentiellement par le tempérament. Son poumon formé par un grand nombre de vésicules, son cœur ferme, son sang riche, ses muscles rouges, enfin l'énergie, la vivacité, la sobriété de cet animal des montagnes, indiquent en lui un tempérament nerveux-sanguin et une organisation peu susceptible de devenir malade. Chez le porc, qui est omnivore, la juste proportion entre les systèmes organiques, son activité, sa vivacité, ses passions ardentes, font reconnaître un tempérament sanguin ; il est sujet à beaucoup de maladies variées. Le tempérament du chien est sanguin-nerveux : tout l'indique, la grandeur de la respiration, le volume de son cœur, la force et la vivacité de son pouls ; aussi est-il prédisposé aux maladies inflammatoires et à des affections nerveuses. (Delafond.)

TEMPÉRANT, ANTE. adj. et s. m. [*temperans*, de *temperare*, modérer ; all. *kühlend*, *temperirend*, angl. *temperant*, *refrigerant*, it. et esp. *temperante*]. Les humoristes donnaient le nom de *tempérants* à des médicaments auxquels ils attribuaient la propriété de modérer l'activité trop grande de la circulation. Les tempérants sont de légers calmants.

TEMPÉRATURE. s. f. [*temperies*, all. *Wärmebeschaffenheit*, angl. *temperature*, it. et esp. *temperatura*]. Degré appréciable de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps. Énergie variable avec laquelle l'action du calorique s'exerce en des circonstances diverses. Le mot *température* exprime l'inégalité de ces sensations et de leurs effets, sans les mesurer ni les fixer, et encore moins sans en tirer aucune induction sur la manière dont elles dépendent du calorique qui les produit (V. CALORIFICATION). — *Température animale.* La température de l'homme adulte prise dans l'aisselle peut, dans nos climats, osciller entre 37° et 37°,50. Dans les climats extrêmes, elle peut s'élever ou s'abaisser de 0°,5 à 1°. La température des autres mammifères oscille entre 35°,50 et 40°,50. Les cétacés ne font pas exception à cette règle. Il n'en est pas de même des mammifères hibernants, qui, pendant leur sommeil, se rapprochent, par leurs phénomènes de calorification, des animaux inférieurs. Le loup a 40°, le renard 41° ; le tigre a 37°,20, le cheval arabe 37°,50, le chat commun 38°,90, le chien 39°, le mouton 37°,30 à 40° (Davy), le lapin 39°,60 à 40° (Delaroche), le bœuf 37°,50 (Hunter), la chèvre 39°,20 (Prévost et Dumas). De tous les êtres organisés, les oiseaux sont ceux dont la température est la plus élevée. A l'âge adulte et sous l'influence d'une alimentation suffisante, la température des oiseaux ne s'abaisse pas normalement au-dessous de 39°,44 et ne s'élève pas au-dessus de 43°,90. — Les animaux dont nous venons de parler appartiennent sans exception à la classe des animaux dits à *sang chaud*. Les animaux dits à *sang froid* compren-

nent les autres vertébrés et tous les invertébrés. Ce qui caractérise les animaux à sang froid, ce n'est pas une température propre et peu élevée : c'est uniquement la faculté qu'ils ont de suivre, à quelques degrés près, les changements de température du milieu dans lequel ils respirent. S'ils nous paraissent froids, c'est que la chaleur de l'air et de l'eau est presque constamment et de beaucoup inférieure à celle de notre sang. Aussi les expressions d'animaux à *sang froid* et à *sang chaud* sont-elles actuellement remplacées par celles, plus exactes, d'animaux à *température variable* et à *température fixe*. Dans les circonstances ordinaires, la température des reptiles ne s'élève, en moyenne, qu'à 1° au-dessus de celle que possède le milieu ambiant. Czermak et John Davy attribuent aux reptiles une chaleur propre assez grande, dans certains cas, pour élever leur température à 3°, 4° et même 7°,34 (*Lacerta viridis*) au-dessus de celle de l'air. Dutrochet n'a trouvé que 0°,1 à 0°,2. La température des poissons surpasse de 0°,5 à 1° celle de l'eau dans laquelle ils vivent. Pour la carpe, on a trouvé 0°,5 (Becquerel et Breschet), quelquefois 0°,86 et 0°,71 (Despretz). Pour les raies, les squales, les thons, la différence est de 3° à 4°. — La température va croissant à mesure que, de la peau, on pénètre dans l'intérieur de l'animal et qu'on s'avance des extrémités des membres vers leurs racines. Les parties contenues dans l'intérieur du crâne ont une température inférieure à celle des viscères du bassin. La température du tronc va croissant de ses deux extrémités vers le diaphragme. Cl. Bernard a montré que dans la *veine cave supérieure* et dans toutes les veines qui y aboutissent, comparées à la crosse de l'aorte et à toutes les artères qui en émanent, lorsque l'observation porte sur des portions de vaisseaux situées à la même distance du cœur, la température du sang veineux (39°,20 à 39°,25 chez les chiens) est *constamment inférieure* à celle du sang artériel (39°,30 à 39°,40). Dans les *artères* et les *veines abdominales*, dans la *veine cave ascendante* et les veines qui y aboutissent, dans l'*aorte descendante* et *toutes les artères* qui en émanent, les résultats varient suivant les régions : I. Le sang de la *veine rénale* est plus chaud (39°,30) que celui de l'artère rénale (38°,70). II. Le sang de la *veine porte* est moins chaud (39°,35 à 39°,40) que celui des veines sus-hépatiques (39°,60 à 39°,80), et plus chaud que celui de l'aorte descendante immédiatement au-dessous du diaphragme (38°,70). III. Le sang des veines des membres inférieurs est moins chaud que celui des artères correspondantes ; il en est de même du sang des veines et des artères iliaques; le sang de la veine cave ascendante, jusqu'à l'abouchement de la veine rénale, est aussi moins chaud que celui de l'aorte descendante au-dessous de l'origine des artères rénales. IV. Le mélange du sang de la veine rénale avec celui qui revient des membres inférieurs entraîne ce résultat que, dans toute la portion de la veine cave comprise entre l'abouchement des veines rénales et le foie, le sang est plus chaud (39°,20) que dans la partie de l'aorte descendante qui s'étend du diaphragme à l'origine des artères rénales (38°,70). V. Au moment où les veines sus-hépatiques (39°,80) se dégorgent dans la veine cave ascendante, la température du sang de cette dernière veine s'élève encore (39°,40 à 39°,65) et l'emporte de beaucoup sur celle du sang de la partie correspondante de l'aorte (38°,70). Le *confluent des veines sus-hépatiques et de la veine cave* est le lieu le plus chaud de l'économie (39°,80). Dans l'*oreillette droite*, le sang très-chaud de la veine cave inférieure (39°,50 à 39°,65) se mêle au sang de la veine cave supérieure (39°,20) ; sa température tombe (à 39°,35 environ) au-dessous de ce qu'elle était au niveau du diaphragme (39°,50), mais reste cependant supérieure à celle du sang de l'aorte descendante (38°,70). Constamment, le sang du *ventricule droit du cœur* (39°,32), chez les animaux vivants, est plus chaud que le sang du ventricule gauche (39°,07), ce qui donne en faveur du ventricule droit 0°,25. Déjà Malgaigne, en 1839, avait constaté ce fait, que les vicieuses hypothèses sur la combustion respiratoire avaient fait repousser. C'est donc le sang qui sort de l'appareil digestif d'une part, du foie en particulier par les veines sus-hépatiques, puis, d'autre part, celui qui sort du rein par la veine rénale, qui sont une source constante de calorification pour le sang qui entre dans le cœur. Ce sont donc les appareils digestif et urinaire qui, par chacun de leurs organes les plus volumineux, sont la source constante et principale de la chaleur des animaux, et c'est l'appareil circulatoire qui la distribue dans l'économie, grâce à la fluidité du sang, qui en permet la distribution sous forme de courants infiniment petits. Or, comme ni l'urée, ni la créatine, ni l'acide urique, et autres composés qu'on a regardés comme produits par la combustion ou oxydation des substances albumineuses ou fibrineuses, ne se forment dans le foie ou le rein, ce n'est plus dans cette oxydation supposée qu'on doit rechercher la cause moléculaire principale de la production de chaleur, ni dans les tissus où ces principes-là se forment, ni dans les actes qui caractérisent la respiration, mais bien dans ceux de nutrition des divers tissus en général, de sécrétion du foie et d'élimination urinaire en particulier. — Chez les femmes en couches, la température s'élève de 0°,5 à 1° pendant le travail; elle diminue après l'accouchement, pendant vingt-quatre heures. Après ce temps-là, elle s'élève de nouveau, en même temps que le pouls s'accélère, jusqu'à ce que la fièvre de lait ait atteint son maximum, pour diminuer avec elle (Hecker). — A l'entrée des malades à l'hôpital, la température d'un membre paralysé est toujours inférieure de 1° à 2° à celle du membre sain, et cette différence tend à disparaître quand la chaleur du lit et le repos permettent une répartition plus uniforme de la température. On peut admettre, d'après cela, que les membres paralysés opposent, dans tous les cas, une résistance moins grande au refroidissement que le membre sain. Ce qui prouve les erreurs auxquelles peuvent donner lieu les sensations des malades, c'est le fait observé par Gavarret dans la fièvre intermittente. Dans le premier stade, quand les malades grelottent, il existe une augmentation de température de 3° à 4°. Dans le stade de chaleur, la température des malades peut s'élever jusqu'à 42°. Dans la fièvre jaune, le thermomètre marque 38°,89; dans une fièvre intermittente, 41°,11 et 42°,22; dans une fièvre continue, 42°,8 (Haller). Dans le choléra, au contraire, notable diminution de chaleur. La température descend à 33° et 34° dans la bouche et dans l'aisselle ; mais, dans les viscères profonds, elle ne descend pas au delà de 2° à 3° au-dessous de la température moyenne (Doyère). On l'a vue descendre à 28° dans la période d'algidité (Girardin et Guimard). La période de réaction amène le retour de la température normale ou même d'une température un peu

plus élevée. La mort des cholériques est précédée d'un réchauffement qui dépasse rapidement le réchauffement ordinaire de la réaction de guérison; il peut s'élever jusqu'à 42°, mais il varie généralement entre 39° et 40°. L'ascension thermométrique s'arrête au moment même de la mort. Un fait analogue s'observe dans la fièvre typhoïde. Tandis que la température va s'élevant, l'absorption de l'oxygène et l'exhalation de gaz carbonique suivent une marche précisément inverse (Doyère). V. THERMOMÈTRE. — *Sens de la température*. V. TACT.

TEMPORAL, ALE. adj. et s. m. [*temporalis*, angl. *temporal*, it. *temporale*, esp. *temporal*]. Qui a rapport aux tempes. — *Artère temporale.* L'une des branches qui terminent la carotide externe. Elle commence au niveau du col de la mâchoire, monte entre la branche de cet os et le conduit auditif, sous la parotide, passe sous l'arcade zygomatique, devient superficielle, et se divise, au milieu de la tempe, en deux branches : l'une antérieure, l'autre postérieure. — *Aponévrose temporale.* Large expansion fibreuse fixée à toute la ligne courbe temporale et à l'arcade zygomatique. — *Fosse temporale.* Dépression de chacune des parties latérales de la tête, bornée supérieurement par une ligne courbe appelée *ligne courbe temporale*, et formée de chaque côté par les os coronal, pariétal, temporal, sphénoïde et malaire. — *Nerfs temporaux.* On distingue le *nerf temporal superficiel*, fourni par la branche maxillaire inférieur du trifacial, derrière le condyle de la mâchoire, et les *nerfs temporaux profonds*, *antérieur* et *postérieur*, fournis par ce même nerf à sa sortie du crâne. — *Os temporal* [*os temporis*]. Les *os temporaux*, l'un droit et l'autre gauche, sont situés aux parties latérales et inférieures de la tête. Chacun d'eux présente trois portions distinctes, connues sous le nom de *portions écailleuse*, *mastoïdienne* et *pierreuse*. La première, antérieure et supérieure, répond à la fosse zygomatique; la seconde, inférieure et postérieure, à l'apophyse mastoïdienne; et la troisième, qui naît de la face interne de l'os, et que l'on appelle aussi le *rocher* ou l'*apophyse pétrée*, renferme dans son intérieur les organes immédiats de l'audition. Le temporal s'articule avec le sphénoïde, l'occipital, le pariétal, l'os de la pommette, et le maxillaire inférieur.

Temporal (κροταφίτης, temporo-maxillaire, Ch.). Muscle dont les fibres naissent de la fosse et de l'aponévrose temporales; il s'attache à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure.

TEMPORISATION. s. f. En chirurgie, *méthode de la temporisation*, celle qui consiste à abandonner une hernie du poumon ou de l'épiploon, par exemple, irréductibles ou difficiles à réduire, au lieu de débrider l'orifice et de réduire, lorsqu'on juge que l'inflammation et la mortification des portions viscérales étranglées causeront des accidents moins graves qu'une opération.

TEMPORO-AURICULAIRE. adj. et s. m. [it. *temporo-auriculare*, esp. *temporo-auricular*]. Nom donné au muscle supérieur de l'oreille.

TEMPORO-CONCHINIEN. adj. et s. m. Nom donné au muscle supérieur de l'oreille.

TEMPORO-MAXILLAIRE. adj. [*temporo-maxillaris*, angl. *temporo-maxillary*, it. *temporo-mascellare*, esp. *temporo-maxilar*]. Qui appartient à la tempe et à la mâchoire. — *Articulation temporo-maxillaire.* Celle qui a lieu entre le condyle de la mâchoire, d'une part, la portion antérieure de la cavité glénoïde et l'apophyse transverse du temporal, de l'autre part. — *Nerf temporo-maxillaire.* On a donné ce nom à la supérieure des trois branches de division du nerf facial. Il en existe assez souvent deux.

TEMPORO-SUPERFICIEL. adj. et s. Branche collatérale du nerf maxillaire inférieur aussi appelée *auriculo-temporale*.

TEMPS. s. m. [*tempus*, χρόνος, all. *Zeit*, angl. *time*, it. *tempo*, esp. *tiempo*]. Idée qui résulte en nous de la comparaison entre l'état successif et celui de coexistence, états dont la mémoire nous donne le sentiment, en retraçant à notre esprit l'ordre et la succession des impressions physiques et morales que nous avons éprouvées, longtemps après que les événements qui les avaient produites ont cessé d'être. Si, abstraction faite des corps et de leurs propriétés, on conçoit la succession des phénomènes, on formera la notion abstraite de temps. Le temps n'a pas plus d'existence réelle que l'étendue et l'espace ; c'est la notion abstraite de succession. La succession ne suppose pas le temps; le temps suppose la succession, car une notion abstraite suppose toujours la notion concrète correspondante. Presque tous les mouvements de notre système dynamique, peut-être tous, se passent comme s'ils étaient dus à des propriétés qui varient avec les distances et qui ne varient pas avec le temps (E. Pascal). — En chirurgie, *opérations en deux temps* ou *en plusieurs temps*, celles qu'on cesse après en avoir fait certaines parties, pour les reprendre une ou plusieurs fois et les terminer plus tard. En parlant des opérations, on dit encore que, dans un *premier temps*, on coupe la peau et la dissèque; dans un *deuxième temps*, les muscles, et que, dans un *troisième*, on prend un autre instrument pour remplir quelque autre indication, la scie, par exemple, pour scier l'os, et ainsi des autres. — En médecine et en chirurgie, on distingue le *temps de nécessité* et celui d'*élection*. Le *temps de nécessité* est celui où l'on est forcé d'employer tel ou tel médicament, de pratiquer telle opération, pour empêcher la maladie de s'aggraver. Le *temps d'élection* est celui où l'on se décide à agir, parce qu'il est plus convenable à la nature de la maladie et à l'état du malade. V. POSITION.

TÉMULENCE. s. f. [*temulentia*, all. *Taumelwahn*, it. *temulenza*]. État semblable à l'ivresse.

TENACE. adj. [*tenax*, all. *zähe*, angl. *tenacious*, it. *tenace*, esp. *tenaz*]. Se dit d'un corps dont les parties adhèrent fortement les unes aux autres.

TÉNACITÉ. s. f. [*tenacitas*, all. *Zäheit*, angl. *tenacity*, it. *tenacità*, esp. *tenacidad*]. Résistance que les corps opposent aux efforts qui tendent à les rompre, soit par choc, soit par pression ou traction. On emploie surtout ce mot à l'occasion des métaux, pour exprimer la propriété qu'ont plusieurs d'entre eux, après avoir été réduit en fil, de supporter un poids plus ou moins considérable sans se rompre.

TENACULUM. s. m. [de *tenere*, tenir]. Aiguille courbée au bout, attachée à un manche, et destinée à tenir les artères qui doivent être liées. — *Tenaculum d'Assalini.* Petite pince garnie d'un ressort entre les branches pour maintenir les mors fermés. On s'en sert pour tenir et comprimer les petites artères dont on veut faire la ligature. Il est très-utile quand on n'a pas d'aide.

TENAILLE. s. f. [*tenaculum*, de *tenere*, tenir; all. *Zange*, angl. *pincers*, it. *tanaglia*, esp. *tenazas*].

instrument de chirurgie dont on se sert pour couper des esquilles ou des cartilages. C'est une espèce de pinces dont les mors ont beaucoup de force, et sont tranchants dans l'endroit où ils se touchent.

TÉNALGIE. s. f. [de τένων, tendon, et ἄλγος, douleur]. — *Ténalgie crépitante.* L'aï. V. ce mot.

TENCHAIÉ. s. m. Nom donné en Abyssinie au *Cadaba farinosa*, R. Br., de la famille des capparidées, dont les feuilles infusées sont employées en gargarismes contre les angines.

TENDINEUX, EUSE. adj. [all. *sehnig*, angl. *tendinous*, *sinewy*, it. et esp. *tendinoso*]. Qui a rapport aux tendons, qui est de la nature des tendons. — *Tissu tendineux*, *fibre tendineuse*. V. TENDON.

TENDE. s. f. — *Tende de tranche.* En vétérinaire, région interne de la cuisse chez les grands animaux de boucherie, comprenant surtout le vaste interne et les adducteurs.

TENDON. s. m. [de *tendere*, tendre; τένων, dérivé de τείνειν, tendre; *nervus*, all. *Sehne*, angl. *tendon*, *sinew*, it. *tendine*, esp. *tendon*]. Cordon ou faisceau fibreux (V. FIBREUX) plus ou moins long, quelquefois rond, plus ordinairement aplati, d'un blanc luisant. Les tendons ne diffèrent des aponévroses d'insertion que par leur forme. — Ils sont constitués par des fibres très-minces formant une variété de *fibres lamineuses*, plus étroites, à bords plus foncés et plus roides que les fibres lamineuses proprement dites. Elles sont légèrement et élégamment onduleuses. Une de leurs extrémités adhère, sans interposition d'aucune substance, au sarcolemme de l'extrémité des faisceaux striés des muscles (V. ce mot); en outre, l'extrémité du sarcolemme des faisceaux striés adhère aux faisceaux de fibres tendineuses sur leur longueur, et non à leur extrémité, lorsque plusieurs muscles s'attachent par un seul tendon à une saillie osseuse. L'autre extrémité des fibres adhère à la substance osseuse par juxtaposition moléculaire immédiate, sans interposition de périoste ni d'autre tissu, et c'est précisément au niveau de ces points d'attache où manque le périoste qu'avec les progrès de l'âge, le tissu osseux se développe le plus sous la forme de crêtes et d'apophyses, dites d'insertion, tendineuses ou musculaires. Les tendons sont formés de petits faisceaux aplatis polyédriques de ces fibres, et larges de 1 à 2 millimètres. Aucun capillaire ne pénètre dans l'épaisseur de ces faisceaux; il n'y en a que dans l'enveloppe séreuse ou dans le tissu lamineux adhérant aux tendons, et de là il s'en distribue dans les minces cloisons du tissu lamineux interposées à ces faisceaux du tissu des tendons. Il n'y a dans les tendons d'autres fibres élastiques que celles qui existent dans le tissu lamineux formant ces cloisons; elles sont minces et rares. Aussi les tendons, très-tenaces dans le sens de leur longueur, manquent-ils d'élasticité, ce qui est une des conditions du rôle purement mécanique qu'ils remplissent, en tant qu'intermédiaires inextensibles entre la partie contractile du muscle et les points d'attache à mouvoir. Les fibres des tendons passent chez l'embryon par l'état de corps fibro-plastiques fusiformes parallèlement disposés, comme les autres fibres lamineuses, fait qui prouve que ces corps fibro-plastiques ne sont pas des fibres élastiques en voie d'évolution, mais bien des fibres lamineuses. V. RUPTURE. — *Tendon d'Achille* (*funiculus Hippocratis*) [all. *die Achilles-Sehne*, angl. *the tendon of Achilles*]. Gros tendon aplati, formé, à la partie postérieure et inférieure de la jambe, par la réunion des tendons des muscles jumeaux et soléaires, et s'attachant à la partie inférieure de la face postérieure du calcanéum. Achille fut, dit la Fable, blessé à ce tendon pendant le siége de Troie: de là cette dénomination. On en a pratiqué la section pour remédier à l'extension du pied dans des cas de *varus* et de pied équin. On le divise, sans léser les téguments qui le couvrent, en enfonçant au devant de lui, à quelques pouces du talon, un bistouri recourbé très-étroit et à tranchant convexe; puis on maintient les deux bouts rapprochés, et après cinq ou six jours on étend graduellement la substance qui les unit, jusqu'à ce que le pied soit ramené dans la flexion. L'opération a été plusieurs fois couronnée de succès. V. TÉNOTOMIE. — *Tendons des doigts en massue.* Altération du tissu des tendons siégeant ordinairement près de l'insertion des fléchisseurs à la dernière phalange et donnant au doigt affecté la forme d'une massue. Elle est due à la production d'une substance amorphe abondante, vasculaire, grisâtre, demi-transparente, parsemée de noyaux embryoplastiques. Elle débute dans les cloisons qui séparent les faisceaux tendineux; ceux-ci se trouvent écartés les uns des autres, quelquefois un peu atrophiés, mais peuvent être suivis conservant encore leur aspect nacré au travers du tissu morbide grisâtre doué d'une demi-transparence particulière, et à la constitution duquel ils ne prennent point part.

TÉNESME. s. m. [*tenesmus*, τεινεσμός, de τείνειν, tendre; all. *Stuhlzwang*, angl. *tenesmus*, it. et esp. *tenesmo*]. Sentiment douloureux de tension et de constriction à la région de l'anus avec des envies continuelles et presque inutiles d'aller à la selle. C'est un symptôme d'une irritation du rectum, produite par l'âcreté des matières excrétées, ou par la continuation d'une inflammation intestinale, ou par des hémorrhoïdes. On le combat par tous les moyens antiphlogistiques, locaux ou généraux. — *Ténesme vésical* [all. *Harnzwang*]. Envie continuelle et douloureuse d'excréter l'urine, avec chaleur et cuisson, dont le siége paraît être au col de la vessie.

TENETTE. s. f. [*tenaculum*, *volsella*, all. *Blasensteinzange*, it. *tanaglietta*, esp. *tenacillas*]. Espèce de pinces que l'on introduit dans la vessie pour en extraire les calculs, dans l'opération de la cystotomie. La forme des tenettes varie ainsi que leurs dimensions. Celles dont on se sert le plus ordinairement sont composées de deux branches croisées, réunies par une jonction à rivure perdue, et terminées à l'une de leurs extrémités par des anneaux dans lesquels on engage les doigts pour mieux les maintenir; l'autre extrémité des branches se termine par deux cuillers oblongues, garnies entièrement de petites pointes, qui empêchent que la pierre ne glisse après avoir été saisie. Les tenettes anciennes avaient les branches croisées jusque auprès des anneaux; cette construction nécessitait l'emploi des deux mains pour les faire manœuvrer. Au moyen du décroissement partiel que Charrière a placé à 4 centimètres environ des anneaux, on peut tenir ces tenettes comme une pince à pansement ordinaire.

TÉNIA. s. m. V. TÆNIA.

TÉNOPHYTE. s. m. [de τένων, tendon, et φυτὸν, production]. Production de nature osseuse et cartilagineuse des tendons (Albers).

TÉNORRHAPHIE. s. f. [de τένων, tendon, et ῥαφὴ, suture]. Suture des tendons. Cette opération a été pratiquée pour obtenir la réunion des tendons après une division récente; mais elle est, en général, aban-

donnée, attendu que les bouts des tendons, rapprochés par la position et un bandage, se réunissent très-bien sans qu'il y ait besoin de suture. Elle a été aussi employée dans le cas où, après la section du tendon, les bouts s'étant cicatrisés isolément, les mouvements avaient été anéantis. Pour cela on incise la peau, on va chercher les bouts dans la gangue interstitielle (ce qui est quelquefois difficile), on les avive et on les coud. Mais ici encore l'avivement, et puis la simple position avec un bandage, suffisent pour procurer la réunion et le rétablissement des mouvements.

TÉNOSYNITE. s. f. — *Ténosynite crépitante.* Nom donné par quelques chirurgiens à l'*aï* ou *laï*.

TÉNOTOME. s. m. [τένων, tendon, et τομή, section ; esp. *tenótomo*]. Instrument qui sert à pratiquer la ténotomie, celle surtout par la méthode sous-cutanée. C'est un petit scalpel à lame courte et très-étroite. Cette lame, ordinairement droite, parfois concave ou convexe, est unie au manche par une tige arrondie qui se trouvant en rapport avec l'ouverture cutanée, après que l'instrument a pénétré profondément, ne risque pas d'agrandir cette ouverture. Le manche n'offre rien de particulier, si ce n'est un point noir placé sur le côté correspondant au dos de la lame, pour servir de guide pendant l'opération. (Fig. 465.)

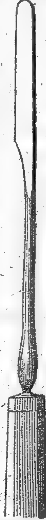


Fig. 465.

TÉNOTOMIE. s. f. [*tenotomia*, de τένων, tendon, et τομή, section ; all. *Tenotomie*, angl. *tenotomy*, esp. *tenotomia*]. Mot d'origine récente, qu'on a d'abord employé pour désigner exclusivement la section des tendons, mais qui, aujourd'hui, a pris un sens plus général, et indique toute opération dans laquelle on coupe une partie trop tendue ou trop courte, quelle qu'elle soit d'ailleurs. La ténotomie, en elle-même, ne date pas de nos jours ; car, dès le XVIIe siècle, on avait eu recours à la section du muscle sterno-clido-mastoïdien pour remédier à certains vices de position de la tête, et il y a fort longtemps aussi qu'on a proposé des opérations pour remédier aux cicatrices vicieuses. Mais on n'avait guère songé à généraliser la section des parties fibreuses pour corriger un grand nombre de difformités. C'est surtout à Thilenius, Sartorius, Michaelis, Delpech, et Stromeyer, que la ténotomie doit le grand développement qu'elle a pris tout à coup en faisant entrer, dans son domaine, des tendons, des muscles, des ligaments qu'elle avait cru d'abord devoir respecter. On pratique cette opération : 1° Pour détruire des brides accidentelles qui empêchent ou gênent certains mouvements, comme dans les cas de cicatrices vicieuses ou de rétraction de l'aponévrose palmaire ; 2° pour remédier à une difformité, à une gêne dans les mouvements qui dépendent de ce que certaines parties naturelles du corps, devenues plus courtes et rigides que dans l'état ordinaire, maintiennent une position vicieuse ; 3° pour faire cesser certains resserrements des orifices naturels qui sont entretenus par une contraction de leurs sphincters. Il y a deux grandes méthodes pour la pratiquer. 1° L'une consiste à diviser la peau et les organes tendus de manière que la plaie soit au contact de l'air. Elle comporte d'ailleurs deux procédés, suivant qu'on divise transversalement la peau et les parties profondes (Thilenius), ou qu'on donne une direction différente à l'incision de la peau et à celle du tendon ou de la bride (Sartorius). Dans le premier cas, les bords de la plaie restent écartés, et la guérison a lieu nécessairement par suppuration, de sorte que la substance qui se forme entre les deux bords du tendon ou de la bride, pour les réunir ensemble, est plus tard confondue intimement avec la cicatrice tégumentaire. Dans le second cas, le malade est à l'abri des accidents inflammatoires quand la réunion immédiate s'opère ; mais on n'est jamais certain d'obtenir cette réunion, à cause de l'étendue de la plaie, de sorte que l'inflammation et la suppuration peuvent survenir, quoi qu'on fasse. 2° L'autre méthode, appelée *sous-cutanée*, consiste à ne faire à la peau qu'une très-petite incision, une piqûre, puis à porter par cette voie un instrument étroit, avec lequel on divise les parties profondes (Fig. 466).

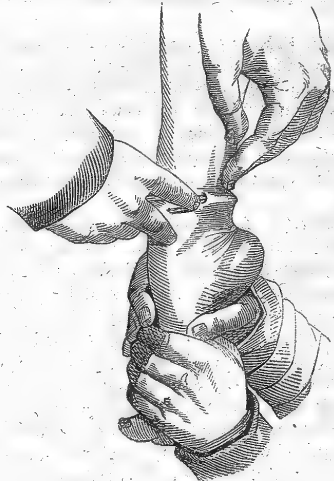


Fig. 466.

L'idée première appartient à Delpech ; elle a été perfectionnée par Stromeyer, Dieffenbach, Bouvier, V. Duval et Jules Guérin. La plaie extérieure se cicatrise promptement comme toutes celles qui ont peu d'étendue, et la solution de continuité profonde guérit à la manière des ruptures accidentelles de tendons ou d'aponévroses, c'est-à-dire sans inflammation, sans suppuration, sans accidents. Pour exécuter cette méthode, on prend un ténotome pointu, qu'on plonge sur un des côtés du tendon, puis on fait glisser l'instrument, ou mieux un autre ténotome mousse, entre la peau et le tendon ; on augmente le plus possible la tension de celui-ci, en faisant maintenir la partie dans une situation convenable ; enfin on retourne le tranchant vers le tendon, et on le coupe des parties superficielles aux parties profondes. L'opération se trouve alors achevée ; mais tout n'est pas fini pour le chirurgien. Il faut placer un appareil qui maintienne pendant quelque temps la position obtenue par la section, et qui, souvent même, augmente et complète le redressement. En un mot, la ténotomie n'est qu'une sorte de préliminaire de l'orthopédie, qui vient ensuite appliquer ses moyens et ses procédés, en les variant suivant l'exigence des cas.

TENSEUR. adj. et s. m. [angl. *tensor*, it. *tensore*, esp. *tensor*]. Pris dans une acception générale comme synonyme d'*extenseur*. — *Tenseur de l'aponévrose*

crurale. Muscle du *fascia lata.* — *Tenseur de la choroïde.* Muscle qui naît circulairement de la face interne de l'anneau sclérotical osseux des oiseaux et s'unit, par des fibres dirigées d'avant en arrière, à toute la circonférence antérieure de la choroïde. Il se distingue par sa richesse nerveuse ; ses fibres sont striées comme celles du muscle de Crampton et de l'iris des oiseaux, elles ont aussi la même largeur (Brücke). Le même muscle se retrouve, avec des caractères identiques, chez les reptiles dont l'œil est pourvu d'un anneau sclérotical, comme les tortues, les lézards, et même chez les crocodiles, animaux privés de cercle osseux. Ce muscle enfin existe aussi chez l'homme et chez les mammifères, où il est connu sous le nom de *muscle ciliaire ;* mais là, au lieu de fibres musculaires striées, il ne présente, semblable en cela à l'iris des mêmes êtres, que des fibres-cellules.

TENSIF, IVE. adj. [τονώδης, it. et esp. *tensivo*]. Accompagné de tension. — *Douleur tensive.* Celle qui s'accompagne d'un sentiment de distension dans la partie souffrante. Telle est celle que causent les inflammations des membranes muqueuses, l'éruption de la variole, la formation d'un abcès, l'extension que l'on fait éprouver à un membre pour réduire une luxation.

TENSION. s. f. [*tensio*, τάσις, all. *Spannung*, angl. *tension*, it. *tensione*, esp. *tension*]. Augmentation du volume d'un corps par l'effet de l'écartement ou du tiraillement de ses molécules. En parlant d'un liquide, c'est la force avec laquelle il émet des vapeurs ; et, quand il s'agit d'une vapeur, c'est l'élasticité dont elle jouit. Dans ces deux dernières circonstances, où le mot *tension* exprime la tendance du calorique à échapper d'un corps, il assimile l'état de ce fluide à celui d'un ressort bandé.—*Tension.* État des parties vivantes qui n'ont plus leur souplesse naturelle, les tissus étant distendus par l'afflux d'un liquide ou par l'accumulation de gaz, ou leurs fibres étant tirées en sens opposé par une cause quelconque (V. ENGORGEMENT). — *Bruit de tension.* En physique, son rendu par la vibration de toute membrane passant subitement de l'état de flaccidité à celui de tension. Sa force et son acuité sont en raison des forces qui tendent ou distendent plus ou moins brusquement la membrane ; son éclat ou intensité augmente avec la finesse et l'inextensibilité du tissu qui la compose ; son timbre diffère selon la nature des membranes. L'un et l'autre varient selon que la membrane qui vibre dans ces conditions au point de rendre un son, le fait au sein d'un gaz ou d'un liquide ; l'un et l'autre sont modifiés par la nature du corps qui transmet le son du lieu où il se produit jusqu'à l'oreille, par son épaisseur, sa consistance, son élasticité (V. BRUIT). Les *bruits de tension* peuvent avoir une analogie de timbre et de ton avec ceux qui sont produits par le *claquement* que causent deux corps choquant l'un contre l'autre ; mais il importe d'éviter l'erreur de ceux qui ont appelé *bruit de claquement valvulaire*, ou simplement *claquement valvulaire*, le bruit dû à la *tension des valvules ;* de ceux qui ont appelé *théorie du claquement valvulaire* (qu'on doit à Bouillaud, 1836), l'explication de Rouanet, qui n'emploie pas ce mot. Ce serait ainsi confondre, à tort, la cause du bruit déterminé par la vibration d'une membrane tendue subitement par la pression d'un liquide avec celle du son particulier ou claquement qui est produit par le choc d'un corps contre un autre corps qu'il ne touchait pas. C'est par erreur encore que l'on a parlé, dans l'explication des *bruits de tension*, d'un *choc en retour* du sang contre les valvules sigmoïdes, ou d'un *choc* direct du sang contre les valvules auriculo-ventriculaires. Il n'y a pas de choc du sang contre quoi que ce soit durant son trajet dans le cœur et les vaisseaux, puisqu'il ne cesse jamais de le toucher en aucun point ; il n'y a que des ralentissements de son cours et des *interruptions du reflux* de ce liquide. Des bruits particuliers, ceux dont il vient d'être question, sont le résultat de ces arrêts. Toutes les fois, en effet, qu'un liquide est en mouvement dans un conduit, si par une soupape ou un robinet on interrompt brusquement le courant, il y a production d'un bruit d'une intensité proportionnée à la rapidité de ce courant. Cela tient à ce que, lorsque par l'influence de la pesanteur, d'une pression quelconque, etc., le liquide a été mis en mouvement, il se trouve ainsi doué d'une qualité qu'il n'avait pas lorsqu'il ne faisait que peser sur les parois d'un conduit ; il acquiert, par le mouvement, la puissance d'action de la pression ou autre force qui le déplace. Cette force s'épuise sur les solides, dès l'instant où elle cesse de s'exercer sur le liquide, lors de l'arrêt de ce dernier ; elle manifeste sur eux ses effets d'une manière proportionnée à son intensité et à la brusquerie de l'arrêt. Entre autres effets, les valvules ou le robinet, ainsi que particulièrement les parois du conduit auquel ils sont contigus, sont mis en vibration par le liquide dont le cours est subitement arrêté (ces parois réagissent secondairement elles-mêmes sur le liquide proportionnellement à leur élasticité, et l'on voit son reflux dans le bassin qui en est la source). Ces vibrations, dues à la pression brusque (car il n'y a pas de choc possible dans ces conditions, V. CHOC) sur les soupapes ou le robinet oblitérateurs et sur les parois du conduit, peuvent aller jusqu'à les rompre ; mais, habituellement, elles ne font que les mettre en *vibration sonore* (c'est ce qui a lieu pour les parois du cœur et des artères comme pour les valvules qu'elles portent) ; d'où un bruit, brusque comme l'arrêt du liquide, comme la pression, et alors semblable à celui que causerait un choc également brusque, bien que la cause soit différente. C'est cette vibration des valvules auriculo-ventriculaires et des parois des ventricules qui cause le premier bruit, tandis que celle des valvules et de la paroi des artères aorte et pulmonaire cause le second bruit. Un liquide en mouvement dans un tube perd en pression sur la face interne de celui-ci ce qu'il gagne en vitesse ; or, dans cet arrêt subit, le liquide regagne brusquement en pression ce qu'il perd de rapidité.

Tension artérielle. Énergie de la tendance au retrait des artères distendues. Elle augmente à chaque ondée sanguine qui passe du cœur dans l'aorte ou l'artère pulmonaire. Elle pousse le sang vers les extrémités de ces vaisseaux ; mais, les valvules sigmoïdes mettant obstacle à la rentrée de celui-ci, la tension le chasse en fait vers les capillaires et devient la cause prochaine du mouvement du sang dans l'arbre circulatoire. La tension diminue à mesure qu'on s'éloigne du cœur et est d'autant plus grande que le sang s'échappe plus lentement d'une artère.

Tension électrique. Manifestation de l'électricité statique, caractérisée par un effet répulsif et attractif de corps légers chargés d'électricité. Il y a deux espèces d'électricité statique engendrée par le

frottement et par la pile, l'une qui est manifestée par le verre frotté ou le pôle cuivre d'une pile, l'autre par les corps résineux frottés et le pôle zinc d'une pile. Deux corps légers et suspendus, par exemple des balles de sureau chargées chacune d'une des deux espèces d'électricité, s'attirent à une distance qui est en raison directe de la *tension* de celle-ci. L'intensité de cette attraction est en raison inverse du carré de la distance. La répulsion se manifeste lorsque les deux corps légers sont chargés de la même espèce d'électricité. L'attraction, toutes choses égales d'ailleurs, agit entre deux corps d'électricité contraire, à une distance plus grande que la répulsion entre deux corps d'électricité semblable. En médecine, il s'agit de faire pénétrer dans de grandes profondeurs opposant une résistance considérable une petite quantité d'électricité ; il faut donc de la tension électrique. En galvano-caustique, où l'on doit désorganiser, il faut le courant chimique le plus énergique possible, comme pour la lumière électrique ; de là résulte que les appareils électriques disposés pour les usages médicaux, devront recevoir une disposition différente pour les applications chirurgicales (V. ÉLECTRISATION). Pour que la *tension* électrique puisse se communiquer d'un corps à un autre, il faut que celui-ci soit conducteur, c'est-à-dire qu'il soit apte à absorber l'électricité. Les métaux sont les meilleurs conducteurs, les liquides viennent après ; les plus mauvais conducteurs sont le verre, la soie, etc. Plus un corps est mauvais conducteur, plus l'électricité doit avoir de *tension* pour lui en communiquer une certaine portion. Si un corps conducteur donne passage à deux électricités de nom contraire, il en résulte leur recomposition. Pendant ce temps, l'électricité en mouvement constitue un *courant*, état dynamique ou moteur de l'électricité. Plus grande est la *tension*, plus rapidement se fait ce mouvement, d'où résulte un courant plus *intense*. La nature de ce conducteur, c'est-à-dire sa composition, sa longueur, son épaisseur (section), détermine l'énergie de la recomposition ou l'intensité du courant d'une source électrique donnée. La *conductibilité* propre à un corps, est un facteur, et la *section* est l'autre facteur, du produit nommé *intensité* du courant ou *force électro-motrice*, qui est divisée à son tour par la longueur de l'espace à franchir. Si une source électrique est riche en *tension* et pauvre en quantité, l'épuisement de cette source se fera d'autant plus vite, qu'elle ne rencontre pas de cause de ralentissement, c'est-à-dire un corps mauvais conducteur ou un fil mince. Si la source est riche en quantité, l'épuisement est presque impossible. Le dégagement de l'électricité par frottement se fait en d'autant plus grande *quantité*, que la surface frottée est plus grande et le mouvement plus soutenu. Dans la pile, c'est l'étendue de la surface en contact avec le liquide excitateur qui détermine la quantité, tandis que le nombre des éléments détermine la tension (Hiffelsheim).

TENTACULE. s. m. [all. *Fühlfaden*, angl. *tentaculum*, *feeler*, esp. *tentaculo*]. Appendice mobile, non articulé et très-diversement conformé, dont beaucoup d'animaux sont pourvus, et qui, la plupart du temps, sert d'organe tactile.

TENTE. s. f. [de *tendere*, tendre ; μοτὸς, *turunda*, all. *Wieke*, angl. *tent*, it. *tenta*]. En chirurgie, faisceau de charpie longue, dont les filaments sont disposés parallèlement et liés par le milieu avec un fil. On introduit les tentes, à l'aide de pinces à pansement, dans les ulcères profonds pour y porter des médicaments convenables, et dans les plaies dont il importe de tenir les bords écartés pour que la cicatrisation s'effectue d'abord au fond, quelquefois aussi dans certaines ouvertures pour en empêcher l'occlusion.

Tente du cervelet. Large repli de la dure-mère tendu entre le cerveau et le cervelet.

TENTIGO. s. m. Synonyme de *priapisme*.

TENTIPELLE. s. m. [de *tendere*, tendre, et *pellis*, peau ; it. *tentipelle*]. Cosmétique auquel on attribuait la propriété d'effacer les rides de la peau.

TÉNU, UE. adj. [*tenuis*, λεπτὸς, all. *dünn*, angl. *thin*, esp. *tenue*]. Très-délié. Appliqué à un liquide, à l'urine, au pus, ce mot indique qu'il est presque aqueux.

TÉNUITÉ. s. f. [*tenuitas*, λεπτότης, all. *Dünnheit*, angl. *thinness*, it. *tenuità*, esp. *tenuidad*]. Qualité de ce qui est ténu.

TÉPALE. s. m. [*tepalum*]. De Candolle a proposé de donner ce nom, anagramme de *pétale*, aux diverses parties du périgone, c'est-à-dire de l'enveloppe florale simple ou unique, quand elle est formée de plusieurs pièces distinctes.

TÉPHROSIE. s. f. Genre de la famille des légumineuses papilionacées, tribu des lotées. Le *Tephrosia tinctoria*, Persoon (*Galega tinctoria*, L.), donne l'indigo de Ceylan. Les feuilles du *Tephrosia senna*, Kunth, de Popayan, ont les propriétés du séné. La racine du *Tephrosia leptostachya*, DC., du Sénégal, est purgative. Le *Tephrosia toxicaria*, Persoon, sert à empoisonner le poisson sans le rendre vénéneux.

TEPIDARIUM. s. m. [de *tepidus*, tiède]. Mot latin employé pour désigner dans les établissements de bains le lieu où l'on prend des bains tièdes.

TÉRABDELLE. s. f. Sorte de machine pneumatique opérant à volonté la saignée locale et la révulsion par l'intermédiaire de tubes allant de la machine à des ventouses (Damoiseau).

TÉRATOGÉNIE. s. f. [de τέρας, monstre, et γένεσθαι, être produit]. Mode de production des monstruosités (Serres).

TÉRATOLOGIE. s. f. [*teratologia*, de τέρας, monstre, et λόγος, discours ; all. *Misbildungslehre*, *Teratologie*, angl. *teratology*, it. et esp. *teratologia*]. Partie de la pathologie (V. ce mot) dans laquelle se trouvent décrites et classées les monstruosités. Comme celles-ci ne sont que le résultat de perturbations de la naissance et du développement des organes (V. MONSTRUOSITÉ), elles constituent des maladies d'origine embryonnaire. Leur description faite d'après les principes de la méthode comparative (et dite méthode naturelle en biologie) rattache la tératologie à l'anatomie pathologique d'une part, à la physiologie pathologique de l'autre, et conduit à classer les monstres d'après les lois de la biotaxie. Cette classification, qui constitue la *biotaxie pathologique*, a été jusqu'à présent le but presque exclusif des savants qui se sont occupés de ce sujet, bien que l'anatomie et la physiologie pathologiques des monstres soient un champ de recherches importantes. Mais la netteté des résultats obtenus à l'aide de la comparaison des monstres aux êtres normaux peut être d'une grande utilité aux médecins comme guide dans la marche à suivre pour décrire les maladies postérieures à la naissance, car elles nécessitent comme les autres une comparaison incessante avec l'état normal. V. NAISSANCE.

TÉRATOLOGIQUE. adj. [*teratologicus*, all. *teratologisch*]. Qui a rapport à la tératologie.

TERBIUM. s. m. [Mosander, 1844]. Métal dans un minéral de Suède. Son oxyde est incolore ; ses sels sont rougeâtres.

TERCINE. s. f. [*tercina*, de *tertius*, troisième ; angl. *tercine*]. Troisième membrane de l'ovule : c'est le chorion de Malpighi ou nucelle. V. ce mot et OVULE.

TEREBELLUM. s. m. [esp. *terebelo*]. Nom donné par Dugès à un perce-crâne de son invention.

TÉRÉBÈNE. s. m. [*camphilène*]. Composé isomère avec le térébenthène, bouillant à la même température, mais sans action sur la lumière polarisée ; il en diffère surtout en ce qu'il donne un *chlorhydrate de térébène* liquide, sans pouvoir rotatoire, et qui a deux fois moins d'acide [$2C^{20}H^{16}.HCl$) que celui de térébenthène (Capitaine et Soubeiran). On obtient le térébène par action sur le térébenthène d'un vingtième de son poids d'acide sulfurique, en maintenant le ballon refroidi, puis décantant le liquide qui surnage le dépôt noir et distillant à 150°.

TÉRÉBENTHÈNE. s. m. [*essence de térébenthine rectifiée* ou *chimiquement pure*]. Liquide incolore, très-mobile, d'odeur spéciale pénétrante, saveur âcre et brûlante ; densité 0,875 ; bout à 150° ; dévie à gauche le plan de polarisation, mais plus ou moins d'une espèce de pin à l'autre. Par la distillation ou la chaleur, à une pression élevée, il se change en corps isomères de propriétés différentes. Se dissout à peine dans l'eau ; se mélange aux huiles, à l'alcool et à l'éther. Dissout le soufre, le phosphore et beaucoup de corps d'origine organique ($C^{20}H^{16}$). — *Chlorhydrate de térébenthène solide* (camphre artificiel). Corps qui se produit quand le gaz chlorhydrique traverse le térébenthène, qui en absorbe beaucoup avec élévation de température. Il se dépose en cristaux fusibles à 150°, bouillant à 170° avec décomposition partielle. Il dévie à gauche le plan de polarisation ; il a un peu l'aspect extérieur et l'odeur du camphre ordinaire ($C^{20}H^{16}.HCl$). — *Chlorhydrate de térébenthène liquide*. C'est le liquide qui surnage les cristaux du précédent après sa formation ; il est de même composition, mais reste toujours liquide. — *Hydrates de térébenthène*. Composés cristallisés, solides, qui se produisent quand le térébenthène est exposé longtemps à l'air. L'un a la formule $C^{20}H^{16}.6HO$ (*terpine*) ; soluble dans l'alcool, fusible à 130°. Par la chaleur il devient $C^{20}H^{16}.4HO$; solide, distille à 250° sans altération.

Térébenthène quadrichloré. Synonyme de *chlorocamphène*. V. ce mot.

TÉRÉBENTHINE. s. f. [*terebinthina*, τερεβινθίνη, τερμινθίνη, all. *Terpentin*, angl. *turpentine*, it. *trementina*, *terebentina*, esp. *terebentina*]. Nom collectif des résines liquides. Ce sont des sucs odorants, demi-liquides et glutineux, qui découlent d'arbres de la famille des conifères et de celle des térébinthacées. Incolores pour la plupart au moment où elles s'échappent de la plante, les térébenthines prennent avec le temps une couleur plus ou moins citrine. Elles sont inflammables, d'une saveur chaude et piquante, d'une odeur forte. Elles se composent d'une essence à laquelle elles doivent leur odeur et leur saveur, et de deux acides, les *acides silvique* et *pimarique* (V. ces mots et RÉSINE). L'absence de l'acide benzoïque les distingue des baumes, dont cependant quelques-unes portent le nom. La chaleur les concrète en volatilisant leur essence.

Essence de térébenthine. Liquide incolore, ténu, plus léger que l'eau, d'une odeur forte et désagréable, qui diminue sensiblement par des distillations réitérées, et se rapproche alors de celle du citron. L'essence a été employée contre les névralgies, la sciatique surtout, et dans le traitement des coliques hépatiques. Associée au double de son poids d'éther sulfurique, elle constitue le *remède de Durande*, qu'on administre par doses de 10 à 20 gouttes, et qui souvent, pour être supporté, a besoin qu'on y ajoute du jaune d'œuf. Des accidents graves ont été occasionnés par la peinture fraîche des appartements, où entre la térébenthine ; il n'est pas inutile d'être prévenu de cette possibilité. Mais l'essence non mélangée aux substances à laquelle on l'ajoute ici pour les délayer ne produit pas ces effets lorsqu'elle s'évapore. C'est un désinfectant (V. ce mot et DÉSINFECTION) et surtout un des meilleurs antiputrides connus et de l'emploi le plus facile. Il en est de même de ses isomères tirés du citron, de la menthe, etc., à la dose de quelques gouttes ou de quelques grammes, selon les cas, toutes les fois que la sueur et les déjections ou des plaies sont fétides, comme dans la suette, les affections typhoïdes, le typhus, etc. Dans les plaies et ulcères donnant du pus fétide ou disposés à se putréfier, la charpie ou les pinces à pansement humectées de quelques gouttes d'essence de térébenthine empêchent les altérations putrides si redoutées dans ces cas. Quelques gouttes empêchent aussi la putréfaction des pièces anatomiques pendant plusieurs jours. V. GOUDRON.

Térébenthine du Canada. V. BAUME *du Canada*.

Térébenthine de Chio. Elle provient du *Pistacia terebinthus*, L. Son odeur est plus agréable que celle de la térébenthine commune, à laquelle on la préfère pour l'usage interne. Elle est très-épaisse, glutineuse, transparente, d'une couleur citrine verdâtre, d'une odeur agréable de citron et de fenouil, d'une saveur parfumée comme celle du mastic, sans amertume ni âcreté.

Térébenthine commune, *de Bordeaux*, *de France*, *de Strasbourg*. Elle provient des *Pinus picea* et *maritima*. C'est en les distillant qu'on obtient l'*essence* si employée dans les arts ; la résine qui reste porte le nom de *colophane*, ou, quand elle a été brassée avec de l'eau, celui de *poix résine*.

Térébenthine de copahu. V. COPAHU.

Térébenthine cuite. On la prépare en faisant bouillir la térébenthine de Venise dans de l'eau, et arrêtant l'opération lorsqu'un peu de la résine, jetée dans de l'eau froide, y prend une consistance plastique. On l'administre en pilules.

Térébenthine de la Mecque, *de Judée*, *de Gilead* ou *du Caire*. Térébenthine qu'on obtient par incision de l'écorce du *Balsamodendron* ou *Amyris opobalsamum* et *gileadense*, Kunth, famille des térébinthacées burséracées. Saveur aromatique amère, odeur forte d'abord, puis suave, spéciale. Elle a une teinte fauve, variable suivant son ancienneté. Une goutte tombée dans l'eau remonte à la surface, et s'y étend aussitôt en une couche très-mince, nébuleuse, formée de fort petites gouttes qui s'attachent aux objets de fer, comme la térébenthine, et se durcissent à l'air comme elle en peu de temps.

Térébenthine de Venise. Elle découle du *Pinus larix*, ainsi que de plusieurs pins et sapins des Cévennes et des Alpes, ce qui en rend les caractères distinctifs très-incertains.

TÉRÉBILÈNE. s. m. [*peucyle*, Planchet et Sell]. Essence liquide, isomère avec le térébenthène, mais sans action sur la lumière polarisée, qui s'obtient en décomposant par la chaux le chlorhydrate liquide de térébenthène. Il reforme ce corps avec l'acide chlorhydrique. Densité 0,86 ; bout à 134°.

TÉRÉBILIQUE (ACIDE). Produit cristallisable de l'action de l'acide azotique sur l'essence de térébenthine. Peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther ; fond à 200°. ($C^{14}H^{10}O^{8}$.)

TÉRÉBIQUE (ACIDE). Produit cristallisable de l'action de l'acide azotique bouillant sur la colophane et l'essence de térébenthine. Il est isomérique avec l'acide térébilique. ($C^{14}H^{10}O^{8}$.)

TÉRÉBINTHINÉ, ÉE. adj. Qui a les qualités de la térébenthine, ou qui en contient.

TÉRÉBINTHACÉES. s. f. pl. [*terebinthaceæ*, all. *Terpentinbaumarten*, it. *terebentinacee*, esp. *terebintaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, qui comprend des arbres ou arbrisseaux souvent laiteux ou résineux. Feuilles alternes généralement composées, sans stipules. Fleurs hermaphrodites ou unisexuées, petites et généralement disposées en grappes, ayant chacune un calice de 3 à 5 pétales, quelquefois réunis ensemble par leur base, et soudés avec l'ovaire, qui est infère. Corolle quelquefois nulle, ordinairement composée d'autant de pétales qu'il y a de lobes au calice. Étamines en nombre égal, ou double, ou quadruple des pétales ; un pistil composé de 3 à 5 carpelles, tantôt distincts, tantôt soudés, environnés à leur base d'un disque périgyne et annulaire : quelquefois plusieurs avortent, et il n'en reste qu'un, d'où naissent plusieurs styles. Chaque carpelle est uniloculaire, et contient un ovule, tantôt au sommet d'un podosperme filiforme, tantôt renversé, et quelquefois deux ovules renversés ou collatéraux. Les fruits sont secs ou drupacés, et contiennent généralement une seule graine renfermant un embryon dépourvu d'endosperme.

TÉRÉBINTHE. s. m. Arbre de la famille des térébinthacées (*Pistacia terebinthus*, L.), qui donne la *térébenthine de Chio*. V. ce mot.

TÉRÉBENTHINIQUE, TÉRÉBINIQUE ou **TÉRÉBYLIQUE** (ACIDE) [all. *Terpentinsäure*]. Produit de l'action de l'acide nitrique sur l'essence de térébenthine. Il est inconnu à l'état anhydre. A l'état d'hydrate, il est cristallisable, d'un goût très-acide ($C^{14}H^{9}O^{7}+HO$). Distillé, il donne de l'acide carbonique et de l'*acide pyrotérébenthinique* [all. *Brenzterebinsäure*].

TÉRÉBRANT, ANTE. adj. [*terebrans*, all. *bohrend*, esp. *terebrante*]. Se dit quelquefois de la douleur, quand il semble que la partie souffrante soit percée par un corps qui cherche à s'y introduire.

TÉRÉBRATION. s. f. [de *terebrare*, perforer]. Action de perforer. — *Térébration des côtes.* Un des temps d'un procédé de thoracocentèse.

TERGÉMINÉ, ÉE. adj. [*tergeminatus*, all. *dreimalgezweit*, it. *tergeminato*, esp. *tergeminado*]. Se dit, en botanique, d'une feuille composée, dont le pétiole commun se termine par deux pétioles secondaires, portant chacun une paire de folioles vers le sommet, tandis que le pétiole commun lui-même en porte une troisième paire à la naissance de deux pétioles secondaires.

TERMINAISON. s. f. [*terminus*, πέρας, τέλος, τελεύτη, all. *Ende*]. En physiologie, cessation d'un phénomène normal ou d'une maladie. — En anatomie, le bout ou la disparition des nerfs, des vaisseaux, etc. — *Terminaisons artérielles.* Lorsque les artères, se subdivisant de plus en plus, cessent d'avoir la disposition et la structure qui leur sont propres, elles ont environ un dixième de millimètre de large, et sont encore apercevables à l'œil nu. Elles se continuent non point avec les plus petites veines, mais avec le système capillaire intermédiaire à ces deux ordres de vaisseaux. V. SYSTÈME. — *Terminaisons nerveuses.* V. NERF.

TERMINAL, ALE. adj. [*terminalis*, all. *gipfelständig*, angl. *terminal*, it. *terminale*]. Se dit, en botanique, de tout organe qui naît au sommet d'un autre. — *Fil* ou *filet terminal.* Sous ce nom on décrit le filament creux qui termine la dure-mère rachidienne et son contenu ou seulement ce dernier. La dure-mère rachidienne se termine par un filament impair qui descend entre les deux cordons de la dernière paire rachidienne et va s'insérer sur la face postérieure de la base du coccyx. Il se confond là avec le ligament ou surtout vertébral postérieur. Au-dessous de la pointe même par laquelle se termine la moelle épinière vers le niveau de la face supérieure de la deuxième vertèbre lombaire, un filament ou cordon grêle, impair (*filum terminale medullæ spinalis*, *nerf impair*, *ligament caudal* ou *coccygien*), la continue et va s'unir à la dure-mère au niveau de la base du coccyx, parfois même vers la partie inférieure du sacrum. Ce cordon est la continuation et la terminaison de la pie-mère ; il est résistant, de structure fibreuse, d'un aspect gris blanchâtre nacré à sa surface, demi-transparent sous certaines incidences. Sa partie supérieure est ordinairement creuse, remplie d'une matière amorphe, molle, grisâtre, parsemée de noyaux, mais qui ne fait pas partie de la substance nerveuse de la moelle même. Une veine ou deux et une artériole à peine visible à l'œil nu l'accompagnent.

TERMINOLOGIE. s. f. [de *terminus*, terme, et λόγος, traité]. Mot mal formé employé pour *glossologie* dans le sens de connaissance des termes techniques d'une science.

TERMINTHE. s. m. [*terminthus*, it. *terminto*]. Chez les anciens, tumeur dont la forme leur semblait avoir quelque analogie avec celle du fruit du térébinthe.

TERNAIRE. adj. [*ternarius*]. Se dit des parties des fleurs qui sont au nombre de trois ou en suivent les multiples, ce qu'on voit surtout chez les monocotylédones.

TERNÉ, ÉE. adj. [*ternatus*, all. *dreizählig*, angl. *ternate*, esp. *ternato*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont rapprochées trois par trois, et notamment des feuilles quand elles sont verticillées trois par trois.

TERNSTROEMIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes voisine des malvacées, à embryon droit ou arqué, à cotylédons plus ou moins épais, suivant la présence ou l'absence de l'endosperme, et tournant la radicule du côté du hile. Ce sont des arbrisseaux à feuilles ordinairement alternes, dépourvues de stipules, ordinairement pourvues d'un duvet soyeux et brillant. V. THÉ.

TERPINE. s. f. V. TÉRÉBENTHÈNE.

TERPINOLE. s. f. ($C^{20}H^{17}O$). Essence qui se forme par l'action des acides sur l'hydrate d'essence de térébenthine (*terpine*). Odeur agréable de jacinthe, bout à 168°, donne un corps analogue au camphre avec l'acide chlorhydrique (List).

TERRA MERITA. Ancien nom du *curcuma*.

TERRE. s. f. [*terra*, γῆ, χθὼν, all. *Erde*, angl. *earth*, it. *terra*, esp. *tierra*]. Pendant longtemps les chimistes ont donné ce nom à un certain nombre de substances qu'ils regardaient provisoirement comme simples, aucun des agents connus jusqu'alors n'ayant de prise sur elles, mais qu'on est parvenu depuis à décomposer et à ramener à la classe des corps oxygénés.

Terre animale. V. PHOSPHATE *de chaux*.

Terre foliée mercurielle. V. ACÉTATE *de mercure*.

Terre foliée minérale. V. ACÉTATE *de soude*.

Terre foliée de tartre. V. ACÉTATE *de potasse*.

Terre de Lemnos. Les anciens appelaient ainsi une substance solide, rougeâtre et légèrement astringente, préparée en Égypte, suivant Prosper Alpin, avec la pulpe du fruit du *baobab*. On a aussi appelé *terre de Lemnos* (*argilla Lemnia*), une substance argileuse qui ne diffère pas essentiellement de la sanguine ou argile ocreuse rouge graphique de Haüy. On en formait de grosses pastilles sur lesquelles on imprimait le sceau du Grand Seigneur, ce qui lui a fait aussi donner le nom de *terre sigillée*. Elle est employée en Égypte comme astringente et aujourd'hui inusitée en Europe.

TERRE-A-TERRE. s. m. [all. *kurzer Galopp*]. Terme de manége. Sorte de galop de cheval consistant en une succession de petits sauts qui se font près de terre et de côté.

TERRE-NOIX. s. f. Tubercules sphériques de la grosseur d'une noisette ou un peu plus, noirâtres au dehors, blancs au dedans, alimentaires, fournis par le *Bunium bulbocastanum*, L. (*Carum bulbocastanum*, Koch), de la famille des ombellifères, croissant en Europe dans les terrains maigres.

TERREUR. s. f. [*terror*, φόβος]. — *Terreur panique*. V. PANIQUE.

TESSELÉ, ÉE. adj. (*tessellatus*). Nervié en réseau à mailles quadrangulaires, rappelant la disposition d'un échiquier.

TEST. s. m. [*testa*, ὄστρακον, all. *Schale*, angl. *shell*, it. *crosta*, esp. *concha*]. *Test* ou *testa*. V. TESTA. — Espèce de coupelle dont on se sert pour griller la mine dans les essais docimastiques. — Enveloppe dure des animaux, mais particulièrement celle qui est surtout calcaire, comme la coquille des mollusques, la carapace des crustacés et des échinodermes. — *Test des crustacés*. Bien que n'étant pas comparable à l'épiderme des reptiles, puisque par des prolongements de sa face interne il donne insertion aux muscles, il tombe tous les ans avec ses prolongements lorsque au-dessous de lui se trouve formé un autre test encore mou. C'est à l'époque où ce test est encore mou, chez la femelle au moins, qu'ont lieu les rapprochements sexuels et la ponte. Le test se compose de trois couches : 1° *Couche cornée*, homogène, transparente, sans structure propre ; elle présente çà et là des renflements formant des mamelons à la surface du test. Elle n'est pas interrompue au niveau des articulations. 2° *Couche pigmentaire*, quatre ou cinq fois plus épaisse que l'autre, bien que toutes deux ensemble ne forment qu'un cinquième de l'épaisseur du test. Elle est interrompue au niveau des saillies de la couche sous-jacente pour former des tubercules. Elle est parcourue par des lignes transversales très-fines rapprochées les unes des autres, parallèles à la surface du test. Elle est formée de corps prismatiques dont la coupe est à cinq ou six pans, offrant la régularité de cellules polyédriques, séparés par des lignes fines au point de contact, et contenant une cavité centrale petite par rapport à l'épaisseur de la paroi qui les entoure. Cette cavité est pleine de matière colorée ou foncée demi-opaque. 3° *Couche tubulaire*, *calcaire* ou *interne*. Elle forme les 5 sixièmes de l'épaisseur du test ; elle existe au niveau des articulations, et constitue les prolongements internes d'insertion musculaire en conservant sa structure, sauf la présence des sels calcaires. Elle offre des lignes ou stries parallèles à la surface de l'enveloppe, mais plus écartées que dans la couche précédente. Ce qui caractérise sa structure, c'est qu'elle est constituée par une substance homogène, incolore, et parcourue de minces tubes parallèles, analogues à ceux de la dentine, non ramifiés ni anastomosés. Les ongles ou extrémités des serres sont formées par une substance analogue, mais plus foncée et plus dense. Les poils ne sont pas une dépendance de la couche cornée. Simples et ramifiés, leur canal central, rempli d'une moelle celluleuse et granuleuse, traverse toutes les couches de la carapace pour arriver jusqu'à la peau ou derme sous-jacent et vasculaire. Ils offrent tous, au niveau de la couche pigmentaire, une partie renflée et arrondie. — *Test des mollusques*. V. COQUILLE. — *Test des rayonnés* ou *radiaires*. Le test des échinodermes est formé d'une substance amorphe, dans laquelle les sels calcaires l'emportent beaucoup sur les substances azotées. Elle est disposée très-régulièrement en lames et petites colonnes circonscrivant des espaces libres ou cavités aréolaires, dont l'ensemble forme des dessins très-élégants qui varient beaucoup d'aspect d'une partie du corps à l'autre. — Les parties cornées de la carapace des tortues, de la partie dorsale du tégument des crocodiliens et de la carapace des tatous et des pangolins sont aussi appelées *test* par quelques auteurs.

TESTA. s. m. Mot latin employé en botanique pour désigner la tunique externe de l'épisperme. C'est lui qui, dans l'œuf végétal, est appelé *primine*, qui offre l'*exostome* du micropyle, et sur lequel l'insertion du *funicule* marque le *hile* ou *ombilic externe*.

TESTACÉ, ÉE. adj. [*testaceus*, all. *schalig*, angl. *testaceous*, it. et esp. *testaceo*]. Qui est couvert d'un test, d'une coquille. — En zoologie, *testacés*, s. m. pl. [all. *Schalthiere*, it. *testacei*], tous les mollusques dont le corps est recouvert d'une enveloppe solide d'une ou de plusieurs pièces.

TESTES. s. m. pl. [all. *das hintere Vierhügelpaar*, it. *testi*]. Nom donné à la paire inférieure des tubercules quadrijumeaux.

TESTICULAIRE. adj. [all. *testicular*, it. *testiculare*, esp. *testicular*]. Qui appartient au testicule. V. CORDON et ÉPIDIDYME.

TESTICULE. s. m. [*testis*, *testiculus*, ὄρχις, δίδυμος, all. *Hode*, angl. *testicle*, it. *testicolo*, esp. *testiculo*]. Organe pair, ovoïde, qui est contenu dans le scrotum, et dans lequel naissent les spermatozoïdes. Les testicules sont formés d'une membrane fibreuse, appelée *albuginée* ou *péridídyme*, qui a de l'analogie avec la sclérotique. Cette membrane est forte, résistante, d'un blanc opaque, d'un tissu serré et fibreux, en rapport avec la tunique vaginale par sa surface externe, et appliquée sur le parenchyme de l'organe, dans lequel elle envoie des prolongements membraneux minces et aplatis, qui se dirigent tous vers le bord supérieur du testicule de manière à le subdiviser dans l'intérieur de la membrane albuginée en plusieurs

loges triangulaires. Un renflement de cette membrane forme, le long du bord supérieur du testicule, une saillie allongée appelée *corps d'Highmore*, à travers lequel passent les conduits afférents, qui forment de nombreuses flexuosités, et se continuent avec ceux de la tête de l'épididyme. L'intérieur du testicule se compose de canalicules spermatiques, affectant la forme de petites fibres onduleuses et d'un gris jaunâtre, de $0^{mm},1$ de largeur environ. Ces canalicules, qui forment un réseau à larges mailles, et décrivent des flexuosités très-nombreuses, aboutissent à une trentaine de troncs nommés *vaisseaux afférents*, qui tous s'introduisent dans l'épididyme. A la face interne des tubes testiculaires, laquelle est susceptible de s'étendre par la traction, se voit une épaisse couche de cellules épithéliales, tantôt sphériques, plus souvent polyédriques, et même assez irrégulières, par pression réciproque. Elles ont un noyau tantôt granuleux, tantôt pâle, à bords nets, sphérique ou ovale, généralement gros et à nucléole souvent volumineux. Ce noyau est fréquemment masqué par une grande quantité de granulations graisseuses d'un jaune brun foncé, qui ôtent aux cellules, et par suite aux tubes qu'elles tapissent, leur transparence. Dès le point où ils traversent la tunique albuginée pour former le commencement de l'épididyme, les tubes prennent un épithélium cylindrique à la place du précédent. La paroi propre des tubes testiculaires est épaisse de $0^{mm},01$, finement striée en long, à stries onduleuses, et pourvue de fines granulations. Les vaisseaux n'offrent rien de spécial dans leurs rapports avec ces tubes ; les nerfs du testicule se perdent sur les artérioles avant d'arriver aux capillaires et aux tubes mêmes. Le testicule peut être atteint d'affections analogues aux hypertrophies glandulaires, et passer même à l'état d'épithélioma. — *Descente* ou *migration du testicule*. Vers le

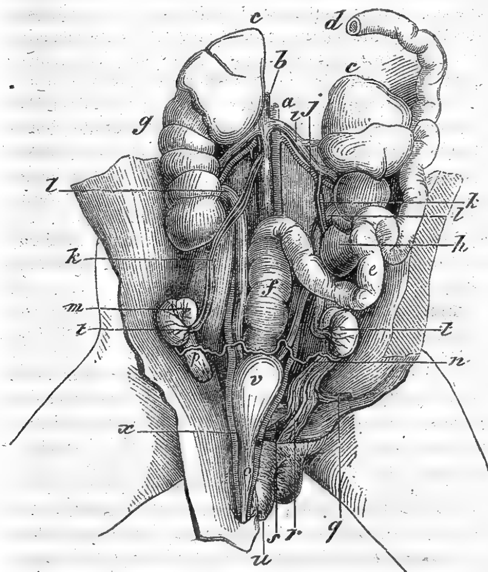


Fig. 467.

deuxième mois de la vie embryonnaire, le testicule naît, par genèse, d'un amas de cellules, ou mieux d'épithéliums nucléaires immédiatement disposés en tubes flexueux. Cet amas est situé à la face interne du corps de Wolff, tandis que le canal déférent et l'épididyme se développent à la partie antéro-supérieure de cet organe. A l'origine, l'organe séminal et le canal déférent sont distincts et complétement séparés par le corps de Wolff. Plus tard, ils se réunissent, se soudent en quelque sorte ; alors le testicule, recouvert par l'épididyme, est placé au-dessous des reins et sur le côté de la colonne vertébrale (Fig. 467, *t*). A ce moment, de l'extrémité inférieure du testicule, on voit partir un cordon (*p*) formé par des fibres musculaires striées, recouvert par un repli péritonéal, dans lequel il fait saillie (*mesorchium* de Seiler), qui descend devant le psoas, auquel il est uni par la séreuse, et vient s'engager dans l'anneau abdominal du canal inguinal, au niveau duquel il semble se terminer (voyez un peu au-dessous de *p*). Supérieurement ce cordon s'insère à la partie inférieure du testicule et au point de jonction de la queue de l'épididyme (*m*) avec le canal déférent (*n*). En bas, après avoir pénétré dans l'anneau abdominal du canal inguinal, ses fibres les plus externes se réfléchissent en dehors, s'accolent et s'insèrent sur le ligament de Poupart (*q*). Ses fibres les plus internes se dirigent en dedans et se terminent au pubis (*s*). Ses fibres moyennes (*r*), séparées les unes des autres, viennent s'insérer à la face profonde de la partie externe de la peau du scrotum, qu'elles unissent ainsi à l'extrémité inférieure du testicule. Les autres semblent se perdre dans le tissu lamineux des bourses. Ce cordon est organisé de la manière suivante. Au centre, il est formé de *tissu lamineux mou, transparent, gélatineux, lâche et très-vasculaire*, chez l'embryon. Ce faisceau est entouré d'une épaisse couche de fibres musculaires de la vie animale ou fibres striées, très-caractérisées ; couche musculaire qui est très-épaisse en avant et sur les côtés de ce cordon, mais très-mince en arrière contre le psoas. Les fibres musculaires disparaissent en grande partie dans le faisceau moyen au-dessous de la terminaison des deux faisceaux (*q*, *s*) d'insertion externe et interne. Hunter appelle *gubernaculum testis*, ou *ligament du testicule*, le tissu lamineux mou, gélatineux, qui occupe le centre du cordon décrit ci-dessus, et dont les fibres (*r*) viennent se perdre dans le tissu lamineux des bourses (*r*). C'est lui dont il dit qu'il est certainement vasculaire et fibreux ; il dit également que la partie inférieure du ligament rond de l'utérus ressemble beaucoup, chez le fœtus, au *ligament du testicule*. Ce faisceau moyen, ou *ligament du testicule* de Hunter, est, chez le mâle, le seul qui soit l'analogue du *ligament rond* chez la femme ; il contient, chez les fœtus mâle et femelle, quelques fibres-cellules outre le tissu fibreux qui le compose principalement. Hunter appelle, d'autre part, et avec raison, *musculus testis* les fibres musculaires qui recouvrent le faisceau de fibres lamineuses ou *gubernaculum testis*, le séparent du péritoine chez le fœtus, s'insèrent au ligament de Poupart ou de Fallope (*q*) et au pubis (*s*), et forment le muscle *crémaster* après son renversement lors de la descente du testicule dans le scrotum (muscle qui reçoit des filets du *nerf spermatique externe* venant du premier nerf lombaire principalement et du second). Tous les auteurs ont méconnu cette distinction faite avec raison par Hunter entre le *gubernaculum testis*, ou *ligament du testicule*, qui est formé de tissu lamineux, et le *musculus testis*, qui prend le nom de *crémaster* après son renversement,

mais qu'il fait provenir à tort du petit oblique et du transverse de l'abdomen. C'est donc par erreur que ces expressions sont données comme synonymes et comme désignant le même organe. Quelque pâle et jaunâtre même que devienne le *crémaster*, dont les faisceaux sont écartés les uns des autres de manière à former une tunique des bourses (*tunique érythroïde*), ces faisceaux n'en conserveront pas moins leur état strié jusque dans un âge avancé. Ce n'est que par ignorance des faits publiés que quelques auteurs ont pu écrire qu'il régnait beaucoup de doutes sur la nature du *musculus testis* et du *gubernaculum testis*. Lorsque le testicule, sollicité par les contractions du *musculus testis*, commence à descendre, il entraîne les vaisseaux spermatiques (*k*), qui s'allongent, et l'accompagnent jusqu'au terme de sa course. Ces vaisseaux sont contenus dans le repli séreux, ou *mesorchium*, qui embrasse aussi le testicule. Vers le quatrième mois, le testicule a une position verticale (*t*, *t*). Le péritoine, qui recouvre le testicule intra-abdominal, se comporte presque comme chez l'adulte, car il tapisse la face interne, le bord intérieur, la face externe, et une partie du bord postérieur de l'organe ; de plus, il recouvre la face externe de l'épididyme (*m*), et envoie un prolongement entre la partie antérieure de cet organe et le dos du testicule. Cette disposition anatomique permet, comme chez l'adulte, de distinguer aisément le testicule droit du testicule gauche. Pendant la descente, cet organe est placé de côté, sa face externe regarde en avant, sa face interne est dirigée en arrière, appliquée contre le psoas iliaque, et son bord épididymaire est tourné en dedans (*m*). Le repli péritonéal qui enveloppe les vaisseaux spermatiques s'insère à l'union des deux tiers supérieurs avec le tiers inférieur (*t*) ou près du milieu, disposition anatomique qui paraît devoir faciliter l'introduction du testicule dans le canal inguinal (Godard). On a dit que, dans sa descente, le testicule glissait derrière le péritoine ; cela n'est pas, à cause de la disposition de la séreuse entre le testicule et l'épididyme. Le repli séreux ou *mesorchium* entoure si complétement le testicule, que celui-ci est en quelque sorte flottant, et qu'on peut le renverser de dehors en dedans de manière à voir derrière lui l'origine du canal déférent. Le péritoine adhère assez au *musculus testis* (*p*) pour qu'il soit déjà entraîné et replié sur lui-même circulairement autour du *musculus* dans la partie supérieure du canal inguinal, avant que le testicule soit descendu jusqu'à toucher l'orifice supérieur de ce conduit. Vers le huitième mois, et assez souvent au moment de la naissance, les testicules sont situés dans le pli cruro-scrotal, au niveau de la racine de la verge. A ce moment, le *gubernaculum*, condensé, a la forme d'un sablier ; son extrémité supérieure, d'un volume égal à celui du testicule, s'insère à l'extrémité inférieure de cet organe et à la queue de l'épididyme ; il passe derrière les artère et veines testiculaires (*t*) près de leur entrée dans le testicule, tant que cet organe est encore dans le ventre. L'extrémité inférieure de ce faisceau s'unit au fond du scrotum sur le côté du raphé ; de plus, ce faisceau est uni par un prolongement fibreux assez lâche à la partie externe et postérieure du scrotum. Pour bien voir cette insertion du *gubernaculum* au fond des bourses chez l'adulte, il faut fendre le canal inguinal et le scrotum jusqu'au testicule, ouvrir largement la tunique vaginale ; alors, si l'on soulève le testicule, on voit la peau du fond du scrotum rentrer en dedans et former un creux déprimé en entonnoir (Godard). Lorsque le testicule s'engage dans le canal inguinal, il entraîne avec lui le péritoine, qui forme une dépression, s'allonge de plus en plus et l'accompagne jusqu'au fond du scrotum. Assez fréquemment, dans les premiers temps de la vie, ce diverticulum séreux communique avec la cavité péritonéale par son pédicule qui recouvre la face antérieure du cordon ; plus tard, la portion inguinale du canal séreux se ferme, et le travail adhésif se fait à partir de l'anneau abdominal. Le *musculus testis* et le *gubernaculum testis*, supérieurement, s'insèrent d'une part à l'extrémité inférieure du testicule, d'autre part au point de jonction de l'épididyme et du canal déférent (*t*, *p*, *n*). Si le *musculus testis* et le *gubernaculum* manquent complétement, le testicule restera dans le point où il s'est développé. Si par hasard ils s'unissent au testicule pendant la migration, l'épididyme et le canal déférent seront déplissés. Si, au contraire, ils ne s'attachent qu'à l'épididyme, ils le feront descendre avant le testicule ; alors l'épididyme et le canal déférent seront dans les bourses, le testicule étant resté dans l'abdomen ou dans le canal inguinal. Le *gubernaculum* et le *musculus testis* peuvent s'insérer à la tête du testicule, alors l'épididyme et le canal déférent se continuent directement et le testicule reste dans le scrotum. Si le faisceau scrotal (*r*) et le faisceau pubien qui s'insère à l'arcade de Fallope (*q*) manquent, l'organe restera dans l'abdomen ou au niveau de l'anneau abdominal du canal inguinal. Si le faisceau scrotal et celui qui s'insère au pubis (*s*) manquent, la glande restera dans le canal inguinal. Il en sera de même si la portion scrotale (*r*) du *gubernaculum* fait défaut (Godard). — Dans la Figure 467, *a* représente l'aorte ; *b*, la veine cave ascendante ; *cc*, les capsules surrénales ; *d*, les côlons transverse et descendant ; *e*, l'S iliaque du côlon, qui passe ordinairement entre le rein gauche (*h*) et le testicule (*t*) ; *f*, le rectum, qui est en grande partie dans le grand bassin chez le fœtus ; *g*, *h*, les reins ; *i*, les veines rénales et capsulaires ; *j*, les artères correspondantes ; *kk*, les vaisseaux testiculaires venant de ceux des reins à gauche, de l'aorte et de la veine cave à droite ; *l*, les uretères ; *m*, l'épididyme ; *n*, le canal déférent flexueux, qui naît de la queue de l'épididyme derrière le testicule, contourne en arrière l'attache du *musculus testis* au testicule, passe au devant de ce muscle pour s'enfoncer derrière la vessie (*v*) parallèlement à celui du côté opposé, qui se comporte de même ; *o*, l'ouraque ; *x*, les artères ombilicales : *u*, le pénis.

TEST-OBJET, s. m. [mot anglais francisé, de *test*, épreuve, et *object*, objet]. Préparations transparentes, faites à l'aide d'animaux ou de végétaux microscopiques, d'organes ou d'éléments anatomiques des plantes ou des animaux, qui présentent des particularités de structure compliquées, généralement à contours très-délicats, mais pourtant nettement délimités. Ces préparations servent à juger la valeur comparative des microscopes, d'après la facilité et la netteté avec lesquelles ces instruments font reconnaître ces détails de structure ou en font distinguer plus les uns que les autres. Les test-objets le plus en usage, servant à juger l'achromatisme et la pénétration des lentilles objectives du microscope, sont les suivants : 1. Ongles d'araignée ; 2. *Forbicine* ou *Lepisma saccharina*, Linné (écailles) ; 3. *Pieris rapæ*, Latreille (écailles) ; 4. *Zygæna Alexis*, Fabricius (écailles) ; 5. *Satyrus Janira*,

Linné (écailles); 6. *Podura plumbea*, Linné (écailles); et les diatomées suivantes : 7. *Pleurosigma attenuatum*, W. Smith; 8. *Pleurosigma angulatum*, W. Smith; 9. *Navicula Spencerii*; 10. *Navicula veneta*, Kützing; 11. les *Grammatophora*; 12. *Striatella unipunctata*, Agardh (*Achnantes unipunctata*, Carmichaël, *Diatoma rigidum*, de Candolle). V. MICROSCOPE.

TESTUDO. s. f. Mot latin signifiant *tortue*, et par lequel on désigne une tumeur enkystée en façon d'écaille de tortue.

TÊT. s. m. C'est simplement une autre orthographe du mot *test*. V. COQUILLE et TEST.

TÉTANIE. s. f. V. TÉTANOS *intermittent*.

TÉTANIQUE. adj. [*tetanicus*, all. *starrkrampfartig*, angl. *tetanic*, it. *tetanico*]. Qui tient du tétanos.

TÉTANOÏDE. adj. [de *tetanos*, et εἶδος, forme]. Marshall-Hall a donné ce nom aux phénomènes convulsifs qui, dans le strychnisme, ressemblent à ceux du tétanos.

TÉTANOS. s. m. [*tetanus*, *rigor*, *distensio nervorum*, τέτανος, de τείνειν, tendre; all. *Starrkrampf*, angl. *tetanus*, it. *tetano*, esp. *tetanos*]. Maladie caractérisée par la rigidité, la tension convulsive d'un plus ou moins grand nombre de muscles, et quelquefois de tous les muscles soumis à l'empire de la volonté; état de crampe ou de convulsion qui se maintient pendant un laps de temps indéfini, et produit une immobilité absolue, que ni la volonté du malade ni les efforts d'autrui ne sauraient vaincre. Le mot *tétanos* n'indique, par conséquent, que le symptôme essentiel de cette affection, la rigidité musculaire; car on ignore encore quels sont le siége et la nature intime de la maladie. Lorsque le tétanos est *général*, il maintient le corps dans un état permanent de rigidité, sans le fléchir en aucun sens : c'est le *tétanos droit*. Quand il occupe la partie antérieure du corps, et que le tronc est courbé en avant, il est appelé *emprosthotonos*. On lui donne le nom d'*opisthotonos*, quand il courbe le corps en arrière; de *pleurothotonos*, quand il le courbe sur un des côtés; de *trismus*, quand il n'affecte que les muscles de la mâchoire. Seize fois peut-être sur vingt, le tétanos débute par le *trismus*, c'est-à-dire par la contraction spasmodique des muscles masséters et temporaux, qui se durcissent, refusent de s'allonger, et tiennent la mâchoire inférieure fortement appliquée contre la supérieure. La rigidité se propage ensuite aux muscles de la face, du cou, du tronc, des membres, qui prennent des attitudes variées selon que l'action prédominante de telle ou telle masse charnue entraîne les parties dans un sens ou dans l'autre. Par rapport à la fréquence, l'opisthotonos vient immédiatement après le trismus, puis l'emprosthotonos, et en dernière ligne le pleurothotonos. Lorsque le tétanos est complet, le corps tout entier est roide et immobile, et les efforts les plus puissants sont incapables de le fléchir; mais le plus souvent il y a de loin en loin un peu de relâchement, bientôt suivi d'une rigidité plus intense encore; et, au milieu de ce désordre de l'innervation, les facultés intellectuelles restent intactes. Les impressions morales tristes et les refroidissements subits sont souvent la cause de cette terrible maladie, surtout lorsqu'ils coïncident avec l'existence de plaies ou de blessures graves. Elle se termine le plus ordinairement par la mort, les progrès du tétanos rendant impossibles les mouvements des organes respiratoires, ou bien ceux des muscles qui président à la déglutition. S'il s'agit d'un tétanos traumatique, il faut donner une attention particulière à l'état de la plaie, se hâter de faire les débridements qu'elle peut nécessiter, de la débarrasser des corps étrangers, et d'en opérer la réunion immédiate. L'art ne possède pas encore un moyen de quelque efficacité contre le tétanos, ce terrible accident des lésions traumatiques; peut-être devrait-on abandonner le curare pour recourir exclusivement aux injections de sulfate d'atropine dans le tissu lamineux, en même temps que l'on administrerait des pilules d'extrait de belladone. Quant au chloroforme, c'est un excellent moyen à employer à l'effet de calmer momentanément les accès convulsifs; mais il ne paraît pas avoir une grande influence pour empêcher leur retour; il ne peut donc être considéré que comme un auxiliaire fort utile, mais rien de plus. L'emploi des courants électriques continus a été proposé et mérite d'être essayé.

Tétanos intermittent [*spames musculaires idiopathiques*, *tétanie*, *contractures rhumatismales des nourrices*, *contracture rhumatismale intermittente*]. Sorte de névrose sans gravité observée surtout chez les femmes. En général, au moment où l'accident commence, le malade sent des fourmillements dans les bras; il peut encore remuer la main, mais bientôt elle se creuse comme se creuse la main du mendiant, elle se fléchit, la main se roidit, et il apparaît une vive douleur que l'on a comparée à une crampe. L'engourdissement, le fourmillement et la crampe sont donc les premiers phénomènes caractérisant l'accès, lequel n'arrive à son summum d'intensité qu'au bout de dix minutes ou d'un quart d'heure, et alors que les contractures gagnent les membres supérieurs et inférieurs, la face, les mâchoires et la langue. Ainsi donc, le roidissement se distingue par sa migration, sa courte durée et par un léger mouvement fébrile (*forme moyenne*), ou par une pyrexie violente (*forme grave*). Lors même qu'un malade n'aurait point éprouvé d'accidents depuis vingt-quatre, quarante-huit, soixante-douze et cent heures, il est toujours possible de les faire revenir. La contracture naît d'une manière soudaine; elle acquiert rapidement une assez grande vivacité, arrive tout de suite à son summum, puis se met à décroître. La durée de la maladie dans sa période explicite varie depuis huit à dix jours jusqu'à deux ou trois mois; mais, dans ce dernier cas, elle est à l'état latent, c'est-à-dire qu'elle peut reparaître à votre volonté sous l'influence de la pression. Chez quelques malades, il suffit d'établir la compression au-dessus de la clavicule, sur une partie des nerfs du plexus brachial, et le spasme se produit. Il sera donc possible de reconnaître la maladie toutes les fois qu'en allant comprimer l'origine des nerfs qui se rendent au membre, on déterminera la contracture.

TÊTARD. s. m. [all. *Froschlarve*, angl. *bullhead*, it. *cazzola*, esp. *renacuajo*]. Nom donné aux larves des jeunes reptiles batraciens, surtout de ceux qui, à l'état parfait, n'ont pas de queue. On les appelle ainsi parce que leur corps semble ne consister qu'en une grosse tête terminée par une queue qui, très-longue à l'époque où l'animal porte encore des franges branchiales extérieures (Fig. 468, A), diminue déjà lorsque celles-ci ont disparu pour ne laisser que les branchies intérieures (B). Elle diminue peu tant que les pattes postérieures ne sont pas apparues; mais, une fois celles-ci libres (C), elle s'atrophie rapidement, et plus encore lorsque les antérieures se sont montrées (D, F). Lorsque la queue a disparu (E) entièrement, le tronc

du jeune batracien est plus petit pendant quelque temps qu'il n'était auparavant, parce que, en même temps,

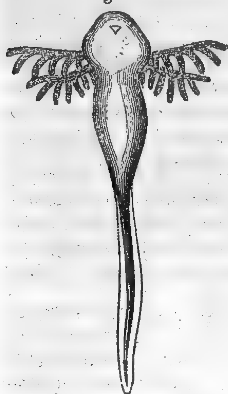
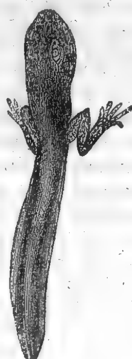
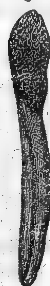
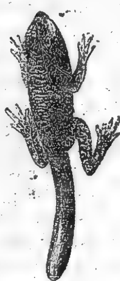







Fig. 468.

l'intestin court de l'adulte carnivore a remplacé l'intestin fort long du têtard herbivore.

TÉTARTOPHYIE. s. f., et non pas **TÉTARTOPHIE.** [*tetartophyia*, de τέταρτος, quatrième, et φῦναι, naître]. Nom donné par Sauvages à une fièvre rémittente quarte.

TÊTE. s. f. [*caput*, κεφαλή, all. *Kopf*, angl. *head*, it. *testa*, esp. *cabeza*]. Extrémité supérieure du corps humain, qui loge les principaux organes des sens et le principal centre du système nerveux. — Chez les animaux, la *tête* est la partie antérieure du corps, et renferme aussi ces organes. On donne encore le même nom à la partie antérieure de leur corps, quand elle est distinguée par un rétrécissement, soit qu'elle porte ou ne porte pas quelque organe sensorial; mais toujours, au moins, doit-il y avoir là une bouche ou un orifice du canal alimentaire (V. Rostre).—L'étude de la conformation de la tête en général contenant quatre des appareils des sens, celle du crâne en particulier recouvrant l'encéphale ont une grande importance pour l'étude zoologique et physiologique de l'homme et des autres animaux (V. Dolichocéphale). Sous le nom de *crâniographe*, Broca a décrit un instrument destiné à tracer sur un écran la projection des diverses courbes du crâne : il dessine le profil du crâne et de la face ; il détermine au centre de cette courbe la projection du *point auriculaire* ou de situation du canal auditif, et marque en outre la situation de tous les points du profil de la tête. Il donne simultanément la mesure de la ligne faciale de Camper et de l'angle facial de Cuvier. — En anatomie, on désigne sous le nom de *tête*, l'extrémité arrondie de certains os longs, comme le fémur, l'humérus ; la portion plus volumineuse que les autres de certains organes mous, comme l'épididyme, etc. — En botanique, *tête* signifie souvent un assemblage d'organes réunis en un faisceau terminal, ou formant un ensemble arrondi. V. Vertèbre *type*.

TÉTRADACTYLE. adj. [*tetradactylus*, de τέσσαρες, quatre, et δάκτυλος, doigt ; all. *vierfingerig*, it. *tetradattilo*, esp. *tetradactilo*]. Qui a quatre doigts à chaque pied.

TÉTRADYNAME. adj. [*tetradynamus*, de τέσσαρες, quatre, et δύναμις, puissance ; all. *viermächtig*, it. *tetradinamico*, esp. *tetradinamo*]. Se dit des étamines, lorsqu'elles sont au nombre de six, dont quatre plus longues que les autres.

TÉTRADYNAMIE. s. f. [*tetradynamia*, all. *Viermächtigkeit*, it. et esp. *tetradinamia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe comprenant des plantes munies de six étamines, dont deux plus courtes que les autres.

TÉTRAGONE. adj. [*tetragonus*, τετράγωνος]. Surface à quatre côtés. S'est dit quelquefois, à tort, pour *tétraèdre*, qui indique un solide à quatre faces.

TÉTRAGYNE. adj. [*tetragynus*, de τέσσαρες, quatre, et γυνή, femme ; all. *vierweibig*, it. *tetraginico*, esp. *tetragino*]. Se dit d'une fleur qui renferme quatre pistils.

TÉTRAGYNIE. s. f. [*tetragynia*, all. *Wierweibigkeit*, it. et esp. *tetraginia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à plusieurs ordres renfermant des plantes qui ont quatre pistils.

TÉTRANDRE. adj. [*tetrandrus*, de τέσσαρες, quatre, et ἀνήρ, homme ; all. *viermännig*, it. et esp. *tetrandrico*]. Se dit d'une fleur qui renferme quatre étamines.

TÉTRANDRIE. s. f. [*tetrandria*, all. *Viermännigkeit*, it. et esp. *tetrandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à deux ordres comprenant des plantes munies de quatre étamines.

TÉTRAPÉTALE. adj. [*tetrapetalus*, de τέσσαρες, quatre, et πέταλον, pétale ; all. *vierkronenblättig*, angl. *tetrapetalous*, it. et esp. *tetrapetalo*]. Se dit d'une corolle qui est composée de quatre pétales.

TÉTRAPHARMACUM. s. m. [de τέσσαρες, quatre, et φάρμακον, médicament ; it. et esp. *tetrafarmaco*]. On donnait ce nom à l'onguent basilicum, parce qu'il est composé de quatre ingrédients.

TÉTRAPHYLLE. adj. [*tetraphyllus*, de τέσσαρες, quatre, et φύλλον, feuille ; angl. *tetraphyllous*, it. *tetrafillo*, esp. *tetrafilo*]. Se dit d'un périgone ou d'un involucre qui est composé de quatre parties, et d'une plante dont les feuilles sont quaternées.

TÉTRAPODE. adj. [*tetrapodus*, de τέσσαρες, quatre, et ποῦς, pied ; all. *Vierfüssler*, it. et esp. *tetrapodo*]. Qui a quatre pieds.

TÉTRAPTÈRE. adj. [de τέσσαρες, quatre, et πτερόν, aile ; all. *Vierflügler*, it. et esp. *tetraptero*]. Qui a quatre ailes.

TÉTRAQUÈTRE. adj. [*tetraqueter*]. Se dit des organes prismatiques à quatre arêtes saillantes séparées par autant d'angles rentrants.

TÉTRASPERME. adj. [*tetraspermus*, de τέσσαρες, quatre, et σπέρμα, graine ; all. *viersamig*, angl. *tetraspermous*, it. et esp. *tetraspermo*]. Qui contient quatre graines.

TÉTRATHIONIQUE. adj. V. Thionique.

TÉTRATOMIQUE. adj. Se dit des corps qui ne sont

saturés que par 4 atomes d'un autre corps. Ainsi le carbone est dit un élément tétratomique, parce que 1 atome de carbone fixe invariablement 4 atomes d'un élément monoatomique, ou 2 atomes d'un élément diatomique. En d'autres termes, les éléments combinés avec 1 atome de carbone représentent 4 unités de force chimique (Kékulé, 1858).

TEXTULAIRE. adj. Qui concerne la texture, les tissus (de Blainville, 1822). — *Anatomie textulaire* (de Blainville). Étude anatomique des tissus, dite aussi *histologie*.

TEXTURE. s. f. [*textura*, de *texere*, tisser; all. *Bau, Textur*, angl. *texture*, it. *testura*]. L'un des caractères d'ordre organique des êtres vivants. Il consiste en un arrangement réciproque offert dans chaque tissu par leurs éléments anatomiques et particulier pour chacun d'eux. V. ORGANIQUE (*caractères d'ordre*). — *Texture de la fibrine*. On a souvent parlé de l'*organisation* (V. ce mot) de la fibrine comme point de départ de la génération des divers produits morbides, d'après le simple examen extérieur des *concrétions fibrineuses stratifiées*, telles qu'elles se présentent dans certains cas, avec une apparence de texture qui est purement extérieure, et due aux conditions de coagulation. La fibrine coagulée se montre en effet, dans l'économie vivante, sous *deux formes* bien distinctes. Elles sont en rapport naturellement avec des conditions correspondantes également de deux ordres, dans lesquelles a eu lieu la coagulation. Cette distinction est des plus importantes pour suivre et interpréter exactement les diverses phases des modifications qu'éprouve ce principe immédiat devenu corps étranger, tantôt utile, tantôt nuisible, pour les tissus vivants au sein ou dans les cavités desquels il se trouve. La *première forme* est celle qui a reçu le nom de *concrétions fibrineuses*, et qui se produit dans les vaisseaux ou dans le cœur pendant que le sang circule encore, ou au moins jouit d'un mouvement d'oscillation. Tel est le cas de la production des *concrétions polypiformes* (V. POLYPIFORME) du cœur contre les valvules, ou sur un point de l'endocarde enflammé ou devenu rugueux. Tel est le cas de la production des couches qui tapissent les poches anévrysmales; tel est encore celui de la production du caillot dans une artère liée, caillot qui se forme d'abord au contact des bords rugueux et plissés des membranes rompues par la ligature. Il est une *deuxième forme* de fibrine coagulée qui reçoit plus particulièrement le nom de *caillot* (V. HUMEUR et RÉTRACTION), et qui est bien distincte des *concrétions fibrineuses*. Elle se produit sur le vivant, dans le cas d'épanchement sanguin apoplectique ou autre, et lorsque le courant sanguin de quelque cavité vasculaire normale ou pathologique vient à être interrompu. Ce cas rentre dans le mode de coagulation du sang hors des vaisseaux ou après la mort dans le cœur et dans les veines. Le caillot diffère des concrétions en ce que toute la fibrine du liquide, passant en même temps à l'état solide, a entraîné les globules rouges et blancs du sang, et, par suite, se trouve formée à la fois de fibrine et de globules dont la masse est plus grande que la fibrine même. Aussi les concrétions de fibrine et les caillots diffèrent-ils beaucoup l'un de l'autre. — *Texture des tumeurs*. Les tumeurs sont généralement étudiées comme si elles étaient homogènes, constituées uniformément par le même tissu, et comme si, dans ce tissu, les éléments n'offraient aucun arrangement réciproque spécial. Pourtant elles n'ont pas habituellement une aussi grande simplicité. Ce côté de leur étude, jusqu'à présent fort négligé, offre une grande importance, soit pour rechercher les éléments qui les composent, soit pour arriver à en déterminer exactement la nature. Les tubercules, beaucoup de tumeurs fibreuses, de lipomes, d'enchondromes, quelques tumeurs à myéloplaxes, offrent une structure homogène, partout la même uniformément, à peu de chose près. C'est parce qu'on ne trouve pas là les éléments disposés sous forme de culs-de-sac, de saillies papillaires, ou imbriqués régulièrement, qu'on dit quelquefois qu'elles n'ont pas de texture. Mais, dans chacune de ces espèces, caractérisée par l'élément fondamental dont elle porte le nom, on retrouve toujours la même disposition de cet élément fondamental : 1° par rapport à la matière amorphe dans le tubercule, 2° par rapport à la trame de tissu lamineux et de capillaires dans les autres tissus morbides. Cette texture, quelque simple qu'elle soit, varie donc d'une espèce à l'autre, mais reste la même au fond dans divers cas d'une même espèce. Pourtant déjà celles de ces tumeurs qui sont vasculaires peuvent offrir des points où les vaisseaux plus abondants, ou devenus plus rares qu'ailleurs, modifient à la fois la composition anatomique ou structure et l'arrangement ou texture (V. PHYMATOÏDE) ; de là des diversités d'aspect extérieur sans que la composition élémentaire soit changée. Le même fait peut se présenter dans le cas de dépôt ou d'addition de granulations graisseuses ou autres parties accessoires entre les éléments fondamentaux sans que l'arrangement de ceux-ci soit notablement changé. Mais tous les épithéliomas, les tumeurs glandulaires, quelquefois certains lipomes, certaines tumeurs fibro-plastiques, etc., offrent une structure complexe. En un point, ils sont composés de masses épithéliales ; ailleurs, de parties dans lesquelles les éléments des téguments ou des glandes sont reconnaissables et conservent encore leur disposition ordinaire ; ailleurs encore, ils pourront présenter des masses fibreuses, fibro-plastiques ou lipomateuses. Ces parties se continuent plus ou moins intimement les unes avec les autres, mais appartiennent toutes à la même masse ou tumeur qui offre seulement des aspects divers selon les divers points de son étendue. Chacune de ces portions offre une texture différente, selon l'élément fondamental qui la compose. Ce sont là les véritables *tumeurs composées*. En outre, dans les épithéliomas des téguments, dans les tumeurs glandulaires, sébacées, etc., on peut constater que chacune des masses épithéliales, papilliformes, glandulaires, etc., conserve, en des cas différents, une distribution, dans la tumeur, qui est à peu près constamment la même. Elle conserve communément un reste de rapport avec la disposition générale des culs-de-sac glandulaires s'il s'agit des glandes, des papilles s'il s'agit de papilles. V. STRUCTURE.

THAKCÉTONE. s. f. L'un des produits de décomposition de l'acétone par l'action simultanée du soufre et de l'ammoniaque. Brun jaune, non cristallisable ; très-soluble dans l'eau avec une couleur jaune, moins dans l'alcool et dans l'éther.

THALAMIFLORE. adj. et s. f. [de *thalamus*, lit, et *flos*, fleur]. De Candolle désigne sous ce nom les plantes dicotylédones dont les fleurs sont à pétales libres et insérés sur le réceptacle au même niveau que l'ovaire.

THALAMUS. s. m. Mot latin employé en français pour désigner le réceptacle de la fleur. V. ce mot.

THALASSOMELI. s. m. [θαλασσόμελι, de θάλασσα, mer, et μέλι, miel]. Médicament que les anciens composaient de parties égales d'eau de mer, de miel et d'eau de pluie, le tout exposé au soleil pendant la canicule dans un vase poissé. C'était un médicament purgatif.

THALICTRON. s. m. V. SISYMBRE.

THALLA. s. m. Sorte de bière préparée en Abyssinie avec de l'orge et du teff (*Poa abissinica*, Jacq.), ou, ce qui est plus fréquent, avec du *dagoussa* (*Eleusine Tocusso*, Fresen.) et du *taddo* (*Rhammus Taddo*, A. Rich.). Les procédés de préparation sont analogues à ceux que l'on emploie en Europe.

THALLE. s. m. [*thallus*, θαλλὸς, all. *Flechtenlaub*, angl. *thallus*]. Expansion foliacée des lichens. On dit quelquefois *thallus* pour *mycélium*. V. ce mot.

THALLÉIOCHINE. s. f. (Brandes). Précipité vert que produit l'ammoniaque dans la dissolution sulfurique de la matière rouge obtenue en fondant le sulfate et chlorhydrate de quinine.

THALLIQUE. adj. Qui se rapporte au thallium. — *Combinaisons thalliques*. Le thallium forme avec le chlore un composé, Cl^3Tl (Lamy), avec lequel Willm a obtenu le chlorure double, ou chlorothallate, $Cl^3Tl.3(ClAzH^4)$. Nicklès a reconnu que ce trichlorure, ou acide *chlorothallique*, est apte à s'unir avec plusieurs équivalents d'éther ; il peut même s'unir avec les alcools eux-mêmes : Nicklès a réalisé de ces combinaisons tant avec l'esprit de bois qu'avec l'alcool amylique. Elles sont très-fumantes, peu stables, et s'altèrent promptement en présence de l'air. On les prépare facilement en traitant par un courant de chlore du chlorure de thallium tenu en suspension dans l'alcool que l'on considère. Ces combinaisons thalliques se dissolvent toutes aisément dans les chlorures alcalins et donnent ensuite lieu à des chlorosels dans lesquels le trichlorure de thallium, ou acide chlorothallique, joue naturellement le rôle d'acide. Ces combinaisons peuvent se faire en plusieurs portions ; elles sont cristallisables. L'éther *bromothallique* partage généralement les propriétés de l'éther chlorothallique exempt d'eau et d'acide chlorhydrique. Le thallium ne se dissout dans le brome qu'à la longue ; mais en présence de l'éther, la dissolution s'opère en peu d'heures. — *Alcool thallique*. C'est le plus lourd, le plus réfringent et le plus dispersif pour la lumière de tous les liquides composés connus (Lamy). En effet, sa densité, à la température de zéro degré, est 3,550 ; et son indice de réfraction 1,682 raie *d* à 14°,5, tandis que celui du sulfure de carbone, qui était jusqu'à ce jour le plus réfringent des liquides, est seulement 1,632 à la même température. Les indices de réfraction de l'alcool thallique correspondant aux raies *b* et *h* sont respectivement 1,663 et 1,765, dont la différence, qui mesure le pouvoir dispersif, est 0,102, tandis que les indices des raies correspondantes du sulfure de carbone, à la même température, 14°,5, sont 1,615 et 1,694, dont la différence est seulement 0,079. L'alcool thallique est un peu soluble dans l'alcool absolu ; il se congèle vers 3° au-dessous de zéro, et se décompose quand on veut le distiller en laissant pour résidu une grande masse de thallium métallique. On le prépare ainsi : sous le récipient d'une machine pneumatique, dans un large vase à fond plat, on met un grand excès d'alcool absolu, et, au-dessus de ce liquide, des feuilles très-minces de thallium soutenues par une toile métallique. Le vide est en partie fait dans le récipient, et finalement celui-ci mis en communication avec un sac à oxygène par l'intermédiaire de tubes à ponce sulfurique et à potasse. Sous l'influence d'une température de 20 à 25°, le thallium se transforme rapidement en huile pesante, qui tombe au fond du vase, au-dessous de l'alcool.

THALLIUM. s. m. Métal découvert au moyen de l'analyse spectrale dans les résidus de fabrique de sucre de betterave. Crookes a vu le premier la raie verte occupant le rang 1442 du spectre ; Lamy, le premier, en a déterminé la véritable nature. D'une blancheur qui le rapproche de l'aluminium, un peu plus blanc que le plomb, il a toutes les autres apparences de ce dernier métal. Comme lui, il laisse des traces sur le papier ; il a la même chaleur spécifique, le même degré de fusion ; il se comporte exactement comme le plomb à l'égard des réactifs ; il eût toujours été confondu avec lui sans la raie verte qu'il donne au spectre. Les sels qu'il forme sont plus toxiques que les sels de plomb (Grandeau). Comme le cæsium et le rubidium, le thallium est un métal alcalin, ce qui porte le nombre de ces métaux à six. Tandis que l'équivalent du lithium est 7, c'est-à-dire qu'il est presque aussi léger que l'hydrogène, l'équivalent du thallium est 204 ; il est aussi lourd que le bismuth. — *Fluorure de thallium*. Chauffé, il perd son eau et une partie de son acide fluorhydrique ; le résidu, soluble dans l'eau, n'attaque pas le verre : la dissolution cristallise soit en paillettes, soit en lames micacées de fluorure de thallium. Ces lames sont solubles dans l'acide fluorhydrique ; la dissolution abandonne de nouveau des cristaux grenus de fluorhydrate.

THANATOLOGIE. s. f. [de θάνατος, la mort, et λόγος, traité]. Traité de la mort, des signes de la mort.

THANATOLOGIQUE. adj. Qui concerne la mort.

THANATOMÈTRE. s. m. [de θάνατος, la mort, et μέτρον, mesure]. Thermomètre destiné à être introduit dans l'estomac ou le rectum, dont la température descend rapidement à 20° après la mort réelle, ce qui n'a pas lieu dans la mort apparente (Nasse).

THAPSIE. s. f. Nom d'un genre d'ombellifères à fruit oblong, échancré aux deux extrémités, muni de quatre ailes membraneuses. La *Thapsie velue* (*Thapsia villosa*, L.) a une racine qui contient une essence âcre et corrosive (Poiret). On incorpore celle-ci dans des emplâtres et des pommades dont l'emploi a été proposé comme succédané des pommades stibiées et ammoniacales, lorsqu'on veut obtenir une éruption cutanée vésiculaire et révulsive. Le *Sylphium* était une gomme-résine de la Cyrénaïque, très-estimée autrefois et produite par le *Thapsia Sylphium*, Viviani.

THÉ. s. m. [all. *Thee*, angl. *tea*, it. *tè*, esp. *té*]. Feuille d'un arbrisseau du Japon et de la Chine, *Thea sinensis*, Simson (polyandrie monogynie, L., ternstrœmiacées camelliées ou théacées). On a cru pendant longtemps que les diverses sortes de thés provenaient de deux espèces différentes du genre *Thea*, le *Thea bohea*, L., et le *Thea viridis*, L. (Fig. 469). La distinction de ces deux espèces était fondée sur ce que la première a neuf pétales et la deuxième n'en a que six. Mais il est reconnu que le nombre des pétales est extrêmement variable, et ne peut servir de caractère ; et les botanistes s'accordent aujourd'hui à n'admettre qu'un seul *thé* comme souche de toutes les variétés que l'on trouve dans le commerce. Ces variétés

paraissent résulter de l'âge auquel on a cueilli les feuilles, ou du mode de leur dessiccation. On récolte les feuilles de thé plusieurs fois par an ; et celles de la première récolte, qui sont encore très-petites, sont les plus estimées : c'est le *thé impérial*. Dès qu'elles sont cueillies, les feuilles sont trempées dans l'eau bouillante ; quand elles sont ramollies, on les roule avec les mains sur des nattes, et l'on exprime ainsi une grande partie de leur suc, qui paraît avoir des qualités malfaisantes. Cette opération est répétée plusieurs fois, puis on les jette sur des poêles de fer, que l'on chauffe afin de les sécher. C'est dans cet état que le thé est livré au commerce, dans des boîtes vernissées garnies de plomb intérieurement. On en distingue alors deux espèces (le *thé vert* et le *thé noir*), qui comptent chacun un grand nombre de variétés. Parmi les *thés verts*, ainsi appelés parce qu'ils sont d'une couleur plus verte, le *thé heyswen* ou *hyswen* est très-estimé. Il est en feuilles roulées longitudinalement, d'un vert sombre un peu bleuâtre, d'une odeur agréable, d'une saveur

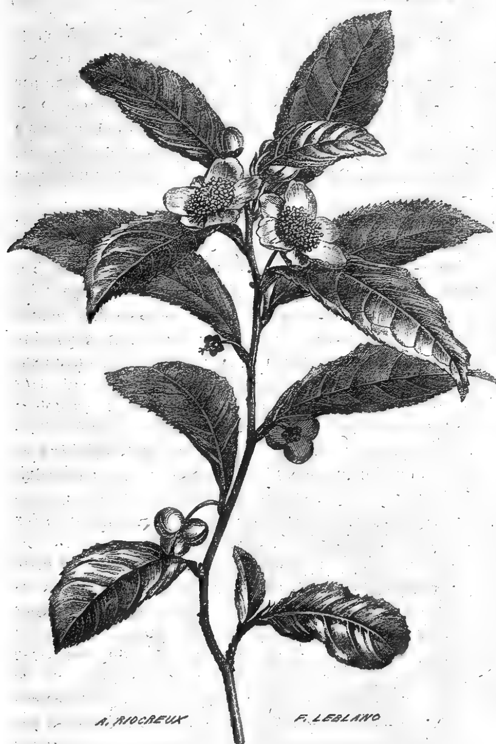


Fig. 469.

astringente : infusées dans l'eau, ses feuilles se développent ; elles sont ovées-lancéolées, dentées, longues de 27 à 81 millimètres, larges de 14 à 20 millimètres, Le *thé schulang*, plus estimé encore, ne diffère du précédent que par son odeur plus suave. Le *thé perlé* est ramassé, comme arrondi ; il a l'odeur du thé schulang ; ses feuilles développées ont tous les caractères du thé hyswen ; elles sont seulement plus petites. Le *thé bout* (*thé noir*, *thé sao-tchaon*) est brun noirâtre, plus léger, plus grêle, moins astringent et d'une odeur moins agréable que le thé hyswen. Le *thé pekao* ne paraît être qu'un choix de l'espèce précédente. — L'infusion de thé est une boisson convenable aux individus replets et d'une constitution molle, mais non aux personnes maigres et irritables. Pour l'usage ordinaire, on fait cette infusion avec 8 à 12 grammes de thé par litre d'eau, et l'on ajoute 1/6[e] ou 1/8[e] de lait ; mais, lorsqu'on la prescrit comme médicament, dans les cas, par exemple, de mauvaises digestions causées par la surcharge de l'estomac, on met moitié moins de thé et point de lait.

Thé du Canada. V. Wintergreen.

Thé d'Europe. Nom donné à notre véronique, que les Chinois emploient comme nous employons leur thé.

Thé de France. Nom donné à la sauge.

Thé du Mexique. V. Ansérine.

Thé du Paraguay. V. Coulen et Houx.

Thé de Saint-Germain (Hufeland). Efficace contre la constipation habituelle, il se compose de fleurs de sureau, 20 gram. ; semences de fenouil, 5 gram. ; semences de buis, 5 gram. ; crème de tartre, 5 gram. ; feuilles de séné, 25 gram. On fait macérer pendant vingt-quatre heures le séné dans l'alcool, et on laisse évaporer sans chaleur. On mêle ensuite ces substances, et l'on divise en paquets de 5 grammes. Chaque matin le malade boit une tasse d'infusion préparée avec un de ces paquets.

Thé suisse. V. Faltrank.

THÉBAÏNE. s. f. [angl. *thébaine*, esp. *tebaina*] (Couerbe). La thébaïne, ou *paramorphine*, a pour formule $C^{38}H^{21}Az^{4}O^{6}$ (Anderson), celle de la morphine étant $C^{35}H^{20}AzO^{6}+2HO$. La morphine endort plus profondément que la codéine, et la narcéine tient le milieu entre les deux. Tous les dérivés de l'opium sont toxiques, mais à des degrés différents. C'est la thébaïne qui l'est le plus. Vient ensuite la codéine. D'où il suit que l'extrait gommeux d'opium, contrairement à l'opinion générale, est plus dangereux que la morphine, et que les médecins ont tort de prescrire la codéine à plus haute dose que la morphine. 2 ou 3 centigrammes de codéine injectés dans les veines d'un chien le tuent rapidement. Sauf la thébaïne, tous les alcaloïdes de l'opium déterminent des convulsions. Les animaux qu'on empoisonne avec la thébaïne meurent, au contraire, dans le relâchement (Cl. Bernard).

THÉBAÏQUE. adj. [θηβαϊκὸς, de Thèbes, ville d'Égypte]. — *Extrait thébaïque*. Nom donné à l'extrait aqueux d'opium à cause de l'opium d'Égypte, qui est le plus répandu dans le commerce. V. Opium.

THÉCAPHORE. adj. et s. m. [*thecaphorus*, de *theca*, θήκη, thèque, et φορὸς, porteur]. Se dit d'un réceptacle portant ou renfermant des thèques.

THÉIFORME. adj. [*theiformis*, all. *theeartig*, angl. *tea-like*, it. *teiforme*]. On appelle *infusions théiformes* toutes celles qu'on prépare comme le thé.

THÉINE. s. f. [angl. *theine*]. V. Caféine.

THÉLITE. s. f. [de θηλὴ, mamelon ; angl. *thelitis*]. Inflammation du mamelon.

THÉLODERMITE. s. f. Inflammation des papilles de la peau (Piorry), ou du mamelon.

THÉLORRHAGIE. s. f. [de θηλὴ, mamelon, et ῥήγνυσθαι, faire éruption]. Hémorrhagie par le mamelon.

THÉNAR. s. m. [*thenar*, de θέναρ, paume de la main, ou plante du pied ; all. *Handballen*, *Klopfer*, angl. *thenar*, it. *tenare*, esp. *tenar*]. Saillie que les muscles court abducteur, opposant, et court fléchisseur du pouce, forment à la partie antérieure externe et supérieure de la main.

THÉOBROMINE. s. f. Alcaloïde se trouvant dans le

cacao (*Theobroma cacao*, L.); à peine soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther (Woskreseusky, 1842). La théobromine ($C^{14}H^8Az^4O^4$) a été considérée pendant quelque temps comme identique avec la caféine ou théine ($C^{16}H^{10}Az^4O^4$), qui est bien plus soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. C'est une base faible qui est cristallisable ainsi que la plupart de ses sels.

THÉOMANIE. s. f. [de θεὸς, Dieu et *manie*]. V. MONOMANIE *religieuse*.

THÉORÉTIQUE ou **THÉORIQUE**. adj. [*theoreticus*, de θεωρέω, je contemple ; all. *theoretisch*, angl. *theoretical*, it. et esp. *teoretico*]. Qui se borne à la théorie, à la spéculation ; nom d'une secte de médecins qui fondaient particulièrement leur doctrine sur le raisonnement. V. SPÉCULATIVE (*médecine*).

THÉORIE. s. f. [*theoria*, de θεωρία, contemplation ; all. *Theorie*, *Lehrgebäude*, angl. *theory*, it. et esp. *teoria*]. Partie spéculative d'une science.— Rapport que le génie établit entre un fait général ou le moindre nombre de faits généraux possible, et tous les faits particuliers qui en dépendent. Par exemple, les mouvements des corps célestes, l'aplatissement de la terre et les plus grands phénomènes de la nature se lient à un seul fait constaté d'avance par l'observation, savoir, que la force de la pesanteur agit en raison inverse du carré de la distance : c'est ce qui constitue la *théorie* de la gravitation universelle. Le mot *théorie* ne peut donc pas être confondu avec le mot *système*, quand du moins *système* est pris en un sens défavorable. Une *théorie* est le produit d'un jugement sain, qui voit la nature telle qu'elle est ; c'est l'expression générale de faits bien observés ; un *système*, au sens défavorable, est le produit d'un esprit qui ne prend pour guide que des faits isolés, et qui les fait cadrer avec une idée préconçue, ou hypothèse (V. ce mot). Il importe d'observer que, malgré l'indépendance affectée par la pratique à l'égard de la théorie, la première ne réussit qu'autant qu'elle vient à agir d'après les lois de la réalité dont la théorie s'occupe ; en sorte que la pratique est toujours dominée par celle des sciences qui envisage ces lois. Seulement la pratique arrive quelquefois à des résultats en désaccord avec ceux de la science quand il s'agit de questions ou de matériaux peu connus ; mais alors elle constitue simplement une expérience spontanée, empirique, source de la découverte d'une loi ou d'une modification des lois établies. La pratique offre ainsi un côté scientifique, car en ce cas elle fournit des documents à la science ou théorie contemporaine, au lieu de lui en emprunter et de s'appuyer, comme à l'ordinaire, sur celle qui a été antérieurement fondée à l'aide de l'expérience graduelle et successive des temps passés. V. CLINIQUE, DOCTRINE et FAIT.

Théorie cellulaire. V. CELLULAIRE.

THÉOSOPHIE. s. f. [θεοσοφία, proprement, connaissance des choses divines, de θεὸς, Dieu, et σοφία, savoir]. État de certains hallucinés (dits aussi alors *illuminés*) qui prétendent se mettre en communication avec la divinité et en recevoir des dons particuliers, en diriger, ou en combattre l'influence ou l'intervention, soit par l'intermédiaire des génies ou des démons dans certains phénomènes qu'on suppose contraires aux lois naturelles, soit par l'intermédiaire des astres ou des fluides. La superstition a emprunté des dogmes et des moyens de traitement à ces hallucinations, et le fait encore de nos jours sous des formes diverses dans toutes les classes qui n'ont pas de notions exactes des lois que suivent dans leur évolution et leurs actes les êtres organisés et les sociétés. V. MÉTAPHYSIQUE et SCIENCES *occultes*.

THÈQUE. s. f. [*theca*, de θήκη, loge, réceptacle ; all. *Büchse*, angl. *theca*]. L'un des noms de l'urne dans les mousses, et du sporange dans les autres cryptogames. V. SPORANGE.

THÉRAPEUTE ou **THÉRAPEUTISTE.** s. m. [θεραπευτὴς, qui soigne]. Celui qui s'occupe spécialement de thérapeutique.

THÉRAPEUTIQUE. s. f. [*therapeutice*, de θεραπεύειν, soigner, guérir ; all. *Heilkunde*, angl. *therapeutics*, it. et esp. *terapeutica*]. Partie de la médecine qui a pour objet le traitement des maladies, c'est-à-dire qui donne des préceptes sur le choix et l'administration des moyens curatifs des maladies et sur la nature des médications. Dans un sens aussi étendu, c'est la *thérapeutique générale*. Les règles de traitement propres à chaque maladie en particulier constituent la *thérapeutique spéciale*.

THÉRAPIE. s. f. [*therapeia*, θεραπεία, it. et esp. *terapia*]. Synonyme de *thérapeutique*.

THÉRIACAL, ALE. adj. [all. *theriakalisch*, angl. *theriacal*, it. *teriacale*, esp. *teriacal*]. Qui a rapport à la thériaque. — *Eau thériacale*. Produit obtenu par la distillation d'un grand nombre de substances végétales aromatiques et de la thériaque, et employé comme excitant et tonique, soit extérieurement en frictions, soit à l'intérieur, à la dose de 4 à 8 grammes dans les potions.

THÉRIAQUE. s. f. [*theriaca*, de θηριακὸς, qui se rapporte aux bêtes sauvages : θηριακὴ ἀντίδοτος, antidote contre les morsures des bêtes ; all. *Theriak*, angl. *theriaca*, it. et esp. *teriaca*]. Électuaire très-composé, ainsi appelé parce qu'on le regardait comme un spécifique contre toute espèce de venins et de serpents. La formule originale est celle qu'on trouve dans Galien, et qui n'a été reproduite exactement dans aucune pharmacopée, celle du Piémont exceptée ; toutes les autres l'ont plus ou moins modifiée. Pendant longtemps, ce fut Venise qui eut le privilége de fournir la thériaque à toute l'Europe : on l'y préparait chaque année avec solennité ; aujourd'hui les pharmaciens peuvent la faire partout, en suivant le Codex national. La France, l'Italie et l'Espagne sont les seules contrées où l'on ait craint de porter une main réformatrice sur ce vieux débris de la médecine orientale ; partout ailleurs elle a subi des modifications plus ou moins heureuses, de sorte que ce n'est pas la formule de Galien, mais son nom seul qui a traversé dix-huit siècles sans altération. En Prusse, où le peuple croit encore à cette panacée, les pharmaciens la délivrent *sans opium* à ceux qui ne présentent pas une ordonnance du médecin. 4 grammes de thériaque française contiennent près de 5 centigrammes d'opium brut choisi, ou 25 milligrammes d'extrait d'opium.

Thériaque allemande. C'est l'extrait de genièvre.

Thériaque céleste ou *d'Hoffmann*. Elle diffère de la thériaque ordinaire par le cinabre qui y remplace le colcothar, et parce qu'elle ne renferme pas de substances fermentescibles.

Thériaque des pauvres. V. DIATESSARON.

THERMAL, ALE. adj. [de θέρμη, chaleur ; all. et angl. *thermal*, it. *termale*, esp. *caliente*, *termal*]. Se dit des eaux médicinales dont la température habituelle excède 25° centigr.

THERMALITÉ. s. f. Qualité qu'a une eau d'être

thermale à un degré plus ou moins prononcé. Quelques médecins se servent à tort de ce mot pour indiquer la qualité d'une eau d'avoir une action thérapeutique à tel ou tel degré ou d'être minérale. Il y a des eaux thermales et médicinales moins minéralisées que les eaux potables (Plombières, etc.), et des eaux très-chargées de sels qui ne sont ni médicinales, ni douées de thermalité.

THERMANISME. s. m. [de θερμὸς, chaud]. Synonyme de *diathermansie*.

THERMANTIQUE. adj. [*thermanticus*, θερμαντικὸς, de θερμαίνειν, échauffer; all. *erwärmend*, it. et esp. *termantico*]. Synonyme d'*échauffant*.

THERMAZOTE. s. m. (Brugnatelli). L'azote.

THERMES. s. m. pl. [*thermæ*, sources d'eau chaude, de θερμὸς, chaud]. Les établissements disposés pour l'usage thérapeutique des eaux médicinales chaudes.

THERMOCHROÏQUE. adj. [de θερμὸς, chaud, et χροιὰ, couleur]. Se dit des corps qui, comme l'alun et le verre, sont diathermanes pour certaines radiations et ne le sont pas pour d'autres qu'ils absorbent ou transmettent inégalement.

THERMOCHROSE. s. f. [de θερμὸς, chaud, et χρόω, colorer]. Mot adopté pour désigner cette qualité particulière aux rayons qui les rend plus ou moins transmissibles à travers une même substance diathermane (Melloni).

THERMO-ÉLECTRICITÉ. s. f. [all. *Wärme-Electricität*, angl. *thermo-electricity*, esp. *termo-electricidad*]. Électricité excitée par un simple changement de température. V. MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE.

THERMO-ÉLECTRIQUE. adj. [all. *thermo-electrisch*, esp. *thermo-electrico*]. Se dit des phénomènes qui résultent des courants électriques, qu'on peut exciter par les métaux avec le seul fait des variations de la température. V. HYDRO-ÉLECTRIQUE.

THERMOGINOSE. s. f. Mot très-mal fait employé par quelques médecins pour désigner les affections déterminées par l'insolation dans les pays intertropicaux.

THERMOGRAPHE. s. m. [de θέρμη, chaleur, et γράφειν, écrire]. Appareil enregistreur des températures. Il enregistre l'intensité et durée de tous les changements de température d'un point quelconque. Il réunit deux ou plusieurs instruments pour obtenir une indication simultanée des changements survenus dans la température de plusieurs points. Le thermographe se compose de deux parties principales : un thermomètre à air B (Fig. 470), muni d'un tube capillaire *tt*, qui transmet les effets de dilatation et de condensation de l'air à un appareil récepteur muni d'un levier dont les mouvements s'enregistrent sur des cylindres tournants H, comme ceux du sphygmographe. L'appareil récepteur se compose d'un tube de verre courbé en demi-cercle et tournant librement autour d'un axe horizontal. Ce tube, fermé à l'une ses extrémités et ouvert à l'autre, reçoit à sa partie déclive un index de mercure *m*. Une chambre close est donc fermée d'une part par l'extrémité fermée du tube et d'autre part par l'index de mercure. C'est dans cette chambre qu'on fait arriver, à travers le mercure, l'extrémité du tube *t* du thermomètre à air, en la courbant de telle sorte qu'elle pénètre dans le tube de verre sans gêner ses mouvements; dès lors, toute dilatation de l'air de la boule B produira une dilatation de l'air de la chambre close, et l'index de mercure sera poussé en arrière. Mais, comme par son poids cet index tend à occuper toujours la partie inférieure du cercle tournant qui le renferme, il s'ensuivra une rotation de ce cercle. Ce mouvement sera

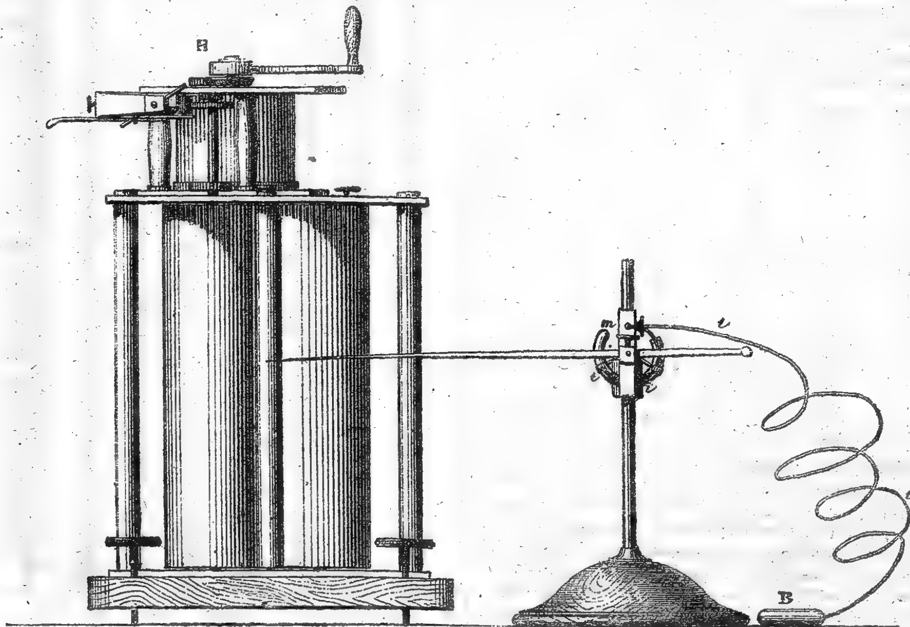


FIG. 470.

reproduit et amplifié par la longue aiguille équilibrée qui est fixée sur l'axe, et la pointe de cette aiguille pourra indiquer les degrés sur un cadran ou les enregistrer. Les effets du froid sur la boule du thermo-

mètre se traduisent par une rotation en sens inverse de l'aiguille indicatrice. Le thermographe est soumis aux influences barométriques, qui constituent une cause d'erreur très-légère dans l'appréciation des températures. Cette influence est tout à fait négligeable dans les expériences physiologiques, dont la durée est assez courte. Du reste, on pourrait supprimer entièrement ces influences en mettant l'appareil récepteur sous une cloche de verre bien lutée que traverserait seulement le tube du thermomètre. (Marey.)

THERMOLOGIE. s. f. [*thermologia*, de θέρμη, chaleur, et λόγος, discours; all. *Thermologie*, *Wärmlehre*, esp. *termologia*]. Doctrine de la chaleur.

THERMO-MAGNÉTISME. s. m. V. THERMO-ÉLECTRICITÉ.

THERMOMÈTRE. s. m. [de θέρμη, chaleur, et μέτρον, mesure; all. et angl. *Thermometer*, it. et esp. *termometro*]. Instrument propre à mesurer la température. On fait des thermomètres à air, ou à liquide, huile, alcool ou mercure; quelquefois même on donne ce nom à des appareils métalliques. Certains thermomètres indiquent la plus haute et la plus basse température survenues en l'absence de l'opérateur. Les plus usités sont ceux de Celsius (ou centigrade), de Fahrenheit et de Réaumur. Le premier et le troisième ont les deux mêmes points fixes (congélation et ébullition de l'eau); mais l'intervalle est divisé en 100° dans celui de Celsius, et en 80° dans celui de Réaumur. Celui de Fahrenheit a un autre point fixe inférieur, la température d'un mélange de neige et de sel ammoniac, et celle de l'ébullition de l'eau; l'intervalle est divisé en 212°, et le terme de la glace fondante correspond à 32°. Pour convertir les degrés de Fahrenheit en ceux de Réaumur, il faut retrancher 32, multiplier le reste par 4, et le diviser par 9; pour convertir les degrés de Réaumur en ceux de Fahrenheit, il faut multiplier par 9, diviser par 4, et ajouter 32. La table suivante donne la concordance des trois thermomètres de 5° en 5° :

Centigr.	Réaum.	Fahr.	Centigr.	Réaum	Fahr.
—20°	—16°	4°	+55°	+44°	131°
15	12	5	60	48	140
10	8	14	65	52	149
5	4	23	70	56	158
0	0	32	75	60	167
+ 5	+ 4	41	80	64	176
10	8	50	85	68	185
15	12	59	90	72	194
20	16	68	95	76	203
25	20	77	100	80	212
30	24	86	105	84	221
35	28	95	110	88	230
40	32	104	115	92	239
45	36	113	120	96	248
50	40	122			

Thermomètre électrique. Circuit fermé composé d'un fil de fer et d'un fil de cuivre soudés à leurs points de jonction, dans lequel se trouve un galvanomètre gardant parfaitement le zéro. Le principe à l'aide duquel se déterminent les températures avec cet instrument est très-simple : quand la température est la même aux deux soudures, l'aiguille aimantée reste à zéro, il ne se produit pas de courant thermo-électrique; mais, s'il y a une différence de température, et par conséquent production de courant, si l'une des soudures se trouve dans un lieu dont on ne puisse observer la température avec un thermomètre, vient-on à élever ou à abaisser la température de l'autre jusqu'à ce que l'aiguille aimantée soit revenue à zéro, on sera certain alors que cette température sera égale à celle qui est inconnue. Cet instrument, convenablement disposé, donnera la température à moins de $\frac{1}{10}$ de degré près. En donnant aux fils métalliques un diamètre suffisant, on peut observer la température des grandes couches terrestres (Becquerel); cette opération exige trois choses : 1° un puits foré; 2° un câble thermo-électrique; 3° un galvanomètre avec ses accessoires.

Thermomètre métastatique. Walferdin, en n'employant que des tubes très-capillaires, a disposé le thermomètre de telle sorte que la quantité de mercure contenu dans la cuvette et la tige capillaire pût être

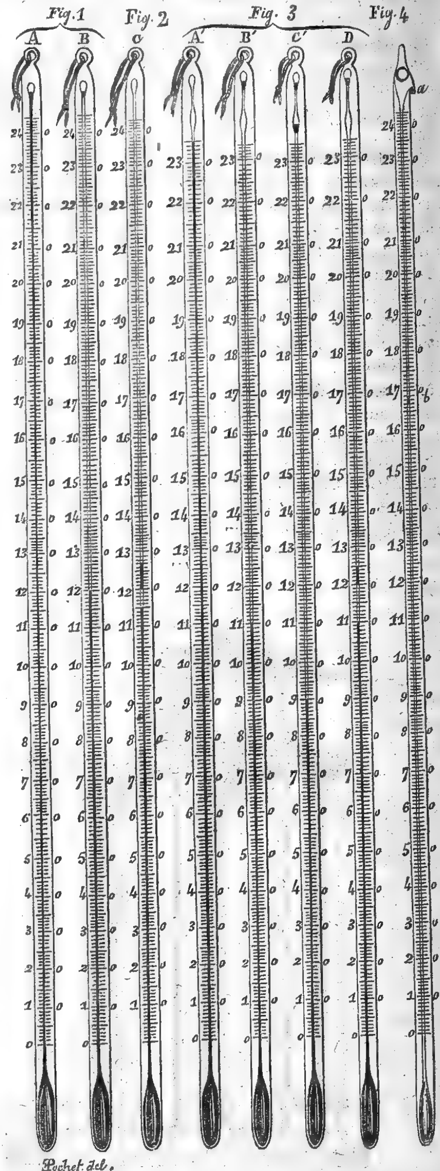


FIG. 471.

rendue variable. Grâce à cette disposition, on peut, avec une tige divisée en 200 parties, qui répondent à 10° centigrades réels, par exemple, lire directement 1/200e de degré, lorsque l'œil est habitué à diviser en dix l'intervalle compris entre deux traits de l'échelle. Quant aux 10° compris entre les points extrêmes de la tige capillaire, ils répondront aux degrés compris entre 0 et 10, 10 et 20, 20 et 30, etc., du thermomètre étalon, suivant la quantité de mercure que contiennent la cuvette et la tige de l'instrument (Fig. 471, 1, A). Lorsque, ayant à faire parcourir à la cuvette des parties de température différente, on veut obtenir la température maximum de l'observation, Walferdin a construit un autre instrument, le *thermomètre maximum* (Fig. 471, 2) à mercure, dans lequel l'étendue de l'échelle correspondant à un degré est encore considérable, quoiqu'elle le soit beaucoup moins que dans l'instrument précédent. — *Thermomètre métastatique à bulle d'air, de Walferdin.* Il réunit toutes les qualités du thermomètre maximum à l'exquise sensibilité du thermomètre métastatique. Cet appareil est terminé supérieurement par une double chambre (3, A'). La première, dans laquelle on fait passer du mercure à volonté en chauffant la cuvette (3, C'), en fait un thermomètre métastatique, c'est-à-dire le règle à la température dont on a besoin, donnant avec une grande sensibilité les indications intermédiaires à deux points très-rapprochés de l'échelle centigrade. La seconde chambre peut recevoir une petite quantité de mercure qui, séparée du reste de la colonne par une bulle d'air (3, D), fera de l'appareil un instrument à maxima différent du précédent, en ce que ses indications sont susceptibles d'osciller entre deux températures assez rapprochées, mais variables avec la quantité de mercure préalablement logée dans la chambre supérieure. Lorsque l'appareil est bien construit, la colonne de mercure peut alors être brisée par une bulbe d'air (3, D, division 11 à 12) sans que le mercure contenu dans la chambre supérieure tombe dans la chambre inférieure. Comme ceux qu'il résume, ce thermomètre doit être comparé à un thermomètre centigrade, si l'on veut convertir en déterminations absolues ses indications. — *Thermomètre différentiel.* Il sert à apprécier les différences les plus faibles entre des températures très-rapprochées. Le calibre de la tige capillaire est tellement faible, que le mercure ne peut plus y être employé; c'est un thermomètre à alcool. Grâce à l'exiguïté de ce calibre, on peut, avec un réservoir suffisamment petit, avoir, pour une longueur totale de l'appareil de 20 à 25 centimètres, une échelle de 2 à 3 degrés seulement qui, divisée en 350 ou 500 parties, donne facilement à la lecture le millième de degré. L'appareil est réglé à une température voisine de celle des observations différentielles à faire, observations dont le plus grand écart ne doit pas dépasser la course de la colonne d'alcool. Les indications sont fournies par une petite bulle de mercure qui, située à la partie supérieure de la colonne d'alcool dont on veut suivre la dilatation, en traduit aux yeux les oscillations (4, *b*).

THERMOMÉTRIQUE. adj. [all. *thermometrisch*, esp. *termometrico*]. Qui a rapport au thermomètre.

THERMOMÉTROGRAPHE. s. m. Nom donné à certains thermomètres *à maxima* et *à minima*, parce qu'ils marquent d'une manière permanente le plus haut ou le plus bas degré de température auquel ils sont parvenus dans un temps déterminé.

THERMOMULTIPLICATEUR. s. m. et adj. [de θερμὸς, chaud, et *multiplicateur*]. Appareil thermométrique très-sensible formé par la réunion de la pile thermo-électrique de Nobili avec le galvanomètre (Melloni).

THERMOSCOPE. s. m. [de θερμὸς, chaud, et σκοπεῖν, observer; all. *Thermoskop*, *Wärmezeiger*, angl. *thermoscope*, it. *termoscopio*, esp. *termoscopo*]. Nom donné par quelques physiciens modernes à un thermomètre très-sensible, au moyen duquel on mesure les plus petites quantités de calorique contenues dans une atmosphère très-circonscrite. Le thermoscope le plus communément employé est le *thermomètre différentiel de Leslie*, composé de deux tubes semblables terminés chacun par une boule, joints ensemble à la flamme du chalumeau et recourbés. Ces tubes renferment une certaine quantité d'acide sulfurique coloré en rouge, qui s'élève à la même hauteur dans l'un et l'autre tube : le reste de leur capacité est occupé par l'air, qui se dilate lorsqu'on chauffe une des branches, et qui refoule le liquide dans la branche opposée. *Dix degrés* de cet instrument répondent à *un* centigrade. Le *thermomètre de Rumford* est le même que celui de Leslie; mais il est construit sur de plus grandes proportions, et l'acide sulfurique est remplacé par de l'alcool coloré.

THERMOXYGÈNE. s. m. (Brugnatelli). L'oxygène.

THÉURGIE. s. f. [θεουργία, opération divine, de θεὸς, Dieu, et ἔργον, opération]. — *Théurgie médicale.* Guérison des maladies par l'intervention des dieux. La théurgie médicale a régné et règne encore comme doctrine thérapeutique. C'est la médecine primitive des peuples au début de la civilisation, comme elle est celle de l'ignorance et de la superstition chez les peuplades sauvages que la science n'a pas encore éclairées, et chez tous les individus d'esprit faible et peu cultivé. Très-favorisée par le polythéisme et par la théocratie, elle fuit devant la lumière des sciences modernes, et, si elle trouve des adeptes au milieu de pays civilisés, c'est en secret et dans les bas-fonds de la société ignorante. Elle se mêle parfois aux saines doctrines, et la médecine, telle que nous la pratiquons, a encore sa part de merveilleux et d'influences occultes. Ici les interventions diverses sont l'appoint de la doctrine, au lieu d'en être la base, et, sans croire qu'on puisse jamais en faire disparaître entièrement l'usage, il est certain que son influence diminuera de jour en jour, par le fait même des progrès de la science. A cet égard, l'histoire du passé nous montre ce que doit être l'avenir.

THÉVÉTIE. s. f. Genre de la famille des apocynées dont toutes les espèces sont très-vénéneuses par leur suc, leur bois et leur graine.

THIACÉTIQUE. V. THIONACÉTIQUE.

THIALDINE. s. f. ($C^{12}H^{13}AzS$). Corps obtenu en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré dans une solution aqueuse d'aldéhydate d'ammoniaque. Cristallisable, odeur aromatique particulière. Fond à 43°; peu soluble dans l'eau, davantage dans l'alcool.

THIOCYANHYDRIQUE (ACIDE) [all. *Thiocyanwasserstoffsäure*]. Corps obtenu en faisant digérer à chaud, dans 4 parties de potasse et 25 d'eau, le précipité obtenu par action du chlore sur la solution chaude d'acide sulfhydrocyanique. Cristallin, jaune-citron, d'un goût très-amer, qui ne s'observe pas tout de suite, vu son peu de solubilité. Il épaissit la salive. Il est soluble dans l'alcool et l'esprit de bois. ($C^{10}H^{10}S^{12}O^{2}Az^{5}$.)

THIOMÉLANIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'alcool. Peu acide. ($C^{80}H^{24}O^{20}S^4$.)

THIONACÉTIQUE (ACIDE) et non **THIACÉTIQUE**. (Kekulé, 1854). Acide dans lequel 2 équivalents de l'oxygène de l'acide acétique ont été remplacés par 2 équivalents de soufre. ($C^4H^4O^2S^2$.)

THIONATE. s. m. Nom générique des sels que les *acides* de la série *thionique* forment avec les bases.

THIONESSAL. s. m. ($C^{26}H^9S$). Produit obtenu en distillant ensemble le sulfopicramyle, le picramyle, le carbure de soufre et l'hydrure de soufre. Cristallisable, incolore, sans saveur. Insoluble dans l'alcool, peu dans l'éther; soluble dans le pétrole. Fond à 178°.

THIONIQUE. adj. [de θεῖον, soufre]. Qui concerne le soufre et ses composés. — *Série thionique*. Le soufre forme avec l'oxygène une série remarquable de combinaisons à 5 équivalents de ce dernier, que Berzelius a réunies sous le nom d'*acides thioniques*. Ces corps, dont on doit la découverte à Gay-Lussac et Welter, Langlois, Fordos et Gélis, Wackenroder, ont été aussi étudiés par Matthieu-Plessy, Kessler, etc. Ce sont l'acide dithionique (S^2O^5) ou *hyposulfurique* (V. ce mot); l'acide trithionique (S^3O^5) ou *sulfhyposulfurique*, ou *hyposulfurique monosulfuré* (V. HYPOSULFURIQUE), l'acide tétrathionique (S^4O^5) ou *hyposulfurique bisulfuré* (V. HYPOSULFURIQUE), et l'acide pentathionique (S^5O^5) ou *hyposulfurique trisulfuré*. V. HYPOSULFURIQUE.

THIONURIQUE (ACIDE) [de θεῖον, soufre; angl. *thionuric acid*]. Le thionurate d'ammoniaque est obtenu par action de l'acide sulfurique sur l'alloxane. On en retire l'acide en le précipitant par l'acétate de plomb. Cristallisable, soluble dans l'eau; d'un goût très-acide. ($C^8H^5O^{12}S^2Az^3 + 2HO$.)

THIOSINAMMINE. s. f. [all. *Senfœlammoniak*]. Corps obtenu en traitant l'essence de moutarde par 3 ou 4 fois son poids d'ammoniaque concentrée. Cristalline; fond à 78°; soluble dans l'eau. ($C^8H^8S^2Az^2$.)

THLASPI. s. m. [*Thlaspi bursa-pastoris*, L., all. *Taschelkraut*, it. et esp. *tlaspi*]. Cette crucifère a été recommandée contre les hémoptysies et les métrorrhagies. On conseille les préparations suivantes : suc, eau distillée, tisane, teinture, vin, sirop, extrait. On la recommande également dans les hémorrhagies par altération du sang, comme il arrive dans le typhus, etc.

Thlaspi officinal [*Lepidium campestre*, Br., *Thlaspi campestre*, L.]. Autre crucifère qui est le thlaspi dont les anciens recommandent les graines pour la confection de la thériaque.

Thlaspi des champs [*Thlaspi arvense*, L.]. Autre espèce que l'on a quelquefois confondue avec la précédente.

THLIPSENCÉPHALE. s. m. [*thlipsencephalus*, de θλίβειν, écraser, ἐν, dans, et κεφαλή, tête; it. *thlissencefalo*, esp. *tlipsencefalo*] (Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres dont le cerveau n'a pu se développer par suite d'une compression que la tête de l'enfant a subie dans la matrice.

THLIPSIE. s. f. [*thlipsis*, de θλίψις, compression; it. *tlissi*, esp. *tlipsis*]. Compression ou resserrement des vaisseaux par une cause externe, qui diminue par degrés leur calibre, et finit par le détruire.

THNÉTOBLASTE. [de θνητὸς, mortel, et βλαστὸς, germe]. S'est dit pour *cancer*.

THNÉTOBLASTIQUE. S'est dit pour *cancéreux*.

THON. s. m. [*thynnus*, θύννος, all. *Tunfisch*, angl. *tunny*, it. *tonno*, esp. *atun*]. Poisson dont une espèce (*Thynnus vulgaris*, L.) est un bon aliment.

THORA. s. f. [*Ranunculus thora*, T.]. Renonculacée très-vénéneuse contre laquelle on a recommandé comme contre-poison l'*aconit anthore* (*Aconitum anthora*, L.), qui pourtant est lui-même vénéneux, mais moins que les autres aconits.

THORACIQUE, et non pas **THORACHIQUE**. adj. [*thoracicus*, angl. *thoracic*, it. et esp. *toracico*]. Qui appartient au thorax. — *Artères thoraciques*. Il y en a trois : l'*interne*, provenant de la sous-clavière, et qui porte aussi le nom de *mammaire interne*; l'*externe supérieure* et l'*externe inférieure*, qui sont toutes deux branches de l'axillaire. — *Canal thoracique*. Gros tronc lymphatique formé par la réunion successive de tous les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs, de l'abdomen, du membre supérieur gauche, et du côté gauche de la tête, du cou et du thorax. Il commence au niveau de la troisième vertèbre lombaire, par la réunion de cinq ou six gros troncs lymphatiques, résultant eux-mêmes de la réunion des absorbants abdominaux. Il présente, près de l'ouverture aortique du diaphragme, une dilatation appelée *réservoir de Pecquet*, monte dans la poitrine à travers les piliers du diaphragme, s'incline à gauche, à la hauteur de la sixième vertèbre dorsale, remonte derrière la crosse de l'aorte, passe derrière la jugulaire interne gauche, et va s'ouvrir dans la partie supérieure de la veine sous-clavière du même côté (V. CHYLIFÈRE). — *Capacité thoracique*. V. PNÉOMÈTRE. — *Membres thoraciques*. Les membres supérieurs, parce qu'ils sont articulés avec les parties latérales et supérieures du thorax. — *Régions thoraciques du tronc*. On distingue de chaque côté la *région thoracique antérieure*, qui répond aux muscles pectoraux et au sous-clavier, et la *région thoracique latérale*, qui répond au grand dentelé. — *Viscères thoraciques*. Le cœur et les poumons contenus dans le thorax.

THORACOCENTÈSE, et non **THORACENTÈSE**. s. f. [*thoracocentesis*, de θώραξ, le thorax, et κεντεῖν, percer; all. *Brusthöhlenstich*]. Opération de l'empyème. Lorsqu'un épanchement aigu, quelle qu'en soit la nature, emplit la totalité de la cavité pleurale, et occasionne, du côté de la respiration, des accidents d'orthopnée, de suffocation, d'asphyxie, tels que la vie du malade soit en danger, tout le monde est d'accord de donner issue au liquide, en pratiquant la thoracocentèse. Dans cette circonstance, on fait l'*opération de nécessité*. Mais il s'en faut bien que ces cas de dyspnée extrême soient les plus nombreux; et, si l'on bornait là le champ de la thoracocentèse, on serait loin d'en tirer tous les avantages qu'elle peut fournir. L'innovation heureuse qu'a introduite Trousseau est dans l'*opération thérapeutique*; il l'emploie contre l'épanchement aigu, même sans dyspnée, à la seule condition qu'il soit considérable, excessif; et il est excessif toutes les fois qu'il occupe la totalité ou la presque totalité de la cavité pleurale, que le médiastin antérieur est déprimé, le cœur déplacé, le diaphragme refoulé, la rate abaissée, etc. C'est la quantité du liquide, reconnue par les signes physiques, et non le plus ou moins d'oppression du malade, qui fait décider l'opération. La thoracocentèse, considérée comme opération thérapeutique, convient : 1° dans la pleurésie apyrétique ou lente, appelée aussi hydrothorax aigu; 2° dans la seconde période de la pleurésie inflammatoire, quand tout l'appareil fébrile est tombé et qu'il ne reste plus que l'épanchement; 3° enfin dans tous les épanchements séreux de la plèvre, qui font à eux seuls toute la maladie. Comme

opération de nécessité, mais à ce titre seulement, on y aura recours chaque fois que l'épanchement excessif fera redouter une mort prochaine, par la seule pression exercée sur les viscères. Elle sera ainsi justifiée, au milieu même de la pleurésie la plus inflammatoire et dans le cours d'une pleurésie purulente, tuberculeuse ou cancéreuse. L'imminence de la mort donne à l'opération les chances d'un demi-succès, en reculant de quelques semaines ou de quelques mois le terme fatal. Le lieu d'élection est, en général, le septième espace intercostal, en comptant de haut en bas, et à 3 ou 5 centimètres du bord externe du muscle grand pectoral. Le malade doit être placé sur le bord du lit, et maintenu, du côté opposé à celui où doit se faire la ponction, par un aide qui l'empêche de fuir devant la pointe de l'instrument, qui est une canule du volume d'une plume d'oie, et pourvue d'un tube de baudruche. Trousseau pratique l'opération en deux temps. Dans le premier, il fait, avec la lancette, une incision à la peau, un peu au-dessous du point où il veut ponctionner. Cette incision préalable a pour but de rendre la ponction plus facile, en diminuant l'épaisseur des parties molles que le trocart doit traverser avant d'arriver à la plèvre. La pointe de l'instrument a ainsi moins de chance de se dévier de sa direction; de plus, cette incision étant le seul point douloureux, une fois faite, on a moins à redouter, de la part du malade, un mouvement brusque qui compromettrait l'opération. Le second temps consiste dans la ponction elle-même. L'aide tire un peu la peau en haut, jusqu'à ce qu'elle corresponde au septième espace intercostal. Alors l'opérateur, plaçant l'index de la main gauche sur le bord supérieur de la huitième côte, fait glisser sur ce doigt le trocart introduit dans la plaie; puis, rasant exactement le bord supérieur de la côte, il l'enfonce brusquement dans la poitrine. Une sensation de résistance vaincue, une mobilité spéciale de l'instrument, font connaître qu'il a bien pénétré au sein de la collection. Il n'y a aucun danger à pousser brusquement le trocart dans la poitrine, car la couche de liquide épanché entre la paroi thoracique et le poumon protége suffisamment cet organe. Si l'on pousse le trocart trop doucement, on peut (ce qui est arrivé plusieurs fois) ne pas donner issue à une seule goutte de liquide, bien qu'il existe une vaste collection pleurale, parce que la pointe de l'instrument aura alors rencontré une fausse membrane épaisse, qu'elle repousse sans la percer. V. EMPYÈME.

THORACODIDYME. s. m. et adj. Se dit des monstres soudés à partir du thorax, de haut en bas.

THORACODYNIE. s. f. [de *thorax*, et ὀδύνη, douleur]. V. PLEURODYNIE.

THORACO-FACIAL. adj. et s. m. [esp. *toracofacial*]. V. PEAUCIER.

THORACOMYODYNIE. s. f. [de *thorax*, μῦς, μυὸς, muscle, et ὀδύνη, douleur]. V. PLEURODYNIE.

THORACOSCOPE. s. m. [de *thorax*, et σκοπεῖν, regarder]. Instrument destiné à rendre visible à l'observation directe les altérations des voies respiratoires intrathoraciques (Marguliès).

THORACOTOMIE. s. f. V. THORACOCENTÈSE.

THORADELPHE (pour THORACOADELPHE). s. m. et adj. [de *thorax*, et ἀδελφός, frère]. Genre de monstres doubles monocéphaliens, dans lequel les troncs sont réunis au-dessus de l'ombilic avec deux membres thoraciques et séparés au-dessous sans parties surnuméraires (Isid. Geoffroy Saint-Hilaire).

THORADELPHIE. s. f. État du monstre thoradelphe.

THORAX. s. m. [*thorax*, θώραξ, all. *Brust*, *Brusthöhle*, angl. *thorax*, *chest*, it. *torace*, *petto*, esp. *torax*, *pecho*]. Synonyme de *poitrine*, quand il est question d'animaux vertébrés. Il n'y a pas le moindre rapport entre le thorax de ces derniers et la partie du corps qu'on désigne quelquefois sous le même nom chez les animaux articulés, où, pour éviter toute confusion, il conviendrait de ne jamais l'employer. Chez l'homme, le thorax est une grande cavité, de forme conoïde, circonscrite postérieurement par les vertèbres, latéralement par les omoplates, les côtes et les muscles intercostaux, antérieurement par le sternum; bornée en haut par la clavicule, et en bas par le diaphragme. Elle est destinée à loger et à protéger les principaux organes de la respiration et de la circulation : les poumons et le cœur. V. POITRINE.

THORINE. s. f. [all. *Thorerde*, angl. *thorina*, it. *torina*]. Oxyde de thorinium, découvert par Berzelius. C'est une substance blanche, irréductible par le charbon et le potassium, et presque inattaquable par les acides, si ce n'est par le sulfurique, mais après avoir été traitée par les alcalis.

THORINIUM. s. m. [all. *Thorium*, angl. *thorinum*, it. *torio*, *torinio*]. Métal en poudre noirâtre, d'un aspect métallique, dont la thorine est l'oxyde.

THORUS. s. m. [*thoros*, *semen genitale*, θορός]. V. RÉCEPTACLE *de la fleur*.

THRIDACE. s. f. [de θρίδαξ, laitue; all. *Lattigextract*, angl. *thridace*, it. *tridace*, esp. *tridacio*]. Suc blanc, amer, un peu visqueux, qui découle d'incisions faites aux tiges de la laitue (*Lactuca sativa*). Ce suc se concrète sur la plante, prend une couleur brune, et acquiert une odeur un peu vireuse. C'est le *lactucarium* des Anglais. On a proposé de réserver ce dernier nom au produit de l'évaporation spontanée, et de donner celui de *thridace* à l'extrait préparé avec le suc exprimé des tiges convenablement évaporé. Pour obtenir la thridace, on choisit la laitue montée et près de fleurir, on rejette les feuilles, on pile les tiges; on étend le suc par couches minces sur des assiettes, et on le fait évaporer à l'étuve chauffée à 35° ou 40° centigr., jusqu'à ce qu'il soit complétement desséché. La thridace paraît jouir de la propriété de calmer les douleurs et de provoquer le sommeil, quoiqu'elle ne contienne ni morphine ni autre alcaloïde. Elle est préférable à l'opium toutes les fois qu'il existe quelques symptômes inflammatoires. La dose est de 10 à 15 centigrammes (pour un adulte), répétée une ou deux fois dans la journée, de demi-heure en demi-heure. On l'administre sous forme de pilules, et il faut s'abstenir de boire après son ingestion, car elle perd dans les liquides une grande partie de son activité. Par la même raison, il ne faut pas la donner dans une potion ni dans un looch, mais on en fait un sirop que l'on administre pur. V. LACTUCARIUM et OPIUM.

THRILL. s. m. [angl. *thrill*, frémissement, prononciation du *th*]. Nom donné en Angleterre par harmonie imitative à une variété du frémissement cataire qui s'entend dans les anévrysmes, etc.

THRIPS. s. m. V. VER *noir*.

THROMBOSE. s. f. [*thrombosis*, θρόμβωσις, conversion en grumeaux, de θρόμβος, grumeau]. Vieux mot qui se trouve dans les auteurs et dictionnaires de médecine anciens, et qu'on a employé de nouveau dans ces dernières années pour désigner la formation du caillot, la coagulation de la fibrine, surtout lors-

qu'il s'agit du sang se coagulant dans les vaisseaux ou épanché dans les tissus.

THROMBUS. s. m. [θρόμβος, all. *Thrombus*, *Blutklumpen*, angl. *thrombus*, it. et esp. *trombo*]. Dans les anciens auteurs, synonyme de *caillot* (*grumus* seu *placenta sanguinis*). — Aujourd'hui, petite tumeur dure, arrondie, violacée, qui se forme quelquefois autour de l'ouverture d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée, par suite de l'épanchement d'un peu de sang dans le tissu lamineux environnant. Cet accident arrive lorsque l'ouverture de la veine ne répond pas exactement à celle de la peau, ou qu'un peu de tissu lamineux, se présentant à cette ouverture, s'oppose au libre écoulement du sang. Des compresses trempées dans de l'eau salée ou de l'alcool camphré, et une légère compression, suffisent ordinairement pour dissiper le thrombus. — On donne le nom de *tumeurs sanguines* ou de *thrombus de la vulve* et *du vagin* à des tumeurs constituées par du sang *infiltré* ou *épanché* dans le tissu lamineux de ces organes. Ces tumeurs peuvent se montrer en dehors de la grossesse; mais elles se rencontrent principalement dans l'état puerpéral. Le thrombus affecte le plus souvent les *grandes lèvres*; on l'a observé aussi dans les *petites lèvres*, mais rarement. Le diagnostic des tumeurs sanguines de la vulve est généralement facile. En effet, l'apparition brusque d'une tumeur précédée d'une vive douleur, l'augmentation continue et progressive de cette tumeur, sa dureté ou sa fluctuation, souvent une cause déterminante bien évidente (coups, chutes, efforts violents, etc.), sont autant de circonstances qui éclairent le diagnostic. Cependant ces tumeurs ont quelquefois été confondues avec diverses affections, telles que des tumeurs variqueuses, le renversement de la matrice, les hernies vaginales, etc. Cette affection est très-variable dans les cas les plus simples, dure depuis quelques jours jusqu'à deux ou trois septénaires. Dans les cas graves, surtout s'il survient des complications, la maladie peut ne se terminer qu'après plusieurs mois. Enfin, quand il se fait une hémorrhagie, suite de la rupture de la poche et de gros vaisseaux, la mort peut survenir au bout de quelques heures et même de quelques minutes. Les tumeurs sanguines de la vulve et du vagin peuvent se terminer : 1° par résolution, comme tout thrombus situé dans une autre région; 2° par suppuration; 3° par rupture; 4° par gangrène; et 5° elle peut être suivie de la formation de tumeurs enkystées. Le traitement consiste à attendre la résolution quand la tumeur est petite, et à l'inciser dans l'endroit le plus déclive, puis à la vider de ses caillots quand elle est grosse et gêne l'accouchement; car la résolution se montre rarement dans les thrombus qui surviennent pendant l'état puerpéral; c'est principalement dans ceux qui apparaissent en dehors de la grossesse que l'on observe cette heureuse terminaison.
Thrombus scrotal. V. Hématocèle *scrotale*.

THUJÈNE ou **THUJONE.** s. m. Essence composée de $C^{10}H^{8}$, obtenue par action de l'iode sur l'essence de *Thuja occidentalis*, L. Incolore, saveur forte, odeur de térébenthine; plus légère que l'eau; bout à 175°.

THUJINE. s. f. Glycoside jaune, voisine du quercitrin, qu'on retire des parties vertes des *Thuja* ($C^{40}H^{24}O^{24}$) et qui se dédouble en glycose et en *thujétine* ($C^{28}H^{14}O^{16}$), ou en *thujigénine* ($C^{28}H^{12}O^{14}$), selon qu'elle s'empare de 4 ou 2 équivalents d'eau.

THUYA. s. m. Genre de conifères voisin des cyprès, très-rameux, à feuilles petites, écailleuses, imbriquées sur 4 rangs.

THYM. s. m. [*thymus*, θύμος, all. *Thymian*, angl. *thyme*, it. *timo*, *sermollino*, esp. *tomillo*]. Genre de plantes (didynamie gymnospermie, L., labiées, J.) dont deux espèces sont stimulantes et toniques : le *thym vulgaire* (*Thymus vulgaris*, L.), et le *serpolet* (*Thymus serpillum*, L.).

THYMÉLÉES. s. f. pl. [*thymeleæ*]. Famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, J., qui renferme des arbrisseaux et quelques plantes herbacées, à feuilles alternes ou opposées, très-entières, ayant des fleurs terminales ou axillaires, en sertules, en épis, solitaires ou réunies plusieurs ensemble à l'aisselle des feuilles. Le calice est généralement coloré, avec ou sans écailles pétaloïdes, et à 4 ou 5 divisions; les étamines, au nombre de 8, disposées sur deux rangs, ou de 4, ou simplement de 2, sont insérées à la paroi interne du calice et généralement sessiles; l'ovaire, uniloculaire, à 1 ou 3 ovules pendants; le style est simple, terminé par un stigmate également simple. Fruit un peu charnu extérieurement. L'embryon, à radicule supère, est contenu dans un endosperme mince ou nul.

THYMIATECHNIE. s. f. [de θυμιᾶν, parfumer, et τέχνη, art; it. et esp. *timiatecnia*]. Art de faire les parfums. — *Thymiatechnie médicale*. Art d'employer les parfums en médecine, ou, dans un sens plus étendu, l'emploi des fumigations.

THYMIOSIS. V. Mycosis.

THYMIQUE. adj. [*thymicus*, it. et esp. *timico*]. Qui a rapport au thymus. — *Asthme thymique* [all. *Brustdrüsenstichfluss*]. Nom donné par Kopp à une maladie des enfants qui survient par accès très-courts, surtout la nuit, et cause subitement la mort. On l'a attribué à la pression du thymus sur les poumons, le droit particulièrement. V. Spasme *de la glotte*.

THYMUS. s. m. [*thymus*, θύμος, all. *Brustdrüse*, *Thymus*, angl. *thymus gland*, it. et esp. *timo*]. Corps oblong, bilobé, glandiforme, situé derrière le sternum, occupant la partie supérieure du médiastin antérieur et la partie inférieure du cou, où il est couvert par les muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyréoïdien. Le thymus paraît vers le troisième mois après la conception, et augmente de volume jusqu'à la fin de la première et même de la deuxième année; ensuite il s'atrophie peu à peu, et, vers la dixième ou la douzième année, on ne trouve plus à la place qu'il occupait qu'un tissu adipeux plus ou moins abondant : cependant il persiste quelquefois beaucoup plus longtemps. A l'époque de son plus grand développement, cet organe est appliqué sur le péricarde, sur les gros troncs vasculaires qui partent du cœur, et spécialement sur la veine sous-clavière gauche; il se prolonge inférieurement jusqu'au diaphragme, et supérieurement jusque sur le corps thyréoïde, avec lequel il est toujours contigu. Il est divisé en deux lobes allongés, réunis dans les deux tiers inférieurs par un tissu lamineux peu résistant; tandis que, supérieurement, ils présentent un écartement qui loge la trachée-artère. Le thymus est une glande sans conduit excréteur ou à vésicule close, annexée au système porte pulmonaire (V. Porte). Les vésicules ont de 3 à 8 dixièmes de millimètre de diamètre. Elles sont polyédriques par pression réciproque, lâchement unies les unes aux autres en lobules et lobes. Leur paroi propre est homogène, finement granuleuse, fort mince et très-facile à rompre. Elles sont remplies d'un liquide tenant en suspension une quantité considérable d'épithélium nucléaire, sphé-

rique, toujours mélangé d'un certain nombre de cellules épithéliales pavimenteuses et sphériques. C'est cette fragilité des parois propres des vésicules qui fait que, se rompant dans certaines conditions encore peu connues, surtout vers le centre des lobules, ceux-ci paraissent creusés d'une cavité propre, pleine d'un liquide grisâtre. Ce liquide est le contenu des vésicules qui doit sa couleur aux épithéliums en suspension. Il a quelquefois été pris pour du pus; mais le pus qu'on trouve souvent dans le thymus des enfants atteints de syphilis héréditaire a une coloration jaune verdâtre, bien différente de celle du liquide propre aux vésicules thymiques. Les vaisseaux du thymus sont proportionnellement peu abondants et constituent des réseaux sans forme déterminée, à mailles lâches, autour des vésicules. V. SYPHILIS *héréditaire*.

THYRÉO-ARYTÉNOÏDIEN, IENNE. adj. [*thyreo-arytænoides*, it. et esp. *tireo-aritenoideo*]. Qui a rapport aux cartilages thyréoïde et aryténoïde : *articulation thyréo-aryténoïdienne*.

Thyréo-aryténoïdien [all. *Schildgiessbeckenmuskel*]. Muscle qui s'étend de l'angle rentrant du cartilage thyréoïde à la partie antérieure inférieure de l'aryténoïde.

THYRÉOCÈLE. s. f. [*thyreocele*, all. *Schilddrüsengeschwulst*, it. et esp. *tireocele*]. Goître.

THYRÉO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. [*thyreo-epiglottideus*, it. *tireo-epiglottico*, esp. *tireo-epiglotico*]. Qui appartient au cartilage thyréoïde et à l'épiglotte : *articulation thyréo-épiglottique*.

THYRÉO-HYOÏDIEN, IENNE. adj. [*thyreo-hyoides*, it. *tireo-ioideo*, esp. *tireo-hioideo*]. Qui a rapport à l'hyoïde et au cartilage thyréoïde. — *Membrane thyréo-hyoïdienne*. Expansion membraneuse qui s'étend de la face postérieure du corps et des grandes cornes de l'hyoïde à tout le bord supérieur du cartilage thyréoïde.

Thyréo-hyoïdien ou *hyo-thyréoïdien* [all. *Schildzungenbeinmuskel*]. Muscle de la partie antérieure et supérieure du cou, qui, de la ligne oblique de la face antérieure du cartilage thyréoïde, s'étend au bord inférieur du corps de l'hyoïde et à la partie antérieure de sa grande corne.

THYRÉOÏDE. adj. [*thyreoideus*, θυρεοειδής, de θυρεός, bouclier, et εἶδος, ressemblance; angl. *thyroid*, it. *tiroide*, esp. *tiroides*]. (On écrit ordinairement *thyroïde*, mais *thyroïde* viendrait de θύρα, porte.) Qui a la forme d'un bouclier. — *Cartilage thyréoïde* [all. *Schildknorpel*, angl. *thyroid cartilage*, esp. *cartilago tiroides*]. Le plus grand de ceux du larynx, dont il occupe la partie antérieure supérieure. Plus large que haut, il semble formé de deux lames quadrilatères qui, par leur jonction, produisent un angle saillant en avant. Cet angle est appelé *pomme d'Adam*. La face antérieure donne attache sur les côtés aux muscles sterno-thyréoïdiens et thyréo-hyoïdiens, ainsi qu'aux constricteurs du pharynx. La face postérieure, concave, présente dans son milieu un angle rentrant, où s'attachent les ligaments de la glotte et les muscles thyréo-aryténoïdiens; sur les côtés, elle correspond aux crico-aryténoïdiens latéraux. Ses bords postérieurs se terminent de chaque côté par un prolongement ensiforme, appelé *grande corne*, et en bas par une éminence moins saillante, la *petite corne*, qui s'articule avec le cartilage cricoïde. — *Glande thyréoïde* [all. *Schilddrüse*, angl. *thyroid gland*, esp. *cuerpo tiroides*]. Corps situé sur la partie antérieure inférieure du larynx et sur les premiers anneaux de la trachée-artère, et qui semble souvent composé de deux lobes ovoïdes, tenant l'un et l'autre par une sorte de tubercule transversal, qu'on nomme *isthme*. La thyréoïde appartient aux glandes vasculaires sanguines ou sans conduits excréteurs. Elle est formée de vésicules closes plus larges chez les femmes qui ont eu des enfants que chez les hommes et les jeunes sujets. Elles ont de 1 dixième de millimètre à 1 millimètre de diamètre. Elles sont composées d'une paroi propre, homogène, mince, résistante, à laquelle adhèrent des fibres de tissu lamineux interposé et assez dense. Elles sont tapissées d'un épithélium nucléaire, sphérique, à éléments pâles, réguliers, finement granuleux, et ne constituant pas une couche continue. On y trouve aussi des cellules épithéliales, sphériques, avec un noyau pareil à celui dont il vient d'être question. Le liquide normal des vésicules est limpide, assez épais, peu visqueux. Il peut, au contraire, le devenir considérablement dans certains cas d'hypertrophie de la glande. Il renferme normalement des épithéliums des espèces précédentes en suspension; il contient aussi très-souvent des sympexions transparents, réfractant faiblement la lumière, arrondis ou de formes contournées, bizarres. Les veines sont bien plus nombreuses et plus grosses dans la thyréoïde que dans les autres organes. Chaque vésicule a un réseau de capillaires qui lui adhère intimement, réseau à mailles très-étroites et dont se détachent brusquement d'assez grosses veinules. Les vésicules sont réunies en lobes entre lesquels passent les grosses veines, dont les parois, très-adhérentes au tissu, restent béantes à la coupe, comme les veines sus-hépatiques. Les vésicules deviennent le point de départ des kystes thyréoïdiens.

THYRÉOÏDIEN, IENNE. adj. [*thyreoideus*, angl. *thyroideal*, it. et esp. *tiroideo*]. Qui appartient au cartilage ou à la glande thyréoïde. — *Artère thyréoïdienne*. Née de la carotide externe, près de la bifurcation de la carotide primitive, l'artère *thyréoïdienne supérieure*, d'abord superficielle, s'enfonce sous les muscles omo-hyoïdiens, sterno-hyoïdiens et sterno-thyréoïdiens; parvenue près du corps thyréoïde, elle se divise en trois rameaux dont l'un se place entre ce corps et la trachée, tandis que l'un des deux autres s'anastomose sur la ligne médiane avec celle du côté opposé. L'artère *thyréoïdienne inférieure*, née de la sous-clavière, au niveau de l'apophyse transverse de la sixième vertèbre cervicale, se porte, en décrivant des lignes flexueuses, vers la corne inférieure du lobe latéral du corps thyréoïde. Les rameaux provenant de ces deux branches s'anastomosent entre eux dans le corps thyréoïde, les supérieurs avec les inférieurs, ceux du côté droit avec ceux du côté gauche. Il y a deux veines pour une artère. Parfois il existe en outre une *artère thyréoïdienne accessoire* ou *de Neubäuer*. — *Veines thyréoïdiennes*. Au nombre de trois de chaque côté : la *supérieure* et la *moyenne* s'ouvrent dans la jugulaire interne; l'*inférieure* se jette à gauche dans la sous-clavière de son côté, à droite dans la veine cave supérieure.

THYRÉOÏDITE. s. f. [*thyreoiditis*, it. *tireoidite*]. Inflammation du corps thyréoïde. V. GOÎTRE *aigu*.

THYRÉONCIE. s. f. [de *thyréoïde*, et ὄγκος, tumeur; it. *tireonzia*]. Tuméfaction du corps thyréoïde.

THYRÉO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. [*thyreo-pharyngeus*, it. et esp. *tireo-faringeo*]. Qui appartient au cartilage thyréoïde et au pharynx. Une portion

du constricteur inférieur du pharynx a été désignée sous le nom de *muscle thyréo-pharyngien*.

THYRÉOSARCOME. s. m. [de *thyréoïde*, et σάρκωμα, sarcome]. Sarcome du corps thyréoïde.

THYRÉO-STAPHYLIN. adj. [*thyreo-staphylinus*, it. *tireo-stafilino*, esp. *tireo-estafilino*]. Qui a rapport au cartilage thyréoïde et à la luette. On a donné ce nom tantôt au muscle palato-staphylin tout entier, tantôt seulement à sa partie moyenne.

THYROÏDE. adj. Mot mal formé. V. Thyréoïde.

THYRSE. s. m. [*thyrsus*, θύρσος, all. *Strauss*, angl. *thyrsus*, it. et esp. *tirso*]. Mode d'inflorescence dans lequel les fleurs sont disposées en grappes à pédicelles rameux, ceux du milieu étant plus longs que ceux du bas du sommet.

THYSANURE, et non **THYSANOURE.** s. m. [de θύσανος, frange, et οὐρὰ, queue]. Ordre d'insectes voisin des névroptères, ne subissant pas de métamorphose, dont la bouche est disposée pour broyer, et dont l'abdomen est terminé par trois filets servant à sauter ; la femelle porte en outre une tarière. Les anneaux de l'abdomen sont pourvus de fausses pattes (*Lépismes*, *Podurelles*).

TIBIA. s. m. [*tibia*, κνήμη, all. *Schienbein*, angl. *tibia*, it. *tibia*, esp. *canilla*, *tibia*]. Os long, prismatique et triangulaire, placé à la partie interne et antérieure de la jambe. Son extrémité supérieure est surmontée de deux surfaces articulaires, que sépare une saillie nommée *épine du tibia*, et elle présente sur les côtés deux saillies ou tubérosités, dont l'externe s'articule avec le péroné. Son extrémité inférieure offre en dedans une éminence qui constitue la malléole interne, en dehors une surface en contact avec le péroné, inférieurement une surface articulaire concave et quadrilatère, qui repose sur l'astragale. Son corps présente trois bords, dont l'antérieur, plus prononcé, porte le nom de *crête du tibia*.

TIBIAL, ALE. adj. [*tibialis*, angl. *tibial*, it. *tibiale* esp. *tibial*]. Qui appartient au tibia. — *Artères tibiales*. L'antérieure, appliquée sur le ligament interosseux dans ses trois quarts supérieurs, répond, en bas, à la partie antérieure du tibia. Elle a deux veines satellites, et le nerf tibial antérieur, situé d'abord à son côté externe, la croise bientôt pour se placer au devant d'elle. Dans la moitié supérieure de la jambe, elle occupe l'espace qui sépare le muscle tibial antérieur de l'extenseur commun des orteils ; dans la moitié inférieure, c'est entre le muscle tibial antérieur et l'extenseur propre du gros orteil qu'elle est située. Les branches collatérales, assez volumineuses, fournies par l'artère tibiale antérieure, sont : la *récurrente tibiale antérieure*, qui naît au niveau de l'extrémité supérieure du ligament interosseux, et les *malléolaires interne* et *externe*, qui ont leur origine au niveau du ligament annulaire dorsal du tarse. *L'artère tibiale postérieure*, branche interne de bifurcation du tronc tibio-péronier, se dirige d'abord obliquement de haut en bas et de dehors en dedans, mais, au-dessous du tiers supérieur de la jambe, elle devient verticale jusqu'à la voûte calcanéenne, au-dessous de laquelle elle se divise en *branches plantaires*, *interne* et *externe*. Le long de la jambe, l'artère tibiale postérieure est éloignée du bord interne du tibia de la largeur d'un travers de doigt. Placée entre les muscles de la couche profonde et le soléaire, le nerf tibial postérieur est en dehors d'elle ; deux veines satellites sont l'une en dedans, l'autre en dehors. Dans le tiers inférieur de la jambe, l'artère est recouverte par le feuillet postérieur de l'aponévrose des muscles de la couche profonde de la jambe. C'est au milieu de l'espace qui sépare le tendon d'Achille et le bord interne du tibia que se trouve l'artère tibiale postérieure. Une aponévrose relie le tendon d'Achille au tibia ; il résulte de là que deux aponévroses, l'une superficielle, l'autre profonde, recouvrent l'artère. L'artère tibiale postérieure est à peu près couverte par ses deux veines satellites qui sont souvent accolées l'une à l'autre. — *Nerfs tibiaux*. L'*antérieur* est une des deux branches de terminaison du sciatique ou nerf poplité externe ; il accompagne l'artère du même nom. Le *postérieur* est le nerf poplité interne.

Tibial antérieur. V. Jambier *antérieur*.

Tibial postérieur. V. Jambier *postérieur*.

TIBIO-CALCANÉEN. [it. et esp. *tibio-calcaneo*]. V. Soléaire.

TIBIO-MALLÉOLAIRE. adj. [*tibio-malleolaris*, it. *tibio-malleolare*, esp. *tibio-maleolar*]. On a donné ce nom à la grande veine saphène, qui correspond au tibia et à la malléole interne.

TIBIO-PÉRONÉI-CALCANIEN. V. Soléaire.

TIBIO-PÉRONÉO-TARSIEN. V. Péronier *latéral* (*long*).

TIBIO-SOUS-PHALANGETTIEN COMMUN. V. Fléchisseur *commun* (*long*) *des orteils*.

TIBIO-SOUS-TARSIEN. V. Jambier *postérieur*.

TIBIO-SUS-TARSIEN. V. Jambier *antérieur*.

TIBIO-TARSIEN, IENNE. adj. [*tibio-tarseus*, it. et esp. *tibio-tarsiano*]. Se dit de l'articulation et des ligaments qui unissent le tibia avec l'astragale, l'un des os du tarse. — *Amputation tibio-tarsienne*. Amputation dans l'articulation de la jambe avec le pied. Procédé de Baudens : Tailler sur le dos du pied un lambeau en forme de guêtre jusque auprès de la racine des orteils, pour le replier sur les os de la jambe, de manière à fournir au pilon un point d'appui dans la déambulation, l'étude du pied bot en dessous montrant que la peau de la face supérieure du pied peut s'épaissir à la longue, comme celle de la région plantaire. Le lambeau ainsi formé est composé de toutes les parties molles jusqu'aux os. Après ce premier temps, reséquer les deux malléoles d'un trait de scie, et diviser le tendon d'Achille. Ainsi, c'est une opération mixte qui tient à la fois de la désarticulation et de l'amputation proprement dite. Syme emploie, pour former le lambeau, la peau du talon. J. Roux procède ainsi : 1° Il porte le tranchant du scalpel à la partie postérieure de la face externe du calcanéum, et pratique une incision qui, revenant au point de départ, divise jusqu'aux os les téguments et toutes les parties molles ; 2° dissection des parties molles, de manière à mettre à nu l'articulation ; 3° ouverture de l'articulation par le côté externe d'abord, et par l'interne ensuite ; 4° dissection des parties qui adhèrent fortement à la face postérieure du calcanéum ; 5° résection des malléoles par un trait de scie transversal au niveau de la surface articulaire du tibia, qui reste intacte ; 6° les artères sont liées, la plaie nettoyée, les bords affrontés par des points de suture, de manière que la peau du talon soit appliquée à l'extrémité inférieure du tibia.

TIC. s. m. [all. *Zucken*, *Verzerrung*, it. *ticchio*]. Mouvement convulsif local ou habituel, contraction convulsive de certains muscles, et particulièrement de quelques-uns de ceux du visage. On l'appelle quelquefois *tic convulsif*, pour le distinguer du *tic douloureux*. — *Tic douloureux de la face*. Variété de la *névralgie*

faciale, siégeant plus souvent sur les branches frontale ou sous-orbitaire que sur les autres, dans laquelle la douleur, parfois assez intense pour arracher des cris, revient par élancements instantanés ou de courte durée et s'accompagne de contractions involontaires de quelques muscles de la face. Elle est généralement plus rebelle au traitement que les autres, et quelquefois symptomatique de tumeurs ou autres lésions siégeant à l'origine ou sur le trajet de la cinquième paire. — En vétérinaire [all. et angl. *Tick*], mouvements anormaux dont les animaux domestiques contractent quelquefois l'habitude. De tous les animaux domestiques, le cheval est celui chez lequel ces mouvements sont le plus remarqués. On distingue le *tic d'appui*, parce que, dans l'action qui le constitue, le cheval prend un point d'appui sur le corps qu'il ronge ou qu'il serre; le *tic en l'air*, qui est plus rare : ce qui le constitue est l'action de porter le nez en haut, sans rien saisir avec les dents, sans appuyer les dents sur aucun corps; et le *tic de l'ours*, qui consiste en une espèce de piétinement ou de balancement continuel. Les tics sont de guérison très-difficile (Hurtrel d'Arboval). V. SIMULATION.

TIERCE (FIÈVRE) [*febris tertiana*, τεταρταῖος πυρετός, all. *Tertianfieber*, angl. *tertian ague*, *tertian fever*, it. *febbre terziana*, esp. *terciana*]. Fièvre intermittente dont les accès reviennent de deux jours l'un, de sorte que, le jour où il n'y a pas d'accès, le malade semble en parfaite santé. — *Tierce doublée.* Celle qui présente deux accès tous les deux jours et un jour d'intermittence. — *Double tierce.* Celle où le malade a tous les jours des accès alternativement semblables, de sorte que le premier répond au troisième, le deuxième au quatrième, ainsi de suite.

TIGE. s. f. [*caulis*, καυλός, all. *Stiel*, angl. *stalk*, it. *stelo*, esp. *tallo*]. Partie de la plante qui tend à s'élever verticalement, et qui porte les feuilles, les fleurs et les fruits (V. BOIS, DICOTYLÉDONE, MONOCOTYLÉDONE et ÉCORCE). — Par analogie, *tige*, tout prolongement allongé et plus ou moins cylindrique, qui fait partie d'un corps quelconque. La tige d'une plume est la partie qui surmonte le tuyau, et de chaque côté de laquelle se développent les barbes.

TIGELLE. s. f. [*cauliculus*, all. *Stielchen*]. Partie de l'embryon végétal qui unit la radicule au cotylédon.

TIGELLÉ, ÉE. adj. [*tigellatus*, esp. *gestielt*]. Se dit de la plumule, quand elle est munie d'une tige visible.

TIGLINE. s. f. [esp. *tiglina*] (Soubeiran). Matière extraite, par Nimmo, des graines du *Croton tiglium*, L., et du *Jatropha curcas*, L. Ce principe est jaunâtre et très-âcre. Il se fond à + 100°, et reprend sa consistance par le refroidissement; il est dissous par l'alcool, l'éther et les alcalis.

TIGRETIER. s. m. Nom donné dans l'Abyssinie à une sorte de chorée endémique qui paraît avoir de grandes ressemblances avec le tarentisme (V. ce mot). Elle se voit surtout dans la province de Tigré; d'où le nom qu'elle porte. Les femmes en sont plus souvent attaquées que les hommes. L'affection se manifeste par un état mélancolique qui, se prolongeant, amène l'amaigrissement et même la mort. Le seul remède est la musique. On rassemble des joueurs d'instruments; et le patient, qui tout à l'heure était à peine capable de se mouvoir, se livre à une danse effrénée. Au bout d'un certain nombre de danses de ce genre, l'affection se dissipe.

TILIACÉES. s. f. pl. [*tiliaceæ*, all. *Lindengeschlecht*, esp. *tiliaceas*]. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, comprenant des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, accompagnées, à leur base, de deux stipules caduques; à fleurs axillaires, pédonculées, solitaires ou diversement groupées. Elles ont un calice simple formé de 4 à 5 sépales rapprochés en forme de valves avant l'épanouissement de la fleur; une corolle rarement nulle, à 4 ou 5 pétales souvent glanduleux à leur base; des étamines nombreuses, libres, à anthères biloculaires; l'ovaire a de 2 à 10 loges, contenant chacune plusieurs ovules sur deux rangs à l'angle interne; le style est simple, le stigmate bilobé. Le fruit est une capsule à plusieurs loges, contenant plusieurs graines, et quelquefois indéhiscente, ou une drupe monosperme par avortement. Les graines contiennent un embryon droit ou un peu recourbé dans un endosperme charnu.

TILLEUL. s. m. [*Tilia europœa*, L., φίλυρα, all. *Linde*, angl. *lime*, *linden-tree*, it. *tiglio*, esp. *tila*]. Grand et bel arbre (polyandrie monogynie, L., tiliacées, J.) dont la fleur est communément employée comme légèrement antispasmodique, en infusion théiforme; on en prépare aussi une eau distillée, qui est l'excipient le plus ordinaire dans beaucoup de potions.

TIMBRE. s. m. [all. *Klang*]. Qualité du son par laquelle il est aigre ou doux, sourd ou éclatant, sec ou moelleux; celle que chaque instrument donne au son qu'il fait entendre. V. SONORE.

TINKAL. s. m. Nom persan du borax brut.

TINTEMENT. s. m. [all. *Brausen*, angl. *ringing in the ears*, it *buccinamento*]. — *Tintement d'oreille.* V. BOURDONNEMENT. — *Tintement métallique* [angl. *metallic tinkling*, it. *tintinno metallico*]. Laennec appelle ainsi un tintement analogue à celui d'une petite cloche ou d'un verre qui finit de résonner, tintement qui retentit dans le tube du stéthocospe, ou, sans stéthocospe, à l'oreille appliquée contre la poitrine. Ce phénomène est, selon lui, le seul signe de la communication de la plèvre avec les bronches et du pneumothorax qui accompagne cette communication. Dans l'inspiration, une ou plusieurs bulles d'air s'introduisent dans la plèvre par la fistule broncho-pleurale, ouverte *au-dessous du niveau du liquide*, et produisent en crevant le *tintement métallique*. Le tintement métallique est donc un *râle bullaire produit dans la plèvre*, et l'on peut, avec Beau, l'appeler *tintement bullaire*.

TIRNAHA. s. m. [écrit aussi *Ternacha*]. Nom donné en Abyssinie au *Verbascum Ternacha*, Hochst., dont la racine y est employée contre le tænia.

TIQUE. s. f. Nom vulgaire des *ixodes*.

TIQUEUR, EUSE. adj. [all. *koppend*]. On nomme *tiqueurs* les animaux domestiques qui ont contracté un *tic*. V. ce mot.

TIRE-BALLE. s. m. [all. *Kugelzange*, it. *tirapalle*, esp. *sacabalas*]. Instrument dont on se servait fréquemment autrefois, en chirurgie, pour retirer les balles ou autres projectiles engagés dans une plaie profonde. Les tire-balles étaient des espèces de tenettes, ou des curettes dans lesquelles on fixait la balle au moyen d'une tige d'acier qui glissait dans une cannelure du manche de l'instrument : tel est le *tire-balle de Thomassin*. On a à peu près renoncé aujourd'hui à ces instruments, et de longues pinces à branches croisées terminées par des cuillers évidées suffisent pour presque tous les cas.

TIRE-FOND. s. m. [all. *Bodenzieher*, *Zugbohrer*, angl. *elevator*, it. et esp. *tirafondo*]. Instrument de chi-

rurgie destiné à pénétrer dans les corps étrangers qu'il faut extraire, et à se fixer dans leur substance assez fortement pour les amener au dehors. Il consiste en une vis double, longue de 20 à 27 millimètres, parfaitement évidée et disposée de telle sorte que les lames qu'elle détache des corps ductiles sur lesquels on dirige son action (des balles de plomb, par exemple) remontent le long du sillon qui sépare les deux vis et s'y logent. L'autre extrémité du tire-fond présente un anneau qui sert de manche, et qu'on pouvait au besoin, dans les anciens appareils à trépan, engager dans le crochet de l'élévatoire, afin d'augmenter la force de traction. Le tire-fond était autrefois enfoncé dans le trou percé au centre de la pièce d'os cernée par la couronne du trépan, afin de l'enlever; mais depuis longtemps on se sert à cet effet du manche d'une spatule. On ne l'emploie à l'extraction des balles que lorsqu'elles sont fixées dans un os et inaccessibles aux doigts et aux pinces. L'ouverture de la plaie étant convenablement agrandie, la mèche du tire-fond est appliquée sur la balle, dans laquelle on la fait pénétrer par une action lente, ménagée, et avec le moins de pression possible, jusqu'à ce qu'elle y soit solidement implantée; on fait alors l'extraction. V. Trépan.

TIRE-TÊTE. s. m. [all. *Kopfzieher*, it. *tira-testa*, esp. *tira-cabezas*]. On donne ce nom à divers instruments dont on se servait autrefois pour extraire la tête du fœtus mort dans la matrice. Le *tire-tête de Mauriceau* est une longue canule terminée par deux platines mobiles, susceptibles de saisir, en se rapprochant, et de serrer fortement le cuir chevelu et les os du crâne. Le *tire-tête à double croix* de Baquie, chirurgien de Toulouse, le *tire-tête à bascule* de Levret, les *tire-têtes à trois branches* de Petit et de Levret, et celui d'Assalini, sont également inusités aujourd'hui.

TIRETOIR. s. m. Instrument dont les dentistes se servent pour extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure. Il ressemble assez au davier; mais il agit comme levier, et les branches, au lieu d'être unies à jonction passée, se séparent et se réunissent à volonté par un bouton. La branche mâle porte la partie inférieure de la pince, qui sert de point d'appui, et à cette branche on adapte plusieurs espèces de branches femelles qui portent un crochet : ces branches ne varient que par la longueur et l'épaisseur de l'extrémité du crochet.

TISANE. s. f. [*ptisana*, de πτισάνη, orge mondé; all. *Trank*, *Tisane*, angl. *ptisan*, it. et esp. *tisana*]. La décoction d'orge était la tisane ordinaire des anciens. Ils donnaient cette décoction soit avec l'orge même (ce qu'ils appelaient *ptisane entière*), et alors c'était une sorte de potage, soit filtrée (ce qu'ils appelaient χυλὸς, suc), et alors c'était une tisane dans le sens moderne. Hippocrate, sous le titre *De la ptisane* (Περὶ πτισάνης), a écrit un livre important où il discute ce qui est relatif à la boisson des malades et à leur alimentation. — La *tisane* des modernes est une boisson qui ne tient en dissolution qu'une petite quantité de substances médicamenteuses, et que l'on administre dans les maladies pour aider l'action des médicaments plus actifs. La plupart des tisanes sont des infusions ou des décoctions édulcorées avec du sucre, du miel et de la réglisse ou un sirop approprié.

Tisane de Feltz. On fait macérer pendant douze heures, dans 6 litres d'eau : salsepareille coupée, 64 gram.; squine, 32 gram.; écorce de buis et de lierre, et colle de poisson, aa 48 gram., et sulfure d'antimoine pulvérisé et enfermé dans un nouet, 128 gram. On fait ensuite réduire à moitié; on passe, on décante, et l'on ajoute 15 centigrammes de deutochlorure de mercure préalablement dissous. On retranche quelquefois ce dernier sel. Cette formule est celle de Baumé, mais le Codex l'a simplifiée : il prescrit de mettre dans le nouet 80 grammes de sulfure d'antimoine pulvérisé, de le faire bouillir pendant une heure dans 2 litres d'eau; de rejeter cette eau, de remettre le même nouet avec 64 grammes de salsepareille fendue et 10 grammes de colle de poisson dans 2 litres d'eau; de faire bouillir à petit feu jusqu'à réduction de moitié; de passer, de laisser déposer et de décanter.

Tisane royale. Tisane purgative que l'on prépare en faisant macérer pendant vingt-quatre heures, dans 1 kilogramme d'eau commune : feuilles de séné, sulfate de soude, cerfeuil, aa 16 gram.; anis et coriandre, aa 4 gram.; citron coupé par tranches, nº 1. Passant avec expression et filtrant.

Tisane de Vinache. On fait macérer pendant douze heures, dans 3 litres d'eau : salsepareille, squine et gaïac, aa 48 gram.; sulfure d'antimoine (dans un nouet), 64 gram. On réduit au tiers, et l'on ajoute : sassafras et séné, aa 16 gram. On passe après une heure d'infusion. On ajoute quelquefois 4 grammes de carbonate de potasse, pour rendre la boisson plus sudorifique et plus purgative.

TISSU. s. m. [*textus*, *tela*, all. *Gewebe*, *Gebilde*, angl. *tissue*, it. *tessuto*, esp. *tejido*]. Parties similaires solides des systèmes qui se subdivisent par simple dissociation en éléments anatomiques; ou *vice versâ*, ce sont des parties solides du corps formées par la réunion d'éléments anatomiques enchevêtrés, ou simplement juxtaposés. L'étude des tissus porte le nom d'*histologie* (V. ce mot). Les tissus ont pour caractère d'ordre organique d'être formés de matière organisée et d'avoir une structure, savoir : d'être construits de telle ou telle espèce d'élément; mais, en outre, ils ont un attribut anatomique ou caractère qui leur est propre, une *texture* spéciale, c'est-à-dire un arrangement particulier des éléments anatomiques. V. Organique (*caractères d'ordre*). — A ce caractère se rattachent comme attributs physiologiques plusieurs propriétés appelées *propriétés de tissu*. Les unes sont d'ordre *physico-chimique*. Ce sont : 1º La *consistance* et la *ténacité*, variables de l'un à l'autre; 2º l'*extensibilité*; 3º la *rétractilité*, qui peuvent exister indépendamment l'une de l'autre : 4º l'*élasticité*, qui peut exister dans des tissus, ni extensibles, ni rétractiles, à proprement parler, comme le tissu cartilagineux, l'osseux, etc.; 5º l'*hygrométricité*. Les autres propriétés sont d'*ordre organique*. Ce sont : 1º Celle de *nutrition*, qui n'est pas tout à fait la même dans les tissus que dans les éléments; à la nutrition se rattachent : *a*. la propriété d'*absorption*, et *b*. celle de *sécrétion*, qui, à l'état d'ébauche seulement dans les éléments anatomiques, ont leur plénitude d'action dans les tissus (V. ces mots). 2º Celle de *développement*, qui diffère ici de ce qu'elle est dans les éléments, car le développement du tissu est caractérisé à la fois par le développement ou augmentation de volume des éléments existants, et par génération d'éléments nouveaux à côté des précédents. 3º Celle de *reproduction* ou de *régénération*. Tous les tissus, à l'exception des tissus musculaires et des parenchymes (V. ce mot), jouissent de la propriété de se *reproduire* après une destruction partielle, soit en quan-

tité plus petite, soit en plus grande quantité que la portion enlevée, en sorte que l'organe sur lequel a été opérée l'ablation d'une partie de tissu est déformé plus ou moins, mais le tissu existe. 4° Celle de *contractilité*, et 5° celle d'*innervation*, qui sont des propriétés dites de la vie animale, n'existant que sur quelques tissus seulement (V. CONSTITUANTS et PROPRIÉTÉ). Les tissus se divisent: A. en *constituants*, et B. en *produits* (V. ces mots), suivant qu'ils composent essentiellement l'organisme, ou qu'ils ne sont que des parties accessoires perfectionnant la constitution des premiers, émanés d'eux pourtant et susceptibles de s'en détacher sans les détruire. — Les *tissus produits* offrent le degré de texture le plus simple. Ils sont formés chacun par une seule espèce d'élément, par simple juxtaposition des éléments anatomiques ; ils ne sont pas vasculaires à l'état normal, et ne le sont que dans certaines productions morbides qui en dérivent. En général, ces productions, les dernières surtout, en se développant, déterminent la résorption des éléments des tissus constituants, à la surface ou au sein desquels elles se développent. Ces tissus ne sont ni sensibles, ni contractiles. Ce sont : *a. Produits normaux* ou *de perfectionnement*. 1. Tissu épidermique ou épithélial (écailles et certains poils des insectes) ; 2. tissu cératinien ou unguéo-cornéal (substance propre), ongles, cornes, etc. (dérivant de l'épithélium) ; 3. tissu squaméal ou squameux (écailles des poissons) ; 4. tissu pileux ou des poils (substance propre, V. PLUME) ; 5. tissu chitonéal (crustacés, insectes, etc.), cellules encroûtées de calcaire (V. TEST) ; 6. tissu pigmentaire ; 7. tissu de l'ivoire dentaire et des écailles des poissons placoïdes ; 8. émail ou tissu de l'émail dentaire, ou des écailles des poissons ganoïdes ; 9. tissu du cristallin (fibres dentelées et tubes à noyaux) ; 10. tissu de la capsule du cristallin ; 11. tissu de la membrane de Demours ; 12. membrane de Ruysch (V. ŒIL) ; 13. tissu des tubes demi-circulaires. — Les *tissus constituants* offrent le degré de texture le plus complexe. Ils sont formés, par enchevêtrement, d'éléments anatomiques qui sont toujours de plusieurs espèces. Ils sont vasculaires pour la plupart (V. CONSTITUANT), et plusieurs sont sensibles ou contractiles. Ils se divisent en : I. *Tissus* proprement dits, et II. *Tissus parenchymateux* ou *parenchymes* (V. ce mot). Ce qui distingue les tissus proprement dits, c'est que tous offrent une espèce d'élément (fibre, tube, ou cellule, etc.), dite fondamentale, en ce qu'elle prédomine quant à la masse, et donne au tissu les principales propriétés physiologiques dont jouit cette espèce d'élément ; propriétés légèrement modifiées toutefois par la présence des éléments accessoires dont les propriétés tendent à masquer un peu celles de l'élément principal (V. ÉLÉMENT *accessoire*). A l'exception du tissu de quelques muqueuses, la disposition des mailles des capillaires est toujours relative à la direction ou au mode d'enchevêtrement des éléments accessoires. L'arrangement des éléments fondamentaux doit être observé, par conséquent, avant d'étudier celui des vaisseaux ou autres parties. Pathologiquement, on observe que, dans les tissus constituants, contrairement à ce qui a lieu dans les produits, rarement l'espèce fondamentale devient le point de départ de productions morbides (sauf les tissus lamineux, adipeux et osseux) ; mais chaque espèce d'élément accessoire, venant à se multiplier outre mesure en un point donné du tissu, devient ainsi élément fondamental d'un tissu nouveau, *accidentel*, morbide, formant *tumeur* le plus souvent. Chaque espèce d'élément accessoire peut devenir ainsi l'élément fondamental et l'origine d'un tissu *accidentel homœomorphe*, et les autres (même le fondamental) jouent auprès de lui le rôle d'élément plus ou moins accessoire ; d'où le grand nombre de productions morbides diverses dans un même tissu. On voit, d'après ce qui précède, que les moyens même qui nous enseignent la nature et les éléments des tumeurs enseignent en même temps leur origine et leur point de départ ; aussi leur classification d'après la connaissance de cette nature coïncide-t-elle exactement avec celle qui serait fondée sur la cause de leur apparition. On comprend aussi qu'avant la connaissance de ces faits, il était impossible de se rendre compte : 1° des analogies et des différences qui existent entre les tissus normaux et les tissus morbides ; 2° de leur mode de génération ou d'origine. Ces mêmes faits ont conduit à reconnaître que la plupart des tissus morbides dérivent des éléments mêmes des tissus normaux, dans lesquels l'hypergenèse d'un élément accessoire n'entraîne nullement celle des autres éléments ; car chaque espèce offre un mode de nutrition, de développement et de reproduction qui lui est propre. De là vient qu'un tissu morbide composé des éléments accessoires atteints d'hypergenèse dans un tissu normal peut avoir un aspect tout différent de ce tissu, bien qu'il en dérive. Les tissus proprement dits sont : *a. Tissus temporaires, transitoires* ou *embryonnaires*. 1. Tissu blastodermique ou à cellules blastodermiques ou embryonnaires : 1° du feuillet séreux ; 2° du feuillet vasculaire ; 3° du feuillet muqueux. 2. Tissu embryonnaire proprement dit ou à noyaux embryoplastiques, succédant à celui des feuillets séreux et muqueux ; tissu embryoplastique morbide (tissu fibro-plastique à noyaux des auteurs). 3. Tissu de la chorde dorsale, entièrement formé de cellules ; définitif chez quelques poissons et batraciens. — *b. Tissus définitifs, normaux* et *pathologiques*. 4. Tissu ou substance homogène (substance homogène et granulations ne se trouvant que chez les inarticulés et embryons) ; 5. tissu médullaire des os (V. ÉPULIS et MYÉLOPLAXE) ; 6. tissu adipeux (et lipomes) ; 7. tissu lamineux (1re variété : colloïde normal et morbide ; matière amorphe et granulations prédominantes ; 2e variété : tissu fibroplastique ; 3e variété : tissu des végétations, ou bourgeons, ou granulations des plaies) ; 8. tissu fibreux et ligamenteux : mêmes éléments que le tissu lamineux, différence de texture et quelquefois de proportion des éléments accessoires (périoste, sclérotique, tissu aponévrotique) ; 9. tissu cornéen ou de la cornée ; 10. tissu tendineux ; 11. tissu jaune élastique ; 12. tissu dermique ou cutané (V. PAPILLE et PEAU) ; 13. tissu muqueux ou de la trame des muqueuses ; 14. tissu séreux (V. ces mots) et tissu synovial ; 15. tissu phanérophore (V. POIL) ; 16. tissu érectile ; 17. tissu musculaire de la vie animale ; 18. tissu musculaire viscéral ; 19. tissu des nerfs ou nerveux ; 20. tissu ganglionnaire ; 21. tissu cérébral ; 22. tissu rétinien ; 23. tissu électrique ; 24. tissu cartilagineux et fibrocartilagineux ; 25. tissu osseux.

Tissus accidentels et *morbides*. Ceux qui naissent dans des régions où ils n'existent pas normalement. On trouve ce nom du reste, mais à tort, souvent employé dans des cas où il n'y a qu'une simple modification morbide de tissus déjà existants (V. HOMŒOMORPHE et HÉTÉROMORPHE). Leur classification, fondée sur l'examen de l'aspect extérieur et non de

la texture, a été modifiée beaucoup par la connaissance de celle-ci et de leurs éléments. Les résultats auxquels a conduit le microscope sont, à cet égard, que, ayant fait apercevoir la structure normale des tissus, il a fait apercevoir comment (mais non pourquoi) de leurs éléments anatomiques dérivent les produits morbides; il a ainsi conduit pour la première fois à connaître réellement la nature de ceux-ci (V. TUMEUR). Il n'y a d'autre moyen de classer utilement les tissus accidentels que de montrer quelles sont les espèces d'éléments qui les composent, moyen sûr comme ceux qui, en chimie, isolent les éléments d'un composé complexe; moyen plus rapide que tout autre, puisqu'il détermine d'une manière certaine et précise la nature des tissus; tandis que de longues descriptions faites à l'œil nu fournissent seulement les données relatives aux caractères extérieurs, qui sont la résultante de l'accumulation des éléments anatomiques; or, en anatomie, les caractères physico-chimiques sont primés par ceux de texture ou d'ordre organique. Il est inutile de recourir à d'autres moyens lorsqu'on en possède un préférable à tous les autres et le seul qui puisse conduire à quelque certitude. C'est donc la connaissance de la texture qui doit tenir le premier rang dans la détermination des espèces de tissus accidentels. Comme leurs caractères extérieurs sont subordonnés à la texture et peuvent varier (celle-ci restant à peu près la même) selon les circonstances fort nombreuses qui dépendent des éléments accessoires, l'étude de ces caractères n'est qu'un complément de la première, et ils n'ont aucune valeur comme base de classification.

Tissu du blastoderme, *blastodermique*, *blasteux*, *primaire* ou *primodial* (Laurent). V. BLASTODERME.

Tissu bulbaire ou *phanéripare* (Laurent, 1837). V. PHANÉROPHORE.

Tissu dartoïque ou *dartoïde*. Nom donné à toutes les parties de l'économie se contractant sous l'influence de certaines impressions morales, du froid, du chatouillement, etc., comme le fait le dartos. Tels sont le mamelon, le tissu qui entoure la prostate, etc. Il est reconnu aujourd'hui que c'est non un tissu particulier, mais le tissu lamineux ou le tissu dermique contenant des fibres-cellules, à la contraction desquelles est dû le phénomène. V. ÉLASTIQUE.

Tissu dartoïde contractile (Blainville, 1832; Laurent). Le tissu musculaire à fibres-cellules.

Tissu dartoïde ou *darteux rétractile* (Laurent). La première variété du tissu élastique. V. ÉLASTIQUE.

Tissu plastique, *cellulaire* ou *albuginé* (Laurent, 1837). V. LAMINEUX.

Tissu sarceux (de Blainville). Le tissu musculaire.

Tissus végétaux. V. CELLULE.

TISSULAIRE. adj. Qui concerne les tissus. — *Anatomie tissulaire* (de Blainville). Anatomie des tissus, histologie.

TITANATE. s. m. [all. *titansaures Salz*, esp. *titanato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide titanique avec les bases.

TITAN-COTTE. s. m. Arbre de l'Inde connu sous le nom vulgaire, dit Richard, de *titan-cotte*. C'est le *Strychnos potatorum*, L., de la famille des loganiacées, *clearing nut* des Anglais. Le véritable nom indien est *nirmuli*. Le fruit de cet arbre a la singulière propriété de purifier et de clarifier l'eau impure, de manière à la rendre non-seulement potable, mais même agréable à boire. On utilise cette propriété dans l'Inde en jetant le fruit dans l'eau, ou en frottant l'intérieur du vase. Aussitôt que l'eau est en contact avec ce suc, toutes les impuretés qu'elle contient se précipitent au fond du vase.

TITANE. s. m. [all. *Titan*, *Menakan*, angl. *titanium*, it. et esp. *titano*]. Métal découvert en 1787 par William Gregor, dans le sable noir d'un ruisseau de la vallée de Menacan en Cornouailles, puis en 1794 dans le schorl rouge de Hongrie, par Klaproth, qui lui a donné son nom actuel. D'un rouge de cuivre. Très-dur. Densité, 5,30.

TITANÉ, ÉE. adj. — *Fer titané*. Combinaison de sesquioxyde de titane (Ti^2O^3) avec du protoxyde de fer.

TITANIQUE. adj. — *Acide titanique*. (TiO^2). On l'obtient à l'état gélatineux par décomposition du *rutile* (acide titanique combiné avec 1 ou 2 centièmes d'oxyde de fer); il est alors attaquable par les acides, mais à l'état de rutile il leur résiste.

TITANOCYANE. s. m. Corps obtenu en mêlant les solutions de chlorotitane et de cyanopalladium, et ajoutant une solution de cyanure de mercure. Amorphe, volatil, soluble dans l'eau. [$2(C^2Az)Ti$.]

TITHONICITÉ. s. f. [angl. *tithonicity*, de *Tithon*, nom emprunté à la Fable et donné à l'agent chimique qui réside dans les rayons solaires]. Force chimique inhérente aux rayons du spectre. Draper a essayé d'établir que le *tithon* est un impondérable différent de la lumière, de la chaleur et de l'électricité.

TITHYMALE. s. m. [it. et esp. *titimala*]. V. EUPHORBE.

TITILLATION. s. f. [*titillatio*, all. *Prickeln*, *Kitzeln*, angl. *titillation*, it. *titillazione*, esp. *titilacion*]. Léger chatouillement qui ne produit qu'une sensation agréable.

TITRE. s. m. En parlant des liqueurs. V. LIQUEUR.

TITRÉ. adj. — *Liqueur titrée*. V. LIQUEUR.

TOCOLOGIE. s. f. [*tocologia*, de τόκος, accouchement, et λόγος, doctrine; angl. *tocology*]. Théorie des accouchements; traité des accouchements.

TOILE. s. f. [*tela*, ἱστίον, ὀθόνιον, all. *Zeug*, *Tuch*, angl. *cloth*, esp. et it. *tela*]. Étoffe faite de fil de chanvre.

Toile d'araignée. V. ARAIGNÉE.

Toile Gauthier. Sparadrap préparé avec de la toile neuve de Troyes, de l'emplâtre diapalme, du diachylon gommé, de l'emplâtre de céruse brûlée et un peu d'iris de Florence.

Toile de mai. Sparadrap qu'on prépare avec des bandes de toile trempées dans une matière emplastique composée de : cire blanche, 256 gram.; huile d'amandes douces, 128 gram., et térébenthine, 32 gram. On liquéfie toutes ces matières au bain-marie, et l'on y plonge entièrement des bandes de toile fine, longues de 70 centimètres à 1 mètre, et larges de 16 centimètres; on retire chacune de ces bandes en la saisissant par deux coins et la faisant passer par le sparadrapier.

Toile sparadrap. V. SPARADRAP.

TOLÈNE. s. m. Produit de la distillation du baume de Tolu avec l'eau. Corps liquide, bouillant à 170°. ($C^{24}H^{18}$.)

TOLÉRANCE. s. f. [de *tolerare*, supporter; εὐφορία]. Faculté qu'ont les malades de supporter certains remèdes. On applique ce mot particulièrement au cas où, le tartre stibié étant administré à haute dose,

l'économie s'y habitue et le patient n'éprouve ni vomissement ni évacuation.

TOLINE. s. f. V. BENZOÈNE.

TOLOMANE (FÉCULE DE). Fécule extraite, aux Antilles, de la racine du *Canna coccinea* (amomacées). Alimentaire, reconnaissable au volume énorme de ses grains.

TOLU. s. m. V. BAUME *de Tolu*.

TOLUIDINE. s. f. ($C^{14}H^9Az$). Corps obtenu par action de l'hydrogène sulfuré sur la nitrotolide. Cristallisable; fond à 40°, bout à 198°; tache le papier comme l'huile, mais les taches disparaissent bientôt. Plus lourd que l'eau, qui en dissout peu; soluble dans l'éther, l'alcool, l'esprit de bois, l'acétone, les corps gras; saveur brûlante, odeur vineuse aromatique.

TOLUINE, s. f., ou **TOLUOL** ou **TOLUÈNE**. s. m. V. BENZOÈNE.

TOLUIQUE ou **TOLUYLIQUE** (ACIDE). Composé qui cristallise dans la cornue au sein du liquide formé d'un mélange de cymène avec 4 ou 5 parties d'acide nitrique, après qu'on a distillé jusqu'à ce que l'eau du récipient soit recouverte de cristaux. Les cristaux formés dans la cornue sont l'acide toluique ($C^{16}H^7O^3.HO$), volatil, soluble dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther et l'esprit de bois.

TOLURÉTINE. s. f. (Gerhardt). Résine du baume de Tolu. Poudre rose, hygrométrique, d'une faible odeur de vanille, soluble dans l'alcool et la potasse. ($C^{36}H^{20}O^{10}$.)

TOMATE. s. f. [all. *Liebesapfel*, *Goldapfel*, angl. *tomato*, esp. *tomate*]. Fruit du *Solanum lycopersicum*, L. Grosse baie rouge, molle, comprimée à ses extrémités, sillonnée sur les côtés et remplie d'un suc acide assez agréable, employée comme assaisonnement.

TOMBANT, ANTE. adj. [*pendens*]. S'emploie, en botanique, dans le sens de pendant vers le sol.

TOMENTEUX, EUSE. adj. [*tomentosus*, de *tomentum*, duvet]. Qui est recouvert de poils courts, souples et serrés, ou de villosités; qui semble velouté.

TOMENTUM. s. m. [*tomentum*, it. et esp. *tomento*]. Mot latin qui signifie *duvet*, et que l'on a conservé pour exprimer une substance douce au toucher et comme veloutée.

TOMOTOCIE. s. f. [*tomotocia*, de τομή, incision, et τόκος, accouchement; all. *Kaiserschnitt*, it. et esp. *tomotocia*]. Opération césarienne.

TON. s. m. [*tonus*, de τόνος, tension; all. *Spannung*, angl. *tone*, it. et esp. *tono*]. État de rénitence et d'élasticité de chaque tissu organique dans l'état de santé; rapport de gravité ou d'acuité entre deux sons; qualité qui fait qu'un son est plus ou moins grave.

TONCIQUE (ACIDE). La coumarine.

TONDANT. adj. — *Teigne tondante*. V. TEIGNE.

TONGA. s. m. Nom indigène d'une espèce de frambœsia des enfants à la Nouvelle-Calédonie.

TONICITÉ. s. f. [de τόνος, ton, tension; all. *Spannkraft*, *Tonicität*, angl. *tonicity*, it. *tonicità*, esp. *tonicidad*]. Ce que les physiologistes décrivent sous le nom de tonicité, n'est pas une propriété spéciale de tissu, mais est, soit une manifestation particulière de l'élasticité subordonnée à certaines dispositions anatomiques, soit des modes de la contraction des muscles à fibres striées subordonnées à certaines influences continues des centres nerveux moteurs. Ainsi on appelle *tonicité* : 1° Cette particularité des tissus tant contractiles que non contractiles, qui fait qu'indépendamment de toute contraction les bords d'une section pratiquée sur eux s'écartent plus ou moins, selon les sujets ou sur le même sujet, suivant les conditions normales ou morbides dans lesquelles ils se trouvent. Ce n'est, dans ce cas, rien autre chose que la *rétraction* (V. ce mot), conséquence de leur élasticité. 2° La propriété que possèdent les artères (*tonicité artérielle*) de revenir sur elles-mêmes, à mesure que se vide le système circulatoire; ou d'avoir leurs parois plus ou moins tendues, d'être plus ou moins resserrées, selon certains états morbides, certaines influences morales, sans qu'il y ait eu écoulement de sang. Dans le premier cas, ce n'est autre chose qu'un phénomène d'élasticité se manifestant sur un conduit habituellement ou momentanément distendu. Dans le second cas, c'est un phénomène de contractilité des fibres-cellules qui concourent à former les parois artérielles. La prétendue tonicité de la peau et autres organes membraneux ou parenchymateux n'est encore qu'un phénomène de ce dernier ordre ou de contraction lente des fibres-cellules ou fibres musculaires de la vie organique qui prennent part à leur constitution. 3° On a encore donné le nom de *tonicité* à cet état permanent des muscles qui fait que, tant qu'ils sont en communication avec le névraxe par les nerfs, leur influence se contre-balance exactement; tandis que, dès qu'il y a section ou paralysie des nerfs de mouvement, les muscles du côté opposé à la paralysie ou les antagonistes dans les membres se raccourcissent et entraînent (*tonicité musculaire*) de leur côté les parties auparavant maintenues en parfait équilibre, et cela sans qu'il y ait *contraction* proprement dite de ces muscles, qui, lorsqu'elle survient, exagère la déviation. Si l'élasticité des muscles maintenait seule cet équilibre, la déviation n'aurait pas lieu lorsqu'il s'agit de muscles semblables et symétriques, comme dans le cas d'hémiplégie faciale. Il y a donc là, dans le tissu musculaire, une action autre que l'élasticité. On le prouve expérimentalement en coupant la moelle épinière au dos d'un animal; les muscles des membres postérieurs cessent alors d'être soumis à la volonté; ils sont par conséquent dits paralysés; les membres prennent une position demi-fléchie, représentant la position moyenne d'équilibre entre l'action des fléchisseurs et des extenseurs. Cette situation persiste tant que les nerfs restent en communication avec le segment inférieur de la moelle. Si on coupe ces nerfs d'un côté, le membre de ce côté perd la position demi-fléchie pour tomber tout à fait flasque et pendant. Mais cette expérience prouve en même temps que l'expression *tonicité musculaire* est inexacte, car il s'agit là, non d'une propriété inhérente au muscle, mais d'une propriété inhérente au centre nerveux rachidien; il s'agit d'une action exécutée par les muscles subordonnée à ce centre qui les maintient à un certain degré de resserrement continu. La contractilité seule est propre aux fibres musculaires, et c'en est là une manifestation particulière sous l'influence permanente d'un des modes de l'incitation nerveuse motrice (V. MOTRICITÉ), remarquable surtout dans la manière dont elle règle l'action des *sphincters*. L'augmentation de ces diverses propriétés (dont les phénomènes ont été attribués à la tonicité considérée à tort comme propriété spéciale de tissu) produit l'*orgasme;* l'excès cause l'*éréthisme*, la *crispation ;* la privation amène l'*atonie*, la *flaccidité*.

TONIQUE. adj. [*tonicus*, τονικός, τονωτικός, all. *tonisch*, angl. *tonic*, *tonics*, it. et esp. *tonico*]. Se dit des médicaments qui ont la faculté d'exciter lentement et par des degrés insensibles l'action organique des

divers systèmes de l'économie animale et d'augmenter leur force d'une manière durable. Les substances végétales amères qui ne sont point associées à un principe âcre ou narcotique, les préparations ferrugineuses, l'eau froide, agissent comme toniques. — *Spasmes toniques*. S'est dit des crispations régulières encore soumises à la volonté, par opposition à *spasme clonique*. V. CONTRACTURE.

TONKA. s. m. [*Coumarouna odorata*, Aublet, *Dipterix odorata*, Willdenow]. Arbre de la famille des légumineuses papilionacées qui croît dans les forêts de la Guyane et dont la graine porte le nom de *fève tonka*. V. FÈVE.

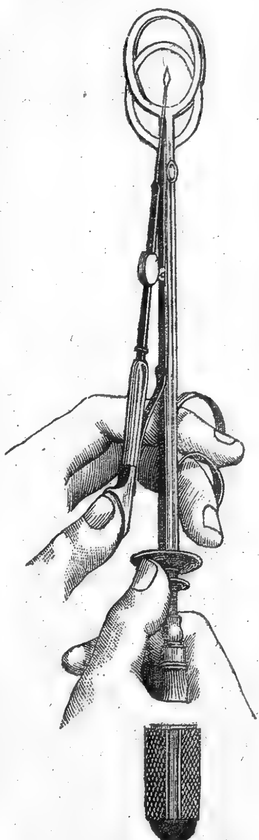
TONKASTÉAROPTÈNE. s. m. Synonyme de *camphre de tonka*, ou *coumarine*. V. ce mot.

TONNERRE. s. m. V. FOUDRE.

TONSILLAIRE. adj. [*tonsillaris*, all. *tonsillar*, it. *tonsillare*, esp. *tonsilar*]. Qui a rapport aux tonsilles ou amygdales. — *Artère tonsillaire*. Elle provient de la labiale.

TONSILLE. s. f. [*tonsillæ*, παρίσθμια, all. *Mandel*, *Tonsille*, angl. *tonsil*, it. *tonsilla*, esp. *tonsila*]. V. AMYGDALE.

TONSILLITOME. s. m. Instrument aussi appelé *sécateur des amygdales*, ou *amygdalotome*, dont on a imaginé un grand nombre de variétés. Le plus employé est le *sécateur de Fahnestock*. Il se compose d'une canule terminée en haut par un anneau elliptique (Fig. 472). Dans cette canule glisse un mandrin terminé en haut par un autre anneau tranchant et en bas par un manche que la main saisit, et qui, étant tiré rapidement une fois que l'amygdale est engagée entièrement dans l'anneau, retranche celle-ci tout d'un coup. Avant de tirer l'anneau tranchant, on a eu soin de fixer l'amygdale à l'aide d'une aiguille à fer de lance simple ou double qui, étant portée sur un chevalet à bascule, sert, par la simple pression du pouce, à attirer, autant qu'on veut, l'amygdale dans l'anneau, de manière à la couper près de la muqueuse.


FIG. 472.

TOPAZE. s. f. [*topazion*, τοπάζιον, all. *Topas*, angl. *topaz*, it. *topazio*, esp. *topacio*]. Pierre précieuse généralement composée de beaucoup d'alumine, de silice, d'acide fluorique et de fer. C'était un des cinq fragments précieux. V. FRAGMENT.

TOPHACÉ, ÉE. adj. [de *tophus*, τόφος, qui signifie *tuf*; all. *tophusartig*, angl. *tophaceous*, it. et esp. *tophaceo*]. — *Concrétions tophacées*, ou *tophus* (πῶρος). Dépôts de substance dure, comme osseuse, qui se forment soit dans l'intérieur des organes, soit aux environs des articulations. Ils sont composés, dans le premier cas, de phosphate de chaux ; et, dans le second, d'urate de soude, lorsqu'ils tiennent à la goutte.

TOPHUS. s. m. [πῶρος, all. *Tophus*, angl. *tophus*, *toph*, it. *tofo*, esp. *tofos*]. V. TOPHACÉ.

TOPINAMBOUR. s. m. [*Helianthus tuberosus*, L., all. *Jerusalemsartischoke*, angl. *Jerusalem artichoke*]. Plante synanthérée sénécionidée, à racine vivace, pourvue de bourgeons tubéreux, charnus, pédiculés, pyriformes. Ils sont alimentaires pour l'homme et les animaux ; leur goût est analogue à celui du phoranthe des artichauts et plus sucré. Ces tubercules contiennent beaucoup d'inuline. — Le nom de *topinambour* est donné aux Antilles à une zingibéracée féculifère.

TOPIQUE. adj. et s. m. [*topicus*, de τόπος, lieu; all. *topisch*, angl. *topical*, it. et esp. *topico*]. Tout médicament qu'on applique à l'extérieur; les emplâtres, les onguents, les cataplasmes, sont des *topiques*. — *Fièvres topiques* ou *locales*. Variété de fièvres intermittentes anomales qui se confondrait presque complétement avec la fièvre larvée, telle que l'envisagent les auteurs.

TORCULAR. s. m. Mot latin voulant dire *pressoir*, employé en anatomie comme synonyme de *pressoir d'Hérophile*. V. PRESSOIR.

TORCULARIEN. adj. [de *torcular*, pressoir]. Les anatomistes appellent *sinus torculariens*, ceux qui se jettent dans le pressoir d'Hérophile, et *atorculariens*, les sinus crâniens qui ne s'y rendent pas.

TORD-NEZ. s. m., dit aussi **TORCHE-NEZ** [all. *Bremse*]. Instrument dont on se sert pour assujettir le cheval pendant certaines opérations. C'est un bâton percé, à l'une des extrémités, d'un trou dans lequel on engage une grosse ficelle pliée en double, de manière que d'un côté elle fasse une anse, et de l'autre soit arrêtée par un nœud à chaque bout. On saisit dans cette anse le nez ou l'oreille de l'animal, et l'on tord jusqu'à ce que la douleur soit produite.

TORDU, UE. adj. [*tortus*, *torquatus*]. Se dit d'un organe replié sur lui-même. — *Préfloraison tordue* (*præfloratio contorta*). Se dit d'une corolle dialypétale à pétales imbriqués latéralement et enroulés dans le bouton.

TORMENTILLE. s. f. [*Tormentilla erecta*, L., all. *Tormentille*, angl. *tormentil*, it. *tormentilla*, esp. *tormentila*]. Plante (icosandrie polygynie, L., rosacées, J.) dont les racines sont très-astringentes et fébrifuges. On l'emploie dans les mêmes cas que la bistorte.

TORMINAL, ALE. adj. V. TORMINEUX.

TORMINEUX, EUSE. adj. [*torminosus*, de *tormina*, dysenterie, tranchées]. Qui est sujet à la dysenterie ou aux tranchées, qui s'y rapporte. — *Douleurs tormineuses*. Celles qui s'interrompent et se renouvellent en prenant le caractère de tranchées.

TORPEUR. s. f. [*torpor*, νωθρότης, all. *Erstarrung*, *Torpidität*, angl. *torpor*, *numbness*, it. *torpore*]. Synonyme d'*engourdissement*.

TORRÉFACTION. s. f. [*torrefactio*, de *torrefacere*, faire rôtir; all. *Rösten*, angl. *torrefaction*, esp.

torrefaccion]. Synonyme de *grillage*. Opération chimique qui consiste à exposer à l'action du feu une substance solide, sèche, minérale ou végétale, soit pour en séparer quelques principes volatils, soit pour y développer un principe nouveau, soit pour en déterminer l'oxydation. Le mot *grillage* se dit des mines, et le mot *torréfaction* des matières végétales.

TORRÉFIÉ, **ÉE**. adj. [*torrefactus*, all. *geröstet*, angl. *torrefied*]. Qui a subi la torréfaction.

TORPILLE. s. f. [*torpedo*, all. *Zitterroche*, angl. *cramp fish*, it. *torpiglia*]. Genre de poissons cartilagineux plagiostomes voisins des raies, mais ayant leur appareil électrique sur les côtés de la tête qui est ainsi plus large et arrondie, et non sur les côtés de la queue qui est plus courte. Leur peau est lisse, molle, dépourvue de piquants et de tubercules. On en trouve sur les côtes d'Angleterre, de l'ouest de la France et surtout de la Méditerranée. V. ÉLECTROGÈNE et RAIE.

TORS, **ORSE**. adj. [*contortus*, στρεπτὸς, all. *gewunden*, angl. *twisted*, it. *torto*, esp. *torcido*]. Dont les bords tournent ou tendent à tourner obliquement autour de leur axe.

TORSION. s. f. [*torsio*, de *torquere*, tordre; στρέμμα, all. *Torquiren*, angl. *torsion*, it. *torsione*, esp. *torsion*]. Action de tordre. — *Torsion des artères*. Un des moyens employés efficacement pour arrêter les hémorrhagies provenant des ouvertures béantes de ces vaisseaux après les opérations ou les blessures. Maunoir, en 1820, avait déjà indiqué, à cet effet, un prodédé qui consistait à serrer, à mâcher, pour ainsi dire, le bout du vaisseau avec une pince dont les extrémités présentent, au lieu du mors, une arête solide. Cet instrument brise les tuniques interne et moyenne, et non la celluleuse, et, en l'appliquant successivement sur plusieurs points des parois artérielles, près de leur ouverture, on a une suite de hachures ou de sections contuses, et bientôt une lymphe plastique et concrescible épanchée dans les petites plaies s'unit au sang et contribue à former un caillot solide qui oblitère le vaisseau. Amussat suit un procédé préférable. S'il s'agit d'opérer sur la continuité d'une artère, comme dans l'anévrysme, il isole d'abord le vaisseau dans une étendue de plusieurs millimètres, il le saisit avec une pince, rompt les tuniques internes par une brusque pression, puis, cessant de le serrer, sans cependant lâcher prise, il fait glisser l'instrument de bas en haut et de haut en bas, et refoule ainsi de l'un et de l'autre côté dans le tube vasculaire les membranes divisées, de manière à en former une sorte de bourrelet obturateur. Lorsqu'il s'agit d'extrémités artérielles béantes à la surface d'une plaie, Amussat exécute une véritable torsion du vaisseau au moyen de deux pinces allongées, dont chacune porte près de son extrémité un petit verrou qui sert à la tenir fermée (Fig. 473, ABC), et dont une, dite *à baguette*, à cause de sa forme arrondie, porte quelquefois sur l'extrémité opposée au mors (D) un petit bistouri aigu et concave, qui s'ouvre et se referme au moyen d'un ressort et qui peut être utile pour détacher l'artère des parties environnantes. Les mains armées de ces pinces (la pince à baguette dans la main gauche), le chirurgien saisit l'extrémité de l'artère avec la pince qu'il tient de la main droite, et l'attire un peu, tandis qu'avec la pince à baguette il écarte et refoule les parties adhérentes; puis, fermant avec son pouce le verrou de la pince droite, dès qu'il a bien saisi le vaisseau, il place transversalement la pince à baguette de manière à comprimer l'artère entre ses deux branches; il rompt par une pression brusque les deux membranes internes, et fait ensuite exécuter à l'autre pince, et par conséquent aussi au bout du vaisseau, un certain nombre de tours de rotation sur son axe; enfin il lâche le bout de l'artère et le refoule dans sa gaîne.

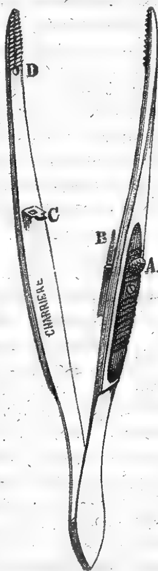


FIG. 473.

Torsion du cœur. Sous l'influence de la systole des ventricules la masse ventriculaire éprouve un *raccourcissement*; or, comme les fibres musculaires dites *unitives* qui enveloppent les ventricules sont plus longues en avant qu'en arrière, surtout pour le ventricule droit (Verneuil), elles produisent en se contractant un plus grand raccourcissement de la paroi antérieure que de la paroi postérieure; de là ce *mouvement partiel* du cœur qu'on appelle la *torsion* ou le *mouvement sphéroïde du cœur*, parce que sa pointe se tord de gauche à droite et d'avant en arrière. Cette torsion, en se propageant de la pointe au milieu des ventricules, tourne légèrement à droite la face antérieure du cœur, et à gauche la face postérieure; mais ce dernier mouvement est beaucoup moins prononcé que le premier. Un mouvement inverse a lieu lors de la diastole, et le cœur se détord. On admet encore généralement que la pointe du cœur est déviée en avant pendant son mouvement spiroïde. Cette déviation a lieu sur un cœur excisé, dont les cavités sont encore distendues par la présence du sang; elle constitue ce qu'on a souvent nommé le *redressement* de la pointe du cœur; mais elle ne s'observe pas sur le cœur qui bat en place dans sa cavité péricardique. Cette déviation supposée de la pointe du cœur a fait l'objet d'un grand nombre de recherches, parce qu'on la croyait indispensable à la production du choc précordial prétendu (V. CHOC); ce qui était subordonner illogiquement le *mouvement de totalité* du cœur ou ses résultats à l'un des *mouvements partiels* de cet organe. V. RECUL.

Torsion de l'humérus. L'humérus est un os tordu sur son axe. Pour s'apercevoir de cette torsion, il suffit de suivre sur un humérus d'homme ou de quadrupède la ligne âpre qui part de l'épicondyle, se dirige vers la face postérieure, la contourne et aboutit audessous du col en se continuant avec la ligne d'insertion de la portion interne du triceps : de même que, dans le fémur, le tibia, le péroné, le radius et le cubitus, les arêtes et les faces sont parallèles à l'axe de l'os, de même, dans l'humérus, ces faces et ces arêtes sont évidemment contournées en hélice. Cette torsion est plus prononcée chez beaucoup de mammifères que chez l'homme. Considéré comme étant l'homologue thoracique du fémur, l'humérus est un *fémur tordu* : cette torsion est de 180° ou d'une demi-circonférence chez l'homme et la plupart des mammifères; elle a pour résultat de changer le sens de la flexion de la seconde brisure du membre antérieur. Au fémur, la poulie articulaire étant entourée d'avant en arrière, la jambe se fléchit dans ce sens; à l'humérus, en vertu de la torsion du corps de l'os, la poulie est contournée d'arrière

en avant, et l'avant-bras se fléchit dans un sens suivant un plan parallèle au plan de symétrie bilatérale des vertèbres. La torsion de l'humérus est un fait général dans les trois premières divisions des vertébrés, mais elle n'est pas toujours de 180°. Chez les chiroptères, les oiseaux et les reptiles, la torsion n'est que de 90° ou d'un angle droit. Le résultat de cette torsion de 90°, c'est que la poulie articulaire de l'humérus est dirigée en dehors, au lieu d'être dirigée en avant. Dans ce cas, la flexion de l'avant-bras ne se fait pas dans un plan parallèle au plan de symétrie bilatérale, mais dans un plan perpendiculaire ou oblique au plan vertébro-sternal. Le mécanisme du vol et celui de la reptation sont une conséquence de cette demi-torsion. Les rapports des parties molles sont modifiés par cet état de torsion. L'artère poplitée est en arrière du fémur dans le creux du jarret, tandis que son homologue, la brachiale, est en avant de l'humérus dans le pli du bras. Quant aux nerfs, le radial, qui se distribue aux muscles de l'articulation huméro-radiale, contourne l'humérus suivant sa ligne de torsion, tandis que le nerf sciatique et toutes ses branches sont dans un plan parallèle à l'axe du fémur (Ch. Martins).

En botanique, *torsion accidentelle* d'un organe, celle qui est déterminée par une inégalité de développement dans les deux côtés opposés.

TORTEL. s. m. V. VÉLAR.

TORTICOLIS, s. m. [*caput obstipum*, all. *steifer Hals*, *Halssteifheit*, angl. *wry neck*, *torticollis*, it. *torticollo*, esp. *torticolis*]. Douleur inflammatoire ou rhumatismale qui a son siége dans quelques-uns des muscles du cou, et qui force le malade à tenir la tête inclinée en avant, sur l'un des côtés, ou en arrière, suivant les muscles affectés.

TORTILE. adj. [*tortilis*, all. *sich windend*, angl. *twisted*]. Qui est susceptible de se tordre.

TORTUE. s. f. [*testudo*, ἐμὺς, all. *Schildkröte*, angl. *turtle*, *tortoise*, it. *testuggine*, esp. *tortuga*]. Reptile chélonien dont la chair sert à faire des bouillons analeptiques et adoucissants.

TORTUEUX, EUSE. adj. [*tortuosus*, angl. *tortuous*, it. *tortuoso*]. Qui est courbé plusieurs fois en différents sens.

TORULEUX, EUSE. adj. [all. *holperig*, angl. *torulous*]. Qui est renflé de distance en distance, comme une corde chargée de nœuds. — *Névrome toruleux.* V. NÉVROME.

TORUS. s. m. [de *torus*, lit]. V. RÉCEPTACLE *de la fleur*.

TOUCHER. s. m. [*tactus*, ἁφή, ἅψις, all. *Fühlen*, angl. *feeling*, *touch*, it. *tatto*, esp. *tacto*]. Celui des cinq sens qui nous fait connaître les qualités palpables des corps, telles que la consistance, la sécheresse ou l'humidité, la configuration extérieure. La main est l'organe immédiat du toucher, et réunit toutes les conditions favorables à l'exercice de cette fonction (V. MAIN); au lieu que, lorsque nous touchons un corps avec quelque autre partie de la surface cutanée, nous ne pouvons acquérir que la notion plus ou moins imparfaite de *contact*. Comme la gustation, le tact ou exercice de l'appareil du toucher est une opération organique complexe presque à l'égal de toute fonction des appareils des sens. On y remarque : *a*. un état particulier du cerveau, qui perçoit, et est dit *attention*, dont il faut tenir grand compte dans l'appréciation des troubles de sensibilité, dits d'anesthésie ou de paralysie ; *b*. quel que soit l'état du cerveau, il y a dans l'exercice du toucher : 1° sensation réfléchie de contact, générale ou non ; 2° sensation de température ; 3° sensation d'exercice musculaire, qui joue un très-grand rôle en raison de la mobilité des parties douées de la sensibilité spéciale de tact, surtout lorsqu'il s'agit d'apprécier la consistance des corps et même leur forme ; 4° enfin sensation spéciale de tact faisant naître en nous l'idée de l'état extérieur de forme, lisse ou rugueux, sec ou humide, des corps. C'est l'intervention inévitable des trois premières sensations qui rend plus difficiles l'étude analytique et l'appréciation des phénomènes de la fonction du toucher que celles des autres fonctions. Il faut en outre tenir compte, dans cette étude, du contraste de toutes ces sensations simultanées et de l'association des idées que chacune détermine. La sensation spéciale du tact peut être conservée, et la sensation générale du contact, de piqûre, de pincement être anéantie. Cette insensibilité aux actions exercées sur les tissus, et qui ordinairement causent de la douleur, est un phénomène assez habituel de l'hystérie, de l'intoxication saturnine, de la lypémanie, etc. — En chirurgie et dans l'art des accouchements, *toucher vaginal* [all. *Touchiren*], opération qui consiste à explorer avec le doigt médius ou l'indicateur introduit dans le vagin l'état de ce conduit et du col de la matrice, soit pour constater l'existence ou l'époque d'une grossesse, soit pour établir un diagnostic. Le doigt explorateur, préalablement enduit de cérat, d'huile ou de mucilage, est porté presque horizontalement entre les cuisses, et appliqué sur la vulve par son bord radial ; puis le bout du doigt, dirigé d'abord en arrière, est ramené en haut, s'enfonce dans la partie postérieure de la vulve, et pénètre dans le vagin ; il explore ainsi ce canal, s'il est nécessaire. S'il s'agit d'explorer l'utérus lui-même, il faut enfoncer le doigt tout entier et même refouler de bas en haut la vulve et le périnée, en même temps que la main gauche, appliquée sur la région hypogastrique, maintient l'utérus dans une position fixe. Le toucher permet d'apprécier le volume des deux lèvres du *museau de tanche*, leur consistance, leur régularité, leur écartement, etc. ; il constate l'existence d'une tumeur du col, et, soulevant l'utérus lui-même, il permet d'en apprécier le développement, la mobilité, le poids, etc. Le toucher par le vagin est encore d'un grand secours pour le diagnostic des maladies de la vessie et du rectum. — *Toucher rectal*. Introduction du doigt dans le rectum pour l'examen de la cloison recto-vaginale : il se pratique comme le vaginal, et n'est guère plus pénible. V. SENSATION et TACT.

TOULOUCOUNA. s. m. [*Carapa touloucouna*, Guill., *Carapa guineensis*, Swat]. Grand arbre de la famille des cédrélacées habitant la Sénégambie, dont les fruits pentagones ont des graines fournissant une huile grasse, amère, employée dans la fabrication du savon.

TOULOUCOUNIN. s. m. Principe amer de l'écorce de touloucouna. C'est une matière résinoïde, légèrement acide, ne se combinant pas aux bases, insoluble dans l'éther, très-soluble dans l'alcool et le chloroforme ($C^{20}H^{14}O^{3}$). On en obtient environ 1gr,60 pour 1000.

TOUR DE MAÎTRE. Manière de pratiquer le cathétérisme qui consiste à abaisser la verge du côté des cuisses, un peu au-dessous d'une ligne qui serait perpendiculaire à l'axe du corps, à saisir la sonde de manière que sa convexité regarde le pénis, à l'engager

ainsi dans l'urèthre jusqu'à ce qu'elle s'arrête à la région du bulbe, et à lui communiquer alors un mouvement de demi-cercle, qui en place la concavité sous la symphyse, et en ramène le pavillon à une direction verticale. C'est une manœuvre hasardeuse, surtout quand, pour briller, on veut y mettre de la célérité, car elle expose à de graves lésions, quand elle ne réussit pas. On doit la proscrire et préférer la méthode ordinaire, qui est à la fois plus simple, plus facile et moins douloureuse. V. CATHÉTÉRISME.

TOURBILLON. s. m. [*vortex*, all. *Gefässwirbel*, esp. *torbellino*]. Sténon a appelé *tourbillon vasculaire*, ou *vaisseaux tournoyants*, les veines qui rampent dans la membrane choroïde. V. VASA *vorticosa*.

TOURNESOL. s. m. [all. *Lackmus*, angl. *litmus*, it. *laccamuffa*, esp. *tornasol*]. Matière colorante, d'un bleu violet, très-employée pour les teintures. Le *tournesol* est, dans le commerce, sous deux états différents : 1° Le *tournesol en drapeaux* est préparé, près de Montpellier, avec le suc du *Croton tinctorium*, L. (V. CROTON). On trempe, dans ce suc, des chiffons que l'on fait sécher et que l'on expose ensuite à la vapeur d'un mélange d'urine putréfiée et de chaux. 2° Le *tournesol en pains* est préparé en Auvergne avec plusieurs espèces de lichens (*Parmelia roccella* et *tartarea*, Acharius), que l'on mêle avec moitié de leur poids de cendres gravelées, et que l'on réduit en pâte en les arrosant de temps en temps avec de l'urine humaine. Au bout de quarante jours, ce mélange étant devenu peu à peu d'une couleur pourpre, on l'arrose de nouveau d'urine; et, quelques jours après, la pâte étant devenue bleue, on divise la masse pour en modérer la chaleur et en ralentir la putréfaction; on y ajoute encore de l'urine, et l'on y incorpore la chaux; enfin on y mêle de la craie pour lui donner une consistance ferme, on la moule et on la fait sécher. Les principes colorants caractéristiques et dominants du tournesol en pain (dont la solution est utilisée comme réactif en chimie) sont au nombre de deux (Kane), l'*azolitmine* et l'*érythrolitmine*. D'un beau rouge s'ils sont purs, ils deviennent bleus au contact d'une petite quantité des corps les plus faiblement alcalins. Les acides, en déplaçant ces derniers, rendent à ces principes leur couleur naturelle et se trouvent ainsi décelés eux-mêmes pour le chimiste. On y trouve encore des traces d'*érythroléine* qui, naturellement rouge, passe au pourpre au contact des alcalis et tend à donner une teinte violette aux principes précédents devenus bleus dans les mêmes conditions. La matière colorante du tournesol est un acide rouge très-faible, l'acide litmique; combiné avec la soude, il donne un sel bleu. Si nous mettons la teinture rouge en contact avec du carbonate de soude, l'acide litmique déplace l'acide carbonique et forme du litmate de soude bleu; l'acide sulfurique décompose ce litmate bleu et met l'acide litmique rouge en liberté. Le sulfate de cuivre contient de l'acide sulfurique combiné avec une base peu énergique; en contact avec le litmate de soude, il produit une double décomposition : il se forme du litmate de cuivre, ou il se sépare de l'acide litmique qui est rouge. C'est ainsi que les sels neutres peuvent réagir sur le tournesol.

TOURNIOLE. s. f. V. PANARIS.

TOURNIQUET. s. m. [*torcular*, all. *Drehstock*, angl. *tourniquet*, it. *tornachetto*, *tornichetto*, esp. *torniqueto*]. Instrument de chirurgie inventé par J.-L. Petit pour remplacer le garrot de Morel. Le *tourniquet*, tel qu'on l'emploie aujourd'hui pour arrêter, au moyen de la compression, le cours du sang dans la principale artère d'un membre sur lequel on veut pratiquer une opération, est composé de deux plaques de cuivre superposées. L'une de ces plaques est garnie, sur le côté qui doit être en contact avec le membre, d'une pelote épaisse, allongée, saillante et très-ferme; et, sur le côté opposé, qui est un peu convexe, elle présente, à peu de distance de ses bords latéraux, deux tenons de cuivre qui traversent la seconde plaque. Celle-ci est percée dans son milieu pour le passage d'une vis de rappel dont l'extrémité est reçue dans une dépression de la plaque inférieure; un lacs solide fixé à cette plaque supérieure est disposé de manière à revenir se fixer sur la même plaque, après avoir fait le tour du membre. Pour faire usage du tourniquet, les deux plaques, rapprochées l'une de l'autre, sont appliquées sur le point où l'on veut exercer la compression; le lacs décrit un circulaire autour du membre, et son chef vient passer dans une boucle solide. On fait alors agir la vis, qui éloigne la plaque mobile de la plaque fixe, presse celle-ci par son extrémité, l'enfonce contre les vaisseaux, et exerce ainsi la compression nécessaire (V. COMPRESSEUR). — Souvent on ajoute à l'instrument une troisième plaque, garnie également d'une pelote, et sur laquelle passe aussi le lacs. Dans ce cas, c'est cette plaque qui est appliquée sur le point où l'on veut exercer la compression, et le reste de l'instrument, tel qu'il vient d'être décrit, est appliqué sur le point diamétralement opposé. Cette complication est généralement regardée comme inutile et même désavantageuse; car la compression ne peut pas être aussi forte, attendu qu'elle est moins directe.

TOURNIS. s. m. [all. *Drehkrankheit*]. Maladie des bêtes à laine et bovines, dont le principal symptôme consiste à tourner, d'abord fréquemment, puis continuellement, et qui dépend de la présence de cœnures (V. ce mot) dans un point quelconque de l'axe cérébro-spinal, du cerveau surtout. — Dans le tournis du mouton, et particulièrement dans celui du bœuf, on a conseillé et employé le trépan. Cette opération peut réussir, à ce qu'il paraît, quoiqu'il y ait contre elle bien des circonstances, la blessure du cerveau, la profondeur de l'hydatide, la multiplicité des vers, etc.

TOURNOIEMENT. s. m. En 1825, Magendie trouva que la lésion d'un pédoncule cérébelleux moyen détermine immédiatement, chez les animaux, des mouvements violents de rotation suivant l'axe du tronc, en même temps qu'on observe une distorsion singulière dans la direction des yeux. La rotation a lieu du côté correspondant à la lésion. Si, par exemple, on a blessé le pédoncule cérébelleux du côté droit, l'animal tournera de gauche à droite. Parmi les physiologistes qui ont répété ces expériences, il en est qui ont soutenu que les animaux tournaient du côté opposé à la section du pédoncule cérébelleux. Ces résultats ne s'excluent point; car Cl. Bernard a pu à volonté, en blessant le même pédoncule cérébelleux, faire tourner l'animal sujet de l'expérience, tantôt du même côté, tantôt du côté opposé à la lésion. Tout dépend du point où le pédoncule se trouve blessé. Toutes les fois que le pédoncule cérébelleux est atteint dans la partie située en arrière de l'origine du nerf de la cinquième paire, l'animal tourne du même côté, tandis que la lésion du pédoncule en avant de l'origine du même nerf entraîne le tournoiement du côté opposé. En outre, il existe, vers le voisinage de l'origine du nerf trijumeau, une

sorte d'entrecroisement fonctionnel, dont les conditions anatomiques ne seraient point encore déterminées (Cl. Bernard). Lorsqu'on détruit la branche vestibulaire du nerf auditif seule ou en même temps que les canaux demi-circulaires, l'animal tourne ou se roule autour de son axe longitudinal ordinairement sur le côté où le nerf a été lésé (Flourens). En même temps, le membre antérieur du côté opposé est tenu écarté du corps, étendu et demi-convulsé (Brown-Séquard). Les altérations morbides des canaux demi-circulaires causent des mouvements convulsifs de tournoiement analogues aux précédents (Ménière). V. Vertige.

TOUTE-BONNE. s. f. V. Sauge *sclarée.*

TOUTE-ÉPICE. s. f. V. Piment *de la Jamaïque.*

TOUTE-SAINE. s. f. V. Androsème.

TOUX. s. f. [*tussis*, βήξ, all. *Husten*, angl. *cough*, it. *tosse*, esp. *tos*]. Expirations subites, courtes et fréquentes, par lesquelles l'air, en passant rapidement par les bronches et la trachée-artère, produit un bruit particulier. Le siége de la sensation causant la toux est *invariable : il occupe toujours le même point* sur la muqueuse de la trachée, au niveau de sa bifurcation et de la fossette sternale, indépendamment du mal même qui lui donne naissance, et dont la localisation, plus ou moins éloignée sur les organes respiratoires, peut être aussi fixée en dehors de la cavité thoracique. On distingue les toux *symptomatiques*, les toux *idiopathiques* des *toux sympathiques* (*vermineuse*, *hystérique*, *gastrique*, *hépatique*, etc.), qui ne dépendent point d'un trouble primitif de l'appareil respiratoire, et reconnaissent pour cause la lésion de quelque organe éloigné, ou certaines conditions qui agissent sur l'économie entière. Les quintes de toux suivies de vomissement, qu'on observe chez les phthisiques immédiatement après les repas, étant des manifestations motrices réflexes à point de départ gastrique, on peut les empêcher en rendant insensible l'estomac au moyen de l'eau-de-vie. Les alcooliques pris après le repas constituent un bon moyen d'empêcher les vomissements, et, loin d'exercer sur l'état général des phthisiques l'influence fâcheuse qu'on leur attribue, ils diminuent la toux et les sueurs et procurent du sommeil (Tripier).

TOXICITÉ. s. f. Propriété d'être toxique.

TOXICOLOGIE. s. f. [*toxicologia*, de τοξικόν, poison, et λόγος, discours; all. *Giftlehre*, *Toxicologie*, angl. *toxicology*, it. *tossicologia*, esp. *toxicologia*]. Traité des poisons.

TOXIQUE. s. m. [*toxicum*, de τοξικόν, poison; all. *toxisch*, it. *tossico*, esp. *toxico*]. Synonyme de *poison* et de *virus*. Ce mot est aussi employé adjectivement : *substance toxique.*

TRABÉCULE. s. f. [*trabecula*, petite poutre, de *trabes*, poutre]. Nom donné aux procès filiformes dans le sinus longitudinal de la dure-mère, et aux petites fibres médullaires du cerveau qui constituent les commissures. — *Trabécules osseuses.* Les petits prolongements de substance osseuse qui, entrecroisés, limitent les cavités médullaires du tissu spongieux dans le voisinage du canal des os longs.

TRACHÉAL, ALE. adj. [*trachealis*, angl. *tracheal*, it. *tracheale*, esp. *traqueale*]. Qui a rapport à la trachée-artère.

TRACHÉE. s. f. [*trachea*, de τραχύς, âpre; τραχεῖα ἀρτηρία, all. *Luftröhre*, angl. *trachea*, *windpipe*, it. *trachea*, esp. *traquiarteria*]. Chez l'homme et dans les premières classes du règne animal, *trachée* ou *trachée-artère* (*trachea arteria*, *aspera arteria*), le tronc commun des conduits aériens. C'est un canal cylindroïde fibro-cartilagineux, situé le long de la ligne médiane, au-devant de l'œsophage, se continuant supérieurement avec le larynx, et se divisant à sa partie inférieure (au niveau de la deuxième ou troisième vertèbre dorsale) en deux branches auxquelles on a donné le nom de *bronches*, qui se rendent chacune dans l'un des poumons, où elles se divisent et se subdivisent (V. Bronchique et Poumon). La trachée-artère est composée de seize à vingt arceaux cartilagineux, placés les uns au-dessus des autres, unis par une membrane fibreuse et tapissés intérieurement par une membrane muqueuse pourvue de glandes en grappe simple. On rencontre, à sa surface postérieure, des fibres-cellules transversales. Ses vaisseaux appartiennent aux artères et aux veines thyréoïdiennes, ses nerfs aux pneumogastriques et aux ganglions cervicaux.

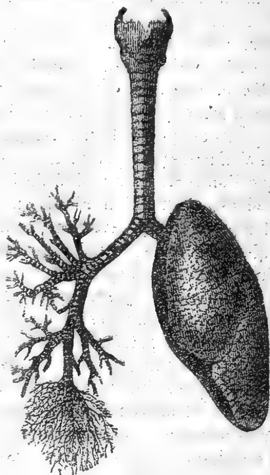


Fig. 474.

Fig. 474. — Mode de division de la trachée et des bronches. L'un des poumons est intact; il ne reste de l'autre côté que les ramifications bronchiques mises à nu. — *p*, le poumon; *t*, la trachée, présentant à son extrémité supérieure le larynx, et se divisant inférieurement en deux *bronches*, une pour chaque poumon : *bd*, division des bronches; *rb*, ramuscules bronchiques.

Trachées des insectes. Les organes respiratoires des insectes (Fig. 475). Ce sont des tubes aérifères dont les orifices, appelés *stigmates*, sont ordinairement disposés par paires sur les parties latérales de chaque anneau de l'animal et ressemblent à une petite boutonnière, ou présentent quelquefois deux valves qui s'ouvrent et se ferment comme les battants d'une porte. Les trachées sont formées communément de trois tuniques, dont la moyenne est composée d'un filament élastique enroulé en spirale comme un élastique de bretelle; elles se divisent à l'intérieur du corps en une multitude de canaux, sur le trajet desquels sont, de loin en loin, des renflements ou espèces de vésicules molles qui remplissent les fonctions de réservoirs à air. Les trachées ont été à tort considérées comme jouant un rôle dans la circulation des insectes. Chez ces animaux on trouve sur la ligne médiane et dorsale un conduit appelé *vaisseau dorsal.* Il est divisé en

portion cardiaque et *portion aortique*. La première est subdivisée, par des cloisons perforées et valvulaires, en chambres au nombre de huit ordinairement, en nombre égal à celui des stigmates. Chaque chambre communique par une paire d'orifices avec une paire de sinus sanguins *dorso-latéraux* afférents; ces orifices sont pourvus de valvules qui permettent l'entrée du sang dans la chambre et qui s'opposent à sa sortie. Lorsque les parois des chambres se contractent successivement d'arrière en avant, le sang est chassé dans la *portion aortique* qui passe sous le cerveau et envoie des branches dans quelques organes voisins et dans des sinus céphaliques qui se continuent de la tête au thorax et à l'abdomen, tant sur les côtés où ils se prolongent que dans les antennes, les pattes et les ailes. Ces sinus sont limités par les organes mêmes qui em-

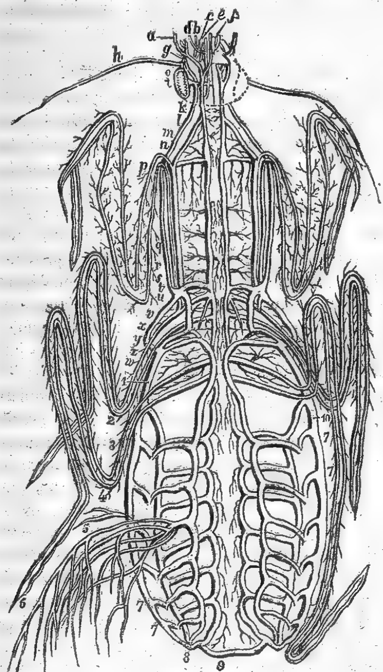


FIG. 475.

pruntent des matériaux nutritifs à leur sang; mais ils en sont séparés par une très-mince membrane. Le sang passe, par trop-plein, des sinus céphaliques dans ceux du tronc, et, de proche en proche, il en revient à chaque contraction une partie dans le cœur par les conduits *latéro-dorsaux* qui, des sinus latéraux voisins des stigmates, remontent en arcades jusqu'aux chambres du vaisseau dorsal. Des renflements des trachées qui sont voisins des stigmates font saillie dans les tissus latéraux, ou même ceux-ci entourent circulairement les précédents. Les conduits que le sang parcourt par une sorte de *trop-plein* oscillatoire jusqu'à ce qu'il rentre au cœur, se continueraient, selon Blanchard, des sinus placés près des stigmates jusque dans les trachées, entre leur membrane interne et leur externe. Cet espace, maintenu béant par le fil spiral, s'étendrait jusqu'à l'extrémité des trachées, et le sang formerait aussi une couche autour de l'air contenu dans le centre de ces conduits. Mais on a reconnu que le conduit *intermembranulaire* des trachées n'existe pas; que beaucoup de ces trachées n'ont que 1 à 2 millièmes de millimètre et même moins; que, par conséquent, les globules du sang des insectes, larges de 8 à 10 millièmes de millimètre, ne peuvent pas se glisser entre les membranes qui composent ces tubes si petits; enfin, quand l'injection poussée dans les sinus colore les trachées, c'est qu'elle s'est infiltrée autour d'elles par rupture ou qu'elle a pénétré dans leur cavité et l'a remplie.

Trachées des plantes. Espèces de vaisseaux des plantes composés de cellules très-allongées superposées bout à bout, ou empiétant un peu l'une sur l'autre par des extrémités coniques (Fig. 476, *d*). On les trouve : 1° dans la couche ligneuse la plus interne du canal médullaire des dicotylédones, depuis son

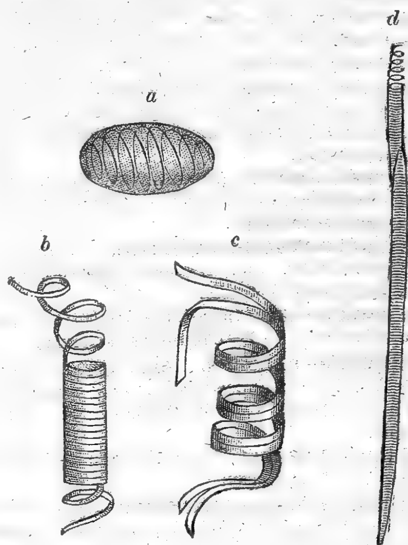


FIG. 476.

extrémité inférieure jusqu'à la supérieure; cependant, sur quelques plantes, elles cessent au niveau du sol, et, dans la souche, elles sont remplacées par des vaisseaux rayés ou ponctués; 2° à la face interne des faisceaux ligneux des monocotylédones jusque dans les racines; 3° dans les nervures des feuilles et dans celles de tous les organes analogues. Dans les cryptogames vasculaires, au lieu de trachées, on trouve des vaisseaux scalariformes. Ce qui caractérise les trachées essentiellement, c'est, à la face interne d'une paroi de cellule souvent très-mince, la présence d'un filament plein, étroit, roulé en spirale de droite à gauche, le plus souvent à la manière des élastiques de bretelle. Il y a tantôt un seul (*b*), tantôt plusieurs fils (*c*), disposés parallèlement l'un à côté de l'autre, ou s'entrecroisant. Le fil peut être cylindrique ou aplati, rubané, continu ou interrompu d'espace en espace par un ou plusieurs anneaux. Les trachées ne remplissent aucun usage spécial direct relatif à la respiration ni à la circulation. On trouve aussi des cellules proprement dites, généralement ovales (*a*) ou allongées, avec un fil en spirale comme celui des trachées, mais presque toujours à tours écartés. V. CELLULES *des plantes*.

TRACHÉITE. s. f. [*tracheitis*, de *trachea*, trachée-artère; all. *Luftröhrenbräune*, angl. *tracheitis*, it. *tracheite*, esp. *traqueitis*]. Inflammation de la trachée, angine trachéale. Elle existe rarement isolée, et, lorsqu'elle coexiste avec la laryngite, le croup, la bronchite, ce sont ces maladies qui doivent occuper plus particulièrement l'attention.

TRACHÉLAGRE. s. f. [de τράχηλος, cou, et ἄγρα, prise; angl. *trachelagra*, it. *trachelagra*, esp. *traquelagra*]. Goutte au cou.

TRACHÉLI-ATLOÏDO-BASILAIRE. V. Droit *latéral de la tête*.

TRACHÉLIEN, IENNE. adj. [de τράχηλος, cou; it. *tracheliano*, esp. *traqueliano*]. Synonyme de *cervical*.

TRACHÉLISME. s. m. [de τράχηλος, cou]. Marshall-Hall donne ce nom à la contraction spasmodique des muscles du cou par action réflexe ou diastaltique, pendant l'épilepsie, etc., causant la compression des veines du cou, l'occlusion de la glotte, la protrusion et, par suite, la morsure de la langue. La compression des veines détermine la turgescence de la face, l'engorgement de l'encéphale et la manifestation d'accidents cérébraux.

TRACHÉLO-ANGULI-SCAPULAIRE [it. *trachelo-anguli-scapolare*, esp. *traquelo-anguli-scapulare*]. V. Trachélo-scapulaire.

TRACHÉLO-ATLOÏDO-OCCIPITAL [it. *trachelo-atloido-occipitale*, esp. *traquelo-atloido-occipital*]. V. Oblique (*petit*) *de la tête*.

TRACHÉLO-BASILAIRE [it. *trachelobasil are*, esp. *traquelobasilar*]. V. Trachélo-sous-occipital.

TRACHÉLO-CERVICAL, ALE. adj. [*trachelo-cervicalis*, it. *trachelocervicale*, esp. *traquelocervical*]. — *Artère trachélo-cervicale*. La cervicale profonde.

TRACHÉLO-COSTAL [it. *trachelocostale*, esp. *traquelocostal*]. V. Scalène.

TRACHÉLO-DIAPHRAGMATIQUE. adj. [*trachelo-diaphragmaticus*, it. *trachelodiaframmatico*, esp. *traquelodiafracmatico*]. On a donné ce nom à la quatrième paire des nerfs cervicaux.

TRACHÉLO-DORSAL. adj. et s. m. [*trachelo-dorsalis*, it. *trachelodorsale*, esp. *traquelodorsal*]. On a donné ce nom au nerf spinal.

TRACHÉLO-MASTOÏDIEN [it. *trachelomastoideo*, esp. *traquelomastoideo*]. V. Complexus (*petit*).

TRACHÉLO-OCCIPITAL [it. *trachelo-occipitale*, esp. *traquelo-occipital*]. V. Complexus (*grand*).

TRACHÉLOPHYME. s. m. [de τράχηλος, le cou, et φῦμα, tumeur: mot à mot, tumeur du cou; it. *trachelofimo*, esp. *traquelofimo*]. V. Goître.

TRACHÉLO-SCAPULAIRE [it. *tracheloscapolare*, esp. *traqueloscapular*]. V. Angulaire *de l'omoplate*.

TRACHÉLO-SOUS-CUTANÉ, ÉE. adj. [*trachelo-subcutaneus*, it. *trachelo-sottocutaneo*, esp. *traquelo-subcutaneo*]. —*Nerfs trachélo-sous-cutanés*. Les nerfs du plexus cervical. — *Veine trachélo-sous-cutanée*. La jugulaire externe.

TRACHÉLO-SOUS-OCCIPITAL [it. *trachelo-sotto-occipitale*]. V. Droit *antérieur de la tête*.

TRACHÉOBRONCHITE. s. f. Inflammation simultanée de la trachée et des bronches qui est habituelle dans le rhume. V. ce mot. (Piorry.)

TRACHÉOCÈLE. s. f. [de τραχεῖα, la trachée, et κήλη, tumeur; all. *Luftröhrenbruch*, it. *tracheocele*, esp. *traqueocele*]. Tumeur de la trachée. — Nom donné par Heister au bronchocèle ou goître.

TRACHÉOSTÉNOSE. s. f. [de τραχεῖα, trachée, et στένωσις, rétrécissement]. Rétrécissement de la trachée.

TRACHÉOTOMIE. s. f. [*tracheotomia*, de τραχεῖα, trachée, et τομή, section; all. *Luftröhrenschnitt*, it. *tracheotomia*, esp. *traqueotomia*]. Opération chirurgicale dans laquelle on établit une communication entre la trachée et l'extérieur au-dessous du larynx. L'extraction de corps étrangers trachéens, l'œdème de la glotte, le croup, etc. (V. ces mots et Bronchotomie) la rendent souvent nécessaire. Pour la pratiquer, le malade est couché sur le dos, son cou appuyé sur un oreiller plié en deux, sa tête portée dans le sens de l'extension, mais pas assez renversée en arrière pour augmenter la difficulté de respirer; le chirurgien se place à la gauche du malade, qui tourne le dos à la fenêtre, et que la lumière éclaire de la tête vers la poitrine. Le patient étant maintenu dans cette position, l'opérateur doit fixer la trachée entre le pouce et l'indicateur de la main gauche; portant ensuite la pointe d'un bistouri légèrement convexe à un travers de doigt du bord supérieur du sternum, il incise de bas en haut jusque auprès du cartilage cricoïde. La peau, le tissu lamineux et le muscle peaucier ayant été divisés, le chirurgien cherche la ligne blanche, et, soulevant les muscles sterno-thyréoïdiens qui se touchent presque en ce point, il les écarte l'un de l'autre. Alors on découvre de gros plexus veineux qui se répandent dans le tissu lamineux sous-jacent aux muscles. Il faut parfois se décider à les diviser; mais il y a entre eux des intervalles parallèles à la direction de la trachée; il est souvent possible de les écarter. Ces plexus acquièrent avec l'âge un développement qui donne de la gravité à leur lésion. Les muscles sterno-thyréoïdiens ayant été éloignés l'un de l'autre, et les rameaux veineux écartés, le chirurgien, tenant son bistouri comme une plume à écrire, en porte la pointe sur la trachée, dans le point le plus bas de l'incision, et, appuyant la pulpe de l'indicateur gauche sur le dos de l'instrument, il divise la trachée. Si la trachéotomie a pour but d'extraire un corps étranger, l'incision doit comprendre cinq ou six anneaux; il suffit d'en inciser quatre pour placer une canule qui permette l'entrée d'une assez grande quantité d'air dans les cas de croup, d'œdème de la glotte, etc. Quelques opérateurs remplacent le bistouri pointu par un bistouri boutonné, ou se servent de ciseaux, dès que le premier instrument a fait une ouverture à la trachée. La trachée ayant été incisée, et les deux lèvres de l'incision écartées à l'aide d'une pince dont les deux mors coudés, introduits de haut en bas, dans le bout inférieur de la trachée, s'éloignent l'un de l'autre (Trousseau), on glisse la canule dans leur intervalle, et, pendant que le chirurgien la tient appliquée, un aide noue derrière le cou de l'opéré les deux liens attachés aux petites plaques de l'instrument qu'ils doivent fixer assez solidement pour qu'il reste dans la trachée, malgré l'impulsion que lui communique une toux convulsive. Chez les enfants, après avoir fait une ponction de la trachée avec le bistouri droit, le chirurgien se sert d'un bistouri boutonné pour achever son incision. Avec une plume ou un petit écouvillon monté sur une baleine flexible, on enlève les fausses membranes quand, dans les cas de croup, elles ont déjà envahi la partie inférieure de la trachée. Trousseau et Bretonneau conseillent de faire tomber

sur la muqueuse trachéale quelques gouttes d'une solution de nitrate d'argent pour modifier sa vitalité (30 centigrammes pour 30 grammes d'eau). Après l'opération, il faut placer autour du cou une petite cravate de mousseline qui passe au-devant de la canule, tamise l'air qui pénètre dans la trachée et en élève un peu la température. Il est arrivé à des chirurgiens de pousser la canule entre la trachée et les muscles sterno-thyréoïdiens. Cet accident vient de ce que, au moment de l'introduction, un des côtés de la trachée, cédant sous la pression de l'instrument, s'est, en vertu de son élasticité, rapproché de l'autre côté, et a fermé la cavité dans laquelle on veut mettre la canule. Avec un dilatateur, cet accident est moins à craindre que lorsqu'on fait tenir une des lèvres de la plaie par une pince confiée à un aide.

TRACHOMA. s. m. [de τραχὺς, raboteux; it. et esp. *tracoma*]. Ophthalmie accompagnée de l'aspérité de la surface interne des paupières.

TRACTORATION. s. f. Emploi des *tracteurs métalliques* du docteur Perkins. V. PERKINISME.

TRACTUS. s. m. Mot latin employé en anatomie normale et pathologique pour désigner des filaments de tel ou tel tissu, ou d'une humeur visqueuse, de configuration, d'origine et de terminaison mal déterminées, placés dans l'épaisseur, à la surface d'un produit morbide, d'un organe, ou entre deux organes.

TRAGANT. s. m., **TRAGACANTHINE** ou **TRAGANTINE**. s. f. V. ADRAGANT et BASSORINE.

TRAGIEN. adj. [it. et esp. *tragiano*]. Qui appartient au tragus. — *Muscle tragien* [all. *Boksmuskel*]. Petit muscle qui naît de la base du tragus, en recouvre la face externe, et se termine à son sommet.

TRAGUS. s. m. [τράγος, all. *Bock*, *Tragus*, angl. *tragus*, it. et esp. *trago*]. Mot latin employé en français pour désigner le petit tubercule situé en dehors et au-devant de l'orifice du conduit auriculaire, et qui se couvre de poils lorsqu'on avance en âge.

TRAÎNASSE. s. f. V. RENOUÉE.

TRAIT (CHEVAUX DE). L'une des grandes divisions établies dans les races chevalines quand on les considère par rapport à leur service.

TRAITEMENT. s. m. [*medela*, θεραπεία, all. *Behandlung*, *Heilverfahren*, angl. *cure*, it. et esp. *cura*]. Ensemble des précautions que l'on prend, des médicaments que l'on met en usage, des pratiques auxquelles on a recours pour déterminer ou hâter la guérison d'une maladie, diminuer le danger dont elle menace, calmer les souffrances qu'elle occasionne, atténuer ou dissiper les suites qu'elle peut entraîner. — *Traitement moral*. Ensemble de moyens thérapeutiques tirés de la direction donnée à l'exercice des sentiments et des facultés intellectuelles; leurs organes réagissant naturellement du dedans au dehors par l'intermédiaire du grand sympathique sur le système musculaire de la vie végétative, leur action influe directement sur la circulation capillaire principalement et par suite sur la nutrition et les sécrétions, ainsi que sur les appareils digestif et urinaire. Ce n'est pas en exerçant une action directe sur les actes moléculaires que le système nerveux influe à la longue sur la nutrition, mais en modifiant l'afflux et l'issue des matériaux nutritifs, au point de vue de la rapidité et de la quantité, par l'intermédiaire des nerfs vaso-moteurs. On sait d'autre part que les éléments anatomiques doués de propriétés de la vie animale, se nourrissent autrement pendant leur état d'activité que pendant le repos, d'où la réaction de cette activité sur l'état de leur substance et par suite sur leurs propriétés mêmes. Ce fait, très-manifeste et bien connu dans le système musculaire, n'est pas moins vrai pour le système nerveux. De là vient que l'exercice des facultés encéphaliques réglé quant à la durée, à la fréquence et à la régularité (V. LOI), est à l'innervation ce que la gymnastique est à la contractilité. Il y a donc une gymnastique intellectuelle dans laquelle on peut diriger l'action de tels ou tels sentiments, de telle ou telle faculté de l'intelligence, de manière à en modifier le développement naturel (sur quoi repose l'éducation), ou à les ramener à l'état normal en cas de trouble accidentel par excès ou par aberration d'activité. Indépendamment de certaines affections du cœur ou de l'appareil digestif, c'est surtout dans les maladies mentales que ces *moyens moraux* deviennent efficaces. Ils sont applicables particulièrement aux hallucinations, troubles temporaires de tels ou tels centres de perception et à presque toutes les formes de monomanie. Ils réussissent surtout quand ces affections reviennent par accès à certaines heures du jour et plus encore de la nuit, alors que surviennent les changements de la circulation cérébrale coïncidant avec le sommeil (V. ce mot). Dans ces cas on leur associe efficacement la quinine, la digitale et autres médicaments agissant sur la circulation ou l'encéphale. — *Traitement préventif*. V. PRÉVENTIF.

TRAJET. s. m. — *Trajet d'un nerf, d'un vaisseau*, etc. Étendue linéaire qu'il occupe; et, bien qu'il n'y ait pas mouvement dans ce fait, on dit aussi qu'il se ramifie une ou plusieurs fois pendant son trajet.

TRANCHE. s. f. — *Tranche grasse*. En vétérinaire, portion externe de la cuisse chez les grands animaux de boucherie, comprenant surtout la partie inférieure des fessiers, le fascia lata, la partie antérieure du biceps, etc.

TRANCHÉES. s. f. pl. [*tormina*, στρόφοι, all. *Bauchgrimmen*, angl. *gripes*, it. *pondi*]. Coliques violentes. — *Tranchées utérines* [all. *Mutterschmerzen, Wehen*]. Douleurs qui ont leur siége dans la matrice après l'accouchement, et qui sont causées par les efforts que fait cet organe pour expulser les caillots qu'il contient encore.

TRANCHEPIERRE. s. m. Sorte de litholabe inventé par Gruithuisen. V. LITHOLABE.

TRANSFIXION. s. f. [de *transfigere*, transpercer]. Procédé d'amputation qui consiste à traverser d'un seul coup les chairs saines au-dessous d'une tumeur, avec un couteau à amputation ou un long bistouri dont le tranchant est tourné vers la peau. On tranche ensuite d'un seul coup tous les tissus placés sur le côté droit de la tumeur, et le couteau, reporté au fond de la plaie, achève de détacher en un second temps la partie encore adhérente. La *transfixion* de la cuisse, de l'épaule, etc., constitue aussi le premier temps de certains procédés d'amputation et de désarticulation des membres.

TRANSFORMATION. s. f. [*transformatio*, *transfiguratio*, de *trans*, au delà, et *formatio*, formation; μεταμόρφωσις, all. *Umbildung*, angl. *transformation*, it. *transformazione*, esp. *transformacion*]. Transformation veut dire la formation d'une chose au delà ou en dehors de ses limites naturelles, son passage à une configuration contre nature ou exagérée. Ce sens a été souvent changé par ceux qui l'employaient pour désigner les changements de forme et de volume, indépendamment de tout changement de nature : 1° que

peut présenter un même appareil, organe ou élément anatomique, sur un même être, pendant les phases de son développement, par suite d'altérations morbides, et surtout tératologiquement; 2° que peuvent présenter les mêmes parties sur un certain nombre d'espèces animales ou végétales comparées les unes aux autres. Ce terme et celui de *dégénérescence* sont souvent usités à tort pour désigner les cas dans lesquels un produit morbide s'est substitué à un organe. On l'a aussi employé à tort dans les cas où il y a simplement modification de la structure de certains éléments anatomiques par des gouttes et granulations graisseuses. V. MÉTAMORPHOSE et TRANSMUTATION.

Transformation des cellules. Quelques médecins ont, en dehors de toute observation du reste, émis l'hypothèse que les cellules épithéliales, les noyaux et les cellules fibro-plastiques, etc., pouvaient se transformer en cellules d'une autre espèce; de telle sorte encore qu'une tumeur, après avoir existé comme glandulaire, épithéliale ou fibro-plastique, etc., pourrait avoir ses éléments changés directement en d'autres éléments, sur un point seulement, ou dans toute son étendue. L'observation a montré qu'à la surface des ulcères, dans les tumeurs fibro-plastiques, épithéliales, glandulaires, dans les tumeurs à myéloplaxes, etc., ayant atteint un grand volume, ou présentant diverses particularités de ramollissement, de vascularité, etc., les cellules offrent, en effet, des modifications de forme ou de volume, des excavations ou vacuoles, des dépôts de granulations, etc. Mais ces modifications sont des aberrations de forme, des anomalies autour d'un type, un aspect nouveau plus ou moins bizarre, sans qu'il y ait jamais tendance au passage d'un type à un autre; pas plus que, dans les anomalies et altérations offertes par les animaux et les plantes, on ne peut obtenir, avec les individus monstrueux ou altérés d'une espèce, des individus d'une espèce voisine, tandis qu'au contraire on peut créer des variétés nouvelles nombreuses, mais se rattachant toujours au type par quelques points fondamentaux de structure.

Transformation graisseuse des épithéliums et des leucocytes. Nom donné aux cas dans lesquels des granulations graisseuses se déposent plus ou moins abondamment dans les cellules épithéliales et dans les leucocytes, de manière à en masquer plus ou moins le noyau, à en augmenter le volume, et même à leur faire prendre la forme sphérique au lieu de leur forme polyédrique. V. ÉPITHÉLIUM et LEUCOCYTE.

Transformation graisseuse de la fibrine. V. SUBSTITUTION et TEXTURE *de la fibrine.*

Transformation graisseuse des muscles. V. ATROPHIE *musculaire* et MUSCULAIRE (*tissu*).

Transformation graisseuse des os. V. SUBSTITUTION.

Transformation graisseuse du placenta. V. MÔLE.

Transformation graisseuse du rein. Nom donné au dépôt de granulations graisseuses dans les cellules épithéliales du rein, et les déformant plus ou moins; d'où albuminurie. V. ce mot et REIN.

TRANSCENDANT. adj.— *Anatomie transcendante.* Celle qui de l'observation et de la comparaison des dispositions anatomiques concrètes, s'élève à la conception abstraite des lois de l'organisation envisagée dans ses divers degrés.

TRANSFUSION. s. f. [*transfusio*, de *transfundere*, verser d'un vase dans un autre; μετάχυσις, all. *Blutüberleitung*, angl. *transfusion*, it. *trasfuzione*, esp. *transfusion*]. Opération par laquelle on faisait passer du sang des veines d'un individu dans celles d'un autre individu, ou des veines d'un animal dans celles d'un autre animal, ou bien encore des veines d'un animal dans celles d'un homme, pour remplacer le sang qui a été perdu par une hémorrhagie excessive ou par toute autre cause. Cette opération, préconisée jadis comme moyen thérapeutique, puis proscrite en 1668 par arrêt du parlement de Paris, n'a dû peut-être ses funestes résultats qu'à l'ignorance où l'on était sur la composition du sang. Il est évident, en effet, qu'il faut avoir égard surtout à la composition immédiate ainsi qu'à la forme et au volume des globules de ce liquide. Des observations récentes sur l'homme prouvent que la transfusion peut être faite avec succès, pourvu que le sang injecté provienne d'un homme; mais le sang d'un animal ne doit pas être injecté dans les veines de l'homme. Pour la pratiquer, on fait une saignée du bras à un individu bien portant qui se prête à cette opération; le sang est reçu dans un vase à la température du corps ou un peu plus chaud, et qui, au besoin, plonge dans un bain-marie à cette température. Il est pris à l'aide d'une seringue chauffée et injecté lentement par une incision faite à l'avant-bras de l'individu exsangue. Il faut prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas pousser d'air en même temps que le sang. Le sang est généralement défibriné avant l'injection; mais on a pu l'injecter avant la coagulation de la fibrine.

TRANSLATION. s. f. [*translatio*, μεταφορά]. V. LOCOMOTION et MARCHE.

TRANSLUCIDE. adj. [*translucidus*, de *trans*, au travers, et *lucere*, luire; all. *durchscheinend*, esp. *translucido*]. Se dit des corps qui laissent passer une partie de la lumière qu'ils reçoivent, mais ne permettent de distinguer ni la couleur ni les formes des objets.

TRANSLUCIDITÉ. s. f. [all. *Durchscheinen*, esp. *translucidez*]. Propriété qu'ont certains corps de se laisser pénétrer par la lumière, mais en trop petite quantité pour permettre d'apercevoir aucun objet, même confusément, à travers leur épaisseur.

TRANSMISSIBILITÉ. s. f. [de *transmittere*, transmettre]. Faculté de transmettre. — *Transmissibilité motrice.* Propriété qu'ont certains nerfs de déterminer la contraction des muscles en transmettant comme intermédiaires certaines actions cérébrales (on disait autrefois *transmettre le mouvement*, *conduire* ou *transmettre l'influx moteur*, ou *fluide nerveux moteur*) depuis le cerveau jusqu'aux muscles. Elle est inhérente aux nerfs venant des racines antérieures; elle s'opère en sens opposé de la *transmissibilité sensitive spéciale* ou *générale*, qui désigne le mode d'action des racines postérieures et des nerfs appartenant aux organes des sens.

TRANSMISSION. s. f. [*transmissio*, διαπομπή]. — *Transmission héréditaire.* V. HÉRÉDITÉ.— *Transmission du sperme.* V. ÉJACULATION et FÉCONDATION.

TRANSMUTATION. s. f. [*transmutatio*, μεταβολή, μεταλλαγή]. Conversion d'une chose en une autre (*quod mutatur de specie in speciem*). Les anciens auteurs de chimie et de médecine déterminent nettement que toute conversion d'une chose en une autre est une action moléculaire; qu'elle s'opère *in prima materia*. Elle domine la *dégénération* (νόθευσις, νοθεία) ou changement de genre d'un organe, d'une humeur (*quando res quædam a pristina sua indole et natura recedit et mutatur in deteriorem*). Elle diffère de l'*épigénème*,

qui est le fait de l'apparition, de la naissance d'une chose, d'un organe qui n'existait pas à côté d'un autre qui préexistait (*quod fit per additionem partis post partem*). Ils distinguent celle-ci de la *métamorphose*, qui est l'arrivée d'un organe ou d'un animal à une forme et à une grandeur autres que celles qu'ils avaient, par suite de leur développement ou évolution. Ils la distinguent aussi de la *transformation* des organes et autres parties de l'organisme, c'est-à-dire de la formation de ceux-ci au delà ou en dehors de leur constitution habituelle survenant dans des conditions contre nature. L'*épigénème* [*epigenema*, ἐπιγένημα, de ἐπιγίγνεσθαι, survenir] est un cas particulier de la naissance des éléments anatomiques et des organes ; la *métamorphose* se rattache au développement normal, et la *transformation* aux évolutions pathologiques des tissus ; la *transmutation* se rapporte aux phénomènes d'assimilation et de désassimilation nutritives. C'est donc à tort que ces termes sont souvent usités comme synonymes par divers auteurs. C'est particulièrement pour avoir confondu les phénomènes du développement ou de l'évolution d'une chose déjà née, soit avec ceux de la naissance de cet objet, soit avec ceux de sa nutrition, que quelques médecins donnent aux mots *dégénération*, *métamorphose* et *transformation* le sens de transmutation (*quod mutatur de specie in speciem*), et que quelques anatomistes ont été conduits à admettre la transmutation d'une espèce d'élément anatomique en une autre dans divers cas où il n'y a qu'une simple évolution de ces parties.

TRANSPARENCE. s. f. [de *trans*, à travers, et *parere*, paraître ; *pelluciditas*, all. *Durchsichtigkeit*, angl. *transparency*, it. *trasparenza*, esp. *transparencia*]. Propriété dont jouissent certains corps de se laisser pénétrer par une lumière assez abondante pour permettre de distinguer nettement les objets à travers leur épaisseur.

TRANSPARENT, ENTE. adj. [*pellucidus*, διαφανής, all. *durchsichtig*, angl. *transparent*, it. *trasparente*, esp. *transparente*]. Se dit des corps à travers lesquels la lumière passe assez librement et assez abondamment pour qu'on puisse distinguer avec netteté les objets situés derrière eux.

TRANSPIRATION. s. f. [de *trans*, à travers, et *spirare*, souffler ; *sudor*, διαπνοή, all. et angl. *Transpiration*, it. *traspirazione*, esp. *transpiracion*]. Sécrétion et excrétion, hors du corps, de substances diverses, à l'état de liquide ou de vapeur. On donne aussi ce nom au produit lui-même de la transpiration ; et la *transpiration cutanée* prend le nom de *sueur* lorsque la substance exhalée est liquide et plus abondante que de coutume. V. Sueur. — *Transpiration insensible*. Nom inexact donné à la portion de sueur qui s'évapore à mesure qu'elle est versée à la surface de l'épiderme, sans pouvoir être recueillie.

TRANSPLANTATION. s. f. [*translatio*, μεταφυτεία, it. *trasplantazione*, esp. *transplantacion*]. Prétendue manière de guérir les maladies, selon Paracelse, en les faisant passer d'un sujet dans un autre, soit animal, soit végétal. V. Greffe *animale*.

TRANSPORT. s. m. [*emotio mentis*, ἔκστασις, all. *Fieberwahn*, it. *trasporto*, esp. *transporte*]. Synonyme vulgaire de *délire*.

TRANSPOSITION. s. f. [*transpositio*, μετάθεσις]. Déformation dans laquelle un demi-cristal est placé, comme si, après la section en deux du cristal entier, on eût fait faire un sixième de révolution à l'une des moitiés sur l'autre. L'*hémitropie* ou *macle* est caractérisée par ce fait, que le demi-cristal est placé par rapport à l'autre, comme si après la section on eût fait faire à l'un d'eux un demi-tour de révolution (Fig. 477) (V. Troncature.) On trouve quelquefois des cristaux régulièrement entrecroisés (*entrecroisement*), de telle sorte que, s'il n'y en a que deux, l'un d'entre eux traverse l'autre de part en part en le coupant régulièrement en deux moitiés égales. L'acide pneumique en offre des exemples. Tantôt ce sont deux prismes seulement, disposés en croix à branches égales (Fig. 478) ; tantôt il y a trois ou quatre prismes formant alors une sorte d'étoile à six branches, se croisant dans des plans divers ; dans ce cas-là, on voit quelquefois le plus petit des prismes traverser de part en part le plus gros cristal, d'autres fois c'est lui qui est interrompu par celui-là. Les octaèdres présentent assez souvent des groupes de trois à quatre cristaux régulièrement disposés. V. Symétrie, Système et Type.

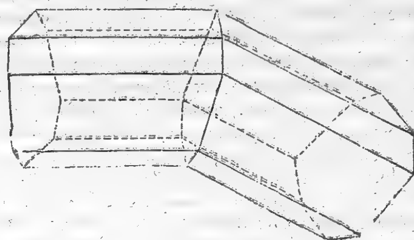


Fig. 477.

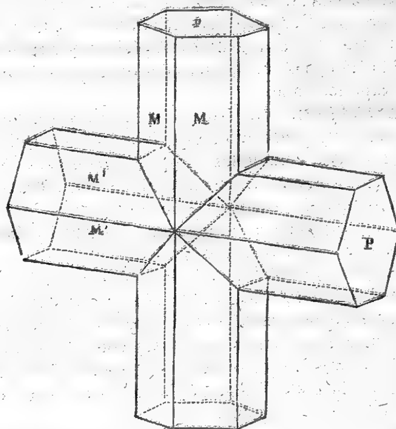


Fig. 478.

Transposition des viscères. V. Inversion *splanchnique*.

TRANSSUBSTANTIATION. s. f. Nom donné par Vetter et Burdach au cas dans lequel les parties constituantes d'un tissu, ayant été résorbées, sont remplacées par des éléments d'une autre espèce qui se substituent à lui, ce qu'on appelle habituellement *transformation*, mais à tort (V. Transformation). Ils la divisent en : 1° *régressive*, dans laquelle il y a ramollissement du tissu qui préexistait, ou remplacement d'un tissu spécial par un autre qui a des caractères plus généraux ; 2° *progressive*, dans laquelle un tissu mou devient plus dur, ou un tissu général, comme le lamineux, est remplacé par un tissu spécial, comme le cartilagineux.

TRANSSUDATION. s. f. [de *trans*, à travers, et *sudare*, suer; διάδρωσις, all. *Durchschwitzen*, angl. *transudation*, it. *trasudamento*, esp. *transudacion*]. Action d'un fluide qui passe à travers les parois d'un corps quelconque, et se ramasse en gouttelettes à sa surface.

TRANSVERSAIRE. adj. Qui se rapporte aux apophyses transverses. Nom de divers faisceaux musculaires et de ligaments qui s'y insèrent. — *Transversaire cervical*. adj. et s. m. [all. *Halsquermuskel*]. Muscle qui naît du sommet des apophyses transverses des six vertèbres supérieures du cou, et s'attache aux racines postérieures des apophyses transverses depuis la sixième vertèbre cervicale jusqu'à la seconde. — *Transversaire épineux*. Muscle qui remplit la gouttière sacrée, toute la portion de la gouttière lombaire qui est en dedans des apophyses articulaires, la gouttière dorsale et la gouttière cervicale jusqu'à l'axis. Il est composé de nombreux faisceaux qui naissent des apophyses transverses dorsales, des apophyses articulaires, lombaires et cervicales, et vont obliquement de bas en haut et de dehors en dedans s'insérer aux apophyses des vertèbres qui sont au-dessus. Au niveau de chaque vertèbre il est formé de plusieurs faisceaux superposés séparés par les vaisseaux et les nerfs spinaux postérieurs.

TRANSVERSAL DU NEZ. s. m. [it. *trasversale*, esp. *transversal*]. Muscle (sus-maxillo-nasal, Ch.) qui naît du corps de l'os maxillaire supérieur et rencontre celui du côté opposé au-dessous des os propres du nez, sur la ligne médiane.

TRANSVERSE. adj. [*transversus*, all. *quer*, angl. *transverse*, it. *trasverso*, esp. *transverso*]. Qui est situé en travers, comme les *apophyses transverses des vertèbres*. — *Artère transverse de la face*. Branche que la temporale envoie sur le masséter. — *Artère transverse du périnée*. Branche de l'artère ischiopénienne. — *Sinus transverse*. V. SINUS.

Transverse de l'abdomen ou *du bas-ventre*. Muscle (lombo-abdominal, Ch.) de la région lombaire, qui s'attache supérieurement aux cartilages de la dernière côte sternale et de toutes les fausses côtes, ainsi qu'au bord de la dernière, et se fixe inférieurement à la lèvre interne de la crête iliaque, à l'arcade crurale et à la partie antérieure du pubis.

Transverse de la mâchoire inférieure. V. MYLO-HYOÏDIEN.

Transverse du menton. Faisceau du triangulaire des lèvres qui se compose de fibres transversales au moyen desquelles une portion du triangulaire se trouve convertie en un arc qui part du coin de la bouche, passe sous le menton, et revient au même point du côté opposé.

Transverse de l'oreille. Petit muscle qui s'attache à la partie externe de l'anthélix et de l'autre côté à la conque.

TRANSVERSO-ANAL. adj. — *Muscle transverso-anal* (Cruveilhier) [*transverse superficiel du périnée*, *transverse du périnée* des auteurs, *ischio-périnéal* de Chaussier]. Plan musculaire s'insérant à la partie antérieure de la tubérosité ischiatique pour se confondre : 1° par ses fibres antérieures sur la ligne médiane au-devant du rectum avec son congénère du côté opposé, avec le sphincter et avec le bulbo-caverneux ; 2° par ses fibres postérieures ou obliques d'avant en arrière, il se confond avec le sphincter de l'anus.

TRANSVERSO-URÉTHRAL. adj. — *Muscle transverso-uréthral* (Cruveilhier) [*transverse profond du périnée*]. Plan musculaire plus élevé que le transverso-anal dont il est séparé par l'aponévrose périnéale moyenne. Il s'insère à la face interne de la branche descendante du pubis et un peu à la branche ascendante de l'ischion. Ses fibres antérieures vont au bulbe de l'urèthre (*ischio-bulbaire*) ; ses fibres moyennes vont à la portion membraneuse de l'urèthre qu'elles embrassent. Les fibres postérieures (*pubio-prostatiques* et *pubio-rectales*) se perdent sur les côtés de la prostate.

TRAPÈZE. adj. [*trapezius*, de τράπεζα, table; it. *trapezzo*, esp. *trapezio*]. Qui a quatre côtés inégaux, dont deux parallèles. — *Os trapèze*. Le premier de la seconde rangée du carpe, qui s'articule en haut avec le scaphoïde, en bas avec le premier métacarpien, en dedans avec le trapézoïde et le second métacarpien, et qui donne attache à des ligaments par ses autres faces.

TRAPÈZE. s. m. [*cucullaris*, *trapezius*, τραπέζιος, all. *Mönchskappenmuskel*]. Muscle (dorso-sus-acromien, Ch.) situé à la partie postérieure et supérieure du tronc, qui s'attache : d'une part, au tiers interne de la ligne courbe occipitale supérieure, au ligament cervical postérieur, aux apophyses de la septième vertèbre cervicale et de toutes celles du dos et des lombes ; de l'autre, à l'épine de l'omoplate, à l'acromion et au bord postérieur de la clavicule.

TRAPÉZIFORME. adj. Mot hybride, mal formé par conséquent, et inutile, puisqu'on a *trapézoïde*, qui a le même sens.

TRAPÉZOÏDE. adj. [*trapezoides*, all. *trapezoid*, angl. *trapezoides*, it. *trapezzoide*, esp. *trapezoides*]. Qui ressemble à un trapèze. — *Ligament trapézoïde*. Portion antérieure du ligament coraco-claviculaire. — *Os trapézoïde*. Le second de la seconde rangée du carpe, qui s'articule en haut avec le scaphoïde, en bas avec le second métacarpien, en dedans avec le grand os, en dehors avec le trapèze, et donne attache à des ligaments par ses autres faces.

TRAQUENARD. s. m. [all. *Halbpass*, *Antritt*]. Allure particulière consistant en une espèce de trot décousu.

TRAUMATICINE. s. f. Solution de gutta-percha dans le chloroforme. Cette substance a été essayée, sous forme d'onction, dans des cas de psoriasis et d'eczéma invétérés.

TRAUMATIQUE. adj. [*traumaticus*, de τραῦμα, plaie ou blessure ; all. *traumatisch*, angl. *traumatic*, it. et esp. *traumatico*]. Qui a rapport aux plaies, qui est causé par une plaie : *fièvre traumatique* ; *tétanos traumatique*.

TRAUMATISME. s. m. [de τραῦμα, blessure]. État dans lequel une blessure grave jette l'organisme.

TRAVAIL. s. m. [all. *Kreissen*, *Wehen*]. Succession de phénomènes violents et douloureux dont l'ensemble caractérise la fonction de l'accouchement. — Machine [angl. *trave*, *travel*, *travise*, it. *travaglio*] que les maréchaux emploient pour assujettir les chevaux en les ferrant.

TRAYON. s. m. Le mamelon chez les animaux domestiques, chez la vache en particulier. Ainsi dit de ce qu'en raison de sa longueur, il est saisi avec la main pour traire le lait contenu dans les conduits galactophores.

TREBEL. s. m. [*Piqueria trinervia*, Cavanille, *Eupatorium triplinerve*, Guibourt]. Plante synanthérée dont les feuilles servent à aromatiser les cigares de la Havane.

TRÈFLE. s. m. [*trifolium*, de *tres*, *tria*, trois, et *folium*, feuille; τρίφυλλον, all. *Klee*, angl. *trefoil*, it. *trifoglio*, esp. *trebol*]. Genre très-nombreux en es-

pèces, de la famille des légumineuses papilionacées. Elles sont cultivées comme fourrage vert et sec avec de très-grands avantages. Il faut seulement éviter de laisser manger le trèfle mouillé par la pluie ou la rosée. Les principales espèces recherchées comme importantes en prairies artificielles et naturelles sont : 1° Le *trèfle des prés* (*Trifolium pratense*, L.), dit aussi *trèfle commun*, *grand trèfle rouge*, *grand rouge de Hollande*. C'est celui qui épuise le moins la terre et profite le mieux du plâtrage. — 2° *Trèfle blanc* ou *rampant* (*Trifolium repens*, L.), ou *petit trèfle de Hollande*, utilisé surtout comme fonds des prairies naturelles de graminées. — 3° *Trèfle incarnat* (*Trifolium incarnatum*, L.), dit *trèfle de Roussillon*, *foin rouge*, *farouche*. S'élève haut, forme un bon fourrage qui est peu délicat à la culture et croît dans les chaumes à peine labourés.

TRÈFLE D'EAU. V. MINYANTHE.

TRÉHALA. s. m. Matière pharmaceutique et alimentaire, féculente, déposée sur une synanthérée du genre *Echinops* par le *Larinus nidificans*, Guibourt, qui la dégorge de son estomac et en forme les parois de son nid. Le tréhala, d'un usage aussi commun en Orient que le sont en France le salep et le tapioca, est une coque creuse maçonnée par ce coléoptère tétramère, voisin des charançons. Le tréhala, que les Persans désignent sous le nom de *sucre des nids*, et qui renferme en effet un sucre cristallisable, est néanmoins de nature principalement amylacée (Berthelot et Guibourt). Le tréhala, mis en contact avec l'eau, se ramollit, se gonfle et finit par se convertir en une bouillie épaisse et mucilagineuse. En ajoutant beaucoup d'eau, la liqueur surnageante est un peu colorée et faiblement sucrée. Le dépôt, au lieu d'être pulvérulent et mobile comme une fécule pure, a toujours l'apparence d'une bouillie mucilagineuse. L'amidon du tréhala diffère beaucoup de la fécule de pomme de terre, et même de l'amidon de blé, qui sont formés de couches concentriques dont les intérieures sont facilement solubles dans l'eau bouillante, et dont les plus extérieures, quoique plus résistantes, finissent cependant par disparaître entièrement ou presque entièrement. Mais il est analogue aux amidons d'orge, de sagou des Moluques, et surtout de gomme adragant, lesquels, plus ou moins, sont formés d'une matière *très-dense*, qu'une longue ébullition dans l'eau ne peut pas complétement diviser et encore moins dissoudre. Le tréhala est composé approximativement de : amidon, 66,54 ; gomme peu soluble, 4,66 ; sucre et principe amer, 28,80 (Guibourt).

TRÉHALOSE. s. f. (Berthelot). Sucre cristallisable d'espèce nouvelle qui constitue une partie du tréhala. La tréhalose cristallise en octaèdres rectangulaires, durs, croquants sous la dent et doués d'une saveur sucrée. Ils ont pour formule : $C^{12}H^{22}O^{11} + 2aq$. A 100°, ils perdent leur eau de cristallisation et sont alors représentés par la même formule que le sucre de canne. La tréhalose est dextrogyre ; son pouvoir rotatoire moléculaire est égal à + 220° ; il est par conséquent triple de celui du sucre de canne. Il ne varie pas sensiblement avec la température.

TRÉMANDRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, voisine des polygalées ; toutes de la Nouvelle-Hollande.

TRÉMATODE. s. m. et adj. [*trematodea*, de τρῆμα, pertuis ; all. *Trematoden*, esp. *trematodes*] (Rudolphi). Vers allongés ou discoïdes, aplatis, mous, inarticulés, à intestin ramifié sans anus ; presque tous à sexes réunis ; pourvus de canaux urinaires (Van Beneden) ou tout au moins sécréteurs et excréteurs, considérés à tort comme circulatoires et respiratoires. Cet appareil se compose d'un orifice extérieur situé en arrière ou sur le côté, non loin de la bouche (tristomes), et duquel on voit parfois sortir le produit de sécrétion. Cet orifice conduit à la *vésicule pulsatile* qui existe dans la plupart des genres, et que ses contractions continuelles avaient fait prendre pour un cœur. A cette vésicule aboutit un tronc unique, tantôt étroit et plein d'un liquide limpide, tantôt large et plein de matière opaque, quelquefois crétacée, dégageant des gaz par les acides. Ce tronc médian se bifurque en avant, les deux branches contournent la ventouse postérieure quand elle existe, se rendent à la hauteur du bulbe buccal et s'ouvrent l'un dans l'autre en recevant des rameaux qui viennent de la profondeur des organes tout le long du corps ; ou bien ils se retournent brusquement en arrière sans s'anastomoser. Sur plusieurs les parois des conduits sont contractiles dans toute leur longueur ; chez d'autres elles ne sont pas contractiles, mais pourvues de longs cils vibratils ; chez d'autres enfin les petits troncs d'origine ont des cils vibratils, et les gros n'en ont pas, mais sont contractiles. Ces vers se divisent ainsi : 1° *Polycotylaires*, caractérisés par la présence d'une ventouse buccale et une ou plusieurs autres en arrière pour la fixation ; ils sont tous monoïques et monogenèses, les uns libres à un certain âge, ectoparasites pendant le reste de leur vie ou toujours ectoparasites ; on les subdivise en *tristomiens*, qui ont deux petites ventouses buccales et une seule ventouse postérieure, et en *polystomiens*, qui ont plusieurs ventouses postérieures. 2° *Distomiens*, animaux ayant une ventouse buccale sans crochets, une seule ventouse ou pas du tout au milieu du corps ou sur le côté ; ils sont digenèses, endoparasites dans l'état adulte.

TREMBLANTE (MALADIE) [*maladie convulsive*, *maladie folle*, *maladie chancelante*, *mal de nerfs*, *névralgie lombaire*, *prurigo lombaire*, *brandellens*]. Maladie des bêtes ovines. Elle ne suit pas toujours la même marche : le plus souvent elle se montre avec tous les caractères d'un prurigo ; d'autres fois, elle se rapproche de l'épilepsie et constitue une véritable maladie convulsive. Dans le premier cas, elle débute par des démangeaisons qui vont toujours en augmentant, et qui se manifestent d'abord à l'origine de la queue et à la croupe, d'où elles se propagent peu à peu aux reins, aux membres, à la tête. La faiblesse des reins les accompagne, et s'accroît en proportion, dégénérant enfin en paralysie complète. Outre les démangeaisons, le mouton prend un air inquiet et égaré, et la moindre chose lui inspire de la frayeur ; la peau des lombes présente de petites plaques irrégulières recouvertes d'une matière furfuracée. L'autre variété de la maladie, celle qui se rapproche de l'épilepsie, commence toujours par une roideur particulière de la région lombaire. Le mouton, embarrassé dans ses mouvements, tient les oreilles basses ; il chancelle du train de derrière ; il est sujet à des tremblements généraux qui ne durent que quelques instants et se renouvellent à différents intervalles. A une certaine époque, ces tremblements dégénèrent en convulsions. Cette maladie est très-dangereuse. On la regarde comme héréditaire : aussi on sacrifie toutes les bêtes provenant de montes faites par des béliers ayant donné ultérieurement des signes évidents de cette maladie. On a essayé la saignée, les boissons camphrées, les exutoires. Ce qui

paraît avoir réussi quelquefois, ce sont des injections d'essence de térébenthine dans le tissu cellulaire sous-cutané, à l'aide d'une incision faite à la peau du dos (H. d'Arboval).

TREMBLEMENT. s. m. [*tremor*, τρόμος, all. *Zittern*, angl. *shivering*, it. *tremore*, esp. *tremor*]. Agitation involontaire du corps ou de quelque membre par petites oscillations compatibles avec l'exécution des mouvements volontaires, qui n'en continuent pas moins de se produire, et qui ne font que perdre de leur précision. Le tremblement dépend communément de la faiblesse du système musculaire, et est souvent observé dans les convalescences. Chez les vieillards, il est parfois le premier degré de la paralysie, et indique souvent une lésion de la moelle épinière. Il peut aussi être produit par l'abus des liqueurs alcooliques ou par des agents spéciaux, comme le mercure, le plomb, etc., chez les individus exposés aux émanations de ces métaux : on l'appelle alors *tremblement métallique*.

Tremblement épidémique de Tubingue. En 1729, à Tubingue et dans les environs, il régna une maladie singulière. Les malades éprouvaient d'abord une lassitude extraordinaire ; les yeux s'obscurcissaient et se couvraient comme d'un nuage ; il survenait de la stupeur, et bientôt un tremblement universel, violent et opiniâtre avec anxiété et oppression. Cet état durait sept à huit semaines, sans néanmoins qu'il y eût insomnie et perte d'appétit. Cette maladie se jugeait souvent par une toux véhémente, avec expectoration de matières fétides. Aucune fièvre manifeste ne l'accompagnait. Un coryza, une sueur copieuse, ou enfin une diarrhée abondante étaient autant de crises qui emportaient le mal.

TREMBLES. V. MILK *sickness*.

TREMBLEUR. s. m. Sorte d'électromètre, ainsi nommé des mouvements exécutés par un fil métallique placé dans un tube de verre, indiquant l'existence et l'énergie des courants électriques. — L'un des noms vulgaires des choréiques.

TRÉMELLINE. s. f. (Brandes). Substance amère de la *Tremella mesenterica*.

TREMPE. s. f. Terme de métallurgie. Opération qui consiste à refroidir brusquement un métal après l'avoir porté à une température très-élevée, et qui a pour effet de lui donner une grande dureté. Tous les instruments tranchants sont d'acier *trempé*. Mais il est des corps sur lesquels la trempe produit un effet tout opposé. L'alliage du *tamtam* (V. ce mot), qui est composé de 1 partie d'étain sur 4 de cuivre, devient ductile et malléable lorsqu'il est refroidi brusquement ; au contraire, il devient dur et fragile comme le verre lorsqu'il est refroidi avec lenteur.

TRÉMULINE. s. f. (Van Mons). La populine.

TRÉPAN. s. m. [*terebra*, τρύπανον, tarière, trépan ; all. *Trepan*, *Trepaniren*, *Schädelbohrer*, angl. *trepan*, it. *trapano*, esp. *trepano*]. Instrument de chirurgie en forme de vilebrequin, avec lequel on perce les os, surtout ceux du crâne, pour remplir diverses indications thérapeutiques, et le plus ordinairement pour donner issue à un épanchement ou pour relever des pièces d'os enfoncées. Cet instrument (Fig. 479) se compose de deux parties : l'*arbre* et le *trépan* proprement dit, c'est-à-dire la portion qui doit agir sur la surface osseuse. L'*arbre* (*a*) est, comme il vient d'être dit, une espèce de vilebrequin qui peut être d'ébène ou d'ivoire, mais le plus ordinairement d'acier. Il est surmonté d'une palette mobile sur un axe central, et la boule par laquelle l'opérateur tient l'instrument pour le faire jouer est également mobile, pour épargner à la main un frottement désagréable. Le *trépan*, que l'on adapte à l'extrémité de l'arbre, au moyen d'une tige arrêtée par une bascule, n'a pas toujours la même forme : on le distingue en *trépan perforatif*, *trépan à couronne* et *trépan exfoliatif*. — Le *trépan perforatif* est une forte lame d'acier pyramidale (*e*), terminée par une pointe quadrangulaire tranchante sur les côtés ; elle peut avoir 14 millimètres de large à sa base, sur 32 à 34 de hauteur, et

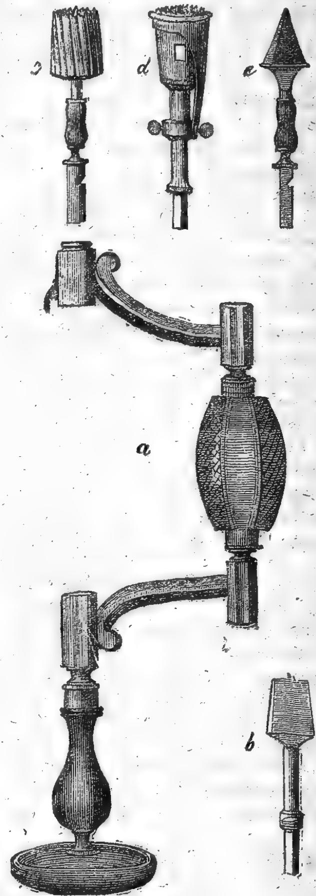


FIG. 479.

les tranchants qui sont sur les côtés sont formés par deux biseaux tournés de droite à gauche. — Le *trépan exfoliatif* ressemble tout à fait au perçoir de tonnelier : c'est une lame dont le bord inférieur est tranchant et présente à sa partie moyenne une sorte de pivot ou d'épine saillante qui le partage en deux moitiés taillées en sens inverse l'une de l'autre (*b*). — Les *trépans à couronne*, ou, comme on dit communément, les *couronnes de trépan* (*c* et *d*), sont des espèces de tubes d'acier de 40 millimètres environ de hauteur et de 18 à 27 de largeur, légèrement coniques, dont l'extrémité la plus étroite est dentelée en forme de scie circulaire, et dont l'autre extrémité est fermée par une plaque qu'on appelle la *culasse*, et d'où s'é-

lève (comme des trépans perforatifs et exfoliatifs) une tige destinée à être adaptée à l'arbre. Au centre de la couronne est la *pyramide*, autre tige d'acier appelée ainsi à cause de sa forme, vissée de gauche à droite dans le milieu de la culasse, de manière que la pointe dépasse de 1 millimètre le niveau des dents. Cette pyramide sert à assujettir la couronne sur le lieu où elle doit agir, et, au moyen d'une clef à peu près semblable à celles avec lesquelles on monte les pendules, la couronne est plus ou moins remontée ou descendue, et par conséquent la pointe de la pyramide fait plus ou moins de saillie : ou bien la tige pyramidale se continue avec la tige par laquelle la couronne est fixée à l'arbre ; le fond de cette dernière est percé d'un canal quadrangulaire dans lequel glisse la tige de la pyramide, et une vis de pression la tient à la hauteur convenable. Ces diverses pièces sont enfermées habituellement dans une boîte que l'on appelle *boîte à trépan*, et il est d'usage d'y mettre trois couronnes de différentes dimensions. On y joint des rugines, pour détacher le péricrâne de la surface des os, des tenailles incisives, un couteau lenticulaire, une plume taillée en cure-dent, une brosse dure en forme de pinceau, un tire-fond, et des élévatoires de plusieurs formes.

TRÉPANATION. s. f. [*terebratio*, τρύπησις, all. *Schädelbohren*, *Trepanation*, angl. *trepanning*, it. *trapanazione*, esp. *trepanacion*]. Opération du trépan, application méthodique d'un trépan à l'effet de donner issue à du pus amassé sous une surface osseuse, ou de relever des pièces enfoncées. C'est le plus ordinairement sur le crâne que l'on pratique cette opération. La tête du malade est rasée et placée de manière que le point sur lequel le trépan doit être appliqué soit facilement accessible ; on divise les parties molles par une incision cruciale ou en T ; on relève les lambeaux, et avec eux le péricrâne, que l'on détache avec l'ongle ou avec une spatule ou une rugine. Après avoir marqué exactement le lieu où doit être placée la pointe de la pyramide de la couronne, on monte le perforatif sur l'arbre, on l'applique sur le point déterminé, et l'on fait jouer l'instrument. Dès que le perforatif a fait un trou suffisant pour loger la pointe de la pyramide, on le détache de l'arbre et on lui substitue une couronne appropriée au diamètre que l'on juge nécessaire de donner au disque osseux. A mesure que, par le mouvement de rotation communiqué à l'instrument, on pénètre dans l'épaisseur de l'os, il faut veiller à ce que le sillon soit bien circulaire, et suspendre souvent l'opération pour nettoyer le sillon avec la plume taillée en cure-dent, et les dents de la scie avec la brosse. Lorsque ce sillon est assez profond pour que la couronne ne puisse plus s'en échapper, on retire la pyramide dans son intérieur au moyen de la clef ou de la vis de pression, dans la crainte de blesser les membranes du cerveau. Enfin, quand, par les progrès de l'opération, le disque osseux est tout à fait détaché, on l'enlève à l'aide de l'élévatoire, dont on se sert comme d'un levier du premier genre, que l'on introduit sous la pièce à enlever, en prenant un point d'appui sur les bords de l'ouverture ou sur la main qui le dirige, dans le cas où les os ne seraient pas assez résistants. Lorsque l'opération est terminée, on introduit dans la plaie un sindon, dont on engage les bords entre la dure-mère et les os à l'aide de la lentille du méningophylax ; on panse ensuite avec des boulettes de charpie, des compresses, et le couvre-chef ou tout autre bandage de la tête. — La *trépanation* peut être pratiquée aussi sur certains os du tronc. Celle des os des membres est quelquefois nécessaire pour arrêter une carie ou pour extraire un séquestre : le procédé a toujours beaucoup d'analogie avec celui qui vient d'être décrit.

TRÉPHINE. s. f. [all. *Handtrepan*, *Trephine*, angl. *trephine*, it. et esp. *trefina*]. Instrument que les Anglais emploient pour la trépanation : l'*arbre* du trépan est remplacé par une poignée analogue à celle d'une vrille, et la *couronne* est cylindrique. On ne se sert pas de perforatif ; on applique immédiatement la tréphine armée de sa pyramide, et on la fait pénétrer à la manière d'une vrille.

TRÉPIED. s. m. [*tripus*, τρίπους]. Mot employé en anatomie et en physiologie au propre ou au figuré. — *Trépied cœliaque* (*tripus cœliacus* seu *Halleri*). Nom donné à la terminaison de l'artère ou tronc cœliaque ou opisthogastrique, qui se partage en trois branches, à la fois ou à peu près, la coronaire stomachique, l'hépatique et la splénique. — *Trépied vital*. Toute espèce de mort subite commence par l'interruption de la circulation, de la respiration ou de l'action de l'encéphale (Bichat). Lorsque l'une de ces trois fonctions a cessé complétement, toutes les autres finissent ensuite successivement, dans un temps généralement très-court. L'action de l'un de ces trois appareils est essentiellement nécessaire à l'un des deux autres. De là vient que, depuis Bichat, on a donné le nom de *trépied vital* à l'ensemble de ces trois fonctions, et aussi parce que les deux premières, en reliant spécialement la vie végétative à la vie animale, dont la troisième est le centre, les rendent solidaires.

TREPTODONTE. s. m. [de τρεπτὸς, tourné, et ὀδοὺς, dent] (Schange). Appareil en fils ou *joncs* d'or sur lesquels s'attachent des fils de soie pour combattre la proéminence et la rétroïtion des dents et pour en opérer le redressement.

TRESSAILLEMENT. s. m. [*subsultus*, all. *Zucken*, *Zusammenfahren*, angl. *starting*]. Émotion subite causée par une surprise ; frémissement avec horripilation, qui parcourt le système cutané, et qui est souvent l'effet d'une impression morale.

TRI. Préfixe employée en chimie pour signifier trois.

TRIACANTHE. adj. [*triacanthus*, de τρεῖς, trois et ἄκανθα, épine ; all. *dreidornig*, esp. *triacanto*]. Qui porte des épines trifides, ou disposées trois par trois.

TRIACÉTINE. s. f. ($C^{18}H^{14}O^{12}$). Liquide neutre, odorant, de saveur piquante et légèrement amère, volatile ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool dilué. V. TRISTÉARINE.

TRIADELPHE. adj. [*triadelphus*, de τρεῖς, trois, et ἀδελφὸς, frère ; all. *dreibrüderig*, esp. *triadelfo*]. Dont les étamines sont réunies en trois paquets par leurs filets.

TRIANDRE. adj. [*triander*, de τρεῖς, trois, et ἀνὴρ, homme ; all. *triandisch*, *dreimännich*, it. et esp. *triandico*]. Dont la fleur renferme trois étamines.

TRIANDRIE. s. f. [*triandria*, all. *Dreimännigkeit*, *Triandrie*, it. et esp. *triandria*]. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à quatre ordres comprenant des plantes dans les fleurs desquelles on compte trois étamines.

TRIANGLE. s. m. [*triangulus*, de *tres*, trois, et *angulus*, angle ; all. *Dreieck*, angl. *triangle*, it. *triangolo*, esp. *triangulo*]. Nom donné, en anatomie, à plu-

sieurs dispositions de nos organes. — *Triangle recto-uréthral.* Espace compris entre le rectum et l'urèthre, et dans lequel manœuvre le chirurgien pour la taille *bilatérale* et pour la taille *prérectale.* — *Triangle de Scarpa.* Espace triangulaire dont la base est représentée par l'arcade crurale, qui est en haut, et dont le sommet est formé, 12 centimètres environ au-dessous, par la rencontre des muscles couturier et premier adducteur qui en représentent les côtés. Cet espace est recouvert par la portion criblée de l'aponévrose *fascia lata* que traverse la veine saphène interne pour gagner la veine crurale en dedans. En dehors d'elle se trouve l'artère fémorale, qui occupe à peu près le milieu du triangle, et qu'on va chercher là pour en faire la ligature d'après le procédé de Scarpa. De la graisse et des ganglions lymphatiques entourent ces vaisseaux.

TRIANGULAIRE. adj. [*triangularis*, τρίγωνος, all. *dreieckig*, angl. *triangular*, it. *triangolare*, esp. *triangular*]. Qui a trois angles.

Triangulaire du coccyx. V. Ischio-coccygien.

Triangulaire des lèvres. Muscle (sous-maxillo-labial) qui naît de la face externe de la mâchoire inférieure, et s'étend jusqu'au coin de la bouche, en resserrant ses fibres en forme de triangle.

Triangulaire du sternum. Muscle (sterno-costal, Ch.) situé à la face interne du sternum.

TRIARACHINE. s. f. ($C^{126}H^{122}O^{12}$). Corps obtenu par Berthelot en faisant fondre la diarachine avec son poids d'acide arachique et chauffant dans un tube le mélange sec pendant dix heures à 220°. Neutre, solide, peu soluble dans l'éther. V. Arachique.

TRIATLODYME. adj. et s. Genre douteux de monstres triples.

TRIATOMIQUE. adj. L'alcool ordinaire ($C^4H^6O^2$) et ses homologues, en s'unissant à un acide monobasique, ne peuvent former qu'un seul éther neutre, ex. : l'éther acétique; ils sont *monoatomiques.* Il en est de même des *isologues* de l'alcool normal. Le glycol ($C^4H^6O^4$) et ses congénères, pouvant prendre 2 équivalents d'un acide quelconque et former deux éthers neutres, sont conséquemment *diatomiques.* Enfin la glycérine ($C^6H^8O^6$), seul terme connu du troisième groupe, pouvant se combiner avec 1, 2 ou 3 équivalents d'acide et former 3 éthers neutres, est *triatomique.*

TRIBADE. s. f. [τριβάς]. On trouve dans quelques traités de chirurgie et de tératologie ce terme employé pour désigner les sujets atteints de clitorismie. V. ce mot.

TRIBADISME. s. m. Terme qui se trouve dans quelques observations de clitorismie pour désigner l'usage de l'organe hypertrophié.

TRIBASIQUE. adj. Se dit des sels qui contiennent 3 équivalents de base pour 1 d'acide.

TRIBENZOYCINE. s. f. Berthelot a formé deux combinaisons neutres de la glycérine avec l'acide benzoïque (*benzoycines*) analogues aux stéarines (V. Tristéarine). Ce sont : 1° La *monobenzoycine*, huile neutre, blonde, inoxydable, d'un goût amer et aromatique, d'odeur balsamique, soluble dans l'éther, la benzine et l'alcool ($C^{20}H^{12}O^8 = C^{14}H^6O^4 + C^6H^8O^6 - 2HO$); se volatilise en se décomposant; se prend en masse résineuse à — 40°. 2° La *tribenzoycine* ($C^{48}H^{30}O^{12}$), neutre, cristallisable, grasse au toucher.

TRIBROMANILINE. s. f. V. Bromaniloïde.

TRIBROMOSALICYLIQUE. adj. V. Bromospiroyle.

TRIBU. s. f. [*tribus*, all. *Geschlecht*, angl. *tribe*, it. *tribu*, esp. *tribu*]. Division établie dans les familles. La tribu renferme un ou plusieurs genres. V. Genre.

TRIBULCON. s. m. [Mot mal formé, et sans doute pour *trielcon*, de ἕλκειν, tirer; c'est-à-dire, extracteur à trois branches]. Instrument inventé par Percy pour l'extraction des balles ou autres corps étrangers engagés dans les plaies. Il est composé de deux branches de 32 centimètres de longueur, déliées, polies, plutôt plates que rondes, terminées chacune par une sorte d'ongle à bords mousses et minces. Elles se joignent par deux surfaces planes qui n'excèdent pas le niveau de l'instrument, et elles sont assemblées par un cliquet tournant qui permet de les séparer pour pouvoir les introduire l'une après l'autre. L'une des branches est terminée à son extrémité supérieure par un anneau, et l'autre par une curette demi-circulaire de 7 millimètres de profondeur. Cette branche a une courbure douce qui n'éloigne la curette que de 7 millimètres de l'axe de la tige. L'anneau de la première branche se dévisse et porte un tire-fond qui se trouve logé dans l'intérieur de la branche. Cet instrument peut ainsi suppléer aux tire-balles de toute espèce, aux curettes et aux tire-fond.

TRIBULE. s. m. [*tribulus*, τρίβολος]. Genre de la famille des zygophyllées tribulées, dont une espèce à fortes épines (*Tribulus terrestris*, L.), du midi de l'Europe, est apéritive et diurétique.

TRIBUTYRINE. s. f. Berthelot a montré que l'acide butyrique forme avec la glycérine trois combinaisons neutres analogues aux stéarines (V. Tristéarine). Ce sont : 1° La *monobutyrine* ($C^{14}H^{14}O^8 = C^8H^8O^4 + C^6H^8O^6 - 2HO$), liquide neutre, huileux, odorant, d'une saveur aromatique et amère, mais sans arrière-goût désagréable; devient acide à l'air, 8 volumes de ce corps dissolvent 3 volumes d'eau, mais deux autres volumes d'eau ou plus font du tout une émulsion stable, ce qui permet de la distinguer des autres butyrines. Elle est saponifiable. — 2° La *dibutyrine* ($C^{22}H^{22}O^{12} = 2C^6H^8O^4 + C^8H^8O^6 - 2HO$), liquide neutre, huileux, odorant, se mêlant avec l'alcool et l'éther, devenant acide à l'air; volatil, saponifiable. L'acidification des butyrines à l'air est due à l'action de l'eau, mais non de l'oxygène qu'elles n'absorbent pas. La dibutyrine, traitée par l'ammoniaque liquide, donne, au bout de cinq jours, des cristaux de *butyramide* ($C^8H^9AzO^2$). — 3° La *tributyrine* ($C^{30}H^{26}O^{12} = 3C^8H^8O^4 + C^6H^8O^6 - 6HO$), liquide neutre, huileux, d'odeur analogue aux autres butyrines, d'un goût piquant, puis amer; soluble dans l'alcool et dans l'éther, insoluble dans l'eau. Par l'alcool et l'acide chlorhydrique elle donne de la glycérine et de l'éther butyrique. Les butyrines artificielles sont à la butyrine naturelle ce que les phocénines obtenues par synthèse sont à la phocénine naturelle (V. Valérine). Sous l'influence du suc pancréatique, la monobutyrine a été décomposée presque complétement en acide butyrique et en glycérine; la graisse de porc a été décomposée en acides gras fixes et glycérine, tandis que la salive n'a pas agi sur la monobutyrine (Berthelot) : ce qui montre que le suc pancréatique, seul, dédouble les graisses, comme l'a prouvé Cl. Bernard.

TRICAPSULAIRE. adj. [*tricapsularis*, all. *dreikapselig*, it. *tricapsulare*, esp. *tricapsular*]. Se dit d'un fruit formé par la réunion de trois capsules.

TRICÉPHALE. adj. [*tricephalus*, de τρεῖς, trois, et κεφαλή, tête; all. *dreiköpfig*, angl. *threeheaded*]. Surmonté de trois têtes ou sommets. Genre de monstres.

TRICEPS. adj. [*triceps*, all. *dreiköpfig*, esp. *triceps*]. Se dit des muscles dont l'extrémité supérieure est formée de trois faisceaux distincts.

Triceps brachial ou *huméral* (scapulo-huméro-olécrânien, Ch.) [it. *tricipito-brachiale*]. Muscle de la partie postérieure du bras, qui s'attache supérieurement au bord axillaire de l'omoplate et aux bords externe et interne de l'humérus, et qui descend de cette triple origine jusqu'à l'olécrâne.

Triceps crural fémoral (trifémoro-rotulien, Ch.) [it. *tricipito-crurale*]. Muscle placé aux parties antérieure, interne et externe de la cuisse. Il s'attache supérieurement aux faces antérieure (muscle crural), interne et externe (muscle vaste interne, vaste externe) du fémur, et aux deux bords de la ligne âpre, depuis la base des trochanters jusqu'à quatre travers de doigt au-dessus du genou ; inférieurement, il s'implante par un large tendon à la rotule et aux tubérosités tibiales.

TRICHANGIECTASIE. s. f. Dilatation accidentelle des vaisseaux capillaires.

TRICHAUXE. s. m. Hypertrophie des poils.

TRICHIASIS. s. m. [τριχίασις, de θρίξ, poil ; all. et angl. *Trichiasis*, it. *trichiasi*, esp. *triquiasis*]. Affection dans laquelle les cils, déviés de leur direction naturelle, viennent se mettre en contact avec la surface du globe de l'œil, qu'ils irritent. On l'observe plus ordinairement à la paupière inférieure. Tantôt le trichiasis est *total*, c'est-à-dire que toute la rangée des cils est tournée vers la conjonctive ; tantôt il n'est que *partiel*, c'est-à-dire que quelques-uns de ces poils seulement, ou seulement un seul, est ainsi dévié ; dans d'autres cas encore, les cils sont tous dans leur direction normale, mais des cils surnuméraires se sont développés sur la marge de la paupière. Quelquefois il existe ainsi une ou plusieurs rangées surnuméraires plus ou moins complètes, et l'affection prend alors le nom de *phalangosis ;* ou bien, pour indiquer le nombre des rangées, on l'appelle *distichiasis*, *tristichiasis*, etc. Le trichiasis est ordinairement l'effet d'un *entropion*, et reconnaît par conséquent pour cause, soit une blépharite, soit une cicatrisation vicieuse. Le traitement consiste à remédier à l'entropion lui-même, s'il en existe un ; mais, lorsque la déviation des poils existe sans autre lésion, on a proposé cinq méthodes de traitement : 1° le renversement des cils déviés ; 2° leur simple arrachement ; 3° leur arrachement suivi de la cautérisation des bulbes ; 4° l'excision de la partie du bord des paupières contenant les bulbes des cils déviés ; 5° l'extirpation de ces bulbes seuls. Le procédé le plus simple pour le *renversement* est de maintenir pendant quelque temps les cils renversés sur la peau de la région voisine au moyen de bandelettes agglutinatives qu'on colle par-dessus ; ou mieux encore, si ces cils sont assez rapprochés les uns des autres, on les étreint dans l'anse d'un fil de soie, et l'on fixe celui-ci sur la joue par un agglutinatif. L'*arrachement* se fait en saisissant successivement chaque cil avec des pinces à épiler. En cautérisant ensuite les bulbes, on a pour but d'empêcher que les cils ne repoussent ; mais ce moyen douloureux et dangereux produit rarement le résultat qu'on s'en promet. L'excision du bord des paupières ou seulement des bulbes est réservée pour les cas tout à fait rebelles au renversement et à l'arrachement. Mais le plus ordinairement, lorsque le trichiasis est l'effet d'un entropion, l'excision de la peau de la paupière est le meilleur moyen de le faire cesser. V. TRICHOSIS.

TRICHINE. s. f. Nom générique d'un helminthe nématoïde, le *Trichina spiralis*, découvert par Hilton et décrit par R. Owen. C'est un ver blanc, long de 1 millimètre environ, cylindrique, épais de 1/3 de millimètre, un peu plus obtus à l'une de ses extrémités (tête, suivant R. Owen ; queue, suivant Luschka) qu'à l'autre. Cette dernière extrémité présente une très-petite papille perforée, et origine d'un conduit digestif rectiligne, à parois distinctes, ouvert dans une dépression de cette extrémité. Les organes reproducteurs sont portés par des individus distincts. On trouve ce ver dans les muscles de la vie animale, chez les individus ayant souffert et amaigris par de longues privations. Il y a un ou deux individus dans chacun des kystes qui les enveloppent ; ils sont roulés en spirale dans la cavité de cette petite poche qui est formée de tissu lamineux assez vasculaire, dans les interstices des faisceaux striés des muscles ; un peu de tissu adipeux entoure souvent en partie chaque kyste. Les muscles superficiels renferment plus de ces kystes que les muscles profonds. La *trichine musculaire* qui est ingérée se développe en peu de temps dans l'intestin et y pond des œufs dont les embryons une fois éclos, sans quitter l'animal ou l'homme, dont ils sont des parasites, percent la paroi intestinale et pénètrent dans les divers organes, et particulièrement dans le tissu musculaire. Si l'animal ou l'homme ne succombent point, les trichines finissent par s'enkyster, et n'éprouvent de modifications que quand elles sont de nouveau ingérées. La trichine diffère donc des autres vers intestinaux, car, pour engendrer une nouvelle génération, il lui suffit d'être ingérée une seule fois. Le danger est par suite plus grand, et aujourd'hui on connaît de nombreux cas où la présence de la trichine a occasionné la mort, tandis que les accidents causés par les vers intestinaux sont rarement mortels. Les trichines ont été observées sur l'homme, le porc, les rongeurs (rats, lapins) et les carnivores. — Fig. 480, *a*, portion de muscle attaqué par les trichines ; *b*, kyste très-grossi ; *c*, l'animal isolé : *a*, bouche ; *b*, anus ; *c*, œsophage ; *d*, organe sexuel ; *e*, corps jaunes. Les trichines ne se transmettent d'un animal à l'autre qu'en faisant manger à ce dernier les muscles de celui qui en est infesté. Legros en a transmis ainsi des rats aux batraciens (*Triton cristatus*, L.).

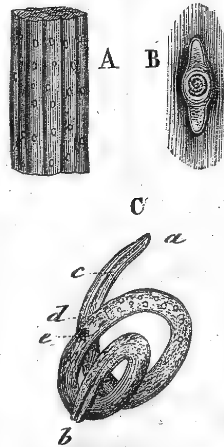


FIG. 480.

TRICHINOSE. s. f. La trichinose (maladie occasionnée par les trichines) est assez fréquente en Allemagne ; elle n'a pas été encore vue dans notre pays. Zenker le premier a observé une épidémie de trichine. La maladie fut causée par l'usage de la viande d'un seul porc abattu dans une ferme, près de Dresde : le fermier, sa femme et d'autres personnes tombèrent malades ; une servante mourut. Zenker trouva des trichines dans les jambons, les cervelas et les boudins du porc abattu ; et les muscles de la servante qui succomba en étaient

remplis. A Hetstedt, il y eut plus de 150 malades et plus de 20 cas mortels. Partout on retrouva des trichines dans les muscles des personnes qui succombèrent. Il est impossible de mettre en doute qu'il peut exister des trichines vivantes dans la viande de porc salée ou fumée, et que l'usage de cette viande occasionne des maladies chez l'homme. Malheureusement, les symptômes de l'infection ne sont pas caractéristiques, pas plus chez les animaux que chez l'homme atteint de trichinose. Le seul signe certain de la trichinose, c'est la présence, constatée à l'aide du microscope, de trichines dans le tissu musculaire. Dans les épidémies observées, on a vu souvent la maladie présenter les caractères des affections typhoïdes ; mais le diagnostic est très-incertain. En l'absence de remède efficace contre la trichinose, il n'y a donc que deux choses à faire : chercher à éviter l'infection par un contrôle actif exercé sur les viandes du porc; préparer cet aliment d'une manière convenable. C'est surtout sur la viande de porc que doit être portée l'attention, et cela aux points de vue suivants : 1° prévenir autant que possible l'infection des porcs par les trichines; 2° faire soigneusement l'inspection des viandes ; 3° préparer d'une manière soignée toute viande de porc. Il est probable que les nombreux accidents produits par l'alimentation avec la viande de porc doivent être pour la plupart attribués à la présence de trichines dans les matières ingérées (Virchow). Les prétendus poisons du jambon (*Schinkengift*) et des cervelas (*Wurstgift*) ne sont (V. CHARCUTERIE) sans doute que des trichines inconnues au moment où, ne pouvant se rendre compte de certains empoisonnements par le jambon et le saucisson, on les attribuait à un poison organique spécial.

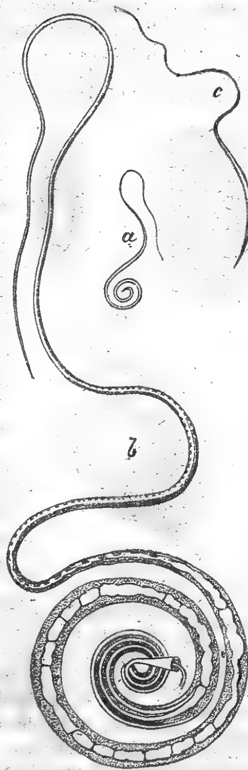


FIG. 481.

TRICHISME. s. m. [*trichismus*, τριχισμὸς, de θρὶξ, cheveu ; all. *Haarbruch*, angl. *trichismus*, it. *trichismo*, esp. *triquismo*]. Fracture filiforme.

TRICHIURE. s. m. Le trichocéphale.

TRICHLORANILINE. s. f. V. CHLORANILINE.

TRICHOCARDIE. s. f. [de θρὶξ, cheveu, et καρδία, cœur]. État du cœur hérissé de flocons pseudo - membraneux dans certains cas de péricardite; nommé aussi alors *cor hirsutum* seu *villosum.*

TRICHOCÉPHALE. s. m. [*Trichocephalus dispar*, de θρὶξ, cheveu, et κεφαλὴ, tête; all. *Haarkopfwurm*, *Peitschenwurm*, *Trichuride*, angl. *trichocephalus*, *hairheaded worm*, it. et esp. *tricocefalo*]. Entozoaire nématoïde filarien, dont une espèce (*Trichocephalus dispar*, L., *Trichocephalus* ou *Mastigodes hominis*) se rencontre chez l'homme (Fig. 481). Son cou est très-long, capillaire. Le corps du mâle est recourbé en spirale (*a*, grandeur naturelle; *b*, grossi) ; celui de la femelle est presque droit, un peu plus épais (*c*). L'extrémité caudale du mâle est obtuse, pourvue d'une bourse allongée, cyathiforme ; la gaîne du pénis tubuleuse, atténuée au sommet ; l'extrémité caudale de la femelle est à peine courbée. Le corps du mâle est long au plus d'environ 37 millimètres dont 23 pour le cou (sur 1/10e de millimètre d'épaisseur) et 14 pour le corps (sur 1 millimètre d'épaisseur). Le corps de la femelle est long de 43 millimètres environ, dont 27 pour le cou (sur 1/10e de millimètre d'épaisseur) et 16 pour le corps, qui est épais de 1 millimètre et demi environ. Cet animal habite surtout le côlon et le cæcum, où il forme quelquefois des masses assez grosses ; il est rare dans l'intestin grêle. On le trouve fréquemment en certain nombre chez les individus morts de fièvre typhoïde, sans que sa présence ait aucun rapport de cause ou de symptôme. — Fig. 482. Œuf du trichocéphale de l'homme : *a*, grossi 70 fois; *b*, 340 fois.

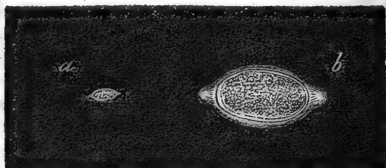


FIG. 482.

TRICHOCYSTE. s. m. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et κύστις, vessie]. Nom donné aux kystes pileux.

TRICHOGLOSSIE. s. f. [de θρὶξ cheveu, et γλῶσσα, langue], (*productions capilliformes de la langue*, Lebert). État de la langue dans lequel elle semble couverte de poils pouvant atteindre jusqu'à 1 centimètre de long et plus. Ces productions forment un gazon touffu dont les filaments blanchâtres ou bruns se reproduisent assez rapidement après avoir été enlevés. Ils sont parfois ramifiés; ils sont causés par l'allongement considérable de la gaîne épithéliale des papilles filiformes ou coniques de la langue et des subdivisions des papilles composées sans hypertrophie de la substance propre de la papille. Les filaments capilliformes sont formés de longues et minces cellules épithéliales pavimenteuses juxtaposées, conservant presque toutes leur noyau. Parfois elles renferment des granules pigmentaires qui colorent les filaments qu'elles forment.

TRICHOLOGIE. s. f. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et λόγος, discours]. Traité des poils.

TRICHOMA. s. m. [angl. *the plaited hair*, it. et esp. *tricoma*]. V. PLIQUE.

TRICHOMATIQUE. adj. [de τρίχωμα, chevelure; all. *trichomatisch*]. Qui a rapport à la plique. V. TRICHOPHYTON.

TRICHOMONAS. s. m. [de θρὶξ, cheveu, et μονὰς, monade]. Infusoire de forme elliptique (*Trichomonas vaginalis*), d'un volume double de celui des globules du sang, trouvé par Donné dans le pus de la vaginite.

TRICHOPHYTON. s. m. [de θρὶξ, cheveu, et φυτὸν, plante], ou **TRICHOMYCES** [de μύκης, champignon] (Malmsten). Végétal formé uniquement de spores. Spores rondes ou ovales, transparentes, incolores, à

surface lisse ; intérieur homogène ; diamètre variant entre $0^{mm},003$ et $0^{mm},006$, en moyenne $0^{mm},005$. Ces spores *apparaissent* dans l'intérieur de la racine des cheveux sous forme d'un amas arrondi. Elles donnent *naissance* à des filaments articulés constitués par des spores enchaînées en filaments moniliformes qui, en se développant, rampent dans l'épaisseur de la substance du cheveu suivant la direction de la longueur. — ESPÈCE : *Trichophyton tonsurans*, Malmsten. [Synonymie : *Trichomyces tonsurans*, Malmsten. *Épiphyte*, *mycoderme* ou *trichomaphyte de la plique polonaise*, Guensburg. *Champignon des cheveux* dans l'*herpes tonsurans*. *Champignon voisin de celui de la teigne*, Lebert. *Champignon du porrigo scutulata* ou *herpès tonsurant*. *Achorion Lebertii*, Ch. Robin. *Cryptogame de la teigne tondante* ou *de la rhizo-phyto-alopécie*, Gruby. *Microsporon Audouini*, Gruby. *Champignon de la teigne achromateuse* (*Porrigo decalvans*, de Bateman, *vitiligo* du cuir chevelu, de Cazenave), et *de la teigne décalvante* (alopécie idiopathique), d'après Bazin. *Porrigo decalvans* (ou phytoalopécie). *Trichophyton decalvans* et *Trichomyces decalvans*, Malmsten. *Microsporon mentagrophytes*, Ch. R. (*Cryptogame de la mentagre* et *mentagrophyte*, Gruby ; *Champignon de la mentagre*, Ch. R.) (V. MENTAGRE).] Ce cryptogame prend naissance dans l'intérieur des cheveux, sous forme d'un petit amas de spores arrondies. A mesure que le cheveu pousse, les cryptogames qu'il renferme poussent également, jusqu'à ce que la partie envahie soit hors du follicule, et, une fois qu'elle est arrivée jusqu'à 2 ou 3 millimètres au-dessus du niveau de l'épiderme, le cheveu se brise. Le développement se fait rapidement. C'est la présence de ce végétal qui est cause, à la fois, et de la rupture des poils (d'où calvitie plus ou moins étendue), et de la formation des élevures et des croûtes qui recouvrent les *parties tonsurées*. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la ténacité avec laquelle les altérations qu'il détermine résistent à l'emploi des médicaments les plus variés. La brisure des cheveux, la formation des croûtes, tout le mal, en un mot, que détermine la présence de ce végétal sur l'homme, est contagieux. Le fait n'est pas étonnant, la petitesse des spores en rend le transport facile, et probable la pénétration dans le follicule pileux. Reste inconnue la question de savoir si l'état des humeurs de tous les individus est également favorable à son développement. Il résulte des recherches de Legendre et Ch. Robin : 1° Que le champignon de la mentagre est un végétal entièrement formé de spores et dépourvu de mycélium. 2° Que le champignon qui cause la mentagre est le même que le *Trichophyton tonsurans*, et qu'il se développe de la même manière dans le follicule et au dehors ; mais il ne forme point une espèce à part qui s'en distinguerait par la présence de ce mycélium, et par son mode de groupement autour de la racine : il n'y a, ainsi que l'a déjà pensé Bazin, qu'une différence de siége, et non de nature, entre la *teigne tondante* (*herpes tonsurans*) et la mentagre, causées toutes deux par le trichophyton. 3° Qu'il ne reste plus à présent dans le genre *Microsporon* (V. ce mot) que l'espèce propre au *pityriasis versicolor*. Ce champignon est la cause de plusieurs affections qui sont considérées tout à fait séparément et qui cependant n'en font qu'une seule et même. Chaque période a reçu un nom différent, et ce nom change également quand la maladie siége sur la peau, sur la tête, dans la barbe ou aux parties génitales. C'est ainsi, par exemple, que dans la première période, si le *trichophyton* est placé sur la peau dépourvue de poils, on l'appelle *herpes circinatus* ; s'il est sur la tête, on le nomme *herpes tonsurans* ; s'il est au contraire situé dans la barbe, on le désigne par le mot grec *sycosis* (dérivé de σῦκον, figue), etc. Les anciens connaissaient ces différentes affections ; mais ils en ignoraient la cause, l'évolution, et conséquemment le traitement : aussi ne nous ont-ils laissé que des hypothèses sur leur nature. La conséquence clinique la plus importante de cette nouvelle détermination et de la classification à laquelle elle a servi de base a été l'adoption d'un traitement plus simple, plus rationnel, et surtout plus efficace que ceux qui étaient généralement usités. Ce traitement est exclusivement externe. Toutefois, il faut le dire, on a fréquemment à combattre par des remèdes internes les complications ordinaires des teignes, la scrofule, la syphilis, la chlorose et l'état dartreux. Il consiste : 1° Dans l'avulsion plus ou moins répétée des poils sur les parties malades (V. ÉPILATION) ; 2° dans l'application des agents parasiticides en lotions, en onctions et en bains. Il y a encore quelques soins préliminaires qui abrégent de beaucoup le traitement. On doit : 1° Faire couper les cheveux ou les poils à 1 ou 2 centimètres de la peau ; 2° débarrasser la partie malade des croûtes qui y adhèrent ; 3° nettoyer cette dernière avec l'eau de savon, ou mieux, faire prendre un bain savonneux ; 4° enfin faire suivre l'épilation des lotions et des pommades parasiticides. V. ce mot.

TRICHORRHIZE. s. m. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et ῥίζα, racine] (Meininger). Cils anormaux différents des autres en ce qu'ils manquent de l'étranglement qui s'étend du collet jusqu'au bulbe, et en ce qu'ils sont noirs dans cette étendue au lieu d'être plus pâles que dans la portion aérienne. Le bulbe en est plus profondément implanté, et souvent il est recourbé à angle droit relativement au poil même ; néanmoins leur partie aérienne est parallèle à celle des cils normaux, ce qui les distingue des cils de direction anormale du trichiasis. Les *trichorrhizes*, cils anormaux surnuméraires, donnent lieu à des conjonctivites et doivent être arrachés sans les casser, car autrement ils repoussent. Après l'arrachement ils repoussent quelquefois, mais souvent alors avec les caractères normaux.

TRICHOSANTHE. s. m. [*trichosanthes*, de θρὶξ, τριχὸς, poil, et ἄνθος, fleur]. Genre de la famille des cucurbitacées, dont une espèce (*Trichosantes anguina*, L.) est alimentaire en Chine, et une autre (*T. cucumerina*, L.) est un purgatif et vomitif violent usité aux Indes.

TRICHOSIS. s. m. [τρίχωσις]. — *Trichosis area* (Good), l'*ophiasis* ou *porrigo decalvans*. — Nom donné aussi : 1° au *trichiasis* ; 2° à de petits kystes sébacés qui se développent sur divers points de la conjonctive, portent ordinairement un ou plusieurs poils, et ont quelquefois été appelés *pinguicula*. V. ce mot et SÉBACÉ.

TRICHOSOME. s. m. [de θρὶξ, τριχὸς, cheveu, et σῶμα, corps]. Genre de vers nématoïdes des mammifères et des oiseaux. Voisin des trichocéphales.

TRICHOTOME. adj. [*trichotomus*, de τρίχα, en trois, et τομή, section ; all. *dreitheilig*, angl. *trichotomous*, it. et esp. *tricotomo*]. Se dit de toute partie qui se divise et se subdivise par trois.

TRICHURIDE. s. m. Le trichocéphale.

TRICOQUE. adj. [*tricoccus*, de *tres*, trois, et *coccus*, grain]. Se dit d'un fruit composé de trois coques.

TRICUSPIDE. adj. [*tricuspis*, de *tres*, trois, et *cuspis*, pointe ; all. *dreizipfelig*, angl. *tricuspid*, it. et esp. *tricuspide*]. Qui est muni de trois pointes ou de trois sommets. — *Valvule tricuspide.* Membrane vasculaire placée à l'ouverture de communication de l'oreillette droite du cœur avec le ventricule correspondant, ainsi nommée parce qu'elle présente trois portions triangulaires : on l'a aussi appelée *valvule triglochine.* Cette valvule, tapissée par la membrane interne des cavités droites du cœur, adhère par un de ses bords à la circonférence de l'orifice; son autre bord, irrégulier, libre et découpé, se continue avec les cordes tendineuses qui partent des colonnes charnues du cœur : elle s'abaisse au moment où le sang afflue de l'oreillette dans le ventricule; elle s'élève, au contraire, et empêche le reflux de ce liquide pendant la contraction du ventricule. V. Cœur et Valvule.

TRIDACTYLE. adj. [*tridactylus*, de τρεῖς, trois, et δάκτυλος, doigt; all. *dreifingerig*, it. *tridattile*, esp. *tridactilo*]. Qui a trois doigts au pied.

TRIDENT. s. m. [*tridens*, de *tres*, trois, et *dens*, dent]. — *Trident de Jobert pour les corps étrangers du genou.* Cet instrument se compose d'une canule creuse terminée par un fer de lance (Fig. 483, C), au-dessous de laquelle se trouvent deux ouvertures A et A

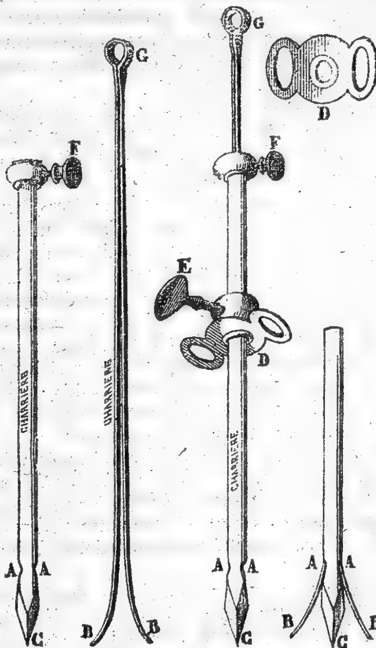


Fig. 483.

communiquant avec l'intérieur de la canule, et livrant passage à deux tiges d'acier B qui, lorsqu'elles sont développées, donnent à cet instrument la forme exacte d'un trident. On rend immobiles les tiges d'acier GB une fois sorties par un tour de vis (EF), pendant qu'on maintient l'appareil fixé à l'aide d'une plaque à oreilles D. Il sert à retenir les corps étrangers dans le tissu lamineux sous-cutané après qu'on les a fait sortir de la capsule articulaire, et à en achever l'extraction.

TRIDENTÉ, ÉE. adj. [*tridentatus*, all. *dreizähnig*, it. *tridentato*, esp. *tridentado*]. Qui est muni de trois dents ou épines.

TRIDEROATRODYME. adj. et s. Genre peu connu de monstres triples.

TRIDERODYME. adj. et s. Genre douteux de monstres triples.

TRIDIGITÉ, ÉE. adj. [*tridigitatus*, all. *dreigefingert*, it. *tridigitado*]. Se dit d'une feuille dont le pétiole commun est déterminé par trois folioles.

TRIENCÉPHALE. s. m. Genre de monstres otocéphaliens.

TRIFACIAL [all. *der dreifache Gesichtsnerv*, angl. *trifacial*, it. *trifacciale*, esp. *trifacial*]. V. Trijumeau.

TRIFÉMORO-ROTULIEN [it. et esp. *trifemoro-rotuliano*]. V. Triceps *crural.*

TRIFIDE. adj. [*trifidus*, all. *dreispaltig*, angl. *trifid*, it. et esp. *trifido*]. Qui est divisé en trois parties, segments ou lobes.

TRIFLORE. adj. [*triflorus*, all. *dreiblumig*, esp. *trifloro*]. Qui porte trois fleurs.

TRIFOLIÉ, ÉE. adj. [*trifoliatus*, all. *dreiblättrig*, it. *trifogliato*, esp. *trifoliado*]. Qui a des feuilles disposées trois par trois à l'extrémité des pétioles, ou trois fois décomposées.

TRIFURQUÉ, ÉE. adj. [*trifurcatus*, all. *dreigabelig*, esp. *trifurcado*]. Dont le sommet est divisé en trois parties déliées.

TRIGASTRIQUE. adj. [de τρεῖς, trois, et γαστήρ ventre ; all. *dreibäuchig*, angl. *trigastric*, it. et esp. *trigastrico*]. Qui a trois ventres. Se dit des muscles qu'ont trois portions charnues.

TRIGÉNIQUE (Acide). Produit de la réaction de l'acide cyanique et de l'aldéhyde anhydre. Cristallisable, peu acide, peu soluble dans l'eau, moins dans l'alcool. ($C^8H^5O^3Az^3.HO.$)

TRIGLOCHINE. adj. [*triglochine*, τριγλώχιν, de τρεῖς, trois, et γλωχὶν, pointe; esp. *trigloquina*]. V. Tricuspide.

TRIGONE. s. m. [de τρεῖς, trois, et γωνία, angle; all. *Dreieck*, *Trigonon*, angl. *trigonal*, it. et esp. *trigono*]. Qui offre trois angles.

Trigone cérébral. V. Voûte *à quatre piliers.*

Trigone olfactif. V. Olfactif.

Trigone vésical. Espace triangulaire que la cavité de la vessie présente vers son bas-fond, et dont les deux angles postérieurs offrent les orifices des uretères, tandis qu'à l'antérieur se trouve l'origine de l'urèthre.

TRIGONIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes de la Guyane et du Brésil, voisine des polygalées.

TRIGONOCÉPHALE. s. m. [de τρίγωνος, triangulaire, et κεφαλή, tête]. Serpent venimeux d'Amérique (*Trigonocephalus lanceolatus*), qui est aussi dangereux que les crotales; il atteint 2 mètres et plus de longueur.

TRIGYNE. adj. [*trigynus*, de τρεῖς, trois, et γυνή, femme; all. *dreiweibig*, it. *triginico*, esp. *trigino*]. Se dit d'une plante dont les fleurs contiennent trois pistils.

TRIGYNIE. s. f. [*trigynia*, all. *Dreiweiberei*, it. et esp. *triginia*]. Nom donné, dans le système de Linné, à dix ordres comprenant des plantes qui ont trois pistils.

TRIJUGUÉ, ÉE. adj. [*trijugus*, all. *dreipaarig*, it. *trijugato*]. Se dit d'une feuille qui est composée de trois paires de folioles.

TRIJUMEAU. adj. et s. m. [*tergeminus*, it. et esp.

trigemino]. Nom donné au nerf de la cinquième paire cérébrale, parce qu'il se divise en trois branches principales (Fig. 484). Il se détache de l'encéphale près du bord externe de la protubérance, et forme un gros cordon aplati, composé d'un grand nombre de filets distincts et parallèles. Ces filets, réunis, passent au-dessus du bord supérieur du rocher, pénètrent dans la fosse temporale interne, et forment là, en s'entrecroisant, un renflement plexiforme, grisâtre, semi-lunaire, qui donne naissance, par son bord antérieur ou convexe, à trois divisions. Le *branche ophthalmique*, la moins volumineuse et la plus élevée, pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale, et se subdivise en plusieurs rameaux. La *maxillaire supérieure* sort du crâne par

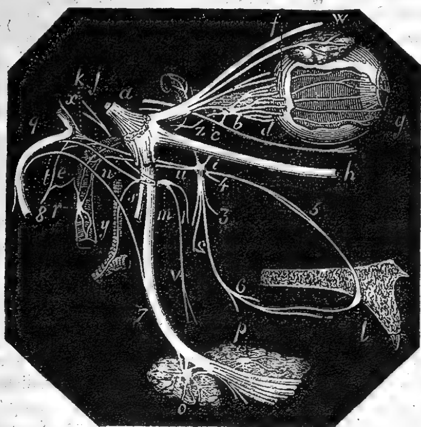


Fig. 484.

le trou grand rond du sphénoïde, traverse la fente sphéno-maxillaire et le canal sous-orbitaire, et vient s'épanouir dans la joue. La *maxillaire inférieure*, la plus grosse des trois divisions, sort du crâne par le trou ovale du sphénoïde, et se partage, dans la fosse zygomatique, en deux rameaux principaux. V. Otique.

TRILABE. s. m. [de τρὶς, trois, et λαβεῖν, prendre]. Instrument en usage pour la lithotritie. Le trilabe et ses accessoires le lithoclaste à mors plats et à écrou brisé, le lithoclaste explorateur et accidentellement le forceps fenêtré sont les principaux instruments dont se sert Civiale, et adoptés à juste titre depuis ses travaux, dans la pratique du broiement des calculs urinaires. Le trilabe se compose d'une tige d'acier creuse, et divisée à l'un de ses bouts en trois branches inégales dont l'extrémité libre décrit une courbure, de manière qu'elles chevauchent l'une sur l'autre, et ne se touchent pas lorsqu'on vient à fermer la pince, en la faisant rentrer dans sa gaîne. Ces trois branches, élastiques et légèrement aplaties, font corps avec un cylindre de même métal, moins gros que la canule extérieure, dans laquelle il doit s'introduire, mais plus long qu'elle de 5 centimètres à 9 centimètres, suivant le volume de l'instrument. Celle des extrémités de ce cylindre qui ne doit pas pénétrer dans la vessie est creusée en pas de vis dans une étendue de 11 millimètres, et reçue dans une rondelle servant de poignée, à laquelle s'adapte une boîte à cuir destinée à empêcher le liquide injecté dans la vessie de s'écouler entre elle et le lithotriteur ; elle porte, en outre, une échelle graduée qui sert à faire connaître de combien les branches sont sorties de la canule, et par conséquent quel est le degré d'ouverture de la pince.

TRILOBÉ, ÉE. adj. [*trilobus*, all. *dreilappig*, angl. *trilobate*, it. *trilobato*, esp. *trilobado*]. Qui se partage en trois lobes.

TRILOCULAIRE. adj. [*trilocularis*, all. *dreifächerig*, angl. *trilocular*, it. *triloculare*, esp. *trilocular*]. Qui est divisé intérieurement en trois loges.

TRIMAMME. adj. et s. [de *tres*, trois, et *mamma*, mamelle]. Se dit de l'anomalie caractérisée par trois mamelles et de celui qui les porte.

TRIMARGARINE. s. f. L'acide margarique forme, d'après Berthelot, deux combinaisons neutres avec la glycérine. Ce sont (V. Tristéarine) : 1° La *monomargarine* ($C^{40}H^{40}O^{8}$). Neutre, blanche, peu soluble dans l'éther froid ; cristallisable, biréfringente, fusible à 56°, solidifiable à 49°. Son point de fusion, comme celui de tous les corps gras, n'est comparable que dans des conditions semblables, car il varie : 1° selon qu'on prend la matière cristallisée ou fondue ; 2° avec la température à laquelle on l'a conservée avant de la fondre ; 3° avec celle à laquelle on l'a solidifiée ; 4° avec la forme et la nature des vases ; 5° avec le contact ou non de l'eau, etc. — 2° *Trimargarine* ($C^{108}H^{104}O^{12}$). Semblable à la margarine naturelle.

TRIMORPHE. adj. [*trimorphus*, de τρεῖς, trois, et μορφή, forme ; all. *dreigestaltig*, *trimorphisch*, esp. *trimorfo*]. Se dit d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à trois systèmes différents, ou à un même système, mais avec de telles différences d'angles, qu'on ne saurait les dériver d'une forme fondamentale.

TRIMORPHISME. s. m. [all. *Trimorphismus*, esp. *trimorfismo*]. État des substances trimorphes.

TRINERVÉ, ÉE. adj. [*trinervis*, all. *dreinervig*, angl. *threenerved*, esp. *trinervado*]. Se dit d'une feuille qui offre trois nervures longitudinales partant de sa base.

TRINGIBIN ou **TÉRÉNIABIN.** s. m. [*manne liquide*]. Matière blanchâtre, gluante, douce, assez semblable à du miel, recueillie en Asie Mineure sur une espèce de légumineuse du genre des *sainfoins*.

TRINITRITE. s. m. — *Trinitrite hydraté d'anthracénise*. V. Nitroanthracide.

TRINITROPHÉNIQUE. V. Picrique.

TRIOCÉPHALE. s. m. V. Triencéphale.

TRIOECIE. s. f. [*triœcia*, all. *Dreihäusigkeit*, it. et esp. *triœcia*]. Dans le système de Linné, ordre comprenant des plantes dont un individu porte des fleurs hermaphrodites, un autre des fleurs mâles, et un troisième des fleurs femelles.

TRIOLÉINE. s. f. Berthelot a montré que l'acide oléique pur forme, avec la glycérine, trois composés neutres analogues aux stéarines (V. Tristéarine). Ce sont : 1° La *monoléine* ($C^{42}H^{40}O^{8}$). Liquide neutre, huileux, jaunâtre, goût presque nul ; se fige à 15° et 20°, cristallisable à 10° ; saponifiable ; devient acide à l'air et au contact de l'eau par dédoublement en acide oléique et glycérine. Comme l'oléine naturelle, elle distille sans décomposition dans le vide barométrique et en grande partie à l'air libre. — 2° La *dioléine* ($C^{78}H^{74}O^{12}$). Liquide neutre cristallisant entre 10° et 15°. — 3° La *trioléine* ($C^{114}H^{104}O^{12}$). Semblable à l'oléine naturelle.

TRIORCHIDE. adj. et s. m. [τρίορχος, de τρεῖς, trois, et ὄρχις, testicule]. S'est dit des individus supposés porter trois testicules, ce qui n'a jamais été

observé; mais on a pris autrefois des tumeurs des bourses, de l'épididyme ou du cordon, pour un troisième testicule.

TRIOXYPROTÉINE. s. f. [*tritoxyde* ou *trioxyde de protéine*]. Mulder décrit sous ce nom un produit d'altération non cristallisable qu'on obtient quand on fait bouillir de la fibrine ou de l'albumine dans l'eau au contact de l'air, puis desséchant la dissolution et reprenant le résidu par l'alcool. V. ALBUMINOSE.

TRIPALMITINE. s. f. Berthelot a montré que l'acide palmitique forme avec la glycérine trois combinaisons neutres, analogues aux stéarines (V. TRISTÉARINE). Ce sont : 1° La *monopalmitine* ($C^{38}H^{38}O^{8}$). Neutre, blanche, cristallisable, biréfringente ; fusible à 58°, et se solidifiant à 45° en une masse cireuse ; saponifiable. — 2° La *dipalmitine* ($C^{70}H^{70}O^{12}$). Neutre, cristallisable ; fusible à 59°, solidifiable à 51° en une masse cireuse; saponifiable.—3° La *tripalmitine* ($C^{102}H^{98}O^{12}$). Elle est semblable à la palmitine naturelle, d'où elle a été longtemps extraite sous le nom de *margarine*. Elle fond à 61°,5 (et non 48°) et se solidifie à 45°,5.

TRIPARAGNATHE. adj. et s. Nom d'un genre de monstres doubles.

TRIPARTI, IE. adj. [*tripartitus*, all. *dreigetheilt*, angl. *tripartite*, esp. *tripartido*]. Se dit, en botanique, des parties qui sont divisées en trois jusqu'au delà de la moitié de leur longueur.

TRIPARTIBLE. adj. [*tripartibilis*, it. *tripartibile*, esp. *tripartible*]. Qui est susceptible de se diviser spontanément en trois parties distinctes.

TRIPENNÉ, ÉE. adj. [*tripennatus*, all. *dreifachgefiedert*, angl. *tripinnate*, esp. *tripennado*]. Se dit des feuilles dont le pétiole commun porte latéralement des pétioles secondaires, qui, à leur tour, en produisent d'autres sur les côtés desquels les feuilles sont implantées.

TRIPÉTALÉ, ÉE. adj. [*tripetalus*, all. *dreikronenblättrig*, it. *tripetalo*, esp. *tripetalado*]. Se dit d'une corolle qui est composée de trois pétales.

TRIPHOCÉNINE ou **TRIVALÉRINE.** s. f. V. VALÉRINE.

TRIPHYLLE. adj. [*triphyllus*, all. *dreiblättrig*, angl. *triphyllous*, it. *trifillo*, esp. *trifilo*]. Se dit du calice quand il est composé de trois pièces, et des feuilles verticillées trois par trois, ou profondément partagées en trois lobes, ou terminées par trois folioles.

TRIPLINERVÉ, ÉE. adj. [*triplinervius*, all. *dreifachgeadert*, it. *triplinervo*, esp. *triplinervado*]. Se dit d'une feuille dont la base du limbe offre, de chaque côté de la nervure moyenne, une nervure partant de cette dernière, mais plus grosse que les suivantes.

TRIPLOÏDE. s. m. [de τριπλόος, triple, et εἶδος, forme ; esp. *triploides*]. Qui a la forme d'un trépied. Le *triploïde* est un élévatoire employé dans l'opération du trépan. Il est composé de trois branches qui s'écartent par leur extrémité inférieure, et qui sont réunies à leur partie supérieure par deux plaques percées d'un pas de vis à leur centre, pour donner passage à une quatrième branche qui est le véritable levier. Ce trépied étant posé sur le crâne et la quatrième branche engagée sous l'os à soulever, un écrou de rappel détermine cette élévation.

TRIPOLI. s. m. [ainsi nommé de *Tripoli*, ville d'où le tripoli vient principalement ; all. *Tripelstein*, *Tripel*]. Couches géologiques importantes de silice pulvérulente, à grains presque impalpables, réunis en feuillets minces, d'une teinte rougeâtre ou jaune pâle. La plupart des tripolis sont formés de dépouilles siliceuses d'infusoires fossiles, très-dures, et servant en raison de cela au polissage des métaux et des verres.

TRISANNUEL, ELLE. adj. [*triennis*, all. *dreijährig*, esp. *trisannual*]. Se dit d'une plante qui vit trois ans.

TRISCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRÂNIEN. V. TRICEPS *brachial*.

TRISEL. s. m. [all. *Drittelsalz*, it. *trisale*, esp. *trisal*]. Sel qui renferme trois fois autant d'acide pour la même quantité de base, ou trois fois autant de base pour la même quantité d'acide, que le sel neutre correspondant. V. TRIBASIQUE.

TRISMUS. s. m. [τρισμὸς, de τρίζω, je grince ; all. *Mundklemme*, angl. *trismus*, *locked jaw*, it. et esp. *trismo*]. Serrement des mâchoires par la contraction spasmodique des muscles élévateurs de l'inférieure, en sorte que la bouche demeure forcément fermée ; affection ainsi nommée à cause du grincement des dents qui l'accompagne. V. TÉTANOS.

TRISPERME. adj. [*trispermus*, de τρεῖς, trois, et σπέρμα, graine, semence ; all. *dreisamig*, it. et esp. *trispermo*]. Qui renferme trois graines.

TRISPLANCHNIE. s. f. Nom donné par quelques médecins au choléra indien, considéré comme une affection du nerf grand splanchnique.

TRISPLANCHNIQUE. adj. et s. m. [*trisplanchnicus*, de τρεῖς, trois, et σπλάγχνον, viscère ; all. *trisplanchnisch*, angl. *trisplanchnic*, it. et esp. *trisplacnico*]. Nom donné par Chaussier au nerf grand sympathique, parce que ses ramifications se distribuent dans les trois cavités splanchniques.

TRISTÉARINE. s. f. Chevreul avait pensé que la stéarine, l'oléine, etc., d'une part, et la cétine d'autre part, sont des espèces de sels formés d'un acide gras anhydre, fixe ou volatil, et de glycérine anhydre d'une part, d'éthal d'autre part. Cette hypothèse, vérifiée depuis par plusieurs chimistes, a été entièrement démontrée par Berthelot, qui est parvenu à combiner la glycérine avec les acides gras proprement dits, avec divers acides gras d'origine organique, avec les acides minéraux et même avec l'alcool. Les corps ainsi produits sont neutres et incapables de s'unir immédiatement aux alcalis ; certains reproduisent les corps gras naturels. Ils se classent en plusieurs séries de combinaisons différentes dont tous les termes peuvent se représenter par l'acide, plus la glycérine, moins de l'eau ; ils peuvent être dédoublés en acide et glycérine sous les influences les plus variées. Ces corps s'obtiennent par des réactions de longue durée des acides sur la glycérine dans des tubes fermés à la lampe, maintenus à une température de 100° à 300° ou environ, pendant plusieurs heures ou plusieurs jours, selon les cas. On obtient, en variant convenablement ces conditions, une série de trois stéarines : 1° *Monostéarine* ($C^{42}H^{42}O^{8} = C^{36}H^{36} + C^{6}H^{8}O^{6} - 2HO$). Neutre, blanche, cristallisable, biréfringente, dure, cassante ; fusible à 61°, solidifiée à 60° ; saponifiable. Au contact des acides chlorhydrique et acétique, elle se comporte comme la stéarine naturelle. — 2° *Distéarine* ($C^{78}H^{78}O^{12} = 2C^{36}H^{36}O^{4} + C^{6}H^{8}O^{6} - 2HO$). Neutre, blanche, cristallisable, biréfringente ; fusible à 58°, se solidifie à 55° ; dure, cassante. — 3° *Tristéarine* ($C^{114}H^{110}O^{13} = 2C^{36}H^{36}O^{4} + C^{6}H^{8}O^{6} - 6HO$). Semblable à la stéarine naturelle, si ce n'est que cette dernière est toujours obtenue un peu impure, tandis que la stéarine sem-

blable obtenue par synthèse, ou tristéarine, est dégagée de tout mélange accidentel.

TRISTIMANIE. V. LYPÉMANIE.

TRITÉOPHYE. s. f. [*tritæophya*, τριταιοφυής, de τριταῖος, tous les trois jours, et φύεσθαι, naître; it. et esp. *triteofia*]. Fièvre intermittente ou rémittente tierce, c'est-à-dire dont les accès reviennent de deux jours l'un, ou tous les trois jours inclusivement. Cette fièvre, qui a beaucoup de rapport avec la fièvre tierce, en diffère cependant en ce que ses accès ne sont pas complets et réguliers, c'est-à-dire n'offrent pas les périodes de froid, de chaleur et de sueur, que l'on observe dans les fièvres intermittentes tierces complètes.

TRITERNÉ, ÉE. adj. [*triternatus*, all. *dreizählig*, it. *triternato*, esp. *triternado*]. Se dit des feuilles dont le pétiole commun se divise en trois pétioles secondaires, subdivisés eux-mêmes en trois autres, dont chacun porte trois folioles.

TRITICINE. s. f. [de *triticum*, blé]. V. GLUTEN.

TRITHIONIQUE. V. HYPOSULFURIQUE.

TRITO [de τρίτος, troisième]. V. PROTO.

TRITON. s. m. Genre de batraciens urodèles aquatiques, voisins des salamandres (V. ce mot), dont la peau fournit une humeur analogue à celle de ces dernières. L'espèce la plus répandue est le *Triton cristatus*, Laurenti.

TRITOXYDE. s. m. [*tritoxydum*, all. *Tritoxyd*, it. *tritossido*, esp. *tritoxido*]. Troisième des oxydes d'un corps qui peut se combiner avec l'oxygène en plusieurs proportions différentes.

TRITURANT. adj. Qui sert à la trituration. — *Surface triturante des dents*. Celle des molaires sur laquelle les dents de l'autre mâchoire viennent écraser les aliments.

TRITURATION. s. f. [*trituratio*, all. *Zerreiben*, angl. *trituration*, it. *triturazione*, esp. *trituracion*]. Action de réduire une substance en poudre en la *triturant* dans un mortier, c'est-à-dire en la broyant circulairement entre l'extrémité du pilon et le fond du mortier. La *trituration* diffère de la *contusion* par la manière dont on fait mouvoir le pilon. Elle est employée pour la pulvérisation des matières friables, et surtout pour celle des matières résineuses, que la chaleur produite par la contusion ramollirait et réduirait en masse.

TRIVALVE. adj. [*trivalvis*, all. *dreiklappig*, it. *trivalvulo*, esp. *trivalvo*]. Qui a trois valves.

TRIXYPHOPAGE. adj. et s. Genre douteux de monstres triples.

TRIVELIN. s. m. V. LANGUE-*de-carpe*.

TRIVENTRE. [esp. *triventre*]. V. TRIGASTRIQUE.

TROCART. s. m. V. TROIS-QUARTS.

TROCHANTER. s. m. [*trochanter*, τροχαντήρ, de τροχάζειν, tourner; all. *Trochanter*, *Rollhügel*, angl. *trochanter*, it. *trocantere*, esp. *trocanter*]. Nom donné à deux tubérosités que présente l'extrémité supérieure du fémur. Le *grand trochanter* est une éminence volumineuse située sur la face externe de cette extrémité, recouverte par le tendon du grand fessier, et se terminant inférieurement par une crête à laquelle s'attache une portion du triceps. A sa face interne se fixent les muscles pyramidal, jumeaux et obturateurs; son bord antérieur donne attache au petit fessier, le postérieur au carré crural, et son sommet au moyen fessier. Le *petit trochanter*, situé en arrière et en dedans, au-dessous du col, donne attache aux tendons des grand psoas et iliaque réunis.

TROCHANTÉRIEN ou **TROKANTÉRIEN, IENNE.** adj. [angl. *trochanterian*, it. et esp. *trocanteriano*]. Qui appartient au grand *trochanter*.

TROCHANTIN. s. m. [all. *der kleine Rollhügel*, it. *trocantino*, esp. *trocantin*]. Petit trochanter. V. TROCHANTER.

TROCHANTINIEN, IENNE. adj. [esp. *trocantiniano*]. Qui a rapport au trochantin.

TROCHIN. s. m. [all. *der kleine Drehhügel*, it. *trochino*]. Chaussier a donné ce nom à la plus petite des tubérosités que présente l'extrémité scapulaire de l'humérus, parce qu'elle sert d'attache à l'un des muscles rotateurs. V. HUMÉRUS.

TROCHINIEN, IENNE. adj. [it. *trochiniano*]. Qui appartient au trochin. V. ce mot.

TROCHISCATION. s. f. Division en trochisques d'une pâte appropriée.

TROCHISQUE. s. m. [*trochiscus*, τροχίσκος, trochisque, rondelle, de τροχὸς, roue; all. *Scheibchen*, angl. *troch*, it. *trocisco*, *trochisco*, esp. *trocisco*]. On appelait ainsi autrefois des médicaments composés d'une ou de plusieurs substances sèches réduites en poudre, et auxquels on donnait la forme d'une tablette ronde, à l'aide d'un intermède convenable non sucré, tel qu'un mucilage, la mie de pain, un suc végétal, etc. C'était l'absence du sucre dans les trochisques qui les faisait différer des tablettes. On a ensuite modifié la forme : on a fait des trochisques coniques, cubiques, pyramidaux; mais l'usage en est abandonné aujourd'hui, à l'exception des *trochisques escharotiques*. Ceux-ci sont composés, selon le Codex, de 1 partie de sublimé corrosif, de 2 parties d'amidon en poudre, et de gomme adragant. Les *trochisques escharotiques de minium* sont préparés avec : oxyde de plomb rouge 4 gram.; sublimé corrosif, 8 gram.; mie de pain sèche pulvérisée, 32 gram., et eau distillée, quantité suffisante. On fait une pâte qu'on divise en trochisques de 15 centigrammes, ayant la forme de grains d'avoine. On les emploie pour ouvrir les bubons vénériens, les tumeurs scrofuleuses, etc.

TROCHITER. s. m. [it. *trochitero*]. Nom donné par Chaussier à la plus grande des tubérosités que présente l'extrémité scapulaire de l'humérus, ainsi appelée parce qu'elle sert d'attache à plusieurs des muscles rotateurs. V. HUMÉRUS.

TROCHITÉRIEN, IENNE. adj. [it. *trochiteriano*], Qui appartient au trochiter. V. ce mot.

TROCHLÉATEUR. adj. [it. *trocleare*, esp. *trocleador*]. V. OBLIQUE (*grand*) *de l'œil*.

TROCHLÉE. s. f. [*trochlea*, de τροχιλία, poulie; angl. *trochlea*, it. et esp. *troclea*]. Éminence articulaire que présente en dedans l'extrémité inférieure de l'humérus. Elle forme une espèce de poulie sur laquelle roule l'extrémité supérieure du cubitus, dans les mouvements d'extension et de flexion de l'avant-bras.

TROCHOÏDE. adj. [τροχοειδής, de τροχὸς, roue, et εἶδος, forme; all. *Rollengelenk*, angl. *trochoides*, it. *trocoide*, esp. *trocoides*]. —*Articulation trochoïde*. Celle dans laquelle un os tourne sur un autre : telle est l'articulation atloïdo-axoïdienne.

TROIS-SIX. adj. s. m. Expression qui est quelquefois encore employée, et qui dérive d'un ancien mode d'évaluation des liquides spiritueux qu'on rapportait autrefois à l'alcool dit *preuve de Hollande*, marquant 19° Cartier et renfermant environ la moitié de son volume d'alcool absolu : un alcool dont 3 mesures

ajoutées à 3 mesures d'eau faisaient 6 mesures d'esprit à 19° était un esprit *trois-six*.

TROIS-QUARTS ou **TROCART**. s. m. [*triquetrum*, all. *Bauchstecher*, *Trocart*, angl. *trocar*, it. *trequarti*, *trocarre*, esp. *trocar*]. Poinçon cylindrique, long d'environ 6 centimètres, monté sur un manche, et contenu dans une canule d'argent proportionnée à son volume. Son extrémité perforante est terminée par une pointe triangulaire à trois côtés aigus et coupants. La canule qui contient ce poinçon en laisse la pointe à découvert, et s'ajuste exactement à sa base, de manière à pénétrer avec elle dans l'abdomen (V. PARACENTÈSE). En retirant alors le trois-quarts et maintenant la canule dans la plaie, le fluide auquel on veut donner issue s'écoule par cette canule dont l'extrémité antérieure, terminée en bec d'aiguière, le conduit dans le vase destiné à le recevoir. Le trois-quarts a été diversement modifié, selon la partie sur laquelle on avait à pratiquer la ponction. Les principaux sont : le *trois-quarts de Juncker*, pour la ponction de la vessie par le périnée; le *trois-quarts courbe de Flurant*, pour la ponction de la vessie par le rectum; le *trois-quarts courbe du frère Côme*, pour la ponction sus-pubienne; le *trois-quarts de Nuck*, pour celle de l'œil. Récamier employait comme explorateurs, lorsqu'il voulait s'assurer si une partie ne contenait point un liquide, des trois-quarts extrêmement fins, qui ne font qu'une ouverture semblable à celle des aiguilles à acupuncture, et qui n'ont pas plus d'inconvénients. S'il y a lieu de donner issue à un liquide par cette ouverture, on applique une ventouse. V. PARACENTÈSE.

TROMBE. s. f. [all. *Wettersäule*, angl. *waterspout*, it. *tromba*, *sione*]. Météore consistant en une colonne d'eau conique, enlevée par des tourbillons de vents, tournant sur elle-même avec une très-grande vitesse, et produisant les plus grands ravages.

TROMPE. s. f. [*proboscis*, προβοσκίς, all. *Rüssel*, angl. *trunk*, it *tromba*, esp. *trompa*]. Nez prolongé de l'éléphant et du tapir; suçoir charnu, rétractile et protractile de certains insectes diptères.

Trompe d'Eustache [σάλπιγξ, all. *eustachische Röhre*, *Ohrtrompete*, angl. *eustachian tube*, it. *tromba d'Eustachio*, esp. *trompa de Eustaquio*]. Canal en partie osseux, en partie fibro-cartilagineux et membraneux, dont une des extrémités se prolonge jusque dans la cavité du tympan, et dont l'autre, plus évasée, s'ouvre à la partie latérale et supérieure du pharynx, près de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde. Ce canal, long de 54 millimètres, est tapissé par une muqueuse en continuité avec celle du pharynx, mais à épithélium prismatique vibratile ; elle se continue avec celle du tambour. V. SONDE *de Laforest*.

Trompe de Fallope [all. *Muttertrompete*, angl. *fallopian tube*, it. *tromba di Falloppio*, esp. *trompa de Falopio*]. Nom donné à deux conduits longs de 10 à 13 centimètres, qui naissent chacun de l'un des angles supérieurs de la matrice, et se portent à l'ovaire correspondant, sur les côtés du détroit supérieur du bassin, le long du bord supérieur du ligament large et entre ses deux feuillets. Leur paroi, qui renferme des fibres-cellules longitudinales et circulaires, disposées en faisceaux, n'est point continue avec celle de l'utérus. Elle traverse celle-ci de part en part et en reste distincte dans toute son épaisseur. D'abord droites et étroites, les trompes s'élargissent ensuite et deviennent flexueuses. Leur extrémité voisine de l'ovaire est libre, évasée, flottante et découpée dans son contour en franges ou languettes, ce qui a fait donner à cette partie de la trompe le nom de *morceau frangé*. Dans le nombre de ces languettes, qui sont rouges et d'apparence musculaire, il en est toujours une ou deux, plus longues et plus fortes, qui attachent l'extrémité de la trompe à l'ovaire ; et l'on pense qu'au moment du coït, le morceau frangé, ou *pavillon de la trompe*, s'applique étroitement contre le réceptacle des ovules, et forme ainsi de l'ovaire à l'utérus un conduit non interrompu tapissé par une membrane muqueuse, et destiné à transmettre l'ovule du premier de ces organes dans le second. V. UTÉRUS.

TROMYLE. s. f. [de τρόμος, tremblement, et ὕλη, matière; all. *Zitterstoff*]. Les cils vibratiles.

TRONC. s. m. [*truncus*, στέλεχος, all. *Stamm*, *Rumpf*, angl. *trunc*, it. et esp. *tronco*]. Partie de la tige des arbres dicotylédones qui est nue et sans branches. — En zoologie, la partie principale du corps de l'animal, celle sur laquelle s'articulent les membres, définition qui, d'ailleurs, ne convient qu'aux animaux vertébrés, car, dans la grande série des invertébrés, le mot *tronc* a des significations très-variées et peu fixées. — En anatomie, la partie la plus considérable d'une artère, d'une veine, d'un nerf, celle qui n'a encore fourni aucune division.

Tronc innominé ou *brachio-céphalique*. Artère qui naît de la partie antérieure de la convexité de la crosse de l'aorte et se termine au niveau de la fossette sus-sternale, près de l'extrémité interne de la clavicule droite. Chez quelques sujets maigres et chez les vieillards, elle déborde souvent de 6 à 8 millimètres l'extrémité supérieure du sternum. Oblique de bas en haut et de dedans en dehors, elle répond, en avant, au tronc veineux brachio-céphalique droit qui croise sa direction, et aux muscles sterno-hyoïdien et sterno-thyréoïdien qui la séparent du sternum. En arrière, elle est en rapport avec la trachée et le nerf pneumogastrique droit; en dehors, avec la plèvre droite; en dedans, la carotide primitive gauche en est séparée par la trachée. Elle ne fournit aucune branche collatérale, si ce n'est dans les cas rares où en naît l'*artère thyréoïdienne de Neubäuer*.

TRONCATURE. s. f. *Troncatures*, les *faces modifiantes* qui remplacent les arêtes d'une forme dominante. Elles donnent ainsi une forme composée à un cristal simple. On dit alors que l'angle limité par l'arête est *tronqué*, et la face modifiante, outre le nom de *troncature*, s'appelle encore *face* ou *facette de troncature* de l'angle tronqué. Si la troncature est également inclinée sur les deux faces de la forme dominante, on dit qu'elle est *droite* ou *tangente*. Dans le cas où elle est plus inclinée sur une face que sur l'autre, on dit que la troncature est *oblique*. Les troncatures ou facettes de troncatures peuvent remplacer les angles dièdres de la forme dominante; alors elles sont droites ou obliques, suivant qu'elles sont également inclinées sur toutes les faces de la forme dominante, ou plus inclinées sur l'une que sur les autres. Les troncatures droites sont dites reposer *symétriquement sur l'arête* qu'elles font disparaître (Fig. 485), ou *sur les faces* de la forme dominante qu'elles modifient. Les troncatures obliques sont dites *reposer obliquement sur l'arête* ou *sur les faces* adjacentes. Les troncatures peuvent faire disparaître les faces terminales d'un prisme, et donner ainsi lieu à la formation d'une pyramide d'autant de côtés qu'il y a en d'arêtes ou d'angles modifiés. Les arêtes de la forme dominante

sont souvent remplacées par deux facettes ou troncatures modifiantes également inclinées sur les faces adjacentes : on dit dans ce cas que l'arête est remplacée par un *biseau*. Un angle de la forme dominante est souvent remplacé par un autre angle plus obtus : on dit alors qu'il s'est formé un *pointement sur l'angle*. Ce nouvel angle a autant de faces que le premier

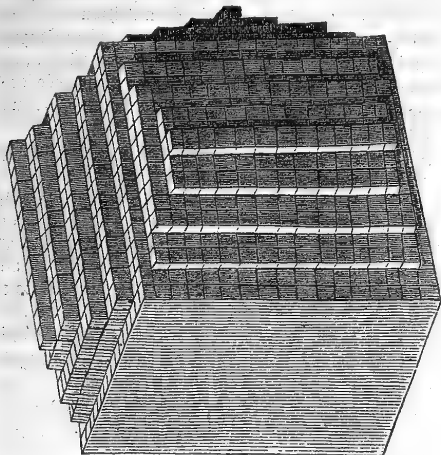


Fig. 485.

quand chacune des siennes repose symétriquement sur une des faces de la forme dominante ; il en a moitié quand, reposant symétriquement sur les arêtes, les facettes nouvelles s'étendent assez pour faire disparaître une face intermédiaire. Supposons, en effet, qu'une troncature oblique sur l'angle *e* (Fig. 486, 4e type) atteigne pour limite l'angle *a*, et la ligne *hb* qui joint le milieu des deux arêtes *i'e* et *o'e*. Si nous

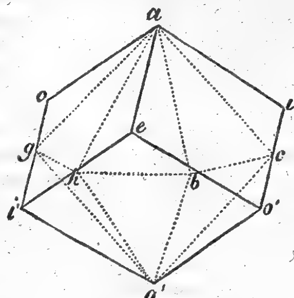


Fig. 486.

enlevons le tétraèdre limité par les lignes *ah*, *ab*, *hb*, l'angle solide *e* se trouvera remplacé par une face triangulaire isocèle *ahb;* et, comme la même troncature oblique se rencontrera sur les six angles latéraux, les six arêtes culminantes se trouveront remplacées par six faces triangulaires semblables. Ici les nouvelles faces ne font pas disparaître la totalité des six faces du rhomboèdre, et de chacune il persiste une face triangulaire isocèle, *abc*, *agh*, et semblable aux premières, ce qui donne lieu à la production d'un dodécaèdre triangulaire. Le mot *troncature* pourrait faire supposer que le cristal naît d'abord avec la forme primitive (*aoei*, *a'o'e'i'*), puis perd ses angles (*e*) ou ses arêtes (*ae*), mais il n'en est rien ; le cristal, aussi petit qu'il soit, se présente avec la forme qu'il conservera toujours, ou quelquefois il est régulier, offre la forme type, lorsqu'il est encore infiniment petit, et se déforme à mesure qu'on le voit grandir sous le microscope. On a donné le nom de *décroissement* à ce cas particulier de cristallisation dans lequel les cristaux apparaissent avec des troncatures ; mais il ne faut pas attacher à ce mot l'idée d'*atrophie* ou de diminution de volume, et le mot *accroissement* eût pu être choisi avec peut-être plus d'exactitude. De ces phénomènes et autres conditions de la cristallisation il résulte ce qu'on nomme *déformation*. Ainsi les octaèdres se présentent quelquefois sous une forme très-allongée qui leur a fait donner le nom d'*octaèdre cunéiforme*. Elle est due à ce que quatre des faces ont pris un développement anormal, et les quatre faces du polyèdre allongé qui en résulte ont seules conservé l'étendue normale (Fig. 487 et 488, plomb sulfaté, 3e type ou rectangulaire droit). C'est surtout dans les octaèdres du premier, du deuxième, du troisième et du cinquième type cristallin, qu'on observe des exemples de ce genre. Au lieu d'un octaèdre cunéiforme entier, ce n'est quelquefois qu'un *hémi-octaèdre* qu'on obtient, ayant alors tout à fait la forme d'un coin. Quatre des faces manquent complétement, et, au lieu d'un coin opposé à un autre, on a une large face rectangulaire formant la base du coin ; ou d'une pyramide, dans le cas où le cristal ne s'est pas ou presque pas allongé. On trouve des exemples d'hémi-octaèdres cunéiformes dans le phosphate acide de chaux de l'urine, dans les cristaux de phosphate ammoniaco-magnésien, etc. ; et d'hémi-octaèdres pyramidaux parfaits ou avec un rudiment des quatre autres faces dans les cristaux octaédriques de sel marin du sang évaporé. Ces hémi-octaèdres pyramidaux avec rudiment des autres faces sont aussi des exemples de déformation des faces reposant sur les parois du vase.

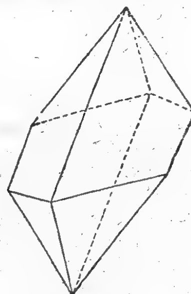


Fig. 487.

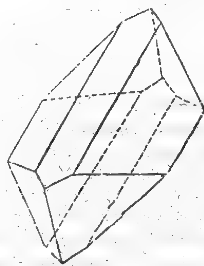


Fig. 488.

Des octaèdres peuvent être un peu aplatis, ce qu'on trouve quelquefois dans ceux d'oxalate de chaux, fait déjà signalé par Wollaston ; il dépend de la situation du cristal durant son augmentation de volume. Tous les cristaux, quel que soit le type auquel ils appartiennent, peuvent se présenter sous forme de *lames* ou *lamelles* très-minces, qui sont carrées, rectangulaires, rhomboïdales. Lorsque ces lames sont épaisses de manière, si l'on veut, à prendre la forme de prismes très-minces, on les appelle *cristaux tabulaires* ou *tables*. Des troncatures ont lieu sur les angles des *lamelles* et *tables*, comme dans tous les cristaux quels qu'ils soient (Fig. 489, a^2, 490 A, P, Fig. A et Fig. B, M,

3e type). La créatine, le nitrate d'urée, la cystine, l'acide urique, la cholestérine, etc., en présentent des exemples. D'autres troncatures peuvent avoir lieu sur les arêtes (Fig. B et C, e', a^2). Des lamelles et tables carrées et rectangulaires se rencontrent mêlées les unes aux autres dans les substances qui cristallisent en prisme carré droit, parce que les unes représentent des faces latérales, les autres la base. Mais

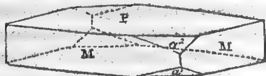


Fig. 489.

les modifications et l'absence de prismes rhomboïdaux font reconnaître qu'il s'agit là du deuxième type, et non de cristaux du troisième. Des tables et lamelles rectangulaires et carrées se trouvent mêlées ensemble dans les substances qui cristallisent en prismes droits rectangulaires. Celles qui sont carrées représentent des faces latérales d'un prisme rectangle ayant pris des

Fig. A.

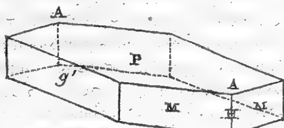


Fig. B.



Fig. C.

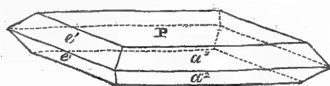


Fig. 490.

dimensions égales en tous sens. Leur mélange avec des lames rhomboïdales et des prismes à base rhombe fait reconnaître qu'il s'agit de cristaux du troisième type, et non du deuxième. Les modifications guident aussi dans cette détermination. Les cristaux de créatine en présentent des exemples. Il existe encore d'autres espèces d'anomalies des cristaux. Ainsi assez souvent il arrive que les arêtes seules sont nettement constituées, et les faces sont creusées ou surmontées de saillies irrégulièrement ou régulièrement disposées, ou bien sont des stries avec ou sans dentelures. On en trouve en faisant cristalliser le nitrate d'urée, et le phosphate de soude neutre des urines. Des stries et des cannelures se voient sur beaucoup de prismes allongés.

TRONCULE. s. m. Terme employé par quelques anatomistes pour désigner un tronc vasculaire très-petit.

TROPÆOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparées des géraniacées. V. Capucine.

TROPHIQUE. adj. [de τροφὴ, nourriture]. Se dit de la portion des aliments qui sert à la nutrition, qui est absorbée et assimilée, par opposition à celle qui est rejetée comme excrémentitielle, ou qui, étant absorbée, est rejetée par quelque organe excréteur sans être assimilée.

TROPHONÉVROSE. s. f. [de τροφὴ, nutrition, et *névrose :* proprement *névrose de la nutrition*]. Atrophie partielle survenant sous l'influence d'une lésion des nerfs de la région affectée (Romberg).

TROPHOPATHIE. s. f. [de τροφὴ, nourriture, et πάθος, maladie] (Alibert). Classe des maladies qui affectent les appareils de la vie de nutrition.

TROPHOSPERME. s. m. [*trophospermium*, de τροφὴ, nourriture, et σπέρμα, graine ; all. *Samennährer*, esp. *trofospermo*]. Saillie plus ou moins prononcée de la cavité intérieure du péricarpe qui sert de support ou de point d'attache aux graines.

TROPIQUE. adj. [*tropicus*]. Se dit des fleurs qui s'ouvrent le matin et se ferment le soir.

TROT. s. m. [all. *Trott*, angl. *trot*, it. *trotto*, esp. *trote*]. Allure des bêtes de voiture, de somme ou de selle entre le pas et le galop. Elle consiste en un mouvement en diagonale des quatre extrémités qui se lèvent et se baissent simultanément. Cette allure est naturelle.

TROU. s. m. [*foramen*, all. *Loch*, angl. *hole*, it. *forame*]. Cavité percée de part en part. On donne quelquefois ce nom à l'orifice d'un canal.

Trou borgne de la langue. V. Langue.

Trou de Botal. V. Cœur.

Trou de Ferrein. V. Stylo-mastoïdien.

Trou de Monro. Les pédoncules de la glande pinéale, en se réfléchissant de bas en haut pour s'unir à la voûte, décrivent une courbure dont la concavité regarde en haut et en avant ; de la réunion de ces deux courbures opposées résulte un orifice ovalaire destiné à établir une communication entre le troisième ventricule et les ventricules latéraux ; orifice déjà connu de Galien, mentionné aussi par Vésale, mais que A. Monro le premier décrivit dans tous ses détails et avec la plus grande exactitude : de là le nom de *trou de Monro* sous lequel il est désigné depuis cette époque. — Ces trous donnent passage : 1° au cordon qui réunit les plexus choroïdes du ventricule moyen aux plexus choroïdes des ventricules latéraux ; 2° à l'origine des veines de Galien.

Trou occipital. V. Occipital.

Trou ovale [*foramen ovatum*]. Le trou sous-pubien de l'os iliaque et celui qui, chez le fœtus, fait communiquer les deux oreillettes au travers de leur cloison.

TROUSSE. s. f. [*armamentarium portatile*, all. *Besteck*, angl. *truss*]. Espèce d'étui ou plutôt de portefeuille divisé en un certain nombre de compartiments et contenant les instruments les plus nécessaires à un chirurgien, savoir : des ciseaux droits, des ciseaux courbes sur le plat ; trois bistouris, dont deux droits et un courbe et boutonné ; une pince à anneaux pour les pansements, une pince à disséquer, une spatule, une sonde cannelée, deux ou trois stylets, une sonde de femme, un porte-pierre garni d'azotate d'argent fondu (pierre infernale), un rasoir, quelques lancettes, un porte-mèche, une érigne terminée par un cure-oreille, une aiguille à séton, et quelques aiguilles à suture. Le choix des instruments varie, du reste, selon la volonté et les habitudes de chaque chirurgien, et aussi selon les opérations auxquelles il se livre plus particulièrement dans sa pratique.

TROUSSEAU. s. m. [*fasciculus*]. Faisceau de fibres unies intimement ensemble.

TROUSSE-GALANT. s. m. Nom donné vulgairement

au *choléra-morbus*, parce que cette affection abat en très-peu de temps les hommes les plus robustes. — En vétérinaire, charbon au pied du cheval.

TROUSSE-PIED. s. m. Moyen d'assujettir un animal domestique, et qui consiste à attacher, à l'aide d'un lien, par exemple chez le cheval, le paturon et l'avant-bras rapprochés l'un de l'rutre.

TRUFFE. s. f. [*Tuber cibarium*, L., all. *Trüfel*, angl. *truffle*, it. *tartuffo nero*, *tubero*, esp. *criadilla de tierra*]. Champignon thécasporé souterrain, charnu, compacte, dont les spores sont renfermées dans l'épaisseur du tissu charnu (Fig. 491), et germent lors de la destruction de celui-ci, pour la reproduction de l'espèce. La truffe est arrondie, irrégulière, parfois un peu lobée, d'un volume variable depuis celui de la noisette jusqu'à celui du poing, garnie au dehors de veines nombreuses (Fig. 492); elle a une odeur particulière, très-forte. On en trouve dans diverses parties de la France méridionale. La meilleure est celle du Périgord, qui est tendre et plus odorante; la truffe de Bourgogne a la chair plus blanche, plus dure et moins odorante; il existe aussi une espèce à chair violette. La truffe se trouve ordinairement à une profondeur de 16 à 19 centimètres. Au printemps ce n'est qu'un tubercule pisiforme rougeâtre, qui s'accroît pendant l'été, et elle devient alors blanche et charnue (truffe blanche); vers la fin de l'automne elle se colore et acquiert l'odeur forte qui la caractérise. La truffe est regardée, à tort ou à raison, comme aphrodisiaque. V. CHAMPIGNON.

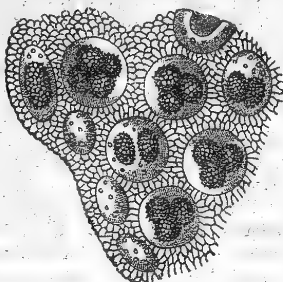


FIG. 491.

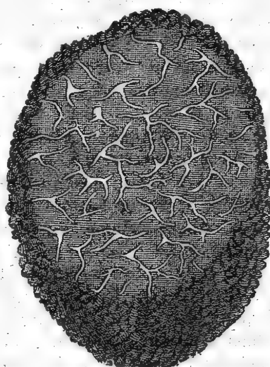


FIG. 492.

TRUIE. s. f. [*scrofa*, *porca*, all. *Sau*, angl. *sow*, it. *scrofa*, *troja*, *porca*, esp. *puerca*]. Femelle du verrat. V. PORC.

TRUITE. s. f. [*Salmo salar*, L., *tructus*, τρώκτης, all. *Forelle*, angl. *trout*, it. *trota*, esp. *trucha*]. Poisson malacoptérygien voisin du saumon, alimentaire, offrant plusieurs variétés, et dont le corps est tacheté de rouge.

TUBAGE. s. m.— *Tubage du larynx* (Bouchut). Introduction d'une virole métallique dans le larynx entre les cordes vocales inférieures. Dans certaines maladies chroniques du larynx il pourrait permettre de retarder la trachéotomie. Il a été aussi proposé pour retarder l'asphyxie dans les cas de croup, et faciliter l'introduction de médicaments dans les voies aériennes.

TUBAIRE. adj. [it. *tubare*, esp. *tubario*]. Qui a rapport aux trompes de Fallope. — *Angles tubaires*. V. UTÉRUS. — *Grossesse tubaire*. Développement d'un fœtus dans la trompe utérine. — *Souffle tubaire*. Bruit respiratoire se passant dans les bronches lorsque le poumon est engorgé ou comprimé par un épanchement; ainsi nommé de son analogie avec celui qu'on produit en soufflant dans un tube. V. SOUFFLE.

TUBE. s. m. [*tubus*, σύριγξ, all. *Rohr*, angl. *tube*, it. et esp. *tubo*]. Mot quelquefois employé, en anatomie et en physiologie, pour désigner un canal ou conduit naturel. On dit le *tube* ou le *conduit intestinal*.— En chirurgie, *tube laryngien*, espèce de sonde que l'on introduit dans le larynx par la bouche ou les cavités nasales, et par laquelle on insuffle de l'air, pour chercher à rétablir la respiration chez les asphyxiés (V. LARYNGIEN). — En botanique, *tube*, la partie inférieure d'une corolle monopétale, ou d'un calice monophylle. — En chimie, *tubes*, conducteurs de verre, auxquels on donne différents noms suivant leurs formes ou leurs usages. — *Tubes de sûreté*, tubes droits ou courbes, que l'on adapte à un appareil pour empêcher le passage d'un liquide d'un vase dans un autre, lorsque la pression exercée à la surface de ce liquide vient à changer. — *Tubes en S*, tubes recourbés, mais dont la forme a à peine quelque analogie avec celle de cette lettre majuscule. — *Tubes de Welter*, du nom de leur inventeur, ou simplement *tubes à boule*, tubes en S présentant une boule dans leur courbure moyenne. En ajoutant, dans l'appareil de Woulff, cette boule aux tubes de communication, on peut supprimer les tubes de sûreté droits et la tubulure qui les porte.

En physique, *Tube acoustique*. V. CORNET *acoustique*. — *Tube capillaire*. V. CAPILLAIRE et CAPILLARITÉ. — *Tube électrique*. V. ÉLECTRIQUE.

TUBÉRACÉS. s. m. pl. Famille de champignons thécasporés endothèques, tous hypogés et charnus. V. TRUFFE.

TUBER CINEREUM. s. m. [*corps* et *tubercule cendré*]. Amas de substance grise et molle qui remplit l'espace triangulaire limité par les tubercules mamillaires en arrière, et par les nerfs optiques en avant. Vu par sa face inférieure, le corps cendré représente un cône dont le sommet se continue avec la base de la tige pituitaire; examiné par sa face supérieure qui répond à la partie la plus déclive du troisième ventricule, il offre une dépression infundibuliforme dans laquelle séjourne la sérosité intra-ventriculaire.

TUBERCULE. s. m. [*tuberculum*, all. *Höcker*, angl. *tubercle*, it. *tubercolo*, esp. *tuberculo*]. En botanique, masse ordinairement pleine de fécule, qui est placée le long des racines ou des rameaux inférieurs de la tige souterraine de certaines plantes. Les *bulbes* diffèrent des *tubercules* en ce que la partie charnue est représentée, dans les premiers, par des organes appendiculaires ou écailles charnues, analogues des feuilles, tandis que, dans les tubercules, elle est formée par un organe axile, aérien ou plus souvent souterrain. On doit diviser, avec Germain de Saint-Pierre, les tubercules en : 1° *Caulo-bulbes* ou *caulosarques* [καυλὸς, tige, et βολβὸς, bulbe, ou σὰρξ, chair], représentés anatomiquement par des tiges feuillées ou florifères renflées à leur base (exemples : renoncule bulbeuse, plantain d'eau, orobe et géranium tubéreux, orchidées parasites et diverses indigènes; safran, glaïeul et quelques autres iridées); bien différents des bulbes à écailles on véritables. 2° *Turiobulbes* [*turio*, bour-

geon, caïeu, et *bulbus*, bulbe], constitués par des bourgeons terminaux de rameaux souterrains se renflant en une masse charnue qui n'envoie des tiges florifères que l'année suivante : *a. à bourgeons multiples* (pomme de terre, topinambour, *Oxalis crenata*, capucine tubéreuse, liseron des haies); *b. à bourgeon unique*, *terminal*, avec écailles rudimentaires (exemple : la sagittaire, *Sagittaria sagittifolia*, L.). V. TUBÉROSITÉ. — En anatomie [all. *Höcker*, *Hügel*, angl. *tubercle*, it. *tubercolo*, esp. *tuberculo*]. Toute éminence naturelle, peu considérable, que présente une partie quelconque. — En anatomie pathologique, on appelle *tubercule* [all. *Tuberkel*, angl. *tubercle*, it. *tubercolo*, esp. *tuberculo*], une production morbide d'un blanc jaunâtre, ordinairement arrondie qui, dans l'état de crudité, a une consistance analogue à celle de l'albumine concrète, mais plus forte, qui devient ensuite molle, friable, et acquiert par degrés une consistance et un aspect analogues à ceux du pus. Laennec a cherché à établir que la *matière tuberculeuse* ou *tissu tuberculeux* se développe dans le poumon et dans les autres organes sous deux formes principales, celle de corps isolés et celle d'infiltration. La grosseur des tubercules isolés varie depuis celle d'un grain de millet jusqu'à celle d'un grain de chènevis : ce sont eux qu'il désignait sous le nom de *tubercules miliaires*, et que l'on appelle plus généralement aujourd'hui *granulations grises* (V. GRANULATION). Ces grains grossissent de plus en plus, deviennent jaunâtres et opaques, d'abord au centre, et bientôt dans toute leur étendue; ils se réunissent en se développant, et forment des masses ovoïdes ou sphéroïdales, du volume d'un pois à celui d'un œuf ou environ, isolées ou agglomérées, d'un jaune pâle, de consistance de fromage dur; on les nomme alors *tubercules crus*. Plus tard ils arrivent à la période de ramollissement (*tubercules ramollis*) signalée plus haut. Quant au *tubercule infiltré*, on le rencontre le plus souvent sous forme de tissu engorgé, dense, humide, imperméable à l'air, d'une couleur grise plus ou moins foncée; les lames enlevées lorsqu'on le coupe sont fermes, offrent une surface lisse et une texture homogène dans laquelle on ne distingue plus de traces des aréoles pulmonaires. Quelquefois aussi on trouve entre les tubercules une infiltration gélatineuse, rapportée par Andral à une sécrétion *sui generis*. On a cherché à retrouver dans tous les organes ce tissu et ses phases d'altérations. Mais on sait aujourd'hui que ce qu'on appelle tubercule du poumon, des ganglions lymphatiques, du cervelet, de l'épididyme, des os, etc., n'est autre chose qu'une phase analogue d'évolution dite *phymatoïde* (V. ce mot) à laquelle arrivent beaucoup d'espèces de produits morbides; elles y arrivent plus ou moins tôt selon l'état général des sujets et l'espèce d'élément anatomique dont il est formé. Ainsi le tubercule des ganglions, celui de l'épididyme, des os, etc., sont la phase jaune, friable, puis molle et diffluente à laquelle arrivent du centre à la circonférence des lésions différentes l'une de l'autre étant chacune en rapport avec la constitution des tissus ganglionnaire, épididymaire, médullaire des os, pulmonaire, et ainsi des autres. (V. SUBSTITUTION *graisseuse*). Cette altération (V. PHYMATOÏDE), portant sur les noyaux d'épithélium ou autres qui prennent part à la constitution de ces tumeurs, donne à ceux-ci une certaine analogie qui les a fait considérer comme *éléments spécifiques* ou *corpuscules propres du tubercule*. Mais l'analogie ne porte que sur leur altération, et non sur leur nature anatomique et physiologique. Ces modifications leur donnent une forme anguleuse, à angles mousses, de diamètre égal en tout sens, ou un peu plus long que large, ne dépassant pas 7 à 10 millièmes de millimètre. En outre, ces corpuscules sont alors pâlis par l'acide acétique sans être dissous par lui et sans présenter de noyaux ou de nucléoles après plus qu'avant cette action. Leur masse est parsemée de fines granulations foncées, à contour souvent un peu diffus, toutes d'égal volume ou à peu près, pâlies également par l'acide acétique, si ce n'est celles qui, en petit nombre, sont de nature graisseuse. C'est surtout chez les individus de constitution scrofuleuse que les altérations se développent simultanément dans un grand nombre d'organes. Les tubercules pulmonaires causent le plus ordinairement la *phthisie pulmonaire*; les tubercules mésentériques constituent le *carreau*. V. PUS *concret*. — Une hypothèse, infirmée par l'observation embryogénique, fait admettre par quelques médecins que les éléments anatomiques peuvent se transformer indifféremment d'une espèce en une autre sous les influences les plus légères et que nul n'a encore déterminées. Les fibres lamineuses sont autant de prolongements filiformes des corps ou cellules fibro-plastiques (*cellules plasmatiques* ou *du tissu conjonctif* de ces auteurs) qui sont les centres de génération de ces fibres. Suivant ces médecins, ceux de ces corps qui ne s'atrophient pas après le développement des fibres pourraient se métamorphoser en réseaux de fibres élastiques *suivant les besoins fonctionnels des parties* (Donders, Virchow, Villemin), et selon ces besoins cette transformation des *corpuscules du tissu conjonctif* en fibres élastiques présenterait naturellement tous les degrés (on sait que l'étude du développement du tissu élastique de l'aorte de l'embryon, etc., contredit cette hypothèse). Ces mêmes éléments, comme on le sait, distendus par la graisse, forment les cellules adipeuses. Pour ces auteurs en outre, non plus ici pour les besoins fonctionnels des parties, mais « dans le tubercule et l'inflammation, il y a hypertrophie de ces mêmes corpuscules du tissu conjonctif » et multiplication de ses noyaux. Seulement la suite » de l'évolution et le produit final diffèrent complétement : dans le tubercule, la cellule plasmatique se » laisse distendre par un nombre plus ou moins considérable de noyaux avant qu'elle se modifie elle-» même à son tour, elle aboutit à la création d'un » noyau simple ou d'une petite cellule accolée à son » noyau; dans l'inflammation, au contraire, la segmentation de la cellule suit presque immédiatement le » dédoublement du noyau primitif. Dans le tubercule » on remarque une prolifération de noyaux abondants » qui s'accumulent dans le corpuscule conjonctif, lequel, s'il se segmente, ne le fait que tardivement » et en donnant lieu à une petite cellule presque réduite à son noyau. Dans l'inflammation il y a segmentation de la cellule, immédiatement après le dédoublement du noyau, avec procréation de cellules » assez volumineuses qui conservent les propriétés de » la cellule plasmatique et *qui se métamorphosent* » *subséquemment en tissu permanent ou en globules* » *de pus*. Le *tubercule donne* un élément petit, pauvre » en sucs aqueux, d'une durée éphémère. L'*inflammation engendre* des éléments plus volumineux, *plus* » *riches*, *et dénote une végétation plus active*. » Les médecins qui admettent cette hypothèse admet-

tent aussi que le noyau des corpuscules du tissu conjonctif se divise en fragments plus ou moins nombreux ; les uns s'étranglent par le milieu, d'autres poussent comme un petit bourgeon qui se détache de la masse principale. Ces fragments se développent ensuite et arrivent aux dimensions moyennes de 0mm,005; mais ils reconnaissent que cette division est difficile à apercevoir. Il est de fait qu'elle n'a jamais été démontrée telle qu'elle est décrite. Lorsqu'elle a lieu réellement, comme on le voit sur les noyaux *embryoplastiques* (V. ce mot) hypertrophiés dans certaines tumeurs formées principalement par ces noyaux, les phases de leur segmentation sont faciles à voir. Elles ne sont pas telles que les indiquent les auteurs qui d'un même élément font dériver normalement ou pathologiquement, selon les besoins fonctionnels des parties, quatre autres espèces d'éléments anatomiques de propriétés physiologiques et de caractères anatomiques distincts. Mais on sait aujourd'hui que ces hypothèses sont infirmées par la comparaison du mode de naissance et de celui du développement de ces divers éléments chez l'embryon d'une part, et dans les conditions accidentelles d'autre part. La tendance illogique à donner à la pathologie une autonomie et une indépendance qu'elle n'a pas en face de la physiologie ; la spécialisation des observations pathogéniques faites sans études embryogéniques préalables qui est la conséquence de cette tendance, telles sont les causes qui conduisent aux hypothèses contradictoires précédentes touchant le tubercule.

Tubercule anatomique. Le tissu qui compose les petites tumeurs ou indurations qui succèdent aux piqûres anatomiques est gris rougeâtre, pulpeux, facile à écraser et comme œdémateux. Il forme une masse qui se confond insensiblement avec le tissu lamineux ambiant, mais qui en diffère beaucoup par sa structure. On y trouve : *a*. une trame de tissu lamineux d'autant moins abondante que le tissu est plus mou ; *b*. une grande quantité de matière amorphe, finement granuleuse, empâtant tous les autres éléments ; *c*. des cellules de pus tant à noyaux que pyoïdes, qui sont généralement l'élément le plus abondant après la matière amorphe : c'est à cet élément hétéromorphe que la tumeur doit la propriété de résister presque toujours à tous les moyens employés pour en obtenir la résolution pendant des mois et même des années, et d'exiger enfin très-souvent l'ablation ; *d*. des cytoblastions plus ou moins nombreux ; *e*. des éléments fibro-plastiques, parmi lesquels sont toujours des cellules à un, deux et même trois noyaux, telles qu'on en trouve souvent dans les glandes lymphatiques engorgées ; elles ont une forme variable à contours arrondis, sont très-granuleuses, à granulations très-fines, grisâtres, et leurs noyaux sont clairs, non granuleux, assez gros, avec ou sans nucléole ; *f*. des vaisseaux capillaires en général nombreux. V. ANATOMISTE.

Tubercule d'Aranzi ou *d'Arantius*. Petits épaississements fibreux qui se trouvent sous le bord libre de chacune des trois valvules sigmoïdes ou semi-lunaires de l'artère pulmonaire, et qui ont pour effet de faire appliquer plus également ces valvules les unes contre les autres dans leur mouvement d'abaissement. — Les tubercules analogues qui se trouvent sur les valvules sigmoïdes de l'aorte portent aussi le nom de *nodules de Morgagni*.

Tubercule cendré. V. TUBER *cinereum*.

Tubercule crétacé [de *creta*, craie]. Concrétion ayant l'aspect extérieur ou la consistance de la craie ou du plâtre, plus ou moins dure, formée principalement de phosphates, de carbonates et de sulfates terreux, sels accompagnés ou non de cholestérine ou de charbon ; substance qu'on trouve assez souvent dans le poumon. Le volume des concrétions peut varier de celui d'un pois au diamètre d'une noisette ou environ. Les concrétions calcaires qui compliquent quelquefois la présence des tubercules en sont regardées comme un mode de guérison, venant les remplacer par un corps inerte. Mais elles peuvent exister indépendamment du tubercule, sans qu'il soit démontré qu'elles aient été précédées par ce tissu.

Tubercule de Lower. Petite éminence qu'on rencontre quelquefois à l'endroit de l'oreillette droite où le contour de la veine cave inférieure se continue avec celui de la veine cave supérieure.

Tubercules mamillaires. [esp. *tuberculos mamilares*]. V. MAMILLAIRE.

Tubercule de la première côte. Celui sur lequel le scalène antérieur s'insère à cet os. V. SOUS-CLAVIÈRE.

Tubercules quadrijumeaux [esp. *tuberculos cuadrogeminos*]. V. QUADRIJUMEAU.

Tubercule de Santorini. Petite saillie cartilagineuse qui couronne le sommet de chaque cartilage aryténoïde, et soutient les lèvres de la glotte.

TUBERCULÉ, ÉE. adj. [all. *höckerig*, angl. *tuberculate*]. Qui est garni de tubercules.

TUBERCULEUX, EUSE. adj. [all. *tuberculös*, angl. *tuberculous*, esp. *tuberculoso*]. Qui offre de petites saillies ressemblant à des espèces de bosse. — *Matière tuberculeuse*. Celle qui constitue les tubercules pathologiques. — *Méningite tuberculeuse*. Affection dans laquelle les granulations qu'on trouve sur la pie-mère sont tantôt molles et jaunâtres, et alors formées surtout de matière amorphe et de cytoblastions (V. GRANULATIONS, 2°), tantôt plus fermes et grisâtres, demi-transparentes (V. GRANULATIONS). L'expression *méningite granuleuse* est donc préférable à celle de *méningite tuberculeuse*. V. CYTOBLASTION et MÉNINGITE. — *Phthisie tuberculeuse* V. PHTHISIE. — Se dit substantivement d'une personne affectée de tubercules : *un tuberculeux*, *une tuberculeuse*. — *Tissu tuberculeux*. Synonyme de matière *tuberculeuse*.

TUBERCULIFORME. adj. En forme de tubercule.

TUBERCULISATION ou **TUBERCULOSE.** s. f. Formation du tubercule. Cependant des auteurs les distinguent, en disant que la *tuberculose* est la diathèse qui dispose à la formation du tubercule, et la *tuberculisation* le travail local qui le produit.

TUBERCULISER. v. a. Produire des tubercules. — *Se tuberculiser*. Devenir tuberculeux.

TUBÉREUX, EUSE. adj. [*tuberosus*, all. *knollig*, angl. *tuberous*, it. et esp. *tuberoso*]. Racines qui sont plus ou moins renflées et manifestement plus grosses que la tige qu'elles supportent ; et aussi celles qui sont parsemées de tubercules, c'est-à-dire de masses épaisses et charnues.

TUBER-ISCHIO-TROCHANTÉRIEN. V. CARRÉ *de la cuisse*.

TUBÉROSITÉ. s. f. [*tuber*, *tuberculum*, all. *Knollen*, angl. *tuberosity*, it. *tuberosità*, esp. *tuberosidad*]. Éminence raboteuse d'un os où s'attachent des muscles ou ligaments : *tubérosité de l'ischion*, *tubérosité occipitale*. — *Tubérosités de l'estomac* (*grande* et *petite*). Les deux extrémités de cet organe. — En botanique, les *tubérosités* des racines (rhizosarques, et non radi-

cosarques) se distinguent des tubercules en ce qu'elles n'offrent ni bourgeons ni écailles.

TUBO-OVARIEN, IENNE. adj. [de *tube*, signifiant ici trompe de Fallope, et *ovaire*]. — *Kystes tubo-ovariens* (Ad. Richard). Kystes de l'ovaire ou des corps de Wolff (V. CORPS) communiquant avec la trompe et se vidant ainsi de temps en temps par l'utérus. La trompe conserve ses dimensions ordinaires ou à peu près dans son tiers le plus interne près de l'utérus ; mais, à partir de ce point, elle prend le calibre et l'apparence de l'intestin grêle, avec des flexuosités intestiniformes, pour se continuer et se confondre avec les parois du kyste au milieu du bord externe de ce dernier. Parfois la dilatation de la trompe est sphéroïdale et plus limitée. D'autres fois on croirait avoir sous les yeux une hydropisie propre de la trompe greffée sur l'ovaire, qui semble seulement être un peu plus gros ; mais, si on le comprime, on le sent fluctuant, formant les parois d'un kyste central qui communique par un orifice plus ou moins étroit avec la trompe. L'écoulement du liquide filant ou gluant s'opère par la trompe, l'utérus et le vagin, soit d'une manière continue, soit d'une manière intermittente, et parfois pendant les efforts seulement.

TUBULÉ, ÉE. adj. [all. *röhricht*, angl. *tubulated*, it. *tubulato*, esp. *tubulado*]. Qui est muni d'une ou de plusieurs tubulures.

TUBULEUX, EUSE. adj. [all. *röhrig*, angl. *tubulous*, esp. *tubuloso*]. Qui a la forme d'un tube ; qui en est formé. V. REIN.

TUBULURE. s. f. [de *tubus*, tube ; all. *Tubulatur*, esp. *tubulura*]. Ouverture que présentent des flacons, des ballons et autres vaisseaux de chimie, et qui est ordinairement destinée à recevoir un bouchon percé d'un trou par lequel passe un tube.

TUE-CHIEN. s. m. V. COLCHIQUE.

TUE-LOUP. s. m. V. ACONIT.

TULIPIER. s. m. [*Liriodendrum tulipifera*, L., all. *Tulpenbaum*, angl. *tulip-tree*, esp. *tulipero*]. Arbre d'Amérique (polyandrie polygynie, L., magnoliacées, J.) dont l'écorce des jeunes rameaux, inusitée en France, est employée comme tonique et fébrifuge dans l'Amérique septentrionale. La dose est de 4 à 8 grammes comme tonique ; 16 à 32 grammes comme fébrifuge, en poudre ou en décoction.

TUMÉFACTION. s. f. [de *tumefacere*, de *tumor*, tumeur, et *facere*, faire ; ὄγκωσις, all. *Aufschwellen*, angl. *tumefaction*, *swelling*, it. *tumefazione*, esp. *tumefaccion*]. Augmentation de volume d'une partie.

TUMEUR. s. f. [*tumor*, de *tumere*, enfler ; ὄγκος, φῦμα, all. *Geschwulst*, angl. *tumour*, *swelling*, it. *tumore*, esp. *tumor*]. Communément, *tumeur*, toute éminence circonscrite, d'un certain volume, développée dans une partie quelconque du corps. Ainsi, on confond sous la dénomination de *tumeur* : et la simple expansion, la tuméfaction soit inflammatoire, soit de toute autre nature ; et la distension d'un organe par l'accumulation, contre nature, de matières qui, dans l'état naturel, n'y sont contenues qu'en petite quantité ; et la tuméfaction produite par le déplacement d'un organe qui vient faire saillie dans sa nouvelle place, etc. — Au point de vue de l'anatomie générale pathologique, on doit entendre par *tumeur*, des productions morbides *persistantes*, de génération nouvelle, et caractérisées par une tuméfaction limitée, quels que soient du reste leurs caractères physiques. Cette définition embrasse ainsi tous les tissus morbides et concrétions, ainsi que les collections liquides circonscrites de production nouvelle, soit aux dépens d'éléments ou d'humeurs normales, soit à l'aide d'éléments hétéromorphes ; elle élimine la turgescence avec épanchement de lymphe plastique qui précède le phlegmon, par exemple : car, bien qu'il y ait alors enflure ou tuméfaction, c'est là un phénomène passager, qui toutefois peut donner naissance à une tumeur liquide s'il vient à produire un abcès. Les *polypes*, les *condylomes*, les *fongus* et productions végétantes analogues, sont des tumeurs de diverses natures, ne différant de toute autre tumeur que par leur saillie considérable dans la cavité d'un organe avec rétrécissement en forme de pédicule, plus ou moins prononcé à la base ou portion profonde. Aussi, en voulant prendre la disposition polypiforme ou fongiforme pour point de départ d'une classification pathologique, les auteurs sont arrivés à des résultats pleins de confusion et à rapprocher artificiellement les produits morbides les plus disparates. En disant *produit de génération nouvelle*, on entend que des éléments fondamentaux ou accessoires d'un tissu (V. ÉLÉMENT) se sont multipliés outre mesure (V. HYPERGENÈSE). Dans un sens plus général, les tumeurs solides sont des *maladies des tissus* ; celles qui sont liquides, sous forme de kystes, etc., sont des maladies des *organes* sécréteurs, excréteurs ou de la circulation, généralement précédées de troubles de la nutrition des tissus formant les parois de ces organes. Les lois naturelles de la naissance et du développement des éléments et des tissus, celles de leur constitution dans les états embryonnaire, adulte et sénile, expliquent en tous points les perturbations que subissent leurs propriétés. La production d'une tumeur est une perturbation de la propriété de naître (hypergenèse) dont jouissent les éléments anatomiques, propriété qui n'est pas bornée à la période embryonnaire de la vie, mais se montre encore à l'âge adulte ; elle peut, de plus, donner lieu à l'apparition de certains d'entre eux dans des régions du corps éloignées de celles où ils existent normalement, dans des tissus autres que ceux dont ils font habituellement partie, parce qu'elle se manifeste, comme on dit, avec erreur de lieu (hétérotopie plastique ou genèse avec erreur de lieu) (V. HÉTÉRADÉNIQUE). Ce dernier fait amène l'apparition d'un tissu différent de celui au sein duquel il est né, mais non différent des autres tissus. Comme l'hypergenèse porte souvent sur les *éléments accessoires* plutôt que sur l'espèce fondamentale d'un tissu, c'est là encore une cause de différence entre le tissu morbide et le tissu normal au milieu duquel il est engendré ; car, passant à l'état fondamental en un point de l'économie où il n'était qu'accessoire, il forme localement un tissu nouveau par rapport à celui dont il dérive. Les changements graduels d'aspect du tissu des tumeurs sont une résultante des modifications correspondantes qui surviennent dans les cellules, fibres, matière amorphe et autres éléments. Ces modifications morbides de la nutrition et du développement des cellules, etc., telles que hypertrophie, déformation, altération de structure, ramollissement, etc., et les causes de l'envahissement et de l'érosion des tissus sains par les tumeurs sont connues (V. ENVAHISSEMENT et ÉROSION). Leur généralisation n'est autre que le fait même de la naissance d'une tumeur se manifestant dans toutes les parties d'un même système successivement, ou s'opérant graduellement aussi par genèse avec *erreur de lieu* dans plusieurs régions où n'existe pas le tissu primitivement devenu

le point de départ du mal. La récidive n'est que la répétition de la naissance d'une espèce de produit morbide dont les conditions n'ont pas été changées par l'ablation de la première qui est apparue. Ainsi, désormais, l'étude des tumeurs ne peut plus former une étude à part et différente de celle des tissus et des éléments anatomiques ; elle en est une extension à des cas particuliers accidentels, et leur étude rentre dans celle de chacun de ces tissus et éléments. Ce qui a concouru à tromper à cet égard, c'est que, tous les éléments n'étant pas nécessairement le point de départ des tumeurs, et, d'autre part, les *éléments accessoires* (V. ce mot) d'un tissu pouvant être le point de départ de la production de tumeurs, il en résulte que la classification de celles-ci faite séparément n'est ni exactement celle des éléments anatomiques, ni tout à fait celle des tissus (V. MALADIE). Si dans l'état actuel de la science on voulait continuer à classer provisoirement les tissus morbides appelés tumeurs, ils pourraient être rangés ainsi qu'il suit d'après leur nature. — Ire CLASSE. *Tumeurs solides.* — 1er GENRE. *Tumeurs formées par les tissus constituants* (V. CONSTITUANT). 1re *espèce :* Tumeurs formées par les éléments du tissu lamineux. 1re variété : tumeurs fibreuses proprement dites; 2e variété : V. COLLOÏDE, 1° ; 3e variété : tumeurs fibreuses cystoïdes ; 4e variété : V. CORPS FIBREUX ; 5e variété : kéloïdes cicatricielles. 2e *espèce :* Tumeurs fibro-plastiques (V. ce mot). 3e *espèce :* Tumeurs embryoplastiques. 4e *espèce :* Tumeurs à médullocelles (V. ces mots). 5e *espèce :* Tumeurs à myéloplaxes (V. ce mot et ÉPULIE). 6e *espèce :* Tumeurs à cytoblastions (V. ce mot, CHALAZION, GOMME et YAWS). 7e *espèce :* Tumeurs à myélocytes (V. ce mot). 8e *espèce :* Tumeurs dermiques. 1re variété : kéloïde proprement dite ; 2e variété : kéloïde ou végétations cicatricielles ; 3e variété : condylomes, choux-fleurs ; 4e variété : nævus hypertrophiques (V. NÆVUS); 5e variété : verrue (V. ce mot). 9e *espèce :* Tumeurs adipeuses (V. CHOLESTÉATOME et LIPOME). 10e *espèce :* Enchondromes (V. ce mot). 11e *espèce :* Tumeurs osseuses. 1re variété : tumeurs périostales ; 2e variété : exostoses ; 3e variété : tumeurs ostéoïdes ou exostoses péri-articulaires des vieillards et des rhumatisants. 12e *espèce :* Tumeurs hypertrophiques glandulaires (V. ce mot, EXDERMOPTOSIS et SÉBACÉ). 13e *espèce :* Tumeurs glandulaires condensantes. Sous ce nom, on désigne un genre d'altération assez fréquent dans la mamelle, caractérisé par une disparition plus ou moins complète des éléments accessoires, tels que tissus lamineux et adipeux interposés à des culs-de-sac *hypertrophiés.* L'épithélium a augmenté de volume et pris la forme pavimenteuse, ce qui fait que les culs-de-sac remplis d'épithélium peuvent être plus gros qu'à l'état normal, bien que leur nombre soit devenu, par résorption, moindre qu'à l'état sain. Le tissu est devenu homogène, compacte, grisâtre ou gris rougeâtre, dur (ce qui l'a fait souvent appeler *squirrhe*), traversé par des filaments étroits, jaunâtres, ramifiés, provenant du tissu élastique des conduits excréteurs dont tous les autres éléments se sont atrophiés ; d'où résulte, dans le cas de la mamelle, l'enfoncement ou rétraction du mamelon. 14e *espèce :* Tumeurs glandulaires colloïdes ou colloïdes à trame glandulaire, dans lesquelles les conduits excréteurs sont plus ou moins atrophiés (mamelle, intestin, glandes salivaires); les culs-de-sac sécréteurs sont séparés des conduits et réduits à des amas sphériques ou cylindriques, etc., plus gros qu'à l'état normal, par le passage des épithéliums nucléaires ou sphériques à l'état pavimenteux, et par l'interposition de beaucoup de matière amorphe entre eux, avec ou sans grains de phosphate de chaux, etc. (V. COLLOÏDE, 3°). 15e *espèce :* Tumeurs d'origine glandulaire, rénale et testiculaire ou épididymaire, dites *encéphaloïde* cru ou ramolli (V. ce mot, CANCER et SARCOCÈLE). 16e *espèce :* Tumeur hétéradénique (V. ce mot). 17e *espèce :* Matière typhique (V. ce mot). 18e *espèce :* Tumeurs érectiles. V. VASCULAIRES (*tumeurs*). 19e *espèce :* Tumeurs parasitiques dites par inclusion embryonnaire, mais réellement hétérotopiques : 1° testiculaires, 2° ovariques, 3° cutanées ou externes (V. HÉTÉROTOPIE). — 2e GENRE. *Tumeurs formées par les produits* (V. ce mot). 1re *espèce :* Épithéliomas (V. ce mot, PAPILLIFORME et ULCÉRÉ). 2e *espèce :* Tumeurs cornées (V. VERRUE). 3e *espèce :* Tumeurs pigmentaires (V. MÉLANOSE). 4e *espèce :* Exostoses dentaires. 5e *espèce :* Tumeurs tophacées ou concrétions goutteuses. 6e *espèce :* Tumeurs calcaires intra-glandulaires, cutanées, salivaires, etc. 7e *espèce :* Tumeurs formées par des produits de conception altérés (V. MÔLE). 8e *espèce :* Tumeurs parasitiques. 1re variété : cysticerques ; 2e variété : hydatides à échinocoque (V. ce mot) ; 3e variété : hydatides sans échinocoque (V. ACÉPHALOCYSTE, CŒNURE, CYSTICERQUE, FILAIRE et HYDATIDE, etc.). — IIe CLASSE. *Tumeurs fluides.* — 1er GENRE : *Tumeurs formées par les humeurs constituantes.* 1re *espèce :* Tumeurs anévrysmales. Les anévrysmes (V. ce mot) ne sauraient être rapprochés des tumeurs érectiles : dans celles-ci, en effet, qu'elles soient artérielles ou veineuses, ce sont les parois vasculaires souvent épaisses qui, en nombre considérable et malades dans une grande étendue, composent essentiellement la lésion. Le sang concourt à former la tumeur, mais d'une manière relative à l'état des vaisseaux sur toute leur longueur ; il concourt à l'augmentation et à la diminution momentanée de son volume, mais il continue à circuler, bien que lentement, et avec stase de temps à autre ; il ne joue qu'un rôle indirect et sans offrir de modifications en l'état de ses principes immédiats. Dans les anévrysmes, au contraire, même spontanés, bien que les parois du vaisseau puissent être malades dans toute l'étendue de celui-ci, la tumeur n'existe pas dans toute la longueur de la portion altérée. De plus, une seule, en général, concourt ou même aucune des tuniques ne concourt à la production de la tumeur, qui est essentiellement composée par le sang et par un de ses principes immédiats, la fibrine coagulée peu à peu, et séparée du reste de l'humeur (V. TEXTURE *de la fibrine*). 2e *espèce :* Tumeurs hématiques (V. ce mot, CÉPHALÉMATOME, HÉMATOCÈLE, HÉMATOME et POLYPIFORME). 3e *espèce :* Tumeurs gazeuses (V. EMPHYSÈME et PNEUMATOSE). — 2e GENRE. *Tumeurs formées par les produits liquides* ou *kystes.* 1re *espèce :* Kystes glandulaires. Ils offrent de nombreuses variétés, selon les glandes affectées (V. GLANDE, KYSTE, LOUPE, MÉLICÉRIS, SÉBACÉ et TANNE). 2e *espèce :* Kystes des conduits excréteurs. 3e *espèce :* Kystes des parenchymes non glandulaires (V. OVAIRE, PARENCHYME, POUMON, REIN et TESTICULE). 4e *espèce :* Kystes synoviaux (V. BOURSE, GANGLION). 5e *espèce :* Kystes des bourses synoviales accidentelles (V. BOURSE). 6e *espèce :* Kystes du tissu lamineux, kystes congénitaux du cou. 7e *espèce :* Tumeurs purulentes (V. ABCÈS et PUS) ; nombreuses variétés, selon le siége et la cause (V. ANTHRAX et

FURONCULE). Ainsi l'examen des tissus morbides à l'aide du microscope, l'étude de leur composition élémentaire et de leur texture, lorsqu'elle est fondée sur la connaissance des caractères correspondants des tissus normaux et du mode de développement de ceux-ci, ne valident point les classifications et les nomenclatures anatomo-pathologiques établies d'après les caractères extérieurs seulement. Elle conduit à des résultats tout autres, imprévus, parce qu'on ne pouvait les prévoir avant d'avoir fait l'examen de la réalité. En cherchant, d'après l'examen de la couleur, de la consistance, du mode de déchirure, et autres caractères visibles à l'œil nu, à deviner la nature intime, c'est-à-dire la composition anatomique élémentaire des tumeurs, et les propriétés correspondantes, qui ne peuvent être constatées qu'avec des instruments amplifiants et à tel ou tel grossissement déterminé, on n'est jamais tombé juste. — *Structure des tumeurs* (V. TEXTURE). La structure des tumeurs est habituellement très-complexe ; c'est-à-dire qu'elles renferment toujours des éléments de plusieurs espèces dont l'une pourtant, la plus abondante, donne son nom au tissu morbide (V. ÉLÉMENT *accessoire*). Il peut cependant se faire que l'espèce d'élément qui est considérée comme fondamentale et caractéristique soit moins abondante quant à la masse que la somme des éléments accessoires, tels que matière amorphe surtout, granulations moléculaires azotées ou graisseuses, éléments fibro-plastiques, cytoblastions, fibres lamineuses, leucocytes granuleux ou non, vaisseaux capillaires, etc. ; mais elle l'emporte par rapport à chacun d'eux pris à part. Il importe, dans la pratique, d'avoir toujours en vue ces éléments accessoires, parce que ce sont eux surtout qui, selon la plus ou moins grande proportion de l'un ou de l'autre, font tant varier l'aspect extérieur des tumeurs, sans que leur nature élémentaire change essentiellement. Elle peut aussi, faute d'expérience, embarrasser dans la détermination, à l'aide du microscope, de l'espèce d'élément caractéristique. Bien que, dans toute membrane, conduit ou glande pourvus d'épithélium, l'une des quatre variétés épithéliales prédomine et soit ainsi l'épithélium caractéristique de cette région, on trouve pourtant d'ordinaire comme accessoires quelques éléments de l'une ou des trois autres variétés ; savoir : des épithéliums nucléaires, prismatiques et sphériques, comme accessoires du pavimenteux, qui l'emporte en quantité ; des pavimenteux sphériques et nucléaires, comme accessoires du prismatique dominant dans une région (il peut même se faire que les quatre variétés existent à peu près en égal nombre, ce qui caractérise l'*épithélium mixte*). Or, de même qu'un élément accessoire d'un tissu normal peut, par hypergenèse locale, devenir élément principal d'une tumeur, on voit quelquefois les épithéliomas d'une région à épithélium pavimenteux être composés surtout d'épithélium nucléaire, ayant pullulé plus dans ce cas morbide que les cellules pavimenteuses. C'est ce qui s'observe quelquefois même dans l'épithélioma des séreuses. Le même fait, ou la production de tumeurs à cellules pavimenteuses, peut s'observer dans les régions à épithélium prismatique. Plus souvent encore c'est de l'épithélium pavimenteux qui domine dans les hypertrophies ou les épithéliomas des glandes à épithélium nucléaire ; ou bien enfin ce sont des tumeurs à épithélium mixte qui se produisent dans l'une ou l'autre de ces régions. Dans le foie, dont l'épithélium est pavimenteux, on trouve fréquemment des épithéliomas à épithélium prismatique (avec ou sans coïncidence d'épithélioma dans les glandes mésentériques), parce qu'alors le mal dérive de l'épithélium prismatique du canal hépatique et de ses branches. Toutefois les portions de la tumeur qui touchent le parenchyme hépatique même contiennent des cellules pavimenteuses à un ou plusieurs noyaux, avec ou sans noyaux libres. Souvent, dans ces tumeurs, l'épithélium prismatique conserve la disposition de gaînes coniques, comme les gaînes des villosités. Tous ces faits, qui se rattachent à la connaissance de la constitution normale des tissus, ont été cause qu'on a interprété comme produits hétéromorphes des tumeurs dérivant d'une hypergenèse ou altération des éléments normaux. Il est curieux de voir comment, faute de connaître la texture des tissus et les éléments anatomiques, les auteurs ont omis de constater si les tumeurs avaient ou n'avaient pas de rapport avec les éléments anatomiques normaux envisagés aux points de vue : 1° de leur structure propre, 2° de leur arrangement réciproque, 3° de leurs modifications de nombre, etc., plutôt que : *a.* de supposer aux tumeurs une origine plus ou moins singulière, ou de ne pas s'occuper de cette origine ; *b.* de se fonder ensuite sur de simples analogies d'aspect extérieur avec des végétaux (tumeurs napiformes), des animaux (polypes, cancer, tumeurs larinoïdes), des corps bruts (tumeurs colloïdes, squirrheuses, etc.), pour établir des classifications et une nomenclature qui laissent en singularité bien loin derrière elle celle des chimistes où les sels étaient classés d'après des comparaisons avec les astres (sel de Saturne, etc.), des plantes (arbres de Mars, de Diane, de Jupiter, etc.). L'impossibilité d'arriver à quelque chose d'utile en suivant cette voie est encore plus frappante lorsqu'il s'agit des *tumeurs composées*. On donne ce nom aux individus de toutes les espèces de tumeurs dans la structure desquelles entrent, par place déterminée, de petites portions de tissus qui, en d'autres cas, forment à eux seuls une tumeur. Ce fait s'observe surtout dans les cas de tumeurs glandulaires, d'épithélioma et de tumeurs fibreuses. Il est, en effet, commun de trouver les premières : 1° compliquées de kystes, avec ou sans saillie, sous forme de végétation du tissu glandulaire hypertrophié dans ces kystes ; 2° d'épithélioma en quelques points, surtout si la tumeur est ulcérée ; 3° de lobules lipomateux ; 4° de masses fibreuses ; 5° de noyaux cartilagineux ; 6° de masses de matière amorphe donnant par places l'aspect colloïde. Ce dernier fait s'observe aussi dans les tumeurs fibreuses qui peuvent être compliquées de kystes (tumeurs cystoïdes). Les épithéliomas, à leur tour, peuvent être, sur la périphérie de la tumeur, compliqués : 1° d'hypertrophies glandulaires ou papillaires ; 2° d'hypergenèse des myéloplaxes, s'ils touchent les os ; 3° de kystes sébacés et autres. L'arrangement réciproque des éléments qui les composent est utile pour la détermination de leur nature, par comparaison avec la texture des parties normales. 1° Cela est surtout manifeste quand ce sont les éléments propres des culs-de-sac glandulaires et ceux des papilles qui augmentent de volume et de quantité, sans que les capillaires se multiplient d'une manière correspondante, ce qui fait qu'ils sont ici moins abondants qu'à l'état normal, bien que ceux de la surface puissent être devenus variqueux. Il est remarquable, du reste, de voir quelle énergie de nutrition présentent des tumeurs très-

grosses, soit fibreuses, soit cartilagineuses ou fibro-plastiques, etc., bien que dépourvues de vaisseaux ou en renfermant très-peu. Cependant le développement des tumeurs est d'autant plus rapide qu'elles sont plus vasculaires. 2° D'autres fois des tumeurs, surtout celles qui sont volumineuses, perdent leurs vaisseaux en quelques points (V. PHYMATOÏDE), et même se mortifient au centre, en donnant lieu alors à la production de masses jaunâtres, pultacées, ou même puriformes, sans offrir de pus, comme le montrent quelquefois les lipomes. 3° Dans les tumeurs ulcérées (V. ULCÉRÉ), lorsque surviennent des saillies végétantes, fongueuses, surtout composées de matière amorphe et de vaisseaux, leur disposition parallèle, la minceur de leurs parois, sont utiles à connaître. 4° Les tumeurs fibreuses offrent quelquefois une disposition circulaire de leurs faisceaux, au lieu de leur entre-croisement habituel. 5° Dans les épithéliomas des séreuses, les globes épidermiques petits et arrondis, dans ceux de la peau, ces mêmes globes, quelle qu'en soit la forme, sont souvent accumulés de manière à former des grains visibles à l'œil nu, entourés ou non à leur tour par des couches épithéliales; ces derniers sont en outre réunis, dans certaines portions de la tumeur, d'une manière qui n'est pas dépourvue complétement de régularité, et donnent à ces portions une friabilité, un aspect grenu et une coloration qui ne sont pas les mêmes que dans les autres points. 6° Enfin telle espèce d'élément d'une tumeur peut être accumulée en grande quantité en un point, et être peu abondante dans un autre, fait important lorsqu'il s'agit de préciser la nature élémentaire du produit. Ces faits déterminés, il reste ensuite à observer la manière de se comporter de l'espèce dans sa nutrition, dans son développement et sa reproduction, puis à noter les troubles et lésions qui en résultent, pour les tissus voisins de la tumeur. Mais on ne saurait prendre pour base de ces déterminations des genres ou classes de tumeurs, ainsi que des espèces, la propriété de détruire les tissus voisins qui appartient à toutes les espèces de cellules par rapport aux fibres, et de tumeurs fibreuses par rapport aux os; qui appartient, en un mot, à toutes les espèces d'éléments qui se développent et pullulent plus vite que ceux au sein desquels ils croissent ou naissent. — *Traitement des tumeurs.* La connaissance des propriétés des tumeurs importe beaucoup dans leur traitement. Les conditions qui en ont amené la naissance persistent ordinairement, une fois qu'elles sont nées, et continuent à présider à leur développement, qui n'est presque jamais rétrograde ou atrophique. La croyance contraire, très-répandue, offre un grand danger et conduit à l'emploi de beaucoup de moyens empiriques, dits *fondants*, etc., qui laissent à beaucoup de tumeurs le temps de se développer et de devenir inopérables, tandis qu'à leur origine elles pouvaient être détruites par les caustiques ou enlevées sans danger. En outre, un des résultats de l'expérience semble être que : une tumeur offre d'autant moins de tendance à la récidive qu'elle a moins de volume et a séjourné moins longtemps dans l'économie. Les lipomes eux-mêmes ne se résorbent pas, et, à part quelques tumeurs fibro-plastiques et les hypertrophies glandulaires de médiocre volume, toutes les autres espèces de tumeurs doivent être opérées.

Tumeur bénigne. V. BÉNIN.

Tumeur blanche. s. f. [all. *weisse Geschwulst*, angl. *white swelling*, it. *tumore bianco*, esp. *tumor blanco*]. Gonflements des grandes articulations, sans changement de couleur de la peau, et d'une consistance plus ou moins solide, qui dépendent de l'altération des parties osseuses ou des parties molles articulaires. La constitution scrofuleuse est la cause la plus fréquente de ce genre d'affection; elle en est du moins la cause prédisposante, et une contusion, une distension violente, etc., déterminent le développement de la maladie. Souvent il n'y a d'abord qu'une douleur très-bornée; d'autres fois elle occupe tout le pourtour de l'articulation, et est plus ou moins vive, selon que la marche de la maladie est plus ou moins aiguë. Il y a un gonflement plus ou moins prononcé, plus ou moins élastique; les téguments sont d'un blanc mat et comme vernissés; l'articulation reste le plus souvent dans une demi-flexion; le membre s'atrophie; les glandes lymphatiques voisines s'engorgent; et, si la maladie est abandonnée à elle-même, il se forme autour de l'articulation tuméfiée un ou plusieurs abcès, d'où résultent des fistules intarissables et une suppuration plus ou moins abondante. La continuité et l'intensité des douleurs, l'inaction, la suppuration, amènent le dépérissement des malades, qui finissent par succomber si l'on ne fait à temps l'amputation du membre affecté. Quelquefois cependant on parvient à triompher de la maladie; mais le plus souvent alors il y a ankylose par soudure des extrémités osseuses. Indépendamment des moyens internes appropriés à la constitution du malade ou à la cause générale de la maladie, on fait usage d'abord de topiques émollients et narcotiques, de bains, de douches, de saignées, etc., s'il existe des symptômes d'une vive irritation. Dans le cas contraire, on emploie tout de suite les excitants résolutifs, tels que frictions aromatiques, ammoniacales, ou mercurielles, les emplâtres fondants, les douches alcalines ou sulfureuses, les vésicatoires volants, ou mieux la pommade d'Autenrieth. Si ces moyens échouent, on a recours, comme dernière ressource, au cautère, au séton, ou mieux encore aux moxas ou à la cautérisation transcurrente, et, si l'on échoue, on finit par en venir à l'amputation.

Tumeur gommeuse. V. GOMME.

Tumeur maligne [*cacoethes tumor*, φῦμα κακόηθες, all. *bösartige Geschwulst*, angl. *malignant tumour*, it. *tumore maligno*, esp. *tumor maligno*]. V. MALIN.

Tumeurs pulsatiles des os. Tumeurs à myéloplaxes formées près des articulations avec développement des artères anastomotiques de ces régions, qui font que la tumeur prise en masse présente des battements ou dilatations isochrones avec ceux du pouls. V. PULSATILE.

Tumeur réductible veineuse. V. VEINEUX.

Tumeur salivaire. V. GRENOUILLETTE.

Tumeurs sanguines du pavillon de l'oreille chez les aliénés. Affection singulière qui se produit assez fréquemment chez les aliénés sous forme de tumeur fluctuante, d'un rouge foncé, plus ou moins volumineuse, dont le développement a souvent été fort rapide, et qui a son siége à la face externe du pavillon de l'oreille. Lorsque l'on abandonne une de ces tumeurs à elle-même, elle reste longtemps stationnaire, plusieurs mois quelquefois, puis finit par disparaître sans que la peau passe par les variations de couleur qui sont la suite ordinaire des épanchements de sang dans le tissu cellulaire sous-cutané. L'oreille, au lieu de reprendre son apparence normale, éprouve, dans ses contours et dans son épaisseur, des modifications qui varient suivant le volume et l'étendue de la tumeur. La partie

supérieure du pavillon, bizarrement ratatinée et épaissie par des bosselures dures et inégales lorsque la tumeur a été considérable, peut ne conserver que quelques noyaux épais et indurés, sans altération dans la forme générale de l'organe. Le siége constant de l'affection est la face externe de la partie cartilagineuse du pavillon ; le lobule reste toujours intact. Tantôt les deux oreilles sont prises à la fois, tantôt une seule, tantôt enfin elles sont prises à quelque temps l'une de l'autre (Ferrus, 1838).

Tumeur variqueuse. V. VARIQUEUX et VEINEUX.

TUMIDE. adj. [*tumidus*, all. *aufgetrieben*]. Se dit d'une partie qui est renflée et en quelque sorte ventrue.

TUNGSTATE. s. m. [*tungstas*, all. *scheelsaures Salz*, angl. *tungstate*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide tungstique avec les bases.

TUNGSTÈNE. s. m. [*scheelium*, all. *Tungsteinmetall*, *Wolframmetal*, *Scheel*, angl. *tungsten*, it. et esp. *tungsteno*]. Métal très-difficilement réductible, d'un gris foncé ou noir, très-dur, très-pesant. Densité, 17 à 18; peu fusible, inaltérable à l'air, si ce n'est chauffé au rouge.

TUNGSTIQUE. adj. — *Acide tungstique.* Il existe dans la nature, combiné tant avec la chaux qu'avec les oxydes de fer et de manganèse. Il est solide, et insoluble dans l'eau. (WO^3.)

TUNICIER. s. m. — *Tuniciers.* Animaux très-petits, autrefois rangés parmi les polypes, qui forment un ordre distinct dans la classe des mollusques acéphales. Leur manteau est confondu avec une enveloppe coriace qui les entoure à la manière d'une tunique (d'où leur nom) et réunit les uns aux autres plusieurs individus. Ils se reproduisent par gemmes et par œufs (V. GÉNÉRATION *hétéromorphe*). Les *biphores* ou *salpa*, les *ascidies* et les *pyrosomes* sont des familles de cet ordre.

TUNICINE. s. f. (Berthelot). Principe immédiat de l'enveloppe des tuniciers appelé *cellulose animale;* il constitue un composé différent de la cellulose par ses réactions chimiques et anatomiquement. Bien que la tunicine soit un isomère de la cellulose et que Berthelot l'ait changée en sucre, elle n'est point détruite par le fluorure de bore, elle ne forme pas les parois de cellules dans les tissus où elle se trouve, etc. Les concrétions cérébrales microscopiques appelées *corpuscules amylacés* (*corpora amylacea*) ne méritent pas davantage le nom de *cellulose animale* (V. CELLULOSE); elles sont formées de composés analogues aux cires que Berthelot a obtenues en combinant la cholestérine avec d'autres principes.

TUNIQUE. s. f. [*tunica*, χιτὼν, all. *Hülle*, angl. *tunic*, *coat*, it. *tunica*]. Toute membrane qui forme ou concourt à former les parois d'un organe.

Tunique vaginale. V. VAGINAL.

TUNIQUÉ, ÉE. adj. [*tunicatus*, all. *behäutet*, esp. *tunicado*]. Se dit, en botanique, de l'amande quand elle est munie de tuniques propres, bien distinctes de la paroi de l'ovaire, et des bulbes quand ils sont formés de gaînes membraneuses, minces, embrassantes et concentriques.

TURBINÉ, ÉE. adj. [*turbinatus*, de *turbo*, toupie ; all. *kreiselförmig*, angl. *turbinate*, it. *turbinato*, esp. *turbinado*]. Qui a la forme d'une toupie, c'est-à-dire d'un cône dont la base s'arrondit brusquement, et dont la hauteur égale environ une fois et demie le diamètre de cette base.

TURBITH. s. m. [*Convolvulus turpethum*, all. *Turbith*, it. *turbito*, esp. *turbit*]. Plante dont la racine est un purgatif drastique autrefois fort employé, mais aujourd'hui peu usité.

Turbith faux ou des anciens. L'un des noms de la *Thapsia villosa*, L.

TURBITH. s. m. Terme de l'ancienne chimie.

Turbith ammoniacal. V. SULFATE *d'oxyde ammonio-mercurique.*

Turbith minéral [angl. *mineral turpeth*]. V. SULFATE *de mercure.*

Turbith nitreux. V. AZOTATE *de mercure.*

TURBOT. s. m. [*pleuronectes rhombus*, all. *Meerbutte*, angl. *turbot*, it. *rombo*, esp. *rodoballo*]. Poisson malacoptérygien de la famille des pleuronectes (*Pleuronectes maximus*, L.), qui est alimentaire.

TURCIQUE. adj. [*turcicus*, all. *Türkensattel*, it. *sella turcica*, esp. *silla turca*]. — *Selle turcique.* A cause de sa forme, la fosse du sphénoïde qui loge le corps pituitaire.

TURFOL. s. m. (Vohl). Produit huileux de la distillation de la tourbe. Incolore, odeur éthérée agréable, formé d'un mélange de plusieurs hydrocarbures ; très-éclairant. Densité, 0,820.

TURGESCENCE. s. f. [de *turgescere*, se gonfler ; ὀργασμὸς, all. *Turgescenz*, *Vollsaftigkeit*, angl. *turgescence*, it. *turgescenza*, esp. *turgescencia*]. Enflure causée par une surabondance d'humeurs. — Les humoristes donnaient quelquefois le nom de *turgescence de la bile* à ce qu'on a appelé depuis *embarras gastrique.* V. ENGORGEMENT.

TURGIDE. adj. [*turgidus*, all. *turgid*, *strotzend*, angl. *turgid*, esp. *turgido*]. Qui est renflé d'une manière uniforme.

TURIOBULBE. s. m. [de *turio*, bourgeon, et *bulbus*, bulbe]. V. TUBERCULE.

TURION. s. m. [*turio*, all. *Stockknospe*, *Schoss*, it. *turione*]. Bourgeon des herbes vivaces qui part du collet de la racine et produit des tiges annuelles. On a aussi donné ce nom à toute pousse qui s'allonge beaucoup avant de produire des feuilles.

TURQUETTE. s. m. V. HERNIOLE.

TUSSICULATION. s. f. Petite toux, sèche, continue ou fréquente, composée d'une seule ou d'un petit nombre de secousses, et non d'accès comme à l'ordinaire. On l'observe surtout dans certaines affections du cœur, de l'estomac et quelques états nerveux.

TUSSILAGE. s. m. [*tussilago*, all. *Huflattich*, esp. *tusilago*]. Genre de plantes (syngénésie, polygamie superflue, L., synanthérées, J.), dont une espèce, le *pas-d'âne* (*Tussilago farfara*, angl. *colt's foot*), porte des fleurs qui font partie des espèces pectorales connues sous le nom de *quatre fleurs.* La racine d'une autre espèce, le *pétasite* (*Tussilago petasites*, angl. *butter-bar*), est amère et un peu âcre : on la dit apéritive et sudorifique.

TUTHIE. s. f. [*tuthia*, all. *grauer Ofenbruch*, angl. *tutty*, it. *tuzia*, esp. *tucia.*] Oxyde de zinc, sous forme d'incrustations grises, comme terreuses, qui s'attache aux cheminées des fourneaux où l'on fait fondre les mines de zinc. La tuthie entre dans quelques collyres résolutifs. — *Onguent de tuthie.* On le prépare en mêlant intimement : oxyde de zinc sublimé et lavé, 8 gram. ; onguent rosat, 16 gram., et autant de beurre lavé à l'eau de rose.

TYLOMA. s. m. [de τύλος, cor aux pieds; all. *Schwiele*]. Callosité de l'épiderme, ou callosité en général. V. PACHYBLÉPHAROSE.

TYLOSE ou **TYLOSIS.** s. f. [de τύλος, cor aux pieds] (Alibert). Cor aux pieds et œil-de-pie ou œil-de-perdrix.

TYMPAN. s. m. [*tympanum*, de τύμπανον, tambour; all. *Trommetfell*, angl. *tympanum*, *drum*, it. et esp. *timpano*]. On donne, par analogie avec un tambour, le nom de *cavité du tympan* à une cavité qui constitue l'oreille moyenne et qui est située à la base du rocher, dans l'endroit où se réunissent les trois portions de l'os temporal. V. OREILLE *moyenne*.

TYMPANAL. adj. et s. Qui concerne le tympan. — Le *tympanal*, *cercle*, *cadre* ou *os tympanal*. Os en forme d'anneau ou de tube sur lequel est tendue la membrane du tympan, insérée à une cannelure qu'il présente à sa partie interne. Il reste distinct du rocher sur quelques espèces. Chez l'homme, il se soude à lui dans le dernier mois de la vie intra-utérine, et se développe plus tard en une lame tubuleuse. Le *tympanal* prend dès son apparition la forme très-élégante d'une faucille fortement recourbée en demi-cercle à convexité tournée en bas et ouverte du côté des pièces solides du tympan. Il est plus mince et plus élargi dans sa partie antérieure qu'à l'autre extrémité qui est très-aiguë; il est plongé dans les tissus ambiants sans avoir de périoste propre. Il apparaît (vers la onzième semaine chez l'homme et chez le veau) par autogenèse sans être précédé par un cartilage de même forme, et ne commence à posséder un périoste distinct que vers l'époque où il s'élargit transversalement, en avant surtout, pour constituer le canal auditif externe osseux, c'est-à-dire après le huitième mois. C'est à tort que Burdach dit que le cadre du tympan paraît au deuxième mois et commence à s'ossifier à la fin du troisième mois, puisqu'il n'est jamais cartilagineux (Fig. 493). Cartilage de Meckel,

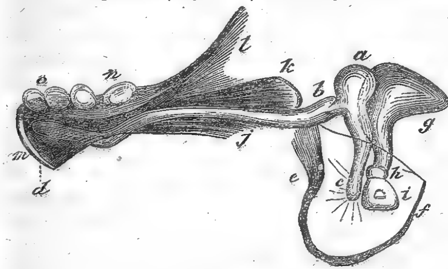


FIG. 493.

maxillaire, maxillaire inférieur et anneau tympanique chez un embryon de deux mois et demi. — *ab*. Portion extra-tympanique et maxillaire de la moitié gauche du cartilage de Meckel et présentant trois courbures alternativement en sens inverse. — *a*. Renflement de cette portion du cartilage près du point où elle se continue avec le col du marteau. — *b*. Extrémité antérieure un peu élargie de ce cartilage. — *m*. Tête du marteau, ou partie intra-tympanique du cartilage. — *n*. Extrémité de la longue branche du marteau adhérente à la membrane du tympan qui forme de très-petits plis radiés autour de cette extrémité. — *e*. L'enclume. — *o*. L'os lenticulaire. — *f*. Début de l'arc tympanique osseux naissant par autogenèse sans être précédé d'un cartilage de même forme. Il offre la configuration générale d'une faucille; sa partie antérieure élargie, formée de rayons osseux très-fins, offre un petit orifice qui est constant. La membrane du tympan, homogène, finement striée, est tendue dès cette époque dans tout l'espace que cet arc circonscrit. — *g b*. Corps du maxillaire inférieur, formant au-dessous de la concavité de la courbure moyenne du cartilage un angle obtus qui plus tard devient l'angle de la mâchoire. — *g*. indique la portion du maxillaire qui devient plus tard la portion condylienne de sa branche ascendante. L'extrémité opposée ou symphysaire de l'os est plus opaque, marquée d'aréoles à bords foncés, d'aspect squameux; le bord supérieur de cette extrémité est irrégulier par suite de la présence de dépressions qui logent les follicules des deux incisives, de la canine et de la première petite molaire. — *c*. Extrémité libre de la lame interne du corps de la mâchoire, ou mieux de la gouttière alvéolo-dentaire ne représentant encore qu'une mince aiguille (*aiguille de Spix*), facile à détacher du reste de l'os. — *b*. Portion de la branche ascendante du maxillaire inférieur qui deviendra l'apophyse coronoïde. Des traînées osseuses radiées unissent son bord inférieur à la portion (*g*) qui deviendra la partie condylienne.

TYMPANIQUE. adj. [*tympanicus*, it. et esp. *tympanico*]. Qui a rapport à la cavité du tympan. — *Artère tympanique*. L'artère auditive externe. — *Cadre tympanique*. V. TYMPANAL. — *Rameau tympanique du nerf facial*. V. CORDE *du tympan*. — *Son tympanique*. Son semblable à celui du tambour, et donné par les cavités closes qu'un gaz emplit.

TYMPANIQUE. s. m. V. TYMPANAL.

TYMPANISME. s. m. État d'un organe atteint de tympanite.

TYMPANITE. s. f. [*tympanitis*, de τύμπανον, tambour; all. *Trommelsucht*, *Windsucht*, angl. *tympany*, it. *timpanite*, esp. *timpanitis*]. Gonflement de l'abdomen causé par l'accumulation de gaz dans le canal intestinal; affection ainsi nommée parce que le ventre est ballonné. V. OCCLUSION *intestinale* et PNEUMATOSE. — *Tympanite péritonéale*. Dégagement de gaz dans le péritoine avec ou sans perforation de l'intestin. Il peut s'en produire parfois, comme dans toutes les autres séreuses, par putréfaction du pus, etc. (V. PNEUMATOSE), contenu dans ces membranes sans perforation intestinale. Il est des cas rares, mais certains, où, sans putréfaction d'aucun liquide ni perforation, il se produit des gaz dans les séreuses, par sécrétion analogue à celle qui s'opère normalement dans la vessie natatoire des poissons. On a vu cette production être telle dans le péritoine, que l'asphyxie s'en est suivie par suite du refoulement du diaphragme et de la compression des poumons et du cœur. On ne connaît aucun moyen précis d'arrêter cette production gazeuse dans le péritoine. On doit pratiquer la ponction péritonéale, comme on pratique celle de l'intestin (V. PONCTION *intestinale*), toutes les fois que la quantité de gaz est assez considérable pour compromettre la respiration et la circulation. — En vétérinaire, *indigestion gazeuse*, *météorisme*, formation et accumulation de gaz dans le tube digestif, plus particulièrement dans le rumen des bêtes bovines et ovines. Si l'on ne remédie promptement à cet état, les animaux peuvent périr, et même en peu de temps. La tympanite est due ordinairement à l'usage d'aliments chargés de rosée, à des fourrages, tels que le trèfle ou la luzerne, récemment coupés et pris en grande quantité.

On s'aperçoit que les animaux sont atteints de tympanite, quand, à leur retour des champs, l'abdomen a acquis, spécialement au flanc gauche, côté du rumen, un développement plus ou moins considérable, et qu'ils ont la respiration gênée. La tympanite se manifeste même à l'étable, dans les circonstances propres à la faire développer ; elle survient promptement, avant la fin du repas, et même lorsque l'animal n'a encore pris qu'une petite quantité d'aliments. L'indigestion intestinale du cheval est quelquefois accompagnée de tympanite ; et le dégagement du gaz peut être tel, que l'asphyxie survienne et cause la mort. Le salut des animaux est dans l'évacuation des gaz ; aussi, quand les moyens internes n'ont pas réussi, par exemple l'eau salée, l'eau de savon, l'eau de chaux, l'ammoniaque, faut-il avoir recours, comme chez l'homme, à une opération. On ponctionne ou l'on incise le rumen chez les ruminants ; on a recours à la ponction de l'intestin au flanc droit chez le cheval.

TYPE. s. m. [*typus*, de τύπος, empreinte, caractère ; all. *Grundform*, angl. *type*, it. et esp. *tipo*]. Empreinte, caractère ; ordre dans lequel se montrent et se succèdent les symptômes d'une maladie. Il est continu, intermittent ou rémittent. — *Type chimique*.

Fig A.

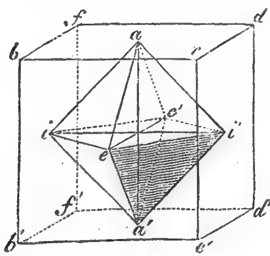


Fig. D.

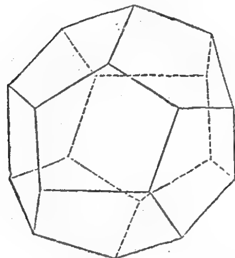


Fig. C.

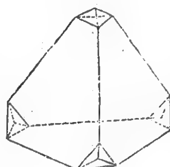


Fig. B.

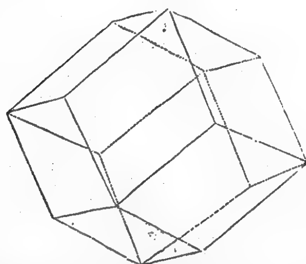


Fig. 494.

Quand le chlore, le brome, l'oxygène, etc., ou un radical composé se substituent à l'hydrogène ou un autre corps simple ou à un radical composé, le nouveau corps (chloré, bromé, etc.) qui en résulte et le corps dont il dérive, sont dits appartenir au même type chimique (Dumas). Ils appartiennent au même type chimique lorsque les propriétés fondamentales sont confirmées après le changement survenu dans la composition. Le composé et les corps qui en dérivent par substitution, sont dits appartenir au même *type mécanique* (Regnault), lorsque les propriétés fondamentales sont modifiées par la substitution, le nombre des atomes élémentaires étant d'ailleurs demeuré le même. — *Type cristallin*. L'ensemble des cristaux dont les systèmes d'axes sont semblables, et dans lesquels les formes primitives sont analogues, quoique pouvant différer par la valeur des angles. Les types cristallins sont au nombre de six. — Ier TYPE. *Type cubique*, *régulier*, *isoaxique*, *octaédrique régulier*, *tétraédrique régulier* (Fig. 494 A, *bcdf*, *b'c'd'f'*). Il est caractérisé par trois axes semblables et perpendiculaires entre eux (Fig. A, *aa'*, *ee'*, *ii'*). Les formes simples et primitives à la fois que renferme ce type sont : 1° le *cube*, ou *hexaèdre* ; 2° l'*octaèdre régulier* (Fig. A, *aei*, *a'e'i'*), dont les faces sont des triangles équilatéraux : 3° le *dodécaèdre* (Fig. B) à faces rhomboïdales ; 4° le *tétraèdre* à triangles équilatéraux (Fig. C), ou *hémioctaèdre* ; 5° *hexatétraèdre*, ou *hexaèdre pyramidal*, passant au dodécaèdre pentagonal (Fig. D) ; 6° *octotriaèdre* ou *octaèdre pyramidal* ; 7° *trapézoèdre*, polyèdre à vingt-quatre faces (Fig. 495). Parmi les principes immédiats, ceux qui ont le cube pour solide générateur, c'est-à-dire qui cristallisent dans le premier type, sont : 1. le chlorure de sodium et celui de potassium, qui peuvent avoir pour formes simples le cube souvent allongé par anomalie et simulant un prisme carré droit, l'octaèdre régulier et le dodécaèdre ; 2. la combinaison de chlorure de sodium et d'urée ; 3. le chlorhydrate d'ammoniaque, qui a ordinairement l'octaèdre pour forme primitive ; 4. l'oxalate de chaux, qui a l'octaèdre régulier pour forme primitive. — IIe TYPE. *Prisme droit à base carrée*, *tétragonal* ; *binosingulaxe* ; *système prismatique carré droit* ou simplement *prismatique carré* (car il n'y a pas de type à prisme carré oblique) ou *octaédrique à base carrée*. Il ne se modifie jamais que sur quatre ou huit arêtes ou côtés à la fois, et non sur les douze en même temps, comme celui qui appartient au type cubique. Il est caractérisé par trois axes perpendiculaires entre eux, dont deux sont égaux et le troisième inégal. On ne connaît pas encore de principe immédiat qui cristallise d'après ce type. Les *formes primitives* que renferme ce type sont au nombre de quatre, dont une seulement est simple, c'est-à-dire a toutes ses faces semblables (octaèdre) ; ce sont : 1° le *prisme droit à base carrée*, type ou direct, qui est (Fig. 496 A) pris comme solide générateur du type ; 2° l'*octaèdre à base carrée*, dont les faces sont (Fig. B) des triangles isoscèles égaux entre eux, par modification sur les huit côtés de la base. C'est la

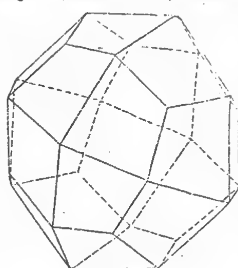


Fig. 495.

seule *forme simple* de ce type ; mais ses faces peuvent être plus ou moins inclinées sur l'axe du cristal. Il y a donc en réalité plusieurs composés qui ont pour forme primitive des octaèdres du deuxième type ; octaèdres analogues entre eux, mais distincts en ce que les uns sont très-allongés, les autres plus ou moins raccourcis et affaissés, d'où différence dans les angles. De là vient qu'on les a distingués en octaèdres obtus et octaèdres aigus, suivant que l'axe vertical est plus petit ou plus grand que les axes horizontaux. Par modification des deux sommets et des quatre arêtes de la face, il dérive de cet octaèdre des prismes pouvant être plus ou moins hauts ou

Fig. A.

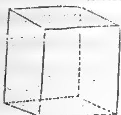


Fig. B.

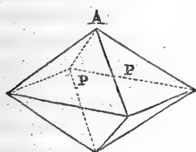


Fig C.

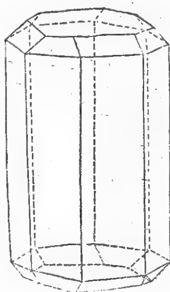


FIG. 496.

tabulaires. Quoique moins fréquents que les octaèdres, ces prismes ont été choisis par quelques auteurs pour la *forme primitive* des espèces qui les présentent au lieu de l'octaèdre. 3° *Deuxième prisme à base carrée* ou *inverse*. Il est formé par des modifications tangentes aux arêtes verticales du premier, de manière à le faire disparaître. 4° *Prisme à huit faces*, formé par des plans modificateurs du premier, mais reposant obliquement sur les arêtes verticales et non tangentes (forme primitive de l'étain oxydé, Fig. C, du zircon, de l'idocrase). — IIIe TYPE. *Prismatique rectangulaire* ou *rhomboïdal droit ; prisme droit à base rectangulaire* ou *rhomboïdale ; rhombique ; rhomboctaèdre* ou *singulaxe binaire*. Haüy avait pris pour forme principale de ce type l'*octaèdre à base rhomboïdale*. Il est caractérisé par trois axes (Fig. 497 A, *ii' ee'*) rectangulaires, tous les trois inégaux. Le plus grand (*aa'*) est pris habituellement pour axe principal. Les principes immédiats qui cristallisent dans ce type sont : 1. le phosphate ammoniaco-magnésien ; 2. le phosphate de soude ; 3. l'urate de magnésie ; 4. la créatine ; 5. la créatinine ; 6. l'urée ; 7. l'oxalate d'urée ; 8. le nitrate d'urée ; 9. la cystine ; 10. la cholestérine ; 11. le sulfate de potasse. Ils peuvent être sous forme : 1° de *prisme droit à base rectangulaire*, qui est le solide générateur du type (Fig. A, *bfcd*, *b'f'c'd'*) ; 2° de *prisme droit à base rhomboïdale*, avec ou sans biseau (Fig. B, MM) sur les angles, pouvant ou non être compliqué de troncature sur les arêtes (KK) ; 3° d'*octaèdre à base rectangle* (Fig. A, *aei a'e'i'*) ; 4° d'*octaèdre à base rhomboïdale*, à faces qui sont des triangles scalènes, tous égaux entre eux. Exemple : le soufre natif (Fig. C). Dans ce dernier seul toutes les faces sont égales. — IVe TYPE. *Rhomboédrique* ou du *rhomboèdre* et de l'*hexagone régulier, hexagonal, terno-singulaxe*. Il est caractérisé par trois axes égaux, mais tous obliques (Fig. 498, *gc*, *fb* et *hd*) les uns sur les autres et non perpendiculaires. On peut, entre les deux som-

Fig. A.

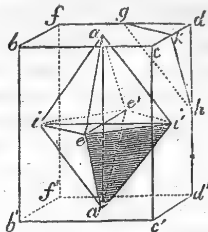


Fig. B.

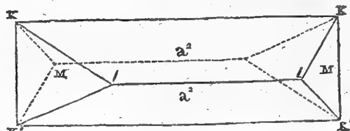


Fig. C.



FIG. 497.

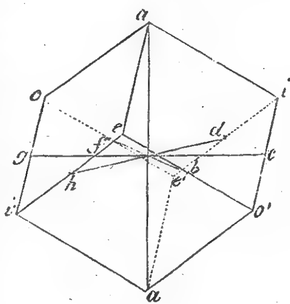


FIG. 498.

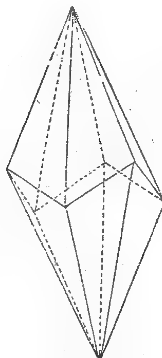


FIG. 499.

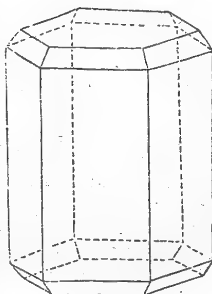


FIG. 500.

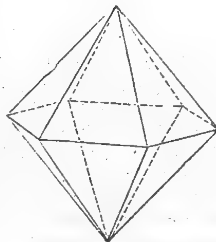


FIG. 501.

mets obtus, tirer un quatrième axe plus long (*aa*) que les trois du système caractéristique, et perpendiculaire sur eux. Les principes immédiats qui se ratta-

chent à ce type sont : 1. le carbonate de chaux ; 2. l'acide urique ; 3. le phosphate de chaux ; 4. la silice ; 5. le carbonate de magnésie. Les formes dominant le plus fréquemment dans ce type sont au nombre de quatre : 1° *rhomboèdres* (solide générateur du type, Fig. 498) ; 2° *dodécaèdres triangulaires scalènes*, ou *métastatiques* (Fig. 499) ; 3° *prismes réguliers à six faces*, de deux variétés (Fig. 500) ; 4° *dodécaèdres triangulaires isoscèles*, ou *birhomboèdres* (Fig. 501). Les faces semblables des dodécaèdres triangulaires isoscèles étant disposées six par six, ils se rattachent à leur tour plus intimement aux prismes réguliers à six faces qu'aux autres solides. De là deux groupes dans ces quatre formes dominantes ; et, dans chacun de ces groupes présentant les caractères du type tirés de la disposition des axes, on a choisi une des formes la plus fréquente, pour *primitive*, en sorte qu'en réalité il n'y a que deux formes primitives dans ce type. Ce sont : 1° le *rhomboèdre* (chaux carbonatée, tourmaline, *chabasie*, etc.) ; 2° *prisme hexagone régulier* ou *à six faces* (chaux phosphatée, émeraude, etc.) (Fig. 500). — Ve TYPE. *Prismatique rectangulaire* ou *rhomboïdal oblique ; prisme oblique à base rectangulaire* ou *rhomboïdale* (prisme oblique symétrique)

Fig. 502.

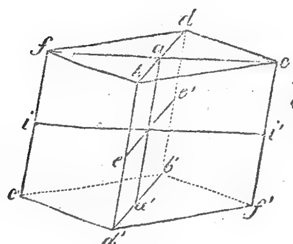
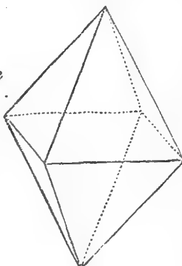


Fig. 504.



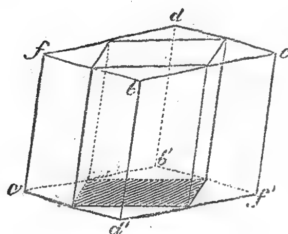


Fig. 503.

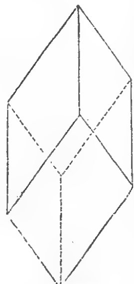


Fig. 505.

ou *monoclinique* (Fig. 502). Il est caractérisé par trois axes obliques l'un sur l'autre (*ee' ii'*), mais dont deux seulement sont égaux et le troisième inégal (*aa'*). Les principes immédiats qui cristallisent d'après ce type sont : 1. le sulfate de chaux ; 2. l'acide hippurique ; 3. l'hippurate de chaux ; 4. l'acide pneumique ; 5. le phosphate de magnésie ; 6. le carbonate de soude ; 7. le sulfate de soude. Les formes qui ont été choisies comme formes primitives sont : 1° *prisme oblique à base rectangle* (solide générateur du type, Fig. 502) ; 2° *prisme oblique à base rhomboïdale* (Fig. 503) ; 3° *octaèdre à base rectangle*, distincts de ceux du troisième type en ce qu'ils ne se modifient plus que sur la moitié des arêtes dirigées du sommet aux angles de la base (Fig. 504) : plomb sulfaté offrant la disposition allongée dite *cunéiforme* ou *bicunéiforme*, assez fréquente dans divers sels, et qu'on ne peut confondre avec les prismes rectangulaires ou rhomboïdaux droits (Fig. 497 B, MM) devenus à huit faces par un biseau sur les angles A de la forme primitive, fait fréquent dans les sels qui offrent ce type de forme ; ou bien le pointement du sommet ne se fait plus que par deux faces au lieu de quatre ; 4° *octaèdre à base rhomboïdale* ou *inverse*, à faces qui sont des triangles scalènes égaux. Il se distingue de ceux du troisième type en ce que les modifications, quoique portant sur les quatre arêtes de la base et sur deux des arêtes latérales à chaque sommet, il n'y a, des quatre autres arêtes latérales à ces sommets, que les deux correspondant à l'un de ceux-ci qui se modifient. — VIe TYPE. *Prisme oblique non symétrique ; prisme oblique obliquangle* ou *prisme oblique à base de parallélogramme obliquangle* ou *triclinique*. Il est caractérisé par trois axes inégaux non perpendiculaires entre eux. On ne connaît pas encore de principe immédiat dont les formes cristallines rentrent dans ce type de cristallisation. Les formes primitives qu'on trouve dans ce type sont : 1° le *prisme oblique à base de parallélogramme obliquangle*, qui est pris pour solide générateur (Fig. 505) ; 2° l'*octaèdre* à même base que le prisme, c'est-à-dire non symétrique, à faces triangulaires scalènes, égales entre elles, deux à deux seulement, en sorte qu'il y a quatre espèces de faces différant par la nature de leurs angles. — *Type squelettique* ou *vertébral*. V. VERTÈBRE *type*.

TYPHACÉES. s. f. pl. [*typhaceæ*, all. *Wasserkolbengewächse*, esp. *tifaceas*]. Famille de plantes monocotylédones à étamines hypogynes, dont les caractères sont : Feuilles alternes, engaînantes à leur base. Fleurs unisexuées, monoïques : fleurs mâles en chatons cylindriques, ou globuleuses, composées d'étamines nombreuses, souvent réunies plusieurs ensemble par leurs filets et entremêlées de poils ou de petites écailles, mais sans ordre et sans calice propre ; fleurs femelles disposées de même, mais ayant quelquefois trois à six écailles réunies autour du pistil et formant un calice ; pistil sessile ou stipité, à une ou rarement à deux loges, contenant chacune un ovule pendant ; un stigmate élargi, comme membraneux et marqué d'un sillon longitudinal. Graine composée d'un endosperme farineux contenant dans son centre un embryon cylindrique, à radicule supérieure, c'est-à-dire ayant la même direction que la graine.

TYPHIQUE. adj. [all. *typhisch*, esp. *tifico*]. Qui a rapport au typhus. — *Matière typhique*. Substance d'un blanc ou d'un gris jaunâtre, homogène, ferme, cassante, offrant une coupe lisse et brillante, mais pouvant devenir pulpeuse et friable, qui existe souvent dans l'épaisseur des *plaques de Peyer* et des *follicules isolés* tuméfiés durant la dothiénentérie. C'est à partir du huitième jour, environ, qu'on l'observe ; c'est dans la moitié inférieure de l'*iléon*, ou plus rarement dans toute son étendue, qu'on trouve les follicules isolés tuméfiés. Aussi est-ce à tort qu'on a continué à donner, d'après P. C. Louis, le nom de *glandes de Brunner* aux *follicules isolés*, car on sait que les glandes de Brunner (V. ce mot) sont des glandes en grappe qui siégent dans le duodénum seul et manquent aussi bien dans le reste de l'intestin grêle que dans le cæcum et le côlon. Si l'on fait une coupe des plaques de Peyer ou des follicules isolés tuméfiés, offrant une

résistance semblable à celle que déterminerait une substance solide introduite entre les tuniques intestinales, on trouve successivement : 1° la muqueuse encore saine ou peu altérée ; 2° puis, au-dessous, la matière typhique occupant toute l'étendue de la plaque ou de la saillie formée par le follicule isolé induré ; 3° le tissu lamineux et la couche musculeuse. C'est cet état qui porte le nom de *plaques dures* (Louis), et de *plaques gaufrées*. Ce qu'on nomme *plaques molles* (Louis), et *plaques réticulées* (Chomel), n'est pas un mode d'altération distinct du précédent, c'est la phase du mal dans laquelle la muqueuse s'est ulcérée, et la matière typhique s'est désagrégée en se réduisant successivement en pulpe, en petits fragments, puis est tombée et a disparu en partie ou en totalité. C'est alors que les plaques se dessinent en creux et reposent sur le tissu cellulaire, ou offrent à leur surface une trame aréolaire réticulée formée des restes de la trame des glandes de Peyer plus ou moins détruites par la matière typhique qui en a pris la place. La *matière typhique* se compose de : *a. Matière amorphe*, assez abondante, remarquable par le grand nombre de granulations moléculaires fines et foncées dont elle est pourvue ; l'acide acétique la gonfle et dissout la plupart de ses granulations. *b. Corpuscules typhiques*. Ce sont les épithéliums nucléaires altérés des glandes de Peyer ayant pris la forme de corps polyédriques à angles mousses ou presque sphériques, à contour assez foncé, mais peu régulier, apercevables quand ils sont encore plongés dans la matière amorphe ; ils ont un diamètre de 9 millièmes de millimètre en général, mais pouvant descendre à 7 millièmes et atteindre 10 millièmes ; ils sont très-granuleux, mais uniformément, et ces granulations sont fines, bien que foncées. L'acide acétique les pâlit rapidement et les dissout même complétement en une demi-heure environ. *c. Cellules typhiques*. Elles sont bien moins nombreuses que les corpuscules précédents, on en trouve au plus une pour dix de ceux-ci. Ce sont les *cellules* épithéliales des glandes de Peyer passées à l'*état granuleux*. Elles sont sphériques ou ovoïdes, ou plus rarement un peu anguleuses, à angles mousses. Leur diamètre est de 18 à 20 millièmes de millimètre. Quelques-unes n'ont que 14 à 15 millièmes. Elles sont assez foncées, peu transparentes en général, à bords assez pâles, mais nets. Elles se composent d'une masse de cellules et d'un à six noyaux semblables aux *noyaux libres* décrits plus bas. La masse de cellules est en général très-granuleuse. Ces granulations peuvent être toutes très-fines : alors la cellule est grisâtre, assez pâle ; ou bien les fines granulations sont accompagnées de granulations jaunâtre foncé, dépassant rarement 1 millième de millimètre, et distribuées uniformément ou accumulées d'un seul côté de la cellule. Ce sont elles qui rendent les cellules foncées. Quelques cellules, mais elles sont très-rares, n'ont pas de noyau. Avec les cellules on trouve des *noyaux libres*, non granuleux comme sont les noyaux inclus, généralement sphériques, rarement ovoïdes, larges de 4 à 5 millièmes de millimètre, rarement de 3 millièmes, plus rarement de 6 millièmes. Ils sont pourvus de fines granulations, nombreuses, distribuées uniformément, accompagnées quelquefois de fines granulations graisseuses, mais sans nucléole. L'acide acétique ne les attaque pas du tout, mais il attaque la masse de la cellule et finit par la dissoudre ainsi que ses granulations, même celles qui sont foncées, jaunâtres, d'aspect extérieur graisseux, bien qu'elles ne soient pas formées par des corps gras.

TYPHLITE, TYPHLOENTÉRITE. s. f. [*typhlitis*, de τυφλὸς aveugle, et ἔντερον, intestin]. Inflammation du cæcum. V. PHLEGMON *iliaque*.

TYPHLO-DICLIDITE. s. f. [*typhlo-diclidítis*, de τυφλὸς, aveugle, et δικλίς, valvule]. Inflammation de la valvule iléo-cæcale.

TYPHLOGRAPHE. s. m. [de τυφλὸς, aveugle, et γράφειν, écrire]. Instrument permettant aux aveugles d'écrire. Tous les mécanismes adoptés jusqu'ici ont pour principe une règle mobile que l'aveugle est obligé de manœuvrer et de suivre dans ses mouvements ; mais cette manœuvre, que la vue rendrait très-simple, est extrêmement délicate pour l'aveugle, et il n'est jamais sûr, quelque attention qu'il y mette, de placer sa tringle dans une direction horizontale et par suite de ne pas tracer des lignes obliques empiétant les unes sur les autres. La substitution d'une planchette à une tringle n'a obvié qu'en partie à cet inconvénient. Le typhlographe Passart repose, au contraire, sur l'immobilité de la tringle, et sur la mobilité du papier, qu'un mécanisme très-simple fait avancer d'une mesure déterminée à la fin de chaque ligne. L'appareil se compose d'un pupitre en bois ordinairement recouvert d'un appuie-main en fer-blanc vernissé. Le côté supérieur de cet appuie-main est muni d'une tringle mince sur laquelle glisse un curseur en bois, légèrement excavé dans lequel repose l'annulaire de l'écrivain. Un arrêt à vis court également sur la tringle et peut être porté sur divers points de son étendue, de façon à limiter le champ du curseur suivant la longueur qui doit être donnée aux lignes d'écriture. La planchette supérieure du pupitre porte deux rouleaux faisant laminoir qui sont mus par un levier à bascule manœuvré par la main gauche de l'aveugle. La feuille de papier passe entre ces deux rouleaux et s'avance d'une largeur déterminée à chaque mouvement du levier. La manœuvre de cet appareil est des plus simples et n'exige presque aucune habitude. La tranche supérieure du papier est pincée entre les deux cylindres par un mouvement du levier-bascule et l'arrêt à vis est fixé à la longueur que doivent avoir les lignes. Cela fait, l'écrivain place l'annulaire de la main droite sur le curseur, ou, s'il le juge plus commode, saisit l'angle gauche du curseur entre le médius et l'annulaire. Il n'y a pas ici de règle fixe, pas plus qu'il n'y en a pour la position respective des doigts dans l'écriture ordinaire. Chacun a ses habitudes, et l'aveugle finit instinctivement par trouver les siennes.

TYPHODE. adj. V. TYPHIQUE et TYPHOÏDE.

TYPHOÉMIE. s. f. [de τῦφος, typhus, et αἷμα, sang ; all. *Typhämia*, esp. *tifoemia*]. Altération du sang par les substances ou les miasmes putrides. — Quelques vétérinaires ont réuni sous le nom de *typhoémie* les affections charbonneuses désignées dans les livres par les dénominations de : *typhus charbonneux, fièvre charbonneuse, fièvre ataxo-adynamique, charbon intérieur, anthrax malin*.

TYPHOÏDE. adj. [*typhoides*, de τῦφος, stupeur, d'où l'on a fait *typhus*, et εἶδος, forme, ressemblance ; all. *typhusartig*, angl. *typhoid*, it. *tifoide, tifode*, esp. *tifoideo*]. Qui ressemble au typhus. — *Affections typhoïdes*, diverses maladies aiguës dans le cours desquelles on observe souvent un ensemble de phénomènes généraux qui ont la plus grande ressemblance avec ceux du typhus. Toutefois cet état typhoïde

se rencontre plus particulièrement dans une *fièvre* qui a pour caractère anatomique ordinaire le gonflement et l'ulcération des plaques de Peyer (V. DOTHIÉNENTÉRIE). — La fièvre typhoïde a été observée chez les animaux. Rayer en a étudié les caractères anatomiques sur l'âne; Rigot l'a observée sur le bœuf; quelques faits relatifs au cheval sont rapportés par Laux et Moulin. Les recherches de A. Flint ont montré très-nettement que la fièvre typhoïde est transmissible par contagion. V. GÉNÉRALES (*maladies*).

TYPHOÏQUE. adj. Mauvais mot qu'on emploie souvent pour *typhique*. C'est *typhique* qu'il faut dire.

TYPHOMANIE. s. f. [*typhomania*, τυφομανία, de τῦφος, stupeur, μανία, délire]. Délire avec stupeur. Délire qu'on observe dans le *typhus*, et manie consécutive au typhus.

TYPHUS. s. m. [all. *Typhus*, *Fleckfieber*, *petechial Fieber*, angl. *typhus*, it. et esp. *tifo*]. Les anciens donnaient le nom de *typhus* à diverses maladies qui n'avaient d'autre caractère commun qu'un état de stupeur [τῦφος) : aussi rien de plus vague que le sens attaché à ce mot. Mais, aujourd'hui, on attribue la dénomination de *typhus* à une pyrexie à type continu, contagieuse, produite le plus souvent par des influences miasmatiques, et dans laquelle on observe un trouble du système nerveux, un état morbide des membranes muqueuses, et presque toujours une éruption pétéchiale. On lui a aussi donné les noms de : *fièvre pétéchiale*, *fièvre des hôpitaux*, *des prisons*, *des camps*, *des armées*, *des vaisseaux*, *morbus maculosus*. Le nom de *typhus d'Europe* ne lui convient pas; car il a été observé dans d'autres parties du monde. Il paraît que la maladie dite par les Anglais *fever*, *typhus fever*, est le typhus. — Le *typhus* se développe primitivement au milieu des grands rassemblements d'individus, sous l'influence de la privation des aliments, des fatigues excessives, des affections morales tristes. La stupeur commence et finit avec la maladie; les yeux sont fixes et éteints, le corps immobile; le malade, étranger à tout ce qui l'entoure, semble dans un état d'ivresse. De petites taches peu apparentes, rosées, quelquefois livides ou rouges, arrondies, peu élevées, sont disséminées partout, mais notamment sur le tronc. Elles se montrent vers le quatrième, et disparaissent vers le dixième jour. Souvent aussi, vers le septième jour, il survient un gonflement inflammatoire des parotides ou du tissu cellulaire qui environne ces glandes. Chez presque tous les malades, il y a de la toux et une expectoration de crachats tenaces et mêlés d'air, une irritation des conjonctives, des symptômes d'inflammation gastrique ou intestinale. Ces symptômes phlegmasiques dominent souvent au début; puis se manifestent les symptômes nerveux, des tremblements, des soubresauts, de légers mouvements convulsifs, le délire, la surdité, une prostration très-prononcée. Le traitement doit être approprié à chaque période de la maladie. Dans la première, on donne souvent des boissons rafraîchissantes acidulées; quelquefois il convient d'employer la saignée ou un vomitif, ou d'appliquer des vésicatoires aux jambes. Dans la deuxième période, les boissons aromatiques et légèrement toniques sont ordinairement utiles. Les symptômes inflammatoires qui surviennent à cette époque doivent être combattus par les révulsifs. Le vin est le meilleur stimulant dans le typhus; il agit le plus efficacement quand on le donne à doses modérées et fréquemment répétées. L'opium à doses petites et répétées rend aussi de bons services, et le camphre peut y être utilement associé. Les vésicatoires paraissent exercer une action plus favorable quand le siége de l'irritation est dans le crâne que quand il est dans le thorax ou l'abdomen. En somme, il y a trois indications prééminentes à remplir : 1° stimuler l'action du cœur, quand elle fait défaut; 2° combattre l'inflammation locale, afin de la maintenir au-dessous du point où elle désorganise; 3° soutenir les forces vitales par un régime approprié et par l'emploi judicieux des stimulants quand ils sont requis. — Les observations approfondies (1852) du docteur A. Flint établissent une distinction nette entre le typhus et la fièvre typhoïde. En Amérique, où le typhus et la fièvre typhoïde règnent simultanément, cette dernière se manifeste surtout pendant les mois d'automne, le typhus d'une manière égale pendant toute l'année. Lors de l'invasion, la diarrhée se manifeste dans une partie des cas de fièvre typhoïde; on ne l'observe pas du tout dans ceux de typhus, outre d'autres différences du côté des systèmes nerveux, digestif, etc. On trouve dans la fièvre typhoïde une éruption de taches roses, ovales, légèrement élevées; la rougeur disparaît à la pression : dans le typhus, les taches sont d'un rouge sombre, d'une plus petite dimension, non élevées; la rougeur ne disparaît pas à la pression. L'épistaxis est rare dans le typhus, assez fréquente dans la fièvre typhoïde; les crachats détachés des fosses nasales postérieures sont souvent tachés de sang dans le typhus. Le pouls est plus fréquent dans le typhus que dans la fièvre typhoïde, et la durée est plus longue avant la mort, ainsi que la convalescence, dans la fièvre typhoïde que dans le typhus. Dans la première, les glandes de Peyer augmentent considérablement de volume par dépôt de la *matière typhique* (V. TYPHIQUE) : elles s'ulcèrent avec escharification de cette substance; il y a tuméfaction considérable des ganglions mésentériques. Dans le typhus, les ganglions mésentériques sont peu tuméfiés, non plus que les glandes de Peyer. Ce sont bien deux maladies du groupe des fièvres éruptives, mais aussi différentes l'une de l'autre que la scarlatine et la rougeole.

Typhus abdominal. Nom que les Allemands donnent à la *dothiénentérie* ou *fièvre typhoïde*.

Typhus abortif (Lebert). Maladie qui a certains rapports avec la fièvre typhoïde, et que Lebert décrit ainsi : Sans avoir éprouvé de prodromes ou après des prodromes qui consistent en abattement et malaise général, les malades sont pris de phénomènes fébriles débutant par un accès de frisson quelquefois très-intense, suivi bientôt de chaleur et d'une accélération du pouls (96 à 108), qui reste médiocrement plein. En même temps les malades accusent une céphalalgie intense et des bourdonnements dans les oreilles, quelquefois des vertiges; ils sont abattus et éprouvent des douleurs vagues dans les membres. La soif est vive, la langue chargée, le goût pâteux, l'appétit notablement diminué jusqu'à l'anorexie complète. Les symptômes vont en augmentant dans les trois ou quatre premiers jours, restent ensuite stationnaires pendant autant de temps, et diminuent notablement vers la fin de la première ou au commencement de la seconde semaine. Si, pendant les premiers jours, ces symptômes ont beaucoup de ressemblance avec ceux de la fièvre typhoïde commençante, on ne tarde pas à être éclairé sur la nature abortive de ce

typhus par sa marche plus rapide et bien autrement bénigne. Plusieurs des symptômes caractéristiques de la fièvre typhoïde manquent d'une manière constante : tels sont les taches rosées lenticulaires, les pétéchies, les sudamina, la douleur iléo-cæcale, le météorisme, le gargouillement de la fosse iliaque, la diarrhée. On ne saurait confondre cette affection avec un catarrhe gastro-intestinal simple, vu qu'on n'y observe d'autres troubles des voies digestives que ceux qui accompagnent tout état fébrile quelconque. La marche ordinaire du typhus abortif est la guérison. Lebert n'a eu qu'une fois l'occasion de faire l'ouverture du corps d'un malade mort pendant la convalescence du typhus abortif; il n'y avait aucune lésion dans la muqueuse intestinale. L'affinité entre ce typhus et l'affection typhoïde est cependant grande; il est certain, pour Lebert, que plusieurs cas qui, au début, offraient tous les caractères de la première affection, passaient peu à peu à la seconde. De plus, il a vu les deux variétés (typhus abortif et fièvre typhoïde) provenir des même localités.

Typhus amaril, d'Amérique. V. Fièvre *jaune*.

Typhus des bêtes bovines. On décrit sous ce nom deux maladies : le *typhus contagieux* et le *typhus charbonneux*. — *Typhus contagieux*, dit aussi *fièvre ataxo-adynamique*, *fièvre maligne pestilentielle*, *peste des bœufs*, *fièvre bilieuse putride*, *peste varioleuse*. Cette maladie est fréquemment épizootique ; on la regarde comme contagieuse. On signale comme principaux symptômes : indifférence, fatigue après le travail, fétidité de l'haleine, vertiges, région dorso-lombaire sensible, douloureuse à la pression; torsion du cou, tremblements partiels suivis de chaleur; soif et appétence des boissons froides et acides ; tête pesante et basse, muqueuses rouges, animées ; langue blanchâtre; pouls plein, vite, souvent déprimé; émoussement des sens; vertige faisant des progrès; déglutition pénible, oppression ; hypochondres, surtout le droit, tendus et douloureux au toucher ; sécheresse de la langue et de la peau; soubresauts des tendons, spasmes; dureté de l'ouïe; écoulement nasal; parfois diarrhée. Ce que l'autopsie a montré de plus caractéristique, ce sont des taches livides, noirâtres, dans la caillette et le cæcum. Le pronostic est très-grave; car, comme on le voit, c'est une fièvre qui n'est pas sans analogie avec le typhus chez l'homme. Pour traitement, on recommande les boissons acides, les purgatifs, de petites saignées, suivant les cas, des vésicatoires au frontal et aux parties latérales de la nuque, les stimulants, le vin. Contre la contagion, l'isolement est de rigueur. L'inoculation a été tentée; mais les résultats n'ont pas été décisifs. — *Typhus charbonneux*. C'est encore une fièvre grave; mais elle se distingue de la précédente par des tumeurs qui se développent à l'extérieur, quelquefois du premier au quatrième jour, dans le tissu lamineux sous-cutané. Ces tumeurs, dites charbon, sont d'abord d'un petit volume; mais elles grossissent souvent avec rapidité. Le typhus charbonneux est épizootique et contagieux. En général, les moyens de traitement ont été choisis dans la classe des médicaments excitants les plus énergiques et parmi les applications externes les plus actives. (H. d'Arboval.)

Typhus cérébral convulsif. Nom donné par quelques médecins italiens à ce que d'autres nomment *chorée électrique*. V. ce mot.

Typhus d'Orient. V. Peste.

TYRINE. s. f. [de τυρός, fromage]. V. Caséine.

TYROGLYPHE. s. m. [*tyroglyphus*, de τυρός, fromage, et γλυφεύς, sculpteur]. Genre d'arachnides acariens, à corps légèrement resserré sur les flancs, grisâtre, à surface lisse, assez brillante, offrant entre la deuxième et la troisième paire de pattes un sillon circulaire bien marqué sur le dos. *Rostre* conique, incliné, découvert, d'une teinte rouillée ou pelure d'oignon, à palpes étroits portant trois poils courts. *Mandibules* renflées à la base, allongées, didactyles, dentelées. *Épimères* de la première paire de pattes réunies ensemble, les autres libres; *pattes* cylindriques, de même teinte que le rostre, poilues; tarses sans mamelon, à caroncule membraneuse, onguiculée, sessile. *Vulve* longitudinale située entre les dernières paires de pattes comme l'*organe sexuel mâle*. *Anus* placé sous le ventre, avec une paire de ventouses copulatrices latérales chez le mâle. *Mâles* toujours plus petits et plus trapus que les femelles. On en connaît trois espèces : Le *T. allongé*, Gervais; le *T. entomophage*, Laboulbène et Ch. Robin, et surtout le *tyroglyphe siron* ou *ciron* (*Tyroglyphus siro*, Latreille) [*Ciron du fromage* (*Acarus casei antiqui* et *Acarus farinæ* de Geoffroy); *Acarus siro* et *Acarus farinæ*, L. *Acarus domesticus*, de Geer; *mite du fromage*, Lyonnet; *Tyroglyphe domestique*, Gervais, et *Tyroglyphe de la farine*, Gervais]. Ce dernier vit dans le fromage, dans la farine de lin et autres, altérées. Ses enveloppes se trouvent parfois dans diverses déjections où la poussière les apporte, et sur les plaies où les laissent les cataplasmes. Le *T. allongé* (*T. longior*, Gervais) se trouve aussi sur le fromage, soit seul, soit accompagné par le précédent. Dans le son, dans la farine gâtée, dans le bois vermoulu et dans diverses poussières, ainsi que sur l'homme, on trouve parfois des arachnides d'une autre famille souvent confondus avec les précédents, malgré de grandes différences; ce sont les *Cheyletes* (*Cheyletus*, Latreille, 1798, de χέω, χέομαι, être répandu, et ὕλη, forêt). Ils se distinguent facilement des tyroglyphes par des palpes divergents, non soudés à la lèvre, entre lesquels fait saillie un rostre grêle et pointu. Ces palpes sont énormes, conoïdes, portant un poil à leur extrémité, et, de plus, un cirre rigide courbé en faucille avec un gros crochet falciforme élégamment pectiné. Le Roy de Méricourt en a trouvé sur un marin chez lequel ils avaient déterminé une éruption vésiculeuse douloureuse de l'oreille. Ce *Cheylète* a été à tort décrit sous les noms de *tyroglyphe* et d'*acaropse*.

TYROSINE. s. f. ($C^{16}H^9O^5Az$). Corps cristallisable en aiguilles blanches brillantes; très-difficilement soluble dans l'eau, nullement dans l'éther et l'alcool; facilement dissous par les alcalis et se combinant aussi avec les acides, moins l'acétique. C'est un produit de l'action de la potasse sur la caséine, la fibrine ou l'albumine sèche à poids égal, poussée jusqu'à ce que la teinte brune passe au jaune. On la trouve normalement dans la rate, dans le foie atteint de certaines affections, etc.

U

UDOMÈTRE. s. m. [de *udus*, humide, et μέτρον, mesure]. V. Pluviomètre.

ULCÉRATIF, IVE. adj. Qui a rapport à l'ulcération. V. Nutrition et Ulcère.

ULCÉRATION. s. f. [*ulceratio*, ἕλκωσις, all. *Schwä-*

ren, Verschwärung, angl. *ulceration*, it. *ulcerazione*, esp. *ulceracion*]. On appelle quelquefois *ulcérations* les ulcères superficiels; mais le mot *ulcération* signifie proprement l'action vitale ou le travail morbide qui a pour effet la solution de continuité d'un tissu, avec perte de substance, la production d'un *ulcère*. — Le travail de l'*ulcération* consiste essentiellement en un passage à l'état liquide ou liquéfaction graduelle (V. ce mot et NUTRITION) de la substance des éléments anatomiques d'un tissu, avec ou sans atrophie des éléments anatomiques voisins. C'est à cette liquéfaction qu'est due la *perte de substance* graduelle qui caractérise l'ulcération pour l'observation extérieure. L'ulcération est accompagnée de la production d'une quantité variable de pus généralement très-séreux, auquel se mêle du sang provenant des capillaires dont les parois se détruisent par liquéfaction. L'ulcération, ou *travail ulcératif*, est précédée quelquefois d'un soulèvement de l'épiderme (qui tombe plus ou moins tôt) par de la sérosité, du pus, etc., comme on le voit pour les chancres et quelques affections cutanées pustuleuses. Ce soulèvement peut lui-même avoir été causé par une inflammation de la partie, ou être déterminé par quelque cause spécifique, diathésique ou non. Ces deux circonstances sont réunies dans le cas de bubons devenant ulcères phagédéniques. D'autres fois il y a simple desquamation de l'épithélium, comme on le voit sur les muqueuses, et dès l'origine de certains ulcères variqueux. Le travail ulcératif est souvent dominé par un état général, spécifique ou non, des humeurs ou des solides, qui fait que la nutrition ne s'opère plus comme à l'état normal. Dans le cas des ulcères variqueux, c'est un état local des tissus qui apporte des troubles à leur nutrition. L'état sénile est aussi une cause qui entretient l'ulcération. La solution de continuité, avec perte de substance, qui distingue l'ulcère de la plaie proprement dite, peut être causée aussi par la gangrène sèche ou humide, et par la pourriture d'hôpital. Quelle qu'en soit la cause, on ne doit pas confondre, ainsi qu'on l'a fait, la liquéfaction de la substance organisée qui caractérise l'ulcération ordinaire avec une forme quelconque de mortification (V. LIQUÉFACTION) des parties, qui se détachent et tombent à l'état de détritus solide ou de putrilage. On a quelquefois donné le nom d'*érosion* à la perte de substance à bords taillés à pic, causée par certaines formes d'ulcération; mais ce mot s'emploie surtout pour désigner la perte de substance (du tissu osseux en particulier), suite de l'atrophie déterminée par la pression lente et continue d'une tumeur anévrysmale ou autre. V. ANÉVRYSME.

ULCÈRE. s. m. [*ulcus*, ἕλκος, all. *Geschwür*, angl. *ulcer, sore*, it. *ulcero*, *ulcera*, esp. *ulcera*]. Solution de continuité des parties molles avec perte de substance, plus ou moins ancienne, accompagnée d'un écoulement de pus et entretenue par un vice local ou par une cause interne. Richerand établit entre la *plaie* et l'*ulcère* quatre différences principales : 1° La plaie résulte de l'action d'un corps étranger; la cause de l'ulcère est inhérente à l'économie. 2° La plaie est toujours idiopathique, l'ulcère toujours symptomatique. 3° La plaie tend essentiellement à la guérison, parce que l'action de la cause a été instantanée; l'ulcère tend, au contraire, à s'agrandir, avec perte de substance, parce que sa cause est subsistante. 4° Le traitement de la plaie est purement chirugical, celui de l'ulcère est plutôt médical. Il est commun de voir l'*ulcération* se produire à la surface des tumeurs volumineuses; de celles surtout dont les vaisseaux sont peu nombreux, ou dont le sang se coagule dans ses conduits, ou qui compriment la peau, etc. D'ordinaire, dans ces circonstances, l'ulcération se complique de production de sérosité purulente plus ou moins fétide, d'écoulement de sang; quelquefois la perte de substance est hâtée parce que l'ulcération se complique de mortification superficielle du tissu, principalement dans les parties exposées à la compression ou au frottement. On est quelquefois parti de là pour décrire autant d'espèces d'ulcères qu'il y a d'espèces de tumeurs (*glandulaires*, *fibreuses*, *épithéliales*, *cancéreuses*, etc.) qui présentent le phénomène de l'ulcération; mais ce ne sont pas là des affections distinctes, ce sont des *tumeurs glandulaires*, *épithéliales*, etc., *ulcérées* (V. ces mots). — La peau et les membranes muqueuses sont les deux tissus où se montrent le plus souvent les ulcères, et c'est particulièrement à ces ulcères que s'appliquent les considérations précédentes; mais il peut en exister aussi dans des tissus plus profondément situés. On en a trouvé dans le cœur, dans les artères, dans les veines; on en observe surtout dans le poumon, et Laennec a démontré que ces ulcères du poumon, regardés par Bayle comme primitifs et comme constituant un mode particulier de phthisie (*phthisie ulcéreuse*), étaient le résultat de la gangrène de cet organe, et ne s'établissaient qu'après qu'une eschare s'était détachée et avait été éliminée à travers les bronches. Des crachats d'un brun grisâtre et très-fétides sont le signe caractéristique de cette affection, et, à l'ouverture des cadavres, on trouve une excavation remplie de sanie.

Ulcère annamite ou de *Cochinchine*. Ce mal débute toujours par un gonflement circonscrit et par des taches rouges accompagnées de cuisson ou de démangeaison légères; au milieu de ces taches se forme un point dur qui se développe jusqu'à prendre le diamètre d'une pièce d'un franc. Arrive bientôt la période de suppuration; elle s'annonce par des pustules comparables à celles de l'ecthyma. Chacune de ces pustules s'affaisse, se recouvre d'une croûte épaisse et brunâtre qui, en se détachant, laisse à nu une ulcération à bords irréguliers, d'un rouge foncé, et qui passent promptement à l'induration sous forme de bourrelets livides ou blafards. L'ulcération s'étend en cercle ou en ovale plus ou moins déchiqueté et intéressant toute l'épaisseur de la peau, elle envahit quelquefois le contour entier d'un membre; on l'a vue atteindre jusqu'aux os, qu'elle frappe de carie. Ces ulcères ont un fond pâle ou grisâtre, recouvert de matières pultacées ou de fausses membranes très-adhérentes; ils fournissent une sanie ichoreuse, abondante et fétide; exceptionnellement, ils se compliquent de gangrène ou de pourriture d'hôpital. Après une période d'induration et de suppuration généralement fort longue, l'ulcère guérit en laissant des cicatrices déprimées, indélébiles, comparables à celles qui résultent des plaies par armes à feu. L'ulcère annamite, rare sur le tronc, s'observe fréquemment au contraire sur les jambes, autour des malléoles, et aussi sur le dos du pied.

Ulcère des arbres. Plaie ayant son siége dans le système ligneux des végétaux arborescents, sur les tiges, les rameaux ou les racines. L'ulcère succède au chancre et montre une tendance incessante à s'étendre de la circonférence au centre. Il est visible ou caché; dans le dernier cas, sa présence se trahit par un suintement noirâtre. Cette maladie fait périr lentement

les arbres ; on ne peut la guérir que par l'amputation des parties affectées.

Ulcère de la baie [angl. *bay sore*]. Maladie endémique à la baie de Honduras. Le docteur Nosely la considère comme un vrai cancer débutant par une ulcération.

Ulcère contagieux de Mozambique. Cette maladie est désignée, à l'île de la Réunion, sous le nom de *pian;* mais elle diffère du pian véritable décrit par les dermatologues. Dans sa forme élémentaire, le pian est une affection tuberculeuse qui se termine par suppuration. Dans l'ulcère contagieux, le point initial, lorsqu'il est donné de le saisir, est une simple élevure au centre de laquelle naît une excoriation légère. Cette petite plaie, insignifiante d'abord, acquiert en quelques jours une étendue considérable. Le premier début échappe souvent au sujet, qui rapporte à une blessure inaperçue l'origine de sa maladie. Quelquefois, en effet, c'est sur une plaie accidentelle et simple, que la matière contagieuse a été déposée. Dès ce moment, la rapidité de l'extension de la plaie et ses caractères indiquent que c'est un ulcère de nature spéciale ; car, en peu de temps, la plaie s'étend, et en trois jours elle a pris des dimensions remarquables. On note dans le pian une fièvre d'invasion (forme de fièvre éruptive) ; dans l'ulcère contagieux la fièvre manque, ou elle n'arrive que lorsque les tissus profonds viennent à être affectés ; l'étendue des désordres donne lieu alors à des accidents consécutifs graves et inflammatoires, auxquels la fièvre se mêle nécessairement. Le pian apparaît sur le front, sur les bras, sur la poitrine, ainsi que l'indiquent les observations des auteurs. L'ulcère contagieux ne se montre communément qu'aux membres pelviens. Le pian présente plusieurs tubercules qui s'ulcèrent et parmi lesquels il existe une ulcération dominante qui prend le nom de *maman-pian*. L'ulcère contagieux de Mozambique est presque toujours unique ; quelquefois il en existe deux chez le même individu, mais ces cas se montrent pour un tiers au plus : il n'est pas arrivé encore qu'on ait observé trois ulcères sur le même individu. Le vrai pian existe dans l'île de la Réunion ; mais Vinson l'a toujours trouvé conforme à la description des auteurs et différent de l'ulcère contagieux de Mozambique. Ce dernier, éminemment contagieux, sécrète une matière séro-sanieuse, fétide et abondante, qui pénètre en quelques heures les bandages les mieux faits. Cet ulcère débute par une petite plaie presque imperceptible, qui peu à peu devient une surface ordinairement ronde, quelquefois ovale, saignante ou blafarde, semée de granulations charnues, relevée sur ses bords par une sorte d'ourlet blanchâtre, déprimée au centre. Son aspect fongueux simule un vésicatoire ancien. Il est quelquefois assez profond pour entamer les plans musculaires (Vinson).

Ulcères épidermiques ou *épithéliaux*. Ce sont eux surtout qui sont décrits sous le nom d'*ulcères cancéreux*, à bords taillés à pic, calleux, renversés, fournissant un ichor séro-purulent fétide. Il ne faut pas confondre avec les *ulcères épidermiques* les *tumeurs épidermiques* plus ou moins grosses, d'origine glandulaire ou non, qui se sont *ulcérées* et dont quelquefois une partie du tissu s'est exfoliée ou mortifiée. Les uns et les autres sont des *épithéliomas*, c'est-à dire des maladies dans lesquelles l'épithélium joue un grand rôle ; mais, dans les *tumeurs épidermiques*, il y a un tissu morbide formant une masse plus ou moins volumineuse, dans lequel l'élément fondamental est une variété d'épithélium accompagné de matière amorphe, d'une trame rare ou abondante de tissu lamineux, de vaisseaux capillaires, etc. ; que la tumeur soit ulcérée ou non, ce tissu se trouve toujours formant une masse plus ou moins considérable. Dans l'*ulcère épithélial*, au contraire, le derme (V. Lupus et Noli *me tangere*) ou ses papilles (V. Papilliforme) sont le point de départ du mal, sont engorgés, congestionnés, sans qu'il y ait tumeur épithéliale, tissu épithélial à cellules intriquées avec d'autres éléments, bien que l'épithélium puisse être épaissi à la surface de la membrane tégumentaire. Ce n'est que consécutivement à l'*ulcération* du derme ou du chorion de la muqueuse avec suintement séro-purulent, qu'on voit les cellules épithéliales, se reproduisant incessamment à la surface ulcérée, y former une couche plus ou moins épaisse ; puis on les voit se produire non-seulement à la surface, mais même à une certaine profondeur, entre les fibres du tissu vasculaire, et en hâter la destruction, quoiqu'il y ait seulement une excavation à base indurée (*langue*, *estomac*, *peau*, etc.), et non une tumeur proprement dite ; tellement que quelquefois ces ulcères deviennent l'origine de *cornes* cutanées. Souvent, à l'anus et au rectum, l'ulcère se complique de destruction des follicules de la muqueuse avant que ceux-ci soient assez hypertrophiés pour former tumeur, bien que cependant le volume des culs-de-sac non détruits ait augmenté et que la forme de leur épithélium soit plus ou moins altérée. Le traitement de ces ulcères est subordonné au siége, au caractère, à la cause.

Ulcère de Ghé-Ham. L'ulcère de la Nouvelle-Calédonie.

Ulcère de la Guyanne. L'ulcère de la Nouvelle-Calédonie.

Ulcère de Mozambique non contagieux. Le même que l'ulcère de la Nouvelle-Calédonie.

Ulcère de la Nouvelle-Calédonie (E. Vinson). Que les hommes soient nouvellement venus, ou qu'ils aient un an et plus de séjour, les lésions produites par des instruments quelconques, par les coraux, par les moustiques, si elles ne sont pas immédiatement lavées et mises, à l'aide du taffetas gommé, à l'abri du contact de l'air, subissent en général une inflammation ulcératrice, qui s'étend superficiellement, et s'irradie d'ordinaire circulairement à la manière d'une pustule d'*ecthyma rodens*. Pour achever la ressemblance, on voit le plus souvent, à côté de ces ulcères, apparaître de véritables pustules d'ecthyma. — *Siége*. Extrémités des membres supérieurs et inférieurs, face dorsale, jamais la plante des pieds ou la paume des mains. — *Symptômes locaux et marche*. 1° Plaie à laquelle succède un ulcère qui ne creuse pas, mais ronge, et s'étend superficiellement en soulevant peu à peu l'épiderme. Aspect pâle, grisâtre, excepté parfois lorsque les papilles sont irritées ; pus ichoreux sans fétidité, auréole rougeâtre, formation de croûtes qui se détachent par la pression du pus sous-jacent. 2° Pustule : un petit point rouge ressemblant à une fine piqûre de puce paraît d'abord ; s'il n'est immédiatement cautérisé à l'azotate d'argent, il blanchit du jour au lendemain, s'indure et rougit à la base, et présente bientôt une pustule de 8 millimètres de diamètre. Si on l'ouvre alors, elle s'étend encore à 1 centimètre et demi, ou 2 centimètres de diamètre ; si on laisse la couche épidermique soulevée intacte, elle s'étend davantage, mais n'atteint jamais plus de 3 centimètres de diamètre. Cette pustule est parfaitement arrondie. Quel

que soit le pansement, sa face sera blafarde pendant la période ulcérative. Comme l'ulcère, elle excite un prurit incommode, une vive cuisson; il se forme des croûtes, réceptacles du pus. L'épiderme et la couche de Malpighi sont le siége de l'ulcération. En effet, la couche épidermique profonde est ulcérée jusqu'à la couche papillaire; celle-ci est parfois atteinte, surtout quand l'ulcération siége à la partie postérieure des malléoles : alors la douleur est d'une telle acuité qu'elle cause l'insomnie; les conduits des glandes en grappe, dites follicules sébacés, s'enflamment, et le pus prend de la fétidité. Le traitement est le suivant. Dès qu'une plaie, quelle que soit sa nature, est faite aux extrémités : lavage, taffetas à la teinture de benjoin. Une démangeaison se manifeste; examinez : si vous voyez un point rouge, cautérisation immédiate à l'acide azotique ou à l'azotate d'argent. On est presque certain de voir avorter l'ulcération ou la pustule. Si l'ulcération a commencé, si la pustule s'est formée, déchirez l'épiderme et touchez à la térébenthine, puis pansez au coton ou à la charpie térébenthinée. Résultat : sept à quatorze jours de traitement, cicatrice nulle. Si la coloration de la cicatrice importe peu, l'azotate d'argent uni au diachylon offre une égale efficacité avec moins de douleurs.

Ulcère phagédénique. V. PHAGÉDÉNIQUE.

Ulcère de Saïgon. L'ulcère annamite.

Ulcère sénile du col utérin (Ellis). Forme relativement rare (2 ou 3 sur 100) des ulcères du col. S'observe chez les femmes entre cinquante et soixante-cinq ans. La leucorrhée en est le premier signe. Il y a fort peu de douleur spontanée, mais le col est extrêmement sensible au toucher, rouge de la couleur du sang artériel, saignant au moindre contact. L'ulcère, en général petit, semble pouvoir être détruit par une simple application de nitrate d'argent; mais il n'en est rien. Pour guérir cet ulcère, il faut des caustiques, la potasse, l'acide nitrique, le fer rouge. Il faut ici plus de temps que chez les malades plus jeunes pour la séparation des eschares. Deux applications de ces caustiques faites en quinze jours d'intervalle, puis quelques attouchements de la surface cautérisée avec le sulfate de cuivre, attouchements répétés toutes les semaines, tel est le traitement qui, dans ces cas, a donné les meilleurs résultats.

Ulcère simple de l'estomac (Cruveilhier).

[*Ulcère perforant de l'estomac*, Rokitansky]. Destruction plus ou moins étendue de la muqueuse de l'estomac en dehors de l'existence de toute production ayant forme de tumeur. L'ulcération débute par une altération des follicules gastriques, et, empiétant parfois jusqu'aux autres membranes, peut déterminer alors une perforation de l'estomac. Les symptômes sont des douleurs tant spontanées que provoquées qui ont lieu immédiatement ou peu de temps après l'introduction des aliments, et se prolongent pendant tout le temps de la digestion. Ces douleurs cessent complétement ou diminuent beaucoup quand, par le vomissement, l'estomac est débarrassé de son contenu. Les vomissements alimentaires ont lieu immédiatement ou peu de temps après le repas. Les vomissements noirs et les selles noires sont très-communs, ils sont très-souvent le premier symptôme; on les observe dans toutes les périodes de la maladie, jusqu'à la cicatrisation complète de l'ulcère. Les améliorations, qui deviennent des guérisons par la suite, peuvent durer des semaines, des mois et des années entières; elles surviennent après un régime sévère et un traitement convenable. L'aggravation et les récidives sont provoquées par un écart dans le régime et des excès de tout genre. La durée peut être d'une à plusieurs années (dix-sept ans). Le régime, et principalement la diète lactée, sont la base du traitement, lequel amène promptement une amélioration, et assez souvent une guérison définitive. La terminaison est heureuse dans deux tiers des cas environ. Dans les autres cas, la terminaison fatale arrive surtout par deux accidents, la perforation et l'hémorrhagie.

Ulcère syriaque. L'angine diphthéritique.

Ulcères de l'utérus. On distingue : 1° *Ulcères superficiels* ou *excoriations* produites par soulèvement de l'épiderme seulement, avec ou sans rougeur. — 2° *Ulcères granuleux* ou *bourgeonnés*. Ces ulcérations sont plus profondes que les précédentes; leur surface présente tantôt de petites saillies acuminées plus ou moins confluentes, qui la font ressembler à la surface d'un vésicatoire suppurant depuis plusieurs jours; tantôt des saillies plus considérables et plus arrondies, grosses comme des têtes d'épingles, confluentes, et semblables à de petits bourgeons charnus, ou à des bourgeons larges et saillants. — 3° *Ulcères fongueux*. Ce sont des ulcérations larges et saillantes, offrant, à leur surface, des espèces de mamelons volumineux, fongueux, livides, ressemblant aux bourgeons charnus de certaines plaies suppurantes, et saignant, comme eux, au moindre contact. Lorsque les ulcérations présentent cet aspect, le col et le vagin sont souvent dans un état de congestion très-considérable, parfois ils deviennent violacés. Les ulcérations prennent, en général, cet aspect fongueux chez les femmes enceintes arrivées à la deuxième moitié de leur grossesse. A moins d'accidents graves, il vaut mieux, à cette époque, ne pas les cautériser, l'avortement pouvant en être la suite. L'état violacé, turgescent et mollasse du col, qui est normal à cette période de la grossesse, a quelquefois été pris pour ce genre d'ulcères, faute d'expérience en cette matière. — 4° *Ulcères calleux* ou *épithéliaux*. Ce sont des ulcérations grisâtres, reposant sur un tissu très-dur, et produisant à peine un peu de muco-pus. Ces ulcères durent longtemps (V. ULCÈRE *épidermique*). Les ulcérations commencent, en général, par se montrer autour de l'orifice, puis dans l'intérieur de la cavité du col; de là elles s'étendent, soit en dehors sur le col, soit en dedans jusqu'à l'orifice interne seulement. Il en résulte aussi, assez souvent, de l'hypertrophie et de l'induration pour les lèvres du museau de tanche. Les ulcérations donnent en général, au toucher, la sensation d'un corps mou et velouté. Quand, par ce moyen d'exploration, on a la sensation d'une surface molle et veloutée, et que l'orifice externe est ouvert, on peut être sûr qu'il existe une ulcération du col. Quelquefois l'écartement des lèvres du museau de tanche existe seul, sans qu'il y ait sensation de velouté et de mollesse; c'est ce qui arrive quand l'ulcération est située dans l'intérieur de la cavité du col. Dans ce cas, l'introduction du spéculum bivalve permet souvent d'établir le diagnostic. Quand on ne découvre pas l'ulcération, on peut en soupçonner la présence par la nature des liquides sécrétés et par le degré de dilatation de l'orifice externe du col et de sa cavité. En général, les malades n'accusent jamais de douleur locale, souvent même l'ulcération se traduit simplement par une leucorrhée légère. Mais, quand l'affection est un peu ancienne, elle s'accompagne de troubles divers dans l'économie. Ainsi, on note des

douleurs des reins et dans les aines, parfois les malades se plaignent de pesanteur dans le bassin; on peut constater les signes de la névralgie lombo-abdominale avec un premier point douloureux un peu en dehors des premières vertèbres lombaires, et un second un peu au-dessus du milieu de la crête iliaque. Les ulcérations du col utérin, pendant la grossesse, ont une grande tendance à devenir fongueuses, par suite de l'état de l'utérus, et, quand les fongosités pénètrent à travers l'orifice, l'avortement est certain; il en serait de même des ulcérations cancéreuses qui s'étendraient à la matrice. Les ulcères sont souvent une cause opiniâtre de stérilité. On les combat par les injections astringentes ou alumineuses, par les applications de topiques pulvérulents, telles que celles d'alun calciné, celles de sous-nitrate de bismuth. Mais le moyen vraiment efficace de combattre les ulcérations du col, et, par suite, leurs épiphénomènes nerveux, consiste dans la cautérisation. Les caustiques employés se divisent en deux groupes. Ceux qui modifient seulement la surface des tissus sur lesquels on les applique sont d'abord le nitrate d'argent, soit en crayon, soit en solution; puis le nitrate acide de mercure. Ce dernier est beaucoup moins employé depuis qu'on lui a vu produire la salivation chez certaines malades. Le nitrate d'argent constitue un excellent moyen. Après avoir placé le spéculum, on déterge bien la surface de l'ulcération avec de petits pinceaux de charpie sèche; puis on promène le crayon sur cette surface ainsi détergée. On revient plusieurs jours de suite à ce traitement. Lorsque l'on veut porter le fer rouge sur le col, il est important de se servir d'un spéculum cylindrique d'ivoire; l'ivoire, en effet, a l'avantage de ne pas conduire le calorique, et de protéger ainsi les parties voisines. Une fois le spéculum placé et la surface de l'ulcération bien détergée, on prend un fer rougi à blanc, conique ou nummulaire, suivant l'indication, et on le laisse plus ou moins longtemps en contact avec les parties que l'on veut détruire; un jet d'eau froide est ensuite dirigé vers les points touchés, afin d'enlever l'excès de calorique. En général, ce n'est qu'après quatre ou cinq cautérisations qu'on parvient ainsi à donner à l'ulcération une marche vers la guérison. Au bout d'un temps variable (ordinairement huit jours), chaque eschare se détache, et l'on voit alors à découvert une plaie vive dont le bon aspect mettra un terme aux applications caustiques. Si l'on emploie la pâte de Vienne, il faudra placer un bourdonnet de charpie dans le cul-de-sac postérieur, sous peine de voir les caustiques fuser, le perforer, et causer une péritonite. Il sera important aussi, lorsqu'on aura fait une pareille cautérisation, de pousser dans le vagin une injection légèrement acidulée avec de l'acide acétique, afin de saturer la potasse et la chaux, dont le superflu pourrait devenir dangereux.

Ulcères variqueux. Les ulcères variqueux sont une complication fâcheuse des varices, non pas qu'ils soient très-difficiles à guérir, mais à cause de la grande facilité avec laquelle ils récidivent, et parce que souvent ils privent de l'usage de leurs membres des hommes encore dans la force de l'âge. On n'obtient guère qu'une guérison momentanée; ils siégent le plus souvent au bas de la jambe, fréquemment au-dessus de la malléole interne. L'ulcère commence tantôt par une petite perforation de la veine et de la peau, qui ne tarde pas à s'élargir si le sujet marche beaucoup; tantôt cette déchirure est produite par un coup, une chute, l'ulcération n'en marche que plus vite; dans d'autres cas, c'est une cicatrice ancienne qui s'ouvre sous l'influence d'une grande fatigue ou d'une violence externe; enfin l'ulcération peut être le produit d'une phlébite ou d'un érysipèle. Les ulcères variqueux tendent surtout à gagner en largeur plutôt qu'en profondeur; les bords de l'ulcère sont engorgés, durs, taillés à pic et élevés au-dessus du niveau de l'ulcère, dont le fond lui-même est inégal, livide, souillé de sang; le pus est sanieux et très-fétide; les parties environnantes de l'ulcère sont violacées, tendues. L'inflammation peut s'emparer de ces ulcères; ils ont alors une couleur lie de vin, sont souvent recouverts d'une couche gangréneuse; leur odeur est repoussante; ils marchent avec rapidité, détruisent les tissus et arrivent parfois jusqu'à l'os. L'inflammation doit être combattue par le repos absolu au lit et les topiques émollients; et, quand les bords sont affaissés, que les bourgeons charnus se développent, et que le pus de bonne nature commence à s'écouler, on peut passer à la compression au moyen de bandelettes de diachylon. Si les bords de l'ulcère ne sont pas le siége d'une inflammation trop intense, il n'est pas nécessaire de condamner le malade au repos absolu; une marche modérée, loin de s'opposer à la guérison, a paru au contraire favoriser et accélérer la cicatrisation. Quand celle-ci est terminée, il faut conseiller l'usage d'un bas lacé.

Ulcère de l'Yemen. V. ULCÈRE *de la Nouvelle-Calédonie*.

ULCÉRÉ, ÉE. adj. [*ulceratus*, ἑλκωθείς, all. *wereitert*, *ulcerirt*, angl. *ulcerated*, it. *ulcerato*, esp. *ulcerado*]. Qui est atteint d'ulcération. On ne doit pas confondre les *tumeurs ulcérées* avec les ulcères proprement dits (V. ULCÈRE). Les tumeurs glandulaires hypertrophiques peuvent s'ulcérer, ainsi que Ch. Robin l'a démontré, et marcher plus ou moins comme les épithéliomas proprement dits, en raison de la quantité d'épithélium qui se rencontre alors dans ces organes. Il est commun, dans les *épithéliomas ulcérés* de la face, du pénis, etc., de trouver, au-dessous de l'ulcération, une couche blanchâtre ou grisâtre, homogène, assez friable, épaisse de 2 à 10 millimètres environ. Elle s'étend souvent plus loin que l'ulcère, sous la peau saine, au-dessous même des glandes sudoripares et des follicules pileux, et alors elle est quelquefois comme plissée, à coupe onduleuse, peu ou pas du tout vasculaire; elle se termine en s'amincissant insensiblement, ou entoure la masse d'épithélium quand celui-ci forme des masses ou tubercules. Cette couche se compose, dans sa partie profonde, d'une substance homogène finement granuleuse, parsemée de noyaux devenus volumineux pourvus d'un ou deux nucléoles brillants. La portion de cette couche qui est tournée vers la peau est formée d'une quantité considérable de saillies papilliformes, dont la base est en continuité de substance avec la substance précédente, et dont le sommet est conique, plus ou moins aigu, ou au contraire renflé en massue. Leur largeur est de 1/10e à 1/2 millimètre, leur longueur est de 1 à 5 millimètres environ. Elles sont pressées les unes contre les autres, et ne peuvent être isolées et reconnues que par la dilacération suivie de l'examen au microscope. Les plus petites, et celles qu'on prend à la périphérie de la couche qui s'étend sur la peau au delà de l'ulcération, sont formées de la même substance

que leur base, et, comme elle, uniformément parsemées de noyaux dans toute leur étendue. Dans les autres, cette substance se segmente ou se partage, autour de chaque noyau comme centre, en cellules polyédriques ou allongées, ayant tous les caractères de forme et d'aspect des cellules épithéliales du reste de la tumeur, sauf le noyau qui est plus gros, et dont il existe quelquefois deux dans chaque cellule. C'est surtout à la surface de ces prolongements réguliers, papilliformes, qu'a lieu cette segmentation en cellules, et c'est elle qui, dans la portion ulcérée, fournit l'épithélium qui se desquame à mesure que l'ulcération gagne en profondeur. Dans d'autres saillies papilliformes, c'est au centre que la segmentation en cellules est le plus évidente. Souvent cette segmentation s'étend à toute l'épaisseur de la couche dont ces saillies sont un prolongement, et l'on peut voir des points où ces portions segmentées tombent en quelque sorte en pulpe pulvérulente de cellules épithéliales. Il est commun encore de trouver, soit au centre des saillies papillaires, soit dans la couche qui les porte, des cellules excavées et de nombreux globes épidermiques. Cette matière amorphe, parsemée de noyaux, prend une surface disposée en forme de papille et se segmente; en outre, à mesure qu'elle naît, elle s'étend sous la peau, sous les glandes pileuses et sudoripares, etc., en conservant sa disposition en couches à surface papillaire, et en se repliant irrégulièrement sur elle-même.

ULCÉREUX, EUSE. adj. [*ulcerosus*, ἑλκώδης, all. *vereitert*, angl. *ulcerous*, it. et esp. *ulceroso*]. Qui tient de la nature de l'ulcère : *plaie ulcéreuse*.

ULIGINAIRE. adj. [*uliginarius*, de *uligo*, humidité naturelle de la terre; it. *uliginare*, esp. *uliginario*]. Se dit des végétaux qui croissent dans les lieux humides.

ULIGINEUX, EUSE. adj. [*uliginosus*, angl. *uliginous*, it. et esp. *uliginoso*]. Se dit des terrains extrêmement humides. V. EFFLUVE ET MIASME.

ULITE. s. f. [*ulitis*, de οὖλον, gencive; all. *Zahnfleischentzündung*, angl. *ulitis*, it. *ulite*, esp. *ulitis*]. Inflammation de la membrane muqueuse des gencives, qui existe rarement indépendamment de celle de la membrane muqueuse buccale. L'*ulite* existe souvent en même temps que la *parulie* (abcès dans le tissu fibro-muqueux des gencives) ou l'*épulie*. V. ce mot.

ULLUQUE. s. m. [*Ullucus tuberosus*, Collas, esp. *ulluco*, *olloco*, *melloco*]. Plante de la famille des portulacées cultivée en grand dans le haut Pérou et la Bolivie; ses tubercules supportent la gelée; ils sont jaunes, lisses, contenant une grosse fécule, et sont alimentaires.

ULMACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, à feuilles alternes, stipulées; fleurs unisexuées ou hermaphrodites par avortement; ovaire biloculaire ou uniloculaire, monosperme; deux styles; embryon homotrope, radicule supère, pas de périsperme.

ULMAIRE. s. f. V. REINE-*des-prés*.

ULMARINE et **ULMARIQUE** (ACIDE). La spiréine.

ULMATE. s. m. Sels formés par l'acide ulmique et les bases. L'ulmate de potasse est d'un rouge foncé, il est soluble dans l'eau; il en est de même de celui d'ammoniaque ($AzH^3HO + C^{40}H^{14}O^{12}$). On obtient aussi des ulmates doubles d'argent et d'ammoniaque.

ULMINE. s. f. [de *ulmus*, orme; all. et angl. *Ulmin*, esp. *ulmina*]. Un des produits de décomposition de la cellulose découvert en 1797 par Vauquelin, en faisant l'analyse d'une exsudation brune d'écorce d'orme. On obtient ordinairement l'ulmine en faisant bouillir 100 parties de sucre de canne ou de cellulose dans 300 parties d'eau, et 30 parties d'acide sulfurique; on place le tout dans une cornue remplie de gaz carbonique pour éviter l'action de l'oxygène. La liqueur devient brune, floconneuse et dépose un mélange d'*ulmine* et d'*acide ulmique*. On enlève celui-ci par la potasse, qui donne un *ulmate* soluble, et l'ulmine reste indissoute, noire, pulvérulente ($C^{40}H^{16}O^{14}$). L'*acide ulmique* ($C^{40}H^{14}O^{12} + 2HO$), séparé de la potasse par un acide, est noir, gélatineux, un peu soluble dans l'eau pure, mais non dans l'eau acidulée ni dans les acides. — Si l'on distille au contact de l'air en laissant l'acide sulfurique agir longtemps, l'ulmine et l'acide ulmique d'abord formés passent par oxydation à l'état d'*humine* et d'*acide humique*. L'*humine* ($C^{40}H^{15}O^{15}$) est insoluble dans la potasse comme l'ulmine. L'*acide humique* ($C^{40}H^{12}O^{12} + 3HO$) donne un *humate de potasse* soluble, un *humate d'argent* ($C^{40}H^{12}O^{12}.AgO$) insoluble. — Les matières noires ou brunâtres appelées *ulmine*, *acide ulmique*, *humine*, *acide humique*, *géine*, *acide géique*, qu'on rencontre dans le terreau, la terre végétale, la terre d'ombre ou de Cologne, la tourbe, les lignites, les fumerons, le tabac fermenté, la matière colorante du fil écru, etc., et qui se produisent par la pourriture ou la combustion lente des parties ligneuses au contact de l'air et de l'humidité; celles qui se forment par l'action des acides et des alcalis sur le ligneux, le sucre, la fécule, la suie, offrent entre elles beaucoup d'analogie, mais ont une composition très-variable, suivant leur origine et les circonstances dans lesquelles elles se sont formées.

ULMIQUE (ACIDE). V. ULMINE.

ULNAIRE. adj. [*ulnaris*, angl. *ulnar*, it. *ulnare*, esp. *ulnar*]. Qui a rapport à l'os cubital.

ULONCIE. s. f. [*uloncus*, de οὖλον, gencive, et ὄγκος, tumeur; it. *ulonzia*, esp. *uloncia*]. Gonflement des gencives. V. PARULIE.

ULORRHAGIE. s. f. [*ulorrhagia*, de οὖλον, gencive, et ῥήγνυμι, je romps; it. et esp. *ulorragia*]. Hémorrhagie par la membrane muqueuse gingivale.

ULOTRIQUES. adj. et s. m. pl. [οὐλόθριξ, de οὖλος crépu, et θρίξ, cheveu]. Qui a des cheveux crépus. V. LIOTRIQUES.

ULTIME. adj. [*ultimus*, ἔσχατος]. Mot latin francisé qui signifie *dernier* : les *phénomènes ultimes* d'une maladie. Dans les maladies graves, une inflammation pelliculaire de la bouche est souvent un phénomène ultime.

ULTIMUM MORIENS. Nom latin donné à l'oreillette droite, parce qu'elle est la dernière des parties du cœur et de l'organisme qui cesse de se contracter naturellement en dehors de l'intervention expérimentale des agents physiques. Cela n'est pas dû, comme on le dit généralement, à ce que la contractilité persiste dans ses fibres plus longtemps que dans celles des autres parties du cœur, mais à ce que le sang continue à y être versé assez longtemps encore après la dernière systole ventriculaire (Ch. Robin), c'est-à-dire tant que dure le retrait des artères qui pousse le sang dans les capillaires, et de ceux-ci dans les veines par trop-plein (*vis a tergo*).

ULTRA-VIOLET. adj. On appelle ainsi des rayons qui existent dans toute lumière, qui, dans le spectre solaire se placent au delà du violet et sont impercep-

tibles ou à peine perceptibles par la rétine. Leur existence se démontre à l'aide des corps *fluorescents* et des propriétés chimiques très-prononcées qu'ils possèdent ; ils réduisent les sels d'argent et quelques autres composés. Les rayons ultra-violets déterminent la formation de la matière verte des végétaux ; ces mêmes rayons opèrent la flexion des tiges plus rapidement que les rayons de la partie visible du spectre. (Guillemin.)

UNCIFORME. adj. [*unciformis*, de *uncus*, crochet, et *forma*, forme ; all. *hackenförmig*, angl. *unciform*, it. et esp. *unciforme*]. Qui a la forme d'un crochet. — *Éminence unciforme*. V. ERGOT *de Moran*. — *Os unciforme*. Quatrième de la seconde rangée du carpe. V. CROCHU.

UNCINÉ, ÉE. adj. [*uncinatus*, all. *hackicht*, angl. *uncinate*, esp. *uncinado*]. Qui se termine par une pointe recourbée en crochet.

UNGUÉAL, ALE. adj. [de *unguis*, ongle ; it. *ungueale*, esp. *ungual*]. Se dit des dernières phalanges des doigts et des orteils, celles qui portent les ongles. — *Matrice unguéale*. Nom donné communément au sillon ou sinus cutané dans lequel sont implantées l'extrémité postérieure de l'ongle et une partie de ses bords latéraux. Pour former cette prétendue matrice de l'ongle, la peau s'avance, dans l'étendue de 5 millimètres environ, sur la face convexe de l'ongle, puis elle se retourne en s'adossant à elle-même ; et, près du rebord adhérent, le derme passe au-dessous, tandis que l'épiderme se réfléchit sur le dos de l'ongle et le revêt dans une certaine étendue, usé et détruit par les frottements vers l'extrémité libre de cette lame cornée. Il est évident, d'après le mode de production (V. CORNÉ) de l'ongle, que ce nom de *matrice* doit s'étendre à toute la portion du corps papillaire subjacente à la surface adhérente de l'ongle, et non pas seulement à ses rebords. V. LUNULÉ.

UNGUIFÈRE. adj. [all. *nageltragend*, it. et esp. *unguifero*]. Qui porte les ongles.

UNGUINEUX, EUSE. adj. [de *unguen*, oint, graisse]. — *Capsules unguineuses*. Les bourses synoviales.

UNGUINOCÈLE. s. m. Un des noms de l'*aï* et des kystes synoviaux.

UNGUIS. s. m. [all. *Nagelbein*, angl., it. et esp. *unguis*]. Petit os quadrilatère, très-mince, qu'on a comparé à un ongle à cause de sa forme. Il est placé à la partie antérieure et interne de l'orbite, et concourt à la formation de la gouttière lacrymale et du canal nasal. Il s'articule en avant avec le maxillaire, en bas avec le cornet inférieur, en haut avec l'apophyse orbitaire interne du frontal, en arrière avec l'ethmoïde. — En pathologie, quelquefois *unguis* le ptérygion. V. ce mot.

UNICELLULAIRE. adj. [de *unus*, un, et *cellula*, cellule]. Se dit des animaux et des végétaux dont l'organisation offre un tel degré de simplicité, qu'ils ne sont représentés ou constitués que par un seul élément anatomique analogue à ceux qui appartiennent au groupe des *cellules* (V. ce mot). Beaucoup d'infusoires (V. ce mot) sont des *animaux unicellulaires*. Les *algues unicellulaires* se distinguent des *champignons unicellulaires*, en ce que les premières contiennent de la chlorophylle ou une substance analogue ; dans la plupart on trouve une ou plusieurs vésicules colorées. Les champignons ne renferment ni ces dernières ni de la chlorophylle.

UNICISME. s. m. Le fait d'être unique. — *Doctrine de l'unicisme*. Celle dans laquelle on admet que tous les accidents jusqu'à présent décrits comme syphilitiques sont causés par l'inoculation d'un virus unique. Se dit par opposition à ceux qui admettent que le chancre induré est causé par un virus différent de celui qui détermine l'apparition du chancre mou. V. CHANCROÏDE.

UNICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est unique : *unicité du virus syphilitique*, etc.

UNICUSPIDÉ, ÉE. adj. Qui n'a qu'une pointe. Les dents canines sont dites *unicuspidées*, par opposition aux petites molaires, qui sont biscupidées, et aux grosses, qui sont multicuspidées.

UNIFLORE. [*uniflorus*, de *unus*, un, et *flos*, fleur ; all. *einblumig*, it. et esp. *unifloro*]. Qui ne porte qu'une fleur.

UNIFOLIÉ, ÉE. adj. [*unifoliatus*, de *unus*, un, et *folium*, feuille; all. *einblättrig*, esp. *unifoliado*]. Qui ne porte qu'une seule feuille.

UNILABIÉ, ÉE. adj. [*unilabius*, de *unus*, un, et *labium*, lèvre ; all. *einlippig*, it. *unilabiato*, esp. *unilabiado*]. Se dit d'une corolle monopétale irrégulière, qui n'a qu'une seule lèvre, qu'un seul lobe principal.

UNILATÉRAL, ALE. adj. [*unilateralis*, de *unus*, un, et *latus*, côté ; all. *einseitig*, angl. *unilateral*, it. *unilaterale*, esp. *unilateral*]. Qui est disposé ou qui se porte d'un seul côté.

UNILOBÉ, ÉE. adj. [*unilobatus*, de *unus*, un, et *lobe ;* all. *einlappig*, esp. *unilobado*]. Qui n'a qu'un lobe.

UNILOCULAIRE. adj. [*unilocularis*, de *unus*, un, et *loculus*, loge ; all. *einfachig*, angl. *unilocular*, it. *uniloculare*, esp. *unilocular*]. Qui n'a qu'une loge.

UNIPÉTALE. adj. [*unipetalus*, de *unus*, un, et *pétale ;* all. *einzelblättrig*, it. et esp. *unipetalo*]. Se dit d'une corolle qui n'est formée que d'un seul pétale isolé, dont la ligne d'insertion n'entoure pas complétement les organes sexuels.

UNIPOLAIRE. adj. [*unipolaris*, de *unus*, un, et *polus*, pôle ; all. *einpolig*, esp. *unipolar*]. Se dit des conducteurs qui, mis en communication avec les pôles d'une pile voltaïque, et en même temps avec le sol, ne conduisent que l'électricité d'un seul côté, soit la résineuse, soit la vitrée. V. NERVEUX et MULTIPOLAIRE.

UNIPOLARITÉ. s. f. [all. *Einpoligkeit*]. Cas qui a lieu lorsque, dans les molécules d'un corps, l'électricité de l'un des pôles est prédominante, ou plus concentrée sur un certain point que l'électricité de l'autre pôle.

UNISEXUÉ, ÉE. adj. [*unisexifer*, de *unus*, un, et *sexus*, sexe ; all. *eingeschlechtig*, it. *unisesso*, esp. *unisexual*]. Se dit d'une fleur qui ne renferme que des organes d'un seul sexe, ou d'une plante dont toutes les fleurs sont d'un seul sexe.

UNISSANT, ANTE. adj. [all. *vereinigend*, it. et esp. *unitivo*]. Se dit des bandages qu'on emploie pour la réunion des plaies. V. BANDAGE. — *Matière unissante*. Dans les arts et en physique, l'adhésion des parties s'obtient : 1° soit par juxtaposition de deux surfaces parfaitement planes ; 2° soit par interposition, entre deux surfaces rugueuses, d'une matière appelée *colle :* celle-ci a pour but de combler les creux, de faire disparaître les inégalités, de rétablir, en un mot, l'état présenté par deux surfaces parfaitement lisses, et l'adhésion est d'autant plus intime que l'on a moins laissé de colle entre les deux corps rapprochés. Une interprétation inexacte a fait admettre

que, dans l'économie, l'adhérence des parties entre elles était un phénomène de ce dernier ordre, d'où l'admission d'une *substance unissante,* élément anatomique qui jouerait le rôle de la colle, mais qui n'existe pas. Dans le cas de l'adhésion des parties dures entre elles, comme les os avec les cartilages, les tendons et ligaments avec les os, etc., bien que les surfaces décollées nous paraissent rugueuses, l'adhésion a pourtant lieu d'après le premier mode indiqué plus haut, par juxtaposition immédiate, sans interposition de matière unissante, parce que les parties d'ordre différent (os et cartilage, os et ligament, etc.) s'étant développées en même temps, il n'y a jamais eu d'inégalité de l'une par rapport à l'autre ; chaque partie saillante répondant molécule à molécule à une dépression correspondante, chacune est une surface lisse par rapport à l'autre, et il y a adhésion par juxtaposition immédiate de deux surfaces planes infiniment petites. Dans le cas des parties plus molles, comme les fibres lamineuses et musculaires, les vésicules adipeuses, les cellules de diverses sortes entre elles, etc., c'est encore un mode d'adhésion de même ordre qui a lieu. Seulement la faible consistance et l'humidité des parties juxtaposées font que leur adhésion peut être vaincue facilement quand on emploie des moyens qui agissent sur un petit nombre d'entre elles à la fois, comme la dilacération avec les aiguilles. Dans le cas des matières amorphes (V. AMORPHE) donnant à certains tissus (disques interarticulaires, etc.) une grande dureté, c'est à leur consistance propre qu'est due cette dureté, mais non à une adhésion qu'elle établirait, à proprement parler, entre les fibres.

UNITAIRE. adj. Se dit des êtres qui présentent les caractères de l'unité. — *Animaux unitaires*. Ceux qui ne sont pas subdivisibles en zoonites (les vertébrés, les mollusques et les infusoires). — *Monstres unitaires*. Première classe de la classification d'Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, renfermant tous les monstres chez lesquels on ne rencontre les éléments que d'un seul individu. Ils se divisent en trois ordres : 1° les *Autosites*, 2° les *Omphalosites*, 3° les *Parasites*. — *Système unitaire*. En chimie, système de Dumas, Laurent et Gerhardt, opposé à la *théorie dualistique* (V. DUALISME) du siècle dernier, adoptée par Berzelius. Dans le système unitaire, les composés sont considérés comme formés par des groupes d'atomes unis entre eux par les liens de l'affinité et formant un tout. Ce système se fonde surtout sur ce qu'un corps peut se fixer à un deuxième autrement que par addition, c'est-à-dire par substitution ; il se fonde sur ce premier fait, que dans un composé un corps simple peut se substituer à un autre sans que le composé soit détruit ; ainsi le chlore, élément électro-négatif, peut se substituer à l'hydrogène, élément électro-positif ; il s'appuie en outre sur ce second fait, que des *radicaux organiques* peuvent se substituer soit à l'hydrogène ou à un autre corps simple, soit à d'autres radicaux (V. RADICAL à l'addenda), en formant ainsi des composés nouveaux quant à leurs propriétés, etc. ; sans disgrégation moléculaire du premier qui prend part à leur constitution.

UNITÉ. s. f. [*unitas,* ἑνότης, all. *Einheit,* angl. *unity*, it. *unità*, esp. *unidad*]. Qualité de ce qui est unique, de ce qui forme un tout indissoluble. — *Unités* ou *monades*. Nom que donnait Leibnitz à ce qu'il croyait être des substances simples, des vies, des esprits qui peuvent dire *moi*. Il pensait qu'il y en a partout et que selon le lieu où elles sont elles reçoivent des impressions de tout l'univers, mais confuses à cause de la multitude de ces impressions. Par les *unités* ou *monades*, qui sont des âmes humaines, il expliquait les phénomènes physiologiques des perceptions, et une monade serait d'autant plus parfaite qu'elle a des perceptions plus distinctes. (Fontenelle.)

Unité de composition ou *de plan*, ou mieux *théorie de l'unité de composition*. Principe anatomique établi par induction à l'aide de la *méthode comparative*. Il consiste en ce que les animaux et les végétaux les plus différents par leur forme, leur volume, leur couleur, etc., sont réductibles par l'analyse anatomique à un type unique et commun de composition organique. L'économie n'étant point un tout homogène, mais un assemblage de parties d'ordres divers par leur complication et solidaires, cette *unité de composition* doit être envisagée dans les divers ordres de parties, tels qu'appareils, organes, etc. Dès que l'on envisage la substance organisée à l'état d'*élément anatomique*, l'unité de composition se manifeste par l'analogie de constitution (nucléole, noyau, granulations), dans chaque cellule, dans les ovules, les spermatozoïdes, etc., chez les plantes et les animaux, et d'un animal à l'autre, ou dans le même animal, s'il renferme plusieurs *espèces* de cellules, etc. On la retrouve d'autre part dans les appareils reproducteurs des deux règnes ; et, chez les animaux en particulier, l'unité de composition des appareils digestif, visuel et autres, est des plus manifestes quant aux organes essentiels. Dans les organes et les systèmes anatomiques, l'unité de composition perd de la généralité qu'elle offrait tant qu'on se bornait à l'examen de la substance organisée et des éléments anatomiques végétaux et animaux. Quels que soient les attributs d'un système, son unité de composition est subordonnée à sa nature élémentaire. Ainsi l'unité de composition des systèmes ne peut plus se poursuivre d'un règne à l'autre, et si, pour les systèmes nerveux, glandulaire et quelques autres, elle est reconnaissable d'une classe animale à l'autre, elle ne peut plus se constater dans les systèmes tégumentaire, osseux, etc., lorsqu'on passe des vertébrés aux invertébrés, etc. Mais, dans chaque système anatomique, elle devient très-évidente lorsque l'on compare : 1° les organes des monstres à ceux des êtres normaux ; 2° les parties similaires (V. ce mot) des organes qui sont composés d'un même tissu ou de tissus qui se succèdent l'un à l'autre durant les phases du développement (comme l'os au cartilage, etc., chez les animaux ; le tissu fibreux au tissu utriculaire, chez les plantes). Elle retrouve une partie de la généralité qu'elle avait dans les éléments anatomiques, lorsqu'on envisage, d'un être à l'autre, la texture des tissus constitués par les mêmes espèces d'éléments anatomiques. On ne doit pas confondre la *théorie de l'unité de composition organique* avec la *théorie des analogues* ou *méthode comparative :* celle-ci n'est autre que l'ensemble des règles qui (placées à la suite de celles de l'*observation*) conduisent à reconnaître, dans des analogies intimes, celles de la composition générale. Ces règles sont au nombre de trois. V. ORGANES *rudimentaires*. Il ne faut pas non plus confondre la *théorie de l'unité de composition* avec le système métaphysique qui suppose un animal archétype sur le plan duquel tous les animaux sont construits.

Unité morbide. Ensemble de lésions et de symptômes correspondants qui, coexistant ou se succédant

dans un ordre déterminé à peu près toujours le même, chez un être vivant, offrent des relations de similitude et de succession suffisantes, d'un individu à l'autre, pour mériter d'être considérés comme un tout par le pathologiste et pour recevoir un nom en rapport avec leur nature. V. MALADIE.

UNITIF. adj. Qui sert à unir.—*Fibres unitives du cœur.* Celles qui unissent les faisceaux musculaires ayant une direction donnée avec ceux qui ont une direction contraire.

UNIVALVE. adj. [*univalvis*, de *unus*, un, et *valva*, valve; all. *einklappig*, angl. *univalve*, it. *univalvulo*, esp. *univalvo*]. Qui n'a qu'une seule valve; qui n'est formé que d'une seule pièce. V. MOLLUSQUE.

UPAS. s. m. [all. *Giftbaum*, angl., it. et esp. *upas*]. Substance vénéneuse dont les habitants des îles de la Sonde se servent pour empoisonner leurs flèches, et dont la plus petite quantité suffit pour donner immédiatement la mort. L'*upas antiar* provient de l'*Antiaris toxicaria*, Leschenault, arbre de la famille des urticées artocarpées. L'*upas tieuté* ou *tjettek* est fourni par une espèce de strychnos. Ce poison développe de violents accès tétaniques, paralyse l'action du cœur, et porte spécialement son influence sur la moelle épinière. V. CURARE.

URAMILE. s. m. Produit de l'action de l'acide chlorhydrique ou de l'acide sulfurique sur l'acide thionurique. C'est une substance cristalline en forme de poudre. ($C^8H^5O^6Az^3$.)

URAMILIQUE (ACIDE). Produit de l'action de l'acide sulfurique sur le thionurate d'ammoniaque. Cristallisable, soluble dans l'eau bouillante, peu acide. ($C^{16}H^{10}O^{15}Az^5$.)

URANE. s. m. [all. *Uran*, it. *urano*]. Substance qu'on a longtemps considérée comme un métal pur, et que Péligot a reconnu être de l'oxyde d'uranium.

URANISCOPLASTIE, URANOPLASTIE. s. f. et non **OURANOPLASTIE.** [de οὐρανίσκος, οὐρανὸς, palais, et πλάσσειν, former; angl. *uraniscoplasty*]. Opération pour la restauration ou la formation du voile du palais.

URANISCOSTÉOPLASTIE, URANOSTÉOPLASTIE. s. f. [de οὐρανίσκος, palais, ὀστέον, os, et πλάσσειν, former]. Opération par laquelle on produit l'occlusion des perforations du palais par rapprochement des os de la voûte palatine, préalablement sciés et avivés.

URANIUM. s. m. [all. *Uranium*, it. *uranio*]. Métal extrait de l'urane par Péligot, sous la forme d'une poudre noire, qui, lorsqu'on la chauffe, brûle avec une lumière remarquable par son éclat et sa blancheur.

URANOFERROCYANE. s. m. Corps qui se précipite avec une couleur d'un brun clair quand on mêle une solution de chlorure d'urane à une solution de ferrocyanure de potassium. Poudre jaune, insoluble. $[(AzC^2Fe) + 2(AzC^2 + U^2.]$

URATE. s. m. [all. *harnsaures Salz*, it. et esp. *urato*]. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide urique avec les bases salifiables. On trouve l'urate de soude dans les concrétions arthritiques, celui d'ammoniaque et celui de chaux dans certains calculs urinaires. Les urates trouvés dans l'urine ou dans diverses concrétions ou calculs sont ceux de potasse, l'urate neutre et l'urate acide de soude, ceux de chaux, de magnésie, d'ammoniaque, et l'urate acide d'ammoniaque. V. SÉDIMENT et URINE.

URCÉOLÉ, ÉE. adj. [*urceolatus*, all. *urnenförmig*, angl. *urceolate*, it. *urceolato*, esp. *urceolado*]. Se dit, en botanique, d'un organe qui est renflé à sa partie moyenne, resserré à son orifice, et dilaté à son limbe.

URÉDINÉS. s. m. pl., ou **URÉDINÉES.** s. f. pl. [de *uredo*, nielle]. Famille de champignons clinosporés, tous parasites, et causant souvent de grands dégâts par leur nombre, bien que leurs organes soient très-petits. V. CHAMPIGNONS et ÉPIPHYTIQUE.

URÉE. s. f. [de οὖρον, urine; all. *Harnstoff*, angl. *urea*, it. et esp. *urea*]. Substance particulière que l'on rencontre dans l'urine de l'homme, dont elle est un des principes immédiats. On la trouve dans le sang, dans les liquides vomis par des chiens auxquels on a lié les uretères, dans la sérosité hydropique, dans l'humeur vitrée. Pour l'obtenir, on évapore l'urine jusqu'à consistance sirupeuse, et l'on y ajoute de l'acide azotique; par le refroidissement, l'azotate d'urée cristallise en lames jaunâtres. On traite ce sel par du carbonate de baryte; on dissout l'urée par l'alcool froid, et on la débarrasse de ce menstrue par l'évaporation. L'urée est inodore et incolore, d'une saveur fraîche analogue à celle du nitre; elle ne réagit ni à la manière des acides, ni à la manière des alcalis, sur le papier de tournesol; elle est soluble dans l'eau, beaucoup plus à chaud qu'à froid, moins dans l'alcool, et presque entièrement insoluble dans l'éther. Sa solution aqueuse concentrée ne se décompose pas lorsqu'on la fait bouillir; elle peut être concentrée sans subir d'altération; mais, si elle est étendue, elle éprouve une rapide décomposition dans ces deux circonstances, et se change en carbonate d'ammoniaque. Par un prompt refroidissement, l'urée se précipite de sa dissolution sous forme d'aiguilles longues et soyeuses; par l'évaporation spontanée, elle cristallise en prismes à quatre pans, étroits et incolores. Sa pesanteur spécifique est, d'après Prout, de 1,33. Chauffée au-dessous de 120° centigr., elle entre en fusion sans se décomposer; à une température plus élevée, elle se détruit, dégage des vapeurs d'ammoniaque, et laisse une poudre grisâtre, qui est de l'acide cyanurique. L'urée se comporte, dans la plupart de ses combinaisons, comme un alcaloïde; elle s'unit aux acides et forme des sels parfaitement définis, qui sont tantôt anhydres et tantôt hydratés, selon que l'acide est un oxacide ou un hydracide; elle diffère toutefois des véritables bases organiques en ce qu'elle n'est pas salifiable par tous les acides; elle se combine également en proportions définies avec plusieurs oxydes, et forme, en présence de quelques chlorures, comme ceux de sodium, d'ammonium et de mercure, des composés cristallisables. Au contact de certains ferments et surtout de la mucosine floconneuse, que l'urine laisse déposer après être demeurée en repos, l'urée en dissolution fixe les éléments de 4 molécules d'eau, et se transforme en carbonate d'ammoniaque $[C^2Az^2H^4O^2 + 4(HO) = 2(CO^2) + AzH^4O)]$. L'absence de méthode dans la manière d'envisager les actes de l'organisme, la confusion entre les propriétés des éléments et des tissus et les fonctions, ont conduit à une hypothèse erronée sur le mode de production de l'urée. Considérant les produits de l'organisme comme un résultat de l'accomplissement des fonctions (V. ce mot), tandis qu'ils dépendent, au contraire, de l'état des propriétés de nutrition, les chimistes ont pris à tort ce principe pour un produit de la combustion des substances azotées qui serait opérée par la fonction de respiration. Mais il ne se produit rien dans cet acte, où, comme dans l'urination, il n'y a qu'expulsion de prin-

cipes formés pendant la désassimilation nutritive. Or l'urée, ainsi que nombre d'autres principes de la même classe, naît par catalyse dédoublante durant la désassimilation, l'un des côtés du double acte continu de nutrition (V. ces mots). L'urée existe à l'état normal et primitivement dans le sang et les sécrétions ; la proportion normale contenue dans le sang est de 0,016 pour 100. L'urée existe dans l'urine des nouveau-nés et des enfants à la mamelle. La proportion d'urée dans le sang paraît augmenter chez les femmes irrégulièrement menstruées. Elle est plus considérable dans le sang du placenta. Le sang de l'artère rénale contient au moins deux fois plus d'urée que celui de la veine. Le sang veineux et le sang artériel, en général, en renferment à peu près les mêmes quantités. Le rein a pour rôle d'éliminer l'urée qui préexistait dans le sang, mais n'est pas susceptible de produire ce principe par lui-même. L'urée est le résultat des phénomènes de désassimilation qui se passent dans l'intimité des tissus, et notamment de la désassimilation de la musculine; mais elle ne se produit pas dans le poumon sous l'influence de la respiration.

URÉMIE. s. f. [de *urée*, et αἷμα, sang]. Accumulation de l'urée dans le sang. La proportion de l'urée dans le sang augmente dans les affections fébriles. L'urée peut s'accumuler dans le sang en grande quantité dans certaines maladies, le choléra, et surtout la maladie de Bright. L'urémie est un symptôme constant de cette dernière affection, proportionnel au degré d'altération de l'organe sécréteur. L'albumine et l'urée, dans les urines, ne sont pas en raison inverse, comme on l'a prétendu. L'albuminurie, dans la maladie de Bright, est due à une altération de l'épithélium, et l'urémie à une diminution du champ de la sécrétion urinaire. La détermination du degré d'urémie acquiert une haute valeur dans les cas complexes de maladie du cœur et d'albuminurie, et pour distinguer si l'albuminurie d'une femme enceinte est due à une congestion passagère des reins ou à une dégénérescence de cet organe. Comme l'urée, après la ligature des veines rénales, ou l'extirpation des reins, ou une injection d'urée, ne peut se trouver en quantité considérable dans le sang sans troubler le système nerveux, on s'est demandé si cet effet n'est pas dû à un carbonate d'ammoniaque se formant par sa décomposition, parce que l'ingestion de carbonate d'ammoniaque tue en causant des troubles du côté du cerveau. Mais les conditions de formation du carbonate d'ammoniaque dans le sang ne semblent pas différentes lorsqu'il y a beaucoup d'urée dans cette humeur et lorsqu'il y en a peu; dans ces cas-là pourtant il ne se forme pas de carbonate d'ammoniaque, fait à rapprocher de cet autre, que le carbonate d'ammoniaque n'existe pas dans le sang pendant les cas morbides dits d'*urémie*.

URÉMIQUE. adj. Qui a rapport à l'urémie.

URÈNE. s. m. (C^2HAz). Radical ternaire hypothétique dont la cyanamélide serait l'oxyde.

URÉTÉRALGIE. s. f. [*ureteralgia*, de οὐρητὴρ, uretère, et ἄλγος, douleur ; it. *ureteralgia*]. Douleur dans le trajet de l'uretère.

URETÈRE. s. m. [*ureter*, οὐρητὴρ, de οὖρον, l'urine; all. *Harnleiter*, *Ureter*, angl. *ureter*, it. *uretere*, esp. *ureter*]. Canal membraneux destiné à porter l'urine du rein dans la vessie. Il commence dans le bassinet du rein, avec lequel il se continue par une portion évasée appelée *infundibulum*, descend obliquement en dedans jusqu'à la symphyse sacro-iliaque, pénètre dans l'excavation pelvienne jusqu'à la partie postérieure inférieure de la vessie, traverse obliquement l'épaisseur des parois de cet organe, et vient s'ouvrir dans sa cavité, à l'un des angles postérieurs du trigone vésical, par un orifice étroit et oblique. Les uretères sont formés d'une membrane externe, blanche opaque et fibreuse, et d'une interne, qui est muqueuse, mince et demi-transparente. Il n'est pas rare de la voir soulevée par un grand nombre de petits kystes, du volume d'un grain de chènevis au plus, clairs, brillants, transparents, pleins d'un liquide limpide ; ils abondent surtout vers la partie supérieure de ce conduit et dans l'infundibulum. L'épithélium de l'uretère, de l'infundibulum et des bassinets, est, comme celui de la vessie, un épithélium mixte, c'est-à-dire formé de noyaux libres, de cellules sphériques, de prismatiques et de pavimenteuses ; ce sont les prismatiques, puis les pavimenteuses, qui l'emportent quant au nombre ; les premières sont remarquables par leur grand volume. Les épithéliums nucléaires libres sont rares : ces noyaux libres et ceux qui sont contenus dans les cellules sont la plupart ovoïdes, quelques-uns sphériques, à nucléole petit ou nul. Certaines cellules polyédriques ou sphériques renferment souvent de deux à quatre et même cinq noyaux. Ces derniers sont, ou sphériques, ou ovoïdes, volumineux par rapport à l'épithélium des autres régions, mais un petit nombre seulement dépasse le volume habituel aux noyaux de l'épithélium de la substance tubuleuse du rein ou de l'uretère. Ce sont également ces mêmes cellules dont quelques-unes offrent des excavations vésiculiformes, remplies ou non de granulations graisseuses et autres.

URÉTÉRITE. s. f. [*ureteritis*, all. *Harnleiterentzündung*, angl. *ureteritis*, it. *ureterite*, esp. *ureteritis*]. Inflammation des uretères.

URÉTÉROLITHIASE. s. f. [de οὐρητὴρ, uretère, et λιθίασις, lithiase ; it. *ureterolitiasi*]. Formation de calculs dans les uretères.

URÉTÉRO-PHLEGMATIQUE. adj. [de οὐρητὴρ, l'uretère, et φλέγμα, mucus ; it. *ureteroflemmatico*, esp. *ureteroflecmatico*]. Qui est causé par des mucosités amassées dans l'uretère.

URÉTÉRO-PYIQUE. adj. [de οὐρητὴρ, uretère, et πῦον, pus ; it. et esp. *ureteropiico*]. Qui dépend de la présence du pus dans l'uretère.

URÉTÉRO-STOMATIQUE. adj. [de οὐρητὴρ, l'uretère, et στόμα, ouverture ; it. *ureterostomatico*, esp. *ureteroestomatico*]. Qui est causé par l'obstruction de l'orifice de l'uretère dans la vessie.

URÉTHANE. s. m. [*éthyloxydocarboamide*]. Produit de l'action de l'ammoniaque sur l'acide éthéroxychlorocarbonique. Blanc ; fond à 100° centigrades, distille sans altération à 108° centigr. ; soluble dans l'eau et dans l'alcool, cristallisable. ($C^6H^7O^4Az$.)

URÉTHRAL, ALE. adj. [*urethralis*, all. *urethral*, it. *uretrale*]. Qui a rapport à l'urèthre. — *Crête uréthrale*. Éminence oblongue, aplatie latéralement, d'un volume variable et d'une consistance assez ferme, qu'on aperçoit dans l'urèthre, au devant de la prostate. Cette éminence se prolonge en avant par une saillie qui diminue à mesure qu'elle s'éloigne du point de départ, et, chez certains sujets, on peut la suivre jusqu'à la courbure sous-pubienne. Formée principalement par une expansion de fibres musculaires venant de la paroi postérieure de la vessie, elle offre vers son sommet les orifices des deux conduits éjaculateurs.

En avant, se trouvent les canaux excréteurs des glandes de Cowper, et sur les côtés on aperçoit deux enfoncements assez grands quelquefois pour loger l'extrémité d'une sonde. Derrière la crête uréthrale, la face interne du canal présente un petit rebord circulaire, qui constitue le col de la vessie, entre lequel et la crête se trouve parfois un enfoncement.

URÉTHRALGIE. s. f. [*urethralgia*, de οὐρήθρα, urèthre, et ἄλγος, douleur; all. *Harnröhrenschmerz*, angl. *urethralgia*, *clap*, it. *uretralgio*]. Douleur dans l'urèthre sans phénomènes inflammatoires. C'est ce qu'on désigne parfois sous le nom de *névralgies* ou *névroses uréthrales*. Maladie très-fréquente, mais toujours difficile à reconnaître, les sensations qu'elle détermine pouvant dépendre d'une pierre vésicale, d'une lésion organique de la prostate, du col ou du corps de la vessie, d'un rétrécissement de l'urèthre, etc. Le diagnostic une fois établi (et il présente de grandes difficultés), les indications à remplir sont de diminuer, par le contact d'un corps étranger, la sensibilité exaltée de l'urèthre, de produire une perturbation passagère et de déplacer l'irritation. V. GLANDE.

URÉTHRARCTIE. s. f. Mauvais mot formé du grec οὐρήθρα, urèthre, et du latin *arctus*, étroit. V. URÉTHROSTÉNIE.

URÈTHRE. s. m. [*urethra*, οὐρήθρα, all. *Harnröhre*, angl. *urethra*, it. et esp. *uretra*]. Canal excréteur de l'urine dans les deux sexes, qui, chez l'homme, sert aussi à l'émission du sperme.—Chez l'homme, il occupe le dessous de la verge, et s'étend depuis le col de la vessie jusqu'au bout de la verge. On le divise en deux portions, l'une mobile, l'autre fixe. Celle-ci s'étend depuis l'orifice vésical du canal jusqu'au niveau de la face antérieure de l'arcade et des branches pubiennes. L'autre commence où la première finit, s'étend jusqu'à l'orifice externe, et porte ordinairement le nom de *partie spongieuse*. La portion fixe a été subdivisée en trois portions, *prostatique*, *membraneuse* et *bulbeuse* (V. GOLFE *de l'urèthre*). La portion *spongieuse* se termine par le *gland*, en avant et en arrière par le *bulbe*. L'intérieur de l'urèthre offre, au niveau du gland, une dépression qui est connue sous le nom de *fosse naviculaire*. Ce canal est constitué, depuis le bulbe inclusivement jusqu'au méat urinaire, par une membrane muqueuse et fibreuse enveloppée d'une couche de tissu érectile. L'urèthre offre trois courbures. L'antérieure s'efface d'elle-même par l'érection, et la mobilité de la verge permet de la faire disparaître à volonté. Une autre, constante et régulière, au-dessous de l'arcade pubienne, dont sa convexité est séparée par un tissu cellulaire et un lacis fibreux provenant de divers points du périnée. La troisième, plus variable et presque toujours liée à l'état de la prostate, se trouve dans la partie du conduit que cette glande embrasse. Derrière l'espèce d'étranglement produit par l'anse ligamenteuse qui entoure l'urèthre sous le pubis, commence la partie qu'on a appelée *membraneuse*, et dont les parois sont douées d'une grande dilatabilité : aussi les calculs urinaires s'y arrêtent et s'y développent très-fréquemment. Au delà, le canal, vu par sa face externe, correspond en avant à l'échancrure prostatique, dans laquelle il est logé, et se confond avec le col vésical. A sa face interne, il présente d'abord le prolongement antérieur de la crête uréthrale, puis cette crête elle-même (V. URÉTHRAL), ensuite un petit rebord circulaire qui constitue le col de la vessie. La longueur de l'urèthre, chez les adultes et les vieillards,

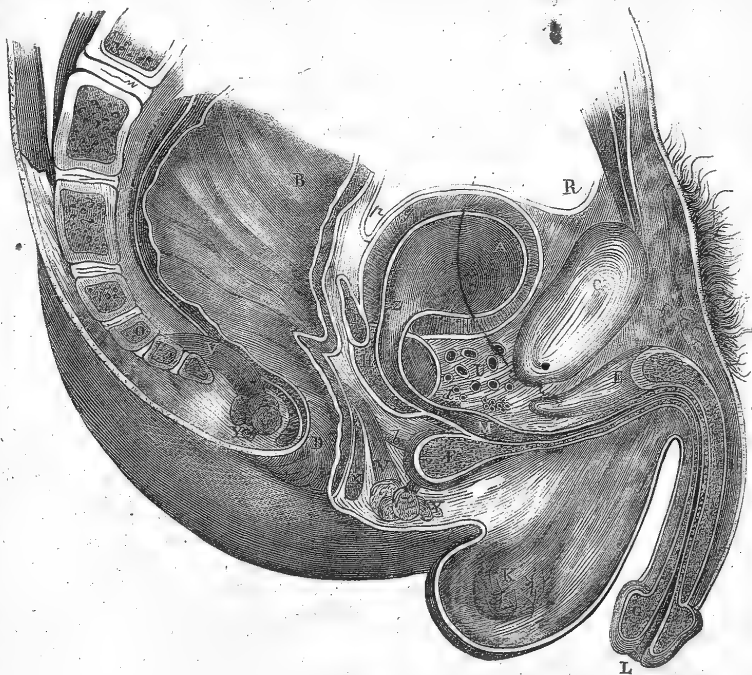


FIG. 506.

varie entre 13 et 19 centimètres, ce qui donne 16 centimètres pour terme moyen ; chez les enfants de quatre à dix ans, les extrêmes sont 8 et 12 centimètres. Tous les points du canal n'ont pas le même diamètre. L'orifice extérieur est le point le moins dilatable. Derrière lui se trouve la fosse naviculaire, dont le diamètre est plus grand, surtout à sa partie moyenne, et qui peut se dilater beaucoup par suite d'états morbides. A partir de la fosse naviculaire (Fig. 506, L.) jusqu'à l'arcade du pubis, la dilatabilité de l'urèthre ne varie pas d'une manière sensible ; elle est seulement un peu moindre vers le milieu de la portion libre. Sous l'arcade, le canal offre tout à coup le point le plus étroit de son étendue après l'orifice extérieur. Ce rétrécissement subit dépend et du changement de direction, et de la bande ligamenteuse précitée, derrière laquelle l'urèthre s'élargit de nouveau dans l'étendue de quelques millimètres. En pénétrant dans la prostate, il est assez étroit ; mais il s'élargit vers le milieu de la glande, et y forme une espèce de sinus. Il se rétrécit de nouveau à l'orifice interne, dont le diamètre est d'environ 11 millimètres chez l'adulte. Cet orifice, très-dilatable chez les enfants, perd de plus en plus son élasticité à mesure que le sujet avance en âge. Ainsi l'urèthre présente naturellement une série d'élargissements et de rétrécissements successifs, ce qui fait qu'il n'a pas une forme exactement cylindrique dans toute son étendue, et qu'on doit le considérer comme composé d'une série de cônes adossés soit par le sommet, soit par la base. Son diamètre est, terme moyen, de 7 millimètres au méat urinaire, 8 millimètres à la réunion des parties membraneuse et bulbeuse, un peu moins de 9 millimètres au col de la vessie, 9 millimètres au milieu de la partie spongieuse, 9 millimètres 1/2 à la fosse naviculaire et à la partie membraneuse, et 10 à 11 millimètres au devant du bulbe. Son diamètre varie beaucoup dans l'état morbide : tantôt il permet à peine l'introduction du plus petit stylet, et tantôt on le trouve renfermant d'énormes calculs. Chez la femme, l'urèthre a environ 54 millimètres de long ; il s'ouvre au bas du vestibule, au-dessus du vagin, et représente la partie membraneuse de celui de l'homme. Au point de vue du cathétérisme, la surface interne ou muqueuse est criblée de petits trous plus développés à la paroi supérieure qu'à l'inférieure ; ce sont les orifices des glandules de Morgagni. Les conduits de ces petites glandes sont presque tous dirigés d'arrière en avant. Ces orifices, quand ils sont un peu larges, sont bordés par de petits replis de la membrane muqueuse. — Fig. 506, d'après E. Q. Legendre : A. Vessie ; B. Rectum ; C. Symphyse des pubis ; D. Ampoule anale ; E. Corps caverneux ; F. Bulbe de l'urèthre ; G. Tissu spongieux du gland ; H. Prostate ; J. Vésicule séminale ; K. Scrotum et testicule ; L. Fosse naviculaire et méat de l'urèthre ; M. Dilatation bulbaire du canal de l'urèthre ; N. Cinquième vertèbre lombaire ; O. Coccyx ; P. Cul-de-sac recto-vésical du péritoine ; R. Repli vésical supérieur du péritoine. ; S. Muscle pyramidal ; T. Muscle droit ; U. Plexus veineux de Santorini ; V. Muscle releveur de l'anus ; X. Muscle sphincter interne ; Y. Muscle sphincter externe ; Z. Col de la vessie ; a. Muscle transverse superficiel du périnée ; b. Muscle transverse profond du périnée ; d. Fibres musculaires entourant la portion membraneuse de l'urèthre ; e. Muscle bulbo-caverneux ; f. Tissu fibreux en avant du col de la vessie ; g. Tunique musculeuse de la vessie. (E. Q. Legendre.)

URÉTHRITE. s. f. [*urethritis*, de οὐρήθρα, urèthre ; all. *Harnröhrenentzündung*, angl. *urethritis*, it. *uretrite*]. Inflammation de l'urèthre, blennorrhagie.

URÉTHROBLENNORRHÉE. s. f. Écoulement de pus ou de mucus par l'urèthre.

URÉTHRO-BULBAIRE. adj. [*urethro-bulbaris*, it. *uretrobulbare*, esp. *uretrobulboso*]. Qui a rapport au bulbe de l'urèthre. — *Artère uréthro-bulbaire.* La transverse du périnée. V. GLANDE *de Méry*.

URÉTHRO-PÉNIENNE (FISTULE). Fistule urinaire dont l'orifice externe s'ouvre en avant du scrotum, le long du pénis, en général à la face inférieure, l'orifice interne siégeant dans l'urèthre.

URÉTHRO-PÉRINÉALE (FISTULE). Fistule urinaire dont l'orifice extérieur s'ouvre au périnée, en arrière du scrotum, l'orifice interne siégeant sur un point de la muqueuse uréthrale, à sa partie membraneuse en général.

URÉTHROPHRAXIE. s. f. [de οὐρήθρα, urèthre, et φράσσειν, obstruer ; it. *uretrofrassi*, esp. *uretrofraxia*]. Obstruction de l'urèthre.

URÉTHROPLASTIE. s. f. [de οὐρήθρα, urèthre, et πλάσσειν, former ; all. *Urethroplastik*, angl. *urethroplasty*]. Opération qui a pour but de réparer une perte de substance éprouvée par l'urèthre.

URÉTHRORRHAGIE. s. f. [*urethrorrhagia*, de οὐρήθρα, urèthre, et ῥήγνυμι, je romps ; all. *Harnröhrenblutfluss ;* it. et esp. *uretrorragia*]. Hémorrhagie de l'urèthre.

URÉTHRORRHAPHIE. s. f. [de οὐρήθρα, urèthre, et ῥαφή, suture.] Suture pratiquée sur l'urèthre fendu.

URÉTHRORRHÉE. s. f. [*urethrorrhœa*, de οὐρήθρα, urèthre, et ῥεῖν, couler ; it. et esp. *uretrorrea*]. Écoulement par l'urèthre.

URÉTHROSCOPE. s. m. [de οὐρήθρα, urèthre, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument imaginé par J. Desormeaux pour examiner l'intérieur de l'urèthre. V. ENDOSCOPE.

URÉTHROSCOPIE. s. f. Examen de l'urèthre à l'aide de l'uréthroscope.

URÉTHRO-SCROTALE (FISTULE). Fistule urinaire dont l'orifice externe siége sur un point de la surface du scrotum, l'interne partant du canal de l'urèthre.

URÉTHROSTÉNIE. s. f. [de οὐρήθρα, urèthre, et στενὸς, étroit]. Rétrécissement de l'urèthre. La coarctation peut être purement spasmodique, ou dépendre d'une lésion organique. Dans le premier cas, elle est temporaire, et affectionne de préférence la partie du canal qui se ressent le plus de l'influence de l'acte générateur, celle sur laquelle porte surtout l'action des muscles du périnée, des caustiques et de l'extrémité des sondes, celle enfin qui souffre ordinairement beaucoup dans la blennorrhagie. Quant aux rétrécissements organiques, ce sont des états morbides des parois du canal qui ont pour effet d'en diminuer la largeur (Fig. 507), l'extensibilité d'une manière progressive, à tel point que l'urèthre ne puisse plus céder à l'effort du flot d'urine poussé par la vessie, ou du moins qu'il oppose à la sortie du liquide un obstacle permanent plus ou moins considérable. La plupart des maladies des voies urinaires se développent sous l'influence de ces états morbides, ce qui en rend l'étude fort importante. Les causes traumatiques des rétrécissements, sont : 1° les ulcérations qui succèdent aux caustiques, d'où des cicatrices minces, inextensibles, mais rétractiles ; 2° les plaies transversales de l'urèthre, qui sont soumises à une rétraction des deux bouts du canal et

à un rétrécissement variable (V. BOURGEON *charnu* et RÉTRACTION) : dans les plaies longitudinales, comme celles des tailles médianes, le canal garde son calibre normal; 3° les contusions de l'urèthre, qui amènent : *a.* un rétrécissement immédiat et primitif exigeant quelquefois une incision périnéo-uréthrale du point où siége la contusion; *b.* rétrécissement tardif; 4° les inflammations blennorrhagiques de l'urèthre : ce ne sont pas, comme on le dit à tort, des épaississements, indurations, callosités et végétations qu'elles produisent; dans la grande majorité des cas, les rétrécissements de l'urèthre sont dus à la rétraction des fibres indurées du tissu lamineux sous-jacent à la membrane muqueuse à la suite des inflammations de celle-ci. Le premier effet de l'inflammation sur la membrane muqueuse consiste dans une tuméfaction ou épaississement causé par l'engorgement des vaisseaux; puis on observe dans la trame même de la membrane une exsudation qui s'étend aux tissus environnants, qu'elle rend œdémateux. Toute cette matière se résorbe assez vite dans des conditions favorables, c'est-à-dire dans les rétrécissements inflammatoires qui se terminent par résolution. Mais, quand l'état morbide persiste, on voit s'épancher de la lymphe plastique en plus ou moins grande abondance, dans laquelle apparaissent bientôt des noyaux fibro-plastiques et des corps fusiformes qui se développent chacun en une ou plusieurs fibres. Le résultat définitif de ce travail consiste dans la formation, autour du canal, d'un tissu fibreux assez solide, et qui fait adhérer intimement la membrane muqueuse aux tissus sous-jacents dont il infiltre les lames. Dès que ce tissu est formé, il amène la rétraction d'une manière incessante par un mécanisme qui lui est commun avec celui de la rétraction du tissu cicatriciel (Ch. Robin). Le tissu nouveau se produit entre les éléments des tissus muqueux ou sous-muqueux, d'où résulte d'abord une augmentation de volume, un gonflement; si cette production n'est pas très-prononcée, si elle ne dure pas trop longtemps, la trame organique n'est pas détruite, et, la résolution ayant lieu en temps opportun, tout rentre dans l'ordre. Mais il en est tout autrement si le produit morbide est très-abondant ou se perpétue. Peu à peu il atrophie les éléments normaux et se substitue lentement à eux. Lorsque, enfin, le travail de résorption naturel à la matière amorphe de ces tissus morbides s'empare d'elle, les phénomènes de rétraction commencent. Cette disparition graduelle de la substance amorphe interposée au tissu cicatriciel ou produite dans le tissu anormal s'opère molécule à molécule, et elle offre toute l'énergie que présentent les phénomènes moléculaires, malgré leur lenteur; elle amène fatalement le rapprochement des fibres qui ont résisté à la destruction, la diminution d'étendue de la masse qu'elles forment, la diminution d'intervalle qui sépare les tissus voisins restés sains. Ce phénomène n'a rien de comparable à la contraction des tissus musculaires; il est tout mécanique, et est dû non pas au raccourcissement de fibres quelconques, mais à leur rapprochement graduel pendant la résorption de la substance qui auparavant les tenait écartées les unes des autres. Les régions où l'on rencontre les rétrécissements organiques sont l'orifice extérieur, les deux extrémités de la fosse naviculaire, la région antérieure de la partie spongieuse, et la courbure sous-pubienne à la jonction des parties bulbeuse et membraneuse. En d'autres termes, ils occupent tantôt l'extrémité de l'urèthre, tantôt une région dont la profondeur varie de 27 à 81 millimètres, et tantôt, enfin, une partie profonde d'environ 13 centimètres. Quelquefois il n'y en a qu'un seul, ailleurs on en trouve plusieurs à la suite les uns des autres; leur étendue varie aussi beaucoup, mais on n'en trouve de longs que dans un seul point du canal, la partie spongieuse. Il n'existe pas de moyen de guérir radicalement les rétrécissements de l'urèthre. La meilleure méthode de traitement consiste dans la dilatation temporaire; mais, comme cette méthode ne permet pas toujours de rendre à l'urèthre ses dimensions et sa souplesse, il faut dans certains cas exceptionnels, mais plus nombreux qu'on ne le croit généralement, faciliter la dilatation au moyen d'une incision intra-uréthrale et limitée aux tissus indurés. Dans tous les cas, la dilatation doit être prolongée le plus possible; sans quoi on s'exposerait à une récidive, d'autant plus prompte qu'on aurait fait la section du rétrécissement pour en faciliter la dilatation. L'uréthrotomie interne, comme adjuvant de la dilatation, est une opération qui rend de remarquables services dans les cas où elle est indiquée. Quand l'état du malade est simple, sans complications, que l'opération est exécutée convenablement et que le traitement consécutif est méthodiquement conduit, les accidents sont très-rares et ne présentent ni plus de gravité ni plus de fréquence que si l'on employait toute autre méthode de traitement.

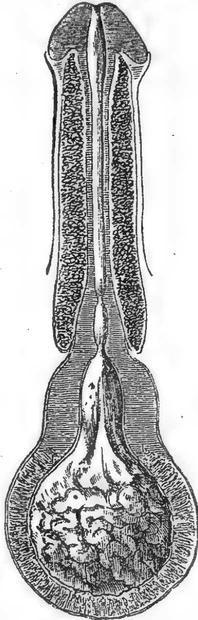


FIG. 507.

URÉTHROTOME. s. m. [de οὐρήθρα, urèthre, et τέμνειν, couper; all. *Urethrotom*, it. et esp. *uretrotomo*]. Instrument qui sert à inciser l'urèthre. Les uréthrotomes sont destinés à agir, ou sur l'orifice du canal, ou sur une portion plus ou moins étendue de ses parois. 1° A la première catégorie se rapporte l'*uréthrotome de Civiale*, instrument à lame cachée, construit à peu près sur le modèle du lithotome caché, et avec lequel on divise d'arrière en avant la partie inférieure de l'orifice externe de l'urèthre, quand cet orifice est le siége d'un rétrécissement, ou lorsqu'il n'a pas assez de diamètre pour permettre l'introduction, soit de grosses bougies, soit surtout des instruments lithotriteurs. 2° La seconde catégorie comprend un assez grand nombre d'instruments destinés à fendre les parois rétrécies de l'urèthre, et qu'on peut, à leur tour, partager en deux séries, selon qu'ils sont *droits* ou *courbes*. Les uns incisent d'*avant en arrière*. Ici tantôt le scarificateur n'est pas couvert, comme dans l'instrument d'Amussat, olive hérissée de huit saillies tranchantes; tantôt, au contraire, il est couvert, et la lame destinée à pratiquer l'incision peut à volonté rentrer dans la gaîne ou en sortir; cette lame elle-même est simple ou double. La plupart de ces instruments, parmi lesquels nous en citerons un second d'Amussat, deux de Dupierris, un de Bégin et Robert, un de Ri-

cord et un de Reybard, coupent latéralement; un seul appartenant à Dupierris, agit dans la direction même du canal. Les autres incisent d'*arrière en avant :* tels sont ceux de Delacroix, de Leroy, de Mercier, et un qui appartient à Reybard. Quant aux *uréthrotomes courbes*, ils ont la forme et la courbure des sondes ordinaires avec un volume moindre. De leur concavité ou de leur convexité on fait sortir des lames tranchantes au moyen de mécanismes placés à leur extrémité antérieure. Ici se rapportent les instruments de Tanchou, de Tanchou et Jobert, de Ratier, de Leroy, de Reybard, qui tous coupent par le côté, et celui de Stafford, qui coupe par le bout : ce dernier est une sonde terminée par une olive, de laquelle sort à volonté une pointe de lancette. — *Scarificateur uréthrotome.* A l'extrémité de l'instrument (Fig. 508) se trouve une tige conductrice d'un petit volume E; le volume de cette tige est tel que celle-ci peut s'engager facilement dans le rétrécissement; de plus, cette extrémité sert de gaîne à la pointe de la lame conique de l'uréthrotome, qui incise le rétrécissement d'avant en arrière, sinon complétement, du moins assez pour faire pénétrer l'olive. La figure D représente la lame que l'on fait glisser hors de la gaîne. Lorsque l'incision est faite, on peut ramener la lame dans sa gaîne E. On fait franchir à l'olive le rétrécissement; il est alors possible de s'assurer, au moyen du point d'arrêt de l'olive, si l'on est sur le point rétréci. Ceci constaté, si l'on veut inciser le rétrécissement d'arrière en avant, il est facile de faire basculer la lame en faisant descendre le point indicateur. La lame est disposée d'après les principes posés par Civiale pour la confection de son uréthrotome. Cet instrument a pour but de réunir dans un seul instrument les avantages que présentent les uréthrotomes agissant d'avant en arrière et ceux qui agissent d'arrière en avant. Des viroles sont fixées à l'extrémité de l'instrument, sur lequel se montent les bougies de divers calibres. A est une vis de pression servant à limiter la course de la lame. B, manche de l'instrument. C, curseur pour indiquer le siége du rétrécissement.

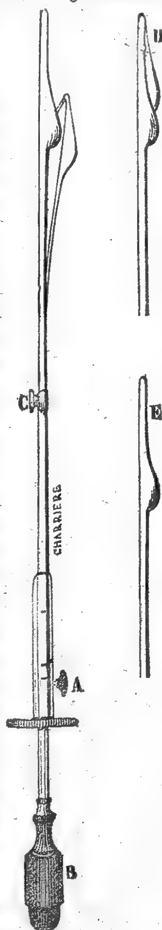


Fig. 508.

URÉTHROTOMIE. s. f. [*urethrotomia*, all. *Harnröhrenschnitt*, it. et esp. *uretrotomia*]. Incision de l'urèthre. Sous le nom d'*uréthrotomie interne*, les chirurgiens pratiquent, dans les cas de rétrécissement de l'urèthre, trois sortes d'opérations différentes dans lesquelles on procède du dedans vers l'extérieur : 1° Section simple d'un rétrécissement; 2° section du point coarcté jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané; 3° section de la muqueuse et des tissus sous-jacents. Le deuxième mode, auquel on joint l'emploi des sondes soir et matin, passées dans le canal pour empêcher la réunion immédiate, constitue la méthode de Reybard. V. Uréthrosténie.

Uréthrotomie externe, ou, selon quelques chirurgiens, *boutonnière*. Opération qui consiste en une incision du dehors vers l'intérieur du canal de l'urèthre le long de la verge ou en avant des bourses, soit pour enlever un calcul arrêté dans l'urèthre, soit pour passer une sonde dans la vessie et en faire couler l'urine derrière un rétrécissement qu'on ne peut franchir. Pratiquée derrière les bourses, au périnée, elle prend le nom de *taille uréthrale*.

URÉTHROTOMISÉ. adj. et s. Se dit de l'organe et du malade sur qui on a pratiqué l'uréthrotomie.

UREUX (Acide). V. Xanthine.

URGINÉE. s. f. [*Urginea scilla*, Stenheil, *Scilla maritima*, L.]. L'un des noms de la *scille*. V. ce mot.

URIDROSE. s. f. Sueur urineuse.

URILE. s. m. [esp. *uril*]. Radical problématique que Morin a supposé exister dans l'urée.

URINAIRE. adj. [*urinarius*, angl. *urinary*, it. *urinario*]. Qui a rapport à l'urine. — *Calcul urinaire.* V. Calcul. — *Fistules urinaires.* Les fistules qui laissent écouler l'urine sont distinguées en *vésicales* et en *uréthrales*. Les *fistules vésicales* ont leur orifice soit dans le rectum, soit sur un point quelconque des parois abdominales. Les *fistules uréthrales* siégent le long du trajet de l'urèthre. — *Méat urinaire.* V. Urèthre. — *Voies urinaires.* Ensemble des conduits et cavités destinés à transmettre ou à contenir l'urine, depuis le moment où se fait la sécrétion de ce liquide jusqu'à son élimination définitive.

URINAL. s. m. [*urinal*, all. *Harnglas*, angl. *urinal*, esp. *orinal*]. Vase à col incliné, dans lequel les malades urinent commodément. Sorte de réservoir qu'on adapte à la verge dans le cas d'incontinence d'urine, pour recevoir ce liquide à mesure qu'il s'écoule.

URINATION. s. f. Nom donné par Ch. Robin à la deuxième des fonctions de la vie végétative. Caractérisée par l'expulsion des principes liquides et des principes solides tenus en dissolution, quand les uns et les autres sont devenus impropres à la nutrition, elle a pour condition d'existence la propriété physique d'exosmose dont jouissent les éléments anatomiques et les tissus, et satisfait à l'acte chimique de désassimilation ou décomposition désassimilatrice, lequel est un de ceux du double acte organique appelé *nutrition* (V. Désassimilation et Nutrition). Chez les animaux, l'appareil digestif introduit les matériaux solides et liquides; la forme exactement déterminée du corps, et son accroissement limité (qui est le côté dynamique en corrélation avec la forme ou côté statique), font reconnaître, comme condition nécessaire d'existence, la présence d'un appareil correspondant à l'appareil digestif, mais agissant en sens inverse. C'est l'appareil urinaire. Il rejette les principes liquides et solides dont les matériaux, revenus à l'état de composés fixes et cristallisables, sont impropres à servir plus longtemps et doivent être expulsés. Entre ces deux appareils se trouve placé l'appareil pulmonaire, qui, à la fois, prend et rejette, mais les principes gazeux seulement, double action qui est une suite nécessaire de l'état fluide de ces principes, dont le mouvement ne peut être qu'un échange. Ainsi l'appareil digestif introduit les matériaux solides et liquides, l'appareil urinaire rejette les principes liquides et solides, et l'appareil pulmonaire fait l'un et l'autre pour les principes ga-

zeux; quand manque l'expulsion des premiers, l'accroissement n'est arrêté que par la mort, et la forme n'est pas nettement délimitée. Les principes rejetés sont généralement cristallisables. Les organes urinaires constituent un *appareil* qu'il faut placer sur le même rang que l'*appareil respiratoire*, aussi net et aussi distinct que lui et que ceux de la digestion et de la circulation. Par conséquent, on reconnaîtra qu'il existe une *fonction* correspondante, la *fonction urinaire* ou *urination*, dont l'histoire ne doit plus être confondue avec celle des sécrétions. Nul appareil n'a autant de glandes que l'appareil digestif, annexées tant en dehors que dans son épaisseur, et pourtant personne ne songerait à rattacher sa fonction aux sécrétions. De ce que l'urèthre et le pénis servent à deux fonctions, cela n'établit aucune confusion entre les appareils reproducteur et urinaire, pas plus qu'on ne peut confondre la fonction de la voix avec celle de la digestion ou celle de la respiration, par suite du concours des mâchoires, de la langue et du larynx à leur accomplissement. Un seul organe peut, en effet, concourir à former deux ou plusieurs appareils; et, selon qu'il agit de telle ou telle façon, il prend part à l'accomplissement de deux ou plusieurs fonctions, parce qu'un organe peut remplir deux ou plusieurs *usages*. Il faut savoir, en effet, que la notion d'*usage* unique ou multiple est bien différente de celle de fonction, et se rattache à l'idée d'*organe* exclusivement; comme celle de *fonction* se rapporte uniquement à l'idée d'*appareil*. Le *nombre* des organes de l'appareil urinaire, leur *situation* extra-péritonéale, leur disposition symétrique et leurs autres caractères, lui donnent tous les attributs généraux des appareils pulmonaires et autres, les plus nettement déterminés. Le rein diffère du poumon en ce qu'il n'est qu'éliminateur. Le foie vient sans doute en aide au rein pour accomplir la fonction d'élimination; car il sécrète des substances qu'on trouve toutes faites dans le sang, et qui sont fabriquées ailleurs (cholestérine, etc.). Mais il y a deux organes dans le foie: un qui sécrète et rejette au dehors; plus un autre qui fait du sucre et le verse dans le sang. Il est probable que le premier de ces organes hépatiques joue un rôle accessoire d'élimination en même temps qu'il aide la digestion; mais cela ne change rien à la détermination de la fonction urinaire. Il est possible même que, chez les vertébrés, où le foie augmente en même temps que le rein diminue, que chez les invertébrés, où le rein disparaît pendant que le foie devient énorme proportionnellement, il est possible qu'une grande partie de l'élimination, sinon la plus grande, se fasse par *biliation*. C'est-à-dire que si, des principes de la bile, les uns servent à la liquéfaction des aliments et sont résorbés partiellement, les autres ou d'autres principes sont rejetés. L'étude des caractères organiques, en outre, montre que le parenchyme rénal diffère, autant que le parenchyme pulmonaire, de celui des glandes proprement dites; il a sa structure et sa texture spéciales, qui ne le rapprochent d'aucun des organes parenchymateux du même organisme. On distingue quatre groupes d'actes secondaires dans la fonction d'urination, accomplis par autant de subdivisions de l'appareil urinaire. Ce sont: 1° L'*acte rénal* ou *de production de l'urine*, exécuté par le parenchyme rénal, les artères et les veines correspondantes, et auquel concourent indirectement les capsules surrénales par l'intermédiaire des veines; 2° L'*acte d'excrétion de l'urine*, accompli par les bassinets, les calices et les uretères; 3° L'*acte vésical* ou *d'accumulation de l'urine*, exécuté spécialement par la vessie; 4° Enfin, l'*acte de miction, de déjection*, ou *d'expulsion de l'urine*, auquel prennent part indirectement les parois abdominales et la vessie, et directement l'urèthre, ainsi que l'appareil secondaire de muscles qui lui est annexé. V. MICTION.

URINE. s. f. [*urina*, *lotium*, οὖρον, all. *Harn*, angl. *urine*, it. *urina*, *orina*, esp. *orina*]. Liquide excrémentitiel sécrété par les reins, d'où il coule, par les uretères, dans la vessie, qui, après l'avoir conservé en dépôt pendant quelque temps, le chasse au dehors par l'urèthre. Ce liquide est transparent, d'un jaune citrin, d'une odeur particulière, d'une saveur saline et amère. Mais ces propriétés sont plus ou moins prononcées suivant le séjour plus ou moins long qu'il a fait dans la vessie, et suivant l'abondance des boissons; aussi admet-on trois sortes d'urines: 1° celle des *boissons*, qui est rendue après qu'on a bu une certaine quantité de liquide: elle est plus claire, plus limpide et moins dense; 2° celle de la *digestion* ou du *chyle*, qui est expulsée deux ou trois heures après les repas: elle est plus dense, plus colorée, moins abondante; 3° celle du *sang* ou du *matin*, qui est plus foncée, plus dense, plus acide. — La sécrétion très-abondante de l'urine constitue la *diurèse;* son excrétion douloureuse s'appelle *dysurie;* si elle n'a lieu que goutte à goutte, c'est la *strangurie;* on l'appelle *ischurie* lorsqu'elle est impossible, et *énurésie* lorsqu'elle est involontaire. L'urine est dite *ténue* quand elle est transparente, peu colorée et peu dense; elle est *ténue* et *crue* quand, avec ces caractères, elle ne donne ni nuage ni dépôt; ce qui annonce, selon quelques praticiens, que la terminaison de la maladie est éloignée. L'urine est ténue et d'une grande limpidité dans les accès des maladies nerveuses convulsives: on l'appelle alors *urine nerveuse*. On appelle *urine cuite*, *urine de coction*, celle qui, paraissant dans l'état normal par sa couleur et sa consistance lorsqu'elle vient d'être rendue, ne tarde pas à déposer. L'urine est *épaisse* quand elle contient une grande quantité de matière muqueuse. Elle est *trouble* lorsque cette matière est précipitée de son dissolvant naturel, ou que l'acide urique, trop abondant, précipite par le refroidissement du liquide. Elle est dite *jumenteuse* lorsqu'elle est jaune et trouble comme celle des animaux herbivores: elle est alors souvent ammoniacale. L'urine peut éprouver divers changements par le refroidissement et le repos; sa surface se couvre quelquefois d'une pellicule, *cremor urinæ*, qui est ordinairement composée de sels et d'une matière muqueuse; souvent il se forme vers la partie supérieure de l'urine un *nuage* (*nubes*, *nubecula*) composé de simples flocons muqueux irréguliers ou réunis en masse: on regardait autrefois comme d'un heureux pronostic pour la solution de la maladie que ce nuage finît par gagner le fond du vase. Si le nuage se forme plus bas, vers le tiers inférieur de la masse du liquide, on l'appelle *énéorème*. Enfin, on nomme *hypostase*, ou *sédiment*, la matière, de couleur, de consistance et de composition très-variables, qui s'amasse au fond du vase. Un sédiment blanchâtre, visqueux, épais, formé de mucosités et des différents principes de l'urine, est souvent le résultat du simple refroidissement de ce liquide. Dans certaines fièvres intermittentes et dans le rhumatisme articulaire aigu, il se dépose souvent une matière rou-

geâtre et briquetée (acide urique uni à une matière colorante). Lorsqu'il persiste, ce sédiment annonce ordinairement une terminaison prochaine. — L'urine est de toutes les humeurs celle dont la constitution est au fond, malgré le nombre des principes qu'elle renferme, la plus simple à étudier, en raison du peu de substances organiques qui s'y trouvent. Provenant de l'organisme et contenant les matériaux solides et liquides qui, ayant servi, doivent être rejetés, elle varie incessamment de réaction acide ou alcaline et de nature avec chacune des variations de la circulation et de toute autre fonction. Son étude expérimentale, qui fait partie de l'anatomie, c'est-à-dire de l'étude de l'organisation de l'homme, suppose, par conséquent, connues les causes de ces variations, pour approprier les moyens de recherche à la nature des principes immédiats dont elles déterminent l'apparition. L'urine de l'homme a une pesanteur spécifique de 1005 à 1030, et, dans quelques maladies, de 1050, celle de l'eau étant représentée par 1000. Il arrive quelquefois que l'urine devient trouble en se refroidissant, et forme alors un dépôt gris ou rougeâtre d'urate de soude, qui se redissout par l'effet de la chaleur. Au bout de quelques jours, elle peut avoir une odeur ammoniacale ; elle se couvre d'une pellicule mucilagineuse blanche, dans laquelle, aussi bien que sur la paroi interne du vase, se déposent de petits cristaux blancs qui sont du phosphate ammoniaco-magnésien. L'urine des bêtes à cornes, des chevaux, des lapins et de plusieurs autres herbivores, est alcaline. Chez l'homme, elle rougit le tournesol pendant la plus grande partie de la journée ; mais, dans les vingt-quatre heures, elle passe successivement par les réactions alcaline, neutre et acide, et ces passages, dus aux changements dans la proportion des *phosphates de soude* (V. ce mot), sont en rapport avec les modifications de la circulation que déterminent les repas et le sommeil. Il existe *trois espèces d'alcalescences de l'urine*, se manifestant chacune dans des conditions différentes. De ces alcalescences, deux seulement sont le résultat d'un produit de sécrétion ; la troisième se développe à la suite de la décomposition de l'urée. 1° L'*alcalescence due à la présence d'un bicarbonate de potasse* ou *de soude*. Elle se montre toutes les fois que des matières carbonées susceptibles de passer, pendant la digestion, à l'état de carbonate alcalin, sont ingérées en quantité suffisante pour que le produit de leur transformation se trouve en excès dans l'urine. Cette alcalescence, dont le mode de production est parfaitement connu depuis les travaux de Wöhler, n'a pas été distinguée de celle que détermine le phosphate de soude, avec laquelle on l'a étudiée sous le titre d'*alcalinité de l'urine par les alcalis fixes*. 2° L'*alcalescence par le phosphate de soude*. Elle s'observe rarement ; indépendante de l'alimentation, elle apparaît à la suite d'exercices violents ou durant le cours de certaines maladies. 3° *Alcalescence par le carbonate d'ammoniaque*. Toujours le résultat d'une modification chimique, elle se développe soit dans la vessie, soit à l'air libre. Dans ces deux cas, elle est la conséquence de l'altération qu'éprouve l'urée ; mais cette altération ne se manifeste pas alors sous l'influence des mêmes causes. L'urine non mélangée de matières étrangères à sa composition peut séjourner plus ou moins longtemps dans une vessie saine, sans jamais rien perdre de son acidité. Les urines colorées et transparentes, qui se montrent alcalines après être restées dans la vessie au delà du temps ordinaire, ne renferment pas de *carbonate ammoniaque*, et doivent leur alcalinité à un produit de sécrétion, à du *phosphate de soude* ou *de potasse*. Le pus jaunâtre, visqueux, neutre et inodore, n'a pas d'action sur l'urine placée à l'abri de l'oxygène de l'atmosphère ; mais le pus altéré ne tarde pas, dans les mêmes circonstances, à lui faire éprouver tous les phénomènes de la décomposition. Si l'urine se trouve, dans la vessie, en contact avec du pus alcalin, elle devra par conséquent subir, au bout d'un temps assez court, les changements qui accompagnent et dénotent l'altération de son urée. Une mutilation considérable et des désordres de sensibilité et de mouvement (convulsions) qui compromettent la vie de l'animal, font changer complétement l'apparence des urines. Si elles étaient troubles et alcalines avant l'expérience, elles deviennent bientôt après claires, acides et sucrées. D'autres fois elles contiennent des quantités notables d'albumine. Avec une lésion beaucoup plus limitée, la matière sucrée se manifeste dans l'urine sans que cette sécrétion soit modifiée dans sa réaction. Seulement, la quantité des urines augmente en général, et ordinairement les phosphates disparaissent presque complétement de cette sécrétion pendant tout le temps que le sucre s'y rencontre. Ces modifications variées qu'on produit dans la composition des urines par rapport au sucre, aux phosphates, à l'albumine et à la réaction acide, dépendent, sans aucun doute, de l'état complexe de la lésion qu'on détermine dans ces divers cas. Chez les lapins, les urines deviennent acides après la résection des nerfs pneumogastriques ; sans doute parce qu'alors, la digestion étant arrêtée, les animaux présentent des urines acides, comme quand ils sont soumis à l'abstinence ; particularité qu'on observe aussi dans la bile, qui devient acide pendant l'abstinence, d'alcaline qu'elle était auparavant. Sous l'influence de l'abstinence, les urines des herbivores (lapins, chevaux), qui habituellement sont troubles, alcalines, chargées de carbonates, pauvres en phosphates, et en urée, prennent les caractères des urines des carnivores, et deviennent claires, acides et riches en urée et en phosphates. Si bien qu'au bout de deux jours de privation d'aliments par exemple, tous les animaux ont des urines de carnivores. On comprend, en effet, que les urines des animaux à jeun soient semblables à celles de vrais carnivores, puisque alors les phénomènes de la nutrition s'accomplissent seulement aux dépens des principes azotés du sang. Les urines des animaux soumis pendant quelques jours à l'abstinence contiennent de l'urée en si grande abondance, que quelquefois cette substance se cristallise par le simple refroidissement de l'urine. Dans tous les cas, il suffit d'ajouter directement de l'acide azotique aux urines, pour voir le nitrate d'urée se précipiter. Constamment la réaction de l'intestin est *acide* chez les carnivores, et *alcaline* chez les herbivores, quand ces animaux sont soumis à leur alimentation habituelle. — L'urine offre la composition immédiate suivante. *Principes de la première classe*. 1. Acide carbonique (quelquefois des traces); 2. eau, en moyenne, 971,934 pour 1000; 3. silice (quelquefois des traces); 4. chlorure de sodium ; 5. chlorure de potassium ; 6. chlorhydrate d'ammoniaque ; 7. sulfate de chaux (des traces) ; 8. sulfate de soude ; 9. sulfate de potasse ; 10. phosphate de chaux des os ; 11. phosphate acide de chaux ; 12. phosphate acide de soude (c'est à lui surtout que l'urine doit la propriété

de rougir le tournesol sans décomposer les carbonates); 13. phosphate neutre de soude ; 14. phosphate basique de soude (à certaines heures de la journée il la rend alcaline) ; 15. phosphate de potasse ; 16. phosphate de magnésie; 17. phosphate ammoniaco-magnésien (assez souvent à l'état normal dans l'urine neutre); 18. carbonate de chaux; 19. carbonate de soude; 20. carbonate de potasse (quelquefois à l'état normal dans la première enfance); 21. carbonate d'ammoniaque (toujours morbide; suppuration des reins, etc.). — *Principes de la deuxième classe.* 1. Lactate de chaux; 2. lactate de soude; 3. lactate de potasse : sont probables, mais non directement démontrés; l'acide lactique ne s'y forme qu'accidentellement après l'émission, par fermentation du sucre, mais n'est pas le principe qui lui donne sa réaction acide ; 4. oxalate de chaux (accidentellement introduit dans les aliments ou de formation morbide) ; 5. urate de chaux (quelquefois des traces); 6. urate de magnésie (*idem*) ; 7. urate neutre de soude; 8. urate acide de soude; 9. urate de potasse (des traces) ; 10. urate d'ammoniaque ; 11. hippurate de soude ; 12. acide urique (des traces; toujours accidentel ou morbide) ; 13. acide hippurique (*idem*); 14. pneumate de soude (des traces) ; 15. urée, en moyenne, 12,102 ; 16. créatine; 17. créatinine ; 18. cystine (accidentelle ou morbide, des traces); 19. sucre du foie ou de diabète (quelquefois des traces sans qu'il y ait diabète sucré); 20. oléine; 21. margarine; 22. stéarine (ou matières grasses, environ 1 pour 1000). En tout, parties solides obtenues par évaporation directe : 28,666 pour 1000. — *Principes de la troisième classe.* 23. Mucosine (des traces normalement, plus ou moins dans le catarrhe vésical); 24. urrosacine (matière colorante en petite quantité). Il est facile de voir, d'après ce qui précède, qu'il n'y a ni acide sulfurique, ni phosphorique, ni potasse, ni ammoniaque dans l'urine ; ces corps n'ont été obtenus que par décomposition chimique des principes retirés immédiatement de l'urine, tels que les sulfates, phosphates, chlorures, etc. La quantité de l'acide urique donnée comme normale par les auteurs n'est également obtenue que par décomposition des urates, mais il n'existe pas normalement; il ne se présente, en tant qu'acide urique, qu'accidentellement et en très-minime proportion qui se dépose à l'état cristallin. Une personne saine rend en vingt-quatre heures 128^{gr},634 d'eau en moyenne. L'homme en rendrait un peu plus que la femme. Les oscillations autour de ce chiffre sont assez considérables dans l'état de santé parfaite, et, pour admettre une altération morbide de la quantité d'eau, il faut que celle-ci soit au-dessous de 800 ou au-dessus de 1500. La quantité d'eau rendue dans l'espace de vingt-quatre heures est généralement en rapport avec la proportion d'eau avalée. Les conditions qui font *diminuer* la quantité d'eau sont plus fréquentes, et les voici : La fièvre et toutes les circonstances capables de déterminer un mouvement fébrile, spécialement les inflammations aiguës et chroniques ; les maladies du cœur et du foie, surtout si elles sont capables d'amener une perturbation générale de l'organisme ; les maladies, de quelque nature qu'elles soient, qui déterminent des troubles généraux, sont dans ce cas. Il en est de même des sueurs abondantes, et quand on est aux approches de la mort. Les *principes solides* (Becquerel) sont, dans les vingt-quatre heures, de 39^{gr},521 en moyenne pour les hommes, de 34^{gr},211 pour les femmes. L'*albumine* urinaire dans divers états morbides (Icery) n'a pas une composition entièrement semblable à celle de l'albumine du sang ; elle ne se présente pas dans tous les cas avec les mêmes caractères chimiques ; l'albumine rendue sous l'influence de la maladie de Bright accompagnée d'anasarque diffère essentiellement de celle qui est contenue dans l'urine des femmes enceintes ou qui est sécrétée d'une manière accidentelle et passagère. Toutes les urines décolorent plus ou moins énergiquement la teinture alcoolique d'iode. Le pouvoir décolorant se montre généralement en rapport avec la masse des matériaux solides de l'urine, plus fort par conséquent dans les urines des pléthoriques et des fébricitants que dans celles des anémiques apyrétiques. La glycose isolée ne produit aucun effet décolorant, et, quand une urine glycosique a transformé de grandes quantités d'iode, elle n'a rien perdu de sa faculté de précipiter de l'oxyde de cuivre. — Passage des substances du canal alimentaire dans l'urine : 1° *Matières qu'on ne peut pas retrouver dans l'urine.* Ce sont le plomb, l'alcool, l'éther sulfurique, le camphre, l'huile de Dippel, le musc et les matières colorantes de la cochenille, du tournesol, du vert de vessie et de l'orcanette. L'acide carbonique ne paraît pas être en plus grande quantité dans l'urine après l'usage des boissons qui en sont chargées. — 2° *Matières que l'on retrouve dans l'urine, mais altérées, décomposées.* Cyanure ferrico-potassique, converti en cyanure ferroso-potassique; tartrates, citrates, malates, acétates de potasse, convertis en carbonates alcalins ou terreux; sulfhydrate de potasse, converti en sulfate. Le soufre passe dans l'urine à l'état de sulfate et de sulfure ; l'iode à celui d'iodure; les acides oxalique, tartrique, gallique, succinique et benzoïque, à celui d'oxalates, de tartrates, de gallates, succinates et benzoates. — 3° *Matières que l'on retrouve dans l'urine sans qu'elles aient subi le moindre changement.* Ce sont les carbonate, chlorate, azotate, sulfate de potasse, sulfhydrate de potasse (en partie décomposé), cyanure ferroso-potassique, borate de soude, chlorure de baryte, silicate de potasse, tartrate niccolo-potassique ; beaucoup de matières colorantes, comme sulfate d'indigo, gomme-gutte, rhubarbe, garance, bois de Campêche, betteraves, baies d'airelle, mûres, merises; beaucoup de matières odorantes en partie altérées, l'essence de térébenthine qui sent la violette, les principes odorants du genièvre, de la valériane, de l'asa fœtida, de l'ail, du castoréum, du safran, de l'opium, des asperges, les principes stupéfiants du bolet des Kamtschadales. Il ne passe dans l'urine que des substances dissoutes, et aucune qui soit grenue. Orfila a constaté l'élimination de l'arsenic et de l'antimoine très-rapidement par l'urine. Cantù a trouvé le mercure dans l'urine, et Quevenne le sulfate de quinine. Les sels qui sont éliminés par l'urine activent, pour la plupart, la sécrétion de ce liquide (Wöhler). — On retrouve dans l'urine, mais en très-petite quantité seulement, des substances solubles introduites dans le bain, telles que l'iodure et le cyanure de potassium. La densité de l'urine diminue après un bain tiède, sans que la quantité de ce liquide paraisse augmentée. Généralement, après un bain simple, pris en état de santé, la réaction de l'urine change ; d'acide elle devient neutre ou alcaline. Après un bain alcalin elle reste le plus souvent acide; après un bain acide elle devient alcaline.

Urines graisseuses et chyleuses. Celles qui tiennent une assez grande quantité de gouttelettes graisseuses pour prendre une teinte opaline ou laiteuse comme le chyle. Les gouttelettes que renferment ces urines sont en général plus petites que celles dont nous avons parlé, et se rapprochent en cela de celles que contient le chyle. On les observe fréquemment sur les habitants des pays chauds. La graisse se rassemble en partie vers la surface du liquide en formant une couche crémeuse. On a observé en même temps des globules sanguins mêlés à ceux de graisse, ainsi que de l'albumine dans le liquide. On a observé deux fois la coïncidence d'un sang à sérum blanc en même temps qu'il y avait de la graisse dans l'urine. Les urines contiennent du reste cette graisse dans les circonstances les plus diverses. Les prétendues *urines laiteuses* étaient des cas de ce genre ; on n'a jamais constaté la présence de caséine coagulable par l'acide acétique dans l'urine nigailleurs (*chylurie*).

Urine bleue. V. UROCYANINE.

Urine laiteuse. V. GALACTURIE.

Urine noire. V. MÉLANURINE.

Urine pourpre. V. SÉDIMENT et URROSACINE.

URINÉMIE. Mauvais mot pour *uroémie*.

URINEUX, EUSE. adj. [*urinalis*, all. *harnartig*, angl. *urinous*, it. et esp. *urinoso*]. Qui a rapport à l'urine : *abcès urineux*, *odeur urineuse*.

URINIFÈRE. adj. [de *urina*, urine, et *ferre*, porter ; angl. *uriniferous*]. Qui porte l'urine. V. REIN.

URINIPARE. adj. [de *urina*, urine, et *parere*, produire]. — *Tubes urinipares*. Ceux qui produisent l'urine, ou tubes de la substance corticale du rein. V. ce mot.

URINOMÈTRE. s. m. [de *urine*, et μέτρον, mesure ; angl. *urinometer*]. Aréomètre destiné à prendre la pesanteur spécifique de l'urine.

URIQUE. adj. [all. *Harnsäure*, angl. *uric*, it. *urico*]. *Calcul urique* se dit pour *calcul d'acide urique*. — *Acide urique* ($C^{10}H^4Az^4O^6$). Découvert en 1776 par Scheele, qui l'appela *acide lithique*, parce qu'il le croyait la base de tous les calculs urinaires, cet acide existe dans l'urine de l'homme et des mammifères carnivores. On l'a trouvé dans certaines concrétions arthritiques, combiné avec la soude, et dans les liquides vomis après la rétention d'urine. Il se précipite, dans certains cas, presque pur de l'urine humaine, sous la forme d'un dépôt pulvérulent rose pâle ou rouge brun, qui s'attache fortement aux vases. Pur, il est pulvérulent, blanc, inodore, insipide, très-peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther, soluble, sans décomposition, dans l'acide sulfurique concentré. A la distillation, il donne de l'acide cyanhydrique, avec un sublimé composé d'urée et d'acide cyanurique. Mêlé dans de l'eau, avec du suroxyde de plomb, il donne naissance à de l'urée, de l'allantoïne, de l'acide oxalique et de l'acide carbonique. L'acide azotique, en agissant sur lui, produit, d'après Liebig et Wöhler, plusieurs substances nouvelles, dont les principales sont l'*alloxane* et l'*alloxanthine*. La plupart des urates sont très-peu solubles dans l'eau, puisqu'ils en exigent près de 500 parties ; mais ils le sont davantage dans un excès d'alcali. L'acide urique exige 1500 fois son poids d'eau pour être dissous. Il est remarquable par ses formes cristallines à bases rhomboïdales. Ce sont des urates de soude, etc., qui forment la partie blanche des excréments de serpents et autres ovipares, mais non l'acide urique, comme on le répète incessamment. C'est au moment de la sécrétion urinaire que l'acide urique des urates du sang se sépare de la base de ces sels et se dépose à l'état cristallin ; mais il n'y a pas d'acide urique libre dans le sang. Ce liquide ne contient que des urates provenant de la désassimilation des tissus fibreux et lamineux de l'économie principalement, tandis que l'urée provient de celle des tissus musculaires. V. SÉDIMENT.

URNE. s. f. [*theca*, all. *Büchse*, it. et esp. *urna*]. Sporange des mousses couvert par un opercule qui, à la maturité, s'en sépare par une pente transversale.

UROBENZOATE. s. m. [all. *harnbenzoesaures Salz*, esp. *urobenzoato*]. Nom ancien des hippurates.

UROBENZOÏQUE. adj. V. HIPPURIQUE.

UROCÈLE. s. f. [*urocele*, de οὖρον, urine, et κήλη, tumeur ; it. et esp. *urocele*]. Tumeur formée par infiltration d'urine dans le scrotum.

UROCHROME. s. m. La matière colorante de l'urine (Thudichum). Ce corps peut être isolé à l'état pur, et alors il est jaune, très-soluble dans l'eau, moins dans l'éther, et encore moins dans l'alcool. Sa couleur reste jaune lors même que la quantité dissoute est augmentée, ce qui infirme l'hypothèse de Vogel, que l'urine en santé comme en maladie noircit selon l'augmentation de la matière colorante. L'urochrome donne, à l'analyse, une résine rouge composée surtout d'uropittine ($C^{12}H^{10}N^2O^6$) et d'acide omicholique mêlé de matières noires indéterminées, d'uromélanine ($C^{12}H^7NO^4$) et d'autres produits. Par un simple procédé d'oxydation probablement, l'urochrome passe à l'état de matière colorante rouge, l'*urérythrine*, qui colore parfois l'urine des malades sans aucune trace d'urates. Souvent, ce changement s'effectue après l'émission. Cette matière colorante rouge peut aussi être due à l'acide omicholique, légèrement soluble dans les sels ammoniacaux. L'odeur des urines acides ou alcalines est due à l'uropittine et à l'acide omicholique. La comparaison de ce corps avec l'hématosine et la biliverdine tend à montrer qu'il serait un dérivé des substances albuminoïdes du sang (Thudichum).

UROCRISIE. s. f. [de οὖρον, urine, et κρίνειν, juger ; all. *Harnbeurtheilung*, it. *urocrisia*, esp. *urocrisis*]. Jugement qu'on porte d'après l'inspection des urines.

UROCYANINE ou **UROCYANE.** s. f. Principe immédiat réel, mais accidentel, de l'urine, auquel Heller a donné le nom d'*uroglaucine*, et Aloys Martin celui d'*urocyanine*. Il se dépose dans les urines en masse cristalloïde peu distincte, de couleur bleue. Ses cristaux se trouvent dans l'urine pendant la néphrite albumineuse et quelques autres maladies ; ils ne se voient pas au moment de l'excrétion, mais se montrent quand le liquide est en repos depuis quelques instants. C'est la *cyanurine* (V. ce mot) de Braconnot.

UROCYSTITE. s. f. Inflammation de la vessie urinaire. — *Urocystite catarrhale*. Catarrhe de la vessie urinaire.

URODIALYSE. s. f. [de οὖρον, urine, et διάλυσις, interruption]. Suspension de la fonction du rein.

URODYNIE. s. f. [*urodynia*, de οὖρον, urine, et ὀδύνη, douleur ; it. et esp. *urodinia*]. Sentiment de douleur qu'on éprouve en urinant.

UROÉMIE. s. f. [de οὖρον, urine, et αἷμα, sang]. Mot employé comme synonyme d'*urémie*, ou pour désigner la présence supposée de l'urine dans le sang.

UROÉRYTHRINE. s. f. L'urrosacine.

UROGÉNITAL. adj. Qui a rapport à l'appareil urinaire et à l'appareil génital. — *Sinus* ou *canal urogénital* (Müller, Valentin). Cavité qui, chez l'embryon, se produit au devant de la partie postérieure de l'intestin, et dont les parois forment ultérieurement, selon les sexes, la vessie, les vésicules séminales, le vagin et l'utérus.

UROGLAUCINE. s. f. [angl. *uroglaucin*]. V. UROCYANINE.

UROHÆMATINE. s. f. V. URROSACINE.

UROLITHE. s. m. [de οὖρον, urine, et λίθος, pierre ; angl. *urolith*]. Calcul urinaire.

UROMANCIE. s. f. [*uromantia*, de οὖρον, urine, et μαντεία, divination ; all. *Harndeuterei*, it. *uromanzia*, esp. *uromancia*]. Art prétendu de deviner les maladies par l'inspection des urines.

UROMÉLANINE. s. f. [de οὖρον, urine, et μέλας, noir]. La mélanurine. V. Ce mot et UROCHROME.

UROMÈLE. s. m. [de οὐρὰ, extrémité postérieure, et μέλος, membre]. Nom donné par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire à des monstres qui ont les deux membres abdominaux très-incomplets, terminés par un pied simple, presque toujours même imparfait, et dont la plante est tournée en avant.

UROMÈTRE. s. m. [de οὖρον, urine, et μέτρον, mesure]. Aréomètre disposé de manière à donner la densité de l'urine.

UROPHTHISIE. s. f. [de οὖρον, urine, et *phthisie*]. L'un des anciens noms du diabète.

UROPITTINE. s. f. [de οὖρον, urine, et πίττα, poix]. V. UROCHROME.

UROPLANIE. s. f. [de οὖρον, urine, et πλάνη, erreur ; it. *uroplania*]. Transport de l'urine en quelque partie du corps où sa présence est anomale.

UROPOÈSE. s. f. [de οὖρον, urine, et ποίησις, action de faire]. Production de l'urine.

UROPOÉTIQUE. adj. [de οὖρον, urine, et ποιητικὸς, qui fait]. Qui concerne ou favorise la production de l'urine.

URORRHAGIE. s. f. V. URORRHÉE et HÉMATURIE.

URORRHÉE. s. f. [de οὖρον, urine, et ῥεῖν, couler]. Synonyme de *polyurie*.

UROSCHÉOCÈLE. s. f. [de οὖρον, urine, et ὀσχέον, scrotum, et κήλη, tumeur]. Tumeur, ou infiltration urinaire du scrotum.

UROSCOPIE. s. f. [*uroscopia*, de οὖρον, urine, et σκοπεῖν, considérer ; all. *Harnschau*, it. et esp. *uroscopia*]. Inspection des urines.

UROSE. s. f. [de οὖρον, urine ; it. *urosi*, esp. *urosis*]. Alibert a réuni sous ce nom toutes les maladies des voies urinaires.

UROSTÉALITHE. s. f. Nom donné par Heller à une substance qui composait un calcul rendu après un traitement par le carbonate de soude. Elle brûle sans se fondre, en répandant une odeur de benjoin ; elle se ramollit dans l'eau en se gonflant, sans se dissoudre. L'alcool chaud la dissout difficilement, l'éther avec assez de facilité.

UROXANTHINE. s. f. [angl. *uroxanthin*]. Mélange d'urrosacine et d'un des acides organiques existant dans l'urine, et que Heller regarde comme la matière colorante de l'urine. Elle se transformerait, par oxydation, en deux autres matières colorantes : 1° l'une, bleu d'outremer, serait ce que Braconnot a nommé *cyanourine* ; 2° l'autre, d'un rouge-rubis, serait l'*urrhodine* (Heller) ou *purpurine* (Golding Bird).

URRHODINE. s. f. [angl. *urrhodin*]. V. UROXANTHINE et URROSACINE.

URROSACINE. s. f. [de οὖρον, urine, et *rosa*, rose]. (*Urohæmatine*, de οὖρον, urine, et *hæmatine*, Harley ; *matière rosacée*, *acide rosacé*, Proust ; *matière rose des urines* et *acide rosacique*, Vauquelin ; *purpurate d'ammoniaque* ou *de soude*, Proust ; *uroérythrine*, Simon ; *purpurine*, Golding Bird). Substance organique ne se dissolvant que dans une très-grande quantité d'eau, et essentiellement caractérisée par sa couleur, qui varie du rose au rouge amarante tirant vers le noir. Elle est formée, comme la mélanine, l'hématine, etc., de carbone, d'oxygène, d'hydrogène, d'azote et de fer. Elle se rencontre normalement dans l'urine, mais ordinairement en fort petite quantité ; cette quantité, variable, du reste, donne à l'urine sa teinte rosée ou même tirant au rouge dans quelques conditions morbides. Elle existe aussi dans les calculs et dans les dépôts urinaires, formant une sorte de laque avec les sels terreux, ou dans les sédiments d'urate de soude et d'ammoniaque, variant du blanc jaune au rouge de sang, et accompagnée ou non d'acide urique cristallisé. Ces dépôts se voient, soit après avoir pris quelques excitants, soit après avoir fait une longue marche, soit à la suite de presque tout mouvement fébrile, quelle qu'en soit la cause, mais surtout dans les affections du foie. V. UROCHROME.

URTICACÉES. s. f. pl. V. URTICÉES.

URTICAIRE. s. f. (*fièvre ortiée*) [*urticaria*, *febris urticata*, all. *Nesselauschlag*, *Nesselfieber*, angl. *nettlerash*, it. et esp. *urticaria*]. Inflammation exanthémateuse caractérisée par des taches proéminentes, plus pâles ou plus rouges que la peau qui les entoure, rarement persistantes, se reproduisant par accès, ou s'aggravant par paroxysmes, et produisant un prurit semblable à celui que causent les piqûres d'ortie (*urtica*). Cette affection dure ordinairement peu d'heures, et disparaît promptement pour revenir quelquefois de nouveau d'une manière inattendue. Elle est souvent symptomatique d'une affection intérieure plus ou moins grave ; cependant des substances irritantes, et quelquefois les moules (V. MOULES), et les œufs de certains poissons, peuvent la produire. Il est des personnes chez lesquelles les fruits acides en général, ou certains d'entre eux, comme les groseilles, les fraises, ou le contact de certaines fleurs ou feuilles, causent de l'urticaire avec chaleur, rougeur et tension plus ou moins marquée à la face, aux mains, etc. L'urticaire simple ne présente, par elle-même, aucun danger et n'exige aucun traitement : elle cède ordinairement à des lotions d'eau alcoolisée. Si elle est causée par des substances vénéneuses ou qui agissent à la manière des substances vénéneuses (comme les moules), on administre tout de suite un vomitif, et l'on combat les autres accidents par un traitement approprié.

URTICANT, ANTE. adj. Se dit de tout ce qui produit une sensation analogue à celle que cause la piqûre des orties, avec ou sans élevures analogues à celle de la maladie appelée *urticaire*. Il y a des chenilles dont certains poils très-fins, très-légers et caducs, sont urticants. Ce sont les *processionnaires* (*Phalæna processionea*, L., et *Bombyx pityocampa*, God.) qui vivent en société sur les pins et les chênes ; ce sont encore les chenilles des *Phalæna quercus*, L., *Liparis auriflua*, Ochsen, et des *Lithosia caniola*, Fabricius. Ces poils agissent mécaniquement et peut-être aussi chimiquement, car ils sont fragiles et contiennent un

liquide dans leur cavité. Quelquefois ils vont jusqu'à causer des phlyctènes (V. CHENILLE). Les *animaux urticants* marins sont quelques actinies et beaucoup d'acalèphes. Ils produisent une urtication moins intense que celle qui est causée par les chenilles. V. MÉDUSE.

URTICATION. s. f. [de *urtica*, ortie ; all. *Brennesselcur*, angl. *urtication*, ital. *urticazione*, esp. *urticacion*]. Sorte de flagellation qu'on pratique avec des orties fraîches pour produire une excitation locale. Les orties sont pourvues de petits aiguillons canaliculés, à la base desquels est un organe glanduleux qui renferme un liquide incolore, transparent et caustique, que les aiguillons introduisent dans la peau, et qui causent une cuisson brûlante et de petites ampoules proéminentes, blanchâtres à leur sommet, rouges à leur base. Pour pratiquer l'urtication, on prend avec la main, couverte d'un gant épais, une poignée d'orties fraîches enveloppées de papier, et l'on en frappe la partie jusqu'à ce qu'il s'y développe une sorte d'érysipèle. Ce moyen ne doit être employé qu'avec ménagement : il pourrait en résulter une trop vive inflammation qui nécessiterait tout de suite des onctions huileuses. — *Urtication* se dit aussi de toute sensation analogue à celle que produisent les orties. V. URTICANT.

URTICÉES. s. f. pl. [*urticeæ*, all. *Nesselarten*, esp. *urticaceas*]. Famille de plantes diclines irrégulières, qui comprend des herbes, des arbrisseaux ou de grands arbres, quelquefois lactescents, à feuilles alternes et ordinairement stipulées, à fleurs unisexuées ou très-rarement hermaphrodites, solitaires ou diversement groupées, et formant des chatons, ou réunies dans un involucre charnu, plan, étalé, ou pyriforme et clos. Les fleurs mâles ont un calice à 4 ou 5 sépales distincts ou soudés et formant un tube ; 4 ou 5 étamines alternes, ou rarement opposées aux sépales. Les fleurs femelles ont un calice formé de 2 à 4 sépales, ou une simple écaille, à l'aisselle de laquelle elles sont placées. L'ovaire est libre, à une seule loge, contenant un seul ovule pendant, et surmonté de deux longs stigmates sessiles, ou d'un seul stigmate porté quelquefois sur un style plus ou moins long. Le fruit est un akène crustacé, enveloppé par le calice, qui quelquefois devient charnu ; d'autres fois, l'involucre qui renfermait les fleurs femelles prend de l'accroissement (exemple, la figue). La graine a un tégument propre, et l'embryon, en général recourbé, est renfermé dans un endosperme plus ou moins mince.

URTICIN. s. m. Matière colorante rouge des sommités de l'ortie (Knezaureck).

USAGE. s. m. — *Usage des organes*. Chacun des actes exécutés par chaque organe. Un même organe peut avoir plusieurs usages; un même muscle peut servir à la flexion et à la rotation d'un membre; la mâchoire sert à la mastication et à la phonation, etc. Les systèmes ont des *usages généraux*. Chaque système a un *usage général* ou plusieurs usages généraux. Le système osseux a pour usage de soutenir toutes les autres parties du corps ; il sert de plus à donner insertion aux muscles, etc. Le système musculaire a aussi des usages généraux multiples. On ne doit pas confondre le mot *usage* avec le mot *fonction* (V. ce mot), qui a une signification toute différente. V. SYSTÈME.

USNÉE. s. f. [*usnea*, all. *Haarflechte*, angl. *usnea*, it. et esp. *usnea*]. Genre de lichens (V. ce mot). — *Usnée humaine*. Sorte de mousse verdâtre que les anciennes pharmacologies mentionnent et que l'on recueillait sur des crânes humains longtemps exposés à l'air, particulièrement sur ceux des pendus, et à laquelle on supposait des propriétés miraculeuses.

USNINE. s. f. [*acide usninique*, *usnéine*]. Corps qui existe dans beaucoup d'espèces de lichens ($C^{38}H^{17}O^{14}$); jaune de soufre, cristallisable, se comportant à l'égard de l'eau comme une résine ; peu soluble dans l'éther et l'alcool froids, davantage à chaud ; soluble dans les essences et les huiles chaudes : fond à 200° ; se volatilise à une haute température, mais une petite partie se décompose.

USTION. s. f. [*ustio*, de *urere*, brûler ; καῦσις, all. *Brennen*, angl. *ustion*, *burn*, it. *ustione*, esp. *ustion*]. Action de brûler ou d'appliquer le cautère actuel.

USURE. s. f. Atrophie avec résorption complète de la substance des dents, des cartilages ou des os pressés par certaines tumeurs, comme les vertèbres, par les anévrysmes de l'aorte, ou par le frottement les uns contre les autres.

UTÉRALGIE. s. f. Douleur nerveuse de l'utérus (P.)

UTÉRIN, INE. adj. [*uterinus*, angl. *uterine*, it. et esp. *uterino*]. Qui concerne la matrice. — *Artère utérine*. Branche de l'hypogastrique, ou quelquefois de la honteuse interne. Elle monte dans l'épaisseur du ligament large, et va gagner les parties latérales et inférieures de la matrice, pour se ramifier dans le tissu de cet organe.—*Col utérin*. V. COL.—*Fureur utérine* [angl. *uterine fury*]. V. NYMPHOMANIE. — *Globe utérin*. La masse arrondie que forme dans l'hypogastre l'utérus pendant la grossesse et pendant les huit à dix jours qui suivent l'accouchement, avant que l'utérus ait repris sa forme et son volume habituels. — *Granulations utérines*. Petites tumeurs irrégulières siégeant dans la cavité du corps de l'utérus et quelquefois du col, présentant le volume d'un grain de millet, et pouvant aller jusqu'à celui d'un pois et même au delà. Elles ont une consistance molle, élastique, assez friable quelquefois pour pouvoir se détacher par lambeaux. Ces végétations pédiculées ou non pédiculées, parsemées de vaisseaux très-déliés et apercevables à l'œil nu, présentent une couleur rosée du côté de leur surface libre, et une coloration rouge foncé du côté de leur surface d'implantation. Récamier comparait les fongosités qu'il ramenait avec la curette à un détritus de placenta. La cavité utérine acquiert plus d'ampleur, le tissu de l'utérus semble s'amincir et se ramollir quelquefois au niveau des parties affectées. Les végétations de la muqueuse renferment, comme éléments anatomiques, les mêmes éléments qui existent à l'état normal dans la muqueuse du corps de l'utérus : 1° Fibres lamineuses généralement peu abondantes, entrecroisées, écartées les unes des autres, et non disposées en faisceaux. 2° Il existe une proportion considérable d'éléments fibro-plastiques dans toute l'épaisseur de la végétation. Ces éléments sont évidemment plus nombreux dans ce produit morbide que dans l'épaisseur de la muqueuse. Les noyaux et les corps fusiformes fibro-plastiques sont les deux variétés de cette espèce d'éléments anatomiques qui se trouvent là en plus grande proportion. 3° On est toujours frappé de la quantité de matière amorphe homogène, finement granuleuse, incolore, qui prend part à la constitution de ces végétations. Les fibres lamineuses et les éléments fibro-plastiques sont comme plongés et

empâtés dans cette substance. 4° Les vaisseaux capillaires remplis de sang existent, en quantité généralement considérable, dans ces productions morbides; ils y forment des mailles polygonales assez serrées. 5° On y trouve en outre, du moins dans la plupart d'entre elles, mais non dans toutes, des follicules ou glandes tubuleuses propres à la muqueuse du corps. Elles sont moins flexueuses que dans la muqueuse normale. Les recherches de Ferrier et Ch. Robin ont montré que ces végétations existent sur un grand nombre de personnes pendant longtemps avant de produire aucun accident ou même sans en déterminer. On en trouve en effet sur le quart environ, et même plus, des utérus de femmes ayant passé l'âge de vingt ans, mortes de maladies quelconques. Comme dans la plupart des affections utérines, les malades éprouvent des douleurs variables pour le siége; c'est souvent un sentiment de tension auquel viennent se joindre des tiraillements dans l'abdomen, les aines, la partie antérieure des cuisses, et surtout les lombes. Ces douleurs se changent parfois en de véritables coliques. Un symptôme très-important est la métrorrhagie. Le plus souvent l'hémorrhagie se déclare à l'époque des règles. Les règles se produisent comme de coutume; elles coulent pendant un certain temps comme à l'ordinaire; puis, à l'époque où les menstrues devraient cesser, elles continuent pendant plusieurs jours, plusieurs semaines, et deviennent alors métrorrhagiques. Dans leur intervalle, il se fait un écoulement leucorrhéique. — On traite généralement les granulations en introduisant une curette dans l'organe; on lui fait exécuter de légers mouvements de circumduction; on la retourne deux ou trois fois sur son axe dans l'intérieur de l'utérus. Si l'on reconnaît une surface mamelonnée, chagrinée ou rugueuse, on dirige la concavité de l'instrument vers ce point, on appuie les bords de l'instrument contre la surface malade; puis, après lui avoir fait exécuter des mouvements de rotation et de circumduction, on amène au dehors les fongosités. On cautérise ensuite avec le nitrate d'argent. On se sert, pour cette opération, d'un porte-caustique que l'on introduit dans la cavité utérine, et on laisse fondre le caustique sur diverses parties. Le liquide sanguinolent qui s'écoule après l'opération délaye suffisamment le nitrate d'argent pour le rendre tout à fait innocent. — *Granulations du col de l'utérus.* L'état granuleux du col peut exister sans ulcération. Au début, c'est un pointillé composé de très-petites taches rouges, isolées, qui ne tardent pas à dépasser le niveau de la surface muqueuse, et à former de petites saillies arrondies du volume d'un grain de millet ou d'une tête d'épingle. Ces granulations sont ordinairement agglomérées, et rappellent, suivant Velpeau, l'aspect des saillies arrondies de la framboise. Elles forment des plaques plus ou moins irrégulières, rugueuses, à bords nettement dessinés et parfois déchiquetés. Suivant Chomel, il est rare d'observer des granulations disséminées une à une ou par petits groupes au delà de la tache principale. Ces plaques granuleuses occupent ordinairement une portion plus ou moins considérable de la surface externe du col et de sa cavité. Il est très-rare qu'elles franchissent l'orifice interne pour gagner la cavité utérine. Ces granulations sont d'un rouge foncé qui tranche avec la nuance rosée des parties saines. Une matière visqueuse pareille à du blanc d'œuf, demi-transparente, quelquefois opaque, jaunâtre, très-adhérente, en quantité plus ou moins considérable, recouvre toujours l'orifice externe et la surface malade. On reconnaît facilement, par le toucher, la consistance assez ferme des granulations et le relief qu'elles forment. Le meilleur mode de traitement est la cautérisation. — *Mucus utérin.* Celui du *corps* est un liquide demi-transparent, grisâtre, que sécrètent les follicules flexueux de la muqueuse du corps de l'utérus. Il contient des épithéliums nucléaires, ovoïdes, nombreux, venant de ces follicules, des épithéliums prismatiques de la muqueuse même, des corps granuleux, et quelquefois des *sympexions* (V. ce mot). Le *mucus du col utérin* est limpide ou à peine jaunâtre, gélatiniforme, très-tenace, demi-solide plutôt que liquide. Il est sécrété par les larges follicules de la muqueuse du col. Sa quantité est peu considérable, presque insignifiante hors de l'état de grossesse, et alors sa supersécrétion constitue une forme de leucorrhée. Pendant la grossesse, il est produit en quantité considérable et oblitère le col de l'utérus. On lui donne alors le nom de *bouchon gélatineux.* Il ne tient aucun élément anatomique en suspension, sauf quelquefois des cellules prismatiques ciliées; il est entièrement homogène. Le mucus de l'utérus et le tissu de cet organe répandent une odeur spéciale, forte, qui peut présenter une grande intensité et des caractères variés dans l'accouchement, dans les fièvres puerpérales, diverses maladies de l'utérus, etc. — *Muscle utérin de Ruysch.* Les fibres obliques du fond de l'utérus. — *Nerfs utérins.* Ils naissent du plexus sciatique ou sacré. — *Sinus utérins.* V. SINUS. — *Ulcères utérins.* V. ULCÈRE.

UTÉRITE. s. f. La métrite. — *Utérite simple.* Inflammation simple de l'utérus (Piorry).

UTÉRO-ÉPICHORIAL, ALE. adj. On a donné le nom de *membrane utéro-épichoriale* à la caduque ou membrane inter-utéroplacentaire. V. CADUQUE et INTER-UTÉRO-PLACENTAIRE.

UTÉRO-LOMBAIRE. adj. Qui se rapporte à l'utérus et aux lombes. V. PLI DE DOUGLAS et UTÉRO-SACRÉ.

UTÉRO-OVARIEN, IENNE. adj. Qui se rapporte à l'utérus et à l'ovaire — *Veines utéro-ovariennes.* Elles viennent de la partie supérieure du vagin, du col et du corps de l'utérus, du ligament rond, de la trompe et de l'ovaire, s'anastomosent fréquemment entre elles et forment dans l'épaisseur du ligament large un plexus à mailles allongées dit *plexus utéro-ovarien.* Les nombreuses veines qu'il forme s'anastomosent toutes entre elles, et ne présentent que de rares valvules. Chez les jeunes filles non menstruées, ce plexus est relativement peu développé; au contraire, chez celles qui ont eu déjà depuis plusieurs années leurs règles, chez celles surtout qui ont eu plusieurs enfants, il a pris un notable accroissement. On les trouve souvent dilatées et variqueuses, quelquefois même formant sur les côtés de l'utérus un véritable varicocèle, analogues au varicocèle de l'homme.

UTÉROPATHIE. s. f. Maladie de l'utérus en général (Piorry). V. MÉTROPATHIE.

UTÉRO-PLACENTAIRE. adj. Qui concerne l'utérus et le placenta. V. INTER-UTÉRO-PLACENTAIRE, SÉROTINE et VILLOSITÉ *choriale.*

UTÉRORRHÉE. s. f. Écoulement muqueux blanc par l'utérus (Piorry).

UTÉRORRHAGIE. s. f. Hémorrhagie de l'utérus (Piorry).

UTÉRO-SACRÉ. adj. Qui appartient à l'utérus et au

sacrum. — *Ligaments utéro-sacrés* (*utéro-lombaires*, *sacrés lombaires* ou *ligament utéro-rectal*). Expansion du tissu fibreux sous-péritonéal ou aponévrose d'enveloppe utéro-vaginale qui se détache des côtés du bas de l'utérus, se dirige en arrière et contourne le rectum qu'elle engaîne dans ses deux tiers antérieurs pour se fixer sur l'aponévrose pelvienne et le sacrum; elle est un des plus puissants moyens de fixation de l'utérus. Elle renferme une partie du plexus nerveux hypogastrique dans son épaisseur. Cette lame fibreuse, concave en haut, soulève le péritoine et détermine la formation des *plis de Douglas chez la femme*. V. Ligament et Pli.

UTÉROSCOPIE. s. f. [de *utérus*, et σκοπεῖν, examiner]. Examen de l'utérus pendant la grossesse et lors de l'accouchement, au point de vue de la situation absolue ou relative du fœtus (Aubinais).

UTÉROSTOMATOME. V. Hystérostomatome.

UTÉRO-VAGINAL. adj. Qui appartient à l'utérus et au vagin.

UTÉRUS. s. m., ou **MATRICE**. s. f. [*matrix*, de *mater*, mère ; *uterus*, ὑστέρα, μήτρα, all. *Gebärmutter*, angl. *womb*, it. *matrice*, esp. *matriz*]. Organe destiné, dans l'appareil générateur de la femme, à contenir le produit de la conception, depuis la fécondation jusqu'à la naissance. La matrice est placée dans la cavité du petit bassin, entre la vessie et le rectum, au-dessous des circonvolutions intestinales, et de manière que son fond se trouve en haut, et son ouverture un inférieur, qui forme ce qu'on nomme le *col* (*o*). Celui-ci, long de 23 à 27 millimètres, est embrassé par le vagin (*l*), dans lequel il fait une saillie de 9 à 11 millimètres en devant, et de 14 à 16 millimètres en arrière. La portion proéminente dans ce conduit présente, à son extrémité, une fente transversale à rebords arrondis, qui est l'orifice de la matrice, et que l'on a appelée, à cause de cette division en deux lèvres, et par analogie de configuration, *museau de tanche* (*os tincæ*). Lisses et arrondies, et si rapprochées l'une de l'autre qu'on sent à peine la fente linéaire qui les sépare, chez les femmes qui n'ont point eu d'enfants, les lèvres de cet orifice sont ordinairement rugueuses et découpées après plusieurs accouchements. Le développement de l'utérus commence par le col, de façon que le col est, dans les derniers temps de la vie embryonnaire, beaucoup plus volumineux, proportion gardée, qu'à toute autre époque de la vie. Quant au corps, c'est à peine s'il est indiqué par un renflement au point de rencontre des trompes. Plus tard, vers le milieu de la vie intra-utérine, le corps de l'utérus a tout au plus le sixième de la longueur totale de l'organe. Il est mince, comme membraneux, flexible en tous sens (Huguier), flottant pour ainsi dire sur le col. Celui-ci est épais, d'autant plus volumineux qu'on l'examine plus inférieurement. A l'union des deux parties existe un étranglement très-marqué sur les côtés, et un amincissement très-sensible aussi d'avant en arrière. A la naissance, le corps forme à peu près

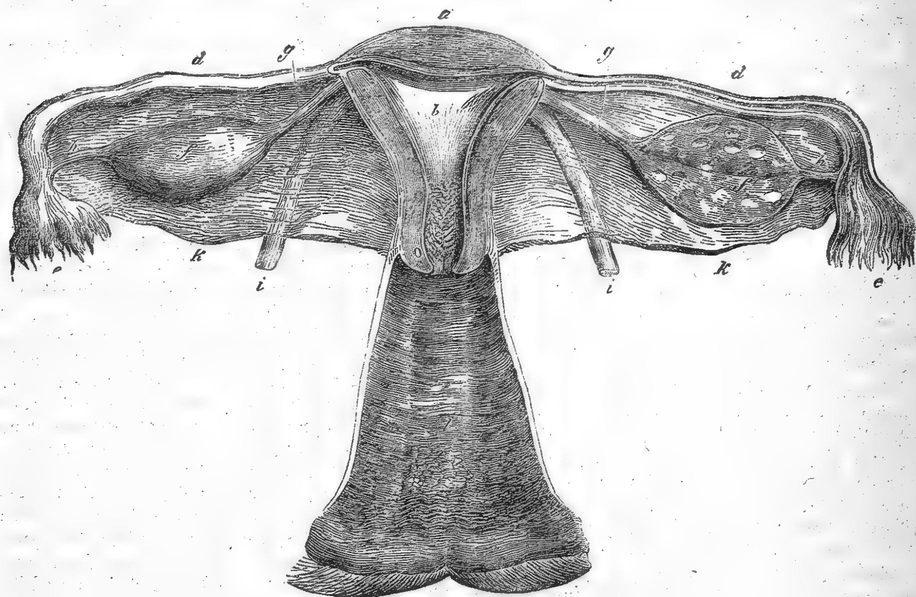


Fig. 509.

en bas. Déprimée sur deux faces opposées, elle a 70 à 80 millimètres de longueur, 40 à 55 millimètres de largeur et 23 à 27 millimètres d'épaisseur. Elle présente extérieurement une face antérieure ou pubienne, une postérieure ou sacrée, un bord supérieur qui en forme le fond (Fig. 509, *a*) et deux latéraux. On y distingue aussi trois angles : deux supérieurs ou latéraux, appelés *angles tubaires*, parce qu'ils sont situés près de l'insertion des trompes utérines (*bb*), et le quart du volume total de l'organe. Depuis ce moment, le développement se fait au profit du corps, qui empiète sur le col, mais avec tant de lenteur, que la matrice, qui a 32 ou 35 millimètres chez le nouveau-né, n'a que 45 millimètres chez l'enfant de dix ans. L'antéflexion n'est pas la direction normale de l'utérus depuis l'état fœtal jusqu'à l'époque de la conception. Chez le fœtus et l'enfant non encore pubère, cette position est cependant favorisée par les relations de

l'utérus, très-flexible, avec les organes voisins. La direction suivant l'axe du détroit supérieur du bassin n'est qu'une des positions normales que l'utérus peut occuper dans le petit bassin. Les déviations en avant, en arrière, à droite et à gauche, ne sauraient être, dans la plupart des cas, considérées comme un fait pathologique. L'utérus, en prenant ces positions, ne fait qu'obéir aux pressions qu'il reçoit de différents côtés. Les douleurs rapportées par certains auteurs à la déviation en elle-même ne lui appartiennent pas dans bien des cas, et par suite on ne doit pas chercher à remédier à toutes les déviations. Toute la capacité intérieure de l'*utérus* est divisée en *cavité du corps* (*d*) et *cavité du col* (*c*). La première, de forme triangulaire chez la femme qui n'est point enceinte, contiendrait à peine une grosse fève de marais. Elle se termine, en haut et sur les côtés, par les orifices très-petits des trompes, et la portion de cet organe située au-dessus de ces orifices constitue le *fond de la matrice*. Inférieurement, la cavité du corps se termine par une autre ouverture plus large, appelée *orifice interne de la matrice* ou *orifice utérin*. La *cavité du col* est une espèce de canal de 27 à 34 millimètres de longueur, aplati d'avant en arrière, et un peu plus large dans son milieu qu'à ses extrémités. Les glandes sont : les unes des follicules, les autres des glandes en grappe à un ou deux acini. Les premières se rencontrent dans la partie superficielle de la muqueuse, soit sur la crête des plis horizontaux et verticaux de l'arbre de vie, soit sur les parties latérales des dépressions qui séparent ces plis, soit dans les portions inférieures et supérieures du col où les plicatures de l'arbre de vie n'existent pas. Généralement très-rapprochés les uns des autres, les bords de leur ouverture offrent souvent des papilles sur la crête des plis ; ils sont perpendiculaires à la surface de la muqueuse ou obliquement dirigés en avant, leur ouverture regardant du côté du col. Les glandes à deux ou trois ou cinq culs-de-sac s'ouvrent dans une cavité commune ; ces glandes, peu nombreuses, sont loin d'avoir un aussi grand nombre de culs-de-sac que celles qui s'ouvrent dans le fond des anfractuosités. Les follicules ont une longueur de 15 à 20 centièmes de millimètre ; ils sont resserrés à leur collet et dilatés en forme de poire à leur cul-de-sac. La partie la plus dilatée a une largeur de 5 à 8 centièmes de millimètres. Le tissu qui les entoure est composé de fibres lamineuses accompagnées de noyaux embryoplastiques, dont la direction est parallèle à la surface. Elles possèdent une membrane propre, très-mince, dont on ne voit pas toujours les deux faces, qui cependant sont visibles en certains points. Le contenu de ces glandes consiste en cellules épithéliales prismatiques, qui mesurent de 10 à 18 millièmes de millimètres en longueur sur 4 à 6 millièmes de millimètres en largeur (Ch. Robin), et dont les noyaux ovoïdes mesurent 5 millièmes de millimètres de long sur 2 millièmes de millimètres de large. Cet épithélium est notablement plus petit que celui qui recouvre la surface de la muqueuse. Les glandes à plusieurs culs-de-sac ou en grappe consistent en un conduit principal, qui reçoit parfois sur son trajet des culs-de-sac latéraux et se divise lui-même en deux ou plusieurs conduits secondaires, recevant des culs-de-sac multiples. Elles atteignent des dimensions considérables dont la longueur varie de 35 centièmes de millimètres à 1 millimètre et demi ; la largeur de la glande à son extrémité profonde est de 20 à 25 centièmes de millimètre. Chacun des culs-de-sac dont la glande entière se compose présente absolument la même structure que les follicules ; quant aux conduits excréteurs, ils ont 4 à 5 centièmes de millimètres en largeur. Ils se renflent parfois au point où ils se ramifient. Leur contenu liquide s'épaissit quelquefois et forme des concrétions globuleuses distendant les follicules qui forment alors ce que quelques anatomistes ont appelé *œufs de Naboth*. Ceux-ci ne sont donc autre chose que des kystes formés par les glandes distendues, seulement leur orifice ne se distend pas ; mais il n'est point oblitéré, comme on l'a dit. Le mucus qu'ils sécrètent normalement est très-visqueux (V. CADUQUE). La muqueuse du col, épaisse de 1 millimètre et demi à 2 millimètres et demi environ, est très-adhérente au tissu musculaire. Celle du corps l'est également, mais elle s'en détache facilement vers la fin de la grossesse, lorsqu'elle est devenue *caduque*. Cette muqueuse du corps, niée à tort ou dite fort mince, est au contraire fort épaisse (de 3 à 6 millimètres en dehors de la grossesse, selon les âges, les états physiologiques et les parties de l'utérus). Elle est lisse, sans villosités, tapissée d'épithélium cylindrique, à cils vibratiles. Elle renferme des follicules flexueux (fig. 510, *ddd*), terminés en cul-de-sac simple ou bilobés à la face adhérente de la muqueuse, et s'ouvrant au contraire par un orifice un peu élargi en godet à la surface de la muqueuse (*a*). Leur épithélium est nucléaire. Dans la trame de la muqueuse rampent des artérioles et des veinules spiroïdes à peu près parallèles aux glandes, etc., qui, en se dilatant au niveau du placenta, finissent par former les sinus à parois minces et molles de la sérotine, qui s'enfoncent un peu entre les cotylédons avec les artères placentaires (V. VILLOSITÉS *choriales*). Ils viennent s'épanouir en un réseau sous-épithélial à mailles serrées, dont les contours sont tracés par des capillaires très-flexueux. Ces réseaux superficiels jouent un grand rôle non-seulement dans l'acte de la menstruation, mais encore dans l'évolution de l'œuf. Le tissu interposé aux follicules est composé de rares faisceaux de fibres lamineuses, les unes complétement, les autres en grand nombre, à l'état de corps fusiformes fibro-plastiques ; mais on y trouve surtout un très-grand nombre de noyaux semblables aux noyaux embryoplastiques avec un peu de matière amorphe finement granuleuse interposée. Parmi eux, se trouvent de rares cellules, semblables à celles de l'ovisac. Ces cellules se multiplient considérablement et augmentent de volume pendant la grossesse, comme ces dernières ; comme ces dernières aussi, elles deviennent granuleuses, leur noyau s'hypertrophie et acquiert un nucléole ; c'est surtout à leur augmenta-

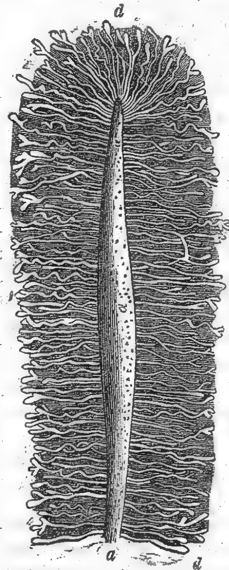


FIG. 510.

tion de volume et de quantité que la muqueuse utérine doit son épaississement au commencement de la grossesse et son augmentation en étendue superficielle par la suite, jusqu'à ce qu'elle devienne *caduque*. La structure de la muqueuse utérine change au niveau de l'orifice des trompes, dont la muqueuse offre un autre caractère, manque de follicules et est fort mince. Au col, ses follicules (V. ce mot) sont plus larges, plus courts, et la trame est formée surtout de tissu lamineux. Les muqueuses du col et du corps renferment aussi un certain nombre de fibres-cellules. La matrice est recouverte extérieurement par le péritoine, qui se réfléchit de la face postérieure de la vessie et de la face antérieure du rectum, de manière à former deux feuillets qui s'adossent l'un à l'autre sur les parties latérales de l'utérus, après avoir compris, dans leur écartement, les trompes et les *ligaments ronds* (fig. 509, *i*). Audessous de cette membrane séreuse, on trouve le tissu musculaire de la vie organique (V. FIBRE-CELLULE), tissu propre de la matrice. Ses éléments augmentent de volume pendant la grossesse (V. MAMELLE); après l'accouchement, ils diminuent peu à peu de volume, et, pendant la durée de ce phénomène, les fibres-cellules de la face interne de la couche musculaire utérine perdent les granulations graisseuses qui s'étaient formées dans leur épaisseur; mais il est inexact de dire avec Heschl que les fibres-cellules se résorbent elles-mêmes pour être toutes remplacées par des fibres de nouvelle génération. Les fibres du tissu propre forment d'abord, au-dessous du péritoine, une première couche mince, dense, élastique, musculeuse, dans laquelle les fibres n'ont aucune direction fixe. On rencontre ensuite une couche plus épaisse de fibres transversales, qui, réunies en différents plans imbriqués à la manière des muscles constricteurs du pharynx, se portent toutes en dehors, en convergeant vers les trompes, les ligaments de l'ovaire, le ligament rond et les ligaments postérieurs. Plus profondément se trouvent encore des fibres transversales; mais les fibres longitudinales et obliques prédominent, surtout au col; enfin, en haut, on voit le prétendu *detrusor placentæ* de Ruysch, sorte de disque musculaire auquel cet anatomiste supposait la fonction de décoller le placenta lors de l'accouchement. Deux ordres d'*artères* arrivent à l'utérus : les *utérines*, fournies par l'artère hypogastrique, pénètrent dans sa substance par les côtés de son col; les *ovariques*, données par l'aorte ou par les émulgentes, rampent dans le ligament large, se distribuent en partie à l'ovaire, et arrivent ensuite au bord du corps même de l'utérus : toutes, fortement serrées, hors de la gestation, au milieu du tissu qu'elles sillonnent, sont pliées et repliées un grand nombre de fois sur elles-mêmes. Les veines, distribuées comme les artères, présentent des dilatations connues sous le nom de *sinus utérins*. Elles se rendent dans la veine iliaque interne, d'une part, et, de l'autre, dans les veines ovariques. Lors de la grossesse, ces divers canaux, en partie déplissés et largement dilatés, rampent entre les plans charnus. Les *nerfs* de l'utérus viennent du plexus sacré et du système ganglionnaire, par les plexus rénaux et hypogastriques. Le plexus sympathique qui entoure l'aorte représente l'ensemble des filets moteurs de l'utérus, et les ganglions de ce plexus sont les centres intermédiaires de transmission pour l'excitation motrice. Fronkenhauser n'a jamais pu déterminer des contractions utérines en excitant les nerfs qui émergent du sacrum; loin de là, cette excitation arrête les mouvements de l'organe, de sorte que les nerfs sacrés doivent être regardés comme les agents de l'innervation suspensive de la matrice. Il a localisé dans le cervelet et dans la moelle allongée le centre moteur de l'utérus, c'est-à-dire le centre dont l'excitation détermine constamment des contractions de l'organe. A partir de cette région, on peut obtenir des contractions utérines en faisant agir le stimulus sur un point quelconque de la moelle épinière, soit sur sa surface extérieure, soit sur sa partie interne; l'excitation est transmise par les fibres qui relient la moelle au sympathique. Pendant la grossesse tout l'utérus augmente de dimension, et il revient rapidement sur lui-même lorsqu'a lieu l'expulsion du fœtus. Il prend alors une forme globuleuse et fait saillie dans l'hypogastre; on le sent encore avec cette forme après la délivrance au-dessus du pubis, mais diminuant de plus en plus de volume et devenant de plus en plus consistant. C'est du huitième au douzième jour que l'utérus disparaît normalement derrière le pubis. Le *retrait de l'utérus*, c'est-à-dire son retour au volume qui lui est habituel dans l'état de vacuité, n'est complet qu'environ un mois ou six semaines après l'accouchement. Depuis le moment de l'expulsion du fœtus ainsi que du délivre, jusqu'à la fin du retrait, l'utérus donne un son mat à la percussion et jamais la sonorité qui indiquerait la présence de l'air dans sa cavité; sauf les cas de fièvre puerpérale où il s'en dégage par putréfaction des liquides contenus dans l'utérus. Comme, pendant l'expulsion du fœtus, du placenta et des caillots sanguins, en raison de la pression des parois abdominales sur les viscères et de la contraction de l'utérus, les parois de celui-ci sont toujours appliquées contre ce qu'elles expulsent ou l'une contre l'autre derrière le corps expulsé, et comme il en est de même des parois du vagin, les conditions de pénétration de l'air au travers de celui-ci, puis du col utérin, ne se montrent à aucun moment des couches, malgré l'état de relâchement de ces parties. La matrice est maintenue dans sa position : 1° Par les *ligaments larges* (Fig. 509, *kk*), expansions membraneuses résultant de l'adossement de deux feuillets du péritoine, et s'étendant des bords de cet organe aux côtés du petit bassin; dans la division du ligament large dite *aileron moyen*, se trouvent comprises les trompes (*dd*), ayant une extrémité libre et frangée qui est le pavillon (*ee*), et creusée d'un conduit qui arrive à l'angle de la cavité utérine. La trompe n'est point un prolongement du tissu de l'utérus, mais un organe distinct qui en traverse de part en part la paroi musculaire; elle a sa muqueuse propre, une tunique propre constituée par du tissu lamineux et par des faisceaux un peu écartés, presque tous longitudinaux, formés de fibres-cellules qui ne suivent pas celles de l'utérus dans leur hypertrophie durant la grossesse. Un petit filament (*hh*) s'étend du pavillon à l'extrémité externe de l'ovaire. Celui-ci est embrassé dans le repli du ligament large appelé *aileron postérieur* (*f* le représente avec sa forme, et *f'* le montre fendu pour faire voir les vésicules de de Graaf). De son extrémité interne part le *ligament de l'ovaire* (*gg*), fibreux et musculaire, qui s'attache à l'angle correspondant de l'utérus, au-dessous et un peu en arrière de la trompe. Dans l'*aileron antérieur* du ligament large se voient les *cordons sus-pubiens* ou *ligaments ronds* (*ii*), qui sont lamineux et musculaires, naissent des bords latéraux de l'utérus, au-dessous et en avant des

trompes, pour aller traverser le canal inguinal et se terminer dans le tissu cellulaire du mont de Vénus, de l'aine et des grandes lèvres. 2° Par les *ligaments antérieurs*, petits replis formés par le feuillet du péritoine qui se réfléchit de la face postérieure de la vessie. 3° Par les *ligaments postérieurs*, replis analogues formés par le feuillet qui vient de la face antérieure du rectum.— Chez les solipèdes et chez les ruminants, ainsi que dans beaucoup d'autres mammifères, la matrice est divisée en trois cavités : une moyenne, qui représente le col, et deux latérales, connues sous le nom de *cornes*. Celles-ci s'écartent progressivement l'une de l'autre, et se contournent en dehors et en haut vers les régions lombaires; elles ont une forme pyramidale, se recourbent sur elles-mêmes, et se terminent chacune par une pointe arrondie, à laquelle sont attachés la trompe utérine et les ovaires. Cet organe constitue, hors le temps de la gestation, une cavité peu développée, à parois minces et blanches, formées cependant aussi d'une membrane séreuse, d'un tissu propre et d'une membrane muqueuse. Ces parois présentent intérieurement, dans les didactyles, de gros mamelons, appelés *cotylédons* (V. ce mot). L'utérus des femelles multipares a un corps très-court, tandis que ses cornes, fort longues, forment des inflexions semblables à celles de l'intestin. La muqueuse utérine n'est pas caduque chez les mammifères dont les membres sont terminés par des pattes au lieu de mains. Chez ceux-là aussi elle se rapproche beaucoup des autres muqueuses à épithélium prismatique, et présente des villosités qu'on ne retrouve pas chez la femme.

Utérus irritable. Condition inflammatoire et névralgique de l'utérus, dans laquelle il y a beaucoup de souffrances, surtout dans la station et la progression, ainsi qu'aux époques menstruelles. La pression cause de la douleur, et l'orifice utérin est tuméfié. C'est une affection pénible, fatigante, se prolongeant souvent pendant des années. Les moyens antiphlogistiques, les sangsues à l'anus, les injections anodines, la posture horizontale, sont les remèdes principaux.

Utérus mâle. V. UTRICULE *prostatique*.

UTRICULAIRE. adj. [*utricularis*, all. *schlauchförmig*, esp. *utricular*]. Qui a la forme d'une petite outre; qui est composé d'utricules. Le nom de *tissu utriculaire*, appliqué au tissu des végétaux formé d'utricules (Fig. 511) proprement dits, c'est-à-dire

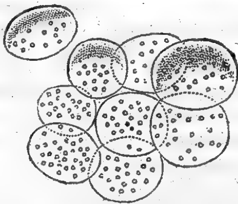


FIG. 511.

de cellules d'égal diamètre en tout sens à peu près, et qui ne sont ni fibreuses, ni vasculaires, ni filamenteuses, est préférable à celui de *parenchyme des plantes*. V. CELLULE *végétale* et PARENCHYME.

Glandes utriculaires. Follicules du gros intestin ou du col de l'utérus dont l'extrémité en cul-de-sac est renflée.

UTRICULARIACÉES, UTRICULARINÉES ou **UTRICULARIÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes. Corolle et calice bilobés; 2 étamines; placenta central; embryon sans endosperme, dont un cotylédon manque quelquefois. Ce sont des plantes aquatiques.

UTRICULE. s. m. [*utriculus*, diminutif de *uter*, outre; all. *Zelle*, esp. *utriculo*]. Chacune des cellules du tissu cellulaire des végétaux. Renflement du labyrinthe membraneux de l'oreille. — *Utricules mères polliniques*, *utricules mères du pollen*. Les *ovules mâles* des phanérogames. Ces utricules, par segmentation du contenu desquels se forment les grains du pollen, naissent au nombre de deux à six, ou quelquefois plus, au centre de chaque moitié de l'anthère. Ils sont généralement regardés comme n'étant autre chose que des cellules du tissu cellulaire de l'anthère, qui se sont métamorphosées en cellules spéciales; pourtant on peut constater, comme pour le *sac embryonnaire*, que, dès leur apparition, ces cellules, quoique se comprimant par leurs faces contiguës, diffèrent, par la coloration grisâtre et l'aspect muqueux de leur contenu, des autres éléments de l'anthère. — *Utricule prostatique* (*utriculus prostaticus*, *vesicula spermatica spuria*, *vesica prostatica* de Weber; *uterus cystoïdes* d'Ackermann; *sinus pocularis* de Guthrie; *vésicule mitoyenne* de Bourgelat; *uterus masculinus* de divers auteurs; *utriculus virilis* de Huschke). Organe en forme de poche pyriforme, ovoïde, aplati ou oblong, allongé, situé sur la ligne médiane entre les deux canaux déférents, à la face uréthrale de la prostate (dont, chez quelques animaux, il dépasse le bord postérieur), et s'ouvrant au sommet de la crête uréthrale ou *verumontanum*, à sa partie antérieure et médiane, entre les deux canaux déférents ou tout près de là. L'utricule prostatique a été décrit chez l'homme, les solipèdes, le porc et les rongeurs. Il paraît d'autant plus développé, que la prostate et les vésicules séminales le sont moins. Goubaux en a trouvé jusqu'à trois avec chacun son orifice uréthral chez les solipèdes. On lui distingue une partie rétrécie ou col, et un fond plus ou moins renflé ou corps. Du sommet de celui-ci, chez le cheval, se détache quelquefois un conduit qui longe le canal déférent droit ou gauche, et peut être suivi plus ou moins loin vers le testicule. Chez l'homme, il a de 6 à 15 millimètres de long, et une largeur une à deux fois moindre; chez les solipèdes, il atteint 7 à 9 centimètres. Outre le tissu cellulaire extérieur, il offre une tunique de fibres-cellules épaisse chez les solipèdes, et une muqueuse à épithélium prismatique et à cils vibratiles. Huschke indique, dans cette muqueuse, des glandules ou follicules mucipares. Les testicules étant les analogues des ovaires, les canaux déférents les analogues des trompes, cet organe a été considéré comme analogue de la matrice, et la prostate comme analogue des glandes de la muqueuse utérine, mais développées hors de l'organe. Cette dernière comparaison est évidemment forcée, et ces glandes feraient double emploi avec celles de la muqueuse de l'utricule prostatique. D'après Huschke, chez les rongeurs, les canaux déférents s'abouchent dans l'utricule, qui renferme des spermatozoïdes, et remplirait ainsi l'office de réservoir du sperme en l'absence de vésicules séminales chez ces animaux, tout en étant un reste d'organe de la vie fœtale. Chez le cheval, le liquide de l'utricule est muqueux, citrin, plus limpide que le sperme, ou jaunâtre et plus ou moins

poisseux. Il se compose d'un sérum muqueux, de sympexions généralement abondantes (V. SYMPEXION), telles que celles des vésicules séminales de l'homme, de beaucoup de granulations moléculaires graisseuses et azotées, de petits épithéliums nucléaires sphériques, et d'épithélium cylindrique vibratile. La persistance de deux conduits ou d'un seul, partant du fond de l'utricule prostatique et remontant souvent dans une grande longueur chez le cheval, parallèlement au canal déférent correspondant, montre que cet organe ne saurait être comparé à l'utérus, ni ses conduits aux cornes de l'utérus et aux trompes, puisque déjà les canaux déférents en sont regardés comme les analogues avec beaucoup plus de raison. La variabilité du conduit ou des conduits de l'utricule prostatique, leur terminaison en filament oblitéré à une hauteur plus ou moins grande, et l'étude de cet appareil chez l'embryon, font voir qu'il est une portion persistante de l'appareil de Wolff (V. CORPS *de Wolf*). La grande analogie de son contenu avec la sécrétion qui est propre aux *vésicules séminales*, et qu'on peut étudier quelquefois sans le sperme qui s'y mélange, son grand développement chez les animaux qui manquent de vésicules séminales, l'épaisseur de sa couche musculaire, doivent faire penser que, chez ces mammifères, l'utricule prostatique sécrète et verse l'une des nombreuses humeurs qui sont mêlées au sperme lors de l'éjaculation, et dont la présence est nécessaire pour que ce liquide soit apte à la fécondation. V. FÉCONDATION et SPERME.

UTRICULÉE, ÉE, ou **UTRICULEUX, EUSE**. adj. [esp. *utriculado*]. V. UTRICULAIRE.

UVA URSI. V. ARBOUSIER.

UVÉE. s. f. [*uvea*, de *uva*, raisin ; all. *Traubenhaut*, it. et esp. *uvea*]. On a appelé ainsi tantôt la choroïde, tantôt la face postérieure de l'iris. On emploie actuellement ce mot pour désigner le système de parties représenté par la choroïde, les procès ciliaires et l'iris.

UVÉITE. s. f. [*uveitis*, esp. *uveitis*]. Inflammation de la face postérieure de l'iris.

UVIQUE. V. TARTRIQUE et PARATARTRIQUE.

UVULAIRE. adj. (*uvularis*, de *uvula*, luette; it. *uvolare*, esp. *uvular*]. Qui a rapport à la luette.

V

V LINGUAL. Nom donné aux deux rangées de papilles à calice qui se rencontrent au *foramen cæcum*, ou sommet du V lingual. V. LANGUE.

VACCIN. s. m. [*virus vaccinum*, de *vacca*, vache ; all. *Kuhpockenstoff*, angl. *vaccine matter*, it. *vaccino*, esp. *vacuna*]. Virus particulier, doué de la propriété antivariolique, ainsi appelé parce qu'il a été recueilli primitivement dans des pustules qui surviennent quelquefois au pis des vaches, et qu'on appelle *cowpox*. L'humeur que contiennent ces pustules, insérée dans la peau de l'homme, y produit le développement de pustules semblables, et le fluide séreux qui les gonfle vers le cinquième ou sixième jour a reçu le nom de *vaccin*, de même que celui que l'on recueille dans le cowpox. Ce *vaccin* est employé pour transmettre, par inoculation, la maladie préservative connue sous le nom de *vaccine*. C'est un liquide transparent, incolore, visqueux, inodore, d'une saveur âcre et salée, qui ressemble beaucoup à la sérosité des vésicatoires. Liquide ou desséché, il se dissout facilement dans l'eau ; exposé à l'air sur une surface plane, il se dessèche promptement sans perdre sa transparence, et y adhère intimement. Il s'oxyde par l'oxygène de l'air, et se neutralise par le gaz acide carbonique. Il paraît composé d'eau et d'albumine. Quelques auteurs ont cru y reconnaître des animalcules microscopiques. Le caractère essentiel du vaccin préservatif, c'est la viscosité : lorsqu'on pique une pustule avec la pointe d'une lancette, il ne doit sortir que lentement, et se rassembler en un globule ; la lancette, dont on a introduit la pointe dans ce globule pour la charger d'une portion du vaccin, doit éprouver un peu de résistance en se détachant ; une goutte doit filer entre les doigts comme un sirop, et, s'il se répand sur l'aréole, il doit prendre une couleur brillante, comme argentée, que l'on a comparée à celle des traces que laissent les limaçons. Tel est ordinairement le vaccin du septième au huitième jour après l'inoculation, époque où il convient de l'employer, si l'on veut vacciner d'autres individus. — Lorsqu'on ne peut pas vacciner de *bras à bras*, c'est-à-dire inoculer tout de suite à un individu le fluide vaccinal pris à l'instant même sur un autre individu, on recueille le vaccin en appliquant sur des pustules piquées quelques fils qu'on imprègne ainsi de ce fluide, et qu'on abrite soigneusement du contact de l'air après leur dessiccation. Le vaccin ainsi recueilli rend les fils roides, et s'en détache en écailles d'un aspect et d'une consistance vitrés, lorsqu'on veut l'employer : il faut alors le délayer dans la plus petite quantité d'eau possible, à l'aide d'une aiguille ou de la pointe d'une lancette, jusqu'à ce que le mélange ait une apparence presque oléagineuse. Mais ce moyen de conservation est très-souvent infidèle : il vaut beaucoup mieux recevoir le vaccin entre deux verres légèrement concaves (Fig. 512, *g*, *h*), dont les bords sont ensuite joints hermétiquement avec la cire ; et il est bien préférable encore de le conserver dans des tubes de verre. Ces petits tubes, inventés par Bretonneau, sont longs de 14 millimètres et capillaires à leurs extrémités (*f*, *i*). Pour les charger de vaccin, on fait plusieurs piqûres aux pustules vaccinales, et l'on approche successivement des gouttelettes de vaccin l'extrémité la plus effilée de ces tubes, dans lesquels l'humeur s'introduit en vertu de leur capillarité ; lorsqu'il n'y a plus que 2 millimètres de vide, on ferme les deux ouvertures en les approchant d'une lumière, et on les enduit ensuite de cire à cacheter. Pour transporter ces tubes sans danger de les briser, on les met dans un tuyau de plume rem-

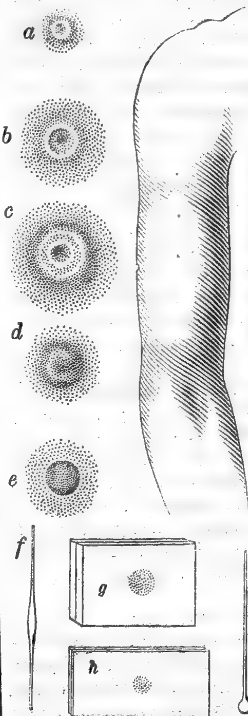


FIG. 512.

pli de son et scellé avec de la cire. Le vaccin ainsi recueilli conserve, dit-on, toutes ses propriétés pendant plusieurs années, s'il n'est exposé ni à une trop forte chaleur ni à un trop grand froid. Pour en faire usage, on casse les deux extrémités du tube, on adapte à l'une d'elles un petit tuyau de paille ou de verre, et, après avoir appliqué l'autre extrémité sur une lame de verre, on souffle doucement : le vaccin s'écoule ainsi du tube, et est employé comme lorsqu'on vaccine de bras à bras. V. VACCINE.

VACCINAL, ALE. adj. Qui a rapport à la vaccine : *éruption vaccinale*. — *Phagédénisme vaccinal*. Ulcération qui parvient quelquefois après une vaccination.

VACCINATION. s. f. [all. *Kuhpockenimpfung*, angl. *vaccination*, it. *vaccinazione*, esp. *vaccinacion*]. Inoculation de la vaccine; opération qui consiste à mettre le virus vaccin en contact avec les vaisseaux absorbants de la peau. La vaccination de *bras à bras*, c'est-à-dire l'inoculation du virus vaccin au moment où l'on vient de le recueillir sur une lancette, en piquant légèrement des boutons vaccinaux parvenus à leur maturité, est incontestablement la méthode la plus sûre (V. VACCIN). Le chirurgien, saisissant avec la main gauche la face postérieure de la partie supérieure du bras de l'individu qu'il veut vacciner, tend exactement la peau, et pratique de la main droite une légère piqûre, en introduisant horizontalement l'instrument sous l'épiderme ; il applique aussitôt sur la petite plaie le pouce de la main qui tendait la peau, et l'y tient appuyé comme pour essuyer l'instrument, qu'il retire alors avec précaution. Selon Jenner, une seule piqûre suffit pour que l'effet préservatif soit complet, si le bouton se développe bien ; mais, comme il peut arriver qu'il avorte, on fait ordinairement deux ou trois piqûres à chaque bras, et quelques vaccinateurs croient même nécessaire d'en faire davantage. Il n'est besoin d'appliquer aucun appareil sur les piqûres ; on laisse seulement sécher les petites plaies, et l'on évite le contact de vêtements de laine ou de toile trop rude. V. SYPHILIS *vaccinale*.

VACCINE. s. f. [all. *Kuhpocken*, *Schutzblattern*, angl. *cowpox*, it. *vaccina*, esp. *vacuna*]. Maladie pustuleuse et contagieuse particulière aux vaches (V. COWPOX), et qui, inoculée aux enfants, les préserve de la petite vérole. Pendant les deux ou trois premiers jours (incubation), on observe à peine un petit cercle rougeâtre (Fig. 512, *a*), une petite élévation. A la fin du troisième ou quatrième jour, on sent au toucher un peu de dureté, et bientôt se montre une petite élevure rouge, qui devient circulaire le cinquième jour, et prend la forme d'un ombilic. Le sixième jour, la teinte rouge de l'élevure s'éclaircit ; le bourrelet, entouré d'un cercle rouge de 1 millimètre de diamètre, s'élargit, et le centre de la pustule est plus déprimé. Le septième jour, le volume de la pustule augmente ; le bourrelet circulaire s'aplatit et prend un aspect argenté; la teinte rouge se fond dans la dépression centrale et continue à en occuper, dans un très-petit espace, le bord inférieur. Le huitième jour, le bourrelet s'élargit ; la matière contenue dans la pustule prend une teinte plus foncée ; le cercle rouge très-étroit qui jusqu'alors a circonscrit la pustule prend une couleur moins vive : l'inflammation se propage au tissu cellulaire sous-cutané (*b*). Le neuvième jour, le bourrelet circulaire est plus large, plus élevé, plus rempli de matière ; le cercle rouge, dont les irradiations étaient semblables à des vergetures, prend une teinte plus uniforme, et une belle aréole se dessine (*c*). Le dixième jour, le bourrelet circulaire s'élargit, l'aréole acquiert 2 à 5 millimètres de diamètre ; la peau sur laquelle elle est développée est quelquefois tuméfiée (tumeur vaccinale) ; sa surface paraît granulée et légèrement pointillée, et l'on distingue à la loupe un grand nombre de petites vésicules remplies d'un fluide transparent (*d*). C'est alors que le vacciné éprouve souvent une chaleur mordicante, de la pesanteur, une vive démangeaison et un mouvement fébrile. Le onzième jour, l'aréole, le bourrelet, la dépression centrale, sont comme la veille ; la pustule vaccinale, qui dépasse de 2 à 5 millimètres le niveau de la peau, ressemble à une grosse lentille de 5 à 11 millimètres de diamètre, de couleur perlée, dure au toucher, et présentant la résistance d'un corps étroitement uni à la peau (*e*). Pendant toute cette période, le virus vaccin est contenu dans une membrane cellulaire. Le douzième jour, la période de dessiccation commence; la dépression centrale prend l'apparence d'une croûte ; l'humeur contenue dans le bourrelet circulaire, jusqu'alors limpide, se trouble et devient opaline ; l'aréole pâlit, la tumeur vaccinale s'affaisse, l'épiderme s'écaille. Le treizième jour, la dessiccation s'opère au centre ; la pustule, jusqu'alors celluleuse, ne forme plus qu'une cavité, et, si on l'ouvre, elle se vide en entier et fournit une matière jaunâtre, trouble et puriforme. L'aréole prend une teinte légèrement pourprée. Le quatorzième jour, la croûte a la dureté de la corne et une couleur fauve analogue à celle du sucre d'orge ; le cercle diminue de largeur. La croûte prend ensuite une couleur de plus en plus foncée, et devient de plus en plus proéminente ; elle tombe du vingt-quatrième au vingt-septième jour, laissant à nu une cicatrice profonde. — Quelquefois, au lieu de cette *vaccine vraie* ou *préservatrice*, il ne se développe qu'une *fausse vaccine*. Tantôt, le lendemain ou le surlendemain des piqûres, il se forme des pustules inégales s'élevant en pointe dès leur naissance, jaunâtres à leur sommet, s'ouvrant à la moindre pression; le pus qu'elles contiennent s'écoule et se dessèche dès le troisième ou cinquième jour, et les croûtes qui résultent de cette dessiccation sont molles, jaunes, et souvent humectées d'une matière ichoreuse ; en résumé, ces pustules n'ont ni la marche ni la forme ombiliquée des pustules vaccinales, et ne sont nullement préservatrices. Tantôt le diagnostic des pustules est plus difficile ; elles sont très-circonscrites, ombiliquées ; elles apparaissent le quatrième jour comme celles de la vaccine vraie ; elles marchent comme elles (mais avec moins d'inflammation) jusqu'au neuvième jour, et sont ordinairement desséchées vers le quatorzième ou le quinzième. On leur donne le nom de *vaccinelles* ou de *varioloïdes ;* elles ne préservent pas sûrement de la variole. La vaccine, en préservant de la variole, ne prédispose pas à la fièvre typhoïde ni à la phthisie, et ne détermine pas, depuis le commencement de ce siècle, une augmentation du nombre de ces maladies, ni de la mortalité par cette cause, comme l'admettent quelques statisticiens trompés par une connaissance imparfaite de la nature et des dénominations des maladies régnantes des derniers siècles.

Vaccine du cheval ou *équine*. Ce qui fait particulièrement le mérite des nouvelles inoculations du vaccin équin, c'est la connaissance plus exacte de l'espèce de maladie du cheval qui produit ce vaccin. Cette notion est presque tout entière dans le travail de

Loy. On y retrouve les traits principaux de la maladie équine varioliforme, le fait capital de l'extension de l'éruption à des parties autres que la jambe, de la généralisation de l'éruption, méconnue d'abord, puis constatée dans les faits de Toulouse et démontrée à Alfort. Les recherches de ces dernières années sur la production de la vaccine par le cheval ont donc eu pour résultat principal de faire retrouver la maladie de Loy, et de démontrer l'exactitude de ses expériences. Elles ont montré, de plus, l'existence des pustules de la bouche chez le cheval comme dans la variole humaine, et la transmissibilité de la maladie à d'autres chevaux par le liquide qu'elles contiennent. Loy a tenté l'inoculation directe à l'homme, et il a réussi. Quoique ce fait soit connu, on n'a pu lui donner sa signification réelle, par suite d'une lecture inattentive de Loy, d'une reproduction incomplète de son travail, d'un oubli des paroles de Husson, de l'indifférence pour les doctrines et les écrits de Baron (Bouvier). V. Cowpox et Stomatite *aphtheuse*.

VACCINELLE ou **VACCINOÏDE**. s. f. [it. *vaccinella*]. Rayer a réuni sous cette dénomination plusieurs éruptions cutanées pustuleuses, de nature et d'apparence vaccinales, susceptibles d'être inoculées, que l'insertion du virus vaccin produit quelquefois chez des individus qui ont eu précédemment la petite vérole ou qui ont été déjà vaccinés. C'est une vaccine incomplète, soit par défaut d'énergie du virus vaccin, soit par une sorte d'inaptitude à en éprouver l'influence. Il donne aussi ce nom à des éruptions vaccinales modifiées par leur coïncidence avec la période d'incubation d'une variole. Ces éruptions sont appelées *vaccinelles*, parce qu'elles sont véritablement à la vaccine ce que les *varicelles* sont à la variole.

VACCINIACÉES ou **VACCINIÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes voisine des éricinées ou bruyères, mais à ovaire adhérent et à fruit le plus souvent charnu.

VACCINIER. s. m. Petit sous-arbrisseau de la famille des vacciniacées (*Vaccinium myrtillus*, L.), dont les baies, charnues, du volume d'un gros pois, sont alimentaires, et servaient à faire un sirop astringent antidysentérique.

VACCINIFÈRE. adj. Se dit du cheval, de la vache et de l'enfant qui fournissent du vaccin pour l'inoculation à d'autres. — *Génisses vaccinifères*. On inocule du vaccin par douze ou quinze piqûres faites au pourtour de la vulve, partie dépourvue de poils, et que l'animal ne peut atteindre. Les pustules se développent lentement, du huitième au douzième jour, et acquièrent un volume différent, tout en suivant la marche ordinaire. Le vaccin ainsi obtenu est trop épais pour être introduit dans des tubes ; il est mieux de le recevoir sur deux plaques de verre enveloppée de papier d'étain. Pour s'en servir, on le ramollit dans une goutte d'eau tiède. On peut aussi conduire la génisse portant les pustules près des personnes à vacciner, ou *vice versâ*, et pratiquer l'inoculation directement à l'aide du vaccin frais. On obtient parfois cent pustules sans altérer en rien la santé de l'animal. Chaque génisse est revendue ensuite sans dépréciation. Le cowpox naturel est ainsi en permanence, et on l'inocule sans danger de communiquer aucune maladie diathésique. (Palasciano.) V. Virus.

VACCINIQUE (Acide) [de *vaccinus*, qui vient de la vache]. Acide que l'on obtient *quelquefois* par saponification du beurre, au lieu des *acides butyrique* ou *capronique*. Sa composition est $C^{20}H^{18}O^5.2HO$. Il réduit les sels d'argent, mais en même temps il passe à l'état d'acides butyrique et capronique par combinaison avec 1 équivalent d'oxygène. Le même fait a lieu lentement par l'exposition de cet acide ou du *vaccinate de baryte* à l'air libre.

VACHE. s. f. [*vacca*, ἡ βοῦς, all. *Kuh*, angl. *cow*, it. *vacca*, esp. *vaca*]. Femelle du taureau. La meilleure vache laitière n'est pas celle qui donne la sécrétion la plus abondante, mais le produit le plus riche en beurre et en caséum ; il faut encore qu'elle consomme proportionnellement moins pour fabriquer l'un et l'autre. Il arrive souvent que les vaches grandes laitières sont de mauvaises machines à fabriquer le lait. La vache douée de poumons volumineux donne plus de beurre et de fromage, proportionnellement à la quantité et à la valeur nutritive des aliments consommés. Le rendement moyen des vaches mancelles est de 1 kilogramme de beurre pour 28 litres de lait ; quelques-unes donnent la même quantité avec 20, et d'autres avec 40 litres ; généralement, les dernières consomment plus de fourrage. Il faut 1 kilogramme de foin ou l'équivalent pour produire 1 litre de lait, sans compter la ration d'entretien. Une vache ne peut donner alternativement un travail rude et une grande quantité de lait : la fatigue du joug durcit les muscles et diminue le volume des glandes mammaires. Le travail des vaches nuit à la reproduction et au perfectionnement de l'espèce. (Émile Jamet.) V. Bœuf.

VACUOLE. s. f. [de *vacuus*, vide]. Petite cavité d'un tissu ou d'un élément anatomique pleine de gaz ou de liquide, et paraissant vide par rapport au tissu solide qui l'entoure. V. Aréole.

VAGIN. s. m. [*vagina uteri*, canal vulvo-utérin, de *vagina*, gaîne, fourreau ; ἔλυτρον, all. *Scheide*, it. et esp. *vagina*]. Canal cylindroïde, de 14 à 16 centimètres de long, situé dans l'intérieur du petit bassin, entre la vessie et le rectum, continu par une de ses extrémités avec la vulve, et aboutissant par l'autre à la matrice, dont il embrasse le col. Le vagin est tapissé intérieurement par une membrane muqueuse qui se continue avec celle de la vulve, rouge et vermeille en bas, blanchâtre ou grisâtre plus profondément, formant, dans l'intérieur du canal, des rides

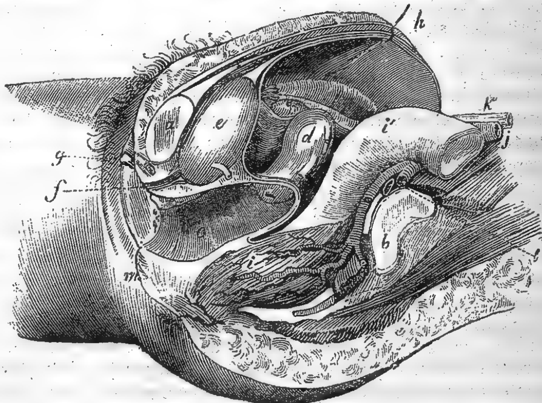


Fig. 513.

transversales plus ou moins saillantes (*colonnes du vagin*). — Fig. 513. *a*, symphyse du pubis ; *b*, surface articulaire du sacrum ; *c*, vagin ; *d*, utérus ; *e*, vessie ; *f*, meat urinaire ; *g*, clitoris ; *h*, paroi abdominale ; *i*, intestin rectum ; *i'*, portion de l'intestin recouverte du péritoine ; *j*, artère iliaque primitive droite ; *k*, veine-cave ; *l*, artère et veines iliaques du côté gauche ; *m*, périnée. La muqueuse ne renferme pas de glandes, ni d'orifices folliculaires ou autres. Elle est tapissée extérieurement d'une couche d'un tissu grisâtre ; dense, assez épais, pourvu de vaisseaux volumineux, surtout les veines. Ce tissu est composé principalement de fibres lamineuses, de fibres élastiques et de nombreux faisceaux circulaires de fibres-cellules, qui, à l'époque de l'accouchement, prennent une teinte rougeâtre et s'étendent depuis le col utérin jusqu'à la vulve, dans une épaisseur de 1 millimètre environ. Il n'y a point de tissu érectile dans la structure du canal vaginal. V. CONSTRICTEUR *du vagin* et ÉRECTILE. — *Imperforation du vagin*. Elle peut dépendre de ce que la membrane hymen ferme complétement l'orifice de ce conduit; d'une oblitération de cette partie par une couche épaisse de parties molles; d'adhérences existant entre les parois opposées du vagin. Dans le premier cas, il suffit d'inciser crucialement cette membrane et d'exciser les angles de la division pour remédier à ce petit défaut de conformation ; comme les malades ne s'aperçoivent de cet état qu'à l'époque de leur puberté, c'est ordinairement pour donner issue au sang des règles, accumulé au-dessus de l'hymen, qu'on réclame l'intervention du chirurgien. — *Prolapsus de la paroi antérieure du vagin*. On observe assez souvent, surtout chez les femmes qui ont passé l'âge critique, que l'urine devient phosphatique, répand une odeur ammoniacale et contient un dépôt muqueux. Les malades se plaignent, en outre, qu'il sort involontairement une petite quantité d'urine toutes les fois qu'elles font un effort soudain, soit pour tousser, soit pour changer tout à coup de situation. Ces incommodités s'accompagnent de difficulté à marcher, de douleur à la partie antérieure de l'abdomen, et, ce qui est le plus pénible, d'envie d'évacuer la vessie à chaque instant. Ces désordres proviennent souvent d'un prolapsus de la paroi antérieure du vagin, et l'on y remédie en soutenant cette paroi par les moyens appropriés. V. HERNIE.

VAGINAL, ALE. adj. [*vaginalis*, angl. *vaginal*, it. *vaginale*, esp. *vaginal*]. Qui a rapport au vagin, ou qui est en forme de gaîne. — *Apophyse vaginale*. Lame saillante qui embrasse la base de l'apophyse styloïde de l'os temporal. — *Artère vaginale*. Elle provient tantôt de l'hémorrhoïdale, tantôt de l'ombilicale, quelquefois de l'obturatrice, et se prolonge jusqu'à l'orifice du vagin. — *Mucus vaginal*. Il répand, à l'état normal, une odeur spéciale assez forte, différente de celle du mucus utérin. Il est toujours peu abondant, blanchâtre, ce qu'il doit à des cellules épithéliales pavimenteuses très-grandes détachées de la muqueuse. Sa quantité augmente vers la fin de la grossesse, sans que sa nature change. Sur les cellules épithéliales ou entre elles, on trouve quelquefois des *Leptothrix* comme on en trouve dans la bouche. Ce mucus est acide, tandis que ceux du corps et du col utérin sont alcalins. L'un et l'autre ne renferment de globules de pus qu'autant que la muqueuse est malade ; leur teinte est plus ou moins modifiée, selon la quantité de ces éléments anatomiques. — *Tunique vaginale*. Membrane séreuse qui enveloppe le testicule. V. ÉLYTROÏDE.

VAGINALITE. s. f. Nom proposé pour désigner l'inflammation de la tunique vaginale accompagnant l'épididymite ou l'orchite (V. ces mots), ou existant seule.

VAGINANT, ANTE. adj. [angl. *sheathing*, it. *vaginante*]. V. ENGAÎNANT.

VAGINÉ, ÉE. adj. [*vaginatus*, all. *bescheidet*, angl. *sheathed*]. Qui est embrassé par une gaîne.

VAGINITE. s. f. [all. *Scheidenentzündung*, angl. *vaginitis*]. Inflammation du vagin.

VAGINO-INTESTINAL. V. VAGINO-RECTAL.

VAGINO-LABIAL. adj. — *Hernie vagino-labiale*. Celle qui descend entre l'ischion et le vagin jusque dans les grandes lèvres de la vulve.

VAGINO-PÉRITONÉAL. adj. — *Conduit vagino-péritonéal*. Le canal séreux qui établit une communication, temporaire chez le fœtus et accidentellement permanente chez l'adulte, entre le péritoine abdominal et la tunique vaginale, après la descente du testicule dans les bourses au travers du canal inguinal.

VAGINO-RECTAL, ALE. adj. — *Fistule vagino-rectale*. Fistule, ouverture existant entre le vagin et le rectum, et permettant le passage des fèces du rectum dans le vagin. Elle est la suite d'accouchements laborieux. Il faut, pour y remédier, pratiquer aussitôt que possible l'élytrorrhaphie. V. FISTULE.

VAGINO-URÉTHRAL, ALE. adj. — *Fistule vagino-uréthrale*. Fistule existant dans la membrane entre le vagin et l'urèthre.

VAGINO-VÉSICAL, ALE. adj. — *Fistule vagino-vésicale*. Fistule existant dans la membrane entre le vagin et la vessie. Il faut la traiter comme la fistule vagino-rectale. V. FISTULE.

VAGINULE. s. f. [*vaginula*, all. *Scheidchen*, esp. *vaginula*]. Petite gaîne membraneuse qui entoure la base du pédicelle de l'urne des mousses.

VAGISSEMENT. s. m. [*vagitus*, angl. *squalling*, it. *vagito*, esp. *vagido*]. Cri de l'enfant nouveau-né.

VAGUE. adj. [*vagus*, all. *Lungenmagennerv*, it. et esp. *vago*]. — *Nerf vague*. V. PNEUMOGASTRIQUE.

VAIRON. adj. m. [*dispar oculis*, all. *Glasauge*, it. *vajato*]. Se dit des hommes et des chevaux dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre, ou de ceux qu n'ont pas les deux yeux de la même couleur.

VAISSEAU. s. m. [du mot latin *vas*, qui signifie un vase quelconque ; ἀγγεῖον, all. *Gefäss*, angl. *vessel*, it. et esp. *vaso*]. En anatomie *vaisseaux* (*vasa*), les canaux dans lesquels circulent tous les fluides de l'économie animale. L'ensemble des *vaisseaux artériels* constitue le *système vasculaire à sang rouge* ; l'ensemble des *vaisseaux veineux* constitue le *système vasculaire à sang noir* ; l'ensemble des *vaisseaux* et des *ganglions lymphatiques* constitue le *système absorbant* ou *lymphatique*.

Vaisseaux courts [*vasa breviora*]. Branches de l'artère splénique qui se rendent au grand cul-de-sac de l'estomac qu'elles atteignent après un très-court trajet, et veines correspondantes se jetant dans la veine splénique.

Vaisseaux des plantes. V. CELLULE.

VALÉRAL. s. m. Produit obtenu par distillation du valérate de baryte. C'est une huile inflammable très-fluide, qui, à l'air, passe facilement à l'état d'acide valérique. ($C^{10}H^{10}O^2$.)

VALÉRALDÉHYDE. s. m. Le valéral.

VALÉRAMIDE. s. f. L'un des noms de l'acide valérianique. ($H^2Az + C^{10}H^9O^2$.)

VALÉRATE ou **VALÉRIANATE**. s. m. V. ODORANTS (*principes*) et AMYLIQUE (*acide*). L'acide amylique ou valérianique est regardé comme un stimulant actif du système nerveux, et, combiné avec la quinine (*valérianate de quinine*), il forme un médicament utile dans les cas qui réclament des toniques stimulant les nerfs. Le *valérianate de zinc* est encore plus employé dans tous les cas de névralgie, de migraine, etc., rebelles aux antispasmodiques, à la dose de 5 à 15 centigrammes par jour, en poudre ou en potion. Ce sel est blanc, cristallisé en paillettes. On emploie le *valérianate de fer* lorsque les accidents précédents compliquent la chlorose. On le donne en pilules à la dose de 10 à 60 centigrammes par jour, en trois ou quatre fois.

Valérianate d'ammoniaque. S'emploie dans les mêmes cas que celui de zinc, seul ou associé à lui.

VALÉRÈNE. s. m. (Gerhardt, Cahours et Dumas). Même corps que le bornéène (V. ce mot), qui est mêlé dans la valériane à une essence oxygénée.

VALÉRIANE. s. f. [*Valeriana*, L., all. *Baldrian*, angl. *valerian*, it. et esp. *valeriana*]. Genre de plantes (triandrie monogynie, L., dipsacées, J.) dont une espèce, la *valériane officinale* (*Valeriana officinalis*, L.), a une racine très-petite formée d'un collet écailleux entouré de tous côtés de radicelles blanches, cylindriques et ténues, qui prennent par la dessiccation une apparence cornée (Fig. 514). On y trouve des valérianates et une essence auxquels la plante doit ses propriétés (V. BORNÉÈNE). Cette racine agit tantôt comme un stimulant énergique, tantôt comme un puissant antispasmodique. On a constaté son efficacité contre les fièvres intermittentes. Comme antispasmodique, on administre quelquefois la valériane en décoction (8 grammes, dans eau, 1 kilogramme, à vaisseau clos); mais cette boisson a une saveur excessivement désagréable : aussi fait-on plutôt usage de la poudre, sous forme de bols (1gr,20 à 4 grammes), ou de la teinture alcoolique (à la dose de 4 grammes et plus dans 60 grammes de potion). On emploie aussi avec avantage l'*extrait alcoolique* et le *sirop*. — La *grande valériane* (*Valeriana phu*, L.), et la *valériane dioïque* (*Valeriana dioica*, L.), dont l'odeur forte rappelle exactement celle de la valériane officinale, jouissent de propriétés analogues.

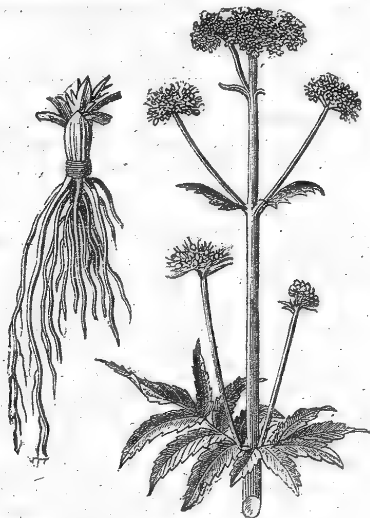


FIG. 514.

VALÉRIANÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparées des dipsacées. Herbes à feuilles opposées. Fleurs en grappes ou en cymes, mais sans involucre; calice simple, soudé à l'ovaire; limbe supère à 3 ou 4 dents dressées ou roulées et formant aigrette à la maturité; corolle monopétale; étamines, 1 à 5; ovaire à 3 loges dont 2 stériles, souvent indistinctes; ovule unique; anatrope, pendant; style à 2 ou 3 stigmates. Fruit sec, indéhiscent, monosperme, bien qu'à 1 ou 3 loges. Graine inverse; embryon homotrope, droit, à radicule supère, sans endosperme.

VALÉRIANELLE. s. f. V. MÂCHE.

VALÉRIANINE. s. f. Le stéaroptène de l'essence de valériane.

VALÉRIANIQUE, VALÉRIQUE ou **VALÉRYLIQUE**. adj. V. AMYLIQUE.

VALÉRIANOÏLE. s. m. (Righini). La valérianine.

VALÉRINE ou **PHOCÉNINE**. s. f. Berthelot a montré que les acides gras volatils forment, avec la glycérine, des corps neutres. L'acide valérianique forme trois combinaisons neutres analogues aux stéarines (V. TRISTÉARINE). Ce sont : 1° La *monophocénine* ou *monovalérine* ($C^{16}H^{16}O^8$). Liquide neutre, huileux, odorant, plus lourd que l'eau dont il dissout son demi-volume seulement. 2° La *diphocénine* ou *divalérine* ($C^{26}H^{26}O^{12}$). Liquide neutre huileux, d'odeur désagréable d'huile de poisson, d'un goût amer et aromatique; se fige à — 40°. 3° La *triphocénine* ou *trivalérine* ($C^{36}H^{32}O^{12}$). Liquide neutre, incolore, huileux, d'odeur faible, désagréable; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Les *valérines*, au contact de l'air, s'acidifient sensiblement au bout de quelques semaines en prenant l'odeur d'acide phocénique; ce fait paraît plutôt dû à l'action de l'humidité qu'à celle de l'oxygène, qui n'est pas absorbé sensiblement (V. TRIOLÉINE). Traitées à froid par l'alcool et l'acide chlorhydrique, elles donnent de la glycérine et de l'éther phocénique. La phocénine ou valérine naturelle n'a jamais pu être obtenue tout à fait pure comme les phocénines artificielles; aussi sa composition et ses propriétés ne coïncident exactement avec aucune de ces phocénines, mais avec celles d'un corps qui tiendrait à peu près le milieu entre elles ou résulterait de leur mélange.

VALÉROL. s. m. ($C^{12}H^{10}O^2$). Essence oxygénée qu'on trouve dans l'essence de valériane impure. Cristallise au-dessous de 0°, et les cristaux ne fondent qu'à 20°. Neutre, odeur de valériane; plus léger que l'eau, qui en dissout peu ; soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles.

VALÉRONE. s. m. [*oxyde* de *valéronyle*]. Produit obtenu par distillation du valérianate de chaux. Liquide, mobile, incolore, d'odeur valérianique éthérée; plus léger que l'eau, qui n'en dissout pas; soluble dans l'éther et l'alcool; neutre. (C^9H^9O.)

VALÉRONITRILE. s. m. Liquide incolore, bouillant à 125° centigr., obtenu en chauffant la valéramide avec l'acide phosphorique anhydre ($C^{10}H^9Az$). En chauffant ainsi le butyrate d'ammoniaque ou la butyramide et l'acétate d'ammoniaque, on obtient le *butyronitrile* (C^8H^7Az), liquide huileux qui bout à 118° centigr., et l'*acétonitrile* (C^4H^3Az), liquide volatil, mis-

cible à l'eau, bouillant à 77° centigr. L'ensemble des corps ainsi obtenus compose le groupe des *nitriles*.

VALÉRONYLE. s. m. Radical hypothétique (C^9H^9) dont le valérone serait l'oxyde.

VALÉRYLE. s. m. [*phocényle, delphinyle*]. Radical hypothétique ($C^{19}H^9$) dont l'acide valérylique serait l'oxyde. V. VALÉRIANIQUE.

VALÉRYLÈNE. s. m. ($C^{10}H^8$). Liquide incolore très-mobile, d'odeur alliacée, qui bout à 46°. On obtient en chauffant à 140° l'amyline bromée au contact d'une solution alcoolique de potasse (Reboul).

VALÉRYLIQUE (ACIDE). V. ACIDE *delphinique*.

VALET A PATIN. s. m. [*volsella Patini*]. Espèce de pince composée de deux branches unies dans le milieu par une charnière, et que l'on peut écarter ou rapprocher au moyen d'un anneau coulant. On s'en servait pour saisir et tenir comprimée l'extrémité des vaisseaux ouverts dont on voulait faire la ligature.

VALÉTUDINAIRE. adj. [*valetudinarius*, de *valetudo*, santé; all. *kränkelnd*, angl. *valetudinarian*, it. et esp. *valetudinario*]. Infirme, qui a une faible santé, qui est sujet à de fréquentes maladies.

VALETUDINARIUM. s. m. [de *valetudo*, santé]. Nom donné, chez les Romains, à des locaux destinés, dans les maisons des riches, à recevoir et à traiter les esclaves malades, et, dans les camps, à des locaux destinés au traitement des soldats malades.

VALGUS. adj. et s. m. [βλαισός]. V. PIED *bot*.

VALLÉCULE. s. f. [*vallecula*, petite vallée, de *vallis*, vallée]. Intervalle qui sépare deux côtés sur le fruit des ombellifères. Les canaux (ou bandelettes) résinifères longitudinaux sont ordinairement situés dans l'épaisseur du péricarpe, et dans l'étendue qui correspond aux vallécules.

VALLÉCULÉ, ÉE. adj. [*valleculatus*]. Qui est pourvu de vallécules.

VALVAIRE. adj. [*valvaris*, all. *klappig*, esp. *valvar*]. Qui a rapport aux valves.

VALVE. s. f. [*valva*, all. *Klappe*, angl. *valve*, it. et esp. *valva*]. Nom donné par les botanistes aux pièces de certains péricarpes, qui sont distinctes et susceptibles de se séparer à la maturité, sans déchirement apparent.

VALVÉ, ÉE. adj. [*valvatus*, all. *klappig*, esp. *valvado*]. Se dit d'une corolle dont, avant l'épanouissement, les pétales se touchent par leurs bords seulement.

VALVICIDE. adj. [*valvicida*, de *valva*, valve, et *cædere*, couper]. — *Déhiscence valvicide*. Celle qui s'opère par la rupture des valves du fruit.

VALVIFORME. adj. [*valviformis*, all. *klappenförmig*, esp. *valviforme*]. Qui a la forme d'une valve.

VALVULAIRE. adj. Qui a la forme de valvule, qui en remplit les usages, etc.

VALVULE. s. f. [*valvula*, diminutif de *valva*, valve; all. *Klappe*, *Kläppchen*, angl. *valve*, it. *valvola*, esp. *valvula*]. Tout repli qui, dans les vaisseaux et conduits du corps, empêche les liquides ou autres matières de refluer, ou qui a pour fonction principale de ralentir ou de modifier le cours des liquides sur le trajet desquels il se trouve. V. PANCRÉAS.

Valvule de Bauhin. V. ILÉO-CÆCAL.

Valvule bicuspide. La valvule auriculo-ventriculaire gauche.

Valvules conniventes. V. CONNIVENT.

Valvule d'Eustachi. Repli membraneux qui répond à l'ouverture de la veine cave inférieure dans l'oreillette droite du cœur.

Valvules de Kerkring ou *Kerkringius*. V. CONNIVENT.

Valvule mitrale. La valvule tricuspide.

Valvules prostatiques. Chez quelques vieillards, il existe, à l'union de la paroi inférieure de l'urèthre et du col de la vessie, une membrane valvulaire qui s'oppose à l'excrétion de l'urine et à l'introduction des sondes dans la vessie. Ces espèces de plis sont (Mercier) formés tantôt par des éléments de la prostate hypertrophiée, tantôt par des fibres musculaires, d'où les noms de *valvules prostatiques* et *valvules musculaires*. On reconnaît cette disposition valvulaire à l'aide de sondes métalliques à courte courbure.

Valvule du pylore, *valvule pylorique*. V. PYLORE.

Valvule sigmoïde. V. SIGMOÏDE.

Valvule de Tarin. Repli de la substance cérébrale situé au-dessus et en arrière du quatrième ventricule.

Valvule de *Thébésius* [*valvula thebesiana*]. Celle qui se trouve à l'orifice d'abouchement de la *veine coronaire du cœur* ou *cardiaque* dans l'oreillette droite, au devant de l'orifice de la veine cave inférieure, et se continue avec l'extrémité inférieure, de la *valvule d'Eustachi*.

Valvule tricuspide. La valvule auriculo-ventriculaire droite.

Valvule des veines. V. VEINE.

Valvule de Vieussens. Lame de la substance cérébrale qui forme la couverture du quatrième ventricule.

VALYLE. s. m. Radical hypothétique (C^8H^9) dont l'existence admise conduit à considérer l'*acide valérique* comme un *oxalate de valyle* ($C^8H^9 + C^2O^3$), et le valéronitrile comme un cyanovalyle ou cyanure de valyle.

VANADATE. s. m. [all. *vanadinsaures Salz*, esp. *vanadato*]. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide vanadique avec les bases.

VANADIQUE (ACIDE). Se retire du vanadate d'ammoniaque; il rougit fortement le tournesol, cristallise après fusion, et n'est pas décomposé au rouge blanc.

VANADITE. s. m. [all. *vanadigsaures Salz*, esp. *vanadito*]. Nom donné aux sels dans lesquels l'oxyde de vanadium joue le rôle d'acide.

VANADIUM. s. m. [all. *Vanadin*, angl. *vanadium*, it. et esp. *vanadio*]. Métal découvert par Sefstrœm, qui est d'un blanc argentin, non ductile, soluble dans l'acide azotique, insoluble dans les acides sulfurique et chlorhydrique. Densité, 3,64.

VANDELLIE. s. f. Plante de la famille des scrofulariées gratiolées (*Vandellia diffusa*, L.), de Madagascar et de l'Amérique tropicale; elle est amère et purgative. On l'emploie en décoction dans les fièvres et les maladies du foie. Elle fournit l'*haimerada*, médicament employé à la Guyane. C'est le *caa-ataica* de Pison.

VANILLE. s. f. [all. *Vanille*, angl. *vanilla*, it. *vaniglia, vainiglia*, esp. *vainilla*]. Fruit de l'*Epidendrum vanilla*, L. (Fig. 515), plante parasite et sarmenteuse du Mexique (gynandrie diandrie, L., famille des orchidées, J.). La vanille est une capsule (*a*) droite, d'un rouge brun, ridée et sillonnée dans le sens de sa longueur, renflée dans son milieu, un peu molle, grasse au toucher, souvent recouverte d'efflorescences de vanilline, contenant une pulpe liquide, huileuse, noirâtre, et une multitude de petites se-

mences. Elle a une odeur aromatique extrêmement agréable. Elle est stimulante, mais plutôt employée



FIG. 515.

pour aromatiser le chocolat, les liqueurs de table, etc. qu'à titre de médicament.

VANILLINE. s. f. Principe qui préexiste dans les capsules de vanille, et qui cristallise à leur surface sous le nom de *givre*. Obtenue à l'état de pureté, cette substance est incolore ; elle est sous la forme de longues aiguilles en prismes à quatre pans terminés par des biseaux. Elle présente une odeur aromatique très-forte qui rappelle puissamment le parfum de la vanille ; sa saveur est chaude et piquante. Ses cristaux sont durs et craquent sous la dent. Elle n'exerce pas d'action bien sensible sur le tournesol. Lorsqu'on la soumet à l'action de la chaleur, elle entre en fusion à la température de 76°; chauffée plus fortement, elle se volatilise en grande partie vers 150° sous la forme de petits cristaux aiguillés d'une blancheur éclatante, et qui possèdent toute l'odeur suave de la vanille. Elle est à peine soluble dans l'eau froide; l'eau bouillante en dissout une assez grande quantité qu'elle abandonne par le refroidissement ; elle est très-soluble dans l'alcool, dans l'éther, dans les huiles fixes et dans les huiles volatiles. L'acide sulfurique concentré la dissout en se colorant en jaune. Elle se dissout sans s'altérer dans les acides étendus. Elle se dissout facilement aussi dans la potasse liquide; les acides la précipitent de cette dissolution sans qu'elle ait subi d'altération. Elle ne dégage pas l'acide carbonique des carbonates alcalins, même à l'aide de la chaleur. C'est elle et non de l'acide benzoïque qui forme le *givre* des capsules de vanille. Elle diffère de cet acide ainsi que de la *coumarine*. ($C^{20}H^{6}O^{4}$.) (Gobley.)

VAPEUR. s. f. [*vapor*, ἀτμός, all. *Dampf*, angl. *vapor*, it. *vapore*, esp. *vapor*]. Ce mot a deux acceptions. Suivant les uns, il désigne tous les gaz produits par l'évaporation, qu'ils soient à l'état aériforme parfait ou déjà précipités dans l'air ; suivant les autres, on ne doit l'appliquer qu'aux molécules solides ou liquides accumulées dans l'air, dont elles troublent la transparence en y produisant une sorte de fumée, et qui, résultant de la perte de calorique d'un gaz, n'ont point encore eu le temps de se réunir. Dans tous les cas, le mot *vapeur* ne désigne jamais qu'un gaz, non permanent, qui repasse à l'état liquide ou solide quand sa température baisse sensiblement ou qu'il est soumis à une plus forte pression. Aujourd'hui que plusieurs gaz longtemps regardés comme non coercibles ont été amenés à l'état liquide par des abaissements de température, sous de fortes pressions, la distinction autrefois établie entre les vapeurs et les gaz est devenue moins exacte.

Vapeur de charbon de bois, *de charbon de terre*, *de coke* et *vapeur de bois chauffé*. Nom donné au gaz et à la vapeur d'eau qui se dégagent et se mêlent à l'air libre ou confiné lorsque les corps susdits brûlent dans de telles conditions que l'oxygène leur arrive en quantité insuffisante pour qu'il y ait combustion complète en eau et en acide carbonique. L'air confiné vicié par ce mélange renferme surtout de l'azote (75 pour 100), et l'oxygène manque parce qu'il s'est combiné pour former de l'oxyde de carbone, de l'acide carbonique et de l'eau, quand il y a du bois qui brûle. On y trouve aussi un peu d'hydrogène carboné. Les proportions de gaz varient selon les conditions nombreuses dans lesquelles se passe la combustion. Ce mélange de gaz et de vapeurs est incolore, mais répand une odeur spéciale (*odeur de charbon* ou de la *vapeur de charbon*) qui n'est due à aucun des gaz précédents, et le principe qui la cause reste à trouver. Tous ces gaz sont irrespirables, et un courant de *vapeurs de charbon*, même en plein air, frappant sur un groupe d'individus qui l'absorbaient, a causé brusquement, quelquefois, les symptômes de l'asphyxie, comme ceux qu'on voit fréquemment dans les lieux étroits ou calfeutrés où du charbon était allumé. L'azote agit comme gaz simplement irrespirable ; l'acide carbonique agit en empêchant la sortie, et l'échange avec l'oxygène, de ce même acide, dont les hématies du sang veineux sont imprégnées. Le sang passe ainsi à l'état veineux jusque dans les artères, reporte de l'acide carbonique au lieu d'oxygène dans l'intimité des tissus dont il vient déjà ; il empêche la nutrition de ces tissus, et, par suite, les actes de la vie animale. C'est ainsi qu'il est délétère, et, à part cela, cet acide n'a aucune action décomposante sur les tissus ni sur le sang, car, absorbé par l'intestin, il ne cause aucun accident, parce qu'il s'échappe par les poumons. Les symptômes les plus persistants sont dus à l'*oxyde de carbone* (V. ce mot). L'hydrogène bicarboné agit comme gaz toxique, mais il est peu abondant. L'hydrogène protocarboné agit comme l'azote.

Vapeur d'eau. V. EAU.

Vapeur vésiculaire. Nom donné longtemps aux parcelles d'eau visibles dont l'ensemble forme les brouillards et les nuages, parce qu'on les croyait formées d'une bulle d'eau pleine d'air. On sait aujourd'hui que ce terme est impropre, ces *vapeurs* visibles étant formées par des gouttelettes très-fines.

VAPEURS. s. f. pl. [all. *Vapeurs*, it. *vapori*, esp. *vapores*]. Nom donné à l'hystérie et à l'hypochondrie, que les anciens attribuaient à des vapeurs qu'ils supposaient partir de la matrice ou des hypochondres et s'élever jusqu'au cerveau. V. NÉVROPATHIE.

Vapeurs de rate. Le spleen.

VAPORISATION. s. f. [*vaporatio*, all. *Verdünstung*, angl. *vaporization*, esp. *vaporizacion*]. Transformation d'un liquide en fluide élastique ; dégagement rapide de vapeurs qui a lieu au moment de

l'ébullition. Beaucoup de substances sont entraînées en suspension dans la vapeur d'eau lors même qu'elles ne sont pas volatiles par elles-mêmes, et à plus forte raison lorsqu'elles sont volatiles, comme les essences. De là l'emploi en médecine des *vapeurs médicamenteuses* de beaucoup de plantes qu'on plonge dans l'eau maintenue en ébullition, et dont on dirige la vapeur sur la partie malade, telles que les fosses nasales dans le coryza, l'arrière-gorge dans l'angine et diverses altérations du larynx, le col de l'utérus, diverses sortes d'ulcères, etc. Les solanées vireuses, les labiées, etc., sont surtout employées de cette manière.

VARAIRE. s. m. Nom vulgaire du *veratrum*.

VAREC. s. m. [all. *Tang*, angl. *sea-weed*, esp. *ova, varec*]. On nomme ainsi, sur les côtes de l'Océan, toutes les plantes du genre *Fucus* (cryptogames, L., famille des algues, J.) qu'on y ramasse pour produire, par leur incinération, une soude de mauvaise qualité, qui a pris néanmoins un certain degré d'importance depuis qu'on y a découvert l'*iode*. Les *varecs* ou *fucus* sont des productions marines formées d'un tissu cellulaire homogène, qui contient un mucilage qu'on pourrait utiliser comme aliment s'il n'était presque toujours accompagné d'une huile fétide. Un certain nombre d'espèces qui n'ont pas cet inconvénient sont déjà employées à ce titre. Le *Fucus helminthocorton*, Latour, (*Gigartina helminthocorton*, Lamouroux), mêlé de plusieurs autres espèces d'algues, constitue la mousse de Corse, employée comme vermifuge. Le *varec vésiculeux* (*Fucus vesiculosus*, L.) a été préconisé contre les scrofules, le goître, etc.; réduit en charbon dans un creuset, c'est l'*éthiops végétal* de quelques pharmacopées. — Le sel marin que l'on extrait des soudes de varec, étant d'un prix inférieur au sel préparé par les salines pour les usages économiques, et n'étant pas assujetti aux mêmes droits, est souvent employé dans le commerce pour falsifier le sel ordinaire; et l'on a trouvé en 1832, chez les épiciers de Paris, des sels qui contenaient ainsi 10 et jusqu'à 20 pour 100 de sel de varec. Ces mélanges, toujours très-nuisibles à la santé, et souvent très-dangereux à raison de la quantité d'iode qu'ils contiennent, sont faciles à constater en mettant sur une assiette ou une soucoupe de faïence ou de porcelaine quelques gouttes d'un soluté d'amidon, jetant dans ce soluté le sel suspect, et y versant ensuite quelques gouttes de chlore : il se développe aussitôt une coloration en bleu qui décèle la présence du sel d'iode. Lassaigne traite les solutés par du chlorure de palladium, qui donne une couleur brune avec 1/40000e d'iodure.

VARIABILITÉ. s. f. Propriété de présenter des variétés. — *Variabilité des espèces.* Elle présente à considérer trois cas distincts : 1° A partir de la deuxième génération, les hybrides végétaux, lorsqu'ils sont doués de fertilité, reviennent très-fréquemment à l'une des deux espèces dont ils sont sortis. Ce retour n'est cependant pas universel : rien n'est plus commun, en effet, que de trouver dans une collection d'hybrides de même provenance et de seconde génération (ou d'une génération plus avancée), à côté d'individus qui rentrent dans le cadre des espèces productrices, un reliquat d'individus, en nombre plus ou moins grand, qui n'y rentrent pas, ou même qui diffèrent plus de ces dernières que n'en différaient les hybrides de première génération. Il n'y a pas de différence sensible entre les hybrides de deux espèces; et, à la première génération, les hybrides de même provenance se ressemblent entre eux autant que se ressemblent les individus d'espèces pures issus d'un même semis. A cette première génération, la collection entière des individus hybrides de même origine, quelque nombreux qu'ils soient, est aussi homogène et aussi uniforme que le serait un groupe d'individus d'une espèce invariable, ou d'une race pure et nettement caractérisée. A la deuxième génération des hybrides entre eux, les individus constituent, pour ainsi dire, autant de variétés individuelles, comme si, le lien qui devait les rattacher aux types spécifiques s'étant rompu, leur végétation s'était égarée dans toutes les directions. C'est la *variation désordonnée* (Naudin), ainsi dite par opposition à la manière de varier des espèces pures (chez les animaux, les métis de chien et de loup ou de renard, de chacal et de renard, et des espèces diverses de canards accouplées entre elles, nous offrent des exemples analogues). Ces variétés sont purement individuelles, sans fixité. Du semis de leurs graines naissent de nouvelles formes qui ne se ressemblent pas plus entre elles, qu'elles ne ressemblent à celles qui les ont produites. Ainsi la variation désordonnée n'engendre que des individualités, car l'uniformité ne s'établit entre la descendance des hybrides qu'à la condition qu'elle reprenne la livrée normale des espèces. 2° Dans les arbres fruitiers, les variétés sont individuelles, sans permanence, dès que cesse la greffe, et sous leur multitude de formes instables se cachent plusieurs types spécifiques primitivement distincts, auxquels il n'est plus possible aujourd'hui d'assigner leurs vrais caractères. Chez les animaux, les chiens et les poules offrent des exemples analogues. 3° Quant aux espèces pures, Naudin a reconnu que, lorsqu'elles varient en vertu de leurs aptitudes innées et des conditions naturelles du milieu, elles le font d'une manière bien différente de celle qui est constatée dans les hybrides. Tandis que chez ces derniers la forme se dissout, d'une génération à l'autre, en variations individuelles et sans fixité, dans l'espèce pure, au contraire, la variation naturelle tend à se perpétuer et à faire nombre, c'est-à-dire race ou seulement variété proprement dite. Mais en aucun cas la variabilité ne se montre indéfinie; c'est-à-dire que jamais elle ne va jusqu'à produire des types stables naturellement, susceptibles de donner à leur tour des variétés, telles que les précédentes qui sont obtenues des espèces naturelles; susceptibles d'être, en un mot, considérées comme des espèces nouvelles dérivant d'une autre ou de deux autres, et venant se surajouter au nombre de celles qui existent déjà. En un mot, il n'y a pas là un mode naturel de formation d'espèces. Jamais non plus la variabilité des espèces ne conduit à obtenir de l'une d'elles, naturellement ou pathologiquement, une métamorphose ou transformation d'un ou de plusieurs individus en individus semblables à ceux d'une autre espèce naturelle, de manière que les descendants de l'une, au lieu de faire nombre à côté de leurs ascendants, vinssent se fondre dans une autre espèce en faisant nombre à côté des individus représentant celle-ci. Ces notions s'appliquent aux éléments anatomiques et aux tissus, aussi bien qu'aux animaux et végétaux qui en sont formés.

VARICE. s. f. [*varix*, κιρσός, all. *Krampfader*, angl. *varix*, it. *varice*, esp. *variz*]. Dilatation permanente d'une veine, produite par l'accumulation du sang dans sa cavité. La varice offre l'apparence d'une nodosité molle, inégale, allongée, sinueuse, indolente,

livide, noirâtre, sans pulsation, cédant facilement à l'impression du doigt, reparaissant dès que l'on cesse la compression. Ces dilatations variqueuses sont observées particulièrement dans : 1° les veines superficielles des membres abdominaux ; 2° les veines hémorrhoïdales (hémorrhoïdes, V. ce mot); 3° les veines spermatiques (varicocèle, V. ce mot) ; 4° les veines de la vulve et du vagin ; 5° puis viennent les veines des autres régions, mais plus rarement. Les varices des membres inférieurs n'affectent aucune prédilection pour le côté gauche. Elles ne débutent jamais, lorsqu'elles sont spontanées, par le tronc de la saphène interne, mais bien par les branches secondaires et anastomotiques. La saphène elle-même reste souvent normale, plus souvent encore s'atrophie au moins à la jambe, quand le membre tout entier est couvert de dilatations veineuses. Loin d'être rares, les varices profondes sont plus communes que les varices sous-cutanées. Le siége primitif réel de la phlébectasie réside dans les veines profondes. C'est sur elles d'abord que porte la dilatation ; de là elle se propage dans les veines sous-cutanées. Cette propagation se fait par les diverses espèces de voies anastomotiques étendues des veines superficielles aux veines profondes. Les veines intramusculaires, l'anneau du soléaire et les anneaux aponévrotiques musculaires jouent un rôle initial considérable dans la production de la maladie. En second lieu prend place l'insuffisance valvulaire, dont l'importance est également très-considérable (Verneuil). Les varices, qui, à un état de dilatation médiocre, ne sont pour les malades que la source de faibles incommodités, peuvent, quand elles ont acquis un grand volume, devenir la cause d'accidents plus ou moins graves. Ainsi elles ne sont plus indolentes : la moindre fatigue, le moindre exercice détermine aussitôt, dans le membre affecté, de l'engourdissement et de la douleur tantôt sourde, tantôt vive et instantanée ; toutes les causes qui produisent une activité plus grande de la circulation dans le membre affecté produisent aussi une turgescence extrême des veines, qui deviennent douloureuses. La turgescence, en se développant dans les capillaires, amène bientôt, dans le tissu cellulaire et dans la peau, de l'empâtement, œdème, induration, résultant de la compression exercée sur les vaisseaux lymphatiques voisins des veines affectées ; les téguments infiltrés prennent une teinte violacée au niveau des nodus variqueux, et adhèrent bientôt à la veine sous-jacente. Le moindre frottement détermine, sur le tissu lamineux ou la peau ainsi altérés, une ulcération très-rebelle, à cause de l'altération primitive des tissus. Les nodosités variqueuses usent les parties environnantes, et arrivent à n'être plus recouvertes que par l'épiderme. On voit alors une petite tache noire, indice d'une perforation imminente qui s'effectuera sous l'influence du moindre effort, et donnera lieu à une hémorrhagie plus ou moins abondante qui nécessite souvent la compression de l'artère du membre ou l'emploi du perchlorure de fer. On évitera tout ce qui est obstacle au retour du sang veineux. Une fois maître de l'écoulement, il faut faire une compression de tout le membre, ou appliquer le perchlorure de fer ; il faut, de plus, mettre la partie affectée dans une position horizontale, ou mieux, déclive, afin de combattre l'action de la pesanteur, qui, jointe au poids de la colonne sanguine, tend à faire suivre au fluide sanguin une voie rétrograde (V. Ulcère *variqueux*). La phlébite est encore une des complications fréquentes des varices. Elle peut se borner à la veine ou s'étendre aux parties voisines. Alors les varices deviennent dures, rondes et douloureuses. Elle se termine le plus souvent, dans le premier cas, par résolution ; dans le second, il se produit un véritable phlegmon ; l'infection purulente est rare dans cette phlébite, qui est traumatique, mais non une maladie générale. Le *traitement* des varices doit, en général, se borner aux *palliatifs* tels que la compression par des bandes de flanelle, ou mieux des bas lacés ou des bas de caoutchouc. On a beaucoup discuté de la *cure radicale* des varices, sans songer : 1° Que cette altération consiste en dilatation et allongement des veines avec épaississement plutôt qu'amincissement des parois ; 2° que les varices siégent sur les branches veineuses de petit volume, et non point sur les troncs veineux, comme les saphènes, par exemple, qui restent saines avec leur volume normal au milieu des masses variqueuses collatérales les plus grandes, ainsi que Verneuil l'a encore prouvé récemment ; 3° que les varices reconnaissent pour cause un état général des tissus du système veineux, démontré : *a.* par le fait précédent ; *b.* par la récidive ou extension du mal aux veines voisines après l'opération, comme toutes les fois qu'il s'agit de perturbation de la nutrition ou de modification de la texture dans tout un système anatomique tel que l'artériel, l'épithélial, etc. (V. Anévrysme et Récidive) ; 4° qu'il est d'observation que la compression des troncs veineux n'est qu'une cause occasionnelle des varices : elles se développent, en effet, dans bien des cas où il n'y a pas de compression des veines ; elles ne surviennent pas chez toutes les femmes grosses ; et, quand elles surviennent, ce n'est certainement que chez celles dont le système veineux offre les conditions se rencontrant chez les hommes affectés de varices. Les divers procédés de cure radicale quelquefois tentés sont : 1° *Ligature.* Bien que la perméabilité du vaisseau puisse se rétablir, ce procédé est cependant assez bon comparativement ; 2° *Cautérisation.* Bonnet emploie la potasse caustique ; il l'applique sur le trajet de la veine, de manière à former une eschare de 2 à 3 centimètres de diamètre. Le plus souvent l'application du caustique sur un seul point ne suffit pas ; il faut en faire de nouvelles sur deux ou trois points différents. 3° *Injection de perchlorure de fer.* On commence par poser une ligature circulaire au-dessus et au-dessous du point sur lequel on veut faire la ponction ; on a eu soin de faire marcher préalablement le malade, afin de rendre les tumeurs plus saillantes ; la ligature posée, on remplit de perchlorure de fer le corps de la seringue, et, afin de ne pas laisser d'air dans son intérieur, on fait subir à la tige du piston un nombre de tours suffisants pour qu'une goutte vienne se présenter à l'extrémité de la seringue. Cela fait, on ponctionne la veine ou la tumeur variqueuse avec le troquart armé de sa canule, on l'introduit obliquement et avec lenteur, en lui communiquant un mouvement de vrille, puis on retire la tige du trocart ; et, si l'on a pénétré dans la veine, ce dont on est bientôt averti par l'apparition de quelques gouttes de sang à l'extrémité libre de la canule, on adapte tout de suite la seringue à la canule du trocart au moyen du pas de vis dont ils sont munis l'une et l'autre, et l'on fait descendre le piston, en tournant entre le pouce et l'index les deux oreilles qui terminent sa tige, autant de fois que l'on veut introduire de gouttes de perchlorure dans la tumeur. L'état violet de

la peau disparaît, et est remplacé par une coloration rougeâtre, inflammatoire. Le premier phénomène consécutif est une légère inflammation de la peau qui se déclare généralement dix à douze heures après l'injection, et qui peut se terminer par résolution, par induration, par suppuration, et donner lieu à un abcès; on pourrait quelquefois prendre pour un abcès une tumeur fluctuante qui se formerait au niveau du sommet du caillot, et qui ne serait autre chose que du sang à demi coagulé, ou qui aurait échappé à l'action du perchlorure. L'inflammation peut se terminer aussi par mortification. En voici les symptômes : décoloration de la peau au niveau de la ponction, puis coloration légèrement brunâtre, finalement noirâtre; diminution de consistance; ouverture qui permet de constater la mortification de la peau et du tissu lamineux ainsi que de la paroi veineuse ; caillot à nu d'une coloration noirâtre, d'un aspect grenu. Cette mortification ne cause pas d'accident grave ; les symptômes généraux sont nuls ou presque nuls. L'*ablation* des varices, autrefois mise en pratique, ne l'est plus actuellement.

Varices anévrysmales. V. ARTÉRIO-VEINEUX.

Varices vésicales. Cordons noueux entrecroisés en tous sens, de la grosseur d'une plume ordinaire, que l'on rencontre aux faces antérieure et postérieure de l'organe sous le péritoine; quelques-unes sont pour ainsi dire incrustées dans les parois vésicales mêmes, et se distinguent, par leurs nodosités, des fibres charnues qui les recouvrent en plusieurs endroits. Elles semblent tellement confondues avec la tunique musculeuse, qu'on dirait de véritables sinus comparables à ceux de l'utérus. Là où des pelotons variqueux se dessinent à la surface de l'organe, la dissection a montré (Triquet) les tuniques veineuses triplées d'épaisseur ; la membrane interne très-épaisse se laisse déchirer en lambeaux par la moindre traction ; de longs caillots tapissent leur intérieur. Arrivées à l'extrémité antérieure et postérieure de la vessie, ces veines dilatées s'enfoncent dans la prostate. Cette glande quelquefois est plus grosse qu'un œuf. A la face intérieure de la vessie, sous la muqueuse même, varices moins volumineuses mais plus nombreuses. Au niveau de l'orifice vésical la muqueuse forme quelquefois une tumeur de la grosseur d'une noisette, qui n'est autre chose qu'une énorme dilatation variqueuse, et qui obture complétement l'orifice d'écoulement de l'urine. Cette tumeur est souvent disposée de façon que la sonde pénètre facilement de dehors en dedans en la soulevant; mais, dans les efforts que fait le malade pour uriner, elle s'applique sur l'orifice, poussée en avant par les fibres musculaires sur lesquelles elle repose; les fibres musculaires placées au-dessous sont hypertrophiées (Duclos). Les vaisseaux variqueux de la vessie peuvent se rompre. Leur rupture (Chopart) est souvent occasionnée par la présence d'une pierre dans ce viscère, surtout si le malade fait des exercices immodérés, s'il va en voitnre, s'il fait des excès de boissons ou vénériens. Parmi ces cas de varices : 1° les uns sont incurables, ce sont ceux dans lesquels les varices vésicales accompagnent des lésions graves du viscère, comme les fongus, les pierres de la vessie, les maladies organiques du col vésical ou de la prostate; 2° les autres curables, dans lesquels les varices vésicales sont toute la maladie. Quand ce gonflement variqueux s'accompagne de symptômes inflammatoires, on peut y remédier par le repos au lit, les boissons adoucissantes prises en petite quantité, des ventouses à l'hypogastre, et enfin par les sondes élastiques qui, au moyen de la pression qu'elles exercent sur les vaisseaux variqueux du col de la vessie, les affaissent. L'écoulement de sang qu'elles causent est sans danger.

VARICELLE. s. f. [*varicella*, *variolæ spuriæ*, all. *Wasserpocken*, *Spitzblattern*, *Schafpocken*, *Schweinspocken*, *Hühnerpocken*, angl. *chickenpox*, *waterpox*, it. *varicella*]. *Varicelles*, *varioloïdes*. Nom donné, en pathologie, à des éruptions cutanées qui ne sont que des modifications de la variole, caractérisées par le développement de pustules, de vésicules ou de papules contagieuses; de là autant d'espèces de varicelles, dont la durée est d'un à deux septénaires, mais toujours sans *fièvre secondaire*, c'est-à-dire sans *fièvre de suppuration*, et par conséquent aussi sans laisser de cicatrices profondes. L'espèce désignée sous le nom de *varicelle pustuleuse ombiliquée* est celle qu'on a plus particulièrement appelée *varioloïde;* elle ne diffère réellement de la variole discrète que par l'absence de la fièvre secondaire. La couleur, d'un blanc mat, et l'ombilic des pustules sont dus, comme dans les pustules de la variole, à un petit disque pseudo-membraneux déposé entre le derme et l'épiderme et adhérent à ce dernier ; la seule différence, c'est que ce disque est moins développé, ainsi que l'éminence papillaire au-dessus de laquelle il est placé, et que ces éminences ne s'ulcèrent presque jamais. Cette varicelle apparaît surtout au début et à la fin des épidémies varioliques, particulièrement chez les sujets vaccinés ou déjà variolés précédemment. On dit l'avoir observée surtout chez les individus vaccinés qui n'avaient pas un nombre suffisant de boutons de vaccine, ou chez qui on avait ouvert les boutons avant leur complet développement; on a prétendu aussi qu'elle attaquait de préférence ceux dont la vaccination remontait à une époque plus reculée; mais ces assertions ont besoin d'être vérifiées. On observe aussi chez les vaccinés, et quelquefois chez les variolés, une autre espèce de varicelle, dite *varicelle pustuleuse conoïde* (*varicella coniformis*, Willan, *varicella verrucosa*, Plenck, *swine-pox*), qui est surtout bien dessinée sur la face, et dont les pustules parcourent leurs périodes en huit ou dix jours. Une autre (*varicelle pustuleuse globuleuse*) est caractérisée par la forme arrondie que les pustules prennent du quatrième au cinquième jour. Une quatrième (*varicelle papuleuse*) ne diffère des précédentes qu'en ce que la plupart des élevures semblent arrêtées ou restées stationnaires dans leur premier état : les papules, plus ou moins grosses et rougeâtres, se dessèchent et s'affaissent sans être suivies de croûtes, et sans contenir ni sérosité ni matière pseudo-membraneuse ou purulente. Enfin, la *varicelle vésiculeuse* (*chickenpox*) débute presque sans symptômes précurseurs, par de petites taches rouges, circulaires et superficielles, qui, dès le second jour, présentent, à leur centre, une vésicule proéminente, pleine d'une humeur limpide, incolore ou citrine. Le jour suivant, ces vésicules ont 3 millimètres de diamètre et s'élèvent en pointe ou prennent une forme arrondie. Le quatrième jour, celles qui n'ont pas été accidentellement rompues diminuent de volume et se rident à leur circonférence. Du cinquième au huitième, des croûtes adhérentes à la peau se forment et laissent ensuite, en se détachant, des taches rouges sans dépressions. Le *chickenpox* est facile à distinguer, en ce

qu'aucune autre éruption variolique ne se montre, dans son *état*, sous la forme de vésicules complétement transparentes.

VARICOCÈLE. s. m., et mieux s. f. [*varicocele*, de *varix*, varice, dilatation d'une veine, et κήλη, tumeur : petite tumeur formée par la dilatation d'une veine ; all. *Krampfaderbruch*, angl. *varicocele*, it. et esp. *varicocele*]. D'après cette étymologie, le nom de *varicocèle* devrait s'appliquer indifféremment à toute espèce de varices ; cependant on ne le donne qu'aux dilatations variqueuses des veines du scrotum et du cordon testiculaire ; encore quelques auteurs le réservent-ils uniquement aux dilatations des veines du scrotum, et appellent-ils *cirsocèle* les varices du cordon testiculaire. La *varicocèle* est caractérisée par une tumeur molle, comme fluctuante, ou plutôt pâteuse, à nodosités multiples, s'élevant du bord supérieur du testicule, et s'étendant jusqu'au niveau de l'orifice inférieur du canal inguinal, à travers lequel elle se prolonge quelquefois jusqu'aux régions lombaires. Lorsque la maladie est plus ancienne, on observe de petites masses irrégulières et dures, produites par le pelotonnement des veines, dans lesquelles la fibrine du sang s'est concrétée faute de circulation. Quelquefois le volume de la tumeur et le tiraillement qu'elle détermine causent l'atrophie du testicule. L'usage du suspensoir, dès le début, est indispensable et suffit souvent. La *cautérisation* (V. VARICE) avec la pâte de Vienne, ou mieux le chlorure de zinc au lieu de potasse caustique, ont donné de bons résultats à Bonnet, Philippeaux et Rigaud. Vidal traite les varicocèles par enroulement sur deux fils d'argent passés, l'un en avant, l'autre en arrière des veines, et tordus chaque jour de manière à enrouler celles-ci sur les fils comme sur un treuil. Il n'en résulte pas d'accidents graves. La ligature et l'extirpation, quelquefois suivies de succès, compromettent en général la vie du malade.

VARICOMPHALE. s. m. [*varicomphalus*, de *varix*, varice, et ὀμφαλός, ombilic ; all. *Krampfadernabel*, it. *variconfalo*, esp. *varicomfalo*]. Tumeur variqueuse ayant son siége à l'ombilic.

VARIÉTÉ. s. f. [*varietas*, all. *Spielart*, angl. *variety*, it. *varietà*, esp. *variedad*]. En chimie, *variétés*, individus d'une même espèce qui diffèrent par la forme des cristaux, par les propriétés optiques, électriques, ou autres propriétés secondaires, des échantillons choisis comme types de l'espèce. Lors même que ces modifications de forme vont jusqu'à un changement de type cristallin, comme pour le soufre, le biphosphate de soude, le carbonate de chaux, etc., ce ne sont encore que de simples variétés, et non des espèces différentes. Le soufre et le biphosphate de soude se comportant respectivement de la même manière dans l'action chimique, malgré la différence des deux modes de cristallisation, les chimistes ne feront jamais deux espèces de soufre, deux espèces de biphosphate de soude, d'après la considération que chacun de ces corps peut affecter deux formes primitives différentes, suivant les circonstances où il a cristallisé. L'aragonite ne doit pas davantage être une espèce différente du carbonate de chaux rhomboédrique, c'en est seulement une variété de forme. — En anatomie, comme en chimie, *variétés*, tous les individus de même espèce qui diffèrent, par la conformation extérieure, le volume, les propriétés optiques ou autres propriétés secondaires, des échantillons choisis comme types de l'espèce. Cette définition s'applique à toutes les variétés de l'espèce dans les divers ordres de parties qui constituent l'organisme sans distinction, depuis l'organisme lui-même jusqu'aux principes immédiats. — En biotaxie, *variétés*, tous les individus de même espèce qui diffèrent par la forme extérieure, le volume, la couleur ou autres propriétés secondaires, sans que ces différences se perpétuent par la génération, sauf dans un très-petit nombre de circonstances déterminées et généralement identiques (V. ESPÈCE, INDIVIDU et RACE). Ces collections d'individus d'une même espèce, bien que capables de se perpétuer, offrent, dans leur grandeur, leur couleur ou leur forme, des différences pouvant provenir de causes diverses, telles que l'âge, le sexe et la localité ; elles ne se conservent pas par la génération, mais repassent au type de l'espèce, ou du moins ne jouissent pas d'un longue durée. Une variété est une anomalie légère qui ne met obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et de laquelle il ne résulte point de difformité. V. VARIABILITÉ.

VARIOLARINE. s. f. [all. *Variolarin*, esp. *variolarina*]. Matière qui paraît de nature graisseuse, cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, et que Robiquet a trouvée dans le lichen avec lequel on prépare l'orseille (*Variolaria dealbata*, Acharius). Elle accompagne l'*orcine*, principe colorant de ce végétal.

VARIOLE. s. f. (*petite vérole*) [*variola*, *febris variolosa*, de *varius*, tacheté, moucheté ; all. *Blattern*, *Pocken*, angl. *small pox*, it. *vajuolo*, esp. *viruela*]. Genre de maladie générale fébrile, avec éruption pustuleuse à la peau, qu'on n'a ordinairement qu'une fois, qui est quelquefois sporadique, souvent épidémique ; elle est contagieuse et miasmatique ; elle s'inocule directement, et ses miasmes peuvent agir à distance en suivant la direction des vents. L'invasion de la variole est ordinairement précédée d'une période d'incubation, dont la durée est de trois à huit jours. Il y a des lassitudes, de la céphalalgie, une irritation des membranes muqueuses pulmonaire ou gastro-intestinale, des mouvements fébriles, du coryza, du larmoiement. Ensuite se manifestent des phénomènes variés suivant que la variole est *discrète* ou *confluente*. — *Variole discrète*. Il y a souvent, pendant l'incubation, un état de malaise et de prostration générale ; puis un mouvement fébrile plus ou moins prononcé, des nausées, une disposition à la sueur, annoncent l'invasion de la maladie. Du troisième au quatrième jour paraissent de petits boutons rouges, isolés, distincts, semblables à des morsures de puces, et occupant d'abord la face, puis les bras, la poitrine, et toutes les autres parties du corps. Alors cessent momentanément les symptômes fébriles. Les intervalles des pustules rougissent, la peau se tuméfie, les pustules paraissent dures au toucher ; le fluide qu'elles contiennent s'épaissit, il devient d'abord jaunâtre, puis il prend une teinte argentine et purulente ; leur sommet présente une sorte d'aplatissement suivi d'une dépression ombiliquée ; et, si l'on étudie la structure de ces pustules, on voit qu'elles contiennent un peu de sérosité et un petit disque de substance blanchâtre, d'abord molle, puis consistante. La tuméfaction de la peau, plus considérable au visage que partout ailleurs, cause une douleur tensive et une chaleur ardente ; et du cinquième au sixième jour de l'éruption se déclarent une fièvre secondaire (la fièvre de suppuration) et une légère salivation. Cet état persiste jusqu'au onzième ou douzième jour (huitième de l'éruption), et ensuite com-

mence la dessiccation. La tuméfaction diminue; les croûtes qui se forment sur la face tombent vers le quatorzième ou quinzième jour; celles des autres régions du corps tombent successivement un, deux ou trois jours plus tard; et il reste de petites taches brunes rougeâtres qui s'effacent lentement, et quelquefois de petites cicatrices irrégulières et persistantes. — *Variole confluente*. Tantôt la maladie débute sans symptômes précurseurs qui puissent en faire prévoir la gravité; tantôt les phénomènes des périodes d'incubation et d'invasion se manifestent avec une effrayante intensité et dans tous les appareils organiques. L'éruption est rapide; du deuxième au troisième jour de l'invasion apparaissent de petites élevures comme papuleuses, nombreuses, violacées, groupées ou confondues par leur circonférence. L'éruption occupe d'abord la face, puis elle envahit toute la surface du corps, et se propage aux membranes muqueuses. Dans l'espace de quatre à cinq jours, les élevures ont augmenté de volume, leur sommet s'est aplati; puis s'est formée à leur centre la *dépression ombiliquée* caractéristique des pustules varioliques, dépression d'autant plus prononcée que la suppuration est plus prochaine, mais effacée souvent par l'agglomération des pustules. C'est à cette période de la maladie que surviennent les plus graves complications. Souvent la tuméfaction énorme du visage s'étend au tissu cellulaire souscutané du crâne et du cou; le délire ou l'assoupissement, des vomissements, de la diarrhée, de la toux, annoncent une vive irritation cérébrale, pulmonaire ou gastro-intestinale. Alors aussi il y a une salivation abondante, lors même qu'il n'existe pas de pustules dans la bouche. Enfin arrive la dessiccation, qui commence ordinairement par la face: la tuméfaction diminue, il se forme une sorte de vaste croûte brunâtre qui tombe du cinquième au sixième jour, à compter de l'époque de sa formation, et qui est remplacée par des écailles qui se renouvellent plusieurs fois. Mais souvent la dessiccation ne s'opère pas avec cette régularité; les pustules s'ulcèrent, et ces ulcérations, altérant l'épaisseur du derme, laissent après elles des cicatrices difformes. D'autres fois il n'y a ni dessiccation ni formation de croûtes: les pustules s'affaissent rapidement; il survient une prostration des forces et un ensemble de symptômes adynamiques promptement mortels. — On a souvent confondu avec la variole la *varicelle pustuleuse ombiliquée* ou *varioloïde*, et quelquefois ces deux maladies ont en effet beaucoup d'analogie: néanmoins on ne saurait les confondre, si l'on fait attention que dans la varicelle il n'y a pas de *fièvre secondaire*, de *fièvre de suppuration*, et conséquemment que les cicatrices des pustules ne présentent pas cette dépression que laissent après elles les pustules varioliques (V. VARICELLE). D'autres éruptions peuvent compliquer la variole: telle est, en particulier, celle que les Anglais nomment *variolous rash*, et qui se voit plus ordinairement dans les parties fines de la peau. Elle est constituée par de petites taches intra-dermiques, sans élevure à la peau, d'une teinte écarlate, formant un pointillé très-fin et très-abondant, ne se réunissant pas en plaques, ne s'effaçant pas sous la pression du doigt. Ces taches, de si près qu'on les examine, ne présentent à leur surface aucune vésicule. Le malade n'accuse ni chaleur ni démangeaison. La langue offre souvent aussi une teinte écarlate très-prononcée; elle est lisse, comme satinée, sans trace d'enduit. On voit quelquefois une multitude de petites pustules remplies de sérosité louche se renouvelant à plusieurs reprises, et surmontant les taches purpuriques. Cette éruption indique ordinairement le développement d'une variole, et même d'une variole bénigne; terminaison d'autant plus remarquable que, le plus souvent, les médecins, en présence de ces éruptions, ont cru avoir affaire à une scarlatine ou à une variole hémorrhagique grave. Elle précède presque toujours de vingt-quatre heures celle des pustules varioliques. — Le traitement de la variole varie essentiellement selon la forme de la maladie et ses complications. Lorsqu'elle est simple et discrète, on se contente de boissons diaphorétiques et adoucissantes, de lavements émollients, de pédiluves dérivatifs. Au début, il est bon d'appliquer, sur les extrémités inférieures, des cataplasmes de farine de lin (que l'on peut rendre plus ou moins stimulants), pour y attirer l'éruption; abstinence complète pendant l'éruption; alimentation légère pendant la dessiccation. Quand la variole est confluente, une saignée ou une application de sangsues à l'épigastre peut être utile dès le début; il faut insister sur les boissons délayantes, la diète et les dérivatifs; faire des onctions fréquentes avec de la crème ou du cérat, laver doucement les yeux, la bouche, les oreilles, les narines avec une décoction émolliente ou l'eau de laitue. Lorsque la maladie est parvenue à la période de suppuration, on perce les pustules avec la pointe d'une aiguille pour donner issue au pus, que l'on absorbe avec une éponge fine trempée dans du lait tiède. Bretonneau a proposé de cautériser les pustules en piquant leur sommet avec une aiguille d'or ou d'argent chargée d'azotate d'argent, ou mieux d'enlever la pointe des pustules et de les toucher ensuite avec un crayon de pierre infernale. Serres a voulu généraliser ce moyen sous le nom de *méthode ectrotique*: il cautérise avec un crayon d'azotate d'argent les pustules isolées, mais sans les ouvrir, et, lorsqu'il s'agit de cautériser une masse de pustules, il se sert de solutions aqueuses d'azotate d'argent plus ou moins chargées de ce sel. On trempe dans la solution un petit pinceau de charpie, et l'on enduit, à deux reprises, toute la surface que l'on veut cautériser. Dès que la cuisson produite par cette cautérisation se fait sentir, on arrose la partie avec de l'eau froide, ou on la recouvre de compresses imbibées d'une décoction émolliente, et plus tard on fait des embrocations avec l'huile d'olive. Cette méthode a l'inconvénient d'ajouter à l'intensité des symptômes inflammatoires, et la cautérisation de chaque pustule individuellement, comme l'indique Bretonneau, est préférable: encore faut-il borner la cautérisation aux pustules situées sur des organes où il importe qu'il ne reste point de cicatrices. Cette opération doit être faite dès le premier ou le second jour de l'éruption, si l'on veut faire avorter complétement les pustules.

VARIOLEUX, EUSE. adj. et s. Qui concerne la variole; qui en est atteint.

VARIOLIFORME. adj. Qui ressemble à la variole: *pustule varioliforme*.

VARIOLIQUE. adj. [de *variola*, petite vérole; esp. *variolico*]. Qui a rapport à la petite vérole ou variole. V. LACTO-VARIOLIQUE.

VARIOLOÏDE. s. f. [de *variola*, la variole, et εἶδος, forme, ressemblance; all. et angl. *Varioloid*, esp. *varioloide*]. Thompson, qui le premier a employé cette dénomination, l'étendait à toutes les maladies qui peuvent être produites par l'infection variolique, et il y comprenait le *chickenpox*. D'autres ont restreint le

nom de *varioloïde* aux éruptions varioliques offrant une ou plusieurs pustules ombiliquées, *mais sans fièvre secondaire*. *Varioloïde* serait alors synonyme de *varicelle pustuleuse ombiliquée*. V. VARICELLE.

VARIOLOÏDE. adj. Qui ressemble à la variole. — *Maladies varioloïdes*. La variole de l'homme est une maladie particulière à l'homme, qui ne se transmet pas aux animaux. Plusieurs espèces de nos animaux domestiques sont sujettes à des maladies analogues à la variole de l'homme (V. CLAVELÉE), mais non identiques à tous égards. La maladie varioloïde du cheval, appelée par Bouley *horsepox* et par Auzias-Turenne *grease pustuleux*, inoculée sur le pis de la vache, produit une maladie de même nature, mais non encore complétement identique, c'est le cowpox ou vaccine. Les diverses maladies varioloïdes des animaux, autres que le horsepox et le cowpox, ne se transmettent ni à l'homme ni à des animaux d'une espèce différente de celles chez lesquelles elles se sont développées (Leblanc).

VARIQUEUX, EUSE. adj. [*varicosus*, κιρσοειδής, all. *krampfaderig*, angl. *varicose*, it. *varicoso*]. Qui a rapport aux varices, qui en est affecté ou qui en dépend. — *Anévrysme variqueux*. V. ANÉVRYSME. — *Tumeur variqueuse*. V. TUMEUR. — *Ulcère variqueux*, Celui qui est entretenu par des varices. V. ULCÈRE *variqueux*. — *Veine variqueuse*. Celle qui est le siége de varices.

VARUS. adj. et s. m. [*varus*, cagneux]. V. PIED *bot*.

VARUS. s. m. [*varus*, ἴονθος]. Nom générique donné par Alibert à des maladies diverses, telles que l'acmé, la mentagre, les tannes du visage, etc.

VAS ABERRANS (Haller). Diverticule du canal de la queue de l'épididyme terminé en cul-de-sac.

VASA ABERRANTIA. Ancien nom des parties de la glande en grappe disséminée, sécrétant la bile, qui ne sont pas plongées entre les acini glycogènes du foie ou de la substance propre du foie.

VASA BREVIORA. V. VAISSEAUX *courts*.

VASA VASORUM. Petits vaisseaux qui se distribuent dans la tunique externe des artères et dans les parois même des veines.

VASA VORTICOSA. Mots latins usités en anatomie pour désigner les vaisseaux de la choroïde qui décrivent des courbes consécutives à partir du conduit central dont ils se détachent, de manière à simuler à peu près les cercles concentriques d'un tourbillon. V. IRIS.

VASCULAIRE. adj. [de *vasculum*, petit vase, vaisseau ; angl. *vascular*, it. *vascolare*, esp. *vascular*]. Qui est relatif aux vaisseaux, et particulièrement aux vaisseaux sanguins. — *Plantes vasculaires*. Celles qui, outre le tissu cellulaire, renferment des vaisseaux. V. COTYLÉDONÉ. — *Système vasculaire*. Ensemble des vaisseaux sanguins. Le *système vasculaire à sang rouge* est l'ensemble des vaisseaux que le sang rouge parcourt pour se rendre du système capillaire pulmonaire au système capillaire général. Ce système commence aux radicules des veines pulmonaires, qui prennent dans le poumon le sang révivifié par la respiration ; il comprend les veines pulmonaires elles-mêmes, l'oreillette et le ventricule gauches du cœur, l'aorte et ses nombreuses divisions et sous-divisions. Le *système vasculaire à sang noir* commence, au contraire, où finit le précédent, dans le système capillaire général : il comprend toutes les veines, depuis leur origine la plus ténue jusqu'à leur abouchement dans l'oreillette droite du cœur, le ventricule droit, l'artère pulmonaire et ses branches, et se perd enfin dans le système capillaire du poumon. Cette division de l'appareil circulatoire en divers *systèmes* d'après la coloration du sang qu'il charrie n'est plus admise, car la constitution des vaisseaux est indépendante de la couleur du sang qu'ils contiennent (V. SANG). La division en *système artériel*, *système capillaire* et *système veineux* est la seule rationnelle anatomiquement. — *Tumeurs vasculaires* (*tumeurs érectiles*). L'expression *tumeur érectile* est inexacte, en ce qu'elle fait croire, à tort, à la production accidentelle d'un tissu anatomiquement analogue à celui du tissu érectile et jouissant de propriétés physiologiques analogues aussi. L'examen anatomique des tumeurs susceptibles de *s'ériger* dans quelques circonstances pour revenir ensuite sur elles-mêmes, montre en effet qu'elles n'ont rien de la structure du tissu érectile normal (V. ÉRECTILE). Si, d'autre part, on tient à rapprocher les unes des autres toutes ces tumeurs, parce qu'elles deviennent turgescentes lorsqu'on les place dans une situation déclive et qu'on vient à comprimer les veines qui en rapportent le sang, ou encore parce que celles de la tête se gonflent durant la congestion céphalique amenée par la colère, la honte, la douleur, etc., l'anatomie montrera que des tumeurs de nature très-diverse sont dans ce cas. La physiologie montre également qu'il n'y a rien d'uniforme dans ces causes de turgescence, qui puisse être comparé à ce que présente d'uniforme et de constant le mécanisme de l'érection, dès qu'on se reporte à l'examen du tissu érectile de la verge et de la vulve, ainsi que des vaisseaux qui s'y jettent (V. ÉRECTION). Anatomiquement, on distingue très-nettement quatre *variétés* de tumeurs sanguines susceptibles de devenir turgescentes. Il faudrait y joindre une cinquième espèce formée par les vaisseaux lymphatiques dilatés, tumeurs qui sont susceptibles aussi de se gonfler, de présenter une sorte d'érection. Dans le 1er groupe se rangent les tumeurs artérielles cirsoïdes dites *anévrysmes cirsoïdes*. On en rapprochera certaines tumeurs qu'on observe particulièrement à la tempe ou dans le reste du cuir chevelu ; elles sont formées par la dilatation des artères devenues flexueuses, à parois plus épaisses, et qui semblent être plus nombreuses qu'à l'état normal, sans qu'il y ait pourtant autre chose qu'augmentation de volume des artérioles qui sont devenues visibles à l'œil nu, et quelquefois atrophie des tissus qui leur sont normalement interposés. Le siége et le volume des artères affectées sont les seules particularités qui distinguent ces tumeurs des anévrysmes cirsoïdes ; mais l'altération des artères est la même. Ce sont les tumeurs de ce genre qui sont désignées par divers auteurs sous les noms de *fongus hématode artériel*, *tumeurs fongueuses sanguines artérielles acquises* (par opposition aux *nævi materni*), *tumeurs variqueuses artérielles*. Les expressions de *fongus hématode* ou de *tumeurs fongueuses sanguines* sont des termes trop vagues pour être employés autrement que comme épithètes, si l'on ne veut les rejeter tout à fait ; et elles s'appliquent à des productions de nature trop diverse pour qu'on puisse jamais s'en servir comme termes *génériques*, et encore moins comme devant désigner des espèces d'un même genre de produits morbides. Dans le 2e groupe viennent se ranger les *nævi vasculaires* (V. NÆVUS) ou *tumeurs fongueuses sanguines artérielles et mixtes*, ou *tumeurs érectiles congénitales* des auteurs. Elles sont le plus souvent à la fois veineuses et artérielles, commençant par les capillaires. Dans l'hé-

morrhagie fournie par la tumeur ulcérée ou incisée, ce sont les capillaires dilatés et surtout privés de leur contractilité normale qui laissent suinter le sang comme d'une éponge qu'on exprime. Dans les nævi et les tumeurs qu'ils forment en augmentant de volume, on constate facilement, au microscope, une dilatation des capillaires, avec amincissement de leur paroi propre; le sang y stationne ou coule plus lentement qu'ailleurs, car toujours ces capillaires sont remplis de globules après la mort ou après l'ablation, ce qui est même une circonstance rendant leur examen difficile. On remarque encore les fréquentes circonvolutions que présentent ces capillaires, soit qu'on observe ceux de deuxième ordre ou ceux de troisième ordre, c'est-à-dire déjà percevables à l'œil nu, mais ne pouvant pourtant être bien étudiés qu'au microscope. Ces circonvolutions sont toujours pleines de globules sanguins. Enfin le fait le plus frappant consiste en ectasies ou dilatations locales, qu'on observe d'espace en espace sur beaucoup de capillaires. Dans le 3ᵉ groupe, comprenant les tumeurs dites *érectiles veineuses*, *fongueuses sanguines*, *veineuses* ou *variqueuses*, l'affection n'atteint pas les capillaires sanguins qui ne sont ni artères ni veines; mais elle atteint: *a.* ou bien les grosses veines, les veines de moyen volume, etc., et alors les tumeurs formées par les vaisseaux malades et susceptibles de se gonfler ou de se vider suivant telles ou telles conditions, s'appellent généralement des *varices* (V. ce mot et Varicocèle); *b.* ou bien ce sont les veinules et petites veines déjà visibles à l'œil nu, mais faisant suite aux capillaires proprement dits, qui ont éprouvé une altération analogue à celle que présentent les grosses veines. Ces tumeurs coexistent ou non avec les précédentes (V. Hémorrhoïde); elles compriment les tissus voisins et en déterminent l'atrophie, l'amincissement. En se dilatant, elles donnent naissance à une tumeur dont la disposition extérieure est différente, en raison de la dissemblance de distribution des grosses et des petites veines, et dont les symptômes varient nécessairement selon le siége du mal. *c.* Des tumeurs veineuses de ce groupe peuvent se rencontrer, non-seulement dans les membranes cutanées et muqueuses ou au-dessous d'elles immédiatement, mais aussi dans la profondeur des organes, dans l'épaisseur des tissus. Ce fait s'observe assez souvent dans l'épididyme, le testicule, l'ovaire, les muscles, la thyréoïde, etc. La coupe présente alors une multitude d'orifices béants de veines dont les parois sont généralement épaissies, quelquefois pourtant devenues très-minces. Dans les interstices des vaisseaux devenus ainsi partie principale du tissu en ce point, les éléments propres de l'organe peuvent être atrophiés, et c'est généralement du tissu lamineux avec ou sans matière amorphe, des granulations graisseuses et des éléments fibro-plastiques qu'on rencontre. Dans le 4ᵉ groupe sont comprises les tumeurs dites *érectiles*, *formées par extravasation du sang hors des vaisseaux rompus* ou *érodés*, etc. Ce sont des tumeurs caractérisées par une communication accidentelle d'un ou de plusieurs vaisseaux volumineux avec plusieurs cavités irrégulières que le sang se creuse peu à peu entre les faisceaux, lamelleux ou non, du tissu où siége le mal. Les *anévrysmes par érosion*, ou *anévrysmes de Pott*, sont des tumeurs de ce groupe ayant pour origine les artères lésées. Telles sont les tumeurs, avec battements, de la tête du tibia et autres os, et encore ces tumeurs dites *anévrysmes des os*, *tumeurs sanguines de nature douteuse* ou *fongueuses sanguines des os*; seulement, tantôt elles ont les artères pour point de départ, tantôt les veines, et alors manquent les battements. Il s'agit là d'une affection caractérisée par la communication de vaisseaux artériels ou veineux avec des interstices normaux, ou accidentellement produits dans un tissu, qui vont s'agrandissant à mesure que le sang presse; ces interstices ne sont point une dilatation des vaisseaux ni des sinus accidentels tapissés par une tunique vasculaire; le sang qui y circule est hors de ses voies naturelles quelconques. Et si le sang ne se coagule pas tout à mesure qu'il y arrive, c'est que, dans l'économie, au contact de nos tissus (sauf les cas de cachexie), la fibrine, comme on sait, peut rester longtemps liquide sans se coaguler. On trouve assez souvent de petites tumeurs de cet ordre dans le foie des vieillards.

VASCULARISATION. s. f. Production de vaisseaux dans un tissu qui n'en contenait pas, ou augmentation du nombre de ceux qui existaient.

VASCULARITÉ. s. f. [all. *Gefässreichthum*]. En anatomie normale ou pathologique, présence des vaisseaux sanguins ou lymphatiques en quantité plus ou moins grande.

VASCULEUX, EUSE. adj. [de *vasculum*, petit vase]. Se dit quelquefois pour *vasculaire*.

VASCULO-NERVEUX. adj. Qui est composé de vaisseaux et de nerfs; ex. *faisceau vasculo-nerveux de l'aisselle*, etc.

VASCULOSE. s. f. [de *vasculum*, petit vase]. (Fremy). Principe immédiat formant la paroi des vaisseaux des plantes; il est insoluble dans le réactif cupro-ammoniacal qui dissout la cellulose.

VASE. s. f. [*limus*, πηλὸς, all. *Schlamm*, angl. *mud*, it. *fango*, esp *limo*]. Limon mêlé de débris organiques et déposé au fond des étangs, des fossés.

VASIDUCTE. s. m. [de *vas*, vase, vaisseaux, et *ductus*, conduit; all. *Gefässleiter*, esp. *vasiducto*]. En botanique, ligne saillante que les vaisseaux nourriciers forment sous l'épiderme ou tégument propre de la graine, lorsqu'ils se continuent quelque temps sans se ramifier: le point intérieur où va se terminer le vasiducte a été appelé *chalaze* ou ombilic interne.

VASO-MOTEUR. adj. [de *vas*, vaisseau, et *motor*, moteur]. Qui a la propriété de causer un mouvement dans les vaisseaux. — *Nerfs vaso-moteurs*. Ceux qui déterminent la contraction et le relâchement des fibres musculaires des vaisseaux. Il suffit de dénuder, de toucher, de contondre ou de couper les ganglions ou les filets du sympathique, pour voir aussitôt dans les parties où se distribue leur influence, les vaisseaux se dilater, la circulation devenir plus active et une plus grande calorification en être la conséquence. Mais on peut faire changer tous ces phénomènes de face en galvanisant le ganglion ou le bout périphérique du filet nerveux sympathique divisé. Sous l'influence de l'excitation galvanique, les vaisseaux dilatés se resserrent à vue d'œil, la circulation se ralentit ou s'arrête, et les parties qui étaient échauffées se refroidissent. Les expériences sur le grand sympathique des membres postérieur et antérieur, aussi bien que sur celui de la tête, démontrent que partout les nerfs vasculaires et calorifiques sont topographiquement et physiologiquement indépendants des nerfs musculaires proprement dits. D'où résulte cette proposition générale, que l'appareil circulatoire vasculaire possède un système vaso-moteur spécial, et que le mouvement du sang peut

être accéléré ou retardé dans les vaisseaux, soit localement, soit généralement, sans que le système nerveux moteur des mouvements musculaires du corps y participe en rien. Les congestions locales et fonctionnelles qui surviennent périodiquement dans certains organes sont des exemples de cette indépendance des mouvements circulatoires à l'état physiologique. La fièvre nous en fournit d'une manière frappante un autre exemple à l'état pathologique (Cl. Bernard). On peut à l'aide du microscope suivre les nerfs vaso-moteurs jusque sur les capillaires de la deuxième variété, où on les voit se terminer en pointe sur la couche circulaire de fibres cellules. Ce sont des fibres de Remak, parallèles au vaisseau, lâchement appliquées contre lui; elles présentent, d'espace en espace, des noyaux ovoïdes allongés, un peu plus larges que la fibre, qui pourraient être pris pour des cellules nerveuses bipolaires très-petites, noyaux qu'il ne faut pas confondre avec elles.

VASTE. adj. [esp. *vasto*]. V. Triceps.

VAUQUELINE. s. f. [angl. *vauqueline*]. Nom donné d'abord à la strychnine en l'honneur de Vauquelin.

VAYSONIER. s. m. (du nom de l'inventeur Vayson). Vase de terre cuite avec quelques trous, dans lequel on place de la vase tourbeuse, et qui sert au transport des sangsues.

VÉGÉTAL, ALE. adj. et s. m. [de *vegetare*, végéter; *planta*, φυτὸν, all. *vegetabilisch*, *Gewächs*, angl. *vegetale*, it. *vegetale*, esp. *vegetal*]. Tout organisme constitué, soit seulement par une *cellule*, soit par un grand nombre, soit en même temps par des fibres et des tubes celluleux, éléments anatomiques qui tous ont pour principes immédiats fondamentaux des substances organiques non azotées, telles que la cellulose ou ses congénères. Au point de vue physiologique, le végétal doit être défini : un organisme qui se nourrit, se développe et se reproduit. Il n'est pas sensible et ne se contracte pas, bien qu'il puisse se transporter d'un lieu à un autre, comme le montrent certaines diatomées. A un autre point de vue, le végétal est : tout *être organisé* qui accomplit son alimentation solide, liquide et gazeuse aux dépens du milieu inerte, c'est-à-dire minéral ou inorganique. L'animal, au contraire, est : tout *être organisé* qui accomplit son alimentation solide aux dépens d'êtres vivants ou qui ont vécu. C'est par le végétal que l'ensemble des êtres vivants et la société commence ses relations à la fois actives et passives avec le milieu ambiant qui fournit les matériaux absorbés et reçoit les produits excrétés. Les végétaux seuls peuvent faire des substances organiques (V. ce mot), et, par suite, des éléments anatomiques, à l'aide des composés inorganiques, mais au contact seulement d'une substance organisée (V. Organisation) déjà existante; et même cette action est singulièrement favorisée par l'addition, aux principes bruts, de substances organiques toutes formées. C'est là un fait expérimental qui exclut les hypothèses émises, mais non vérifiées, sur la génération spontanée. Au végétal, la société emprunte son premier appui pour lutter contre les imperfections du monde inorganique par rapport à elle, et la possibilité d'y remédier. La première de ces définitions des végétaux ne renferme que ce qui est rigoureusement commun à l'ensemble des êtres de ce règne. Elle ne tient pas compte de l'état ramifié et souvent complexe de chaque individu. C'est qu'en effet, comme pour les animaux, les êtres auxquels cette définition s'applique le plus exactement sont les plus simples de tous. A mesure que l'organisme se complique davantage, rien de fondamental n'est changé à cet état de simplicité; ce sont seulement des parties nouvelles qui viennent s'ajouter à celles dont l'existence est constante. On est souvent appelé à distinguer les uns des autres les produits de nature animale et ceux de nature végétale, rejetés par les premières voies, soit dans certains cas morbides, soit pour résoudre des questions de médecine légale. Comme ce sont ordinairement, ou bien des végétaux les plus simples (dits *microscopiques*), ou des fragments variés de végétaux complexes, les caractères de forme, de volume, etc., les caractères physiques de couleur, de consistance, etc., sont ici complétement insuffisants lorsqu'ils ne sont pas trompeurs. Le caractère d'ordre chimique, encore donné comme absolu, qui consiste à chauffer le corps aussi bien isolé que possible dans un tube, et à voir s'il dégage de l'ammoniaque (cas où il serait de nature animale) ou non (cas où il serait d'origine végétale), est un signe trompeur. On sait, en effet, que les cellules végétales renferment, dans leur cavité, des *substances organiques azotées* ((V. ce mot) qui peuvent donner de l'ammoniaque, comme les substances azotées d'origine animale. Le caractère chimique qui consiste dans l'action bleuissantes de l'iode sur les matières végétales, directement ou après traitement par la potasse, ou par les acides sulfurique et nitrique, est un meilleur caractère. Mais la subérine, le xylogène, et le principe analogue qui compose principalement la paroi des cellules de certains végétaux unicellulaires, de certains champignons et algues inférieures, ne bleuissent pas même après l'action des acides ou alcalis précédents. De plus, les grains de fécule, sans être encore détruits, peuvent avoir perdu la propriété de bleuir directement ou indirectement par l'iode. D'autre part, enfin, il est quelques mollusques inférieurs (tuniciers) dont l'enveloppe protectrice ou test renferme de la cellulose bleuissant par l'iode après action de la potasse. On doit donc recourir directement d'abord à l'examen des caractères d'ordre organique (V. Organique), ou de structure; sauf ensuite à s'aider des caractères chimiques qui ne sont que complémentaires, bien que précieux quelquefois; mais qui d'autres fois aussi n'agissent qu'en détruisant le corps et empêchent de constater les autres signes, ce que ne fait pas l'étude de la structure. Celle-ci a pour moyen principal le microscope, qui, selon la nature animale ou végétale du corps dont il s'agit, montrera les caractères des éléments anatomiques (V. Élément), ou ceux des végétaux de telle ou telle variété (V. Cellule *végétale*), tels que ceux des tissus fibreux ou utriculaire, ceux des trachées, vaisseaux ponctués, etc. Les végétaux microscopiques les plus simples ne sont formés, en général, que par une seule cellule, un seul élément anatomique qui ne diffère des éléments des êtres complexes que par la forme ou le volume et la propriété de se nourrir et de se reproduire isolé de tout autre. On peut en dire autant des animaux microscopiques ou infusoires les plus simples, dits d'après cela *unicellulaires*. Toutefois, ce n'est pas à une transition sans limites reconnaissables qu'on a affaire, et la distinction est toujours possible. Ainsi : 1° Les animaux adultes les plus simples, *unicellulaires* (V. ce mot), et les embryons ciliés des invertébrés, sont formés d'une masse tout azotée, plus ou moins homogène, contractile, changeant ainsi de forme, se résolvant facilement en sarcode. 2° Chez les végétaux les plus simples, réduits aussi à une cellule, ou chez

les spores ciliées mobiles des algues, sans parler de la couleur, il y a toujours distinction nette possible entre la paroi de cellule et son contenu. L'iode montre que la paroi est de cellulose, non contractile, bien que pouvant se plisser, et le contenu est de nature azotée, ne formant pas de globules sarcodiques proprement dits quand il s'épanche ; dans certaines espèces, il faut recourir à l'examen de leur mode de développement, qui les fait facilement distinguer des animaux unicellulaires et des spermatozoïdes. 3° Quant aux spermatozoïdes des algues ou des animaux qu'on pourrait prendre pour des animaux ou des embryons, on verra qu'ils ne se reproduisent ni ne se développent. De plus, après leur mort, ils ne se résolvent pas en sarcode, et, au lieu de diffluer rapidement comme les êtres parfaits, ils résistent énergiquement et longtemps à beaucoup d'agents. Les spermatozoïdes végétaux et animaux sont de nature azotée, mais leur couleur, le nombre et la disposition de leurs cils ou queues, la nature de leurs mouvements, peuvent le plus souvent les faire distinguer entre eux. Ainsi, il y a simplification de structure chez les végétaux infusoires comme chez les animaux microscopiques. Ils se réduisent les uns et les autres à un élément anatomique ; mais ils conservent, dans cette simplification (qui en fait pour ainsi dire autant d'éléments anatomiques vivant pour leur propre compte), les caractères qui empêchent, sur un être complexe, de confondre l'élément anatomique végétal avec l'élément anatomique animal. Ils conservent, à l'état d'être isolé et parfait, les caractères qui les distinguent les uns des autres à l'état de parties d'un être compliqué, caractères sur lesquels est fondée la distinction possible des êtres complexes des deux règnes. Il n'y a de commun entre ces végétaux et ces animaux les plus simples que leur simplification ; mais ils gardent les caractères propres à chacun d'eux. Il n'y a, en aucune façon, possibilité de dire : Cet être est autant animal que végétal, il est à la fois l'un et l'autre ; il a les caractères de l'un et de l'autre ; c'est un être intermédiaire. Mais on peut arriver rigoureusement à dire : Ces deux êtres, les plus simples de tous, sont aussi simples l'un que l'autre ; toutefois les caractères anatomiques et physiologiques de celui-là le distinguent de celui-ci, et ces caractères sont de nature telle que le second doit être placé en dedans des limites du règne végétal, et le premier en dedans de celles du règne animal ; près l'un de l'autre à cause de leur simplification, mais séparément à cause des caractères précédents. V. SÈVE (*circulation de la*).

VÉGÉTALITÉ. s. f. [esp. *vegetalidad*]. Premier degré et le plus simple de la vitalité. On nomme *végétalité* l'ensemble des phénomènes physiologiques qui sont communs aux plantes et aux animaux, et qui existent seuls chez les végétaux. Tels sont : 1° la *rénovation matérielle* de l'organisme considéré dans son ensemble, qui est un résultat de la propriété et des fonctions de nutrition ; 2° le développement total du corps qui se rattache à la propriété de développement ; et 3° la *reproduction et propagation* de l'espèce, qui se rattache aux propriétés et fonctions de naissance. Par la réunion d'un grand nombre de principes appartenant à trois groupes de composés très-distincts est formée la *substance organisée*, et il n'y en a pas qui soit constituée par des principes appartenant à un seul ni à deux groupes ; mais il y en a toujours des trois classes, même dans l'urine (V. VIE). Maintenant cette substance, outre qu'elle jouit de l'activité générale propre à tous les corps, jouit d'une activité particulière qui prend le nom de *vie* ou mieux de *vitalité* (V. ce mot). De même que l'activité générale des corps bruts peut présenter un mode mécanique, un mode physique et un mode chimique, l'activité spéciale des corps organisés, ou vitalité, peut présenter plusieurs modes d'activité qui portent le nom plus spécial de *vie* : ce sont la vie végétative ou végétalité, la vie animale ou animalité, la vie sociale ou sociabilité. Chacun de ces modes est caractérisé par un acte au moins, et souvent plusieurs, qui sont appelés *propriétés vitales*. Le mode de la vie appelé *végétalité* embrasse l'étude des trois lois, qui sont un résultat des seules propriétés vitales dont jouissent les végétaux (d'où le nom de ce mode de vitalité). Ce sont les lois de la rénovation matérielle ou nutritive, celles du développement du corps des plantes et des animaux, celles de la reproduction. Sans vie nutritive ou nutrition, pas de développement ; sans développement, pas de reproduction ; sans végétalité, pas d'animalité. L'étude de celle-ci embrasse aussi trois lois, qui sont un résultat des propriétés de contractilité, de sensibilité et de pensée. La substance qui possède ces propriétés les perd en même temps qu'elle disparaît elle-même par atrophie si elle n'est soumise à des alternatives d'action et de repos, ou, si l'on veut, si elle n'est soumise à l'*exercice* ; l'exercice amène l'*habitude*, et celle-ci, convenablement dirigée, conduit au *perfectionnement* animal. Sans animalité, pas de sociabilité (V. ce mot et ANIMALITÉ). Ainsi donc, de même que la description du corps des êtres organisés ne peut pas être donnée en un seul chapitre ni embrassée par un seul ordre de considérations ; de même aussi les corps organisés ne présentent pas un seul mode d'activité, mais ils en présentent plusieurs différents par leur complication. V. ORGANIQUE.

VÉGÉTATIF, IVE. adj. [de *vegetare*, végéter ; φυτικὸς, all. *vegetativ*, esp. *vegetativo*]. Se dit des propriétés de nutrition, de développement et de génération, parce qu'elles sont communes aux végétaux et aux animaux. On donne aussi par la même raison les noms d'*organes et appareils végétatifs* ou *de la vie végétative*, à ceux qui concourent aux fonctions de nutrition (digestion et urination, respiration et circulation) et de reproduction (mâle et femelle). Ce terme s'emploie par opposition à *organes et appareils de la vie animale*, qui existent chez les animaux et manquent aux plantes. Beaucoup d'auteurs emploient *organique* au lieu de *végétatif*, mais à tort, car le premier mot a un sens bien plus général, puisqu'il désigne ce qui appartient à tous les êtres organisés, par opposition aux corps bruts. — En anatomie, on dit aussi *éléments, tissus et systèmes végétatifs*, pour désigner tous les éléments, tissus, etc., qui, bien que faisant partie du corps des animaux, ne jouissent pourtant, comme les éléments anatomiques des plantes, que des propriétés de *nutrition*, de *développement* et de *reproduction*, mais n'ont aucune des propriétés de la vie animale (V. CONTRACTILITÉ et INNERVATION). La plupart des éléments anatomiques sont dans ce cas, puisque les fibres musculaires striées, les fibres-cellules, les éléments nerveux, et peut-être la tunique propre des capillaires à paroi unique, sont, chez les vertébrés, les seuls éléments doués de propriétés de la vie animale. C'est même là un fait digne de l'attention des médecins, de voir, chez les animaux, des espèces d'éléments doués des seules propriétés végétatives en nombre bien plus considérable que ceux qui jouissent des propriétés de

la vie animale. Parmi les premiers, en effet, comptent *tous les produits* d'abord (V. ÉLÉMENT et TISSU); puis un très-grand nombre de *constituants*. Il est vrai qu'à l'exception des os, des cartilages, des éléments adipeux, élastiques, lamineux et tendineux, d'une part, des épithéliums, d'autre part, ils n'existent qu'en masses peu considérables dans l'économie, et qu'ils s'y trouvent à l'état d'éléments accessoires; mais eux seulement sont le point de départ des productions morbides (V. TUMEUR). Quant aux éléments doués de propriétés animales, ils existent en masses considérables dans l'économie; ils ne deviennent jamais la source directe de tumeurs (sauf les fibres-cellules), mais ils sont toujours accompagnés par des éléments végétatifs, qui, au sein de ces tissus, deviennent fréquemment, par hypergenèse, l'origine de ces productions. — *Fonctions végétatives*. Celles qui, existant chez les végétaux, se retrouvent aussi chez les animaux, telles que celles de reproduction, de respiration, de circulation, et la digestion réduite chez les plantes à un simple fait d'absorption. Quelques auteurs écrivent *fonctions organiques*, ce qui est un non-sens, car toute fonction animale et végétale, étant un fait d'ordre organique, n'a pas à être distinguée des fonctions d'ordre inorganique. — *Propriétés végétatives* ou *de la vie végétative*. Nom donné aux propriétés des corps organisés, ou de leurs parties, qui existent chez les végétaux à l'exclusion de toutes les autres (*nutrition, sécrétion* et *absorption; développement* et *reproduction*), mais qu'on observe chez les animaux qui en possèdent d'autres dites *animales*. — *Tissu végétatif*. Il faut un nom pour désigner collectivement l'ensemble des tissus qui ne sont doués que des propriétés de nutrition et de reproduction, par opposition aux tissus qui sont doués des propriétés animales. Ainsi on dira, d'une manière générale, le *tissu végétatif*, le *tissu musculaire* et le *tissu nerveux*. V. VIE.

VÉGÉTATION. s. f. [de *vegetare*, végéter; all. et angl. *Vegetation*, it. *vegetazione*, esp. *vegetacion*]. Action de végéter. Ensemble des fonctions qui constituent la vie d'une plante. — En pathologie, *végétations*, toutes les productions charnues qui s'élèvent et semblent végéter à la surface d'un organe ou d'une plaie.

VÉGÉTO-MINÉRALE (EAU). [it. *vegeto-minerale*, esp. *vegeto-mineral*]. V. ACÉTATE *de plomb*.

VÉGÉTO-SULFURIQUE. adj. [all. *Holzschwefelsäure*] (Braconnot). — *Acide végéto-sulfurique*. Acide déliquescent et incristallisable qui se forme en même temps que du sucre, lorsque l'on traite du linge par l'acide sulfurique. C'est, selon quelques chimistes, une combinaison d'acide hyposulfurique et d'une matière végétale. ($C^{18}H^{18}O^{18}.2SO^3.2HO$.)

VÉHICULE. s. m. [*vehiculum*, de *vehere*, porter: tout ce qui sert à conduire; ὄχημα, all. *Vehikel*, angl. *vehicle*, it. *veicolo*, esp. *vehiculo*]. L'air est le *véhicule* du son; les artères sont les *véhicules* du sang; les sérums sont, dans les humeurs, les *véhicules* des éléments qu'ils tiennent en suspension. — En pharmacie, *véhicules*, les excipients liquides. — En anatomie, *véhicules*, les liquides qui servent à tenir en suspension, soit momentanément, soit d'une manière permanente (quand ce sont des liquides conservateurs), les éléments anatomiques qu'on doit examiner au microscope. La glycérine est un bon véhicule pour beaucoup de préparations, surtout les os, les glandes, les tissus végétaux, etc. Elle pâlit les graisses, et sert à en déterminer la nature avec plus de facilité que tout autre liquide, en ce qu'elle est miscible à l'eau en même temps qu'elle les dissout peu à peu. Elle rend transparents beaucoup de tissus durs, tels que les os, les téguments pileux, cornés et ceux des articulés dont elle facilite l'examen à l'aide du microscope. On étend parfois la dénomination de *véhicule* à de véritables réactifs dans lesquels on laisse macérer des organes, et qui, en attaquant certains tissus à l'exclusion des autres, permettent de mieux étudier la disposition de ces derniers. Les principaux sont: une solution de 2 à 3 parties d'acide chromique dans 100 parties d'eau qui sert à durcir les tissus nerveux et à en faciliter la coupe en tranches minces; le mélange de 5 à 20 parties d'acide nitrique ou chlorhydrique, ou d'*eau régale*, à 100 parties d'eau, pour faciliter l'étude des filets nerveux, des fibres-cellules, des fibres élastiques, après que ces agents ont attaqué les tissus lamineux, musculaires, etc.; les solutions concentrées ou plus ou moins étendues d'acide lactique, d'acide oxalique, et surtout d'acide tartrique, seul ou mêlé d'acide oxalique qui, attaquant le tissu lamineux et respectant les tubes glandulaires, le tissu musculaire, etc., sont d'un grand secours pour l'étude des glandes. V. RÉACTIF.

VEILLE. s. f. [*vigilia*, ἐγρήγορσις, all. *das Wachen*]. État de l'économie animale dans lequel les impressions venues soit du dehors, soit du dedans, sont perçues et contrôlées par les sens et par la pensée, et où il est possible à l'animal d'agir volontairement. Cet état est surtout relatif à la vie animale (V. SOMMEIL); mais les actes de nutrition et de développement, ou actes principaux de la vie végétative, sont continus chez les animaux comme chez les plantes. Il est des états accidentels ou morbides dans lesquels l'intervention volontaire des facultés intellectuelles seules, ou l'action de quelques autres appareils en même temps, peuvent être suspendues pendant la veille: ils reçoivent, selon les circonstances qui les ont produits, les noms d'*ivresse*, de *délire*, de *manie*, de *somnambulisme*, d'*hypnotisme* (V. ces mots), etc. Il est d'autres circonstances accidentelles ou morbides aussi dans lesquelles la suspension porte, comme dans le sommeil, sur la totalité ou la plupart des appareils de la vie animale: ils reçoivent alors les noms de *catalepsie*, de *léthargie*, etc., selon les conditions de leur production, de leur durée, etc.

VEINE. s. f. [*vena*, φλέψ, all. *Ader*, angl. *vein*, it. et esp. *vena*]. *Veines*, conduits naturels du sang noir; elles ramènent au cœur le sang distribué par les artères dans toutes les parties du corps, et constituent par leur ensemble le *système veineux*, que l'on peut regarder comme formé de deux systèmes secondaires distincts: 1° le *système veineux général*, qui commence dans tous les organes par des ramuscules fort ténus, et qui finit dans le cœur par la veine coronaire et les veines caves; 2° le *système veineux abdominal* ou *de la veine porte* (V. PORTE). Les veines forment deux plans: l'un profond, qui accompagne les artères; l'autre sous-cutané. Leurs parois, moins épaisses que celles des artères, sont composées de quatre tuniques: 1° *tunique interne*, semblable à celle des artères, mais plus mince de moitié, difficile à isoler de la suivante, mais insoluble dans l'acide acétique; 2° *tunique à fibres longitudinales*, très-mince, formée de fibres du tissu cellulaire et élastique, longitudinales, flexueuses, accompagnées de nombreux capillaires; elle concourt avec la précédente à former les valvules, qui con-

tiennent en outre quelques fibres transversales à leur base : ce sont là les deux seules tuniques propres des veines qu'on trouve dans les sinus (V. ce mot); 3° *tunique à fibres circulaires*, épaisse généralement, très-vasculaire, formée de fibres du tissu cellulaire, d'élastique fibreuse et lamelleuse souvent abondante (V. ÉLASTIQUE), et de fibres-cellules en faisceaux serrés, plus ou moins nombreux selon les régions du corps : tous ces éléments sont disposés circulairement; 4° *tunique adventice*, *lamineuse* ou *celluleuse*, formée de fibres lamineuses et élastiques lâchement unies ; elle est peu épaisse, et se confond avec les tissus ambiants. Dans les grosses veines arrivant au cœur, surtout dans les veines cave et sus-hépatique des quadrupèdes particulièrement, elle est accompagnée de faisceaux de fibres-cellules, pouvant former une couche épaisse en faisceaux distincts, tous longitudinaux. Les veines sont pourvues d'un grand nombre de replis paraboliques, nommés *valvules*, dont le bord libre est dirigé du côté du cœur, de manière que la colonne de sang qui parcourt les veines pour se rendre à cet organe central refoule les valvules contre les parois du vaisseau, et continue son cours sans aucun empêchement; mais que, si une cause quelconque s'oppose à la marche de ce fluide et le repousse en sens contraire, les replis qui se trouvent distendus se relèvent, l'empêchent de rétrograder, et fournissent même à la colonne sanguine un point d'appui qui facilite le rétablissement de la circulation. V. ce mot. — *Air dans les veines.* V. AERHÉMOTOXIE.

Veines émissaires de Santorini. V. ÉMISSAIRE.

Veines de Galien. On connaît deux veines sous ce nom : 1° *Veine de Galien cardiaque.* Celle des petites veines coronaires ou cardiaques (*veines innominées de Vieussens*) qui longe le bord droit du cœur. 2° *Veines de Galien cérébrales.* Les veines ventriculaires ou de Galien sont au nombre de deux, une pour le ventricule droit du cerveau, l'autre pour le ventricule gauche; chacune d'elles est formée par la *veine choroïdienne* et la *veine du corps strié.* Elles sont sous la toile choroïdienne, sortent du cerveau sous le corps calleux et se jettent dans le sinus droit.

Veine de Médine. V. FILAIRE *de Médine.*

VEINE CAVE. s. f. V. CAVE. — *Pouls de la veine cave.* Dans certaines maladies du cœur on observe, en même temps qu'un pouls veineux extrêmement marqué des jugulaires internes, un phénomène qui ne peut guère être rattaché qu'à un pouls veineux de la veine cave inférieure. La paroi abdominale étant relâchée, le bord inférieur du foie peut être soulevé par des pulsations manifestes. En appliquant le stéthoscope à ce niveau, on n'entend aucun bruit anormal ; cette circonstance fait déjà penser que les pulsations ne sont pas dues à un anévrysme de l'aorte. Les tracés obtenus à l'aide du sphygmographe lèvent tous les doutes à cet égard ; ils révèlent en effet des caractères identiques pour le pouls de la jugulaire et pour les pulsations abdominales, caractères propres au pouls veineux (Bamberger). Le plus saillant de ces caractères, c'est le dicrotisme systolique (c'est-à-dire coïncidant avec la systole ventriculaire), tandis que, comme on le sait, le dicrotisme normal des artères coïncide avec la diastole ventriculaire (Gergel).

VEINEUX, EUSE. adj. [*venosus*, φλεβώδης, all. *aderig*, *venös*, angl. *venous*, it. et esp. *venoso*]. Qui a rapport aux veines. — *Sang veineux.* V. SANG. — *Canal veineux.* Chez le fœtus, une des deux divisions de la veine ombilicale dans le sillon longitudinal du foie. Ce canal suit la direction primitive de la veine jusqu'à la veine cave inférieure, dans laquelle il s'ouvre au-dessous du diaphragme, et il y verse une partie du sang que la veine ombilicale apporte du placenta. Il s'oblitère après la naissance, et se change en un cordon fibro-celluleux. — On appelle aussi *canaux veineux*, des canaux creusés dans le tissu spongieux des os plats et dans l'intérieur des os courts, pour loger les veines des os. Ces canaux sont tapissés par une lame mince de substance compacte, et les veines qu'ils logent ont des parois très-fines qui paraissent n'être formées que par leur membrane interne. — *Tumeur veineuse réductible* (*tumeurs sanguines traumatiques réductibles de la voûte du crâne*, Azam; *tumeurs sanguines veineuses et réductibles qui se forment à la voûte du crâne par suite de chutes ou de contusions*, constituées par une simple poche veineuse sur le trajet d'un sinus ou d'une veine). La tumeur est irrégulièrement arrondie, sans changement de couleur à la peau; la fluctuation y est souvent manifeste, d'autres fois la tumeur est comme pâteuse; si on la presse doucement avec la paume de la main, elle peut, en deux ou trois minutes environ, être complétement réduite; la peau reste flasque et vide. Lorsque cette peau est très-mince et très-molle, on peut, au travers, reconnaître une dépression osseuse, irrégulièrement circulaire, à bords saillants et inégaux; elle disparaît quand le malade penche la tête en arrière, et reparaît qnand il s'incline en avant, et souvent il ne peut pas conserver longtemps cette position, car elle s'accompagne de quelques vertiges. Cette tumeur ne présente aucun bruit anormal, et l'on n'y peut percevoir le moindre battement. Il semble seulement qu'elle devient plus dure dans les grands mouvements respiratoires. Ainsi il peut, à la suite d'une contusion violente de l'os ou d'une fracture peu étendue, se faire un travail obscur et lent d'ostéite raréfiante. Ce travail, portant sur le diploé et les tables osseuses, peut mettre en communication les canaux veineux, ou le sinus lui-même, avec une poche extérieure; les pertuis formés par ce travail peuvent être plus ou moins sinueux, plus ou moins larges : c'est ce qui explique la réductibilité plus ou moins rapide de la tumeur et la difficulté de les rencontrer à l'exploration. D'autres fois, dans des cas de fissure ou de fracture peu étendue de la région des sinus, la paroi adhérente de ceux-ci, déchirée, peut laisser arriver le sang sous les téguments du crâne et former tumeur.

VEINULE. s. f. V. VÉNULE.

VÉLAR. s. m. [*Erysimum officinale*, L., all. *Barbenkraut*, it. *erisamo*]. Plante (tétradynamie siliqueuse, L., crucifères, J.) plus connue sous le nom d'*herbe aux chantres*, parce qu'on lui attribue la propriété d'éclaircir la voix. Ses feuilles sont employées en infusion dans le catarrhe pulmonaire chronique; elles font la base du sirop d'*erysimum composé*, ou *sirop des chantres*, que l'on donne à la dose de 8 à 48 grammes.

VELLARINE. s. f. (Lépine). Matière grasse, jaune, du *bevilacqua* ou *Hydrocotyle asiatica*.

VELOUTÉ. adj. Se dit de la muqueuse intestinale et du derme ou revêtement villeux de la face plantaire du doigt des animaux ongulés.

VELVÉTIQUE. adj. [du mot anglais *velvet*, velours]. Altération des cartilages articulaires caractérisée par leur ramollissement, dû à la fissuration de

leur substance verticalement; de sorte qu'ils ressemblent à du velours ayant les fibres perpendiculaires à la direction de la surface articulaire.

VÉNAL. adj. Est écrit pour *veineux* par presque tous les anatomistes du XVIIe et du XVIIIe siècle.

VÉNÉNEUX, EUSE. adj. [*venenosus*, all. *giftig*, angl. *venomous*, it. *velenoso*]. Qui agit comme poison sur l'économie animale. — *Animaux vénéneux*. Ceux qui, ingérés comme aliments, agissent sur l'économie à la manière des poisons; il ne faut pas les confondre avec les *animaux venimeux*. Il n'y a d'animaux vénéneux dans nos pays que les *moules*, et encore elles n'offrent ces caractères qu'accidentellement et très-rarement. On a vu des crustacés et des poissons altérés après leur cuisson déterminer des accidents analogues à ceux que causent parfois les moules. Parmi les poissons, les uns sont vénéneux d'une manière constante : tels sont la *melette vénéneuse* (*Meletta venenosa*, Dussumier), voisine des sardines; le *tétrodon scélérat* (*Tetrodon sceleratus*, Cook, Forster, Gmelin), et le *Tetrodon ocellatus*, L. Ce dernier vit dans le Nil, les deux autres dans les mers tropicales. Voici les caractères distinctifs résumés de la *melette* et du *Dussumieria acuta*, poisson alimentaire qui lui ressemble et vit dans les mêmes lieux. — *Meletta venenosa*. Corps trapu, flancs arrondis; la hauteur, à peine supérieure à la longueur de la tête, est contenue quatre fois et demie dans la longueur totale; la dorsale a le bord un peu concave, l'anale est courte et basse, le museau est gros et obtus. Couleur bleu verdâtre sur le dos, avec quelques traces de lignes longitudinales plus ou moins effacées; les flancs sont argentés; le bout du museau est noir; il y a aussi une petite tache noire à l'extrémité supérieure des premiers rayons de la dorsale; la caudale est jaunâtre; les autres nageoires sont incolores. — *Dussumieria acuta*, Cuv. et Val. Corps oblong, assez épais. Couleur bleue sur le dos, argentée sur tout le reste du corps; les nageoires sont incolores; la caudale seule a beaucoup de noirâtre. Pour cent dussumiéries, on trouve deux ou trois melettes.—Les poissons à rejeter parce qu'ils sont vénéneux à certaines époques sont : le *grondin gris*, le *pagre orphe*, le *pagre vénéneux*, les *chétodons* et les *pomacentres*, l'*Esox belone*, L., ou *orphie commune*, la *sphyrène yello*, la *sphyrène bécune* (Dutertre et Rochefort), le *Clupea thrissa*, L., ou *cailleu-tassart*, les *murænophis* (que les naturels estiment peu), les *tétrodons*, *diodons*, *balistes* et *ostracions*. — Les symptômes se partagent en deux groupes bien tranchés : 1° accidents d'indigestion grave, ou empoisonnement gastro-entéritique; 2° accidents d'algidité, de dépression et d'ataxie nerveuse. Chaque sujet peut présenter, dans une proportion variable, le mélange de ces deux ordres de phénomènes. Le traitement de ces accidents ne présente aucune particularité qui les différencie de celui de tous les empoisonnements. Quant à leur prophylaxie, il faut : 1° Se renseigner auprès des indigènes, et, dans le cas où ils signaleraient des espèces dangereuses, se les procurer et les observer pour s'en défier à l'occasion. 2° Dans les cas suspects, faire, avant toute consommation, des expériences sur des animaux, principalement sur les chats et les poules, en ayant soin de leur faire ingérer surtout le tube intestinal, le foie et les œufs. 3° En toute circonstance, dans les pays chauds, ne jamais manger de poisson qui n'ait été préalablement vidé, et surtout débarrassé avec soin des moindres parcelles de frai. Vinson a recommandé d'imiter les naturels, de nettoyer parfaitement les poissons et de les cuire à l'eau, de les assaisonner enfin avec un peu de jus de citron, l'expérience confirmant ce moyen prophylactique.—La piqûre des rayons (terminés en aiguillon fort aigu) de la première dorsale de plusieurs acanthoptérygiens, tels que les *vives* (*Trachinus*, L.), cause aussi des accidents graves d'une manière constante chez les uns, ou à la manière de toute autre piqûre profonde simple chez les autres. Il en est de même de la piqûre des aiguillons du préopercule, chez les *chabots* (*Cottus*, L.), les *scorpènes* (*Scorpæna*, L.), du sous-orbitaire chez les *Apistes*, Cuv. La piqûre du *Trachinus aranea*, Risso, cause les accidents suivants : douleur, gonflement rapide du membre, engourdissement, oppression, convulsions et fièvre, tels sont les symptômes immédiats. Des boissons chaudes avec de l'acétate d'ammoniaque à la dose de 2 grammes, ou une potion ammoniacale, puis du thé alcoolisé, les combattent assez facilement, en déterminant une diaphorèse abondante.

VÉNÉNIFÈRE. adj. Qui porte le venin.

VÉNÉNIFIQUE. Qui fait le venin. *Glande vénénifique*. V. VENIN.

VÉNÉNIPARE. adj. Qui fait le venin.

VÉNÉRIEN, IENNE. adj. [*venereus*, de *Vénus*, déesse de la volupté; all. *venerisch*, angl. *venereal*, it. et esp. *venereo*]. Tout ce qui a rapport aux plaisirs de l'amour : *excès vénériens*, *désirs vénériens*. C'est seulement en 1527 que l'épithète de *vénériens* fut appliquée par Jacques de Béthencourt aux maux dont les parties génitales peuvent être atteintes. Jusque-là on ne les attribuait généralement pas aux relations sexuelles, ou du moins à elles seules; car, bien que l'on commençât à admettre, chez certaines femmes, un état d'impureté apte à les produire par contagion, on n'en avait pas moins continué de les considérer, avec les anciens, comme des crises salutaires provoquées par les forces médicatrices de la nature. Il fallut du temps avant que cette ancienne théorie fût renversée totalement et fît place à celle qui a régné depuis, d'après laquelle les maux vénériens, loin d'être des crises utiles et bienfaisantes, sont au contraire des foyers exhalant de tous côtés, vers l'intérieur, une atmosphère redoutable d'infection : ce qui a confondu les affections vénériennes et les affections syphilitiques. Mais, dans ces derniers temps, une distinction est intervenue; on donne le nom de *syphilitiques* à certains accidents primaires caractéristiques qui produisent des lésions secondaires et tertiaires, et le nom de *vénériennes* à des affections contractées, il est vrai, par le coït, mais n'offrant pas de caractères spécifiques. V. SYPHILIS.

VENIMEUX, EUSE. adj. [*venenatus*, all. *giftig*, angl. *venomous*, it. *tossicoso*, *velenoso*, esp. *venenoso*]. Se dit des animaux qui ont un venin.

VENIN. s. m. [*venenum*, *toxicum*, φάρμακον, τοξικὸν, all. *Gift*, angl. *venom*, *poison*, it. *veleno*, esp. *veneno*]. Liquide malfaisant que sécrètent certaines espèces de glandes dites *vénénifiques* ou *vénénipares* chez quelques animaux, tels que la vipère, le scorpion, etc., et qu'ils conservent dans un réservoir particulier, pour s'en servir comme de moyen d'attaque ou de défense. Les venins sont des humeurs devant leurs propriétés à des substances organiques naturelles (V. ce mot) produites par certaines glandes, et dont il existe autant d'espèces que de groupes d'animaux venimeux. Les *virus*, au contraire, se produisent par mo-

dification accidentelle et morbide ou cadavérique des substances organiques appartenant aux humeurs et aux tissus en général. La substance organique de chaque venin peut être extraite et reconnue différente de celle des autres humeurs (V. ÉCHIDNINE); au contraire, on n'a pas encore pu constater de différence entre les substances organiques à l'état normal et les mêmes corps devenus virulents accidentellement : leur altération semble être purement isomérique (V. ce mot). Le venin peut tuer ou déterminer seulement des accidents plus ou moins graves; mais il ne transmet pas aux humeurs de l'animal blessé la propriété de causer des accidents semblables ; le virus rend, au contraire, l'économie virulente au moins pour un temps, comme il l'était lui-même. Bien que l'action moléculaire des venins sur les substances organiques de l'économie semble être une action de contact (V. CATALYTIQUE), elle est décomposante ; aussi la quantité introduite est tout dans leur action, à la manière des poisons cristallisables. Pour les virus, la quantité n'est rien, ou est peu, et des traces seulement agissent comme une grande quantité. L'influence des milieux extérieurs n'est rien ou presque rien dans le cas des venins ; elle est, au contraire, pour beaucoup dans celle de plusieurs virus. V. ce mot, POISON et VÉNÉNEUX.

VÉNOSITÉ. s. f. [all. *Venosität*]. Surabondance du sang dans les veines, pléthore veineuse, mode de distribution des veines dans un organe.

VENT. s. m. [*ventus*, *ἄνεμος*, all. et angl. *Wind*, it. *vento*, esp. *viento*]. Les physiciens appellent *vents*, les *courants d'air* plus ou moins rapides occasionnés par les changements qui surviennent dans la pesanteur spécifique et le ressort du fluide atmosphérique, sous l'influence de causes qui en déplacent une portion en agissant inégalement sur quelques points de l'atmosphère. On explique la marche des vents, soit en admettant une dilatation dans le point de l'atmosphère d'où part le courant, soit en supposant une condensation dans le lieu vers lequel il se dirige. Cette dernière hypothèse paraît la plus probable, puisque c'est dans les contrées les plus méridionales que le vent du nord fait d'abord sentir son action. La vitesse du vent est très-variable. Les marins appellent *vent frais*, celui qui parcourt environ 10 mètres par seconde ; *grand frais*, le vent de 14 mètres ; et *très-grand frais*, celui de 20 mètres. Quand la vitesse atteint 25 ou 30 mètres, on a ce que l'on nomme une *tempête*. Si elle s'élève de 35 à 45 mètres, il en résulte un *ouragan*. Dans ce cas, le vent fait à peu près 30 lieues à l'heure.

Vent du boulet. Presque tous les chirurgiens de notre époque s'accordent à considérer l'action des projectiles de gros calibre, passant à proximité du corps vivant, comme impuissante à produire les contusions vulgairement attribuées au *vent du boulet*. Cependant quelques-uns expliquent encore ces sortes de contusions, soit par l'action de l'air condensé, soit par la raréfaction de l'air ambiant au moment du passage du projectile. Cette raréfaction, comme par l'effet aspirant d'une pompe, attirerait vers la périphérie les liquides du corps. Or, Pelikan a démontré par des expériences directes : 1° qu'un projectile passant très-près de quelque objet exerce sur celui-ci une influence insignifiante, due au courant de l'air qui est ambiant au projectile; mais cette influence n'est pas telle que l'ont supposée Rust, Busch et autres médecins; 2° ayant établi qu'une force équivalente à 750 grammes pouvait faire reculer un piston de 27 millimètres environ, ce piston est resté immobile lors du passage du boulet très-près de lui. Il est évident que ce qu'on appelle le *vent du boulet*, même avec la pleine charge de poudre, possède une force beaucoup moins grande, de sorte que l'existence des lésions produites par ce qu'on appelle le vent du boulet est inadmissible. Par conséquent, lorsqu'un projectile atteint bien le but, sans ricocher ni enlever quelques objets sur son trajet, les hommes qui sont placés à une très-petite distance de son passage ne peuvent pas recevoir une contusion, quelle que soit d'ailleurs l'opinion de ceux qui assurent avoir observé eux-mêmes ces espèces de lésions. Comme le piston ne bouge qu'autant qu'il est touché par le boulet ou par les éclats enlevés quand il ricoche, les contusions ne peuvent venir que du contact plus ou moins rapide et superficiel du boulet avec l'intermédiaire des vêtements.

VENTEUX, EUSE. adj. [all. *blähend*, angl. *flatulent*, it. et esp. *ventoso*]. Qui produit des vents, des flatuosités : *aliments venteux;* ou bien qui est produit par les vents : *colique venteuse*, *maladies venteuses*.

VENTILATEUR. s. m. [de *ventilare*, faire du vent ; all. et angl. *Ventilator*, it. *ventilatore*, esp. *ventilador*]. Ce qui sert à donner du vent. On donne ce nom à diverses machines et à divers procédés employés pour renouveler l'air dans les endroits où un trop long séjour pourrait lui faire acquérir des qualités nuisibles : par exemple, dans tous les lieux où se trouvent réunis un grand nombre d'individus. Les cheminées font souvent l'office de ventilateurs, en raréfiant l'air des appartements, et attirant par les ouvertures des croisées et des portes l'air extérieur.

VENTILATION. s. f. [de *ventus*, vent ; all. *Lufterneuerung*, angl. *ventilation*, it. *ventilazione*, esp. *ventilacion*]. Opération qui a pour objet d'entretenir la pureté de l'air dans une enceinte close (V. AIR *confiné* et CHAUFFAGE) et de remédier aux dangers de l'air confiné. Toute ventilation suppose une introduction d'air pur et une expulsion incessante de l'air vicié. Une ventilation qui ne remplit pas cette double indication est nulle, ou pour le moins défectueuse. Il est évident d'abord que l'*air neuf* doit être pur pour entretenir la salubrité d'un local ; d'autre part, si, dans une atmosphère viciée, l'air expulsé était de l'air pur, on comprend que la ventilation serait nécessairement illusoire. Deux méthodes principales sont aujourd'hui en présence : l'une dite *ventilation par aspiration;* l'autre dite *ventilation par pulsion* ou *par insufflation*. Le premier procédé consiste dans l'emploi d'une cheminée d'appel destinée à extraire l'air vicié, lequel se trouve remplacé d'une manière incessante, en hiver par de l'*air chaud* qui pénètre dans l'intérieur en vertu de sa légèreté; en été par de l'air froid, que l'on fait descendre par une masse de tubes parcourant un vaste cylindre rempli d'eau froide. Le système dit *par pulsion* consiste à insuffler de l'air chaud en hiver, froid en été, au moyen de tarares que fait mouvoir une machine à vapeur; l'air neuf insufflé force une *quantité* correspondante d'air intérieur à sortir. Toute ventilation ayant pour but de *désinfecter*, de *chauffer* ou de *réfrigérer* (V. RÉFRIGÉRATION), il s'ensuit que les *bouches d'extraction* devront être placées, dans le premier cas, le plus près possible du foyer d'infection ; en hiver, au nord, le plus près du sol et des fenêtres ; en été, le plus près du plafond et au sud. Quant aux *bouches d'introduction*, elles seront placées le plus

loin possible des *orifices d'extraction :* en hiver, au niveau du sol; en été, à environ 2 mètres de hauteur. En hiver, l'air neuf aura ses *prises extérieures* au midi; en été, les prises seront au nord. Dans cette dernière saison, on fera descendre l'air extérieur par des tubes traversant de haut en bas un cylindre rempli d'eau froide, tubes percés d'une foule de trous capillaires, donnant lieu à un suintement d'eau froide, qui offre le double avantage d'humecter légèrement l'air à son passage, et de retarder l'échauffement de l'eau restant dans le cylindre. Les latrines seront ventilées au moyen de *bouches d'extraction* placées au-dessous du siége, disposition qui aura l'avantage d'appeler l'air des salles dans les latrines, au lieu d'exposer l'air de ces dernières à être appelé dans les salles. Partout où il existe un foyer, on s'appliquera à en utiliser le calorique perdu, soit dans un intérêt d'appel, soit pour un but de chauffage. Enfin, l'extraction de l'air offrant des difficultés spéciales en été, à raison de l'élévation de la température extérieure, des dispositions seront prises pour assurer, même dans cette saison, un ample et suffisant renouvellement de l'air. La quantité d'air à renouveler dans un temps donné diffère suivant que l'agglomération se compose de personnes en santé ou de malades, et même suivant la *qualité* des malades. En principe, il faut donner la plus grande somme possible d'air neuf; il n'y en a jamais de trop. La ventilation doit s'effectuer jour et nuit : elle est plus nécessaire encore la nuit que le jour. La ventilation doit donner 9 mètres cubes d'air par heure pour chaque personne dans les conditions ordinaires de bonne santé ; il en faut de 60 à 80 pour les malades, surtout lorsqu'ils sont agglomérés, comme dans les salles d'hôpitaux. La ventilation est très-variable. Comme elle dépend tout à fait des différences des températures intérieure et extérieure, elle peut, dans bien des cas, non-seulement devenir nulle, mais même se produire en sens contraire. Par des températures extérieures de 8° à 10° et des températures intérieures de 18° à 22° centigr., il passe en moyenne par une cheminée de cabinet environ 400 m. c. d'air par heure, l'ouverture extérieure étant de 90 centimètres et le conduit de 27 centimètres carrés. Il en arrive en outre 5 m. c. dans le même temps par les joints des portes et fenêtres. Les mêmes expériences ont montré que, dans un appartement, une bouche de chaleur fournissait par heure en moyenne 157 m.c. d'air ramené à 20° de température, quand cet air entrait à des températures variables de 70° à 100°, et que ce volume était réduit à 123 m. c. par heure, quand l'air n'était chauffé qu'à 45° (Morin). Au point de vue de la ventilation par appel, il y a avantage à ne produire que de faibles élévations de température dans une cheminée proportionnée à peu près comme celle qui se rencontre dans la plupart des habitations modernes; on peut augmenter la ventilation naturelle d'environ 300 m.c. d'air par kilogramme de charbon brûlé, et produire facilement un appel de plus de 1200 m. c. d'air par heure. En prenant la moyenne des quantités de chaleur utilisées par kilogramme de combustible brûlé, on trouve pour sa valeur 6736 calories. On peut donc admettre que, dans une cheminée exclusivement consacrée à la ventilation et bien disposée pour l'arrivée de l'air, on utiliserait pour l'appel environ 6000 à 6500 unités de chaleur par kilogramme de houille brûlée ou au moins les 7/8es de la chaleur développée par le combustible. *Pour une même température extérieure, les vitesses de l'air dans les cheminées sont proportionnelles aux racines carrées de l'excès de la température moyenne intérieure dans la cheminée sur cette température extérieure.* L'expérience fait voir que, dans certains cas, l'usage du gaz, si prompt, si commode à régler et à modérer, peut être substitué à celui du bois, et même, sans grand excès de dépense, à celui de la houille. Elle met en évidence les effets puissants de ventilation que produisent naturellement les cheminées et le parti que l'on peut en tirer pour l'assainissement des lieux habités ; elle explique en même temps comment, pour le chauffage, elles sont un moyen si peu économique. La presque totalité de la chaleur développée par les combustibles étant, comme on vient de le voir, emportée par l'air, l'échauffement des appartements n'est produit que par le rayonnement, qui n'a lieu que par une ou deux des faces de l'espace qui contient le combustible. D'une autre part, si l'appel énergique d'air extérieur que produit une cheminée est favorable à la ventilation, l'introduction de cet air froid par les joints des portes et des fenêtres et par leur ouverture momentanée est une cause incessante de refroidissement, et l'on sait qu'elle est parfois fort désagréable. Au point de vue du chauffage, il convient donc de restreindre le volume d'air appelé de l'extérieur par la cheminée à ce qui est nécessaire pour en assurer la marche stable et régulière, et d'utiliser une partie de la chaleur développée par le combustible pour introduire dans les appartements le plus grand volume possible d'air chaud, en évitant cependant que la température de cet air ne soit aussi élevée que celle que déterminent habituellement la plupart des appareils en usage. A cet égard, l'emploi des calorifères généraux qui versent dans les vestibules, dans les escaliers et dans une partie des pièces d'un édifice une grande quantité d'air modérément chauffé sera toujours un auxiliaire utile du chauffage et de la ventilation. (Morin.)

VENTOUSE. s. f. [*cucurbitula*, σικύα, all. *Schropfkopf*, angl. *cupping-glass*, it. *ventosa*, *coppetta*, esp. *ventosa*]. Sorte de cloche de verre qu'on applique sur une partie quelconque des téguments, après avoir fait le vide dans son intérieur. Pour appliquer une ventouse, on y allume un peu de papier ou d'étoupe : l'air est raréfié par la combustion ; il se forme un vide dans le vase, et, son ouverture étant aussitôt mise exactement en contact avec la peau, la portion de téguments qui est ainsi soustraite à la pression de l'air atmosphérique rougit et se gonfle par l'afflux des humeurs. Si la ventouse a été appliquée sur l'orifice d'un foyer purulent, ou sur une ouverture quelconque, telle que des piqûres faites par des sangsues, etc., elle fait l'office d'une pompe aspirante, et les humeurs ou le sang s'épanchent dans le vase. Lorsque l'on veut ensuite enlever la ventouse, il faut avoir soin de déprimer la peau avec le doigt sur un point quelconque de la circonférence du vase, pour donner accès à l'air. On applique souvent des ventouses sur des parties scarifiées, pour déterminer une saignée plus abondante : dans ce dernier cas, la ventouse a reçu le nom impropre de *ventouse scarifiée ;* comme elle a reçu celui de *ventouse sèche*, lorsqu'on l'applique sur une partie de la peau où il n'existe aucune solution de continuité. Le *bdellomètre* est une ventouse à laquelle sont adaptés un scarificateur pour faire à la peau des piqûres plus ou moins nombreuses, et une pompe pour faire le vide dans l'instrument. V. SCARIFICATEUR.

VENTRAL, ALE. adj. [*ventralis*, esp. *ventral*]. Qui appartient au ventre.

VENTRE. s. m. [*venter*, *alvus*, κοιλία, all. *Bauch*, angl. *belly*, it. *ventre*, esp. *vientre*]. Synonyme d'*abdomen*. V. ce mot.

VENTRICULAIRE. adj. Qui se rapporte aux ventricules. — *Adhérences ventriculaires ou péricardiques*, Celles qui, à la suite de péricardites, s'établissent entre le péricarde pariétal et celui de la surface du cœur. — *Capacité ventriculaire*. Chaque ventricule est plus grand d'un cinquième, d'un quart ou d'un tiers que l'oreillette qui lui correspond. Cette différence est sensible dès la naissance ; elle est établie dès la deuxième année ; elle va en augmentant sensiblement avec l'âge, surtout dans le cœur gauche. Chez l'adulte et parfois chez le nouveau-né, cette prédominance de la capacité ventriculaire sur celle de l'oreillette est ordinairement différente à droite et à gauche dans un même cœur ; neuf fois sur dix, cette prédominance est plus grande à gauche qu'à droite ; la capacité de l'oreillette représente les deux tiers de celle du ventricule à gauche et les quatre cinquièmes à droite. La capacité de l'oreillette droite l'emporte sur celle de l'oreillette gauche d'un dixième à un tiers. La capacité du ventricule droit l'emporte aussi sur celle du gauche du dixième au tiers, mais plus souvent du dixième seulement que du tiers, car, dans un même cœur, la différence de capacité entre les oreillettes ne correspond que très-rarement à la différence de capacité entre les ventricules. L'oreillette droite reste plus grande que l'oreillette gauche lors même qu'exceptionnellement, en cas de persistance du trou de Botal, le ventricule gauche devient plus grand que le droit (Hiffelsheim et Ch. Robin). Les chiffres de ces capacités absolues et relatives mesurées en centimètres cubes sont en général les suivants chez l'adulte :

Côtés.	Oreillettes.	Ventricules.	Différence.
Droit.	150	180	30 ou :: 1 : 1,20
Gauche.	110	168	58 ou :: 1 : 1,52
Différence :	40 ou :: 1,36 : 1	12 ou :: 1,07 : 1	

VENTRICULE. s. m. [*ventriculus*, de *venter*, ventre : petit ventre ; γαστήρ, all. *Magen*, angl. *ventricle*, it. *ventricolo*, esp. *ventriculo*]. On donne quelquefois ce nom à l'estomac. — *Ventricule succenturié* [*ventriculus succenturiatus*, it. *ventricolo succenturiato*]. Portion du duodénum des oiseaux qui est entourée par le péritoine, et qui est assez large pour ressembler à un second estomac.

Ventricules du cerveau [all. *Gehirnhöhlen*, it. *ventricoli del cervello*, esp. *ventriculos del cerebro*]. On appelle ainsi quatre cavités qui se rencontrent dans l'intérieur de cet organe. On les distingue en *ventricule moyen*, *ventricules latéraux*, et *quatrième ventricule* ou *ventricule du cervelet*. 1° Le *ventricule moyen* est une cavité allongée d'avant en arrière, bornée en haut par la toile choroïdienne et la voûte à trois piliers, en bas par une portion de substance cérébrale qui la sépare de la base du crâne, sur les côtés par les couches optiques, en devant par un cordon médullaire nommé *commissure antérieure*, en arrière par un autre cordon médullaire nommé *commissure postérieure*. Il communique avec les ventricules latéraux par deux ouvertures situées derrière le pilier antérieur de la voûte à trois piliers. — 2° Les *ventricules latéraux* sont très-étendus en longueur, et présentent chacun deux parties distinctes par leur position, l'une supérieure, l'autre inférieure. Ils commencent à peu près à 40 millimètres de l'extrémité antérieure du cerveau, et se portent de là en arrière et en dedans, en se rapprochant l'un de l'autre ; puis, au milieu du cerveau, ils s'écartent de nouveau, et se dirigent en dehors et en bas, jusqu'à l'endroit où les piliers postérieurs de la voûte donnent naissance aux corps frangés. Là ils forment un coude de haut en bas, reviennent sur eux-mêmes, se portent en dehors, en avant et en bas, et vont se terminer près de la scissure de Sylvius. Ils sont tapissés, ainsi que le ventricule moyen, par une lame très-mince de l'arachnoïde, et lubrifiés par une vapeur séreuse assez abondante. Ils présentent dans leur portion supérieure les *corps striés*, les *couches optiques* et la *bandelette demi-circulaire* ; leur portion inférieure contient les *cornes d'Ammon* ou *pieds d'hippocampe*. — 3° Le *quatrième ventricule*, ou *ventricule du cervelet*, est situé au-dessous de l'aqueduc de Sylvius, qui le fait communiquer avec le ventricule moyen ; il s'étend depuis cet aqueduc jusqu'à la partie supérieure de la moelle épinière, et est pratiqué dans l'épaisseur de la protubérance annulaire. — *Ventricule d'Arantius*. Petite cavité à la pointe du *calamus scriptorius*.

Ventricules du cœur [all. *Herzkammern*, esp. *ventriculos del corazon*]. V. Cœur et Ventriculaire.

Ventricules du larynx. V. Larynx.

VENTRIER. s. m. et adj. Faisceau fibreux, aplati, d'un jaune rougeâtre, appliqué sur le pilier interne de l'anneau inguinal externe ; il s'insère sur le pilier interne, descend entre le cordon et le ligament suspenseur de la verge, puis derrière le dartos et le cordon testiculaire, pour s'insérer sur le *fascia lata* à la partie interne et supérieure de la cuisse, un peu plus bas que la branche ascendante du pubis. Quelquefois très-développé, il est, dans certains cas, à peine distinct du *fascia superficialis*. Ce n'est point un muscle, comme on l'a cru. Il est surtout composé de faisceaux de grosses et larges fibres élastiques, jaunes, avec du tissu lamineux très-vasculaire.

VENTRILOQUE. adj. et s. [*ventriloquus*, de *venter*, ventre, et *loqui*, parler : mot à mot, qui parle du ventre ; ἐγγαστρίμυθος, all. *Bauchredner*, angl. *ventriloquist*, it. *ventriloquo*, esp. *ventriloeuo*]. — *Ventriloques*, ou *engastrimythes*. Individus qui ont l'art de modifier leur voix naturelle, de l'étouffer à sa sortie du larynx, pendant une expiration lente, graduée et ménagée adroitement, de manière que cette voix semble venir d'une distance plus ou moins éloignée : on croyait autrefois que ces individus parlaient du ventre.

VENTROSITÉ. s. f. V. Infarctus et Physconie.

VENTRU, UE. adj. [*ventricosus*, angl. *ventricose*, esp. *ventrudo*]. Qui a le ventre gros. Se dit aussi d'un corps plus volumineux à sa partie moyenne qu'à ses deux extrémités.

VENTS. s. m. pl. [*flatus*, φῦσα, all. *Wind*, *Blähung*, it. *vento*, esp. *viento*]. Gaz accumulés dans certains organes, en quantité plus grande que dans l'état normal, ou produits accidentellement dans des parties qui n'en doivent pas contenir. Cette accumulation excessive ou ce développement accidentel constitue les affections désignées sous le nom de *maladies venteuses* ou de *pneumatoses*.

VÉNULE. s. f. [*venula*, φλέβιον, all. *Æderchen*, it. *venuzza*]. Petite veine. V. Veineux et Vénosité.

VER. s. m. [*vermis*, ἕλμινς, σκώληξ, all. *Wurm*, angl. *worm*, it. *verme*, esp. *gusano*, *lombriz*]. Nom donné communément à tout animal qui offre une conformation analogue à celle du *ver de terre* ou *lombric terrestre*. Mais la science a fait reconnaître que les êtres qui peuvent offrir cette forme sont très-différents les uns des autres par leur nature. Les uns sont des larves d'insectes (V. LARVE), d'autres sont des crustacés parasites (*lernées*, *linguatules*), les autres enfin forment le type ou sous-embranchement des *vers* (V. ce mot) qui est fort nombreux en espèces.

Ver coquin. V. CŒNURE.

Ver de Guinée. V. FILAIRE.

Ver macaque, *ver maringouin*, *flugacuru* ou *berne*. Larves dans l'Amérique méridionale qui sont redoutées à l'égal des moustiques. Les naturalistes du XVIIIe siècle en avaient fait une espèce à part sous la dénomination d'œstre de l'homme (*Œstrus hominis*, L.). Il paraît cependant qu'aucun œstridé n'est propre à l'homme. Ce qu'on avait considéré comme tel, ce sont des larves appartenant à diverses espèces de *Cutérèbre*, qui vivent naturellement sur le bœuf, le lièvre et le lapin. Ce n'est qu'accidentellement que l'insecte parfait implante ses œufs dans la peau de l'homme. En Europe, on ne connaît aucune espèce de *Cutérèbre*. V. ce mot.

Ver de Médine. V. FILAIRE.

Ver noir. Le *ver noir* est un *Thrips*, insecte de la famille des thysanoptères, voisine des orthoptères et et des hémiptères. Bertrand a reconnu qu'il passe l'hiver caché dans les anfractuosités des branches des oliviers, et surtout dans les petits trous que les scolytes ont faits aux jeunes rameaux, et il pense que la destruction des scolytes entraînera celle d'un grand nombre de ces thrips.

Ver de l'olive [prov. le *queiroun*]. Larve du *Dacus oleæ*, Meigen, diptère muscide dont la piqûre diminue et déprécie grandement les huiles d'olive. Bertrand se borne à conseiller de détruire plus soigneusement qu'on ne le fait les nombreuses larves qu'on ramasse dans les lieux où sont rassemblées les olives. V. SCOLYTE.

Ver solitaire. V. TÉNIA.

Ver de terre. V. LOMBRIC.

VÉRATRIN. s. m. (*résine de la vératrine*, Couerbe). Résine qui s'extrait en même temps que la vératrine; solide, fusible à 185°. Elle se décompose à une température élevée en donnant, comme produit, des corps azotés. Elle se combine avec les acides, mais sans les saturer ni donner des combinaisons cristallisables. ($C^{28}H^{35}O^{6}Az^{2}$.)

VÉRATRINATE. s. m. Sel formé par l'acide vératrinique.

Vératrinate d'oxyde d'éthyle. Produit de l'action du gaz chlorhydrique sur une solution alcoolique d'acide vératrinique. Cristallisable, fusible à 42° centigr., presque sans odeur; goût amer, aromatique, brûlant; à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. ($C^{18}H^{9}O^{7}.C^{4}H^{5}O$.)

VÉRATRINE. s. f. [all. *Veratrin*, angl. *veratrine*, it. et esp. *veratrina*] ($C^{34}H^{22}O^{6}Az$). Alcaloïde trouvé par Pelletier et Caventou dans les graines de la cévadille (*Veratrum sabadilla*, L.) et dans l'ellébore blanc (*Veratrum album*, L.). La vératrine est en poudre blanche, non cristalline, fusible à 115° centigr. en résine jaune; elle est extrêmement âcre; la moindre quantité provoque l'éternument. Elle est soluble dans l'alcool et dans l'éther, insoluble dans l'eau. En se combinant avec les acides, elle fournit des sels difficilement cristallisables et d'un aspect gommeux; elle donne par l'acide sulfurique concentré une couleur violette pourprée. Ce principe immédiat est très-vénéneux. Il paraît posséder une action directe sur l'état fébrile. Les observations d'Aran montrent, en cas de pneumonie : 1° que presque tous les malades, après la première, mais le plus ordinairement après la deuxième ou la troisième pilule de vératrine (c'est-à-dire après l'administration de 5, 10 ou 15 milligrammes de cet alcaloïde), éprouvent des vomituritions, des nausées, des vomissements, quelquefois des hoquets, rarement des évacuations alvines, plus rarement encore une sensation de chaleur ou de brûlure passagère le long de l'œsophage ou dans l'estomac : ces phénomènes se prolongent tant que l'on continue l'emploi de la vératrine à dose assez élevée; 2° que le pouls, dans les premières vingt-quatre heures qui suivent l'administration du médicament, tombe de beaucoup de pulsations; 3° que le nombre des respirations diminue de 6 pour chaque minute du premier au deuxième jour de traitement; 4° que l'abaissement de la chaleur est marqué dans tous les cas : la peau, de sèche et brûlante qu'elle était, devient fraîche, froide même, et baignée de transpiration. En même temps la toux devient moins fréquente, et l'expectoration plus facile et moins rouillée. Aran croit que la vératrine, dans la pneumonie, doit être réservée pour des cas spéciauxet très-graves. C'est un purgatif violent si on le donne à haute dose; mais, aux proportions où il est nécessaire de l'administrer dans le rhumatisme articulaire aigu, elle n'a jamais d'effet purgatif. Tout au plus peut-elle donner lieu à des coliques sèches. Elle n'a de commun dans ses effets physiologiques avec le sulfate de quinine que son action sur le pouls des rhumatisants. En effet, la vératrine ralentit les pulsations artérielles, et de 120 les fait tomber en deux ou trois jours à 100, à 90, et jusqu'à 60 pulsations. Ainsi, action spécifique sur le rhumatisme articulaire aigu, ralentissement considérable du pouls, quelquefois des coliques, un peu de diarrhée, tels sont les avantages et les inconvénients de la vératrine. Son action est d'autant plus prompte que le rhumatisme est plus récent et moins compliqué. Ce médicament semble surtout indiqué dans les cas de complication d'endocardite et dans ceux de péricardite.

VÉRATRINIQUE (ACIDE). Corps que l'on trouve dans les graines de *Veratrum sabadilla*, L. ($C^{18}H^{9}O^{7}.HO$). Cristallisable, rougit le tournesol; insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool, fusible sans carbonisation; il donne des sels avec les bases. (Merk.)

VERATRUM. s. m. [all. *Germer*, esp. *veratro*]. Genre de plantes (polygamie monœcie, L., joncées, J.) auquel appartient l'*ellébore blanc* (*Veratrum album*, L.). La racine de l'ellébore blanc nous est apportée sèche de la Suisse. Elle est longue de 5 à 8 centimètres, blanche à l'intérieur, noire et ridée extérieurement. Sa saveur, d'abord douceâtre, est bientôt amère, puis âcre et corrosive, à raison de la vératrine qu'elle contient. C'est un vomitif et un purgatif drastique : aussi n'est-elle plus employée qu'à l'extérieur dans les maladies pédiculaires et cutanées, et même dans ce cas elle peut déterminer des accidents graves. Le *Veratrum viride*, Aiton, de l'Amérique septentrionale (appelé *ellébore vert* par quelques auteurs), a été employé avec succès, dit-on, contre la fièvre puerpérale, à l'état d'extrait donné à la dose de quelques

gouttes chaque jour. Il agit par la vératrine qu'il renferme comme les autres *veratrum*.

VERBÉNACÉES. s. f. pl. [*verbenaceæ*, all. *Eisenhutarten*, esp. *verbenaceas*]. Famille de plantes dicotylédones monopétales à corolle hypogyne, comprenant des arbres ou des arbrisseaux, rarement des plantes herbacées, à feuilles ordinairement opposées, rarement composées, à fleurs en épis ou en corymbe, plus rarement axillaires et solitaires. Le calice est monosépale, persistant, tubuleux; la corolle est monopétale, tubuleuse, ordinairement irrégulière; les étamines sont didynames, quelquefois au nombre de deux seulement; l'ovaire est à 2 ou 4 loges, contenant un ou deux ovules dressés; le style se termine par un stigmate simple et bifide. Le fruit est une baie ou une drupe contenant un noyau à 2 ou 4 loges souvent monospermes. La graine se compose, outre son tégument propre, d'un endosperme mince et charnu qui recouvre un embryon droit.

VERDERAME. V. MAÏS.

VERDET. s. m. Maladie du maïs. V. MAÏS.

VERDET. s. m. [angl. *verdigris*, it. *verderame*, *verdetto*, esp. *verdete*]. V. ACÉTATE *de cuivre*.

VERDEUX et **VERDIQUE** (ACIDE). Substance acide, non cristallisable, s'unissant aux bases, verdissant à l'air, retirée par Rung de beaucoup de plantes. D'abord incolore, elle reçoit le nom d'*acide verdeux*. Il devient vert en prenant de l'oxygène, et s'appelle alors *verdique*. C'est un mélange de principes divers.

VÉRETTE ou **VÉROLETTE**. s. f. Nom vulgaire de la varicelle.

VERGE. s. f. [*coles*, *penis*, *mentula*, *veretrum*, σάθη, all. *Ruthe*, angl. *penis*, it. et esp. *verga*]. Organe cylindroïde, membraneux, vasculaire et érectile, situé à la partie antérieure inférieure de l'abdomen, au-dessous et au devant de la symphyse pubienne, et se terminant à son extrémité par un renflement conoïde que l'on appelle le *gland*. Le peau de la verge, mince, contenant beaucoup de follicules sébacés, est la continuation des téguments du scrotum et du pubis, et se termine par un prolongement auquel on donne le nom de *prépuce*. Ce prolongement est composé de deux couches membraneuses, l'une externe ou cutanée, l'autre interne, muqueuse, se réfléchissant sur la surface du gland, qu'elle tapisse, et formant au-dessous de sa couronne un petit repli appelé le *frein* ou le *filet de la verge*. La verge doit à peu près les deux tiers de son volume au *corps caverneux*, corps allongé, concave en bas, convexe en haut, étendu depuis la partie interne et inférieure des deux tubérosités sciatiques jusqu'au gland. Entre les deux racines de ce corps, le long de la face inférieure de la verge, se trouve le canal de l'urèthre, dont la portion spongieuse s'épaissit en avant pour former le *gland*. V. ÉRECTILE et URÈTHRE.

VERGETURES. s. m. pl. [*vibices*, *sugillatio*, all. *Strieme*]. Proprement ecchymoses produites par des coups de verges ou de fouet. — Par analogie d'aspect, lividités que l'on observe sur les cadavres lorsqu'ils ont reposé sur un sol inégal, ou par l'effet de quelques liens, de quelques plis de vêtements qui les couvrent. — Petites raies rougeâtres qui surviennent quelquefois après une forte distension de la peau; taches scorbutiques violacées et linéaires.

VERJUS. s. m. [all. *Sauertraube*, angl. *verjuice*]. Espèce de très-gros raisin qui ne mûrit qu'imparfaitement dans nos contrées, et que l'on emploie pour aciduler les sauces; et aussi raisin vert, dont le jus, très-aigre par suite de tartrates acides, n'est pas encore propre à faire du vin. On fait avec le verjus un sirop très-rafraîchissant, que l'on remplace très-bien par le sirop tartrique, puisque l'un et l'autre ont pour base le même acide. V. VIN.

VERMICELLE. s. m. [all. *Wurmnudlen*, angl. *vermicelli*, it. *vermicelli*, esp. *fidios*]. Pâte alimentaire non fermentée, ainsi appelée parce qu'on lui donne la forme de vers en la passant dans une filière.

VERMICIDE. adj. et s. Substance qui tue les vers.

VERMICULAIRE. adj. [*vermicularis*, de *vermiculus*, petit ver; σκωληκοειδής, all. *wurmförmig*, angl. *vermicular*, it. *vermicolare*, esp. *vermicular*]. Qui a quelque rapport aux vers. — *Appendice vermiculaire*. V. CÆCUM. — *Éminences vermiculaires* ou *vermiformes du cervelet* (*processus vermiformes*). Les anatomistes ont donné le nom d'*éminence vermiculaire* ou *vermiforme supérieure* à une saillie allongée que présente la partie antérieure et moyenne de la face supérieure du cervelet, et celui d'*éminence vermiculaire* ou *vermiforme inférieure* à une éminence assez volumineuse située dans l'enfoncement que présente la face inférieure de ce même organe. — *Mouvement vermiculaire*. Contraction successive des fibres musculaires circulaires de l'intestin et des conduits excréteurs, d'où résulte un mouvement analogue à celui des vers. — *Pouls vermiculaire*. Celui qui, avec le caractère du pouls ondulant, est petit et faible.

VERMICULAIRE. s. f. Nom de plante. — *Vermiculaire brûlante* (*Sedum acre*, L.). Plante crassulacée à racine vivace, fibreuse; tiges nombreuses, glabres; fleurs jaunes; saveur âcre, caustique et vomitive; d'un emploi peu sûr.

VERMIFORME. adj. [de *vermis*, ver, et *forma*, forme; σκωληκοειδής, angl. *vermiform*, it. *vermiforme*]. Qui a la forme d'un ver. — *Appendice vermiforme*. V. VERMICULAIRE.

VERMIFUGE. adj. et s. m. [de *vermes*, vers, et *fugare*, chasser; all. *wurmwidrig*, angl. *vermifuge*, it. et esp. *vermifugo*]. Médicaments qui ont la propriété de déterminer l'expulsion des vers intestinaux. On emploie particulièrement comme tels les purgatifs, et surtout les drastiques, et beaucoup de substances végétales amères. Celles qui jouissent au plus haut degré de la propriété vermifuge sont : la mousse de Corse, la fougère mâle, l'écorce de la racine de grenadier, le semen-contra, l'huile de ricin, etc. On fait aussi usage de quelques préparations d'étain ou de mercure. — *Poudre vermifuge*. Mélange de 2 parties de mousse de Corse, d'autant de semen-contra, et de 1 partie de rhubarbe. — *Poudre vermifuge mercurielle*. Poudre composée de parties égales de poudre *de tribus* et de sulfure de mercure noir récemment préparé par trituration. On la donne à la dose de 60 centigrammes et plus. — *Pastilles vermifuges* ou *tablettes de mercure doux*. Elles contiennent : protochlorure de mercure préparé à la vapeur, 32 gram.; sucre blanc, 352 gram.; mucilage de gomme adragant, q. s. Chaque tablette contient 5 centigrammes de mercure doux. La dose doit en être diminuée pour les enfants.

VERMILLON. s. m. [all. *Zinnober*, angl. *vermilion*, it. *vermiglione*, esp. *vermellon*]. Cinnabre ou sulfure rouge de mercure réduit en poudre fine.

VERMINATION. s. f. Nom donné par quelques mé-

decins à la production des vers intestinaux portée au point de causer des accidents morbides.

VERMINEUX, EUSE. adj. [*verminosus*, angl. *verminous*, it. et esp. *verminoso*]. Qui est produit par des vers : *maladies vermineuses*.

VERMIS. s. m. Mot latin employé pour désigner plusieurs parties du cervelet. On en compte trois. 1° *Vermis supérieur* (*processus vermiformis superior*, *éminence vermiculaire supérieure*). Saillie de la substance du cervelet sur la ligne médiane de sa face supérieure (lobe médian) ; elle est sillonnée transversalement et comme divisée en anneaux, d'où son nom d'*éminence vermiforme*. 2° *Vermis inférieur* (*vermis inferior*, *éminence vermiculaire inférieure*, *pyramide lamineuse de Malacarne*). Saillie sillonnée transversalement que l'on voit au fond de la scissure médiane inférieure du cervelet et dépendant aussi de son lobe médian. 3° *Vermis postérieur*. Saillie médiane sillonnée transversalement que l'on voit au fond de l'échancrure postérieure du cervelet.

VERNATION. s. f. [*vernatio*, de *ver*, printemps]. Synonyme de *préfoliation*.

VERNIS. s. m. Nom commun des solutions de résines et de gommes-résines dans l'alcool, les essences, la benzine, etc. V. TÉRÉBENTHINE.

Vernis du Japon. Le sumac.

VERNONIE. s. f. Genres de plantes synanthérées vernoniacées dont une espèce est anthelminthique.

VÉROLE. s. f. [all. *Lustseuche*, it. *mal francese*, esp. *mal frances*, *bubas*]. V. SYPHILIS.

VÉROLE (PETITE). s. f. [all. *Blattern*, *Pocken*, angl. *small-pox*, it. *vaiuolo*, esp. *viruelas*]. V. VARIOLE.

VÉROLETTE. s. f. V. VARICELLE.

VÉROLIQUE ou **VÉROLÉ, ÉE.** adj. Synonyme de *syphilitique*.

VÉROLOÏDE. adj. et s. f. (Diday). Accidents de même ordre que ceux de la syphilis, observés chez ceux qui sont réinfectés une seconde fois.

VÉRONIQUE. s. f. [*Veronica*, L., all. *Ehrenpreis*, angl. *veronica*, *speedwell*, it. et esp. *veronica*]. Genre de plantes (diandrie monogynie, L., pédiculaire, J.) dont l'espèce officinale (*véronique mâle*, *thé d'Europe*, *Veronica officinalis*, L.) est faiblement astringente et recommandée comme béchique. Le *beccabunga* (*Veronica beccabunga*, L.) est purement mucilagineux, quoiqu'il ait été quelquefois employé comme dépuratif (12 grammes de feuilles en infusion dans 1 litre d'eau bouillante).

VERRAT. s. m. [*verres*, all. *Eber*, *Bär*, angl. *boar*, it. *verro*, esp. *verraco*]. Porc mâle employé à la reproduction. V. PORC.

VERRE. s. m. [*vitrum*, ὕαλος, all. *Glas*, angl. *glass*, it. *vetro*, esp. *vidrio*]. Substance fusible à une température élevée, dure et cassante à froid, transparente, insoluble dans l'eau et les liquides neutres, formée par la combinaison du silicate de potasse ou de celui de soude avec un ou plusieurs autres silicates (de chaux, de magnésie, de baryte, d'alumine, de fer et de zinc). Avec le silicate de plomb on obtient le verre appelé *cristal*. Par l'addition d'un peu d'acide borique ou de borosilicate de zinc on rend les verres d'une fusion plus facile et d'un maniement plus aisé à l'état pâteux. On appelle verre *recuit* celui qu'on a laissé se refroidir lentement au four ; autrement il se fend au moindre changement brusque de température. Les acides et les sulfures alcalins attaquent à la longue tous les verres, surtout ceux à base de plomb ; l'eau de baryte et l'eau de chaux attaquent aussi ces derniers. L'acide fluorhydrique les attaque tous et sert à les graver. Les substances vitreuses à l'état de fusion sont, comme l'argent, comme la litharge, etc., susceptibles de dissoudre les gaz. Quelques-unes les laissent s'exhaler dès qu'en se refroidissant elles arrivent à un certain point de viscosité, comme le verre ; d'autres les conservent, comme l'obsidienne, et les laissent se dégager à la moindre chaleur pour se transformer en pierres ponces (V. LUNETTE). Les ouvriers qui taillent les verres dans la composition desquels entre le plomb, sont parfois atteints d'accidents saturnins lorsqu'ils sont exposés à introduire par inspiration des poussières vitreuses. Une ventilation convenable des ateliers suffit en général pour prévenir ces accidents.

Verre d'antimoine [all. *Spiessglanzglas*]. V. OXYDE *d'antimoine*.

VERRUE. s. f. [*verruca*, ἀκροχορδών, all. *Warze*, angl. *wart*, it. *porro*, esp. *verruga*]. Petites excroissances cutanées, indolentes, ayant une certaine consistance, sessiles ou pédiculées, quelquefois mobiles et superficielles, mais ordinairement implantées dans l'épaisseur du derme par des filaments blanchâtres, denses, à demi-fibreux. Ce sont des hypertrophies des papilles vasculaires du derme, sans ulcération, avec hypertrophie de l'épiderme correspondant, dont les cellules se soudent plus ou moins fortement, comme dans la corne, au point d'être quelquefois l'origine de *cornes cutanées*. La surface des verrues est quelquefois rugueuse ou chargée de petites pointes qui correspondent à autant de papilles hypertrophiées, et représentent autant de petites productions cornées rudimentaires dont le sommet se desquame de temps à autre. L'hypertrophie du derme et des papilles, ainsi que la disposition de l'épiderme, les distingue : 1° des durillons, qui ne sont autre chose qu'un épaississement local de l'épiderme, sans lésion notable du derme ; 2° des cors, dans lesquels il y a soudure des cellules, demi-transparence et dureté comme dans la corne, mais avec amincissement et dépression du derme correspondant, dont les papilles sont ordinairement atrophiées au niveau du centre d'aspect corné. Le mode d'adhérence, de soudure et de superposition des cellules épithéliales, l'absence des granulations et de noyau, leur existence indépendamment de toute autre espèce d'élément distinguent les verrues, cors et durillons, de toutes les autres formes d'épithélioma (V. ce mot, GLANDULAIRE et PAPILLIFORME). Les verrues, lorsqu'elles deviennent grosses, doivent, bien qu'ordinairement elles disparaissent par atrophie, être enlevées ou brûlées, parce que, à la suite d'écorchures accidentelles, on les voit quelquefois devenir le point de départ d'ulcères épidermiques (V. ce mot) ou de tumeurs épithéliales papilliformes.

VERRUQUEUX, EUSE. adj. [*verrucosus*, all. *warzig*, angl. *warty*, it. *verrucose*, esp. *verrugoso*]. Se dit des parties qui portent des excroissances arrondies, fermes et peu volumineuses. V. YAWS.

VERS. s. m. pl. [*vermes*, ἕλμινθες, all. *Würmer*, angl. *worms*, it. *vermi*, esp. *gusani*]. On donne actuellement, avec Lamarck et de Blainville, le nom de *vers* à un type ou sous-embranchement des animaux invertébrés reconnaissables à un corps mou, à peu près cylindrique, en fuseau grêle et allongé ou aplati, constitué sur la forme binaire symétrique, dont les orifices digestifs et génitaux sont médians ou symétriquement latéraux (*tænia*) ; leur corps est annelé sans

articulations proprement dites, ou seulement plissé ; et, lorsqu'ils ont des organes locomoteurs, ceux-ci ne sont jamais articulés. Chaque classe des vers contient des animaux monoïques et d'autres dioïques. Ce groupe comprend les *Vermes intestina* de Linné et quelques genres de ses *Vermes mollusca*, les *Helminthica* de O. F. Müller. Ils forment dans les invertébrés une division égale en importance à celle des mollusques, mais d'organisation plus simple. La plupart, en effet, manquent d'organes respiratoires, beaucoup d'appareil circulatoire et même de tube digestif. C'est de tous les grands groupes d'animaux celui qui offre le plus d'individus parasites. Il se divise en quatre classes : les *annélides*, les *nématoïdes*, les *cotylides* et les *turbellariés* (V. ces mots). Les animaux qui se rencontrent dans le corps de l'homme, et qui sont plus particulièrement ceux dont on entend parler, lorsqu'il s'agit de *vers* au point de vue médical, portent le nom d'*entozoaires*. V. Larve.

VERSATILE. adj. [*versatilis*, all. *wankend*, angl. *versatile*, it. *versatile*, esp. *versatil*]. Se dit quelquefois comme synonyme de *vacillant*.

VERSICOLORE. adj. [*versicolor*]. Se dit des organes qui changent plusieurs fois de couleur pendant les phases de leur développement, comme la corolle de diverses borraginées.

VERSION. s. f. [*versio*, de *vertere*, tourner ; all. *Wendung*, esp. *version*]. Déplacement ou changement de position que les accoucheurs font éprouver au fœtus

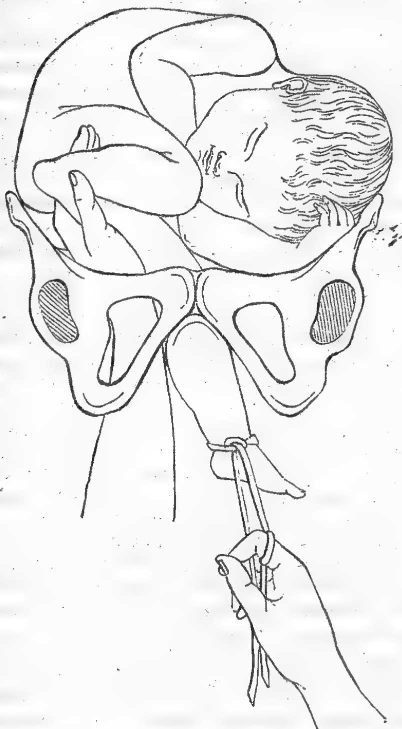


Fig. 516.

lorsqu'il ne se présente pas dans sa position naturelle. La manœuvre par laquelle on donne à la tête du fœtus, au passage du bassin, la position qu'elle doit présenter dans l'accouchement naturel, est souvent désignée sous le nom de *version occipitale ;* celle par laquelle, au contraire, on amène les pieds est dite *version pedale* (Fig. 516). La première était autrefois la seule réputée rationnelle ; mais on a reconnu depuis que, moyennant quelques soins, l'accouchement par les pieds n'offre pas de grandes difficultés : c'est donc à amener l'une ou l'autre des deux extrémités du corps que doit tendre la *version*, selon la partie que présente le fœtus. — *Version spontanée* (Murat) [*Evolution spontanée* (Denman)]. Mouvements qu'exécute le fœtus dans la cavité utérine, pendant la première période du travail et qui font que différents points de la surface extérieure du fœtus, quoique fort éloignés les uns des autres, peuvent s'offrir alternativement à l'orifice utérin (Wigand, 1807) ; l'épaule peut remonter, le côté du tronc et la hanche peuvent glisser devant l'orifice, et les fesses descendre. Une évolution en sens inverse peut avoir lieu. La position de l'enfant encore renfermé dans la cavité amniotique est tellement variable, que, pour la fixer, il devient nécessaire de rompre les membranes. C'est presque toujours avant ou peu de temps après la rupture des membranes que la version spontanée a lieu. Dans certains cas, cependant, elle peut s'opérer longtemps après l'écoulement des eaux.

VERT. adj. et s. Qui est de couleur verte. V. Couleur.

Vert des plantes. V. Chlorophylle.

Vert de Scheele. Couleur formée principalement d'arsénite de deutoxyde de cuivre obtenue en faisant bouillir parties égales de sulfate de cuivre et de potasse dissous, avec un peu moins de la moitié en poids d'acide arsénieux également dissous dans l'eau.

Vert de Schweinfurt, *de milis ou de Vienne*. Couleur verte formée principalement d'arsénite de cuivre qu'on prépare en dissolvant une partie de vert-de-gris dans du vinaigre et ajoutant une solution aqueuse d'une partie d'acide arsénieux. Il se forme un précipité qu'on redissout dans du vinaigre ; on fait bouillir le tout mélangé, et peu à peu il se forme un dépôt cristallin du plus beau vert employé pour la peinture.

VERT. s. m. [all. *Grünes*]. Nom vulgaire des fourrages avant leur dessiccation. Le vert, renfermant beaucoup d'eau de végétation, est compté parmi les aliments peu substantiels.

VERT-DE-GRIS. s. m. [all. *Grünspan*. angl. *verdigrise*, it. *verderame*, esp. *verdete*]. Vulgairement, e sous-carbonate de deutoxyde de cuivre qui se forme à la surface des ustensiles de ce métal : c'est le *vert-de-gris naturel*. Le vert-de-gris du commerce, ou *verdet gris*, est un acétate bibasique de cuivre, dont la nuance varie du bleu au vert, selon la quantité d'eau. Il renferme aussi, à cause de son mode de préparation, quelques parcelles de cuivre et de matières étrangères. V. Acétate *de cuivre*.

VERTÉBRAL, ALE. adj. [*vertebralis*, angl. *vertebral*, it. et esp. *vertebrale*]. Qui a rapport aux vertèbres. — *Artère vertébrale*. Elle naît de la partie supérieure de la sous-clavière, est logée dans un canal que lui forment les apophyses transverses cervicales, pénètre dans le crâne, va s'anastomoser avec la vertébrale opposée, et de leur réunion résulte l'artère basilaire. — *Canal vertébral*. Conduit qui règne dans toute la longueur de la colonne vertébrale depuis le grand trou occipital jusqu'au canal sacré, qui n'est que sa continuation. Ce canal, triangulaire supérieurement et inférieurement, ovalaire dans son milieu,

est formé par le corps et les lames postérieures des vertèbres, les cartilages intervertébraux, les ligaments jaunes, et la portion osseuse qui sert de base commune aux apophyses articulaires et transverses. Il est tapissé par un prolongement des méninges, et contient la moelle épinière, les artères spinales antérieure et postérieure, les nerfs accessoires de Willis et les veines vertébrales. — *Colonne vertébrale.* L'ensemble de toutes les vertèbres, parce que de leur superposition résulte une sorte de colonne placée à la partie postérieure du tronc, soutenant la tête et soutenue par le bassin (Fig. 517). Elle représente les six premières

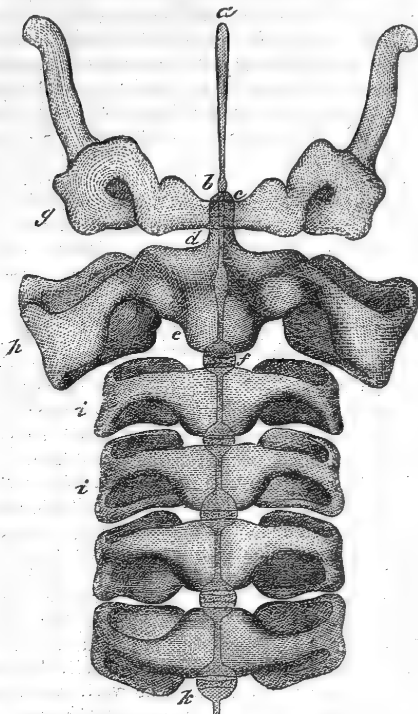


Fig. 517.

vertèbres cervicales cartilagineuses d'un embryon de lapin long de 25 millimètres et la partie céphalique renflée en massue de l'extrémité antérieure de la corde vertébrale. *ab.* Portion céphalique de la notocorde libre par déchirure du cartilage. *b.* Portion un peu renflée de la notocorde telle qu'elle était sur cet embryon entre l'atlas et l'occipital. *c.* Apophyse odontoïde. *d.* Base de l'apophyse odontoïde. *e.* Partie inférieure ou seconde partie du corps de l'axis; entre ces deux parties, au milieu du corps de cette vertèbre se voit un léger renflement fusiforme de la notocorde au niveau de la jonction de la portion odontoïdienne avec la partie axoïdienne proprement dite. *f, f.* Renflements de la notocorde dans les disques intervertébraux et couche granuleuse grisâtre, en forme de ménisque formée par les cellules propres de la notocorde disposées en amas dans ces renflements. Ce sont ces derniers qui, continuant à se développer pendant que le reste de la notocorde s'atrophie, forment les cavités à contenu gélatineux des disques. *g.* Cartilage des masses latérales de l'atlas. *h.* Masses latérales de l'axis. *i, i.* Apophyses transverses et arcs rudimentaires des vertèbres suivantes, bien plus petites que celles des deux premières. Le corps des vertèbres est plan à sa partie antérieure, légèrement convexe sur sa face opposée; les disques intervertébraux sont minces, formés de noyaux embryoplastiques étroits et de corps fusiformes presque tous disposés dans le sens de la longueur du rachis. A un grossissement de 300 diamètres, on voit qu'il y a une différence très-tranchée entre le tissu du disque et celui du cartilage des corps vertébraux, malgré la contiguïté de leur substance. Ce dernier offre des chondroplastes arrondis ou ovoïdes que le noyau ne remplit plus et déjà séparés les uns des autres par un intervalle égal au moins à leur propre diamètre. Ils cessent d'une manière nette au niveau du point d'adhérence du cartilage avec le disque. — *Gouttières vertébrales.* Elles sont situées sur chaque côté de la région postérieure de la colonne vertébrale, et formées par la série des deux *lames vertébrales*, prolongements osseux des parties latérales des vertèbres qui, par leur adossement, forment les apophyses épineuses. — *Ligaments vertébraux.* Nom donné à deux bandes ligamenteuses qui règnent dans toute la longueur du rachis, depuis l'axis jusqu'au sacrum : l'un, *antérieur*, est placé au devant du corps des vertèbres ; l'autre, *postérieur*, est situé le long de la face postérieure de ce corps, dans l'intérieur du canal vertébral. Ce dernier est plus dense et plus serré. — *Moelle vertébrale.* Prolongement de l'organe encéphalique, s'étendant du trou occipital à la partie inférieure du tronc, et occupant le canal vertébral (V. Moelle). — *Nerfs vertébraux.* Nom donné à tous les nerfs (au nombre de trente et un de chaque côté) qui naissent de la moelle vertébrale par deux racines, l'une antérieure et l'autre postérieure. Ces deux racines, formées chacune de filaments nombreux, se réunissent à leur passage par les trous de conjugaison et les trous sacrés, après avoir présenté un renflement ovalaire et gangliforme, composé par les filets de la racine postérieure. A la sortie de ces trous, le tronc de chaque nerf se partage en deux branches (antérieure et postérieure). De ces trente et une paires de nerfs vertébraux, huit constituent les *nerfs cervicaux*, dont les branches s'anastomosent entre elles et forment les plexus cervical et brachial; douze sont connues sous le nom de *nerfs dorsaux;* cinq sous celui de *nerfs lombaires*, et six sous celui de *nerfs sacrés :* ceux-ci forment le plexus sciatique. — *Arthrite vertébrale.* Nom donné improprement à l'altération des disques intervertébraux (V. Intervertébral) qui est consécutive à l'ostéite vertébrale ou inflammation du tissu osseux du corps des vertèbres ou à la carie des mêmes organes.

VERTÈBRE. s. f. [*vertebra*, de *vertere*, tourner; σπόνδυλος, all. *Wirbel*, angl. *vertebre*, it. et esp. *vertebra*]. — *Vertèbres*, les vingt-quatre os qui forment la colonne vertébrale, et qui sont le centre des mouvements du tronc. Ce sont des os courts, légers, épais, celluleux, d'une forme très-irrégulière, placés les uns au-dessus des autres, et séparés par des couches fibro-cartilagineuses. Ces os sont divisés en trois séries : sept *vertèbres cervicales*, douze *dorsales*, et cinq *lombaires*. Leur nom numérique sert à les désigner dans chaque région ; excepté la première et la seconde cervicale, que l'on appelle l'une l'*atlas*, l'autre l'*axis*, et la septième cervicale, que l'on appelle quelquefois *vertèbre proéminente*, à cause de la longueur de son

apophyse épineuse. — On distingue à chaque vertèbre un *corps*, qui est sa partie antérieure ; une *apophyse épineuse*, qui occupe sa partie postérieure et moyenne, et qui se dirige d'avant en arrière et un peu de haut en bas ; deux *apophyses transverses*, l'une droite et l'autre gauche, ainsi appelées parce qu'elles se portent presque transversalement en dehors ; quatre *apophyses articulaires*, dont une supérieure et une inférieure de chaque côté, servant de moyen d'union avec les vertèbres. Ces apophyses transverses et articulaires se continuent avec les parties latérales et postérieure du corps de la vertèbre par des portions osseuses étroites, sur lesquelles sont creusées, de chaque côté, deux échancrures qui, par leur rencontre avec de semblables échancrures de la vertèbre qui précède et de celle qui suit, forment les *trous de conjugaison*. C'est entre le corps, les lames et les apophyses que se voit le *trou vertébral*, qui fait partie du canal rachidien. Ces trous et ces apophyses présentent, du reste, des différences plus ou moins prononcées dans les vertèbres de diverses régions — Fig. 518. Type d'une vertèbre (1re vertèbre dorsale du cheval) : 1. apophyse épineuse ; 2. apophyse articulaire antérieure ; 3. apophyse articulaire postérieure ; 4. trou vertébral ; 5. apophyse transverse ; 6. demi-facette articulaire pour la tête de la première côte ; 7. cavité postérieure du corps ; 8. crête inférieure du corps.

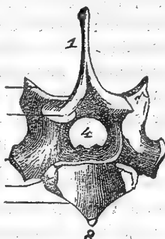


Fig. 518.

Vertèbre type. En ostéologie, construction abstraite qui ne se rencontre à l'état parfait ni chez les poissons ni chez les autres vertébrés ; mais qui, en général, chez les vertébrés supérieurs, se rapproche plus du modèle théorique que chez les autres ; aussi convient-il presque toujours de procéder des vertébrés supérieurs aux vertébrés inférieurs. — Le squelette est *exclusivement* composé de vertèbres, c'est-à-dire de segments semblables qui se répètent et se modifient dans les diverses régions. Le modèle vertébral ou la *vertèbre type* (Fig. 518) comprend : un corps ou *centrum* (6), un anneau supérieur ou *neural*, protégeant le système nerveux central (2) et un anneau inférieur (5) avec ou sans prolongements costaux, etc., dit *arc hémal* ou *viscéral*, protégeant le système vasculaire et différents organes. Cet anneau inférieur peut recevoir des prolongements ou *appendices* (Geoffroy Saint-Hilaire, Oken, Carus, Owen, Lavocat, etc.). A cette construction générale se rattachent régulièrement toutes les parties du vrai squelette, c'est-à dire les côtes, le sternum, la tête et les membres. Dans sa composition élémentaire, la vertèbre type comprend de chaque côté, pour chacun de ses deux anneaux, *cinq pièces* distinctes par leur développement, et les pièces de l'anneau inférieur répètent exactement celles de l'anneau supérieur. En examinant les variétés que subit la composition élémentaire de la vertèbre dans les diverses régions et chez les différents vertébrés, on voit qu'elles se rapportent toutes au type de construction, et que, si le nombre normal des éléments est souvent réduit, il n'est jamais dépassé. La *tête* n'est pas une région particulière en dehors du plan général. D'après les principes de répétition et de symétrie, elle se rattache nécessairement au système vertébral, comme les autres régions du squelette. Elle est formée de quatre segments vertébraux comparables au modèle fondamental. Par conséquent, elles ont chacune un *centrum*, un arc *neural* et un arc *hémal*. De chaque côté, ces deux arcs sont composés des cinq pièces élémentaires de la vertèbre type. Tous les os de la tête entrent régulièrement dans la construction des *vertèbres céphaliques*. Chez tous les vertébrés, les mêmes éléments se reproduisent, leur forme seule varie ; quelques-unes peuvent disparaître, mais il n'y a jamais de pièces nouvelles.

VERTÉBRÉ, ÉE. adj. et s. m. [*vertebratus*, all. *gewirbelt*, *Wirbelthiere*, *Vertebraten*, angl. *vertebrata*, it. *vertebrato*, esp. *vertebrado*]. Qui est pourvu de vertèbres. — *Animaux vertébrés*. Grande division du règne animal, comprenant tous les animaux dont le corps et les membres ont une charpente intérieure osseuse ou cartilagineuse, composée de pièces liées ensemble et mobiles les unes sur les autres.

VERTÉBRO-ILIAQUE. adj. [it. et esp. *vertebroiliaco*]. Qui a rapport aux vertèbres et à l'os iliaque. — *Articulation vertébro-iliaque*. Articulation de la dernière vertèbre lombaire avec l'os iliaque.

VERTEX. s. m. [κορυφὴ, all. *Scheitel*, angl. *the crown of the head*, it. et esp. *vertice*]. Sommet de la tête ou partie du crâne comprise entre les deux oreilles.

VERTICILLE. s. m. [*verticillus*, all. *Verticill*, *Wirtel*, angl. *whorl*, it. *vitticchio*, esp. *verticilo*]. Nom donné, en botanique, à l'ensemble des parties de la fleur ou des organes foliacés disposés, au nombre de deux au moins, autour d'un axe commun et sur un même plan horizontal. Lorsqu'il y a plusieurs verticilles concentriques autour d'un même axe fictif ou réel, les pièces, libres ou soudées, de chacun d'eux sont ordinairement alternes entre elles.

VERTICILLÉ, ÉE. adj. [*verticillatus*, all. *wirtelicht*, esp. *verticilado*]. Qui est disposé en verticille.

VERTIGE. s. m. [*vertigo*, de *vertere*, tourner ; σκοτοδινία, all. *Schwindel*, angl. *giddiness*, it. *vertigine*, esp. *vertigo*]. Etat dans lequel il semble que tous les objets tournent, et que l'on tourne soi-même. On a distingué deux espèces de vertiges : 1° le *simple* (*vertigo simplex*), qui consiste dans un tournoiement apparent des objets, sans que la vue en soit obscurcie ; 2° le *ténébreux* (*vertigo tenebricosa*), qu'on appelle aussi *scotomie*, dans lequel, au tournoiement des objets se joint un obscurcissement tel de la vue que le malade a peine à conserver l'équilibre. Le vertige est un signe d'affection idiopathique ou deutéropathique du cerveau. Le simple se manifeste dans beaucoup de maladies ; le ténébreux est ordinairement l'avant-coureur de l'épilepsie ou de l'apoplexie. V. ces mots.

En vétérinaire, *vertige essentiel* (synonymie : *Encéphalite*, *apoplexie cérébrale*, *fièvre cérébrale*.) Cette maladie est fréquente sur le cheval et les animaux de l'espèce bovine. Au début, l'animal a l'air hébété, les yeux fixes ; il porte la tête basse. A la période d'état, la somnolence augmente ; l'animal porte la tête au fond de la mangeoire et tient le front appuyé contre le mur de face. Cet état de coma profond précède toujours les accès. Au moment où ils doivent se manifester, ils sont annoncés par une augmentation de la respiration et un mouvement convul-

sif particulier des lèvres et des oreilles ; puis, lorsqu'ils se déclarent, tout le corps de l'animal semble parcouru par des frissons ; la tête est portée en haut par un mouvement lent d'élévation. C'est alors qu'une agitation continuelle et souvent convulsive succède au coma. Tantôt l'animal, furieux, frappe avec ses membres antérieurs et s'élance avec force en avant ; tantôt il se jette en arrière, en tirant sur sa longe comme pour la briser ; puis, s'il vient à tomber, il éprouve, en se débattant sur le sol, une agitation convulsive. La durée de ces accès peut varier de dix à quinze minutes. Il y a obscurcissement de l'ouïe et de la vue, et parfois amaurose complète. Le traitement antiphlogistique employé avec énergie est tout d'abord recommandé, et la première saignée est souvent sans résultat bien avantageux ; mais, loin de se décourager, il faut insister sur ce moyen, et en renouveler l'emploi. On est souvent obligé de tirer du sang de la jugulaire cinq ou six fois dans les premières vingt-quatre heures. Après les premières saignées, il peut devenir avantageux d'en pratiquer d'autres à la queue, en supprimant un ou deux nœuds de ce prolongement (H. d'Arboval). On applique des corps froids sur la tête, des révulsifs sur les extrémités, et l'on administre, à l'intérieur, des purgatifs énergiques, l'émétique, le calomel à haute dose. — *Vertige abdominal symptomatique.* Ici, il y a irritation de la membrane muqueuse, soit de l'estomac, soit du tube intestinal, et par suite symptômes d'irritation cérébrale. Cette affection est commune en certaines années chez les animaux monodactyles, et particulièrement chez le cheval ; il ne paraît pas qu'on l'ait encore observée dans les autres espèces d'animaux domestiques. Cette maladie est généralement annoncée et même caractérisée par des douleurs abdominales coïncidant avec des symptômes comateux et vertigineux ; à ces premiers symptômes succèdent bientôt ceux qui indiquent l'irritation encéphalique ; les sens sont obtus, l'assoupissement et la torpeur sont marqués. Quand la tête n'est pas au fond de l'auge, elle est pesante, basse, appuyée contre le mur de l'écurie. L'animal cherche à pousser en avant. Les yeux deviennent saillants, hagards ; l'animal n'entend plus, ne voit plus ; mouvements désordonnés, agitation extrême ; et mort finalement. On ne peut espérer la guérison de cette maladie qu'autant qu'elle s'établit lentement, que les symptômes sont peu intenses et qu'elle est prise au début. Au début, on traite l'indigestion et l'on fait usage d'infusions purgatives pour nettoyer le canal alimentaire. Le sulfate de soude, l'aloès, l'émétique, sont recommandés. Puis, il est des cas où les émissions sanguines sont convenables ; enfin, contre les accidents cérébraux on emploie le camphre (10 à 30 grammes par jour) et les affusions froides. On a vu aussi réussir la graine de moutarde (90 à 100 grammes) (H. d'Arboval).

Vertige nerveux. Il consiste essentiellement dans un état du système nerveux où il semble que tous les objets qu'on a devant les yeux tournent et que l'on tourne soi-même. L'homme peut être accidentellement placé dans certaines circonstances où l'on voit se produire ce phénomène : la rotation sur soi-même, une course rapide dans un wagon de chemin de fer, l'ascension sur un point élevé, le redressement brusque du corps lorsqu'on est resté quelque temps accroupi, causent ce vertige ; il survient alors des modifications de la circulation du côté des parties supérieures du corps seules, modifications compliquées ou non de l'oscillation des viscères, laquelle influe aussi sur la circulation : tel est le vertige qui précède et accompagne le mal de mer (V. MAL). C'est encore un trouble circulatoire causé par un moindre afflux de sang au cerveau qui dans l'état normal produit le vertige des convalescents lorsqu'ils se lèvent pour les premières fois, et celui des personnes qui ont subi des pertes de sang un peu fortes. Il en est de même du vertige qui précède la syncope, le vomissement, qui suit l'action d'une lumière trop vive sur la rétine, l'opération de la cataracte, etc. Ce qui se manifeste dans ces conditions se manifeste aussi quelquefois sans elles, indépendamment de toute influence extérieure, et par un trouble direct du système nerveux. Le vertige sympathique est sous la dépendance de la dyspepsie, de l'hypochondrie, des excès vénériens, de la spermatorrhée ; il peut durer, avec des intermittences très-variables, une partie de la vie ou n'avoir qu'une durée éphémère. Dans un accès actuel de vertige, s'il est intense, on met les malades dans le repos et on leur prescrit quelques infusions aromatiques. C'est aussi aux nervins, et principalement à la mélisse, à la sauge, à la menthe, etc., qu'il faut avoir recours pour combattre l'état spécial qui amène le retour des accès. On a vu sous l'influence de ces moyens diminuer et se dissiper l'aptitude vertigineuse. La valériane, l'asa fœtida, sont recommandées.

Vertige des maladies de l'oreille. Lorsque l'on coupe les canaux demi-circulaires du côté droit, l'animal est entraîné par un mouvement giratoire à droite; si on les coupe du côté gauche après les avoir coupés à droite, il subit une propulsion soit en avant, soit en arrière, avec tendance à la culbute. Si l'on coupe un pédoncule du cerveau, le mouvement giratoire se fait du côté coupé; de même, si l'on sectionne un pédoncule du cervelet. Brown Séquard a prouvé que la déchirure du nerf acoustique suffit pour produire des phénomènes du même genre. Cesty, Triquet, Ménière, ont indiqué la fréquence de cette maladie dans les affections de l'oreille, du labyrinthe en particulier. Des sangsues, des vésicatoires, des cautères, des moxas dans le voisinage de l'oreille sont recommandés, mais les maladies profondes de l'oreille sont très-difficiles à guérir. Parmi ces malades vertigineux, il en est qui éprouvent la propulsion non plus de côté ni en giration, mais en avant ou en arrière, et ils sont fréquemment jetés par terre. Il y a donc non-seulement un vertige consistant dans la simple sensation, mais encore un vertige avec mouvement réel dans n'importe quel sens. Dans le plus grand nombre des cas, il est accompagné de nausées, de malaise, de vomissements.

Vertige rhumatismal. Nom donné à des accidents vertigineux qui surviennent chez les individus sujets aux douleurs rhumatismales articulaires ou musculaires. On l'attribue à la même cause qui amène ces douleurs, mais agissant alors sur les enveloppes du cerveau, parce qu'on le voit survenir parfois lorsque disparaissent les accidents ordinaires du rhumatisme, ou *vice versâ*.

Vertiges stomacaux. Les uns (vertiges *ab inedia*) sont analogues à ceux qui se produisent dans l'abstinence, et que l'on observe chez les individus dont les forces digestives ne peuvent fournir à une nutrition suffisamment réparatrice (vertiges de la dyspepsie) ; les autres, que les anciens comprenaient sous le titre de vertiges *a crapula*, auraient pour type le plus élevé ceux qui se produisent sous l'influence d'un état de

plénitude de l'estomac, comme cela arrive après un repas trop copieux (vertiges de l'indigestion). Ce sont tantôt des étourdissements, un sentiment de vide dans la tête, un cercle de fer qui leur presse fortement les tempes, une sensation de froid glacial, une roue noire tournant devant leurs yeux avec une excessive rapidité, etc. La forme la plus ordinaire de ces vertiges est celle qui a été désignée par l'épithète de *gyrosa*. Tout tourne autour du malade, ou, lorsqu'il est couché, il croit voir son lit emporté dans un mouvement de rotation, ou bien il se voit lui-même entraîné seul dans ce mouvement rotatoire. Les objets qu'il regarde sont colorés de diverses nuances bientôt confondues ; s'il est debout, ses jambes vacillent, fléchissent, il va tomber, il tombe même, *sans perdre jamais conscience de ce qu'il fait*. Le traitement est celui des dyspepsies qu'ils reconnaissent pour cause.

VERTIGINEUX. adj. Qui concerne le vertige.

VERTIGO. V. TOURNIS et VERTIGE.

VERUGA. Espèce de framboesia endémique sur le seul versant occidental des Andes.

VERUMONTANUM. s. m. [all. *Schneckenkopf*, *Hahnenkopf*, esp. *verumontano*]. Nom donné à la crête uréthrale. V. URÉTHRAL.

VERVEINE. s. f. [*Verbena*, L., all. *Eisenhart*, angl. *vervain*, it. et esp. *verbena*]. Genre de plantes (diandrie monogynie, L., verbénacées, J.) dont l'espèce officinale (*Verbena officinalis*, L., *Herba verminata*, pseudo-apulée, περιστερεὼν, Dioscoride) est un peu astringente, et a été recommandée comme vulnéraire. Considérée pendant longtemps comme une panacée universelle, elle était vulgairement appelée *herbe à tous maux*. Les feuilles de la *verveine odorante* (*Verbena triphylla*, L.) peuvent être employées comme antispasmodiques et diaphorétiques.

VÉSANIE. s. f. [*vesania*, all. *Wahnsinn*, angl. *madnes*, it. et esp. *vesania*]. Mot employé communément comme synonyme de maladie mentale. Pinel définissait la *vésanie* : une lésion des fonctions de l'entendement ou des facultés affectives qui n'est point accompagnée de fièvre.

VESCE. s. f. [*vicia*, all. *Wicke*, angl. *vetch*, *fitch*, it. *veccia*, esp. *algarroba*]. Genre de plantes légumineuses très-nombreux en espèces. C'est à ce genre qu'appartient la *fève de marais* (*Vicia faba*). V. FÈVE. La *vesce commune* (*Vicia sativa*, L.) a une semence ronde, noire, lisse et farineuse, dont la farine est souvent substituée à celle d'orobe dans les quatre farines résolutives. V. FÉVEROLE.

VÉSICAL, ALE. adj. [*vesicarius*, angl. *vesical*, it. *vessicale*, *vescicale*, esp. *vesical*]. Qui a rapport à la vessie. — *Artères vésicales*. Leur nombre et leur origine sont très-variables ; elles naissent des artères ombilicale, hémorrhoïdale moyenne, honteuse interne, obturatrice, etc. L'hypogastrique en fournit une un peu plus volumineuse que les autres, que l'on a appelée *vésicale inférieure*. — *Catarrhe vésical*. V. CYSTITE. — *Luette vésicale*. La crête uréthrale. V. URÉTHRAL. — *Trigone vésical*. V. TRIGONE.

VÉSICANT, ANTE. adj. [all. *blasenziehend*, angl. *vesicant*, it. *vessicante*]. Qui fait naître des ampoules à la peau. V. CANTHARIDE et POMMADE *de Gondret*.

VÉSICATION. s. f. [all. *Blasenziehen*, it. *vessicazione*, esp. *vesicacion*]. Action d'un topique vésicant.

VÉSICATOIRE. s. m. [*causticum*, all. *Blasenpflaster*, angl. *blister*, *vesicatory*, it. *vescicatorio*, *vessicatorio*, esp. *vejigatorio*]. Nom donné à des topiques qui, appliqués sur la peau, determinent une sécrétion séreuse, par laquelle l'épiderme est soulevé de manière à former une ampoule. — *Vésicatoire*. Plaie produite par ces applications quand l'épiderme a été enlevé. Pour établir un vésicatoire, on se sert de l'*emplâtre* ou du *taffetas épispastique*. Six à huit heures d'application suffisent, dans les cas ordinaires, pour que l'action d'un vésicatoire soit complète ; mais on le laisse ordinairement appliqué pendant douze à vingt-quatre heures. On l'enlève ensuite, en ayant soin de ne pas déchirer, s'il est possible, l'épiderme soulevé. La plaie est pansée diversement, selon que l'on n'a eu l'intention que de produire une irritation momentanée (*vésicatoire volant*), ou qu'au contraire on veut établir une suppuration durable. Dans le premier cas, on ouvre simplement l'ampoule vers sa partie inférieure, pour donner issue à la sérosité sans ôter l'épiderme, et l'on panse avec du beurre ou du cérat étendu sur des feuilles de poirée ou sur du linge fin. Dans le cas contraire, on enlève aussitôt toute la portion soulevée de l'épiderme, soit en la coupant avec des ciseaux tout autour de la bulle, soit en l'arrachant, si l'on veut produire une irritation plus vive et plus durable. On panse le premier jour avec le beurre frais, et les jours suivants avec de la pommade épispastique (V. POMMADE) mêlée d'une plus ou moins grande proportion de beurre.

Vésicatoire perpétuel de Janin. Emplâtre inusité aujourd'hui, dans lequel entraient 1 partie de cantharides, une demi-partie d'euphorbe, 3 parties de mastic et autant de térébenthine. Lorsqu'on s'en était servi, on le lavait, et l'on pouvait l'appliquer de nouveau dans l'occasion.

VÉSICO-INGUINAL, ALE. adj. V. VÉSICO-PUBIEN.

VÉSICO-PROSTATIQUE. adj. [it. *vessico-prostatico*]. Qui appartient à la vessie et à la prostate : *artère vésico-prostatique*, ou vésicale inférieure.

VÉSICO-PUBIEN, IENNE. adj. — *Fossette vésico-pubienne*. La paroi postérieure du canal inguinal offre du côté de la cavité ventrale trois fossettes dues au soulèvement du péritoine par l'artère ombilicale ou son rudiment en dedans, l'artère épigastrique en dehors. La *fossette inguinale externe* répond à l'anneau inguinal profond ; la *fossette moyenne*, dite à tort *interne*, est entre les deux artères précédentes ; la *fossette vésico-inguinale* ou *vésico-pubienne* est la plus interne des trois, placée entre l'artère ombilicale et le bord interne du grand droit. Elle répond à l'anneau inguinal sous-cutané ou plus en dedans, et donne passage aux hernies directes. V. HERNIE.

VÉSICO-UTÉRIN. adj. Qui se rapporte à la vessie et à l'utérus. — *Ligaments vésico-utérins* (*ligamenta vesico-uterina*, *ligamenta uteri inferiora anteriora*). Pli péritonéal court et peu saillant qui de chaque côté de la face antérieure du col utérin va gagner les côtés de la vessie ; ils limitent latéralement le cul-de-sac vésico-utérin. Ce pli péritonéal recouvre une expansion membraneuse du tissu fibreux d'enveloppe utéro-vaginale, expansion qui se jette sur les parois latérales de la vessie et se confond avec les parties de l'aponévrose supérieure du périnée de la femme qui des côtés du bassin gagne les côtés du réservoir précédent.

VÉSICULAIRE. adj. [angl. *vesicular*, esp. *vesicular*]. Qui a la forme d'une vésicule. — *Râle vésiculaire*. Synonyme de *râle crépitant*. V. RALE.

État vésiculaire. V. SPHÉROÏDAL.

VÉSICULATION. s. f. Production de vésicules; passage à l'état de vésicule d'une papule ou d'une pustule dans diverses maladies cutanées.

VÉSICULE. s. f. [*cystis*, *vesicula*, κύστιγξ, all. *Bläschen*, angl. *vesicle*, it. *vescichetta*, esp. *vesicula*]. Petite vessie, petite cavité ou poche. — En pathologie, élevure hémisphérique ou conique formée par l'épiderme détaché du derme de manière à limiter une petite cavité pleine de sérosité limpide ou troublée par du pus, ou rendue opaline par les mêmes éléments des cellules épithéliales et des granulations graisseuses.

Vésicule adipeuse. V. ADIPEUX.

Vésicule de Baer [*vesicula Baerii*]. L'ovule qui est contenu dans le follicule de de Graaf, et dont on attribue la découverte à Baer (1827). Cependant il a été vu avant lui par de de Graaf, Prévost et Dumas.

Vésicule biliaire [all. *Gallenblase*]. V. BILIAIRE.

Vésicule blastodermique. Le blastoderme.

Vésicules élémentaires. Autrefois les éléments anatomiques ayant forme de *cellule* avec cavité distincte de la paroi. V. CELLULE.

Vésicule embryonnaire. V. EMBRYONNAIRE.

Vésicule de de Graaf [*vesicula Graafiana*, *ovisaccus* de Barry]. V. OVAIRE et OVISAC.

Vésicules de Naboth [angl. *vesicles of Naboth*]. Follicules de l'intérieur du col de la matrice dilatés sous forme de petits kystes. V. UTÉRUS.

Vésicule ombilicale [all. *Nabelblase*, *Dotterhaut*]. V. EMBRYON et OMBILICAL.

Vésicules pulmonaires ou *aériennes* [all. *Luftbläschen*]. Expression inexacte employée par quelques auteurs pour désigner la terminaison des canalicules respirateurs. V. BRONCHIQUE et POUMON.

Vésicule de Purkinje, ou *vésicule germinative* [*vesicula germinativa*, s. *prolifera*, s. *Purkinji*]. V. OVULE.

Vésicules séminales [all. *Samenbläschen*, it. *vescichette seminali*]. V. SÉMINAL et SPERME.

VÉSICULES. s. f. pl. Ordre de maladies cutanées dans le système de Bateman, ayant pour caractère la production, à la surface de la peau, des élevures appelées vésicules. V. VÉSICULE.

VÉSICULEUX, EUSE. adj. [*vesiculosus*, all. *vesiculös*, esp. *vesiculoso*]. Qui est renflé en manière de vessie. — *Maladies vésiculeuses*. V. VÉSICULES.

VÉSICULIFORME. adj. En forme de vésicule. S'est dit particulièrement des cellules de l'épithélium des glandes sébacées distendues sphériquement par accumulation de leur contenu huileux, devenu homogène (V. SÉBACÉ). S'est dit aussi des excavations claires et limpides, quelquefois contenant des granulations ou des globules de pus, qui se produisent dans certaines cellules épithéliales, etc., et constituent une sorte d'altération tantôt pathologique, tantôt sénile, de ces éléments, dans quelques tumeurs.

VESSE-DE-LOUP. s. f. V. LYCOPERDACÉES.

VESSIE. s. f. [*vesica*, κύστις, all. *Blase*, angl. *bladder*, it. *vescica*, esp. *vejiga*]. Réservoir musculo-membraneux destiné à recevoir l'urine et à la contenir jusqu'à ce que l'accumulation d'une certaine quantité de ce liquide en sollicite l'expulsion. La vessie occupe les parties antérieure et médiane de l'excavation pelvienne. Elle est située derrière le pubis, au-dessus et au devant du rectum et des vaisseaux spermatiques chez l'homme, de la matrice et du vagin chez la femme. Elle a des rapports spéciaux avec les uretères, qui en traversent obliquement la paroi inférieure; avec les nerfs et les vaisseaux, tant sanguins que lymphatiques, qui s'y distribuent en assez grand nombre; avec des ligaments antérieurs, ou faisceaux fibreux, qui l'attachent au pubis, et un ligament supérieur, constitué par l'ouraque ainsi que par les vaisseaux ombilicaux oblitérés; avec le tissu cellulaire, qui l'entoure de toutes parts; avec le péritoine, qui revêt une grande étendue de sa circonférence, et, chez l'homme, avec la prostate, qui en embrasse le col, dont même elle fait partie. Dans l'état de vacuité, elle forme, dans le petit bassin, une masse arrondie, légèrement conoïde, et dont le volume égale celui d'un petit œuf de poule. Le sommet du cône, tourné en haut et en avant, correspond à la partie postérieure de la symphyse pubienne; il donne attache au ligament supérieur. La base regarde en bas et en arrière; elle est en rapport, sur la ligne médiane, avec le rectum, qui s'y trouve logé en partie dans un sillon longitudinal, et sur les côtés avec les vésicules séminales et les canaux spermatiques. A mesure qu'elle s'emplit d'urine, ses parois s'écartent de toutes parts, excepté en avant; son développement est limité dans le petit bassin par la solidité des parois osseuses qui circonscrivent cette excavation: elle ne peut donc acquérir toute l'ampliation dont elle est susceptible qu'en sortant du bassin. C'est en haut, dans l'abdomen, entre les muscles droits et la masse des intestins, qu'elle trouve l'espace nécessaire pour se dilater: aussi la tumeur qu'elle produit prend-elle une forme conoïde, aplatie d'avant en arrière. Mais, quand la distension est poussée à l'extrême, le sommet du cône peut s'étaler à tel point, que la tumeur y soit quelquefois plus large qu'en toute autre région. Ce qui est à peu près constant, c'est que la tumeur prend plus de développement de bas en haut et d'un côté à l'autre que d'avant en arrière: le viscère s'accroît en tous sens, mais moins en bas que partout ailleurs, parce qu'il y rencontre plus de résistance. La figure intérieure de la vessie correspond assez bien à la figure extérieure, sauf la partie inférieure, là où se trouve le *trigone vésical*, surface plate, unie, triangulaire, bornée antérieurement par l'orifice interne de l'urèthre, qui aboutit au sommet du triangle, en arrière et de chaque côté par l'insertion des uretères, qui en marquent les deux angles de la base. Les trois orifices sont séparés l'un de l'autre par une distance presque égale, qui s'élève à 41 millimètres environ. Quant à l'orifice de l'urèthre, si la vessie est vide et le sujet debout, il se trouve à peu près sur le même plan que le trigone, qui, toutefois, est un peu soulevé. Le péritoine recouvre seulement les régions postérieure et latérales et le bas-fond de la vessie; un tissu lamineux lâche l'unit à la couche musculeuse de la vessie. Celle-ci est formée de fibres-cellules dont les faisceaux sont transversaux vers le trigone vésical, régulièrement circulaires au bas-fond et au col de la vessie (*sphincter de la vessie* de Galien), irrégulièrement circulaires à la paroi postérieure, et longitudinaux ou obliques à toute la surface la plus postérieure. Les seuls nerfs moteurs de la vessie qui sont connus jusqu'à présent se trouvent dans le troisième et le quatrième nerf sacré. Les nerfs sensibles de la vessie communiquent par les nerfs sympathiques lombaires, et de là, par les *rami communicantes*, à la moelle épinière, et produisent les mouvements réflexes de la vessie (Budge). En irritant sur un chien le bulbe rachidien et les pédoncules, de même que

toute la moelle épinière, on provoque des mouvements de la vessie. La muqueuse est mince, blanchâtre ; elle se moule sur les saillies et dépressions des faisceaux musculaires, elle s'enfonce quelquefois entre ces faisceaux (*vessies à cellules*).— *Vessies à colonnes.* Celles dans lesquelles les faisceaux musculaires très-développés soulèvent la muqueuse. Chez les sujets gras, on peut trouver de petits lobules adipeux entre les faisceaux musculaires, et jusque au-dessous de la muqueuse. Celle-ci n'a pas de glandes et possède un épithélium mixte. — Fig. 519 : *a*, un côté de la symphyse du pubis ; *b*, la surface articulaire du sacrum qui se joint à l'os iliaque ; *c*, le pénis ; *d*, coupe de la vessie ; *ee*, la prostate ; *f*, la portion bulbeuse de l'urèthre ; *g*, le bulbe lui-même ; *h*, vésicule séminale et, au-dessus, le canal déférent ; *i*, le testicule ; *j*, le rectum, dont on voit les rapports avec la vessie et la prostate en le suivant jusqu'à l'anus ; *k*, artère et veines iliaques ; *l*, cuisse droite.

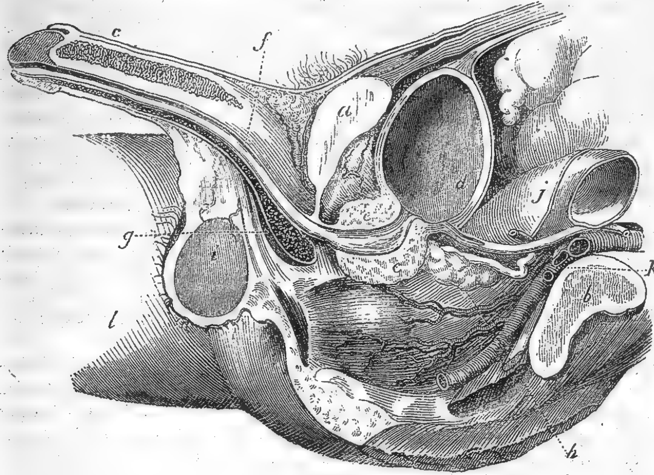


Fig. 519.

Vessie natatoire ou *vésicule aérienne des poissons* [esp. *vejiga natatoria o aerea*]. Espèce de poche remplie d'air, placée dans l'abdomen des poissons, sous leur épine dorsale, communiquant ordinairement avec l'œsophage ou avec l'estomac par un canal à travers lequel l'air qu'elle contient peut s'échapper. Ce n'est pas par cette voie que l'air arrive dans la vésicule, mais il est le produit d'une sécrétion qui s'opère dans les parois mêmes de ce réservoir, dont la structure est glanduleuse, très-vasculaire. Par la contraction des parois du ventre, la vésicule est plus ou moins comprimée, et, suivant le volume qu'elle occupe, elle donne au corps du poisson une pesanteur spécifique égale, ou supérieure, ou inférieure, à celle de l'eau, et le fait ainsi rester en équilibre, descendre ou monter dans ce liquide. Elle manque ou bien elle est très-petite, dans les espèces qui se tiennent au fond des eaux. Le gaz de la vessie natatoire contient de l'oxygène (8 à 30 p. 100), de l'acide carbonique (2 à 3 p. 100) ; le complément est de l'azote. La proportion d'oxygène peut varier en plus ou en moins dans les conditions suivantes : 1° l'oxygène diminue et disparaît dans l'asphyxie et autres conditions morbides ; 2° chez le poisson à vessie natatoire ouverte, comme chez le poisson à vessie natatoire close, l'air se renouvelle sans être emprunté à l'atmosphère, et la rapidité de ce renouvellement est en raison de la vigueur du poisson ; 3° l'air nouveau présente une proportion d'oxygène bien supérieure à la proportion de ce gaz contenue habituellement dans l'air de la vessie natatoire, et bien supérieure aussi à la proportion contenue dans l'air dissous dans l'eau. (A. Moreau.)

VESSIGON. s. m. [all. *Flussgalle*, it. *formella*]. Tumeur synoviale qui survient quelquefois sur l'une des parties latérales du jarret du cheval, et qu'on distingue en *vessigon articulaire*, *vessigon tendineux* et *vessigon du tendon d'Achille.* Pour le genou, on distingue le *vessigon articulaire* et le *vessigon tendineux.* Les vessigons se terminent rarement par résolution ; l'état chronique est plus commun. Dans le début, les émollients, les astringents, les résolutifs, ont fréquemment réussi. Plus tard, le meilleur moyen consiste dans la cautérisation par le fer rouge, qui les fait disparaître ou en borne du moins le développement. Les frictions avec la pommade de biiodure de mercure sont appliquées avec avantage. La ponction d'un vessigon avec le bistouri n'offre pas de dangers sérieux, la plaie se cicatrise bientôt ; il est bon, après la ponction, d'appliquer un vésicatoire sur la tumeur. On a aussi conseillé l'injection de la teinture d'iode après la ponction. V. Fig.

VESTIBULAIRE. adj. [esp. *vestibular*]. Qui a rapport au vestibule. — *Ouverture vestibulaire du tympan.* La fenêtre ovale. — *Rampe vestibulaire du limaçon.* V. Oreille *interne.*

VESTIBULE. s. m. [*vestibulum*, all. *Vorhof*, angl. *vestibule*, it. et esp. *vestibulo*]. Petite cavité arrondie, ovoïde, irrégulière, qui fait partie de l'oreille interne ou labyrinthe. V. Oreille *interne.* — *Vestibule génital.* La vulve et toutes ses parties jusqu'à la membrane hymen exclusivement : savoir, le clitoris et les nymphes, les grandes lèvres et le mont de Vénus. On donne aussi ce nom à l'espace triangulaire limité en avant et latéralement par les ailerons des nymphes, et en arrière par l'orifice de l'urèthre. C'est par cet espace qu'on pénètre en pratiquant la taille dite *vestibulaire.*

VESTITURE. s. f. [*vestitura*, de *vestire*, vêtir ; all. *Bekleidung*]. Ensemble des organes accessoires, tels que poils, aiguillons, recouvrant la surface des végétaux.

VETA. Céphalalgie aiguë avec une grande prostration, qui est commune dans la région des Andes.

VÉTÉRINAIRE. adj. [*veterinarius*, de *veterina*, bêtes de somme, bestiaux ; angl. *veterinary*, it. et esp. *veterinario*]. Qui concerne les bestiaux. — *Art vétérinaire* (la *vétérinaire*, s. f.) [*veterinaria medicina*, *mulomedicina*, κτηνιατρική, all. *Thierarztneikunde*, angl. *veterinary surgery*, *farriery*, it. *arte veterinaria*, esp. *veterinaria*, *albeiteria*]. Connaissance de l'anatomie et des maladies des bestiaux.

VÉTÉRINAIRE. s. m. [*veterinarius*, *mulomedicus*, κτηνιατρός, all. *Thierarzt*, *Veterinär*, angl. *veterinary surgeon*, *farrier*, esp. *veterinario*, *albeitar*]. Celui qui cultive ou pratique l'art vétérinaire.

VÉTIVER ou **VETTIVER**, et non **VÉTYVERT**. s. m. Nom vulgaire de l'*Andropogon muricatus*, Retz. (*Vetiveria odorata*, Virey), graminée de l'Inde remarquable par son odeur pénétrante due à la présence de la coumarine, qui la fait employer comme parfum.

VEXILLAIRE. adj. [*vexillaris*, de *vexillum*, étendard]. Qui est en forme d'étendard. — *Préfloraison vexillaire*. Celle de la corolle des papilionacées.

VIABILITÉ. s. f. [angl. *viability*, it. *vitabilità*, esp. *viabilidad*]. État d'un fœtus né viable. V. NON-VIABILITÉ et PROPAGATION.

VIABLE. adj. [de *vitæ habilis*, apte à vivre; all. *lebensfähig*, angl. *viable*, it. *vitabile*, esp. *viable*]. — *Fœtus viable*. Celui qui présente, au moment de la naissance, une conformation assez régulière et assez de développement pour que les fonctions nécessaires à l'entretien de la vie puissent s'exécuter d'une manière plus ou moins durable. Quoiqu'un enfant ait vie après être sorti du sein de sa mère, et qu'il en donne des preuves par quelques cris ou vagissements, ou par quelques mouvements de ses membres, ou enfin par une respiration plus ou moins forte, il peut, néanmoins, n'être pas conformé de manière à vivre : cela tiendra soit à ce qu'une partie notable du temps de la gestation lui a manqué (avorton); soit à ce que, à aucune époque de la grossesse, son évolution n'a été ni assez régulière ni assez complète pour qu'il continue à vivre hors de l'utérus, dans un milieu autre que celui où il a été engendré; soit à ce que le développement moindre, excessif ou aberrant de certains organes (monstruosités) l'a rendu incapable d'une vie indépendante de celle de la mère. Alors l'enfant, bien que *né en vie*, ne sera pas *né viable*, il ne sera pas né avec la *capacité pour vivre*. — Aux termes des articles 312 et suivants du Code civil, tout enfant né *après* le 180e jour de gestation, ou même le 180e jour, est réputé *viable* : les signes de cette viabilité sont tirés du poids du fœtus, de sa longueur, de sa conformation, du degré de développement des organes essentiels, mais plus particulièrement encore du point de l'abdomen où s'insère le cordon ombilical, de celui auquel correspond la moitié de la longueur totale du corps, de la partie du canal intestinal dans laquelle se trouve le méconium, etc.

VIANDE. s. f. Nom vulgaire de la portion rouge des muscles qui est la partie la plus nutritive de tous les tissus animaux. Tous les praticiens se louent des effets de la viande crue prescrite dans certaines diarrhées chroniques (Weisse) et dans les débilitations. Cette médication est très-employée à l'hôpital des Enfants. Prenez : filet de bœuf cru, 100 grammes; enlevez avec soin les aponévroses et toute la matière grasse; hachez menu, pilez et ajoutez : sucre pulvérisé, 20 grammes; chlorure de sodium, 1 gramme 50 centigrammes; chlorure de potassium, 50 centigrammes; poivre noir pulvérisé, 20 centigrammes. A prendre par cuillerée à café dans la journée. On peut remplacer le filet de bœuf par les muscles de poisson, par ceux du poulet ou du veau (Reveil). Guichon a présenté, sous le nom de *musculine*, du filet privé de toute substance non alibile, desséché avec soin, et avec lequel on fait des pastilles qui renferment 3 grammes 50 centigrammes de viande, dont le goût est complétement dissimulé, et que les enfants prendront sans répugnance. 100 grammes de musculine représentent 175 grammes de viande crue; la dessiccation se fait à la température ambiante et enlève à la viande 77 p. 100 d'eau. Ces pastilles se conservent longtemps sans subir d'altération.

VIBICES. s. f. pl. [*vibices*, μώλωψ, it. *vibici*]. Synonyme de *vergetures*. V. ce mot.

VIBRANT, ANTE. adj. [*vibrans*, all. *straff*, angl. *vibrating*, it. et esp. *vibrante*]. Se dit du pouls qui est à la fois grand, dur, tendu, prompt et fréquent.

VIBRATILE. adj. [all. *vibrirend*, esp. *vibratil*]. Qui est susceptible de produire des vibrations. — *Cils vibratiles* et *mouvement vibratile*. V. CIL et ÉPITHÉLIUM.

VIBRATILITÉ. s. f. [esp. *vibratilidad*]. Faculté de produire des vibrations.

VIBRATION. s. f. [*vibratio*, all. *Schwingung*, *Vibration*, angl. *vibration*, it. *vibrazione*, esp. *vibracion*]. Mouvement très-rapide qu'une verge élastique et rigide, fixée à l'une de ses extrémités, ou une corde tendue par les deux bouts, exécute en oscillant, la première de part et d'autre de sa position fixe, la seconde entre ses deux points fixes, quand une cause quelconque écarte instantanément l'une ou l'autre de la position où elle se tient en équilibre. V. ONDE.

VIBRATOIRE. adj. [all. *vibratorisch*, esp. *vibratorio*]. — *Mouvement vibratoire*. Celui qui consiste en oscillations ou vibrations. Ce qui le rend surtout remarquable, c'est qu'il est pour nous la source du son. La théorie en a été appliquée aussi à l'explication des phénomènes de la lumière.

VIBRION. s. m. [de *vibrare*, vibrer; all. *Zitterthierchen*]. Infusoire d'une figure linéaire que l'on trouve quelquefois dans la salive, entre les dents et dans les vomissements. Fuchs en a reconnu deux espèces, *Vibrio cyanogenus* et *Vibrio xanthogenus*, dans des échantillons de lait altéré bleu et jaune. Le *Vibrio lineola* se développe dans tous les liquides en voie d'altération, sur le vivant ou sur le cadavre.

VIBRIONIEN. s. m. Nom d'une famille d'infusoires dont le vibrion linéaire (*Vibrio lineola*, L.) est le type, et contenant les animaux les plus simples. On distingue ceux qui ont la forme de lignes droites ou coudées à angle, distinctement articulés ou non, immobiles ou ne présentant que des mouvements d'oscillation, sans ondulation et seulement lorsqu'ils sont courts. Ehrenberg et autres en ont fait le genre *Bacterium*; mais l'étude de leur évolution ultérieure montre que ce sont des algues du genre *Leptothrix* (V. ce mot). D'autres sont tantôt droits, tantôt en lignes flexueuses et se meuvent en ondulant avec plus ou moins de vivacité : ce sont les vrais *vibrions*. D'autres, enfin, sont toujours en forme de filament tordu en hélice et se meuvent en tournant autour de l'axe de celle-ci : ce sont les *Spirillum*. Ils accompagnent souvent les précédents.

VIBRISSES. s. f. pl. [*vibrissæ*]. Nom donné aux poils qui se trouvent en dedans de l'orifice des narines, et dont l'état pulvérulent est quelquefois un signe utilisé en pathologie pour le diagnostic : celui de la dothiénentérie, par exemple. V. PULVÉRULENCE.

VICE. s. m. [*vitium*, all. *Fehler*, angl. *fault*, it. *vizio*, esp. *vicio*]. Défaut, imperfection. — *Vice cancéreux*. Pour les uns, cette expression désigne une qualité malfaisante inhérente aux divers tissus dits cancéreux (V. BÉNIN et MALIN); pour les autres, elle désigne les propriétés de génération dans plusieurs points de l'économie, successivement ou simultanément, de nutrition énergique et de développement rapide, qui font que ces produits déterminent la résorption des tissus normaux dont ils prennent la place.

Ces qualités sont, pour une même espèce de tissu morbide, plus ou moins énergiques, selon la constitution individuelle et l'état général des sujets atteints. Les affections dites chirurgicales suivent, à cet égard qui en règle la gravité, les mêmes lois que les affections du ressort de la pathologie interne, caractérisées par un trouble dans la constitution intime des humeurs. En d'autres termes, ce n'est pas à tel ou tel élément anatomique qu'on doit attribuer la gravité ou la bénignité de la marche locale des tumeurs ou leur généralisation, et aucun d'eux, à cet égard, ne jouit de qualités spécialement nuisibles. C'est l'état de la constitution individuelle innée ou acquise, qui fait ici, comme pour la variole, la scarlatine, la fièvre typhoïde, que tel ordre de lésion se manifeste plutôt que tel autre, et offre une gravité considérable ou nulle. Enfin, les lois sont, au fond, de même ordre dans les affections des liquides et dans celle des solides, à l'égard de ce qui les fait dire bénignes ou malignes. Les lois de la physiologie pathologique, comme celles de l'anatomie pathologique, sont unes dans les affections internes et dans les maladies chirurgicales ou externes ; surtout en ce qui concerne la genèse des produits accidentels par lesquels se manifeste l'état général de la constitution ou l'état de tel ou tel organe. — *Vice de conformation* [all. *Bildungsfehler*]. Mauvaise disposition d'une partie du corps. — *Vices rédhibitoires*. Maladies ou défauts qui donnent à l'acheteur le droit de réclamer l'annulation de la vente d'un animal et de s'en faire restituer le prix. — La loi du 28 mai 1838, modifiant l'article 1641 du Code Napoléon, répute vices rédhibitoires les maladies ou défauts ci-après, savoir : *Chez le cheval, l'âne et le mulet :* La fluxion périodique des yeux ; l'épilepsie ou le mal caduc ; la morve ; le farcin ; les maladies anciennes de poitrine ou vieilles courbatures ; l'immobilité ; le cornage chronique ; le tic sans usure des dents ; les hernies inguinales intermittentes ; la boiterie intermittente pour cause de vieux-mal. *Chez l'espèce bovine :* La phthisie pulmonaire ou pommelière ; l'épilepsie ou mal caduc ; les suites de la non-délivrance, et le renversement du vagin, ou de l'utérus après le part chez le vendeur. *Chez l'espèce ovine :* La clavelée (cette maladie, reconnue chez un seul animal, entraînera la rédhibition de tout le troupeau) et le sang de rate.

VIDANGE ou **VUIDANGE**. s. f. Expression que l'on trouve dans un assez grand nombre d'anciens ouvrages sur les accouchements pour désigner les lochies.

VIDE. s. m. [*vacuum*, τὸ κενὸν, all. *das Leere*, angl. *void*, it. *vuoto*, esp. *vacio*]. Espace dans lequel il n'y a aucune matière résistante quelconque. Avec nos meilleures machines, on ne peut faire le vide que jusqu'à 2 millimètres. Le vide barométrique est le plus parfait qu'on puisse obtenir.

VIDIEN, ENNE. adj. [de *Vidus Vidius*, célèbre anatomiste du XVIe siècle ; all. *vidianisch*, angl. *vidian*, it. et esp. *vidiano*]. V. PTÉRYGOÏDIEN.

VIE. s. f. [*vita*, βίος, ζωή, all. *Leben*, angl. *life*, it. *vita*, esp. *vida*]. Mode d'activité de la matière ; c'est l'état d'activité de la matière douée d'organisation ; c'est l'état de la substance organisée dans lequel elle manifeste l'ordre d'activité immanent à l'état d'organisation ; c'est la manifestation, soit qu'elles apparaissent tout d'abord, soit qu'elles se dissimulent au premier regard, des *propriétés* (V. ce mot) inhérentes et spéciales à la substance organisée seulement. La plus générale d'entre elles est la *nutrition* caractérisée par le *double mouvement de combinaison et de décombinaison que présente, d'une manière continue et sans se détruire, toute substance organisée placée dans des conditions ou milieux convenables*. Il n'y a vie que là où il y a *organisation*, mais la manifestation de la vie n'a pas nécessairement lieu partout où il y a organisation, la coexistence d'un ensemble de conditions déterminées extérieures à l'être organisé étant indispensable à cette manifestation (V. MILIEU). Aussi a-t-on eu tort de dire que la vie était un résultat de l'organisation ; elle est l'activité de l'économie placée dans certaines conditions dites de milieu, spéciales pour chaque espèce d'organisme ; elle lui est inhérente tant que ce dernier se trouve dans ces conditions, car les notions de vie, de substance organisée et de milieu sont inséparables, autrement que comme abstraction et vue de l'esprit. La vie est un attribut dynamique de la substance organisée et par conséquent n'est pas une chose isolable de celle-ci, ni douée elle-même d'attributs ; seulement cet état d'activité, cet attribut dynamique disparaît lorsque les conditions de milieu et de constitution de la substance organisée sont modifiées au delà de certaines limites. Tout être qui présente une organisation, quelque simple qu'elle soit, placé dans un milieu convenable, est doué d'une au moins des propriétés vitales, la plus simple d'abord, la nutrition. Partout où il y a *nutrition*, il y a vie, c'est-à-dire manifestation d'une au moins, ou d'un certain nombre des propriétés que ne présentent pas les corps bruts, savoir : nutrition, développement, reproduction, et même, chez certains êtres, contractilité et innervation. Ainsi, et c'est là un fait qu'il importe de ne jamais oublier, le mot *vie* exprime une notion complexe ; le sens en est donc variable, selon qu'il désigne : 1° l'activité de l'organisme individuel pris dans son ensemble, comme un tout à un moment donné, ou l'activité de l'une de ses parties isolément, comme élément anatomique, tissu, système, etc. (près desquels les humeurs jouent dans l'intimité des organes le rôle que remplit le milieu extérieur par rapport à l'économie entière) ; 2° l'ensemble des actes successivement présentés par un ou plusieurs êtres dans la série des âges qu'ils ont parcourus, cas dans lequel on se sert plutôt du terme *vitalité*. Ces particularités sont surtout importantes pour concevoir ce que c'est que la mort, fait également complexe, ne pouvant être saisi qu'autant qu'on est fixé sur la question de savoir ce qu'est la vie. La mort, pas plus que la génération de l'embryon, n'est un fait brusque, un phénomène simple ; la cessation de la vie a lieu généralement d'abord dans l'appareil le plus complexe, celui des perceptions et de la pensée, avec persistance, pendant plusieurs heures, des propriétés vitales, de la vie en un mot, dans le tissu nerveux périphérique, le tissu musculaire, etc., dont les actions particulières cessent graduellement à leur tour. On a donc tort de dire que la vie et la mort ne peuvent être définies, puisque les lois fondamentales en sont connues, soit qu'on les envisage dans leur ensemble, soit qu'on en étudie les détails. La nature intime, l'essence seules de la vie restent inconnues, comme celles de la pesanteur, de l'électricité, des affinités chimiques, etc., et c'est pour avoir voulu déterminer cette question insoluble avant d'étudier les lois des phénomènes tels qu'ils se passent dans les êtres organisés, qu'on a varié si souvent d'opinion sur cette ordre de notions. C'est pour avoir considéré la vie indépendamment de la *sub-*

stance organisée, qui en est le siége, qu'on a posé la question de savoir si la vie est un *principe* ou un *résultat ;* question mal posée, puisque la vie n'est ni l'un ni l'autre. La vie n'est en effet que la manifestation de l'une ou de l'ensemble des propriétés inhérentes à la *substance organisée*, et que ne possède pas la matière brute ; ces propriétés pouvant du reste être réduites à une, la nutrition, on a donné quelquefois la définition de la nutrition pour celle de la vie. Elle est inhérente à la substance organisée placée dans certaines conditions de milieu, comme l'acidité ou l'alcalinité sont inhérentes à l'acide sulfurique ou à certains oxydes ; mais elle n'est pas plus un principe que l'*acidité* ou l'*alcalinité*, autrefois admises comme principes distincts de la matière brute, ne sont des principes. Elle n'est pas plus un résultat que l'*alcalinité*, etc., n'est, dans l'ammoniaque, dans les oxydes, dans les alcaloïdes, etc., un résultat susceptible d'être déduit de leur composition. Il y a coexistence de cette propriété et de cette composition, comme coexistent la vie et la substance organisée placée en certaines conditions de milieu. Seulement il y a autant de différence entre la vie et les propriétés des corps bruts qu'entre la substance organisée et les corps inorganiques. La liaison minutieuse et intime existant entre la constitution des parties liquides de l'organisme et des parties solides, qui naissent et se développent d'une manière simultanée et corrélative, est la seule cause qui fait que les propriétés vitales ou la vie cessent de se manifester dès que les liquides ont subi des modifications, même légères, sans que les solides soient détruits ; les corps inorganiques, au contraire, plus indépendants des conditions extérieures, ne perdent leurs propriétés qu'autant qu'ils sont décomposés. C'est là ce qui a fait croire à une indépendance et à une séparation qui n'existent pas entre la substance organisée et ses propriétés ; c'est enfin l'ignorance de la nature de cette liaison intime qui a fait se demander si ces propriétés n'étaient pas une cause, un principe séparable, ou le produit, le résultat de l'action d'un principe subtil susceptible de s'échapper (V. Animisme et Organisation). La notion de *vie* est donc représentée par le phénomène le plus général qui se passe dans la matière organisée en action, par le phénomène que manifeste toujours et sans interruption tout être organisé agissant. C'est là tout ce que nous pouvons savoir de réel à cet égard ; toute idée métaphysique sur la nature intime, sur les causes premières, sur l'essence du phénomène, toute idée d'entité se trouve et doit être tout à fait éloignée. En fait, pour ceux qui ne se tiennent pas à ces notions le terme *vie* n'est qu'un mot qui leur sert à masquer tout ce qu'ils ne savent pas sur les phénomènes de la substance organisée envisagés isolément ou dans leur ensemble. La vie peut être bornée à la nutrition. Tel est le cas de l'œuf et de la graine pendant un temps plus ou moins long. Ce sont des corps organisés ordinairement très-simples, chez lesquels tout se borne à un échange avec les parties gazeuses seulement du milieu ambiant. Il peut même se faire que tout phénomène de nutrition, et par suite que toute vitalité soit suspendue pendant un temps plus ou moins long, soit dans les graines, soit chez les larves de quelques animaux placées dans certaines conditions de température, de sécheresse ou d'humidité. Mais, si ces conditions n'ont pas amené de lésion dans l'organisation, la nutrition, et par suite le développement, pourront reparaître et continuer jusqu'à la période de reproduction. Ainsi, dans ces cas-là, l'organisme est conservé à l'état statique, c'est-à-dire apte à agir, mais sans manifester les actes propres à la substance organisée ; c'est un état de *mort apparente*, mais non réelle, puisque l'organisme n'est point lésé, et manque seulement des conditions extérieures physico-chimiques nécessaires à l'accomplissement des actions qui caractérisent la vie, et qui reprennent dès que celles-ci lui sont rendues. Ce fait s'observe même sur des animaux parfaits (V. Infusoires et Rotifères). Ce sont seulement des êtres à organisation très-simple qui offrent des exemples de ce genre. Les animaux ou les larves d'un grand volume, ou qui ont un appareil respirateur développé, ne peuvent être placés dans cet état que pendant un temps très-court (V. Assimilation et Désassimilation), même les animaux à température variable. Mais, quelles que soient les précautions prises, on ne peut réussir à suspendre la vie sans amener la mort sur les animaux à température fixe. Ce qui s'y oppose surtout, c'est la facile altérabilité des substances organiques qui composent la partie fondamentale de leurs éléments anatomiques ; c'est plus encore la facile altérabilité ou la coagulabilité des substances organiques de leur sang : car déjà, dans les conditions ordinaires de l'existence, ces diverses altérations constituent la lésion caractéristique d'un très-grand nombre de maladies (trop souvent attribuées, à tort, à des particules solides, comme les globules de pus), et qui, en général, amènent la mort rapidement avant que des lésions, autres que celles qui sont moléculaires, se soient montrées dans les éléments anatomiques et les humeurs. — *Durée de la vie.* En 1853, l'*Annuaire du Bureau des longitudes* évalue la durée de la vie moyenne à 36 ans 4 dixièmes. La table de Duvillard ne donne que 28 ans 3/4 pour la durée de la vie moyenne avant la révolution. Voilà donc une augmentation de 8 ans qui doit provenir de l'introduction de la vaccine, de l'aisance qui s'est répandue jusque dans les classes les moins fortunées, et de la meilleure hygiène qui en résulte. Elle indique dans la loi de la mortalité un changement favorable qu'un grand nombre de faits ont déjà rendu sensible depuis bien des années, non-seulement en France, mais encore dans une grande partie de l'Europe. — Le temps que vivent les animaux varie beaucoup avec chaque espèce. La mort naturelle de l'homme arrive après un temps de 80 à 90 ans, mais quelquefois de plus de 100 ans. On a parlé de la vie très-courte de certains insectes, tels que les éphémères et les papillons, qui ne vivaient que quelques heures, mais on n'a tenu compte là que du temps de leur phase d'insecte parfait ou de reproduction, tandis que leur état de larve dure beaucoup plus longtemps. Un ours dépasse rarement l'âge de 20 ans, un chien vit 20 ans, un loup 20 ans, un renard 14 ou 16. L'âge ordinaire du chat est de 15 ans, celui d'un écureuil, d'un lièvre ou d'un lapin, 7 ou 8. Les éléphants vivent, dit-on, 400 ans, les rhinocéros 50 ; les chevaux peuvent atteindre l'âge de 72 ans, mais ils vivent d'ordinaire de 25 à 30 ans ; les chameaux quelquefois 100 ans. Un aigle mourut à Vienne à l'âge de 104 ans ; les corbeaux vont jusqu'à 100, les cygnes jusqu'à 300 ans. Une tortue a vécu plus de 90 ans. Les pélicans et les cerfs vivent longtemps. Un mouton passe rarement l'âge de 10 ans, et une vache 15 ans.

Vie animale. V. Animalité.

Vie propre. V. Autonomie *biologique* (aux addenda).

Vie végétative. V. Végétalité.

Vie autonome (Blumenbach). Synonyme de *vie propre*. V. AUTONOMIE BIOLOGIQUE (aux addenda).

Vie organique. Beaucoup d'auteurs disent *vie organique*, *appareils* ou *organes* et *tissus de la vie organique* au lieu de *vie végétative*, *d'appareils*, *etc.*, *de la vie végétative* par opposition à ceux qui accomplissent des actes relatifs à la vie animale. Cette confusion est un non-sens qu'il faut éviter avec soin ; car toute vie, soit végétative, soit animale, soit sociale, est un fait *d'ordre organique*, c'est-à-dire indissolublement lié à un état *d'organisation* et il n'y a pas de vie qui soit *inorganique*, c'est-à-dire propre aux corps bruts ou non organisés.

Vie moyenne (V. d'abord POPULATION et TABLES). Si l'on a enregistré l'âge du décès d'un très-grand nombre de personnes, la *somme des âges* vécus par chacune divisée par la somme des personnes donnera l'*âge moyen des décédés* de cette collectivité quelconque. Mais, si l'observation portait exclusivement sur un très-grand nombre de nouveau-nés suivis de la naissance à la mort en notant l'âge du décès de chacun d'eux, sans en omettre aucun, sans y mêler aucun étranger, alors, dans ce cas spécial, l'âge moyen des décédés prend le nom de *Vie moyenne*, c'est la part de vie qu'en moyenne peut *espérer* un nouveau-né se trouvant dans ces mêmes conditions. Mais, dans une Population dont chacun des éléments perturbateurs (natalité, mortalité et migration à chaque âge) serait parfaitement compensé et invariable depuis plus d'un siècle, il est clair que tous les groupes d'*un même âge* ayant existé dans les années successives seraient égaux ; que, par exemple, aujourd'hui comme il y a 30 ans, il y aurait le même nombre de vivants compris entre 10 et 11 ans ; le même nombre compris entre 20 et 25 ans, etc , etc. ; et que chaque groupe donnerait lieu aujourd'hui à un même nombre de décédés qu'autrefois. On pourrait opérer sur les uns comme sur les autres, de sorte que, dans une telle population, il suffirait de relever pour l'année moyenne (V. ce mot) le nombre des décédés de chaque groupe d'âge pour avoir une *mortuaire* (V. ce mot) sur laquelle on pourrait calculer la *Vie moyenne*. Cependant les mathématiciens, auxquels on doit ces considérations abstraites, en ont supposé trop facilement la réalisation effective. En fait, il est fort improbable que l'on rencontre une Population se rapprochant assez, et depuis assez longtemps, de cette stabilité pour réaliser les hypothèses posées avec une approximation suffisante. Mais, si la complexité ne peut être évitée dans les faits bruts, il est facile de tirer de ceux-ci les éléments qui permettent d'établir la simplicité que suppose la théorie en appliquant la mortalité observée à chaque âge (V. MORTALITÉ) à une Population théorique soustraite à toute autre perturbation. C'est ce que nous avons fait pour dresser nos *Tables* se rapportant à la France (période 1840-59) (V. TABLES). Ainsi, tandis que la somme des âges vécus divisée par les décédés de notre *Table* mortuaire donne $40^{ans},12$ pour la durée de la *Vie moyenne*, la somme des âges vécus calculée sur la *liste* mortuaire et divisée par la somme de ses décédés, ne donne que $35^{ans},6$; mais ce dernier nombre n'est plus la *Vie moyenne*, ce n'est pas la part de vie que peut *espérer* chaque nouveau-né de notre temps, la part qui lui adviendrait si l'on partageait également entre toutes les naissances vivantes les chances de mortalité observée dans la période étudiée, car cette part est vraiment $40^{ans},12$; quant à $35^{ans},6$, c'est l'âge moyen des décédés, c'est le nombre d'années qui (par addition ou soustraction à son âge actuel) ferait la part de chacun des membres de la population de fait, si ce bien pouvait et devait tout à coup être également réparti entre tous. — Les considérations et les calculs que nous venons d'appliquer aux mortuaires peuvent l'être aussi aux *listes* et aux *Tables* de Population pour déterminer l'*âge moyen des vivants*. En faisant la somme des âges déjà vécus par chaque groupe d'âge : 1° sur la *liste* de P. donnée par les *census*, on trouve l'âge moyen de cette Population de fait, soit pour la Population française (1840-59) $30^{ans},6$; cette valeur moyenne est un bon indice de la puissance comparée des nations comme force militaire ou productrice ; 2° sur la *Table* de Population, on trouve l'âge moyen d'une Population en puissance, telle qu'elle serait si elle s'était développée depuis un siècle sous les seules influences propres à la période étudiée. Cette valeur est en France (1840-59) de 32,3 ; ce n'est donc qu'un indice de vie, mais moins sensible que la *Vie moyenne*, et pour cela non en usage. — Pour calculer les âges vécus, soit par les décédés (d), soit par les vivants (p), on multiplie chaque groupe par la demi-somme des deux âges précis entre lesquels sont compris les vivants ou les décédés. Ainsi : $d_{2-3} \times 2,5$; $d_{3-4} \times 3,5$; $d_{5-10} \times 7,5$; $d_{10-15} \times 12,5$, etc. ; de même : $p_{1-2} \times 1,5$, etc. Pour la première année, à cause de l'inégale répartition de la mortalité, on doit faire l'analyse par semaine et par mois. Mais à défaut de documents qui le permettent, on préférera les coefficients suivants : $d_{0-1} \times 0,274$; $d_{1-2} \times 1,485$ (si l'on n'avait que le groupe d_{0-5}, on le multiplierait par $1^{an},25$; si d_{0-10}, — au plus par $1^{an},85$ environ) ; pour les vivants, $p_{0-1} \times 0,49$. De même pour les âges extrêmes, à défaut de bons documents par années, on posera : $d_{70-75} \times 72,4$; $d_{75-80} \times 77,3$; $d_{80-85} \times 82,2$; $d_{85-90} \times 87,1$; $d_{90-95} \times 92$; enfin $d_{95-\omega} \times 97$ (?) environ. Pour les vivants, à ces âges élevés, on se rapprochera de la vérité en adoptant les mêmes coefficients diminués de 0,1 ; ainsi $p_{70-75} \times 72,3$; etc. — Cependant les statisticiens, arrêtés par le manque de bons documents ou par les difficultés de leur mise en œuvre, ont essayé d'apprécier la *Vie moyenne* d'après les seuls mouvements de Population. En effet, dans l'hypothèse d'une Population stationnaire en tous ses mouvements, où les mathématiciens se sont complu à rester, on a, année moyenne, les Naissances égales aux Décès, soit $N = D$; de plus le chiffre moyen des naissances, la Vie moyenne et P étant immuables depuis un siècle, on conçoit que la Population est égale au nombre annuel des Naissances multiplié par le nombre des années qu'ils vivent, soit par la Vie moyenne V ; donc $P = NV = DV$, et par suite $V = P/N = P/D$. Quelques statisticiens ont donc cru pouvoir retenir encore une de ces équations, et surtout la première, pour apprécier la *Vie moyenne* dans une Population quelconque ; mais ces égalités cessent d'exister avec les hypothèses qui ont permis de les établir. Ainsi en France où l'âge moyen des décédés est de 35,7 et la Vie moyenne de 40,12 ; on a $P/N = 38,24$ et $P/D = 43,45$. Ch. Dupin, remarquant que ces deux valeurs s'éloignent à peu près également en plus et en moins de V, a proposé : $P/(N+D)\ 0,5 = V$;

mais, devant une démonstration aussi insuffisante, bien que cette formule empirique se vérifie avec une assez grande approximation pour notre période, et donne V=40,7, nous croyons qu'elle ne doit être acceptée qu'avec beaucoup de circonspection. (V. VIE PROBABLE.) (Bertillon.)

Vie probable, ou *limite* des âges qu'il est également probable de dépasser ou de n'atteindre pas. Sur une *Table* mortuaire il y a un *âge médian* en çà et au delà duquel on trouve un même nombre de décédés ; il y a donc autant probabilité, pour chaque nouveau-né, de mourir avant qu'après cet âge. Cette *limite*, appelée âge *intermédiaire* par Fourier, âge *médian* par Cournot, est connue sous la dénomination impropre de *vie probable*. Dans nos *Tables* mortuaires on trouvera qu'elle est très-près de 45 ans (44^{ans},3) ; mais dans la *liste* mortuaire, cet âge médian n'est que de 33^{ans},4 Ce dernier chiffre n'est plus la vie probable, il n'indique pas la *limite* où il y a probabilité égale *pour le nouveau-né* de mourir avant ou après, mais seulement l'égale probabilité pour qu'un décès quelconque de la population de fait se trouve au-dessus ou au-dessous de 33 ans. On voit combien il importe de ne pas confondre les *listes* et les *Tables*, et les valeurs tirées des unes ou des autres. L'*âge médian* que nous venons de considérer pour les décédés sur les mortuaires, peut aussi être recherché pour les vivants sur les *listes* et sur les *Tables* de Population. Sur notre *liste* de P., cet *âge médian* est de 28 ans ; c'est-à-dire qu'il y a autant de Français au-dessus qu'au-dessous de cet âge ; cette valeur est (comme l'âge moyen des vivants des *listes*) un indice qui intéresse les politiques et les économistes. L'âge médian des *Tables* (29,75 dans notre *Table*), pour les mêmes raisons que leur âge moyen, n'est point utilisé. Ces âges médians et moyens dont nous venons de parler (V. VIE *moyenne*) se rapportent tous à la naissance ; mais ils peuvent également être déterminés pour un âge quelconque de la vie. On dira plutôt avec Cournot *survie moyenne*, *survie probable*. Ainsi on trouvera sur notre *Table* de survie, qu'à 5 ans, un enfant a : d'une part, encore 50 ans de *survie moyenne*, c'est-à-dire qu'il peut *espérer* encore 50 ans d'existence (selon les règles de l'espérance mathématique) ; et d'autre part qu'il y a encore 56^{ans},6 de *survie probable*, c'est-à-dire qu'il a autant de chance pour vivre encore plus de 56,6 années, soit au delà de 61,6 ans d'âge, que pour mourir avant ce temps. (V. POPULATION et TABLE.) (Bertillon).

VIEILLESSE. s. f. [*senectus*, γῆρας, all. *Alter*, angl. *old age*, it. *vecchiezza*, esp. *vejez*]. Période de la vie humaine, dont on fixe le commencement à la soixantième année, mais qui peut être plus ou moins retardée ou avancée, suivant la constitution individuelle, le genre de vie et une foule d'autres circonstances. V. AGE.

VIERGE. adj. [*nativus*, all. *gediegen*, angl. *native*, it. *vergine*, esp. *virgen*]. Se dit d'un métal qu'on trouve, dans le sein de la terre, pur ou à peu près.

VIEUX-MAL. s. m. Mal ancien. — *Claudication intermittente de vieux-mal*. Vice rédhibitoire qui consiste en une boiterie intermittente due à un mal ancien.

VIF, IVE. adj. [*vividus*, all. *raschgehend*, angl. *quick*]. Se dit du pouls, quand il réunit la promptitude, la fréquence et la force, sans dureté.

VIF-ARGENT. s. m. V. MERCURE.

VIGNE. s. f. [*Vitis vinifera*, ἄμπελος, all. *Weinrebe*, angl. *vine*, it. *vite*, esp. *vid*]. Arbuste sarmenteux de la famillle des ampélidées qui produit le *raisin*. V. ce mot et VIN.

VILLEUX, EUSE. adj. [*villosus*, de *villus*, poil ; all. *zottig*, *villös*, angl. *villous*, it. *villoso*]. Se prend quelquefois dans le même sens que velu. — *Membranes villeuses simples*, les séreuses, mais elles n'ont point de villosités, et *membranes villeuses composées*, les muqueuses. — *Tissu villeux* ou *velouté du pied*. Partie du derme sous-ongulaire portant des villosités pour son union avec la sole et la fourche.

VILLIFORME. adj. [de *villus*, poil, et *forme*]. En forme villosité.

VILLOSITÉ. s. f. [de *villosus*, all. *Zottigkeit*]. Assemblage de poils couchés, membraneux et un peu mous. — En anatomie *villosités*, petits prolongements ou saillies très-petites, molles, flexibles, presque contiguës les unes aux autres, qui couvrent la surface de certaines muqueuses de l'appareil digestif. Chez l'homme et les carnivores, on n'en trouve qu'à partir du pylore jusqu'au bord libre de la valvule iléo-cæcale. Chez les ruminants, il y en a dans le voisinage du cardia. Le gros intestin, l'œsophage, le pharynx (V. ce mot), la cavité buccale n'ont pas de villosités ; car il ne faut pas confondre avec les villosités les papilles cornées ou non, plus ou moins longues, de la langue et autres parties de la bouche chez diverses espèces animales (V. PAPILLE). Les villosités, au point de vue de la forme, se divisent en *simples* et en *composées*. Les *villosités simples* sont dites *coniques*, *cylindriques*, en *massue* ou *foliacées*, c'est-à-dire larges et aplaties, terminées ou non en pointe. Les *villosités composées* sont, la plupart, des villosités foliacées dont la surface, ou seulement le bord libre est pourvu de villosités coniques, cylindrique ou en massue. Il ne faut pas confondre les villosités avec les papilles. Les villosités, comme les papilles, sont une dépendance du chorion de la muqueuse dont elles se détachent en saillies plus ou moins petites. Mais elles sont composées par une plus grande quantité de matière amorphe et contiennent moins de fibres lamineuses. Ces fibrilles sont la plupart longitudinales, empâtées en quelque sorte dans l'épaisseur de la manière amorphe qui compose en grande partie la villosité. La principale différence, c'est que, selon leur volume, les villosités renferment une, deux ou trois artérioles centrales accompagnées d'un nombre de veines ordinairement double, comme plissées transversalement, et quelquefois offrent des taches pigmentaires à leur surface externe. Mais ces vaisseaux ne se distribuent pas au centre seulement de l'organe comme dans les papilles. Il en part de petites branches qui viennent former un réseau serré à la surface même de la villosité, de telle sorte que les capillaires font saillie du côté de la cavité intestinale dont ils ne sont séparés que par la mince couche d'épithélium cylindrique de cette région. Les interstices laissés entre eux par les capillaires de ce réseau sont tellement étroits, qu'on peut souvent les considérer comme nuls, les conduits étant contigus comme les doigts de la main rapprochés. Au centre de chaque villosité se trouvent un ou plusieurs capillaires lymphatiques, peu réguliers, variqueux, à parois très-minces, confondues et adhérentes avec la substance de la villosité. Ces lymphatiques ne sont pas ramifiés ni anastomosés, et commencent par une extrémité close ; ils se jettent dans le réseau sous-muqueux. — *Villosités*

choriales ou *placentaires*. Lorsque, large de 2 à 3 millimètres, l'œuf commence à se couvrir de très-petites villosités, les capillaires de la surface de l'utérus en se dilatant suffisent à combler leurs intervalles, et, en contact immédiat avec elles, fournissent à la nutrition de l'embryon. A mesure que ces villosités grandissent et se subdivisent de plus en plus, ces capillaires superficiels, s'élargissant considérablement, forment des flexuosités saillantes sous forme de plis vasculaires délicats, interposés aux villosités encore courtes; ils s'étendent jusqu'à la base de leur pédicule au contact du chorion, comme s'étendent des plis analogues pendant toute la durée de la gestation chez les rongeurs et quelques autres mammifères; ils vont en quelque sorte au-devant des villosités qui s'accroissent, et cela surtout à la place, encore fort étroite, où l'œuf touche la paroi utérine et où existera bientôt la muqueuse *utéro-placentaire*. Les villosités multipliant là leurs subdivisions de plus en plus, les capillaires superficiels qui leur sont interposés se dilatant davantage encore, chez la femme leurs minces parois finissent par s'atrophier de telle sorte que leurs cavités se réunissent peu à peu les unes aux autres, entre les villosités, en un véritable *lac sanguin* où s'ouvrent les subdivisions des artères utéro-placentaires dont les continuations formaient auparavant ce réseau. Chez les autres mammifères, la dilatation est moindre et le réseau persiste à la face fœtale du placenta. Ce lac sanguin se trouve compris entre le chorion, à la base des villosités, et le tissu propre de la muqueuse utéro-placentaire, vers la superficie des cotylédons, sans que sa trame sous-jacente au réseau superficiel prenne part à la formation du placenta. Aussi ne retrouve-t-on des extrémités terminales des villosités que dans la couche mince entraînée par le placenta et non dans le reste de la sérotine qui demeure adhérent à l'utérus; d'autre part, au-dessous de la face des cotylédons, il n'y a dans le tissu placentaire aucun des éléments de la muqueuse utérine, ni même les capillaires superficiels dilatés qui s'y trouvaient au début et dont les cavités se sont réunies en une seule par disparition de leur paroi; on y voit seulement des villosités enchevêtrées, directement contiguës, sans adhérence intime, et entre lesquelles passe le sang maternel qui les touche immédiatement alors. C'est par la succession graduelle des dispositions anatomiques et des phénomènes évolutifs précédents que l'œuf humain, après avoir offert au début des rapports avec les capillaires maternels qui sont analogues à ceux qui existent pendant toute la gestation chez divers mammifères, arrive à présenter un placenta dont les relations vasculaires sont en quelque sorte une anomalie par rapport à ce qu'elles ont été à l'origine, et à ce qui existe partout ailleurs chez l'homme et sur les autres animaux. Aussi est-il fort difficile de les déterminer anatomiquement une fois qu'elles sont pleinement développées, et il est impossible de bien les interpréter si l'on n'a suivi la série des dispositions et des modifications qu'elles ont offertes.

VIN. s. m. [*vinum*, οἶνος, all. *Wein*, angl. *wine*, it. et esp. *vino*]. Liqueur alcoolique qu'on obtient par la fermentation du jus du raisin. Lorsque celle-ci est terminée, il reste toujours du sucre non décomposé, et d'autant plus que le moût en contenait davantage. Cependant les raisins donnent en général un vin d'autant plus alcoolique qu'ils sont plus sucrés. Lorsqu'on veut qu'ils conservent, après la fermentation, une proportion assez considérable de sucre pour avoir une saveur douce, on fait évaporer une portion du moût jusqu'en consistance de sirop, et on le mêle avec l'autre avant la fermentation. Le vin est composé de 80 à 90 parties d'eau 0/0 ; de 2 à 5 parties d'un résidu formé de matière colorante, de substances non cristallisables azotées ou non, de bitartrate de potasse, de malates, sulfates, etc., à base d'alumine, de chaux, de soude et de potasse. Le sucre non décomposé s'élève à 5 ou 6 grammes par litre dans les vins du Midi. Tous ces principes se retrouvent dans le raisin et son jus. Mais le vin contient en outre des produits de la fermentation qui sont : de 5 à 17 parties d'alcool, ordinairement un peu de glycérine et d'acide lactique (Balard). Le vin ne renferme pas d'acide acétique. Ce sont les acides précédents et le tartrate acide de potasse qui le rendent naturellement acide. Outre ces divers matériaux qui viennent d'être énumérés, les vins contiennent quelquefois de l'acide carbonique, qui les rend mousseux : c'est ce qui arrive quand on les met en bouteilles avant que la fermentation soit achevée. — La quantité d'alcool pur en volume, contenue dans 100 parties de vin, est, d'après Gay-Lussac : Bagnols (Gard), 17 ; Madère vieux et Grenache, 16 ; Collioure (Pyrénées-Orientales), 15,6 ; Chypre et Malaga, 15,1 ; Saint-Georges (Hérault) et Sauternes blanc (Gironde), 15 ; Rivesaltes et autres des Pyrénées-Orientales, 14,6 ; vins de poids du Midi, 13 ; coteaux d'Angers, 12,9 ; Frontignan, 11,8 ; Champagne mousseux, 11,6 ; vins du Rhin, 11 à 11,9 ; Ermitage rouge et Côte-Rôtie, 11,3 ; Volnay, Chambertin, Richebourg, Beaune, Nuits et autres bons vins de Bourgogne, 11 à 11,5 ; vins en bouteilles de la Société œnophile, 10,5 ; vins de l'Ouest, vins de Mâcon, Châlon, Beaujolais, 10 ; Saint-Estèphe, vins communs du Midi, Graves, Larose-Kirwan (Gironde), 9,7 à 9,8 ; Château-Latour (Gironde), vin de la Société œnophile, 9,3 ; Molsheim (outre-Rhin), 9,2 ; Léoville (Gironde), Tokai (Hongrie), cidre le plus spiritueux, 9,1 ; vins blancs de Vendée, vin au détail à Paris, 8,8 ; Château-Laffitte, Château-Margaux, vins du Cher, 8,7 ; ale de Burton (Angleterre), 8,2 ; vins de lies pressées (Paris), 7,6 ; poiré, 6,7 ; Verrières (Seine-et-Oise), 6,2 ; ale d'Édimbourg, 5,7 ; cidre le moins spiritueux, 4,8 ; porter de Londres, 3,9 ; bière vieille de Strasbourg, 3,5 ; bière nouvelle de Strasbourg, 3 ; bière rouge et blanche de Lille, 2,9 ; bière de Paris, 1,9 ; petite bière de Londres, 1,2. — Les vins sont toniques et stimulants, et d'autant plus que l'alcool y abonde davantage. Ceux qui contiennent beaucoup de tartre et de matière colorante sont astringents. Les vins acidulés sont diurétiques. — *Bouquet des vins*. En général, on distingue dans le bouquet le goût vineux commun à tous les vins, et la saveur spéciale et caractéristique de chaque vin. Jusqu'ici la plupart des chimistes attribuaient le bouquet à la présence de petites quantités d'éthers formés par l'union des alcools ordinaire, amylique et autres avec divers acides, tels que l'acide acétique et les corps de sa série. On a même signalé en particulier l'éther œnanthique, comme la cause du goût vineux commun à tous les vins. Des éthers spéciaux seraient la cause des saveurs caractéristiques de chaque vin. Berthelot a cherché à isoler les principes qui communiquent au vin sa saveur vineuse, en agitant à froid, dans un vase rempli d'acide carbonique, le vin avec de l'éther ordinaire préalablement purgé d'air par un courant d'acide carbonique, puis en décantant l'éther, et en l'exposant à une basse tempéra-

ture dans un courant d'acide carbonique. Il a obtenu ainsi un extrait, dont le poids était inférieur au millième de celui du vin, et qui avait emprunté à ce dernier son goût vineux et son bouquet, mais cet extrait est très-altérable. Berthelot l'a analysé, et y a trouvé, entre autres substances, un principe neutre, dont la facile altération, sous l'influence de l'air et de la chaleur, répond à celle des vins. Ce principe est liquide, presque fixe, fort soluble dans l'eau et l'alcool ; l'éther l'enlève à l'eau même alcoolisée ; la chaleur l'altère avec une extrême promptitude. Ce corps, qui joue le rôle le plus important dans la formation du bouquet des vins, est un aldéhyde très-oxygéné, très-oxydable, comme les aldéhydes, se formant comme eux par une première oxydation des alcools et se détruisant par une oxydation plus élevée. Les acides contenus dans le vin appartiennent, pour la plupart, au groupe des acides très-oxygénés, fixes ou peu volatils, enfin polybasiques, tels que les acides succinique, malique, tartrique, citrique. Le vin ne renferme que des quantités très-faibles d'acides monobasiques, tels que les acides acétique, butyrique. — Les gaz dissous dans le vin sont : 1° l'acide carbonique, dont la proportion varie et va en diminuant, à mesure que l'on s'éloigne de l'époque de la fermentation ; 2° l'azote, dont la proportion a été trouvée égale à environ 20 centimètres cubes, par litre de vin. Berthelot n'a pas trouvé trace d'oxygène dans les vins qu'il a examinés. Il a saturé des vins de Bourgogne d'oxygène en les agitant sur le mercure de façon à prévenir toute évaporation, et il a constaté que leur bouquet disparaissait presque aussitôt, pour faire place à une odeur de vinasse des plus désagréables. Ce qui prouve que cette altération est bien due à l'oxygène, c'est que les mêmes vins, saturés d'acide carbonique par le même procédé, n'ont éprouvé aucune modification dans leur bouquet. On sait, du reste, qu'il suffit d'agiter un bon vin avec de l'air dans une bouteille propre renfermant seulement un quart ou un cinquième de vin, pour qu'au bout d'un quart d'heure d'agitation on en ait altéré complétement le bouquet. L'oxygène se dissout d'abord sans entrer en combinaison ; mais cet état de dissolution dure à peine quelques instants. Au bout de trois ou quatre minutes, on trouve que 10 centimètres cubes, 5 dixièmes d'oxygène, ont complétement disparu, et ce volume suffit pour détruire le bouquet d'un litre de vin. A cette première absorption rapide succède une absorption de plus en plus ralentie, et en même temps la teinte rouge du vin devient plus vive. L'absorption définitive de l'oxygène par le vin est accélérée par l'élévation de la température, et rendue presque instantanée par l'addition d'un alcali.

Vins médicinaux. Vins dans lesquels on fait dissoudre une ou plusieurs substances médicamenteuses. V. ŒNOLÉ.

Vin antimonié ou *vin émétique.* Vin de Malaga contenant 10 centigrammes de tartre stibié par 32 grammes. Autrefois on le préparait avec le verre d'antimoine, ce qui en rendait la composition très-variable.

Vin antiscorbutique. On le fait avec : racines fraîches de raifort, 32 gram.; feuilles récentes de cochléaria, de cresson de fontaine, de trèfle d'eau, aa 16 gram.; semence de moutarde noire, 16 gram.; chlorhydrate d'ammoniaque, 8 gram.; vin blanc généreux, 1 kilogram.; alcoolat de cochléaria composé, 16 gram. On coupe le raifort en tranches minces, on nettoie et l'on incise les autres feuilles, on concasse la graine de moutarde, et l'on met le tout avec le sel ammoniac dans un matras; on y ajoute le vin et l'alcoolat, on bouche bien le vase : après huit jours de macération, on passe à travers un linge avec expression, et l'on filtre.

Vin aromatique. On l'emploie à l'extérieur en fomentations. Il est préparé avec 128 grammes d'espèces aromatiques (feuilles et sommités d'absinthe, d'hysope, de menthe poivrée, d'origan, de romarin, de sauge, de thym, et fleurs de lavande, mêlées en parties égales), qu'on fait macérer pendant quatre jours dans : vin rouge, 1 kilogramme, et eau vulnéraire spiritueuse, 62 gram.

Vin de gentiane. V. GENTIANE.

Vin d'opium composé. V. LAUDANUM *liquide de Sydenham.* — *Vin d'opium par fermentation.* V. LAUDANUM *de Rousseau.*

Vin de quinquina. V. QUINQUINA.

Vin scillitique amer (*vin diurétique amer de la Charité*). On le prépare en mettant dans un matras : écorces de quinquina gris, de Winter, de citron, aa 64 gram.; racines d'asclépias et d'angélique, feuilles d'absinthe et de mélisse, squames de scille et macis, aa 8 gram. (le tout grossièrement pulvérisé); versant sur ce mélange : vin blanc, 4 kilogram.; passant avec expression après huit jours de macération, et filtrant.

Vin tourné. Vin qui a subi une fermentation nouvelle, portant surtout sur ses tartrates et résultant soit de ce qu'il a été soumis à des variations de température, en été surtout, soit à ce qu'il a été mis dans des vases ayant contenu déjà du vin tourné. Le vin se trouble, dégage un peu de gaz carbonique, sa couleur passe au rouge violacé, mauve ou jaunâtre, et le tartre disparaît de la face interne des fûts ou bouteilles. Il perd son bouquet propre, devient un peu amer et prend une odeur désagréable particulière qui a quelque chose de nauséeux et se rapprochant de celle de l'acide propionique. A la longue le vin tourné devient clair, mais conserve ses mauvaises qualités. Le dépôt est formé de la matière qui avait troublé le vin ; elle se compose de filaments d'une algue voisine des *hygrocrocis*, filaments flexueux le plus souvent incolores, larges de 3 millièmes de millimètre environ, de longueur très-variable. Ils ne sont pas accompagnés de vibrions ni des globules de l'algue du ferment, ni de ceux de l'algue qui composent les parties dites *fleurs du vin* (V. MYCODERME) surnageant ce liquide en voie d'acétification à l'air. Le vin tourné conserve la quantité d'alcool qu'il avait avant de s'altérer, mais il s'y forme un peu d'acide acétique (1 à 2 grammes par litre) et surtout de l'acide propionique ; de sorte que son acidité est du tiers au double plus grande qu'auparavant. On n'a encore constaté aucun effet morbide de l'usage du vin tourné.

VINAIGRE. s. m. [*acetum*, ὄξος, all. *Essig*, angl. *vinegar*, it. *aceto*, esp. *vinagre*]. Produit de la fermentation acide du vin ; liqueur qui contient, outre l'acide acétique, de l'acide malique, du tartrate acidulé de potasse et de chaux, et une matière colorante. L'alcool est susceptible aussi de s'acétifier, d'où il résulte que beaucoup de liqueurs fermentées peuvent passer à l'état de vinaigre ou d'acide acétique (V. ACÉTIFICATION, FERMENTATION et MÈRE *du vinaigre*). Le vinaigre, étendu d'eau, est rafraîchissant. Il sert, en pharmacie, à dissoudre diverses substances ; et ces

dissolutions prennent le nom de *vinaigres médicinaux* ou d'*acétolés*. V. ce mot.

Vinaigre aromatique anglais. On le prépare en pulvérisant 64 grammes de camphre dans un mortier de verre, à l'aide d'un peu d'acide acétique, l'introduisant dans un flacon bouché à l'émeri; ajoutant 640 grammes de vinaigre radical, 45 centigrammes d'huile volatile de lavande, 2 grammes d'huile volatile de girofles, et 1 gramme d'huile volatile de cannelle; décantant après vingt jours, et conservant pour l'usage.

Vinaigre de bois. Vinaigre que l'on obtient en distillant le bois dans de vastes tuyaux de fonte qui aboutissent à un réservoir commun, dans lequel se rend tout l'acide acétique dit pyroligneux (réservoir disposé de manière à utiliser les gaz produits par la décomposition du bois, en les faisant repasser par le foyer pour l'alimenter). Lorsque le bois est tout à fait carbonisé, on trouve dans le réservoir un liquide noir, épais, d'une odeur désagréable, composé principalement d'acide acétique, d'eau et d'une matière huileuse analogue au goudron. On en sépare cette matière huileuse, et l'on purifie le liquide en le traitant successivement par la chaux et le sulfate de soude. En dissolvant dans l'eau l'acétate de soude obtenu, et distillant ensuite, après avoir ajouté de l'acide sulfurique, on a un vinaigre plus ou moins concentré, généralement préférable au vinaigre de vin pour la préparation des divers acétates employés en pharmacie. Il est incolore, très-acide et d'une odeur pénétrante.

Vinaigre chalybé. V. Acétate *de fer*.

Vinaigre distillé (*acetum stillatitium*). Acide acétique étendu d'eau, pesant 1009,5, qu'on obtient en distillant du vinaigre de vin dans une cornue de verre. Il est aujourd'hui remplacé par le vinaigre de bois.

Vinaigre radical. Acide acétique concentré, qu'on obtient par la distillation de l'acétate de cuivre cristallisé. On le remplace aujourd'hui par l'acide acétique tiré du vinaigre de bois.

Vinaigre des quatre voleurs. On le prépare en faisant macérer pendant quinze jours, dans 4 litres de vinaigre blanc très-fort : sommités sèches de grande et petite absinthe, fleurs de lavande, sommités de menthe, de romarin, de sauge, de rue, de lavande, aa 32 gram.; calamus aromaticus, cannelle fine, girofles, noix muscades et gousses d'ail, aa 4 gram. On passe ensuite à travers un linge; on exprime fortement, et l'on ajoute : camphre, 8 gram., dissous dans acide acétique concentré, 32 gram. Deux jours après on filtre au papier gris.

Vinaigre scillitique. V. Scillitique.

VINATE. s. m. Sels que forment les acides viniques.

VINEUX, EUSE. adj. [*vinosus*, *οἰνώδης*, all. *weinartig*, angl. *vinous*, it. et esp. *vinoso*]. Qui a la couleur ou les autres qualités du vin.

VINIFÈRES. s. f. pl. [*viniferæ*]. V. Ampélidées.

VINIQUE. adj. — *Acides viniques*. Série d'acides analogues au *sulfovinique*, qui sont une combinaison de 2 équivalents d'acide à 1 équivalent de l'éther C^4H^5O (V. Sulfurique). Ce sont des acides énergiques saturant bien les bases. Ils sont un des produits constants de l'action des acides sur l'alcool ordinaire.

VINOBENZOÏQUE. adj. — *Éther vinobenzoïque* ($C^4H^5O,C^{14}H^5O^3$). Produit de la réaction de 2 parties d'alcool, 1 d'acide benzoïque et 6 d'acide chlorhydrique. Liquide oléagineux, incolore, insoluble dans l'eau, miscible à l'alcool; bout à 210°.

VINO-ŒNANTHIQUE. V. Œnanthique.

VINOPHOSPHORIQUE. V. Phosphovinique.

VINOSULFURIQUE. V. Sulfovinique.

VINOXALIQUE. V. Oxalovinique.

VIOL. s. m. [*vis illata pudicitiæ*, ὕβρις, all. *Nothzucht*, angl. *rape*, it. *stupro*, esp. *violencia*]. Attentat à la pudeur commis avec violence ou par ruse sur une personne du sexe féminin, vierge ou non. « Abuser » d'une femme avec violence, c'est commettre le » crime de *viol*, alors même que cette femme aurait » eu déjà des enfants. » (Cour de cassation 14 juin 1811.) Le coupable du crime de *viol* est puni des travaux forcés à temps; et, si le crime a été commis sur la personne d'un enfant âgé de moins de quinze ans accomplis, le coupable subit le *maximum* de la peine des travaux forcés à temps. La peine est celle des travaux forcés à perpétuité, si le coupable est un des ascendants de la personne sur laquelle a été commis l'attentat, ou s'il est de la classe de ceux qui ont autorité sur elle, ou s'il est à son service, s'il est ministre d'un culte, ou bien s'il a été aidé dans son crime par une ou plusieurs personnes. (Art. 332, 333 du Code pénal.) Tardieu a montré que le médecin appelé comme expert dans les cas de viol peut avoir à envisager les diverses questions suivantes, selon les cas particuliers dont il s'agit. Il doit déterminer : 1° S'il existe les traces d'un attentat. 2° Si les désordres existants peuvent être attribués à des attouchements personnels, tels que l'onanisme, intromission de corps étrangers, etc. 3° S'il y a un écoulement, s'il a été communiqué. 4° S'il y a défloration? question qu'il n'est jamais impossible de résoudre pour l'expert qui connaît la conformation de la vulve et de l'hymen aux différents âges. 5° A quelle époque remonte la défloration; 6° s'il y a des signes de débauche habituelle. 7° Si la défloration est le résultat de l'intromission du membre viril ou d'attouchements forcés, d'accidents et de maladies. 8° S'il y a des traces de violence autres que la défloration. 9° Si la mort est le fait de ces violences ou du viol. 10° Si le meurtre a été précédé de viol? 11° Une femme ne peut être déflorée ou violée sans le savoir que dans les cas d'idiotie, d'imbécillité avec ou sans surdi-mutité, d'insensibilité produite par le chloroforme, une attaque de catalepsie, etc. 12° Une femme peut concevoir par le viol. 13° La question de savoir si un seul homme peut violer une femme qui résiste n'a pas à être posée par l'expert, mais il peut avoir à traiter, à propos de cette question, de la possibilité d'une syncope, etc., paralysant momentanément la résistance. 14° Quelle est la nature de la maladie dont est affectée la victime s'il existe une affection communiquée, syphilitique ou blennorrhagique. 15° A quelle époque remonte cette maladie. 16° Si cette maladie a été communiquée par simple contact sans qu'il y ait eu défloration. 17° Si elle est de même nature chez la victime et chez l'inculpé. 18° Si les organes de l'inculpé se rapportent à ceux de la victime, question souvent impossible à résoudre et très-secondaire. 19° Il peut avoir à combattre le préjugé honteux qui veut que les maladies vénériennes peuvent guérir par le fait d'un rapprochement avec une petite fille. 20° Un homme peut, à la rigueur, se rapprocher d'une femme sans qu'il en ait conscience, mais jusqu'au simple contact seulement et sans défloration possible. 21° Si l'inculpé porte des signes physiques particuliers qui puissent la faire reconnaître; 22° s'il présente dans sa conformation physique quelque disposition particu-

lière qui s'oppose à des rapports sexuels; 23° la nature des taches trouvées sur les vêtements de la victime et de l'inculpé; 24° enfin si l'attentat ou le viol sont simulés (Tardieu).

VIOLACÉES ou **VIOLARIÉES**. s. f. pl. Famille de plantes voisines des polygalées. Herbacées. Fleurs axillaires, pédonculées. Calice à 5 sépales libres, ou peu soudés, dont le pétale inférieur se prolonge à sa base en éperon plus ou moins allongé; 5 étamines sessiles, les deux étamines inférieures souvent pourvues d'un prolongement qui s'enfonce dans l'éperon. Ovaire uniloculaire, multiovulé; ovules attachés à trois trophospermes pariétaux. Embryon droit, endospermique. Les *Frankéniées*, ou *Frankéniacées*, sont des plantes assez voisines des précédentes, également dicotylédones polypétales hypogynes, pleurospermées.

VIOLET. s. m. et adj. Qui a la couleur de la violette. — *Violet d'aniline*. Synonyme d'*indisine*.

VIOLETTE. s. f. [*viola*, ἴον, all. *Viole*, *Veilchen*, angl. *violet*, it. *viola*, esp. *violeta*]. Genre de plantes (syngénésie monogamie, L.) dont une espèce, la *violette simple cultivée* (*Viola odorata*, L.), donne des fleurs qui font partie des espèces pectorales, et passent pour adoucissantes. Pour opérer la dessiccation de ces fleurs, on doit se borner à les faire sécher entre deux papiers, dans une étuve chauffée à 40° centigr., après en avoir séparé avec soin les calices et les étamines. Quelquefois on commence par les étendre sur des toiles suspendues et par les arroser d'eau chaude versée en pluie très-fine, qui se charge d'une matière colorante verte; opération que l'on répète jusqu'à ce que la liqueur se colore légèrement en bleu; on les met ensuite sécher à l'étuve. De quelque manière qu'elles aient été préparées, les fleurs de violette doivent être conservées dans des vases imperméables à la lumière. Celles que l'on trouve communément dans le commerce ne sont que des fleurs de *pensée sauvage* ou *violette des champs* (*Viola tricolor*, L.), récoltées dans le midi de la France, et séchées avec leur calice. Ces deux espèces sont réputées pectorales et adoucissantes; mais la *pensée* est, de plus, recommandée comme dépurative : on en prépare un sirop; on la donne aussi en décoction. — Les racines des diverses espèces de violettes contiennent un peu d'émétine, et pourraient, à fortes doses, déterminer le vomissement. — On prépare avec les fleurs de la violette un sirop qui est un des meilleurs réactifs pour apprécier les qualités acides ou alcalines des liquides avec lesquels on les met en contact. On fait ce sirop en mettant infuser pendant six heures, dans un vase d'étain couvert, 500 grammes de pétales de violettes dans 1 kilogramme d'eau bouillante; passant, laissant reposer et décantant la liqueur; y ajoutant ensuite le double de sucre, et épaississant en consistance de sirop, au bain-marie. Mais il faut avoir soin de traiter préalablement les fleurs par un peu d'eau tiède, comme il a été dit ci-dessus, pour en séparer la matière verte, qui nuirait à la belle couleur du sirop et à sa conservation.

VIOLINE. s. f. Base qui existe dans la violette. Comme l'émétine, qui lui ressemble, elle est soluble dans l'eau et difficilement dans l'alcool. Insoluble dans l'éther et les huiles, saveur âcre; elle se décompose avant d'être fondue et réagit alcalin. — On a récemment donné aussi ce nom à un produit *pourpre foncé* de l'acide sulfurique sur l'aniline, voisin de la *fuchsine*; en chauffant plus ou moins la violine, on a des produits d'une autre teinte appelés *roséine* et *purpurine*.

VIOLIQUE (Acide). Blanc, cristallin, extrait des pétales secs de violette (Peretti).

VIPÈRE. s. f. [*vipera*, de *vivus*, vivant, et *parere*, enfanter, produire; ἔχις, all. *Viper*, *Otter*, angl. *viper*, it. *vipera*, esp. *vibora*]. Reptile ophidien. Les dents sont creuses et marquées, en dessus, d'une fente par où s'écoule le venin que sécrète une petite glande située au-dessous de la mâchoire, et qui est déposé dans de petits réservoirs à la base de chaque dent (Fig. 520). Ce venin, introduit dans la petite plaie faite par la morsure de la vipère, détermine la rougeur, la douleur et le gonflement de la partie mordue et de tout le membre, avec frisson, abattement, petitesse et irrégularité du pouls, quelquefois syncope et convulsions, fièvre intense, etc.; accidents qui peuvent être suivis de mort, mais seulement quand il y a eu plusieurs

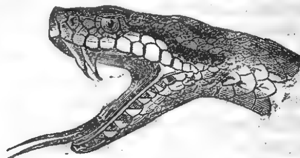


Fig. 520.

morsures et ainsi beaucoup de venin introduit. La succion, l'agrandissement de la plaie pour faire couler le sang, la ligature du membre au-dessus, puis les sudorifiques diffusibles et les diurétiques, sont les moyens thérapeutiques les plus convenables. Les serpents décrits sous le nom de *vipères*, en France, sont de deux genres. Le premier est du genre *Pelias* (*lance d'Achille*), caractérisé par une tête couverte, sur la partie antérieure seulement, de petits écussons plans ou très-légèrement concaves, dont un central plus grand; narines latérales simples; plaques sous-caudales formant une seule rangée. L'espèce est le *Pelias berus*, Merrem, ou *petite vipère* (*Vipera berus*, Daudin, *Vipera chersea*, Cuvier, *Pelias berus* et *chersea*, Ch. Bon). Son corps est allongé, peu ou pas rétréci à la nuque; ligne foncée brune ou noire sur le dos; plaque polygonale centrale sur la tête. L'autre espèce appartient au genre *Vipère* (*Vipera*, Laurenti), caractérisé par une tête déprimée, élargie en arrière, entièrement revêtue de petites écailles et non de plaques; narines à orifices latéraux simples, larges, concaves; plaques sous-caudales distribuées par doubles rangées sous toute la queue. L'espèce de ce genre est la *vipère commune* (*Vipera aspis*, Merrem, Latreille, *Echidna aspis*, Risso), à bande dorsale, noire, flexueuse, continue ou formée de taches contiguës distinctes, arrondies ou rhomboïdales; dessous du corps variable, d'un gris d'acier ou rougeâtre, avec des taches blanches irrégulières; museau tronqué. L'un et l'autre de ces serpents peuvent offrir des variétés de teinte, grises, noirâtres ou rougeâtres; mais c'est la *vipère commune* qui offre le plus de variétés, dont chacune a souvent été prise pour des espèces distinctes sous le nom de : *Coluber chersea*, L. (colore ferrugineo, habitat in Suecia); *Coluber prester*, L., *vipère anglaise* ou *noire* (vipera anglica nigricans, atra toto corpore; ab Europa septentrionali, Linné); *Coluber aspis*, L. (rufus, simili *cherseæ*, sed major; habitat in Gallia), appelé aussi *vipère rouge*, *aspic*, *æsping* (V. ce mot); *Coluber vipera*, Lacépède (*Vipera Redi*, Latreille), à lignes transversales courtes, dont les moyennes sont unies en ligne longitudinale. On trouve

aussi, dans le Dauphiné, l'Italie, la Morée, l'Autriche, la Dalmatie et l'Istrie, la *vipère ammodyte* (*Vipera ammodytes*, Duméril) dont le museau offre un prolongement mou, verruqueux, protégé par de petites écailles, et dont les teintes varient autant que celles des autres espèces. Elle a été appelée aussi *Coluber ammodytes*, L., *Vipera illyrica*, Laurenti, *Echidna ammodytes*, Merrem, et *Rhinechis ammodytes*, Fitzinger. V. VENIN.

VIRE, s. f. Vulgairement le panaris sous-épidermique.

VIRESCENCE. s. f. [de *virescere*, devenir vert]. Métamorphose des organes appendiculaires en organes foliacés.

VIREUX, EUSE. adj. [*virosus*, de *virus*, poison ; all. *virös*]. Qui est doué de qualités malfaisantes. — Plus particulièrement *substances vireuses*, celles qui ont une saveur nauséabonde particulière ; on dit aussi dans ce sens une *odeur vireuse*.

VIRGINÉIQUE (ACIDE). Acide gras liquide, volatil, d'odeur forte, jaune, de saveur âcre et piquante, extrait de la racine du polygala de Virginie (Quevenne).

VIRGINITÉ. s. f. [*virginitas*, *παρθενεία*, all. *Jungfrauschaft*, angl. *virginity*, it. *verginità*, esp. *virginidad*]. État de vierge. — *Signes de la virginité*. V. HYMEN.

VIRIDINE. s. f. Synonyme inusité de *chlorophylle*.

VIRIDINE. s. f. Alcaloïde de goudron de houille, oléagineux, jaune à la lumière refractée, verdâtre à la lumière réfléchie ; d'odeur aromatique, peu soluble dans l'eau. ($C^{24}H^{19}Az$) Bout à 251° ; densité, 1024 (Thénius).

VIRIDIQUE. adj. — *Acide viridique*. Acide qui, à l'état de viridate de chaux, colore en vert les grains de café. Il est brun et devient vert au contact des bases. On le produit en laissant au contact de l'air une solution d'acide cafétannique mêlée d'ammoniaque. ($C^{28}H^{14}O^{16}$.)

VIRIL, ILE. adj. [*virilis*, de *vir*, homme ; all. *männlich*, angl. *virile*, it. *virile*, esp. *viril*]. Qui appartient à l'homme. — *Age viril*. V. AGE et VIRILITÉ. — *Membre viril*. V. VERGE.

VIRILITÉ. s. f. [*virilitas*, all. *Mannheit*, angl. *virility*, it. *virilità*, esp. *virilidad*]. Époque de la vie de l'homme à laquelle il atteint toute sa force.

VIRULENCE. s. f. [esp. *virulencia*]. Qualité de ce qui est virulent. Rien ne peut être assimilé aux actions dites vitales dans la production des états isomériques qui caractérisent la virulence des humeurs et des tissus. Rien n'est vital non plus dans le fait même de la transmission graduelle de ces états, transmission qui s'accomplit d'après les lois mêmes des actions qui les ont amenés. Il n'y a de vital que les troubles que ces modifications ainsi transmises suscitent dans les propriétés naturelles de la substance organisée, jusque-là demeurée saine. C'est pour n'avoir pas connu les propriétés des substances organiques en particulier, les lois qui président à leurs modifications isomériques, à leur décomposition et à l'influence des unes sur les autres lorsqu'elles passent par ces divers états, que beaucoup d'auteurs ont admis à tort qu'elles étaient le siége de qualités mystérieuses inconnues et à jamais inexplicables, en raison d'une origine supposée surnaturelle. Dès qu'il y a matière virulente, la question de sa quantité devient insignifiante devant celle de la nature des actes qui caractérisent la *virulence ;* car les effets des actes dits *catalytiques* étant graduels ne sont pas comparables à ceux des autres actes moléculaires, tels que ceux qui sont dus aux états de température, d'acidité, d'alcalinité, etc., dans lesquels les effets produits sont simultanés, proportionnels au degré de ces états et à la quantité de la matière qui les présente. Les degrés de la virulence, cadavérique ou non, peuvent être très-différents selon l'état du sujet dont les tissus et les humeurs sont le siége des modifications moléculaires qui la caractérisent. Ses effets varient naturellement aussi selon la constitution du sujet à qui l'état virulent est transmis. C'est ainsi qu'il est certain que les effets virulents des cadavres des femmes mortes en couches, des individus morts d'accidents dits d'*infection purulente*, sont plus rapides, plus intenses, plus fréquemment généraux. Les accidents qu'ils déterminent sont parfois analogues à ceux de ces affections, insidieux au début, avec des frissons, des accès fébriles analogues à ceux des fièvres pernicieuses, suivis ou non de suppuration des articulations, d'abcès des muscles, des poumons, du foie, et de mort en peu de jours. Une erreur souvent commise, et qu'il importe d'éviter, consiste à confondre la *virulence* avec le *parasitisme*.

VIRULENT, ENTE. adj. [*virulentus*, *ἰώδης*, all. et angl. *virulent*, it. et esp. *virulento*]. Qui tient de la nature du virus, qui est causé par un virus. — On dit d'*une humeur* ou d'un *tissu* quelconque qu'ils offrent l'*état virulent* ou de *virus*, lorsqu'ils ont subi, par catalyse isomérique, une modification telle que, sans que leurs caractères physico-chimiques soient notablement changés, ils ont pris la propriété de transmettre la modification acquise aux tissus et aux humeurs avec lesquels ils sont mis en contact. L'altération isomérique porte essentiellement sur les substances organiques ou sur le principe immédiat fondamental de ces formes de la matière organisée. D'abord spécial à l'animal chez qui a lieu l'altération de l'humeur, l'état virulent pourra être communiqué à d'autres individus de la même espèce ou d'espèces différentes : soit directement, c'est ce qu'on appelle l'*inoculation* (V. INOCULABLE) ; soit indirectement, c'est-à-dire sans contact immédiat de l'humeur virulente ou de l'animal sain avec le malade, c'est ce qui caractérise l'*infection*. Si l'espèce animale est trop différente, par son organisation, la transmission pourra ne pas avoir lieu, quels que soient les moyens employés, ou au moins la forme de la maladie transmise sera changée dans le cas où il y aura eu action. L'état virulent étant caractérisé par l'altération d'une substance organique, il n'est pas étonnant de voir certaines maladies simplement épidémiques ou même endémiques offrir des cas manifestes de contagion miasmatique, comme la suette, le choléra, la dysenterie, la fièvre typhoïde, le typhus, etc. Il suffit, en effet, qu'un individu atteint de quelqu'une de ces affections se trouve placé dans des conditions telles que ses humeurs subissent une certaine altération, dont la nature est encore peu déterminée, à un degré plus prononcé que chez les autres malades. C'est aussi ce qu'on observe dans l'altération des humeurs et des tissus sur les cadavres donnant lieu à la production du virus des *piqûres anatomiques*. Les substances organiques altérées qui constituent le virus peuvent être entraînées par la vapeur d'eau qu'exhale le poumon (V. HALEINE) et rejetées dans l'atmosphère ; on comprend alors comment, de même qu'au contact il empoisonnait un individu, de même, respiré par des populations entières, il empoisonne à la manière d'un miasme. C'est ainsi qu'agissent les virus variolique, typhique, scarlatineux, etc. Selon le mode d'altération des substances organiques, altération qui en fait un

virus, le mode de transmission de celui-ci varie. Ainsi certains états virulents ne se transmettent que d'une seule manière ; les virus charbonneux, syphilitique, farcineux, rabique, par contact ou par inoculation, quelques-uns par ces deux modes ; le virus vaccin, par inoculation seulement ; les virus de la scarlatine, du typhus, etc., par l'intermédiaire de l'air respiré, seulement ; le virus variolique, par tous ces différents modes à la fois. L'action d'une humeur virulente s'accomplit en raison de la propriété qu'ont les substances organiques, prises en quantité très-minime, de transmettre d'une manière lente, mais continue, leur état moléculaire propre aux substances organiques avec lesquelles elles sont en contact, quelle que soit la masse de celles-ci ; parce que la petite portion d'entre elles qui est modifiée est bientôt cause d'altération semblable pour les parties voisines. C'est ainsi que certains états virulents (syphilitique) peuvent déterminer graduellement une modification moléculaire particulière dans toutes les parties de l'organisme tant solides que liquides ; c'est là ce qui caractérise l'*infection* ou le passage à l'état *constitutionnel*. Quelques-unes de ces modifications peuvent être transmises héréditairement d'une manière analogue (V. Hérédité). Du reste, pour qu'une humeur virulente détermine une modification semblable à celle qui caractérise son état, dans les humeurs d'un autre individu que celui qui les porte, il faut que ce dernier soit dans certaines conditions naturelles ou accidentelles de constitution, de nourriture, etc. C'est ce qui fait que l'on voit des états virulents, même le syphilitique, ne pas avoir prise sur tous les individus, et causer des actions différentes sur la constitution de chacun. C'est pour avoir méconnu ou mal étudié les substances organiques (V. ce mot) et leurs propriétés, celles, entre autres, de transmettre graduellement leur état d'altération à d'autres espèces de substances, que le mode d'action et de transmission des états virulents est resté inconnu, et que la nature des *principes contagieux* l'est encore généralement, lorsque leur existence n'est pas niée. On ne savait, en effet, à quelle base objective, à quelle sorte de corps on pouvait les rattacher, ni quelles propriétés pouvaient rendre compte de leur action ; de là l'impossibilité de se guider sur quoi que ce fût pour expérimenter. On ne comprenait pas comment, par l'intermédiaire du sang de la mère déjà variolée ou vaccinée, le fœtus dans l'utérus est atteint de variole sans que la mère le soit ; et l'on supposait que le liquide virulent est doué d'une prétendue résistance à l'action de la circulation et des actes assimilateurs et désassimilateurs. On comprend actuellement comment la substance coagulable modifiée isomériquement qui représente le virus peut conserver ses propriétés un temps considérable, lorsqu'elle est desséchée sans décomposition par la chaleur, ni putréfaction ; comment les liquides virulents peuvent être transportés par des individus ou des objets divers ; comment les états virulents peuvent survenir partout où des animaux ou des végétaux se trouvent agglomérés au delà de ce que permet la nature des milieux nécessaires à leur existence ; comment le sol, les saisons, les climats, la température, l'humidité, etc., ne sont pas les agents essentiels de l'apparition des effets de l'état virulent, mais ont une certaine influence sur les individus qu'il affecte, sur l'intensité ou la rapidité de la marche du mal, etc. V. Venin.

VIRUS. s. m. [*virus*, suc et, par extension, poison, ἰὸς, venin, all., angl., it. et esp. *virus*]. De même qu'il n'y a pas de chaleur séparable des corps, mais des variations de température, des états chauds et froids de la matière relativement, de même il n'y a pas de virus, en tant qu'espèces de corps ou principes pondérables ou isolables, mais des états virulents (*totius substantiæ*) des corps organisés (tissus et humeurs). Ces états sont divers en raison de la complexité de la substance de celle-ci, et chacun offre des degrés selon la constitution moléculaire propre du tissu ou de l'humeur altérés et les conditions qui ont déterminé l'altération. La production de celle-ci et sa transmission aux parties saines (*inoculabilité*) se rattachent particulièrement aux modifications isomériques dont les *substances organiques* (V. ce mot et Inoculable) sont susceptibles et qui constituent le fait dominant dans les états divers que présente pathologiquement la constitution des humeurs. — Quelques auteurs réservent le nom de *virus* aux liquides purulents ou non, doués d'une action générale consécutive à une période d'incubation nécessaire, et appellent *contagieux* le pus qui, comme celui de la blennorrhagie et du chancroïde, jouit d'une action purement locale, immédiate ou à peu près, sans accidents généraux ultérieurs ou secondaires spéciaux. Tous deux sont inoculables, mais le premier seul dans cette interprétation serait *virulent*. V. Poison.

VIS A TERGO.—*Impulsion, pression* ou *vis à tergo*. Celle qui, par suite de l'action continue du *cœur*, des *artères* et des *capillaires*, introduit incessamment du nouveau sang dans les petites veines et de là dans les grosses : telle est la cause principale de la marche du sang dans les veines, quelles qu'elles soient. Mais il est encore d'autres causes qui viennent en aide à ces actions déjà suffisantes, du reste, par elles-mêmes.

VISCÉRAL, ALE. adj. [*visceralis*, σπλαγχνικὸς, angl. *visceral*, it. *viscerale*]. Qui appartient aux viscères. V. Splanchnologie.

VISCÉRALGIE. s. f. V. Entéralgie.

VISCÈRE. s. m. [*viscus*, de *vesci*, se nourrir, parce que l'on a particulièrement appelé *viscères*, *viscera*, les organes qui concourent à la digestion ; σπλάγχνον, all. *Eingeweide*, it. *viscere*, esp. *viscera*]. Dans l'acception la plus étendue, en général tout organe plus ou moins compliqué logé dans les trois cavités splanchniques, la tête, le thorax et l'abdomen, ou dans ce dernier plus particulièrement. V. Parenchyme.

VISCIDITÉ ou **VISCOSITÉ.** s. f. [*visciditas*, de *viscum*, glu ; γλισχρότης, all. *Klebrigkeit*, angl. *viscosity*, it. *viscosità*, esp. *viscosidad*]. Qualité de ce qui est visqueux ou gluant et plus ou moins filant lorsqu'on cherche à le faire couler ou lorsqu'après l'avoir touché on en écarte le corps dont on s'est servi à cet effet ; propriété qui consiste dans une certaine adhésion des molécules des corps entre elles et avec les corps voisins.

VISCINE. s. f. [all. *Viscin*, esp. *viscina*]. Principe particulier de la matière qui exsude de l'*Atractylis gummifera*, L., ou *Carlina gummifera*, Lesson (synanthérées). La viscine est plus légère que l'eau, se ramollit à la chaleur et se fond ; elle s'attache aux doigts comme de la colle forte ; elle n'est point azotée. L'eau et l'alcool la dissolvent à peine ; l'éther la disssout, et le liquide évaporé est visqueux. Les feuilles de cette plante sont alimentaires, tandis que la racine est un poison pour l'homme.

VISCOSITÉ. s. f. V. Viscidité.

VISION. s. f. [*visio*, ὄψις, all. *Sehen*, angl. *sight*, *vision*, it. *visione*, esp. *vision*]. Action de voir ; exercice actif du sens de la vue. — *Vision*. Fonction de la vie de relation ayant l'œil pour appareil externe, qui nous fait percevoir un des ordres des qualités physiques des corps, à savoir, les qualités dites lumineuses, suivant certaines lois dites lois de la lumière ; elle nous fait, en outre, percevoir certains caractères d'ordre mathématique, tels que ceux de situation, de forme et de volume, mais secondairement par l'aide du jugement et de la comparaison interprétant des phénomènes de réflexion ou de réfraction offerts par ces corps. Aussi les impressions de ce dernier ordre, fournies par le sens de la vue, sont-elles souvent trompeuses quant à la réalité de la situation, de la forme, etc. Mais le toucher, qui nous fait connaître spécialement les particularités de cet ordre, ne conduit pas à ces erreurs ; c'est ce qui a fait dire qu'il était destiné à rectifier le sens de la vue. Quant aux qualités d'intensité lumineuse, de couleur et de réfringence des corps, l'œil ne nous trompe qu'autant que la rétine, le nerf optique ou la partie du cerveau qui perçoit, sont modifiés en quelque chose : à cet égard, la lésion des milieux de l'œil, dans lesquels ne se passent que des phénomènes physiques, diminue seulement l'intensité de la sensation, ou l'empêche tout à fait. Les phénomènes de la vision sont : *A*. les uns purement physiques, ils commencent à la cornée et finissent à la rétine ; *B*. les autres organiques, dépendant des propriétés des nerfs (V. SENSATION) ; ils commencent où cessent les autres, et cessent à la partie du cerveau qui perçoit. — *A*. Les phénomènes

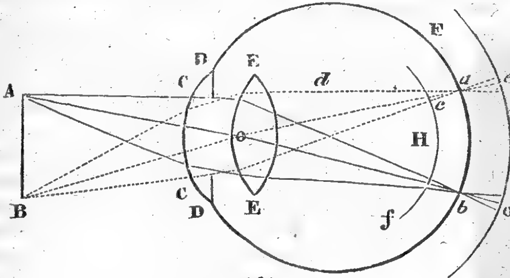


FIG. 521.

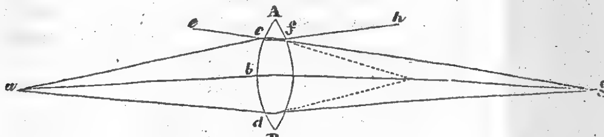


FIG. 522.

physiques sont d'abord quatre réfractions successives de la lumière. Les rayons d'un cône lumineux (Fig. 521, ACC ou BCC), passant 1° de l'air dans la cornée (CC) plus dense que lui, se rapprochent de la ligne perpendiculaire à la surface qu'ils rencontrent, et du rayon médian (AO) ; car la cornée réfracte à la fois en vertu de sa convexité et de sa densité. 2° L'humeur aqueuse, placée derrière la cornée, les réfracte encore plus que l'air, mais un peu moins que la cornée, bien que son pouvoir réfringent diffère à peine de celui de la cornée. 3° Les rayons sont encore réfractés à la surface antérieure du cristallin (O), et se rapprochent encore davantage du rayon qui suit l'axe (AO) à cause de la convexité de cette face antérieure et de la plus grande densité du cristallin, par rapport à l'humeur aqueuse. 4° Une dernière réfraction a lieu quand les rayons du cône quittent le milieu plus dense du cristallin pour passer dans le milieu moins dense du corps vitré (*d*). Dans le cristallin (Fig. 522, AB), le rayon *ac* s'est rapproché de la perpendiculaire *ec* prolongée, et, en traversant le cristallin, suit la direction *cf* qui le rapproche de *bg*, mais, comme à sa sortie ce rayon passe dans le corps vitré (Fig. 521, *d*), milieu moins dense, il subit une nouvelle réfraction qui l'écarte de la perpendiculaire *fh* (Fig. 522) ; cela le rapproche davantage encore du rayon central direct et sans réfraction *bg*, et lui donne la direction *fi* (indiquée par la ligne ponctuée). C'est ainsi que toute lentille rapproche de l'axe les rayons, tant lorsqu'ils passent d'un milieu moins dense dans un plus dense à face convexe, que lorsqu'ils repassent de la face postérieure convexe de celui-ci dans un milieu moins dense. Les rayons émanés ainsi d'un point quelconque de l'objet AB (Fig. 521) se réunissent de nouveau en un point (*a* ou *b*), de l'autre côté de la lentille cristallinienne. Si les parties réfringentes et la rétine sont disposées à des distances telles que ce point tombe sur la rétine (*ab*), l'image est nette ; elle est confuse si ces parties sont disposées de telle sorte que, ce point restant en *a*, la rétine se trouve plus proche (*cf*) ou plus loin (*eo*), par rapport au cristallin, ou *vice versâ*, si c'est le cristallin qui change de place par rapport à la rétine restant fixe. La distance de l'autre côté du cristallin, à laquelle les rayons émanés de l'objet se réunissent en un point, devient réciproquement plus grande quand l'objet est plus proche, et moindre quand l'objet est plus éloigné. Dans ces cas, si ce point se trouve en deçà ou au delà de la rétine (*ab*), une image confuse est perçue, ce qui suscite aussitôt des contractions dans les parties musculaires internes de l'œil, d'où résulte un écartement ou un éloignement du cristallin et de la rétine, l'un de l'autre, jusqu'à ce que le point de réunion des rayons tombe sur celle-ci. C'est ce qui constitue l'*adaptation* de l'œil à la vision pour diverses distances ; adaptation plus ou moins parfaite suivant les individus. Quelles que soient les réfractions subies par les rayons partis de chaque point d'un objet, l'endroit où l'image de ce point se projette sur la rétine est déterminé par le prolongement du rayon qui représente le centre du cône lumineux ; d'où il résulte que l'image de l'objet (Fig. 523, *ab*) est renversée sur la rétine (αβ), ce que l'observation directe permet de constater. Ce qui était en haut est en bas, et *vice versâ*. Étant donné un objet d'une grandeur déterminée (Fig. 524, *ab*), un myope, étant obligé pour le voir distinctement de le placer très-près de l'œil, en *ab*, le verra plus grand que le presbyte, pouvant le voir à une distance plus considérable *a'b'*. En effet, l'angle oblique *aob* est plus ouvert que *a'ob'*, d'où résulte sur la rétine une image *rs* plus grande que l'image *mn*. Si le presbyte regarde ce même objet par un trou percé dans une carte, il pourra le voir distinctement en le plaçant aussi près de son œil que le fait le myope

(en *ab*, par exemple, au lieu de le placer en *a'b'*); mais alors il verra l'objet plus gros qu'il ne le voyait auparavant. Il le verra aussi grand que peut le voir le myope, parce que, la distance de l'objet à l'œil nu étant la même, l'ouverture de l'angle optique est la même aussi. Comme le myope aussi, le presbyte verra des détails qui lui étaient restés inaperçus, parce que les rayons lumineux qui en partaient ne formaient pas auparavant un angle aussi grand, quoique assez ouvert pour que l'image limitée par ses côtés pût être perçue par la rétine. La faculté de l'œil de s'accommoder à la vision, pour des distances différentes, est due non pas à des changements de courbure des milieux transparents, tels que la cornée et le cristallin, mais à des déplacements légers du cristallin occasionnés par l'état de réplétion sanguine ou de vacuité des procès ciliaires, qui sont très-contractiles, ainsi qu'à l'action du *cercle ciliaire* (V. Iris). Il faut y joindre peut-être un léger aplatissement ou allongement de la partie postérieure du globe oculaire (et par suite un déplacement de la rétine), opéré par les muscles moteurs de l'œil sans modification sensible de la courbure de la cornée. Cette faculté de s'accommoder a des limites, et l'intervalle de cinq à six pieds est celui auquel on voit le plus nettement pour les corps ordinaires, et quelques centimètres pour les petits objets. Les rayons qui tombent sur le bord du cristallin subissent une autre réfraction que les rayons médians ou centraux en vertu de l'aberration de sphéricité; mais un diaphragme, l'*iris* (Fig. 521, DD), couvre ces bords, et ne permet qu'aux rayons centraux de passer par la partie médiane; l'ouverture ou *pupille* du diaphragme, en se dilatant dans les lieux peu éclairés, fait que la quantité de lumière compense un peu la perte de netteté qui en résulte; en se resserrant, la pupille ne laisse entrer que la quantité de lumière voulue, lorsqu'elle est intense, pour qu'il n'y ait pas éblouissement. Ces conditions physiques perfectionnent celles de réfraction qui sont les principales. Le pigment choroïdien et iridien absorbe les rayons lumineux qui pourraient être réfléchis, si derrière la rétine était un corps de teinte claire qui leur permît de revenir une seconde fois sur le point où se peint l'image renversée de l'objet, ce qui en troublerait la netteté en impressionnant trop vivement la rétine, ainsi que cela arrive chez les albinos. Les milieux de l'œil ne sont

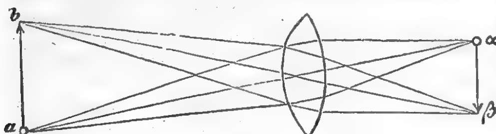


Fig. 523.

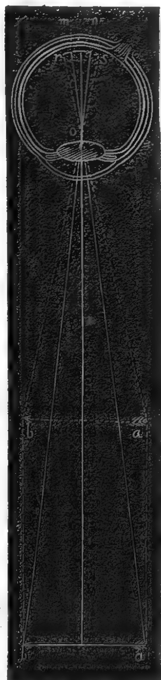


Fig. 524.

pas achromatiques, et, par conséquent, décomposent la lumière, séparant les rayons rouges, bleus, jaunes, qui forment une auréole irisée autour de l'image qui se peint sur la rétine; mais ce défaut d'achromatie est si faible, que la rétine n'en est pas impressionnée, ce qui, pour la perception, équivaut à une achromatie parfaite, bien que, physiquement, ces divers rayons soient un peu séparés, et ne coïncident pas absolument en un point ou foyer unique (V. Myopie et Presbytie). — *B*. Les phénomènes d'ordre organique de la vision (une fois l'image nette ou confuse peinte sur la rétine d'après les effets physiques précédents) sont que nous *percevons* ou sentons l'état dans lequel cette image place la rétine, état ou *impression* que *transmet* le nerf optique, qui est intermédiaire entre le cerveau et l'œil. Rien n'est physique de ce qui se passe au delà de la face antérieure de la rétine. Tout ce qui fait image sur la rétine, soit les parties de notre corps, soit les objets extérieurs à lui, est interprété comme phénomène objectif; mais il peut se faire (V. Phosphène) accidentellement que des états analogues soient produits dans la rétine par la pression, par un coup (étincelles), par l'action de l'électricité, par l'inflammation, etc. C'est ce que l'on nomme phénomènes subjectifs de la vision, c'est-à-dire produits sans images, par un état particulier du sujet même qui perçoit. Les vains efforts faits par les physiciens pour expliquer physiquement ce qui est dû à une disposition organique des parties qui perçoivent et de l'origine cérébrale du nerf optique, ne méritent pas mention. Tel est le cas de la vue des objets dans leur situation réelle, bien que leur image sur la rétine soit renversée. Tel est le cas des effets de l'attention sur la vision, de telle sorte que nous ne percevons pas des objets dont l'image se peint sur la rétine, et placés pourtant à une distance convenable, quand notre attention n'est pas fixée. Tel est le jugement par comparaison de la situation, de la forme, du volume des objets; tels sont les cas morbides de la vue d'une moitié seulement de chaque objet examiné. Souvent la disposition des milieux réfringents de l'œil varie: les deux yeux sont dits inégaux; alors un seul sert habituellement, ou l'un et l'autre alternativement, selon les cas, souvent sans que l'on puisse s'en douter. Dans le cas d'égalité des deux yeux, les objets sont vus simples toutes les fois que les deux yeux sont dirigés (Fig. 525, AB), par rapport aux objets à voir successivement (α, β, γ), de telle manière que des images

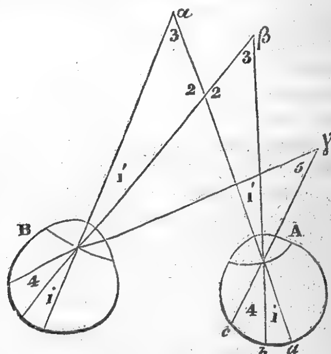


Fig. 525.

semblables (a et a', b et b', c et c') du même objet tombent sur des parties identiques des deux rétines. On nomme *horotrope* le plan courbe ou un cercle qui est déterminé par les trois points que représentent les deux yeux (A et B) et le point de fixation (α, ou β, ou γ). Toutes les fois qu'un objet (Fig. 526, b ou c) ne se trouve pas placé dans l'horotrope (a), son image tombe sur des points différents des deux rétines (4 et 6), au lieu de tomber sur des points correspondants (5 et 5'); alors il est vu double. L'impression de la lumière sur la rétine dure plus longtemps que la lumière ne frappe la rétine. C'est ce qui fait que, lorsqu'un corps brillant tourne en rond plus vite que ne disparaît l'impression, on a la sensation d'un cercle lumineux. Si l'on a vu un corps brillant incolore, la rétine est vivement impressionnée et modifiée : si alors on porte les yeux sur une surface blanche moins éclairée, cette surface agit davantage sur la partie voisine non impressionnée, qui alors voit blanc ; tandis que le point qui avait vu de la lumière, se trouvant moins impressionné relativement, voit noir parce que l'impression diminue graduellement. Si dans de telles conditions on ferme les yeux, les états de la rétine qui donnent consécutivement la sensation d'images objectives, étant inhérents à la rétine, changent de place avec chaque mouvement de l'œil. Quand on a regardé ainsi un point très-brillant, la rétine, vivement modifiée, revient à son état naturel de repos en passant par des états d'activité qui sont de moins en moins forts, et dont chacun est *successivement perçu ;* ces états successifs donnent graduellement, de la circonférence au centre, la sensation des différentes couleurs en lesquelles le prisme décompose (Fig. 527) la couleur blanche brillante qui avait impressionné l'œil. Si, aussitôt après l'impression, on ferme les paupières, elle passe des teintes claires aux plus sombres, blanc, jaune, orangé, rouge, violet, bleu et noir, et alors le repos est arrivé ; si, au contraire, on a porté les yeux sur un fond blanc, le point impressionné voit noir comme il a été dit plus haut, puis bleu, vert, jaune, blanc, et alors arrive le repos. Les sensations consécutives aux impressions causées par l'image d'un corps coloré présentent elles-mêmes une couleur ; mais jamais elles ne reproduisent la couleur objective. Elles offrent toujours la teinte complémentaire de la couleur primitive. Ainsi la sensation consécutive d'une image rouge est verte, celle du vert est rouge, celle du jaune est violette, celle du violet est jaune, etc. C'est sur ce fait qu'est fondée la théorie du contraste des couleurs établie par Chevreul. V. CONTRASTE.

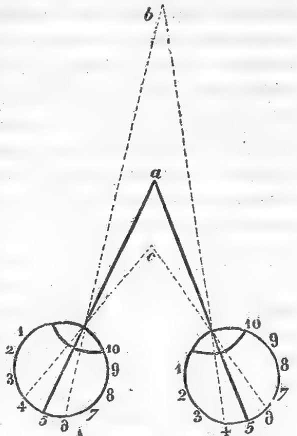


FIG. 526.

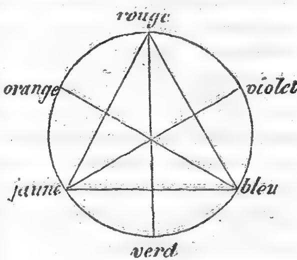


FIG. 527.

VISION. s. f. Variété d'hallucination de la vue survenant soit dans l'état de maladie, soit dans l'état de santé, pendant les rêves ou même dans l'état de veille chez certains sujets très-excitables, qui leur donne subjectivement la perception d'êtres divers qu'ils placent et croient voir agir dans le monde extérieur. V. HALLUCINATION et RÊVE.

VISQUEUX, EUSE. adj. [angl. *viscous*, it. et esp. *viscoso*]. Qui est doué de viscocité. V. VISCIDITÉ. — *Fermentation visqueuse.* V. FERMENTATION.

VISUEL, ELLE. adj. [*visorius*, all. *visuel*, angl. *visual*, it. *visuale*, esp. *visual*]. Qui concerne la vue. — *Axe visuel* et *angle visuel* ou *optique*. V. VISION.

Champ visuel. Espace qui impressionne la rétine en dehors de l'objet sur lequel l'œil se fixe. On y distingue une zone centrale de vision directe et une périphérique dans laquelle la vision est un peu plus confuse. L'angle visuel le plus grand est de 160° dans le sens horizontal et de 174° dans le sens vertical ; mais il se rétrécit plus ou moins dans diverses maladies des yeux. Le champ visuel peut en même temps être troublé par des taches. V. SCOTOME.

VITAL, ALE. adj. [*vitalis*, ζωτικός, all. et angl. *vital*, it. *vitale*, esp. *vital*]. Qui appartient ou qui a rapport à la vie. — *Fonctions vitales.* Celles qu'on observe aussi bien chez les végétaux que chez les animaux. — *Force vitale.* Force supposée qui présiderait aux fonctions des corps organisés vivants, et qu'on a considérée tantôt comme indépendante de l'organisation, et quelquefois extérieure à elle, tantôt comme le résultat de l'arrangement et des rapports particuliers des principes constituants matériels dont l'assemblage momentané produit les corps organisés. — *Propriétés vitales.* La substance organisée amorphe ou figurée est douée de propriétés de même ordre que celles que possèdent les corps bruts, mais elle possède en outre des propriétés qui n'appartiennent qu'à elle ; on leur a donné le nom de *propriétés vitales*, *propriétés d'ordre organique* ou *vital*. La différence qui existe entre l'activité de la matière brute et la vie, ou activité spéciale de la matière organisée, ne constitue pas encore une idée nette dans beaucoup d'esprits, faute de notions précises sur ce qu'est la *matière organisée*. C'est là une source de confusions fâcheuses en physiologie normale et pathologique que devraient faire disparaître les premières notions de biologie. Cette activité spéciale est : *a. végétative*, c'est-à-dire seulement relative, 1° à la nutrition, 2° au développement, et 3° à la reproduction ; *b. animale*, ou relative, 4° à l'innervation, et 5° à la contractilité (V. ces mots). La première existe seule chez les végétaux ; la seconde existe chez les animaux en même temps que l'autre, et repose sur elle, c'est-à-dire qu'elle l'a pour condition d'existence. Il n'y a pas d'autre *force vitale* que ces propriétés-là, inhérentes à la substance organisée amorphe ou figurée. Ce sont ces propriétés que l'on cherche à désigner lorsqu'on dit d'une lésion, qu'elle guérit par les seules *forces de la nature :* ce qui signifie que le rétablissement des usages d'un ou

de plusieurs organes est le résultat de l'ensemble des actions dérivant des propriétés inhérentes à la substance des éléments anatomiques et des humeurs. La matière organisée a donc d'abord les propriétés ou les modes d'agir que possèdent les corps bruts, puis elle offre en outre des *propriétés* ou des modes d'agir que n'ont pas ceux-ci. Il a fallu, par conséquent, un nom nouveau pour désigner ces propriétés, et c'est le terme *vital* qu'on a choisi. Or cela ne veut pas dire qu'il y a là une entité, un être imaginaire, séparable de la matière organisée, que chacun pourrait envisager à sa manière sous les noms d'*âme*, d'*archée*, d'*agent vital*, etc.; mais seulement qu'il s'agit de propriétés qui ne sont ni mécaniques, ni physiques, ni chimiques. Elles sont d'un ordre différent et plus élevé, tant au point de vue des lois qu'elles suivent dans leurs manifestations qu'à celui de la complexité de la matière en laquelle elles sont immanentes. Contrairement à la croyance de beaucoup d'auteurs, ce que ces actes ont de constant peut être déterminé par l'observation aidée de l'expérience. Beaucoup d'éléments anatomiques ont plus d'une propriété vitale. Ils en ont tous au moins une, car sans cela ils ne seraient pas vivants, ils n'auraient pas de vie. Celle qu'ils ont tous, sans exception, a reçu le nom de *nutrition*. C'est la seule propriété vitale qui soit absolument commune à tous les éléments anatomiques. Ils jouissent généralement de toutes les propriétés *végétatives ;* il en est pourtant, comme les grains de pollen et les spermatozoïdes, qui ne peuvent se reproduire, donner naissance (V. ce mot) à des éléments semblables à eux. Chez les plantes, tous ne jouissent que des propriétés végétatives, sauf les spermatozoïdes des algues, fougères, etc., qui ont des cils vibratiles. Chez les animaux, il en est qui n'ont que ces trois propriétés, mais beaucoup jouissent en outre de la contractilité, et quelques-uns ont la sensibilité. On donne le nom de *propriété de tissu* au mode d'activité qui est spécial à chaque tissu. Généralement, chacun d'eux est doué de plusieurs propriétés, les unes communes à plusieurs, les autres spéciales à quelques-uns. Les tissus jouissent de *propriétés d'ordre physique* et *d'ordre chimique*, qu'on observe aussi chez les éléments anatomiques, mais qui ne s'y trouvent qu'à l'état rudimentaire, tandis qu'elles se retrouvent avec leur plein développement dans les tissus ; là elles varient selon le mode de texture des éléments dans chaque tissu, et aussi dans chacun d'eux selon la nature des éléments constituants. Ces propriétés sont : la ténacité et la consistance, qui sont plus ou moins grandes de l'un à l'autre ; l'élasticité; l'hygrométricité ; la propriété d'ordre chimique de se combiner ou de se décomposer au contact de tel ou tel agent chimique. Les propriétés d'ordre vital ou organique des tissus sont naturellement les mêmes que celles que présentent les éléments anatomiques qui les composent ; mais elles n'offrent plus la même netteté que dans chaque élément pris à part, par suite de leur enchevêtrement réciproque ; elles offrent certaines particularités ou modifications dont quelques-unes sont fort importantes : c'est ainsi que dans les tissus on voit de la *nutrition* dériver l'*absorption* et la *sécrétion* (V. ces mots). La contractilité a pour conditions d'existence les propriétés végétatives ; elle ne se manifeste pas tant qu'il n'y a pas au moins nutrition, mais elle ne peut se confondre avec aucune d'elles ; on ne peut la considérer comme la suite ou la conséquence, ni du développement, ni de la génération, ni de la nutrition, ni, à plus forte raison, d'une propriété d'ordre physique ; elle ne leur est que contingente. Mais, de même que toute propriété d'ordre vital a pour condition d'existence une ou plusieurs propriétés d'ordre physique ou d'ordre chimique, de même toute propriété de la vie animale suppose une ou plusieurs propriétés végétatives. V. ORGANIQUE. — *Principe vital.* Cause occulte ou première à l'aide de laquelle on cherchait à expliquer la vie alors qu'on ne connaissait pas les lois de la constitution de la substance organisée et des phénomènes immanents en cette matière, qui constituent la vie même. On sait l'inanité de cette recherche des causes premières, actuellement qu'il est démontré que les propriétés élémentaires des corps existent par elles-mêmes, dès que ce corps existe, et qu'il n'est pas nécessaire qu'une qualité que nous apercevons dans un sujet y soit produite par une cause distincte de celui-ci. On ne se demande pas pourquoi la matière est étendue. C'est là sa manière d'exister ; elle n'est pas autrement. L'attraction et ses modes, tels que la pesanteur, lui sont aussi essentiels que l'étendue. Or il en est de même des qualités élémentaires de toute substance organisée, dont l'ensemble constitue la vie. La création première de la matière organisée, comme celle de la matière brute ; nous échappe ; mais la nutrition, le développement et la reproduction lui sont aussi essentiels dès qu'elle existe dans certaines conditions extérieures déterminées, que l'étendue et la pesanteur, ou que le mouvement est essentiel aux corps bruts placés dans des conditions également déterminées. D'autre part, la contractilité et l'innervation ne sont pas moins inhérentes et essentielles à toute substance organisée qui naît, se développe et se nourrit sous les formes de cellules nerveuses ou de fibres musculaires.

VITALISME. s. m. Doctrine des vitalistes. Le *vitalisme* est à la fois une émanation directe des doctrines métaphysiques qui ont longtemps prévalu sur l'âme et de la répugnance qu'avaient de bons esprits à admettre que les phénomènes vitaux pussent se résoudre en phénomènes ou chimiques ou physiques. Le vitalisme est la doctrine de la force vitale. Cette force est une pure entité quand on la considère indépendamment du corps vivant, de la matière organisée, et que, sous la forme de cette conception, on lui attribue des propriétés, des qualités, des actions, soit qu'on en fasse une âme intelligente, comme Stahl, soit qu'on en fasse un archée subalterne, comme Van Helmont. La tendance vicieuse de ces systèmes est dans la séparation qu'ils font entre la matière organisée et ses propriétés. L'étude positive réunit ces deux points de vue, associant constamment à l'état statique l'état dynamique, lequel se manifeste par trois propriétés fondamentales, la nutrition, la contractilité et la sensibilité, répondant à trois structures, le tissu végétatif, le tissu musculaire et le tissu nerveux. Et, finalement, pour compléter la notion réelle, il faut se représenter ces trois propriétés comme reposant sur l'ensemble des lois inférieures, c'est-à-dire sur les lois chimiques, physiques et mathématiques. V. MÉDECINE.

VITALISTE. s. m. [esp. *vitalista*]. Nom donné aux médecins qui mettent sous la dépendance du principe vital toutes les actions organiques, par opposition à ceux qui expliquent par les lois de la chimie, de la physique et de la mécanique, le mécanisme des fonctions et la formation des maladies : telles furent surtout les doctrines de Stahl et de Barthez.

VITALITÉ. s. f. [*vitalitas*, all. *Vitalität, Lebensprocess*, angl. *vitality*, it. *vitalità*, esp. *vitalidad*]. Ensemble des propriétés inhérentes à la substance organisée ; il est alors synonyme de *vie*. C'est dans ce sens qu'on dit la *vitalité d'un tissu*, pour exprimer l'ensemble de ses propriétés végétatives ou animales. En médecine, lorsqu'on parle des modifications de cette vitalité, c'est particulièrement de la nutrition qu'il est implicitement question. C'est encore dans ce sens, mais en tenant compte des propriétés animales, qu'on dit d'un être qu'il est doué d'une *grande vitalité*, qu'il présente une *vie active, énergique*. — Dans un sens plus élevé, plus large, ensemble des actions accomplies par un, plusieurs, ou tous les êtres vivants, ou même les *résultats* de leur activité commune. En ce sens, *vitalité des végétaux*, *des animaux*, *de tout le règne organique*, désigne le mode de vie qui leur est propre.

VITELLIN, INE. adj. Qui appartient au vitellus. — *Membrane vitelline*. V. OVAIRE et OVULE. — *Substances vitellines*. Principes immédiats qu'on rencontre dans l'œuf. V. ICHTHINE.

VITELLINE. s. f. Substance organique azotée coagulable qu'on retire du jaune de l'œuf.

VITELLO-INTESTINAL. adj. V. OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE.

VITELLUS. s. m. [*vitellus*, λέκιθος, all. *Dotter*, angl. *vitellus*]. Mot latin voulant dire *jaune d'œuf* qu'on a introduit dans le langage anatomique en lui faisant perdre son sens primitif ; car on s'en sert actuellement pour désigner la partie fondamentale de l'ovule des animaux, celle qui renferme la *vésicule germinative*, qui remplit la *membrane vitelline* ou *zone pellucide*, et qui surtout par la segmentation donne naissance aux cellules blastodermiques. C'est, à un autre point de vue, le contenu de la cellule par laquelle a commencé l'œuf lors de sa genèse et de sa première évolution. Il est composé de granulations et gouttelettes grisâtres ou jaunâtres, la plupart graisseuses, réunies par une substance homogène amorphe. L'analogue du vitellus, tel qu'il vient d'être décrit, se trouve chez tous les êtres pourvus d'ovule. Chez les oiseaux, les reptiles, les poissons sélaciens et les mollusques céphalopodes, pendant que l'ovule est encore dans l'ovaire, il se produit, à la surface des granules vitellins et immédiatement en contact avec la membrane vitelline, une couche de cellules polyédriques, finement granuleuses. Entre cette couche de cellules et le *vitellus* proprement dit, se produit une autre couche de cellules diaphanes (Fig. 528, A, *z*) avec (*k*) ou sans noyau, qui augmentent de quantité et peu à peu se remplissent de gouttelettes graisseuses, jaunâtres ou rougeâtres (*c*,*d*,*n*). Ce sont elles qui constituent le *jaune de l'œuf* (*vitellus*), produit surajouté, chez les êtres précédents, au *vitellus* ou *cicatricule des ovipares*, qui existe seul chez les mammifères. Quant aux cellules qui formaient d'abord une couche épaisse autour du vitellus, le jaune distend cette couche, mais sans jamais la faire disparaître tout à fait avant l'incubation, époque à laquelle on la retrouve encore autour du jaune. V. ŒUF.

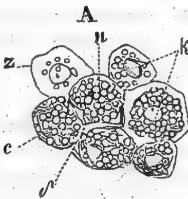


FIG. 528.

VITESSE. s. f. [*celeritas*, ταχύτης, all. *Geschwindigkeit*, it. *velocità*, esp. *velocidad*]. Temps plus ou moins long, suivant le degré de la force motrice, qui, dans le mouvement uniforme, est employé pour parcourir un espace déterminé. Cette vitesse est égale à l'espace divisé par le temps.

VITILIGO. s. m. Nom donné par Bateman à une affection cutanée, caractérisée par l'apparition de tubercules blancs, lisses, luisants, qui s'élèvent sur la peau aux environs des oreilles, du cou, de la face, quelquefois sur tout le corps, et qui sont ordinairement mêlés de papules luisantes. Ces tubercules, quelquefois entièrement développés dans l'espace d'une semaine, ont alors la dimension d'une grosse verrue ; ils s'affaissent ensuite progressivement, et, au bout de huit jours, ils ne dépassent pas le niveau de la peau environnante.

VITRÉ, ÉE, ou VITREUX, EUSE. adj. [*vitreus*, ὑαλοειδής, all. *glasartig*, angl. *vitreous*, it. et esp. *vitreo*]. Qui ressemble au verre, qui en dépend. — *Corps vitré*, *hyaloïde*, ou *humeur vitrée*. Le plus volumineux des milieux de l'œil, dont il remplit les deux tiers postérieurs. Très-transparent, sa densité est 1005, son pouvoir réfringent 1339. Le corps vitré est une humeur particulière, comparable au blanc d'œuf, dont elle a la demi-fluidité, et présentant, comme lui, sous le microscope un aspect finement strié, dont les stries sont plus visibles également lorsque, par le repos, l'humeur vitrée a laissé écouler un fluide très-ténu. Elle est coagulable par certains réactifs, et prend alors, comme le blanc d'œuf et la caséine, un aspect fibrillaire ; les stries ont une direction déterminée qui donne au corps vitré une apparence de texture spéciale analogue en quelques points à celle qu'acquiert l'albumen de l'œuf coagulé dans sa coquille, mais non comparable à celle des tissus. On trouve des leucocytes dans l'humeur vitrée chez le fœtus, les jeunes sujets et même chez l'adulte. L'humeur vitrée est entourée d'une membrane (*membrane du corps vitré*, *membrane hyaloïde*) épaisse de 2 millièmes de millimètre au plus, très-transparente, à déchirure assez nette, se plissant très-facilement ; elle est tout à fait homogène, sans noyaux ni granulations ; elle adhère assez fortement à la membrane limitante, finement granuleuse, de la rétine, dont on entraîne un peu de substance lorsqu'on les sépare l'une de l'autre. Il n'est point vrai qu'elle se réfléchisse autour de l'artère centrale de la rétine pour lui former un conduit (*canal hyaloïdien*). En avant, elle s'épaissit au niveau de la *zone choroïdienne* et des *procès ciliaires*, où elle prend le nom de *couronne de la zone ciliaire* ou de *zone de Zinn*. Ses plis, moulés exactement sur ceux des *procès ciliaires*, portent le nom de *procès ciliaires de la zone de Zinn* ou *du corps vitré*. Ils sont séparés de la zone et des plis ciliaires choroïdiens par la couche de cellules allongées, prismatiques, qui prolonge seule la rétine jusqu'au cristallin. Elle est déprimée en avant par le cristallin, dont la capsule postérieure lui adhère par contact immédiat simplement. Sa substance est striée au niveau de cet épaississement, que quelques auteurs considèrent comme un organe distinct de la membrane hyaloïde. Au niveau de la grande circonférence du cristallin, elle s'avance un peu sur le pourtour de la face antérieure de cet organe, où elle offre des plis (*bord antérieur* ou *radié de la zone de Zinn*). C'est à ce niveau que, par insufflation, on produit le *canal godronné* (V. ce mot). Lorsque l'œil est développé, les veines de l'*artère hyaloïdienne* (Fig. 529)

semblent ainsi fort éloignées de l'artère et appartenir à un système différent. Mais il n'en était pas de même lorsque, l'humeur vitrée encore peu abondante, le cristallin était placé au fond de l'œil qu'il remplissait à peu près. Alors l'artère rencontrait tout de suite le cristallin, et ses terminaisons, se jetant dans les veines iriennes avec le réseau pupillaire, entouraient le cristallin (*ed*) d'un réseau vasculaire complet. A mesure que l'*humeur vitrée* se produit, elle écarte le cristallin de la rétine, l'*artère centrale du cristallin* s'allonge,

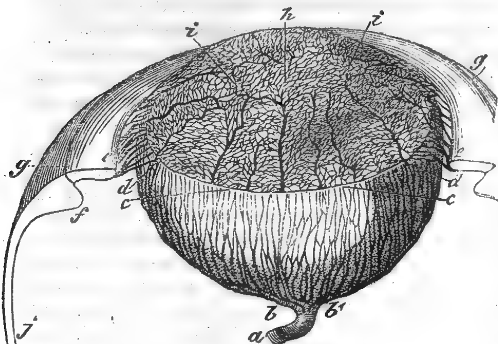


Fig. 529.

et prend alors, pour quelques auteurs, le nom d'*artère hyaloïdienne* ou *vitrée*, parce qu'elle traverse l'*humeur vitrée*, et quelques-unes de ses branches, capillaires, flexueuses, parcourent même cette humeur pendant la vie intra-utérine, pour aller rejoindre le bord de la pupille (*vaisseaux hyaloïdiens*). Comme toutes les humeurs, surtout les humeurs demi-liquides, qui sont principalement formées par une substance organique coagulable, l'humeur vitrée peut, sous l'influence du contact des corps poreux, etc., subir une sorte de coagulation, ou perdre une certaine quantité d'eau et devenir finement striée, comme fibroïde. Le blanc d'œuf, le mucus nasal, celui de l'intestin, surtout quand il est blanchâtre, demi-solide, dans certaines maladies, offrent souvent cet aspect strié qui demande toujours des recherches spéciales pour s'assurer s'il ne s'agirait pas de quelque substance amorphe, peu granuleuse, traversée de fibres lamineuses. L'humeur vitrée peut, dans certaines conditions morbides, passer à l'état de fluidité offert par l'eau. Elle compte l'urée parmi ses principes constituants, avec des traces de sels de soude. — *Électricité vitrée*. Celle que développe le verre frotté avec une étoffe de laine. V. Électricité.

VITRIFIABLE. adj. [de *vitrum*, verre, et *fieri*, devenir ; all. *verglasbar*, it. *vetrificabile*, esp. *vitrificable*]. Qui est susceptible d'être changé en verre.

VITRIFICATION. s. f. [all. *Verglasung*, angl. *vitrification*, it. *vetrificazione*, esp. *vitrificacion*]. Opération qui consiste à transformer en verre les matières susceptibles de cette transformation. — Fusion des matières susceptibles de prendre l'éclat, la transparence et la dureté du verre. V. Verre.

VITRINE. s. f. (de Blainville). L'endolymphe.

VITRIOL. s. m. [*chalcanthum*, all. et angl. *Vitriol*, it. et esp. *vitriolo*]. Nom ancien et générique des sels appelés aujourd'hui *sulfates*. — *Vitriol ammoniacal*. Le sulfate d'ammoniaque. — *Vitriol blanc, vitriol de Goulard*, *vitriol de zinc*. Le sulfate de zinc. — *Vitriol bleu*, *vitriol de Chypre*, *vitriol de Vénus*. Le sulfate de cuivre. — *Vitriol calcaire*. V. Sulfate *de chaux*. — *Vitriol de fer*, *de plomb*, etc. V. Sulfate *de fer*, *de plomb*, etc. — *Vitriol vert*. Les sulfates de fer.

VITRIOLIQUE. adj. [all. *vitriolartig*, angl. *vitriolic*, it. et esp. *vitriolico*]. Expression ancienne, remplacée par le mot *sulfurique* (V. ce mot). — *Acide vitriolique*. Acide sulfurique qu'on obtenait par la décomposition du protosulfate de fer.

VITTEL. Bourg près de Contrexéville (Vosges), qui possède des sources ferrugineuses bicarbonatées, magnésiennes, calcaires, et une autre dite *Grande source*, qui est prescrite avec succès dans la gravelle, le catarrhe de vessie, les rétrécissements de l'urèthre, les affections des reins, de la prostate, la goutte, etc.

VIVACE. adj. [*vivax*, *perennis*, all. *perennirend*, angl. *perennial*, it. *vivace*, esp. *vivaz*]. Qui est susceptible de vivre longtemps où dont la vie est difficile à détruire. — *Plantes vivaces*. Celles qui vivent plus de trois ans, soit que leurs tiges persistent, soit qu'elles en poussent de nouvelles chaque année. On les désigne par le signe ♃.

VIVANT, ANTE. adj. [*vivus*, all. *lebendig*, angl. *living*, it. *vivo*, esp. *viviente*]. Qui jouit de la vie.

VIVIPARE. adj. [*viviparus*, de *vivus*, vivant, et *parere*, enfanter ; ζωοτόκος, all. *lebendig gebährend*, angl. *viviparous*, it. et esp. *viviparo*]. Se dit des animaux dont les petits viennent au monde vivants, et aux plantes dont les graines germent dans leur péricarpe (oranger, citronnier).

VIVISECTEUR. adj. et s. m. Celui qui pratique des vivisections.

VIVISECTION. s. f. [de *vivus*, vivant, et *secare*, couper ; angl. *vivisection*, it. *vivisezione*, esp. *viviseccion*]. On donne le nom de *vivisection* : 1° aux expériences faites sur les animaux vivants, à l'effet d'arriver à déterminer les propriétés des tissus et des humeurs ou les usages des organes ; 2° aux opérations faites dans les écoles sur des vertébrés en vie pour juger la valeur d'une opération nouvelle à pratiquer sur l'homme et pour habituer les élèves vétérinaires, ou en médecine, à conserver le sang-froid nécessaire pendant toute opération à la vue du sang. Les vivisections sont indispensables aux progrès de la physiologie, et, par suite, de la médecine, comme à ceux de la chirurgie ; par conséquent elles rentrent, comme tuer les animaux pour les manger, dans les nécessités cruelles imposées à l'homme par la fatalité de sa condition et de celle du monde ; mais elles doivent être faites avec réserve, et l'on évite, dans ce genre d'études, tout ce qui peut leur donner un caractère de cruauté. Elles doivent toujours avoir pour but un progrès bien déterminé de la science ou de l'art. Ceux qui sont obligés par les devoirs de la pratique et de l'enseignement d'y recourir, s'entourent de tous les moyens que possède la science pour abréger et adoucir les souffrances des animaux, et même, dans certains cas, pour les prévenir complétement. Toutes les opérations qui concernent les résections des os, la section et la régénération des tendons, les ligatures artérielles ou la coagulation du sang dans les vaisseaux, ne peuvent être pratiquées avec efficacité sur l'homme qu'après avoir été essayées sur les animaux vivants. Il en est de même de celles qui concernent les opérations qui se pratiquent sur les nerfs. Les élèves vétérinaires risquent d'être blessés par les mouvements violents des animaux qu'ils sont appelés à opérer, lors-

qu'ils n'ont pas appris, sous les yeux d'un professeur expérimenté, à connaître et à éviter ces mouvements par une opération semblable sur un animal vivant. L'étude des maladies transmissibles des animaux à l'homme et de celui-ci aux animaux, exige chaque jour des vivisections sous forme d'inoculations parfois mortelles : telles sont la morve, le charbon, la pneumonie contagieuse, la rage, etc. Sous une autre forme, l'expérimentation sur les animaux vivants sert de réactif plus sûr que ceux des laboratoires dans les expertises médico-légales, en permettant de reproduire sur des mammifères la série des symptômes observés sur la victime de quelque crime, etc. Tous les remèdes nouveaux, anesthésiques, caustiques, coagulants ou destinés à être administrés par ingestion à l'intérieur ou par injection hypodermique, etc., ne peuvent entrer dans la pratique médicale qu'après des essais faits sur les animaux, touchant leur mode d'action à telle ou telle dose.

VOCAL, ALE. adj. [*vocalis*, φωνητικὸς, all., angl. et esp. *vocal*, it. *vocale*]. Qui a rapport à la voix. — *Corde vocale*. V. GLOTTE.

VOCHYSIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, comprenant des arbres ou arbrisseaux de la Guyane et du Brésil, à racine tubéreuse, à sucs résineux. Sa place dans la série est mal déterminée.

VOIE. s. f. [*via*, ὁδὸς, all. *Weg*, angl. *way*, it. et esp. *via*]. — En chimie, *voie*, manière de faire quelques opérations. La *voie sèche* consiste à soumettre les substances à l'action du feu, et la *voie humide* consiste à les traiter par les dissolvants liquides. V. ANALYSE. — *Voies*. Ensemble de conduits ou série d'organes que parcourt un fluide ou une matière quelconque dans l'économie animale. C'est ainsi que l'on dit : les *voies biliaires*, les *voies urinaires*, les *voies digestives*. — *Premières voies* [*primæ viæ*, it. *prime vie*]. L'estomac et les intestins. — *Secondes voies*. Les vaisseaux lactés. — *Troisièmes voies*. Les vaisseaux sanguins.

VOILE DU PALAIS. s. m. [*velum palatinum*, *pendulum palati velum*, *palatum molle*, all. *Gaumensegel*.] Aussi appelé *septum staphylin*, parce qu'il sépare la bouche du pharynx, espèce de cloison musculo-membraneuse, à peu près quadrilatère, dont le bord supérieur est fixé au bord de la voûte palatine, et dont l'inférieur, libre et flottant au-dessus de la base de la langue, présente dans sa partie moyenne un prolongement appelé *luette* ; ses bords latéraux se continuent avec la langue et le pharynx par deux replis de chaque côté, que l'on nomme ses *piliers* (V. PHARYNX). Ceux-ci, distingués en *antérieur* et *postérieur*, réunis tous deux à leur origine, s'écartent en descendant, et l'espace triangulaire qu'ils laissent entre eux contient la glande amygdale. Le voile du palais est tapissé sur sa surface antérieure par une portion de la membrane muqueuse palatine, et sur la postérieure par la pituitaire. Ses artères viennent de la carotide externe ; ses veines vont se rendre dans la jugulaire interne ; ses nerfs proviennent du ganglion de Meckel et du glosso-pharyngien. Il sert particulièrement à la déglutition, et contribue aux modifications de la voix. Sa face supérieure prolonge les fosses nasales en arrière, tandis que sa face inférieure appartient à la cavité buccale. Les rameaux artériels provenant de la palatine et des pharyngiennes, accompagnés de leurs veines satellites, sont nombreux et fournissent beaucoup de sang quand on incise cette région. Les muscles glosso-staphylins et pharyngo-staphylins, recouverts par la membrane muqueuse buccale, tirent en bas le voile du palais, dont ils constituent les piliers antérieur et postérieur. Il y a en outre les muscles péristaphylins, dont l'interne, s'insérant au rocher et à la trompe d'Eustache, se dirige d'abord verticalement de haut en bas, puis se porte transversalement de dehors en dedans, quand il est arrivé à la hauteur du voile du palais ; l'externe, d'abord vertical comme le précédent, se réfléchit sur l'aileron interne de l'apophyse ptérygoïde. Le voile est élevé par les muscles péristaphylins internes ; les péristaphylins externes sont tenseurs de la portion aponévrotique. Cette action des muscles est plus évidente encore lorsque le voile du palais est divisé. Ceux qui sont constricteurs à l'état normal deviennent alors abducteurs.

VOILÉ, ÉE. adj. [*velatus*]. Couvert en partie. On dit que le fruit est *voilé*, quand il est incomplétement caché par le calice.

VOIRIE. s. f. En administration et en hygiène publique, *voirie*, dépôts des débris que fournissent les villes. Ces débris peuvent être divisés en trois classes : 1° *immondices*, débris des halles et marchés, de l'économie domestique, boues, etc.; 2° *excréments*, provenant des hommes et des animaux domestiques ; 3° *cadavres d'animaux*. Les moyens en usage pour évacuer hors des villes, décomposer ou transformer de la manière à la fois la moins insalubre et la plus utile les masses de débris organiques putréfiés ou putrescibles qui résultent de la vie animale, constituent la question des voiries. V. SALUBRITÉ.

VOIX. s. f. [*vox*, φωνὴ, all. *Stimme*, angl. *voice*, it. *voce*, esp. *voz*]. D'une manière générale, *voix*, tout phénomène de bruit ou de son engendré chez un animal vivant, et destiné à le mettre en relation avec les êtres doués du sens de l'ouïe. D'une manière plus spéciale, on l'applique aux sons produits, chez un grand nombre de vertébrés, par l'appareil de phonation. Voici quelles sont, chez l'homme et les vertébrés supérieurs, les conditions anatomiques et physiologiques des divers phénomènes vocaux. L'appareil phonateur se compose d'un organe essentiel à la génération des sons, le *larynx* ; d'un soufflet et d'un porte-vent, le *poumon* et la *trachée-artère* ; d'un tuyau vocal, le *pharynx*, la *bouche* et les *fosses nasales*. Le larynx, entre l'anneau du cricoïde et son ouverture pharyngienne, présente deux rétrécissements, constitués par deux paires de languettes, les *replis vocaux inférieurs* et les *replis vocaux supérieurs*. De chaque côté, entre le repli inférieur et le supérieur, est un *ventricule*, déterminé par le relief des replis correspondants. Le rétrécissement inférieur porte le nom de *glotte inférieure* ; le supérieur, celui de *glotte supérieure*. Cette disposition est générale pour l'homme, les quadrumanes, les carnassiers et les rongeurs. Les autres mammifères n'ont plus qu'une paire de replis, la glotte inférieure. Chez les vertébrés munis de deux paires de replis, si les ventricules sont assez prononcés pour que la fonction de chaque glotte puisse être distincte, l'animal est toujours susceptible de produire deux registres de sons ; ces deux registres, particulièrement étudiés dans la voix humaine, se distinguent par les noms de *registre de poitrine* et *registre de fausset* ou *de tête*. L'intensité du son dépend de la force dans la poussée de l'air. La dépense nécessaire pour l'émission des notes croît avec l'acuité des sons à partir d'une certaine limite. Elle décroît à

mesure que, à partir d'une certaine limite, les sons deviennent plus graves. Elle croît avec l'intensité des sons pour une même note (Guillet). Le volume ou timbre du son dépend de la capacité du tuyau vocal. Si le larynx, par un effort, est maintenu dans la position la plus éloignée par rapport aux ouvertures nasale et buccale, le timbre est *sombre* (V. ce mot) et a son plus grand volume, parce que toutes les parties du tuyau vocal concourent à le renforcer. Si le larynx est au contraire amené à l'isthme du gosier, tandis que le son passe directement par la bouche largement ouverte, sans retentir dans les fosses nasales, le timbre est *clair* et *criard*. Quant aux conditions de la modification des tons, voici comment elles s'offrent à l'observation. Les replis tendus par les muscles thyréo-aryténoïdiens, rapprochés par les crico-aryténoïdiens latéraux, peuvent se tendre ou se relâcher suivant que la partie antérieure cricoïde se rapproche ou s'éloigne du bord inférieur et antérieur du cartilage thyréoïde. Ce mouvement de bascule est sous l'influence des crico-thyréoïdiens latéraux. Plus le cricoïde se rapproche du thyréoïde, plus les replis se tendent et font monter le son. Mais le degré de tension des cordes se combine avec un autre élément, c'est la proportion des replis qui entrent en vibration. Cette proportion doit s'entendre à la fois, relativement à la longueur et à la largeur des replis. En effet, les vibrations peuvent s'opérer dans toute la longueur des replis ou bien ne porter que sur le tiers moyen, tandis qu'au niveau du tiers antérieur et du tiers postérieur, les replis sont en contact immédiat. Enfin, le repli peut vibrer ou par son bord seulement, ou dans presque toute sa largeur. Des conditions analogues dans les lèvres du joueur de cor, par rapport à l'embouchure de l'instrument, avaient porté Dutrochet à lui comparer la glotte. Il n'y a là qu'un rapprochement très-limité. Le larynx ne ressemble qu'à un larynx, bien que sa fonction soit subordonnée aux lois physiques générales de la production du son (Segond). — *Voix amphorique*. Variété de la bronchophonie (V. ce mot) dans laquelle la voix du malade s'entend comme s'il parlait dans une amphore. — *Voix chevrotante*. L'égophonie V. ce mot. — *Voix convulsive*. Névrose de la voix qui consiste dans la difficulté de parler, puis dans la succession de sons discordants que l'on s'efforce en vain de ramener au ton naturel; affection qui paraît dépendre des muscles du larynx. — *Voix croupale*. Altération de la voix qui caractérise le croup. V. ce mot.

Voix thoracique soufflée. Elle ne se produit que lorsqu'il existe une respiration avec souffle bronchique ou caverneux dans la partie du poumon où la voix soufflée est perçue (Woillez). La *voix soufflée* se produit dans toute sa simplicité *lorsque le malade parle bas*. Alors chaque mot, chaque syllabe qu'il prononce sont articulés par un souffle distinct pour l'oreille de l'observateur. Cette articulation en souffle des mots et des syllabes présente en outre cette particularité caractéristique remarquable, et qui imprime un cachet spécial au phénomène acoustique, c'est que l'articulation ou plutôt la saccade soufflée ne se produit qu'après l'articulation laryngienne ou vocale que perçoit l'oreille qui n'ausculte pas. La voix soufflée constitue donc un phénomène spécial bien distinct des autres variétés de la voix thoracique. On peut le constater comme épiphénomène du bourdonnement vocal, de la voix bronchique ou tubaire (bronchophonie), de la voix caverneuse, amphorique, même égophonique, et comme phénomène isolé dans les mêmes conditions, si l'on fait parler le malade à basse voix. On le constate dans la pneumonie, la pleurésie, les tubercules crus ou remplacés par des cavernes plus ou moins vastes, la gangrène du poumon, la congestion pulmonaire (qui s'accompagne assez souvent d'un souffle respiratoire bien distinct).

VOL. s. m. V. KLEPTOMANIE.

VOL. s. m. [*volatus*, all. *Flug*, angl. *flight*, it. *volo*, esp. *vuelo*]. Mode de locomotion propre à tous les animaux qui sont pourvus d'ailes ou d'organes aliformes.

VOLATIL, ILE. adj. [*volatilis*, all. *flüchtig*, angl. *volatile*, it. *volatile*, esp. *volatil*]. Qui est susceptible de se réduire en gaz ou en vapeur, soit à la température ordinaire, soit par l'action d'une chaleur plus ou moins élevée.

VOLATILISABLE. adj. [all. *verflüchtigbar*, it. *volatilizzabile*, esp. *volatilizable*]. Synonyme de *volatil*.

VOLATILISATION. s. f. [all. *Verflüchtigung*, angl. *volatilisation*, it. *volatilizzazione*, esp. *volatilizacion*]. Opération qui consiste à transformer un corps solide en gaz ou en vapeur.

VOLATILITÉ. s. f. [all. *Flüchtigkeit*, angl. *volatility*, it. *volatilità*, esp. *volatilidad*]. Faculté dont jouissent certains corps solides de se transformer en gaz, lorsqu'ils sont exposés à une certaine température.

VOLCANISATION. s. f. V. VULCANISATION.

VOLITION. s. f. [de *volo*, je veux; βούλησις, all. *Wollen*, angl. *will*]. Terme du langage psychologique employé en physiologie pour désigner tout phénomène actif de l'encéphale, qui conduit en général à une volonté. Toute pensée (V. ce mot) est une *volition*, et l'idée en est le résultat; c'est pourquoi le mot *pensée* pris dans le sens actif est quelquefois usité comme synonyme de *volition*. On a distingué la volition en *spontanée* ou *proprement dite*, et en *réfléchie*, qui n'est que la pensée et la réflexion. C'est à tort que les physiologistes bornent les propriétés animales à la *sensibilité* et à la *contractilité*, reliées seulement par la *transmissibilité motrice* des nerfs musculaires. Outre la *sensibilité* et la *transmissibilité motrice*, l'*innervation* (V. ce mot) comprend encore, comme propre à des éléments de l'encéphale, une propriété intermédiaire, qui caractérise mieux qu'aucune autre l'animalité. Elle établit une liaison intérieure entre ces deux propriétés extérieures, liaison qui n'est jamais directe (sauf les cas dits actions *réflexes*, caractérisés précisément par cela). Cette propriété, ce phénomène actif, de certains éléments de l'encéphale, c'est la *volition* ou pensée active. Affectée par les sensations, elle inspire, sous les noms d'idées instinctives ou intellectuelles, les mouvements, selon la nature des parties qui sont le siége du phénomène.

VOLONTAIRE. adj. [*voluntarius*, ἑκούσιος, all. *freiwillig*, angl. *voluntary*, it. *volontario*, esp. *voluntario*]. Se dit de tout ce qu'il est en notre pouvoir de faire ou de non faire.—*Mouvement volontaire* (*motus voluntarius*). Celui que l'on peut exécuter ou arrêter à volonté. — *Muscles volontaires*. Ceux qui exécutent les mouvements volontaires, ou muscles de la vie animale, muscles rouges à faisceaux striés non ramifiés. —*Nerfs volontaires*. Ceux qui se rendent au tissu musculaire et qui, par leur intermédiaire, le soumettent à l'influence de la volonté; ils n'ont pas de corpuscules ganglionnaires. — Se dit par opposition aux *mouvements*, *muscles* et *nerfs involontaires*, ou de la vie

végétative, lesquels sont indépendants de la volonté. V. INVOLONTAIRE.

VOLONTÉ. s. f. [*voluntas*, θέλημα, βούλημα, all. *Wille*, angl. *will*, it. *volontà*, esp. *voluntad*]. Action cérébrale qui est le dernier état du désir suscité par l'instinct ou par l'esprit. V. ces mots et VOLITION.

VOLTAÏQUE. adj. [angl. *voltaic*, esp. *voltaico*]. —*Pile voltaïque*. Nom donné quelquefois à la pile galvanique, d'après son inventeur, Volta.

VOLTAÏSME. s. m. [angl. *voltaism*, esp. *voltaismo*]. Galvanisme, électricité développée par le contact de substances hétérogènes.

VOLTAMÈTRE. s. m. Instrument destiné à mesurer l'énergie du courant de la pile de Volta.

VOLTE. s. f. [all. *Volte*, it. *volta*, esp. *vuelta*]. Terrain supposé dans un manége et qui est choisi à volonté. On le suppose souvent circulaire et quelquefois carré ; alors, en maniant un cheval autour de ce terrain, la volte ou le carré est formé par la première piste du cheval. Dans la volte, le cheval plie les reins, le dos et les membres supérieurs, trousse les jambes de devant et chasse les hanches sous le ventre. L'effet de cette position est d'assouplir les épaules et les hanches, et de faire porter les extrémités antérieures l'une sur l'autre avec aisance et liberté. (Cardini.)

VOLUBILE. adj. [*volubilis*, all. *windend*, angl. *volubile*, *twining*, it. *volubile*, esp. *voluble*]. Se dit des tiges qui s'élèvent en spirale le long des corps sur lesquels elles prennent un appui.

VOLUME. s. m. [*volumen*, all. *Volumen*, angl. *volume*, it. *volume*, esp. *volumen*]. Étendue d'un corps considéré relativement à la grandeur de ses dimensions. Le volume d'un corps est égal à son poids divisé par sa densité.

VOLUMÈTRE. s. m. [de *volume*, et μέτρον, mesure]. Espèce d'aréomètre à l'aide duquel ou détermine la densité exacte des liquides, au moyen des volumes déplacés. Il est rare que le même instrument serve pour tous les liquides ; le plus souvent on construit un volumètre pour chaque liquide, afin d'avoir des instruments plus sensibles.

VOLVA. s. f. et non m. [*volva*, it. et esp. *volva*]. Membrane en forme de bourse qui enveloppe entièrement certains champignons pendant leur jeunesse, et se déchire par l'effet de la croissance.

VOLVULUS. s. m. [it. et esp. *volvulo*]. V. ILÉUS.

VOMER. s. m. [all. *Pflugscharknochen*, angl. *vomer*, it. *vomero*, esp. *vomer*]. Os impair qui forme la partie postérieure de la cloison des fosses nasales. Cet os, mince, aplati, quadrilatère, situé sur la ligne médiane, a son bord supérieur partagé en deux lames, reçues chacune dans une des rainures de la face gutturale du sphénoïde ; son bord inférieur est reçu dans la rainure qui résulte de la réunion des deux susmaxillaires et des deux palatins ; son bord postérieur, ou guttural, est libre et forme la cloison des arrière-narines ; son bord antérieur, ou ethmoïdal, s'articule en haut avec la lame perpendiculaire de l'ethmoïde, et en bas avec le cartilage de la cloison.

VOMICINE. s. f. ($G^{46}H^{26}Az^{2}O^{8}$). Lorsque l'on croyait que la *fausse angusture*, écorce vénéneuse, provenait du *Brucea antidysenterica*, Lamk (V. BRUCÉE), on a donné le nom de *brucine* à l'alcaloïde vénéneux qui fut retiré de cette écorce. Mais on a reconnu depuis, que la fausse angusture n'est autre chose que l'écorce du *vomiquier* (V. ce mot). Aussi Guibourt a-t-il proposé avec raison de remplacer le nom de *brucine* par celui de *vomicine*. Il avait été remplacé : 1° par celui d'*angusturine*, mais ce mot n'a pas été adopté, parce qu'il semble indiquer un corps provenant de l'*angusture* proprement dite ou *vraie*, dont on retire le *cusparin* (V. ces mots) ; 2° par celui de *pseudangusturine*, qui n'a pas été adopté non plus, parce qu'il semble indiquer l'existence d'une véritable angusturine ; 3° par celui de *caniramine*, du mot *caniram*, nom ancien du *Strychnos nux vomica*, mais il n'a pas non plus été adopté, parce que son orthographe a été transformée de diverses manières. La vomicine est combinée avec le tannin dans l'écorce du vomiquier, et peut-être aussi avec l'*acide strychnique*. Ce principe existe dans la noix vomique et la fève de Saint-Ignace, conjointement avec la strychnine. Les caractères principaux de la vomicine sont d'être blanche, pulvérulente, cristallisable, très-facilement fusible en résine. Elle ramène au bleu le tournesol rougi, et se combine avec les acides, qu'elle sature en produisant des sels en cristaux distincts. Elle prend, par l'acide azotique, une teinte rouge de sang, et une couleur violette par le protochlorure d'étain. L'alcool à 18° la dissout, ce qui donne le moyen de la séparer de la strychnine ; enfin elle forme avec l'acide oxalique un sel peu soluble dans l'alcool à 0°. On obtient aujourd'hui la vomicine lorsqu'on extrait la strychnine de la noix vomique. On traite le mélange des deux alcaloïdes par l'alcool à 15° ou 18°, on évapore, et l'on sature la matière résinoïde par un acide ; lorsque la cristallisation a eu lieu, on purifie le sel, et on le décompose ensuite à froid par l'ammoniaque, après l'avoir fait dissoudre : la vomicine se précipite en hydrate gélatineux blanc, qu'il faut sécher à l'air libre. Une température de 30° centigr., et même moins, suffit pour la fondre en résine. La vomicine, quoique moins active que la strychnine, est néanmoins un poison violent.

VOMIPURGATIF. adj. et f. Qui est à la fois vomitif et purgatif. S'est dit du *remède Leroy*, etc. V. JALAP.

VOMIQUE. s. f. [*vomica*, de *vomere*, vomir ; all. *Eitersack*, angl. *vomica*, it. et esp. *vomica*]. Quelques auteurs ont donné ce nom à toute collection de pus enkystée, qui se développe dans l'intérieur d'un viscère ; mais l'acception de ce mot est ordinairement restreinte aux collections purulentes, enkystées ou non, formées dans la poitrine, susceptibles de se faire jour par les bronches et d'être évacuées par une sorte de vomissement. A proprement parler, la *vomique* est un phénomène et non point une espèce à part de produit morbide ou de lésion. Ce phénomène consiste en une expectoration subite et abondante de pus, de sérosité, ou du contenu purulent ou non de quelque kyste ou cavité naturelle. La lésion qui est cause du phénomène est une collection purulente ou sanguine, enkystée ou non, ou un kyste, ou le contenu normal ou morbide d'une cavité naturelle, venant à s'ouvrir dans les bronches ou au commencement de l'œsophage, de manière à être expulsé subitement comme s'il était vomi. Ces matières peuvent ou non être mélangées de mucosités bronchiques ou du contenu de l'estomac. C'est à tort qu'on a quelquefois donné le nom de *vomiques* aux abcès, kystes ou autres collections liquides des organes thoraciques ou du foie, et que, par suite, on a parlé de vomiques s'ouvrant dans la plèvre ou le péritoine. — *Vomique ichoreuse* (Avenbrugger et Corvisart). V. PNEUMONIE *chronique*.

VOMIQUIER. s. m. Arbre qui fournit la *noix vomique* (*Strychnos nux vomica*, L.), de la famille des

loganiacées (Fig. 530). — *Écorce de vomiquier*. Nom donné à celle de cet arbre, au lieu du nom de *fausse angusture* (*cortex pseudo-angusturæ*) qu'elle a reçu lorsqu'on la croyait provenir d'une autre espèce d'arbre. Cette écorce contient de la strychnine et de l'*acide strychnique* ou *igasurique*, qui lui donnent ses qualités vénéneuses (V. ANGUSTURE). Fort souvent elle se trouve mélangée dans le commerce avec l'*angusture vraie;* mais elle est beaucoup plus épaisse qu'elle, compacte, pesante et racornie par la dessiccation, taillée à pic sur ses bords, tandis que la vraie est taillée en biseau; elle rougit sur sa face interne par l'acide azotique, et l'angusture vraie ne rougit pas. Sa substance intérieure est grise; son épiderme a ordinairement une couleur de rouille; elle est d'ailleurs inodore, et sa saveur, plus amère que celle de l'angusture vraie, persiste longtemps au palais, sans laisser d'âcreté à l'extrémité de la langue. Sa poudre est

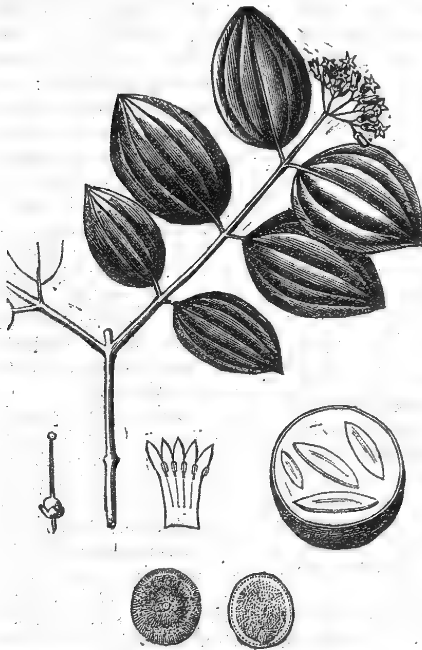


FIG. 530.

d'un blanc légèrement jaunâtre, au lieu que celle de l'autre ressemble à la poudre de rhubarbe. Il est aujourd'hui reconnu que c'est à tort qu'on l'avait attribuée au *Brucea antidysenterica*, Lamk, ou *ferruginea*, Héritier, arbre de la famille des rutacées qui croît en Abyssinie. Le vomiquier est un grand arbre; tandis que la plante de la même famille des loganiacées, qui fournit la *fève de Saint-Ignace* (*Strychnos ignatia*, Bergius, *Ignatia amara*, L. fils) est grimpante, bien que sa tige atteigne quelquefois le volume du bras.

VOMISSEMENT. s. m. [*vomitus*, ἔμετος, all. *Erbrechen*, angl. *vomiting*, it. et esp. *vomito*]. Acte par lequel les substances solides et liquides contenues dans l'estomac sont rejetées au dehors. Le vomissement est un symptôme commun à un grand nombre de maladies de l'estomac et du canal intestinal. Souvent aussi il est sympathique, comme dans les affections des reins ou de l'utérus. — *Vomissement des animaux domestiques*. Le cheval et les autres solipèdes ne vomissent que rarement et avec difficulté. L'obstacle au vomissement des solipèdes réside dans la constriction du sphincter cardiaque et dans celle du renflement musculeux de l'extrémité inférieure de l'œsophage. Voilà la cause principale; les causes accessoires sont : 1° la petitesse de l'estomac; 2° sa séparation des parois de l'abdomen; 3° son peu de distension dans les circonstances ordinaires; 4° le séjour peu prolongé, dans l'estomac, des matières alimentaires qui passent rapidement dans l'intestin par un pylore toujours béant; 5° enfin, le système nerveux des solipèdes, peu impressionnable par les agents mécaniques ou médicamenteux qui provoquent le vomissement. Il est certain que les ruminants vomissent quelquefois. Tout porte à croire que les matières expulsées viennent du rumen, de telle sorte qu'il y a plutôt une réjection ordinaire qu'un véritable vomissement. Chez les carnivores le vomissement est facile. Quatre organes concourent à l'acte du vomissement : l'œsophage, l'estomac, le diaphragme et les muscles abdominaux. Les contractions sont simultanées. Celles de l'estomac sont lentes, les autres présentent le caractère spasmodique. Comme chez l'homme, à la nausée succèdent bientôt et involontairement des contractions convulsives des muscles abdominaux et du diaphragme; les premières ne sont pas très-intenses, mais celles qui suivent le deviennent davantage; enfin, elles ont une force telle que les matières contenues dans l'estomac surmontent la résistance du cardia, et sont, pour ainsi dire, lancées dans l'œsophage et dans la bouche. Le même effet est reproduit plusieurs fois de suite; il cesse après pour reparaître au bout d'un temps plus ou moins long. Magendie a observé sur les chiens que, pendant les nausées et durant les efforts de vomissement, ils avalent de l'air en quantité considérable; cet air, d'après ce physiologiste, paraît destiné à favoriser la pression que les muscles abdominaux exercent sur l'estomac. Il est probable que chez l'homme le même phénomène a lieu. En même temps que les matières arrivent du pharynx, la glotte se ferme et le passage dans les fosses nasales est empêché par le même mécanisme que dans la déglutition. Pendant la nausée, la membrane musculaire de l'estomac, par une contraction lente, obscure, quelquefois pourtant très-appréciable, et qui peut commencer au pylore ou dans d'autres points de la longueur de l'estomac, ramène les aliments vers le cardia. L'œsophage se contracte énergiquement, et à chaque effort l'estomac remonte vers le diaphragme et le foie. La disposition des fibres longitudinales de l'œsophage favorise la dilatation de l'orifice cardiaque. Les aliments remontent alors dans l'œsophage, où ils sont poussés par la contraction des fibres de l'estomac. Ce mouvement antipéristaltique ne constitue pas le vomissement, mais il le prépare, et il en devient même la cause occasionnelle, en provoquant à un moment donné la coopération brusque du diaphragme et des muscles abdominaux, lesquels sont les agents efficaces du rejet des matières. Après une première éjection, la membrane musculaire de l'estomac, continuant à revenir sur elle-même, s'applique exactement sur ce qui n'a pas été expulsé du premier coup, et rend plus efficaces les contractions des muscles abdominaux et du diaphragme, au moment de la reprise du vomissement. — Chez les enfants à la mamelle, le vomissement s'accomplit sans efforts et sans signes de malaise, tandis que chez l'adulte il devient très-diffi-

cile. Schultz attribue cette différence à ce que l'estomac de l'enfant est presque vertical, allongé en forme de cône comme celui d'un carnivore, ses deux courbures étant presque parallèles ; l'œsophage s'insère à l'extrémité gauche, au fond même de l'estomac et à une grande distance du pylore. Chez l'adulte, au contraire, la disproportion entre la grande et la petite courbure est portée très-loin ; la grande courbure, prolongée jusque dans la région splénique, forme à gauche du cardia un grand cul-de-sac, et l'estomac est transversal.

Vomissements incoercibles pendant la grossesse. Vomissements opiniâtres, rebelles à toutes les médications, qui amènent, au bout d'un certain temps, de la fièvre et un état fort grave, et qui se terminent quelquefois par la mort, sans qu'aucune lésion de l'estomac ou de l'utérus explique ni la persistance de ces vomissements ni leur conséquence funeste. On en rapproche cependant quelques cas, en petit nombre, où l'affection, ayant atteint un très-haut degré de gravité, s'est terminée par une guérison rapide et inespérée, soit spontanément, soit sous l'influence réelle ou présumée d'une médication, ou qui ont été suivis d'avortement spontané. Les *vomissements incoercibles* ne sont pas communs, eu égard au nombre des grossesses accompagnées de phénomènes gastriques légers ou sans résultat fâcheux. On a vu le mal être produit par l'enclavement de l'utérus gravide dans le petit bassin, et disparaître après le dégagement de l'organe par soulèvement. La seule médication qui ait donné jusqu'à présent un résultat à peu près constant est l'emploi de la *teinture d'iode iodurée,* composée de teinture d'iode, 4 gram.; iodure de potassium, 6 gram.; eau, 120 gr. Verser chaque jour une cuillerée à bouche de ce mélange dans un verre d'eau sucrée, à boire en trois fois. Une à trois cuillerées à bouche d'eau-de-vie sucrée ou non, avec ou sans eau de Seltz, prises trois ou quatre fois par jour, ont donné de bons résultats.

Vomissement de sang V. HÉMATÉMÈSE.

Vomissement volontaire. Les Romains, sur la fin de la République et le commencement de l'Empire, avaient l'habitude des vomissements volontaires ; habitude dégoûtante et qui consistait en ceci : pour suffire à des repas multipliés où l'on mangeait et buvait beaucoup, les gourmands quittaient la table, et, allant dans un endroit secret, provoquaient le vomissement en mettant le doigt ou une plume dans le gosier ; puis ils revenaient à table. C'est ce que Sénèque attaque dans ces mots : « Ils vomissent pour manger, ils mangent pour vomir, et ne daignent même pas digérer les mets qu'ils font chercher par tout l'univers. » Au point de vue médical, une pareille habitude ne pouvait être que fort nuisible.

VOMITIF, IVE. adj. et s. m. [*vomitorius*, *vomitivus*, ἐμετικὸς, all. *Vomitiv*, *Brechmittel*, angl. *vomitive*, it. *vomitivo*, *vomichevolle*, *vomitatorio*, esp. *vomitivo*]. Qui fait vomir. Tous les moyens qui peuvent déterminer le vomissement ne sont pas pour cela doués de la propriété vomitive : on ne doit appeler *vomitifs* que les agents médicamenteux doués d'une propriété vomitive constante et inhérente à un principe particulier : tels sont, parmi les substances du règne minéral, l'émétique, le soufre doré d'antimoine, le sulfate de zinc, etc., et, parmi les substances végétales, l'ipécacuanha, ou l'émétine extraite de cette racine.

VOMITURITION. s. f. [de *vomere*, vomir ; all. *Brechreiz*, angl. *vomiturition*, it. *vomiturizione*, esp. *vomituricion*]. Diminutif de *vomissement*. Vomissement assez fréquent, mais sans grandes secousses et évacuant peu de matières. Ce mot est aussi employé pour désigner cette espèce de vomissement avorté, dans lequel les matières remontent de l'estomac dans l'œsophage, mais ne sont pas rejetées au dehors. V. RÉGURGITATION.

VORTEX. s. m. Mot latin usité en anatomie pour désigner la disposition en cercles concentriques offerte par certains vaisseaux, qui simulent plus ou moins grossièrement les lignes circulaires d'un tourbillon. Tels sont ceux de la surface du rein et de la choroïde. V. VASA *vorticosa*.

VOUÈDE. s. f. V. PASTEL.

VOUSSURE. s. f. Convexité surmontant plus ou moins une surface courbe. — *Voussure précordiale.* Un des signes de certaines péricardites chroniques. — *Voussure thoracique.* Un signe de certains emphysèmes, etc.

VOÛTE. s. f. [*fornix*, *camera*, all. *Gewölbe*, angl. *fornix*, it. *volta*, esp. *boveda*]. En anatomie, tout ce qui est convexe et arrondi par sa surface extérieure, concave et arqué par sa surface intérieure. — *Voûte du crâne.* Partie supérieure de la boîte osseuse que représentent les os du crâne. — *Voûte palatine.* Cloison qui forme la paroi supérieure de la bouche et inférieure des cavités nasales. — *Voûte à quatre piliers* (*trigone cérébral* de Chaussier, *tringle médullaire* de Vicq d'Azyr, *fornix* des auteurs latins, *voûte à trois piliers* de Winslow, *bandelette géminée* de Reil). Se présente sous deux aspects très-différents, suivant qu'on l'examine par sa face supérieure ou par sa face inférieur. Vue par sa partie supérieure, elle offre la forme d'un triangle isoscèle dont la base est tournée en arrière. Vue par sa face inférieure, préalablement mise à nu sur toute son étendue, elle représente une voûte simple dans sa partie moyenne, qui résulte de l'adossement de deux bandelettes antéro-postérieures, bifide à chacune de ses extrémités que constituent ces mêmes bandelettes devenues libres et divergentes. Suivant qu'on aura égard à l'un ou à l'autre de ces aspects, ou qu'on attachera, au contraire, plus d'importance à la structure qu'au mode de configuration, on sera donc conduit à adopter les dénominations de *trigone*, de *triangle*, de *voûte*, de *voûte à quatre piliers*, de *bandelette géminée*, qui toutes sont parfaitement fondées. Winslow seul s'est écarté de la vérité lorsqu'il a comparé cette partie du cerveau à une voûte montée sur trois piliers ; car le pilier antérieur, qu'il a cru simple, est réellement double. C'est une lame de substance médullaire, molle, blanche, fibreuse. Elle est située au-dessous du mésolobe et de la cloison des ventricules. Sa surface inférieure est appliquée sur la toile choroïdienne et sur les couches des nerfs optiques. Son extrémité antérieure (pilier antérieur) se partage en deux faisceaux cylindriques, qui se portent directement en bas, dans la substance des circonvolutions. Les angles postérieurs fournissent aussi chacun un prolongement bifurqué, dont une des branches se perd dans les cornes d'Ammon, et l'autre se prolonge dans le bas-fond des ventricules latéraux.

VRAI. s. m. [*verum*, τὸ ἀληθὲς, all. *das Wahre*, angl. *truth*, it. *vero*, esp. *verdadero*]. Condition des choses produisant une impression par laquelle nous percevons que ces choses sont conformes à d'autres choses connues de nous ou à leur type conservé dans notre esprit. Le vrai est donc, comme le beau (V. ce

mot), une certaine relation entre l'objet et le sujet ; c'est, en d'autres termes, la *raison des choses* perçue par notre raison (V. ce mot) ; double emploi du terme *raison* qui caractérise le rapport qui existe entre les objets de notre entendement, quant à la connaissance du vrai. V. Logique.

VRILLE. s. f. [*cirrus*, all. *Ranke*, *Schlinge*, angl. *tendrils*, it. *viticcio*, esp. *tijereta*]. Filets simples ou rameux tortillés en spirale, au moyen desquels plusieurs végétaux faibles parviennent à grimper en s'accrochant aux corps voisins.

VUE. s. f. [*visus*, ὄψις, all. *Sehen*, angl. *sight*, it. et esp. *vista*]. Celui des cinq sens dont l'œil est l'organe, et par lequel nous distinguons les couleurs. (V. Vision). — *Vue courte*. V. Myopie. — *Vue diurne*. V. Héméralopie. — *Vue double*. V. Diplopie. — *Vue faible*. V. Amblyopie. — *Vue longue*. V. Presbytie. — *Vue louche*. V. Strabisme. — *Vue nocturne*. V. Nyctalopie.

VUIDANGE. s. f. V. Vidange.

VULCANISATION. s. f. Combinaison d'une petite quantité de soufre avec le caoutchouc. Il conserve après cela son élasticité, résiste aux causes extérieures d'altération autres que les vapeurs d'eau chaude, qui, à la longue, se combinent avec le soufre et donnent de l'hydrogène sulfuré et des acides du soufre qui rendent le caoutchouc cassant. Le principal avantage de la vulcanisation est de faire que le caoutchouc conserve le même degré d'élasticité à toutes les températures et à sec comme dans l'eau.

VULCANITE. s. f. Substance inattaquable par les acides et les dissolvants ordinaires ; elle ne peut se déformer, malgré toutes les influences auxquelles on la soumet. Elle est composée de gutta-percha et de caoutchouc vulcanisés auxquels on ajoute du soufre et de la silice. Elle acquiert la dureté de l'ivoire si on la soumet à l'action de la vapeur à une température de 180° centigrades. Avant d'être durcie par la chaleur, elle est malléable et se moule avec une grande facilité. On en fait la base des pièces de prothèse dentaire qui se moulent exactement sur les gencives et sur lesquelles on fixe des dents de kaolin.

VULNÉRAIRE. adj. [*vulnerarius*, all. *Wunden heilend*, *Wundmittel*, angl. *vulnerary*, it. et esp. *vulnerario*]. Qui est propre à la guérison des plaies ou des blessures. Une foule de plantes ou de substances médicamenteuses ont été décorées de ce nom. On l'a donné aussi à des végétaux dont l'infusion était regardée comme apte à prévenir les conséquences des coups, des contusions : telle est, entre autres, l'arnica.

Vulnéraire suisse. V. Faltrank.

VULNÉRATION. s. f. [*vulneratio*].—(Cruveilhier). *Lésions par vulnération* se dit par opposition à plaie par ulcération, etc.

VULPINE ou **VULPULINE**. s. f. [all. *Vulpulin*, esp. *vulpulina*]. Principe colorant jaune-citron, cristallisable, volatil, inaltérable à l'air, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène seulement, fusible à une douce chaleur. Ce principe, très-soluble dans l'alcool et l'éther, moins dans l'eau, a été isolé par Bébert du *Lichen vulpinus*, L. (*Evernia vulpina*, Acharius). $C^{38}H^{14}O^{10}$.

VULPINIQUE ou **VULPIQUE** (Acide). La vulpine.

VULTUEUX, EUSE. adj. [*vultuosus*, de *vultus*, visage ; all. *vultuös*, esp. *vultuoso*]. Se dit de la face quand elle est bouffie et vermeille à l'excès, et que les joues et les lèvres sont gonflées, le teint enluminé, les yeux saillants, et leur blanc plus ou moins injecté.

VULVAIRE. adj. [*vulvaris*, de *vulva*, vulve ; it. *vulvare*, esp. *vulvar*]. Qui a rapport à la vulve. — *Artères vulvaires*. Les honteuses externes chez la femme, qui proviennent de la crurale.

VULVAIRE. s. f. [*Chenopodium vulvaria*, L.]. Plante chénopodée herbacée qui répand une odeur de poisson pourri, et autrefois recommandée comme antihystérique. Elle renferme du nitrate de potasse et du carbonate d'ammoniaque tout formés.

VULVE. s. f. [*vulva*, *pudendum muliebre*, all. *Schamritze*, angl. *vulva*, it. et esp. *vulva*]. Selon quelques auteurs, fente longitudinale qui se trouve entre les parties saillantes de l'appareil extérieur de la génération chez la femme, étendue depuis le pénil ou mont de Vénus jusque auprès de l'anus ; d'après la plupart des anatomistes, ensemble des parties génitales externes. En prenant ce mot dans cette acception, la *vulve* comprend en devant une surface saillante couverte de poils, appelée le *pénil* ou *mont de Vénus*. Elle est bornée latéralement par les *grandes lèvres*, entre lesquelles se trouvent, de haut en bas, le *clitoris*, les *petites lèvres* ou *nymphes*, séparées par un espace triangulaire appelé le *vestibule ;* le *méat urinaire* ou l'orifice du canal de l'urèthre ; l'*entrée du vagin*, avec l'*hymen* ou les *caroncules myrtiformes ;* enfin, entre l'entrée du vagin et la commissure que l'on nomme la *fourchette*, est un petit renfoncement transversal appelé la *fosse naviculaire* (V. chacun de ces mots et Vagin). — *Vulve*. Ouverture sans issue que l'on trouve dans le cerveau au-dessous de la commissure antérieure, au-devant de l'adossement des couches optiques, précisément au-dessous du pilier antérieur de la voûte.

VULVITE. s. f. Inflammation de la vulve. — *Vulvite folliculeuse*. Inflammation des glandes de l'orifice vulvaire (V. Folliculite) ou de la muqueuse vulvaire.

VULVO-UTÉRIN, INE. adj. [angl. *vulvo-uterine*. it. et esp. *vulvo-uterino*]. Qui appartient à la vulve et à l'utérus. On a donné au vagin le nom de *canal vulvo-utérin*.

VULVO-VAGINAL. adj. Qui se rapporte à la vulve et au vagin. — *Orifice vulvo-vaginal*. Ouverture de l'hymen qui établit une communication entre la vulve et le vagin.

W

WAGGART. s. m. En Abyssinie, le *Silene macrosolen*, Stend., de la famille des caryophyllées, dont la souche est employée dans ce pays comme ténifuge. Le waggart, qui a été nommé *Ogkert* et *Okert*, par Schimper, porte encore le nom de *sur-suri*, qui est donné, en Abyssinie, à plusieurs espèces de caryophyllées.

WALIDA. s. f. Plante apocynée de Ceylan, employée contre la dysenterie (*Wrightia antidysenterica*, R. Brown, *Nerium antidysentericum*, L.).

WAREN. Nom donné, en Westphalie, à une maladie héréditaire dans plusieurs familles. Elle s'annonce par des douleurs vagues et très-vives en tout le corps, et particulièrement au dos et aux lombes. Elle présente deux variétés. Dans la première, aux douleurs succèdent des tumeurs dans les articulations, où elles subsistent longtemps ; elles se mouchettent de taches livides comme celles du scorbut. Ces taches dégéné-

rèrent en ulcères malins, surtout aux pieds, et il s'y engendre de petits vers ; ces ulcères, au lieu de se fermer, deviennent souvent fistuleux. La deuxième variété est sans tumeur, mais elle produit l'émaciation du corps, le marasme et l'atrophie de quelque membre, qui se paralyse. En général, les douleurs sont plus violentes la nuit que le jour ; elles sont sans fièvre ou avec une petite fièvre lente.

WASIUM. s. m. Le wasium de Bahr n'est que de l'yttrium impur. La couleur brune de son oxyde et la teinte rosée de ses sels permettent d'y soupçonner de plus la présence d'un peu de didyme et probablement aussi de terbium ; ce dernier, congénère de l'yttrium, difficile à isoler, se fait remarquer par la teinte rouge de ses dissolutions salines (Nicklès).

WHISKY. s. m. Mot anglais. Liqueur alcoolique obtenue en distillant de la drèche, du grain ou du seigle. Le whisky ordinaire contient 60 à 75 pour 100 d'alcool.

WINTER. V. Écorce *de Winter*.

WINTERGREEN. s. f. Essence naturelle appelée aussi *huile de gaultheria*, fournie par le *Gaultheria procumbens*, L. (éricacées), de la Nouvelle-Jersey. Elle est employée par les pharmacies américaines pour aromatiser les sirops. L'arbre qui la fournit est aussi appelé *palommier* et *thé du Canada*. V. Gaulthérilène.

WITHÉRINGIE. s. f. [*Witheringia montana*, Dunal, *Solanum montanum*, L., esp. *pana de lama*]. Solanée à anthères s'ouvrant par une fente longitudinale. Elle est herbacée, pileuse, et produit des tubercules comme les pommes de terre, utilisés comme elles par les Péruviens pour leur alimentation et celle des bestiaux. Bien qu'elle soit rustique, on a négligé jusqu'à ce jour de la cultiver en Europe.

WOLFRAMIUM. s. m. Nom donné par les Allemades au *tungstène*. V. ce mot.

WOORARI, WOORALI POISON. V. Curare.

WOORMIEN. adj. [*wormianus*, angl. *wormian bones*, it. et esp. *wormiano*]. —*Os wormiens*. Petits os très-variables quant au nombre et à la forme, qui sont placés ordinairement aux angles des sutures de la voûte du crâne, et particulièrement dans la suture lambdoïdale. Ce nom leur a été donné parce que Olaüs Wormius, médecin de Copenhague, les a décrits le premier. V. Ostéogénie.

WRIGHTIE. s. f. Nom de plantes apocynées dont une espèce fournit l'indigo (*Wrightia tinctoria*, R. Brown, *Nerium tinctorium*, Roxburgh).

WRISBERG (Ganglion de). V. Otique.

X

XANTHAMYLIQUE (Acide) [*sulfocarbonate d'oxyde d'amyle*]. Produit de la réaction de l'acide sulfo-carbonique sur une solution de potasse pure dans l'alcool amylique. Liquide incolore ou jaune pâle, d'une odeur pénétrante désagréable ; rougit le tournesol ; un peu plus lourd que l'eau, tache la peau en jaune foncé. ($C^{12}H^{11}OS^4$.)

XANTHÉMATINE. s. f. [de ξανθὸς, jaune, et αἷμα, sang]. Substance jaune et amère obtenue par Brett et Bird (1835) en traitant l'hématosine par l'acide nitrique étendu.

XANTHENSULFIDE. s. m. Produit de l'action de la chaleur à 150° centigr. sur l'acide hydrobisulfocyanique. Soluble dans les alcalis, il en est précipité par les acides en flocons jaunes.

XANTHILE. s. m. ($C^4H^5O^3$). L'un des produits de décomposition de l'éthérosulfocarbonate de potasse. Liquide, incolore, d'une odeur pénétrante de mercaptan ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

XANTHINE. s. f. [de ξανθὸς, jaune ; all. *Xanthin*, *Krappgelb*, angl. *xanthin*, esp. *xantina*]. Matière colorante jaune de la garance, un peu sucrée, soluble dans l'eau et dans l'alcool. Elle forme, avec les bases, des combinaisons rouges. Elle paraît n'être qu'une modification de l'*alizarine* (V. Anthoxanthine) — On a récemment appelé *xanthine* l'oxyde xanthique (V. Oxyde) ($C^{20}H^4Az^4O^4$). 300 kilog. d'urine humaine en donnent 1 gramme. On en trouve aussi un peu dans le cerveau, les muscles, le pancréas, le foie et la rate.

XANTHIQUE. adj. [de ξανθὸς, jaune]. Qui concerne la couleur jaune.— *Acide xanthique*. V. Sulfocarbovinique. — *Gaz xanthique* [all. *Xanthingas*]. Produit de la distillation sèche de l'éthérosulfocarbonate de potasse. Odeur désagréable, plus forte que celle du mercaptan ; soluble dans l'alcool, l'éther et l'essence de térébenthine ; brûle avec une flamme bleue, en donnant de l'eau et des acides sulfureux et carbonique. La potasse absorbe complétement ce gaz. ($C^2O^2S^2H$.) — *Oxyde xanthique*. V. Oxyde. — *Série xanthique*. V. Coloration.

XANTHOCYSTINE. s. f. (Chevallier et Lassaigne). Composé trouvé dans des tubercules blanchâtres mamelonnés, de forme arrondie, et de la grosseur moyenne d'une graine de pavot, existant à la surface et dans l'épaisseur des tissus de divers organes sur un sujet examiné juridiquement après une inhumation de deux mois. Elle ne fond pas sur la cuiller de platine ; elle jaunit avant de se boursoufler, noircit ensuite, et exhale une fumée jaune brunâtre, d'une odeur de corne brûlée très-prononcée.

XANTHOGÈNE. s. m. [*xanthogenium* de ξανθὸς, jaune, et γεννάω, j'engendre ; all. *Xanthogen*, esp. *xantogeno*]. Carbure de soufre (Zeise) qui devient un radical composé dans les *carbosulfures*. Il constitue, avec l'hydrogène, l'*acide hydroxanthique* ou sulfocarbovinique. V. ce mot.

XANTHOGÉNIQUE (Acide). Produit de l'action du carbonate de potasse ou de la potasse caustique sur l'opiammone. Poudre cristalline jaune-citron, soluble dans les alcalis, et les colorant en beau jaune. Il ne contient que les trois quarts de l'azote que renferme l'opiammone. V. Sulfocarbovinique.

XANTHOPÉNIQUE ou **XANTHOPIQUE** (Acide). Corps cristallin jaune-citron donnant des sels de même couleur ; produit de l'action des alcalis sur l'opiammone (Wœhler).

XANTHOPHYLLE. s. f. (de ξανθὸς, jaune, et φύλλον, feuille ; angl. *xanthophyll*]. Matière colorante jaune qui se développe dans les feuilles des arbres pendant l'automne, au moment de leur chute. V. Phylloxanthéine.

XANTHOPICRINE. s. f. Corps cristallin, jaune brillant, insipide, soluble dans l'alcool et les alcalis. Fusible à 40° ; produit de l'action de la picrolichénine sur l'ammoniaque.

XANTHOPICRITE. s. f. [de ξανθὸς, jaune, et πικρὸς, amer]. Chevallier a désigné sous ce nom une

substance jaune, cristallisable, volatile, d'une saveur amère et styptique, qu'il a isolée du *Xanthoxylum fraxineum*, Willdenow, ou *caraibeum*, Gærtner, ou *bois des Caraïbes* (xanthoxylées).

XANTHOPROTÉIQUE. adj. [de ξανθὸς, jaune et *protéique*]. — *Acide xanthoprotéique* (*acide jaune*, Fourcroy et Vauquelin) ($C^{34}H^{24}O^{22}Az^{4}$). Ce corps n'est pas un principe immédiat. C'est un des produits non cristallisables de la décomposition des substances organiques azotées par l'action de l'acide nitrique. Il se présente avec une couleur qui varie d'un jaune très-beau jusqu'au rouge orange. Il est insoluble dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. Il se produit sous le microscope avec une teinte jaune orange quand on traite des éléments anatomiques par la potasse caustique ou l'ammoniaque, puis par l'acide nitrique concentré, surtout s'il est chaud. Comme il n'agit pas ainsi sur les corps gras et autres principes non azotés, il sert à déterminer la nature azotée ou non des éléments anatomiques ou de leurs parties qu'on a sous les yeux. V. RÉACTIF *de Millon*.

XANTHORHAMNINE. s. f. ($C^{23}H^{12}O^{14}$). Produit de l'ébullition, dans l'eau, de la chrysorhamnine. Soluble dans l'eau et dans l'alcool, non dans l'éther.

XANTHORRHÉE. s. f. [de ξανθὸς, jaune, et ῥεῖν, couler]. Genre de plantes monocotylédones, voisines des asphodèles, toutes de la Nouvelle-Hollande. Elles fournissent abondamment une résine comme la gomme-gutte, mais ne colorant pas la salive en jaune. Celle qui est importée et utilisée en Europe vient surtout du *Xanthorrhea arborea*, R. Brown. Elle brûle avec odeur de benjoin, mais pourtant ne contient pas d'acide benzoïque.

XANTHOSE. s. f. [de ξανθὸς, jaune] (Lebert). Matière d'un jaune safrané ou d'un jaune orange qui se trouve par taches irrégulières et peu étendues dans le cancer, du testicule surtout, et dans celui du sein, de la joue, etc. C'est un mélange de divers principes gras. V. PHYMATOÏDE.

XANTHOXYLE. s. m. V. CLAVALIER.

XANTHOXYLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rutacées, considérée par quelques auteurs comme une famille à part. Feuilles non stipulées.

XANTHOXYLÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène isomère de l'essence de térébenthine qui est la partie liquide de l'essence de poivre du Japon, bouillant à 160°, d'odeur aromatique agréable (Stenhouse).

XANTHOXYLINE. s. f. Stéaroptène de l'essence de poivre du Japon; cristallin, fusible à 80°, saveur aromatique (Stenhouse.)

XANTHURE. s. m. [esp. *xanturo*]. Ancien nom générique des sulfocarbovinates. V. SULFOCARBOVINIQUE.

XANTHURINE. s. f. [*acide sulféthylique*, all. *Sulfäthylessigsäure*]. Produit de la distillation de l'éthérosulfocarbonate de cuivre. Liquide incolore d'un goût douceâtre, odeur particulière, décomposé par la solution alcoolique de potasse. ($C^{8}H^{8}O^{4}S$.)

XÉRASIE. s. f. [*xerasia*, de ξηρὸς, sec; all. *Haartrockniss*, *Haardürre*, it. *xerasia*]. Maladie des cheveux et des cils qui les empêche de croître, et les rend semblables à un duvet couvert de poussière.

XÉROME. s. m., **XÉROSE.** s. f., **XÉROSIS.** s. m. V. XÉROPHTHALMIE.

XÉROPHAGIE. s. f. [*xerophagia*, de ξηρὸς, sec, et φαγεῖν, manger; it. *xerofagia*]. Usage exclusif d'aliments secs.

XÉROPHTHALMIE. s. f. [*xerophthalmia*, de ξηρὸς, sec, et ὀφθαλμὸς, œil; all. *trockne Augenentzündung*, it. *xeroftalmia*]. Ophthalmie sèche. Selon quelques auteurs, on appelle ainsi une inflammation de l'œil avec cuisson, démangeaison et rougeur, sans gonflement et sans écoulement de larmes; mais la *xérophthalmie* est cette sécheresse de la conjonctive décrite sous le nom de *conjunctiva arida*, et caractérisée par l'aspect mat de la membrane, qui est ridée autour de la cornée: il y a suspension de la sécrétion lacrymale, et les rides de la conjonctive sont l'effet de la sécheresse de cette membrane. La conjonctive devient semblable à la peau, et souvent on voit peu à peu disparaître les sinus ou replis des paupières, qui deviennent adhérentes et fixées contre l'œil.

XÉROTRIBIE. s. f. [de ξηρὸς, sec, et τρίβειν, frotter; it. *xerotribia*]. Friction sèche.

XIPHODYME. s. m. [de ξίφος, épée, et δίδυμος, jumeau] (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres composés de deux corps distincts supérieurement, dont les thorax sont confondus en bas, mais séparés en haut, et qui ont deux membres pelviens, quelquefois avec les rudiments d'un troisième.

XIPHOÏDE. adj. [*xiphoides*, de ξίφος, épée, et εἶδος, ressemblance; all. *schwertförmig*, angl. *xiphoid*, it. *xifoide*, esp. *xifoides*]. Qui ressemble à une épée. — *Appendice xiphoïde*. Appendice allongé, cartilagineux, qui termine inférieurement le sternum.

XIPHOÏDIEN, IENNE. adj. [*xiphoideus*, it. et esp. *xifoido*]. Qui a rapport à l'appendice xiphoïde. — *Ligament xiphoïdien* ou *costo-xiphoïdien*. Ligament étendu du cartilage de la septième côte à la face antérieure de l'appendice xiphoïde, où il s'insère en s'entrecroisant avec le ligament du côté opposé.

XIPHOPAGE. s. m. [de ξίφος, épée, et παγεὶς, réuni] (Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Monstres qui résultent de la réunion de deux individus depuis l'extrémité inférieure du sternum jusqu'à l'ombilic commun. Les frères Siamois appartenaient à ce cas.

XYLÈNE. s. m. Carbure d'hydrogène liquide ($C^{16}H^{10}$) bouillant à 130°, retiré de l'esprit de bois brut (Cahours).

XYLIDINE. s. f. ($C^{16}H^{11}Az$). Produit liquide, d'odeur forte, de la distillation des os, qui se trouve aussi dans les goudrons et les huiles empyreumatiques avec son isomère la *collidine*, la *cryptidine* ($C^{22}H^{15}Az$), avec l'aniline, le leucol, etc.

XILIDINE. s. f. Alcaloïde analogue à la toluidine obtenu en traitant le xylène par le sulfhydrate d'ammoniaque (Cahours).

XYLITCHLORAL. s. m. ($C^{12}H^{8}O^{3}Cl^{4}$). Produit de l'action du chlore sur la xylite. Produit huileux d'une odeur très-forte; ne peut être distillé sans décomposition.

XYLITE. s. f. ($C^{12}H^{12}O^{5}$). Produit de la distillation de l'esprit de bois. Corps très-fluide comme l'alcool, d'odeur éthérée agréable, d'un goût brûlant. Miscible à l'eau, à l'alcool, à l'éther, à l'esprit de bois, en toutes proportions; brûle avec une flamme bleue.

XYLOBALSAME. s. m. [de ξύλον, bois, et βάλσαμον, baume; it. et esp. *xilobalsamo*]. On donnait autrefois ce nom, dans les officines, aux jeunes rameaux de l'*Amyris opobalsamum*.

XYLOGÈNE. s. m. [de ξύλον, bois, et γεννᾶν, engendrer]. Substance lignifiante caractérisée par sa solubilité facile et complète dans la potasse caustique, et, au contraire, par son insolubilité ou très-difficile

dissolution dans l'acide sulfurique. Le xylogène se trouve dans la paroi primaire des cellules de plantes, et dans les couches d'épaississement de toutes les cellules lignifiées. Il en détermine la rigidité, et empêche l'action du mélange iodosulfurique sur la cellulose. C'est la *matière incrustante* des auteurs. Le lignin, la lignose, la lignone, la lignine, le sclérogène et la ligniréose sont des matières obtenues par action, à divers degrés, des alcalis, etc., sur lui et sur la subérine.

XYLOÏDINE. s. f. [de ξύλον, bois; all. *Xyloidin*, angl. *xyloidine*, it. *xyloidina*]. Braconnot a donné ce nom à la matière qui provient de la réaction de l'acide azotique à froid sur le ligneux, l'amidon, etc.

XYLON. s. m. [de ξύλον, bois] (Berzelius). Cellulose du bois et des enveloppes des fruits durs. ($C^{24}H^{21}O^{21}$.)

XYRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones voisines des iridées, mais à ovaire libre.

XYTHENSULFIDE. s. m. Résidu de la décomposition à 120° centigr. de l'acide hydrobisulfocyanique. Corps insoluble dans les alcalis.

Y

YALLHOY. s. m. Nom indigène du *Monninia polystachya* (Ruiz et Pavon). Plante polygalée de l'Amérique du Sud dont la racine a une écorce qui fait mousser l'eau comme le savon et est sialagogue et sternutatoire, astringente et expectorante. Elle se vend en pains provenant de la pâte qu'on obtient en la pilant encore fraîche.

YAWS. s. m. Espèce de *pian* endémique en Guinée (V. PIAN). Beaucoup d'auteurs admettent que le *yaws* ou *pian* est la même affection que le *frambœsia*, qui n'en serait que la phase où sur les ulcérations se développent des végétations à surface granuleuse. D'autres en rapprochent le *molluscum*, bien que, dans celui-ci, des tubercules se montrent sans avoir été précédés de boutons ou pustules auxquelles succèdent encore des croûtes, et appellent *molluscum* ou *mycosis fongoïde* ce qu'Alibert a nommé *pian* ou *mycosis fongoïde*. V. MOLLUSCUM.

YÈBLE. s. f. V. HIÈBLE.

YEUX D'ÉCREVISSE [*pierres d'écrevisse*, *concrementa s. calculi cancrorum*]. Concrétions dures, blanches, orbiculaires, aplaties et concaves d'un côté, convexes de l'autre, que l'on trouve au nombre de deux, aux côtés de l'estomac de l'écrevisse, à l'époque où elle se dispose à renouveler le test calcaire. Ces pierres sont composées de carbonate calcaire et de gélatine. On les a employées à titre d'absorbant. On les réduisait en poudre, on les porphyrisait avec un peu d'eau; on les réduisait en pâte, dont on formait des trochisques que l'on faisait sécher à l'air sur du papier; c'est ce que l'on nommait *pierres d'écrevisse préparées*. On les remplace aujourd'hui par la craie ou la magnésie.

YTTRIA. s. f. [all. *Yttererde*, *Gadolinerde*, angl. *yttria*, it. *ittria*, esp. *ytria*]. Terre découverte, en 1794, par Gadolin. Pure, elle est blanche, insipide, inodore, infusible; elle forme, avec le borax, un verre blanc; elle est insoluble dans les alcalis fixes caustiques, se dissout dans le sous-carbonate d'ammoniaque et dans les acides; elle est précipitée de ses dissolutions dans les acides par l'ammoniaque, l'acide oxalique et le prussiate de potasse, propriétés qui la distinguent de la glycine et de l'alumine. Mosander a dernièrement annoncé que l'yttria n'était pas un oxyde unique, mais un mélange de trois oxydes, savoir, celui d'yttrium, et celui de deux métaux nouveaux auxquels il donne les noms d'*erbium* et de *terbium*.

YTTRIUM. s. m. [all. et angl. *Yttrium*, it. *ittrio*, esp. *ytrio*]. Métal dont l'yttria est un oxyde; il a été isolé par Wöhler. C'est une poudre brillante, d'un gris noirâtre, ne s'oxydant ni dans l'air ni dans l'eau. Chauffé à l'air, il brûle avec flamme et se convertit en yttria.

Z

ZAIN. adj. [it. *zaino*]. Se dit des robes formées de poils de couleur, lorsque aucun poil blanc ne vient s'y ajouter : *noir franc zain*, *bai-cerise zain*.

ZANTHOPICRITE. Fausse orthographe pour *xanthopicrite*.

ZANTHOXYLÉES. Fausse orthographe. V. XANTHOXYLÉES.

ZÉBRÉ, ÉE. adj. [all. *zebrastreifig*]. Qui est marqué de bandes foncées sur un fond clair, comme la robe du zèbre.

ZÉDOAIRE. s. f. [*zedoaria*, all. *Zitwer*, angl. *zedoary*, it. et esp. *zedoaria*]. On distingue, en pharmacie, deux espèces de zédoaires, employées l'une et l'autre comme stimulantes et antipasmodiques. La racine de *zédoaire ronde* (Fig. 531), ou *zérumbet* (*Curcuma zedoaria*, Roxburgh, et mieux *Curcuma*

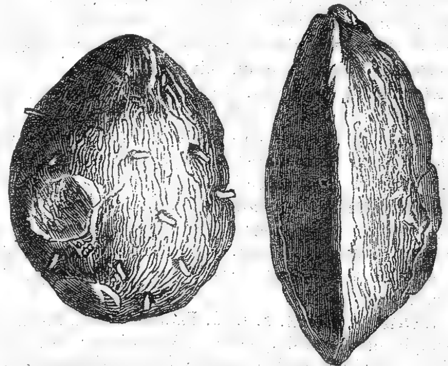


FIG. 531.

aromatica, Roscoë), vient des Indes et des Moluques, coupée en deux et en quatre parties, représentant des moitiés ou des quartiers de petits œufs de poule; ces morceaux sont garnis, sur leur côté convexe, de pointes épineuses, qui sont des restes de radicules. La zédoaire ronde est blanc grisâtre au dehors, pesante, grise et souvent cornée à l'intérieur, d'une saveur amère, fortement camphrée. La racine de *zédoaire longue* n'est autre chose, selon quelques auteurs, que des jets cylindriques qui unissent les tubercules de la ronde; d'autres la regardent comme provenant d'une plante différente, mais très-voisine, qui est le *Curcuma zedoaria* de Roscoë (*Kœmpferia rotunda*, L., *Curcuma zerumbet*, Roxburgh, *Amomum zedoaria*, W.), famille des zingibéracées.

ZÉDOARINE. s. f. Extrait amer de la zédoaire ronde (Tromsdorff).

ZÉINE. s. f. [all. *Maiskleber*, *Zein*, angl. *zeine*, it. et esp. *zeina*]. Substance trouvée dans les semen-

ces du *Zea maïs,* L. Elle est jaune, molle, ductile, élastique, et se rapproche du gluten ; mais elle n'est pas azotée (Graham).

ZÉISME. s. m. Doctrine qui attribue au maïs altéré (*Zea mais*, L.) la cause de la pellagre,

ZÉOSCOPE. s. m. [de ζεῖν, bouillir, et σκοπεῖν, examiner]. V. EBULLIOSCOPE, qui est un mot mal fait.

ZÉRUMBET. s. m. [all. *Blockzitwer*, esp. *zerumbet*]. V. ZÉDOAIRE.

ZESTE. s. m. [*corticula*]. Écorce extérieure, jaune et colorante, de l'orange ou du citron, séparée de la peau blanche et amère qui est au-dessous.

ZETOUTT. s. m. Bulbes alimentaires recherchés en Algérie par les indigènes. Ce sont ceux de l'*Iris juncea*, Poiret.

ZIMASE. V. ZYMASE.

ZIMB. s. m. Nom donné par Bruce à la *tsetsé*. V. ce mot.

ZIMOME. V. ZYMOME.

ZINC. s. m. [*zincum*, all. *Zinc*, *Spiauter*, angl. *zinc*, it. *zinco*, esp. *zinc*]. Métal qui existe, dans la nature, combiné avec le soufre dans la blende, et à l'état d'hydrate et d'oxyde dans la calamine. Réduit à l'état métallique, il est d'un blanc un peu bleuâtre, d'une structure lamelleuse, d'une pesanteur spécifique de 7,1, fusible, volatil, se convertissant, lorsqu'on le volatilise au contact de l'air, en flocons d'oxyde appelés vulgairement *fleur de zinc, laine philosophique*. Il devient, par l'oxydation, très-fixe au feu. Il décompose facilement l'eau. Il est soluble dans la plupart des acides ; il forme, avec le cuivre, les alliages connus sous les noms de *laiton*, de *cuivre jaune*, de *similor*, d'*or de Manheim*, d'*alliage du prince Robert*, suivant la proportion du zinc et du cuivre.

ZINCÉTHYLE. s. m. (C^4H^5Zn). Produit de la décomposition de l'éther iodhydrique par le zinc à 160°. Liquide jaune, d'odeur nauséabonde, pénétrante, s'oxydant à l'air. C'est l'éther iodhydrique (C^4H^5I) dans lequel le zinc a remplacé l'iode.

ZINCMÉTHYLE. s. m. (C^2H^3Zn). Produit de l'action du zinc sur l'éther méthyliodhydrique. Liquide incolore, nauséabond, qui s'enflamme au contact de l'eau et la décompose aussi énergiquement que le potassium.

ZINGIBÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, aussi appelée *drimyrrhizées* et *scitaminées*, comprenant des herbes vivaces à rhizome rampant et tubéreux, à graine contenant un double endosperme. V. CURCUMA et GINGEMBRE.

ZIRCONE. s. f. [all. *Zirkonerde*, angl. *zirconia*, it. *zirconia*, esp. *zircona*]. Terre découverte en 1789 par Klaproth. Elle est sous forme de poudre blanche, insipide, pesant 4,3 ; prenant par la fusion, qu'elle ne subit qu'imparfaitement, une couleur grise, un aspect de porcelaine. C'est un *oxyde de zirconium*.

ZIRCONIUM. s. m. [all. et angl. *Zirkonium*, it. et esp. *zirconio*]. Métal que l'on est parvenu à isoler en 1824, et qui est d'un gris noirâtre, sans aspect métallique, à moins qu'il ne soit frotté avec le brunissoir. Il s'enflamme à l'air, étant chauffé, et se convertit en zircone.

ZIZYPHIQUE (Acide). Acide cristallisable de l'extrait de jujubier (Latour).

ZOAMYLINE. s. f. L'amyloïde animal. V. ce mot.

ZOANTHAIRES. s. m. pl. [de ζῶον, animal, et ἄνθος, fleur ; et non *anthozoaires*, prêtant à confusion avec *entozoaires*]. Nom donné par de Blainville à un ordre de la classe des polypes (embranchement des rayonnés) qui comprend les *zoanthaires mous* (actinies, etc.), les *zoanthaires pierreux*, tels que les madrépores, coraux, etc.

ZOANTHROPIE. s. f. [*zoanthropia*, de ζῶον, animal, et ἄνθρωπος, homme ; all. *Thierwahn*, *Zoanthropie*, it. et esp. *zoantropia*]. Espèce de monomanie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en quelque animal.

ZOÏODINE. s. f. Produit azoté d'un beau violet inaltérable à l'air, inodore, insipide, insoluble, retiré de l'eau où se forme la *glairine* (Bonjean).

ZOÏSME. s. m. [de ζωή, vie]. L'ensemble des phénomènes de la vie animale. V. ANIMALITÉ.

ZOMIDINE. s. f. [de ζωμός, jus de viande ; all. *Zomidin*]. Matière brune, d'une forte et agréable odeur de bouillon, qu'on parvient à séparer de l'extrait de viande. C'est un mélange de divers corps.

ZONA. s. m. [*zona*, ζωστήρ, all. *Gürtel*, *Feuerrose*, angl. *zoster*, *shingles*, it. et esp. *zona*]. (*Érysipèle pustuleux*, *zona ignea*, *herpes zoster*, *erysipelas zoster*, *erysipelas phlyctænoides*.) Phlegmasie cutanée qui entoure, sous forme de demi-ceinture, la poitrine ou l'une des trois régions de l'abdomen : c'est une éruption vésiculo-bulleuse qui tient de l'*herpes phlyctænoides*. Le zona s'annonce par des taches irrégulières, d'un rouge assez vif, qui se montrent quelquefois aux deux extrémités de la zone pour se rejoindre par des taches intermédiaires ordinairement plus petites. Bientôt ces taches sont surmontées de petites vésicules blanches, argentées, transparentes, du volume et de la forme de petites perles, et dans l'espace de trois ou quatre jours elles acquièrent la dimension d'une petite lentille ou d'un gros pois. Alors les taches prennent une teinte plus animée, et la rougeur dépasse de quelques lignes la circonférence de chaque groupe de vésicules. Au bout de cinq ou six jours, l'humeur qu'elles renferment est opaline et devient séro-purulente ; et, lorsque l'inflammation est très-intense, elles ne tardent pas à contenir du véritable pus. Quelques-unes se rompent du deuxième au quatrième jour, et laissent échapper une sérosité limpide et inodore ; l'épiderme se détache, et le réseau vasculaire du derme, mis à nu, suppure pendant quelques jours : mais le plus grand nombre des vésicules se dessèchent, se couvrent de petites croûtes brunes et jaunâtres, ordinairement lamelleuses, quelquefois proéminentes ; d'autres se flétrissent ou avortent, et l'humeur qu'elles contiennent est résorbée. Au bout de huit jours au moins, ou de trois semaines au plus, à dater de l'invasion, toutes les croûtes sont ordinairement détachées, et la maladie ne laisse d'autres traces que des taches d'un rouge foncé, en bandes obliques ou régulières, qui s'effacent peu à peu. Quelquefois, cependant, lorsque les vésicules ont été confluentes, la terminaison est plus lente, la peau s'ulcère et se cicatrise lentement. L'état aigu du zona s'accompagne d'un mouvement fébrile et d'une douleur locale quelquefois aiguë. Le plus ordinairement le repos, le régime et les boissons tempérantes suffisent pour tout traitement. Il faut s'abstenir de topiques émollients ou opiacés, et se contenter de préserver la peau de tout frottement en la saupoudrant d'amidon ; on la couvre de papier de soie enduit de cérat, si l'inflammation est trop vive. Souvent les douleurs sous-cutanées qui persistent à la suite du zona nécessitent l'emploi, à l'intérieur, de la jusquiame ou de la belladone.

ZONE. s. f. [*zona*, de ζώνη, bande, ceinture; all. *Zone*, *Gürtel*, angl. *zone*, it. et esp. *zona*]. Bande de la surface du globe terrestre comprise entre deux cercles parallèles à l'équateur. Les géographes divisent le globe terrestre en cinq zones, qui, à raison de leurs divers degrés de chaleur, influent beaucoup sur les climats, et par conséquent sur la constitution de l'homme : 1° la *zone torride* est comprise entre les deux tropiques; 2° les *zones tempérées* sont entre les tropiques et les cercles polaires; 3° les *zones glaciales* sont terminées, d'une part, par les cercles polaires, et de l'autre par les pôles. — *Zone ciliaire* ou de *Zinn*. V. CILIAIRE. — *Zone dangereuse*. Celle qui, ayant la région claviculaire pour centre, s'étend à 14 ou 18 centimètres sur le cou, le bras et la poitrine, et fait courir le danger d'introduction de l'air dans les veines lorsqu'on ouvre celles-ci pendant les opérations chirurgicales. V. AÉRHÉMOCTONIE. — *Zone tendineuse*. Cercle blanchâtre que l'on observe au pourtour de l'orifice auriculo-ventriculaire du côté droit du cœur. — *Zone transparente* (*zona pellucida*, *oolemma pellucidum*). C'est la *membrane vitelline*. V. OVULE et VITELLUS.

ZOOBIOLOGIE. s. f. La physiologie animale (de Blainville).

ZOOCARPE. s. m. [de ζῶον, animal, et καρπὸς, fruit]. Nom donné par Bory de Saint-Vincent, qui les a découverts (1817), aux corps appelés depuis *zoospores*.

ZOOCHIMIE. s. f. [de ζῶον, animal, et *chimie*; all. *Zoochemie*, angl. *zoochymy*]. Analyse chimique des parties constituantes des animaux (Clarus, 1801). V. ANATOMIE.

ZOOCHIMIQUE. adj. [de ζῶον, animal, et *chimique*; all. *zoochemisch*]. Par suite de ce vice de méthode, qui consiste à établir les divisions scientifiques sur le principal genre des instruments à l'aide desquels on procède à l'étude des faits, au lieu de se fonder sur la nature des corps observés, les chimistes allemands donnent le nom de *phénomènes zoochimiques* (*zoochemischer Prozess*) aux actes d'*assimilation* et de *désassimilation* (V. ces mots), d'où résulte la production des principes immédiats. Une telle manière de faire tend à éloigner l'esprit des analogies réelles existant entre ces phénomènes chez tous les êtres organisés, et suggère en outre une idée peu exacte de la nature de ces actes. Cette spécialisation vicieuse est poussée encore plus loin, lorsqu'ils nomment *histochimie* l'étude des principes immédiats des solides, qui n'est pourtant que l'extension, aux parties solides, de l'*analyse immédiate* (V. ANALYSE) des humeurs, englobée dans ce qu'on appelle à tort *chimie physiologique* ou *anatomique*. L'erreur est ici encore plus grave en ce que ce ne sont pas, à proprement parler, les tissus qu'on analyse ou qu'on cherche à analyser, mais en réalité chaque espèce d'élément concourant à leur constitution.

ZOOGÈNE. s. m. [de ζῶον, animal, et γεννᾶν, engendrer; all. *Zoogen*, esp. *zoogeno*]. La glairine.

ZOOGÈNE. adj. Qui engendre des animaux.

ZOOGÉNIE. s. f. Génération des animaux (Serres).

ZOOGOMMITE. s. m. [de ζῶον, animal, et *gomme*]. Nom proposé par Mérat pour désigner collectivement les matières muqueuses et gélatineuses des animaux, telles que le *mucus*, la *gélatine*, la *chondrine*, etc.

ZOOGRAPHIE. s. f. [*zoographia*, de ζῶον, animal, et γράφειν, décrire; all. *Zoographia*, it. et esp. *zoografia*]. Description des animaux. Synonyme de *zoologie*. V. HISTOIRE *naturelle*.

ZOOHÉMATINE. s. f. V. HÉMATOSINE.

ZOOIATRIE. s. f. [de ζῶον, animal, et ἰατρεία, la médecine; all. *Thierarzneikunde*, it. *zooatria*]. Vulgairement *médecine des animaux*; l'art de guérir appliqué au traitement des maladies des animaux.

ZOOLOGIE. s. f. [*zoologia*, de ζῶον, animal, et λόγος, discours; all. *Thierlehre*, angl. *zoology*, it. et esp. *zoologia*]. Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux. V. BIOTAXIE. — *Zoologie médicale*. Partie de la zoologie qui décrit les animaux fournissant des matières utilisées en médecine et ceux qui sont nuisibles à l'homme, tels que les animaux venimeux, les poissons vénéneux et les parasites. V. HELMINTHE.

ZOOMAGNÉTISME. s. m. V. MAGNÉTISME *animal*.

ZOOMORPHISME. s. m. [de ζῶον, animal, et μορφή, forme]. Métamorphose en animal. On s'est servi de ce mot pour exprimer l'opinion où l'on était que des hommes pouvaient se transformer en animaux : telle était la croyance aux loups-garous, à la lycanthropie, etc.

ZOONIQUE. adj. [de ζῶον, animal; angl. *zoonic*, it. *zoonico*]. Appartenant à une substance animale. — *Acide zoonique*. Acide acétique impur.

ZOONITE. s. m. (Dugès). Parties du tronc des animaux connues, depuis Aristote, sous les noms d'*anneaux*, de *segments* et d'*articles*, et considérées comme un type élémentaire, mais idéal, des formes animales. Tout animal articulé intérieurement (vertébré) ou extérieurement (sternébré ou annelé) serait composé d'une série longitudinale de zoonites depuis l'extrémité de la tête jusqu'au bout de la queue, renfermant chacun toutes les parties essentielles d'un animal (nerfs, muscles, membres, etc.). Le type idéal qu'on nomme *zoonite* se répète à droite et à gauche dans tous les animaux symétriques, binaires et pairs. Le cas de la génération (V. SCISSION) qui, d'un segment ou zoonite, ferait un individu nouveau dans quelques annélides, ne porte jamais sur un seul segment dans nos expériences, et, quand il est naturel, il offre des caractères particuliers dans lesquels il y a développement organogénique d'une partie à l'état d'individu entier, ce qu'on appelle *rédintégration*. V. ANALOGUE.

ZOONITÉ, ÉE. adj. — *Animaux zoonités* (Moquin-Tandon). Les articulés, les vers et les échinodermes.

ZOONOMIE. s. f. [*zoonomia*, de ζῶον, animal, et νόμος, loi, règle; all. *Thierlebenskunde*, *Zoonomie*, it. et esp. *zoonomia*]. Science des lois qui régissent les actions organiques des animaux en général, la physiologie animale. V. ANIMAL et PHYSIOLOGIE.

ZOONOMIQUE. adj. [*zoonomicus*, all. *zoonomisch*, it. et esp. *zoonomico*]. Qui a rapport à la zoonomie.

ZOOPHYTE. s. m. [*zoophytum*, de ζῶον, animal, et φυτὸν, plante; all. *Thierpflanze*, angl. *zoophyte*, it. et esp. *zoofito*]. Littéralement *animal-plante*. Linné donnait ce nom à une classe d'animaux comprenant des êtres qu'il croyait intermédiaires entre les animaux et les plantes. Cuvier a fait à tort ce mot synonyme d'*animaux rayonnés*. V. ce mot et INVERTÉBRÉ.

ZOOPLASTE. s. m. Serres a nommé ainsi les *spermatozoïdes*; mais ce terme ne pourrait s'appliquer qu'à ceux des animaux.

ZOOSPERME. s. m. [de ζῶον, animal, et σπέρμα, sperme]. V. SPERMATOZOAIRE.

ZOOSPORE. s. f. [de ζῶον, animal, et σπορά, graine]. Chez les nostochinées, oscillatoriées, con-

ferves, ectocarpées, conjuguées, ulvacées, etc., après la segmentation du contenu des sporanges (d'où résulte la production des spores), naissent deux, trois, quatre, ou beaucoup de cils vibratiles sur chaque spore (zoospore), tous placés vers un de ses pôles. Ils naissent de la *sphère de fractionnement* du contenu granuleux des sporanges, et lui sont attenants par une de leurs extrémités; alors la spore se complète par la formation de la paroi de cellulose autour de la *sphère de segmentation*, qui représente nécessairement ici l'utricule primordial des cellules ordinaires; mais la paroi de cellulose n'enveloppe pas cette dernière complétement ; elle laisse un vide ou orifice autour du point d'attache des cils. On voit de la sorte que les cils attenant à l'utricule azoté sont aussi de nature azotée, et ils font saillie au dehors en traversant l'orifice que présente la paroi de cellulose au niveau de leur attache à l'utricule primordial. Les spores sont alors complétement développées et portent le nom de *zoospores ;* elles nagent çà et là dans le sporange, jusqu'à ce que celui-ci s'ouvre, en général, par le sommet d'un cul-de-sac qui se développe alors; les zoospores, une fois sorties, nagent plus ou moins longtemps, puis se fixent à un corps, sur lequel elles germent. V. ANIMALCULE et VÉGÉTAL.

ZOOTAXIE. s. f. [de ζῶον, animal, et τάξις, ordre]. La classification des animaux.

ZOOTECHNICIEN ou **ZOOTECHNITIEN.** s. m. Autrefois celui qui pratiquait l'art de conserver les animaux ; aujourd'hui celui qui se livre à l'élève et au perfectionnement des races d'animaux domestiques.

ZOOTECHNIE. s. f. [de ζῶον, animal, et τέχνη, art]. Ce mot a d'abord été employé comme titre d'un ouvrage sur l'art d'empailler et de conserver les animaux en général. Depuis, il a été détourné de son sens primitif et usité pour désigner l'art de l'économie du bétail, c'est-à-dire de l'exploitation des animaux domestiques par l'industrie agricole. Il a la physiologie pour fondement. L'alimentation des animaux est la question dominante en zootechnie : à toutes les époques de la vie de l'animal, qu'il naisse, qu'il croisse, qu'il se reproduise ; dans toutes les conditions où nous le plaçons, travail, engraissement, production de lait; à propos des améliorations que nous cherchons à introduire dans les races, c'est toujours la question d'alimentation qu'il faut résoudre, la première. En second lieu est l'étude de la reproduction : c'est un des plus puissants modes d'action dont l'homme dispose pour imprimer à la machine animale les caractères et les qualités qu'il en exige; c'est une des ressources les plus efficaces auxquelles il puisse avoir recours pour modifier les races suivant ses vues. En troisième lieu est la locomotion : la connaissance des principes de la mécanique animale permet seule d'apprécier les aptitudes des animaux à tel ou tel genre de travail, à telle ou telle espèce de service. En quatrième lieu est l'innervation : la structure du système nerveux, l'influence qu'il exerce sur l'économie, l'action de ses différentes parties et des appareils qu'il anime, sont des questions fondamentales que ne peuvent ignorer ceux auxquels sont confiées l'éducation et la conduite des animaux. Tel est le domaine de la zootechnie générale. La zootechnie spéciale étudie chacune des espèces domestiques et chacune de leurs races.

ZOOTECHNIQUE. adj. Qui a rapport à la zootechnie.

ZOOTHÈQUE. s. f. [de ζῶον, animal, et θήκη, loge]. Synonyme d'*anthéridie* et d'*ovule mâle* chez les acotylédones. V. ARCHÉGONE et VITELLUS.

ZOOTOMIE. s. f. [*zootomia*, de ζῶον, animal, et τομή, section, dissection; all. *Thierzergliederung*, angl. *zootomy*, it. et esp. *zootomia*]. Anatomie des animaux. V. ANATOMIE et ANIMAL.

ZOOTOMIQUE. adj. Qui a rapport à l'anatomie des animaux. — *Lois zootomiques.* On a longtemps, sous ce nom, distingué les faits relatifs à la structure des animaux de ceux qui se rapportent aux plantes, dans la croyance que les uns et les autres étaient sans analogie. Mais l'examen des différents systèmes organiques a d'abord montré à Geoffroy Saint-Hilaire l'*unité de plan* ou *de composition* (V. UNITÉ) des animaux, unité qui n'atteint toute son évidence que par l'étude des tissus et des éléments anatomiques. C'est même pour avoir borné l'anatomie à l'examen des organes sans aller jusqu'à celui des tissus et des éléments, par l'intermédiaire des *systèmes*, que divers écrivains ont nié la généralité de cette loi anatomique; mais elle s'applique à la structure des plantes comme à celle des animaux, lorsqu'on vient à comparer entre elles les parties élémentaires, celles en particulier qui ont forme de cellule (V. CELLULAIRE). La fécondité de ce principe se manifeste dans les études tératologiques. Jamais, dans les anomalies les plus simples ou les plus étranges, animales ou végétales, on n'a trouvé une seule partie vraiment étrangère à l'état normal et nouvelle pour l'organisation ; c'étaient toujours les organes ordinaires, mais plus ou moins développés, plus ou moins déformés, selon les conditions accidentelles extérieures ou intimes, causes de l'anomalie. C'est ce qu'a développé d'une manière plus précise encore l'examen des aberrations de forme, de volume et de structure offertes par les éléments. Une erreur non moins grave que celle qui consiste à croire les lois zootomiques sans analogie avec les lois phytotomiques, consiste à admettre que les lois de l'anatomie sont les mêmes que celles de la physiologie, ou suffisent pour faire connaître celles-ci par simple déduction. Mais l'anatomie n'enseigne pas la physiologie, elle est seulement indispensable pour étudier celle-ci. La physiologie est tout expérimentale comme l'anatomie, et il n'est presque pas de disposition anatomique dont la connaissance puisse apprendre, sans expérience directe, les actes qui lui correspondent. V. HOMOLOGIE.

ZOOXANTHINE. s. f. [de ζῶον, animal, et ξανθὸς, jaune]. Bogdanow a montré que les plumes des oiseaux doivent leur couleur à deux espèces de causes. Ce sont des principes colorants d'une part, et de l'autre des dispositions physiques des plumes. Les *principes colorants* sont : 1° le pigment noir, analogue à celui de la choroïde, seul ou associé aux causes de coloration qui suivent; 2° un principe colorant rouge ou pigment rouge (V. CHROMATOPHORE). 3° La *série xanthique* (V. COLORATION) est due à la présence d'un principe colorant jaune spécial, la *zooxanthine*. On l'obtient en traitant les plumes jaunes ou d'un jaune vert par l'acide acétique chaud, évaporant et reprenant par l'alcool. Sa solution s'altère plus vite que celle des autres principes colorants. Un pigment jaune, à l'état de granulations moléculaires contenues dans des cellules analogues à celles de la choroïde, existe aussi dans l'iris des céphalopodes (Ch. Robin). La composition de ces principes se rapproche de celle de la mélanine. Les *dispositions physiques* qui donnent aux plumes une couleur propre sont les

stries de la tige ou des barbes des plumes, et parfois des écailles des pattes, qui décomposent de différentes manières la lumière blanche d'après les lois des interférences. A cette cause sont dues aussi des séries de couleurs parallèles, en quelque sorte, à celles que produisent les pigments. Toutefois la série des couleurs bleues, ou série cyanique, est déterminée uniquement par des phénomènes d'interférence et nullement par un principe colorant particulier. Il n'y a pas, non plus, de principe colorant bleu chez les autres animaux. C'est à un phénomène de ce genre que sont dues les couleurs bleues du *tapis* (V. ce mot); c'est à des lamelles minces microscopiques décomposant la lumière qu'est due aussi la couleur bleue et blanche changeante de l'œil des céphalopodes; c'est à des corps divisibles en minces filaments et à surface striée qu'est due l'irisation de leur peau (différente de celle qui est due aux chromatophores); c'est à de fines stries qu'est due aussi celle des coquilles; c'est à l'association des fibres de l'iris et du pigment noir dans des cellules et à l'état de granulations interposées aux fibres lamineuses que sont dues les couleurs bleues variées, grises ou verdâtres de l'iris. Les couleurs des plumes dues à la zooxanthine et autres principes ne sont pas changeantes, si ce n'est lorsqu'elles sont recouvertes d'une couche de substance striée incolore des plumes. Les couleurs causées par la striation de la substance des plumes sont toutes changeantes selon les incidences de la lumière, et ne sont pas modifiées par les agents chimiques. La substance des plumes qui les présentent est plus dure que celle des autres.

ZOSTER. s. m. V. ZONA.

ZOSTÈRE. s. f. [*Zostera marina*, L., de ζωστήρ, ceinture]. Plante de la famille des naïadées, croissant submergée sur les côtes de presque toutes les mers, surtout méridionales. Sa tige rampante porte des feuilles allongées, engaînantes, disposées en éventail à leur base, très-usitées dans les arts sous le nom de *crin végétal*. Les fleurs sont monoïques submergées.

ZUMIQUE. V. ZYMIQUE.

ZYGNEUMA. s. m. Genre d'algues filamenteuses. V. CONJUGAISON.

ZYGOMA. s. m. [de ζύγωμα, qui signifie tout corps transversal servant à en joindre deux autres; all. *Jochbein*, angl. *zygoma*, it. et esp. *zigoma*]. Quelques auteurs ont appelé *zygoma*, ou *os jugal*, l'os malaire, parce qu'il joint la face aux parties latérales du crâne.

ZYGOMATIQUE. adj. [*zygomaticus*, angl. *zygomatic*, it. et esp. *zygomatico*]. Qui a rapport à la pommette. — *Apophyse zygomatique*. Longue apophyse qui, de la cavité glénoïde de l'os temporal, se dirige transversalement en devant pour s'articuler avec l'os malaire. — *Arcade zygomatique*. Arc osseux résultant de l'union de l'os de la pommette avec l'arcade zygomatique. — *Fosse zygomatique*. Espace compris entre le bord postérieur de l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde et la crête qui descend de la tubérosité malaire au bord alvéolaire supérieur. — *Nerf zygomatique*. L'un des rameaux du facial.

Zygomatique (*grand*) [it. *zigomatico maggiore*, esp. *zigomatico mayor*]. Grand zygomato-labial, Ch. Muscle qui s'étend de la face externe de l'os de la pommette à l'angle des lèvres.

Zygomatique (*petit*) [it. *zigomatico minore*, esp. *zygomatico menor*]. Petit zygomato-labial, Ch. Muscle qui naît un peu plus bas que le précédent, et se réunit au bord externe de l'élévateur propre de la lèvre supérieure, et avec lequel il se termine dans la peau de cette lèvre.

ZYGOMATO-AURICULAIRE. V. AURICULAIRE *inférieur*.

ZYGOMATO-LABIAL. V. ZYGOMATIQUE.

ZYGOMATO-MAXILLAIRE. V. MASSÉTER.

ZYGOPHYLLÉES. s. f. pl. Famille de plantes séparée des rutacées.

ZYMASE. s. f. [de ζύμη, ferment]. Les moisissures contiennent un principe actif, qui préexiste en elles, et dont la chaleur annihile l'action, comme elle le fait pour tous les ferments solubles dont la diastase est le type. Béchamp nomme *Zymase* la substance qui, dans les moisissures, est le ferment glycosique du sucre de canne, comme la diastase, dans l'orge germé, est le ferment glycosique de la fécule. La levûre de bière, qui, elle aussi, est une moisissure, agit de la même manière, et contient en elle ce ferment tout formé. Béchamp a isolé ce ferment et l'a distingué de la diastase; cette dernière est sans action sur le sucre de canne, et la zymase sans action sur la fécule. La créosote, agent réputé antiseptique, n'entrave pas ces actions; elle ne fait que s'opposer à la naissance des organismes qui sécrètent le *ferment*.

ZYMIQUE. adj., et non **ZUMIQUE** [de ζύμη, fermentation]. Qui concerne la fermentation V. *Azymique*. — *Acide zymique*. V. LACTIQUE.

ZYMOLOGIE. s. f. [*zymologia*, de ζύμη, levain ou ferment, et λόγος, discours; all. *Gährungslehre*, *Zymologie*, it. et esp. *zimologia*]. Partie de la chimie qui traite de la fermentation.

ZYMOME. s. m. [de ζύμη, ferment; it. et esp. *zimoma*]. En mettant le gluten en contact avec de l'alcool chaud, une partie se dissout, c'est la *gliadine*; l'autre reste indissoute, d'un blanc grisâtre, c'est le *zymome*, qui est susceptible de fermentation, mais en répandant une odeur d'urine putréfiée (Taddei).

ZYMOSCOPE. s. m. V. ZYMOSIMÈTRE.

ZYMOSIMÈTRE. s. m. [*zymosimetrum*, de ζύμωσις, fermentation, et μέτρον, mesure; all. *Gährungsmesser*, it. et esp. *zimosimetro*]. Instrument propre à faire connaître le degré de fermentation d'une liqueur.

ZYMOTECHNIE. s. f. [*zymotechnia*, de ζύμη, ferment, et τέχνη, art; all. *Zymotechnie*, it. et esp. *zimotecnia*]. Synonyme de *zymologie*.

ZYMOTIQUE. adj. [*zymoticus*, ζυμωτικός, de ζύμη, ferment]. Qui est propre à la fermentation. — *Maladies zymotiques*. Nom donné à des maladies qui, nées la plupart de principes toxiques, présentent des phénomènes qu'on a comparés à une sorte de fermentation. Telles sont les *pyohémies*. V. GÉNÉRALES (*maladies*).

ZYTHOGALE. s. m. [de ζύθος, bière, et γάλα, lait; it. et esp. *zitogala*]. Mélange de lait et de bière, que l'on a aussi appelé *posset*, et qui est employé comme boisson dans certains pays.

ADDENDA ET CORRIGENDA

A

AANS. En hindoustani, nom vulgaire du *Terminalia alata*, Roth, dont l'écorce est astringente.

ABACA. s. f. [*chanvre de Manille*]. Filasse obtenue d'une espèce de bananier (*Musa textilis*, Nees) dont on fait des vêtements solides et extensibles.

ABALIÉNÉ. adj. [*abalienatus*, devenu étranger]. — *Membre abaliéné*. Celui dont l'usage est troublé par la paralysie complète ou non de quelqu'un de ses nerfs ou de ses muscles.

ABDOMINO-THORACIQUE. adj. Qui se rapporte à l'abdomen ou au thorax ; tels sont les nerfs *splanchniques*. V. ce mot.

ABDOMINO-UTÉROTOMIE. s. f. Ouverture chirurgicale de l'utérus par l'abdomen, telle que celle qui se pratique dans l'opération césarienne.

ABELASIE. s. f. (de l'Égyptien Abelasis). Nom, à Alexandrie, de petits tubercules charnus, oléagineux, alimentaires, fournis probablement par le *Cyperus esculentus*, L.

ABÉVACUATION. s. f. Évacuation qui s'accomplit par passage d'une matière d'un organe dans un autre.

ABOUSSENNA. V. Moussena.

ABOUTISSEMENT. s. m. Commencement de la suppuration d'une partie enflammée ; point du corps où une collection purulente vient s'ouvrir ou tend à se faire jour.

ABRACHIE. s. f. [de α privatif, et βραχίων, bras]. Anomalie caractérisée par l'absence congénitale des bras.

ABRACHIOCÉPHALIE. s. f. Anomalie caractérisée par l'absence congénitale de la tête et des bras.

ABREUVÉ, ÉE. adj. — *Plaie abreuvée de pus*. Celle qui est humide par surabondance de liquides purulents produits par sa surface.

ABRUTISSEMENT. s. m. Le plus haut degré de l'affaiblissement ou de la perte des facultés intellectuelles sans paralysie ni altération particulière de la constitution.

ACANTHOTHÈQUE. s. m. et adj. [de ἄκανθα, épine, et θήκη, loge]. V. Linguatule.

ACAROPSE. s. m. V. Tyroglyphe.

ACATALEPSIE. s. f. Névrose dont les symptômes sont opposés à ceux de la catalepsie.

ACÉPHALÉNIE. s. f. Ancien nom des acéphaliens avec anomalie des membres.

ACÉTYLÈNE. s. m. [*ditétryle ; hydrogène quadricarboné*, *quadricarbure d'hydrogène*]. Gaz retiré d'abord de celui de l'éclairage obtenu par distillation des huiles grasses. On le prépare directement aujourd'hui en produisant un arc voltaïque entre deux pôles de charbon pur au sein d'une atmosphère d'hydrogène. C'est un gaz incolore, d'une odeur particulière, qui brûle à l'air avec une flamme très-éclairante et en donnant un dépôt de charbon. Mélangé à l'oxygène ou à l'air il détonne (C^4H^2). Un litre d'acétylène contient un litre d'hydrogène. Avec les oxydes métalliques il forme des composés analogues aux hydrogènes arsénié, phosphoré, etc., appelés *acétylures*. Il joue un grand rôle dans les expériences de synthèse organique (Berthelot).

ACÉTYLURE. s. m. Nom des composés analogues aux hydrogène arsénié, silicé, etc., que l'acétylène forme avec les métaux. — *Acétylure cuivreux*. On l'obtient en faisant passer l'acétylène dans une solution de protochlorure de cuivre ammoniacal. Ce gaz se dissout et détermine un précipité rouge de sang d'acétylure de cuivre (C^4HCu^2), ou acétylène, dans lequel 1 équivalent d'hydrogène est remplacé par un double équivalent de cuivre. L'acide chlorhydrique le décompose en reproduisant l'acétylène pur. — *Acétylure d'argent*. Il est blanc jaunâtre, caséeux et s'obtient en faisant passer l'acétylène dans la solution d'azotate d'argent ammoniacal (Berthelot).

ACHILLÉINE. s. f. V. Achilléique (*Acide*).

ÂCORÉE. s. f. [de α privatif, et κόρη, pupille]. Absence de pupille. V. Pupille.

ACRETÉ. s. f. V. Acre.

ADIPOME. s. m. (Cruveilhier). Synonyme de *lipome*.

ADJUVAT. s. m. [de *adjuvare*, aider]. Fonction de celui qui est appelé à servir d'aide dans les opérations et l'enseignement de l'anatomie, de la physiologie, de la chirurgie et de la médecine.

ÆSTHÉSIOMÈTRE. s. m. [de αἴσθησις, sensation, et μέτρον, mesure]. Instrument destiné à déterminer le degré de sensibilité de la peau, etc. C'est une sorte de compas d'épaisseur à branches terminées en pointe.

ÂGE. s. m. — *Age moyen des décédés*, *des vivants* ; *âge probable*. V. Vie *moyenne* et Vie *probable*.

AGÈNE. adj. et s. Synonyme d'*agénosome*.

AGLOBULIE. s. f. Diminution ou absence des globules, en parlant de ceux du sang particulièrement.

AKIDOPEIRASTIQUE. s. f. [de ἀκίς, pointe, et πειράζειν, explorer]. Exploration des parties profondes par des instruments piquants (Middeldorpf), tels que les aiguilles à acupuncture, les explorateurs, les trocarts, etc. V. Acupuncture, Explorateur et Trocart.

ALBIDE. adj. [*albidus*]. Qui est blanchâtre. — *Couche albide profonde de la peau*. Ancien nom de la partie du derme dont la coupe offre une teinte blanchâtre.

ALCOOLIQUE. s. m. Nom générique des médicaments qui ont l'alcool pour excipient ou pour agent essentiel ; telles sont les teintures d'aloès (elixir de longue vie), d'aconit, etc. — En chirurgie, l'emploi des alcooliques comme humectants de la charpie et des compresses favorise la réunion immédiate, prévient le phlegmon diffus, les phlegmasies des synoviales tendineuses, l'infection purulente, les phlébites et les angioleucites. Dans le pansement des plaies récentes, on doit les préférer aux corps gras tels que les cérats et les pommades, et même aux cataplasmes (Bataille, etc.).

ALIZARAMIQUE (Acide). Il est violet rougeâtre tant qu'il est humide (Schützenberger), presque noir quand il est sec. Il est sensiblement soluble à froid dans l'eau, plus soluble à chaud. L'alcool froid, même

étendu ; le dissout en se colorant en beau rouge violacé ; il en est de même de l'éther. L'acide alizaramique se dépose, par l'évaporation spontanée de sa solution alcoolique, sous forme d'une poudre cristalline indéterminée. Il est soluble dans l'ammoniaque et les alcalis, par rapport auxquels il joue le rôle d'un acide faible. Chauffé sur une lame de platine, il brûle sans se volatiliser. Il teint les tissus mordancés en couleurs qui rappellent celles de la garance. ($C^{20}H^{24}O^6.Az^3H.$)

ALIZARATE. s. m. Nom générique de la combinaison des bases avec l'alizarine. ($C^{20}H^{14}O^6$.)

ALOÏNE. s. f. V. ALOÏN.

AMENDEMENT. s. m. Diminution de l'intensité et de la gravité d'un ou de plusieurs phénomènes morbides.

AMIDIAQUE. s. f. Composé qui se forme au contact de l'amidon et de l'ammoniaque. Il représente l'union de 1 équivalent d'amidon et de 1 équivalent d'ammoniaque. Il joue le rôle de base faible qui s'unit aux acides, mais ne précipite pas les bases métalliques des sels (Ch. Blondeau).

AMPHORICITÉ. s. f. — *Amphoricité pleurétique* (Trousseau). Existence du bruit amphorique dans la plèvre.

AMPUTATION, page 60, ligne 37, *au lieu de* Alençon, *lisez* Ed. Alanson.

AMYÉLENCÉPHALIE. s. f. [de α privatif, μυελὸς, moelle, et *encéphale*]. Anomalie caractérisée par l'absence de tout le système nerveux central, moelle épinière et encéphale.

AMYLAMINE. s. f. V. AMYLIAQUE.

AMYLÉNIQUE. adj. Qui concerne l'amylène.

AMYLÉNISATION. s. f. Administration de l'amylène comme anesthésique.

ANASTROPHE. adj. et s. [de ἀναστρέφειν, renverser]. Qui est atteint d'inversion splanchnique.

ANAUDIE. s. f. [de α privatif, et αὐδὴ, voix]. L'aphémie.

ANESTHÉSIMÈTRE. s. m. Instrument destiné à déterminer le degré d'anesthésie, d'après l'état de la sensibilité. — Instrument destiné à mesurer la quantité administrée d'un anesthésique. V. HAPHÉMÉTRIQUE.

ANGIONOME. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et νομὴ, ulcération]. Ulcère des vaisseaux.

ANGIONOSE. s. f. Maladie des vaisseaux.

ANGIOSIALITE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et σίαλον, salive]. Inflammation des conduits salivaires en général, et en particulier du canal de Sténon.

ANGIOTÉRIE. s. f. [de ἀγγεῖον, vaisseau, et τέρας, mot francisé]. — *Angiotérie monocardiaque* (Leblond). Anomalie consistant en la présence d'un cœur à double cavité chez les oiseaux, etc.

ANHYDRIDE. s. m. Nom générique donné par les chimistes à la série des composés obtenus par la déshydratation successive, équivalent par équivalent, d'un premier composé hydraté, jusqu'à ce qu'on arrive à l'obtenir anhydre. L'acide silicique anhydre (Si^2O^4) a pour hydrate SiH^4O^8 qui, en perdant H^2O^2, donne un premier anhydride SiH^2O^6. Mais plusieurs molécules d'hydrate silicique peuvent s'unir et former, en perdant de l'eau, une série d'anhydrides intermédiaires par leur composition entre l'acide silicique hydraté normal et l'acide silicique anhydre.

ANILÉINE. s. f. V. FUCHSINE.

ANONE. s. m. Nom français des espèces du genre *Anona*. V. COROSSOLIER.

ANTI-APOPLECTIQUE. adj. Se dit des remèdes recommandés pour prévenir l'apoplexie.

APHAQUE. adj. [de α, privatif, et φακὸς, lentille, cristallin]. Qui est privé de lentille, de cristallin, soit par suite d'un accident qui en a causé sa luxation, soit par suite de l'opération de la cataracte.

APHASIE. s. f. [ἀφασία, perte de la parole]. Synonyme d'*aphémie*. V. APHÉMIE et PARALALIE.

APHASIQUE. adj. et s. Qui concerne l'aphasie, qui en est atteint.

APHÉMÉTRIQUE. Mauvais orthographe. V. HAPHÉMÉTRIQUE.

APHÉMIQUE. adj. et s. Qui se rapporte à l'aphémie, qui en est atteint.

APHRASIE. s. f. V. APHÉMIE et PARAMNÉSIE.

APHRODITE. adj. Ancien synonyme d'*hermaphrodite*.

APHTHONGIE. s. f. [de α privatif, et φθόγγος, son]. Maladie caracterisée par des troubles simultanés de la parole articulée et de la phonation (De Fleury).

APSÉPHALÉSIE. s. f. Abolition du tact avec conservation de la possibilité de ressentir les sensations douloureuses de piqûre, pincement, coupure, mais non celles de brûlure qui se rapporte à un mode distinct de sensibilité cutanée (Eigenbrodt, Spring).

ARCHÉTYPE. s. m. Nom donné, en anatomie générale comparative, à la notion abstraite d'un squelette ou ou de tout autre système de parties similaires (nerveuses, musculaires, etc.,) considéré comme un type immuable auquel on pourrait rapporter, comme étant de simples dérivations naturelles, les formes de chaque système offertes par toutes les espèces et tous les âges de chaque individu.

ARSENICISME. s. m. Synonyme d'*arseniciase* ou intoxication chronique par l'arsenic, chez les individus forcés d'en prendre durant plusieurs mois dans certains cas d'affections cutanées et de fièvres. Ce sont de la salivation, de l'ardeur à la gorge, du gonflement des paupières, et l'anaphrodisie (Rayer, Charcot) qui survient vers le troisième mois de l'usage du médicament et disparaît lorsqu'on le cesse.

ARTHRITIDE. s. f. V. ARTHRITIE.

ARTHRITIS. s. f. V. ARTHRITIE et ARTHRITE.

ARTHRITISME. s. m. État général qui favorise le développement des maladies articulaires.

ATAXO-PHÉMIE. s. f. [de ἀ privatif, τάξις, ordre, et φημὶ, parler]. Défaut de coordination des mots ; état cérébral qui le cause.

ATÉLO-MYÉLIE. s. f. [de ἀ privatif, τέλος, fin, et μυελὸς, moelle]. Monstruosité caractérisée par l'absence de moelle épinière.

ATÉLO-RACHIDIE. s. f. Monstruosité caractérisée par le défaut partiel ou total du rachis.

ATRÉTISME. s. m. Synonyme d'*atrésie*.

AUTONOMIE. s. f. [αὐτονομία, indépendance, gouvernement par soi-même]. Se dit, en biologie, de ce qui a des lois propres, indépendantes, c'est-à-dire irréductibles à d'autres lois. L'organisation offre aux observateurs des faits généraux ou lois qui lui sont propres, qui ne rentrent pas dans ceux de la chimie, de la physique, de la mécanique. De là on dit que l'anatomie a son autonomie. L'anatomie pathologique ne montre que des perturbations de l'état normal, insaisissables sans la connaissance de ce dernier, déviations qui ne sont que des modifications en plus, en moins ou aberrantes des dispositions habituelles ; elle

ne constitue ainsi qu'une des formes de l'anatomie comparée dans laquelle la comparaison porte seulement sur les parties du corps d'une même espèce animale examinée suivant l'ordre d'une succession de conditions diverses. De là vient que l'anatomie pathologique est dépourvue d'autonomie, c'est-à-dire d'indépendance par rapport à l'anatomie normale, ses lois n'étant pas irréductibles, mais bien au contraire étant une suite de celles de l'organisation envisagée d'une espèce et d'un âge à l'autre. La pathologie n'est pas davantage douée d'autonomie et d'indépendance, car les lois de l'étiologie, de la symptomatologie et de la thérapeutique ne sont qu'un prolongement de celles de la physiologie observées dans des conditions nouvelles. — Par automonie des éléments anatomiques, on entend que ces parties constituantes et par suite les tissus, les systèmes, les organes, etc., qu'ils forment, sont non-seulement distincts les uns des autres anatomiquement, mais encore doués d'une *vie propre;* c'est-à-dire, qu'ils remplissent un rôle spécial que sont incapables de remplir les autres espèces, et nul ne voit se transformer ses propriétés caractéristiques à cet égard en celles qui sont dévolues à un autre, comme, par exemple, la contractilité en innervation, ou *vice versâ*. Ainsi la vie propre des éléments anatomiques consiste en ce que chacun a son autonomie au point de vue du lieu, de l'époque et du mode de son apparition dans l'économie sans avoir de lien généalogique direct avec quelque autre élément, au point de vue de sa manière de se développer et de se nourrir. Outre ces qualités physiologiques communes, chacun en présente une autre qu'il possède seul et qui le rend facteur de telle ou telle chose dans l'économie, comme, par exemple, la contractilité ou un mode de l'innervation. Ceux qui n'ont que des propriétés végétatives offrent quelque particularité de l'une de ces propriétés qui les rendent aptes à jouer un rôle spécial en rapport avec leur constitution anatomique spécifique. C'est ainsi par exemple que les hématies ont pour rôle particulier d'accomplir, pour les gaz de l'économie, ce que le plasma fait pour les aliments et pour les principes désassimilables liquides ou solides dissous. Elles remplissent ce rôle en raison de l'exagération qu'elles présentent d'un des côtés de la nutrition, celui qui concerne l'assimilation et la désassimilation des principes gazeux, l'oxygène et l'acide carbonique, que tous les éléments anatomiques sans exception assimilent et forment par désassimilation. Or c'est de la nutrition exagérée, dans un élément anatomique pour un principe immédiat comme tel ou tel gaz, dans une autre espèce de cellule pour d'autres espèces de principes, comme les principes gras ou les sucres, etc., que résulte la nutrition ou rénovation moléculaire générale. De là résultent d'autre part soit l'absorption, soit les sécrétions, selon que l'acte d'assimilation pour tel principe, ou la propriété de formation désassimilatrice pour tel autre, l'emporte au sein des espèces d'éléments anatomiques qui composent principalement les tissus dans lesquels ont lieu ces phénomènes. C'est de la sorte que chacun des éléments est facteur de quelque chose avec solidarité d'action par rapport aux autres espèces, fait en corrélation avec leur solidarité d'association.

AUTOSTÉTHOSCOPE. s. m. [de αὐτὸς, soi-même, et *stéthoscope*]. Stéthoscope permettant l'auscultation sur soi-même aussi facilement que sur un malade à examiner et fondé sur les principes rationnels de l'acoustique. D'après des expériences relatées par Müller, les membranes sont, de tous les corps, ceux qui transmettent le plus facilement les sons à travers le milieu aérien. Quand il s'agit de percevoir les sons qui se passent dans l'intérieur du corps, on ne peut éviter l'intervention de l'air, ne fût-ce que dans le conduit auditif, où forcément c'est lui qui fait vibrer le tympan. Si donc on conçoit un appareil membraneux qui, d'une part, s'empare des vibrations que transmet la paroi solide de la poitrine, et qui, d'autre part, transmet à son tour toutes les vibrations qu'il a perçues sans perte jusqu'au conduit auditif, et qui ne permette pas à celui-ci de communiquer avec l'air extérieur comme tous les anciens stéthoscopes, on aura un système de transmission à peu près parfait. A cet effet, il a fallu créer, pour la membrane vibrante et de perception, une disposition qui lui permît de s'adapter complétement à une région quelconque du corps, et pour cela qui lui permît de prendre une forme convexe. On serre donc entre deux anneaux concentriques deux membranes en caoutchouc vulcanisé, avec la possibilité d'insuffler les deux membranes entre les anneaux et de manière à leur faire prendre la forme d'une lentille. Il est clair que toutes les vibrations perçues par la surface convexe extérieure seront transmises à la surface concave de la seconde membrane par l'intermédiaire de l'air enfermé sans issue. Cette lentille est renfermée dans une petite capsule hémisphérique communiquant elle-même avec un tuyau en caoutchouc assez résistant pour que les vibrations de l'air se continuent intégralement dans leur sens longitudinal sans donner lieu à des pertes latérales. Ce tuyau par un embout s'engage dans le conduit auditif de manière à le boucher. On voit par là qu'il n'existe aucune solution de continuité favorisant une perte de son par communication avec l'extérieur depuis la paroi de la poitrine, par exemple, jusqu'à la membrane du tympan. Cet instrument permet au médecin d'écouter à distance, lui épargne tous les inconvénients, ainsi qu'aux malades, qui résultent de l'extrême rapprochement de la tête qui écoute avec le corps du sujet à examiner. (Hiffelsheim.)

B

BACCILARIÉES. s. f. pl. Nom d'une famille d'algues microscopiques formées de cellules allongées, étroites, en forme de baguette, dont les *diatomées* sont la principale tribu. V. NAVICULE.

BADIGEONNAGE. s. m. Action de badigeonner. — *Badigeonnage médicamenteux.* Action d'étendre sur la peau ou une muqueuse un collutoire, une teinture, un extrait, etc., à l'aide d'un pinceau.

BALNÉOTHÉRAPIE. s. f. Traitement par l'administration méthodique des bains.

BAROLOGIE. s. f. [de βάρος, pesanteur, et λόγος, traité]. Partie de la physique qui traite des phénomènes de la pesanteur. (A. Comte, 1835.)

BÉANCE. s. f. État de ce qui est béant. — *Béance des veines.* État des veines adhérentes aux tissus dont les parois coupées en travers ne s'affaissent pas (foie, thyréoïde). — *Béance des voies respiratoires.* État continuellement tubuleux et ouvert au passage de l'air que présentent les conduits respiratoires externes depuis les narines jusqu'aux petites bronches, par suite de leurs dispositions anatomiques.

BÉTA-ÉRYTHRINE. s. f. (Menchutkin). Principe extrait d'un lichen, la *Roccella fuciformis.* Poudre

cristalline blanche, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Ce corps est très-faiblement acide, rougit à peine le papier tournesol. Il fond, puis brûle avec une flamme brillante si on le chauffe sur la lame de platine. ($C^{42}H^{24}O^{20}.H^2O^2$.)

BÉTA-PICRO-ÉRYTHRINE. s. f. Produit obtenu en chauffant la *béta-érythrine* dans l'alcool. C'est une poudre légère cristalline, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther, très-légèrement acide. ($C^{26}H^{16}O^{12}$.)

BICORPS. adj. et s. Synonyme de *disome*.

BIJUMEAU. adj. et s. Nom des monstres doubles.

BILLOT. s. m. En vétérinaire, mors de bois, autour duquel on attache un sac renfermant le médicament qu'on veut faire prendre à un cheval.

BIOGÈNE ou **BIOGÉNIQUE.** adj. [de βίος, vie]. Qui engendre la vie, qui en favorise le développement.

BISEXUEL. adj. Qui concerne l'hermaphrodisme.

BLUTAGE. s. m. Le *blutage du blé* est une opération qui a pour résultat d'extraire de la farine tout le son qu'elle peut contenir, quand elle se fait, comme aujourd'hui, à 20 ou 25 pour 100, au lieu de 10 ou 12, taux auquel on blutait il y a une trentaine d'années. Poggiale a noté 34, 57 pour 100 de cellulose (ligneux) dans le son; Payen n'y en reconnaît que 4; Millon 9, 7; Kekulé 9, 2. Millon croit avoir trouvé la cause de ces divergences dans la différence qui se trouve entre le son obtenu par la mouture habituelle et celui qu'on obtient de la mouture des blés fraîchement lavés. Poggiale pense qu'on doit regarder le son comme une substance peu précieuse, parce que, d'après ses recherches, elle contiendrait 44 pour 100 seulement de parties assimilables et 46 pour 100 de parties non assimilables, et qu'enfin des chiens nourris par lui de son diminuaient régulièrement de poids, ce qui n'avait pas lieu quand il les alimentait avec du pain. (Selon Magendie, ces mêmes animaux vivaient avec du pain de son, et ils mouraient quand on les nourrissait de pain blanc.) Suivant Mouriès, si le pain dans lequel on a laissé du son n'est pas nourrissant au même degré que le pain qui en est dépourvu, il compense cette infériorité par des qualités importantes au point de vue de la digestibilité; il est en outre plus sapide. Enfin il a pour effet, soit en vertu de ses propriétés fermentescibles, soit par un effet mécanique des ligneux qu'il contient, d'accroître le mouvement péristaltique des intestins, et, par suite, de rendre les selles plus fréquentes et plus faciles chez les personnes sujettes à la constipation. V. Pain.

BOITES DE SECOURS. V. Secours *publics*.

BORROZAIL. s. m. Maladie qui sévit parmi les peuples qui habitent le long de la rivière du Sénégal, et dont les symptômes ont beaucoup d'analogie avec ceux de la vérole.

BOURBOUILLE. s. f. Nom vulgaire du *Lichen tropicus*.

BRASSICOUR. adj. Se dit d'un cheval qui ploie le canon de la jambe en dessous au lieu de le laisser tomber d'aplomb.

BRONCHO-MYCOSIS. s. f. [de μύχης, champignon]. Production de cryptogames parasites dans les bronches.

BRONCHO-PLEURÉSIE. s. f. Maladie caractérisée par une bronchite et une pleurésie simultanées.

BULBO-URÉTHRAL. adj. Qui se rapporte au bulbe uréthral et à l'urèthre. — *Artères bulbo-uréthrales*. Branches de l'artère honteuse ou de l'artère profonde de la verge, naissant à 3 centimètres en avant des artères bulbeuses et pénétrant dans la partie antérieure et supérieure du bulbe, pour se prolonger dans la partie spongieuse de l'urèthre jusqu'au gland où elles s'anastomosent avec les dorsales de la verge.

C

CACHIMAN. s. m. — *Cachiman épineux*, l'un des noms du corosol. V. ce mot.

CALCIFIÉ. adj. Qui a subi la calcification. Se trouve dans quelques écrits pour *ossifié* en parlant du cartilage.

CAPROENE. s. m. L'hexylène.

CAPROYLÈNE. s. m. Synonyme d'*hexyle*. V. ce mot.

CAPRYLÈNE. s. m. L'hexylène.

CARBONCULEUX. adj. Qui concerne la maladie appelée charbon : *virus carbonculeux*, *accidents carbonculeux du sang de rate*, etc.

CARCINOSE. s. f. [de κάρκινος, cancer]. Eisenmann, à qui on doit ce mot, nomme ainsi un groupe morbide comprenant le tubercule, le squirrhe et l'encéphaloïde. Synonyme de carcinome dans quelques écrits, de production du cancer chez d'autres. — *Carcinose miliaire aiguë* (*Carcinosis miliaris acuta*. H. Demme 1858). Production rapide, primitive ou consécutive, de nombreuses petites masses des tissus dits cancéreux dans l'épaisseur ou à la surface des organes internes. Leur volume varie de celui d'un grain de millet à celui d'une noisette ou environ. C'est par une comparaison erronée de la génération des éléments anatomiques constituant ces masses avec l'apparition des éruptions miliaires, qu'on s'est servi du mot *éruption* pour désigner la production de cette altération des tissus.

CARDIATÉLIE. s. f. [de καρδία, cœur, et ἀτελής, incomplet]. Développement incomplet du cœur.

CARNISATION. s. f. V. Carnification.

CASA. V. Icaja.

CAVICOLE. adj. [de *cavus*, creux, et *colere*, habiter]. Se dit des larves d'œstres ou *hypodermes* qui vivent dans les cavités nasales ou auditives. V. Larve.

CAVITAIRE. adj. Qui concerne la cavité du corps ou d'un organe. Cuvier appelait *vers intestinaux cavitaires* ceux qui ont un intestin flottant dans la cavité du corps, avec bouche et anus distincts.

CELLULOSITÉ. s. f. (Cuvier). État de ce qui est pourvu de cellules, de ce qui en forme par entrecroisement. — Dans quelques auteurs, nom du tissu lamineux considéré comme limitant des cellules remplies de liquides, de graisse, etc.

CÉPHALOTHLASIE. s. f. [de κεφαλή, tête, et θλάω, écraser]. Synonyme de *céphalotripsie* (Hüter).

CÉPHALOTHLASTE. s. m. Espèce de *céphalotribe* inventé par Hüter.

CÉPHALOTRIPTEUR. s. m. Synonyme de *céphalotribe*.

CHEYLETE. s. m. V. Tyroglyphe.

CHLORODYNE. s. f. [de *chloroforme*, et ὀδύνη douleur]. Remède contre la douleur, de quelques empiriques anglais. Il est composé de chloroforme, 30 gr.; éther sulfurique, 20 gram.; acide perchlorique, 30 gram.; teinture de cannabis indica, 20 gram.; mélasse, 200 gram.; teinture de capsicum, 30 gram.; morphine, 10 gram.; acide prussique médicinal (2 p. 100), 10 gram.; huile essentielle de menthe poivée

50 gram. Faites dissoudre la morphine dans l'acide perchlorique. Ajoutez l'éther, le chloroforme, l'essence, les teintures et enfin la mélasse. Bien agiter avant de s'en servir, le liquide se séparant toujours. L'usage thérapeutique règle la dose du médicament, soit qu'on s'en serve comme antispasmodique ou comme diaphorétique, anodin, stimulant, etc. La chlorodyne (mot inventé pour l'occasion) possède, dit-on, toutes les propriétés médicinales des diverses substances qui entrent dans sa composition. On prescrit généralement la chlorodyne à la dose de 4 à 5 grammes (30 grammes de sirop simple ou mucilage de gomme, eau simple 250 grammes); une cuillerée à bouche toutes les heures.

CHLORRHODIQUE et non **CHLORRODIQUE.** (Acide). Corps acide, azoté, cristallisant en aiguilles microscopiques, coloré en rose par le chlore. Trouvé dans le pus de la nécrose phosphorée, des abcès par congestion et dans le suc cancéreux (Bödeker). Il semble être le même que l'*acide pyique* V. Pyique.

CHOLÉMIE. s. f. V. Cholhémie.

CHOLESTÉRÉMIE ou **CHOLESTÉRHÉMIE.** s. f. [de *cholesterine*, et αἷμα, sang]. La cholestérine produite dans le système biliaire est rejetée de l'économie avec la bile. Si cette séparation n'a pas lieu, il y a accumulation de cholestérine dans le sang et empoisonnement de l'organisme ou *cholestérémie* (Flint). Frerichs a décrit sous le nom d'*acholie* la suppression des usages du foie, et il attribue à cette suppression même les accidents cérébraux qui surviennent parfois à la fin de la cirrhose, tels que délire bruyant, spasmes, etc. Flint décrit ce même état sous le nom de *cholestérémie* et l'attribue à l'accumulation de la cholestérine dans le sang. La cholestérine existerait tantôt avec, tantôt sans jaunisse. Si, dans toute cirrhose, il n'y a pas cholestérémie, c'est que tout le foie n'est pas lésé et qu'une partie de l'organe suffit pour l'élimination de la cholestérine; de même que, dans la dégénérescence ou l'ablation d'un rein, l'organe restant continue à éliminer l'urée. Dans un cas de cirrhose grave, Flint a trouvé 0,922 de cholestérine sur 1000 parties de sang, tandis que, sur un cas de cirrhose bénigne, il n'a trouvé que 0,246.

CHROMATEUR. s. m. Nom des ouvriers qui fabriquent des chromates, l'acide chromique et les produits chimiques dans la composition desquels ils entrent. — *Maladies des chromateurs*. V. Chromate.

CHROMATISME. s. m. V. Chromisme.

CHROMOPSIE. s. f. [de χρῶμα, couleur, et ὄψις, vue]. État morbide dans lequel on perçoit comme colorés des objets incolores.

CISAILLE. s. f. En chirurgie, sorte d'ostéotome. V. ce mot et Sécateur.

CITRON. s. m. V. Citronnier. — *Suc de citron*. V. Suc.

COCCY-PUBIEN. (pour *coccygio-pubien*). adj. Se dit du diamètre du bassin mesuré du coccyx à la symphyse pubienne.

COCOTTE. s. f. L'un des noms vulgaires de l'œdème des paupières, et de la *Stomatite aphtheuse*.

COMPAS. s. m. Instruments destinés à mesurer les parties externes et internes du bassin, dans les cas de rétrécissement, les diamètres de la tête, les voussures thoraciques, les tumeurs, etc. — *Compas pelvimètre*. Il est composé de feuilles de métal très-minces et articulées à leur partie moyenne par deux charnières qui l'arrêtent solidement dans toutes les positions et se fléchissent de même. L'instrument se réduit ainsi à la moitié de sa longueur et au quart de sa largeur. (Charrière.)

CONCHINIEN. adj. Qui se rapporte à la conque de l'oreille, au cartilage de la conque. — *Muscles conchiniens*. V. Concho-anthelix.

CONCRESCIBLE. adj. Se dit de certains fluides et solides de l'économie, susceptibles de durcir sans se coaguler à proprement parler.

CONFINEMENT. s. m. En hygiène, agglomération forcée des hommes ou des animaux dans les salles d'hôpitaux, les casernes, les navires, sous les tentes, dans les écuries, etc. (V. Encombrement), sans possibilité d'exercice et de respiration en plein air, proportionnellement aux besoins naturels.

CONTEXTURE. s. f. S'est dit pour *texture*.

CORIAMYRTINE. s. f. V. Redoul.

COROSOL ou **COROSSOL.** s. m. Espèce de *corossolier* (*Anona muricata*, L.), dont le fruit est aromatique, alimentaire, soit cru, soit en conserves et en gelées. V. Corossier.

COSTIFORME. adj. Qui est en forme de côte. — *Apophyses costiformes*. Nom donné par beaucoup d'anatomistes à la moitié antérieure des apophyses transverses cervicales, parce qu'elles se trouvent sur le plan de l'articulation des côtes aux vertèbres dorsales, parce qu'elles se développent par un point osseux distinct, parce que quelquefois par anomalie elles constituent une petite pièce distincte articulée et non soudée avec le corps de la vertèbre cervicale, et enfin parce que chez quelques animaux existent à la place correspondante de véritables côtes cervicales. A la région lombaire le même nom est donné aussi et par les mêmes raisons aux lames minces, étroites, aplaties, que divers anatomistes appellent *apophyses transverses lombaires*. Ces vertèbres lombaires ont pour analogues des apophyses transverses dorsales, les *tubercules apophysaires*, saillant derrière les apophyses articulaires.

COSTOTOME. s. m. et adj. [de *costa*, côte, et τέμνειν, couper]. Sorte de gros ciseaux courbes sur le tranchant, dont une lame est concave et l'autre plus large est convexe, assez fortes dans toutes leurs parties pour couper les côtes et autres os.

COUPE. s. f. En anatomie, la surface de section d'un organe d'un tissu. — *Coupe mince*. Tranche d'un organe ou d'une portion d'organe, assez peu épaisse pour être transparente ou demi-transparente et pouvoir être observée par lumière transmise à l'œil nu ou sous le microscope.

CRÉTIFICATION. s. f. [de *creta*, craie, et *facere*, faire]. Passage d'un tissu à l'état crayeux ou crétacé.

CUIRASSE. s. f. Nom donné à divers pansements et bandages inamovibles. — *Cancer en plaque* ou *en cuirasse*. V. Cancer et Tumeur.

CUTICOLE. adj. [de *cutis*, peau, et *colere*, habiter]. On distingue, d'après leur habitat, les larves des œstridés en cuticoles, gastricoles et cavicoles. Les larves des cuticoles vivent seules sous la peau, où elles déterminent des bosses ou tumeurs furonculaires; manquant de crochets à leur extrémité buccale, elles ne peuvent se maintenir dans l'estomac, dans les fosses nasales, ou dans le conduit auditif. V. Œstre.

CYLINDROMA. Mot barbare qui, dans quelques écrits médicaux, désigne les tumeurs épithéliales à cellules de la variété prismatique ou cylindrique.

D

DACRYOCYSTOBLENNORRHÉE. s. f. Écoulement muqueux par le sac lacrymal.

DÉDUPLICATION. s. f. L'un des noms de la segmentation ou scission des cellules végétales et animales. V. Fractionnement.

DÉFIBRINÉ, ÉE. adj. Se dit des humeurs qu'on a privées de la fibrine qu'elles contenaient.

DIASTEMASIE. s. f. V. Diastématie.

DIATOMÉES. s. f. pl. [de διὰ, en travers, et τομαῖος, coupé]. Tribu d'algues microscopiques composées de frustules, articles ou cellules à paroi siliceuse, striée ou grenue, polyédriques, juxtaposées au sein d'une gangue gélatineuse, de manière à former des filaments simples ou rameux, isolés ou groupés, libres ou adhérents à d'autres corps, directement ou par des pédicelles plus ou moins allongés. Les fragillaires, les goniothèques, les campylodiscus, les surirella, les gomphonema et autres genres, appartiennent à cette famille. V. Navicule.

DISJONCTIF, IVE. adj. Qui concerne la disjonction. — *Action disjonctive* (Hunter). Celle par laquelle un tissu malade, comme un os nécrosé ou une eschare, se détache d'un tissu vivant.

E

ECTATIQUE. adj. Qui concerne la dilatation, l'ectasie. V. ce mot.

ÉLECTIVITÉ. s. f. Qualité que possèdent certaines substances de se fixer à certains éléments anatomiques ou à certaines humeurs, selon leur composition immédiate, et par suite d'en modifier les propriétés. Restant inertes à l'égard des autres éléments anatomiques ou d'autres humeurs, elles semblent ainsi choisir les premiers à l'exclusion de ceux-ci.

ÉLECTROLOGIE. s. f. [de *électricité*, et λόγος, traité]. Partie de la physique qui traite des phénomènes et des lois de l'électricité. (A. Comte, 1835.)

EMBRYOTHLASIE. s. f. [de *embryon*, et θλάω, écraser]. Opération qui consiste à broyer le corps du fœtus en général. (Hüter.)

ENCOMBREMENT. s. m. En hygiène, disproportion entre l'étendue d'une habitation donnée et le nombre des individus sains ou malades destinés à y vivre. Dans ces conditions, l'homme et les animaux se nuisent à eux-mêmes par viciation de l'air ; la nocuité se continue encore au delà du moment où l'air a été renouvelé et où la population des bâtiments a diminué, par suite de ce fait que les miasmes produits (V. Miasme) imprègnent les parois des salles, des meubles, des rideaux, etc., et obligent de les recrépir, laver ou revernir pour combattre efficacement les effets de l'encombrement. Les dangers de celui-ci dépendent de la viciation miasmatique de l'air, surtout pendant la nuit, par les excrétions naturelles solides, liquides et gazeuses, toutes facilement putrescibles (V. Virulent), surtout à la température des habitations de l'homme. Dans les hôpitaux, il faut y joindre l'influence de la fétidité préexistante et de l'abondance des excrétions et déjections, du pus des plaies, des parties en voie de gangrène ou de pourriture d'hôpital, l'odeur et la vapeur des tisanes, des cataplasmes, les émanations de l'éclairage, de la literie, des latrines trop rapprochées, mal construites et mal tenues. Les effets de l'encombrement par des hommes sains, sont l'apparition de diarrhées, de dysenteries, d'affections typhoïdes prenant rapidement, promptement, un caractère grave et épidémique. Dans les écuries encombrées surviennent des affections analogues et la morve, le charbon, etc. Toute augmentation du nombre des malades dans une salle d'hôpital amène une augmentation de mortalité, non-seulement par suite des effets sus-mentionnés de l'encombrement, mais encore parce que le repos et le sommeil nécessaires à la réparation nutritive et cicatricielle manquent, par suite des impressions pénibles qui se multiplient autour de chaque malade ; impressions causées par les cris et les plaintes des uns, par la mauvaise odeur et la malpropreté, les accidents nerveux, le délire, l'agonie, la mort des autres, la vue du transport des cadavres, etc. Dans les hôpitaux, l'encombrement est aussi la cause de la pourriture d'hôpital, du typhus et du choléra, aussi bien que dans les camps et sur les vaisseaux. Il est reconnu aujourd'hui qu'on peut produire, augmenter, diminuer ou supprimer les effets de l'encombrement dans une même salle, une même caserne, un même vaisseau, etc., selon qu'on élève ou abaisse le nombre des habitants ou des lits. V. Hospitalier.

ENDOCARDIAQUE. adj. Se dit des bruits et autres phénomènes qui se passent dans les cavités du cœur.

ENDOPÉRICARDITE. s. f. L'endocardite.

ÉQUINE. s. f. V. Vaccine *du cheval*.

ÉSERINE. s. f. Alcaloïde de la *fève du Calabar* (A. Vée et M. Level). Solide, cristallisable, faiblement amère ; soluble dans l'éther, l'alcool, le chloroforme et les acides. Fond à la chaleur en répandant des vapeurs blanches et brûle sans résidu. Une seule goutte de la dissolution au millième introduite entre les conjonctives produit une contraction excessive et persistante de la pupille.

ESSENTIALISATION. s. f. En médecine, personnification des propriétés vitales considérées comme douées d'une essence propre et d'une indépendance spécifique.

ÉTHYLALIZARINE. s. f. Schutzenberger a préparé l'éthylalizarine, en chauffant à 150° un mélange d'alizarate de soude, d'alcool et d'iodure d'éthyle. C'est un corps jaune clair insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et cristallisant difficilement en petites aiguilles jaunes microscopiques ($C^{12}H^{11}O^{3}$ ou $C^{24}H^{28}O^{6} = C^{20}H^{12}(C^{2}H^{5})^{2}O^{6}$).

ÉTHYLPURPURINE. s. f. (Schutzenberger). Le purpurate de soude chauffé à 140° avec de l'iodure d'éthyle et de l'alcool se dédouble en iodure de sodium et en éthylpurpurine. Celle-ci se présente sous forme de petits grains cristallins d'un beau rouge clair, très-peu solubles dans l'alcool, même bouillant, insolubles dans l'eau ($C^{44}H^{34}O^{45} = C^{40}H^{22}(C^{2}H^{5})^{2}O^{14} + H^{2}O$).

ÉVIDEMENT. s. m. Action d'enlever une substance de l'intérieur d'une cavité naturelle ou accidentelle. — *Évidement des os* et *évidement sous-périosté*. V. Résection.

EXOCARDIAQUE. adj. [de ἔξω, hors, et καρδία, cœur]. Se dit des bruits du cœur produits hors de sa cavité, comme le bruit de frôlement dû au frottement de la surface externe du cœur et du péricarde pariétal.

EXOMPHALIE. s. f. V. Exomphale.

F

FERA ou **FERRA**. s. f. Poisson alimentaire du lac de Genève et autres lacs de la Suisse appartenant au genre *Saumon*. C'est le *Coregonus fera* Jurine. Il a été considéré par les uns comme une variété du lavaret du lac du Bourget, par d'autres soit comme le *Salmo oxyrrhincus*, L., ou Houting des Hollandais, soit enfin comme le *Salmo Wartmanni*, Gmelin, qui est l'*ombre bleu*.

FLUIDIFICATEUR. adj. et s. m. Se dit de quelques agents qui, comme les ferments, le suc gastrique, etc., ont la propriété de faire passer à l'état fluide certaines substances solides, sans qu'il y ait dissolution de celles-ci par un liquide. V. LIQUÉFACTION.

FONCTIONNEMENT. s. m. Terme souvent employé en physiologie depuis quelques années pour désigner la mise en action de quelque organe, l'état d'activité d'un appareil.

FULIGO. Mot latin employé au masculin par quelques médecins pour désigner ce qu'on nomme plus communément *fuliginosité*.

G

GASTRICOLE. adj. [de *gaster*, estomac, et *colere*, habiter]. Se dit des larves d'œstres ou *hypodermes* qui vivent dans l'estomac. V. LARVE.

GÉLATINISATION. s. f. Passage d'un corps à l'état de gélatine ou à l'aspect gélatineux.

GÉNITO-SPINAL. adj. Qui concerne les organes génitaux et la moelle épinière.—*Centre génito-spinal du grand sympathique*. Centre nerveux moteur qui occupe un espace de quelques millimètres seulement, répond (chez le lapin) à la quatrième vertèbre lombaire, et donne naissance au quatrième nerf lombaire, qui sort entre la quatrième et la cinquième vertèbre. Budge a trouvé qu'une partie du nerf sympathique (*nerf sympathique lombaire*) sort de la moelle épinière, et que les mouvements involontaires de la partie inférieure du canal intestinal, de la vessie et des conduits déférents, ont leur point de départ dans la moelle et non dans les ganglions. Il y aurait donc ainsi dans la moelle épinière et allongée trois centres circonscrits dans un espace relativement très-petit, savoir: le centre respiratoire (nœud vital de Flourens), à l'extrémité du *calamus scriptorius*, source des mouvements respiratoires; le centre cilio-spinal, situé entre la sixième vertèbre cervicale et la quatrième dorsale, source des mouvements dilatateurs de la pupille et des artères de la tête; et le centre génito-spinal à la quatrième vertèbre lombaire, source du mouvement de la partie inférieure du canal intestinal, de la vessie et des conduits déférents. V. VASO-MOTEUR.

GLANDE COCCYGIENNE [all. *Steissdrüse*]. L'un des noms de la glande uropygienne des oiseaux (V. UROPYGIEN). Ce nom a aussi été donné par Luschka à des organes glanduliformes qu'il a découverts. Ils se rencontrent le long de l'artère sacrée moyenne à la face antérieure et sur la face postérieure du coccyx. Ce sont de petites masses formées par des saccules résultant de dilatations des rameaux artériels conformés de manières très-diverses et avec des degrés variés de complication. Ils sont isolés ou réunis. Leur groupement en plus ou moins grand nombre pour former un de ces corps glanduliformes, n'est soumis à aucune loi constante et dépend entièrement de la manière dont se subdivise l'artère sacrée-moyenne (J. Arnold). Toutes les parois artérielles prennent part à la constitution de ces dilatations. Du tissu lamineux avec des tubes nerveux et des réseaux capillaires leur est interposé.

GLOTTISCOPE. s. m. [de *glotte*, et σκοπεῖν, examiner]. Instrument composé d'un miroir porté sur une longue tige, destiné à l'examen de l'épiglotte et de l'orifice supérieur du larynx (Babington 1829), employé par son inventeur seul, mais abandonné faute d'un éclairage suffisant, puis oublié.

GOMMATE. s. m. Combinaison de l'acide gommique avec un corps jouant le rôle de base par rapport à lui.

GOMMIQUE. adj. Qui se rapporte aux gommes. — *Acide gommique*. Corps qui, uni à des traces de chaux et autres bases terreuses forme les gommes naturelles. Il donne une réaction acide à peu près équivalente à celle de l'acide carbonique. 100 parties sont neutralisées par 2,85 de potasse. La gomme naturelle renferme 1,72 de chaux ou 3,07 de carbonate de chaux représentant l'équivalent de 2,89 de potasse. V. MÉTAGOMMIQUE.

GRADUATEUR. adj. et s. m. Pièce destinée à faire varier l'intensité du courant électrique dans les appareils d'induction. Ce graduateur consiste en un cylindre creux de cuivre rouge qui enveloppe la bobine, et qui peut se tirer plus ou moins comme un tiroir, à l'aide d'une tige graduée, faisant saillie hors de la boîte. Le maximum d'intensité a lieu quand le graduateur est tiré de manière à découvrir tout à fait la bobine, et le minimum quand il la recouvre. Cette influence du cylindre enveloppant s'explique par des courants d'induction qui se produisent dans la masse.

GRAPHITIQUE. adj. Qui concerne le graphite. — *Acide graphitique* (Graham). Composé obtenu en traitant le graphite par l'acide azotique et le chlorate de potasse, et dont la composition est $C^4H^4O^5$; mais le poids atomique du carbone y est 33, c'est-à-dire celui du graphite, et non 12, qui est le poids atomique que présente le carbone dans tous ses autres composés.

GRAVIDISME. s. m. [de *gravida*, femme enceinte]. Ensemble des conditions que présente la femme grosse, en ce qui concerne tant l'appareil générateur que les autres appareils.

H

HAPHÉMÉTRIQUE. adj. [de ἁφή, le toucher, et μέτρον, mesure]. *Compas haphémétrique* (Beale, 1859). Æsthésiomètre sous forme de compas à pointes mousses, destiné à déterminer l'état de la sensibilité tactile normale ou troublée, d'après les sensations du sujet qui juge percevoir le contact d'une ou de deux pointes à leur degré réel ou non d'écartement.

HÉLICOÏDAL ou **HÉLICOÏDE**. adj. Se dit des organes disposés en hélice.

HÉMATOPOÈSE et non **HÉMATOPOIÈSE**. V. HÉMOPOÈSE.

HÉMATOPOÉTIQUE et non **HÉMATOPOÉTIQUE**. V. HÉMOPOÉTIQUE.

HÉMATORRHACHIS. s. f. ou m. [de αἷμα, sang, et *rachis*]. Hémorrhagie intra-rachidienne, soit des sinus du rachis, soit des enveloppes de la moelle épinière ou du tissu de celle-ci ; apoplexie de la moelle épinière.

HÉMIE. s. f. [de αἷμα, sang]. Maladie du sang en général. (Monneret.)

HÉMORRHAGIPARE. adj. Mot mal fait employé par quelques médecins pour désigner le vaisseau qui a fourni le sang d'un foyer apoplectique ou ce qui se rapporte à la production d'une hémorrhagie.

HEXOYLÈNE. s. m. (Caventou). Hydrogène carboné ($C^{12}H^{20}$) qui se forme pendant la préparation de l'alcool hexylique. V. HEXYLIQUE.

HEXYLE. s. m. Radical ($C^{12}H^{13}$), non encore isolé de l'alcool hexylique, etc. — *Hydrure d'hexyle* ($C^{12}H^{14}$). Hydrogène carboné retiré des pétroles d'Amérique distillés. On en obtient par l'action du brome sur l'hexylène.

HÉXYLÈNE. s. m. (*caproëne*, *caprylène*). Carbure d'hydrogène ($C^{12}H^{12}$). On peut l'obtenir en faisant agir l'*iodhydrate ioduré d'hexylène* sur l'oxyde d'argent. Il se forme de l'eau, de l'iodure d'argent et l'hexylène se dégage. — *Iodhydrate d'hexylène*. Produit résultant de l'action de l'acide iodhydrique sur la mannite ($C^{12}H^{14}I$).

HEXYLIQUE. adj. Qui a rapport à l'hexyle. — *Alcool hexylique* ($C^{12}H^{14}O^{2}$). On l'obtient en distillant le chlorure d'hexyle avec l'acétate d'argent. V. HEXYLÈNE.

HOMINIVORE. adj. V. LUCILIE.

HOSPITALIER, ÈRE. adj. Qui concerne les hôpitaux et les hospices. — *Hygiène hospitalière*. Partie de l'hygiène qui traite de la construction, de l'aménagement et du service des hôpitaux et des hospices. Il y a un grave inconvénient, au point de vue de la salubrité, à rassembler un trop grand nombre d'individus, malades ou même sains, dans un même lieu. Il importe de prévenir l'encombrement par la dissémination des blessés et la multiplication des hôpitaux. La multiplicité des lits engendre une mortalité considérable ; dans les grandes casernes, un trop grand rassemblement d'individus occasionne des maladies graves, épidémiques, qu'une large diminution de l'effectif seule a pu dissiper. Il faut, dans la construction d'un hôpital, assurer l'espacement et la dissémination des hommes, malades ou sains. Partout on a reconnu la supériorité des hôpitaux placés hors des murs sur ceux qui sont situés dans l'enceinte des villes ; la mortalité est moindre dans les premiers ; les opérations, petites et grandes, y réussissent invariablement. L'emplacement à la campagne réalise la meilleure condition. Pour concilier l'utilité des hôpitaux ruraux avec la nécessité des hôpitaux placés dans le centre des grandes villes, soit comme hôpitaux de secours, soit comme hôpitaux d'instruction, la grande majorité des hôpitaux de secours devraient être construits hors de l'enceinte des villes, en tenant compte cependant, pour les villes frontières, des nécessités de la défense et de la stratégie militaires. Au point de vue de la topographie, il convient encore que les hôpitaux soient situés sur des lieux élevés, découverts. La supériorité relative des petits hôpitaux sur les grands est reconnue de tous. Pour ce qui regarde la construction des hôpitaux, on admet, comme préférable, la forme rectangulaire, susceptible de s'étendre plus ou moins, mais toujours sur une seule et même ligne. Cette disposition ouvre un accès facile à l'air, aux vents, à la lumière, au soleil ; elle favorise le service et la surveillance. Il faut éviter la superposition des étages, pour empêcher l'infection de bas en haut, ou *vice versâ* ; éviter encore l'encadrement des constructions ; éviter enfin les sous-sol, à moins d'assurer une large aération souterraine. L'aspect extérieur des constructions doit être simple et digne ; il serait regrettable d'en faire des monuments de luxe. Mieux vaudrait, pour les malades, de simples baraques dans lesquelles ils auraient de l'air et de l'espace, qu'un édifice magnifique où ils seraient entassés La condition dominante, dans la question de l'hygiène hospitalière, c'est celle de l'espace et de l'air. Aussi les salles doivent-elles être larges par leurs dimensions, petites par le nombre des lits (qui ne dépassera pas le chiffre de 20 à 30, regardé comme déjà trop considérable par quelques chirurgiens et médecins), et au nombre de 5 à 10 au plus dans chaque hôpital. On y arrivera facilement par un large escalier, également favorable à la bonne exécution du service et au renouvellement de l'air. On établira des salles de rechange, qu'il faudra éviter de placer sous les combles, humides et froids en hiver, trop chauds en été. On aura une salle des convalescents, où l'on réunira tous les individus à qui il convient de ménager la transition de l'hôpital à la vie ordinaire, pour prévenir les récidives ou les rechutes, si communes lorsque la sortie de l'hôpital est prématurée. D'un autre côté, il conviendra de ne pas retenir trop longtemps les convalescents à l'hôpital, où ils sont exposés à contracter les maladies nosocomiales, épidémiques et autres. La disposition des fenêtres devra être telle qu'elles puissent permettre l'espacement régulier des lits et la ventilation permanente, sans exposer les malades à l'influence directe des courants d'air. Elles devront, pour cela, être percées à la partie supérieure. Le parquet sera partout substitué au dallage. Celui-ci exige, pour la propreté, des lavages qui entretiennent une humidité fâcheuse dans les salles, sauf dans le Midi où, grâce au climat, cet inconvénient se change en avantage. On se prémunit contre le développement des affections nosocomiales, épidémiques, par la réunion de toutes les conditions hygiéniques dont l'expérience a révélé l'importance. Par-dessus tout, il faut éviter l'encombrement, opérer la dissémination des malades, et développer, autant que possible, l'organisation du système si salutaire des secours à domicile.

HÔTEL-DIEU. s. m. V. HÔPITAL.

HYDATIFORME. adj. [de *hydatide*, et *forme*]. Qui est en forme d'hydatide ou qui en a la transparence. — *Tumeur hydatiforme de la mamelle* (Cooper). Lobules mammaires hypertrophiés, mous, transparents sous forme de vésicules hydatiques, faisant saillie dans des kystes de la mamelle.

HYDROGURE. s. m. (Thomson). Les hydrures gazeux.

HYDROXANTHIQUE. V. SULFOCARBOVINIQUE.

HYGIDE. adj. [mot mal fait, ὑγιής, ne pouvant donner *hygide*]. Qui concerne la santé. — *Activité hygide*. L'activité des organes dans l'état de santé par comparaison avec cette activité dans l'état de maladie générale.

HYMÉNOCHONDROÏDE. adj. et s. m. [de ὑμήν, membrane, et *chondroïde*]. Tissu morbide demi-transparent, de consistance cartilagineuse, cellulaire et membraneux (Heusinger).

HYMÉNOSTÉOÏDE. s. m. [de ὑμήν, membrane, et ὀστέον, os]. Tissu morbide dur, voisin de l'hyméno-chondroïde, contenant des vésicules pleines de graisse (Heusinger).

HYPERALBUMINOSE. s. f. Augmentation de la quantité d'albumine du sang, etc.

HYPERCHROMATOPSIE. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, χρῶμα, couleur, et ὄψις, vue]. L'un des noms de la *pseudochromesthésie*.

HYPÉRINOSE. s. f. [de ὑπὲρ, au delà, et ἴς, ἰνὸς, fibre]. Augmentation de la quantité de la fibrine.

HYPNOGÈNE. adj. et s. [de ὕπνος, sommeil, et γεννᾶν, engendrer]. Qui détermine le sommeil. L'acide cyanhydrique à la dose de 4 à 6 gouttes dans un verre d'eau sucrée, à prendre par cuillerées, est un hypnogène, sans période d'excitation comparable à celle qu'on observe lors de l'emploi de l'opium.

HYPODERME. adj. et s. [de ὑπὸ, sous, et δέρμα, peau]. Nom donné aux œstres cuticoles. V. Œstre.

I

IBOGA. Nom, au Gabon, d'une espèce de *Strychnos* qui n'est toxique qu'à hautes doses et à l'état frais. Pris en petite quantité, il est aphrodisiaque et stimulant du système nerveux; les guerriers et chasseurs en font grand usage pour se tenir éveillés dans les affûts de nuit; de même que pour le m'boundou, le principe actif réside dans la racine, qu'on mâche comme la coca.

ICAJA. Poison du Gabon aussi appelé *m'boundou*. Il appartient au genre *Strychnos*, de la famille des loganiacées, et l'infusion de l'écorce rougeâtre de sa racine prise à petite dose, est, dit-on, enivrante et diurétique; à la dose d'un demi-bol de racine râpée pour un bol d'eau, après une demi-heure d'infusion, elle est presque toujours mortelle. Le m'boundou du cap Lopez est connu au Gabon sous le nom de *casa* ou *icaja*. Depuis l'occupation française, il n'est plus administré aux indigènes soupçonnés d'un crime que dans les habitations lointaines et au fond des bois, où l'autorité européenne ne peut avoir d'action. (Duchaillu, Griffon du Bellay.)

INCOHÉRENCE. s. f. Manque de suite. — *Incohérence des idées*. État mental symptomatique de certains empoisonnements, etc., dans lequel la mobilité des idées ou des hallucinations fait que les scènes qui s'offrent à l'esprit changent continuellement, et le malade, dans ses discours, ne fait qu'exprimer ce qu'il croit voir et entendre.

INÉE. Nom des graines d'une apocynée du Gabon, où elle est aussi nommée *onage;* elles servent aux *Pahouins*, chasseurs d'éléphants, à empoisonner les petites flèches de bambou dont la moindre blessure donne, dit-on, la mort.

INNERVABLE. adj. Qui est susceptible d'innervation; se dit en physiologie, des éléments nerveux par rapport aux autres espèces qui ne sont pas douées de cette propriété.

INSALUBRITÉ. s. f. Qualité de ce qui est nuisible à la santé ou à son rétablissement. — *Insalubrité des hôpitaux*. Ses principales causes sont les faits accomplis entre le moment de l'accident et l'arrivée du blessé à l'hôpital (mode de transport à cheval ou en charrette, en voiture ou en chemin de fer, etc.); le retard ou l'insuffisance des soins et des moyens de traitement; la mauvaise disposition des bâtiments hospitaliers; l'encombrement; la contagion des malades voisins; l'insuffisance de la quantité d'air accordée à chaque malade, par-dessus tout la stagnation de l'air intérieur par défaut de circulation; l'infection par les latrines et les vases de nuit; l'infection par les linges, objets de pansement, et literie; l'infection par les parois des appartements habités; la mauvaise qualité de l'air extérieur, etc. Ces causes d'insalubrité se manifestent par l'apparition de fièvres puerpérales, d'infections purulentes, d'érysipèles, de pourriture d'hôpital, d'impossibilité de la réunion immédiate. C'est ainsi que l'infection purulente, si fréquente depuis bien des années dans les hôpitaux de Paris, paraît engendrée sur place et de toutes pièces, par la stagnation de l'atmosphère intérieure, par diverses influences extérieures, par l'encombrement, etc. Il y a beaucoup d'hôpitaux de province où cette maladie est inconnue.

INSUFFICIENTISME. s. m. [*insufficiens*, insuffisant]. Doctrine de ceux qui posent en principe l'insuffisance des moyens thérapeutiques pour la guérison des maladies et regardent l'expectation comme la base de tout traitement.

INSUFFICIENTISTE. adj. et s. m. Qui croit à l'insufficientisme.

INTRACARDIAQUE. adj. V. Endocardiaque.

ISOCARPÉ, ÉE. adj. [de ἴσος, égal, et καρπὸς, fruit]. Se dit des plantes dont les divisions du fruit sont en nombre égal à celui des divisions du périanthe.

ISOPATHE. adj. et s. m. Qui admet l'isopathie.

ISOPATHIE. s. f. [de ἴσος, égal, et πάθος, maladie]. Doctrine de ceux qui admettent que le pouvoir de la thérapeutique est égal à celui des causes morbifiques.

K

KAKERLAQUE. adj. et s. Synonyme d'*albinos*.

KAKERLAQUISME. s. m. Synonyme d'*albinisme*.

KÉLECTOME. s. m. [de κήλη, tumeur, et ἐκτομή, action de couper hors]. Trocart explorateur en forme de tire-bouchon pour extraire de la substance des tumeurs et en déterminer la nature avant l'ablation. (Bouisson.) V. Explorateur et Trocart.

KÉRATIQUE. adj. [de κέρας, cornée]. Qui concerne la cornée, ses maladies, etc.

KÉRATOPHYTE. s. m. [de κέρας, corne, et φυτὸς, né]. Nom des productions cornées accidentelles de la peau. V. Corne et Verrue.

KÉRATOSE. s. f. Génération des kératophytes.

KOIRADAIMATISME. s. m. La morve chronique du cheval. (Sage, 1841.)

L

LACTOPROTÉINE. s. f. [de *lac*, lait, et *protéine*]. (E. Millon et Commaille.) Nouvelle substance albuminoïde du lait. Le lait de vache en renferme toujours un poids variable de 2gr,90 à 3gr,49 par litre : lait de chèvre, 1gr,52 par litre; lait de brebis, 2gr,53; lait d'ânesse, 3gr,28; lait de femme, 2gr,77.

LAPAROTOMIE. s. f. [de λαπάρα, flanc, et τομὴ, section]. Opération de la hernie lombaire (V. Laparocèle), ou de l'anus artificiel, pratiquée dans la région lombaire. V. Anus *artificiel*.

LARYNGALGIE. s. f. [de *larynx*, et ἄλγος, douleur]. Douleur au larynx, névralgie laryngienne.

LAVARET. s. m. Poisson alimentaire du genre Saumon. Le lavaret du lac du Bourget est considéré par les uns comme étant la *grande marène* ou lavaret de Rondelet (*Salmo marœna*, Gmelin), par d'autres comme étant le *Salmo lavaretus*, L. Le *Salmo Wartmanni*, Bloch, à museau tronqué, indigène aussi du lac du Bourget, de celui de Constance et du Rhin, reçoit également le nom de *lavaret*.

LAXUM. s. m. Mot latin autrefois employé pour désigner la force admise hypothétiquement comme cause des hydropisies, des paralysies et autres phénomènes morbides dans lesquels il y a diminution réelle ou supposée de l'énergie normale des actes de l'économie. Le *laxum* était l'opposé du *strictum*. V. ce mot.

LITHEXÈRE. s. m. [de λίθος, pierre, et ἐξαιρεῖν, extraire]. (Maisonneuve.) Instrument creux en forme de sonde et disposé de manière à pouvoir pénétrer dans la vessie. Sur la concavité du bec de cette sonde se trouve une large ouverture dans laquelle les graviers peuvent facilement s'introduire. Dans ce tube tourne une vis en tire-bouchon dont le mouvement continu entraîne tous les fragments ou graviers placés dans le bas-fond de la vessie, les broie comme des grains de café, et rejette leurs détritus au dehors.

LITHMIQUE (Acide). V. Tournesol.

LOBÉLIE. s. f. La *Lobelia inflata*, L., plante de la famille des Lobéliacées, s'emploie en infusion et en teinture ; celle-ci se prépare avec l'alcool ou avec l'éther, la teinture alcoolique est plus usitée. Cette plante exerce une action sédative sur l'innervation des organes respirateurs, dans les états morbides caractérisés par des symptômes dyspnéiques, dans les diverses formes d'asthme, dans la phthisie pulmonaire, dans le catarrhe bronchique chronique, à la fin des pneumonies, etc.

LOBULISATION. s. f. Passage d'un tissu à l'état lobulé.

LYMPHATISME. s. m. L'état organique qui caractérise ce qu'on appelle la constitution lymphatique.

M

MAL-COEUR ou **MAL D'ESTOMAC DES NÈGRES.** [*Cachexie africaine*, Fr. ; *negro cachexy*, *dirt-eating pica*, Mason, *atrophia a ventriculo*, Mason, *chthonophagie*, Dons, angl. ; *erdessen*, *jordaden*, all. ; *hypohémie intertropicale*, Jobim, *chlorose d'Égypte*, Griesinger, *gastro-entérite chronique des nègres*, Levacher]. Le mal-cœur présente deux périodes distinctes : l'une caractérisée par un allanguissement physique et moral, du malaise, de la céphalalgie, de la courbature, des vertiges et un mouvement fébrile irrégulier ; l'autre, constituée par les signes de la maladie confirmée et qui offre un mélange de symptômes propres à la gastralgie et de ceux de la chloro-anémie : à la première doivent être rapportés la douleur épigastrique spontanée ou réveillée par la pression, les vomissements, la diarrhée, les perversions de l'appétit consistant en une anorexie profonde, suivie bientôt de boulimie et de pica, la décoloration des selles ; et à la seconde se rattachent le changement de couleur de la peau, les battements artériels, l'essoufflement, l'œdème des extrémités, les lipothymies, etc. Le traitement est celui des gastralgies et anémies causés par un mauvais régime et toute absence de soins hygiéniques. (LeRoy de Méricourt.)

MALHERBE. s. f. Nom vulgaire de la *Thapsia villosa*, L. V. Thapsie.

MAMILLIFORME. adj. [de *mamilla*, mamelle, et *forma*, forme]. Qui est en forme de mamelon. — L'un des noms donnés à la glande uropygienne.

MANCHETTE. s. f. En chirurgie, portion de peau et du tissu lamineux et graisseux sous-jacent conservé à partir d'un certain niveau, au-dessous du point où les chairs et l'os seront coupés, afin de recouvrir avec elle la surface de section de ces parties dans les amputations circulaires. Le chirurgien, étant placé en dedans du membre afin de pouvoir scier convenablement les os, incise circulairement la peau, puis il la dissèque de bas en haut, en la retroussant à la manière d'une *manchette*, et en coupant les brides qui la fixent aux parties sous-jacentes.

MARQUE. s. f. Nom donné aux *nævi materni*.

MELOTRIDYME. adj. et s. Genres douteux de monstres triples.

MÉNYANTHINE. s. f. Ancien nom de l'*inuline* donné depuis à un principe retiré de la minyanthe. V. Minyanthine.

MÉTROPATHIE. s. f. [de μήτρα, matrice, et πάθος, maladie]. Maladie de l'utérus en général (Beau).

MINYANTHINE. s. f. (Nativelle). La minyanthine se présente en cristaux prismatiques aiguillés très-brillants, plus courts et plus consistants que ceux de la cnicine, et, comme elle, d'une grande blancheur. Son amertume est excessive, mais franche et en tout semblable à celle du trèfle d'eau. En cela, elle diffère de la cnicine, qui rappelle la saveur des sels quiniques. Sa solubilité dans l'alcool fort, à chaud, est encore plus grande que celle du principe du chardon béni. C'est une glycoside. On en retire 1 partie de 100 parties de feuilles de minyanthe.

MIROIR. s. m. En zoologie, partie des plumes de milieu de l'aile de divers oiseaux qui tranche sur les parties voisines par la netteté de ses limites et surtout par la dissemblance de sa couleur, avec ou sans reflet métallique. Le miroir est blanc chez le *Lanius minor*, L., le *Muscicapa albicollis*, Tem., vert pourpré à reflets métalliques chez le tadorne (*Anas tadorna*, L.), vert violet chez le canard sauvage, blanc sur l'*Anas strepera*, L., etc., sur le *grand Harle* et le *Harle huppé*, noir sur le *Mergus albellus*, L.

MONOCRÂNE. adj. et s. (Gurtl). Monstres voisins des augnathes.

MONOPÈDE. adj. et s. Synonyme de *symélien*.

MONOPODE, adj. et s. Synonyme de *symélien*.

MORIFORME. adj. Synonyme de *muriforme*.

MORPHOGRAPHIE. s. f. [de μορφή, forme, et γράφειν, décrire]. Description de la forme des parties de l'organisme ; description des parties essentiellement caractérisées par leur forme et leur situation (Heusinger) ; anatomie descriptive. V. Morphologie.

MUTABILITÉ. s. f. V. Variabilité.

MYÉLATÉLIE. s. f. [de μυελός, moelle, et ἀτελής, incomplet]. Développement incomplet de la moelle épinière.

MYÉLENCÉPHALE. s. m. [de μυελός, moelle, et *encéphale*]. Le système nerveux central ou névraxe, comprenant l'encéphale et la moelle épinière.

MYÉLINE. s. f. [de μυελός, moelle]. La substance, contenu ou tube médullaire des tubes nerveux. V. Nerf.

N

NAVICULE. s. f. Les navicules ont été autrefois considérées comme des infusoires animaux par les uns en raison des mouvements oscillatoires spontanés qu'elles offrent dans l'eau, comme des algues microscopiques par les autres. On sait aujourd'hui que ce sont autant de cellules, articles ou frustules d'algues de la tribu des *Diatomées* (V. ce mot), devenues libres par destruction de leur gangue gélatineuse. Ces cellules sont de figures très-variées; on les distingue en lancéolées, oblongues ou elliptiques, en forme de navette ou de nacelle, en celles qui sont planes sur une face et bombées sur l'autre face, en toruleuses ou noueuses, lunaires et semi-lunaires, en sigmoïdes, ou recourbées en S, etc. Leur paroi est siliceuse, transparente, dure, cassante, striée en long ou en travers, ou dans les deux sens à la fois. Leur contenu est mucilagineux, limpide ou parsemé de granules de matière colorante, verte, brune ou rouge, de gouttes huileuses, etc. Les plus grandes n'ont que 3 à 5 dixièmes de millimètre de long sur une largeur 5 à 6 fois moindre. Elles se reproduisent par *conjugaison* (V. ce mot). La finesse et la netteté des sillons de la surface de leur paroi siliceuse fait qu'on les utilise comme *test-objet*.

NÉO-VITALISME. s. m. Le vitalisme fondé sur les entités métaphysiques modernes. V. VITALISME.

NÉPHRITIQUE. adj. [*nephriticus*, νεφριτικός]. S'est dit pour *néphrétique;* c'est même la forme régulière, dont *néphrétique* est une corruption.

NEURISME. s. m. L'hypothèse d'après laquelle tous les phénomènes de l'économie normaux et morbides, auraient reconnu comme cause première l'action du fluide nerveux.

NOSOPHTHORIE. s. f. [de νόσος, maladie, et φθορά, destruction]. Destruction des maladies (Stamm, 1862). Recherche de l'origine des causes, des voies de propagation des maladies épidémiques, des moyens prophylactiques qui s'y rapportent et de ceux qui permettent d'en obtenir l'extinction.

O

OCCIPITO-BREGMATIQUE. adj. Se dit du diamètre de la tête du fœtus mesuré de l'occiput au bregma.

OLIGOCYTHÉMIE. s. f. [de ὀλίγος, peu, κύτος, globule, et αἷμα, sang]. Présence d'une plus petite quantité de globules dans le sang qu'à l'état normal.

OMBLE ou **OMBRE.** s. m. — *Omble chevalier.* Nom vulgaire du *Salmo umbla*, L., des lacs de la Suisse. Il se distingue par des écailles plus petites et des dents plus fines que celles des autres truites. — *Ombre bleu.* V. FÉRA.

OMODYME. adj. et s. [de ὦμος, épaule, et δίδυμος, double]. Synonyme de *xiphodyme* et de *dérodyme.*

OMPHALOPAGE. adj. et s. [de ὀμφαλός, nombril, et παγείς, réuni]. Genre de monstres doubles monomphaliens.

ONAGE. V. INÉE.

OPISTHOMÉLOPHORE. adj. et s. Synonyme de *notomèle.*

ORGANOPOÉTIQUE. adj. [de ὄργανον, organe, et ποιεῖν, faire] et non **ORGANOPOIÉTIQUE.** V. ORGANOPLASTIQUE.

OVAROCÈLE, OVAROCÉLIE. s. f. V. OVARIOCÈLE.

OXYMURIATE. s. m. Ancien nom des chlorates.

OXYMURIATIQUE (ACIDE). Ancien nom de l'acide chlorique et du chlore.

P

PARAGNATHE. adj. et s. [de παρά, à côté, et γνάθος, mâchoire]. Genre de monstres doubles polygnathiens.

PARITÉ. s. f. Synonyme de *similitude.* — *Lois de parité.* Les lois de similitude ou de grande analogie entre certains groupes d'êtres, entre les êtres normaux et les monstres au point de vue du mode d'apparition de leurs organes.

PEAUSSIER. adj. et s. m. Se trouve dans beaucoup d'ouvrages d'anatomie pour *peaucier.* V. ce mot. L'orthographe du *Dictionnaire de l'Académie* est *peaussier* et doit être suivie.

PECTEUX. adj. Qui se rapproche de la pectine par sa consistance de gelée épaisse, sa manière de se gonfler dans l'eau, etc. — *État pecteux.* Passage d'un corps sirupeux à l'état de gelée consistante.

PEMPHIGOÏDE. adj. Qui ressemble au pemphigus. Se dit de quelques éruptions bulleuses, fébriles ou syphilitiques.

PÉRACÉPHALE. adj. et s. Genre de monstres doubles acéphaliens.

PÉRACÉPHALIE. s. f. État de la monstruosité du péracéphale.

PERFORATEUR, ATRICE ou **PERFORATIF.** adj. et s. Qui perfore, qui est destiné à la perforation. Instrument destiné à pratiquer un orifice au travers de certains organes. V. TÉRÉBRATION.

PÉRINÉPHRIQUE. Mauvais mot pour *périnéphritique.*

PERINÉPHRITIQUE. adj. [de περί, auteur, et νεφρός, rein]. Qui siége autour du rein. — *Phlegmons* ou *abcès périnéphritiques.* Les signes des phlegmons périnéphritiques sont la douleur, la tuméfaction de la région lombaire et la fièvre. Au début, il existe seulement de la douleur et de la fièvre, symptômes qui peuvent être observés dans d'autres états pathologiques. L'existence de la douleur, dans les régions lombaire et iliaque du côté droit, en même temps qu'un état febrile continu, avec paroxysme quotidien et une prostration des forces, peut, en dehors de toute étiologie bien accusée, éveiller l'idée d'une fièvre typhoïde ; mais la marche de la maladie et l'absence des autres symptômes propres à la dothiénentérie, font que l'erreur ne peut être de longue durée. On donne issue au pus par une incision profonde dans la région lombaire.

PERNITREUX. V. HYPOAZOTIQUE.

PERNITRITE. V. HYPOAZOTIQUE.

PHAGÉDÉNISME VACCINAL. V. VACCINAL.

PHALLOCRYPSIE. s. f. [de φαλλός, pénis, et κρύπτειν, cacher]. (Kobelt) Anomalie caractérisée par le retrait habituel du pénis sous l'arcade pubienne. C'est un état habituel chez divers mammifères en dehors du moment de l'érection. (V. PUBIO-CAVERNEUX).

PHLYCTÉNULAIRE. adj. Qui présente de petites phlyctènes. — *Kératite phlycténulaire.* Celle dans laquelle existent de petites phlyctènes soit sur la conjonctive seulement, près de la cornée, ou à la fois là et sur la circonférence de la cornée.

PHYSALIDE. s. f. [de φυσαλίς, bulle d'air]. Nom des *bulles* (V. ce mot) et des kystes séreux simples (Rittgen), donné récemment aux cellules épithéliales devenues vésiculeuses ou creusées de vacuoles (Virchow).

PHYSOSTIGMINE. s. f. (Jobst et Hesse). Matière

d'un jaune brun, alcaline, amorphe extraite de la *fève du Calabar* (*Physostigma venenosum*, Balfour), et qui, purifiée, donne l'*ésérine* (V. ce mot).

PICRO-ÉRYTHRINE. s. f. Composé ($C^{24}H^{16}O^{14}$) qui, en fixant de l'eau, donne de l'érythrite, de l'orcine et de l'acide carbonique.

PLÉOCHROÏSME. s. m. [de πλέος, plein, et χροιὸ, couleur]. État de coloration complète ou exagérée d'une partie d'un végétal ou d'un animal.

PLESSIGRAPHE. s. m. [de πλήσσειν, frapper, et γράφειν, décrire]. Le plus souvent, et nécessairement quand on percute, les doigts se trouvent à cheval à la fois sur plusieurs organes. Il en résulte que le son ainsi obtenu est mixte, et qu'il est très difficile d'éviter ce son mixte à la ligne de jonction des divers organes. D'où cette conséquence que la délimitation exacte des organes est presque impossible, à moins d'une très grande habitude. D'ailleurs, le doigt, comme le plessimètre, vibre peu, d'où il suit que le son obtenu est faible et qu'on ne l'obtient suffisamment intense qu'en percutant fortement; ce qui est souvent très-douloureux et presque impraticable, en certains cas. Le plessigraphe (Peter) se termine par une surface aussi peu étendue que possible. De sorte que la percussion, pratiquée à l'aide de cet instrument, ne met en vibration que le point même avec lequel elle est en contact. On comprend ainsi comment, sur la ligne de jonction des organes, le son doive changer tout à coup, et comment on arrive à une précision jusqu'ici presque inconnue. Pour renforcer le son obtenu sur une surface de percussion aussi peu étendue, Peter a remplacé la plaque par une tige vibrante, dont les vibrations s'ajoutent à celles de la surface immédiatement en contact avec le point percuté. L'instrument est une tige cylindrique terminée, à l'extrémité en rapport avec les organes, par une petite calotte sphérique, légèrement aplanie à son sommet. L'autre extrémité est plus large et plane; c'est celle sur laquelle on percute, ou plutôt qu'on ne fait que toucher. Il suffit, en effet, d'un très-léger attouchement pour obtenir un son assez intense. La tige de l'instrument est creuse, et dans son intérieur on trouve un crayon ou un tampon mobile, chargé d'encre de Chine. Dès que l'opérateur est arrivé à un point où le son change, il met en mouvement le crayon, qui sort de l'instrument et marque un point noir; une série de points donne très exactement la configuration des organes.

PLEUROMÉLOPHORE. adj. et s. Synonyme de *mélomèle*.

POLYACIDE. adj. Se dit des bases dont une partie (molécule) sature plusieurs parties (molécules) d'acide. Ainsi une partie en poids d'alumine sature 3 parties d'acide sulfurique, tandis qu'une partie de potasse ou d'oxyde d'argent ne sature qu'une partie d'acide sulfurique; de sorte que le vrai équivalent de l'alumine, c'est-à-dire la quantité d'alumine qui équivaut à une molécule de potasse (KO) ou d'oxyde d'argent (AgΘ) est la quantité d'alumine qui renferme un équivalent d'oxygène, savoir Al 2 et 1/3 O.

POLYCORIE. s. f. [de πολὺς, beaucoup, et κόρη, pupille]. Présence de plusieurs orifices pupillaires par anomalie ou par suite de lésions de l'iris.

POLYPEUX, EUSE. adj. Qui a la forme d'un polype.

PRÉCIPITANT adj. et s. m. Ancien nom des corps qui, ajoutés à un autre, y déterminent un précipité. L'acide sulfurique était un précipitant pour la baryte, le sel d'oseille pour la chaux, etc.

PRÉTAXOÏDE. adj. [de *præ*, auparavant, et *taxis*]. (Jordan 1864). Nom donné à un procédé de la kélotomie par débridement sans ouverture du sac, et ainsi nommée, parce qu'elle doit toujours être suivie du taxis.

PROTOPHYTE. s. f. [de πρῶτος, premier, et φυτὸν, végétal]. Les végétaux unicelullaires en général.

PUBIO-CAVERNEUX. adj. Qui se rapporte au pubis et aux corps caverneux. — *Muscle pubio-caverneux*. Muscle pair, allongé, mince, provenant du sommet de l'arcade pubienne, et s'insérant sur le dos du corps de la verge. Il tire la verge dans la cavité du bassin. Il existe chez les rongeurs et chez un grand nombre d'autres mammifères. Il ne se rencontre qu'accidentellement chez l'homme.

PUNCTUM REMOTISSIMUM. Termes latins employés par quelques physiologistes pour désigner le point le plus éloigné de la vision distincte, dont la distance varie avec chaque individu et parfois d'un œil à l'autre.

PYGODIDYME. adj. et s. Synonyme de *pygopage* et d'*ischiopage*.

Q

QUADROXALATE. s. m. Nom donné aux sels dans lesquels 4 équivalents d'acide oxalique sont combinés à 1 seul équivalent de base. Le *quadroxalate de potasse* ($KO.\ 4C^2O^3.7HO$) se trouve mélangé au bioxalate ou sel d'oseille retiré des végétaux. Il est moins soluble dans l'eau que lui. On connaît aussi un *quadroxalate d'ammoniaque* ($AzH^3.HO.4C^2O^3.7HO$).

QUINOÏDE. adj. Nom donné à des substances considérées comme des succédanés du quinquina, mais qui n'ont que son amertume sans avoir les propriétés fébrifuges de la quinine et de la cinchonine.

R

RADICAL. s. m. En chimie, *radicaux composés*, les corps formés de deux ou d'un plus grand nombre d'éléments, qui se combinent avec des corps simples ou composés à la manière d'un élément, ou qui se séparent entiers des composés dont ils font partie, comme le font les corps simples. Un radical composé peut, selon l'espèce qu'il représente, se combiner avec un ou plusieurs atomes d'hydrogène, ou avec l'équivalent d'un ou de plusieurs atomes d'hydrogène, tel qu'un ou plusieurs atomes de chlore, de brome, d'iode, etc., ou avec quelque autre radical, comme le cyanogène, le propyle, etc. De même qu'il y a des corps simples monoatomiques (c'est-à-dire saturés par leur union à un atome d'un autre corps simple), diatomiques, triatomiques, tétratomiques, etc., de même aussi il y a des radicaux composés monoatomiques, diatomiques, etc.

RHINOCÉPHALE. adj. et s. V. Rhinencéphale.

RHIZOSPERMÉES. s. f. pl. V. Rhizocarpées.

RUTILANCE. État de ce qui est rutilant. La rutilance du sang artériel est due à l'oxygène que ses globules tiennent en dissolution; elle se retrouve dans le sang veineux lorsque, par cessation de l'action du grand sympathique coupé ou lésé, les capillaires se dilatent et laissent passer le sang trop vite pour qu'il ait perdu son oxygène dans les tissus; elle se retrouve aussi lorsque normalement cet oxygène n'a pas disparu, comme on le voit dans les glandes et le rein

pendant la durée de leur activité sécrétante propre (Cl. Bernard). Estor et Saint-Pierre ont montré que le sang qui revient d'un organe enflammé contient plus d'acide carbonique que celui de son congénère resté sain; mais qu'il contient le double d'oxygène de plus que le sang veineux de l'organe sain, et que là est la cause de sa rutilance et de celle des parties enflammées, ou mieux des parties congestionnées, encore parcourues par le sang qui entourent celles où l'inflammation est confirmée avec arrêt des globules dans les capillaires; car ici la couleur est violacée comme dans le sang veineux.

S

SALICOR. s. m. Nom du carbonate de soude autrefois obtenu par combustion de la *salicorne*.

SCÉLODYDIME. adj. et s. [de σκέλος, membre inférieure, et δίδυμος, double]. Synonyme d'*ischiopage*.

SÉRO-SANGUIN, INE. adj. Qui tient à la fois du sérum et du sang; qui est formé de leur mélange.—*Bosse* ou *tumeur séro-sanguine*. La bosse séro-sanguine est la tumeur circonscrite qui d'ordinaire se forme progressivement sur la partie de l'enfant qui se présente à l'orifice de l'utérus, lorsque les membranes sont rompues. Cette tumeur disparaît toujours au bout de douze à quarante-huit heures. C'est la *tumeur œdémateuse séro-sanguine* de Valleix; la *tumeur œdémateuse* de madame Lachapelle; l'*œdème du cuir chevelu* de Pannetier. V. Cephalhématome.

SERRE-PÉDICULE. s. m. Pince en forme de compas avec branches transversales et obliques courbées, disposées de manière à opérer la constriction d'un pédicule dans une espèce de triangle à angles arrondis.

SEXDIGITAIRE. adj. et s. Celui qui est atteint de sexdigitisme.

SOMATOTRIDYME. s. m. Genre peu connu de monstres triples.

SPINESCENCE. s. f. Distribution des épines à la surface des parties d'un végétal; disposition qui résulte de la présence des épines.

STÉRÉODYME. adj. et s. Synonyme de *xiphodyme*.

STERNÉBRÉ. adj. et s. m. Synonyme d'annelé pour ceux qui considèrent les anneaux de ces animaux comme dus au développement de pièces sternales devenues autant de pièces annulaires complètes.

STOMATOCÉPHALE. V. Stomocéphale.

STOMENCÉPHALE. V. Stomocéphale.

STOMOCÉPHALE. adj. et s. [de στόμα, bouche, et κεφαλή, tête]. Genre de monstres cyclocéphaliens.

STOMOCÉPHALIE. s. f. État du monstre stomocéphale.

STROPHOCÉPHALE. adj. et s. Nom d'un genre peu connu de monstres unitaires.

STROPHOCÉPHALIE. s. f. État du monstre strophocéphale.

SURAIGU, UË. adj. Se dit des affections inflammatoires dont les accidents sont intenses et la marche rapide.

SUS-COCCYGIEN. adj. Qui est contre le coccyx ou au-dessus de lui. V. Uropygien.

SYRIUM. s. m. (Vert) Sulfure de nickel mêlé de fer, de cobalt et d'arsenic, pris pour un corps simple.

T

TÉRÉBRATEUR. s. m. Synonyme de *perforateur*.

TÉRÉBRATION. s. f. [de *terebrare*, perforer]. Action de perforer. *Térébration des côtes*. Opération consistant à percer une côte avec un perforateur en forme de vrille pour y passer un trocart ou une canule dans un des procédés de l'opération de l'empyème pleural.

THÉRAPEUTISME. s. m. Doctrine de ceux qui dans le traitement des maladies empruntent tout à la thérapeutique proprement dite, en négligeant les moyens hygiéniques, etc.

TRABÉCULAIRE. adj. Qui concerne les trabécules, qui les constitue.

TRISTERNAL. adj. et s. La troisième pièce du sternum. (Béclard.)

TRISTICHIASIS. s. m. V. Trichiasis.

TRISTIQUE. adj. [de τρεῖς trois et στίχος, rang]. Se dit des parties qui sont rangées par trois le long d'un axe commun.

U

UROPYGIAL ou **UROPYGIEN.** adj. [οὐρά, queue, et πύγή, fesse]. Qui se rapporte aux régions anale, fessière, sacrée ou caudale et au croupion chez les oiseaux. —*Glande uropygiale, uropygienne* ou *sus-coccygienne* [all. *Steissdrüse*]. Groupe de petites glandes en grappe ayant la structure des glandes sébacées ou pileuses, qui se trouve sur le croupion des oiseaux. Elle est d'un blanc jaunâtre, divisée en plusieurs lobules distincts, séparés par du tissu lamineux dont les conduits se dirigent vers le sommet d'un mamelon cutané unique où ils s'ouvrent par des orifices disposés en deux groupes. Elle secrète une matière huileuse dont les oiseaux enduisent leurs plumes à l'aide de leur bec. — *Plumes uropygiales* ou *uropygiennes* ou *tectrices anales*. Plumes insérées sur le croupion qui recouvrent la base des grandes plumes de la queue.

V

VACCINIDE. s. f. L'un des noms des éruptions vaccinales généralisées (V. Vaccinelle) avec ou sans *phagédénisme vaccinal*, c'est-à-dire avec ou sans extension de la pustule vaccinale franche sous forme d'ulcère rongeant. Les vaccinides ont souvent été prises pour des accidents syphilitiques; mais on sait que, de toutes les observations connues de syphilis communiquée par la vaccine, il faut déduire : 1° Les histoires d'enfants qui étaient syphilitiques avant qu'on les vaccinât; 2° Les cas de phagédénisme vaccinal et de vaccinides qui n'avaient rien de syphilitique; 3° Des éruptions diverses, étrangères à la syphilis et dont la vaccine n'a pu être que la cause occasionnelle; 4° Enfin des affections qui auraient pu se montrer sans la vaccine. (Auzias-Turenne.)

GLOSSAIRE LATIN[1].

A

Abaptiston, *abaptiste (trépan)*.
Abdomen, *abdomen*.
Abductio, *abduction*.
Abductor, *abducteur*.
Abies, *sapin*.
Ablactatio, *ablactation*.
Abluens, *abluent*.
Ablutio, *ablution*, *lotion*.
Abomasus, *caillette*.
Abortio, *avortement*.
Abortivus, *avorton*, *abortif*.
Abortus, *avortement*.
Abrasio, *abrasion*.
Abrotonum *ou* abrotonus, *aurone*.
Abruptio, *abruption*.
Abscessus, *abcès*.
Abscissio, *excision*.
Absinthium, *absinthe*.
Absorbens, *absorbant*.
Absorbere, *absorber*.
Abstemius, *abstème*.
Abstergens, *abstergent*, *détersif*.
Abstinentia, *abstinence*.
Acantha, *épine*.
Acanthus, *acanthe*.
Acarus, *acarus* ou *ciron*. A. scabiei *ou* A. subcutaneus, *ciron de la gale*.
Acataposis, *impossibilité d'avaler*.
Acceleratio, *accélération*.
Accelerator, *accélérateur*.
Accessio, *accès*.
Accessorius, *accessoire*.
Accidens, *accident*.
Accipiter, *épervier*.
Acephalus, *acéphale*.
Acer, *érable*.
Acer, *âcre*.
Acerbitas, acerbitudo, *âcreté*.
Acerbus, *acerbe*, *aigre*, *âpre*.
Acescens, *acescent*.
Acetabulum, *cotyle (mesure)*; *cavité*.
Acetum, *vinaigre*.
Achillis chorda, *tendon d'Achille*.
Achor, *achor*.
Achromaticus, *achromatique*.
Acidulus, *acidule*.
Acidus, *acide*.
Acies vespertina (Fel. Plater), *nyctalopie*.
Acinaciformis, *en forme de cimeterre*.
Acinesia, *acinésie*.
Acinosa tunica, *l'uvée*.
Acinus, *grain*, *acinus*.
Acipenser, *esturgeon*.
Acmastica febris, *fièvre synoque*.
Acme, *summum d'une maladie*.
Acologia, *doctrine des remèdes*.
Aconitum, *aconit*.
Acopa, *remèdes qui raniment les forces*.
Acor, *aigreur*.
Acrasia, *acrasie*.
Acrimonia, *acrimonie*.
Acrisia, *acrisie*.
Acritudo, *acrimonie*, *âcreté*.
Acrochordon, *acrochordon*, *verrue*.
Acromium, *acromion*.
Acroteriasmus, *acrotériasme*.
Acte, *sureau*.
Actio, *action*.
Actus, *acte*.
Acuere, *aiguiser*.
Aculeus, *aiguillon*.
Acuminatus, *acuminé*.
Acupunctura, *acupuncture*.
Acus, *aiguille*.
Acusticus, *acoustique*.
Acutus, *aigu*.
Acyesis, *stérilité chez la femme*.
Adamas, *aimant*.
Adductio, *adduction*.
Adductor, *adducteur*.
Adenographia, *adénographie*.
Adenoides, *adénoïde*.
Adenologia, *adénologie*.
Adeps, *graisse*.
Adiantum, *adiante*.
Adiapneustia, *adiapneustie*.
Adiposus, *adipeux*, *graisseux*
Adipsia, *adipsie*.
Adjutorium os, *os adjuteur*, *humérus*.
Adnata tunica, *la conjonctive*.
Adolescentia, *adolescence*.
Ad pondus omnium, *signifie que le dernier médicament prescrit dans la formule doit peser autant que tous les autres*.
Adstrictio, *astriction*.
Adstringens, *astringent*.
Adulteratio, *sophistication*
Adultus, *adulte*.
Adustio, *adustion*, *brûlure*.
Adynamia, *adynamie*
Ædœographia, *œdœographie*.
Ædœologia, *œdœologie*.
Æger, *malade*.
Ægias *ou* ægis, *taie*.
Ægilops, *ægilops*.
Ægoceros, *fenugrec*.
Ægritudo, *maladie*.
Ægrotatio, *maladie*, *indisposition*.
Ægyptiacum unguentum, *onguent égyptiac*.
Æquivoca generatio, *génération équivoque*.
Aer, *air*.
Aeromeli, *substance sucrée, qui se trouve dans les fleurs*.
Aerophobia, *aérophobie*.
Ærugineus, æruginosus, *érugineux*.
Ærugo, *rouille de cuivre*, *verdet*.
Æs, *cuivre*.

(1) Je n'ai pas admis, dans ce glossaire, les mots du bas latin, tels que *focile*, péroné, *lupia*, loupe, *siphac*, péritoine, etc., afin qu'on ne crût pas qu'ils appartenaient à la langue latine ou gréco-latine. Cependant, pour la lecture des auteurs médicaux du moyen âge, il importerait de les recueillir. C'est un travail, long, il est vrai, et exigeant beaucoup de lecture, que je recommande à ceux qui feront une nouvelle édition de ce dictionnaire (E. L.)

Æsculus, *sorte de chêne.*
Æstheterium, *sens, sensorium.*
Æstivalis, *d'été.*
Æstuatio, *effervescence.*
Æstus, *grande chaleur.*
Ætas, *âge.*
Æther, *éther.*
Æthiops, *poudre noire.*
Æthusa, *petite ciguë.*
Ætiologia, *étiologie.*
Aetites, *aétite.*
Affectio, affectus, *affection.*
Affinitas, *affinité.*
Afflictio, *abattement.*
Affusio, *affusion.*
Agalactia, *agalactie.*
Agamia, *agamie.*
Agaricum, *agaric.*
Agenesis, *agénésie.*
Agerasia, *agérasie.*
Ageustia, *ageustie.*
Agglutinans, *agglutinant.*
Agnina tunica, *amnios.*
Agnus castus, *agnus-castus.*
Agonia, *agonie, angoisse; stérilité.*
Agonus, *stérile.*
Agrifolium ou aquifolium, *houx.*
Agrimonia, *aigremoine.*
Agrippa, *enfant qui se présente par les pieds dans l'accouchement.*
Agrostis, *gramen.*
Agrypnia, *insomnie.*
Agrypnocoma, *coma vigil.*
Agyrta, *charlatan.*
Ahenum, *chaudron.*
Aïpathia, *affection continue.*
Aïzoon, *joubarbe.*
Ala, *aisselle, aile.*
Alabastrum, alabastrites, *albâtre.*
Alares musculi, *ptérygoïdiens.*
Alaria ossa, *apophyses ptérygoïdes.*
Alatus, *ailé.*
Albugineus, *albuginé.*
Album canis, *excrément de chien.*
Album oculi, *blanc de l'œil.*
Album Rhasis, *blanc de Rhazès, sorte d'onguent.*
Albumen, *albumine.*
Alburnum, *aubier.*
Alcea, *alcée.*
Alectorius lapis, *pierre qui se trouve dans le gésier des gallinacés.*
Alectorolophis, *crête de coq.*
Alexeterius, *alexétère.*
Alexicacum, *amulette.*
Alexipharmacus, *alexipharmaque.*
Alexipyreticus, alexipyretus, *alexipyrétique.*
Alga, *algue.*
Algida febris, *fièvre algide.*
Algor, *sentiment de froid.*
Alibilis, *alibile, nutritif.*
Alica, *sorte de gruau.*
Alienatio mentis, *aliénation, manie.*
Aliformes musculi, *ptérygoïdiens.*
Alimentum, *aliment.*

Alindesis, *action de se rouler dans la poussière, le corps frotté d'huile.*
Alipta, *celui qui fait des onctions.*
Alisma, *flûteau, plante.*
Alites, *oiseaux.*
Allantois, *allantoïde.*
Allium, *ail.*
Allœoticum medicamentum, *remède altérant.*
Allotriophagia, *allotriophagie.*
Alnus, *aune, arbre.*
Aloe, *aloès.*
Alogotrophia, *alogotrophie.*
Alopecia, *alopécie.*
Alosa, alausa, *alose.*
Alphitedon, *alphitédon, se dit d'une fracture comminutive.*
Alphus, *alphos.*
Alsine, *morgeline, plante.*
Alterans, *altérant.*
Alteratio, *altération.*
Altercum, *jusquiame.*
Althæa, *althée.*
Alumen, *alun.*
Aluta, *cuir.*
Alvearium, *trou de l'oreille.*
Alveolus, *alvéole.*
Alveus ampullascens, *nom donné par Pecquet aux deux troncs chylifères qui sortent du réservoir du chyle.*
Alviduca, *les purgatifs.*
Alvinus, *alvin.*
Alvi profluvium, *cours de ventre.*
Alvus, *ventre.*
Alysmus, *anxiété.*
Amaracum, *espèce de marjolaine.*
Amarantus, *amarante.*
Amaritudo, amaror, *amertume.*
Amarus, *amer.*
Amatoria febris, *chlorose.*
Amatorii musculi (Cassérius), *muscles obliques de l'œil.*
Amaurosis, *amaurose, goutte sereine.*
Ambe, *ambe, ambi, instrument destiné à la réduction des luxations du bras.*
Ambloticus, *abortif.*
Amblyopia, *amblyopie.*
Ambulatio, *caractère serpigineux.*
Ambulo, onis, *nom d'une affection abdominale avec douleur et gonflement se portant tantôt en un point, tantôt en un autre.*
Ambustio, *brûlure.*
Amenorrhœa, *aménorrhée.*
Amentia, *folie.*
Amentum, *chaton.*
Amethysta, *médicaments, remèdes contre l'ivresse.*
Amiantus, *amiante.*
Ammochosia, *bain de sable.*
Ammoniacum, *ammoniaque (gomme).*
Amnesia, *amnésie, oubli.*

Amnion, *amnios.*
Amomum, *amome.*
Amphemerina febris, *fièvre quotidienne.*
Amphiarthrosis, *amphiarthrose.*
Amphibius, *amphibie.*
Amphiblestroides, *amphiblestroïde.*
Amphibranchia, *les parties autour des amygdales.*
Amphismile, *couteau à deux tranchants.*
Amphora, *vase à deux anses.*
Amplexicaulis, *amplexicaule.*
Ampulla, *fiole.*
Amputatio, *amputation.*
Amuletum, *amulette.*
Amurca, *marc d'huile.*
Amygdala et amygdalum, *amande.*
Amygdalæ, *amygdales.*
Amygdalus, *amandier.*
Amylum, *amidon.*
Anabasis, *exacerbation.*
Anabrochismus, *anabrochisme.*
Anabrosis, *anabrose.*
Anacatharsis, *expectoration, évacuation par le haut.*
Anacatharticus, *anacathartique.*
Anacollema, *liniment appliqué sur le front et les oreilles pour les maux d'yeux et les épistaxis.*
Anactorion, *glaïeul.*
Anadiplosis, *répétition des redoublements, changement d'une fièvre simple en une fièvre composée.*
Anæmia, *anémie.*
Anæsthesia, *anesthésie.*
Anagallis, *mouron.*
Analeptica, *les analeptiques.*
Analogismus, *raisonnement par analogie.*
Analysis, *analyse.*
Anamnesticus, *anamnestique, commémoratif.*
Anaphonesis, *élévation de la voix*
Anaphrodisia, *anaphrodisie.*
Anaplerosis, *réplétion.*
Anarrhopia, *fluxion vers le haut.*
Anas, *canard.*
Anasarca, *anasarque.*
Anastomosis, *anastomose.*
Anastomotica, *médicaments qui ouvrent les pores.*
Anastrophe, *inversion.*
Anatome, anatomia, *anatomie.*
Anaudia, *aphonie.*
Anchilops, *anchilops.*
Anchoralis processus, *apophyse coronoïde.*
Anchusa, *buglosse.*
Ancon, *coude.*
Ancteres, *boucles.*
Ancyle, *ankylose.*
Ancyloblepharum, *occlusion des paupières.*
Ancyloglossus, *difficulté de parler.*

Ancylosis, *ankylose.*
Ancylotomus, *ancylotome.*
Ancyroides, *ancyroïde.*
Androgynus, *androgyne.*
Anemius furnus, *forge où le feu est entretenu non par des soufflets, mais par l'air entrant spontanément.*
Anemometrum, *anémomètre.*
Anemone, *anémone.*
Anemoscopium, *anémoscope.*
Anethum, *fenouil.*
Aneticus, *où il y a rémission.*
Aneurysma, *anévrysme.*
Angina, *angine, esquinancie.*
Angiographia, *angiographie.*
Angiologia, *angiologie.*
Angiostegnotica, *médicaments propres à resserrer les vaisseaux.*
Angiotomia, *angiotomie.*
Anglicus sudor, *suette.*
Angor, *angoisse, esquinancie.*
Anguilla, *anguille.*
Anguis, *serpent.*
Angulus, *coin, angle.*
Angustatio, angustia, *angustie.*
Anhelatio, *anhilation, asthme.*
Anhelitus, *haleine.*
Anima, *âme.*
Animal, *animal.*
Animalculum, *animalcule.*
Animatio, *animation.*
Animi deliquium, *lipothymie.*
Ani scalptor musculus, vel latissimus, *le grand dorsal.*
Anisum, *anis.*
Annularis, *annulaire.*
Annulatus, *annelé.*
Annulus, *anneau.*
Annulus osseus, *le cercle osseux du tympan chez le fœtus.*
Annus climactericus, *année climatérique.*
Anodynus, *anodin.*
Anomala febris, *fièvre anomale.*
Anomalia, *anomalie.*
Anomalus, *anomal.*
Anomœomeres, *hétérogène.*
Anorexia, *anorexie, inappétence.*
Anosmia, *anosmie.*
Anosphresia, *perte de l'olfaction.*
Ansa capitis, *l'apophyse zygomatique.*
Anser, *oie.*
Antagonismus, *antagonisme.*
Antagonista *antagoniste.*
Antalgicus, *antalgique.*
Antaphrodisiacus, *antaphrodisiaque.*
Antecedens, *antécédent.*
Antemeticus, *antémétique.*
Anteponens febris, *fièvre anticipante.*
Anthelix, *anthélix.*
Anthelminthicus, *anthelminthique.*
Anthemis, *camomille.*
Anthera medicamenta, *médicaments, surtout métalliques, de couleur brillante.*
Anthologia, *anthologie.*
Anthracodes, *charbonneux.*
Anthracosis, anthrax, *anthrax, charbon.*
Anthropogenia, *anthropogénie.*
Anthropographia, *anthropographie.*
Anthropologia, *anthropologie.*
Anthropomorpha animalia, *animaux dont la forme ressemble à celle de l'homme.*
Anthropophagus, *anthropophage.*
Anthropotomia, *anthropotomie.*
Antias, *amygdale.*
Antiballomena, *succédanés.*
Antibrachium, *avant-bras.*
Anticardium, *le creux de l'estomac.*
Antichir, *pouce.*
Anticipans, *anticipant.*
Antidotarium, *antidotaire.*
Antidotum, *antidote.*
Antipathia, *antipathie.*
Antiphlogisticus, *antiphlogistique.*
Antiqui morbi, *maladies chroniques.*
Antirrhinum, *muflier.*
Antispasis, *antispase, révulsion.*
Antithenar, *antithénar.*
Antitragus, *antitragus.*
Antrum buccinosum, *limaçon de l'oreille.*
Antrum Highmori, *sinus maxillaire.*
Anuria, *anurie.*
Anus, *l'anus ou l'ouverture inférieur du rectum; l'ouverture postérieure des couches optiques.*
Anxietas, *anxiété.*
Aorta, *aorte.*
Apanthropia, *apanthropie.*
Aparine, *grateron.*
Apathia, *apathie.*
Apechema, *contre-coup.*
Apella, *circoncis.*
Apepsia, *apepsie, indigestion.*
Aperiens, aperitivus, *apéritif.*
Apertorium, *instrument pour dilater l'orifice utérin dans l'accouchement.*
Apetalus, *apétale.*
Aphaca, *vesce sauvage.*
Aphæresis, *aphérèse.*
Aphonia, *aphonie.*
Aphorismus, *aphorisme.*
Aphrodisiacus, *aprodisiaque.*
Aphrodisiasmus, *aphrodisiasme, coït.*
Aphrodisius morbus, *syphilis.*
Aphronitrum, *fleur de nitre.*
Aphtha, *aphthe.*
Aphyllus, *aphylle.*
Apios, *espèce de tithymale.*
Apis, *abeille.*
Apium, *ache.*
Apnœa, *apnée.*
Apocenosis, *évacuation.*
Apochylisma, *rob.*
Apocope, *apocope.*
Apocrusticus, *qui repousse les humeurs.*
Apocynum, *apocyn.*
Apodacryticus, *qui excite les larmes.*
Apomeli, *hydromel étendu d'eau.*
Aponeurosis, *aponévrose.*
Apophlegmatismus, *évacuation du phlegme.*
Apophthora, *avortement.*
Apophysis, *apophyse.*
Apoplecticus, *apoplectique.*
Apoplexia, *apoplexie.*
Aporrhoæ, *effluves.*
Aposceparnismus, *enlèvement, en dédolant, d'une portion du crâne.*
Apositia, *apositie.*
Apostasis, *dépôt.*
Apostema, *abcès ou dépôt.*
Aposyrma, *excoriation.*
Apothecarius, *apothicaire.*
Apotherapia, *friction d'huile, ou onction qui s'administrait à la fin de l'exercice dans les gymnases.*
Apothermon, *sorte de boisson.*
Apozema, *apozème.*
Apparatus, *appareil.*
Appendicula vermiformis, *appendice vermiculaire.*
Appendix, *appendice.*
Appetere, *appéter.*
Appetitus, appetentia, *appétit.*
Applicata, *les* applicata.
Apprehensio, *catalepsie.*
Apsychia, *évanouissement.*
Apterus, *aptère.*
Apyrexia, *apyrexie.*
Apyrothium, *soufre vif*
Apyrus, *apyre.*
Aqua, *eau.* A. mulsa, *hydromel.*
Aquæductus, *aqueduc.*
Aquatilis, *aquatile.*
Aqueus humor, *humeur aqueuse.*
Aquila, *aigle.*
Aquilegia, *ancholie.*
Aquositas, *aquosité.*
Aquula, *hydatide.*
Aquula acustica, *humeur de Cotugno.*
Arabicum gummi, *gomme arabique.*
Arachnoides, arachnoideus, *arachnoïdien.*
Arachnois, *l'arachnoïde.*
Aranea, *araignée.*
Arbor, *arbre.*
Arbutus, *arbousier.*
Arcanum, *arcane.*
Archæus, *archée.*
Archiater, *archiatre.*
Arcualia ossa, *les os du sinciput* suivant les uns ; *os temporaux* suivant les autres.
Arcualis sutura, *suture coronale.*
Arcuatus morbus, *ictère.*
Ardea, *héron.*

Ardor, *ardeur, sentiment de chaleur.*
Area, *ophiase, alopécie.*
Arefactio, *aréfaction.*
Arenatio, *arénation.*
Areola, *aréole.*
Argemo, argemon, *argémon.*
Argentum, *argent.*
Argilla, *argile.*
Argyropœia, *transmutation des métaux vils en argent.*
Arista, *barbe d'épi.*
Aristolochia, *aristoloche.*
Armeniaca malus, *abricotier.*
Armilla membranosa, *ligament circulaire du poignet.*
Aroma, *arome, aromate.*
Aromaticus, *aromatique.*
Arsenicum, *arsenic.*
Artemisia, *armoise.*
Arteria, *artère.*
Arteriacus, *artériaque.*
Arteriographia, *arteriographie.*
Arteriologia, *artériologie.*
Arteriosus, *artériel.*
Arteriotomia, *artériotomie.*
Arthriticus, *arthritique, goutteux.*
Arthritis, *goutte.*
Arthrocace, *arthrocace.*
Arthrodynia, *arthrodynie.*
Arthrosis, *articulation.*
Articularis, *articulaire.* A. morbus, *goutte.*
Articulus, *article, jointure.*
Artiscus, *trochisque.*
Artus, *membre.*
Arum, *arum.*
Arundo, *roseau.*
Ary-arytænoideus (Morgagni, Santorini), *aryténoïdien transverse.*
Arytæno-epiglotticus (Winslow), *aryténo-épiglottique.*
Arytænoides, arytænoideus, *aryténoïdien.*
Asaphia, *asaphie.*
Asarum, *cabaret.*
Asbestus, *asbeste.*
Ascaris, *ascaride.*
Ascites, *ascite.*
Asclepias, *asclépiade.*
Asinus, *âne.*
Asitia, *asitie.*
Asodes, *asode.*
Asparagus, *asperge.*
Aspera arteria, *trachée-artère.*
Asperugo, *aparine.*
Asphaltum, *asphalte.*
Asphodelus, *asphodèle.*
Asphyxia, *asphyxie.*
Aspirare, *aspirer.*
Aspiratio, *aspiration.*
Assatura, *assation.*
Assidens, *assident.*
Assimilatio, *assimilation.*
Assula *ou* astula, *esquille, attelle.*
Asthenia, *asthénie.*
Asthenicus, *asthénique.*
Asthma, *asthme.*
Asthmaticus, *asthmatique.*
Astragalus, *astragale* (*os du pied*), et *astragale* (*plante*).
Astrictio, *astriction.*
Astrictorius, astringens, *astringent.*
Astrobolismus, *sidération.*
Atactus, *ataxique.*
Ataxia, *ataxie.*
Atheroma, *athérome.*
Atheromatodes, *athéromateux.*
Athleticus habitus, *constitution athlétique.*
Athymia, *tristesse.*
Atlas, *atlas* (*vertèbre*).
Atloides, *atloïde.*
Atmosphæra, *atmosphère.*
Atocia, *atocie, stérilité.*
Atonia, *atonie.*
Atrabilis, *atrabile, mélancolie.*
Atresia, *atrésie.*
Atriplex, *arroche.*
Atrophia, *atrophie.*
Attenuans, *atténuant.*
Attenuatio, *volatilisation.*
Attonitus morbus, *apoplexie.*
Attractio, *attraction.*
Attractivus, attrahens, *attractif.*
Attritio, *attrition.*
Atypus, *sans type.*
Auctio, *accroissement, accrétion.*
Auditorius, *auditif.*
Auditus, *ouïe.*
Augmentum, *augment.*
Aura seminalis, *vapeur supposée s'exhalant du sperme.*
Auricula, *oreillette, auricule.*
Auricularis, *auriculaire.*
Aurigo, *ictère.*
Auripigmentum, *orpiment.*
Auris, *oreille.*
Auriscalpium, *cure-oreille.*
Auscultatio, *auscultation.*
Austerus, *de goût astringent.*
Autopsia, *autopsie.*
Autumnus, *automne.*
Auxilium, *secours, remède.*
Avena, *avoine.*
Avis, *oiseau.*
Axilla, *aisselle.*
Axillaris, *axillaire.*
Axis, *axe; axis* (*vertèbre*).
Axungia, *axonge.*
Azygos, *azygos.*
Azymus, *azyme.*

B

Bacca, *baie.*
Baccifer, *baccifère.*
Bacciformis, *bacciforme.*
Bacillus, *bâtonnet.*
Balanus, *gland.*
Balaustium, *balauste.*
Balbus, *bègue.* Balbuties, *bégayement.*
Balneum, *bain.*
Balneum laconicum, *bain de vapeur.*
Balsamum, *baume.*
Barba, *barbe.*
Barometrum, *baromètre.*
Baryecoia, *baryécoïe.*
Basilica, *la veine basilique.*
Basilicon, *espèce de collyre, espèce d'emplâtre.*
Bathrum, *instrument de réduction des fractures et luxations.*
Batrachus, *ranule.*
Bdellium, *bdellion.*
Bechica, *béchiques.*
Benignus, *bénin.*
Beta, *bette.*
Betonica, *bétoine.*
Betula, *bouleau.*
Biceps, *muscle biceps.*
Bicornis, *bicorne.*
Bidentatus, *bidenté.*
Biennis, *bisannuel.*
Bifer, *bifère.*
Bifidus, *bifide.*
Biflorus, *biflore.*
Biliaris, *biliaire.*
Biliosus, *bilieux.*
Bilis, *bile.*
Bipes, *bipède.*
Bisulcus, *fissipède.*
Bitumen, *bitume.*
Bituminosus, *bitumineux.*
Blæsus, *bègue.*
Blatta, *blatte.*
Blennorrhagia, *blennorrhagie.*
Blennorrhœa, *blennorrhée.*
Blepharoptosis, *blépharoptose.*
Blepharoxystum, *blépharoxyste.*
Boletus, *bolet.*
Bolus, *bol.*
Bombus, *bourdonnement, tintement d'oreille.*
Borborygmus, *borborygme.*
Botanicum, *herbier.*
Bothrion, *bothrion.*
Brachialis, *brachial.*
Brachium, *bras.*
Brachypnœa, *brachypnée.*
Brachypota, *brachypote.*
Bradypepsia, *bradypepsie.*
Branchiæ, *branchies.*
Bregma, *bregma.*
Brochitas, *saillie des dents.*
Bronchocele, *bronchocèle, goître.*
Bronchotomia, *bronchotomie.*
Bucca, *bouche.*
Buccalis, *buccal.*
Buccella, *bol.*
Buccinator, *buccinateur.*
Bulbus, *bulbe.*
Bulimus, *boulimie.*
Bulla, *bulle, ampoule.*
Buphthalmia, *buphthalmie.*
Butyrum, *beurre.*
Buxus, *buis.*

C

Cacalia, *chervi sauvage.*
Cachecticus, *cachectique.*
Cachexia, *cachexie.*
Cacocholia, *cacocholie.*
Cacochymia, *cacochymie*
Cacochymus, *cacochyme.*
Cacoethes, *cacoèthe.*
Cacositia, *cacositie.*
Cacotrophia, *cacotrophie.*
Cadaver, *cadavre.*
Cadaverosus, *cadavéreux.*
Cadmia, *cadmie.*
Caducus, *épileptique.*
Cæcum, *intestin cœcum.*
Cæsarea sectio, *opération césarienne.*
Cæsio, *incision.*
Cæso, *né par l'opération césarienne.*
Cæsura, *coupure.*
Calamintha, *calament.*
Calamus aromaticus, *canne aromatique.*
Calcaneum, *le calcanéum.*
Calcarius, *calcaire.*
Calculifragus, *calculifrage*, *lithontriptique.*
Calculosus, *calculeux.*
Calculus, *calcul, gravelle, pierre.*
Caligatio, *éblouissement.*
Callipædia, *callipédie.*
Callositas, *callosité.*
Callum, *cal, calus.*
Calor, *chaleur.*
Calvaria, *crâne.*
Calvities, calvitium, *calvitie.*
Calvus, *chauve.*
Calx, *chaux.*
Calyculus, *bassinet.*
Calyx, *calice.*
Camarosis, *camarosis (fracture).*
Canaliculus renum, *le bassinet des reins*; *gouttière.*
Canalis, *canal; gouttière (chirurgie).*
Cancer, *cancer, chancre.*
Canna gutturis, *la trachée-artère.*
Cannabis, *chanvre.*
Cantharis, *cantharide.*
Capillaceus, *capillacé.*
Capillamentum, capillitium, *chevelure, chevelu.*
Capillaris, *capillaire* (adj.).
Capillus, *cheveu.*
Capistrum, *chevêtre.*
Capitulum, *capitule.*
Capparis, *câprier.*
Capreolus, *vrille des plantes sarmenteuses.*
Caput, *tête.*
Carbo, *charbon,*
Carbunculatio, *brouissure.*
Carbunculus, *charbon, anthrax.*
Carcinodes, *carcinomateux.*
Carcinoma, *carcinome, ulcère cancéreux.*
Cardiace, *cardialgie.*
Cardiacus, *cardiaque.* C. morbus, *maladie cardiaque.*
Cardialgia, *cardialgie*, *gastrodynie.*
Cardiogmus, *cardiogme, palpitation.*
Carebaria, *carébarie.*
Caries, *carie.*
Caro, *chair.*
Caroticus, *carotique.*
Carotis, *carotide.*
Carphologia, *carphologie.*
Carpus, *carpe, poignet.*
Carthamus, *carthame.*
Cartilaginosus, *cartilagineux.*
Cartilago, *cartilage.*
Caruncula, *caroncule.*
Carus, *carus.*
Castor, *le castor.*
Castoreum, *castoréum.*
Castratio, *castration.*
Cataclysmus, proprement *affusion*, quelquefois *douche.*
Catagma, *fracture.*
Catalepsis, *catalepsie.*
Catalepticus, *cataleptique.*
Catamenia, *menstrues, flueurs.*
Cataphora, *cataphora.*
Cataplasma, *cataplasme.*
Catapotium, *pilule.*
Catarrhalis, *catarrhal.*
Catarrhus, *catarrhe.* C. ad nares, *coryza.* C. ad pectus, *rhume.*
Catastalticus, *catastaltique.*
Catastasis, *l'habitude du corps.*
Cathæresis, *cathérèse.*
Cathæreticus, *cathérétique.*
Catharsis, *purgation.*
Catharticus, *cathartique.*
Cathemerina febris, *fièvre éphémère.*
Catheter, *cathéter.*
Catheterismus, *cathétérisme.*
Catholicus, *général.*
Catinus fusorius, *creuset.*
Catochus, *catalepsie.*
Catotericus, *purgatif.*
Catuloticus, *cicatrisant.*
Cauda, *queue.*
Caulis, *tige.*
Causodes febris, *causus.*
Causticus, *caustique.*
Causus, *causus.*
Cauterium, *cautère.*
Celotomia, *célotomie.*
Cenosis, *inanition.*
Cenoticus, *évacuant.*
Centaurea, *centaurée.*
Cephalæa, *céphalée.*
Cephalalgia, *céphalalgie.*
Cephalicus, *céphalique.*
Cera, *cire.*
Cerasus, *cerisier.*
Ceratoides, *en forme de corne.*
Ceratum, *cérat.*
Cerebellum, *cervelet.*
Cerebrum, *cerveau.*
Cerevisia, *bière.*
Cerion, *cérion, teigne faveuse.*
Ceronia, *caroubier.*
Cerussa, *céruse.*
Cervical, *oreiller, coussin.*
Cervicalis, *cervical.*
Cervix, *cou.*
Cete, *cétacés.*
Chærophyllum, *cerfeuil.*
Chalasis, *relâchement.*
Chalasticus, *relâchant.*
Chalybeus, *chalybé.*
Chalybs, *fer, acier.*
Chamæmelum, *camomille.*
Charta, *papier.*
Chelidonium, *chélidoine.*
Chemosis, *chémosis.*
Chilon, *qui a de grosses lèvres.*
Chiragra, *chiragre.*
Chiromantia, *chiromancie.*
Chironius, *chironien.*
Chirotheca, *gantelet* (bandage).
Chirurgia, *chirurgie.*
Chirurgus, *chirurgien.*
Chlorosis, *chlorose.*
Cholagogus, *cholagogue.*
Choledochus, *cholédoque*
Cholera, *choléra.*
Cholericus, *cholérique.*
Cholopœeticus, *qui forme la bile.*
Chondrographia, *chondrographie.*
Chondrologia, *chondrologie.*
Chondrotomia, *chondrotomie.*
Chordapsus, *chordapse, iléus.*
Chorea, *chorée, danse de Saint-Weith* ou *de Saint-Guy.*
Chorion, *chorion.*
Chronicus, *chronique.*
Chrysocolla, *chrysocolle.*
Chylus, *humeur, chyle.*
Chymus, *humeur, chyme.*
Cibus, *nourriture.*
Cicatricare, *cicatriser.*
Cicatricula, *cicatricule.*
Cicatrix, *cicatrice.*
Cichorium, *chicorée.*
Cicuta, *ciguë.*
Ciliaris, *ciliaire.*
Cilium, *cil.*
Cimolia terra, *cimolée.*
Cinefactio, *incinération*
Cingulum, *ceinture.*
Cinnabaris, *cinnabre.*
Cinnamomum, *cannellier.*
Circuitus, *période.*
Circulatio, *circulation.*
Circulator, circumforaneus, *charlatan.*
Circumfusa, *les circumfusa.*
Cirratus, *cirré.*
Cirriferus, *cirrifère.*
Cirrus, *cirre.*
Cirsocele, *cirsocèle, varicocèle.*

Cirsoïdes, *cirsoïde*, *variqueux*.
Cirsomphalus, *cirsomphale*.
Cisterna, *réservoir*.
Cisterna lumbaris, *citerne lombaire*, *réservoir de Pecquet*.
Citrus medica, *citronnier*.
Citta, *le pica*.
Clarificatio, *clarification*.
Claudicatio, *claudication*.
Clavicula, *la clavicule*. — *Vrille des plantes sarmenteuses*.
Clavus, *clou*. C. pedis, *cor*.
Clepsydra, *clepsydre*.
Clima, *climat*.
Climacter, climactericus, *climatérique*.
Clinicus, *clinique*.
Clitoris, *clitoris*.
Clyster, clysterium, *clystère*.
Coagulans, *coagulant*.
Coagulatus, *caillebotté*.
Coagulum, *caillot de sang*; *présure*.
Coarctaro, *rétrécir*.
Coalitus, *coalescence*.
Coarctatio, *coarctation*.
Coccum, *kermès*, *écarlate*.
Coccygeus, *coccygien*.
Coccyx, *coccyx*.
Cochlea, *limaçon*.
Cochleare, *une curette*.
Coctio, *coction*, *digestion*.
Cœliacus, *cœliaque*. C. morbus, *flux cœliaque*.
Cœna, *repas du soir*.
Cogitatio, *pensée*.
Coitus, *coït*.
Colatura, *colature*.
Colchicum, *colchique*.
Coleus, *testicule*.
Colicus, *colique*.
Colla, *colle*.
Collapsus, *collapsus*.
Colleticus, *qui agglutine*.
Colliquans, colliquativus, colliquefaciens, colliquescens, *colliquatif*.
Colliquatio, *colliquation*.
Collum, *cou*.
Collutorium, *collutoire*.
Colluvies gastrica, *embarras gastrique*.
Collyrium, *collyre*.
Coloboma, *colobome*.
Colocynthis, *coloquinte*.
Colophonia, *colophane*.
Colostratio, *colostration*.
Colostrum, *colostrum*.
Colum, *côlon*.
Coma, æ, *chevelure*.
Coma, atis, *coma*.
Comatodes, *comateux*.
Combustio, *combustion*.
Compernis, *qui a les genoux tournés en dedans*.
Complexio, *complexion*, *tempérament*.
Conarium, *le conarium*, ou *la glande pinéale*.
Conceptio, *conception*.
Concha, *la conque* ou *pavillon de l'oreille*.
Conchyliologia, *conchyliologie*.
Conchylium, *coquille*.
Concretus, *concret*.
Concursus, *abouchement*.
Condensatio, *condensation*.
Condimentum, *assaisonnement*, *condit*.
Conductio (Cœl. Aurel.), *spasme*.
Conductor, *conducteur*.
Condyloideus, *condyloïdien*.
Condyloides, *condyloïde*.
Condyloma, *condylome*.
Condylus, *condyle*.
Confortans, *confortatif*.
Confricatio, *friction*.
Congelatio, *congélation*.
Congeneris, *congénère*.
Congenitus, *congénital*.
Conglutinans, *agglutinatif*.
Conglutinatio, *conglutination*, *consolidation*.
Connatus, *conné*.
Connexivus, *connectif*.
Consensus, *consentement*, *sympathie*.
Consolida, *grande consoude*.
Consolidans, *consolidant*.
Consopire, *assoupir*.
Constitutio, *constitution*, *complexion*.
Constrictivus, *styptique*.
Constrictor, *constricteur*.
Consumptio, *consomption*.
Contagio, contagium, *contagion*.
Contagiosus, *contagieux*.
Continens febris, *fièvre continente*, *synoque*.
Continua febris, *fièvre continue*.
Contractio, *contraction*, *rétraction*.
Contractura, *contracture*.
Contrahens, *contractif*.
Contundens, *contondant*.
Contusio, *contusion*, *meurtrissure*.
Convalescentia, *convalescence*.
Convolutus, *convoluté*.
Convolvulus, *liseron*.
Convulsio, *convulsion*.
Cophosis, *cophose*, *surdité*.
Coprostasia, *rétention des excréments*.
Copula, *ligament*.
Copulatio, *accouplement*, *copulation*.
Cor, *cœur*.
Coracoideus, *coracoïde*, *coracoïdien*.
Corallium, *corail*.
Corium, *peau*, *chorion*. C. sanguinis, *couenne du sang*.
Cornea membrana, *cornée*.
Corneus, *corné*.
Corolla, *petite couronne*, *corolle*.
Coronalis, *coronal*.
Coronarius, *coronaire*.
Coronoideus, *coronoïde*.
Corpulentia, *corpulence*.
Corpus, *corps*.
Corpusculum, *corpuscule*.
Corroborans, *confortatif*.
Corrodens, corrosivus, *corrosif*.
Corrugare, *froncer*, *rider*.
Corrugatio, *corrugation*.
Cortex, *écorce*.
Corticeus, *qui appartient à l'écorce*.
Corybantiasmus, *corybantiasme*.
Corymbifer, *corymbifère*.
Corymbus, *corymbe*.
Coryza, *coryza*.
Cosmeticus, *cosmétique*.
Costa, *côte*.
Costalis, *costal*.
Costus, *costus*.
Cotyla *ou* cotyle, *cotyle*.
Cotyledo, *cotylédon*.
Cotyloides, *cotyloïde*.
Coxa, coxendix, *hanche*.
Cranium, *crâne*.
Crasis, *crase*.
Crassa meninx, *la dure-mère*.
Crassamentum, *sédiment*.
Cratægus, *alisier*.
Cremaster, *le crémaster*.
Crematio, *action de brûler*.
Cremor, *crème*.
Crescentia, *croissance*.
Creta, *craie*.
Cribrare, *cribler*.
Cricoides, cricoideus, *cricoïde*.
Crinale, *aiguille de tête*.
Crinitus, *chevelu*.
Crinon, *lis rouge*.
Crisimus, *critique*.
Crithe, *orgelet*.
Criticus, *critique*.
Crocidismus, *crocidisme*.
Crocus, *safran*.
Crotaphites, *le muscle crotaphite*.
Croton, *croton*.
Cruditare, *mal digérer*.
Cruditas, *indigestion*; *crudité*.
Cruditatio, *dyspepsie*.
Crudus, *cru*; *indigeste*.
Cruor, *le sang*.
Cruralis, *crural*.
Crus, jambe.
Crusta, *croûte*. C. pleuretica sanguinis, *la couenne inflammatoire du sang*.
Crypta, *crypte*.
Crystallinus, *cristallin*.
Crystalloides, *cristalloïde*.
Crystallum, *cristal*.
Cubitus, *le coude*, *le cubitus*, *l'olécrane*. — *Le coucher* : C. pronus, *le coucher sur le ventre*. C. resupinus *ou* supinus, *le coucher sur le dos*.
Cuboides *ou* cubiformis, *cuboïde*. Os cubiforme, *l'os cuboïde*.
Cucullatus, *capuchonné*. C. musculus, *muscle trapèze*.

Cucullus, *capuchon, muscle trapèze, cucuphe.*
Cucumis, *concombre.*
Cucurbita, *courge, ventouse.*
Cucurbitula, *petite ventouse.*
Culmus, *chaume.*
Cultellus incisorius, *bistouri.*
Cuminum, *cumin.*
Cuneiformis, *cunéiforme.*
Cuprum, *cuivre.*
Cura, *pansement.*
Curatio, *curation, cure, pansement.*
Cuticula, *cuticule, épiderme.*
Cuticularis musculus, *le peaucier.*
Cutis, *peau.*
Cyanopathia, *cyanopathie.*
Cyclaminum, *cyclame.*
Cyclus, *cycle.*
Cydonia arbor, *le cognassier.*
Cylindraceus, *cylindracé.*
Cylindroides, *cylindroïde.*
Cylindrus, *cylindre.*
Cyma, *tendron, cœur de chou.*
Cynanche, *angine.* C. stridula, *croup.*
Cynanthropia, *cynanthropie.*
Cynoglossum, *cynoglosse.*
Cynorexia, *cynorexie.*
Cynorrhodon, *cynorrhodon.*
Cyperus, *souchet.*
Cyphoma, cyphosis, *cyphose.*
Cystalgia, *cystalgie.*
Cysticus, *cystique.*
Cystide obductus, *enkysté.*
Cystirrhagia, *cystirrhagie.*
Cystirrhœa, *cystirrhée.*
Cystis, *vessie.*
Cystitomus, *cystitome.*
Cystocele, *cystocèle.*
Cystodynia, *cystodynie.*
Cystomerocele, *cystomérocèle.*
Cystoptosis, *cystoptose.*
Cystotomia, *cystotomie.*
Cystotomus, *cystotome.*

D

Dacryopœus, *qui produit des larmes.*
Dactylus, *datte.*
Dæmoniacus, *possédé.*
Dæmonomania, *démonomanie.*
Dartos, *dartos.*
Dealbatio, *déalbation.*
Debilitas, *débilité.*
Debilitatio, *débilitation.*
Deciduus, *caduc.*
Declinatio morbi, *déclin de la maladie.*
Declivis, *déclive.*
Declivitas, *déclivité.*
Decoctio, *décoction.*
Decoctum, *une décoction (le produit de la décoction).*
Decorticatio, *décortication.*
Decrepitus, *décrépit.*
Decretorius, *décrétoire, critique.*
Decurrens, *décurrent.*
Decussatio, *décussation.*
Defæcatio, *dépuration.*
Defæcatus, *dépuré.*
Defectio animi, *défaillance.*
Defectio virium, *abattement.*
Deferens, *déférent.*
Deflagratio, *déflagration.*
Deflectens, *dérivatif.*
Deflexio, *dérivation.*
Defluxio, *défluxion ;* — (Cœl. Aurel.) *diarrhée.*
Defoliatio, *défeuillaison.*
Deglutire, *avaler.*
Dejectio, *déjection.*
Delacrymatio, *épiphora, larmoiement.*
Deligare, *bander une plaie.*
Deliquium, *défaillance, déliquium.*
Delirium, *délire.*
Delocatio, *dislocation.*
Deltoides, *deltoïde.*
Dementia, *démence.*
Demulcens, *adoucissant.*
Denigratio, *noircissement.*
Dens, *dent.*
Densitas, *densité.*
Dentarius, *dentaire.* — Dentaria herba, *la dentaire.*
Dentatus, *denté.*
Dentifricium, *dentifrice.*
Dentiscalpium, *déchaussoir, curedent.*
Dentitio, *dentition.*
Depilare, *épiler.*
Depressor, *abaisseur.*
Derivatio, *dérivation.*
Derma, *peau.*
Dermatoides, *dermatoïde.*
Desiccativus, *dessiccatif.*
Desmographia, *desmographie.*
Desmologia, *desmologie.*
Desmotomia, *desmotomie.*
Despumatio, *despumation.*
Desquamare, *ôter les squames.*
Destillatio, *écoulement, coryza.*
Detergens, *détergent.*
Detruncatio, *détroncation.*
Deuteropathia, *deutéropathie.*
Diabetes, *diabète.*
Diabeticus, *diabétique.*
Diachylum, *diachylon.*
Diacodium, *diacode.*
Diacope, *section.*
Diæresis, *diérèse.*
Diæta, *diète.*
Diætetica, *la diététique.*
Diagnosis, *le diagnostic.*
Diagnosticus, *diagnostique.*
Diapasma, *catapasme, diapasme.*
Diaphoresis, *diaphorèse.*
Diaphoreticus, *diaphorétique.*
Diaphragma, *diaphragme.*
Diaphragmaticus, *diaphragmatique.*
Diaphysis, *diaphyse.*
Diarrhœa, *diarrhée.*
Diastasis, *diastase.*
Diastole, *diastole.*
Diathesis, *diathèse.*
Dichotomus, *dichotome.*
Dicondyli, *doigts réunis par une membrane.*
Dictamnus, *dictamne.*
Didactylus, *didactyle.*
Diductio, *diastase.*
Didymalgia, *didymalgie.*
Didymus, *testicule.*
Didynamia, *didynamie.*
Digerens, digestivus, *digestif.*
Digestio, *digestion.*
Digitus, *doigt.*
Dilaceratio, *dilacération.*
Dilatatio, *dilatation, expansion.*
Diluens, *délayant.*
Dioptra, *speculum.*
Diploe, *diploé.*
Diplopia, *diplopie.*
Diradiatio, *irradiation.*
Disciforme os, *la rotule.*
Discoides, *discoïde, le cristallin* (Albinus).
Discretus, *discret.*
Discus, *plateau, disque.*
Discussorius, discutiens, *discussif.*
Dissectio, *dissection.*
Disseptum, *diaphragme.*
Dissolutio, *dissolution.*
Dissolvens, *dissolvant.*
Distensio, *distension.*
Distichiasis, *distichiasis.*
Distorsio, *distorsion.*
Distractio, *convulsion.*
Diuresis, *diurèse.*
Diureticus, *diurétique.*
Diuturnus, *chronique.*
Dividens, *divisif.*
Docimastice, *docimastique.*
Dogmatica medicina, *médecine dogmatique, rationnelle.*
Dolor, *douleur.*
Dorsalis, *dorsal.*
Dorsum, *dos.*
Dosis, *dose.*
Dracunculus, *dragonneau.*
Drasticus, *drastique.*
Dropax, *dépilatoire.*
Drupa, *olive qui commence à mûrir.*
Ductilis, *ductile.*
Dulcare, *dulcifier.*
Dura meninx, *dure-mère.*
Dysæsthesia, *dysesthésie.*
Dyscinesia, *dyscinésie.*
Dyscrasia, *dyscrasie.*
Dysecœa, *dysécée.*
Dysenteria, *dysentérie.*
Dysentericus, *dysentérique.*
Dysmenorrhœa, *dysménorrhée.*
Dyspepsia, *dyspepsie.*
Dysphagia, *dysphagie.*

Dyspnœa, *dyspnée*.
Dystocia, *dystocie*.
Dysuria, *dysurie*.

E

Ebullitio, *ébullition*.
Ebur, *ivoire*.
Ecbolicus, *ecbolique*.
Eccatharticus, *eccathartique*.
Ecchymosis, ecchymoma, *ecchymose*.
Eccope, *eccopé (fracture)*.
Eccoproticus, *eccoprotique*.
Echo, *écho*.
Eclecticus, *éclectique*.
Eclegma, *éclegme, looch*.
Ecphysis, *ecphyse*.
Ecpiesma, *ecpiesme (fracture)*.
Ecpyema, *empyème*.
Ecthyma, *ecthyma*.
Ectropium, *ectropion*.
Ectroticus, *ectrotique*.
Edulcare, *rendre doux*.
Effervere, *faire effervescence*.
Effluvium, *effluve*.
Effusio, *effusion*.
Egestio, *excrétion*.
Elaterium, *élatérium*.
Electio, *élection*.
Electrum, *ambre jaune* ou *succin*.
Electuarium, *électuaire*.
Elephantiacus, *ladre, lépreux*.
Elephantiasis, elephas, *éléphantiasis*.
Elixare, *faire bouillir*.
Elumbis, *éreinté*.
Elutriare, *décanter*.
Elytrocele, *élytrocèle*.
Elytroides, *élytroïde*.
Elytroptosis, *élytroptose*.
Elytrum, *élytre*.
Emasculare, *châtrer*.
Embryo, *embryon*.
Embryothlastes, *embryothlaste*.
Embryotomia, *embryotomie*.
Emissarium, *émissaire, émonctoire*.
Emmenagogus, *emménagogue*.
Emmenologia, *emménologie*.
Emphracticus, *emphractique*.
Emphraxis, *emphraxie, obstruction*.
Emphysema, *emphysème*.
Empirice, *médecine empirique*.
Emplasticus, *emplastique*.
Emplastrum, *emplâtre*.
Emprosthotonos, *emprosthotonos*.
Empyema, *empyème*.
Empyreuma, *empyreume*.
Emulgens, *émulgent* ou *rénal*.
Enæorema, *enéorème*.
Encanthis, *encanthis*.
Endemius, *endémique*.
Enema, *clystère*.
Enervatio, *énervation, épuisement*.
Engastrimythus, *engastrimythe*.
Enodis, *sans nœuds*.
Ensiformis, *ensiforme, xiphoïde*.
Enterocele, *entérocèle*.
Entomologia, *entomologie*.
Enucleare, *énucléer*.
Enuresis, *incontinence d'urine*.
Ephelis, *éphélide*.
Ephemerus, *éphémère*.
Ephialtes, *éphialte, cauchemar*.
Ephippium, *selle (turcique du sphénoïde)*.
Epicrisis, *épicrise*.
Epicyema, *superfétation*.
Epidemia, *épidémie*.
Epidemius, *épidémique*.
Epidermis, *épiderme*.
Epigastricus, *épigastrique*.
Epigastrium, *épigastre*.
Epiglottis, *épiglotte*.
Epilepsia, *épilepsie*.
Epilepticus, *épileptique*.
Epinyctis, *épinyctide*.
Epiphora, *épiphora*.
Epiphysis, *épiphyse*.
Epiploon, *épiploon*.
Epispasticus, *épispastique*.
Epithema, *épithème*.
Epizootia, *épizootie*.
Epomis, *acromion*.
Epulis, *épulie*.
Equisetum, *prêle*.
Equus, *cheval*.
Eradicans, *éradicatif*.
Erectio, *érection*.
Erethismus, *éréthisme*.
Erosio, *corrosion*.
Erraticus, *erratique*.
Errhinus, *errhin*.
Eructatio, *éructation, rapport*.
Eryngium, *panicaut*.
Erysimum, *cresson d'hiver*.
Erysipelas, *érysipèle*.
Erysipelatodes, *érysipélateux*.
Erythema, *érythème*.
Esca, *nourriture*,
Eschara, *eschare*.
Escharoticus, *escharotique*.
Essentia, *essence, substance*.
Ethmoides, *ethmoïde*.
Eunuchus, *eunuque*.
Eupatoria, *eupatoire*.
Euphorbia, *euphorbe*.
Evacuans, *évacuant*.
Evacuatio, *évacuation*.
Evaporatio, *évaporation*.
Evigilatio, *réveil*.
Exacerbatio, *exacerbation*.
Exanimatio, *suffocation*.
Exanthema, *exanthème*.
Excalfactorium linteum, *chauffoir*.
Excipula, *palette*.
Excisio, *excision*.
Excisorius, *qui sert à couper*.
Excoriatio, *excoriation*.
Excrementum, *excrément*.
Excrescentia, *excroissance*.
Excreta, *les* excreta.
Excretio, *excrétion, déjection, excrément*.
Exhalans, *exhalant*.
Exoticus, *exotique*.
Expellens, *expulsif*.
Experientia, *expérience*.
Experimentum, *essai*.
Expiratio, *expiration*.
Exploratio, *exploration*.
Expulsivus, *expulsif*.
Exsanguis, *exsangue*.
Exsaniare, *faire suppurer*
Exscreamentum, *crachat*.
Exscreare, *expectorer*.
Exscreatio, *expectoration*.
Exsectio, *amputation, dissection*.
Exsiccans, *dessiccatif*.
Exsiccatio, *exsiccation, dessiccation*
Exsuccare, *extraire le suc*.
Exsuppurare, *faire suppurer*.
Extemporaneus, *extemporané*.
Extensio, *extension*.
Extuberatio, *protubérance*.
Exuberantia, *exubérance*.
Exulceratio, *exulcération*.
Exunctio, *onction*.
Exungulare, *perdre ses soles (en parlant d'un cheval)*.

F

Facies, *face*.
Fæculentia, *féculence*.
Fæx, *excrément*.
Fames, *faim*.
Farina, *farine*.
Farinaceus, *farinacé*.
Farinosus, *farineux*.
Fascia, *bandage, bande*.
Fasciatus, *fascié*.
Fasciculus, *fascicule*.
Fasciola, *bandelette, fasciole*.
Fastidium, *dégoût*.
Fastigiatus, *fastigié*.
Fatuitas, *démence*.
Fauces, *le gosier, le pharynx*.
Febricitans, *fébricitant*.
Febriculosus, *fiévreux*.
Febrifugus, *fébrifuge*.
Febrilis, *fébrile*.
Febris, *fièvre*.
Fel, *bile, fiel*.
Femen, *la cuisse, et particulièrement sa partie interne; le fémur*.
Femina, *femme*.
Femoralis, *fémoral*.
Femur, *l'os fémur, la cuisse*
Fendicæ, *le feuillet, l'un des estomacs des ruminants*.
Fermentescere, *fermenter*.
Fermentum, *ferment*.
Ferramentum, *instrument de chirurgie*.
Ferraria aqua, *eau de forge*.

Ferratæ (aquæ), *eaux ferrugineuses.*
Ferrugineus, *ferrugineux.*
Ferrum, *fer.*
Ferula, *éclisse; la férule (plante).*
Fibra, *fibre, lobe.*
Fibula, *boucle, péroné.*
Fibulatio, *fibulation.*
Ficosus, *couvert de fics.*
Ficus, *fic.*
Filix, *fougère.*
Fissura, *gerçure.*
Fistula, *fistule.*
Fistulosus, *fistuleux.*
Flatus, *vent, flatuosité.*
Floccus, *flocon.*
Floriparus, *floripare.*
Flos, *fleur.*
Flosculus, *fleuron.*
Fluctuatio, *fluctuation.*
Fluor, *diarrhée, flux d'humeurs.*
Fluxio, *fluxion.*
Fluxus, *flux.*
Fœniculum, *le fenouil.*
Fœnum, *foin.*
Fœtus, *fœtus.*
Foliaceus, *foliacé.*
Foliatura, *feuillaison.*
Folium, *feuille.*
Folliculus, *follicule.*
Fomentatio, fomentum, *fomentation.*
Forceps, *forceps.*
Formicans, *formicant.*
Formicatio, *fourmillement.*
Formido, *effroi.*
Fossilis, *fossile.*
Fotus, *fomentation.*
Fovere, *bassiner, étuver.*
Fractura, *fracture.*
Fraga, *fraises.*
Frendor, *grincement des dents.*
Frenum, *frein, filet.*
Fricamentum, *friction.*
Fricatorium, *liniment.*
Frictio, *friction.*
Frigorificus, *frigorifique.*
Frigus, *froid.*
Frons, *front.*
Frontalis, *frontal.*
Fructificatio, *fructification.*
Fructus, *fruit.*
Frumen, *gosier.*
Frumentum, *blé.*
Frutex, *arbrisseau.*
Fruticosus, *frutiqueux.*
Fucus, *varec.*
Fucus, *frelon.*
Fuliginosus, *fuligineux.*
Fumigare, *fumiger.*
Fumigium, *fumigation.*
Functio, *fonction.*
Funda, *fronde (bandage).*
Fungosus, *fongueux.*
Fungus, *champignon, fongus.*
Funiculus tympani, *corde du tympan.*
Furfur, *son, squames de la tête.*
Furfuraceus, *furfuracé.*
Furfuriculæ, *petites écailles, furfur.*
Furor uterinus, *fureur utérine, nymphomanie.*
Furunculus, *furoncle.*
Fusio, *fusion.*

G

Galbanum, *galbanum.*
Galena, *galène.*
Galenicus, *galénique.*
Galla, *galle.*
Gallina, *poule.*
Ganglion, *ganglion.*
Gangræna, *gangrène.*
Gargarisma, *gargarisme.*
Gargarizare, *gargariser.*
Gaster, *ventre, estomac.*
Gastricus, *gastrique.*
Gelasinus, *la fossette des joues.*
Gelatum jus, *gelée.*
Gemellus, *jumeau.*
Gemma, *bourgeon des plantes.*
Gemmatio, *gemmation.*
Gemmula, *gemmule.*
Gemursa, *gémursa, cor.*
Gena, *joue.*
Generatio, *génération.*
Genesis, *génération.*
Genitalis, *génital.*
Genitura, *géniture, sperme.*
Gentiana, *gentiane.*
Genu, *genou.*
Genus, *genre.*
Geranion, *géranion.*
Germen, *germe.*
Germinatio, *germination.*
Gestatio, *gestation.*
Geum, *benoîte.*
Gibber, *gibbeux; bosse.*
Gibbus, *bosse.*
Gignentia, *corps organiques, végétaux, plantes.*
Gingiva, *gencive.*
Glaber, *glabre.*
Glacies, *glace.*
Glandula, *glande.*
Glandulosus, *glanduleux.*
Glans, *gland.*
Globulus, *pilule.*
Gluma, *balle* ou *glume.*
Glus, gluten, *colle, glu.*
Glutinans, *glutinatif.*
Glutinatio, *agglutination.*
Glutinosus, *glutineux.*
Glycyrrhiza, *réglisse.*
Gonorrhœa, *gonorrhée.*
Gramia, *chassie.*
Gramineus, *graminé.*
Gramiosus, *chassieux.*
Grando, *grêle* (s. f.).
Granum, *grain, graine.*
Gravatio, *appesantissement du corps*
Gravedo, *coryza.*
Graviditas, *grossesse.*
Gravitas, *pesanteur.*
Gravis, *pesant.*
Grumus, *caillot, grumeau.*
Gubernaculum testis (Haller), *ligament suspenseur du testicule.*
Gula, *œsophage.*
Gummi, *gomme.*
Gurgulio, *gorge.*
Gustatio, *gustation.*
Gustus, *le goût.*
Gutta, *goutte; aloès.*
Guttur, *gorge.*
Gypsum, *gypse.*

H

Habenula, *lambeau étroit de chair*
Habitus, habitudo, *l'habitude du corps.*
Hæmatites, *hématite.*
Hæmoptyicus, *hémoptyique.*
Hæmoptysis, *hémoptysie.*
Hæmorrhagia, *hémorrhagie.*
Hæmorrhoicus, *qui a des hémorrhoïdes.*
Hæmorrhoides, *hémorrhoïdes.*
Hæmostaticus, *hémostatique.*
Hæreditas, *hérédité.*
Halitus, *haleine,*
Hallucinatio, *hallucination.*
Hallus ou allus, *premier orteil.*
Halter, *corps pesants que tenaient dans les mains ceux qui s'exerçaient au saut.*
Hamus, *érigne.*
Harmonia, *harmonie.*
Hastatus, *hasté.*
Hebetudo visus, *amblyopie.*
Hedera, *le lierre.*
Hedysma, *essence de fleurs.*
Helix, *hélix.*
Helleborare, *purger avec l'ellébore.*
Helleborus, *l'ellébore.*
Hemerobius, *éphémère.*
Hemicraneum, *hémicranie, migraine.*
Hemitritæa, *hémitritée (fièvre).*
Hepar, *foie.*
Hepatia, *les intestins*
Hepatice, *affection du foie.*
Hepaticus, *hépatique, qui a une hépatite.*
Hepatitis, *hépatite.*
Heracleum, *nénuphar.*
Herba, *herbe.*
Herbaria, *botanique.*
Herbarium, *herbier.*
Herbarius, *herboriste.*
Herbivorus, *herbivore.*
Hermaphroditus, *hermaphrodite.*
Hernia, *hernie.*
Herniosus, *hernieux.*
Herpes, *dartre.*

Heterocranea, *migraine.*
Hiatus, *hiatus.*
Hibiscum, *guimauve.*
Hiems, *hiver.*
Hierabotane, *verveine.*
Hilum, *hile, ombilic d'une graine.*
Hippuris, *prêle.*
Hirudo, *sangsue.*
Hispidus, *hispide.*
Homo, *homme.*
Homœomeria, *homœomérie.*
Honorarium, *honoraires.*
Hordeolus, *orgelet.*
Hordeum, *orge.*
Horripilatio, *horripilation.*
Horror, *le frissonnement.*
Humectans, *humectant.*
Humeralis, *huméral.*
Humerus *épaule.*
Humidus, *humide.*
Humor, *humeur.*
Hyacinthus, *hyacinthe.*
Hyaloides, *hyaloïde.*
Hybrida, *hybride.*
Hydatis, *hydatide.*
Hydragogus, *hydragogue.*
Hydrargyrus, *mercure.*
Hydrenterocele, *hydrentérocèle.*
Hydrocele, *hydrocèle.*
Hydrocelicus, *qui a une hydrocèle.*
Hydromeli, *hydromel.*
Hydrophobia, *hydrophobie.*
Hydrophobicus, *d'hydrophobie.*
Hydropicus, *hydropique.*
Hydropisis, hydropismus, *hydropisie.*
Hydropota, *hydropote.*
Hydrops, *hydropisie.*
Hygra, *sorte de collyre.*
Hygrophobia, *horreur pour les liquides.*
Hymen, *hymen (membrane).*
Hymenodes, *membraneux.*
Hyoscyamus, *jusquiame.*
Hypercrisis, *hypercrise.*
Hypersarcosis, *hypersarcose, excroissance.*
Hypnobates, *hypnobate, somnambule.*
Hypnoticus, *hypnotique.*
Hypochondrium, *hypochondre.*
Hypochyma, hypochisis, *cataracte.*
Hypogastricus, *hypogastrique.*
Hypogastrium, *hypogastre.*
Hypoglossus, *hypoglosse.*
Hypopyum, *hypopyon.*
Hypostasis, *hypostase.*
Hypothenar, *hypothenar.*
Hyssopus, *hyssope.*
Hysteralgia, *hystéralgie.*
Hystericus, *hystérique.*

I

Iatralipta, *iatralipte.*
Iatraliptice, *iatraliptique.*
Iatrice, *la médecine.*
Iatricus, *iatrique.*
Iatrus, *le doigt annulaire.*
Ichor, *ichor.*
Ichthyocolla, *ichthyocolle.*
Ichthyophagus, *ichthyophage.*
Icterus, *ictère.*
Ictus sanguinis, *coup de sang.*
Ictus solis, *coup de soleil.*
Idea, *idée.*
Idiopathia, *idiopathie.*
Idiotismus, *idiotisme.*
Ignis, *feu.* I. sacer, *feu sacré; érysipèle, calvitie.*
Ileon, *l'iléon.*
Ileosus, *sujet aux coliques.*
Ileus, *l'iléus.*
Ilex, *le houx.*
Ilia, *les flancs.*
Illacrymatio, *épiphora, larmoiement.*
Illisio aquæ, *douche.*
Illitio, *onction.*
Imbricatus, *imbriqué.*
Immersio, *immersion.*
Impetiginosus, *impétigineux.*
Impetigo, *gale, dartre.*
Impræputiatus, *circoncis.*
Impubes, *qui n'a pas de poils.*
Inania, *inanition.*
Incantamentum, *incantation.*
Incarnatio, *incarnation.*
Incerare, *enduire de cire.*
Incessus, *marche.*
Incidens, *incisif.*
Incitabilis, *excitable.*
Incoctio, *décoction.*
Incontinens, *qui ne retient pas.*
Incontinentia, *incontinence.*
Incrassans, *incrassant.*
Incrustatio, *incrustation.*
Incubatio, incubitus, *incubation.*
Incubus, incubo, *incube, cauchemar.*
Incumbens, *incombant.*
Incus ou os incudis, *l'enclume.*
Index, *l'index.*
Indicans, *indicant.*
Indicatio, *l'indication.*
Indicatura, *indice, symptôme.*
Indigena, indigenus, *indigène.*
Indigestibilis, *indigeste.*
Indigestio, *indigestion.*
Indigestus, *indigeste.*
Inductura, *topique.*
Induratus, *induré.*
Inedia, *privation de nourriture, diète.*
Inertia, *inertie.*
Infans, *enfant.*
Infanticida, *infanticide.*
Infanticidium, *meurtre d'un enfant.*
Infibulatio, *bouclement.*
Infirmus, *malade.*
Inflammatio, *inflammation, phlegmasie.*
Inflatio, *enflure, gonflement.*
Inflexus, *inflexion de la voix.*
Infundibuliformis, *infundibuliforme.*
Infundibulum, *entonnoir.*
Infusio, *action de verser dans, injection, lavement.*
Ingluvies, *jabot.*
Ingesta, *les ingesta.*
Inguen, *aine.*
Inguinalis, *inguinal.*
Innatus, *inné.*
Innominatus, *innominé.*
Inoculatio, *ente en écusson.*
Inquietudo, *anxiété, malaise.*
Insalubris, *insalubre.*
Insanabilis, *incurable.*
Insania, insanitas, *démence, manie.*
Insecabilia corpora, *atomes.*
Insectum, *insecte.*
Insectura, *incision.*
Inserere, *greffer, implanter.*
Insertio, *insertion, greffe.*
Insipientia, *démence.*
Insitio, *greffe.*
Insolatio, *insolation.*
Insomnietas, insomnia, *insomnie.*
Insomnium, *songe.*
Inspectivus, *spéculatif.*
Inspiratio, *inspiration.*
Inspissatus, *épaissi.*
Instillatio, *instillation.*
Instinctus, *instinct.*
Instita, *bande.*
Instrumentum, *instrument.*
Insufflatio, *insufflation.*
Intactilis, *intactile.*
Integumentum, *tégument.*
Intellectualis, *intellectuel.*
Intellectualitas, *intellectualité.*
Intellectus, *intellect.*
Intemperies, *intempérie.*
Intercalatio, *intercalation.*
Intercidentia, *intercadence.*
Intercilium, *entre-deux des sourcils.*
Intercurrens, *intercurrent.*
Intercus aqua, *anasarque.*
Intermissio, *intermission.*
Intermittens, *intermittent.*
Internuntii dies, *jours critiques.*
Intersectio, *opération césarienne.*
Interstitium, *interstice.*
Intertrigo, *écorchure.*
Intestinum, *intestin.*
Intolerantia, *intolérance.*
Intrita, *panade.*
Intumescentia, *intumescence*
Inula, *aunée.*
Inunctio, *liniment.*
Involucrum, *involucre.*
Involutus, *involuté.*
Iotacismus, *iotacisme.*
Iris, *iris (plante).*
Irritabilitas, *irritabilité.*
Ischiadicus, *ischiadique.*
Ischias, *la sciatique.*
Ischuria, *ischurie.*

Isthmus gutturis, *l'isthme du pharynx.*
Iulus, *chaton.*

J

Jactatio, *jactation.*
Jecinorosus, *qui a le foie malade.*
Jecoralis, *de foie.*
Jecur, *foie.*
Jejunium, *jeûne.*
Jejunum, *jéjunum.*
Jugale os, *os de la pommette.*
Juglans, *le noyer.*
Jugulum, *gorge.*
Juniperus, *genévrier.*
Jusculum, *bouillon.*
Juventa, *jeunesse.*
Juxtapositus, *juxtaposé.*

L

Labiosus, *qui a de grosses lèvres.*
Labium *ou* labrum, *lèvre.*
Labyrinthus, *labyrinthe* (*oreille interne*).
Lac, *lait.*
Lacertus, *la partie supérieure du bras.*
Laciniatus, *lacinié.*
Lacryma, *larme.*
Lacrymalis, *lacrymal.* Os lacrymale, *os unguis.*
Lacrymatio, *larmoiement.*
Lactantia, *laitage.*
Lactatio, *allaitement.*
Lactes, *intestin grêle; laitance.*
Lacteus, *lacté, laiteux.*
Lactifer, *lactifère.*
Lactuca, *laitue.*
Ladanum, *ladanum.*
Læsio, *lésion.*
Lævigatio, *lévigation.*
Lævitas intestinorum, *lientérie.*
Lagochilus, *bec de lièvre.*
Lallatio, *lallation.*
Lambdacismus, *lambdacisme, prononciation vicieuse de l'L.*
Lambdoides, *lambdoïde.*
Lanceolatus, *lancéolé.*
Languor, *langueur.*
Lanuginosus, *lanugineux.*
Lapidosus, *pierreux.* Lapidosum os, *le rocher.*
Lapis, *pierre.*
Lappa, *bardane.*
Lassitudo, *lassitude.*
Lateralis morbus, *pleurésie.*
Latratus, *aboiement.*
Latus, *côté, flanc.*
Laurus, *laurier.*
Lavacrum, *bain.*
Lavatio, *bain, lotion.*
Laxans, laxativus, *laxatif.*
Legumen, *gousse.*
Leguminosus, *légumineux.*
Lemæ, *chassie.*
Leniens, *lénitif.*
Lenticularis, *lenticulaire.*
Lentiginosus, *couvert de taches de rousseur.*
Lentigines, *taches de rousseur.*
Lepidium, *passerage.*
Lepra, *lèpre.*
Leprosus, *lépreux, ladre.*
Leptomeres, *peu énergique, en parlant d'un médicament.*
Leptynticus, *atténuant.*
Lethalis, *mortel, qui donne la mort.*
Lethargia, lethargus, *léthargie.*
Lethargicus, *léthargique.*
Levamentum, *soulagement.*
Levatores musculi, *muscles releveurs.*
Lexipyretus, *fébrifuge.*
Lexipyrexia, *apyrexie.*
Liber, *le liber.*
Lichen (*plante*), *lichen.* Lichen, *maladie de la peau.*
Lien, *rate.*
Lienosus, *splénétique.*
Lienteria, *lientérie.*
Ligamen, *bandage.*
Ligamentum, *ligament.*
Ligatura, *ligature.*
Lignosus, *ligneux.*
Lignum, *bois.*
Ligusticum, *livèche.*
Liliaceus, *de lis.*
Lilium, *lis.*
Limbus, *bord.*
Limoctonia, *jeûne, abstinence.*
Linamentum, *charpie.*
Linctus, *looch.*
Lingua, *langue.*
Lingualis, *lingual.*
Linimen, *liniment.*
Linteamen, *plumasseau.*
Linteola concerpta, *charpie.*
Linteum, *alèse.*
Linum, *lin.*
Liparæ, *emplâtres gras.*
Lippidus, *chassieux.*
Lippitudo, *ophthalmie, chassie, lippitude.*
Lippus, *chassieux.*
Liquatio, liquefactio, *liquéfaction.*
Liquefaciens, *fondant.*
Liquiditas, *liquidité.*
Liquidus, *liquide.*
Lirinon, *huile de lis.*
Lithargyrus, *litharge.*
Litus, *liniment.*
Livor, *contusion, meurtrissure.*
Lixiviatio, *lixiviation.*
Lochia, *lochies.*
Loci, loca, *utérus.*
Loculamentum, *cellule, loge, alvéole.*
Logica medicina, *la médecine théorique.*
Longano, *le rectum.*
Loquacitas, *loquacité.*
Lotio, *lotion.*
Lotium, *urine.*
Lues, *contagion.*
Lumbago, *lombago.*
Lumbaris, *lombaire.*
Lumbi, *lombes.*
Lumbricosus, *qui a des lombrics.*
Lumbricus, *lombric, ver.*
Lunaticus, *lunatique.*
Lunula, *lunule.*
Lupinus, *lupin.*
Luscus, *borgne.*
Lutamentum, *action de luter.*
Lutum, *lut.*
Luxatio, *luxation.*
Lympha, *eau.*
Lymphaticus, *qui a le délire.*
Lymphationes, *visions.*
Lyra, *lyre.*
Lysis, *crise sans phénomènes sensibles.*
Lytta, *petit ver qu'on enlevait à la langue des jeunes chiens pour les préserver de la rage.*

M

Maceratio, *macération.*
Machinamentum, *appareil de chirurgie.*
Macies, macritudo, *amaigrissement, consomption.*
Macula, *tache.*
Mador, *moiteur.*
Magdaleum, magdalis, *magdaléon.*
Magisterium, *magistère.*
Magistralis, *magistral.*
Magma, *magma, marc.*
Magnes, *aimant.*
Magneticus, *magnétique.*
Major morbus, *épilepsie.*
Mala, *mâchoire inférieure.*
Malabathrum, *malabathrum.*
Malache, maloche, *espèce de mauve.*
Malacia, *malacie.*
Malacticus, *émollient.*
Malagma, *cataplasme émollient*
Malandria, *malandrie.*
Malandria, orum, *rouvieux.*
Malandriosus, *atteint de malandrie.*
Malaxare, *malaxer, amollir.*
Malaxatio, *action de malaxer*
Malleolus, *marcotte; malléole.*
Malleus, *marteau.*
Malogranatum, *grenade.*
Malum, *mal.*
Malum, *pomme.*
Malus, *pommier.*
Malva, *mauve.*
Mamilla, *mamelon.*
Mamma, *mamelle.*
Mancus, *manchot, estropié.*
Mandibula, *mandibule, mâchoire inférieure.*
Mandragoras, *mandragore.*

Manducatio, *manducation.*
Mania, *manie.*
Manica Hippocratis, *manche d'Hippocrate.*
Manipulus, *poignée.*
Manna, *manne.*
Mantile, *bandage de corps.*
Manua, *poignée.*
Manus, *main.*
Marcor, *le carus.*
Margarita, *perle.*
Marisca, *fic.*
Marrubium, *marrube.*
Marum, *germandrée maritime.*
Mas, *mâle.*
Massula, *molécule.*
Masticatio, *mastication.*
Masticatorium, *masticatoire.*
Matrix, *matrice.*
Matula, *pot de chambre.*
Maturans, *maturatif.*
Maturatio, *maturation.*
Maxilla, *mâchoire.*
Maxillaris, *maxillaire.*
Meatus, *méat, conduit.*
Meconium, *opium.*
Medela, *guérison.*
Medianus, *médian.*
Medica, *garde-malade, sage-femme.*
Medicamen, medicamentum, *médicament.*
Medicamentosus, *médicamenteux.*
Medicatio, *médication.*
Medicina, *médecine.*
Medicinalis, *médicinal.*
Medicus, *médecin.*
Meditullium, *espace intermédiaire, diploé.*
Medulla, *moelle.*
Medullaris, *médullaire.*
Mel, *miel.*
Melancholia, *mélancolie.*
Melania, *tache noire à la peau.*
Meliceris, *mélicéris.*
Melicratum, *hydromel.*
Melissophyllon, *mélisse.*
Membrana, *membrane.*
Membrana cerebri, *méninge.*
Membranaceus, *membraneux.*
Membrum, *membre.*
Mens, *esprit.*
Menses, menstrua, *menstrues.*
Menstrualis, *menstruel.*
Menstruus, *menstruel.*
Mentagra, *mentagre.*
Mentha, *menthe.*
Mentum, *menton.*
Mephiticus, *méphitique.*
Mephitis, *mofette.*
Mercurialis, *la mercuriale (plante).*
Mergus, *marcotte.*
Mespilus, *néflier.*
Metallum, *métal.*
Metamorphosis, *métamorphose.*
Metathesis, *métathèse.*
Microcosmus, *microcosme.*
Mictus, *pissement.*
Minorans, *minoratif.*
Mitella, *écharpe.*
Mithridatium, *le mithridate.*
Mitigatorius, *adoucissant.*
Mixtura, *mixture.*
Modiolus, *trépan.*
Mola, *môle, rotule.*
Molaris, *molaire.*
Molybdæna, *molybdène.*
Monoculus, *qui n'a qu'un œil.*
Monstrum, *monstre, monstruosité.*
Morbificus, *morbifique.*
Morbosus, *maladif.*
Morbus, *maladie.* M. comitialis, *épilepsie.* M. costalis, *pleurésie.*
Mordicans, *mordicant.*
Mordicatio, *colique, tranchées.*
Mors, *mort.*
Morsus, *morsure.*
Morsus ventriculi, *cardialgie.*
Mortalis, *mortel, sujet à la mort.*
Mortalitas, *mortalité.*
Mortificatio, *mort, destruction.*
Morum, *mûre.*
Morus, *mûrier.*
Motio, *accès de fièvre.*
Motiuncula, *léger accès de fièvre.*
Motor, *moteur.*
Mucosus, *muqueux.*
Mucronatus, *mucroné.*
Mucus, *mucus, morve.*
Muliebria, *parties sexuelles de la femme, menstrues.*
Mulomedicina, *l'hippiatrique.*
Mulomedicus, *hippiatre.*
Multangulus, *multangulé.*
Multicaulis, *multicaule.*
Multifidus, *multifide.*
Multiflorus, *multiflore.*
Multipartitus, *multiparti.*
Mulus, *mulet.*
Mundare, mundificare, *monder, mondifier.*
Mundificativus, *mondificatif.*
Muria, *saumure.*
Musca, *mouche.*
Musculosus, *musculeux.*
Musculus, *muscle.*
Muscum, *musc.*
Muscus, *mousse.*
Mussitatio, *mussitation.*
Mustum, *moût.*
Mutilare, *mutiler.*
Mutilatio, *mutilation.*
Mutilus, *mutilé.*
Mutitas, *mutité.*
Mutus, *muet.*
Myagros, *la caméline.*
Mydriasis, *mydriase.*
Myops, *myope.*
Myrmecium, *myrmécie.*
Myrobalanus, *myrobalan.*
Myropola, *parfumeur.*
Myrrha, *myrrhe.*
Myrtiformis, *myrtiforme.*
Myrtus, *myrte.*
Myrum, *parfum,*
Myxa, *sébestier.*

N

Nævus, *nævus, envie.*
Nanus, *nain.*
Naphta, *naphte.*
Napus, *navet.*
Narce, *engourdissement.*
Narcissus, *narcisse.*
Nares, *narines.*
Narthecium, *boîte à serrer les médicaments.*
Nasalis, *nasal.*
Nasus, *nez.*
Nates, *fesses.*
Nativus, *natif, naturel.*
Natura, *nature; parties sexuelles.*
Naturalia, *les parties naturelles.*
Nausea, *nausée, mal de cœur.*
Navicularis, *naviculaire.*
Neapolitanus morbus, *syphilis.*
Nectar, *nectar.*
Nephelium, *néphélion*
Nephriticus, *néphrétique.*
Nephritis, *néphrite.*
Nerion, *laurier-rose.*
Nervicus, *qui soufre de la goutte.*
Nervinus, *nervin.*
Nervosus, *nerveux.*
Nervus, *nerf.*
Nictatio, *cillement, clignotement.*
Nidorosus, *nidoreux*
Niger, *noir.*
Nigredo a sole, *hâle.*
Nitrosus, *nitreux.*
Nitrum, *nitre.*
Nix, *neige.*
Nodulus, *nouet.*
Nodus, *nodus, condyle.*
Nome, *ulcère rongeant.*
Norma, *règle.*
Normalis, *normal.*
Novacula, *rasoir.*
Nubecula, *nubécule*
Nubes, *nuage.*
Nubilis, *nubile.*
Nucamentum, *chaton*
Nucleus, *noyau.*
Nutatio, *nutation.*
Nutribilis, *nourrissant.*
Nutricius, *nourricier.*
Nutrimentum, *nourriture, aliment.*
Nutritio, *nutrition.*
Nutritura, *action d'élever un enfant.*
Nutrix, *nourrice.*
Nux, *noix.*
Nyctalopia, *nyctalopie.*
Nyctalops, *nyctalope.*
Nymphæa, *le nénuphar.*

O

Obductio, *action de fermer une plaie.*
Obdulcare, *édulcorer.*
Obesitas, *obésité.*
Obliquus, *oblique.*
Obstetricia, *soins donnés par une sage-femme.*
Obstetrix, *sage-femme.*
Obstipus, *qui a le torticolis.*
Obstructio, *obstruction.*
Obturatio, *obturation, obstruction.*
Obturator, *obturateur.*
Occipitium, occiput, *occiput.*
Occultus, *occulte.*
Ochra, *ochre.*
Ocimum, *le basilic.*
Ocularis, *oculaire.*
Ocularius, *oculiste.*
Oculus, *œil.*
Odor, *odeur.*
Odoratio, *action de flairer.*
Odoratus, *odorat.*
Œconomia, *économie.*
Œdema, *œdème.*
Œnanthe, *fleur de la vigne vierge.*
Œstrum, œstrus, *œstre.*
Œsypum, *suint, laine grasse.*
Oleaceus, oleagineus, *oléagineux.*
Oleosus, *onctueux.*
Oleraceus, *oléracé.*
Oleum, *huile.*
Olfactorium, *sachet odorant.*
Olfactus, *odorat.*
Olus, *légume.*
Omentum, *épiploon.*
Omnivorus, *qui mange de tout.*
Omphalus, *ombilic.*
Oniscus, *cloporte.*
Onyx, *ongle.*
Ophthalmia, *ophthalmie.*
Ophthalmicus, *ophthalmique.*
Opisthotonus, *opisthotonos.*
Opium, *opium.*
Oppilatio, *oppilation.*
Oppressio, *oppression, accablement, suffocation.*
Orbiculus, *orbite de l'œil.*
Orexis, *appétit.*
Organicus, *organique.*
Organum, *organe.*
Orificium, *orifice.*
Origanum, *origan.*
Origo, *origine.*
Ornithogale, *ornithogale.*
Orrhopygium, *croupion*
Orthopnœa, *orthopnée.*
Oryza, *riz.*
Os, oris, *bouche.*
Os, ossis, *os.*
Oscedo, oscitatio, *bâillement.*
Osculatio, *ouverture d'une veine.*
Osseus, *osseux.*
Ossiculum, *osselet.*
Ostocopos, *ostéocope.*
Oviparus, *ovipare.*
Ovulum, *ovule.*
Ovum, *œuf.*
Oxymel, *oxymel.*
Oxyporum, *breuvage digestif.*
Ozæna, *ozène*

P

Pæonia, *pivoine.*
Palæstrica, *la gymnastique.*
Palatum, *palais.* P. molle, *voile du palais.*
Palliare, *pallier.*
Palmatus, *palmé.*
Palmipes, *palmipède.*
Palmula, *paume de la main; datte.*
Palmularis, *palmaire.*
Palpebra, *paupière, cil.*
Palpi, *palpes.*
Palpitatio, *palpitation.*
Palus, *marais.*
Paluster, *palustre.*
Panacea, *panacée.*
Panaricium, *panaris.*
Panchrestus, *panchreste.*
Pandemius, *pandémique.*
Pandiculatio, *pandiculation.*
Panicula, *panicule.*
Panicum, *panic.*
Pannositas, *rugosité de la peau.*
Pannus, *compresse, bande.*
Pantex, *abdomen.*
Panus, *sorte de tumeur.*
Papaver, *pavot.*
Papilla, *papille.*
Pappus, *aigrette, duvet.*
Papula, *bouton.*
Papyraceus, *papyracé.*
Parabolani, *infirmiers.*
Paracenterium, *trocart.*
Paracentesis, *paracentèse.*
Paralysis, *paralysie.*
Paralyticus, *paralytique.*
Paregoria, *soulagement.*
Paregoricus, *parégorique.*
Parietalis, *pariétal.*
Parietaria, *la pariétaire.*
Paronychia, *panaris.*
Parotis, *parotide*
Partibilis, *partible.*
Partitus, *parti.*
Parturitio, *parturition.*
Partus, partio, *accouchement.*
Parulis, *parulie.*
Parvibibulus, *qui boit peu.*
Parvicollis, *qui a le cou court.*
Passio, *passion, affection maladive.*
Pasta, *pâte.*
Pastillus, *pastille.*
Patella, *rotule.*
Patheticus, *pathétique.*
Pator narium, *ouverture des narines.*
Pavor aquæ, *hydrophobie.*
Peccans, *peccant.*
Pecten, *pénil,* os *pubis.*
Pectinatus, *pectiné.*
Pectoralis, *pectoral.*
Pectus, *poitrine.*
Pedicularis, *pédiculaire.*
Pediculatio, *phthiriasis.*
Pediculus, *pédicule.*
Pediculus, *pou.*
Pellicula, *pellicule.*
Pellis, *peau.*
Pellucidus, *transparent.*
Pelvis, *le bassin.*
Penicillum, *plumasseau.*
Penna, *plume.*
Pentadactylus, *pentadactyle.*
Pepo, *melon.*
Pepticus, *peptique.*
Perculsus, *coup, choc.*
Percussio, *coup, percussion.*
Perennis, *persistant.*
Perforans, *perforant.*
Perforatio, *perforation.*
Perforatus, *perforé.*
Perinæon, *périnée.*
Periodicus, *périodique.*
Periodus, *période.*
Peripheria, *circonférence.*
Peripneumonia, *péripneumonie.*
Peripneumonicus, *péripneumonique.*
Periscelis, *jarretière.*
Peritonæum, *péritoine.*
Perizoma, *ceinture.*
Permeabilis, *perméable*
Pernio, *engelure.*
Persicum, *pêche.*
Personata, *grande bardane.*
Perspirare, *perspirer.*
Perturbatio, *perturbation.*
Pertusura, *perforation.*
Pervigilium, *veille, insomnie.*
Pes, *pied.*
Pessarium, *pessaire.*
Pestilens, *pestilentiel*
Pestilentia, *peste.*
Pestis, *peste.*
Petalum, *pétale, feuille.*
Petiolus, *pétiole.*
Petrosus, *pétreux.*
Phænomena, *les phénomènes.*
Phagedæna, *phagédène.*
Phagedænicus, *phagédénique.*
Phalangium, *tarentule.*
Phalaris, *millet des oiseaux.*
Phantasma, *phantasme.*
Pharmaceuticus, *pharmaceutique.*
Pharmacia, *pharmacie.*
Pharmacopœus, *pharmacien.*
Pharmacopola, *pharmacien*
Pharmacum, *remède.*
Pharynx, *gorge, pharynx.*
Phaseolus, *haricot.*
Phiala, *matras, fiole.*

Philanthropia, *philanthropie*
Philosophia, *philosophie.*
Philtrum, *filtre.*
Phlebotomare, *saigner.*
Phlebotomia, *phlébotomie.*
Phlebotomus, *lancette, phlébotome.*
Phlegma, *phlegme.*
Phlegmasia, *phlegmasie.*
Phlegmaticus, *phlegmatique.*
Phlegmone, *phlegmon, inflammation.*
Phreniticus, *phrénétique.*
Phrenitis, *phrénésie.*
Phthiriasis, *phthiriase.*
Phthisicus, *phthisique.*
Phthisis, *phthisie.*
Phthorion, *abortif.*
Phylacterium, *amulette.*
Phyma, *tumeur, abcès.*
Physice, *la physique.*
Physiognomon, *physionomiste.*
Physiologia, *physiologie.*
Picra, *médicament fait d'aloès.*
Pigmenta, *drogues.*
Pigmentarius, *droguiste.*
Pileolus, *coiffe.*
Pilula, *pilule.*
Pilum, *pilon.*
Pilus, *poil.*
Pingue, pinguia, *graisse.*
Pinna, *aile.*
Pinnatus, *pinné.*
Piper, *poivre.*
Pirum, *poire.*
Piscis, *poisson.*
Pisiformis, *pisiforme.*
Pistacium, *pistache.*
Pistatio, *pistation.*
Pistillum, *pilon.*
Pisum, *pois.*
Pituita, *pituite.*
Pituitarius, *pituitaire.*
Pituitosus, *pituiteux.*
Pix, *poix.*
Placenta, *gâteau.*
Plaga, *plaie.*
Planta, *plante; plante du pied.*
Plantago, *plantain.*
Plantaris, *plantaire.*
Planus, *plan.*
Plasticus, *plastique.*
Plenitudo, *pléthore.*
Pleuricus, *latéral.*
Pleurisis, pleuritis, *pleurésie.*
Pleuriticus, *pleurétique.*
Plexus, *plexus.*
Plicatilis, *plicatile.*
Pluma, *plume.*
Plumbago, *dentelaire.*
Plumbeus, *plombé.*
Plumbum, *plomb.*
Plumula, *plumule.*
Pneumaticus, *pneumatique.*
Podagra, *goutte aux pieds.*
Podagricus, *goutteux.*
Podagrosus, *goutteux.*
Podex, *l'anus.*
Pollen, *farine; poudre fine; pollen.*
Pollex, *pouce.*
Pollutio, *pollution.*
Polus, *pôle.*
Polypus, *polype.*
Polyrrhizos, *qui a beaucoup de racines.*
Polyspaston, *moufle.*
Pomum, *fruit.*
Ponderabilis, *pondérable.*
Pondus, *poids.*
Poples, *jarret.*
Populus, *peuplier.*
Porcus, *porc.*
Porraceus, *porracé.*
Porrigo, *teigne.*
Porrus, *porreau.*
Portulaca, *pourpier.*
Porus, *pore.*
Potabilis, *potable.*
Potentia, *puissance.*
Potio, *potion.*
Præcipitatio, *précipitation.*
Præcognitio, *pronostic.*
Præcordia, *diaphragme; hypochondre.*
Prædictio, *pronostic.*
Prædictivus liber, *traité du pronostic.*
Præfocatio, *suffocation.*
Prægnans, *femme grosse.*
Prægnatio, *grossesse.*
Præparatio, *préparation.*
Præputium, *prépuce.*
Præscriptio, *prescription.*
Præulceratus, *déjà ulcéré.*
Prævitiatus, *déjà altéré.*
Pravus, *qui n'est pas droit, tortu.*
Prehensio, *catalepsie, épilepsie.*
Pressio, *pression.*
Pressura, *le carus.*
Priapismus, *priapisme.*
Primipara, *primipare.*
Principia, *éléments.*
Proboscis, *trompe.*
Processus, *procès; apophyse.*
Procidens vulva, *chute de matrice.*
Procidentia, *procidence.*
Procidentia oculorum, *exophthalmie.*
Procreatio, *procréation.*
Procumbens, *procombant.*
Prodromus, *prodrome.*
Productio, *production.*
Profluvium, *flux.*
Profusio, *écoulement.*
Prognosis, *pronostic.*
Prognosticus, *pronostique.*
Progressus, *progression.*
Projectio, projectura, *projection.*
Projectorius, *purgatif.*
Pronare, *mettre en pronation.*
Propagatio, *propagation.*
Propago, *bouture.*
Propolis, *propolis.*
Proprietas, *propriété.*
Prostata, *prostate.*
Prostitutio, *prostitution.*
Prostratio, *prostration.*
Prothesis, *prothèse.*
Protuberare, *être protubérant.*
Prunus, *prunier.*
Prurigo, pruritus, *prurit, démangeaison.*
Psilothrum, *dépilatoire.*
Psoadicus, *qui a mal aux lombes.*
Psoæ, *les lombes.*
Psora, *gale.*
Psoricus, *psorique.*
Psychroluta, *qui se baigne à l'eau froide.*
Pterygium, *ptérygion, onglet.*
Ptisana, *eau d'orge.*
Pubertas, *puberté.*
Pubes, *pénil, pubis.*
Pudenda, *parties honteuses*
Puerilis, *puéril.*
Pueritia, *enfance.*
Puerpera, *une accouchée.*
Puerperium, *accouchement, enfantement.*
Pugillus, *pincée.*
Pugnus, *poignée.*
Pulex, *puce.*
Pulicaris, *pulicaire.*
Pulmo, *poumon.*
Pulmonaria, *la pulmonaire.*
Pulmonarius, *pulmonique.*
Pulmoneus, *pulmonaire.*
Pulmonia, *pulmonie.*
Pulpa *ou* pulpamen, *pulpe*
Pulposus, *pulpeux.*
Pulsatio, *pulsation.*
Pulsus, *pouls.*
Pulverizare, *pulvériser.*
Pulvillus, *bourdonnet.*
Pulvis, *poussière, poudre.*
Punctio, *ponction, picotement.*
Punctum, *point.*
Punctura, *piqûre.*
Pungens, *pongitif.*
Punicum, *grenade.*
Pupilla, *pupille.*
Purgamenta, *lochies.*
Purgans, *purgatif.*
Purgatio, *purgation.*
Purgationes menstruæ, *menstrues.*
Purgativus, *purgatif.*
Purgatorius, *purgatif.*
Purificatio, *purification.*
Purulentus, *purulent.*
Pus, *pus.*
Pustula, pusula, *pustule.*
Pustulatio, *éruption de pustules.*
Pustulosus, *pustuleux.*
Putor, *infection.*
Putrefactio, *putrefaction.*
Putridus, *putride.*
Putrilago, *putrilage.*
Pyga, *fesse.*
Pyramis, *pyramide.*
Pyrites, *pyrite.*

Q

Quadridens, *quadridenté.*
Quadrifidus, *quadrifide.*
Quadrijugus, *quadrijugué.*
Quadripartitus, *quadriparti.*
Quadrumanus, *quadrumane.*
Quadrupes, *quadrupède.*
Qualitas, *qualité.*
Quartana febris, *fièvre quarte.*
Quartanarius, *qui a une fièvre quarte.*
Quassatura, *contusion.*
Quaternarius, *quaternaire.*
Querquera, *fièvre avec frisson.*
Quies, *repos.*
Quintana febris, *fièvre quintane.*
Quotidiana febris, *fièvre quotidienne.*

R

Rabies, *rage.*
Racemus, *grappe.*
Radiatus, *radié, rayonné.*
Radicalis, *radical.*
Radicula, *radicule.*
Radius, *rayon; le radius.*
Radix, *racine.*
Radula, *rugine.*
Ramentum, *raclure, parcelle.*
Ramex, *hernie.*
Ramicosus, *qui a une hernie.*
Ramosus, *rameux.*
Ramulus, *ramille.*
Ramus, *rameau.*
Ramusculus, *ramuscule.*
Rancidus, *rance.*
Rancor, *rancidité.*
Ranula, *ranule.*
Ranunculus, *renoncule.*
Rapa, *rave.*
Raphanus, *raifort.*
Rarefaciens, *rarefiant.*
Rarefactio, *raréfaction.*
Raritas, *le peu de densité.*
Rasura, *érosion.*
Ratio, *raison.*
Rationalis medicus, *médecin théoricien.*
Raucedo, *enrouement.*
Raucitas, *raucité.*
Raucus, *rauque.*
Receptaculum, *réceptacle.*
Recipiens, *récipient.*
Reclinatus, *récliné.*
Recorporare, *renouveler le corps.*
Recorporatio, *métasyncrise.*
Recrementum, *récrément.*
Rectificatio, *rectification.*
Recurrens, *récurrent.*
Recutitus, *dont la peau est enlevée, circoncis.*
Reductio, *réduction.*
Redulcerare, *ulcérer de nouveau.*
Redundantia, *rédondance.*
Reduvia, *envie aux doigts.*
Refectio, *analepsie.*
Reficiens, *analeptique.*
Reflectio, *réflexion.*
Refovere, *fomenter*
Refractio, *réfraction.*
Refrigerans, *rafraîchissant.*
Refrigeratio, *réfrigération.*
Refrigeratorius *réfrigérant.*
Refringens, *réfringent.*
Regeneratio, *régénération, palingénésie.*
Regerminatio, *reproduction.*
Regimen, *régime.*
Rejectio sanguinis, *hémoptysie.*
Relaxatio, *relaxation.*
Remedium, *remède.*
Reminiscentia, *réminiscence.*
Remissio, *rémission.*
Remissivus, *émollient.*
Ren, *rein.*
Renalis, *rénal.*
Repercutiens, *répercussif.*
Reprimere sudores, *arrêter les sueurs.*
Repugnantia, *antipathie.*
Repullulare, *répulluler.*
Repulsio, *répulsion.*
Repulsorius, *qui repousse.*
Residuum, *résidu.*
Resina, *résine.*
Resolutio ventris, stomachi, *flux de ventre.*
Resolvens, *résolvant.*
Respiratio, *respiration.*
Retentio, *rétention.*
Retentio pedum, *paralysie des jambes.*
Reticulum, *épiploon.*
Retractio, *rétraction.*
Retrocessus, *rétrocession, mouvement rétrograde.*
Revellens, *révulsif.*
Reverberatio, *réverbération.*
Reversio morbi, *rechute.*
Revivificatio, *revivification.*
Revolutus, *révoluté.*
Revulsio, *révulsion.*
Rhacoma, *rhubarbe.*
Rhagas, rhagades, rhagadia, orum, *rhagade, gerçure.*
Rhamnus, *nerprun.*
Rheum barbarum, rhea ponticum, *rhubarbe.*
Rheuma, *rhume, catarrhe.*
Rheumaticus, *rhumatisant.*
Rheumatismus, *rhumatisme; catarrhe.*
Rhinenchytes, *rhinenchyte.*
Rhinion, *sorte de collyre.*
Rhododendrum, *laurier-rose.*
Rhomboides, *rhomboïde.*
Rhombus, *rhombe.*
Rhonchus, *ronflement.*
Rhus, *sumac.*
Rhythmus, *rhythme.*
Ricinus, *ricin (plante); tique, insecte.*
Rigiditas, *rigidité.*
Rigor, *frisson.*
Risus, *ris.*
Roborans, *fortifiant.*
Roborosus, *qui a le tétanos.*
Robur, roborosa passio, *tétanos.*
Ros, *rosée.*
Rosa, *rose (fleur); rosier,*
Rosio, *tranchées, coliques.*
Rosmarinus, *romarin.*
Rostrum, *bec.*
Rotatio, *rotation.* Rotator, *rotateur.*
Rotundula, *pastille ronde.*
Rubedo, *rougeur.*
Rubefaciens, *rubéfiant.*
Ruber, *rouge.*
Rubia, *garance.*
Rubigo, *rouille des métaux; nielle. maladie des blés.*
Rubor, *rougeur.*
Rubus, *ronce.* Rubus idæus, *framboisier.*
Ructatio, *éructation.*
Ructus, *rot, rapport.*
Rudicula, *spatule.*
Rudis, *rude.*
Ruga, *ride.*
Rugosus, *rugueux.*
Ruma, rumen, *premier estomac des ruminants.*
Rumex, *petite oseille.*
Ruminans, *ruminant.*
Ruminare, *ruminer.*
Runcina, *rugine.*
Ruptio, *rupture.*
Ruptura, *fracture, rupture.*
Ruscus, *fragon.*

S

Sabina, *sabine.*
Saccharum, *sucre.*
Sacculus, *sachet.*
Saccus, *chausse.*
Sacer, *sacré.*
Sacer ignis, *érysipèle.*
Sacer morbus, *épilepsie.*
Sacrum, *sacrum.*
Sagittatus, *sagitté.*
Sal, *sel.*
Saliva, *salive.*
Salivatio, *salivation.*
Salivosus, *qui salive beaucoup.*
Salix, *saule.*
Salsamentum, *salaison.*
Saltus, *saut.*
Salubritas, *salubrité.*
Salvia, *sauge.*
Samara, *samare.*
Sanabilis, *curable.*

Sanatio, *guérison, cure.*
Sandaracha, *sandaraque.*
Sanguineus, *sanguin.*
Sanguinis missio, *saignée.*
Sanguinolentus, *sanguinolent.*
Sanguis, *sang.*
Sanguisuga, *sangsue.*
Sanies, *sanie.*
Saniosus, *sanieux.*
Sanitas, *santé.*
Sanus, *sain.*
Sapa, *vin cuit.*
Sapo, *savon.*
Sapor, *saveur.*
Sarcocolla, *sarcocolle.*
Sarcoma, *sarcome.*
Sarcophagus, *sarcophage.*
Sarcosis, *sarcose, enflure des bêtes de somme.*
Sardonius, *sardonien.*
Sarmentosus, *sarmenteux.*
Sarmentum, *sarment.*
Satietas, *satiété.*
Saturans, *saturant.*
Saturatio, *saturation.*
Satureia, *sarriette.*
Saturitas, *réplétion.*
Satyriasis, *satyriasis.*
Saxatilis, *saxatile.*
Saxeus, *pierreux.*
Saxifragus, *saxifrage.*
Scabies, *gale.*
Scabiosus, *galeux.*
Scabrities, *irrégularité, rugosité.*
Scalenus, *scalène.*
Scalpellum, *bistouri, scalpel.*
Scalprum, *rugine.*
Scammoneum, scammonea, scammonia, *scammonée.*
Scandix, *scandix.*
Scapula, *épaule.*
Scapus, *hampe.*
Scarificatio, *scarification.*
Scarificatorium, *scarificateur.*
Sceletus, *squelette.*
Sceletyrbe, scelotyrbe, *scélotyrbe.*
Sciaticus, *qui a la sciatique.*
Scientia, *science.*
Scilla, *scille.*
Scillites vinum, acetum, *vin, vinaigre de scille.*
Scirrhoma, *squirrhe.*
Scirrhos, *squirrhe.*
Scissura, *scissure.*
Scobina, *râpe.*
Scobis, *râpure, limaille.*
Scoria, *scorie.*
Scorpio, *scorpion.*
Scotoma, *vertige.*
Scotomaticus, *qui a des vertiges.*
Screatus, *exscréation.*
Scrobiculus, *scrobicule.*
Scrofa, *truie.*
Scrofulæ, *scrofules.*
Scrotum, *bourses.*
Scutiformis, *scutiforme.*
Scutulum, *petit bouclier.* — Scutula operta, *omoplates.*
Scybala, *scybales.*
Sebaceus, *sébacé.*
Sebum, *suif.*
Secretio, *sécrétion.*
Secundæ, *secondines.*
Sedans, *sédatif.*
Sedimentum, *sédiment.*
Semen, *semence, graine.*
Seminalis, *séminal.*
Seminatio, *sémination.*
Senectus, *vieillesse.*
Sensibilis, *sensible.*
Sensualis, *relatif aux sens.*
Sensus, *sentiment.*
Separatio, *sécrétion.*
Septicus, *septique.*
Septum, *cloison.*
Serpedo, *érysipèle.*
Serpens, *serpent.*
Serra, *scie.*
Serratus, *en scie.*
Sertulum, *sertule.*
Serum, *petit-lait, sérosité.*
Sesamoides, *sésamoïde.*
Sesamum, *sésame.*
Sessilis, *sessile.*
Seta, *soie.*
Setosus, *hérissé de soies.*
Sexualis, *sexuel.*
Sexus, *sexe.*
Siagones, siagonitæ, *muscles des tempes et des mâchoires.*
Sibilus, *sifflement.*
Siccans, *dessiccatif.*
Siccatio, *dessiccation.*
Siccativus, *dessiccatif.*
Siccitas, *siccité.*
Sideratio, *sidération.*
Sideratus, *apoplectique.*
Sideritis, *sidérite.*
Silex, *silex.*
Silicula, *silicule.*
Siliqua, *silique, gousse.*
Silphion, silphium, *laser.*
Simus, *camus.*
Sinapis, *moutarde.*
Sinapismus, *sinapisme.*
Sinciput, *sinciput.*
Sindon, *sindon.*
Singultus, *hoquet, sanglot.*
Sinus, *sinus, clapier.*
Sipho, *siphon.*
Siriasis, *siriase.*
Sisymbrium, *cresson.*
Siticulosus, *qui altère.*
Sitis, *soif, altération.*
Smegma, *smegma.*
Smilax, *smilax.*
Solanum, *morelle.*
Solaris, *solaire.*
Solium, *baignoire.*
Solubilis, *soluble.*
Solutio, *solution.*
Solvens, *fondant*
Somnifer, somnificus, *somnifère, hypnotique.*
Somnium, *songe.*
Somnolentia, *assoupissement.*
Somnus, *sommeil.*
Sonorus, *sonore.*
Sonticus morbus, *épilepsie.*
Sonus, *son.*
Sopiens, *assoupissant.*
Sopor, *assoupissement.*
Sorbitio, *tisane d'orge*
Spadix, *spadice.*
Spado, *eunuque.*
Spasmus, *spasme.*
Spasticus, *sujet aux spasmes.*
Spatha, *spathe.*
Spatula, *spatule.*
Specillum, *sonde.*
Speculum, *spéculum.*
Sperma, *sperme.*
Spermaticus, *spermatique.*
Spica, *spica.*
Spina, *épine.*
Spinalis, *spinal.*
Spineola rosa, *églantine.*
Spinosus, *épineux.*
Spiraculum, *pore.*
Spiræa, *la spirée.*
Spiritalis arteria, *trachée-artère.*
Spissans, *incrassant.*
Splanchna, *entrailles.*
Splen, *rate.*
Splenalgia, *splénalgie.*
Splenemphraxis, *splénemphraxie.*
Spleneticus, *splénétique.*
Splenicus, *splénique.*
Splenium, *compresse.*
Spodium, *spode.*
Spondylus, *vertèbre.*
Spongia, *éponge.*
Spongiosus, *spongieux.*
Spuma, *écume.*
Sputum, *crachat.*
Squama, *écaille, squame.*
Squamosus, *squameux, écailleux.*
Squarrosus, *squarreux, couvert de boutons.*
Stadium, *stade.*
Stamen, *fibre, filament, étamine*
Stannum, *étain.*
Staphyloma, *staphylôme.*
Statura, *taille.*
Steatoma, *stéatome.*
Stegnus, *qui arrête la transpiration.*
Stercora, *matières fécales.*
Stercorarius, *stercoraire.*
Sternutamentum, *éternument.*
Stertor, *sterteur.*
Stibinus, *stibié.*
Stibium, *antimoine.*
Stigma, *stigmate.*
Stillare, *distiller.*
Stillatio, *distillation, stillation.*
Stillicidium urinæ, *strangurie énurésie.*
Stimulans, *stimulant.*

Stimulus, *aiguillon, stimulant.*
Stipula, *stipule.*
Stolo, *rejeton.*
Stomacace, *stomacace.*
Stomachicus, *qui souffre de l'estomac.*
Stomachus, *œsophage, estomac.*
Stomatice, *préparation bonne pour la bouche.*
Stomaticus, *qui a mal à la bouche.*
Storax, *storax.*
Strabo, *qui est affecté de strabisme.*
Strangulatio, strangulatus, *strangulation.*
Stranguria, *strangurie.*
Stria, *strie.*
Striatus, *strié.*
Strictura, *constriction, rétrécissement.*
Strobilus, *strobile, pomme de pin.*
Strophoma, strophus, *colique.*
Strumæ, *scrofules.*
Strumaticus, *scrofuleux*
Strumosus, *écrouelleux, scrofuleux.*
Strychnos, *morelle à fruits noirs.*
Stupefaciens, *stupéfiant.*
Stupor, *stupeur.*
Stylus, *stylet.*
Stymma, *un astringent.*
Stypticus, *styptique.*
Styrax, *le styrax.*
Subcutaneus, *sous-cutane*
Suber, *liége.*
Subereus, *de liége.*
Subgrundatio, *subgrondation.*
Subigere, *malaxer.*
Subintrans, *subintrant.*
Sublimare, *sublimer.*
Sublimis, *sublime.*
Sublinguium, *luette.*
Subluvies, subluvium, *plaie en suppuration.*
Submejulus, *enfant qui pisse au lit.*
Submersio, *submersion.*
Subrenalis, *sous-rénal.*
Substantia, *substance.*
Substillum, *strangurie.*
Subventrile, *le bas-ventre.*
Succedaneus, *succédané.*
Succenturiati, *succenturiaux.*
Succida lana, *laine en suint.*
Succinum, *succin.*
Succubus, *succube, cauchemar.*
Succus, *suc.*
Succus arborum, *séve.*
Suctus, *succion.*
Sudatio, *sudation.*
Sudatorium, *étuve.*
Sudor, *sueur.*
Suffimentum, suffitio, *fumigation.*
Sufflatio, *gonflement.*
Suffocatio, *suffocation.*
Suffocationes, *attaques d'hystérie.*
Suffusio, *suffusion, cataracte, berlue.*
Sugillatio, *sugillation, meurtrissure.*
Sulfur, *soufre.*
Sulfureus, *sulfureux.*
Summitas, *sommité.*
Supercilium, *sourcil.*
Superfœtatio, *superfétation.*
Superus, *supère.*
Supinatio, *supination; dérangement d'estomac.*
Suppositorium, *suppositoire.*
Suppressio, *suppression.*
Suppuratio, *suppuration.*
Suppuratorius, *suppuratif.*
Sura, *mollet, os péroné.*
Suræ radius, *le péroné.*
Surdaster, *qui a l'oreille dure.*
Surditas, *surdité.*
Suspensor, *suspenseur.*
Suspiriosus, *asthmatique.*
Suspirium, *soupir, asthme.*
Sutura, *suture.*
Sycosis, *sycose.*
Sylvestris, *sylvestre.*
Symmetria, *symétrie.*
Sympasma, *topique en poudre.*
Sympathia, *sympathie.*
Symphytum, *consoude.*
Symptoma, *symptôme.*
Synanche, *angine.*
Synanchicus, *d'angine.*
Synchrisma, *frictions avec un liniment.*
Synchronus, *synchrone.*
Syncope, *syncope.*
Syncrasis, *mélange.*
Syncrisis, *syncrise.*
Syntecticus, *qui dépérit.*
Syntexis, *colliquation.*
Synthesis, *synthèse.*
Syrigmus, *tintouin.*
Syringa, *seringue, lavement.*
Syringotomium, *syringotome.*
Systalticus, *systaltique.*
Systole, *systole.*

T

Tabella, *tablette.*
Tabes, *consomption, étisie.*
Tabidus, *tabide.*
Tabificus, *tabifique.*
Tactilis, *tactile.*
Tactio, tactus, *tact.*
Tænia, *le ténia.*
Tænia, *bande.*
Tæniola, *bandelette.*
Talea, *bouture.*
Talpa, *taupe.*
Talus, *talon.*
Tamariscus, *tamarisc.*
Tecolithos, *pierre qui passait pour dissoudre les calculs de la vessie.*
Tegumen, tegumentum, *tégument.*
Telum (Serenus Sammonicus), *la pleurésie.*
Temperamentum, *tempérament.*
Temperans, *tempérant.*
Temperies, *température.*
Tempora, *les tempes.*
Temporalis, *temporal.*
Temulentia, *ivresse.*
Tenaculum, *tenette.*
Tenesmus, *ténesme.*
Tensio, *tension, maladie des nerfs.*
Tentatio, *atteinte.*
Tentigo, *nymphomanie.*
Tentipellium, *cosmétique contre les rides.*
Terebellum, *trépan.*
Terebinthina, *térébenthine.*
Terebinthus, *térébinthe.*
Terebra, *trépan.*
Tergemini, *trijumeaux.*
Terra, *terre.*
Tertiana febris, *fièvre tierce.*
Testa, *têt* ou *test.*
Testaceus, *testacé.*
Testes, *testicules.*
Testiculus, *testicule.*
Testudo, *tortue.*
Tetanicus, *tétanique.*
Tetanothrum, *cosmétique propre à faire disparaître les rides.*
Tetanus, *tétanos*
Tethalassomenon, *vin mélangé d'eau de mer.*
Tetrapharmacum, *emplâtre fait de quatre ingrédients.*
Teucrion, *germandrée.*
Textura, *texture.*
Textus, *tissu.*
Thalictrum, *sorte de renonculacée.*
Theoria, *théorie.*
Therapeutica, orum, *traités de médecine.*
Theriaca, *thériaque.*
Thermæ, *thermes.*
Thermanticus, *échauffant.*
Thladias, thlibias, *eunuque.*
Thlaspi, *thlaspi.*
Thorax, *poitrine.*
Thridax, *sorte de laitue.*
Thymatica, *pastilles à brûler, parfum.*
Thymium, *sorte de verrue.*
Thymum, *thym.*
Thyrsus, *thyrse.*
Tibia, *jambe, os tibia.*
Tibialis, *tibial, jambier.*
Tilia, *tilleul.*
Tinctura, *teinture.*
Tinea, *teigne, insecte.*
Tinnitus aurium, *tintouin.*
Titillatio, titillatus, *chatouillement, titillation.*
Tomentum, *tomentum.*
Tonoticus, *fortifiant.*
Tonsillæ, *amygdales.*

Tonus, *ton*.
Tophus, *tophus*.
Torcular, *tourniquet*.
Tormentum, *souffrance*.
Tormina, *tranchées*.
Torpedo, *torpille*.
Torpor, *engourdissement*.
Torrefactio, *torréfaction*.
Torsiones, *tranchées*.
Tortilis, *tortile*.
Torulus, *petit muscle*.
Torus, *muscle*.
Toxicum, *toxique*.
Trachia, *la trachée*.
Trachomaticus, *qui fait disparaitre les rugosités*.
Tragacantha, *adragant*.
Transfusio, *transfusion*.
Transplantare, *transplanter*.
Transversarius, *transversal*.
Transversus, *transverse*.
Tremor, *tremblement*.
Trepidatio, *trépidation*.
Triangularis, *triangulaire*.
Triceps, *triceps*.
Trichiasis, *trichiasis*.
Tricuspis, *tricuspide*.
Triennis, *triennal*, *trisannuel*.
Trifidus, *trifide*.
Trifolium, *trèfle*.
Trigonum, *trigone*.
Tripartitus, *tripartite*.
Triquetrus, *triquètre*.
Triticum, *froment*.
Trituratio, *trituration*.
Trochiscus, *trochisque*.
Trochlea, *trochlée*, *poulie*.
Truncus, *tronc*.
Tuba, *trompe*.
Tuber, *bosse; truffe*.
Tuberculum, *tubercule*.
Tubus, *tube*, *tuyau*.
Tumefacere, *tuméfier*.
Tumentia, *gonflement*.
Tumor, *tumeur*.
Tunica, *tunique*.
Turbinatus, *turbiné*.
Turgor, *turgescence*.
Turio, *turion*.
Turunda, *tente*.
Tussilago, *tussilage*.
Tussis, *toux*.
Tympanites, *tympanite*.
Tympaniticus, *atteint de tympanite*.
Typus, *type*.

U

Uber, *mamelle*.
Ulceratio, *ulcération*.
Ulcerosus, *plein d'ulcères*.
Ulcus, *plaie*, *ulcère*.
Ulcusculum, *petit ulcère*.
Uliginosus, *uligineux*.
Ulmus, *orme*.
Umbella, *ombelle*.
Umbilicaris, *ombilical*.
Umbilicatus, *ombiliqué*.
Umbilicus, *ombilic*.
Uncatus, *unciforme*.
Unctio, *onction*.
Uncus, *crochet*, *instrument pour l'extraction du fœtus*.
Unguentum, *onguent*.
Unguis, *ongle*.
Ungula, *sabot de cheval*.
Uniens, *unissant*.
Uniformis, *uniforme*.
Univocus, *univoque*.
Uredo, *nielle*, *maladie des plantes*.
Ureticus, *urinaire*.
Urina, *urine*.
Urinal, *pot de nuit*.
Urinales viæ, *les voies urinaires*.
Urna, *urne*.
Uropygium, *croupion*.
Urtica, *ortie*.
Ustio, *ustion*.
Ustulatio, *ustulation*, *légère brûlure*.
Uter, *outre*.
Uterinus, *utérin*.
Uterus, *matrice*, *utérus*.
Utricularius, *utriculaire*.
Utriculus, *utricule*.
Uva, *raisin*, *luette*.

V

Vaccinium, *airelle*.
Vagina, *gaine*.
Vagitus, *vagissement*.
Valetudinarium, *hôpital*, *hôpital militaire*. Optio valetudinarii, *aide-infirmier*.
Valetudinarius, *valétudinaire*.
Valetudo, *santé*.
Valgus, *qui a les jambes tournées en dehors*.
Valvula, *valvule*.
Vapor, *vapor*.
Vaporatio, *vaporation*.
Vaporosus, *vaporeux*.
Varicosus, *variqueux*.
Variegatus, *vergeté*.
Varix, *varice*.
Varus, *cagneux*.
Varus, *bouton*.
Vas, *vaisseau*.
Vehiculum, *véhicule*.
Vena, *veine*.
Venæ sectio, *saignée*.
Veneficium, *empoisonnement*
Venenatus, *venimeux*.
Venenosus, *vénéneux*.
Venenum, *venin*.
Venereus, *vénérien*.
enosus, *veineux*.
Venter, *ventre*.
Ventosa, *ventouse*.
Ventositas, *ventosité*.
Ventralis, *ventral*.
Ventriculatio, *mal de ventre*.
Ventriculus, *l'estomac*, *le ventricule*.
Ventus, *vent; flatuosité*.
Ver, *printemps*.
Veratrum, *le veratrum*.
Verbascum, *bouillon-blanc*.
Verbena, *verveine*.
Veretrum, *le pénis*.
Vermicularis, *vermiculaire*.
Verminatio, *maladie des vers*.
Vermis, *ver*.
Vernaculus, *endémique*.
Verruca, *verrue*.
Vertebra, *vertèbre*.
Vertebrum, *os du bassin*.
Vertex, *vertex*.
Verticillus, *verticille*.
Verticulus, *vertèbre; bourrelet*.
Vertigo, *vertige*.
Vesania, *vésanie*.
Vesica, *vessie*.
Vesicula, *vésicule*.
Vestibulum, *vestibule*.
Veterinarium, *infirmerie pour les bêtes de trait*.
Veterinarius, *vétérinaire*.
Veternosus, *léthargique*.
Veternus, *léthargie*.
Vibex, *vibice*.
Vibratio, *vibration*.
Vibrissæ, *poils au nez*.
Vicia, *la vesce*.
Victus ratio, *diète*.
Vigiliæ, *veilles*, *insomnie*.
Vinca pervinca, *la pervenche*.
Vinculum, *ligament*.
Vinum, *vin*.
Virginitas, *virginité*.
Virgo, *vierge*.
Virilis, *viril*.
Virilis ætas, *âge viril*.
Virilitas, *virilité*.
Virosus, *vireux*, *vénéneux*
Virulentus, *virulent*.
Virus, *virus*, *poison*.
Vis, *force*.
Viscera, *viscères*, *entrailles*
Viscidus, *visqueux*.
Viscosus, *visqueux*.
Viscum, *gui*, *glu*
Visio, *vision*.
Visualis, *visuel*.
Visus, *vue*.
Vita, *vie*.
Vitalia, *les organes essentiels à la vie*.
Vitex, *agnus-castus*.
Viticula, *tige grimpante*.
Vitiligo, *vitiligo*.
Vitiositas, *affection morbide*.
Vitreus, *vitré*.
Vitrum, *verre*.

Vitta, *coiffe.*
Vivax, *vivace.*
Vivificatio, *vivification.*
Viviparus, *vivipare.*
Vola, *paume de la main.*
Volatilis, *volatil.*
Volsella, *pincette, tenette.*
Volva, *volve.*
Vomica, *vomique.*
Vomicosus, *qui a une vomique.*
Vomitio, *vomissement.*
Vomitorius, vomificus, *vomitif.*
Vomitus, *vomissement.*
Voracitas, *voracité.*
Vorax, *vorace.*
Vortex, *tourbillon.*
Vox, *voix.*
Vulnerarius, *vulnéraire ; chirurgien.*
Vulnus, *plaie.*
Vultus, *face, visage.*
Vulva et volva, *vulve, volva.*
Vulvæ excidium, *chute de matrice.*

X

Xeranticus, *dessiccatif.*
Xerocollyrium, *collyre sec.*
Xerophagia, *usage des aliments secs.*
Xerophthalmia, *xérophthalmie.*

Z

Zingiber, *gingembre.*
Zirbus, *épiploon.*
Zizyphum, *jujube.*
Zona, *zona.*
Zoster, *le zoster* ou *zona.*

GLOSSAIRE GREC.

A

ἀβάπτιστον, sorte de trépan.
ἀβρότονον, aurone.
ἀγαλακτία, agalactie.
ἀγάλακτος, qui n'a point de lait.
ἀγάλλοχον, agalloche.
ἀγαρικὸν, agaric.
ἀγγειολογία, angiologie.
ἀγγεῖον ou ἄγγος, vaisseau; ἀγγεῖον κυητήριον, utérus.
ἀγευστία, privation du goût.
ἀγήρατον, agérat.
ἀγκύλη, le jarret, le pli du bras.
ἀγκυλοβλέφαρον, ankyloblépharon.
ἀγκυλόγλωσσον, ankyloglosse.
ἀγκυλοτόμον, ancylotome.
ἀγκύλωσις, ἀγκύλη, ankylose.
ἀγκυροειδὴς, ancyroïde.
ἀγκὼν, coude, olécrâne.
ἄγμα, fracture, esquille.
ἄγνος, l'agnus-castus.
ἀγονία, stérilité.
ἄγονος, femme qui n'a point encore eu d'enfants. Αγονοι ἡμέραι, jours pairs.
ἀγρυπνία, insomnie.
ἄγρυπνος, qui est privé du sommeil.
ἀγυμνασία, défaut d'exercice.
ἀγχίλωψ, anchilops.
ἀγχόνη, strangulation.
ἀγωνία, anxiété, agonie.
ἀδημονία, angoisse.
ἀδὴν, glande.
ἀδίαντον, adiante.
ἀδιαπνευστία, défaut de respiration.
ἀδιάῤῥοια, constipation.
ἄδιψος, qui est sans soif; qui désaltère.
ἀδυναμία, adynamie.
ἀδύνατος, faible, épuisé.
ἀείζωον, la joubarbe.
ἀερόφοβος, aérophobe.
ἄζυγος, impair, azygos.
ἄζυμος, azyme, non fermenté.
ἀὴρ, air.
ἀθεράπευτος, incurable.
ἀθήρωμα, αθέρωμα, athérome.
αἰγίλωψ, égilops.
αἰγὶς, albugo.
αἰγόκερας, fenugrec.
αἰδοῖα, les parties génitales.
αἰθὴρ, éther.
αἰθόλιξ, bulle, tache rouge à la peau.
αἷμα, sang.
αἱμακτὸς, sanguinolent.
αἱμάλωψ, ecchymose de l'œil.
αἱματικὸς, sanguin.
αἱματῖτις φλὲψ, veine.
αἱματοποιητικὸς, qui fait du sang.
αἱματώδης, sanguinolent.
αἱμάτωσις, hématose.
αἱμοπτυϊκὸς, crachant du sang.
αἱμοῤῥαγία, hémorrhagie en général ou hémorrhagie nasale.
αἱμοῤῥοΐδες, hémorrhoïdes.
αἱμοῤῥοϊδοκαύστης, instrument pour brûler les hémorrhoïdes.
αἱμόῤῥοος, sujet aux écoulements de sang; femme qui a ses menstrues.
αἱμόφοβος, qui craint la saignée.
αἱμωδία, agacement des dents.
αἴσθησις, sentiment, faculté de sentir.
αἰσθητήριον, sens.
αἰσθητικὸς, doué du sentiment.
αἰτία, cause.
αἰτιολογία, étiologie.
αἰὼν, durée de la vie.
αἰώρα, instrument qui servait à balancer un malade.
ἀκαθαρσία, impureté.
ἀκάθαρτος, impur.
ἀκακία, mimosa.
ἀκαλήφη, ortie.
ἄκανθα, épine.
ἄκανθος, acanthe.
ἄκαρι, ciron.
ἀκέομαι, je guéris.
ἀκέσιμος, ἀκέσμιος, ἀκεστὸς, guérissable.
ἀκέσιος, guérissant.
ἄκεσμα, ἄκεσις, ἀκεσμὸς, cure, remède.
ἀκεστρὶς, ἀκεστορὶς, sage-femme.
ἀκέστωρ, médecin.
ἀκέφαλος, acéphale.
ἀκινησία, immobilité.
ἀκμὴ, vigueur de l'âge; l'état d'une maladie.
ἀκοὴ, l'ouïe.
ἀκόνιτον, aconit.
ἄκοπος, qui délasse, anodin.
ἀκοσμία, acosmie.
ἄκουσμα, audition.
ἀκουστικὸς, acoustique.
ἀκούω, j'entends.
ἀκραίπαλος, qui dissipe l'ivresse.
ἀκρασία, intempérie.
ἄκρατον, vin pur.
ἄκρεα, les extrémités.
ἀκρισία, acrisie.
ἀκρόασις, l'ouïe.
ἀκροβυστία, prépuce.
ἀκροδακτύλιον, le bout des doigts.
ἀκρομφάλιον, le milieu du nombril.
ἀκροποσθία, le prépuce.
ἀκροχειρισμὸς, exercice qui consistait à mouvoir les bras.
ἀκροχορδὼν, acrochordon, verrue.
ἀκρώμιον, acromion.
ἀκρωτήρια, les extrémités.
ἀκτῆ, sureau.
ἀκτὶν, rayon.
ἄλγημα, ἄλγος, douleur, quelquefois maladie.
ἄλειμμα, ἄλειφα, ἄλειφαρ, onguent.
ἀλείπτης, celui qui oint.
ἀλείφω, je fais des frictions.
ἀλεξητήριον, remède alexétère.
ἀλεξίκακος, préservatif.
ἀλεξιφάρμακον, alexipharmaque.

ἄλευρον, farine.
ἀλθαία, guimauve.
ἄλθεξις, guérison.
ἀλλαντοειδὴς ὑμὴν, allantoïde.
ἀλλοφάσσειν, délirer.
ἀλοὴ, aloès.
ἀλόησις, trituration.
ἀλοιφὴ, onction.
ἅλς, sel.
ἁλτῆρες, haltères.
ἀλύκη, ἀλυσμὸς, angoisse, agitation, anxiété.
ἄλφιτον, gruau d'orge.
ἀλφὸς, alphos.
ἀλώπεκες, muscle des lombes.
ἀλωπεκία, alopécie.
ἀμάρακος, marjolaine.
ἀμαύρωσις, amaurose.
ἄμβη, ambi.
ἀμβλυωγμὸς, ἀμβλυωπία, amblyopie.
ἄμβλωσις, avortement.
ἀμβλωτρίδιον, moyen abortif.
ἀμέθυστος, qui empêche ou dissipe l'ivresse.
ἀμίαντος, amiante.
ἀμνησία, amnésie.
ἄμνιον, amnios.
ἄμορφος, amorphe.
ἄμπωσις, reflux des humeurs.
ἀμυγδάλη, amande.
ἄμυλον, amidon.
ἄμυος, sans muscles.
ἀμυχὴ, excoriation, ulcération superficielle.
ἀμφημερινὸς, quotidien.
ἀμφίβιος, amphibie.
ἀμφιβληστροειδὴς, amphiblestroïde.
ἀμφιβράγχια, région autour des amygdales.
ἀμφιδέξιος, ambidextre.
ἀμφίδεον, le bord de l'utérus.
ἀμφιμήτριος, qui avoisine l'utérus.
ἀμφίπνευμα, dyspnée considérable.
ἀμφίσβαινα, amphisbène.
ἀναβρογχισμὸς ou ἀναβροχισμὸς, anabrochisme.
ἀνάβρωσις, érosion.
ἀναβρωτικὸς, corrosif.
ἀναγαργάριστον, gargarisme.
ἀναγωγὴ, excrétion par le haut.
ἀνάδοσις, distribution.
ἀναδρομὴ, anadrome.
ἀνάζεσις, ébullition.
ἀναιμία, anémie.
ἄναιμος, exsangue.
ἀναισθησία, insensibilité.
ἀνακαθαίρω, je purge par le haut.
ἀνακάθαρσις, purgation par le haut.
ἀνάκεστος, incurable.
ἀνάκλισις, le décubitus.
ἀνακομίζω, je rétablis, je ranime, je rends les forces.
ἀναληπτικὸς, analeptique.
ἀνάληψις, restauration.
ἀναλογία, analogie.
ἀνάλογος, analogue.
ἀνάλυσις, analyse.
ἀναμνηστικὸς, anamnestique.
ἀναπέτεια, état des yeux ouverts.
ἀναπετεῖς ὀφθαλμοὶ, yeux ouverts.
ἀναπίνων, absorbant.
ἀναπλήρωσις, anaplérose.
ἀναπνοὴ, respiration.
ἀναπτύω, j'expectore.
ἀνάσπασις, révulsion.
ἀνασταλτικὸς, répercussif.
ἀνάστασις, action de se mettre sur son séant.
ἀναστόμωσις, anastomose.
ἀναστομωτικὸς, anastomotique.
ἀνατομὴ, anatomie.
ἀνάτριψις, friction.
ἀναυδία, mutité, aphonie.
ἀναφροδισία, anaphrodisie.
ἀναφύσημα, évaporation, exhalaison.
ἀναφώνησις, déclamation.
ἀνάχρεμψις, expuition.
ἀνδράχνη, pourpier.
ἀνδρόγυνος, androgyne.
ἄνεσις, rémission.
ἀνευρυσμὸς, anévrysme.
ἀνήκεστος, incurable.
ἀνηκουστία, perte de l'ouïe.
ἀνὴρ, homme.
ἄνησον, ἄννησον, ἄνισον, ἄνησσον, anis.
ἀνθέλιξ, anthélix.
ἀνθερὼν, menton.
ἀνθηρὸς, fleuri.
ἄνθος, fleur.
ἄνθραξ, anthrax.
ἄνθρωπος, homme.
ἀνθρωποφάγος, anthropophage.
ἄνοδμος, ἄνοσμος, inodore.
ἀνορεξία, anorexie.
ἀνοχεὺς, ὑμὴν, ἐντέρων, mésentère.
ἀντέρεισις, rénitence.
ἀντίαδες, amygdales.
ἀντίδοτον, antidote.
ἀντικνήμιον, le tibia.
ἀντιπάθεια, antipathie.
ἀντίσπασις, révulsion.
ἀντιφάρμακον, contre-poison.
ἀντίχειρ, le pouce.
ἀνώδυνος, anodin.
ἄνω κοιλία, ἡ, la poitrine.
ἀνωμαλία, ἀνωμαλότης, anomalie.
ἀξούγγιον, axonge.
ἄξων, axe.
ἄοινος, abstème.
ἀορασία, cécité.
ἀορταὶ, les bronches.
ἀορτὴ, aorte.
ἀπάθεια, apathie.
ἄπεπτος, qui est à l'état de crudité.
ἀπευθυσμένον, le rectum.
ἀπεψία, apepsie, indigestion.
ἀπήχημα, fracture par contre-coup.
ἄπνους, qui est sans respiration.
ἀπόβρεγμα, infusion.
ἀπογαλακτισμὸς, sevrage.
ἀπογλαύκωσις, formation de la cataracte.
ἀποδακρυτικὸς, propre à exciter les larmes.
ἀπόζεμα, apozème.
ἀποθεραπεία, terminaison de la cure.
ἀπόθερμον, sorte de breuvage usité dans l'antiquité.
ἀπόθεσις, position fixe donnée à un membre cassé ou démis.
ἀποθυμίασις, évaporation.
ἀποκαπνισμὸς, fumigation.
ἀποκοπὴ, abscission.
ἀπόκρισις, sécrétion d'humeur, excrétion.
ἀποκρουστικὸς, répercussif.
ἀποκύησις, accouchement.
ἀπονεύρωσις, aponévrose.
ἄπονος, qui délasse.
ἀποπάτημα, déjections.
ἀπόπληκτος, ἀποπληκτικὸς, apoplectique.
ἀποπληξία, apoplexie.
ἀποπλύνων, abstergent.
ἀποπομπαῖος, préservatif.
ἀπορία, anxiété.
ἀπόῤῥητον, arcane.
ἀποῤῥοὴ, effluve.
ἀποσιτία, dégoût.
ἀποσκεπαρνισμὸς, fracture du crâne où la pièce est emportée comme avec une doloire.
ἀποσκίῤῥωμα, tumeur dure, squirrheuse.
ἀποσπαστικὸς, apospastique.
ἀπόστασις, ἀπόστημα, apostème, abcès.
ἀπόσυρμα, desquamation, excoriation.
ἀποσχάζω, je scarifie.
ἀπόσχασις, scarification.
ἀπούλωσις, cicatrisation.
ἀπουλωτικὸς, cicatrisant.
ἀπόφθαρμα, avorton.
ἀποφθορὰ, avortement.
ἀποφλεγματισμὸς, tout ce qui fait couler la pituite.
ἀπόφυσις, apophyse.
ἀπόχρεμψις, exscréation.
ἄπτερος, aptère.
ἀπτικὸς, tactile.
ἄπτυστος, qui ne crache pas.
ἀπυρεξία, apyrexie.
ἀπύρετος, sans fièvre.
ἀραιόπορος, poreux.
ἀραιὸς, celluleux; ἀραιὸν ὀστέον, os spongieux.
ἀραιόσαρκος, dont les chairs sont spongieuses.
ἀραίωμα, raréfaction.
ἀραιωτικὸς, relâchant, raréfiant.
ἀράχνη, araignée.
ἀραχνοειδὴς, arachnoïde.
ἄργεμα, ἄργεμον, ἄργεμος, albugo.
ἄργιλλος, argile.
ἄργυρος, argent.
ἀρθριτικὸς, arthritique.
ἀρθρῖτις, arthrite.
ἄρθρον, ἄρθρωσις, articulation.

ἀρθρωδία, arthrodie.
ἀριστολόχιον, aristoloche.
ἁρμονία, harmonie.
ἀρνόγλωσσον, plantain.
ἄῤῥοια, suppression d'un écoulement, particulièrement des menstrues.
ἀρτηρία, la trachée-artère, artère.
ἄρτος, pain.
ἀρυταινοειδὴς, aryténoïde.
ἀρχίατρος, archiatre.
ἄρωμα, aromate.
ἀρωματικὸς, aromatique.
ἄση, dégoût, nausée, anxiété.
ἀσθένημα, affaiblissement.
ἀσθένεια, asthénie.
ἄσθμα, asthme.
ἀσθματικὸς, asthmatique.
ἀσιτία, dégoût, inappétence.
ἄσιτος, qui ne prend pas d'aliments.
ἀσκαρὶς, ascaride.
ἀσκίτης, ascite.
ἀστράγαλος, astragale; vertèbre.
ἀστραπὴ, éclair.
ἀστροβολησία, sidération.
ἄσφαλτος, asphalte.
ἄσφυκτος, qui est sans pouls.
ἀσφυξία, cessation du pouls.
ἀτεκνία, absence d'enfants.
ἀτοκία, atocie.
ἀτονία, atonie, défaillance.
ἄτρητος, imperforé.
ἀτροφία, atrophie.
αὐλίσκος, cathéter.
αὔξησις, accroissement.
αὐχὴν, la nuque.
ἀφαίρεσις, aphérèse.
ἄφεσις, rémission.
ἀφέψημα, apozème.
ἀφὴ, toucher.
ἄφθαι, aphthes.
ἀφίστασθαι, abcéder.
ἀφόδευμα, ἄφοδος, excréments.
ἀφροδισιασμὸς, usage des plaisirs vénériens.
ἀφροδίσιος, aphrodisiaque.
ἄφυλλος, aphylle.
ἀφωνία, aphonie.
ἀχλὺς, néphélion.
ἄχνη ὀθονίου, charpie.
ἀχὼρ, achor.
ἀψίνθιον, absinthe.
ἀψυχία, lipothymie.

B

βάδισις, marche.
βαθμὶς, cavité articulaire d'un os.
βάθρον Ἱπποκράτειον, banc d'Hippocrate.
βαλανεῖον, bain.
βάλανος, gland; pessaire, suppositoire.
βάλσαμον, baume.
βαπτιστήριον, baignoire.
βαρυηκοΐα, dureté d'oreille.
βάτραχος, ranule, grenouillette.
βδέλλα, sangsue.
βελόνη, aiguille.
βὴξ, toux.
βηχικὸς, béchique.
βηχίον, petite toux.
βλαισὸς, valgus.
βλέννα, mucus.
βλεφαρίδες, les cils.
βλέφαρον, paupière.
βλεφαρόξυστρον, instrument propre à racler les paupières.
βόθριον, bothrion.
βολβὸς, bulbe.
βολβώδης, bulbeux.
βόμβος, bourdonnement.
βορβορυγμὸς, borborygme.
βότρυς, raisin.
βουβὼν, aine, bubon.
βουβωνοκήλη, bubonocèle.
βούκερας, fenugrec.
βουλίμια, βουλιμίασις, βούλιμος, boulimie.
βοῦς, bœuf.
βούτυρον, beurre.
βραγχαλέος, enroué.
βράγχια, branchies.
βράγχος, enrouement.
βραδυπεψία, bradypepsie.
βράθυ, la sabine.
βραχίων, bras.
βραχύπνους, qui a l'haleine courte.
βραχυπότης, qui boit peu.
βρέγμα, sinciput, bregma.
βρόχος, lacs.
βρόγχια, les bronches.
βρογχοκήλη, bronchocèle.
βρόγχος, gosier.
βρύον, mousse.
βρῶμα, nourriture.

Γ

γάγγλιον, ganglion.
γαγγλιώδης, gangliforme.
γάγγραινα, gangrène.
γαγγραινικὸς, gangréneux.
γάλα, lait; γάλα σχιστὸν, petit-lait; γάλα ὀρνίθων, lait de poule.
γαλακτοπότης, galactopote.
γαλακτοφάγος, qui vit de lait.
γαλακτοφόρος, galactophore.
γαλάκτωσις, galactose.
γαλιάγκων, bras déformé à la suite d'une luxation congénitale.
γαργαρεὼν, gosier, luette.
γαργαρίζω, je gargarise.
γαργαρισμὸς, gargarisme.
γαστὴρ, ventre, estomac, matrice.
γαστροκνήμιον, gras de la jambe, mollet.
γαστροῤῥαφία, gastrorrhaphie.
γέλως, ris; γέλως σαρδῷος, ris sardonique.
γενέθλη, naissance.
γένειον, menton.
γένεσις, génération.
γένυς, joue.
γεῦσις, goût.
γῆρας, vieillesse.
γηροκομία, soin de la vieillesse.
γίγγλυμος, ginglyme.
γλάμη, γλήμη, chassie.
γλαύκωμα, γλαύκωσις, cataracte.
γλήνη, cavité articulaire.
γληνοειδὴς, glénoïde.
γλυκαίνω, j'édulcore.
γλυκύῤῥιζα, réglisse.
γλῶσσα, γλῶττα, langue.
γλωσσοκάτοχον, glossocatoche.
γλωσσόκομον, γλωττοκομεῖον, glossocome.
γλωττὶς, glotte.
γνάθος, joue, mâchoire.
γογγρώνη, goître.
γομφίασις, mal aux dents (à l'époque de la dentition).
γόμφιος, dent molaire.
γόμφωσις, gomphose.
γονὴ, fœtus; semence, sperme; la matrice.
γόνιμος, prolifique.
γονίμη ἡμέρα, jour impair.
γονόῤῥοια, gonorrhée.
γόνυ, genou.
γρύπωσις, courbure des ongles.
γυῖον, membre.
γυμνόσπερμος, gymnosperme.
γωνία, angle.

Δ

δάκρυ, δάκρυον, larme.
δακτύλιος, anus.
δακτυλιώτης, doigt annulaire.
δάκτυλος, doigt; datte.
δαρτὸς χιτὼν, dartos.
δελφὺς, matrice.
δένδρον, arbre.
δέρμα, peau.
δερμάτινος, cutané.
δευτέριον, l'arrière-faix.
δευτεροπάθεια, deutéropathie.
διαβήτης, diabète.
διάβρωσις, diabrose, érosion.
διάγνωσις, diagnostic.
διαγνωστικὸς, diagnostique.
διάθεσις, diathèse.
διαίρεσις, diérèse, incision.
δίαιτα, diète.
διαιτητικὴ, la diététique.
διακοπὴ, incision, diacopé.
διάπασμα, diapasme.
διαπήδησις, diapédèse.
διαπνέω, je transpire.
διαπνοὴ, transpiration.
διαπύησις, suppuration.
διαπυητικὸς, suppuratif.

διάρθρωσις, diarthrose.
διάῤῥοια, diarrhée.
διάστασις, diastase.
διαστολή, diastole.
διάστρεμμα, entorse.
διάτριμμα, excoriation par frottement.
διαφόρησις, diaphorèse.
διαφορητικὸς, diaphorétique.
διάφραγμα, diaphragme; voile du palais.
διάφυσις, diaphyse.
διάχυσις, résolution d'une tumeur.
διαχώρησις, διαχώρημα, selle, évacuation alvine.
δίδυμος, jumeau; testicule.
διδυμοτόκος, qui est accouchée de deux jumeaux.
δiήθησις, filtration.
δίκροτος, dicrote.
δῖνος, vertige, étourdissement.
διόγκωσις, tuméfaction.
διόρθωσις, réduction d'une fracture.
διόῤῥωσις, transformation en petit-lait.
διουρητικὸς, diurétique.
διπλόη, diploé.
δίπους, bipède.
δίπτερος, diptère.
διστιχίασις, distichiasis.
δίψα, soif.
διψητικὸς, altérant.
δόγμα, dogme.
δογματικὸς, dogmatique.
δοθιὴν, furoncle.
δοκιμασία, docimasie.
δορκαδίζων, caprisant.
δόσις, dose.
δραστικὸς, actif, drastique.
δρόμος, course.
δρυπεπὴς, δρυπετὴς, drupe.
δρώπαξ, remède dépilatoire.
δύναμις, force, remède, efficacité d'un remède.
δυσαισθησία, dysesthésie.
δυσαναγωγὸς, difficile à expectorer.
δυσεντερία, dysentérie.
δυσηκοΐα, dureté de l'ouïe.
δυσθυμία, découragement.
δυσκινησία, difficulté à se mouvoir.
δυσκρασία, dyscrasie.
δυσουρία, dysurie.
δυσπεψία, dyspepsie.
δύσπνοια, dyspnée.
δυσπνοϊκὸς, essoufflé.
δυστοκία, dystocie.
δυσφορία, anxiété, malaise.

E

ἐγγαστρίμυθος, engastrimythe, ventriloque.
ἐγγείσωμα, embarrure.
ἐγκανθὶς, encanthis.
ἔγκατα, intestins.
ἐγκέφαλος, encéphale, cerveau; ἐγκέφαλος, ὀπίσθιος, cervelet.
ἐγκοίλια, intestins.
ἐγκοπὴ, incision en dédolant.
ἐγχάραξις, scarification.
ἐγχέλυς, anguille.
ἔγχρισμα, onguent.
ἐγχύμωσις, ecchymose.
ἔγχυσις, ἔγχυτον, infusion.
ἕδρα, anus; hédra.
ἔθος, habitude.
εἰλεὸς, iléus.
εἶλιξ, hélix.
εἰσβολὴ, invasion, attaque, épisémasie, paroxysme.
εἰσπνοὴ, inspiration.
ἐκβόλιος, abortif.
ἐκζέματα, échauboulures.
ἔκζεσις, effervescence.
ἔκθλιμμα, contusion.
ἐκκοπὴ, entaille.
ἐκκοπρωτικὸς, eccoprotique.
ἔκλειγμα, ἐκλεικτὸν, éclegme.
ἔκλυσις, lipothymie.
ἐκπίεσμα, ecpiesme, fracture du crâne.
ἔκπληξις, stupeur.
ἐκπνοὴ, expiration.
ἐκπυεῖσθαι, suppurer, aboutir.
ἐκπύημα, empyème.
ἐκπυητικὸς, suppuratif.
ἔκρυσις, écoulement de la semence; faux germe.
ἔκστασις, transport.
ἑκτικὸς, hectique.
ἐκτομὴ, excision; castration.
ἐκτομίας, eunuque.
ἔκτριμμα, excoriation.
ἐκτρόπιον, ectropion.
ἔκτρωμα, ἔκτρωσις, ἐκτρωσμὸς, avortement.
ἐκτρωτικὸς, abortif.
ἐκφρακτικὸς, désobstruant.
ἐκχύλωσις, extraction d'un liquide.
ἐκχύμωμα, ἐκχύμωσις, ecchymose.
ἔλαιον, huile.
ἐλατήριον, purgatif.
ἐλεφαντίασις, ἔλεφας, éléphantiasis.
ἕλκος, ulcère.
ἑλκτικὸς, qui tire.
ἑλκύδριον, petit ulcère.
ἑλκυστὴρ. Voyez ἐμβρυουλκός.
ἑλκώδης, ulcéré, ulcéreux.
ἕλκωμα, ἕλκωσις, ulcération.
ἐλλέβορος, ellébore.
ἕλμινς, ver.
ἔλυτρον, enveloppe.
ἑλώδης, paludéen.
ἐμβολὴ, réduction des luxations.
ἐμβροχὴ, embrocation.
ἐμβρυοθλάστης, instrument pour écraser l'embryon.
ἐμβρυοτομία, embryotomie.
ἐμβρυουλκὸς, crochet pour extraire le fœtus mort dans la matrice.
ἐμεσία, vomiturition.
ἐμετικὸς, émétique.
ἔμετος, vomissement.
ἐμμήνια, règles, menstrues.
ἔμμοτον, charpie, tente.
ἐμπειρία, empirisme.
ἐμπειρικὸς, empirique.
ἐμπλαστικὸς, emplastique.
ἔμπλαστρον, emplâtre.
ἐμπροσθότονος, emprosthotonos.
ἔμπτυσις, expectoration.
ἐμπύημα, empyème.
ἔμπυος, qui expectore des crachats purulents; qui a du pus dans une cavité, dans la poitrine; ἔμπυος μότος, charpie ou tente que l'on introduit dans une plaie suppurante.
ἔμπυρος, qui a la fièvre.
ἐμφρακτικὸς, obstruant.
ἔμφραξις, obstruction.
ἐμφύσημα, emphysème.
ἐμφύτευσις, greffe.
ἔμφυτος, inné.
ἔναιμος, hémostatique.
ἐναιώρημα, énéorème.
ἐνδήμιος, ἔνδημος, endémique.
ἔνδοσις, rémission.
ἔνεμα, clystère, injection.
ἐνέργεια, activité.
ἔνθλασις, fracture avec enfoncement.
ἐνιαύσιος, annuel.
ἐνορμῶν, l'énormon.
ἔνουλον, le dedans des gencives.
ἔντασις, érection.
ἐντεροκήλη, entérocèle.
ἔντερον, intestin.
ἔντομον, insecte.
ἐξάμβλωμα, avortement.
ἐξάνθημα, exanthème.
ἐξάρθρημα, ἐξάρθρωμα, ἐξάρθρωσις, luxation.
ἐξελκυσμὸς, extraction.
ἐξεχέβρογχος, affecté de bronchocèle.
ἐξεχέγλουτος, qui a une hanche saillante.
ἕξις, disposition, constitution.
ἐξολκὴ, extraction.
ἐξομοίωσις, assimilation.
ἐξόμφαλος, exomphale.
ἐξονείρωσις, pollution nocturne.
ἐξόστωσις, exostose.
ἐπανθισμὸς, une grosse veine.
ἔπαρμα, tumeur en général, ou particulièrement une parotide.
ἔπαρσις, tumeur.
ἐπιγλωττὶς, épiglotte.
ἐπιγονατὶς, ἐπιγουνὶς, la rotule.
ἐπιδερμὶς, épiderme.
ἐπίδεσις, appareil, bandage.
ἐπίδεσμος, bande.
ἐπιδήμιος, ἐπίδημος, épidémique.
ἐπιδιδυμὶς, épididyme.
ἐπίθημα, épithème.
ἐπίκαυμα, brûlure légère, épicaume.
ἐπικράνιος, épicrânien.
ἐπικρανὶς, cervelet.

ἐπικτένιον, le pubis.
ἐπικύημα, superfétation.
ἐπικώφωσις, surdité.
ἐπιληψία, épilepsie.
ἐπιμυλὶς, la rotule.
ἐπινυκτὶς, épinyctide.
ἐπιπλοκήλη, épiplocèle.
ἐπιπλόμφαλον, épiplomphale.
ἐπίπλοον, épiploon
ἐπίσειον, pubis.
ἐπισημασία, épisémasie.
ἐπίσπασις, attraction.
ἐπισπαστικὸς, épispastique
ἐπίσταξις, épistaxis.
ἐπίστασις, rétention, suppression.
ἐπιφαινόμενον, épiphénomène.
ἐπίφλεβος, qui a des veines très-apparentes.
ἐπιφορὰ, larmoiement, épiphora.
ἐπίφυσις, épiphyse.
ἐπίχολος, bilieux.
ἐπιχορδὶς, mésentère.
ἐπουλὶς, épulie.
ἐπουλωτικὸς, épulotique.
ἐπωμὶς, le haut de l'épaule.
ἐρέθισμα, stimulus, irritant.
ἐρεθισμὸς, éréthisme.
ἐρευγμὸς, éructation.
ἔρευξις, éructation, flatulence, excrétion.
ἑρμαφρόδιτος, hermaphrodite.
ἕρπης, dartre.
ἑρπητικὸς, herpétique.
ἔῤῥινος, errhin.
ἐρυγμός. Voyez ἐρευγμὸς.
ἐρύθημα, érythème.
ἐρυθροειδὴς, érythroïde.
ἐρυσίπελας, érysipèle.
ἔρως, amour.
ἐρωτομανία, érotomanie.
ἔσφλασις. Voyez ἐνθλάσις.
ἐσχάρα, eschare.
ἐσχαρωτικὸς, escharotique.
ἐσχατογέρων, décrépit.
εὐδιάπνευστος, qui transpire facilement.
εὐεξία, bon état du corps.
εὐήθεια, bénignité.
εὐήθης, de bonne nature, bénin.
εὐθυμία, bonne disposition morale.
εὔθυπνους, qui a la respiration facile.
εὐκοίλιος, qui entretient la liberté du ventre.
εὐκρασία, eucrasie.
εὔκριτος, qui a une crise heureuse.
εὐνουχισμὸς, castration.
εὐνοῦχος, eunuque.
εὐπεψία, eupepsie.
εὔπνοια, respiration facile.
εὔσαρκος, robuste.
εὐτροφία, eutrophie.
εὐφορία, euphorie.
ἐφηλὶς, éphélide.
ἐφήμερος, éphémère.
ἐφιάλτης, cauchemar.
ἔφοδος, visite du médecin.
ἕψημα, sapa

Z

ζιγγίβερις, gingembre.
ζύγωμα, zygoma.
ζῦθος, bière, boisson.
ζύμη, ferment.
ζύμωμα, ferment.
ζύμωσις, fermentation.
ζωὴ, vie.
ζῶον, animal.
ζωόφυτον, zoophyte.
ζωστὴρ, zona.
ζωΰφιον, animalcule.

H

ἥβη, puberté.
ἡβητὴρ, pubère.
ἡβητικὸς, nubile.
ἥδυσμα, condiment.
ἦθος, moral.
ἤλεκτρον, ambre jaune ou succin.
ἡλικία, âge.
ἡλίωσις, insolation.
ἡμικρανία, migraine.
ἡμικρανικὸς, qui est atteint de migraine.
ἡμικράνιον, chaque moitié latérale de la tête.
ἡμιπληξία, hémiplégie.
ἡμιτριταῖος, hémitritée.
ἧπαρ, foie.
ἡπατικὸς, hépatique; affecté d'hépatite.
ἡπατῖτις, hépatite; veine cave.
ἠπίαλος, épiale.
ἠπιαλώδης, qui a la fièvre épiale.
ἤπιος, lénitif.
ἡρακλεία νόσος, maladie herculéenne, épilepsie.
ἦτρον, hypogastre, bas-ventre.

Θ

θεῖον, soufre.
θέναρ, éminence thénar, paume de la main.
θεραπεία, cure, guérison.
θεραπευτὴς, médecin.
θεραπευτικὸς, qui a la vertu de guérir.
θέρμασμα, fomentation.
θηλασμὸς, allaitement.
θηλὴ, mamelon.
θηριακὴ, thériaque.
θήριον, θηρίωμα, ulcère malin.
θηριώδης, férine (toux).
θλάσις, θλάσμα, fracture avec dépression des os du crâne; contusion.
θλίψις, écrasement.
θορὴ, θορὸς, sperme.
θρεπτικὸς, nourricier.
θρέψις, nutrition.
θρὶξ, cheveu.
θρόμβος, θρόμβωσις, thrombus, caillot de sang.
θυμίαμα, fumigation.
θύμος, thym (plante); le thymus.
θυρεοειδὴς, thyréoïde.
θώραξ, thorax.

I

ἴαμα, médicament.
ἰατραλειπτικὴ, iatraliptique.
ἰατρεῖον, boutique de médecin.
ἰατρικὴ, médecine.
ἰατρὸς, médecin.
ἰγνύα, ἰγνὺς, jarret.
ἰδιοπάθεια, idiopathie.
ἵδρωα, échauboulures.
ἵδρως, sueur.
ἱδρωτικὸς, sudorifique.
ἱερὰ νόσος, épilepsie.
ἰκτερικὸς, ictérique.
ἴκτερος, ictère.
ἴλιγγος, vertige.
ἲν, fibre.
ἴνησις, ἰνηθμὸς, purgation.
ἰνίον, occiput.
ἰξία, varice; gui.
ἰξὺς, lombe.
ἵππος, affection des yeux dans laquelle ils se meuvent constamment.
ἶρις, iris.
ἰσχιαδικὸς, ischiadique.
ἰσχιὰς, la sciatique.
ἰσχίον, ischion.
ἰσχνοφωνία, voix grêle.
ἰσχουρία, ischurie.
ἰχθυοκόλλα, ichthyocolle.
ἰχθυοφάγος, ichthyophage.
ἰχὼρ, ichor.
ἰχωροειδὴς, ichoreux.
ἰωτακισμὸς, iotacisme.

K

καδμεία, cadmie.
καθαίρω, je purge.
καθάρσεις, menstrues.
κάθαρσις, purgation.
καθαρτικὸς, cathartique.
καθετὴρ, cathéter.
καθετηρισμὸς, cathétérisme.
καθημερινὸς, quotidien.
κακοήθης, cacoèthe, malin.
κακοπάθεια, cacopathie.
κακοστόμαχος, indigeste.
κακοτροφία, cacotrophie.
κακοχυμία, cacochymie.

κακόχυμος, cacochyme.
καλύκιον, calicule.
κάλυξ, calice.
καμάριον ψαλιδοειδὲς, voûte à trois piliers.
καμάρωσις, camarosis.
κάνθος, coin de l'œil.
καρδία, cœur; cardia.
καρδιακὸς, cardiaque.
καρδιαλγία, cardialgie.
καρδιωγμὸς, cardialgie; palpitation.
καρηβαρία, pesanteur de tête.
καρκίνος, cancer.
καρκίνωμα, carcinome.
κάρος, carus.
καρπὸς, le carpe; fruit, semence des fleurs.
καρυόφυλλον, girofle.
καρφολογία, carphologie.
καρωτικὸς, carotique.
καρωτὶς, carotide.
κασσίτερος, étain.
κάταγμα, fracture.
κατάκαυμα, phlyctène
κατάκλισις, décubitus.
κατακλυσμὸς, douche.
κατάληψις, invasion d'une maladie; catalepsie.
καταμήνια, menstrues.
κατάπλασμα, cataplasme.
κατάποσις, déglutition.
καταπότιον, pilule.
κατάῤῥηξις, débordement d'humeur.
καταῤῥοικὸς, catarrheux.
κατάῤῥοος, catarrhe.
κατάστασις, κατάστημα, constitution du corps, de la saison.
κατάτασις, extension.
καταφορὰ, profond assoupissement.
κατουλωτικὸς, cicatrisant.
κατοχὴ, κάτοχος, catochus.
κατωμισμὸς, catomisme.
κατωτερικὸς, qui mène par le bas.
καύμα, brûlure.
καῦσος, causus
καυστικὸς, caustique.
καυτήριον, cautère actuel.
καχεξία, cachexie.
κεγχριαῖος, miliaire.
κενεαγγεία, inanition.
κενεὼν, flanc, abdomen.
κέντρον, centre.
κένωσις, évacuation.
κενωτικὸς, évacuant.
κέρασον, cerise.
κερατοειδὴς, la cornée.
κερκὶς, os radius.
κέρκωσις, végétation à l'orifice utérin.
κεφαλαία, céphalée.
κεφαλαλγία, céphalalgie.
κεφαλὴ, tête.
κεφαλικὸς, céphalique.
κήλη, tumeur.
κηλοτομία, opération de la hernie.
κηλοτόμος, chirurgien herniaire.
κηρίον, favus.
κηρὸς, cire.
κήρωμα, cérat.
κῆτος, baleine.
κίγκλισις, κιγκλισμὸς, cinclise.
κίθαρος, thorax.
κιμωλία γῆ, terre cimolée.
κίνησις, mouvement.
κιρσοκήλη, cirsocèle.
κιρσὸς, varice.
κίτριον, citron.
κίττα, pica.
κίων, luette tuméfiée.
κλεῖθρον, épiglotte.
κλεὶς, clavicule.
κλειτορὶς, clitoris.
κλινήρης, alité.
κλινικὴ, clinique.
κλινικὸς, médecin qui visite les malades.
κλυστὴρ, clystère.
κνήμη, jambe.
κνησμὸς, prurit.
κνίδη, ortie.
κόγχη, conque de l'oreille; rotule.
κοιλία, ventre; ἡ ἄνω κοιλία, la poitrine.
κοίλωμα, ulcération de la cornée.
κόκκος, baie.
κόκκυξ, coccyx.
κολλητικὸς, agglutinatif.
κολλούριον, collyre.
κολόβωμα, colobome.
κολπὸς γυναικεῖος, vulve.
κολυμβήθρα, baignoire.
κόμμι, gomme.
κόνδυλος, condyle.
κονδυλώδης, condyloïdien.
κονδύλωμα, condylome.
κόνις, cendre.
κόπος, lassitude.
κόπρος, excrément.
κορακοειδὴς, coracoïde.
κόρη, la pupille.
κόρυζα, coryza.
κοσμητικὴ, la cosmétique.
κοτύλη, cavité cotyloïde.
κοτυληδὼν, cotylédon.
κοτυλώδης, cotyloïde.
κοχλιάριον, cuillerée.
κοχώνη, la région postérieure entre les hanches.
κράμβη, chou.
κρανίον, crâne.
κρᾶσις, crase.
κρεμαστὴρ, crémaster.
κριθὴ, orge.
κριθὴ, κριθίδιον, orgelet.
κρίκος, anneau.
κρίμνον, farine.
κρίσιμος, critique.
κρίσις, crise.
κροκυδισμὸς, carphologie.
κρόμυον, oignon.
κροταφίτης, crotaphite.
κρόταφος, tempe.
κτεὶς, le pubis chez la femme.
κύβιτον, cubitus, coude.
κυβοειδὴς, cuboïde.
κύησις, grossesse.
κυητήριον ἀγγεῖον, utérus.
κύκλος, cercle, cycle.
κῦλα, le dessous des yeux.
κύλλωσις, gibbosité en avant.
κυνάγχη, esquinancie.
κυνόδοντες, dents canines.
κυρίαι ἡμέραι, jours critiques.
κύρτωμα, gibbosité en arrière.
κύστις, vessie.
κύφωσις, gibbosité.
κυψελὶς, cérumen des oreilles.
κωδία, tête de pavot.
κωλικὸς, colique.
κωλικὴ διάθεσις, la colique.
κῶλον, membre; côlon.
κῶμα, coma.
κώνωψ, cousin (insecte).
κώφωσις, surdité.

Λ

λαβίδιον, λαβὶς, pince, tenette.
λαβύρινθος, labyrinthe (de l'oreille interne).
λαγνεία, coït.
λαγόνες, lombes.
λαγώφθαλμος, lagophthalmie.
λαιμὸς, gorge.
λαλιὰ, parole.
λαμβδοειδὴς, lambdoïde.
λαπάραι, les flancs.
λάρυγξ, larynx.
λειεντερία, lientérie.
λειποθυμία, lipothymie.
λειποψυχία, syncope.
λειπυρία, fièvre lipyrie.
λείφαιμος, exsangue.
λειχὴν, lichen, gale.
λεπιδοειδὴς, écailleux.
λεπὶς, écaille.
λέπρα, lèpre squameuse.
λεπρικὸς, qui tient de la lèpre.
λεπτὸν, l'intestin grêle.
λέπτυνσις, amaigrissement.
λεπτυντικὸς, atténuant.
λεπτυσμὸς, atténuation.
λεύκη, leucé.
λευκοφλεγματία, leucophlegmatie.
λεύκωμα, leucome.
λεχὼ, une accouchée.
ληθαργικὸς, léthargique.
λήθαργος, léthargie.
λήμη, chassie.
ληξιπύρετος, fébrifuge.
λῆρος, délire.
λῆψις, paroxysme.
λιγνυώδης, fuligineux.
λιθάργυρος, litharge.
λιθίασις, lithiase.
λίθος, λιθίδιον, calcul.
λιθοτομία, lithotomie.

λιθοτόμος, lithotomiste; instrument pour couper la pierre dans la vessie après l'incision.
λιμαγχία, jeûne.
λιμοκτονία, abstinence d'aliments.
λιμὸς, faim.
λίνον, lin.
λιχανὸς, doigt indicateur.
λοβὸς, lobe.
λοξὸς, oblique.
λοιμὸς, peste.
λοιμώδης, pestilentiel.
λόρδωσις, lordose.
λοῦτρον, bain.
λόφος, crête.
λοχεία (ἡ), accouchement.
λοχεῖα (τὰ), lochies.
λοχὸς, une accouchée.
λυγγώδης, singultueux.
λὺγξ, λυγμὸς, hoquet.
λυκανθρωπία, lycanthropie.
λυσίπονος, anodin.
λύσις, solution, dissolution, lysis.
λύσσα, rage, hydrophobie.

M

μαγδαλία, magdaléon.
μάγμα, magma, marc.
μάγνης, l'aimant.
μαδάρωσις, chute des cheveux.
μάζα, pâte de farine d'orge.
μαζὸς, mamelle.
μαῖα, μαιεύτρια, sage-femme.
μαιεία, μαίευσις, l'art des accouchements.
μαιεύω, je pratique un accouchement.
μακροκέφαλος, macrocéphale.
μάλαγμα, cataplasme émollient.
μαλακτικὸς, émollient.
μαλακὸς, mou.
μαλάσσω, je malaxe.
μαλθακαὶ πλευραὶ, fausses côtes.
μαλθακώδης, propre à ramollir.
μάλκη, engelure.
μάλις, morve, farcin.
μανία, manie.
μάννα, manne.
μαρασμὸς, marasme.
μασητὴρ, masséter.
μαστοειδὴς, mastoïde.
μαστὸς, mamelle.
μασχάλη, aisselle.
μεγαλόσπλαγχνος, qui a les viscères engorgés.
μέδω, je soigne.
μέθη, ivresse.
μέθοδος, méthode.
μελαγχολία, mélancolie.
μέλαινα νόσος, mélæna.
μελαναγωγὸς, mélanagogue.
μέλι, miel.
μελικηρὶς, mélicéris.
μελίκρατον, hydromel.
μέλισσα, abeille.
μεσάραιον, mésentère.
μεσόκωλον, mésocôlon.
μεσόπλευρος, intercostal.
μετακάρπιον, métacarpe.
μεταμόρφωσις, métamorphose.
μετάπτωσις, métaptose.
μετάστασις, métastase.
μετασύγκρισις, métasyncrise.
μετεωρισμὸς, météorisme.
μέτωπον, front.
μήκων, pavot.
μηκώνιον, méconium.
μῆλα, les joues.
μήλη, sonde.
μηνιγγοφύλαξ, méningophylax.
μήνιγξ, méninge, membrane.
μηρὸς, cuisse.
μηρυκισμὸς, rumination.
μήτρα, matrice.
μίασμα, miasme.
μίλφαι, μίλφωσις, chute des cils.
μιξόπυος, mêlé de pus.
μογιλαλία, mogilalisme.
μόλυβδος, plomb.
μόνωψ, borgne.
μοτὸν, μοτὸς, tente, charpie.
μυδρίασις, mydriase.
μυελὸς, moelle.
μυῖα, mouche.
μύκης, moxa.
μύκητες, champignons, végétations.
μυκτὴρ, narine.
μύλη, rotule; môle.
μύλοι, dents molaires.
μύξα, mucus.
μύουρος, myure.
μυρμηκίασις, fourmillement.
μυρμηκίζων, formicant.
μύρον, onguent.
μύῤῥα, myrrhe.
μύρτον, clitoris.
μυρτόχειλα, μυρτοχειλίδες, parties charnues situées près du clitoris.
μῦς, muscle.
μυτίλος, moule (coquillage).
μυχὸς ἀπόῤῥητος, la vulve.
μυωπία, μυωπίασις, myopie.
μύωψ, myope.
μώρωσις, morosité, stupidité, imbécillité.

N

νάνος, nain.
νάρκη, νάρκωσις, narcotisme.
ναρκωτικὸς, narcotique.
ναυσία, nausée.
νειαίρη, bas-ventre.
νεκρώδης, cadavéreux.
νέκρωσις, nécrose.
νευραλγία, névralgie.
νεῦρον, nerf.
νευρώδης, tendineux, nerveux.
νεφέλιον, néphélion.
νεφρίδιος, rénal.
νεφριτικὸς, néphrétique.
νεφρῖτις, néphrite.
νεφροειδὴς, réniforme.
νεφρὸς, rein.
νηδὺς, ventre, bas-ventre.
νῆστις, l'intestin jéjunum.
νίτρον, nitre.
νιτρώδης, nitreux.
νομὴ, ulcère rongeant.
νόμος, loi.
νόσημα, maladie.
νοτιώδης, humide, humoral.
νοῦς, intelligence.
νυγμὴ, νύξις, piqûre, ponction.
νυκταλωπία, nyctalopie.
νυκτάλωψ, nyctalope.
νύμφη, nymphe, clitoris.
νυχθήμερον, l'espace d'un jour et d'une nuit.
νωθρότης, torpeur.
νωτιαῖος, dorsal.
νῶτος, le dos.

Ξ

ξήρανσις, aridité.
ξηραντικὸς, dessiccatif.
ξηρασία, siccité.
ξήριον, médicament sec : par exemple, une poudre.
ξηρόσαρκος, qui a les chairs sèches.
ξηροφθαλμία, xérophthalmie.
ξιφοειδὴς, xiphoïde.
ξυλαλόη, agalloche.
ξύλον, bois.
ξυλώδης, ligneux.
ξυσμὸς, prurit.
ξύστρον, rugine.

O

ὀβελαία ῥαφὴ, suture sagittale.
ὄγκος, tumeur.
ὀδαξησμὸς, mordication.
ὀδοντάγρα, davier.
ὀδονταλγία, odontalgie.
ὀδοντίασις, dentition.
ὀδοντοειδὴς, odontoïde.
ὀδοντότριμμα, dentifrice.
ὀδοντοφυΐα, dentition.
ὀδοὺς, dent.
ὀδύνη, douleur.
ὄζαινα, ozène.
ὀθόνιον, bande, bandage.
οἴδημα, œdème.
οἰδηματώδης, œdémateux.
οἰνόμελι, vin miellé.
οἶνος, vin.
οἰσοφάγος, œsophage.
ὀλιγαιμία, défaut de sang.
ὀλιγόσπερμος, oligosperme.
ὀλιγότροφος, mal nourri.
ὀλιγόφυλλος, oligophylle.
ὀλίσθημα, luxation.
ὁλμίσκοι, alvéoles des dents.
ὁλόστεος, entièrement osseux.

ὄμμα, œil.
ὁμογενὴς, homogène.
ὀμφαλὸς, ombilic.
ὀμφαλοτομία, omphalotomie, métier de sage-femme.
ὀμφαλοτόμος, sage-femme.
ὀμφαλώδης, ombilical.
ὀμφαλωτὸς, ombiliqué.
ὀνειρωγμὸς, songe vénérien, pollution nocturne.
ὄνος, âne.
ὄνυξ, ongle, ptérygion.
ὄξος, vinaigre.
ὀξύκρατον, oxycrat.
ὀξύμελι, oxymel.
ὀξυρεγμία, oxyregmie.
ὀξὺς, aigre, acide, aigu.
ὀξυφωνία, voix aiguë.
ὄπιον, opium.
ὀπίσθιος, postérieur.
ὀπισθότονος, opisthotonos.
ὀπὸς, suc.
ὀργανικὸς, organique.
ὄργανον, instrument, organe.
ὄρεξις, appétit.
ὀρθόκυλλος, dont un membre est ankylosé et droit.
ὀρθόπνοια, orthopnée.
ὁρμὴ, incitation.
ὄρνις, oiseau.
ὀῤῥὸς, sérosité; petit-lait.
ὄρχις, testicule.
ὀρχοτομία, orchotomie, castration.
ὀσμὴ, odeur.
ὀστεοκόπος, ostéocope.
ὀστέον, os.
ὀστρακώδης, testacé.
ὀστώδης, osseux.
ὄσφρησις, odorat.
ὀσφύες, les lombes.
ὄσχεον, ὄσχεος, scrotum.
οὐλὴ, cicatrice.
οὖλον, gencive.
οὐραγὸς, οὐραχὸς, ouraque.
οὐρανὸς, οὐρανίσκος, le palais.
οὐρήθρα, urèthre.
οὔρησις, l'action d'uriner.
οὐρητὴρ, uretère, urèthre.
οὐρητικὸς, diurétique.
οὐρητρὶς, urinal.
οὖρον, urine.
οὖς, oreille.
ὀφθαλμία, ophthalmie.
ὀφθαλμικὸς, ophthalmique.
ὀφθαλμὸς, œil.
ὀφίασις, ophiase.
ὀφρὺς, sourcil.
ὄψις, la pupille, l'œil, le facies.

Π

πάγκρεας, pancréas.
πάγχρηστος, panchreste.
πάθημα, affection, maladie.
παθογνωμονικὸς, pathognomonique.
παθολογία, pathologie.
πάθος, affection, maladie; πάθος παιδικὸν, épilepsie.
παίδευσις, éducation.
παιδία, enfance.
παιδοτόκος, accouchée.
παιδοτροφία, pédotrophie.
παλιγκότησις, exacerbation.
παλινδρομία, récurrence.
παλίνδρομος, récurrent.
παλμὸς, palpitation, pouls.
πανάκεια, panacée.
πανδημία, pandémie.
πανδήμιος, pandémique.
πανικὸς, panique.
παρακέντησις, paracentèse.
παρακμαστικὸς, paracmastique.
παρακμὴ, déclin.
παρακνήμιον, péroné.
παρακοπὴ, délire.
παράλλαξις, déplacement.
παράλυσις, paralysie.
παραλυτικὸς, paralytique.
παραπήχιον, le radius.
παραπληγία, paraplégie.
παράσιτος, parasite.
παραστάτης, épididyme.
παρασχὶς, esquille.
παρὰ τὰ ὦτα, parotide (tumeur).
παραφίμωσις, paraphimosis.
παραφροσύνη, délire.
παρεγκεφαλὶς, cervelet.
παρέγχυμα, parenchyme.
πάρεσις, rémission.
παρηγορία, soulagement.
παρηγορικὸς, parégorique.
παρίσθμια, amygdales.
παροξυσμὸς, paroxysme.
παρουλὶς, parulie.
παροχέτευσις, dérivation.
παρωνυχία, panaris.
παρωπίαι, les angles externes de l'œil.
παρωτὶς, parotide.
πεῖρα, expérience.
πελιὸς, livide.
πελίωμα, tache livide.
πελίωσις, péliose.
πεμφιγώδης, pemphigode.
πεπασμὸς, maturité, coction.
πεπαστικὸς, maturatif.
περητήριον, sorte de trépan.
περίαμμα, περίαπτον, amulette.
περίβλεψις, action de jeter des regards effrayés autour de soi.
περικάρδιος, qui est autour du cœur.
περικάρπιον, péricarpe.
περικρανία, péricrâne.
περικράνιος, péricrânien.
περίναιον, περίνεον, périnée.
περιοδικὸς, périodique.
περίοδος, période.
περιόστεον, périoste.
περιπνευμονία, péripneumonie.
περισταλτικὸς, péristaltique.
περίτηξις, colliquation.
περιτόναιον ou περιτόνειον, péritoine.
περίττωμα, excrément.
περίψυξις, refroidissement, horripilation.
περιωδυνία, forte douleur.
περόνη, péroné.
πεσσὸς, pessaire.
πέταλον, feuille.
πεταλώδης, foliiforme.
πέψις, coction.
πηγὴ, le canthus interne.
πηδηθμὸς φλεβῶν, battement des artères.
πηλὸς, lut.
πῆξις, coagulation.
πῆχυς, le cubitus, le coude, l'avant-bras.
πίεσις, compression.
πικρότης, amertume.
πίσσα, poix.
πιτυρίασις, pityriase.
πίτυρον, son; crasse de tête.
πιτυρώδης, furfuracé.
πλαστικὸς, plastique.
πλάτη, omoplate.
πλεονεξία, plénitude.
πλευρὰ, plèvre.
πλευριτικὸς, pleurétique
πλευρῖτις, pleurésie.
πλήγη, coup, blessure.
πληθώρα, pléthore.
πληθωρικὸς, pléthorique.
πλῆξις, percussion.
πλήρωσις, plérose.
πνεῦμα, le pneuma, respiration, dyspnée.
πευνματικὸς, pneumatique.
πνευματοκήλη, pneumatocèle.
πνευματομφαλὸς, pneumatomphale.
πνευμάτωσις, pneumatose.
πνεύμων, poumon.
πνιγαλίων, cauchemar.
πνὶξ, πνιγμὸς, suffocation; πνὶξ ὑστερικὴ, hystérie.
ποδάγρα, podagre.
ποδαγρικὸς, goutteux.
πολυαιμία, polyémie.
πολύμορφος, polymorphe.
πολύπους, polype.
πολυσαρκία, polysarcie.
πολύχρηστος, polychreste.
πολυχρόνιος, chronique, de longue durée.
πόμα, boisson.
πομφολὺξ, bulle.
πομφὸς, phlyctène.
πόνος, fatigue, douleur.
πόρος, pore.
πόσθη, prépuce.
ποσθία, orgelet.
πόσις, potion.
ποῦς, pied.
πραϋντικὸς, anodin.
πρεσβύτης, presbyte.
πριαπισμὸς, priapisme.
πρόγνωσις, pronostic.
προγνωστικὸς, pronostique.

προηγούμενος, proégumène.
πρόθεσις, prothèse.
προκάρδιον, région précordiale.
προκάρπιον, l'avant-main.
προκαταρκτικὸς, procatarctique.
προκνήμιον, le tibia.
προληπτικὸς, proleptique.
προμετωπίδιον, frontal (subst.).
προπήχιον, le cubitus.
πρόπολις, propolis.
προστηθὶς, cou-de-pied, tarse.
πρόσφυσις, appendice.
πρόσχυσις, affusion.
πρόσωπον, visage.
προφυλακτικὸς, prophylactique.
πρόχειλος, la partie antérieure et moyenne des lèvres.
πρωκτὸς, anus.
πρωτοπάθεια, protopathie.
πταρμικὸς, sternutatoire.
πταρμὸς, éternument.
πτέρνα, calcanéum.
πτέρον, aile.
πτερύγιον, ptérygion.
πτερυγώδης, ptérygoïde, ptérygoïdien.
πτερυγώματα, grandes lèvres de la vulve.
πτίλωσις, perte des cils.
πτισσάνη, décoction d'orge.
πτυελισμὸς, ptyalisme.
πτύελον, πτύσμα, crachat.
πτύσις, expuition.
πυγὴ, fesse.
πύκνωσις, condensation.
πυκνωτικὸς, condensant.
πυλωρὸς, pylore.
πυοειδὴς, purulent.
πῦον, pus.
πυοῦσθαι, suppurer, aboutir.
πῦρ, feu, fièvre intense; πῦρ ἄγριον, érysipèle.
πυρεκτικὸς, fébrile.
πύρεξις, fièvre, pyrexie.
πυρέτιον, fébricule.
πυρετὸς, fièvre.
πυρετώδης, fiévreux.
πυρία, πυρίασις, πυρίαμα, fomentation.
πυρὸς, blé.
πύρωσις, pyrosis.
πυρωτικὸς, pyrotique.
πυώδης, purulent.
πύωσις, suppuration.
πώγων, barbe.
πωροκήλη, induration des testicules.
πωρόμφαλον, induration de l'ombilic.
πῶρος, cal, concrétion tophacée.

Ρ

ῥαβδοειδὴς ῥαφὴ, suture sagittale.
ῥαγὰς, rhagade.
ῥαγοειδὴς, uvée.
ῥαφὴ, suture, raphé.
ῥαφὶς, aiguille.
ῥάχις, rachis.
ῥαχίτης μυελὸς, moelle épinière.
ῥέγκος, ronflement, stertor.
ῥεῦμα, fluxion, rhume, catarrhe.
ῥευματικὸς, rhumatique.
ῥευματισμὸς, rhumatisme, catarrhe.
ῥῆγμα, ῥῆξις, rupture.
ῥητίνη, résine.
ῥητινώδης, résineux.
ῥῖγος, frisson.
ῥίζα, racine.
ῥινὸς, peau.
ῥιπτασμὸς, anxiété, agitation.
ῥὶς, le nez.
ῥόα, ῥοιὰ, le grenadier, la grenade.
ῥόγχος, ronflement.
ῥόδον, rose.
ῥομβοειδὴς, rhomboïde.
ῥοπάλωσις, rigidité des cheveux.
ῥοῦς, écoulement, flux; ῥοῦς γυναικεῖος, leucorrhée.
ῥοῦς, sumac.
ῥυὰς, flux.
ῥυθμὸς, rhythme.
ῥυπτικὸς, détersif.
ῥυτὶς, ride.
ῥωγμὴ, fissure.
ῥωστικὸς, corroboratif.

Σ

σάκχαρ ou σάκχαρον, sucre.
σάλπιγξ, trompe d'Eustache.
σανδαράχη, sandaraque.
σάπων, savon.
σαρδόνιος, sardonien.
σαρκίδιον, caroncule.
σαρκοκήλη, sarcocèle.
σαρκοκόλλα, sarcocolle.
σαρκοφυΐα, excroissance charnue.
σαρκώδης, charnu.
σάρκωμα, sarcome.
σάρκωσις, excroissance.
σαρκωτικὸς, sarcotique.
σὰρξ, chair.
σατυριασμὸς, σατυρίασις, satyriasis
σατυρισμὸς, engorgement des parotides; satyriasis; éléphantiasis.
σβέσις, extinction.
σεῖσις, succussion, commotion.
σεληνιακὸς, lunatique.
σημασία, invasion d'une maladie ou accès.
σημεῖον, signe.
σημείωσις, diagnostic.
σημειωτικὴ, sémiotique.
σηπεδὼν, pourriture.
σηπτικὸς, septique.
σὴς, mite.
σησαμοειδὴς, sésamoïde.
σήσαμον, sésame.
σῆψις, putréfaction.
σιαγὼν, σιαγόνιον, mâchoire.
σίαλον, salive.
σιγμοειδὴς, sigmoïde.
σίδηρος, fer.
σικύα, ventouse.
σίκυον, courge.
σίλφη, blatte.
σιναπισμὸς, sinapisme.
σινδὼν, sindon.
σίτησις, nutrition.
σιτίον, σῖτος, aliment.
σίφων, siphon.
σκαληνὸς, scalène.
σκαφοειδὴς, scaphoïde.
σκάφος, hélix.
σκελετὸν, squelette.
σκέλος, jambe.
σκεπαρνισμὸς, fracture du crâne en dédolant.
σκίλλα, scille.
σκίῤῥος, squirrhe.
σκιῤῥώδης, squirrheux.
σκληρίασις, dureté.
σκληροφθαλμία, sclérophthalmie.
σκλήρυσμα, durcissement.
σκλήρωμα, sclérome.
σκορδίνημα, pandiculation.
σκόροδον, ail.
σκοτόδινος, σκότωμα, vertige.
σκυταλὶς, phalange des doigts.
σκωληκίζων, vermiculant.
σκώληξ, ver.
σμῆγμα, smegme, savon.
σμίλη, scalpel.
σμῶδιξ, vibice.
σπάσμα, σπασμὸς, spasme.
σπασμώδης, spasmodique.
σπέρμα, sperme.
σπερματικὸς, spermatique.
σπερματισμὸς, éjaculation.
σπερματώδης, séminal.
σπλαγχνικὸς, splanchnique.
σπλάγχνον, viscère.
σπλὴν, la rate.
σπληνικὸς, splénique.
σπλήνιον, compresse.
σπληνῖτις, splénite.
σπογγοειδὴς, spongieux.
σπόνδυλος, vertèbre.
σποραδικὸς, sporadique.
στάξις, ἐπίσταξις, épistaxis.
στάσις, stase.
σταφυλάγρα, pince pour saisir la luette engorgée.
σταφύλη, luette ou inflammation de la luette.
σταφύλωμα, staphylôme.
σταχὺς, épi.
στέαρ, graisse.
στεατώδης, stéatomateux.
στεάτωμα, stéatome.
στέγνωσις, stegnose, obstruction.
στεγνωτικὸς, obstruant.
στέρνον, sternum.
στεφανῖτις, suture coronale.
στῆθος, la poitrine; la paume de la main, la plante du pied.
στίμμι, antimoine.
στοιχεῖον, élément.
στόμα, la bouche; orifice de l'utérus.

στοματικὸς, stomatique.
στομαχικὸς, stomachique.
στόμαχος, œsophage, cardia, pylore, estomac; στόμαχος τῆς κύστιος, col de la vessie; στόμαχος τῆς μήτρας, col de la matrice.
στραβισμὸς, strabisme.
στραγγουρία, strangurie.
στρόφος, tranchée.
στρυφνὸς, âpre au goût.
στυλοειδὴς, styloïde.
στυπτηρία, alun.
στυπτικὸς, styptique.
στυφὸς, astringent.
στύψις, astriction.
συγκοπὴ, syncope.
συγχόνδρωσις, synchondrose.
συζυγία, conjugaison.
σῦκον, figue; fic.
σύκωμα, σύκωσις, sycose.
συμβεβηκὸς, accident.
συμβολὴ, articulation.
συμπάθεια, sympathie.
σύμπηξις, concrétion.
σύμπτωμα, symptôme.
συμπτωματικὸς, symptomatique.
σύμπτωσις, collapsus.
συμφόρησις, congestion.
σύμφυσις, symphyse, adhérence.
συνάγχη, esquinancie.
συναγχικὸς, affecté d'esquinancie.
συνάρθρωσις, synarthrose.
συνδεσμὸς, ligament.
συνδυασμὸς, accouplement.
σύνθεσις, synthèse.
συννεύρωσις, synnévrose.
συνουσία, coït.
σύνοχος, synoque.
συντηκτικὸς, colliquatif.
σύριγξ, fistule.
συσσάρκωσις, syssarcose.
συσταλτικὸς, systaltique.
συστολὴ, systole.
σφαγὴ, la gorge.
σφαγῖτις, artère carotide, veine jugulaire.
σφάκελος, σφακελισμὸς, sphacèle.
σφενδόνη, fronde (bandage).
σφηνοειδὴς, sphénoïde.
σφιγκτὴρ, sphincter.
σφυγμικὸς, sphygmique.
σφυγμὸς, pouls.
σφύξις, palpitation.
σφυρὸν, malléole.
σχέσις, l'habitude du corps.
σχίδιον, esquille, fragment.
σωλὴν, tube, canal; solen
σῶμα, corps.
σωματικὸς, corporel.
σωφρονιστῆρες ὀδόντες, dents de sagesse.

T

ταινία, tænia.
ταρσὸς, le tarse.
τεινεσμὸς, ténesme.
τεινεσμώδης, affecté de ténesme.
τένων, tendon.
τέρας, monstre.
τερατεία, monstruosité.
τερέβινθος, térébinthe.
τερηδὼν, carie, spina-ventosa.
τέτανος, tétanos.
τετραπους, quadrupède.
τῆξις, colliquation.
τήρησις, observation.
τιθὴ, τίτθη, mamelle.
τιθήνη, nourrice.
τιθήνησις, allaitement.
τιθύμαλος, tithymale.
τίκτειν, enfanter.
τίλμα, τίλτος μοτὸς, charpie.
τιτθὸς, mamelle.
τμητικὸς, atténuant.
τόκος, part, accouchement.
τομὴ, incision.
τομεῖς, dents incisives.
τοξικὸν, poison.
τοπικὸς, topique.
τραυλισμὸς, balbutiement.
τραῦμα, blessure.
τραυματικὸς, traumatique.
τραχεῖα ἀρτηρία, trachée-artère.
τράχηλος, le cou.
τραχύτης, aspérité.
τράχωμα, trachoma.
τρέφω, je nourris.
τρίβω, je frotte.
τριγλώχιν, triglochin.
τρισμὸς, trismus.
τριχία, poil, affection de la mamelle.
τριχίασις, trichiasis.
τρίψις, friction.
τρόμος, tremblement.
τροφὴ, nourriture, aliment.
τροχαντὴρ, trochanter.
τροχιλία, trochlée.
τροχίσκος, trochisque.
τρύπανον, tarière, trépan.
τρυτάνη, balance.
τύλος, calus.
τυλώδης, calleux.
τυμπανίτης, tympanite.
τύπος, type.
τυρὸς, fromage.
τυρώδης, caséeux.
θυφλὸς, aveugle; τυφλὸς ἔντερον, le cæcum.
τύφλωσις, cécité.
τῦφος, typhus.
τυφώδης, typhoïde.

Υ

ὑαλοειδὴς, hyaloïde, vitré.
ὕβωμα, bosse.
ὑγιάζω, je guéris ou rends la santé.
ὑγιαίνω, je me porte bien.
ὑγίανσις, curation.
ὑγιεία, santé.
ὑγιεινὸς, qui a rapport à la santé.
ὑγιὴς, sain.
ὕγρανσις, humidité.
ὑγροκοίλιος, qui a le ventre humide.
ὑγρὸς, humide.
ὑγρότης, humeur aqueuse.
ὑδατὶς, humeur aqueuse.
ὑδατώδης, aqueux.
ὕδερος, hydropisie.
ὑδραγωγὸς, hydragogue.
ὑδράργυρος, mercure.
ὑδροκέφαλον, hydrocéphale.
ὑδροκήλη, hydrocèle.
ὑδρόμελι, hydromel.
ὑδροφοβία, hydrophobie.
ὑδροφοβικὸς, hydrophobe.
ὑδρωπικὸς, hydropique.
ὕδρωψ, hydropisie.
ὕδωρ, eau.
ὑμὴν, membrane.
ὑμενώδης, membraneux.
ὑοειδὴς, hyoïde.
ὑοσκύαμος, jusquiame.
ὑπερκάθαρσις, superpurgation.
ὑπέρκρισις, hypercrise.
ὑπερσάρκωσις, hypersarcose.
ὑπερῴα, le palais.
ὑπήλατος, purgatif.
ὕπνος, sommeil.
ὑπνωτικὸς, hypnotique.
ὑπογάστριον, hypogastre.
ὑπογλωσσὶς, grenouillette.
ὑπόθεναρ, hypothénar.
ὑποκώφωσις, dysécée.
ὑποῤῥίνιον, le dessous des narines.
ὑποσαρκίδιος ὕδρωψ, anasarque.
ὑποσπαθισμὸς, hypospathisme, opération par laquelle on décolle la peau de dessus le crâne
ὑπόστασις, hypostase.
ὑπόφασις, hypophase, entr'ouverture des yeux pendant le sommeil.
ὑποφθάλμια, le dessous de l'œil.
ὑποφορὰ, trajet sinueux.
ὑποχόνδριον, hypochondre.
ὑπόχυμα, ὑπόχυσις, cataracte.
ὑποχώρημα, ὑποχώρησις, déjection.
ὑπτιασμὸς, supination.
ὑπώπιον, hypopion.
ὑστέρα, la matrice.
ὑστεραλγία, hystéralgie.
ὑστερικὸς, hystérique.

Φ

φαγέδαινα, boulimie; ulcère phagédénique.
φαγεδαινικὸς, phagédénique.
φαινόμενον, phénomène.
φακοειδὴς, phacoïde, lenticulaire.
φαλάγγωσις, phalangosis.
φάλαγξ, phalange.
φαλακρότης, φαλάκρωσις, calvitie.
φαρμακεία, φαρμακοποσία, breuvage purgatif, médecine.

φαρμακευτικὸς, pharmaceutique.
φάρμακον, remède, poison.
φαρμακοποιὸς, pharmacien.
φαρμακοπώλης, pharmacopole.
φάρυγξ, pharynx.
φθειρίασις, phthiriase.
φθινώδης, disposé à la phthisie.
φθισικὸς, phthisique.
φθισὶς, φθοὴ, phthisie.
φθορὰ, avortement.
φίμωσις, occlusion d'un conduit ou d'une ouverture quelconque, phimosis.
φλεβοτομία, phlébotomie.
φλεβοτόμον, lancette, phlébotome.
φλεβώδης, veineux.
φλέγμα, phlegme.
φλεγμασία, phlegmasie.
φλεγματικὸς, phlegmatique.
φλεγμονὴ, phlegmon.
φλεγμονώδης, phlegmoneux.
φλὲψ, vaisseau sanguin (artériel ou veineux), veine.
φλογώδης, enflammé.
φλοιὸς, écorce.
φλυζάκιον, φλύκταινα, phlyctène.
φλυκταινώδης, plein de phlyctènes.
φλυκταίνωσις, éruption de pustules.
φοινιγμὸς, rubéfaction.
φρένες, diaphragme.
φρενιτικὸς, phrénétique.
φρενῖτις, phrénésie, phrénitis.
φρικίασις, frisson fébrile.
φρικώδης, phricode.
φύγεθλον, phygethlon.
φῦκος, algue.
φῦκος, fard.
φυλακτήριον, amulette.
φυλλὸν, feuille.
φῦμα, tumeur, abcès.
φῦσα, φύσημα, flatuosité.
φυσιογνωμονία, physiognomonie.
φυσιογνώμων, physionomiste.
φυσιολογία, étude de la nature.
φυσιολόγος, qui étudie la nature.
Φύσις, la nature.
Φυσώδης, flatueux.
Φυτὸν, plante.
Φωνὴ, voix.

X

χάλαζα, chalazion.
χαλκὸς, cuivre.
χάσμη, χάσμησις, bâillement.
χεῖλος, lèvre.
χεὶρ, main.
χειράγρα, chiragre.
χείριξις, χειρισμὸς, l'action d'explorer, de palper.
χειροβόλον, manipule
χειρουργία, chirurgie.
χειρουργὸς, chirurgien.
χειρώνειος, chironien.
χέλυς, thorax.
χήμωσις, chémosis.
χίμετλον, engelure
χιὼν, neige.
χοιρὰς, écrouelles, scrofules.
χοιραδώδης, scrofuleux.
χολέρα, choléra-morbus.
χολερικὸς, cholérique.
χοληδόχος, cholédoque.
χολὴ, bile.
χολημεσία, vomissement bilieux.
χολοποιὸς, qui fait la bile.
χολώδης, bilieux.
χόνδρος, cartilage.
χονδροσύνδεσμος, ligament cartilagineux.
χονδρώδης, cartilagineux.
χόρδαψος, chordapse, iléus.
χορδὴ, l'intestin.
χόριον, chorion.
χοροειδὴς, choroïde.
χόρτος, fourrage.
χρονικὸς, chronique.
χρυσὸς, or.
χρῶμα, couleur.
χρὼς, la peau, l'épiderme.
χυλὸς, chyle, suc.
χυλώδης, chyleux.
χύλωσις, chylose.
χυμὸς, humeur, chyme.
χώλωμα, χώλωσις, claudication.

Ψ

ψαλὶς, ciseaux.
ψελλισμὸς, ψελλότης, bégayement.
ψίλωθρον, dépilatoire.
ψίλωσις, dépilation.
ψιλωτικὸς, dépilatoire.
ψοαὶ, muscles psoas, lombes.
ψοίτης μυελὸς, la moelle de la région lombaire.
ψόφος, bruit.
ψύδρακες, ψυδράκια, pustules.
ψυκτικὸς, rafraîchissant.
ψύξις, réfrigération.
ψώρα, gale.
ψωρικὸς, psorique
ψωροφθαλμία, psorophthalmie.
ψωρώδης, galeux

Ω

ὠδὶν, douleur de l'enfantement.
ὠκυτόκιον, remède qui aide l'accouchement.
ὠλέκρανον, olécrâne.
ὠλένη, le cubitus, le coude.
ὠμοπλάται, les omoplates.
ὦμος, l'épaule, l'humérus.
ὠμὸς, cru.
ὠμότης, crudité.
ὠὸν, œuf.
ὦς, oreille.
ὠταλγία, otalgie.
ὠταλγικὸς, sujet à l'otalgie
ὠτεγχύτης, otenchyte.
ὠτικὸς, auriculaire.

GLOSSAIRE ALLEMAND.

A

Aal, *anguille.*
Abblätterung, *exfoliation.*
Abbrennung, *déflagration.*
Abgelebt, *décrépit.*
Abklärung, *clarification.*
Abknistern, *décrépiter.*
Abkürzung, *abréviation.*
Abmagerung, *amaigrissement.*
Abnahme, *ablation.*
Abnehmen, *amputer.*
Abschäumung, *despumation.*
Absondern, *sécréter.*
Absonderung, *sécrétion.*
Abstossen (die Milchzähne), *perdre les dents de lait.*
Absud, *apozème.*
Abwurf, *extravasation.*
Abzapfen, *paracentèse.*
Abziehend, *abducteur.*
Achilles-Sehne, *tendon d'Achille.*
Achse, *axe.*
Achsel, *aisselle.*
Achselader, *vaisseau axillaire.*
Achselbein, *omoplate, clavicule.*
Achselhöhle, *creux axillaire.*
Adamsapfel, *pomme d'Adam.*
Ader, *veine.*
Ader, die goldene, *hémorrhoïde.*
Aederchen, *vénule.*
Adergeflecht, *réseau vasculaire.*
Adergeschwulst, *tumeur variqueuse.*
Aderig, *veineux.*
Aderkropf, *varice.*
Aderlass, *saignée.*
Aderlassbecken, *poêlette.*
Aderlasseisen, *lancette.*
Aderlasser, *phlébotomiste.*
Aderlaszeug, *étui à lancettes.*
Aderpresse, *tourniquet.*
Aderschlag, *pouls.*
After, *anus.*
Afterbürde, *secondine.*
Aehre, *épi.*
Alaun, *alun.*
Alaunerde, *alumine.*
Alkali, *alcali.*
Alpdrücken, *cauchemar.*
Alraun, *mandragore.*
Alter, *âge.*
Alterirend, *altérant.*
Ameisensäure, *acide formique.*
Amme, *nourrice.*
Ammonium, *ammoniaque.*
Anastomose, *anastomose.*
Anatomiker, *anatomiste.*
Anatomisch, *anatomique.*
Aneignung, *intussusception, assimilation.*
Aneurysma, *anévrysme.*
Anfall, *accès.*
Angeboren, *inné.*
Anhang, *appendice.*
Animalisirung, *animalisation.*
Anklebend, *agglutinatif.*
Anlage, *aptitude.*
Ansteckung, *contagion.*
Ansteckungsstoff, *matière contagieuse.*
Anstrengung, *effort.*
Anziehung, *attraction, adduction.*
Aorta, *aorte.*
Apfelsäure, *acide malique.*
Apotheker, *pharmacien.*
Areometer, *aréomètre.*
Arm, *bras.*
Armbein, *humérus.*
Armbeuge, *pli du bras.*
Armblutader, *veine brachiale.*
Armmuskel, *muscle brachial.*
Armpulsader, *artère brachiale.*
Armschiene, *éclisse du bras.*
Arsenik, *arsenic.*
Arseniksalz, *arséniate.*
Arseniksäure, *acide arsénieux, arsénique.*
Art, *espèce.*
Arzenei, *médicament.*
Arzeneikunst, *art médical.*
Arzt, *médecin.*
Asche, *cendre.*
Athem, *respiration.*
Athemholen, *dyspnée.*
Athemzug, *inspiration*
Aetzmittel, *caustique, corrosif.*
Aufbrausen, *effervescence.*
Aufgedunsenheit, *bouffissure.*
Aufgeregtheit, *agitation.*
Aufliegen, sich, *se causer des excoriations en restant couché.*
Auflockerung, *ramollissement.*
Auflösbarkeit, *solubilité.*
Auflösen, *fondre une tumeur.*
Auflösend, *résolutif, fondant, apéritif.*
Aufrichtung, *érection.*
Aufschlag, *épithème.*
Aufsieden, *ébullition.*
Aufspritzung, *éjaculation.*
Aufziehen, *attirer à maturation.*
Augapfel, *globe de l'œil, pupille.*
Augapfelhäutchen, *choroïde.*
Auge, *œil.*
Augenader, *veine, artère ophthalmique.*
Augenarzt, *oculiste.*
Augenbeschreibung, *ophthalmologie.*
Augenblutader, *veine ophthalmique.*
Augenbogen, *cercle irien.*
Augenbraue, *sourcil.*
Augenbutter, *chassie.*
Augenentzündung, *ophthalmie.*
Augenfell, *albugo.*
Augenfistel, *fistule de l'œil.*
Augenflecken, *taie sur l'œil.*
Augenfluss, *fluxion de l'œil.*
Augengeschwür, *ulcère de l'œil.*
Augenhöhle, *orbite.*
Augenkammer, *chambre de l'œil.*
Augenknorpel, *cartilage tarse.*
Augenlied, *paupière.*
Augenliederentzündung, *blépharite.*
Augenmittel, *remède pour les yeux.*
Augennagel, *onglet, onyx, unguis, onglée des chevaux.*

Augenrinnen, *épiphora.*
Augenröthe, *xérophthalmie.*
Augensalbe, *onguent pour les yeux.*
Augenschlagader, *artère ophthalmique.*
Augenspiegel, *ophthalmoscope.*
Augenstaar, *cataracte.*
Augenstern, *pupille.*
Augentriefen, *lippitude.*
Augenvorfall, *procidence de l'œil.*
Augenwassersucht, *hydrophthalmie.*
Augenweiss, *blanc de l'œil.*
Augenwelle, *poulie de l'œil.*
Augenwimper, *cil.*
Augenwinkel, *canthus.*
Augenzahn, *dent œillère.*
Ausarbeitung, *élaboration.*
Ausartung, *dégénérescence.*
Ausdehnung, *extension.*
Ausdünstung, *transpiration.*
Ausforschung, *exploration.*
Ausführungsgang, *couloir.*
Ausleerung, *déplétion, évacuation.*
Auslöschung, *extinction.*
Auslösen, *désarticuler.*
Ausreissen, *évulsion.*
Aussatz, *éléphantiasis.*
Aussätzig, *lépreux.*
Ausscheiden, *excréter.*
Ausschlag, *éruption, farcin.*
Ausschneiden, *extirper.*
Ausschwären, *fonte purulente.*
Ausschwitzen, *exsudation.*
Aussetzung, *intermission, intermittence.*
Aussonderung, *excrétion.*
Ausspannen, *distendre.*
Ausspeien, *sputation.*
Ausspritzen, *absterger par injection.*
Ausstossung, *élimination.*
Aussüssung, *macération, édulcoration.*
Austauchen, *émersion.*
Auster, *huître.*
Austreten, *descendre, former hernie.*
Austretende Gefässe, *vaisseaux efférents.*
Austrocknend, *siccatif.*
Auswachsen, *pousser des végétations ; déformation.*
Auswaschen, *étuver.*
Auswuchs, *excroissance.*
Auswurf, *crachat, excrément.*
Auszehrung, *consomption.*

B

Backe, *joue; en parlant du cheval, fesses.*
Backenbein, *os maxillaire supérieur, os malaire.*
Backendrüse, *glande maxillaire ;* obere, *parotide ;* untere, *glande sous-maxillaire.* Kleine Backendrüsen, *glandes buccales.*
Backenknochen, *os de la hanche chez le cheval.*
Backenmuskel, *buccinateur.*
Backentasche, *abajoue.*
Backenzahn, *dent molaire.*
Bad, *bain.*
Badekur, *cure par les bains.*
Badestube, *étuve.*
Badewanne, *baignoire.*
Bähen, *fomentation.*
Baldrian, *valériane.*
Balggeschwulst, *kyste.*
Ballen, *thénar.*
Balsam, *baume.*
Band, *ligament.*
Bandähnlich, *ligamenteux.*
Bändchen, *bandelette.*
Bande, *bande.*
Bänderlehre, *syndesmologie.*
Bandverlängerung, *élongation des ligaments.*
Bandwurm, *tœnia.*
Bärmutter, *utérus.*
Barometer, *baromètre.*
Bart, *barbe.*
Barte, *fanons, barbes.*
Basisch, *basique.*
Bau, *structure.*
Bauch, *ventre.*
Bauchbruch, *hernie ventrale.*
Bauchdeckenschlagader, *artère tégumentaire abdominale.*
Bauchfell, *péritoine.*
Bauchfluss, *flux de ventre.*
Bauchgegend, *région abdominale.*
Bauchgrimmen, *colique.*
Bauchhöhle, *cavité abdominale.*
Bauchlinie, *ligne blanche.*
Bauchnaht, *gastrorrhaphie.*
Bauchpulsader, *artère cœliaque.*
Bauchredner, *ventriloque.*
Bauchstecher, *trocart.*
Bauchstich, *ponction abdominale.*
Bauchwassersucht, *ascite.*
Bauchwirbel, *vertèbre lombaire.*
Baum, *arbre.*
Bausch, *compresse.*
Becher, *calice.*
Becken, *bassin.*
Beckenbänder, *ligaments du bassin.*
Beckenblutader, *veine hypogastrique.*
Beckengeflecht, *plexus hypogastrique.*
Beckenschlagader, *artère hypogastrique.*
Bedürfniss, *besoin.*
Beengung, *angoisse.*
Beere, *baie.*
Befruchtung, *fécondation.*
Begattung, *accouplement.*
Begiessung, *affusion.*
Behandeln, *traiter.*
Behandlung, *traitement.*
Behuft, *ongulé.*
Beidlebig, *amphibie.*
Bein, *os, membre inférieur.*
Beinbeule, *exostose.*
Beinblutader, *veine de la jambe.*
Beinbrand, *nécrose.*
Beinbrucht, *fracture.*
Beinchen, *osselet.*
Beinern, *osseux.*
Beinfrass, *carie.*
Beingerippe, *squelette.*
Beingeschwulst, *exostose.*
Beingewächs, *périostose.*
Beinhaut, *périoste.*
Beinhebel, *élévatoire.*
Beinhöhle, *cavité articulaire.*
Beinkehle, *pli poplité.*
Beinknopf, *condyle.*
Beinknoten, *tubercule dans l'os.*
Beinkrebs, *ostéosarcome.*
Beinlade, *glossocome.*
Beinmark, *moelle.*
Beinschiene, *éclisse, attelle.*
Beinweh, *douleurs ostéocopes.*
Beischlaf, *coït.*
Beisszahn, *dent incisive.*
Beizen, *cautériser, corroder.*
Belebung, *animation.*
Beleg, *enduit.*
Bellen, *aboiement.*
Benzoesalz, *benzoate.*
Benzoesäure, *acide benzoïque.*
Beobachtung, *observation.*
Bernsteinsäure, *acide succinique.*
Beschleunigend, *accélérateur.*
Beschneidung, *circoncision.*
Beseelung, *animation.*
Besessenheit, *possession par le démon.*
Betäubung, *stupeur.*
Bettlägerig, *alité.*
Beule, *tumeur, bubon.*
Beweglichkeit, *mobilité.*
Bewegung, *mouvement.*
Bibergeil, *castoréum.*
Biegung, *flexion.*
Biene, *abeille.*
Bier, *bierre.*
Bildend, *plastique.*
Bildung, *conformation.*
Bildungskraft, *force plastique.*
Bildungssaft, *cambium.*
Binde, *bandage, bande.*
Bindehaut, *conjonctive.*
Bindestoff, *gluten, matière unissante.*
Birne, *poire.*
Birnförmig, *pyriforme.*
Bisam, *musc.*
Bitter, *amer.*
Bittererde, *sel d'Epsom.*
Bitterholz, *racine de quassia.*
Bittersalz, *sel de Sedlitz.*
Bitterstoff, *principe extractif amer.*
Bittersüss, *douce-amère.*

Bitterwasser, *eau de Sedlitz.*
Blähend, *flatulent.*
Blähsucht, *flatulence.*
Blähung, *flatuosité.*
Bläschen, *vésicule.*
Bläschenartig, *vésiculaire.*
Blase, *bulle, vessie.*
Blasenartig, *bulleux.*
Blasenausschlag, *pemphigus.*
Blasenband, *ouraque.*
Blasenbruch, *cystocèle.*
Blasencatarrh, *catarrhe vésical.*
Blasendarmbruch, *entéro-cystocèle.*
Blasenentzündung, *cystite.*
Blasenfieber, *cystite avec fièvre.*
Blasengalle, *bile de la vésicule.*
Blasengang, *conduit cystique.*
Blasengries, *gravelle vésicale.*
Blasengrund, *fond de la vessie.*
Blasenhals, *col de la vessie.*
Blasenkrampf, *spasme vésical.*
Blasenoxyd, *oxyde cystique.*
Blasenpflaster, *vésicatoire.*
Blasensalbe, *onguent épispastique.*
Blasensand, *gravelle.*
Blasensäure, *acide urique.*
Blasenschlagader, *artère vésicale.*
Blasenschnitt, *cystotomie.*
Blasenschnur, *ouraque.*
Blasenstein, *pierre de la vessie.*
Blasensteinschneider, *lithotomiste.*
Blasenstich, *ponction de la vessie.*
Blasenvorfall, *procidence de la vessie.*
Blasenwurm, *ver vésiculaire.*
Blasenziehend, *vésicant.*
Blatt, *feuille.*
Blattähnlich, *foliiforme.*
Blattansatz, *stipule.*
Blättchen, *foliole, lame.*
Blatter, *bouton.* Die Blattern, *petite vérole.*
Blättererde, *terre foliée de tartre.*
Blattergrube, *marque de petite vérole.*
Blätterig, *foliacé.*
Blätterlos, *aphylle.*
Blättermagen, *feuillet, troisième estomac des ruminants.*
Blättern, *s'exfolier.*
Blatterneinimpfung, *inoculation de la petite vérole.*
Blätterschwamm, *agaric.*
Blätterstand, *foliation.*
Blattlahm (vétér.), *qui a l'épaule disloquée.*
Blattstiel, *pétiole.*
Blausäure, *acide cyanhydrique.*
Blaustoff, *cyanogène.*
Blausucht, *cyanose.*
Blauwasser, *eau céleste.*
Blei, *plomb.*
Bleichsäure, *chlore.*
Bleichwassersucht, *leucophlegmatie.*
Bleidarmgicht *colique saturnine.*
Bleiglätte, *litharge.*
Bleikolik, *colique de plomb.*
Blind, *aveugle.* Blinder Darm, *cæcum.*
Blitz, *éclair.*
Blödsichtig, *myope.*
Blödsichtigkeit, *myopie.*
Blume, *fleur.*
Blumendecke, *périanthe.*
Blumenkrone, *corolle.*
Blumenstaub, *pollen.*
Blumenstiel, *pédoncule.*
Blut, *sang.*
Blutader, *veine.*
Blutaderknoten, *varice.*
Blutauge, *hémophthalmie.*
Blutauswurf, *hémoptysie.*
Blutbehälter, *sinus.* Zelliger Blutbehälter, *sinus caverneux.*
Blutbereitung, *hématose.*
Blutbrechen, *hématémèse.*
Blutegel, *sangsue.*
Bluterzeugung, *sanguification.*
Blutfärbestoff, *hématosine.*
Blutfluss, *flux de sang, perte.*
Blutgefässe, *vaisseaux sanguins.*
Blutgeschwulst, *tumeur sanguine.*
Blutgeschwür, *furoncle, clou, charbon.*
Bluthamen, *hématurie.*
Blutig, *sanguinolent.*
Blutkuchen, *caillot.*
Blutkügelchen, *globules du sang.*
Blutlassen, *saignée.*
Blutlauf, *flux de sang.*
Blutleer, *exsangue.*
Blutlehre, *hématologie.*
Blutnabelbruch, *hématomphale.*
Blutnäpfchen, *palette.*
Blutreinigend, *dépuratif du sang.*
Blutroth, *principe colorant rouge du sang, hématosine.*
Blutschwamm, *agaric hémostatique.*
Blutschwitzen, *exhalation du sang par la peau.*
Blutspeien, *hémoptysie.*
Blutstillend, *hémostatique.*
Blutstockung, *engorgement.*
Blutstrieme, *vergeture.*
Blutsturz, *perte foudroyante.*
Blutumlauf, *circulation du sang.*
Blutunterlaufung, *extravasation de sang.*
Blutverwandlung, *transformation du sang.*
Blutwasser, *sérum du sang.*
Blutzwang, *dysentérie.*
Bogen, *arcade.*
Bogengänge des innern Ohres, *canaux demi-circulaires de l'oreille interne.*
Bonenkeim, *contre-marque aux dents des chevaux.*
Boraxsäure, *acide borique.*
Boraxsaures Salz, *borate.*
Boron, *bore.*
Borste, *soie, poil.*
Bösartig, *de mauvaise nature.*
Botanik, *botanique.*
Brand, *inflammation gangréneuse.*
Brandader, *veine crurale.*
Brandblase, *phlyctène produite par une brûlure.*
Brandblatter, *pustule maligne.*
Brandgeruch, *empyreume.*
Brandicht, brandig, *gangréneux.*
Brandsäure, *acide pyrogéné.*
Brandwunde, *brûlure.*
Branntwein, *eau-de-vie.*
Bräune, *angine.*
Brausepulver, *poudre effervescente.*
Brechmittel, *un vomitif.*
Brechnuss, *noix vomique.*
Brechpille, *pilule émétique.*
Brechruhr, *choléra.*
Brechweinstein, *tartre stibié.*
Brechwurzel, *ipécacuanha.*
Breiähnlich, *athéromateux.*
Breigeschwuslt, *athérome.*
Breiumschlag, *cataplasme.*
Brennbar, *inflammable.*
Brenneisen, *cautère actuel.*
Brennen, *ardeur.*
Brennfieber, *causus.*
Brennmittel, *cautère.*
Brennnessel, *ortie.*
Brennstoff, *phlogistique.*
Brod, *pain.*
Brommetall, *bromure.*
Bronchien, *bronches.*
Bruch, *fracture, hernie.*
Brucharzt, *chirurgien herniaire.*
Bruchband, *brayer.*
Bruchsack, *sac herniaire.*
Bruchschnitt, *incision du sac herniaire.*
Bruchstück, *fragment.*
Bruchwassersucht, *ascite.*
Brücke, *pont de Varole.*
Brunnencur, *usage des eaux minérales.*
Brunstschleim, *hippomane.*
Brust, *poitrine.*
Brustader, *veine mammaire.*
Brustbeere, *jujube.*
Brutsbein, *sternum.*
Brustbeinschildmuskel, *muscle sterno-thyréoïdien.*
Brustbeinwarzenmuskel, *muscle sterno-mastoïdien.*
Brustbeinzungenbeinmuskel, *muscle sterno-hyoïdien.*
Brustbeinzungenmuskel, *muscle sterno-glosse.*
Brustbräune, *angine de poitrine.*
Brustdrüse, *thymus, glande mammaire.*
Brustentzündung, *inflammation de poitrine.*
Brustfell, *plèvre.*
Brustfieber, *fièvre asthmatique, péricardite, cardite.*
Brustgang, *canal thoracique.*

Brustgefässe, *vaisseaux thoraciques.*
Brustgeschwür, *empyème.*
Brusthöhle, *cavité thoracique.*
Brustknoten, *ganglion thoracique.*
Brustkrankheit, *maladie de poitrine.*
Brustmuskel, *muscle pectoral.*
Brustnerv, *nerf thoracique.*
Brustpumpe, *pompe destinée à vider le sein.*
Brustschlagader, *artère mammaire.*
Brustschnupfen, *rhume de poitrine.*
Brustwarze, *mamelon.*
Brustwassersucht, *hydrothorax.*
Brüten, *incubation.*
Büchse, *urne.*
Buckel, *gibbosité.*
Bündel, *faisceau.*
Busch, *feuillet, troisième estomac des ruminants.*
Butter, *beurre.*
Butterfett, *butyrine.*
Buttersäure, *acide butyrique.*
Butterstoff, *butyrine.*

C

Campher, *camphre.*
Camphersäure, *acide camphorique.*
Caprosäure, *acide caproïque.*
Capsel, *capsule.*
Carbunkel, *anthrax.*
Carthäuserpulver, *kermès minéral.*
Catamenien, *menstrues.*
Catarrh, *catarrhe.*
Catarrhalisch, *catarrhal.*
Caustich, *caustique.*
Chemie, *chimie.*
Chinarinde, *quinquina.*
Chinasäure, *acide quinique.*
Chinawurzel, *squine.*
Chinine, *quinine.*
Chirurg, *chirurgien.*
Chlor, *chlore.*
Cholsäure, *acide cholique.*
Chrom, *chrome.*
Chronicität, *chronicité.*
Chronisch, *chronique.*
Citronensäure, *acide citrique.*
Clavus, *seigle ergoté; clou hystérique.*
Clinicum, *établissement clinique.*
Clinisch, *clinique.*
Clonisch, *clonique.*
Colik, *colique.*
Concrement, *concrétion.*
Correctivmittel, *correctif.*
Cur, *cure, traitement.*
Curmethode, *médication.*
Cyan, *cyanogène.*
Cyanig, *cyaneux.*

D

Damm, *périnée.*
Dammbruch, *rupture du périnée.*
Dammschlagader, *artère périnéale.*
Dampf, *vapeurs des femmes hystériques; pousse des chevaux.*
Dampfbad, *bain de vapeur.*
Dampfig, *poussif.*
Darm, *intestin.*
Darmanhänge, *appendices de l'intestin.*
Darmbein, *os iliaque.*
Darmblutadern, *veines intestinales.*
Darmblutfluss, *entérorrhagie.*
Darmbruch, *entérocèle.*
Darmdrüsen, *glandes intestinales.*
Darmeinklemmung, *étranglement intestinal.*
Darmeinschiebung, *intussusception, invagination intestinale.*
Darmentzündung, *entérite.*
Darmfell, *feuillet intestinal du péritoine.*
Darmfistel, *fistule intestinale.*
Darmflüssigkeiten, *liquides intestinaux.*
Darmgang, *canal intestinal.*
Darmgeschwür, *ulcère intestinal.*
Darmgicht, *coliques intestinales.*
Darmgrimmen, *tranchées.*
Darmhöhle, *cavité intestinale.*
Darmkrampf, *colique nerveuse.*
Darmnaht, *entérorrhaphie.*
Darmrohr, *tube intestinal.*
Darmruhr, *dysentérie, lientérie.*
Darmsaugadern, *vaisseaux absorbants de l'intestin.*
Darmschleim, *mucosité intestinale.*
Darmschnitt, *entérotomie.*
Darmstein, *entérolithe.*
Darmverschlingung, *volvulus.*
Darmverstopfung, *constipation.*
Darmwürmer, *vers intestinaux.*
Darmzotten, *villosités intestinales.*
Darre, Darrsucht, *consomption, carreau.*
Daumen, *pouce.*
Debilität, *débilité.*
Deckblatt, *bractée.*
Decke, *enveloppe, tégument.*
Deckel, *opercule.*
Delphinsäure, *acide delphinique.*
Destillirblase, *alambic.*
Diätetik, *la diététique.*
Dichtigkeit, *densité.*
Digastrisch, *digastrique.*
Digestiv, *digestif.*
Dolde, *ombelle.*
Doppelglieder, *rachitisme.*
Doppelhäuptig, *dicéphale.*
Dorn, *épine.*
Dornfortsatz, *apophyse épineuse.*
Dörren, *aréfaction.*
Dose, *dose.*
Dotter, *vitellus.*
Dottergang, *conduit vitellin.*
Dotterhaut, *membranne vitelline.*
Drehstock, *tourniquet.*
Dreiköpfig, *triceps.*
Dreisalz, *trisel.*
Dreispitzig, *tricuspide.*
Dreitägiges Fieber, *fièvre tierce.*
Drossel, *gorge.*
Drosselader, *veine jugulaire.*
Drosselbein, *clavicule.*
Drüse, *glande.*
Drüsenanschwellung, *gonflement d'une glande.*
Drüsenartig, *glandulaire.*
Drüsenbeschreibung, *adénologie*
Drüsenbeule, *bubon.*
Drüsendarre, *carreau.*
Drüsenentzündung, *adénite.*
Drüsengeschwulst, *tumeur glanduleuse, bubonocèle.*
Drüsenhöhle, *crypte, follicule.*
Drüsicht, drüsig, *glanduleux.*
Duftig, *en moiteur.*
Dumpfer Schall, *matité*
Dünn, *ténu.*
Dünne, Dünnung, *flanc, hypochondre.*
Durchbohrend, *térébrant.*
Durchfall, *diarrhée.*
Durchfäule, *javart.*
Durchseihung, *colature.*
Durchsichtig, *transparent.*
Durchsichtigkeit, *transparence.*
Durchsieben, *cribration.*
Durchsintern, *filtration.*
Durchzug, *sparadrap.*
Durst, *soif.*
Durstmangel, *adipsie.*
Dynamik, *dynamique*, s. f.
Dynamisch, *dynamique*, adj.
Dynamometer, *dynamomètre.*
Dyspnöe, *dyspné.*

E

Eben, *plan, plane.*
Ebenmass, *symétrie.*
Ebsamer Salz, *sel d'Epsom.*
Eckig, *anguleux.*
Effervescenz, *effervescence.*
Egel, *sangsue, douve du foie.*
Ei, *œuf.*
Eiche, *chêne.*
Eichel, *gland.*
Eichelförmig, *glandiforme.*
Eicheltripper, *balanite.*
Eichen, *ovule.*
Eidotter, *jaune d'œuf.*
Eierchen, *ovule.*
Eierlegend, *ovipare*
Eieröl, *huile d'œuf.*
Eierstock, *ovaire.*
Eiförmig, *ovale.*

Eigelb, *jaune d'œuf.*
Eigenschaft, *propriété.*
Eihülle, *périone.*
Einarten, *s'acclimater.*
Einathmen, *aspiration, inspiration.*
Einathmung, *inhalation.*
Einäugig, *borgne.*
Einbildung, *imagination.*
Einblasen, *insufflation.*
Einbruderig, *monadelphe.*
Eindeutig, *univoque.*
Einfach, *simple.*
Einfallend, *incident.*
Einfluss, *influx, influence.*
Einfressend, *rongeant.*
Eingeklemmt, *étranglé.*
Eingeschlechtig, *unisexuel.*
Eingeschnitten, *dentelé.*
Eingeweide, *viscères.*
Eingeweidewürmer, *helminthes.*
Einhauchen, *insuffler.*
Einhäusig, *monoïque.*
Einhufig, *solipède.*
Einimpfung, *inoculation.*
Einkeilen, sich, *s'enclaver ; s'articuler par gomphose.*
Einkeilung, *enclavement.*
Einklemmung, *étranglement.*
Einlappig, *qui n'a qu'un lobe.*
Einlenken, sich, *s'articuler.*
Einlenkung, *articulation.*
Einmännig, *monandre.*
Einpflanzen, *implantation.*
Einpuppen, sich, *se métamorphoser en chrysalide.*
Einrichten, *réduire un os.*
Einrichtung, *réduction.*
Einsaugeader, *vaisseau absorbant.*
Einsaugemittel, *remède absorbant.*
Einsaugung, *absorption.*
Einschläferung, *somnolence.*
Einschmieren, *embrocation.*
Einschneiden, *faire une incision circulaire; scarifier.*
Einschnitt, *incision.*
Einschnittmesser, *bistouri.*
Einschürung, *étranglement.*
Einspeichelung, *insalivation.*
Einspritzung, *injection.*
Eintägig, *éphémère.*
Einwachsen, *s'incarner, en parlant de l'ongle.*
Einwärtskehrung, *renversement en dedans.*
Einwärtsziehung, *adduction.*
Einwärtszieher, *adducteur.*
Einweibig, *monogyne.*
Einwirkend, *modifiant.*
Einzehig, *monodactyle.*
Einziehung, *rétrécissement.*
Eis, *glace.*
Eisen, *fer.*
Eisenarznei, *remède ferrugineux.*
Eisenhut, *aconit.*
Eisenkugeln, *boules de Mars.*
Eisenmohr, *éthiops martial.*

Eisenöl, *liqueur styptique de Loxius* (*hydrochlorate de fer liquide*).
Eisentinctur, *teinture de fer.*
Eisenwasser, *eau ferrugineuse.*
Eiter, *pus.*
Eiterabgang, *évacuation de pus par les selles.*
Eiterartig, *purulent.*
Eiterauge, *hypopyon.*
Eiterauswurf, *expectoration purulente.*
Eiterbefördernd, *suppuratif.*
Eiterbeule, *collection purulente.*
Eiterbildung, *formation du pus.*
Eiterblatter, *pustule.*
Eiterbrust, *empyème.*
Eitererzeugung, *production du pus.*
Eiterfluss, *flux de pus*, ou *pus qui fuse.*
Eiterfrass, *corrosion par le pus.*
Eitergang, *fusée purulente.*
Eitergeschwulst, *abcès.*
Eiterharnen, *pyurie.*
Eiterhöhle, *caverne.*
Eiterhusten, *toux purulente.*
Eitericht, eiterig, *purulent.*
Eitern, *suppurer.*
Eitersack, *poche d'un abcès.*
Eiterstock, *bourbillon.*
Eiterung, *suppuration.*
Eiterziehend, *suppuratif.*
Eiweiss, *blanc d'œuf, albumine.*
Eiweissstoff, *albumine.*
Ekel, *nausée, dégoût.*
Elasticität, *élasticité.*
Elastisch, *élastique.*
Elektricität, *électricité.*
Elektrisch, *électrique.*
Electrisirung, *électrisation.*
Elementar, *élémentaire.*
Elephantenaussatz, *éléphantiasis des Grecs.*
Elephantenbein, *éléphantiasis des Arabes.*
Elfenbein, *ivoire.*
Ellenbogen, *coude.*
Ellenbogenbein, *cubitus.*
Ellenbogenblutader, *veine cubitale.*
Ellenbogengelenk, *articulation du coude.*
Ellenbogenhöcker, *olécrâne.*
Ellenbogenmuskel, *muscle cubital.*
Ellenbogennerv, *nerf cubital.*
Ellenbogenpulsader, *artère cubitale.*
Embryo, *embryon.*
Empiriker, *empirique.*
Endemisch, *endémique.*
Engbrüstig, *qui a la poitrine étroite ou la respiration gênée.*
Engbrüstigkeit, *dyspnée, asthme.*
Entartung, *abâtardissement.*
Entbinden, *accoucher une femme.*
Entbindung, *accouchement.*
Entbindungsanstalt, *maison d'accouchement.*
Entbindungskunst, *obstétrique.*

Entblössen, sich, *se dénuder.*
Entblössung, *dénudation.*
Entfärbung, *décoloration.*
Enthaaren, *épilation.*
Entkräften, *débiliter.*
Entkräftung, *épuisement.*
Entleeren, *évacuer, dégorger.*
Entleerung, *évacuation.*
Entsäuren, *ôter les propriétés acides.*
Entscheidend, *critique, décisif.*
Entscheidung, *crise.*
Entwässern, *priver d'eau, rectifier.*
Entwickelung, *développement.*
Entwickelungsröhre, *tube de sûreté.*
Entwöhnung, *sevrage.*
Entzündlich, *inflammatoire.*
Entzündung, *inflammation.*
Entzündungssfieber, *fièvre inflammatoire.*
Entzündungshaut, *couenne inflammatoire.*
Epidemisch, *épidémique.*
Epileptisch, *épileptique.*
Epispastisch, *épispastique.*
Epithel, *épithélium.*
Erblichkeit, *hérédité.*
Erbrechen, sich, *vomir.*
Erbrechen, *vomissement.*
Erbschaft, *hérédité.*
Erbsenbein, *os pisiforme.*
Erde, *terre.*
Erdharz, *bitume.*
Erdpechartig, *bitumineux.*
Erectiles Gewebe, *tissu érectile.*
Erethistisch, *qui tient à la surexcitation.*
Erfahrung, *expérience.*
Erfrieren, *congélation.*
Ergänzung, *restauration.*
Erhitzung, *échauffement.*
Erkälten, sich, *prendre froid.*
Erkältend, *réfrigérant.*
Erkennungszeichen, *caractère.*
Erkranken, *tomber malade.*
Ernährung, *nutrition.*
Eröffnend, *relâchant, apéritif.*
Erregbar, *irritable.*
Erregbarkeit, *irritabilité.*
Erregtsein, *éréthisme.*
Erschlaffung, *relâchement.*
Erschütterung, *commotion.*
Erstarrung, *roideur, rigidité.*
Ertränkt, *noyé.*
Erwachsen, *adulte.*
Erwärmen, *calorification.*
Erweichen, *ramollir.*
Erweitern, *dilater.*
Erz, *airain.*
Erzeugung, *génération.*
Erziehung, *éducation.*
Esel, *âne.*
Essen, *manger.*
Essenz, *essence.*
Essig, *vinaigre.*

Essigälchen, *infusoires du vinaigre.*
Essigartig, *acéteux.*
Essigäther, *éther acétique.*
Essiggährung, *fermentation acétique.*
Essigsäure, *acide acétique.*
Essigsaures Salz, *acétate.*
Esslust, *appétit.*
Eustachische Röhre, *trompe d'Eustache.*
Extract, *extrait.*
Extractivstoff, *principe extractif.*

F

Fach, *cellule, compartiment.*
Fadenförmig, *filiforme.*
Fadenwurm, *filaire.*
Fall (vétér.), *mortalité sur les bêtes.*
Fällen, *précipiter (un sel).*
Fallend, fallende Sucht, *mal caduc.*
Fallsucht, *épilepsie.*
Fallsüchtig, *épileptique.*
Falte, *pli.*
Faltenmagen, *feuillet, troisième estomac des ruminants.*
Farbestoff, *principe colorant.*
Fasch, *stomatite aphtheuse.*
Fascikel, *fascicule.*
Faser, *fibre.*
Fäserchen, *fibrille.*
Faserig, faserich, *fibreux.*
Fasernzelle, *fibre-cellule.*
Faserstoff, *fibrine.*
Fäule, *putrilage.*
Faulfieber, *fièvre putride.*
Faulfleck, *pétéchie.*
Fäulniss, *putridité.*
Feder, *plume.*
Federchen, *plumule, aigrette.*
Federharz, *caoutchouc.*
Fehler, *lésion organique.*
Fehlgeburt, *fausse couche.*
Feifel, *avives.*
Feifeln, *oreillons.*
Feige, *figue.*
Feigwarze, *condylome.*
Feldlazareth, *ambulance.*
Fell, *peau; enveloppe, fausse membrane.*
Fels, *rocher.*
Felsenbein, *os pétreux.*
Felsenblutader, *sinus pétreux.*
Felsenfortsatz, *apophyse pétreuse.*
Felsenhinterkopfnaht, *suture pétro-occipitale.*
Felsenschlundmuskel, *muscle pétro-pharyngien.*
Felsen-Trompetenschlundmuskel, *muscle stylo-pharyngien.*
Fenster, *fenêtre.*
Fernsichtig, *presbyte.*
Fernsichtigkeit, *presbyopie.*
Ferse, *talon.*
Fersenbein, *calcanéum.*
Fersenflechse, *tendon d'Achille.*
Fessel, *paturon.*
Fesselgeschwür, *javart.*
Fett, *graisse.*
Fettbalg, *lipome.*
Fettbruch, *stéatocèle.*
Fetthaut, *tunique adipeuse*
Fettmagen, *caillette, quatrième estomac des ruminants.*
Fettsäure, *acide sébacique.*
Fettschmelzen, *gras-fondure.*
Fettwachs, *adipocire.*
Feucht, *humide.*
Feuchten, *suintement.*
Feuchtigkeit, *humidité.*
Feuer, *feu.*
Feuergradmesser, *pyromètre.*
Fichtensäure, *acide pinique.*
Fieber, *fièvre.*
Fieberanfall, *accès de fièvre.*
Fieberbläschen, *herpès labial.*
Fieberfrost, *frisson fébrile.*
Fieberhitze, *chaleur fébrile.*
Fieberkrank, *fébricitant.*
Fieberkuchen, *gâteau fébrile.*
Fieberlehre, *pyrétologie.*
Fieberlos, *apyrétique.*
Fiebermittel, *fébrifuge*
Fieberrinde, *écorce du Pérou.*
Fieberstoff, *matière fébrile.*
Fiebertag, *jour de l'accès fébrile.*
Finger, *doigt.*
Fingerbein, *phalange.*
Fingerbeuger, *fléchisseur des doigts.*
Fingerblutadern, *veines collatérales des doigts.*
Fingerförmig, *digitiforme.*
Fingergelenk, *articulation des doigts.*
Fingergeschwür, *ulcère au doigt, panaris.*
Fingerhut, *digitale.*
Fingernerven, *nerfs des doigts.*
Fingerpulsadern, *artères collatérales des doigts.*
Finne, *bouton.* Finnen der Schweine, *grains de ladrerie; nageoire.*
Fisch, *poisson.*
Fischbein, *barbe de baleine.*
Fischhaut, *ichthyose.*
Fischmilch, *laitance.*
Fischschuppenaussatz, *ichthyose.*
Fistel, *fistule.*
Fistelartig, *fistuleux.*
Fistelgeschwür, *ulcère fistuleux.*
Fistelmesser, *syringotome.*
Fistelstimme, *voix de fausset.*
Fix, *fixe.*
Fläche, *surface.*
Flaum, *duvet.*
Flechse, *tendon.*
Flechsenähnlich, *tendineux.*
Flechsenhaut, *aponévrose.*
Flechsig, *tendineux.*
Flechten, *lichen, plante; herpès.*
Flechtenartig, *herpétique.*
Flechtengrind, *teigne.*
Flechtensäure, *acide lichénique.*
Fleck, *tache.*
Fleckfieber, *fièvre pétéchiale.*
Fleder, *aile.*
Fleisch, *chair.*
Fleischauswuchs, *excroissance.*
Fleischbruch, *sarcocèle.*
Fleischerzeugend, *sarcotique.*
Fleischfaser, *fibre musculaire.*
Fleischfressend, *carnivore.*
Fleischgewächs, *sarcome.*
Fleischhaut, *plan musculaire.*
Fleischwarze, *caroncule.*
Fliege, *mouche.*
Fliegenpflaster, *emplâtre de cantharides.*
Fliessblattern, *variole confluente.*
Fliete, *lancette, flamme.*
Flockenlesen, *carphologie.*
Floh, *puce.*
Flosse, *nageoire.*
Flügel, *aile.*
Flügeldecke, *élytre.*
Flügelförmig, *ptérygoïde.*
Flügelmuskeln, *muscles ptérygoïdiens.*
Flügelrinne, *fosse ptérygoïde.*
Fluss, *flux.*
Flussartig, *rhumatismal.*
Flussfieber, *fièvre rhumatismale.*
Flüssgalle, *vessigon.*
Flüssig, *liquide.*
Flüssigkeit, *liquidité.*
Fontanell, *exutoire.*
Formlos, *amorphe.*
Fortsatz, *appendice, apophyse.*
Franzosenholz, *gaïac.*
Fratt, *intertrigo.*
Fremdartiger Körper, *corps étranger.*
Fressrehe (vétér.), *cardialgie.*
Fressstein, *pierre infernale.*
Fresssucht, *boulimie.*
Friesel, *miliaire.*
Frosch, *grenouille; grenouillette, lampas.*
Froschader, *veine ranine.*
Fröschleingeschwulst, *grenouillette.*
Frostbeule, *engelure.*
Frucht, *fruit.*
Fruchtfleisch, *sarcocarpe.*
Fruchtkeim, *embryon.*
Fruchtknoten, *ovaire (dans les plantes).*
Fruchtwasser, *eau de l'amnios.*
Frühgeburt, *accouchement avant terme.*
Fuchsräude, *alopécie.*
Fugengelenk, *synarthrose, articulation en charnière.*
Fügung, *jointure.*
Fühlfaden, *palpe.*
Fühlhorn, *antenne.*
Funftägiges Fieber, *fièvre quintane.*

Fungussäure, *acide fongique.*
Furche, *sillon.*
Fuss, *pied.*
Fussbad, *pédiluve.*
Fussbeuge, *cou-de-pied.*
Fussblatt, *plante du pied.*
Fussgelenk, *articulation du pied.*
Fussgicht, *podagre.*
Fussknöchel, Fussknorren, *cheville du pied.*
Fussmuskel, *muscle pédieux.*
Fussrücken, *dos du pied.*
Fusssohle, *plante du pied.*
Fusssohlenmuskel, *muscle plantaire grêle.*
Fusswurzel, *tarse.*
Futter, *fourrage.*

G

Gabel, *fourchette.*
Gähnen, *bâiller.*
Gährung, *fermentation.*
Gährungsstoff, *ferment.*
Gallapfel, *noix de galle.*
Galle (vétér.), *vessigon.*
Galle, *bile.*
Gallenbehältniss, *réservoir de la bile.*
Gallenblase, *vésicule de la bile.*
Gallenfett, *cholestérine.*
Gallenfettsäure, *acide cholestérique.*
Gallenfieber, *fièvre bilieuse.*
Gallengang, *canal biliaire.*
Gallenruhr, *choléra-morbus.*
Gallenstein, *calcul biliaire.*
Gallensucht, *ictère.*
Gallert, *gélatine.*
Gallertartig, *gélatineux.*
Gallicht, gallig, *bilieux.*
Galvanisch, *galvanique.*
Gang, *marche.*
Ganglien, *ganglions.*
Garn, *bonnet, deuxième estomac des ruminants.*
Gas, *gaz.*
Gastrisch, *gastrique.*
Gattung, *genre.*
Gaumen, *palais.*
Gaumenblutader, *veine palatine.*
Gaumendrüsen, *glandes palatines.*
Gaumenknochen, *os palatin.*
Gaumenpulsader, *artère palatine.*
Gaumensegel, *voile du palais.*
Gebären, *accouchement.*
Gebärerinn, *accouchée.*
Gebärhaus, *maison d'accouchement.*
Gebärmutter, *matrice.*
Gebärmutterabweichung, *déviation de la matrice.*
Gebärmutterentzündung, *métrite.*
Gebärmutterfluss, *perte utérine.*
Gebärstuhl, *chaise à accoucher.*
Gebärwehen, *douleurs de l'enfantement.*
Gebein, *squelette.*
Gebinde, *bandage.*
Geburt, *naissance.*
Geburtshelfer, *accoucheur.*
Geburtsmaal, *tache de naissance.*
Geburtstheile, *parties génitales chez la femme.*
Geburtszange, *forceps.*
Gedanke, *pensée.*
Gefäss, *vaisseau.*
Gefässbaum, *arbre vasculaire.*
Gefässentzündung, *inflammation des vaisseaux.*
Gefässfieber, *fièvre vasculaire.*
Gefässhäute, *tuniques des vaisseaux.*
Gefässlehre, *angiologie.*
Gefässreichthun, *vascularité.*
Gefässsystem, *système vasculaire.*
Geflecht, *réseau, plexus.*
Gefüge, *sutures.*
Gefühl, *sentiment.*
Gegenbock, *antitragus.*
Gegend, *région.*
Gegenentzündlich, *antiphlogistique.*
Gegengift, *antidote.*
Gegenklopfer, *antithénar.*
Gegenleiste, *anthélix.*
Gegenmittel, *antidote.*
Gegenmuskel, *muscle antagoniste.*
Gegenöffnung, *contre-ouverture.*
Gegenreiz, *irritation substitutive, contre-stimulant.*
Gehirn, *cerveau.*
Gehirnanhang, *glande pituitaire.*
Gehirnartig, *encéphaloïde.*
Gehirnbalken, *corps calleux.*
Gehirnbruch, *encéphalocèle.*
Gehirnbrücke, *pont de Varole.*
Gehirneinschnitt, *scissure interlobaire du cerveau.*
Gehirnentzündung, *encéphalite.*
Gehirnfalten, *petit hippocampe, éminence unciforme du cerveau.*
Gehirnfett, *cérébrine.*
Gehirngewölbe, *voûte à trois piliers.*
Gehirngrund, *base du cerveau.*
Gehirnhäute, *membranes du cerveau.*
Gehirnhautschlagader, *artère méningée.*
Gehirnhöhlen, Gehirnkammern, *ventricules du cerveau.*
Gehirnkern, *corps calleux.*
Gehirnklappe, *valvule de Vieussens.*
Gehirnknoten, *protubérance annulaire.*
Gehirnkrümmungen, *anfractuosités qui séparent les circonvolutions du cerveau.*
Gehirnlappen, *lobes du cerveau.*
Gehirnleben, *vie cérébrale.*
Gehirnlehre, *phrénologie.*
Gehirnmark, *pulpe cérébrale.*
Gehirnsaum, *bandelette demi circulaire.*
Gehirnscheidewand, *cloisons des ventricules du cerveau.*
Gehirnschenkel, *cuisses du cerveau.*
Gehirnschlagader, *artère cérébrale.*
Gehirnschwiele, *corps calleux.*
Gehirnspalte, *scissure interlobaire du cerveau; grande fente cérébrale; canal de Bichat; ouverture du ventricule moyen.*
Gehirntrichter, *infundibulum du cerveau.*
Gehirnwulst, *corne d'Ammon; pied d'hippocampe majeur.*
Gehör, *ouïe.*
Gehörgang, *conduit auriculaire.*
Gehörknochen, *osselets de l'ouïe.*
Gehörlähmung, *surdité paralytique.*
Gehörn, *excroissances cornées.*
Gehörnerv, *nerf acoustique.*
Gehörschnecke, *limaçon de l'oreille.*
Gehörtrommel, *tympan.*
Gehörwerkzeuge, *organes de l'ouïe.*
Geistesverirrung, *aliénation.*
Geistig, *spiritueux.*
Gekrösblutadern, *veines mésaraïques.*
Gekrösdrüsen, *glandes mésentériques.*
Gekröse, *mésentère.*
Gekrösentzündung, *mésentérite.*
Gekröspulsadern, *artères mésentériques.*
Gekrösschwindsucht, *phthisie glandulaire mésentérique.*
Gelbes Fieber, *la fièvre jaune.*
Gelbsucht, *ictère.*
Gelegenheitsursache, *cause occasionnelle.*
Gelenk, *articulation.*
Gelenkband, *ligament articulaire.*
Gelenkbein, *os sésamoïde.*
Gelenkdrüsen, *glandes synoviales.*
Gelenkentzündung, *arthrite.*
Gelenkfortsatz, *apophyse articulaire; apophyse cubitale de l'humérus.*
Gelenkhöhle, *cavité articulaire*
Gelenkkapsel, *capsule articulaire.*
Gelenkknopf, *condyle.*
Gelenkknorpeln, *cartilages articulaires.*
Gelenksaft, Gelenkschleim, *synovie.*
Gelenkschwamm, *tumeur blanche.*
Gelenkverwachsung, *soudure des surfaces articulaires.*
Gelenkwasser, *synovie.*
Gelenkwassersucht, *hydarthrose.*
Gelüst, *appétit, envie, nævus.*
Gemecker, *égophonie.*
Gemüthskrankheit, *lypémanie.*

Genick, *articulation atloïdo-axoïdienne; nuque.*
Geräusch, *bruit.*
Gerbersäure, *acide tannique.*
Gerbestoff, *tannin.*
Gerinnung, *coagulation.*
Gerippe, *squelette.*
Geronnen, *coagulé.*
Gerste, *orge.*
Gerstenkorn, *orgeolet.*
Geruch, *odorat.*
Geruchshaut, *membrane pituitaire.*
Geruchsknochen, *ethmoïde.*
Geruchsnerv, *nerf olfactif.*
Geruchswerkzeuge, *organes de l'olfaction.*
Gesäss, *siége, anus.*
Gesässbein, *ischion.*
Gesässknorren, *tubérosité ischiatique.*
Gesässmuskeln, *muscles fessiers.*
Gesässnerv, *nerf fessier.*
Gesässschlagader, *artère fessière.*
Geschlecht, *sexe.*
Geschlechtlich, *sexuel.*
Geschlechtsglied, *organe sexuel.*
Geschlechtstrieb, *instinct sexuel.*
Geschmack, *goût.*
Geschmacksnerven, *nerfs du goût.*
Geschmackswärzchen, *papilles de la langue.*
Geschmackswerkzeuge, *organes gustatifs.*
Geschwulst, *tumeur.*
Geschwür, *abcès, ulcère.*
Gesetz, *loi.*
Gesicht, *sens de la vue, vision.*
Gesichtsblödigkeit, *amblyopie.*
Gesichtsblutadern, *veines faciales.*
Gesichtschmerz, *tic douloureux.*
Gesichtsgrind, *teigne de la face.*
Gesichtshügel, *couche optique.*
Gesichtsnerv, *nerf facial, nerf optique.*
Gesichtspulsader, *artère faciale.*
Gesichtswerkzeuge, *organe de la vision.*
Gesichtswinkel, *angle facial, angle visuel.*
Gespannt, *surexcité, tendu.*
Gestalt, *forme.*
Gesundheit, *santé.*
Gesundheitskunde, *hygiène.*
Gewächs, *végétal; excroissance.*
Gewebe, *tissu.*
Geweih, *bois du cerf.*
Gewohnheit, *habitude.*
Gewölbe, *voûte du crâne.*
Gewürz, *assaisonnement.*
Gewürznelken, *girofle.*
Gicht, *goutte, arthrite.*
Gichtablagerungen, *concrétions tophacées.*
Gichtartig, *goutteux.*
Gichtfieber, *fièvre arthritique.*
Gichtisch, *goutteux.*
Gichtknoten, *nodosités goutteuses.*
Gichtstoff, *matière goutteuse, principe goutteux.*
Giessbad, *douche.*
Giessbeckenförmig, *aryténoïde.*
Giessbeckenknorpel, *cartilages aryténoïdes.*
Gift, *poison.*
Giftabtreibend, *alexipharmaque.*
Giftarzenei, *antidote.*
Giftig, *toxique.*
Giftigkeit, *virulence.*
Giftlehre, *toxicologie.*
Giftwidrig, *antitoxique.*
Glas, *verre.*
Glasartig, *vitré.*
Glasauge (vétér.), *cataracte.*
Glashaut, *membrane hyaloïde.*
Glaskörper, *corps vitré.*
Glasur, *émail des dents.*
Glaubersaltz, *sel de Glauber.*
Gleichartig, *homogène.*
Gleichwirkend, *congénère.*
Glied, *membre.*
Gliederbrand, *gangrène aux membres.*
Gliederfuge, *article.*
Gliederkrankheit, *arthrite.*
Gliedwassersucht, *hydarthrose.*
Gold, *or.*
Goldader, *veine hémorrhoïdale, hémorrhoïdes.*
Goldschlagader, *artère hémorrhoïdale.*
Goulardsches Wasser, *eau de Goulard.*
Granatbaum, *grenadier.*
Gräte, *arête.*
Graupe, *orge mondé.*
Greifen, *préhension.*
Greis, *vieillard.*
Gries, *gravelle; gruau.*
Griffel, *style.*
Griffelfortsatz, *apophyse styloïde.*
Griffelhornzungenbeinmuskel, *muscle stylo-cérato-hyoïdien.*
Griffelschlundmuskel, *muscle stylo-pharyngien.*
Griffelzungenbeinmuskel, *muscle stylo-hyoïdien.*
Griffelzungenmuskel, *muscle stylo-glosse.*
Grimmdarm, *côlon.*
Grimmdarmgekröse, *mésocôlon.*
Grind, *croûte, teigne.*
Grindicht, **grindig**, *teigneux.*
Grubenkopfwurm, *bothriocéphale.*
Grün, *vert.*
Grundbein, *os basilaire.*
Grundfaser, *fibre élémentaire.*
Grundfeuchtigkeit, *humide radical.*
Grundstoff, *matière première, radical.*
Grundzungenmuskel, *muscle basio-glosse.*
Gummi, *gomme.*
Gummiartig, *gommeux.*
Gummigutt, **Gummiguttä**, *gomme-gutte.*
Gummiharz, *gomme-résine.*
Gummistoff, *gommite.*
Gurgel, *pharynx, arrière-gorge.*
Gurgelader, *veine jugulaire.*
Gurgelbein, *angle tranchant du cartilage thyréoïde.*
Gurgelnd, *gargouillant.*
Gurgelwasser, *gargarisme.*
Gurke, *concombre.*
Gürtel, *zoster.*
Gutartig, *bénin.*
Gutartigkeit, *bénignité.*

H

Haar, *poil, cheveu.*
Haarbeize, *dépilatoire.*
Haarbekleidung, *système pileux.*
Haarbruch, *fracture capillaire.*
Haarförmig, *capillaire.*
Haargefäss, *vaisseau capillaire.*
Haarkopfwurm, *trichocéphale.*
Haarkrankheit, *plique.*
Haarlosigkeit, *calvitie.*
Haarschwänzchen, *trichuris.*
Haarspalt, *fracture capillaire, trichisme.*
Haarwachs, *tissu tendineux qui forme les attaches des muscles.*
Haarwurm, *filaire.*
Haarwurzel, *bulbe d'un poil.*
Habicht, *autour.*
Hafer, *avoine.*
Hagel, **Hagelfleck**, *chalaze.*
Hagelkorn, *chalazion.*
Hahnenkamm, *apophyse crista-galli; végétation, crête de coq.*
Häkchen, *érigne.*
Hakenarmmuskel, *muscle coraco-brachial*
Hakenband, *ligament coracoïdien*
Hakenbein, *os crochu.*
Hakenförmig, *unciforme.*
Hakenfortsatz, *apophyse unciforme, coracoïde.*
Hakenknochen, *os unciforme, apophyse coracoïde.*
Halbdornenmuskel, *muscle semi-spinal.*
Halbeirundes Fenster, *fenêtre ovale de l'oreille moyenne.*
Halbflechsig, *demi-tendineux.*
Halbhäutig, *demi-membraneux.*
Halbkugeln des Gehirns, *hémisphères du cerveau.*
Halbmondförmig, *semi-lunaire.*
Halbschlag, *hémiplégie.*
Halbsehen, **Halbsigtigkeit**, *hémiopsie.*
Halbstarre, *catalepsie.*
Halfter, *mentonnière.*
Hals, *cou.*
Halsader, *veine jugulaire.*

Halsbräune, *angine.*
Halsdrüsen, *amygdales;* (vétér.) *avives.*
Halsentzündung, *inflammation de la gorge.*
Halsgeflecht, *plexus cervical.*
Halsgeschwulst, *tumeur cervicale;* (vétér.) *étranguillon.*
Halsklopfpulsader, *carotide.*
Halsknoten, *ganglion cervical.*
Halslanzette, *pharyngotome.*
Halsmuskel, *muscle peaucier.*
Halspulsader, *carotide.*
Halsnerven, *nerfs cervicaux.*
Halswirbelbeine, *vertèbres cervicales.*
Halszäpflein, *luette.*
Hammer, *marteau.*
Hämorrhoidalbeschwerden, *affection hémorrhoïdale.*
Hämorrhoidalknoten, *tumeurs hémorrhoïdales.*
Hämorrhoidalsäcke, *hémorrhoïdes fongueuses.*
Hämorrhoiden, *hémorrhoïdes.*
Hand, *main.*
Handarzneikunst, *chirurgie.*
Handbad, *manuluve.*
Handballen, *thénar.*
Handband, *ligament de la main.*
Handgelenk, *articulation carpo-métacarpienne.*
Handmuskel, *muscle palmaire.*
Handnerven, *nerfs de la main.*
Handvoll, *manipule.*
Hangebacke, *abajoue.*
Hängemuskel, *crémaster.*
Harn, *urine.*
Harnartig, *urineux.*
Harnarzt, *médecin des urines.*
Harnblase, *vessie.*
Harnblasenentzündung, *cystite.*
Harnblasensonde, *algalie.*
Harnblasenstein, *pierre vésicale.*
Harnbrennen, *cuisson en urinant.*
Harnbruch, *cystocèle.*
Harnfluss, *incontinence d'urine; diabète.*
Harngang, Harnleiter, *uretère.*
Harngefässe, *vaisseaux urinaires.*
Harngries, *dépôt graveleux.*
Harnhaut, *crémor de l'urine; allantoïde.*
Harnkrankheiten, *maladies des voies urinaires.*
Harnkrise, *crise par les urines.*
Harnlassen, *émission de l'urine.*
Harnröhre, *urèthre.*
Harnruhr, *diabète.*
Harnsatz, *dépôt de l'urine.*
Harnsäure, *acide urique.*
Harnschneller, *muscle bulbo-caverneux.*
Harnsperre, *ischurie.*
Harnstein, *calcul urinaire.*
Harnstoff, *urée.*
Harnstrenge, Harnstrang, Harnwinde, *strangurie.*
Harntreibend, *diurétique.*
Harnverhaltung, *rétention d'urine.*
Harnwege, *voies urinaires.*
Harnwolke, *nuage dans l'urine.*
Harnzapfer, *cathéter.*
Harschen, *se couvrir d'une écorce dure, se cicatriser.*
Härte, *induration.*
Hartleibig, *constipé.*
Hartleibigkeit, *constipation.*
Harz, *résine.*
Hasenauge, *lagophthalmie.*
Hasenscharte, *bec-de-lièvre.*
Hasenschartnaht, *suture entortillée.*
Haube, *bonnet, deuxième estomac des ruminants.*
Haufendrüsen, *glandes conglomérées.*
Hauptader, *veine céphalique.*
Hauptmittel, *remède céphalique.*
Haut, *peau.*
Hautausdünstung, *diaphorèse.*
Hautausschlag, *éruption à la peau.*
Häutchen, *pellicule, épiderme.*
Hautdrüse, *follicule sébacé.*
Hautentzündung, *inflammation du derme.*
Häuticht, häutig, *membraneux, couenneux.*
Hautjucken, *prurit.*
Hautkleie, *dartre furfuracée.*
Hautlappen, *lambeau de peau.*
Hautlos, *dénudé.*
Hautröthe, *érythème.*
Hautschmiere, *matière sébacée de la peau.*
Hautwassersucht, *anasarque.*
Hautwechsel, *exuviabilité.*
Hautwurm, *dragonneau.*
Hebamme, *sage-femme.*
Heber, *élévateur.*
Heftnadel, *aiguille à suture.*
Heftpflaster, *emplâtre agglutinatif.*
Heilanstalt, *maison de santé, clinique.*
Heilart, *mode de traitement.*
Heilbar, *curable.*
Heiligenbein, *le sacrum.*
Heilbrunnen, *source d'eau minérale.*
Heilkraft, *force médicatrice.*
Heilkunde, Heilkunst, *médecine.*
Heilmittel, *médicament.*
Heilmittellehre, *pharmacologie.*
Heilstoff, *drogue.*
Heilung, *guérison.*
Heilverfahren, *traitement.*
Heiserkeit, *rhume, catarrhe.*
Heisshunger, *faim canine.*
Hektisch, *hectique.*
Hepatisch, *hépatique.*
Heraufsteigend, *montant.*
Herausgebrantner Theil, *eschare.*
Herausgedrungen, *extravasé.*
Herausspeien, *expectoration.*
Herauswachsend, *exubérant.*
Herz, *cœur.*
Herzbalken, *colonnes charnues du cœur.*
Herzbeklemmung, *oppression.*
Herzbeutel, *péricarde.*
Herzbeutelentzündung, *péricardite.*
Herzbruch, *cardiocèle.*
Herzentzündung, *cardite.*
Herzerweiterung, *dilatation du cœur.*
Herzfieber, *fièvre cardiaque.*
Herzgewächs, *polype du cœur.*
Herzhaut, *péricarde.*
Herzhöhlen, *cavités du cœur.*
Herzkammer, *ventricule du cœur.*
Herzklappen, *valvules du cœur.*
Herzklopfen, *palpitation.*
Herzknochen, *ossifications du cœur.*
Herzläppchen, *appendices auriculaires du cœur.*
Herzmuskel, *muscle creux qui constitue le cœur.*
Herznerven, *nerfs cardiaques.*
Herzohr, *oreillette du cœur.*
Herzpolyp, *polype du cœur.*
Herzsäulen, *colonnes charnues du cœur.*
Herzschlag, *battement du cœur.*
Herzweh, *cardialgie.*
Hindrang, *molimen.*
Hinfällig, *caduc.*
Hinfälligkeit, *caducité.*
Hinken, *claudication.*
Hinken, das freiwillige, *coxalgie.*
Hinterhand, *métacarpe.*
Hinterkopf, *occiput.*
Hirn, *cerveau.*
Hirnblasenwurm, *hydatide cérébrale.*
Hirnblatt, *fontanelle.*
Hirnbohrer, *trépan.*
Hirnbruch, *encéphalocèle.*
Hirnlein, *cervelet.*
Hirnschädel, *crâne.*
Hirnwuth, *frénésie.*
Hirsefieber, *fièvre miliaire.*
Hirsekorn, *granulations miliaires de la conjonctive.*
Hirsekornartig, *miliaire.*
Hitzbläschen, *eczéma.*
Hitzblatter, *pustule d'ecthyma.*
Hitzig, *chaud, aigu, inflammatoire.*
Hobelförmig, *en forme de doloire.*
Höcker, *tubérosité.*
Hode, *testicule.*
Hodenbruch, *hernie scrotale.*
Hodenhaut, *membrane qui enveloppe les testicules.*
Hodenkern, *corps d'Highmore.*
Hodenmuskel, *crémaster.*
Hodenschlagader, *artère testiculaire.*
Hodenwassergeschwulst, *hydrocèle.*
Hohlader, *veine cave.*
Höhle, *cavité, caverne.*
Hohldrüsen, *cryptes.*

Hohlgeschwür, *ulcère fistuleux.*
Höhlig, *caverneux.*
Hohlröhrig, *fistuleux.*
Höllenstein, *pierre infernale.*
Holz, *bois.*
Holztrank, *décoction de bois sudorifique.*
Honig, *miel.*
Honiggeschwulst, *méliceris.*
Hopfen, *houblon.*
Horn, *corne.*
Hornartig, *corné.*
Hornhaut, *la cornée.*
Hornhautblatter, *abcès de la cornée.*
Hornhautbruch, *kératocèle.*
Hornhautentzündung, *kératite.*
Hornhautflecken, *taies de la cornée.*
Hornhautgeschwür, *ulcère de la cornée.*
Hornhautmesser, *kératotome.*
Hornhautschnitt, *kératotomie.*
Hornhautstich, *kératonyxis.*
Hornhautverwachsung, *adhérence de la cornée avec l'iris.*
Hornhautvorfall, *procidence de la cornée, staphylôme.*
Hornkluft, *seime.*
Hornpocke, *pustule verruqueuse dans la varicelle.*
Hornwand, *muraille.*
Hornzungenmuskel, *muscle cérato-glosse.*
Hörwerkzeuge, *organes de l'ouïe.*
Huf, *sabot.*
Hüftausschnitt, *échancrure sciatique,*
Hüftbein, *os iliaque.*
Hüftbeinloch, *trou sous-pubien.*
Hüftbeinschlagader, *artère iléo-lombaire.*
Hüfte, *hanche.*
Hüftgabel, *bifurcation de la veine cave inférieure.*
Hüftgelenk, *articulation coxo-fémorale.*
Hüftlochmuskel, *muscle obturateur.*
Hüftlochskerbe, *gouttière du trou sous-pubien.*
Hüftmuskel, *muscle iliaque.*
Hüftnerve, *nerf sciatique.*
Hüftpfanne, *cavité cotyloïde.*
Hüftschmerz, Hüftweh, *sciatique, coxalgie.*
Hufwulst, *avalure.*
Hügel, *éminence.*
Hühnerauge, *cor au pied.*
Hühnerpocken, *varicelle.*
Hühnerweh, *angine couenneuse.*
Hülle, *enveloppe.*
Hundswuth, *rage.*
Hundszahn, *dent canine.*
Hunger, *faim.*
Hunter'sche Haut (die), *la membrane caduque.*
Husten, *toux.*
Hustenfieber, *fièvre catarrhale.*
Hustenstillend, *pectoral.*

I

Impfen, *inoculer, vacciner.*
Inficirung, *infection.*
Infusionsthierchen, *infusoires.*
Innenhaut, *membrane interne.*
Iod, Iodine, *iode.*
Irre, *aliéné.*
Irrenhaus, *maison d'aliénés.*
Irrgang, *le labyrinthe.*

J

Jauche, *ichor.*
Jährig, *annuel.*
Jochbein, *os zygomatique.*
Jochbogen, *arcade zygomatique.*
Jochfortsatz, *apophyse zygomatique.*
Jockmuskel, *muscle zygomatique.*
Juckbläschen, *psydracie.*
Jucken, *prurit.*
Jugendalter, *jeunesse.*
Jungfernfieber, *chlorose.*
Jungfernhäutchen, *hymen.*
Jungfernsucht, *chlorose.*

K

Kahl, *chauve.*
Kahlgrind, *teigne qui cause l'alopécie.*
Kahnbein, *os scaphoïde.*
Kaiserschnitt, *opération césarienne.*
Kali, *potasse.*
Kalimetall, Kalium, *potassium.*
Kalk, *chaux.*
Kalkablagerungen, *concrétions calcaires.*
Kalkbeule, *concrétion arthritique calcaire.*
Kalt, *froid.*
Kaltblütig, *à sang froid.*
Kaltes Fieber, *fièvre froide.*
Kamm, *crête.*
Kammer, *ventricule; chambre de l'œil.*
Kammuskel, *muscle pectiné.*
Kapsel, *capsule.*
Käse, *fromage.*
Käseartig, *caséiforme.*
Käselab, *présure.*
Käsesäure, *acide caséique.*
Käsestoff, *caséum.*
Kasten, *alvéole.*
Kaumittel, *masticatoire.*
Kaumuskel, *masséter.*
Kauzahn, *dent molaire.*
Kehldeckel, *épiglotte.*
Kehle, *gorge.*
Kehlentzündung, *laryngite.*
Kehlschwindsucht, *phthisie laryngée.*
Kehlsucht (vétér.), *étranguillon.*
Keichend, *poussif.*
Keichhusten, *coqueluche.*
Keilbein, *os cunéiforme.*
Keilförmig, *cunéiforme.*
Keim, *germe.*
Keimfleck, *chalaze.*
Keimfrucht, *sporocarpe.*
Keimgang, *funicule.*
Keimgrube, *hile.*
Keimhäufchen, *sorédion.*
Keimhaut, *hyménion.*
Keimhülle, *périsperme.*
Keimkorn, *spore.*
Keimloch, *micropyle.*
Keimpulwer, *conidie.*
Kelch, *calice.*
Kennung (vétér.), *fève.*
Kern, *noyau.*
Kernkörperchen, *nucléole.*
Kerze, *bougie.*
Kiefer, *mâchoire.*
Kieferblutader, *veine maxillaire.*
Kieferdrüse, *glande sous-maxillaire.*
Kieferhöhle, *antre d'Highmore.*
Kiefermuskel, *muscle digastrique.*
Kieferpulsader, *artère maxillaire.*
Kieme, *branchie.*
Kinasaures Salz, *kinate.*
Kind, *enfant.*
Kindesmord, *infanticide.*
Kinn, *menton.*
Kinnbacken, *mâchoire.*
Kinnbüschel, *houpe du menton.*
Kinnlade, *mâchoire.*
Kinnloch, *trou mentonnier.*
Kinnaht, *symphyse du menton.*
Kinnpulsader, *artère mentonnière.*
Kinnzungenbeinmuskel, *muscle génio-hyoïdien.*
Kinnzungenmuskel, *muscle génio-glosse.*
Kirsche, *cerise.*
Kitt, *lut.*
Kitzel, *prurit.*
Kitzler, *clitoris.*
Klappe, *valvule.*
Klapperschlange, *serpent à sonnettes.*
Klebepflaster, *emplâtre adhésif.*
Kleber, *gluten.*
Klebrig, *glutineux.*
Klebrigkeit, *viscosité.*
Kleie, *écailles furfuracees.*
Klunzfuss, Klumpfuss, *pied bot.*
Knebel, *bâillon.*
Knie, *genou.*
Knieband, *ligament du genou.*
Kniebeuge, *jarret.*
Kniegicht, *gonagre.*
Kniekehle, *jarret.*
Kniekehlenblutader, *veine poplitée.*
Kniekehlenmuskel, *muscle poplité.*

Kniescheibe, *rotule.*
Knistern, *crépitation; râle crépitant.*
Knöchel, *malléole.*
Knochen, *os.*
Knochenansatz, *épiphyse.*
Knochenartig, *osseux.*
Knochenauswuchs, *exostose.*
Knochenbildung, *ostéogénie.*
Knochenblätterung, *exfoliation.*
Knochenbrand, *nécrose.*
Knochenbruch, *fracture.*
Knochenentzündung, *ostéite.*
Knochenerzeugend, *ostéogénique.*
Knochenfeile, *rugine.*
Knochenfortsatz, *apophyse.*
Knochenfuge, *jointure.*
Knochenkern, *point d'ossification.*
Knochenlehre, *ostéologie.*
Knochenleim, *gélatine.*
Knochennarbe, *cal.*
Knochennaht, *suture des os.*
Knochenpfanne, *cavité articulaire.*
Knochenschmerzen, *douleurs ostéocopes.*
Knochensplitter, *esquille.*
Knöchern, *osseux.*
Knöchlein, *osselet.*
Knollbein, *jambe des Barbades.*
Knollfuss, *pied éléphantin, éléphantiasis des Arabes.*
Knopf, *condyle.*
Knopfförmig, *condyloïde.*
Knorpel, *cartilage.*
Knorpelband, *fibro-cartilage.*
Knorpelfügung, *synchondrose.*
Knorpelhaut, *périchondre*
Knorpelig, *cartilagineux.*
Knorpelring, *anneau cartilagineux.*
Knorren, *tubérosité.*
Knorrenmuskel, *muscle anconé.*
Knospe, *bourgeon.*
Knoten, *condyle; nodus.*
Kohl, *chou.*
Kohle, *charbon.*
Kohlensäure, *acide carbonique.*
Kohlensaures Salz, *carbonate.*
Kohlenstoff, *carbone.*
Kollern, *borborygmes.*
Königader, *veine basilique.*
Kopf, *tête.*
Kopfarmpulsader, *tronc brachiocéphalique.*
Kopfbein, *grand os du carpe.*
Kopfgeschwulst der neugeborenen, *céphalématome.*
Kopfgicht, *céphalalgie arthritique.*
Kopfgrind, *teigne du cuir chevelu.*
Kopflos, *acéphale.*
Kopfnaht, *suture des os du crâne.*
Kopfnicker, *muscle sterno-clido-mastoïdien.*
Kopfschlagader, *artère carotide.*
Kopfschmerz, *céphalalgie.*
Kopfträger, *atlas.*
Kopfwassersucht, *hydrocéphale.*

Korkskoff, *subérin.*
Körper, *corps.*
Körperbau, *constitution.*
Körperchen, *corpuscule.*
Kraft, *force.*
Kraftlosigkeit, *prostration.*
Kragen, *collet d'une dent.*
Krampf, *crampe.*
Kampfader, *varice.*
Krampfaderbruch, *varicocèle.*
Krampfaderig, *variqueux.*
Krampfasthma, *asthme nerveux.*
Krampfhaft, *convulsif.*
Krampfhusten, *toux convulsive.*
Krampflachen, *rire sardonique.*
Krampfstillend, *sédatif.*
Krampfsucht, *ergotisme spasmodique.*
Krampfübel, *affection convulsive.*
Krank, *malade.*
Krankheit, *maladie.*
Krankheitslehre, *pathologie.*
Kranz, *aréole.*
Kranzbein, *os coronal.*
Kranzblutader, *veine coronaire du cœur.*
Kranzförmig, *coronaire.*
Kranzgefässe, *vaisseaux coronaires.*
Kranznaht, *suture coronale.*
Kranzschlagader, *artère coronaire.*
Krätzartig, *psorique.*
Krätze, *gale.*
Krätzmilbe, *acarus de la gale.*
Kraut, *herbe.*
Krebs, *cancer.*
Krebsartig, *cancéreux.*
Kreislauf, *circulation.*
Kreissen, *être en mal d'enfant.*
Kreuz, *région sacrée.*
Kreuzband, *ligament croisé.*
Kreuzbein, *sacrum.*
Kreuzblutader, *veine sacrée.*
Kreuzmuskel, *muscle sacro-lombaire*
Kreuznerven, *nerfs sacrés.*
Kreuzschmerzen, *douleurs lombaires.*
Kreuzschnitt, *incision cruciale.*
Kreuzung, *métissage.*
Kreuzwirbel, *sacrum.*
Kriebelkrankheit, *raphanie, convulsion céréale, ergotisme.*
Krimm'sche Krankheit, *lèpre de la Crimée.*
Kritisch, *critique.*
Kronbohrer, *couronne de trépan.*
Krone, *corolle.*
Kronenartig, *coronaire, coronoïde.*
Kronenband, *ligament coronaire.*
Kronennaht, *suture coronale.*
Kropf, *goître.*
Krystallkapsel, *capsule cristalline.*
Krystallinse, *cristallin.*
Kuchen, *caillot.*
Kügelchen, *pastille.*
Kuhpocke, *vaccine.*
Kuhpockengift, *virus vaccin.*

Kupfer, *cuivre.*
Kürbisswurm, *tœnia cucurbitin.*
Kurzsichtigkeit, *myopie.*

L

Lab, *présure.*
Labmagen, *caillette.*
Lachkrampf, *rire spasmodique.*
Lackmus, *teinture de tournesol.*
Lagerfieber, *fièvre des camps, fièvre de Hongrie.*
Lähmung, *paralysie.*
Lakritze, *réglisse.*
Lambdanaht, *suture lambdoïde.*
Landeskrankheit, *endémie.*
Längenspalt, *fissure.*
Langsichtigkeit, *presbyopie.*
Lanzettenbesteck, *étui à lancettes.*
Läppchen, *lobule; compresse.*
Lappen, *lobe.*
Lattich, *laitue.*
Lattichbitter, *lactucarium.*
Latwerge, *confection.*
Lauch, *ail.*
Lauge, *potasse liquide.*
Laugen, *lixiviation.*
Laus, *pou.*
Läusekrankheit, Läusesucht, *phthiriasis.*
Läuternd, *dépuratif.*
Laxirmittel, *laxatif.*
Lazareth, *hôpital, lazaret.*
Leben, *vie.*
Lebendiggebährend, *vivipare.*
Lebensgeister, *esprits vitaux.*
Lebensprozess, *phénomènes vitaux.*
Lebenssaft, *latex.*
Lebenswärme, *chaleur vitale.*
Leber, *foie.*
Leberband, *ligament du foie.*
Leberblutader, *veine hépatique.*
Leberentzündung, *hépatite.*
Leberflecken, *taches hépatiques.*
Leberfluss, *flux hépatique.*
Lebergallenblasengang, *conduit hépato-cystique.*
Lebergang, *conduit hépatique.*
Lebergeflecht, *plexus hépatique.*
Leberhaut, *capsule de Glisson.*
Leberkolik, *colique hépatique.*
Leberlappen, *lobe du foie.*
Leberrinne, *sillon du foie.*
Leberschlagader, *artère hépatique.*
Leberstein, *calcul hépatique.*
Leberthran, *huile de foie de morue.*
Leberverhärtung, *cirrhose du foie.*
Leberverstopfung, *obstruction du foie.*
Leberwurm, *douve du foie.*
Leder, *cuir.*
Lederhaut, *chorion.*
Leerdarm, *jéjunum.*
Lefze, *lèvre.*
Leibbinde, *bandage de corps.*

Leibesbeschaffenheit, *habitude extérieure du corps.*
Leibfluss, *flux de ventre.*
Leibschneiden, *tranchées.*
Leichdorn, *cor aux pieds.*
Leichenöffnung, *nécropsie.*
Leimpflaster, *taffetas d'Angleterre.*
Lein, *lin.*
Leiste, *aine.*
Leistenband, *ligament de Fallope.*
Leistenbeule, *bubon.*
Leistendrüse, *glande inguinale.*
Leistengeschwulst, *bubonocèle.*
Lenden, *lombes.*
Lendenblutadern, *veines lombaires.*
Lendenknochen, *os de la hanche.*
Lendenmuskel, *muscle lombaire.*
Lendenschlagadern, *artères lombaires.*
Lendenschmerz, *lumbago.*
Leucäthiopie, *albinisme.*
Licht, *lumière.*
Liebe, *amour.*
Liegen, *décubitus.*
Linderungsmittel, *lénitif.*
Linsenglas, *loupe* (*optique*).
Lippe, *lèvre.*
Lippenband, *frein de la lèvre.*
Lippenschlagader, *artère labiale.*
Luft, *air.*
Luftförmig, *aériforme.*
Luftkreis, *atmosphère.*
Luftröhre, *trachée-artère.*
Luftröhrenblutader, *veine bronchique.*
Luftröhrenbruch, *bronchocèle.*
Luftröhrendrüsen, *glandes bronchiales.*
Luftröhrenentzündung, *trachéite.*
Luftröhrenringe, *cerceaux de la trachée.*
Luftröhrenschnitt, *bronchotomie.*
Luftröhrenschwindsucht, *phthisie trachéale.*
Luftröhrenspalt, *glotte.*
Lunge, *poumon.*
Lungenbläschen, *vésicules du poumon.*
Lungenblutader, *veine pulmonaire.*
Lungenblutsturz, *hémoptysie.*
Lungencatarrh, *bronchite.*
Lungenentzündung, *pneumonie.*
Lungengeschwür, *vomique.*
Lungenlappen, *lobe du poumon.*
Lungenmagennerv, *nerf pneumo-gastrique.*
Lungenprobe, *docimasie pulmonaire.*
Lungensucht, *phthisie pulmonaire.*
Lungensüchtig, *phthisique.*
Lymphdrüsen, *ganglions lymphatiques.*
Lymphe, *lymphe.*
Lymphgefässe, *vaisseaux lymphatiques.*
Lymphgefässentzündung, *angioleucite.*

M

Magen, *estomac.*
Magenadern, *vaisseaux coronaires de l'estomac.*
Magenbeschwerde, *embarras gastrique.*
Magenbrei, *chyme.*
Magenbrennen, *pyrosis.*
Magenbruch, *gastrocèle.*
Magendrüsen, *glandes de Brunner.*
Magenentzündung, *gastrite.*
Magenfieber, *fièvre gastrique.*
Magengegend, *épigastre.*
Magengrund, *bas-fond de l'estomac.*
Magenkrampf, *cardialgie.*
Magenmund, *cardia.*
Magennerven, *nerfs de l'estomac.*
Magenruhr, *lientérie.*
Magensaft, *suc gastrique.*
Magensäure, *acidités des premières voies.*
Magenschleimfluss, *gastrorrhée.*
Magenschmerz, *mal d'estomac.*
Magnet, *aimant.*
Malzmagen, *bonnet, deuxième estomac des ruminants.*
Mandel, *tonsille, avives.*
Mandelbräune, *amygdalite.*
Mann, *homme.*
Mannastoff, *mannite.*
Mannbar, *nubile.*
Margarinsaures Salz, *margarate.*
Mark, *moelle.*
Markhaut, *membrane médullaire.*
Marksarkom, *sarcome médullaire.*
Markschwamm, *fongus médullaire.*
Masern, *rougeole.*
Mastader, *veine hémorrhoïdale.*
Mastaderfluss, *flux hémorrhoïdal.*
Mastdarm, *rectum.*
Mastdarmentzündung, *rectite.*
Mastdarmgekröse, *mésorectum.*
Mastdarmwurm, *ascaride vermiculaire.*
Mästen, *engraissement.*
Maus, *le thénar.*
Mehl, *farine.*
Meissel, *ciseau.*
Messer, *bistouri.*
Milbe, *mite.*
Milch, *lait.*
Milchborke, *croûte de lait.*
Milchbrustgang, *canal thoracique.*
Milchdrüse, *glande mammaire.*
Milchgefässe, *vaisseaux galactophores, vaisseaux chylifères.*
Milchgeschwulst, *tuméfaction de la mamelle.*
Milchicht, *lactescent.*
Milchknoten, *nodosités au sein, poil.*
Milchkur, *régime lacté.*
Milchruhr, *flux cœliaque.*
Milchsaft, *chyle.*
Milchsaftführend, *chylifère.*
Milchsäure, *acide lactique.*
Milchstaar, *cataracte laiteuse.*
Milchversetzung, *métastase laiteuse.*
Milchzahn, *dent de lait.*
Milz, *rate.*
Milzblutader, *veine splénique.*
Milzbruch, *splénocèle.*
Milzentzündung, *splénite.*
Milzstechen, *point de côté.*
Milzsucht, *hypochondrie, spleen.*
Mischung, *mixture.*
Misgestaltung, *déformation.*
Mitesser, *comédon.*
Mittelfell, *médiastin.*
Mittelfleisch, *périnée.*
Mittelfuss, *métatarse.*
Mittelhand, *métacarpe.*
Mittelklopfer, *mésothénar.*
Mittelpunkt, *centre.*
Mohn, *pavot.*
Mohnsaft, *opium.*
Mohnstoff, *narcotine.*
Molken, *petit-lait.*
Monatsfluss, *menstruation.*
Mondbein, *os semi-lunaire.*
Mondkalb, *môle.*
Mondsucht, *somnambulisme naturel.*
Morgagnische Flüssigkeit, *humeur de Morgagni.*
Mund, *bouche.*
Mundentzündung, *stomatite.*
Mundfäule, *stomatite ulcéreuse.*
Mundspiegel, *speculum oris.*
Mundstück, *anche.*
Muskel, *muscle.*
Muskelfaser, *fibre musculaire.*
Muskellehre, *myologie.*
Muskelschmerz, *myodynie.*
Mutter, *matrice.*
Mutterband, *ligament de la matrice.*
Mutterblutfluss, *métrorrhagie.*
Mutterbruch, *hystérocèle.*
Mutterfieber, *fièvre puerpérale.*
Mutterfluss, *leucorrhée.*
Muttergewächs, *polype utérin.*
Mutterhals, *col utérin.*
Mutterkorn, *seigle ergoté.*
Mutterkranz, *pessaire.*
Mutterkrebs, *cancer utérin.*
Mutterkuchen, *placenta.*
Muttermal, *nævus, envie.*
Muttermund, *orifice utérin.*
Mutterplage, *hystérie.*
Mutterscheide, *vagin.*
Mutterschnitt, *hystérotomie.*
Muttersenkung, *hystéroptose.*
Muttertrompeten, *trompes utérines.*
Muttervorfall, *chute de matrice.*
Mutterwassersucht, *hydromètre.*
Mutterwuth, *hystéromanie.*
Mutterzäpfchen, *pessaire.*
Mützenförmig, *mitral.*

N

Nabel, *ombilic.*
Nabelader, *veine ombilicale.*
Nabelbruch, *omphalocèle.*
Nabelgeschwulst, *exomphale.*
Nabelschnur, *cordon ombilical.*
Nachcur, *soins donnés après la cure.*
Nachstaar, *cataracte secondaire.*
Nachtblindheit, *héméralopie.*
Nachtripper, *gonorrhée chronique.*
Nachtschaden, *morelle.*
Nachtsehen, *nyctalopie.*
Nachtwandler, *somnambule.*
Nacken, *nuque.*
Nackenband, *ligament cervical.*
Nackenwarzenbeinmuskel, *muscle trachéo-mastoïdien.*
Nadel, *aiguille.*
Nadelhalter, *porte-aiguille.*
Nagel, *ongle.*
Nagelbein, *os unguis.*
Nagelfügung, *gomphose.*
Nagelgeschwür, *tourniole.*
Nagelwurzel, *matrice de l'ongle.*
Nahrung, *aliment.*
Nahrungsmittel, *aliment.*
Nahrungssaft, *chyle.*
Narbe, *cicatrice.*
Nase, *nez.*
Nasenbein, *os du nez.*
Nasenbluten, *épistaxis.*
Nasenflügel, *ailes du nez.*
Nasengewächs, *polype du nez.*
Nasenhaut, *membrane pituitaire.*
Nasenknorpel, *cartilage du nez.*
Nasenscheidewand, *cloison des fosses nasales.*
Nasenschleim, *mucus nasal.*
Nath, *suture.*
Natron, *soude.*
Nebelfleck, *néphélion.*
Nebenblatt, *bractée.*
Nebenblutader, *veine satellite.*
Nebenhode, *épididyme.*
Nebenniere, *capsule surrénale.*
Nerv, *nerf.*
Nervenbau, *système nerveux.*
Nervenentzündung, *névrite.*
Nervenfieber, *fièvre nerveuse.*
Nervengeflecht, *plexus nerveux.*
Nervenhaut, *névrilème.*
Nervenknoten, *ganglion.*
Nervenlehre, *névrologie.*
Nervenmittel, *nervin.*
Nervenpaarung, *conjugaison.*
Nervenreiz, *irritation nerveuse.*
Nervensaft, *fluide nerveux.*
Nervenschlagfluss, *apoplexie nerveuse.*
Nervenschwindsucht, *phthisie nerveuse.*
Nerventhätigkeit, *action nerveuse.*
Nervenübel, *névrose.*
Nervenwarze, *papille nerveuse.*
Nervig, *nerveux.*
Nervös, *nerveux.*
Nessel, *ortie.*
Nesselausschlag, *urticaire.*
Nesselbrand, *urtication.*
Nesselfieber, *fièvre ortiée.*
Netz, *réseau, épiploon.*
Netzblutader, *veine épiploïque.*
Netzbruch, *épiplocèle.*
Netzentzündung, *épiploïte.*
Netzhaut, *rétine.*
Neugeboren, *nouveau-né.*
Niedergeschlagenheit, *abattement.*
Niederkunft, *accouchement.*
Niederzieher, *abaisseur.*
Niere, *rein.*
Nierenbecher, *calices du rein.*
Nierenbecken, *bassinet du rein.*
Nierenblutader, *veine émulgente.*
Nierenentzündung, *néphrite.*
Nierengries, *gravelle.*
Nierenhaut, *capsule du rein.*
Nierenschmerzen, *coliques néphrétiques.*
Nierenschnitt, *néphrotomie.*
Nierenstein, *calcul rénal.*
Niesemittel, *sternutatoire.*
Niesen, *éternument.*
Niesewurzel, *ellébore.*

O

Oberarzt, *archiatre.*
Oberhand, *carpe.*
Oberhaut, *épiderme.*
Oberkiefer, *mâchoire supérieure.*
Oblate, *pain azyme.*
Ochse, *bœuf.*
Ohr, *oreille.*
Ohrblutader, *veine auriculaire.*
Ohrbock, *tragus.*
Ohrdrüse, *parotide (glande).*
Ohrdrüsenbräune, *parotide (tumeur).*
Ohrdrüsengang, *conduit de Sténon.*
Ohrdrüsengeschwulst, *oreillon.*
Ohrenentzündung, *otite.*
Ohrenschmalz, *cérumen.*
Ohrfluss, *otorrhée.*
Ohrgang, *conduit de l'oreille.*
Ohrhöhle, *cavité de l'oreille.*
Ohrknöchelchen, *osselets de l'oreille.*
Ohrknorpel, *cartilage de l'oreille.*
Ohrläppchen, *lobule de l'oreille.*
Ohrleiste, äussere, *hélix*; innere, *anthélix.*
Ohrmuschel, *pavillon de l'oreille.*
Ohrzehe, *petit orteil.*
Öl, *huile.*
Örtlich, *local.*

P

Paarung, *accouplement.*
Pauke, *tympan.*
Paukenfell, *membrane du tympan.*
Paukenhöhle, *cavité du tympan.*
Pechpflaster, *emplâtre de poix de Bourgogne.*
Pergamentband, *ligament fibreux.*
Pergamenthaut, *membrane fibreuse.*
Pest, *peste.*
Pestbeule, *bubon de la peste.*
Pestblatter, *charbon de la peste.*
Petechialfieber, *fièvre pétéchiale.*
Petechien, *pétéchies.*
Pfeifenknochen, *tibia.*
Pfeiladergang, Pfeilhöhle, *sinus sagittal.*
Pfeilnaht, *suture sagittale.*
Pferdearzt, *vétérinaire.*
Pflanze, *plante.*
Pflanzeneiweiss, *albumine végétale.*
Pflanzenleben, *vie végétative.*
Pflanzenleim, *gluten.*
Pflanzensaft, *sève.*
Pflaster, *emplâtre.*
Pförtner, *pylore.*
Pocken, *variole.*
Pockenartig, *varioloïde.*
Pockengift, *virus variolique.*
Pockenholz, *gaïac.*
Practischer Arzt, *médecin praticien.*
Prickeln, *picotement.*
Probe, *essai.*
Puls, *pouls.*
Pulsader, *artère.*
Pulsäderchen, *artériole.*
Pulsadergeschwulst, *anévrysme.*
Pulsmesser, *sphygmomètre.*
Pulsschlag, *battement artériel.*
Puncktirnadel, *aiguille d'acupuncture.*
Pupille, *pupille.*
Pupillenhaut, *membrane pupillaire.*
Purganz, *purgation.*
Purpurfieber, *fièvre pourprée.*

Q

Quecksilber, *vif-argent.*
Quecksilberausschlag, *hydrargyrie.*
Quecksilberkrankheit, *maladie mercurielle.*
Quecksilbersalbe, *onguent mercuriel.*
Querband, *ligament transversal des côtes.*
Querbauchmuskel, *muscle transverse de l'abdomen.*
Querdurchschnitt, *incision transversale.*
Quetschung, *contusion.*

R

Rabenschnabel, *bec de corbin.*
Rabenschnabelfortsatz, *apophyse coracoïde.*
Rachen, *arrière-bouche.*
Raffzähne, *pinces (dents).*
Räucherung, *fumigation.*
Räude, *rouvieux, farcin.*
Rauhigkeit, *âpreté.*
Rautenförmiger Muskel, *muscle rhomboïde.*
Reflex, *réflexe.*
Regenbogenhaut, *la membrane iris.*
Reiben, *frictions*
Reingeist, *alcool rectifié.*
Reinigen, *mondifier.*
Reinigungswege, *émonctoires.*
Reissend, *déchirant.*
Reiz, *stimulus.*
Reizbar, *irritable.*
Reizbarkeit, *irritabilité.*
Reizend, *excitant.*
Reizmittel, *stimulant.*
Reizung, *irritation.*
Reizzerstörend, *contre-stimulant.*
Riechen, *olfaction.*
Riechhaut, *membrane olfactive.*
Rinde, *écorce.*
Rindenartige Substanz, *substance corticale du cerveau.*
Ring, *anneau.*
Ringeln, *infibuler.*
Ringflechte, *herpès circinal.*
Ringförmig, *annulaire.*
Ring-Giessbeckenmuskel, *muscle crico-aryténoïdien.*
Ringknorpel, *cartilage cricoïde.*
Ringschildeband, *ligament crico-thyréoïdien.*
Ringschildmuskel, *muscle crico-thyréoïdien.*
Rinne, *gouttière; gorgeret.*
Rippe, *côte.*
Rippenbruch, *fracture des côtes.*
Rippenhalter, *muscle scalène.*
Rippenhaut, *plèvre costale.*
Rippenheber, *muscles pectoraux.*
Rippenknorpel, *cartilages costaux.*
Rippenweh, *pleurodynie.*
Rippenwirbel, *angle des côtes.*
Riss, *crevasse.*
Ritz, *scarification.*
Röcheln, *râle.*
Roheit, *crudité.*
Rohr, *canule; canne à sucre.*
Röhre, *fistule.*
Rohrgeschwür, *ulcère fistuleux.*
Roller, *rotateur.*
Rollhügel, *trochanter*
Rollscheibe, *rotule.*
Rose, *rose; érysipèle.*
Roth, *rouge.*
Rothblütig, *à sang rouge.*
Röthe, *rougeur.*
Rötheln, *rougeole.*
Rothlauf, *érysipèle.*
Rotz, *morve.*
Rotzig, *morveux.*
Rübenartig, *napiforme.*
Rücken, *dos.*
Rückenmarkhaut, *méninge rachidienne.*
Rückenschmerz, *douleur dorsale.*
Rückgrat, *épine dorsale.*
Rückgratsmuskel, *muscles spinaux.*
Rückgratswassersucht, *hydrorachis.*
Rücklings, *en supination.*
Ruhr, *diarrhée.* Rothe Ruhr, *dysentérie.*
Ruhrartig, *dysentérique.*
Rumpf, *tronc.*
Rund, *rond.*
Runzel, *ride.*
Runzler, *muscle qui fronce.*
Russ, *nielle, carie.*
Ruthe, *verge.*

S

Saat, *semence.*
Saburralfieber, *fièvre saburrale.*
Sack, *sac.*
Sackgeschwulst, *tumeur enkystée.*
Sackig, *enkysté.*
Saft, *suc, humeur.*
Saftig, *plein de suc.*
Sägmuskel, *muscle dentelé.*
Sägspanbinde, *bandage en doloire.*
Salbe, *onguent.*
Salmiak, *sel ammoniac.*
Salmiakblumen, *hydrochlorate d'ammoniaque purifié.*
Salmiakgeist, *ammoniaque.*
Salpeter, *salpêtre.*
Salpetersäure, *acide nitrique.*
Salz, *sel.*
Salzsäure, *acide chlorhydrique.*
Same, *corpuscule reproducteur, sperme.*
Samenadern, *vaisseaux spermatiques.*
Samenbläschen, *vésicule séminale.*
Samenblutader, *veine spermatique.*
Samenbruch, *spermatocèle.*
Samendrüse, *testicule.*
Samendunst, *aura seminalis.*
Samenergiessung, *éjaculation.*
Samenfeuchtigkeit, *liqueur séminale.*
Samenfluss, *perte séminale.*
Samengang, *conduit excréteur du sperme.*
Samengeflecht, *plexus spermatique.*
Samenkügelchen, *globules du sperme.*
Samenlappen, *cotylédon* (en bot.).
Samenlappenlos, *acotylédoné.*
Samenleiter, *conduit déférent.*
Samenröhren, *conduits séminifères.*
Samenstrang, *cordon spermatique.*
Samenwerkzeuge, *organes de la spermatose.*
Sandbad, *arénation.*
Sanität, *hygiène publique.*
Sattel, Sattelbein, *selle turcique.*
Sattelfortsatz, *apophyse clinoïde.*
Sauer, *acide*, adj.
Sauerampf, *oscille.*
Sauerhonig, *oxymel.*
Säuerlich, *acidule.*
Sauerlichkeit, *acescence.*
Sauerstoff, *oxygène.*
Sauerstoffsäure, *oxacide.*
Säuerung, *acidification.*
Säuerungsfähig, *acidifiable.*
Säuferwahnsinn, Säuferzittern, *delirium tremens.*
Saugadern, *vaisseaux absorbants.*
Saugefässe, *vaisseaux absorbants.*
Säugen, *allaitement.*
Säugethiere, *mammifères.*
Saugezahn, *dent de lait.*
Saugfläschchen, *biberon.*
Saugwarze, *mamelon.*
Säule, *pilier.*
Säure, *un acide; acidité.*
Sausen, *susurrus.*
Scale, *rampe du limaçon.*
Schabe, *blatte.*
Schädel, *crâne.*
Schädelbohren, *trépanation.*
Schädelbohrer, *trépan.*
Schädellehre, *phrénologie.*
Schafblatter, *clavelée.*
Schafhäutchen, *amnios.*
Schafpocken, *varicelle.*
Schafwasser, *eaux de l'amnios.*
Schälknötchen, *strophulus.*
Scham, *organes sexuels.*
Schamgegend, *région pubienne.*
Schamknochen, *os pubis.*
Schamleiste, *périnée.*
Schampulsader, *artère honteuse.*
Schamseite, *région inguinale.*
Schamtheile, *parties génitales.*
Schanker, *chancre.*
Scharbock, *scorbut.*
Scharf, *à pic; âcre.*
Schärfe, *acrimonie.*
Scharlach, Scharlachfieber, *scarlatine.*
Schauder, *horripilation.*
Schauer, *frisson.*
Schäuerchen, *convulsion chez les enfants.*
Schauerfieber, *fièvre avec frissons fréquents.*
Schaufelbein, *os innominé.*
Scheide, *vagin.*
Scheidebein, *vomer.*
Scheidehaut, *cloison membraneuse.*
Scheidenentzündung, *vaginite.*

Scheidenhaut, *tunique vaginale.*
Scheidenpulsader, *artère vaginale.*
Scheidewand, *septum.*
Scheinschwangerschaft, *fausse grossesse.*
Scheitel, *vertex.*
Scheitelbein, *os pariétal.*
Schenkel, *membre inférieur; pédoncule.*
Schenkelader, *veine crurale.*
Schenkelbein, *fémur.*
Schenkelbinde, *aponévrose crurale.*
Schenkelbruch, *hernie crurale.*
Schenkelgeschwulst, weisse, *phlegmatia alba dolens.*
Schenkelhals, *col du fémur.*
Schenkelkopf, *tête du fémur.*
Schenkelmuskel, *muscle de la cuisse.*
Schenkelnerv, *nerf crural.*
Schenkelpulsader, *artère crurale.*
Schenkelschiene, *cuissart.*
Schenkelwurzel, *hanche.*
Schere, *ciseaux.*
Schief, *oblique.*
Schiefern, *exfoliation.*
Schielen, *strabisme.*
Schienbein, *tibia.*
Schiene, *attelle.*
Schierling, *ciguë.*
Schindel, *attelle.*
Schlachten, *abatage.*
Schlaf, *sommeil.*
Schläfe, *tempe, larmiers.*
Schläfenader, *veine temporale.*
Schläfenbein, *os temporal.*
Schläfengrube, *fosse temporale.*
Schläfenmuskel, *muscle crotaphite.*
Schläfenpulsader, *artère temporale.*
Schlaffieber, *fièvre soporeuse.*
Schlaflosigkeit, *insomnie.*
Schlafmachend, *somnifère.*
Schlafsucht, *coma.*
Schlafwachender Zustand, *somnambulisme magnétique.*
Schlafwandler, *somnambule.*
Schlag, *apoplexie,*
Schlagader, *artère.*
Schlagaderbruch, *anévrysme faux.*
Schlagartig, *apoplectiforme.*
Schlagen, *battement.*
Schlagfluss, *apoplexie.*
Schlagwunde, *plaie contuse.*
Schlangenkopf, *ophiasis.*
Schleichendes Fieber, *fièvre lente.*
Schleim, *mucus.*
Schleimbeutel, *bourse muqueuse, capsule synoviale.*
Schleimdrüse, *follicule mucipare.*
Schleimfieber, *fièvre muqueuse.*
Schleimfluss, *catarrhe, bronchorrhée.*
Schleimgewebe, *tissu muqueux.*
Schleimharz, *gomme-résine.*
Schleimhaut, *membrane muqueuse, membrane séreuse.*
Schleimhöhle, *sinus muqueux.*
Schleimicht, schleimig, *muqueux.*
Schleimnetz, *corps réticulaire de Malpighi.*
Schleimpolyp, *polype muqueux.*
Schliessmuskel, *sphincter.*
Schlinge, *écharpe.*
Schloss, Schlossbein, *coccyx.*
Schluchzen, *hoquet.*
Schlund, *pharynx* et *œsophage.*
Schlundentzündung, *pharyngite.*
Schlundkopf, *pharynx.*
Schlundkopfmuskel, *muscle pharyngo-staphylin.*
Schlundschnitt, *pharyngotomie.*
Schlundschnürer, *muscles constricteurs du pharynx.*
Schlüsselbein, *clavicule.*
Schmalz, *axonge.*
Schmarotzer, *parasite.*
Schmelz, *émail.*
Schmerz, *douleur.*
Schmerzlindernd, *anodin.*
Schminke, *fard.*
Schnäpper, *phlébotome.*
Schnarchend, *stertoreux.*
Schnecke, *limaçon de l'oreille.*
Schneckengang, *rampe du limaçon.*
Schneckenkopf, *verumontanum.*
Schneckenscheidewand, *lame spirale du limaçon.*
Schneidende Wasser (das), *strangurie.*
Schneidermuskel, *muscle couturier.*
Schneidezahn, *dent incisive.*
Schnepfknorpel, *cartilage aryténoïde.*
Schnitt, *opération sanglante, taille.*
Schnittmesser, *bistouri.*
Schnupfen, *coryza.*
Schnupfenfieber, *fièvre catarrhale, grippe.*
Schnur, *lacs.*
Schnürer, *muscle constricteur.*
Schnurhaar, *vibrisse.*
Schooss, *parties génitales de la femme.*
Schorf, *croûte, eschare.*
Schorferzeugend, *escharotique.*
Schreibfeder, *calamus scriptorius.*
Schröpfen, *scarifier.*
Schröpfer, *ventouseur.*
Schröpfglas, Schröpfkopf, *ventouse.*
Schröpfschnäpper, *scarificateur.*
Schulter, *épaule.*
Schulterbänder, *ligaments de l'épaule.*
Schulterbein, Schulterblatt, *omoplate.*
Schulterheber, *muscle élévateur de l'épaule.*
Schulterhöhe, *acromion.*
Schulterwinkel, *angle de l'omoplate.*
Schulterzungenbeinmuskel, *muscle omoplat-hyoïdien.*
Schuppe, *squame.*
Schuppenflechte, *herpès squameux.*
Schuppengrind, *psoriasis.*
Schuppennaht, *suture écailleuse.*
Schutzblattern, *vaccine.*
Schutzbogen, *arceau.*
Schwächung, *défloration.*
Schwächungsmittel, *moyen débilitant.*
Schwamm, *éponge; fongosité.*
Schwämmchen, *aphthe.*
Schwammig, *fongueux.*
Schwangerschaft, *grossesse.*
Schwanz, *queue.*
Schwanzbein, *coccyx.*
Schwappen, *fluctuation.*
Schwarte, *couenne inflammatoire.*
Schwefel, *soufre.*
Schweinspocken, *varicelle.*
Schweiss, *sueur.*
Schweissbläschen, *sudamina.*
Schweissfieber, *suette.*
Schweisstreibend, *diaphorétique.*
Schwertfortsatz, *appendice xiphoïde.*
Schwiele, *callosité.*
Schwindel, *vertige.*
Schwindflechte, *lichen* (*dartre*).
Schwindknötchen, *papules de lichen.*
Schwindsucht, *phthisie.*
Schwitzstube, *étuve.*
Scirrhös, *squirrheux.*
Scrofeln, *scrofules.*
Seekrankheit, *mal de mer.*
Seele, *âme.*
Seelenleiden, *affection mentale.*
Sehen, *vision.*
Sehloch, *pupille; trou optique.*
Sehne, *tendon.*
Sehnenhaube, *aponévrose crânienne.*
Sehnenhaut, *aponévrose.*
Sehnenhüpfen, *soubresauts des tendons.*
Sehnenknöchelchen, *os sésamoïde.*
Sehnerv, *nerf optique.*
Sehnig, *tendineux.*
Seidelbast, *garou.*
Seife, *savon.*
Seifenzäpfchen, *suppositoire savonneux.*
Seite, *côté.*
Seitenschnitt, *taille latérale.*
Seitenstechen, *point de côté.*
Selbstbefleckung, *masturbation.*
Selbstentzündung, *inflammation idiopathique.*
Selbstleiden, *idiopathie.*
Semiologisch, *sémiologique.*
Senf, *moutarde.*
Senfpflaster, Senfteig, *sinapisme*
Sesambeinchen, *os sésamoïdes.*
Seuche, *maladie contagieuse.*
Seuchenstoff, *matière contagieuse.*
Sichel, *la faux cérébrale.*
Sichelblutleiter, *sinus longitudinal.*

Siebbein, *l'ethmoïde.*
Siegelerde, *terre sigillée.*
Silber, *argent.*
Sinn, *sens.*
Sinnesnerv, *nerf optique.*
Sinnestäuschung, *hallucination.*
Sitz, *fesses, siége.*
Sitzbein, *ischion.*
Skelett, *squelette.*
Sod, Sodbrennen, *soda, pyrosis.*
Sohle, *gouttière (de pansement).*
Sohlenmuskel, *muscle plantaire.*
Sommer, *été.*
Sommerfleck, *éphélide.*
Sommersprossen, *éphélides.*
Sondiren, *sonder.*
Sonnenbrand, *érythème causé par le soleil.*
Sonnenglanz, *photophobie.*
Sonnenkoller (vétér.), *vertigo causé par l'insolation.*
Sonnenstich, *coup de soleil.*
Soor, *muguet, stomatite pultacée.*
Spalt, *scissure.*
Spaltbruch, *félure.*
Spanischer Kragen, *paraphimosis.*
Spanner, *tenseur.*
Spannung, *tension.*
Spath, *éparvin.*
Species, *drogues simples.*
Speckgeschwulst, *lipome.*
Speckhaut, *couenne inflammatoire.*
Speiche, *radius.*
Speichel, *salive.*
Speichelausleerend, *sialagogue.*
Speichelcur, *traitement par la salivation.*
Speicheldrüse, *glande salivaire; parotide.*
Speichelfluss, *salivation.*
Speichelgang, *conduit de Sténon.*
Speichelmittel, *sialagogue.*
Speichelstein, *concrétion salivaire.*
Speichelstoff, *ptyaline.*
Speien, *exspuition.*
Speisebrei, *chyme.*
Speiseröhre, *œsophage.*
Speiseruhr, *lientérie.*
Speisesaft, *chyle.*
Spiegel, *spéculum.*
Spiessglanz, Spiessglas, *antimoine.*
Spinne, *araignée.*
Spinnen, *frémissement cataire.*
Spinnenwebenhaut, *arachnoïde.*
Spitzblattern, *varicelle.*
Spitzsäulendrüsen, *glandes aryténoïdes.*
Spitzsäulenfortsatz, *tubérosité de l'os palatin.*
Spitzsäulenkörper, *éminences pyramidales de la moelle allongée.*
Spitzsäulenmuskel, *muscle pyramidal.*
Splitter, *esquille.*
Splittern, *fracture comminutive.*
Sporadisch, *sporadique.*
Sporn, *éperon.*
Spornader, *veine mammaire externe.*
Springwurm, *ascaride vermiculaire.*
Spritzmuskel, *muscle accélérateur.*
Spritzröhre, *conduit éjaculateur.*
Sprungbein, *astragale.*
Spulwurm, *lombric.*
Staar, *cataracte.*
Staarstechen, *opération de la cataracte.*
Stachel, *épine, aiguillon.*
Stachelkreutzband, *ligament sacro-épineux; sacro-iliaque inférieur.*
Stachelloch, *trou sphéno-épineux.*
Stachelmuskel, *muscle épineux.*
Stahl, *acier.*
Stahlkugeln, *boules de Mars.*
Stahlmittel, *préparation ferrugineuse.*
Stamm, *tronc.*
Stammeln, *balbutiement.*
Stärkend, *fortifiant.*
Stärkmehl, *amidon, fécule.*
Starrheit, *rigidité.*
Starrkrampf, *tétanos.*
Starrsucht, *catalepsie.*
Staubbeutel, *anthère.*
Staubfaden, *étamine.*
Staubweg, *pistil.*
Stehenbleiben, *stase.*
Steif, *roide.*
Steife, *contracture.*
Steigbügel, *étrier.*
Steigerung, *exacerbation.*
Steinbeschwerde, *affection calculeuse.*
Steinblatter, *varicelle papuleuse.*
Steincolike, *colique néphrétique.*
Steinerzeugung, *lithiase.*
Steinschneider, *lithotomiste.*
Steinschnitt, *cystotomie.*
Steinzange, *tenettes.*
Steinzermalmung, *lithotritie.*
Steinzerreibung, *lithotritie par écrasement.*
Steissbein, *coccyx.*
Steissbeinkrümmer, *muscle ischio-coccygien.*
Sterben, *mourir.*
Sterblichkeit, *mortalité.*
Stich, *piqûre, élancement.*
Stickfieber, *fièvre pernicieuse; suffocation.*
Stickfluss, *catarrhe suffocant.*
Stickstoff, *azote.*
Stickstoffsaures Salz, *azotate.*
Stiel, *pédicule.*
Stimme, *voix.*
Stimmlosigkeit, *aphonie.*
Stimmnerv, *nerf vocal.*
Stimmritze, *glotte.*
Stimmsaite, *corde vocale.*
Stirn, *front.*
Stirnbein, *os frontal.*
Stirnecke, *angle frontal.*
Stirnfortsatz, *apophyse montante de l'os maxillaire supérieur.*
Stirnhöhle, *sinus frontal.*
Stirnmuskel, *muscle frontal.*
Stirnstachel, *crête du coronal.*
Stockung, *engorgement.*
Stockzahn, *dent molaire.*
Stöhnen, *respiration suspirieuse.*
Stoss, *choc.*
Stosseisen, *poussoir.*
Stosssäge, *scie à amputation.*
Stottern, *bégayer.*
Strahl, *rayon.*
Strahlen, *procès ciliaires.*
Strahlenbrechung, *réfraction.*
Strahlenkörper, *corps ciliaires.*
Stränge, *cordons.*
Strangförmige Körper, *corps restiformes.*
Streckmuskel, *extenseur.*
Streckung, *extension.*
Streifen, *vergeture.*
Strieme, *sugillation.*
Strohlade, *fanon.*
Strotzend, *turgescent.*
Stufenjahr, *année climatérique.*
Stuhldrang, Stuhlzwang, *ténesme.*
Stuhlgang, *excréments, selle.*
Stuhlverhaltung, *constipation.*
Stuhlzäpfchen, *suppositoire.*
Stumm, *muet.*
Stummheit, *mutité.*
Stumpf, *moignon.*
Stumpfwerden, *agacement, en parlant des dents.*
Suchnadel, *stylet.*
Suchröhrchen, *sonde creuse.*
Sucht, *cachexie, dyscrasie.*
Summen, *bourdonnement.*
Sumpflust, *effluve marécageux.*
Süss, *doux.*
Süssholz, *réglisse.*

T

Tagblind, *nyctalope.*
Talg, *suif.*
Talgdrüsen, *follicules sébacés.*
Talgsäure, *acide stéarique.*
Talkerde, *magnésie.*
Taranteltanz, *tarentisme.*
Tastsinn, *sens du toucher.*
Tastwerkzeuge, *organes du toucher.*
Taub, *sourd.*
Taubheit, *surdité.*
Taubstumm, *sourd-muet.*
Taubstummheit, *surdi-mutité.*
Taumel, *tournis.*
Täuschung, *illusion.*
Teig, *pâte.*
Teller, *paume de la main.*
Terpentin, *térébenthine.*
Thätig, *actif.*
Thätigkeit, *activité.*
Theer, *goudron.*
Theil, *partie.*

Theilchen, *particule.*
Thier, *animal.*
Thierarznei, *remède de médecine vétérinaire.*
Thierarzneikunde, *médecine vétérinaire.*
Thierarzt, *vétérinaire.*
Thierchen, *animalcule.*
Thierheit, *animalité.*
Thieröl, *huile volatile de corne de cerf.*
Thierzergliederung, *zootomie.*
Thon, *argile.*
Thräne, *larme.*
Thränenbein, *os unguis.*
Thränendrüse, *glande lacrymale.*
Thränenfistel, *fistule lacrymale.*
Thränenfluss, *épiphora.*
Thränengang, *conduit lacrymal.*
Thränengefässe, *voies lacrymales.*
Thränenkamm, *crête de l'os lacrymal.*
Thränenkarunkel, *caroncule lacrymale.*
Thränenpunkt, *point lacrymal.*
Thränenrinne, *gouttière lacrymale.*
Thränensack, *sac lacrymal.*
Thürangelartig, *ginglymoïde.*
Tiefsinn, *mélancolie.*
Tobsucht, *délire furieux.*
Tod, *mort.*
Todeskampf, *agonie.*
Todtenfieber, *fièvre pernicieuse.*
Todtenfriesel, *miliaire maligne.*
Todtenschlaf, *carus.*
Todtgeboren, *mort-né.*
Tödtlichkeit, *léthalité.*
Tollwurm, *ver de Médine.*
Tonisch, *tonique.*
Tragant, *gomme adragant.*
Trägermuskel, *muscle qui s'insère à l'atlas.*
Tränken, *abreuvement.*
Traubenmole, *môle vésiculaire.*
Traum, *rêve.*
Träumerei, *rêvasserie.*
Trichter, *infundibulum.*
Trieb, *molimen; instinct.*
Triefauge, *épiphora.*
Trommelbauch, *météorisme.*
Trommelhöhle, *cavité du tympan.*
Trompete, *trompe.*
Trompetenmuskel, *muscle buccinateur.*
Trompetenschlundkopfmuskel, *muscle salpingo-pharyngien.*
Tropfbad, *douche descendante.*
Trunkenheit, *ivresse.*
Tücke, (vétér.) *tic.*

U

Uebelkeit, *nausée, mal de cœur.*
Ueberbein, *suros* (vétér.) ; *exostose.*
Uebernähren, *hypertrophie.*
Ueberreiz, *éréthisme.*
Umbeugung nach vorn, *antéversion.*
Umdreher, *l'axis.*
Umkehren, *renversement.*
Umschlag, *épithème.*
Unbenannt, *innominé.*
Unempfindlichkeit, *anesthésie.*
Ungeburt, *embryon.*
Ungedeihen, *carreau.*
Ungenannt, *anonyme.*
Ungepaarte Blutader (die), *la veine azygos.*
Unmittelbar, *immédiat.*
Unregelmässig, *anomal.*
Unreinigkeit, *saburres.*
Unschmerzhaft, *indolent.*
Unteraugenhöhlencanal, — loch, — nerv, — rinne, *canal, trou, nerf, gouttière sous-orbitaires.*
Unteraugenlied, *paupière inférieure.*
Unterbinden, *opération de la ligature d'un vaisseau.*
Unterkiefer, *mâchoire inférieure.*
Unterlaufen, *extravasation.*
Unterlaufung, *ecchymose.*
Unterstachelmuskel, *muscle sous-épineux.*
Unterzungendrüse, *glande sublinguale.*
Unverdaulichkeit, *dyspepsie.*
Unverträglichkeit, *incompatibilité.*
Uranlage, *disposition innée.*
Urbewohner, *autochthone.*
Urstoff, *élément.*

V

Vehikel, *véhicule.*
Veitstanz, *chorée.*
Vene, *veine.*
Venerisch, *vénérien.*
Verallgemeinerung, *généralisation.*
Verband, *bandage.*
Verbiegung, *scoliose.*
Verbindung, *insertion.*
Verbindungstelle, *symphyse.*
Verbrennen, *ustion.*
Verbrennung, *combustion.*
Verdaulich, *facile à digérer.*
Verdauung, *digestion.*
Verdauungswerkzeuge, *organes digestifs.*
Verdrehung, *déviation; strabisme.*
Verdünnungsmittel, *moyen délayant.*
Verengerung, *coarctation.*
Verfangen, *devenir fourbu.*
Verflüchtigung, *volatilisation.*
Verflüssigung, *liquéfaction.*
Vergiftung, *empoisonnement.*
Verhärtung, *induration.*
Verklebung, *agglutination.*
Verkürtzung, *rétraction.*
Vernunft, *raison.*
Verrenkung, *luxation, entorse.*
Verrichtung, *fonction.*
Verschleimung, *état muqueux.*
Verschliessung, *oblitération, occlusion.*
Verschlucken, *avaler.*
Verschnitten, *châtré.*
Verstopfung, *engorgement, engouement.*
Vertheilung, *résolution.*
Verwachsen, *soudé.*
Verwachsung, *soudure, adhésion.*
Verzehrung, *consomption.*
Vieharznei, *médecine vétérinaire.*
Viehseuche, *épizootie.*
Vierhügel, *tubercules quadrijumeaux.*
Viertägiges Fieber, *fièvre quarte.*
Vogel, *oiseau.*
Vollblütigkeit, *polyhémie.*
Vollsaftigkeit, *pléthore, plénitude.*
Vorbeuger, *pronateur.*
Vorbeugung, *pronation; prophylaxie.*
Vorderarm, *avant-bras.*
Vorderfuss, *métatarse.*
Vorderkopf, *sinciput.*
Vorfall, *procidence.*
Vorgreifend, *anticipant.*
Vorhaut, *prépuce.*
Vorhautband, *frein du prépuce.*
Vorhof, *vestibule du labyrinthe; oreillette du cœur.*
Vorkammer, *oreillette.*
Vorläufer, *prodrome.*
Vormagen, *jabot.*
Vorsatz, *prothèse.*
Vorsteherdrüse, *prostate.*

W

Wabenkopfgrind, *favus.*
Wachs, *cire.*
Wachsartig, *cérumineux.*
Wachsdrüsen, *glandes cérumineuses.*
Wachsdrüsen, *glandes, engorgements de croissance.*
Wachsgrind, *favus.*
Wachsröhrchen, *bougie de cire.*
Wachssalbe, *cérat.*
Wachsthum, *accroissement.*
Wade, *mollet.*
Wadenbein, *péroné.*
Wadenmuskel, *muscle péronier.*
Wage, *balance.*
Wahlverwandschaft, *affinité.*
Wahnsinn, *aliénation mentale.*
Wahrnehmung, *perception.*
Wallfisch, *baleine.*
Wallrath, *blanc de baleine.*
Wandbein, *os pariétal.*
Wanderflechte, *dartre serpigineuse.*
Wandernd, *serpigineux.*
Wange, *région malaire.*
Wangenbein, *os malaire.*

Wangenmuskel, *muscle zygomatique.*
Wärme, *chaleur.*
Wärmestoff, *calorique.*
Wärzchen, *papille, caroncule.*
Warze, *mamelon, verrue.*
Warzenförmig, *mamillaire.*
Warzenfortsatz, *apophyse mastoïde du temporal; lobe de Spiegel.*
Warzengewebe, *tissu papillaire.*
Warzenpocke, *varicelle verruqueuse.*
Warzicht, warzig, *mamelonné, verruqueux.*
Wasser, *eau.*
Wasserader, *vaisseau lymphatique.*
Wasserauge, *hydrophthalmie.*
Wasserbalg, *kyste séreux.*
Wasserblase, *bulle, ampoule.*
Wasserbruch, *hydrocèle.*
Wassergang, *aqueduc.* — Wassergänge im Auge, *conduits de l'humeur aqueuse admis par quelques anatomistes.*
Wassergeschwulst, *œdème.*
Wässerig, *aqueux.*
Wasserkopf, *hydrocéphale.*
Wasserlefzen, *nymphes.*
Wasserlos, *anhydre.*
Wassernabel, *hydromphale.*
Wasserpocke, *varicelle vésiculeuse.*
Wassersack, *hydropisie enkystée.*
Wasserscheue, *hydrophobie.*
Wasserschlag, *apoplexie séreuse.*
Wasserstoff, *hydrogène.*
Wassersucht, *hydropisie.*
Wassertreibend, *hydragogue.*
Wasserwuth, *délire des pellagreux qui les porte à se jeter dans l'eau.*
Wechselfieber, *fièvre intermittente.*
Wechselgelenk, *diarthrose alternative ou en charnière.*
Wegdorn, *nerprun.*
Wegschaffung, *élimination.*
Wegschneidung, *excision, amputation.*
Wegwarte, *chicorée.*
Wegweiser, *sonde cannelée, gorgeret.*
Wehe, *douleur de l'enfantement.*
Wehentreibend, *qui provoque les douleurs de l'enfantement.*
Weibertripper, *vaginite blennorrhagique.*
Weiberzeit, *époque des règles.*
Weich, *mou.*
Weiche, *hypochondre.*
Weichenband, *ligament de poupart.*
Weichenbruch, *hernie inguinale.*
Weichwerden, *ramollissement.*
Weihrauch, *encens.*
Wein, *vin.*
Weingeist, *alcool.*
Weinkrankheit, *colique du Poitou.*
Weinsäure, *acide tartrique.*
Weinschwefelsäure, *acide sulfovinique.*
Weinstein, *tartre.*
Weissblütig, *lymphatique.*
Weisser Aussatz, *lèpre blanche.*
Weizen, *blé.*
Wellenförmig, *ondulatoire.*
Wermuth, *absinthe.*
Wiedereinlenken, *réduire (une luxation).*
Wiedererzeugung, *reproduction.*
Wiederkäuen, *ruminer.*
Wiederkehrzweig, *branche récurrente.*
Wieke, *mèche, bourdonnet.*
Willenlosigkeit, *manque de volonté.*
Wimper, *cil.*
Wimperrand, *bord ciliaire.*
Wind, *vent.*
Windbauch, *tympanite.*
Windcolik, *colique venteuse.*
Winddarm, *côlon.*
Winddorn, *spina-ventosa.*
Windgeschwulst, *emphysème.*
Windpocke, *petite vérole volante.*
Windpulver, *poudre carminative.*
Windsucht, *pneumatose.*
Winkel, *angle.*
Winkelgeschwulst, *anchilops.*
Winkelnaht, *suture lambdoïde.*
Wippe, *archet.*
Wirbel, *vertèbre.*
Wirbelbeinband, *ligament vertébral.*
Wirbelentzündung, *ostéite vertébrale.*
Wirbelgang, *canal vertébral.*
Wirbelgelenk, *articulation vertébrale.*
Wirbelkrankheit, *mal de Pott.*
Wirbellos, *invertébré.*
Wirbelsäule, *colonne vertébrale.*
Wismuth, *bismuth.*
Wissenschaft, *science.*
Wolfsgeschwulst, *loupe.*
Wölkchen, *nubécule.*
Wuchernd, *qui pullule.*
Wucherung, *végétations.*
Wulst, der gerollte, *la corne d'Ammon.*
Wundarzeneikunst, *chirurgie.*
Wundarzt, *chirurgien.*
Wunde, *blessure.*
Wundeisen, *stylet.*
Wundernetz, *réseau admirable.*
Wundsein, *intertrigo.*
Würgen, *vomituritions.*
Wurm, *ver; farcin.*
Wurmartige Bewegung, *mouvement vermiculaire.*
Wurmfortsatz, *l'appendice vermiculaire du cœcum.*
Wurmgeschwür, *bouton de farcin.*
Wurmkrankheit, *helminthiase.*
Wurmmuskeln, *muscles lombricaux.*
Wurmtod, *absinthe.*
Wurmtreibend, *vermifuge.*
Wursthäutchen, *allantoïde.*
Wurzel, *racine.*

Z

Zähe, *visqueux.*
Zahn, *dent.*
Zahnarznei, *médicament odontalgique.*
Zahnarzt, *dentiste.*
Zahnausbruch, *dentition.*
Zahneinsetzung, *prothèse dentaire.*
Zahnentzündung, *odontite.*
Zahnfach, *alvéole dentaire.*
Zahnfäule, *carie des dents.*
Zahnfieber, *fièvre de dentition.*
Zahnfleisch, *gencive.*
Zahnförmiger Fortsatz, *apophyse odontoïde;* — Muskel, *muscle dentelé.*
Zahngeschwür, *parulie.*
Zahnhöhle, *alvéole dentaire.*
Zahnhöhlenbogen, *arcade dentaire.*
Zahnhöhlengang, *canal alvéolaire.*
Zahnkeim, *germe d'une dent, bulbe dentaire.*
Zahnkrone, *couronne d'une dent.*
Zahnmittel, *dentifrice.*
Zahnnerv, *nerf dentaire.*
Zahnschmerz, *mal de dent.*
Zahnwurzel, *racine de dent.*
Zapfen, Zäpfchen, Zäpflein, *luette.*
Zapfenrand, *bord de l'apophyse basilaire.*
Zapfentheil, *apophyse basilaire.*
Zaum, *frein.*
Zaunrübe, *bryone.*
Zehe, *orteil.*
Zehenbeuger, *fléchisseur des orteils.*
Zehrfieber, *fièvre de consomption.*
Zehrung, *consomption.*
Zehrwurm, *ver parasite.*
Zeichenlehre, *sémiologie.*
Zeit, *temps.*
Zeitigend, *maturatif.*
Zeitlose, *colchique.*
Zelle, *cellule.*
Zellenfaser, *fibre-cellule.*
Zellengewebe, *tissu cellulaire.*
Zellkörper, *corps caverneux.*
Zerfliessen, *colliquation.*
Zergliederung, *dissection.*
Zerlegung, Zersetzung, *analyse.*
Zerquetschung, *plaie contuse.*
Zerschmettern, *attrition.*
Zersplistern, *fracture comminutive.*
Zerstreut, *sporadique.*
Zertheilung, *ramification*
Zeugung, *génération.*
Zeugungsglieder, *parties de la génération.*
Ziebel, *civette.*
Ziegenauge, *égilops.*
Ziegenstimme, *égophonie.*
Ziehkraft, *vertu épispastique.*
Zimmt, *cannelle.*

Zink, *zinc*.
Zinn, *étain*.
Zirkelbinde, *bandage circulaire*.
Zischend, *sibilant*.
Zitze, *mamelon*.
Zitzenfortsatz, *apophyse mastoïde de l'os temporal*.
Zitzennaht, *suture mastoïdienne*.
Zoochemischer Process, *phénomènes zoochimiques*.
Zopf, *plique*.
Zotte, *villosité*.
Zottig, *villeux*.
Zucker, *sucre*.
Zuckerharnruhr, *diabète sucré*.
Zuckung, *convulsion*.
Zufall, *accident*.
Zufällig, *occasionnel*.
Zugmittel, *exutoire*.
Zugpflaster, *emplâtre épispastique*.
Zündschwamm, *amadou*.
Zunehmen, *augment*.
Zunge, *langue*.
Zungenbändchen, *filet de la langue*.
Zungenbein, *os hyoïde*.
Zungenblatter, *glossanthrax*.
Zungendrüse, *glande sublinguale*.
Zungenentzündung, *glossite*.
Zungenfleischnerv, *nerf hypoglosse*.
Zungengaumenmuskel, *muscle glosso-palatin*.
Zungenhalter, *glossocatoche*.
Zungenhaut, *épithélium de la langue*.
Zungenkehldeckelband, *repli glosso-épiglottique*.
Zungenkrebs, *cancer de la langue*.
Zungenloch, *trou borgne de la langue*.
Zungenmuskel, *muscle lingual*.
Zungennaht, *raphé de la langue*.
Zungenschlundmuskel, *muscle glosso-pharyngien*.
Zungenvorfall, *procidence de la langue*.
Zungenwarzen, *papilles de la langue*.
Zungenwurzel, *base de la langue*.
Zungenzäpfchenmuskel, *muscle glosso-staphylin*.
Zurückbeugemuskel, *muscle supinateur*.
Zurückfallen, *rechute, récidive*.
Zurückhaltung, *rétention*.
Zurücklaufend, *récurrent*.
Zurückschlagen, *répercussion*.
Zurücktreibend, *répercussif*.
Zurückwendung, *rétroversion*.
Zurückziehbar, *rétractile*.
Zurückziehung, *rétraction*.
Zusammenbeissen das (der), Zähne, *trismus*.
Zusammendrücker, *muscle compresseur*.
Zusammenfliessend, *confluent*.
Zusammenfügung, *coaptation*.
Zusammengesetzt, *composé*.
Zusammenmündung, *anastomose*.
Zusammensetzung, *composition*.
Zusammenwachsen, *coalescence*.
Zusammenziehend, *astringent*.
Zusammenzieher, *constricteur*.
Zusammenziehung, *contraction*.
Zwang, *ténesme*.
Zweig, *branche*.
Zweihändig, *bimane*.
Zweiköpfig, *biceps*.
Zweiwuchs, *rachitisme*.
Zweiwüchsig, *rachitique*.
Zwerchfell, *diaphragme*.
Zwerg, *nain*.
Zwickelbeinchen, *os wormiens*.
Zwieback, *biscuit*.
Zwiebel, *oignon*.
Zwilling, *jumeau*.
Zwischenband, *ligament interosseux*. Zwischenweirbelbänder, *fibro-cartilages intervertébraux*.
Zwischenknochen, *os wormien*.
Zwischenmuskel, *muscle interosseux*.
Zwischenquermuskeln, *muscles intertransversaires de l'épine*.
Zwischenraum, *interstice, vacuole*.
Zwischenrippenmuskeln, *muscles intercostaux*.
Zwischenstachelmuskeln, *muscles interépineux*.
Zwitter, *hybride*.
Zwitterbildung, *hermaphrodisme*.
Zwitterwesen, *hybridité*.

GLOSSAIRE ANGLAIS.

A

Abducent, *abducteur*.
Abietic acid, *acide abiétique*.
Abnormal, *irrégulier*.
Abortion, *avortement*.
Abortive, *abortif*.
Abscess, *abcès*.
Absinthic acid, *acide absinthique*.
Absorbent, *absorbant*.
Absorptivity, *pouvoir d'absorber*.
Abstemious, *abstème*.
Abstergent, *abstergent*.
Accession, *invasion*.
Accessory, *accessoire*.
Acerb, *acerbe*.
Acetic acid, *acide acétique*.
Acid, *acide*.
Acidity, *acidité*.
Acidulous, *acidule*.
Acology, *acologie*.
Aconite, *aconit*.
Acoustic, *acoustique*.
Acoustics, *l'acoustique*.
Acquired diseases, *maladies acquises*.
Acrid, *qui a un goût piquant et âcre*.
Active, *actif*.
Acuition, *action d'aiguiser une liqueur*.
Acute, *aigu*.
Adducent, *adducteur*.
Adenology, *adénologie*.
Adhesive, *adhésif*.
Adipose, *adipeux*.
Adult, *adulte*.
Adventitious, *adventice*.
Adynamic, *adynamique*.
Ægophony, *égophonie*.
Aerial, *aérien*.
Æstival, *estival*.
Ætiology, *étiologie*.
Affinity, *affinité*.
Aggregate, *agrégé*.
Agony, *agonie*.
Ague, *fièvre intermittente*.
Ague cake, *engorgement de la rate, suite de fièvres*.
Ague (dead), *fièvre larvée*.
Air-passages, *voies aériennes*.
Albugineous, *albuginé*.
Alchimy, *alchimie*.
Alimentary, *alimentaire*.
Alkaline, *alcalin*.
Alkalinity, *alcalinité*.
Allantoid membrane, *l'allantoïde*.
Allopathy, *allopathie*.
Almond, *amande*.
Almonds of the ear, *les parotides*.
Almonds of the throat, *les amygdales*.
Aloetic, *aloétique*.
Alterative, *altérant*.
Alum, *alun*.
Alveolar, *alvéolaire*.
Ambergris, *ambre*.
Amentaceous, *amentacé*.
Amorphous, *amorphe*.
Amphoric resonance, *résonnance amphorique*.
Amulet, *amulette*.
Amylaceous, *amylacé*.
Analeptic, *analeptique*.
Anatomy, *anatomie*.
Aneurism, *anévrysme*.
Aneurysmal, *anévrysmal*.
Angiology, *angiologie*.
Angular, *angulaire*.
Anhistous, *inorganique*.
Annual, *annuel*.
Anodyne, *anodin*.
Anomalous, *anomal*.
Antacid, *antacide*.
Antagonism, *antagonisme*.
Antemetic, *antémétique*.
Anthelmintic, *anthelminthique*.
Anthropogeny, *anthropogénie*.
Anthypnotic, *qui chasse le sommeil*.
Anthysteric, *antihystérique*.
Anticipating, *anticipant*.
Antimony, *antimoine*.
Antipathy, *antipathie*.
Antiphlogistic, *antiphlogistique*.
Antiseptic, *antiseptique*.
Antispasmodic, *antispasmodique*.
Antivenereal, *antivénérien*.
Anxiety, *anxiété*.
Apathy, *apathie*.
Aperient, *apéritif*.
Aphrodisiac, *aphrodisiaque*.
Apoplectic, *apoplectique*.
Apoplectic cell, *foyer apoplectique*.
Apoplexy, *apoplexie*.
Apothecary, *pharmacien*.
Apyretic, *apyrétique*.
Aqueous humour, *humeur aqueuse*.
Arachnoid, *arachnoïde*.
Areometer, *aréomètre*.
Arm, *bras*.
Aromatic, *aromatique*.
Arsenic, *arsenic*.
Arsenious acid, *acide arsénieux*.
Arterial, *artériel*.
Arteriotomy, *artériotomie*.
Artery, *artère*.
Articular, *articulaire*.
Ascending, *montant*.
Associated, *associé*.
Asthenic, *asthénique*.
Atavism, *atavisme*.
Ataxic, *ataxique*.
Athletic, *athlétique*.
Atom, *atome*.
Atonic, *atonique*.
Atony, *atonie*.
Atrabiliary, *atrabilaire*.
Atrophy, *atrophie*.
Atypic, *atypique*.
Auditory, *auditif*.
Automatic, *automatique*.
Autoplasty *autoplastie*.
Autopsy, *autopsie*.
Autumnal fever, *fièvre intermittente ou rémittente, avec complication bilieuse*.
Auxiliary, *auxiliaire*.
Axillary, *axillaire*.

Axunge, *axonge.*
Azotic acid, *acide azotique.*
Azotized bodies, *corps azotés.*

B

Baldness, *calvitie.*
Balloon, *ballon.*
Balsam, *baume.*
Balsamic, *balsamique.*
Bandy leg, *jambe courbée en dehors.*
Barbadoe's leg, *éléphantiasis des Arabes.*
Bark, *écorce.*
Barley, *orge.*
Barometer, *baromètre.*
Bastard pleurisy, *fausse pleurésie.*
Bath, *bain.*
Bdellometer, *bdellomètre.*
Bean, *vesce.*
Bean (French), *haricot.*
Bellows sound, *bruit de soufflet.*
Benign, *bénin.*
Benumbers, *stupéfiants.*
Benzoic acid, *acide benzoïque.*
Bicuspid, bicuspidate, *bicuspide.*
Biestings, *colostrum.*
Bile, *bile.*
Biliary, *biliaire.*
Bilious, *bilieux.*
Bilobed, *bilobé.*
Bilocular, *biloculaire.*
Biology, *biologie.*
Birdlime, *glu.*
Bitter, *amer.*
Bitters, *amers.*
Biventer, *digastrique.*
Black draught, *infusion de séné avec des sels.*
Black tongue, *affection typhoïde épidémique.*
Black vomit, *fièvre jaune.*
Black water, *pyrosis.*
Bladder, *vessie.*
Bladdery fever, *pemphigus.*
Blain, *rupia.*
Blear-eye, *chassie.*
Bleb, *ampoule.*
Bleeding, *perte de sang, saignée.*
Blindness, *cécité.*
Blister, *vésicatoire.*
Blister-fly, *cantharide.*
Blood, *sang.*
Blood-letting, *émission sanguine.*
Blood-shot, *qui a les vaisseaux de l'œil distendus par le sang.*
Blotch, *pustule.*
Blue disease, *cyanose.*
Body, *corps.*
Body (coming down of), *chute du rectum.*
Boil, *furoncle.*
Bone, *os.*
Boracic acid, *acide boracique.*
Botany, *botanique.*
Bract, *bractée.*
Brain, *cerveau.*
Brandy, *eau-de-vie.*
Brass, *cuivre.*
Breast, *poitrine, mamelle.*
Breast glass, *verre pour tirer le lait du sein des nourrices.*
Breath, *haleine.*
Bright's disease, *maladie de Bright.*
Bronchophony, *bronchophonie.*
Brownian system, *système de Brown.*
Buffy coat, *couenne inflammatoire.*
Bulb, *bulbe.*
Bundle, *faisceau.*
Burn, *brûlure.*
Butter, *beurre.*
Butter-milk, *lait de beurre.*
Butyric acid, *acide butyrique.*

C

Cabbage, *chou.*
Cachinnation, *rire immodéré.*
Cæsarian operation, *opération césarienne.*
Caffein, *caféine.*
Calcarate, *armé d'un éperon.*
Calcareous, *calcaire.*
Calcigerous, *contenant des matières calcaires.*
Calefacient, *échauffant.*
Callosity, *callosité.*
Callous, *calleux.*
Calmet, *antimoine.*
Caloric, *calorique.*
Camphor, *camphre.*
Cancroid, *cancroïde.*
Cannon bone, *le canon chez le cheval.*
Capillary, *capillaire.*
Capsular, *capsulaire.*
Capsule of Glisson, *capsule de Glisson.*
Carbon, *carbone.*
Carbonic acid, *acide carbonique.*
Carbuncle, *anthrax.*
Carbuncular exanthem, *exanthème charbonneux.*
Carburet, *carbure.*
Cardiac, *cardiaque.*
Cardinal humors, *humeurs cardinales : le sang, la bile, le phlegme et l'atrabile.*
Carious, *affecté de carie.*
Carminative, *carminatif.*
Carneous, *charnu.*
Carotid, *carotide.*
Carpel, *carpelle.*
Carpo-pedal spasm, *affection spasmodique du larynx et de la poitrine, avec convulsion des pouces et des orteils.*
Cartilaginous, *cartilagineux.*
Cataleptic, *cataleptique.*
Catalysis, *catalyse.*
Cataract, *cataracte.*
Catarrh, *catarrhe.*
Cathartic, *cathartique*
Catling, *couteau à amputation*
Catoptric, *catoptrique.*
Catoptrics, *la catoptrique.*
Caul, *l'épiploon.*
Cauliflower excrescence, *chou-fleur, condylome.*
Caustic, *caustique.*
Causticity, *causticité.*
Cautery, *cautère.*
Cavernous, *caverneux.*
Cavity, *cavité.*
Cell, *cellule.*
Cellular, *cellulaire.*
Cephalic, *céphalique.*
Cephalometer, *céphalomètre.*
Cephalotomy, *céphalotomie.*
Cephalotripsy, *écrasement de la tête du fœtus.*
Cerate, *cérat.*
Cerebellous, *cérébelleux.*
Cerebriform, *cérébriforme.*
Ceruminous, *cérumineux.*
Cestoideans, *les cestoïdes.*
Chain-saw, *scie en chaîne.*
Chalk, *craie.*
Chalybeate, *chalybé.*
Chamber, *chambre.*
Charcoal, *charbon.*
Cheese, *fromage.*
Cheesy, *caséeux.*
Chemical, *chimique.*
Chemist, *chimiste.*
Chemistry, *chimie.*
Cherry, *cerise.*
Chest, *thorax.*
Chigoe, *chique.*
Chilblain, *engelure.*
Child-bed fever, *fièvre puerpérale.*
Chinwelk, *mentagre*
Chloride, *chlorure.*
Chlorine, *chlore.*
Chloroform, *chloroforme.*
Chlorophyll, *chlorophylle.*
Chloruret, *chlorure.*
Choak, *croup.*
Chocolate, *chocolat.*
Cholera (malignant), *choléra asiatique.*
Choleric, *cholérique.*
Chord (testicular), *le cordon spermatique.*
Chordée, *chaudepisse cordée.*
Choroid, *choroïde.*
Chromatogenous, *chromatogène.*
Chronic, *chronique.*
Chyliferous, *chylifère.*
Chylous, *chyleux.*
Cider, *cidre.*
Ciliary, *ciliaire.*
Cineritious, *couleur de cendre.*
Cineritious tubercle, *le tubercule cendré.*
Cinnabar, *cinnabre.*
Citric acid, *acide citrique.*

Citrine, *citrin.*
Clap, *blennorrhagie.*
Class, *classe.*
Clavicle, *clavicule.*
Cleavage, *clivage.*
Climacteric, *climatérique.*
Climate, *climat.*
Clinical, *clinique.*
Clinoid, *clinoïde.*
Clonic, *clonique.*
Club-foot, *pied bot.*
Clypeate, *scutiforme.*
Cœliac, *cœliaque.*
Coffee, *café.*
Cold, *froid.*
Colic, *colique.*
Collapse, *collapsus.*
Collar bone, *clavicule.*
Colliquative, *colliquatif.*
Colloid, *colloïde.*
Colophony, *colophane.*
Coloring matters, *matières colorantes.*
Comminuted, *brisé en éclats.*
Comparative anatomy, *anatomie comparée.*
Compound, *composé.*
Compress, *compresse.*
Compressibility, *compressibilité.*
Concussion, *commotion.*
Condyloid, *condyloïde.*
Congestive fever, *fièvre rémittente avec des signes de congestion.*
Conglobate, *conglobé.*
Conglomerate, *congloméré.*
Consumption, *consomption.*
Contagious, *contagieux.*
Continued fever, *fièvre continue.*
Continuity, *continuité.*
Contorted, *contourné.*
Contractility, *contractilité.*
Contra-fissure, *contre-fissure.*
Contra-indication, *contre-indication.*
Convulsive, *convulsif.*
Convulsives, *médicaments qui augmentent l'irritabilité musculaire.*
Copper, *cuivre.*
Copperas, *sulfate de cuivre.*
Copper nose, *acme rosea.*
Coracoid, *coracoïde.*
Cord (umbilical), *cordon ombilical.*
Cork, *liége.*
Corneous, *corné.*
Corniculate, *ayant des apophyses semblables à de petites cornes.*
Coronary, *coronaire.*
Coronoid, *coronoïde.*
Corpulency, *corpulence.*
Corpuscle, *corpuscule.*
Corrigent, *correctif.*
Corrosive, *corrosif.*
Corsican moss, *mousse de Corse.*
Cosmetic, *cosmétique.*
Costiveness, *constipation.*
Cotton, *coton.*
Couching, *opération de la cataracte par abaissement.*
Cough, *toux.*
Counter-extension, *contre-extension.*
Counter-irritation, *contre-irritation.*
Counter-opening, *contre-ouverture.*
Courses, *les règles.*
Cowpox, *vaccin.*
Crab-yaws, *nom d'un ulcère endémique à la Jamaïque.*
Cramp, *crampe.*
Cranioscopy, *cranioscopie.*
Cream, *crème.*
Cream of tartar, *crème de tartre.*
Creeping sickness, *ergotisme.*
Crest, *crête.*
Crested, *qui a une crête.*
Cretaceous, *crétacé.*
Cretinism, *crétinisme.*
Cribriform, *cribriforme.*
Cricoid, *cricoïde.*
Crim evil, *mal de Crimée (sorte d'éléphantiasis tuberculeux).*
Critical, *critique.*
Cross birth, *accouchement contre nature.*
Crotchet, *crochet.*
Croup, *croup.*
Croup (false), *faux croup.*
Croup-like, *semblable au croup.*
Crown, *couronne.*
Crucible, *creuset.*
Crude, *cru, non préparé.*
Crustaceous, *crustacé.*
Crystalline lens, *le cristallin.*
Crystalloid, *cristallin.*
Cubic nitre, *nitrate de soude.*
Culm, *chaume.*
Cultrate, *en forme de couteau.*
Cuneiform, *cunéiforme.*
Cupping, *action de ventouser.*
Curd, *lait caillé.*
Curvature, *courbure.*
Cutaneous, *cutané.*
Cuticle, *épiderme.*
Cutting for the stone, *lithotomie.*
Cyanogen, *cyanogène.*
Cyanuret, cyanide, *cyanure.*
Cylinder, *cylindre.*
Cyst, kyst, *kyste.*
Cystic, *cystique.*
Cytoblast, *cytoblaste.*

D

Day-mare, *cauchemar.*
Day-sight, *héméralopie.*
Deafness, *surdité.*
Death, *mort.*
Debility, *débilité.*
Deciduous, *caduc.*
Decline, *rémission.*
Declining, *déclive.*
Decrement, *déclin.*
Defensives, *appareils mis sur les plaies; cordiaux.*
Defluxion, *catarrhe.*
Degree, *degré.*
Deleterious, *délétère.*
Delirifacients, *préparations qui causent le délire.*
Delirious, *en délire.*
Delivery, *accouchement.*
Deltiforme, *deltoïde.*
Deltoid, *deltoïde.*
Demented, *aliéné.*
Demulcent, *remède qui adoucit les âcretés.*
Density, *densité.*
Dentate, *denté.*
Denticulate, *denticulé.*
Dentist, *dentiste.*
Deobstruent, *désobstruant.*
Deoxidation, *désoxydation.*
Depilatory, *épilatoire.*
Depletory means, *moyens qui procurent la déplétion.*
Deposit, *déposition, dépôt.*
Depressants, *remèdes qui réduisent l'énergie vitale.*
Depressed, *abaissé.*
Derivatives, *moyens dérivatifs.*
Dermatoid, *qui ressemble à la peau.*
Dermatology, *dermatologie.*
Descriptive, *descriptif.*
Dessiccative, *dessiccatif.*
Desmology, *desmologie.*
Determination, *l'afflux du sang ou d'autres humeurs en une partie.*
Detruncation, *détroncation.*
Development, *développement.*
Devonshire colic, *colique des peintres.*
Dew, *rosée.*
Diabetic, *diabétique.*
Diaphanous, *diaphane.*
Diaphoretic, *diaphorétique.*
Diaphragm, *diaphragme.*
Diaphragmatic, *diaphragmatique.*
Diapnoic, *remède qui procure une douce transpiration.*
Diapyetic, *suppuratif.*
Dicrotic, *dicrote.*
Diet, *diète.*
Diet drink, *décoction altérante employée chaque jour à dose plus élevée.*
Dietetic, *diététique.*
Dietetics, *la diététique.*
Diffuse, *diffus.*
Digastric groove, *enfoncement longitudinal de l'apophyse mastoïde d'où naît le digastrique.*
Digerents, digestives, *remèdes digestifs, qui favorisent la suppuration.*
Digester, *marmite de Papin.*
Digestive, *digestif.*

Dimorphism, *dimorphisme.*
Dioptrics, *la dioptrique.*
Dirigent, *la substance qui, dans un médicament composé, en détermine l'action.*
Dirt-eating, *appétit morbide, commun parmi les nègres.*
Discharge, *écoulement morbide.*
Discoid, *discoïde.*
Discreet, *discret.*
Discussion, *résolution.*
Discutient, *résolutif.*
Disease, *maladie.*
Disgorgement, *dégorgement.*
Disgust, *dégoût.*
Disinfectants, *désinfectants.*
Disinfection, *désinfection.*
Disk, *disque.*
Dislocation, *luxation.*
Disorganization, *désorganisation.*
Dispensary, *dispensaire.*
Dispensatory, *Codex.*
Displacement, *déplacement.*
Dissecting, *qui dissèque.*
Dissection wound, *blessure anatomique.*
Dissepiment, *cloison.*
Dissilient, *qui s'ouvre soudainement.*
Dissolvent, *dissolvant.*
Distemper, *la maladie des chiens.*
Distichous, *à deux rangées.*
Distilled, *distillé.*
Diuretic, *diurétique.*
Divaricate, *écarté l'un de l'autre.*
Dividing bandage, *bandage séparant.*
Dizziness, *vertige.*
Dotted, *ponctué.*
Dragon's blood, *sang-dragon.*
Drastic, *drastique.*
Draught, *une once d'un médicament liquide.*
Drench, *une médecine purgative pour un cheval.*
Dresser, *chirurgien qui panse.*
Dressing, *pansement.*
Drivelling, *l'action de baver.*
Drooping, *s'inclinant.*
Drop, *une goutte.*
Dropsical, *hydropique.*
Dropsy, *hydropisie.*
Drosometer, *instrument pour mesurer la rosée.*
Drowning, *asphyxie par submersion.*
Drug, *une drogue.*
Drum of the ear, *le tympan.*
Drunkeness, *ivrognerie.*
Dry pile, *la pile sèche.*
Ductility, *ductilité.*
Dwarf, *nain.*
Dynamic, *dynamique.*
Dynamics, *la dynamique.*
Dynamometer, *dynamomètre.*
Dysentery, *dysenterie.*
Dysepulotic, *difficile à cicatriser.*

E

Eagle stone, *aétite.*
Ear, *oreille.*
Ear-pick, *cure-oreille.*
Ear-trumpet, *cornet acoustique.*
Ear-wax, *cérumen.*
Earth, *terre.*
Ebony, *ébène.*
Ebriety, *ivresse.*
Ecbolic, *abortif.*
Eccathartic, *qui purge.*
Eccoprotic, *qui expulse les matières fécales.*
Eccrinology, *la doctrine des excrétions.*
Economy, *économie.*
Ecphractic, *désobstruant.*
Ecpyetic, *suppuratif.*
Ecstasy, *extase.*
Ecstatic trance, *catalepsie*
Ectrotic, *ectrotique.*
Edentate, *édenté.*
Eel, *anguille.*
Eel fat, *graisse d'anguille employée pour les roideurs des articulations.*
Effete, *épuisé.*
Egg, *œuf.*
Egg-shaped, *oviforme.*
Egophony, *égophonie.*
Ejaculatory, *éjaculateur.*
Elastic, *élastique.*
Elasticity, *élasticité.*
Electric, electrical, *électrique.*
Electricity, *électricité.*
Electro-magnetism, *électro-magnétisme.*
Elytroid, *élytroïde.*
Elytrorrhaphy, *suture du vagin.*
Emasculate, *châtré.*
Embalming, *embaumement.*
Embryography, *embryographie.*
Embryotomy, *embryotomie.*
Emetic, *émétique.*
Emeto-cathartic, *éméto-cathartique.*
Emphractic, *obstruant.*
Empiric, *empirique.*
Empirism, *empirisme.*
Empyreumatic *empyreumatique.*
Emunctory, *émonctoire.*
Enantiopathic, *palliatif.*
Encephalic, *encéphalique.*
Encephaloid, *encéphaloïde.*
Encysted, *enkysté.*
Endemic, *endémique.*
Endermatic, *endermique.*
Endocarp, *endocarpe.*
Endogenous, *endogène.*
Endosmometer, *endosmomètre.*
Enepidermic treatment, *application d'emplâtres, etc., à la peau, sans abrasion ni friction.*

Energy, *énergie.*
Enteric, *entérique.*
Enterography, *entérographie.*
Entero-mesenteric fever, *fièvre entéro-mésentérique.*
Enterorrhaphy, *entérorrhaphie.*
Entomology, *entomologie.*
Entrails, *entrailles.*
Epicolic, *qui est situé au-devant du côlon.*
Epidemic, *épidémique.*
Epidemy, *épidémie.*
Epidermic *épidermique.*
Epidermoid, *qui ressemble à l'épiderme.*
Epigastric, *épigastrique.*
Epiglottic, *épiglottique.*
Epigynous, *épigyne.*
Epilepsy, *épilepsie.*
Epileptic, *épileptique.*
Epiploic, *épiploïque.*
Epispastic, *épispastique.*
Episternal bones, *les deux pièces du sternum encore séparées dans l'adolescence*
Epizootic, *épizootique.*
Epizooty, *épizootie.*
Epulotic, *cicatrisant.*
Equivocal, *équivoque.*
Erethism, *éréthisme.*
Erotic, *érotique.*
Erratic, *erratique.*
Erysipelatous, *érysipélateux.*
Erythroid, *érythroïde.*
Erythroprotid, *produit de l'action d'une solution de potasse bouillante sur la protéine.*
Eschar, *eschare.*
Escharotic, *escharotique.*
Esculent, *alimentaire.*
Essential, *essentiel.*
Ethereal, *éthéré.*
Ethmoid, *ethmoïde.*
Ethmoidal, *appartenant à l'ethmoïde.*
Eudiometer, *eudiomètre.*
Eudiometry, *eudiométrie.*
Eupeptic, *de digestion facile.*
Euplastic, *favorable aux forces formatives.*
Eustachian tube, *trompe d'Eustache.*
Evomition, *rejet par le vomissement.*
Exanguinous, *exsangue.*
Exanthem, *exanthème.*
Exanthematic, *exanthématique.*
Excitability, *excitabilité.*
Excito-motory system, *système excito-moteur.*
Excrementitious, *excrémentitiel.*
Excrescence, *excroissance.*
Excretory, *excrétoire.*
Exercise, *exercice.*
Exercitation, *gymnastique.*
Exhaustion, *épuisement.*
Exogenous, *exogène.*

Exotic, *exotique.*
Expellant, expellent, *qui expulse.*
Experiment, *une expérience.*
Expiratory, *expirateur.*
Expressed oil, *huile obtenue par expression.*
Expulsive, *expulsif.*
Exsanguinity, *anémie.*
Extensibility, *extensibilité.*
Extract, *extrait.*
Extractive, *extractif.*
Extra-naturals, *les choses non naturelles.*
Extraneous bodies, *corps étrangers.*
Extra-uterine, *extra-utérin.*
Extremity, *extrémité.*
Extrinsick, *extrinsèque.*
Eye, *œil.*
Eye-glass, *l'oculaire dans les instruments optiques.*
Eye teeth, *les dents œillères.*
Eye (watery), *épiphora.*

F

Factitious, *factice.*
Faculty, *faculté.*
Fainting, *syncope.*
Falciform, *falciforme.*
Falling, *chute.*
Falling sickness, *épilepsie.*
Fallopian ligament, *ligament de Fallope.*
Fallopian tube, *trompe de Fallope.*
False, *faux, qui n'est pas vrai.*
False joint, *fausse articulation.*
False membrane, *faussemembrane.*
False passage, *fausse route.*
False waters, *fausses eaux (dans la grossesse).*
Fancy mark, *nœvus.*
Farcy, *farcin.*
Farinaceous, *farinacé.*
Far-sightedness, *presbyopie.*
Fasting, *jeûne, diète.*
Fat, *graisse.*
Fatty, *gras.*
Fatty liver, *foie gras.*
Fatuity, *idiotisme.*
Febriferous, *fébricitant.*
Fecundation, *fécondation.*
Fecundity, *fécondité.*
Feet (distorsion of the), *pied bot.*
Feigned diseases, *maladies feintes.*
Fenestral bandage, *bandage fenétré.*
Fever, *fièvre.*
Fibril, *fibrille.*
Fibrin, *fibrine.*
Fibrous, *fibreux.*
Fidgets, *inquiétudes.*
Fillet, *ruban employé par les accoucheurs au lieu du crochet mousse.*
Filter, *filtre.*
Finger, *doigt.*
Fingered, *digité.*
Fire, *feu.*
Fish, *poisson.*
Fish skin, *ichthyose.*
Fixed, *fixe.*
Fixity, *fixité.*
Flax, *lin.*
Fleam, *phlébotome, flamme.*
Flesh, *chair.*
Fleshy, *charnu.*
Flexibility, *flexibilité.*
Floccilation, *carphologie.*
Flooding, *perte utérine.*
Fluid, *fluide.*
Fluidity, *fluidité.*
Fly, *mouche.*
Fodder, *fourrage.*
Fœticid, *avortement criminel.*
Foliaceous, *foliacé.*
Fontanel, *fontanelle.*
Food, *aliment.*
Foot, *pied.*
Foot-bath, *bain de pieds.*
Foot (flat), *pied plat.*
Forensic, *légal.*
Foreskin, *prépuce.*
Formic acid, *acide formique.*
Formulary, *formulaire.*
Freezing point, *point de congélation.*
Friability, *friabilité.*
Frigidity, *frigidité.*
Frigorific, *frigorifique.*
Frost-bite, *engourdissement causé par le froid.*
Fugacious, *fugace.*
Fuliginous, *fuligineux.*
Fullness of blood, *pléthore.*
Function, *fonction.*
Fungiform, *fongiforme.*
Fungosity, *fongosité.*
Fungous, *fongueux.*
Funnel, *entonnoir.*
Furfuraceous, *furfuracé.*
Furnace, *fourneau.*
Furuncle, *furoncle.*
Furuncular, *furonculaire.*
Fusibility, *fusibilité.*
Fusiform, *fusiforme.*

G

Galeate, *fait en forme de casque.*
Galenical, *galénique.*
Gall, *bile.*
Gall-bladder, *vésicule biliaire.*
Gall-stone, *pierre biliaire.*
Gallic acid, *acide gallique.*
Galvanic, *galvanique.*
Galvanism, *galvanisme.*
Galvanometer, *galvanomètre.*
Gangliform, *gangliforme.*
Gargle, *gargarisme.*
Gas, *gaz.*
Gaseous, *gazeux.*
Gasometer, *gazomètre.*
Gastric, *gastrique.*
Gastric juice, *suc gastrique.*
Gastro-colic, *gastro-colique.*
Gastro-epiploic, *gastro-épiploïque.*
Gastro-hepatic, *gastro-hépatique.*
Gastro-hysterotomy, *gastro-hystérotomie.*
Gastro-phrenic, *gastro-phrénique.*
Gastroraphy, *gastrorrhaphie.*
Gastrotomy, *gastrotomie.*
Gelatinous, *gélatineux.*
Gemmiparous, *gemmipare.*
Generic, *générique.*
Gentian, *gentiane.*
Germ, *germe.*
Germinal cell, *un cytoblaste.*
Giddiness, *vertige.*
Gills, *branchies.*
Gingiber, *gingembre.*
Ginglymoid, *ginglymoïde.*
Gland, *glande.*
Glanders, *morve chevaline.*
Glandiform, *glandiforme.*
Glandular, *glandulaire.*
Glass, *verre.*
Gleet, *blennorrhée.*
Glenoid, *glénoïde.*
Globose, *globuleux.*
Glomerate, *gloméré.*
Glossology, *glossologie.*
Gluteal, *fessier.*
Gluten bread, *pain de gluten.*
Glutinous, *glutineux.*
Gluttony, *boulimie.*
Goat, *bouc.*
Gold, *or.*
Gorget, *gorgeret.*
Gout, *la goutte.*
Gout (diaphragmatic), *angine de poitrine.*
Gouty, *goutteux.*
Grape, *raisin.*
Grave wax, *adipocire.*
Gravel, *gravelle.*
Gravitative, *gravatif.*
Gravity, *pesanteur.*
Gripes, *la colique.*
Groats, *orge mondé.*
Grocer's itch, *gale d'épicier, sorte d'eczéma impétigineux produit par l'irritation que cause le sucre.*
Grog blotch, *acme rosacea.*
Grub, *un ver, dénomination appliquée quelquefois à la sécrétion sébacée des follicules sous-cutanés.*
Grumous, *grumeux.*
Gum, *gomme.*
Gum, *gencive.*
Gum lancet, *sorte de lancette pour inciser les gencives.*
Gum (red), *strophulus.*

Gum-resin, *gomme-résine.*
Gurgling sound, *râle muqueux.*
Gustatory, *qui se rapporte à la gustation.*
Gut, *intestin.*
Gymnastic, *gymnastique.*

H

Habit of body, *constitution et tempérament.*
Hæmatology, *hématologie.*
Hæmatosin, *hématosine.*
Hæmorrhage, *hémorrhagie.*
Hæmostatic, *hémostatique.*
Hæmotrophy, *excès de nutrition sanguine.*
Hair, *cheveu.*
Hair (platted or matted), *la plique.*
Halberd-shaped, *hasté.*
Haloid, *haloïde.*
Hand, *main.*
Handbath, *manuluve.*
Hanging, *action de pendre, suspension.*
Harebrained passion, *violente émotion de l'esprit.*
Hare-eye, *lagophthalmie.*
Harelip, *bec-de-lièvre.*
Hartshorn, *corne de cerf.*
Hastate, *hasté.*
Haunch, *hanche.*
Haversian canals, *canaux de Havers.*
Head, *tête.*
Headache, *céphalalgie.*
Health, *santé.*
Hearing, *ouïe.*
Heart, *cœur.*
Heartburn, *cardialgie.*
Heat, *chaleur.*
Heat (prickly), *lichen tropicus.*
Heavy, *pesant.*
Hectic, *hectique.*
Helminthology, *helminthologie.*
Hemlock, *ciguë.*
Hemming, *hem.*
Hemp, *chanvre.*
Hemp-seed calculus, *calcul mûral.*
Henbane, *jusquiame.*
Hen-blindness, *nyctalopie.*
Hepatic, *hépatique.*
Hepatocolic, *hépato-colique.*
Hepatography, *hépatographie.*
Hepatology, *hépatologie.*
Hereditary, *héréditaire.*
Hermetic, *hermétique.*
Herpetic, *herpétique.*
Herpetology, *herpétologie.*
Heteropathy, *hétéropathie.*
Hip, *la hanche.*
Hip bone, *l'ischion.*
Hippocrates' sleeve, *manche d'Hippocrate.*
Hippocratic, *hippocratique.*
Hippuric, *hippurique.*
Histology, *histologie.*
Hives, *le chicken-pox, le croup.*
Hoarseness, *raucité.*
Homœopath, *homœopathe.*
Homœopathy, *homœopathie.*
Homogenous, *homogène.*
Honey, *miel.*
Hoof-shaped, *ongulé.*
Hook, *crochet.*
Hooping-cough, *coqueluche.*
Horn, *corne.*
Horn-pock, *varioloïde cornée.*
Horn-seed, *ergot.*
Hospital, *hôpital.*
Hour-glass contraction, *contraction spasmodique des fibres transverses de l'utérus, contraction qui lui donne la forme d'un verre de montre.*
Humoric, *humorique.*
Humour, *humeur.*
Hunger, *faim.*
Hyaloid, *hyaloïde.*
Hybrid, *hybride.*
Hydatoid, *hydatoïde.*
Hydracids, *hydracides.*
Hydrated, *hydraté.*
Hydraulics, *l'hydraulique.*
Hydrencephaloid, *hydrencéphaloïde.*
Hydriodic, *hydriodique.*
Hydrochloric, *hydrochlorique.*
Hydrocyanic, *hydrocyanique.*
Hydrodynamics, *l'hydrodynamique.*
Hydrogen, *hydrogène.*
Hydrometer, *hydromètre.*
Hydropathy, *hydropathie.*
Hydropic, *hydropique.*
Hydrostatics, *l'hydrostatique.*
Hydrotic, *hydragogue.*
Hydrous, *contenant de l'eau.*
Hydruret, *hydrure.*
Hygienic, *hygiénique.*
Hygrometer, *hygromètre.*
Hymenology, *hyménologie.*
Hymenotomy, *dissection des membranes.*
Hyo-epiglottic, *hyo-épiglottique.*
Hypersthenic, *hypersthénique.*
Hypertrophy, *hypertrophie.*
Hypnotic, *hypnotique.*
Hypochondriac, *hypochondriaque.*
Hypodermatomy, *l'incision sous-cutanée.*
Hypogastric, *hypogastrique.*
Hypogeous, *hypogée.*
Hypsiloid, *hypsiloïde.*
Hysterics, *hystérie.*
Hysterotomy, *hystérotomie.*

I

Iatraleptic, *iatraleptique.*
Ice, *glace.*
Ice-cap, *vessie pleine de glace qu'on applique sur la tête.*
Ichorous, *ichoreux.*
Ichthyology, *ichthyologie.*
Idiopathic, *idiopathique.*
Idiosyncrasy, *idiosyncrasie.*
Idiotism, *idiotisme.*
Ileac passion, *le volvulus.*
Ileo-colic, *iléo-colique.*
Iliac, *iliaque.*
Imbecility, *imbécillité.*
Imbricate, *imbriqué.*
Immovable apparatus, *appareil inamovible.*
Impenetrability, *impénétrabilité.*
Imperfect, *imparfait.*
Implicated, *compliqué.*
Impotency, *impuissance.*
Impoverished, *appauvri.*
Impulse, *impulsion.*
Incised, *incisé.*
Incompressibility, *incompressibilité.*
Indicant, *relatif à l'indication.*
Indicating days, *jours critiques.*
Indigenous, *indigène.*
Infancy, *enfance.*
Infarction, *constipation; infarctus.*
Inferior strait, *détroit inférieur.*
Infirmary, *infirmerie.*
Inflammatory, *inflammatoire.*
Inflammatory crust, *la couenne inflammatoire.*
Infundibuliform, *infundibuliforme.*
Inorganic, *inorganique.*
Insanity, *folie.*
Insensibility, *insensibilité.*
Insidious, *insidieux.*
Insolubility, *insolubilité.*
Instinctive, *instinctif.*
Institutes of medicine, *la théorie de la médecine.*
Integument, *tégument, enveloppe.*
Intensity, *intensité.*
Intercalary days, *jours intercalaires auxquels s'opère une crise incomplète ou mauvaise.*
Intercellular, *intercellulaire.*
Interclavicular, *interclaviculaire.*
Intermaxillary, *intermaxillaire.*
Intermediate, *intermédiaire.*
Interosseous, *interosseux.*
Interstitial, *interstitiel.*
Intestine, *l'intestin.*
Intoxicants, *remèdes qui produisent un état d'ivresse.*
Intoxication, *ivresse.*
Intrinsic, *intrinsèque.*
Intumesce (to), *se tuméfier.*
Invaginated, *invaginé.*
Invermination, *helminthiase.*
Inward fits, *convulsions croupales.*
Iodic, *iodique.*
Iodide, ioduret, *iodure.*
Iodine, *iode.*
Iridescent, *irisé.*

Iris, *iris*.
Iron, *fer*.
Irreducible, *irréductible*.
Irritability, *irritabilité*.
Ischiadic, *ischiatique*.
Ischuretic, *remède pour l'ischurie*.
Isomeric, *isomérique*.
Isomerism, *isomérisme*.
Isomorphism, *isomorphisme*.
Isomorphous, *isomorphe*.
Isothermal, *isotherme*.
Issue, *fonticule*.
Itch, *gale*.
Itch insect, *l'acarus de la gale*.
Ivory, *ivoire*.

J

Jaundice, *jaunisse*.
Jaw-bone, *l'os maxillaire*.
Jaw (fallen), *trismus des enfants*.
Jelly, *gélatine*.
Jelly (vegetable), *pectine*.
Joint, *articulation*.
Joint (stiff), *ankylose*.
Jointed, *articulé*.
Jugular, *jugulaire*.
Jungle fever, *fièvre rémittente de l'Inde*.

K

Kali, *la potasse*.
Kibes, *engelures*.
Kidney, *rein*.
Kidney-shaped, *réniforme*.
Kinic, *quinique*.
Knee, *le genou*.
Knee-housemaids, *hygroma du genou*.
Knee-jointed, *géniculé*.
Knee-pan, *la rotule*.
Knife, *couteau*.
Knot, *nœud*.

L

Labiate, *labié*.
Laboratory, *laboratoire*.
Labour, *travail de l'accouchement*.
Labyrinth, *labyrinthe*.
Lacerated, *déchiré*.
Lachrymal, *lacrymal*.
Laciniated, *lacinié*.
Lacteal, *lacté*.
Lactic, *lactique*.
Lactiferous, *lactifère*.
Lactifuge, *qui fait passer le lait*.
Lancet, *lancette*.
Lardaceous, *lardacé*.
Laryngeal, *laryngé*.
Laryngography, *laryngographie*.
Laryngophony, *son de la voix entendu à travers le stéthoscope comme venant du larynx*.
Laryngotomy, *laryngotomie*.
Lateritious, *qui ressemble à de la brique en poudre*.
Laugh, *rire*.
Laugh (sardonic), *rire sardonique*.
Laurel, *laurier*.
Laxative, *laxatif*.
Laxity, *laxité*.
Lazzaretto, *lazaret*.
Lead, *plomb*.
Leaf, *feuille*.
Leaf stalk, *le pétiole*.
Leanness, *maigreur*.
Leaping ague, *maladie d'Écosse qu'on dit caractérisée par une activité anomale de corps et d'esprit*.
Leather, *cuir*.
Leech, *sangsue*.
Leg, *jambe*.
Leguminous, *légumineux*.
Lenitive, *lénitif*.
Lens, *lentille*.
Lenticular, *lenticulaire*.
Leprosy, *lèpre*.
Leprous, *lépreux*.
Lethal, *mortel*.
Lethargic, *léthargique*.
Lethargy, *léthargie*.
Leucophlegmatic, *leucophlegmatique*.
Lever, *levier*.
Life, *vie*.
Light, *lumière*.
Liliaceous, *liliacé*.
Lily, *lis*.
Lime, *chaux*.
Lime-water, *eau de chaux*.
Linear, *linéaire*.
Lingulate, *en forme de langue*.
Lin seed, *graine de lin*.
Lint, *charpie*.
Lip, *lèvre*.
Liquefacient, *liquéfiant*.
Liquid, *liquide*.
Liquorice, *réglisse*.
Lithectasy, *opération pour ôter la pierre de la vessie*.
Lithic acid, *acide urique*.
Lithology, *lithologie*.
Lithontriptic, *lithontriptique*.
Lithotomy, *lithotomie*.
Lithotripsy, *lithotripsie*.
Lithotrity, *lithotritie*.
Liver, *foie*.
Lividity, *lividité*.
Loathing, *dégoût*.
Lobate, *lobé*.
Loimic, *pestilentiel*.
Loins, *les lombes*.
Lomentaceous, *lomentacé*.
Longevity, *longévité*.
Longing, *caprice d'appétit*.
Loquacity, *loquacité*.
Louse, *pou*.
Lousiness, *phthiriasis*.
Love, *amour*.
Lucid, *lucide*.
Lumbar, *lombaire*.
Lumbo-sacral, *lombo-sacré*.
Lunar caustic, *la pierre infernale*.
Lunatic, *lunatique*.
Lunatic eyes, *ophthalmie périodique*.
Lung, *poumon*.
Lying in, *accouchement*.
Lymph, *lymphe*.
Lymph cataract, *fausse cataracte*.
Lymphatic, *lymphatique*.
Lymphatics, *les lymphatiques*.
Lymphization, *épanchement de lymphe coagulable*.
Lyrate, *en forme de lyre*.

M

Macrobiotic, *macrobiotique*.
Madness, *folie*.
Madness (canine), *rage*.
Magistery, *magistère*.
Magnet, *aimant*.
Magnetic, *magnétique*.
Magnetism, *magnétisme*.
Maize, *maïs*.
Malar, *malaire*.
Malformation, *vice de conformation*.
Malic acid, *acide malique*.
Malignant, *malin, de mauvaise nature*.
Malingerer, *soldat feignant une maladie*.
Malleability, *maléabilité*.
Malleolar, *malléolaire*.
Mammary, *mammaire*.
Mammiform, *mammiforme*.
Mammillary, *mamillaire*.
Maniac, *maniaque*.
March, *marche*.
Margaric, *margarique*
Marrow, *moelle*.
Marsh, *marais*.
Masseteric, *massétérique*.
Masticatory, *masticatoire*.
Mastoid, *mastoïde*.
Matter, *matière, pus*.
Maturative, *maturatif*.
Maturity, *maturité*.
Maxillary, *maxillaire*.
Meal, *farine*.
Mechanical, *mécanique*.
Mechanics, *la mécanique*.
Mechanism, *mécanisme*.
Mediate, *médiat*.
Medicated, *imprégné d'un médicament*.
Medicinal days, *jours critiques*.
Medicinal hours, *heures auxquelles le malade doit prendre le remède*.

Medicine, *médecine.*
Medullary, *médullaire.*
Meloplastic, *qui se rapporte à la restauration de la joue.*
Membranous, *membraneux.*
Meningeal, *méningé.*
Mephitic, *méphitique.*
Mercurial, *mercuriel.*
Mercury, *mercure.*
Mesaraic, *mésaraïque.*
Mesenteric, *mésentérique.*
Mesentery, *mésentère.*
Mesmerism, *mesmérisme.*
Metabolic, *métabolique.*
Metacarpal, *métacarpien.*
Metallic, *métallique.*
Metallic tinkling, *tintement métallique.*
Metalloid, *métalloïde.*
Metameric, *isomérique.*
Metatarsal, *métatarsien.*
Meteorism, *météorisme.*
Meteorology, *météorologie.*
Methodic, *méthodique.*
Metoposcopy, *examen de la physionomie.*
Miasm, *miasme.*
Microcosm, *microcosme.*
Micrometer, *micromètre.*
Midwife, *sage-femme.*
Midwifery, *l'obstétrique.*
Mildew, *champignons parasites.*
Mildew mortification, *gangrène résultant du grain affecté d'ergot.*
Miliary, *miliaire.*
Milk, *lait.*
Milk-blotch, *croûte laiteuse.*
Milk-fever, *fièvre de lait.*
Milk sickness, *sorte de maladie qui se voit aux États-Unis.*
Mind, *esprit.*
Mineralogy, *minéralogie.*
Miscarriage, *avortement.*
Mnemonics, *la mnémonique.*
Mobility, *mobilité.*
Molar, *molaire.*
Molecular, *moléculaire.*
Monad, *monade.*
Monopetalous, *monopétale.*
Monophyllous, *monophylle.*
Monoplastic, *qui ne change pas de forme.*
Monster, *monstre.*
Monthly courses, *les règles.*
Moon, *la lune.*
Moonblindness, *ophthalmie périodique.*
Morbid, *morbide.*
Moribund, *moribond.*
Morioplasty, *autoplastie.*
Morphology, *morphologie.*
Morphonomy, *morphonomie.*
Mortality, *mortalité.*
Mortar, *mortier.*
Mosch, *musc.*
Moss, *mousse.*
Motility, *motilité.*
Motion, *mouvement.*
Motory, *moteur.*
Mould, *fontanelle.*
Mouldiness, *pourriture avec production de nombreux champignons.*
Mouth, *bouche.*
Mouth (sore), *aphthes.*
Mucic, *mucique.*
Mucilaginous, *mucilagineux.*
Muciparous, *mucipare.*
Mucosity, *mucosité.*
Mucous, *muqueux.*
Multangular, *multangulaire.*
Multilocular, *multiloculaire.*
Mummy, *momie.*
Mumps, *parotide, oreillon.*
Muriatic, *muriatique.*
Muscular, *musculaire.*
Musculo-cutaneous, *musculo-cutané.*
Musculo-rachidian, *musculo-rachidien.*
Mushroom, *champignon.*
Musk, *musc.*
Must, *moût.*
Mustard, *moutarde.*
Myology, *myologie.*
Myotomy, *myotomie.*
Myrtiform, *myrtiforme.*

N

Nail, *ongle.*
Naked, *nu.*
Nape of the neck, *nuque.*
Narcotic, *narcotique.*
Nascent, *naissant.*
Naso-palatine, *naso-palatin.*
Natron, *soude.*
Natural, *naturel.*
Natural philosophy, *la physique.*
Nauseant, *nauséeux.*
Navicular, *naviculaire.*
Near-sightedness, *myopie.*
Neck, *cou.*
Necroscopical, *nécroscopique.*
Necrotomy, *dissection.*
Needle, *aiguille.*
Neoplasty, *néoplastie.*
Nephrelminthic, *néphrelminthique.*
Nephritic, *néphrétique.*
Nephrotomy, *néphrotomie.*
Nerve, *nerf.*
Nerveless, *sans nerf.*
Nervine, *nervin.*
Nervous, *nerveux.*
Nervous quinsy, *le globe hystérique.*
Nettle-rash, *urticaire.*
Neurography, *névrographie.*
Neurology, *névrologie.*
Neuropathic, *névropathique.*
Neurotomy, *névrotomie.*
Neur-ypnology, *hypnotisme.*
Neutral, *neutre.*
New disease, *péripneumonie dans l'espèce bovine.*
New leather sound, *bruit de cuir neuf.*
Nicotin, *nicotine.*
Nidulate, *caché comme dans un nid.*
Niger, *nègre.*
Night-blindness, *héméralopie.*
Nightmare, *cauchemar.*
Nipple, *mamelon.*
Nipple shield, *disque d'ivoire pour protéger le mamelon.*
Nirles, *herpès phlycténoïde.*
Nitric, *nitrique.*
Nitrogen, *azote.*
Nitrous, *nitreux.*
Noctambulation, *somnambulisme.*
Nocturnal blindness, *héméralopie.*
Nocturnal emission, *pollution nocturne.*
Node, *nodosité.*
Nodose, *noueux.*
Non-naturals, *choses non naturelles.*
Nose, *nez.*
Nosogeny, *origine des maladies.*
Nosography, *nosographie.*
Nosology, *nosologie.*
Nostril, *narine.*
Nostrum, *arcane.*
Notch, *une dépression.*
Notched, *déprimé.*
Nucleated cell, *cellule à noyau.*
Nut, *noix.*
Nutritious, *nourricier.*
Nutritive, *nutritif.*
Nutritive center, *cellule qui produit une succession de cellules.*
Nymphotomy, *nymphotomie.*

O

Oak-tree, *chêne.*
Oat, *orge.*
Obcordate, *obcordé.*
Obesity, *obésité.*
Object glass, *l'objectif dans une lunette.*
Oblivion, *amnésie.*
Obovate, *obové.*
Obsolete, (en botan.) *imparfaitement développé.*
Obstetric, *obstétrique.*
Obstetrics, *l'obstétrique.*
Obstipation, *constipation.*
Obtundents, *qui a la propriété d'amortir.*
Obtuse, *obtus.*
Occipito-atloid, *occipito-atloïdien.*
Occipito-axoid, *occipito-axoïdien.*
Occult, *occulte.*
Ocular, *oculaire.*
Ocular spectres, *corps imaginaires qui flottent devant les yeux.*
Oculist, *oculiste.*

Ocytocic, *qui accélère l'accouchement.*
Odontalgic, *odontalgique.*
Odontoid, *odontoïde*
Odontology, *odontologie.*
Odoriferous, *odoriférant.*
Œconomy, *économie.*
Œsophageal, *œsophagien.*
Œsophagismus, *spasme de l'œsophage.*
Œsophagotomy, *œsophagotomie.*
Oil, *huile.*
Oinomania, *delirium tremens.*
Ointment, *onguent.*
Oleaginous, *oléagineux.*
Oleic acid, *acide oléique.*
Oleo-resins, *oléo-résines.*
Oleraceous, *légumineux.*
Olfactory, *qui se rapporte à l'odorat.*
Olivaceous, *de couleur olive.*
Omnivorous, *omnivore.*
Omphalo-mesenteric, *omphalo-mésentérique.*
Omphalotomy, *omphalotomie.*
Onanism, *onanisme.*
Oozing tumor of the labium, *tumeur des grandes lèvres, qui rend un fluide aqueux.*
Opacity, *opacité.*
Operculate, *operculé.*
Ophthalmic, *ophthalmique.*
Ophthalmography, *ophthalmographie.*
Opiate, *opiat.*
Opistho-gastric, *opistho-gastrique.*
Oppilation, *obstruction.*
Optic, *optique.*
Optics, *l'optique.*
Orbicular, *orbiculaire.*
Orbit, *orbite.*
Orbital, *orbitaire.*
Orbitar, orbitary, *orbitaire.*
Orcheotomy, *castration.*
Organ, *organe.*
Organic, *organique.*
Organism, *organisme.*
Organogeny, *organogénie.*
Organography, *organographie.*
Organotomy, *organotomie.*
Orgasm, *orgasme.*
Origin, *origine.*
Ornithology, *ornithologie.*
Orthopedic, *orthopédique.*
Oscheal, *scrotal.*
Oscitant, *bâillant.*
Osseous, *osseux.*
Osteogenetic, *ostéogénétique.*
Osteogeny, *ostéogénie.*
Osteography, *ostéographie.*
Osteology, *ostéologie.*
Osteotomist, *forts ciseaux destinés à couper les os du fœtus dans l'utérus.*
Osteotomy, *section d'un os.*
Otacoustic, *acoustique.*
Otic, *otique.*
Otography, otology, *description de l'oreille.*
Otolith, *otolithe.*
Otoplasty, *restauration de l'oreille externe.*
Ototomy, *dissection de l'oreille.*
Ounce, *once.*
Ovale, *ovale.*
Ovarian, *ovarien.*
Ovary, *ovaire.*
Oviduct, *oviducte.*
Oviparous, *ovipare.*
Ovo-viviparous, *ovo-vivipare.*
Oxacid, *oxacide.*
Oxalic acid, *acide oxalique.*
Oxygen, *oxygène.*
Oxyprotein, *oxyprotéine.*
Oyster, *huître.*

P

Pacinian corpuscles, *corpuscules de Pacini.*
Packing-stick, *garrot.*
Pad, *coussin pour les fractures.*
Pædo-nosology, *étude des maladies des enfants.*
Pain, *douleur.*
Pains, *douleurs de l'enfantement.*
Pains (after), *tranchées qui suivent l'accouchement.*
Paint, *fard.*
Painter's colic, *colique des peintres.*
Palate, *palais.*
Palatine, *palatin.*
Palliative, *palliatif.*
Palmar, *palmaire.*
Palmar arch, *l'arcade palmaire.*
Palmate, *palmé.*
Palsy, *paralysie.*
Paludal, *paludéen.*
Panary, *panaire.*
Pancreatic, *pancréatique.*
Pancreatoid, *pancréatoïde.*
Pandemic, *pandémique.*
Panduriform, *en forme de violon.*
Panicle, *panicule.*
Paniculate, *paniculé.*
Pantagogue, *qui évacue toutes les humeurs.*
Panting, *essoufflement.*
Papilionaceous, *papilionacé.*
Paralytic, *paralytique.*
Paralytic stroke, *attaque de paralysie.*
Paralyzers, *subdivision de narcotiques qui produit une sorte de paralysie passagère.*
Parasitical, *parasitique.*
Paregoric, *parégorique.*
Parotid gland, *la parotide.*
Paroxysm, *paroxysme.*
Partite, *divisé.*
Parturient, *en parturition.*
Parturifacient, *qui active l'accouchement.*
Passive, *passif.*
Pathogeny, *pathogénie.*
Pathognomonic, *pathognomonique.*
Pathology, *pathologie.*
Pathological anatomy, *anatomie pathologique.*
Patulous, *béant.*
Pea, *pois.*
Peach, *pêche.*
Pear, *poire.*
Pearl, *perle.*
Pearlash, *un carbonate impur de potasse.*
Pearl white, *le sous-nitrate de bismuth.*
Pectic acid, *acide pectique.*
Pectinate, *pectiné.*
Pectoriloquy, *pectoriloquie.*
Pedicellate, *pédicellé.*
Pedicle, *pédicule.*
Pediculation, *phthiriasis.*
Peduncle, *pédoncule.*
Pedunculate, *pédonculé.*
Pellicle, *pellicule.*
Pelvic, *qui appartient au bassin.*
Pelvi-trochanteric, *qui se rapporte au bassin et au trochanter.*
Pelvimeter, *pelvimètre.*
Pendulous, *pendant.*
Penetrating, *pénétrant.*
Penicilliform, *pénicilliforme.*
Penniform, *penniforme.*
Pepper, *poivre.*
Pepsin, *pepsine.*
Peracute, *suraigu.*
Percolation, *sécrétion animale.*
Perennial, *vivace.*
Perfect, *parfait.*
Perfoliate, *perfolié.*
Pergamenous, *parcheminé.*
Perianth, *périanthe.*
Pericarp, *péricarpe.*
Period, *période.*
Periodical, *périodique.*
Periodicity, *périodicité.*
Periphery, *circonférence.*
Perisperm, *périsperme.*
Peristaltic, *péristaltique.*
Perisystole, *la pause ou intervalle entre une contraction et une dilatation du cœur.*
Peritropal, *péritrope.*
Perkinism, *perkinisme.*
Permeability, *perméabilité.*
Peroneal, *péronier.*
Perry, *poiré.*
Personate, *personé.*
Pertussis, *coqueluche.*
Peruvian bark, *écorce péruvienne.*
Pessary, *pessaire.*
Pestilential, *pestilentiel.*
Petal, *pétale.*
Petiolar, *pétiolaire.*
Petiolate, *pétiolé.*
Petrosal sinus, *sinus pétreux.*

Petrous ganglion, *ganglion pétreux.*
Pewter, *alliage d'antimoine et d'étain.*
Peyer's glands, *glande de Peyer.*
Phanerogamous, *phanérogame.*
Pharmaceutic, *pharmaceutique.*
Pharmacodynamics, *la pharmacodynamique.*
Pharmacology, *pharmacologie.*
Pharmacy, *pharmacie.*
Pharyngeal, *pharyngien.*
Phenomenon, *phénomène.* Phenomena, *phénomènes.*
Phlebolite, *phlébolithe.*
Phlebotomy, *phlébotomie.*
Phlegm, *phlegme.*
Phlegmonoid, *ressemblant au phlegmon.*
Phlegmonous, *phlegmoneux.*
Phlogistic, *phlogistique.*
Phlogisticated air, *gaz nitrogène.*
Phlogotic, *inflammatoire.*
Phlyctenoid, *phlycténoïde.*
Phosphatic, *phosphatique.*
Phosphoric acid, *acide phosphorique.*
Phosphuret, *phosphure.*
Photogenic, *photogénique.*
Photography, *photographie.*
Photometer, *photomètre.*
Phrenic, *phrénique.*
Phrenology *phrénologie.*
Phrensy, *phrénésie.*
Phthisiology, *phthisiologie.*
Phylactery, *amulette.*
Physic, physical, *physique.*
Physician, *médecin.*
Physics, *la physique.*
Physiognomy, *physionomie.*
Phytography, *description des plantes.*
Phytology, *phytologie.*
Phytotomy, *phytotomie.*
Picric acid, *l'acide picrique.*
Picrin, *picrine.*
Picrotoxin, *picrotoxine.*
Pigment cells, *cellules du pigment.*
Pile (galvanic), *pile galvanique.*
Pileous, *pileux.*
Pill, *pilule.*
Pilous, *chevelu.*
Pimple, *papule.*
Pine, *pin.*
Pine-apple, *ananas.*
Pineal gland, *glande pinéale.*
Pinguedinous, *gras.*
Pinnate, *pinné.*
Pinnatifid, *pinnatifide.*
Pisiform, *pisiforme.*
Pistilliferous, *qui porte un pistil.*
Pit of the stomach, *l'épigastre.*
Pituitary *pituitaire.*
Pituitary body, gland, *la glande pituitaire.*
Placebo, *épithète donnée à toute médecine propre plus à plaire qu'à faire du bien au malade.*
Plague, *peste.*
Plague (cold), *la fièvre congestive des États du sud (dans l'Amérique du Nord), où il y a peu de réaction.*
Plaited, *plié.*
Plant, *plante.*
Plantar, *plantaire.*
Plaster, *emplâtre.*
Plastic, *plastique.*
Pledget, *plumasseau.*
Pleurisy, *pleurésie.*
Pleximeter, *plessimètre.*
Plicated, *plié.*
Plugging, *tamponnement.*
Plum, *prune.*
Pluviometer, *pluviomètre.*
Pneumatic, *pneumatique.*
Pneumatic trough, *cuve pneumatique.*
Pneumatics, *la théorie des fluides élastiques.*
Pneumogastric, *pneumogastrique.*
Pneumography, *description des poumons.*
Pneumology, *traité sur les poumons.*
Pneumonic, *pneumonique.*
Pneumonitic, *se rapportant à la pneumonie.*
Pneumotomy, *dissection des poumons.*
Pod, *silique.*
Polar, *polaire.*
Polarity, *polarité.*
Polarized, *polarisé.*
Polymeric, *polymérique.*
Polyplastic, *passant par plusieurs formes.*
Polypoid, *polypoïde.*
Popliteal, *poplité.*
Poppy, *pavot.*
Porcate, *sillonné.*
Porcelainous, *ayant l'aspect de la porcelaine.*
Porosity, *porosité.*
Porotic, *porotique.*
Portal blood, *sang de la veine porte.*
Positive, *positif.*
Posology, *posologie.*
Posset, *lait avec du vin.*
Potash, *potasse.*
Potato, *pomme de terre.*
Potential, *potentiel.*
Pott's disease, *mal de Pott.*
Pouch, *dilatation morbide d'une partie d'un canal.*
Poultice, *cataplasme.*
Powder, *poudre.*
Power (tonic), *irritabilité.*
Pox (French), *syphilis.*
Præmorse, *tronqué.*
Precipitate, *précipité.*
Precocity, *précocité.*
Precursory, *précurseur.*
Predisposing, *prédisposant.*
Pregnancy, *grossesse.*
Prehensile, *adapté pour saisir.*
Prelumbar, *prélombaire.*
Premature, *prématuré.*
Premonitory, *prémonitoire.*
Priapism, *priapisme.*
Prickle, *aiguillon.*
Prickly, *garni d'un aiguillon.*
Prickly heat, *lichen tropicus.*
Primary, *primaire.*
Principle, *principe.*
Prism, *prisme.*
Probang, *baleine qu'on introduit dans l'œsophage.*
Probe, *sonde.*
Procatarctic, *occasionnel.*
Process, *processus.*
Prognostic, *pronostique; pronostic.*
Prolicide, *infanticide.*
Prolific, *prolifique.*
Proligerous, *proligère.*
Prominent, *proéminent.*
Promontory, *promontoire.*
Proof, *essai.*
Prop, *appui.*
Prophylactic, *prophylactique.*
Prostatic, *prostatique.*
Prostrate, *déprimé.*
Proteinous, *qui tient à la protéine.*
Protid, *produit de l'action de la potasse sur la protéine.*
Protopathic, *protopathique.*
Protosalt, *protosel.*
Proximate, *le plus prochain en ordre.*
Proximate cause, *cause prochaine.*
Prune, *prunier.*
Prussian blue, *bleu de Prusse.*
Prussic acid, *acide prussique.*
Prussine, *cyanogène.*
Psoric, *psorique.*
Psychagogues, *médicaments qui rappellent les sens.*
Psychical, *psychique.*
Psychology, *psychologie.*
Pterygo-palatine, *ptérygo-palatin.*
Pterygoid, *ptérygoïde.*
Ptyalism, *ptyalisme.*
Puberty, *puberté.*
Pubic, *pubien.*
Pudic, *qui se rapporte au pudendum.*
Puffiness, *boursouflement.*
Pulmonary, *pulmonaire.*
Pulmonic, *pulmonaire.*
Pulp, *pulpe.*
Pulpy, *pulpeux.*
Pulsative, *pulsatif.*
Pulse, *pouls.*
Pulselessness, *absence de pouls.*
Pultaceous, *pultacé.*
Pumice, *pierre ponce.*
Punctate, *ponctué.*
Punctured wound, *plaie par piqûre.*
Pungent, *piquant.*
Pupil, *la pupille.*

Purblindness, *myopie.*
Purgative, *purgatif.*
Purge, *un purgatif.*
Purging, *qui purge.*
Puriform, *puriforme.*
Purple, *pourpre.*
Purples, *le pourpre, purpura hæmorrhagica.*
Purring tremor, *frémissement cataire.*
Pursiness, *obésité.*
Pustule (malignant), *pustule maligne.*
Putrid, *putride.*
Pyloric, *pylorique.*
Pyogenic, *pyogénique.*
Pyopoietic, *suppuratif.*
Pyramid, *pyramide.*
Pyrethrin, *pyréthrine.*
Pyretic, *pyrétique.*
Pyretology, *pyrétologie.*
Pyrexial, *fébrile.*
Pyriform, *pyriforme.*
Pyrometer, *pyromètre.*

Q

Quack, *charlatan.*
Quadrate, *carré.*
Quadrilobate, *quadrilobé.*
Quarantine, *quarantaine.*
Quartan, *quarte.*
Quaternary, *quaternaire.*
Quickening, *période de la grossesse où l'on commence à sentir l'enfant.*
Quicklime, *chaux vive.*
Quicksilver, *vif-argent.*
Quid pro quo, *succédané.*
Quinary, *quinaire.*
Quince, *cognassier.*
Quinogen, *radical hypothétique des alcaloïdes du cinchona.*
Quinsy, *angine.*
Quintan, *quintane.*
Quotidian, *quotidien.*

R

Rabbit, *lapin.*
Rachidian, *rachidien.*
Radiated, *radié.*
Radicle, *radicule.*
Radio-carpal, *radio-carpien.*
Ramose, *rameux.*
Rancidity, *rancidité.*
Rape, *viol.*
Rash, *teigne.*
Raspberry, *framboisier.*
Raspsound, *bruit de râpe.*
Rational treatment, *traitement rationnel.*
Rattle, *râle.*
Rattles, *râle des agonisants.*
Rattlesnake, *serpent à sonnettes.*
Ray, *rayon.*
Reagent, *réactif.*
Receiver, *récipient.*
Reclination, *abaissement de la cataracte.*
Recrementitial, *recrémentitiel.*
Recurved, *recourbé.*
Red, *rouge.*
Reflex, *réflexe.*
Reflexed, *réfléchi.*
Refrigeratory, *le réfrigérant.*
Regular, *régulier.*
Relapse, *rechute.*
Relaxation, *diminution de la tonicité.*
Remedy, *remède.*
Remittent, *fièvre rémittente.*
Remote, *éloigné, en parlant des causes.*
Repellent, *répercussif.*
Replicate, *replié.*
Resin, *résine.*
Resolvent, *résolutif.*
Respiratory, *respiratoire.*
Resupinate, *renversé.*
Resuscitation, *restauration de personnes mortes en apparence, à la vie.*
Retching, *effort pour vomir non suivi d'effet.*
Reticular, *réticulaire.*
Retiform, *rétiforme.*
Retort, *cornue.*
Retrocedent, *qui rentre en dedans.*
Revellent, *révulsif.*
Revulsive, *révulsif.*
Rhachis, *rachis.*
Rheumatic, *rhumatismal.*
Rheumatism, *rhumatisme.*
Rhinoplastic, *rhinoplastique.*
Rhinorrhaphy, *suture du nez.*
Rhomb, *rhombe.*
Rhomboid, *rhomboïde.*
Rhubarb, *rhubarbe.*
Rhythm, *rhythme.*
Rib, *côte.*
Ribless, *sans force.*
Rice, *riz.*
Rickets, *rachitisme.*
Rigid, *rigide.*
Ring, *anneau.*
Roborant, *fortifiant.*
Rod-shaped, *en forme de verge.*
Roller, *bande roulée.*
Root, *racine.*
Rosacic acid, *acide rosacique.*
Rose, *érysipèle.*
Rose-rash, *roséole.*
Rosin, *colophane.*
Rostrate, *rostré.*
Rosy-drop, *acme rosacea.*
Rotaceous, *en forme de roue.*
Round, *rond.*
Roup, *croup.*
Royal preventive, *lotion consistant en une solution d'acétate de plomb et qu'on vend comme un préservatif pour les affections vénériennes.*
Royal stitch, *point royal, sorte de suture employée jadis pour la cure des hernies.*
Rubefacient, *rubéfiant.*
Rubiginous, *rubigineux.*
Rugose, *rugueux.*
Rupture, *hernie.*
Rust, *rouille.*
Rye, *seigle.*
Rye (spurred), *ergot de seigle.*

S

Sabulous, *sablonneux.*
Sacral, *sacré.*
Sacro-iliac, *sacro-iliaque.*
Sacro-ischiatic, *sacro-ischiatique.*
Sacro-sciatic ligaments, *ligaments sacro-sciatiques.*
Saffron, *safran.*
Sagittate, *sagitté.*
Sago, *sagou.*
St. Anthony's fire, *érysipèle.*
St. Vitus's dance, *chorée.*
Saline, *salin.*
Salival, *salivaire.*
Salivary, *salivaire.*
Salt, *sel.*
Saltpetre, *nitre.*
Salubrious, *salubre.*
Salve, *onguent.*
Salver-shaped, *hypocratériforme.*
Sanable, *curable.*
Sanative, *curatif.*
Sand-bath, *bain de sable.*
Sanguineous, *sanguin.*
Sap, *sève.*
Sapid, *sapide.*
Sarcocarp, *sarcocarpe.*
Sarcology, *sarcologie.*
Sarcomatous, *sarcomateux.*
Sarcotic, *sarcotique.*
Sarcous, *charnu.*
Sarmentose, *sarmenteux.*
Savine, *sabine.*
Saw, *scie.*
Scab, *croûte qui recouvre les ulcères.*
Scabious, *scabieux.*
Scald, *brûlure.*
Scald-head, *porrigo favosa.*
Scale, *squame.*
Scale (dry), *psoriasis.*
Scaly, *squameux.*
Scammony, *scammonée.*
Scandent, *grimpant.*
Scaphoid, *scaphoïde.*
Scapular, *scapulaire.*

Scapulary, *un scapulaire.*
Scar, *cicatrice.*
Scarlet fever, *scarlatine.*
Scarred, *marqué de cicatrices.*
Sciatic, *sciatique.*
Scirrhous, *squirrheux.*
Scissors, *ciseaux.*
Sclerotic, *sclérotique.*
Sclerotic coat, *la sclérotique.*
Scoop, *instrument en forme de cuiller, servant à l'extraction des corps étrangers.*
Scorbutic, *scorbutique.*
Scrobiculate, *qui a des creux, des pertuis.*
Scrofulous, *scrofuleux.*
Scrotiform, *en forme de scrotum.*
Scurf, *furfur, squames.*
Scurvy, *scorbut.*
Scurvy of the Alps, *pellagre.*
Scutiform, *scutiforme.*
Scymetar-shape, *en forme de cimeterre.*
Scyphiform, *en forme de gobelet.*
Sea, *la mer.*
Sealed earth, *terre sigillée.*
Searching, *action de sonder.*
Sebaceous, *sébacé.*
Sebacic, *sébacique.*
Secernents, *capillaires qu'on supposait exister pour opérer la sécrétion.*
Secondary, *secondaire.*
Secundines, *secondines.*
Securiform, *en forme de hache.*
Sedative, *sédatif.*
Sedative salt, *l'acide boracique.*
Seed, *graine.*
Seed-bud, *germe.*
Seed-lobe, *cotylédon.*
Seed-vessel, *péricarpe.*
Seeds (cold), *les semences froides.*
Seeds (hot), *les semences chaudes.*
Segmoid valves, *valvules de l'artère pulmonaire.*
Semeiotics, *la sémiotique.*
Semi-amplexicaul, *semi-amplexicaule.*
Semi-circular, *semi-circulaire.*
Semi-lunar, *semi-lunaire.*
Seminiferous, *séminifère.*
Semiology, *sémiologie.*
Semi-orbicular, *semi-orbiculaire.*
Senses, *les sens.*
Sensibility, *sensibilité.*
Sensory, *sentant.*
Sentient, *sensible.*
Sepal, *sépale.*
Septic, *septique.*
Septicidal, *septicide.*
Serosity, *sérosité.*
Serous, *séreux.*
Serrate, *en scie.*
Sesamoid, *sésamoïde.*
Setaceous, *sétacé.*
Setiform, *en forme de soie.*
Setous, *soyeux.*
Seven days' disease, *maladie de sept jours (on croit que c'est le trismus des enfants).*
Sex, *sexe.*
Sexual, *sexuel.*
Shaft, *style.*
Shaggy, *hérissé.*
Shaking palsy, *paralysie tremblante.*
Shampooing, *massage.*
Sheat, *gaine.*
Sheathing, *engaînant.*
Shedding, *caduc.*
Shedding-teeth, *dents de lait.*
Shell, *coquille.*
Sherbet, *sorbet.*
Shin, *la partie antérieure du tibia.*
Shingles, *herpès zoster.*
Shoot, *rejeton, pousse.*
Shortsightedness, *myopie.*
Shoulder-blade, *l'omoplate.*
Show ou shows, *marquer, en parlant des signes avant-coureurs de l'accouchement.*
Shower-bath, *douche.*
Shrub, *buisson.*
Shuddering, *frissonnement.*
Siccation, *desséchement.*
Siccative, *siccatif.*
Sickness, *maladie, nausée.*
Sigaultian operation, *opération de Sigault, symphyséotomie.*
Sight, *vue, vision.*
Sight by day, *héméralopie.*
Sight by night, *nyctalopie.*
Sight (lateral), *dysopie, difficulté de voir.*
Sigmoid, *sigmoïde.*
Silver, *argent.*
Silvic acid, *acide silvique.*
Sinapism, *sinapisme.*
Sinew, *tendon.*
Sinuate, *sinué.*
Sinuous, *sinueux.*
Sinus, *sinus.*
Sitiology, *théorie des aliments.*
Size, *colle; couenne du sang.*
Skeleton, *squelette.*
Skin, *peau.*
Skin, scarf, *épiderme.*
Skin-bound disease, *enaurcrssement du tissu cellulaire.*
Skull, *crâne.*
Sleep, *sommeil*
Sleep-walking, *somnambulisme.*
Sleeplessness, *insomnie.*
Sling, *écharpe.*
Sloe, *prunier sauvage.*
Slough, *eschare humide.*
Small-pox, *variole.*
Smalt, *émail.*
Smell, *odorat.*
Snake (rattle), *serpent à sonnettes.*
Sneezing, *éternument.*
Snoring, *ronflement.*
Snuffless (morbid), *coryza de mauvaise nature.*
Soap, *savon.*
Soap-berry, *saponaire.*
Sob, *sanglot.*
Soft, *mou.*
Soft palate, *le voile du palais.*
Soft soap, *savon dont la potasse est la base.*
Softening, *ramollissement.*
Solar, *solaire.*
Sole, *la plante du pied.*
Solid, *un solide.*
Solidism, *solidisme.*
Solutive, *laxatif.*
Solvent, *un menstrue.*
Somatic, *somatique.*
Somatology, *somatologie.*
Somnambulism, *somnambulisme.*
Somniferous, *somnifère.*
Somnolency, *somnolence.*
Soot, *suie.*
Soporific, *soporifique.*
Sorbefacient, *absorbant.*
Sore, *ulcère, excoriation.*
Sore mouth, *gangrène de la bouche.*
Sore throat, *angine.*
Soreness, *sensibilité douloureuse d'une partie.*
Sound, *sonde.*
Sound, *un son.*
Sounding, *action de sonder.*
Sow, *truie.*
Spanish fly, *cantharide.*
Spasm, *spasme.*
Spasmodic, *spasmodique.*
Spasmology, *théorie des convulsions.*
Spastic, *spasmodique.*
Spatulate, *spatulé.*
Species, *espèce.*
Specific, *spécifique.*
Spectacles, *lunettes.*
Speech, *parole.*
Speechlessness, *aphonie.*
Speltre, spelter, *zinc.*
Spermatic, *spermatique.*
Spermatopoietic, *qui fait le sperme.*
Spermatozoon, *spermatozoaire.*
Sphenoid, *sphénoïde.*
Spheno-maxillary, *sphéno-maxillaire.*
Spheno-palatine, *sphéno-palatin.*
Sphygmometer, *sphygmomètre.*
Spices, *épices.*
Spikelet, *un épillet.*
Spike-stalk, *rachis.*
Spinal cord, *la moelle épinière.*
Spine, *l'épine (vertébrale).*
Spinous, *épineux.*
Spiracles, *pores.*
Spirit, *esprit, essence.*
Spirit (rectified), *alcool.*
Spirit of bone, *liqueur volatile de corne de cerf.*
Spiroid canal, *aqueduc de Fallope.*
Spirometer, *spiromètre.*
Spit, *crachat.*
Spitting of blood, *hémoptysie.*

Spittle, *salive.*
Splanchnic, *splanchnique.*
Splanchnography, *splanchnographie.*
Splanchnology, *splanchnologie.*
Splanchnopathy, *affection des intestins.*
Spleen, *rate, hypochondrie.*
Splenetic, *splénétique.*
Splenic, *splénique.*
Splint, *attelle.*
Splint-bone, *le péroné.*
Split-cloth, *bandage à six ou huit chefs.*
Sponge-tent, *éponge préparée.*
Spongoid, *spongoïde.*
Spongy, *spongieux.*
Spontaneous, *spontané.*
Sporadic, *sporadique.*
Spotted fever, *fièvre pétéchiale.*
Sprain, *entorse.*
Spreading, *diffus.*
Spunk, *amadou.*
Spur, *éperon.*
Spurge, *épurge.*
Spurious, *faux.*
Spurred, *qui a un éperon.*
Spurred rye, *seigle ergoté.*
Squamous, *squameux.*
Squarrose, *squarreux.*
Squill, *scille.*
Squinancy, *angine tonsillaire.*
Squinting, *strabisme.*
Staff, *cathéter qui sert à guider le bistouri dans l'opération de la taille.*
Stage, *période d'une maladie.*
Staphylorrhaphy, *staphylorrhaphie.*
Sternutatory, *sternutatoire.*
Sthenic, *sthénique.*
Stibious, *antimonial.*
Still, *appareil de distillation.*
Stillate, *un liquide distillé.*
Stipular, *stipulaire.*
Stitch, *point de côté.*
Stocking (laced), *bas lacé.*
Stoloniferous, *stolonifère.*
Stomach, *estomac.*
Stomachic, *stomachique.*
Stone, *calcul.*
Stove, *étuve.*
Strabotomy, *strabotomie.*
Strangalis, *tumeur dure et douloureuse au sein produite par une obstruction au cours du lait.*
Strangury, *strangurie.*
Strap-shaped, *en forme de ligule.*
Straw, *paille.*
Strength, *force, vigueur.*
Strengthening, *fortifiant.*
Striate, *strié.*
Stricture, *rétrécissement.*
Stump, *moignon.*
Stunned, *qui a éprouvé une commotion au cerveau.*
Stupefacient, *stupéfiant.*
Stuttering, *bégayement.*
Styliform, *styliforme.*
Stylo-mastoid, *stylo-mastoïde.*
Stylo-maxillary, *stylo-maxillaire.*
Styloid, *styloïde.*
Styptic, *styptique.*
Subcartilaginous, *presque cartilagineux.*
Subclavian, *sous-clavière.*
Subcutaneous, *sous-cutané.*
Subdiaphragmatic, *sous-diaphragmatique.*
Sublimate, *sublimé.*
Submaxillary, *sous-maxillaire.*
Submental, *sous-mentonnier.*
Submersed, *submergé.*
Suborbitar, *infra-orbitaire.*
Subsalt, *sous-sel.*
Subtepid, *tiède.*
Subulate, *subulé.*
Succinic, *succinique.*
Sucker, *drageon.*
Suckling, *allaitement.*
Sudorific, *sudorifique.*
Sudoriparous, *sudoripare.*
Suet, *suif.*
Suffocative breast-pang, *angine de poitrine.*
Suffumigation, *fumigation.*
Sugar, *sucre.*
Sugar (maple), *érable à sucre.*
Sugar of milk, *lactine.*
Sulcate, *sillonné.*
Sulphur, *soufre.*
Sulphureous, *sulfureux.*
Sulphuret, *sulfure.*
Sulphuric, *sulfurique.*
Sulphurous acid, *acide sulfureux.*
Summer, *été.*
Summer complaint, *diarrhée.*
Summer rash, *lichen tropicus.*
Sun, *soleil.*
Sunburnt, *éphélide.*
Sun-stroke, *coup de soleil.*
Superciliary, *sourcilier.*
Superficial, *superficiel.*
Suppository, *suppositoire.*
Suppressed menses, *suppression des menstrues.*
Suppuratives, *suppuratifs.*
Surfeit, *conséquence d'un excès de manger ou de boire.*
Surgeon, *chirurgien.*
Surgery, *chirurgie.*
Suspended animation, *asphyxie.*
Suspensory, *ce qui suspend; suspensoire.*
Sweat, *sueur.*
Sweet, *doux.*
Swelling, *gonflement.*
Swelling (white), *tumeur blanche.*
Swimming of the head, *vertige.*
Swine-pox, *varicelle.*
Swoon, *syncope.*
Symbols (chemical), *symboles chimiques.*
Symmetrical, *symétrique.*
Symmetry, *symétrie.*
Sympathetic, *sympathique.*
Sympathy, *sympathie.*
Symphyseotomy, *symphyséotomie.*
Symptom, *symptôme.*
Symptomatic, *symptomatique.*
Symptomatology, *symptomatologie.*
Synchronous, *synchronique.*
Syndesmology, *syndesmologie.*
Synosteology, *traité des articulations.*
Synosteotomy, *dissection des articulations.*
Syphiloid, *syphiloïde.*
Syrup, *sirop.*
Systatic, *associé, en parlant des affections nerveuses.*
System, *système.*
Systemic circulation, *circulation du corps, en opposition à la circulation pulmonaire.*

T

Tabid, *qui est en consomption.*
Taciturnity, *taciturnité.*
Tail, *queue.*
Taliacotian operation, *opération pour restaurer les parties perdues.*
Tannic acid, *acide tannique.*
Tape-worm, *ténia.*
Tapping, *paracentèse.*
Tar, *goudron.*
Target-shaped, *en forme de bouclier.*
Tarsal, *tarsien.*
Tartar, *tartre.*
Tartaric acid, *acide tartrique.*
Taste, *goût.*
Tasteless purging-salts, *phosphate de soude.*
Taurin, *taurine.*
Tear, *larme.*
Teat, *le mamelon.*
Teeth, *dents.*
Teething, *dentition.*
Tempering, *trempe.*
Temple, *tempe.*
Temporo-maxillary, *temporo-maxillaire.*
Tenacity, *ténacité.*
Tendril, *vrille.*
Tenotomy, *ténotomie.*
Tent, *tente.*
Tent-sponge, *éponge préparée.*
Teratology, *tératologie.*
Ternary, *ternaire.*
Ternate, *terné.*
Tertian ague, *fièvre tierce.*
Test, *réactif.*
Test (lung), *docimasie pulmonaire.*
Test paper, *papier réactif.*
Testaceous, *testacé.*
Testicle, *testicule.*

Tetanic, *tétanique.*
Tetanine, *strychnine.*
Tetraphyllous, *tétraphylle.*
Tetter (dry), *psoriasis.*
Tetter (humid), *impétigo.*
Thea, *thé.*
Theory, *théorie.*
Thermo-electricity, *thermo-électricité.*
Thermometer, *thermomètre.*
Thieves' vinegar, *vinaigre des quatre voleurs.*
Thigh, *cuisse.*
Thigh bone, *fémur.*
Thirst, *soif.*
Thistle, *chardon.*
Thoracic, *thoracique.*
Thorn, *épine.*
Thought, *pensée.*
Thread, *filament.*
Thread-worm, *ascaride vermiculaire.*
Three-lobed, *trilobé.*
Thrill, *bruissement, frémissement.*
Throat, *la partie antérieure du cou.*
Thrush, *aphthes.*
Thyroid *ou* thyreoid, *thyréoïde.*
Tickling, *chatouillement.*
Tin, *étain.*
Tissue, *tissu.*
Tithonicity, *tithonicité.*
Titubation, *inquiétude, agitation*
Tocology, *tocologie.*
Toe, *orteil.*
Tomentose, *tomenteux.*
Tone, *ton, tonicité.*
Tongue, *langue.*
Tongue (black), *fièvre typhoïde endémique dans les États de l'ouest (Amérique du Nord).*
Tongue-shaped, *en forme de langue.*
Tonic, *tonique.*
Tonicity, *tonicité.*
Tonics, *les toniques.*
Tonsil, *amygdale.*
Tooth. Voy. Teeth.
Toothache, *odontalgie.*
Tooth-rash, *strophulus.*
Tooth-shaped, *en forme de dent.*
Tophaceous, *tophacé.*
Topical, *topique.*
Touch, *le toucher, le tact.*
Touch-me-not, *noli me tangere.*
Touchwood, *amadou.*
Toxicology, *toxicologie.*
Tracheotomy, *trachéotomie.*
Translation of diseases, *métastase.*
Trapeziform, *trapéziforme.*
Traumatic, *traumatique.*
Treacle, *mélasse.*
Tree, *arbre.*
Trefoil, *trèfle.*
Trembles, *le milk sickness.*
Trepanning, *action de trépaner.*
Trephining, *emploi de la tréphine.*
Trial, *essai.*
Tricuspid, *tricuspide.*
Trifid, *trifide.*
Trilobate, *trilobé.*
Trisplanchnic, *trisplanchnique.*
Trocar, *trocart.*
Trochanterian, *trochantérien.*
True, *vrai.*
Truffle, *truffe.*
Truncated, *tronqué.*
Tubercle, *tubercule.*
Tuberosity, *tubérosité.*
Tubular, *tubulaire.*
Tubulated, *tubulé.*
Tunic, *tunique.*
Turbinated, *turbiné.*
Turgid, *gonflé.*
Turning, *version.*
Turpentine, *térébenthine.*
Tutty, *tutie.*
Twinforked, *bifurqué.*
Twining, *volubile.*
Twins, *jumeaux.*
Typhoid, *typhoïde.*

U

Ulcer, *ulcère.*
Ulcerated, *ulcéré.*
Ulmin, *ulmine.*
Ulnar, *cubital.*
Ulotic, *cicatrisant.*
Umbel, *ombelle.*
Umbelliferous, *ombellifère.*
Unciform, *unciforme.*
Undulated, *ondulé.*
Unequal, *inégal.*
Ungulate, *ongulé.*
Uniform, *uniforme.*
Union by the first intention, *réunion par première intention.*
United, *uni.*
Uraniscoplasty, *restauration du voile du palais.*
Uraniscorrhaphy, *staphylorrhaphie.*
Urceolate, *urcéolé.*
Urethroplasty, *restauration de l'urèthre.*
Uric acid, *acide urique.*
Urinal, *urinoir.*
Urinary, *urinaire.*
Uriniferous, *urinifère.*
Urinous, *urineux.*
Urolith, *calcul urinaire.*
Uropoietic, *qui fait l'urine.*
Urous acid, *oxyde urique.*
Uroxanthin, *uroxanthine.*
Uterine, *utérin.*
Uterine fury, *nymphomanie.*

V

Vaccine matter, *vaccin.*
Vaccinic acid, *acide vaccinique.*
Vagino-hysterotomy, *incision du vagin et de l'utérus.*
Valerian, *valériane.*
Valerianic acid, *acide valérianique.*
Valetudinarian, *valétudinaire.*
Vapor bath, *bain de vapeur.*
Vaporisation, *vaporisation.*
Vapors, *les vapeurs, hypochondrie.*
Variciform, *ressemblant à une varice.*
Varicose, *variqueux.*
Variety, *variété.*
Varioloid, *varioloïde.*
Vascular, *vasculaire.*
Vault, *voûte.*
Vaulted, *en voûte.*
Veal skin, *vitiligo.*
Vegetable, *végétal.*
Vegetable jelly, *pectine.*
Vegeto-alkalies, *alcaloïdes.*
Vehicle, *véhicule.*
Veil, *voile.*
Vein, *veine.*
Venereal, *vénérien.*
Venery, *coït.*
Venesection, *saignée.*
Venom, *poison.*
Venous hum, *bruit de diable.*
Ventricle, *ventricule.*
Ventriloquism, *ventriloquisme.*
Verdigris, *vert-de-gris.*
Verjuice, *verjus.*
Vermicular, *vermiculaire.*
Vermiform, *vermiforme.*
Verminous, *vermineux.*
Verrucose, *verruqueux.*
Vertebral disease, *rachitisme.*
Vesicatory, *vésicatoire.*
Vesicle, *vésicule.*
Vesicular, *vésiculaire.*
Vesicular fever, *pemphigus.*
Vessel, *vaisseau.*
Veterinary, *vétérinaire.*
Viability, *viabilité.*
Vibratory, *vibratoire.*
Vidian nerve, *nerf vidien.*
Vigilance, *état de veille prolongée.*
Villous, *villeux.*
Vine, *vigne.*
Vinegar, *vinaigre.*
Violaceous, *violacé.*
Viper, *vipère.*
Virility, *virilité.*
Viscidity, *viscosité.*
Vitreous, *vitré.*
Viviparous, *vivipare.*
Vocal cords, *cordes vocales.*
Voice, *voix.*
Volatility, *volatilité.*
Voltaic pile, *pile de Volta.*
Voltaism, *voltaïsme.*
Voluntary, *volontaire.*
Vomiting, *vomissement.*
Vulnerary, *vulnéraire.*
Vulvo-uterine canal, *vagin.*

W

Waistcoat (strait), *gilet de force.*
Wakefulness, *insomnie.*
Wart, *verrue.*
Warty, *verruqueux.*
Wash, *lotion.*
Washerwoman's scale, *variété de psoriasis diffus.*
Wasting, *dépérissement.*
Watchfulness, *insomnie.*
Water, *eau.*
Water-brash, *pyrosis.*
Water-cure, *hydropathie.*
Water in the head, *hydrocéphale.*
Water-pox, *varicelle.*
Watery gripes, *lientérie.*
Waved, *ondulé.*
Wax, *cire.*
Weaning, *sevrage.*
Web, *toile, membrane.*
Web-eye, *caligo.*
Wen, *tumeur indolente, ordinairement sébacée, tanne.*
Wharton's duct, *canal de Wharton.*
Wheal, *élevure à la peau.*
Wheel-shaped, *en forme de roue.*
Wheezing, *respiration sifflante.*
Whelk, *petit tubercule qui ne suppure pas.*
Whey, *petit-lait.*
White gum, *strophulus.*
White leg, *phlegmatia alba dolens.*
White of the eye, *blanc de l'œil.*
White swelling, *tumeur blanche.*
Whites, *leucorrhée.*
Whitlow, *paronychie.*
Whooping-cough, *coqueluche.*
Whorl, *verticille.*
Wildfire rash, *strophulus volaticus.*
Wind, *vent.*
Wind contusion, *prétendue contusion par le vent du boulet.*
Windy, *flatulent.*
Wine, *vin.*
Wing, *aile.*
Winged, *ailé.*
Winter, *hiver.*
Wolffian body, *corps de Wolff.*
Womb, *matrice.*
Wood, *bois.*
Woods, *les bois sudorifiques.*
Woolly, *laineux.*
Worm, *ver.*
Worm disease, *helminthiase.*
Worm fever, *fièvre vermineuse.*
Worm (Guinea), *ver de Guinée.*
Wormseed, *aux États-Unis, graine du chenopodium anthelminthicum; en Angleterre, fleurs, sommités et graine de l'artemisia santonica.*
Wormwood, *absinthe.*
Woulfe's apparatus, *appareil de Woulfe.*
Wound, *blessure.*
Wrench, *entorse.*
Wrinkle, *ride.*
Wrinkled, *ridé.*
Wrist, *carpe.*
Wry neck, *torticolis.*

X

Xanthic acid, *acide xanthique.*
Xanthin, *xanthine.*
Xanthophyll, *xanthophylle.*
Xiphoid, *xiphoïde.*

Y

Yawning, *bâillement.*
Yeast, *ferment.*
Yellow, *jaune.*
Yellow fever, *fièvre jaune.*
Yellow-wash, *lotion où entre le sublimé corrosif.*
Yoked, *conjugué.*
Yolk, *vitellus.*

Z

Zaffran, *safran.*
Zincoid, *zincoïde.*
Zincous element, *l'élément positif d'un composé, par opposition à* chlorous element, *ou élément négatif.*
Zingiber, *gingembre.*
Zoochymy, *zoochimie.*
Zoocyst, *hydatide.*
Zoology, *zoologie.*
Zootomy, *zootomie.*
Zygomatic, *zygomatique.*

GLOSSAIRE ITALIEN.

A

Abarticolazione, *abarticulation.*
Abbagliamento, *éblouissement.*
Abbassamento, *abaissement.*
Abbassatore, *abaisseur.*
Abbattimento, *abattement.*
Abboccamento, *anastomose.*
Abbominazione, *dégoût.*
Abbrividire, *frissonnement.*
Abbrunare, *hâler.*
Abduttore, *abducteur.*
Abduzione, *abduction.*
Aberrazione, *aberration.*
Abete, *pinus abies.*
Abirritazione, *abirritation.*
Abitare, *cohabiter.*
Abitazione, *habitation.*
Abito, abitudine, *habitude.*
Ablattazione, *sevrage.*
Ablazione, *ablation.*
Abnormalità, *anomalie.*
Abnorme, *anomal.*
Abolizione, *abolition.*
Abomaso, *le quatrième ventricule chez les ruminants.*
Abortire, *avorter.*
Abortivo, *abortif.*
Aborto, *avortement.*
Abrasione, *abrasion.*
Abrotano, *aurone.*
Abscissione, *abscission.*
Abstemio, *abstème.*
Acaggio (noce d'), *noix d'acajou.*
Acanto, *acanthe.*
Acaro, *acarus.*
Acatarsia, *acatharsie.*
Accapacciamento, *coryza.*
Accasciare, *débiliter.*
Accatarrare, *être pris de catarrhe.*
Accavalcamento, *chevauchement.*
Accavalcare, *chevaucher.*
Accelerato, *accéléré.*
Acceleratore, *accélérateur.*
Accelerazione, *accélération.*
Accensione, *sentiment de chaleur à la tête.*
Acceso, *vultueux.*
Accessione, accesso, *accès.*
Accessorio, *accessoire.*
Acchetativo, *sédatif.*
Acciacco, *infirmité.*
Acciajato, *chalybé.*
Acciajo, *acier.*
Accidentale, *accidentel.*
Accidente, *accident.*
Acclimamento, acclimatizzamento, *acclimatement.*
Accompagnamento, *accompagnement.*
Accoppiamento, *accouplement.*
Accrescimento, *croissance.*
Acefalia, *acéphalie.*
Acefalo, *acéphale.*
Acefalocisto, *acéphalocyste.*
Acerbezza, acerbità, *astringence.*
Acerbo, *acerbe, astringent.*
Acescente, *acescent.*
Acescenza, *acescence.*
Acetabolo, *acétabule.*
Acetato, *acétate.*
Acetico, *acétique.*
Acetile, *acétyle.*
Aceto, *vinaigre.*
Acetone, *acétone.*
Acetosella, *oseille.*
Acetosità, *acidité.*
Acetoso, *acéteux.*
Achena, *akène.*
Achille (tendine d'), *tendon d'Achille.*
Acianoblessia, *impossibilité de voir la couleur bleue.*
Acidezza, *acidité.*
Acidi dello stomaco, *acidités stomacales.*
Acidifaciente, *acidifiant.*
Acidificabile, *acidifiable.*
Acidificazione, *acidification.*
Acido, *acide.*
Acidulo, *acidule.*
Acinesia, *acinésie.*
Acino, *acinus.*
Acmastica (febbre), *fièvre acmastique.*
Acolia, *acholie.*
Aconitico, *aconitique.*
Aconitina, aconitino, *aconitine.*
Aconito, *aconit.*
Accora, acore, *achores.*
Acosmia, *acosmie.*
Acotiledone, *acotylédon.*
Acqua, *eau.*
Acquatico, *aquatique.*
Acqua triacale, *eau thériacale.*
Acquavitale, *limonade préparée avec l'acide sulfurique.*
Acquavite, *eau-de-vie.*
Acqua alle gambe, *eaux aux jambes.*
Acqueo (umore), *humeur aqueuse*
Acquidotto, *aqueduc.*
Acquisito, *acquis.*
Acquitrino, *marais.*
Acquosità, *aquosité.*
Acquoso, *aqueux.*
Acre, *âcre.*
Acredine, *acrimonie.*
Acrimoniaco, acrimonioso, *âcre.*
Acrisia, *acrisie.*
Acrocordo, *acrochordon.*
Acroja, *pâleur.*
Acromatopsia, *impuissance de discerner certaines couleurs.*
Acromiale, *acromial.*
Acromio, *acromion.*
Acromio coracoideo, *acromio-coracoïdien.*
Acroteriasmo, *amputation des membres.*
Aculeato, *garni d'aiguillons.*
Aculeo, *aiguillon.*
Acuminato, *acuminé.*
Acustica, *l'acoustique.*
Acustico, *acoustique.*
Acutezza, *acuité.*
Acuto, *aigu.*
Addestrare, *dresser un cheval.*
Addolcitivo, *adoucissant.*

Addominale, *abdominal.*
Addomine, addome, *abdomen.*
Adduttore, *adducteur.*
Adduzione, *adduction.*
Adenalgia, *adénalgie.*
Adenitide, *adénite.*
Adenofaringeo, *adéno-pharyngien.*
Adenofaringite, *inflammation des amygdales et du pharynx.*
Adenofima, *tumeur glandulaire.*
Adenologia, *adénologie.*
Adenomeningeo, *adéno-méningé.*
Adenonervoso, *adéno-nerveux.*
Adenosclerosi, *induration des glandes.*
Adenoso, *glanduleux.*
Adenottalmia, *inflammation des follicules de Meibomius.*
Adepto, *adepte.*
Aderenza, *adhérence.*
Adesione, *adhésion.*
Adesivo, *adhésif.*
Adiaforo, *indifférent.*
Adinamia, *adynamie.*
Adinamico, *adynamique.*
Adipe, *graisse.*
Adipo-celluloso, *adipo-celluleux.*
Adipocera, *adipocire.*
Adiposo, *adipeux.*
Adipsia, *manque de soif.*
Adjuvante, *adjuvant.*
Adnato, *qui est appliqué sur.*
Adolescente, *adolescent.*
Adolescenza, *adolescence.*
Adoppiamento, *narcotisme.*
Adoppiato, *narcotisé.*
Adragante, *adragant.*
Adulterazione, *sophistication.*
Adulto, *adulte.*
Adustione, *adustion.*
Adusto, *aduste.*
Adventiccio, adventizio, *adventice.*
Aereo, *gazeux.*
Aerifero, *aérifère.*
Aerofobia, *aérophobie.*
Afa, *essoufflement.*
Aferesi, *aphérèse.*
Affanno, *anhélation.*
Affettivo, *affectif.*
Affezione, *affection.*
Affibulare, *infibuler.*
Affievolimento, *affaiblissement.*
Affinità, *affinité.*
Affluente, *affluent.*
Afflusso, *afflux.*
Affralare, *abattre les forces.*
Affralimento, *maladie du cheval dans laquelle le muscle ilio-abdominal forme une corde qui sépare le flanc*
Affusione, *affusion.*
Afonia, *aphonie.*
Afrezza, *âcreté.*
Afro, *âcre*
Afrodisiaco, *aphrodisiaque.*
Afta, *aphthe.*
Aftoso, *aphtheux.*
Agamia, *agamie.*
Agamo, *agame.*
Agarico, *agaric.*
Agente, *agent.*
Agerasia, *conservation des forces dans la vieillesse.*
Agglutinare, *agglutiner.*
Agglutinativo, *agglutinatif.*
Agglutinazione, *agglutination.*
Aggravare, *aggraver*
Aggregato, *agrégé.*
Agitazione, *agitation.*
Aglio, *ail.*
Agno, *bubon.*
Ago, *aiguille.*
Agonia, *agonie.*
Agopuntura, *acupuncture.*
Agripnia, *insomnie.*
Agro, *aigre.*
Agrodolce, *aigre-doux.*
Aguzzo, *aigu, pointu.*
Ajutante, ajutatore, *un aide.*
Ala, *aile.*
Alato, *ailé.*
Albero, *arbre.*
Albicocca, *abricot.*
Albinia, albinismo, *albinisme.*
Albino, *albinos.*
Albugine, *albugo.*
Albugineo, *albuginé.*
Albumina, *albumine.*
Albuminoso, *albumineux.*
Alburno, *aubier.*
Alcalescenza, *alcalescence.*
Alcali, *alcali.*
Alcalimetro, *alcalimètre.*
Alcalinità, *alcalinité.*
Alcalino, *alcalin.*
Alchimia, archimia, *alchimie.*
Alcool, *alcool.*
Alcoolato, *alcoolat.*
Alcoolico, *alcoolique.*
Alcoolizzato, *alcoolisé.*
Alena, *haleine.*
Alessifarmaco, *alexipharmaque.*
Alessipiretico, *alexipyrétique.*
Alezo, *alèse.*
Alfo, *alphos.*
Algalia, *algalie.*
Algido, *algide.*
Alienato, *aliéné.*
Alienazione, *aliénation.*
Alimentare, *alimentaire.*
Alimento, *aliment.*
Alito, *haleine.*
Alittica, *l'aliptique.*
Alituoso, *halitueux.*
Allacciatura, *ligature.*
Allantoico, *allantoïque.*
Allantotossico, *poison des boudins.*
Allattamento, *allaitement.*
Allegamento dei denti, *agacement des dents.*
Alleviamento, *soulagement.*
Allopatia, *allopathie.*
Allotriofagia, *allotriophagie.*
Allucinato, *halluciné.*
Allucinazione, *hallucination.*
Allungato(midollo), *moelle allongée.*
Aloetico, *aloétique.*
Alopecia, *alopécie.*
Alotecnia, *halotechnie.*
Alterante, *altérant.*
Alterazione, *altération.*
Alterno, *alterne.*
Alto d'avanti, *se dit d'un cheval dont la hauteur, depuis le sommet des épaules, dépasse la mesure de deux têtes et demie.* Alto di monta, *se dit d'un cheval dont les jambes sont trop longues.* Alto calzato, *haut-chaussé.*
Altrice (facoltà), *faculté nutritive.*
Alumen, *alun.*
Alumina, *alumine.*
Aluminio, *aluminium.*
Alveolare, *alvéolaire.*
Alveolo, *alvéole.*
Alvino, *alvin.*
Alvo, *ventre.*
Amalgama, *amalgame.*
Amanita, *amadou.*
Amarezza, *amertume.*
Amarito, *rendu amer.*
Amaro, *amer.*
Amaurosi, *amaurose.*
Ambiare, *aller à l'amble.*
Ambidestro, *ambidextre.*
Ambiente, *ambiant.*
Ambio, *amble.*
Ambliopia, *amblyopie.*
Ambra, *ambre.*
Ambulante, *ambulant.*
Ambustione, *brûlure.*
Amenia, *absence des règles*
Amenorrea, *aménorrhée.*
Amentaceo, *amentacé.*
Amente, *fou.*
Amido, *amidon.*
Amigdala, *protubérance ronde de la superficie inférieure du cerveau.*
Amigdale, *les amygdales.*
Amigdalina, *amygdaline.*
Amigdalite, *amygdalite.*
Ammacamento, ammacatura, *contusion.*
Ammalato, *malade.*
Ammicamento, *clignotement.*
Ammoniaca, *ammoniaque.*
Ammoniacale, *ammoniacal.*
Ammoniaco, *ammoniac.*
Ammonio, *ammonium.*
Ammoniuro, *ammoniure.*
Amnio, *amnios.*
Amomo, *amome.*
Amore, *amour.*
Amorfo, *amorphe.*
Amplessatile, *amplexatile.*
Amplessicaule, *amplexicaule.*
Ampolla, *ampoule.*
Amputare, *amputer.*
Amputazione, *amputation.*
Amuleto, *amulette.*

Anabrochismo, *anabrochisme.*
Anacatartico, *anacathartique.*
Anafrodisia, *anaphrodisie.*
Analessia, *restauration des forces.*
Analettico, *analeptique.*
Analgico, *anodin.*
Analisi, *analyse.*
Analitico, *analytique.*
Analogia, *analogie.*
Anamnestico, *anamnestique.*
Ananasse, ananasso, *ananas.*
Anaplerotico, *anaplérotique.*
Anasarca, *anasarque.*
Anastomosi, *anastomose.*
Anastomotico, *anastomotique.*
Anatome, anatomia, *anatomie.*
Anatomico, *anatomique.*
Anatomista, *anatomiste.*
Ancajone, *cheval qui a une des hanches plus basse que l'autre.*
Anchiloblefaro, anciloblefaro, *ankyloblépharon.*
Anchiloglosso, anciloglosso, *ankyloglosse.*
Anchilope, *anchilops.*
Anchilosi, ancilosi, *ankylose.*
Ancilotomia, *section d'une ankylose.*
Anciroide, *ancyroïde.*
Ancone, *coude.*
Anconeo, *anconé.*
Andare in caldo, *venir en chaleur.*
Andasso, *constitution épidémique.*
Andatura, *marche, en parlant du cheval.*
Andirivieni, *replis.*
Androgino, *androgyne.*
Anelante, *essoufflé.*
Anelito, *essoufflement.*
Anello, *anneau.*
Anemasi, anemasia, anemia, *anémie.*
Anemo, *exsangue.*
Anemometro, *anémomètre.*
Anencefalo, *anencéphale.*
Anestesia, *anesthésie.*
Anetico, *calmant.*
Aneuria, *aneurie.*
Aneurisma, *anévrysme.*
Aneurismale, *anévrysmal.*
Anfiartrosi, *amphiarthrose.*
Angeiologia, *angiologie.*
Angeiorrea, *hémorrhagie passive.*
Angelica, *angélique.*
Angiectasia, *angiectasie.*
Angina, *angine.*
Anginoso, *angineux.*
Angiocarpe, *angiocarpe.*
Angioplania, *irrégularité des vaisseaux dans leur disposition.*
Angiospermo, *angiosperme.*
Angiotenico, *angioténique.*
Angolare, *angulaire.*
Angolo, *angle.*
Angoscia, angoscio, *angoisse.*
Anguilla, *anguille.*
Anguinaglia, anguinaja, *aine.*
Angustazione. *rétrécissement.*
Angustia, *anxiété.*
Angustara, *angusture.*
Anice, *anis.*
Anidrosi, *anidrose.*
Anima, *âme.*
Animalculo, *animalcule.*
Animale, *animal.*
Animaletto, animalicolo, *animalcule.*
Animalicolismo, *animalculisme.*
Animalità, *animalité.*
Animalizzazione, *animalisation.*
Animazione, *animation.*
Animismo, *animisme.*
Annesso, *annexe, accessoire.*
Annuale, *annuel.*
Ano, *anus.*
Anodinia, *anodynie.*
Anodino, *anodin.*
Anomalia, *anomalie.*
Anomalo, *anomal.*
Anoressia, *anorexie.*
Anosfresia, *anosphrésie.*
Ansa, *anse.*
Ansamento, ansata, *asthme.*
Anserina (pelle), *chair de poule.*
Ansietà, *anxiété.*
Antagonismo, *antagonisme.*
Antagonista, antagonistico, *antagoniste.*
Antelice, *anthélix.*
Antelmintico, *anthelminthique.*
Antenna, *antenne.*
Antera, *anthère.*
Anteversione, *antéversion.*
Antiacido, *antiacide.*
Antiafrodisiaco, *anaphrodisiaque.*
Antiartritico, *antiarthritique.*
Antibracciale, *qui appartient à l'avant-bras.*
Antibraccio, *avant-bras.*
Anticanceroso, *anticancéreux.*
Antidissenterico, *antidysentérique.*
Antidotario, *antidotaire.*
Antidoto, *antidote.*
Antifisico, *antiphysique.*
Antiflogistico, *antiphlogistique.*
Antilatteo, *antilaiteux.*
Antilobio, *antilobe.*
Antimoniato, *antimonié.*
Antimonio, *antimoine.*
Antinefretico, *antinéphrétique.*
Antipatia, *antipathie.*
Antiperistaltico, *antipéristaltique.*
Antiprostata, *glande de Cowper.*
Antipsorico, *antipsorique.*
Antiputrido, *antiputride.*
Antiscorbutico, *antiscorbutique.*
Antiseptico, antisettico, *antiseptique.*
Antisifilitico, *antisyphilitique.*
Antispasmodico, *antispasmodique.*
Antitrago, *antitragus.*
Antivenereo, *antivénérien.*
Antoforo, *anthophore.*
Antologia, *anthologie.*
Antrace, *anthrax.*
Antracosi, *charbon de l'œil.*
Antro, *antre.*
Antro d'Igmoro, *antre d'Highmore.*
Antropochimia, *anthropochimie.*
Antropofagia, *anthropophagie.*
Antropofago, *anthropophage.*
Antropologia, *anthropologie.*
Anulare, anulario, *annulaire.*
Aorta, *aorte.*
Aortare, *avorter.*
Aortico, *aortique.*
Apatia, *apathie.*
Apatico, *apathique.*
Ape, *abeille.*
Apepsia, *apepsie.*
Aperiente, aperitivo, *apéritif.*
Apetalo, *apétale.*
Apiressia, *apyrexie.*
Apiretico, *apyrétique.*
Apnea, *apnée.*
Apocrustico, *répercussif.*
Apofisi, *apophyse.*
Apoflemmatismo, *expulsion de la pituite.*
Aponeurosi, *aponévrose.*
Aponeurotico, *aponévrotique.*
Apoplessia, *apoplexie.*
Apopletico, *apoplectique.*
Apostasi, *dépôt.*
Apostema, *abcès.*
Apozema, *apozème.*
Appannato, *obscurci.*
Apparecchio, *appareil.*
Appendice, *appendice.*
Appendicola, *petit appendice.*
Appestare, *donner la peste.*
Appetenza, *appétence.*
Appetito, *appétit.*
Applicazione, *application.*
Approssimazione, *rapprochement.*
Aracnoide, *arachnoïde.*
Aragni, *araignées.*
Arancia, *orange.*
Araneo (polso), *pouls filiforme.*
Arborescente, *arborescent.*
Arcano, *arcane.*
Arcato, *arqué.*
Archeo, *archée.*
Archetto, *cerceau pour garantir un membre fracturé.*
Archiatro, *archiatre.*
Archimia, *alchimie.*
Arco, *arc.*
Arctazione, arctitudine, *rétrécissement; constipation.*
Arcuato, *arqué.*
Arcuazione, *courbure.*
Ardente, *ardent.*
Ardore, *ardeur.*
Arefazione, *aréfaction.*
Areola, *aréole.*
Areometro, *aréomètre.*
Argento, *argent.*
Argomento, *clystère.*
Aria, *air.*
Aridità, *aridité.*
Arido, *aride.*

Arillo, *arille.*
Ariteno-epiglottico, *aryténo-épiglottique.*
Armarsi, *se défendre, en parlant d'un cheval.*
Aroma, aromo, *arome.*
Aromatico, *aromatique.*
Arrizo, *arrhize.*
Arrostimento, *torréfaction.*
Arseniato, *arséniate.*
Arsenicale, *arsenical.*
Arsenico, *arsenic.*
Arsenioso, *arsénieux.*
Arseniuro, *arséniure.*
Arsiccia (lingua), *langue brûlée, noire.*
Artemisia, *armoise.*
Arteria, *artère.*
Arteriologia, *artériologie.*
Arterioso, *artérieux.*
Arteriotomia, *artériotomie.*
Arti, *membres.*
Articolo, *articulation.*
Articolare, *articulaire.*
Articolazione, *articulation.*
Artificiale, *artificiel.*
Artralgia, *arthralgie.*
Artrite, *arthrite.*
Artritico, *arthritique.*
Artrodia, *arthrodie.*
Artrodiale, *arthrodial.*
Artrodinia, *arthrodynie.*
Ascaride, *ascaride.*
Ascella, *aisselle.*
Ascellare, *axillaire.*
Ascesso, *abcès.*
Ascite, *ascite.*
Ascitico, *ascitique.*
Ascoltazione, *auscultation.*
Asma, *asthme.*
Asmatico, *asthmatique.*
Asparagina, *asparagine.*
Asparago, *asperge.*
Asperità, *aspérité.*
Aspettante, *expectant.*
Aspettazione, *expectation.*
Aspirazione, *inspiration.*
Asportazione, *ablation.*
Aspro, *âpre.*
Assagio, *action de déguster.*
Assazione, *assation.*
Asse, *axe.*
Assenzio, *absinthe.*
Assicella, *attelle.*
Assidente, *accessoire.*
Assimilazione, *assimilation.*
Assoide, *axoïde.*
Assoido-atloideo, *axoïdo-atloïdien.*
Assorbente, *absorbant.*
Assorbimento, *absorption.*
Assuefare, *habituer.*
Astato, *hasté.*
Astemio, *abstème.*
Astenia, *asthénie.*
Astenico, *asthénique.*
Astergente, *abstergent.*
Astersione, *action abstergente.*
Astersivo, *abstersif.*
Astinenza, *abstinence.*
Astragalo, *astragale.*
Astringente, *astringent.*
Astrizione, *astriction.*
Atassia, *ataxie.*
Atassico, *ataxique.*
Ateroma, *athérome.*
Ateromatoso, *athéromateux.*
Atipico, *atypique.*
Atlante, atlanzio, *atlas.*
Atletico, *athlétique.*
Atloide, *atlas.*
Atloido-assoideo, *atloïdo-axoïdien.*
Atmosfera, *atmosphère.*
Atmosferico, *atmosphérique.*
Atocia, *inhabileté à la conception.*
Atomismo, *atomisme.*
Atomistico, *atomistique.*
Atomo, *atome.*
Atonia, *atonie.*
Atonico, *atonique.*
Atrabilare, atrabilioso, *atrabilaire.*
Atrabile, *atrabile.*
Atresia, *atrésie.*
Atrofia, *atrophie.*
Atrofico, *atrophique.*
Atropina, atropio, *atropine.*
Attarantato, *atteint de tarentisme.*
Attenuante, *atténuant.*
Attenuazione, *atténuation.*
Attenzione, *attention.*
Atti, *actes.*
Attitudine, *attitude.*
Attività, *activité.*
Attivo, *actif.*
Attrappamento, *claudication chez le cheval, par inflammation du tissu réticulaire du pied.*
Attrattivo, *attractif.*
Attrazione, *attraction.*
Attrizione, *attrition.*
Attuale, *actuel.*
Auditivo, *auditif.*
Aumento, *augment.*
Aureola, *auréole.*
Auricula, *oreille externe.*
Auriculare, *auriculaire.*
Auriginoso, *ictérique.*
Ausiliario, *auxiliaire.*
Austero, *astringent.*
Austo, *potion.*
Autocrazia, *autocratie.*
Automatico, *spontané.*
Autopsia, autossia, *autopsie.*
Autunno, *automne.*
Avena, *avoine.*
Aversione, *aversion.*
Avorio, *ivoire.*
Avulsione, *avulsion.*
Avvelenamento, *empoisonnement.*
Asafia, *asaphie.*
Azigo, *azygos.*
Azimo, *azyme.*
Azione, *action.*
Azotato, *azotate.*
Azotico, *azotique.*
Azoto, *azote.*
Azzurro, *bleu.*
Azzurro di Prussia, *bleu de Prusse.*

B

Bacca, *baie.*
Baccello, *légume.*
Bacchie, *taches rouges; couperose.*
Baccinella, *bassinet.*
Bacino, *bassin.*
Bagliore, *obscurcissement de la vue.*
Bagno, *action de se baigner.*
Bagnuolo, *le liquide du bain.*
Bajo, *bai.*
Balanitide, *balanite.*
Balano, *pessaire; gland de chêne.*
Balausta, *balauste.*
Balbettamento, balbuzie, *bégayement.*
Balia, *nourrice.*
Ballo di S. Vito, *chorée.*
Balsamico, *balsamique.*
Balsamo, *baume.*
Balzano, *balzan.*
Bambino, *enfant.*
Banca d'Ippocrate, *banc d'Hippocrate.*
Barba, *barbe.*
Barbone, *étranguillon.*
Barbugliamento, *balbutiement.*
Barbuto, *barbu.*
Bardana, *bardane.*
Baregina, *barégine.*
Bario, *baryum.*
Barometrico, *barométrique.*
Barometro, *baromètre.*
Barra, *bâillon.*
Barra, *prolongement de la symphyse du pubis qui diminue le détroit périnéal du bassin.*
Barrare una vena, *barrer une veine.*
Barre (vétér.), *les barres.*
Base, *base.*
Basigeno, *basigène.*
Basigino, *basigyne.*
Basilare, *basilaire.*
Basilica (vena), *veine basilique.*
Basiofaringeo, *basio-pharyngien.*
Basioglosso, *basio-glosse.*
Bassorina, *bassorine.*
Basso-ventre, *bas-ventre.*
Bastardigia, *abâtardissement.*
Batassare, *produire le ballottement dans le toucher.*
Batraco, *grenouillette.*
Battere il fianco, *haleter (en parlant des animaux).*
Batteria elettrica, *batterie électrique.*
Battigia, *épilepsie.*
Battito, *tremblement, battement de cœur.*
Battitura, *battiture.*
Battuta, *battement.*

Bava, *bave.*
Bdellometro, *bdellomètre.*
Becco, *bec.*
Becco a cucchiajo, *processus cochléariforme.*
Bechico, *béchique.*
Belladonna, *belladone.*
Belletto, *fard.*
Belzuino, *benjoin.*
Benda, *bande.*
Beneficio di natura, *diarrhée.*
Benignità, *bénignité.*
Benigno, *bénin.*
Benzoato, *benzoate.*
Benzoico, *benzoïque.*
Benzoino, bengioino, bengiuì, *benjoin.*
Berretta d'Ippocrate, *bonnet d'Hippocrate.*
Bevanda, *boisson.*
Bezioli, *sorte de fausses lunettes pour redresser les yeux des enfants louches.*
Bezuarro, *bézoar.*
Bianchire, *enlever une partie de la sole à un cheval.*
Bianco, *blanc.*
Bianco di balena, *blanc de baleine.*
Bicipitale, *bicipital.*
Bicipite, *biceps.*
Bicorno, *bicorne.*
Bieta, bietola, *bette.*
Bifero, *bifère.*
Bifido, *bifide.*
Biforcato, *bifurqué.*
Biforcazione, *bifurcation.*
Bilabiato, *bilabié.*
Bilancia, *balance.*
Bile, *bile.*
Bilenco, *rachitique.*
Biliare, *biliaire.*
Bilioso, *bilieux.*
Bilobato, *bilobé.*
Bilombare, *bilombaire.*
Bimano, *bimane.*
Binato, *biné.*
Binocolo, *binocle.*
Biodesmo, *lien de la vie.*
Biodinamica, *biodynamique.*
Biologia, *biologie.*
Bipede, *bipède.*
Bircio, *myope.*
Birra, *bière.*
Bisale, *bisel.*
Bisannuale, *bisannuel.*
Biscottino, *biscotin.*
Biscotto, *biscuit.*
Bismuto, *bismuth.*
Bisogno, *besoin.*
Bistorta, *bistorte.*
Bisturì, *bistouri.*
Bitorzoletto, *bouton.*
Bitume, *bitume.*
Bivalvo, *bivalve.*
Biventre, *digastrique.*
Blastemo, *blastème.*
Blasto, *blaste.*
Blastodermo, *blastoderme.*
Blefaritide, *blépharite.*
Blefaroptosi, *procidence de la paupière.*
Blennorragia, *blennorrhagie.*
Blennorragico, *blennorrhagique.*
Blennorrea, *blennorrhée.*
Blesizie, *blésité.*
Bleso, *celui qui est affecté de blésité.*
Bocca, *bouche.*
Boccia di Leydà, *bouteille de Leyde.*
Boleto, *bolet.*
Bolimia, *bolimie.*
Bolla, *bulle.*
Bollimento, *ébullition.*
Bolloso, *bulleux.*
Bolo, *bol.*
Bolsaggina, bolsina, *pousse(cheval).*
Bolso, *poussif.*
Borato, *borate.*
Borbogliamento, borboglio, *borborygme.*
Borico, *borique.*
Boro, *bore.*
Borrace, *borax.*
Borraggine, *bourrache.*
Borsa, *bourse.*
Borse mucose, *bourses muqueuses.*
Borsetta del fiele, *vésicule du fiel.*
Botanica, *la botanique.*
Botanico, *botanique.*
Botricefalo, *bothriocéphale.*
Botrio, *bothrion.*
Bottone, *bouton.*
Bottone di fuoco, *bouton de feu.*
Bozza, bozzolo, *tumeur.*
Bracciale, *brachial.*
Braccio, *bras.*
Brachiale, *brachial.*
Brachiere, *brayer.*
Brachiocefalico, *brachio-céphalique.*
Bradipepsia, *bradypepsie.*
Branchia, *branchie.*
Branchiale, *branchial.*
Brattea, *bractée.*
Bratteola, *bractéole.*
Breve, *court.*
Briglia, *bride.*
Brina, *bruine.*
Brionia, *bryone.*
Brividio, *frisson court.*
Brivido, *frisson, répugnance.*
Brodo, *jus, bouillon.*
Bromato, *bromate.*
Bromatologia, *traité des aliments.*
Bromo, *brome.*
Bronchiale, *bronchial.*
Bronchico, *bronchique.*
Bronco, *bronche.*
Broncocele, *bronchocèle.*
Broncofonia, *bronchophonie.*
Broncotomia, *bronchotomie.*
Broncotomo, *bronchotome.*
Bronzo, *bronze.*
Brucina, *brucine.*
Bruciore, *cuisson.*
Brusco, *de saveur âcre; rugine.*
Bubone, *bubon.*
Buccale, *buccal.*
Buccia, *écorce.*
Buccinamento degli orecchi, *bourdonnement.*
Buccinatore, *buccinateur.*
Budello, *boyau.*
Bue, *bœuf.*
Buftalmia, *gonflement de l'œil.*
Bulbifero, *bulbifère.*
Bulbillo, *bulbille.*
Bulbo, *bulbe.*
Bulbo-cavernoso, *bulbo-caverneux.*
Bulboso, *bulbeux.*
Busso, *buis.*
Butirrato, *butyrate.*
Butirrico, *butyrique.*
Butirrina, *butyrine.*
Butirro, *beurre.*
Butirroso, *butyreux.*
Butterato, *couturé par la variole.*
Buttero, *coutures (de la variole).*

C

Caballino, *caballin.*
Cacatoria (febbre), *fièvre avec des déjections alvines abondantes.*
Cacciù, *cachou.*
Cachessia, *cachexie.*
Cachetico, *cachectique.*
Cacochilia, *cacochylie.*
Cacochimia, *cacochymie.*
Cacochimo, *cacochyme.*
Cacocolia, *cacocholie.*
Cacoeto, *cacoèthe.*
Cadaverico, *cadavérique.*
Cadaveroso, *cadavéreux.*
Cadenza, *cadence.*
Cadmia, *cadmie.*
Caduca (membrana), *la caduque.*
Caduca riflessa, *caduque réfléchie.*
Caducità, *caducité.*
Caduco, *caduc.*
Caduta, *chute.*
Caffè, *café.*
Caffeina, *caféine.*
Cafura, *camphre.*
Caglio, *présure.*
Calamita, *aimant.*
Calamo, *roseau.*
Calastico, *relâchant.*
Calaza, calazia, *chalazion.*
Calcagno, calcaneo, *calcanéum.*
Calcare, calcario, *calcaire.*
Calce, *chaux.*
Calcinazione, *calcination.*
Calcio, *calcium.*
Calcolifrago, *lithontriptique.*
Calcolo, *calcul.*
Calcoloso, *calculeux.*
Calefacente, *échauffant.*
Calefazione, *caléfaction.*
Calentura, *calenture.*

Calibe, *acier.*
Calibeato, *chalybé.*
Calice, *calice.*
Calicetto, *calicule.*
Caliculato, *caliculé.*
Caligine, *brouillard devant les yeux.*
Callipedia, *callipédie.*
Callo, *cal, durillon.*
Callosità, *callosité.*
Calloso, *calleux.*
Calmana, *pleurésie.*
Calmante, *calmant.*
Calomelano, *calomélas.*
Calore, *chaleur.*
Caloricità, *caloricité.*
Calorico, *calorique.*
Calorificazione, *calorification.*
Calorifico, *calorifique.*
Calorimetro, *calorimètre.*
Calotta, *calotte.*
Calteritura, *écorchure.*
Calvezza, calvizie, *calvitie.*
Calvo, *chauve.*
Camarosi, *camarosis.*
Cambio, *cambium.*
Camera, *chambre.*
Camicia di forza, *chemise de force.*
Camminare, *marcher.*
Camomilla, *camomille.*
Camoscio, *camus.*
Campanula, *campanule.*
Camuso, *camus (en parlant du cheval).*
Canale, *canal.*
Canapa, *chancre.*
Canceroso, *cancéreux.*
Cancro, *cancer.*
Candeletta, *bougie.*
Candito, *candi.*
Canfora, *camphre.*
Canforato, *camphorate.*
Canforico, *camphorique.*
Cangrena, *gangrène.*
Cangrenoso, *gangréneux.*
Canicola, *canicule.*
Canicolare, *caniculaire.*
Canino, *canin.*
Canizie, *cheveux blancs.*
Canna da zucchero, cannamele, *canne à sucre.*
Cannella, *cannelle.*
Cannello, *stylet.*
Cannone, *occiput.*
Cantaride, *cantharide.*
Cantaridina, *cantharidine.*
Canto, *canthus.*
Caoutchouca, *caoutchouc.*
Capacità, *capacité.*
Capellamento, *chevelure, le chevelu.*
Capellato, *chevelu.*
Capello, *cheveu.*
Capestro, *chevêtre.*
Capezzolato, *mamelonné.*
Capezzolo, *mamelon.*
Capillare, *capillaire.*
Capillarità, *capillarité.*
Capillazione, *fracture capillaire du crâne.*
Capitello, *chapiteau.*
Capitombolo, *culbute (supposée) du fœtus, dans l'utérus.*
Capituluvio, *bain de la tête.*
Capo, *tête.*
Capogiro, *vertige.*
Capolino, *capitule.*
Capomorto, *caput mortuum.*
Capparo, *câpre.*
Cappelletto, *loupe qui vient chez le cheval au jarret.*
Cappellina, *capeline.*
Caprezzo, capriccio, *frisson fébrile.*
Caprizante, *caprisant.*
Capsula, *capsule.*
Capsulare, *capsulaire.*
Capucciato, *en forme de capuchon.*
Capuccio, *capuchon; le trapèze, muscle.*
Caracollo, *action de caracoler.*
Carattere, *caractère.*
Carbonato, *carbonate.*
Carboncello, *glossanthrax.*
Carbone, *charbon.*
Carbonico, *carbonique.*
Carbonio, *carbone.*
Carbonizzazione, *carbonisation.*
Carbonoso, *charbonneux.*
Carburo, *carbure.*
Carcinoma, *carcinome.*
Carcinomatoso, *carcinomateux.*
Cardiaco, *cardiaque.*
Cardialgia, *cardialgie.*
Carena, *carène.*
Carfologia, *carphologie.*
Cariare, *carier.*
Cariato, *carié.*
Carie, *carie.*
Carioso, *carieux.*
Carminativo, *carminatif.*
Carne, *chair.*
Carnificato, *carnifié.*
Carnificazione, *carnification.*
Carnivoro, *carnivore.*
Carnosità, *carnosité.*
Carnoso, *charnu.*
Caro, *carus.*
Carota, *carotte.*
Carotico, *carotique.*
Carotide, *carotide.*
Carpico, *carpien.*
Carpo, *carpe.*
Cartilagine, *cartilage.*
Cartilaginificazione, *cartilaginification.*
Cartilaginoso, *cartilagineux.*
Caruncula, *caroncule.*
Carunculoso, *qui appartient aux carnosités.*
Cascariglia, *cascarille.*
Caseato, *caséate.*
Caseico, *caséique.*
Caseina, *caséine.*
Caseo, *caséum.*
Caseoso, *caséeux.*
Cassa, *casse.*
Castagna, *châtaigne, maladie du cheval.*
Castagno, *châtain.*
Castorio, castoro, *castoréum.*
Castrare, *châtrer.*
Castrazione, *castration.*
Catalepsia, *catalepsie.*
Catalettico, *cataleptique.*
Catalisi, *catalyse.*
Catalitico, *catalytique.*
Catameniale, *menstruel.*
Catamenia, *menstrues.*
Cataplasma, *cataplasme.*
Catapozio, *pilule.*
Catarrale, *catarrhal.*
Catarratta, *cataracte.*
Catarro, *catarrhe.*
Catarroso, *catarrheux.*
Catarsia, *purgation.*
Catartico, *cathartique.*
Cateratta, *cataracte.*
Caterattato, *cataracté.*
Cateretico, *cathérétique.*
Catetere, *cathéter.*
Cateterismo, *cathétérisme.*
Catoco, *catochus.*
Catolico, *catholicon.*
Catolico, cattolico, *général.*
Catoptro, *spéculum.*
Catrame, *goudron.*
Catulotico, *catulotique.*
Cauda equina, *queue de cheval.*
Caudazione, *allongement du clitoris.*
Caule, *tige.*
Causa, *cause.*
Causticità, *causticité.*
Caustico, *caustique.*
Cauterio, *cautère.*
Cauterizzare, *cautériser.*
Cauterizzazione, *cautérisation.*
Cavallo, *cheval.*
Cavapalle, *tire-balle.*
Caverna, *caverne.*
Cavernoso, *caverneux.*
Cavezza di Moro, *tête de More; en parlant d'un cheval qui a la tête noire, le reste étant gris ou d'autre couleur mêlée.*
Cavità, *cavité.*
Cavo, *cave.*
Cavolo, *chou.*
Cavolo-fiore, *chou-fleur.*
Cavriola, *courbette, saut de chèvre (en parlant du cheval).*
Cece, *pois chiche.*
Cecità, *cécité.*
Cedreno, *citronnier.*
Cedron, *citron.*
Cefalalgia, *céphalalgie.*
Cefalea, *céphalée.*
Cefalico, *céphalique.*
Cefalite, *céphalite.*
Cefalocele, *céphalocèle.*
Cefalometro, *céphalomètre.*

Cefalotomia, *céphalotomie.*
Celamento, celatura, *action de celer.*
Celetta, celluzza, *cellule.*
Celiaco, *cœliaque.*
Cellulare, *cellulaire.*
Celluloso, *celluleux.*
Celotomia, *célotomie.*
Cenere, *cendre.*
Cenerino, *cendré.*
Cenosi, *évacuation.*
Centaurea, *centaurée.*
Centrale, *central.*
Centro, *centre.*
Cenuri, *cœnures.*
Cera, *cire.*
Ceratocele, *hernie de la cornée.*
Ceratofaringeo, *cérato-pharyngien.*
Ceratonissi, *kératonyxis.*
Ceratotomia, *kératotomie.*
Ceratotomo, *kératotome.*
Cerchiato, *couronné (en parlant du cheval).*
Cerchiello, *anneau, cerceau.*
Cerchio, *cercle.*
Cerebellite, *inflammation du cervelet.*
Cerfoglio, *cerfeuil.*
Cerotto, *cérat.*
Ceruelo (male), *cyanose.*
Cerume, *cérumen.*
Ceruminoso, *cérumineux.*
Cerusia, *chirurgie.*
Cerusico, *chirurgien.*
Cerussa, *céruse.*
Cerveletto, *cervelet.*
Cervello, *cerveau.*
Cervicale, *cervical.*
Cervo, *cerf.*
Cervoggia, *cervoise, bière.*
Cesario (parto), cesarea (operazione), *opération césarienne.*
Cetilo, *cétyle.*
Cetina, *cétine.*
Cheloide, *chéloïde, kéloïde.*
Chemosi, *chémosis.*
Chiarificato, *clarifié.*
Chiarificazione, *clarification.*
Chiaro, *clair.*
Chiave, *clef.*
Chiavi del cranio, *clefs du crâne (les os wormiens).*
Chaizza, *tache à la peau avec croûte ou pustule.*
Chilare, *chylaire.*
Chilifero, *chylifère.*
Chilificamento, chilificazione, *chylification.*
Chilo, *chyle.*
Chilosi, *chylose.*
Chiloso, *chyleux.*
Chimiatria, *chimiatrie.*
Chimiatro, *chimiatre.*
Chimica, *chimie.*
Chimico, *chimiste; chimique.*
Chimificazione, *chymification.*
Chimo, *chyme.*
Chinachina, *quinquina.*
Chinato, *quinate.*
Chinico, *quinique.*
Chinina, chinino, *quinine.*
Chiodo, *clou.*
Chioma, *crinière.*
Chiragra, *goutte aux mains.*
Chiromanzia, *chiromancie.*
Chironio, *chironien.*
Chirurgia, *chirurgie.*
Chirurgicale, *chirurgical.*
Chirurgo, *chirurgien.*
Cianato, *cyanate.*
Cianogeno, *cyanogène.*
Cianopatia, *cyanopathie.*
Cianosi, *cyanose.*
Cianuro, *cyanure.*
Ciarlataneria, *charlatanerie.*
Ciarlatano, *charlatan.*
Ciatiforme, *cyathiforme.*
Cicatrice, *cicatrice.*
Cicatricula, *cicatricule.*
Cicatrizzante, *cicatrisant.*
Cicatrizzazione, *cicatrisation.*
Ciclico, *cyclique.*
Ciclo, *cycle.*
Cicoria, *chicorée.*
Cicuta, *ciguë.*
Ciecale, *cœcal.*
Cieco, *aveugle.*
Cieco, *cœcum.*
Ciglio, *cil.*
Ciliar, *ciliaire.*
Ciliato, *cilié.*
Cilindro, *cylindre.*
Cilindroide, *cylindroïde.*
Cillosi, *cillose.*
Cimice, *punaise.*
Cimorro, *la morve chevaline.*
Cinabro, *cinabre.*
Cinconina, *cinchonine.*
Cingula, *ceinture, zona.*
Cinico, *cynique.*
Cintura, *ceinture.*
Cioccolatta, *chocolat.*
Cipolla, *ciboule.*
Circineo, *circiné.*
Circolare, *circulaire.*
Circolatorio, *circulatoire.*
Circolazione, *circulation.*
Circoncizione, *circoncision.*
Circonciso, *circoncis.*
Circonferenza, *circonférence.*
Circonflesso, *circonflexe.*
Circonvoluzione, *circonvolution.*
Circoscritto, *circonscrit.*
Ciriegia, *cerise.*
Cirro, *cirrhe.*
Cirrosi, *cirrhose.*
Cirsoftalmia, *cirsophthalmie.*
Cirsotomia, *cirsotomie.*
Cispa, cispita, *chassie.*
Cisposo, *chassieux.*
Cistalgia, *cystalgie.*
Cisterna, *citerne.*
Cisti, *kyste.*
Cistico, *cystique.*
Cistirragia, *hémorrhagie vésicale.*
Cistitide, *cystite.*
Cistitomo, *cystitome.*
Cistocelia, *cystocèle.*
Cistodinia, *cystodynie.*
Cistotomia, *cystotomie.*
Cistotomo, *cystotome.*
Citrato, *citrate.*
Citrico, *citrique.*
Citrino, *citrin.*
Citriuolo, *citrouille.*
Ciuffo, *touffe.*
Classe, *classe.*
Classificazione, *classification.*
Claudicante, *boiteux.*
Claudicazione, *claudication.*
Clavicola, *clavicule.*
Claviculare, *claviculaire.*
Clavo, *clou.*
Clima, *climat.*
Climaterico, *climatérique.*
Clinico, *clinique.*
Clistere, clistiere, *clystère.*
Clitoride, *clitoris.*
Clitorideo, *clitoridien.*
Cloaca, *cloaque.*
Clonico, *clonique.*
Clorato, *chlorate.*
Clorico, *chlorique.*
Cloro, *chlore.*
Clorofilla, *chlorophylle.*
Clorosi, *chlorose.*
Clorotico, *chlorotique.*
Cloruro, *chlorure.*
Coabitazione, *cohabitation.*
Coagulante, *coagulant.*
Coagulato, *coagulé.*
Coagulazione, *coagulation.*
Coagulo, *caillot.*
Coalescenza, *coalescence.*
Coalizione, *réunion.*
Coartazione, *rétrécissement.*
Coattazione, *coaptation.*
Coccia, *gonflement d'une glande.*
Coccige, *coccyx.*
Coccigeo, *coccygien.*
Cocciniglia, *cochenille.*
Cociore, *brûlure.*
Cocitura, *décoction, brûlure.*
Coclea, *limaçon.*
Cocleare, *cochléaire.*
Cocomero, *concombre.*
Coda, *queue.*
Codeina, *codéine.*
Codice, *Codex.*
Coercibile, *coercible.*
Coercitivo, *coercitif.*
Coerenza, *cohérence.*
Coesione, *cohésion.*
Coincidente, *coïncidant.*
Coincidenza, *coïncidence.*
Coindicante, *coïndiquant.*
Coindicazione, *coïndication.*
Coito, *coït.*
Colagogo, *cholagogue.*
Colare, *filtrer.*

Colatojo, *couloir*, *filtre*.
Colatura, *colature*.
Colchico, *colchique*.
Coledoco, *cholédoque*.
Colelito, *pierre biliaire*.
Colera-morbo, *cholera-morbus*.
Colerico, *cholérique*.
Colesterina, *cholestérine*.
Colica, *la colique*.
Colico, *colique*.
Colite, *colite*.
Colla forte, *colle forte*.
Collapso, *collapsus*.
Collaterale, *collatéral*.
Collera, *colère*.
Colletto, *collet*.
Colliquativo, *colliquatif*.
Colliquazione, *colliquation*.
Collirio, *collyre*.
Collo, *col*.
Colofonia, *colophane*.
Colon, *côlon*.
Colonna, *colonne*.
Coloquintida, *coloquinte*.
Colore, *couleur*.
Colostrazione, *colostration*.
Colostro, *colostrum*.
Colpo, *coup*.
Coltello, *couteau*.
Coma, *coma*.
Comatoso, *comateux*.
Combinazione, *combinaison*.
Comburente, *comburant*.
Combustibile, *combustible*.
Combustione, *combustion*.
Commemorativo, *commémoratif*.
Commessura, *commissure*.
Commestibile, *comestible*.
Comminutiva (frattura), *fracture comminutive*.
Comminuzione, *comminution*.
Complessione, *complexion*.
Complesso, *complexus*.
Complicazione, *complication*.
Composizione, *composition*.
Composto, *composé*.
Compressa, *compresse*.
Compressibile, *compressible*.
Compressibilità, *compressibilité*.
Compressione, *compression*.
Compressivo, *compressif*.
Compressore, *compresseur*.
Comprimere, *comprimer*.
Conca dell' orecchio, *conque de l'oreille*.
Concavità, *concavité*.
Concavo, *concave*.
Concentrare, *concentrer*.
Concentrato, *concentré*.
Concentrazione, *concentration*.
Concentrico, *concentrique*.
Concezione, *conception*.
Concomitante, *concomitant*.
Concozione, *concoction*.
Concreto, *concret*.
Concrezione, *concrétion*.
Condensabile, *condensable*.
Condensabilità, *condensabilité*.
Condensatore, *condensateur*.
Condensazione, *condensation*.
Condilare, *relatif aux condyles*.
Condilo, *condyle*.
Condiloideo, *condyloïdien*.
Condiloma, *condylome*.
Condotto, *un conduit*.
Condrofaringeo, *chondro-pharyngien*.
Condrologia, *chondrologie*.
Condrotomia, *chondrotomie*.
Conduttibilità, *conductibilité*.
Conduttore, *conducteur*.
Confezione, *confection*.
Configurazione, *configuration*.
Confluente, *confluent*.
Conformazione, *conformation*.
Confortante, *confortant*.
Confortazione, *action de conforter*.
Confricazione, *pulvérisation*, *frottement*.
Confusione, *cataracte*.
Congelato, *congelé*.
Congelazione, *congélation*.
Congenere, *congénère*.
Congenito, *congénital*.
Congestione, *congestion*.
Congiuntiva, *conjonctive*.
Congiunto, *uni*.
Conglobato, *conglobé*.
Conglomerato, *congloméré*.
Conglutinante, *conglutinant*.
Conglutinazione, *conglutination*.
Conino, *conine*.
Conjugato, *conjugué*.
Conjugazione, *conjugaison*.
Connato, *conné*.
Connettivo, *connectif*.
Connivente, *connivent*.
Cono, *cône*.
Consecutivo, *consécutif*.
Consenso, *consensus*.
Conserva, *conserve*.
Consistenza, *consistance*.
Consolida, *consoude*.
Consolidante, *consolidant*.
Consolidazione, *consolidation*.
Consumazione, consunzione, *consomption*.
Consuntivo, *consomptif*.
Contagio, *contagion*.
Contagioso, *contagieux*.
Contatto, *contact*.
Contentivo, *contentif*.
Contenzione, *contention*.
Contiguità, *contiguïté*.
Contiguo, *contigu*.
Continente, *continent*.
Continenza, *continence*.
Continuità, *continuité*.
Continuo, *continu*.
Contorcimento, *action de bistourner*.
Contraccolpo, *contre-coup*.
Contra-indicazione, *contre-indication*.
Contrapertura, *contre-ouverture*.
Contrattile, *contractile*.
Contrattilità, *contractilité*.
Contrattura, *contracture*.
Contravveleno, *contre-poison*.
Contr'estensione, *contre-extension*.
Controstimolante, *contre-stimulant*.
Controstimolismo, *contre-stimulisme*.
Controstimolista, *contre-stimuliste*.
Controstimolo, *contre-stimulus*.
Contundente, *contondant*.
Contusione, *contusion*.
Contuso, *contus*.
Convalescente, *convalescent*.
Convalescenza, *convalescence*.
Convergente, *convergent*.
Convergenza, *convergence*.
Conversione, *changement*.
Convesso, *convexe*.
Convesso-concavo, *convexo-concave*.
Convulsibilità, *disposition aux convulsions*.
Convulsionario, *convulsionnaire*.
Convulsione, *convulsion*.
Convulsivo, *convulsif*.
Convulso, *en convulsion*.
Coobazione, *cohobation*.
Copparosa, *couperose*.
Copparoseo, *couperosé*.
Coppetta, *ventouse*.
Copragogo, *copragogue*.
Coprimetico, *qui est attaqué de volvulus*.
Copula, copulazione, *copulation*.
Coracobrachiale, *coraco-brachial*.
Coracoideo, *coracoïdien*.
Coraco-omerale, *coraco-huméral*.
Corallo, *corail*.
Corba, *tumeur osseuse à la face interne du jarret, chez le cheval*.
Corda d'Ippocrate, *tendon d'Achille*.
Corda del timpano, *corde du tympan*.
Cordapso, *chordapsus*.
Cordato, *cordiforme*.
Cordiale, *cordial*.
Cordone, *cordon*.
Corea, *chorée*.
Corimbo, *corymbe*.
Corio, *chorion*.
Corizza, *coryza*.
Corna, *les cornes*.
Cornea, *cornée*.
Corneo, *corné*.
Cornetto, *cornet*.
Corno, *corne*.
Coroide, *choroïde*.
Coroideo, *choroïdien*.
Corolla, *corolle*.
Corollaceo, *corollacé*.
Corona, *couronne*.
Coronale, *coronal*.

Coronamento, *bourrelet circulaire, formé dans l'accouchement par l'orifice externe de l'utérus devant la tête du fœtus.*
Coronario, *coronaire.*
Corpi geniculati, *corps géniculés.*
Corpi trigemini, *tubercules quadrijumeaux.*
Corpo, *corps.*
Corpulenza, *corpulence.*
Corpuscolare, *corpusculaire.*
Corpusculo, *corpuscule.*
Correggente, correttivo, *correctif.*
Corroborante, *corroborant.*
Corrosivo, *corrosif.*
Corrugatore, *corrugateur.*
Corrugazione, *corrugation.*
Corruzione, *corruption.*
Corso, *cours.*
Cortaldo, *courtaud.*
Corteccia, *écorce.*
Corticale, *cortical.*
Corto, *court.*
Coscia, *cuisse.*
Cosmetico, *cosmétique.*
Costa, costola, *côte.*
Costale, *costal.*
Costipamento, costipazione, *constipation.*
Costituzione, *constitution.*
Costo-addominale, *costo-abdominal.*
Costrittore, *constricteur.*
Costrizione, *constriction.*
Cotenna, cotica, *couenne.*
Cotennoso, *couenneux.*
Cotidiano, *quotidien.*
Cotiledonare, *cotylédonien.*
Craniotomo, *crâniotome.*
Crasi, *crase.*
Crassamento, *la partie coagulable du sang.*
Crema, *crème.*
Cremastere, *crémaster.*
Cremor di tartaro, *crème de tartre.*
Creosota, creosoto, *créosote.*
Crepaccio, crepatura, *crevasse, hernie.*
Crepitante, *crépitant.*
Crepitazione, *crépitation.*
Crescenza, *croissance.*
Crespo, *crêpé.*
Cresta, *crête.*
Creta, *craie.*
Cretinismo, *crétinisme.*
Cretino, *crétin.*
Cribrazione, *cribration.*
Cribroso, *cribleux.*
Crico-aritenoideo, *crico-aryténoïdien.*
Crine, *crin.*
Crinone, *crinon.*
Cripta, critta, *crypte.*
Criptogamia, *cryptogamie.*
Crisi, *crise.*
Crisocolla, *chrysocolle.*
Crociato, *croisé.*
Crocifere, *crucifères.*
Crociforme, *cruciforme.*
Croco, *safran.*
Crogiuolo, crociuolo, *creuset.*
Cromico, *chromique.*
Cromio, *chrome.*
Cronico, *chronique.*
Crosta, *croûte.*
Crotafite, *crotaphite.*
Croton tiglio, *croton tiglium.*
Croup, crup, *croup.*
Croupale, *croupal.*
Crudità, *crudité.*
Crudo, *cru.*
Cruore, *cruor.*
Crurale, *crural.*
Crusca, *son (de blé).*
Cubebina, *cubébine.*
Cubitale, *cubital.*
Cubito, *coude.*
Cucchiajo, *cuiller.*
Cucufa, *coiffe.*
Cucullare, *le muscle trapèze.*
Cucurbita, *cucurbite.*
Cucurbitino, *cucurbitin.*
Cuffia, *coiffe.*
Culbicio, *ardeur d'uriner.*
Culmo, *chaume.*
Cuojo, *cuir.*
Cuore, *cœur.*
Cupreo, *cuivré.*
Cupro, *cuivre.*
Curabilità, *curabilité.*
Curativo, *curatif.*
Cura, *cure.*
Curva linea, *ligne courbe de l'occipital.*
Curvato, *courbé.*
Curvatura, *courbure.*
Cuscinetto, *coussinet.*
Custodia del testicolo, *gubernaculum testis.*
Cutambolo, *cutambule.*
Cutaneo, *cutané.*
Cute, *peau.*
Cuticola, *épiderme.*
Cuticolare, *cuticulaire.*

D

Dafnina, *daphnine.*
Danajo, *sudamina.*
Darto, *dartos.*
Dartro, *dartre.*
Daturina, *daturine.*
Dearticolazione, *abarticulation.*
Debilitante, *débilitant.*
Debilitazione, *débilitation.*
Debolezza, *faiblesse.*
Decantazione, *décantation.*
Declinazione, *déclin.*
Decomposizione, *décomposition.*
Decotto, *une décoction.*
Decozione, *la décoction.*
Decremento, *déclin des maladies.*
Decrepitazione, *décrépitation.*
Decrepitezza, *décrépitude.*
Decretorio, *critique.*
Decubito, *décubitus.*
Decussazione, *décussation.*
Defecazione, *purification; défécation.*
Deferente, *déférent.*
Deflorazione, *défloration.*
Deformazione, *déformation.*
Degenerazione, *dégénération.*
Deglutizione, *déglutition.*
Dejezione, *déjection.*
Deleterio, *délétère.*
Deligatura, deligazione, *déligation.*
Deliquescente, *déliquescent.*
Deliquescenza, *déliquescence.*
Deliquio, *évanouissement.*
Delirio, *délire.*
Delirio tremente, *delirium tremens.*
Delitescenza, *délitescence.*
Deltoideo, *deltoïdien.*
Demenza, *démence.*
Demonomania, *démonomanie.*
Densità, *densité.*
Denso, *dense.*
Dentame, dentatura, *denture.*
Dentario, *dentaire.*
Dentato, *denté.*
Dente, *dent.*
Dentellato, *dentelé.*
Denticolo, *pince pour arracher les dents.*
Dentifrizio, *dentifrice.*
Dentista, *dentiste.*
Dentizione, *dentition.*
Denudazione, *dénudation.*
Deobstruente, *désobstruant.*
Depauperato, *appauvri.*
Depilatorio, *dépilatoire.*
Depletivo, *déplétif.*
Deposito, *dépôt.*
Depravazione, *dépravation.*
Depressione, *dépression.*
Depresso, *déprimé.*
Deprimente, *déprimant.*
Depurativo, *dépuratif.*
Depurazione, *dépuration.*
Derivativo, *dérivatif.*
Derivazione, *dérivation.*
Dermide, *le derme.*
Desmologia, *desmologie.*
Desossidazione, *désoxydation.*
Desquamazione, *desquamation.*
Destillazione, *catarrhe.*
Destrina, *dextrine.*
Detersivo, *détersif.*
Detumescenza, *dégonflement.*
Deuteropatia, *deutéropathie.*
Deuteropatico, *deutéropathique.*
Deviazione, *déviation.*
Diabeta, *diabète.*
Diabetico, *diabétique.*
Diafano, *diaphane.*
Diafisi, *diaphyse.*
Diaforesi, *diaphorèse.*
Diaforetico, *diaphorétique.*
Diafragma, *diaphragme.*
Diafragmatico, *diaphragmatique.*

Diagnosi, *diagnostic*.
Diagnostico, *diagnostic*.
Diamante, *diamant*.
Diametro, *diamètre*.
Diapedesi, *diapédèse*.
Diario, *qui dure un jour*.
Diarrea, *diarrhée*.
Diartrodiale, *diarthrodial*.
Diartrosi, *diarthrose*.
Diastasi, *diastase*.
Diastole, *diastole*.
Diastolico, *diastolique*.
Diatesi, *diathèse*.
Dicroto, *dicrote*.
Didimalgia, *didymalgie*.
Dieresi, *diérèse*.
Dieta, *diète*.
Dietetica, *la diététique*.
Dietetico, *diététique*.
Difensivo, *défensif*.
Difetto, *défaut*.
Difformità, *difformité*.
Diffrazione, *diffraction*.
Diffusibile, *diffusible*.
Diffuso, *diffus*.
Difterite, *diphthérite*.
Digastrico, *digastrique*.
Digerimento, digestione, *digestion*.
Digestivo, *digestif*.
Digestore, *digesteur*.
Digitalina, *digitaline*.
Digitazione, *digitation*.
Digiuno, *jéjunum*.
Dilacerazione, *dilacération*.
Dilatante, *dilatant*.
Dilatatore, *dilatateur*.
Dilatazione, dilatamento, *dilatation*.
Dilombato, *qui s'est donné un tour de reins*.
Diluente, *délayant*.
Dimagrazione, *amaigrissement*.
Dimenamento, *agitation*.
Dinamica, *la dynamique*.
Dinamometro, *dynamomètre*.
Diortosi, *redressement*.
Diottrica, *dioptrique*.
Diploico, *diploïque*.
Diplopia, *diplopie*.
Disarticolazione, *désarticulation*.
Disassimilazione, *désassimilation*.
Discesa, *descente*.
Disciolto, *dissous (en parlant du sang)*.
Discrasia, *dyscrasie*.
Discreto, *discret*.
Discuziente, *résolutif*.
Disenteria, *dysenterie*.
Disenterico, *dysentérique*.
Disfagia, *dysphagie*.
Disinfezione, *désinfection*.
Dislogamento, *luxation*.
Dismenorrea, *dysménorrhée*.
Disopilante, *désopilant*.
Disorganizzazione, *désorganisation*.
Disossidare, *désoxyder*.
Dispensatorio, *dispensaire*.
Dispepsia, *dyspepsie*.
Dispersa, *avortement*.
Dispnea, *dyspnée*.
Disposizione, *disposition*.
Dissecazione, *dissection*.
Dissimulato, *dissimulé*.
Dissolubile, *soluble*.
Dissoluzione, *dissolution*.
Dissolvente, *dissolvant*.
Distemperanza, *dyscrasie*.
Distendimento, distensione, *distension*.
Distichiasi, *distichiasis*.
Distillato, *distillé*.
Distillazione, *distillation*.
Distocia, *dystocie*.
Distretto, *détroit*.
Disuresia, disuria, *dysurie*.
Dito, *doigt*.
Diuresi, *diurèse*.
Diuretico, *diurétique*.
Diurno, *diurne*.
Divergente, *divergent*.
Diverticolo, *diverticule*.
Divezzare, *sevrer*.
Divisione, *division*.
Divisivo, *divisif*.
Divulsione, *divulsion*.
Doccia, *douche*.
Docimasia, *docimasie*.
Docimastico, *docimastique*.
Doglia-colica, *colique*.
Dogmatico, *dogmatique*.
Dolce, *doux*.
Dolore, *douleur*.
Domesticare, *domestiquer*.
Doppia pista, *double piste*.
Dorsale, *dorsal*.
Dorso, dosso, *dos*.
Dorso-acromiano, *dorso-acromien*.
Dosa, *dose*.
Dosare, *doser*.
Dottrina, *doctrine*.
Dracontiasi, *la maladie du dragonneau*.
Drastico, *drastique*.
Drago, *drogue*.
Droghiere, *droguiste*.
Drupa, *drupe*.
Dualismo, *dualisme*.
Dulcamara, *douce-amère*.
Duodenale, *duodénal*.
Duodeno, *duodénum*.
Duplicatura, *duplicature*.
Dura madre, *dure-mère*.
Durezza, *dureté*.
Duro, *dur*.
Duttile, *ductile*.
Duttilità, *ductilité*.

E

Ebollizione, *ébullition*.
Eburneo, *éburné*.
Eburnificazione, *éburnification*.
Ecbolico, *ecbolique*.
Ecchimosi, *ecchymose*.
Eccitabilità, *excitabilité*.
Eccitante, *excitant*.
Eccitatore, *excitateur*.
Eccitazione, *excitation*.
Eccoprotico, *eccoprotique*.
Echinococco, *échinocoque*.
Eclampsia, *éclampsie*.
Eclettico, *éclectique*.
Eclettismo, *éclectisme*.
Eco, *écho*.
Economia, *économie*.
Ectima, ettima, *ecthyma*.
Ectopia, *ectopie*.
Ectropio, *ectropion*.
Ectrotico, *ectrotique*.
Edema, *œdème*.
Edematoso, *œdémateux*.
Edra, *lierre*.
Edulcorazione, *édulcoration*.
Efelide, *éphélide*.
Efferente, *efférent*.
Effervescente, *effervescent*.
Effervescenza, *effervescence*.
Efficiente, *efficient*.
Effimero, *éphémère*.
Efflorescente, *efflorescent*.
Efflorescenza, *efflorescence*.
Efflussione, *avortement peu après la conception*.
Effusione, *effusion*.
Efialte, *cauchemar*.
Egagropilo, *égagropile*.
Egilope, *égilops*.
Egiziaco, *égyptiac*.
Egofonia, *égophonie*.
Eguale, *égal*.
Ejaculatore, *éjaculateur*.
Ejaculazione, *éjaculation*.
Ejezione, *expulsion*.
Elaborazione, *élaboration*.
Elaina, *élaïne*.
Elasticità, *élasticité*.
Elastico, *élastique*.
Elefantiasi, elefanziasi, *éléphantiasis*.
Elementare, *élémentaire*.
Elemento, *élément*.
Elettivo, *électif*.
Elettricità, *électricité*.
Elettrico, *électrique*.
Elettrizzare, *électriser*.
Elettrizzazione, *électrisation*.
Elettroforo, *électrophore*.
Ellettroscopio, *électroscope*.
Ellettuario, *électuaire*.
Elevatorio, *élévatoire*.
Elevazione, *élévation*.
Elezione, *élection*.
Elice, *hélix*.
Eliciano, *hélicien*.
Elissazione, *décoction*.
Elitroide, *élytroïde*.
Elitroptosis, *chute du vagin*.
Elleborismo, *elléborisme*.
Elleboro, *ellébore*.

Elmintagogo, *helminthagogue.*
Elminti, *helminthes.*
Elmintiasi, *helminthiase.*
Elmintologia, *helminthologie.*
Elongazione, *élongation.*
Emaciato, *émacié.*
Emanazione, *émanation.*
Ematemesi, ematemesia, *hématémèse.*
Ematocefalo, *hématocéphale.*
Ematocele, *hématocèle.*
Ematode, *hématode.*
Ematologia, *hématologie.*
Eminenza, *éminence.*
Emiopia, *hémiopie.*
Emiplegia, *hémiplégie.*
Emisfero, *hémisphère.*
Emissario, *émissaire.*
Emissione, *émission.*
Emissivo, *émissif.*
Emitritea, *hémitritée.*
Emmenagogo, *emménagogue.*
Emolliente, *émollient.*
Emoplania, *erreur de lieu du sang.*
Emoptisia, emottisi, *hémoptysie.*
Emoptisico, emottisico, *hémoptyïque*
Emorragia, *hémorrhagie.*
Emorragico, *hémorrhagique.*
Emorroidale, *hémorrhoïdal.*
Emorroidario, *hémorrhoïdaire.*
Emorroide, *hémorrhoïde.*
Emostatico, *hémostatique.*
Emozione, *luxation.*
Empetiggine, *impétigo.*
Empiastro, *emplâtre.*
Empireuma, *empyreume.*
Empireumatico, *empyreumatique.*
Empirico, *empirique.*
Empirismo, *empirisme.*
Emplastico, *emplastique.*
Emulgente, *émulgent.*
Emulsina, *émulsine.*
Emulsione, *émulsion.*
Emulsivo, *émulsif.*
Emuntorio, *émonctoire.*
Enantiosi, *énantiose.*
Enartrosi, *énarthrose.*
Encefalico, *encéphalique.*
Encefalite, *encéphalite.*
Encefalo, *encéphale.*
Encefalocele, *encéphalocèle.*
Encefaloide, *encéphaloïde.*
Endemico, endemio, *endémique.*
Endermico, *endermique.*
Eneorema, *énéorème.*
Energia, *énergie.*
Enfiagione, enfiazione, *enflure.*
Enfisema, *emphysème.*
Engastrimismo, *engastrimysme.*
Engastrimito, *engastrimythe.*
Ente, *être.*
Enteralgia, *entéralgie.*
Enterico, *entérique.*
Enterite, *entérite.*
Enterocele, *entérocèle.*
Enteromesenterico, *entéro-mésentérique.*
Enterorafia, *entérorrhaphie.*
Enterotomia, *entérotomie.*
Entomologia, *entomologie.*
Entozoarj, *entozoaires.*
Entozoo, *entozoaire.*
Enucleazione, *énucléation.*
Enuresi, *énurésie.*
Epatalgia, *hépatalgie.*
Epate, *foie.*
Epatico, *hépatique.*
Epatirrea, *hépatirrhée.*
Epatite, *hépatite.*
Epatizzazione, *hépatisation.*
Epatocele, *hépatocèle.*
Epatocistico, *hépato-cystique.*
Epatologia, *hépatologie.*
Epiale, *épiale.*
Epicondilo, *épicondyle.*
Epicranio, *épicrânien.*
Epicrisi, *épicrise.*
Epidemia, *épidémie.*
Epidemico, *épidémique.*
Epidermico, *épidermique.*
Epidermide, *épiderme.*
Epididimo, *épididyme.*
Epifenomeno, *épiphénomène.*
Epifisario, *épiphysaire.*
Epifisi, *épiphyse.*
Epifora, *épiphore.*
Epigastrico, *épigastrique.*
Epigastrio, *épigastre.*
Epigenesi, *épigénèse.*
Epiglottico, *épiglottique.*
Epiglottide, *épiglotte.*
Epilepsia, epilessia, *épilepsie.*
Epileptico, epilettico, *épileptique.*
Epilessiforme, *épileptiforme.*
Epinictide, *épinyctide.*
Epiplocele, *épiplocèle.*
Epiploico, *épiploïque.*
Epiplonfalo, *épiplomphale.*
Epiploo, epiploon, *épiploon.*
Epispadia, *épispadias.*
Epispastico, *épispastique.*
Epistassi, *épistaxis.*
Epistrofio, *l'axis.*
Epitelio, *épithélium.*
Epitema, *épithème.*
Epitroclea, *épitrochlée.*
Epizootia, *épizootie.*
Epizootico, *épizootique.*
Epulide, *épulis.*
Equilibrio, *équilibre.*
Equivoco, *équivoque.*
Erba, *herbe.*
Erbajo, *herbier.*
Erbivoro, *herbivore.*
Erbolajo, *herboriste.*
Erborazione, *herborisation.*
Eredità, *hérédité.*
Ereditario, *héréditaire.*
Eretismo, *éréthisme.*
Erettile, *érectile.*
Erettilità, *érectilité.*
Erettore, *érecteur.*
Erezione, *érection.*
Ergotina, *ergotine.*
Erigno, *érigne.*
Erisipelatoso, *érysipélateux.*
Eritema, *érythème.*
Eritrogene, *érythrogène.*
Eritroide, *érytroïde.*
Ermafrodismo, *hermaphrodisme.*
Ermafrodita, *hermaphrodite.*
Ernia, *hernie.*
Erniario, *herniaire.*
Ernioso, *hernieux.*
Erosione, *érosion.*
Erotico, *érotique.*
Erotomania, *érotomanie.*
Erpete, *herpès.*
Erpetico, *herpétique.*
Erratico, *erratique.*
Errino, *errhin.*
Errore di luogo, *erreur de lieu.*
Eruginoso, *érugineux.*
Eruttazione, *éructation.*
Eruttivo, *éruptif.*
Eruzione, *éruption.*
Esacerbazione, *exacerbation.*
Esalante, *exhalant.*
Esalazione, *exhalation.*
Esaltazione, *exaltation.*
Esangue, *exsangue.*
Esantema, *exanthème.*
Esantematico, *exanthématique.*
Esasperazione, *exaspération.*
Esca, *amadou.*
Escara, *eschare.*
Escarotico, *escharotique.*
Escavazione, *excavation.*
Escipiente, *excipient.*
Escisione, *excision.*
Escoriazione, *excoriation.*
Escreato, *expectoration.*
Escrementizio, *excrémentitiel.*
Escremento, *excrément.*
Escremento-recrementizio, *excrémento-récrémentitiel.*
Escrescenza, *excroissance.*
Escretore, *excréteur.*
Escretorio, *excrétoire.*
Escrezione, *excrétion.*
Escussione, *secousse.*
Esercizio, *exercice.*
Esfogliativo, *exfoliatif.*
Esfogliazione, *exfoliation.*
Esofageo, *œsophagien.*
Esofagismo, *spasme de l'œsophage.*
Esofago, *œsophage.*
Esofagotomia, *œsophagotomie.*
Esoftalmia, *exophthalmie.*
Esonfalo, *exomphale.*
Esostosi, *exostose.*
Esotico, *exotique.*
Espansibile, *expansible.*
Espansione, *expansion.*
Espansivo, *expansif.*
Esperienza, *expérience.*
Esperimento, *expérience.*
Espettorante, *expectorant.*
Espettorazione, *expectoration.*
Espiratore, *expirateur.*
Espirazione, *expiration.*

Esplorazione, *exploration.*
Espressione, *expression.*
Espulsivo, *expulsif.*
Essenza, *essence.*
Essenziale, *essentiel.*
Essiccamento, *atrophie.*
Essiccativo, *desséchant.*
Essiccazione, *dessèchement.*
Essudazione, *exsudation.*
Estasi, *extase.*
Estate, *été.*
Estemporaneo, *extemporané.*
Estensibilità, *extensibilité.*
Estensione, *extension.*
Estensore, *extenseur.*
Estenuazione, *exténuation.*
Esteriore, *extérieur.*
Esterno, *externe.*
Estinto, *éteint.*
Estinzione, *extinction.*
Estiomeno, *esthiomène.*
Estirpazione, *extirpation.*
Estrattivo, *extractif.*
Estratto, *extrait.*
Estrazione, *extraction.*
Estremità, *extrémité.*
Estrinseco, *extrinsèque.*
Estro, *stimulus.*
Estrofia, *exstrophie.*
Estroversione, *extroversion.*
Esulcerazione, *exulcération.*
Esutorio, *exutoire.*
Età, *âge.*
Eterato, *éthéré.*
Etere, *éther.*
Eterogeneità, *hétérogénéité.*
Etico, ettico, *étique.*
Etiologia, *étiologie.*
Etiologico, *étiologique.*
Etiope, *éthiops.*
Etisia, *étisie.*
Etmoidale, *ethmoïdal.*
Etmoide, *ethmoïde.*
Ettima, *ecthyma.*
Eudiometria, *eudiométrie.*
Eudiometro, *eudiomètre.*
Euforbio, *euphorbe.*
Eunuco, *eunuque.*
Evacuante, evacuativo, *évacuant.*
Evacuazione, *évacuation.*
Evaporazione, *évaporation.*
Evoluzione, *évolution.*
Evulsione, *évulsion.*
Eziologia, *étiologie.*

F

Faccia, *face.*
Facciale, *facial.*
Facoide, *phacoïde.*
Facoltà, *faculté.*
Fagedenico, *phagédénique.*
Fagiuoli, *les dents incisives du cheval.*
Falacrosi, *calvitie.*
Falange, *phalange.*
Falangetta, *phalangette.*
Falangina, *phalangine.*
Falce, *faux.*
Faldella, *plumasseau.*
Fallitide, *inflammation du pénis.*
Falsa concezione, *faux germe.*
Falsa membrana, *fausse membrane.*
Falsa strada, *fausse route.*
False acque, *fausses eaux.*
Falsificazione, *falsification.*
Falso, *faux, fausse.*
Falso germe, *faux germe.*
Fame, *faim.*
Fanciullezza, *enfance.*
Fanciullo, *enfant.*
Fanero, *phanère.*
Fanghi, *bains de boues.*
Fantasma, *illusion de la vue.*
Farcino, *farcin.*
Farina, *farine.*
Farinaceo, *farinacé.*
Faringe, *pharynx.*
Faringiano, *pharyngien.*
Faringite, *pharyngite.*
Faringotomia, *pharyngotomie.*
Faringotomo, *pharyngotome.*
Farinoso, *farineux.*
Farmaceutico, *pharmaceutique.*
Farmacia, *pharmacie.*
Farmacologia, *pharmacologie.*
Farmacopea, *pharmacopée.*
Fascia, *bande, fascia, membrane.*
Fasciatura, *déligation.*
Fasciola, fasciuola, *entozoaire du foie.*
Fattizio, *factice.*
Fatuità, *folie.*
Fauci, *la gorge.*
Fava, *fève.*
Favoso, *faveux.*
Febbre, *fièvre.*
Febbricitante, *fébricitant.*
Febbrifugo, *fébrifuge.*
Febbrile, *fébrile.*
Fecale, *fécal.*
Feccia, *lie.*
Feccie, *fèces.*
Fecola, *fécule.*
Fecolento, *féculent.*
Fecondazione, *fécondation.*
Fecondità, *fécondité.*
Fegato, *foie.*
Felce, *fougère.*
Feltrazione, *filtration.*
Feltro, *filtre.*
Femina, *femme, femelle.*
Femorale, *fémoral.*
Femore, *fémur.*
Femoro-popliteo, *fémoro-poplité.*
Fenditura, *fissure.*
Fenigmo, *rubéfaction.*
Fenomeno, *phénomène.*
Ferino, *férin.*
Ferita, *blessure.*
Fermentazione, *fermentation.*
Fermentescibile, *fermentescible.*
Fermento, *ferment.*
Ferrare, *ferrer.*
Ferrato, *ferré.*
Ferro, *fer.*
Ferruginoso, *ferrugineux.*
Fessura, *fente, fissure.*
Fetale, *fœtal.*
Fetido, *fétide.*
Feto, *fœtus.*
Fetore, *fétidité.*
Fettone, *fourchette (lésion du pied chez le cheval).*
Fiala, *fiole.*
Fiamma, *flamme.*
Fianco, *flanc.*
Fibra, *fibre.*
Fibrilla, *fibrille.*
Fibrillare, *fibrillaire.*
Fibrina, *fibrine.*
Fibrinoso, *fibrineux.*
Filtro, *filtre.*
Fima, *tumeur.*
Fimatosi, *tuberculose.*
Fimosi, *phimosis.*
Finestra, *fenêtre.*
Finestrato, *fenêtré.*
Fionda, *fronde.*
Fiore, *fleur.*
Fioritura, *fleuraison.*
Fisica, *la physique.*
Fisico, *physique.*
Fisiognomonia, *physiognomonie.*
Fisiologia, *physiologie.*
Fisionomia, *physionomie.*
Fisometra, *physomètre.*
Fissare, *fixer.*
Fissazione, *fixation.*
Fissezza, *fixité.*
Fisso, *fixe.*
Fistola, *fistule.*
Fistoloso, *fistuleux.*
Fitologia, *phytologie.*
Fitotomia, *phytotomie.*
Flabellazione, *flabellation.*
Flaccidità, *flaccidité.*
Flatulento, *flatulent.*
Flatulenza, flatuosità, *flatuosité.*
Flatuoso, *flatueux.*
Flebectasia, flebettasia, *phlébectasie.*
Flebite, *phlébite.*
Flebologia, *phlébologie.*
Fleborragia, *phléborrhagie.*
Flebotomia, *phlébotomie.*
Flebotomista, flebotomo, *plébotomiste.*
Flebotomo, *phlébotome.*
Flemma, *phlegme.*
Flemmagogo, *phlegmagogue.*
Flemmasia, *phlegmasie.*
Flemmatico, *phlegmatique.*
Flemmone, *phlegmon.*
Flemmonoso, *phlegmoneux.*
Flessibile, *flexible.*
Flessibilità, *flexibilité.*
Flessione, *flexion.*
Flessore, *fléchisseur.*
Flictena, flittena, *phlyctène.*

Flictenoide, flittenoide, *phlycténoïde.*
Flogistico, flogisto, *phlogistique.*
Flogosi, *phlogose.*
Fluato, *fluate.*
Fluidificazione, *fluidification.*
Fluidità, *fluidité.*
Fluido, *fluide.*
Fluire, *fluer.*
Fluore, *fluor.*
Fluore bianco, *flueurs blanches.*
Fluorico, *fluorique.*
Fluoruro, *fluorure.*
Flussione, *fluxion.*
Flusso, *flux.*
Fluttuazione, *fluctuation.*
Foglia, *feuille.*
Fogliaceo, *foliacé.*
Follezza, follia, *folie.*
Follicolo, *follicule.*
Fomentazione, *fomentation.*
Fontanella, *fontanelle.*
Fonticolo, *fonticule.*
Forame ovale, *trou ovale.*
Forbici, *ciseaux.*
Forcella del petto, *scrobicule du cœur.*
Forchetta, *fourchette.*
Forcipe, *forceps.*
Forma, *forme.*
Formaggio, *fromage.*
Formella, *tumeur synoviale qui se forme au jarret du cheval.*
Formento, *froment.*
Formiato, *formiate.*
Formica, *fourmi.*
Formicante, *formicant.*
Formico, *formique.*
Formicolajo (vétér.), *trou qui se trouve entre l'ongle et l'os du pied du cheval.*
Formicolamento, formicolazione, *fourmillement.*
Formola, *formule.*
Formolario, *formulaire.*
Forriere, *précurseur.*
Forsennatezza, *folie.*
Fortificante, *fortifiant.*
Forza, *force.*
Fosfatico, *phosphatique.*
Fosfato, *phosphate.*
Fosforescenza, *phosphorescence.*
Fosforico, *phosphorique.*
Fosforo, *phosphore.*
Fosgeno, *phosgène.*
Fossa, *fosse.*
Fossetta, *fossette.*
Fotofobia, *photophobie.*
Fotopsia, *photopsie.*
Fragilità, *fragilité.*
Fragola, *fraise.*
Frambœsia, *framboise.*
Frammento, *fragment.*
Frangie sinoviali, *franges synoviales.*
Frattura, *fracture.*
Freddezza, *frigidité.*
Freddo, *froid.*
Fregazione, fregamento, *friction.*
Fremito, *frémissement.*
Fremito da gatto felino, *frémissement cataire.*
Frene, *diaphragme.*
Frenesia, *phrénésie.*
Frenetico, *phrénétique.*
Frenico, *phrénique.*
Frenite, *inflammation du diaphragme.*
Freno, *frein.*
Frequenza, *fréquence.*
Friabile, *friable.*
Friabilità, *friabilité.*
Frigidità, *frigidité.*
Frigorifero, *frigorifique.*
Froge, *orifice externe des naseaux du cheval.*
Frontale, *frontal.*
Fronte, *front.*
Frontoetmoidale, *fronto-ethmoïdal.*
Frugivoro, *frugivore.*
Fruttificazione, *fructification.*
Frutto, *fruit.*
Ftiriasi, *phthiriasis.*
Ftisia, ftisi, *phthisie.*
Ftisico, *phthisique.*
Ftisuria, *diabète.*
Ftorico, *abortif.*
Fugace, *fugace.*
Fuliginoso, *fuligineux.*
Fumigazione, *fumigation.*
Fumo, *fumée.*
Fungiforme, *fongiforme.*
Fungina, *fongine.*
Fungo, *champignon; fongus.*
Fungosità, *fongosité.*
Fungoso, *fongueux.*
Funzione, *fonction.*
Fuoco, *feu.*
Fuocomorto, *cautère potentiel.*
Fuoco selvatico, *éruption fugace chez les enfants à la mamelle.*
Furfuraceo, *furfuracé.*
Furoncolo, foroncolo, *furoncle.*
Furore uterino, *fureur utérine.*
Fusibilità, *fusibilité.*
Fusione, *fusion.*
Fusto, *tige.*

G

Galattirrea, *galactorrhée.*
Galattofago, *galactophage.*
Galattoforo, *galactophore.*
Galattosi, *sécrétion du lait.*
Galatturia, *urine laiteuse.*
Galbano, *galbanum.*
Galenico, *galénique.*
Galenismo, *galénisme.*
Galla, *noix de galle.*
Gallato, *gallate.*
Gallete, galbe acquajuole, *petites tumeurs cystiques qui viennent chez le cheval.*
Gallico, *gallique.*
Gallozzoletta, *vésicule.*
Galoppo, *galop.*
Galvanico, *galvanique.*
Galvanismo, *galvanisme.*
Gamautte, *bistouri.*
Gamba, *jambe.*
Gambe del diaframma, *piliers du diaphragme.*
Ganascia, *mâchoire.*
Ganglio, *ganglion.*
Ganglionare, *ganglionnaire.*
Gangrena, *gangrène.*
Garetto, *jarret.*
Gargarismo, *gargarisme.*
Garrese, *garrot (chez le cheval).*
Gastralgia, *gastralgie.*
Gastricità, *gastricité.*
Gastrico, *gastrique.*
Gastriloquo, *ventriloque.*
Gastrite, *gastrite.*
Gastrocele, gastrocelia, *gastrocèle.*
Gastrocnemio, *gastrocnémien.*
Gastrocolico, *gastro-colique.*
Gastrodinia, *gastrodynie.*
Gastroduodenale, *gastro-duodénal.*
Gastroepatico, *gastro-hépatique.*
Gastrorafia, *gastrorrhaphie.*
Gastrorragia, *hémorrhagie stomacale.*
Gastrosplenico, *gastro-splénique.*
Gavina, *scrofules.*
Gaz, *gaz.*
Gazificare, *gazéifier.*
Gazoso, *gazeux.*
Gelatina, *gélatine.*
Gelatinoso, *gélatineux.*
Gelone, *engelure.*
Gemelli, *muscles jumeaux.*
Gemello, *jumeau.*
Gemmazione, *gemmation.*
Genale, *génal.*
Generazione, *génération.*
Genere, *genre.*
Geniano, *génien.*
Geniculato, *géniculé.*
Genio, *génie.*
Geniofaringeo, *génio-pharyngien.*
Genitale, *génital.*
Genziana, *gentiane.*
Germe, *germe.*
Germinazione, *germination.*
Gesso, *plâtre.*
Gestazione, *gestation.*
Gettamento, getto, *émission, jet.*
Ghiacciale, *glacial.*
Ghiaccio, *glace.*
Ghianda, *gland du pénis.*
Ghiandola, *glande.*
Ghiandolare, *glandulaire.*
Ghiandoloso, *glanduleux.*
Giacimento, *décubitus.*
Gialappa, *jalap.*
Giallo, *jaune.* Febbre gialla, *fièvre jaune.*
Giarda, giardone, *jardon.*
Gibbosità, *gibbosité.*

Gigante, *géant.*
Ginepro, *genévrier.*
Ginestra, *genêt.*
Gingiva, gengia, gengiva, *gencive.*
Gingivale, *gingival.*
Ginglimo, *ginglyme.*
Ginnasio, *gymnase.*
Ginnastica, *gymnastique.*
Ginnospermo, *gymnosperme.*
Ginocchio, *genou.*
Giorno, *jour.*
Giosciama, *jusquiame.*
Giovanezza, gioventù, *jeunesse.*
Giubba forzante, *camisole de force.*
Giugale, *jugal.*
Giugulare, *jugulaire.*
Giulebbo, *julep.*
Giuntura, *articulation.*
Glabella, *espace entre les deux sourcils.*
Glabro, *glabre.*
Glairina, *glairine.*
Glandula, *glande.*
Glaucoma, glaucosi, *glaucome.*
Glenoidal, *glénoïdal.*
Glenoideo, *glénoïdien.*
Glicerina, *glycérine.*
Globetto di Marte, *boule de Mars.*
Globo, *globe.*
Globuloso, *globuleux.*
Glossalgia, *glossalgie.*
Glossantrace, *glossanthrax.*
Glossocatoco, *glossocatoche.*
Glossocomo, *glossocome.*
Glossofaringeo, *glosso-pharyngien.*
Glotta, glottide, *glotte.*
Glutine, *gluten.*
Glutinoso, *glutineux.*
Gluzio, gluteo, *fessier.*
Gobba, *bosse.*
Goccia, *goutte d'un liquide; douche.*
Gocciola, *apoplexie.*
Gola, *gorge.*
Golfo, *golfe.*
Gombito, gomito, *coude.*
Gomfosi, *gomphose.*
Gomma, *gomme.*
Gonalgia, *gonalgie.*
Gonfiagione, gonfiamento, gonfiezza, *gonflement.*
Gonorrea, *gonorrhée.*
Gorga, gorgia, *gorge.*
Gorgogliare, *gargouiller.*
Gota, *joue.*
Gotta, *goutte (maladie).*
Gottoso, *goutteux.*
Gozzo, *goître.*
Gozzuto, *goîtreux.*
Granata, *grenade.*
Granchio, *crampe.*
Grandine, *grêle (tumeur).*
Granelli, *testicules des animaux.*
Grano, *grain.*
Granulato, *granulé.*
Granulazione, *granulation.*
Grasso, *graisse.*
Grasso, *gras.*
Gravativo, *gravatif.*
Grave, *grave.*
Gravedine, *coryza.*
Gravidanza, *grossesse.*
Gravità, *gravité, sentiment de pesanteur.*
Grido, *cri.*
Groppa, *croupe.*
Groppone, *croupion.*
Grumo, *grumeau.*
Guaiaco, *gaïac.*
Guaina, *gaîne.*
Guancia, *joue.*
Guarigione, guarimento, *guérison.*
Guercio, *louche.*
Guida, *sonde cannelée.*
Gustativo, *qui a rapport au goût.*
Gusto, *goût.*
Gutturale, *guttural.*

H

Hiato, iato, *hiatus.*
Hiosciamo, *jusquiame.*

I

Ialoide, *hyaloïde.*
Ialoideo, *hyaloïdien.*
Iato, *hiatus.*
Iatralepto, *iatralipte.*
Iatrochimia, *iatrochimie.*
Iatrochimico, *iatrochimique.*
Iatromatematica, *iatro-mathématique.*
Ibrido, *hybride.*
Icore, *ichor.*
Icoroso, *ichoreux.*
Icterico, itterico, *ictérique.*
Icterizia, itterizia, *ictère.*
Icterode, itterode, *ictérode.*
Ictiocolla, ittiocolla, *ichthyocolle.*
Ictiofago, ittiofago, *ichthyophage.*
Ictiologia, *ichthyologie.*
Ictiosi, ittiosi, *ichthyose.*
Idartro, idartrosi, *hydarthrose.*
Idatide, *hydatide.*
Idatismo, *bruit que produit la fluctuation d'un liquide.*
Idiocrasia, *idiocrasie.*
Idiopatia, *idiopathie.*
Idiopatico, *idiopathique.*
Idiosincrasia, *idiosyncrasie.*
Idracido, *hydracide.*
Idragogo, *hydragogue.*
Idrargiria, *hydrargyrie.*
Idrargiro, *mercure.*
Idrargirosi, *hydrargyrose.*
Idrartro, idrartrosi, *hydarthrose.*
Idrato, *hydrate.*
Idrencefalico, *hydrencéphalique.*
Idrencefalo, *hydrencéphale.*
Idriodato, *hydriodate.*
Idriodico, *hydriodique.*
Idroa, *hydroa.*
Idrocefalia, *hydrocéphalie.*
Idrocefalo, *hydrocéphale.*
Idrocele, *hydrocèle.*
Idrocianato, *hydrocyanate.*
Idrocianico, *hydrocyanique.*
Idroclorato, *hydrochlorate.*
Idroclorico, *hydrochlorique.*
Idrofobia, *hydrophobie.*
Idrofobo, *hydrophobe.*
Idroftalmia, *hydrophthalmie.*
Idrogeno, *hydrogène.*
Idrologia, *hydrologie.*
Idromele, *hydromel.*
Idrometra, *hydromètre.*
Idronfalo, *hydromphale.*
Idropericardia, *hydropéricarde.*
Idropico, *hydropique.*
Idropisia, *hydropisie.*
Idropneumonia, *œdème du poumon.*
Idrorachite, idrorachitide, *hydrorachis.*
Idrosolfato, *hydrosulfate.*
Idrosolforico, *hydrosulfurique.*
Idrostatica, *l'hydrostatique.*
Idrotorace, *hydrothorax.*
Idruro, *hydrure.*
Iemale, *hibernal.*
Igieine, igiene, *hygiène.*
Igienico, *hygiénique.*
Igneo, *igné.*
Ignizione, *ignition.*
Igrometria, *hygrométrie.*
Igrometrico, *hygrométrique.*
Igrometro, *hygromètre.*
Ileo, *iléus, l'iléon.*
Ileociecale, *iléo-cæcal.*
Ileocolico, *iléo-colique.*
Iliaco, *iliaque.*
Iliale, *ilial.*
Ilii, *les flancs.*
Ilio, ileo, *l'os ilion.*
Illegittimo, *illégitime.*
Ilo, *hile.*
Imbalsamazione, *embaumement.*
Imbarazzo gastrico, *embarras gastrique.*
Imbecille, *cheval affecté de l'immobilité.*
Imbevuto, *pénétré d'humidité.*
Imbibizione, *imbibition.*
Imene, *la membrane hymen.*
Imenologia, *traité des membranes.*
Immaginario, *imaginaire.*
Immagine, *image.*
Immersione, *immersion.*
Immobilità, *immobilité.*
Impenetrabilità, *impénétrabilité.*
Impennarsi, *se cabrer.*
Imperforato, *imperforé.*
Imperforazione, *imperforation.*
Impermeabilità, *imperméabilité.*
Impetigine, *impétigo.*
Imponderabile, *impondérable.*
Impostemire, *abcéder*
Impotenza, *impotence.*
Impregnazione, *imprégnation.*

Impressione, *impression.*
Inacerbare, *exaspérer.*
Inagrare, inagrire, *devenir aigre*
Inalante, *inhalant.*
Inalazione, *inhalation.*
Inalberarsi, *se cabrer.*
Inanizione, *inanition.*
Inappetenza, *inappétence.*
Incalescenza, *incalescence.*
Incallimento, *induration.*
Incandescente, *incandescent.*
Incanutire, *devenir blanc (en parlant des cheveux).*
Incarceramento, *incarcération, étranglement.*
Incarcerato, *incarcéré, étranglé.*
Incarnante, *incarnant.*
Incastellamento, *encastelure.*
Incastramento, *enclavement.*
Incastrato, *enclavé.*
Incavatura, incavo, *échancrure.*
Incenso, *encens.*
Inchiodare, inchiovare, *planter un clou dans le tissu réticulaire du pied du cheval.*
Incidente, *incident.*
Incinerazione, *incinération.*
Incisione, incisura, *incision.*
Incisivo, *incisif.*
Incitabilità, *incitabilité.*
Incoercibile, *incoercible.*
Incombustibile, *incombustible.*
Incomodità, *incommodité.*
Incompressibile, *incompressible.*
Incontinenza, *incontinence.*
Incorporazione, *incorporation.*
Incrassante, *incrassant.*
Incrostamento, incrostazione, *escharification; incrustation.*
Incubazione, *incubation.*
Incubo, *cauchemar.*
Incudine, *enclume.*
Incurabile, *incurable.*
Indaco, *indigo.*
Indacotina, *indigotine.*
Indeiscente, *indéhiscent.*
Indicatore, *indicateur.*
Indicazione, *indication.*
Indice, *index.*
Indigestione, *indigestion.*
Indigesto, *indigeste.*
Indisposizione, *indisposition.*
Indissolubilità, *indissolubilité.*
Individuo, *individu.*
Indolente, *indolent.*
Indozzamento, *étiolement.*
Induramento, indurimento, *induration.*
Ineguale, *inégal.*
Inerente, *inhérent.*
Inerpicante, *grimpant.*
Inerzia, *inertie.*
Infanticidio, *infanticide.*
Infecondo, *infécond.*
Infermiere, *infirmier.*
Infermità, *maladie.*
Infernale, *infernal.*
Infero, *infère.*
Infettazione, *infection.*
Infettivo, *qui infecte.*
Infezione, *infection.*
Infiammato, *enflammé.*
Infiammatorio, *inflammatoire.*
Infiammazione, *inflammation.*
Infibulazione, *infibulation.*
Infiltrato, *infiltré.*
Influenza, influsso, *influx, influence, grippe.*
Informicolamento, *fourmillement, crampe.*
Infreddatura, *coryza.*
Infundiboliforme, *infundibuliforme.*
Infundibolo, *infundibulum.*
Infusione, *infusion.*
Infusorio, *infusoire.*
Inglesare, *anglaiser.*
Ingorgamento, *engorgement.*
Ingorgato, *engorgé.*
Ingrediente, *ingrédient.*
Inguainamento, *invagination.*
Inguinale, *inguinal.*
Inguine, *aine.*
Injettato, *injecté.*
Injezione, *injection.*
Innato, *inné.*
Innominato, *innominé.*
Innutrizione, *atrophie.*
Inoculare, *inoculer.*
Inoculazione, *inoculation.*
Inorganico, *inorganique.*
Inosculazione, *anastomose.*
Inquietudine, *inquiétude.*
Insalivazione, *insalivation.*
Insellato, *ensellé.*
Insensibile, *insensible.*
Insensibilità, *insensibilité.*
Inserzione, *insertion.*
Insesso, *demi-bain.*
Insidioso, *insidieux.*
Insipido, *insipide.*
Insolazione, *insolation.*
Insolubile, *insoluble.*
Insonnio, *insomnie.*
Inspessazione, *épaississement.*
Inspiratore, *inspirateur.*
Inspirazione, *inspiration.*
Instillazione, *instillation.*
Instinto, *instinct.*
Insufflazione, *insufflation.*
Insulto, *invasion.*
Intaccare, *inciser.*
Intasamento, *obstruction.*
Intasato, *obstrué.*
Intasatura, *obstruction.*
Integrità, *intégrité.*
Integumento, *tégument, enveloppe.*
Intelletto, *intellect.*
Intellettuale, *intellectuel*
Intelligenza, *intelligence.*
Intemperanza, *intempérance.*
Intemperie, *intempérie.*
Intendimento, *entendement.*
Intensità, *intensité.*
Intenso, *intense.*
Intenzione, *but, intention.* Prima, seconda intenzione, *première, seconde intention.*
Interarticolare, *interarticulaire.*
Intercadente, *intercadent.*
Intercalare, *intercalaire.*
Intercepzione, *bandage qui intercepte.*
Interclavicolare, *interclaviculaire.*
Intercorrente, *intercurrent.*
Intercostale, *intercostal.*
Interlobulare, *interlobulaire.*
Intermascellare, *intermaxillaire*
Intermissione, *intermission.*
Intermittente, *intermittent.*
Intermittenza, *intermittence.*
Interno, *interne.*
Interosseo, *interosseux.*
Intersezione, *intersection.*
Interstizio, *interstice.*
Intertrigine, *intertrigo.*
Intestinale, *intestinal.*
Intestino, *intestin.*
Intormentire, *perdre par le froid l'usage des membres.*
Intorpidito, *qui est dans la torpeur.*
Intrinseco, intrinsico, *intrinsèque.*
Intriso, *bouillie.*
Intumescenza, *gonflement.*
Inturgidire, *devenir turgescent.*
Intussuscepzione, *intussusception.*
Inumazione, *inhumation.*
Invadimento, invasione, *invasion.*
Inversione, *renversement.*
Invertebrato, *invertébré.*
Involucro, *involucre.*
Inzuppamento, *infiltration.*
Iodato, *iodate.*
Iodico, *iodique.*
Iodio, iodina, *iode.*
Ioduro, *iodure.*
Ioepiglottico, *hyo-épiglottique.*
Iofaringeo, *hyo-pharyngien.*
Ioglosso, *hyo-glosse.*
Ioide, *hyoïde.*
Ioideo, *hyoïdien.*
Iotacismo, *iotacisme*
Ipercatarsi, *superpurgation.*
Ipercrisi, *hypercrisie.*
Iperemia, *hypérémie.*
Iperestesia, *hyperesthésie.*
Ipersarcosi, *hypersarcose.*
Iperstenia, *hypersthénie.*
Iperstenico, *hypersthénique.*
Ipertrofia, *hypertrophie.*
Ipnobate, *somnambule.*
Ipnologia, *doctrine du sommeil.*
Ipnotico, *hypnotique.*
Ipochima, ipochisi, *cataracte.*
Ipocondria, ipocondriasi, *hypochondrie.*
Ipocondriaco, *hypochondriaque.*
Ipocondrio, *hypochondre.*
Ipocras, *hypocras.*
Ipocrateriforme, *hypocratériforme.*

Ipogastrico, *hypogastrique*.
Ipogastrio, *hypogastre*.
Ipogino, *hypogyne*.
Ipoglosso, *hypoglosse*.
Ipoglottide, *grenouillette*.
Ipoglottidi, *pilules bechiques qu'on laisse fondre sous la langue; glandules linguales*.
Ipopio, ippopio, *hypopyon*.
Ipospadia, *hypospadias*.
Ipostasi, *dépôt*.
Ipostenia, *hyposthénie*.
Ipostenico, *hyposthénique*.
Ipotenare, *hypothénar*.
Ippiatria, ippiatrica, *l'hippiatrique*.
Ippiatro, *hippiatre*.
Ippocampo, *hippocampe*.
Ippocratico, *hippocratique*.
Ippomani, *hippomane*.
Ippopatologia, *pathologie du cheval*.
Ippotomia, *anatomie du cheval*.
Ipsiloide, *hypsiloïde*.
Iride, *iris* (*plante*); *iris* (*membrane*).
Irino, *iridien*.
Irite, *iritis*.
Irradiazione, *irradiation*.
Irregolare, *irrégulier*.
Irritabile, *irritable*.
Irritabilità, *irritabilité*.
Irritante, irritativo, *irritant*.
Irritazione, *irritation*.
Irto, *hérissé*.
Isabello, *isabelle*.
Ischiade, *la sciatique*.
Ischiadico, ischiatico, *sciatique*.
Ischialgia, *ischialgie*.
Ischio, *ischion*.
Ischiocavernoso, *ischio-caverneux*.
Ischiocele, *ischiocèle*.
Iscuirio, iscuria, *ischurie*.
Iscuretico, *ischurétique*.
Isocroneità, isocronismo, *isochronisme*.
Isocrono, *isochrone*.
Isolamento, *isolement*.
Isolato, *isolé*.
Isolatore, *isolateur*.
Isteralgia, *hystéralgie*.
Isterica, istericismo, *hystérie*.
Isterico, *hystérique*.
Isterocele, *hystérocèle*.
Isterolossia, *obliquité de l'utérus*.
Isteroptosi, isterottosi, *chute de l'utérus*.
Isterotomia, *hystérotomie*.
Isterotomo, *hystérotome*.
Istintivo, *instinctif*.
Istinto, *instinct*.
Istmo, *isthme*.
Istogenia, *histogénie*.
Istografia, *histographie*.
Istologia, *histologie*.
Istoria naturale, *histoire naturelle*.
Istromento, *instrument*.
Itterico, *icterique*.
Itterizia, *ictère*.

J

Jeuno, *le jéjunum*.
Josciamo, *jusquiame*.
Jugale, *jugal*.
Jugulare, *jugulaire*.
Jusquiamina, *hyoscyamine*.
Jusquiamo, *jusquiame*.

K

Keratotomo, *kératotome*.
Kina, *le quinquina*.
Kinico, *quinique*.
Kinkina, *quinquina*.
Kisti, *kyste*.

L

Labbiale, *labial*.
Labbro, *lèvre*.
Laberintico, *labyrinthique*.
Laberinto, labirinto, *labyrinthe*.
Labiale, *labial*.
Labiato, labbiato, *labié*.
Laboratorio, *laboratoire*.
Labro, *lèvre*.
Labro leporino, *bec-de-lièvre*.
Lacca, *laque*.
Laccamuffa, *teinture de tournesol*.
Laccio, *lacs*.
Lacerazione, *déchirure*.
Laciniato, *lacinié*.
Lacrima, lagrima, *larme*.
Lacrimale, *lacrymal*.
Lacrimazione, *larmoiement*.
Lacuna, *lacune*.
Lagochilo, *bec-de-lièvre*.
Lagoftalmia, lagottalmia, *lagophthalmie*.
Lambicco, *alambic*.
Lamdacismo, *lambdacisme*.
Lambdoide, *lambdoïde*.
Lamellato, *lamellé*.
Lamina, lama, *lame*.
Laminoso, *lamineux*.
Lampasco, lampazio, *lampas*.
Lampione, *groseille*.
Lanceolato, *lancéolé*.
Lancetta, *lancette*.
Lancinante, *lancinant*.
Languore, *langueur*.
Lanifero, *lanifère*.
Lanuginoso, *lanugineux*.
Lardaceo, *lardacé*.
Laringe, *larynx*.
Laringeo, *laryngé*.
Laringite, *laryngite*.
Laringotomia, *laryngotomie*.
Lassativo, *laxatif*.
Lassazione, lassezza, *lassitude*.
Lassità, *laxité*.
Latente, *latent*.
Lattato, *lactate*.
Latte, *lait*.
Latteo, *lacté*.
Lattescente, *lactescent*.
Lattico, *lactique*.
Lattifero, *lactifère*.
Lattina, *lactine*.
Lattuga, *laitue*.
Laudano, *laudanum*.
Lauro, *laurier*.
Lavativo, *clystère*.
Lazzo, *de saveur âcre*.
Ledreria, *ladrerie*.
Legaccia, legaccio, *liens*.
Legamento, *ligament*.
Legamentoso, *ligamenteux*.
Legatura, *ligature*.
Legittimo, *légitime*.
Legno, *bois*.
Legume, *légume*.
Legumina, *légumine*.
Leifemo, *anémique*.
Lembo, *limbe*.
Leniente, lenitivo, *adoucissant*.
Lenticchia, lente, *lentille*.
Lenticolare, *lenticulaire*.
Lentiggine, *éphélide*.
Lento, *lent*.
Leontiasi, *léontiasis*.
Lepra, lebbra, *lèpre*.
Leproso, *lépreux*.
Lequirizia, *réglisse*.
Lesione, *lésion*.
Letalità, *léthalité*.
Letargia, *léthargie*.
Letargico, *léthargique*.
Letifero, *qui cause la mort*.
Leucina, *leucine*.
Leucoflemmasia, *leucophlegmasie*.
Leucopatia, *leucopathie*.
Leucorrea, *leucorrhée*.
Leucorroico, *leucorrhéique*.
Levatrice, *sage-femme*.
Levigazione, *lévigation*.
Libro, *liber*.
Licantropia, *lycanthropie*.
Lichene, *lichen*.
Lienteria, *lientérie*.
Lienterico, *lientérique*.
Lieva, leva, *levier*.
Lievito, *ferment*.
Ligneo, *ligneux*.
Limologia, *lœmologie*.
Limonata, limonea, *limonade*.
Limpido, *limpide*.
Linea, *ligne*.
Lineamento, *linéament*.
Lineare, *linéaire*.
Linfa, *lymphe*.
Linfatico, *lymphatique*.
Lingua, *langue*.
Linguale, *lingual*.
Linguetta, *languette*.
Linimento, *liniment*.

Lino, *lin*.
Linseme, *graine de lin*.
Lipemania, *lypémanie*.
Lipoma, *lipome*.
Lipotimia, *lipothymie*.
Lippitudine, *chassie*.
Lippo, lipposo, *chassieux*.
Liquefazione, *liquéfaction*.
Liquidità, *liquidité*.
Liquido, *liquide*.
Liquirizia, *réglisse*.
Liquore, *liqueur*.
Liscivia, *lessive*.
Lisi, *solution*.
Lissiviale, *lixiviel*.
Lissiviazione, *lixiviation*.
Litagogo, *lithagogue*.
Litiasi, *lithiase*.
Litico, *lithique*.
Litina, *lithine*.
Litolabio, *litholabe*.
Litontribo, *lithotribe*.
Litoteretro, *perce-pierre*.
Litotomia, *lithotomie*
Litotomista, *lithotomiste*.
Litotomo, *lithotome*.
Litotripsia, litotrizia, litotritia, *lithotritie*.
Litotritico, *lithotritique*.
Lividezza, *lividité*.
Livido, *livide*.
Lobo, *lobe*.
Lobulare, *lobulaire*.
Lobulato, *lobulé*.
Lobulo, *lobule*.
Lochj, *lochies*.
Lochiorragia, *lochiorrhagie*.
Locomotore, *locomoteur*.
Locomozione, *locomotion*.
Lombagine, *lombago*.
Lombare, *lombaire*.
Lombi, *lombes*.
Lomboaddominale, *lombo-abdominal*.
Lombricali, *les lombricaux*.
Lombrico, *lombric*.
Lopia, *loupe*.
Loquacità, *loquacité*.
Lordosi, *lordose*.
Lozione, *lotion*.
Lubricativo, *lubrifiant*.
Luce, *lumière*.
Lucido, *lucide*.
Lue gallica, *syphilis*.
Luminoso, *lumineux*.
Luna, *lune*.
Lunatico, *lunatique*.
Lungo, *long*.
Lungogiuntato, *long-jointé, opposé à court-jointé*.
Lupia, *loupe*.
Lupo, *lupus*.
Luppolo, *houblon*.
Lussato, *luxé*.
Lussazione, *luxation*.
Lutare, *luter*.
Luto, loto, *lut*.

M

Macchia, *tache*.
Macchina, *machine*.
Macchinal, *machinal*.
Macerazione, *macération*.
Macrobiotico, *macrobiotique*.
Macrocefalo, *macrocéphale*.
Macrocosmo, *macrocosme*.
Maddaleone, *magdaléon*.
Madefazione, *madéfaction*.
Magisterio, magistero, *magistère*.
Magistrale, *magistral*.
Magnesia, *magnésie*.
Magnetico, *magnétique*.
Magnetismo, *magnétisme*.
Magnetizzare, *magnétiser*.
Magnetizzatore, *magnétiseur*.
Magrezza, *maigreur*.
Mal de verme, *farcin*.
Mal sottile, *phthisie*.
Malactico, *émollient*.
Malandra, *malandre*.
Malare, *malaire*.
Malato, *malate*.
Malattia, *maladie*.
Male, *mal*.
Malico, *malique*.
Malignità, *malignité*.
Maligno, *malin*.
Malleabile, *malléable*.
Malleolare, *malléolaire*.
Malleolo, *malléole*.
Mallo, *drupe*.
Malva, *mauve*.
Mammale, *mammifère*.
Mammario, *mammaire*.
Mammella, *mamelle*.
Mammifero, *mammifère*.
Mammillare, *mamillaire*.
Mandibola, *mandibule*.
Mandola, mandorla, *amande*.
Mandragora, *mandragore*.
Manducazione, *manducation*.
Mania, *manie*.
Maniaco, *maniaque*.
Manica d'Ippocrate, *manche d'Hippocrate*.
Maniluvio, *manuluve*.
Manipolo, *poignée*.
Manna, *manne*.
Mano, *main*.
Manustuprazione, *onanisme*.
Marasmo, *marasme*.
Marcia, *pus*.
Marcia, *marche*.
Margarato, *margarate*.
Margarico, *margarique*.
Margarina, *margarine*.
Marginale, *marginal*.
Margine, *marge*.
Marmarige, *photopsie*.
Marmellata, *marmelade*.
Marte, *fer*.
Martello, *marteau*.
Marza, *greffe*.
Marziale, *martial*.
Mascella, *mâchoire*.
Mascellare, *maxillaire*.
Maschio, *mâle*.
Massetere, *masséter*.
Masseterico, *massétérien*.
Masticatore, *masticatoire*.
Masticazione, *mastication*.
Mastigadore, *mastigadour*.
Mastodinia, *mastodynie*.
Mastoideo, *mastoïdien*.
Mastuprazione, *onanisme*.
Materia, *matière*.
Matrice, *utérus*.
Maturante, maturativo, *maturatif*.
Maturazione, *maturation*.
Maturità, *maturité*.
Maturo, *mûr*.
Meato, *méat*.
Meccanica, *mécanique*.
Meccanismo, *mécanisme*.
Meconato, *méconate*.
Meconico, *méconique*.
Meconina, *méconine*.
Meconio, *méconium*.
Mediano, *médian*.
Mediastineo, *qui appartient au médiastin*.
Mediastino, *médiastin*.
Medicamentario, *médicamenteux*.
Medicamento, *médicament*.
Medicastro, *médicastre*.
Medicazione, *médication*.
Medicina, *médecine*.
Medicinale, *médical*.
Medico, *médecin*.
Mefite, *méphitis*.
Mefitico, *méphitique*.
Mefitismo, *méphitisme*.
Megalantropogenesia, *mégalanthropogénésie*.
Melagrana, melagranata, *grenade*.
Melagrano, *grenadier*.
Melanagogo, *mélanagogue*.
Melancolia, malinconia, *mélancolie*.
Melancolico, *mélancolique*.
Melaneo, *mélané*.
Melanosi, *mélanose*.
Melasso, *mélasse*.
Mele, *miel*.
Melena, *melœna*.
Meliceride, *mélicéris*.
Melicrato, *hydromel*.
Mellone, *melon*.
Membrana, *membrane*.
Membranoso, *membraneux*.
Membro, *membre*.
Memoria, *mémoire*.
Meninge, *méninge*.
Meningeo, *méningé*.
Meningetta, *méningette*.
Meningina, *méningine*.
Meningite, *méningite*.
Meningofilace, *méningophylax*.
Meningogastrico, *méningo-gastrique*.
Menisco, *cartilage articulaire*.

Menorragia, *ménorrhagie*
Menorrea, *ménorrhée.*
Menostasia, *suppression des règles.*
Menstruale, *menstruel.*
Menstruazione, *menstruation.*
Menstrui, *les menstrues.*
Menstruo, *un menstrue.*
Mentale, *mental.*
Mentecataggine, *démence.*
Mentiano, *mentonnier.*
Mento, *menton.*
Mercuriale, *mercuriel.*
Mercuriali, *les mercuriaux.*
Mercurio, *mercure.*
Mericismo, *mérycisme.*
Mesaraico, *mésaraïque.*
Mesenterico, *mésentérique.*
Mesenterio, *mésentère.*
Mesi, *les règles.*
Mesmerismo, *mesmérisme.*
Mesocefalo, *mésocéphale.*
Mesocieco, *méso-cæcum.*
Mesogastrico, *mésogastrique.*
Mesolobo, *mésolobe.*
Mesoretto, *mésorectum.*
Metacarpico, *métacarpien.*
Metacarpo, *métacarpe.*
Metallico, *métallique.*
Metallo, *métal.*
Metamorfosi, *métamorphose.*
Metastasi, *métastase.*
Metastatico, *métastatique.*
Metatarsico, *métatarsien.*
Metatarso, *métatarse.*
Metatesi, *métathèse.*
Meteora, *météore.*
Meteorismo, *météorisme.*
Meteorologia, *météorologie.*
Meticcio, *métis.*
Metodico, *méthodique.*
Metodo, *méthode.*
Metralgia, *métralgie.*
Metrite, *métrite.*
Metrolossia, *obliquité de la matrice.*
Metrorragia, *métrorrhagie.*
Metrotomia, *métrotomie.*
Miasma, *miasme.*
Miasmatico, *miasmatique.*
Microcosmo, *microcosme.*
Microftalmo, *microphthalme.*
Midolla, *moelle.*
Midollare, *médullaire.*
Mielite, *myélite.*
Migliare, *miliaire.*
Miglio, *millet.*
Migliolino, *grain de millet, petite tumeur qui se développe dans les paupières.*
Miglioramento, *amélioration.*
Miloglosso, *mylo-glosse.*
Miloioideo, *mylo-hyoïdien.*
Milza, *rate.*
Minerale, *minéral.*
Mineralogia, *minéralogie.*
Minorativo, *minoratif.*
Minorazione, *purgation douce.*
Miocefalo, *myiocéphale.*
Miodinia, *myodynie.*
Miologia, *myologie.*
Miope, *myope.*
Miopia, *myopie.*
Miotilità, *myotilité.*
Miotomia, *myotomie.*
Mirmecia, *sorte de verrue.*
Mirra, *myrrhe.*
Mirtiforme, *myrtiforme.*
Misantropia, *misanthropie.*
Mistione, *mixtion.*
Mistura, *mixture.*
Mitrale, *mitral.*
Miuro, *myure.*
Moccio, *morve chevaline.*
Moccioso, *morveux.*
Moclico, *purgatif violent.*
Mofetta, *mofette.*
Mola, *môle.*
Molare, *molaire.*
Moletta, *tumeur synoviale chez le cheval.*
Mollecola, *molécule.*
Mollecolare, *moléculaire.*
Mollezza, *mollesse.*
Mollitivo, *émollient.*
Monadelfia, *monadelphie.*
Monandria, *monandrie.*
Monco, *manchot.*
Mondificativo, *mondificatif.*
Mondificazione, *mondification.*
Monocolo, *monocle.*
Monogamia, *monogamie.*
Monoico, *monoïque.*
Monte di Venere, *mont de Vénus.*
Morbifico, *morbifique.*
Morbillo, *rougeole.*
Morbilloso, *morbilleux.*
Morbo, *maladie.*
Morboso, *morbide.*
Mordicante, *mordicant.*
Morfina, *morphine.*
Moria, *mortalité pestilentielle.*
Morice, *hémorrhoïde.*
Moriforme (calcolo), *calcul mûral.*
Mormorio, *gargouillement.*
Moro, *un noir.* Moro bianco, *un albinos.*
Moroide, *hémorrhoïde.*
Morosità, *morosité.*
Morsicatura, *morsure.*
Morso, *mors, frein.*
Mortaio, *mortier.*
Mortale, *mortel.*
Mortalità, *mortalité.*
Morte, *la mort.*
Mortificazione, *mortification.*
Morva, *morve chevaline.*
Moscada, *noix muscade.*
Mostro, *monstre.*
Motore, *moteur.*
Movimento, *mouvement.*
Mucilagginoso, *mucilagineux.*
Mucilagine, *mucilage.*
Muco, *mucus.*
Mucosità, *mucosité.*
Mucoso, *muqueux.*
Muffa, *moisissure.*
Mulatto, *mulâtre.*
Mulo, *mulet.*
Multifido, *multifide.*
Multilobato, *multilobé.*
Multiloculare, *multiloculaire.*
Mummificazione, *momification.*
Muriatico, *muriatique.*
Muriato, *muriate.*
Muschio, musco, *musc.*
Muscolare, *musculaire.*
Muscolo, *muscle.*
Muso di tinca, *museau de tanche.*
Mussitazione, *mussitation.*
Mutezza, *mutité.*
Mutilazione, *mutilation.*
Mutolezza, *mutité.*
Mutolo, *muet.*

N

Nafta, *naphte.*
Nano, *nain.*
Narcosi, *narcotisme.*
Narcotico, *narcotique.*
Narcotina, *narcotine.*
Narcotismo, *narcotisme.*
Nare, narice, *narine.*
Nasale, *nasal.*
Nascale, *pessaire de laine.*
Nascenza, *gonflement; naissance.*
Naso, *nez.*
Natica, *fesse.*
Nativo, *natif.*
Natro, *natron.*
Natura, *nature.*
Naturale, *naturel.*
Nausea, nauseamento, *nausée.*
Nauseante, nauseoso, *nauséabond.*
Navicolare, *naviculaire.*
Necroscopia, *nécroscopie.*
Necrosi, *nécrose.*
Nefelio, *néphélion.*
Nefralgia, *néphralgie.*
Nefretico, *néphrétique.*
Nefrite, *néphrite.*
Nefrolito, *néphrolithe.*
Nefrologia, *néphrologie.*
Nefrorragia, *néphrorrhagie.*
Nefrotomia, *néphrotomie.*
Neo, nevo, *nævus.*
Nervino, *nervin.*
Nervo, *nerf.*
Nervoso, *nerveux.*
Neutralizzare, *neutraliser.*
Neutro, *neutre.*
Neve, *neige.*
Nevralgia, *névralgie.*
Nevrilema, *névrilème.*
Nevrologia, *névrologie.*
Nevrosi, *névrose.*
Nevrotomia, *névrotome.*
Nictalopia, *nyctalopie.*
Nictalopo, *nyctalope.*
Nictazione, nittazione, *clignotement*
Nictitante, nittitante, *clignotant.*

Ninfa, *nymphe.*
Ninfomania, *nymphomanie.*
Ninfotomia, *nymphotomie.*
Nistagmo, *nystagme.*
Nitrato, *nitrate.*
Nitrico, *nitrique.*
Nitro, *nitre.*
Nocciolo, *bourbillon.*
Noce, *noix.*
Nodo, *nœud.*
Nodosità, *nodosité.*
Nomenclatura, *nomenclature.*
Nosocomiale, *nosocomial.*
Nosografia, *nosographie.*
Nosologia, *nosologie.*
Nosologista, nosologo, *nosologiste.*
Nostalgia, *nostalgie.*
Nostomania, *mal du pays.*
Nottambulismo, *somnambule.*
Nube, *nuage dans l'urine.*
Nuca, *nuque.*
Nucleo, *noyau.*
Nudo, *nu.*
Nutazione, *oscillation habituelle et involontaire de la tête.*
Nutrimento, nutricamento, *aliment.*
Nutritivo, nutrizio, *nutritif, nourricier.*
Nutrizione, *nutrition.*
Nuvoletta, *albugo.*

O

Obcordato, *obcordé.*
Obesità, *obésité.*
Obliquo, *oblique.*
Obliteramento, obliterazione, *oblitération.*
Oblongo, *oblong.*
Occasionale, *occasionnel.*
Occhiaja, *orbite.*
Occhiali, *lunettes.*
Occhiello, *boutonnière à l'urèthre, à la vessie.*
Occhio, *œil.*
Occipitale, *occipital.*
Occipite, *occiput.*
Occipitoassoideo, *occipito-axoïdien.*
Oculare, *oculaire.*
Oculista, *oculiste.*
Odontalgia, *odontalgie.*
Odontalgico, *odontalgique.*
Odontiasi, *dentition.*
Odontoide, *odontoïde.*
Odontoideo, *odontoïdien.*
Odontotecnia, *odontotechnie.*
Odorato, *odorat.*
Odore, *odeur.*
Officinale, *officinal.*
Ofiasi, *ophiasis.*
Oftalmia, *ophthalmie.*
Oftalmico, *ophthalmique.*
Oftalmostato, *ophthalmostat.*
Oleaginoso, *oléagineux.*
Oleato, *oléate.*
Olecranico, *olécrânien*
Olecrano, *olécrâne.*
Oleico, *oléique.*
Oleo, *huile.*
Oleoso, *huileux.*
Olfattivo, *olfactif.*
Olfatto, *odorat.*
Olfattorio, *olfactif.*
Oliva, uliva, *olive.*
Olivare, *olivaire.*
Ombilicale, *ombilical.*
Ombilico, *ombilic.*
Ombrella, *ombelle.*
Omerale, *huméral.*
Omero, *humérus.*
Omfalocele, *omphalocèle.*
Omfalomesenterico, *omphalo-mésentérique.*
Omfalotomia, *omphalotomie.*
Omiopatia, *homœopathie.*
Omiopatico, *homœopathique.*
Omnivoro, *omnivore.*
Omogeneità, *homogénéité.*
Omogeneo, *homogène.*
Omoplata, *omoplate.*
Omoplata-ioideo, *omoplato-hyoïdien.*
Ooforite, *inflammation de l'ovaire.*
Opacità, *opacité.*
Opaco, *opaque.*
Operatore, *opérateur.*
Operazione, *opération.*
Operculo, *opercule.*
Opiaceo, *opiacé.*
Opiato, *opiat.*
Opilazione, *obstruction.*
Opio, oppio, *opium.*
Opistogastrico, *opisthogastrique.*
Opistotono, *opisthotonos.*
Opponente, *opposant*
Oppressione, *oppression.*
Orbita, *orbite.*
Orbitale, *orbitaire.*
Orbo, *aveugle.*
Orcotomia, *castration.*
Ordeina, *hordéine.*
Orecchietta, *oreillette.*
Orecchio, *oreille.*
Orecchioni, *oreillons.*
Organico, *organique.*
Organismo, *organisme.*
Organizzazione, *organisation.*
Organo, *organe.*
Orgasmo, *orgasme.*
Orifizio, *orifice.*
Orina, *urine.*
Oro, *or.*
Orripilazione, *horripilation.*
Orrore, *frisson.*
Ortica, *ortie.*
Ortopedia, *orthopédie.*
Ortopnea, *orthopnée.*
Orzajuolo, *orgeolet.*
Orzo, *orge.*
Oscitante, *bâillant.*
Oscitazione, *bâillement.*
Oscuramento della vista, *obscurcissement de la vue.*
Osmazoma, *osmazôme.*
Ospedale, *hôpital.*
Ospizio, *hospice.*
Ossalato, *oxalate.*
Ossalico, *oxalique.*
Osseo, *osseux.*
Osservazione, *observation.*
Ossicini dell' udito, *osselets de l'ouïe.*
Ossidazione, *oxydation.*
Ossido, *oxyde.*
Ossificazione, *ossification.*
Ossigenato, *oxygéné.*
Ossigeno, *oxygène.*
Ossimele, *oxymel.*
Ossiopia, *oxyopie.*
Ossiuro, *oxyure.*
Osso, *os.*
Osteocopo, *ostéocope.*
Osteogenia, *ostéogénie.*
Osteologia, *ostéologie.*
Osteomalacia, *ramollissement des os.*
Osteosarcoma, *ostéosarcome.*
Ostetricante, *accoucheur.*
Ostreticia, *l'obstétrique.*
Ostite, *ostéite.*
Ostrica, *huître.*
Ostruzione, *obstruction.*
Otalgia, *otalgie.*
Otico, *otique.*
Otorrea, *otorrhée.*
Otricello, *utricule.*
Otricolare, *utriculaire.*
Ottalmia, *ophthalmie.*
Ottica, *l'optique.*
Ottico, *optique.*
Ottundente, *qui émousse.*
Otturatore, *obturateur.*
Otturazione, *obturation.*
Ottuso, *obtus.*
Ovale, *ovale.*
Ovario, ovaja, *ovaire.*
Ovarista, *ovariste.*
Ovidutto, *oviducte.*
Oviparo, *ovipare.*
Ovo, *œuf.*
Ovulo, *ovule.*
Ozena, *ozène.*

P

Pachidermo, *pachyderme.*
Palatino, *palatin.*
Palato, *palais.*
Palatofaringeo, *palato-pharyngien.*
Palea, *paille.*
Paletta, *palette.*
Paletta della spalla, *omoplate.*
Palingenesia, *palingénésie.*
Palle di Marte, *boules de Mars.*
Palliativo, *palliatif.*
Palliazione, *palliation.*
Pallido, *pâle.*
Pallore, *pâleur.*
Palmare, *palmaire.*
Palmato, *palmé.*

Palmipedo, *palmipède*.
Palmo, *paume de la main*.
Palpebra, *paupière*.
Palpebrale, *palpébral*.
Palpitazione, *palpitation*.
Panacea, *panacée*.
Panchimagogo, *panchymagogue*.
Pancreate, *pancréas*.
Pancreatico, *pancréatique*.
Pancresto, *panchreste*.
Pandemia, *pandémie*.
Pandemico, *pandémique*.
Pandiculazione, *pandiculation*.
Pane, *pain*.
Panereccio, *panaris*.
Panico, *le panis*.
Panico, *panique*.
Panicolo, *panicule*.
Pannicolo, *pannicule*.
Pannocchio, *chaton*.
Panse, *premier ventricule des ruminants*.
Pantagogo, *pantagogue*.
Papavero, *pavot*.
Papilionaceo, *papilionacé*.
Papilla, *papille*.
Papillare, *papillaire*.
Pappo, *aigrette*.
Papula, *papule*.
Paracentesi, *paracentèse*.
Paracusi, *paracousie*.
Parafimosi, *paraphimosis*.
Paralisi, paralisia, *paralysie*.
Paralitico, *paralytique*.
Paraplegia, *paraplégie*.
Parassito, *parasite*.
Parastate, *l'épididyme*.
Paregorico, *parégorique*.
Parenchima, *parenchyme*.
Parenchimatoso, *parenchymateux*.
Parete, *paroi*.
Parietale, *pariétal*.
Paristmie, *les amygdales*.
Parivago, parvago, *le nerf vague*.
Paronichia, *paronychie*.
Parosismo, parossismo, *paroxysme*.
Parossitico, *paroxystique*.
Parotide, *parotide*.
Parotideo, *parotidien*.
Parto, *le part, l'accouchement*.
Parulide, *parulie*.
Passione, *affection*.
Passivo, *passif*.
Pastiglia, *pastille*.
Pastoja, *paturon*.
Patella, *rotule*.
Patereccio, *panaris*.
Patetico, *pathétique*.
Patogenia, *pathogénie*.
Patognomonico, *pathognomonique*.
Patologia, *pathologie*.
Patologico, *pathologique*.
Pazzia, *folie*.
Peccante, *peccant*.
Pece, *poix*.
Pedicellato, *pédicellé*.
Pedicello, *pédicelle*.
Pediculare, *pédiculaire*.
Pedignone, *engelure*.
Pediluvio, *pédiluve*.
Peduncolare, *pédonculaire*.
Peduncolato, *pédonculé*.
Peduncolo, *pédoncule*.
Pelatina, *teigne*.
Pelicano, *pélican*.
Pellagra, *pellagre*.
Pelle, *peau*.
Pellicello, pedicello, *la tique; l'acarus de la gale*.
Pellicola, *pellicule*.
Pelo, *poil*.
Pelvi, *bassin*.
Pelvimetro, *pelvimètre*.
Pelvino, pelviano, *pelvien*.
Penetrante, *pénétrant*.
Penfigo, *pemphigus*.
Penfigoide, *pemphigoïde*.
Penicillato, *pénicillé*.
Pentola di Papin, *marmite de Papin*.
Pepasmo, *coction*.
Pepastico, *pépastique*.
Pepe, *poivre*.
Peptico, *digestif*.
Pera, *poire*.
Percezione, *perception*.
Percussione, *percussion*.
Perdita, *perte*.
Perforante, *perforant*.
Perforatore, *perforateur*.
Perianto, *périanthe*.
Pericardio, *péricarde*.
Pericarpio, *péricarpe*.
Pericondrio, *périchondre*.
Pericranio, *péricrâne*.
Periferia, *périphérie*.
Perineale, *périnéal*.
Perineo, *périnée*.
Periodico, *périodique*.
Periodo, *période*.
Periosteo, periostio, *périoste*.
Periostosi, *périostose*.
Peripneumonia, *péripneumonie*.
Peristafilino, *péristaphylin*.
Peristaltico, *péristaltique*.
Peritoneale, *péritonéal*.
Peritoneo, *péritoine*.
Peritonite, *péritonite*.
Perla, *perle*.
Perlato, *perlé*.
Permeabile, *perméable*.
Pernicioso, *pernicieux*.
Peroneo, *péroné*.
Peroneo, *péronien*.
Perossido, *peroxyde*.
Persistente, *persistant*.
Perspirazione, *perspiration*.
Perstrizione, *action d'étreindre*.
Perturbatore, *perturbateur*.
Perversione, *perversion*.
Pesaliquore, *pèse-liqueur*.
Pesante, *pesant*.
Pesce, *poisson*.
Peso specifico, *pesanteur spécifique*.
Pessario, pesso, *pessaire*.
Peste, *peste*.
Pestiferato, *pestiféré*.
Pestilente, *pestilentiel*.
Petalo, *pétale*.
Petecchia, *pétéchie*.
Petecchiale, *pétéchial*.
Petro-occipitale, *pétro-occipital*.
Petroso, *pétreux*.
Pettignone, *pubis*.
Pettineo, *pectiné*.
Petto, *poitrine*.
Pettorale, *pectoral*.
Pettoriloquia, *pectoriloquie*.
Pettoriloquo, *pectoriloque*.
Peziolato, *pétiolé*.
Peziolo, *pétiole*.
Piaga, *plaie*.
Piamadre, *pie-mère*.
Piano, *plan, uni*.
Pianta, *végétal; plante des pieds*.
Piattola, piattone, *morpion*.
Picromele, *picromel*.
Picrotossina, *picrotoxine*.
Pidocchio, *pou*.
Piede, *pied*.
Piede torto, *pied bot*.
Piegatile, *plicatile*.
Pienezza, *réplétion*.
Pieno, *plein*.
Pietra, *pierre*.
Pietroso, *pierreux*.
Pila, *pile*.
Pilare, *pilaire*.
Pilimizione, *pilimiction*.
Pillola, *pilule*.
Pillolare, *pilulaire*.
Pilorico, *pylorique*.
Piloro, *pylore*.
Pineale, *pinéal*.
Pinna, *nageoire*.
Pinnatifido, *pinnatifide*.
Pinocchio, *pignon*.
Pinzette, *pinces*.
Piogenia, *pyogénie*.
Piombo, *plomb*.
Piorrea, *écoulement de pus*.
Piramidale, *pyramidal*.
Piramide, *pyramide*.
Piressia, *pyrexie*.
Piretico, *pyrétique*.
Piretologia, *pyrétologie*.
Pirometro, *pyromètre*.
Pirosi, *pyrosis*.
Pisello, *pois*.
Pistillo, *pistil*.
Pitiriasi, *pityriasis*.
Pituita, *pituite*.
Pituitario, *pituitaire*.
Pituitoso, *pituiteux*.
Piumacciuolo, piumacetto, *plumasseau*.
Piuria, *pyurie*.
Pizzico, *pincée*.
Pizzicore, *prurit*.
Plantare, piantare, *plantaire*.
Plastico, *plastique*.
Platino, *platine*.

Plessimetro, *plessimètre.*
Plesso, *plexus.*
Pletora, *pléthore.*
Pletorico, *pléthorique.*
Pleura, *plèvre.*
Pleurisia, *pleurésie.*
Pleuritico, *pleurétique.*
Pleurodine, pleurodinia, *pleurodynie.*
Pleurodinico, *pleurodynique.*
Pleuroperipneumonia, *pleuro-péripneumonie.*
Plica, *plique.*
Pneumatico, *pneumatique.*
Pneumatosi, *pneumatose.*
Pneumogastrico, *pneumogastrique.*
Pneumonia, *pneumonie.*
Pneumonico, *pneumonique.*
Pneumorragia, *hémoptysie.*
Pneumotorace, *pneumothorax.*
Pnigalio, *cauchemar.*
Podagra, *goutte aux pieds.*
Podice, *anus.*
Polarità, *polarité.*
Policolia, *polycholie.*
Polidipsia, *polydipsie.*
Poliemia, *polyhémie.*
Polifago, *polyphage.*
Polifarmacia, *polypharmacie.*
Polifarmaco, *polypharmaque.*
Poligamia, *polygamie.*
Polipo, *polype.*
Polisarcia, *polysarcie.*
Poliuria, *polyurie.*
Pollice, *pouce.*
Polline, *pollen.*
Polluzione, *pollution.*
Polmone, *poumon.*
Polo, *pôle.*
Polpa, *pulpe.*
Polpaccio della gamba, *mollet.*
Polpastrello, *pulpe des doigts.*
Polposo, *pulpeux.*
Polso, *pouls.*
Polvere, *poudre.*
Polverizzare, *pulvériser.*
Polveroso, *pulvérulent.*
Pomata, *pommade.*
Pomelle delle gote, *pommettes des joues.*
Pomice, *pierre ponce.*
Pomo, *pomme.*
Ponderabile, *pondérable.*
Pondi (mal di), *dysentérie.*
Ponte di Varolio, *pont de Varole.*
Popliteo, *poplité.*
Poppa, *mamelle.*
Porfirizzazione, *porphyrisation.*
Poro, *pore.*
Porosità, *porosité.*
Poroso, *poreux.*
Porraceo, *porracé.*
Porrigine, *porrigo.*
Porro, *porreau.*
Porta (vena), *veine porte.*
Portaago, *porte-aiguille.*
Posatura, *sédiment.*
Positura, *posture.*
Postema, *apostème.*
Postemato, *suppuré.*
Postia, *orgeolet.*
Postite, *posthite.*
Potabile, *potable.*
Potassa, *potasse.*
Potassio, *potassium.*
Potenziale, *potentiel.*
Pozione, *potion.*
Precipitato, *précipité.*
Precipitazione, *précipitation.*
Precordiale, *précordial.*
Precordio, *la région précordiale.*
Predisponente, *prédisposant.*
Predisposizione, *prédisposition.*
Pregnante, *qui est enceinte.*
Prelombare, *prélombaire.*
Premito, *effort, action de pousser (dans les selles).*
Preparata, *préparate.*
Preparazione, *préparation.*
Prepuzio, *prépuce.*
Presa, *dose, prise.*
Presame, *présure.*
Presbiope, presbiopia, *presbyte, presbytie.*
Presbite, *presbyte.*
Presbizie, *presbytie.*
Prescrizione, *prescription.*
Preservativo, *préservatif.*
Pretibiale, *prétibial.*
Priapismo, *priapisme.*
Prime vie, *les premières voies.*
Primipara, *primipare.*
Primoparto, *premier accouchement.*
Principio, *principe.*
Procatartico, *procatarctique.*
Processi ciliari, *les procès ciliaires.*
Processo, *processus.*
Procidenza, *procidence.*
Prodotto, *produit.*
Prodromo, *prodrome.*
Produzione, *production.*
Proegumeno, *proégumène.*
Profilassi, profilattica, *prophylaxie.*
Profilattico, *prophylactique.*
Profondo, *profond.*
Profumo, *parfum.*
Prognosi, *pronostic.*
Progressione, *progression.*
Prolasso, *prolapsus.*
Prolettico, *proleptique.*
Prolifico, *prolifique.*
Prolungamento, *prolongement.*
Prominente, *proéminent.*
Pronatore, *pronateur.*
Pronazione, *pronation.*
Pronostico, *pronostique.*
Proprietà, *propriété.*
Prosettore, *prosecteur.*
Prossimo, *prochain.*
Prostata, *prostate.*
Prostatico, *prostatique.*
Prostrazione, *prostration.*
Proteina, *protéine.*
Protendimento, *pandiculation.*
Protesi, *prothèse.*
Protopatia, *protopathie.*
Protopatico, *protopathique.*
Protossido, *protoxyde.*
Prottite, *inflammation de l'anus.*
Prottottosi, *chute du rectum.*
Protuberanza, *protubérance.*
Pruriggine, prurito, *prurit.*
Prurigginoso, *prurigineux.*
Prussiato, *prussiate.*
Psellismo, *psellisme.*
Pseudomembrana, *fausse membrane.*
Psicologia, *psychologie.*
Psora, *gale.*
Psorico, *psorique.*
Psorottalmia, *psorophthalmie.*
Pterigio, *ptérygion.*
Pterigofaringeo, *ptérygo-pharyngien.*
Pterigoide, *ptérygoïde.*
Pterigoideo, *ptérygoïdien.*
Ptialagogo, *ptyalagogue.*
Ptialina, *ptyaline.*
Ptialismo, *ptyalisme.*
Pube, *pubis.*
Pubertà, *puberté.*
Pubescente, *pubescent.*
Pubescenza, *pubescence.*
Pubico, *pubien.*
Pubiofemorale, *pubio-fémoral.*
Pudende, *les parties honteuses.*
Pudendo, *honteux.*
Puerpera, *femme en couches.*
Puerperale, *puerpéral.*
Puerperio, *accouchement.*
Pulce, *puce.*
Pulicare, *pulicaire.*
Pulmonare, pulmonario, polmonario, *pulmonaire.*
Pulmonia, polmonia, *phthisie pulmonaire.*
Pulsatile, *pulsatile.*
Pulsativo, *pulsatif.*
Pulsazione, *pulsation.*
Pultaceo, *pultacé.*
Pungiglione, *aiguillon des guêpes, abeilles, etc.*
Pungitivo, *pongitif.*
Punta, *ou* dolor di punta, *point douloureux.*
Punticolato, *pointillé.*
Punto d'appoggio, *point d'appui.*
Puntura, *piqûre.*
Pupilla, *pupille.*
Pupillare, *pupillaire.*
Purga, purgante, purgativo, *un purgatif.*
Purgagione, purgazione, *purgation.*
Purghe, *les menstrues.*
Purulento, *purulent.*
Pus, *pus.*
Pustola, pustula, *pustule.*
Pustoloso, *pustuleux.*
Putredine, putrefazione, putrescenza, *putréfaction.*

Putridità, *putridité*.
Putrido, *putride*,
Putrilagine, *putrilage*.
Puzzo, puzzura, *fétidité*.

Q

Quadrato, *carré*.
Quadrumano, *quadrumane*.
Quadrupedo, *quadrupède*.
Quagliamento, *présure*.
Quaglio, *caillette*.
Qualità, *qualité*.
Quarantena, *quarantaine*.
Quartana (febbre), *fièvre quarte*.
Quarti, *quartiers* (*en parlant du cheval*).
Quaternato, *quaterné*.
Querquera, *fièvre avec tremblement*.
Quiete, *repos*.
Quintana (febbre), *fièvre quintane*.
Quintessenza, *quintescence*.
Quojo, *cuir*, *peau*.
Quotidiana (febbre), *fièvre quotidienne*.

R

Rabarbaro, *rhubarbe*.
Rabbia, *rage*.
Rabbico, *qui appartient à la rage*.
Rabbioso, *enragé*.
Rabdoide, *rhabdoïde*.
Raccogliere il parto, *pratiquer un accouchement*.
Raccolta, *collection purulente*.
Raccorciamento, *raccourcissement*.
Rachialgia, *rachialgie*.
Rachide, *rachis*.
Rachideo, *rachidien*.
Rachitico, *rachitique*.
Rachitide, rachitismo, *rachitisme*.
Raddrizzato, *redressé*.
Radiale, *radial*.
Radiato, *radié*.
Radiazione, *radiation*.
Radicale, *radial*.
Radicante, *radicant*.
Radicatura, reggitura, *sachet contenant une racine d'ellébore, et qu'on met au cou des chevaux et des bœufs*.
Radice, *racine*.
Radicella, *radicule*.
Radici aperitive (le cinque), *les cinq racines apéritives*.
Radio, *radius*.
Radiocarpico, *radio-carpien*.
Rafania, *raphanie*.
Rafe, *raphé*.
Ragade, *rhagade*.
Raggiato, *radié*.
Raggio, *rayon ; radius*.
Raggricchiamento, raggrinzamento, *contracture*.
Ragia, *résine*.
Ragione, *raison*.
Rame, *cuivre*.
Ramicella, ramicello, *ramuscule*.
Ramificazione, *ramification*.
Rammarginare, *cicatriser*.
Ramo, *branche*.
Ramoso, *rameux*.
Rampollo, *rejeton*.
Rana, *grenouille*.
Rancidità, *rancidité*.
Randello, *tourniquet*.
Ranella, ranula, *grenouillette*.
Ranina, *ranine*.
Rantolo, *râle*.
Rantoloso, *râlant*.
Rarefatto, *raréfié*.
Rarefazione, *raréfaction*.
Raro, *rare*.
Raschiatura, *raclure*.
Rasojo, *rasoir*.
Rastiatojo, *rugine*.
Rattraimento, rattrappimento, *contracture*.
Raucedine, *raucité*.
Rauco, *rauque*.
Razionale, *rationnel*.
Razza, *race*.
Reattivo, *réactif*.
Reazione, *réaction*.
Rebarbaro, *rhubarbe*.
Recidiva, *récidive*.
Recipiente, *récipient*.
Recrementizio, *récrémentitiel*.
Recremento, *récrément*.
Recrudescenza, *recrudescence*.
Redibitorio, *rédhibitoire*.
Refrangente, *réfringent*.
Refrangibilità, *réfrangibilité*.
Refrazione, *réfraction*.
Refrigerazione, *réfrigération*.
Reggime, *régime*.
Regione, *région*.
Regno, *règne*.
Regolare, *régulier*.
Regole, *les règles*.
Regolizia, *réglisse*.
Relassare, *relâcher*.
Relassazione, *relâchement*.
Relazione, *rapport juridique*.
Remissione, *rémission*.
Remittente, *rémittent*.
Renale, *rénal*.
Rene, *rein*.
Renella, *gravelle*.
Replezione, *réplétion*.
Resina, *résine*.
Resistenza, *résistance*.
Resoluzione, *résolution*.
Respirabile, *respirable*.
Respirazione, *respiration*.
Reste, *ou* coda di ratto, *croûtes dures et squameuses qui viennent au genou du cheval*.
Restio, *rétif*.
Reticella, *réseau*.
Reticolato, *réticulé*.
Reticulo, *deuxième estomac des ruminants*.
Retina, *rétine*.
Retrazione, *rétraction*.
Retrocessione, *rétrocession*.
Retroversione, *rétroversion*.
Rettificazione, *rectification*.
Rettile, *reptile*.
Retto, *rectum*.
Retto, *droit*.
Rettouretrale, *recto-uréthral*.
Reuma, rema, *rhume*.
Reumatico, rematico, *rhumatismal*.
Reumatismale, *rhumatismal*.
Reumatismo, *rhumatisme*.
Reumatizzante, *rhumatisant*.
Revivificazione, *révivification*.
Revulsione, *révulsion*.
Revulsivo, *révulsif*.
Riassorbimento, *résorption*.
Ricadimento, ricaduta, *rechute*.
Ricetta, *recette*.
Ricettacolo, *réceptacle*.
Ricettività, *réceptivité*.
Ricino, *ricin*.
Ricorrente, *récurrent*.
Riduzione, *réduction*.
Riflessione, *réflexion*.
Riflesso, *réflexe*.
Rigenerazione, *régénération*.
Rigidezza, rigidità, *rigidité*.
Rigido, *rigide*.
Rigore, *frisson*.
Rigurgitazione, *régurgitation*.
Rilassante, *relâchant*.
Rilassatezza, rilassazione, *relâchement*.
Rilevamento, *érection*.
Rilevatore, *releveur*.
Rimbombamento, *bourdonnement*.
Rimedio, *remède*.
Rinfrescante, *rafraîchissant*.
Rinoplastica, *rhinoplastie*.
Riobarbero, *rhubarbe*.
Ripercussione, *répercussion*.
Ripercussivo, *répercussif*.
Riposo, *repos*.
Riprezzo, ribrezzo, *frisson*.
Riproduzione, *reproduction*.
Ripulsione, *répulsion*.
Risalimento, *exacerbation*.
Riscaldamento, *échauffement, c'est-à-dire constipation ; uréthrite ; rougeur chez les enfants*.
Risipola, *érysipèle*.
Risipolatoso, *érysipélateux*.
Riso, *rire*.
Riso, *riz*.
Risolutivo, *résolutif*.
Risoluzione, *résolution*.
Risolvente, *résolutif*.
Risonanza, *résonnance*.
Ristretto, *constipé*.
Ritenzione, *rétention*.
Ritmo, *rhythme*.
Ritorta, *cornue*.
Riverberazione, *réverbération*.

Rizzamento, *érection*.
Robbia, *garance*.
Roborante, roborativo, *fortifiant*.
Rocca, *le rocher*.
Rogna, *la gale*.
Romboide, *rhomboïde*.
Romice, *la patience (plante)*.
Rosa, *rose*.
Rosato, *rosé*.
Rosicante, *rongeur*.
Rosolia, roselia, *rubéole*.
Rosso, *rouge*. Febbre rossa, *la scarlatine*.
Rossore, *rougeur*.
Rotatore, *rotateur*.
Rotazione, *rotation*.
Rotondo, *rond*.
Rottorio, *cautère potentiel*.
Rotula, rotella, *rotule*.
Rotuliano, *rotulien*.
Rovesciamento, *renversement*.
Rubefaciente, *rubéfiant*.
Rubefazione, *rubéfaction*.
Ruga, *ride*.
Ruggine, *rouille*.
Rugginoso, *rouillé*.
Rugiada, *rosée*.
Rugoso, *rugueux*.
Ruminante, *ruminant*.
Ruminazione, *rumination*.
Rumore, *bruit*.
Russo, *rhonchus*.
Rutto, *éructation*.

S

Sabina, *sabine*.
Saburra, *saburre*.
Saburrale, *saburral*.
Saccarino, *saccharin*.
Sacco erniario, *sac herniaire*.
Sacro, *sacrum*.
Sacro, *sacré*.
Sacrococcigeo, *sacro-coccygien*.
Safena, *saphène*.
Sagittale, *sagittal*.
Sagittáto, *sagitté*.
Sagò, sagù, *sagou*.
Salassare, *saigner*.
Salasso, *saignée*.
Sale, *sel*.
Salicina, *salicine*.
Salificabile, *salifiable*.
Saliva, *salive*.
Salivare, *salivaire*.
Salivazione, *salivation*.
Salpingofaringeo, *salpingo-pharyngien*.
Salsapariglia, *salsepareille*.
Salto, *saut*.
Salubrità, *salubrité*.
Salvatella, *salvatelle*.
Salvia, *sauge*.
Sanabile, *guérissable*.
Sangue, *sang*.
Sanguificazione, *hématose*.
Sanguigno, *sanguin*.
Sanguinolento, *sanguinolent*.
Sanguisuga, *sangsue*.
Sanie, *sanie*.
Sanioso, *sanieux*.
Sanità, *santé*.
Sanitario, *sanitaire*.
Sapidezza, *sapidité*.
Saponaceo, *saponacé*.
Saponaria, *saponaire*.
Sapone, *savon*.
Saponificazione, *saponification*.
Sapore, *saveur*.
Sarcocarpo, *sarcocarpe*.
Sarcocele, *sarcocèle*.
Sarcoma, *sarcome*.
Sarcomatoso, *sarcomateux*.
Sardonico, *sardonique*.
Sartorio, *couturier*.
Sassafrasso, *sassafras*.
Satiriasi, *satyriasis*.
Saturazione, *saturation*.
Sazietà, *satiété*.
Sbadigliamento, sbadiglio, *bâillement*.
Sbrigliare, *débrider*.
Sbrigliatura, *débridement*.
Sbuffare, *s'ébrouer*.
Scabbia, *la gale*.
Scabbioso, *galeux*.
Scafoide, *scaphoïde*.
Scala, *rampe du limaçon*.
Scaleno, *scalène*.
Scalfitura, *légère scarification*.
Scalpello, scarpello, *scalpel*.
Scalzamento, *déchaussement*.
Scalzatoio, *déchaussoir*.
Scamonea, *scammonée*.
Scanalatura, *cannelure*.
Scapola, *omoplate*.
Scapolare, *scapulaire*.
Scapoloomerale, *scapulo-huméral*.
Scarico, *évacuation*.
Scarificatore, *scarificateur*.
Scarificazione, *scarification*.
Scarlattina, *scarlatine*.
Scheggia, *esquille*.
Scheletro, *squelette*.
Scheranzia, *angine*.
Schiena, *échine*.
Schiuma, *écume*.
Scialappa, *jalap*.
Scialiva, *salive*.
Sciatica, *la sciatique*.
Scibale, *scybales*.
Scilla, *scille*.
Scillitico, *scillitique*.
Sciringa, *seringue*.
Sciroppo, *sirop*.
Scirro, *squirrhe*.
Scirroso, *squirrheux*.
Scissura, *scissure*.
Scleremo, *sclérème*.
Scleroftalmia, sclerottalmia, *sclérophthalmie*.
Sclerosi, *sclérose*.
Sclerotica, *sclérotique*.
Scodeghino, *bistouri droit*.
Scolagione, scolamento, scolazione, *blennorrhagie*.
Scoliosi, *scoliose*.
Scolo, *flux*.
Scolorazione, *décoloration*.
Sconciarsi, *avorter*.
Sconciatura, *avortement*.
Scorbutico, *scorbutique*.
Scorbuto, *scorbut*.
Scornare, *ôter les parties cornées*.
Scorticamento, scorticatura, scorticazione, *intertrigo*.
Scorza, *écorce*.
Scotodinia, *scotodinie*.
Scottatura, *brûlure*.
Screpolatura, *rhagades*.
Scrobicolo del cuore, *fossette du cœur*.
Scrofola, scrofula, *scrofules*.
Scrofoloso, *scrofuleux*.
Scroto, *scrotum*.
Scudiforme, *en forme d'écu*.
Sdentato, *édenté*.
Sebaceo, *sébacé*.
Sebacico, *sébacique*.
Seccativo, *dessiccatif*.
Seconda, secondina, *secondines*.
Secretore, *sécréteur*.
Secretorio, *sécrétoire*.
Secrezione, *sécrétion*.
Sedativo, *sédatif*.
Sedimento, *sédiment*.
Sega, *scie*.
Segale, *seigle*.
Segno, *signe*.
Segreto, *arcane*.
Selenitoso, *séléniteux*.
Sella equina, turcica, *selle turcique*.
Semejotica, *sémiotique*.
Semenza, *semence*.
Semiaponeurotico, *demi-aponévrotique*.
Semiazigo, *demi-azygos*.
Semicircolare, *demi-circulaire*.
Semicupio, *demi-bain*.
Semilunare, *semi-lunaire*.
Semimembranoso, *demi-membraneux*.
Seminale, *seminal*.
Seminifero, *séminifère*.
Semiotica, *la sémiotique*.
Semiquartana, *demi-quarte*.
Semitendinoso, *demi-tendineux*.
Semiterzana, *demi-tierce*.
Semplice, *simple*.
Semplici, *les simples*.
Sena, *séné*.
Senapa, sanape, *moutarde*.
Senile, *sénile*.
Seno, *sein*.
Seno, *sinus*.
Sensazione, *sensation*.
Sensibile, *sensible*.
Sensibilità, *sensibilité*.
Sensitivo, *sensitif*.
Senso, *sens*.

Sensorio, *sensorium*.
Sentimento, *sentiment*.
Senza pari, *la veine azygos*.
Sepoltura, *sépulture*.
Septico, settico, *septique*.
Sequestro, *séquestre*.
Serbatojo, *réservoir*.
Seroso, *séreux*.
Serpigine, *herpès*.
Serpiginoso, *serpigineux*.
Serviziale, *clystère*.
Sesamo, *sésame*.
Sesamoide, *sésamoïde*.
Sesso, *sexe*.
Sessuale, *sexuel*.
Seta, *soie*.
Setaceo, *sétacé*.
Sete, *soif*.
Setone, *séton*.
Settenario, *septénaire*.
Settico, *septique*.
Setto, *septum*.
Sevo, sego, *suif*.
Sezione, *section*.
Sfacelato, *sphacélé*.
Sfacelo, *sphacèle*.
Sfenobasilare, *sphéno-basilaire*.
Sfenoidale, *sphénoïdal*.
Sfenoide, *sphénoïde*.
Sfiatatojo, *évent*.
Sfigmico, *sphygmique*.
Sfintere, *sphincter*.
Sfogliazione, *exfoliation*.
Sforzo, *effort*.
Sgorgo, sgorgamento, *dégorgement*.
Sialagogo, *sialagogue*.
Sialologia, *sialologie*.
Sibiloso, *sibilant*.
Siccità, *siccité*.
Sicosi, *sycosis*.
Siderazione, *sidération*.
Siero, *sérum*.
Sierosità, *sérosité*.
Sieroso, *séreux*.
Sifilide, *syphilis*.
Sifilitico, *syphilitique*.
Sifoide, *xiphoïde*.
Sifone, *siphon*.
Sigillato, *sigillé*.
Sigmoide, *sigmoïde*.
Silicula, *silicule*.
Siliqua, *silique*.
Simblefarosi, *symblépharon*.
Simbolo, *symbole*.
Similare, *similaire*.
Simpatia, *sympathie*.
Simpatico, *sympathique*.
Simulato, *simulé*.
Sinapismo, *sinapisme*.
Sinartroidale, *synarthroïdal*.
Sinartrosi, *synarthrose*.
Sincipitale, *sincipital*.
Sincipite, *sinciput*.
Sincondrosi, *synchondrose*.
Sincopa, *syncope*
Sincopale, *syncopal*.
Sincrono, *synchronique*.
Sindesmologia, *syndesmologie*.
Sindone, *sindon*.
Sinergia, *synergie*.
Sinezizis, *synizésis*.
Sinfisi, *symphyse*.
Sinfisotomia, *symphyséotomie*.
Singhiozzo, *sanglot*.
Singhiozzoso, *singultueux*.
Sinoca, *synoque*.
Sinovia, *synovie*.
Sinoviale, *synovial*.
Sintesi, *synthèse*.
Sintomatico, *symptomatique*.
Sintomatologia, *symptomatologie*.
Sintomo, *symptôme*.
Sinuoso, *sinueux*.
Siringa, *seringue*.
Siringotomia, *opération de la fistule par incision*.
Siringotomo, *syringotome*.
Siroppo, *sirop*.
Sistema, *système*.
Sistematico, *systématique*.
Sistole, *systole*.
Slogamento, *luxation*.
Snervamento, *énervation*.
Soda, *soude*.
Sodio, *sodium*.
Sofisticazione, *sophistication*.
Soffogamento, *étouffement*.
Soffogante, *suffocant*.
Sogno, *songe*.
Solare, *solaire*.
Solco, *sillon*.
Solfato, *sulfate*.
Solfo, *soufre*.
Solforico, *sulfurique*.
Solforoso, *sulfureux*.
Solfuro, *sulfure*.
Solidismo, *solidisme*.
Solidità, *solidité*.
Solido, *solide*.
Solimato, *sublimé corrosif*.
Solipedo, *solipède*.
Solubilità, *solubilité*.
Solutivo, *laxatif*.
Soluzione, *solution*.
Sommità, *sommité*.
Sonnambolismo, *somnambulisme*.
Sonnambolo, *somnambule*.
Sonnifero, *somnifère*.
Sonno, *sommeil*.
Sonnolenza, *somnolence*.
Sopore, *assoupissement*.
Soporifico, *soporifique*.
Soporoso, *soporeux*.
Soppressione, *suppression*.
Sopracciliare, *sourcilier*.
Sopracciglio, *sourcil*.
Sopraddente, *surdent*.
Sopraosso, soprosso, *suros*.
Soprappelle, *épiderme*.
Soprapposizione, *superposition*.
Soprarrenale, *surrénal*.
Soprasale, *sursel*.
Soprospinoso, *surépineux*.
Sopravvivere, *survivance*.
Sordido, *sordide*.
Sordità, *surdité*.
Sospensorio, *suspensoire*.
Sospensorio del testicolo, *le crémaster*.
Sospiro, *soupir*.
Sospiroso, *suspirieux*.
Sottoacetato, *sous-acétate*.
Sottoclavio, *sous-clavier*.
Sottocutaneo, *sous-cutané*.
Sottomascellare, *sous-maxillaire*.
Sottooccipitale, *sous-occipital*.
Sottosal, *sous-sel*.
Spadone, *eunuque*.
Spagiria, *spagirie*.
Spalla, *épaule*.
Spandimento, *extravasation*.
Sparadrappo, *sparadrap*.
Spasima, spasmo, *spasme*.
Spasmodico, *spasmodique*.
Spatola, *spatule*.
Spavenio, *éparvin*.
Specie, *espèce*.
Specifico, *spécifique*.
Speculo, *spéculum*.
Spellamento, *excoriation*.
Sperma, *sperme*.
Spermatico, *spermatique*.
Spermatocele, *spermatocèle*.
Spermatorrea, *spermatorrhée*.
Spettro, *spectre*.
Speziale, *pharmacien*.
Spezie, spezierie, *épices*.
Spina, *épine*.
Spinale, *spinal*.
Spinoso, *épineux*.
Spiriti animali, *esprits animaux*.
Spirito, *esprit*.
Spiritoso, *spiritueux*.
Splancnico, *splanchnique*.
Splancnologia, *splanchnologie*.
Splenalgia, *douleur à la rate*.
Splenico, *splénique*.
Splenio, *splénius*.
Splenite, *splénite*.
Splenologia, *splénologie*.
Splenoso, *qui a la rate gonflée*.
Spondilite, *inflammation des vertèbres*.
Spondilo, *vertèbre*.
Sponga, *éponge*.
Spongioso, *spongieux*.
Spontaneo, *spontané*.
Sporadico, *sporadique*.
Spormo, sporo, *spore*.
Spossattezza, *adynamie*.
Sprone, *éperon*.
Spugna, *éponge*.
Spugnoso, *spongieux*.
Sputo, *crachat*.
Squama, *squame*.
Squamoso, *squameux*.
Squinantico, *affecté d'angine*.
Squinanzia, *angine*.
Stadio, *stade*.
Staffa, *étrier*.

Stafilino, *staphylin.*
Stafiloma, *staphylôme.*
Stagnamento, *stase.*
Stagno, *étain.*
Stallone, *étalon.*
Staminale, *staminal.*
Staminifero, *staminifère.*
Stapediano (muscolo), *muscle de l'étrier.*
Starnutatorio, *sternutatoire.*
Starnuto, sternuto, *éternument.*
Stasi, *stase.*
Statica, *la statique.*
Stato, *état.*
Stazionario, *stationnaire.*
Stazione, *station.*
Stearato, *stéarate.*
Stearico, *stéarique.*
Stearina, *stéarine.*
Steatoma, *stéatome.*
Stellato, *étoilé.*
Stenia, *sthénie.*
Stenico, *sthénique.*
Sterco, *fèces.*
Stercoraceo, stercorale, *stercoral.*
Sterilità, *stérilité.*
Sternale, *sternal.*
Sternalgia, *sternalgie.*
Sterno, *sternum.*
Sternoclavicolare, *sterno-claviculaire.*
Sternoideo, *sterno-hyoïdien.*
Sternuto, *éternument.*
Stertore, *râle.*
Stertoroso, *stertoreux.*
Stetoscopio, *stéthoscope.*
Stibiato, *stibié.*
Stibio, *antimoine.*
Stile, *style.*
Stilo, *stylet.*
Stilofaringeo, *stylo-pharyngien.*
Stiloglosso, *stylo-glosse.*
Stiloide, *styloïde.*
Stiloioideo, *stylo-hyoïdien.*
Stimma, *stigmate.*
Stimolante, stimolativo, *stimulant.*
Stimolazione, *stimulation.*
Stimolo, *stimulus.*
Stinco, *tibia.*
Stipite, *tige.*
Stipula, *stipule.*
Stipulato, *stipulé.*
Stitichezza, stiticità, *resserrement, constipation.*
Stitico, *constipé.*
Stomacale, *stomacal.*
Stomachico, *stomachique.*
Stomaco, *estomac.*
Storace, *storax.*
Storcimento, storta, *distorsion.*
Storta, *cornue.*
Strabismo, *strabisme.*
Stralunamento d'occhi, *distorsion des yeux.*
Strangolamento, *étranglement.*
Strangolato, *étranglé.*
Strangolioni, *étranguillon.*
Stranguria, *strangurie.*
Strappamento, *extirpation.*
Strato, *couche stratifiée.*
Stravasamento, *extravasation.*
Stravasato, *extravasé.*
Stretto, *étroit, serré.*
Striato, *strié.*
Stricnato, *strychnate.*
Stricnico, *strychnique.*
Stricnina, *strychnine.*
Strictura, *coarctation.*
Stridor dei denti, *grincement de dents.*
Strignimento, stringimento, *rétrécissement.*
Struma, *strume.*
Strumoso, *strumeux.*
Struttura, *structure.*
Stuello, *tente, bourdonnet.*
Stupefattivo, *stupéfiant.*
Stupefazione, *stupéfaction.*
Stupido, *stupide.*
Stupore, *stupeur.*
Stupro, *viol.*
Subbilioso, *subbilieux.*
Subdelirio, *subdélirium.*
Subentrante, *subintrant.*
Subinfiammazione, *subinflammation.*
Sublimato, *sublimé.*
Sublimazione, *sublimation.*
Sublime, *sublime.*
Sublinguale, *sublingual.*
Sublussazione, *subluxation.*
Succedaneo, *succédané.*
Succenturiato, *succenturié.*
Succinato, *succinate.*
Succinico, *succinique.*
Succino, *succin.*
Succo, *suc.*
Succubo, *succube.*
Sudatorio, *qui fait suer.*
Sudore, *sueur.*
Sudorifico, *sudorifique.*
Suffusione, *confusion de la vue; cataracte.*
Sugellazione, *sugillation.*
Sughera, sughero, *liége.*
Sugna, *graisse de porc.*
Sugo, *suc.*
Sulfureo, *soufré.*
Suola carnea, *sole charnue.*
Suono, *son, bruit.*
Superbo, *superbe.*
Superfetazione, *superfétation.*
Superpurgazione, *superpurgation.*
Supinatore, *supinateur.*
Supinazione, *supination.*
Suppositorio, supposta, sopposta, *suppositoire.*
Suppurativo, *suppuratif.*
Suppurazione, *suppuration.*
Surale, *qui appartient au mollet.*
Sussidenza, *sédiment.*
Sussulto, *soubresaut.*
Sutura, *suture.*
Svenimento, *syncope.*
Sventramento, *éventration.*
Sverza, *éclat de bois enfoncé dans la chair.*

T

Tabacco, *tabac.*
Tabe, *marasme, consomption.*
Tabido, *tabide.*
Tabifico, *qui cause le dépérissement.*
Taccato, *taché.*
Taffetà agglutinativo, *taffetas d'Angleterre.*
Tagliatura, taglio, *incision, lithotomie.*
Tallone, *talon.*
Talpa, *taupe, loupe.*
Tamburo, *tympan.*
Tanaglia, *tenaille.*
Tanagliette, *pinces.*
Tannato, *tannate.*
Tannico, *tannique.*
Tannino, *tannin.*
Tarantismo, tarantolismo, *tarentisme.*
Tarsico, *tarsien.*
Tarso, *tarse.*
Tarsofalangiano, *tarso-phalangien.*
Tartagliamento, *bégayement.*
Tartarico, *tartrique.*
Tartaro, *tartre.*
Tartrato, *tartrate.*
Tartufo, *truffe.*
Tasta, *tente qu'on met dans les plaies.*
Tasto, *toucher.*
Tattile, *tangible.*
Tatto, *toucher.*
Tavola, *table.*
Tavoletta, *tablette.*
Taxis, tassis, *taxis.*
Tegumento, *tégument.*
Tempera, temperamento, *tempérament.*
Temperante, *tempérant.*
Temperatura, *température.*
Temperie, *état, constitution.*
Tempia, *tempe.*
Temporale, *temporal.*
Temporomascellare, *temporo-maxillaire.*
Temulenza, *ivresse.*
Tenacità, *ténacité.*
Tenare, *thénar.*
Tendine, *tendon.*
Tendinoso, *tendineux.*
Tenesmo, *ténesme.*
Tenia, *tœnia.*
Tensione, *tension.*
Tensivo, *tensif.*
Tensore, *tenseur.*
Tenta, *sonde.*
Teoria, *théorie.*
Teorico, *théorique.*
Terapeutica, *la thérapeutique.*
Terapeutico, *thérapeutique.*

Terapia, *thérapie.*
Terebentina, *térébenthine.*
Terete, *rond.*
Tergo, *dos.*
Teriaca, *thériaque.*
Teriacale, *thériacal.*
Terigio, *ptérygion.*
Terigoma, *ptérygoma.*
Termantico, *échauffant.*
Terme, *thermes.*
Terminale, *terminal.*
Termometro, *thermomètre.*
Ternato, *terné.*
Terra, *terre.*
Terzana (febbre), *fièvre tierce.*
Tessaracontiatro, *médecin de quarante jours, c'est-à-dire médecin qui prétend guérir les maladies par une diète sévère de quarante jours.*
Tessitura, *texture.*
Tessuto, *tissu.*
Testa, *tête.*
Testaceo, *testacé.*
Testi, *les tubercules quadrijumeaux inférieurs.*
Testicolare, *testiculaire.*
Testicolo, *testicule.*
Tetanico, *tétanique.*
Tetano, *tétanos.*
The, te, *thé.*
Tibiale, *tibial.*
Tibiomalleolare, *tibio-malléolaire.*
Ticchia, *tic du cheval.*
Tifico, *typhique.*
Tifo, *typhus.*
Tifode, tifoide, *typhode, typhoïde.*
Tigna, *teigne.*
Tignoso, *teigneux.*
Timico, *thymique.*
Timo, *thym.*
Timo, *thymus.*
Timpanico, *tympanique.*
Timpanite, *tympanite.*
Timpano, *tympan.*
Tintinnio, tintinno, *bourdonnement.*
Tintura, *teinture.*
Tipo, *type.*
Tirafondo, *tire-fond.*
Tiratesta, *tire-tête.*
Tiroide, *thyréoïde.*
Tisana, *tisane.*
Titillamento, titillazione, *titillation.*
Tofaceo, *tophacé.*
Tofo, *tophus.*
Tomentoso, *tomenteux.*
Tonaca, *tunique.*
Tonicità, *tonicité.*
Tonico, *tonique.*
Tono, *ton.*
Tonsilla, *tonsille.*
Tonsillare, *tonsillaire.*
Topico, *topique.*
Toracentesi, *thoracocentèse.*
Toracico, *thoracique.*
Toracodinia, *douleur de poitrine.*
Tormini, *tranchée.*
Tornachetto, tornichetto, *tourniquet.*
Tornasole, *tournesol.*
Torpedine, *torpille.*
Torpore, *torpeur.*
Torsione, *torsion.*
Tosi, *procidence.*
Tosse, *toux.*
Tossico, *toxique.*
Tossicologia, *toxicologie.*
Trachea, *trachée.*
Tracheale, *trachéal.*
Tracheite, *trachéite.*
Tracheliano, *cervical.*
Tracheotomia, *trachéotomie.*
Tragiano, *tragien.*
Trago, *tragus.*
Trajno, *se dit du cheval qui, galopant des jambes de devant, trotte des jambes de derrière.*
Tramezzo, *cloison.*
Trapanazione, *trépanation.*
Trapano, *trépan.*
Trapezzo, *trapèze.*
Trasformazione, *transformation.*
Trasfusione, *transfusion.*
Trasparente, *transparent.*
Traspiantazione, *transplantation.*
Traspirazione, *transpiration.*
Trasporto, *transport, délire.*
Trasposizione, *transposition.*
Trasudamento, *transsudation.*
Trasversale, traversale, *transversal.*
Trasverso, traverso, *transverse.*
Traumatico, *traumatique.*
Travaglio, *travail de l'enfantement; mal de mer; travail de maréchal.*
Trefina, *tréphine.*
Trementina, *térébenthine.*
Tremito, tremore, *tremblement.*
Trequarti, *trocart.*
Triaca, *thériaque.*
Triangolare, *triangulaire.*
Trichiasi, *trichiasis.*
Trichismo, *trichisme.*
Tricipito, *triceps.*
Tricocefalo, *trichocéphale.*
Tricoma, *trichoma.*
Tricuspidale, tricuspide, *tricuspide.*
Tridace, *thridace.*
Trifaciale, *trifacial.*
Trifido, *trifide.*
Trigemino, *trijumeau.*
Trigono, *trigone.*
Trisale, *trisel.*
Trismo, *trismus.*
Trismo incapestrato, *impossibilité d'ouvrir la bouche par suite d'adhérences.*
Tritossido, *tritoxyde.*
Triturazione, *trituration.*
Trocantere, *trochanter.*
Trocanteriano, *trochantérien.*
Trocarre, *trocart.*
Trochantiniano, *trochantinien.*
Trochantino, *trochantin.*
Trochiniano, *trochinien.*
Trochino, *trochin.*
Trochisco, trocisco, *trochisque.*
Trochiteriano, *trochitérien.*
Trochitero, *trochitère.*
Troclea, *trochlée.*
Trocleare, *trochléaire.*
Troglio, *bègue.*
Tromba, *trompe.*
Trombo, *thrombus.*
Tronco, *tronc.*
Trotto, *trot.*
Tuba, *trompe.*
Tubare, *tubaire.*
Tubercolo, *tubercule.*
Tuberosità, *tubérosité.*
Tubo, *tube.*
Tumefazione, *tuméfaction.*
Tumore, *tumeur.*
Tunica, *tunique.*
Tuonicità, *tonicité.*
Tuono, *ton.*
Tuorlo, torlo, *jaune d'œuf.*
Turamento, *tamponnement.*
Turbinato, *turbiné.*
Turcico, *turcique.*
Turgenza, turgescenza, *turgescence.*
Turione, *turion.*

U

Uccello, *oiseau.*
Udimento, *audition.*
Uditivo, *auditif.*
Udito, *ouïe.*
Uditorio, *auditif.*
Ulcera, ulcero, *ulcère.*
Ulcerazione, *ulcération.*
Ulceroso, *ulcéreux.*
Uliginoso, *humide.*
Ulite, *inflammation des gencives.*
Ulnare, *cubital.*
Ulorragia, *ulorrhagie.*
Umorale, *humoral.*
Umore, *humeur.*
Umorismo, *humorisme.*
Umorista, *humoriste.*
Unciforme, *unciforme.*
Uncino, *érigne.*
Unghio, *ongle.*
Unghiella, *onglée.*
Ungola, *onglet, ptérygion.*
Ungueale, *unguéal.*
Unguento, *onguent.*
Unitivo, *unissant.*
Unzione, *onction.*
Uomo, *homme.*
Uraco, *ouraque.*
Urato, *urate.*
Urceolato, *urcéolé.*
Urea, *urée.*
Uretere, *uretère.*
Ureterite, *urétérite.*
Uretra, *urèthre.*
Uretrale, *uréthral.*

Uretralgia, *uréthralgie*.
Uretrite, *uréthrite*.
Uretrorragia, *uréthrorrhagie*.
Uretrotomia, *uréthrotomie*.
Uretrotomo, *uréthrotome*.
Urico, *urique*.
Urina, orina, *urine*.
Urinario, *urinaire*.
Urinativo, *diurétique*.
Urinoso, *urineux*.
Uromanzia, *uromancie*.
Uroscopia, *observation de l'urine*.
Urtica, ortica, *ortie*.
Urticaria, orticaria, *urticaire*.
Urticazione, *urtication*.
Ustione, *ustion*.
Uterino, *utérin*.
Utero, *utérus*.
Uva, *raisin*.
Uvazione, *staphylôme*.
Uvola, ugola, *luette*.
Uvolare, *qui appartient à la luette*.

V

Vaccina, *vaccine*.
Vaccinare, *vacciner*.
Vaccinazione, *vaccination*.
Vaccinella, *vaccinelle*.
Vaccino, *vaccin*.
Vacuazione, *évacuation*.
Vagina, *vagin*.
Vaginale, *vaginal*.
Vaginante, *engaînant*.
Vagito, *vagissement*.
Vajato, *vairon*.
Vajuolico, *variolique*.
Vajuolo, *variole*.
Vajuoloide, *varioloïde*.
Vajuoloso, *varioleux*.
Valetudinario, *valétudinaire*.
Valva, *valve*.
Valvola, *valvule*.
Vaneggiare, *délirer*.
Vaniglia, vainiglia, *vanille*.
Vapore, *vapeur*.
Vapori, *vapeurs*.
Varice, *varice*.
Varicella, *varicelle*.
Varicocele, *varicocèle*.
Varicoso, *variqueux*.
Varo, *varus*.
Varo, *bancale*.
Vascolare, *vasculaire*.
Vasi vorticosi, *vasa vorticosa*.
Vaso, *vaisseau*.
Vasto, *vaste*.
Vecchiaja, vecchiezza, *vieillesse*.
Vegetale, *végétal*.
Vegetazione, *végétation*.
Vegetominerale, *végéto-minéral*.
Veglia, *veille*.
Veicolo, *véhicule*.
Veleno, *venin*.
Velenoso, *venimeux*.
Velo, *voile*.
Vena, *veine*.
Venereo, *vénérien*.
Venoso, *veineux*.
Ventilazione, *ventilation*.
Vento, *vent*.
Ventosa, *ventouse*.
Ventosità, *flatuosité*.
Ventoso, *flatulent*.
Ventre, *ventre*.
Ventricolo, *ventricule*.
Ventriglio, *ventricule des oiseaux*.
Ventriloquo, *ventriloque*.
Venuzza, *vénule*.
Veratrina, *vératrine*.
Verde, *vert*.
Verderame, verdetto, *vert-de-gris*.
Verga, *verge*.
Vergine, *vierge*.
Verme, *ver*.
Vermicolare, *vermiculaire*.
Vermifugo, *vermifuge*.
Verminoso, *vermineux*.
Verruca, *verrue*.
Vertebra, *vertèbre*.
Vertebrale, *vertébral*.
Vertebrato, *vertébré*.
Verticale, *vertical*.
Vertice, *vertex*.
Vertigine, *vertige*.
Vesania, *vésanie*.
Vescica, vessica, *vessie*.
Vescicante, *vésicant*.
Vescichetta, vessichetta, *vésicule*.
Vespa, *guêpe*.
Vessicale, *vésical*.
Vessicatorio, vescicatorio, *vésicatoire*.
Vessicazione, *vésication*.
Vessichette seminali, *vésicules séminales*.
Vestibolare, *vestibulaire*.
Vestibolo, *vestibule*.
Veterinaria, *la médecine vétérinaire*.
Veterinario, *vétérinaire*.
Vetro, *verre*.
Via, *voie*.
Vibici, *vibices*.
Vibrazione, *vibration*.
Vidiano, *vidien*.
Villoso, *villeux*.
Vino, *vin*.
Vinoso, *vineux*.
Violazione, *viol*.
Vipera, *vipère*.
Virile, *viril*.
Virilità, *virilité*.
Virulento, *virulent*.
Virulenza, *virulence*.
Viscerale, *viscéral*.
Viscere, viscera, *viscères*.
Viscoso, *visqueux*.
Viscosità, *viscosité*.
Visione, *vision*.
Vista, *vue*.
Visuale, *visuel*.
Vita, *vie*.
Vitabile, *viable*.
Vitabilità, *viabilité*.
Vite, *vigne*.
Vitellino, *vitellin*.
Vitreo, *vitré*.
Vitticchio, *verticille*.
Vitto, *régime*.
Viviparo, *vivipare*.
Vivisezione, *vivisection*.
Vivo, *vif*.
Vivola, *nom de la parotide chez le cheval*.
Voce, *voix*.
Voglia, *nævus maternel*.
Volatica, *impétigo*.
Volatilizzazione, *volatilisation*.
Volta, *voûte*.
Volvulo, *volvulus*.
Vomero, *vomer*.
Vomica, *vomique*.
Vomichevole, vomitorio, vomito, *vomitif*.
Vomito, *vomissement*.
Vomito nero, *fièvre jaune*.
Vomiturizione, *vomiturition*.
Vulnerario, *vulnéraire*.
Vulva, *vulve*.
Vulvouterino, *vulvo-utérin*.
Vuoto, *vide*.

W

Wormiano, *wormien*.

X

Xeroftalmia, xerottalmia, *xérophthalmie*.
Xifoide, *xiphoïde*.
Xifoideo, *xiphoïdien*.

Z

Zaffarano, zafferano, *safran*.
Zanna, *boutoir du sanglier*.
Zarsaparilla, *salsepareille*.
Zavorra, *saburre*.
Zeina, *zéine*.
Zenzero, giengiovo, *gingembre*.
Zigoma, *zygoma*.
Zigomatico, *zygomatique*.
Zimologia, *zymologie*.
Zinco, *zinc*.
Zolfo, *soufre*.
Zona, *zone*.
Zoofito, *zoophyte*.
Zooiatria, *médecine des animaux*.
Zoologia, *zoologie*.
Zoologista, zoologo, *zoologiste*.
Zoonomia, *zoonomie*.
Zootomia, *zootomie*.
Zoppo, *boiteux*.
Zostere, *zoster*, *zona*.
Zucca, *citrouille*.
Zucchero, *sucre*.

GLOSSAIRE ESPAGNOL.

A

Abarticulacion, *abarticulation.*
Abatimiento, *abattement.*
Abazones, *abat-joue.*
Abceso, *abcès.*
Abdomen, *abdomen.*
Abduccion, *abduction.*
Abductor, *abducteur.*
Abeja, *abeille.*
Aberracion, *aberration.*
Abertura, *ouverture.*
Abirritacion, *abirritation.*
Ablacion, *ablation.*
Ablactacion, *sevrage.*
Ablandativo, *adoucissant.*
Ablucion, *ablution.*
Abluente, *abstergent.*
Abocamiento, *abouchement.*
Abortivo, *abortif.*
Aborto, *avortement.*
Abreviatura, *abréviation.*
Absorbente, *absorbant.*
Absorcion, *absorption.*
Abstemio, *abstème.*
Abstergente, *abstergent.*
Abstersivo, *abstersif.*
Abstinencia, *abstinence.*
Acanalado, *canaliculé.*
Acardenalado, *meurtri, ecchymosé.*
Acaro, *acarus.*
Acatarrado, *enrhumé.*
Acceso, *accès.*
Accesorio, *accessoire.*
Accidente, *accident.*
Accion, *action.*
Acedera, *oseille.*
Acefalia, *acéphalie.*
Acefalo, *acéphale.*
Acefalocisto, *acéphalocyste.*
Aceite, *huile.*
Aceituna, *olive.*
Aceleracion, *accélération.*
Acelerador, *accélérateur.*
Acerado, *acéré.*
Acerbo, *acerbe.*
Acero, *acier.*
Acescencia, *acescence*
Acetato, *acétate.*
Acetico, *acétique.*
Acetificacion, *acétification.*
Acetito, *acétite.*
Acetoso, *acéteux.*
Achicoria, *chicorée sauvage.*
Acibar, *aloès, amertume.*
Acicular, *aciculé.*
Acidez, *acidité.*
Acidificable, *acidifiable.*
Acidificacion, *acidification.*
Acidos, *les acides.*
Acidulo, *acidule.*
Acinesia, *acinésie.*
Aclimatacion, *acclimatement.*
Acompañamiento, *accompagnement (de la cataracte).*
Aconitina, *aconitine.*
Aconito, *aconit.*
Acre, *âcre.*
Acrimonia, *acrimonie.*
Acrisia, *acrisie.*
Acrodinia, *acrodynie,*
Acromio-coracoideo, *acromio-coracoïdien.*
Activo, *actif.*
Actual, *actuel*
Acuatico, *aquatique.*
Acuatil, *aquatique.*
Acueducto, *aqueduc.*
Acumetro, *instrument pour mesurer la finesse de l'ouïe.*
Acuminado, *acuminé.*
Acuoso, *aqueux.*
Acupuntura, *acupuncture.*
Acustica, *l'acoustique.*
Acustico-maleano, (*muscle*) *acoustico-malléen.*
Adduccion, *adduction.*
Adductor, *adducteur.*
Adefagia, *voracité.*
Adelfa ou baladre, *nerium oleander.*
Adelfia, *adelphie.*
Adelfo, *adelphe.*
Adenofaringeo, *adéno-pharyngé.*
Adenografia, *adénographie.*
Adenologia, *adénologie.*
Adeno-meningea (fiebre), *fièvre adéno-méningée.*
Adeno-nervosa (fiebre), *fièvre adéno-nerveuse.*
Adenotomia, *adénotomie.*
Adherencia, *adhérence.*
Adhesivo, *adhésif.*
Adiarea, *suppression d'une évacuation.*
Adinamia, *adynamie.*
Adinamico, *adynamique.*
Adipocera, *adipocire.*
Adiposo, *adipeux.*
Adormidera, *pavot.*
Adquirido, *acquis.*
Adragante, *adragant.*
Adulteracion, *adultération.*
Adulto, *adulte.*
Adustion, *inflammation.*
Adusto, *aduste.*
Adyuvante, *adjuvant.*
Aereo, *aérien.*
Aerofobia, *aérophobie.*
Aerolita, *aérolithe.*
Afeccion, *affection.*
Afectivo, *affectif.*
Afeitado, *rasé.*
Afeite, *fard.*
Aferente, *afférent.*
Aferesis, *aphérèse.*
Afilo, *aphylle.*
Afinidad, *affinité.*
Aflojamiento, *relâchement.*
Afluencia, *affluence.*
Afonia, *aphonie.*
Aforismo, *aphorisme.*
Aforistico, *aphoristique.*
Afrodisiaco, *aphrodisiaque.*
Aftas, *aphthes.*
Aftoso, *aphtheux.*
Afusion, *affusion.*
Agalaxia, *agalactie.*
Agalla, *noix de galle.*
Agallas, *amygdales, branchies.*

Agallato, *gallate.*
Agallico (acido), *acide gallique.*
Agamia, *agamie.*
Agarico, *agaric.*
Agente, *agent.*
Ageustia, *ageustie.*
Agitacion, *agitation.*
Aglosia, *privation de la langue.*
Aglutinacion, *agglutination.*
Aglutinante, *agglutinant.*
Agno-casto, *agnus-castus.*
Agobiado, *courbé, voûté.*
Agonia, *agonie ; privation de sperme.*
Agraz, *verjus.*
Agregado, *agrégé.*
Agregato, *agrégat.*
Agridulce, *aigre-doux.*
Agrillo, *aigrelet.*
Agrio, *aigre.*
Agripnocoma, *coma vigil.*
Agrura, *aigreur.*
Agua, *eau.*
Agua en las piernas (vétér.), *eaux aux jambes.*
Agua madre, *eau mère.*
Agua ras, *huile essentielle de térébenthine.*
Aguadura (vétér.), *rhumatisme ; inflammation du tissu réticulaire du pied.*
Aguamiel, *hydromel.*
Aguanafa, *eau de fleur d'oranger*
Aguardiente, *eau-de-vie.*
Agudo, *aigu.*
Aguijon, *aiguillon.*
Aguila, *aigle.*
Aguja, *aiguille.*
Agujereado, *fenêtré.*
Agujero, *trou, pertuis, conduit.*
Agujeta, *aiguillette.*
Ahito, *indigestion.*
Ahogado, *submergé.*
Ahoguido, *dyspnée, asthme.*
Ahorcado, *pendu.*
Aire, *air.*
Aislador, *isolateur.*
Aislamiento, *isolement.*
Aislar, *isoler.*
Ajenjo, *absinthe.*
Ajo, *ail,*
Ajuanetado, *qui a des durillons.*
Ala, *aile.*
Alacran, *scorpion.*
Alado, *ailé.*
Alambique, *alambic.*
Alamo, *peuplier.*
Alantoides, *allantoïde.*
Albayalde, *carbonate de plomb (céruse).*
Albinismo, *albinisme.*
Albugineo, *albuginé.*
Albuginoso, *albugineux.*
Albumina, *albumine.*
Albuminado, *albuminé.*
Albuminoso, *albumineux.*
Alcalescencia, *alcalescence.*
Alcalescente, *alcalescent.*
Alcalimetro, *alcalimètre.*
Alcalinidad, *alcalinité.*
Alcalino, *alcalin.*
Alcanfor, *camphre.*
Alcanforado, *camphré.*
Alcaparra, *câpre.*
Alcarrazas, *vases pour rafraîchir l'eau.*
Alcoholico, *alcoolique.*
Alcohometro, *pèse-liqueur.*
Alcornoque, *liége (arbre).*
Aleacion, *alliage.*
Alechugado *ou* abollado, *le canal godronné.*
Alexifarmaco, *alexipharmaque.*
Alexipiretico, *alexipyrétique.*
Alfiler, *épingle.*
Alfos, *alphos.*
Algalia, *algalie.*
Algas, *algues.*
Algido, *algide.*
Algodon, *coton.*
Alholva, *fénu-grec.*
Alhorre, *le méconium.*
Aliacan *ou* aliacran, *ictère.*
Aliaceo, *alliacé.*
Alibil, *propre à la nutrition.*
Alienacion, *aliénation.*
Alienado, *aliéné.*
Aliento, *haleine, souffle.*
Alimentacion, *alimentation.*
Alimento, *aliment.*
Alma, *âme.*
Almáciga, *mastic.*
Almeja, *la moule.*
Almendra, *amande.*
Almíbar, *sirop.*
Almidon, *amidon.*
Almirez, *mortier.*
Almizcle, *musc.*
Almohada *ou* almohadilla, *coussin.*
Almorranas, *hémorrhoïdes.*
Aloetico, *aloétique.*
Alopatia, *allopathie.*
Alopecia, *alopécie.*
Alotriofagia, *allotriophagie.*
Alquermes, *alkermès.*
Alquimia, *alchimie.*
Alquitran, *goudron.*
Alteina, *althéine.*
Alteracion, *altération.*
Alterante, *altérant.*
Alterno, *alterne.*
Altramuz, *lupin.*
Alucinacion, *hallucination.*
Alumbramiento, *accouchement.*
Alumbre, *alun.*
Alumina, *alumine.*
Aluminio, *aluminium.*
Aluminoso, *alumineux.*
Alveolar, *alvéolaire.*
Alveolo, *alvéole.*
Alvino, *alvin.*
Amamantamiento, *allaitement.*
Amapola, *le coquelicot.*
Amargo, *amer.*
Amarilla (fiebre), *fièvre jaune.*
Amarillo, *jaune.*
Amaurotico, *amaurotique.*
Ambar, *ambre.*
Ambidextro, *ambidextre.*
Ambiente, *ambiant.*
Ambliopia, *amblyopie.*
Amblotico, *abortif.*
Ambulante, *ambulant.*
Amenia, *aménie.*
Amenorrea, *aménorrhée.*
Amento, *chaton.*
Amiantaceo, *amiantacé.*
Amigdalas, *amygdales.*
Amigdalino, *amygdalin.*
Amnesia, *amnésie.*
Amoniacal, *ammoniacal.*
Amoniaco (goma), *gomme ammoniaque.*
Amoniaco, *l'ammoniaque.*
Amorfo, *amorphe.*
Amplectivo, *amplectif.*
Ampolla, *ampoule.*
Amputacion, *amputation.*
Amuleto, *amulette.*
Anabroquismo, *anabrochisme.*
Anacatartico, *ce qui excite l'expectoration.*
Anafrodisia, *anaphrodisie.*
Anafrodisiaco, *anaphrodisiaque.*
Analeptico, *analeptique.*
Analisis, *analyse.*
Anamnestico, *anamnestique.*
Anasarca, *anasarque.*
Anastomotico, *anastomotique.*
Anatomia, *anatomie.*
Anatomico, *anatomiste.*
Ancho, *large.*
Anchoa, *anchois.*
Ancilotoma, *ancylotome.*
Anconeo, *anconé.*
Androgino, *androgyne.*
Andromania, *nymphomanie.*
Anemia, *anémie.*
Anencefalia, *anencéphalie.*
Anepitimia, *perte des désirs, des appétits.*
Anetico, *parégorique.*
Aneurisma, *anévrysme.*
Aneurismal, *anévrysmal.*
Anfiartrosis, *amphiarthrose.*
Anfibio, *amphibie.*
Anfimerina (fiebre), *fièvre rémittente quotidienne.*
Anfiteatro, *amphithéâtre.*
Anfractuosidad, *anfractuosité.*
Angiectasia, *angiectasie.*
Angina, *angine.*
Anginoso, *d'angine.*
Angiocarpo, *angiocarpe.*
Angioleucitis, *angioleucite.*
Angiologia, *angiologie.*
Angiosporo, *angiospore.*
Angiotenico, *angioténique.*
Angiotomia, *angiotomie.*
Angular, *angulaire.*
Angulo, *angle.*

Angulo facial, *angle facial.*
Angustia, *angoisse.*
Anhelacion, *dyspnée.*
Anheloso, *essoufflé.*
Anhelito, *respiration, soupir.*
Anillado, *annelé.*
Anillo, *anneau.*
Animalidad, *animalité.*
Animalillo, *animalcule.*
Animalizacion, *animalisation.*
Animismo, *animisme.*
Ano, *anus.*
Anodino, *anodin.*
Anomalia, *anomalie.*
Anomalo, *anomal.*
Anonimo, *anonyme.*
Anorexia, *anorexie.*
Anosmia, *anosmie.*
Anquiloblefaron, *ankyloblefaron.*
Anquilogloso, *ankyloglosse.*
Anquilomérismo, *adhérence d'une partie avec une autre.*
Anquilops, *ankylops.*
Anquilosis, *ankylose.*
Anquiroide, *ancyroïde.*
Ansiedad *ou* ansia, *anxiété.*
Antagonismo, *antagonisme.*
Antagonista, *antagoniste.*
Antebrazo, *avant-bras.*
Antenas, *antennes.*
Anteojos, *lunettes.*
Antera, *anthère.*
Anterior, *antérieur.*
Antibraquial, *qui tient à l'avant-bras.*
Anticaquectico, *anticachectique.*
Antidisenterico, *antidysentérique.*
Antidoto, *antidote.*
Antiescorbutico, *antiscorbutique.*
Antiescrofuloso, *antiscrofuleux.*
Antiespasmodico, *antispasmodique.*
Antiflogistico, *antiphlogistique.*
Antigotoso, *antigoutteux.*
Antihelmintico, *anthelminthique.*
Antilobo, *antilobe.*
Antimoniado, *stibié.*
Antimonio, *antimoine.*
Antiperiodico, *antipériodique.*
Antiputrido, *antiputride.*
Antiseptico, *antiseptique.*
Antisorico, *antipsorique.*
Antitenar, *antithénar.*
Antitrago, *antitragus.*
Antojo *ou* lunar, *nævus.*
Antologia, *anthologie.*
Antrax, *anthrax.*
Antro, *antre.*
Antropofagia, *anthropophagie.*
Antropologia, *anthropologie.*
Antropometria, *mesure du corps humain.*
Antropotomia, *anthropotomie.*
Anular, *annulaire.*
Añil, *indigo.*
Aorta, *aorte.*
Aortico, *aortique.*

Aparato, *appareil.*
Apatia, *apathie.*
Apendice, *appendice.*
Apepsia, *apepsie.*
Aperitivo, *apéritif.*
Apetalo, *apétale.*
Apetencia, *appétence.*
Apetito, *appétit.*
Apiretico, *apyrétique.*
Apirexia, *apyrexie.*
Apnea, *apnée.*
Apocema, *apozème.*
Apofisis, *apophyse.*
Apoflegmatismo, *action de produire de la pituite.*
Aponevrologia, *aponévrologie.*
Aponevrosis, *aponévrose.*
Aponevrotico, *aponévrotique.*
Aponevrotomia, *aponévrotomie.*
Apoplectico, *apoplectique.*
Apoplegia, *apoplexie.*
Aposicia, *apositie.*
Aposirma, *excoriation.*
Aposqueparnismo, *blessure du crâne en dédolant.*
Apostema, *abcès.*
Apotesis, *position qui convient à un membre.*
Apoyo, *appui.*
Aprieta-nudos, *serré-nœud.*
Apsiquia, *apsychie.*
Aqueno, *akène.*
Aquifuga, *hydrophobe.*
Aracnoidea *ou* aracnoides, *arachnoïde.*
Araña, *araignée.*
Arbol, *arbre.*
Arborizacion, *arborisation.*
Arcabuzazo, *arquebusade.*
Arcada, *arcade.*
Arcano, *arcane.*
Arcilla, *argile.*
Arco, *arc.*
Arctacion, arctitud, *rétrécissement.*
Ardiente, *ardent.*
Ardor, *ardeur.*
Arefaccion, *dessiccation.*
Arenacion, *bain de sable.*
Areola, *aréole.*
Areometro, *aréomètre.*
Aridez, *aridité.*
Aridura, *atrophie.*
Arista, *arête, épi.*
Aritenoide, *aryténoïdien.*
Armadura, *armature.*
Aroma, *arome.*
Aromatico, *aromatique.*
Arqueo, *archée.*
Arquiatro, *archiatre*
Arrancamiento, *avulsion.*
Arrayan, *myrte.*
Arroz, *riz.*
Arruga, *ride.*
Arseniato, *arséniate.*
Arsenico, *arsénique.*
Arseniuro, *arsénieux.*
Arteria, *artère.*

Arteriologia, *artériologie.*
Arteriotomia, *artériotomie*
Articulacion, *articulation.*
Articulado, *articulé.*
Articular, *articulaire.*
Articulo, *articulation.*
Artificial, *artificiel.*
Artralgia, *arthralgie.*
Artritis, *arthrite.*
Artrocace, *arthrocace.*
Artrodia, *arthrodie.*
Ascendente, *montant.*
Ascitico, *ascitique.*
Ascitis, *ascite.*
Asfalto, *asphalte.*
Asfixia, *asphyxie.*
Asimilacion, *assimilation.*
Asma, *asthme.*
Asmatico, *asthmatique.*
Aspiracion, *inspiration.*
Astenia, *asthénie.*
Astragalo, *astragale.*
Astriccion, *astriction*
Astringente, *astringent.*
Ataque, *attaque.*
Ataxia, *ataxie.*
Ataxico, *ataxique.*
Ateroma, *athérome.*
Atimia, *découragement, faiblesse.*
Atincar, *borax.*
Atipico, *atypique.*
Atlas, atloide, *l'atlas.*
Atmosfera, *atmosphère.*
Atocia, *atocie.*
Atomismo, *atomisme.*
Atomo, *atome.*
Atonia, *atonie.*
Atrabiliar, *atrabilaire.*
Atraccion, *attraction.*
Atractivo, *attractif.*
Atresia, *atrésie.*
Atricion, *attrition.*
Atrofia, *atrophie.*
Atropina, *atropine.*
Aturdimiento, *étourdissement.*
Audicion, *ouïe.*
Auditivo, *auditif.*
Aumento, *augment.*
Aura, *souffle, aura.*
Aureola, *auréole.*
Auricula, *oreille externe; oreillette.*
Auricular, *auriculaire.*
Auriculo-ventricular, *auriculo-ventriculaire.*
Auriginoso, *ictérique.*
Auscultacion, *auscultation.*
Austero, *astringent, âpre.*
Autemesia, *vomissement spontané.*
Autocracia, *autocratie.*
Autoplastia, *autoplastie.*
Autopsia, *autopsie*
Auxiliar, *auxiliaire.*
Avena, *avoine.*
Avispa, *guêpe,*
Avispero, *anthrax.*
Avivas, *avives.*
Axilar, *axillaire.*

Axoideo-atloidiano, *axoïdo-atloïdien.*
Azafran, *safran.*
Azahar, *fleur d'oranger.*
Azigos, *azygos.*
Azoato, *azotate.*
Azoe, *azote.*
Azogue, *mercure.*
Azoico, azooso, *azotique, azoteux.*
Azoito, *azotite.*
Azucar, *sucre.*
Azucena, *lis.*
Azufaifa, *jujube.*
Azufrado, *sulfureux.*
Azufre, *soufre.*
Azul, *bleu.*
Azul de Prusia *ou* de Berlin, *bleu de Prusse.*
Azul, *cyanose.*
Azumbar, *storax.*
Azumbre, *chopine.*

B

Bacallo, *morue.*
Baccifero, *baccifère.*
Bacinete, *bassin.*
Bajo-vientre, *bas-ventre.*
Balano, *gland.*
Balanorragia, *balanorrhagie.*
Balanza, *balance.*
Balaustia, *balauste.*
Baldado, *pris des membres, perclus.*
Ballena, *baleine.*
Balsamico, *balsamique.*
Balsamo, *baume.*
Banco de Hipocrates, *banc d'Hippocrate.*
Barba, *barbe.*
Baregina, *barégine.*
Barifonia, *difficulté de parler.*
Bario, *baryum.*
Barita, *baryte.*
Barometro, *baromètre.*
Bascas, *nausées.*
Basifijo, *basifixe.*
Basigeno, *basigène.*
Basilar, *basilaire.*
Basilica, *basilique.*
Basio-faringeo, *basio-pharyngien.*
Basio-gloso, *basio-glosse.*
Basorina, *bassorine.*
Baya, *baie.*
Bazo, *rate.*
Bdelometro, *bdellomètre.*
Bebida, *potion.*
Bechico, *béchique.*
Beleño, *jusquiame.*
Belladona, *belladone.*
Bellon, *sorte de colique de plomb.*
Bellota, *gland du chêne.*
Benjui, *benjoin.*
Benzina, *benzine.*
Benzoato, *benzoate.*
Benzoico, *benzoïque.*
Benzoina, *benzoïne.*

Berro, *cresson.*
Betuminozo, *bitumeux.*
Betun, *bitume.*
Bezoardico, *qui tient du bézoard.*
Bicuspidado, *bicuspidé.*
Bifido, *bifide.*
Bifurcacion, *bifurcation.*
Bigeminado, *bigéminé.*
Bilabiado, *bilabié.*
Biliar, *biliaire.*
Bilioso, *bilieux.*
Bilis, *bile.*
Bilobado, *bilobé.*
Bilocular, *biloculaire.*
Bimanos, *bimanes.*
Binario, *binaire.*
Binoculo, *binocle.*
Bipinado, *bipinné.*
Bisal, *bisel.*
Bisanuo, *bisannuel.*
Bismuto, *bismuth.*
Bisojo, *louche.*
Bistorta, *bistorte.*
Bivalvo, *bivalve.*
Bizcocho, *biscuit.*
Blanco, *blanc.*
Blanco-manjar, *blanc-manger.*
Blando, *mou.*
Blastema, *blastème.*
Blasto, *blaste.*
Blastodermo, *blastoderme.*
Blefaritis, *blépharite.*
Blefaro-blenorrea, *blépharo-blennorrhée.*
Blenoftalmia, *ophthalmie blennorrhagique.*
Blenorragia, *blennorrhagie.*
Blenorragico, *blennorrhagique.*
Blenorrea, *blennorrhée.*
Blesitis, *bégayement.*
Boca, *bouche.*
Bocio, *goître.*
Bolo, *bol.*
Bolsa mucosa, *bourse muqueuse.*
Bolsa de las aguas, *poche des eaux.*
Bolsa quirurgica, *trousse.*
Borato, *borate.*
Borborigmo, *borborygme.*
Borico, *borique.*
Boro, *bore.*
Borrachera, *ivresse.*
Borraja, *bourrache.*
Borrax, *borax.*
Bostezo, *bâillement.*
Botanica, *botanique.*
Botrion, *bothrion.*
Bóveda, *voûte.*
Box, *buis.*
Bractea, *bractée.*
Bracteola, *bractéole.*
Bradipepsia, *bradypepsie.*
Braguero, *brayer.*
Branquial, *branchial.*
Branquias, *branchies.*
Braquial, *brachial.*
Braquio-cefalico, *brachio-céphalique.*

Braquipnea, *respiration courte.*
Brazo, *bras.*
Brea, *poix.*
Brida, *frein.*
Brionia, *bryone.*
Brionino, *bryonine.*
Bromatologia, *bromatologie.*
Bromo, *brome.*
Bromuros, *bromures.*
Broncocele, *bronchocèle.*
Broncofonia, *bronchophonie.*
Broncorrea, *bronchorrhée.*
Broncotomia, *bronchotomie.*
Bronquial, bronquico, *bronchique.*
Bronquios, *bronches.*
Bronquitis, *bronchite.*
Brucina, *brucine.*
Bucal, *buccal.*
Bucinador, *buccinateur.*
Buco-labial, *bucco-labial.*
Buglosa, *buglosse.*
Bulbifero, *bulbifère.*
Bulbillo, *bulbille.*
Bulbo, *bulbe.*
Bulboso, *bulbeux.*
Bulbo-uretral, *bulbo-uréthral.*
Bulimia, *boulimie.*
Butirina, *butyrine.*
Butiroso, *butyreux.*

C

Caballo, *cheval.*
Cabellera, *chevelure.*
Cabello, *cheveu.*
Cabelludo, *chevelu.*
Cabestro, *chevêtre.*
Cabeza, *tête.*
Cabezuela, *capitule.*
Cabezuelas (agua de), *eau de rose.*
Cabra, *chèvre.*
Cacocolia, *cacocholie.*
Cacoete, *cacoèthe.*
Cacopatia, *cacopathie.*
Cacoquilia, *cacochylie.*
Cacoquimia, *cacochymie.*
Cacoquimo, *cacochyme.*
Cacostomo, *qui sent mauvais de la bouche.*
Cacotrofia, *cacotrophie.*
Cadaver, *cadavre.*
Cadaverico, *cadavérique.*
Cadera, *hanche.*
Cadmio, *cadmium.*
Caduco, *caduc.*
Cafeina, *caféine.*
Caida, *chute.*
Caja del tambor, *caisse du tympan.*
Cal, *chaux.*
Cala, *suppositoire, sonde de chirurgien.*
Calambre, *crampe.*
Calamo, (*calcanéum*), *roseau.*
Calcañar, *talon.*
Calcario, *calcaire.*
Calcinacion, *calcination.*

Calcio, *calcium.*
Calcoideo, *nom donné par Fallope aux os cunéiformes du pied.*
Calculo, *calcul.*
Calculoso, *calculeux.*
Caldo, *bouillon.*
Calefaccion, *caléfaction.*
Calentura, *fièvre.*
Calibeado, *chalybé.*
Caliculo, *calicule.*
Caliz, *calice.*
Callo, *cor au pied, callosité, cal.*
Callosidad, *callosité.*
Calloso, *calleux.*
Calmante, *calmant.*
Calofrio, *frisson.*
Calomelanos, *calomélas.*
Calor, *chaleur.*
Caloricidad, *caloricité.*
Calorico, *calorique.*
Calorificacion, *calorification.*
Calorifico, *calorifique.*
Calorimetro, *calorimètre.*
Calostro, *colostrum.*
Calota, *calotte.*
Calvicie, *calvitie.*
Calza, *chausse.*
Camara, *chambre.*
Camizola, *camisole*
Campaniforme, *campaniforme.*
Canaliculado, *canaliculé.*
Cancer, *cancer.*
Canceroso, *cancéreux.*
Cancroides, *cancroïde.*
Cande (azucar), *sucre candi.*
Candelilla, *bougie.*
Candizacion, *candisation.*
Canela, *cannelle.*
Canforato, *camphorate.*
Canicie, *canitie.*
Canino, *canin.*
Cantarida, *cantharide.*
Cantaridino, *cantharidine.*
Canula, *canule.*
Caña, *canne, roseau.*
Cañafistula, *casse.*
Cañamo, *chanvre.*
Capacidad, *capacité.*
Capelina, *capeline.*
Capilamento, *capillament.*
Capilar, *capillaire.*
Capilaridad, *capillarité.*
Capistracion, *phimosis.*
Capitiluvio, *lotion sur la tête.*
Capitoso, *capiteux.*
Capitulo, *capitule.*
Capreolares (vasos), *vaisseaux spermatiques.*
Caprizante, *caprisant.*
Capsula, *capsule.*
Capsular, *capsulaire.*
Capullo, *cocon.*
Caquectico, *cachectique.*
Caquexia, *cachexie.*
Cara, *face, visage.*
Caracol, *colimaçon.*
Caracter, *caractère.*
Caratea, *affection particulière de la peau chez les gens de couleur dans l'Amérique du Sud.*
Carbon, *charbon.*
Carbonato, *carbonate.*
Carbonico, *carbonique.*
Carbono, *carbone.*
Carbunclo, *anthrax.*
Carbuncosas (enfermedades), *maladies charbonneuses.*
Carbunculo, *anthrax.*
Carburos, *carbures.*
Carcel, *prison.*
Carcinomatoso, *carcinomateux.*
Cardiaco, *cardiaque.*
Cardialgia, *cardialgie.*
Cardias, *le cardia.*
Cardiopalmia, *palpitation.*
Carditico, *carditique.*
Carditis, *cardite.*
Carebaria, *pesanteur de tête.*
Carfologia, *carphologie.*
Cariado, *carié.*
Caries, *carie.*
Cariopso, *caryopse.*
Carioso, *carieux.*
Carminativo, *carminatif.*
Carne, *chair.*
Carnificacion, *carnification.*
Carnificado, *carnifié.*
Carnivoro, *carnivore.*
Carnosidad, *carnosité.*
Carnoso, *charnu.*
Caro, *carus.*
Carotida, *carotide.*
Carotideo, *carotidien.*
Carpelo, *carpelle.*
Carpiano, *carpien.*
Carpo, *carpe.*
Carpofalangiano, *carpo-phalangien.*
Carrillo, *joue.*
Cartilaginoso, *cartilagineux.*
Cartilagos, *cartilages.*
Caruncula, *caroncule.*
Caseatos, *caséates.*
Caseico, *caséique.*
Caseoso, *caséeux.*
Casia, *casse.*
Castaña (vétér.), *châtaigne; fruit du châtaignier.*
Castaño de India, *châtaignier d'Inde.*
Castoreo, *castoréum.*
Castorina, *castorine.*
Catafora, *cataphora.*
Catalepsia, *catalepsie.*
Cataleptico, *cataleptique.*
Catalisa, *catalyse.*
Cataplasma, *cataplasme.*
Catarata, *cataracte.*
Catarral, *catarrhal.*
Catarro, *catarrhe.*
Catarroso, *catarrheux.*
Catartico, *cathartique.*
Catartino, *cathartine.*
Catastaltico, *catastaltique.*
Catecú, *cachou.*
Cateretico, *cathérétique.*
Cateter, *cathéter.*
Cateterismo, *cathétérisme.*
Catoptrica, *la catoptrique.*
Catoterico, *qui purge par le bas.*
Catulotico, *catulotique.*
Causa, *cause.*
Causticidad, *causticité.*
Caustico, *caustique.*
Cauterio, *cautère.*
Cauterizacion, *cautérisation.*
Cava (vena), *veine cave.*
Cavernoso, *caverneux.*
Cavidad, *cavité.*
Cayado, *arcade de l'aorte (houlette).*
Cebada, *orge.*
Cebolla, *bulbe, ciboule.*
Cefalalgia, *céphalalgie.*
Cefalanto, *céphalanthe.*
Cefalea, *céphalée.*
Cefalematomo, *céphalématome.*
Cefalico, *céphalique.*
Cefalode, *céphalode.*
Cefalo-faringeo, *céphalo-pharyngien.*
Cefalometro, *céphalomètre.*
Cefalotomia, *céphalotomie.*
Cefalotomo, *céphalotome.*
Cefalotribo, *céphalotribe.*
Ceguedad, *cécité.*
Ceja, *sourcil.*
Celacion, *célation.*
Celdilla, *cellule.*
Celiaco, *cœliaque.*
Celoma, *sorte d'ulcère à la cornée.*
Celular, *cellulaire.*
Celuloso, *celluleux.*
Cementacion, *cémentation.*
Cementerio, *cimetière.*
Cemento, *cément.*
Ceniciento, *cendré.*
Ceñidor, *ceinture.*
Ceniza, *cendre.*
Cenotico, *évacuant.*
Centeno, *seigle.*
Centro, *centre.*
Cera, *cire.*
Cerato, *cérat.*
Cercadillo ou cercadero, *paronychie.*
Cerdo, *porc.*
Cerebelo, *cervelet.*
Cerebeloso, *cérébelleux.*
Cerebro, *cerveau.*
Cerebro-raquidiano, cerebro-espinal, *cérébro-rachidien.*
Cerezas, *cerises; affection du cheval.*
Certificacion, *certificat, rapport.*
Ceruminoso, *cérumineux.*
Cerusa, *céruse.*
Cerveza, *bière.*
Cesarea (operacion), *opération césarienne.*
Cetina, *cétine.*
Chalastico, *chalastique, relâchant.*
Chalaza, *chalazion.*

Chalazia, *chalaze.*
Chancro, *chancre.*
Chancroso, *chancreux.*
Charnela, *ginglyme.*
Charpa, *écharpe.*
China, *squine.*
Chinches, *punaises.*
Chocolate, *chocolat.*
Choque, *choc.*
Chorro, *douche.*
Cianatos, *cyanates.*
Cianico, *cyanique.*
Cianoferruros, *cyanoferrures.*
Cianogeno, *cyanogène.*
Cianopathia, cianosis, *cyanose.*
Cianuros, *cyanures.*
Ciatiforme, *cyathiforme.*
Cicatriz, *cicatrice.*
Cicatrizacion, *cicatrisation.*
Cicatrizante, *cicatrisant.*
Cicuta, *ciguë.*
Ciego, intestino, *le cæcum.*
Cielo, *ciel.*
Cilantro *ou* culantro, *coriandre.*
Ciliar, *ciliaire.*
Cilindraceo, *cylindracé.*
Cilindrico, *cylindrique.*
Cima, *cime.*
Cimolea (tierra), *terre cimolée.*
Cinabrio, *cinabre.*
Cinanque, *angine.*
Cinico, *cynique.*
Cinoglosa, *cynoglosse.*
Cinorexia, *faim canine.*
Cintura muscular, *muscle constricteur du vagin.*
Circinado, *circiné.*
Circulacion, *circulation.*
Circular, *circulaire.*
Circuncision, *circoncision.*
Circunduccion, *circumduction.*
Circunferencia, *circonférence.*
Circunflejo, *circonflexe.*
Circunscrito, *circonscrit.*
Circunvolucion, *circonvolution.*
Cirrosis, *cirrhose.*
Cirsoftalmia, *cirsophthalmie.*
Cirsonfalo, *cirsomphale.*
Cirsotomia, *excision des varices.*
Ciruela, *prune.*
Cirujano, *chirurgien.*
Cirujia, *chirurgie.*
Cistalgia, *cystalgie.*
Cistepatico, *cysthépatique.*
Cisterna, *citerne.*
Cisticercos, *cysticerques.*
Cistico, *cystique.*
Cistino, *cystine.*
Cistirragia, *hémorrhagie vésicale.*
Cistitis, *cystite.*
Cistitomo, *cystitome.*
Cistocele, *cystocèle.*
Cistodinia, *cystodynie.*
Cistoides, *cystoïde.*
Cistoptosis, *procidence de la vessie.*
Cistotomia, *cystotomie.*
Citrato, *citrate.*
Citrico, *citrique.*
Civeta, *civette.*
Clarificacion, *clarification.*
Claro, *clair.*
Clasificacion, *classification.*
Claudicacion, *claudication.*
Clavicula, *clavicule.*
Clavicular, *claviculaire.*
Clavillo, *clou de girofle.*
Clavo, *clou.*
Climaterico, *climatérique.*
Climatologia, *climatologie.*
Clinica, *la clinique.*
Clister, *clystère.*
Clitorideo, *clitoridien.*
Cloaca, *cloaque.*
Cloporto, *cloporte.*
Cloral, *chloral.*
Cloratos, *chlorates.*
Cloridrato, *chlorhydrate.*
Cloritos, *chlorites.*
Cloro, *chlore.*
Clorofila, *chlorophylle.*
Cloroforme, *chloroforme.*
Clorometro, *chloromètre.*
Clorosis, *chlorose.*
Clorotico, *chlorotique.*
Cloruro, *chlorure.*
Coagulacion, *coagulation.*
Coagulante, *coagulant.*
Coagulo, *coagulum.*
Coalescencia, *coalescence.*
Coaptacion, *coaptation.*
Cobalto, *cobalt.*
Cobre, *cuivre.*
Coccion, *coction.*
Cochinilla, *cochenille.*
Cocimiento, *coction.*
Codeina, *codéine.*
Codo, *coude.*
Cofia, *coiffe.*
Cofosis, *cophose.*
Cohabitacion, *cohabitation.*
Coherencia, *cohérence.*
Cohobacion, *cohobation.*
Cohombre, *concombre.*
Coito, *coït.*
Cojo, *boiteux.*
Col, *chou.*
Cola, *queue.*
Cola, *colle.*
Coladura, *colature.*
Colapso, *collapsus.*
Colateral, *collatéral.*
Colchico, *colchique.*
Coleccion, *collection, abcès.*
Colelito, *pierre biliaire.*
Colera, *choléra.*
Colerico, *cholérique.*
Colesterina, *cholestérine.*
Colico, *la colique.*
Colico, *colique,* adj.
Colicuacion, *colliquation.*
Colicuativo, *colliquatif.*
Colidoco, *cholédoque.*
Coliflor, *chou-fleur.*
Colirio, *collyre.*
Colitis, *colite.*
Collar, *collier.*
Colocintino, *colocynthine.*
Colodrillo, *le derrière de la tête.*
Colofonia, *colophane.*
Colon, *côlon.*
Coloquintida, *coloquinte.*
Color, *couleur.*
Columbio, *colombium.*
Coluna, *colonne.*
Colutorio, *collutoire.*
Comadre, *sage-femme.*
Comadron, *chirurgien accoucheur.*
Comatoso, *comateux.*
Combinacion, *combinaison.*
Comburente, *comburant.*
Comezon, *prurit, démangeaison.*
Comisura, *commissure.*
Compleccion, *complexion.*
Complexo, *complexus.*
Compresa, *compresse.*
Compresibilidad, *compressibilité.*
Compresion, *compression.*
Compresor, *compresseur.*
Comprimido, *comprimé.*
Compuestas, *composées.*
Compuesto, *un composé.*
Comunicante, *communicant.*
Concavo, *concave.*
Concentracion, *concentration.*
Concepcion, *conception.*
Concha, *conque.*
Concomitante, *concomitant.*
Concrecion, *concrétion.*
Concuasar, *concasser.*
Condensabilidad, *condensabilité.*
Condensacion, *condensation.*
Condensador, *condensateur.*
Condilo, *condyle.*
Condiloma, *condylome.*
Condritis, *chondrite.*
Condrogloso, *chondroglosse.*
Condrologia, *chondrologie.*
Condrotomia, *chondrotomie.*
Conductibilidad, *conductibilité.*
Conducto, *conduit.*
Conductor, *conducteur.*
Conectivo, *connectif.*
Coneina, *conéine.*
Confeccion, *confection.*
Confervas, *conferves.*
Confluente, *confluent.*
Conformacion, *conformation.*
Congelacion, *congélation.*
Congenere, *congénère.*
Congenito, *congénital.*
Conglobado, *conglobé.*
Conglomerado, *congloméré.*
Conicina, *conicine.*
Conjugacion, *conjugaison.*
Conjugado, *conjugué.*
Conjuntiva, *conjonctive.*
Conjuntivitis, *conjonctivite.*
Conmemorativo, *commémoratif.*
Conminuta, *comminutive (fracture).*
Conmocion, *commotion.*
Connivente, *connivent.*

Cono, *cône*.
Consecutivo, *consécutif*.
Conservacion, *conservation*.
Consistencia, *consistance*.
Consolidante, *consolidant*.
Constipacion, *constipation*.
Constipado, *enrhumé* (familier).
Constitucion, *constitution*.
Constitucional, *constitutionnel*.
Constriccion, *constriction*.
Constrictor, *constricteur*.
Consuelda, *consoude*.
Consulta, *consultation*.
Consultante, *consultant*.
Consumado, *un consommé*.
Consuncion, *consomption*.
Consuntivo, *consomptif*.
Contacto, *contact*.
Contagio, *contagion*.
Contagionista, *contagionniste*.
Contagioso, *contagieux*.
Contaminado, *contaminé*.
Contentivo, *contentif*.
Continencia, *continence*.
Continente, *continent*.
Continuidad, *continuité*.
Contrabertura, *contre-ouverture*.
Contraccion, *contraction*.
Contractilidad, *contractilité*.
Contractura, *contracture*.
Contra-estension, *contre-extension*.
Contra-estimulante, *contre-stimulant*.
Contra-estimulo, *contre-stimulus*.
Contra-golpe, *contre-coup*.
Contra-indicacion, *contre-indication*.
Contraveneno, *contre-poison*.
Contundente, *contondant*.
Contuso, *contus*.
Convalecencia, *convalescence*.
Convaleciente, *convalescent*.
Convulsionario, *convulsionnaire*.
Convulsivo, *convulsif*.
Copaiba, *copahu*.
Coprostasia, *rétention des matières fécales*.
Copula, copulacion, *coït*.
Coraco-braquial, *coraco-brachial*.
Coracoideo, *coracoïdien*.
Coral, *corail*.
Coralina, *coralline*.
Corazon, *cœur*.
Corcho, *liége*.
Cordapso, *chordapsus*.
Cordon, *cordon*.
Corea, *chorée*.
Coriandro, *coriandre*.
Corimbo, *corymbe*.
Corion, *chorion*.
Coriza, *coryza*.
Cornea, *cornée*.
Corneitis, *cornéite*.
Corneo, *corné*.
Corneta acustica, *cornet acoustique*.
Cornetes, *cornets*.

Cornezuelo del centeno, *ergot du seigle*.
Coroidea, *choroïde*.
Coroideo, *choroïdien*.
Corola, *corolle*.
Corolar, *corollaire*.
Corolilla, *corollule*.
Corona, *couronne*.
Coronal, *coronal*.
Coronamiento, *position de la tête du fœtus au moment de la rupture des membranes*.
Coronario, *coronaire*.
Corpulencia, *corpulence*.
Corpusculo, *corpuscule*.
Correctivo, *correctif*.
Corroborante, *corroborant*.
Corrosivo, *corrosif*.
Corrugacion, *corrugation*.
Corsé, *corset*.
Corteza, *écorce*.
Corto, *court*.
Corva, *jarret*.
Corvadura, *courbure*.
Cosa, *chose*.
Cosmetico, *cosmétique*.
Costilla, *côte*.
Costoclavicular, *costo-claviculaire*.
Costra, *croûte, squame*. Costra inflammatoria, *couenne inflammatoire*.
Costuron, *couture, cicatrice difforme*.
Cotidiano, *quotidien*.
Cotiledones, *cotylédons*.
Cotiloideo, *cotyloïde*.
Coxalgia, *coxalgie*.
Coxigeo, *coccygien*.
Coxis, *coccyx*.
Craneo, *crâne*.
Craneologia, *cranioscopie*.
Craneometro, *craniomètre*.
Craneoscopia, *cranioscopie*.
Craneotomo, *craniotome*.
Craniano, *crânien*.
Creatina, *créatine*.
Crema, *crème*.
Cremor de tartaro, *crème de tartre*.
Creosota, *créosote*.
Crepitacion, *crépitation*.
Cresta, *crête*.
Creta, *craie*.
Cretinismo, *crétinisme*.
Cribacion, *cribration*.
Cribiforme, *cribriforme*.
Criboso, *cribreux*.
Crico-aritenoideo, *crico-aryténoïdien*.
Crico-faringeo, *crico-pharyngien*.
Crin, *ou* crines, *crinière*.
Crinones, *crinons*.
Cripta, *crypte*.
Criptocefalo, *cryptocéphale*.
Criptogamia, *cryptogamie*.
Crisalida, *chrysalide*.
Crisis, *crise*.
Crisocola, *chrysocolle*.

Crisol, *creuset*.
Crispatura, *crispation*.
Cristal, *cristal*.
Cristalina, *cristalline*.
Cristalino, *cristallin*.
Cristalizacion, *cristallisation*.
Cristalografia, *cristallographie*.
Critico, *critique*.
Crocidismo, *crocidisme*.
Cromato, *chromate*.
Cromo, *chrome*.
Cronicidad, *chronicité*.
Cronico, *chronique*.
Crotafites, *crotaphite*.
Crudeza, *crudité*.
Crudo, *cru*.
Crup, *croup*.
Crupal, *croupal*.
Crustaceo, *crustacé*.
Cruz, *croix*.
Cuadrado, *carré*.
Cuadrifido, *quadrifide*.
Cuadrifilo, *quadriphylle*.
Cuadrigeminos tuberculos, *tubercules quadrijumeaux*.
Cuadrumanos, *quadrumanes*.
Cuadrupedo, *quadrupède*.
Cuajado, *coagulé*.
Cuajo, *grumeau, caillot*.
Cuarentena, *quarantaine*.
Cuartana (calentura), *fièvre quarte*.
Cubeba, *cubèbe*.
Cubito, *cubitus*.
Cuchara, *cuiller*.
Cucharada, *cuillerée*.
Cuchillo, *couteau*.
Cucufa, *bonnet*.
Cucular, *cucullaire*.
Cuculla, *capuchon*.
Cucurbita, *cucurbite*.
Cucurbitino, *cucurbitin*.
Cuello, *col*.
Cuerda, *corde*.
Cuerno, *corne*.
Cuerno de ciervo, *corne de cerf*.
Cuero, *corium, cuir*.
Cuerpo, *corps*.
Culebra, *couleuvre*.
Cultelar, *cultellaire*.
Cuneano, *cunéen*.
Cupula, *cupule*.
Cura, *cure*.
Curabilidad, *curabilité*.
Curandero, *charlatan, empirique*.
Curativo, *curatif*.
Curtido, *tanné*.
Curtiente, *tannin*.
Cuspidato, *cuspidé*.
Cutambulo, *épizoaire*.
Cutaneo, *cutané*.
Cuticula, *cuticule*.

D

Dafnina, *daphnine*
Daguerreotipo, *daguerréotype*.

Dañinos, *blattes.*
Dartros, *dartre.*
Datil, *datte, coquillage en forme de datte.*
Daturina, *daturine.*
Debilidad, *débilité.*
Debilitacion, *débilitation.*
Debilitante, *débilitant.*
Decaginia, *décagynie.*
Decantacion, *décantation.*
Deciduo, *caduc.*
Declinacion, *déclin d'une maladie.*
Decoccion, *décoction.*
Decolacion, *décollation, décapitation.*
Decoloracion, *décoloration.*
Décorticacion, *décortication.*
Decrepitacion, *décrépitation.*
Decrepitud, *décrépitude.*
Decretorio, *décrétoire.*
Decusacion, *décussation.*
Dedalera, *la digitale.*
Dedo, *doigt.*
Dedolacion, *dédolation.*
Defecacion, *défécation.*
Deferente, *déférent.*
Deflagracion, *déflagration.*
Deflegmacion, *déphlegmation.*
Deflogisticado, *déphlogistiqué.*
Deformidad, *difformité.*
Degeneracion, *dégénération.*
Degenerecencia, *dégénérescence.*
Deglucion, *déglutition.*
Dehiscencia, *déhiscence.*
Dehiscente, *déhiscent.*
Deletereo, *délétère.*
Delfinico, *delfinique.*
Delicuescencia, *déliquescence.*
Deliquescente, *déliquescent.*
Deligacion, *déligation.*
Delirio, *délire.*
Delirio tremulo, *delirium tremens.*
Delitescencia, *délitescence.*
Deltoides, *deltoïde.*
Demencia, *démence.*
Demonomania, *démonomanie.*
Demulcente, *adoucissant.*
Densidad, *densité.*
Denso, *dense.*
Dentado, *denté, engrenure.*
Dentadura, *denture.*
Dentario, *dentaire.*
Denticion, *dentition.*
Denticulado, *denticulé.*
Dentifricio, *dentifrice.*
Dentista, *dentiste.*
Denudacion, *dénudation.*
Depilatorio, *dépilatoire.*
Depletivo, *déplétif.*
Deposito, *dépôt.*
Depravacion, *dépravation.*
Depresion, *abaissement.*
Depresor, *muscle abaisseur.*
Deprimido, *abaissé.*
Depuracion, *dépuration.*
Depurativos, *dépuratifs.*
Derivacion, *dérivation.*
Dermis, *derme.*
Dermografia, *description de la peau.*
Dermoides, *dermoïde.*
Derramamiento *ou* derrame, *extravasation.*
Desague, fuente, *fonticule.*
Desarticulacion, *désarticulation.*
Desbridamiento, *débridement.*
Descamacion, escamadura, *desquamation.*
Descarnado, *décharné, déchaussé.*
Descarnador, *déchaussoir.*
Descarnadura, *état des dents déchaussées.*
Descenso, *hernie, descente.*
Descoloracion, *décoloration.*
Descomposicion, *décomposition.*
Descompuesto, *décomposé.*
Descortezamiento, *séparation naturelle de l'écorce.*
Descripcion, *description.*
Descriptivo, *descriptif.*
Desecacion, *dessiccation.*
Desecante, *desséchant.*
Desfallecimiento, *évanouissement.*
Desfloracion, *défloration.*
Desinfeccion, *désinfection.*
Desinfectante, *désinfectant.*
Desinficionar, *ôter la contagion.*
Desinfisar, *pratiquer la section de la symphyse du pubis.*
Deslumbramiento, *scotome.*
Desmographia, *desmographie.*
Desmologia, *desmologie.*
Desmoso, *relatif aux ligaments.*
Desmotomia, *desmotomie.*
Desobstruente, *désobstruant.*
Desopilante, *désopilant.*
Desorganizacion, *désorganisation.*
Desoxigenacion, *désoxygénation.*
Despumacion, *despumation.*
Destete, *sevrage.*
Destilacion, *distillation.*
Destrina, *dextrine.*
Destroncamiento, *détroncation.*
Desudacion, *éruption de sudamina.*
Desviacion, *déviation.*
Detergente, *détergent.*
Detonacion, *détonation.*
Detumescencia, *détumescence.*
Deuteropatia, *deutéropathie.*
Deyeccion, *déjection.*
Dia, *jour.*
Diabetes, *diabète.*
Diabetico, *diabétique.*
Diabrotico, *corrosif.*
Diacodion, *diacode.*
Diadelfia, *diadelphie.*
Diafano, *diaphane*
Diafisis, *diaphyse.*
Diaforesis, *diaphorèse.*
Diaforetico, *diaphorétique.*
Diafracma, *diaphragme.*
Diafracmatico, *diaphragmatique.*
Diagnosis, *diagnose.*
Diagnostico, *diagnostic.*
Diagnostico, *diagnostique.*
Dialysis, *dialyse.*
Diamante, *diamant.*
Diametro, *diamètre.*
Diandria, *diandrie.*
Diaria, efimera, *éphémère (fièvre).*
Diario, *journal*, adj. *journalier, quotidien.*
Diarrea, *diarrhée.*
Diarreico, *diarrhéique.*
Diartrodial, *diarthrodial.*
Diartrosis, *diarthrose.*
Diascordio, *diascordium.*
Diastole, *diastole.*
Diatesis, *diathèse.*
Dicotiledon, *dicotylédon.*
Dicotomia, *dichotomie.*
Dicroismo, *dichroïsme.*
Dicroto, *dicrote.*
Didactilo, *didactyle.*
Didelfo, *didelphe.*
Didimalgia, *didymalgie.*
Diente, *dent.*
Dieresis, *diérèse.*
Dieretico, *diérétique.*
Dieta, *diète.*
Dietetica, *la diététique*
Difteritis, *diphthérite.*
Difusible, *diffusible.*
Difuso, *diffus.*
Digastrico, *digastrique.*
Digestivo, *digestif.*
Digestor, *digesteur.*
Digitacion, *digitation.*
Digitado, *digité.*
Digitalina, *digitaline.*
Dilatabilidad, *dilatabilité.*
Dilatacion, *dilatation.*
Dilatador, *dilatateur.*
Dilucion, *dilution.*
Diluente, *diluent.*
Dinamica, *la dynamique.*
Dinamometro, *dynamomètre.*
Dioico, *dioïque.*
Dioptrica, *la dioptrique.*
Dioptro, *dioptre.*
Diploe, *diploé.*
Diplopia, *diplopie.*
Dipsomania, *delirium tremens.*
Discinesia, *dyscinésie.*
Discoideo, *discoïde.*
Discrasia, *dyscrasie.*
Discreto, *discret.*
Discusivo, *discussif.*
Diseccion, *dissection.*
Disecea, *dureté de l'ouïe.*
Diseminacion, *dissémination.*
Disenterico, *dysentérique.*
Disepimento, *septum, cloison.*
Disfagia, *dysphagie.*
Disimulado, *dissimulé.*
Dislaceracion, *dilacération.*
Dislocacion, *luxation.*
Disloquia, *lochies difficiles.*
Dismenorrea, *dysménorrhée.*
Disnea, *dyspnée.*
Disodia, *mauvaise odeur*
Disolucion, *dissolution.*

Disolvente, *dissolvant.*
Disopia, *faiblesse de la vue.*
Disoreccia, *perte de l'appétit.*
Dispensario, *dispensaire.*
Dispepsia, *dyspepsie.*
Disposicion, *disposition.*
Distiquiasis, *distichiasis.*
Distochia, *dystochie.*
Distomo, *distome.*
Disuria, *dysurie.*
Diuresis, *diurèse.*
Diuretico, *diurétique.*
Divergente, *divergent.*
Diverticulo, *diverticule.*
Dividido, *divisé.*
Divisivo, *divisif.*
Doble, *double.*
Docimasia, *docimasie.*
Dogmatico, *dogmatique.*
Dolor, *douleur.*
Dorso, *dos.*
Dorso-escapular, *dorso-scapulaire.*
Dosis, *dose.*
Dragoncillo, *dragonneau.*
Drastico, *drastique.*
Droga, *drogue.*
Droguista, *droguiste.*
Drupa, *drupe.*
Ductilidad, *ductilité.*
Dulcamara, *douce-amère.*
Duodenitis, *duodénite.*
Duodeno, *duodénum.*
Duracion, *durée des maladies.*
Dura-madre, *dure-mère.*

E

Ebullicion, *ébullition.*
Eburneo, *éburné.*
Ecbolico, *abortif.*
Eclamsia, *éclampsie.*
Eclectismo, *éclectisme.*
Economia, *économie.*
Ectasia, *dilatation.*
Ectima, *ecthyma.*
Ectopia, *ectopie.*
Ectozoario, *ectozoaire.*
Ectrotico, *ectrotique.*
Edad, *âge.*
Edema, *œdème*
Edematoso, *œdémateux.*
Edulcoracion, *édulcoration.*
Efelide, *éphélide.*
Eferente, *efférent.*
Efervescencia, *effervescence.*
Efialtes, *cauchemar.*
Efidrosis, *éphidrose.*
Efimera, *éphémère (fièvre).*
Efipion, *selle turcique.*
Eflorescencia, *efflorescence.*
Egagropilo, *égragropile.*
Egipciaco, *égyptiac (onguent).*
Egofonia, *égophonie.*
Eje, *axe.*
Ejercicio, *exercice.*

Elaboracion, *élaboration.*
Elaina, *élaïne.*
Elasticidad, *élasticité.*
Eleborismo, *elléborisme.*
Eleccion, *élection.*
Electivo, *électif.*
Electricidad, *électricité.*
Electrico, *électrique.*
Electroforo, *électrophore.*
Electromagnetismo, *électro-magnétisme.*
Electrometro, *électromètre.*
Electronegativo, *électro-négatif.*
Electropositivo, *électro-positif.*
Electropuntura, *électro-puncture.*
Electroquimica, *électro-chimie.*
Electroscopo, *électroscope.*
Electuario, *électuaire.*
Elefante, *éléphant.*
Elefantiasis, *éléphantiasis.*
Elemental, *élémentaire.*
Elemento, *élément.*
Eleosacaro, *oléo-saccharum.*
Elevacion, *élévation.*
Elevador, *élévateur.*
Elitro, *élytre.*
Elitrorragia, *élytrorrhagie.*
Elongacion, *allongement.*
Emaciacion, *émaciation.*
Emasculacion, *émasculation.*
Embalsamamiento, *embaumement.*
Embarazo, *grossesse.*
Embarazo gastrico, *embarras gastrique.*
Embotante, *qui adoucit l'acrimonie.*
Embriaguez, *ivresse.*
Embrioctonia, *embryoctonie.*
Embriologia, *embryologie.*
Embrion, *embryon.*
Embriotomia, *embryotomie.*
Embriulcia, *embryulcie.*
Embrocacion, *embrocation.*
Embudo, *infundibulum.*
Emenagogo, *emménagogue.*
Emenologia, *emménologie.*
Emetico, *émétique.*
Emetina, *émétine.*
Emetizar, *émétiser.*
Emeto-catartico, *éméto-cathartique.*
Emigracion, *émigration.*
Eminencia, *éminence.*
Emisivo, *émissif.*
Emoliente, *émollient.*
Empañado, *terne.*
Empañar, *emmaillotter.*
Empeine, *le bas-ventre, empeigne* ou *cou-de-pied.*
Empiema, *empyème.*
Empireuma, *empyreume.*
Empireumatico, *empyreumatique.*
Empirico, *empirique.*
Empirismo, *empirisme.*
Emplastico, *emplastique.*
Emplasto, *emplâtre.*
Emplástrico, *suppuratif.*

Emplomadura de los dientes, *plombage des dents.*
Emplomar, *plomber.*
Emprostotonos, *emprosthotonos.*
Emulgente, *émulgent.*
Emulsina, *émulsine.*
Emulsivo, *émulsif.*
Emunctorio, *émonctoire.*
Enagenacion, *aliénation, extase.*
Enano, *nain.*
Enantiopatico, *énantiopathique.*
Enartrosis, *énarthrose.*
Encarnativo, *incarnatif.*
Encefalico, *encéphalique.*
Encefalo, *encéphale.*
Encefalocele, *encéphalocèle.*
Encefaloides, *encéphalod e.*
Encia, *gencive.*
Encina, *chêne.*
Enclavado, *enclavé.*
Enclavamiento, *enclavement.*
Endemia, *endémie.*
Endemico, *endémique.*
Endermico, *endermique.*
Endocardo, *endocarde.*
Endocarpo, *endocarpe.*
Endolinfa, *lymphe qui remplit le labyrinthe.*
Endospermo, *endosperme.*
Endurecimiento, *induration.*
Enebro, *genévrier, genièvre.*
Eneorema, *énéorème.*
Enfermedad, *maladie, infirmité.*
Enfermeria, *infirmerie.*
Enfermizo, *valétudinaire, malsain.*
Enfermo, *malade.*
Enfisema, *emphysème.*
Enfisematoso, *emphysémateux.*
Enflaquecer, *maigrir, s'affaiblir.*
Enflaquecimiento, *amaigrissement.*
Engastrilocuo ou engastrimito, *ventriloque.*
Engendro, *embryon, avorton.*
Engrudo, *colle de farine.*
Enjundia *axonge.*
Enogala, *mélange de vin et de lait.*
Enquistado, *enkysté.*
Ensiforme, *xiphoïde.*
Enteralgia, *entéralgie.*
Enreritis, *entérite.*
Enterografia, *entérographie.*
Enterologia, *entérologie.*
Enteromesenterico, *entéro-mésentérique.*
Enterorrafia, *entérorrhaphie.*
Enterorrea, *entérorrhée.*
Enterosqueocele, *entéro-oschéocèle.*
Enterotomia, *entérotomie.*
Enterotomo, *entérotome.*
Entitad, *entité.*
Entomologia, *entomologie.*
Entozoarios, *entozoaires.*
Entrañas, *intestins.*
Entumecimiento, *tuméfaction.*

Enucleacion, *énucléation.*
Enuresia, *énurésie.*
Envenenamiento, *empoisonnement.*
Enzootia, *enzootie.*
Epacmastico, *épacmastique.*
Epicerastico, *tempérant.*
Epicolico, *épicolique,*
Epicondilo, *épicondyle.*
Epicorion, *la caduque.*
Epicraneo, *épicrânien.*
Epidemia, *épidémie.*
Epidemico, *épidémique.*
Epidermis, *épiderme.*
Epididimo, *épididyme.*
Epifenomeno, *épiphénomène.*
Epifisis, *épiphyse.*
Epifito, *épiphyte.*
Epifora, *épiphora.*
Epigastrico, *épigastrique.*
Epigastro, *épigastre.*
Epigenesis, *épigénèse.*
Epigeo, *épigée.*
Epiginio, *épigyne.*
Epiglotico, *épiglottique.*
Epiglotis, *épiglotte.*
Epiglotitis, *inflammation de l'épiglotte.*
Epilatorio, *épilatoire.*
Epilepsia, *ép.lepsie.*
Epileptico, *épileptique.*
Epiploico, *épiploïque.*
Epiplonfalo, *épiplomphale.*
Epiploon, *épiploon.*
Epiplosqueocele, *épiplo-oschéocèle.*
Epirrea, *afflux.*
Epispastico, *épispastique.*
Epistafilino, *épistaphylin.*
Epistrofea, *l'axis.*
Epitelio, *épithélium.*
Epitema, *épithème.*
Epitrocleo, *épitrochlée.*
Epizoarios, *épizoaires.*
Epizootia, *épizootie.*
Epulia, *épulie.*
Epulotico, *épulotique.*
Equimosis, *ecchymose.*
Equino, *le rachis, échine.*
Equivalente, *équivalent.*
Ereccion, *érection.*
Erectil, *érectile.*
Erector, *érecteur.*
Eretismo, *éréthisme.*
Ergotina, *ergotine.*
Ergotismo, *ergotisme.*
Erina, *érigne.*
Erisipela, *érysipèle.*
Erisipelatoso, *érysipélateux.*
Erithema, *érythème.*
Eritroides, *érythroïde.*
Erotomania, *érotomanie.*
Erratico, *erratique.*
Errino, *errhin.*
Error de lugar, *erreur de lieu.*
Eructacion, *éructation.*
Eruginoso, *érugineux.*
Erupcion, *éruption.*
Eruptivo, *éruptif.*

Escafoides, *scaphoïde.*
Escaleno, *scalène.*
Escalpelo, *scalpel.*
Escama, *squame.*
Escamiforme, *squamiforme.*
Escamonia, *scammonée.*
Escamoso, *squameux.*
Escapular, *scapulaire.*
Escapulo-humeral, *scapulo-huméral.*
Escara, *eschare.*
Escarificacion, *scarification.*
Escarificador, *scarificateur.*
Escarlatina, *scarlatine.*
Escarotico, *escharotique.*
Escarza, *piqûre d'épine.*
Escarzo, *agaric.*
Escila, *scille.*
Escilitico, *scillitique.*
Escilitina, *scillitine.*
Escipiente, *excipient.*
Escirro, *squirrhe.*
Escirroso, *squirrheux.*
Escision, *excision.*
Escitabilidad, *excitabilité.*
Escitacion, *excitation.*
Escitador, *excitateur.*
Escitamiento, *excitement.*
Escitante, *excitant.*
Esclerema, *sclérème.*
Escleriasis, *sclériasis.*
Escleroftalmia, *sclérophthalmie.*
Esclerotica, *la sclérotique.*
Escleroticotomia, *incision de la sclérotique.*
Escobiforme, *scobiforme.*
Escoliosis, *scoliose.*
Escorbutico, *scorbutique.*
Escorbuto, *scorbut.*
Escoriacion, *excoriation.*
Escorpion, *scorpion.*
Escotadura, *échancrure.*
Escotodinia, *scotodinie.*
Escozor, *cuisson.*
Escrecion, *excrétion.*
Escrementicio, *excrémentitiel.*
Escrescencia, *excroissance.*
Escretorio, *excrétoire.*
Escrofulas, *scrofules.*
Escrofuloso, *scrofuleux.*
Escroto, *scrotum.*
Escrotocele, *scrotocèle.*
Escutiforme, *scutiforme.*
Esencia, *essence.*
Esencial, *essentiel.*
Esfacelado, *sphacélé.*
Esfacele, *sphacèle.*
Esfenoidal, *sphénoïdal.*
Esfenoides, *sphénoïde.*
Esfeno-maxilar, *sphéno-maxillaire*
Esfigmico, *qui a rapport au pouls.*
Esfigmometro, *sphygmomètre.*
Esfincter, *sphincter.*
Esfuerzo, *effort.*
Esmalte, *émail.*
Esofagico, *œsophagien.*
Esofagismo, *spasme de l'œsophage.*

Esofagitis, *œsophagite.*
Esofago, *œsophage.*
Esofagotomia, *œsophagotomie.*
Espadice, *spadix.*
Espagiria, *spagirie.*
Espalda, *épaule.*
Espansibilidad, *expansibilité.*
Espansion, *expansion.*
Espansivo, *expansif.*
Esparadrapo, *sparadrap.*
Esparagina, *asparagine.*
Espasmo, *spasme.*
Espasmo cinico, *spasme cynique.*
Espasmodico, *spasmodique.*
Espata, *spathe.*
Espatula, *spatule.*
Especie, *espèce.*
Especifico, *spécifique.*
Espectante, *expectant.*
Espectoracion, *expectoration.*
Espectorante, *expectorant.*
Espectro, *spectre.*
Especulum, *spéculum.*
Esperma, *sperme.*
Espermaceti, *spermaceti.*
Espermatico, *spermatique.*
Espermatocele, *sqermatocèle.*
Espermatologia, *spermatologie.*
Espermatopeo, *qui produit du sperme.*
Espermatorrea, *spermatorrhée.*
Espermatozoarios, *spermatozoaires.*
Espica, *spica.*
Espiga, *épi.*
Espina, *épine.*
Espina bifida, *spina-bifida.*
Espina ventosa, *spina-ventosa.*
Espinal, *spinal.*
Espinazo, *moelle épinière, épine du dos.*
Espinitis, *inflammation de la moelle épinière.*
Espinoso, *épineux.*
Espinterometro, *spinthéromètre.*
Espiracion, *expiration.*
Espiral, *spiral.*
Espiritu, *esprit.*
Espirituoso, *spiritueux.*
Esplacnico, *splanchnique.*
Esplacnologia, *splanchnologie.*
Espleen, *ou* esplin, *le spleen, l'hypochondrie.*
Esplenalgia, *splénalgie.*
Esplenenfrasia, *splénemphraxie.*
Esplenico, *splénique.*
Esplenificacion, *splénification.*
Esplenio, *splénius.*
Esplenitis, *splénite.*
Esplenocele, *hernie de la rate.*
Esplenologia, *splénologie.*
Esploracion, *exploration.*
Espoliativo, *spoliatif.*
Espolon, *éperon* ou *ergot de coq, engelure au talon.*
Espondilartrocace, *spondylarthrocace.*

Esponja, *éponge.*
Esponjoso, *spongieux.*
Esporadico, *sporadique.*
Esporangio, *sporange.*
Esporidio, *sporidie.*
Esporulo, *sporule.*
Espresion, *expression.*
Espulsivo, *expulsif.*
Espumoso, *spumeux.*
Esputacion, *crachement.*
Esputo, *crachat.*
Esqueleto, *squelette.*
Esquila, *esquille.*
Estacion, *station.*
Estacionario, *stationnaire.*
Estadistica, *statistique.*
Estado, *état.*
Estafilino, *staphylin.*
Estafiloma, *staphylôme.*
Estafilorrafia, *staphylorrhaphie.*
Estambre, *étamine, fil d'estame.*
Estaminal, *staminal.*
Estaminifero, *staminifère.*
Estancacion, *stagnation.*
Estandarte, *étendard.*
Estañar, *étamer.*
Estaño, *étain.*
Estapedio, *stapédien.*
Estaquillar, *cheviller.*
Estasis, *extase.*
Estatica, *la statique.*
Estatura, *stature, taille.*
Estearato, *stéarate.*
Estearico, *stéarique.*
Estéarina, *stéarine.*
Esteatoma, *stéatome.*
Estegnosis, *astriction.*
Estegnotico, *stégnotique.*
Estemporaneo, *extemporané.*
Estenia, *sthénie.*
Estenico, *sthénique.*
Estenocardia, *sténocardie, angine de poitrine.*
Estensibilidad, *extensibilité.*
Estension, *extension.*
Estensor, *extenseur.*
Estenuacion, *amaigrissement.*
Estercoral, *stercoral.*
Esteril, *stérile.*
Esterilidad, *stérilité.*
Esternalgia, *sternalgie.*
Esternas (enfermedades), *maladies externes.*
Esterno clavicular, *sterno-claviculaire.*
Esterno hioideo, *sterno-hyoïdien.*
Esternon, *sternum.*
Estertor, *ronflement.*
Estertoroso, *stertoreux.*
Estetoscopo, *stéthoscope.*
Estibiado, *stibié.*
Estigma, *stigmate.*
Estilete, *stylet.*
Estilicidio, *écoulement, goutte à goutte.*
Estilo, *style.*
Estilo-faringeo, *stylo-pharyngien.*
Estiloideo ou **estiloides**, *styloïde.*
Estimulante, *stimulant.*
Estimulo, *stimulus.*
Estincion, *extinction.*
Estinia, *compression des nerfs* ou *des vertèbres du cou.*
Estio, *été.*
Estiomeno, *esthiomène.*
Estipitado, *stipité.*
Estiptico, *styptique.*
Estipula, *stipule.*
Estipulado, *stipulé.*
Estirace, *styrax.*
Estiron, *tiraillement.*
Estirpacion, *extirpation.*
Estivacion, *estivation.*
Estival, *estival.*
Estomacace, *stomacace.*
Estomacal, *stomacal.*
Estomago, *estomac.*
Estomatico, *stomachique*
Estomatitis, *stomatite.*
Estoraque, *storax.*
Estornudo, *éternument.*
Estornutatorio, *sternutatoire.*
Estrabico, *affecté de strabisme.*
Estrabismo, *strabisme.*
Estraccion, *extraction.*
Estractivo, *extractif.*
Estracto, *extrait.*
Estramonio, *stramonium.*
Estrangol, *étranguillon.*
Estrangulacion, *strangulation.*
Estranguria, *strangurie.*
Estravasacion, *extravasation.*
Estravasado, *extravasé.*
Estrecho, *détroit, étroit* (adj.).
Estrellado, *étoilé.*
Estremecimiento, *frémissement.*
Estremidad, *extrémité.*
Estreñido, *constipé.*
Estreñimiento, *constipation.*
Estriado, *strié.*
Estribo, *étrier.*
Estricnico, *strychnique.*
Estricnina, *strychnine.*
Estricno, *strychnos.*
Estrofia, *exstrophie.*
Estromania, *œstromanie.*
Estronciana, *strontiane.*
Estroncio, *strontium.*
Estropeo, *courbature.*
Estrophulus, *strophulus.*
Estroversion, *extroversion.*
Estructura, *structure.*
Estruma, *scrofule.*
Estuche, *étui.*
Estufa, *étuve.*
Estupefaciente, *stupéfiant.*
Estupor, *stupeur.*
Estupro, *viol.*
Etal, *éthal.*
Eter, *éther.*
Eterificacion, *éthérification.*
Eterizacion, *éthérisation.*
Etiologia, *étiologie.*
Etmoidal, *ethmoïdal.*
Etmoides, *ethmoïde.*
Euclorina, *euchlorine.*
Eucrasia, *eucrasie.*
Eudiometria, *eudiométrie.*
Eudiometrico, *eudiométrique.*
Eudiometro, *eudiomètre.*
Euforbio, *euphorbe* ou *euphorbier.*
Euforia, *euphorie.*
Eunuco, *eunuque.*
Eupepsia, *eupepsie.*
Eupiona, *eupione.*
Euritmia, *eurhythmie.*
Eutaxia, *eutaxie.*
Eutesia, *bonne position.*
Eutimia, *bonne disposition morale.*
Eutrofia, *eutrophie.*
Evacuacion, *évacuation.*
Evacuante, *évacuant.*
Evaporacion, *évaporation.*
Eventracion, *éventration.*
Evolucion, *évolution.*
Evulsivo, *évulsif.*
Exacerbacion, *exacerbation.*
Exaltacion, *exaltation.*
Exangüe, *exsangue.*
Exantema, *exanthème.*
Exantematico, *exanthématique.*
Exarthrosis, *luxation.*
Exasperacion, *exaspération.*
Exfoliacion, *exfoliation.*
Exfoliativo, *exfoliatif.*
Exhalacion, *exhalation.*
Exhalante, *exhalant.*
Exhumacion, *exhumation.*
Exocisto, *renversement de la vessie.*
Exoftalmia, *exophthalmie.*
Exometra, *renversement de la matrice.*
Exonfalo, *exomphale.*
Exostosis, *exostose.*
Exotico, *exotique.*
Experiencia, *expérience.*
Expirador, *expirateur.*
Exsudacion, *exsudation.*
Extumescencia, *gonflement.*
Exubero, *sevré.*
Exulceracion, *exulcération.*
Exutorio, *exutoire.*
Exuviabilidad, *faculté de changer de peau.*

F

Facoides, *phacoïde.*
Facticio, *factice.*
Facultad, *faculté.*
Facultativo, *médecin.*
Fagedenica (ulcera), *ulcère phagédénique.*
Faja, *bande, ceinture.*
Falacrosis, *chute des cheveux.*
Falange, *phalange.*
Falangeta, *phalangette.*
Falangina, *phalangine.*
Falangosis, *phalangosis.*
Falcado, *en forme de faux.*

Falorragia, *phallorrhagie.*
Falo, *phallus.*
Falso, *faux, fausse.*
Falso camino, falsa ruta, *fausse route.*
Falso parto, *fausse couche.*
Fanerogamia, *phanérogamie.*
Fanerogamo, *phanérogame.*
Fantasma, *fantôme.*
Farinaceo, *farinacé.*
Faringe, *pharynx.*
Faringeo, *pharyngien.*
Faringitis, *pharyngite.*
Faringotomia, *pharyngotomie.*
Faringotomo, *pharyngotome.*
Farmaceutico, *pharmaceutique.*
Farmacia, *pharmacie.*
Farmacologia, *pharmacologie.*
Farmacopea, *pharmacopée.*
Fasciado, *fascié.*
Fasciculado, *fasciculé.*
Fasciculo, *fascicule.*
Favoso, *faveux.*
Febricitante, *fébricitant.*
Febrifugo, *fébrifuge.*
Febril, *fébrile.*
Fecula, *fécule.*
Feculento, *féculent.*
Fecundacion, *fécondation.*
Fecundidad, *fécondité.*
Femoral, *crural.*
Femoro-popliteo, *femoro-poplité.*
Fenigma, *rougeur de la peau.*
Fenomeno, *phénomène.*
Ferina, *férine.*
Fermentacion, *fermentation.*
Fermento, *ferment.*
Ferruginoso, *ferrugineux.*
Fetidez, *fétidité.*
Fetido, *fétide.*
Feto, *fœtus.*
Fibra, *fibre.*
Fibrila, *fibrille.*
Fibrilar, *fibrillaire.*
Fibrina, *fibrine.*
Fibrinoso, *fibrineux.*
Fibrocartilaginoso, *fibro-cartilagineux.*
Fibrocartilago, *fibro-cartilage.*
Fibromucoso, *fibro-muqueux.*
Fibroseroso, *fibro-séreux.*
Fibroso, *fibreux.*
Fiebre, *fièvre.*
Figetlon, *phygethlon.*
Fijado, *fixe.*
Fijeza, *fixité.*
Filacterio, *amulette.*
Filamento, *filament.*
Filaria, *filaire.*
Filete, *filet.*
Filodes, *phyllode.*
Filosofico, *philosophique.*
Filtracion, *filtration.*
Filtro, *filtre.*
Fima, *phyma, tumeur.*
Fimatosis, *affection tuberculeuse.*
Fimosis, *phimosis.*

Fisconia, *physconie.*
Fisica, *la physique.*
Fisico, *médecin, physicien.*
Fisico, *physique.*
Fisiologia, *physiologie.*
Fisiologico, *physiologique.*
Fisiologista, *physiologiste.*
Fisiparia, *fissiparie.*
Fisocele, *tumeur gazeuse.*
Fisometra, *tympanite utérine.*
Fisonomia, *physionomie.*
Fistula, *fistule.*
Fistuloso, *fistuleux.*
Fisura, *fissure.*
Fitografia, *phytographie.*
Fitologia, *phytologie.*
Fitoquimia, *chimie végétale.*
Flanco, *flanc.*
Flato, *flatuosité.*
Flatulencia, *flatulence.*
Flatulento, *flatulent.*
Flebectasia, *phlébectasie.*
Flebitis, *phlébitis.*
Flebologia, *phlébologie.*
Fleborragia, *phléborrhagie.*
Flebotomia, *phlébotomie.*
Flebotomista, *phlébotomiste.*
Flebotomo, *phlébotome.*
Flector, *fléchisseur.*
Flegmasia, *phlegmasie.*
Flegmasico, *phlegmasique.*
Flema, *phlegme.*
Flemagogo, *phlegmagogue.*
Flematico, *pituiteux.*
Flematorragia, *flux de pituite.*
Flemon, *phlegmon.*
Flemonoso, *phlegmoneux.*
Flictena, *phlyctène.*
Flictenoides *phlycténoïde.*
Flogisticado, *phlogistiqué.*
Flogoseado, *phlogosé.*
Flogosis, *phlogose.*
Flor, *fleur.*
Flora, *flore.*
Florescencia, *inflorescence.*
Floriparo, *floripare.*
Flosculo, *fleuron.*
Fluato, *fluate.*
Fluctuacion, *fluctuation.*
Fluecos, *ophthalmie.*
Fluidez, *fluidité.*
Fluido, *fluide.*
Flujo, *flux.*
Fluoruros, *fluorures.*
Fluxion, *flux, fluxion.*
Focenina, *phocénine.*
Foco, *foyer.*
Foliaceo, *foliacé.*
Foliacion, *foliation.*
Foliado, *folié.*
Foliculo, *follicule.*
Foliculoso, *folliculeux.*
Fomento, *fomentation.*
Fonascia, *exercice de la voix.*
Fonocantico, *phonocamptique.*
Fontanela, *fontanelle.*
Fonticulo, *fonticule.*

Foranto, *phoranthe.*
Formacion, *formation.*
Formiato, *formiate.*
Formicacion, *formication.*
Formicante, *formicant.*
Formico (acido), *acide formique.*
Formula, *formule.*
Formulario, *formulaire.*
Fortificante, *fortifiant.*
Forunculo, *furoncle.*
Fosa, *fosse.*
Fosfatico, *phosphatique.*
Fosfato, *phosphate.*
Fosfito, *phosphite.*
Fosforado, *phosphoré.*
Fosforescencia, *phosphorescence.*
Fosforescente, *phosphorescent.*
Fosforo, *phosphore.*
Fosfuro, *phosphure.*
Fosgeno, *phosgène.*
Fosil, *fossil.*
Fotografia, *photographie.*
Fotometria, *photométrie.*
Fotopsia, *photopsie.*
Fractura, *fracture.*
Fragmento, *fragment.*
Frambuesa, *framboise.*
Franja, *frange.*
Franjeado, *frangé.*
Frenesi, *phrénitis, frénésie.*
Frenetico, *phrénétique.*
Frenico, *phrénique.*
Frenillo, *frein* ou *filet de la langue.*
Frenitis, *inflammation du diaphragme.*
Freno, *frein, bride.*
Frenologia, *phrénologie.*
Frente, *front.*
Fresa, *fraise.*
Fresnillo, *fraxinelle.*
Fresno, *frêne.*
Friabilidad, *friabilité.*
Frialdad, *frigidité.*
Friccion, *friction.*
Friega, *friction avec une étoffe de laine, etc.*
Frigorifico, *frigorifique.*
Frio, *le froid.*
Frio, *froid, froide.*
Fronda, *fronde.*
Fronto-etmoidal, *fronto-ethmoïdal.*
Fructificacion, *fructification.*
Frugivoro, *frugivore.*
Fruto, *fruit.*
Fuco, *fucus.*
Fuego, *feu.*
Fuente, *cautère.*
Fuerza, *force.*
Fuliginosidad, *fuliginosité.*
Fuliginoso, *fuligineux.*
Fulminacion, *fulmination.*
Fulminatos, *fulminates.*
Fumaria, *fumeterre.*
Fumigacion, *fumigacion.*
Fumigatorio, *fumigatoire.*
Fumorolas, *cavités qui exhalent une vapeur de soufre.*

Funcion, *fonction.*
Fundamental, *fondamental.*
Fundente, *fondant.*
Fungico (acido), *acide fongique.*
Fungina, *fongine.*
Fungosidad, *fongosité.*
Fungoso, *fongueux.*
Funiculo, *cordon.*
Furfuraceo, *furfuracé.*
Fusco, *brun.*
Fusibilidad, *fusibilité.*

G

Gafas, *lunettes, besicles.*
Galactoforo, *galactophore.*
Galactometro, *galactomètre.*
Galactorea, *galactorrhée.*
Galacturia, *galacturie.*
Galápago, *tortue*
Galbano, *galbanum.*
Galenico, *galénique.*
Galla, *noix de galle.*
Gallillo, *la luette.*
Galvanico, *galvanique.*
Galvanismo, *galvanisme.*
Galvanometro, *galvanomètre.*
Galvanoplastia, *galvanoplastie.*
Gamon, *asphodèle.*
Gana, *désir, appétit.*
Ganglio, *ganglion.*
Ganglionar, *ganglionnaire.*
Gangrena, *gangrène.*
Gangrenoso, *gangréneux.*
Gañon, gañote, *trachée-artère.*
Gargajo, *crachat.*
Garganta, *partie antérieure du cou, gorge, cou-de-pied.*
Gargarismo, *gargarisme.*
Gargola, *graine de lin.*
Gargüero, *gorge, trachée.*
Garrotillo, *esquinancie.*
Garzo, *agaric.*
Gas, *gaz.*
Gaseoso, *gazeux.*
Gasificable, *gazéifiable.*
Gasificacion, *gazéification.*
Gasometro, *gazomètre.*
Gastralgia, *gastralgie.*
Gastricidad, *gastricité.*
Gastrico, *gastrique.*
Gastrilocuo, *ventriloque.*
Gastritis, *gastrite.*
Gastrocele, *gastrocèle.*
Gastrocnemios, *gastrocnémiens.*
Gastrocolico, *gastro-colique.*
Gastrodinia, *gastrodynie.*
Gastro-epiploico, *gastro-épiploïque*
Gastro-histerotomia, *gastro-hystérotomie.*
Gastromalacia, *ramollissement de l'estomac.*
Gastropilorico, *gastro-pylorique.*
Gastrorrafia, *gastrorrhaphie.*
Gastrorragia, *gastrorrhagie.*
Gastrorrea, *gastrorrhée.*
Gastrotomia, *gastrotomie.*
Gato, *chat.*
Gaznate, *gosier.*
Gelatina, *gélatine.*
Gelatinoso, *gélatineux.*
Gemelo, *jumeau.*
Geminado, *géminé.*
Geminos, *les muscles jumeaux.*
Gema (sal), *sel gemme.*
Gemacion, *gemmation.*
Gemiparo, *gemmipare.*
Gemula, *gemmule.*
Genciana, *gentiane.*
Gencianina, *gentianine.*
Generacion, *génération.*
Generativo, *génératif.*
Generico, *générique.*
Genero, *genre.*
Gengibre, *gingembre.*
Geniano, *génien.*
Geniogloso, *génio-glosse.*
Genital, *générique, génital.*
Genitales, *génitoires.*
Genito-urinario, *génito-urinaire.*
Genoplastia, *restauration de la mâchoire.*
Germen, *germe.*
Germinacion, *germination.*
Germinativa (vesicula), *vésicule germinative.*
Gestacion, *grossesse.*
Giba, gibosidad, *gibbosité.*
Gigante, *géant.*
Gimnastica, *la gymnastique.*
Gimnospermo, *gymnosperme.*
Gimnoto, *gymnote.*
Ginantropo, *hermaphrodite.*
Ginglimo, *ginglyme.*
Ginoforo, *gynophore.*
Girasol, *tournesol.*
Glande, *gland.*
Glandula, *glande.*
Glandular, *glandulaire*
Glauco, *glauque.*
Glenoides, *glénoïde.*
Glerina, *glairine.*
Glicerina, *glycérine.*
Globo, *globe.*
Globulina, *globuline.*
Globulo, *globule.*
Glosalgia, *glossalgie*
Glosantrax, *glossanthrax.*
Glosico, *glossien.*
Glositis, *glossite.*
Glosocele, *glossocèle.*
Glosocomo, *glossocome.*
Glosofaringeo, *glosso-pharyngien.*
Glosologia, *glossologie.*
Glosotomia, *glossotomie.*
Glotis, *la glotte.*
Glucina, *glycine.*
Glucosa, *glycose.*
Gluma, *glume.*
Gluteo, *fessier,*
Glutinoso, *glutineux.*
Gola, *gosier.*
Golfo, *sinus.*
Golpe, *coup.*
Goma, *gomme.*
Goma ou **tumor gomoso**, *tumeur gommeuse.*
Gomitos, *gommites.*
Gomo-resina, *gomme-résine.*
Gomoso, *gommeux.*
Gonalgia, *douleur du genou.*
Gonartrocace, *gonarthrocace.*
Gongilo, *gongyle.*
Gonorrea, *gonorrhée.*
Gordolobo, *bouillon-blanc.*
Gordura, *embonpoint.*
Gota, *une goutte, la goutte.*
Gota serena, *goutte sereine.*
Gotera, *gouttière.*
Gotoso, *goutteux.*
Graduar, *graduer.*
Grama, *gramen.*
Granada, *grenade.*
Granico, granillo, *bouton au croupion, pepin.*
Granizo, *la grêle.*
Grano, *grain.*
Granulacion, *granulation.*
Granuloso, *granuleux.*
Grasa, *graisse.*
Gravativo, *gravatif.*
Grietas, *gerçures.*
Griposis, *grypose.*
Grito, *cri.*
Grumo, *grumeau.*
Grumoso, *grumuleux.*
Guayaco, *gaïac.*
Gusano, *ver.*
Gustacion, *gustation.*
Gustativo, *qui a rapport au goût.*
Gusto, *goût.*
Guta, *gomme-gutte.*
Gutural, *guttural.*
Guturo-maxilar, *gutturo-maxillaire.*

H

Haba, *fève.*
Habichuela, *haricot.*
Habitacion, *habitation.*
Habito, *habitus.*
Habitual, *habituel.*
Halito, *haleine.*
Halituoso, *halitueux.*
Halogeno, *halogène.*
Halografia, *halographie.*
Halotecnia, *halotechnie.*
Hambre, *faim.*
Haptogeno, *haptogène.*
Harina, *farine.*
Harmonia, *harmonie.*
Hastio, *dégoût.*
Hebilla, *boucle.*
Hebra, *aiguillée.*
Heces, *fèces, marc de raisin.*
Hectico, *hectique.*
Helcidrion, *ulcération superficielle de la cornée.*

Helecho, *fougère.*
Helice, *hélice.*
Helmintagogo, *helminthagogue.*
Helmintiasia, *helminthiasis.*
Helmintologia, *helminthologie.*
Hemafobo, *hémaphobe.*
Hemagogo, *hémagogue.*
Hemastatico, *hémostatique.*
Hematemesis, *hématémèse.*
Hematina, *hématine.*
Hematites, *hématite.*
Hematocefalo, *hématocéphale.*
Hematodes, *hématode.*
Hematologia, *hématologie.*
Hematosina, *hématosine.*
Hematosis, *hématose.*
Hematuria, *hématurie.*
Hembra, *femelle.*
Hemeralopia, *héméralopie.*
Hemicránea, *migraine.*
Hemiopia, *hémiopie.*
Hemiplegia, *hémiplégie.*
Hemisferio, *hémisphère.*
Hemitropo, *hémitrope.*
Hemoftalmia, *épanchement de sang dans l'œil.*
Hemoptisis, *hémoptysie.*
Hemoptoico, *hémoptyique.*
Hemorragia, *hémorrhagie.*
Hemorragico, *hémorrhagique.*
Hemorrea, *hémorrhagie passive.*
Hemorroides, *hémorrhoïdes.*
Hemospasia, *hémospasie.*
Hemostasis, *arrêt du sang.*
Hendedura, *fente, gerçure.*
Hepatalgia, *hépatalgie.*
Hepatica, *hépatique (herbe).*
Hepatico, *hépatique.*
Hepatirrea, *hépatirrhée.*
Hepatitis, *hépatite.*
Hepatizacion, *hépatisation.*
Hepato, *foie.*
Hepatocistico, *hépatocystique.*
Hepatografia, *hépatographie.*
Hepatologia, *hépatologie.*
Hepatotomia, *hépatotomie.*
Heptafilo, *heptaphylle.*
Herbaceo, *herbacé.*
Herbario, *herbier.*
Herbivoro, *herbivore.*
Herbolario, *herboriste.*
Herborizacion, *herborisation*
Hereditario, *héréditaire.*
Herida, *blessure.*
Hermafrodismo, *hermaphrodisme.*
Hermafrodita, *hermaphrodite.*
Hermeticamente, *hermétiquement.*
Hermetico, *hermétique.*
Hernia, *hernie.*
Herniaria, *herniaire (plante).*
Herniario, *herniaire.*
Hernioso, *hernieux.*
Herpetico, *herpétique.*
Hervor (de sangre), *échauffement du sang.*
Heteradelfo, *hétéradelphe*
Heterogeneidad, *hétérogénéité.*
Heterogeneo, *hétérogène.*
Heteromorfo, *hétéromorphe.*
Hialoides, *hyaloïde.*
Hibrida, *hybride.*
Hidartrosis, hidartros, *hydartrose.*
Hidatico, *hydatique.*
Hidatide, *hydatide.*
Hidatidico, *hydatidique.*
Hidatismo, *hydatisme.*
Hidatoide, *hydatoïde.*
Hidracido, *hydracide.*
Hidrargiria, *hydrargyrie.*
Hidrargiro, *mercure.*
Hidrargironeumatica (cubeta), *cuve hydrargyro-pneumatique.*
Hidrargirosis, *hydrargyrose.*
Hidrato, *hydrate.*
Hidraulica, *hydraulique.*
Hidrencefalo, *hydrencéphale.*
Hidriodato, *hydriodate.*
Hidriodico, *hydriodique.*
Hidrocefalo, *hydrocéphale.*
Hidrocele, *hydrocèle.*
Hidrocianato, *hydrocyanate.*
Hidrocianico, *hydrocyanique.*
Hidroclorato, *hydrochlorate.*
Hidroclorico, *hydrochlorique.*
Hidrodermis, *anasarque.*
Hidrofobia, *hydrophobie.*
Hidrofobo, *hydrophobe.*
Hidroftalmia, *hydrophthalmie.*
Hidrogenado, *hydrogéné.*
Hidrogeno, *hydrogène.*
Hidromediastino, *hydropisie du médiastin.*
Hidrometra, *hydromètre.*
Hidromiel, *hydromel.*
Hidronfalo, *hydromphale.*
Hidropatia, *hydropathie.*
Hidropedesis, *sueur excessive.*
Hidropericardio, *hydropéricarde.*
Hidroperione, *hydropérione.*
Hidropesia, *hydropisie.*
Hidropico, *hydropique.*
Hidropisia enquisidada, *hydropisie enkystée.*
Hidropota, *qui boit de l'eau.*
Hidrorraquis, *hydrorachis.*
Hidrosarca, *hydrosarque.*
Hidrosudopatia, *hydrosudopathie.*
Hidrosulfato, *hydrosulfate.*
Hidrosulfurico, *hydrosulfurique.*
Hidrotico, *hydrotique.*
Hidrotitis, *hydropisie de l'oreille.*
Hidrotorax, *hydrothorax.*
Hidruro, *hydrure.*
Hiel, *bile, fiel.*
Hielado, *glace, sorbet.*
Hielo, *glace.*
Hierro, *fer.*
Higado, *foie.*
Higiene, *hygiène*
Higos, *figues.*
Higroblefaricos (conductos), *conduits excrétoires de la glande lacrymale*
Higrofobia, *crainte des liquides.*
Higroftalmico, *hygrophthalmique.*
Higrologia, *hygrologie.*
Higroma, *hygroma.*
Higrometria, *hygrométrie.*
Higrometro, *hygromètre.*
Higroscopicidad, *hygroscopicité.*
Higroscopico, *hygroscopique.*
Hila, *tente de charpie.*
Hilas, *charpie.*
Hilo, *fil, filet d'eau.*
Hilozoismo, *hylozoïsme.*
Himen, *hymen.*
Himenologia, *traité des membranes.*
Himenotomia, *incision de la membrane hymen.*
Hinjo, *fenouil.*
Hiogloso, *hyo-glosse.*
Hioideo, *hyoïdien.*
Hioides, *hyoïde.*
Hiosciamina, *hyoscyamine.*
Hipercatarsia, *superpurgation.*
Hipercrinia, *sécrétion excessive.*
Hiperemia, *hypérémie.*
Hiperemiado, *hypérémié.*
Hiperestenia, *hypersthénie.*
Hiperestesia, *exaltation des sens.*
Hipergenesis, *hypergénèse.*
Hipersarcosis, *hypersarcose.*
Hipertrofia, *hypertrophie.*
Hipiatrica, *l'hippiatrique*
Hipiatrico, *hippiatre.*
Hipniatre, *somnambule donnant des consultations médicales.*
Hipnobatesis, *somnambulisme.*
Hipnologia, *hypnologie.*
Hipnotico, *hypnotique.*
Hipocampo, *hippocampe.*
Hipocofosis, *hypocophose.*
Hipocondria, *hypochondrie.*
Hipocondriaco, *hypochondriaque.*
Hipocondrio, *hypochondre.*
Hipocraneo, *hypocrânien.*
Hipocras, *hippocras.*
Hipocratico, *hippocratique.*
Hipofisis, *la glande pituitaire.*
Hipofora, *ulcère fistuleux.*
Hipogastrico, *hypogastrique.*
Hipogastrio, *hypogastre.*
Hipoginia, *hypogynie.*
Hipogloso, *hypoglosse.*
Hipomano, *hippomane.*
Hipopion, *hypopyon.*
Hipospadias, *hypospadias.*
Hipostasis, *sédiment.*
Hipostenia, *hyposthénie.*
Hipostenico, *hyposthénique*
Hiposulfato, *hyposulfate.*
Hipotenar, *hypothénar.*
Hipotesis, *hypothèse.*
Hipotomia, *dissection du cheval.*
Hipsiloides, *hypsiloïde*
Hircina, *hircine.*
Hirsuto, *velu.*
Hispididad, *hispidité.*
Hispido, *hispide.*
Histeralgia, *hystéralgie.*

Histeria, *hystérie.*
Histericismo, *hystéricisme.*
Histerico, *hystérique.*
Histerismo, *hystérie.*
Histerocele, *hystérocèle.*
Histerofisis, *distension de l'utérus par des gaz.*
Histeroloxia, *déviation de l'utérus.*
Histeromania, *fureur utérine.*
Histeroptosis, *chute de matrice.*
Histerotomia, *hystérotomie.*
Histerotomo, *hystérotome.*
Histologia, *histologie.*
Historia natural, *histoire naturelle.*
Hocico, *bec, museau, groin.*
Hocico de tenca, *museau de tanche.*
Hoja, *feuille.*
Hojuela, *foliole.*
Hollin, *suie.*
Hombre, *homme.*
Hombrecillo, *houblon.*
Hombro, *épaule.*
Homeopatia, *homœopathie.*
Homogeneidad, *homogénéité.*
Homogeneo, *homogène.*
Homologo, *homologue.*
Hongos, *champignons.*
Horchata, *orgeat.*
Hordeina, *hordéine.*
Hordiate, *tisane d'orge.*
Horizontal, *horizontal.*
Hormiga, *fourmi.*
Hormigueamiento, *fourmillement.*
Horquilla, *fourchette.*
Horripilacion, *horripilation.*
Hospicio, *hospice.*
Hospital, *hôpital.*
Hoz, *la faux.*
Hueco, *trou.*
Huesecillo, *osselet.*
Hueso, *os.*
Huesoso, *osseux.*
Huevo, *œuf.*
Hule, *toile cirée.*
Hulla, *houille.*
Humectacion, *humectation.*
Humectante, *humectant.*
Humedad, *humidité.*
Humedo, *humide.*
Humero, *humérus.*
Humo, *fumée.*
Humor, *humeur.*
Humorismo, *humorisme.*
Hura, *clou à la tête.*

I

Iatromatematico, *iatromathématicien.*
Iatroquimica, *iatrochimie.*
Icor, *ichor.*
Icoroso, *ichoreux.*
Ictericia, *ictère.*
Ictericia de los reciennacidos, *ictère des nouveau-nés.*
Icterico, *ictérique.*
Ictiocola, *ichthyocolle.*
Ictiofago, *ichthyophage.*
Ictiosis, *ichthyose.*
Ideologia, *idéologie.*
Idioelectrico, *idio-électrique.*
Idiopatia, *idiopathie.*
Idiopatico, *idiopathique.*
Idiosincrasia, *idiosyncrasie.*
Idiota, *idiot.*
Idiotismo, *idiotisme.*
Igneo, *igné.*
Ignicion, *ignition.*
Ijada, *flanc.*
Ilacion, *induction.*
Ilegitimo, *illégitime.*
Ileocolico, *iléo-colique.*
Ileon, *ileum.*
Ileos, *les flancs.*
Iliaca (passion), *volvulus.*
Iliaco, *iliaque.*
Ilicion, *illition.*
Ilusion, *illusion.*
Imagen, *image.*
Imaginacion, *imagination.*
Iman, *aimant.*
Imbecil, *imbécile, faible.*
Imbecilidad, *imbécillité, faiblesse.*
Imbibicion, *imbibition.*
Imbricado, *imbriqué.*
Impalpable, *impalpable.*
Impedido, *perclus.*
Impenetrabilidad, *impénétrabilité.*
Imperforacion, *imperforation.*
Impermeabilidad, *imperméabilité.*
Impervio, *impénétrable.*
Impetiginoso, *impétigineux.*
Impotencia, *impuissance.*
Impotente, *impuissant.*
Impregnacion, *imprégnation.*
Impresion, *impression.*
Inanicion, *inanition.*
Inanimado, *inanimé.*
Inapetencia, *inappétence.*
Inapetente, *dégoûté.*
Incarnativo, *incarnatif.*
Incicatrizable, *qui ne peut se cicatriser.*
Incidencia, *incidence.*
Incienso, *encens.*
Incineracion, *incinération.*
Incision, *incision.*
Incisivo, *incisif.*
Incitabilidad, *incitabilité.*
Inclinacion, *inclinaison.*
Inclinado, *incliné.*
Incluso, *inclus.*
Incoercibilidad, *incoercibilité.*
Incombustibilidad, *incombustibilité.*
Incomodidad, *indisposition, malaise.*
Incompleto, *incomplet.*
Incompresibilidad, *incompressibilité.*
Incompresible, *incompressible.*
Inconsutil, *sans couture.*
Incontinencia, *incontinence.*
Incorporacion, *incorporation.*
Incrasante, *incrassant.*
Incremento, *accroissement.*
Incrustacion, *incrustation.*
Incubacion, *incubation.*
Incubo, *incube, cauchemar.*
Incurable, *incurable.*
Indefinido, *indéfini.*
Indehiscencia, *indéhiscence.*
Indehiscente, *indéhiscent.*
Indeleble, *indélébile.*
Indicacion, *indication.*
Indicador, *indicateur.*
Indice, *index.*
Indiferencia, *indifférence.*
Indigeno, *indigène.*
Indigesto, *indigeste.*
Indigestion, *indigestion.*
Indigo, *indigo.*
Indigotina, *indigotine.*
Indisolubilidad, *indissolubilité.*
Indisposicion, *indisposition, incapacité.*
Individuo, *individu.*
Indole, *naturel, caractère.*
Indolente, *indolent.*
Induccion, *induction.*
Inductivo, *inductif.*
Indumento, *vêtement.*
Induracion, *induration.*
Inebriativo, *enivrant.*
Inedia, *diète, privation.*
Ineptitud, *inaptitude.*
Inercia, *inertie.*
Inervacion, *innervation.*
Infancia, *enfance.*
Infanticidio, *infanticide.*
Infarto, *infarctus.*
Infeccion, *infection.*
Infecundo, *infécond.*
Inferior, *inférieur.*
Infesto, *nuisible.*
Infiltracion, *infiltration.*
Infiltrado, *infiltré.*
Inflacion, *gonflement, enflure.*
Inflamable, *inflammable*
Inflamacion, *inflammation*
Inflamatorio, *inflammatoire.*
Inflorescencia, *inflorescence.*
Influencia, *influence.*
Influjo, *influence.*
Infrascrito, *soussigné.*
Infundibuliforme, *infundibuliforme.*
Infundibulo, *entonnoir.*
Infusibilidad, *infusibilité.*
Infusion, *infusion.*
Infusorio, *infusoire.*
Ingle, *aine.*
Inglete, *onglet.*
Ingrediente, *ingrédient.*
Inguino-cutaneo, *inguino-cutané.*
Ingurgitacion, *ingurgitation.*
Inhalacion, *inhalation.*
Inhumacion, *inhumation.*
Inmarcescible, *qui ne se flétrit point.*
Inmediato, *immédiat.*

Inmedicable, *incurable*.
Inmerjido, *immergé*.
Inmersion, *immersion*.
Innocuo, *qui ne peut nuire*.
Innominado, *innominé*.
Inoculacion, *inoculation*.
Inodoro, *inodore*.
Inodular, *inodulaire*.
Inorganico, *inorganique*.
Inosculacion, *inosculation*.
Inquietud, *inquiétude*.
Insalivacion, *insalivation*.
Insalubridad, *insalubrité*.
Inscripcion, *inscription*.
Insectos, *insectes*.
Insensibilidad, *insensibilité*.
Insercion, *insertion*.
Insipido, *insipide*.
Insolacion, *insolation*.
Insolubilidad, *insolubilité*.
Insoluble, *indissoluble*.
Insomne, *qui ne dort pas*.
Inspiracion, *inspiration*.
Inspirador, *inspirateur*.
Instilacion, *instillation*.
Instinto, *instinct*
Instrumento, *instrument*.
Insuflacion, *insufflation*.
Integrante, *intégrant*.
Inteligencia, *intelligence*.
Intemperancia, *intempérance*.
Intemperie *intempérie*.
Intencion, *intention*. Reunion por primera intencion, por segunda intencion, *réunion par première, par seconde intention*.
Intensidad, *intensité*.
Intenso, *intense*.
Interarticular, *interarticulaire*.
Intercadencia, *intercadence*.
Intercadente, *intercadent*.
Intercalar, *intercalaire*.
Intercostal, *intercostal*.
Intercurrente, *intercurrent*.
Intercutaneo, *entre cuir et chair*.
Interespinoso, *interépineux*.
Interferencia, *interférence*.
Interlobular, *interlobulaire*.
Intermaxilar, *intermaxillaire*.
Intermision, *intermission*.
Intermitencia, *intermittence*.
Intermitente, *intermittent*.
Intermuscular, *intermusculaire*.
Interno, *interne*.
Interoseo, *interosseux*.
Interseccion, *intersection*.
Intersticio, *interstice*.
Intertransverso, *intertransverse*.
Intertraquelianos, *intertrachéliens*.
Intervalo, *intervalle*.
Intervalvar, *intervalvaire*.
Intestinal, *intestinal*
Intestino, *intestin*.
Intravertebrado, *intravertébré*.
Intrinseco, *intrinsèque*.
Intromision, *intromission*.
Intumescencia, *intumescence*.
Intusucepcion, *intussusception*.
Invaginacion, *invagination*.
Invertebrado, *invertébré*.
Invierno, *hiver*.
Inviscante, *inviscant*.
Involucro, *involucre*.
Inyeccion, *injection*.
Inyectado, *injecté*.
Iodado, *iodé*.
Iodato, *iodate*.
Iodico, *iodique*.
Iodidrato, *iodhydrate*.
Iodo, *iode*.
Ioduro, *iodure*.
Ipecacuana, *ipécacuanha*.
Irideremia, *absence congénitale de l'iris*.
Iridotomia, *iridotomie*.
Irino, *irien*.
Iris, *iris*.
Irradiacion, *irradiation*.
Irreducible, *irréductible*.
Irregular, *irrégulier*.
Irritabilidad, *irritabilité*.
Irritacion, *irritation*.
Irritante, *irritant*.
Ischion, *l'ischion*.
Iscuria, *ischurie*.
Ismo, *isthme*.
Isocele, *isocèle*.
Isocronismo, *isochronisme*.
Isocrono, *isochrone*.
Isomeria, *isomérie*.
Isomorfismo, *isomorphisme*
Isomorfo, *isomorphe*.
Isquiagra, *sciatique*.
Isquial, *qui tient à l'ischion*.
Isquiatico, *ischiatique*.
Isquio-anal, *ischio-anal*.
Isquiocavernoso, *ischio-caverneux*.
Isquiocele, *ischiocèle*.
Isquiocoxigeo, *ischio-coccygien*.

J

Jabon, *savon*.
Jaboncillo, *savonule*.
Jabonera, *saponaire*.
Jabonoso, *savonneux*.
Jalapa, *jalap*.
Jantina, *xanthine*.
Jantogeno, *xanthogène*.
Jantopicrita, *xanthopicrite*.
Janturo, *xanthure*.
Jaqueca, *migraine*.
Jarabe, *sirop*.
Jarope, *julep*.
Jarrete, *jarret*.
Jerasia, *xérasie*.
Jeringa, *clystère, clyso-pompe*.
Jerofagia, *xérophagie*.
Jeroftalmia, *xérophthalmie*.
Jerotribia, *frictions sèches*.
Jibia, *sèche* (subst.)
Jicara, *tasse*.
Jiloidina, *xyloïdine*.
Joroba, *bosse*.
Jorobado, *bossu*.
Juanete (*os saillant du gros orteil*), *tumeurs douloureuses qui se manifestent aux doigts des pieds, sont causées par des chaussures étroites, et déterminent le gonflement de l'os, ce qui les distingue des cors*.
Juanetudo, *qui a des os saillants*.
Judia, *haricot*.
Jugo, *suc*.
Julepe, *julep*.
Jumentoso, *jumenteux*.
Junco, *jonc*.
Juntura, *jointure*
Juramento, *serment*.
Juventud, *jeunesse*.
Juxtaposicion, *juxtaposition*.

K

Kalio, *patassium*.
Kina, *quine*.
Kinico, *quinique*.
Kiste, *kyste*.
Kistotomo, *kistotome*.
Kleptomania, *manie du vol*.

L

Labelo, *petite lèvre*.
Laberintico, *labyrinthique*.
Laberinto, *labyrinthe*.
Labiado, *labié*.
Labio, *lèvre*.
Labio leporino, *bec-de-lièvre*.
Laboratorio, *laboratoire*.
Laca, *laque*.
Lacerado, *lacéré*.
Laciniado, *lacinié*.
Lacre, *cire d'Espagne*.
Lactacion, *lactation*.
Lactado, *lacté*.
Lactancia, *allaitement*.
Lactato, *lactate*.
Lactea (dieta), *diète lactée*
Lactea (fiebre), *fièvre de lait*.
Lacteos (vasos), *vaisseaux lactés*.
Lactescente, *lactescent*.
Lactico, *lactique*.
Lactifero, *lactifère*.
Lactina, *lactine*.
Lactometro, *galactomètre*.
Lactucario, *lactucarium*.
Lactumen, *croûte de lait*.
Ladano, *ladanum*.
Lado, *côté*.
Ladreria, *lèpre, léproserie*.
Lagaña, *chassie*.
Lagoftalmia, *lagophthalmie*.
Lagrima, *larme*.
Lagrimal, *lacrymal*.
Lalacion, *lallation*.
Lamedor, *looch*.

Lamelado, *lamellé.*
Lameloso, *lamelleux.*
Lamina, *lame.*
Laminoso, *lamineux.*
Lamparones, *scrofules.*
Lampiño, *sans poil.*
Lana, *laine.*
Lanceolado, *lancéolé.*
Lanceta, *lancette.*
Lancetada, *coup de lancette.*
Lancetazo, *coup de lancette.*
Lancetero, *lancettier.*
Lancinante, *lancinant.*
Landre, *glande, tumeur.*
Languidez, *langueur.*
Lanuginoso, *lanugineux.*
Lapicero, *porte-crayon.*
Largo, *long.*
Laringe, *larynx.*
Laringeo, *laryngé.*
Laringiano, *laryngien.*
Laringitis, *laryngite.*
Laringotomia, *laryngotomie.*
Larva, *larve.*
Larvado, *larvé.*
Lasitud, *lassitude.*
Lata (hoja de), *fer-blanc.*
Latente, *latent.*
Lateralizado, *latéralisé.*
Latido, *battement, palpitation.*
Laton, *laiton.*
Laudable, *louable.*
Laudano, *laudanum.*
Launa, *lame de métal.*
Laurel, *laurier.*
Lavacias, *lavure.*
Lavativa, *lavement.*
Laxante, laxativo, *laxatif.*
Laxo, *lâche.*
Lazareto, *lazaret.*
Lazo, *lacs, nœud coulant.*
Leche, *lait.*
Lechoso, *laiteux.*
Lechuga, *laitue.*
Legal, *légal.*
Legitimo, *légitime.*
Legra, *rugine, trépan (couronne de).*
Legumbre, *légume.*
Legumina, *légumine.*
Leguminoso, *légumineux.*
Lejia, *lessive.*
Lengua, *langue.*
Lengua de carpa, *langue de carpe, trivelin.*
Lengüeta, *languette, épiglotte.*
Leniente, *adoucissant.*
Lenitivo, *lénitif.*
Lente, *lentille, verre.*
Lente, *lentille (optique); cristallin.*
Lenteja, *lentille (graine); éphélide; verre.*
Lenticular, *lenticulaire.*
Lentijo, *lentisque.*
Lento, *lent.*
Lentor, *lenteur.*
Leña, *bois à brûler.*
Leño, *bois coupé.*
Leñoso, *ligneux.*
Leonina (cara), *leontiasis.*
Leonino, *de lion.*
Lepra, *lèpre.*
Leproseria, *léproserie.*
Leproso, *lépreux.*
Lesion, *blessure.*
Letal, *mortel, délétère.*
Letalidad, *léthalité.*
Letargico, *léthargique.*
Letargo, *léthargie.*
Letifero, *qui cause la mort.*
Leucetiopia, *leucéthiopie.*
Leucina, *leucine.*
Leucoflecmasia, *leucophlegmasie.*
Leucorrea, *leucorrhée.*
Leucorrico, *leucorrhoïque.*
Levadura, *levain, ferment.*
Levigation, *lévigation.*
Ley, *loi.*
Libra, *livre.*
Licenciado, *licencié.*
Licor, *liqueur.*
Licuable, *liquéfiable.*
Licuation, *liquation.*
Licuefaccion, *liquéfaction.*
Lienteria, *lienterie.*
Lienterico, *lientérique.*
Lienzo, *toile.*
Liga, *jarretière.*
Ligadura, *ligature.*
Ligamento, *ligament.*
Ligamentoso, *ligamenteux.*
Ligula, *épiglotte.*
Ligustro, *troëne.*
Limaduras de hierro, *limaille de fer.*
Limbo, *limbe.*
Limon, *limon.*
Limonada, *limonade.*
Limoso, *limoneux.*
Limpiadente, *cure-dent.*
Limpio, *propre.*
Linaza, *graine de lin.*
Linea, *ligne.*
Linfa, *lymphe.*
Linfangitis, *lymphangite.*
Linfatico, *lymphatique.*
Lingual, *lingual.*
Linimento, *liniment.*
Lino, *lin.*
Lipiria, *lipyrie.*
Lipitudo, *lippitude.*
Lipoma, *lipome.*
Lipotimia, *syncope.*
Liquen, *lichen.*
Liquenes, *les lichens.*
Liquidez, *liquidité.*
Liquido, *liquide.*
Lira, *lyre.*
Lirado, *lyré.*
Lirio, *lis.*
Lisis, *solution.*
Lises, *lysses.*
Liso, *lisse, uni.*
Lista, *bande de toile.*
Litargirio, *litharge.*
Litiasis, *lithiase.*
Litico, *lithique.*
Litoclastia, *brisement des pierres vésicales.*
Litoclasto, *instrument qui brise les pierres vésicales.*
Litolabo, *litholabe.*
Litontriptico, *lithontriptique.*
Litoprinia, *action de scier les calculs vésicaux.*
Litotomia, *lithotomie.*
Litotomista, *lithotomiste*
Litotomo, *lithotome.*
Litotricia, *lithotritie.*
Litotripcia, *lithotripsie.*
Litotritor, *lithotriteur.*
Livianos, *les poumons.*
Lividez, *lividité.*
Livido, *livide.*
Lixiviacion, *lixiviation.*
Lobado, *lobé*
Lobar, *lobaire.*
Lobulado, *lobulé.*
Lobular, *lobulaire.*
Local, *local.*
Locion, *lotion.*
Loco, *fou.*
Locomocion, *locomotion*
Locomotividad, *locomotivité*
Locomotor, *locomoteur*
Locura, *folie.*
Lombar, *lombaire.*
Lombriz, *lombric.*
Lomo, *les lombes.*
Longevidad, *longévité.*
Longitud, *longitude.*
Longuitud, *longueur.*
Looc, *looch.*
Loquiorragia, *lochies excessives.*
Loquiorrea, *écoulement des lochies.*
Loquios, *lochies.*
Loxartro, *direction vicieuse d'une articulation.*
Lubrificar, *lubrifier.*
Luctuoso, *luctueux.*
Lujacion, *luxation.*
Lumbago, *lombago.*
Lumbar, *lombaire.*
Lumbo-costal, *lombo-costal.*
Lumbricales, *lombricaux.*
Luminoso, *lumineux.*
Lunar, *signe, nævus.*
Lunatico, *lunatique.*
Lupia, *loupe.*
Lupulina, *lupuline.*
Lupulo, *houblon.*
Luquete, *zeste de citron.*
Luxacion, *luxation.*
Luz, *lumière.*
Llaga, *plaie.*
Llama, *flamme.*
Llano, *plat, uni.*
Llanten, *plantain.*
Llave, *clef.*

Lleno, *plein.*
Llovediza (agua), *eau de pluie.*
Lluvia, *pluie.*

M

Maceracion, *macération.*
Macho, *mâle.*
Macilento, *maigre.*
Macrobiotica, *macrobiotique.*
Macrocefalia, *macrocéphalie.*
Macrocefalo, *macrocéphale.*
Macrocosmo, *macrocosme.*
Madefaccion, *humectation.*
Madera, *bois de charpente.*
Madero, *poutre, madrier.*
Madre, *mère, matrice.*
Maduracion, *maturation.*
Madurativo, *maturatif.*
Madurez, *maturité.*
Magia, *magie.*
Magisterio, *magistère.*
Magistral, *magistral.*
Magnesia, *magnésie.*
Magnesiano, *magnésien.*
Magnetico, *magnétique.*
Magnetismo, *magnétisme.*
Magnetizacion, *magnétisation.*
Magnolia, *magnolie.*
Magulladura, *meurtrissure.*
Magullamiento, *contusion.*
Maiz, *maïs.*
Mal, *mal.*
Mal ardiente, *érysipèle, anthrax.*
Mal de corazon, *épilepsie.*
Mal divino, *épilepsie.*
Mal frances, mal galico, *syphilis.*
Mal de muelas, *odontalgie.*
Mal sagrado, *épilepsie.*
Malactico, *émollient.*
Malar, *malaire.*
Malato, *malate.*
Maleabilidad, *malléabilité.*
Maleable, *malléable.*
Malefico, *malfaisant.*
Maleolar, *malléolaire.*
Maleolo, *malléole.*
Malestar, *malaise.*
Malico, *malique.*
Malignidad, *malignité.*
Maligno, *malin.*
Malla, *maille, fausse couche.*
Malparto, *faux germe.*
Maluco, *malingre.*
Malva, *mauve.*
Malvavisco, *guimauve.*
Mamadera, *vaisseau de verre ou de métal pour les mamelles.*
Mamalogia, *mammalogie.*
Mamaria, *mammaire.*
Mamas, *mamelles.*
Mamelon, *mamelon.*
Mamelonado, *mamelonné.*
Mamiferos, *mammifères.*
Mamiforme, *mammiforme.*
Mamilar, *mamillaire.*
Mana, *manne.*
Mancha, *tache.*
Manco, *manchot.*
Mandibula, *mandibule.*
Mandragora, *mandragore*
Manducacion, *action de manger.*
Manganesa, *manganèse.*
Maniqui, *mannequin.*
Manga, *manche.*
Mania, *manie.*
Maniaco *ou* maniatico, *maniaque.*
Maniluvio, *maniluve*
Manipulacion, *manipulation.*
Manipulo, *manipule.*
Mannal, *manne.*
Manita, *mannite.*
Mano, *main.*
Manteca, *axonge, beurre.*
Manteca de asahar, *pommade à la fleur d'oranger.*
Manustupracion, *masturbation.*
Manzana, *pomme.*
Manzanilla, *camomille.*
Maquina, *machine.*
Maquinal, *machinal.*
Mar, *mer.*
Marasmo, *marasme.*
Marcar (en obstétrique), *marquer.*
Marcescente, *marcescent*
Marcha, *marche.*
Marchitado, *fané, flétri.*
Marcial, *martial.*
Mareo, mareamiento, *mal de mer.*
Marfil, *ivoire.*
Margarato, *margarate.*
Margarico, *margarique.*
Margen, *marge.*
Marginado, *marginé.*
Marisco, *fic, coquillage.*
Marroqui, *maroquin.*
Marmol, *marbre.*
Marte, *le fer.*
Martillo, *le marteau.*
Masa, *pâte.*
Masage, *massage.*
Masculino, *masculin.*
Maseterico, *massétérin.*
Masetero, *masséter.*
Masticacion, *mastication.*
Masticatorio, *masticatoire.*
Mastitis, *mastite.*
Mastodinia, *mastodynie.*
Mastoideo, *mastoïdien.*
Mastoido-articular, *mastoïdo-articulaire.*
Matadura, *blessure au dos d'un cheval.*
Matasanos, *empirique.*
Materia, *matière.*
Materialismo, *matérialisme.*
Matriz, *matrice.*
Matrona, *sage-femme.*
Maxilar, *maxillaire.*
Maxilo-labial, *maxillo-labial.*
Mayor edad, *majorité.*
Meaja, *germe de l'œuf.*
Meato, *méat.*
Mecanico, *mécanique.*
Mecha, *mèche.*
Meconato, *méconate.*
Meconico, *méconique.*
Meconio, *méconium.*
Media, *bas tricoté.*
Mediano, *médian.*
Mediastino, *médiastin.*
Medicacion, *médication.*
Medicamento, *médicament.*
Medicamentoso, *médicamenteux.*
Medicastro, *charlatan.*
Medicina, *médecine.*
Medico, *médecin.*
Medida, *mesure.*
Medio, *milieu.*
Mediodia, *midi, le couchant.*
Medula, *moelle.*
Medular, *médullaire.*
Mefitico, *méphitique.*
Mefitismo, *méphitisme.*
Megalantropogenesia, *mégalanthropogénésie.*
Megalosplacnia, *mégalosplanchnie.*
Megalosplenia, *tuméfaction de la rate.*
Mejora, *amélioration.*
Mejilla, *joue.*
Melaina, *mélaïne.*
Melancolia, *mélancolie.*
Melancolico, *mélancolique*
Melanismo, *mélanisme.*
Melanosis, *mélanose.*
Melena, *mélœna.*
Melisa, *mélisse.*
Melito, *mellite.*
Membrana, *membrane.*
Membranoso, *membraneux.*
Membrillo, *coing.*
Memoria, *mémoire.*
Menagogo, *emménagogue.*
Meninge, *méninge.*
Meningeo, *méningé.*
Meningeta, *méningette.*
Meningina, *méningine.*
Meningitis, *méningite.*
Meningofilax, *méningophylax.*
Meningogastrico, *méningo-gastrique.*
Menopausis, *cessation des règles.*
Menorragia, *perte utérine.*
Menorrea, *ménorrhée.*
Menostasia, *suspension des règles.*
Menoxenia, *hémorrhagie supplémentaire de la menstruation.*
Menstruacion, *menstruation.*
Menstrual, *menstruel.*
Menstruo, *menstrue.*
Menstruos, *les menstrues.*
Menta, *menthe.*
Mentagra, *mentagre.*
Mentecato, *insensé.*
Mentonera, *mentonnière.*
Mentoniano, *mentonnier.*
Mercurial, *mercuriale.*

Mercurial, *mercuriel.*
Mercuriales, *mercuriaux.*
Mercurio, *mercure.*
Mericismo, *mérycisme.*
Mermelada, *marmelade.*
Mes, *mois.*
Mesaraico, *mésaraïque.*
Mesenterica (calentura), *fièvre entéro-mésentérique.*
Mesenterico, *mésentérique.*
Mesenterio, *mésentère.*
Mesenterismo, *mésentérisme.*
Mesenteritis, *mésentérite.*
Mesocefalico, *mésocéphalique.*
Mesocefalo, *mésocéphale.*
Mesociego, *méso-cœcum.*
Mesocondriaco, *qui est entre les cartilages.*
Mesocraneo, *mésocrânien.*
Mesogastro, *mésogastre.*
Mesogloso, *mésoglosse.*
Mesolobo, *mésolobe.*
Mesorecto, *mésorectum.*
Mesotenar, *muscle qui rapproche le pouce de la paume de la main.*
Mesotorax, *mésothorax.*
Metabolelogia, *doctrine de la mutation des maladies.*
Metacarpiano, *métacarpien.*
Metacarpo, *métacarpe.*
Metacarpofalangiano, *métacarpo-phalangien.*
Metal, *métal.*
Metálico, *métallique.*
Metaloides, *métalloïdes.*
Metamorfosis, *métamorphose.*
Metaptosis, *métaptose.*
Metasincrisis, *métasyncrise.*
Metasincritico, *métasyncritique.*
Metasquematismo, *transformation.*
Metastasis, *métastase.*
Metastatico, *métastatique.*
Metatarsiano, *métatarsien.*
Metatarso, *métatarse.*
Metatesis, *métathèse.*
Meteorico, *météorique.*
Meteorismo, *météorisme.*
Meteoro, *météore.*
Meteorologia, *météorologie.*
Meteorologico, *météorologique.*
Metodico, *méthodique.*
Metodo, *méthode.*
Metoposcopia, *métoposcopie.*
Metralgia, *métralgie.*
Metritis, *métrite.*
Metrocampsia, *métrocampsie.*
Metrodinia, *métrodynie.*
Metroloxia, *obliquité de la matrice.*
Metromania, *fureur utérine.*
Metroptosis, *chute de matrice.*
Metrorragia, *métrorrhagie.*
Metrorrexia, *déchirure de la matrice.*
Metroscopo, *instrument pour entendre les doubles battements du cœur du fœtus.*
Metrotomia, *métrotomie.*

Mezcla, *mélange.*
Miasma, *miasme.*
Miasmatico, *miasmatique.*
Microcefalia, *microcéphalie.*
Microcosmo, *microcosme.*
Microftalmo, *qui a les yeux petits.*
Microrquido, *qui a de petits testicules.*
Microscopico, *microscopique.*
Microscopio, *microscope.*
Miedo, *crainte.*
Miel, *miel.*
Mielitis, *myélite.*
Miembro, *membre.*
Miga, *mie de pain.*
Migrana, *migraine.*
Mijo, *millet.*
Milagro quimico, *miracle chimique.*
Milfosis, *milphose.*
Miliar, *miliaire.*
Milofaringeo, *mylo-pharyngien.*
Mimbre, *osier.*
Minerales (aguas), *eaux minérales.*
Mineralizacion, *minéralisation.*
Mineralogia, *minéralogie.*
Minio, *minium.*
Minoracion, *douce purgation.*
Minorativo, *minoratif.*
Minoridad, *minorité.*
Miocefalo, *myiocéphale.*
Miodinia, *douleur musculaire.*
Miologia, *myologie.*
Miope, *myope.*
Miopia, *myopie.*
Miosis, *myosis.*
Miotomia, *myotomie.*
Mirabolano, *myrobalan.*
Mirmecia, *myrmécie.*
Mirra, *myrrhe.*
Mirtiforma, *myrtiforme.*
Mirto, *myrte.*
Misantropia, *misanthropie.*
Miscibilidad, *miscibilité.*
Mistion, *mixtion.*
Misto, *un mixte.*
Mistura, *mixture.*
Mitridato, *mithridate.*
Miuro, *myure.*
Mixa, *mucosité.*
Mobilidad, *mobilité.*
Moclico, *purgatif.*
Mocos, *mucus, morve.*
Modorra, *léthargie.*
Modulo, *module.*
Mofeta, *mofette.*
Moho, *moisissure.*
Mola, *môle.*
Molar, *molaire.*
Molde, *moule.*
Molecula, *molécule.*
Molecular, *moléculaire.*
Molido, *las, rendu.*
Molla, *mie de pain.*
Mollera, *sinciput.*
Moluscos, *mollusques.*
Momia, *momie.*

Monadelfo, *monadelphe.*
Mondadientes, *cure-dents.*
Mondar, *mondifier.*
Monoculo, *monocle, borgne.*
Monogamia, *monogamie.*
Monogastrico, *qui n'a qu'un estomac.*
Monogino, *monogyne.*
Monoico, *monoïque.*
Monomania, *monomanie*
Monomaniaco, *monomaniaque.*
Monopetalo, *monopétale.*
Monorquido, *qui n'a qu'un testicule*
Monosicia, *habitude de ne faire qu'un repas.*
Monstruo, *monstre.*
Monstruosidad, *monstruosité.*
Monte de Venus, *mont de Vénus.*
Montera, *bonnet de drap.*
Morado, *violet.*
Moral, *mûrier.*
Morbifico, morbido, morboso, *morbifique, morbide.*
Morbo, *maladie*, colera morbo, *le choléra.*
Mordedura, *morsure.*
Mordicante, *mordicant.*
Moreno, *brun.*
Morfina, *morphine.*
Morfologia, *morphologie.*
Moribundo, *moribond.*
Morosidad, *morosité.*
Morrina, *clavelée.*
Mortal, *mortel.*
Mortalidad, *mortalité.*
Mortandad, *mortalité.*
Mortero, *mortier.*
Mortificacion, *mortification.*
Moscada, *noix muscade.*
Mosquetazo, *coup de mousquet.*
Mostaza, *moutarde.*
Motilidad, *motilité.*
Motor, *moteur.*
Movimiento, *mouvement.*
Mucico, *mucique.*
Mucilago, *mucilage.*
Muciparo, *mucipare.*
Mucosidad, *mucosité.*
Mucoso, *muqueux.*
Mucronato, *mucroné.*
Muda, *mue.*
Mudez, *mutité.*
Mudo, *muet.*
Muela, *dent molaire.*
Muelas, *grosses dents.*
Muermo, *morve des chevaux.*
Muermoso, *atteint de la morve.*
Muerte, *mort.*
Muger, *femme.*
Mulato, *mulâtre.*
Multa, *amende.*
Multicapsular, *multicapsulaire.*
Multilobado, *multilobé.*
Multilocular, *multiloculaire*
Multiparo, *multipare.*
Mundificante, *mondifiant.*
Muñeca, *poignet.*

Muñequilla, *nouet.*
Muñon, *moignon.*
Muriatico, *muriatique.*
Muriato, *muriate.*
Murta, *myrte.*
Murtones, *baies de myrte.*
Musco, *musc, mousse.*
Muscular, *musculaire.*
Musculo, *muscle.*
Musculoso, *musculeux.*
Museo, *muséum.*
Musgos, *les mousses.*
Musitacion, *mussitation.*
Muslo, *cuisse.*
Mutilacion, *mutilation.*

N

Nabo, *navet.*
Nacar, *nacre.*
Nacimiento, *naissance.*
Nadadera, *nageoire.*
Nafta, *naphte.*
Naftalina, *naphtaline.*
Nalga, *fesse.*
Napelo, *aconit.*
Naranja, *orange.*
Naranjada, *orangeade.*
Naranjo, *oranger.*
Narceina, *narcéine*
Narcotico, *narcotique.*
Narcotina, *narcotine.*
Narcotismo, *narcotisme.*
Nares, *narines.*
Nariz, *nez.*
Natacion, *natation.*
Nativo, *natif, naturel.*
Natural, *naturel.*
Naturaleza, *nature.*
Naturalismo, *naturalisme.*
Naturalista, *naturaliste.*
Nauseabundo, *nauséabond.*
Nauseas, *nausées.*
Nauseoso, *nauséeux.*
Navaja, *rasoir, couteau à large lame.*
Navajada, *coup de rasoir, de couteau.*
Navicular, *naviculaire.*
Necroscopia, *nécroscopie.*
Necrosis, *nécrose.*
Nectario, *nectaire.*
Nefelion, *néphélion.*
Nefralgia, *néphralgie.*
Nefritico, *néphrétique.*
Nefritis, *néphrite.*
Nefrologia, *néphrologie.*
Nefrorragia, *néphrorrhagie.*
Nefrotomia, *néphrotomie.*
Negativo, *négatif.*
Negro, *noir.*
Neogala, *le premier lait après le colostrum.*
Nervino, *nervin.*
Nervio, *nerf.*
Nervioferrura, *nerf-ferrure.*
Nervioso, *nerveux.*
Nervudo, *nervé.*
Neumatodes, *causé par les gaz.*
Neumatologia, *pneumatologie.*
Neumatosis, *pneumatose.*
Neumogastrico, *pneumogastrique.*
Neumonia, *pneumonie.*
Neumonico, *pneumonique*
Neumopleuresia, *pleuro-pneumonie.*
Neumorragia, *pneumorrhagie.*
Neumorrea, *pneumorrhée.*
Neumotorax, *pneumothorax.*
Neuralgia, *névralgie.*
Neurilema, *névrilème.*
Neuritis, *inflammation d'un nerf.*
Neurologia, *névrologie.*
Neuroma, *névrome.*
Neurosis, *névrose.*
Neurotomia, *névrotomie.*
Neutralizar, *neutraliser.*
Neutro, *neutre.*
Nevo, *nævus.*
Nicociana, *nicotiane.*
Nictalopia, *nyctalopie.*
Nidoroso, *nidoreux.*
Niebla, *brouillard.*
Nieve, *neige.*
Ninfa, *nymphe.*
Ninfomania, *nymphomanie.*
Ninfotomia, *nymphotomie.*
Niñez, *enfance.*
Niño, enfant.
Niquel, *nickel.*
Nispera, *nèfle.*
Nitrato, *nitrate.*
Nitreria, *salpêtrière.*
Nitrico, *nitrique.*
Nitro, *nitre.*
Nivel, *niveau.*
Noche, *nuit.*
Noctambulo, *somnambule.*
Nodo, *nodus.*
Nodosidad, *nodosité.*
Nodriza, *nourrice.*
Nogal, *un noyer.*
Nombre, *nom.*
Nono, *neuvième.*
Norte, *nord.*
Nosogenia, *nosogénie.*
Nosografia, *nosographie.*
Nosologia, *nosologie.*
Nostalgia, *nostalgie.*
Nube, *nuage, taie.*
Nubilidad, *nubilité.*
Nuca, *nuque.*
Nucleo, *nucleus.*
Nudo, *nœud.*
Nudoso, *noueux.*
Nuez, *noix, pomme d'Adam.*
Nuez moscada, *noix muscade.*
Nuez vomica, *noix vomique.*
Numero, *nombre.*
Nutricio, *nourricier.*
Nutricion, *nutrition.*
Nutritivo, *nutritif.*

O

Obclavado, *obclavé.*
Obconico, *obconique.*
Obesidad, *obésité.*
Objetivo, *objectif.*
Objeto, *objet.*
Oblea, *pain à cacheter.*
Oblicuidad, *obliquité.*
Oblicuo, *oblique.*
Obliteracion, *oblitération*
Oblongo, *oblong.*
Obolo, *obole.*
Obscurecimiento, *obscurcissement*
Observacion, *observation.*
Obstaculo, *obstacle.*
Obstetricia, *l'obstétrique.*
Obstetrico, *obstétrical.*
Obstruccion, *obstruction.*
Obtundente, *qui émousse.*
Obturacion, *obturation.*
Obturador, *obturateur.*
Obtuso, *moussé, obtus.*
Ocasional, *occasionnel.*
Occipito-atloideo, *occipito-atloïdien.*
Occipucio, *occiput.*
Oclusion, *occlusion.*
Ocular, *oculaire.*
Oculista, *oculiste.*
Oculistica, *l'oculistique.*
Oculo-muscular, *oculo-musculaire.*
Odontalgia, *odontalgie.*
Odontalgico, *odontalgique.*
Odontiasis, *dentition.*
Odontoideo, *odontoïde.*
Odontologia, *odontologie.*
Odontotecnia, *odontotechnie.*
Odoracion, *odoration.*
Odorato, *odorat.*
Oficina, *boutique, laboratoire.*
Oficinal, *officinal.*
Oftalmia, *ophthalmie.*
Oftalmico, *ophthalmique.*
Oftalmitis, *ophthalmie.*
Oftalmoblenorrea, *ophthalmoblennorrhée.*
Oftalmodinia, *ophthalmodynie.*
Oftalmologia, *ophthalmologie.*
Oftalmoscopia, *ophthalmoscopie.*
Oftalmostato, *ophthalmostat.*
Oftalmoxisis, *ophthalmoxysis.*
Oido, *ouïe.*
Ojal, *boutonnière (faite au périnée).*
Ojete, *œillet pour les lacets.*
Ojo, *œil.*
Oleaginoso, *oléagineux.*
Oleatos, *oléates.*
Olecraniano, *olécrânien,*
Olecrano, *olécrâne.*
Oleico, *oléique.*
Oleina, *oléine.*
Oleraceo, *oléracé.*
Olfaccion, *olfaction.*
Olfato, *odorat.*
Olfatorio, *olfactif.*

Olibano, *oliban.*
Oligoquilo, *qui est peu nutritif.*
Oligospermo, *oligosperme.*
Oligotrofia, *oligotrophie.*
Oliva, *olive.*
Olivar, *olivaire.*
Olor, *odeur.*
Omagra, *goutte à l'épaule.*
Omalgia, *omalgie.*
Ombilico-mesenterico, *ombilico-mésentérique.*
Ombligo, *nombril.*
Ombliguero, *bande pour serrer le nombril.*
Omental, *épiploïque.*
Omentitis, *inflammation de l'épiploon.*
Omento, *épiploon.*
Omnivoro, *omnivore.*
Omohioideo, *omo-hyoïdien.*
Omoplata, *omoplate.*
Oncotomia, *incision d'une tumeur.*
Onda, *onde.*
Ondulacion, *ondulation.*
Ondulado, *ondulé.*
Onfalocele, *omphalocèle.*
Onfalomesenterico, *omphalo-mésentérique.*
Onfalotomia, *section du cordon ombilical.*
Onixis, *onyxis.*
Opacidad, *opacité.*
Opaco, *opaque.*
Operacion, *opération.*
Operculo, *opercule.*
Opiado, *opiacé.*
Opiata, *opiat.*
Opilacion, *opilation.*
Opio, *opium.*
Opistocifosis, *courbure de l'épine en arrière.*
Opistogastrico, *opisthogastrique.*
Opistotonos, *opisthotonos.*
Opobalsamo, *opobalsame.*
Oponente, *opposant.*
Opoponaco, *opoponax.*
Oposicion, *opposition.*
Opresion, *oppression.*
Optica, *l'optique.*
Optico, *optique.*
Opuesto, *opposé.*
Orate, *aliéné*
Orates (casa de), *maison d'aliénés, petites-maisons.*
Orbicular, *orbiculaire.*
Orbita, *orbite.*
Orbitario, *orbitaire.*
Orchata, *orgeat.*
Orcina, *orcine.*
Orcotomia, *orchotomie.*
Orden, *ordre.*
Oreja, *oreille.*
Orejon, *oreillon.*
Organico, *organique*
Organismo, *organisme.*
Organizacion, *organisation.*
Organizado, *organisé.*
Organo, *organe.*
Organografia, *organographie.*
Organologia, *organologie.*
Orificio, *orifice.*
Orin, *rouille.*
Orina, *urine.*
Orinal, *urinal.*
Orla, *bordure.*
Ornitologia, *ornithologie.*
Oro, *or.*
Orozus, *réglisse.*
Orquideas, *orchidées.*
Orquiocele, *tumeur des testicules.*
Orquitis, *orchite.*
Ortiga, *ortie.*
Ortomorfia, *orthomorphie.*
Ortopedia, *orthopédie.*
Ortopnea, *orthopnée.*
Oruga, *chenille.*
Orujo, *marc.*
Orzuelo, *orgelet.*
Oscilacion, *oscillation.*
Oscitante, *bâillant.*
Osfresiologia, *traité de l'odoration.*
Osificacion, *ossification*
Osmazomo, *osmazôme.*
Oso, *ours.*
Osqueitis, *inflammation du scrotum.*
Osqueocelo, *oschéocèle.*
Osteitis, *ostéite.*
Osteocola, *ostéocolle.*
Osteocopo, *ostéocope.*
Osteofites, *ostéophyte.*
Osteogenia, *ostéogénie.*
Osteografia, *ostéographie*
Osteologia, *ostéologie.*
Osteomalacia, *ostéomalacie.*
Osteosarcoma, *ostéosarcome.*
Osteosteatoma, *ostéostéatome.*
Osteotomia, *ostéotomie.*
Ostra, *huître.*
Otalgico, *otalgique.*
Otenquitis, *otenchyte.*
Otico, *otique.*
Otitis, *otite.*
Otografia, *otographie.*
Otolito, *otolithe.*
Otoño, *automne.*
Otorrea, *otorrhée.*
Ovario, *ovaire.*
Ovarismo, *ovarisme.*
Ovarista, *ovariste.*
Ovaritis, *ovarite.*
Oviducto, *oviducte.*
Ovillo, *peloton.*
Oviparo, *ovipare.*
Ovulo, *ovule.*
Oxacido, *oxacide.*
Oxalato, *oxalate.*
Oxalico, *oxalique.*
Oxicrato, *oxycrat.*
Oxidacion, *oxydation.*
Oxido, *oxyde.*
Oxidulo, *oxydule.*
Oxifonia, *oxyphonie.*
Oxigenacion, *oxygénation.*
Oxigenado, *oxygéné.*
Oxigeno, *oxygène.*
Oximel, *oxymel.*
Oxiopia, *oxyopie.*
Oxisal, *oxysel.*
Oxiuro, *oxyure.*
Ozena, *ozène.*

P

Paciencia, *la patience.*
Paciente, *patient.*
Paja, *paille.*
Pajuela, *allumette.*
Pala, pelle.
Paladar, *palais.*
Palanca, *levier.*
Palatino, *palatin.*
Palato-estafilino, *palato-staphylin.*
Paliativo, *palliatif.*
Palidez, *pâleur.*
Palillo, *cure-dent.*
Palindromia, *palindromie.*
Palma, *la paume de la main.*
Palmado, *palmé.*
Palmar, *palmaire.*
Palmo, *palme.*
Palo dulce, *réglisse*
Palo santo, *gaïac.*
Palpitacion, *palpitation.*
Palpo, *palpe.*
Pan, *pain.*
Pana, *bouillie.*
Panacea, *panacée.*
Panadizo, *panaris.*
Panal, *rayon de miel.*
Panales, *langes, maillot.*
Pancreas, *pancréas.*
Pancreatico, *pancréatique.*
Pancresto, *panchreste.*
Pandemia, *pandémie.*
Pandiculacion, *pandiculation.*
Panicula, *ou* panocha, *panicule.*
Paniculo, *pannicule.*
Paño, *drap, étoffe.*
Panspermia, *panspermie.*
Pantafobo, *qui craint tout.*
Pantagogo, *pantagogue.*
Pantanoso, *bourbeux.*
Pantorrilla, *mollet.*
Pantuflo, *pantoufle.*
Pañuelo, *mouchoir.*
Panza, *la panse.*
Papa, *bouillie.*
Papeles medicamentosos, *papiers médicamenteux.*
Papera, *goître.*
Papila, *papille.*
Papilar, *papillaire.*
Papilionaceo, *papilionacé.*
Papula, *papule.*
Papuloso, *papuleux.*
Paquidermos, *pachydermes.*
Paracentesis, *paracentèse.*
Parafimosis, *paraphimosis.*
Parafrenesis, *paraphrénésie.*

Parafrosinia, *délire*.
Paraglosa, *tuméfaction de la langue*.
Paralaxe, *chevauchement des fragments d'un os*.
Paralela, *parallèle*.
Paralisis, *paralysie*.
Paralitico, *paralytique*.
Paraplegia, *paraplégie*.
Parasismo, *paroxysme*.
Parasitismo, *parasitisme*.
Parasito, *parasite*.
Parastata, *parastate*.
Parche, *emplâtre*.
Pared, *paroi*.
Paregoricc, *parégorique*.
Parenquima, *parenchyme*.
Parenquimatoso, *parenchymateux*.
Parietales, *os pariétaux*.
Parietaria, *pariétaire*.
Parorquide, *position vicieuse des testicules*.
Parotida, *parotide*.
Parotideo, *parotidien*.
Paroxismo, *paroxysme*.
Parpado, *paupière*.
Partera, *sage-femme*.
Partero, *chirurgien-accoucheur*.
Partes, *parties naturelles*.
Particula, *particule*.
Parto, *accouchement*.
Parturicion, *parturition*.
Parulia, *parulie*.
Parulis, *abcès aux gencives*.
Pasa, *raisin sec*.
Pasion, *affection*.
Pasivo, *passif*.
Pasmo, *pamoison*.
Pasta, *pâte*.
Pastilla, *pastille*.
Pastoso, *pâteux*.
Patetico, *pathétique*.
Patituerto, *cagneux*.
Patogenia, *pathogénie*.
Patognomonico, *pathognomonique*.
Patologia, *pathologie*.
Patologico, *pathologique*.
Patologista, *pathologiste*.
Pavellon, *pavillon*.
Peca, *lentille au visage*.
Pecante, *peccant*.
Pecho, *poitrine*.
Pechuguera, *coqueluche*.
Peciolado, *pétiolé*.
Peciolar, *pétiolaire*.
Peciolo, *pétiole*.
Pectato, *pectate*.
Pectina, *pectine*.
Pectinado, *pectiné*.
Pectoral, *pectoral*.
Pectoriloquia, *pectoriloquie*.
Pectoriloquio, *pectoriloque*.
Pedazo, *morceau*.
Pedicular, *pédiculaire*.
Pedicuro, *pédicure*.
Pediluvio, *pédiluve*.

Pedioso, *pédieux*.
Peduncular, *pédonculaire*.
Pedunculo, *pédoncule*.
Pegadizo, *gluant, contagieux*.
Pegote, *emplâtre de poix*.
Pelicula, *pellicule*.
Pelo, *poil*.
Pelviano, *pelvien*.
Pelvimetro, *pelvimètre*.
Pendola, *pendule*.
Pene, *pénis*.
Penetrante, *pénétrant*.
Penfigo, *pemphigus*.
Penfigode, *pemphigode*
Penna, *penne*.
Pennado, *penné*.
Pepasmo, *coction*.
Pepastico, peptico, *maturatif*.
Pepita, *pépin*.
Pepsina, *pepsine*.
Percepcion, *perception*.
Percusion, *percussion*.
Perdida, *perte*.
Perdigones, *menu plomb*.
Peregil, *persil*.
Perfil, *profil, contour*.
Perfoliado, *perfolié*.
Perforante, *perforant*.
Perforativo, *perforatif*.
Perfume, *parfum*.
Pergamino, *parchemin*.
Perianto, *périanthe*.
Pericardio, *péricarde*.
Pericarditis, *péricardite*.
Pericarpio, *péricarpe*.
Pericondro, *périchondre*.
Pericraneo, *péricrânien*.
Periferia, *périphérie*.
Perigino, *périgyne*.
Perimetro, *périmètre*.
Perineo, *périnée*.
Perineumonia, *péripneumonie*.
Periodicidad, *périodicité*.
Periodo, *période*.
Periosto, *périoste*.
Periostosis, *périostose*.
Perisperma, *périsperme*.
Peristafilino, *péristaphylin*
Peristaltico, *péristaltique*.
Peritoneo, *péritoine*.
Peritonitis, *péritonite*.
Perla, *perle*.
Perlado, *perlé*.
Perlatico, *paralytique*.
Perlesia, *paralysie*.
Permanente, *permanent*.
Permeabilidad, *perméabilité*.
Pernicioso, *pernicieux*.
Perone, *péroné*.
Peroneo, *péronien*.
Perpendicular, *perpendiculaire*.
Persistente, *persistant*.
Perspiracion, *perspiration*.
Perspiratorio, *perspiratoire*.
Perturbacion, *perturbation*.
Perturbador, *perturbateur*.
Pervigilio, *insomnie*.

Pesadez, *pesanteur*.
Pesadilla, *cauchemar léger*.
Pesado, *pesant*.
Pesalicor, *pèse-liqueur*.
Pesario, *pessaire*.
Pescuezo, *cou, chignon*.
Peso, *poids*.
Pestaña, *cil*.
Pestañeo, *clignotement*.
Peste, *peste*.
Pestilencial, *pestilentiel*.
Pestorejo, *chignon*.
Pesuña, *ongle, corne*.
Petalo, *pétale*.
Petechia, *pétéchie*.
Petroesfenoidal, *pétro-sphénoïdal*.
Petroso, *pétreux*.
Pez, *poix, méconium*.
Pian, *pian*.
Picadura, *piqûre*.
Picazon, *démangeaison, picotement*.
Picromel, *picromel*.
Picrotoxina, *picrotoxine*.
Pie, *pied*.
Piedra, *pierre*.
Pierna, *jambe*.
Pila, *pile*.
Pilar, *pilaire*.
Pildora, *pilule*.
Pildorero, *pilulier*.
Pilifero, *pilifère*.
Pilimixtion, *pilimiction*.
Piloso, *velu*.
Pilular, *pilulaire*.
Pimienta, *poivre*.
Pimpollo, *jeune pousse, bouton de fleur*.
Piña, *pomme de pin*.
Piñon, *pomme de pin*.
Piojo, *pou*.
Piojera, *staphisaigre*.
Pistacho, *pistache*.
Pistilar, *pistillaire*.
Pistilo, *pistil*.
Pita, *pite*.
Pitiriasis, *pityriasis*.
Pituita, *pituite*.
Pituitario, *pituitaire*.
Pizarra, *ardoise*.
Placenta, *placenta*.
Placentario, *placentaire*.
Planta, *plante*.
Planta del pie, *plante du pied*
Plantar, *plantaire*.
Plastico, *plastique*.
Plata, *argent*.
Plateado, *argenté*.
Platina, *platine*.
Plenitud, *plénitude*.
Plesimetro, *plessimètre*.
Pletora, *pléthore*.
Pletorico, *pléthorique*.
Pleura, *plèvre*.
Pleuresia, *pleurésie*.
Pleuritico, *pleurétique*.
Pleurodinia, *pleurodynie*.

Pleurodinico, *pleurodynique.*
Pleuroneumonia, *pleuro-pneumonie.*
Pleuroperineumonico, *pleuro-péri-pneumonique.*
Plexo, *plexus.*
Plica, *plique.*
Pliegue, *pli.*
Plombagina, *plombagine.*
Plomo, *plomb.*
Pluma, *plume.*
Plurilocular, *pluriloculaire.*
Pluvioso, *pluvieux.*
Pneumatico, *pneumatique.*
Pocima, *potion.*
Podagra, *podagre.*
Podre, *sanie, pus.*
Podredumbre, *pourriture.*
Polaridad, *polarité*
Polarizacion, *polarisation.*
Polen, *pollen.*
Policolia, *polycholie.*
Policroismo, *polychroïsme.*
Polidipsia, *polydipsie.*
Polifago, *polyphage.*
Polifarmacia, *polypharmacie.*
Polifarmaco, *polypharmaque.*
Poligamia, *polygamie.*
Polimorfismo, *polymorphisme.*
Polipetalo, *polypétale.*
Polipo, *polype.*
Polirrizo, *polyrrhize.*
Polisarcia, *polysarcie.*
Polispermo, *polysperme.*
Politrofia, *excès de nutrition.*
Poliurico, *poliurique.*
Polo, *pôle.*
Poluto, *pollué.*
Polvo, *poudre.*
Polvora, *poudre à canon.*
Pomada, *pommade.*
Ponderabilidad, *pondérabilité.*
Poniente, *couchant.*
Ponzoña, *poison.*
Popliteo, *poplité.*
Porfirizacion, *porphyrisation.*
Poro, *pore.*
Porosidad, *porosité.*
Poroso, *poreux.*
Porta, *porte.* Eminencias portas, *éminences portes.*
Porta agujas, *porte-aiguille.*
Porta caustico, *porte-caustique.*
Porta nudos, *porte-nœuds.*
Porta piedra, *porte-pierre.*
Posicion, *position.*
Positivo, *positif.*
Posologia, *posologie.*
Postitis, *posthite.*
Postparto, *deuxième accouchement.*
Potage, *potage, potion.*
Potasa, *potasse.*
Potasio, *potassium.*
Potencial, *potentiel.*
Potente, *puissant.*
Potra, *hernie.*
Potrero, *chirurgien herniaire.*
Practica, *pratique.*
Practicante, *médecin qui suit la visite d'un maître.*
Praxis, *pratique.*
Precipitacion, *précipitation.*
Precipitado, *précipité.*
Precocidad, *précocité.*
Precursor, *précurseur.*
Predisponente, *prédisposant.*
Predisposicion, *prédisposition.*
Preformacion, *préformation.*
Prelumbar, *prélombaire.*
Preñada, *enceinte.*
Preñez, *grossesse.*
Preparacion, *préparation.*
Preparata, *préparate.*
Prepucio, *prépuce.*
Presbicia, *presbytie.*
Presbiopia, *presbyopie.*
Presentacion, *présentation.*
Preservativo, *préservatif.*
Pretal, *poitrail.*
Pretina, *ceinture.*
Preventivo, *préventif.*
Priapismo, *priapisme.*
Primavera, *printemps.*
Primigenio, *premier-né.*
Primipara, *primipare.*
Primogenito, *premier né.*
Principio, *principe.*
Prisma, *prisme.*
Procatarctico, *procatarctique.*
Proceder, *procédé.*
Proceso, *processus.*
Procidencia, *procidence.*
Proctalgia, *proctalgie.*
Proctoptosis, *chute du rectum.*
Procumbente, *procombant.*
Prodromico, *prodromique.*
Prodromo, *prodrome.*
Produccion, *production.*
Productivo, *qui peut produire.*
Producto, *produit.*
Proegumeno, *proégumène.*
Profilactico, *prophylactique.*
Profilaxis, *prophylaxie.*
Promiscuo, *mêlé, confus.*
Profundo, *profond.*
Progresion, *progression.*
Prolapso, *prolapsus.*
Prolifico, *prolifique.*
Promontorio, *promontoire.*
Pronacion, *pronation.*
Pronador, *pronateur.*
Pronostico, *pronostic.*
Propenso, *enclin.*
Propio, *propre.*
Proporcional, *proportionnel.*
Proporciones quimicas, *proportions chimiques.*
Prosopalgia, *prosopalgie.*
Prostata, *prostate.*
Prostatico, *prostatique.*
Prostitucion, *prostitution.*
Prostracion, *prostration.*
Protesis, *prothèse.*
Protomedico, *premier médecin.*
Protopatia, *protopathie.*
Protoxido, *protoxyde.*
Protuberancia, *protubérance.*
Prunela (sal), *nitre fondu avec du soufre.*
Pruriginoso, *prurigineux.*
Prurito, *prurit.*
Prusiato, *prussiate.*
Prusico, *prussique.*
Psicologia, *psychologie.*
Pubertad, *puberté.*
Pubes, *pénil.*
Pubescente, *pubescent.*
Pubico, *pubien.*
Puente de Varolio, *pont de Varole.*
Puericia, *l'enfance.*
Pueril, *puéril.*
Pulga maligna, *pustule maligne.*
Pulgada, *pouce* (mesure).
Pulgar, *le pouce.*
Pulicar, *pulicaire.*
Pulmoaortico, *pulmo-aortique.*
Pulmon, *poumon.*
Pulmonar, *pulmonaire.*
Pulmonia, *pulmonie.*
Pulmonico, *pulmonique.*
Pulpa, *pulpe.*
Pulposo, *pulpeux.*
Pulsacion, *pulsation.*
Pulsativo, *pulsatif.*
Pulso, *pouls.*
Pultaceo, *pultacé.*
Pulverizacion, *pulvérisation.*
Pulverulento, *pulvérulent.*
Pungitivo, *pongitif.*
Puño, *poing.*
Punta, *pointe.*
Puntiagudo, *pointu.*
Puntos, *points de suture.*
Puntura, *piqûre.*
Punzante, *pointu, piquant.*
Punzon, *poinçon.*
Pupila, *pupille.*
Pupilar, *pupillaire.*
Purga, purgante, *purgatif.*
Purgacion, *purgation.*
Purgaciones, *écoulement blennorrhagique.*
Purpura, *pourpre.*
Purpureo, *pourpré.*
Purulento, *purulent.*
Pus, *pus.*
Pustula, *pustule.*
Pustuloso, *pustuleux*
Putrefaccion, *putréfaction.*
Putridez, *putridité.*
Putrido, *putride.*
Putrilago, *putrilage.*

Q

Quasia, *casse.*
Quebradura, *rupture.*
Quebraja, *gerçure.*
Queilalgia, *douleur aux lèvres.*

Queilocace, *chilocace*.
Queiloplastia, *chiloplastie*.
Queirartrocace, *chiragre*.
Queiropteros, *chiroptères*.
Queloides, *kéloïde*.
Quelotomia, *opération de la hernie*.
Quemadura, *brûlure*.
Quemosis, *chémosis*.
Queratitis, *kératitis*.
Queratocele, *kératocèle*.
Querato-estafilino, *kérato-staphylin*.
Queratogloso, *kérato-glosse*.
Queratomalacia, *ramollissement de la cornée*.
Queratonixis, *kératonyxis*.
Queratotomia, *incision de la cornée*.
Queratotomo, *kératotome*.
Quijada, *mâchoire*.
Quilar, *qui a rapport au chyle*.
Quilifero, *chylifère*.
Quilificacion, *chylification*.
Quilo, *chyle*.
Quilosis, *chylose*.
Quiloso, *chyleux*.
Quimiatria, *chimiatrie*.
Quimica, *chimie*.
Quimificacion, *chymification*.
Quimo, *chyme*.
Quina, *quinquina*.
Quinato, *quinate*.
Quinico, *quinique*.
Quinina, *quinine*.
Quinovato, *kinovate*.
Quinovico, *kinovique*.
Quintaesencia, *quintessence*.
Quintana, *quintane*.
Quiotomo, *kiotome*.
Quiragra, *goutte aux mains*.
Quirurgico, *chirurgique*.
Quiste, *kyste*.

R

Rabadillo, *croupion*.
Rabazuz, *jus de réglisse*.
Rabia, *rage*.
Rabifico, *rabifique*.
Racimo, *grappe*.
Raciocinio, *entendement*.
Radiacion, *radiation*.
Radiado, *radié*.
Radicula, *radicule*.
Radio, *radius*.
Radio-carpiano, *radio-carpien*.
Rafania, *raphanie*.
Rafe, *raphé*.
Raiz, *racine*.
Rallo, *râpe*.
Rama, *branche*.
Ramificacion, *ramification*.
Ramillo, *ramuscule*.
Ramo, *rameau*.
Rana, *grenouille*.
Rancidez, *rancidité*.
Randal, *lacis*.
Ranina, *ranine*.
Ranula, *grenouillette*.
Rapé, *tabac en poudre*.
Raquialgia, *rachialgie*.
Raquidiano, *rachidien*.
Raquis, *rachis*.
Raquitico, *rachitique*.
Raquitismo, *rachitisme*.
Rarefaccion, *raréfaction*.
Rarefaciente, *raréfiant*.
Raro, *rare*.
Rasguño, *égratignure*.
Rasorismo, *rasorisme*.
Raspador, *grattoir*.
Rayo, *rayon, foudre*.
Raza, *race*.
Razon, *raison*.
Razuras, *marc, lie de vin*.
Reaccion, *réaction*.
Reactivo, *réactif*.
Reblandecimiento, *ramollissement*.
Recaida, *rechute*.
Receptaculo, *réceptacle*.
Receta, *recette*.
Recidiva, *récidive*.
Recipiente, *récipient*.
Recizion, *rescision*.
Reclinacion, *action d'incliner*.
Reclinatorio, *accotoir*.
Recodo, *angle*.
Recorporativo, *récorporatif*.
Recrementicio, *récrémentitiel*.
Recremento, *récrément*.
Recremento-escrementicio, *récrémento-excrémentitiel*.
Recrudescencia, *recrudescence*.
Rectificacion, *rectification*.
Rectitis, *rectite*.
Recto, *rectum*.
Recto, *droit*.
Recurrente, *récurrent*.
Red, *filet*.
Redaño, *épiploon*.
Redoma, *bocal, fiole*.
Redondo, *rond*.
Redopelo (al), *à rebrousse-poil*.
Reduccion, *réduction*.
Reducible, *réductible*.
Refinado, *raffiné*.
Reflejo, *reflet*.
Reflexible, *susceptible de réflexion*.
Reflexion, *réflexion*.
Refraccion, *réfraction*.
Refractivo, *réfringent*.
Refrangibilidad, *réfrangibilité*.
Refregon, *frottement*.
Refrescante, *rafraîchissant*.
Refrigeracion, *réfrigération*.
Refrigerante, *réfrigérant*.
Refringente, *réfringent*.
Refulgencia, *éclat*.
Regadera, *arrosoir*.
Regaliz *ou* Regalicia, *réglisse*.
Regata, *rigole*.
Regeneracion, *régénération*.
Regenerativo, *qui régénère*.
Regia (agua), *eau régale*.
Regimen, *régime*.
Regla, *règle*.
Regüeldo, *rot*.
Reguera, *rigole*.
Regular, *régulier*.
Regulo, *régule*.
Regurgitacion, *régurgitation*.
Reino, *règne*.
Reja, *grille*.
Rejalgar, *réalgar*.
Relajamiento, *relâchement*
Relajante, *relâchant*.
Relampago, *éclair, taie* (vét.)
Reloj, *montre*.
Remedio, *remède*.
Remision, *rémission*.
Remitente, *rémittent*.
Renacuajo, *têtard*.
Rengo, *éreinté*.
Renitente, *rénitent*.
Renovacion, *rénovation*.
Renuevo, *rejeton*.
Renversamiento, *renversement*.
Repercusion, *répercussion*.
Repercusivo, *répercussif*.
Repeticion, *répétition*.
Replecion, *réplétion*.
Reproduccion, *reproduction*.
Repulsivo, *répulsif*.
Repurga, *deuxième purgation*.
Resabor, *arrière-goût*.
Resalte, *saillie*.
Resangria, *deuxième saignée*.
Resbalon, *glissade*.
Reseccion, *résection*.
Reservorio, *réservoir*.
Resfriado, *rhume*.
Resina, *résine*.
Resinoso, *résineux*.
Resol, *réverbération du soleil*.
Resolucion, *résolution*.
Resolutivo, *résolutif*.
Resonancia, *résonnance*.
Resoplido, *respiration forte*.
Resorte, *ressort*.
Respiracion, *respiration*.
Restablecimiento, *rétablissement*.
Restauracion, *restauration*.
Resudacion, *transpiration*.
Resuello, *respiration fréquente et pressée*.
Resuntivo, *qui répare, analeptique*.
Retencion, *rétention*.
Reticulado, *réticulé*.
Reticular, *réticulaire*.
Retina, *rétine*.
Retinitis, *rétinite*.
Retintin, *tintement*.
Retorta, *cornue*.
Retortijon, *colique, tranchée*.
Retraccion, *rétraction*.
Retroactivo, *rétroactif*.
Retroceso, *rétrocession*.
Reuma, *rhume*. Reuma del cerebro, *coryza*.
Reumatico, *rhumatique*.
Reumatismo, *rhumatisme*.

Reunion, *réunion.*
Reverberacion, *réverbération.*
Reves, *rêves.*
Revivificacion, *révivification.*
Revulsivo, *révulsif.*
Rezago, *résidu.*
Ribete, *bord, bordure.*
Ricino, *ricin.*
Riego, *arrosement.*
Rigidez, *rigidité.*
Rija, *fistule lacrymale.*
Rinalgia, *douleur dans les narines.*
Ringlera, *rangée.*
Rinoplastia, *rhinoplastie.*
Rinorragia, *épistaxis.*
Riñon, *rein.*
Riptico, *rhyptique.*
Risa, *rire.*
Risa sardonica, *rire sardonique.*
Ritmo, *rhythme.*
Rob, *rob.*
Roborante, *roboratif.*
Robustez, *force, vigueur.*
Roce, *frottement.*
Rocio, *rosée.*
Rodete, *bourrelet.*
Rodilla, *genou.*
Rodomel, *miel rosat.*
Roedor, *rongeur.*
Rojizo, *rougeâtre.*
Rollizo, *fort, robuste.*
Rom, *rhum.*
Romadizo, *rhume de cerveau.*
Romboidal, *rhomboïde.*
Romero, *romarin.*
Roña, *rogne.*
Roncha, *ampoule.*
Ronio, *camus.*
Ronquedad, *enrouement.*
Ronquido, *ronflement,*
Rosa, *rose.*
Rosado, rosé.
Roseta, *rosette.*
Rostro, *face.*
Rotacion, *rotation.*
Rotador, *rotateur.*
Rotula, *rotule, trochisque.*
Rotuliano, *rotulien.*
Rotura, *rupture.*
Rubefaccion, *rubéfaction.*
Rubefaciente, *rubéfiant.*
Rubeo, *rougeâtre.*
Rubia, *garance.*
Rubio, *blond.*
Rubor, *rougeur.*
Rubrica lemnia, *terre sigillée.*
Ruda, *la rue.*
Rufo, *roux.*
Rugosidad, *rugosité.*
Ruibarbo, *rubarbe.*
Ruisquiana, *membrane ruyschienne.*
Rumia, *rumination.*
Rumiantes, *les ruminants.*
Ruptura, *rupture, fracture.*

S

Sabana, *drap de lit.*
Sabañon, *engelure.*
Sabina, *sabine.*
Sabor, *saveur.*
Saburra, *saburre.*
Sacabalas, *tire-balle.*
Sacamuelas, *dentiste.*
Sacarificacion, *saccharification.*
Sacarino, *saccharin.*
Saco, *sac.*
Sacro, *sacré.*
Sacrociatico, *sacro-sciatique.*
Sacrococcigeo, *sacro-coccygien.*
Sacro-espinal, *sacro-spinal.*
Sacro-espinoso, *sacro-épineux.*
Sacro-iliaco, *sacro-iliaque.*
Saeta, *flèche.*
Safena, *saphène.*
Sagitado, *sagitté.*
Sagital, *sagittal.*
Sagú, *sagou.*
Sahuco, *sureau.*
Sahumerio, *fumée de parfum.*
Saja, *incision, scarification.*
Sal, sel.
Salicina, *salicine.*
Salificable, *salifiable.*
Salino, *salin.*
Salitre, *nitrate de potasse.*
Salitroso, *nitreux.*
Saliva, *salive.*
Salivacion, *salivation.*
Salival, *salivaire.*
Salobre, *saumâtre.*
Salpingo-faringeo, *salpingo-pharyñgien.*
Salto, *saut.*
Salubridad, *salubrité.*
Salud, *santé.*
Saludable, *salutaire.*
Salvatela, *salvatelle.*
Salvia, *sauge.*
Salvilla, *soucoupe.*
Sangre, *sang.*
Sangria, *saignée.*
Sanguificacion, *sanguification.*
Sanguijuela, *sangsue.*
Sanguineo, *sanguin.*
Sanguinolento, *sanguinolent.*
Sanidad, *santé, hygiène.*
Sanioso, *sanieux.*
Sanitario, *sanitaire.*
Sapidez, *sapidité.*
Sapido, *sapide.*
Saponaceo, *saponacé.*
Saponaria, *saponaire.*
Saponificacion, *saponification.*
Saquillo, *sachet.*
Sarampion, *rougeole.*
Sarcocola, *sarcocolle.*
Sarcologia, *sarcologie.*
Sarcoma, *sarcome.*
Sarcomatoso, *sarcomateux.*
Sarcosis, *génération de la chair.*
Sarcotico, *sarcotique.*
Sardonico, *sardonique.*
Sarmentoso, *sarmenteux.*
Sarna, *gale.*
Sarrillo, *râle.*
Sartorio, *muscle couturier.*
Satelite, *satellite.*
Satiriasis, *satyriasis.*
Saturacion, *saturation.*
Saturado, *saturé.*
Saturno, *le plomb.*
Sauce, *saule.*
Sauco, *sureau.*
Saxifrago, *saxifrage.*
Sebaceo, *sébacé.*
Sebillo, *graisse, savon.*
Secante, *dessiccatif.*
Seccion, *section.*
Secrecion, *sécrétion.*
Secretor, *sécréteur.*
Secundinas, *secondines.*
Sed, *soif.*
Sedacion, *sédation, sperme.*
Sedal, *séton.*
Sedante, sedativo, *sédatif.*
Sedimento, *sédiment.*
Selenitoso, *séléniteux.*
Semana, *semaine.*
Semeiologia, *sémiologie.*
Semejanza, *ressemblance*
Semen, *semence, sperme.*
Semi-baño, *demi-bain.*
Semi-circular, *demi-circulaire.*
Semilla, *graine.*
Semi-lunar, *demi-lunaire.*
Semi-membranoso, *demi-membraneux.*
Seminal, *séminal.*
Semi-tendinoso, *demi-tendineux.*
Semi-terciana, *demi-tierce.*
Semola, *semoule.*
Sena, *séné.*
Senil, *sénile.*
Seno, *sein, sinus.*
Sensacion, *sensation.*
Sensibilidad, *sensibilité.*
Sensitivo, *sensitif.*
Sensorio, *sensorium.*
Sentido, *sens.*
Sentimiento, *sentiment.*
Sepalo, *sépale.*
Sepia, *sèche.*
Septenario, *septénaire.*
Septico, *septique.*
Sequedad, *sécheresse.*
Serolina, *séroline.*
Serosidad, *sérosité.*
Seroso, *séreux.*
Serpentin, *serpentin.*
Serpiginoso, *serpigineux.*
Serrado, *dentelé.*
Servicial, *clystère.*
Sesamoideo, *sésamoïde.*
Sesil, *sessile.*
Seudartrosis, *pseudarthrose.*
Seudoblepsia, *perversion de la vue.*

Seudomembrana, *fausse membrane.*
Seudopleuresia, *fausse pleurésie.*
Sexo, *sexe.*
Sexual, *sexuel.*
Sialagogo, *sialagogue.*
Sibilante, *sibilant.*
Sicosis, *sycosis.*
Sideracion, *sidération.*
Sierra, *scie.*
Sifilide, *syphilide.*
Sifilis, *syphilis.*
Sifilitico, *syphilitique.*
Sifon, *siphon.*
Sigmoideo, *sigmoïde.*
Signo, *signe.*
Silicua, *silique.*
Silicula, *silicule.*
Silla, *siége, chaise.*
Simetria, *symétrie.*
Simetrico, *symétrique.*
Similar, *similaire.*
Simpatia, *sympathie.*
Simpatico, *sympathique*
Simulado, *simulé.*
Sinapismo, *sinapisme.*
Sinartrosis, *synarthrose.*
Sincopal, *syncopal.*
Sincope, *syncope.*
Sinderesis, *syndérèse.*
Sindesmologia, *syndesmologie.*
Sinergia, *synergie.*
Sinfisiotomia, *symphyséotomie.*
Sinfisis, *symphyse.*
Sinfito, *consoude.*
Siniestro, *gauche.*
Sinoca, *synoque.*
Sinovia, *synovie.*
Sinovial, *synovial.*
Sintesis, *synthèse.*
Sintoma, *symptôme.*
Sintomatico, *symptomatique.*
Sintomatologia, *symptomatologie.*
Sinuosidad, *sinuosité.*
Sinuoso, *sinueux.*
Siringotomo, *syringotome.*
Sisimbrio, *raifort aquatique.*
Sistaltico, *systaltique.*
Sistema, *système.*
Sistole, *systole.*
Sitiologia, *doctrine des aliments.*
Soas, *psoas.*
Sobaco, *aisselle.*
Sobrehueso, *exostose.*
Sobreparto, *temps qui suit les couches.*
Sodio, *sodium.*
Sofisticacion, *sophistication.*
Soitis, *psoïte.*
Solanina, *solanine.*
Solar, *solaire.*
Soleo, *muscle soléaire.*
Soleta, *semelle*
Solidez, *solidité.*
Solidismo, *solidisme.*
Solido, *solide.*
Solitario, *solitaire.*
Solubilidad, *solubilité.*
Soluble, *soluble.*
Solucion, *solution.*
Somascetica, *gymnastique.*
Somnambulismo, *somnambulisme.*
Somnambulo, *somnambule.*
Somnifero, *somnifère.*
Somnolencia, *somnolence.*
Sonda, *sonde.*
Sonido, *son (pour l'ouïe).*
Soñoliento, *somnolent.*
Sonoridad, *sonorité.*
Sonoro, *sonore.*
Soplo, *souffle.*
Soporoso, *soporeux.*
Sorbicion, *potion.*
Sordera, *surdité.*
Sordido, *sordide.*
Sordo, *sourd.*
Sordomudez, *surdi-mutité.*
Soriasis, *psoriasis.*
Sorico, *psorique.*
Soroftalmia, *psorophthalmie.*
Sosa, *soude.*
Sosiego, calme.
Soso, *fade.*
Subcutaneo, *sous-cutané.*
Subdelirio, *subdélirium.*
Subespinoso, *sous-épineux.*
Subinflamacion, *subinflammation.*
Subintrante, *subintrant.*
Sublimacion, *sublimation.*
Sublimado, *sublimé.*
Submaxilar, *sous-maxillaire.*
Submergido, *submergé.*
Submersion, *submersion.*
Subnitrato, *sous-nitrate.*
Subpubico, *sous-pubien.*
Subscapular, *sous-scapulaire.*
Succedaneo, *succédané.*
Succenturiado, *succenturié.*
Succino, *succin.*
Succion, *succion.*
Suco, *suc.*
Sucubo, *succube.*
Sudor, *sueur.*
Sudorifico, *sudorifique.*
Sueño, *sommeil.*
Suero, *petit-lait.*
Sufocacion, *suffocation.*
Sufocante, *suffocant.*
Sufumigacion, *subfumigation.*
Sufusion, *cataracte, fluxion sur les yeux.*
Sugilacion, *sugillation.*
Sulfato, *sulfate.*
Sulfureo, *sulfureux.*
Sulfurico, *sulfurique.*
Sulfuro, *sulfure.*
Sulfuroso, *sulfureux.*
Superfetacion, *superfétation.*
Superficie, *superficie.*
Supero, *supère.*
Superpurgacion, *superpurgation*
Supinacion, *supination.*
Supinador, *supinateur.*
Supino, *couché sur le dos.*
Supositorio, *suppositoire.*
Supraciliar, *sourcilier.*
Supra-espinoso, *surépineux.*
Supra-excitacion, *surexcitation.*
Supra-renal, *surrénal.*
Supresion, *suppression.*
Supuracion, *suppuration*
Supurativo, *suppuratif.*
Susceptibilidad, *susceptibilité.*
Suspensorio, *suspensoir.*
Suspiro, *soupir.*
Suspiroso, *suspirieux*
Sustento, *aliment.*
Sutura, *suture.*

T

Tabaco, *tabac.*
Tabardillo, *fièvre pourprée.*
Tabido, *tabide.*
Tabla, *table.*
Tablilla, *tablette*
Tacto, *tact.*
Tafetan ingles, *taffetas d'Angleterre.*
Talla, *cystotomie.*
Talon, *talon.*
Talpa, *taupe, loupe*
Tambor, *tympan.*
Tanato, *tannate.*
Tanino, *tannin.*
Taponamiento, *tamponnement.*
Tarantismo, *tarantisme.*
Tarantula, *tarentule.*
Tarsiano, *tarsien.*
Tarso, *le tarse.*
Tarsos (fibrocartilagos), *fibro-cartilages tarses*
Tartamudez, *bégayement.*
Tartaro, *tartre.*
Tartaro dentario, *tartre dentaire.*
Tartrato, *tartrate.*
Tartrico, *tartrique.*
Taurina, *taurine.*
Té, *thé.*
Tebaina, *thébaïne.*
Tegumento, *tégument*
Tejido, *tissu.*
Temblor, *tremblement.*
Temperamento, *tempérament.*
Temperatura, *température.*
Temperie, *tempérament.*
Temple, *trempe.*
Temulento, *ivre.*
Tenacidad, *ténacité.*
Tenacillas, *pinces.*
Tenar, *thénar.*
Tenazas, *tenailles.*
Tendinoso, *tendineux.*
Tendon, *tendon.*
Tenesmo, *ténesme.*
Tenia, *tænia.*
Tenotomia, *ténotomie*
Tenotomo, *ténotome.*
Tensivo, *tensif.*
Tensor, *tenseur.*
Tentaculo, *tentacule.*

Tenue, *ténu.*
Tenuidad, *ténuité.*
Teoretico, *théorique.*
Teoria, *théorie.*
Terapeutica, *la thérapeutique.*
Teratologia, *tératologie.*
Teratologico, *tératologique.*
Terciana (calentura), *fièvre tierce.*
Terebintina, *térébenthine.*
Terebrante, *térébrant.*
Teriaca, *thériaque.*
Terigion, *ptérygion.*
Terigoideo, *ptérygoïdien.*
Termal, *thermal.*
Termo-electricidad, *thermo-électricité.*
Termologia, *thermologie.*
Termometro, *thermomètre.*
Testicular, *testiculaire.*
Testiculo, *testicule.*
Teta, *mamelle.*
Textura, *texture.*
Tialagogo, *ptyalagogue.*
Tialina, *ptyaline.*
Tialismo, *ptyalisme.*
Tibia, *tibia.*
Tiempo, *temps.*
Tienda del cerebelo, *tente du cervelet.*
Tierra, *terre.*
Tieso, *dur, roide.*
Tifico, *typhique.*
Tifo, *typhus.*
Tifoideo, *typhoïde.*
Tijeras, *ciseaux.*
Tilo, *tilleul.*
Tilosis, *ptilose.*
Timico, *thymique.*
Timo, *thymus.*
Timpanico, *tympanique*
Timpanitis, *tympanite.*
Tintura, *teinture.*
Tiña, *teigne.*
Tiñoso, *teigneux.*
Tipo, *type.*
Tira, *bandelette.*
Tiracabezas, *tire-tête.*
Tirafondo, *tire-fond.*
Tiriasis, *phthiriasis.*
Tiroides, *thyréoïde.*
Tisana, *tisane.*
Tisico, *phthisique.*
Tisis, *phthisie.*
Tismagogo, *expectorant.*
Tisuria, *phthisurie.*
Titilacion, *titillation.*
Toba, *tartre dentaire.*
Tocado, *serre-tête.*
Tocon, *moignon.*
Tofaceo, *tophacé.*
Tofo, *tophus.*
Tomentoso, *tomenteux.*
Tomillo, *thym*
Tonicidad, *tonicité.*
Tonico, *tonique.*
Tono, *ton.*
Tonsila, *tonsille.*
Tonsilar, *tonsillaire.*
Topico, *topique.*
Toracico, *thoracique.*
Torax, *thorax.*
Torcijon, *colique.*
Tornasol, *matière bleue qui sert à reconnaitre les acides.*
Tornillo, *clou à vis.*
Torniquete, *tourniquet.*
Toronjil, *mélisse.*
Tortuga, *tortue.*
Torvisco, *garou.*
Tos, *toux.*
Tosigo, *venin, toxique.*
Toxico, *toxique.*
Toxicologia, *toxicologie.*
Tragacanta, *gomme adragant.*
Tragiano, *tragien.*
Trago, *tragus.*
Transparente, *transparent.*
Transporte, *transport, délire.*
Transudacion, *transsudation*
Transverso, *transverse.*
Trapezio, *trapèze.*
Traqueal, *trachéal.*
Traquearteria, *trachée-artère.*
Traqueas, *trachées.*
Traqueitis, *trachéite.*
Traqueliano, *cervical.*
Traqueo-cervical, *trachéo-cervical.*
Traqueotomia, *trachéotomie.*
Traspie, *faux pas.*
Traumatico, *traumatique.*
Trebol, *trèfle.*
Trefina, *tréphine.*
Trementina, *térébenthine.*
Trepanacion, *trépanation.*
Trepano, *trépan.*
Triaca, *thériaque.*
Triacal, *thériacal.*
Triangular, *triangulaire.*
Trichoma, *plique.*
Tridacio, *thridace.*
Trifolio, *trèfle.*
Trigemino, *trijumeau.*
Trigo, *blé.*
Trigono, *trigone.*
Triquiasis, *trichiasis.*
Trisal, *trisel.*
Trismo, *trismus.*
Trisplacnico, *trisplanchnique.*
Trituracion, *trituration.*
Trocanter, *trochanter.*
Trocanteriano, *trochantérien.*
Trociscos, *trochisques*
Trombo, *thrombus.*
Trompa, *trompe.*
Tronco, *tronc.*
Tropico, *tropique.*
Tubario, *tubaire.*
Tuberculado, *tuberculeux.*
Tuberculo, *tubercule.*
Tuberosidad, *tubérosité.*
Tubo, *tube.*
Tucia, *tuthie.*
Tuerto, *borgne.*
Tuetano, *moelle des os.*
Tufo, *vapeur, exhalaison.*
Tullido, *perclus.*
Tumefaccion, *tuméfaction.*
Tumido, *enflé.*
Tumor, *tumeur.*
Tumor blanco, *tumeur blanche.*
Tungstato, *tungstate.*
Tunica, *tunique.*
Turgescencia, *turgescence.*
Turgido, *turgide.*
Tusilago, *tussilage.*

U

Ulcera, *ulcère.*
Ulceracion, *ulcération.*
Ulceroso, *ulcéreux.*
Ulnario, *cubital.*
Ulorragia, *hémorrhagie gingivale.*
Umbela, *ombelle.*
Umbilical, *ombilical.*
Unciones, *frictions.*
Undulacion, *ondulation.*
Ungüento, *onguent.*
Ungulado, *ongulé.*
Unidad, *unité.*
Unitivo, *unissant.*
Untadura, *onction.*
Untoso, *onctueux.*
Uña, *ongle.*
Uñarada, *égratignure.*
Urato, *urate.*
Urea, *urée.*
Ureter, *uretère.*
Uretra, *urèthre.*
Uretro bulboso, *uréthro-bulbeux.*
Uretrotomia, *uréthrotomie.*
Uretrotomo, *uréthrotome.*
Urico, *urique.*
Urinario, *urinaire.*
Urna, *urne.*
Uromancia, *uromancie.*
Uroscopia, *uroscopie.*
Urticacion, *urtication.*
Urticaria, *urticaire.*
Ustion, *ustion.*
Uterino, *utérin.*
Utero, *utérus.*
Utricular, *utriculaire.*
Utriculo, *utricule.*
Uva, *raisin.*
Uvea, *uvée.*
Uvular, *uvulaire.*

V

Vaciamiento, *évacuation.*
Vacuna, *vaccin, vaccine.*
Vacunacion, *vaccination.*
Vacuo, *vide.*
Vagido, *vagissement.*
Vagina, *vagin.*
Vago, *vague.*

Vaguido, *vertige.*
Vaina, *gaîne, étui, fourreau.*
Vainilla, *vanille.*
Valeriana, *valériane.*
Valetudinario, *valétudinaire.*
Valva, *valve.*
Valvula, *valvule.*
Vapor, *vapeur, soupape.*
Vapores, *vapeurs, hypochondrie.*
Varice, *varice.*
Varicoso, *variqueux.*
Variedad, *variété.*
Variolico, *variolique.*
Variz, *varice.*
Varon, *mâle.*
Vascular, *vasculaire.*
Vaso, *vaisseau.*
Vasto, *vaste.*
Vegetacion, *végétation.*
Vegetalidad, *végétalité.*
Vegetativo, *végétatif.*
Vehiculo, *véhicule.*
Vejez, *vieillesse.*
Vejiga, *vessie, vésicule du fiel.*
Vejigatorio, *vésicatoire.*
Vello, *poil follet.*
Velloso, *velu.*
Vena, *veine.*
Venalis, *veineux.*
Venda, *bande.*
Vendaje, *bandage.*
Veneno, *venin*
Venenoso, *vénéneux.*
Venereo, *vénérien.*
Venilla, *veinule.*
Venoso, *veineux.*
Ventana, *fenêtre.*
Ventilacion, *ventilation.*
Ventosa, *ventouse.*
Ventoso, *flatulent.*
Ventrera, *ceinture pour le ventre.*
Ventriculo, *ventricule, estomac.*
Ventrilocuo, *ventriloque.*
Verano, *l'été.*
Veratrina, *vératrine.*
Veratro, *ellébore blanc.*
Verbasco, *bouillon-blanc.*
Verbena, *verveine.*
Verde, *vert.*
Verdete, *vert-de-gris.*
Vermejo, *vermeil.*
Vermellon, *vermillon.*
Vermes, *les vers.*
Vermicular, *vermiculaire.*
Vermifugo, *vermifuge.*
Verminoso, *vermineux.*
Veronica, *véronique.*
Verruga, *verrue.*
Verrugoso, *verruqueux.*
Version, *version.*
Vertebra, *vertèbre.*
Vertebrado, *vertébré.*
Vertice, *vertex.*
Verticilo, *verticille.*
Vertigo, *vertige.*
Veru-montano, *verumontanum.*
Vesania, *vésanie.*
Vesicacion, *vésication.*
Vesicante, *vésicant.*
Vesicula, *vésicule.*
Vesicular, *vésiculaire.*
Vesiculoso, *vésiculeux.*
Vestibular, *vestibulaire.*
Vestibulo, *vestibule.*
Veterinario, *vétérinaire.*
Viabilidad, *viabilité.*
Vibora, *vipère.*
Vibracion, *vibration.*
Vibratil, *vibratile.*
Vid, *vigne, cordon ombilical.*
Vida, *vie.*
Vidiano, *vidien.*
Vidrio, *verre.*
Viejo, *vieux.*
Viento, *vent.*
Vientre, *ventre.*
Viña, *vigne.*
Vinagre, *vinaigre.*
Vinculo, *lien.*
Viniebla, *cynoglosse.*
Vino, *vin.*
Vinoso, *vineux.*
Violado, *violet.*
Violencia, *viol.*
Violeta, *violette.*
Viperino, *de vipère.*
Virgen, *vierge.*
Virginidad, *virginité.*
Virilidad, *virilité.*
Viroso, *vireux.*
Viruela, *variole.*
Viruelas, *petite-vérole.*
Viruelas locas, *petite-vérole volante.*
Virulento, *virulent.*
Virus, *pus, sanie, virus.*
Viscera, *viscère.*
Viscosidad, *viscosité.*
Vista, *vue.*
Visual, *visuel.*
Vitalidad, *vitalité.*
Vitalista, *vitaliste.*
Vitelina, *bile très foncée, membrane vitelline.*
Vitreo, *vitré.*
Vitrification, *vitrification.*
Vitriolico, *vitriolique.*
Vivacidad, *vitalité, vigueur.*
Vivaz, *vivace.*
Viviparo, *vivipare.*
Viviseccion, *vivisection.*
Vocal, *vocal.*
Volatil, *volatil.*
Volatilidad, *volatilité.*
Voltaico, *voltaïque.*
Voltaismo, *voltaïsme.*
Volumen, *volume.*
Volvulo, *volvulus.*
Vomica, *vomique.*
Vomitivo, *vomitif.*
Vomito, *vomissement.*
Vomiton, *enfant qui rend son lait.*
Vomituricion, *vomiturition.*
Voracidad, *voracité.*
Vortice, *tourbillon.*
Voz, *voix.*
Vuelta de maestro, *tour de maître.*
Vulnerario, *vulnéraire.*
Vultuoso, *vultueux.*
Vulva, *vulve.*
Vulvo-uterino, *vulvo-utérin.*

W

Wormiano, *wormien.*

X

Xantina, *xanthine.*
Xantogeno, *xanthogène.*
Xantopicrita, *xantopicrite.*
Xifoides, *xiphoïde.*
Xiloidina, *xyloïdine.*

Y

Yaros, *sorte de pian.*
Yema, *jaune d'œuf; bout, pulpe du doigt.*
Yerba, *herbe.*
Yerba buena, *menthe.*
Yerto, *roide, engourdi par le froid.*
Yezca, *amadou.*
Yezgo, *hièble.*
Yezo, *plâtre.*
Yugular, *jugulaire.*

Z

Zabullidura, *immersion, submersion.*
Zanahoria, *pastenade.*
Zancajo, *os du talon.*
Zanco, *échasse.*
Zanquituerto, *cagneux.*
Zarzamora, *mûre sauvage.*
Zarzaparrilla, *salsepareille.*
Zeina, *zéine.*
Zeugma, *connexion.*
Zigoma, *zygoma.*
Zigomatico, *zygomatique*
Zimologia, *zymologie.*
Zona, *zone.*
Zoofito, *zoophyte.*
Zoografia, *zoographie.*
Zoologia, *zoologie.*
Zoonomia, *zoonomie.*
Zootomia, *zootomie.*
Zopo, *estropié.*
Zorrera, *assoupissement.*
Zoster, *zoster.*
Zumillo, *serpentaire.*
Zurdo, *gaucher.*

PRINCIPALES PUBLICATIONS J.-B BAILLIÈRE ET FILS.

19, rue Hautefeuille, à Paris.

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris, par A. TROUSSEAU, professeur de clinique interne à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine, *Deuxième édition*, corrigée et augmentée. Paris. 1865. 3 vol. in-8 de chacun 800 pages. 30 fr.

Traité pratique des maladies des femmes, comprenant les maladies des organes sexuels externes et internes, les maladies de la grossesse et les suites de couches, par Fletwood CHURCHILL, professeur d'accouchements, de maladies des femmes et des enfants à l'Université de Dublin. Traduction française faite sur la *Cinquième édition* anglaise, et augmentée de notes par MM. WIELAND et DUBRISAY, anciens internes des hôpitaux. Paris, 1865, 1 vol. grand in-8 d'environ 900 pages avec 180 figures.

De l'urine, des dépôts urinaires et des calculs, de leur composition chimique, de leurs caractères physiologiques et pathologiques et des indications qu'ils fournissent dans le traitement des maladies, par S. Lionel BEALE. Traduit de l'anglais sur la seconde édition et annoté par MM. Auguste Ollivier et Georges Bergeron, internes des hôpitaux. Paris, 1865. 1 vol. in-18 avec 136 figures.

Traité de pathologie externe et de médecine opératoire, avec des Résumés d'anatomie des tissus et des régions, par A. VIDAL (de Cassis), chirurgien de l'hôpital du Midi, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, etc. *Cinquième édition*, revue, corrigée, avec des additions et des notes, par le docteur FANO, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, ex-prosecteur de la même Faculté. Paris, 1861. 5 vol. in-8 de chacun 850 pages avec 761 figures. 40 fr.

Guide du médecin praticien, ou Résumé général de pathologie interne et de thérapeutique appliquées, par le docteur F.-L.-I. VALLEIX, médecin de l'hôpital de la Pitié. *Quatrième édition*, revue, augmentée et contenant le résumé des travaux les plus récents, par les docteurs V.-A. RACLE et P. LORAIN, médecins des hôpitaux de Paris, professeurs agrégés de la Faculté de médecine de Paris. Paris, 1860-1861. 5 beaux volumes grand in-8 de chacun 800 pages. 45 fr.

Cours de philosophie positive, par Auguste COMTE, répétiteur d'analyse transcendante et de mécanique rationnelle à l'École polytechnique. *Deuxième édition*, augmentée d'une préface par E. LITTRÉ, et d'une table alphabétique des matières. Paris, 1864, 6 vol. in-8. 45 fr.

La médecine à travers les siècles. Histoire et philosophie, par J. M. GUARDIA, docteur en médecine et docteur ès lettres, bibliothécaire adjoint de l'Académie de médecine. Paris, 1865, 1 vol. in-8 de 800 p. 10 fr.

Traité pratique de l'art des accouchements, par CHAILLY-HONORÉ, membre de l'Académie impériale de médecine. *Quatrième édition*, revue et corrigée. Paris, 1861, 1 vol. in-8 de 1068 pages, avec 282 figures. 10 fr.

Principes de médecine expérimentale ou Exposé des méthodes appliquées à l'étude de la physiologie, de la pathologie et de la thérapeutique expérimentales, par Claude BERNARD, membre de l'Institut de France, professeur au Collége de France, professeur de physiologie générale à la Faculté des sciences. Paris, 1865. 2 forts vol. grand in-8, avec figures.

Leçons de physiologie expérimentale appliquée à la médecine, faites au Collége de France, par Cl. BERNARD. Paris, 1855-1856. 2 vol. in-8, avec figures. 14 fr.

Leçons sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses, par Cl. BERNARD. Paris, 1855-1856. 2 vol. in-8, avec figures. 7 fr.

Leçons sur la physiologie et la pathologie du système nerveux, par Cl. BERNARD. Paris, 1858. 2 vol. in-8, avec figures. 14 fr.

Leçons sur les propriétés physiologiques et les altérations pathologiques des liquides de l'organisme, par Cl. BERNARD. Paris, 1859. 2 vol. in-8, avec 32 figures. 14 fr.

Traité de géographie et de statistique médicales, et des maladies endémiques, comprenant la météorologie et la géologie médicales, les lois statistiques de la population et de la mortalité, la distribution géographique des maladies, et la pathologie comparée des races humaines, par le docteur J.-Ch.-M. BOUDIN, médecin en chef de l'hôpital militaire Saint-Martin. Paris, 1857. 2 vol. gr. in-8, avec 9 cartes et tableaux. 20 fr.

Dictionnaire général des eaux minérales et d'hydrologie médicale comprenant la géographie et les stations thermales, la pathologie thérapeutique, la chimie analytique, l'histoire naturelle, l'aménagement des sources, l'administration thermale, etc., par MM. DURAND-FARDEL, inspecteur des sources d'Hauterive à Vichy, E. LE BRET, inspecteur des eaux minérales de Baréges, J. LEFORT, pharmacien, avec la collaboration de M. JULES FRANÇOIS, ingénieur en chef des mines, pour les applications de la science de l'Ingénieur à l'hydrologie médicale. Paris, 1860, 2 forts volumes in-8 de chacun 750 pages. 15 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie de médecine.

Œuvres complètes d'Hippocrate, traduction nouvelle, *avec le texte grec en regard*, collationné sur les manuscrits et toutes les éditions ; accompagnée d'une introduction, de commentaires médicaux, de variantes et de notes philologiques ; suivie d'une table des matières, par E. LITTRÉ, membre de l'Institut de France. *Ouvrage complet*, Paris, 1839-1861. 10 forts vol. in-8. 100 fr.

Séparément les derniers volumes. Prix de chaque volume. 10 fr.

Il a été tiré quelques exemplaires sur jésus vélin. Prix de chaque volume. 20 fr.

Traité d'hygiène thérapeutique, ou Application des moyens de l'hygiène au traitement des maladies par Fr. RIBES, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Montpellier. Paris, 1860, 1 vol. in-8 de 828 pages. 10 fr.

ENVOI FRANCO CONTRE UN MANDAT SUR LA POSTE.

Iconographie ophthalmologique, ou Description avec figures coloriées des maladies de l'organe de la vue, comprenant l'anatomie pathologique, la pathologie et la thérapeutique médico-chirurgicales, par le docteur J. SICHEL, professeur d'ophthalmologie. 1852-1859. *Ouvrage complet*, 2 vol. grand in-4 dont 1 volume de 840 pages de texte, et 1 volume de 80 planches dessinées d'après nature, gravées et coloriées avec le plus grand soin, accompagnées d'un texte descriptif. 172 fr. 50

Demi-reliure des deux vol,, dos de maroq. 15 fr.

Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité, ou Répertoire de toutes les questions relatives à la santé publique, considérées dans leurs rapports avec les Subsistances, les Epidémies, les Professions, les Etablissements et institutions d'Hygiène et de Salubrité, complété par le texte des Lois, Décrets, Arrêtés, Ordonnances et Instructions qui s'y rattachent, par le docteur Ambroise TARDIEU, doyen et professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux, membre du Comité consultatif d'hygiène publique. *Deuxième édition considérablement augmentée*. Paris, 1862. 4 forts vol. gr. in-8. 32 fr.

Ouvrage couronné par l'Institut de France.

Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs, par le D[r] A. TARDIEU. *Quatrième édition*. Paris, 1862. In-8 de 224 pages, avec 3 planches gravées. 3 fr. 50

Étude médico-légale sur l'avortement, suivie d'observations et de recherches pour servir à l'histoire des grossesses fausses et simulées, par A. TARDIEU. Paris, 1863, in-8, VIII, 208 p. 3 fr. 50

Traité d'Anatomie pathologique générale, par J. CRUVEILHIER, professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Paris. *Ouvrage complet*. Paris, 1849-1864. 5 vol. in-8. 35 fr.

Programme du cours d'Histologie, professé à la Faculté de médecine pendant les années 1862-63, et 1863-64, par CH. ROBIN, professeur d'histologie à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine. Paris, 1864. 1 vol. in-8 de VII-280 pages. 5 fr.

Histoire naturelle des végétaux parasites qui croissent sur l'homme et sur les animaux vivants, par le docteur CH. ROBIN. Paris, 1853. 1 vol. in-8 de 700 pages, accompagné d'un bel atlas de 15 planches, dessinées d'après nature, gravées, en partie coloriées. 16 fr.

Traité de chimie anatomique et physiologique normale et pathologique, ou des Principes immédiats normaux et morbides qui constituent le corps de l'homme et des mammifères, par CH. ROBIN, et F. VERDEIL, docteur en médecine, chef des travaux chimiques à l'Institut agricole, professeur de chimie. Paris, 1853. 3 forts volumes in-8, accompagnés d'un atlas de 45 planches dessinées d'après nature, gravées, en partie coloriées. 36 fr.

Traité d'anatomie pathologique générale et spéciale, ou Description et iconographie pathologique des affections morbides, tant liquides que solides, observées dans le corps humain, par le docteur H. LEBERT, professeur de clinique médicale à l'Université de Breslau, *Ouvrage complet*. Paris, 1855-1861. 2 vol. in-fol. de texte, et 2 vol. in-fol. comprenant 200 planches dessinées d'après nature, gravées et coloriées. 615 fr.

Ouvrage couronné par l'Institut de France.

Traité pratique des maladies cancéreuses et des affections curables confondues avec le cancer, par le docteur H. LEBERT. Paris, 1851. 1 vol. in-8 de 892 pages. 9 fr.

Traité pratique des maladies scrofuleuses et tuberculeuses, par le docteur H. LEBERT. Paris, 1849. 1 vol. in-8 de 820 pages. 9 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie impériale de médecine.

Physiologie pathologique, ou Recherches cliniques, expérimentales et microscopiques sur l'inflammation, la tuberculisation, les tumeurs, la formation du cal, etc., par le docteur H. LEBERT. Paris, 1845. 2 vol. in-8, avec atlas de 22 pl. gravées. 23 fr.

Histoire naturelle des drogues simples, ou Cours d'histoire naturelle professé à l'Ecole de pharmacie de Paris, par J.-B. GUIBOURT, professeur à l'Ecole de pharmacie, membre de l'Académie impériale de médecine. *Quatrième édition*, corrigée et considérablement augmentée. Paris, 1849-1851. 4 forts volumes in-8, avec 800 figures. 30 fr.

Traité d'anatomie comparée des animaux domestiques, par A. CHAUVEAU, professeur à l'École impériale vétérinaire de Lyon. Paris, 1857, un beau volume grand in-8 de 838 pages, avec 207 figures dessinées d'après nature. 14 fr.

Traité de physiologie comparée des animaux domestiques, par G.-C. COLIN, professeur à l'École impériale vétérinaire d'Alfort, membre de l'Académie impériale de médecine. Paris, 1855-1856. 2 vol. grand in-8 de chacun 700 pages, avec 114 fig. 18 fr.

Manuel de physiologie, par J. MULLER, professeur d'anatomie et de physiologie de l'Université de Berlin, etc.; traduit de l'allemand sur la dernière édition, avec des additions, par A.-J.-L. JOURDAN, membre de l'Académie impériale de médecine. *Deuxième édition, revue et annotée* par E. LITTRÉ. Paris, 1851, 2 vol. in-8 de chacun 800 pages avec 320 fig. 20 fr.

Traité de diagnostic médical, ou Guide clinique pour l'étude des signes caractéristiques des maladies, par le docteur V.-A. RACLE, médecin des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. *Troisième édition*, revue, augmentée et contenant un Précis des procédés physiques et chimiques applicables à l'exploration clinique. Paris, 1864, 1 vol. in-18 de 684 pages, avec 17 fig. 6 fr.

Dictionnaire de diagnostic médical, comprenant le diagnostic raisonné de chaque maladie, leurs signes, les méthodes d'exploration et l'étude du diagnostic par organe et par région, par E. J. WOILLEZ, médecin des hôpitaux de Paris. Paris, 1861, in-8 de 932 pages. 11 fr.

Formulaire raisonné des médicaments nouveaux et des médications nouvelles, suivi des notions sur l'aérothérapie, l'hydrothérapie, l'électrothérapie, la kinésithérapie et l'hydrologie médicale, par le docteur O. REVEIL, pharmacien en chef de l'hôpital des Enfants, professeur agrégé à la Faculté de médecine et à l'École de pharmacie. *Deuxième édition*. Paris, 1861, 1 vol. in-18 jésus, XVI-680 pages, avec figures. 6 fr.

Annuaire pharmaceutique, ou Exposé analytique des travaux de pharmacie, physique, chimie, histoire naturelle médicale, toxicologie et pharmacie légale publiés pendant l'année 1862, par le docteur O. REVEIL. *Première année*. Paris, 1863. 1 vol. in-18 jésus de 400 pages avec figures. 1 fr. 50

— *Deuxième année*. Paris, 1864. 1 vol. in-18 jésus, avec figures. 1 fr. 50

— *Troisième année*. Paris, 1865. 1 vol. in-18 jésus, avec figures. 1 fr. 50

Traité expérimental et clinique d'auscultation appliquée à l'étude des maladies du poumon et du cœur, par le docteur J.-H.-S. BEAU, médecin de l'hôpital de la Charité, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. Paris, 1856. 1 vol. in-8 de XII, 626 pages. 7 f. 50

Bibliothèque du médecin praticien, ou Résumé général de tous les ouvrages de clinique médicale et chirurgicale, de toutes les monographies, de tous les mémoires de médecine et de chirurgie pratiques, anciens et modernes, publiés en France et à l'étranger, par une société de médecins, sous la direction du docteur FABRE, rédacteur en chef de la *Gazette des hôpitaux*. — Ouvrage adopté par l'Université, pour les Facultés de médecine et les Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie de France; et par le Ministère de la guerre, sur la proposition du Conseil de santé des armées, pour les hôpitaux d'instruction. Paris, 1843-1851. *Ouvrage complet*, 15 vol. gr. in-8, de chacun 700 pages à deux colonnes, contenant la matière de 45 vol. 8 fr. 50

On peut toujours souscrire en retirant un volume par mois, ou acheter chaque monographie séparément. Prix de chaque volume. 8 fr. 50

Traité de thérapeutique des maladies articulaires, par le docteur A. BONNET, professeur de clinique chirurgicale à l'École de médecine de Lyon. Paris, 1853. 1 vol. de 700 pages, in-8, avec 97 figures. 9 fr.

Nouvelles méthodes de traitement des maladies articulaires, par A. BONNET. *Seconde édition*, revue et augmentée d'une notice historique, par le docteur GARIN, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, accompagnée d'observations sur la rupture de l'ankylose, par MM. BARRIER, BERNE, PHILIPEAUX et BONNES. Paris, 1860. in-8 de 356 pages, avec 17 fig. 4 fr. 50

Traité pratique des maladies des nouveau-nés, des enfants à la mamelle et de la seconde enfance, par le docteur E. BOUCHUT, professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin de l'hôpital des Enfants malades. *Quatrième édition*, corrigée et augmentée. Paris, 1862. 1 vol. in-8 de 1024 pages, avec 46 figures. 11 fr.

Ouvrage couronné par l'Institut de France.

Nouveaux éléments de pathologie générale et de séméiologie, par le docteur E. BOUCHUT. Paris, 1857. 1 beau vol. grand in-8 de 1064 pages, avec figures. 11 fr.

Traité de nosographie médicale, par J. BOUILLAUD, professeur de clinique médicale à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'hôpital de la Charité, membre de l'Académie de médecine. Paris, 1846. 5 vol. in-8 de chacun 700 p. 35 fr.

Traité clinique des maladies du cœur, précédé de recherches nouvelles sur l'anatomie et la physiologie de cet organe, par J. BOUILLAUD. *Deuxième édition augmentée*. Paris, 1841. 2 forts vol. in-8, avec 8 planches gravées. 16 fr.

Ouvrage auquel l'Institut de France a accordé le grand prix de médecine.

Traité clinique du rhumatisme articulaire, et de la loi de coïncidence des inflammations du cœur avec cette maladie par J. BOUILLAUD. Paris, 1840. in-8. 7 fr. 50

Ouvrage servant de complément au *Traité des maladies du cœur*.

Manuel complet de médecine légale, ou Résumé des meilleurs ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur cette matière, et des jugements et arrêts les plus récents, par J. BRIAND, docteur en médecine de la faculté de Paris, et Ernest CHAUDÉ, docteur en droit; et contenant un *Traité de chimie légale*, par H. GAULTIER DE CLAUBRY, professeur à l'École de pharmacie de Paris. *Septième édition*, Paris, 1864, 1 vol. gr. in-8 de 1048 pages, avec 3 planches gravées et 64 fig. 12 fr.

Traité des maladies inflammatoires du cerveau, ou histoire anatomo-pathologique des congestions encéphaliques, du délire aigu, de la paralysie générale ou périencéphalite chronique diffuse à l'état simple ou compliqué, du ramollissement cérébral ou local aigu et chronique, de l'hémorrhagie cérébrale localisée récente ou non récente, par le docteur L. F. CALMEIL, médecin en chef de la maison impériale de Charenton. Paris, 1859, 2 forts volumes in-8. 17 fr.

Histoire philosophique et médicale de la femme considérée dans toutes les époques principales de la vie, avec ses diverses fonctions, avec les changements qui surviennent dans son physique et son moral, avec l'hygiène applicable à son sexe et toutes les maladies qui peuvent l'atteindre aux différents âges, par le docteur MENVILLE DE PONSAN. *Seconde édition*, revue, corrigée et augmentée. Paris, 1863, 3 volumes in-8 de 600 pages. 10 fr.

De l'électrisation localisée et de son application à la pathologie et à la thérapeutique, par le docteur DUCHENNE (de Boulogne), lauréat de l'Institut de France. *Deuxième édition*, entièrement refondue. Paris, 1861, 1 fort vol. in-8 avec 179 figures et une planche coloriée. 14 fr.

Encyclopédie anatomique, comprenant l'Anatomie descriptive, l'Anatomie générale, l'Anatomie pathologique, l'histoire du Développement, par G.-T. Bischoff, J. Henle, E. Huschke, T.-G. Sœmmerring, F.-G. Theile, G. Valentin, J. Vogel, G. et E. Weber ; traduit de l'allemand, par A.-J.-L. JOURDAN, membre de l'Académie impériale de médecine. Paris, 1843-1847. 8 forts vol. in-8, avec deux atlas in-4. Prix, en prenant tout l'ouvrage. 32 fr.

Traité des dégénérences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine et des causes qui produisent ces variétés maladives, par le docteur B.-A. MOREL, médecin en chef de l'Asile des aliénés de Saint-Yon (Seine-Inférieure), ancien médecin en chef de l'asile de Maréville (Meurthe), lauréat de l'Institut (Académie des sciences). Paris, 1857. 1 vol. in-8 de 700 pages avec un atlas de 12 planches lithographiées in-4. 12 fr.

Hygiène de l'âme, par E. de FEUCHTERSLEBEN, professeur à la Faculté de médecine de Vienne, sous-secrétaire d'État au ministère de l'instruction publique en Autriche, traduit de l'allemand, sur la *vingtième édition*, par le docteur Schlesinger-Rahier. *Deuxième édition*, précédée d'une étude biographique et littéraire. Paris, 1860. 1 vol. in-18 de 260 pages. 2 fr.

Traité d'hygiène navale, ou de l'influence des conditions physiques et morales dans lesquelles l'homme de mer est appelé à vivre, et des moyens de conserver sa santé, par le docteur J.-B. FONSSAGRIVES, médecin en chef de la marine. Paris, 1856, in-8 de 800 pages, avec 57 fig. 10 fr.

Hygiène alimentaire des malades, des convalescents et des valétudinaires, ou du Régime envisagé comme moyen thérapeutique, par le docteur J.-B. FONSSAGRIVES, professeur d'hygiène à la Faculté de Montpellier, etc. Paris, 1861, 1 vol. in-8 de 660 pages. 8 fr.

Histoire générale et particulière des Anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux, ouvrage comprenant des recherches sur les caractères, la classification, l'influence physiologique et pathologique, les rapports généraux, les lois et causes des **Monstruosités,** des variétés et vices de conformation ou *Traité de tératologie ;* par Isid. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle. Paris, 1832-1836. 3 vol. in-8 et atlas de 20 planches lithog. 27 fr.
— Séparément les tomes II et III. 16 fr.

Traité de médecine pratique de P.-J. FRANK, traduit du latin par J.-M.-C. GOUDAREAU ; *deuxième édition revue, augmentée* des Observations et Réflexions pratiques contenues dans l'INTERPRETATIONES CLINICÆ, accompagné d'une *Introduction* par M. le docteur DOUBLE, membre de l'Institut. Paris, 1842, 2 forts volumes grand in-8 à deux colonnes. 24 fr.

Traité théorique et pratique des maladies de la peau. par P. RAYER, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, médecin de l'hôpital de la Charité. *Deuxième édition entièrement refondue.* Paris, 1835, 3 forts vol. in-8. avec atlas de 26 planches gr. in-4, gravées et coloriées avec le plus grand soin, comprenant 400 figures, *Ouvrage complet*, 3 vol. in-8, et atlas in-4, cartonné. 88 fr.
— Le texte seul, 3 vol. in-8. 23 fr.
— L'atlas seul, avec explication raisonnée, grand in-4, cartonné. 70 fr.

Traité des maladies des reins, et des altérations de la sécrétion urinaire, étudiées en elles-mêmes et dans leurs rapports avec les maladies des uretères, de la vessie, de la prostate, de l'urèthre, etc., par P. RAYER. Paris, 1839-1841, 3 forts vol. in-8. 24 fr.

Atlas du traité des maladies des reins, comprenant l'*Anatomie pathologique* des reins, de la vessie, de la prostate, des uretères, de l'urèthre, etc., par P. RAYER. Atlas grand in-folio, contenant 300 fig. en 60 pl. dessinées d'après nature, gravées, imprimées en couleur et retouchées au pinceau, avec un texte descriptif. *Ouvrage complet.* 192 fr.

Traité pratique des maladies du foie, par FRERICHS, professeur de clinique médicale à l'Université de Berlin, traduit de l'allemand avec le concours de l'auteur, par les docteurs DUMESNIL et PELLAGOT. *Deuxième édition.* Paris, 1865, 1 vol. in-8 de 850 pages avec 100 figures. 12 fr.
Ouvrage couronné par l'Institut de France.

Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales de Galien, traduites sur les textes imprimés et manuscrits ; accompagnées de sommaires, de notes, de planches, par le docteur CH. DAREMBERG, chargé du cours d'histoire de la médecine au Collége de France, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine. Paris. 1854-1857. 2 vol. grand in-8 de 800 pages. 20 fr.
— Séparément, le tome II. 10 fr.

Traité pratique sur les maladies des organes génito-urinaires, par le docteur CIVIALE, membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine. *Troisième édition*, considérablement augmentée. Paris, 1858-1860, 3 vol. in-8 avec figures intercalées dans le texte. 24 fr.

Nouveau traité des vices rédhibitoires, ou **Jurisprudence vétérinaire,** contenant la législation et la garantie dans les ventes et échanges d'animaux domestiques, d'après les principes du Code Napoléon et la loi modificatrice du 20 mai 1838, la procédure à suivre, la description des vices rédhibitoires, le formulaire des expertises, procès-verbaux et rapports judiciaires, et un précis des législations étrangères, par Ch. M. GALISSET, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, et J. MIGNON, ex-chef de service à l'École impériale vétérinaire d'Alfort, chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans. *Troisième édition*, mise au courant de la jurisprudence et augmentée d'un appendice sur les épizooties et l'exercice de la médecine vétérinaire. Paris, 1864, in-18 jésus de 542 pages. 6 fr.

De la réunion en chirurgie, par A.-J. JOBERT (de Lamballe), chirurgien de l'Hôtel-Dieu, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Institut. Paris, 1864, 1 vol. in-8 avec 7 planches coloriées. 12 fr.

Traité de chirurgie plastique, par le docteur JOBERT (de Lamballe). Paris, 1849. 2 vol. in-8 et atlas de 18 planches in-fol. grav. et color. d'après nature. 50 fr.

Traité des fistules vésico-utérines, vésico-utéro-vaginales, entéro-vaginales et recto-vaginales; par le docteur JOBERT (de Lamballe). Paris, 1852, in-8 avec 10 fig. 7 fr. 50

Ouvrage *faisant suite* et servant de *complément* au *Traité de chirurgie plastique*.

Zoologie médicale. Exposé méthodique du règne animal basé sur l'anatomie, l'embryogénie et la paléontologie, comprenant la description des espèces employées en médecine, de celles qui sont venimeuses et de celles qui sont parasites de l'homme et des animaux, par Paul GERVAIS, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, et J. VAN BENEDEN, professeur à l'Université de Louvain. Paris, 1859, 2 vol. in-8, avec 198 figures. 15 fr.

Traité de la pneumonie, par A. GRISOLLE, professeur de clinique médicale à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'Hôtel-Dieu, etc. *Deuxième édition*, refondue et considérablement augmentée. Paris, 1864, in-8 de XIV-744 pages. 9 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie des sciences et l'Académie de médecine (*Prix Itard*).

Traité des maladies du cuir chevelu, suivi de conseils hygiéniques sur les soins à donner à la chevelure, par le docteur A. CAZENAVE, médecin de l'hôpital Saint-Louis, etc. Paris, 1850, 1 vol. in-8, avec 8 planches coloriées 8 fr.

Traité de la maladie vénérienne, par J. HUNTER, traduit de l'anglais par G. RICHELOT, avec des notes et des additions par le docteur PH. RICORD, chirurgien de l'hospice des Vénériens. *Troisième édition*, corrigée et augmentée. Paris, 1859, in-8 de 800 pages, avec 9 planches. 9 fr.

La Syphilis, ses formes et son unité, par J. DAVASSE, ancien interne des hôpitaux de Paris. Paris, 1865. 1 vol. in-8 de 570 pages. 8 fr.

Traité de chirurgie d'armée, par L. LEGOUEST, médecin principal de l'armée, professeur de clinique chirurgicale à l'Ecole impériale d'application de la médecine et de la pharmacie militaires (Val-de-Grâce). Paris, 1863. 1 fort vol. in-8 de 1000 pag. avec 128 figures. 12 fr.

Traité pratique des maladies mentales, par le docteur L.-V. MARCÉ, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin des aliénés de Bicêtre. Paris, 1862, in-8 de 670 pages. 8 fr.

Traité pratique d'anatomie descriptive, mis en rapport avec l'Atlas d'anatomie, et lui servant de complément, par le docteur J.-N. MASSE, professeur d'anatomie. Paris, 1858. 1 vol. in-12 de 700 pages, cartonné à l'anglaise. 7 fr.

Éléments de botanique médicale, contenant la description des végétaux utiles à la médecine et des espèces nuisibles à l'homme, vénéneuses ou parasites, précédés de considérations générales sur l'organisation et la classification des végétaux, par A. MOQUIN-TANDON, professeur d'histoire naturelle médicale à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Institut. Paris, 1861. 1 vol. in-18 jésus, avec 128 figures. 6 fr.

Eléments de zoologie médicale, comprenant la description des végétaux utiles à la médecine et des espèces nuisibles à l'homme, particulièrement des venimeuses et des parasites, précédés de considérations sur l'organisation et la classification des animaux et d'un résumé sur l'histoire naturelle de l'homme, etc., par A. MOQUIN-TANDON. *Deuxième édition*, augmentée. Paris, 1862, 1 vol. in-18, jésus, avec 150 fig. 6 fr.

Anatomie comparée du système nerveux considéré dans ses rapports avec l'intelligence, par FR. LEURET, médecin de l'hospice de Bicêtre, et P. GRATIOLET, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, professeur à la Faculté des sciences de Paris. Paris, 1839-1857. *Ouvrage complet*. 2 vol. in-8 et atlas de 32 planches in-fol., dessinées d'après nature et gravées. Figures noires. 48 fr.

— Le même, figures coloriées. 96 fr.

Recherches sur le système nerveux cérébro-spinal, sa structure, ses fonctions et ses maladies, par le docteur J.-B. LUYS, médecin des hôpitaux de Paris. Paris, 1865. 1 vol. grand in-8 de 700 pages, avec atlas gr. in-8 de 40 planches lithographiées et texte explicatif. Figures noires. 35 fr.

— Le même, figures coloriées. 70 fr.

Traité d'hygiène publique et privée, par le docteur Michel LÉVY, directeur de l'Ecole impériale de médecine et de pharmacie militaires du Val-de-Grâce, membre de l'Académie impériale de médecine. *Quatrième édition*, revue, corrigée et augmentée. Paris, 1862. 2 vol. in-8. Ensemble, 1900 pages. 18 fr.

Recherches anatomiques, pathologiques et thérapeutiques sur la maladie connue sous les noms de FIÈVRE TYPHOÏDE, Putride, Adynamique, Ataxique, Bilieuse, Muqueuse, Entérite folliculeuse, Gastro-Entérite, Dothiénentérite, etc., considérée dans ses rapports avec les autres affections aiguës; par P.-Ch. LOUIS, membre de l'Académie impériale de médecine. *Deuxième édition augmentée*. Paris, 1841. 2 vol. in-8. 13 fr.

Recherches anatomiques, physiologiques et thérapeutiques sur la phthisie, par P.-Ch. LOUIS. *Deuxième édition considérablement augmentée*. Paris, 1843, in-8. 8 fr.

Traité des fractures et des luxations, par J.-F. MALGAIGNE, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie impériale de médecine. Paris, 1847-1855. 2 beaux vol. in-8, et atlas de 30 planches in-folio. 33 fr.

Traité d'anatomie chirurgicale et de chirurgie expérimentale, par J.-F. MALGAIGNE. *Deuxième édition revue et considérablement augmentée*. Paris, 1859. 2 forts volumes in-8. 18 fr.

ENVOI FRANCO CONTRE UN MANDAT SUR LA POSTE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.